

CANADA

DÉBATS DU SÉNAT

COMPTE RENDU OFFICIEL

(HANSARD)

PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE GUY CHARBONNEAU

1989-90-91
DEUXIÈME SESSION-
TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE
38-39-40 ÉLIZABETH II

VOLUME IV

(Du 6 novembre, 1990 au 29 novembre, 1990)

Session ouverte le 3 avril, 1989

et prorogée le 12 mai, 1991

PRÉSIDENT

L'HONORABLE GUY CHARBONNEAU

LEADER DU GOUVERNEMENT

L'HONORABLE LOWELL MURRAY, C.P.

LEADER DE L'OPPOSITION

L'HONORABLE ALLAN J. MACEACHEN, C.P.

HAUTS FONCTIONNAIRES DU SÉNAT

GREFFIER DU SÉNAT ET GREFFIER DES PARLEMENTS

GORDON L. BARNHART, M.A., P.MGR.

GREFFIER ADJOINT DU SÉNAT

RICHARD G. GREENE

LÉGISTE ET CONSEILLER PARLEMENTAIRE

R.L. DU PLESSIS, C.R., B.A., LL.L.

GENTILHOMME HUISSIER DE LA VERGE NOIRE

COL. JEAN DORÉ, C.D.

LE SÉNAT

Le mardi 6 novembre 1990

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

LA SECONDE GUERRE MONDIALE

L'INTERNEMENT D'ITALO-CANADIENS—LES EXCUSES PRÉSENTÉES PAR LE PREMIER MINISTRE—QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Consiglio Di Nino: Honorables sénateurs, je prends la parole sur une question de privilège. Dimanche dernier, lors d'un discours prononcé dans la région de Toronto devant un groupe assez important composé en majeure partie de Canadiens d'origine italienne, notre premier ministre s'est excusé pour le traitement illégal des Italo-Canadiens et le tort qu'ils ont subi pendant la Seconde Guerre mondiale.

Ceux qui ont été internés ont attendu ces excuses pendant 45 ans. Je suis heureux que notre premier ministre, Brian Mulroney, se soit excusé, non seulement auprès des Canadiens d'ascendance italienne, mais aussi de tous les autres Canadiens qui ont subi un traitement indigne pendant cette période.

Pour que cela figure au compte rendu, je tiens à dire à notre premier ministre au nom de tous les Canadiens, et en particulier des Canadiens appartenant à la communauté italienne, *mille grazie*.

Des voix: Bravo!

L'honorable Peter Bosa: Honorables sénateurs, je soulève moi aussi la question de privilège. Le dimanche 4 novembre, lors d'un discours prononcé devant le Congrès national des Italo-Canadiens, à Toronto, le premier ministre Mulroney a présenté des excuses officielles à la communauté italienne pour l'internement de 700 Canadiens d'origine italienne dans des camps militaires de Petawawa, en Ontario entre 1940 et 1943. Pendant la même période, 17 000 autres ont dû donner leurs empreintes digitales et ont été contraints de se présenter à un poste de police chaque semaine. Mon père, un humble tailleur, était de ce nombre.

Les Canadiens victimes de la Loi sur les mesures de guerre en 1940, et l'ensemble de la communauté italienne applaudissent le premier ministre pour sa déclaration symbolique qui a une grande importance psychologique.

La présidente du Congrès national des Italo-Canadiens, Anna Maria Castrilli, s'est occupée de piloter cet important dossier et nous lui devons beaucoup.

Je félicite le premier ministre pour son geste et je le remercie. Je suis convaincu que mon père, décédé il y a 27 ans, aurait été heureux de mon intervention de cet après-midi.

Des voix: Bravo!

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je soulève aussi la question de privilège, mais sur une tout autre question.

Il ne faut pas que la journée passe sans qu'on mentionne les horreurs commises l'an dernier à l'École polytechnique de Montréal. Je n'en dirai pas plus, parce qu'il n'y a rien à rajouter sur ces tragiques événements, sauf pour rappeler aux sénateurs qu'il y a une interpellation au *Feuilleton* qui porte là-dessus et sur la violence faite aux femmes, interpellation inscrite à mon nom et dont parlera sans doute le sénateur Spivak quand nous y viendrons. Je veux profiter de l'occasion pour inciter les autres sénateurs à prendre aussi la parole à ce sujet, de peur que ce tragique événement ne sombre dans l'oubli.

[*Français*]

ÉTAT DÉTAILLÉ DES RECETTES ET DÉPENSES

Au dépôt des documents:

Son honneur le Président: J'ai l'honneur d'informer le Sénat que le Greffier du Sénat a déposé sur le bureau un état détaillé des ses recettes et dépenses pour l'année 1989-1990.

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE—PREMIÈRE LECTURE

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message accompagné du projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour enfants).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Avec la permission du Sénat, à la prochaine séance.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Permission accordée. Je dirais qu'en ce qui nous concerne, nous sommes prêts à donner notre aval pour discuter du projet de loi maintenant ou plus tard aujourd'hui.

J'en ai parlé au sénateur Doody et il m'a expliqué le problème. Mais si on peut le faire plus tard aujourd'hui, nous sommes prêts à appuyer le projet de loi en deuxième lecture et à le renvoyer au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Le sénateur Marsden veut bien essayer de convoquer une réunion.

Je veux qu'il soit bien entendu que si le gouvernement ne l'est pas, nous sommes quant à nous prêts à interrompre les travaux pour traiter de cette question plus tard aujourd'hui pour renvoyer si possible le projet de loi au comité.

Le sénateur Doody: Je remercie le sénateur. Le Sénat veut-il faire franchir dès maintenant les trois étapes à ce projet de loi ou préfère-t-il qu'il soit renvoyé au comité et qu'il revienne pour la troisième lecture immédiatement ou demain?

Le sénateur Frith: Je crois qu'il devrait être renvoyé au comité, surtout qu'on sait que le comité est prêt à traiter l'affaire très rapidement. Nous sommes certainement prêts à en faire la seconde lecture aujourd'hui. Je doute fort que le comité en fasse rapport avec amendements ou que le rapport soit négatif d'une façon ou d'une autre. Si tout se déroule comme je le prévois, nous pourrions certainement en faire la troisième lecture aujourd'hui ou demain.

Le sénateur Doody: Honorables sénateurs, je ne connais pas assez bien le projet de loi pour l'adopter à l'étape de la deuxième lecture aujourd'hui. J'aimerais avoir la possibilité de préparer quelques notes. J'accepte avec gratitude l'offre qu'on lui fasse franchir toutes les étapes, mais je crois qu'il vaudrait mieux que nous attendions à demain.

(Sur la motion du sénateur Doody, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 44(1)*f*) du Règlement, la deuxième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-62

L'honorable Richard J. Stanbury: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 100 habitants de la région de Cobalt, en Ontario, qui demandent au Sénat de rejeter la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires viennent de Cobalt, de Haileybury, d'Orillia et de North Cobalt, mais la presque totalité est de la ville de Cobalt, en Ontario, et c'est un honneur pour moi que de déposer cette pétition.

[*Français*]

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 35 citoyens de la région du lac Lacroix, Québec, qui demandent au Sénat de rejeter le projet de loi sur la taxe sur les produits et services. Ce sont essentiellement des gens du lac Lacroix. Il y en a quelques-uns qui sont de Saint-Isidore, de Hébertville.

Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 122 citoyens de la région de Mascouche, Québec, qui demandent au Sénat de rejeter le projet de loi sur la taxe sur les produits et services. Ce sont en effet des gens de Mascouche à l'exception de quelques personnes de Terrebonne et de Rougemont.

L'honorable Jean-Maurice Simard: Pourquoi est-ce que vous ne les déposez pas tout simplement?

Le sénateur Hébert: Pourquoi le sénateur Simard m'interrompt-il à chaque fois qu'il entend parler de pétitions? Vous devriez apprécier que je ne fasse pas la lecture des noms sur les pétitions.

Le sénateur Simard: C'est une légère amélioration dans votre cas.

L'honorable Paul Lucier: Vous pourriez peut-être les lire.

Le sénateur Hébert: Je ne lis pas les noms sur les pétitions mais je veux m'assurer que les régions que je mentionne sont bien indiquées. Si vous insistez cependant je pourrais donner les noms.

Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 31 citoyens de LaSalle, Québec, qui demandent au Sénat de rejeter le projet de loi sur la taxe sur les produits et services. Je vérifie tout simplement s'il s'agit bien de gens de LaSalle, ce sont tous des gens de LaSalle sans exceptions. Je vous remercie.

[*Traduction*]

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions regroupant en tout 115 noms de citoyens de villes, grandes et de petites du sud-est de l'Alberta, comme Brooks, Duchess, Patricia, Gem, Bassano, Tilley, Medicine Hat, Consort, Drumheller, Cereal, Vauxhall, Hanna et Sunnybrook, qui sont toutes autant de villes du sud de l'Alberta.

• (1410)

J'ai quelques noms de citoyens de Big Stone, en Alberta. Toutes ces personnes demandent humblement au Sénat de bloquer l'implantation de la TPS.

L'honorable Eymard Corbin: Honorables sénateurs, j'ai une pétition à présenter au sujet de la taxe sur les biens et services. Elle porte la signature de 27 personnes de localités comme Canterbury, Woodstock et Benton, au Nouveau-Brunswick.

L'honorable D.G. Steuart: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter quelques pétitions provenant de diverses localités en Saskatchewan. J'y lis les noms de citoyens de Regina, Battleford, Ogema, Indian Head, Yellow Grass et Estevan. C'est pour moi un honneur de présenter ces pétitions.

L'honorable B. Alasdair Graham: Honorables sénateurs, je voudrais présenter des pétitions contre la TPS qui viennent de différentes régions de la Nouvelle-Écosse, notamment de Dartmouth, Halifax, Sackville, Lower Sackville et Annapolis. Il y a 90 noms en tout.

J'ai une autre pétition venant de citoyens du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. J'y lis les noms de citoyens de Yarmouth, de Metegan, de Hebron, de Barrington Passage et de Pubnico. Toutes ces personnes réaffirment les principes historiques garantissant l'exonération de taxe pour les imprimés et elles appuient l'amendement proposé au projet de loi C-62 en vue de faire détaxer ces produits.

L'honorable Sidney L. Buckwold: J'ai l'honneur de présenter une pétition de 385 habitants de Saskatchewan qui demande à ce que tous les imprimés, aussi bien les périodiques que les livres, soient détaxés et exonérés.

Ces pétitionnaires viennent de Regina, Canora, Lumsden (Saskatchewan); Balgonie (Saskatchewan); Wilcox (Saskatchewan); Saskatoon (Saskatchewan); Earl Grey (Saskatchewan); Zedner (Saskatchewan); Nacoma (Saskatchewan) et beaucoup d'autres cités, villes et villages de la province; Selby (Saskatchewan); Moose Jaw (Saskatchewan); Regina Beach (Saskatchewan); Greymore (Saskatchewan); Scout Lake (Sas-

katchewan); Frobisher (Saskatchewan); Winter (Saskatchewan); Craven (Saskatchewan); Estevan (Saskatchewan).

L'honorable M. Lorne Bonnell: Où se trouve Estevan?

Le sénateur Buckwold: Vous ne savez pas où se trouve Estevan? Nous sommes en train de construire un barrage à proximité. La situation y est très compliquée, comme vous devez le savoir.

Le sénateur Bonnell: Qu'est-ce qui est très compliqué?

Le sénateur Buckwold: Le barrage Alameda, près d'Estevan, où les travaux se poursuivent à toute vitesse, malgré . . .

Le sénateur Bonnell: Et le ministre de l'Environnement? Est-ce qu'il va faire arrêter les travaux?

Le sénateur Buckwold: Je ne suis pas sûr, mais surtout n'arrêtez pas de me poser des questions.

Le sénateur Bonnell: Est-ce que le premier ministre de la Saskatchewan pousse les choses?

Le sénateur Buckwold: Le premier ministre de la Saskatchewan se moque des demandes des environnementalistes. Les travaux se poursuivent à toute vitesse pour terminer le barrage.

Le sénateur Bonnell: Et l'injonction?

Le sénateur Buckwold: C'est une question de règles. Il a appris cela quelque part. Les règles n'ont aucune importance. Les pétitionnaires viennent de Stoughton (Saskatchewan). Trois cent soixante-quinze noms, cela en fait beaucoup à énumérer.

Le sénateur Bonnell: Vous allez trop vite. J'ai beaucoup de peine à vous suivre.

Le sénateur Buckwold: Si vous voulez des noms, je serai heureux de vous en donner.

Le sénateur Frith: Donnez-nous en un bon échantillon.

Le sénateur Buckwold: D'accord.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Bonnell: Un tas d'ossements.

Le sénateur Buckwold: Regina a déjà porté le nom de Pile O'Bones, qui signifie «tas d'ossements». Parlez-en au sénateur Barootes.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Bonnell: Connaissez-vous la plupart de ces gens?

Le sénateur Buckwold: Non, je ne connais pas beaucoup de gens à Regina. Je vous présenterai des pétitions signées par des habitants de Saskatoon, que le sénateur Barootes les connaîtra certainement.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1420)

Cela vous donne une vague idée du contenu de cette pétition, et je demanderais que ces noms soient présentés.

Le sénateur Bonnell: Honorables sénateurs, si vous présentez cette pétition, nous n'entendrons pas les noms de tous les signataires.

Le sénateur Buckwold: Je suis certain que d'autres sénateurs ont beaucoup de noms à lire, et j'essaierai de communiquer avec les gens que je connais en Saskatchewan.

[Le sénateur Buckwold.]

L'honorable Joan Neiman: Honorables sénateurs, j'ai ici un certain nombre de pétitions signées par des habitants de l'Ontario qui prient humblement le Sénat de rejeter la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement du Canada. Il y a beaucoup de signataires de la région d'Ottawa.

[*Lecture des noms des signataires*]

Il y a aussi d'autres signataires d'Ottawa, de Nepean, de Hull, de Dunrobin et de Kanata. Et il y en a encore d'autres de Brockville, de Nepean et d'Ottawa.

[*Lecture des noms des signataires*]

Il y a aussi sur cette page les noms de quelques personnes de Winnipeg. Je suppose qu'elles étaient en visite dans la région d'Ottawa, ou peut-être qu'on a fait circuler cette pétition à plusieurs endroits parce que je vois qu'elle a été signée aussi par des gens de Toronto, de Winnipeg et de Montréal.

● (1430)

Je pense que toutes les provinces qui se trouvent à l'ouest d'ici, et le Québec, sont représentées sur cette pétition qui renferme 25 noms.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai ici une pétition signée par 14 personnes, dont la plupart semblent être de la région d'Iroquois, de Winchester et de Brockville.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une pétition provenant de la partie extrême ouest de l'Ontario, soit la région de Kenora. Elle renferme les noms de 53 personnes qui sont presque toutes de Kenora.

[*Lecture des noms des signataires*]

Cette pétition vient de plus près de chez-moi. Elle renferme les noms de quelque 128 personnes qui vivent à des endroits tels que Milton, Etobicoke, Don Mills, Orangeville, Mississauga, Brampton, Cambridge, Aurora, Beeton, Norval et Caledon.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai ici une pétition signée par un certain nombre de personnes de Scarborough, Brampton, Bramalea, Mississauga et Richmond Hill.

J'ai aussi une autre pétition de gens de Malton et Orangeville.

Ce groupe de 27 pétitionnaires est d'une région plus à l'ouest. Ces personnes semblent être de la région de Cambridge, et il y en a une de Kitchener.

[*Lecture des noms des signataires*]

Cette pétition vient d'un endroit très proche de chez moi. Elle renferme les noms de 13 personnes, dont plusieurs sont de Bolton, Orangeville et Brampton.

[*Lecture des noms des signataires*]

Il me reste encore 25 noms de pétitionnaires de la région de Brampton, dont un de Grand Valley, qui se trouve un peu au nord de cette région, et un autre de Milton, légèrement à l'Ouest.

Le sénateur Frith: Quelle est donc votre région?

Le sénateur Neiman: C'est la région de Caledon, Bolton et Orangeville.

Le sénateur Frith: Les pétitionnaires sont surtout de votre région?

Le sénateur Neiman: Oui. J'ai reçu une pétition signée par 20 personnes, dont la plupart sont de la région de Grand Valley, Brampton et Milton, mais un pétitionnaire vient de Leeds, en Angleterre. Je ne comprends pas comment cette personne a réussi à faire inscrire son nom sur la pétition, mais j'imagine qu'elle y croyait.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une pétition signée par 20 personnes de la région de Burlington, Orangeville, Scarborough, Toronto et Beeton. Ces pétitionnaires ont dû signer à leur travail, car ils viennent d'une région située juste à l'extérieur de Toronto.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai les noms de nombreux pétitionnaires de Milton, Mississauga, Georgetown et Orangeville. Ils sont 146 au total.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai reçu une autre pétition signée par des habitants de Milton et Acton, endroit très agréable à visiter, juste au nord de Milton. Ce sont tous des coins ravissants de l'Ontario. Il est intéressant de constater le nombre de gens qui ont signé ces pétitions et de voir à quel point ils s'inquiètent de ce qui arrive au sujet de la TPS.

J'ai encore une liste de 27 personnes, dont au moins 20 sont de Brampton et de la région de Mississauga, ainsi qu'une de Nepean et une autre de Milton.

[*Lecture des noms des signataires*]

Ces 27 pétitionnaires sont de la région de Campbellville, près de Milton. C'est là que se trouve l'hyppodrome Mohawck, pour les amateurs de courses sous harnais. Rockwood est un joli village des environs.

[*Lecture des noms des signataires*]

Cet autre groupe de pétitionnaires est du nord de Toronto, du nord de la rue Yonge plus précisément. La pétition est signée par 16 habitants de Newmarket ainsi que par des gens de Willowdale et de Beamsville.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai aussi une liste de 27 pétitionnaires de la région de Brampton, Mississauga et Georgetown.

[*Lecture des noms des signataires*]

Il y a aussi une centaine d'habitants de localités de l'est de Toronto, dont Oshawa, Newmarket, Baysville, Don Mills, Rice Lake et d'autres localités de la région des Lacs qui sont tout aussi inquiets des conséquences que la TPS pourrait avoir sur eux.

J'ai en outre une pétition signée par une vingtaine d'habitants de Huntsville et de Baysville.

[*Lecture des noms des signataires*]

Cette pétition-ci a été signée par plus de 200 habitants de la seule région de Baysville.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1440)

Voici encore des gens des environs de Richmond Hill, de Baysville et de Toronto, de Burlington, de Weston et de Lake of Bays. Il y a même un résidant de la Floride, que je ne peux malheureusement pas compter. Nous dirons donc 19 sur 20.

Voici une pétition d'un autre groupe de la région de Baysville. Je ne sais pas ce qui se passe là-bas, mais les habitants de cette région ont l'air vraiment préoccupés par la TPS. En voici de Hunstville et de Toronto, de Barrie, de Brampton et encore de Baysville. Beaucoup de pétitions aussi ont dû être adressées aux députés de cette région pour les enjoindre de convaincre leurs propres collègues de revenir sur leur décision au sujet de la TPS.

Il y a encore 20 habitants de Baysville, Scarborough, Niagara Falls, Willowdale et Rockwood, en Ontario, et de Saint-Laurent, au Québec, qui nous adressent une pétition sur le sujet.

Il y en a vingt autres également de Baysville, Toronto, Huntsville, St. Catharines, Willowdale et Scarborough, Thornhill et Etobicoke.

Il faut ajouter à cela 19 autres de Baysville, Bracebridge, Rescale, Toronto, Etobicoke, Burlington.

Je pense avoir sous-estimé le nombre de gens vivant dans la région de Baysville, car voici une autre autre pétition portant la signature de 20 personnes dont la moitié semblent venir de cette région. Il y en a également de Richmond Hill, Etobicoke, Toronto et Notre-de-Dame-de-Grâce, au Québec.

Il y a ensuite un groupe de 17 personnes venant de la région de Barrie, Fergus, Huntsville, Burlington, Hamilton et Dorset.

Il faut ajouter à cela 16 personnes de Bala, Rosseau et Huntsville. C'est une merveilleuse région de lacs en Ontario. Un très bel endroit où vivre.

Il y a encore des gens de Baysville, Weston, Dorset, Toronto et Mississauga.

Il ne faudrait pas oublier 20 personnes qui viennent au départ encore de Baysville, puis de Bracebridge, Newmarket, Toronto et Bowmanville.

Ajoutons à cela 20 autres personnes venant surtout de la région de Mississauga. Je vois la signature d'une personne de Bridle Path, à Toronto, ce qui est plutôt intéressant. Il s'agit là d'un quartier extrêmement riche de la ville, mais même là, on retrouve des gens inquiets des répercussions de la TPS.

Je peux lire en outre 20 noms de personnes venant pour la plupart de la région de Toronto, mais également d'Etobicoke, Baysville à nouveau et Buffalo, dans l'État de New York. J'ignore comment cette signature a pu se retrouver là. C'est peut-être l'une des personnes qui viennent de déménager aux États-Unis à cause de nos problèmes. Il y a enfin des gens de Niagara-on-the-Lake, un très joli coin.

Voilà 20 pétitionnaires venant de Baysville, Toronto et Barrie.

Il y a aussi un groupe de 20 personnes venant au départ de Baysville, puis de Peterborough, Brampton, Mississauga, Toronto et Burlington.

Il y en a 20 autres venant d'Etobicoke, Newmarket, Bradford, St. Catharines, Willowdale, Fonthill, Downsview, Strathroy, Richmond Hill, Baysville et Bradford qui ont toutes signé la même pétition.

Nous avons également en main une pétition portant quatorze autres noms et, sauf erreur, près de dix de ces pétitionnaires viennent de Baysville. Le reste vient de Bracebridge.

Nous avons ensuite une autre pétition venant de gens de Baysville, St. Catharines et Dorset.

En voilà une autre portant la signature de 21 personnes dont environ une douzaine habitent Baysville. Je devrai me rendre

là un jour ou l'autre. J'ignore au juste où cela se trouve, mais cette localité semble prendre beaucoup d'expansion. Je pense qu'elle doit se trouver dans la région des lacs.

Une voix: Lake of Bays.

Le sénateur Neiman: Ce doit être dans cette région. Il y a ensuite une autre pétition venant de gens de Mississauga, Markham et Oakville.

Il faut ajouter à cela 20 pétitionnaires vivant à Rexdale, Burlington, Toronto, Dundas, Etobicoke, Beeton et Thornhill, Puis 20 habitants de Baysville, Hamilton, Lake of Bays, Oakville, Toronto, St. Catharines, Mississauga et North York.

Vingt autres, dont certains de Baysville. Il semble que la moitié viennent de cette région. Puis Muskoka House, Bracebridge, Lake of Bays, Seabright et Orillia.

Vingt autres, tous de la région de Baysville aussi. Je vois ici un nom de Belleville.

Le sénateur Stanbury: Pourriez-vous nous donner quelques noms? Nous les reconnaîtrons peut-être.

Le sénateur Neiman: Oui, bien sûr.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1440)

On a ajouté 24 ou 34 noms de plus à cette pétition. Faute d'espace, on les tapés au commencement et à l'arrière de la pétition, puis on a ajouté une page.

[*Lecture des noms des signataires*]

Il semble y avoir des personnes de la région d'Alliston/Brantford. Il y a 34 noms en tout.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre pétition de 22 noms de personnes de Kirkland Lake.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'en ai une autre de 22 noms de Kirkland Lake.

[*Lecture des noms des signataires*]

Une autre pétition porte les noms de personnes de Larder Lake et de Kirkland Lake.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'en ai une autre de 22 noms de Larder Lake.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'en ai une de 18 noms de Sudbury.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'en ai une autre où figurent les signatures de 16 personnes de Sudbury.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre pétition de 20 noms de la même grande région.

[*Lecture des noms des signataires*]

Une autre porte les noms de personnes de Chelmsford.

[*Lecture des noms des signataires*]

En voici une autre de 22 noms de personnes de Chelmsford.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai au moins quatre autres pétitions d'environ 88 noms au total de personnes de Chelmsford.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1500)

Sur cette page, nous en avions deux de Montréal.

[Le sénateur Neiman.]

[*Lecture des noms des signataires*]

Les 20 autres pétitionnaires sont de la région de Chelmsford.

[*Lecture des noms des signataires*]

Voici une autre pétition de Larder Lake, là-bas dans le Nord, et 20 signataires sur 22 sont de Larder Lake.

[*Lecture des noms des signataires*]

Et deux pétitionnaires de Rouen.

[*Lecture des noms des signataires*]

Encore des gens du Nord:

[*Lecture des noms des signataires*]

Des gens d'Orillia.

[*Lecture des noms des signataires*]

Vingt-sept signataires en tout. Et voici des gens de Baysville:

[*Lecture des noms des signataires*]

Nous avons ici 25 personnes d'Iroquois et du Nord encore. Ce groupe est presque entièrement de la région d'Iroquois. Il y a notamment:

[*Lecture des noms des signataires*]

Voici 18 signataires d'une autre région située au nord d'Orangeville, sur la route du lac.

[*Lecture des noms des signataires*]

Plusieurs autres habitants de Flesherton:

[*Lecture des noms des signataires*]

Et un certain nombre d'autres signataires de la région de Markdale, de même que sept autres sur cette page, dont:

[*Lecture des noms des signataires*]

Trente-deux noms sur celle-ci de personnes venant du pays agricole situé immédiatement au nord de Toronto, dans la région de Bradford, le fameux pays des marécages de Holland.

[*Lecture des noms des signataires*]

Toute une pétition, quelque 32 signataires de cette région où l'agriculture constitue un secteur extrêmement important. Deux noms seulement sur cette pétition.

[*Lecture des noms des signataires*]

C'est une magnifique leçon de géographie pour tout le monde, je crois. Voici un groupe de 27 signataires de la région de Bracebridge, dont:

[*Lecture des noms des signataires*]

Vingt-trois noms sur cette pétition, qui provient aussi d'une région un peu plus rapprochée de la mienne.

[*Lecture des noms des signataires*]

Des signataires de Mississauga, de Brampton. Un autre de Norval, et beaucoup d'autres de Mississauga, y compris:

[*Lecture des noms des signataires*]

De même que deux autres de Rexdale et de Mississauga. D'autres d'Elmvale.

[*Lecture des noms des signataires*]

Vingt-cinq signataires, surtout de petits villages ruraux.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1510)

J'ai plusieurs autres noms d'Elmvale et de Wasaga Beach, où des gens habitent toute l'année.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai 29 autres noms de la région du lac, d'Orillia et de Barrie.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai 27 autres noms de Severn Bridge. Quiconque s'intéresse à la navigation sur les canaux connaît sûrement cette localité.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai 27 autres noms de la même région.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai 27 autres noms d'Orillia et de la région du lac, qui est une magnifique région de l'Ontario.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai 28 autres noms de la région d'Orillia. En fait, de ces 28 pétitionnaires, 20 sont domiciliés à Orillia.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai 27 autres noms, dont un certain nombre de la région d'Orillia.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai 24 noms sur la pétition suivante. Encore une fois, ils semblent venir de la région d'Orillia.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai dix autres noms de la région d'Orillia.

[*Lecture des noms des signataires*]

Je pourrais vous en énumérer encore un certain nombre. Je le répète, les signataires semblent tous venir de ma région. Il y en a un nombre incroyable d'Orillia, de Bracebridge, de Wasaga Bridge et de Barrie, qui demandent tous que nous écoutions ce qu'ils ont à dire. Il y a d'autres noms encore de Beaverton et de Britannia. Il y en a de petites villes et de villages entourant la région de Toronto, à mi-chemin vers le district nord. Comme je l'ai dit, nous avons eu des noms de l'extrême nord-ouest, et notamment de Kenora. Il y a des noms de Brighton et de Tweed. Lorsque j'étais assise ici en train d'examiner toute la pile, j'ai compté, si mon calcul est juste, 2 479 noms sur ces pétitions; j'ai trouvé quelques noms d'Américains et au moins un nom d'Anglais sur les pétitions, de sorte que le chiffre de 2 470 serait peut-être plus juste.

LA SANCTION ROYALE

AVIS

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante:

RIDEAU HALL
OTTAWA
K1A 0A1

LE SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 6 novembre 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Charles Gonthier, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 6 novembre 1990, à 17 h 15, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire du Gouverneur général
Judith A. LaRocque

L'honorable
le Président du Sénat
Ottawa

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-62

L'honorable George van Roggen: Honorables sénateurs, j'ai des pétitions en provenance de la Colombie-Britannique que je voudrais déposer cet après-midi avant le vote sur l'amendement dont le Sénat est actuellement saisi, car elles portent sur la TPS. La première pétition est datée du 25 septembre 1990 et compte 25 signatures. Elle est présentée sous la forme habituelle, c'est-à-dire que les pétitionnaires, tous des habitants du Canada, se prévalent de leur droit séculaire et incontesté de présenter à l'honorable Sénat un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède.

● (1520)

Je crois savoir que le Règlement ne m'autorise pas à lire l'objet de cette pétition, mais je vais la paraphraser en disant qu'elle porte expressément sur la taxe imposée aux livres et publications.

La majorité des pétitionnaires viennent du Grand Vancouver, mais l'un d'eux habite Kelowna, un autre Richmond, un autre Victoria et un autre encore Robert's Creek, sur la côte Sunshine, c'est-à-dire pas très loin de Vancouver. Je demande à déposer cette pétition.

Ma pétition suivante provient également de résidents de la région métropolitaine de Vancouver. Elle se présente sous le même format et traite aussi du même sujet, soit l'application de la TPS aux revues, livres, journaux et autres imprimés. Je trouve remarquable, honorables sénateurs—et je m'adresse surtout en l'occurrence aux sénateurs ministériels—que même s'ils nous reprochent de lire toutes ces pétitions depuis quelques semaines, le gouvernement lui-même en est ébranlé. Le premier ministre lui-même n'est pas resté insensible à cette explosion de sentiments de la part de centaines de milliers de Canadiens au moyen de ces pétitions concernant l'application de la TPS aux imprimés.

Alors qu'il participait à une émission télévisée il y a environ une semaine à Vancouver, M. Mulroney, qui répondait à la question d'un étudiant, est venu bien près de déclarer que le gouvernement allaient vraisemblablement modifier la TPS de la même façon que le propose l'amendement dont le Sénat est saisi cet après-midi. Je ne dirai pas qu'il soit allé jusque-là, mais il a donné à entendre, en termes suffisamment clairs pour que l'étudiant en accepte l'idée, qu'une fois la TPS adoptée, il accorderait toute son attention à l'amendement dont nous sommes saisis aujourd'hui. À telle enseigne que les résidents de la Colombie-Britannique et des autres provinces qui, par milliers, ont signé ces pétitions, peuvent conclure qu'ils ne l'ont

pas fait en vain et qu'ils sont peut-être parvenus sur cet aspect à faire entendre raison au gouvernement.

Ils y sont parvenus de toute évidence, mais pas au point de persuader tous les sénateurs ministériels d'appuyer cet amendement, mais au point d'obtenir l'engagement moral du premier ministre de s'occuper de cet aspect une fois la TPS mise en application, si jamais elle l'est.

Honorables sénateurs, je désire déposer une deuxième pétition. En date du 27 septembre 1990, elle porte la signature de 25 résidents, à une ou deux exceptions près, du sud de la partie continentale de la Colombie-Britannique. Je remarque la signature d'un résident de Kitchener, en Ontario, mais je le répète, toutes les autres signatures sont celles de résidents de la région métropolitaine de Vancouver.

Toutes les pétitions que j'ai traitent du sujet de l'amendement à l'étude maintenant au Sénat. Je considère que ces pétitionnaires ont le droit de faire déposer leurs pétitions avant la mise aux voix de cet amendement.

La prochaine pétition est présentée sous la même forme et elle traite également de l'imposition de la TPS sur les revues, les livres, les journaux et autres périodiques. Elle est datée du 30 septembre 1990. Elle porte la signature de 25 citoyens canadiens, dont la plupart demeurent dans la région de Vancouver. Cependant, quelques-uns étaient manifestement en visite dans cette région lorsqu'ils ont signé cette pétition. Je vois des noms de localité comme New Westminster, Shawnigan Lake, Campbell River, sur l'île de Vancouver, Ladner, dans la vallée du Fraser et Delta.

La prochaine pétition que j'ai en main est présentée sous la même forme et elle traite également de l'application de cette taxe sur les revues, les livres, les journaux et les autres périodiques. Elle est datée du 1er octobre 1990. Il s'agit encore dans ce cas, d'un formulaire imprimé dont les 25 lignes ont été remplies. La plupart des pétitionnaires viennent de la région de Vancouver. Mais je vois aussi le nom d'une personne de Belleville, en Ontario, une autre, de Victoria, en Colombie-Britannique; il y a un pétitionnaire de Whitehorse au Yukon, où j'ai vécu de belles années, un autre de Kamloops, en Colombie-Britannique et enfin, une personne de Toronto, en Ontario.

On constate que les Canadiens, même en voyage d'affaires ou en vacances, sont encore suffisamment préoccupés et inquiets par cette taxe pour se donner la peine de signer une pétition loin de leur foyer. Je demande la permission de déposer cette pétition.

J'ajouterai, honorables sénateurs, que j'ai d'autres pétitions encore, mais j'ai choisi celles que j'ai présentées parmi les pétitions portant sur la teneur de l'amendement dont le Sénat est saisi. J'ai jugé bon de les présenter au nom de ces gens avant que cet amendement ne fasse l'objet d'un vote au Sénat.

La prochaine pétition est présentée sous la même forme et traite du même sujet que les précédentes, à savoir l'application de cette taxe à l'imprimé, surtout aux livres. Elle est datée du 30 septembre 1990. Les pétitionnaires concernés viennent eux aussi de la région de Vancouver. Je vois le nom de localités comme Abbotsford, Vancouver, McBride, en Colombie-Britannique, et plus loin, Langley et Toronto, en Ontario.

● (1530)

Je parle seulement de certains des endroits autres que le Vanvouver métropolitain qui sont représentés sur cette pétition. Tous les autres signataires sont de Vancouver et de ses banlieues. Je demande à déposer cette pétition.

En ce qui concerne les deux dernières pétitions que j'ai à présenter, l'une est signée par 25 personnes et est datée du 27 septembre 1990. Elle est sous sa forme habituelle et elle porte également sur le même sujet qui fait l'objet de l'amendement actuellement proposé au Sénat. Deux des pétitionnaires sont de Parksville, sur l'île de Vancouver, où habite mon gendre et sa femme. Les autres sont de Vancouver, Abbotsford, des gens de l'université de Colombie-Britannique, Kitimat et un autre endroit que je ne connais pas, peut-être est-il mal écrit. D'autres sont de Burnaby et de West Vancouver.

La dernière pétition que j'ai sur ce sujet est sous la même forme. Elle est datée du 27 septembre 1990 et elle contient les signatures de 25 personnes du Vancouver métropolitain, à l'exception de Pitt Meadows et Aldergrove; il y a une signature de Victoria et une autre de Surrey.

L'honorable Dalia Wood: Honorables sénateurs, j'ai aussi quelques pétitions à présenter. Les pétitionnaires sont tous du district que je représente, la rive sud de Montréal. La première pétition vient d'habitants de Châteauguay et de Huntingdon. Les signataires demandent le rejet de la nouvelle taxe de 7 p. 100 sur les produits et services adoptée par le gouvernement conservateur, car elle va créer de graves et inhumaines difficultés aux Canadiens.

Ils disent encore que cette taxe va constituer une atteinte sans précédent au revenu des Canadiens, ce qui va les forcer non seulement à payer plus d'impôts, mais va aussi les mettre devant une inflation et un chômage accrus. Nous avons tous des districts assignés au Québec et j'ai été heureuse de recevoir ces pétitions. Celle-ci porte 27 noms.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre pétition où figurent les noms d'habitants de Mount Bruno qui est aussi une ville contiguë à mon district, lequel comprend cinq circonscriptions fédérales. Cette pétition contient également les noms de plusieurs personnes de Noranda, ville qui se trouve un peu plus au nord de ma région. Ces pétitionnaires demandent humblement au Sénat de présenter leur pétition.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre péttion émanant d'habitants de Mount Bruno et d'une autre personne de Noranda. Les pétitionnaires de cette région sont 20 en tout.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre pétition émanant d'habitant de Huntingdon, de St. Luc et de Chambly qui font partie de mon district.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre pétition émanant d'habitants de Huntingdon et de Valleyfield. Les signatures ont été recueillies au début de juillet.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1540)

Revenons encore à Huntingdon. Je voudrais vous lire les noms des pétitionnaires.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre page de pétition émanant également d'Huntingdon.

[*Lecture des noms des signataires*]

Revenons encore à Huntington.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre pétition émanant de Waterloo, d'Huntingdon et de Saint-Jean.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre pétition émanant de Pickerel, en Ontario et d'Huntingdon.

[*Lecture des noms des signataires*]

C'est ma dernière pétition avant que je laisse la parole à quelqu'un d'autre. Ces pétitionnaires sont également d'Huntingdon et de Waterloo, principalement de ma région.

[*Lecture des noms des signataires*]

Ce sont toutes mes pétitions pour aujourd'hui.

Le sénateur Grafstein: Honorables sénateurs, j'ai le privilège de présenter des dizaines de pétitions émanant d'étudiants de la plus grande université canadienne, de l'une des plus grandes universités du monde anglophone, sinon du monde entier, à savoir l'université de Toronto. Je suis diplômé de cette université comme d'autres sénateurs des deux côtés de la Chambre, j'en suis sûr.

Littéralement des centaines de pétitions exhortent toutes le Sénat non seulement à s'opposer à la taxe sur les produits et les services, mais elles citent expressément la gamme étendue d'articles qui n'étaient pas taxés auparavant et qui vont maintenant coûter 7 p. 100 de plus aux étudiants. Ils comprennent les frais de résidence des étudiants, les frais de transport, les locations de casiers et, bien entendu, la plus insidieuse de toutes les taxes, la taxe sur les livres et les périodiques qui, pour la première fois dans l'histoire du Canada d'après ces pétitions, minimise l'importance de l'éducation et de l'alphabétisation.

● (1550)

Le Conseil d'administration des étudiants de l'Université de Toronto a examiné cette question, mais je ne connais pas les résultats de l'étude. Toutefois, si l'on se fie à son témoignage, le Conseil a décidé de faire appel aux étudiants et il nous a présenté des centaines de pétitions signées par chaque promotion, depuis la promotion de 1990 jusqu'à celle de 1997.

Les étudiants qui ont signé ces pétitions viennent de tous les collèges, de tous les départements de University College, de Trinity College, de St. Michael's College, de Victoria College, et de toutes les facultés: médecine, droit, génie, soins infirmiers, commerce, pharmacie, ainsi de suite.

Lorsqu'on jette un coup d'oeil sur les noms, on constate que ces étudiants représentent toute la diversité ethnique de Toronto et du Canada. Les noms de famille sont pratiquement tous d'origines ethnique et raciale. Ils représentent également les étudiants de toutes les régions, non pas seulement de l'Ontario, mais du Canada et des autres pays du monde. Tous ont un même message à transmettre, sénateurs, alors que nous nous apprêtons à décider, cet après-midi, si nous allons soustraire de la TPS les parties de la taxe qui s'appliquent à l'éducation et aux livres.

J'espère, honorables sénateurs, que nous tiendrons compte de la voix de ces milliers d'étudiants lorsque nous voterons sur la question cet après-midi. J'ai été heureux d'entendre des sénateurs de l'autre côté dire qu'ils avaient hâte d'entreprendre le débat sur la TPS, et j'ai remarqué que le sénateur Simard a dit que les sénateurs d'en face accepteraient de discuter des amendements proposés. J'espère que vous suivrez les conseils du premier ministre, que vous tiendrez compte du message véhiculé par ces pétitions et que vous voterez en faveur de l'amendement. Cela aurait pour effet de nous encourager, et contribuerait aussi à rétablir la crédibilité du Parlement et du processus parlementaire auprès des étudiants de la prochaine génération qui auront la lourde tâche de démêler ce gâchis incroyable que notre génération leur aura légué.

L'ÉTAT DÉTAILLÉ DES RECETTES ET DÉPENSES DU GREFFIER

RENVOI AU COMITÉ

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je propose:

> Que les comptes du greffier soient renvoyés au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Son Honneur le Président suppléant: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

(La motion est adoptée.)

L'HONORABLE PHILIPPE DEANE GIGANTÈS

LES ALLÉGATIONS DE FRAUDE—QUESTION DE PRIVILÈGE—RÉPONSE DU LEADER DU GOUVERNEMENT

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, avant que Votre Honneur appelle la période des questions orales, j'aurais une brève déclaration à faire.

Jeudi dernier, dans une déclaration qui se trouve à la page 3504 des *Débats du Sénat*, le sénateur Gigantès a soulevé une objection concernant ce que j'ai dit à son sujet dans des interviews que j'ai données à des journalistes, ce jour-là. En particulier, il a protesté contre l'utilisation des mots «fraude» et «frauduleux» dans ces interviews.

Je tiens à dire que je n'ai pas prêté et que je ne prête pas d'intention frauduleuse au sénateur Gigantès ou à toute autre personne qui participe à ce débat. Ce qui me préoccupait et qui me préoccupe encore, c'est le processus actuel et son coût. En fait, je n'ai aucune hésitation à retirer complètement toute parole que le sénateur Gigantès ou tout autre sénateur jugent insultantes pour eux. Je n'ai pas l'habitude d'insulter les gens. Je m'efforce, au contraire, d'éviter tout ce qui pourrait être considéré comme une insulte.

Dans le cas du sénateur Gigantès, il est inutile de dire que j'accepte aussi complètement l'explication qu'il m'a donné dans cette chambre au sujet de ses livres, de leur publication et de leur traduction.

L'honorable Philippe D. Gigantès: Honorables sénateurs, je voudrais remercier le leader du gouvernement. J'accepte sa déclaration et ses explications. Ce qui m'a fait le plus mal, c'est que n'importe qui pourrait croire que quelqu'un qui a gagné sa vie à écrire oserait soumettre pour publication, sous sa signature, une traduction française faite à toute vitesse, sous une intense pression, par nos traducteurs qui sont excellents certes, mais qui ne peuvent pas, dans le peu de temps dont ils disposent, produire un texte convenable. Écrire, c'est réécrire. Quand je soumets un texte pour publication, je l'ai rédigé au moins neuf fois et réécrit au moins neuf fois.

● (1600)

PÉRIODE DES QUESTIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'ÉLIMINATION DE LA TAXE DE VENTE FÉDÉRALE—LE CALCUL DES REMBOURSEMENTS—LA DISCRIMINATION À L'ENDROIT DES GROSSISTES—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat et porte sur le projet de TPS. C'est une question précise qui m'a été posée par un grossiste de Winnipeg. Je vais vous lire sa lettre pour que le ministre soit parfaitement au courant du problème. Il dit ceci:

> J'aimerais porter à votre attention une situation très malencontreuse et très inquiétante relative à la mise en application de la taxe sur les produits et services le 1er janvier 1991. Comme vous le savez, le gouvernement avait l'intention de rembourser le montant de la taxe de vente fédérale à l'inventaire des sociétés au 31 décembre 1990. Cela devait permettre de s'assurer que les ventes en 1991 n'incluent pas cette dernière taxe. Malheureusement, le gouvernement a décidé qu'un pourcentage standard de 8,1 p. 100 servira à calculer le montant de la taxe de vente fédérale payée au taux de 13,5 p. 100 pour ces stocks. Ces 8,1 p. 100 sont peut-être suffisants pour certaines industries et certains détaillants, mais ils ne permettent pas de recouvrer le coût des stocks de beaucoup de grossistes.
>
> Notre société devrait normalement avoir près de 10 millions de dollars de stocks au 31 décembre 1990. La taxe de vente fédérale sur ces stocks totaliserait près de 1 180 000 $. Le gouvernement prévoit nous autoriser à réclamer un remboursement de 8,1 p. 100 de 10 millions de dollars, soit 810 000 $. La différence entre ces deux montants, soit 370 000 $, équivaudrait à une perte directe par suite des mesures du gouvernement. À nos yeux, c'est du banditisme de grand chemin!

Il illustre ensuite la situation en prenant 100 $ comme base de calcul. Sur chaque tranche de 100 $ de stock, il perdrait 4,23 $.

> Je suis convaincu que vous comprendrez que notre entreprise ne peut pas se permettre une perte de 370 000 $. Nous n'avons que deux options pour tenter de réduire nos pertes. Premièrement, il s'agit de faire payer la note à nos clients qui sont des détaillants. Ce serait très mal inspiré pour les raisons suivantes:
>
> *a*) Le gouvernement a déclaré que la taxe de vente fédérale doit être déduite de tous les prix après le 31 décembre 1990; et
>
> *b*) Plusieurs de nos concurrents sont des fabricants qui vendent directement aux détaillants. Ces concurrents, puisqu'ils sont des fabricants, n'auront aucune taxe de vente fédérale de calculée dans les prix de leurs stocks le 31 décembre 1990. Par conséquent, si nous décidions d'inclure nos pertes en taxe de vente fédérale dans le prix de nos biens, nous ne pourrions plus faire face à la concurrence.

Voici ma question: Comment le ministre entend-il protéger, contre toute discrimination des entreprises comme celle-là, gardant à l'esprit que dans l'Ouest nous n'avons pas la concentration de manufacturiers qu'il y a dans les provinces centrales? Nous avons beaucoup de grossistes—mon correspondant en est un exemple—qui doivent en grande partie acheter leurs biens des fabricants de l'Est et qui sont victimes d'une forme de discrimination car ils ne peuvent pas faire concurrence à ces fabricants, comme mon correspondant l'indique, qui auront droit au remboursement de la totalité de la taxe de vente fédérale.

Le ministre peut-il dire comment ces grossistes seront indemnisés si la TPS est mise en vigueur?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, il m'est pour le moment impossible de donner une réponse complète à la question, mais je peux prendre note des détails donnés par l'honorable sénateur et demander aux fonctionnaires du ministère des Finances de donner au moins un commentaire dont je pourrai faire part aux sénateurs avant que nous ayons terminé le débat sur le projet de loi C-62.

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

DEMANDE DE DÉPÔT DU RÈGLEMENT D'APPLICATION

L'honorable Dalia Wood: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. La Loi sur les langues officielles a reçu la sanction royale le 28 juillet 1988, c'est-à-dire il y a 28 mois. Le sénateur sait-il que M. D'Iberville Fortier a menacé de démissionner parce que le gouvernement refusait de déposer le règlement d'application de cette loi? De plus, le commissaire a été forcé de présenter un rapport spécial conformément à l'article 67 de la loi. Le leader sait-il qu'en ne déposant pas le règlement, le gouvernement met en danger la santé et la sécurité des Canadiens? Je

vous donne un exemple. Il arrive souvent que les messages à bord des avions, des trains et des traversiers ne soient pas faits dans les deux langues officielles. Autre cas : les détenus anglophones d'un centre de détention du Québec n'ont pas accès à des services professionnels dans la langue de leur choix.

Le sénateur peut-il nous dire quand ces règlements seront déposés?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, j'en ai discuté l'autre jour avec mon collègue, le sénateur Thériault. Comme je l'ai expliqué à ce moment-là, le règlement en question a fait l'objet de très longues consultations entre le gouvernement et le public, les représentants des minorités linguistiques en particulier. En somme, je m'attends à ce qu'il soit déposé très bientôt.

Le sénateur Wood: Honorables sénateurs, ne m'en veuillez pas si je suis un peu sceptique à ce sujet. J'avais posé la même question il y a quelque temps—il y a un an ou deux, le 21 septembre 1988. Vous m'aviez répondu que le dépôt du règlement était imminent. J'ai donc cru bon d'y voir à nouveau aujourd'hui.

Le sénateur Croll: Elle définit autrement le mot «bientôt».

Le sénateur Wood: Eh bien, j'y ai vu à nouveau.

Le sénateur Croll: Des tactiques dilatoires.

Le sénateur Wood: Ce devait être bientôt, mais on attend toujours. Avant, à une autre question que j'avais posée sur le même sujet, vous aviez dit «très bientôt». Je pense que nous ne donnons pas le même sens aux mots. Nous nous sommes adressés au président du Conseil du Trésor en avril 1989 et il nous avait promis: «Bien avant Noël.» Deux Noëls ont passé depuis et nous n'avons toujours pas obtenu ce règlement. J'aimerais avoir une réponse plus précise que «très bientôt». J'aimerais qu'on me donne une date.

Le sénateur Murray: Le processus de consultation a pris beaucoup plus de temps qu'on l'avait cru, et j'apprécie la patience de mes amis et de tous, à cet égard. Je pense pouvoir lui assurer, avec une certaine certitude cette fois, que le règlement sera rédigé dans sa forme finale et déposé très bientôt. Si je constate aujourd'hui ou demain que je me trompe dans mes prévisions, j'en aviserai la Chambre demain.

Le sénateur Wood: J'aimerais signaler à l'honorable sénateur que la consultation des groupes minoritaires est terminée depuis longtemps. Deux séries de consultations ont été effectuées et, je le sais pour avoir communiqué avec eux récemment, ils n'en prévoient pas davantage.

● (1610)

Je suppose que le gouvernement possède toute l'information dont il a besoin.

LE CONSEIL DE L'EUROPE

LE RÔLE DU CANADA AU SEIN DU PARLEMENT PRÉVU—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: J'aimerais poser une question au leader du gouvernement au Sénat. Hier, le Conseil de l'Europe a souligné le 40e anniversaire de sa charte des droits de la personne. Il a été déclaré à cette assemblée que le Conseil désirait maintenant inviter les États-Unis, l'Union soviétique et le Canada à prendre part à certaines fonctions au sein de l'organisme. Comme les honorables sénateurs le savent, le Conseil de l'Europe est le plus ancien organisme d'après-guerre ayant pour objet de promouvoir la coopération européenne. Il est sur le point d'admettre la Hongrie parmi ses membres; ce serait le premier pays du bloc de l'Est à y être admis. Le conseil de 23 pays a publié une déclaration à l'issue de la réunion, hier, disant qu'il souhaitait aider à coordonner l'étude des questions de droits de l'homme à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Cette organisation, comme les honorables sénateurs ne l'ignorent pas, regroupe selon une formule souple environ 34 pays, dont le Canada, et elle a servi de tribune pour les échanges entre les adversaires au cours de la guerre froide.

Hier, le ministre des Affaires étrangères de l'Italie a ouvert la session en invitant l'assemblée à se transformer en parlement pour réunir les pays qui faisaient partie du bloc communiste et ceux de l'Ouest, les États-Unis compris. Les États-Unis ont répondu qu'il était peu probable qu'ils deviennent membre du Conseil de l'Europe.

Quelle est la position du Canada au sujet d'une éventuelle participation à ce parlement? L'honorable leader du gouvernement pourrait-il renseigner le Sénat? Qu'entend faire le Canada pour renforcer son rôle quant aux fonctions proposées par le Conseil de l'Europe? Entend-il suivre l'exemple des États-Unis en refusant la participation active proposée par les membres du conseil? Ou bien optera-t-il pour une voie originale en Amérique du Nord en participant activement aux délibérations non seulement du conseil et de ses commissions, mais aussi du parlement qu'on envisage?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Si j'ai bien saisi, les recommandations du Conseil de l'Europe seront transmises à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, conférence qui doit reprendre ses travaux sous peu. Tout ce que je puis dire pour le moment, c'est que le premier ministre lui-même et M. Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, assisteront à cette conférence et suivront avec intérêt ces délibérations, comme nous le faisons depuis la première conférence d'Helsinki. Quant aux délibérations du Conseil de l'Europe auxquelles le sénateur fait allusion, je n'en avais pas entendu parler jusqu'à maintenant, et je voudrais pouvoir consulter mes collègues avant d'exposer officiellement notre position.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

LA DATE DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT D'APPLICATION

L'honorable H. A. Olson: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au leader du gouvernement au Sénat. Je dois faire attention parce que quelques sénateurs semblent s'opposer à mes demandes de renseignements. Cela fait longtemps que nous n'avons pas eu une période de questions. Je voudrais interroger le leader du gouvernement sur trois sujets, mais je vais le faire en plusieurs fois afin que d'autres honorables sénateurs, qui eux aussi attendent depuis un certain temps, aient l'occasion de poser des questions.

J'ai reçu de nombreuses demandes de renseignements au sujet de l'application de la TPS. Je voudrais donc demander à l'honorable ministre si le règlement d'application est prêt ou s'il le sera dans un délai raisonnable, comme le 1er décembre prochain, par exemple, afin que les gens puissent s'y confirmer, si le projet de loi est adopté. Autrement, nous aurions à faire face aux mêmes difficultés que dans le cas de la Loi sur les langues officielles.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je suis obligé de donner à l'honorable sénateur la même réponse qu'au sénateur Molgat. Je ne suis pas pour le moment en mesure de répondre à la question concernant le règlement d'application du projet de loi C-62, mais je vais me renseigner auprès du ministère des Finances. Je suis certain de pouvoir donner une réponse avant la fin du débat sur le projet de loi C-62.

Le sénateur Olson: Si le règlement n'est pas prêt, est-ce que le ministre pourrait nous dire sur quelle base on répond à ceux qui appellent le numéro sans frais. Des réponses sont données, mais elles se sont pas cohérentes. On m'a dit qu'il est possible, dans la même heure, d'obtenir trois réponses différentes à la même question. Par conséquent, si le règlement n'est pas prêt, sur quelle base répond-on aux gens qui appellent?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je n'ai pas eu depuis un certain temps de rapport sur le fonctionnement du service d'information téléphonique. Je soupçonne que la plupart des demandes de renseignements portent sur la taxation de certains biens ou services particuliers, sur les crédits de taxe pour les intrants et sur d'autres questions prévues dans le projet de loi lui-même. Si le sénateur peut me donner des exemples précis de cas où des informations contradictoires ont été données en réponse à la même question, je transmettrai ces renseignements au ministère des Finances.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, mon problème ne s'arrête pas là. Si le ministre dit que le règlement n'est pas encore prêt, sur quoi se fonde-t-on pour donner des informations?

Le sénateur Murray: Je veux d'abord préciser que je n'ai pas dit que le règlement n'était pas encore prêt. J'ai dit que je me renseignerais auprès du ministère des Finances pour savoir si le règlement peut être rendu public et que je transmettrais la réponse au sénateur. C'est ce que j'ai répondu à sa première question.

Le sénateur Olson: Je suppose que c'était quelque chose de ce genre. Je crois que vous n'étiez pas certain si vous alliez admettre ou non que le règlement était prêt.

J'ai ici une annonce payée par le gouvernement du Canada. Elle dit ceci: «Avez-vous des questions à propos de la TPS et les prix?» On peut lire ensuite:

> Si vous vous demandez comment la TPS proposée affectera les prix, nous pouvons vous répondre. Nos lignes sans frais vous sont ouvertes du lundi au vendredi de 9 h à 21 h.

[Le sénateur Olson.]

On donne ensuite le numéro de téléphone. C'est le 1-800-668-0999. À la fin de l'annonce, on peut lire: «Un coup de fil et tout s'explique! Bureau d'information des consommateurs sur la TPS.» Il semble qu'on puisse obtenir tous les renseignements qu'on veut en composant ce numéro. Je vais vous donner des exemples de réponses contradictoires. Je ne sais pas comment je vais m'y prendre parce que les gens qui m'ont parlé de cela n'ont pas enregistré leurs conversations téléphoniques. J'espère que le ministre ne me demande pas de faire cela. Je peux lui assurer que des réponses contradictoires ont été données. J'espère qu'il nous dira demain si le règlement contenant les modalités d'application de la TPS à compter du 1er janvier 1991 est prêt. Si ces renseignements ne le sont pas, je pense que les gens aimeraient savoir pourquoi vous diffusez des renseignements qui ne pas authentiques ou officiels.

● (1620)

Le sénateur Murray: L'honorable sénateur a d'abord demandé si les règlements étaient prêts. J'ai répondu que je m'informerais et que je lui dirais ce qui en est. Cette réponse vaut toujours.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES CONGÉS DE MATERNITÉ PROLONGÉS—LA DATE DE MISE EN ŒUVRE—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, j'aimerais poser une question importante et pressante au leader du gouvernement au Sénat: peut-il nous dire aujourd'hui s'il a fait les démarches que, sauf erreur, il avait promis de faire auprès de ses collègues du Cabinet, afin qu'il soit tenu compte des demandes des femmes canadiennes qui versent maintenant des cotisations plus élevées d'assurance-chômage et qui ont eu des enfants avant l'adoption du projet de loi C-21? Ces femmes estiment qu'elles ont droit au versement rétroactif des primes supplémentaires prévues dans cette mesure législative à l'égard des congés de maternité.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je croyais que le leader adjoint du gouvernement avait fourni une réponse à la question du sénateur Haidasz. Je me suis trompé et je vais m'efforcer d'obtenir une réponse le plus tôt possible.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA NOMINATION D'UN AMBASSADEUR EN IRAN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'aimerais commencer en rectifiant une déclaration que j'ai faite au sénateur Murray, le 26 octobre 1990. Dans le cadre d'une question que je lui posais, j'avais dit: «Au cours des derniers jours, l'Iraq et l'Iran ont fait front commun contre les tierces parties en ce qui a trait à l'incident du Golfe.» Je n'ai jamais voulu dire cela. Je songerais à autre chose lorsque ces propos m'ont échappé. Je les retire parce qu'ils ne correspondent pas à la vérité.

La question que je posais au leader du gouvernement au Sénat à cette occasion avait trait à la nomination d'un nouvel ambassadeur à Téhéran, après des années d'inactivité par suite des incidents que nous connaissons tous et qui se sont produits il y a une dizaine d'années. L'ambassadeur qui a été nommé a une expérience du commerce international. Il me semble que, dans les circonstances, il aurait été préférable de nommer à Téhéran quelqu'un qui soit sensible au respect des droits de la personne et qui ait une vaste expérience de ce domaine. Dieu sait quels abus ont été commis au cours des années où le Canada n'a pas eu de représentants dans ce pays.

Il suffit d'examiner les listes des personnes disparues—les jeunes et les familles entières qui ont littéralement disparu des listes civiles. Il n'y a pas que des rumeurs, mais des cas reconnus de torture et de condamnation à mort sans procès et le reste.

Les Nations Unies ont dépêché un envoyé spécial en Iran, afin de faire enquête sur ces questions, mais la plupart des gens considèrent que le rapport qu'il a présenté est tout à fait irréaliste. Les droits de la personne continuent d'être violés.

On peut déjà remettre en question le fait que nous ayons décidé maintenant de nommer un ambassadeur en Iran. En outre, selon moi, notre première préoccupation en tant que pays qui croit dans les droits de la personne et dans la décence la plus fondamentale, aurait dû être de nommer une personne ayant les compétences et la préparation voulues pour se pencher sur ces questions et pour avoir un certain poids auprès du régime extrémiste au pouvoir à l'heure actuelle dans ce pays. Je suis sidéré de constater que ce n'est pas le cas. Je ne peux qu'en conclure qu'à ce stade-ci, le Canada se préoccupe davantage de questions pétrolières que du respect des droits de la personne.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je ne peux que m'engager à porter à l'attention de mon collègue, M. Clark, les observations du sénateur Corbin. Je lui demanderai s'il a quelque chose à dire à ce sujet. Je ne suis tout simplement pas d'accord avec l'honorable sénateur lorsqu'il affirme que l'expérience personnelle d'un ambassadeur du Canada que ce soit dans le domaine du droit, de la politique, du commerce, ou je ne sais quoi, constitue nécessairement pour le pays qui reçoit cet ambassadeur un message sur l'importance que le Canada attache aux droits de la personne. Ce qui importe, c'est que notre ambassadeur représente le Canada et notre politique de longue date au sujet du respect des droits de la personne. Je suis persuadé que notre ambassadeur, que je connais personnellement, sera tout à fait en mesure de préciser notre position et, en fait, de la défendre de façon compétente et directe.

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS

L'ATTITUDE DU PRÉSIDENT—LA COMPOSITION DU GROUPE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Raymond J. Perrault: Honorables sénateurs, je voudrais poser au leader du gouvernement au Sénat une question portant sur le Groupe de consultation des citoyens dont la formation a été annoncée la semaine dernière. Je suis persuadé que nous espérons tous qu'il s'acquittera de façon constructive de sa tâche. Dimanche, cependant, sur les ondes de la radio de Radio-Canada, dans le cadre de l'émission «Cross-country check-up», le président du groupe, M. Keith Spicer, a fait part d'un point de vue intéressant sur son nouveau mandat.

En tant que partisan de longue date de l'abolition du Sénat, il a réitéré sa position au sujet de notre institution en affirmant qu'il n'avait absolument pas changé son point de vue et qu'à son avis, l'abolition du Sénat s'imposait. Il a ajouté également que les membres de la commission n'avaient aucun intérêt à s'entretenir avec les représentants des vieux partis, mais souhaiteraient plutôt discuter avec des membres du Parti réformiste du Canada et de nouveaux groupes de ce genre.

Devons-nous conclure des déclarations de M. Spicer que c'est là le mandat que le gouvernement lui a confié? La plupart des membres du Parti réformiste sont des conservateurs désenchantés. Je me demande alors si ces conservateurs seront les seuls qui pourront faire valoir leurs points de vue devant le groupe de consultation que l'on est en train d'établir.

J'espère que le leader du gouvernement pourra répondre à mes questions, mais il me semble que M. Spicer a fait preuve d'une naïveté renversante, pour ne pas dire plus. Je ne pensais pas que le fait de participer à la vie publique pendant de nombreuses années et d'être sénateur, avec mes collègues dans tous les recoins de la Chambre, pouvait empêcher quelqu'un de contribuer aux échanges sur l'avenir du Canada. Le leader du gouvernement peut-il dire si les sénateurs et les députés auront au moins l'occasion de présenter leurs points de vue par écrit à M. Spicer et aux membres de son groupe de consultation?

D'après moi, il s'agit d'un exercice dynamique qui permettra au plus grand nombre possible d'habitants de toutes les provinces de se faire entendre. Je ne pense pas qu'il soit réaliste de dire que ceux qui ont consacré leur vie à tenter de servir les habitants de ce pays au sein d'un corps délibérant, qu'il s'agisse d'une assemblée législative provinciale, de la Chambre des communes ou du Sénat, ne devraient pas être autorisés à faire connaître leurs opinions au groupe de consultation.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je suis entièrement d'accord avec le sénateur Perrault. Je suis certain que les membres du Sénat et ceux de l'autre endroit auront l'occasion de présenter des documents, d'exprimer leurs points de vue et d'assister à des séances publiques—comme, en fait, on nous encourage à le faire—du groupe de consultation des citoyens. Il ne faut pas oublier, toutefois, que, par le biais de ce groupe, nous voulons favoriser les échanges entre les Canadiens ordinaires. M. Spicer serait d'avis—avis que je partage d'ailleurs—que la plupart d'entre nous disposons déjà d'une tribune, au Sénat, à la Chambre et dans les assemblées législatives provinciales, pour exprimer notre opinion. Le moment est venu de laisser les Canadiens ordinaires occuper le devant de la scène, pour favoriser l'échange de vues sur le genre de pays qu'ils souhaitent que le Canada soit, sur nos valeurs communes et sur ce qu'ils attendent de leur pays, de leur gouvernement et de leurs institutions gouvernementales, dont le Sénat.

• (1630)

Sous ce rapport, le Parti réformiste, dans l'Ouest, et d'autres «tiers partis» ne sont pas une nouveauté dans la politique canadienne. Ils sont plutôt une manifestation nouvelle d'un vieux phénomène. Par conséquent, les gens à l'esprit ouvert et curieux que sont M. Spicer et ses collègues verraient sans doute un intérêt à discuter avec les membres de ces partis les doléances insatisfaites ou les objectifs non atteints qui conduisent à la formation de nouveaux partis politiques, que ce soit dans l'Ouest, au Québec ou n'importe où ailleurs. Il n'est pas question d'exclure les politiques en poste au Parlement de ce processus. Tout au contraire.

Je répète cependant que je veux que ce soient les Canadiens ordinaires qui occupent le devant de la scène, pour qu'ils puissent avoir leur mot à dire en ce qui concerne l'avenir de leur pays.

Le sénateur Perrault: Je profite de ma question supplémentaire pour vous dire que je suis tout à fait d'accord avec vous lorsque vous dites que les Canadiens ordinaires doivent avoir voix au chapitre. Il n'y a pas vraiment de Canadien qui soit ordinaire, mais je sais ce que le leader du gouvernement veut dire. Par ailleurs, il était un tantinet naïf d'inviter expressément les membres d'un parti, en l'occurrence le Parti réformiste, à participer aux discussions, mais pas les conservateurs ni les libéraux, sous prétexte qu'ils sont ultra-traditionalistes. Beaucoup d'entre nous, dans un camp comme dans l'autre, auraient, je crois, des idées constructives à proposer pour façonner l'avenir de notre pays. Cela m'inquiète de penser que la priorité pourrait être accordée à de prétendus «groupes nouveaux, tels que le bloc populaire et le Parti réformiste et que, pour une raison ou pour une autre, les opinions exprimées par des personnes d'autres partis ne sont pas pertinentes ou valables. J'espère que nous pouvons déduire de la réponse du leader du gouvernement que le gouvernement est aussi de cet avis.

L'honorable George van Roggen: Je voudrais poser une question qui fait suite à celle du sénateur Perrault. Incidemment, je pense que le gouvernement en viendra à regretter amèrement la nomination de ce monsieur à la présidence du groupe de consultation. Mais ce n'est pas là ma question.

Est-ce que le leader du gouvernement croit que lorsque M. Spicer a parlé des vieux partis, cela comprenait le NPD, ou bien s'agit-il pour lui d'un nouveau parti?

Le sénateur Murray: Je n'en ai pas la moindre idée, mais, pour revenir à la question soulevée par le sénateur Perrault, je dois dire qu'il y aura des occasions non seulement pour les conservateurs désenchantés, mais aussi pour les libéraux désenchantés, quoiqu'il puisse peut-être manquer de temps pour les entendre tous.

L'honorable Raymond J. Perrault: Tant qu'ils se présentent sous un nouveau titre, je présume. S'ils formaient un «nouveau groupe», comme l'on dit, cela serait-il plus acceptable pour M. Spicer? Je crains que son attitude soit très proche de celle de quelqu'un qui dirait: «Cessez donc de m'embêter avec des faits, mon opinion est déjà faite.» Toutes les options devraient être offertes à cette commission, même en ce qui concerne le Sénat. M. Spicer ne devrait pas dire qu'il pense toujours qu'il faudrait abolir le Sénat, mais qu'il garde l'esprit ouvert à toutes les opinions. On peut se demander dans quelle mesure cela est vrai.

Le sénateur Murray: Nous ne demandons pas à la commission de M. Spicer et ses collègues un modèle de réforme du Sénat. Nous ne leur demandons pas des recommandations sur de futures modifications de la Constitution. Nous les chargeons d'encourager et de diriger parmi les Canadiens un dialogue sur les valeurs qu'ils partagent et sur le genre de pays qu'ils veulent à l'avenir.

Ce que nous attendons du rapport de M. Spicer et de ses collègues, c'est un résumé de leurs conclusions sur la possibilité d'un consensus dans notre pays, sur les divisions qu'il reste encore à aplanir entre les Canadiens et sur les moyens éventuels permettant de le faire.

Le sénateur van Roggen: Le leader du gouvernement croit-il vraiment nécessaire qu'un groupe de consultation parcoure le pays pour demander aux Canadiens quel genre de Canada ils veulent au juste? J'estime que nous n'avons pas besoin d'un groupe de ce genre, qui va coûter des millions de dollars, rien que pour sonder les Canadiens.Vous pouvez êtres sûr que les 26 millions de Canadiens s'entendent pour vouloir un pays uni, paisible, prospère et démocratique.Le reste n'est qu'une question de détails et non de généralités.

Le sénateur Murray: J'invite mon collègue à consulter l'allocution que le très honorable premier ministre a prononcée à l'autre endroit sur le mandat de ce groupe de consultation.

Je me permets de lui citer seulement quelques exemples de domaines où le consensus fait défaut, à notre avis, et où il faut s'efforcer d'en établir un.Le premier concerne les relations entre les autochtones et les autres Canadiens.Nous estimons très important que les Canadiens, autochtones et autres, échangent sur leurs attitudes et leurs aspirations.Il n'existe pas de consensus à ce sujet et nulle part moins que dans la province de mon honorable collègue et les autres provinces où vit une majorité d'autochtones.

Un deuxième exemple réside dans les divers éléments concurrents sinon incompatibles de la société canadienne, dans l'opposition entre les droits individuels et les droits collectifs.

Un troisième exemple est celui des relations entre les francophones et les anglophones du Canada.

Un quatrième exemple se trouve dans la politique du multiculturalisme et dans la façon de la concilier avec le désir d'unité nationale.

Un autre exemple est la question de savoir si nos institutions en général et nos institutions parlementaires en particulier servent toutes les régions du Canada aussi bien qu'elles le peuvent et si elles devraient subir des changements structuraux.

On peut dresser toute une liste de secteurs très importants au sujet desquels les Canadiens doivent se poser des questions plutôt difficiles et au sujet desquels le groupe de consultation va essayer, en encourageant au dialogue, d'en arriver à un consensus avant que nous ne parlions de modifications constitutionnelles ou de réforme de nos institutions.

Le sénateur van Roggen: Nous voulons sûrement tous leur souhaiter bonne chance.

LES AUTOCHTONES

LA CRISE D'OKA—LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Len Marchand: Honorables sénateurs, je ne veux pas trop m'éloigner des questions soulevées par le sénateur Perrault, mais l'été dernier a été plutôt long et chaud pour un certain nombre d'entre nous, particulièrement pour ceux d'entre nous qui appartenons à la communauté amérindienne. La crise d'Oka a préoccupé de nombreux Canadiens et, dans notre province de Colombie-Britannique, nos semblables ont érigé de nombreux barrages routiers en réaction à ce qui se passait à Oka.

Si je me rappelle bien, dans le discours qu'il a prononcé le 25 septembre aux Communes, le premier ministre a parlé d'une commission royale d'enquête. Je l'ai entendu parlé d'une commission royale lors d'autres entrevues, de même que d'une commission d'enquête sur les événements d'Oka. Pour ma part, j'appuie les deux formules.

Il faut entreprendre une enquête sur ce qui s'est passé à Oka en particulier, et pour etudier la question globale, il faudrait une commission royale d'enquête, une proposition qui est appuyée par beaucoup de gens dans notre communauté et par des gens comme Max Yalden et d'autres qui en parlent depuis quelques années.

Où en est la question? Une enquête sur les événements est-elle possible, et l'idée d'une commission royale d'enquête est-elle encore envisagée par le gouvernement? Annoncera-t-on la mise sur pied d'une commission royale d'enquête sur la question générale des affaires autochtones dans le pays?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): En ce qui concerne Oka, je vais devoir m'informer sur la situation et sur les circonstances qui l'ont provoquée. Je vais devoir m'informer de l'état de la question à cet égard.

Quant à l'idée d'une commission royale d'enquête sur les questions autochtones en général, nous ne pourrions absolument pas en exclure la possibilité. Pour le moment, nous voulons donner au groupe de consultation le temps de se constituer et d'entreprendre sa mission.

Mon honorable collègue le sait sans doute, le premier sujet de discussion figurant à son mandat a trait aux relations entre les peuples autochtones et le reste de la société canadienne. C'est pour une raison très valable.

● (1640)

Il n'y a pas de question plus importante ou plus urgente, et qui remonte aussi loin dans le temps, sur laquelle le Groupe de consultation des citoyens doit ouvrir un dialogue convenable entre les Canadiens. Comme il n'y a pas de consensus, nous voulons donner au Groupe de consultation des citoyens une possibilité de faire des progrès. Quoi qu'il en soit, je n'exclus aucunement la possibilité de nommer une commission royale d'enquête sur les questions autochtones en général. La seule chose qui reste actuellement en suspens, pour des raisons que les honorables sénateurs et d'autres personnes comprennent, c'est une modification constitutionnelle en bonne et due forme.

Le sénateur Marchand: Honorables sénateurs, je suis certain que le leader du gouvernement comprend la position qu'ont adoptée certains dirigeants de l'Assemblée des premières nations lorsqu'ils disent qu'ils ne sont pas très enthousiasmés par la nomination de ce dernier groupe de consultation des citoyens. Des conférences constitutionnelles de portée nationale n'ont pas vraiment donné de résultats. En outre, nous avons eu l'Accord du lac Meech, qui s'est traduit par un fiasco.

Je présume qu'ils veulent réellement dire qu'ils ne sont pas très enthousiasmés d'avoir à faire connaître leur point de vue devant cette commission d'enquête. J'espère que ce problème sera réglé sous peu, mais vous comprenez, j'en suis certain, pourquoi ils tiennent ces propos. Les propositions constitutionnelles qu'ils ont avancées étaient réellement claires. Ils ont toujours été cohérents dans les modifications qu'ils voulaient qu'on apporte à la Constitution.

Une commission royale d'enquête est une tout autre affaire. Elle porte sur une foule d'autres questions. L'APN a exprimé certains points de vue, en disant qu'il faudrait peut-être examiner uniquement les questions socio-économiques. D'autres groupes ont des opinions différentes. Personnellement, je suis favorable à la nomination d'une commission royale d'enquête à part entière qui traiterait de toutes les questions, sans rien laisser en plan.

Je voudrais que cette commission ait pour résultat d'amener les Canadiens à voir leurs relations entre eux et avec le gouvernement sous un tout nouveau jour. C'est ainsi que j'imagine une commission royale d'enquête. Elle devrait être aussi complète et aussi exhaustive que cela.

J'espérais aussi que le comité permanent de l'autre endroit aurait terminé son enquête, conformément à l'entente conclue là-bas. Je m'en réjouissais. Je pensais que c'était une bonne occasion. Il est très important que nous n'attendions pas trop longtemps avant de rédiger un rapport public complet de ce qui s'est passé à Oka. Si l'autre endroit ne le rédige pas, j'espère que le leader du gouvernement sera d'accord pour que le Comité sénatorial permanent des autochtones le fasse. Nous avons les talents, la motivation et les services nécessaires pour faire ce travail.

Je tiens à faire comprendre au leader du gouvernement qu'il est extrêmement urgent et important qu'un rapport public soit rédigé sur les événements qui se sont produits l'été dernier à Oka.

Le sénateur Murray: Encore une fois, honorables sénateurs, je vais m'informer auprès de mes collègues de l'autre endroit sur l'état de cette question.

En ce qui concerne les autres questions qui ont été soulevées, le sénateur a dit, avec raison, que les positions constitutionnelles et les aspirations des autochtones étaient bien connues, au moins par les gouvernements. Comme M. Spicer l'a déclaré l'autre soir dans l'émission dont le sénateur Perrault a parlé, il existe cependant une énorme ignorance au Canada au sujet de bien des questions plus fondamentales concernant les autochtones. Les conférences constitutionnelles ont échoué. J'ai participé à certaines d'entre elles. Il est facile de dire qu'elles ont échoué faute de leadership politique, mais en fin de compte, il faut reconnaître qu'elles ont aussi échoué parce qu'il n'y a pas de consensus au Canada sur la façon de régler ces problèmes. J'espère que les autochtones eux-mêmes et leurs dirigeants considéreront le Groupe de consultation des citoyens comme une véritable occasion de dissiper la grande ignorance de ces questions au Canada.

Nous n'excluons pas un instant la possibilité de créer une commission royale à l'avenir. Nous voulons auparavant donner au Groupe de consultation des citoyens l'occasion de faire son travail et de réaliser un consensus sur ces questions au moyen d'un dialogue public. Entre temps, comme le premier ministre l'a dit, dans son discours du 25 septembre, je crois, nous avançons sur plusieurs fronts.

L'honorable sénateur sait que jusqu'ici le gouvernement accepterait de ne s'occuper que de six revendications territoriales globales à la fois. Nous avons supprimé ce plafond. C'est une mesure importante. Nous affectons plus de ressources à la négociation de revendications territoriales particulières. Nous étudions avec les chefs autochtones des façons d'accélérer ce processus.

M. Siddon a parlé ces derniers jours au premier ministre Devine à propos des terres cédées en vertu de traités. L'honorable sénateur sait que la situation a récemment laissé espérer une amélioration quant à l'attitude du gouvernement de la Colombie-Britannique. Il existe des services de l'aide sociale à l'enfance dirigés par les Indiens dans certaines régions du pays. Nous allons les étendre au reste du pays, y compris en Colombie-Britannique.

Il ne faudrait pas penser qu'en attendant les activités du Groupe de consultation des citoyens ou de quelque commission royale future, nous piétinons. Loin de là. Nous essayons de progresser sur un front très large.

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS

SON RAPPORT—SON ÉCHÉANCIER INADÉQUAT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable John B. Stewart: Puis-je poser une question supplémentaire à propos du Groupe de consultation des citoyens?

Je remarque que dans sa déclaration à l'autre endroit le 1er novembre, M. Mulroney a dit que M. Spicer fera rapport des conclusions du groupe au gouvernement d'ici le 30 juin. On a beaucoup parlé du consensus et j'imagine que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il est souhaitable d'arriver à un consensus. Le leader du gouvernement a indiqué qu'il est souhaitable de parvenir à un consensus sur une gamme étendue de sujets. Je me demande si le gouvernement ne fait pas preuve de trop d'optimisme lorsqu'il pense que l'on peut parvenir à un consensus satisfaisant à propos de tous ces sujets d'ici le 30 juin 1991.

Je lui dirai que ce genre de débat présente au moins deux phases. La première étant une période où divers groupes définissent et clarifient leurs positions. Une fois cela fait, on passe aux modifications et aux mises au point de tout point de désaccord.

Je demande au leader au gouvernement au Sénat s'il n'y a pas un réel danger, étant donné le court délai imparti au groupe, que ce dernier ne puisse accomplir que la première des deux phases et ne travailler peut-être que sur un ou deux des sujets—c'est-à-dire qu'il y aura une définition et une clarification, et même un durcissement des positions. Le temps voulu n'est pas prévu pour l'autre phase, soit la mise au point et la modification, si l'on s'en tient à la façon dont les travaux du groupe sont maintenant envisagés.

[Le sénateur Murray.]

• (1650)

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Le sénateur a raison. Un des dangers auxquels nous nous exposons dans une initiative de cette nature, c'est que les positions se durcissent et que le dialogue devienne âpre et amer au point de nous éloigner plutôt que de nous rapprocher d'un consensus. Il est possible aussi que des groupes de pression essayent d'imposer leurs points de vue.

Ce sont les dangers auxquels nous faisons face. Je répète que nous espérons que le dialogue et les échanges de vues vont permettre à tous les intervenants de mieux se connaître.

Par ailleurs, dès le départ, les Canadiens doivent se demander s'ils veulent encore un pays, s'ils veulent encore vivre ensemble et s'ils sont prêts à faire des compromis à ces fins, car nous savons que tous et chacun devront mettre de l'eau dans leur vin, sans quoi le pays n'a pas d'avenir.

Nous confions au Groupe de consultation une tâche qui présente énormément de dangers, comme M. Spicer l'a dit, mais notre avenir en dépend. Nous ne nous attendons pas que le Groupe confirme qu'il existe un consensus sur la variété de sujets que j'ai mentionnés. Toutefois, nous espérons qu'il nous dira que les Canadiens ont précisé leurs vues, qu'ils comprennent mieux les diverses positions de leurs concitoyens, qu'il y a moyen d'arriver à un consensus et que, surtout, les Canadiens veulent vivre ensemble dans un seul pays et qu'ils sont prêts à faire les compromis nécessaires. En soi, ce serait toute une initiative éducative de la part du Groupe.

L'ATTITUDE DU PRÉSIDENT—LA DIRECTION DU GROUPE DE CONSULTATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, je sais que beaucoup de gens ont des questions à poser sur ce sujet très important. J'aimerais savoir si le président dirige le Groupe. Est-ce un dictateur? Décide-t-il qui va témoigner? Choisit-il les personnes qui présentent des mémoires?

Sauf erreur, le Groupe a pour mission d'écouter ce que les Canadiens ont à dire et de présenter un rapport au gouvernement, non pas de dire: «Nous n'écouterons pas un tel ou une telle. C'est nous qui choisirons les témoins.»

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que je comprends que les dirigeants autochtones ne soient pas très enclins à venir, vu que le sénateur Murray a dit qu'il ne serait guère utile qu'ils présentent leurs problèmes maintenant. Pourtant, une des choses que ce groupe est censé découvrir, c'est ce que les autochtones pensent de nous.

Le sénateur Murray estime qu'il ne serait pas très utile d'examiner les questions autochtones alors que le débat sur l'unité nationale se poursuit. C'est ce qui a fait dire au vice-président des Premières nations qu'il n'y avait aucune raison de se présenter.

Je comprends aussi que M. Spicer ait dit que sa première audience serait à Tuktoyaktuk, mais qu'il y irait seul. Est-ce que tous ces autres grands Canadiens qui sont membres du groupe ont été consultés? M. Spicer est-il un dictateur ou reçoit-il ses ordres du premier ministre? A-t-il consulté les autres membres du groupe pour savoir si trois ou quatre d'entre eux ne devraient pas aller à Tuktoyaktuk, entendre ce que les gens ont à dire?

Ce groupe a-t-il un budget limité, ou bien peut-il dépenser autant qu'il veut? Est-ce que le Conseil du Trésor lui a dit: «Allez-y, nous paierons ce qu'il y aura à payer.»

L'honorable Jean-Maurice Simard: Combien êtes-vous prêt à payer pour sauver le Canada?

Le sénateur Bonnell: Si cela doit sauver le Canada je suis bien prêt à investir une bonne somme, mais si le gouvernement n'a pas pu sauver le Canada, je doute que ce groupe soit capable de le faire. Je pense qu'il y a beaucoup de questions à résoudre. Qui dirige? Qui décide des personnes ou des groupes à entendre? Va-t-on dire aux intervenants ce que l'on veut entendre? Si le groupe n'a pas l'intention d'écouter, il vaut mieux qu'il reste chez lui.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, ce n'est pas un dialogue entre une commission et la population. C'est un groupe de consultation qui est chargé de susciter le dialogue entre les Canadiens, de sorte qu'ils comprennent mieux les différentes perspectives, les différents points de vue qui existent dans le pays, ainsi que certaines questions très fondamentales sur lesquelles, à notre avis, il n'y a pas de consensus actuellement.

En ce qui concerne le groupe lui-même, M. Spicer et ses collègues tiendront des audiences dans les diverses régions du pays, et encourageront les Canadiens à se réunir aux fins que je viens de décrire.

Pour ce qui est des autochtones, j'ai dit, lorsque j'ai répondu à la question du sénateur Marchand, que la chose qui va devoir attendre c'est un amendement constitutionnel, et qu'il serait futile vu les circonstances de discuter d'un tel amendement. J'ai également dit au sénateur Marchand et au Sénat il y a quelques instants que nous n'excluons pas la possibilité de créer une commission royale pour enquêter sur les affaires autochtones. Le gouvernement a réalisé des progrès dans le dossier relatif aux revendications territoriales et autres questions qui intéressent les autochtones. Les propos du sénateur sont cités hors contexte et ne représentent pas vraiment les vues que je viens d'exposer dans ma réponse au sénateur Marchand.

Le sénateur Bonnell: Pourquoi n'émettez-vous pas un communiqué de presse pour dire «J'ai commis une erreur. Je n'ai pas voulu dire que l'opinion des autochtones n'a pas d'importance. J'invite le peuple autochtone à comparaître devant le groupe de consultation. Je ne suis pas qu'une autre de ces personnes qui disent à ce groupe qui il doit et ne doit pas entendre.»

Pourquoi, en tant que membre du gouvernement, ne laissez-vous pas le groupe décider qui il veut entendre? N'allez pas dire aux autochtones qu'il serait vain pour eux d'aller exposer leurs vues au groupe.

Autre chose: y a-t-il un Inuit parmi les membres du groupe qui écoutera les vues des autochtones? S'il y en a un, cette personne saurait certainement comment se sentent les autochtones par rapport aux autres Canadiens. Vous devriez donc arrêter d'insister et faire paraître dans les journaux des excuses pour indiquer que vous n'avez jamais voulu dire qu'il serait vain pour les autochtones de comparaître devant le groupe et que vous êtes prêts à laisser les autochtones exprimer leur point de vue.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, un représentant autochtone fait bel et bien partie du groupe de consultation des citoyens, mais encore une fois, il ne s'agit pas d'un dialogue entre les membres du groupe de consultation. Ce que nous essayons de faire, c'est de fournir aux citoyens canadiens l'occasion d'exprimer leurs vues sur l'avenir de ce pays. En ce qui concerne les sénateurs et les députés, ils possèdent, comme je l'ai dit au sénateur Perrault plus tôt, leur propre tribune pour discuter. C'est-à-dire, le Sénat ou la Chambre des communes ou les assemblées législatives provinciales.

Dans le cas du sénateur Bonnell, quand le comité ou ses représentants iront à Summerside, je suis certain qu'il aura tout le loisir de comparaître devant ce groupe de consultation et qu'il pourra en profiter pour exprimer, tardivement, son opinion sur la liaison permanente.

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEUXIÈME PHASE—LES EXEMPTIONS POUR L'ENSEIGNEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Lorna Marsden: L'honorable Flora MacDonald, la ministre des Communications d'alors, en nous parlant du projet de loi sur les droits d'auteur, nous a assuré que les exemptions pour l'enseignement qui faisaient l'objet de discussions, et qui, selon elle, était déjà rédigées, seraient proposées. Trois ans se sont écoulées. Entre temps, parce que ce projet de loi a été adopté à la condition que ces amendements soient proposés, tous les établissements d'enseignement, comme je l'ai déjà dit à maintes reprises au Sénat, pâtissent vraiment des limites importantes qu'on leur impose. On nous a assuré une fois de plus que la phase deux des amendements sur les droits d'auteur serait proposée cette année. On ne l'a pas fait. De vive voix, par courrier et au téléphone, on m'a dit au cours des trois dernières semaines bien des choses différentes.

• (1700)

Je voudrais demander au leader du gouvernement de bien vouloir nous dire s'il y a des informations sures sur cette question. Tout d'abord, comme documentation, j'ai reçu plusieurs lettres en particulier d'universités et de collèges qui trouvaient qu'il leur coûtait cher de respecterr les dispositions de la Loi sur le droit d'auteur qui, comme vous le savez, ne prévoit aucune exemption pour les utilisations éducatives légitimes ni, d'ailleurs, pour les utilisations injustifiées. Le bruit court que la phase deux comportera deux parties et que son contenu risque d'être fragmenté. J'aimerais savoir si c'est vrai ou non. il court un bruit très répandu, à la suite des réunions tenues récemment, selon lequel le ministre n'a plus l'intention de proposer les exemptions pour l'enseignement auxquelles il s'était déjà engagé par lettre à des enseignants. Il y a une rumeur selon laquelle alors que ces exemptions pour l'enseignement pourraient encore être proposées, elles risquent d'entraîner des frais et que par conséquent on y renoncerait. Je me demande si le leader du gouvernement est en mesure de confirmer ou d'infirmer l'une ou l'autre de ces rumeurs; dans le cas contraire, quand pourrait-il apporter les renseignements pertinents au Sénat où bien des gens s'intéressent à cette question.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je me réjouis toujours d'entendre les rumeurs que colporte l'honorable sénateur. Je conviens qu'il est vraisemblablement temps de verser les véritables données au comtpe rendu. Je m'engage à le faire dans les plus brefs délais.

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS CANADIENS

LES MEMBRES DU GROUPE—LA REPRÉSENTATION DU NORD DU CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser également au sujet du groupe de consultation. Je me demande si, en l'occurrence, le gouvernement ne s'apprête pas à commettre la même bévue qu'avec l'Accord du Lac Meech ou s'il n'a trouvé dans le Nord personne capable d'y siéger. Ce groupe est prêt à entrer en action pour découvrir ce que pensent les Canadiens. Ceux qui habitent de ce côté-ci du soixantième parallèle peuvent en faire partie. Pourquoi avez-vous de nouveau négligé les gens du Nord? Pourquoi ne compte-t-il pas un seul habitant de cette région? Après l'échec du Lac Meech à l'occasion duquel le gouvernement a soudainement découvert l'importance des Canadiens qui habitent au nord du 60e parallèle, pourquoi ne s'est-il pas arrangé pour bien faire les choses? Pourquoi n'a-t-il pas nommé quelqu'un du Nord pour faire partie de ce groupe?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, le groupe de consultation n'est pas une commission royale ordinaire. Nous n'avons pas songé à nommer une commission dont les membres représenteraient toutes les régions du Canada et tous les aspects de notre société. L'important, c'est que le groupe de consultation des citoyens fournisse aux Canadiens de toutes les régions de notre pays et de toutes les couches de la société l'occasion de se rencontrer et de discuter de la façon dont ils envisagent l'avenir du Canada. Voilà la mission du groupe et il ne faudrait pas attacher trop d'importance au fait que l'on n'y ait pas representé certains groupes géographiques, ethniques ou linguistiques. Le groupe de consultation ne devait pas assurer ce genre de représentation.

Le sénateur Lucier: Honorables sénateurs, c'est exactement le contraire de la vérité. La vérité, c'est que les membres du groupe représentent l'est et l'ouest du Canada, l'Ontario, le Québec et les provinces des Prairies, qu'ils viennent de régions différentes, par conséquent. On y compte une autochtone. Vous vous vantez de la présence de cette autochtone de service au sein du groupe. Le premier ministre a dit hier à une dame représentant la communauté italienne de Toronto qu'on avait oublié de nommer un Italien, mais qu'on nommerait peut-être plus tard un représentant de ces communautés. Vous dites exactement le contraire de la vérité. Le groupe de consultation compte des représentants des différentes régions du Canada, des différentes cultures et c'est ainsi qu'il doit être composé. Mais vous vous êtes encore arrêtés en cours de route. Vous vous êtes arrêtés au 60e parallèle. Grands dieux, ne savez-vous pas qu'il existe une région nordique au Canada!

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'aurai cru que l'honorable sénateur trouverait une certaine satisfaction à savoir que le groupe ne s'arrêterait pas au 60e parallèle. Il s'y rendra pour sa première série de réunions. Deuxièmement, je regrette que le sénateur ait parlé d'autochtone de service pour désigner l'autochtone qui fait partie de ce groupe. Cette personne a été nommée en raison de ses qualités personnelles et de l'expérience qu'elle apporte au sein de ce groupe. En fait, il laisse entendre par sa question qu'il voudrait voir siéger une personne de service pour représenter le Nord.

Le sénateur Lucier: Nous revoilà repartis de nouveau. Je sais qui est l'autochtone de service au sein du groupe. Je répétais ce que vous avez dit au sénateur Marchand. La dame autochtone nommée au groupe de consultation est une représentante très qualifiée, très intelligente, très solide qui sera à la hauteur de sa mission et je lui souhaite la bienvenue.

Le sénateur Murray: Vous changez de ton.

Le sénateur Lucier: Rassoyez-vous donc et prenez la peine d'écouter pendant quelques minutes. Vous apprendrez peut-être quelque chose. Vous tentez maintenant d'insinuer que le fait d'envoyer Keith Spicer à Tuktoyaktuk devrait contenter la population du Nord. Bien je peux vous dire qu'ils ne seront pas satisfaits et je vous dis par ailleurs que vous êtes en train de refaire la même erreur stupide que la dernière fois. Vous ne faites aucun cas du Nord, puis vous y envoyez quelqu'un qui nous dit: «Pendant que j'y suis, qu'en pensez-vous? Envoyez-nous tout ça dans le Sud pour nous faire savoir ce que vous en pensez.» C'est la même stupidité dont nous sommes témoins depuis que ce gouvernement a pris le pouvoir.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, un peu plus et le sénateur finira par prétendre que l'idée vient de lui.

Le sénateur Lucier: N'y comptez pas. Je tiens à dire, honorables sénateurs, que j'aurais présenté le concept un peu différemment, si c'était moi qui en avait eu l'idée, mais ce n'est pas le cas. J'aurais fait en sorte que la composition du groupe représente toutes les régions du Canada. Je ne suis pas du tout surpris que le ministre, qui est censé être ministre des Relations fédérales-provinciales, qui est censé penser au Nord quand ce genre de groupe de consultation est formé, qui est censé nous représenter, n'ait pas la moindre idée de ce que nous sommes et ne manifeste aucun intérêt à notre endroit. Il nous en a déjà donné la preuve.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

LA PROMESSE D'EN ATTÉNUER LES EFFETS SUR LES IMPRIMÉS—LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, au cours du débat d'hier sur la TPS, certains commentaires ont été faits—je n'ai pas en main les citations précises, mais je crois qu'il suffira que je cite de mémoire pour que vous compreniez où je veux en venir. Selon certains, on n'avait jamais vraiment examiné l'effet qu'aurait cette taxe sur les imprimés. Le premier ministre aurait dit à Burnaby, répondant à un citoyen qui lui disait que la Bible serait ainsi taxée, que c'était impensable, et qu'on réexaminerait cet élément de la taxe. Je crois que les sénateurs d'en face ont tenu les mêmes propos pendant le débat d'hier. Nous devons faire adopter le projet de loi tel quel, mais au début de l'an prochain ou dès que la loi sera en vigueur, nous ferons le nécessaire pour

éliminer la taxe sur les imprimés. On me dit que le premier ministre aurait fait une telle déclaration, hier soir, à la télévision, dans une tribune téléphonique. Maintenant, s'il y a quelque chose qui embrouille les faits dans l'esprit de la population, c'est ce genre de déclarations des porte-parole du gouvernement, les déclarations de sénateurs qui disent: «En principe, nous nous opposons à la taxe sur les imprimés, mais nous nous conformerons à la décision du parti.»

• (1710)

Le gouvernement s'attend-il à ce que les vendeurs d'imprimés s'équipent—si la taxe finit par être mise en vigueur—en caisses enregistreuses et autre matériel pour se faire dire que le gouvernement s'occupera d'eux l'an prochain lors du débat sur le budget ou au moyen de modifications du règlement? Le gouvernement parle deux langages à la fois: D'une part, il dit que la TPS entrera en vigueur le 1er janvier, d'autre part, il commence à divulguer les règles d'exception qui s'appliqueront, dans un premier temps, aux documents imprimés. Le gouvernement affirme également qu'il fera la même chose pour les autres secteurs. Il sème la confusion au sein du monde des affaires qui commence à être très en colère contre lui. Je reçois des appels en ce sens. Les gens veulent que vous mettiez fin à ces bêtises et que vous abandonniez la taxe.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, la réponse la plus courte à cette question est «non». Laissez-moi éclaircir tout cela pour l'honorable sénateur.

Le sénateur Corbin: C'est des vôtres que vient la confusion.

Le sénateur Murray: Laissez-moi dissiper toute confusion dans l'esprit de l'honorable sénateur. Le gouvernement ne s'est jamais engagé à modifier quelque disposition que ce soit du projet de loi, ni maintenant, ni jamais. Le ministre des Finances, le premier ministre et d'autres ont souligné qu'un budget est présenté chaque printemps. À ce moment, le gouvernement en profite pour examiner les répercussions de ses mesures fiscales au sein de la population canadienne et à partir de là, il apporte les modifications nécessaires à sa politique.

Quant à la taxe sur les livres, l'honorable sénateur a fait allusion à la déclaration que le premier ministre a faite à Burnaby. Oui, cela est un sujet de préoccupation.

L'honorable H. A. Olson: Agissez tout de suite! Nous vous aiderons.

Le sénateur Murray: Si les honorables sénateurs n'avaient pas renoncé à la pratique des examens préalables, nous aurions peut-être eu la possibilité il y a bien des mois d'étudier . . .

Des voix: Bravo!

Le sénateur Murray: . . . toutes les améliorations envisageables dans l'ensemble du projet de loi. Mais les sénateurs ont renoncé à cette possibilité, préférant l'affrontement. Le gouvernement ne s'engage pas à faire quelque modification que ce soit dans le projet de loi C-62 à quelque moment que ce soit. Il s'engage néanmoins à contrôler les effets de la taxe tout au long de sa mise en application. Nous avons un budget tous les ans, et nous aurons alors toute possibilité d'apporter les modifications souhaitables.

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Je voudrais revenir sur cette dernière observation du leader du gouvernement. La semaine dernière nous avons tous vu à la télévision le premier ministre répondre à un étudiant de l'Université de la Colombie-Britannique. Je n'ai pas la transcription exacte de ses propos, mais l'étudiant a demandé au premier ministre s'il était encore prêt à taxer la connaissance ou les livres, qui sont les outils de travail de l'étudiant. Le premier ministre lui a répondu de ne pas s'inquiéter, que non seulement le gouvernement comprenait la situation mais qu'il allait également trouver une solution. Cet étudiant et les téléspectateurs ont eu nettement l'impression que le premier ministre voulait faire quelque chose. La conclusion logique était qu'il allait retirer ou au moins améliorer les dispositions de la TPS qui s'appliquent aux livres et à d'autres biens ou services nécessaires aux étudiants. C'est nettement ce qu'il a laissé entendre. Lorsque le premier ministre a été interrogé à ce sujet aux Communes, M. Wilson a adopté une position différente, disant que le gouvernement s'occuperait de ces questions au moment du prochain budget ou ultérieurement.

Si le premier ministre a pris cet engagement moral envers les étudiants canadiens, pourquoi faudrait-il attendre jusqu'au printemps prochain? Pourquoi le gouvernement du Canada ne décide-t-il pas dans l'heure qui suit de supprimer cette disposition, de rassurer ainsi des étudiants inquiets et de tenir l'engagement moral que le premier ministre a pris envers cet étudiant et tous les autres?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je n'ai pas sous les yeux toute la transcription des propos que le premier ministre a tenus à Burnaby. Je crois qu'un examen du texte appuierait l'interprétation que j'ai donnée tout à l'heure, à savoir que le gouvernement ne s'engage pas à apporter de modifications particulières à un moment précis, mais qu'il suivra la mise en œuvre de la taxe et proposera les améliorations nécessaires dans le cadre du budget.

Une voix: Et pourquoi pas toute de suite?

Le sénateur Grafstein: Si j'ai mal cité le premier ministre, nous pourrons peut-être faire corriger le compte rendu pourvu que le leader du gouvernement dépose la transcription des propos du premier ministre. J'ai certes eu l'impression, comme d'autres sénateurs de ce côté-ci, qu'il avait l'intention de faire quelque chose en réponse aux préoccupations exprimées par cet étudiant au sujet de l'application de la TPS aux livres.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je me basais sur un article de journal très complet que j'ai lu hier. Il existe peut-être une transcription textuelle. Si c'est le cas, je me ferai un plaisir de la transmettre à mes honorables amis.

Le sénateur Grafstein: Pour aider le leader du gouvernement, je dirai que je me reportais à la transcription de ce que le premier ministre a dit sur CTV ou sur Radio-Canada pendant qu'il se trouvait à l'Université de la Colombie-Britannique.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

● (1720)

SANCTION ROYALE

L'honorable Charles Gonthier, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son vice-président. Il plaît à l'honorable suppléant du Gouverneur général de donner la sanction royale au projet de loi suivant:

Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois (*Projet de loi C-44, chapitre 41, 1990*)

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à l'honorable suppléant du Gouverneur général de se retirer.

● (1730)

Le Sénat reprend sa séance.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je pense que la question a été mise aux voix. À ma connaissance, le vote sera tenu à 17 h 45.

Des voix: Faites sonner le timbre.

L'honorable Orville H. Phillips: En tant que whip, j'ai certaines questions à soulever. Je crois comprendre que le vote se tiendra à 17 h 45, moment où on fera sonner le timbre.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): C'est juste.

Le sénateur Phillips: Je pense qu'il est essentiel pour les deux whips de savoir que lorsqu'un vote est différé d'une séance à une autre, il se tient à 17 h 45, comme le prévoit le Règlement. Il n'a pas lieu à 17 h 30 ou à toute autre heure.

L'honorable Raymond J. Perrault: Il se tenait plus tôt par le passé.

Le sénateur Phillips: Ce n'est pas la règle du sénateur Frith; il s'agit de l'une des règles provisoires qui stipulent que 17 h 45 est l'heure du vote. Par la suite, sous réserve de l'approbation des whips, les cloches sonnent 30 minutes.

Je demande que nous attendions jusqu'à 17 h 45, au lieu de faire commencer à sonner les cloches maintenant. C'est ce que prévoient les règles.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je veux que soit pris en note le fait que je sois si heureux de voir que le sénateur Phillips s'est finalement repenti et qu'il est prêt à observer les règles.

Le sénateur Phillips: J'estime avoir toujours observé les règles.

Des voix: Oh, oh.

[Le sénateur Grafstein.]

Le sénateur Frith: Vous nous avez dit que ce ne sont pas les règles qui comptent mais bien le Président.

Le sénateur Phillips: Mon honorable ami d'en face dit que je n'ai pas respecté les règles. Je pense que je les ai respecté beaucoup plus que le sénateur Frith.

Le sénateur Frith: Je sais que vous pensez cela.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, j'avais quelques questions que je n'ai pas eu la chance de poser. Je vois que le leader du gouvernement n'est pas ici, mais le leader adjoint voudrait-il prendre note d'une ou deux questions?

Le sénateur Barootes: Nous en sommes maintenant aux réponses différées à des questions orales.

Le sénateur Olson: Il nous faut une occasion, pas tant pour obtenir des réponses tardives que pour poser certaines questions.

Le sénateur Doody: Je pensais que nous étions passés à l'ordre du jour. Je croyais qu'on avait déjà donné lecture du premier article de l'ordre du jour.

PÉRIODE DES QUESTIONS

L'AGRICULTURE

L'IMPORTANTE VENTE FAITE PAR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

La permission ayant été accordée de revenir à la période des questions:

Le sénateur Olson: Je prierais le leader adjoint du gouvernement de demander au leader de dire à la Chambre si une importante vente de blé a été faite par la Commission canadienne du blé au cours des derniers jours. Les journaux sont remplis de rumeurs à cet effet, mais il n'y a pas eu de confirmation. Les agriculteurs de l'ouest du Canada voudraient bien savoir si c'est vrai ou si ce n'est qu'une rumeur.

Le sénateur Doody: Je suppose qu'il y a consentement unanime pour que nous revenions à la période des questions. Dans ce cas, je prends note de votre question et j'essaierai de me renseigner.

L'ÉCONOMIE

L'EFFET DE LA TAXE SUR LES VENTES DES FABRICANTS

L'honorable J. Raymond Perrault: Ma question s'adresse au leader adjoint du gouvernement. Le premier ministre était à la télévision hier soir et il avait l'air en grande forme. Dans une de ses réponses, il a dit que la taxe sur les ventes des fabricants étaient l'une des mesures les plus iniques au Canada. Il a ajouté qu'elle était mauvaise et qu'elle avait nui au commerce dans notre pays. Pourquoi le gouvernement a-t-il haussé cette taxe trois fois depuis 1986 si elle causait tant de tort à l'économie canadienne?

L'honorable William C. Doody (leader adjoint du gouvernement): Je suppose qu'il avait besoin de recettes supplémentaires pour combler cet énorme déficit dont il a hérité du parti du sénateur.

Le sénateur Perrault: Elle n'était pas aussi inique que le premier ministre l'a décrite lors de sa rare participation à une tribune téléphonique.

Le sénateur Doody: C'était une taxe terrible, comme la plupart des taxes.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—REJET DE LA MOTION D'AMENDEMENT

Son Honneur le Président: Conformément à l'article P-3. 2) des dispositions provisoires du Règlement, le Sénat procédera maintenant au vote sur la motion d'amendement du sénateur MacEachen sur le projet de loi C-62. Convoquez les sénateurs.

Son Honneur le Président: Qu'on ferme les portes.

Honorables sénateurs, l'honorable sénateur Kelly, appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, propose que le projet de loi C-62 soit lu pour la troisième fois.

En amendement, l'honorable sénateur MacEachen, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Frith, propose:

> Que le projet de loi C-62 ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais que l'Annexe du projet de loi soit moidifiée, à la page 342, afin d'y inclure les articles de lecture en ajoutant à l'Annexe VI—et en numérotant en conséquence—un nouvel intertitre et une nouvelle partie, ainsi qu'il suit:

«ARTICLES DE LECTURE

1. La fourniture de livres, de périodiques ou d'autres articles de lecture.»

(La motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée.)

POUR

LES HONORABLES SÉNATEURS

Adams	Lefebvre
Austin	Lewis
Bonnell	Lucier
Bosa	MacEachen
Buckwold	Marchand
Cools	Marsden
Corbin	Molgat
Croll	Neiman
Davey	Olson
De Bané	Perrault
Fairbairn	Petten
Frith	Riel
Gigantès	Rizzuto
Grafstein	Robichaud
Graham	Sparrow
Haidasz	Stanbury
Hastings	Steuart (*Prince Albert-Duck Lake*)
Hays	Stewart (*Antigonish-Guysborough*)
Hébert	Stollery
Kenny	Thériault
Kirby	Turner
Kolber	van Roggen
Lang	Waters
Lawson	Watt
LeBlanc (*Beauséjour*)	Wood—51
Leblanc (*Saurel*)	

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Atkins	Keon
Balfour	Kinsella
Barootes	Lavoie-Roux
Beaudoin	Lynch-Staunton
Beaulieu	Macdonald (*Cape Breton*)
Bélisle	MacDonald (*Halifax*)
Berntson	Macquarrie
Bolduc	Marshall
Buchanan	Meighen
Carney	Molson
Castonguay	Muir
Chaput-Rolland	Murray
Charbonneau	Nurgitz
Cochrane	Oliver
Cogger	Ottenheimer
Comeau	Phillips
David	Poitras
DeWare	Robertson
Di Nino	Roblin
Doody	Ross
Doyle	Rossiter
Eyton	Simard
Forrestall	Spivak
Grimard	Sylvain
Hatfield	Teed
Johnson	Tremblay
Kelleher	Twinn—55
Kelly	

ABSTENTIONS

LES HONORABLES SÉNATEURS

Aucun

Son Honneur le Président: Je déclare la motion d'amendement rejetée.

● (1810)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, conformément à l'article 12 du Règlement, je dois maintenant quitter le fauteuil pour le reprendre à 20 heures.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Auparavant, je fais remarquer une fois de plus . . .

Le sénateur Barootes: Cela vous ennuie?

Le sénateur Frith: Oui, cela m'ennuie. Si les huit sénateurs . . .

Le sénateur Simard: Toutes les victoires morales sont à vous! Vous faites mieux de vous y habituer.

Le sénateur Frith: Je peux attendre.

Son Honneur le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Le sénateur Frith: Si les huit sénateurs dont les qualifications sont en doute, et que nous jugeons non qualifiés, n'avaient pas voté et si le Président n'avait pas voté, le résultat du vote aurait été 51 voix en faveur de l'amendement et 46 contre, et la lecture ne serait pas taxée.

Des voix: Bravo!

(Le Sénat s'ajourne à 20 heures.)

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 106B.*]

LE SÉNAT

Le mardi 6 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 106A.*]

Le Sénat reprend sa séance à 20 heures.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—MOTION D'AMENDEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, cet ordre est inscrit à mon nom, mais je cède la parole au sénateur Hays.

L'honorable Dan Hays: Merci, sénateur Doody. Conformément à l'ordre spécial adopté, au nom du chef de l'opposition, le sénateur MacEachen, je propose:

> Que le projet de loi C-62 ne soit pas lu une troisième fois maintenant, mais que l'annexe du projet de loi soit modifiée, à la page 342, afin d'y inclure l'électricité et les combustibles de chauffage en ajoutant à l'annexe VI—et en numérotant en conséquence—un nouvel intertitre et une nouvelle partie, ainsi qu'il suit:
>
> «ÉLECTRICITÉ ET COMBUSTIBLES DE CHAUFFAGE
>
> 1. La fourniture d'électricité et de combustibles de chauffage.»

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Hays, au nom de l'honorable sénateur MacEachen, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, propose:

> Que le projet de loi C-62 ne soit pas lu une troisième fois maintenant, mais que l'annexe du projet de loi soit modifiée, à la page 342, afin d'y inclure l'électricité et les combustibles de chauffage en ajoutant à l'annexe VI—et en numérotant en conséquence—un nouvel intertitre et une nouvelle partie, ainsi qu'il suit:
>
> «ÉLECTRICITÉ ET COMBUSTIBLES DE CHAUFFAGE
>
> 1. La fourniture d'électricité et de combustibles de chauffage.»

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Le sénateur Hays: Honorables sénateurs, je suis très heureux de pouvoir intervenir au sujet de l'amendement proposé. Je voudrais tout d'abord vous expliquer ses effets. Il tend à modifier le projet de loi C-62 en ajoutant certaines dispositions à la définition des produits ou services qui constituent des fournitures détaxées. La notion en question est définie à la page 25 du projet de loi. Dans le cas présent, on ajoute à la fin de l'avant-dernière annexe, dans la version actuelle du projet de loi, un nouvel intertitre et une nouvelle partie, c'est-à-dire les produits décrits, qui sont l'électricité et les combustibles de chauffage.

À mon avis, la fourniture d'électricité se passe d'explications. Pour ce qui est des combustibles de chauffage, ce n'est peut-être pas aussi clair. Selon moi, les combustibles de chauffage incluraient le mazout domestique, le gaz naturel, le propane et le bois de chauffage.

Comme nous le savons, la taxe sur les produits et services est fonction de transactions. Elle s'applique au moment où une opération a lieu. Ainsi, en vertu de cet amendement, les produits en question deviendraient des marchandises détaxées qui ne seraient donc pas assujetties à la taxe. Le fournisseur d'une marchandise détaxée aurait évidemment droit aux crédits pour taxe sur intrants, qui sont extrêmement importants dans le contexte du projet de loi C-62 instituant la taxe sur les produits et services.

Selon moi, il convient peut-être de dire quelques mots des répercussions pour les utilisateurs industriels des biens en question. L'utilisateur industriel qui vend un produit ou un service taxable devrait, en vertu de la version actuelle du projet de loi C-62, payer 7 p. 100, disons sur l'électricité, et il aurait ensuite droit à un crédit pour taxe sur intrants qui lui permettrait de recouvrer la somme versée. En définitive, c'est le dernier consommateur qui paierait la taxe. Cet amendement aurait pour effet de supprimer cela dans la série de transactions et, en gros, ne changerait rien à la situation des industries en cause. En d'autres termes, elles n'auraient pas à verser la taxe, mais n'auraient pas droit, en revanche, à un crédit pour taxe sur intrants.

Je voudrais toutefois préciser qu'il y a certaines exceptions à la règle. En effet, certaines industries seraient touchées différemment. Ce serait le cas des fournisseurs d'un produit ou d'un service faisant l'objet d'une transaction exonérée. Nous savons tous que l'exonération est à éviter dans la mesure du possible, parce que la vente d'un produit ou d'un service dans le cadre d'une transaction exonérée empêche de demander le crédit pour taxe sur intrants. L'amendement serait donc avantageux dans un tel cas, car il n'y aurait aucun montant à payer quand on utiliserait, l'électricité, par exemple, comme un intrant particulier. Ce serait le cas, entre autres, du bailleur d'un immeuble résidentiel ou d'un service municipal comme une commission de transport. Il est intéressant de noter que le seul cas où cet amendement serait avantageux, selon moi, mise à part l'utilisation normale du produit, qu'il s'agisse d'électricité ou de combustibles de chauffage, serait le cas d'une commission de transport qui utilise l'électricité pour ses véhicules. Les sénateurs pensent peut-être que la taxe devrait s'appliquer. Or, je crois qu'il y a une excellente raison pour ne pas taxer

l'électricité. La plupart des systèmes de métro ou de trains légers sur rail bénéficient d'importantes subventions. Une taxe additionnelle alourdirait le fardeau des organismes qui les subventionnent, comme les municipalités surtout. Il leur faudrait en outre trouver les moyens de recouvrer les coûts additionnels, comme dans le cas des fournitures exemptées.

Voilà comment je peux expliquer brièvement l'amendement proposé et les modifications législatives qui découleraient de son adoption. Je voudrais maintenant parler des raisons qui ont motivé la proposition de cet amendement. Quelle est la raison principale? Pourquoi les sénateurs de ce côté-ci proposent-ils cet amendement? Eh bien, honorables sénateurs, si nous devons accepter cette taxe, nous voulons qu'elle soit conforme aux principes que le gouvernement a déclaré qu'il observerait au moment de la mise en œuvre de la mesure législative, entre autres l'exemption des choses essentielles qui sont, selon le projet de loi, les produits alimentaires de base, les médicaments d'ordonnance et certains appareils médicaux.

Le projet de loi accorde une attention spéciale au logement. Par exemple, les loyers sont exemptés, ce qui, comme je le mentionnais précédemment, ne facilite pas forcément les choses pour le bailleur. Il paiera la taxe sur les produits et services, mais, quand il s'engagera dans une transaction exemptée comme une location résidentielle, il n'aura pas le droit de faire payer la taxe et devra donc trouver des façons de recouvrer les coûts additionnels, comme augmenter le loyer, ce qui n'est pas toujours facile. Je faisais partie du comité lorsqu'un cas difficile s'est présenté à Edmonton, où les médecins éprouvaient beaucoup de difficultés à cet égard. Pour poursuivre sur la question du logement, les habitations déjà construites ne seront pas assujetties à la taxe et les habitations neuves seront frappées de la taxe de 7 p. 100, moins le remboursement de 2,5 p. 100 lorsque la valeur marchande de la maison sera inférieure à 350 000 $.

Parmi les services essentiels reconnus figurent les services de garde d'enfants, les services de santé et, exemple plus frappant encore, l'eau et l'adduction d'eau, des points que j'essaierai d'étayer ce soir.

L'autre argument qui milite en faveur de cet amendement est le suivant: il évite l'imposition d'une taxe que les contribuables à revenu moyen ou à faible revenu trouveraient trop lourde, surtout que les factures d'électricité augmenteront. Selon le centre d'information des consommateurs, la TPS fera augmenter le prix de l'électricité d'environ 6,6 p. 100.

● (2010)

D'après ce que je déduis de l'amendement, le mazout domestique, qui est un des combustibles de chauffage, coûtera environ 5,7 p. 100 plus cher. L'écart entre le chiffre que je donne et le 7 p. 100 s'explique par l'élimination de la taxe sur les ventes des fabricants. Dans ce cas-ci, l'écart est minime. Dans d'autres cas, on a raison de dire que la TPS de 7 p. 100 net ne sera pas terrible, mais dans mon exemple cet argument ne vaut pas. Selon le centre d'information des consommateurs, l'augmentation nette sera de 6,6 p. 100 pour l'électricité et de 5,7 p. 100 pour le mazout domestique.

Cela sera extrêmement injuste pour les gens à faible revenu et à revenu moyen. Il ressort clairement des données de recensement de 1986 que l'électricité absorbe 5,6 p. 100 du revenu des contribuables qui gagnent entre 10 000 $ et 15 000 $. Ceux qui gagnent entre 20 000 $ et 25 000 $ consacrent 3,5 p. 100 de leur revenu à leur compte d'électricité et ceux qui gagnent au moins 60 000 $ paient à peine 1,8 p. 100. Il n'y a pas de meilleure preuve du caractère régressif de cette taxe et du fait qu'elle va constituer un fardeau plus lourd pour les Canadiens à faible revenu que pour ceux qui ont la chance d'être parmi les plus fortunés.

Le chauffage à l'électricité ou au mazout est une nécessité absolue au Canada. Il suffit pour s'en convaincre de passer quelque temps à l'extérieur aujourd'hui. L'eau est un bon exemple d'un service dont le gouvernement a reconnu le caractère essentiel. On devrait avoir autant le droit d'acquérir du combustible qui ne soit pas frappé de charges extraordinaires que des denrées alimentaires de base et des médicaments d'ordonnance.

Je ferai valoir tout à l'heure que le prix élevé de l'énergie favorise les économies d'énergie et que, par conséquent, une taxe sur l'énergie n'est pas une mauvaise chose.

Je tiens à étayer quelques-uns des points que j'ai fait valoir en citant un exposé qui a été présenté le 27 juin 1990 devant le Comité des banques et du commerce. On peut lire à la page 48:8 du nº 48, ce qu'a déclaré un représentant de la *Municipal Electric Association* de l'Ontario, M. Hueston, et je cite:

> La MEA (Municipal Electric Association) est d'avis que l'électricité ne devrait pas être taxée au niveau du réseau de distribution. Selon nous, l'électricité est aussi essentielle à la croissance économique et au niveau de vie que l'eau, qui elle a été exemptée.
>
> J'ai récemment eu l'occasion d'assister à l'assemblée annuelle de l'*American Public Power Association*. À cette occasion, M. Peter A. Defazio, membre du Congrès américain et du *Water and Power Resources Subcommittee* du Comité des travaux publics et du transport, a déclaré que l'électricité était un élément absolument essentiel de notre mode de vie moderne.
>
> Il est intéressant de noter que près de la moitié de nos membres fournissent aussi de l'eau et qu'ils ont beaucoup de difficulté à comprendre la raison d'être de la distinction établie entre ces deux ressources. Cette politique incohérente se traduirait non seulement par des procédures administratives lourdes pour ces services d'utilité publique, mais elle irait directement à l'encontre de l'objectif déclaré du gouvernement, à savoir de limiter le plus possible les calculs au prorata.

Les contribuables qui fournissent à la fois des biens ou services exonérés et d'autres pleinement taxés doivent établir une proportion et répartir les coûts à chaque catégorie de biens ou services. Il pourrait y avoir une troisième catégorie de transactions de biens ou services dont le taux de taxe est nul. En plus des raisons que j'ai énoncées, d'autres militent fortement en faveur de la simplicité pour éviter les problèmes, ce que le gouvernement a reconnu puisqu'il en fait l'un de ses objectifs. Nous sommes tous très conscients que c'est l'un des grands inconvénients de cette mesure législative.

Par parenthèse, j'ai entendu parler dans ma région, en fin de semaine, de l'équipe de 15 personnes du ministère de la Justice, à Edmonton, dont six s'occuperont des litiges résultant de la taxe sur les produits et services. On m'a dit aussi que ce personnel serait probablement débordé, si l'on en juge d'après

la situation en Grande-Bretagne où sont signalés chaque mois quelque 200 problèmes relatifs à la taxe sur la valeur ajoutée.

Pour revenir à M. Hueston, il a ajouté:

> Ce qui surprend encore plus la MEA et ses membres, c'est le fait que les services de distribution de l'électricité ne fassent pas partie du secteur englobant les organismes municipaux, les universités, les écoles et les hôpitaux. Dans certaines petites municipalités, le conseil est en fait la commission de services d'utilité publique.
>
> Tout comme le système de distribution de l'eau, le réseau d'approvisionnement en électricité contribue activement au développement et au maintien de l'infrastructure municipale. C'est une partie intégrante du système de gouvernement municipal. En outre, contrairement à d'autres services d'utilité publique, l'électricité en Ontario est fournie par des paliers locaux ou provinciaux de gouvernement, comme c'est le cas dans la plus grande partie du Canada. Nous savons qu'il existe quelques exceptions en Alberta, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, et ailleurs.
>
> L'électricité, tout comme l'eau, est un service important qui est traité comme tel dans les divers documents législatifs. Cette ressource sert à de nombreuses fins qui dépassent largement les applications plus limitées des autres combustibles. C'est certainement un service aussi essentiel que les transports municipaux, qui ont aussi été exemptés.
>
> En résumé, nous ne pensons pas qu'il existe une justification valide permettant de traiter la distribution de l'électricité de façon différente de l'approvisionnement en eau, des transports municipaux et de tout autre service municipal ordinaire qui est exempté.
>
> L'électricité est exemptée depuis l'introduction de la taxe au niveau du fabricant, au début du siècle. Cette exemption confirme clairement que le gouvernement fédéral a toujours reconnu l'importance de l'électricité pour les Canadiens et notre industrie.

Je ne le lirai pas, mais suit un échange entre le président, le témoin et le sénateur Poitras révélant que ce n'est plus le cas depuis deux ans et que la taxe sur les ventes des fabricants s'applique maintenant au secteur électrique. Aucune donné statistique n'a été fournie car on n'a pas construit récemment de nouvelle centrale électrique d'importance à laquelle s'appliquerait la taxe sur les ventes des fabricants.

Je poursuis avec quelques passages encore du témoignage de M. Hueston:

> Le gouvernement veut taxer l'électricité et, pourtant, nos commissions municipales d'électricité ne bénéficient pas des recettes fiscales ainsi obtenues. Ces commissions sont, aux termes de la loi, des fournisseurs du secteur public qui fonctionnent sans but lucratif. Tous les coûts sont récupérés par le biais des taux fixés. Les fonds obtenus ne peuvent servir à d'autres fins.

● (2020)

> L'étude des données de Statistique Canada faite par notre expert-conseil indique que le fait d'éliminer la taxe de vente fédérale sur les produits fabriqués qui servent à la production et à la distribution d'électricité n'entraînerait qu'une diminution d'environ 1 p. 100. Comme nous l'avons déjà mentionné, la TPS ferait augmenter les frais d'administration de nos membres et, en fin de compte, ce serait leurs clients qui devraient payer la note. Voici un exemple:
>
> Un conseiller a laissé entendre qu'un petit service d'utilité publique comptant deux personnes pour s'occuper de la comptabilité et de la facturation devra probablement devoir faire appel aux services d'une troisième personne.
>
> Il semble que les membres de la MEA seraient contraints d'imposer la taxe sur les produits et services à l'égard de la totalité ou de la majorité de leurs services; or, un grand nombre de ces derniers sont en fait uniquement des efforts de coopération visant à permettre des économies. Nos membres seraient en mesure de compenser la conséquence directe de la taxe en percevant la TPS, mais une telle façon de procéder entraînerait des frais d'administration inutiles et coûteux tant au niveau collectif qu'individuel. Ici encore, ce serait les clients qui en feraient les frais.
>
> En outre, la TPS risquerait de décourager les initiatives de coopération telles que la préparation et l'envoi de factures par les grands services d'utilité publique, au profit des petits services; l'élaboration de normes et de lignes directrices pour l'industrie, par le biais de l'affiliation à la MEA; et la mise sur pied de programmes conjoints de formation et de perfectionnement.
>
> Il y a encore d'autres répercussions. Étant donné que l'électricité a toujours été exemptée de la taxe, le fait de l'assujettir à la TPS signifie que ce secteur assumerait une part disproportionnée du fardeau fiscal.

Il a dit plus loin:

> En terminant, nous tenons à signaler au Sénat que dans un grand nombre des pays européens où l'on applique un régime de la taxe sur la valeur ajoutée, l'électricité bénéficie d'un traitement spécial. Ainsi, au Royaume-Uni et en Irlande, cette ressource est visée par un taux nul, tandis que d'autres pays comme la Norvège, la Suède, le Portugal et la Belgique prévoient des taux réduits.

C'est à peu près l'un des meilleurs exemples qu'on puisse trouver pour invoquer que l'électricité devrait être détaxée. J'estime que ces arguments valent également pour les combustibles de chauffage. Je ne citerai pas de témoins ou de cas précis à cet égard, comme je l'ai fait pour l'électricité. Cependant, j'ai réfléchi à la question et j'estime que l'électricité et les combustibles de chauffage sont utilisés en grande partie pour les mêmes fins, c'est-à-dire comme source d'énergie pour chauffer des locaux, faire fonctionner de l'équipement et ainsi de suite.

Un des membres de la MEA, la société Halton Hills Hydro, a écrit une lettre à ses clients. Elle est signée par les commissaires de cette société, son président, son vice-président et le maire de la ville en question, Acton. Le personnel du Comité des banques et du commerce m'a informé—et j'ai ici quelque 130 lettres—que celle-ci en particulier, adressée aux usagers de l'électricité, a suscité une réaction sans précédent. En substance, les usagers se sont dits opposés à l'application de la TPS à l'électricité, qui est un service municipal d'une importance cruciale. L'objet de cet amendement est de présenter les

faits et de répondre aux instances de ceux qui ont demandé au comité de modifier cet aspect de la TPS. Nous entendrons peut-être des sénateurs d'en face nous donner d'autres témoignages édifiants. En tout cas, c'est un vigoureux plaidoyer d'un secteur qui demande que l'électricité et les combustibles de chauffage soient traités comme les autres produits de première nécessité dans la loi.

Je tiens à souligner l'injustice de la taxe à l'égard des habitants des régions éloignées, comme le Nord, qui devront payer la TPS sur le coût de transport du combustible ainsi que sur l'électricité qu'ils utilisent. D'autres sénateurs ont l'intention de s'étendre sur ce sujet, mais je me contenterai de dire qu'il ne faut pas beaucoup d'imagination pour comprendre la situation des habitants des régions éloignées qui essaieront de maintenir un niveau de vie convenable et qui devront payer la TPS sur les coûts de transport élevés des combustibles en plus de la payer sur les combustibles eux-mêmes. On pourrait supprimer cette injustice en détaxant l'électricité et les combustibles de chauffage.

J'entends souvent dire que l'énergie devrait être taxée à un taux élevé pour encourager le rendement. C'est peut-être vrai, mais cet argument est cruel, surtout quand on l'applique aux gens à revenus moyens et faibles parce qu'ils n'ont pas les capitaux nécessaires pour investir dans l'équipement de haut rendement. Ce n'est tout simplement pas à leur portée. Le gouvernement devrait prévoir des fonds et des stimulants suffisants pour mettre au point des utilisations plus efficaces de l'énergie, comme une meilleure isolation des maisons, par exemple.

Le 13 juin dernier, j'ai parlé du rapport du Comité de l'énergie et des ressources naturelles sur Petro-Canada. Dans mon discours, j'ai cité le ministre de l'Énergie, l'honorable Jake Epp, qui a parlé du financement des programmes. Vous constaterez que la plupart des mesures qu'il a annoncées concernent des domaines dont le financement a été considérablement réduit et en particulier des programmes visant à mettre au point des utilisations plus efficaces de l'énergie. En fait, le gouvernement commence à rétablir certains de ces programmes. Il recommence à financer des programmes créés par le gouvernement précédent, des programmes qu'il avait supprimés peu après son arrivée au pouvoir et dont tous les Canadiens bénéficiaient.

Nous devons reconnaître que nous devons rester compétitifs sur le plan international. Nous oublions souvent que d'autres pays combinent mieux que nous hausses de prix, stimulants et dépenses directes pour la recherche et le développement afin d'utiliser plus efficacement l'énergie et d'être, par conséquent, plus compétitifs. Si nous ne suivons pas leur exemple, notre commerce sera défavorisé.

Honorables sénateurs, l'amendement est simple. Il ajouterait l'électricité et le mazout à chauffage à la liste des catégories de transactions taxées à 0 p. 100. L'amendement est compatible avec la politique implicite et déclarée du gouvernement, qui veut que ce qui est indispensable ne soit pas sujet à la taxe sur les produits et services. Il est clair que le mazout à chauffage et l'électricité sont indispensables et devraient donc être exemptés, faute de quoi les personnes à faible et moyen revenus seront durement touchées. Ces personnes n'ont certainement pas besoin d'une charge fiscale additionnelle.

• (2030)

Les quelques statistiques que j'ai citées montrent que les familles à faible revenu dépensent une plus grande proportion de leur revenu pour l'électricité—et les chiffres vaudraient aussi pour le mazout à chauffage—que les familles à revenu plus élevé. Cela illustre bien le fait que la taxe sur les produits et services sera injustement dure pour eux et c'est pourquoi je prétends, honorables sénateurs, que cet amendement devrait être adopté.

Des voix: Bravo!

L'honorable Jack Austin: Puis-je demander au sénateur s'il a pu examiner la constitutionalité de cette taxe qui demanderait, par exemple, à l'Hydro Québec et à l'Hydro Ontario de percevoir une taxe fédérale? Le sénateur Hays sait-il si les sociétés intégralement détenues par l'État provincial ont une obligation quelconque en ce qui concerne cette taxe?

Le sénateur Hays: J'ai eu quelques dicussions avec un collègue à ce sujet. La même question s'est posée au moment du Programme énergétique national, lorsque la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et la taxe sur les produits liquides extraits du gaz naturel ont été adoptées. La province de l'Alberta avait gagné un procès à cet égard. Elle prétend maintenant que la taxe sur les produits et services, qui fait actuellement l'objet d'un procès, tombe dans la même catégorie même si elle ne vise pas les ressources, et que le gouvernement fédéral ne peut pas l'imposer.

À titre d'exemple classique, un propriétaire de la ville de Calgary d'où je viens loue des locaux à la régie des alcools de l'Alberta. Il est obligé de payer la taxe sur les produits et services et son locataire, le gouvernement de l'Alberta, refuse de le faire. Aucun allégement n'est prévu pour cette personne. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un exemple de ressources- et il y en a beaucoup- c'est une des questions difficiles non résolues qui nous sont posées à propos de la taxe sur les produits et services. Bien entendu, aucun autre exemple n'illustre aussi bien le fait qu'il n'est pas possible d'instaurer ce genre de taxe avant d'avoir réglé le problème des deux paliers de gouvernement qui doivent s'entendre sur ce qu'il faut faire.

Le sénateur Austin: Sénateur Hays, d'après ce que je comprends des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique—reportées dans la Loi constitutionnelle—aucun palier de gouvernement ne peut imposer l'autre palier de gouvernement ou le faire agir à titre de percepteur d'impôts. L'honorable sénateur a dit que la province de l'Alberta a demandé à ses tribunaux de statuer sur ce principe. Je crois d'ailleurs que la province de la Colombie-Britannique et une autre province se joignent à l'Alberta dans ce procès.

Le sénateur Olson: Je pense qu'il s'agit de l'Ontario.

Le sénateur Austin: Le sénateur Hays pense-t-il que le fait de laisser ce domaine de compétence ouvert causera un grand bouleversement chez de nombreuses personnes qui ne paieront sans doute pas cette taxe, étant donné que les organismes provinciaux ne la percevront pas tant que la question constitutionnelle ne sera pas résolue? Quelle est la position du gouvernement fédéral, d'après l'honorable sénateur? Va-t-il poursuivre des milliers de Canadiens si les tribunaux lui donnent raison; ou, sinon, va-t-il trouver une autre façon de percevoir ces taxes? Que va-t-il se produire selon lui?

Le sénateur Hays: Les deux paliers de gouvernement sont confrontés à un problème très grave, et je ne sais pas ce qui en résultera. On me dit qu'à ce stade, les deux paliers de gouvernement s'affrontent en se refusant à toute concession. La TPS exige des paiements et les gouvernements provinciaux refusent de payer. Les personnes qui sont chargées du paiement de la taxe vont se trouver dans une situation impossible. Je ne sais pas comment on va résoudre ce problème, si cette taxe fâcheuse entre en vigueur au 1er janvier. Il faudra trouver une solution, parce que cela laisse dans une situation impossible les personnes entre les deux paliers de gouvernement qui sont obligées de percevoir et de payer la taxe, si quelqu'un refuse de la verser.

Dans l'exemple que j'ai cité précédemment, un collègue a expliqué ce soir qu'un accord entre les deux paliers de gouvernement résoudrait la situation, et il a ajouté que la loi n'offrait aucune solution, qu'il fallait conclure un accord. C'est le gouvernement, je crois, qui a dit qu'il ne le faisait pas de façon permanente, mais pour certaines périodes de temps seulement. C'est une bonne question à propos d'un problème très difficile, et à ce stade il n'y a aucune solution à l'horizon.

Le sénateur Austin: En l'absence du sénateur Kelly, le parrain du projet de loi, le sénateur Murray pourrait-il nous aider avant la fin du débat sur cet amendement en nous disant quelles mesures le gouvernement a prises avec les provinces ou ce que celui-ci considère comme nécessaire pour remédier à la lacune dans l'application de la TPS qui vient d'être discutée par le sénateur Hays?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je vais obtenir tous les renseignements possibles sur cette question.

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, je voudrais parler ce soir de cet amendement qui pourrait soustraire le mazout domestique et l'électricité aux ravages de la TPS.

Honorables sénateurs, la TPS est manifestement considérée comme une des taxes les plus régressives et les plus injustes qu'on puisse imaginer. Normalement, une taxe est conçue pour être équitable envers les personnes les plus défavorisées. Dans le cas présent, il se produit exactement le contraire. Nous savons tous que lorsque les coûts du chauffage d'un grand magasin augmentent dans une région du Canada où les hivers sont longs et rigoureux, le prix de tous les articles vendus dans ce magasin vont augmenter, de telle sorte que la taxe de sept pour cent ajoutée à un article équivaut en fait à une taxe de plus de sept pour cent sur ce même article là où les dépenses des commerces sont moins élevées. C'est une formule assez simple.

Bien que l'amendement dont nous sommes saisi traite surtout du mazout, il est à noter que le fait d'accroître considérablement le prix du mazout et de l'électricité risque d'avoir un effet d'entraînement qui serait dévastateur lorsque la conjoncture économique est bonne, mais qui serait destructeur en période de récession, comme c'est le cas actuellement, surtout dans le Nord. Il ne devrait pas être trop difficile de comprendre que certaines régions du Canada consomment davantage de mazout et d'électricité en raison du climat et des heures d'obscurité plus longues. La taxe aura pour effet d'accroître les dépenses des entreprises dans ces régions.

Je tiens à dire dès le départ que, en tant que sénateur du Yukon, mes observations montreront que les conséquences injustes et insensibles de la TPS de Mulroney se feront sentir dans de nombreuses autres provinces, comme Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, le Manitoba et, en fait, toutes les provinces du Canada, puisque plus on s'éloigne des centres où les produits sont achetés, plus le pourcentage de la TPS est s'élève. Les sénateurs d'en face qui tiennent à tout prix à imposer cette taxe déplorable aux gens qu'ils sont censés représenter ne voient-ils pas l'injustice de la situation? Ne voyez-vous donc pas ce que vous faites aux gens que vous êtes censés représenter? Le sénateur Chaput-Rolland a dit hier soir qu'elle n'aimait pas du tout l'idée de taxer les livres, mais qu'elle allait voter contre l'amendement de toute façon, afin de se montrer loyale au premier ministre. Elle doit sûrement allégeance à la population du Québec qui va être durement touchée par ce projet de loi.

• (2040)

On comprend facilement que ça coûte plus cher de faire des affaires à Churchill, au Manitoba—ce n'est qu'un exemple—qu'à Winnipeg. Ce sont deux villes de la même province, mais ça coûte plus cher de rester en affaires dans l'une que dans l'autre.

Les gens du Nord acceptent cette réalité et sont prêts à payer davantage pour vivre là où ils sont. Faut-il en conclure qu'ils doivent payer plus de taxes parce qu'ils préfèrent habiter dans les régions nordiques de leur province ou de leur territoire? En fait, ne devrions-nous pas faire le contraire et encourager les Canadiens à s'établir dans les régions éloignées?

Ne croyez-vous pas qu'il est injuste que les citoyens du nord du Manitoba paient un pourcentage de taxe plus élevé sur un gallon de mazout que les habitants de Winnipeg?

J'aurais aimé que mon ami, le sénateur Everett soit ici—mais je porterai la question à son attention un autre jour. Quoi que vous disiez du sénateur Everett, il a toujours été équitable et ouvert et je pense qu'il a toujours été prêt à écouter un argument raisonnable. J'aimerais lui demander comment il peut expliquer que dans sa province—pour ne pas parler des Territoires du Nord-Ouest ou du Yukon—la population de Churchill sera pénalisée uniquement parce qu'elle vit à Churchill? C'est ce que fera la taxe. Plus les gens vivent loin de Toronto, plus ils seront pénalisés. Cela n'a aucun sens.

Avons-nous déjà oublié que nous avons affaire au même gouvernement incompétent qui avait promis un brise-glace et quelques sous-marins pour que nous puissions affirmer notre souveraineté dans le Nord? Il n'y a pas si longtemps de cela. Nous devions avoir un brise-glace et des sous-marins nucléaires pour affirmer notre souveraineté dans le Nord.

Les habitants du Nord disent depuis des années que si le gouvernement veut faire flotter le drapeau canadien dans le ciel de leur région, il lui faut amener des gens à s'y installer; il doit rendre la vie possible dans le Nord pour qu'il y ait là des gens pour faire flotter ce drapeau et le gouvernement n'aurait alors pas à prendre toutes ces autres mesures.

Il n'est pas nécessaire de rendre la vie facile dans le Nord. Il suffit d'être juste. Ce n'est pas trop demander.

Nous avons besoin de brise-glace dans le Nord, mais pour défaire les glaces, pas pour des questions de souveraineté.

Nous n'avons pas du tout besoin de sous-marins nucléaires. Nous avons besoin d'une population dans le Nord et les gens qui y vivent déjà, ont besoin d'équité. Cela ne devrait pas être trop difficile à faire.

Honorables sénateurs, j'espère qu'au moins quelques sénateurs conservateurs des régions comme Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, le nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui ont l'intention de voter contre l'amendement justifieront au moins leur décision auprès des populations de leur région, soit en prouvant le contraire de nos affirmations d'aujourd'hui, soit en admettant qu'ils appuient en pleine connaissance de cause une taxe injuste. On ne peut faire autrement qu'interpréter leur silence comme l'abandon de leurs principes et de leurs responsabilités envers les gens qu'ils représentent puisque 85 p. 100 de la population est contre cette taxe hideuse, que des millions de gens ont signé des pétitions pour la dénoncer et qu'elle continue de soulever une opposition de plus en plus grande.

Si vous allez contre la volonté des gens en votant pour une mesure fiscale injuste, pourquoi ne pas au moins intervenir au Sénat pour leur dire pourquoi vous agissez ainsi? Pourquoi ne pas prendre au moins la parole pour réfuter certaines choses qui se disent au Sénat? Pourquoi ne pas dire aux gens de votre circonscription pourquoi vous êtes en faveur de cette taxe?

Vous n'avez pas le courage de le faire.

J'ai en main certaines données que je tiens à faire consigner au compte rendu. J'ai donné quelques coups de téléphone aux gens du Nord pour leur en parler. Il y a même eu des gens de Toronto qui m'ont contacté.

Il en coûte, en moyenne, 20 cents le mètre cube pour chauffer au gaz naturel une maison de 1 000 pieds carrés à Toronto, et 1 000 pieds carrés, ce n'est pas très grand pour une maison; c'est l'équivalent d'un petit condominium. Cela revient à dire que le coût de chauffage d'un appartement de cette taille est de 74 $ par mois l'hiver ou environ 410 $ par année dans cette ville.

Le sénateur Buckwold: Honorables sénateurs, j'aimerais bien entendre ce discours très intéressant et très instructif. Franchement, on fait tant de bruit au bout de la salle que je n'arrive pas à entendre. Je sais que personne de ce côté-là ne tient à entendre ce discours, mais j'aimerais bien pouvoir écouter ce que dit le sénateur Lucier.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Lucier: Je reviens à ce que je disais à propos du chauffage d'une maison au gaz naturel à Toronto qui coûte 20 cents le mètre cube en moyenne, ce qui revient à 74 $ par mois l'hiver et environ 410 $ par année. Sur ce montant, la TPS sera de 28 $.

Sénateur Molson, je sais que cela ne signifie pas grand chose pour les gens que vous représentez. Sénateur Molson?

Le sénateur Buckwold: Je voudrais que le Président intervienne pour rétablir l'ordre. Je voudrais entendre ce qu'on dit.

Son Honneur le Président suppléant: À l'ordre, s'il vous plaît.

Le sénateur Lucier: Sans doute que ces choses-là n'ont guère d'importance pour la population de votre région, mais ce n'est pas le cas des gens que je représente. Vous pourriez

[Le sénateur Lucier.]

m'écouter ou, du moins, ne pas faire de bruit, pendant que je parle.

La TPS sur le combustible de chauffage de cette maison à Toronto s'élève à 28 $. Ce n'est pas exorbitant. Même si ce n'est pas facile, les gens de Toronto pourront se le permettre.

J'ai parlé hier avec une femme de Dawson City, qui demeure dans une maison de 980 pieds carrés. La maison est isolée et les fenêtres sont couvertes de plastique. La maison de cette femme, qui a deux enfants, n'est pas luxueuse, mais confortable.

Sa facture de chauffage, qui serait de 400 $ à Toronto, s'élève à 2 700 $.

Le sénateur Perrault: Si on applique la taxe de 7 p. 100 sur cette somme, qu'obtient-on?

Le sénateur Lucier: Sept pour cent de 2 700 $ donne 193 $. C'est ce que cette femme de Dawson City aurait à payer en plus pour son chauffage.

Le sénateur Perrault: C'est révoltant!

Le sénateur Lucier: En toute justice, je dois dire peu quiconque se chauffe au mazout à Toronto paiera 72 $ de TPS, plutôt que 28 $. La femme de Dawson City paiera quant à elle 193 $ de TPS pour se chauffer. Je précise que cette femme ne peut convertir son chauffage au gaz naturel. Ce n'est pas possible là-bas. Les gens de Toronto, qui paieraient 72 $ au titre de la TPS, disposent de cette possibilité, contrairement à ceux de Dawson City.

Le sénateur Buckwold: Et le crédit d'impôt sera le même.

Le sénateur Lucier: Le crédit d'impôt sera exactement le même. En outre, ces frais ne comprennent pas l'électricité, qui peut coûter entre 100 et 150 $ à Dawson City. La TPS sur sa note l'électricité s'élèverait donc à 30 $ par mois. Vous croyez que c'est équitable? Je n'aime pas m'en prendre aux nouveaux sénateurs, comme le sénateur Keon. J'ai déjà dit que je m'attendais à ce que les sénateurs Castonguay, Eyton et Molson votent en faveur de ce projet de loi. Je le conçois fort bien, car les gens qu'ils représentent ne seront pas touchés par ces mesures, sauf qu'ils auront moins de taxe à payer. Nous allons payer davantage, mais pas eux.

• (2050)

Le sénateur Perrault: C'est la justice à la mode des conservateurs!

Le sénateur Lucier: C'est un secret de polichinelle que les fabricants sont en faveur de cette taxe parce qu'ils en profiteront. Il est donc logique que ceux qui les représentent votent pour la TPS. J'en conviens. Cependant, comme je l'ai déjà dit, les sénateurs Cochrane, Muir et Keon doivent faire preuve d'équité, eux qui ont été justes toute leur vie.

J'ai participé à une émission téléphonique à Whitehorse, il y a quelques semaines, et j'ai parlé à un habitant de cette ville nommé Lance Houston. C'est un bon conservateur et nous avons toujours été de très bons amis. Je lui fais toujours parvenir un exemplaire de notre hansard. Il m'a appelé dans le cadre de l'émission pour m'engueuler pour avoir pris à partie au cours du débat les sénateurs Keon, Cochrane, Muir et Marshall. Je lui ai répondu que si j'avais mentionné leur nom dans le débat, ce n'était pas parce que j'avais quoi que ce soit contre ces sénateurs, mais bien à cause de leur honnêteté. Je

les ai pris à partie parce que ce sont des personnes honnêtes, et non le contraire, et je tiens à ce que ces sénateurs le sachent. J'aimerais que le Dr Keon sache que je ne veux absolument pas lui manquer de respect quand je cite son nom. Je le fais parce que je le respecte. Je tente seulement de lui faire comprendre ce que les gens auront à subir dans les autres régions du Canada, et ce que seront les conséquences de cette taxe.

Il semble que, lorsque la bureaucratie décide de concevoir une loi, puisque les lois sont évidemment conçues dans cette région-ci du pays, la première chose que l'on fait, c'est de tracer un cercle autour d'Ottawa, Montréal et Toronto et de se demander: «Qu'est-ce qui serait souhaitable pour cette région?» Nous continuons de nous buter constamment à ce problème.

Le sénateur Murray a déclaré qu'aucun des amendements que nous proposons ne sera adopté. Le premier ministre a dit—et j'ai même entendu le sénateur Murray le dire—que peut-être, après l'adoption du projet de loi, le gouvernement envisagerait-il d'y apporter quelques changements.

Le sénateur Buckwold: Avec les fonds du prochain budget!

Le sénateur Lucier: C'est encore l'ombre du lac Meech qui plane! C'est reparti. «Faites-nous confiance! Laissez-nous adopter cela d'abord. Nous le modifierons ensuite.»

Le sénateur Frith: «Et votre chèque vous a été posté.»

Le sénateur Lucier: Bien sûr, «Votre chèque vous a été posté.»

Le sénateur Perrault: Ne retenez pas votre souffle!

Le sénateur Lucier: Je ne suis pas avocat, mais je sais qu'il y en a quelques-uns dans cette assemblée, et il me semble qu'il serait beaucoup plus sensé d'amender ce projet de loi pour adopter une bonne loi que de tenter de corriger une mauvaise loi après son adoption. Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à faire adopter des lois mal conçues, pour dire ensuite: «Voyons si nous pouvons les améliorer»?

Le sénateur Grafstein: Je croyais que c'était le rôle du Sénat.

Le sénateur Lucier: C'est probablement le rôle du Sénat d'empêcher l'adoption de lois qui sont mauvaises.

Le sénateur Grafstein: Le sénateur Murray nous a dit que si nous n'avions pas été aussi récalcitrants, il aurait peut-être été en mesure de régler certains problèmes grâce à une étude préalable. Il inflige donc une punition aux Canadiens parce que nous n'avons pas été sages.

Le sénateur Lucier: Si nous pouvions croire ce qu'il nous dit, surtout dans ce cas-ci, c'est que nous pourrions croire à peu près n'importe quoi.

Honorables sénateurs, je ne connais personne dans cette assemblée, ni de ce côté-ci ni de l'autre, qui puisse justifier qu'un traitement injuste soit infligé à un citoyen de Dawson City, qui est aussi canadien que n'importe qui et a le droit d'être traité équitablement. Comment expliquer qu'on puisse voter contre un amendement qui tend à accorder à cette personne un traitement non pas meilleur mais seulement égal à celui d'un Torontois? Les gens du Nord doivent chauffer leur maison et utiliser de l'électricité. Ils demandent simplement à ce que tous soient traités de la même façon. Que peut-on trouver à redire contre ce principe? Pourquoi donner moins qu'à tous les autres à ceux qui ont le plus besoin d'aide? La TPS sur le fuel domestique sera de 28 $ à Toronto. Pour une maison comparable, ce sera 193 $ à Dawson City. Est-ce logique? Sinon, comment peut-on fermer les yeux sur le problème et voter pour le projet? Cela me dépasse.

Un autre problème m'a été signalé par des gens du Nord ces derniers jours. Quelle sera la situation des autochtones par rapport à cette taxe? Le sénateur Lang pourra peut-être nous éclairer. Il a un neveu qui habite dans le Nord, et il sait exactement de quoi je veux parler. Si vous êtes dans la distribution de fuel à Whitehorse ou à Dawson City, devez-vous entrer chez le client après avoir rempli son réservoir pour lui demander s'il est un Indien inscrit, un Indien non inscrit ou un blanc? Comment savoir s'il faut facturer la TPS? Impossible d'avoir une réponse à cette question. Les gens appellent au numéro qui est publié dans les journaux, mais ils n'arrivent à obtenir aucune réponse. Comment savoir à qui facturer la taxe et à qui ne pas la facturer?

Honorables sénateurs, je peux vous affirmer une chose. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, comme à Terre-Neuve, dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, le prix du mazout de chauffage a monté considérablement au cours des quelques derniers mois. Et je vous affirme que la TPS ne restera pas à 7 p. 100. Je l'ai dit et je le répète. Indépendamment du parti au pouvoir, la TPS ne restera pas à 7 p. 100. Je suis sûr que, d'ici un an ou deux, les habitants de Dawson City paieront 250 $ de TPS par an sur leurs factures de chauffage.

Le sénateur Perrault: C'est impensable!

Le sénateur Lucier: Cela n'a tout simplement pas de sens. Honorables sénateurs, je me mets presque en colère lorsque je parle des gens que je représente dans le Nord . . .

Le sénateur Frith: Attention, vous risquez de devoir payer 7 p. 100 sur cette colère!

Le sénateur Lucier: . . . mais je peux vous dire qu'ils sont découragés et indignés par cette mesure. Ils la combattent par tous les moyens à leur disposition. C'était vraiment quelque chose, hier soir, de voir aux nouvelles ces gens de Powell River qui retiraient leurs obligations d'épargne du Canada pour essayer de réveiller le gouvernement et de le ramener à la raison. Ce sont des Canadiens! Ce sont des gens qui veulent honnêtement être de bons citoyens, mais on les oblige à faire de tels gestes pour essayer de convaincre certains entêtés.

Honorables sénateurs, je sais que je ne devrais pas insulter des gens lorsque j'essaie de les convaincre de voter en faveur de mon amendement. Cependant, je dois vous dire que je me fiche pas mal que vous votiez pour ou contre. Sachez seulement qu'en vous prononçant contre cet amendement, vous voterez en faveur d'une situation injuste pour les habitants du Nord canadien et des régions septentrionales de chacune des provinces du Canada.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Lucier: Si c'est cela que vous voulez faire, allez-y. Mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, n'essayez pas de prétendre que vous ne savez pas ce que vous faites, parce que vous le savez bel et bien.

L'honorable Willie Adams: Je voudrais poser une question à l'honorable sénateur. Pendant votre discours, vous n'avez pas

parlé du transport de la nourriture et des autres marchandises. Je crois que les transporteurs aériens hausseront leurs prix. Les tarifs ont déjà beaucoup augmenté, même avant la TPS. Actuellement, le tarif marchandises pour un vol de Montréal à Resolute Bay s'élève à plus de 6,50 $ le kilogramme. Pourriez-vous nous parler de l'effet qu'aura la TPS sur le coût du transport de la nourriture vers certaines localités?

J'ai aussi une question à poser sur le nombre d'heures pendant lesquelles il fait jour à Whitehorse et dans l'Extrême-Arctique du début de septembre jusqu'au milieu d'avril environ. Dans de nombreuses localités du Nord, comme Resolute Bay et Pond Inlet, il fait noir huit mois par année. Pourriez-vous nous parler des effets que cela a sur le coût du combustible et de l'électricité?

Je vois mes collègues en face qui viennent d'endroits comme Toronto. Nous ne vivons pas dans une région comme Toronto; nous vivons dans l'Extrême-Arctique. Pourriez-vous parler de la différence entre ces problèmes ici et dans l'Arctique?

Le sénateur Lucier: Merci, sénateur. Je suis heureux que le sénateur Adams pose ces questions parce qu'il comprend mieux que quiconque—même mieux que moi—les problèmes auxquels les habitants du Nord sont confrontés. C'est difficile de croire que les rédacteurs de lois veulent imposer une taxe sur l'électricité sans tenir compte de ce que le sénateur Adams vient de dire, soit qu'il y a des régions où il ne fait jamais jour pendant de longues périodes. Comment peut-on imposer une taxe sur l'électricité et dire qu'elle est la même pour les habitants de Windsor où . . .

Le sénateur Stewart: Ça s'appelle des règles du jeu équitables.

Le sénateur Lucier: . . . il fait jour seize heures par jour que pour les habitants de l'Arctique où il ne fait jamais jour et où l'on consomme évidemment six fois plus d'électricité.

Le sénateur Perrault: Seul un conservateur pouvait avoir une idée comme celle-là?

Le sénateur Lucier: Sans vouloir offenser les rédacteurs de lois, c'est le genre de chose qu'ils ne remarqueront certainement pas toujours. Toutefois, une fois que nous l'avons remarqué ici, que devons-nous faire pour remédier au problème? Pourquoi sommes-nous ici si ce n'est pour corriger ce genre de situation? Quel est le rôle du Sénat si ce n'est de supprimer les injustices qu'il décèle?

Pour ce qui est du coût du fret à l'égard duquel le sénateur Adams s'interrogeait, j'ai essayé d'en discuter plus tôt dans mes remarques. Lorsque vous vivez dans une région du Canada où il en coûte plus pour s'approvisionner et pour faire des affaires, vos produits coûtent plus cher. Toutefois, est-ce là une raison d'imposer une taxe plus élevée sur ces produits? J'aurais cru que c'était plutôt une raison d'imposer un taux de taxe inférieur, ou alors égal, et de traiter le problème d'une autre façon. Comment pouvez-vous dire à quelqu'un: «Vous vivez ici et cela vous coûte cher, mais nous allons augmenter vos taxes et obtenir plus d'argent de vous que de ceux qui vivent dans le sud du pays»? Est-ce à cela que rime le fait d'être Canadiens?

Le sénateur Perrault: C'est à cela que rime le fait d'être un Conservateur!

[Le sénateur Adams.]

Le sénateur Lucier: Je ne pense pas que c'est à cela que rime le fait d'être un Canadien. Le sénateur Adams poursuivra son intervention sur le coût du fret et d'autres aspects du projet de loi, mais je reconnais la valeur de ses questions relativement à cette disposition particulière.

L'honorable Sidney L. Buckwold: J'ai une question. Pourriez-vous nous fournir des chiffres, non seulement sur le coût du chauffage et de l'électricité, ou sur la durée de la période au cours de laquelle il faut chauffer, mais aussi sur le revenu général des personnes touchées? Combien y a-t-il de personnes qui vivent dans les Territoires du Nord-Ouest?

Le sénateur Lucier: Soixante mille.

Le sénateur Buckwold: Pourriez-vous faire une ventilation de leurs niveaux de revenu général? Je présume que ces niveaux sont très bas, compte tenu du fait que la plupart de ces personnes sont des autochtones et des Inuit ayant un faible revenu, tout en ayant autant besoin de chauffage que ceux qui gagnent des revenus élevés. Vous pourriez peut-être nous indiquer l'incidence du fardeau de cette taxe sur la population en général, en gardant présent à l'esprit le fait que les crédits relatifs à la taxe sont exactement les mêmes à Toronto qu'à Inuvik.

• (2100)

Le sénateur Lucier: Sénateur Buckwold, je ne peux vous fournir des chiffres précis. Toutefois, l'industrie minière est la première en importance au Yukon. Le sénateur Austin pourrait vous donner de meilleures précisions que moi à ce sujet, mais il est probable que 40 p. 100 de l'économie minière du Yukon est assurée par une mine. Étant donné que l'industrie minière est la plus importante, si une personne travaille dans cette ville minière, elle gagne un assez bon salaire. Par ailleurs, la deuxième industrie au Yukon est celle du tourisme. La ville de Dawson vit du tourisme. Or, d'octobre à juin, il n'y a pas beaucoup de touristes dans les parages. Il est donc très difficile pour ces personnes de travailler au cours de ces mois. Un grand nombre d'entre elles doivent s'en remettre à l'assurance-chômage durant l'hiver. Même les personnes qui travaillent doivent souvent se contenter d'un salaire plus bas.

Les crédits d'impôt sont les mêmes partout. D'une façon générale, le coût des aliments et le coût de la vie sont nettement plus élevés, et on l'accepte. Les gens vivent au Yukon parce qu'ils le veulent. Ils savent bien que la pomme de laitue coûte plus cher à Whitehorse qu'à Vancouver, et encore plus à Dawson qu'à Whitehorse. Les gens acceptent cet état de choses et ne demandent pas de faveurs pour cela. Par contre, ils ne veulent pas que l'on envenime la situation en établissant des taxes qui devraient avoir l'effet inverse. Les taxes ne doivent pas contribuer à augmenter le coût de la vie pour ceux qui gagnent moins d'argent, et précisément au moment de l'année où ils en gagnent le moins. Les coûts du chauffage et de l'électricité grimpent justement pendant les mois où le chômage est au plus fort. Pour les gens de Dawson, les dépenses les plus élevées se présentent quand ils sont le plus susceptibles d'être sans travail et quand ils ont déjà bien d'autres difficultés à surmonter.

Honorables sénateurs, je tiens à répéter que les gens du Nord se plaignent rarement. Ils ne demandent rien de spécial, mais la justice. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de discuter de cette question avec eux. J'ai participé à des lignes ouvertes

là-bas et je peux affirmer qu'ils veulent seulement que justice soit faite. Si l'on pouvait rendre cette taxe plus équitable, on leur rendrait un grand service.

L'honorable Willie Adams: Sénateur Buckwold, vous avez présidé le comité sénatorial chargé d'étudier la TPS. Les enseignants et les fonctionnaires qui travaillent dans le Nord consacrent environ 25 p. 100 de leur salaire au logement. Même si le salaire moyen est de 40 000 à 50 000 $ par année, le logement en accapare actuellement 25 p. 100. Que la famille compte trois ou quatre membres qui travaillent et qui vivent dans une même maison de quatre chambres à coucher, chacun consacre quand même 25 p. 100 de son salaire au logement. Dans certains endroits, cette maison de quatre chambres à coucher coûte de 3 000 à 4 000 $ par mois. Les gens du Sud qui viennent travailler dans ces localités ont droit à une indemnité de 2 000 à 4 000 $ par année, mais ce n'est pas le cas de ceux qui sont natifs de l'endroit. Ils n'ont pas droit, eux, à l'indemnité accordée aux habitants des régions éloignées.

Le sénateur Buckwold: J'ignore si je dois interpréter cela comme une observation ou une question. Nous avons entendu des témoignages de ce genre au comité. Un des témoins qui a le plus touché le comité venait de Yellowknife, dans le Nord. Elle est venue de loin, et c'était la première fois qu'elle s'éloignait ainsi de chez elle, si je ne m'abuse. Elle a dit exactement ce que vient de dire le sénateur Adams. Le fardeau est extrêmement lourd à cause de l'ampleur des dépenses. Le 7 p. 100 s'ajoutera au prix de produits qui coûtent déjà deux ou trois fois plus cher que s'ils étaient achetés dans le centre du Canada. Le fardeau fiscal est alors double, puisque la taxe est calculée sur le prix des produits.

Une famille de quatre personnes dont le revenu annuel est de 28 000 $ ou 29 000 $ recevra un remboursement de tout au plus 580 $ par année pour compenser l'effet de la TPS. Ce montant maximal est le même qu'on habite dans le nord ou dans le sud du pays, indépendamment du fait que l'incidence fiscale sera deux ou trois fois plus grande dans le Nord. Voilà essentiellement un des principaux sujets de plainte. Je ne fais que vous communiquer l'information dont je dispose. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

Nous sommes tous d'accord pour dire que le fardeau imposé aux gens du Nord est énorme et que d'autres amendements tiendront aussi compte de leur situation particulière parce qu'il n'y a pas que les frais de chauffage. Le problème est beaucoup plus grave que cela dans le Nord.

L'honorable Charlie Watt: Honorables sénateurs, j'ai deux questions à poser au sénateur Lucier. Dans le nord du Québec, l'électricité coûte 0,48 $ le kilowattheure. Il paraît que le kilowattheure ne coûte que 0,34 $ dans les Territoires du Nord-Ouest. Que coûte-il au Yukon?

L'intervention du sénateur Lucier portait plus particulièrement sur les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Or, le gouvernement fédéral subventionne assez grassement ces territoires par l'intermédiaire de leurs govermements. Il est difficile de trouver des éducateurs compétents et expérimentés qui sont prêts à aller travailler dans le Nord. Ces gens sont grassement subventionnés par le gouvernement. Compte tenu de la difficulté d'attirer des enseignants qualifiés, je me demande bien qui va payer le 7 p. 100. Le gouvernement du Canada le fera-t-il indirectement? Sinon, est-ce que ce sera l'enseignant qu'il faudra payer plus cher pour l'inciter à travailler dans le Nord? Lui versera-t-on 7 p. 100 de plus? Son pouvoir d'achat s'en trouvera-t-il augmenté, malgré que le coût de la vie soit extrêmement élevé dans ces territoires, comme dans le nord du Québec et au Labrador d'ailleurs? Qu'en pensez-vous, sénateur Lucier? Peut-être pourriez-vous éclairer ma lanterne sur ce point.

Le sénateur Lucier: Sénateur Watt, je vous remercie de votre question. Je n'ai pas le chiffre précis du coût du kilowattheure de l'électricité au Yukon. Cependant, il n'est pas aussi élevé que ce à quoi on pourrait s'attendre, étant donné que nous répondons à la majeure partie de nos besoins grâce à l'hydro-électricité. Il y a trois projets hydro-électriques au Yukon. Nos réserves commencent cependant à n'être plus suffisantes et nous devrons trouver d'autres sources d'énergie, même si, à l'heure actuelle, nous pouvons compter sur une assez bonne production hydro-électrique au Yukon.

Il est difficile de comparer le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ou le nord du Québec ou le Labrador, car la population de ces régions est très dispersée, ce qui n'est pas le cas au Yukon. On y retrouve, en effet, quelque 26 000 à 28 000 personnes dont 18 000 vivent à Whitehorse. On en retrouve 2 000 ici et là, dans diverses localités, mais, pour la plupart, les gens sont regroupés dans une ville. On peut ajouter à cela qu'on trouve un excellent réseau routier au Yukon. En fait, Old Crow constitue la seule localité qu'on ne peut rejoindre que par la voie aérienne. Dans le nord du Québec ou dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est tout à fait le contraire. Rares sont les localités accessibles par la route. Dans la plupart des cas, on ne peut s'y rendre qu'en avion.

Ne vous y trompez pas! Les professeurs d'école, les membres des professions libérales et tous les gens qui se rendent dans ces localités et permettent au Nord de fonctionner sont ceux-là même que le gouvernement veut voir dans le Nord, quel que soit le gouvernement au pouvoir, car c'est là la façon d'affirmer notre souveraineté dans le Nord. Ce ne sont ni les brise-glace ni les sous-marins qui naviguent sous les glaces, mais bien les gens qui sont les défenseurs de la souveraineté d'un pays. Directement ou indirectement, les professeurs, les membres des professions libérales, les médecins et les mineurs qui viennent vivre et travailler dans le Nord vont payer cela eux-mêmes d'une façon ou d'une autre. Il se peut que les gouvernements territoriaux les engagent et paient la note au départ, mais cela viendra des poches des professeurs et des travailleurs comme on l'a prévu au départ. On a fait en sorte que ce soit les gens du Nord qui paient ces taxes et non les gouvernements. En toute franchise, contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions, les habitants et le gouvernement ne font qu'un dans le Nord. Ainsi, ce sont les gens qui finiront par payer la note.

Le sénateur Watt: Le pouvoir d'achat des prestataires de l'assistance sociale et des pensionnés vivant dans le Nord est pratiquement nul, même avant l'application de la TPS. Pourriez-vous nous préciser, sénateur Lucier, ce que cela signifie pour vous en tant qu'habitant du Yukon et en tant que personne ayant une certaine expérience de ce qui se passe dans les Territoires du Nord-Ouest? Prévoyez-vous que le gouvernement va accroître les pensions et les prestations d'aide sociale pour que les gens puissent conserver leur pouvoir d'achat? Je sais qu'à l'heure actuelle, à cause des coûts de transport et du

coût élevé de la vie, leur pouvoir d'achat est pratiquement nul, même si la TPS n'a même pas encore été appliquée. Comment prévoyez-vous qu'on va régler cette question?

• (2110)

Le sénateur Lucier: Je vois où mon honorable collègue veut en venir. J'ai passé un certain nombre d'années à Whitehorse et j'ai notamment siégé huit ans au conseil municipal. Je sais que même la force ne fera pas déménager les personnes âgées qui habitent dans le Nord. Ces gens ont passé toute leur vie là-bas et n'entendent pas quitter la région. Ils ne veulent pas aller en Jamaïque durant l'hiver. Il est très difficile pour ces gens de survivre dans les circonstances actuelles. En toute franchise, lorsque le gouvernement a pensé à la TPS, je ne crois pas qu'il ait à dessein décidé d'élaborer sa politique et de voir ensuite ce qu'il adviendrait. Je ne pense pas également que les bureaucrates aient porté attention à tous les détails et que le gouvernement ait eu la situation bien en main lorsqu'il a présenté la TPS. Je ne comprends pas pourquoi nous ne pouvons supprimer les dispositions du projet de loi qui posent un problème.

Je peux comprendre que le gouvernement ne s'en soit pas rendu compte. Cependant, une fois qu'on est au courant de ces dispositions choquantes, qu'on sait qu'il en coûtera 28 $ de TPS à un Torontois et 193 $ à quelqu'un de Dawson pour chauffer une maison de même dimension, pourquoi ne pas corriger la situation? Qu'on supprime la disposition. Cela ne paraît pas compliqué.

L'honorable Hartland de M. Molson: Puis-je poser une question au sénateur Lucier? Je l'ai écouté décrire l'effet de la TPS dans le Nord, et je ne peux que lui donner raison, pour l'essentiel, au sujet de problèmes de cette région. Le sort de cette région m'intéresse. Je me demande si les problèmes que le sénateur vient de nous exposer n'auraient pas pu être soulevés à temps pour que le comité du Sénat fasse ce qu'il aurait dû faire, à mon humble avis, soit examiner ces propositions d'amendement avant la dernière minute. De la façon dont les choses se passent, ces amendements ne servent qu'à retarder l'étude du projet de loi. Le sénateur Lucier aurait reçu plus d'appui et d'intérêt s'il avait persuadé le comité de soumettre des amendements pour corriger quelques-unes des situations qu'il décrit ce soir. Comme je l'ai dit l'autre soir au Sénat, attendre jusqu'à maintenant pour proposer des amendements, c'est engager un processus qui ne peut pas donner grand-chose. Nous avions le temps avant, et si le sénateur avait soulevé ces problèmes au comité et proposé des amendements pour y remédier, l'accueil aurait peut-être été beaucoup plus sympathique car nous aurions eu le temps de comprendre et de participer.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Lucier: C'est une excellente question, sénateur Molson. Je crois que vous vous efforcez d'être juste et que vous êtes honnêtement convaincu de ce que vous dites. Il y a cependant quelque chose qui cloche. Ces problèmes ont été exposés devant le comité Blenkarn et la Chambre des communes par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et celui du Yukon au début du processus, et pourtant ces dispositions sont toujours là. Je reconnais qu'il aurait été préférable d'en parler plus tôt au comité du Sénat. Je vous assure que ces problèmes ont été portés à l'attention du comité Blenkarn et de la Chambre des communes au début du processus, mais qu'on n'a apporté aucun changement. Ils ont été rejetés en bloc. M. Blenkarn a dit à un moment donné, en fait, que si le gouvernement avait été un peu plus ouvert dès le début, des amendements auraient peut-être été possibles et certains de ces problèmes auraient pu être réglés.

Le sénateur Grafstein: D'après M. Blenkarn, le gouvernement aurait refusé parce que le système des comités est trop partial, et le gouvernement aurait été au courant de la situation il y a un an, mais n'aurait pas voulu y remédier.

Le sénateur Molson: Je m'adresse au sénateur Lucier.

Le sénateur Lucier: Je veux simplement dire que le gouvernement était au courant de ces problèmes il y a plus d'un an déjà.

Le sénateur Molson: Je regrette que notre comité ne nous ait pas saisis de ces problèmes. Je comprends très bien ce que dit le sénateur Lucier et je comprends l'intransigeance totale du gouvernement à cet égard. Toutefois, je n'en pense pas moins que lorsqu'un comité sénatorial examine quelque chose, il peut en faire rapport comme il le veut et, s'il décèle des injustices ou d'autres choses du genre, il devrait nous en saisir. Nous ne pouvons pas nous adresser à M. Blenkarn ni traiter ici de ce genre de problèmes si l'on nous en informe à la onzième heure.

Le sénateur Olson: Pourquoi pas?

Le sénateur Austin: Une injustice est une injustice.

Le sénateur Lucier: Je suppose que la question est de savoir pourquoi. Pourquoi ne pouvons-nous pas traiter de ces problèmes maintenant? En fait, ne serait-il pas plus logique, en période de récession et compte tenu de toute l'opposition qui se manifeste à l'heure actuelle, de reporter d'un an la mise en vigueur de la loi et d'en profiter pendant ce temps-là pour apporter les rajustements qui s'imposent?

L'honorable Efstathios William Barootes: Honorables sénateurs, je vais commencer par présenter une ou deux petites observations. Comme dirait l'autre, il me semble on ne peut plus étrange qu'un projet de loi aussi terrible, aussi mal construit, aussi insuffisant, aussi inefficace, aussi inopérant, aussi confus et aussi complexe ne puisse pas être modifié et doive être rejeté complètement, qu'il n'y ait rien d'autre à faire, qu'il soit impossible de le modifier. Je me réjouis beaucoup de voir que huit amendements au moins seront proposés pour essayer de le rafistoler.

Le sénateur Haidasz: Pourquoi ne votez-vous pas en faveur des amendements?

Le sénateur Stanbury: Si vous voulez des amendements, en voilà.

Le sénateur Doody: Une phrase et vous vous agitez déjà.

Le sénateur Austin: Nous sommes en lice pour la «Coupe Simard».

Le sénateur Barootes: Le sénateur Olson a fait remarquer que ces propositions d'amendements auraient pu être présentées le 24 ou le 25 septembre s'il n'y avait pas eu tant de questions de privilège. Or, les 24 et 25 septembre, on nous a présenté la conclusion que le projet de loi devait être rejeté.

Le sénateur Olson: Non, on vous a présenté quatre choix possibles.

Le sénateur Barootes: Nous n'avons pas beaucoup eu la chance d'examiner les quatre choix. Si je me rappelle bien, on nous a dit ce qu'il fallait faire dès le début de la séance du comité.

Le sénateur Grafstein: Le gouvernement nous avait dit qu'il n'accepterait aucun amendement!

Le sénateur Barootes: C'est la majorité qui dictait alors sa volonté, mais, d'une certaine façon, vous ne semblez pas vouloir que la majorité en fasse autant maintenant. C'est une situation plutôt cocasse. La minorité devrait avoir l'occasion de faire valoir ses points de vue, mais, lorsque nous formions la minorité, on ne nous en a pas donné l'occasion.

Le sénateur Olson: Vous vouliez tout arrêter, et c'est tout!

Le sénateur Barootes: Quoi qu'il en soit, j'accepterai toutes les critiques que l'honorable sénateur voudra bien faire par la suite, car je vois qu'il veut intervenir à ce sujet.

Je me permettrai de faire quelques observations générales. Je félicite le sénateur Hays d'avoir exposé avec autant d'à-propos le point de vue de son parti au sujet de cet amendement. Je regrette d'avoir eu à rassembler pêle-mêle mon information sous l'impulsion du moment, n'ayant pas eu connaissance de l'amendement à l'avance ni des arguments en sa faveur que l'on proposerait à notre examen. Je sollicite donc l'indulgence des honorables sénateurs si, à cause de la confusion et de la hâte avec laquelle j'ai préparé ces quelques observations, certaines d'entre elles semblent parfois manquer de logique.

Le sénateur Buckwold: Comme d'habitude.

Le sénateur Barootes: Étant donné cette interjection, je voudrais faire une autre observation. Les attaques personnelles ne me gênent pas; j'y prends plaisir en fait, car elles ont fait partie de ma vie. Je n'apprécie pas cependant que lorsqu'on leur oppose un argument ou qu'on leur signale quelque chose d'illogique, certains retombent dans leur phobie paranoïaque des attaques personnelles pour réfuter ce qu'on dit. Ai-je été assez clair?

Le sénateur Olson: Non.

Le sénateur Stewart: Encore.

Le sénateur Haidasz: Essayez de nouveau.

Le sénateur Barootes: Autrement dit, au lieu de corriger quelque chose d'illogique, ils trouvent préférable d'attaquer quelqu'un en disant qu'on les harcèle.

Honorables sénateurs, contrairement à l'actuelle taxe de vente fédérale qui était antérieurement imposée à un taux multiple sur le tiers seulement de tous les produits et services consommés au Canada, la TPS s'appliquera à un taux inférieur et uniforme à la plupart des produits et services. Par conséquent, il est probable que tous les secteurs de notre économie seront traités plus équitablement.

Le sénateur Buckwold: Le taux n'est pas inférieur; il est le même.

Le sénateur Barootes: Honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention de donner un exposé de deux heures; je ne parlerai qu'une dizaine de minutes.

Le sénateur Haidasz: Sept pour cent pour le sénateur Eyton n'est pas la même chose que 7 p. 100 pour John Kowszlawski, de la rue Adelaide, à Toronto!

Le sénateur Barootes: Je voudrais souligner que la politique qui sous-tend cette mesure consistait en une taxe exhaustive sur une assiette beaucoup plus large de secteurs et de particuliers. Par conséquent, et pour la rendre simple et facile à comprendre, le gouvernement a décidé de l'appliquer à autant de produits et de services que possible, en omettant seulement ceux qui sont de première nécessité . . .

Le sénateur Buckwold: Comme le mazout domestique et l'électricité!

Le sénateur Barootes: Je parle des aliments, des soins médicaux, des médicaments, du loyer et ainsi de suite, qui ont tous été exemptés de la TPS. Si nous acceptions toutes les exemptions qui ont été demandées, cette mesure ne serait pas efficace. Des citoyens et des représentants de divers secteurs de l'industrie nous ont demandé de faire exempter le carburant, les funérailles, les vêtements, les chaussures, les livres, les repas de restaurant et quoi encore! Si nous acceptions cela, la taxe serait alors réellement très complexe et les recettes prévues grâce à la TPS seraient moins élevées. Il faudrait hausser le taux ou l'appliquer à un niveau plus élevé à certains produits et services. Nous voulons un nivelage. Je vais vous montrer les corrections qui peuvent être apportées.

• (2120)

Conformément à ce principe, la TPS sera appliquée aux factures d'électricité et de combustibles de chauffage. Pour obtenir les mêmes recettes nettes qu'avec la taxe actuelle, que la TPS remplacera, il faut appliquer le taux de 7 p. 100 sur cette assiette large et complète. De toute évidence, plus les produits compris dans cette assiette sont nombreux, plus le taux sera faible; plus les produits exclus sont nombreux, plus le taux sera élevé. Dans ce dernier ces, il faudrait augmenter le taux de la TPS pour accorder un traitement spécial à l'électricité ou à quelques-uns des autres produits dont on a proposé l'exemption. Quoi qu'il en soit, vous ne savez peut-être pas que votre facture d'électricité renferme un montant assez considérable, quoique caché, de l'actuelle taxe de vente fédérale, que la TPS supprimera. Pour produire de l'électricité et pour faire fonctionner leurs entreprises, les services publics achètent de nombreux articles sur lesquels ils doivent payer la taxe de vente fédérale. Ces articles incluent les lignes à haute tension, les véhicules de réparation, le carburant, les ordinateurs, les outils et l'équipement d'entretien, le matériel et l'ameublement de bureau, les services téléphoniques et même les fournitures de bureau. Tout cela coûte cher aux consommmateurs.

Je devrais aussi ajouter, entre parenthèses, qu'en Saskatchewan, jusqu'à ce que le gouvernement actuel arrive au pouvoir, les tarifs d'électricité étaient assujettis à une taxe de vente provinciale de 5 à 7 p. 100 qui était incluse dans les factures d'électricité ou de gaz naturel. De plus, on prévoit que, selon cette méthode, la production des secteurs des transports et des services publics augmentera de 3,1 p. 100 avec la TPS. Autrement dit, leur économie, les emplois créés et leur activité augmenteront en définitive de 3,1 p. 100.

Le coût de l'électricité consommée dans les maisons diminuera en raison de l'élimination de la taxe cachée qu'il comporte actuellement. Comme vous le savez, les représentants des compagnies d'électricité qui ont comparu devant le Comité permanent de la consommation et des corporations de la Chambre des communes se sont engagés publiquement à trans-

mettre cette réduction de la taxe de vente fédérale à leurs clients. Nous avons hâte de voir s'ils tiendront parole.

Parlons un peu de justice. Afin que les gens à revenus faibles et moyens soient traités justement dans ce nouveau régime fiscal, le gouvernement a prévu un crédit de taxe. Il le versera tous les trois mois aux 8,7 millions de familles canadiennes dont les revenus sont inférieurs au seuil de 30 000 dollars par année. Depuis son arrivée au pouvoir, un des objectifs fondamentaux du gouvernement a été de rendre la taxe de vente plus juste.

Le sénateur Haidasz: Et il n'a pas réussi.

Le sénateur Barootes: Le gouvernement s'est efforcé d'éliminer les traitements spéciaux dont bénéficiaient certaines industries et certains investisseurs et qui leur permettaient de payer moins de taxes et d'impôts. Par conséquent, les Canadiens à revenus élevés et les grandes sociétés rentables paient maintenant des impôts et des taxes plus proportionnels à leurs revenus. Je remercie cette chambre d'avoir enfin adopté le projet de loi qui a permis de faire payer l'impôt sur le revenu des sociétés aux grandes sociétés dont les capitaux s'élèvent à plus de 10 millions de dollars.

Le sénateur Haidasz: Elles reportent toujours trop.

Le sénateur Barootes: Je ne pense pas que vous soyez dans le bon parti, mon ami.

Le gouvernement a transformé les exemptions personnelles et de nombreuses déductions en crédits d'impôt pour que le régime soit plus équitable, et il a réduit ou éliminé nombre des dégrèvements spéciaux créés par les gouvernements précédents. Le gouvernement a aussi éliminé ou réduit bien des dégrèvements accordés aux sociétés et il a élargi la base d'imposition, de sorte que de nombreuses associations, organisations et sociétés rentables paient maintenant des impôts.

Je regrette que le sénateur Perrault s'en aille, car mon point suivant touche une de ses principales récriminations. La semaine dernière, on nous a dit que les grandes banques du Canada paieraient 100 millions d'impôt l'année prochaine en vertu de la nouvelle loi. Dans son budget de 1989, le gouvernement annonçait que les grandes sociétés devrait acquitter un impôt sur le capital dépassant 10 millions. A compter du 1er janvier, la taxe sur le capital des grandes sociétés passera de 0,175 à 0,2 p. 100, soit une augmentation de 15 p. 100 du taux d'imposition. Cette taxe garantit que la grande entreprise paie sa juste part.

Vous vous rappellerez qu'en 1986 le gouvernement à lancé un crédit d'impôt pour taxe de vente, alors qu'il n'y avait rien de tel auparavant. Ce crédit a été augmenté en 1988, en 1989 et de nouveau en 1990. Ces augmentations ont plus que triplé le crédit, ce qui est bien supérieur au taux d'inflation.

Pour illustrer comment cela touchera les personnes à faible et moyen revenus, je vais citer quelques chiffres. Comme je l'ai déjà dit en parlant de la TPS, je ne m'intéresse pas à ceux qui gagnent 50 000 $, 60 000 $ ou 100 000 $, mais à ceux qui gagnent autour de 15 000 ou 20 000 dollars. Voyons combien un salarié seul de moins de 65 ans profitera de la TPS, ce qui l'aidera à payer sa facture d'électricité, d'eau, de nourriture ou d'autre chose.

Le sénateur Grafstein: Est-ce que le sénateur Barootes peut nous dire à quoi il se reporte?

[Le sénateur Barootes.]

Le sénateur Barootes: Je me reporte aux tables sur la taxe sur les produits et services publiées par le gouvernement du Canada.

Le sénateur Grafstein: À quelle date?

Le sénateur Barootes: Le 19 décembre 1989.

Regardons le cas d'une personne gagnant 15 000 $. Avec la TPS au lieu de la TVF—c'est-à-dire la taxe sur les produits et services au lieu de la taxe de vente à la fabrication—cette personne aura 150 $ de plus. Si elle gagnait 20 000 $, il lui resterait 250 $ de plus.

Voyons maintenant un personne de plus de 65 ans. Je vais utiliser les mêmes niveaux. À 15 000 $, il lui restera 150 $ de plus et à 20 000 $, 250 $ de plus. Voilà, à mon avis, des gens qui ont besoin d'aide.

Dernier cas, mais non le moindre, celui que l'on mentionne tout le temps et qui apitoie, le parent seul avec deux enfants. Une personne dans ce cas et gagnant 25 000 $, serait plus riche de 550 $. Si elle gagnait 20 000 $, ce serait 325 $ de plus.

Ces tableaux permettent de montrer que ce gouvernement a non seulement du cœur, non seulement de la compassion, mais aussi qu'il peut prouver à l'aide de tableaux financiers qu'il fait quelque chose pour ce groupe de personnes à revenu faible ou modeste.

Le sénateur Grafstein: Pourrais-je poser une question au sénateur? Je pense qu'il n'interprète pas de la même façon les chiffres que nous avons de ce côté. Lorsqu'il dit qu'une famille dont le revenu s'élève à 25 000 $ économisera 550 $ grâce à la suppression de la TFV, a-t-il ajouté le coût supplémentaire de la TPS ou s'agit-il d'un chiffre net?

Le sénateur Barootes: C'est le chiffre net, puisque l'on soustrait la TPS de la TFV. C'est ce que ces familles économiseront. Je remettrai à l'honorable sénateur ces tableaux pour qu'il puisse les étudier. Je sais que c'est un économiste perspicace à ce sujet. Le sénateur Austin aimerait peut-être aussi les avoir.

La taxe sur les produits et services qui est proposée sert à améliorer encore davantage l'équité en matière d'imposition au Canada. Sous le régime de la TPS, la répartition de la charge fiscale sera plus progressive que ce qu'en dit l'autre côté.

Les Canadiens fortunés paieront leur juste part et ne pourront pas éviter la TPS. Ils tendent à consommer davantage et par conséquent paieront plus, en moyenne. En d'autres termes, les gens dont le revenu est de 20 000 à 25 000 $ dépensent 3,5 p. 100 de leur revenu en électricité et ceux dont le revenu se situe dans les 60 000 $ en dépensent seulement 1,8 p. 100. Nous parlons de pourcentages à l'état brut, toutes proportions gardées. Par contre, je vous ferai remarquer que les personnes dont le revenu s'élève à 60 000 $, tout en dépensant un pourcentage plus bas de leur revenu pour l'électricité ou le chauffage, dépensent en fait beaucoup plus, parce que leurs maisons sont habituellement plus grandes, tout comme leurs voitures plus grosses utilisent davantage d'essence, tout comme elles dépensent plus pour la nourriture, etc. Bien que j'aie beaucoup d'empathie et de sympathie pour elles, on pourrait appliquer cela à presque toutes les dépenses des groupes à faible ou à modeste revenu, car ils dépensent presque tout leur revenu.

Grâce aux crédits de la TPS, les familles dont le revenu atteint les 30 000 $ par an auront un revenu après impôt

supérieur à celui qu'elles ont aujourd'hui. On ne peut le réfuter. Cela comprend les trois quarts des familles dans la catégorie des personnes âgées ou seules. Comme je l'ai déjà dit, 8,7 millions de familles recevront un crédit d'impôt sur le revenu et s'en trouveront avantagées.

Avant que le gouvernement ne propose en 1986 un crédit remboursable pour la taxe de vente, les Canadiens à faible revenu payaient un pourcentage bien plus important de leur revenu en impôt fédéral sur les ventes que les personnes dans les tranches de revenu plus élevé. Lorsque la TPS entrera en vigueur, le crédit pour la taxe de vente remboursable sera majoré une fois de plus. Le montant du crédit sera augmenté et le seuil d'admissibilité en fonction du revenu sera relevé pour ceux qui bénéficient de ce crédit. Il a déjà été porté aux environs de 30 000 $, et le gouvernement compatissant, j'en suis sûr, ou n'importe quel autre gouvernement qui lui succédera veillera aussi à ce qu'il soit indexé au pouvoir d'achat de leur revenu.

D'après ce que je viens de dire, il ne fait aucun doute que les personnes à revenu faible et moyen paieront un pourcentage de leur revenu bien inférieur à ceux des tranches de revenu plus élevé. Pour ces raisons, le crédit d'impôt pour la TPS a été reconnu par les experts comme un progrès considérable dans la politique sociale canadienne et je suis surpris que les sociologues de notre pays au grand cœur et tous les membres des organismes non financés par le gouvernement ne l'acclament pas comme l'une des plus grandes mesures sociales qui ait été proposée au Canada depuis longtemps.

De même, les produits alimentaires de base, les loyers des habitations, les médicaments, les appareils ménagers, entre autres, seront tous exemptés de la TPS.

Le sénateur Olson: Les appareils ménagers?

Le sénateur Barootes: Les appareils médicaux.

En ce qui concerne l'indexation, les intentions et le bilan du gouvernement sont très clairs. Le crédit d'impôt pour la TPS sera revu périodiquement et, j'espère, rajusté comme il convient. C'est ainsi qu'on a procédé pour le crédit d'impôt pour enfants qui, depuis 1985, a connu une augmentation bien supérieure à celle de l'inflation.

Ces initiatives, honorables sénateurs, se passent de commentaires. Les mesures budgétaires du gouvernement prouvent la détermination de celui-ci à instaurer un régime fiscal plus juste et à venir en aide, en particulier, aux défavorisés.

Un amendement de la nature qui a été proposée n'est donc pas, à mon avis, justifié ni utile.

Je voudrais faire une ou deux remarques au pied levé sur les commentaires des deux derniers orateurs. Moi aussi, je suis allé dans le Nord. Je m'intéresse, comme la plupart des Canadiens, à ce qui se passe au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans le nord du Québec et dans le nord de l'Ontario. Je voudrais qu'on puisse transférer notre industrie de fabrication au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Doody: Je pense que je vous avez perdu une partie de votre auditoire.

Le sénateur Barootes: Je ne pense pas qu'on puisse le faire. Je voudrais qu'on puisse changer leur climat et le réchauffer pour qu'ils n'aient pas besoin d'utiliser autant de mazout domestique et d'électricité en hiver, mais ce sont des choses qui sont independant de notre volonté. Cependant, si nous voulons améliorer certains aspects mentionnés par le sénateur Lucier, ce ne serait là qu'une partie minuscule. Cela ne changerait absolument rien au fait que certaines de leurs dépenses courantes continueraient d'être plus élevées qu'à Toronto ou Regina. Leur situation resterait la même.

• (2130)

Les fins auxquelles la TPS doit servir et le fait qu'elle s'applique à tous les produits et services ne constituent pas une solution au problème. Nous devrions plutôt modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à imposer leurs revenus à des taux moindres que ceux qui s'appliquent aux Canadiens qui vivent au sud du 60e parallèle. Le gouvernement devrait accorder de plus fortes exemptions ou des taux moins élevés à ces gens-là, précisément parce qu'ils ont des dépenses supplémentaires.

J'ai entendu d'autres observations qui m'ont un peu troublé, en particulier celles sur les réseaux de transport urbain. N'oublions pas que beaucoup de réseaux de transport qui fonctionnent à l'électricité ou au carburant sont directement subventionnés par les contribuables.

On a fait allusion aux systèmes d'aqueduc, mais ce n'est pas la même chose que l'électricité. Dans plusieurs villes—Montréal est un bon exemple—la famille n'est pas facturée pour l'eau qu'elle consomme, mais ce service est payé à même les revenus généraux. Ce ne serait pas juste de traiter l'électricité de la même façon que l'eau. Sauf erreur, sénateur David, dans votre ville les gens ne sont pas facturés pour l'eau qu'ils consomment. Comme dans beaucoup d'autres localités, le coût de ce service est imputé aux dépenses générales. Les cas de l'électricité et de l'eau sont différents. De plus, dans certains centres urbains, les systèmes de production et de distribution d'électricité appartiennent à des particuliers et non pas à la province, comme c'est le cas en Saskatchewan. Même en Ontario, il y a des organisations privées qui distribuent l'électricité. C'est une autre différence dont il faut tenir compte.

Bien que je comprenne le raisonnement de l'opposition, compte tenu du principe de la TPS et du fait qu'elle vise à aider les gens à revenus modestes et moyens, je ne peux pas accepter cet amendement et j'ai l'intention de voter contre.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Hays: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au sénateur Barootes.

Le sénateur Barootes a déclaré que les usagers paieraient l'électricité moins cher par suite de l'abolition de la taxe sur les ventes des fabricants. Je lui signale qu'aux fins de préparer ma question, je me suis renseigné auprès du groupe de surveillance de la TPS qui m'a fait savoir que la hausse ne serait pas vraiment très marquée, soit 6,6 p. 100. Ainsi, il s'agit donc de moins de 0,5 p. 100 applicable à la réduction. Dans le cas du fuel domestique, cela se situe autour de 5,7 p. 100. Je n'ai pas avec moi les chiffres exacts.

Peut-être pourriez-vous commenter la chose et nous dire exactement ce qui va se passer. À vous entendre, j'ai cru que la réduction serait considérable. Selon les renseignements que j'ai obtenus, tel ne serait pas le cas.

Mon autre question porte sur un article de M. Patrick Grady que j'ai lu en fin de semaine dans le numéro de mai-juin

du *Canadian Tax Journal* où l'auteur analyse l'impact de la TPS sur les différents niveaux de revenu.

D'après les chiffres que vous avez fournis, le sort des familles économiquement faibles sera considérablement amélioré. Or, à la page 643 de l'édition de mai-juin 1990 du *Canadian Tax Journal*, Volume 38, nº 3, l'auteur conclut que les trois-quarts des familles canadiennes vont payer plus d'impôt en 1991 par suite de la mise en application de la TPS, que l'augmentation du crédit à la taxe de vente va alléger le fardeau des contribuables dont le revenu est moyen ou faible, mais que les familles qui gagnent moins de 30 000 $ vont néanmoins payer en moyenne, 20 $ de plus d'impôt, à cause de la TPS, que 46 p. 100 des familles qui gagnent moins de 30 000 $ vont devoir assumer un fardeau fiscal plus lourd, et que si le gouvernement tient à respecter son engagement d'améliorer le sort des familles qui gagnent moins de 30 000 $ grâce à la réforme de la taxe de vente, il devra hausser le crédit à la taxe de vente.

Par ailleurs, l'auteur fournit un tableau qu'il a élaboré à même des données obtenues de Statistique Canada. Ce que je voudrais savoir, sénateur Barootes, c'est si vous êtes au courant de ces données et, le cas échéant, comment lesdites données cadrent avec les renseignements que vous nous avez fournis. L'auteur présente un point de vue tout différent que je tiens pour assez objectif, compte tenu de la réputation du *Canadian Tax Journal* et de celle des auteurs qui y font paraitre des articles.

Le sénateur Barootes: Tout d'abord, honorables sénateurs, la réduction consécutive aux crédits d'impôt pour intrants dont j'ai parlé dans le cas de l'électricité surviendra graduellement, et compte tenu du fait que les fournisseurs d'électricité ne seront plus tenus d'ajouter l'ancienne taxe de 13,5 p. 100 à leurs frais, ainsi que de la réduction considérable du prix de leur équipement, cela devrait entraîner vraisemblablement une baisse du prix de l'électricité pour les Canadiens.

Quant au tableau qui figure dans le *Canadian Tax Journal*, il ne vaut pas plus que ceux que publient les journaux de médecine, de sciences, de comptabilité et de fiscalité; l'article dont vous parlez ne vaut pas mieux que l'auteur qui l'a préparé. Parfois, vous ne l'ignorez pas de gens publient des articles dans des périodiques prestigieux qu'au moins dix spécialistes s'empressent ensuite de réfuter.

Je ne dis pas que l'auteur ait tort ou raison. Tout ce que je dis c'est que j'ai jetté un coup d'oeil sur ce tableau et voici ce que j'ai constaté: les salariés célibataires de moins de 65 ans, les célibataires de plus de 65 ans, les couples à revenu unique avec deux enfants, les couples à deux revenus avec deux enfants—et, dans ce cas-ci, on présume que 60 p. 100 du revenu vient d'un salarié—un parent d'une famille monoparentale, tous ces groupes, sénateur Hays, qui gagnent 30 000 $ ou moins par an, semblent, d'après les chiffres déposés à la Chambre des Communes le 19 décembre 1989, être en meilleure posture.

S'il y a des gens qui avaient l'intention de contester ces chiffres, ils l'auraient déjà fait.

Le sénateur Buckwold: Ces chiffres viennent-ils du ministère des Finances?

Le sénateur Barootes: Ils ont été déposés à la Chambre par le ministre des Finances, Michael H. Wilson.

[Le sénateur Hays.]

Le sénateur Buckwold: Ce sont des chiffres publiés par le ministère des Finances. Un point c'est tout.

Le sénateur Lucier: Je présume qu'ils le sont.

Le sénateur Stanbury: On juge l'arbre sur l'écorce.

Le sénateur Barootes: On ne peut faire confiance à cette source-ci, mais à celle-là oui. Est-ce bien cela que vous voulez dire? Vous avez déjà cité ce journal. Il a été publié une fois le rapport déposé au Sénat.

Le sénateur Buckwold: Tout le monde a contesté les chiffres avancés par le ministère des Finances. C'est pourquoi tous les groupes anti-pauvreté, les groupes d'économiquement faibles et les groupes confessionnels ont dit dans leurs mémoires que cette taxe régressive, malgré le crédit d'impôt, nuira aux personnes à revenu modeste.

Le sénateur Barootes: Cela me rappelle le type qui commence toujours son histoire comme ceci: c'est une question intéressante et je suis content que vous l'ayez soulevée. Vous citez encore des personnes comme Neil Brooks. Je l'ai ici avec moi. Je l'ai gardé au cas où vous soulèveriez la question.

Nous avons ici une comparaison établie par le grand défenseur entre le régime progressif de l'impôt sur le revenu et la TPS. Nous avons les chiffres fournis par M. Neil Brooks, la coqueluche du CTC, du SCFP et de l'AFPC. Si vous jetez un coup d'oeil sur ces chiffres, et je vous les ai déjà cités, sénateur Hays, vous constaterez que sa proposition est régressive en ce qui concerne les groupes à revenu faible et moyen, et que la TPS est progressive.

Permettez-moi de vous fournir certains chiffres. D'après le professeur de l'Université de Toronto, 54,6 p. 100 des personnes qui gagnent 15 000 $ ou moins se trouveront dans une situation encore plus difficile sous ce régime. Vingt pour cent se trouveront en meilleure posture. Sous la TPS, on s'attend à ce qu'entre 20 et 40 pour cent des gens voient leur situation s'améliorer.

Tout ce que je vous dis, c'est que j'ai ces chiffres. Je les ai cités lors de nos audiences dans l'Ouest canadien, et je vous les cite de nouveau. En ce qui concerne les personnes âgées célibataires, 74,5 p. 100—c'est-à-dire les trois quarts—se trouveront encore plus mal en point qu'avant sous le régime que vous vantez, alors que 40 p. 100 se trouveront dans une meilleure position avec la TPS.

Moi aussi je peux vous citer des chiffres pour vous déboussoler.

Le sénateur Hays: Qui sait? Ce débat pourrait bien se poursuivre un jour de plus, mais peut-être pas sur cet amendement, cependant. Je vais examiner vos chiffres et j'espère que vous aurez l'occasion de lire l'article dont j'ai cité certains passages. Nous nous entendrons peut-être alors sur les meilleures données, celles du ministère des Finances ou de ce rédacteur indépendant.

On peut toujours contester l'exactitude d'un article de journal sous prétexte que de tels articles ne sont pas toujours dignes de foi. Mais ils le sont parfois.

Le sénateur Barootes: J'en conviens. Comme je le disais, je voudrais bien pouvoir étudier l'article du *Canadian Tax Journal* dont vous parlez. Peut-être pourrions-nous faire quelques rapprochements.

Je voudrais aborder un autre point, honorables sénateurs. Je veux parler de l'ancien Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et d'autres programmes qui servent à atténuer l'augmentation des coûts de l'énergie. Lorsque les coûts des services et de l'énergie augmentent, des gens pas trop futés comme vous et moi commencent à se rendre compte qu'il faut utiliser à bon escient les énergies non renouvelables. Lorsque le prix de l'essence, du gaz naturel, de l'électricité et du mazout augmente, on commence à penser qu'il serait sage peut-être de se montrer un peu économes. Au lieu d'utiliser des ampoules de 250 watts, les gens se disent qu'une ampoule de 100, de 60 ou 40 watts ferait peut-être l'affaire. Ils songent également à mieux isoler leur maison, à descendre le thermostat à 60 degrés avant de partir au travail et à le remonter à 68 degrés en revenant à la maison. Ces mesures de conservation des ressources non renouvelables ne sont peut-être pas si mauvaises dans un pays comme le nôtre après tout. Vous trouvez sans doute comme moi que de telles économies seraient utiles.

Enfin, il paraîtrait que le coût de l'électricité diminuerait pour les industries qui utilisent à la fois l'électricité et le mazout parce qu'elles obtiendront un crédit pour taxe sur intrants. Je ne garantis pas que ce soit le cas, mais il pourrait y avoir une diminution du taux de l'inflation, ou du coût de la vie, ce qui ne veut pas dire que celui-ci n'augmenterait pas du tout, mais qu'il n'augmenterait peut-être pas aussi rapidement. D'ailleurs, je vous signale que l'augmentation du coût de la vie attribuable à la TPS sera moindre que celle qu'a entraîné la hausse du prix du prétrole décrétée depuis le conflit avec l'Irak. Je crois que cette guerre aura de plus lourdes conséquences sur ce chapitre que la TPS qui n'entraînera qu'une seule hausse de 1,0 à 1,25 p. 100 du coût de la vie.

• (2140)

Le sénateur Grafstein: Je suis d'accord avec vous, sénateur Barootes. Il y a statistiques et statistiques et encore des damnées statistiques. De toute évidence, il est essentiel, pour appuyer l'amendement que nous proposons, de déterminer les effets de la TPS sur les familles dans les secteurs de l'économie qui sont plus vulnérables. Nous avons entendu le plaidoyer fort convaincant du sénateur Lucier sur les habitants du Nord qui écoperont au chapitre du chauffage. Nous qui vivons au Sud pouvons choisir entre le chauffage à l'électricité, au gaz naturel, au mazout, au bois et même au charbon, contrairement à ceux du Nord.

J'ai essayé d'examiner attentivement et sans parti pris des statistiques sur les effets de la TPS sur les familles à revenu faible, c'est-à-dire celles dont le revenu est inférieur à 30 000 $. Nous n'avons pas produit ces statistiques nous-mêmes. Formant l'opposition, nous avons dû nous en remettre à des organismes indépendants pour recueillir ces données et nous avons constaté, à l'instar sans doute de sénateurs d'en face, que certains organismes étaient plus rigoureux que d'autres, selon l'importance qu'on accorde à ces études.

Évidemment, le gouvernement est convaincu que ses données sont correctes. Comme j'ai déjà fait partie du gouvernement, je puis vous dire que la première chose qu'on faisait quand on recevait des statistiques d'un ministère, ou toute donnée politique importante, c'était de les mettre en doute. Nous avons déjà été desservis par des statistiques du ministère des Finances et du Conseil du Trésor quand nous formions le gouvernement.

Le sénateur Doody: La question!

Le sénateur Grafstein: Ma question est la suivante: pouvez-vous nous indiquer des études indépendantes qui confirment que la situation des ménages comptant deux enfants et gagnant 30 000 $ s'en trouvera améliorée? Si je ne m'abuse, vous avez mentionné qu'ils épargneraient 150 $. Selon nos statistiques, ils paieront entre 20 $ et 100 $ de taxes en plus. En outre, ces chiffres montent en flèche dans le cas des ménages gagnant moins de 30 000 $; ainsi, les ménages gagnant 25 000 $ paieront davantage au lieu d'en épargner 550 $. Ce sera probablement le contraire de ce que vous dites pour ces ménages qui ont un revenu de 25 000 $ et il est possible qu'ils se retrouvent avec des centaines de dollars en moins.

Pouvez-vous nous présenter, ou à d'autres sénateurs d'en face qui ont eu cette pensée attentionnée, des chiffres de source indépendante, non gouvernementale, prouvant ce que vous avancez?

Le sénateur Barootes: J'ignore où vous prenez les chiffres que vous citez.

Le sénateur Grafstein: Je citais le *Canadian Tax Journal*. L'étude Brooks donnait des chiffres différents, comme l'Association canadienne des études fiscales qui a étudié le projet de loi. De ce côté-ci, nous avons reçu une série d'études dites indépendantes qui ont démontré que les répercussions sur les familles ayant un revenu de 30 000 $ ou moins seront fortement senties. Tout ce que je vous demande, c'est de nous présenter des chiffres autres que ceux du gouvernement parce que nous savons que ces chiffres-là varient en fonction du contexte économique. J'aimerais savoir si oui ou non, vous disposez de résultats d'études indépendantes, non gouvernementales, qui vous ont convaincus, vous les sénateurs conservateurs, que cette taxe serait juste et équitable. Nous avons entendu le sénateur Lucier et d'autres sénateurs de différentes régions affirmer que la taxe ne sera pas équitable. Nous avons entendu des représentants de certains secteurs affirmer que la taxe ne serait pas juste. Je vous demande simplement de nous présenter, si vous le pouvez, des études indépendantes à l'appui de vos affirmations. Alors, après mure réflexion, nous pourrons peut-être changer nos conclusions et être rassurés.

Le sénateur Barootes: Oui. Je ne les ai pas ici, mais certaines études nous ont été communiquées par divers organismes et si je peux mettre la main dessus, je serai heureux de vous les remettre pour que vous puissiez les comparer à celles du gouvernement. Tous les gens qui font partie du gouvernement ne sont pas malhonnêtes. Les chiffres que vous citez du *Journal* et peut-être même d'autres, comme ceux du CTC, n'ont pas été acceptés par tout le monde. Je reconnais qu'il serait intéressant pour nous de les examiner. Incidemment, lorsque l'on me dit qu'une personne gagnant entre 20 000 $ et 25 000 $ dépense un plus gros pourcentage de ses revenus en électricité et en chauffage, je suis d'accord, mais je souligne aussi que cette personne dépense un plus gros pourcentage de son revenu en vêtements, en logement, en loisir et tout le reste. Cependant, si vous transposez tout cela en dollars réels, la personne à faible revenu dépense probablement moins qu'un

homme comme vous qui vit dans Forest Hill, dans une maison de 20 pièces. J'en resterai là.

Le sénateur Grafstein: Une dernière question. Je sais que le sénateur Barootes est toujours de la plus grande franchise avec les sénateurs de ce côté-ci. Pendant le week-end, j'ai lu dans un journal un article consacré aux observations de M. Blenkarn, président du Comité des finances qui a été chargé de l'étude du projet de loi à l'autre endroit. Il aurait dit que le projet est entaché de graves imperfections, ajoutant que, si les députés de l'opposition aux Communes avaient été moins sectaires et plus coopératifs, un certain nombre d'amendements auraient été possibles. Plus tôt aujourd'hui, le leader du gouvernement au Sénat a laissé entendre—vous l'avez d'ailleurs confirmé dans vos observations, sénateur Barootes—que si nous avions procédé différemment, si vous avions fait une étude préalable ou encore, selon ce que vous avez laissé entendre, si le Comité sénatorial des banques avait fait preuve plus tôt d'une ouverture d'esprit plus grande au sujet des amendements, le gouvernement aurait peut-être accepté ces amendements.

Le sénateur Barootes: Je n'ai rien dit de tel.

Le sénateur Grafstein: Cela me paraît découler logiquement de ce que vous avez dit. Voici ma question. D'après ce que vous avez entendu au cours de nos audiences dans les régions pendant plusieurs mois et d'après vos propres recherches, y a-t-il dans le projet des imperfections que nous pourrions corriger à cette heure tardive? Je ne parle pas d'imperfections mineures. Y a-t-il des imperfections importantes, ou ce projet de loi est-il irrécupérable à ce stade-ci?

Le sénateur Barootes: Vous terminez en disant que le projet est si imparfait qu'il est irrécupérable. Pour paraphraser le Nouveau Testament, je vous répondrai: c'est vous qui le dites et pas moi. Je n'ai pas lu l'article au sujet de M. Blenkarn. C'était sans doute dans le *Toronto Star*. Je crois que c'est le seul journal que vous lisiez, vous autres.

Le sénateur Grafstein: Je crois que c'était dans le *Globe and Mail*.

Le sénateur Barootes: Je ne l'ai pas lu et je ne sais pas ce que le député a dit, mais s'il a dit quelque chose qui vous convenait, vous devriez aller en discuter avec lui. Il n'est pas question de cela ici. Nous parlons de ce que nous avons vu et entendu. Pour ce qui est des mémoires, je crois que, parmi les quelques 300 qui nous ont été présentés, environ 200 étaient défavorables à la TPS. Je crois qu'il faut examiner ces chiffres de près. Il est facile de dire, sans autre détails, que quelque 200 témoins étaient opposés au projet de loi. En fait, il ne s'agissait pas d'opposition à proprement parler. Ces gens présentaient des arguments en faveur de leur groupe sectoriel, de leur industrie, de leurs tablettes de chocolat, de leurs biscuits ou du domaine dans lequel ils travaillaient. Ils signalaient certaines anomalies qui, à leur avis, devaient être corrigées pour assurer une application plus équitable de la taxe à leurs produits ou services, pour rendre leur secteur plus rentable ou pour qu'il leur soit possible d'offrir à meilleur prix aux amateurs de Minneapolis des voyages de pêche dans le nord de la Saskatchewan. Ces gens ne sont pas venus dire: «Débarrassez-nous de ce projet de loi.»

Le sénateur Olson: Bien sûr qu'ils l'ont fait. C'est cela qu'ils demandaient.

[Le sénateur Barootes.]

Le sénateur Barootes: Non, ils ne l'ont pas fait, en dépit des efforts répétés de nos amis, qui essayaient de les intimider pour leur faire dire que le projet de loi devrait être retiré. En fait, beaucoup de témoins sont venus exprimer leur opinion sur les moyens qui, selon eux, pouvaient corriger ou améliorer le projet de loi et ont demandé au Sénat de faire connaître leur point de vue. Comme le premier ministre et le ministre des Finances l'ont récemment dit, s'il y a des anomalies, des injustices ou des difficultés une fois que le projet de loi aura été adopté et mis en vigueur, il sera possible d'y remédier. Certaines pourraient être réglées sans changements législatifs, par simple modification des règlements, des modalités administratives ou de l'interprétation de la loi. Je le répète, le premier ministre et le ministre des Finances ont dit qu'ils sont disposés à examiner ces questions, une fois la TPS appliquée. Je crois personnellement que c'est une façon raisonnable de procéder. C'est ainsi qu'on a agi par le passé dans le cas d'autres nouvelles taxes, qui étaient corrigées si leur application causait des difficultés.

Le sénateur Grafstein: Sénateur Barootes, vous n'avez vraiment pas répondu à ma question précise.

Le sénateur Barootes: J'ai pourtant fait de mon mieux.

Le sénateur Grafstein: Je vais répéter ma question et, si votre réponse demeure la même, alors nous aurons abouti à une impasse. Je comprends ce que le premier ministre a dit. Je comprends également ce que le ministre des Finances a dit. Cependant, ma question s'adressait à vous, en tant que membre du Sénat. Nous sommes appelés, en cette chambre de mûre réflexion, à examiner les projets de loi du gouvernement et à déterminer s'il est nécessaire d'y apporter des modifications de fond. Voici ma question: elle ne porte pas sur ce que fera le premier ministre ou le ministre des Finances dans le futur, je ne veux pas discuter de cela. Je demande simplement si, à partir de l'étude que vous avez faite de ce projet de loi, vous pouvez voir quelque défaut grave qui pourrait être corrigé maintenant. C'est tout.

Le sénateur Barootes: J'ai déjà essayé de répondre à cette question et j'essaierai de nouveau, mais ce sera la dernière fois. Je fais de mon mieux pour vous faire comprendre que je suis d'accord avec l'idée générale du projet de loi, son principe fondamental et le but qu'il vise, et je sais que vous comprenez cela. Le but de ce projet de loi est d'instaurer une taxe à la consommation sur une large assiette fiscale et à un taux plus bas, pour favoriser les exportations et aider nos industries à supporter la concurrence de l'étranger ainsi que pour injecter dans l'économie du pays quelque 9 milliards de dollars sur une certaine période. Je suis entièrement favorable à cet objectif. Les petites corrections que différents petits groupes veulent y apporter, s'il y en a, ne devraient être faites qu'après une période d'essai de cette taxe. Il est possible alors qu'on y fasse des modifications.

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs . . .

Des voix: Bravo!

Le sénateur Olson: . . . il est assez tard et c'est pourquoi je serai bref.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Olson: J'ai bien pensé qu'il y aurait une réaction. J'espère que les honorables sénateurs, surtout les nouveaux venus, m'écouteront attentivement.

Toutes sortes de critiques peuvent être formulées au sujet du projet de loi C-62, parce qu'au cours des audiences effectuées au pays, nous y avons découvert, sinon des centaines, du moins un grand nombre d'incohérences et d'injustices. J'ai entendu des membres du parti conservateur siégeant au comité reconnaître que ces défauts devaient être corrigés. Je ne parlerai pas de chacun d'eux, mais seulement de ceux qui sont pertinents à l'amendement dont nous sommes saisis, et je tâcherai de me limiter à ce domaine.

Honorables sénateurs, il nous faut plaider notre cause maintenant parce que demain après-midi, à 17 h 45, nous serons appelés à voter sur une motion demandant de retirer l'électricité et les combustibles de chauffage, quels qu'ils soient, du champ d'application de cette taxe injuste.

Je pense que la plupart de ceux qui, parmi nous, sont ici depuis un certain temps—et peut-être même les nouveaux sénateurs—comprennent que le travail du Sénat est surtout de tenter de cerner et de corriger les disparités régionales.

Le sénateur Grafstein: Absolument!

Le sénateur Olson: On dit que nous sommes également chargés de réexaminer avec pondération les projets de loi, et je pense que c'est aussi une bonne chose. Si la Chambre des communes, ses comités et l'ensemble du processus législatif sont dans l'erreur, nous pouvons revoir un projet de loi lorsqu'il arrive ici, le réexaminer avec pondération. Je n'ai pas eu l'occasion de voir souvent appliquer ce principe depuis que je suis ici parce que, en général, les gouvernements—que ce soit celui-ci ou le précédent—sont peut-être un peu réticents à admettre qu'ils ont fait des erreurs. Chaque fois que le Sénat a jugé qu'une loi était discriminatoire à l'égard de certaines régions, il a dit presque unanimement qu'il corrigerait la situation. Honorables sénateurs, il ne fait pas de doute que c'est exactement ce que nous devons faire ce soir. À mon avis, les sénateurs d'en face devraient réfléchir sérieusement à cela. Le gouvernement ne fait même pas ce qu'il a dit qu'il ferait; par conséquent, il nous incombe d'apporter des amendements au projet de loi et de le renvoyer à la Chambre des communes afin que le gouvernement puisse au moins tenir ses promesses.

• (2150)

Il est clair, d'après les déclarations que le gouvernement a faites au sujet de la TPS, que les produits de première nécessité doivent être exemptés. La liste inclut les produits alimentaires de base, les médicaments sur ordonnance et certains appareils médicaux, comme le sénateur Barootes l'a signalé, les services de garderie, les soins médicaux et l'eau. Pourquoi le gouvernement s'est-il arrêté là? Dans un climat comme le nôtre, le chauffage n'est-il pas une chose essentielle? Qu'on habite Alert Bay, Old Crow ou Toronto, on peut certainement comprendre que, en Amérique du Nord, au nord du 49e parallèle, il faut du combustible pour chauffer les maisons pendant une bonne partie de l'année. Si le gouvernement voulait vraiment exempter les produits de première nécessité, il a certainement fait une erreur en oubliant le combustible. À mon avis, il est ridicule de penser que, pour les Canadiens, chauffer une maison n'est pas une chose essentielle. C'est cette question que nous vous demandons d'examiner ce soir, honorables sénateurs.

Je ne veux pas répéter que les Canadiens à faible revenu seront le plus durement touchés pour ce qui est du pourcentage de leur revenu, ou encore que les Canadiens à faible revenu paieront plus cher le mètre carré ou le pied carré pour chauffer leur maison qui a été construite selon des normes moins élevées. Cependant, c'est ce qui arrivera. Et pour aggraver davantage la situation, la TPS de 7 p. 100 sera ajoutée au coût du transport des combustibles de chauffage. Les sénateurs d'en face savent certainement que le coût du transport représente une part importante du prix de vente du combustible et que, plus on est au nord, plus le coût est élevé. Il me semble que le problème est facile à voir et à comprendre, parce que cette taxe sera basée sur le prix au point de vente au consommateur. Par conséquent, tout ce qui entre dans le prix, par exemple les frais de manutention et de transport, servira au calcul du prix de vente, auquel le taux de 7 p. 100 sera appliqué.

Honorables sénateurs, cela n'est pas juste. Le sénateur Lucier a fait une brillante intervention, dans laquelle il soulignait la différence de coûts entre des endroits tels que Dawson et Toronto. Si je me souviens bien, il a dit que les mêmes biens coûtent en fait sept à huit fois plus cher dans le Nord qu'à Toronto.

Au cours des sept derniers mois, on s'est plaint à de nombreuses reprises au Sénat du fait, qu'à presque tous les égards, la TPS crée une discrimination entre les régions. Ce soir nous discutons des coûts du chauffage à l'huile et à l'électricité, qui représentent probablement le pire exemple de discrimination. C'est en fait le meilleur exemple pour illustrer cette discrimination, mais c'est aussi le pire exemple de discrimination à l'égard de diverses régions, étant donné que les frais de transport constituent un pourcentage tellement élevé du coût du combustible. Je songe en particulier au mazout; la situation serait encore pire dans le cas du charbon, mais celui-ci est loin d'être aussi utilisé maintenant qu'il ne l'était dans le passé.

La responsabilité incombe au Sénat. Je ne comprends pas comment les sénateurs d'en face ne se rendent pas compte que lorsqu'on vit au Canada, l'huile à chauffage est aussi essentielle que presque n'importe quel autre bien, qu'il s'agisse des aliments, de certains appareils médicaux, des médicaments d'ordonnance et de l'eau. Il faut acheter de l'huile à chauffage lorsqu'on vit au Canada. Par conséquent, la taxe crée une discrimination sur le plan régional.

On a signalé que la situation est aggravée par des considérations régionales, étant donné que plus on va au nord, plus les périodes de noirceur et de froid sont longues. Aucun sénateur raisonnable n'oserait nier ce fait. Pourtant, de la façon dont cette taxe est structurée, elle exacerbe le problème.

Si la taxe avait été appliquée au litre de mazout et était la même pour tous les Canadiens, qu'ils vivent au nord, au sud, à l'est ou à l'ouest, il existerait une certaine justice et les gens paieraient essentiellement la même taxe fédérale sur le même produit. Or, ce n'est pas le cas. Le combustible coûte un certain prix aux raffineries d'Edmonton, de Sarnia ou de Montréal. Je ne discuterai pas de la façon dont ce prix est fixé, mais tout le monde sait qu'il est fondé sur le prix du marché établi en se servant du brut West Texas Intermediate, auquel on ajoute ou on soustrait le coût du fret jusqu'à la raffinerie. Le prix est fonction du prix du marché, tous les autres facteurs étant pris en considération. Plus le pétrole est transporté loin au nord, plus les frais de transport sont élevés et plus il faut d'huile à chauffage. Dans certaines régions du pays, pendant

plusieurs mois, on est plongé dans l'obscurité jour et nuit. Lorsqu'on fait la moyenne sur un an, dans certains coins du pays, des foyers ont probablement besoin de deux ou trois fois plus d'électricité pour s'éclairer que les gens des autres régions du pays, et en outre, l'hiver est beaucoup plus long dans ces endroits.

Honorables sénateurs, ce n'est pas juste. Le sénateur Barootes propose d'adopter la TPS et de la modifier par la suite. Cependant, ce n'est pas là le travail du Sénat. Une fois que nous avons relevé de graves disparités régionales, on doit prendre les mesures correctrices qui s'imposent. Demain après-midi, honorables sénateurs, vous aurez la possibilité de corriger l'une des graves injustices qu'on retrouve dans ce projet de loi. Je vous exhorte à assumer vos responsabilités. Ce ne sera pas la fin du monde pour le gouvernement conservateur, ou pour qui que ce soit d'autre, de présenter un projet de loi et de le voir modifié légèrement par le Sénat. Quelqu'un a affirmé que cela ne se faisait pas avant 1984, mais il n'en est rien.

Le sénateur Lucier: On l'a fait à de nombreuses reprises.

Le sénateur Olson: Bien des fois, nous avons relevé des inéquités, et dans la plupart des cas, le gouvernement a accepté d'apporter les modifications qui s'imposaient. Le sénateur Murray siège dans cette enceinte depuis assez longtemps pour le savoir.

Le sénateur Murray: Avant la fin des études préalables.

Le sénateur Olson: Vous allez donc pénaliser tout le monde parce qu'il n'y a pas eu d'étude préalable. Le sénateur Murray sait aussi bien que moi comment il a abusé des études préalables avant qu'elles ne prennent fin. Pourquoi ne le reconnaît-il pas?

Le sénateur Murray: Abusé? Comment donc?

Le sénateur Olson: Oui, il en a abusé. Il a déclaré que nous allions procéder à toutes ces études préalables, que nous n'avions pas besoin des comités sénatoriaux.

Le sénateur Grafstein: Pourquoi ne pas apporter des correctifs quand il se présente clairement un danger? N'est-ce pas là le rôle d'un corps législatif?

Le sénateur Murray: Nous ne procédions à des études préalables seulement lorsque le Sénat était d'accord.

Le sénateur Olson: Expliquerez-vous aux Canadiens que les disparités régionales existent parce que les sénateurs libéraux n'ont pas fait d'étude préalable? Est-ce une raison pour ne pas réparer une grave injustice quand elle est étalée devant votre nez et qu'il vous suffit de voter comme du monde demain après-midi? C'est ridicule.

Le sénateur Barootes soutient qu'il y a peut-être du bon à maintenir le prix du mazout domestique à un niveau élevé. Je n'arrive pas à croire qu'on puisse dire une chose pareille. Il a dit :«Le prix élevé pourrait inciter les gens à consommer moins.» Voulez-vous qu'ils gèlent un peu plus aussi? C'est bien ce que vous avez dit : les gens verraient un intérêt à régler le thermostat à 65 pour économiser le mazout. Je ne trouve pas confortable une maison où il fait 65 degrés et je croirais qu'on peut compter sur les doigts de la main les Canadiens qui pensent autrement. J'aime mieux qu'il fasse autour de 70 degrés et, s'il y a assez de mazout au Canada pour satisfaire à la demande, je ne vois pas pourquoi le gouvernement implanterait une structure fiscale qui forcerait les gens à vivre misérablement. Est-ce là votre intention? C'est ce que vous avez dit.

Le sénateur Barootes: C'est un peu hors contexte!

Le sénateur Olson: Les honorables sénateurs d'en face se sont plaints chaque fois que j'ai esssayé de faire observer qu'il y a beaucoup d'autres exemples de disparités régionales découlant de l'application de cette taxe. J'ai cependant dit dès le départ que je ne voulais pas parler de ces inégalités ce soir. Les habitants de ma région paieront environ 20 p. 100 de plus de taxe fédérale de vente à cause de la façon dont le projet de loi est structuré, car presque toutes les usines de fabrication sont établies dans le centre du pays et nous devons payer des frais de transport élevés. Ce n'est pas équitable. Mais je n'en parlerai pas davantage ce soir. Je veux parler des coûts du combustible et de l'électricité, car ce sont des exemples frappants d'inéquité et d'inégalité régionale que présente la façon dont cette taxe est structurée et appliquée.

J'ai été impressionné par les questions que le sénateur Austin a posées concernant tous les problèmes juridiques à la suite de l'intervention du sénateur Hays. Je ne crois pas que les honorables sénateurs d'en face aient bien réfléchi à ces questions. Nous avons suffisamment de problèmes avec les provinces sur la question de l'unité et de leur droit à ne pas payer de taxes fédérales. Je ne m'engage pas sur ce terrain pour le moment, mais je suis sûr que nous en aurons pour des années de recours aux tribunaux si cette taxe est appliquée dans sa forme actuelle.

• (2200)

Les porte-parole du gouvernement, y compris le ministre d'État aux Relations fédérales-provinciales qui était censé promouvoir la paix, l'harmonie et la bonne entente entre les deux ordres de gouvernement, disent: «Aucun amendement. Absolument pas. Nous n'apporterons pas d'amendement.»

Le sénateur Murray: Qui a dit cela?

Le sénateur Olson: Vous. C'est exactement ce que vous nous avez dit au sujet de l'Accord du lac Meech, un tissu sans couture qu'on ne pouvait toucher au risque de le voir se désintégrer.

Le sénateur Murray: J'ai entendu le sénateur Lucier me prêter les mêmes propos. Votre source est le sénateur Lucier. Dites-moi quand et où j'ai fait pareille déclaration.

Le sénateur Grafstein: Nous avons apporté des amendements ici, au Sénat, mais vous n'avez pas voulu les accepter.

Le sénateur Olson: Je devrai peut-être retirer cette remarque jusqu'à ce que je puisse trouver la source de cette information.

Le sénateur Lucier: Sénateur Olson, vous n'aurez pas à le faire. Il a fait ce commentaire devant la presse. Il a dit qu'il n'accepterait pas d'amendements, car il faudrait les renvoyer à la Chambre des communes, mais que le temps manquait.

Le sénateur Olson: J'en ai entendu parler.

Le sénateur Murray: Je n'ai jamais dit cela.

Le sénateur Olson: J'ai des témoins.

Le sénateur Murray: J'ai dit que ce serait très difficile.

Le sénateur Austin: Peut-on me citer une seule fois où le sénateur Murray a accepté d'apporter un amendement à un projet de loi gouvernemental?

Le sénateur Murray: Le sénateur Lucier m'a fait dire qu'aucun amendement ne serait adopté. Comment pourrais-je soutenir une telle position dans une assemblée aussi équilibrée que celle-ci au sujet d'amendements dont je ne sais rien?

Le sénateur Lucier: Je trouvais cela un peu étrange moi-même.

Le sénateur Murray: C'est de la fiction.

Le sénateur Olson: Dois-je comprendre que le sénateur Murray a légèrement assoupli sa position depuis l'autre jour? Il dirait maintenant que si nous proposions un amendement qui soit assez bon, il pourrait l'accepter.

Le sénateur Grafstein: Demandez-lui s'il peut en proposer un.

Le sénateur Olson: J'estime qu'il ne saurait y en avoir de meilleur que celui dont le Sénat est maintenant saisi. Cette mesure vise à corriger une injustice à l'endroit d'une région. Cela fait partie du rôle du Sénat. Ce projet de loi traite de toutes sortes de discriminations régionales, mais il est médiocre. Le gouvernement pourrait l'améliorer sans peine. Il pourrait le faire dès demain.

Les honorables sénateurs savent que notre objectif est de torpiller ce projet de loi. Comme nous en sommes maintenant au point où nous ne sourions arriver à nos fins, nous sommes prêts à envisager certaines améliorations. Je suis même prêt à en proposer une. Je serais reconnaissant au leader du gouvernement de nous promettre au moins de rectifier cette disposition.

En terminant, je prie instamment mes honorables vis-à-vis d'abandonner un moment leur esprit de parti et de remplir pleinement leur rôle. Lorsque les Pères de la Confédération se sont réunis entre 1864 et 1867, soit il y a environ 124 ans, sans doute ont-ils discuté, plus que de tout autre sujet, des moyens de protéger les provinces moins peuplées comme la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick contre les provinces plus peuplées du Haut et du Bas Canada. Il est indubitable—je n'ai pas lu le compte rendu de tous les débats, mais seulement de certains—que si les provinces du Haut et du Bas Canada n'avaient pas accepté de système bicaméral où la Chambre Haute, soit le Sénat, aurait ses pouvoirs actuels, le Canada n'aurait jamais vu le jour. Les autres provinces ne se seraient pas jointes à la fédération si on ne leur avait pas fait cette promesse. C'est pourquoi le Sénat a le pouvoir de rejeter les mesures discriminatoires envers les régions.

Les sénateurs d'en face devraient prendre ces responsabilités au sérieux. On n'a pas dit dans ces débats que les conservateurs devraient agir d'une façon et les libéraux d'une autre façon. On a dit que cette chambre devrait examiner les projets de loi pour découvrir et éliminer toutes les traces de discrimination qu'ils contiennent. Le Sénat a reçu ce droit et ce pouvoir dans la Constitution, c'est pourquoi j'implore maintenant les sénateurs d'en face. Il est absolument évident que si le Sénat entend assumer ses responsabilités envers les Pères de la Confédération, c'est ce qu'il doit faire.

Environ 85 p. 100 de la population n'aime pas cette taxe. Les sénateurs d'en face répondent: «Personne n'aime les taxes.» Je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas ce qu'on m'a dit quand j'ai parcouru le Canada avec le Comité des banques et du commerce. Les gens m'ont souvent demandé de trouver un moyen de réduire les dépenses et d'augmenter les impôts et les taxes. Ils sont prêts à payer plus d'impôts et de taxes, mais ils ne veulent pas de cette taxe et de ses injustices. Bien entendu, ils ont signalé les injustices. Nous allons présenter six amendements de plus pour tenter de réparer certaines de ces injustices. C'est l'occasion pour le Sénat de remplir sa fonction. Je ne pense pas que quiconque contesterait le fait que cette mesure est une injustice à l'égard de certaines régions. En guise de conclusion donc, j'implore les honorables sénateurs d'en face d'assumer leurs responsabilités en tant que sénateurs et comme membres d'un organe qui est censé protéger les intérêts régionaux de ce pays.

L'honorable John B. Stewart: Je me demande si le sénateur Olson permettrait une question. J'ai écouté ce qu'il a dit et je crains que ses appels ne soient pas entendus.

Le sénateur Olson: J'espère que non.

Le sénateur Stewart: Il suffirait à l'honorable sénateur d'examiner les déclarations des cinq ou six dernières années des ministres du gouvernement actuel pour s'apercevoir que leur position à l'égard du Sénat est presque identique à celle du CCF et du NPD depuis 1933. Ils prétendent, tout comme le Parti travailliste de Grande-Bretagne qu'un organe tel le Sénat du Canada n'a pas sa place dans un pays démocratique moderne. Les néo-démocrates disent toujours qu'il fauit abolir le Sénat. Les ministres progressistes conservateurs affirment: «Vous n'avez aucun rôle à jouer, sauf peut-être examiner superficiellement les mesures législatives. Ça va tant que vous ne touchez à rien d'important et que vous créez l'impression de faire quelque chose. C'est pourquoi nous allons continuer de nommer nos amis au Sénat.» C'est vraiment ce à quoi sert le Sénat, c'est un lieu de tout repos pour les amis du gouvernement.

À l'appui de cette affirmation, je citerai les propos du sénateur Murray, du premier ministre Mulroney, de Harvie Andre et d'autres encore.

Le sénateur Lynch-Staunton: Et de John Turner.

Le sénateur Stewart: Et de John Turner. C'est ce que les Canadiens pensent. Des sénateurs nommés en 1984 sont arrivés ici en disant qu'il fallait modifier le Sénat ou l'abolir. Nous savions que nous n'avions pas le pouvoir d'en faire une institution égale et élue, mais nous pensions que nous pourrions peut-être la rendre efficace. Toutefois, l'attitude générale était que le Sénat n'avait rien d'important à faire, qu'il ne convenait pas qu'il se charge de quelque dossier.

Le sénateur Cogger: Quelle est la question?

Le sénateur Stewart: John Turney et Brian Mulroney ont la même attitude. Bien entendu, le NPD éprouve de l'hostilité envers le Sénat parce que tant que le Sénat existera et qu'il aura une raison d'être, il votera contre leurs mesures socialistes. Nous comprenons cela, mais je trouve étonnant que le Parti conservateur ait adopté la même position.

Je demanderais au sénateur Olson . . .

Le sénateur Cogger: Il a une question à poser!

Le sénateur Stewart: Je demanderais au sénateur Olson de ménager ses efforts. Pourquoi devrait-il plaider avec des gens qui se montrent encore plus hostiles envers le Sénat que le PSD ou le NPD?

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, j'ai toujours bon espoir. Je suis allé un peu partout au pays et j'ai écouté bien

des gens se plaindre de cette taxe. Si les témoins ne me disaient pas d'emblée qu'à leur avis, le Sénat devrait intervenir dans ce dossier, voire tuer ce projet de loi, je leur demandais: «Peu importe que la Constitution accorde ou non au Sénat le pouvoir d'intervenir, croyez-vous qu'à notre époque moderne, en 1990, il devrait exercer ce pouvoir et rejeter ou au moins modifier profondément cette mesure législative?» Cent trente-sept m'ont répondu que le Sénat devrait utiliser ce pouvoir maintenant.

Je n'ai pas perdu tout espoir. J'espère toujours qu'un nombre suffisant de sénateurs en face prendront leurs responsabilités au sérieux et qu'ils interviendront pour empêcher cette pratique discriminatoire qui consisterait à taxer les combustibles de chauffage. Vous pourriez le faire demain, et partout au pays, les gens vous en seraient reconnaissants.

Le sénateur Grafstein: Dites-leur d'y repenser à tête reposée.

Le sénateur Olson: Songez-y sérieusement. Le ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales a indiqué que l'idée de modifier le projet de loi C-62 en ce qui concerne les combustibles de chauffage et l'électricité l'intéressait. Il se rend compte que son gouvernement aura peut-être des problèmes devant les tribunaux. Certaines provinces ont déjà intenté des poursuites contre le gouvernement fédéral en raison de cette mesure qui les force à payer des taxes au gouvernement fédéral.

Le sénateur Murray: Ce n'est cependant pas le cas.

Le sénateur Olson: Oh, que si.

Le sénateur Murray: Oh, que non.

● (2210)

Le sénateur Olson: C'est leur interprétation, mais je crois personnellement, qu'il s'agisse d'impôts directs ou indirects, qu'ils n'ont pas le droit de le faire. Vous vous dirigez vers ce genre de problèmes.

J'avais cru comprendre que le principal rôle du ministre des Relations fédérales-provinciales, était de faire la paix.

Le sénateur Murray: Qui vous a dit cela?

Le sénateur Olson: Votre premier ministre m'a dit cela. Il ne me l'a pas dit personnellement, mais il a prononcé plusieurs discours laissant entendre qu'un nouvel ordre serait instauré au Canada et qu'il n'y aurait plus de confrontations avec les provinces. Vous en souvenez-vous? Ce devait être le règne de la «politesse». Il utilisait toutes sortes de beaux mots comme cela.

Le sénateur MacEachen: «La réconciliation nationale.»

Le sénateur Olson: Oui, «la réconciliation nationale». Je ne veux pas être méchant, mais jamais depuis mon entrée en politique il y a 34 ans, la tension n'a été aussi forte et le dégoût si grand dans la population à propos du comportement des deux principaux paliers de gouvernement. Une chance s'offre maintenant à nous d'y remédier en partie. Si vous avez fait des erreurs dans le passé, nous allons vous pardonner, à la condition que vous admettiez ces erreurs et que vous commenciez à les corriger. Vous pouvez commencer demain après-midi en disant que vous voulez améliorer vos relations avec les provinces et ne pas vous mêler de cette question des sociétés d'État produisant de l'électricité, qui appartiennent aux provinces. Ce serait toujours ça.

[Le sénateur Olson.]

Le sénateur Grafstein: Demandez au sénateur Barootes d'en parler à son caucus demain.

Le sénateur Olson: Vous pouvez aussi montrer que vous êtes du côté de la population. Les gens pensent que le gouvernement se désintéresse de leur sort, et c'est malsain. J'estime qu'il est très dangereux de continuer de faire comme si vous vous moquiez de ce que pense la population. Il semble bien que ce soit ce qui se produit maintenant. Vous ne voulez accepter aucun amendement. Certains vous ont entendu dire qu'il n'y en aurait pas. J'ai pour ma part entendu le ministre Harvie Andre dire à quelques reprises que le Sénat n'avait aucun droit de se mêler de questions budgétaires.

Le sénateur Bosa: Il l'a dit pas plus tard qu'hier.

Le sénateur Olson: Il l'a dit une douzaine de fois. L'autre jour, le premier ministre a déclaré à l'extérieur de la Chambre que le Sénat n'avait pas d'affaire à mettre son nez là-dedans. Je sais que les gens du pays pensent que, si vous voulez faire adopter de force ce projet de loi, le Sénat a non seulement le droit et le pouvoir, mais aussi le devoir de s'en mêler.

J'en appelle à vous. Vous avez encore le temps, parce que nous présenterons d'autres bons amendements que vous pouvez adopter. Cependant, vous êtes maintenant saisis d'un amendement que vous pourriez approuver afin d'améliorer la situation, et je suis sûr que les Canadiens de tout le pays vous réserveraient une ovation pour avoir agi ainsi.

Des voix: Bravo!

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, plus tôt au cours du débat de ce soir, le sénateur Molson, en répondant au plaidoyer du sénateur Lucier en faveur de l'amendement, a dit qu'il était trop tard. Sur quoi le sénateur Riel m'a dit: «Il n'est jamais trop tard pour bien faire.» C'est justement ce que vise l'amendement: faire ce qui est dans l'intérêt des Canadiens.

J'ai trouvé réconfortant d'entendre le sénateur Castonguay dire cette semaine à la télévision que les sénateurs conservateurs étaient disposés à envisager des amendements raisonnables.

Le sénateur Grafstein: Je crois que c'est le sénateur Simard qui a dit cela.

Le sénateur Molgat: Honorables sénateurs, il ne peut y avoir amendement plus raisonnable que celui proposé. Je suis déçu que les sénateurs d'en face ne soient pas plus nombreux à prendre part au débat pour expliquer comment ils peuvent défendre cette mesure. Je me demande comment le sénateur Cochrane va justifier cette mesure à Terre-Neuve. Comment madame le sénateur peut-elle expliquer aux Terre-Neuviens, qui sont déjà les moins bien nantis du Canada, qu'ils devront porter ce fardeau en plus de tout le reste? Honorables sénateurs, ce n'est pas un fardeau égal à celui des autres, c'est un fardeau de plus par rapport à ce que devront payer les Canadiens d'autres régions.

Le sénateur Grafstein: Ils paient déjà 12,4 p. 100.

Le sénateur Molgat: La semaine dernière, pendant que nous présentions nos pétitions, j'ai entendu un certain nombre de sénateurs de l'autre côté qui disaient: «Il est temps de passer au projet de loi. Arrêtons cela, il faut débattre le projet de loi.» Mon voisin, le sénateur Sylvain, a soulevé la même question la

semaine dernière. Maintenant que nous discutons du projet de loi, nous n'avons entendu personne de l'autre côté à part le sénateur Barootes.

Quels remèdes nous a offerts le sénateur Barootes ce soir? Il a dit qu'il fallait aller de l'avant, qu'il fallait appliquer la taxe aux combustibles de chauffage. Il a ajouté que la meilleure façon de corriger la situation est de recourir au régime de l'impôt sur le revenu. Le sénateur Barootes sait qu'au cours des deux dernières années, le gouvernement a essayé de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour rajuster les limites d'application de l'allocation aux habitants du Nord. Sans succès, parce que cela ne peut pas marcher de cette façon. Il est vrai qu'au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, tout est plus cher, mais même dans ma province ou celle du sénateur Barootes, la situation peut varier d'une région à une autre. Par exemple, le coût de la vie à Churchill est nettement supérieur au coût de la vie à Winnipeg. Les combustibles de chauffage coûtent plus cher là-bas et les habitants en consomment beaucoup plus. Ils n'ont pas le choix. Ils ne peuvent pas y échapper. Et voilà que nous leur imposons un fardeau supplémentaire.

La solution ne se trouve pas dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Où allez-vous établir les limites? À mi-chemin entre Saskatoon et Regina? C'est impossible de faire cela.

Honorables sénateurs, j'ai reçu récemment une copie d'une lettre adressée au premier ministre et au sénateur Lowell Murray. La lettre, datée du 17 octobre, vient d'un habitant de Winnipeg qui dit ceci:

> Je voudrais la réponse à certaines questions sur la TPS. J'ai une maison de huit pièces d'une superficie de 1 800 pieds carrés. Ma facture d'électricité et de gaz s'élève à 2 200 $ par année. La taxe de 7 p. 100 sera de 154 $. J'ai un ami qui habite Richmond, en Colombie-Britannique. Il a une maison de la même superficie que la mienne. Il paie 900 $ par année pour l'électricité et le gaz. La taxe de 7 p. 100 sera de 63 $.
>
> Pourquoi devrais-je payer 91 $ de plus par année? Nous avons tous les deux 70 ans et le même revenu de pension.

Il traite ensuite d'une autre question qui n'est pas directement liée au combustible de chauffage mais aux tarifs aériens dans le Nord. C'est là une question distincte; par conséquent, je ne vais pas lire cette partie de la lettre maintenant.

Il poursuit en disant:

> Pourquoi pénalisez-vous la région des Prairies et celle du Nord? Nous ne vivons pas dans un pays comme la Nouvelle-Zélande, qui jouit d'un climat tempéré dans toute sa grandeur.

Le sénateur Buckwold: Et d'un gouvernement qui a été défait.

Le sénateur Molgat: Je pense que cela explique le problème précis que nous avons au Canada. La situation va en empirant à mesure que l'on va plus au Nord, mais elle tout aussi grave quand on compare les Prairies à Victoria.

Le sénateur Barootes: Si vous vivez à Toronto, vous avez des quartiers riches et d'autres qui sont pauvres. Vous ne pouvez corriger toutes les situations.

Le sénateur Molgat: Ce n'est pas une question de régions pauvres et de régions riches, mais une question de géographie et de climat.

Je ne blâme pas les sénateurs d'en face de s'être fait avoir par cela. C'est un cauchemar bureaucratique. Ce sont les bureaucrates qui leur ont imposé et personne ne l'a considéré avec un peu de bon sens. Dans notre pays, les conditions climatiques varient comme les conditions géographiques et imposer une taxe comme celle-ci sur les combustibles à chauffage est manifestement injuste pour certaines parties du pays. Je répète que le district du sénateur Cochrane souffrira beaucoup plus que la région de Windsor, par exemple. Est-ce raisonnable? Est-ce la meilleure façon de lever des impôts? C'est un système bureaucratique et non un système qui tient compte des problèmes de la population. C'est cet aspect que nous devons considérer. On ne peut pas le faire en traçant une ligne imaginaire et en disant que tous ceux qui sont au-dessus de cette ligne auront une exemption. Il n'y a pas d'endroit raisonnable où l'on puisse faire passer une telle ligne. Ce n'est pas ainsi que l'on procède.

Honorables sénateurs, suivons la proposition d'hier du sénateur Castonguay et considérons ces amendements avec un peu de bon sens. Assurément, quand vous considérez cett taxe, vous devez reconnaître qu'il est injuste de l'imposer à certaines régions de notre pays et que la seule solution, à ce stade, est de la supprimer pour le produit en question, comme le projet de loi le prévoit pour la nourriture. Vous avez convenu que la nourriture ne devrait pas être taxée. Au Canada, le chauffage est aussi esentiel. Cela ne fait aucun doute.

Les conséquences de cette imposition sont pires que celles de la taxe sur la nourriture parce que la consommation de mazout domestique varie beaucoup plus que la consommation de nourriture. Les habitants du Nord, d'une manière générale, ne mangent pas davantage que les habitants du Sud. Ils payent leur nourriture plus cher, mais ils ne mangent pas davantage. Cependant, quand il s'agit de mazout domestique, ils en consomment certainement beaucoup plus que les gens du Sud. S'il est logique de ne pas imposer la nourriture, il l'est doublement de ne pas taxer le mazout domestique. Très franchement, vous faites de la discrimination contre ma province quand vous le taxez, car celle-ci est beaucoup plus froide que le centre du Canada. Honorables sénateurs, il fait bien plus froid au Manitoba qu'à Ottawa ou à Toronto et nous consommons beaucoup plus de mazout qui nous coûte plus cher. Vous allez obliger les gens de ma province à payer une taxe supplémentaire à laquelle ils ne peuvent pas échapper. Ils n'ont pas le choix.

Honorables sénateurs, je vous demande de repenser à la question. Ne laissez pas les bureaucrates vous presser d'adopter une taxe pareille sur ce point particulier. Nous pouvons y changer quelque chose et nous devons le faire pour rendre le système équitable pour les Canadiens.

Des voix: Bravo!

L'honorable Jack Austin: Honorables sénateurs, plus tôt dans la soirée, j'ai soulevé la question de l'application constitutionnelle de la TPS à l'électricité et aux combustibles, lorsqu'ils sont fournis par des sociétés d'État. Le sénateur Murray m'a invité à lui présenter ces questions par écrit.

Je voudrais que ces questions apparaissent au compte rendu et j'attends la réponse qui doit venir du gouvernement. Tout

d'abord, pour ce qui est des dispositions du projet de loi C-62 concernant l'imposition de l'électricité et des combustibles, en vertu de quel pouvoir constitutionnel le gouvernement fédéral peut-il obliger les sociétés d'État provinciales, comme B.C. Hydro, Hydro-Ontario et Hydro-Québec, ou les villes et les municipalités à charte provinciale qui fournissent de l'électricité ou des combustibles à percevoir la TPS auprès de consommateurs non gouvernementaux ou auprès de consommateurs dont la propriété est provinciale ou municipale?

Le sénateur Balfour: Voulez-vous une opinion juridique?

Le sénateur Austin: Je demande l'opinion du gouvernement fédéral sur la Constitution. Vous pourriez peut-être me laisser finir mes questions, sénateur Balfour.

La deuxième question est la suivante: l'article 125 de la Constitution dit ceci: «Nulle terre ou propriété appartenant au Canada ou à aucune province en particulier ne sera sujette à la taxation.» Il y a eu une interprétation judiciaire de cette disposition dans l'affaire du gaz naturel de l'Alberta. La Cour suprême a reconnu l'immunité fiscale des organismes provinciaux. Cette immunité s'applique-t-elle à la TPS? Le but premier de la TPS est de recueillir des fonds. Selon la décision du Conseil privé dans l'affaire qui opposait le procureur général de la Colombie-Britannique au solliciteur général du Canada et dont fait état le recueil des appels de 1924, à la page 222, le projet de loi C-62 serait anticonstitutionnel parce qu'il vise les organismes d'État. Quelle est la position du gouvernement fédéral et pourquoi?

Il se pose ici des questions constitutionnelles, forcément d'ordre juridique, mais la critique la plus sérieuse qui soit formulée contre cette mesure injuste, le C-62, a trait à l'harmonisation. C'est une mesure dont la mise en œuvre est tout simplement impraticable. Il n'y a pas d'harmonisation avec les gouvernements provinciaux. Sauf pour le Québec, il n'y a aucun signe d'entente et nous nous trouverons peut-être dans une situation où la taxe ne sera pas perçue par les sociétés d'État ou les municipalités, de sorte que le gouvernement fédérale se verra aux prises avec un cauchemar administratif.

Je demande au sénateur Murray de répondre à ces questions et de nous assurer que le gouvernement fédéral est convaincu de son bon droit constitutionnel. Une règle des usages et de la tradition parlementaires veut que le Parlement n'adopte pas de mesure législative qui soit manifestement anticonstitutionnelle, et je crois que la mesure à l'étude présente ce caractère. Je suis impatient d'entendre les réponses du sénateur Murray.

● (2220)

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, le sénateur Austin souligne que l'article 125 de la Loi constitutionnelle prévoit que des terres ou des biens appartenant à une province ne sont pas assujettis à la taxe. Rien dans le projet de loi C-62 n'assujettit les provinces à la taxe.

Par ailleurs, rien dans la Constitution n'interdit au Parlement fédéral de demander à un organisme provincial de percevoir la taxe, et c'est ce que prévoit le projet de loi C-62.

Effectivement, pour répondre à la deuxième question de l'honorable sénateur, le projet de loi prévoit expressément que ses dispositions relatives à la taxe ne visent pas Sa Majesté du chef d'une province, c'est-à-dire une province ou des organismes qui sont mandataires de l'État. Les municipalités, que l'honorable sénateur a mentionnées, les universités, les écoles et les hôpitaux ne sont pas mandataires de l'État.

Pour répondre brièvement, le projet de loi vise les mandataires provinciaux, mais uniquement pour ce qui est de leur demander de percevoir la taxe imposée à d'autres.

Le sénateur Austin: Je reconnais l'opportunité de la réponse, sénateur Murray, et je n'ai pas l'intention de me lancer dans une querelle juridique avec vous, mais je vais quand même vous dire ceci: Comme vous le savez, trois provinces contestent la constitutionnalité de ce projet de loi et le fait qu'il leur soit applicable. Le litige a débuté avec le gouvernement albertain, auquel les gouvernements britanno-colombien et ontarien ont emboîté le pas.

Pour ma part, j'estime que le gouvernement devrait régler cette affaire avant d'aller plus loin avec ce projet de loi. S'il était établi que l'opinion du gouvernement, telle qu'exprimée par le sénateur Murray, n'est pas fondée, cela donnerait lieu à un véritable cauchemar administratif, et des dizaines, sinon des centaines de milliers de Canadiens en souffriraient.

LA MOTION D'AMENDEMENT—REPORT DU VOTE

Son Honneur le Président: Le sénateur Hays, pour le compte du sénateur MacEachen et appuyé par le sénateur Molgat, propose:

> Que le projet de loi C-62 soit maintenant lu pour la troisième fois, mais que l'Annexe VI du projet de loi soit modifiée à la page 342 de façon à tenir compte de la fourniture d'électricité et de combustibles, en assignant à celle-ci une partie et un en-tête particuliers, comme ceci:
>
> «ÉLECTRICITÉ ET COMBUSTIBLES DE CHAUFFAGE
>
> 1. La fourniture d'électricité et de combustibles de chauffage.»

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président: Que les sénateurs qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Son Honneur le Président: Que les sénateurs qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Et deux honorables sénateurs s'étant levés:

L'honorable William J. Petten: Honorables sénateurs, conformément à l'alinéa P-3a) des dispositions provisoires du Règlement demande que le vote soit reporté à 17 h 45 demain.

Une voix: Bravo!

Le sénateur Petten: Pas nécessairement, sénateur. Nous pouvons faire sonner le timbre pendant 30 minutes. Demandez à votre whip.

Son Honneur le Président: Conformément à l'alinéa P-3a), du Règlement, le sénateur Petten demande que le vote sur la motion soit reporté à 17 h 45 demain.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, le Règlement provisoire prévoit qu'à la demande de l'un des deux whips, le vote peut être reporté à 17 h 45 le jour suivant.

Cette demande ayant été faite, honorables sénateurs, je propose que le Sénat s'ajourne maintenant.

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures demain.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 6 novembre 1990

PAGE

La Loi sur la taxe d'accise
Le Code criminel
La Loi sur les douanes
Le Tariff des douanes
La Loi sur l'accise
La Loi de l'impôt sur le revenu
La Loi sur la statistique
La Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (Projet de loi C-62)
Projet de loi modificatif
Troisième lecture—Motion d'amendement. Le sénateur Hays.... 3569
Le sénateur Austin 3572
Le sénateur Murray 3573
Le sénateur Lucier 3573
Le sénateur Buckwold 3574
Le sénateur Perrault 3574
Le sénateur Grafstein 3575
Le sénateur Adams 3575

PAGE

Le sénateur Watt 3577
Le sénateur Molson 3578
Le sénateur Barootes 3578
Le sénateur Haidasz 3578
Le sénateur Stanbury 3578
Le sénateur Doody 3578
Le sénateur Olson 3578
Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough) 3587
Le sénateur Molgat 3588
Le sénateur Balfour 3589
Le sénateur Murray 3590
La motion d'amendement—Report du vote 3590
Son Honneur le Président 3590
Le sénateur Petten 3590
Le sénateur Murray 3590

LE SÉNAT

Le mercredi 7 novembre 1990

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

L'AVORTEMENT

DEMANDE D'UNE ÉTUDE ÉQUILIBRÉE ET APPROFONDIE DU PROJET DE LOI C-43 PAR LE COMITÉ DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES—QUESTION DE PRIVILÈGE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, je soulève la question de privilège. C'est la première occasion que j'ai d'intervenir à ce sujet.

Le 25 octobre 1990, j'ai avisé la Chambre que je voulais proposer une motion urgente portant sur l'étude d'un projet de loi extrêmement important, le projet de loi C-43, qui concerne l'avortement. Cependant, les règles actuelles relatives à l'étude en troisième lecture du projet de loi C-62 m'empêchent de saisir le Sénat de ma motion, la motion nº 3, soit le dernier point à l'ordre du jour sous la rubrique des «motions».

Le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles a déjà entrepris ses travaux et la façon dont ils se déroulent m'inquiète, me déçoit et m'exaspère. Le 26 juin, on a terminé le débat en deuxième lecture du projet de loi C-43. Le parrain du projet de loi, le sénateur Doody, a parlé de renvoyer le projet de loi au comité. Voici ce qu'il a déclaré, comme en témoigne la page 2154 du hansard:

> Je le répète, ce n'est pas la dernière occasion que les honorables sénateurs auront de se prononcer sur . . .

Et je souligne les paroles qui suivent,

> . . . ce projet de loi extrêmement important. Nous demandons simplement qu'il soit maintenant renvoyé à un comité qui l'étudiera.

Honorables sénateurs, je remarque qu'on reconnaît que le projet de loi C-43 est un projet de loi qui revêt une très grande importance et qu'en conséquence, il est renvoyé aux fins d'étude.

Avant le discours du sénateur Doody, j'étais intervenu au cours de la deuxième lecture du projet de loi C-43 pour préciser les graves lacunes du libellé actuel de ce projet de loi important. Le sénateur Doody a ajouté:

> Je suis sûr qu'on en profitera alors pour revoir bon nombre des questions que le sénateur Haidasz a soulevées ce soir.

Par «alors», il voulait dire au comité. Il continue ainsi:

> On reparlera également, à l'étape de la troisième lecture, des préoccupations dont nous ont fait part de nombreux sénateurs.

Même si le sénateur Doody ne l'a pas dit, je suis persuadé qu'il prévoyait en outre que ce «projet de loi extrêmement important» devait également faire l'objet d'une étude plus approfondie à l'étape du rapport.

Immédiatement après ces observations du sénateur Doody, le sénateur Frith a déclaré ceci au sujet de la motion de renvoi au comité:

> [. . .] il vaut la peine de signaler que le sénateur Haidasz a fait une critique très détaillée de ce projet de loi qui comporterait, si je l'ai bien compris, 14 failles bien précises. Je renvois donc ces questions au comité pour fins d'étude.

Honorables sénateurs, il est entendu dans cette enceinte que le travail d'un comité sénatorial permanent doit être pris très au sérieux.

Les comités font partie de la Chambre. On y étudie les projets de loi une disposition après l'autre, même mot à mot. On en relève les faiblesses et on propose des amendements, afin d'arriver à un projet de loi qui soit au moins acceptable sur le plan législatif. À l'étape de la troisième lecture, nos règles et notre pratique nous assurent que nous aurons un débat éclairé grâce au processus déjà réalisé par le comité, où le projet de loi devrait être l'objet d'une évaluation minutieuse, de sorte qu'après bien des efforts, des amendements sont parfois proposés. Grâce au débat en troisième lecture d'un projet de loi, la Chambre peut, bien sûr, repenser certaines questions qui ont été discutées, même de façon incomplète, au moment de la deuxième lecture. Dans l'annexe 1 du *Règlement du Sénat* actuellement en vigueur, à la page 64, on lit:

> En général, tous les amendements qui peuvent être proposés à la troisième lecture sont du même genre que ceux qui peuvent l'être à la deuxième lecture . . .

Le texte se poursuit de la façon suivante:

> . . . le Sénat a fait preuve de souplesse à cet égard.

Il est possible de tirer bien des exemples des *Journaux*, où la troisième lecture a permis un ajout aux objectifs d'un projet de loi.

Il est donc clair qu'avant d'en arriver à la troisième lecture, un membre est assez familiarisé avec la nature et les ramifications du projet de loi pour être en mesure de débattre les amendements proposés ou d'en proposer de nouveaux en toute connaissance de choses.

La préparation consciencieuse des sénateurs ne peut que résulter des travaux ardus accomplis à l'étape des comités, qui sont présentés à toute la Chambre à l'étape du rapport. Rien d'autre ne sépare le débat superficiel de deuxième lecture et l'ouverture du débat de troisième lecture. C'est donc dire que tout comité particulier a la responsabilité de faire une étude approfondie du projet de loi. Le savant éditeur, sir Charles Gordon, écrit à la page 527 de la 20e édition du traité Erskine May sur la pratique parlementaire:

> La pratique parlementaire vise, par les diverses étapes que traverse le projet de loi, à fournir de nombreuses

> occasions, non seulement d'étudier, mais bien d'étudier à nouveau . . .

À la troisième lecture, un projet de loi est généralement réexaminé dans la forme finale qu'on lui a donnée aux étapes précédentes. C'est ce que dit l'ouvrage d'Erskine May, à la page 528. Quel est ce processus dont parle May, qu'un projet de loi a subi avant la troisième lecture?

Honorables sénateurs, ce qui s'intercale entre le premier coup d'œil à la deuxième lecture et la révision éclairée à la troisième lecture est le travail des comités et leurs rapports. Quelle importance prend donc l'examen approfondi d'un projet de loi par un comité et les diverses propositions d'amendement qu'il soumet au Sénat? L'expérience britannique de 1945 est instructive. Sir Gordon rapporte aux pages 536 et 537 qu'un porte-parole du gouvernement, témoignant devant le Comité spécial de la procédure sur le renvoi de projets de loi aux comités permanents, avait recommandé de faire exception dans le cas de tout projet de loi d'une importance constitutionnelle primordiale. Je prétends que le projet de loi C-43 est d'une importance constitutionnelle primordiale.

Depuis, la Chambre des communes britannique renvoie régulièrement ces projets de loi à un comité plénier. Les mesures de grande importance constitutionnelle méritent d'autant plus d'être étudiées par un comité en bonne et due forme, pas seulement à la deuxième lecture, comme si cela suffisait à en évaluer les objets, et de ne pas être examinées seulement à la troisième lecture.

• (1410)

Voici ce que dit Erskine May au sujet de la deuxième lecture d'un projet de loi à la Chambre haute, et je cite la page 499 de la 20e édition de son œuvre:

> Il est contraire à l'usage d'étudier les dispositions du projet de loi en détail à cette étape, ce qu'il convient mieux de faire en comité.

À l'étape de la troisième lecture, la forme des amendements, si amendements il y a, doit se prêter à un débat éclairé. C'est en comité que les sénateurs leur donne cette forme après avoir soumis le projet de loi à un examen approfondi, comme il se doit.

Le comité saisi d'un projet de loi aussi controversé que le projet de loi sur l'avortement et dont les répercussions ont une portée aussi considérable ne manquera pas, et il a le devoir de le faire, de s'attaquer sérieusement à la tâche de corriger ses faiblesses. Un projet de loi aussi pourri que le projet de loi C-43 peut être transformé, moyennant les amendements appropriés, en une mesure législative acceptable, à laquelle obéiront tous les gens qui ont le respect de la vie, à quelque stade que ce soit de la gestation.

Dans la cinquième édition du Beauchesne, le commentaire 764. 2) se lit comme suit:

> Il est en revanche loisible au Comité de modifier les dispositions du bill à tel point que lorsqu'il en est fait rapport à la Chambre il se trouve en substance être tout autre qu'il était avant que le Comité en ait été saisi. Celui-ci peut, à sa guise, repousser tous les articles et les remplacer par d'autres . . .

Mais cela, à condition d'en avoir reçu l'instruction et sous réserve de ne pas s'écarter du principe dont s'inspirait le texte voté en deuxième lecture.

Suivant l'usage britannique décrit à la page 539 de la 20e édition du Erskine May, Beauchesne mentionne également, dans son commentaire 764. 3), que, même à l'égard du titre complet du projet de loi, qui devrait faire état de son objet, les amendements n'y sont pas forcément limités. Il explique que, conformément à l'article 44 du Règlement de 1854, tous les comités sont habilités, et je le cite:

> [. . .] à les modifier . . .

Il parle des projets de loi renvoyés à un comité.

> . . . comme bon leur semble, pourvu que les amendements se rapportent à l'objet du projet de loi;

Dans son commentaire 764. 4), Beauchesne précise que, sauf sur l'ordre de la Chambre—ce qui rejoint ma question de privilège et spécialement le sujet de ma motion—un amendement étranger à l'objet du projet de loi serait irrecevable.

Par conséquent, avec ou sans instructions de la Chambre, il vaut mieux, pour qu'une étude exhaustive du projet de loi puisse être faite conformément aux principes parlementaires, que les possibilités offertes aux comités soient nombreux. Aux nombre de possibilites qui sont prévues dans nos pratiques et usages, on compte d'abord celle de renvoyer le projet de loi lu pour la deuxième fois à un comité spécial, à un comité conjoint ou à un comité plénier. Deuxièmement, retirer le projet de loi à un comité pour le déférer à un autre, comme le prévoit l'ouvrage de Beauchesne à l'article 755, paragraphe 4; et, troisièmement, inviter le comité à examiner en priorité une partie du projet de loi et à en faire l'objet d'un rapport distinct, comme le prévoit l'ouvrage de Beauchesne à l'article 761, paragraphe 4.

La quatrième mesure représente une combinaison des deux précédentes ayant pour effet de faire étudier des parties ou des aspects d'un projet de loi par différents comités, comme cela arrive au Parlement britannique. Il en est question à la page 537 de l'ouvrage d'Erskine May.

La cinquième mesure consiste en une instruction impérative donnée à un comité d'aller, aux fins de la discussion, au delà de la portée normale du principe du projet de loi pour examiner des amendements . . .

> . . . qui auraient pour conséquences d'en étendre l'objet au delà de celui que prescrit rigoureusement son texte, tel qu'adopté en deuxième lecture. Encore faut-il que la modification envisagée reste conforme, en général, au but visé.

Cela est également prévu dans l'ouvrage de Beauchesne, à l'article 761, paragraphe 1.

Honorables sénateurs, il existe dans notre Règlement une règle unique au Sénat, au paragraphe 78(4), prévoyant que lorsqu'un comité, après avoir examiné un projet de loi à fond, ne voit aucune raison de recommander quelque amendement que ce soit, chose qui, je le crains, pourrait arriver en l'occurrence, il dépose son rapport sans débat, et le débat de troisième lecture peut commencer. Ce paragraphe peut seulement renvoyer à un comité qui aurait bien examiné toutes les faiblesses connues d'un projet de loi sans pour autant y trouver matière à amendement.

Les sénateurs comptent sans aucun doute sur les efforts éclairés de leurs collègues des comités, qui examinent en détail les projets de loi, pour défendre leurs privilèges. Le paragraphe de rationalisation 78(4) de notre Règlement ne signifie pas qu'un comité est libre de ne pas remplir son mandat. Encore une fois, comme le dit Beauchesne, ce mandat consiste à apporter au projet de loi «les modifications dont on peut croire qu'elles le rendraient, généralement parlant, plus acceptable». C'est ce qu'on peut lire à la page 763 d'Erskine May.

Voici pourquoi, honorables sénateurs, j'ai proposé une motion visant à donner des instructions à notre Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles concernant le projet de loi C-43. Dès les premières séances de ce comité, j'ai déduit des observations de mes collègues membres du comité que, parmi les divers groupes et particuliers qui avaient été choisis pour témoigner, les représentants pro-choix étaient presque deux fois plus nombreux que les pro-vie. À la lecture des mémoires abrégés de ces témoins, on se rend compte qu'aucun des partisans pro-choix n'envisage d'apporter des amendements au projet de loi, mais que tous recommandent plutôt de le retirer et de ne pas le remplacer par un projet de loi qui criminalise l'avortement. Parmi les témoins éventuels, ceux qui proposent des moyens discutables de corriger les lacunes du projet de loi sont en général des pro-vie.

Par conséquent, comme il s'agit d'un projet de loi gouvernemental, il semble plutôt étrange que le nombre des témoins qui rejettent ce projet de loi et tout projet de loi qui criminalise l'avortement excède le nombre de ceux qui sauraient recommander des amendements aptes à le sauver.

En outre, j'ai en main les copies de mémoires d'au moins quatre autres groupes pro-vie qui ont demandé à comparaître, mais qui n'y ont pas été invités, soit la Campaign for Life Coalition, le Right to Life of Toronto and Area, l'Action pour la vie, et l'Alliance pour la vie du sud-ouest ontarien.

En réalité, c'est à un comité qu'il appartient de lancer des citations à comparaître, et il peut le faire de son propre chef. Or, les grandes confessions juives ou chrétiennes qui prennent forcément position pour la protection de la vie n'ont pas encore, autant que je sache, été citées à comparaître.

● (1420)

Tous ces témoins à cet important processus d'étude en comité peuvent parler plus à fond des répercussions juridiques, constitutionnelles, éthiques, sociologiques et scientifiques de ce projet de loi qu'on ne le fait dans les mémoires en faveur du libre choix que j'ai lus, puisque les mouvements pro-vie sont disposés à discuter des conditions, comme la vraie mère devant le roi Salomon.

En outre, la société est reconnue pour pencher plus qu'à 50 p. 100 en faveur de la protection juridique du caractère sacré de la vie humaine. Dans le sondage que j'ai moi-même réalisé en 1988-1989 auprès de 65 000 personnes d'un peu partout au Canada, j'ai obtenu un taux de réponse de 16,4 p. 100, ce qui est beaucoup plus élevé que dans les sondages Gallup et la plupart des sondages de la presse sur cette question, où un taux de 10 p. 100 est considéré comme excellent. Les résultats de mon sondage clarifiaient considérablement ce que plusieurs sondages de la presse, même biaisés, avaient commencé à révéler. Soixante-treize pour cent des répondants considèrent que, à n'importe quelle étape de la gestation, l'enfant à naître est un être humain. Soixante-neuf pour cent, soit plus que la majorité des deux tiers dont nous avons besoin pour obtenir la permission du Sénat d'après notre Règlement, estiment que tous les êtres humains ont un droit absolu à la vie à toutes les étapes de leur développement. Il est assez inquiétant qu'il y en ait, mais ceux qui sont en faveur de l'avortement sur demande ne représentent que 14 p. 100 des répondants.

Le public appuie massivement la défense des Canadiens non encore nés. Déjà, en 1975, quelque 35 boîtes de pétitions ont été présentées au Parlement par plus de 1,027 million de Canadiens qui réclamaient cette protection. Cela représente plusieurs fois le nombre de personnes qui ont déposé des pétitions à toute autre occasion au cours de l'histoire du Canada. Étant donné qu'on connaît mieux le syndrome post-avortement et que, chaque année, on tue 70 000 enfants innocents et impuissants non encore nés, les appels du public en faveur d'une mesure législative visant à protéger son tout premier intérêt, la vie humaine, augmentent constamment. Il ne serait donc que juste de tenter de faire comparaître une proportion équitable de témoins pro-vie devant un comité qui étudie le projet de loi C-43.

De plus, j'ai noté l'absence flagrante de spécialistes médicaux et scientifiques, comme le professeur Jérôme LeJeune de Paris, généticien de renommée internationale et lauréat du prix Nobel qui a établi sans contredit possible dans l'affaire Borowski en 1987-88 que la vie humaine commençait à la conception. Au lieu de cela, nous devions entendre Henry Morgentaler, dont le domaine de compétence me fait frémir.

Au début des séances du comité, on m'avait laissé entendre que le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles n'envisageait pas de présenter des amendements à la Chambre, sauf peut-être un amendement déjà envisagé par le comité législatif de la Chambre des communes, présenté par la ministre de la Justice. Ce n'était pas une recommandation d'amendement, puisqu'elle ne l'a pas recommandé.

La majorité des témoins déjà choisis par le comité directeur ne recommandent rien qui soit en faveur du principe de la criminalisation de l'avortement. Je suis tenté de penser que le comité a déjà décidé de laisser le projet de loi mourir en raison de sa grande impopularité. Il pourrait le faire en disant dans son rapport que les témoins s'opposaient presque unanimement à la criminalisation de l'avortement. D'ailleurs, même la ministre de la Justice a changé d'opinion et déclaré qu'elle pouvait tout aussi bien se passer de loi sur l'avortement.

Après avoir fait ces observations, j'ai pris la parole le 25 octobre—c'était la première occasion possible—pour donner avis de ma motion maintenant devant le Sénat. Je demandais que l'on instruise le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles de faire une étude complète et d'apporter les amendements appropriés après avoir entendu des experts des divers domaines touchés par le projet de loi C-43. Sans une loi protégeant les enfants à naître, les recherches et les expériences effectuées dans les laboratoires et cliniques qui s'intéressent à la reproduction se feraient sans directives déontologiques tenant compte de la sainteté de la vie conçue. De tous ceux qui, dans ce grand pays, croient à un Dieu unique personne ne peut admettre l'absence de loi et le mépris total pour les faibles et les innocents. C'est semer le risque de la plus grave des désobéissances civiles.

Honorables sénateurs, comme je le mentionnais au début de mon intervention, j'ai, au cours de mes recherches que j'ai exposées le 26 juin dans cette chambre, trouvé dans le projet de loi C-43, tel que l'autre chambre nous l'a présenté, quelque 14 défauts importants sur lesquels le sénateur Frith a attiré notre attention. Je me suis élevé énergiquement contre la façon dont il a été rédigé et présenté. Toutefois, j'ai étudié les amendements qui amélioreraient considérablement ce projet de loi et le rendraient peut-être acceptable à l'ensemble de cette chambre à l'écoute de la société, ainsi qu'à l'ensemble des Canadiens. Je ne vois pas comment le côté du gouvernement pourrait s'y opposer, étant donné que les Canadiens de toutes les régions demandent instamment depuis quelque trois années une loi solide dans ce domaine.

Dans l'affaire Morgentaler de 1988, la Cour suprême, parlant de la loi fédérale sur l'avortement, a reconnu que:

> L'objectif premier [. . .] c'est la protection du fœtus [. . .] objectif législatif parfaitement valide.

C'est ce qu'a déclaré madame le juge Wilson. Elle a qualifié l'intérêt de l'État dans la vie de l'enfant à naître d'«urgent et d'important dans une société libre et démocratique.» C'est ce qu'ont souligné les jugements rendus par les juges Beetz et Estey.

La Cour suprême a invalidé la procédure administrative prescrite par la loi de 1969. Elle a laissé le Parlement légiférer dans ce domaine. La cour demandait simplement que la législation évite les problèmes causés par l'excuse prévue dans la loi. La plupart des infractions criminelles graves sont excusées lorqu'il y a absence de *mens rea* ou intention coupable de la part de l'accusé. Alors que le projet de loi C-43 incorpore cette excuse à l'infraction elle-même et de ce fait va à l'encontre du principe justificatif, il est cependant possible de l'amender. À tout le moins, de tels amendements peuvent faire l'objet d'un débat.

L'affaire Daigle en 1989 a indiqué de façon positive la nécessité importante d'une loi sur l'avortement. Pour l'orientation à suivre, la cour a, comme dans l'affaire Morgentaler, pris soin de ne pas en proposer, se contentant de dire ceci:

> Il est plus indiqué de laisser au législateur les décisions fondées sur de vastes choix sociaux, politiques, moraux et économiques.

C'est l'occasion qui nous est offerte. Comme dans l'affaire Morgentaler, la cour n'a pas indiqué que le terme «chacun» de l'article 7 de la Charte ne devait pas inclure l'enfant à naître, mais a plutôt qualifié le règlement de cette question de «tâche normative». Une tâche normative, honorables sénateurs, est une tâche qui appartient exclusivement aux assemblées législatives et qui consiste à définir et à clarifier la volonté du législateur.

Les conclusions des savants juges québécois Nichols et Bernier peuvent nous être utiles à cet égard. Le juge Nichols a statué qu'indépendemment de leur statut juridique au sens strict, les intérêts des enfants à naître «sont reconnus par la coutume et implicitement, dans nos lois». Voilà, à mon avis, une belle caractéristique du Code civil français comparativement à la common law. Le juge Bernier a soutenu que l'enfant dans le ventre de sa mère avait le droit d'être mené à terme. L'enfant, a-t-il dit, «ne peut pas être privé de son droit naturel à la vie sans une cause juste, suffisante et acceptable dans une société libre et démocratique».

Il est possible d'effectuer un travail vraiment législatif sur le projet de loi C-43, si le comité qui l'étudie l'analyse en profondeur et propose des amendements substantiels avec l'aide des meilleurs juristes et conformément aux principes fondamentaux de justice. Le pouvoir législatif du Parlement est illimité et pour refléter la société, il devrait écouter attentivement les conseils des véritables experts qu'il convoquera.

Je crois, par conséquent, que le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles a besoin de recevoir une instruction pour étudier en profondeur les défauts du projet de loi C-43, comme c'est normal pour un comité qui étudie une mesure d'une aussi grande importance constitutionnelle que le projet de loi C-43.

Beauchesne nous dit qu'une instruction peut être nécessaire pour enjoindre à un comité d'accomplir quelque chose dont il pourrait autrement s'abstenir. Actuellement, le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles ne croit peut-être pas que son mandat lui permet de proposer des amendements étendant les objectifs du projet de loi pour les rendre plus généralement acceptables. Il convient donc que cette chambre donne une instruction impérative pour élargir ces objectifs conformément à l'intention constitutionnellement valide d'une loi sur l'avortement dans la mesure où la Chambre ou un comité plénier de la Chambre le permettraient. Il convient de donner pour instruction au comité d'entendre des experts et des groupes pro-vie qui ont des suggestions constructives à proposer pour faire du projet de loi C-43 une loi criminelle valide plutôt que d'entendre un nombre disproportionné de témoins qui s'opposent au principe du projet de loi C-43. Le débat sur l'admissibilité, pour la politique sociale, de divers amendements valables, pourrait alors être repris de façon instructive à l'étape du rapport et à la troisième lecture.

● (1430)

Quelque 1,5 million d'avortements au Canada en une seule génération sont immoraux, surtout lorsqu'on pense qu'un grand nombre des enfants à naître qui ont été tués auraient maintenant atteint l'âge d'avoir eux-mêmes des enfants. C'est un génocide national. C'est se moquer du principe fondamental du respect de la vie à ses tout débuts. Le taux d'avortement, moins mesurable depuis 1988, peut avoir atteint le niveau de 70 000 et plus par an depuis le jugement *Morgantaler*.

Le Canada ne pouvait pas supporter la perte de 20 000 soldats par an au cours de la Première Guerre mondiale, celle qui devait mettre fin à toutes les guerres, dont nous osons nous rappeler à cette époque de l'année. Rappelons-nous également pour qui ces hommes sont morts et ces femmes ont souffert: pour l'avenir du Canada, de leurs enfants et des enfants de leurs enfants. Face à un taux d'anéantissement galopant de 70 000 par an, un projet de loi concernant l'avortement a certainement une très grande importance constitutionnelle, et bien plus.

S'il n'existait aucun comité compétent pour étudier les diverses ramifications profondes d'un tel projet de loi, nous nous serions très certainement formés en comité plénier pour l'étudier, conformément à l'usage britannique depuis la Seconde Guerre mondiale. Sinon, nous aurions créé un comité spécial. Il se trouve que nous avons un comité qui peut au

moins étudier les ramifications constitutionnelles les plus importantes du projet de loi C-43, puisque la justice et les droits s'étendent à toutes les sphères de la vie humaine. Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles est compétent pour étudier les ramifications morales, sociologiques et scientifiques du projet de loi C-43, en plus de celles qui sont manifestement juridiques et constitutionnelles sur lesquelles ont insisté un certain nombre des membres de ce comité.

Je propose par conséquent que le Sénat charge le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles d'étudier tout spécialement chacune des lacunes du projet de loi C-43 que j'avais recensées, par exemple, dans mon discours du 26 juin, de l'examiner à fond et de faire comparaître des témoins experts pour aborder toutes les questions connexes au projet de loi, notamment ses répercussions juridiques, constitutionnelles, morales, sociologiques et scientifiques, ainsi que d'envisager de lui apporter les amendements appropriés.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, le sénateur Haidasz a soulevé ce qui paraît-il est une question de privilège. Peut-être y a-t-il, dans le long et lucide discours qu'il a prononcé, matière à une question de privilège. Si c'est le cas, je ne l'ai pas relevée à ce moment-là. Je ne voulais pas l'interrompre . . .

Le sénateur Haidasz: J'ai dit au début . . .

Le sénateur Doody: Sénateur Haidasz, je ne vous ai pas interrompu et je vous demanderais de vous asseoir, s'il vous plaît.

Il y a peut-être dans ce long discours intéressant le germe d'une question de privilège, honorables sénateurs. Je jetterai un coup d'oeil sur les Débats d'aujourd'hui dès que j'en aurai reçu une copie afin de voir si je peux vous donner une réponse. Je ne suis pas en mesure de le faire pour le moment. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'y répondre immédiatement puisque le projet de loi a suivi la procédure établie. Il a franchi les étapes de la première et de la deuxième lectures et a été renvoyé à un comité, qui l'étudie actuellement, en convoquant des témoins, et ainsi de suite.

J'aimerais donc maintenant ajourner le débat, lire la transcription du discours du sénateur Haidasz et me réserver le droit de le commenter à un moment ultérieur.

Sur la motion du sénateur Doody, le débat est ajourné.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, comme nous le savons, l'article 19 dispose que le Président appelle les travaux dans l'ordre suivant: présentation de pétitions; lecture de pétitions; rapports de comités; avis d'interpellations; avis de motions; période de questions; ordre du jour; interpellations; motions. Le sénateur Doody et moi avons discuté de la possibilité de modifier l'ordre des travaux pour aujourd'hui; il nous faudra donc le consentement unanime du Sénat pour le faire. Je propose que nous passions au quatrième point inscrit à l'ordre du jour, la deuxième lecture du projet de loi C-86, pour le lire une deuxième fois et le renvoyer à un comité aujourd'hui même. Le comité est prêt à en entreprendre l'examen à 16 heures.

Je propose également que, ensuite, en raison de certains engagements pris par le leader du gouvernement, nous passions à la période de questions et, une fois celle-ci terminée, que nous revenions à la présentation de pétitions. Ensuite, nous finirons, en temps et lieu, par passer à l'ordre du jour. Par conséquent, s'il y a consentement unanime, je propose que nous procédions dans cet ordre.

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

PROJET DE LOI MODIFICATIF—DEUXIÈME LECTURE

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement) propose: Que le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour enfants), soit lu pour la deuxième fois.

—Honorables sénateurs, ce projet de loi est une mesure plutôt simple, mais importante. Je voudrais commencer par remercier les honorables sénateurs pour nous avoir permis de l'examiner maintenant. Cette mesure a franchi toutes les étapes à la Chambre des communes avant-hier, et même si nous lui avons fait subir la première lecture au Sénat hier, j'hésitais à aller de l'avant avec la deuxième lecture car je dois dire, en toute honnêteté, que je n'en connaissais pas très bien la teneur. Par contre, je suis content de pouvoir le faire maintenant.

Le projet de loi C-86 relève la limite de revenu admissible aux fins du paiement anticipé du crédit d'impôt remboursable pour enfants. Ce crédit d'impôt a été établi en 1978 au taux maximum de 200 $ par enfant, et la limite de revenu admissible a été fixée à 18 000 $. On a modifié cette mesure en 1982 en portant le crédit maximum à 383 $, et en alignant son mécanisme d'indexation sur la hausse de l'indice des prix à la consommation moins 3 p. 100.

On a apporté une série d'autres changements importants en 1986. En plus de relever sensiblement le montant du crédit lui-même et le seuil de revenu admissible, on a introduit la notion de paiement anticipé d'une partie du crédit. À l'époque, ce paiement anticipé était fixé à 300 $ et le seuil de revenu donnant droit au paiement anticipé était de 15 000 $.

Enfin, en 1988, quelques nouvelles modifications ont été également apportées à ce crédit qui comportait un nouveau supplément pour les dépenses de garderie. On a modifié la loi en conséquence. Aux termes des ces dispositions en vigueur, on verse par anticipation jusqu'aux deux tiers du montant estimatif du crédit remboursable pour enfants, si le revenu de la famille ne dépasse pas les deux tiers du revenu familial maximum donnant droit au crédit.

Cependant, les dispositions actuelles ne prévoient rien pour les familles de trois enfants et plus dont le revenu se situe dans cette zone comprise entre les deux tiers du revenu admissible et le plafond de ce revenu admissible.

La proposition exposée dans le budget corrige cette situation. En haussant le plafond de revenu admissible aux fins du paiement anticipé à 100 p. 100 du maximum admissible dans le cas des familles ayant trois enfants ou plus, le gouvernement reconnaît les besoins spéciaux de ces familles. Cela sera parti-

culièrement utile étant donné que le versement anticipé est normalement reçu au début de l'hiver. Cette mesure permettra aux familles de trois enfants ou plus dont les revenus de 1990 se situent entre 16 513 $ et 24 769 $ de recevoir le versement anticipé du crédit d'impôt pour enfants.

• (1440)

On estime que près de 70 000 familles comptant environ 236 000 enfants pourront profiter de la modification. Lorsqu'elle sera en vigueur, quelque 730 000 familles auront droit au versement anticipé. Cette mesure qui avait été annoncée dans le budget de février a été intégrée à la série de modifications de forme rendue publique le 13 juillet. Nous avons décidé de présenter cette mesure dans un projet de loi à part pour qu'ele puisse être étudiée le plus rapidement possible. C'est important parce que cela permettra de mettre les nouvelles dispositions en œuvre à temps pour que ceux qui ont droit au versement anticipé le reçoivent en novembre.

J'exhorte les honorables sénateurs à adopter ce projet de loi le plus rapidement possible afin que la mesure soit mise en œuvre à temps pour que ceux qu'elle vise puissent en profiter.

Je remercie le sénateur Marsden et son comité qui se sont préparés à recevoir le projet de loi très rapidement. J'en recommande l'adoption en deuxième lecture.

L'honorable Eymard G. Corbin: J'invoque le Règlement, sénateur Doody. Habituellement, lorsque vous présentez une mesure législative en deuxième lecture, quelqu'un de ce côté-ci ajourne le débat. Nous avons alors la possibilité d'étudier votre discours dans le hansard. Afin d'accélérer les choses, seriez-vous assez aimable pour nous donner des doubles des notes que vous venez de lire? Vous avez donné des chiffres et nous aimerions pouvoir les citer correctement. Avez-vous des objections?

Le sénateur Doody: Pas du tout, sénateur Corbin. Je serai heureux de répondre à votre demande. Que le page prenne mes notes pour en tirer des copies.

L'honorable Lorna Marsden: Honorables sénateurs, nous sommes heureux du projet de loi C-86. En fait, nous aurions même voulu qu'il nous soit soumis plus tôt. Les effets du projet de loi sont bien ceux qu'a décrits le sénateur Doody. Nous cherchons toujours alléger à les problèmes auxquels font continuellement face les ménages avec enfants, et plus particulièrement en ces temps difficiles, c'est ce que nous pouvons faire en adoptant rapidement ce projet de loi, aujourd'hui même j'espère.

Le ministre a dit au public que les chèques peuvent être mis à la poste d'ici la fin de la semaine. On avant avisé les familles qui ont droit à cet argent que les chèques seraient postés le 1er novembre. Nous avons déjà une semaine de retard. Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie est prêt à se réunir à 16 heures cet après-midi. Un représentant du ministère des Finances viendra expliquer certains points complexes du projet de loi. Celui-ci est simple, mais on a soulevé des questions à son sujet. De ce côté-ci de la Chambre, nous avons sûrement l'intention de faire adopter ce projet de loi rapidement.

Avant de me rasseoir, je demande au Sénat la permission de proposer que le comité soit autorisé à siéger en même temps que le Sénat.

Le sénateur Doody: Attendez que la projet de loi soit renvoyé au comité.

Le sénateur Marsden: Je demande la permission de le faire maintenant parce qu'il se peut que nous n'arrivions pas aux avis de motion avant 16 heures.

Le sénateur Doody: Si aucun autre sénateur ne veut prendre la parole sur le projet de loi, je propose qu'il soit lu pour la deuxième fois.

Le sénateur Corbin: J'aurais quelques mots à dire.

Le sénateur Doody: Veuillez m'excuser. Le sénateur Corbin voudrait-il attendre que les notes soient ici?

Le sénateur Corbin: Je n'ai aucune objection. Je voulais simplement dire que je voulais prendre la parole à ce sujet, mais des changements dans l'ordre des travaux ont été faits à la dernière minute et je ne suis pas en mesure de parler maintenant. Je n'ai même pas vu les notes de l'honorable sénateur. Qu'il fasse comme bon lui semblera.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois.)

RENVOI AU COMITÉ

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Marsden, le projet de loi est renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.)

AFFAIRES SOCIALES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

AUTORISATION AU COMITÉ DE SIÉGER EN MÊME TEMPS QUE LE SÉNAT

L'honorable Lorna Marsden, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)*a*) du Règlement, propose:

> Que le Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à siéger aujourd'hui, même si le Sénat siège à ce moment-là, et que l'application du paragraphe 76(4) soit suspendue à cet égard.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord!

(La motion est adoptée.)

PÉRIODE DES QUESTIONS

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES OTAGES CANADIENS EN IRAK—LA PROPOSITION D'ENVOYER DES NÉGOCIATEURS PARLEMENTAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, j'ai entendu dire que trois membres de l'autre Chambre se rendront en Irak pour tenter de ramener au pays certains de nos concitoyens qui sont retenus en otages dans ce pays. J'aimerais que le leader du gouvernement au Sénat me dise, d'abord, pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Clark, est revenu sur sa position.

Deuxièmement, pourquoi n'a-t-il pas approuvé cette proposition dès le début? Enfin, qu'est-ce qui l'a convaincu? La situation de l'Irak s'est-elle grandement améliorée ou a-t-elle beaucoup empiré? Pourquoi le gouvernement a-t-il modifié sa position?

J'ai une autre question à ce sujet. Est-ce qu'un membre du gouvernement du Canada—et non un membre du Parti conservateur—se joindra à la délégation, afin de conférer plus de prestige et plus d'autorité gouvernementale au groupe qui se rendra en Irak pour défendre les intérêts de Canadiens qui sont retenus en otages à l'étranger?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, à moins que quelque chose se soit produit au cours des dernières minutes, je crois que je peux garantir au sénateur que la position du gouvernement n'a pas changé à cet égard.

Le sénateur Bonnell: On n'approuvera pas l'envoi d'une délégation dans ce pays?

Le sénateur Murray: Bien sûr, si certains députés ont l'intention de se rendre à Bagdad, ils pourraient le faire de façon non officielle. Même si notre ambassade à Bagdad les recevrait avec les égards généralement réservés aux députés visitant d'autres pays, ils n'y seraient pas en tant que représentants officiels. Autrement dit, ils ne s'y trouveraient pas au nom du gouvernement du Canada et ne seraient pas autorisés à entamer des pourparlers en son nom.

● (1450)

Je n'ai entendu parler d'aucun plan du caucus conservateur prévoyant l'envoi de l'un de ses membres à Bagdad avec cette délégation, si bien sûr il y a délégation.

Le sénateur Bonnell: Honorables sénateurs, j'ai cru comprendre que M. Bob Corbett, député du Nouveau-Brunswick, avait été autorisé par M. Joe Clark, député originaire de High River, à se joindre à M. Axworthy, de Winnipeg, et M. Svend Robinson, de Colombie-Britannique, de façon que les trois partis politiques soient représentés.

Ils ont l'approbation de M. Clark et du premier ministre. Ils reçoivent les conseils du ministère des Affaires extérieures et de l'ambassadeur du Canada en Irak. Ils ont déjà pris contact avec l'ambassadeur du Canada en Irak afin d'obtenir des renseignements sur la façon de s'y prendre pour rencontrer ces gens là-bas.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, si mon ami M. Corbett se rend effectivement en Irak avec l'honorable Lloyd Axworthy et M. Svend Robinson, il jouira du même statut que ceux-ci, c'est-à-dire un statut officieux, car il s'agit d'une visite non officielle.

Comme je l'expliquais il y a quelques instants, le ministère des Affaires extérieures et notre ambassade à Bagdad recevront ces personnes en leur accordant les mêmes égards qu'à mon honorable collègue lors de ses nombreux voyages à l'étranger, ou à tout autre sénateur ou député.

Le sénateur Bonnell: Honorables sénateurs, je ne suis pas tout à fait convaincu du dernier point. Lorsque je me suis rendu à l'étranger, ce ne fut pas par l'entremise de l'ambassade du Canada et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark, n'a rien organisé pour moi.

[Le sénateur Bonnell.]

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Bonnell: Toutefois, je crois savoir que cette fois-ci le voyage a été organisé par l'entremise du ministère des Affaires extérieures. Ce ministère est en train de donner des séances d'information à ces trois messieurs, et l'honnorable Joe Clark est d'accord avec ce voyage. Est-il vraiment d'accord? Déclare-t-il ouvertement qu'il appuie ce voyage ou qu'il est contre?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, le gouvernement a refusé de délèguer des représentants officiels pour ce genre de mission. Comme je l'ai expliqué tantôt, ces messieurs sont préparés par les Affaires extérieures, de la même façon que mon honorable collègue le serait s'il se rendait à Bagdad et qu'il demandait de telles séances d'information. Lorsque MM. Axworthy, Robinson et Corbett arriveront là-bas, ils auront droit au traitement qui est réservé habituellement aux parlementaires par notre ambassade à Bagdad. C'est tout.

L'honorable sénateur ne devrait pas essayer de coller une étiquette officielle à ce qui est essentiellement une démarche officieuse et, en fait, une visite privée.

Le sénateur Bonnell: Honorables sénateurs, je ne veux pas donner l'impression que je suis contre cette visite. Je crois qu'il est extraordinaire que trois députés soient aussi préoccupés du sort des Canadiens qui sont retenus en otages et qu'ils essaient de les ramener à la maison. Ils ont mon appui total. Je pense que Bob Corbett, Syend Robinson et Lloyd Axworthy méritent toute l'admiration de la population canadienne. Je suis surpris que le gouvernement du Canada ne s'efforce pas plus activement de sauver les vies des Canadiens qui sont retenus là-bas. Pourquoi le gouvernement ne dit-il pas pour quelle raison il s'oppose à cette démarche? Les Japonais ont envoyé une délégation chargée de ramener leurs concitoyens au pays, de même que l'Allemagne. D'autres pays le font aussi.

Je veux simplement féliciter les députés d'avoir pris cette initiative. Le gouvernement ne semble pas se préoccuper du sort des Canadiens qui sont coincés là-bas. S'il y a des raisons pour lesquelles il ne fait rien à cet égard, j'aimerais que le ministre nous les communique.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, on peut dire jusqu'à maintenant que la politique du gouvernement en ce qui a trait à l'invasion du Koweït par l'Irak, et à la menace que cette invasion pose pour la paix et la stabilité dans cette région du monde, et dans le monde entier, est la politique du Canada. En effet, d'une façon générale, la politique du gouvernement est appuyée par tous les partis. Je pense qu'il n'est pas à l'avantage de l'honorable sénateur d'essayer de se faire basement du capital politique avec cette question.

Je veux toutefois lui dire que le Canada, par l'entremise de son ambassadeur en Irak, et de l'ambassadeur de l'Irak au Canada, continue de faire pression auprès de ce pays afin qu'il libère les 13 Canadiens retenus au Koweït et les 24 qui se trouvent en Irak. Nos démarches en ce sens se font par les voies officielles.

Par ailleurs, nous appuyons pleinement les résolutions de l'ONU qui condamnent l'invasion du Koweït par l'Irak, et qui condamnent aussi le refus de l'Irak de libérer les ressortissants étrangers qui sont retenus là-bas.

Cela dit, je dois souligner, pour mémoire et aux fins de réponse à l'honorable sénateur, que le Canada et d'autres pays

ne sont pas prêts à ce que les Canadiens coincés au Moyen-Orient servent de monnaie d'échange à l'Irak pour obtenir des concessions de la part du reste du monde.

Le sénateur Bonnell: Honorables sénateurs, monnaie d'échange ou pas, tout ce que je sais, c'est que nous avons là-bas des Canadiens et des Canadiennes que nous aimerions beaucoup voir rentrer sains et saufs en territoire canadien. Je crois que le gouvernement devrait tout faire pour protéger ces gens et les ramener en lieu sûr.

Des pays comme le Japon, l'Allemagne et d'autres ont réussi à négocier avec Bagdad le retour de leurs ressortissants. Je ne propose pas du tout d'offrir aux Irakiens du blé gratuit ou de leur promettre d'acheter leur pétrole contre la liberté de nos citoyens. Cependant, en essayant de négocier et de discuter, il se peut que nous arrivions à sauver des vies. Si nous ne tentons rien, nous n'obtiendrons évidemment rien.

Je ne suis pas partisan des promesses électorales et je ne cherche pas à réaliser des gains politiques puisque je ne suis candidat à aucune élection. Peut-être le leader du gouvernement est-il intéressé et fait-il des efforts à cette fin. Je lui reconnaissais du mérite parce que M. Corbett, qui est député conservateur, doit se rendre là. Je crois que c'est un geste admirable de sa part.

LA DISPOSITION DES TROUPES CANADIENNES AU MOYEN-ORIENT

L'honorable M. Lorne Bonnell: Est-il vrai que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est allé jusqu'à dire qu'indépendamment des Nations Unies et des Américains, le Canada enverrait des troupes dans le Golfe pour régler la crise au Moyen-Orient? Ne veut-il pas attendre que les Nations Unies constituent une force de maintien de la paix? Allons-nous envoyer des troupes dans cette région alors que nous n'avons même pas réussi à arrêter une douzaine d'Indiens au Québec?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je vais d'abord répondre à la première partie de l'intervention de l'honorable sénateur. Il a mentionné d'autres pays et la position qu'ils ont adoptée au sujet de leurs ressortissants retenus en Irak et au Koweït. Je dois lui dire que la position du Canada et celle de ces pays sont identiques. Si, dans le cas de la Grande-Bretagne, M. Heath, dans le cas du Japon, l'ancien premier ministre, M. Nakasone, et dans le cas de l'Allemagne, M. Brandt, ainsi que d'autres personnages bien connus se sont rendus dans la région pour s'entretenir avec les dirigeants irakiens de la situation de leurs concitoyens en Irak ou au Koweït, leurs contacts ne revêtaient aucun caractère officiel et constituaient des initiatives personnelles n'ayant pas la sanction de leur gouvernement. Il en serait de même dans le cas de MM. Axworthy, Robinson et Corbett.

En ce qui concerne la seconde partie de la question de l'honorable sénateur, la réponse est non.

LE GOLFE PERSIQUE

LE COMMANDEMENT CONJOINT DES FORCES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, je voudrais demander d'autres éclaircissements sur la politique du gouvernement au sujet de la crise du Golfe. Le secrétaire d'État américain, M. Baker, est actuellement en voyage au Moyen-Orient. Selon certaines informations, les Américains semblent s'être entendus avec les Saoudiens pour former un commandement conjoint dans lequel les Américains dirigeraient les forces terrestres et probablement les forces de couverture aérienne en Arabie saoudite. Les Saoudiens auraient aussi accepté que des actions offensives, par opposition à des actions purement défensives, soient lancées depuis leur territoire.

Quelle entente a été conclue au sujet de la structure de commandement des forces canadiennes dans le Golfe, d'abord en ce qui concerne les opérations aériennes, puis en ce qui concerne les opérations navales?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Je crois que cette question a été posée il y a quelques jours et que je m'étais engagé à obtenir et à déposer une réponse. Je m'engage encore une fois à le faire si cela n'a pas encore été fait.

● (1500)

Le sénateur Grafstein: Pourriez-vous, à ce moment-là, nous donner plus de détails sur la réponse du gouvernement aux critiques du vérificateur général à l'effet que le réseau de soutien médical ne peut pas satisfaire aux besoins des forces canadiennes dans la région? Enfin, pourriez-vous nous faire part, le plus tôt possible, des plans du gouvernement en ce qui concerne le déploiement de forces additionnelles dans le Golfe en cas de conflit armé? A quels services ferait-on appel? Combien de Canadiens seraient envoyés là-bas et quelle serait leur mission?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, pour ce qui est de la première partie de la question, je me renseignerai auprès de M. McKnight, le ministre de la Défense.

Je peux seulement dire au sénateur que le gouvernement s'est engagé à présenter une autre résolution au Parlement si la guerre éclate dans le Golfe.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

LE CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE—LE BUT DU CRÉDIT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Sidney L. Buckwold: J'ai une question à poser au leader du gouvernement. Le crédit remboursable pour TPS est l'une des mesures prises par le gouvernement pour soulager les familles à faible revenu du fardeau fiscal additionnel que représente la TPS. Nous savons que ce crédit sera versé à l'avance et que le premier des paiements trimestriels qui donneront quelque 580 $ par année à chaque famille doit être versé le 1er décembre.

Mes remarques portent sur ce qui s'est passé hier à la Chambre des communes lorsque le ministre des Finances, M. Wilson, se plaignant du fait que le Sénat retardait l'adoption du projet de loi sur la TPS, a dit que cela nuisait au commerce parce que l'argent ne pouvait pas être versé. Ces paiements devaient être faits le 1er décembre à quelque 6 ou 7 millions de contribuables, ce qui représente une somme énorme.

Pendant les audiences du Sénat, il a été demandé s'il était acceptable d'avancer cet argent avant qu'il ne soit dépensé. En le donnant aux gens qui en ont effectivement besoin, nous

risquons, comme de nombreux témoins l'ont dit, de ne pas débourser les fonds au moment opportun.

Tout cela, en guise de préambule pour revenir à une déclaration que le ministre a faite à la Chambre hier et selon laquelle il faut insister auprès de l'opposition au Sénat pour faire adopter cette loi à temps pour que les Canadiens à faible revenu puissent faire leurs achats de Noël. Cela va à l'encontre du but visé par le crédit, qui est d'atténuer les coûts et les répercussions de la taxe sur les produits et services. Le crédit est là pour soulager le contribuable pendant la période où il doit dépenser l'argent, mais le ministre suggère de dépenser l'argent pour les achats de Noël. Si l'argent est dépensé avant Noël, que feront les gagne-petit pendant les mois qui suivront, lorsqu'ils auront besoin de cet argent pour payer la nouvelle taxe sur les vêtements et les chaussures des enfants et sur d'autres produits indispensables? Cela va diamétralement à l'encontre des intentions du gouvernement . . .

Le sénateur LeBlanc: La taxe frappe aussi les stylos, le papier, les livres . . .

Le sénateur Buckwold: Le gouvernement dit qu'il faut dépenser cet argent en ne tenant aucun compte de la raison d'être du crédit, qui est d'absorber le coût de la taxe sur les produits et services pour les familles.

Le leader du gouvernement peut-il concilier ces deux points de vue? Si l'argent est dépensé pour Noël, ce qui sera évidemment une partie du problème, il ne sera pas toujours dépensé judicieusement. Les choses ne se passeront pas nécessairement ainsi, mais où ces gens trouveront-ils ensuite l'argent pour acheter les produits essentiels qui seront assujettis à la TPS?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, le sénateur Buckwold rappelle à point nommé, et je l'en remercie, qu'un crédit d'impôt de 6 à 7 millions de dollars sera envoyé aux Canadiens lorsque le projet de loi C-62 aura reçu la sanction royale. Je dois dire, sans vouloir offenser personne, que l'attitude paternaliste du sénateur m'étonne grandement. Il laisse entendre que les Canadiens à faible revenu ne sont pas vraiment capables de gérer ce montant . . .

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Murray: En fait, il affirme que les intéressés pourraient ne pas dépenser cet argent judicieusement. Vraisemblablement, miné par le remords ou poussé par une politique extrêmement réactionnaire, il essaie de justifier le report du versement du crédit d'impôt. Peut-être que l'un des huit amendements qu'il va proposer au nom du chef de l'opposition tendra à repoussesr à plus tard le paiement du crédit d'impôt. Il pourrait fort bien essayer de le faire, mais je m'attends à ce que certains de ses collègues se cachent sous leur pupitre plutôt que de l'appuyer.

Le sénateur Buckwold: Je peux vous garantir que je n'ai pas l'intention de dévoiler à l'avance la teneur des amendements. Nous vous laissons le soin de deviner.

Je n'étais pas paternaliste. Je prétends que, dans certains cas, l'argent pourrait ne pas être dépensé de façon judicieuse. Je pense que vous pouvez être d'accord là-dessus.

Le sénateur Murray: J'ai déjà entendu des gens défendre la même position au sujet des allocations familiales.

[Le sénateur Buckwold.]

Le sénateur Buckwold: Chose certaine, on nous a signalé au comité que c'était là l'une des formes les plus évidentes de corruption utilisées par le gouvernement. Il s'agissait pour lui de verser à l'avance le crédit d'impôt, de donner aux gens à l'avance un joli petit chèque qui leur sera très utile.

Je prétends que les paroles du ministre encourageront les gens à dépenser l'argent maintenant plutôt que de le garder pour les périodes de vaches maigres, dans les mois à venir. Au lieu de cela, il exhorte les intéressés à dépenser cet argent avant Noël.

• (1510)

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

LE SYSTÈME CANADO-AMÉRICAIN DE DIVULGATION—LES SALAIRES DES CADRES—LE RÔLE DU GOUVERNEMENT CANADIEN

L'honorable Raymond J. Perrault: Honorables sénateurs, ce matin, j'ai reçu un certain nombre d'appels au sujet de dépêches qui circulent au Canada. On lit dans l'article en question ce qui suit:

> Des cadres supérieurs gagnant des millions de dollars par année ont peut-être trouvé le moyen de cacher aux Canadiens le montant de leur salaire.
>
> En vertu de nouveaux règlements proposés, les entreprises canadiennes dont les actions sont cotées en Bourse aux États-Unis n'auraient pas à divulguer la rémunération de leurs cadres supérieurs.

On ajoute:

> Les cadres supérieurs canadiens tentent depuis des années de faire en sorte que le montant de leur salaire demeure confidentiel, mais ils n'ont pu échapper aux exigences américaines en matière de divulgation des salaires.
>
> Ce changement survient au moment où l'écart entre la rémunération des grands patrons et celle des petits salariés est plus grand qu'il ne l'a jamais été et que les cadres canadiens obtiennent de plus grosses augmentations de salaires que leurs employés.

On y lit encore:

> Les sociétés actives sur le marché boursier canadien ne doivent divulguer que la rémunération totale de leurs cinq cadres principaux.

On prétend que ces règles ont été changées avec la complicité du gouvernement.

Ensuite:

> Les mesures proposées, qui forment ce qu'on a baptisé le système canado-américain de divulgation, ont pour but de faciliter l'émission transterritoriale de titres et d'offres publiques d'achat, du fait que les sociétés ne sont plus tenues de soumettre deux jeux de documents pour satisfaire aux exigences de deux règlements.

On y cite même Arthur Earl:

> «Le moindre allègement supplémentaire des exigences en matière de divulgation de la rémunération des cadres constituera une mesure très rétrograde», selon Arthur Earl, un homme d'affaires et universitaire qui vient de

réaliser, pour le compte de l'Université Western Ontario une étude dans laquelle il recommande une plus grande transparence en ce qui a trait aux salaires versés au Canada.

«J'ai insisté pour que les exigences canadiennes soient alignées sur les normes américaines qui sont plus sévères.»

M. Earl a déclaré qu'il ne sert à rien de n'exiger des sociétés canadiennes, comme on le fait actuellement au Canada, qu'elles divulguent la rémunération totale de leurs cinq cadres principaux.

Il a souligné dans son rapport qu'il est particulièrement irritant de constater, à la lecture du rapport annuel d'une entreprise, que la rémunération et les indemnités des cadres supérieurs augmente, alors que les recettes de l'entreprise diminuent.

Le gouvernement est-il intervenu dans les négociations avec les pouvoirs de réglementation américains pour qu'il soit permis aux dirigeants d'entreprises d'ici qui gagnent un million de dollars de dissimuler aux Canadiens le montant de leur gros chèque de paie? A-t-on fait fait savoir aux autorités américaines concernées, gouvernementales ou autres, que les fonctionnaires canadiens approuvaient cette dissimulation d'indemnités de traitement?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, mon ami parle ici, en quelque sorte, de l'application extra-territoriale des lois américaines, ce que les gouvernements canadiens successifs ont toujours combattu, avec succès. Je ne peux pas dire aujourd'hui au sénateur si la question a été portée à l'attention du gouvernement ou de notre ambassade à Washington parce que je ne le sais pas, mais je vais m'informer.

Le sénateur Perrault: Je serais reconnaissant au leader du gouvernement de prendre note de la question.

Le sénateur Murray: Si mon ami juge insuffisantes les exigences canadiennes relatives à la divulgation de renseignements sur la rémunération des dirigeants de sociétés canadiennes cotées en bourse, il pourra poursuivre la question par les voies normales, au cours des délibérations, par un projet de loi d'initiative parlementaire ou au comité, à son gré.

Le sénateur Perrault: Il suffira que le leader du gouvernement prenne note de la question. La question soulève des inquiétudes légitimes, et je suis sûr qu'elle inquiète des sénateurs.

J'ajoute qu'une enquête auprès de 244 organismes a révélé que les cadres ont obtenu l'an dernier des majorations de traitement de 6,6 p. 100 en moyenne comparativement à celles de 6,1 p. 100 des commis et autres employés administratifs et de 5,6 p. 100 des travailleurs à salaire horaire.

Les membres du comité d'étude de la TPS qui ont voyagé à travers le pays ont eu l'impression que les Canadiens sont prêts à fournir un effort pour réduire la dette et le déficit, mais qu'ils veulent être traités d'une manière juste, quel que soit leur revenu. Les gens au bas de l'échelle de revenus veulent sentir qu'ils sont traités de manière juste. C'est d'ailleurs le seul moyen qu'un régime fiscal réussisse.

Je sais que mes propos n'intéressent pas le leader du gouvernement, mais je l'invite à prendre intérêt à la question comme le font beaucoup de Canadiens.

[*Français*]

LA COMMISSION SPICER

DEMANDE AFIN QUE LES MINISTRES DU GOUVERNEMENT N'ÉMETTENT PAS DE COMMENTAIRES PENDANT CES TRAVAUX

L'honorable L. Norbert Thériault: Honorables sénateurs, je voudrais revenir aux questions qui ont été posées hier à propos de la Commission Spicer. Premièrement je dois accepter maintenant, en dépit des suggestions faires au premier ministre de faire autre chose, que le nombre de commissaires ne sera pas augmenté. Je veux protester, en posant ma question, au nom des francphones hors Québec du fait que un million de francophones qui sont Canadiens, on ne peut pas dire la même chose de tous les Québécois, mais un million de francophones canadiens ne sont pas représentés à la commission. C'est un fait, je le regrette. Les francophones hors Québec le regrettent, les Acadiens le regrettent.

Avant de poser ma question, je voudrais dire que je ne suis pas d'accord avec mon collègue le sénateur van Roggen. Je félicite le gouvernement pour avoir formé la commission. S'il y a encore un crédit que je peux donner à mon premier ministre, ils ne sont pas nombreux les crédits qu'on peut lui donner, mais je crois qu'il est foncièrement Canadien. C'est probablement la seule qualité à titre de premier ministre qu'il lui reste, mais il a celle-là.

Je voudrais demander au Leader du gouvernement s'il ne pense pas, avec ce qui se passe au Québec, la Commission Bélanger-Campeau et tout le reste, si ceux qui proposent la séparation du Québec du Canada, s'il ne serait pas approprié au premier ministre de demander à ses ministres du Québec d'au moins se la fermer pour une secousse. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire que j'aille dans les détails. Depuis quelques jours, on a entendu des commentaires qui viennent des ministres, que cela vienne des «backbencher», je comprends que c'est impossible de contrôler les dires et les pensées d'un groupe de 50 ou 75 personnes. Mais quand on fait partie d'un gouvernement et qu'il existe au pays les problèmes qui existent, je crois que nous nous dirigeons rapidement vers la fin du pays comme on l'a connu depuis la Confédération.

Il y a deux ans, j'ai posé des questions au Leader du gouvernement à ce sujet. Si les Canadiens hors Québec, anglophones et francophones, ont des problèmes actuellement avec les demandes du Québec, c'est probablement dû au fait qu'on a eu un gouvernement composé de trop de séparatistes au niveau canadien qui ont fait des propositons ou des déclarations qui ont été mal vues du reste des Canadiens ou des Canadines hors Québec de tous les groupes ethniques.

Est-ce qu'il ne serait pas de bonne augure et je demande au Leader du gouvernement au Sénat de demander au premier ministre de demander à ses ministres québécois de se la fermer d'ici à ce qu'on ait les résultats des deux commissions. On l'a bien dit hier, M. Bourassa et M. Parizeau l'ont dit tous les deux, la Commission Bélanger-Campeau n'a rien à faire avec le Canada, c'est pour le Québec seulement. Au Canda, une commission commencera un dialogue. Est-ce qu'il ne serait pas à propos que les ministres québécois qui ne sont pas Canadiens se la ferment pour une secousse.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, mon ami n'a pas le droit de qualifier de séparatistes tous ceux avec lesquels il est en désaccord.

Le sénateur Thériault: Honorables sénateurs, je suis peut-être en désaccord si vous le voulez mais quand vous regardez ce que les Canadiens pensent aujourd'hui, vous devez admettre, si vous ne l'admettez pas vous êtes le seul, qu'il y a des problèmes sérieux au pays.

Quand j'essaie de dialoguer avec les Canadiens qui ne sont pas Québécois, qu'ils soient francophones, anglophones ou de toute autre ethnie, si vraiment il y a au Canada, hors Québec une volonté de donner au Québec ce qu'il demande et en même temps continuer à faire partie du Canada. Vous n'êtes peut-être pas d'accord mais tous les sondages démontrent que ce que je viens d'affirmer est correct. J'espère que le Leader du gouvernement le reconnaîtra.

On a eu les déclarations de M. Lucien Bouchard il y a deux ans quand il était ministre. Qu'est-ce que cela a donné? Qu'est-ce que les déclarations de M. Bouchard ont apporté de positif pour le pays?

Le sénateur Murray: L'honroable sénateur fait mention de l'honorale Lucien Bouchard. Si je voulais je pourrais lui donner l'exemple de l'honorable Jean Lapierre ou de celui qui vient de l'autre côté de la rivière.

L'honorable Jacques Hébert: Le grand gentilhomme de Hull!

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, oui M. Gilles Rocheleau mais à quoi cela sert-il de tenir un tel dialogue en cette Chambre?

Un des problèmes majeurs dans ce pays est la tendance de certains de formuler des propos tout à fait diffamatoires sur ceux avec lesquels ils sont en désaccord. Il n'est pas juste de qualifier de séparatistes ou d'ultranationalistes, que voulez-vous, ceux qui prônent une certaine option.

Au cours de cet exercice présidé par M. Keith Spicer, nous espérons que tous les Canadiens auront l'occasion et saisiront l'occasion de dialoguer entre eux, de mettre de l'avant leur concept de l'avenir du Canada, du comment on peut vivre ensemble dans ce pays avec une plus grande harmonie.

Cependant les remarques de mon collègue ne contribuent en rien a débat, au dialogue. Il ne sert à rien de faire des remarques sur les positions adoptées par d'autres Canadiens.

Le sénateur Thériault: Honorables sénateurs, je veux continuer et dire au Leader du gouvernement au Sénat qu'il peut citer M. Rocheleau et M. Jean Lapierre. À ma connaissance ils ne sont pas membres du gouvernement canadien. J'ai bien dit que je ne conçois pas que le premier ministre ou le gouvernement peut faire taire tout ces «backbencher». Je parle des membres du Cabinet. Je le répète, je crois que si le Leader du gouvernement au Sénat est sincère, s'il veut que les Canadiens apprennent à vivre ensemble, c'est mon souhait comme le sien, alors il y a des moments où il faut retenir nos propos pour essayer d'établir un dialogue. Que M. Rocheleau ou M. Lapierre disent ce qu'ils veulent, je n'ai rien à dire là-dedans, je n'ai rien à faire avec eux. Alors je crois que mon collègue le sénateur LeBlanc a une supplémentaire.

LA NATURE DU GROUPE DE CONSULTATION—LES DÉPLACEMENTS ET LES AUDIENCES

L'honorable Roméo LeBlanc (Beauséjour): Honorables sénateurs, ce n'est pas une supplémentaire quant à la représentation des Acadiens ou des francophones hors Québec quoique là-dessus je voudrais dire que le mythe que l'on essaie de créditer voulant que M. Roger Tassé soit le représentant des francophones hors Québec, cela me paraît un peu tiré par les cheveux et par la définition.

● (1520)

[*Traduction*]

La question que je voulais poser au leader du gouvernement est basée sur un article publié hier dans le *Telegraph-Journal* de Saint John, au Nouveau-Brunswick. Malheureusement, les articles de ce journal ne paraissent pas dans le *Quorum*, lequel a tendance à présenter des articles de journaux livrés à Ottawa, comme si Ottawa, Montréal et Toronto étaient les seules villes où il y a des nouvelles. Ce n'est pas là que je veux en venir.

Honorables sénateurs, je fais allusion au Citizens' Forum, le Groupe de consultation des citoyens. Quand j'ai entendu le nom «Citizens' Forum», cela m'a rappelé quelque chose, surtout quand M. Spicer a dit qu'il aurait recours aux techniques de pointe. De toute évidence, le Groupe parlait d'inventions futuristes qui lui permettront de consulter les Canadiens et de leur tâter le pouls. Soudainement, je me suis rendu compte du fait que «Citizens' Forum» était le nom d'un programme du réseau scolaire de radiodiffusion dans les premiers temps de la radio. Si M. Spicer regarde vers l'avenir, il devrait peut-être examiner le passé.

Ma question découle des déclarations formulées par le membre du groupe de consultation qui vient de ma province, le Nouveau-Brunswick. M^me^ Elsie Wayne aurait déclaré que le président du groupe, Keith Spicer, l'aurait informée qu'il serait le seul à se déplacer. Il s'agit là d'un point très intéressant. J'avais imaginé que cet important groupe de consultation tiendrait des réunions d'un bout à l'autre du pays, mais il semble que ce sera l'œuvre d'un seul homme.

Selon l'article de journal, madame le maire Wayne croit, d'après ce que M. Spicer lui aurait dit au téléphone hier, que les 12 membres du groupe ne se déplaceraient pas tous d'un bout à l'autre du Canada. Prenez bien note, honorables sénateurs, qu'elle doute qu'il y ait bien des réunions publiques.

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur LeBlanc: Auront-elles lieu au lac Meech? Revenons-nous à cela encore? Une autre réunion des 12? Il ne s'agit pourtant pas de premiers ministres cette fois, mais de représentants du public.

Toujours selon cet article,

> M^me^ Wayne aurait dit la veille qu'elle avait été nommée au groupe de consultation comme «représentante régionale», pour recueillir des opinions seulement dans les trois provinces maritimes.

J'ignore si le leader du gouvernement au Sénat agit comme ministre responsable dans ce cas . . .

Le sénateur Perrault: Oh, c'est certain.

Le sénateur LeBlanc: . . . mais je pense qu'il serait intéressant de savoir s'il s'agit vraiment de l'affaire d'un seul homme,

assisté de personnes qui seront des membres régionaux et qui, en fait, ne se réuniront jamais en public. Nous attendons tous des précisions.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, M. Spicer a dit très clairement que les échanges entre Canadiens, que lui et le groupe favoriseront, se feront publiquement. En ce qui concerne madame le maire Wayne, je puis affirmer sans ambages qu'aucune contrainte de ce genre n'était prévue ni ne lui a été imposée lorsque le premier ministre l'a invitée à faire partie du groupe.

Enfin, pour ce qui est de savoir si les 12 membres vont participer ensemble à toutes les audiences publiques qui seront tenues dans tout le pays, c'est plutôt à M. Spicer et à ses collègues qu'il incombe d'en décider. Ils vont devoir s'entendre sur la répartition de leur travail en tenant compte du fait qu'ils devront faire rapport de leurs conclusions au plus tard le 30 juin prochain.

Le sénateur LeBlanc: On rapporte aussi dans l'article qu'un conseiller municipal de Saint John a dit de madame le maire Wayne qu'elle était «la première mère de la Confédération». J'ose espérer qu'elle ne sera pas considérée comme une mère au foyer, mais qu'on l'encouragera plutôt à parcourir le pays. J'espère aussi que M. Spicer ne sera pas le seul à faire rapport en privé à d'obéissants petits étudiants. Je recommande vivement — et le leader du gouvernement voudra peut-être envoyer l'information et l'ordre du gouverneur général en conseil à madame le maire Wayne — qu'on nous informe aussi de l'ordre du gouverneur général en conseil, s'il n'a pas été rendu public.

Le sénateur Murray: Je me ferai un plaisir de le déposer, honorables sénateurs.

• (1530)

LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU GROUPE DE CONSULTATION—DEMANDE DE DOCUMENTS

L'honorable George van Roggen: Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire à poser au leader du gouvernement à ce même sujet. Il s'agit d'un article sur le groupe de consultation, qui a été publié dans le *Citizen* du 7 novembre et qui a été cité dans Quorum. En voici un extrait:

> Le président, M. Spicer, est le seul membre à plein temps du groupe; il est assisté par un groupe consultatif de 11 personnes travaillant à temps partiel.

Le plus je lis au sujet de la commission, le plus elle m'apparaît singulière. Voici que le grand dialogue dans lequel on va se lancer avec 26 millions de Canadiens se résume finalement à certaines idées plutôt préconçues de M. Spicer, si l'on en croit les propos qu'on lui a attribués récemment.

Si on ne l'a pas déjà fait, puis-je demander au leader du gouvernement—et je comprendrai qu'il ne puisse me répondre aujourd'hui—de nous dire à combien s'élève par jour ou par année la rémunération de M. Spicer? Quelle sera la rémunération des onze autres membres qui ne siégeront qu'à temps partiel, apparemment, et sur une base régionale peut-être. Je suppose qu'ils feront tous partie du groupe qui parcourra le pays, mais ce n'est apparemment pas le cas. Si cette information n'a pas encore été déposée, j'aprécierais qu'on la dépose.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Je puis obtenir cette information, honorables sénateurs. Je pourrais dire à l'honorable sénateur qu'en réponse à une question similaire, M. Spicer a déclaré lors de sa conférence de presse l'autre jour qu'il recevrait exactement le même traitement que celui qu'il touchait jusqu'à maintenant à titre de président du CRTC. Les autres membres du groupe de consultation . . .

Le sénateur Bonnell: Combien est-ce?

Le sénateur Murray: Je ne sais pas, mais je suis convaincu que l'information est disponible. Cela est de notoriété publique, et je vais l'obtenir. Les autres membres seront rémunérés selon une indemnité journalière.

Le sénateur Perrault: À la pièce, n'est-ce pas?

Le sénateur Murray: Encore une fois, je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas d'une commission royale d'enquête traditionnelle qui se déplacera nécessairement d'une localité à l'autre d'un bout à l'autre du pays pour siéger au fond d'une salle et recueillir les mémoires, présentés par écrit et oralement, des citoyens intéressés, pour ensuite présenter une série de recommandations au gouvernement. Ce groupe de consultation n'a pas reçu pour mandat de dialoguer avec les Canadiens, mais de promouvoir et d'encourager un dialogue entre les Canadiens eux-mêmes au sujet des valeurs que nous partageons et du genre de pays . . .

Le sénateur Bonnell: Recevoir pour le thé chez soi. Tout à fait une activité de bon voisin!

Le sénateur Murray: . . . que nous voulons: qu'est-ce que nous attendons de notre pays; qu'est-ce que nous attendons du gouvernement en général; et certaines des autres questions difficiles que j'ai mentionnées hier en réponse aux questions de l'honorable sénateur.

Parmi les questions sur lesquelles il faut établir, ou rétablir un consensus dans notre pays, il y a les relations entre les autochtones et le reste de la société canadienne et les relations entre les Canadiens anglophones et les Canadiens francophones. Où cadre le multiculturalisme dans les langues officielles et l'unité nationale? Qu'advient-il du conflit apparent entre les droits individuels et les droits collectifs? Que dire de l'influence du régionalisme par rapport à l'unité nationale? Combien de centralisation ou de décentralisation veulent les gens? Quel degré de contrôle est souhaitable sur les questions locales . . .

Une voix: Quand veulent-ils des élections?

Le sénateur Murray: . . . par rapport à l'autorité centrale? Il y a de nombreuses questions qui se posent. Certaines sont très difficiles, mais il faudra que les Canadiens s'y arrêtent. Je suis convaincu que, lorsqu'ils l'auront fait, il sera possible de rétablir un consensus, car la réponse aux premières questions: voulons-nous toujours un pays, voulons-nous toujours vivre ensemble, sommes-nous disposés à faire . . .

Le sénateur Frith: Ou souhaiterions-nous plutôt des élections?

Le sénateur Murray: . . . les accommodements nécessaires, sera un oui retentissant dans tout le Canada.

L'AUDIENCE PRÉVUE DANS L'ARCTIQUE—LA COMPOSITION DU GROUPE QUI SE DÉPLACERA

L'honorable Raymond J. Perrault: J'ai une question supplémentaire. Parmi les questions qu'on posera aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays, en trouvera-t-on comme celles-ci: Voudriez-vous des élections anticipées? Un changement de gouvernement? La TPS vous plaît-elle? Allons-nous aborder ces choses-là?

Ma question porte sur le premier safari de M. Spicer. Lorsque nous avons entendu parler des premiers rapports de cette expédition dans l'Arctique et dans la zone subarctique, nous avons presque eu des visions d'Amundsen et de ses expéditions dans le Nord. Il devait partir accompagné d'une immense équipe pour déterminer où se trouvait réellement le pôle Nord. Cette expédition-ci vise à savoir où se trouve le Canada.

Ce qui est ahurissant, c'est que, cette semaine, M. Spicer enfile apparemment un parka et des raquettes pour se diriger vers les rives gelées de la mer de Beaufort, bien au-dessus du cercle polaire arctique, tout seul.

Le sénateur Steuart: Non! Il va se perdre!

Le sénateur Perrault: Est-il prudent, honorables sénateurs, de l'envoyer seul dans l'Arctique, sans aucune sorte de protection? La GRC sera certainement là pour intervenir en cas de besoin.

Le sénateur Bonnell: Il va à l'université!

Le sénateur Perrault: Peut-on imaginer M. Spicer avec des raquettes, son magnétophone sous le bras, en train de demander des opinions à la population, de Tuktoyaktuk, par exemple?

Il est important que le Nord reçoive une grande attention, mais envoyer M. Spicer tout seul me paraît incroyable.

Le sénateur Lucier: Je suis bien impatient!

Le sénateur Perrault: Il y aura sûrement d'autres personnes avec M. Spicer au cours de cette exploration de l'Arctique du XXIe siècle. C'est ma première question.

LA COMPOSITION DU GROUPE DE CONSULTATION—L'ADJONCTION DE REPRÉSENTANTS DES MINORITÉS

L'honorable Raymond J. Perrault: Voici ma deuxième question. En fin de semaine, le premier ministre, tout sourire, a dit à un groupe avide de téléspectateurs dans le sud de l'Ontario que «le gouvernement envisagerait la possibilité d'ajouter des membres des minorités au groupe». Il a dit: «Nous allons certainement considérer la possibilité d'ajouter des représentants des communautés ethniques.» M. Spicer, lui, a dit que le premier ministre ne savait pas ce qu'il disait. Il a dit qu'ajouter des membres des minorités visibles était «Un piège tentant mais auquel on pouvait résister». Puis ensuite:

> Je suis très heureux du groupe tel qu'il est, merci, je suis convaincu que nous pouvons faire un excellent travail comme nous sommes.

Cela comprend sans doute l'expédition tout seul dans le Nord. Reviendra-t-il? C'est la question qu'il faut se poser. Survivra-t-il à l'expérience.

Il a un groupe de 11 membres. Pense-t-il que Jack Webster de Colombie-Britannique restera à attendre que M. Spicer l'appelle et lui dise: «Comment ça va là-bas, Jack» et que Jack répondra: «Très bien, monsieur. Appelez-moi n'importe quand, monsieur, pour me donner d'autres instructions.»

Le sénateur Fairbairn: Ce n'est pas le Webster que je connais!

Le sénateur Perrault: Ce n'est le Webster d'aucun d'entre nous. M. Spicer a déclaré: «Je suis assisté par une groupe consultatif de 11 personnes qui travailent à temps partiel.»

Quand ces nominations ont été annoncées par le premier ministre, on aurait cru qu'il s'agissait presque de nominations au collège des cardinaux ou d'autres nominations importantes. Nous comprenons maintenant qu'ils sont seulement empoyés à temps partiel et qu'ils travaillent à la pièce, probablement pour amener la paix au Canada. Quelqu'un a demandé combien ils seront payés et je pense que la quesiton est pertinente.

Nous voudrions que le leader parlementaire du gouvernement au Sénat nous dise cet après-midi . . .

Le sénateur Bonnell: Soyez honnêtes!

Le sénateur Perrault: . . . si c'est M. Spicer ou le premier ministre qui a raison. Pour commencer, le premier ministre a dit: «Oui, nous pensons ajouter d'autres personnes au groupe de consultation.» Mais M. Spicer a répondu que le premier ministre ne savait pas de quoi il parlait.

Le sénateur Haidasz: Spicer dit cela de bien des gens!

Le sénateur Perrault: Le premier ministre a dit que d'autres membres pourraient être ajoutés au groupe de consultation, mais M. Spicer a déclaré que cela créerait une foule de problèmes. Apparemment, on peut avoir trop de démocratie. M. Spicer a dit que les conseillers ne représentaient pas d'intérêts particuliers. Il a précisé: «Nous voulons des gens qui savent écouter et communiquer.»

Le sénateur Fairbairn: Des gens qui savent écouter?

Le sénateur Perrault: Oui, des gens qui savent écouter. Nous devons en savoir plus sur ce groupe.

Le sénateur Haidasz: Sont-ils beaux aussi?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, j'espère que mon collègue n'assistera pas aux séances du Groupe de consultation des citoyens et qu'il n'y sera pas aussi prétentieux qu'ici, sinon Jack Webster n'en fera qu'une bouchée.

Le sénateur Perrault: Ce n'est pas une réponse.

Le sénateur Haidasz: Combien de noirs ont été nommés à ce groupe? Dites-moi combien de noirs ont été nommés.

Le sénateur Perrault: Le leader du gouvernement peut échanger toutes les insultes qu'il veut dans cette chambre. La question de ce groupe et de ceux qui y sont nommés est extrêmement importante. Y aura-t-il des représentants d'autres groupes ethniques au sein de ce groupe ou non? Est-il convenable que le premier ministre dise aux Ontariens qu'il envisagera la nomination de nouveaux membres, pendant que M. Spicer déclare qu'il n'y en aura pas d'autres? C'est une grave question que le leader du gouvernement ne peut pas écarter par des remarques sarcastiques.

Le sénateur Haidasz: Combien de membres proviennent des minorités visibles?

Le sénateur Barootes: Qu'en est-il des libéraux invisibles?

Le sénateur Perrault: Qu'en est-il des conservateurs invisibles?

• (1540)

Le sénateur Murray: Permettez-moi de dire en passant que je suis abasourdi par l'animosité personnelle contre M. Keith Spicer que je détecte parmi plusieurs honorables sénateurs. Je ne m'attendais pas du tout à cela.

En ce qui concerne des nominations supplémentaires au Groupe, le premier ministre a simplement dit que ce serait à M. Spicer de décider, à la lumière de son expérience, si d'autres . . .

Le sénateur Bonnell: Qui dirige le pays?

Le sénateur Murray: . . . si d'autres nominations seraient nécessaires ou souhaitables, selon l'expérience de M. Spicer, nous l'aiderions alors à cet égard.

Le sénateur Haidasz: Voulez-vous dire que vous n'y avez pas pensé avant d'annoncer la création du Groupe?

LA COMPOSITION DU GROUPE DE CONSULTATION—LA REPRÉSENTATION DES INUIT ET DES HABITANTS DU NORD

L'honorable Willie Adams: Honorables sénateurs, je voudrais poser, au leader du gouvernement au Sénat, une question semblable à celles qu'on lui a déjà posées. J'ai rencontré ce matin un adjoint de M. Dennis Patterson, le leader du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, qui éprouve les mêmes réserves que moi à propos du groupe de consultation des citoyens. Nous avons l'impression d'avoir été oubliés dans les Territoires du Nord-Ouest.

Hier, le sénateur Lucier a posé une question sur ce même sujet, à savoir la nomination de gens du Yukon et d'ailleurs au sein de ce groupe qui doit se pencher sur la réforme constitutionnelle. Je crois que beaucoup de gens de notre région n'ont pas appris grand chose lors du premier exercice constitutionnel qu'à été l'Accord du lac Meech. Tout ce dont nous avons entendu parler, c'était de la société distincte du Québec. La plupart d'entre nous qui vivons dans les Territoires depuis tant d'années ne comprenons pas vraiment les questions constitutionnelles. On a déjà nommé tous les membres appelés à siéger au sein de ce groupe de consultation, et aucun ne vient des Territoires. Je sais que l'un d'entre eux est originaire d'une localité autochtone de Colombie-Britannique.

Voici ce qui me préoccupe. Comment les membres de ce groupe vont-ils faire pour communiquer avec les citoyens de nos localités qui ne parlent pas anglais? Un seul traducteur ne peut pas faire office dans toutes les localités puisqu'on y parle différents dialectes. Certains de mes collègues au Sénat croient qu'on devrait nommer un Inuk au sein de la commission pour que nous n'ayons pas l'impression d'être laissés pour compte dans cette démarche. Je ne voudrais pas que ce qui s'est passé la dernière fois se répète aujourd'hui. Au cours de la dernière réunion des premiers ministres, on a pris des décisions à communiquer au premier ministre sans consulter les chefs de gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. J'espère que pareille chose ne se répétera pas maintenant.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, j'ai bien entendu l'honorable sénateur. Je répète simplement que les membres du groupe de consultation des citoyens ne sont pas mandatés pour représenter des groupes ou des points de vue particuliers. Le principal but de cette tribune est de s'assurer que les Canadiens de toutes les régions et de toutes les couches de la société aient l'occasion de participer directement aux discussions en exprimant leur point de vue personnel.

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, quand j'ai pris la parole hier pour questionner le ministre à ce sujet, j'étais plutôt en colère parce que nous, des Territoires du Nord-Ouest, étions traités encore une fois comme des déshérités dans la société, ce qui n'est pas inhabituel. Cependant, cela semble être normal avec le gouvernement. Aujourd'hui, je ne suis pas certain que la colère ne s'est pas transformée en une certaine crainte.

Le ministre veut-il dire que cette commission qui a été formée pour remplir une tâche importante, laquelle consiste à unir les Canadiens, se trouve maintenant entièrement sous le contrôle de M. Spicer? S'il décide que 11 membres suffisent, alors est-ce qu'il en sera ainsi? S'il décide qu'il a trop de membres, peut-il alors décider de se débarrasser de Jack Webster et de quatre ou cinq autres personnes? La tribune est-elle structurée pour que M. Spicer puisse décider du nombre des participants et du rôle de celle-ci?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, nous en avons nommé 12. Le premier ministre a dit clairement que M. Spicer est libre de recommander de nouvelles nominations après que lui et ses collègues auront déterminé le travail à faire.

Le sénateur Lucier: Honorables sénateurs, c'est une réponse très intéressante. Le leader du gouvernement vient de dire que, après que M. Spicer aura consulté ses collègues, il pourra décider s'ils veulent ou non ajouter des membres au groupe de consultation. Le premier ministre a fait une déclaration et M. Spicer l'a réfutée sur-le-champ. Il n'a pas rencontré les personnes concernées. La commisison ne s'est même pas encore réunie. Il a fixé le nombre de membres. S'il décide de les diminuer, dispose-t-il des mêmes pouvoirs? Le premier minsitre dit qu'il a le pouvoir de les augmenter. A-t-il le pouvoir de les diminuer?

Le sénateur Murray: Le premier ministre n'a pas dit que M. Spicer a «le pouvoir de les augmenter». Si M. Spicer et ses collègues estiment, après avoir eu la possibilité d'évaluer la travail à faire, que des membres supplémentaires sont nécessaires, alors ceux-ci seront nommés de la même façon que les 12 premiers, à savoir, par décret.

L'honorable sénateur sait assurément que les nominations faites par décret en conseil ne peuvent être annulées par le président de la commission ou par n'importe qui d'autre.

Le sénateur Lucier: Puisque M. Spicer, qui est peut-être amer parce qu'il n'est pas sénateur, a dit qu'il n'y aura pas d'autres membres qui viendront s'ajouter au groupe, le sénateur Adams et moi pouvons-nous retourner dans le Nord et dire à tout le monde qu'ils peuvent relaxer, qu'ils ont été laissés pour compte une fois de plus? Dans un pays qui compte dix provinces et deux territoires, 12 personnes venant des dix provinces ont été nommées, les territoires, eux, ont été oubliés.

Pouvons-nous retourner là-bas et dire aux gens de relaxer, de tout oublier, que M. Spicer arrivera, chaussé de ses raquettes et d'un parka, à Tuktoyaktuk, et si quelqu'un veut venir lui parler, qu'il pourra le faire? Pouvons-nous dire aux gens là-bas qu'il n'ont pas à s'inquiéter de savoir qui siégera au sein de la commission, puisqu'elle ne comptera aucun représentant du Nord?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je trouve malheureux que les sénateurs détestent tant Keith Spicer. Je ne sais pas pourquoi ils éprouvent un tel sentiment.

Cela dit, en ce qui concerne la question posée par le sénateur, j'y ai répondue à plusieurs reprises hier, et à plusieurs reprises aujourd'hui.

Le sénateur Lucier: Honorables sénateurs, j'aimerais dire que je n'ai jamais rencontré M. Spicer, de sorte que je n'ai pas vraiment le temps de le détester. J'ai beaucoup de mal à détester les gens que je connais, sans parler de ceux que je ne connais pas. Je ne l'ai jamais rencontré.

Le sénateur Haidasz: Vous avez de la chance.

Le sénateur Lucier: Je ne lui ai jamais parlé. Je ne le déteste pas, et ne l'ai jamais détesté.

Je n'aime pas du tout la position dans laquelle il a été placé. Je n'aime pas non plus le fait que le premier ministre n'ait pas nommé de représentant du Nord au sein du groupe. M. Spicer n'a pas décidé des structures du groupe, c'est le premier ministre qui a décidé.

Le sénateur Haidasz: Comptez-vous chanceux de n'avoir jamais rencontré Keith Spicer.

LA CAPACITÉ DU PRÉSIDENT D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU GROUPE DE CONSULTATION

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, étant donné que Keith Spicer, lorsqu'il était rédacteur en chef du *Citizen* d'Ottawa, a écrit contre le Sénat et ses membres beaucoup d'articles injurieux auxquels même le sénateur Marshall s'est opposé par voie de motion, le ministre croit-il que Keith Spicer est la personne indiquée pour mener à bien le mandat du groupe annoncé par le premier ministre l'autre semaine?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Nous avons tous nos excentricités. Je suis sûr que nous pardonnerons celle-là à M. Spicer.

Le sénateur Haidasz: L'injure n'est pas une excentricité.

● (1550)

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

LE DISCOURS DU SÉNATEUR CHAPUT-ROLLAND—LA POSSIBILITÉ D'AMENDEMENTS AU PROJET DE LOI

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au leader du gouvernement au Sénat sur un autre sujet.

C'est au sujet d'une déclaration assez étonnante. Je vais lire seulement quelques lignes du discours passionné, sinon passionnant, du sénateur Chaput-Rolland le 30 octobre. Alors je la cite:

[Le sénateur Lucier.]

Honorables sénateurs, je pense que j'ai dû fort mal m'exprimer.

C'est possible.

J'ai expliqué ma position comme auteur en disant . . .

Pardon!

L'honorable Jean-Maurice Simard: Honorables sénateurs, je fais un rappel au Règlement.

Est-ce que c'est une nouvelle initiative, un avertissement au peuple canadien que les sénateurs libéraux vont s'attaquer à des gens qui ne sont pas en cette Chambre, que ce soit M. Keith Spicer ou ma collègue le sénateur Chaput-Rolland?

Pourquoi n'attendez-vous pas que ces ges soient au Sénat ou que vous les rencontriez en province ou en comité pour leur dire ce que vous avez à dire?

Est-ce que c'est une signe de votre désespoir et de votre arrogance? Est-ce que vous avez perdu la tête, quoi? C'est de la lâcheté!

Le sénateur Hébert: Je voudrais, honorables sénateurs, dire que je n'ai pas du tout l'intention d'attaquer le sénateur Chapput-Rolland.

Le sénateur Simard: Vous l'attaquez!

Le sénateur Hébert: Non, je ne l'attaque pas, je la cite.

Vous avez pris pour acquis que je voulais l'attaquer. C'est dans votre mentalité de toujours prêter au autres les sentiments que vous avez vous-même. Je ne veux pas du tout attaquer le sénateur Solange Chaput-Rolland. Je le répète une dernière fois car je ne sais pas si vous écoutez!

Je veux simplement citer un paragraphe de son discours passionné d'hier sur la question du livre pour ensuite poser des questions au leader du gouvernement un Sénat. Il s'agit d'une affirmation extrêmement sérieuse, qui devrait intéresser tout le monde, y compris vous-même.

Le sénateur Simard: Attendez donc qu'elle soit ici!

Le sénateur Hébert: Je n'ai pas besoin qu'elle y soit, cette question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat.

Le sénateur Simard: C'est là le problème . . .

Le sénateur Hébert: Sénateur Murray, pourriez-vous essayer de lui dire de se calmer!

Donc je continue ma citation du sénateur Chaput-Rolland. Celle disait:

> J'ai expliqué ma position comme auteur en disant que j'avais peur de cette taxe . . .

La TPS toujours, bien sûr.

> . . . et que comme auteur, je souhaitais de toutes mes forces que le premier ministre du Canada . . .

Écoutez, c'est à cet endroit que cela devient intéressant.

> . . . mette sa promesse à exécution et qu'il l'amende . . .

Vous voyez, elle demande au premier ministre «qu'il l'amende, qu'il la corrige». Le proset de loi doit être mauvais parce qu'il faut l'amender et le corriger.

> ... qu'il la transforme mais que, par ma loyauté au premier ministre du Canada, j'allais voter pour l'adoption de cette taxe, règle générale ...

Et cetera, et cetera.

Évidemment, ma question vous la voyez venir, honorables sénateurs. Si une promesse à été faite par le premier ministre du Canada d'amender, de corriger, de transformer le projet de loi sur la TPS, je veux savoir, premièrement, s'il a fait cette promesse publiquement? Deuxièment, est-ce qu'il l'a fait dans l'intimité au sénateur Solange Chaput-Rolland ou s'il l'a faite ailleurs?

Alors quelle est la nature exacte de cette promesse?

Je pense que cela nous regards tous.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Quelle transformation!

Le sénateur Hébert: Quelle transformation! Qu'est-ce qu'il veut amender, qu'est-ce qu'il veut transformer?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, les déclarations d'une collègue comme le sénateurs Chaput-Rolland ne relèvet pas de mes responsabilités ministérielles. Donc, il ne relève pas de moi de répondre pour elle. Je comprends cependant qu'elle faisait alusion à un discours ou à une réponse du premier ministre aux questions posées par des étudiants dans une école de Burnaby en Colombie-Britannique, l'autre jour.

Je me suis déjà engagé à obtenir et à déposer sur la Table au moins une copie de l'article que j'ai lu dans le *Globe and Mail* là-dessus. Cet article contient des citations directes du premier ministre sur ce sujet et sur lesquelles le sénateur Chaput-Rolland basait sa déclaration.

Le sénateur Hébert: Encore une fois, ce n'est pas du tout une question que je pose au sénateur Chaput-Rolland. C'est à vous que je la pose parce que vous êtes mieux en mesure qu'elle-même de savoir de quelles promesses du premier ministre il s'agit.

Elle affirme que le premier ministre du Canada lui a fait des promesses. C'est à cause de cela qu'elle a voté contre l'amendement avec le gouvernement parce que «son premier ministre», comme elle dit, avait promis et qu'elle s'attendait à ce que le premier ministre mette sa promesse à exécution et qu'il amende le proset de loi, qu'il corrige le projet de loi, qu'il le transforme.

Ce ne sont pas des mots jetés en l'air. C'est clairement écrit. Le sénateur Chaput-Rolland est écrivain et journaliste. On ne jpeut pas s'imaginer qu'elle a lancé de tels mots à tout hasard.

Le sénateur Simard: Attendez qu'elle soit ici!

Le sénateur Hébert: Ce n'est pas le point en question. Je demande au leader du gouvernement au Sénat de vérifier si le premier ministre a bien fait de telles promesses.

S'il ne veut pas le faire immédiatement, qu'il revienne et qu'il nous donne les faits.

Si le premier ministre n'a pas promis ces choses au sénateur Chaput-Rolland ou a je ne sais qui, vous voyez quel problème de conscience va avoir le sénateur Chaput-Rolland, qui a voté avec vous parce qu'elle s'est basée sur ces promesses?

Le sénateur Frith: Elle a compté là-dessus!

Le sénateur Hébert: Oui, elle a compté là-dessus. Elle a dit: «Je comprends les dangers que court le livre au Québec, et cetera. Je vais voter quand même avec mon premier ministre parce qu'il a promis de corriger, d'amender, de transformer».

Alors pourriez-vous nous donner des explications sur cette promesse du premier ministre parce que c'est extrêmement grave?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, malheureusement l'honorable sénateur Hébert a raté l'occasion l'autre jour de poser la même question au sénateur Chaput-Rolland.

Le sénateur Simard: Il était absent!

Le sénateur Murray: C'est au sénateur Chaput-Rolland d'expliquer les propos de son discours.

Je suggère tout simplement que l'honorable sénateur profite de la prochaine occasion qui s'offrira à lui de poser la question à son collègue.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, je dois partir, j'ai un engagement à 4 heures.

LA PROMESSE D'AMENDEMENT DE LA MESURE LÉGISLATIVE FAITE PAR LE PREMIER MINISTRE

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, j'ai le suivi de cette réponse. Je suis curieux de savoir ce qui adviendra de la promesse du sénateur Chaput-Rolland. Je lis la traduction anglaise de ...

Le sénateur Barootes: Ca perd à la traduction.

Le sénateur Grafstein: Je lis cette traduction. Peut-être le sénateur Doody et le sénateur Castonguay pourront-ils m'être utiles. À la page 3546 des *Débats du Sénat* du mardi 30 octobre 1990, le fascicule de lundi, on lit la traduction anglaise suivante:

> ... I was afraid of this tax, but I wished very strongly that the Prime Minister of Canada would fulfill his promise to amend or transform it, and that, out of loyalty for him, I would vote in favour of this tax because, generally speaking, Canada needs it.

Elle continue:

> I have now everything I had to say and I certainly cannot be blamed if you do not understand me.

À ce moment, le sénateur Castonguay intervient:

> Honourable senators, had Senator Hébert been here when Senator Chaput-Rolland had the floor he might have understood.

À cela, le sénateur Hébert a rétorqué:

> Perhaps I understood better than you think, but if you want the floor I will listen.

Ce à quoi le sénateur Castonguay a répliqué:

> You missed most of the remarks of Senator Chaput-Rolland. N° wonder you cannot understand.

Ce que je demande au représentant du gouvernement, c'est si une promesse a été faite ...

Le sénateur Barootes: Une prémisse.

Le sénateur Graftstein: Promesse. Le français et l'anglais se ressemblent. Le mot promesse est facile à traduire. La question que je veux clarifier est la suivante : le premier ministre a-t-il fait la promesse aux sénateurs d'en face—les sénateurs Chaput-Rolland, Castonguay et leurs collègues conservateurs—que la TPS serait modifiée? J'estime que c'est une question importante qui mérite une réponse.

• (1600)

Le sénateur Frith: Modifiée, corrigée et transformée.

Le sénateur Grafstein: Les mots sont modifiés ou transformés. La traduction pourrait être différente.

Le sénateur Hébert: La version française est l'original.

Le sénateur Grafstein: Je ne le conteste pas. Je dis qu'il pourrait y avoir un changement.

Ma question au gouvernement est la suivante: le premier ministre a-t-il promis aux sénateurs d'en face que la TPS serait modifiée?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a déjà dit le sénateur Murray. Il y a eu une allusion à ce que le premier ministre a déclaré à des étudiants en Colombie-Britannique. Il a cité cela et cet article de journal l'atteste. Je suppose que le sénateur Chaput-Rolland y a fait allusion, mais c'est tout ce que je sais. Il est certain que le premier ministre n'a fait aucune promesse en ce sens, ni à moi ni à qui que ce soit d'autre.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, pourquoi le sénateur Murray n'est-il pas ici? Nous avons eu le consentement unanime pour modifier l'ordre du jour, pour passer en premier à la période des questions, et il n'est pas présent. Qu'est-il arrivé?

Le sénateur Doody: Le sénateur Murray nous a demandé de modifier l'ordre du jour parce qu'il avait une réunion du Cabinet à 16 heures. Vous étiez ici, sénateur Frith, à ce moment-là.

Le sénateur Frith: Oui, il m'a dit qu'il avait une réunion et qu'il voulait que l'ordre du jour soit changé.

Le sénateur Grafstein: Si je comprends bien, le sénateur Doody nous dit maintenant, contrairement à ce que nous avons entendu du sénateur Chaput-Rolland, que le premier ministre n'a fait aucune promesse au caucus conservateur ou à qui que ce soit, sauf la promesse faite aux étudiants en Colombie-Britannique? Nous ne parlons pas de la promesse faite à un étudiant en Colombie-Britannique; nous parlons de promesses faites aux sénateurs conservateurs. Je crois comprendre que le sénateur Doody dit qu'aucune promesse n'a été faite par le premier ministre pour ce qui est de modifier la TPS?

Le sénateur Doody: Honorables sénateurs, la réponse est la même que la dernière fois. Le sénateur Grafstein peut consulter le hansard s'il le désire, mais je trouve ennuyeux de toujours répéter la même chose.

L'HONORABLE JACQUES FLYNN, C.P.

SA PRÉSENCE SUR LA COLLINE DU PARLEMENT—SES FONCTIONS ET SES HONORAIRES

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, il y a plusieurs semaines, nous avons fêté le départ d'un ancien collègue, l'honorable Jacques Flynn.

[Le sénateur Barootes.]

Le sénateur Frith: Il est de retour.

Le sénateur Corbin: De nombreuses personnes avaient alors fait état de sa grande contribution à la vie parlementaire canadienne. Ces hommages avaient été suivis d'une réception à l'appartement du Président. Soit dit en passant, c'est la dernière fois que j'ai eu l'occasion de goûter aux croustilles du Président. Je n'ai pas l'intention de remettre les pieds à cet endroit avant un bon bout de temps.

Si je comprends bien, le sénateur Flynn est maintenant à l'emploi du sénateur Murray, du caucus conservateur, du gouvernement ou du Conseil privé, je ne sais pas exactement. Il travaille actuellement du côté du Sénat sur la colline. Si je savais, je ne poserais pas ces questions.

J'aimerais savoir s'il est effectivement employé, par qui, qui lui verse son traitement ou ses honoraires, et quel est ce traitement?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Je ne sais absolument pas si le sénateur Flynn touche un salaire ou est à l'emploi de qui que ce soit. Je sais qu'il est venu ici pour nous donner des conseils, ce que nous apprécions beaucoup. En fait, je regrette qu'il ait pris sa retraite si tôt.

Pour ce qui est de ses conditions d'emploi, si emploi il y a, je ne les connais pas.

Le sénateur Corbin: C'est certainement là une réponse mystérieuse. Laissez-vous entendre qu'il fournit gratuitement ses services—son temps passé loin de sa chère ville de Québec et de sa femme? Cela semble être ce que vous laissez entendre, mais je tiens à vous mettre en garde contre les avis du sénateur Flynn. Lorsqu'il était dans cette chambre et qu'il donnait des avis aux conservateurs, vous vous retrouviez dans l'eau chaude.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

LE COÛT DES SONDAGES D'OPINION PUBLIQUE—LA POSITION DU GOUVERNMENT

L'honorable Raymond J. Perrault: Honorables sénateurs, les membres du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce ont été très occupés cet été avec la tenue des audiences sur la TPS. Un certain nombre de députés conservateurs siégeant à ce comité s'opposaient à la tenue des audiences. On a décrit ce processus de consultation de l'opinion publique comme étant un vrai gaspillage.

On vient de déposer de l'information à l'autre endroit voulant que le ministère des Finances ait dépensé 413 700 $, au cours de la dernière année, pour la réalisation de six sondages d'opinion publique qui nous ont permis de savoir que la plupart des Canadiens détestaient la taxe sur les produits et services qui leur est proposée et qu'ils ne faisaient pas confiance au gouvernement pour dépenser intelligemment ce qu'il en retirera.

Les membres du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce ont été pris à partie régulièrement par certains, comme le sénateur Simard, parce qu'ils gaspillaient de l'argent. Celui-ci a fortement dénoncé cette dépense qui a servi à prendre connaissance de l'opinion des Canadiens d'un océan à l'autre au sujet de la TPS. Nous constatons maintenant que le gouvernement a dépensé presque autant d'argent pour l'exécution de six sondages d'opinion. Je voudrais que le porte-parole du gouvernement me dise qu'est-ce qui absout le gou-

vernement d'avoir fait réaliser six sondages d'opinion, alors même qu'il résistait avec tant d'énergie à ce qu'on mène un processus de consultation des Canadiens, au sujet de la TPS? Avez-vous une foi plus grande envers les maisons de sondage canadiennes que dans le peuple lui-même?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je dois admettre que durant les audiences, j'ai eu quelques doutes au sujet de l'objectivité du comité. Il me semblait parfois que ses membres n'étaient pas aussi impartiaux qu'on l'aurait souhaité.

Je n'ai pas eu connaissance de la réalisation de ces sondages. Je n'en sais que ce que j'ai lu dans l'article dont le sénateur parlait.

LE JOUR DU SOUVENIR

L'ABSENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE LA CÉRÉMONIE AU CÉNOTAPHE

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au sénateur Doody, mais je sais qu'il ne pourra pas me répondre tout de suite.

Les anciens combattants du Canada sont insultés parce que, pour la deuxième fois depuis la Seconde Guerre mondiale—la première fois, c'était pour cause de maladie—le gouverneur général ne sera pas présent à la cérémonie au cénotaphe. A-t-on tenté de convaincre le gouverneur général qu'il fallait éviter ce genre d'insulte et que sa place était ici et non au Japon à cette époque-ci de l'année?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Je n'ai aucun renseignement là-dessus, mais je vais tâcher d'obtenir une réponse.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE DÉFICIT ACTUEL

L'honorable Gildas L. Molgat: Le leader adjoint du gouvernement ne pourra me répondre que plus tard parce que c'est une donnée objective que je demande.

Le vendredi 26 octobre, à l'émission Canada A.M., un commentateur a déclaré que le régime d'assurance-chômage accuserait un déficit de 4 milliards de dollars en 1992. Est-il possible de confirmer ce chiffre? Quel est le déficit actuel? Prévoit-on effectivement un déficit de 4 milliards en 1992?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Je vais me renseigner, sénateur.

• (1610)

RÉPONSES DIFFÉRÉES À DES QUESTIONS ORALES

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai les réponses différées à douze questions.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA DÉCISION DE SUPPRIMER LE SERVICE RURAL LE SAMEDI DANS L'Î.-P.-É.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, la première réponse différée donne suite à une question posée au Sénat, le 23 octobre, par le sénateur M. Lorne Bonnell concernant la Société canadienne des postes et la décision de supprimer le service rural le samedi dans l'Î.-P.-É.

(*La réponse suit:*)

Le ministre chargé de la Société canadienne des postes m'a informé que la normalisation de la distribution du courrier dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, sur une base de cinq jours par semaine, a été réalisée pour que cette distribution corresponde à celle qui est assurée dans la plupart des régions rurales du reste du pays. De plus, cette décision rend la distribution du courrier uniforme pour tous les résidents de l'Île, de sorte qu'elle se fait cinq jours par semaine.

Postes Canada revoit continuellement ses activités dans le but d'améliorer l'efficacité du traitement du courrier et de la distribution; elle a donc décidé de supprimer une anomalie de longue date.

Le sénateur sera peut-être heureux d'apprendre que cette décision a permis d'améliorer le service pour les insulaires des régions rurales qui ne recevaient pas le courrier cinq jours par semaine.

L'ÉCONOMIE

LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—LE LIEN AVEC L'INFLATION—L'EFFET SUR L'OUEST DU CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, la deuxième réponse différée concerne la question soulevée au Sénat le 23 octobre 1990 par l'honorable H. A. Olson au sujet des taux d'intérêt élevés et de leurs effets sur l'ouest du Canada.

(*La réponse suit:*)

Les paiements anticipés de la Commission canadienne du blé sont fixés avant le commencement de chaque campagne agricole, en fonction des meilleures estimations du marché, de façon à éviter les déficits dans les comptes de mise en commun. Lorsque les paiements initiaux de 1990-1991 ont été annoncés le 1er mai 1990, on s'attendait à ce que les récoltes mondiales de blé et de céréales secondaires soient supérieures à celles de 1989-1980 et que, pour la première fois depuis des années, la production dépasse la consommation. On prévoyait également que les stocks mondiaux de blé augmenteraient de 10 millions de tonnes en 1990-1991. En situation de reconstitution des stocks, cela mène normalement à une baisse des prix. De plus, on prévoyait que les États-Unis et la Communauté européenne auraient en 1990-1991 de plus importantes quantités exportables de blé et de céréales secondaires, ce qui pouvait entraîner une augmentation des subventions à l'exportation par rapport aux niveaux de 1989-1990.

En ce moment, la production mondiale de blé pour 1990-1991 est estimée au chiffre sans précédent de 584 millions de tonnes, soit 46 millions de plus que l'année dernière. Les récoltes de blé de cette année ont été plus abondantes aux États-Unis, dans les pays de la Communauté européenne et au Canada ainsi que dans les deux

plus importants pays importateurs, l'Union soviétique et la Chine. Les stocks mondiaux devraient augmenter de 17 p. 100, surtout dans les pays exportateurs. L'abondante récolte mondiale de céréales secondaires a également eu des effets négatifs sur les prix de ces céréales, en dépit du fait qu'on s'attende cette année encore à une nouvelle baisse des stocks mondiaux.

Des exportateurs ayant davantage à vendre se livrent donc une concurrence acharnée dans un marché rétréci. Les grands acheteurs semblent retenir leurs commandes parce qu'ils disposent d'approvisionnements suffisants à court terme. En ce moment, les prévisions mondiales des prix pour le restant de 1990-1991 ne sont pas encourageantes, surtout dans le cas du blé. La baisse sensible des cours internationaux des grands au cours des derniers mois est alarmante. De plus, le recours des États-Unis et de la Communauté européenne aux subventions à l'exportation a encore fait baisser le prix du blé. Ces dernières semaines, le niveau des subventions offertes aux États-Unis dans le cadre du Programme d'encouragement des exportations a atteint 60 $ can. la tonne, tandis que les recouvrements à l'exportation sur le blé et l'orge européens ont dépassé 150 $ can. la tonne.

Le renforcement de l'agriculture de l'Ouest dépend essentiellement du succès de la phase finale de la négociation de l'Uruguay, qui doit se tenir à Bruxelles en décembre. Le Canada œuvre en vue de l'établissement, dans le domaine du commerce des produits agricoles, d'un régime équitable orienté sur le marché et assorti de règles internationales s'appliquant également à tous les participants. Il poursuit énergiquement cet objectif dans la ronde actuelle des négociations commerciales multilatérales. Le Canada recherche une entente dans le cadre de laquelle tous les pays réduiraient sensiblement leurs programmes de soutien qui créent des distorsions commerciales.

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

LE REFUS DU PREMIER MINISTRE DE RENCONTRER LE DALAÏ LAMA

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, la troisième réponse différée que j'ai se rapporte à une question posée au Sénat le 23 octobre 1990 par l'honorable sénateur Jerahmiel S. Grafstein au sujet du refus du premier ministre de rencontrer le Dalaï Lama.

(*La réponse suit:*)

Le Dalaï Lama a effectué une visite privée non officielle au Canada, visite qui était axéee sur la religion et les droits de la personne. En tant que leader spirituel, le Dalaï Lama a rencontré le secrétaire d'État, l'honorable Gerry Weiner, durant cette visite, pour discuter de questions liées à la religion et aux droits de la personne. Il a également pris la parole lors d'une réunion conjointe du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur et du Sous-comité des droits de la personne. Cela correspond à l'accueil réservé au Dalaï Lama dans beaucoup d'autres pays occidentaux qu'il a visités de façon non officielle et dont il n'a pas rencontré les principaux dirigeants.

[Le sénateur Doody.]

Le Canada reconnaît la contribution incontestée du Dalaï Lama dans le domaine des droits de la personne et des relations internationales et il le respecte pour cette contribution.

Évidemment, le Dalaï Lama est aussi un personnage politique qui dirige un gouvernement tibétain en exil avec lequel le Canada n'entretient pas de relations officielles.

LE GOLFE PERSIQUE

LE DÉPLOIEMENT DES FORCES CANADIENNES—LE RISQUE DE GUERRE—LES DISPOSITIONS RELATIVES AU COMMANDEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, la quatrième réponse différée que j'ai se rapporte à une question posée au Sénat le 25 octobre 1990 par l'honorable John B. Stewart au sujet du risque de graves hostilités engagées par les alliés.

(*La réponse suit:*)

La règle d'engagement suivie correspond au rôle confié actuellement aux forces canadiennes dans la région. Elle concerne exclusivement les opérations défensives et le respect des sanctions des Nations Unies.

Cet effort multinational en vue de faire respecter les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies dans le Golfe vise à amener le retrait des forces iraquiennes et à redonner au Koweït sa souveraineté.

Si la situation changeait et que les hostilités étaient engagées par n'importe quelle partie, le gouvernement canadien examinerait attentivement les options qui s'offre à lui et prendrait sa décision à la lumière des circonstances.

Le Canada ne participera pas «automatiquement», en aucun cas, aux hostilités engagées par d'autres pays. Les forces canadiennes déployées dans le Golfe sont et resteront sous notre commandement.

L'AGRICULTURE

LES NÉGOCIATIONS DU GATT—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA LISTE DES SUBVENTIONS AGRICOLES DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse différée à une question posée au Sénat le 19 octobre 1990 par l'honorable sénateur H.A. Olson au sujet de la liste des subventions agricoles du gouvernement.

(*La réponse suit:*)

Comme il a été convenu, le Canada a déposé à Genève, le 1er octobre 1990, ses données de base sur l'agriculture. Elles ont été préparées conformément aux lignes directrices définies par le président du comité de négociation sur l'agriculture, M. Aaxt de Zeeuw. Dans la note qui accompagne les données (la copie ci-jointe sera déposée auprès du greffier), le Canada exprime des réserves sur la méthode proposée par le président.

Le soutien global à l'agriculture canadienne, calculé conformément à la mesure globale de soutien, a été estimé à 8,8 milliards. Cette valeur ne représente pas une année en particulier car à cause de la grande sécheresse de 1988, les chiffres de 1987 on aussi été utilisés. Elle ne comprend

pas seulement les dépenses gouvernementales, fédérales et provinciales, mais aussi l'effet estimatif du soutien accordé par d'autres mesures, y compris les mesures de soutien interne, de protection tarifaire et d'aide à l'exportation. De ce soutien total de 8,8 milliards, 2,8 milliards proviennent de paiements directs des gouvernements, 3,3 milliards de réductions de coûts d'intrant (par exemple, concession de crédit, subventions au transport) et les services gouvernementaux en général (par exemple, les services d'inspection, de recherche). Les 2,7 milliards restants consistent en mesures soutien des prix qui découlent en grande partie du contrôle des importations pour appuyer le régime de gestion de l'offre.

Le Canada a soumis ces données en conformité du rapport du président, sans préjudice à notre position de négociation.

Selon le rapport du président, toutes les mesures en usage pendant la période de base sont incluses afin de donner le meilleur aperçu possible des situations dans tous les pays. Il sera tenu compte aux négociations des programmes que les participants auront éliminés ou modifiés entre-temps.

LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

LE PROJET D'EXPANSION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse différée à une question que l'honorable Keith Davey a posée au Sénat, le 23 octobre 1990, au sujet de la position du gouvernement à l'égard du projet d'expansion de la Ligue nationale de hockey.

(*La réponse suit:*)

À l'appui d'une réponse que j'ai déjà donnée au sénateur Davey concernant l'expansion de la Ligue nationale de hockey, je veux déposer une lettre que le ministre d'État, M. Marcel Danis, a fait parvenir au président de la Ligue nationale de hockey, M. John A. Ziegler, Jr., et qui se lit comme ceci:

Je crois savoir que le bureau des gouverneurs de la LNH va être appelé à faire un premier choix de trois villes parmi les candidates à l'obtention d'une franchise dans le cadre de la grande expansion de la LNH prévue pour aussi tôt que la saison 1992-1993.

Plusieurs villes canadiennes ont manifesté le désir d'obtenir une franchise de la LNH en cas d'expansion de celle-ci. Les médias ont souvent laissé entendre, toutefois, qu'on ne tiendrait compte, au cours de la première phase de l'expansion, que des candidatures de villes américaines.

Les Canadiens se sont toujours passionnés pour le hockey et vous n'ignorez sans doute pas l'énorme contribution que le Canada a apportée au développement du hockey et de la LNH, non seulement au Canada mais dans le monde entier. Aux yeux de beaucoup de Canadiens, le hockey et la LNH sont solidement enracinés dans l'histoire du Canada et partant, leur tiennent à cœur. Je vous demanderai donc de vous assurer que cette contribution soit reconnue, de sorte que les gouverneurs de la LNH soient encouragés à accorder autant d'attention aux candidatures canadiennes qu'aux candidatures américaines pour l'obtention d'une franchise.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à cette affaire.

LE GOLFE PERSIQUE

L'AUTONOMIE DES FORCES FRANÇAISES—LES RÈGLES D'ENGAGEMENT—LES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES—DEMANDE DE DÉPÔT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse différée à une question posée au Sénat le 24 octobre 1990 par l'honorable Allen J. MacEachen au sujet de l'autonomie des forces françaises, des règles d'engagement, et du dépôt des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

(*La réponse suit:*)

À la demande de l'honorable Allan J. MacEachen, je dépose ici les résolutions qui ont été adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Le texte entier de chaque résolution est déposé auprès du greffier.

Résolution 660 (1990)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 2932e séance, le 2 août 1990 — Le Conseil de sécurité, ayant constaté une rupture de la paix et de la sécurité internationales (c'est-à-dire un motif d'intervention légitime pour le Conseil), a condamné l'invasion du Koweït par l'Irak et engagé l'Irak et le Koweït à entamer des négociations.

Résolution 661 (1990)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 2933e séance, le 6 août 1990—Le Conseil de sécurité, ayant constaté que l'Irak n'avait pas respecté la résolution 660, a affirmé le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective; s'autorisant du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a demandé à tous les États d'imposer des sanctions économiques sévères à l'Irak tant qu'il n'aura pas obtempéré à la résolution 660, sauf pour ce qui touche «les fournitures à usage strictement médical et, dans des cas où des considérations humanitaires le justifient, les produits alimentaires»; créer le comité 661 (composé de tous les membres du Conseil), chargé d'obtenir et de fournir renseignements et conseils au sujet des sanctions.

Résolution 662 (1990)

Adoptée par le Conseil de sécurité le 9 août 1990 lors de sa 2934e séance—Le Conseil de sécurité décide que l'annexion du Koweït par l'Irak [. . .] n'a aucun fondement juridique et est nulle et non avenue, et exige que l'Irak retire sa déclaration d'annexion.

Résolution 664 (1990)

Adoptée par le Conseil de sécurité le 18 août 1990 à sa 2937e séance—Le Conseil de sécurité exige que l'Irak autorise [. . .] le départ immédiat du Koweït et de l'Irak des ressortissants d'États tiers et qu'il ne prenne aucune mesure de nature à compromettre la sûreté, la sécurité ou la santé des ressortissants susmentionnés; et exige que le gouvernement irakien rapporte les décrets par lesquels il a imposé la fermeture des missiona diplomatiques et consulaires au Koweït.

Résolution 665 (1990)

Adoptée par le CS à sa 2938e séance, le 25 août 1990—Demande aux États qui déploient des forces navales de prendre des mesures pour arrêter tous les navires marchands afin d'inspecter leur cargaison et de faire appliquer strictement la résolution 661; de coordonner les actions en faisant appel au Comité d'état-major.

Résolution 666 (1990)

Adoptée par la CS à sa 2939e séance, le 13 septembre 1990—Décide qu'en vue de déterminer, aux fins de la résolution 661, s'il y a lieu d'invoquer des «considérations humanitaires», le Comité gardera à l'étude la situation alimentaire en Irak et au Koweït; le Comité doit faire rapport et recommander; les denrées alimentaires devraient être acheminées et distribuées «par l'ONU, en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge ou d'autres organismes à vocation humanitaire appropriés».

Résolution 667 (1990)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 2940e séance, le 16 septembre 1990—Condamne fermement les actes agressifs commis par l'Irak contre des locaux et du personnel diplomatique au Koweït et exige la libération immédiate des ressortissant étrangers.

Résolution 669 (1990)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 2942e séance, le 24 septembre 1990—Confie au comité 661 du conseil la tâche d'examiner les demandes d'aide présentées en vertu de l'article 50 de la Charte de Nations Unies. Aux termes de cette disposition, les États peuvent consulter le conseil au sujet de la solution des difficultés économiques découlant de l'application de sanctions imposées par le conseil.

Résolution 670 (1990)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 2943e séance, le 25 septembre 1990—Élargit l'embargo maritime pour englober le trafic aérien en prenant les moyens nécessaires, dans le respect du droit international, y compris la Convention de Chicago; affirme que les organisations spécialisées de l'ONU doivent respecter les sanctions; décide d'envisager des mesures contre les pays qui contreviennent aux sanctions; et réaffirme que l'Irak est responsable en vertu de la quatrième Convention de Genève (crimes de guerre)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

LE COÛT DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES EN PUBLICITÉ

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse à une question soulevée le 25 octobre 1990 au Sénat par l'honorable Azellus Denis concernant le coût des dépenses gouvernementales en publicité.

(*La réponse suit:*)

Mon honorable collègue, le sénateur Denis s'est informé récemment au sujet du coût des dépenses en publicité pour la TPS. Je suis heureux de pouvoir lui fournir aujourd'hui cette information.

[Le sénateur Doody.]

La réforme du système canadien de taxe de vente constitue une importante initiative fiscale. Elle exige la coordination de différents ministères depuis l'élaboration de la politique jusqu'à sa mise en œuvre finale. Elle exige également la coopération et la participation du monde des affaires et du public canadien. Pour assurer une transition en douceur de la TFV désuète et nuisible à la TPS efficace et moderne, le gouvernement doit informer activement les entreprises sur le fonctionnement de la TPS. Le gouvernement a en outre l'obligation et le devoir d'expliquer aux Canadiens la nécessité d'une réforme de la taxe de vente de même que son impact sur l'économie canadienne et sur leur vie de tous les jours.

L'importance de la compréhension publique est une leçon-clé apprise auprès d'autres pays où des régimes fiscaux similaires ont été implantés. Là où les entreprises et les consommateurs ont été bien informés, la mise en œuvre s'est faite facilement.

À cette fin, le ministère des Finances, Revenu Canada et le bureau d'information aux consommateurs sur la TPS ont affecté des fonds pour faire de la publicité autour du projet de réforme de la taxe de vente.

Pour l'exercice financier 1989-1990, le ministère des Finances a dépensé 9,3 millions de dollars pour les activités de publicité et de communications connexes, dont la publication et la distribution de la brochure intitulée: TPS: Renseignementss à l'intention de la petite entreprise. Pour l'année financière 1990-1991, on a prévu un budget de 8,7 millions de dollars pour de la publicité et des communications connexes afin de fournir aux Canadiens des renseignements objectifs sur la TPS.

En juin 1990, le ministre des Consommateurs et des Sociétés, l'honorable Pierre Blais, a annoncé la création du bureau d'information des consommateurs sur la TPS, un organisme indépendant chargé de défendre les intérêts des consommateurs avant et pendant la mise en œuvre de la TPS. Pour l'année financière 1990-1991, le bureau d'information des consommateurs a prévu un budget de 7,4 millions de dollars pour annoncer ses services, ses objectifs et sa ligne téléphonique d'information sans frais à l'intention des consommateurs, de même que pour fournir à ces derniers des renseignements objectifs sur les répercussions de la TPS sur les prix.

Pour l'année financière 1990-1991, la section Douanes et Accise de Revenu Canada a prévu un budget de 8,9 millions de dollars pour faire de la publicité dans la presse, à la radio et à la télévision, afin d'encourager les entreprises à s'enregistrer à l'avance pour la TPS, de même que d'annoncer les colloques d'information des entreprises et les ouvertures de bureaux.

LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND

LE PROJET DE VENTE PAR BOEING—SON EFFET SUR L'EMPLOI—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse différée à une question soulevée au Sénat, le 26 octobre 1990, par l'honorable Jack Austin, concernant la société de Havilland, le projet de

vente par Boeing, son effet sur l'emploi et la politique du gouvernement.

(*La réponse suit:*)

A&A négocie actuellement avec Boeing, ayant passé les mois d'août et de septembre à effectuer une analyse diligente de la société de Havilland. Au 31 octobre 1990, les sociétés n'avaient pas encore conclu une entente d'achat-vente. Ainsi, Investissement Canada n'a pas encore reçu une demande d'examen de l'acquisition possible de la société et on ne connaît aucun détail sur la transaction proposée. On ne pourra évaluer les répercussions que l'achat de la société par A&A pourrait avoir sur l'emploi, les ventes, le développement des produits, la conception des travaux et le développement technologique, tant qu'on ne connaîtra pas les projets de A&A. Des pourparlers officieux ont lieu entre les représentants du gouvernement et ceux des entreprises intéressées.

En vertu de la Loi sur Investissement Canada, toutes les demandes doivent être examinées avec soin, afin de s'assurer que la transaction est avantageuse pour le Canada. Dans le cas d'une transaction aussi importante, il sera nécessaire d'examiner toutes les répercussions directes et indirectes pour que le gouvernement puisse fonder sa décision sur une analyse complète de la question.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

LA CONTESTATION JURIDIQUE PAR TOUS LES PARTIS DE LA NOMINATION DE SÉNATEURS SUPPLÉMENTAIRES

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, cette réponse différée fait suite à la question posée au Sénat, le 24 mai 1990, par le sénateur Perrault au sujet de la Colombie-Britannique et plus particulièrement, de la contestation juridique par tous les partis de la nomination de sénateurs supplémentaires.

(*La réponse suit:*)

Le gouvernement fédéral est saisi de la contestation devant la cour de la Colombie-Britannique et le premier ministre en a été informé.

Le gouvernement est persuadé que ses nominations au Sénat sont tout à fait valides.

Selon les avis de nos principaux juristes, ces nominations sont tout à fait constitutionnelles. On peut notamment se baser sur le plus récent jugement de la Cour de l'Ontario (Division générale).

Le sénateur tente d'embrouiller les choses en mêlant la question de la popularité de la TPS à une fausse question constitutionnelle.

L'ÉNERGIE

LE PROJET SCOTIA SYNFUELS

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse à une question posée au Sénat le 25 septembre 1990 par l'honorable Allan J. MacEachen concernant le crédit d'impôt du projet Scotia Synfuels.

(*La réponse suit:*)

Honorables sénateurs, le projet Scotia Synfuels est un très gros projet dont le coût en capital s'élève à environ 500 millions de dollars. Le crédit d'impôt demandé pour le projet dans le cadre du Programme de crédits d'impôt à l'investissement au Cap-Breton dépasserait 200 millions de dollars. Cependant, les avantages de ce programme sont fournis par l'intermédiaire du régime fiscal et ont été approuvés par le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Par conséquent, les fonctionnaires de ce ministère et d'Énergie, Mines et Ressources et de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique travaillent en étroite collaboration avec Scotia Synfuels pour évaluer soigneusement ce projet. Le processus d'examen sera bientôt terminé et une décision du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie sur la demande présentée par Scotia Synfuels au Crédit d'impôt à l'investissement au Cap-Breton est attendue dans un avenir rapproché.

LA RÉFORME DU SÉNAT

LE PROCESSUS APPLICABLE AUX NOMINATIONS FUTURES—DEMANDE D'ÉCLAIRCISSEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, la dernière réponse différée concerne une question posée au sénat le 13 juin 1990 par l'honorable Joyce Fairbairn concernant le processus applicable aux nominations futures—Demande d'éclaircissement.

(*La réponse suit:*)

La modification constitutionnelle de 1987 prévoyait qu'en attendant la réforme du Sénat, les sièges vacants au Sénat seraient comblés par des personnes proposées par le gouvernement de la province concernée qui seraient acceptables au gouvernement du Canada.

En vertu de l'Accord constitutionnel du 3 juin 1987, il était convenu que les dispositions sur les nominations au Sénat s'appliqueraient jusqu'à ce que la modification proposée entre en vigueur.

Étant donné l'échec de l'Accord, la procédure provisoire en matière de nominations ne s'applique plus.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-62

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 40 citoyens de la région de St-Polycarpe, Québec, qui demandent au Sénat de rejeter le projet de loi sur la TPS. Je vais d'ailleurs lire le texte de leur pétition. Comme c'est inspiré de l'anglais très ancien, c'est toujours agréable à lire.

Pétition à l'honorable Sénat du Canada en Parlement assemblé. La pétition des sous-signés résidents du Canada qui se prévalent maintenant de leur droit ancien et incontesté de présenter (incontesté sauf par le sénateur Simard, bien entendu) de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que votre honorable Sénat y portera remède, déclare humblement que la nouvelle taxe fédérale universelle de 7 pour cent sur les produits et services,

adoptée par le gouvernement conservateur, créera des difficultés graves, injustes et inhumaines pour les Canadiens. Que l'imposition de cette taxe constituera un assaut sans précédent contre le revenu déjà trop faible des Canadiens, non seulement en les obligeant à payer des taxes plus élevées mais aussi à cause de la hausse du coût de la vie par l'inflation, les taux d'intérêt et l'augmentation du chômage que cette nouvelle taxe occasionnera.

À ces causes, nous demandons humblement que le Parlement rejette cette nouvelle taxe sur les produits et services. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Je ne vous lirai pas tout, soyez tranquilles, mais je vous lirai quand même un certain nombre de noms de ces braves gens de St-Polycarpe.

[*Lecture des noms des signataires*]

L'honorable Michel Cogger: Honorables sénateurs, pouvez-vous nous expliquer pourquoi on est revenu à ce processus long et fastidieux de lire les noms et adresses? Hier à tout le moins, il me semblait, bien que c'était tout aussi ennuyeux, que l'on avait recours à un processus plus conforme à nos règlements. On a procédé de façon un peu plus sommaire.

Le sénateur Hébert: De toute façon, vous venez de dire que c'est aussi ennuyeux. Alors si c'est aussi ennuyeux, de quoi vous plaignez-vous?

Le sénateur Cogger: C'était aussi ennuyeux mais au moins on avait l'occasion d'entendre des nouveaux joueurs tout le temps.

Le sénateur Hébert: Je vais céder ma place dans quelques minutes.

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Honorables sénateurs, si vous préférez ma voix à la sienne, je suis prêt à prendre la relève immédiatement.

Le sénateur Hébert: Oui, ça ne sera pas long. Je vais vous céder la parole. Cela dépend de l'inspiration du moment, sénateur.

[*Lecture des noms des signataires*]

Ma foi, toute la rue Trémollière s'oppose à la TPS!

Le sénateur Cogger: Vous êtes sûr que c'est toute la rue?

Le sénateur Hébert: C'est une toute petite rue . . . Vous connaissez cette rue? Vous êtes déjà allé à St-Polycarpe, j'en suis sûr.

Le sénateur Cogger: Et vous, est-ce que vous y êtes déjà allé?

Le sénateur Hébert: Bien sûr!

[*Lecture des noms des signataires*]

En d'autres termes, toute la famille Poirier s'oppose à la TPS, sans exception, y compris les enfants qui malheureusement n'ont pas pu signer parce que cela n'est pas légal.

[*Lecture des noms des signataires*]

Je vais en lire une autre et ensuite, pour varier le menu au bénéfice du sénateur Cogger, quelqu'un d'autre pourrait me remplacer. On a de toute façon des dizaines de milliers de pétitions.

Alors, honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous présenter une autre pétition signée par des concitoyens de l'Avenir, Québec.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'en ai encore des dizaines et des dizaines de milliers mais peut-être qu'un autre sénateur d'une autre région . . .

[*Traduction*]

. . . peut-être mon collègue devant moi, par exemple, voudra-t-il lire quelques pétitions.

L'honorable Richard J. Stanbury: Honorables sénateurs, j'ai un groupe de pétitions de l'Ontario, que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui. Elles sont rédigées de façon à indiquer que les signataires sont très contrariés de la TPS et nous demandent de faire tout notre possible pour qu'elle ne passe pas. Le premier groupe de signataires est de la région d'Ottawa. Il y en a plus de 250 et pratiquement tous sont de la région, c'est-à-dire d'Ottawa, de Kanata, de Nepean et d'Aylmer. J'ai un groupe de 25 sur cette page.

[*Lecture des noms des signataires*]

• (1630)

Je présume que les sénateurs d'en face reconnaîtront certaines de ces personnes comme d'anciens partisans du Parti conservateur qui font connaître leur opposition à ce que fait ce parti pour forcer l'adoption de la TPS.

[*Lecture des noms des signataires*]

Voici le nom d'un Ray Hnatyshyn.

Le sénateur Haidasz: Est-ce Ramon?

Le sénateur Stanbury: Ça dit seulement «Ray Hnatyshyn». N'est-ce pas merveilleux? C'est une bonne!

Le sénateur Fairbairn: Ça coupe le souffle. Il faut le dire au premier ministre.

Le sénateur Stanbury: Je ne peux pas garantir que ce soit le même Ray Hnatyshyn.

Le sénateur Fairbairn: J'aimerais bien une copie de cette pétition.

Le sénateur Stanbury: Oui, nous devrions faire une copie et lui envoyer de la documentation sur la politique libérale.

La pétition suivante a 25 noms. Ceux qui l'ont signée sont principalement de la région d'Ottawa, Kanata et Nepean.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre pétition de 25 noms de la région d'Ottawa.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai encore une autre pétition de 25 noms de la région d'Ottawa. Les habitants d'Ottawa semblent s'être particulièrement intéressés à cette loi et avoir signé de façon assez unanime. Il est important que les sénateurs d'en face entendent leurs noms, car il se peut qu'ils en connaissent certains. De cette façon ils peuvent comprendre combien il importe d'entendre leur point de vue.

Le sénateur Frith: Se donner toute cette peine.

Le sénateur Stanbury: Ils se sont donné beaucoup de peine. C'est à nous de reconnaître toute la peine qu'ils se sont donné pour se faire entendre et c'est à nous de leur donner l'occasion de faire inscrire leurs noms au procès-verbal comme opposants à la TPS au Sénat.

[*Lecture des noms des signataires*]

• (1640)

J'ai une autre pétition signée par 25 habitants d'Ottawa, de Cochrane, de Nepean, de Kars et de Woodlawn.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'aimerais déposer une pétition signée par 25 habitants d'Ottawa, de Nepean, d'Aylmer, de Kanata et d'Osgoode.

[*Lecture des noms des signataires*]

L'honorable P. Derek Lewis: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition des habitants du centre de Terre-Neuve au sujet de la taxe sur les produits et services. Ces pétitionnaires, comme tant d'autres, demandent humblement au Sénat de prendre les mesures nécessaires pour arrêter l'introduction de cette taxe.

J'attends depuis quelque temps l'occasion de présenter cette pétition, parce qu'à mon avis, elle revêtira une certaine importance pour le sénateur Kelly. J'ai pris la parole il y a quelques semaines sur ce sujet et j'y reviendrai dans un instant. Ces pétitionnaires viennent de Grand Falls, Lewisporte et Botwood.

[*Lecture des noms des signataires*]

L'honorable William M. Kelly: Puis-je poser une question? Ce Kelly s'écrit-il avec un «ey» ou un «y»?

Le sénateur Lewis: Cela s'écrit k-e-l-l-y.

Le sénateur Kelly: Oh là là!

Le sénateur Lewis: Peut-être pouvons-nous en trouver un autre.

● (1650)

J'en arrive maintenant à un point que le sénateur Kelly a soulevé il y a quelques semaines. Il y a un certain Roy K. Parsons de Grand Falls. Le nom suivant est Tim Parsons de Lahr, en Allemagne de l'Ouest. Je me rappelle quand nous lisions des pétitions précédemment que le sénateur Kelly était très mécontent et qu'il avait soulevé une question à propos d'une pétition qui était signée par une personne dont l'adresse ne se trouvait pas au Canada. Il s'agit probablement d'un père et d'un fils ou de frères. Tim Parsons est probablement dans les forces canadiennes de Lahr. Il était à Grand Falls et a signé la pétition.

Si le sénateur Kelly a des questions à poser à ce sujet, nous devrions peut-être ajourner pendant quelques jours pour faire une enquête.

Le sénateur Kelly: Je pense que cela prendrait au moins jusqu'à mercredi prochain, honorables sénateurs.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Le sénateur Marsden a un rapport de comité à présenter sur un projet de loi qui a été adopté en deuxième lecture cet après-midi. Si le sénateur Lewis nous autorise à revenir aux rapports de comité, c'est ce que nous ferons maintenant, puis nous continuerons avec les pétitions.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

PROJET DE LOI MODIFICATIF—RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE SUR LE PROJET DE LOI C-86

L'honorable Lorna Marsden, présidente du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, présente le rapport suivant:

Le mercredi 7 novembre 1990

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

DIX-SEPTIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-86, Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour enfants), a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 7 novembre, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président

LORNA MARSDEN

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)*b*) du Règlement, je propose qu'il soit lu maintenant.

Son Honneur le Président: Accordez-vous la permission, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et, le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-62

L'honorable P. Derek Lewis: Honorables sénateurs, j'ai le plaisir de présenter une pétition portant sur la TPS et provenant de 27 habitants de la côte sud de Terre-Neuve, qui pressent le Sénat de trouver un moyen de remédier à la situation.

[*Lecture des noms des signataires*]

C'est malheureux que le sénateur Cochrane ne soit pas ici, car ce sont des gens de sa région. Elle m'a dit plus tôt qu'elle n'avait reçu aucune pétition.

[*Lecture des noms des signataires*]

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Ces personnes sont éparpillées un peu partout. Quel démarchage.

Le sénateur Frith: Cela ressemble à une chanson de marins terre-neuvienne.

Le sénateur Lewis: Ou à un coup de fusil de calibre 12.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1700)

Honorables sénateurs, j'ai une autre pétition sur le même sujet provenant de 24 habitants de Terre-Neuve. Ces pétitionnaires vivent, pour la plupart, dans des localités situées le long de la côte sud.

[*Lecture des noms des signataires*]

Je dépose cette pétition et j'espère que les vœux des pétitionnaires seront exaucés.

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'ai des pétitions de diverses localités du Nouveau-Brunswick. Ces pétitionnaires s'opposent à la TPS que propose le gouvernement. La première pétition comprend six noms.

[*Lecture des noms des signataires*]

Honorables sénateurs, j'ai une autre pétition venant de la grande province du Nouveau-Brunswick. Elle est signée par des Canadiens qui s'opposent à la taxe proposée sur les produits et services. Cette pétition renferme 16 noms.

[*Lecture des noms des signataires*]

Honorables sénateurs, j'ai encore une pétition renfermant les noms de 26 résidents du Nouveau-Brunswick, qui s'opposent à la taxe proposée sur les produits et services. Ce sont:

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1710)

L'HONORABLE PHILIPPE DEANE GIGANTÈS

LES ALLÉGATIONS DE FRAUDE—LA QUESTION DE PRIVILÈGE—LES PRÉCISIONS À APPORTER AU COMPTE RENDU DU SÉNAT

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Honorables sénateurs, le leader du gouvernement a déclaré hier relativement à une question de privilège que je m'opposais particulièrement à ce qu'il utilise le mot «fraude» ou «frauduleux» dans le cadre des entrevues qu'il donne à la presse. Celui-ci a ajouté:

> Je veux qu'il soit tout à fait clair que je n'ai pas imputé . . .

c'est-à-dire que le leader du gouvernement n'a pas . . .

> . . . et que je n'impute pas d'intention frauduleuse au sénateur Gigantès ou à toute autre personne participant à ce débat.

La presse canadienne a une entrevue sur ruban. Dans l'article qu'elle a distribuée, CP1916ET01 11, 1990, il est dit:

> Tous les discours prononcés au Parlement sont transcrits et traduits, et sont rendus publics dans le journal officiel des débats, le hansard. Les conservateurs ont déclaré: «C'est pour cette raison que le sénateur Gigantès a lu son livre, pour en obtenir gratuitement la traduction de façon à pouvoir le publier en français. Le leader conservateur au Sénat, Lowell Murray, a même dit que cela constituait une fraude.»

J'aimerais poser une question au leader du gouvernement au Sénat. J'accepte les excuses qu'il m'a présentées hier et je lui demande de me dire maintenant s'il dit vraiment la vérité. Le cas échéant, pourrait-il me dire si la Presse canadienne possède un enregistrement truqué ou quoi?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je pensais que ma déclaration d'hier aurait suffi. J'ai dit hier que, quels que soient les propos que l'on puisse m'attribuer à la suite d'entrevues ou d'enregistrements, je n'ai pas accusé le sénateur, ou quiconque, d'avoir eu des intentions frauduleuses, et ce n'est toujours pas mon intention. Je crois que j'ai poursuivi en disant que je m'inquiétais surtout du processus utilisé et de la dépense que cela entraînait, et je maintiens cette affirmation.

Quoi qu'il en soit, j'ai déclaré hier pour mémoire—et je le répète aujourd'hui en réponse à la question du sénateur—que j'acceptais entièrement la déclaration qu'il a faite dans cette enceinte au sujet des livres en question, de leur publication et de leur traduction. Je ne sais que dire de plus.

Le sénateur Gigantès: En lisant librement ce passage, on croit comprendre que le leader du gouvernement, dans sa déclaration d'hier, a dit, pour le moins, qu'il n'avait pas utilisé le mot «fraude». Pourtant, l'enregistrement de la Presse canadienne révèle que c'est bien ce qu'il a dit.

Le sénateur Murray: J'ai lu l'article de la Presse canadienne. Le mot «fraude» n'y figure pas entre guillemets, ce qui n'empêche pas que j'aie pu utiliser le mot «fraude». Ce que j'ai dit hier et que je répète aujourd'hui, c'est que, premièrement, je n'ai pas voulu attribuer d'intention frauduleuse au sénateur ou à quiconque; deuxièmement, que j'accepte entièrement l'explication qu'il a donnée au sujet des livres; troisièmement, que je retire complètement tout ce que j'ai pu dire et qui aurait pu offenser personnellement le sénateur Gigantès ou quelqu'un d'autre. Je ne pense pas pouvoir en faire plus.

Le sénateur Gigantès: Honorables sénateurs, j'insiste parce que «fraude» est un mot très fort. Le sénateur Murray a utilisé ce mot et je veux qu'il soit clair au compte rendu qu'il a utilisé ce mot. Par sa déclaration au Sénat et ses excuses, que j'accepte, il a donné à entendre qu'il ne l'avait pas utilisé. Je veux que ce soit clair au compte rendu.

Le sénateur Murray: Je laisse entendre tant de choses. J'ai dit à l'honorable sénateur que je ne voulais pas insinuer que lui ou quelqu'un d'autre s'était rendu coupable de fraude; que j'acceptais sa version de l'affaire; que je retirais ce mot et que je n'hésitais pas un instant à retirer toute allusion que lui ou quelqu'un d'autre a pu juger personnellement offensante.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-62

Le sénateur Corbin: Honorables sénateurs, je continue la lecture de la pétition portant 27 noms de citoyens de la région de Hartland, Bristol, Woodstock et Stikney, au Nouveau-Brunswick.

[*Lecture des noms des signataires*]

Je demande un page pour déposer sur la table ces précieuses pétitions. Je cède la parole à ma collègue, le sénateur Fairbairn.

L'honorable Joyce Fairbairn: Honorables sénateurs, je suis très heureuse de présenter quelques noms de pétitionnaires du sud de l'Alberta qui ont envoyé beaucoup de pétitions.

La première a été envoyée par un professeur très connu, aussi membre de la commission de police de Lethbridge, Barbara Nolt. Elle s'inquiète de l'aplication de la TPS aux documents imprimés dont les livres. Il y a ensuite Tyler Hahn de Lethbridge. Tony Rose, qui exploite l'un des meilleurs restaurants italiens où il m'ait été donné de manger au Canada, est un autre pétitionnaire inquiet des effets de la TPS sur son restaurant.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1720)

Je tiens maintenant à vous lire les noms de pétitionnaires de ma propre région de l'Alberta. Ces gens seront extrêmement déçus du résultat du vote d'hier parce qu'ils s'inquiètent de

l'imposition de la taxe sur les livres. Il ne fait aucun doute qu'ils espèrent qu'en bout de ligne, le projet de loi que nous n'avons pas réussi à amender sera défait et que les livres et les autres imprimés ne seront pas taxés, comme c'est le cas depuis les premiers jours de la Confédération.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre pétition provenant de l'Université de Lethbridge et signée par des gens inquiets de l'imposition de la taxe sur les livres.

[*Lecture des noms des signataires*]

• (1735)

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—REJET DE LA MOTION D'AMENDEMENT

Son Honneur le Président: En vertu de l'alinéa P-3*a*), des dispositions provisoires du Règlement, le Sénat passera maintenant au vote sur la motion d'amendement du projet de loi C-62, présentée par le sénateur Hays au nom du sénateur MacEachen.

Honorables sénateurs, l'honorable sénateur Kelly propose, avec l'appui de l'honorable sénateur Beaudoin, que le projet de loi C-62 soit lu pour la troisième fois.

La motion d'amendement suivante est proposée par l'honorable sénateur Hays, au nom du sénateur MacEachen, et appuyée par l'honorable sénateur Molgat:

> Que le projet de loi C-62 ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais que l'annexe du projet de loi soit modifiée, à la page 342, afin d'y inclure l'électricité et les combustibles de chauffage en ajoutant à l'annexe VI—et en numérotant en conséquence—un nouvel intertitre et une nouvelle partie, ainsi qu'il suit:
>
> «ÉLECTRICITÉ ET COMBUSTIBLES DE CHAUFFAGE
>
> 1. La fourniture d'électricité et de combustibles de chauffage.»

Convoquez les sénateurs.

Son Honneur le Président: Qu'on ferme les portes.

(La motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée.)

POUR

LES HONORABLES SÉNATEURS

Adams	Lefebvre
Austin	Lewis
Bonnell	Lucier
Bosa	MacEachen
Buckwold	Marchand
Cools	Marsden
Corbin	Molgat
Davey	Neiman
De Bané	Olson
Denis	Perrault
Fairbairn	Petten
Frith	Riel
Gigantès	Rizzuto
Grafstein	Robichaud
Graham	Stanbury
Haidasz	Steuart
Hastings	(*Prince Albert-Duck Lake*)
Hays	Stewart
Hébert	(*Antigonish-Guysborough*)
Kenny	Stollery
Kolber	Thériault
Lang	Turner
Lawson	van Roggen
LeBlanc (*Beauséjour*)	Waters
Leblanc (*Saurel*)	Wood—48

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Atkins	Beaulieu
Balfour	Bélisle
Barootes	Berntson
Beaudoin	Bolduc

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Buchanan	Macdonald (*Cape Breton*)
Carney	MacDonald (*Halifax*)
Castonguay	Macquarrie
Chaput-Rolland	Marshall
Charbonneau	Molson
Cochrane	Muir
Cogger	Murray
Comeau	Nurgitz
David	Oliver
DeWare	Ottenheimer
Di Nino	Phillips
Doody	Poitras
Doyle	Robertson
Eyton	Roblin
Forrestall	Ross
Grimard	Rossiter
Hatfield	Simard
Johnson	Spivak
Kelleher	Sylvain
Kelly	Teed
Keon	Tremblay
Kinsella	Twinn—54
Lavoie-Roux	
Lynch-Staunton	

ABSTENTIONS

LES HONORABLES SÉNATEURS

Aucun

Son Honneur le Président: Je déclare la motion d'amendement rejetée.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, vous ne pouvez savoir comme vos grognements sont doux à mon oreille, puisque, comme vous le savez, le plus récent sondage montre qu'environ 70 p. 100 des Canadiens s'opposent à la nomination des huit nouveaux sénateurs. Si ces sénateurs n'avaient pas voté, ou si on ne leur avait pas permis de voter, et si le président n'avait pas voté, le résultat du vote aurait été différent. Au lieu d'avoir 48 voix pour et 54 voix contre la motion, nous aurions eu 48 voix pour et 45 voix contre, ce qui fait que la motion aurait été adoptée.

[*Français*]

L'honorable Normand Grimard: Honorables sénateurs, suite aux propos du sénateur Frith relativement au vote de huit sénateurs, j'aurais quelque chose à ajouter.

C'est ma première intervention dans cette Chambre et j'aurais évidemment préféré de beaucoup que les cieux soient plus sereins et plus favorables. Mais je n'ai évidemment pas le choix.

Depuis notre assermentation en date du 27 septembre 1990, nous les huit sénateurs, avons fait l'objet de remarques désobligeantes à notre endroit, pour utiliser ce mot seulement.

[Son Honneur le Président.]

Même si j'en suis à ma première intervention, j'ai déjà plaidé, j'ai une bonne voix, alors, je vais parler et je vais dire ce que j'ai à dire jusqu'à la fin.

Je passe sous silence les remarques à «notre» endroit, parce que je me fais le porte-parole des sept autres membres de notre équipe, je passe sous silence les remarques du sénateur MacEachen qui nous appelle des sénateurs «britanniques». Je voudrais, sénateur MacEachen, que vous regardiez la proclamation que vous avez dû recevoir lorsque vous avez été nommé sénateur. Moi, je viens de l'avoir il y a quelques jours. Je l'ai regardé et j'ai vu que «I was summoned by the Queen». Vous aussi, sénateur MacEachen, you were summoned by the Queen.

Le sénateur Frith: Not under section 26, he wasn't!

Le sénateur Grimard: Et, le sénateur Grimard n'est pas plus britannique que le sénateur MacEachen ne l'est.

Je passe sous silence les remarques du sénateur Hébert. Le sénateur Hébert nous appelle des sénateurs entre guillemets. Ces propos venant du sénateur Hébert, je veux les ignorer. Mais le but de mon intervention c'est de faire des commentaires sur le sophisme du sénateur Frith et je m'explique.

L'honorable Peter Stollery: Ce n'est pas un sophisme.

Le sénateur Grimard: Tout d'abord, je veux faire une parenthèse. Contrairement à ce que vous pensez, je voudrais vous féliciter sénateur Frith.

[*Traduction*]

Le sénateur Frith: Quel sophiste! Vous ne manquez pas de culot, vous autres.

[*Français*]

Le sénateur Grimard: Tout d'abord, je veux vous féliciter. Est-ce que vous avez des objections à ce que je vous félicite. Je veux vous féliciter pour les trois interventions que vous avez faites lors du débat sur le rapport du sénateur Buckwold et lors des débats sur les deux derniers amendements. Vous vous êtes levé et vous avez dit: si les huit sénateurs n'avaient pas voté, le résultat serait le suivant. Continuez à faire ce que vous faites.

[*Traduction*]

Le sénateur Frith: Un instant, mettons les choses au point. J'ai dit: s'ils n'avaient pas voté ou s'ils avaient été déclarés inaptes à voter, ce qui aurait dû être le cas. Ne déformez pas mes propos!

[*Français*]

Le sénateur Grimard: Nous n'avons pas été disqualifiés que je sache. Vous dites ceci: si les huit sénateurs n'avaient pas voté, les résultats seraient les suivants. Savez-vous en disant cela que vous êtes le meilleur avocat de notre cause. Savez-vous que vous donnez raison au premier ministre du Canada d'avoir invoqué l'article 26 de la Constitution. Savez-vous que j'ai besoin de vous, que nous avons besoin de vous, que vous êtes notre meilleur avocat et que cela ne nous coûte rien. Je vous remercie pour ce service que vous nous rendez, mais j'ai autre chose à vous dire.

Le sénateur Frith: Bienvenue!

Le sénateur Grimard: C'est lorsque vous faites le sophisme. Vous savez, j'ai plaidé pendant 41 ans et ce n'est pas vous autres qui allez me faire peur. Je reviens à votre sophisme lorsque vous dites que nous ne devrions pas voter tant et aussi longtemps que les tribunaux ne se seront pas prononcés sur notre cas. C'est un sophisme qui n'est absolument basé sur aucun fondement juridique et je m'explique. Je vais parler et je pèse mes mots. Vous voulez rendre exécutoire contre nous, dès à présent, un jugement qui n'a pas encore été rendu. Ça c'est un sophisme. Vous voulez rendre obligatoire une décision que le tribunal n'a pas rendue. Si on vous écoutait sénateur Frith, si on acceptait votre théorie, ce serait l'anarchie au Canada. Ce serait l'anarchie et je vais vous expliquer pourquoi. Je vais vous donner un exemple simple pour que vous puissiez mieux le comprendre.

Je demeure à Rouyn-Noranda. Dans ma ville dimanche dernier, il y a eu des élections pour élire un maire et six échevins. Si on appliquait votre théorie à l'effet que dès que les procédures judiciaires sont instituées, les gens contre qui . . .

Le sénateur Frith: Vous pourriez peut-être continuer après huit heures car il est maintenant six heures quinze.

Le sénateur Grimard: Honorables sénateurs, cela a l'air de vous faire mal ce que je dis parce que vous voulez m'empêcher de parler. Si on suit votre théorie, cela voudrait dire qu'un citoyen de Rouyn-Noranda pourrait prendre des procédures en disqualification contre le maire et quatre ou cinq échevins et que ces gens-là ne pourraient pas siéger tant et aussi longtemps que leur statut n'aurait pas été décidé par un tribunal. Ce serait l'anarchie. L'exemple que je vous donne peut s'appliquer non seulement aux corporations municipales, mais aussi aux commissions scolaires, aux corporations publiques, privées, aux associations charitables à but non lucratif. C'est un sophisme que vous nous présentez en disant que nous, les huit, ne pouvons pas voter tant et aussi longtemps que les tribunaux ne se seront pas prononcés. Écoutez-moi bien, j'achève. Sénateur Frith, le sénateur Grimard et mes sept autres collègues . . .

Le sénateur Frith: Entre guillemets.

Le sénateur Grimard: . . . nous avons les mêmes privilèges, les mêmes prérogatives et les mêmes droits que vous avez, vous, sénateur Frith. J'ajoute que nous sommes ici dans cette Chambre, des sénateurs à part entière, vous avez compris. C'est notre intention de participer à tous les débats, de participer activement aux comités et surtout de voter sur les projets de loi, de voter sur les amendements, de voter sur les questions de privilège.

Je termine en vous disant ceci. Nous avons les mêmes droits, les mêmes privilèges et écoutez bien ça parce que vous êtes un avocat, tant et aussi longtemps que la cour Suprême de notre pays n'aura pas décidé de notre statut de sénateurs, sénateur Frith, nous, les huit, nous sommes ici pour y rester. Nous allons rester, que cela vous plaise ou non, à vous sénateur Frith et à vos amis d'en face.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, il est maintenant dix-huit heures. Conformément au Règlement, je dois quitter le fauteuil. Nous reviendrons à vingt heures.

(La séance est suspendue.)

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 107B.*]

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 7 novembre 1990

PAGE

L'avortement

Demande d'une étude équilibrée et approfondie du projet de loi C-43 par le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles—Question de privilège. Le sénateur Haidasz 3592
Le sénateur Doody 3596
Ajournement du débat, le sénateur Doody 3596

Les travaux du Sénat

Le sénateur Frith 3596

La Loi de l'impôt sur le revenu (Projet de loi C-86) Projet de loi modificatif

Motion visant la deuxième lecture, le sénateur Doody 3596
Le sénateur Doody 3597
Le sénateur Corbin 3597
Le sénateur Marsden 3597
Adoption de la motion et deuxième lecture du projet de loi 3597
Renvoi au comité 3597

Affaires sociales, sciences et technologie

Autorisation au comité de siéger en même temps que le Sénat. Le sénateur Marsden 3597

PÉRIODE DES QUESTIONS

Les affaires extérieures

Les otages canadiens en Irak—La proposition d'envoyer des négociateurs parlementaires—La position du gouvernement. Le sénateur Bonnell 3597
Le sénateur Murray 3597
La disposition des troupes canadiennes au Moyen-Orient. Le sénateur Bonnell 3599
Le sénateur Murray 3599

Le golfe Persique

Le commandement conjoint des forces—La position du gouvernement. Le sénateur Grafstein 3599
Le sénateur Murray 3599

La taxe sur les produits et services

Le crédit d'impôt remboursable—Le but du crédit—La position du gouvernement. Le sénateur Buckwold 3599
Le sénateur LeBlanc (Beauséjour) 3600
Le sénateur Murray 3600

Les relations entre le Canada et les États-Unis

Le système canado-américain de divulgation—Le salaire des cadres—Le rôle du gouvernement canadien. Le sénateur Perrault 3600
Le sénateur Murray 3601

PAGE

La Commission Spicer

Demande afin que les ministres du gouvernement n'émettent pas de commentaires pendant ces travaux. Le sénateur Thériault 3601
Le sénateur Murray 3601
La nature du groupe de consultation—Les déplacements et les audiences. Le sénateur LeBlanc (Beauséjour) 3602
Le sénateur Murray 3602
La rémunération du président et des membres du groupe de consultation—Demande de documents. Le sénateur van Roggen 3603
Le sénateur Murray 3603
L'audience prévue dans l'Arctique—La composition du groupe qui se déplacera. Le sénateur Perrault 3603
Le sénateur Murray 3604
Le sénateur Haidasz 3604
La composition du groupe de consultation—L'adjonction de représentants des minorités. Le sénateur Perrault 3604
Le sénateur Murray 3604
Le sénateur Haidasz 3604
La composition du groupe de consultation—La représentation des Inuit et des habitants du Nord. Le sénateur Adams 3605
Le sénateur Murray 3605
Le sénateur Lucier 3605
La capacité du président d'atteindre les objectifs du groupe de consultation. Le sénateur Haidasz 3606
Le sénateur Murray 3606

La taxe sur les produits et services

Le discours de l'honorable sénateur Chaput-Rolland—La possibilité d'amendements au projet de loi. Le sénateur Hébert 3606
Le sénateur Simard 3606
Le sénateur Frith 3606
Le sénateur Murray 3607
Le discours du sénateur Chaput-Rolland—La promesse d'amendement de la mesure législative faite par le premier ministre. Le sénateur Grafstein 3607
Le sénateur Barootes 3607
Le sénateur Frith 3608
Le sénateur Hébert 3608
Le sénateur Doody 3608

L'honorable Jacques Flynn, C.P.

Sa présence sur la colline du Parlement—Ses fonctions et ses honoraires. Le sénateur Corbin 3608
Le sénateur Doody 3608

La taxe sur les produits et services

Le coût des sondages d'opinion publique—La position du gouvernement. Le sénateur Perrault 3608
Le sénateur Doody 3608

Le jour du Souvenir

L'absence du Gouverneur général de la cérémonie au cénotaphe. Le sénateur Lucier 3609
Le sénateur Doody 3609

LE SÉNAT

Le mercredi 7 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 107A.*]

Le Sénat reprend sa séance à 20 h 6, le 7 novembre, le Président étant au fauteuil.

LA CONSTITUTION

LES QUALITÉS EXIGÉES DES HUIT SÉNATEURS NOMMÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 26—QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Royce Frith: Honorables sénateurs, je veux vous aviser que je soulèverai la question de privilège en mon nom et peut-être au nom d'autres personnes qui n'ont pas été nommées en vertu de l'article 26, à la suite des observations formulées par le sénateur Grimard juste avant l'ajournement des travaux. Cependant, je ne veux pas aller de l'avant avec cette question de privilège avant d'avoir la possibilité d'étudier le texte des observations formulées par le sénateur, tel que ce texte est consigné dans les *Débats du Sénat*.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—MOTION EN AMENDEMENT

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je cède la parole au chef de l'opposition.

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, je voudrais discuter des répercussions du projet de loi C-62 sur le mouvement coopératif au Canada et proposer un amendement qui supprimera au moins un certain nombre de dispositions discriminatoires à l'égard des coopératives dans notre pays.

Je devrais peut-être commencer par vous lire une lettre que j'ai reçue d'un membre de la Ken Val Co-Operative Ltd., M. James Murray, du 13 Dobson Lane, à Rothesay, au Nouveau-Brunswick. J'ai également reçu toutes ces lettres de membres de la même coopérative qui souhaitaient me faire part de leur insatisfaction face à la TPS proposée. Ainsi, permettez-moi de lire la lettre en question. Elle me servira d'entrée en matière pour soulever un certain nombre de points que je voudrais discuter plus en détail. Voici:

> En tant que membre et propriétaire de la Ken Val Co-Op Ltd., je souhaite vous faire part de mon opposition à la TPS proposée qui est discriminatoire à l'égard du mouvement coopératif.
>
> Une coopérative à frais directs comme la mienne se sert des frais de gestion hebdomadaires, pour recouvrer les frais généraux d'une façon tout à fait visible; ce sont les membres de la coopérative qui se partagent ces frais.
>
> Étant donné que les droits sont généralement assujettis à la taxe en vertu de la législation proposée, les frais de gestion hebdomadaires sont considérés au même titre que des droits d'adhésion à un club de golf, par exemple, et on ne tient pas compte des produits alimentaires non taxables offerts.
>
> En outre, on propose d'imposer la taxe sur le capital-actions, ce qui représente une taxe directe sur la formation du capital de ma coopérative et non une taxe à la consommation comme cela était prévu au départ.
>
> Pourquoi ne pas faire pour les coopératives de consommation la même exception que celle qui est prévue à l'article 140 du projet de loi C-62 pour les caisses de crédit?
>
> Je vous demande d'appuyer la position de ma coopérative qui souhaite être traitée de façon juste et équitable.
>
> Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.
>
> James Murray,
> 13 Dobson Lane,
> Rothesay,
> New Brunswick

Dans sa brève lettre, M. James Murray soulève deux ou trois questions qui ont déjà été abordées par les représentants du mouvement coopératif dans leurs témoignages devant le Comité permanent des banques et du commerce. Ces trois questions sont, premièrement, les répercussions de la TPS sur les coopératives à frais directs; deuxièmement, les coûts administratifs inutiles qui sont imposés aux coopératives à la suite de l'application de la TPS; et troisièmement, l'imposition du capital-actions des coopératives. Je voudrais aborder chacun de ces points à tour de rôle.

Comme on l'a précisé dans les mémoires du mouvement coopératif, ce sont les coopératives à frais directs qui connaissent la croissance la plus forte dans le secteur de la vente au détail. Elle a ceci de différent d'une coopérative ordinaire que la marchandise est vendue presque au prix coûtant et que les frais généraux sont payés par des frais qui sont imputés directement chaque semaine et dont le montant, de quelques dollars par semaine, varie d'une coopérative à l'autre. Cette forme d'organisation coopérative se répand rapidement parce qu'elle est jugée équitable, que cette façon de faire des affaires est transparente et ne cache rien au consommateur.

Il y a plusieurs coopératives à frais directs dans ma propre région de Nouvelle-Écosse. Il y a par exemple celle de la région du détroit de Canso, la Straight Co-Operative. À Sydney, il y a la coopérative appelée Modern Co-Operative. À

l'extérieur de North Sydney, il y a la Bras d'Or Co-Operative. Ce sont toutes des coopératives à frais directs.

Elles ne recouvrent pas seulement leurs frais d'exploitation par des paiements hebdomadaires, elles se constituent aussi un capital par l'achat hebdomadaire de parts, ce qui est apparemment un système satisfaisant.

La Co-Op Atlantique explique clairement dans son mémoire les effets de la TPS sur la coopérative à frais directs. Les magasins qui fonctionnent autrement recouvrent la totalité de leurs frais généraux par la marge commerciale. S'ils vendent un produit non taxable de 10 $, par exemple, la taxe ne sera pas exigée sur la marge. Les consommateurs qui achètent le même article dans un magasin à frais directs paieront la TPS sur la partie des frais d'exploitation qui a été facturée directement. Il en résulterait un montant appréciable de taxe injuste.

En 1989, les frais d'exploitation directs se sont élevés à 5,6 millions de dollars, dans le système desservi par Co-Op Atlantique, le grossiste qui appartient aux coopératives de consommateurs réparties dans les provinces de l'Atlantique. En 1990, ces frais d'exploitation directs s'élèveront à 6,3 millions, et en 1991, à 7 millions. Une étude des ventes des magasins à frais directs montre que 56 p. 100 des marchandises qu'ils ont vendues en 1989 n'auraient pas été soumises à la TPS. Cela signifie que si le TPS avait été en vigueur en 1989, ces consommateurs auraient payé 222 000 $ de taxe de plus que s'ils avaient fait leurs achats ailleurs. En supposant que le pourcentage de produits taxables ne change pas, et que le volume des ventes continue d'augmenter, la taxe supplémentaire et injuste que devraient acquitter les consommateurs membres de coopératives à frais directs atteindrait 246 000 $ en 1990, et 274 000 $ en 1991.

La simplicité de cette injustice est très claire. Les frais de service payés directement par les membres de coopératives dont les frais de service sont facturés directement ne tiennent pas compte de la partie des frais généraux qui porte sur les produits non taxables. Ainsi, dans une coopérative ordinaire et dans toute autre opération-client, le consommateur évite de payer la partie de la taxe qui est imposée au client de la coopérative dont les frais de service sont facturés directement.

● (2010)

J'estime que l'argument avancé par les coopératives est irréfutable. On pourrait facilement régler ce problème en apportant des modifications fiscales appropriées. Le montant s'élève, en tout cas pour la Coop Atlantique, à plusieurs centaines de milliers de dollars par année. Le même argument a été présenté par d'autres coopératives dans leurs mémoires, dont la Canadian Co-operative Association, qui se fait le porte-parole de toutes les coopératives anglophones du Canada, de même que par la Federated Co-operatives Limited de Saskatoon, en Saskatchewan. Elles soulèvent le même point, qui a clairement besoin d'être rectifié. C'est le premier problème que pose la TPS, pour ce qui est des coopératives.

Le deuxième est le fardeau administratif inutile transféré au régime des coopératives dans la région de l'Atlantique. Coop Atlantique est un grossiste qui appartient aux coopératives membres situées un peu partout dans les provinces de l'Atlantique. La TPS est imposée à Coop Atlantique lorsque celle-ci achète des produits pour les distribuer dans tout son réseau de magasins de vente au détail. Bien sûr, elle paie la taxe, puis obtient un remboursement ou un crédit de taxe sur intrants, quelle que soit l'expression juste. Ensuite, les produits sont livrés à la coopérative locale, par exemple, la coopérative Brador, tout juste à l'extérieur de la ville du sénateur MacDonald. À ce moment-là, la TPS est imposée à la coopérative locale, qui demande ensuite un remboursement. Le produit final est vendu au consommateur, qui paie la taxe comme prévu, car c'est une taxe à la consommation. Il y a donc une demande de taxe à deux stades et un remboursement ou un crédit de taxe à deux stades également. C'est là la situation à Coop Atlantique.

Jetons un coup d'œil sur un des principaux concurrents de la coopérative dans l'Atlantique, Sobey's. Cette dernière est un grossiste ayant des points de vente au détail un peu partout dans les localités de l'Atlantique, mais la taxe y est traitée différemment. Sobey's paie la TPS sur les produits originaux qu'elle achète, puis obtient un remboursement. Ensuite, elle livre le produit à son point de vente au détail, mais aucune taxe n'est alors imposée et aucun remboursement n'est accordé. Naturellement, le consommateur paiera la taxe. Pourquoi y a-t-il un régime de perception de taxe à deux stades pour les coopératives et un régime à un seul stade pour les concurrents comme Sobey's? À mon avis, c'est que les fonctionnaires du ministère des Finances ne comprennent toujours pas la nature du mouvement des coopératives au Canada.

Le sénateur Simard: Je crois que le premier ministre l'apprendra, car il est allé voir M. Lévesque.

Le sénateur MacEachen: S'ils la comprennent, alors cette injustice est encore plus indéfendable.

Le sénateur Simard: Non, votre régime serait plus compliqué.

Le sénateur MacEachen: Le point intéressant, c'est que le régime présenté au mouvement des coopératives ne rapporte pas plus de recettes au gouvernement. Tout ce qu'il fait, c'est accroître le fardeau administratif, tant pour le mouvement des coopératives que pour le gouvernement, car en dépistant ce régime de perception et de remboursement de taxe à deux stades, le fardeau fiscal ou les dépenses administratives supplémentaires s'élèvent à environ 300 000 $ pour le régime des coopératives dans la région de l'Atlantique.

C'est manifestement injuste et inutile, car il n'y a aucune raison pour laquelle Coop Atlantique, par exemple, ou une coopérative grossiste, ne devrait pas se voir accorder le même traitement et les mêmes possibilités ou le même régime que des grandes entreprises comme Loblaws ou Sobey's, d'autant plus que le gouvernement ne perçoit pas de recettes supplémentaires. Tout ce qu'il fait, c'est s'imposer des frais administratifs à lui-même, car le gouvernement et la coopérative grossiste doivent suivre toutes les transactions. Que pareil régime soit proposé dans ce projet de loi nous laisse perplexe.

Il serait intéressant que les honorables sénateurs préoccupés par les répercussions de la taxe et soucieux de savoir si elle est juste ou non lisent les mémoires qui ont été présentés au comité. Ne tenez pas compte de mon analyse; faites-vous votre propre opinion. Lisez les mémoires et concluez par vous-mêmes s'il n'y a pas là matière à prendre des mesures correctives de toute urgence.

Honorables sénateurs, je devrais attirer votre attention sur un autre aspect du problème; c'est que Coop Atlantique, qui

est un grossiste, et d'autres coopératives grossistes, sans nul doute, se trouveraient dans la même position, c'est-à-dire à fournir des produits commerciaux et des services à leurs coopératives membres, tels qu'une aide à la gestion, du matériel publicitaire ou toutes sortes de services analogues. Or, ces services sont frappés par la TPS. Les frais d'administration ou de recouvrement de ces taxes représentent environ 100 000 $ par année pour Coop Atlantique.

• (2020)

Le concurrent dans la vente au détail comme Sobley's, par exemple, n'a pas à assumer ces coûts administratifs. Dans ce deuxième ordre de problèmes, je tiens à préciser que le principal obstacle n'est pas la taxe même, mais plutôt le fardeau administratif qu'entraînent ses modalités d'application. Oui, il y a sûrement une injustice là.

J'en arrive finalement à l'imposition du capital-actions. Il est intéressant, voire étonnant, de constater que le projet de loi accorde exactement le même traitement au capital-actions d'une coopérative qu'aux droits d'adhésion à un club de golf. Nous savons qu'une coopérative de consommateurs, par exemple, doit disposer d'un capital pour investir et que ce capital vient de ses membres qui achètent au départ une participation en versant un paiement unique ou en s'engageant à l'acquérir graduellement au fil des années. Et ce ne sont pas de grosses sommes. Par exemple, à la coopérative de Shediac, au Nouveau-Brunswick, le capital-actions d'un membre serait apparemment de 400 $. Pour devenir membre, il faudrait payer son capital-actions plus la taxe de 7 p. 100 sur ce montant. Si la même personne achetait une action dans une société commerciale, elle n'aurait pas à payer la taxe. Voilà un aspect contestable du traitement réservé aux coopératives dans le projet de TPS.

C'est ainsi que je comprends la situation à Shediac. Pour devenir membre, il faut verser le capital-actions exigé de 400 $ et la taxe de 7 p. 100. C'est la même chose dans le cas d'une coopérative comme celle de Brador, où chaque membre doit verser le capital-actions minimum de 400 $ plus la taxe sur cette participation initiale.

Certains d'entre nous au Sénat connaissent les coopératives de consommateurs. Nous savons que des particuliers sont devenus membres de la coopérative dans leur collectivité. Ils accumulent du capital-actions grâce au remboursement de ce qu'on appelle la ristourne, mais à la fin de chaque année, la coopérative déclare un excédent qui est distribué parmi les membres en fonction du travail accompli au sein de la coopérative, et ce montant est versé chaque année et souvent, dans le temps—peut-être que les choses ont changé—compte tenu de la piètre situation dans laquelle se trouvent beaucoup de membres des coopératives, ils accumulent leur capital-actions et leurs droits sociaux au fil des années en réinvestissant leur ristourne dans le capital de la coopérative.

Telle est la situation, et voici que le capital-actions d'une coopérative est considéré au même titre que les droits d'adhésion à un club de golf aux fins de la TPS, au mépris de l'histoire du mouvement coopératif au Canada et du fait que, par exemple, les coopératives de crédit sont traitées de la même façon dans le projet de loi C-62, car le capital-actions d'une coopérative de crédit n'est pas imposable, mais celui d'une coopérative de consommateurs l'est. Pourquoi?

[Le sénateur MacEachen.]

Le sénateur Olson: Bonne question.

Le sénateur MacEachen: Quiconque connaît le moindrement le mouvement coopératif ne peut pas comprendre qu'une forme de coopérative, à savoir celle qui s'occupe de transactions financières, ne soit pas imposable, alors que celle qui s'occupe de consommation l'est.

Je crois que la question est plutôt grave, car les possibilités de croissance des coopératives de travailleurs sont considérables à l'heure actuelle au Canada. On me disait aujourd'hui, par exemple, que dans une vaste région de l'Espagne, il y a 122 coopératives d'ouvriers environ, réunissant quelque 25 000 employés. Lorsque j'ai demandé combien il y en avait au Canada, on m'a répondu qu'il y en a à peu près 446 à l'heure actuelle et que les possibilités sont considérables dans ce domaine. Il y a 323 coopératives de travailleurs au Québec, 32 au Manitoba, 9 en Saskatchewan, 20 en Colombie-Britannique, 4 à Terre-Neuve, 12 au Nouveau-Brunswick, 39 en Nouvelle-Écosse et 12, je crois, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le capital-actions de ces coopératives de travailleurs varie grandement selon que le secteur industriel auquel elle appartient est une industrie de capital et, ce qu'il m'intéresse de savoir, c'est pour quelle raison aucune instance n'est venue de la province de Québec, étant donné qu'il y a 323 coopératives de travailleurs dans cette province. Celles-ci comprennent-elles que leur capital-actions sera désormais imposé à 7 p. 100? On me dit que les coopératives des provinces de l'Atlantique ont remarqué en examinant le projet de loi qu'une exemption était accordée aux consommateurs, aux coopératives de crédit et aux coopératives financières, mais non aux coopératives de consommateurs. On ne s'en rend peut-être pas encore compte, mais cela aura des conséquences considérables si le capital-actions d'une coopérative de consommateurs appartenant à des travailleurs atteint, comme cela est possible, 5 000 $ par personne.

• (2030)

Ces coopératives ne demandent pas un avantage ou un cadeau, mais que leur capital soit traité de la même façon que celui des sociétés ordinaires qui n'est pas imposable. Ces points sont exposés méthodiquement dans les documents qui ont été déposés au comité. Comme les sénateurs le savent, il y a beaucoup de coopératives de consommation en Nouvelle-Écosse. Les plus récentes—et apparemment celles qui croissent le plus rapidement—sont les coopératives où les frais de service sont facturés directement, mais il existe aussi beaucoup de coopératives classiques qui fonctionnent avec le capital fourni par les membres de la façon que j'ai décrite. Il y en a beaucoup dans ma région du Cap-Breton, à Chéticamp, Inverness, Port Hood, Mabou, la Victoria Farmer's Cooperative à Baddeck, la coopérative Whycocomagh, la coopérative de Petit-de-Grat et d'autres encore. C'est un phénomène populaire. Il ne concerne pas les élites. Il touche les gens ordinaires. C'est pourquoi nous avons reçu tant de mémoires.

Cela dit, ce qui me déçoit, c'est que la TPS ne tienne pas compte du rôle socio-économique du mouvement coopératif au Canada. Les coopératives ne sont pas des entreprises comme les autres. Elles leur ressemblent à certains égards. Elles doivent être efficaces et bien gérées, mais leurs buts et leur structure sont différents. Leur capital vient d'une source différente et suit un régime différent de celui des sociétés ordinai-

res. Je suis déçu que cette loi fiscale ne tienne pas compte des 40 ou 50 dernières années de l'histoire du Canada et traite ces organisations comme des clubs de golf.

Quand je suis allé à l'université St. Francis Xavier au début des années 1940, on ne parlait que du mouvement coopératif. Le mouvement d'Antigonish a contribué au démarrage du mouvement coopératif dans bien des régions du Canada atlantique. Les coopératives étaient considérées comme des entreprises à but social. En 1939, quelques années avant mon entrée à l'université—le sénateur MacDonald y était en même temps que moi—M. Coady a publié «*Masters of Their Own Destiny, The Story of the Antigonish Movement of Adult Education Through Economic Cooperation*". Cet ouvrage était au programme d'un de mes cours. Dans le temps, je le connaissais par cœur ou presque. J'ai demandé qu'on me le retrouve aujourd'hui pour me rafraîchir la mémoire au sujet des objectifs déclarés du mouvement coopératif à Antigonish dans les années 30 et 40, mouvement qui occupe toujours une place dans la région de l'Atlantique et au Canada. À l'université que les sénateurs MacDonald, Graham, Thériault, Murray et—ai-je oublié quelqu'un?

Le sénateur Stanbury: Ils sont tous là.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, on m'informe qu'il y a un petit incendie à la bibliothèque, voilà pourquoi nous entendons l'alarme, mais il semble que ce ne soit pas très grave. Nous suspendons la séance pour quelques minutes.

À la reprise:

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, la séance reprend. Le sénateur MacEachen a la parole.

Le sénateur MacEachen: Honorables sénateurs, comme je le disais, j'ai consulté l'ouvrage de M. Coady intitulé «*Masters of Their Own Destiny*" pour me rappeler ce qui a donné son impulsion au mouvement coopératif. Je me contenterai de mentionner quelques chapitres en parcourant la table des matières et j'en tirerai ensuite une ou deux conclusions. Le chapitre 4 est consacré à l'éducation des adultes. Dans la région de l'Atlantique, l'éducation faisait alors et fait encore partie intégrante de la doctrine coopérative. Les honorables sénateurs sont peut-être au courant de l'existence de l'institut international Coady, à Antigonish. On y forme des étudiants venant de pays en développement à enseigner aux adultes et à créer des coopératives adaptées à l'économie de leur pays.

Le chapitre 5 intitulé «Development of Good Cooperatives» est une bonne référence historique à l'origine du mouvement coopératif en Nouvelle-Écosse avec la création de la British-Canadian Cooperative, qui est plus ancienne que toute coopérative créée par le groupe d'Antigonish. Elle a bien réussi sur le plan économique et comptait beaucoup d'adhérents.

Le chapitre suivant traite de l'importance des coopératives de crédit. Cela me conduit à la conclusion, qui va de soi, que le mouvement des coopératives de crédit et celui des coopératives de consommation font partie d'un tout, car ils sont régis par les mêmes philosophies et principes. Il est donc étrange que cette taxe soit appliquée à une partie du mouvement coopératif et non à l'autre. J'inclurais donc dans mon amendement le changement qui mettrait les coopératives de consommation sur le même plan que les coopératives de crédit ou les caisses populaires.

Ma position s'explique ainsi: je suis déçu que les changements fiscaux ne reconnaissent pas l'importance spéciale du mouvement coopératif au Canada et imposent—si l'on s'en tient à la façon dont la TPS s'appliquera—un fardeau administratif supplémentaire aux coopératives en ce qui concerne la perception de la taxe. Cela se traduit par un fardeau supplémentaire qui est imposé à une certaine catégorie de coopératives de consommation, mais pas à leurs concurrents du soi-disant secteur privé. Je suis également déçu du fait que les actions de l'adhérent d'une coopérative soient imposables, alors qu'elles ne le sont pas dans le cas d'autres sociétés. Pourquoi une telle discrimination? Cela n'a aucun sens. Plus décevant de tout, c'est que la taxe elle-même semble ne pas tenir compte de l'histoire et de l'importance sociale du mouvement coopératif au Canada, dans les régions atlantiques du pays notamment. J'espère qu'il sera possible de corriger cette lacune dans mon amendement.

MOTION D'AMENDEMENT

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition) propose:

Que le projet de loi C-62 ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais que le projet de loi soit modifié afin d'inclure dans les fournitures détaxées le droit d'adhésion à une coopérative, ainsi que la partie des frais de service facturés directement par les corporations coopératives qui sert à financer les frais généraux relatifs aux fournitures de produits et de services visées à l'annexe VI:

a) en remplaçant la ligne 22, page 44, par ce qui suit:

«action d'une caisse de crédit, ou d'une corporation coopérative au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* est réputée»; et

b) en ajoutant à l'annexe VI, la page 342—et en numérotant en conséquence—un nouvel intertitre et une nouvelle partie, ainsi qu'il suit:

«FRAIS DE SERVICE FACTURÉS DIRECTEMENT PAR UNE CORPORATION COOPÉRATIVE

1. La partie de frais de service facturés directement par une corporation coopérative au cours d'une certaine période qui correspond,

par rapport au total des frais de services facturés directement au cours de cette période

au rapport entre les valeurs suivantes:

b) la valeur totale des fournitures détaxées (sauf celles visées par la présente partie) effectuées par la corporation au cours de cette période,

c) la valeur totale des fournitures (sauf les frais de service facturés directement) effectuées par la corporation coopérative au cours de cette période.»

Je regrette l'utilisation de l'expression «corporation coopérative», car elle tend à obscurcir la différence entre organisation et corporation coopérative, mais elle est utilisée dans la Loi de l'impôt sur le revenu pour définir une organisation coopérative; par conséquent, il semble opportun de l'inclure dans cet amendement pour des raisons d'uniformité. J'ajouterais que cet amendement règle deux problèmes dont j'ai fait mention dans mon discours. Je n'ai pas abordé le troisième problème. Peut-être sera-t-il possible de le faire plus tard si l'on arrive à un amendement convenable.

Des voix: Bravo!

LA CONSTITUTION

LES QUALITÉS EXIGÉES DES HUIT SÉNATEURS NOMMÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 26—QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, le sénateur Graham a accepté de me laisser la parole. Toutefois, je ne désire pas parler de l'amendement. Je veux ajouter quelque chose à la question de privilège que j'ai soulevée à 20 heures lorsque nous avons repris la séance. Il s'agit de ma motion sur les qualifications du sénateur Forrestall, et la question de privilège que je vais soulever n'est pas personnelle, elle est strictement politique. Je ne reproche rien personnellement aux huit sénateurs qui, autant que je sache, sont de bons Canadiens. J'inclus chacun d'entre eux, Madame Lavoie-Roux et le sénateur Grimard, qui a fait valoir son point de vue après un bref regard aux bleus.

Le sénateur Molgat: Il a disparu.

Le sénateur Frith: Oui, mais ça ne fait rien, je vais le garder sur la liste quand même. Cela comprend aussi M. Meighen, certainement mon ami le Dr Keon, Mme Johnson, M. Berntson, M. Ross et M. Forrestall, qui ont tous eu de brillantes carrières. Mes raisons sont purement politiques et professionnelles. J'estime que, pour des raisons constitutionnelles, ils ne sont pas qualifiés et, je le répète, cela n'a rien de personnel. Je comprends que certains d'en face objectent à ce que je dise que ce n'est pas personnel.

● (2040)

J'ai expliqué, si vous aviez écouté, que je l'avais déjà dit en ce qui concerne le sénateur Forrestall à propos d'un autre point que j'avais soulevé en vertu de l'article 26. J'ai dit que je le répétais, ce qui fait que cela s'appliquait à cette question de privilège, pas seulement à la motion que j'avais déposée au sujet du sénateur Forrestall.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—MOTION D'AMENDEMENT

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le sénateur Kelly, appuyé par le sénateur Beaudoin, a proposé que le projet de loi C-62 soit maintenant lu pour la troisième fois.

[Le sénateur MacEachen.]

Le sénateur MacEachen propose en amendement, appuyé par l'honorable sénateur Fairbairn:

> Que le projet de loi C-62 ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais que le projet de loi soit modifié afin d'inclure dans les fournitures détaxées le droit d'adhésion à une coopérative, ainsi que la partie des frais de service facturés directement par les corporations coopératives qui sert à financer les frais généraux relatifs à la fourniture de produits et de services visées à l'annexe VI:
>
> *a*) en remplaçant la ligne 22, page 44, par ce qui suit:
>
> «action d'une caisse de crédit . . .

Des voix: Vous pouvez vous dispenser du reste.

Son Honneur le Président: Plaît-il aux sénateurs d'adopter la motion?

Des voix: Non.

L'honorable Hartland de M. Molson: Honorables sénateurs, je serai très bref. Je veux parler de la question des amendements.

Je dirais pour commencer que le repentir est une chose très précieuse. J'espérais qu'il se manifesterait et qu'il changerait la nature de la lutte pour le pouvoir qui se livre au cours de cette législature.

Hier il semblait que le Sénat allait assumer à nouveau sa responsabilité traditionnelle qui est de modifier et d'améliorer les projets de loi, permettant ainsi au gouvernement de gouverner, ce qui m'aurait permis de voter en faveur de l'amendement au projet de loi C-62 proposé hier. Malheureusement, avant que nous arrivions à cette étape, j'ai lu un article dans *The Globe and Mail* où on citait les paroles suivantes du sénateur MacEachen:

> Si vous pensez que ce sera terminé en 96 heures, attendez-vous à une surprise.

Un peu plus loin, on pouvait lire:

> La stratégie évidente maintenant est de torpiller la TPS, a dit M. MacEachen, et pas seulement pour que les libéraux puisse la remplacer par la même taxe sous une forme différente. Lorsqu'on a demandé au chef de l'opposition au Sénat s'il y avait une version libérale de la TPS dans les coulisses, ce dernier a déclaré: «J'espère que non. Ce n'est pas mon intention.»

Cela signifie que les huit amendements proposés ne servent peut-être qu'à retarder le projet de loi jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour l'adopter. Si les amendements proposés avaient été étudiés, préparés et recommandés plus tôt par notre Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, ils auraient été la solution appropriée au problème fiscal et financier extrêmement complexe que connaît le Canada.

Le renvoi d'une série de projets de loi modifiés à la Chambre des communes si tardivement ne fera que plonger toutes les parties concernées—le gouvernement, le monde des affaires, les petites entreprises et le public—dans un bourbier dont les chances de sortir seraient très faibles. Cela nuirait énormément aux contribuables de toutes les catégories et à notre capacité de gérer nos affaires.

Je le répète, je ne suis pas enchanté de la taxe sous sa forme actuelle, mais la solution de rechange offerte maintenant est pire et risque d'être désatreuse.

Si le comité sénatorial avait choisi d'utiliser les huit mois dont il pouvait disposer pour faire des amendements, j'aurai probablement appuyé ces amendements. Toutefois, je suis forcé de voter d'une façon qui ne me plaît guère. Je voterai contre ces amendements de dernière heure, même si j'aurais été enclin à les appuyer s'ils avaient été proposés il y a quelques mois.

Des voix: Bravo!

L'honorable Sidney L. Buckwold: Honorables sénateurs, j'ai une question pour le sénateur Molson.

Je respecte votre opinion, comme il se doit. Cependant, quand vous parlez des amendements proposés, je présume que vous savez que la plupart de ceux dont le Sénat a été et sera saisi avaient déjà été proposés à la Chambre des communes et jugés inacceptables par le gouvernement.

Qu'en pensez-vous, compte tenu du fait que vous dites que ces amendements—déjà rejetés—auraient dû être présentés à nouveau?

Le sénateur Molson: Je croyais avoir répondu à cette question, mais peut-être fais-je erreur.

Il faut considérer les délibérations des Communes comme étant distinctes de celles du Sénat si nous tenons à notre bicaméralisme. Le Sénat est habilité à modifier ou à rejeter les projets de loi, mais, je l'admets, je fais une exception dans le cas des mesures financières et je l'ai déjà dit.

Je ne crois pas que le fait que ces propositions d'amendements aient été débattues et rejetées par la Chambre des communes il y a déjà longtemps empêche le Sénat d'étudier des amendements semblables ou même identiques.

Étant supposés avoir de l'expérience et être en mesure de scruter les projets de loi, nous avons le droit de relever les lacunes de cette mesure et de proposer des amendements qui aideraient le gouvernement à diriger le pays.

Le comité a commis une erreur quand il a décidé de rejeter le projet de loi dès le départ. Si le Sénat n'avait pas accepté de sauter l'étape de l'étude anticipée, le sénateur Buckwold et son comité auraient disposé de huit mois pour améliorer le projet de loi.

Puisque le comité n'a pas procédé à une étude préalable, la décision que nos honorables vis-à-vis ont prise il y a un certain temps en ayant écarté la possibilité, il n'a pu l'étudier que pendant trois mois et le mois qu'il a consacré à rédiger le rapport. Quand on voyage, évidemment, on éprouve vraisemblablement beaucoup plus de difficultés à étudier ces textes complexes et à obtenir les conseils de spécialistes que si on demeure sur place.

En l'occurrence, nous aurions pu mettre à profit ce merveilleux délai de huit mois pour vraiment éliminer de ce projet de loi toutes les anomalies qui ont été signalées. Je conviens que le projet de loi comporte des carences. Je l'ai toujours dit et je le répète, je n'aime pas ce projet de loi. Mais c'est une toute autre affaire.

Comme je le dis depuis le début, nous ne sommes pas là pour rejeter la taxe. Nous sommes là pour tâcher d'améliorer les projets de loi, pour aider autant que possible les Canadiens, pour appuyer les efforts du gouvernement, et non pas chercher à le paralyser.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Buckwold: Davantage pour mémoire que pour répondre au sénateur Molson dont je n'ai guère de chance d'ébranler les convictions profondes, je tiens à préciser qu'au moment où il a entrepris ses travaux, le comité n'avait pas l'intention de rejeter la TPS. Pas du tout! Absolument pas! Et certains de nos honorables vis-à-vis le savent pertinemment.

Le comité se proposait d'examiner le projet de loi dans l'espoir vraisemblablement d'élaborer quelques amendements, de proposer au besoin des améliorations, et de mener comme d'habitude son étude à bonne fin. Je ne me préoccupe pas pour l'instant du principe de l'étude préalable. Nous en avions discuté à maintes reprises et nous l'avions écarté. Il y a déjà plusieurs années, on a décidé que le Sénat fonctionnerait de cette façon.

• (2050)

Le sénateur Molson: Qui ça, «on»?

Le sénateur Buckwold: Je veux dire tous les sénateurs. Cependant, sénateur Molson, je vous dirai, en toute déférence, que vous rêvez en couleur. Vous ne tenez pas compte de la réalité. En effet, vous savez que le gouvernement nous a affirmé à maintes et maintes reprises qu'il n'accepterait aucun amendement et qu'il n'en acceptera pas davantage aujourd'hui. Il a ajouté qu'il ne voulait absolument pas que la Chambre des communes en soit saisie de nouveau. Soyons réalistes.

Le sénateur Molson: Comment entendez-vous vous y prendre pour renvoyer le projet de loi à la Chambre des communes?

Le sénateur Buckwold: Si les sénateurs votaient selon leur conscience et non selon l'esprit de parti, on pourrait modifier dès maintenant le projet de loi. Je ne crois pas qu'on veuille véritablement taxer les livres, ou encore appliquer une taxe injuste aux comptes d'électricité et de chauffage. Vous avez dit vous-même que vous étiez contre cette idée.

La réalité est qu'aucun amendement ne sera adopté, un point c'est tout. Même si ces amendements étaient considérés comme les meilleurs au monde et exigés par 99,99 p. 100 de la population au lieu de 85 p. 100, ils ne seraient pas acceptés. Le gouvernement n'a pas l'intention de soumettre ces amendements à la Chambre des Communes et de commencer un fiasco qui donnera à la confusion qui régnait au Sénat l'apparence d'une fête de jardin d'enfants. Nous connaissons déjà les directives, alors évitons d'induire qui que ce soit en erreur en disant que le comité voulait dès le départ rejeter la taxe.

Permettez-moi de vous dire que, si vous nous aviez accompagnés, lors de nos déplacements dans les régions, vous auriez été lentement mais sûrement influencés par les propos des témoins -, personne n'a dit: «Il faut rejeter cette taxe.» Un jour, après plusieurs semaines d'audiences, certains sénateurs se sont assis et sont arrivés à la conclusion que le projet de loi ne pouvait vraiment pas être modifié.

Le sénateur David: Qui a dit cela?

Le sénateur Buckwold: Vous, les gars.

Le sénateur Barootes: Si le projet de loi ne peut être modifié, pourquoi essayez-vous d'y apporter des amendements?

Le sénateur Buckwold: Vous avez déjà posé cette question. Taisez-vous.

Le sénateur Barootes: On ne faut réparer une voiture qui est complètement bousillée.

Le sénateur Buckwold: C'est ce que vous prétendez.

Le sénateur Barootes: Soudain, vous voulez le modifier. C'est très intéressant.

Le sénateur Cools: Sénateur Barootes, vous étiez d'accord. Lorsque le comité a présenté le rapport, il renfermait quatre recommandations que nous avions formulées et une d'entre elle . . .

ydoc z414:22—lo d

Le sénateur Barootes: Le sénateur Frith s'est levé et nous a dit ce que vous alliez faire.

Le sénateur Cools: Vous n'aviez pas l'intention d'en discuter. Vous avez fait de l'obstruction. Vous ne vouliez pas le modifier.

Le sénateur Barootes: Je m'excuse de vous avoir interrompu, sénateur Buckwold.

Le sénateur Buckwold: Il n'y a pas de quoi. Je suis heureux de vous entendre comparer ce projet de loi à une voiture qui est complètement bousillée. C'est ce que vous venez de dire. Le fait est que nous devons faire quelque chose pour enlever cette voiture de la route parce qu'elle obstrue la circulation. Comme solution, nous proposons ces amendements.

Le sénateur Molson: Sénateur Buckwold, vous m'avez demandé si j'accepterais une question. Aimeriez-vous la poser?

Le sénateur Buckwold: J'ai déjà posé la question et vous y avez répondu. J'étais en train de commenter votre réponse, et vous auriez été en droit de faire de même avec la mienne, lorsque nous avons été interrompus de façon impolie.

Je dis simplement que le sénateur Molson cherche à faire croire que le comité était parti en guerre contre la TPS. C'est complètement faux. Je tiens à rétablir les faits publiquement, à savoir que le comité a bien été obligé de tenir compte des désirs des gens qu'il a entendus au cours de ses déplacements et il a donc présenté un rapport en conséquence. Il était entendu au départ qu'aucun amendement ne serait accepté.

Le sénateur Molson: Je vous ai félicité pour votre discours lorsque vous nous avez expliqué tout cela et je vous félicite de nouveau pour ce discours splendide, mais je m'efforçais uniquement d'accepter votre question.

[Le sénateur Buckwold.]

L'honorable Alasdair B. Graham: Je remercie les honorables sénateurs de me laisser participer à ce débat. Il est difficile de marcher dans les pas de quelqu'un qui a autant d'expérience et autant d'éloquence quand il parle de ce sujet que l'un de mes anciens professeurs, le sénateur MacEachen. Je devrais peut-être déclarer au départ qu'il y a conflit d'intérêts, comme nous l'avons dit le sénateur Robertson et moi aux audiences publiques à Halifax. En effet, le sénateur Robertson est membre d'une coopérative dans sa propre région, comme je le suis moi-même à Sydney.

Certains attributs de la démocratie économique que possède le Canada aujourd'hui lui viennent en partie de la force de nos institutions coopératives. À l'heure actuelle, les nombreuses coopératives locales renforcent la trame sociale de notre pays et elles font du Canada un endroit très spécial en vérité. Des coopératives de manutention du grain desservent les agriculteurs, des coopératives de consommation vendent des produits et offrent des services partout au pays, et des caisses d'épargnes et de crédit et des coopératives de commercialisation existent dans les régions éloignées. Le principe du contrôle démocratique, un membre, un vote, indépendamment du nombre de parts, est le fondement des activités quotidiennes des garderies coopératives, des coopératives d'habitation et des coopératives de pêcheurs. En 1989, nos cinq principales coopératives non financières ont déclaré des recettes de 7 004 milliards de dollars au titre des ventes et des services.

Le mouvement coopératif a donc pris de l'expansion pour le mieux-être des Canadiens ordinaires, et le pouvoir de l'association communautaire a fait de nous des intervenants solidaires. Nous devons cette héritage à des gens comme Robert Owen, l'industriel philanthrope du XIX^{e} siècle qui a prétendu que les maux de la révolution industrielle, de l'individualisme débridé, de la concurrence acharnée et de la cupidité, avaient sapé les niveaux de vie des classes laborieuses dans son pays. Le but des travailleurs ne devait pas être de détruire l'industrialisme, mais de le contrôler, selon lui. Cela s'est traduit par la transformation de la société par la coopération volontaire. Et les vagues successives d'immigrants qui ont déferlé sur tout le royaume paisible ont fait du Canada un laboratoire de changements sociaux et l'ont transformé de façon durable. Les prairies, par exemple, ont été marquées par la présence rassurante et familière des coopératives de manutention des céréales.

Dans ma propre province, le père Moses Michael Coady, l'humble géant comme les gens se plaisaient à appeler cet homme de Margaree Nord-Est, au Cap-Breton, est devenu un symbole du mouvement d'entraide économique. Coady avait vu de ses yeux l'état de quasi-famine qui frappait les villages de pêcheurs et quelques villes charbonnières et minières de l'est de la Nouvelle-Écosse. Il avait vu les taudis et les conditions malsaines de cette époque catastrophique que la Grande Dépression était venue empirer. Il avait été témoin des abus sordides des magasins de compagnies, des salaires de famine, des quarts de travail injustes et irréguliers, bref, des conditions comparables à celle de l'Angleterre du XIX^{e} d'Owen.

• (2100)

Coady croyait qu'il fallait donner de l'espoir aux gens ordinaires par un enseignement pratique aux adultes et la mise sur pied de programmes d'entraide économique. Son mouvement, lancé à Antigonish, a été copié partout au Canada. En fait, il l'a été aussi dans de nombreux pays du tiers-monde. Le

Coady International Institute, créé en son honneur à la St. Francis Xavier University, demeure un hommage permanent à sa sagesse et à son bon sens. Si le Canada possède aujourd'hui certaines caractéristiques d'une démocratie économique, c'est grâce à l'héritage d'hommes comme Robert Owen et Moses Coady. Ils avaient compris que si vous donnez des idées aux gens, ils les mettront en pratique. Ils croyaient aux vertus de l'entraide. Ils étaient convaincus que des hommes et des femmes sans éducation pouvaient apprendre et se former eux-mêmes.

Le mouvement coopératif était alors fondé sur trois grandes valeurs: l'entraide, l'égalité et l'équité. Comme le père Jimmy Tompkins, l'un des associés du père Coady l'a un jour déclaré, «ensemble, les petits sont un géant. Donnez-leur des idées, ils les feront fructifier.»

C'est ce qu'ont fait les gens de la région de l'Atlantique. Le réseau Coop Atlantique regroupe 174 coopératives qui sont contrôlées par un tiers de la population de la région, soit 169 000 familles. Les ventes annuelles du réseau dépassent un milliard de dollars. Le réseau emploie 3 550 personnes à plein temps, et plus de 1 700 à temps partiel.

Cette spectaculaire illustration de l'entraide s'explique par des principes qui ont contribué à forger l'âme même du pays. Il est à espérer qu'il en a encore une, même si elle a été gravement négligée, à mon avis, par le gouvernement actuel. Ces principes sont énoncés dans l'ouvrage de Coady intitulé *The Common Man is Capable*, qui date de 1939.

Monseigneur Coady a écrit: «Si nous voulons vraiment élever le niveau culturel des masses, nous commencerons par les aider à régler leurs problèmes pécuniaires afin qu'elles cessent de s'inquiéter du pain et du beurre et s'intéressent davantage aux arts . . .» Il ajoute: «De masses plus cultivées surgiront poètes, peintres et musiciens qui exprimeront les vérités nouvelles et éternelles qui les font vibrer. Il en est de l'humanité comme de la nature, les hauts sommets ne s'élancent pas de la plaine, mais des collines.»

Nous devons nous rappeler une vérité élémentaire à propos de ce gouvernement: c'est un gouvernement de marchands. Comme John Adams l'a si bien dit: «Les marchands n'ont pas de patrie. Ils s'intéressent beaucoup moins à leur pays qu'aux biens dont ils tirent leurs revenus.» Ainsi que le montre le vote d'hier soir sur l'amendement concernant les articles de lecture, le gouvernement actuel n'en est pas un qui s'intéresse aux livres, à l'éducation, aux romanciers, aux dramaturges, aux poètes et, en l'espèce, aux coopératives. Ce gouvernement n'attribue guère de valeur aux vertus de la coopération économique ou «aux vertus de la petitesse», comme le disait le père Coady. Ce dernier a dit aussi: «Nous ne voulons pas créer une nation de commerçants qui ne pensent qu'à leurs fournitures et à leurs profits.» Le sénateur Finlay MacDonald se souviendra fort bien de cette citation. Le père Coady a également écrit: «Nous voulons que nos gens ne connaissent pas de frontières.» Le sénateur MacDonald m'a cité cette phrase à plusieurs reprises.

L'honorable Finlay MacDonald: J'ai dit «montaigne» doit passer avant «châtaigne».

Le sénateur Graham: Je crains, honorables sénateurs, que nous ayons affaire à un gouvernement de commerçants qui n'est pas intéressé à élever le niveau culturel des masses. C'est un gouvernement qui néglige, que dis-je, qui met en péril notre tissu social, nos relations dites «de bon voisinage». C'est un gouvernement qui pratique la discrimination envers les coopératives. Il considère, comme le disait le sénateur MacEachen, qu'être membre d'une coopérative équivaut à être membre d'un club de golf.

Les coopératives sont créées par le peuple. Nous devons bien nous mettre en tête que le peuple constitue la trame de notre tissu social. Les gens investissent du capital-actions dans les coopératives. Coop Atlantique a découvert en mars dernier que la loi sur la TPS venait de les rayer de la liste des entreprises en règle. Cette loi exige l'imposition d'une taxe de 7 p. 100 sur le capital-actions des coopératives. Dans les Maritimes, les coopératives sont en concurrence avec les entreprises telles que Loblaws, qui n'ont pas à payer cette taxe. Voilà ce que le gouvernement pense de la démocratie dans les questions économiques, et de la promotion des institutions démocratiques.

Comme je le disais, lorsqu'une personne devient membre d'un club de golf, elle paie 7 p. 100 de taxe sur les frais d'adhésion. Lorsqu'elle s'inscrit à une coop, elle paie aussi ces 7 p. 100. Le capital-actions est donc traité au même titre que les frais d'adhésion à un club. Les règles du jeu favorisent dans ce cas les grandes entrerises. On estime que les 7 p. 100 imposés sur le capital-actions des coopératives coûtera au moins 600 000 $ au réseau des coopératives, uniquement la première année. Les membres vieux-jeu de ce gouvernement de commerçants s'attaquent au principe fondamental du mouvement positif des coopératives au pays. Une taxe sur du capital-actions constitue une agression envers l'idéologie même sur laquelle repose notre expérience nationale dans le domaine des associations bénévoles. Le président de Coop Atlantique a abordé cette question dans son témoignage récent devant le Comité sénatorial des banques et du commerce.

M. Pobihushchy a déclaré ce qui suit: «Je crois que cela porterait un sérieux coup à l'idée même de la coopération, à l'entreprise coopérative. En effet, comment pouvez-vous exploiter une entreprise coopérative sans capital? Comment pouvez-vous faire des affaires sans capital? Cette loi taxe le capital-actions des coopératives. Je ne sais pas trop quels changements il faudrait apporter pour ne pas être taxé. Je ne comprends pas trop pourquoi le gouvernement du Canada, un parti politique, un Parlement ou un politique voudraient exiger que des gens qui ont décidé ensemble de pourvoir à leurs propres besoins dans le cadre de la loi soient ensuite pénalisés par une autre loi. C'est mal et c'est injuste. Je ne crois pas que les Canadiens puissent l'accepter.»

Dernièrement, le premier ministre a adressé des vœux aux membres des coopératives au cours de la semaine de la coopération, qui s'est déroulée du 14 au 20 octobre. Le premier ministre a écrit notamment ceci:

> Les coopératives de crédit et caisses populaires ont beaucoup contribué à la croissance économique de notre pays. Elles sont présentes dans des localités de toutes les régions et elles ont beaucoup fait pour renforcer notre tissu social.

Honorables sénateurs, j'ai bien l'impression que le premier ministre ne comprend pas ce qu'est ce tissu social.

• (2110)

Cela me rappelle un vieux dicton qui disait qu'il faut savoir être agréable avec les gens lorsqu'on gravit les échelons, parce qu'on les retrouvera le jour où on dégringolera.

En 1959, lorsqu'il étudiait à St. Francis Xavier University, le premier ministre a remporté le premier prix au concours d'art oratoire de la Nova Scotia Co-operative Union qui se déroulait à St. Mary's University. Dans le numéro de mars 1959 du *Halifax Chronical Herald*, on voit un certain Alex (Tando) MacIsaac, directeur général de cette coopérative, remettre un chèque de 100 $ à M. Mulroney. Les sénateurs de la Nouvelle-Écosse savent que ce M. MacIsaac, de regrettée mémoire, a été député conservateur à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, où il représentait le comté de Guysborough. Il a même été membre du Cabinet de M. Stanfield à l'époque. Je me demande ce que Tando aurait pensé aujourd'hui. Je me demande, sénateur MacDonald, ce qu'il aurait dit s'il avait été présent parmi nous. Il aurait sûrement voté contre la TPS et appuyé l'amendement du sénateur MacEachen.

Je pourrais, dans cette rétrospective, remonter à quatre années plus tôt pour citer un article du *Cape Breton Post* daté du 24 mars 1955. Sous le titre «Lowell Murray, nouveau président de la coopérative du Collège», l'article dit ce qui suit: «Lowell Murray, étudiant en arts du cycle moyen à St. Francis Xavier, qui vient de New Waterford, vient d'être nommé président de la société coopérative des étudiants à l'assemblée annuelle de l'Association.» On peut également lire dans l'article que M. Murray allait diriger un conseil d'administration de douze membres et que la coopérative des étudiants exploitait une librairie, une cantine, une boutique de coiffeur, une service de blanchissage et de nettoyage à sec et même un service d'aiguisage de patins. Je suis sûr que le sénateur Murray voudra avoir recours à ce dernier service au cours de ce débat.

Le sénateur Corbin: Oui, il a continué à patiner depuis.

Le sénateur Graham: Nous oublions vite, mais les habitants du Canada atlantique, comme tous les Canadiens, n'oublieront pas.

J'ai ici les résultats du dernier sondage Gallup concernant la TPS, qui viennent d'être publiés aujourd'hui. Ils montrent que plus des trois quarts des Canadiens s'opposent à la taxe. Je cite le *Toronto Star* du 1er novembre. Je suis vite allé voir dans l'article ce que les gens pensent dans le Canada atlantique: 3 p. 100 appuient la nouvelle taxe et 92 p. 100 sont contre.

Il est clair, honorables sénateurs, que le gouvernement a rompu son contrat social avec la population canadienne, qui ne l'oubliera sûrement pas. Si les coopératives canadiennes ont tant contribué au Canada, comme le premier ministre l'a dit dans une déclaration marquant la Semaine des coopératives, alors, au nom du Ciel, pourquoi le premier ministre leur nuit-il tant en imposant cette taxe régressive et injuste? L'injustice de la taxe se manifeste particulièrement dans le Canada atlantique, cette région qui a souffert parce que son économie dépend de grandes entreprises dont les propriétaires viennent le plus souvent d'ailleurs et où l'application énergique des principes d'association volontaire et de coopération assure la seule vraie défense contre une certaine forme de néo-colonialisme.

[Le sénateur Graham.]

Alors pourquoi imposer cette taxe régressive que devront payer nos coopératives qui vendent, sans but lucratif, de la nourriture et des articles ménagers à leurs propriétaires-membres? Ces mêmes propriétaires-membres paieront la TPS sur le montant qu'ils doivent verser au titre deàs frais généraux. Alors, honorables sénateurs, comment se fait-il que le magasin Loblaws de l'autre côté de la rue n'aura pas à payer cette taxe? La TPS coûtera environ 275 000 $ à ces coopératives la première année. C'est ce que leur coûtera la démocratie économique. C'est une taxe scandaleuse dans une région qui a déployé autant d'efforts pour combattre la dépendance, pour neutraliser l'impact des disparités régionales.

Je vous lis un autre article qui montre bien ce que je veux dire au sujet des disparités régionales et des problèmes que posera la TPS. L'article, publié dans le *Chronicle Herald* de Halifax le mardi 23 octobre, est intitulé «La TPS nuit déjà à l'économie de la Nouvelle-Écosse—Streatch».

> Le ministre provincial du développement de la petite entreprise a dit lundi que le gouvernement Mulroney avait tort d'imposer une taxe sur les produits et services et que cette taxe nuisait déjà à l'économie de la Nouvelle-Écosse.
>
> Ken Streatch a déclaré que la TPS projetée «contribue déjà à une baisse de la confiance des consommateurs».
>
> «Elle suscite beaucoup de crainte et d'incertitude chez les petits entrepreneurs, ce qui ne fera que semer la confusion parmi les gens d'affaires et les consommateurs.»
>
> Il a ajouté que cette incertitude causait un ralentissement des ventes, une baisse des profits et une augmentation du taux de chômage.
>
> M. Streatch a dit qu'Ottawa «devrait abandonner la TPS».

Il y a d'autres facteurs qui font que les règles du jeu ne sont plus équitables. Coop Atlantique devra payer la taxe sur tous les produits qu'elle achète. Elle demandera ensuite une ristourne, sauf pour les produits alimentaires qui, évidemment, sont exemptés. Coop Atlantique distribuera ces produits aux coopératives locales, qui devront, à leur tour, payer la TPS. Elle demanderont aussi une ristourne. Les produits seront ensuite vendus aux propriétaires-membres, qui paieront la TPS.

Le fardeau administratif que représentent ces multiples paiements de la TPS est très lourd. Il n'y a aucune justice là-dedans. La politique du gouvernement est injuste parce que Loblaws, par exemple, paiera la taxe, demandera une ristourne et, ce faisant, réduira ces frais d'administration de moitié.

• (2120)

De toute évidence, on ne s'attend aucunement à ce que les règles du jeu équitables soient respectées. La TPS frappe les coopératives plus durement que la concurrence. Elle fait plus mal au citoyen ordinaire qu'aux grandes sociétés. On estime que le système coopératif paiera 1,3 million de dollars de plus à chaque année que les chaînes de magasins de même importance. Voilà pour la dimension sociale.

Honorables sénateurs, j'ai toujours cru que le Canada était l'un des rares pays au monde où la vérité ressortait des arguments logiques formulés par des électeurs informés. Avant ce débat, je ne considérais pas qu'il s'agissait là d'une belle invention populaire. Je pense que c'est ce que croyais M. Pobihushchy, président de Coop Atlantique, lorsqu'il a défendu son mémoire devant le Comité des banques et du commerce. Le sénateur Poitras, vice-président du Comité, avait demandé ce qui suit à M. Pobihushchy, le 12 juillet dernier à Halifax—en se montrant accommodant et courtois:

> Avez-vous des documents ou des copies de lettre qui nous permettraient de savoir où en est la question? Pourrions-nous avoir des copies des lettres que vous avez envoyées? D'après ce que je peux voir, certains sénateurs ont été informés à ce sujet au cours des deux derniers mois. Personnellement, je n'étais pas au courant, mais nous essaierons de vous aider si nous le pouvons.

Le sénateur Corbin: C'est exactement ce qu'il a dit.

Le sénateur Graham: Vous étiez présent, sénateur Corbin. M. Pobihushchy a répondu:

> Nous pouvons vous fournir cette information.

Puis, M. Tom Webb a dit:

> J'aimerais simplement ajouter que les mesures correctives sont déjà là. Pour chaque problème soulevé dans le mémoire, nous proposons une solution. Nous avons examiné ces mesures de près. Elles n'entraînent aucun problème majeur. Chacun des trois problèmes peut facilement être réglé. Le choix de mesures que peut adopter le Sénat est peut-être plus limité, parce que vous êtes limité à ne traiter que le projet de loi, mais, cela n'empêche quand même pas le Sénat de trouver une solution au problème.

Le sénateur Poitras est intervenu pour demander:

> Peut-être le ministre des Finances ou du Revenu du Canada pourrait-il aider. Avez-vous communiqué avec Revenu Canada?

M. Webb a répondu:

> Non, nous avons communiqué avec le ministre des Finances.

Le sénateur Poitras a répliqué:

> Vous n'avez pas joint le ministre du Revenu?

M. Webb a déclaré:

> Lorsque nous avons rencontré les fonctionnaires au bureau de M. Wilson, ils nous ont offert de traiter la question avec Revenu Canada. Nous attendons depuis ce temps.

Le sénateur a conclu en disant:

> Je vous remercie beaucoup, nous ferons tout ce que nous pourrons.

J'ai alors pensé que cet engagement était raisonnable. Les autres sénateurs présents avaient d'ailleurs exprimé les mêmes sentiments.

Quelle a été la réponse du gouvernement? J'ai ici un communiqué que Coop Atlantique a envoyé à tous les députés et les sénateurs du Parlement. Je ne lirai pas tout le communiqué, mais voici ce qu'il dit en partie:

> En mars, l'an dernier, Coop Atlantique a eu la possibilité d'examiner le projet de loi sur la TPS et a découvert, à sa grande consternation, que cette mesure législative avait été rédigée comme si les coopératives n'étaient pas des entreprises légitimes. En effet, le projet de loi défavorise les coopératives au profit des entreprises de capital. Coop Atlantique a fait évaluer les incidences de la taxe. Son désavantage face aux concurrents représente plus de un million de dollars la première année seulement et ce montant augmente chaque année.
>
> Coop Atlantique a écrit au ministre des Finances et communiqué avec des fonctionnaires par l'intermédiaire de l'Association canadienne des coopératives. Une réunion avec les fonctionnaires et une réunion avec le ministre ont eu lieu en juin. Les fonctionnaires se sont montrés indifférents à ces problèmes. Au cabinet du ministre, on s'est montré sympathique et on s'est engagé à coordonner les réponses sur tous les points avant la fin de juillet.
>
> Juillet est passé, puis les mois d'août et de septembre, mais aucune réponse n'a été fournie. Enfin, le 7 septembre, une autre réunion a été prévue avec des responsables des Finances. Aucune réponse n'a été donnée. Les fonctionnaires ont soulevé les mêmes questions qu'en juin. Ils nous ont conseillé de parler à Revenu Canada, et ils ont vite organisé une réunion. Revenu Canada nous a dit que c'est au ministère des Finances qu'il faudrait parler des changements que nous souhaitions. Les contacts ultérieurs avec les fonctionnaires ont été infructueux et décourageants. Il semble évident que le gouvernement n'a aucune intention de trouver des solutions aux problèmes que cette taxe pose aux coopératives.

Je trouve cette série d'événements incroyable. Il est bien clair que le gouvernement n'a répondu à aucune des démarches raisonnables et sérieuses de Co-Op Atlantique, ce qui n'est rien d'autre qu'une marque de mépris envers les gens.

À la séance du 12 juillet du Comité des banques et du commerce, à Halifax, j'ai parlé des choix qui s'offraient au comité, voire au Sénat. J'ai dit que nous en avions plusieurs concernant le projet de loi. Nous pouvions l'adopter tel quel, le rejeter, l'amender ou le retarder. J'ai demandé à M. Pobihushchy s'il serait légitime pour le Sénat de rejeter le projet de loi. Voici ce qu'il a répondu:

> Je voudrais rappeler que les délégués à la dernière assemblée générale de la Co-op Atlantic ont en grande majorité . . .

Rappelez-vous que le nombre de membres dépasse 500 000.

> . . . chargé la direction d'aviser le gouvernement qu'ils ne voulaient rien savoir de la TPS. Les délégués ne veulent pas de cas de ce genre de système fiscal, ils veulent donc que la loi soit rejetée. C'est ce qu'ils demandent, et je leur donne raison.

Il a ajouté:

Quant à savoir si l'arrêt de mort de la TPS doit venir du Sénat . . . On a beaucoup parlé ces derniers temps de la réforme du Sénat. Une partie du débat suscie de l'intérêt. Mais, en grande partie, le débat n'est pas pertinent. La pierre angulaire de la démocratie canadienne reste quand même le Parlement. C'est en effet à celui-ci que la Constitution confie un mandat particulier: soit celui d'assurer la paix, l'ordre et un bon gouvernement. Nous parlons ici de bon gouvernement. Ce mandat de la Constitution canadienne ne concerne pas simplement la Chambre des communes ou le Sénat, mais le Parlement. La Chambre des communes, comme nous le savons, est partie intégrante du Parlement, tout comme le Sénat. La Chambre des communes est soumise à certaines règles, et le Sénat aussi. Parfois, il arrive que ces deux instances du Parlement n'arrivent pas à un consensus ou même à s'entendre entre elles, et alors elles doivent en appeler au règlement qui, en passant, définit, dans une large mesure, la nature de la démocratie canadienne.

Et il a conclu ainsi:

Comme vous le savez, le gouvernement actuel a été élu par à peu près 45 p. 100 de l'électorat. C'est un gouvernement fort. Il dispose d'une confortable majorité à la Chambre des communes, une majorité qui est fonction du choix exercé par les gens, mais qui est aussi fonction des règlements. Ces règlements donnent également au Sénat un certain pouvoir pour assurer un bon governement et le Sénat s'en sert dans ce but; et lorsque les règles le permettent, lorsqu'il doit s'opposer à une loi, une initiative ou une politique particulière, c'est son devoir de le faire. C'est là un élément essentiel de la démocratie canadienne. Je ne crois pas que rien n'empêche sérieusement le Sénat de faire cela. Les problèmes surgissent lorsqu'un Parlement ne fait pas ce qu'il a à faire, que ce soit à la Chambre des communes, au Sénat ou dans les deux instances.

Honorables sénateurs, pour les cooopératives, pour toutes ces institutions tendant à éduquer la collectivité, la tâche est pratiquement sans fin. En fait, les coopératives sont des agents de développement communautaire. C'est là un processus sans fin. La route est longue. La tâche n'est jamais terminée. Si le terme «justice» est le meilleur mot de la langue anglaise, comme June Callwood l'a signalé un jour à juste titre, nous ferions bien alors d'appliquer sans cesse cette notion et de garder foi dans notre patrimoine coopératif. Il faut nourrir notre âme nationale et lui donner un nouveau souffle. Il s'agit de ne pas négliger notre bon voisinage, car notre société mérite d'être préservée.

• (2130)

Honorables sénateurs, si la politique est l'art du possible, il faut reconnaître que l'habileté politique est l'art de réaliser le possible, comme le signale Kenneth McNaught dans son ouvrage intitulé: *A Prophet in Politics*. L'habileté politique consiste à hausser le niveau socio-culturel des masses, des Canadiens et des Canadiennes, dans notre paisible royaume du Nord. Elle consiste, en fait, à maintenir des relations de bon voisinage.

On ne fait preuve d'aucune habileté politique ici. En fait, il y a intention délictueuse dans la stratégie financière du gouvernement fédéral. On pourrait prétendre que le contrat social entre le gouvernement et ses administrés a été rompu à tout jamais. J'ose croire que ce n'est pas le cas. Mais même si c'était le cas, ce ne serait pas la faute des Canadiens, honorables sénateurs, mais bien celle d'un gouvernement qui n'a jamais su comprendre le contrat social canadien.

Ce serait la faute d'un gouvernement qui néglige et humilie notre âme nationale. Ce serait la faute d'un gouvernement qui ne comprend pas que la grandeur réside dans les petites choses.

Nos relations de bon voisinage en ont pris un coup. Le mot «justice» n'est plus le plus beau de la langue française. La masse de nos travailleurs et de nos producteurs du secteur primaire n'ont plus leur place dans l'Âge d'or de Mulroney. Ce n'est certes pas un âge d'or pour les justes.

J'exhorte tous les sénateurs à appuyer cet amendement.

Des voix: Bravo!

L'honorable Eymard G. Corbin: Sénateur Graham, vous avez fait allusion aux observations du sénateur Poitras, puis au mémoire de la *Co-op Atlantic*, qui a été distribué à tous les députés et dans lequel cette coopérative raconte comment on l'a renvoyée sans cesse du ministère des Finances à Revenu Canada et de Revenu Canada au ministère des Finances.

Savez-vous également que lors de cette séance, le sénateur Simard, qui nous édifiera sûrement par quelques observations appropriées, a déclaré, comme en fait foi la transcription des délibérations du comité à la page 53:101, en réplique à M. Webb—et je ne rappellerai pas tous les propos que M. Webb ou M. Pobihushchy ont tenus à ce moment-là:

Vous avez dit que vos membres voulaient que vous demandiez au Sénat de rejeter le projet de loi. Est-ce surtout à cause des trois points que vous venez de souligner? Nous verrons ce que le ministre répondra, car nous savons que le mouvement coopératif est important.

Et le sénateur Simard d'ajouter:

Vous êtes ici chez des amis.

Sénateur Graham, comment interprèteriez-vous les paroles du sénateur Simard? Y verriez-vous un engagement à ce que lui et ses collègues, les sénateurs Poitras et Robertson, qui ne sont pas allés aussi loin mais ont presque pris insensiblement le même engagement, parlent au ministre des Finances ou au ministre du Revenu pour leur expliquer le problème de la Co-op Atlantic?

Comment diable peut-on comprendre qu'à la suite de ces engagement, absolument rien ne se soit produit ni au ministère des Finances ni au ministère du Revenu? J'en suis complètement stupéfait.

Le sénateur Graham: Je suis persuadé que le sénateur Simard voudra répondre à cette question quand il prendra la parole, et je crois comprendre qu'il sera le prochain à intervenir.

Je puis dire que les deux journées passées à Halifax furent très intéressantes. J'en suis franchement parti avec le sentiment que les membres conservateurs du comité allaient effectivement faire de très fortes recommandations, en termes énergiques et vigoureux, au ministre des Finances ainsi qu'au gouvernement du Canada pour veiller, en l'occurrence, à ce qu'on réponde aux inquiétudes exprimées par les porte-parole

de la Co-op Atlantic et à ce qu'elles donnent lieu à un amendement approprié.

Le sénateur Simard voudra sûrement aborder ce point-là.

Le sénateur Corbin: Je suis impatient de l'entendre, car, encore une fois, il n'a pas donné suite à son engagement.

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au sénateur Graham.

Je voudrais comprendre clairement, sénateur Graham, ce que vous demandez. Est-ce tout simplement que les coopératives soient traitées sur un pied d'égalité avec les sociétés? Cela répond-il simplement à ce que vous demandez?

Le sénateur Graham: Oui, exactement.

[*Français*]

L'honorable Jean-Maurice Simard: Honorables sénateurs, il me fait plaisir de participer à ce débat à ce moment-ci alors que pour la première fois je m'adresse au projet de loi C-62, et de façon plus particulière, à l'amendement du sénateur MacEachen.

Avant de discuter du mérite des amendements et de ma position à ce sujet, j'aimerais consigner aux *Débats au Sénat* quelques paragraphes d'ouverture pour dire que, quant à moi, lorsqu'il est question de notre considération du projet de loi à l'étude, ce dont il s'agit c'est de l'imputabilité fiscale, de la responsabilité gouvernementale dans le secteur fiscal.

[*Traduction*]

John Murphy, maire de St. John's, à Terre-Neuve, nous a rappelé cette responsabilité quand il a comparu au Comité des banques et du commerce, en juillet. Il a déclaré:

> Pendant 20 ans nos hommes politiques n'ont pas su faire face aux réalités financières, si bien que le pays emprunte maintenant pour payer l'intérêt sur les dettes contractées par le passé. La situation financière actuelle c'est de la folie. Des gens irresponsables vont critiquer la TPS parce que c'est à la mode d'être contre toute taxe. Il nous reste à espérer que le bon sens, la raison et un certain intérêt pour notre avenir prévaudront.

[*Français*]

Le sénateur Simard: Honorables sénateurs, le gouvernement s'est engagé, dès son accession au pouvoir en 1984, à restaurer la santé des finances de l'État dans le sens que le maire de Saint-Jean, Terre-Neuve nous l'indiquait.

Le gouvernement s'est engagé à mettre en place un ensemble de politiques visant à contrôler et à assainir les dépenses du gouvernement et à créer des conditions favorables afin de donner lieu à la réalisation du potentiel de nos entreprises canadiennes et de notre main d'œuvre, pour générer une croissance économique soutenue et de nouveaux emplois pour nos citoyens.

C'est avec ces paroles que je désirais commencer mon propos ce soir parce que je pense que c'est la toile de fond. On a beau parler, à la pièce, de certains amendements mais il ne faut jamais oublier les grands objectifs de ce projet de loi.

Je crois que je vais succombé à la tentation et me laisser distraire un moment, par certains commentaires du sénateur Corbin.

L'honorable Eymard G. Corbin: Ce n'était pas mon commentaire, c'était le vôtre, sénateur Simard.

Le sénateur Simard: Le sénateur Corbin me demandais ce que j'aurais pu vouloir dire, dans ma réponse, à un des témoins qui comparaissait devant nous; celui de la Co-op Atlantic, un monsieur Pobihushchy. Vous pouvez trouver son nom à la page 5393 des délibérations du 12 juillet 1990.

Vous vous êtes demandé sénateur Corbin, il y a quelques instants: qu'est-ce qui est arrivé depuis ce jour qui aurait pu, peut-être, me faire changer d'idée? Il est vrai qu'à ce moment-là j'étais ouvert, comme l'étaient tous mes autres collègues; nous avons visité le Canada. Nous avions l'esprit ouvert. Pour nous c'était un exercice sérieux d'écoute de la population.

Le sénateur Hébert: Tout comme vous étiez à l'écoute lors de nos voyages pour le projet de loi C-21.

Le sénateur Simard: C'est donc dans cet esprit que l'on a fait tout le voyage et qu'on a écouté les gens des coopératives, entre autres. Les surprises désagréables amenées par des décisions imprévues et je crois, déplorables du président, le sénateur Buckwold et de ses collègues nous ont conduis à des contre-temps De fait après avoir employé un mois en voyage pour écouter les citoyens, moi, tout comme les témoins, et mes collègues, nous nous attendions à avoir un rapport, à discuter, à réfléchir, et à le considérer, tout en prenant contact avec le ministère des finances et son ministre, et à considérer les amendements possibles. Cela n'a pas été possible car après trois ou quatre autres journées d'audience publiques, à Ottawa à la fin d'août, cela a été le vide jusqu'à midi le 24 septembre, où on nous a remis un rapport qui se devait, d'après les sénateurs libéraux être adopté à six heures.

C'est donc dire sénateur Corbin que même si nous étions bien disposés, et nous le somme demeurés tout l'été et, nous étions de bonne foi, le temps a manqué. Ce qui s'est passé en Chambre depuis le 25 septembre n'a pas été propice non plus à un exercice de réflexion et à une tentative d'apporter des amendements qui auraient pu être considérés autrement; c'est-ce qui est arrivé, sénateur Corbin.

Le sénateur Corbin: Me permettrez-vous juste un commentaire parce que je sais que vous allez quitter cet argument, enfin, cette différence d'opinion et autant le tirer au clair tout de suite. Vous disiez: nous verrons ce que le ministre répondra car nous savons que le mouvement coopératif est important. Vous êtes ici chez des amis.

Sénateur Simard, pendant tout le temps des audiences, il y avait je ne sais combien de personnes du bureau du sénateur Murray, des étudiants qui avaient été embauchés pour vous refiler toute sortes de notes. Chaque fois que quelque chose se passait, une ou deux de ces personnes étaient tout de suite au téléphone avec quelqu'un à Ottawa. Je ne sais pas si c'était au bureau du sénateur Murray ou du ministre Wilson ou au bureau du ministre du Revenu national. J'accepte que vous même, vous avez travaillé. Vous avez suivi le comité tout l'été, vous avez été impliqué honnêtement et fondamentalement dans l'exercice. Je ne peux pas accepter que, ayant dit ce que vous avez dit, que les personnes à votre service . . . ils étaient six ou sept à certains moments, du moins c'était le cas dans les provinces maritimes. Ils étaient peut-être moins ailleurs ou plus. Comment ce fait-il que ces commentaires n'aient pas été apporté tout de suite à l'oreille du ministre? Vous aviez ces gens-là à votre service, pourquoi eux ne l'on-t-il pas fait? Vous

les payiez pour cela. Je trouve que vous n'avez pas d'excuses pour ne pas avoir apporté cette question tellement importante pour les gens des provinces maritimes tout de suite aux ministères concernés.

D'autant plus, quand les représentations des coopératives sont revenus voir le ministère des finances, ils ont arrangé une réunion à la hâte avec le ministère du revenu national mais personne ne voulait s'engager a quoi que ce soit. Vous les avez a fait courir autour du poteau. Le gouvernement les fait courir autour du poteau.

Le sénateur Simard: Qui a organisé une rencontre avec le mouvement coopératif?

Le sénateur Corbin: Je peux citer le passage du memo qui a été adressé à tous les sénateurs, à vous-même comme à moi ainsi qu'aux députés de la Chambre des communes:

> July stretched into August and August into September with nº reply.

Et cela c'était Atlantic Co-op qui nous écrivait. Ils n'ont reçu aucune réponse à leur propre initiative et nous avons reçu encore moins de réponse à l'engagement du sénateur Poitras et de la vôtre, à l'effet que vous porteriez leurs griefs à l'attention des ministères concernés.

> There were nº answers. Officials raised the same questions they raised in June. They suggested that we should really be talking to Revenue Canada.

D'une chose l'autre, ils ont tourné en rond. Au mois de septembre, ils n'avaient toujours pas reçu de réponse. L'injustice se perpétue dans le texte du projet de loi que nous connaissons ce soir. Je trouve que cela est inadmissible. Je vous connais depuis longtemps, sénateur Simard et je suis surpris que le gouvernement n'a pas répondu à leurs doléances. Je suis sûr que vous avez eu la chance, même si vous avez été bien occupé, de vous organiser pour faire passer ce grief à l'attention des ministres concernés. Mais, rien n'a été fait. C'est ce qui nous chagrine de ce côté-ci.

Le sénateur Simard: Je regrette, je dois inscrire mon désaccord quant à la séquence des évènements que vous relatez.

Presque quotidiennement, en effet, verbalement ou par écrit, ou par personne interposée, le ministère des finances était informé de nos inquiétudes. De plus au début d'août, grâce à un rapport très préliminaire, incomplet, un rapport du greffier, (je pensais que cette pratique allait continuer), en date du 14 août sous la signature du sénateur Buckwold, donc ce premier rapport nous indiquant certains points qui avaient été portés à notre attention nous a été remis. Je commencai donc à me faire une liste des changements possibles et, j'aurais aimé en discuter avec le ministre et son personnel. Je peux vous dire, honorables sénateurs, que les événements dont je vous faisais part tout à l'heure, sénateur Corbin ainsi qu'aux honorables sénateurs, ne nous ont pas amenés à poursuivre de façon amicale les discussions. Donc, nous avons manqué de temps. Cela était déjà grave le 24 septembre. Nous aurions souhaité avoir le rapport quinze jours plus tôt. On aurait gagné deux semaines. Imaginez-vous ce que l'on aurait pu faire depuis le 25 septembre si nous n'avions pas perdu, presque six semaines. C'est tout cela qui nous a conduit à la situation d'aujourd'hui.

Je crois que vous conviendrez, sénateur Corbin, que le ministre aussi avant de prendre une décision finale sur la question des coopératives, ou sur celles apportées par d'autres témoins qui avaient aussi demandé des amendements se devait de connaitre la liste totale des amendements. De fait, je ne m'attendais pas à ce que le ministre allait décider, à la pièce, d'accorder ceci ou cela. Je pense qu'il aurait été sage qu'il attende. J'aurais compris qu'il veuille attendre d'avoir en sa possession tous les amendements venant du comité ou personnes d'un côté ou de l'autre de cette Chambre. Cela n'a pas été possible.

[Le sénateur Corbin.]

● (2140)

[*Traduction*]

Vous avez cité ma déclaration au comité. Oui, je crois que ces gens des coopératives se sont retrouvés en territoire allié. Nous aurions souhaité un débat raisonnable et des discussions plus approfondies avec eux. Le mouvement coopératif est très dynamique depuis longtemps dans les Maritimes, surtout du côté de l'Acadie. Non seulement il s'exerce dans le secteur de l'épargne, mais aussi dans ceux de la fabrication, des services et d'autres encore. C'est cela que je voulais dire. Nous savons ce que le mouvement coopératif a fait pour le Nouveau-Brunswick. C'est en pensant à tout cela que j'ai fait cette déclaration. Cependant, honorables sénateurs, je voudrais vous faire remarquer que ma période de 25 minutes n'a pas encore commencé parce que je répondais au sénateur Corbin. J'espère que je pourrai poursuivre sans interruption.

Le sénateur Lewis: Sénateur Simard, avant que vous ne poursuiviez, je voudrais vous signaler une chose. Vous avez parlé plus tôt des audiences tenues à St. John's, à Terre-Neuve. Vous avez parlé de M. John Murphy, qui se trouve être le maire de St. John's. Je voudrais simplement préciser, et je crois que vous serez d'accord là-dessus, que M. Murphy, un chef d'entreprise, a témoigné devant le comité à titre personnel et non en tant que maire de St. John's.

Le sénateur Murray: Quelle est son allégeances politiques

Le sénateur Lewis: Je l'ignore; Il en a changé souvent.

Le sénateur Simard: Vous avez probablement raison. Je vous crois sur parole. Je n'ai rien à redire à cela. J'ai toujours trouvé difficile d'accepter que quelqu'un qui occupe une charge publique se présente seulement en tant que simple citoyen. En effet, tout ce qu'il dit est répété et publié et a bel et bien des répercussions sur sa carrière, sur son mandat, bien qu'il ne soit pas autorisé par le conseil municipal à parler de ces questions au nom de ses concitoyens. Je suis convaincu qu'il ne fait pas ce genre de choses à la légère. Généralement, il doit tenir compte de ces deux choses. Je ne pense pas que les gens de St. John's lui en voudront, car il a peut-être témoigné devant le comité en tant que simple citoyen. Je crois qu'il a exprimé les sentiments d'une grande catégorie de contribuables de St. John's.

● (2150)

Permettez-moi de poursuivre.

Le sénateur Petten: Puis-je formuler une toute petite observation?

Le sénateur Simard: Je voudrais prononcer mon discours.

Le sénateur Petten: Veuillez m'excuser, mais je tiens à dire que John Murphy n'aura plus ce problème, car il ne sera pas candidat à la mairie lors des prochaines élections. C'est un homme d'affaires maintenant.

Le sénateur Simard: Il s'est vanté pendant de nombreuses années, comme bien des gens de la région de l'Atlantique et d'ailleurs, de voter pour le Parti libéral. Il est facile pour lui de parler en tant que maire de cette ville alors qu'il était libéral. J'espère que vous ne lui en tiendrez pas rigueur. Il pourrait fort bien envisager de voter pour les conservateurs.

[*Français*]

J'ai lu une citation du maire de Saint-Jean. J'aimerais vous en lire une autre très brève que l'on peut retrouver dans le *Financial Post* du 6 novembre. C'est une citation d'une autre personne occupant un poste important dans les Maritimes, celle du premier ministre du Nouveau-Brunswick qui déclarait . . . cela a été reporté dans l'édition du 6 novembre et je cite le premier ministre McKenna:

[*Traduction*]

«Dans la ligue majeure de mondialisation des marchés, ceux qui ne feront pas partie d'une équipe seront laissés pour compte.»

Je suppose que le premier ministre McKenna parle de la nécessité pour le Canada de mettre à jour et d'améliorer sa politique, qu'il s'agisse de libre-échange, de TPS ou de je ne sais quoi. Il a déclaré que c'était là l'objet du projet de loi C-62, c'est-à-dire de permettre au Canada d'être compétitif sur le marché mondial. Cela devrait vous convaincre que ce projet de loi renferme peut-être certaines choses que vous n'avez pas vues. Manifestement, vous ne voulez pas que le Canada soit laissé pour compte.

Les observations en question sont de nature générale, mais je pense qu'il est important de les situer dans le cadre du débat et des amendements au projet de loi C-62. Nous savons que les économistes ne sont pas toujours d'accord et c'est normal. Certaines personnes affirment que les conservateurs n'auraient pu choisir pire moment pour présenter la TPS. C'est ce que les libéraux d'en face prétendent. Ils ne cessent de citer des propos d'économistes qui viennent soutenir leur thèse, leur opposition à la TPS. Ils considèrent que le moment n'aurait pu être plus mal choisi, que nous sommes tout près d'une récession, que la TPS aura un effet inflationniste, ainsi de suite. Nous savons que la TPS sera bel et bien inflationniste, mais durant la première année seulement. L'augmentation ne sera pas de 3 ou 4 p. 100, mais peut-être de 1 ou 1,25 p. 100. Naturellement, les sénateurs d'en face ont cité le président et les porte-parole de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Or, nous savons qu'ils sont les critiques les plus véhéments de la TPS. Ce n'est pas un mystèse. C'est leur spécialité. M^me^ Catherine Swift, porte-parole de cet organisme, a déclaré—et ses propos ont été cités par des sénateurs d'en face, que le temps ne sera jamais propice à l'adoption d'une nouvelle taxe. Pourquoi, alors, choisir le pire moment? On n'instaure pas une taxe au milieu d'une récession.

Un autre, M. Todd Rutley, économiste en chef de l'Association des manufacturiers canadiens, et ardent partisan de la taxe, dit: «Les répercussions inflationnistes de la TPS sont moins importantes en période de récession qu'en période de croissance économique rapide.» Ce sont là des professionnels en provenance des deux camps.

On n'a pas entendu les sénateurs d'en face présenter un débat équitable et équilibré; alors j'utilise les quelques minutes à ma disposition pour mettre les choses au clair.

Les fabricants disent qu'ils veulent la taxe, car elle accordera le même traitement aux produits importés et et aux produits fabriqués au Canada et supprimer l'actuelle taxe de vente fédérale qui desavantage les seconds. J'y reviendrai. Des gens ont fait la même observation sur le même sujet, il y a quelques années, lorsqu'ils embrassaient une autre carrière. J'y viendrai dans un instant.

Le sénateur Olson: Pourquoi ne parlez-vous pas de l'amendement?

Le sénateur Simard: Vous voulez vous isoler. Je vous montrerai un point de vue plus large.

M. Rutley dit:

> «. . . les fabricants craignent que toute décision de retarder la mise en œuvre de la taxe impopulaire jusqu'à la relance de l'économie ne soit fatale pour la TPS. On prévoit que la TPS facilitera la vie des fabricants, mais elle risque de retarder toute baisse des taux d'intérêt élevés et de prolonger la récession, estiment certains économistes.»

Voici ce que M. Lloyd Atkinson, une personne bien connue et respectée, et économiste en chef de la Banque de Montréal, a dit très récemment dans sa dernière évaluation du régime. Il a souligné que «l'on prévoit que la TPS augmentera de plus de 3,5 milliards de dollars les recettes fiscales du gouvernement fédéral.» Autrement dit, entre 18 et 21 milliards. «. . . mais presque toutes les recettes additionnelles seront versées aux personnes à revenus faibles et moyens sous forme de crédits de TPS». En fin de compte, «au deuxième ou au troisième trimestre, la taxe sera essentiellement considérée comme n'ayant pas été une chose extraordinaire.

J'inviterais le sénateur MacEachen, qui connaît cette organisation, à s'entretenir avec M. Atkinson. Après tout, M. MacEachen est un politicien professionnel et M. Atkinson est un économiste professionnel qui travaille pour une organisation renommée, la Banque de Montréal. J'ai appris qu'ils ont travaillé tous les deux pour la même organisation. Je ne m'étendrai pas davantage là-dessus, cependant.

Je soulève cette question parce que deux semaines, c'est long. Nous y reviendrons. On constatera que jusqu'ici tous les amendements des honorables sénateurs d'en face ont été triés sur le volet. Ils ont choisi les livres cette semaine parce qu'ils savaient qu'ils pouvaient embarrasser notre collègue Chaput-Rolland et quelques autres sénateurs du Québec. Hier, ils ont choisi le pétrole. Nous savons pourquoi ils ont choisi ce sujet. Et maintenant, ils ont pris comme cible les coopératives, et parce que Simard, Robertson et Finlay MacDonald viennent de l'Atlantique, ils pensent qu'ils vont nous embarrasser. Ils se présentent toujours comme les seuls défenseurs des pauvres, des assistés sociaux et des gagne-petit, mais voici ce que le directeur du Conseil national du Bien-être pour l'Ontario, M. Ken Battle, a déclaré récemment: «La principale qualité de la taxe de vente, en ce qui concerne ses conséquences pour les Canadiens pauvres, c'est que le gouvernement propose d'aug-

menter considérablement le crédit». Le rapport Buckwold ne parle pas de cela.

Ils ont été très sélectifs. M. Battle continue en disant: «Ce n'est pas à dédaigner. Nous réclamons cette mesure depuis des années et nous nous en réjouissons. Le crédit de taxe de vente sera beaucoup plus élevé en 1991 qu'il ne l'aurait été sous le régime de la taxe sur les ventes des fabricants.»

• (2200)

Il aurait évidemment préféré que ce crédit soit indexé, mais ce sera pour une autre fois et nous en avons déjà discuté. Il dit ensuite: «Cette augmentation représentera 140 dollars de plus pour les adultes, notamment les chefs de famille monoparentale, étant donné qu'ils ont plus de difficultés à gérer un ménage que deux adultes». «Nous nous en réjouissons», conclut-il. Pas mal, n'est-ce pas? Je vais sauter le prochain. Je vais le garder en réserve. C'est une perle. Je vais le garder pour la prochaine fois. Nous ne voulons pas gaspiller toutes nos munitions ce soir.

Le sénateur Stanbury: Nous n'avons encore rien entendu.

Le sénateur Simard: Voulez-vous le voir? Vous devrez attendre. J'ai parlé d'une façon générale de la nécessité d'avoir le directeur, le maire de St-Jean et d'autres personnes.

Le sénateur Stanbury: Et le ministre des finances du Nouveau-Brunswick? Qu'a-t-il dit au comité?

Le sénateur Simard: Il a dit: «Dommage». Il a dit que cela coûterait 20 millions à son gouvernement. Disons pour commencer que je n'ai pas beaucoup de sympathie pour son gouvernement. Ce qui m'intéresse davantage, c'est la population du Nouveau-Brunswick, et si elle est soulagée de 20 millions, je suis en faveur. Si j'étais à votre place, sénateur, je ne m'avancerais pas trop, car dans quelques mois il aura harmonisé sa taxe avec la TPS. C'est d'ailleurs tout à son avantage, car les fabricants du Nouveau-Brunswick veulent être sur le même plan que ceux du Québec ou du Maine, que les détaillants de Madawaska, à la frontière. Ils ne veulent pas être pénalisés. Les clients n'ont pas besoin d'autres encouragements pour aller acheter aux États-Unis ou au Québec. Il y aura donc des pressions, qui ont d'ailleurs déjà commencé. Alors, voulez-vous encore parler à Monsieur le Maire? Il y a d'autres choses que je pourrais dire, car il attend. Je pense qu'il attend les élection du 10 décembre pour l'appuyer. Je suis sûr que nous aurons un bon débat, la semaine prochaine.

Donc, c'est le moment. Les gens disent: «Attendons.» C'est une autre étude. Je dirais, très rapidement, qu'il y a eu toutes sortes de travaux là-dessus.

[*Français*]

Je crois que le temps est venu de se mettre au travail parce que depuis 50 ans, on étudie la réforme de la taxe de vente à la fabrication. C'est assez. En 1940, la Commission Rowell-Sirois, en 1956, le Comité de la taxe de vente mise sur pied par le ministre des finances de l'époque, en 1966, Commission royale d'enquête sur la fiscalité, (Commission Carter); 1975, les auteurs du Document de travail du ministère des Finances sur les taxes fédérales de vente et d'accise recommandent de revoir la structure de la taxe et proposent des solutions de rechange, en 1977, des fonctionnaires du ministère des Finances, encore, et de Revenu Canada membres du Groupe d'examen de la taxation des marchandises étudient le Document de travail et propose d'imposer la TFV à l'échelle du détaillant, en 1983, les auteurs du rapport du comité d'examen de la taxe fédérale de vente (comité Goodman), et M. Goodman a comparu à notre comité et il a donné son appui à la TPS. Alors je vais arrêter en 1983 pour y revenir dans quelques instants.

De fait je voudrais vous citer à ce moment-ci ce que le ministre des finances de l'époque, en 1978, nous disait: Il venait d'être nommé à son poste et son nom était Jean Chrétien.

Le sénateur Corbin: Vous vivez dans le passé.

Le sénateur Simard: Il disait ceci:

> Monsieur le président, membres du Comité, la Chambre vous a délégué cette importante responsabilité et ce grand défi qu'est l'étude du rapport sur les taxes à la consommation. J'appuie inconditionnellement ce renvoi. Vous aurez maintenant l'occasion de participer au perfectionnement de notre régime fiscal qui nous rapporte plus de 6 milliards de dollars chaque année. Vous avez également l'occasion d'encourager la participation publique à l'évolution d'une politique fiscale, ce qui est, à mon sens, très souhaitable. Mon étude du rapport me laisse croire qu'il y a peut-être des disparités assez importantes entre les fardeaux, par exemple, entre les taxes imposées sur des biens importés et domestiques, à cause des lacunes qui existent dans la structure fiscale actuelle.

En 1978, monsieur Chrétien disait cela. Maintenant voici ce que monsieur MacEachen nous disait. Lorsqu'il a déposé son plan complet du budget déposé à la Chambre des communes le 12 novembre 1981. Le sénateur MacEachen, dans sa vie antérieure, nous disait donc ceci au chapitre de la taxe de vente:

> «La taxe fédérale de vente imposée actuellement au niveau des fabricants présente un certain nombre de défauts structurels. Ces derniers ont fait l'objet d'un examen approfondi et de nombreuses observations. Le résultat le plus grave de ces défauts est qu'ils désavantagent sensiblement les fabricants intérieurs par rapport aux importateurs concurrents.»

Il estimait que le taux effectif de la taxe fédérale de vente sur une vaste gamme d'articles produits dans le pays représente près du double du taux frappant les articles analogues importés. C'est ce que le sénateur MacEachen disait et il préconisait de former un comité quelques mois plus tard. Et toujours, en ce 12 novembre 1981, il continuait ainsi:

> Après un examen approfondi des options disponibles, le gouvernement a conclu que l'imposition de la taxe au dernier stade de la distribution précédant la vente au détail, c'est-à-dire le stade du gros, serait la façon la plus directe de corriger les défauts actuels du système. La législation nécessaire sera présentée au début de 1982. Pour donner aux entreprises le temps de se familiariser avec le nouveau système, sa mise en œuvre sera repoussée au 1er juillet 1982.

Ce n'était pas une réforme en profondeur, mais c'était d'après lui, une réforme, à ce moment-là qui pouvait corriger et détaxer les produits manufacturés ici. Et ne donnait que six mois aux milieux d'affaires pour se préparer.

Il a formé un comité que monsieur Lalonde à écouté. À ce moment-là, monsieur Lalonde nous annonçait en mai 1983, lorsqu'il est devenu ministre des Finances, que le comité qui avait créé pour corriger certains problèmes structurels posés par la taxe de vente sur les ventes des fabricants, avait fait rapport.

Le comité et le gouvernement sans doute aussi, en étaient venus à la conclusion que la légère amélioration que permettrait d'obtenir le déplacement de la taxe de vente au niveau des ventes de gros, ne justifie pas les perturbations qui en résulteraient dans un système qui fonctionne déjà.

Alors il a recommandé plusieurs mesures que j'appelle des mesures de rapiéçage. Ils n'avaient pas le courage d'aller plus loin et alors ils ont mis cela là.

L'année suivante, en février 1984, il annonçait d'autres rapiéçages. Je pourrais en lire beaucoup. Tout cela est pour indiquer que ces gens-là à l'époque, les mêmes qui sont aujourd'hui au Sénat et dont un grand nombre était à l'autre endroit, (le sénateur MacEachen en tête), avaient identifié des problèmes. Ils voulaient les corriger mais ils ont attendu. Ils n'étaient pas les premiers. J'en ai parlé car cela remonte à 1940.

Avant de passer aux amendements (je sais que vous avez hâte d'arriver aux amendements) mais auparavant il est important d'indiquer à cette Chambre les nombreux changements dans l'attitude du chef actuel du Parti libéral canadien sur la TPS.

En mars 1990 alors qu'il était candidat à la chefferie du Parti libéral . . . si je m'attarde quelques instants sur lui, c'est parce que les sénateurs libéraux travaillent pour quelqu'un! Le vrai patron c'est Jean Chrétien. Le petit patron c'est le sénateur MacEachen.

C'est donc dire que c'est Jean Chrétien qui doit assumer la responsabilité et qui doit guider son caucus et indiquer aux canadiens la voie qu'ils pourraient suivre advenant leur prise du pouvoir.

En mars 1990 alors qu'il était candidat à la chefferie et je fais état ici d'une déclaration du *Toronto Star*, d'une nouvelle émanant de Vancouver où on dit, en citant monsieur Chrétien:

● (2210)

[*Traduction*]

Il disait qu'il serait irresponsable de la part des libéraux de promettre de supprimer la taxe d'Ottawa sur les produits et services sans proposer quelque chose d'autre. Il disait aussi qu'il serait irresponsable de dire qu'on la réduira sans proposer d'alternative. C'est un candidat qui parle.

Un mois après cette déclaration, M. Chrétien, toujours candidat, disait:

> Il serait toutefois irresponsable de dire maintenant qu'un gouvernement libéral annulerait la TPS. C'est une taxe de 28 milliards. Pour l'instant, je ne peux pas dire si je la garderai ou si je la supprimerai.

[*Français*]

Le 21 octobre, monsieur Chrétien est devenu chef du Parti Libéral. Je cite *La Presse* à partir d'une déclaration que le chef libéral aurait fait à Halifax:

> «Je suis déjà en train de former un comité à l'intérieur du parti pour commencer à examiner les autres solutions possibles», a dit l'ancien ministre libéral à l'issue d'un discours prononcé devant les libéraux à Halifax, en Nouvelle-Écosse. «Nous pourrions le suprimer pûrement et simplement.»

Quelques heures avant son arrivée à Montréal, sans doute pour camoufler certains problèmes que lui posaient ses délégués de Montréal, il a dit:

[*Traduction*]

> Je suis opposé à la TPS. J'y ai toujours été opposé et je m'y opposerai toujours.

Vous avez pu voir qu'il ne s'y est pas toujours opposé. De toute façon, ça faisait son affaire à ce moment-là. J'ai une autre citation, mais je vais la garder pour la semaine prochaine. Je vais maintenant parler de l'amendement.

[*Français*]

Honorables sénateurs, ce qui est important de se rappeler lorsque l'on étudie le secteur des coopératives, c'est qu'en développant la TPS, le gouvernement a tenté d'équilibrer les deux points suivants: s'assurer d'une part que les entreprises vendant les mêmes biens ou services soient traitées d'une façon équitable. En d'autres mots, sur la même base.

Deuxièmement, s'assurer qu'une structure d'entreprise particulière, telle celle des coopératives, ne soit pas désavantagée face à d'autres. Je pense que dans l'ensemble, à 90 p. cent, l'opération est réussie.

Donc les entreprises, coopératives ou autres, vendant des produits taxables ou détaxés seront traitées sur la même base. Cette caractéristique fondamentale est dû au mécanisme de remboursement total de la taxe sur les achats de ces entreprises vendant des produits et services taxables.

Ainsi, tel que prévu dans le projet de loi C-62, la TPS ne créé aucune incitation invitant les compagnies à modifier leur structure, y compris les coopératives avec leur structure particulière et unique en son genre.

J'insiste sur le mot «structure». Je vais y revenir tantôt. Je pense que le mouvement coopératif va y trouver une solution à bien des problèmes qu'ils ont indiqués au comité et que le sénateur MacEachen voudrait corriger par des amendements qui créeraient d'autres problèmes, qui créeraient d'autres exemptions. Je pense que ce n'est pas ce qui est important. L'important c'est de régler la plupart des problèmes, je l'espère, que les coopératives ont soulevés. C'est en modifiant leur façon de faire les choses, sans toucher aux structures fondamentales. Je vais y revenir tantôt.

Essentiellement j'ai parlé de mécanismes de remboursement. A titre d'exemple, lorsque une coopérative achète un bien d'une autre coopérative, la TPS sera chargée sur cette vente mais la coopérative acheteuse sera complètement remboursée pour cette TPS payée, de façon générale. Cela s'applique aux coopératives non financières.

Pour ce qui est des coopératives financières, un de mes amis qui est dans le mouvement coopératif m'a dit l'autre jour: on est aux petits oiseaux. On début ces gens se voyaient menacés, ils croyaient que le mouvement coopératif serait désavantagé comparativement aux autres banques et aux autres institutions financières dont les services avaient été exonorés de la taxe.

Le gouvernement a préservé un traitement équitable, il a exonoré les coopératives sur toutes les transactions financières les touchant. Donc les caisses de crédit, et les caisses populai-

res vont continuer d'offrir des services financiers qui seront totalement exonorés pour les fins de la TPS.

Je pense que le sénateur MacEachen a reconnu que le gouvernement avait bien fait et il n'y a pas lieu d'y revenir.

Le sénateur MacEachen nous a dit qu'il y avait un problème pour la question des achats de parts ou d'actions sociales. Il semble qu'il y ait un problème.

Il y a un problème mais je ne suis pas sûr qu'il soit si considérable, et si coûteux que le mouvement coopératif nous l'a dit. J'indiquais tantôt (j'y reviens) il m'apparait que le mouvement coopératif, en changant sa façon de faire les choses, peut régler le problème.

J'ai dit tantôt que toutes les compagnies, dans tous les secteurs, doivent être traitées de la même façon, sur la même base. Je n'ai pas changé d'idée.

Le lien que le sénateur MacEachen a fait à plusieurs reprises entre l'achat d'actions de parts sociales des caisses populaires avec les frais d'adhésion des clubs de golf, ne me parait pas tellement fort. Cela ne tient pas. Ce n'est pas sérieux.

Je lui pardonne bien. Je sais qu'il veut nous étiqueter de cette façon. Il n'y a pas de problème avec cela.

Je pense que si chaque coopérative locale décidait d'identifier et d'isoler du montant total de l'achat des actions et des frais d'adhésion, cela peut ce faire.

Si un action se vend 100 $, et que l'on décide pour cette année de continuer à garder son adhésion à la caisse populaire, bien le montant sera 5 $. Les actions seront vendues sur la différence et seront traitées exemptes de taxe de la même façon que si vous achetez une action de la Canadian Tire, de l'Alcan ou de qui que ce soit.

On sait que toutes les actions de toutes compagnies sont exonorées de la taxe. Il n'y a pas de raison pour que le mouvement coopératif voit l'achat de ces actions par ses épargnants taxé. C'est une façon de faire les choses.

Le sénateur MacEachen nous disait tantôt que pour certaines coopératives il n'avait pas l'air certain. Il nous disait que dans son temps c'était ainsi que cela se passait et qu'à la fin de l'année des dividendes étaient payés, comme l'on dit en anglais des «patronage dividends». C'est reconnu.

Encore aujourd'hui et plus particulièrement en ce qui concerne la TPS, l'article 233(2) du projet de loi va justement permettre aux coopératives, à la fin de l'année lorsqu'elles décident de payer des ristournes, parce qu'elles ont fait un profit... elles pourront préparer une formule, aviser le membre de la coopérative et identifier la part totale du montant de la ristourne, la partie qui peut être attribuée directement aux objects taxables qui ont été achetés durant l'année.

Les membres de la caisse populaire se veront remettre la TPS sur la partie de la ristourne qui s'applique aux achats dans l'année précédente, ce référant aux objets taxables.

Le sénateur MacEachen nous parlait possiblement d'un montant de 5 000 . A 5 000 , s'ils ont acheté pour 3 000 $ de ce montant, la partie pro rata, ils se verront alors remettre les 3/5, j'imagine à 7 p. cent. Je pense que l'on n'a pas a accepter l'amendement proposé pour exonoré cette chose.

Pour ce qui est des frais directs, le sénateur MacEachen nous a rappelé (je suis bien au courant de cette pratique) que certaines coopératives chargent à leurs membres 3 $ ou 5 $ par semaine, qu'ils achètent ou non.

C'est une façon pour eux d'amortir et de faire payer par les personnes qu'ils considèrent des membres, une partie des frais d'administration généraux. Des membres achètent plus que d'autres et j'imagine qu'ils doivent avoir décidé, de façon générale: si tu es membre, tu achètes un minimum et tu paies.

Je pense qu'avant de proposer un amendement qui exempterait ces frais généraux, ces 3 $ ou 5 $ par semaine, il est important de savoir pourquoi. Comme je l'ai dis, il s'agit de frais généraux.

C'est la même chose que Loblaws ou Sobey's, pour prendre l'exemple du sénateur MacEachen.

Lorsque la compagnie Sobey's fait payer par ses clients les frais généraux parce qu'ils font partie de leurs coûts d'opérations, les clients paient. Si il s'adonne qu'il y a un pourcentage dans les produits taxables, la TPS va s'appliquer sur les achats faits chez Sobey's.

Je ne sais pas pourquoi ce serait différent pour les caisses populaires. Si l'on veut traiter tout le monde de façon égale... c'est cela, je pense, que les honorables sénateurs d'en face souhaitent d'abord et avant tout, que l'on traite tout le monde de façon égale et équitable.

Il y a une autre alternative aussi. Le gouvernement ne changera pas d'idée là-dessus par ce qu'il s'agit d'un frais d'adhésion, d'un frais de participation. Même si je sympathise avec le mouvement coopératif, je ne vois pas pourquoi le gouvernement ferait une exemption pour ce cas et qu'il ne le ferait pas pour d'autres secteurs. L'alternative c'est de donner des exemptions à ceux que l'on pense qui vont nous amener des votes ou à ceux que l'on aime particulièrement plus que d'autres. On sait que le projet de loi actuel contient déjà 22 000 mesures administratives, d'ememptions, etc. Je pense qu'on ne veut pas en arriver là.

Si la coopérative décide d'abolir ces fraie de 3 $ ou 5 $ répartis sur l'ensemble des objets taxables ou non taxables vendus, ceux qui en achèteront le paieront tout comme ils le font chez Loblaws.

Le troisième point que le sénateur MacEachen a soulevé c'est celui des négociants en gros.

• (2220)

[*Traduction*]

On dit que les grossistes d'un groupe coopératif qui achètent marchandises pour les vendre à la coopérative locale, en raison de la nature de l'organisation, auront une transaction, un cycle en plus: payer la TPS et obtenir un remboursement.

En ce qui me concerne, le mouvement coopératif n'a pas réussi à me convaincre que cela lui coûtera 275 000 $. Il n'a pas réussi à le faire. Ces gens sont bien équipés et peuvent effectuer cette opération au sein même de leur entreprise.

Je ne suis ni triste ni heureux qu'il n'ait pas proposé un amendement. Il ne l'a pas fait. Il a avancé cet argument et ne l'a pas poursuivi. Peut-être pense-t-il qu'il se trouve sur un terrain glissant. Peut-être pense-t-il, comme moi, que le coût en question n'est pas si élevé.

Si nous acceptions cet amendement, les coopératives devraient avoir une autre série de livres, et je compatis avec eux à cet égard. Ils devront ouvrir un autre compte pour traiter

tous les produits qu'ils achètent aux grossistes du groupe coopératif. Ils auraient des produits non taxables et ils auraient tous les taxables achats provenant d'autres sour ces. Cela coûterait aussi de l'argent et aussi je ne pense pas que le gouvernement ait à prévoir une exception pour cela. Ce serait encore une autre exonération.

Pour toutes ces raisons, permettez-moi de dire que l'amendement visant la détaxation du coût des actions n'est pas acceptable. Il n'est pas nécessaire. Il est possible de satisfaire le mouvement coopératif en changeant, par exemple, la façon dont les membres, depuis 25 ans, investissent dans l'achat d'actions.

En ce qui concerne les frais de 3 et de 5 $ qui sont facturés directement, je crois que l'on peut régler aussi la question en apportant un changement au sein de l'organisation. Je n'ai pas vérifié dernièrement l'importance du traitement fiscal préférentiel dont a joui le mouvement coopératif au fil des ans. Le mouvement coopératif bénéficie encore d'un traitement spécial. Je ne le critique pas. Peut-être devrait-il en avoir plus. Mais il n'est pas vrai que le projet de loi sur la TPS doit être modifié.

Si la TPS entraîne quelques coûts supplémentaires mineurs, un double calcul par exemple, je pense que les mesures de la Loi de l'impôt sur le revenu, etc., permettent de les compenser très largement. C'est un point sur lequel nous devrions nous pencher un autre jour.

• (2230)

J'invite mes collègues à rejeter ces amendements et à passer à l'approbation de ce projet de loi.

[*Français*]

L'honorable Gildas L. Molgat: Le sénateur Simard me permettrait-il de lui poser une question?

Le sénateur Simard: Oui, sénateur Molgat.

Le sénateur Molgat: J'ai beaucoup joui du discours de grande envergure du sénateur Simard, un discours qui a touché sur bien des point. J'en étais bien content d'ailleurs parce que j'espère que cela va nous permettre à d'autres occasions de pouvoir justement nous étendre sur un sujet plus vaste que tout simplement celui qui est directement devant nous.

Pour revenir au sujet qui est devant nous, celui de la question de l'amendement précis, et-ce que je comprends bien que le sénateur Simard est d'accord que les coopératives ne doivent pas être sujettes au même traitement que les corporations?

Le sénateur Simard: Non, sénateur Molgat. Tout mon argument était basé sur la nécessité de traiter le monde de façon équitable et, sur la même base, même si les structures sont différentes. Je maintiens que c'est un principe, je pense, que les deux côtés de la Chambre l'on partagent.

Si le projet de loi que nous avons devant nous . . . compte tenu des habitudes, des politiques passées, des distributions d'actions, de la vente de parts sociales par les coopératives ou leur façon de récupérer les frais généraux par les frais directs dont le sénateur MacEachen nous a mentionnés et qui font l'objet de l'amendement, c'est-à-dire, des frais de 3 $ ou de 5 $ par semaine, si cela pose un problème, j'invite les coopératives à changer leur façon de faire les choses. C'est là que je rejoins le sens de votre question, de façon à ce que les clients de Loblaws soient traités de la même façon que les clients des coopératives. Les frais généraux des coopératives devraient être absorbés par leurs clients, en dernière analyse, de la même façon que les clients de Sobey's ou de Loblaws le sont. Si les frais généraux sont repartis sur tout l'évantail des produits taxables et non taxables, ceux qui vont acheter des objets taxables paieront la TPS et ceux qui achèteront de la nourriture ou aurons des frais pour des services médicaux n'en paieront pas. De cette façon, les gens seront taxés de façon équitable et sur la même base, sénateur Molgat.

Le sénateur Molgat: Alors, sénateur Simard, vous n'acceptez pas les propositions que nous ont faites justement les coopératives de votre région, en particulier. Ces propositions venaient de la région de l'Atlantique, en particulier. Ils ont fait des demandes catégoriques. Vous dites que ces demandes sont erronées. C'est ce que vous nous dites?

Le sénateur Simard: J'ai dit que leurs problèmes peuvent être régles d'une autre façon que celle d'adopter les amendements qui ont été proposés.

Le sénateur Molgat: Allez le dire aux coopératives, sénateur Simard!

Le sénateur Simard: Je vais leur dire certainement, sénateur Molgat. Mon franc parler est bien connu là-bas et je n'ai pas de problème à leur dire.

[*Traduction*]

Le sénateur Graham: Puis-je poser une question au sénateur Simard? En réponse à une question du sénateur Corbin après avoir terminé mes remarques, j'ai dit que j'avais quitté les audiences d'Halifax avec ce que je pensais être une bonne impression après les propositions du représentant de Co-op Atlantic. Je pensais honnêtement que les sénateurs du côté conservateur allaient effectivement présenter des observations au gouvernement afin de répondre aux recommandations qui avaient été faites. Je me demande ce qui s'est passé entre le 12 juillet et aujourd'hui, ou entre le 12 juillet et le 31 août, ou entre le 12 juillet et le 30 septembre, ou entre le 12 juillet et le moment où le rapport a été terminé. Est-ce que des sénateurs de votre côté ont fait des recommandations au ministre des Finances? Dans l'affirmative, quelles étaient ces instances?

Le sénateur Simard: J'ai déjà répondu à cette question et j'essaierai d'y répondre à nouveau. J'ai dit que dès août, à notre retour, certains d'entre nous ont commencé à établir une liste de sujets d'inquiétude possibles. Nous avons transmis ces inquiétudes au ministre verbalement ou par l'intermédiaire de tiers. Ne me demandez pas en quoi consistait cette liste. Même si elle a existé, je considère que c'est un document du caucus et vous ne l'obtiendrez pas.

Cependant, fidèles à notre promesse, nous avons effectivement établi une liste et nous espérions aller plus loin. Nous avons reçu du greffier le rapport préliminaire daté du 14 août, je suppose avec la bénédiction du sénateur Buckwold, et nous avons eu le suivant le 24 septembre. Mais votre président a agi avec un esprit partisan. Il a permis au personnel de nous envoyer un deuxième rapport, peut-être à la fin d'août, indiquant qu'une version plus définitive nous parviendrait au début septembre, comme on nous l'avait promis.

Nous aurions poursuivi nos travaux dans la bonne humeur. Avec le dernier rapport du sénateur Buckwold, nous aurions eu

au moins une idée de l'ampleur des changements à apporter de sorte que nous aurions pu prévoir une rencontre avec M. Wilson. Mais après le 14 août, c'était fini. On nous a dit que nous ne recevrions rien d'autre. Nous étions enclins à collaborer avec les sénateurs de l'autre côté.

Mais l'esprit a complètement changé au début septembre. Le sénateur Buckwold a décidé qu'il allait faire rapport au sénateur MacEachen ou au sénateur Kirby, un point c'est tout, sans s'occuper du sénateur Poitras. Il est ensuite devenu évident que nous allions manquer de temps. Le Parti libéral a réglé son sort le 24 septembre. Après cela, c'était fini.

Voila ce qui a changé. Nous sommes ici alors que vous faites de l'obstruction depuis le 25 septembre. Aussi nous manquons vraiment de temps. Vous vous êtes vous-mêmes fait du tort. Vous n'allez pas faire croire aux Canadiens que vous êtes sérieux aujourd'hui, ni que vous l'étiez lundi quand vous avez proposé l'amendement sur les livres. Il est trop tard. Vous avez perdu du temps. Vous avez gaspillé l'argent des contribuables. Vous avez réduit le temps dont nous disposerions normalement pour que le projet de loi soit envoyé à la Chambre des communes et en revienne. Vous vous êtes fait vous-mêmes du tort.

Nous avions un chef libéral au Nouveau-Brunswick que nous appelions «Jean Gribouille». Il pensait faire quelque chose mais il faisait le contraire, il allait donc à l'encontre de ses intérêts. Vous vous en rappelez. C'est ce que vous avez fait. Vous vous êtes privés, et vous nous avez privé, du temps nécessaire pour consulter Michael Wilson et le premier ministre et envisager certains amendements possibles. Vous avez dit «Non, torpillez la taxe.» Nous dirons aux gens que vous vous êtes fait vous-mêmes du tort. Il est trop tard, il faut poursuivre nos travaux.

Le sénateur Graham: Sénateur Simard, nous parlons du 12 juillet. C'est à ce moment-là que ces inquiétudes ont été exprimées.

• (2240)

J'ai dit que je ne voulais pas insister davantage. Je suppose que la plupart de vous aimeriez rentrer chez-vous ce soir.

Vous attendez-vous vraiment que le ministre des Finances prenne une décision sur-le-champ chaque fois qu'un député de son caucus propose un amendment? Nous avons eu une première réponse le 8 juillet parce que quelqu'un avait soulevé ce point à Halifax, puis une autre le 9 juillet, une autre le 1er août et une autre encore le 15 août. J'espère que ce n'est pas ainsi que le pays est dirigé. Vous n'avez jamais eu la liste complète parce que vous n'avez pas fait votre boulot. Vous n'avez toujours eu qu'une seule question. Vous étiez là, Finlay, vous étiez présent à plusieurs séances, sénateur. C'était toujours la même question qui revenait sur le tapis.

Le sénateur Stewart: Rejetez la TPS.

Le sénateur Simard: La question était: «Nous voici, nous allons coûter 1 million de dollars aux Canadiens, mais dites-nous ce que vous voulez faire.» À mon sens, c'était une question insidieuse.

Le deuxième plus fameux personnage était le sénateur Olson—pas très loin derrière. Le sénateur Stewart a assisté à quelques séances où il demandait au témoin: «Que pensez-vous que nous devrions faire? Devrions-nous rejeter la taxe?» Vous demandiez toujours s'il fallait rejeter la taxe, vous n'étiez pas intéressé à proposer des amendements.

L'honorable John B. Stewart: Sénateur Simard, je soulève la question de privilège.

Le sénateur Simard: Vous ne vous intéressez pas aux amendements ce soir, pas plus que vous ne vous intéressiez à ceux du 8 juillet et des jours suivants.

Le sénateur Stewart: Je soulève la question de privilège. Le sénateur Simard a fait allusion à ma présence aux séances du Comité des banques et du commerce. Honorables sénateurs, j'espère que certaines des choses qu'ils a dites ici ce soir sont plus vraies que ce qu'il vient de dire au sujet de mon assiduité au séances du comité.

Le sénateur Simard: Vous n'y étiez pas?

Le sénateur Stewart: C'est exact. Je ne suis pas allé à une seule séance du comité.

Le sénateur Simard: Votre fantôme y était. Il nous a suivis partout où nous sommes allés dans votre province.

Le sénateur Stewart: Que dire de plus, honorables sénateurs!

Le sénateur Graham: Sénateur Simard, vous avez admis une chose qui m'étonne: même avec toute l'influence que vous, les sénateurs d'en face, avez sur le comité, vous n'avez pas réussi à faire fléchir le ministre des Finances. Vous auriez dû rester chez vous.

Le sénateur Barootes: Le président a-t-il essayé de communiquer avec le ministère à ce sujet?

Une voix: Non, monsieur. Il faisait comme bon lui semblait, mais pas sur ce point-là.

Le sénateur Davey: Il travaillait pour le Sénat, pas pour le ministère.

Le sénateur Simard: Je m'excuse, sénateur Stewart, je pensais que vous étiez là. Cette personne vous ressemblait beaucoup.

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 107C.*]

LE SÉNAT

Le mercredi 7 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 107B.*]

• (2350)

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANCES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—MOTION D'AMENDEMENT—SUITE DU DÉBAT

L'honorable Richard J. Stanbury: Honorables sénateurs, je suis certain que personne ne sera étonné si je dis que j'appuie l'amendement proposé par le sénateur MacEachen.

Je suis certain que personne ne sera étonné si je dis que le sénateur Simard n'a pas réussi à me convaincre. Les sénateurs de l'autre côté ne veulent pas d'amendements parce qu'ils sont furieux à cause de ce qui, d'après eux, leur est arrivé au comité. Je ne suis pas sûr que les Canadiens soient ravis d'apprendre que les sénateurs ne veulent pas d'amendements parce qu'ils sont froissés.

Je me suis entretenu avec des dirigeants de coopératives—je veux dire des membres de coopératives et non des «personnes» coopératives, ce qui peut être différent—et, tout ce que je peux dire, c'est que j'ai vraiment hâte qu'ils lisent le discours du sénateur Simard dans le hansard. Ils vont être très intéressés.

Honorables sénateurs, si le gouvernement refuse de retirer cet affreux projet de loi. Il devrait au moins y apporter les changements nécessaires pour le rendre plus sensé et juste.

Il y a un domaine où un changement s'impose, et c'est celui des coopératives. Le sénateur Simard a même dit qu'il était d'accord, mais que ce sont les coopératives, et non le gouvernement, qui doivent changer. Ces dernières ont eu un impact positif considérable sur les activités commerciales et sociales au Canada au fil des ans. Elles font partie intégrante de la société canadienne. Non seulement cette taxe aura-t-elle pour effet de compliquer la vie des membres et des administrateurs des coopératives en augmentant leurs coûts, mais les coopératives elles-mêmes se verront privées des allégements fiscaux avantageux que recevront leurs concurrents. On devrait pas le tolérer. Je ne vois pas pourquoi les sénateurs de l'autre côté devraient laisser se produire une pareille chose.

Comme bon nombre d'entre vous le savez, si vous avez déjà fait affaire avec des coopératives, une coopérative est une entreprise sans but lucratif qui appartient aux membres de celle-ci et qui est exploitée par ces derniers et dans leur intérêt. Les coopératives appartiennent aux clients qui ont recours à leurs services. Elles sont organisées et constituées de manière à pouvoir offrir des services financiers. Elles souscrivent à des principes démocratiques, ont une conscience sociale et accordent une importance aux relations humaines, valeurs que le Parti conservateur ne connaît guère. Autrement, ce débat n'aurait pas lieu.

Une coopérative fournit des services et des avantages qui sont fonction de l'usage que font les membres de l'organisation. Son but n'est pas de réaliser des profits pour les actionnaires de l'entreprise commerciale, comme un investisseur. Certains sénateurs d'en face considèrent peut-être que les coopératives sont l'antipode de l'idéologie conservatrice, pourtant ils ne devraient pas oublier que les coopératives font partie intégrante du régime de la libre entreprise et de la libre concurrence, et qu'elles ne sont pas des services de bien-être social ou des organismes de charité.

Pour leurs dépenses, les coopératives doivent compter sur les recettes provenant des services qu'elles offrent et non sur des dons ou des subventions du gouvernement.

Le but premier des coopératives est de combler les besoins de leurs membres de façon économique et efficace, contrairement aux entreprises privées dont le principal objectif est de générer le plus de profits possibles et de tirer le meilleur rendement possible des investissements de leurs actionnaires.

Aujourd'hui, le mouvement coopératif compte des organismes ayant une influence considérable dans les domaines de l'agriculture, des finances, de l'assurance, du raffinage du pétrole, de la pêche, de la vente au détail et du logement. Les coopératives de commercialisation des céréales et des produits laitiers dominent leur secteur. Les coopératives de vente au détail jouent un grand rôle dans les prairies où elles sont probablement la principale industrie, ainsi que dans le Canada atlantique. Elles sont particulièrement fortes dans les régions qui ont besoin de paiements de péréquation. L'application de la TPS aux coopératives en difficulté nuirait aux gens qui ont le plus besoin des coopératives.

En 1988, le total des actifs des coopératives canadiennes était évalué à 68 milliards de dollars et le nombre de membres s'élevait à environ 14 millions. Les coopératives sont des organismes utiles qui méritent un juste traitement, mais elles sont une autre de ces organisations populaires auxquelles le gouvernement aime bien s'attaquer. Les coopératives reposent sur un ensemble de principes, adoptés en 1966 par l'Alliance coopérative internationale, qui les distinguent des autres organisations. Leurs six principes de base sont les suivants: 1) participation ouverte et volontaire; 2) contrôle démocratique; 3) rendement minimal sur les parts; 4) remise des excédents aux membres; 5) initiation au mouvement coopératif; et 6) coopération entre coopératives. Si toutes les coopératives ne souscrivent pas à tous ces principes, c'est le cas de la plupart des coopératives canadiennes.

Si vous voulez en savoir plus sur l'histoire des coopératives, je vous recommande une très bonne publication parue en mai 1984 et intitulée *Une Stratégie de développement coopératif pour le Canada* qui est le rapport d'un groupe de travail sur le développement coopératif formé par le gouvernement du Canada. Je vous recommande aussi *Cooperatives, Principles and Practices*, par Marvin A. Sharrs, du Cooperative Extension Programs de l'Université du Winconsin. Énoncés en Angleterre dans les années 1840, les principes du mouvement coopératif ont été introduits en Amérique du Nord par des immigrants britanniques de classe ouvrière qui, au milieu de siècle dernier, ont ouvert des magasins semblables à ceux qui étaient monnaie courante en Grande-Bretagne. Ce furent les premières applications du modèle coopératif au Canada. Depuis lors, les principes coopératifs ont fait l'objet d'expériences dans un nombre croissant d'industries. Maintes tentatives ont échoué en raison des crises économiques, d'une mauvaise gestion ou du manque de membres, mais d'autres ont réussi.

Les agriculteurs ont été les premiers Canadiens à réussir dans ce domaine. Entre 1860 et 1900, les agriculteurs de l'Ontario, du Québec et de la région de l'Atlantique ont mis sur pied 1 200 crèmeries et fromageries coopératives pour répondre à la demande d'une industrie laitière en plein essor.

Des mutuelles d'assurances se sont alors constituées pour fournir une protection économique contre les dommages causés par le feu, la grêle et le gel précoce.

Pendant la Première Guerre mondiale, les coopératives ont prospéré à mesure que plus d'agriculteurs se préoccupaient de la commercialisation de leurs produits, que les consommateurs achetaient les produits les moins chers en ces temps inflationnistes et que, à court d'argent, les Canadiens cherchaient d'autres moyens pour épargner et emprunter de l'argent. Bien que nombre de coopératives aient fermé leurs portes pendant la crise, d'autres en ont profité pour se renforcer.

Durant les années 40, le mouvement coopératif a accru son pouvoir et son influence à la faveur de la prospérité engendrée par la guerre et l'après-guerre. Depuis lors, elles ont progressé dans toutes les régions du pays.

Malgré ces succès, cependant, les coopératives ont fait face à de nombreux problèmes depuis le milieu de la décennie 80. Les coopératives tirent leur force des régions rurales principalement, où la diminution de la population pourrait avoir pour effet de réduire leur base d'appui. Les graves difficultés de nos agriculteurs et l'actuelle récession *Made-in-Canada* ne feront qu'empirer les choses.

Le nombre des grandes coopératives a également diminué récemment. Cela n'est peut-être pas si grave puisqu'il est difficile de maintenir dans une grande société l'esprit de propriété et le degré d'engagement qu'on trouve normalement dans les plus petites. Comme elles forment maintenant une multitude de petites coopératives, il importe encore plus de ne pas faire de la discrimination contre les coopératives.

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a entendu des porte-parole des trois grands groupes coopératifs que sont la Canadian Co-operative Association, la Coop Atlantique et la Federated Cooperatives Limited. Aucun de ces groupes n'est un organisme de troisième ordre versé dans les opérations véreuses. Ce sont des organismes qui chapeautent une foule de coopératives. Ils ont soulevé un certain nombre de questions pertinentes et alarmantes dans les mémoires qu'ils ont adressés au Comité des banques et du commerce ainsi que lors de leur témoignage devant celui-ci. Ces questions méritent qu'on s'y arrête. La plus importante d'entre elles peut facilement être réglée par le Sénat, qui n'a qu'à accepter l'amendement proposé.

[Le sénateur Stanbury.]

Fondée il y a 63 ans, la Coop Atlantique appartient à 175 coopératives des provinces atlantiques et des îles de la Madeleine. Ces 175 coopératives sont la propriété de 160 000 familles de la région. Ce nombre impressionnant de familles regroupe un demi-million de personnes, soit une part importante des 14 millions de membres de coopératives au Canada.

Coop Atlantique est apparemment la septième entreprise en importance des provinces maritimes, parmi celles qui appartiennent à des habitants de la région. Au fil des ans, le Canada atlantique a toujours été l'une des régions les plus désavantagées du pays, et il est vital d'en stimuler l'économie. Au cours des six dernières années, les réalisations du gouvernement conservateur n'ont pas été très brillantes à cet égard et la récession actuelle ne fait qu'empirer la situation. La Coop Atlantique constitue donc une bénédiction pour bien des Canadiens de l'Atlantique. Elle leur permet de réduire le coût de la vie et constitue une source d'emplois pour des milliers de Canadiens, dans une région où le taux de chômage est élevé.

La Canadian Cooperative Association représente 35 coopératives locales, régionales et nationales dans tout le Canada. L'Association déclare 14 millions de membres, 86 milliards de dollars d'actif et 70 000 employés, à travers le pays. Ces 14 millions de membres représentent les trois cinquièmes de la population du Canada. Les cinq premières coopératives en importance, au pays, ont eu un chiffre d'affaires de plus de 7 milliards, en 1989.

La Federated Cooperatives Limited est un regroupement de 329 coopératives indépendantes de commerce au détail, qui forment ensemble ce que l'on appelle le système coopératif de vente au détail dans l'ouest du Canada. Ces coopératives de détail exploitent des succursales offrant des services dans plus de 500 localités, du Manitoba à la Colombie-Britannique. Les propres clients de ces coopératives de détail en sont aussi propriétaires. Leur nombre est évalué à 750 000 personnes, et leur chiffre d'affaires a totalisé plus de deux milliards de dollars en 1988.

Dans leurs mémoires et leurs témoignages devant le comité, les trois groupes coopératifs ont signalé un certain nombre de problèmes importants qui découleraient de la TPS, et qui méritent être examinés. Trois d'entre eux ont déjà été mentionnés:

1) La taxation de ce qu'on appelle les «frais de service facturés directement», que les coopératives doivent percevoir de leurs membres pour recouvrer une partie de leurs frais généraux;

2) la taxation du capital-actions;

3) la comptabilité supplémentaire entraînant des coûts administratifs imposée aux coopératives en raison de leur structure même, sans que les supermarchés concurrents y soient assujettis.

À propos du premier problème, les frais directs sont les montants que les membres ont à payer pour absorber les frais généraux de leur coopérative. Ces coopératives vendent les

marchandises à leurs membres au prix coûtant et doivent donc imposer des frais hebdomadaires ou mensuels pour se maintenir en affaires.

Les coopératives à frais directs sont la forme de coopérative de détail qui se développe le plus rapidement dans l'Atlantique. Elles imposent des frais au lieu de se financer par la majoration de prix que suppose la TPS. Ces frais seront assujettis à la taxe.

Les supermarchés ordinaires absorbent leurs frais d'exploitation en majorant les prix. Dans le régime de la TPS, la taxe sera calculée sur le prix total de la plupart des marchandises, mais certains articles tels les denrées alimentaires et les médicaments sur ordonnance échapperont à la taxe. La majoration pour frais généraux, qui est englobée dans le prix de détail final, ne sera pas taxée non plus. Autrement dit, la nouvelle taxe ne poussera pas à la hausse les prix des denrées de base dans les marchés d'alimentation ordinaires. Mais les membres des coopératives constateront que les frais directs feront augmenter leurs coûts parce que la taxe n'aura pas été répartie entre les produits et incluse dans les prix.

Certaines coopératives ont déclaré des frais directs d'environ 7 millions de dollars. La taxe sera donc appréciable.

● (2300)

Les témoins ont dit au comité que les membres des coopératives devraient verser un montant estimé à 275 000 $ en plus pendant la première année de la TPS. Ce ne sera ni juste ni équitable, car les coopératives s'en trouveront moins concurrentielles et moins attrayantes pour les membres. C'est pourquoi la solution préconisée par le sénateur Simard et qui consiste à faire changer le fonctionnement des coopératives ne tient pas debout. Les coopératives deviendront inutiles.

Les modalités de la structure d'une entreprise ne devraient avoir aucune incidence sur la TPS à payer. Le bon sens exige que les frais de service ne soient taxés qu'au pro rata des ventes totales qui sont taxables. Il faut amender cette disposition de la loi sur la TPS, et j'espère que nous le ferons.

Un autre aspect de la TPS désavantagera les coopératives par rapport aux sociétés qu'elles doivent concurrencer. Il s'agit du capital par actions. Chaque coopérative est la propriété de ses membres, qui détiennent des parts sociales. Aux fins de la TPS, cet investissement sera considéré de la même manière que l'abonnement d'un membre à son club de golf, comme l'a dit la Co-op Atlantique, et il sera taxé. Par contre, s'il s'agit d'actions de sociétés à but lucratif, il n'y aura pas de taxe. Pourtant, les parts sociales des coopératives ont la même fonction financière que l'argent investi dans les sociétés concurrentes. Chose curieuse, les services financiers échappent à la TPS, et ces services sont définis comme l'émission, la cession ou le remboursement d'un effet financier. Et par cette dernière expression, on entend entre autres un titre de participation. Le plus paradoxal, comme le rapport du Comité des banques et du commerce le montre, c'est que les parts sociales des coopératives ont toujours été considérées comme des actions.

Premièrement, aux fins de l'impôt sur le revenu, le capital des coopératives est traité sur un pied d'égalité avec le capital des sociétés. Deuxièmement, dans les pratiques comptables, le capital des coopératives ne peut être distingué du capital d'autres types de sociétés dans la partie du bilan où sont comptabilisés les capitaux propres. Troisièmement, la Loi sur les associations coopératives du Canada définit une part sociale de la même façon qu'un effet financier. Par conséquent, du double point de vue comptable et fiscal, les parts sociales constituent des effets financiers.

Quels seraient en pratique les conséquences si l'amendement à l'étude n'est pas adopté? Prenons l'exemple d'une coopérative d'habitation. Le gouvernement soutient que le logement bénéficie d'un traitement préférentiel en vertu de la TPS, bien que de nombreux promoteurs nous aient affirmé le contraire. On ne peut être membre d'une coopérative d'habitation sans en acheter des parts. Bien sûr, il faut alors payer 7 p. 100 de TPS sur la valeur de ces dernières, alors qu'on n'a rien à payer si on achète les actions d'une société commerciale.

Supposons que les employés d'une entreprise en faillite—ce qui est très courant de nos jours—décident de former une coopérative de travailleurs pour racheter l'entreprise. Chacun aurait alors à payer 7 p. 100 de taxe sur les parts qu'il achète pour adhérer à la coopérative.

Je vais donner un dernier exemple. Supposons qu'une coopérative sans but lucratif souhaite distribuer à ses membres son excédent d'exploitation sans toucher à ses réserves en liquide. Elle décide donc de répartir l'excédent sous force de parts sociales. Les bénéficiaires, étant membres d'une coopérative, auraient à payer 7 p. 100 de TPS sur la valeur de ces parts. Pourquoi devrait-on traiter les coopératives différemment des coopératives de crédit qui, elles, sont exemptées?

Je suis d'accord avec l'Association coopérative canadienne qui trouve injuste de taxer les parts sociales tout en exemptant les investissements dans les sociétés concurrentes et les secteurs semblables. Le projet de loi sur la TPS devrait être modifié de façon à exclure les coopératives au même titre que les coopératives de crédit.

La TPS fera en outre peser un lourd fardeau administratif sur les coopératives. Considérons le cas de Co-op Atlantique. Elle devra payer la taxe sur tous les produits qu'elle achète puis réclamer un crédit de taxe pour intrants, sauf sur les produits alimentaires qui sont détaxés. Elle revendra ensuite ces produits aux coopératives locales, qui sont propriétaires de Co-op Atlantique, en leur faisant payer la taxe. À leur tour, elles auraient à réclamer un crédit de taxe sur intrants puis revendraient les produits à leurs membres, en leur faisant encore payer la taxe. Co-op Atlantique et les coopératives locales auront de ce fait à subir un lourd fardeau administratif, alors que leurs concurrents n'auront à en supporter que la moitié seulement. D'autres chaînes importantes n'auront qu'à payer la taxe et à demander la ristourne. Les franchises locales n'auront pas à payer la taxe et, par conséquent, n'auront pas à demander la ristourne. Leurs frais d'administration seront donc deux fois moins élevés que ceux des coopératives parce que, dans le cas des coopératives, la TPS devra être perçue deux fois.

Il y a un exemple encore plus ridicule. Coop Atlantique fournit des produits et services aux coopératives locales, ses propriétaires, tout comme Loblaws fournit des produits et services à ses points de vente au détail. Coop Atlantique devra faire payer la TPS de 7 p. 100 aux coopératives locales, qui pourront ensuite demander une ristourne. Dans les deux cas, le gouvernement devra payer des frais d'administration sans toutefois toucher de recettes.

Comme Coop Atlantique l'a signalé, c'est une investissement qui ne rapporte rien. C'est un fardeau inutile pour les contribuables et les coopératives.

Comme je l'ai montré, la TPS aura des conséquences néfastes sur les coopératives. L'augmentation des coûts et la diminution de la compétitivité nuiront certainement aux coopératives canadiennes au moment où les Canadiens en ont le plus besoin. Même si, en réalité, il faudrait abandonner totalement la TPS, le gouvernement rendrait un grand service aux Canadiens en adoptant l'amendement proposé par le sénateur MacEachen. Dans le projet de loi sur la TPS, les membres des coopératives devraient être traités de la même façon que les membres des caisses de crédit.

Après avoir lu les témoignages des parties qui seraient touchées par la TPS et après avoir parlé à certaines d'entre elles récemment, je ne peux que conclure que cet amendement est une façon sensée de corriger une des injustices que présente cette mesure législative actuellement. Je prie instamment les députés d'en face de voter en faveur de cet amendement, qui fera disparaître une des injustices que le projet de loi C-62 imposera aux coopératives. Le gouvernement devrait essayer d'aider les coopératives au lieu de prendre des mesures qui mèneront à leur destruction. Elles desservent les trois cinquièmes de la population et sont l'un des piliers de notre société.

Des voix: Bravo!

L'honorable H. A. Olson: Honorables sénateurs, le sénateur Stanbury a bien expliqué les problèmes dans son discours, et j'ai donc raccourci le mien considérablement. Je veux d'abord dire que je suis membre de plusieurs coopératives. Il y a un point qui n'a pas encore été abordé. Calgary a probablement la plus grande coopérative de consommation au Canada. L'an dernier, son chiffre d'affaires s'est élevé à près de 800 millions, et je crois qu'il est juste de dire que la Calgary Consumer Cooperative a une plus grande part du marché de l'alimentation dans cette ville que toute autre coopérative dans toute autre ville du Canada. C'est une organisation énorme qui fonctionne bien et qui bénéficie de l'appui de milliers de personnes en raison de la manière dont elle est administrée.

• (2310)

Je ne peux tout simplement pas croire que le gouvernement est conscient de ce qu'il fait. Je ne peux croire qu'il créérait les problèmes qu'il va avoir avec les coopératives et leur réseau de relations publiques s'il savait ce qu'il fait.

Le sénateur Stanbury vient tout juste d'expliquer très bien ce qui se passe avec le système appliqué par les coopératives pour accumuler leur capital-actions. L'impôt s'appliue aux coopératives, mais non à d'autres entreprises privées. Ce n'est pas juste, mais c'est ce que prévoit le projet de loi.

À chaque année ces coopératives déclarent une ristourne d'un montant variable. Presque à chaque année aussi, elles paient une partie de cette ristourne en espèces—parfois une très petite fraction, par exemple 20 p. 100—le reste étant versé au capital sous forme d'économies accumulées, ce qui correspond tout à fait au capital social d'une entreprise privée. Évidemment, l'argent qui est versé au capital social d'une entreprise privée n'est pas imposé. Pourtant, les fonds des coopératives le seront.

Je vais vous dire ce qui va se produire. Ces coopératives vont se conformer à la loi, mais elles ont un réseau de relations publiques très étendu et très efficace. Elles enverront à chaque année une lettre avec la ristourne versée à leurs membres pour leur dire ce que le gouvernement a fait et leur expliquer l'injustice ainsi créée. Comme le faisait remarquer le sénateur Stanbury, il y a 14 millions de personnes qui font partie de coopératives. Peut-être existe-t-il un certain chevauchement, étant donné que certaines de ces personnes sont membres de plus d'une coopérative. Je comprends cela et ces personnes le comprennent aussi.

Je préviens le gouvernement que, premièrement, ce qu'il fait n'est pas équitable. En second lieu, le réseau très efficace de relations publiques des coopératives va se mettre en marche, ce qui causera un tort considérable au gouvernement fédéral et à ses activités. Les Canadiens n'apprécient pas les lois qui sont manifestement injustes. C'est ce qui va se passer en l'occurrence.

En conclusion, je vous demande d'au moins être conscient de ce que vous faites. Je ne crois pas vraiment que vous sachiez ou compreniez les répercussions qu'aura cette disposition du projet de loi C-62 qui traite des coopératives, et en particulier de leur capital-actions. Comme vous le savez, une société ayant un capital-actions est exemptée. La participation à une coopérative revient à la même chose. Ce sont les membres qui constituent le capital-actions de ces coopératives.

Voilà une bonne occasion de corriger cela. Cet amendement supprimerait du projet de TPS les dispositions discriminatoires à l'égard de la façon dont certaines sociétés constituent leur capital-actions. C'est tout ce qu'il fait.

Je vous prie de consacrer, d'ici le vote de demain, au moins le temps et l'effort qu'il faut pour comprendre les conséquences du rejet de cet amendement. Je suis convaincu, honorables sénateurs d'en face, que, si vous saisissez réellement ce qui se produira, vous n'appuierez pas le gouvernement pour qu'il adopte un projet de loi pareil. Vous lui demanderez de le changer, parce qu'il est injuste et qu'il attaque une structure fort déterminante pour le développement de bien des parties du Canada. Je sais que le sénateur Molgat conviendra que c'est surtout très important pour les Prairies.

Le sénateur Molgat: C'est exact.

Le sénateur Olson: Nous avons beaucoup entendu parler de Coop Atlantique, et je sais que c'est important là-bas. Cette coopérative a été la première à informer le comité de cette disposition inéquitable dans le projet de loi C-62. On l'a expliqué en détail à Halifax, le 12 juillet.

Je ne comprends pas pourquoi vous n'en avez pas informé le ministre des Finances. J'espère que le sénateur Simard n'est pas le porte-parole du Parti conservateur. Il est le seul qui se soit prononcé. Devons-nous supposer qu'il parlait au nom du Parti conservateur? Il a blâmé les libéraux de ne pas avoir rédigé les amendements ni fait une présentation au ministre des Finances. Les sénateurs d'en face auraient-ils des boulets aux pieds? Ne peuvent-ils donc pas formuler leurs propres amendements?

Vous étiez là. Vous avez réuni tous les éléments de preuve. À plus d'une reprise, le vice-président du comité, le sénateur Poitras, a demandé les mémoires. On lui en a apporté des boîtes et des boîtes. Qu'en a-t-il fait? Pourquoi les avoir demandés s'il n'avait pas l'intention de les lire et de préparer des amendements? Je crois que le sénateur Graham lui a demandé ce qu'ils ont fait après avoir pris cet engagement à Halifax. Il est clair qu'ils n'ont rien fait.

Le sénateur Murray: Nous n'avons eu aucune occasion d'influencer le rapport du comité.

Le sénateur Olson: N'est-ce pas terrible! Ils ont promis à Halifax qu'ils comprenaient que c'était une injustice, qu'ils allaient en parler au ministre des Finances et qu'ils allaient faire en sorte qu'on la corrige.

L'honorable Eymard G. Corbin: Sénateur Olson, je pourrais peut-être ajouter une observation.

Vous étiez présent lors de la réunion à Halifax et vous avez interrogé d'autres témoins, mais pas les témoins en question. N'est-il pas vrai, sénateur Olson, que plusieurs personnes entouraient les sénateurs conservateurs à cette réunion? Il y avait là des collaborateurs du sénateur Murray, ainsi que des étudiants d'université qui avaient été engagés, un agent de presse et d'autres personnes. Tous ces gens passaient leur temps au téléphone avec Ottawa. Chaque fois que nous déclarions quelque chose, nos paroles étaient rapportées à quelqu'un à Ottawa. Était-ce au ministre des Finances ou à celui du Revenu national?

Pouvez-vous croire que le ministère des Finances, le sénateur Murray ou le ministre du Revenu national n'ont pas été tenus constamment au courant de tout ce qui se passait à ce comité? Pouvez-vous croire que ce n'est pas ce qui s'est produit et ne pensez-vous pas que les intéressés nous présentent de bien piètres excuses ce soir?

Le sénateur Olson: J'ignore ce qu'ils ont fait. C'est pourquoi je trouve si difficile de croire qu'ils n'aient rien fait à ce sujet. À Halifax—et le sénateur Simard s'en rappelle sûrement—j'ai regardé autour de moi et j'ai vu six personnes qui s'empressaient de transmettre des messages.

Le sénateur Simard: Vous les avez qualifiées d'«entremetteurs».

Le sénateur Olson: Non, j'ai dit d'eux qu'ils étaient des laquais et, sauf erreur, le président les a qualifiés de diablotins. Ils ne cessaient de transporter des messages, mais seulement aux membres conservateurs du comité. Ils ne sont jamais venus me voir pour me donner des conseils. Ils téléphonaient à Ottawa. En fait, il y avait une ou deux personnes du cabinet du ministre des Finances, si je ne m'abuse.

Nous y voici. Ils ont promis qu'ils allaient faire en sorte de corriger cette injustice, cette iniquité, comme bon vous semblera de l'appeler, qui découlera de la législation proposée à l'égard des coopératives. Ils ont pris un engagement. Je les ai entendus moi-même. Ils ont affirmé qu'il fallait remédier à la situation, mais qu'ont-ils fait?

On a expliqué en détail les mesures qui devaient être prises au juste. J'ignore, sénateur Corbin, ce qu'ils ont fait. Il est manifeste qu'ils n'ont jamais transmis le message à Ottawa. Ou y a-t-il eu un certain obstacle ici même? Je l'ignore.

J'en viens rapidement à la conclusion que le gouvernement n'écoute même pas ses soi-disant partisans. C'est vraiment regrettable. J'ai toujours cru qu'il suffisait d'être du côté ministériel et au caucus ministériel pour avoir une chance d'influencer le gouvernement. Ils se penchent sur la question depuis le 12 juillet. Sauf erreur, le sénateur MacDonald était également à Halifax.

• (2320)

J'ai jugé en outre tout à fait incroyable que le sénateur Simard prononce un discours de 35 à 40 minutes sans jamais aborder la question de l'amendement dont la Chambre est saisie. Je lui ai demandé à deux ou trois reprises s'il allait parler de cette question.

Le sénateur Simard: Vous étiez parti.

Le sénateur Olson: Soyez sérieux.

Une voix: Trois minutes à la fin.

Le sénateur Olson: Voyons ce que vous allez faire, si vous vous décidez enfin à agir. Ou allons-nous avoir droit à la même rengaine qu'il faut d'abord adopter cette mesure sous sa forme actuelle et que le gouvernement corrigera ensuite les lacunes. Est-ce ce qui va se produire? J'ignore si le sénateur Murray voudra nous le préciser ou non, mais, de toute évidence, vous n'arriverez pas à faire passer cette partie du projet de loi C-62 pendant bien longtemps. Je réprouve les campagnes de relations publiques de toutes les coopératives canadiennes, et si vous pensez qu'elles n'ont pas de pouvoir politique, vous ne vivez pas dans le monde réel.

Le sénateur Stanbury: Elles comptent quatorze millions de membres.

Le sénateur Olson: Oui. Quatorze millions de personnes qui savent comment faire pression sur les politiques et le gouvernement.

Le sénateur Barootes: S'agit-il de quatorze millions de personnes ou 14 millions d'adhésions? Certains adhèrent à huit, dix ou douze.

Le sénateur Olson: Quel que soit leur nombre, je puis vous dire, sénateur Barootes, que lorsque le syndicat du blé de la Saskatchewan entreprend une campagne de relations publiques contre le gouvernement, habituellement le gouvernement est défait. Vous faites mieux d'avoir un peu de respect pour l'adversaire, car c'est exactement ce qui se produit en ce moment.

Si le mouvement coopératif dans la région de l'Atlantique entreprend une campagne de relations publiques comme il en est capable, j'ai l'impression que vous assisterez dans chaque province à une répétition ce qui s'est produit la dernière fois au Nouveau-Brunswick. Ce n'est pas ainsi que les gouvernements doivent agir. Je vous lance cet appel plus par bonté que par esprit critique. Vous ne savez pas à quoi vous avez affaire. Pour l'amour du ciel, informez-vous. Vous devriez demander aux coopératives du Québec quel effet une loi comme celle-ci aura sur leur position concurrentielle par rapport aux entreprises privées qui doivent accumuler un capital. Vous pourrez ensuite agir avec sérieux.

Je répète que vous ne semblez pas savoir ni comprendre. Vous ne semblez pas avoir fait de recherche sur les conséquences de cette mesure sur le mouvement coopératif et sur ce qu'il

tentera pour se défendre contre elle. Il n'est pas trop tard. Le vote sur l'amendement n'aura pas lieu avant 17 h 45 demain. Vous réparerez au moins partiellement les dégâts causés par le C-62 si vous suivez mon conseil et si vous appuyez l'amendement.

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, je n'ai pas l'habitude de faire de longs discours aussi tard, mais après l'expérience des dernières semaines, je crois que nous sommes prêts à fournir un bel effort ce soir. J'aurais aimé intervenir plus tôt, mais de toute évidence le sénateur Simard continuait . . .

Le sénateur Simard: Je me rappelle maintenant que c'est lors de l'étude sur le projet de loi C-21 que vous et moi avons longuement parcouru les Maritimes. Pardonnez-moi. J'avais les questions répétitives du sénateur Hastings à l'esprit. Je suis désolé de vous avoir confondu avec le sénateur Hastings. Je reste convaincu que votre esprit hantait les lieux.

Je sais que le sénateur Stewart porte autant d'intérêt au mouvement coopératif qu'à représenter sa région. Après nous avoir dit qu'il n'a pas assisté à ces séances, il nous donnera peut-être la raison de son absence.

Le sénateur Hébert: Puisque la mémoire vous revient, sénateur Simard, vous rappelez-vous avoir promis à ces pauvres gens que vous veilleriez à faire adopter un amendement? C'était sur un autre sujet.

Le sénateur Simard: Ne paraphrasez pas. Trouvez plutôt la citation exacte. J'ai répondu à cette question tout à l'heure.

Le sénateur Stewart: Le sénateur Simard a eu le même problème, je crois, en ce qui a trait au projet de loi C-21. Je me souviens très bien d'avoir vu la joie illuminer le visage des gens de Canso quand il leur a fait sa quasi-promesse au sujet du projet de loi C-21. Tout cela est cependant derrière nous, du moins je l'espère.

La question du rôle législatif du Sénat a ressurgi souvent cette semaine durant les débats sur les amendements, ce soir encore, dans les échanges entre le sénateur Graham et le sénateur Molson, qui l'a soulevée ce soir, comme il l'a fait hier. Je voudrais faire quelques observations sur ce sujet, car la question du rôle qu'il convient au Sénat de jouer en ce qui a trait à une mesure législative comme celle qui est à l'étude nous préoccupe tous.

D'une part, il y a ceux qui considèrent que le Sénat n'a pas un mot à dire dans le processus législatif. Ce sont les partisans de l'abolition du Sénat. Ils soutiennent que le Sénat n'a aucun rôle à jouer au Parlement en tant qu'organe législatif.

Ils arrivent à cette conclusion en se fondant sur trois prémisses. La première est que la participation active du Sénat au processus législatif est incompatible avec les principes de responsabilité gouvernementale. Cet argument date. Il a été invoqué avant la Confédération et en 1867, durant les débats sur la Confédération, et maintes et maintes fois depuis. Le premier ministre Mulroney l'invoque sans cesse.

Il soutient que l'organe exécutif du gouvernement est responsable devant la Chambre des communes qui est, elle, responsable devant les électeurs. Une autre Chambre, que ses membres soient élus ou nommés, est inutile, parce qu'elle n'a aucun rôle légitime à jouer dans le processus législatif. Cet argument n'a pas eu prise en 1865 ni en 1867. La Confédération aurait été impossible sur les seules bases d'un gouvernement responsable unique. Je me souviens du discours remarquable que le sénateur Roblin a fait au Sénat en 1987 sur ce point.

Permettez-moi de citer un ancien membre du Sénat du Canada. Je voudrais vous lire un passage d'un document produit à la suite du discours que le sénateur Arthur Meighen a prononcé en 1937.

> Les provinces Maritimes ont refusé d'entrer dans la Confédération si le Parlement canadien devait être entièrement à la merci d'une majorité car, selon elles, leurs vues seraient alors rendues complètement inopérantes par les nombreuses populations du centre du pays. Le Bas-Canada a aussi insisté sur le principe territorial, sur lequel se fonde encore aujourd'hui la composition du Sénat. Il incombe donc clairement à la Chambre haute de défendre spécialement et particulièrement les droits des minorités et des régions du Canada, de veiller à ce que la majorité exerce tout son pouvoir à l'assemblée représentantative où la volonté du plus grand nombre ne doit pas primer les droits et les privilèges des minorités.
>
> Ou, autrement dit, le Sénat a le devoir particulier de veiller à ce que la Constitution s'applique à toutes les régions du Canada, de s'assurer que les droits des provinces sont respectés, que le rapport établi par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique entre les provinces, d'un côté, et le Dominion, de l'autre côté, est préservé, quelque arbitraire que soit alors l'attitude de la stricte majorité.

C'est ce qu'on peut lire aux pages 153 et 154 du *Queen's Quarterly* de 1937.

● (2330)

Quelques lignes plus loin, le sénateur Meighen affirme ceci:

> Le Sénat n'est pas une assemblée représentative; ses membres ne sont pas directement élus par le peuple; et pourtant, c'est une Chambre du peuple au même titre que la Chambre des communes. Ses membres ne viennent pas d'une classe ni d'une caste spéciales, comme dans certains pays; ils viennent du peuple et ils ont à cœur de satisfaire le peuple et de défendre ses intérêts. C'est le peuple qui a constitué le Sénat par l'intermédiaire des Pères de la Confédération et qui l'a confirmé car, dans l'esprit non seulement de quelques-uns mais de tous les habitants du Dominion, il y allait de leur intérêt que quelqu'un examine les lois adoptées par les Communes et accorde une attention spéciale à la défense des droits des minorités, des régions et des territoires. Le Sénat est le dépositaire de tous ces devoirs délégués; il en partage la plupart avec la Chambre des communes et exerce une responsabilité tout aussi directe que celle qu'a cette dernière, et il devrait se faire un devoir de tous les instants d'être à la hauteur des valeurs auxquelles songeaient sans doute les Pères de la Confédération et qui sont aujourd'hui aussi essentielles pour le Canada qu'elles l'étaient à l'époque.

Le sénateur Meighen ajoute ensuite:

> Certains disent: Vous devriez hésiter à contrecarrer la volonté de la chambre élue; en fait, si vous le faites plus d'une fois ou deux, vous devriez vous préparer à disparaître. Vous n'êtes pas élus et, par conséquent, vous n'avez pas le même rang ni le même statut que ceux qui sont élus.

Le sénateur Meighen s'emploie à réfuter cette position et en arrive à la conclusion suivante:

> Si les sénateurs doivent tenir compte de ces considérations, ils ne pourront jamais exercer convenablement leurs fonctions et, dans ces conditions, le Sénat ne pourra jamais être davantage qu'une simple réplique des Communes, et ses délibérations deviendront une répétition inutile des débats et des controverses qui se déroulent à l'autre chambre.

Il examine ensuite les situations dans lesquelles il convient pour le Sénat de modifier et même de renverser les mesures venant de la Chambre des communes.

«Voici quelle serait ma réponse», dit le sénateur Meighen:

> Lorsque le Sénat est saisi d'une mesure législative qui résulte d'un mandat populaire et que le parti qui a remporté les élections a clairement étudiée et inscrite dans sa plate-forme électorale, ce n'est que très exceptionnellement que la Chambre haute devrait, en dépit de ce mandat, tenter de refuser de l'approuver. Personne, cependant, ne peut dire en connaissance de cause qu'en aucun cas la Chambre haute ne devrait refuser d'approuver une mesure législative émanant des Communes, même si cette mesure jouit clairement d'un mandat populaire. Sir John MacDonald, George Brown et des hommes d'État des Maritimes ainsi que Taché du Québec ont dit d'une façon claire et sans équivoque que l'un des devoirs du Sénat était de voir à ce que seulement des lois avisées n'ayant d'autre but que le bien public soient adoptées, peu importe le mandat populaire et même, dans certaines circonstances, de permettre au public canadien de changer d'idée dans le cas où des propositions extraordinaires qu'il a approuvées aux élections sont particulièrement dangereuses ou révolutionnaires; autrement dit le Sénat peut, dans certaines circonstances, en appeler de l'électorat d'hier à l'électorat de demain.

Il parle ensuite des projets de loi pour lesquels il n'existe pas de mandat clair. Dans le passage que je viens de lire, il disait que le Sénat a parfois le devoir de refuser de coopérer même quand il y a un mandat. Voici ce qu'il dit maintenant des cas où il n'y a pas de mandat:

> La plupart des projets de loi n'ont cependant rien à voir avec les plates-formes électorales. Elles sont inspirées par les circonstances du moment. Le gouvernement considère qu'il doit intervenir, il met au point la solution qu'il juge la plus appropriée et il la soumet au Parlement. Au moins 98 p. 100 des mesures soumises aux deux chambres ne découlent pas d'un mandat.
>
> Dans ce cas, le Sénat agit selon sa conscience, étant donné que le gouvernement n'a pas de mandat pour proposer une telle mesure.

Que pensent nos abolitionnistes de cet argument? Ils disent que c'est une belle théorie, que ce sont de belles paroles.

Ils prétendent que les sénateurs représentent rarement et peut-être même jamais les intérêts des habitants de leurs provinces d'une façon constante. La raison de cela est évidente. Ils n'ont aucune motivation réelle pour les représenter. Ils deviennent paresseux. Ils se joignent au club et ils sommeillent.

Le sénateur Frith: Ils font quoi?

Le sénateur Stewart: Ils sommeillent, mais pas ce soir.

«De quelque point de vue que l'on se place, disent les abolitionnistes, le Sénat est inutile. Le Sénat ne fait jamais rien de valable. C'est ce qu'ils disent.»

Les défenseurs du Sénat ont une réponse. Ils disent que c'est faux, qu'il est faux de dire que le Sénat ne fait rien. Pensez aux années suivant 1896, à l'époque où les sénateurs conservateurs menaient la vie dure à Laurier. Pensez aux années d'après 1911, alors que c'était au tour des sénateurs libéraux de donner du fil à retordre à Borden. Pensez aux années d'après 1925 et aux relations de King et du Sénat. Pensez à 1935. Pensez à la période du gouvernement Diefenbaker. «Justement, diront les abolitionnistes, cela nous amène à notre troisième point. Ce que vous venez de dire, c'est que le Sénat s'anime lorsque la situation politique le demande. Sans raison indépendante de faire quoi que ce soit, la plupart des sénateurs se comportent comme des moutons. Il est vrai qu'il leur arrive parfois de prendre la parole et de témoigner de sentiments profonds et sincères à l'égard d'un projet de loi mais, faisant une vertu de la foi et de l'obéissance, ils annoncent ensuite qu'ils sont prêts à suivre leur chef.»

L'opposition joue le même jeu. «Vous avez cité Arthur Meighen, dit l'abolitionniste, à mon tour maintenant.» Qu'a-t-il dit dans ce même discours?

Que le Sénat n'avait aucun intérêt s'il était une autre Chambre des communes, s'il était divisé de la même façon et s'il reprenait les mêmes discours partisans que l'on entend à la Chambre basse, session après session. Si le Sénat se cantonne dans ce rôle et ce rôle seulement, alors plus tôt il sera aboli et mieux cela vaudra. «Une fois que le sectarisme s'est installé, dit Arthur Meighen, il est préférable d'abolir. Par contre, on ne dénigre pas cette pratique à la Chambre des communes. Cette pratique doit continuer pour que la démocratie survive. Il doit y avoir des partis et des manœuvres partisanes. Il doit y avoir des conflits et des controverses, innombrables par leur variété et épuisants par leur longueur.

• (2340)

> Le magnifique plan qui consiste à rassembler les sections pour que chacune comprenne le point de vue de l'autre, doit être élaboré à la chambre élue. Nous sommes parfois trop impatients et critiques à l'égard des gouvernements qui autorisent que le débat des affaires d'intérêt public dure un temps qui nous semble excessif. Ce débat est bon, mais ne fait pas partie des fonctions du Sénat. Les membres de la deuxième chambre doivent s'éloigner de l'esprit de parti bien établi, de peur de ne pas pouvoir servir le pays.

> La tâche du Sénat est plus prosaïque. Il doit s'assurer que les grands principes sur lesquels repose le Dominion soient soigneusement reflétés dans ses lois, concevoir les lois de façon à respecter les réalités des entreprises, examiner et tempérer les propositions de l'autre chambre de façon à ne pas nécessairement décourager l'esprit d'initiative ou limiter les choses, d'où qu'elles proviennent, et au moins donner à l'opinion publique le temps et l'occasion d'être réfléchie et comprise; il doit être guidé non pas tant par les émotions ou les spasmes éphémères de la fantaisie populaire, mais doit être à l'écoute du comptable, de l'exploitant, de l'employeur, de l'employé et du chômeur et doit s'assurer que les lois, une fois adoptées seront équitables et d'application facile. La deuxième chambre devrait être un atelier et non un théâtre. C'est pour cette fonction que le Sénat a été créé et il doit la remplir avec application et appréhension.

«Vous admettez donc, dit l'abolitionniste, que de temps à autre le Sénat s'est animé, mais il ne s'est animé que dans des situations où il était motivé par l'esprit de parti. Selon le sénateur Meighen, le Sénat devrait être aboli, s'il devient motivé par ce genre de considérations. Arthur Meighen est donc un témoin qui abonde dans mon sens. Conclusion: La motivation partisane corrompt le Sénat. Les sénateurs, cependant, manquent de motivation indépendante. Donc, le Sénat est inutile. Il faut l'abolir.»

Maintenant, honorables sénateurs, c'est précisément la conclusion à laquelle est arrivé John N. Turner en 1960. Il expose cette conclusion dans un document intitulé «The Senate of Canada—Political Conumdrums». Je ne lirai pas autant de passages de ce document que je l'avais prévu.

Le sénateur Doody: Ce serait bien.

Le sénateur Stewart: Eh bien, honorables sénateurs, nous pouvons ajourner le débat, s'ils le souhaitent.

Le sénateur Simard: Nous pourrions aussi bien utiliser les six heures.

Le sénateur Stewart: Merci, honorables sénateurs. Voici ce que dit M. Turner. Dans son dernier paragraphe,

> «Maintenant, nous pouvons enfin résoudre l'énigme. Le Sénat ne joue plus actuellement un rôle utile au sein du gouvernement du Canada. Ses objectifs historiques ont été perdus. Il n'a plus une influence modératrice sur les lois, sauf par le jeu de forces que ses propres membres ne peuvent contrôler. Sa fonction historique première, celle de représenter et de protéger les droits et les intérêts des provinces, n'a jamais été remplie et il dispose à peine du mandat nécessaire pour jouer ce rôle aujourd'hui. En conséquence, l'argument en faveur de son abolition est très tentant.»

Puis il pose le problème: «Comment pouvons-nous nous débarrasser de ce cadavre, comment pouvons-nous l'enterrer?» Voici sa dernière phrase: «Il est notoire que les organes politiques sont lents à mourir.» C'est ainsi que M. Turner a conclu en 1960.

[Le sénateur Stewart.]

Il a conclu que le Sénat est une relique constitutionnelle. Il n'a aucune utilité et l'opinion de M. Turner est partagée par Ed Broadbent et Brian Mulroney. Le NPD est absolument ravi d'avoir l'appui du premier ministre et de M. Turner, car les néo-démocrates veulent supprimer le Sénat.

Le parti travailliste de Grande-Bretagne estimait que la Chambre des Lords était un obstacle à sa politique, comme les néo-démocrates considèrent que le Sénat est un obstacle à ce qu'ils appellent la social-démocratie. Plus les chefs du Parti libéral et du Parti progressiste conservateur détruisent la crédibilité du Sénat, plus les membres du Nouveau Parti démocratique se réjouissent.

Certains d'entre nous sont arrivés ici en 1984 sachant ce que les universitaires, le public et, en fait, les chefs politiques pensaient du Sénat. Nous avons décidé que nous allions essayer d'innover. C'est vrai, nous ne pouvions pas le rendre électif. Nous ne pouvions pas tout seuls lui donner une représentation égale, mais nous pouvions essayer de le rendre efficace. C'est l'objectif auquel a tendu les travaux des six dernières années et ce que nous faisons aujourd'hui même.

Le sénateur Murray est ici ce soir et j'en suis heureux.

Le sénateur Murray: Vous avez attendu que le gouvernement change avant de commencer à proposer ces idées.

Le sénateur Stewart: Sénateur Murray, l'histoire prouvera que cette remarque est injuste. Si vous vérifiez le compte rendu du Sénat, vous verriez que ce n'est qu'après un désaccord grave sur un principe constitutionnel concernant le pouvoir d'emprunt que l'opposition libérale est devenue active à propos du nouveau gouvernement conservateur. C'est un fait. Nous estimions que les membres des parties d'opposition à la Chambre des communes n'avaient pas bien défendu les principes de la Constitution. Ils n'avaient pas insisté, et M. Wilson et M. Clark avaient veillé déjà en 1982 à ce que le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt soit conforme à toutes les règles. Nous avons été entraînés dans cette controverse. C'est seulement alors—ce n'est pas comme si, dès le premier jour où nous sommes revenus ici après les élections de 1984, les sénateurs libéraux avaient commencé tout à coup l'initiative dont je viens de parler.

L'honorable Finlay MacDonald: Ils ont même dit qu'ils le feraient à leur retour.

Le sénateur Frith: Non, ce n'est pas vrai.

Le sénateur MacDonald: D'après le compte rendu ils ont dit qu'ils n'allaient pas laisser . . .

Le sénateur Stewart: C'est très utile. C'est bien d'avoir cette interruption.

Le sénateur Murray: Le fait est que vous étiez extrêmement dociles ces mois-là en 1983 et 1984 quand vos amis étaient encore au pouvoir.

Le sénateur Stewart: J'ai été nommé sénateur en janvier 1984. Je ne pouvais pas venir ici régulièrement parce que j'étais retenu à l'Université Saint-François-Xavier jusqu'à la fin de l'année scolaire. Je passais à peu près un jour par semaine à Ottawa. De grâce, sénateur Murray, ne faites pas de vagues généralisations sans vérifier les faits. Cela ne fait que prolonger le débat et prouver que le sénateur Simard n'est pas seul à être hanté.

Le sénateur MacDonald: Qu'avez-vous fait pour améliorer le Sénat?

Le sénateur Stewart: Nous avons été actifs, sénateur MacDonald.

Le sénateur Simard: Depuis septembre.

Le sénateur MacDonald: Qu'avez-vous fait au juste?

Le sénateur Stewart: D'accord, cela va prendre du temps, sénateur MacDonald, mais je serais heureux de décrire la suite des événements depuis 1985.

Le sénateur MacDonald: Avez-vous fait quelque chose de plus important que de dire que les projets de loi seraient examinés consécutivement?

• (2350)

Le sénateur Stewart: Le sénateur fait allusion aux études anticipées. Est-ce la question que vous vouliez soulever, sénateur MacDonald?

Le sénateur MacDonald: Avez-vous fait quelque chose de plus important que cela?

Le sénateur Stewart: Oui, dans le cas des projets de loi sur les transports et sur la déréglementation en 1987, par exemple. Vous étiez là. Vous savez que les membres de ce comité travaillent très fort. M. Crosbie était disposé à accepter plusieurs amendements, ce qui est tout en son honneur. Il avait une attitude différente de celle de certains de ses collègues quand il s'agissait d'amendements du Sénat.

Parlons maintenant du projet de loi sur les situations d'urgence, sénateur MacDonald. Je sais que vous vous en souvenez parce que nous l'avons étudié en comité plénier. Nous l'avons reçu de la Chambre des communes avec un article habilitant le gouverneur en conseil à imposer la conscription pour le service outre-mer sans l'approbation du Parlement.

Le sénateur MacDonald: Je m'en souviens. Vous avez proposé l'amendement à la troisième lecture.

Le sénateur Stewart: Au comité, pas à la troisième lecture. J'ignore pourquoi vous posez cette question. Vous semblez dire, oui, vous avez fait telle ou telle chose, mais je pensais que, dans votre question, vous aviez laissé entendre que nous n'avions rien fait depuis 1984.

Le sénateur MacDonald: Je vous demandais ce qui était important. Les projets de loi sont encore examinés de la même façon. Qu'avez-vous fait de différent?

Le sénateur Stewart: Nous avons proposé plusieurs amendements, dont certains étaient très controversés.Dans quelques cas, ils ont été acceptés par des ministres mieux informés. Beaucoup ont été rejetés, pas parce qu'ils étaient bons ou mauvais, mais à cause de l'interprétation conservatrice moderne de la Constitution. Si vous voulez que je vous explique tout cela en détail, je veux bien, mais je ne pense pas que le moment soit bien choisi.

Le sénateur David: C'est le matin, sénateur.

Le sénateur Stewart: Je voulais dire la journée de 24 heures.

Quelle a été l'attitude du sénateur Murray vis-à-vis du Sénat? Je tiens à dire encore une fois que je suis heureux de le voir parmi nous. D'après ce que je peux en conclure, lorsqu'il pense au Sénat, il soupire. Le Sénat existe, et, comme John Turner, il doit le supporter. Il se demande quel genre de rôle législatif peut jouer le Sénat sans s'attirer des ennuis avec le premier ministre et le cabinet. Sa réponse est de faire des études préliminaires. Le sénateur Finlay MacDonald a, de temps à autre, prôné le retour de cette pratique.

Si j'ai bien compris, d'après le sénateur Murray, les études préliminaires comportent deux avantages—elles en ont peut-être d'autres, mais ces deux-ci sont les plus importants: d'abord, les études préliminaires permettent d'examiner rapidement l'avalanche de projets de loi que la Chambre des Communes envoit au Sénat peu de temps avant Noel ou avant la fin juin. Ces projets de loi ont déjà été examinés par les comités du Sénat, et le gouvernement a incorporé aux projets de loi étudiés par les comités de la Chambre les modifications proposées par les sénateurs. Autrement dit, le Sénat devrait tenir lieu de groupe de pression et non pas agir comme s'il constituait un élément important du Parlement.

Deuxièmement, les études préliminaires permettent d'éviter les affrontements—c'est un mot qu'aime bien le sénateur Murray—entre le Sénat et le gouvernement. Après tout, les affrontements agaçent le premier ministre et servent à rappeler au public que le Sénat existe toujours. Le sénateur Murray déplore la réticence manifestée par les sénateurs libéraux, depuis 1984, à effectuer des études préliminaires profondes.

Le sénateur Molson, si c'est possible, est lui aussi un ardent défenseur des études préliminaires. Il a déploré à maintes reprises ces dernières années qu'on ait renoncé à cette pratique. J'ai parlé au sénateur Molson plus tôt dans la soirée, et je lui ai fait savoir que j'allais dire quelques mots au sujet de son attitude face aux études préliminaires. Il a dit qu'il aurait aimé être présent, mais qu'il avait d'autres engagements.

Hier, le 6 novembre, le sénateur Molson nous a dit que si le projet de loi C-62 avait fait l'objet d'une étude préliminaire, il ne serait pas nécessaire de discuter des amendements à ce stade-ci. Ce soir, il nous a dit exactement la même chose, à savoir que si les questions visées par les amendements présentés cette semaine avaient fait l'objet d'une étude préliminaire, elles auraient pu être réglées par le gouvernement, et peut-être même acceptées et incorporées dans les projets de loi avant qu'ils ne soient soumis au Sénat. Tout cela est bien intéressant.

L'étude préalable comporte un autre aspect. Certains estiment que peu importe ce qu'on ait voulu réaliser en pratique, elle n'a servi qu'à discréditer le Sénat. Ils estiment que dès cet instant, le Sénat a cessé de jouer simplement un rôle inutile et a commencé à exercer une influence décidément néfaste. Nombreux sont ceux qui ont repris à leur compte ce point de vue. Le *Globe and Mail* a publié en 1965 l'un des premiers articles à ce sujet. Le commentaire achevé se trouve dans un livre intitulé *The Canadian Senate, a Lobby from Within*, paru chez McMillan Company of Canada en 1978. L'auteur en est le Père Colin Campbell, de la Société de Jésus. Le Père

Campbell s'est acquis une excellente réputation d'universitaire. Il a enseigné à l'Université York, jusqu'à ce qu'il devienne titulaire d'une chaire à l'Université catholique. Je me suis laissé dire que son départ du Canada avait créé un grand vide dans le milieu universitaire.

À quelles conclusions le Père Campbell en est-il arrivé après son étude minutieuse du Sénat? Je résume ses conclusions. Premièrement, il conclut que certains sénateurs sont vivement intéressés à améliorer les projets de loi portant sur des affaires commerciales et visant notamment les sociétés et les institutions financières. Deuxièmement, il signale que ces sénateurs proviennent en majorité de Toronto et de Montréal. Troisièmement, il signale qu'ils exercent un véritable contrôle sur le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Il soutient que, par le biais de l'étude préalable, ils s'efforcent, si possible sans attirer l'attention, d'améliorer les projets de loi. Quatrièmement, il conclut que le Comité des banques est devenu un groupe de pressions institutionnalisé exerçant son action de l'intérieur au nom des gens d'affaires, surtout des financiers. Cinquièmement, ce groupe de pressions diffère des autres qui fréquentent le Parlement du fait que ses membres siègent au Sénat. Ils jouissent d'une situation privilégiée, d'un pouvoir de négociation extraordinaire et sont rémunérés et logés aux frais des contribuables. En résumé, c'est un groupe de pression interne.

Honorables sénateurs, je compléterais volontiers ce sommaire en lisant quelques passages de ce livre, mais étant donné l'heure, je vous en épargnerai la lecture.

● (0000)

Le sénateur Frith: Nous acceptons votre parole.

Le sénateur Stewart: Si quelqu'un mettait en doute ce que je dis, je serais on ne peut plus heureux de lui prêter ce livre.

Ce qu'il faut retenir, c'est que les honorables sénateurs devraient refuter les allégations du Père Campbell avant même de songer à recourir de nouveau à l'étude préalable. Si, comme je le pense, le Père Campbell a exagéré, il l'a peut-être fait de propos délibéré. Il écrit en effet, à la page 163:

> Ces observations visent à stimuler la discussion. Elles portent essentiellement sur des sujets qui prêtent à la controverse au Canada et qui figurent dans cette série de livres.

Peut-être exagère-t-il un peu afin de favoriser une discussion animée.

Cependant, je ne saurais fermer cet ouvrage du père Campbell sans lire une ou deux citations, mais je serai bref. À la page 147, il écrit:

> D'abord et avant tout, le Sénat protège les intérêts des grandes entreprises commerciales et financières. Pour parvenir à ses fins, il conteste de temps à autre les retards et va même parfois jusqu'à modifier ou à supprimer dans les projets de loi les dispositions susceptibles de mettre en péril les grandes entreprises commerciales et financières, quitte à l'occasion à fermer les yeux sur «d'excellentes» pratiques commerciales. Il prétend alors se livrer à un examen commercial.

En terminant, il écrit:

> Après avoir effectué une analyse minutieuse des sénateurs canadiens et de leur rôle en tant que législateurs, l'auteur exhorte le Parlement à abolir le Sénat, car il constitue un refuge pour le groupe de pressions de l'intérieur.

[Le sénateur Stewart.]

Une voix: De quelle année date ce livre?

Le sénateur Stewart: De 1978. Il désigne par leurs noms certains sénateurs qui sont connus de tous, certains dont nous conservons le souvenir et d'autres qui sont toujours là.

Le sénateur Corbin: De part et d'autre du Sénat?

Le sénateur Stewart: Des deux côtés de cette enceinte.

Le sénateur Frith: Désigne-t-il le Comité des banques et du commerce comme un démarcheur de l'intérieur?

Le sénateur Stewart: Oui. Le Comité des banques et du commerce serait le point central où se pratique le démarchage de l'intérieur. Ce serait au sein de ce comité que se pratiquerait le lobbying.

Le sénateur Simard: Parlons-nous des amendements touchant aux coopératives?

Le sénateur Stewart: Oui, sénateur Simard. Il faut situer dans ce contexte l'amendement relatif aux coopératives comme l'a fait le sénateur Molson.

Si les sénateurs tiennent vraiment à faire revivre la procédure de l'étude préliminaire, il me semble qu'ils doivent souscrire à l'argument du père Campbell. C'est ce que l'on pense dans toutes les universités canadiennes où nos jeunes prennent leur formation. Je suis sûr que c'est ce qu'on a enseigné à certains premiers ministres provinciaux, et peut-être au premier ministre du Nouveau-Brunswick lorsqu'ils faisaient leurs études de premier cycle.

L'honorable Raymond J. Perrault: Honorables sénateurs, j'ai déjà discuté de cette question avec le père Campbell. Lorsque je l'ai contre-interrogé, je lui ai demandé de me citer des cas d'influence indue que les sénateurs auraient exercée pour modifier des projets de loi ou favoriser les sociétés. Il a été incapable de me citer un seul cas ou de me fournir une seule preuve.

Je l'ai rencontré également à Ottawa et je dirais que son enquête sur les activités du Sénat est plutôt superficielle.

Le sénateur Stewart: C'est peut-être votre réaction. Mais deux réserves s'imposent, en quelque sorte. Premièrement, il faut lire son livre. Il donne bel et bien des exemples. Il a rapporté notamment que le sénateur Hayden avait bel et bien décrit la façon dont ils avaient procédé. Je suis allé à la bibliothèque du Parlement pour me faire faire une copie de la page à laquelle se référait le père Campbell et c'était exact en effet.

Du point de vue théorique, l'ouvrage est bien. Je ne dirais pas que c'est un livre excellent, mais plutôt un bon livre.

En deuxième lieu, sénateur Perrault, vous ne devez oublier que, même si ce que dit ce livre est tout à fait faux, c'est ce qu'on enseigne sur le Sénat. Cela nourrit l'hostilité à l'endroit du Sénat, dont nous sommes membres, hostilité très répandue chez les Canadiens, surtout chez les jeunes. Ce n'est pas vrai et il faut que ce soit réfuté par les défenseurs . . .

Le sénateur MacDonald: Le sénateur Perrault vient d'arriver. Pourriez-vous recommencer pour qu'il sache de quoi vous parlez?

Le sénateur Stewart: Si vous voulez, sénateur MacDonald. Je serai très heureux de répondre à votre requête.

Le sénateur Frith: Il ne vient pas juste d'arriver.

Le sénateur Stewart: Si les honorables sénateurs veulent proposer l'ajournement du débat, je serai heureux de reprendre demain.

Le sénateur MacDonald: Vous prononcez en vain le nom d'un grand sénateur libéral, Salter Hayden. Vous devriez avoir honte.

Le sénateur Stewart: Sénateur MacDonald, vous devez faire face à la réalité. La réalité, c'est qu'un homme réputé pour son savoir a publié un ouvrage où il affirme que certains sénateurs ont agi de l'intérieur comme lobbyistes. Il mentionne le sénateur que vous venez de nommer et d'autres aussi.

Que nous aimions cela ou pas, ce livre est maintenant du domaine public. Il est étudié dans des universités. À l'ère de la démocratie, l'autorité n'est pas l'apanage de ceux qui détiennent le pouvoir, elle est affaire d'opinion publique. Si la population ne croit pas que la Chamre des communes, le premier ministre ou le Sénat sont légitimes, ils ne le sont pas. Un livre comme celui-là mine la légitimité du Sénat. C'est là ma position.

Ce genre de réflexions influencent les gens, libéraux et conservateurs—et les néo-cémocrates, bien sûr, jubilent. Ils avaient l'intuition de tout cela.

Honorables sénateurs, j'arrive maintenant au projet de loi C-62.

À mon avis, honorables sénateurs, ce projet de loi a été bien maladroitement piloté par le gouvernement. Je ne veux pas dire qu'il l'a fait délibérément, mais pour certaines raisons que j'ignore, il a fait un gâchis de tout le dossier de ce projet de loi.

Évidemment, le gouvernement souhaitait que le Sénat en termine la deuxième lecture avant Pâques. Les sénateurs libéraux ne voulaient pas consentir à ce qu'on tienne le débat de deuxième lecture avant l'ajournement de Pâques. Ils ont plutôt proposé, le 11 avril, de renvoyer le projet de loi à un comité après la première lecture, comme on le voit à la page 1499 du hansard.

Le sénateur Frith: C'était une idée des sénateurs Murray et Flynn de renvoyer le projet de loi à un comité avant la deuxième lecture.

Le sénateur Stewart: La figure du sénateur Roblin s'éclaire à cette idée. Il a dit: «Ah!, ce sera une étude préliminaire». Mais le sénateur Murray a rejeté d'emblée cette façon de procéder. Il a cru y voir un quelconque stratagème libéral.

Puis, tout de suite après le congé de Pâques, le projet de loi a été adopté en deuxième lecture, avec dissidence. C'était le 3 mai. Il a été renvoyé à un comité.

Le 27 juin, le gouvernement a fait ajourner le Sénat pendant trois mois. Rien ne pressait. Il a refusé de rappeler le Parlement avant le 25 septembre pour traiter de questions d'intérêt public, comme la crise du Golfe et le projet de loi C-62.

La vérité c'est que, pendant des mois, le gouvernement s'est mépris sur les intentions du Sénat à propos du projet de loi C-62. Il y a trois choses fondamentales donc il faut se souvenir.

La première est que la réaction des libéraux siégeant au comité en ce qui a trait au projet de loi C-62 a été déterminée par les audiences. Sinon, celui-ci aurait été torpillé, selon les termes du sénateur Molson. Il aurait été torpillé au moment du vote sur la deuxième lecture le 3 mai.

• (0010)

Nous savons que c'est ce que dit le NPD: «Les libéraux n'avaient aucunement l'intention de couler le projet de loi C-62. Ils nous ont fait marcher. S'ils l'avaient vraiment voulu, ils l'auraient fait le 3 mai quand ils avaient la majorité.» C'est ça que dit le NPD.

Je vous le dis, honorables sénateurs, nous n'avions pas l'intention le 3 mai de tuer la taxe. Nous aurions pu très facilement le faire. Mais notre attitude a beaucoup changé au cours de l'été. C'est le cas des sénateurs Olson et Buckwold.

Le sénateur Frith: Et du sénateur Lucier.

Le sénateur Stewart: Je ne sais pas dans son cas. Ce sont les audiences qui ont fait la différence.

La deuxième chose dont il faut se souvenir, c'est que le gouvernement Mulroney aurait rejeté tout amendement qu'aurait proposé le Sénat à ce projet de loi. Je pense particulièrement au sénateur Molson en disant cela, parce qu'il a parlé de ce qui se serait produit si le projet de loi leur avait été renvoyé plus tôt avec amendements. En reportant jusqu'à maintenant la troisième lecture, le Sénat s'est privé d'un bon moyen de faire amender le projet de loi. Il prétend que ces amendements sont bons et qu'ils auraient dûs être transmis à la Chambre des communes, mais que maintenant, il est trop tard.

Selon moi, la profonde vérité, c'est que le gouvernement actuel, pour une question de principe, n'aurait accepté aucun amendement, quel que soit son mérite. Il établit fort bien sa position d'ailleurs, dans le message envoyé par la Chambre des communes le 18 juin 1990, sur le projet de loi C-28, dont les amendements sont rejetés parce que . . .

> . . . les amendements contreviennent au rôle législatif traditionnel de la Chambre des communes dans l'exécution de ses obligations résultant des articles 53 et 54 de la Loi constitutionnelle de 1867 . . .

Le sénateur David: Qui a dit cela?

Le sénateur Stewart: C'est le message envoyé le 18 juin 1990 par la Chambre au sujet du projet de loi C-28, et retranscrit à la page 1167 des *Débats du Sénat*.

Le sénateur Molson est dans l'erreur s'il pense qu'il y aurait eu quoi que ce soit de changé si l'on avait renvoyé le projet de loi C-62 avec amendements il y a trois, six ou huit mois. Au nom du grand principe constitutionnel, ces amendements auraient été jugés non recevables.

Le sénateur Frith: Ils ont pensé que nous n'avions pas le droit, mais que nous avions raison.

Le sénateur Stewart: Je n'admets pas que nous n'avons pas le droit, mais c'est certainement la position établie par la Chambre des communes, et c'est également celle que le sénateur Murray a défendue à plusieurs reprises. En ce qui a trait au projet de loi C-28, je lui ai demandé si ces amendements ne pouvaient pas être étudiés sur leur mérite sans qu'on en revienne à cette interminable discussion au sujet des conséquences des articles 53 et 54. Il m'a répondu: «Non, nous ne pouvons pas.» Le même argument se serait appliqué dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, même il y a deux, quatre ou six mois.

Donc, pourquoi proposons-nous ces amendements aujourd'hui? Non que nous pensions que les sénateurs libéraux, même avec la majorité, puissent persuader le gouvernement

Mulroney, mais nous savons qu'il y a ici des sénateurs indépendants qui trouvent que ce sont de très bons amendements. Nous savons également que certains sénateurs progressistes conservateurs aimeraient bien pouvoir voter, pour faire abolir la taxe sur les livres, la retirer sur le carburant dans les régions éloignées du pays et la modifier pour les coopératives.

Je n'ai qu'à jeter un coup d'oeil de l'autre côté pour voir des gens qui, d'après leur expérience, auraient tendance à croire que ce sont de bons amendements et qui se lamenteront, silencieusement peut-être, qu'ils n'aient pas été acceptés après avoir été présentés sous une autre forme à la Chambre des communes. Nous espérons donc persuader certains sénateurs indépendants, et d'autres qui se rendent compte, en raison de leur expérience, des conséquences qu'aurait ce projet de loi dans sa forme actuelle. C'est pourquoi nous proposons ces amendements. Nous savons que, grâce à leur appui, le gouvernement pourrait nous écouter. Il n'écoutera pas les libéraux, mais il pourrait écouter les conservateurs et certains indépendants.

La troisième chose, c'est que, tout bien pesé, la tactique de base du gouvernement a été d'imposer une forme de clôture au débat sur le projet de loi C-62 au Sénat. Le gouvernement aurait préféré ce que j'appellerai une clôture du «Jour de l'Armistice», de sorte que le premier ministre puisse donner le congé aux deux chambres pendant décembre et janvier. À la rigueur, le gouvernement se propose, en cas d'urgence, d'imposer une clôture de Noël.

Pourquoi les sénateurs indépendants doivent-ils encore être soumis à la clôture de Noël? C'est que le gouvernement estime qu'en imposant une clôture de ce genre, il pourra empêcher les sénateurs indépendants, comme le sénateur Molson et peut-être certains sénateurs progressistes conservateurs, de voter en faveur d'amendements dont les mérites sont évidents pour eux. Le gouvernement les coince. Il dit que le temps lui manque, que c'est à prendre ou à laisser et qu'il ne faut pas essayer de changer les choses.

Le sénateur Frith: Et le sénateur Molson a mordu à l'hameçon.

Le sénateur Stewart: Et le sénateur Molson mord à l'hameçon jour après jour.

Je dois féliciter le sénateur Murray en ce qui a trait au sénateur Molson. Il le fait vraiment mordre à l'hameçon.

Des voix: Bravo!

MOTION D'AMENDEMENT—REPORT DU VOTE

Son Honneur le Président: Le sénateur MacEachen, appuyé par le sénateur Fairbairn, propose:

> Que le projet de loi C-62 ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais que le projet de loi soit modifié afin d'inclure dans les fournitures détaxées le droit d'adhésion à une coopérative, ainsi que la partie des frais de service facturés directement par les corporations coopératives qui sert à financer les frais généraux relatifs à la fourniture de produits et de services visés à l'annexe VI:
>
> *a*) en remplaçant la ligne 22, page 44, par ce qui suit:
>
> «action d'une caisse de crédit, ou d'une corporation coopérative au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*) est réputée»; et
>
> *b*) en ajoutant à l'annexe VI, la page 342—et en numérotant en conséquence—un nouvel intertitre et une nouvelle partie, ainsi qu'il suit:
>
> «FRAIS DE SERVICE FACTURÉS DIRECTEMENT PAR UNE CORPORATION COOPÉRATIVE
>
> 1. La partie de frais de service facturés directement par une corporation coopérative au cours d'une certaine période qui correspond, par rapport au total des frais de service facturés directement au cours de cette période au rapport entre les valeurs suivantes:
>
> *a*) la valeur totale des fournitures détaxées (sauf celles visées par la présente partie) effectuées par la corporation au cours de cette période,
>
> *b*) la valeur totale des fournitures (sauf les frais de service facturés directement) effectuées par la corporation coopérative au cours de cette période.»

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président: Que les sénateurs qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Son Honneur le Président: Que les sénateurs qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et deux honorables sénateurs s'étant levés:

Le sénateur Petten: Honorables sénateurs, en vertu de l'alinéa P(3) *a*) des dispositions provisoires du Règlement, je demande que le vote soit reporté à 17 h 45, le jour de la prochaine séance.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le vote est reporté et, en vertu de l'ordre du Sénat, je déclare le Sénat ajourné jusqu'à 14 heures demain.

(Le Sénats'ajourne à 14 heures demain.)

LE SÉNAT

Le jeudi 8 novembre 1990

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[*Traduction*]

LE JOUR DU SOUVENIR

«IN MEMORIAM»

L'honorable Jack Marshall: Honorables sénateurs, comme c'est notre coutume chaque année dans cette enceinte, à l'instar des Canadiens qui se rassembleront lors de cérémonies commémoratives dans tout le pays, le dimanche le 11 novembre, je tiens à rendre hommage aux 100 000 soldats et plus qui n'ont pas hésité à donner leur vie à l'appel de leurs dirigeants, afin de préserver la paix non seulement au Canada, mais dans le monde entier.

Depuis les deux guerres mondiales et la guerre de Corée, on rend chaque année de très nombreux hommages aux soldats des diverses villes et villages du pays, qui sont tombés au combat. Dans le cadre de ces hommages, on met bien sûr l'accent sur la préservation de la paix et de la liberté dont nous jouissons grâce aux sacrifices de jeunes patriotes canadiens, hommes et femmes.

Cependant, l'agitation toujours croissante dans le monde entier et même au Canada a de quoi inquiéter et nous pousse à nous demander si quelqu'un écoute en définitive. Pour vous donner un exemple, honorables sénateurs, je voudrais faire un parallèle entre la menace que pose la crise irakienne et un événement important qui a eu lieu dans un pays voisin de l'Irak, la Turquie, il y a quelques mois à peine. J'ai eu alors l'honneur de diriger une délégation canadienne qui était allée assister à une cérémonie marquant le 75e anniversaire de la bataille de Gallipoli à laquelle l'actuel Canadian Royal Newfoundland Regiment a participé. Dans son discours de bienvenue, le président de la Turquie a formulé des observations extraordinairement touchantes qui méritent d'être répétées souvent. Voici ce qu'il a déclaré:

> L'année 1990 revêt un caractére particulier pour chacun d'entre nous ici. Nous sommes rassemblés pour fortifier notre amitié, immortaliser nos morts qui sont tombés sur cette terre et nous rappeler et mieux apprécier les qualités de tous ceux qui ont participé à la campagne en question.
>
> Il s'agit, en fait, d'un anniversaire bien spécial, car nous avons parmi nous une poignée de gens qui ont combattu d'un côté ou de l'autre dans cette bataille et qui ont décidé de revenir sur les lieux pour se serrer dans les bras avec affection et respect en présence de délégations de dignitaires de leurs pays.
>
> Il se peut que dans dix ans il n'y ait plus personne qui revienne à Gallipoli, mais ces héros feront à jamais partie de l'une des plus belles pages de notre histoire. Leur bravoure et leur vaillance demeureront des exemples exceptionnels des grandes vertus de notre race.
>
> En ce 75e anniversaire de la campagne de Gallipoli, nous nous rappelons avec respect et gratitude de ceux qui ont donné leur vie au service de leurs pays et nous déclarons solennellement que nous devons chérir et transmettre, intacts, cet actif précieux et ce patrimoine commun aux générations futures.

Il a ajouté:

> Je suis persuadé que les paroles suivantes de Kemal Atatürk, le fondateur de la République turque, sont celles qui reflètent le mieux les sentiments profonds que nous partageons tous aujourd'hui.
>
> Aux héros qui ont versé leur sang sur le sol de ce pays:
>
> «Vous reposez ici en terre chez une nation amie. Dormez-en paix, à côté de soldats turs, dans les bras les uns les autres.
>
> «Aux mères qui ont envoyé leurs fils à la guerre depuis des pays lointains:
>
> «Ne versez plus de larmes. Vos fils sont maintenant dans nos cœurs. Calmes et sereins, ils reposeront en paix. En perdant leur vie sur notre sol, ils sont devenus nos fils également.»

Honorables sénateurs, alors que nous envisageons nos futures expressions de liberté, de paix et d'unité, nous devrions nous rappeler ces paroles du dirigeant d'un pays qui a été notre ennemi et réfléchir au véritable sens du jour du Souvenir, au moment où nous méditons sur notre avenir dans ce merveilleux pays qui est le nôtre.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, au nom des sénateurs de ce côté-ci, je tiens à dire que je partage les sentiments exprimés par le sénateur Marshall dans son discours tout à fait à propos, alors que nous nous rappelons un instant ceux qui ont donné leur vie pour préserver la liberté de notre pays. Plus tôt cette année, j'ai eu le privilège d'aller en Hollande célébrer le quarante-cinquième anniversaire de la libération de ce pays par les troupes canadiennes. Le sénateur Barootes, qui faisait parle de la délégation, sait que après le dévouement dont les hommes et les femmes de nos forces armées ont fait preuve, les Canadiens jouissent d'une haute estime dans ce pays. Partout où nous sommes allés, des panneaux, des bannières et des affiches disait «Merci, Canada, de ce que vous avez fait». C'est un temps de réflexion pour nous tous. Je me dis souvent que nous ne faisons pas assez d'efforts pour nous souvenir. En Hollande, j'ai vu des milliers d'enfants manifester dans les rues leur reconnaissance au Canada pour avoir sauvé leur pays. Nos propres écoliers n'ont pas l'air de savoir que des Canadiens ont combattu pour défendre la liberté. Je pense parfois oque nous devrions emmener de jeunes étudiants canadiens en pélerinage pour leur

montrer comment les gens d'autres pays apprécient ce que les forces canadiennes ont fait pour les délivrer de la tyrannie de l'Allemagne et d'autres envahisseurs.

Je suis triste à la pensée que, au moment où nous rappelons la mémoire de nos disparus et des anciens combattants le Jour de l'armistice, notre gouverneur général part à l'étranger et ne sera pas avec le reste des Canadiens, en particulier ceux qui étaient prêts à sacrifier leur vie. Il y a quarante-cinq ans nous étions en guerre avec l'Allemagne et le Japon. Ce serait bien si, le 11 novembre, pendant ces deux minutes avant 11 heures où faisons revivre le passé, le gouverneur général était présent au cénotaphe pour célébrer la mémoire des Canadiens qui ont donné leur vie pour leur pays. Souvenons-nous, et soyons présents aux divers monuments aux morts de notre patrie, mieux qu'ici où nous avons parfois tendance à nous laisser emporter et à oublier que d'autres étaient prêts à mener le véritable combat pour la liberté et la démocratie.

[*Plus tard:*]

Souvenons-nous de ceux qui ont donné leur vie et d'autres qui étaient prêts à sacrifier la leur, non pas seulement le matin du 11 novembre mais toute la journée jusqu'au coucher du soleil.

L'honorable Anne C. Cools: Honorables sénateurs, je voudrais, à l'instar des sénateurs Marshall et Bonnell, exprimer mes sentiments à l'occasion du Jour du Souvenir. J'ai pensé que ces sénateurs qui ont abordé la question aimeraient qu'on attire l'attention sur le coquelicot des Flandres, la fleur dont beaucoup d'entre nous portent le symbole et que nous porterons au cours des prochains jours. Je signale aux sénateurs que le tableau offert par lord Beaverbrook qui orne les murs de cette Chambre a été peint par Cloth Hall à Ypres , une ville des Flandres qui a été détruite pendant la Première Guerre mondiale. C'est dans la région appelée le saillant d'Ypres que John McCrae a écrit son poème *Au champ d'honneur* et qu'un grand nombre de Canadiens ont été tués. C'est la région que le tableau dépeint.

Honorables sénateurs, je vous livre les pensées qui me viennent sous l'impulsion du moment, car c'est cela se remémorer; c'est rappeler à l'esprit lesrites, les symboles et la mémoire de ceux qui sont morts et des Canadiens qui sont enterrés dans ce coin des Flandres qui et aujourd'hui une partie de la Belgique moderne.

À quelques verges du bâtiment qui figure sur le tableau, qui a été reconstruit depuis, la sonnerie aux morts retentit encore chaque soir en souvenir des soldats tombés au champ d'honneur. Dans cette région des Flandres, qui est une petite collectivité, on réserve un chaleureux accueil aux Canadiens dont la participation à la bataille des Flandres est encore présente à la mémoire des Flamands.

LA SANCTION ROYALE

AVIS

Son Honneur le Président *pro tempore* informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante:

[Le sénateur Bonnell.]

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA
K1A 0A1

LE SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 8 novembre 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Charles Gonthier, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 8 novembre 1990, à 17 h 15, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. Larocque

L'honorable
Président du Sénat
Ottawa

[*Français*]

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERPARLEMENTAIRE DE L'ANASE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE MIXTE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter le rapport de la délégation parlementaire Mixte qui a assisté à la onzième assemblée générale de l'Organisation Interparlementaire de l'ANASE à Singapour du 10 au 15 septembre 1990.

● (1410)

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-62

L'honorable Anne C. Cools: Honorables sénateurs, je voudrais présenter des pétitions au nom de plusieurs citoyens. Je sais que bien des sénateurs d'en face considèrent que ce processus est fastidieux, insipide et terne; ils l'ont mentionné à plusieurs reprises. J'ai bien essayé d'y mettre du piquant, mais, je n'ai rien trouvé pour rendre les choses plus excitantes.

Les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre de rejeter son projet de taxe sur les produits et services.

[*Lecture des noms des signataires*]

Encore une fois, je peux assurer aux sénateurs que, lorsque j'ai reçu ces pétitions, j'ai pris le temps et la peine de les examiner attentivement pour vérifier si elles étaient authentiques, si leur contenu était bien ce qu'il était censé être, si des signatures apparaissent en double et elles étaient falsifiées d'une façon quelconque. Bref, je me suis assuré qu'il s'agissait de documents admissibles portant des signatures légitimes. Je les ai examinées attentivement et j'ai remarqué que l'encre était différente, que les stylos utilisés étaient différents et que l'écriture changeait dans chaque cas.

Ces pétitions viennent toutes de citoyens canadiens, surtout de l'Ontario, qui se sont prévalus du droit ancien de s'adresser à nous pour que cette situation particulière soit corrigée.

[*Lecture des noms des signataires*]

Honorables sénateurs, comme je l'ai signalé à maintes reprises en soumettant de telles pétitions, les pétitionnaires semblent représentatifs des gens de leur région. Il convient de noter que ces pétitions viennent d'un peu partout en Ontario, jusqu'au plus petit hameau, semble-t-il. Les honorables sénateurs remarqueront également que les pétitionnaires habitent le nord de l'Ontario, l'est de l'Ontario; il y en a, en fait, de tous les coins de la province.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1420)

Honorables sénateurs, je vois ici la signature d'une personne qui habite Newscastle. Newscastle est une petite collectivité que plusieurs considéreraient de peu d'intérêt. Elle présente cependant un intérêt historique. C'est là que Daniel Massey fonda la Newcastle Foundry, compagnie qui grandit et devint la Massey Ferguson. Les Massey ont fait de cette localité le berceau d'une immense fortune et, comme le veut la tradition dans cette famille, ils ont été très actifs dans la collectivité.

Tous les Massey, sauf Vincent Massey, étaient de fervents méthodistes, liés étroitement à l'Église méthodiste de Toronto, qui ont joué un rôle capital dans la vie économique, religieuse, administrative et sociale de la collectivité. On a un autre célèbre méthodiste de Toronto en la personne de Timothy Eaton, le fondateur des grands magasins du même nom.

Newcastle présente également un intérêt historique parce que Joseph Atkinson y est né. Si je me souviens bien, la mère de Joseph Atkinson tenait une petite pension pour les ouvriers de la fonderie.

Je me sens privilégiée de vivre en Ontario. Il est intéressant de pouvoir renouer ainsi avec l'histoire de l'Ontario et du Canada grâce aux pétitions qu'on dépose. Toujours du township de Newcastle:

[*Lecture des noms des signataires*]

La pétition suivante vient de l'Ontario:

[*Lecture des noms des signataires*]

Je dois dire, honorables sénateurs, que nous devrions nous efforcer, avec un peu de diligence et de soin, de bien prononcer les noms et de les épeler correctement, car on me dit que beaucoup de gens au Canada, et en particulier dans ma circonscription, sont extrêmement fiers que leur nom soit cité ici. Je demande donc aux sénateurs d'être indulgents à mon égard si j'essaie de prononcer ces noms correctement, ces détails étant très importants pour les intéressés.

Je vois que le sénateur Kelly s'apprête à prendre la parole, mais je ne suis pas très sûr de vouloir la lui céder.

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable William M. Kelly: Puis-je invoquer le Règlement? Je ne conteste pas ce que fait valoir le sénateur Cools au sujet de la prononciation des noms, mais il me semble que les sénateurs qui ont reçu les pétitions pourraient vérifier les noms au préalable pour gagner du temps. Il est expressément prévu à la page 57 de notre Règlement que seul un bref aperçu du contenu des pétitions est nécessaire et que les noms des signataires ne sont pas lus. Les sénateurs ont décidé de lire les noms et c'est bien, mais il me semble qu'ils pourraient les vérifier au préalable. Il doit être embarrassant pour des pétitionnaires que les sénateurs trébuchent sur la prononciation de leurs noms.

Le sénateur Simard: Très juste! J'appuie cela!

Le sénateur Cools: Sénateur Kelly, je vais m'efforcer de vous donner satisfaction.

Le sénateur Frith: Au moins, le sénateur Kelly accorde son attention aux pétitionnaires. C'est un net progrès, et je crois qu'ils seront heureux d'apprendre qu'il s'est fait leur champion.

Le sénateur Kelly: Merci.

Le sénateur Cools: Je ne peux qu'être d'accord là-dessus, sénateur Kelly. En fait, c'est en réponse à l'une de vos questions que j'ai dit il y a quelques semaines que nous devrions faire preuve de diligence et nous assurer qu'il n'y a pas de faux noms; mais je dois dire, sénateur Kelly, que je n'ai pas reçu tout à fait la même éducation que beaucoup d'autres sénateurs. Je trébuche encore sur la prononciation de noms à consonnance étrangère parce que je suis né et que j'ai été élevé dans un milieu où tout le monde portait un nom bien anglais.

Le sénateur Doody: Il y avait quelques noms irlandais.

Le sénateur Cools: Il y avait des noms comme Doody et Hastings, mais je n'ai jamais entendu des noms comme Hnatyshyn ou Paproski. Là où j'ai grandi, tout le monde s'appelait Humphrey, Frith et ainsi de suite. Il n'y avait pas de noms grecs ni ukrainiens. Ceux-ci font tous partie du magnifique patrimoine culturel du Canada. Je fais appel à votre indulgence, sénateur Kelly, si j'écorche quelques noms ici et là.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-62

Je n'aurai aucun mal à prononcer le nom du pétitionnaire qui suit.

[*Lecture du nom du signataire*]

Compte tenu de ce que j'ai appris ces dernières semaines, sénateur Kelly, sur votre intérêt pour les détails, la probité et les convenances, je voudrais attirer votre attention sur le fait que figurent sur cette page de la pétition des instructions à l'intention des signataires. Je sais que le sénateur Kelly voudra s'assurer qu'on vérifie bien les noms des pétitionnaires. Ces instructions aux signataires de la pétition stipulent que les signatures et adresses doivent être les originaux manuscrits. Tous les noms figurant sur la pétition sont les originaux manuscrits. L'article suivant stipule que chaque pétitionnaire doit indiquer son adressse. De plus, la pétition ne doit porter ni ratures ni intercalations de mots.

● (1430)

La pétition comporte une adresse de l'expéditeur. Il n'est pas question de lisibilité. Nous pourrions peut-être parler de ces aspects plus tard.

J'assure à l'honorable sénateur que beaucoup de gens font circuler ces pétitions. Ils pourraient sûrement faire bon usage de toute l'aide et de toutes les instructions qu'ils pourraient obtenir. Je ne doute pas non plus qu'ils commencent à exceller à se prévaloir de leurs droits séculaires.

J'ai pensé que cette information serait d'un certain réconfort pour le sénateur Kelly, afin qu'il soit assuré que l'on a respecté toutes les exigences. Je voudrais maintenant déposer la pétition.

J'ai l'honneur de présenter une autre pétition signée par 25 personnes. Cette pétition porte les mêmes instructions touchant la signature et le reste. «Par conséquent, les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement votre honorable Sénat de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.»

Ces pétitionnaires sont de Toronto, qui est une grande ville non seulement à l'échelle canadienne, mais aussi à l'échelle mondiale. Durant de nombreuses années, on l'a surnommée «Toronto la pure». Plus récemment, cependant, la ville a connu une certaine détérioration pour des raisons qui nous concernent tous en tant que législateurs et qu'êtres humains.

À titre de résidente de Toronto et de sénateur de la région, j'ai trouvé particulièrement troublants certains des changements qui se sont produits à Toronto. Je vais illustrer l'un de ces changements en disant aux honorables sénateurs que pour la première fois de ma vie j'ai vu dans les rues de la ville des seringues utilisées par les narcomanes. Je n'avais jamais vu ça auparavant. Je fais partie de cette catégorie de personnes qui ne pourraient pas identifier les drogues même si j'en voyais. Or, lorsque je me trouvais récemment à Toronto, j'ai été stupéfiée de voir des seringues sur le coin de la rue et des policiers en train de les ramasser. On m'a dit que cela se voit souvent dans les grandes villes américaines, mais cela semble malheureusement faire maintenant partie de la vie à Toronto. C'est très tragique, et c'est une chose à laquelle nous devrions nous efforcer de remédier.

Beaucoup d'entre nous, ici au Sénat, habitons à Toronto, auparavant connue comme «Toronto la pure». Les sénateurs semblent y proliférer, la procréation en est abondante à Toronto. Le sénateur Poitras s'interroge-t-il sur la signification de procréation ou sur celle de Toronto?

[*Lecture des noms des signataires*]

Une voix: Quelle est la nationalité de ce pétitionnaire?

Le sénateur Doody: Canadienne. Ils doivent être canadiens.

Le sénateur Cools: En fait, je ne crois pas qu'on doive être citoyen canadien pour signer une pétition. Je suis persuadée que vous aller rapidement vérifier les conditions et nous les faire connaître. Si vous ne les trouvez pas dans l'ouvrage de Beauchesne, vous les trouverez peut-être dans celui d'Erskine May.

Le sénateur Doody: Est-ce celui qui habite rue Bloor?

Le sénateur Cools: Je ne sais pas s'il s'agit de la même personne, mais dans beaucoup de ces cas, on disait dans le temps que la grand-mère ou le grand-père étaient les seuls personnes qui pouvaient en être sûres. Pendant que le sénateur Doody profite de cette affaire pour nous éclairer, puis-je répondre au sénateur Bonnell. Je me hasarderais à dire que le nom Sexton est un nom anglais. Dans tous les cas, le nom est A. M. Sexton, 50 rue Bloor ouest. Etant donné que j'attends avec impatience que le sénateur Doody me dise s'il faut ou non être citoyen pour signer une pétition, j'aimerais l'informer qu'un article de Beauchesne indique très clairement—et je vois que l'honorable sénateur se lève; voici donc les éclaircissements. Écoutons-le avec attention.

[Le sénateur Cools.]

● (1440)

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, un étranger domicilié au Canada a le droit de signer des pétitions, contrairement à un étranger qui n'est pas domicilié au Canada.

Le sénateur Frith: Qu'en est-il d'une personne domiciliée au Canada qui vit avec un étranger hors du Canada, juste pour en finir avec toutes les combinaisons possibles?

Le sénateur Doody: Il n'en est pas fait mention ici, mais peut-être dans Erskine May.

Le sénateur Cools: Le sénateur Doody a parfaitement raison: la citoyenneté n'est pas une condition préalable; mais il faut habiter le pays. Merci beaucoup.

Le sénateur Doody: Je vous en prie.

Le sénateur Cools: Comme d'habitude, le sénateur Doody a encore contribué à notre perfectionnement intellectuel et parlementaire.

Le sénateur Gigantès: Si tous les conservateurs étaient comme lui, le monde serait meilleur.

Le sénateur Cools: Absolument. J'ai du mal à lire la signature du prochain pétitionnaire. On pourrait s'imaginer que certaines de ces personnes sont des médecins, étant donné qu'il est si difficile de lire certaines signatures.

[*Lecture des noms des signataires*]

Honorables sénateurs, je laisse pour l'instant mes pétitions de côté. Je dois vous avouer que je n'ai pu m'occuper que de 28 signatures et que je continuerai à cette très noble tâche.

PROJET DE LOI SUR L'AVORTEMENT

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-43

L'honorable Lorna Marsden: Honorables sénateurs, je voudrais présenter à cette chambre quelques pétitions portant sur le projet de loi C-43, le projet de loi sur l'avortement, auquel s'opposent beaucoup de Canadiens et à propos duquel ils adressent des pétitions au Sénat. J'ai ici une pétition de 15 noms provenant de Kingston, en Ontario. Ce sont principalement des femmes en retraite.

[*Lecture des noms des signataires*]

Les pétitionnaires demandent au Sénat de ne pas adopter le projet de loi C-43. La pétition est accompagnée d'une lettre expliquant leur situation et exprimant l'espoir qu'elle soit imprimée dans les comptes rendus du Sénat.

J'ai une autre pétition de 31 noms, qui m'a été remise hier soir par un groupe de femmes de Pembroke, en Ontario auquel j'avais adressé la parole. Elles appartiennent toutes au réseau d'information pour les femmes de Pembroke. Elles demandent au Sénat de ne pas adopter le projet de loi C-43, de ne pas recriminaliser l'avortement et de porter attention à l'opinion publique. Le groupe est présidé par Jean Lopushanski, et les noms et adresses des pétitionnaires figurent sur la pétition.

La pétition suivante vient du Québec, d'endroits comme Sainte-Hyacinthe, Montréal, Saint-Jean et Philipsburg.

[*Lecture des noms des signataires*]

Tous les signataires demandent au Sénat de ne pas recriminaliser l'avortement et de ne pas adopter le projet de loi C-43.

Cette pétition de 79 noms vient de Toronto et tous les signataires ont le même objectif. Tous de la ville de Toronto, hommes et femmes, ils demandent au Sénat de ne pas adopter le projet de loi C-43, pour ne pas recriminaliser l'avortement. Parmi les noms je remarque celui d'un des plus distingués démographes de ce pays, le professeur Nancy Howell, une autorité en matière, notamment, d'études de fertilité dans le monde entier. Je vois le nom de beaucoup d'autres personnes qui sont des leaders de la communauté torontoise.

J'ai beaucoup de pétitions de London, en Ontario. Certaines viennent d'un groupe organisé par M. Bernie Koenig, de London. C'est un des hommes à l'origine de nombre des pétitions opposées à l'adoption du projet de loi C-43. Certains des pétitionnaires habitent sur l'avenue Moore, à London, ce qui est je crois à côté d'où habite le sénateur Turner. Je suis persuadé qu'il reconnaîtra beaucoup des noms. Ils nous demandent de ne pas adopter le projet de loi. La pétition a des noms des deux côtés et, comme beaucoup d'autres, elle à la particularité d'avoir à peu près autant de noms d'hommes que de noms de femmes.

Voici une autre pétition portant 55 noms.

[*Lecture des noms des signataires*]

Tous les pétitionnaires nous demandent de ne pas adopter le projet de loi C-43.

Voici une autre pétition de London, en Ontario, celle-ci avec 59 noms, contre le projet de loi C-43 et nous demandant de tenir compte de l'opinion publique. À leur avis, la Chambre des communes n'en a pas tenu compte. Le Sénat, par contre, demande toujours la contribution du public pour les projets de loi importants et c'est pour cette raison que ces habitants de Kitchener, London, St. Pauls et des agglomérations environnantes, nous envoie cette pétition nous demandant de ne pas adopter le projet de loi C-43. Une fois de plus, les sénateurs constateront qu'un tiers au moins des 55 noms de la pétition sont des noms d'hommes.

J'ai une autre pétition de 40 noms, encore de London, en Ontario, principalement, mais aussi de Thorndale, Hanover, Stathroy, Simcoe, Kitchener, etc. Ce sont encore des hommes et des femmes qui estiment que l'adoption de cette mesure serait néfaste à la santé, à la sécurité et aux droits des citoyens de ce pays et ils nous demandent de ne pas l'adopter.

● (1450)

Je passe ces pétitions en revue très rapidement. Elles s'accumulent, car nous en recevons régulièrement des centaines.

La pétition suivante renferme les signatures de 43 habitants de St. Thomas, London, Manotick, Lambeth, Ingersoll, Brighton, Arcola, Thamesford, Strathroy et Woodstock. Les pétitionnaires demandent tous au Sénat d'écouter les doléances des Canadiens et de ne pas adopter le projet de loi C-43. Il est important de consigner ces pétitions au compte rendu, puisque le vote sur ce projet de loi sera libre et que, vu les circonstances, chacun des sénateurs qui se fera sa propre opinion sur cette question voudra connaître l'avis des citoyens.

La pétition suivante contient les noms de 53 personnes de Dresden, Waterloo, London, Iona Station, Kitchener et Hamilton. Elle comporte également un grand nombre de signatures d'habitants de toutes les parties de London, Bridgetown et St. Thomas, la ville où habitait l'éléphant Jumbo, qui a connu une mort tragique à cet endroit. C'était un personnage populaire à St. Thomas, où ont également vécu quelques-uns des esprits les plus brillants de notre pays, dont la grande constitutionnaliste, Mary Eberts. Les 53 hommes et femmes qui ont signé cette pétition et qui viennent de ces localités du sud-ouest de l'Ontario demandent au Sénat et à chacun des sénateurs de tenir compte de leur opinion et de ne pas adpoter ce projet de loi.

La pétition suivante contient les noms de 53 personnes de Dresden, Waterloo, London, Iona Station, Kitchener et Hamilton. Elle comporte également un grand nombre de signatures d'habitants de toutes les parties de London, Bridgetown et St. Thomas, la ville où habitait l'éléphant Jumbo, qui a connu une mort tragique à cet endroit. C'était un personnage populaire à St. Thomas, où ont également vécu quelques-uns des esprits les plus brillants de notre pays, dont la grande constitutionnaliste, Mary Eberts. Les 53 hommes et femmes qui ont signé cette pétition et qui viennent de ces localités du sud-ouest de l'Ontario demandent au Sénat et à chacun des sénateurs de tenir compte de leur opinion et de ne pas adopter ce projet de loi.

La pétition suivante renferme les noms de 44 personnes, qui viennent surtout de London, en Ontario, mais elle porte également les signatures d'habitants de Dunnville, Brantford, St. Mary's, Windsor, Chatham, Sarnia, Stouffville et Vienna. Tous ces gens ont signé cette pétition et donné leurs noms et adresses pour que les sénateurs sachent qu'ils s'opposent farouchement à l'adoption du projet de loi C-43.

La pétition suivante est pleine à déborder et compte 55 signatures.

[*Lecture des noms des signataires*]

Cette pétition contient les signatures de nombreux habitants de London, tous des voisins du sénateur Turner et donc, vraisemblablement, des citoyens remarquables, qui veulent qu'on consigne leur opinion au compte rendu du Sénat, car ils s'opposent à l'adoption du projet de loi C-43.

[*Lecture des noms des signataires*]

La pétition suivante renferme les noms de personnes qui sont toutes âgées de moins de 18 ans, donc, qui ne sont pas des électeurs; par ailleurs, ce groupe de 53 jeunes Canadiens désire exprimer son opposition à l'adoption du projet de loi C-43.

[*Lecture des noms des signataires*]

Ces jeunes viennent de London et de Talbot, l'un d'eux est de Regina, un grand nombre habitent les régions avoisinantes de London et les régions rurales, et un autre habite la rue

Richmond, près de l'université; certains autres viennent de St. Mary's, Aylmer, Ayton et Perth. Ce sont tous des jeunes de moins de 18 ans. J'ignore si ceux qui n'ont pas encore le droit de vote peuvent présenter des pétitions. Je ne vois pas pourquoi ils ne le pourraient pas, puisque le projet de loi se répercutera autant sur leur vie que sur celle de tous les autres. Nous sommes très heureux de voir ces jeunes apporter leur contribution en exprimant leur point de vue et nous leur en sommes très reconnaissants.

La pétition suivante renferme les noms de 23 personnes de London, en Ontario.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1500)

J'ai aussi une signature de Beachville, en Ontario, une région où on produit du lait et du fromage et non du tabac et où habitent évidemment un certain nombre de bons citoyens qui ont pris le temps de prier le Sénat de ne pas adopter le projet de loi C-43.

Le sénateur Turner: Ils nous demandent de voter contre le projet de loi.

Le sénateur Marsden: Dans le cas de ce projet de loi, nous savons tous que les circonstances sont légèrement différentes, mais néanmoins, ils nous demandent d'écouter leur opinion; ils disent que la Chambre des communes n'a pas tenu compte de l'opinion publique quand elle a adopté le projet de loi C-43 et ils voudraient que le Sénat en tienne compte, lui.

Honorables sénateurs, j'ai aussi des noms de gens de St. Thomas, London et Brantford, l'ancienne ville de Wayne Gretzky.

[*Lecture des noms des signataires*]

Les deux pétitions suivantes contiennent des noms de la région de London, en Ontario. Il doit y en avoir des centaines et ces gens demandent tous au Sénat de ne pas adopter le projet de loi C-43.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai encore une autre pétition contenant les noms de 23 habitants de la région de London. Tous ces gens demandent au Sénat de ne pas adopter le projet de loi C-43.

[*Lecture des noms des signataires*]

En voici encore une autre de London, en Ontario. La majorité des noms qu'elle contient sont des noms d'hommes qui demandent au Sénat de ne pas adopter le projet de loi C-43.

[*Lecture des noms des signataires*]

Honorables sénateurs, ce n'est qu'une petite partie des nombreuses pétitions que j'ai reçues et que d'autres ont reçues, j'en suis sûre. Il en arrivera beaucoup d'autres. Elles demandent toutes au Sénat de ne pas adopter le projet de loi C-43.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-62

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, je voudrais également vous présenter des pétitions dont la plus récente en date, M'est parvenue ce matin. Elle était accompagnée d'une lettre que je vous lirai parce qu'elle explique l'objet de la pétition. Cette pétition vient de Baie Comeau, comme par hasard, elle est datée du 2 novembre 1990 et nous vient du Syndicat de l'enseignement de la Haute Côte Nord à Baie Comeau.

Monsieur, vous trouverez ci-joint . . .

Oui, c'est une pétition de Baie Comeau. C'est arrivé ce matin.

[*Traduction*]

Le sénateur Fairbairn: Elle doit être très récente.

Le sénateur Hébert: Elle est très récente, en effet. Elle est datée du 2 novembre 1990.

Le sénateur Stanbury: Avez-vous dit de Baie-Comeau?

Le sénateur Hébert: Oui. Apparemment, le premier ministre n'a pas convaincu ses propres électeurs ni sa propre famille parce qu'ils sont contre la TPS. C'est étonnant.

Le sénateur Stanbury: Vous aurez un bon auditoire en face.

Le sénateur Hébert: Ils transmettront certainement la nouvelle parce que c'est une pétition importante.

● (1510)

[*Français*]

Monsieur, vous trouverez ci-joint une pétition comportant 71 signatures d'enseignants et d'enseignantes invitant le Sénat canadien à utiliser les moyens à sa disposition pour empêcher l'adoption et l'entrée en vigueur de la taxe fédérale sur les produits et services.

Cette pétition est signée par la présidente du Syndicat, Anne-Marie Hickey.

Je vais vous lire le texte de la pétition:

Concernant le projet de taxe fédéral sur les produits et services les soussignés prient humblement le Sénat canadien d'utiliser les moyens à sa disposition pour empêcher l'adoption et l'entrée en vigueur de la taxe fédérale sur les produits et services qu'elles et ils considèrent comme une taxe injuste.

[*Lecture des noms des signataires*]

Ce sont certainement des amis ou des parents du premier ministre là-dedans, ce n'est pas possible!

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai maintenant une autre pétition de Sainte-Aurélie, Québec, ils sont un peu moins nombreux. Ils sont 25 de Sainte-Aurélie.

[*Lecture des noms des signataires*]

Maintenant, honorables sénateurs, j'ai 442 citoyens de la région de Québec, ça commence à être sérieux, 442 citoyens de différentes municipalités de la province de Québec.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Corbin: Saviez-vous que c'est à l'Islet-sur-Mer que se trouve un très intéressant chantier maritime et c'est là qu'est né le capitaine Bernier, célèbre navigateur, qui fût le premier à franchir les glaces polaires.

Le sénateur Hébert: Je ne le savais pas. Je remercie le sénateur Corbin pour cette information.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1520)

[*Traduction*]

L'honorable Stanley Haidasz: Puis-je poser une question à l'honorable sénateur?

Le sénateur Hébert: Oui, naturellement.

Le sénateur Haidasz: Ces pétitionnaires sont originaires du village ou de la ville de Saint-Stanislas?

Le sénateur Hébert: C'est exact.

Le sénateur Haidasz: Voudriez-vous être plus précis et nous dire si saint Stanislas, dont on a donné le nom à la ville ou à la paroisse, est le jeune novice jésuite qui est mort à Rome, le saint patron de la Pologne, ou bien saint Stanislas, l'évêque et martyr qui a été mis à mort sur l'ordre du roi polonais? Êtes-vous renseigné au sujet de cette ville ou de ce village? Y êtes-vous jamais allé?

Le sénateur Hébert: Non, je ne sais pas. Je ne suis pas certain, mais saint Stanislas de Kostka est un saint dont j'ai entendu le nom dans ma jeunesse; il pourrait donc s'agir de lui car, comme vous le savez, nous avons tant de saints dans cette Église que nous devons choisir entre deux Stanislas, ma grand-mère a choisi Saint-Stanislas-de-Kostka.

Le sénateur Haidasz: Merci.

Le sénateur Hébert: Il s'agit très probablement de celui-là, mais ils doivent tous les deux être polonais, vous ne pouvez donc pas vous plaindre.

Le sénateur Haidasz: Je ne me plaignais pas. Je voulais seulement savoir duquel il s'agissait.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: J'ai une autre page, mais je vois que certains de mes collègues s'impatientent et veulent lire leurs pétitions.

Le sénateur Fairbairn: Nous ne voulons pas laisser passer notre tour!

Le sénateur Hébert: J'en ai seulement quelques-unes de plus.

[*Lecture des noms des signataires*]

• (1530)

L'honorable Dalia Wood: C'est mon district. S'agit-il du Saint-Bruno qui est près du lac Saint-Jean ou près de Montréal?

Le sénateur Hébert: Du Saint-Bruno qui se trouve sur la rive sud.

[*Français*]

Il me reste encore 62 450 noms, mais je vais laisser la parole à ma collègue pour montrer qu'il n'y a pas seulement moi qui en reçoit.

[*Traduction*]

Le sénateur Wood: Honorables sénateurs, j'ai le plaisir de déposer une pétition en provenance de Dolbeau au Québec. Dans cette pétition, les signataires résidents du Canada se prévalent de leur droit séculaire et incontesté de présenter à l'honorable Sénat un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède.

Si le gouvernement conservateur parvenait à la faire adopter, la nouvelle taxe sur les produits et services d'application universelle susciterait aux Canadiens des difficultés graves, injustes et inhumaines. Elle constituerait une mainmise sans précédent sur le revenu des Canadiens, non seulement en les contraignant à payer des taxes plus élevées, mais en les obligeant à faire face à une hausse de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage.

Cette pétition porte la signature d'une centaine de résidents de la région de Dolbeau qui fait partie de la circonscription de Roberval. Cette circonscription compte notamment les villes de Dolbeau, de Saint-Émond, de Girardville, de Noranda, de Sainte-Laurentide et de Saint-Félicien. Elle compte environ 8 000 habitants, y compris 35 anglophones.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai d'autres pétitions de résidents de Dolbeau, Linton, Saint-Émond, Normandin, Albanel et Saint-Félicien.

[*Lecture des noms des signataires*]

Je désire présenter une pétition portant la signature d'une vingtaine de résidents de La Prairie.

[*Lecture des noms des signataires*]

• (1540)

Giordano est un nom qui évoque pour moi des souvenirs. En 1940, du jour au lendemain, la GRC a réduit à l'impuissance la plupart des dirigeants de la communauté italienne de Montréal en les envoyant au camp d'internement de Petawawa. Les Italiens qui, jusque là, s'intégraient de plus en plus aux collectivités française et anglaise furent du jour au lendemain frappés d'ostracisme. Les Italiens eux-mêmes s'appliquèrent à taire leur nationalité. Ils étaient soudain devenus sujets d'un pays ennemi.

Les gens durent payer cher la confusion du gouvernement à propos des questions de nationalité, de citoyenneté et d'idéologie. Mussolini ayant déclaré la guerre à la Grande-Bretagne le 10 juin 1940, le Canada réagit immédiatement. Le ministre de la Justice de l'époque annonça au Parlement qu'à peine verrait-il d'apprendre la nouvelle que l'Italie était entrée en guerre contre la Grande-Bretagne et la France qu'il s'était empressé de signer un décret en vue de faire interner des centaines d'hommes dont le nom figurait sur la liste des suspects de la GRC. Dès lors, ces gens furent privés de leurs droits, et le ministre refusa de publier leurs noms, à la demande du commissaire de la GRC, car il risquait ainsi d'entraver ses efforts. Cette privation des libertés civiles devait frapper non seulement les sympathisants fascistes reconnus, mais tous les sujets de pays ennemis, et même tous les ressortissants italiens qui, depuis le 1er novembre 1929, étaient devenus sujets britanniques par suite de leur naturalisation.

Ce fut une période particulièrement éprouvante pour notre famille, car mon père fut l'un des citoyens canadiens internés à Petawawa. Voilà pourquoi le nom d'Antonio Giordano, de La Prairie, revêt pour moi tant d'importance.

J'ai une autre pétition en provenance de Jonquière et de La Baie.

[*Lecture des noms des signataires*]

Voici quelques noms de résidents de Bédard, une autre petite localité de cette région.

[*Lecture des noms des signataires*]

Voici quelques noms provenant d'une région du nom de Évain, qui fait partie du Témiscamingue.

[*Lecture des noms des signataires*]

Voici une autre pétition en provenance d'Évain.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1550)

Les pétitions suivantes proviennent de Rouyn-Noranda, dans la circonscription de Témiscamingue. Je crois que si le sénateur Grimard était là, il reconnaîtrait certains noms de résidents de sa propre ville. Évidemment, les 181 pétitionnaires sont tous opposés à la TPS.

[*Lecture des noms des signataires*]

Sans doute sont-ils tous voisins du sénateur Grimard, car ils sont tous de sa région.

La pétition suivante renferme la signature de 20 résidents de Rouyn-Noranda.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre pétition, également de la région de Rouyn-Noranda.

[*Lecture des noms des signataires*]

Honorables sénateurs, voilà toutes les pétitions que j'ai pour aujourd'hui.

L'honorable Joyce Fairbairn: Honorables sénateurs, je ne saurais laisser passer une journée sans communiquer au Sénat les noms des personnes de l'Alberta, ma province d'origine, qui s'opposent à la TPS. Jusqu'ici, j'ai surtout lu les pétitions d'habitants de Lethbridge, située dans le sud de l'Alberta, mais aujourd'hui, j'ai une pétition signée par des personnes habitant le centre de la province.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1600)

C'était le nom des 25 personnes qui viennent de cette région de l'Alberta.

J'aimerais continuer de vous lire les autres noms qui figurent sur cette pétition.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai également les noms de signataires qui habitent des localités situées dans le centre de la province.

[*Lecture des noms des signataires*]

Il se peut que le sénateur Olson reconnaisse les autres noms qui figurent sur la pétition, puisque ces personnes viennent de la région de Brooks.

[*Lecture des noms des signataires*]

Honorables sénateurs, je vais m'arrêter là et continuer un autre jour.

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'ai des pétitions de citoyens du Nouveau-Brunswick qui s'opposent au projet de taxe sur les biens et services.

Comme les honorables sénateurs le savent, j'ai commencé, il y a quelques semaines, à lire les pétitions d'habitants de la baie de Passamaquoddy, des îles Grand-Manan, de l'île Deer et de Campobello. J'entreprendrai maintenant la lecture de pétitions venant de localités situées dans la vallée de la rivière Saint-Jean et le long de la frontière du Québec et du Nouveau-Brunswick. Qui sait, j'aurai peut-être un jour une pétition d'un Simard, de Rivière-Bleue.

Le sénateur Simard: Avez-vous le nom de quelqu'un de Rivière-Bleue?

[Le sénateur Wood.]

[*Français*]

Le sénateur Corbin: Voilà quelqu'un de Rivière-Bleue dans la province de Québec qui est votre joli village natal, sénateur Simard. Mais, comme tout le monde sait, le Madawaska vous a adopté.

Le sénateur Simard: J'espère que vous allez y arriver avant longtemps, sénateur Corbin.

Le sénateur Corbin: Bien, j'ai tellement de pétitions du centre du Nouveau-Brunswick, que cela me prendra encore quelque mois avant que j'arrive aux frontières du Québec.

Le sénateur Simard: Vous n'êtes pas pressé, sénateur Corbin.

Le sénateur Corbin: Ce n'est pas l'idée de n'être pas pressé, sénateur Simard, c'est que c'est un droit sacré qu'ont ces gens-là de nous pétitionner, nous, les parlementaires de la Chambre des communes et du Sénat. C'est notre devoir de présenter ces pétitions au Sénat. En fait, je suis obligé de le faire.

Le sénateur Simard: Vous avez l'intention d'être le plus bref possible?

Le sénateur Corbin: Je serai le plus bref possible. Pour vous accommoder, sénateur Simard, je ne lirai pas tous les noms.

[*Traduction*]

Les signataires s'opposent à la taxe sur les produits et services.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1610)

Je tiens à rappeler aux honorables sénateurs que Hartland est la ville natale d'un illustre personnage du Nouveau-Brunswick, l'honorable Richard Hatfield. Harltand a très peu changé au fil des ans. C'est là que se trouve toujours le plus long pont de bois au monde, érigé il y a plus de 100 ans.

Le sénateur Fairbairn: La maison familiale du sénateur Hatfield s'y trouve-t-elle toujours?

Le sénateur Corbin: Je crois que oui, à moins qu'elle n'ait été détruite par des inondations ou le feu.

Il y a toujours de graves inondations à Hartland pendant la fonte des neiges au printemps. La glace s'entasse autour de Woodstock. Certaines îles ont été inondées lors de la construction du barrage Mactaquac, qui se trouve à environ 25 milles en amont de Fredericton. Au printemps, les glaces descendent la Madawaska, dans le nord du Maine, et la belle ville de Hartland est parfois inondée.

[*Lecture des noms des signataires*]

Ayant déjà étudié la calligraphie, je peux vous dire que c'est la signature d'une personne d'âge mur. La signature reflète la personnalité, laisse soupçonner le caractère et indique le degré de colère. Ces signataires s'opposent à la TPS. Leur façon de mettre les points sur les i montre qu'ils sont très en colère contre le gouvernement. Un point bien défini est la marque d'une personne soucieuse des détails. Une personne en colère se contente de tracer une ligne.

Je ne vous donnerai pas un cours d'analyse calligraphique. Si vous voulez en savoir plus long, dites-le moi à l'extérieur de cette enceinte, car vous paierez pour les connaissances que j'ai acquises.

Le sénateur Simard: Appliqueriez-vous la TPS au cours, sénateur Corbin, ou accorderiez-vous une exemption?

Le sénateur Corbin: Je vous ai donné un exemple de mes connaissances. Si vous voulez en apprendre davantage, payez.

[*Lecture des noms des signataires*]

Honorables sénateurs, cette pétition portait 27 signatures. Je demande à un page de la déposer sur le bureau du Sénat.

Voici une autre pétition de 26 citoyens de la région de Hartland-Woodstock qui sont contre la TPS.

[*Lecture des noms des signataires*]

Comme le signataire d'une pétition n'est pas obligé d'écrire son nom en caractères d'imprimerie, certains de ces noms sont difficiles à lire. La signature est une marque très personnelle. Ce n'est pas facile de forger une signature. En fait, je n'ai jamais vu une signature parfaitement forgée. Elle est aussi unique que les empreintes des doigts ou des orteils. Il n'existe rien de comparable dans le monde.

[*Lecture des noms des signataires*]

• (1620)

La société McCain Foods, une des plus grosses multinationales du Nouveau-Brunswick, s'est établie à Florenceville. C'est là que vivent les McCain. Ils ont commencé en douceur à vendre des chips, puis ils se sont spécialisés dans la production de frites. Une de leurs principales usines est dans ma ville de Grand Falls, au Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Bonnell: Est-ce là qu'ils font les frites sans cholestérol?

Le sénateur Corbin: Je n'en sais rien. Sauf erreur, vous faites allusion à la loi sur la publicité trompeuse et à un incident survenu il y a déjà quelques années.

Le sénateur Bonnell: Non. Je parle de la petite fille à la télévision qui demande à son père si les frites contiennent du cholestérol.

Le sénateur Corbin: Je suppose que oui, selon la sorte d'huile que vous utilisez pour la friture.

Le sénateur Steuart: Vous payez la TPS sur ça?

Le sénateur Corbin: Cela n'a rien à voir avec la question. Si vous achetez de l'épicier des frites McCain congelées en sacs d'un ou deux kilos, la taxe ne s'applique pas, mais si vous achetez la même sorte de frites McCain dans un établissement de restauration rapide comme Wendy's ou McDonalds, vous payez la TPS.

Le sénateur Bonnell: Le jeune homme qui vend des frites de sa camionnette garée dans la rue paiera-t-il la taxe?

Le sénateur Corbin: Bien sûr.

Le sénateur Bonnell: Le petit vendeur qui essaye de gagner sa vie dans la rue?

Le sénateur Corbin: Oui, et il y a des milliers de gens dans la région atlantique dont la petite boutique est le principal gagne-pain.

Le sénateur Simard: Sénateur Corbin, en guise d'explication pour rassurer le sénateur Bonnell, je dois dire que tout commerçant dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 30 000 $ est exempté de la TPS.

Le sénateur Corbin: Oui, sénateur Simard, mais votre gouvernement exigera de ces gens-là des relevés financiers qui vont leur coûter de l'argent.

Le sénateur Simard: Pas si leur chiffre d'affaires est inférieur à 30 000 $. Beaucoup de propriétaires de cantines ne font pas tant d'argent, donc ils n'ont pas à payer la taxe d'affaires.

Le sénateur Bonnell: Qui sait—vous, moi, le ministère du Revenu national—si ces gens-là gagnent 29 999 $ ou 30 001 $?

Le sénateur Simard: Quant à nous, nous allons croire les contribuables sur parole. Nous croyons les Canadiens. La plupart d'entre eux sont très honnêtes. C'est la même chose quand il s'agit de l'impôt sur le revenu. Nous devons accepter leurs chiffres, jusqu'à ce qu'ils trichent et se fassent prendre.

Le sénateur Corbin: Sénateur Simard, vous dites que vous allez croire sur parole les contribuables. C'est ce que vous dites. Les Canadiens peuvent-ils, eux, vous croire sur parole?

Le sénateur Simard: La loi prévoit que les entreprises ayant un chiffre d'affaires de 30 000 $ ou moins n'auront pas à faire payer la taxe à leurs clients. Elles n'auront rien à verser, rien à faire. Nous les croyons sur parole. C'est tout le régime fiscal qui est fondé là-dessus, et ce sera la même chose avec la TPS. Bien sûr, si des tricheurs déclarent un chiffre d'affaires de moins de 30 000 $ en sachant qu'il s'élève en fait à 60 000 $, ils vont se faire prendre par le fisc et devront payer. Toutefois, entretemps, nous les croyons sur parole.

[*Français*]

Le sénateur De Bané: Si vous me permettez, sénateur Corbin, je pense que ce n'est pas une grande consolation le fait que sénateur Simard porte à notre attention que dans les commerces qui ont un chiffre de vente de 30 000 $ par année, et qu'ils font comme la moyenne de commerces au Canada, 10 p. 100 de profit net avant impôt, c'est-à-dire 3 000 $ qui est environ le tiers du seuil de la pauvreté au Canada, nous dire que ces commerces qui font 3 000 $ par année avant impôt vont être exemptés de cette taxe-là je ne pense pas qu'il s'agit-là de quelques motifs pour se péter les bretelles.

Le sénateur Simard: Sénateur De Bané, j'accepte vos commentaires. Mais, mon propos, se voulait une réponse à l'inquiétude soulevée par le sénateur Bonnell quant au sort, quant aux besoins de petits propriétaires de cantine qui opèrent, disons, l'été ou à peu près et dont la marge de profit est beaucoup plus que 10 p. 100, en passant, sur les patates frites, c'est beaucoup plus que 10 p. 100, surtout si les patates frites viennent du Nouveau-Brunswick, elles peuvent se vendre plus cher, elles sont mieux apprêtées et tout cela. Alors, le profit, même sur un profit de 30 000 $ peut approcher 12 000 $ ou 13 000 $ pour une opération de deux ou trois mois. Ce sont ces personnes-là que je visais moi dans ma réponse. Ces personnes n'auront pas à s'occuper de problèmes administratifs du temps de la TPS.

[*Traduction*]

L'honorable Sidney L. Buckwold: Puis-je de nouveau carriger la déformation commise par le sénateur Simard? Il est vrai que si on a un chiffre d'affaires inférieur à 30 000 $, on n'a pas à facturer la taxe. Ce qu'il ne dit pas, c'est que l'entreprise doit payer la taxe. Autrement dit, elle n'a pas droit au crédit sur intrants et doit payer la taxe. Si on facture la taxe, elle nous est remboursée. Si on ne la facture pas, on doit la prendre à ses frais. Par exemple, les chauffeurs de taxi paieront la taxe sur tous leurs achats. S'ils ne la facturent pas à leurs clients, ils devront la payer de leur poche.

Le sénateur Simard: Ils paient déjà 13 p. 100.

Le sénateur Buckwold: Je voudrais vous dire ce qu'il en est pour que vous ne vous laissiez pas emporter et finissiez par dire que tous ceux dont le chiffre d'affaires est inférieur à 30 000 $ n'auront rien à payer. Ils paieront la taxe, mais ne pourront pas la récupérer; ils en feront donc les frais.

Le sénateur Simard: Sénateur Buckwold, vous venez tout juste de montrer pourquoi il importe qu'on revienne à la troisième lecture, qu'on arrête de lire ces pétitions afin de pouvoir en débattre. Vous m'avez accusé de dire des sottises. C'est tout à fait ridicule.

Le sénateur Buckwold: Je vous ai accusé de bien plus que cela.

Le sénateur Simard: À l'heure actuelle, les gens ayant un chiffre d'affaires de 30 000 $ ou moins paient jusqu'à 13,5 p. 100 de taxe sur certains articles. Ça n'a rien de nouveau. Nous discutions, le sénateur Corbin et moi, du point soulevé par le sénateur Bonnel au moment où vous m'avez accusé de dire des sottises. Vous avez soulevé la question, et je suis prêt à en discuter, mais nous ne devrions pas le faire pendant qu'on lit des pétitions. Passons au point suivant à l'ordre du jour. Déposez votre amendement pour qu'on puisse en discuter.

Le sénateur Buckwold: Honorables sénateurs, j'ai écouté avec intérêt la réplique des sénateurs d'en face, ceux qui appuient le gouvernement, aux amendements que nous avons présentés.

Le sénateur Lucier: Comme celui sur les combustibles de chauffage dans le Nord.

Le sénateur Buckwold: Comme les combustibles de chauffage et les livres et les coopératives. J'étais présent et je les ai écoutés heure après heure. Croyez-moi, j'ai entendu toutes sortes de choses, mais rien à propos des amendements. On a parlé du Sénat, du président, de l'économie . . .

● (1630)

Le sénateur Simard: Où étiez-vous hier soir?

Le sénateur Buckwold: J'étais ici et j'ai entendu vos philippiques. Relisez-les, et vous constaterez qu'il s'est dit bien peu de choses à propos des coopératives, de l'appui que vous leur accordez et du fait que vous aimez en être membre. En fin de compte, bien sûr, il ne s'est rien dit.

Je vous dis simplement que si vous voulez discuter, pourquoi ne faites-vous pas votre travail et ne débattez-vous pas des amendements dont le Sénat est saisi. Il y en a un maintenant, et nous en présenterons d'autres. Je voudrais entendre votre point de vue.

Le sénateur Corbin: Honorables sénateurs, je voudrais remercier les sénateurs suivants pour leur collaboration en regard des pétitions : les sénateurs Simard, De Bané, Bonnell et Buckwold. Je vous remercie de votre aide en ce qui touche la présentation de pétitions. Je pense que toutes les observations ont été fort utiles.

Cependant, j'ai bien peur que le sénateur Simard se soit encore mis les pieds dans le plat. Nous en reparlerons plus tard.

[Le sénateur Buckwold.]

[*Lecture des noms des signataires*]

Je dépose la pétition.

PÉRIODE DES QUESTIONS

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS

LES DÉCLARATIONS CONTRADICTOIRES DU PREMIER MINISTRE ET DU PRÉSIDENT DU GROUPE—LA DATE DE LA NOMINATION DES COMMISSAIRES—LA FRÉQUENCE DES RÉUNIONS DU GROUPE—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, selon le *Globe and Mail* du 8 novembre, le premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, aurait promis de donner suite aux constatations du Groupe de consultation des citoyens. C'est ce que dit Keith Spicer, le commissaire responsable. Le ministre chargé des affaires intergouvernementales pourrait-il me dire s'il est vrai que le premier ministre est disposé à mettre à exécution toute recommandation venant de M. Spicer, quitte à modifier tout le visage du pays?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Monsieur le Président, ce n'est pas une interprétation juste ou sensée des propos du premier ministre.

Le sénateur Bonnell: M. Spicer semble dire une chose et le le leader du gouvernement au Sénat une autre. Nous n'avons pas assisté à ces réunions. Nous ne comprenons pas pourquoi M. Spicer a accepté cette charge à trois jours de préavis, à moins qu'on lui ait fait une certaine promesse. Il a déclaré n'avoir eu que trois jours de préavis pour accepter ou refuser cette charge. Certains membres de ce groupe n'ont eu que quelques heures pour prendre une décision comme la mairesse de Saint-John, au Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Fairbairn: Soixante quinze minutes!

Le sénateur Bonnell: Elle n'a eu que 75 minutes pour se décider. M. Spicer a déclaré ne pas savoir au juste ce que le Canada retirerait de cet exercice d'unité nationale, que ce soit une nouvelle Constitution, de nouvelles lois ou une autre forme de gouvernement. Il a déclaré que M. Mulroney avait promis de prendre des mesures concrètes, et qu'il l'avait persuadé de l'authenticité de cet effort pour réaliser l'unité nationale. Qui dit la vérité? M. Spicer ou le premier ministre?

Le sénateur Murray: C'est très malheureux d'entendre l'honorable sénateur poser cette question en des termes aussi péjoratifs. Il est très regrettable également que l'honorable sénateur ne prenne pas au sérieux un exercice qui a été décidé dans le plus grand sérieux possible et dans un effort pour rapprocher les Canadiens et promouvoir la compréhension et le respect mutuels au sein de notre pays.

Le sénateur Bonnell: Honorable sénateurs, rien ne me plairait autant que d'avoir la certitude que le gouvernement du Canada s'efforce sincèrement de promouvoir la compréhension entre les régions canadiennes. Cependant, le président de ce groupe prétend que la plupart des membres ne siégeront qu'on jour par mois ce qui veut dire qu'ils se rencontreront à sept reprises d'ici juillet pour discuter de l'avenir de notre pays.

Le sénateur Fairbairn: Une demi-heure par semaine pour certains.

Le sénateur Bonnell: Cela ferait environ deux heures par mois. Selon le *Globe and Mail*, un bon journal conservateur, le président du groupe aurait déclaré que nous devons partir du principe que cet exercice permettra d'assurer l'avenir de notre pays alors que le premier ministre avec tout son cabinet et les premiers ministres provinciaux n'ont pas été capables d'y parvenir ensemble; pourtant, à l'entendre, cet homme pourra réussir à lui seul ce tour de force avec le concours de ses «conseillers en travaillant un jour par mois avec une allocation de dépenses de 400 $ par jour et un salaire de 145 000 $ par année. Pareille réponse donne l'impression que tout cet exercice est une comédie pour berner les Canadiens.

Le sénateur Murray: Premièrement, j'ai oublié de dire, en réponse à la question précédente, que M. Spicer n'a pas reçu un préavis de deux jours. Il a dit, au cours de sa première conférence de presse qui a suivi sa nomination, qu'on l'avait pressenti pour sa part plusieurs semaines avant l'annonce de la création du groupe.

On a contacté certains des autres membres peu avant cette annonce, mais l'honorable sénateur comprendra que cela faisait de nombreux mois que le gouvernement songeait à mettre sur pied un groupe de consultation, qu'il étudiait le mandat d'un tel groupe et ainsi de suite. Nous avions en main des listes de membres possibles, et la dernière décision prise a été la nomination des gens qui siégeront au sein de ce groupe dont la mission est de promouvoir le dialogue entre les Canadiens.

Devant la sortie regrettable et l'attitude malheureuse de l'honorable sénateur au sujet de cette commission, je lui donnerai simplement en exemple la réaction plus positive d'un certain nombre de chefs libéraux dont les premiers ministres MacKenna et Wells du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve qui ont salué la création d'un groupe de consultation des citoyens comme étant un premier pas essentiel vers la promotion d'une meilleure compréhension et du respect mutuel au Canada, et vers la recherche d'un nouveau consensus sur notre avenir.

Le sénateur Bonnell: Je comprends, honorables sénateurs, qu'un bureau a été créé à Ottawa et qu'il emploie déjà environ 100 personnes. Tous les citoyens canadiens auront-ils la possibilité de postuler les emplois ou tous ces gens ont-ils été choisis par le Cabinet du premier ministre ou par M. Spicer lui-même? Comment un canadien ordinaire de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard ou de Terre-Neuve peut-il obtenir un emploi ici à Ottawa, soit comme réceptionniste, agent administratif ou autre? Je n'ai jamais vu d'avis de recrutement dans les journaux. Ces employés ont-ils tous été choisis par le Cabinet du premier ministre?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, le Groupe de consultation des citoyens sera en opération à partir de maintenant jusqu'à la fin de juin 1991. Je sais que le sénateur ne s'attend pas à ce que moi ou un autre ministre soyons en mesure de prendre la responsabilité de répondre à des questions sur le fonctionnement quotidien de ce groupe. En créant ce groupe, le gouvernement doit laisser une très grande marge de manœuvre au président et à ses employés. Ils seront entièrement responsables du personnel de soutien ou autre qu'ils emploient pour mener leur mandat à terme d'ici six ou neuf mois.

• (1640)

Le sénateur Bonnell: Honorables sénateurs, selon ce que j'ai retenu des leçons d'histoire de ma jeunesse, dans une démocratie, il y a un Parlement, le peuple élit le parti qui forme la majorité au sein de ce Parlement, le gouvernement, etc.; ensuite, ce gouvernement est responsable de lever les taxes et de décider comment il dépense les deniers publics. Les députés qui viennent de différentes provinces et de différentes régions du pays peuvent prendre la parole au Parlement et demander au gouvernement comment il dépense les revenus générés par les taxes. Si nous en sommes arrivés au point où on peut nommer un homme en lui permettant de dépenser de l'argent et d'embaucher des gens de son propre chef, sans devoir rendre compte au gouvernement, alors c'est qu'il n'y a plus de gouvernement responsable au pays.

À mon avis, le gouvernement devrait présenter un budget et le faire approuver par les députés. Le gouvernement devrait être capable de dire comment sera dépensée l'argent, qui paiera les employés et comment ils ont été recrutés. D'après ce que je comprends du communiqué de presse, les gens viennent du Cabinet du permier ministre et tous les frais seront payés par ce Cabinet. Le budget n'est assorti d'aucune limite et les contribuables et leurs représentants n'ont rien à dire sur la manière de dépenser cet argent. Il me semble que l'on a donné carte blanche à M. Spicer et à ses amis commissaires. Ils ont l'intention de se réunir un jour par mois ou deux heures par semaine, mais les autres membres ne voyageront pas avec M. Spicer. Il fera tout seul. Il convoquera la commission et lorsqu'elle présentera son rapport en juillet, peu importe ce qu'il dit, le premier ministre a promis de l'exécuter, même si cela doit transformer tout le pays.

Honorables sénateurs, je pense que le Parlement du Canada devrait discuter davantage de cette commission. Elle devrait recevoir des instructions plus précises, son budget devrait être limité et contrôlé. Il devrait y avoir plus qu'un seul homme dont les vues transformeront tout le pays. Si c'est ce qu'ils veulent, que cet homme essaie de se faire élire premier ministre et s'il y réussit, peut-être pourra-t-il alors nous guider. Il n'est même pas fonctionnaire, il a seulement été nommé. Il ne devrait pas avoir autant de pouvoirs. Est-il vrai que les autres membres de la commission ne siégeront qu'une journée par mois d'ici juillet?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'ai écouté attentivement le sénateur Bonnel, et je peux affirmer que toutes les déclarations qu'il a faites dans le préambule à sa dernière question sont injustes et erronées.

LE MINISTRE RESPONSABLE DU GROUPE

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire. Le leader du gouvernement pourrait-il nous dire qui est le ministre responsable? À quel ministre M. Spicer remettra-t-il son rapport? Est-ce le ministre d'État aux Relations fédérales-provinciales?

Le sénateur Haidasz: C'est le premier ministre.

Le sénateur Olson: Si c'est le premier ministre et non le ministre d'État aux Relations fédérales-provinciales, pourquoi sommes-nous incapables d'obtenir des réponses aux questions que vient de poser le sénateur Bonnell?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, si mon ami avait joué un rôle quelconque au sein du gouvernement précédent . . .

Le sénateur Olson: Les règles étaient différentes.

Le sénateur Murray: Non, c'étaient les mêmes.

Le sénateur Olson: Elles me semblaient pourtant différentes.

Le sénateur Murray: Encore une fois, le sénateur se fourvoie complètement. Les membres du Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada ont été nommés en vertu de la Loi sur les enquêtes. Lorsque cela se produit, c'est presque toujours le Conseil privé qui en prend la décision ou, en réalité, le Cabinet, sur la recommandation du premier ministre.

Par ailleurs, pour obtenir les détails du budget ou toute autre précision, le sénateur sait qu'il doit faire inscrire à cette fin une question au feuilleton, et que celle-ci sera traitée au moment opportun.

Le sénateur Simard: Voilà, faites ce que vous avez à faire!

Le sénateur Olson: C'est la première fois, depuis la discussion que j'ai eue avec le sénateur Bonnell, que le ministre offre de répondre aux questions ou laisse seulement entendre qu'il ést justifié pour un parlementaire de poser ces questions. Nous avons donc fait des progrès notables au cours des dernières minutes.

Pouvons-nous maintenant avoir l'assurance que si nous faisons inscrire des questions au feuilleton, nous obtiendrons une réponse avant que toutes les dispositions soient prises et que l'argent soit dépensé? C'est notamment pour cette raison qu'on nous remet des prévisions de dépense. Le gouvernement est obligé de soumettre ses propositions de dépense au Parlement, et c'est tout ce que le sénateur Bonnell cherche à savoir pour l'instant.

Cet article est un peu inquiétant, en particulier l'explication donnée par M. Spicer sur la façon dont il dirigera la commission et sur les pouvoirs qui lui ont été conférés par le premier ministre. M. Spicer y dit qu'il ne demandera l'avis de personne, qu'il embauchera le personnel qui fait son affaire. Il dit aussi que les membres de la commission ne se rencontreront qu'une ou deux fois par mois. Ce n'est pas un bien grand effort, et c'est à ce sujet que le sénateur Bonnell cherchait à obtenir plus de renseignements. Il veut des éclaircissements sur le fonctionnement de la commission.

Il faut que la population puisse faire confiance à la commission, et cette confiance commence déjà à s'effriter en raison des explications que M. Spicer a données aujourd'hui.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je n'arrive pas à croire que l'attitude négative et même destructrice adoptée ces derniers jours à l'égard de cette importante initiative par les sénateurs Olson, Bonnell et autres corresponde à l'attitude véritable et à la position officielle de M. Chrétien et du Parti libéral. En tout cas, j'ose l'espérer.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, je ne l'ai jamais prétendu.

Le sénateur Murray: Bon, je tenais à avoir cette précision.

Le sénateur Olson: Je voudrais avoir des réponses aux questions que, à titre de parlementaires, le sénateur Bonnell et d'autres ont le droit de poser. Voilà ce qui m'intéresse. Nous ne prétendons représenter personne d'autre. Nous essayons de faire notre devoir et de poser des questions, comme le sénateur Bonnell l'a signalé avec raison, sur ce que le gouvernement entend faire de l'argent des contribuables. S'il refuse toute explication, je suppose que nous allons devoir nous contenter de ce que M. Spicer a dit et accepter que c'est là le mandat qu'il a reçu du premier ministre. Le sénateur Bonnell a cité l'article. Pour l'instant, il ne semble pas que les gens puissent accorder une grande confiance à ce groupe. Alors pourquoi le ministre n'essaie-t-il pas d'expliquer comment le groupe a été formé, quels pouvoirs lui ont été accordés et comment il s'acquittera de ce travail que le sénateur prétend être si important? Ce travail me paraît important à moi aussi, mais je crains que ce ne soit mal parti. Si le ministre ne veut pas répondre aux questions, aurait-il l'obligeance de le dire? Nous sommes curieux, car l'explication de M. Spicer sur la façon dont il mènera le travail ne laisse présager rien de bon.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'ai déjà proposé de trouver tous les renseignements disponibles dans les meilleurs délais, pour peu que les sénateurs veuillent bien mettre leurs questions par écrit, parce que beaucoup d'entre elles sont très détaillées. Ils veulent connaître les échelles de rémunération, les budgets et ainsi de suite. Je ne connais pas ces chiffres sur le bout des doigts, et je ne le voudrais pas.

Ce qui m'inquiète grandement, de la part des sénateurs Olson et Haidasz, qui sont des libéraux membres du Conseil privé, c'est une attitude très négative et destructrice à l'égard d'une initiative qui vise à susciter un consensus au Canada, à favoriser une meilleure compréhension et le respect mutuel. J'espère que les sénateurs ne se laisseront pas aveugler par leur évidente animosité envers M. Spicer.

Le sénateur Haidasz: Aime ton prochain!

Le sénateur Olson: Ce n'est pas le cas.

Le sénateur Murray: Peut-être voudront-ils discuter à fond de cette question à leur caucus national, car je ne peux pas croire que cette attitude négative et destructive soit partagée par l'honorable Jean Chrétien.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, le sénateur Murray n'a as le droit d'interpréter ainsi nos propos. C'est strictement son interprétation, et je lui dirai pour sa gouverne qu'elle est fausse. Nous cherchons l'esprit de conciliation au Canada tout autant que n'importe qui, y comris le sénateur Murray et le premier ministre. Mais nous n'avons pas à accepter l'image de ce groupe que M. Spicer projette dans ces entrevues, car si l'initiative se résume à cela, ce ne sera pas grand-chose. Les Canadiens ont droit à mieux que cela.

• (1650)

Il n'a pas le droit non plus de conclure que les sénateurs Haidasz et Bonnell et moi n'aimons pas M. Spicer. Je ne le connais pas du tout . . .

Le sénateur Murray: C'est plutôt évident.

Le sénateur Olson: . . . mais je peux lire ses propos cités dans les journaux, et je relève des problèmes.

Le ministre, au lieu de partir en guerre parce que nous demandons des éclaircissements devrait essayer de mettre les choses au point. Si cette initiative est aussi fructueuse qu'il le prétend, aussi utile pour les Canadiens, pourquoi n'essaie-t-il pas de corriger les fausses impressions qui sont projetées?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'ignore de quoi le sénateur parle lorsqu'il dit qu'il y a de fausses impressions.

Le sénateur Olson: Vous avez formulé une impression qui était tout à fait fausse.

Le sénateur Murray: Au cours des six à neuf prochains mois, mon honorable collègue et moi-même entendrons sans doute des choses qui ne nous plairont pas, par suite des travaux du Groupe de consultation des citoyens. Ces choses seront dites par les membres du Groupe et des Canadiens, lorsqu'ils discuteront ensemble des valeurs que, selon eux, le Canada devrait adopter, qu'ils se pencheront, depuis des perspectives très différentes, sur la difficile question, du lien entre le régionalisme, d'une part, et l'identité et l'unité nationales, d'autre part, qu'ils examineront le conflit qui semble exister entre les droits individuels et collectifs, le lien entre le multiculturalisme et l'identité et l'unité nationales, les relations entre les Canadiens français et les Canadiens anglais, la place du Québec au sein de la Confédération, et le degré de centralisation ou de décentralisation que nous voudrons dans l'avenir. Mon ami entendra beaucoup de choses qui ne lui plairont pas au cours de toutes ces discussions. Toutefois, le but de l'exercice est de permettre aux Canadiens moyens de s'entretenir les uns les autres de ces questions.

Le sénateur Frith: Il est à peu près temps.

Le sénateur Murray: J'esère que l'honorable sénateur Olson ne se laissera pas aveugler par son esprit partisan et son antipathie évidente à l'endroit de M. Spicer.

LE GOLFE PERSIQUE

MENACE DE GUERRE—LA POSITION DE L'IRAK ET DES ÉTATS-UNIS—LA PROPOSITION DE REPOUSSER L'OFFENSIVE DES ALLIÉS—LA POLITIQUE DU CANADA

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, les événements des derniers jours dans le Golfe semble nous rapprocher de plus en plus d'une guerre. Nous venons d'apprendre que le chef d'état-major de l'Irak a été limogé par le président Hussein. Ce dernier avait déjà limogé son ministre du Pétrole. Le président Hussein, qui se prépare à la guerre, semble déterminé à limoger tous les dissidents aux échelons supérieurs du gouvernement irakien.

De l'autre côté, le monde semble divisé en deux écoles de pensée. Les Américains, les Britanniques et les Saoudiens ont l'air d'être en faveur d'une action offensive. Les Américains ont envoyé 200 000 militaires de plus pour appuyer les forces qui sont déjà dans la région du Golfe.

Hier nous avons entendu dire que le président Mubarak d'Égypte avait proposé qu'on attende quelques mois pour que les sanctions économiques aient le temps de miner la confiance des Irakiens à l'égard de leur président.

La question que je veux poser au leader du gouvernement au Sénat est la suivante: à laquelle de ces deux écoles de pensée le Canada adhère-t-il?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, il y aurait certainement moyen de mettre à l'étude l'interpellation du sénateur Macquarrie, particulièrement durant la période où les votes sur les amendements au projet de loi C-62 sont différés, pour que nous puissions avoir un débat sur le sujet. C'est une question beaucoup trop complexe pour que le sénateur donne simplement au gouvernement le choix entre les deux options qu'il a présentées.

Le sénateur Bonnell: Êtes-vous pour la guerre ou pour la paix?

Le sénateur Murray: Il me semble que les médias et d'autres sources pointent vers deux autres scénarios. Le premier, c'est que la crise du Golfe durera longtemps mais que, à mesure que le temps passera, les sanctions nuiront de plus en plus à la capacité de l'Irak de s'approvisionner. Selon ce scénario, quelle que soit la situation actuelle en Irak, les sanctions finiront un jour, c'est-à-dire au cours des semaines et des mois qui viennent, par avoir un effet assez grave pour entraîner des changements, pas nécessairement à la tête du pays, mais dans sa politique.

L'autre scénario, c'est que, avec un nombre sans cesse croissant de soldats et de chars d'assaut dans la région, nous nous dirigeons inévitablement vers une guerre. Je ne suis pas plus prophète que le sénateur et je ne peux pas dire quel scénario est le plus probable. Je crois qu'il serait imprudent de ma part d'exprimer une opinion ou d'essayer d'obtenir une opinion de mes collègues du Cabinet ou de nos conseillers militaires, politiques ou diplomatiques.

Nous continuons de faire tout ce qui est possible de faire pour renforcer la position et l'autorité des Nations Unies et chercher une solution diplomatique à ce très dangereux problème.

Nous pouvons discuter de cette question entre nous de façon non officielle, mais j'espère qu'il sera possible, d'ici peu, de mettre à l'étude l'interpellation du sénateur Macquarrie afin d'avoir un débat structuré sur le sujet.

Le sénateur Grafstein: Peut-être que le leader du gouvernement au Sénat pourrait retenir la suggestion que je lui ai faite plus tôt. De toute évidence, je n'ai aucune objection à écouter les sages conseils du sénateur Macquarrie. Dans les circonstances, je pense qu'il serait plus approprié, si le ministre décidait de pas faire immédiatement de déclaration, de nous énoncer par écrit les principes et politiques du gouvernement en ce qui a trait à la crise du Golfe, afin que nous puissions au moins examiner ceux-ci. Nous pourrions ensuite écouter le sénateur Macquarrie et avoir la possibilité de donner notre opinion.

Ces propos ne visent en aucune façon à diminuer la valeur des documents ou des avis qui nous seront fournis par le sénateur Macquarrie. Toutefois, je pense qu'il serait plus approprié d'obtenir une déclaration officielle du gouvernement. Cela pourrai être fait. Ensuite, nous pourrions écouter le sénateur Macquarrie, puis les sénateurs d'en face pourraient présenter leur point de vue. À mesure que les risques d'une guerre semblent se préciser, il nous incombe d'informer les Canadiens du point de vue de cette chambre et de son attitude face à des questions importantes comme la guerre et la paix ainsi que la vie et la mort.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je serais prêt à participer dès le début à un débat faisant suite à l'interpellation du sénateur Macquarrie. Dans l'intervalle,l'honorable sénateur dispose tout de même de certains renseignements pertinents. Même si celles-ci n'ont pas été faites au Sénat, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont tous deux fait des déclarations officielles concernant la situation dans le Golfe.

● (1700)

Ceux-ci ont régulièrement fait rapport de la situation, au cours des débats, de la période de questions, ainsi qu'à d'autres occasions. En ce qui a trait à M. Clark, celui-ci a comparu devant le comité permanent de l'autre chambre et, à cette occasion, il a discuté longuement de la question, en plus de faire une déclaration. Par conséquent, je ne comprends pas comment mon ami peux dire que les Canadiens ne sont pas tenus au courant de ce qui se passe. Ils sont informés.

Cela dit, je prendrai part, dès le début, à tout débat faisant suite à l'interpellation du sénateur Macquarrie.

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

LA RECONNAISSANCE DU GOUVERNEMENT TIBÉTAIN EN EXIL—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, ma question découle d'une autre question que j'avais posée au leader du gouvernement au sujet de la visite au Canada du Dalaï-Lama. À cette occasion, le Dalaï-Lama n'avait pas été officiellement accueilli par le premier ministre ni par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Clark.

J'avais demandé au leader du gouvernement au Sénat pourquoi le Dalaï-Lama n'avait pas eu droit à une réception officielle quand le Canada n'a jamais reconnu l'occupation du Tibet par la Chine. Le leader m'a répondu que le gouvernement du Canada respecte les efforts du Dalaï-Lama en faveur du respect des droits de la personne et de la paix dans les relations internationales et sait qu'il dirige le gouvernement tibétain en exil, mais que le Canada n'entretient aucune relation avec ce gouvernement.

Honorables sénateurs, je voudrais aujourd'hui poser la question suivante: est-ce que le Canada a jamais reconnu l'occupation du Tibet par la Chine? S'il ne l'a pas fait, pourquoi n'a-t-il pas reconnu le gouvernement tibétain en exil?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, c'est une question qui a d'importantes répercussions juridiques, diplomatiques et politiques. Je ferai de mon mieux pour obtenir une réponse de M. Clark.

[Le sénateur Grafstein.]

LES FINANCES

LA RÉACTION À LA RÉCESSION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat.

Maintenant que le ministre des Finances a admis que l'économie canadienne est en récession, je voudrais demander au leader du gouvernement si le Cabinet envisage des mesures économiques quelconques ou s'il a un plan pour combattre la récession ou pour remédier à ses effets dévastateurs sur la population du Canada. Le gouvernement a-t-il l'intention d'annoncer des mesures ou peut-être de présenter un budget avant la fin de l'année?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je ne pense pas qu'un budget soit présenté avant la fin de l'année. Nous suivons maintenant un cycle budgétaire régulier. Mon honorable ami ne devrait donc pas s'attendre à un budget avant la prochaine année civile.

Honorables sénateurs, en 1989 et en 1990, M. Wilson avait annoncé dans ses exposés budgétaires qu'il s'attendait à un ralentissement économique et qu'en fait, le rythme de croissance économique presque sans précédent des dernières années n'était pas soutenable. Il avait ajouté qu'il était nécessaire de déployer des efforts particuliers pour juguler l'inflation.

La récession actuelle n'était donc pas imprévue. Je crois vraiment que le mieux que nous puissions faire en ce moment pour amener, le plus tôt possible, une reprise de la croissance sans poussée inflationniste est de maintenir la politique financière et économique que nous appliquons.

Le sénateur Haidasz: Partout au Canada, les experts affirment que c'est la politique économique appliquée par le gouvernement depuis le début de l'année qui a provoqué la récession. Comment, dans ces conditions, le ministre peut-il déclarer qu'il faut maintenir cette même politique pour assurer la reprise?

Le sénateur Murray: Mon collègue parle d'experts en économique. J'ignore à qui il pense particulièrement, mais je voudrais attirer son attention sur le tout dernier rapport du Conseil économique du Canada qui, même s'il s'est montré sévère à l'égard du gouvernement sur certains aspects, annonce une reprise de la croissance économique de l'ordre de 3 p. 100 par année.

Le sénateur Olson: Pour quand?

Le sénateur Murray: Il s'agit d'une nouvelle très encourageante.

En outre, je voudrais signaler au sénateur que, d'après le Conseil économique du Canada, les politiques budgétaires et économiques du gouvernement permettront la relance de la croissance dans ce pays. Le Conseil économique du Canada a fait l'éloge de la stratégie de mise en valeur de la main-d'œuvre que l'honorable Barbara McDougall a annoncée il y a quelque temps et qui est mise en œuvre actuellement. Le Conseil approuve l'adoption du projet de loi C-21 qui a reçu la sanction royale dernièrement. Il est également tout à fait en faveur de la TPS, qui devrait faire augmenter de neuf milliards de dollars le produit national brut de ce pays et qui

aidera considérablement nos exportateurs à être plus productifs.

À vrai dire, nous sommes tout à fait convaincus que les changements structurels que nous avons faits, ainsi que les politiques budgétaires et économiques que nous observons, feront en sorte qu'il y aura au Canada une relance économique soutenue qui ne sera pas inflationniste et qui donnera aux Canadiens les emplois et les possibilités qu'ils espèrent.

Le sénateur Haidasz: Honorables sénateurs, le ministre doit être au courant de la stagnation des industries de l'immobilier et de la construction au Canada. Nous avons constaté que le nombre des faillites avait augmenté et que des gens avaient perdu leur maison, parce qu'ils ne pouvaient plus assumer les taux d'intérêt élevés.

Les Canadiens peuvent-ils s'attendre à ce que le gouvernement fasse quelque chose pour réduire les taux d'intérêt, surtout en ce qui concerne les hypothèques, et à ce qu'il vienne en aide à l'industrie de la construction afin de préserver les emplois qui y restent?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'avais souhaité que le sénateur Olson me pose une question sur les taux d'intérêt aujourd'hui.

Le sénateur Olson: Donnez-moi le temps d'y venir.

Le sénateur Murray: Peut-être parce que c'est jeudi et peut-être parce qu'il s'inquiète des pétitions et d'autres questions dans cette enceinte, il n'a pas remarqué qu'à l'heure habituelle, durant l'heure du déjeuner aujourd'hui, le gouverneur de la Banque du Canada a annoncé une autre réduction du taux d'escompte de 12 points de base environ cette fois-ci.

Le sénateur Olson: Il n'y a pas de quoi pavoiser!

Le sénateur Murray: Mon honorable collègue considère que ce n'est pas grand-chose, mais cela vient appuyer ce que je tente de lui expliquer depuis de nombreuses semaines. La tendance est à la baisse dans les taux d'intérêt. Même si je ne devrais pas faire de la publicité pour la Banque de Montréal, je remarque qu'elle avait prévu la réduction du taux d'escompte aujourd'hui en réduisant son taux préférentiel hier, ou avant-hier.

Mon collègue, le sénateur Haidasz, a également parlé du secteur immobilier et du secteur de la construction. Je voudrais signaler qu'en 1989, on a construit 215 000 maisons comparativement à 135 000 en 1984.

Le sénateur Haidasz: Combien d'entre elles ont été vendues?

Le sénateur Murray: On fait d'excellents progrès.

Mon collègue a également parlé du secteur de la construction. Or, on s'attend à ce que les entreprises de construction dépensent 10 p. 100 de plus cette année pour de la machinerie et de l'équipement. Depuis les élections de 1984, en termes réels, les investissements dans la nouvelle machinerie et l'équipement ont augmenté de 73 p. 100.

Ce sont là certains des faits. Je ne voudrais pas retarder indûment les travaux du Sénat, car la sanction royale aura lieu sous peu, et je dois rencontrer le juge. Je croyais que mon collègue voufrait peut-être qu'on consigne au compte rendu certains faits bien précis plutôt que les sinistres prédictions et interprétations dont il nous a fait part.

Le sénateur Haidasz: Honorables sénateurs, si tout va si bien, comment se fait-il que nous soyons frappés par une récession?

Le sénateur Murray: Je viens juste d'expliquer à mon honorable collègue que le ralentissement de la croissance économique était attendu. En fait, M. Wilson l'avait prévu dans les budgets de 1989 et 1990, car nous ne pouvions nous attendre à maintenir le taux de croissance économique que nous avons connu au cours des dernières années.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

● (1720)

LA SANCTION ROYALE

L'honorable Charles Gonthier, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son président suppléant. Il plaît au très honorable suppléant du gouverneur général de donner la sanction royale au projet de loi suivant:

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour enfants) (*Projet de loi C-86, chapitre 42, 1990*)

La Chambre des communes se retire.

Il plaît au très honorable suppléant du Gouverneur général de se retirer.

● (1730)

PÉRIODE DES QUESTIONS

L'AGRICULTURE

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—LES VENTES DE CÉRÉALES—DEMANDE D'IDENTITÉ DU CLIENT, DU PRIX ET DE LA QUANTITÉ

L'honorable H.A. Olson: J'ai d'autres questions à poser au leader du gouvernement au Sénat. Je suppose qu'il sera de retour bientôt. Le leader adjoint note toujours soigneusement ces questions et il rapporte toujours une bonne réponse.

Ma question est très importante pour un certain nombre de céréaliculteurs de l'ouest du Canada. L'honorable Charles Mayer, le ministre d'État chargé des céréales, a confirmé qu'une importante vente de céréales a été conclue, ce qui tiendra le réseau de transport occupé jusqu'au début de l'année prochaine. Malheureusement, il a dit aussi que, conformément à la politique de la Commission canadienne du blé, il ne révélera pas l'identité du client, le prix ni la quantité de céréales vendue.

Il prétend agir ainsi conformément à la politique de la Commission. Ce n'est pas juste. Il sait que certaines régions de l'ouest du Canada ont eu une bonne récolte. En fait, il n'y a plus de paiements anticipés parce que le gouvernement les a supprimés.

Le leader adjoint demandera-t-il au ministre de l'Agriculture ou au ministre d'État chargé des céréales quelle sorte de céréale a été vendue? Le bruit court qu'il s'agit d'une céréale de très mauvaise qualité qui tient plus du fourrage que du blé panifiable et je pense que les producteurs ont le droit de savoir si une partie des céréales entreposées sur leurs fermes se rendra sur le marché par suite de cette vente?

Il pourrait peut-être profiter de cette occasion pour demander si le ministre de l'Agriculture ou le ministre d'État chargé des céréales a autorisé les paiements anticipés pour que ces producteurs puissent avoir de l'argent jusqu'à ce que le grain soit expédié?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Je vais essayer d'obtenir une réponse pour le sénateur.

LES PÊCHES

L'ENTENTE CANADO-AMÉRICAINE SUR LE HOMARD—LE REJET PAR LE CANADA—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, je crois comprendre à la lecture du *Globe and Mail* qu'Ottawa rejette l'entente sur le homard avec les États-Unis. Les Américains s'étaient engagés à ne pas accroître leurs exigences relatives à la taille des homards durant les trois prochaines années, alors que les Canadiens tâcheraient de limiter les ventes de homard le long de la côte nord du Canada et le long de la côte sud de la Nouvelle-Écosse. Apparemment, le Canada n'est plus d'accord. Tandis que les pêcheurs indépendants, opposés à l'entente, s'en réjouissaient, d'autres groupes de pêcheurs et les spécialistes du commerce extérieur ont déclaré que ce rejet établissait un dangeureux précédent dans les relations commerciales canado-américaines. Quelle est la position du gouvernement à ce sujet? Quelle est la position du ministère des Pêches? Je croyais que le Canada était tout à fait satisfait de cette entente.

Le sénateur Comeau: Quelle est la position des libéraux?

Le sénateur Bonnell: Nous voulons vendre autant de homards que nous pouvons aux Américains, ainsi qu'à l'Europe et à d'autres pays. Nous avons besoin d'une promotion des ventes, car elles diminuent.

Le sénateur Doody: Indépendamment de la taille?

Le sénateur Bonnell: Nous en attrapons de petite taille le long de la côte sud de Nouvelle-Écosse et du Golfe. Nous devons les mettre en boîte alors que nous pouvions en vendre quelques homards vivants avant la conclusion de cet accord. Apparemment, Ottawa rejette cet accord. J'aimerais avoir une explication de la politique du gouvernement et savoir pourquoi il a modifié la position qu'il semblait avoir adoptée la semaine dernière?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Je vais essayer d'obtenir ces renseignements pour l'honorable sénateur.

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET RAFFERTY-ALAMEDA—LES VICES DU PROCESSUS D'ÉVALUATION—LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'honorable D. G. Steuart: Ma question s'adresse au leader adjoint du gouvernement au Sénat. D'après un juge haut placé de la Saskatchewan, le processus environnemental est vicié et cela, à cause du gouvernement fédéral. Le juge en chef Donald MacPherson de la Cour du Banc de la Reine a déclaré aux avocats du gouvernement fédéral qui plaid hier en faveur d'une ordonnance d'arrêt des travaux du barrage Rafferty-Alameda que: «Le processus a été plutôt vicié jusqu'à présent et ceci à cause de votre client.» Il parlait du client des avocats fédéraux, soit le gouvernement fédéral.

Le juge en chef MacPherson a fait remarquer que deux juges de la Cour fédérale avaient déclaré le processus d'évaluation environnementale du Canada laissait beaucoup à désirer dans le cas du projet Rafferty-Alameda.

Selon le juge en chef, la tentative la plus récente d'Ottawa d'arrêter travaux du projet controversé de 154 millions de dollars semble vouée à l'échec si l'accord fédéral-provincial, signé en janvier en vue de limiter les travaux du projet, n'a pas approuvé par le cabinet fédéral, ainsi que le soutient la Saskatchewan. Il a poursuivi en démontrant qu'aucun décret n'avait été adopté et qu'il n'avait jamais été approuvé. Il a ensuite demandé comment l'avocat pourrait obtenir une injonction pour arrêter les travaux du projet si l'accord n'avait jamais été formalisé par un décret. Avez-vous des renseignements à ce sujet? Quelle est la situation?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Je n'ai pas ces renseignements, sénateur, mais j'essaierai d'en obtenir pour vous.

Le sénateur Steuart: Pendant que vous cherchez ce renseignement, je ferai remarquer que le juge a demandé à l'avocat du gouvernement fédéral, M^e^ Semenchuck, si le prédécesseur de M. de Cotret, M. Lucien Bouchard, avait dû obtenir le consentement du Cabinet pur conclure l'entente du 26 janvier avec la Saskatchewan. M^e^ Semenchuck a admis qu'il n'existait pas de décret du conseil visant à nommer officiellement les membres de la commission d'examen et à décrire leur mandat. Mais il a dit qu'un décret du conseil n'était pas nécessaire.

Le juge en chef a ensuite cherché à savoir pourquoi M. de Cotret n'avait pas formé une autre commission d'évaluation environnementale pour remplacer celle qui avait démissionnée le 12 octobre. Il a dit:

> Devrais-je me demander si le ministre n'est pas en mesure de respecter sa partie de l'entente conclue le 26 janvier parce qu'il n'y a pas de commission? Le ministre est toujours tenu de nommer une commission. Or vu qu'il n'y a pas de commission, comment puis-je accorder une injonction?

Vous pourriez peut-être trouver une réponse à cela aussi.

Le sénateur Doody: J'essaierai.

VIA RAIL

LA FRÉQUENCE, LE TRAJET ET L'INTERRUPTION DE SERVICES—L'ANNULATION DE L'EXIGENCE RELATIVE À LA PRÉSENTATION DE DEMANDES—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, je présume que le sénateur Doody devra faire des recherches pour obtenir ces renseignements. Je ne m'attends pas à ce qu'il me fournisse une réponse maintenant. Mais le mardi 30 octobre, l'Office national des transports a annoncé qu'il annulait certains arrêtés applicables à VIA Rail, et que la société ne

serait plus tenue de présenter des demandes concernant la fréquence, le trajet ou l'interruption de certains services.

J'éprouve des inquiétudes au sujet d'un service assuré dans ma province natale du Manitoba. J'avais cru comprendre que le service en question serait maintenu. C'est le service assuré sur la ligne septentrionale qui traverse Le Pas, Thompson et Churchill. Cette ligne est extrêmement importante pour le transport des céréales, mais en particulier pour le transport des passagers. On m'avait dit qu'elle serait maintenue. Cette garantie tient-elle toujours? On nous a dit que le service-voyageurs continuerait d'être assuré sur l'unique ligne qui reste au Manitoba.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Je vais me renseigner pour vous, sénateur.

RÉPONSES DIFFÉRÉES À DES QUESTIONS ORALES

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse différée à une question.

LA COMMISSION SPICER

LA NATURE DU GROUPE DE CONSULTATION

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse différée à la question posée au Sénat le 7 novembre 1990 par l'honorable Roméo LeBlanc concernant le décret relatif au Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada, que préside M. Keith Spicer.

(*La réponse suit:*)

C.P. 1990-2347

Copie certifiée conforme du procès-verbal d'une réunion du Comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 1er novembre 1990

Attendu que le Canada ainsi que les Canadiens et Canadiennes doivent être prêts à relever le défi des pressions internationales et mondiales qui s'exercent sur le bien-être social, économique et environnemental de la société canadienne, pressions auxquelles le Canada ne peut échapper;

Attendu que la confiance des Canadiens les uns envers les autres, dans leurs institutions et dans leur avenir collectif a été malmenée par les tensions et les malentendus qui divisent les citoyens des diverses régions et des divers groupes linguistiques, ethniques et culturels du pays;

Attendu que le gouvernement du Canada juge essentiel que les Canadiens et Canadiennes de toutes les régions, de tous les groupes linguistiques, ethniques et culturels et de tous le s milieux sociaux en viennent à se mieux comprendre les uns les autres et à cerner les intérêts et les valeurs qu'ils peuvent partager en vue d'en venir à un consensus sur la façon dont leurs gouvernements et leurs institutions pourraient, à l'avenir, mieux refléter et promouvoir ces valeurs et ces intérêts communs;

Et attendu que le gouvernement du Canada juge essentiel d'assurer une participation publique véritable aux décisions touchant l'avenir du Canada au cours de la décennie et du siècle prochains;

À ces causes, sur avis conforme du Premier ministre, le Comité du Conseil privé recommande que soit émise une commission revêtue du grand sceau du Canada portant nomination de

Keith Spicer à titre de président, ainsi que de

Richard Cashin

Robert Normand

Fil Fraser

Carole Corcoran

Roger Tassé

Tom Kierans

Jack Webster

Helena Zukowski

Thérèse Paquet-Sévigny

Susan Van De Velde

Elsie Wayne

pour assister à titre de groupe consultatif, et le charge de mener à bien un processus, ci-après aussi appelé «Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada», de discussion et de dialogue publics avec les Canadiens et entre les Canadiens, dans le but principal mais non exclusif de discerner: les caractéristiques de la société canadienne auxquelles les Canadiens et Canadiennes de toutes les régions et de tous les milieux attachent de la valeur et qu'ils considèrent comme fondamentales à la survie et au bien-être du Canada; les pressions sociales, économiques et autres qui menacent, aux yeux des Canadiens, l'existence de ces caractéristiques; et les mesures qui, de l'avis des Canadiens, pourraient être prises pour élargir les perspectives, favoriser un dialogue fructueux, raviver la communauté d'intérêts et renforcer leur confiance en leur aptitude à établir des liens fondés sur le respect mutuel, la dignité et la solidarité.

Le Comité recommande en outre que le président, avec l'aide du groupe consultatif:

1. veillé, sans toutefois empêcher la discussion sur d'autres questions ni restreindre la contribution de la population au «Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada», à obtenir le point de vue des Canadiens et Canadiennes sur les aspects suivants:

a) les caractéristiques auxquelles les Canadiens et Canadiennes attachent le plus de valeur, dans leur pays, dans leur province et dans leur collectivité;

b) les caractéristiques qu'ils jugent fondamentalement canadiennes;

c) les grands défis que, selon eux, le pays aura à relever durant la décennie à venir;

d) les mesures que les citoyens et les gouvernements devraient prendre face à ces défis pour reforcer les caractéristiques fondamentales du Canada, renouveler et raffermir les valeurs que les Canadiens ont en commun, protéger les intérêts de la société canadienne et faire en sorte que les gouvernements soient capables

de relever les défie qui se poseront et de répondre aux besoins et aux aspirations de la société canadienne;

e) les politiques, les programmes et les attitudes propres à inciter les Canadiens à se sentir libre, égaux et respectés comme citoyens;

f) les démarches propres à faire prendre davatage conscience aux régions, aux cultures et aux peuples du Canada qu'ils sont à la fois uniques et solidaires, et à renforcer chez eux le sentiment d'appartenance et de liberté.

2. plus particulièrement, prenne des mesures pour faire en sorte que des groupes de Canadiens et de Canadiennes provenant de régions et de milieux différentes se rencontrent pour discuter ensemble des intérêts et des caractéristiques qu'ils ont en commun, de même que de l'identité et des préoccupations de régions et de groupes spécifiques, ces discussions portant notamment sur les aspects suivants:

a) la nature des relations qui devraient exister entre citoyens et institutions autochtones et non autochtones afin de valoriser l'identité et le patrimoine des citoyens autochtones du Canada dans une démocratie moderne;

b) les langues officielles du Canada et la nature des arrangements auxquels doivent se prêter les institutions et les citoyens du pays pour respecter les préférences linguistiques tant des minorités que des majorités linguistiques de la société canadienne;

c) la façon dont les particularités des régions du Canada se répercutent sur l'identité et l'unité du pays;

d) la manière dont la diversité ethnique et culturelle du pays se traduit dans son identité et ses valeurs collectives;

e) dans un contexte d'intensification de l'interdépendance et de la concurrence internationale, joint à la nécessité pour les gouvernements de continuer de répondre efficacement aux besoins et aspirations des particuliers comme à ceux des collectivités et des régions du Canada, les secteurs gouvernementaux nécessitant une intervention au nom de l'ensemble de la société canadienne et ceux où une action locale est préférable;

f) la nature des droits collectifs reconnus à certains groupes de Canadiens, les raisons pour lesquelles ces droits sont indissociables de l'identité du Canada lui-même et le point de juste équilibre qu'il conviendrait d'établir entre les droits des Canadiens en tant que membres de collectivités régionales, linguistiques, aborigènes ou ethniques, et leurs droits en tant qu'individus;

3. prenne, sans limiter ou empêcher la participation de quelque Canadien ou Canadienne que ce soit au dialogue public, des mesures pour que soient tenues, dans chaque province et dans chaque territoire, des rencontres avec des Canadiens ainsi que des rencontres entre Canadiens de diverses régions et de divers milieux, et pour que la participation à ces consultations soit aussi représentative que possible des particularités de la population du Canada;

[Le sénateur Doody.]

4. veille à ce que participent à ces consultations un large éventail de Canadiens de tous âges, de tous milieux et de toutes régions, au moyen de mécanismes divers que la population pourra proposer au président et qui pourront comprendre:

a) l'organisation entre groupes de Canadiens de régions, de langues, d'origines ethniques ou de cultures différentes, de rencontres pour discuter, entre autres, des questions indiquées aux paragraphes 1 et 2;

b) le lancement de discussions régionales entre citoyens et/ou meneurs d'opinion par divers moyens techniques de liaison afin de permettre de comparer et d'échanger les points de vue des diverses régions sur les questions d'intérêt commun;

c) la tenue de grands débats publics officiels sur des thèmes précisés, débats qui seraient télédiffusés ou acheminés par d'autres moyens de télécommunication, pour maximiser l'information fournie à la population et en obtenir le plus de réactions possibles;

d) la sollicitation de mémoires sur des aspects précis du dialogue public;

Le Comité recommande en outre que:

i) le président soit autorisé à adopter les méthodes et procédures qu'il considère comme les plus indiquées pour la conduite des consultations et à siéger aux moments et aux endroits qui seront jugés opportuns;

ii) le président soit autorisé à recourir, comme le prévoit l'article 11 de la Loi sur les enquêtes, aux services d'experts et d'autres personnes, lesquels seront rémunérés et remboursés suivant les taux approuvés par le Conseil du Trésor;

iii) le président soit autorisé à louer les locaux et les installations jugés nécessaires, conformément aux directives du Conseil du Trésor;

iv) le président reçoive instruction de présenter un rapport au gouverneur en conseil, dans les deux langues officielles, au plus tard le 1er juillet 1991;

v) le président reçoive instruction de remettre les dossiers et documents du processus au greffier du Conseil privé aussitôt qu'il sera raisonnablement possible de le faire après la fin des travaux.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
GREFFIER DU CONSEIL PRIVÉ

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LA TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—REJET DE LA MOTION D'AMENDEMENT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kelly, appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, tendant à la troisième lecture du Projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statitique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.—(*L'honorable sénateur MacEachen, C.P.*).

VOTE SUR LA MOTION EN AMENDEMENT DIFFÉRÉ, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE P-3, *a*) DES DISPOSITIONS PROVISOIRES DU RÈGLEMENT

7 novembre 1990—Que le Projet de loi C-62 ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais que le projet de loi soit modifié afin d'inclure dans les fournitures détaxées le droit d'adhésion à une coopérative, ainsi que la partie des frais de service facturés directement par les corpratations coopératives qui sert à financer les frais généraux telatifs à la fournitures de produits et de services visées à l'annexe VI:

a) en remplaçant la ligne 22, page 44, par ce qui suit:

«action d'une caisse de crédit, ou d'une corporation coopérative au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*) est réputées»; et

b) en ajoutant à l'annexe VI, la page 342—et en numérotant en conséquence—un nouvel intertitre et une nouvelle partie, ainsi qu'il suit:

«FRAIS DE SERVICE FACTURÉS DIRECTEMENT PAR UNE CORPORATION COOPÉRATIVE

1. La partie de frais de service facturés directement par une corporation coopérative au cours d'une certaine période qui correspond, par rapport au

a) total des frais de service facturés directement au cours de cette période au rapport entre les valeurs suivantes,

b) la valeur totale des fournitures détaxées (sauf celles visées par la présente partie) effectuées par la corporation au cours de cette période,

c) la valeur totale des fournitures (sauf les frais de service facturés directement) effectuées par la corporation coopérative au cours de cette période.»—(*L'honorable sénateur MacEachen, C.P.*)

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je crois comprendre qu'un vote est prévu à 17 h 45 conformément à l'article P-3.a).

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, je ne comprends pas bien cet article, mais quelqu'un ne doit-il pas proposer une motion pour que nous passions à l'ordre du jour, ou bien est-ce automatique?

Le sénateur Doody: Le Président est passé à l'ordre du jour; le greffier a lu le premier article figurant à l'ordre du jour, et nous l'étudions maintenant.

Le sénateur Bonnell: Est-ce ainsi que l'on procède?

Le sénateur Doody: Faites-moi confiance!

Son Honneur le Président: Conformément à l'article P-3.a), le Sénat va maintenant passer au vote sur la motion d'amendement.

Convoquez les sénateurs.

• (1750)

Son Honneur le Président: Qu'on ferme les portes.

(La motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée.)

POUR

LES HONORABLES SÉNATEURS

Austin
Bonnell
Bosa
Buckwold
Cools
Corbin
Davey
De Bané
Denis
Fairbairn
Frith
Gigantès
Grafstein
Graham
Haidasz
Hastings
Hays
Hébert
Kenny
Kirby
Lawson
LeBlanc (*Beauséjour*)
Leblanc (*Saurel*)
Lefebvre
Lewis
Lucier
MacEachen
Marchand
Marsden
Molgat
Neiman
Olson
Perrault
Petten
Rizzuto
Robichaud
Stanbury
Steuart
Stewart
Stollery
Thériault
Turner
Waters
Watt
Wood—45

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Atkins
Balfour
Barootes
Beaudoin
Beaulieu
Bélisle
Berntson
Bolduc
Buchanan
Chaput-Rolland
Charbonneau
Cochrane
Cogger
Comeau
David
DeWare
Di Nino
Doody
Doyle
Forrestall
Grimard
Hatfield
Johnson
Kelleher
Kelly
Keon
Kinsella
Lavoie-Roux
Lynch-Staunton
Macdonald (*Cape Breton*)
MacDonald (*Halifax*)
Macquarrie
Marshall
Meighen
Muir
Murray
Nurgitz
Oliver

POUR

LES HONORABLES SÉNATEURS

Ottenheimer	Simard
Phillips	Spivak
Poitras	Sylvain
Robertson	Teed
Roblin	Tremblay
Ross	Twinn—51
Rossiter	

ABSTENTIONS

LES HONORABLES SÉNATEURS

Aucun

Son Honneur le Président: Je déclare la motion d'amendement rejetée.

● (1800)

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Les honorables sénateurs savent ce que je vais dire. Le nombre des sénateurs qui ont voté contre devrait être 51, moins 8, moins 1, soit 42. Par conséquent, la motion d'amendement devrait être adoptée par 45 voix contre 42.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Les huit n'ont pas voté.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, conformément à l'article P-1*a*) des dispositions du Règlement, je propose que le Sénat s'ajourne maintenant.

Les honorables sénateurs se souviennent qu'en vertu de l'article P-1*a*), la séance est suspendue jusqu'à 14 heures demain.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, l'honorable sénateur Frith propose que, conformément à l'article P-1*a*) du Règlement provisoire, la séance du Sénat soit suspendue jusqu'à 14 heures demain, vendredi le 9 novembre 1990.

Honorables sénateurs, vous plaît-il d'adopter cette motion.

Des voix: D'accord.

(La séance du Sénat est suspendue jusqu'à 14 heures demain.)

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 108B.*]

LE SÉNAT

Le jeudi 8 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 108A.*]

Le Sénat reprend sa séance à 14 heures, le vendredi 9 novembre 1990, le Président étant au fauteuil.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—RETRAIT DE LA MOTION D'AMENDEMENT

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, la motion proposée hier au sujet de l'ajournement découlait de la règle P-1 qui, vous vous en souvenez, prévoit—et je paraphrase—que, si après 17 h 45 le lundi, le mardi et ainsi de suite, un sénateur propose que le Sénat ajourne, la séance est immédiatement suspendue jusqu'à 14 heures le lendemain et, à ce moment-là, le sénateur occupant alors le fauteuil ordonne de faire sonner le timbre d'appel des sénateurs.

> Si, à un moment quelconque, avant que le sénateur occupant le fauteuil ne fasse l'appel des «oui», des «non» et des abstentions . . .

On parle, bien entendu, dans ce cas-ci de l'article 49 qui prévoit que les sénateurs se lèvent pour un vote.

> . . . le sénateur qui a proposé la motion demande la permission de la retirer, ladite motion est tenue pour retirée; autrement, le timbre continue à sonner . . .

J'étais le sénateur qui a proposé la motion. J'ai demandé le consentement du Sénat pour retirer cette motion et, si ce consentement est accordé, la motion sera tenue pour retirée, ce qui nous évitera de tenir un vote.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est retirée.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, puisque nous parlons de permission, je voudrais demander de revenir temporairement aux «Avis de motions» pour présenter une motion sur le jour du Souvenir.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Puis-je demander ce que vous entendez par «temporairement»?

Le sénateur Frith: Eh bien, si on me permet de revenir sur les «Avis de motions», je demanderai ensuite la permission de proposer la motion. Dans ce cas, nous nous pencherons strictement sur cette motion et ne serons donc pas nécessairement revenus à cet article de l'ordre du jour. En d'autres termes, nous reviendrons au point où nous en étions après la suspension de la séance.

Le sénateur Doody: J'apprécie certe l'ambiance qui est créée, tout ce mystère et ces intrigues.

Le sénateur Frith: Je vais vous dire ce qui en est.

Le sénateur Doody: J'avoue que c'est bien tentant. Je dois néanmoins demander au sénateur l'assurance que nous reprendrons l'étude du projet de loi C-62 si rien de tout cela n'arrive.

Le sénateur Frith: Assurément.

Le sénateur Doody: Vous m'avez bien compris, n'est-ce pas? Je voulais dire immédiatement ou presque.

Le sénateur Frith: Oui, cela dépendra de ce qui va arriver à ma motion.

Le sénateur Doody: Je sais. C'est de cela que je parle. Même Agatha Christie y aurait perdu son latin!

Le sénateur Frith: Comprenons-nous bien. S'il m'est permis de retourner aux «Avis de motions», je veux qu'il soit parfaitement clair que ce n'est pas un moyen détourné d'échapper à l'étude du projet de loi C-62. La motion porte sur le jour du Souvenir.

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Non, c'est une motion qui vise à nous sortir d'ici.

Le sénateur Frith: Elle nous permettra peut-être de sortir d'ici, mais nous n'échapperons pas à la TPS. En ce sens, on peut dire que j'ai une arrière-pensée en présentant la motion.

L'honorable Efstathios William Barootes: Ne seriez-vous pas en train de vous jeter tête première dans une piscine olympique?

Le sénateur Frith: Il me faut d'abord la permission de revenir aux «Avis de motions». Si vous me l'accordez, il me restera encore à obtenir la permission de présenter la motion, ce dont vous jugerez après l'avoir entendue.

Son Honneur le Président: Je vois que la confiance règne, honorables sénateurs. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

LE JOUR DU SOUVENIR

AVIS DE MOTION PORTANT QUE LE SÉNAT OBSERVE LE CONGÉ OFFICIEL ET NE SIÈGE PAS CE JOUR-LÀ

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je demande à proposer la motion suivante, avec l'appui du sénateur Molgat:

> QUE, par respect pour les anciens combattants et les Canadiens morts au combat, le Sénat observe le jour du Souvenir et ne siège pas le lundi 12 novembre prochain, jour de congé officiel.

Je n'ai pas vérifié si je devais en donner avis, mais je crois bien que oui. Je ne voudrais pas de toute façon le faire sans avoir le consentement de tout le monde.

L'honorable D.G. Steuart: Comme l'amour maternel!

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Je suppose que nous sommes dans le même cas. Je crois que personne ici ne tient à siéger le jour de l'armistice ou du Souvenir, mais nous avons un problème avec la TPS et le présent débat. Il nous faut des garanties que les échéances ne seront pas modifiées par suite de cette motion. Le sénateur Frith pourrait peut-être nous fournir des explications.

Le sénateur Frith: Oui. Je propose la motion—et j'aurais cru qu'elle recevrait l'appui de tous les partis représentés ici—parce que je suppose que nous croyons tous que, comme le dit la motion, «par respect pour les anciens combattants et les Canadiens morts au combat», nous ferions bien de respecter le congé officiel du 12 novembre prochain en ne siégeant pas ce jour-là.

Il se trouve que le gouverneur général sera à l'extérieur du pays ce jour-là. Ce n'est pas une bonne idée d'empirer les choses en décidant que la composante suivante du Parlement, soit le Sénat, ne siégera pas ce jour-là.

Je ne crois pas que nous devrions parler de garanties à l'égard de notre calendrier législatif. Après tout, il ne s'agit que d'une journée. Il arrivera ce qu'il arrivera. Si je dis cela, c'est que je suppose que le parti et le gouvernement conservateurs veulent célébrer cette journée tout autant que les libéraux.

J'ai peut-être mal compris, sénateur Doody, mais je ne pense pas que le gouvernement doit répondre en disant qu'il respecte assez les anciens combattants pour cela, mais qu'il le fera à la condition que nous renoncions à autre chose . . .

L'honorable Mario Beaulieu: Nous pouvons siéger demain!

Le sénateur Frith: . . . comme s'il fallait poser des conditions. Pourquoi faut-il des conditions? L'opposition doit-elle payer d'une façon ou d'une autre? Les anciens combattants n'ont-ils pas payé assez cher? Devons-nous payer nous aussi?

Je me méprends peut-être, mais je ne comprends pas pourquoi un côté ou l'autre du Sénat devrait présenter la question en termes de «nous rendrons hommage aux anciens combattants et soldats morts au combat en échange d'assurances de la part de l'un des partis au Sénat». Je ne vois pas pourquoi il faudrait présenter la question ainsi. Cela laisse supposer que le Parti libéral se soucie davantage des anciens combattants et que, par conséquent . . .

Des voix: Non!

[Son Honneur le Président.]

Le sénateur Frith: Je suis content de vous l'entendre dire, car je suis sûr que ce n'est pas le cas. En disant que le Sénat consent à l'unanimité à ne pas siéger le Jour officiel du Souvenir à la condition que les libéraux renoncent à quelque chose, vous donnez l'impression—ce que vous ne voulez sûrement pas—que vous faites une faveur aux libéraux parce qu'ils y tiennent plus que vous. Je sais que ce n'est pas vrai. L'événement vous tient autant à cœur qu'à nous.

Une voix: Ne dites pas le contraire alors!

Le sénateur Frith: Pourquoi parler de conditions? Nous prenons congé ou nous ne prenons pas congé. Puisque nous sommes tous d'accord qu'il ne faudrait pas siéger, pourquoi y mettre des conditions? C'est la motion que je voudrais qu'on me permette à l'unanimité de proposer.

Le sénateur Barootes: Vous ne l'obtiendrez pas!

Le sénateur Frith: Non? Est-ce exact? Un sénateur dit non? Le sénateur Barootes refuse-t-il?

Le sénateur Barootes: Je vais d'abord écouter tout ce que vous avez à dire.

Le sénateur Frith: Non, vous ne pouvez faire cela. Vous devez me dire si vous m'autorisez à poursuivre. Êtes-vous en train de me dire «non»?

L'honorable Richard J. Stanbury: Demandez le consentement unanime!

Le sénateur Frith: Je demande le consentement unanime. Est-ce d'accord?

Le sénateur Stanbury: Oui.

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le sénateur Doody: Avez-vous terminé, sénateur?

Le sénateur Frith: Non. Je n'aurai pas terminé tant que je ne saurai pas si j'ai le consentement unanime.

Le sénateur Doody: Ce n'est pas tout à fait aussi simple que cela.

Le sénateur Frith: Mais oui, c'est simple!

Le sénateur Doody: Non! On repart.

Le sénateur Frith: Ce n'est pas simple? Alors je gagne?

Le sénateur Doody: Il semble qu'il y ait une différence fondamentale dans notre perception de la situation.

L'honorable William J. Petten: Il a dit «non».

Le sénateur Frith: Qui a dit «non»? Si quelqu'un a dit non, alors c'est fini, n'est-ce pas?

Le sénateur Doody: Je pense qu'il a dit non pour ce qui est de procéder immédiatement. Il veut savoir ce que cela suppose. Pour vous, c'est simple, sénateur Frith. Vous proposez simplement que l'on ne siège pas lundi, parce que c'est le jour du souvenir et vous estimez que tout le monde devrait rendre hommage aux héros du Canada. Je suis d'accord avec cela. Personne n'a de sentiment plus profonds que moi à cet égard. En fait, j'ai souvent, au nom de mon père qui était membre du régiment Royal Newfoundland, déposé une couronne au monument aux morts de St. John's. J'étais fier et honoré de le

faire. Je n'ai de leçon à recevoir de personne en ce qui concerne les sacrifices . . .

Le sénateur Frith: Je n'essaie pas de vous donner une leçon.

Le sénateur Doody: . . . et le respect que le Canada et Terre-Neuve doivent à leurs héros.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Doody: Mais je voudrais dire . . .

Le sénateur Frith: Je n'essaie pas de vous faire la leçon!

Le sénateur Doody: . . . que nous avons un ordre de la chambre que nous avons tous accepté. Il fixe un calendrier précis qui prévoit six heures de débat sur les amendements et six heures sur la motion principale. Nous avons accepté cela et nous sommes prêts à nous y tenir, car c'est la seule façon civilisée dont cette chambre peut fonctionner . . . un changement intéressant par rapport au spectacle du début d'octobre.

J'aimerais avoir l'assurance que ce calendrier ne sera pas perturbé et que nous allons pouvoir continuer à étudier les amendements, et à en débattre comme nous l'avons fait cette semaine. Je ne demande rien de spécial, je veux seulement être sûr que les sénateurs de l'autre côté respecteront l'esprit de l'accord. Nous pourrons alors tous ensemble rendre hommage aux morts de la guerre de la façon que nous souhaitons.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, lorsque je dis que je demande l'autorisation, je ne demande pas la suspension du Règlement provisoire ou de l'ordre de la chambre. Je dis simplement que j'ai besoin de la permission de proposer cette motion, en raison des exigences concernant l'avis.

● (1410)

Je ne demande ni la suspension ni la modification du Règlement.

Le sénateur Doody: La meilleure façon de le prouver est de proposer l'amendement suivant pour que nous puissions le débattre cet après-midi et prendre la journée de lundi pour rendre hommage à nos anciens combattants. Pourquoi ne déposez-vous pas l'amendement dès maintenant?

Le sénateur Frith: Alors, vous mettez des conditions à votre appui. Est-ce bien ce que vous demandez? Je n'ai donc pas le consentement unanime. La condition, c'est que je dois vous donner l'assurance que nous ne demandons pas la suspension du Règlement. Nous ne demandons aucune modification à l'esprit de l'entente. Je demande seulement la permission de proposer cette motion. Est-ce que je l'ai?

Des voix: Non.

Le sénateur Doody: Pouvons-nous discuter?

Le sénateur Frith: Je pensais que c'était ce que nous faisions. La seule question à discuter est le fait que le gouvernement pose des conditions avant de donner la permission. Qu'il dise non, dans ce cas. Qu'il me dise si j'ai la permission ou non. Pourquoi devons-nous accepter des conditions pour pouvoir proposer cette motion et vous pas? Dois-je comprendre que la position du gouvernement est qu'en acceptant de donner la permission il nous fait une telle faveur que nous devrions accepter des conditions? C'est exactement ce qu'il nous dit. Je ne peux pas aller plus loin avec cette motion à moins que nous ayons vraiment la permission. Ai-je la permission ou non?

Le sénateur Cogger: Non.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Je soulève la question de privilège. J'affirme qu'il n'est pas convenable que le Sénat siège le jour du Souvenir.

Le sénateur Murray: Le jour du Souvenir, c'est dimanche.

Le sénateur Frith: C'est exact. C'est pourquoi il est proposé dans la motion que nous devons souligner cette journée le jour officiel du congé, c'est-à-dire, le 12 novembre. C'est un jour férié. La cérémonie à Perth, comme partout ailleurs, je présume, aura lieu dimanche. La motion dit qu'il faut observer le jour du Souvenir le jour du congé officiel. Si le gouvernement dit que nous ne l'observerons pas le jour du congé officiel, d'accord. Je n'ai pas été autorisé à proposer la motion comme elle a été formulée, à moins d'accepter certaines conditions ou de donner certaines assurances, quoique je n'aie demandé d'assurances de personne, je crois que ces assurances devraient être que nous voulons exprimer notre respect pour les anciens combattants du Canada et ceux qui sont morts à la guerre en observant le jour du Souvenir le jour du congé officiel, c'est-à-dire le 12 novembre. J'estime que la situation projette une image négative du Sénat et c'est pourquoi je soulève la question de privilège. Je sais qu'il y a des anciens combattants des deux côtés du Sénat. Je veux faire une comparaison odieuse.

Le sénateur Phillips: Vous vous y acharnez vraiment, n'est-ce-pas?

Le sénateur Frith: Le sénateur Phillips dit que je m'acharne. Je ne sais trop ce qu'il veut dire par «acharner». Je présume qu'il veut dire que s'acharner est, comme je l'ai déclaré, ne pas vouloir en faire une affaire partiale. Je ne comprends pas à quoi son «y» se rapporte, mais je présume que c'est à ma motion. Est-ce que je travaille fort—ce que veut aussi dire s'acharner—pour faire adopter ma motion? Oui.

J'imagine qu'il y a des sénateurs des deux côtés du Sénat qui sont gênés que le Sénat n'observe pas le jour du Souvenir le jour du congé officiel. J'ai donc présenté ma motion parce que je sais que cela enfreint les privilèges de tous ceux d'entre nous qui ont répondu à des appels d'associations d'anciens combattants qui nous ont demandé pourquoi nous n'observions pas le jour officiel de congé. J'ai l'intention d'être au cénotaphe de Perth dimanche. J'ai dit «des sénateurs», et non pas tous les sénateurs, et certainement pas le sénateur Barootes qui n'est pas du tout gêné que nous ne prenions pas congé lundi.

L'honorable Efstathios William Barrotes: J'entends observer le jour du Souvenir comme je l'ai toujours fait, et vous n'allez pas me dire comment et où je dois le faire. Ce sera le 11 novembre à 11 heures du matin.

Le sénateur Frith: Je dois reconnaître que le sénateur Phillips a raison. On m'oblige à ressasser le problème. Qu'il soit bien entendu que je n'essaie pas de dire au sénateur Barootes quand il doit se présenter au Cénotaphe dimanche. Ni même s'il doit s'y rendre. C'est à lui d'en décider. Je prendrai une décision en ce qui me concerne comme le sénateur Barootes décidera quand il ira à la cérémonie le onze.

Mais je trouve gênant, en tant que sénateur, de devoir répondre aux lettres et aux coups de téléphone que je reçois pour expliquer pourquoi le Sénat fait exception alors que le reste du pays célèbre le jour du Souvenir la journée même du congé légal.

Le sénateur Murray: Ce n'est pas vrai. L'écrasante majorité des Canadiens sera au travail lundi.

Le sénateur MacDonald: Quelle est notre première responsabilité?

Le sénateur Cools: Rendre hommage aux vivants.

Le sénateur Frith: Je propose une motion en vertu de l'article 33 du Règlement. Je vois que certains sénateurs s'y opposent. C'est comme si on nous disait que le Sénat n'a pas de respect pour les anciens combattants.

J'essaie d'examiner les interventions. La première disait que ma motion était motivée par des intérêts politiques. Comme je répliquais que cette insinuation signifiait que le jour du Souvenir n'avait aucune importance pour moi, que je ne m'intéressais qu'à faire de la politique, tout le monde s'offusque. Mais, c'est vous qui avez dit que ma motion découlait de considérations politiques, pas moi.

Le sénateur Barootes dit que c'est ridicule. S'il trouve la motion ridicule, il peut voter contre. La situation me fait penser au débat sur les coopératives. On nous a dit que nous ne nous préoccupions pas des coopératives, que tout ce qui nous intéressait, c'était de présenter une motion partisane. Quoi que l'on fasse, on nous taxe maintenant de sectarisme. Comme vous voudrez. Si vous croyez que nous devons siéger lundi parce que toute motion proposant qu'on s'en abstienne n'est qu'une tactique des libéraux, votez contre la motion. Je vous assure que ce n'est pas une motion partisane, et j'espère que quelques-uns parmi vous me croiront. Je ne m'attends pas à cela de la part du sénateur Cogger, ni du sénateur Barootes. Si vous croyez qu'il n'y a aucun intérêt à adopter une résolution de ne pas siéger le jour du congé légal, vous n'avez bien sûr qu'à la rejeter.

● (1420)

LE JOUR DU SOUVENIR

REJET DE LA MOTION PORTANT QUE LE SÉNAT OBSERVE LE JOUR DE CONGÉ OFFICIEL ET NE SIÈGE PAS CE JOUR-LÀ

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je propose ma motion, conformément à l'article 33 du Règlement, qui précise:

> S'il se présente un cas ou une question qui touche directement les privilèges du Sénat, ou ceux d'un de ses comités ou d'un sénateur . . .

et une telle question s'est présentée.

> . . . une motion réclamant l'intervention du Sénat en la matière . . .

que j'ai effectivement proposée,

> . . . on devra alors différer l'étude d'autres motions et celle des articles de l'ordre du jour jusqu'à ce que cette question soit décidée, à moins que la suite de la discussion soit renvoyée à une séance ultérieure.

[Le sénateur Frith.]

[*Français*]

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, il est proposé par l'honorable sénateur Frith, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, QUE par respect pour les anciens combattants et les Canadiens morts au combat, le Sénat observe le Jour du Souvenir et ne siège pas lundi le 12 novembre prochain, jour de congé officiel.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion.

[*Traduction*]

L'honorable Orville H. Phillips: Honorables sénateurs, je n'apprécie pas la façon mesquine et cavalière dont cette motion a été présentée. Je suis ancien combattant et j'ai vu autant d'action que n'importe quel membre de l'opposition—et qu'on ne s'y méprenne pas—je peux nommer d'autres sénateurs de ce côté-ci—les sénateurs Doyle, Sylvain, Kelly et Barootes, que vous étiez si empressé à blâmer—ont vu beaucoup plus d'action que vous, sénateur Frith. Les sénateurs de ce côté-ci, comme le sénateur Marshall, ont autant de respect et de compréhension pour les anciens combattants que vous, malgré toutes . . .

Le sénateur Frith: C'est exactement ce que j'ai dit.

Le sénateur Phillips: . . . vos tentatives politiques cavalières.

Le sénateur Frith: C'est exactement ce que j'ai dit. Si vous aviez écouté, vous m'auriez entendu dire que les sénateurs de ce côté-ci ont autant de considération que ceux d'en face.

Le sénateur Phillips: Je tiens à vous dire clairement que le 11 novembre est le jour du Souvenir.

Le sénateur Frith: Je le sais.

Le sénateur Phillips: Et vous étiez au Sénat lorsque cette règle a été adoptée, sénateur Frith. Vous avez été celui qui a insisté pour que le 11 novembre ne soit pas forcément un jour férié complet. Je me souviens de vos observations en comité. Vous ne vouliez pas que le 11 novembre soit un jour férié complet. Jetez un coup d'œil sur ce que vous avez dit au sénateur Davey. Le sénateur Davey vous a demandé, lorsque vous étiez leader adoint du gouvernement, de déposer un projet de loi portant fermeture des magasins et des écoles le jour du Souvenir. L'avez-vous fait? Non. Et vous adoptez aujourd'hui cette attitude politique mesquine et cavalière.

Il est tout à fait faux de croire qu'on vous a demandé de renoncer à quelque chose en retour. On vous a donné une occasion de présenter votre motion aujourd'hui, et on vous l'a également donnée plus tôt cette semaine, mais vous avez refusé d'agir jusqu'à aujourd'hui.

Le sénateur Frith: Ce n'est pas vrai.

Le sénateur Phillips: C'est tout à fait exact.

Le sénateur Frith: Non!

Le sénateur Phillips: Et je vous propose ceci: si vous présentez . . .

Le sénateur Frith: Vous n'y pensez pas!

Le sénateur Phillips: . . . votre amendement aujourd'hui, nous continuerons de siéger même passé 17 heures . . .

Le sénateur Frith: Vous n'y pensez pas!

Le sénateur Phillips: . . . pour vous donner le temps de terminer la présentation de votre amendement et . . .

Le sénateur Frith: Vous n'y pensez pas?

Le sénateur Phillips: . . . nous prendrons congé lundi, si cela vous convient.

Le sénateur Frith: Ce n'est pas possible.

Le sénateur Phillips: C'est possible. Nous avons eu des discussions . . .

Le sénateur Frith: Ce n'est pas possible. Vous n'êtes pas sérieux!

Le sénateur Phillips: Bon, ça va!

Le sénateur Frith: Expliquez-nous de quoi vous parlez. Personne n'est venu me parler d'une motion comme celle-là. Personne!

Le sénateur Phillips: Non, personne n'oserai vous demander de présenter une motion comme celle-là.

Le sénateur Frith: Êtes-vous sérieux?

Le sénateur Cogger: Présentez votre amendement au projet de loi C-62.

Le sénateur Frith: Personne n'a jamais laissé entendre cela. Toutes nos discussions étaient parfaitement claires au sujet des amendements de cette semaine, et vous avez dit la même chose au sénateur Petten. Vous saviez ce qui allait se produire.

Le sénateur Phillips: Nous vous avons fait une offre. Il n'y a pas de mal à cela. Vous avez trois heures cet après-midi. Nous allons rester jusqu'à 20 ou 22 heures pour vous donnez le temps de vous exprimer.

Le sénateur Frith: Vous voulez des conditions?

Le sénateur Phillips: Ce n'est pas une condition, c'est une occasion, saisissez-là.

Le sénateur Frith: Si vous voulez faire quelque chose, alors faites cela.

Le sénateur Phillips: Saisissez l'occasion ou taisez-vous, sénateur Frith! C'est tout!

Le sénateur Frith: Vous n'avez qu'à voter pour ou contre. Ne posez pas de conditions.

Le sénateur Phillips: J'ai demandé au greffier de chercher combien de fois le Sénat et la Chambre des communes ont siégé un 12 novembre et je pense que vous verrez que cela est arrivé à quelques reprises. Si ma mémoire est bonne, j'ai déjà siégé à la Chambre des communes et au Sénat un 12 novembre. Je n'aime guère la manière dont le sénateur Frith traite la mémoire de ceux qui sont morts à la guerre. Je n'aime pas sa manière de témoigner son respect aux survivants, qui n'est que bêtise et calcul politique. C'est mesquin et, bien sûr, nous ne devrions pas nous attendre à mieux de votre part.

Le sénateur Frith: Vous ramenez tout à une affaire personnelle.

Le sénateur Phillips: Vous tournez tout en petits calculs politiques mesquins. De votre part, je m'y attends, mais je suis étonné du comportement du chef de l'opposition. Il est des maritimes et, même s'il n'est pas ancien combattant, je suis convaincu qu'il partage avec les gens de sa région leur profond respect pour les anciens combattants et je suis étonné qu'il tente de profiter de la situation.

Le sénateur Hastings: Ça, c'est mesquin!

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, je regrette vivement le ton que prend la discussion sur une question qui ne devrait pas nous diviser entre Canadiens. Il y a une raison très pratique pour ne pas siéger lundi. Ça va pour ceux qui habitent à Ottawa, Toronto ou Montréal. Il ne leur est pas difficile de revenir à Ottawa pour lundi, mais il n'en va pas de même pour les sénateurs qui habitent dans des régions éloignées. Je me demande, par exemple, comment un sénateur de Vancouver peut assister aux cérémonies le dimanche à Vancouver et être de retour ici au Sénat lundi. Cela devient extrêmement difficile pour d'autres qui n'habitent même pas aussi loin que Vancouver.

Dans mon propre cas, nous observons dans mon régiment une coutume bien établie le jour du Souvenir. Nous avons la cérémonie à 11 heures du matin à nos manèges militaires, et le reste de la journée se passe à visiter nos anciens combattants qui sont retenus chez eux et ne peuvent participer aux activités; ce jour-là, les officiers supérieurs du régiment passent la journée entière à aller partout à Winnipeg, dans les hôpitaux, les centres d'accueil et les maisons privées, partout où habitent des vétérans incapables d'assister aux cérémonies. Il devient donc extrêmement difficile pour moi de revenir à temps. Je puis y arriver, mais ce n'est pas facile. Et Winnipeg n'est pas une ville difficile d'accès.

Il y en a beaucoup d'autres d'entre nous ici—je pense au sénateur Marshall de Terre-Neuve et d'autres—qui auront énormément de difficulté à participer aux cérémonies de dimanche et à être de retour ici lundi. Il y a donc une raison très pratique pour appuyer la motion.

Il y a une autre raison, à savoir qu'il est maintenant établi que le congé pour le 11 novembre, qui tombe cette année un dimanche, sera observé lundi. Le personnel ici, théoriquement, est en congé lundi. Les fonctionnaires ne travailleront pas lundi. Les banques et les commerces seront fermés. Pourquoi? Parce qu'ils veulent honorer convenablement l'événement du 11 novembre.

Ne nous disputons pas pour savoir qui a le plus d'état de service en temps de guerre, ou qui peut prétendre plus qu'un autre au titre d'ancien combattant. Cela fait dégénérer le débat, nous ne devrions pas traiter la question ainsi. Demandons-nous plutôt ce que nous faisons à cette occasion. Nous voulons rendre hommage aux Canadiens qui ont servi volontairement—et je vous ferai remarquer que les Canadiens qui ont combattu dans les deux guerres mondiales étaient strictement des volontaires, de jeunes Canadiens qui ont choisi d'aller combattre, contrairement à ce qui se faisait dans la plupart des autres pays aux côtés desquels nous avons combattu, et c'est un grand honneur pour le Canada. C'est un grand honneur pour le Canada. Ces gens méritent notre respect.

● (1430)

J'aimerais assurer aux sénateurs qui souhaitent participer aux activités du jour du Souvenir qu'ils peuvent le faire et revenir travailler mardi. Je suggère que c'est ce que nous devrions faire. Ne nous laissons pas entraîner dans des discussions partisanes à ce sujet. Ne nous laissons pas entraîner dans des discussions à propos de qui est véritablement plus ancien combattant qu'un autre. Telle n'est pas la question.

Ce qu'il faut, en fait, c'est permettre aux sénateurs de participer dans leur région aux cérémonies de dimanche et de

rendre convenablement honneur aux anciens combattants de ce pays.

L'honorable Richard J. Doyle: Je conviens avec le sénateur Molgat que le ton du débat n'est peut-être pas ce qu'il devrait être. Honorables sénateurs, je vais peut-être courir le risque d'être moi-même irrévérencieux au moment où nous débattons d'une question aussi profonde et solennelle que celle du jour du Souvenir.

Je voudrais, si vous me donnez quelques minutes de votre temps, vous ramener à l'époque de 1942, pendant la guerre. À ce moment-là, j'étais posté à un camp d'entraînement du Commonwealth britannique à Jarvis, en Ontario. Le jour du Souvernir, on nous demandait de fournir une garde d'honneur au cénotaphe de Simcoe. Nous avons défilé dans la rue Main de Simcoe pour nous rendre au cénotaphe. Nous portions des vestons parce que, bien qu'il fasse froid, le temps n'était pas particulièrement mauvais pour cette période de l'année. Il y a eu une belle tempête de neige. En effet, il a neigé pendant les hymnes et le sermon. Quand nous sommes arrivés aux deux minutes de silence, nous étions debout la tête baissée alors qu'une troupe d'environ 200 écoliers nous bombardaient le dos de boules de neige.

Au risque d'être irrévérencieux, je ne retournerai jamais à Simcoe sans m'assurer qu'il n'y a pas de boules de neige. J'ai la même impression aujourd'hui, sénateur Frith.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, le sénateur Frith a soulevé une question de privilège. On a démontré au Sénat qu'on ne pouvait soulever la question de privilège avant qu'on ait déterminé si elle paraît fondée à première vue. Il appartient au Président de juger si la question de privilège est effectivement fondée de prime abord, auquel cas la motion peut être proposée. Nous avons des précédents qui vont dans ce sens. C'est la procédure qui a été suivie en maintes occasions et c'est elle que nous devrions suivre dans le cas présent.

Si effectivement la question de privilège est fondée, alors nous voterons sur la motion. À ce stade, il appartient au Président de juger si un privilège a été violé.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, sans erreur le sénateur Doody invoque le Règlement. J'ai expressément proposé ma motion aux termes de l'article 33 du Règlement que je vais relire. L'article 33 stipule:

> S'il se présente un cas ou une question qui touche directement les privillèges du Sénat, ou deux d'un de ses comités ou d'un sénateur . . .

ce qui est le cas,

> . . . il est permis de présenter, sans préavis, une motion réclamant l'intervention du Sénat en la matière . . .

c'est ce que fait ma motion.

> on devra alors différer l'étude d'autres motions et celle des articles de l'ordre du jour jusqu'à ce que cette question soit décidée, à moins que la suite de la discussion soit renvoyée à une séance ultérieure.

Nous sommes saisis de la motion. J'ai entendu le Président qui la présentait. Je viens de parler au greffier. Je suis allé le voir et je lui ai demandé si la motion avait été proposée. Il m'a répondu qu'elle l'avait été et que nous en débattions.

[Le sénateur Molgat.]

Pourquoi des sénateurs hochent-ils la tête? Le Sénat se transformerait-il en une pétaudière? La motion a été présentée. Nous en sommes saisis et nous en débattons maintenant.

Le sénateur Doody: Il faut savoir si on a établi le bien-fondé de la question de privilège. Les sénateurs Frith, Olson et MacEachen ont tous les trois dit que cela s'imposait. Il a été démontré que cela s'imposait. Nous n'avons pas réussi à prouver si l'on avait établi le bien-fondé de la question de privilège en ce qui concerne l'examen, par le Comité des banques et du commerce, du projet de loi C-62. Le Président a tenu compte de la logique et de la force des arguments formulés par les sénateurs d'en face. Il a statué que nous, de ce côté-ci, n'avions pas établi que la question de privilège était fondée à première vue; les plaintes que nous avons formulées pour dénoncer le traitement dont nous avons été victime au sein du comité ont donc été jugées irrecevables, tout comme la question de privilège. Nous avons tenu compte de la décision du Président, et c'est la procédure que nous avons suivie à partir de ce moment-là. Je ne vois pas pourquoi il faudrait changer de procédure cet après-midi pour contenter les sénateurs d'en face.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, le sénateur Doody a laissé échapper certains faits. Une fois terminé le débat auquel il fait allusion, j'ai déclaré, tout comme d'autres sénateurs l'ont fait, que le bien-fondé des questions de privilège doit être déterminé en fonction de l'article 33 du Règlement du Sénat.

Avant de porter cet article à votre attention, j'avais dit que je n'avais pas tenu compte de cet article. Les règles en vigueur à la Chambre des communes auxquelles le sénateur Doody a fait allusion et qui accordent au Président le pouvoir de trancher la question ne s'appliquent pas au Sénat. Il n'est pas nécessaire de jeter un coup d'œil sur le Règlement de la Chambre puisque l'article 33 ne vaut que pour le Sénat. La motion a été déposée en vertu de l'article 33. De plus, elle a été présentée par le Président. Par conséquent, nous sommes bel et bien saisis d'une motion, et c'est celle-là.

L'honorable Heath Macquarrie: Honorables sénateurs, je ne suis pas intervenu souvent dans cette enceinte au cours des six dernières semaines. À vrai dire, je trouve parfois que faire simplement acte de présence me met mal à l'aise.

Je ne veux ni faire de prosélytisme ni donner de directive à qui que ce soit, mais j'éprouve un sentiment de malaise parce que j'ai l'impression qu'au lieu de nous demander comment nous allons observer le jour du Souvenir, nous nous complaisons dans des querelles partisanes et dans des discussions à n'en plus finir sur le Règlement et la procédure. Pendant toutes mes années au Parlement, j'ai constaté qu'on ne gagnait jamais grand-chose à faire appel à la présidence et à discuter interminablement de la procédure. Les législateurs, et l'humanité toute entière quant à cela, y gagnent généralement à se laisser guider par le bon sens et la bonne volonté.

Nous nous pénétrerons davantage de l'esprit d'un événement aussi important si nous évitons de confondre jour du Souvenir et procédure pour ne parler que d'un seul sujet à la fois. Nous vivons à une époque de grands risques pour nos jeunes qui pourraient très bien être entraînés dans en conflit où ils seraient blessés ou, Dieu les en préserve, où ils perdraient la vie à cause de la situation actuelle dans le monde. Nos futurs

anciens combattants. Il me semble alors que nous pourrions décider un peu plus rapidement de ce que nous allons faire lundi au lieu de prolonger la discussion. Nous devons nous faire une idée très claire du sentiment de respect que doit nous inspirer ce jour et prendre ensuite une décision dans un sens ou dans l'autre.

● (1440)

Des voix: Bravo!

L'honorable Finlay MacDonald: Honorables sénateurs, pour faire suite aux remarques du sénateur Macquarrie, je tiens à rappeler que personne au Sénat n'a pas une juste idée de la signification que revêt le jour du Souvenir, et personne ne tient plus que moi à avoir la journée de lundi à sa disposition. En tant qu'ancien combattant, je rappelle que le devoir seul a inspiré mes actions au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Je ne vois pas comment on peut se reprocher, entre parlementaires, de faire passer son devoir avant toute autre considération. Des sacrifices sont nécessaires parfois, et sacrifier lundi pour faire ce qui nous plairait n'est pas digne d'un membre du Parlement.

Des voix: Bravo!

L'honorable Sidney L. Buckwold: Honorables sénateurs, le sénateur MacDonald a parlé de sacrifices, et c'est ce qui m'a incité à prendre la parole. Nous avons tous des camarades qui ont fait le sacrifice ultime, et certains d'entre nous sommes prêts à les honorer en observant le jour du Souvenir. J'attire l'attention des sénateurs sur les propos du leader du gouvernement, qui a dit que la grande majorité des Canadiens n'ont pas congé lundi. En fait, c'est un pour férié dans bien des provinces du pays. Si le jour du Souvenir tombe un dimanche, le congé marquant l'événement est reporté au jour suivant, et ce n'est pas nécessairement le cas de la cérémonie au monument commémoratif. Dans ma province, lundi est un jour de congé.

Ceux d'entre nous qui œuvrent au sein d'une organisation d'anciens combattants seront très occupés dimanche à participer à divers événements à la mémoire de nos camarades disparus. Comme le faisait valoir le sénateur Molgat, il est très difficile, sinon impossible, pour ceux d'entre nous qui vivent loin d'ici, de participer à ces manifestations et d'être de retour à temps pour la séance du Sénat de lundi. C'est physiquement impossible. Selon moi, il serait raisonnable que nous, qui représentons tous les Canadiens à cette Chambre, fassions notre devoir envers ceux qui ont fait le plus grand sacrifice, comme le sénateur MacDonald le disait, et que nous leur rendions hommage en ne siégeant pas ce jour-là. Il ne devrait pas y avoir de compromis là-dessus, pas de «Nous ferons ceci si vous faites cela.» Il me semble normal que nous respections cette importante fête commémorative et que nous appuyions la motion proposée par le sénateur Frith. Personnellement, j'espère que nous ne nous disputerons pas pour une journée, même si elle suscite l'inquiétude de nos amis d'en face, puisque le débat ne serait retardé que de quelques heures. Nous avons le devoir d'appuyer cette motion, par respect pour les anciens combattans.

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, je prends la parole en tant que représentant de ceux qui ne sont pas des anciens combattants. Je pense qu'il y en a un grand nombre à cette Chambre qui n'ont participé à aucun des grands conflits. Je n'aimerais pas entendre insinuer—ce fut presque le cas dans certaines interventions, même si ce n'était pas intentionnel—que l'avis de quelqu'un qui n'a pas fait la guerre est moins important que les autres à cette Chambre quand on traite de cette motion. Je veux que l'on comprenne bien que je ne suis pas un ancien combattant. J'étais trop jeune pour aller à la guerre, et j'aurais probablement en trop peur pour y aller, si j'avais eu l'âge requis. Mais j'ai cinq frères qui y sont allés. Ma famille a donc servi cette cause sans moi.

Je voudrais souligner une chose pour renforcer ce que les sénateurs Molgat et Buckwold ont dit à propos des régions. Je m'adresse surtout aux huit sénateurs qui ont été nommés par région. Le Sénat est sensé représenter non seulement le centre, mais aussi les autres régions du pays, et nous avons fait des progrès ces dernières années grâce à une représentation accrue des régions éloignées. C'est plus facile pour les sénateurs qui représentent Ottawa, Montréal ou Toronto de se rendre dans leur région, mais ça l'est moins quand on vient de Whitehorse. Que le congé soit le dimanche ou le lundi, je ne peux espérer visiter ma région et revenir le lendemain ou le surlendemain. C'est impossible même si on vient de Vancouver. C'est impossible, sauf si on prend le «vol suicide», qui arrive à 9 heures le matin après avoir duré toute la nuit.

Les sénateurs de la Colombie-Britannique ne vivent pas tous à Vancouver, où se trouve l'aéroport. Ils habitent ailleurs dans la province. Ainsi, le sénateur Marchand est de Kamloops, et il faut parfois plus de temps pour franchir la distance séparant Kamloops et Vancouver que pour se rendre de Vancouver à Ottawa. Quand il s'agit de ces choses-là, vous auriez tort de supposer que nous habitons tous le triangle d'or. Je vous remercie.

Des voix: Bravo!

L'honorable Anne C. Cools: Honorables sénateurs, je voudrais aussi parler de la motion dont nous sommes saisis, non seulement pour honorer la mémoire de ceux qui ont combattu et ont donné leur vie, mais encore pour vous rappeler que nous voulons prendre congé lundi pour célébrer la mémoire de ceux qui sont morts et aussi fêter les vivants.

À l'heure actuelle, nous vivons des heures graves, car nous nous acheminons peut-être vers un autre conflit, une autre guerre où des gens mourront. Pour ceux d'entre nous qui remercient le sénateur Frith d'avoir exprimé son inquiétude, je voudrais revoir certaines des questions que j'ai soulevées hier en réponse au discours du sénateur Marshall.

Mais avant, je voudrais vous rafraîchir la mémoire en vous citant des mots qui sont habituellement prononcés à propos de la guerre. Par exemple, je demanderais aux sénateurs de se souvenir de la célèbre peinture de Goya *Désastres de la guerre*, une œuvre magnifique, ainsi que de celle de Picasso, *Guernica*.

● (1450)

Il y a des œuvres d'art qui illustrent les désastres et les horreurs de la guerre.

Les sénateurs peuvent jeter un coup d'œil sur le tableau qui a été donné par Lord Beaverbrook. Il s'intitule *Halle aux draps d'Ypres*. Un autre tableau, «*Returning to the reconquered land*», représente des paysans flamands qui rentrent chez eux.

Honorables sénateurs, je voudrais donner une perspective historique à mon propos. Le but du jour du Souvenir, à long terme, c'est d'éviter la guerre. Je vois le sénateur MacDonald

qui me regarde attentivement. Les sénateurs ont tous entendu parlé des Flandres. Les sénateurs qui ont fait la guerre savent bien qu'il a fallu sacrifier 35 vies humaines pour reconquérir chaque mètre carré des Flandres.

Le sénateur Marshall, le sénateur MacDonald et d'autres anciens combattants connaissent les noms des champs de bataille des deux guerres: Passchendaele, Saint-Julien, Ypres et ainsi de suite. Les sénateurs savent qu'un monument a été érigé à Saint-Julien pour honorer 18 000 soldats canadiens qui ont résisté aux attaques aux gaz asphyxiants, au cours de la Première Guerre mondiale.

Les sénateurs savent aussi que les mots suivants, tirés de l'œuvre *The Pilgrim's Progress* de John Bunyan, sont gravés autour de l'autel dans la Chapelle du Souvenir ici, au Parlement:

J'emporte mes marques et mes cicatrices
Qui témoigneront du fait que j'ai livré
Le combat de celui qui sera maintenant ma récompense:
Il rendit ainsi l'âme,
Et toutes les trompettes de l'au-delà retentirent.

Nous savons que, dans le discours du Trône de 1984, le gouvernement nous avait promis un internationalisme canadien renouvelé. Pour beaucoup de sénateurs, la guerre est une chose horrible qui a été faite principalement par les hommes. Beaucoup de sénateurs savent, par exemple, que lorsque des soldats étaient tués, on les trouvait souvent dans une position particulière. Ils avaient les mains sur la poitrine, du côté gauche, le côté du cœur, là où ils gardaient souvent des photos de leurs mères, de leurs femmes et de leurs enfants. Honorables sénateurs, c'est pour cette raison que nous nous souvenons d'eux à la 11e heure du 11e jour du 11e mois.

Je suis une femme et j'ai été très chanceuse de ne pas vivre les désastres de la guerre. Je n'ai jamais eu à prendre les armes. La plupart des femmes ne parlent pas des désastres et des tourments que les hommes ont dû endurer au combat, et le mouvement féministe n'en tient aucun compte. Très peu d'auteurs ont dépeint les affres de la guerre. Personnellement, je n'ai jamais connu ce genre de tourments. J'ai beaucoup d'admiration pour tous ceux qui les ont vécus et qui ont partagé cette expérience avec nous dans l'espoir que nous n'ayons jamais plus à faire la guerre.

En observant le jour du Souvenir lundi, comprenons le sens de cet événement. Regardons vers l'avenir tout en honorant ceux qui ont péri. De cette façon, nous apprendrons peut-être notre leçon et n'irons plus en guerre.

La vue du sénateur MacDonald me rappelle que je lui ai promis de citer les paroles du célèbre poète Rudyard Kipling. Celui-ci a passé des semaines à parcourir les Flandres à la recherche de son fils qui y avait péri.

La guerre n'est pas une belle chose. C'est une œuvre de mort. La guerre, dans le siècle où nous vivons, est inconcevable. Honorables sénateurs, il y a quelques semaines, certains d'entre nous ont été terriblement humiliés et offensés lorsque le Président a fait verrouiller les portes du Sénat. Je me souviens d'avoir dit ce soir-là, en soulevant la question de privilège, que notre pays avait choisi de chercher des solutions politiques et non militaires aux problèmes. Si notre pays a vu le jour, c'est grâce à des efforts qui avaient pour but d'éviter le conflit. Quand nous pensons aux ravages de la guerre, il faut comprendre que, à cause de gens comme le général Sherman, qui a donné son nom à un type de char d'assaut, les Pères de la Confédération ont pensé à créer le Canada pour éviter la guerre. Le général Sherman et d'autres comme lui on fait entrer la guerre dans l'ère moderne comme personne ne le croyait possible.

Honorables sénateurs, nous sommes peut-être au bord d'un autre conflit. Est-ce une nécessité de la condition humaine, je l'ignore. C'est peut-être une expression de l'inhumanité de l'homme pour l'homme. C'est en tout cas un sujet qui doit nous inciter à une longue réflexion et à la prière.

J'espère que les honorables sénateurs ne verront pas dans cette motion une sorte de stratagème et que nous ne siégerons pas lundi. J'espère que les honorables sénateurs consacreront la journée de lundi à réfléchir, à méditer sur les ravages de la guerre, à prier pour qu'il n'y ait jamais plus la guerre.

[*Français*]

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, je voudrais prendre la parole sur la motion du sénateur Frith et commenter peut-être indirectement de façon non partisane la question de privilège qu'il soulevait précédemment.

Je crois que j'ai toujours pris l'attitude que le Jour du Souvenir c'est quelque chose qui appartient à tous les Canadiens. On veut commémorer, évidemment, la mémoire de ces hommes et de ces femmes qui ont fait le sacrifice suprême de leur vie quand ce n'est pas le sacrifice de leurs membres, de leurs intelligences, sans mentionner la multitude des autres sacrifices qu'eux mêmes et leurs familles ont fait pour sauver la démocratie.

Je dis que ce Jour du souvenir appartient à tous les Canadiens, même si d'une façon spéciale les anciens combattants, les hommes et les femmes qui servent actuellement dans les forces armées du Canada, se l'approprient comme leur chose personnelle, avec raison, d'ailleurs.

C'est le Canada tout entier, c'est l'ensemble des Canadiens pendant ces périodes de conflits mondiaux qui ont, de toute sortes de manières, contribué à la victoire finale et à écraser les régimes totalitaires qui voulaient imposer la noirceur à notre siècle.

Honorables sénateurs, je suis né en 1934. Il y va de soi que je n'étais pas qualifié pour le service militaire. Cependant, comme d'autres honorables sénateurs, des membres de ma famille ont servi dans les forces armées. Ils étaient trop jeunes eux aussi à l'époque pour servir outre-mer pendant la deuxième guerre mondiale.

J'ai un frère, entre autres, décédé maintenant, qui a servi en Corée. J'ai un autre frère qui a servi dans les forces des Nations unies à Chypre, en autres localités, qui faisait partie du bataillon maintenant dispersé du *Black Watch*. J'ai une association personnelle très vive avec ce que peuvent ressentir les anciens combattants, leurs familles et les militaires aujourd'hui.

Je pense qu'il est inacceptable que le Sénat du Canada ne prenne pas le temps qu'il faut, comme tout le reste des gens au pays, pour commémorer dignement le sacrifice de nos vaillants soldats décédés, mutilés, ou qui ont fait le sacrifice d'une autre façon.

Si le peuple canadien n'est pas capable, n'est pas en mesure . . . vous pouvez bailler, monsieur, autant que vous le voulez! Je reviendrai à vous, dans quelque temps! Je trouve que vous êtes singulièrement grossier de bailler en ce moment, singulièrement grossier!

L'honorable Thérèse Lavoie-Roux: Est-ce qu'il faut vous demander la permission pour bailler?

Le sénateur Corbin: Il baille à ce que je dis, madame. Vous, continuez à lire!

Si vous voulez vous lever, levez-vous donc et faites le, votre discours! Levez-vous!

L'honorable Paul Lucier: Il manque de courage!

Le sénateur Corbin: Voila l'attitude à laquelle l'on fait face aujourd'hui.

Je vais parler à mes collègues de ce côté de la Chambre, si les autres veulent bailler aux mouches!

Chers amis libéraux, si les Canadiens ne sont pas capables de se tourner vers le Sénat et de lui demander qu'il commémore et honore dignement le Jour du Souvenir, qu'adviendra-t-il des autres institutions au pays?

Qu'adviendra-t-il de nos institutions démocratiques? Voilà le bel exemple qu'on nous demande de servir aux jeunes générations qui montent. Voilà le genre d'exemple qu'on leur demande de servir! Pourquoi, je l'ignore.

Je ne veux pas imputer de motif. Je ne veux pas prêter d'intention à qui que ce soit mais c'est la première fois dans ma vie et dans mes nombreuses associations avec toute sortes d'entreprises, de sociétés privées, d'états avec lesquelles j'ai été associés, que l'on veuille nous empêcher de commémorer dignement le Jour du souvenir.

J'ai travaillé dans la province du Nouveau-Brunswick. J'ai travaillé dans la province de Québec, dans la ville de Montréal pour des entreprises qui n'étaient pas ce qu'il y a de mieux sur le plan de la justice sociale, des conditions de travail et tout ce que vous voulez. Mais le Jour du souvenir, on le respectait! On nous accordait le temps qu'il fallait pour commémorer la mémoire des disparus.

Et le Sénat ne le fera pas? Je trouve cela tout à fait inconvenant, inacceptable et je ne veux m'associer d'aucune façon à ce genre d'attitude.

Je vous remercie, honorables sénateurs.

● (1500)

[*Traduction*]

L'honorable H. A. Olson: Honorables sénateurs, j'ai deux points à présenter. Je voudrais d'abord m'associer au sénateur Macquarrie pour dire que nous devrions prendre une décision dans cette affaire sans nous lancer dans une grande discussion pour savoir qui est plus patriotique et loyal envers les anciens combattants et qui les respecte davantage. Ce genre de discussion peut traîner longtemps sans aboutir à grand-chose. Je ne crois pas qu'aucun des deux côtés de la Chambre puisse prétendre avoir plus de mérite que l'autre à cet égard.

Je trouve difficile de comprendre que nous ayons à renégocier l'entente conclue avant la mise en vigueur des dispositions provisoires du Règlement. Nous avions déjà suffisamment discuté et négocié à ce moment. Les sénateurs d'en face auraient certes pu se rendre compte qu'aujourd'hui vendredi, nous serions obligés de renégocier pour nous entendre sur certains points non prévus dans notre accord.

Les sénateurs d'en face ne peuvent pas soutenir, compte tenu des dispositions provisoires du Règlement, que la motion de suspension de la séance du sénateur Frith était inattendue. Ils ne peuvent sûrement pas prétendre qu'ils n'avaient pas compris. Ils savaient fort bien que nous devions reprendre la séance aujourd'hui à 14 heures. Ils savent également qu'à 17 h 15, nous avons le droit, en vertu des dispositions provisoires, de proposer l'ajournement ou de suspendre la séance jusqu'à lundi. Les sénateurs d'en face doivent également savoir qu'entre 14 heures et 17 h 15, il n'y a pas six heures. Cela fait exactement 3 heures et 15 minutes. Or, aux termes des dispositions en vigueur, si une telle motion est proposée, les sénateurs d'en face nous forceraient soit à débattre l'amendement en trois heures seulement soit à aller au-delà de l'heure convenue. Je ne comprends pas qu'on puisse proposer des marchés de ce genre. Il existe tout un tas de qualificatifs pour décrire ce genre de comportement—je n'en utiliserai aucun—mais il est clair que les sénateurs d'en face refusent d'honorer les termes d'une entente conclue.

Je le dis très franchement à tous les sénateurs. Si c'est ainsi qu'ils veulent agir, s'ils souhaitent respecter le jour officiel de commémoration de l'armistice, qui est lundi prochain, alors il faut nous laisser faire.

Le sénateur Barootes: C'est dimanche, pas lundi.

Le sénateur Poitras: Vous n'avez qu'à travailler aujourd'hui.

Le sénateur Olson: C'est très aimable aux honorables sénateurs d'en face de dire cela. Avant de prendre la parole, je me suis dit: «Garde ton sang-froid, Olson, ce n'est pas l'une de ces querelles partisanes dans lesquelles tu te trouves mêlé.» Mais, les sénateurs d'en face doivent comprendre que je vis à 2 000 milles d'ici.

Je sais que le sénateur Lucier vit un peu plus loin. Si je veux me rendre dans la région d'où je viens, puis à Calgary et ensuite revenir ici, je dois partir la veille. C'est la seule façon. Je ne me plains pas, mais je ne peux certainement pas revenir ici sans voyager par avion toute la nuit. Je l'ai fait dans le passé, mais plus maintenant, et je ne me sens pas tenu de le faire parce que vous ne voulez pas respecter l'engagement que vous avez pris.

● (1510)

C'est la triste vérité, mais c'est ce que vous faites. Vous ne voulez pas respecter les règles convenues, à moins que nous ne vous fassions une concession. C'est à cela que rime votre comportement. Vous nous dites «Vous aller proposer cette motion un jour avant la date où vous êtes tenu de le faire, de façon que le vote puisse se tenir le mardi au lieu du mercredi.» C'est cela que vous dites. Vous revenez donc sur votre parole et c'est malheureux.

Comment pouvez-vous espérer susciter un climat de confiance ici? Les gens qui négocient ce genre d'ententes sont censés se respecter et s'en tenir à leur parole. Si on adopte cette motion, qu'on le fasse sans conditions. C'est ce qu'a demandé le sénateur Frith. Pourquoi ne procède-t-on ainsi?

Le sénateur Simard veut encore une fois prononcer mon discours. Je n'ai jamais eu beaucoup de succès en suivant ses instructions sur la façon de faire une allocution.

Le sénateur Simard: Vous m'avez entendu.

Le sénateur Olson: Je sais ce que vous avez dit à Edmonton aussi, et vous n'auriez jamais dû prononcer ces paroles.

Il y a une autre question que je veux soulever. Le sénateur Doody ramène constamment sur le tapis la question de privilège *prima facie*, relativement à l'article 33 du Règlement. Le sénateur Frith a très bien expliqué ce qu'il en était. Nous n'avons pas besoin d'une question de rivilège *prima facie* établie ou déterminée par le Président ou par qui que ce soit. Ce n'est pas prévu au Règlement. Nous fonctionnons un peu différemment de la Chambre des communes et il en a toujours été ainsi. À bien des égards, notre façon de procéder est meilleure.

Vous persistez à durcir les règles en vous servant de votre majorité, et vous croyez que vous pouvez étouffer l'opposition et l'empêcher de faire son travail, mais vous le regretterez un jour.

Le sénateur Simard: Faites votre devoir et adopter le projet de loi! Qu'est-ce que vous attendez?

Le sénateur Olson: Le sénateur Simard est toujours prêt à nous dire quoi faire.

Le sénateur Simard: Préparez-vous pour le 1er janvier!

Le sénateur Olson: Nous faisons ce qu'une majorité écrasante de Canadiens veut que nous fassions.

Le Règlement prévoit qu'on se taise lorsque quelqu'un d'autre a la parole. L'avez-vous remarqué? Sinon, lisez-le, ou préférez-vous que je vous le lise?

Le sénateur Simard: Vous avez dit que le Règlement ne servait à rien, qu'il ne fallait pas en tenir compte.

Le sénateur Olson: Je crois qu'en anglais on qualifierait d'«asinine» ce que le sénateur Simard est en train de faire.

Le sénateur Simard: Ce mot n'existe pas en français.

Le sénateur Olson: Regardez dans le dictionnaire! Cela vous permettra d'enrichir votre vocabulaire, ce qui ne vous fera pas de tort.

Honorables sénateurs, j'espère que le sénateur Doody ne soulèvera jamais cette question à nouveau, car la question de privilège n'est pas traitée ici comme elle l'est à la Chambre des communes et elle ne doit pas l'être non plus. Par conséquent, n'essayer jamais de prétendre que nous devons nous inspirer du Règlement, de la procédure et de la coutume de la Chambre des communes. C'est tout ce que le sénateur essaie de faire. L'article 33 de notre Règlement répond parfaitement à nos besoins en ce qui concerne la question de privilège.

Bref, j'espère que les sénateurs d'en face sauront reconnaître qu'il nous faut ici déterminer si nous allons célébrer le jour du Souvenir ou non lundi. J'espère que vous allez suivre le conseil du sénateur Macquarrie et le mien, c'est-à-dire appuyer ou rejeter la motion pour ce qu'elle vaut et non à la lumière d'autres considérations.

L'honorable Len Marchand: Honorables sénateurs, je ne veux pas retarder trop le Sénat. Je n'ai que quelques petites choses à ajouter. Cela fait suite à ce que le sénateur Molgat a déclaré un peu plus tôt au sujet de certains d'entre nous qui viennent des régions et qui ne peuvent pas toujours rentrer chez eux à la dernière minute. Je viens de Kamloops et, comme l'a dit le sénateur Lucier, il faut toujours compter une étape de plus.

Je veux dire officiellement ce qui se passe dans mon cas à propos du jour du Souvenir. Compte tenu des négociations et des discussions qui ont eu lieu ici jusqu'à maintenant et des projets qui ont été faits de siéger aujourd'hui, peut-être même lundi, j'ai décidé que je ne pourrais assister aux cérémonies à Kamloops dimanche et revenir à temps ici à Ottawa. Pourtant, j'aime bien être présent à ces cérémonies, comme je l'ai fait à de nombreuses reprises, pour rendre hommage aux nombreux anciens combattants de la région. Tous les sénateurs ont des cousins, des frères, des sœurs ou d'autres parents qui sont allés à la guerre.

Dimanche, je voulais particulièrement être chez moi, parce que la Bande indienne de Kamloops organise, pour la première fois, une cérémonie spéciale dans le but d'honorer les anciens combattants autochtones locaux. Les intéressés m'ont demandé il y a quelques jours si j'allais être parmi eux pour déposer une gerbe sur la réserve, au nom des nombreux autochtones qui sont morts au combat. Je suis tout à fait désolé de ne pas être en mesure d'assister à cette cérémonie. Si nous siégeons vendredi et lundi, il m'est tout à fait impossible d'aller à Kamloops et de revenir ici à temps pour lundi.

Tout le monde ici sera sûrement d'accord pour que nous félicitions les membres de la Bande indienne de Kamloops, qui ont organisé cette cérémonie pour honorer les nombreux anciens combattants autochtones dont certains venaient de la réserve de la Bande indienne de Kamloops et d'autres réserves des environs, y compris des régions de Savona et de Vernon. Certains ont sûrement été tués à la guerre.

Un de mes cousins a fait presque toute la guerre. Il a été un des chanceux. Artilleur en 1940, il a combattu jusqu'à la fin de 1945. Il faut féliciter la Bande indienne de Kamloops qui a déployé des efforts pour organiser une cérémonie spéciale en l'honneur des nombreux autochtones de cette région qui ont consacré d'importantes années de leur vie à la guerre et des nombreux autres qui n'en sont pas revenus.

L'honorable Charles Turner: Honorables sénateurs, je n'ai pas été militaire parce que je travaillais aux chemins de fer nationaux. Comme la société ne comptait pas beaucoup d'employés, elle a dû obtenir des sursis pour nous. Nous travaillions jour et nuit, c'est-à-dire 16, 18, 20 ou 24 heures par jour dans la gare de triage. Quand nous nous déplacions, c'était pour deux ou trois jours d'affilée, parfois cinq ou six. Nous avions des trains occupés par des troupes et des prisonniers de guerre. Oui, j'ai réellement vu des prisonniers de guerre. Ils mangeaient ce qu'il y avait de mieux dans les voitures-cantine. Nous avions des trains remplis de carburant de gardiens qui surveillaient quand nous arrêtions pour nous approvisionner en eau et en charbon.

● (1530)

Nous avons transporté de pleins chargements de matériel militaire. Tous les wagons étaient remplis de munitions, de camions et de voitures. Il y avait de tout, et le répartiteur nous envoyait n'importe où sauf chez nous. Nous avions besoin d'un répit après cinq ou six jours à bord de la locomotive. On finissait pas relever les répartiteurs, et ils pouvaient rentrer chez eux pour changer de vêtements.

J'ai transporté des milliers de militaires des camps et des bases aériennes situés un peu partout dans le sud-ouest de l'Ontario. Des trains quittaient Jarvis, St-Thomas et Fingal le mardi et le jeudi pour revenir, les mercredi, vendredi et dimanche, bondés d'aviateurs affectés à une nouvelle base.

J'ai rencontré des aviateurs, des marins et de soldats venant de partout au Canada et de plusieurs endroits aux États-Unis. Nous avions tous la même idée en tête: accomplir notre tâche de notre mieux, en sacrifiant le moins de vies possible.

Au cours de ma carrière politique, j'ai toujours donné le meilleur service possible aux anciens combattants et au personnel des forces armées qui s'adressaient à moi.

Honorables sénateurs, je voue une grande admiration à tous les anciens combattants de toutes les guerres auxquelles le Canada a participé, parce qu'ils se sont donnés sans compter pour que tous les membres de la société canadienne et de l'empire britannique et tous nos alliés jouissent de la liberté que nous avons depuis tant d'années.

Je crois qu'il faut prendre congé lundi. Nous pouvons tous travailler un peu plus longtemps pour donner au gouvernement le temps supplémentaire dont il a besoin.

Mon beau-frère a fait partie des forces armées comme beaucoup de mes amis et camarades d'école. Un grand nombre de mes amis personnels ne sont jamais revenus. Je crois sincèrement que nous devrions prendre la journée de lundi pour nous souvenir d'eux, dans quelque coin du monde où ils reposent.

Son Honneur le Président: Le sénateur Frith, appuyé par le sénateur Molgat, propose:

> Que par respect pour les anciens combattants et les Canadiens morts au combat, le Sénat observe le jour du Souvenir et ne siège pas le lundi 12 novembre prochain, jour de congé officiel.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président: Que les sénateurs qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Son Honneur le Président: Que les sénateurs qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et deux sénateurs s'étant levés:

Son Honneur le Président: Convoquez les sénateurs.

● (1540)

Son Honneur le Président: Qu'on ferme les portes.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

POUR

LES HONORABLES SÉNATEURS

Cools	Lucier
Corbin	MacEachen
Frith	Marchand
Graham	Molgat
Hastings	Neiman
Hébert	Olson
Kenny	Petten
Kirby	Robichaud
Lawson	Stanbury
Leblanc	Thériault
(*Saurel*)	Turner
Lefebvre	Watt—23

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Atkins	Grimard
Balfour	Hatfield
Barootes	Kelly
Beaudoin	Lynch-Staunton
Beaulieu	Lavoie-Roux
Bélisle	MacDonald
Berntson	(*Halifax*)
Bolduc	Murray
Buchanan	Meighen
Castonguay	Nurgitz
Chaput-Rolland	Oliver
Cochrane	Phillips
Cogger	Poitras
Comeau	Ross
David	Robertson
DeWare	Rossiter
Di Nino	Simard
Doody	Sylvain
Doyle	Teed
Forrestall	Tremblay—39

ABSTENTIONS

LES HONORABLES SÉNATEURS

Muir

Son Honneur le Président: Je déclare la motion rejetée.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LA TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kelly, appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, tendant à la troisième lecture du Projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statitique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.—(*L'honorable sénateur MacEachen, C.P.*).

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Je cède la parole au sénateur Marchand.

L'honorable Len Marchand: Honorables sénateurs, je voudrais participer au débat sur la motion principale, comme tant d'autres sénateurs l'ont fait. Il y a beaucoup de choses à dire au sujet de la TPS. Comme de nombreux sénateurs, j'ai reçu des milliers de lettres de gens de ma région au sujet de cette taxe. Les gens me parlent, dans leurs lettres, d'une vaste gamme de questions reliées à la TPS. Avant la publication du sondage Gallup qui révélait que 76 p. 100 des Canadiens y sont opposés, il n'était pas difficile de s'apercevoir, en bavardant avec les gens de la région, qu'il s'agit d'une taxe très impopulaire. Avant la parution des résultats du sondage, je me disais, en fait, que 80 à 90 p. 100 des gens étaient probablement opposés à la taxe.

Ayant écouté les personnes qui m'en ont parlé de vive voix et ayant lu la multitude de lettres que j'ai reçues d'un peu partout au Canada, je savais qu'une écrasante majorité de Canadiens ne veulent pas que la TPS soit appliquée. Les gens ont diverses raisons pour s'y opposer, mais la principale est que cette taxe est discriminatoire et régressive.

Dans ma ville natale, beaucoup de gens m'ont parlé de leur inquiétude au sujet du déficit. Ils ont ajouté: «Si M. Mulroney nous avait dit dès le départ que la taxe servirait à éliminer une grande partie du déficit, nous l'aurions acceptée.» Un certain nombre de personnes sont venues me voir et m'ont dit: «Nous sommes préoccupés par le déficit. Nous voulons que le gouvernement le réduise, mais M. Mulroney ne nous a pas dit qu'il allait utiliser cette taxe pour éponger le déficit.»

M. Mulroney et M. Wilson ont d'abord dit que cette taxe n'aurait aucune incidence sur les recettes. Plus tard dans le débat, ils ont commencé à dire que la taxe n'était pas vraiment sans incidence sur les recettes et qu'elle servirait à réduire le déficit. Si M. Mulroney et M. Wilson avaient été francs au départ, beaucoup plus de Canadiens auraient été disposés à accepter la TPS. Même si c'est une mauvaise taxe—et c'est ce que m'ont dit tous les gens à qui j'ai parlé—les Canadiens auraient aimé que M. Mulroney et M. Wilson le leur disent.

Un certain nombre de gens sont venus me dire pourquoi ils estimaient que c'était une mauvaise taxe et pourquoi ils s'y opposent. La TPS ne sera pas sans incidence sur les recettes, comme Michael Wilson nous l'a laissé croire au départ. Puis, il nous a dit que la TPS faisait partie intégrante du plan des conservateurs en vue de réduire le déficit. Le budget de M. Wilson a ensuite montré que les ristournes versées aux sociétés feraient monter le déficit pendant les deux premières années. Comment voulez-vous que les Canadiens croient que la TPS servira à réduire le déficit?

[Son Honneur le Président.]

Avec la TPS, tous les Canadiens paieront plus de taxes et les sociétés en paieront moins. La TPS retire environ 4,6 milliards de dollars en taxe de vente aux sociétés, et ce sera les Canadiens moyens qui devront payer ce montant. Est-ce juste? Avec la TPS, une famille canadienne à revenu moyen avec des enfants paiera environ 684 $ de plus chaque année. Pourquoi enlever ce fardeau aux fabricants et l'imposer aux contribuables canadiens? Ce sont là certaines des choses que les gens de ma région m'ont dites.

Des représentants des petites et moyennes entreprises ont aussi communiqué avec moi. Les gens de la région de Kamloops sont très préoccupés par les conséquences de cette mesure pour les petites entreprises. Une personne a écrit une lettre à M. Brian Mulroney. Cette personne exploite un petit commerce appelé Lynne's Special Place. Dans des conversations que j'ai eues avec elle ces dernières semaines, Lynne m'a dit que si cette taxe était adoptée, elle ne savait pas combien de temps elle pourrait demeurer en affaires. Lynne dit ce qui suit dans sa lettre adressée au premier ministre, le 16 avril 1990:

> Monsieur le premier ministre,
>
> Vous trouverez ci-joint copie d'une pétition signée par des clients de mon magasin, à Kamloops (C.-B.). Notre député, M. Nelson Riis, est en possession de l'original.
>
> Ces signatures ont été recueillies en deux semaines seulement.

La personne poursuit en disant:

> Je crois fermement que les Canadiens sont prêts à prendre toute mesure pouvant aider à réduire le déficit. Ce qui est vraiment triste, c'est qu'un grand nombre d'employés du gouvernement fédéral m'ont fait part du gaspillage dont ils sont les témoins dans leur propre ministère. Tous se demandent quelles sommes sont dépensées inutilement au pays, compte tenu des histoires qui circulent et de l'inefficacité qui est constatée dans notre propre région.
>
> L'argent qui est perçu par le biais de l'impôt appartient aux citoyens du Canada. Les fonctionnaires fédéraux se sont vu confier la responsabilité de percevoir cet argent et de s'en servir pour fournir les services nécessaires aux Canadiens. D'un côté, il devrait régner un sentiment de confiance et de sécurité et, de l'autre, un sentiment de fierté et de responsabilité.
>
> J'en ai discuté avec d'autres, et nous avons tous l'impression que notre argent s'en va dans un coffre que le gouvernement fédéral considère comme le sien et qu'il semble croire sans fond.
>
> Une fois élus, on dirait que beaucoup de politiciens oublient comment vivent les gens ordinaires, et ils abandonnent toute prudence financière. Vous n'êtes pas la famille royale. Vous avez été élus pour me représenter, et je puis vous dire que votre style de vie est bien loin du mien, J'aimerais que vous me représentiez avec dignité et respect.

● (1550)

> Mais si vous voulez jeter mon argent par les fenêtres, je préférerais que vous le fassiez avec votre propre argent.

Si vous faisiez preuve d'un peu de bon sens et si vous partiez du principe que tout le monde doit y trouver son compte, vos décisions en seraient bien meilleures.

La pétition porte beaucoup de noms d'habitants de Kamloops et des environs, et je voudrais en lire quelques-uns seulement.

[*Lecture des noms des signataires*]

L'un des signataires était conservateur depuis toujours. Il travaillait très fort contre moi pendant la campagne électorale.

Honorables sénateurs, ce n'est qu'un échantillon du grand nombre de personnes qui ont signé cette pétition pour faire savoir qu'elles en avaient assez de ce genre de taxe qu'on leur impose.

Il y a quelques jours, un certain nombre de sénateurs venant de l'Ouest ont rencontré les représentants de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan. Ils nous ont fait part de graves préoccupations, estimant que la TPS contreviendrait à leurs traités. La TPS violait leurs traités. Voici quelques-unes des choses qu'ils avaient à dire:

La Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan s'oppose à l'application de la taxe sur les produits et services (TPS) aux Indiens assujettis à des traités. La fédération estime que les exemptions limitées qu'offre le projet de loi actuel ne protège pas suffisamment l'immunité fiscale dont bénéficient les Indiens ayant des droits ancestraux ou issus de traités.

Le paragraphe 35(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982* a pour effet de reconnaître et de confirmer les droits existants—ancestraux ou issus de traités—des Indiens. Malheureusement, dans le projet de loi sur la TPS, on adopte un point de vue extrêmement étroit à l'égard de leurs droits ancestraux ou issus de traités de bénéficier de l'immunité fiscale. En fait, ce projet de loi ne mentionne pas le traitement fiscal qui doit être réservé aux Indiens. On laisse plutôt aux articles pertinents de la *Loi sur les Indiens* et aux documents de principe qui peuvent accompagner le projet de loi sur la TPS le soin de traiter de cette question importante.

La FNIS estime qu'au moment du premier contact, ses nations membres étaient autonomes et indépendantes. Ce statut a été ratifié par la *Proclamation royale de 1763* et, par la suite, confirmé par le fait que la Couronne de Grande-Bretagne et plus tard, le gouvernement du Canada, ont choisi de traiter avec les nations indiennes au moyen de traités—genre d'accords conclus uniquement entre souverains égaux. La *Loi sur les Indiens*, rédigée et promulguée sans consultation des Indiens, est une tentative timide pour protéger le statut qu'avaient les nations indiennes avant le premier contact. Toutefois, selon la FNIS, la *Loi sur les Indiens* ne va pas assez loin en ce qui concerne la protection et la promotion de l'autonomie des nations indiennes.

Cela ne veut pas dire que la FNIS préconise une forme de souveraineté complète comme celle que les Warriors Mohawks ont exigée au début de l'été. Au contraire, la FNIS pense que son rôle et celui de ses bandes s'inscrit dans le cadre d'une fédération canadienne élargie dont les attributs seront, en temps opportun, convenablement définis de concert avec les souhaits et les aspirations des Premières nations de ce grand pays. De même, la FNIS ne préconise pas la création ou la perpétuation de zones «franches» comme celles que demandaient les peuples Mohawks d'Akwesasne. En fait, à propos de la taxe sur les produits et services, qu'il suffise de dire que les entreprises indiennes, comme n'importe quelle entreprise, feront payer la TPS à leurs clients non Indiens à l'intérieur comme à l'extérieur des réserves.

● (1600)

Au moment de la signature des traités, les dirigeants des nations indiennes ont obtenu la garantie que leurs citoyens ne seraient pas assujettis au régime fiscal ou à la conscription. Ce fait est corroboré par les commissaires aux traités qui ont, par exemple, négocié le traité nº 8, dans leur rapport au Parlement déposé en 1876. Des promesses identiques ont été faites à tous les chefs des nations assujetties à un traité dans la province de la Saskatchewan, et cela nos anciens s'en souviennent.

La Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan estime que les peuples autochtones ont payé d'avance le droit d'être exemptés du régime fiscal lorsqu'ils ont accepté de partager leurs terres avec le gouvernement fédéral. Par conséquent, en exemptant de la TPS les Indiens assujettis à un traité, on se trouverait non pas à leur accorder un statut spécial, mais plutôt à reconnaître qu'il s'agit là partiellement de la contrepartie versée par le gouvernement fédéral pour avoir le droit d'utiliser, à des fins d'établissement, les terres concédées par les nations visées par un traité.

Les analystes des politiques du ministère des Finances ont indiqué à la FNIS que les bandes ne seraient pas assujetties à la taxe sur leurs achats de biens et de services. Selon les analystes, cette immunité découle des articles 87 et 90 de la Loi sur les Indiens. Malheureusement, la FNIS estime que cela est insuffisant. D'abord, selon elle, l'immunité découle du statut souverain légitime des Premières nations, et non des articles 87 et 90 de la Loi sur les Indiens. Ensuite, les conseils tribaux et les organismes qui dépendent des bandes, comme les sociétés de développement, les sociétés d'aide à l'enfance et les commissions scolaires, ainsi que les institutions régies par la FNIS et la FNIS elle-même, devraient jouir d'une immunité semblable. Tous ces organismes régis par les autorités ou les institutions indiennes dépendent presque entièrement du Parlement pour leur financement. Le droit légitimed des Premières nations à l'autodétermination et la notion de situs juridique prévue à l'article 90 de la Loi sur les Indienss devraient les mettre à l'abri de la taxe.

La TPS va causer beaucoup de problèmes aux autochtones de la Saskatchewan et du reste du Canada. Beaucoup d'autochtones de la Saskatchewan, particulièrement les plus âgés, ne sont pas habitués à faire des déclarations d'impôt. Ils seront abandonnés à leur sort et ne recevront pas leur crédit de la TPS. Mais ce qui est encore plus important du point de vue philosophique, c'est que les autochtones ne devraient peut-être pas demander ces crédits, car on pourrait croire qu'ils acceptent la TPS et sont prêts à la payer. Ce n'est pas le cas. Les autochtones vont demander le crédit de la TPS parce qu'ils sont dans une situation économique très précaire, pas parce qu'ils ont consenti à céder leurs droits issus de traités.

L'exemption fiscale est un droit attaché à la personne. Son facteur déterminant ne devrait pas être l'endroit où la personne vit dans les terres réservées aux autochtones. Cette

modalité, dont semblent s'inspirer les analystes de la politique du ministère des Finances, fait des autochtones conventionnés des prisonniers dans leurs réserves parce qu'on leur nie le droit de quitter les terres qui leurs sont réservées et d'aller s'installer ailleurs dans le pays.

Les Indiens sont déjà du point de vue économique le groupe le plus défavorisé au sein de la Conférédation. La plupart des réserves indiennes sont trop petites, ou manquent d'infrastructure économique pour attirer les activités économiques. En fait, en Saskatchewan, les principales entreprises économiques dans les réserves sont, notamment, des exploitations agricoles, des épiceries de dépannage, des laveries automatiques, des services de ramassage scolaire ou des taxis pour les urgences médicales. Ce n'est guère le genre d'activité sur lequel on peut compter pour créer un grand nombre d'emplois ou pour créer d'autres activités économiques.

Les Indiens n'ont guère d'autre choix que de quitter leurs réserves pour trouver une vie meilleure dans les centres urbains. Dans la plupart des cas, ils n'y réussisent pas et les Indiens citadins retournent à la réserve ou recoivent de l'aide sociale. Un grand nombre d'entre eux deviennent des criminels par désespoir et se retrouvent en prison.

Dans la province de la Sakatchewanm, il est probable que le crédit d'impôt au titre de la TPS, comme son équivalent, le crédit d'impôt pour enfants, sera pris en considération par le ministère provincial pour calculer le revenu d'une famille dans le but de déterminer le montant des crédits d'aide sociale. De cette manière, le bénéficiaire du crédit ne sera pas avantagé et, au lieu de cela, le gouvernement fédéral subventionnera le gouvernement provincial en ce qui concerne l'obligation de celui-ci de fournir des services sociaux.

Selon la FNIS, les Indiens relèvent du gouvernement fédéral, quel que soit leur lieu de résidence. Les Indiens de la Saskatchewan assujettis à un traité ne devraient jamais avoir affaire au ministère des Services sociaux ni, en fait, à tout autre ministère provincial.

Il faut remarquer que si les Indiens assujettis à un traité sont forcés de payer la TPS à l'extérieur de la réserve, en définitive, les Indiens établiront de plus en plus d'entreprises sur les réserves. C'est peut-être souhaitable du point de vue du développement économique des Indiens, mais cela ne sera certainement pas avantageux pour les localités entourant les réserves dont les entreprises dépendent énormément des clients indiens pour survivre. Meadow Lake n'est que l'une des nombreuses localités dont le sort est inextricablement lié à ce qui se passe sur les réserves indiennes avoisinantes. Ce sont Meadow Lake et les nombreuses autres localités semblables de la Saskatchewan et d'ailleurs qui supporteront le gros des répercussions de l'imposition forcée de la TPS aux Indiens assujettis à un traité.

L'Assemblée des chefs a demandé à la FNIS de prendre les mesures juridiques voulues, afin de protéger les droits issus de traités de leurs électeurs en matière fiscale. Avant de prendre une mesure aussi hâtive, nous voulons établir un certain dialogue avec les ministres des Affaires indiennes, des Finances et du Revenu, afin de trouver une solution politique au problème.

Nous demandons respectueusement que le Cabinet fédéral suspende l'imposition de la TPS à l'égard des Indiens assujettis à des traités jusqu'à ce qu'on ait trouvé une solution politique à ce problème philosophique et juridique fondamental. En cas d'impasse, peut-être pourrait-on alors demander au bureau du Commissaire aux traités de donner une opinion et de faire des recommandations.

Honorables sénateurs, j'ai dit aux membres de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan, que j'ai rencontrés la semaine dernière, que je ferais cette mise au point pour eux et je suis heureux d'avoir pu le faire. Je crois savoir qu'il y a eu des discussions dans la salle. Je vais donc mettre un point final à mon discours.

Le sénateur Nurgitz: Je crois . . .

Le sénateur Frith: Est-ce aussi au nom du sénateur MacEachen?

Le sénateur Doody: Non, nous lui céderons la parole lundi. Cela ne nous chante guère, croyez-moi.

Le sénateur Frith: Auparavant, je propose l'ajournement du débat sur ce point à l'ordre du jour au nom du sénateur MacEachen.

Le sénateur Nurgitz: Honorables sénateurs . . .

Le sénateur Frith: Tout le monde est-il d'accord?

Le sénateur Doody: Je crois que M . . . .

Le sénateur Simard: Ne pouvons-nous l'entendre? Savons-nous ce qu'il va dire?

Le sénateur Frith: Oui, je le sais. Je crois qu'il va proposer une motion conformément à l'article 2 des dispositions provisoires du Règlement, mais il me semble que nous avions convenu que la motion principale serait toujours inscrite au nom du sénateur MacEachen parce que les amendements devaient être proposés par lui ou par moi. C'est tout. J'essayais seulement de l'inscrire à son nom et je crois que c'est l'ordre à respecter, puis nous proposerons . . .

(Sur la motion du sénateur Frith, présentée au nom du sénateur MacEachen, le débat est ajourné.)

L'AJOURNEMENT

L'honorable Nathan Nurgitz: Honorables sénateurs, je sais que le Règlement exige qu'il soit 17 heures. Bien qu'il ne soit pas encore 17 heures, je propose que le débat soit ajourné.

Son Honneur le Président suppléant: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Nous sommes d'accord, conformément à l'article P-2 des dispositions provisoires du Règlement.

Son Honneur le Président suppléant: Conformément à l'article P-2 des dispositions provisoires du Règlement, la séance du Sénat est suspendue jusqu'à 14 heures, le lundi 12 novembre 1990.

(La séance est suspendue jusqu'à 14 heures, le lundi 12 novembre 1990.)

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 108C.*]

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 8 novembre 1990

PAGE

La Loi sur la taxe d'accise
Le Code criminel
La Loi sur les douanes
Le Tarif des douanes
La Loi sur l'accise
La Loi de l'impôt sur le revenu
La Loi sur la statistique
La Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (Projet de loi C-62)
Projet de loi modificatif
Troisième lecture—Retrait de la motion d'amendement. Le sénateur Frith 3671

Les travaux du Sénat
Le sénateur Frith 3671
Le sénateur Doody 3671
Le sénateur MacEachen 3671
Le sénateur Barootes 3671

Le jour du Souvenir
Avis de motion portant que le Sénat observe le congé officiel et ne siège pas ce jour-là. Le sénateur Frith 3672
Le sénateur Doody 3672
Le sénateur Barootes 3672
Le sénateur Stanbury 3672
Le sénateur Petten 3672

Question de privilège
Le sénateur Frith 3673
Le sénateur Murray 3673
Le sénateur Barootes 3673
Le sénateur MacDonald (Halifax) 3674
Le sénateur Cools 3674

Le jour du Souvenir
Rejet de la motion portant que le Sénat observe le congé officiel et ne siège pas ce jour-là. Le sénateur Frith 3674
Le sénateur Phillips 3674
Le sénateur Molgat 3675
Le sénateur Doyle 3676
Le sénateur Doody 3676

PAGE

Le sénateur Macquarrie 3676
Le sénateur MacDonald (Halifax) 3676
Le sénateur Buckwold 3677
Le sénateur Lucier 3677
Le sénateur Cools 3677
Le sénateur Corbin 3678
Le sénateur Olson 3679
Le sénateur Simard 3680
Le sénateur Marchand 3680
Le sénateur Turner 3680
Son Honneur le Président 3681

La Loi sur la taxe d'accise
Le Code criminel
La Loi sur les douanes
Le Tarif des douanes
La Loi sur l'accise
La Loi de l'impôt sur le revenu
La Loi sur la statistique
La Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (Projet de loi C-62)
Projet de loi modificatif
Troisième lecture—Suite du débat. Le sénateur MacEachen 3681
Le sénateur Marchand 3682
Le sénateur Frith 3684
Le sénateur Doody 3684
Le sénateur Simard 3684
Ajournement du débat, le sénateur Frith au nom du sénateur MacEachen 3684

L'ajournement
Le sénateur Nurgitz 3684
Le sénateur Frith 3685

LE SÉNAT

Le jeudi 8 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 108B.*]

Le Sénat reprend sa séance à 14 heures, le lundi12 novembre 1990, l'honorable sénateur Bélisle, Président suppléant, étant au fauteuil.

LE JOUR DU SOUVENIR

«IN MEMORIAM»—HOMMAGE SILENCIEUX

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, pour des raisons que vous comprendrez, j'hésite à faire une suggestion, mais je vous prie de m'écouter.

Le compte rendu du Sénat de vendredi dernier ne rapportera que la discussion animée qui a eu lieu à propos du jour du Souvenir. J'ai mentionné au sénateur Doody que le compte rendu d'aujourd'hui devrait rapporter que nous avons commencé nos délibérations en gardant deux minutes de silence respectueux en l'honneur de nos anciens combattants disparus puisque que c'est aujourd'hui le congé du jour du Souvenir.

Son Honneur le Président suppléant: Est-on d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

Les honorables sénateurs observent deux minutes de silence.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Je crois que le compte rendu rapportera également les excellents propos tout à fait de circonstance de nos collègues, les sénateurs Marshall, Bonnell et Cool en prévision du jour du Souvenir.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

RETRAIT DE LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, au nom du sénateur Nurgitz, conformément à l'article P-2 du Règlement provisoire, je demande la permission de retirer la motion que le sénateur Nurgitz a présentée le vendredi 9 novembre concernant l'ajournement de nos travaux.

Son Honneur le Président suppléant: Cette permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

(La motion est retirée.)

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—SUITE DU DÉBAT DE TROISIÈME LECTURE—MOTION D'AMENDEMENT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kelly, appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, tendant à la troisième lecture du Projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.—(*L'honorable sénateur MacEachen, C.P.*).

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Honorables sénateurs, au nom du sénateur MacEachen, j'ai l'honneur et le plaisir de proposer:

Que le projet de loi C-62 ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit modifié en changeant le seuil du crédit d'impôt qui y est prévu:

a) en remplaçant l'article 46, aux pages 293 et 294, par ce qui suit:

«46.(1) L'article 117.1 de la même loi est modifié par insection, après le paragraphe (2), de ce qui suit:

Indexation

«(2.1) Les sommes exprimées en dollars visées au paragraphe 122.5(3) doivent être rajustées pour chaque année d'imposition postérieure à 1990 de façon que la somme applicable à l'année soit égale au total de la somme applicable—abstraction faite du paragraphe (3)—pour l'année d'imposition précédente et du produit de cette dernière somme par le montant—rajusté de la manière prévue par règlement et arrêté à la troisième décimale, les résultats ayant au moins cinq en quatrième décimale étant arrondis à la troisième décimale supérieure—calculé selon la formule suivante:

$$(A/B) - 1$$

où

A représente l'indice des prix à la consommation pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre précédant l'année,

B l'indice des prix à la consommation pour la période de 12 mois qui précède la période visée en A.»

(2) Le paragraphe (1) s'applique aux années d'imposition 1991 et suivantes.»; et

(b) à la page 296, en remplaçant les lignes 39 à 41 par ce qui suit:

«rajusté du particulier pour l'année sur $24 800.»

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, étant appuyé par le sénateur Corbin, le sénateur Gigantès propose, au nom du sénateur MacEachen, C.P., que le projet de loi C-62 ne soit pas lu pour une troisième fois maintenant . . .

Des voix: Suffit!

Son Honneur le Président suppléant: Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Avez-vous des copies de la motion, sénateur?

Le sénateur Gigantès: Je suppose que des copies seront mises à votre disposition dès qu'une photocopieuse pourra les produire. C'est une excellente idée du sénateur Doody, qui vient à notre rescousse en tous temps—c'est pourquoi d'ailleurs nous l'aimons tant.

Le sénateur Doody: C'en est fait de ma réputation.

Le sénateur Gigantès: Cette remarque ne s'applique pas universellement. Elle s'applique uniquement à tous ceux qui l'aiment et non à tous les compléments du verbe «aimer».

Honorables sénateurs, l'alinéa *a*) de l'amendement prévoit que le crédit d'impôt maximum pour TPS et le seuil de revenu seront indexés sur le taux de l'inflation tel que mesuré par l'Indice des prix à la consommation. À l'heure actuelle, le projet de loi prévoit une indexation sur le taux de l'inflation moins 3 p. 100.

L'alinéa *b*) de l'amendement prévoit que le seuil de revenu sera d'abord fixé à 24 800 $.

Le gouvernement a prétendu que le caractère régressif de la TPS—régressivité au sens où on n'impose pas la capacité de payer des contribuables, mais leurs dépenses, quels que soient leur revenu—est neutralisé par le recours à ces crédits d'impôt améliorés pour les contribuables à revenus moyens et faibles. En raison de leur indexation partielle seulement, la valeur réelle de ces crédits va s'effriter avec le temps et la TPS se fera sentir de plus en plus lourdement pour les contribuables à bas revenu.

Il est très facile de montrer ce qui arrive si l'indexation n'est que de 2 p. 100. Dans les faits, le taux d'inflation ces dernières années a été de 5 p. 100. En supposant, au mieux, qu'il ne dépassera pas 5 p. 100 dans les années à venir—au cours des dix prochaines, par exemple—on obtient le calcul suivant: indexée à 5 p. 100 pour cinq ans, la ristourne trimestrielle pour les plus pauvres, qui est de 66 $, s'établirait à 84 $.

• (1410)

En d'autres mots, si le taux d'inflation est de 5 p. 100 et si ceux qui reçoivent la remise doivent avoir le même pouvoir d'achat que maintenant dans cinq ans, alors, ils devraient, dans cinq ans, recevoir une remise de 84 $ par trimestre. Cependant, s'il n'est indexé qu'à un taux de 2 p. 100, le montant de la remise sera de 73 $. C'est dire que sur cinq ans, les contribuables dont le revenu est le plus bas auront perdu 13 p. 100 du pouvoir d'achat que représentait cette remise, soit 11 $ sur 84 $.

Si nous faisons une projection sur dix ans, cette remise, indexée à un taux d'inflation de 5 p. 100 devrait être de 108 $ par trimestre. Cependant, indexée à seulement 2 p. 100, c'est-à-dire trois points de moins que l'inflation, cette remise ne sera que de 80 $, ce qui veut dire qu'ils auront perdu 28 $ sur 108 $ et donc que leur pouvoir d'achat représenté par cette remise sera de 26 p. 100 inférieur à ce qu'il est en ce moment. C'est un coup dur.

En passant, la formule que j'utilise est $A=C(1 + \text{intérêt})^t$, où «A» est le produit final et «t» le nombre d'années. C'est la formule type pour le calcul de l'intérêt et de la croissance du capital.

Donc, arrêtons-nous au seuil des revenus admissibles. Ce seuil, fixé à 24 000 $ indexé à 5 p. 100 pendant cinq ans devrait s'élever à 31 652 $ si, dans cinq ans, la personne à faible revenu profit de la même équité qu'aujourd'hui et de la même protection contre toute régression qu'aujourd'hui ou qu'à la date d'entrée en vigueur de la taxe. Cependant, supposons que le taux d'indexation de la remise n'est que de 2 p. 100, c'est-à-dire un taux d'inflation de 5 p. 100 moins trois, cette personne ne recevra dans cinq ans 4 271 $ de moins que si ce seuil avait été entièrement indexé au taux d'inflation. Cela veut dire que le seuil aura été réduit de 4 000 $ en dollars d'aujourd'hui. Les pauvres qui seront protégés pendant les cinq premières années, ne le seront plus dans cinq ans. Nous ne parlons pas des riches qui peuvent absorber cette taxe supplémentaire. Nous parlons des pauvres. Le nombre de pauvres, en termes d'aujourd'hui, aura été considérablement réduit parce que le seuil d'admissibilité à la remise aura été réduit de 4 271 $ en cinq ans.

Examinons maintenant la situation dans dix ans. Le seuil de 24 800 $, indexé à un taux de 5 p. 100 pendant dix ans, en supposant un taux d'inflation de 5 p. 100, devient 40 497 $. Donc, dans dix ans, si l'on veut que le seuil, aujourd'hui fixé à 24 800 $, serve encore d'étalon du bien-être—ou de l'absence de bien-être—des pauvres qui sont censés être protégés des ravages de la taxe par une remise, il devrait être de 40 397 $. Supposons maintenant que pendant dix ans, les pauvres n'ont obtenu une protection que de 2 p. 100 devant un taux d'inflation de 5 p. 100. Le seuil sera passé de 24 800 $ à 30 321 $. Donc, encore plus de familles perdront cette protection dont le seuil d'admissibilité aura été fixé à 10 166 $ de moins qu'au départ. Nous ne parlons pas ici de gens qui achètent du caviar non taxé, mais de gens qui doivent y penser à deux fois avant d'acheter à leurs enfants de nouvelles bottes d'hiver. Si les bottes de l'année d'avant sont trop petites parce que l'enfant à grandi, il se pourrait bien que les parents arrivent à la conclusion qu'ils n'ont pas les moyens d'en acheter une nouvelle paire. Ce sont ces gens pour qui chaque sou compte vraiment qui se verront retirer ces sommes.

On nous dit que, si le gouvernement s'aperçoit qu'il aggrave la situation de ces gens, des plus pauvres parmi les pauvres, il modifiera les calculs de façon à alléger leur misère. Fort bien, mais quel gouvernement? Si c'est un gouvernement libéral, il abolira ce genre de TPS. Dans le cas d'un gouvernement conservateur, il faut examiner ses réalisations en matière de fiscalité. Le bureau d'études fiscales cite des chiffres convaincants sur les six dernières années, montrant que ceux qui sont dans les tranches de revenu les plus élevées ne paient pas plus d'impôt qu'ils n'en payaient il y a six ans, mais que ceux qui se trouvent dans les tranches inférieures en paient beaucoup plus, en dollars stables après inflation. En réalité, ce gouvernement a donc fait des concessions aux riches en s'attaquant aux pauvres. Si quelqu'un croit encore qu'il réduira les revenus des riches afin d'en faire profiter les pauvres, c'est que cette personne n'a pas pris connaissance de ses réalisations des six dernières années. Il ne le fera tout simplement pas. C'est pourquoi nous proposons un amendement qui protégerait les pauvres par la pleine indexation du seuil d'admissibilité et par conséquent, la pleine indexation de leurs remboursements.

Je ne m'attends pas vraiment à ce que M. Mulroney ou son ministre des Finances se montre très réceptif à cette proposition. Par ailleurs, je ne sais pas combien de sénateurs d'en face voteront selon leur conscience, ni combien feront des discours dans lesquels ils chercheront à se justifier puis voteront en accord avec l'idéologie de M. Mulroney. Il est vrai que l'on doit montrer une certaine loyauté envers celui qui nous a fait sénateur, mais il faut aussi en montrer envers nos concitoyens, surtout les plus vulnérables.

Ceux qui disent qu'on juge une société par la façon dont elle traite ses plus faibles n'ont certainement pas tort. À l'occasion du jour du Souvenir, pensons que bien des gens de la couche sociale la moins fortunée ont donné leur vie aussi courageusement que ceux de la couche la plus riche, dans toutes les guerres auxquelles ce pays a participé. Ils ont servi leur pays aussi loyalement que les riches, et dans des conditions souvent pires que celles que connaissaient les riches. Dans la Marine royale, je jouissais d'une cabine personnelle en tant que jeune officier. Les simples marins, qui affrontaient un danger aussi grand que moi et qui recevaient une solde beaucoup moins importante, étaient entassés comme des sardines dans des réduits malodorants et toujours mouillés. Ils dormaient dans des hamacs en trois rangées superposées.

Les pauvres ont toujours bien servi leur pays, et ils méritent notre protection. Cet amendement vise à donner une certaine assurance aux pauvres qu'ils ne perdront pas cette protection en raison de l'attitude du gouvernement. En effet, dans l'une des premières déclarations qu'il ait faites en tant que ministre des Finances, M. Wilson avait dit que le pays avait besoin de plus de riches.

Le sénateur Frith: «Qu'ils mangent de la brioche».

Le sénateur Gigantès: Bien sûr, c'est la théorie de l'osmose descendante. Servons un banquet aux convives et les chiens auront peut-être quelques restes de table.

Le sénateur Murray: Plus de riches et moins de pauvres! Nous voulons que les pauvres s'enrichissent.

Le sénateur Frith: Ce n'est pas la façon d'y arriver!

Le sénateur Gigantès: Examinons maintenant les bénéfices des sociétés. Je veux dire que les personnes qui dirigent des entreprises et qui font des profits ne sont pas généralement considérées comme des pauvres. Non seulement beaucoup d'entre elles peuvent-elles reporter le paiement de leurs impôts, voire ne payer aucun impôt, mais elles peuvent aussi profiter d'échappatoires très avantageux ainsi que de taux moins élevés. Lors d'une réunion de comité, le sénateur Barootes avait contesté ce fait et je lui avais montré des études comparatives des impôts sur les bénéfices des sociétés, au Canada et aux États-Unis, faites par Statistique Canada, l'OCDE, ainsi que le Bureau of Labour Statistics des États-Unis. Je sais que l'on peut jouer avec les taux, mais il y a une façon de faire une comparaison valable, en vertu de laquelle les taux n'importent guère et il n'est pas nécessaire de tenir compte de ce qui relève de la province, du fédéral ou de l'État.

• (1420)

Quelle portion du produit intérieur brut de chaque pays est représentée par les bénéfices des sociétés? Quelle proportion, en termes de fraction du produit intérieur brut, est prélevée sous forme d'impôt sur les bénéfices des sociétés? Le deuxième chiffre, divisé par le premier, vous donne le taux, c'est-à-dire le taux réel, indépendamment des taux publiés, auquel les bénéfices des sociétés sont taxés dans chaque pays.

L'impôt sur les bénéfices des sociétés, exprimé comme un pourcentage du PIB, est moins élevé aux États-Unis. Au Canada, l'impôt sur les bénéfices des sociétés diminue à chaque année depuis le premier budget des Conservateurs. Si les bénéfices des sociétés au Canada avaient été imposés au même taux—pas à un taux plus élevé, mais seulement au même taux que les profits des corporations aux États-Unis, le gouvernement aurait, dans chacune des années 1985, 1986, 1987, 1988 et 1989, obtenu respectivement 6,7, 2,5, 2,7, 1,2 et 7,8 milliards de dollars en recettes supplémentaires. Il ne s'agit pas de chiffres en l'air; ce sont des sommes réelles. Les gens répondent immédiatement: «Oui bien sûr, mais tout le monde va déménager aux États-Unis parce que le Canada n'est pas un endroit aussi attirant pour investir». Je ne le crois pas. Notre pays possède d'énormes ressources, des citoyens informés, une main-d'œuvre qualifiée, ainsi que des villes beaucoup plus sûres qu'aux États-Unis, où les grandes villes sont pratiquement en proie à la guerre civile. Bref, la réputation de notre pays est excellente, et ce depuis des années. Si les honorables sénateurs veulent bien se donner la peine de jeter un regard en arrière, ils constateront que le Canada a dépassé la plupart des autres pays, dans la majorité des domaines. Si vous ne voulez pas me croire, écoutez plutôt cette déclaration: «Nous pensons que le succès de nos efforts est illustré par le fait qu'au cours des cinq dernières années, le Canada a joui du deuxième taux de croissance économique parmi les pays du Groupe des sept, et du premier taux de croissance pour ce qui est de l'emploi». Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Ils visent la période qui a précédé le récent ralentissement et ils ont été écrits par M. Wilson pour le Wall Street Journal.

Nous ne pouvons, dans le même souffle, prétendre que nos grandes sociétés patriotiques vont fuir vers le Sud si nous les imposons au même taux que les corporations aux États-Unis, ou que nous serons aux prises avec des problèmes semblables à ceux qui existent dans les grandes villes américaines où règnent la violence et les tensions raciales, et dire par ailleurs que nous sommes les meilleurs. Les dirigeants d'entreprises ne sont pas bêtes: ils savent que le Canada est le meilleur endroit

où investir. Ils savent qu'il y a de l'espace ainsi qu'une abondance de ressources. En conséquence, nous aurions pu les taxer au même taux qu'aux États-Unis.

Le total des recettes supplémentaires pour les années 1985, 1986, 1987, 1988 et 1989 a été de 21 milliards de dollars, montant que le gouvernement aurait pu accumuler s'il avait imposé les bénéfices des sociétés à un taux comparable à celui qui se pratique aux États-Unis.

Je suis ensuite passé à un autre calcul. J'ai pris la dette de chaque année, en commençant par celle de décembre 1984 et j'y ai ajouté le déficit de 1985. Cette dette était de 160,8 milliards. Il s'agit de la fameuse dette que le gouvernement a hérité de nous et qui, bien entendu, est la source de tous les problèmes, du premier jusqu'au dernier.

Permettez-moi une digression. J'ai pris la parole devant un groupe de Grecs le 28 octobre 1989, jour anniversaire de l'attaque italienne contre la Grèce lors de la Seconde Guerre mondiale. Lors de cette première attaque, les Italiens ont été repoussés par les Grecs, qui ont pris l'Albanie avant que les Allemands ne viennent à la rescousse. Lors de cette allocution, on m'a demandé ce qui s'était passé pendant l'occupation de la Grèce, pourquoi les efforts de la résistance grecque avaient été moins fructueux qu'on aurait pu l'espérer. J'ai répondu que les résistants n'avaient jamais pu s'entendre pour adopter et observer un ensemble de règles. Un auditeur m'a fait remarquer: «Mais, sénateur, la Grèce a été sous domination turque pendant cinq siècles.» J'ai répondu: «Allons donc, cela fait 160 ans. Faut-il toujours s'en prendre aux Turcs? N'avons-nous aucune responsabilité?»

Je voudrais que les conservateurs se demandent s'ils n'ont pas quelque responsabilité, eux aussi. N'ont-ils pas commis quelques erreurs de gestion? Leur conduite a-t-elle été irréprochable sur toute la ligne? Ont-ils toujours été justes, efficaces, honnêtes, parfaits? Leurs prévisions ont-elles été toujours impeccables? Ont-ils une moyenne de mille au base-ball et deux coups au-dessous de la normales à tous les trous au golf? Est-ce bien le bas? Veulent-ils nous faire croire cela?

Le sénateur Stanbury: C'est en tout cas ce que les Canadiens pensent.

Le sénateur Gigantès: Exact. C'est donc cette dette que nous avons léguée au gouvernement. Ce sont les chiffres de Statistique Canada: 160,8 milliards de dollars d'après les comptes nationaux. Mais le gouvernement a recours à des stratagèmes lorsqu'il parle de la dette léguée par les libéraux; il se reporte plutôt aux comptes généraux. C'est là-dessus qu'il se fonde lorsqu'il parle de la dette et des besoins en emprunts. Lorsque le gouvernement parle des libéraux, il se sert d'autres chiffres pour faire paraître la dette plus lourde. Pour ma part, je me sers des mêmes chiffres pour la dernière année du gouvernement libéral que pour les années des conservateurs. La dette était de 160,8 milliards en décembre 1980, selon Statistique Canada. Le déficit de 1985 a été de 31,5 milliards. Si, cette année-là, nous avions eu les mêmes taux d'intérêt que les États-Unis—la même argumentation vaut ici—nous n'aurions pas eu à pratiquer des taux supérieurs à ceux des États-Unis. Le Canada n'a rien à envier aux États-Unis comme pays d'accueil pour les capitaux, compte tenu notamment de l'Accord de libre-échange. Il faut donc soustraire du déficit 2,8 milliards, parce que les taux d'intérêt auraient été inférieurs et enfin il faut soustraire les 6,7 milliards de dollars des recettes supplémentaires que nous aurions recueillis en imposant les bénéfices des sociétés au même taux que les États-Unis. Ayant effectué cette opération pour chaque année, j'en arrive à la conclusion que la dette nationale aurait été aujourd'hui de 85 milliards de dollars inférieure à ce qu'elle est effectivement si les conservateurs avaient adopté le même taux d'imposition des sociétés et les mêmes taux d'intérêt qu'aux États-Unis.

• (1430)

Il est difficile de réduire les dépenses, surtout celles qui sont liées à des accords conclus avec les provinces, comme les dépenses fixes de programmes. Toutefois, il existe une catégorie de dépenses que le gouvernement fédéral a le droit de réduire. Il s'agit de l'achat de biens et de services pour l'administration fédérale elle-même, indépendamment de ce qu'Ottawa donne aux provinces pour l'assurance-maladie, l'éducation post-secondaire et la sécurité sociale. Il s'agit du coût effectif de l'administration fédérale.

Si on prend la peine d'examiner les chiffres chronologiques publiés par Statistique Canada en juillet de chaque année, on constate que le rythme d'accroissement des montants que les conservateurs ont consacrés à l'achat de biens et de services, depuis leur arrivée au pouvoir en 1984, a été deux fois supérieur au chiffre correspondant des six années précédentes, sous le gouvernement libéral. Nous avons un drôle de gouvernement qui dit aux pauvres qu'il doit combattre l'inflation qu'il a lui-même créée pour plaire à ses amis. Quand l'impôt sur les bénéfices des sociétés est réduit, les gens qui appuient en général les gouvernements conservateurs sont heureux. Ils sont prêts à clamer que toutes les politiques du gouvernement Mulroney sont les meilleures possibles pour le pays. Elles sont certes les meilleures pour les amis du gouvernement.

Le gouvernement nous affirme que la TPS sera avantageuse pour le Canada. Cette taxe transfère une partie du fardeau fiscal des sociétés et des institutions financières à la classe moyenne et aux travailleurs dont les impôts ont déjà augmenté très sensiblement, tandis que l'impôt des 5 p. 100 de la population qui gagnent les revenus les plus élevés est demeuré stable. Pourquoi avons-nous des déficits élevés? Pourquoi avons-nous accumulé 85 milliards de dollars de plus de déficit que nous n'aurions dû? C'est parce que l'impôt des sociétés a été réduit et que les taux d'intérêt ont été plus élevés chez nous qu'aux États-Unis.

Pourquoi devons-nous avoir des taux d'intérêt plus élevés? Les Romains disaient toujours: *Cui bono*? À qui cela profite-t-il? Qui est avantagé par des taux d'intérêt élevés? Ceux qui ont de l'argent à prêter. Ce ne sont ni les pauvres ni les gens de la classe moyenne qui prêtent. Ces gens empruntent. Et qui encaisse? Ce sont les partisans de M. Mulroney, qui peuvent se payer des pleines pages de publicité dans les journaux pour dire que ses politiques, et notamment sa politique fiscale, sont merveilleuses pour eux. Je peux facilement le comprendre. Cependant, un premier ministre n'est pas élu pour servir les membres d'une petite coterie. Il est élu pour servir le pays dans son ensemble.

J'ai écouté le texte du mémoire présenté par la Chambre de commerce du Québec qui s'opposait au statu quo. Les arguments avancés sont très valides. La Chambre de commerce

refuse de prendre position sur la question de la souveraineté. Mais elle s'oppose à la taille de la dette nationale et à la politique de taux d'intérêt élevés. Ces deux facteurs ont eu des répercussions sur l'unité nationale. En appliquant des politiques qui font abstraction des masses et de la classe moyenne pour n'avantager que les riches, le gouvernement affaiblit les liens qui unissent notre pays.

La TPS et la désintégration presque totale de la limite sont des mesures typiques de ce gouvernement. Il oublie les pauvres car, selon lui, ils ne devraient pas exister. Pourquoi ne recourt-il pas directement à l'euthanasie? Ce serait une bonne façon de s'en débarrasser. Le gouvernement essaie de faire croire aux Canadiens que, si la situation devient assez grave, il augmentera la limite, qu'il la rajustera pour tenir compte du taux d'inflation. Il faudrait que les Canadiens âgés se révoltent pour obliger le gouvernement à revenir sur sa décision ignominieuse et insensible de désindexer les pensions de vieillesse. C'est déjà assez difficile d'être âgé. S'il y a des gens qui en doutent, ils n'ont qu'à me regarder: je suis vieux et ils sont obligés de m'endurer, ce qui est déjà très ennuyeux. Faut-il en plus que les personnes âgées voient le gouvernement réduire leurs maigres pensions? Que voulons-nous dans dix ans? Voulons-nous que nos personnes âgées meurent de faim dans les rues, comme c'était le cas du temps de Dickens, au début du siècle?

Dans une réunion de comité, un sénateur d'en face, dont je tairai le nom parce qu'il n'est pas ici, a proposé une solution au problème du chômage chez les jeunes. Il a proposé que les salaires des domestiques soient déductibles. Ce sénateur voulait que nos jeunes aillent travailler pour les riches comme servantes, valets ou chauffeurs. Les riches pourraient déduire de leur revenu imposable les salaires qu'ils verseraient à ces jeunes. Le sénateur disait que des centaines de milliers d'emplois seraient ainsi créés. Je ne crois pas que nos jeunes veuillent être des domestiques. Ce n'est pas drôle de faire ce genre de travail. Tous les gens qui emploient des domestiques ne sont pas aussi parfaits que les conservateurs ne le croient. Un domestique doit endurer bien des choses: mauvais caractère, odeurs, mauvais comportement, harcèlement, insensibilité. De plus, il a toujours le sentiment d'être esclave de la volonté d'une autre personne. Les gens ne veulent pas être des domestiques. Pourtant, un sénateur conservateur a pensé que c'était là une façon de résoudre le problème du chômage chez les jeunes. Selon lui, la solution consistait à faire des servantes, des valets et des chauffeurs de nos jeunes diplômés d'université incapables de trouver de l'emploi. De cette façon, les conservateurs se sentiraient un peu plus à l'aise, du moins ceux qui ont de l'argent. Une conservatrice m'a dit en jour, en admirant son nouveau lave-vaisselle: «C'est une belle machine, mais une servante est beaucoup mieux.» Oui, mais les jeunes ne veulent pas être des servantes et des valets qui lèchent les bottes de leurs employeurs.

● (1440)

Lorsque le gouvernement dit qu'il fera des rajustements, je suis presque certain qu'aucun Canadien ne le croit. Les conservateurs réussissent à s'isoler mentalement de la misère qui les entoure. Tous ceux d'entre nous qui sont plus ou moins aisés sont isolés de la misère qui les entoure. Regardez où nous habitons. Là où j'habite, dans les collines de la Gatineau, il n'y a pas de pauvres. Tous mes voisins sont dans la même tranche de revenu que moi. Nous ne voyons pas de pauvres. Nous montons dans notre voiture le matin pour nous rendre à nos grands bureaux, et il n'y a aucune personne pauvre dans les alentours, sauf la femme de ménage qui vient chez nous une fois par semaine ou celles qui vont chez mes voisins un peu plus souvent parce qu'ils sont mieux nantis que moi. Je suis heureux de dire qu'il n'y a aucun conservateur parmi eux. Il y a même certains libéraux qui sont bien nantis mais, au moins, les libéraux ne se sentent pas à l'aise lorsqu'il y a des pauvres autour d'eux. Les conservateurs, eux, ne se sentent pas à l'aise lorsqu'il n'y a pas de pauvres autour d'eux.

[Le sénateur Gigantès.]

Personne ne va croire qu'un gouvernement conservateur va réparer l'injustice qu'il a commise dans le projet de loi C-62 en désindexant le seuil en question. Les gens ont toutes les raisons de ne pas le croire.

Nous nous opposons à cet aspect du projet de loi, mais nous nous élevons également contre le projet de loi dans son ensemble. Vous nous demandez comment nous pouvons faire face à une dette nationale croissante. Je viens juste de donner, honorables sénateurs, une preuve arithmétique qui montre bien que, grâce à une meilleure gestion et à une politique différente—et non une politique conservatrice, même si je reconnais qu'il y a là un problème—la dette nationale serait à l'heure actuelle de 86 milliards de dollars inférieure à ce qu'elle est maintenant. C'est là une augmentation de 86 milliards de dollars de la dette nationale que les conservateurs auraient pu éviter en suivant une politique raisonnable, mais ils n'en ont rien fait. Bien entendu, on peut s'attendre à cela des conservateurs.

Il s'agit, en l'occurrence, que d'un seul aspect du projet de loi. Pour ma part, je m'oppose au projet de loi dans son ensemble, parce que j'estime qu'il faut réévaluer périodiquement tout régime fiscal, afin de déterminer s'il est toujours valable. Devons-nous le changer? C'est un peu comme une automobile. Vient un moment où on regarde sa vieille guimbarde et on se demande si on doit l'échanger, acheter une nouvelle automobile ou garder la vieille. Les conservateurs affirment qu'il faut garder l'ancien véhicule encore quelque temps, mais améliorer le confort du conducteur. Selon eux, il n'est pas nécessaire de s'occuper de la mécanique et du reste. Il suffit d'accroître le confort. Ils se disent qu'on peut améliorer le système de chauffage pour l'hiver et qu'il est possible d'ajouter à cette vieille guimbarde un système de climatisation. Cependant, il se peut que ce véhicule ne réponde plus du tout aux besoins. Il est peut-être nécessaire de la changer non pas pour améliorer le sort des amis des conservateurs, mais bien pour stimuler l'économie.

Dans le projet de loi C-62, comme dans toutes leurs autres mesures fiscales, les conservateurs allègent le fardeau des riches pour accroître celui des pauvres. Ils font fi des preuves qui montrent que les taxes à la consommation appliquées en Europe et ailleurs ne donnent pas les résultats escomptés, soit une meilleure croissance et un développement accéléré de l'économie. On assiste déjà chez l'intelligentsia partout en Europe à une révolte contre ces taxes qui ne favorisent en rien l'économie.

Lorsque nous soulevons nos objections, nous trouvons automatiquement des réponses dans certains éditoriaux. Or, la plupart de ces éditoriaux paraissent dans des journaux dont les rédacteurs en chef répondent aux souhaits d'un éditeur qui se

plie aux volontés d'un propriétaire qui est généralement un ami de M. Mulroney. Ainsi, les éditoriaux sur l'économie, surtout ceux qui sont publiés dans le *Globe and Mail*, sont très conservateurs. Même s'ils ne l'étaient pas, nos jeunes économistes, dont certains sont maintenant entre deux âges et sont devenus des éditorialistes, ont reçu leur enseignement dans des universités canadiennes où les manuels sont américains et où la théorie keynésienne a perdu sa crédibilité, après avoir été mal utilisée notamment par Lyndon Johnson.

En outre, tout le monde est marqué par l'école de Chicago. Cette école défend en grande partie le spencerisme. À la fin du siècle dernier ou au début du siècle actuel, Herbert Spencer a exprimé en termes socio-économiques ce que Calvin défendait. En fait, les riches sont les élus de Dieu. L'inverse doit donc être vrai, c'est-à-dire que les pauvres ne méritent pas d'être les élus de Dieu. Il est préférable pour une économie d'abandonner à leur sort les faibles, car elle ne s'en portera que mieux.

Si on pousse les choses assez loin, on doit donc laisser mourir sa mère et son père. Il s'agit de laisser mourir un enfant malade ou les pauvres. C'est là la philosophie défendue par Herbert Spencer. Or, l'enseignement de l'école de Chicago est imprégné de ce type de pensée. Il a été grandement influencé par Fredrich Von Baer.

Oui, en un sens, c'est efficace, en termes économiques, calculés, froids, mais la société est constituée d'êtres humains imprévisibles, impossibles qui ne se classent pas commodément dans une équation mathématique. Intrant, extrant, modèles économétriques, autant de notions qui relèvent de l'abstrait. Les êtres humains ordinaires ne veulent pas être des serviteurs; ils veulent posséder quelque chose qui ressemble au luxe dont certains font étalage.

Je me souviens m'être demandé pourquoi Chrysler refusait des hausses de rémunération à ses travailleurs, en 1957, alors que sa publicité invitait les acheteurs à passer à une classe supérieure de produits. Toute la publicité dans cette merveilleuse économie de marché de l'Amérique du Nord nous invite à opter pour la classe supérieure dans ceci ou cela. Il ne faut surtout pas demander à être mieux payé. C'est la théorie de Spencer, et du torysme en général.

Elle n'est pas logique parce que, à la longue, elle échouera. La taxe à la consommation soulève une rébellion car, qu'on le veuille ou non, elle est inéquitable. Elle frappe les pauvres plus durement que les riches. Les conservateurs essaient de dorer la pillule en promettant une ristourne. Cette ristourne va être réduite à néant parce qu'elle n'est que partiellement indexée. Cette façon de concevoir les ristournes est typiquement conservatrice. Si les gens étaient moins exigeants et s'ils étaient prêts à accepter le taux courant de rémunération, il n'y aurait pas de chômage. En Saskatchewan, en 1985—et je suis sûr que les chiffres de 1985 sont comparables à ceux d'aujourd'hui—l'allocation de bien-être social pour une famille de quatre personnes était de 600 $ par mois. Six cents dollars pour quatre personnes. Chaque dollar que le père ou la mère gagnait en surplus pour adoucir la vie de leurs enfants leur était immédiatement enlevé. Cela revient à un taux d'imposition de 100 p. 100.

● (1450)

M. Jacques Parizeau a démontré dans le Livre vert qu'il a publié dans la dernière année où il a été ministre des Finances au Québec, il n'y a pas si longtemps de cela, que le taux de récupération, autrement dit le taux d'imposition des gains d'un assisté social, dépassait de beaucoup 100 p. 100 parce que ces personnes ne perdent pas seulement la totalité de ce qu'elles gagnent en plus de leurs prestations, elles perdent d'autres avantages comme la gratuité des soins dentaires pour leurs enfants et le logement subventionné. On les accuse ensuite de dissimuler, de tricher. Diable, si les enfants mouraient de faim et que les parents ont triché pour les nourrir, je leur dis chapeau! Ces parents sont de bons citoyens et de bons parents. Ils ne peuvent évidemment pas se payer les gros honoraires de comptables et de fiscalistes pour savoir comment tricher d'une manière socialement acceptable et se la couler douce aux dépens des autres contribuables. Dès que quelqu'un propose que les déjeuners coûteux ne soient plus une dépense à déduire de l'impôt, ce sont des lamentations, des pleurs et des grincements de dents incroyables: «Mon Dieu, comment pourrons-nous faire des affaires si nous ne pouvons nous payer ce qu'il y a de mieux, dans les plus grands restaurants? Commen être de vrais tories si nous n'écrasons personne?» Je pousse l'idée à l'extrême, mais cette attitude est au cœur même de la pensée économique et politique des tories. La compassion ne s'y trouve pas.

Je n'attends pas de compassion de la part des tories, mais j'aimerais qu'ils montrent une certaine intelligence des questions. Même si les tories détestent l'impôt sur le revenu et l'ont toujours détesté, il n'y a aucun doute qu'il est supérieur à l'imposition directe. L'un des plus grands experts en fiscalité en Amérique du Nord n'est pas Canadien. Ce qu'il dit est quand même pertinent car nous sommes tellement influencés par les États-Unis. Exemple: ils ont opté pour les classes de pédagogie ouverte, nous aussi. Nous l'avons fait dix ans plus tard, toutefois, au moment où les États-Unis se sont rendu compte qu'elles ne donnaient rien. Nous semblons imiter toutes les mauvaises habitudes des Américains, mais en retard, après qu'ils se sont rendu compte que . . . excusez ma toux. Je ne perds pas la voix. Que personne ne s'inquiète, je vais pouvoir vous entretenir indéfiniment de tous les sujets possibles et impossibles . . .

Le sénateur Frith: Bien. Je commençais à m'inquiéter.

Le sénateur Gigantès: Merci. Même si je dois venir ici en ambulance, comptez sur moi, j'y serai.

En tout cas, dans une série d'essais publiés sous le titre «What should be Taxed, Income or Expenditures?», le professeur Richard Goode s'est demandé s'il fallait imposer le revenu ou les dépenses. Vous serez heureux d'apprendre, honorables sénateurs, que l'ouvrage est assez bref. Je n'en lirai que 23 pages, cela ne devrait donc pas être très long. Le professeur traite justement de la question dont nous sommes saisis et soutient que l'impôt sur le revenu est préférable à la taxe à la consommation. Je remettrai les titres aux sténographes du hansard et je lirai le texte même, sauf s'il y a des interruptions. Je ne vois pas les sénateurs Simard ou Barootes, mais le sénateur David, qui est présent, intervient parfois.

Le sénateur David: Combien de pages lirez-vous?

Le sénateur Gigantès: Pas beaucoup, 23 ou 24, mais le caractère est petit et les lignes sont nombreuses. Selon le professeur:

Même si l'idée d'une taxe directe sur les dépenses de consommation a gagné l'appui d'économistes renommés depuis John Stuart Mill, elle retient peu l'attention dans les débats publics ou politiques. Dernièrement, on a tenté de raviver l'intérêt à son égard aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Suède. Le rapport du département du trésor américain intitulé *Blue Print for Basic Tax Reform* . . . et celui du comité Meade, au Royaume-Uni, ont défendu le principe de la taxe sur les dépenses et expliqué en détail sa conception et ses répercussions. En Suède . . .

Même les socialistes se trompent; c'est pourquoi je suis libéral.

En Suède, une commission gouvernementale sur la taxation a commandé une étude sur la taxe sur les dépenses et, dans son rapport final présenté en 1977, elle a relevé les avantages de cette taxe, mais elle n'était toujours pas en mesure de soutenir que les dépenses personnelles constituaient une assiette fiscale plus pertinente que le revenu. Ces rapports et divers débats qui ont eu lieu récemment pourraient aider à attirer l'attention de ceux qui forment l'opinion des particuliers et des politiques.

En réalité, seulement deux pays, soit l'Inde et le Sri Lanka (l'ancien Ceylan), avaient appliqué une taxe sur les dépenses.

C'était à l'époque où M. Goode rédigeait son ouvrage, en 1980. Toujours selon ce dernier:

Chaque pays a utilisé cette taxe comme un léger supplément à l'impôt sur le revenu, par suite d'un rapport convaincant rédigé par Nicholas Kaldor.

Il y avait deux économistes hongrois qui travaillaient en Grande-Bretagne. L'un s'appelait Kaldor et l'autre, Beloff, mais ils étaient connus comme «Bouddha et la Peste». L'un travaillait pour les conservateurs et l'autre pour les travaillistes. M. Goode continue de la façon suivante:

Les deux pays n'ont pas tardé à abandonner la taxe sur les dépenses. Au Sri Lanka, on a fait un deuxième essai en 1976, mais on l'a abandonné à nouveau en 1977. En proposant d'abandonner la taxe pour la deuxième fois, le ministre sri lankais des Finances a déclaré que la taxe était inefficace et inapplicable dans une économie comme celle du Sri Lanka.

Le présent ouvrage soutient que l'impôt sur le revenu est préférable à la taxe sur les dépenses. Après de brefs commentaires sur la nature des deux taxes, on trouve une comparaison entre ces deux dernières quant à l'équité, l'affectation efficace des ressources économiques et la compatibilité avec la pleine utilisation des ressources.

Ce sont là des éléments importants sur le plan économique, parce que, s'il n'y a pas d'équité, l'observation sera défaillante et, s'il n'y a pas d'affectation efficace des ressources ni de compatibilité avec la pleine affectation, l'économie ira mal. M. Goode protestera mais, à mon avis, il constatera que la taxation des dépenses est beaucoup moins efficace que l'impôt sur le revenu.

Pour les besoins de la discussion, on suppose au départ que les deux taxes sont bien conçues et appliquées et on ne tient pas compte des problèmes particuliers qui accompagnent les défauts remédiables que soulèvent actuellement l'impôt sur le revenu ou la transition vers une taxe sur les dépenses. Il faut donc étudier certains de ces problèmes ainsi que les complications dues à l'inflation. On en arrive à formuler certaines remarques sur l'applicabilité de la taxe sur les dépenses et sur son application lorsqu'elle s'ajoute à d'autres taxes.

[Le sénateur Gigantès.]

• (1500)

Ces parties sont toutefois très condensées, étant donné que les aspects techniques de cet impôt sur les dépenses, ainsi que la possibilité de s'en servir comme supplément à d'autres impôts, sont traités plus en détail dans d'autrs documents.

Je recommande vivement la lecture de cet ouvrage, qui s'intitule *What Should Be Taxed: Income or Expenditure*? Il est publié par Joseph A. Pechman—*Studies of Government Finance: The Brookings Institution.*

L'auteur poursuit en disant:

L'impôt sur le revenu est au départ considéré comme un impôt global, le revenu étant défini essentiellement de la manière proposée par Schanz-Haig-Simons (S-H-S) et de nombreux autres défenseurs de cette forme d'impôt. Selon cette définition, le revenu correspond à l'augmentation du pouvoir de consommer. Il représente la consommation réelle d'une personne, plus ou moins tout augmentation ou diminution de la valeur de son pouvoir de consommer dans l'avenir, telle que déterminée par sa situation nette.

On s'est moins arrêté à l'assiette de l'impôt sur les dépenses. On suppose au départ qu'elle correspond au revenu S-H-S, moins les économies nettes (ou plus les désépargnes nettes). D'une façon générale, les économies nettes sont égales à l'augmentation de la situation nette d'une personne (les désépargnes nettes correspondant à la diminution de la situation nette). La définition du revenu et de la consommation comporte certains problèmes conceptuels complexes, principalement en ce qui a trait à la distinction entre les marchandises intermédiaires et les produits finis, ainsi qu'aux avantages sociaux liés à l'emploi. Cela dit, certains des problèmes de calcul du revenu S-H-S seraient non pertinents ou non importants dans le calcul de la consommation imposable. Les plus évidents de ces problèmes sont les déductions pour amortissement (consommation de biens de capital), ainsi que les augmentations ou diminutions de la valeur des investissements en main à la fin de la période d'imposition (pertes ou plus-values accumulées mais latentes). La plus-value d'une résidence, d'une œuvre d'art ou d'un autre bien durable utilisé par le propriétaire devrait être prise en considération au moment de calculer sa consommation imposable, étant donné que la plus-value sous-entend que la valeur annuelle du bien durable a augmenté.

Je suis certain que ceux d'entre vous qui s'intéressent à ce genre de chose suivent attentivement cet excellent texte de M. Goode, mais j'ai peu d'espoir. Il dit ensuite ceci:

Toutefois, à part une augmentation des valeurs nominales attribuable à l'inflation, ces gains semblent constituer seulement une faible partie de la consommation. Leur exclusion de l'assiette d'une taxe à la consommation aurait une incidence beaucoup moins grande que l'exclusion des gains en capital accumulés sur tous les genres de biens de l'assiette de l'impôt sur le revenu.

Comme vous pouvez le constater, il est très juste dans son introduction. Il continue en disant ceci:

> Des études récentes ont révélé qu'une taxe à la consommation est équivalente à un impôt sur le revenu si le rendement du capital est exclus de l'assiette. Cet énoncé et ses implications sont examinés plus loin, dans un autre chapitre.

L'auteur parle ensuite de la question de l'équité. Il dit:

> Un régime fiscal équitable doit tenir compte de la capacité de payer. On peut définir cela comme étant «la capacité de payer sans que cela ne cause des difficultés financières excessives à la personne qui paie ou sans que cela ne nuise de façon inacceptable à l'atteinte d'objectifs considérés comme importants sur le plan social dans le milieu où vit la personne qui paie.» L'idée de mesurer la capacité de payer en se servant d'un indice global est intéressante. On a soutenu récemment que la «richesse» d'une personne est le meilleur indicateur de sa capacité de payer. La richesse, dans le sens large du terme, comprend non seulement la valeur des biens qu'une personne peut consommer, mais aussi la valeur du temps qu'elle peut consacrer aux loisirs et aux tâches ménagères. Si on ne taxe que les biens commercialisables, on oublie certains aspects importants du bien-être, ce qui entraîne une mesure incomplète de la capacité de payer. Cependant, le concept de la richesse n'est pas utilisable, puisque tous seront d'accord avec moi pour dire qu'il n'y a pas de moyen pratique de l'évaluer.
>
> *Indicateurs de la capacité de payer.* La question qu'il faut se poser, c'est si le revenu réel ou la consommation est un meilleur indicateur de la capacité de payer. mon avis, l'augmentation totale du pouvoir d'une personne de consommer des biens commercialisables est plus intéressante comme indicateur de la capacité de payer que l'exercice du pouvoir de consommer.

Le sénateur Doody: Innovons-nous?

Le sénateur Gigantès: Je demandais au sénateur Corbin jusqu'où il voulait que j'aille dans mon exposé. Le sénateur Corbin, qui est clément et qui sait mieux, je suppose, dans quelle mesure on peut s'attendre de façon réaliste à ce que les sénateurs d'en face absorbent cette matière en écoutant mon exposé—c'est un sujet vraiment difficile à absorber simplement en écoutant un exposé—m'a dit que 15 ou 20 minutes de plus suffiraient.

Le sénateur Doody: Le sénateur Corbin vous donne-t-il des ordres?

L'honorable Eymard G. Corbin: Comprenons-nous bien, honorables sénateurs. Je ne donne d'ordres à personne ici, ni aux membres du parti ministériel, ni à mes collègues.

Je voudrais que le sénateur Doody sache que le sénateur Gigantès vérifiait simplement s'il n'empiétait pas sur le temps qui m'était alloué, car je compte prendre la parole dans le courant de l'après-midi. Il ne faisait que s'assurer que j'aurais tout le temps voulu pour présenter mes remarques. Parlons d'accommodement, s'il faut qualifier son geste.

Le sénateur Doody: Merci.

Le sénateur Corbin: Nous faisons toujours preuve d'une grande courtoisie entre nous, comme envers vous.

Le sénateur Gigantès: L'opinion du sénateur Corbin à propos de ce que je fais compte pour bien plus que ce qu'il n'est prêt à l'admettre. Je l'écoute avec grand respect. Je suis discipliné, comme j'ai appris à l'être dans la marine. J'évite à escient l'expression «formation militaire» parce que tout le monde penserait automatiquement à l'armée. Je serai plus bref.

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Doody: Vous ne me dites pas.

Le sénateur Gigantès: Très bien, je n'en ferai rien.

Je poursuis la lecture du texte:

> Les partisans de l'impôt sur les dépenses ont tendance à comparer une vision idéalisée de cet impôt et le système actuel d'impôt sur le revenu, qui est imparfait. L'expérience nous a fait voir les problèmes liées à l'impôt sur le revenu, mais pas ceux qui découleraient de l'imposition d'une taxe à la consommation. L'impôt sur les dépenses serait peut-être préférable, si un examen minutieux révélait qu'il serait plus simple d'appliquer une taxe globale sur les dépenses que de corriger les défauts que conporte l'impôt sur le revenu. L'acceptation ou le rejet de cette thèse devrait tenir compte des problèmes conceptuels, des difficultés d'ordre pratique et des politiques.

Vous n'avez pas tenu compte de cela dans vote projet de taxe. On lit ensuite ceci:

> Je suis conscient qu'un examen plus approfondi et un débat plus long s'imposent, mais je me permettrai néanmoins d'aborder quelques points.

Le paragraphe qui suit est intitulé «Gifts and Bequests» (Cadeaux et legs) et se lit comme suit:

> La façon de traiter les cadeaux et les legs présente des difficultés semblables dans le cas de l'impôt sur le revenu comme dans celui de l'impôt sur les dépenses. S'ils sont assimilés à un revenu et à des objets de consommation, il est alors d'autant plus important d'avoir une formule appropriée d'établissement de la moyenne. À mon avis, il vaudrait mieux que les tranferts à titre gratuit soient assujettis à une taxe distincte sur les cadeaux et les successions ou à une taxe l'accession plutôt qu'à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les dépenses.

• (1510)

C'était peut-être une erreur de supprimer l'impôt sur l'héritage.

> Les législateurs n'ont montré aucune inclination à considérer comme un revenu le fait de recevoir des dons et des legs, et rien ne permet de croire qu'ils considéreront les dons et les legs comme un dépense de consommation de la part des donateurs.

Le passage suivant porte sur l'inflation. Il ne serait pas possible d'effectuer le rajustement pour inflation sous le régime de l'impôt sur le revenu, disent ceux qui critiquent cet impôt.

> Même si l'on pouvait rajuster certains des principaux éléments des états des résultats et des bilans des entreprises et la base des avoirs pour l'impôt sur les gains en capital, soutiennent-ils, on ne pourrait effectuer les déductions appropriées pour les changements de la valeur réelle de l'encaisse et certains autres éléments monétaires de

> l'actif et du passif. Sous le régime de l'impôt sur les dépenses, il serait conseillé d'indexer les tranches d'imposition et les exemptions personnelles, mais les articles entrant dans les calcul de l'assiette fiscale nécessiteraient beaucoup moins rajustement que sous le régime de l'impôt sur le revenu. C'est un argument valable dans une certaine mesure. Mais il faudrait remarquer que, selon les recommandations du rapport *Blueprints for Basic Tax Reform*, les articles qui seraient les plus difficiles à indexer au titre de l'inflation sous le régime de l'impôt sur le revenu—les avoirs en devises et les comptes-chèques—ne seraient pas considérés comme des avoirs enregistrés ou admissibles aux fins de l'impôt sur les dépenses . . .

comme ils ne le sont pas sous le régime de l'impôt actuel,

> . . . et ne seraient peut-être pas considérés ainsi selon les propositions du comité Meade.

Il s'agit des propositions en faveur de la transition vers l'impôt sur les dépenses, qui ont beaucoup influencé la théorie sur laquelle repose la TPS.

> Si elle n'était pas enregistrée, l'épargne sous forme de suppléments de l'encaisse serait imposée à titre de consommation, peu importe si les suppléments étaient nécessaires pour maintenir la valeur réelle des avoirs.
>
> Je trouve en outre remarquable que les partisans de l'impôt sur les dépenses, qui sont prêts à fonder la politique fiscale sur les hypothèses de marchés des capitaux efficaces, de planification rationnelle des particuliers, et du plein emploi, présument que l'inflation subsistera. Si l'on peut résoudre les autres problèmes ou présumer qu'ils disparaîtront, pourquoi pas l'inflation aussi?

Les honorables sénateurs se rappelleront peut-être une intervention que j'ai faite l'autre jour. Je vous ai exposé une façon de lutter contre l'inflation autrement que par les taux d'intérêt. Goode poursuit:

> Je doute qu'il soit prudent de rajuster le régime fiscal pour mieux nous faire supporter l'inflation chronique. On a plutôt raison de dire que lorsque l'inflation est modérée, un impôt non rajusté du revenu contribue à contrebalancer les inégalités et ralentit également l'inflation.

L'article date de 1980.

Le passage suivant porte sur les gains en capital.

> L'opinion courante, quoique non unanime, veut que l'application de l'impôt sur le revenu aux gains et pertes en capital selon la comptabilité d'exercice plutôt qu'à la réalisation de l'opération ne soit pas praticable. Imposer les gains seulement lorsqu'ils sont réalisés réduit l'équité de l'impôt sur le revenu et impose une pénalité fiscale aux investissements irréguliers. Cette pénalité peut enfermer les investisseurs dans des avoirs appréciés. Cela ne se produirait pas sous le régime de l'impôt sur les dépenses.

Goode dit que le choix entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les dépenses comporte des considérations internationales allant des complexités techniques jusqu'à des questions politiques délicates.

> Les partisans américains de l'impôt sur les dépenses n'ont généralement tenu aucun compte de ces considérations. Le comité Meade et Lodin les ont examinés systématiquement, mais les doutes et les difficultés sur plusieurs points n'ont pas été résolus complètement.

[Le sénateur Gigantès.]

Le passage suivant porte sur la transition vers un impôt sur les dépenses.

> D'importants problèmes de transition toucheraient les personnes d'âge mûr qui auraient accumulé de l'épargne sous le régime de l'impôt sur le revenu en pensant l'utiliser une fois à la retraite pour financer leurs dépenses de consommation. Ils auraient à faire face à un changement radical des règles du jeu et devraient payer un impôt progressif sur les dépenses en faisant usage de leur épargne . . .
>
> À moins qu'on ne considère acceptable d'exempter complètement de l'impôt sur les dépenses la consommation financée grâce aux avoirs détenus au moment de la transition—ce qui me paraît très improbable—on risque de voir une évasion fiscale généralisée. Une personne pourrait dissimuler ses avoirs au moment de la transition pour les liquider plus tard sans en déclarer le produit, finançant ainsi une consommation qui n'entrerait pas dans le calcul de l'assiette fiscale, calculée ou bien selon la comparaison des bilans ou bien selon les mouvements de la trésorerie.

Goode ajoute:

> Enfin, il faut considérer les articles habituellement donnés comme exemples de la réduction de la base d'imposition, autrement dit les «dépenses fiscales». Est-il vraisemblable qu'ils soient plus rigoureusement et équitablement traités en vertu d'un impôt sur les dépenses?

C'est une chose dont les gens d'affaires devraient se préoccuper avant d'appuyer la TPS.

> Bien que certains de ces articles—notamment le report de l'impôt grâce à des régimes de pension autorisés, à des régimes de retraite pour les indépendants, et à des comptes de retraite individuels—rapprochent l'impôt sur le revenu de l'impôt sur les dépenses, je ne suis pas sûr qu'ils soient là à dessein . . . dans le but de favoriser l'épargne, et je ne constate pas non plus de mouvement dans cette direction.

Le gouvernement en parle de cette façon, mais ce n'est pas vrai. Ce qu'il essaie de faire, c'est combiner l'impôt sur les dépenses avec d'autres impôts.

> Un impôt sur le revenu limite à la fois la consommation et l'accumulation de richesse. Le remplacement de l'impôt sur le revenu par un impôt sur les dépenses permettrait l'accumulation de richesse . . . ce qui serait gênant, à moins que l'on n'ajoute une taxe parallèle sur la richesse.

Naturellement, on ne peut pas s'attendre à ce que les conservateurs pensent de cette façon.

> L'impôt sur les dépenses ne limiterait l'accumulation de richesse que si les dons et les legs étaient inclus dans les dépenses des donneurs, ce que l'on ne propose généralement pas. En l'absence de taxe sur la richesse où de lourdes taxes sur les dons et les legs ou les acquisitions, le remplacement de l'impôt sur le revenu par un impôt sur les dépenses conduirait vraisemblablement à un degré inacceptable d'inégalités dans la richesse.

Kaldor, que j'ai mentionné plus tôt:

> . . . voyait l'impôt sur les dépenses comme un supplément relativement mineur à l'impôt sur le revenu, et les deux pays qui avaient suivi son conseil, l'Inde et le Sri Lanka, l'on pris ainsi.

Et c'est également ce que nous faisons ici.

> Au Royaume-Uni, Kaldor avait été frappé par les dépenses sompteuses des riches, et il avait considéré cela comme un mal social qu'il fallait combattre au moyen de l'impôt.

En conclusion, puisque d'autres veulent sans doute participer à ce débat—assez techniques, j'en conviens—quand on examine les arguments en faveur d'un impôt sur les dépenses, on les trouve incorrects, douteux ou, s'ils sont valables, peu convaincants.

> On ne peut pas nier la valeur et la culture de ses défenseurs. En fait, ils ont été beaucoup plus adroits que les partisans de l'impôt sur le revenu. Les partisans de l'impôt sur les dépenses parle de la double imposition de l'épargne et du bien-fondé de l'imposition des gens sur ce qu'ils retirent du bien commun. Ils utilisent des métaphores empruntées aux récoltes qui ont l'air rassurant des vertus champêtres. Ils comparent un impôt sur les dépenses parfait avec un impôt sur le revenu dont les défauts sont bien connus, grâce à eux notamment. Parfois ils qualifient leur impôt, d'impôt sur le revenu. Les partisants de ce dernier impôt n'ont pas répondu en parlant de l'exemption du revenu non gagné ou en ridiculisant «l'abstinence» des riches. Ils sont préoccupés par les transactions financières complexes et ils ont l'air de citadins. Ils sont conscients des défauts de l'impôt sur le revenu et ils s'occupent à les mesurer et à les faire connaître. Peut-être qu'ils évitent d'attaquer l'impôt sur les dépenses parce qu'ils savent qu'il y a de bons arguments de part et d'autre et que l'intertie est en leur faveur.

Goode se dit convaincu de la supériorité de l'impôt sur le revenu par rapport à l'impôt sur les dépenses.

> Le revenu est supérieur aux dépenses comme mesure de la capacité de payer, et la réduction des inégalités de revenu est un objectif d'imposition plus important sur le plan politique que la réduction des inégalités de consommation.

Je pense qu'il est important de répéter que:

> . . . la réduction des inégalités de revenu est un objectif d'imposition plus important sur le plan politique que la réduction des inégalités de consommation.

Si l'on recherche la stabilité politique et l'harmonie sociale, c'est une phrase très importante.

> En ce qui concerne l'efficacité de l'affectation des ressources, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les dépenses ont chacun leurs avantages, il n'y a pas de choix évident entre les deux. Si l'on pouvait garantir l'utilisation complète des ressources, toute augmentation de l'épargne souhaitée pourrait plus facilement et plus sûrement être obtenue par une réduction du déficit budgétaire que par un remplacement de l'impôt sur le revenu par un impôt sur les dépenses.

C'est ce que je disais tout à l'heure. Vous auriez pu réduire votre déficit budgétaire de 85 milliards au cours des six dernières années, mais vous ne l'avez pas fait. C'est pourquoi vous allez taxer les pauvres un peu plus pour payer pour vos habitudes de prodigalité.

● (1520)

> Même s'il serait beaucoup moins difficile de faire les ajustements nécessaires pour tenir compte de l'inflation avec l'impôt sur les dépenses plutôt que l'impôt sur le revenu, certaines versions de l'impôt sur les dépenses qui ont été proposées récemment ne seraient pas beaucoup plus efficaces à cet égard que l'impôt sur le revenu parce qu'elles n'excluraient pas de l'assiette fiscale les suppléments qu'il serait nécessaire d'apport à l'encaisse pour maintenir sa valeur réelle. De plus, les ajustements en fonction de l'inflation sont d'une utilité douteuse. La transition de l'impôt sur le revenu à l'impôt sur les dépenses causerait des problèmes dans les relations fiscales internationales, les mouvements de capitaux et les déplacements de personnes. Il est irréaliste d'espérer que l'impôt sur les dépenses ne comporterait pas d'échappatoires et de dispositions spéciales semblables à celles qui ont causé tant de mécontentement dans le cas de l'impôt sur le revenu.

Pas de taxe sur le caviar pour les collègues de M. Wilson à la Bourse, mais les petits pots de yogourt des gens ordinaires sont taxés!

> La sustitution d'un impôt sur les dépenses à l'impôt sur le revenu ouvrirait la voie à une accumulation inacceptable de richesses personnelles.

Je répète:

> La substitution d'un impôt sur les dépenses à l'impôt sur le revenu ouvrirait la voie à une accumulation inacceptable de richesses personnelles à moins qu'on impose un impôt spécial sur la richesse.

Avec cette taxe, je soutiens que comme dans d'autres pays, les recettes du gouvernement proviendraient de plus en plus de l'impôt sur les dépenses, ce qui, de l'avis de Goode, entraînerait une accumulation de richesses personnelles inacceptable du point de vue de la paix et de l'harmonie sociale, mais non pour M. Wilson, puisqu'il dit que notre pays a besoin de plus de riches.

> Bien que ce type d'impôt comporte certains avantages, son utilisation serait incompatible avec certains des principaux arguments en faveur de l'impôt sur les dépenses et elle entraînerait des problèmes considérables d'administration et d'application.

Il parle d'un impôt spécial sur la richesse. Si on essaie de corriger les inconvénients de l'impôt sur les dépenses au moyen d'un impôt sur la richesse, le régime devient trop compliqué et trop difficile à appliquer.

> Les récentes discussions sur la version de l'impôt sur les dépenses appliquée à l'encaisse n'ont engendré (selon Goode) aucune idée susceptible d'éliminer les doutes que suscite depuis toujours l'efficacité d'un impôt sur les dépenses personnelles à rendement élevé appliqué à une large assiette fiscale.

J'ai sauté de longs passages et je n'ai peut-être pas rendu justice à Goode. Ce qu'il dit, c'est qu'un impôt sur les dépenses favorise les riches. C'est inévitable. Il favorise les riches et frappe les pauvres et les tranches inférieures de la classe

moyenne. Adam Smith l'a dit en 1776. Si on le lit—et ceux qui le citent correctement ne le lisent pas—on voit qu'il se méfiait beaucoup de la tendance des riches à écraser les pauvres.

Le sénateur Stewart: C'est vrai.

Le sénateur Gigantès: Le projet de loi C-62 est la première étape de la réforme du régime fiscal. Parallèlement avec la réduction considérable de l'impôt sur les revenus des sociétés, il augmente le fardeau fiscal des pauvres et des tranches inférieurs de la classe moyenne mais pas celui des riches. Nous assistons à la première étape du remplacement de l'impôt sur le revenu par l'impôt sur les dépenses comme source de recettes pour le gouvernement, une tendance qui favorise l'augmentation de la richesse personnelle et de l'inégalité des revenus qui est déjà grave au Canada. En effet, les salaires des présidents de sociétés sont 40 fois plus élevés que ceux des ouvriers qualifiés en Amérique du Nord. Si on examine les ratios qui existent en Allemagne unie ou au Japon, on constate qu'ils se situent entre 5 et 7 à 1. C'est pourquoi je soutiens que la production est plus efficace dans ces pays, car les gens n'ont pas l'impression que les entreprises sont dirigées par quelqu'un qui leur est trop supérieur pour qu'ils puissent lui parler ou pour se préoccuper d'eux. Leurs organigrammes sont à l'horizontale avec un sommet anondi au lieu de pyramides très pointues comme celles qui caractérisent l'Amérique du Nord, la France et la Grande-Bretagne. Les États-Unis, le Canada, la France et la Grande-Bretagne ont des économies inefficaces comparativement à l'Allemagne, au Japon et à d'autres pays où le productivité progresse par bonds. Il y a dans ces pays un élément de justice sociale, où l'on prend soin de ne pas avoir trop d'inégalité dans les revenus, car cette inégalité est perçue par la classe laborieuse—autrement dit, les serviteurs—comme la manifestation de l'insouciance à son égard, si bien que les travailleurs seront improductifs.

C'est pourquoi je voudrais qu'on rejette le projet de loi C-62 en entier; mais si l'on insiste pour adopter temporairement cette taxe inéquitable—car nous l'abolirons bien un jour—alors, à tout le moins, qu'on ne désindexe pas la protection accordée aux pauves.

Je vous remercie.

Le sénateur Frith: Bravo!

[*Français*]

L'honorable Paul David: Honorables sénateurs, je me demande si je pourrais vous poser une question, sénateur Gigantès.

Vous nous avez fait un remarquable discours d'une heure et demie. Je ne pourrais pas facilement vous résumer la dernière partie de votre discours qui m'a semblée cependant très intéressante.

Le sénateur Tremblay: On ne vous entend pas, sénateur David.

Le sénateur David: Je m'excuse. Est-ce que je dois recommencer? Je vais recommencer simplement par le résumé de la première question que j'ai l'intention de vous poser.

En bas de la page, dans la version française de l'amendement, le petit «b» à la page 296, il est dit:

. . . en remplaçant les lignes 39 à 41 par ce qui suit:

Donc, on remplace quelques lignes par ce qui suit:

«rajusté du particulier pour l'année sur 24 800 $.»

[Le sénateur Gigantès.]

Est-ce que vous auriez l'obligeance de me dire s'il s'agit d'un changement de chiffres? Vous n'avez pas, semble-t-il très . . .

Le sénateur Gigantès: Ce n'est pas un changement de chiffres, cela doit être indexé . . .

• (1530)

Le sénateur David: Est-ce que c'est ce montant de 24 800 $ qui doit être indexé?

Le sénateur Gigantès: Oui, c'est ce montant qui doit être indexé.

Le sénateur David: Je vous remercie. Mais, je crois que vous avez parlé plutôt des montants de crédits?

Le sénateur Gigantès: J'ai parlé des crédits mais c'est le montant et les crédits qui doivent être indexés.

Si ce montant de 24 800 $ n'est pas indexé, il ne donne rien d'indexer les crédits. Vous devez indexer ce chiffre. Ceci en soi indexe le crédit et il faut, pour ne pas réduire le taux d'accréditation, il l'indexer cela aussi.

Le sénateur David: Si je comprends bien, le chiffre va être indexé tout comme les crédits vont l'être, si bien que tout cela va revenir au même, finalement, si vous indexez les deux?

Le sénateur Gigantès: Cela ne va pas revenir au même. Cela va rester au même niveau en terme de dollars constants, au niveau où vous l'avez indiqué maintenant, au lieu de perdre de la valeur chaque année si l'inflation est supérieure à 3 p. cent.

Le sénateur David: Ceci étant clarifié . . . je vous remercie de l'avoir fait pour moi. Vous avez parlé de votre manque de confiance absolue envers les ajustements. Vous en avez parlé comme d'un manque de confiance envers le gouvernement actuel qui n'a jamais posé de gestes dans ce sens.

Si ma mémoire est bonne (malheureusement je n'ai pas les chiffres devant moi) il me semble qu'il y a eu plusieurs ajustements de crédits d'impôts, des allocations familiales dans les dernières années. Si on calculait ces ajustements des crédits d'impôts avec l'indexation, les ajustements ont été plus profitables à ces familles pauvres que l'indexation elle-même. Pour en être bien sûr, il faudrait que je vérifie les chiffres.

Je me demandais, vos connaissances étant presque illimitées, si vous n'aviez pas ces chiffres à me procurer?

Le sénateur Gigantès: Je ne les ai pas ici. Vous vous souviendrez que différentes organisations qui s'occupent des revenus de personnes qui sont dans les plus bas niveaux de la société, nous ont dit encore cette année que leur revenu réel, si vous tenez compte de tous les changements qui ont été faits, a baissé de quelques milles cinq cents dollars depuis que les conservateurs sont venus au pouvoir.

Donc vous avez fait des ajustements, des tours de passe-passe. Donc la vérité, le «bottom line», comme vous aimez le dire de votre côté, c'est que les gens ont moins d'argent et de pouvoir d'achat aujourd'hui qu'ils en avaient avant que vous ne veniez au pouvoir.

Le sénateur David: Là, vous répondez à côté de la question très précise que je vous ai demandée. Je vous ai dit qu'à ma connaissance ces ajustements qui ont été faits on été plus profitables (je vous parle tout simplement au point de vue du montant) que si les montants initiaux avaient été indexés.

Vous ne me donnez pas une réponse précise à une question pourtant bien simple de ma part.

Le sénateur Gigantès: Sénateur David, je m'excuse mais vous voulez que je dise à une pauvre personne que ce qui compte c'est tel ou tel chiffre. Je vous dis que ce qui compte pour cette personne, c'est son pouvoir d'achat.

Les agissements du gouvernement Mulroney depuis 1984 ont fait baisser le pouvoir d'achat des couches inférieures de la société, sur le plan du revenu. C'est très clair.

Le sénateur David: Ma troisième question est beaucoup plus difficile. Vous avez longuement comparé la politique fiscale américaine avec la politique fiscale canadienne. Vous avez dit que si nous avions imité ou copié, jusqu'à un certain point, la formule américaine, nous aurions baissé notre dette nationale de 83 milliards de dollars.

Le sénateur Gigantès: C'est 85 milliards, sénateur David.

Le sénateur David: Ce n'est pas si mal d'avoir retenu le chiffre de 83 milliards de dollars.

Le sénateur Gigantès: À notre âge, ce n'est pas mal!

Le sénateur David: C'est bien! D'autant plus que je suis plus vieux que vous!

Le sénateur Gigantès: Absolument pas. Vous avez l'air plus jeune que moi!

Le sénateur David: Cela en vous basant sur les taxes des corporations et sur les taux d'intérêt.

Je voudrais tout simplement savoir si aux États-Unis les taxes sur les corporations sont à deux niveaux, soit au niveau du gouvernement central et au niveau des états, comme chez nous on a des taxes aux deux niveaux, soit au fédéral et au provincial?

Le sénateur Gigantès: Sénateur David, c'est pour cette raison que je parlais du total des taxes. J'avais distribué cette feuille et je peux vous la redistribuer, je l'ai à mon bureau. C'est le total des taxes payées sur les profits des corporations exprimés comme fraction du produit intérieur brut. Ceci inclut les taxes à n'importe quel niveau. Donc, c'est que le total des taxes payées sur les profits des corporations aux États-Unis est plus élevé qu'ici. Les Américains taxent leurs compagnies plus que nous les taxons. Pourtant elles n'ont pas quitté les États-Unis pour venir ici, au contraire.

Le sénateur David: Je vous remercie d'avoir l'obligeance de bien vouloir m'envoyer ce tableau qui, si je comprends bien, comprend tous les systèmes, tant du côté canadien que du côté américain, c'est-à-dire les taxations provinciale et fédérale du côté canadien et toutes les taxations des états et du gouvernement central du côté américain.

Maintenant, j'ai mal compris votre référence au témoignage de monsieur Parizeau au sujet du bien-être social au Québec. Vous semblez dire qu'il n'est pas normal (ou quelque chose du genre) de taxer des assistés sociaux et qui, par ailleurs, ont un travail à temps partiel ou a mi-temps.

Je n'ai pas très bien compris où cela entrait dans votre argumentation. J'aimerais avoir des précisions tout simplement parce que probablement je n'ai pas compris le sens de cette pensée profonde.

Le sénateur Gigantès: J'ai cité un Livre vert, produit lorsque monsieur Parizeau était ministre des Finances du Québec dans lequel il proposait en quelque part . . . je ne suis pas certain mais je crois que c'était expérimental, il proposait un revenu garanti minimum pour tous.

Une partie de ce Livre vert décrit les injustices, et les méfaits du système actuel du bien-être social au Québec comme ailleurs. Il dit que nous avons des gens très pauvres que nous enfermons dans une trappe de pauvreté. Nous leur donnons un minimum.

Non seulement ils n'ont aucune incitation à travailler et à améliorer leur niveau de vie mais bien au contraire, s'ils tentent de le faire, on les taxe. En 1985, en Saskatchewan on les taxait à 100 p. cent. Cela veut dire qu'on leur enlevait exactement le total de ce qu'ils avaient gagné. Au Québec, M. Parizeau disait que c'était plus que 100 p. cent parce qu'ils ne perdent pas seulement les dollars qu'ils ont gagnés en sus de ce que leur paie le bien-être social mais ils perdent aussi des bénéfices marginaux pour les assistés sociaux. Il disait donc que cela peut arriver à beaucoup plus que 100 p. cent.

Monsieur Parizeau trouvait cela un système qui n'avait pas beaucoup de sens. Il avait raison.

Le sénateur David: Qu'est-ce que monsieur Parizeau proposait pour remplacer ce système qui n'avait aucun sens?

Le sénateur Gigantès: Il proposait dans une entrevue que j'ai eue avec lui, qui a été résumée (le résumé à en son approbation, dans le rapport du Sénat intitulé *Il n'y a que le travail qui vaille*, en décembre 1987.

Il proposait que l'on se dirige vers un système d'un revenu minimum garanti. A son avis, la façon idéale c'est qu'il y a un montant de revenu au-dessus duquel l'individu paie des impôts à l'État et au dessous duquel il reçoit des subventions.

J'avais demandé, comme j'ai mentionné à d'autres occasions, au service de recherches de la Bibliothèque du Parlement d'examiner cette question. Et madame Marion Wrobel a fait une très bonne étude qui est disponible. Les problèmes et la complexité de la chose étaient tels que l'on est forcé de conclure que l'on ne peut peut-être pas sortir du système actuel mais qu'il faut simplement l'améliorer. Il y aurait trop d'exceptions et alors qu'est-ce que l'on ferait? Je lui avais donné des paramètres. Je lui avais dis que le système du revenu minimum garanti pour tout le monde ne devrait pas dépasser les dépenses actuelles pour les pensions de vieillesse, de l'assurance-chômage, et cetera. Cela ne devrait pas dépasser les coûts du «social safety net» actuel.

Ceci aurait donné un système qui aurait fait baisser les revenus des personnes âgées et qui aurait fait baisser les revenus des chômeurs qui arrivent à l'âge disons, de 55 ans. Ils ont contribué toute une vie au régime de l'assurance-chômage et soudainement ils auraient reçu beaucoup moins que ce qu'ils avaient droit à s'attendre, étant donné le contrat et la promesse qui leur avaient été faites.

Donc on ne pourrait passer à ce système en disant à ceux qui entre maintenant dans la force ouvrière: que quand vous arriverez au chômage, quand vous arriverez à la retraite, vous allez recevoir le revenu minimum garanti mais vous n'allez pas recevoir la pension de vieillesse ou l'assurance-chômage ou le bien-être social. Ce sera la même chose pour tout le monde dans votre situation parce que maintenant vous entrez dans un nouveau contrat.

La complexité administrative d'avoir plusieurs catégories de personnes fonctionnant dans des systèmes différents était telle que l'économie idéale que préconisait Milton Freedman, quand il a été le premier à la proposer, n'existait pas. Cela aurait

coûté plus cher. Cela aurait été trop compliqué sur le plan administratif.

● (1540)

[*Traduction*]

L'honorable Brenda M. Robertson: Honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention de répondre au long discours que le sénateur Gigantès a prononcé sur cette question cet après-midi. La plupart des sénateurs savent que, en raison de mes intérêts, mes observations porteront sur l'équité sociale, et j'estime que le bilan du gouvernement à cet égard est important. Le sénateur Gigantès est quelque peu préoccupé par cela; alors, avant de parler de l'amendement à l'étude, qui traite de l'indexation du crédit pour TPS, j'aborderai expressément certaines questions concernant le bilan du gouvernement en matière d'équité du régime de la taxe de vente. Honorables sénateurs, j'estime qu'il est important de clarifier les choses et de comprendre exactement ce qui s'est passé ces six dernières années.

Une plus grande équité du régime de la taxe de vente est un objectif fondamental du gouvernement depuis son arrivée au pouvoir. Il s'est efforcé d'éliminer le traitement spécial qui permettait autrefois aux nantis de payer moins d'impôts. Par conséquent, les Canadiens à revenu élevé et les sociétés rentables versent désormais des impôts qui sont plus proportionnés à leurs revenus. Pour accroître l'équité, nous avons converti les exemptions personnelles et de nombreuses déductions en crédits d'impôt, et nous avons réduit ou supprimé un bon nombre des allégements fiscaux spéciaux. Nous avons également supprimé ou réduit de nombreux allégements fiscaux spéciaux destinés aux sociétés et élargi l'assiette fiscale, de sorte que beaucoup plus de sociétés rentables paient maintenant des impôts.

Dans son budget de 1989, le gouvernement a annoncé l'application d'un nouvel impôt sur le capital de grandes sociétés canadiennes qui dépasse 10 millions de dollars. À compter du 1er janvier 1991, les impôts sur les grandes sociétés augmenteront de 15 p. 100. Ces impôts contribueront à faire en sorte que les grandes entreprises paient leur juste part des impôts. À mon avis, cela est important.

En 1986, le gouvernement a adopté le crédit de taxe sur les ventes, qui n'existait pas auparavant. Ce crédit a été augmenté en 1988, puis en 1989 et encore en 1990. Ces augmentations ont presque triplé le montant du crédit, qui dépasse de loin le taux d'inflation.

Le projet de taxe sur les produits et services vise à améliorer encore davantage l'équité du régime d'impôt au Canada. Avec la TPS, la répartition du fardeau fiscal sera plus progressive. Les Canadiens nantis paieront leur juste part. Ils ne pourront pas éviter la TPS. Comme ils ont tendance à consommer davantage que les autres, en moyenne, ils paieront plus de taxe sur les ventes.

Avec le crédit pour TPS, les familles qui touchent un revenu allant jusqu'à 30 000 $ par année auront plus de revenu après impôt qu'à l'heure actuelle. Ces familles comprennent les trois quarts des familles dirigées par des personnes âgées ou par des parents seuls. Au total, quelque 8,7 millions de familles et de particuliers toucheront des chèques de crédit pour TPS.

Avant que le gouvernement n'instaure le crédit remboursable pour taxe de vente en 1986, les Canadiens à faible revenu payaient beaucoup plus de taxe de vente fédérale, en proportion de leur revenu, que les personnes à revenu élevé. Avec l'adoption de la TPS, le crédit remboursable pour taxe de vente augmentera encore une fois. Le montant du crédit accroîtra et le seuil d'admissibilité au crédit en fonction du revenu sera plus élevé. Ainsi, les contribuables à revenu faible ou modeste paieront beaucoup moins, en proportion de leur revenu, que les personnes à revenu élevé.

Pour ces raisons, des spécialistes ont reconnu que le crédit d'impôt pour la TPS constitue un grand progrès dans la politique sociale canadienne, et je pense que c'est très important.

De même, les aliments de base et les loyers des immeubles d'habitation seront naturellement exemptés de la TPS, ce qui réduit davantage le fardeau fiscal des Canadiens à revenu faible et modéré.

Quant à l'indexation, les intentions du gouvernement et son bilan sont très clairs. Le crédit d'impôt au titre de la TPS sera revu périodiquement et rajusté comme il convient. C'est ce qui a été fait pour le crédit d'impôt pour enfants qui, depuis 1985, a été augmenté d'un taux supérieur à celui de l'inflation. Le sénateur David a quitté le Sénat, mais c'était, je crois, l'un des points auxquels il a fait allusion dans les questions qu'il a posées au sénateur Gigantès. Je pense que les initiatives du gouvernement se passent de commentaires. Ses initiatives fiscales prouvent son engagement à instituer un régime fiscal plus juste et son intention d'aider les défavorisés. Par conséquent, je pense que les amendements qu'on propose d'apporter au projet de loi C-62 sont inutiles.

Le nouveau crédit d'impôt pour la TPS est une amélioration considérable dans la conception et la mise en place d'un système de taxe de vente plus juste. Premièrement, son montant a été augmenté. Le nouveau crédit d'impôt pour la TPS a été fixé à 190 $ par adulte et 100 $ par enfant. Deuxièmement, les familles monoparentales pourront demander un crédit au taux des adultes pour une enfant à charge. En outre, des célibataires comprenant les familles monoparentales et les personnes âgées seules, naturellement, qui ont leur propre logement pourront se prévaloir d'un crédit supplémentaire pouvant atteindre 100 $. Il s'agit là d'un grand changement par rapport au système existant, qui reconnaît les circonstances spéciales dans lesquelles se trouvent les familles monoparentales, les adultes célibataires et les étudiants.

Troisièmement, le seuil où le montant du crédit commence à être réduit a été relevé de 18 000 $ à environ 25 000 $. Cela signifie que beaucoup plus de familes recevront des crédits au titre de la TPS que dans le système actuel. Cela doit assurément être équitable. Le crédit pour la TPS sera versé en quatre acomptes égaux avant que ls dépenses ne soient effectuées poiur que les Canadiens aient déjà touché leur crédit avant de payer la TPS.

Le sénateur Simard: Si les libéraux ne le bloquent pas.

Le sénateur Robertson: C'est vrai, s'ils ne le bloquent pas trop longtemps. Nous espérons le payer d'avance et beaucoup de gens attendent leur chèque. C'est une grande innovation, naturellement, qui rend le système de la taxe de vente considérablement plus équitable. Aussi, vous pouvez voir que le crédit d'impôt pour la TPS est une grande amélioration par rapport au système actuel de la taxe fédérale sur les ventes.

[Le sénateur Gigantès.]

En ce qui concerne l'amendement à l'étude, la question est vraiment de savoir si le crédit d'impôt pour la TPS devrait être complètement indexé au taux d'inflation. Le rapport laisse entendre que, puisque ce crédit n'est pas complètement indexé au taux d'inflation, il va s'éroder au cours des années. Le gouvernement a fait en sorte que les Canadiens dont le revenu est inférieur à 30 000 $ seront avantagés par la réforme de la taxe de vente. Ce chiffre a déjà été donné, mais je veux le répéter. Le couple qui n'a qu'un salaire et deux enfants disposera de 245 $ de plus.

Je sais que les honorables sénateurs diront: Où vous êtes-vous procuré ces chiffres? Quand je réponds que je les tiens du ministère des Finances et d'autres experts-conseils de ce ministère, ils disent que cela n'a pas d'importance parce qu'on ne peut pas vraiment accepter les chiffres du ministère des Finances.

• (1550)

Après avoir jeté un coup d'œil sur d'autres études qui ont été faites à ce sujet, je peux dire, en toute justice, qu'il sera impossible de se rendre compte des avantages que procurera la TPS dans les premiers mois de sa mise en œuvre. Il faudra attendre quelque temps avant de voir les résultats. Après six mois peut-être, on verra que les economies réalisées reflèteront très exactement les prévisions du ministère des Finances. Il sera intéressant de jeter un nouveau coup d'œil sur ces prévisions après six ou huit mois. On a mis tellement de temps et d'efforts pour effectuer cette analyse que je n'ai aucun doute quant à ses résultats.

Toutefois, tout comme pour les autres crédits et seuils applicables au régime fiscal, le crédit pour TPS sera indexé sur les hausses du taux d'inflation supérieures à 3 p. 100. C'est là que semble se situer le problème. Le crédit sera révisé périodiquement et rajusté en conséquence. Permettez-moi de vous illustrer comment, à partir de cette méthode, on parviendra à mieux répondre aux besoins des particuliers. Cette méthode s'est révélée un moyen efficace de venir en aide aux Canadiens à revenu faible et modeste dans le passé. Je suis sûr qu'elle s'avérera tout aussi efficace dans les années à venir. Depuis son instauration en 1986, le crédit pour taxe de vente a été majoré régulièrement. En 1986, le crédit maximal s'élevait à 50 $ par adulte et à 25 $ par enfant. Ces avantages étaient accordés aux familles ayant un revenu net de moins de 15 000 $. En 1988, le crédit a été porté à 70 $ par adulte et à 35 $ par enfant, tandis que le seuil de revenu donnant droit au crédit maximal était relevé à 16 000 $.

Dans le budget de 1989, d'autres hausses ont été annoncées. Pour 1989, le crédit maximal sera de 100 $ par adulte et de 50 $ par enfant. Ces sommes seront portées à 140 $ par adulte et à 70 $ par enfant en 1990, tandis que le seuil de revenu sera porté à 18 000 $. Dans l'ensemble, la valeur du crédit est passée de 300 millions de dollars environ au moment de sa mise en œuvre, à près de 1,2 milliard de dollars en 1990. Cette hausse compense largement les augmentations du taux d'inflation et les rajustements qui ont dû être apportés aux taux d'imposition. Ce qu'il faut retenir avant tout, c'est que ces hausses dépassent le taux d'inflation, même s'il n'existe pas de mécanisme automatique pour les instaurer. Je suis sûr que le gouvernement procédera de la même façon pour ce qui est du crédit pour TPS. Même s'il n'est pas pleinement indexé, je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter à ce sujet en raison de la bonne volonté manifestée par le gouvernement dans le passé.

Lorsqu'il a comparu devant le Comité des banques et du commerce en septembre, M. Ken Battle, le directeur du Conseil national du Bien-être, a dit ce qui suit:

> Le principal avantage du crédit pour taxe de vente, du point de vue de l'impact qu'il a sur les Canadiens démunis, c'est que le gouvernement se propose d'en augmenter considérablement le montant.
>
> Ce n'est pas à dédaigner. C'est quelque chose que nous demandons depuis des années, et nous sommes heureux de la décision du gouvernement. Le crédit pour taxe de vente sera majoré sensiblement et dépassera le niveau qu'il aurait atteint en 1991 avec l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants.

Le sénateur Thériault: Lisez tout ce qu'il a dit!

Le sénateur Robertson: M. Battle a fait là un commentaire très intéressant et je suis sûr qu'il y aura d'autres discussions à ce sujet.

Je regrette que le sénateur MacEachen ne soit pas présent. Il viendra peut-être un peu plus tard. Il faudra lui rappeler que l'on célèbre aujourd'hui le neuvième anniversaire de son infâme budget.

Le sénateur Simard: Nous voulons en savoir plus.

Le sénateur Robertson: On a apporté tellement de changements à ce budget qu'il a fallu le retirer.

Le sénateur Thériault: On devrait faire la même chose avec le dernier budget que l'on nous a présenté! Admettez que vous avez commis une erreur et retirez-le!

Le sénateur Robertson: Avez-vous fini de crier, sénateur Thériault? Comme vous le savez, le premier ministre a dû par la suite remplacer également le ministre. Il est intéressant de voir que l'opposition . . .

Le sénateur Corbin: Laissons faire les préjugés.

Le sénateur Robertson: Oh, s'il vous plaît . . . à la TPS est dirigée par ce génie de la finance . . .

Le sénateur Barootes: Génie ou lézard?

Le sénateur Graham: Attention là-bas!

Le sénateur Robertson: . . . qui essaye maintenant de prouver qu'elle nuira au pays. Voici la seule observation sensée de ce discours du budget ou des documents budgétaires:

> La taxe fédérale de vente imposée actuellement au niveau des fabricants présente un certain nombre de défauts structurels. Ces derniers ont fait l'objet d'un examen approfondi et de nombreuses observations. Le résultat le plus grave de ces défauts est qu'ils désavantagent sensiblement les fabricants intérieurs par rapport aux importateurs concurrents.

Je ne parlerai pas des volte-face du nouveau chef du Parti libéral. Peut-être devrait-il se contenter de faire sauter des crêpes.

Quoi qu'il en soit, ce débat a un autre aspect: peut-être devrions-nous parler de crédibilité, d'honnêteté et de comportement hypocrite. Quand le Comité des banques et du commerce—dont je ne suis pas membre, mais je remplace un collègue à l'occasion—a présenté son rapport le mardi 1er décembre 1987, les sénateurs Kirby, Buckwold, MacEachen, Perrault et quelques autres en étaient membres. Une des principales recommandations du comité, qui avait étudié la position fiscale du Canada, était que le gouvernement présente sans délai un projet de loi visant à mettre progressivement en vigueur une taxe de vente générale pour remplacer sa taxe de vente.

Le sénateur Simard: C'était un rapport de la majorité libérale.

Le sénateur Robertson: Oui.

Le sénateur Simard: Touché, Brenda.

Le sénateur Robertson: Je dois revenir au sénateur MacEachen. Je suis certaine que les Canadiens ne sont pas dupes de la superficialité des sénateurs de l'autre côté qui font tout pour les leurrer.

Le sénateur Simard: C'est le moins qu'on puisse dire!

Le sénateur Robertson: Je prierais les honorables sénateurs de se reporter au débat sur le projet de loi C-21, et plus particulièrement aux propos du sénateur MacEachen qui figurent à la page 1710 des *Débats du Sénat* du 22 mai 1990. Il a dit, au sujet de la clôture, qu'elle n'a jamais été appliquée dans les années 70, que le gouvernement libéral y a eu recours à deux ou trois reprises au cours des années 80 et qu'elle n'a pas été appliquée une seule foisen plus de 22 années d'histoire canadienne. Il a dit que, sauf erreur, elle n'a été imposée que deux ou trois fois par le gouvernement libéral au début des années 80. Il a ensuite dit ceci:

> Cette pratique a été abandonnée avant d'être rétablie parce qu'elle fait partie du Règlement de la Chambre des communes, et du Sénat aussi, je présume.

[Le sénateur Thériault.]

Je ne suis pas sûre que le sénateur MacEachen et les sénateurs d'en face saisissent la différence entre la clôtre et l'attribution de temps. Il reste qu'on a plus de temps pour débattre du sujet à l'étude à l'autre endroit lorsque la clôture est invoquée que s'il y a attribution de temps. En tout cas, le sénateur MacEachen a dit que la clôture a rarement été appliquée durant les années 80. Je voudrais faire remarquer aux honorables sénateurs d'en face que, entre 1980 et 1984, le gouvernement libéral a eu recours plus de 27 fois à l'attribution de temps ou à la clôture. Aussi bien les combiner, puisqu'il s'agit en fait de la même chose, à la différence que l'une permet un débat plus long que l'autre. Par contre, entre 1984 et 1988, le gouvernement actuel n'y a eu recours que 22 fois. je fais cette mise au point parce que les sénateurs d'en face répètent continuellement qu'il faut que le Sénat amende tel ou tel projet de loi parce que le gouvernement invoque tout le temps l'attribution de temps ou la clôture à l'autre endroit pour empêcher l'opposition de faire adopter des amendements. En somme, ils semblent croire que le Sénat doit faire amendement après amendement parce qu'on a apparemment recours à la clôture et à l'attribution de temps plus souvent que jamais à l'autre endroit. Ils ajoutent ensuite que le gouvernement n'accepte jamais d'amendements du Sénat.

● (1600)

Le sénateur Simard: Ils déforment la vérité.

Le sénateur Robertson: Je crois, en effet, que c'est ce qu'ils font.

Honorables sénateurs, j'ai ici des chiffres qui remontent au 7 juin 1990. Comme aucun greffier n'était présent à l'autre endroit, je n'ai pu obtenir de chiffres plus récents. Quoi qu'il en soit, même dans la dernière année, qui semble tant préoccuper les sénateurs d'en face, la mesure n'a été imposée que 12 fois, et à propos de mesures législatives très complexes qui exigeaient de la concentration et de l'intérêt pour le bien du Canada.

On dit que le gouvernement au pouvoir n'acceptera jamais d'amendement. J'ai fait faire par la bibliothèque du Parlement un relevé de tous les amendements émanant du Sénat qui ont été acceptés par les Communes entre 1974 et 1984, et entre 1984 et 1990. Dix années comparées à six autres. Au cours des dix premières années dont je parle, seulement neuf amendements provenant du Sénat ont été acceptés par le gouvernement libéral alors au pouvoir.

Le sénateur Simard: Provenant de la majorité libéral au Sénat.

Le sénateur Robertson: Oui.

Le sénateur Simard: Écoutez-bien ceci.

Le sénateur Frith: J'entends. Je peux marcher et mâcher de la gomme en même temps. Je peux lire et écouter en même temps ce qui se dit.

Le sénateur Robertson: Vous êtes très fort, sénateur. Au cours des six années 1984-1990, 15 amendements du Sénat ont été acceptés par les Communes.

Nos vis-à-vis prétendent que nous devons agir comme nous ne l'avons jamais fait parce que les Communes ne prêtent pas attention aux débats. On dit que le gouvernement limite le débat et refuse les recommandations ou amendements de cette Chambre. L'anniversaire du budget infâme du sénateur

MacEachen est le bon moment de dénoncer l'hypocrisie de ces propos. Les sénateurs pourront, s'ils le veulent, lire les amendements dont je viens de parler.

Honorables sénateurs, je voudrais que l'on fasse preuve d'un peu d'honnêteté et de justice autour d'ici. Je voudrais que l'on rapporte les événements comme ils se sont passés et non comme certains voudraient s'en rappeler. Quand on blesse quelqu'un, il est très facile d'oublier combien de fois on l'a blessé quand on se retrouve ensuite en position d'infériorité.

Je m'étonne aussi d'un autre aspect de la situation qui règne au Sénat. Certains des sénateurs qui se sont penchés sur le projet de loi C-21 s'en rappelleront. Combien de fois avons-nous entendu parler du tollé soulevé par l'honorable John Crosbie qui avait déclaré qu'aucun changement ne serait apporté à l'assurance-chômage. Parce qu'il avait fait cette déclaration le vendredi 14 octobre 1988, on a dit que le projet de loi C-21 ne serait pas adopté et qu'il n'y aurait donc pas de changement. Maintenant que nous étudions la TPS, nous avons entendu dire au comité et dans cette enceinte que cette taxe était mystérieuse, qu'il n'en avait jamais été question au cours de la campagne électorale et, par conséquent, que le gouvernement ne pouvait pas songer à imposer cette taxe. Nous avons entendu tout cela à divers moments.

Le sénateur Frith: Nous n'avons jamais rien dit de tel.

Le sénateur Robertson: Nous l'avons entendu au comité et dans cette enceinte. Nous consulterons le compte rendu pour retrouver tout cela.

Le sénateur Frith: Nous ne savions rien de cette taxe en particulier. Allez-vous soutenir qu'il a été question précisément de cette taxe?

Le sénateur Robertson: Cela revient au même que d'utiliser l'observation de M. Crosbie. On ne peut se servir d'un cas sans rappeler l'autre. Restez tranquille, sénateur Frith, pour l'amour de Dieu!

Le sénateur Frith: Calmez-vous, sénateur, de grâce!

Le sénateur Robertson: J'ai ici une quinzaine de coupures de journaux rapportant des déclarations de Michael Wilson sur cette taxe.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Frith: Il a parlé de cette taxe?

Le sénateur Robertson: Oui.

Le sénateur Frith: Consignez ce document au compte rendu. Déposez-le.

Le sénateur Robertson: Calmez-vous!

Le sénateur Frith: Le Règlement prévoit qu'on doit déposer tout document auquel on fait allusion.

Le sénateur Robertson: Je déposerai tous les documents pertinents.

Le sénateur Simard: Elle ne le fera pas parce que vous lui avez demandé. Elle était prête à le faire d'elle-même. Nous n'avons pas à être soumis à vos pressions.

Le sénateur Frith: Je lui ai tout simplement demandé de déposer certains documents. Pourquoi vous énervez-vous ainsi?

Le sénateur Robertson: Honorables sénateurs, je ne poursuivrai pas ainsi bien longtemps.

Le sénateur Simard: Continuez, je vous en prie.

Le sénateur Robertson: Honorables sénateurs, je voudrais vous citer un écrivain que je n'apprécie pas particulièrement, mais qui a quand même écrit des choses intéressantes. Certains d'entre vous ont peut-être entendu parler du livre intitulé *Margin of Error* de Claire Hoy. À la page 77, il écrit ce qui suit:

> «Le projet initial sur les échanges commerciaux, que Marty . . .

Il parle alors de Marty Goldfarb.

> . . . a proposé dans le cadre d'une enquête stratégique effectuée avant les élections,» selon Webster, . . .

Sauf erreur, Webster a été le directeur de votre campagne . . .

> . . . «devait servir à remettre en question la bonne foi de Mulroney, car les Canadiens n'avaient aucune confiance en lui. Nos chiffres nous le confirmaient. On devait se servir de la question des échanges commerciaux pour susciter des doutes dans l'esprit des gens au sujet de Brian Mulroney lui-même, plutôt qu'au sujet des échanges.
>
> On devait également se servir de la taxe de vente nationale pour attaquer la bonne foi de M. Mulroney. Nous avons essayé d'avoir recours à d'autres questions au début, mais sans succès. À la fin, lorsque nous avons voulu faire peser nos efforts sur la taxe de vente, le chef du parti a refusé de prononcer d'autres discours si ce n'est celui sur l'Accord de libre-échange, «la cause de sa vie.»

À la page 133 de ce livre, on dit ceci:

> Lors de l'émission du 2 novembre, par exemple, Goldfarb a parlé des opinions fort instables de l'électorat. Selon lui, tout semblait laisser croire que les libéraux pourraient former le gouvernement. Il a ajouté cependant que les chiffres en question n'avaient rien de sûr. Il a précisé ensuite que le libre-échange et la personnalité des chefs étaient des questions importantes et il a dit que, comme dans le cas du libre-échange, les libéraux pourraient peut-être utiliser la taxe de vente nationale à bon escient en en faisant une grande question nationale. C'était là, bien entendu, précisément ce que les libéraux espéraient faire, du moins Goldfarb. Dans une entrevue accordée après la campagne électorale, il a déclaré à l'auteur qu'on l'avait supplié (Turner) d'abandonner la question du libre-échange et qu'on l'avait fortement incité à le faire. À la lumière de nos sondages, nous jugions que la taxe à la valeur ajoutée était la meilleure question à laquelle nous devions nous raccrocher. Nous avons essayé, de toutes nos forces, mais nous devions traiter avec une personne qui refusait tout simplement de changer d'avis.»

Honorables sénateurs, je vous cite ceci pour bien montrer qu'il est tout à fait faux de prétendre qu'on ignorait tout de cette taxe. Ce n'est que pure hypocrisie, et j'invite les honorables sénateurs à rejeter cet amendement.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Frith: Nous n'avons pas vraiment entendu parler d'indexation, qui est l'objet de cet amendement. Allez-vous vous pencher là-dessus plus tard?

Le sénateur Robertson: L'hypocrisie est encore pire.

Le sénateur Stanbury: Notre collègue est en faveur de l'amendement.

• (1610)

Le sénateur Corbin: Après avoir écouté ce discours, honorables sénateurs, je pense que je vais m'en tenir à mes notes.

Le sénateur Frith: Oui, sûrement! Si vous nous parliez de l'indexation pour faire changement!

Le sénateur Corbin: Le sénateur Robertson n'a rien dit qui s'applique à l'amendement dont nous sommes saisis.

Le sénateur Frith: Non, mais elle s'est amusée!

Le sénateur Corbin: En effet, elle s'est amusée. Sénateur Robertson, votre discours aurait été excellent dans une campagne électorale . . .

Le sénateur Frith: Il doit avoir quelque chose de bon. Peut-être a-t-il une valeur thérapeutique.

Le sénateur Corbin: . . . mais je pense qu'il ne reflète pas du tout le caractère auguste du Sénat. Nous sommes dans un endroit de mûre réflexion, sénateur Robertson. De toute évidence, vos collègues plus expérimentés vous ont donné le mauvais exemple. J'en suis tout à fait désolé, car je m'attendais vraiment que vous fassiez des propositions positives et constructives au cours du débat. Je suis profondément déçu.

[*Français*]

Honorables sénateurs, le gouvernement conservateur semble aujourd'hui plus que jamais avoir perdu tout contact avec la réalité que vivent tous les jours les Canadiens.

Je pourrais, par exemple, vous dire que 92 pour cent des répondants à un sondage Gallop, fait entre le 10 et le 11 octobre dans la région Atlantique, s'opposent à la mise en place de la TPS. Malgré tout, le gouvernement persiste mordicus à foncer comme un bœuf enragé à travers les deux chambres pour nous imposer la TPS.

L'honorable Roch Bolduc: Me permettriez-vous une question, sénateur Corbin?

Le sénateur Corbin: Bien, je préférerais que vous attendiez à la fin de mon discours. Mais, je vais vous accommoder, sénateur Bolduc, à la condition que votre question soit sérieuse.

Le sénateur Bolduc: Sénateur Corbin, vous nous dites qu'il y a une grande colère populaire, que les gens sont «en maudit» à travers le pays. Cependant, il y a des gens qui ont organisé une parade à Montréal, hier. Cette parade devait être extraordinaire! Savez-vous combien il y avait de monde à cette parade? C'est cela ma question. Combien pensez-vous qu'il y avait de participants à cette parade hier à Montréal, sénateur Corbin?

Le sénateur Corbin: Sénateur Bolduc, vous vous adressez à la mauvaise personne. Hier, c'était dimanche. J'ai fait mon devoir religieux. S'il y a eu des parades, je ne suis pas au courant.

Le sénateur Bolduc: Vous ne suivez pas les événements.

Le sénateur Corbin: Ce qui se passe au Québec, rarement. Ce qui se passe au Québec, c'est votre problème, ce n'est pas le mien. Je suis un sénateur de la division des provinces maritimes: l'Île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. De temps à autres, je tends l'oreille à des suggestions constructives qui nous arrivent des autres régions du Canada.

Au moment où le pays traverse une dure récession, le gouvernement ne semble pas encore convaincu que sa TPS aura des effets dévastateurs sur l'économie canadienne. Depuis quelques mois, chaque jour nous entendons parler de fermetures d'usines, de fermetures de commerces, de centaines de milliers, de centaine de milliers de mises à pied et de nombreuses de faillites. Cette récession touche durement des millions de Canadiens. Cela a pris bien du temps au ministre des Finances pour avouer que nous étions bel et bien plongés dans une récession. Certains économistes vont plus loin, ils nous disent, d'ores et déjà, que certaines régions et certains secteurs de l'économie sont en fait dans une dépression.

Que propose le gouvernement pour atténuer les effets de cette crise? A peu près rien.

Il se réveillera peut-être sur le tard. Mais soyez assuré que le prix à ce moment-là sera à la hausse et que pour toutes les faillites qui auront eu lieu, ce sera un prix encore plus douloureux à payer.

Le ministre des Finances, l'honorable Wilson, comme un kamikaze courant à sa perte, se moque éperdument des conséquences de sa politique sur les Canadiens. Ce ministre des Finances a complètement perdu la confiance des Canadiens, il y a de cela belle lurette.

Monsieur Wilson et ses collègues pourraient envier la crédibilité d'un maquignon, par exemple. Jamais un gouvernement n'a été aussi peu crédible et aussi impopulaire. Mais celui ci s'obstine à vouloir administrer aux Canadiens un très mauvais remède, un remède dont les Canadiens ne veulent pas et par surcroît, au mauvais moment.

Les Canadiens vont servir de cobayes aux politiques économiques d'un gouvernement qui semble avoir perdu toute crédibilité. En plus de cette récession, le pays vit des jours fort difficiles sur le plan constitutionnel. De plus en plus l'unité du pays semble en péril.

Celui qui se voulait le grand réconciliateur national, celui qui jurait d'assainir les finances publiques, pousse le pays au bord du gouffre. Le Canada traverse la période la plus sombre de son histoire. Le jugement de l'histoire sera très sévère à l'endroit du régime du très honorable Brian Mulroney.

Cette fameuse TPS, qui est devenu le cheval de bataille du gouvernement, favorisera la création du pire régime de taxation au monde. Les pays qui ont instauré ce genre de taxe sont des régimes unitaires. Au Canada, nous opérons dans une fédération où il y a deux ordres de gouvernement avec des juridictions nettement partagées dans certains secteurs et tout à fait départagées dans d'autres.

C'est justement cette raison qui a poussé nos voisins du sud d'abandonner l'idée d'une telle taxe. Dans notre système fédéral actuel, il est ridicule de modeler notre système de taxation sur celui d'un régime unitaire, sans avoir au préalable obtenu l'assurance et la collaboration de toutes les provinces.

Cette absence de collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces va sûrement donner naissance à un régime chaotique. Pourtant ces répercussions sont loin de refroidir l'enthousiasme du gouvernement envers cette taxe.

Certains membres du gouvernement semblent beaucoup moins convaincus des bienfaits de cette taxe. Certains sénateurs d'en face ont même sacrifié leurs principes au nom de la loyauté partisane. Heureusement qu'il y a encore des hommes et des femmes de principe en politique.

Prenons, par exemple, le cas de monsieur Yves Séguin, l'ex-ministre du Revenu du Québec. Celui-ci a démissionné récemment de son poste de ministre du Revenu de la province de Québec parce que la TPS lui est apparue comme une taxe injuste, chère, complexe et dure pour l'économie plongée en période de récession.

Voici quelques propos tenus par monsieur Séguin dans un article qui fût publié dans le journal *Le Soleil*, de Québec, le mardi 23 octobre 1990. Cela a paru sous la rubrique «Les idées du jour». L'article s'intitule «Une taxe complexe, injuste, chère et dure». L'article est de la plume même de monsieur Séguin. Monsieur Séguin est toujours député de Montmorency, même s'il a cédé son poste de ministre du Revenu et du Travail. Je cite monsieur Séguin:

> Aujourd'hui, on dit plutôt que la TPS sera «neutre» et qu'elle permettrait même une réduction du fardeau fiscal des contribuables. Cela fait sourire. Avec la TPS, le gouvernement fédéral va collecter beaucoup plus d'argent que l'ancien système, et là, il est surprenant que personne n'ait mis en doute les revenus anticipés de la TPS présentés aux documents officiels. En réalité la TPS récoltera environ 30 milliards $ comparativement à 18 milliards $ sous l'ancien système.
>
> Curieusement, les entreprises qui payaient avant . . .

Et qui payent encore pour le moment . . .

> . . . ce 18 milliards $, ces 18 milliards $ ne paieront plus que 9 milliards, soit 50 % de moins. Cette diminution importante du fardeau fiscal des entreprises explique évidemment leur appui à la TPS quoique la complexité du système devrait les inquiéter.

J'ai reçu aujourd'hui, je pense bien comme tous les honorables sénateurs, une note de service qui s'intitule *Avis* publiée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, en date du 8 novembre 1990, où une question fût posée au cours du troisième trimestre de 1990 par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. C'est une question posée dans 10 539 entrevues personnelles auprès de ses membres au Canada. La question était la suivante et je cite:

> Estimez-vous que le gouvernement du Canada vous a fourni des renseignements précis et utiles quant à la façon dont la taxe sur les produits et services touchera votre entreprise?

Le résumé national est comme suit:

> Oui, . . .

Ont répondu que, à leur avis le gouvernement leur a fourni les renseignements précis et utiles quant à la façon dont la taxe touchera leur entreprise.

> Oui, 16,3 %. Non, 74,4 %. Indécis(e) 7,4 %. Sans opinion, 1,9 %.

C'est donc dire que seulement 16.3 p. cent contre 83.7 p. cent, sont de l'avis qu'ils ont en mains les renseignements précis et utiles quant à la façon dont la taxe sur les produits et services touchera leur entreprise.

S'il en est ainsi, honorables sénateurs, des gens d'affaires, d'entrepreneurs indépendants, de petits commerçants, qu'en est-il en réalité du reste des Canadiens? Là, j'exclus les grosses compagnies, évidemment. Qu'en est-il des autres Canadiens? N'auraient-on pas raison de croire que la majorité des Canadiens se sentent encore moins bien renseignés quant aux répercussions et à l'application de la taxe dans leur cas personnel?

Monsieur Séguin a aussi comparu au journal télédiffusé *Le Point*, à Radio-Canada, le mercredi 24 octobre 1990. Il a été interviewé avec monsieur A. Dubuc. Je crois que c'est Alain Dubuc, qui est éditorialiste, si je ne m'abuse, à *La Presse*.

L'honorable Jean-Maurice Simard: Sénateur Corbin, vous avez dit tantôt que ce qui se passe au Québec n'était pas tellement important et que vous y portiez moins d'intérêt.

Est-ce que c'est parce que cela fait plutôt votre affaire à ce moment ici de citer Alain Dubuc?

Le sénateur Corbin: Je vous remercie de cette mise au point, cher collègue. J'ai dit que je m'intéressais aux choses sérieuses qui se passent au Québec.

Les parades c'est une chose. Il y a la parade de la Saint-Jean, celle de la TPS, et il y avait autrefois les parades de la Ligue du Sacré-Cœur et des Enfants de Marie. Je ne considère pas cela comme étant trop sérieux.

C'est quand même une occasion pour les citoyens de se manifester. Qu'ils soient dix ou non, s'ils veulent parader c'est de leurs affaires. Mais sur le plan de manifester leur opinion, je sais qu'une très forte majorité de Canadiens, qu'ils paradent ou non, sont opposés à la TPS.

Au journal télédifusé Le Point du 24 octobre dernier, Simon Durivage interviewait messieurs Séguin, le ministre démissionnaire du Revenu et du Travail au Québec et Alain Dubuc, éditorialiste qui lui, dit-on, est un partisan de la TPS alors que comme je viens de vous le démontrer, monsieur Séguin, lui, y est opposé.

Simon Durivage posa la première question et je cite:

> Première question que tout le monde se pose. Est-ce vraiment ce qu'on appelle un impôt régressif—une taxe à la consommation parce que tout le monde paye la même taxe de 7 % qu'il soit millionnaire ou assisté social—tout le monde paie 7 %, donc c'est injuste, diton, par rapport à l'impôt sur le revenu—les riches paient plus que les pauvres.

C'est Simon Durivage qui parle. Monsieur Dubuc, qui me dit-on est un partisan de la TPS, à fait des commentaires et a conclu:

> Donc, oui c'est régressif, surtout pour les classes moyennes quand on les compare aux riches, mais pas pour les pauvres.

Alors, monsieur Durivage passe la parole à monsieur Séguin qui dit:

> Bon enfin je dirais un peu comme monsieur Dubuc—les crédits bien sûr vont alléger le fardeau fiscal mais cependant, moi j'apporterais une nuance, je suis un peu plus septique à savoir si les crédits vont bien—en terme global, les crédits représentent à peu près 2.4 milliards sur les 30 milliards anticipés de la TPS—c'est à . . .

Ici, il manque quelque chose.

> . . . c'est même pas 10 %. Et pour une personne, 750., $100. par enfant . . .

Monsieur Durivage intervient:

Vous allez un peu vite là. Pour les 30 milliards que va rapporter la TPS selon vous, les crédits, c'est-à-dire, est-ce qu'on va retourner aux familles à faible revenu, soit quoi 2 milliards et demi?

● (1620)

Monsieur Séguin de répondre:

C'est 2 milliards et demi qu'on retourne en crédit et les crédits comme vous le savez, à compter d'un certain revenu familial, à peu près $ 18 000 jusqu'à $35 000-$37 000 disparaissent et je ne pense pas que les crédits vont combler totalement les taxes additionnelles et même pour les bas salariés. Mais je suis d'accord que évidemment au-delà la classe moyenne des contribuables, c'est-à-dire ceux qui gagnent $25 000—$28 000$—$30 000 par individu dans un foyer, eux vont payer d'avantage et c'est eux d'ailleurs les futurs contribuables de la TPS.

Alors voilà ce que l'on avait à dire dans ce secteur du programme. Plus tard monsieur Durivage revient:

Mais qui va supporter le gros du fardeau, est-ce que c'est encore la classe moyenne, parce que il y a effectivement des crédits pour taxe de vente pour les familles à plus faible revenu même s'ils ne compensent pas tout, au moins, ils vont alléger leur fardeau à ces gens-là. Le riche, il a beau consommer, un moment donné il consomme plus. Il épargne ce qui lui reste.

Dit monsieur Durivage. Et monsieur Séguin de dire:

Ah, c'est le consommateur moyen. A peu près 80% de ceux qui vont payer la taxe vont se retrouver dans ce qu'on appelle ce consommateur moyen, cette famille moyenne canadienne où chacun des couples travaille et gagne $25 000, $26 000. C'est eux qui sont vraiment . . .

Et là monsieur Dubuc d'intercaler:

. . . les gens qui consomment et qui consomment suffisamment pour ne plus avoir assez d'argent pour consacrer à l'épargne et donc dont tous les revenus après l'impôt du Québec et d'Ottawa, l'impôt sur le revenu va finalement être taxé d'une façon ou d'une autre. Tandis qu'évidemment plus les gens sont riches, plus il y a une partie de leur revenu qui va échapper . . .

Et monsieur Durivage de dire:

Sans confondre nos téléspectateurs, . . .

Cet échange n'était pas tellement clair, je l'admets.

. . . parce que j'ai donné des exemples cette semaine comme quoi une famille qui gagnait jusqu'à $35 000 allait avoir suffisamment de crédits pour taxe de vente pour que son fardeau fiscal ne soit pas pire qu'il était. Vous n'êtes pas d'accord avec cela, monsieur Séguin?

Monsieur Séguin de répondre:

Non. Je pense que dans les énoncés de présentation, dans les chiffres qu'on donne dans les documents, c'est basé sur des hypothèses de travail.

. . . et que ça ne réflète pas la réalité.

M. Séguin a compris que le fardeau fiscal des entreprises diminue au profit de l'augmentation du fardeau fiscal du consommateur moyen ayant un salaire de 25 000 à 26 000 $. Ce sont eux, les Canadiens moyens qui supporteront le plus gros fardeau de cette taxe. C'est pourquoi l'une des mesures du projet de loi C-62 est aussi importante. Le système de crédits de taxes sur les ventes constitue le principal moyen pour atténuer les répercussions de la taxe sur les familles ayant un revenu qui ne dépasse pas 30 000 $ par année. Mais le problème avec les crédits c'est qu'ils ne sont pas indexés pour tenir compte de l'inflation. C'est pourquoi, aujourd'hui nous vous proposons un amendement qui aurait pour effet d'indexer les crédits sur la taxe à l'indice des prix à la consommation.

[Le sénateur Corbin.]

Comme nous le savons tous, après avoir entendu à plusieurs reprises des déclarations du ministre des Finances et du gouverneur de la Banque du Canada, l'inflation est ce mal insidieux qui guette notre santé économique. Cette inflation risque aussi d'augmenter de plusieurs points avec la rentrée en scène de la TPS. M. Wilson n'insiste pas à ce sujet. Cette inflation augmentera aussi la valeur réelle des crédits sur la taxe non indexée.

Je crois important de mentionner aussi que les effets de la TPS sur l'inflation ne seront pas mesurés d'une façon exhaustive. Nous apprenions le 9 mai dernier que Statistiques Canada abandonnait son idée d'un rapport mensuel des répercussions sur l'inflation de la taxe sur les produits et les services.

Voici les explications qu'on retrouve dans un article paru dans *La Presse* du 9 mai dernier, et je cite:

M. Ivan Fellegi, statisticien en chef, a déclaré que cette décision avait été prise la semaine dernière, parce qu'il était trop difficile de mesurer avec justesse de combien la taxe de sept pour cent haussera l'indice des prix à la consommation de mois en mois. «Personne, absolument personne ne peut vraiment mesurer mois après mois ce que l'indice des prix à la consommation aurait été exactement sans cette modification fiscale,» a noté M. Fellegi au cours d'une interview. «C'est pourquoi nous avons décidé qu'il ne servait franchement à rien de tromper qui que ce soit, y compris nous-mêmes, en laissant croire qu'il est possible de calculer combien les prix auraient évolué.» Ce fut une décision interne de Statistiques Canada, a-t-il précisé, en ajoutant que l'agence n'avait été soumise à aucune intervention politique.

Je reprends cette dernière phrase à l'effet que Statistiques Canada, c'est-à-dire l'agence, n'avait été soumise à aucune intervention politique.

Pourtant certaines mauvaises langues semblent soutenir le contraire. Voici ce que révèle un article publié dans le *Toronto Star* du 8 mai 1990, donc la veille de la parution de l'article de *La Presse*, et je cite:

● (1630)

[*Traduction*]

Les porte-parole de Statistique Canada ont nié que la décision d'annuler l'indice net des prix avait quelque chose à voir avec la politique.

Cependant, selon une source . . .

Une autre source mystérieuse, honorables sénateurs.

> . . . la décision a été prise au cabinet du premier ministre par son chef de cabinet, Stanley Hartt, et communiqué à Statistique Canada par l'entremise du ministère des Finances.

[*Français*]

Il y a aussi d'autres sources qui attribuent cette décision au fait que le ministre des Finances aurait insisté pour obtenir un calcul mensuel qui prouverait ses chiffres. Par exemple, c'était dans l'article de *La Presse* du 9 mai 1990 que je vous ai cité.

Je peux facilement comprendre la position du gouvernement. Il sera très gênant de provoquer une hausse subite de l'inflation, lorsqu'on s'était juré de combattre par tous les moyens l'inflation. L'instauration de cette taxe provoquera assurément un courant inflationniste et les gouvernements, les experts, les sénateurs en sont parfaitement conscients.

Cependant ce fait ne se réflète pas dans les prévisions du ministre des Finances. Pour faire ses calculs, il lui faudrait démontrer qu'une famille dont le revenu est inférieur à 30 000 $ serait en meilleure situation avec la mise en vigueur de la TPS, utilisant les scénarios les plus favorables en ce qui a trait aux prix des produits. C'est-à-dire un taux d'inflation ne dépassant pas 3 pour cent, et l'élimination totale de la TVF, la taxe de vente des fabricants. J'aimerais, à ce moment-ci, m'attarder un peu sur cette question. Peut-on croire que les consommateurs profiteront vraiment d'une élimination complète de la TVF?

Voici ce qu'affirme encore M. Yves Séguin dans son article paru dans *Le Soleil* de Québec du 23 octobre 1990, et je cite:

> Au Canada, le fardeau fiscal des entreprises diminue depuis au moins 10 ans et est actuellement de 9%. La TPS va donc accentuer la réduction du fardeau fiscal des entreprises sans qu'il soit permis de penser que les prix vont baisser ou que les emplois vont augmenter, puisqu'il n'y a aucun mécanisme de contrôle.

Je ne suis pas entièrement d'accord avec les propos de M. Séguin et il n'était peut-être pas au courant que le gouvernement fédéral a effectivement, du moins il le croit, mis sur pied un mécanisme de contrôle. M. Séguin a dû oublier que la création d'une agence pour informer les consommateurs sur la TPS a été mise sur pied le 12 juin dernier et la responsabilité de cette agence sera de surveiller les prix pendant la transition entre la taxe des manufacturiers de 13.5 pour cent, qui sera abolie, et l'entrée en vigueur de la nouvelle TPS de 7 pour cent. Cet organisme étudiera aussi les plaintes des consommateurs sur toute irrégularité pendant la période de transition. Mais, et voici le hic, ce bureau n'aura que des pouvoirs très limités.

Le gouvernement a admis qu'il comptait beaucoup plus sur le jeu de la concurrence pour obliger les compagnies à ajuster leurs prix. Les compagnies elles-mêmes disent que le jeu de la concurrence va entrer en place. Cela reste à voir parce que dans le passé, quand il y a eu des réductions de taxe, ce n'était pas le consommateur qui en a bénéficié. Bien souvent, dans bien des secteurs et dans bien des régions du pays, les prix sont restés les mêmes et sont allés en augmentant par la suite.

Ainsi, le fameux mécanisme de contrôle sera aussi efficace qu'un chien de garde édenté. À ce sujet, voici un extrait d'un articles intitulé *The GST's Keystone Kops* paru dans le *Citizen* du 15 juin dernier, l'article s'intitule:

• (1640)

[*Traduction*]

Les «flics de cinéma» de la TPS.

C'est du pur Kafka.

À une époque où des victimes du SIDA ont désespérément besoin de soins à domicile, où nos hôpitaux sont en crise et où il n'y a pas d'argent pour dépolluer l'environnement, le gouvernement Mulroney vient de trouver 19 millions de dollars pour un organisme qui doit nous informer, paraît-il, des conséquences sur les prix de la taxe sur les produits et services.

Officiellement, le Bureau d'information aux consommateurs surveillera les prix pour relever les irrégularités qui pourraient se produire lorsque la taxe de vente fédérale de 13,5 p. 100 sera remplacée par la nouvelle TPS de 7 p. 100. Pendant sa défense de la TPS, le ministre des Finances, Michael Wilson, a promis que les prix des articles coûteux comme les voitures, les appareils ménagers et le mobilier baisseraient, tandis que les prix des vêtements, des chaussures et de la plupart des services augmenteraient.

Ce que ce bureau pourra faire, en dehors de dénoncer les prix trop élevés, est vraiment mystérieux. Il n'a pas de pouvoirs légaux d'enquête et il n'a que 20 employés pour surveiller les prix pratiqués par 1,7 million de sociétés canadiennes.

De plus, même si cette police des prix constatait des abus, elle ne pourrait rien faire. Elle n'a pas le pouvoir d'ordonner des diminutions et n'a aucun moyen de punir les entreprises. Les spécialistes estiment que le bureau aurait besoin de preuves irréfutables avant même de pouvoir nommer une seule société. Les preuves irréfutables sont difficiles à obtenir.

Les gens d'affaires de ce pays doivent trembler derrière leur caisse enregistreuse à la simple mention de cette initiative courageuse.

[*Français*]

Ce manque de contrôle flagrant laissera le champ libre aux abus. Il serait donc vraiment ridicule de croire que les consommateurs canadiens auront l'occasion de profiter de la totalité, de la totalité dis-je au moins d'une somme raisonnable des économies même si cela n'est pas assuré.

Ce contexte fait ressortir encore plus l'importance de l'indexation des crédits à la taxe de vente proposée par cet amendement. Celui-ci aura pour but de protéger le caractère progressif de crédits à la taxe de vente. Deux tableaux contenus dans le Rapport du Comité des banques et du commerce aux pages 25 et 26, nous montrent clairement que la valeur réelle des crédits de la TPS non indexée vont diminuer avec le temps. Les plus touchés seront les ménages dont le revenu se situe entre 25 000 et 30 000 S en dollars constants de 1991.

L'absence d'une clause dans le projet de loi C-62, qui prévoit la pleine indexation des crédits à la taxe de vente, est dénoncée par la majorité des opposants à la taxe, mais aussi par des partisans de la TPS.

Prenons, par exemple, le cas de M. W. Goodman, avocat de profession et, me dit-on, spécialiste dans le domaine de la taxe de vente. Celui-ci, fervent partisant de la TPS, reconnaît que le

projet de loi comporte des faiblesses, dont l'absence d'une clause d'indexation des crédits. Voici un extrait de son témoignage lors de sa comparution devant le Comité des banques et du commerce le 5 juin dernier, à la page 11 du fascicule 41,

[*Traduction*]

> Je ne voudrais toutefois pas que l'on croie que je n'ai pas d'appréhensions au sujet de certaines caractéristiques de la TPS, car j'en ai. D'abord, le système de crédits de taxe sur les ventes doit être indexé afin de tenir compte de l'inflation, mais l'indexation n'entre en vigueur qu'après 3 p. 100. Si l'inflation demeure à 5 p. 100 par année pendant 10 ans . . .

Personne ne peut prédire quel sera le taux d'inflation le mois prochain, l'année prochaine ou dans dix ans. Il poursuit:

> . . . 100 $ de crédits de taxe passeront à 122 $ parce que l'indexation n'atteindra que 2 p. 100 par année. Le pouvoir d'achat correspondant diminue toutefois au rythme de 5 p. 100 par année, ce qui signifie que les 122 $ en question n'achèteront en termes réels que l'équivalent de 75 $ au début de la période. La valeur du crédit de taxe sur les ventes a baissé de 25 p. 100 si l'on suppose un taux d'inflation de 5 p. 100 seulement. J'estime que c'est gravement injuste pour nos concitoyens les plus pauvres et les plus vulnérables.

[*Français*]

Le cas de M. W. Goodman n'est pas isolé; le professeur Robert Clark de l'Université de la Colombie-Britannique, ardent partisan de la TPS, déplore aussi l'absence d'une clause d'indexation au coût réel de la vie. Voici ce que le professeur Clark affirmait devant le Comité le 1er août dernier, à la page 61 du fascicule numéro 61, et je cite:

[*Traduction*]

> Ma troisième préoccupation au sujet de crédit de taxe de vente remboursable, vous l'avez entendu à maintes reprises. Afin de dissiper l'inquiétude de nombreux bénéficiaires du crédit, je vous exhorte à recommander au gouvernement de s'engager dans le projet de loi à indexer une fois par année, en fonction de l'inflation mesurée par l'indice national des prix à la consommation, les aspects suivants: le crédit de taxe de vente lui-même, le seuil du revenu net maximum auquel le crédit commence à diminuer et le total maximum des recettes reçues en une année par une entreprise ou un organisme sans but lucratif avant de devoir s'inscrire aux fins de la TPS.

● (1650)

[*Français*]

M. Patrick Grady, économiste, associé de *Global Economics Limited* et lui aussi grand supporteur d'une taxe sur les produits et services, dénonce également cette inéquité dans le projet de loi C-62. Voici un extrait de son témoignage devant le Comité le 30 mai dernier, à la page 32 du fascicule numéro 39.

Avant de le citer, je voudrais, puisque j'y pense en ce moment, faire une recommandation aux traducteurs de citations, surtout quand les citations originent de documents du Sénat. Je vais citer dans un moment un extrait d'une présentation faite devant un comité du Sénat et ces remarques sont consignées dans les deux langues officielles dans le compte rendu du comité.

Bien souvent, quand je parle français et que je fais une citation en anglais, on retraduit le texte anglais que je cite. Il en résulte qu'il n'y a même plus concordance avec la version française originale, c'est-à-dire celle du Comité. Quand je cite un texte contenu dans un des documents du Sénat, étant donné que tous nos documents sont publiés dans les deux langues officielles, il me semble qu'au lieu de traduire à nouveau la citation, on devrait référer à la traduction originale, c'est-à-dire celle du Comité. Autrement, on risque de glisser dans des bavures et des non-sens comme cela s'est déjà produit. Ceci n'est qu'une suggestion.

[*Traduction*]

> L'autre problème est qu'il est important, dans le temps, de veiller à ce que le crédit sur la taxe de vente et les seuils de revenu soient entièrement indexés par l'inflation. Ceci vise à éviter que l'inflation gruge les crédits de taxe de vente des familles à faible revenu. Si nous utilisons la limite actuelle d'indexation uniquement à la hausse de l'indice des prix à la consommation dépassant 3 p. 100 et si nous supposons que l'inflation dépasse cet indice pendant les dix prochaines années, la hausse actuellement envisagée pour le crédit et le seuil serait entièrement absorbée sur dix ans, de sorte que les familles à faible revenu n'obtiendraient aucune augmentation réelle du crédit ou du seuil et devraient absorber des taxes de vente beaucoup plus élevées. Si cela arrivait, la taxe de vente ne pourrait pas être qualifiée d'équitable. C'était là le premier point que je voulais soulever sur l'adéquation du crédit sur la taxe de vente.

[*Français*]

De son côté, M. Terrance Hunsley, directeur général du Conseil canadien de développement social, est un opposant au projet de loi C-62. Voyez-vous, je fais preuve d'une grande objectivité: je cite des gens qui appuient la TPS; je cite des gens qui, pour toutes sortes de raisons, s'opposent à la TPS en totalité ou en partie. Alors, Terrance Hunsley s'interroge sérieusement sur la sincérité du gouvernement à vouloir compenser les familles à revenu faible et moyen si, du même coup, il ne prévoit pas une clause indexant les crédits à l'indice des prix à la consommation. Voici les propos de M. Hunsley contenus dans le fascicule 49 du 28 juin 1990, à la page 54, et je cite:

[*Traduction*]

> Notre seconde préoccupation au sujet de ce crédit tient au fait qu'il n'est pas indexé par l'inflation—qu'il s'agisse du montant du crédit ou du point à partir duquel il commence à s'estomper. Cela montre que le gouvernement a l'intention de réduire la valeur de ce crédit presque dès l'instant où il entrera en vigueur et ce sont donc les Canadiens à faible revenu qui seront pénalisés.

[*Français*]

Si ce n'est pas le cas, pour répondre à l'accusation de M. Hunsley, le gouvernement devrait accepter notre amendement, purement et simplement et tous ces problèmes seraient réglés.

Le mérite d'une clause d'indexation des crédits à l'indice des prix à la consommation ne fait aucun doute. L'exemple contenu dans le rapport du Comité des banques et du commerce à la page 24, illustre très bien les effets de l'absence d'une telle clause. Je cite:

> Une famille touchant en 1991 un revenu de 25 000 $ qui n'augmente qu'au rythme de l'inflation verra la valeur réelle de ses crédits de TPS régresser de 50 p. cent sur cinq ans. La somme en question équivaut à environ 300 $ par année.

La plupart des partisans de la TPS reconnaissent l'importance des crédits du régime de la TPS. Ces crédits vont amoindrir l'effet régressif de la TPS sur les familles canadiennes. Cependant, si nous voulons conserver l'équité fragile de ces crédits, il est primordial de maintenir leur valeur réelle. L'amendement que l'Opposition royale de Sa Majesté au Sénat propose aujourd'hui, vise simplement à maintenir la valeur de ces crédits. Cet amendement veillera à la concrétisation du caractère progressif des crédits.

J'exhorte les sénateurs conservateurs à appuyer cet amendement, qui ne servira qu'à atténuer les effets néfastes et régressifs de cette taxe pour des millions de Canadiens. Je vous remercie, honorables sénateurs, pour votre attention.

Le sénateur Simard: J'aimerais prendre à peu près dix minutes pour d'abord débattre le sérieux et l'à-propos d'accepter cet amendement-là.

Avant, j'aimerais vous faire un bref rapport, si vous voulez, d'un voyage que je faisais au Madawaska en fin de semaine. Tout cela pour bien vous rappeler le fond de scène qui, je pense, devrait guider nos débats.

En fin de semaine j'avais le plaisir d'aller dans mon comté célébrer la fête du Souvenir et rencontrer les vétérans comme je le faisais pour la dix-huitième fois au cours des derniers 20 ans. Je peux vous dire qu'on ne m'a pas paser une question sur le fait qu'on doive siéger aujourd'hui et par le fait même de faire en sorte que l'on ne pourrait pas donner toute l'importance que les parlementaires devraient donner à cette journée du Souvenir. Aucune question ne m'a été posée là-dessus. Les gens s'attendaient à ce qu'on allait travailler le lundi comme d'habitude. Je suis donc revenu à Ottawa pour discuter de la TPS avec vous.

Lorsque j'étais au Madawaska, comme je le fais à chaque année, je suis allé à la Légion canadienne. Je suis allé rencontrer des gens qui organisaient un téléthon pour la VON, *Victorian Order of Nurses*. Et, naturellement, j'ai rencontré bien du monde. Évidemment, le sujet de la TPS est arrivé à quelques occasions dans la conversation. Je ne veux pas dire que les gens se sont résignés, qu'ils acceptent de bon gré ce projet de loi-là. Ils se disent que c'est probablement inévitable. Compte tenu des renseignements qu'ils ont obtenus, cela ?n'a pas l'air de les effrayés plus qu'il ne le faut.

Ce qu'ils ont retenu, par exemple, et ce que Radio-Canada s'assure que les citoyens du Madawaska et du Canada n'oublient jamais, ce sont les scènes qui se sont passées en cette Chambre il y a trois semaines ou un mois et qu'on continue à nous montrer aux bulletins de nouvelles. Les gens nous disent: N'existe-t-il pas une loi ou der règlements au gouvernement ou au Sénat qui fait en sorte que ces bouffoneries des sénateurs libéraux cessent? C'est cela que les gens m'ont dit. Je tenais à vous faire rapport de cela.

Premièrement, contrairement à ce que l'on a entendu vendredi dernier, les gens ne nous reprochent pas de revenir au travail, au contraire ils nous en félicitent. Deuxièmement, ils ont hâte que ce projet de loi soit passé après mûres délibérations.

• (1700)

C'est ce que je voulais vous dire.

Le sénateur Corbin nous a dit que cette Chambre était une chambre de «sober second thought».

Le sénateur Corbin: De réflexion!

Le sénateur Simard: C'est ce que j'avais toujours cru, jusqu'à ma venue au Sénat.

Le sénateur Corbin: J'ai dit que c'était une chambre de réflexion, je citais le sénateur Beaudoin. J'ai lu 200 pages de sa brique en fin de semaine. Je l'ai dit et c'est basé sur des assises solides, c'est une chambre de réflexion!.

Le sénateur Simard: Alors, suite au discours de ma collègue, le sénateur Robertson (dont il n'avait pas apprécié particulièrement certains passages, sans doute) le sénateur Corbin s'est senti obligé de nous dire qu'à cause de ce discours, que peut-être cette Chambre n'était pas toujours une chambre de réflexion. Si cela peut être un changement à cette Chambre des pétitions que l'on a connues depuis trois semaines, tant mieux!

Puisque l'on parle du sénateur Robertson, c'est une personne que je connais depuis longtemps. Elle a œuvré au Nouveau-Brunswick pendant 20 ans. Elle a fait partie du gouvernement pendant 15 ans au Nouveau-Brunswick. Je peux vous dire qu'elle continue dans la même voie, avec le même talent, avec le souci de la recherche, de l'exactitude et du bon sens. Je crois qu'elle va obtenir avec nous les mêmes résultats. C'est-à-dire qu'en dénoncant l'injustice, en dénoncant certaines propagandes, certaines manigances de l'Opposition, comme elle a fait en Chambre au Nouveau-Brunswick pendant aussi longtemps, elle va obtenir les mêmes résultats.

En d'autres mots, lorsque les projets de loi sont expliqués, même s'ils sont difficiles à accepter par les citoyens, les citoyens habituellement portent jugement à partir des informations qui leur viennent des deux côtés. Je l'encourage a continuer et je la félicite pour un merveilleux discours même si ce discours a pu être difficilement accepté par les gens d'en face.

Ceci étant dit, le sénateur Corbin nous dit (je reviens à l'amendement pour un moment) que pour démontrer sa sincé-

rité le gouvernement devrait indexer les crédits complètement à l'indice du prix de la consommation.

Si l'on parle uniquement de démontrer la sincérité du gouvernement, on n'a qu'à regarder la courte période de la mise en vigueur du crédit pour les enfants instituée en 1985 par ce gouvernement. C'est un programme nouveau pour rencontrer un problème . . . je parle du 50 $.

C'est un programme qui a commencé par 50 $. Le sénateur Thériault, là-bas, n'a pas l'air à comprendre cela, lui! C'est un programme nouveau.

Le sénateur Thériault: Personne ne veut vous croire!

Le sénateur Simard: C'est le crédit pour les enfants. Il a commencé en 1985 et comme preuve de la sincérité du gouvernement, les paiements faits en vertu de ce programme ont dépassé l'inflation en 1986, en 1987, en 1988, en 1989 et en 1990, même si ce n'était pas indexé complètement.

Le sénateur Thériault a beau de se renvoyer sur sa chaise, cela ne change rien dans les chiffres que j'ai en ma possession.

Il n'est pas nécessaire, quant à moi, d'avoir une mesure et j'invite mes collègues à voter contre cette amendement. Justement il n'est pas nécessaire d'avoir dans les textes législatifs une obligation législative pour s'assurer que le gouvernement verse l'argent suffisant pour contrecarrer les effets de l'inflation. C'est une des raisons pour lesquelles j'invite mes collègues à voter contre cet amendement.

A présent, le sénateur Bolduc a brièvement fait état . . . je ne passerai pas tellement de temps sur cet événement. Il y a peut-être des raisons qui ont fait, la température ou autres raisons, mauvaise couverture de la presse, sans doute, comme certains organisateurs de ces démonstrations anti TPS l'ont dit. Il peut y avoir plusieurs raisons qui ont fait que les foules attendues à Montréal, à Ottawa ou à Toronto n'ont pas été aussi nombreuses que les organisateurs l'avaient souhaité.

Tout de même, à Montréal il y avait cinq personnes. A Ottawa ils en attendaient 500, ils en ont eu 200 personnes. Cela ne me pose pas de problème. Je vous disais tantôt que j'allais vous faire rapport de ce que j'avais entendu au cours de ma fin de semaine.

Je vous ai dit ce que les anciens combattants ont dit. En cours de route, j'avais l'occasion d'écouter le réseau de radio, de Radio-Canada. Un de mes programmes préféré était en ondes en après-midi, samedi dernier. Je faisais alors le trajet de Québec à Edmunston. C'est un merveilleux programme que je vous invite à écouter, si vous en avez le temps dans les prochaines semaines. C'est un programme sérieux qui dure à peu près une heure et trente où l'on traite d'environ cinq ou six sujets. Les experts y viennent. Le programme s'intitule *Les affaires et la vie*. C'est un merveilleux programme, comme Radio-Canada sait en produire très souvent.

J'ai ce matin fait la demande à une compagnie ici à Ottawa, qui fait les enregistrements et les transcriptions de ce genre d'émission. J'aurai les transcriptions des deux sections de ce programme.

Une section portait sur un entretien que j'ai écouté, bien sûr, avec Robert Tremblay, le président de la Fédération anti-pauvreté du Québec, que madame le sénateur Chaput-Rolland connaît sans doute. Alors le président de la Fédération anti-pauvreté du Québec y était interviewé. À la grande surprise de l'animateur, il s'est déclaré d'accord et comme un supporteur . . . je vais être prudent avec mes épithètes mais c'était certainement un bon supporteur, pour ne pas dire «acharné» de la TPS.

Je distribuerai dans cette Chambre, au cours des prochains jours, l'entretien qui a duré à peu près . . .

Le sénateur Thériault: Je ne vous blâme pas, c'est assez rare que cela arrive!

Le sénateur Simard: Robert Tremblay nous disait à cette émission (à la grande surprise, je le répète, de l'animateur) que lui et son groupe étaient en faveur de la TPS. Il a expliqué pourquoi. L'animateur n'en croyait pas ses oreilles, je pense. En fin, il a expliqué.

Il a dit: vous savez, d'abord, qu'elle est l'alternative à cette taxe sur la consommation? Bien il a ajouté: les libéraux et d'autres préconisent des modifications ou une taxe accrue sur l'impôt sur le revenu. Moi, cela ne m'affecte pas du tout, que ce soit la TPS, j'enlève ma nourriture et mon logement, toutes ces choses. Je gagne 10 000 $, ma pension est de 10 000 $, je ne paierai pas plus.

Ces chiffres viennent corraborer ses dires. Il a dit: les mêmes gens sans doute . . . il voulait alors se référer aux sénateurs, anciens ministres des finances libéraux, sans doute. Il a dit: ces gens préconisent que l'on fasse disparaître la TPS et que l'on mette cela sur l'impôt sur le revenu. Ce sont ces mêmes gens qui ont été au pouvoir et qui ont légiféré, qui ont accordé toutes sortes de crédits aux personnes gagnant des hauts revenus . . . des millionnaires comme le sénateur Thériault nous le rappelle souvent. Il disait: ce sont ces mêmes gens qui ont été exempté de toutes sortes de façon, de façon que les riches n'en paient pas suffisamment.

Alors il a ajouté: sur la consommation ils vont payer, nous ne serons pas nombreux. Vous m'avez entendu, honorables sénateurs, si vous voulez aller au restaurant après le travail, vous y irez. Vous amenerez vos copains et cela va vous coûter 200 $ et vous allez payer la taxe sur la consommation, la TPS. Moi je n'ai pas de problème, je m'en vais chez moi avec mes enfants et je m'achète 25 $ ou 30 $ de nourriture et je ne paie pas la taxe là-dessus.

Alors il a dit: vous, après être allé au restaurant à la tour de CN à Toronto, quand vous partirez de là, vous allez passer chez la Baie ou un autre magasin et vous allez voir un manteau de fourrure pour votre femme. Vous allez acheter le manteau de fourrure et vous allez payer la taxe dessus. Cela est bon. Vous en avez les moyens, vous.

Il a donné d'autres exemples. Je vais vous en donner la transcription.

Sénateur Thériault, c'est moins drôle, là! C'est le président de la Fédération anti pauvreté du Québec qui parlait ainsi. Il est en faveur. Il a dit: je vais payer ma petite part, j'aurai le crédit mais c'est la classe moyenne et les riches, lorsqu'ils achèteront leurs manteaux de fourrure ou d'autres choses, qui vont payer.

Il blâmait les acolytes et ceux qui aimeraient se voir, comme Dennis Mills, se composer une loi d'impôts que tout le monde paierait. Alors il dit: justement, ces mêmes gens, les sénateurs Thériault, MacEachen, Perreault et autres, lorsqu'ils y étaient,

ils ont prévu toutes sortes de crédits. Tantôt c'était sous la forme de crédits à l'épargne, ainsi de suite.

Je vais finir là-dessus.

Il y avait aussi une autre section de cette même émission, que j'aurai également, où l'on parlait justement de l'indexation. À l'époque des gouvernements sans doute bien intentionnés (j'étais un de ceux-là) au provincial, comme d'autres l'étaient au Québec mais dans les années 1972, 1973, les gouvernements, dans l'affluence, ont décidé quoi?

Ils ont décidé de légiférer, d'inscrire dans les lois l'indexation à la dépense, même l'indexation trimestrielle. Vous vous en rappelez, sénateur Bolduc? On voulait protéger, comme vous voulez le faire, (c'était bien intentionné) tout le monde. Alors ils ont indexé les dépenses. C'était une belle affaire! Ils ont même décidé de le faire trimestriellement.

On a fait plus. Dans l'émission de samedi, l'on nous rappelait que l'on a indexé même les exemptions personnelles pour l'impôt sur le revenu. Alors on a créé un système, comme les experts le disaient (je ne parle plus de Robert Tremblay, je parle d'un autre) dont je déposerai la transcription.

On a créé un système. Tous les gouvernement indexaient, ils plaçaient une charge automatique pour continuer à prévoir des paiements accrus sur les dépenses, sur les pensions familiales et autres, sur les services. On coupait les revenus du gouvernement en indexant les exemptions personnelles, entre autres, ainsi que tous les fonds de pension.

Il me semble que l'on devrait bénéficier de ces expériences et être un peu plus prudents avant de proposer des amendements de la nature de celui que l'on a devant nous aujourd'hui. C'est sur cela que j'aimerais vous inviter à réfléchir.

Sénateur Hébert, vous avez compris tantôt le message que je rapporte des gens du Madawaska?

L'honorable Jacques Hébert: Je me repose de vous!

Le sénateur Simard: C'est justement que vous cessiez . . . j'ai rencontré (il ne faudrait pas exagérer) au moins sur les 200 personnes que j'ai rencontrées à la Légion canadienne, à l'Air Force Club et puis un autre 150 au téléthon de la VON à Edmunston, j'ai rencontré 350 personnes.

Il y a au moins 25 à 30 personnes qui sont venues sans invitation, de ma part. Ils sont venu me voir et ils m'ont dit: comment est-ce que cela va, Jean Maurice cela va bien, aujourd'hui? On est content de te voir. Tu es toujours fidèle à venir nous rencontrer lors de la Journée du Souvenir. Alors je leur ai dit: oui, je suis bien content d'être ici.

● (1710)

Ils ont dit: Veux-tu dire au sénateur Hébert qu'il cesse ses folies? Ils ont mentionné 3 ou 4 sénateurs les plus connus. On a mentionné le sénateur Gigantès à cinq ou six reprises. Alors sénateur Hébert, je vous fais ce message, vous en ferez ce que vous voudrez. Vous êtes assez têtu de toute façon, vous allez faire à votre tête, c'est correct.

Le sénateur Hébert: Cela me rassure!

Le sénateur Simard: Cela vous rassure alors je termine là-dessus, je vous invite à renoncer à vos amendements. Je souhaite, même si le passé n'est pas toujours garant de l'avenir, compte tenu du dossier du gouvernement au sujet de l'indexation du crédit à l'enfance, le gouvernement, ayant les moyens, pourra évaluer la situation des nouveaux besoins et il voudra annuellement, par budget ou en d'autres temps, bonifier ce crédit qui sera payé en vertu du système de la TPS.

Le sénateur Corbin: J'ai une question à poser à mon honorable collègue de la République du Madawaska. Est-il au courant d'un article publié dans le *Globe and Mail* du 10 novembre 1990 qui porte en sous-titre:

[*Traduction*]

> La Légion ulcérée par la décision du Sénat de siéger le jour du Souvenir.
>
> La décision de siéger lundi a mis les anciens combattants en colère car ils voient dans ce geste la dernière insulte à la mémoire des Canadiens morts à la guerre.
>
> Déjà irrités par l'absence annoncée du gouverneur général, Ray Hnatyshyn, à la cérémonie du souvenir à Ottawa, la Légion royale canadienne a condamné le Sénat pour avoir décidé de siéger la journée de congé accordée pour souligner le jour du Souvenir, fête que les parlementaires passent habituellement dans leur circonscription.
>
> Dans un communiqué émanant de la direction nationale de la légion, le groupe d'anciens combattants déclare qu'il interprète ce geste comme un autre signe de la diminution du respect pour la mémoire des 114 000 hommes et femmes qui ont donné leur vie au service des Forces armées canadiennes pendant les deux dernières guerres mondiales et la guerre de Corée.

[*Français*]

Je sais que je n'ai aucune raison de mettre en doute les propos rapportés par le sénateur Simard. Je n'étais pas à Edmunston, je suis resté à Ottawa. Je vais vous admettre franchement que je suis un peu épuisé mais si on nous avait accordé la journée de congé aujourd'hui . . .

L'honorable Thérèse Lavoie-Roux: Mon Dieu!

Le sénateur Corbin: Qu'est-ce qu'il y a mon Dieu? Parlez-vous pour Dieu? Madame je vous invite n'importe quand, à votre plaisir, à sauter dans l'automobile avec moi parce que je dois voyager en automobile pour me rendre au Nouveau-Brunswick. Je vous ai rencontrée une fois sans que vous ne le sachiez à l'Île-du-Prince-Édouard. Vous êtes allée à l'Île-du-Prince-Édouard. Je ne sais pas si vous êtes allée en avion ou en automobile, mais je vous ai vue à une croisée de chemin un certain soir au village de Malpeque, vous ne saviez pas cela, je vous connaissais dans ce temps-là. Vous avez voyagé dans les Maritimes. Faites donc ce que je fais. Je pense que le sénateur Simard en fait autant, sautez dans l'automobile, faites neuf ou dix heures de route, passez une journée ou des fois quelques heures chez vous et revenez à Ottawa à temps pour la séance. Je ne me sentais plus le cœur de faire cela en fin de semaine.

Je vois que le docteur du cœur, le docteur Keon m'écoute en ce moment. Il y a quand même des choses qu'on ne peut plus faire arrivé à un certain âge. J'ai fait ces maudites folies-là pendant 16 ans, aller dans le comté à toutes les fins de semaine. Au Sénat, j'ai vieilli, j'ai besoin d'un peu plus de temps.

Je serais allé aux cérémonies commémoratives du Jour du Souvenir à Edmunston voir mes très nombreux amis, à Grand-Saut, à Clairs, à Baker Brook, you name it, mais il n'est plus question que je fasse ces voyages. La question a déjà été posée, c'est le commentaire qui suit. Il n'est plus question que je fasse

des voyages comme cela si on ne m'accorde pas un délai de temps raisonnable pour voyager et que je puisse me remettre sur mes quatre fers une fois de temps en temps. Vous savez on siège le vendredi et on doit être ici à deux heures le lundi. Pensez-vous que je vais passer mes nuits blanches à voyager, il y a toujours bien des limites.

L'honorable Roch Bolduc: Parlez de cela au sénateur Frith.

Le sénateur Corbin: Le Sénat a siégé et les anciens combattants sont en beau «batinse» contre vous. Je viens de le lire, le sénateur Simard a beau dire que les gens . . .

• (1720)

[*Traduction*]

Le sénateur Barootes: Voulez-vous poser une question?

Le sénateur Corbin: La question a été posée. Pourquoi n'écoutez-vous pas l'interprétation, monsieur?

Le sénateur Barootes: Répondez-vous à votre propre question?

Le sénateur Corbin: Je fais le commentaire auquel j'ai droit. Vous poser la question et formulez ensuite le commentaire. Je n'ai pas fait de préambule. J'ai posé la question et maintenant je fais le commentaire. Taisez-vous!

[*Français*]

Alors le sénateur Simard réalise-t-il tout le sérieux du geste de son parti qui force le Sénat pour la première fois dans son histoire à siéger aujourd'hui. Moi je ne veux pas être associé à des choses comme ça. J'ai l'impression que les anciens combattants d'Edmunston n'étaient pas au courant des tractations de votre parti pour nous forcer à siéger aujourd'hui. Si c'eût été le cas, il ne vous aurait pas félicité comme vous semblez vouloir nous le faire croire.

Le sénateur Simard: Alors vous m'avez posé une question et très brièvement je vais vous répondre. La journée a été longue, je me suis levé à cinq heures. J'ai fait le trajet Québec-Edmunston. Je peux très bien comprendre le sénateur Corbin. Moi je ne le fais pas toutes les semaines, certainement, même si je peux par avion me rendre à Québec, ça laisse toujours trois heures de trajet et c'est très difficile. On prend les décisions qu'on a à prendre et tout cela mais puisque vous m'avez posé une question à savoir s'il avait pris connaissance de la déclaration du bureau de direction du bureau national des anciens combattants, oui, j'en ai pris connaissance jeudi ou vendredi lorsqu'il a été question de cette chose, peut-être même dimanche.

Je ne sais pas si les gens du Madawaska étaient au courant de cette décision, de ce vœu de cet illustre groupe national. Je pense qu'ils devaient être au courant un peu parce que les gens d'Edmunston ont la radio, la télévision, ce sont des gens assez au courant des choses. Mais ils ne m'en ont pas parlé.

Une chose est sûre, je n'ai pas exagéré. La réaction que j'ai eue, c'est que les gens étaient contents de me voir là. Ils n'étaient aucunement scandalisés du fait que l'on siégeait aujourd'hui parce que tous, lorsqu'ils me demandaient le moment de mon retour, je leur disais: Je vais partir ce soir qui était le dimanche au soir ou lundi matin à cinq heures. Ils ont dit: pourquoi. Alors j'ai dit nous siégeons demain après-midi. Alors ils ont dit: c'est correct. Ils ne m'ont certainement pas tenu rigueur de cela que je ne prenne pas le lundi comme la commission scolaire qui avait donné congé à ses élèves au Nouveau-Brunswick et tout cela. Ils s'attendent à ce que les sénateurs fassent leur ouvrage.

Les gens du Madawaska sont beaucoup plus guidés par leur instinct, leur sympathie, leur principe plutôt que par des décisions qui auraient pu être prises par un bureau national ayant son siège social à Toronto, Winnipeg ou ailleurs. C'est comme ça que je vois la question.

[*Traduction*]

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, avant que le débat sur cet amendement se termine, au cours de son intervention, le sénateur Robertson a montré, j'allais dire brandi, une liasse de documents dont elle parlait, surtout à propos des précisions et explications que M. Wilson aurait données de la taxe au cours de la dernière campagne électorale. Je lui a demandé de les déposer. Elle était partie quand j'ai vérifié. Elle est peut-être allée faire des copies, mais quand j'ai vérifié au bureau tout à l'heure, les documents n'avaient pas été déposés. Ce n'est pas nécessaire de les déposer aujourd'hui, mais je veux m'assurer que nous nous sommes bien compris, et qu'elle va déposer ces documents.

Le sénateur Robertson: J'en ai bien l'intention. J'allais le faire cet après-midi, mais ceux qui rendent compte de nos délibérations m'ont demandé ma documentation. Dès que j'aurai récupéré les documents, je les déposerai avec plaisir.

[*Français*]

MOTION D'AMENDEMENT—REPORT DU VOTE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le sénateur Gigantès pour le sénateur MacEachen, appuyé par le sénateur Corbin, propose:

> Que le projet de loi C-62 ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit modifié en changeant le seuil du crédit d'impôt qui y est prévu:
>
> *a*) en remplaçant l'article 46, aux pages 293 et 294, par ce qui suit:
>
> 46.(1) L'article 117.1 de la même loi est modifié par insertion, après le paragraphe (2), de ce qui suit:
>
> Indexation
>
> (2.1) Les sommes exprimées en dollars visées au paragraphe 122.5(3) doivent être rajustées pour chaque année d'imposition postérieure à 1990 de façon que la somme applicable à l'année soit égale au total de la somme applicable—abstraction faite du paragraphe (3)—pour l'année d'imposition précédente et du produit de cette dernière somme par le montant—rajusté de la manière prévue par règlement et arrêté à la troisième décimale, les résultats ayant au moins cinq en quatrième décimale étant arrondis à la troisième décimale supérieure—calculé selon la formule suivante:
>
> (A/B – 1)
>
> où

A représente l'indice des prix à la consommation pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre précédant l'année,

B l'indice des prix à la consommation pour la période de 12 mois qui précède la période visée en A.

(2) Le paragraphe (1) s'applique aux années d'imposition 1991 et suivantes.»; et

(b) à la page 296, en remplaçant les lignes 39 à 41 par ce qui suit:

rajusté du particulier pour l'année sur $24 800.

[*Traduction*]

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, vous plaît-il d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président suppléant: Que les sénateurs qui sont en faveur de la motion d'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Son Honneur le Président suppléant: Que les sénateurs qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président suppléant: À mon avis, les non l'emportent.

Et deux honorables sénateurs s'étant levés:

L'honorable William J. Petten: En vertu de l'alinéa P-3a), je demande que le vote soit reporté à 17 h 45 lors de la prochaine séance.

Son Honneur le Président suppléant: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Je voudrais invoquer le Règlement. Il est devenu coutumier maintenant pour le Président de demander à plusieurs reprises si le Sénat est d'accord. Or, en vertu du Règlement, nul n'a besoin de l'accord de qui que ce soit. Une fois que la demande est présentée, cela devient automatique.

Le sénateur Roblin: Je pensais que vous alliez dire: «Avec dissidence».

Le sénateur Frith: Le sénateur Roblin ne souhaite pas que nous expliquions ces choses.

Le sénateur MacEachen: On a utilisé la formule en question au moins une fois plus tôt, mais je ne voudrais pas qu'on crée l'impression que cela est assujetti à une décision du Sénat. Ce n'est pas le cas. Une fois la demande présentée, cela devient automatique.

Le sénateur Simard: Excellente précision.

(Sur la motion du sénateur Frith, le débat est ajourné.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable C. William Doody: Honorables sénateurs, je propose que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Le sénat s'ajourne à 14 heures demain.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 8 novembre 1990

PAGE

Le jour du Souvenir
«In Memoriam»—Hommage silencieux. Le sénateur Frith 3686
Le sénateur Murray 3686

Les travaux du Sénat
Retrait de la motion d'ajournement. Le sénateur Doody 3686

La Loi sur la taxe d'accise
Le Code criminel
La Loi sur les douanes
Le Tarif des douanes
La Loi sur l'accise
La Loi de l'impôt sur le revenu
La Loi sur la statistique
La Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (Projet de loi C-62)
Projet de loi modificatif
Suite du débat de troisième lecture—Motion d'amendement.
Le sénateur Gigantès 3686
Le sénateur Doody 3687
Le sénateur Murray 3688
Le sénateur Corbin 3693
Le sénateur David 3696
Le sénateur Robertson 3697

PAGE

Le sénateur Thériault 3699
Le sénateur Frith 3700
Le sénateur Corbin 3701
Le sénateur Bolduc 3701
Le sénateur Simard 3703
Motion d'amendement—Report du vote 3709
Son Honneur le Président suppléant 3709
Le sénateur Petten 3710
Recours au Règlement. Le sénateur MacEachen 3710
Le sénateur Roblin 3710
Le sénateur Frith 3710
Ajournement du débat. Le sénateur Frith 3710

Les travaux du Sénat
Le sénateur Doody 3710

LE SÉNAT

Le mardi 13 novembre 1990

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[*Français*]

FEU HUGH MACLENNAN

HOMMAGES

L'honorable Solange Chaput-Rolland: Honorables sénateurs, j'ai demandé la parole pour cinq minutes, pour rendre hommage aujourd'hui à un très grand écrivain qui est mort la semaine dernière et qui s'appelle Hugh MacLennan. C'était un ami personnel.

Je sais que je suis un petit peu en retard mais les événements ne m'ont par permis de lui rendre hommage avant aujourd'hui.

Hugh MacLennan a été connu pour ses romans tant au Canada qu'à l'étranger.

[*Traduction*]

C'était un grand écrivain, un grand Canadien et un de mes bons amis. Il doit sa renommée en partie à son ouvrage intitulé *Two Solitudes*, expérience que nous vivons encore. Beaucoup de gens ont pensé qu'il avait inventé cette expression, mais il s'était inspiré d'un livre d'un auteur allemand. Étant certaine que la plupart d'entre vous le savez déjà, je vous prie de m'excuser si je le répète, mais je pense que c'est important.

[*Français*]

C'était dans le livre de Rainer Maria Rilke «Lettres à un jeune poète», où le poète dit: «l'amour est deux solitudes qui se touchent, qui se protègent, qui se respectent».

[*Traduction*]

«L'amour est deux solitudes qui se touchent, qui se protègent, qui se respectent.»

[*Français*]

Je pense que Hugh MacLennan a mis cela en pratique dans chacun de ses livres. C'est un des rares auteurs du Canada qui a gagné cinq ou six prix du Gouverneur général. Il a fait son possible pour rapprocher ces deux solitudes. Nous savons maintenant qu'il n'a pas réussi.

Je pense que comme écrivain et comme plusieurs autres dans cette institution, nous nous devions de rappeler son nom ne fut ce que pour nous rappeler à nous tous, que les deux solitudes que nous formons dans cette institution pourraient peut-être trouver des ponts d'amitié afin que nous retrouvions, ce que son œuvre nous disait, une sorte de solidarité.

Je vous remercie, honorables sénateurs, de m'avoir laisser rendre hommage à ce grand écrivain canadien que fût Hugh MacLennan.

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, je voudrais simplement vous dire que Hugh MacLennan, moi aussi je l'ai connu. Je peux vous assurer, sénateur Chaput-Rolland, que s'il avait été ici dans cette Chambre, il aurait voté contre la TPS l'autre jour, ce que vous n'avez pas fait.

[*Traduction*]

Des voix: Quelle honte!

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, j'ai apprécié les commentaires du sénateur Chaput-Rolland . . .

Le sénateur Simard: Et la dernière remarque du sénateur Hébert?

Le sénateur Grafstein: . . . à propos de M. MacLennan. Peut-être parce qu'il s'agit d'un oubli de notre part à tous, nous devrions aussi mentionner le décès prématuré de Morley Callaghan qui était également un grand écrivain canadien. N'est-ce pas tragique que deux si grands écrivains soient morts au moment où nous avions besoin de leur voix, de leur esprit et de leur cœur pour nous dire ce qu'est le Canada? Je présente donc mes condoléances à ces deux familles. Quand nous lisons leurs œuvres éloquentes, celles-ci nous rappellent combien nous sommes petits et combien ces écrivains sont grands dans leur vision du Canada.

Le sénateur Barootes: Laissons le sénateur Hébert nous dire comment Morley Callaghan se serait prononcé sur cette question!

L'HONORABLE J. MICHAEL FORRESTALL

LES TITRES DE PROPRIÉTÉ OBLIGATOIRES POUR UN SÉNATEUR—QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Stan Waters: Honorables sénateurs, je soulève la question de privilège. Elle a trait à l'article nº 8 de l'ordre du jour en date du 26 octobre 1990, plus précisément aux qualités requises du sénateur Forrestall en matière de propriété, accusation dont le bien-fondé n'a toujours pas été prouvé. Je crois que cette accusation jette une ombre sur l'ensemble des sénateurs. Comment le Sénat peut-il s'assurer—et c'est à nous qu'incombe cette responsabilité—que justice sera faite s'il ne règle pas cette question avec célérité? Pourquoi ce délai?

Pour être juste envers le sénateur Forrestall—et j'ai attendu qu'il soit présent pour soulever cette question de privilège—il s'agit là d'une situation qui doit être réglée promptement par tous les sénateurs. En toute honnêteté, je suis un peu déçu de voir que le sénateur Forrestall n'ait pas lui-même soulevé la question, puisque c'est contre lui que cette accusation a été portée. J'espère que nous parviendrons, aujourd'hui, à nous entendre sur les mesures à prendre pour trouver une solution rapide et juste à cette question, non seulement dans l'intérêt du sénateur Forrestall, mais aussi dans l'intérêt de tous les sénateurs.

Je termine avec mon commentaire habituel: il faut réformer le Sénat.

[*Français*]

L'HONORABLE CLAUDE CASTONGUAY—FÉLICITATIONS À L'OCCASION DE SA NOMINATION COMME GRAND MONTRÉALAIS DE L'ANNÉE

L'honorable Paul David: Honorables sénateurs, jeudi dernier le 8 novembre, notre collègue le sénateur Claude Castonguay était nommé l'un des trois grands Montréalais de l'année. Il devenait ainsi membre de l'Académie des grands Montréalais.

Le premier gala fût une initiative de l'hôtel Reine Elizabeth de Montréal qui honora en 1978, vingt Montréalais et Montréalaises à l'occasion du vingtième anniversaire de cet hôtel. Depuis, chaque année, une à trois personnes ont ainsi été honorées et j'ai reçu personnellement cet hommage en 1981.

En 1984, fût créée l'Académie des grands Montréalais. Elle compte une cinquantaine de membres qui élisent chaque année trois personnalités couvrant les secteurs culturel, social et économique.

Les lauréats de 1990 furent monsieur Denis Arcand, cinéaste qui s'est particulièrement distingué par ses derniers films, «Le déclin de l'empire américain» et «Jésus de Montréal». Sœur Denise Lefebvre de la communauté des Sœurs Grises de Montréal, qui fonda et dirigea pendant vingt ans la première institution universitaire en soins infirmiers au Québec, et, notre collègue l'honorable Claude Castonguay.

Notre collègue est né à Québec, fit ses études universitaires à l'Université Laval et à l'Université du Manitoba. Il présida la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social de 1966 à 1970. Il assuma la responsabilité de l'application de cette réforme comme ministre de la Santé et des Affaires sociales de 1970 à 1971, et c'est surtout pendant cette période de sa vie, que j'ai eu le plaisir de le mieux connaître.

Le sénateur Hébert: Parce qu'il était libéral!

Le sénateur David: Non pas parce qu'il était libéral mais parce qu'il était ministre de la santé et j'étais directeur d'un hôpital. Il devint ensuite président et directeur exécutif du groupe La Laurentienne et président de ce conseil d'administration jusqu'à sa nomination parmi nous. Il occupait, au moment de cette nomination, le poste de chancellier de l'Université de Montréal. Il a reçu de nombreux doctorats honorifiques, prix et distinctions dont l'ordre du Canada, à titre de compagnon, en 1974.

C'est donc avec une très grande fierté et amitié que je prie le sénateur Castonguay de recevoir nos plus vives félicitations et de partager ces sentiments avec son épouse et ses trois enfants. Je vous remercie, honorables sénateurs.

[*Traduction*]

LA LÉGISLATION CONCERNANT LES ANCIENS COMBATTANTS

PROJET DE LOI MODIFICATIF—PREMIÈRE LECTURE

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message accompagné du projet de loi C-87, Loi portant modification de la législation concernant les anciens combattants.

(Le projet de loi est lu pour la première fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

(Sur la motion du sénateur Doody, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 44(1)*f*) du Règlement, la deuxième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Sénat.)

• (1410)

L'HONORABLE J. MICHAEL FORRESTALL

LES TITRES DE PROPRIÉTÉ OBLIGATOIRES POUR UN SÉNATEUR—QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je m'en voudrais de ne pas donner suite à la question de privilège que notre collègue, le sénateur Waters, avait soulevé. Je comprends qu'il soit préoccupé en ce qui concerne non seulement le sénateur Forrestall, mais aussi les sept autres sénateurs dont le nom figure dans la motion du sénateur Frith.

Dans le cours normal des choses, on pourrait faire inscrire cette motion au *Feuilleton* et la mettre ensuite aux voix après l'avoir débattue. Pour des raisons que les honorables sénateurs connaissent aussi bien que moi, nous n'en sommes toujours pas rendus là à cause des circonstances plutôt extraordinaires qui ont prévalu au Sénat dernièrement. C'est toujours difficile d'organiser nos travaux de façon ponctuelle comme nous le faisons depuis quelque temps. Ce sont des formalités que l'on règle généralement une fois qu'elles ont fait l'objet de consultations entre le leader du gouvernement au Sénat, le sénateur Doody, et le chef adjoint de l'opposition, le sénateur Frith.

En ce qui me concerne, je n'aurais pas à me préparer bien longtemps pour pouvoir participer au débat sur cette motion et je crois comprendre qu'il en va de même du sénateur Forrestall.

LE VOTE SUR LA QUESTION DES TITRES OBLIGATOIRES—LA MOTION D'EXCLUSION DES HUIT SÉNATEURS NOMMÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 26—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je suis aussi d'avis qu'il faut donner suite à la question de privilège du sénateur Waters. Le Sénat a une décision fort importante à prendre avant de passer à l'étude de la motion figurant au point 8 de l'ordre du jour, à laquelle le sénateur Waters a fait allusion. En effet, il doit décider si les sénateurs dont les qualités sont contestées pourront juger leur propre cause, c'est-à-dire être à la fois juge et partie dans une affaire qui les concerne directement. Afin de faciliter le processus dont a parlé le leader du gouvernement au Sénat, soit d'en venir à une entente sur le moment où on pourra débattre cette question, je propose que l'on étudie la question de privilège en conformité de l'article 33 du Règlement qui prévoit ce qui suit:

> S'il se présente un cas ou une question qui touche directement les privilèges du Sénat, ou ceux d'un de ses comités ou d'un sénateur . . .

Comme celle qu'a soulevée le sénateur Waters, je continue:

> . . . il est permis de présenter, sans préavis, une motion réclamant l'intervention du Sénat en la matière; on devra alors différer l'étude d'autres motions et celle des articles de l'ordre du jour jusqu'à ce que cette question soit décidée, à moins que la suite de la discussion soit renvoyée à une séance ultérieure.

Afin que ces deux questions puissent être présentées ensemble—ainsi que le veulent le sénateur Waters et, sans doute, le sénateur Murray—je pense que nous devons d'abord décider s'il convient que M. Forrestall et les autres qui ont été nommés aux termes de l'article 26 aient le droit de voter sur la question de leurs propres qualités pour les raisons que j'ai données à l'appui de ma motion antérieure.

Je présente cette motion conformément à l'article 33 du Règlement. Je propose que l'on n'en débatte pas tout de suite, car c'est une question à laquelle tous les sénateurs, y compris les huit sénateurs en cause, voudront réfléchir. Ils se demanderont s'il est juste qu'ils soient juge et partie dans leur propre cause. Cela dit, je propose l'ajournement du débat sur cette motion.

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

L'honorable C. William Doody: Honorables sénateurs, je voudrais faire valoir un point que j'ai déjà mentionné sur les questions de privilège. L'usage au Sénat est que dès que la question de privilège est soulevée, le sénateur en cause doit montrer à la présidence qu'il existe des présomptions suffisantes.

L'honorable Gildas L. Molgat: Non.

Des voix: Non, non.

Le sénateur Doody: Le sénateur Molgat, calme, raisonné et rationnel, comme à l'accoutumé, n'est pas d'accord.

Le sénateur Molgat: Je suis d'accord.

Le sénateur Doody: Il y a une manière d'exprimer ce désaccord. La masse mugissante n'arrivera à rien. Un précédent a été établi au Sénat. Son Honneur a déclaré à plusieurs reprises que des présomptions suffisantes devaient exister pour pouvoir tenir un tel débat.

Je demande à la présidence de se prononcer une fois de plus. C'est la coutume au Sénat et c'est la procédure que nous devons suivre.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je comprends l'objection du sénateur Doody. Nous sommes en profond désaccord sur la question.

Je rappelle au sénateur Doody un autre cas où la question a été soulevée. Le sénateur Ottenheimer avait expliqué la procédure qui, selon lui, devait être suivie, soit celle à laquelle a fait allusion le sénateur Doody. Le Président, après avoir entendu des arguments qu'il avait jugés suffisants, avait déclaré qu'il fallait qu'il existe des présomptions suffisantes. Le sénateur Ottenheimer avait appuyé cette position en se référant à la tradition et aux délibérations d'autres chambres.

J'avais accepté cette analyse et le leader du gouvernement avait souligné que j'avais raison. J'ai expliqué par la suite que le sénateur Bonnell avait attiré mon attention sur l'article 33 du Règlement du Sénat. Il est clair qu'il n'est pas nécessaire de faire appel aux règles d'autres chambres. Selon l'article 1 du Règlement du Sénat, si vous ne pouvez pas trouver une réponse dans le Règlement du Sénat, alors vous allez voir ailleurs, que ce soit dans les pratiques du Sénat ou d'une autre chambre. Cependant, il n'est pas nécessaire de s'en remettre à l'article 1 parce qu'il existe un article traitant spécifiquement de la question en litige—l'article 33—qui est absolument clair et ne comporte aucune restriction.

[Le sénateur Frith.]

Je rappelle aux honorables sénateurs que le dernier exemple de la pratique suivie au Sénat nous a été donné vendredi dernier lorsque la question de privilège a été soulevée en vertu de l'article 33, qu'une motion a été présentée et suivie d'un vote. C'est le dernier exemple en date.

Je crois comprendre que le sénateur Doody a soulevé son objection parce qu'il existe une divergence d'opinion fondamentale sur la question. Cependant, je veux que ma motion soit reportée. Je dis dans ma motion en vertu de l'article 33 du Règlement, sur les qualifications du sénateur Forrestall et des huit autres sénateurs, qu'ils n'ont pas le droit de voter car ils seraient alors juges et parties dans leur propre cause.

● (1420)

Je ne demande pas que la motion soit mise aux voix maintenant. Je demande qu'on y pense pour en discuter à une autre occasion.

Je n'ai rien contre la prise d'une décision quant à qui peut voter. On doit se poser la question, au cours de ce débat, à savoir si nous pouvons nous entendre pour dire que le cas devrait être réglé par les sénateurs indépendants. C'est une possibilité.

Pour le moment, afin de réunir les propos du sénateur Waters, le contenu de ma motion précédente, les propos du sénateur Murray et ceux du sénateur Doody, je présente cette motion en vertu de l'article 33 du Règlement, et je propose que le débat sur la motion soit ajourné afin que nous ayons la chance d'y réfléchir.

Son Honneur le Président: Serait-il possible de me remettre une motion écrite? Je pourrais peut-être la lire plus tard.

Le sénateur Frith: Votre Honneur, je ne crois pas avoir besoin de déposer une motion écrite en vertu de l'article 33. Une motion peut être présentée en tout temps. Tout de même, si l'on peut ajourner le débat maintenant, je pourrais peut-être reprendre le texte de ma motion sur les épreuves et le transcrire afin de le déposer.

Son Honneur le Président: Les honorables sénateurs sont-ils d'accord pour que le débat sur cette motion soit ajourné?

Des voix: D'accord.

(Sur la motion du sénateur Frith, le débat est ajourné.)

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-62

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 60 citoyens de la région de St-Paul La Doré et de St-Eugène La Doré, Québec, qui demandent au Sénat de rejeter le projet de loi sur la taxe sur les produits et services.

L'honorable Arthur Tremblay: Quelle en est la date, sénateur Hébert?

Le sénateur Hébert: Elle est datée du mois d'août 1990. Je vais vous lire les noms de ces pétitionnaires.

[*Lecture des noms des signataires*]

Honorables sénateurs, pour changer de région, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 97 citoyens de la région de Plessisville, Québec, qui demandent au Sénat de rejeter le projet de loi sur la taxe sur les produits et services.

[*Lecture des noms des signataires*]

Honorables sénateurs, maintenant j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 66 citoyens de la région de Saint-Ambroise, Québec, qui demandent au Sénat de rejeter le projet de loi sur la taxe sur les produits et service.

Le sénateur Simard: Honorables sénateurs, le courrier du sénateur Hébert est en retard. Vous dites que les citoyens vous demandent de rejeter la TPS. Je vous invite tout simplement à mettre fin à vos procédures qui ont pour effet de retarder l'inévitable, c'est-à-dire le moment où on pourra débattre la motion principale, alors que vous aurez l'occasion, si vous voulez prendre cette chance, de permettre à tous les sénateurs de voter. Si vous avez plus de votes de votre côté, vous aurez défait la motion; vous aurez rejeté le projet de loi comme vos pétitionnaires vous le demandent. Je vous invite donc à mettre fin à votre «filibuster» et à donner possiblement une chance que les vœux exprimés par vos pétitionnaires soient réalisés.

Puisque je suis debout, chers collègues, je voudrais déposer . . .

Le sénateur Hébert: Vous abusez.

Le sénateur Simard: Si vous permettez, cela ne vous retardera pas beaucoup. Je sais que le sénateur Frith est toujours désireux, comme tous les Canadiens d'ailleurs, que l'on tienne nos engagements. Hier, j'ai pris l'engagement de déposer un document qui se rapporte à la TPS, un document qui est la transcription d'une émission de radio, à Radio-Canada, c'est-à-dire l'émission *Les affaires et l'a vie* de samedi dernier, le 10 novembre, alors que le président directeur général de la Fédération québécoise anti-pauvreté déclarait être en faveur, lui et son groupe, du projet de loi C-62. Je pense que cela est assez éloquent.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Vous vous référez à quelle date?

Le sénateur Simard: Je pense que c'est assez éloquent.

Le sénateur Frith: Quand est-ce que vous avez fait référence à cette déclaration?

Le sénateur Simard: Hier et comme nous de notre côté, nous tenons nos engagements, je voulais en profiter pour vous démontrer qu'on est désireux de tenir tous nos engagements.

Des copies ont été faites et elles sont disponibles en arrière du fauteuil du président. Vous aurez l'occasion de constater que M. Tremblay . . .

Le sénateur Hébert: M. Robert Tremblay est une personne. Avec tout le respect que je lui dois, c'est une personne. Moi j'ai à vous parler au nom de dizaines de milliers de personnes.

Le sénateur Simard: Vous n'avez pas été élu et lui il a été élu. Pour vous autres, il est important d'être élu. Lui il a été élu, nommé et confirmé pendant plusieurs années président de la Fédération québécoise de la Ligue anti-pauvreté. C'est beaucoup plus que vous pourrez dire que vous avez jamais fait. Vous n'avez jamais été élu.

Le sénateur Frith: Est-ce que vous pouvez vérifier si les documents que le sénateur Robertson a mentionnés hier ont également été déposés aujourd'hui?

Le sénateur Simard: Je ne suis pas le postillon pour notre côté. Le sénateur Hébert est le postillon de votre côté. Quant à moi, je me suis engagé à déposer ces documents, je les ai déposés. En temps et lieu, le sénateur Robertson déposera les siens. D'ailleurs j'en ai un autre à déposer.

Le sénateur Hébert: Je reçois plus de courrier que vous.

Le sénateur Simard: Sur le même sujet traité par le sénateur Robertson, j'ai d'autres déclarations puisque l'on m'y force à ce moment-ci, puisque l'on m'y invite, je voudrais déposer quelques déclarations du premier ministre qui ont été faites au cours de la campagne de 1988.

Le sénateur Hébert: Est-ce qu'il s'agit des promesses qui ont été faites au sénateur Chaput-Rolland?

Le sénateur Simard: Si vous voulez vous asseoir vous avez l'air d'être curieux, je vais le faire.

Le sénateur Hébert: C'est moi qui avais la parole.

Le sénateur Simard: Vous me posez une question, je ne peux pas m'asseoir et répondre à votre question en même temps. Alors je vais déposer quand même certains extraits de déclarations ou entrevues données par le premier ministre en date du 1er octobre 1988, du 1er novembre 1988, du 17 novembre 1988, du 10 novembre 1988, du 4 novembre 1988, du 3 novembre 1988, à divers représentants des médias. Le premier ministre expliquait à ce moment-là qu'il y aurait un projet de loi mettant fin aux iniquités de la loi actuelle sur la taxe de vente et que ce projet de loi serait celui qui remplacera la loi actuelle et qui mettra fin à cette loi régressive qui tue les emplois au Canada et qui défavorise nos manufacturiers canadiens. Essentiellement, c'est ce que la TPS va faire. Alors, sénateur Frith, vous êtes heureux?

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable Eymard G. Corbin: Alors, honorables sénateurs, je me lève pour soulever un rappel au Règlement.

[*Traduction*]

Le sénateur Simard: Êtes-vous heureux, sénateur Frith?

● (1440)

Le sénateur Frith: Toujours. Ces documents sont-ils ceux auxquels le sénateur Robertson a fait allusion?

L'honorable Jean-Maurice Simard: Je viens de dire, sénateur, que je ne suis pas responsable du sénateur Robertson. Elle est assez âgée pour prendre ses propres responsabilités. Elle déposera les documents. Je ne suis pas votre facteur, je ne travaille pas pour les Postes. Je n'exprime que mon propre point de vue et j'ai déposé les documents que je me suis engagé à déposer. Elle déposera ses propres documents au moment opportun.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Alors, pour revenir à votre question, je ne suis pas parfaitement heureux, mais je suis aussi ravi que vous ne soyez pas mon facteur. Je préfère celui que j'ai.

Le sénateur Simard: Alors gardez-le!

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, je me lève sur un rappel au Règlement. Ce que le sénateur Simard est en train de faire ou tente de faire ou a fait est tout à fait contraire à l'esprit de nos procédures. La présidence a appelé les pétitions. L'honorable sénateur Simard est en train d'introduire dans le contexte formel de la présentation des pétitions une question de fond, ce qui est tout à fait contraire à la pratique, à l'usage et aux conventions de cette Chambre. En anglais, on appelle cela du «bootlegging». Et c'est du «bootlegging» de la pire espèce parce que ce que le sénateur Simard est en train de faire c'est d'empêcher les Canadiens d'être entendus dans cette Chambre. Les empêcher d'être entendus, c'est-à-dire empêcher le sénateur Hébert de lire les pétitions, de lire les noms des pétitionnaires et de déposer ces pétitions sur la table.

Voilà la question sur laquelle nous sommes actuellement, la procédure devant nous. C'est ce qu'on appelle une des procédures routinières qui précèdent l'appel de l'ordre du jour dans cette Chambre comme c'est la pratique d'ailleurs dans l'autre chambre et comme c'est la pratique dans d'autres parlements de tradition britannique, dans à peu près tous les pays du Commonwealth qui suivent le système parlementaire britannique, en tout ou en partie.

Alors ce que le sénateur Simard fait au fond, c'est qu'il dit aux Canadiens: «Fermez votre boîte». En voulant empêcher le sénateur Hébert de présenter ces pétitions, il dit aux Canadiens qui veulent quand même exercer leur ancien droit de pétitionner, il leur dit: On ne veut pas entendre parler de vous, que vous soyez pour ou contre la TPS, on ne veut pas le savoir. C'est au fond nier le droit qu'ont les Canadiens de présenter des pétitions. C'est un droit qui est fort ancien et qui a fait l'objet d'un statut dans le *Bill of Rights* de l'Angleterre. C'est un statut qui s'applique au Canada en autant qu'il fasse partie des traditions parlementaires.

Je trouve gênant et offusquant que le sénateur Simard, (à peu près à chaque fois que le sénateur Hébert se lève pour présenter des pétitions), tente par toutes sortes de moyens de l'empêcher de présenter ses pétitions, de le gêner dans la présentations des pétitions.

C'est un droit ancien et sacré qu'ont les communs des mortels dans ce pays et j'implore (non je n'implorerai pas parce que je pense que je perds mon temps) mais je dirais au sénateur Simard que ce qu'il fait, ce n'est pas bien. Ce n'est pas bien parce que cela va à l'encontre d'un des principes démocratiques les plus fondamentaux qu'ont tous les citoyens dans des nations libres. Je demande au sénateur Simard d'arrêter ses tactiques, de laisser les sénateurs qui le désirent lire leurs pétitions et donner les noms des pétitionnaires. C'est dans la meilleure tradition parlementaire. Rien dans nos règlements ne nous empêche de le faire. En fait, nous avons le devoir de présenter ces pétitions.

L'honorable Jean-Maurice Simard: Honorables sénateurs, vous m'accusez, dans votre rappel au Règlement, d'entraver la pratique routinière de déposer les pétitions. Je pense que depuis un mois, c'est plus que routinier, c'est même monotone. Je ne veux pas priver les Canadiens de se faire entendre. Je ne faisais que donner suite à un engagement que je prenais hier de déposer la transcription d'un entretien radiophonique que donnait monsieur Tremblay se rapportant à la TPS . . .

[Le sénateur Simard.]

L'honorable Jacques Hébert: Cela n'a rien à voir avec les pétitions.

● (1450)

Le sénateur Simard: Cela a tout à voir avec la TPS. Voici un Canadien qui a été élu, qui a été confirmé dans sa position de président directeur général de la Fédération québécoise anti-pauvreté. Il a quelque chose à dire. Cela ne plaît sans doute pas devrais-je dire au sénateur Hébert et au sénateur Corbin mais ce monsieur Robert Tremblay exprimait l'opinion de son groupe.

L'honorable L. Norbert Thériault: Vous le connaissez bien!

Le sénateur Simard: Non je ne le connais pas, je ne l'ai jamais vu.

Le sénateur Thériault: Vous le connaissez beaucoup mieux que le président de la fédération du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Simard: Je demande tout simplement que son entretien soit déposé dans cette Chambre. Alors sénateur Hébert vous pouvez continuer, ça me fait toujours plaisir de vous entendre.

Le sénateur Corbin: Sur le rappel au Règlement, sénateur Hébert, je voudrais relever l'erreur et la faute commises par le sénateur Simard. Je lui reconnaîtrai peut-être le droit de faire valoir les opinions de certains citoyens eu égard à ce qui se passe au Sénat à l'heure actuelle, mais qu'il le fasse au bon temps et au bon moment. Il ne doit pas intervenir pour empêcher le sénateur Hébert de continuer sa lecture des pétitions. Ce n'est pas le temps de faire ce qu'il veut faire; c'est ce que je suis en train de lui dire.

Le sénateur Hébert: Je vous remercie, sénateur Corbin. Je trouve que le sénateur Corbin, s'il me le permet, est un peu dur envers le sénateur Simard.

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Ce n'est pas gentil.

Le sénateur Hébert: Le sénateur Corbin n'écoute pas. Je vous dis, sénateur Corbin, que vous avez été un peu dur avec le sénateur Simard. J'essaie de me mettre parfois à la place du sénateur Simard. Je me dis: Je défends une très mauvaise cause, la TPS. Les Canadiens nous ont fait savoir de toutes les façons, par les pétitions et par les sondages, qu'ils s'opposent à la TPS, et malgré tout, il faut que je la défende envers et contre tous. Et même quand, dans certains cas, des gens qui sont de l'autre côté commencent à avoir des problèmes de conscience comme M^me^ Solange Chaput-Rolland l'autre jour. Quand je me mets à leur place, comme je suis content d'être de ce côté-ci! Ne soyez pas trop dur, pour le sénateur Simard qui défend une mauvaise cause, qui a 85 pour cent des Canadiens contre lui. Je comprends qu'il ne soit pas heureux quand je me lève et que je lui dis qu'il y a 66 citoyens de St-Ambroise, Québec, qui demandent au Sénat de rejeter le projet de loi sur la TPS. Il est assis là, la plupart du temps, évidemment il parle presque toujours mais il est assis là et il entend, minute après minute, défiler les noms de citoyens et citoyennes en chair et en os qui sont contre la TPS et qui ont pris la peine de signer une pétition et de me l'envoyer en me demandant de la lire ici au Sénat, Eh bien, sénateur Corbin, mettez-vous à la place du sénateur Simard. Cela ne doit pas être très agréable pour lui, jour après jour.

Le sénateur Corbin: Mon problème avec le sénateur Simard, sénateur Hébert, c'est que ça fait 22 ans que je le connais.

Le sénateur Hébert: Je n'ai rien à dire si ça fait 22 ans!

Le sénateur Simard: Écoutez les conseils du sénateur Corbin, sénateur Hébert, et continuez à lire vos pétitions.

[*Lecture des noms des signataires*]

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-62

L'honorable Jacques Hébert: Je continue.

Je comprends le sénateur Simard, ça ne doit pas être drôle d'entendre tout cela.

Le sénateur Simard: Laissez-moi tranquille, s'il vous plaît, sénateur Hébert!

Le sénateur Hébert: Avec plaisir, sénateur.

[*Lecture des noms des signataires*]

Et maintenant, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 90 citoyens de la région de Saint-Charles de Bourget, Québec, qui demandent au Sénat de rejeter le projet de loi sur la taxe sur les produits et services.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai évidement 54 000 autres noms, mais s'il y a un de mes collègues qui veut prendre la relève . . . Ils ont tous l'air un peu distraits!

L'honorable L. Norbert Thériault: Si vous me le permettez, sénateur Hébert.

Le sénateur Hébert: Allez-y, sénateur Thériault.

Le sénateur Simard: Vous êtes tanné, sénateur Hébert?

Le sénateur Hébert: Non, pas du tout, sénateur Simard, c'est parce que je suis généreux. Je veux permettre à toutes les régions de s'exprimer, pas seulement celles du Québec.

• (1500)

[*Traduction*]

Le sénateur Thériault: Honorables sénateurs, je tiens à présenter au Sénat et à faire consigner au compte rendu une pétition qui m'a été remise en mains propres et non pas acheminée par le courrier. Au cours d'une réunion à laquelle j'assistais, j'ai promis aux pétitionnaires que je ferais consigner leurs noms au compte rendu des débats du Sénat.

[*Français*]

En français, je devrais dire que je n'ai pas eu le temps de lire avec attention le document que le sénateur Simard nous a fait parvenir.

Je demande à mes collègues, surtout à mes collègues sérieux du Québec, de relire cette entrevue et après, de décider pour euxmêmes si ce qui a été dit lors de cette entrevue le vaut, par le langage dont cet individu s'est servi lors de cette entrevue et qui a tellement impressionné le sénateur Simard. Pour ma part, il est bienvenu de recevoir son support.

Comme on l'a dit si souvent, je puis concevoir facilement que le sénateur Simard ait à écouter du côté du Québec. Je crois que les sondages démontrent que 26 p. cent, je crois, des Québécois, supportent la TPS. C'est la région au Canada où il y a plus de support pour la TPS. C'est à peu près aussi le support que le premier ministre et le parti conservateur ont 26 p. cent. Alors je ne les blâme pas de prendre avantage de toutes les chances qu'ils ont de prouver qu'il y a quelqu'un au Canada qui les supporte.

Sérieusement, pour la deuxième fois, je demande surtout à mes collègues francophones du Québec de lire cette entrevue et d'en juger la valeur pour eux-mêmes.

• (1510)

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit, j'ai promis que je lirais les noms des personnes qui ont signé ces pétitions parce qu'elles représentent l'ensemble de la région de Miramichi, qui est l'endroit d'où je viens et la circonscription que j'ai représentée à l'assemblée législative durant 20 ans.

Le sénateur Frith: C'est peut-être l'endroit au pays où la pêche au saumon est la meilleure.

Le sénateur Thériault: La pêche au saumon de rivière.

Le sénateur Frith: J'ai dit «peut-être» à cause de Terre-Neuve.

Le sénateur Thériault: C'est le meilleur endroit. La pêche n'est pas aussi bonne qu'elle l'était à l'époque, mais le jour où ils élimineront la pollution causée dans la rivière à l'heure actuelle, surtout par le moulin à Newcastle, il est possible que cette rivière redevienne la meilleure au monde pour la pêche au saumon.

Le sénateur Frith: Me voilà sauvé. Cette rivière était la meilleure à l'époque.

Le sénateur Thériault: Permettez-moi de lire les noms des pétitionnaires.

[*Lecture des noms des signataires*]

Cette pétition renferme le nom d'un certain Richard McAllister. Si je ne me trompe, celui-ci a déjà été candidat conservateur.

Le sénateur Frith: Il a vu clair.

Le sénateur Thériault: Il y a aussi le nom de Marianne Haché, qui a longtemps été directrice générale d'hôpital à Chatham.

[*Lecture des noms des signataires*]

Je pense que je vais devoir passer outre la pétition suivante, parce qu'elle est tellement bien écrite que je . . .

Le sénateur Doody: Non non, dites qu'il n'en est rien.

Le sénateur Thériault: Alphonse Way, Newcastle, au Nouveau-Brunswick. Soit dit en passant, cet homme, Alphonse Way, est un paraplégique et il a insisté pour que son nom figure sur cette pétition.

[*Lecture des noms des signataires*]

Je le répète, c'est la promesse que j'avais faite au sujet du premier ministre, et j'ai tenu cette promesse, comme le sénateur Simard l'a déclaré. Je tiens à vous dire qu'on va présenter une pétition que les sénateurs Simard et Robertson auront bien hâte de voir, j'en suis persuadé, car ils ne cessent de citer le premier ministre McKenna. Lors de son dernier jour de séance, la semaine dernière, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a adopté à l'unanimité une motion invitant le premier ministre et le leader du gouvernement au Sénat à cesser d'imposer de force la TPS aux habitants du Nouveau-Brunswick.

Honorables sénateurs, à l'instar de bien d'autres sénateurs, j'ai reçu un grand nombre de lettres au cours des dernières

semaines et des derniers mois. Je trouve cela plutôt impressionnant car, comme les honorables sénateurs le savent, je fais de la politique depuis pas mal de temps déjà à l'instar de plusieurs de mes collègues dans cette enceinte. J'ai siégé du côté ministériel ou dans l'opposition au Nouveau-Brunswick pendant un certain nombre d'années et je suis persuadé que des mesures impopulaires ont été adoptées de temps à autre. Cependant, jamais dans toute ma vie, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou local, autant de gens ne m'ont écrit personnellement pour me demander de faire tout en mon pouvoir, en tant que sénateur, pour empêcher que cette terrible taxe ne soit imposée aux Canadiens.

Le sénateur Frith: Bravo! Vous avez tout à fait raison!

Le sénateur Thériault: Honorables sénateurs, c'est incroyable. Alors même que le premier ministre parcourt le pays comme il le fait en ce moment—et il est au pouvoir depuis six ans—jamais auparavant les gens n'ont essayé de façon si véhémente de lui transmettre un message. On aurait pu penser que quelqu'un dans cette enceinte ou à l'autre endroit aurait eu suffisamment de bon sens pour reconnaître que certains articles de ce projet de loi frapperont très durement les gens.

Je sais que ma collègue du Nouveau-Brunswick, le sénateur Robertson, travaille avec détermination pour essayer de remédier au problème de l'analphabétisme au Canada et, en particulier, dans ma province. Or, la voilà qui vote en faveur d'une taxe sur les livres.

Le sénateur Perrault: Quelle honte!

Le sénateur Thériault: C'est de bonne foi et en toute honnêteté que l'opposition a proposé cet amendement. Le premier ministre lui-même a déclaré qu'il serait favorable à cet amendement. Néamoins, le gouvernement refuse d'admettre que cette taxe est une erreur. Si le gouvernement ne veut pas avouer que ce projet est mauvais dans l'ensemble, il y a sûrement quelqu'un qui aura assez de bon sens pour reconnaître qu'il faudrait laisser tomber certains éléments de ce projet de loi.

Le sénateur Perrault: Bravo!

Le sénateur Thériault: L'exemption que nous avons demandée au sujet des imprimés représenterait bien peu.

J'ai vu l'interview qui a été mentionnée ici hier et qui a été réalisée avec Yves Séguin, ancien ministre du gouvernement de M. Bourassa. Il s'est dit prêt à parier que cette taxe rapporterait 30 milliards de dollars la première année. Malgré les nombreuses demandes qui nous sont parvenues de divers milieux en ce qui concerne l'imposition des imprimés—et en dépit du fait que le premier ministre s'est dit mal à l'aise à cet égard—le gouvernement est encore trop têtu pour admettre qu'il pourrait accepter l'amendement.

Hier, dans cette enceinte, nous avons entendu ma collègue du Nouveau-Brunswick, le sénateur Robertson, parler du budget MacEachen. Je ne me souviens pas de l'année de ce budget, mais je sais qu'il avait été présenté de bonne foi par le gouvernement d'alors et par son ministre des Finances, M. MacEachen. Quand les gens en ont entendu parler, ils ont commencé à protester. Comme tout gouvernement qui se rend compte que la majorité des gens qui l'ont élu sont mécontents de sa politique, le gouvernement avait apporté des changements à son budget.

[Le sénateur Thériault.]

Pourquoi un premier ministre ou un gouvernement formé d'hommes et de femmes, d'êtres humains, ne pourrait-il pas reconnaître qu'il peut se tromper? Le gouvernement est dirigé par un homme qui pendant ses quatre premières années au pouvoir s'est laissé dicter sa conduite par les sondages. Il a ensuite perdu un peu de sa crédibilité parce qu'il ne faisait rien qui ne soit conforme aux sondages. Cette fois, pour changer, il veut montrer à quel point il est dur. Mais il a tort dans un cas comme dans l'autre.

Le sénateur Perrault: Bravo!

Le sénateur Thériault: Il a eu tort au cours de son premier mandat de ne rien faire, et il a tort cette fois-ci de s'entêter au point qu'il a maintenant 80 p. 100 de la population contre lui. Il impose, au début d'une récession, sinon une dépression, une taxe qui nuira à l'économie dans l'ensemble du pays.

Le sénateur Perrault: Il n'y sera pas apporté d'amendements non plus!

Le sénateur Thériault: Il n'acceptera non plus aucun amendement, même si cela ne devait coûter que quelques millions des 30 milliards que doit rapporter cette taxe.

Le sénateur Lucier: Un tissu sans couture!

Le sénateur Thériault: Je l'ai déjà dit, mais je le répète parce que je le pense, le pays est dans une très mauvaise passe. Les gens ont perdu confiance dans leur gouvernement; ils ont perdu confiance dans les politiciens; et ils se méfient de toute mesure qui est adoptée, surtout au niveau national. Le pays est au bord de l'éclatement. Pendant ce temps, nous sommes dirigés par un gouvernement qui est tellement convaincu de son infaillibilité qu'il n'écoute personne.

Le sénateur Haidasz: Il est inflexible!

Le sénateur Thériault: Je dis une fois de plus à mes collègues d'en face que c'est eux qui avaient l'habitude d'accuser le Parti libéral, peut-être avec raison un certain temps, de gouverner de droit divin. Ils se trompaient. Dans les 30 ou 40 ans que les libéraux ont été au pouvoir, ils n'ont jamais été aussi arrogants que le gouvernement actuel. Certaines personnes tenaient le premier ministre Trudeau pour la personne la plus arrogante qu'il y ait jamais eu au Canada. Jamais il n'a eu l'arrogance, l'entêtement et l'indifférence du gouvernement et du premier ministre actuel.

Le sénateur Haidasz: Sans parler de sa stupidité.

Le sénateur Thériault: Le gouvernement actuel tenait-il vraiment à réduire le déficit? D'après lui, nous venons de connaître six des meilleures années de prospérité économique que nous ayons vues depuis longtemps. Or, il n'a pas profité de cette vague de prospérité pour accroître énormément les recettes afin de réduire le déficit comme il aurait dû le faire et comme il s'était engagé à le faire.

Qu'entendons-nous maintenant? Nous entendons le sénateur Castonguay et d'autres sénateurs dire que nous payons pour les erreurs commises il y a six ans par les libéraux.

Le sénateur Perrault: Ils vivent dans le passé!

Le sénateur Thériault: Oui. L'Ontario a changé de gouvernement il y a deux mois à peine. Je n'entends pas le premier ministre Rae pleurnicher et blâmer le gouvernement précédent. Le premier ministre Rae, qui était le chef du parti

d'opposition à l'assemblée législative, connaissait la situation et a demandé à devenir premier ministre. Les gens l'ont élu à ce poste, et il doit maintenant faire face aux responsabilités inhérentes à ce poste.

Ma province a changé de gouvernement en 1987. Nous avons connu une hausse épouvantable du déficit durant les 17 années où les conservateurs ont été au pouvoir, mais le chef du Parti libéral le savait. Il était député à l'assemblée législative et connaissait les finances de la province. Il a demandé aux gens du Nouveau-Brunswick de l'élire, et ils l'ont fait. Je n'ai jamais entendu le premier ministre McKenna blâmer le gouvernement précédent. Il est le premier ministre. Il doit assumer ses responsabilités. Quand vous autres en face allez-vous accepter le fait que vous formez le gouvernement et que vous devez assumer la responsabilité de vos décisions?

Si vous voulez essayer de faire de la politicaillerie à ce propos, allez-y. Mais tout le monde sait que lorsque le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir en 1984, nous venions de traverser l'une des pires récessions que nous ayons vues dans le monde occidental depuis la grande crise économique.

● (1530)

Mais nous avons tourné la page en 1984. En fait, 1984 est l'une des meilleures années que l'économie canadienne ait connues et nous avons été dirigés pendant six mois par les libéraux et pendant six autres mois par les conservateurs. Voilà les faits. Depuis ce temps, la croissance de l'économie est assombrie par l'augmentation du déficit. Cette situation s'explique en partie par le fait que le gouvernement n'a pas réussi à réduire le taux de chômage. De 1945 à 1984, le Canada a connu un taux de chômage de 4 p. 100 et les politiques économiques du gouvernement étaient basées sur ce fait. Maintenant au moment où nous entrerons dans une autre récession, il s'élève à près de 9 p. 100. Qu'arrivera-t-il au Canada durant cette récession? Le gouvernement a graduellement érodé le filet de sécurité sociale qui protégeait les pauvres durant la dépression.

L'autre jour, le sénateur Castonguay m'a demandé si j'avais déjà fait partie d'un gouvernement qui devait planifier son budget en fonction de ses moyens et non des besoins de la population.

[*Français*]

Honorables sénateurs, je veux dire au sénateur Castonguay que le bureau de recherches de la Bibliothèque du Parlement a fait des recherches à ma demande. Ces recherches ont démontré que pendant les trois années où le sénateur Castonguay était ministre au sein du gouvernement du Québec, le déficit et l'augmentation de la dette au Québec était en proportion deux fois plus élevés que ceux au Canada. Les années où vous étiez ministre au Québec, le déficit et la dette de la province de Québec ont augmenté deux fois plus rapidement que la dette et le déficit au Canada.

Après six années de «boom» économique, vous êtes en mauvaise posture financièrement pour protéger les pauvres, les gens qui ont besoin d'être protégés durant une récession. Vous venez d'enlever 4 milliards que vous êtes allés chercher à l'assurance-chômage. Dans certaines parties de la province du Nouveau-Brunswick, les gens qui doivent se fier aux prestations de l'assurance-chômage subissent des réductions de moitié par rapport à celles qu'ils recevaient avant. Aujourd'hui, vous dites que vous n'avez pas le choix et que vous êtes obligés d'imposer une taxe, la TPS.

La semaine dernière, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé que les coûts de production de l'électricité au Nouveau-Brunswick sera augmenté et que l'augmentation sera transmise aux consommateurs pendant l'année 1991. Il y aura trois différentes augmentations qui représentent plus de 12 p. cent. Si on ajoute à ça le 7 p. cent de la TPS, nous verrons chez moi au Nouveau-Brunswick une augmentation de 20 p. cent dans le coût du chauffage en 1991.

Alors ici nous avons proposé un amendement à ce projet de loi pour le chauffage. Je ne sais pas comment c'est ailleurs mais dans ma province, ordinairement, ce sont les gens les plus pauvres qui paient le plus cher pour se chauffer. Il est vrai que les plus riches ont les grandes maisons mais elles sont mieux isolées. Souvent les plus pauvres vivent dans les maisons les plus froides. En hiver, ça leur coûte deux fois plus pour chauffer leur maison que les gens les plus riches. Ici on s'attaque directement aux plus pauvres.

Alors honorables sénateurs, encore une fois, je demande à mes collègues de reconsidérer leur position et d'admettre que si la condition financière du pays, d'après eux, ne permet pas d'abandonner la législation sur la TPS, au moins qu'ils aient le cœur et le courage d'accepter des amendements qui ne coûteront pas des fortunes mais qui seront extrêmement bénéfiques aux gens les plus pauvres. Alors quelqu'un d'autre pourrait continuer à lire les pétitions.

[*Traduction*]

L'honorable D.G. Steuart: Merci, honorables sénateurs. J'ai bien aimé les pétitions que vous avez lues, sénateur Thériault.

Le sénateur Perrault: Bravo!

Le sénateur Steuart: Je voudrais donner lecture de quelques pétitions de la Saskatchewan au sujet de la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires prient humblement le Sénat de s'élever contre le gouvernement du Canada pour bloquer la mise en place de la taxe sur les produits et services.

L'honorable M. Lorne Bonnell: D'où vient le mot «Saskatchewan»?

Le sénateur Steuart: D'un mot indien qui veut dire «lieu de rencontre près de la rivière».

Le sénateur Marchand: Qui sont ceux qui se rencontraient près de la rivière?

Le sénateur Steuart: Les Indiens. Nous les avons repoussés vers le nord et nous nous sommes emparés des terres. Le premier nom sur la pétition est celui de Robert Hey de Strasbourg, en Saskatchewan. Il s'agit d'une localité fondée par des colons allemands et qui compte beaucoup de gens très travailleurs. Robert Hey se fait sans doute le porte-parole de nombreuses autres personnes de Strasbourg en signant cette pétition.

Le sénateur Bonnell: Y a-t-il eu beaucoup de colons allemands en Saskatchewan?

Le sénateur Steuart: Les Allemands viennent au deuxième rang des plus importants groupes ethniques dans la province. Ils forment un élément important de notre population, un élément qui compte beaucoup. Le nom suivant est celui de

Lynette Boos, boîte postale 148, Bethune. Je n'en suis pas certain, mais je crois que cette localité a été ainsi nommée en l'honneur du Dr Bethune, grand héros des Chinois.

Le sénateur Bonnell: Y a-t-il beaucoup de Chinois dans la région?

Le sénateur Steuart: Un. Je crois qu'il avait un café, mais il est parti.

[*Lecture des noms des signataires*]

Un signataire habite rue Ottawa, à Regina, dans un quartier où vivent des familles besogneuses qui ont de faibles revenus et qui souffriront beaucoup de la TPS parce que la plupart d'entre eux touchent un montant juste au-dessus du seuil. Ils vont donc écoper plus durement que tous les autres groupes de la société, ce qui ne les changera guère. Le nom suivant est celui d'Alice Hisson, boîte postale 44, Palmer, en Saskatchewan.

Le sénateur Bonnell: Où est-ce?

Le sénateur Steuart: Dommage que vous l'ayez demandé, car je l'ignore. Il n'y a presque aucune petite localité en Saskatchewan où je ne sois pas allé, mais j'ai dû rater celle-là. J'ai dû cligner des yeux au moment où j'y suis passé.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1540)

Ces noms correspondent à des adresses d'un autre quartier de Regina, où vivent les travailleurs. C'est là une autre indication de leur sentiment au sujet de la taxe, honorables sénateurs, quand ils prennent la peine de signer une pétition pour l'envoyer à Ottawa. Ils ont écrit cette pétition pour demander au gouvernement de renoncer à la taxe sur les produits et services. Cependant, comme l'a si bien dit le sénateur Thériault, le gouvernement ne les écoute malheureusement pas. Je suppose qu'il n'a absolument pas l'intention de renoncer à cette taxe.

La seule solution, face à cette situation, c'est bien sûr de défaire le gouvernement et de mettre au pouvoir Jean Chrétien qui abolira la taxe et la remplacera par une taxe plus juste et plus équitable. Ce n'était là qu'un petit à-coté.

[*Lecture des noms des signataires*]

Cela montre, sénateurs, que ce ne sont pas tous les gens à l'aise qui favorisent cette taxe. En fait, la plupart d'entre eux sont contre.

[*Lecture des noms des signataires*]

C'était une collectivité agricole prospère. Aujourd'hui, malheureusement, c'est juste une collectivité agricole. Elle n'est plus si prospère que cela.

Le sénateur Bonnell: C'est la même chose partout au Canada, maintenant.

Le sénateur Steuart: Vous avez bien raison, cela est vrai d'un océan à l'autre. Pensez-y. Le libre-échange nous a sauvés, mais je ne sais pas exactement de quoi. Mais, à ce moment-là non plus, le gouvernement ne voulait pas arrêter un instant pour nous écouter.

Le sénateur Bonnell: Il s'arrêtera pour nous écouter cette fois-ci.

Le sénateur Steuart: Espérons-le.

[Le sénateur Steuart.]

[*Lecture des noms des signataires*]

À la page suivante de la pétition, les signataires disent encore qu'ils prient humblement le Sénat de chercher à empêcher le gouvernement du Canada d'appliquer la taxe proposée sur les produits et services.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Doody: Pensez-vous avoir fini de lire cette page avant janvier prochain?

Le sénateur Steuart: Cette page? Avec un peu de chance, oui. Vous allez peut-être devoir m'arrêter à 17 h 45 cet après-midi. Cependant, si vous préférez que je continue deux ou trois jours pour finir de lire toutes ces pétitions, je n'y vois pas d'inconvénients. Si nous pouvions obtenir un ordre du Sénat à cet effet, ce serait de la vraie démocratie.

Honorables sénateurs, je vais poursuivre.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1550)

Honorables sénateurs, j'ai une autre pétition à présenter au sujet de la taxe sur les produits et services; elle se lit comme suit:

> Les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement le Sénat de convaincre le gouvernement du Canada de ne pas instaurer la taxe sur les produits et services.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai en main un document du sénateur Simard, dont je devrais peut-être vous faire lecture. Allez-vous nous fournir la version anglaise?

Le sénateur Simard: Non, mais j'aimerais ajouter quelque chose. Je vous fais parvenir à l'instant un article d'un journal français.

Le sénateur Steuart: J'espère que vous nous fournirez la version anglaise. Je poursuis maintenant la lecture des pétitions.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1600)

Riceton est une très petite ville. Qu'ils habitent une petite ou une grande ville, les gens sont tous contre la TPS.

Je voudrais maintenant vous faire lecture d'une autre pétition portant sur le projet de taxe sur les produits et services. Les soussignés exhortent le Sénat à persuader le gouvernement fédéral de ne pas mettre en œuvre la taxe sur les produits et services.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le prochain pétitionnaire vient de Kamsack, en Saskatchewan. Bien des gens d'origine russe se sont établis à Kamsack au début du siècle. Beaucoup d'entre eux étaient des Doukhobors. Sauf erreur, certains Doukhobors ont choisi la Colombie-Britannique.

Le sénateur Simard: Lisez-vous des pétitions ou faites-vous une déclaration?

Le sénateur Steuart: J'essaie d'expliquer les origines de certaines des personnes en question pour que vous puissiez comprendre à quel point les sentiments de crainte et de colère que suscite la TPS sont répandus. Nous voulons vous attendrir et vous inciter à voter comme nous. Est-ce que je réalise des progrès en ce sens?

Le sénateur Simard: Le sondage publié ce matin montre que M. Chrétien a perdu 33 points en Ontario.

Le sénateur Steuart: Faites-nous savoir lorsqu'il sera aussi bas que vous dans les sondages, et nous changerons alors nos tactiques.

Le sénateur Simard: M. Chrétien n'a pas pris une seule décision en trois mois et il a perdu 33 points en Ontario.

Le sénateur Steuart: Il a décidé que lorsqu'il serait premier ministre, il supprimerait cette taxe. L'ignoriez-vous? Vous jouez à l'autruche. Vous ignorez au juste ce qui se passe. M. Chrétien deviendra premier ministre dès que M. Mulroney aura le courage de déclencher des élections.

Le sénateur Simard: C'est là la dernière position qu'il a prise.

Le sénateur Steuart: C'était il y a une semaine à peine. Il sera prêt à adopter une autre position la semaine prochaine. Je n'aimerais certainement pas me trouver à la place de M. Mulroney. Certaines de ses positions sont plutôt étranges.

Je suis heureux que vous commenciez à y voir clair. Malheureusement pour les conservateurs, la lumière au bout du tunnel, c'est un train de marchandises qui va les emporter.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1610)

J'ignorais l'existence même de la moitié de ces endroits; je devrais commencer à me promener. Stan, laissez-moi vous dire que vous n'écrivez pas souvent. Stan Obsowich, je lui téléphonerai quand j'arriverai à Regina.

[*Lecture des noms des signataires*]

Intéressant, n'est-ce pas? Les Cramers, je crois qu'ils sont devenus de vrais conservateurs. J'ignore toutefois s'il y a un lien de parenté. Je l'espère. Leur attitude envers les gens ordinaires sera plus compatissante. E. Austin, Sanderson Crescent, Regina; je me demande si c'est un parent du sénateur Jack Austin?

[*Lecture des noms des signataires*]

L'honorable sénateur est-elle pête à lire des pétitions?

L'honorable Joan Neiman: Oui.

Le sénateur Steuart: Vous vous mourez d'envie de lui des pétitions? Je cède la parole au sénateur de Dakota-Sud ou de Regina-Sud. Les sénateurs souhaitent-ils que je continue de lire?

Des voix: Non.

Le sénateur Simard: Avez-vous dit Dakota Sud ou Regina-Sud?

Le sénateur Neiman: Merci, sénateur Steuart. Honorables sénateurs, je voulais commencer par présenter un certain nombre de pétitions—il y en a 289 en tout—de la région d'Ottawa Kanata et Nepean. Cette pétition est très spéciale et d'un style plutôt élégant. J'espère que ces gens, que je nommerai et même ceux que je ne nommerai pas—faute de temps—comprendront que nous avons fait de notre mieux mais que, à cause des événements de la semaine dernière, nous n'avons pu réussir. Je voudrais néanmoins lire leur pétition.

Par cette pétition, les soussignés, des citoyens canadiens, qui souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède,

DÉCLARENT HUMBLEMENT:

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a jugé bon, sans interruption depuis la Confédération, de détaxer les magazines, les livres et les journaux, mais qu'il propose maintenant de les assujettir à la TPS;

ATTENDU QUE la diffusion de la chose imprimée est une pierre angulaire de la démocratie, de la culture et de l'instruction et que l'application de la TPS nuira à la réalisation d'une société lettrée et productive;

À CES CAUSES, les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement au Sénat du Canada de réaffirmer les principes qui justifient depuis longtemps l'exemption de la chose imprimée, en proposant un amendement au projet de loi C-62 pour maintenir la détaxation. ET vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Je le répète, c'est dommage que nous n'ayons pas pu leur donner satisfaction mais, comme vous le savez, les sénateurs de notre côté et les sénaturs indépendants ont fait tout ce qu'ils ont pu pour appuyer la pétition, et tous ces noms sont ceux de personnes de la région d'Ottawa. Je vous nomme quelques-uns des 289 pétitionnaires. Quand l'endroit est mentionné, ou plutôt quand il ne l'est pas, il s'agit de personnes de la ville même d'Ottawa.

[*Lecture des noms des signataires*]

L'honorable Jean-Maurice Simard: Un groupe très hétérogène!

Le sénateur Neiman: En effet.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Simard: Combien de millions dépensons-nous pour cette stupidité?

Le sénateur Neiman: Nous pourrions dépenser encore beaucoup plus, sénateur. Je ne vous donne qu'un échantillon des noms que nous avons ici.

Le sénateur Simard: Puis-je vous rappeler, à vous et à vos collègues, que selon l'estimation la plus récente, c'est près de 3 millions de dollars supplémentaires que coûte votre obstruction systématique?

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): L'estimation la plus récente?

Le sénateur Simard: Les chiffres ne sont pas encore tous connus. Alors, je vous en prie, soyez brève et économisez l'argent des contribuables.

Le sénateur Frith: Quels étaient les résultats des estimations antérieures? Les chiffres ne sont pas encore tous connus.

Le sénateur Neiman: C'est difficile pour nous d'être brefs quand nous avons autant de pétitions.

Le sénateur Simard: Pourvu que vous sachiez quel est le prix pour le contribuable.

Le sénateur Neiman: Sénateur Simard, je me méfie un peu de vos estimations. Les précédentes étaient quelque peu erronées.

Le sénateur Frith: Les pétitionnaires nous ont-ils demandé d'être brefs?

Le sénateur Simard: Tous les chiffres n'ont pas encore été compilés, d'après notre personnel.

Le sénateur Neiman: Je crois réellement que chacun de ces pétitionnaires voudrait que je fasse consigner son nom au compte rendu, mais je vous épargnerai cela.

Des voix: Continuez à les lire, continuez.

Le sénateur Simard: Je pense que vous ne vous en êtes pas rendu compte—ou peut-être que oui—de ce que vous venez de dire. Les noms ne sont pas consignés au compte rendu.

Le sénateur Neiman: Mais nous voulons que vous connaissiez chaque nom.

Le sénateur Simard: Les noms sont mentionnés ici, mais à moins de les relever au passage, ils ne seront jamais consignés au compte rendu.

Le sénateur Frith: Ils veulent que vous écoutiez leur nom, et vous écoutez, et ça en vaut la peine.

Le sénateur Neiman: Oui.

• (1620)

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Le sénateur Neiman me permettrait-elle une question?

Le sénateur Neiman: Oui.

Le sénateur Gigantès: Le sénateur Simard ne ferait-il pas économiser un peu de l'argent des contribuables en ne répétant pas sans cesse son objection—une objection qu'il faut imprimer, alors qu'il n'est pas nécessaire d'imprimer les noms des signataires?

Le sénateur Neiman: C'est une excellente observation, sénateur Gigantès. Il nous ferait économiser du temps également, de sorte que je pourrais lire quelques noms à la place.

[*Lecture des noms des signataires*]

Je rappelle aux honorables sénateurs que chacune de ces pétitions nous demande de modifier les dispositions de la TPS qui imposeront une taxe sur les livres et périodiques pour la première fois de notre histoire. Vous n'avez malheureusement pas écouté. C'est pourquoi je dois vous exposer à quelques noms de plus afin que vous compreniez la gravité et l'ampleur de vos actions et de vos omissions.

[*Lecture des noms des signataires*]

Ce sont les noms de 289 citoyens canadiens déçus qui vivent tout autour de vous et qui vous voient continuer de refuser même les amendements les plus raisonnables et les plus nécessaires à ce projet de loi.

Je reviens à la région du lac Simcoe avec ce groupe de 348 signataires en tout, qui viennent surtout de Keswick, au nord de Toronto, au bord du lac Simcoe, et également de Peterborough et d'Aurora.

[*Lecture des noms des signataires*]

• (1630)

J'ai 27 autres noms des régions de Peterborough et de Lakefield.

[*Lecture des noms des signataires*]

En voici 27 autres, presque tous des régions de Peterborough et de Lakefield. J'ai même un nom de Warwick, aux Bermudes, mais je ne le lirai pas parce que je ne pense pas que cette personne ait vraiment le droit de pétitionner le gouvernement du Canada.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai quelques noms de Madawaska.

[Le sénateur Simard.]

Le sénateur Corbin: De Madawaska, en Ontario ou de Madawaska, au Nouveau-Brunswick?

Le sénateur Neiman: Ils sont de Madawaska, en Ontario, qui se trouve dans la même région que Peterborough et Lakefield.

Le sénateur Corbin: Madawaska est en haut de la vallée. Il y a une rivière Madawaska qui se jette dans l'Outaouais. C'est donc au nord de la région que vous avez mentionnée. Un certain nombre de députés y ont leur maison de campagne. C'est probablement là qu'ils se trouvent cette semaine.

Le sénateur Neiman: Probablement. J'ai 27 noms de divers endroits sur ma pétition suivante.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'en ai 26 sur celle-ci.

[*Lecture des noms des signataires*]

En voici encore 26 sur une autre pétition de la région de Peterborough.

[*Lecture des noms des signataires*]

En voici maintenant 26 qui sont presque tous de la région de Keswick.

[*Lecture des noms des signataires*]

Enfin, j'en ai une d'une autre région du Canada que j'ai très bien connue dans ma jeunesse, le nord-ouest de l'Ontario. On y trouve des lacs magnifiques.

[*Lecture des noms des signataires*]

Que puis-je vous offrir d'autres?

Le sénateur Phillips: La paix.

Le sénateur Neiman: J'ai environ 125 autres signatures, mais je ne vous les lirai pas toutes. Elles semblent être de la région de Peterborough.

[*Lecture des noms des signataires*]

• (1640)

Voici 27 autres pétitionnaires de la région de Peterborough.

[*Lecture des noms des signataires*]

En voici 27 de plus des régions de Lakefield, Madawaska et Peterborough.

En voici 26 autres. La liste est sans fin. Ces noms sont presque tous de la région de Toronto.

[*Lecture des noms des signataires*]

Honorables sénateurs, j'ai maintenant 81 pétitions de la région de Hamilton et des petits villages qui l'entourent.

[*Lecture des noms des signataires*]

Ces 81 pétitions nous demandent toutes de rejeter la TPS ou de faire tout ce que nous pouvons pour l'arrêter.

PÉRIODE DES QUESTIONS

LE REVENU NATIONAL

LA JUSTIFICATION DES DÉPENSES DU MINISTÈRE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

L'honorable Raymond J. Perrault: Honorables sénateurs, j'ai reçu un message d'un employé du ministère du Revenu national sur la côte ouest. Ce message m'a été envoyé ici à Ottawa. On m'a demandé de soulever cette question au Sénat. En voici le contenu:

Les 5, 6 et 7 novembre 1990, 75 employés du bureau de district de Vancouver de Revenu Canada Impôt assisteront à un séminaire au Delta Mountain Inn, à Whistler, en Colombie-Britannique.

Nous avons dans nos bureaux à 1166 rue W. Pender 4 salles de formation au 16e étage qui conviendraient très bien. J'ignore le coût de cette sortie, mais deux nuits d'hôtel multipliées par 75 personnes avec 3 repas et 2 pauses-café par jour, auxquels viennent s'ajouter le voyage aller-retour en autocar et la salle de conférence pendant 3 jours représentent des frais considérables.

En tant que contribuable, je suis scandalisé par ce gaspillage de votre argent et du mien.

Le gaspillage qui se fait dans ce seul bureau est incroyable. Par exemple, on a changé les bureaux pour les remplacer par des nouveaux exactement semblables aux anciens à la différence près que leur plateau est en chêne au lieu d'être en acajou. Des postes de travail perfectionnés restent vides. Et voici une autre dépense inutile, tous les employés doivent recevoir 4 heures payées pour poursuivre une activité, qu'il s'agisse par exemple de la voile, du golf ou d'un pique-nique. Cela représente 800 employés multipliés par 4 heures à 20 $ de l'heure en moyenne, ce qui fait 64 000 $ gaspillés et 3 200 heures perdues. (Et vous vous étonnez de ne pas pouvoir joindre votre correspondant au téléphone?)

Qui diable prend ces décisions? Combien gagne cette personne?

Quelqu'un doit justifier ces décisions. Cela doit cesser! Il faut dire au public ce qui se passe.

«CELA DOIT CESSER»

Est-ce que la même chose se passe dans tous les bureaux du gouvernement fédéral?

Honorables sénateurs, je ne pense pas que le leader du gouvernement puisse répondre à cette question, mais c'est une situation qui justifie une enquête pour voir si on a ou non gaspillé les deniers publics dans ce bureau. Je ne porte pas d'accusation politique, mais le leader du gouvernement pourrait-il transmettre cette information à son collègues du Cabinet pour voir si ces faits peuvent être vérifiés?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Oui, honorables sénateurs, je serai heureux de la transmettre. Si M. Jelinek veut faire des commentaires, c'est avec plaisir que je les porterais à l'attention du Sénat.

Le sénateur Frith: Seront-ils aussi colorés que d'habitude?

Le sénateur Murray: Cela dit, honorables sénateurs, je devrais faire remarquer, je pense, que le gouvernement a gardé l'augmentation de ses dépenses d'exploitation à une moyenne d'environ 3,6 p. 100 par an ces dernières années, ce qui est inférieur au taux d'inflation. Cependant, il est toujours possible d'apporter des améliorations. J'apprécie l'esprit constructif avec lequel cet employé est entré en rapport avec le sénateur Perrault.

LE GOLFE PERSIQUE

LE DÉPLOIEMENT POSSIBLE DES FORCES TERRESTRES—LA POSSIBILITÉ D'EN DÉBATTRE AU PARLEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, j'ai lu dans les journaux que le ministre des Affaires extérieures, l'honorable Joseph Clark, a discuté des entretiens qu'il avait eus avec d'autres dirigeants étrangers lorsqu'il a rencontré le secrétaire Baker des États-Unis. Je me demande si le ministre pourrait nous dire où en sont les choses en ce qui concerne le Canada. Pourrait-il nous dire ce que M. Clark a pu apprendre au sujet de la situation au Moyen-Orient? Pourrait-il nous donner l'assurance que nos forces terrestres ne seront pas dépêchées au Moyen-Orient tant que le Parlement n'aura pas eu la possibilité de discuter et de débattre de la chose?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je crois savoir que le secrétaire Baker et M. Clark devaient se rencontrer aujourd'hui aux Bermudes. Je n'ai pas eu l'occasion de m'entretenir avec M. Clark ni d'obtenir un rapport à ce sujet. Je m'engage à le faire dans les plus brefs délais et à communiquer au Sénat les renseignements que j'aurai pu obtenir.

Le sénateur Bonnell: Le leader du gouvernement pourrait-il donner au Sénat l'assurance que si M. Baker demande à M. Clark, ou encore si le président Bush demande au premier ministre Mulroney d'envoyer des forces terrestres en Arabie Saoudite, en Irak ou au Koweït, personne ne partira tant que les deux chambres du Parlement n'auront pas eu l'occasion d'en discuter?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je tiens à rappeler à l'honorable sénateur que nous avons dépêché des navires et des CF-18 dans cette région pour appuyer les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette question a fait l'objet d'un décret du conseil, d'un débat et d'une motion que la Chambre des communes a adoptée.

Quant à dépêcher des troupes terrestres, c'est une question tout à fait hypothétique. Le gouvernement a certes pris l'engagement de saisir le Parlement d'une autre résolution si la guerre devait éclater.

Le sénateur Bonnell: Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire. Le ministre a beau jeu de parler de question hypothétique et d'ajouter que l'autre endroit a adopté une résolution. Mais je parle du Parlement. Le Parlement aura-t-il l'occasion de discuter de cette affaire? Les deux chambres auront-elles l'occasion d'y consacrer un débat?

Le sénateur Murray: À quoi songez-vous en particulier?

Le sénateur Bonnell: Je fais allusion à la question de savoir si l'on compte envoyer des soldats en Arabie Saoudite, au Koweït, en Irak—dans le Golfe. Je fais allusion à la question de savoir si les soldats seront envoyés au combat ou s'ils en seront exemptés. Le leader du gouvernement peut-il nous assurer que, avant que le Canada ne déclare la guerre ou n'y prenne part, nous aurons l'occasion d'en discuter devant le Parlement—pas simplement la Chambre des communes mais le Parlement?

Le sénateur Murray: L'honorable sénateur a soulevé non pas une mais trois questions hypothétiques.

Le sénateur Bonnell: Eh bien, répondez aux trois questions.

Le sénateur Murray: Aucun ministre ne peut répondre à une question hypothétique.

Le sénateur Perrault: Ils donnent des réponses hypothétiques!

● (1650)

Le sénateur Murray: La première question porte sur l'envoi de troupes terrestres ce qui, le cas échéant, serait autorisé en vertu, je crois, du décret en conseil et de la résolution qui a été adoptée par la Chambre des Communes. Les deuxième et troisième questions portent sur une déclaration de guerre éventuelle. Je puis assurer aux honorables sénateurs que le Parlement sera consulté.

LE DROIT DE PAROLE ACCORDÉ PAR LE PRÉSIDENT

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement.

J'ai remarqué que le Président accorde la parole aux sénateurs qui se lèvent. Au Sénat, la pratique veut que les sénateurs prennent la parole sans attendre que le Président leur en donne l'autorisation, car ils n'adressent pas la parole au Président même mais aux sénateurs d'en face. À mon avis, cette pratique est inconvenant—et j'emploie ce terme parce qu'il n'y a pas un mot plus approprée en anglais—et nous, de ce côté-ci, sommes en mesure de satisfaire aux désirs de nos collègues. Nous n'avons pas besoin d'un arbitre pour nous dire qui posera la question suivante ou encore qui prononcera un discours.

J'ai beaucoup de respect pour le Président actuel. Toutefois, mon collègue est en train d'assumer le rôle de Président et je ne crois pas qu'il devrait décider qui prendra la parole. Notre système a bien fonctionné jusqu'ici et fonctionnera aussi bien dans les années à venir.

Autrement dit, nous ne pouvons nous montrer à la fois obligeants et nous surveiller. J'ai remarqué que l'on accorde la parole à ceux qui désirent poser des questions depuis une semaine ou deux. Je m'oppose à cette façon d'agir. J'espère que nous pourrons revenir à notre façon habituelle de procéder soit de nous lever quand nous voulons, de céder la parole à nos collègues qui se lèvent en même temps, et de nous arranger ensemble à l'amiable sans s'attendre à ce que le Président intervienne. Voilà le rappel que je voulais faire au Règlement.

Son Honneur le Président suppléant: Puis-je suggérer au sénateur Corbin . . .

Le sénateur Corbin: Je n'ai pas demandé à la présidence de rendre une décision. Honorables collègues, pour l'instant, je ne vois pas pourquoi la présidence devrait intervenir sur mon rappel au Règlement. Je ne lui ai pas demandé de le faire.

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, si le sénateur veut répondre à la question, je lui céderai très volontiers ma place.

L'honorable Orville H. Phillips: À propos du rappel au Règlement du sénateur Corbin, je signale que la présidence fait fonction de président de séance. Lorsque deux sénateurs ou plus se sont levés, je crois que la pratique veut normalement qu'elle donne la parole à l'un d'eux. J'espère que cela n'a pas empêché qui que ce soit de poser une question. L'honorable sénateur Corbin a peut-être honte de faire faire l'appel de noms à haute voix. C'est une chose que je peux comprendre.

[Le sénateur Murray.]

Le sénateur Corbin: En réponse à cela, je signalerai que l'article 26 est très explicite:

> Lorsque deux ou plusieurs sénateurs se sont levés pour parler . . .

Les deux sénateurs pourraient ne pas se mettre d'accord pour dire lequel des deux s'est levé le premier. Cependant, le Règlement dit «pour parler» et non pas «pour poser une question». L'article 26 précise ensuite:

> . . . le Président donne la parole à celui qu'il juge avoir été le premier à se lever de son siège; est, cependant, recevable une motion portant que tout autre sénateur qui s'est levé «soit maintenant entendu» ou «ait maintenant la parole».

Jusqu'à tout dernièrement, on avait toujours convenu de passer outre à cette disposition du Règlement au Sénat. Nous avions peu à peu accepté de nous discipliner nous-mêmes. La présidence va-t-elle se charger de le faire à notre place dorénavant? Je ne trouve pas cela acceptable du tout.

Le sénateur Perrault: Je céderai ma place à quiconque souhaite poser une question, mais j'ai une question supplémentaire à poser concernant la situation en Irak.

L'honorable Anne C. Cools: Honorables sénateurs, je crois que le sénateur Phillips a mal compris quand il est intervenu à propos du rappel au Règlement. Le sénateur Phillips a dit que la présidence devrait donner la parole aux sénateurs qui se sont levés pour parler. Je crois que l'expression «donner la parole» doit être interprétée différemment de ce que dit effectivement le texte écrit du Règlement. Quand on dit que la présidence décide effectivement quel sénateur interviendra, cela veut dire lui «donner la parole». Je vous remercie.

LE GOLFE PERSIQUE

LES OTAGES CANADIENS EN IRAK—LA POSSIBILITÉ D'ENVOYER DES NÉGOCIATEURS PARLEMENTAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Raymond J. Perrault: J'ai une question supplémentaire à poser à propos de la situation au Moyen-Orient. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Clark, a parlé de ce voyage des trois députés—je ne sais pas s'ils sont déjà partis. Ils ont été retardés ce matin. Le leader du gouvernement a-t-il d'autres renseignements? Le secrétaire d'État aurait dit:

> Pareil voyage servirait d'outil de propagande au président de l'Irak, Saddam Hussein.

Laisse-t-il entendre que Edward Heath, Willy Brandt et l'ex-premier ministre du Japon, M. Yasuhiro Nakasone, ont servi à la propagande de Saddam Hussein?

Ma deuxième question est la suivante: le Koweït n'a jamais été un modèle de démocratie; ses dirigeants ont même été accusés d'avoir liquidé ou emprisonné les membres de l'opposition.

Dans le cadre de nos efforts avec les autres pays visant à venir à bout d'un homme comme Saddam Hussein, qui aurait lui-même violé sur une très grande échelle les droits de la personne, a-t-il été question de la situation de l'après-crise au Koweït? A-t-on discuté du rétablissement de la démocratie au Koweït? A-t-il été question de la libération de certains membres de l'opposition officielle, s'ils sont vraiment emprisonnés? Les pays intervenant dans le Golfe, y compris le Canada, veilleront-ils au respect des droits de la personne au Koweït après la crise?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): En ce qui concerne la deuxième partie de la question, le Canada estime, à l'instar de presque tous les pays du monde, que le principe fondamental en jeu dans cette affaire est le droit du Koweït à l'inviolabilité de sa frontière.

Autrement dit, comme la majorité des pays du monde, le Canada condamne l'invasion et l'annexion du Koweït par l'Irak et demande le retrait inconditionnel de l'Irak du Koweït. Quant à la forme de gouvernement du Koweït, c'est une tout autre question.

En ce qui a trait à la première partie de la question qu'a posée le sénateur, je lui saurais gré de bien vouloir déposer ou lire la déclaration qu'il attribue à M. Clark.

• (1700)

Je sais ce qu'il a dit. Je ne pense pas qu'il faisait allusion à la visite officieuses de MM. Axworthy, Robinson et Corbett.

Le sénateur Perrault: Ma citation est tirée du *Toronto Star* du 13 novembre. La voici:

> Le ministre des Affaires extérieures, Joe Clark, déclare qu'un tel voyage alimenterait la propagande du président Saddam Hussein d'Irak, ce qui pourrait miner la position de ferme refus de négociations adoptée par la coalition dirigée par les États-Unis, dans le golfe Persique.

Le sénateur Murray: Si mon ami se donne la peine de lire tout l'article, il verra qu'il y est question d'une délégation officielle du Canada. Le Canada, comme la plupart des autres pays mentionnés par mon ami, a refusé d'envoyer une telle délégation. Lorsque M. Willy Brandt d'Allemagne, M. Edward Heath d'Angleterre, et l'ancien premier ministre du Japon, M. Nakasone, sont allés dans la région du Golfe, ils l'ont fait à titre officieux et non pas à titre de représentants officiels de leurs pays.

Le sénateur Perrault: J'espère que le leader du gouvernement ne veut pas laisser entendre que le voyage de M. Heath en Irak a été appuyé sans réserve et avec enthousiasme par M^me^ Thatcher. Ce n'est pas le cas, bien sûr.

Le sénateur Murray: Ce n'était pas le cas. C'est ce que je suis en train de dire.

Le sénateur Perrault: Notre mission à l'étranger est identique, elle n'a pas de caractère officiel.

Le sénateur Murray: Oui.

Le sénateur Perrault: Selon le journal, M. Clark aurait déclaré que le voyage nourrirait la propagande. Vous parlez d'une visite officielle organisée par le gouvernement du Canada.

Il serait utile que le leader du gouvernement dépose au Sénat le texte complet de la déclaration du ministre des Affaires extérieures sur la question. Si M. Clark a effectivement dit le mot «officiel» dans son communiqué, cela éclaircirait la situation.

LES RÉPERCUSSIONS DES INFRACTIONS AU DROIT INTERNATIONAL AU KOWEÏT—LES SANCTIONS DES NATIONS UNIS—LE RÔLE DU CANADA—LES EFFETS DE LA MENACE D'UNE PÉNURIE D'EAU—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Je voudrais poser une queston supplémentaire sur le même sujet à moins que le leader désire répondre au sénateur Perrault.

Selon des comptes rendus d'Amnestie Internationale rapportés par les médias, le gouvernement iraquien se serait rendu coupable d'infractions graves et répugnantes au droit international à l'endroit de la population du Koweït. Le gouvernement du Canada a-t-il communiqué à ce sujet avec l'ambassadeur d'Irak au Canada ou par l'intermédiaire de l'ambassadeur du Canada en Irak pour savoir quelles en sont les répercussions sur la vie des Koweitiens qui demeurent encore au Koweït?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je devrai m'informer auprès du ministère des Affaires extérieures.

Le sénateur Grafstein: Selon les affirmations du gouvernement, il serait justifié de la part de la communauté internationale d'attendre que les sanctions et leurs conséquences convainquent le gouvernement irakien de se retirer du Koweït. Selon certaines théories pertinentes à la question en droit international, les sanctions, l'arraisonnement de navires et les blocus sont en soi des actes de guerre. Je pose la question suivante au leader du gouvernement: le Canada a-t-il commis des actes de guerre par l'application des sanctions proposées par les Nations Unies?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, la réponse à la question est non.

Le sénateur Grafstein: Toujours au sujet des sanctions, le gouvernement du Canada, de concert avec d'autres pays occidentaux et certains pays arabes qui se sont joints à la coalition contre l'Irak, a dit qu'il faut laisser aux sanctions le temps d'agir. Des stratèges américains ont fait une ingénieuse suggestion la semaine dernière, qu'on a appelée la menace de l'eau, et qui n'a pas été adoptée. Cette sanction accélérerait les réactions au sein de la population irakienne.

On a laissé entendre que la source de l'Euphrate, qui est en Turquie, pourrait facilement être bloquée. La pénurie d'eau qui s'ensuivrait en Irak causerait d'immenses problèmes. Le gouvernement du Canada a-t-il réfléchi à cette proposition? S'il est incapable de répondre aujourd'hui, le leader du gouvernement pourrait-il fournir une réponse en temps opportun?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je m'informerai auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour voir s'il a des déclarations à faire à cet égard.

L'ALPHABET ANGLAIS

LA PRONONCIATION CANADIENNE DE LA VINGT-SIXIÈME LETTRE

L'honorable Keith Davey: Honorables sénateurs, j'ai une question très simple à poser au leader du gouvernement au Sénat. Pourrait-il me nommer la vingt-sixième lettre de l'alphabet?

L'honorable Lowell Murray: *Zed.*

Le sénateur Davey: Je suis très heureux d'entendre cette réponse parce que, il y a une semaine aujourd'hui, j'ai entendu le premier ministre du Canada participer par téléphone à une émission diffusée par Baton Broadcasting, et j'ai été étonné et consterné d'entendre le premier ministre utiliser en anglais l'expression «*From A to Zee*». Je sais que le gouvernement qui nous fait face aime passionnément tout ce qui est américain. Je sais que cela fait partie de sa politique, mais sommes-nous en train de modifier l'alphabet? Allons-nous adopter la prononciation américaine du Z? Sinon, pourriez-vous en glisser un mot au premier ministre?

[*Français*]

LES PÊCHES

LES NORMES DE TRAVAIL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jean-Maurice Simard: Honorables sénateurs, j'ai une question plus sérieuse à poser au leader du gouvernement. Elle concerne l'emploi et l'usage que l'on fait de la matière première dans les Maritimes, à savoir le poisson.

J'ai ici devant moi un article paru dans *L'Acadie Nouvelle* en date du 6 novembre 1990. Cet article fait état d'un problème affectant une compagnie de chez nous, l'Association Coopérative des Pêcheurs de l'Ile à Lamèque, au Nouveau-Brunswick. On y fait état de la déclaration de son président, monsieur Rhéal Chiasson que je rencontrais d'ailleurs ce midi à ce sujet.

Monsieur Chiasson nous disait que l'année dernière à son usine, lors de la période de pêche de 1989 (et même si le problème est un petit peu moins aigu cette année) il avait eu à déplorer 17 000 absences de personnes qui auraient pu se rapporter à son usine et qui ne l'ont pas fait pour diverses raisons. Cette année, il y en avait près de 9 000 personnes. Il faisait allusion entre autres au problème créé par la loi de l'assurance-chômage que nous venons d'améliorer au grand chagrin des gens d'en face. Il nous disait que l'année dernière, même si le problème est moins grave cette année, alors qu'ils auraient pu produire à l'automne, pendant la saison de la pêche, il aurait pu produire 800 000 livres de poisson à son usine. Sa coopérative avait du se limiter à 100 000 livres parce que les gens, ne voulant pas se rapporter pour une période à la semaine ou pas plus de deux jours par semaine et que la loi les punirait éventuellement parce qu'on sait que les timbres d'assurance-chômage sont basés sur une période de gains hebdomadaires.

Monsieur Chiasson nous dit que possiblement, le gouvernement devrait trouver une solution à ce problème, c'est-à-dire que la loi devrait permettre d'accumuler les heures travaillées par les gens en usine de façon à ce qu'ils ne soient pas pénalisés lorsqu'ils travaillent seulement deux jours par semaine.

Est-ce que votre gouvernement monsieur le ministre pourrait prendre connaissance des suggestions des gens de la coopérative de Lamèque. Je pense qu'ils ont un problème sérieux, un problème que nous avons pu déplorer lors de l'étude de la loi sur l'assurance-chômage afin que l'on puisse continuer à améliorer, à bonifier la loi de l'assurance-chômage pour permettre aux propriétaires des usines de ne pas être désavantagés parce que les gens refusent de se présenter alors qu'on leur demande de travailler seulement deux jours par semaine.

L'honorable L. Norbert Thériault: Honorables sénateurs, elle est compliquée cette question, monsieur le leader du gouvernement mais j'ai la réponse.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, la question des normes de travail dans l'industrie des pêches relève d'une juridiction provinciale.

Le sénateur Simard: C'est la loi sur l'assurance-chômage . . .

Le sénateur Murray: Je le sais. Je suis heureux de référer cette question de mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'immigration. S'il y a lieu de le faire, je pourrais apporter une réponse plus tard à cette Chambre.

Le sénateur Simard: Honorables sénateurs, les gens de la Coopérative de Lamèque ont saisi le ministre Valcourt de ce problème. Je vous invite à vous pencher sur ce dossier. Je sais que le gouvernement encore une fois voudra répondre dans les plus brefs délais et accorder la souplesse nécessaire à la Loi sur l'assurance-chômage, ce que nous souhaitons tous de notre côté. Je voudrais en d'autres mots faire un autre preuve publique que la sympathie, la compréhension des problèmes de pêche ne résident pas uniquement du côté libéral dans cette Chambre.

Le sénateur Thériault: Je voudrais demander au leader du gouvernement au Sénat puisqu'il trouve la question un peu compliquée de simplement revoir les mémoires qui nous ont été présentés en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Ile-du Prince-Edouard pendant qu'on a fait la tournée avec le comité qui étudiait le projet de loi C-21. Il trouvera la réponse à cette question.

Le sénateur Simard: Je tiens à remercier mon collègue de cette suggestion. Pourquoi vous n'en avez pas fait état lors de l'étude en comité.

[*Traduction*]

Le sénateur Frith: Il fait de l'obstruction pendant notre période des questions.

• (1710)

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS

LA COMPOSITION DU GROUPE—LA REPRÉSENTATION DES HABITANTS DU NORD—LA NATURE ET LA PORTÉE DU GROUPE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, j'ai quelques questions à poser au leader du gouvernement au Sénat concernant le Groupe de consultation des citoyens. Avant de

poser mes questions, j'aimerais signaler que j'ai déjà posé des questions la semaine dernière relativement au groupe de consultation et qu'à cette occasion, le ministre m'avait dit, que je détestais Keith Spicer pour une raison quelconque. J'avais répondu que je n'ai jamais rencontré M. Spicer, que je ne lui ai jamais parlé, et que j'ai mieux à faire que de le détester. Comme je l'avais dit à ce moment—et que je le répète maintenant—, je ne déteste pas beaucoup de personnes parmi celles que je connais et, à plus forte raison, parmi celles que je ne connais pas. La même attitude avait été adoptée à l'égard du sénateur Olson lorsqu'il a posé ses questions la semaine dernière. On lui a aussi dit qu'il détestait franchement Keith Spicer. Or, le sénateur Olson a expliqué qu'il n'avait jamais rencontré ce dernier et qu'il ne lui avait jamais parlé non plus.

Cette attitude m'a rappelé certains éposides du lac Meech. Lorsque j'ai commencé à poser des questions ici au sujet du lac Meech, le ministre m'a continuellement répété, et le premier ministre en a dit autant, que ceux qui étaient contre l'Accord du lac Meech étaient contre le Québec. Je n'avais pas apprécié cette tactique à l'époque et je ne l'apprécie pas maintenant non plus.

Je tiens à ce qu'il soit clair que je ne vise pas Keith Spicer, mais bien le Groupe de consultation, ou la commission, en ce qui a trait à sa composition et à son mandat.

Je dis au leader du gouvernement que je n'apprécie pas de me retrouver encore dans une situation où, si vous vous opposez à quelque chose, on présume que vous détestez la personne responsable. Je n'ai rien contre M. Keith Spicer. Je tiens simplement à dire que je n'aime pas le Groupe de travail qui a été constitué.

M. Spicer a fait son premier voyage dans le Nord, ce qui était le premier volet de son mandat. Après avoir entendu les préoccupations des Canadiens de cette région du pays, M. Spicer a échoué un test important samedi dernier. Le président du Groupe de consultation sur l'avenir du Canada s'est fait dire sans ménagements qu'il ne suffisait pas de consulter les gens du Nord: ceux-ci veulent jouer un rôle dans ce processus d'orientation. Toutefois, M. Spicer a déclaré qu'il ne ferait pas place à deux représentants du Nord au sein de sa commission de 11 membres, bien qu'il soit personnellement favorable à la nomination d'une personne du Nord au sein du Groupe de consultation et qu'il aurait aimé que Brian Mulroney fasse une telle nomination.

Le sénateur Frith: Bravo!

Le sénateur Lucier: Le premier ministre a dit que si M. Spicer tient à la présence d'une personne du Nord au sein de son équipe, il peut en nommer une. Ma première question au leader du gouvernement est celle-ci: pourquoi n'y a-t-il pas déjà quelqu'un du Nord au sein du Groupe de consultation? Pourquoi ces deux-là ne peuvent-ils se réunir et nommer quelqu'un du Nord?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, j'ai répondu à plusieurs questions sur ce sujet la semaine dernière. Je ne peux que répéter ce que j'ai dit à ce moment-là, soit que les membres du Groupe de consultation des citoyens ne sont pas là pour représenter un groupe ou un point de vue particulier, que le but principal du groupe de consultation est de donner aux Canadiens de toutes les régions et de toutes les couches sociales l'occasion de participer directement aux travaux du groupe en présentant leurs points de vue.

Le sénateur Lucier: Honorables sénateurs, lorsqu'on a annoncé la création de ce groupe, nous avons entendu dire qu'il s'agissait simplement d'un groupe consultatif qui voyagerait d'un bout à l'autre du pays pour permettre aux Canadiens d'exprimer leurs points de vue. C'était déjà des mauvaises nouvelles. On nous dit maintenant que ce groupes de consultation n'est que le premier d'une série, qu'il y en aura au moins un autre pour remodeler le Canada.

Je lis un article paru dans le *Citizen* du 10 novembre . . .

Le sénateur Frith: Peut-être que cette consultation prendra la forme d'élections générales.

Le sénateur Lucier: Malheureusement, on ne semble pas voir si loin.

Le sénateur Frith: La meilleure façon de consulter les citoyens serait de tenir des élections générales dès maintenant.

Le sénateur Lucier: Je cite un article du *Citizen* rédigé par Paul Gessell. L'article est intitulé «Le premier ministre prépare le lac Meech, 2e partie—Selon un haut fonctionnaire, on s'apprête à remodeler la Confédération»:

> Le Bureau du premier ministre s'affaire tranquillement à rédiger le scénario du lac Meech, 2e partie, et cette production promet d'être beaucoup plus complexe et fascinante que la première.
>
> Cela pourrait entraîner un remodelage en profondeur du pays.

Plus loin dans cet article, on peut lire ce qui suit:

> Le haut fonctionnaire en question, un des principaux conseillers constitutionnels de M. Mulroney, accorde rarement des interviews et a demandé de rester dans l'anonymat.
>
> «En l'an 2000, le Canada devrait subir d'importants changements dans la façon dont les gouvernements fédéral et provinciaux fonctionnent et exercent leurs pouvoirs», dit-il. «Nous ne parlons pas ici de changements d'importance secondaire.»

La question que je veux poser au leader du gouvernement est la suivante: Le gouvernement a-t-il un autre programme dont il ne nous a pas parlé? Est-il vraiment question de créer un autre groupe de consultation formé d'universitaires ou d'experts constitutionnels, ou un autre genre de groupe? Je crois, comme Allan Fotheringham l'a dit, que le Groupe de consultation des citoyens n'est qu'un court extrait qui vise à nous donner une idée de ce qui se passera plus tard quand le prochain groupe sera formé. Si ce processus doit prendre de l'ampleur, il me semble beaucoup plus logique que des représentants du nord du Canada y participent.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, dans un certain nombre de déclarations que j'ai faites en public et même peut-être ici, au Sénat, j'ai dit qu'il n'était pas impossible que le gouvernement veuille, à un moment donné, faire faire une étude sur la question de la formule de modification; comme je l'ai dit dans un échange que j'ai eu ici il y a environ une semaine avec le sénateur Marshall, je n'ai pas non plus exclu la possibilité qu'une commission royale soit créée pour examiner les questions autochtones en général.

• (1720)

Le sénateur Lucier: Je voudrais poser une courte question supplémentaire. Je sais que la réponse ne sera pas positive, mais je continuerai à poser ma question encore et encore. Nous semblons prendre sérieusement la voie d'une réforme constitutionnelle. Je ne m'oppose pas à ce qui se passe et je ne veux pas contester l'utilité de ce qu'on fait. J'ai entendu le premier ministre parler de cela une fois de plus hier soir. Je ne pense pas qu'il nie que des efforts sont déployés en ce sens. Cependant, si nous nous dirigeons vers une réforme constitutionnelle, n'est-il pas important d'inclure dans le processus des représentants d'autres régions du pays?

À Inuvik, premier endroit que M. Spicer a visité, les gens lui ont dit: «Écoutez, nous en avons assez d'être étudiés. Nous ne voulons pas que vous veniez nous interroger sur ce que nous ressentons. Nous voulons faire partie du processus et poser nous-mêmes des questions.»

Le sénateur Bonnell: Il leur a lu de la poésie!

Le sénateur Lucier: Oui, c'était magnifique, mais je ne tiens pas à engager un débat sur la personnalité de M. Spicer. Je veux me renseigner sur le processus.

Ne pouvons-nous pas vous faire comprendre que tant que nous ne ferons pas partie du processus, il n'aboutira à rien? Rien n'est sorti des pourparlers du lac Meech et rien ne sortira de cette nouvelle initiative. Vous ne devriez pas accepter l'échec à tous les coups.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'ai déjà expliqué à plusieurs reprises au Sénat que le groupe de consultation des citoyens ne s'occupe pas de réforme constitutionnelle. Nous ne nous attendons pas à ce qu'il formule une série de recommandations sur une éventuelle réforme constitutionnelle. Il n'y en aura pas au Canada avant que nous ayons réussi à établir ou à rétablir un consensus sur quelques-unes des questions les plus fondamentales de notre existence nationale. C'est dans le but de promouvoir et d'encourager le dialogue parmi les Canadiens sur ces questions fondamentales, dont j'ai énuméré un bon nombre à plusieurs reprises la semaine dernière, que le groupe de consultation des citoyens a été formé.

Je regrette que l'honorable sénateur ne trouve pas mes réponses satisfaisantes, mais il ne peut contester le fait que j'ai abordé toutes ces questions à maintes reprises au cours des deux dernières semaines et que je l'ai fait de mon mieux.

Le sénateur Lucier: Honorables sénateurs, le ministre a raison. Il a effectivement essayé de répondre à mes questions. Il a également raison de dire que je ne suis pas satisfait de ses réponses. Il a encore répété que le gouvernement recherche un consensus. De plus, si nous n'en arrivons pas à un consensus sur le but que nous voulons atteindre, nous ne pourrons jamais aboutir à une réforme constitutionnelle sérieuse. Cela me ramène à ce que je disais tout à l'heure. Comment peut-on réaliser un consensus en tenant à l'écart un tiers du Canada?

Le sénateur Murray: L'honorable sénateur devrait lire ma réponse à sa toute première question d'aujourd'hui, réponse que j'ai donnée plusieurs fois la semaine dernière ou dans les jours qui ont précédé. Les membres du groupe de consultation des citoyens n'ont pas été nommés pour représenter un groupe ou un point de vue particulier. L'objet du groupe est de donner aux Canadiens de tous les milieux et de toutes les régions l'occasion de participer directement et de se représenter eux-mêmes.

[Le sénateur Murray.]

LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES DU GROUPE DE CONSULTATION—LA REPRÉSENTATION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question supplémentaire. Le sénateur Murray vient de préciser que les membres du Groupe de consultation n'ont pas été choisis pour représenter des régions données ou certaines sections de la société. En d'autres termes, il ne s'agit pas pour eux de défendre certains points de vue ou intérêts.

Puis-je alors demander à mon honorable collègue sur quoi on s'est basé pour choisir M. Spicer? En outre, quels critères a-t-on retenus dans le choix des autres membres de ce groupe? Je suppose qu'il y en avait. Ainsi, pour quelles raisons a-t-on préféré M. Cashin à d'autres Terre-Neuviens pour représenter Terre-Neuve? Que penser de la Nouvelle-Écosse, par exemple? Pourquoi n'avons-nous pas répondu aux critères? Je suppose qu'il s'agit là d'un organisme important et il serait intéressant de savoir en fonction de quels critères ses membres ont été choisis.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, le gouvernement avait une . . .

Le sénateur Bonnell: De bons conservateurs!

Le sénateur Murray: . . . longue liste de . . . vous dites?

Le sénateur Bonnell: J'ai dit «de bons conservateurs».

Le sénateur Murray: Si de nombreux conservateurs siègent à la commission en question, je voudrais qu'on me cite leurs noms.

Le sénateur Cools: Pas M. Spicer!

Le sénateur Murray: J'ai dirigé des campagnes pour le Parti conservateur dans le passé et je n'ai pas rencontré beaucoup de ces personnes—en fait, je ne pense pas en avoir rencontré une seule . . .

Le sénateur Stewart: Vous devriez expliquer le processus de sélection aux habitants de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Murray: . . . dans les cercles politiques que je fréquente.

Le sénateur Gigantès: Il s'agit peut-être de conservateurs pointilleux!

Le sénateur Murray: Le gouvernement a choisi 12 personnes à partir d'une liste beaucoup plus longue. Nous avons arrêté notre choix en fonction des compétences personnelles et de la capacité de contribuer au processus.

Le sénateur Stewart: Contribuer comment? Vous avez dit qu'on les a choisis en fonction de leurs compétences et de leur capacité de contribuer. Je suppose que cela s'applique à des centaines de milliers de gens partout au Canada. Quels sont les critères rattachés aux «compétences» et à la «capacité de contribuer»?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, selon moi, tous ces gens ont en commun un profond attachement envers le Canada et un esprit ouvert face aux opinions divergentes auxquelles ils seront confrontés au cours des audiences.

Dans le cas de M. Cashin, dont on a parlé, il se trouve que c'est un ancien député de l'autre endroit. C'est également un syndicaliste. Il a siégé à la Commission Pépin-Robarts et on doit supposer qu'il a donc des compétences particulières.

Si j'avais en main les biographies des intéressés, je pourrais vous faire part des compétences de chacun des membres du Groupe de consultation des citoyens.

Le sénateur Stewart: Pouvons-nous maintenant nous concentrer sur la Nouvelle-Écosse? L'honorable leader du gouvernement au Sénat pourrait-il nous préciser sur quoi on s'est basé pour choisir le représentant de la Nouvelle-Écosse?

Le sénateur Murray: De qui s'agit-il?

Le sénateur Stewart: C'est exactement là la question! Il n'y en a aucun! Personne en Nouvelle-Écosse ne répondait aux critères! Nous sommes humiliés.

Le sénateur Murray: Je suis désolé d'apprendre cela.

Le sénateur Barootes: Si vous n'étiez pas déjà sénateur, nous vous aurions choisi!

● (1730)

LE COMPTE RENDU

L'honorable Raymond J. Perrault: Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire pour le leader du gouvernement au Sénat. Soit dit en passant, nous souhaitons bonne chance à M. Spicer et à ses collègues. Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue de la Nouvelle-Écosse qu'il devrait y avoir un représentant de cette grande province, tout comme un représentant du Nord. La plupart des reportages sur la visite de M. Spicer dans le Nord font état de son profond amour de la poésie, mais il a sûrement dû y avoir autre chose cette fin de semaine que des lectures de poésie. J'en suis convaincu.

Un article du *Globe and Mail* d'aujourd'hui est intitulé *Spicer seeks unity in poetry* (Spicer recherche l'unité dans la poésie). M. Spicer aurait dit qu'il cherchait la poésie dans l'âme canadienne. J'espère qu'il cherche autre chose aussi. Il disait que sa commission allait écouter la population et les poètes en priorité. Le Sénat devrait-il envisager de soumettre à la commission Spicer un mémoire en vers? Ce serait de la poésie tout en étant la contribution du Sénat.

Le sénateur Frith: Ne nous attaquons pas à la poésie maintenant!

Le sénateur Perrault: Je n'attaque pas la poésie, mais le leader de notre parti au Sénat fait bien de rappeler la valeur des arts.

Sérieusement, maintenant, voici ma question: Est-ce que l'on prépare un compte rendu de ces réunions avec la population canadienne? Il serait intéressant que les sénateurs aient accès au compte rendu des séances de ce groupe de consultation dans les diverses parties du pays. Aujourd'hui, l'article du *Globe and Mail* met l'accent sur cette supposée recherche de la poésie dans l'âme canadienne. C'est une bien belle histoire, mais il y a sûrement eu des présentations à ces séances qui témoignaient de l'attitude des gens du Nord face à l'avenir du Canada. Il n'y a rien sur les suggestions intéressantes qu'auraient pu faire ces personnes. Je me demande si nous pourrions avoir l'assurance que les comptes rendus, s'il y en a, seront envoyés régulièrement aux sénateurs, pour qu'ils puissent suivre les progrès de cette commission.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je me renseignerai pour savoir s'il y a un compte rendu officiel. En ce qui concerne un mémoire du Sénat en vers, si c'est le sénateur Perrault qui le rédige, ce sera sûrement en alexandrins.

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Perrault: Apparemment, que ce soit en alexandrins ou pas, pourvu que ce soit en vers, nous jouirons d'un avantage, voire de priorité auprès de la commission. Alors, essayons quelque chose qui rime et le Sénat sera entendu.

LES FINANCES

L'ÉCART ENTRE LES TAUX D'INTÉRÊT CANADIENS ET AMÉRICAINS—LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT CANADIENS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, j'aimerais poser au leader du gouvernement une question concernant les taux d'intérêt à l'échelle internationale. Au Canada, ils semblent toujours se situer à des niveaux historiques . . .

Le sénateur Doody: Honorables sénateurs, pourrions-nous avoir un peu de silence? Il est très difficile d'entendre ce qui se passe dans cette chambre en raison des nombreux entretiens qui s'y déroulent en même temps.

Le sénateur Grafstein: Il semble que l'écart entre les taux d'intérêt américains et canadiens se situe à des niveaux historiques. Le leader du gouvernement pourrait-il nous dire s'il prévoit à brève échéance une baisse des taux d'intérêt?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): L'honorable sénateur soulève deux questions. Il parle d'abord de l'écart entre les taux américains et canadiens, écart qui, d'après lui, se situe à un sommet historique. Or, je ne suis pas sûr que cela soit exact, car l'écart s'est quelque peu rétréci dernièrement. Il me demande ensuite si j'entrevois à brève échéance une baisse des taux d'intérêt canadiens. Je n'oserais pas m'aventurer à faire une prédiction à brève échéance, mais comme je l'ai indiqué au sénateur Olson à maintes occasions, je constate simplement que la tendance est nettement à la baisse.

LA MODÉRATION DANS LES RÉGLEMENTS SALARIAUX—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, apparemment, si la Banque du Canada tient mordicus à sa politique des taux d'intérêt élevés, c'est pour juguler l'inflation. Le leader du gouvernement pourrait-il nous dire si, en se fondant sur des chiffres récents, il a constaté un fléchissement des règlements salariauxs, ce qui pourrait porter d'autres Canadiens à croire qu'il y aura sous peu une baisses des taux d'intérêt?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Le gouvernement partage le souci de la Banque du Canada au sujet de l'inflation. Là encore la tendance est à la baisse. De façon à

répondre intelligemment à la question de l'honorable sénateur, je devrai auparavant me renseigner auprès de nos conseillers économiques et financiers au sujet des règlements salariaux auxquels on est arrivé partout au Canada, dans les secteurs tant public que privé.

Le sénateur Olson: Le pourriez-vous?

Le sénateur Grafstein: Une fois que vous aurez consulté vos économistes, pourriez-vous donner au Sénat une idée de la réduction des taux d'intérêt qui serait nécessaire pour équilibrer les revenus que le gouvernement touche au moyen de la taxe sur les ventes des fabricants.

LE GOLFE PERSIQUE

LE DÉPLOIEMENT DES FORCES CANADIENNES—LA DÉCLARATION DE L'HONORABLE JOE CLARK—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. Cet après-midi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Joe Clark, a dit à la télévision que le Canada ne se préparerait pas aux hostilités à moins que le Conseil de sécurité des Nations Unies n'adopte une résolution en ce sens. Le gouvernement du Canada a-t-il maintenant pour position qu'il faut appuyer une résolution tenant à lancer une agression contre l'Irak et que le Canada participerait à cette agression?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): L'honorable sénateur devrait peser davantage ses mots et ses réflexions. C'est l'Irak qui est l'agresseur. Je n'ai ni lu ni entendu la déclaration que le sénateur prête à M. Clark. Il faudrait donc que je consulte M. Clark ou son ministère à ce sujet, et c'est ce que je ferai.

Le sénateur Corbin: J'ai peut-être semé la confusion dans l'esprit du leader du gouvernement, et je le prie de m'en excuser. Bien sûr, c'est l'Irak qui est l'agreeseur. Le Canada a maintenant des bateaux et des avions dans le Golfe pour faire respecter l'embargo que les Nations Unies ont décrété. Aujourd'hui, M. Clark a dit que le Canada ne modifierait en rien sa position tant que les Nations Unies n'auraient pas franchi, éventuellement, une nouvelle étape, qui consisterait à lancer une offensive contre l'agresseur ou, en d'autres termes, à se préparer à l'affrontement. Si j'ai mal interprété les propos de M. Clark, qui m'ont semblé on ne peut clairs qu'on m'excuse, mais je voudrais savoir si la situation actuelle restera inchangée tant que les Nations Unies n'auront pas modifié leurs décisions ou adopté d'autres résolutions. Toujours à propos de cette déclaration de M. Clark, le Canada suivra-t-il les autres pays, qui pensent avoir fait preuve de patience, pour libérer le Koweït de son agresseur? Est-ce la position du Canada? Est-ce celle-là qui sera exposée aux séances du Conseil de sécurité?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, la question est hypothétique, comme celles que le sénateur Bonnell a posées auparavant, mais je vais tenter de me renseigner sur la déclaration que le sénateur Corbin prête à M. Clark, et je ferai rapport au Sénat sans tarder.

[Le sénateur Murray.]

• (1740)

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

LA RECONSTRUCTION DU TRONÇON DU NOUVEAU-BRUNSWICK—DEMANDE D'AIDE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'ai une autre question. Elle fait suite aux nombreuses autres qui ont déjà été posées au leader du gouvernement au Sénat et au sénateur Doody, à plusieurs reprises.

J'aimerais savoir si le gouvernement fédéral, après plusieurs mois d'étude, de planification et de délibération, en est finalement arrivé à une décision sur la question du financement de la reconstruction de quelques-uns des pires tronçons de l'autoroute transcanadienne, qui sont situés au Nouveau-Brunswick. Le premier ministre du Canada l'a admis lui-même. L'année dernière ou l'année d'avant, je ne me souviens plus exactement, il a dit que certains des pires tronçons de l'autoroute transcanadienne étaient au Nouveau-Brunswick. Il a ajouté qu'il fallait les refaire de toute manière.

Chaque fois que j'ai posé la question, on m'a répondu que des études avaient été entreprises et que le gouvernement devait attendre les conclusions de ces études avant de décider s'il allait financer la reconstruction de l'autoroute transcanadienne. J'aimerais que le leader du gouvernement me dise s'il y a du nouveau à cet égard.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Je n'ai pas entendu la dernière partie de la question du sénateur, mais je crois en avoir saisi l'idée générale. Je dois lui dire qu'aucune décision n'a été prise par le gouvernement à cet égard.

Le sénateur Corbin: Si le sénateur Simard n'avait pas parlé au leader du gouvernement, car il interrompt tout le monde ici, le leader aurait probablement compris ma question. Ne pourrait-il pas faire quelque chose à son sujet? Je n'en suis pas responsable, mais le leader du gouvernement l'est. Ne pouvez-vous pas le faire taire quand ce n'est pas lui qui a la parole?

LE JOUR DU SOUVENIR

L'ABSENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, je voudrais poser une autre question au leader du gouvernement au Sénat. Il sait sûrement que la Légion royale canadienne a exprimé de vifs regrets, voire sa colère, selon un article du *Globe and Mail* paru le 10 novembre dernier, face aux projets du gouverneur général, Ray Hnatyshyn, qui devait être absent lors des cérémonies du jour du Souvenir à Ottawa. Quelle sera donc la façon de souligner désormais le jour du Souvenir?

Le sénateur Barootes: Voyons! Quelle question stupide!

Le sénateur Corbin: Pourquoi le sénateur Barootes ne voit-il pas un médecin s'il a un problème?

Le gouvernement procédera-t-il ainsi désormais, ce qui aura pour effet de faire disparaître—car ce sera bien le cas—le sens de la commémoration du 11 novembre? Est-ce que, petit à petit, sous prétexte qu'il se passe quelque chose ailleurs, les personnalités de marque de ce pays pourront s'excuser de ne pouvoir déposer de couronnes devant le Monument aux morts

de la guerre du Canada, rue Wellington, ici, à Ottawa? Est-ce que, peu à peu, le jour du Souvenir perdra sa signification? Le Canada oublira-t-il les sacrifices de ses fils et de ses filles qui ont participé à la Première Guerre mondiale, à la Seconde Guerre mondiale, à la Guerre de Corée et aux missions de sauvegarde de la paix des Nations Unies? Est-ce la nouvelle tendance du gouvernement?

Quelqu'un d'autre aurait certes pu se rendre au Japon pour le couronnement de l'empereur. En fait, le sénateur Murray aurait pu être délégué, ou encore la personne qui occupe le poste de Président du Sénat. Il lui arrive parfois de faire de longs voyages. Pourquoi a-t-on laissé le gouverneur général du Canada quitter le pays à l'occasion de cette cérémonie sacrée?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, permettez-moi de souligner d'abord que les chefs d'État ou les chefs de gouvernement d'un grand nombre de pays ont assisté au couronnement de l'empereur du Japon. Ensuite, en ce qui concerne Son Excellence le Gouverneur général du Canada, le sénateur Corbin a omis de souligner que, le jour du Souvenir, le gouverneur général, avec le prince Charles, le prince de Galles et les gouverneurs généraux d'un certain nombre de pays du Commonwealth ont déposé des gerbes sur les tombes de soldats du Commonwealth qui sont morts au cours de la Seconde Guerre mondiale. Ce geste était tout à fait approprié.

RÉPONSES DIFFÉRÉES À DES QUESTIONS ORALES

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai les réponses différées à deux questions.

LE GOLFE PERSIQUE

LA PRÉSENCE DE CANADIENS AU KOWEÏT ET EN IRAK—LEUR PROTECTION ET LEUR RAPATRIEMENT—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorable sénateurs, la première réponse différée que j'ai en main se rapporte à la question que l'honorable Allan J. MacEachen a posée au Sénat, le 29 octobre 1990, concernant le golfe Persique, la présence de Canadiens au Koweït et en Irak, leur protection et leur rapatriement et la politique du gouvernement.

(*La réponse suit:*)

Nombre de Canadiens en Irak et au Koweït

(Répartition fournie par le consulat)

Koweït

22 Canadiens: 13 ayant la citoyenneté canadienne seulement

9 ayant une double citoyenneté

Irak

52 Canadiens: 22 ayant la citoyenneté canadienne seulement

35 ayant une double citoyenneté

5 cas humanitaires

Au cours des premières semaines suivant l'invasion, on comptait en tout (citoyenneté canadienne et double citoyenneté) 600 Canadiens au Koweït et 200 en Irak. Pour ceux qui est des Canadiens retenus dans cette région contre leur volonté, nous voulons naturellement qu'ils soient libérés.

On a présenté des instances aux autorités irakiennes pour leur demander de permettre aux ressortissants canadiens de quitter le Koweït et l'Irak s'ils le désrent. Au cours de ces instances, on a attiré l'attention de l'Irak sur un nombre restreint de cas humanitaires pressants comme les vieillards et les malades.

Le gouvernement canadien cherche également des moyens d'offrir son aide aux Canadiens dont les familles ne peuvent pas quitter l'Irak ou le Koweït.

Les honorables sénateurs ne doivent pas oublier que l'Irak est tenu de laisser partir de son territoire tous les Canadiens qui le souhaitent. Le Conseil de sécurité a mis l'accent sur cette obligation dans sa résolution.

Le refus des autorités irakiennes de permettre aux diplomates en poste au Koweït de quitter l'Irak concerne ceux qui se sont rendus à Bagdad avant le 24 août et ceux qui ont fait le voyage le 19 octobre.

Le ministère irakien des Affaires étrangères a également refusé de reconnaître ces personnes comme membres du personnel diplomatique de notre ambassade à Bagdad et les a traite comme n'importe quel autre citoyen canadien en Irak: elles ont le droit de se déplacer à leur gré dans cette ville, mais elles n'ont pas la permission de partir pour l'instant.

Pour ce qui est de l'envoi d'une délégation de représentants canadiens en Irak, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été formel quand il a exposé la position officielle du gouvernement.

En privé et en public, il a déclaré qu'on n'enverra pas de mission officielle canadienne pour demander la libération de ces personnes parce qu'on croit qu'une telle démarche servirait la propagande du régime de Saddam Hussein.

LE GOLFE PERSIQUE

L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE DE RÉSIDENTS CANADIENS DANS L'ARMÉE IRAKIENNE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, la deuxième réponse différée que j'ai à présenter fait suite à une question qui a été posée le 29 octobre dernier par le sénateur Molgat concernant la position du gouvernement sur l'engagement volontaire de résidents canadiens dans l'armée irakienne.

(*La réponse suit:*)

Les nouvelles dont parle le sénateur datent du mois d'août.

Tout ressortissant canadien s'engageant dans les forces armées d'un pays en guerre avec un pays ami du Canada risque d'enfreindre nos lois.

Nous n'interprétons pas les lois. C'est le travail des tribunaux et des forces de l'ordre. Les personnes qui veulent savoir si la loi s'applique dans leur cas ou s'ils enfreignent celle-ci devraient se renseigner auprès d'un conseiller juridique.

Quant au rôle qu'on prête à l'ambassade de l'Irak dans le recrutement de volontaires pour l'effort de guerre de ce pays, nous avons fait savoir d'une manière très ferme à l'ambassade que son rôle n'était pas de faire du recrutement.

DÉPÔT DE LA RÉPONSE À UNE QUESTION AU FEUILLETON

OCTROI DE CONTRATS PUBLICS

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement) dépose la réponse à la question nº 44 inscrite au *Feuilleton* par le sénateur Phillips.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—REJET DE LA MOTION D'AMENDEMENT

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, il est 17 h 45. Nous passons à la mise au voix de l'amendement du sénateur MacEachen sur le projet de loi C-62.

Convoquez les sénateurs.

● (1750)

Son Honneur le Président: Qu'on ferme les pertes.

(La motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée.)

POUR

LES HONORABLES SÉNATEURS

Adams
Austin
Bonnell
Bosa
Buckwold
Cools
Corbin
Davey
De Bané
Everett
Lefebvre
Lewis
Lucier
MacEachen
Marchand
Marsden
Molgat
Neiman
Olson
Perrault
Petten
Riel
Rizzuto
Robichaud
Sparrow
Stanbury
Steuart
(*Prince Albert-Duck Lake*)
Stewart
(*Antigonish-Guysborough*)
Stollery
Thériault
Turner
Waters
Watt
Wood—49

POUR

LES HONORABLES SÉNATEURS

Fairbairn
Frith
Gigantès
Grafstein
Graham
Haidasz
Hastings
Hays
Hébert
Kenny
Kirby
Kolber
Lawson
LeBlanc
(*Beauséjour*)
Leblanc
(*Saurel*)

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Atkins
Balfour
Barootes
Beaudoin
Beaulieu
Bélisle
Berntson
Bolduc
Buchanan
Castonguay
Chaput-Rolland
Charbonneau
Cochrane
Cogger
Comeau
David
DeWare
Di Nino
Doody
Doyle
Eyton
Forrestall
Grimard
Hatfield
Johnson
Kelleher
Kelly
Keon
Kinsella
Lavoie-Roux
Lynch-Staunton
Macdonald
(*Cape Breton*)
MacDonald
(*Halifax*)
Macquarrie
Marshall
Meighen
Muir
Murray
Nurgitz
Oliver
Ottenheimer
Phillips
Poitras
Robertson
Roblin
Ross
Rossiter
Simard
Spivak
Sylvain
Teed
Tremblay
Twinn—53

ABSTENTIONS

LES HONORABLES SÉNATEURS

Aucun

Son Honneur le Président: Je déclare la motion d'amendement rejetée.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Je ne vois aucune raison de faire une exception dans ce cas. Le résultat aurait été différent si les neuf n'avaient pas voté, car la motion d'amendement aurait été adoptée par 49 voix contre 44.

Son Honneur le Président: Il est maintenant 18 heures. Je quitte le fauteuil pour le reprendre à 20 heures.

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 109B.*]

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 13 novembre 1990

PAGE

Feu Hugh MacLennan
Hommages. Le sénateur Chaput-Rolland ... 3712
Le sénateur Hébert ... 3712
Le sénateur Grafstein ... 3712

L'honorable J. Michael Forrestall
Les titres de propriété obligatoires pour un sénateur—Question de privilège. Le sénateur Waters ... 3712

L'honorable Claude Castonguay
Félicitations à l'occasion de sa nomination comme grand Montréalais de l'année. Le sénateur David ... 3713

La législation concernant les anciens combattants (Projet de loi C-87)
Projet de loi modificatif—Réception des Communes et première lecture ... 3713

L'honorable J. Michael Forrestall
Les titres de propriété obligatoires pour un sénateur—Question de privilège. Le sénateur Murray ... 3713
Le vote sur la question des titres obligatoires—La motion d'exclusion des huit sénateurs nommés en vertu de l'article 26. Le sénateur Frith ... 3713
Le sénateur Doody ... 3714
Le sénateur Molgat ... 3714
Son Honneur le Président ... 3714
Ajournement du débat, le sénateur Frith ... 3714

La taxe sur les produits et services
Présentation de pétitions sur le projet de loi C-62. Le sénateur Hébert ... 3714
Le sénateur Tremblay ... 3714
Le sénateur Simard ... 3715
Le sénateur Frith ... 3715
Recours au Règlement. Le sénateur Corbin ... 3715
Le sénateur Simard ... 3716
Le sénateur Hébert ... 3716
Présentation de pétitions sur le projet de loi C-62. Le sénateur Hébert ... 3716
Le sénateur Thériault ... 3717
Le sénateur Steuart (Prince Albert-Duck Lake) ... 3719
Le sénateur Simard ... 3720
Le sénateur Neiman ... 3721
Le sénateur Frith ... 3721
Le sénateur Gigantès ... 3722
Le sénateur Corbin ... 3722

PÉRIODE DES QUESTIONS

Le revenu national
La justification des dépenses du Ministère—Demande de renseignements. Le sénateur Perrault ... 3722
Le sénateur Murray ... 3723

PAGE

Le golfe persique
Le déploiement possible des forces terrestres—La possibilité d'en débattre au parlement—La position du gouvernement. Le sénateur Bonnell ... 3723
Le sénateur Murray ... 3723

Le droit de parole accordé par le président
Recours au Règlement. Le sénateur Corbin ... 3724
Le sénateur Perrault ... 3724
Le sénateur Phillips ... 3724
Le sénateur Cools ... 3724

Le golfe persique
Les otages canadiens en Irak—La possibilité d'envoyer des négociateurs parlementaires—La position du gouvernement. Le sénateur Perrault ... 3724
Le sénateur Murray ... 3725
Les infractions au droit international—Les répercussions au Koweït—Les sanctions des Nations Unies—Le rôle du Canada—Les effets de la menace d'une pénurie d'eau—La position du gouvernement. Le sénateur Grafstein ... 3725
Le sénateur Murray ... 3725

L'alphabet anglais
La prononciation canadienne de la vingt-sixième lettre. Le sénateur Davey ... 3726
Le sénateur Murray ... 3726

Les pêches
Les normes de travail—La position du gouvernement. Le sénateur Simard ... 3726
Le sénateur Thériault ... 3726
Le sénateur Murray ... 3726

Le groupe de consultation des citoyens
La composition du Groupe—La représentation des habitants du Nord—La nature et la portée du Groupe—La position du gouvernement. Le sénateur Lucier ... 3726
Le sénateur Murray ... 3727
Le sénateur Frith ... 3727
Les critères de sélection des membres du Groupe de consultation—La représentation de la Nouvelle-Écosse—La position du gouvernement. Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough) 3728
Le sénateur Murray ... 3728
Le compte rendu—Sa mise à la disposition du Sénat. Le sénateur Perrault ... 3729
Le sénateur Murray ... 3729

Les finances
L'écart entre les taux d'intérêt canadiens et américains—La réduction des taux d'intérêt canadiens—La position du gouvernement. Le sénateur Grafstein ... 3729
Le sénateur Murray ... 3729
La modération dans les règlements salariaux—La politique du gouvernement. Le sénateur Grafstein ... 3729
Le sénateur Murray ... 3729

LE SÉNAT

Le mardi 13 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 109A.*]

Le Sénat reprend sa séance à 20 heures.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—MOTION D'AMENDEMENT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kelly, appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, tendant à la troisième lecture du Projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.—(*L'honorable sénateur Frith*).

L'honorable Leo E. Kolber: Honorables sénateurs, au nom du sénateur MacEachen, j'ai le plaisir de proposer, appuyé par le sénateur Buckwold:

Que le projet de loi C-62 ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais qu'il soit modifié de façon à offrir un allégement fiscal transitoire aux négociants inscrits en leur consentant un remboursement égal à la valeur de la taxe afférente à leur inventaire et, en outre, à offrir un allégement fiscal transitoire plus équitable dans le cas de certains immeubles d'habitation et pour les compagnies générales d'assurance:

a) en remplaçant la ligne 38, à la page 14, par ce qui suit:

«du paragraphe 337(7), au montant de la taxe payée relativement à l'inventaire suivant vérification faite par le ministre ou, si le ministre n'est pas en mesure de vérifier ce montant, au montant calculé»;

b) à la page 16, en remplaçant la ligne 37 par ce qui suit:

«mière fois entre 1990 et avril 1992;»;

b.1) aux pages 16 et 17, en remplaçant les lignes 41 à 50, page 16, et les lignes 1 à 5, page 17, par ce qui suit:

«éventuel du montant visé à l'alinéa *e*), *f*) ou *g*) sur tout remboursement visant l'immeuble qui est versé à une autre personne en application du présent paragraphe:

e) la taxe de vente fédérale estimative applicable à l'immeuble, si celui-ci est achevé en grande partie avant 1991 et la possession est transmise avant avril 1992;

f) 2/3 de la taxe de vente fédérale estimative applicable à l'immeuble, si celui-ci est achevé en grande partie après 1990 mais avant le 15 février 1991 et la possession est transmise avant avril 1992;

g) 1/3 de la taxe de vente fédérale estimative applicable à l'immeuble, si celui-ci est achevé en grande partie après le 15 février 1991 mais avant avril 1991 et la possession est transmise avant avril 1992.»;

c) à la page 17, en remplaçant les lignes 20 à 34 par ce qui suit:

«tuel du montant visé au sous-alinéa (i), (ii) ou (iii) sur tout remboursement visant l'immeuble qui est versé à une autre personne en application du présent paragraphe:

(i) le montant correspondant à 50 % de la taxe de vente fédérale estimative applicable à l'immeuble, si celui-ci est, le 1er janvier 1991, achevé à plus de 25 % mais non à plus de 50 %,

(ii) le montant correspondant à 75 % de la taxe de vente fédérale estimative applicable à l'immeuble, si celui-ci est, le 1er janvier 1991, achevé à plus de 50 % mais non à plus de 75 ,

(iii) le montant correspondant à 100 % de la taxe de vente fédérale estimative applicable à l'immeuble, si celui-ci est, le 1er janvier 1991, achevé à plus de 75 %;»;

c.1) aux pages 17 et 18, en remplaçant les lignes 37 à 51, page 17, et les lignes 1 et 2, page 18, par ce qui suit:

«visé au sous-alinéa (i), (ii) ou (iii) sur toute rembouresement visant le logement qui est versé à une autre personne en application du présent paragraphe:

(i) le montant correspondant à 50 % de la taxe de vente fédérale estimative applicable au logement, si l'immeuble d'habitation en copropriété dans lequel celui-ci est située est, le 1er janvier 1991, achevé à plus de 25 % mais non à plus de 50 %,

(ii) le montant correspondant à 75 % de la taxe de vente fédérale estimative applicable au logement, si l'immeuble d'habitation en copropriété dans lequel celui-ci est situé est, le 1er janvier 1991, achevé à plus de 50 % mains mons à plus de 75 %,

(iii) le montant correspondant à 100 % de la taxe de vente fédérale estimative applicable au loge-

ment, si l'immeuble d'habitation en copropriété dans lequel celui-ci est situé est, le 1er janvier 1991, achevé à plus de 75 %.»;

d) en remplaçant la ligne 30, page 276, par ce qui suit:

«maticales nécessaires.

Assurance de biens et risques divers

347.(1) Lorsqu'un assureur de biens et risques divers règle une réclamation après 1990 mais avant 1998 relativement à une police d'assurance (autre qu'une police d'assurance sur la vie ou une police d'assurance contre les accidents et la maladie), il peut réclamer, pendant la période de déclaration au cours de laquelle la réclamation est réglée un crédit de taxe sur les intrants calculé de la manière déterminée par règlement.

Définition de «assureur de biens et risques divers»

(2) Au présent article, «assureur de biens et risques divers» s'entend d'un assureur autorisé par un permis délivré sous le régime de la législation fédérale ou provinciale à exploiter une entreprise d'assurance de biens et risques divers.» »

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, étant appuyé par le sénateur Buckwold, le sénateur Kolber propose, au nom du sénateur MacEachen:

Que le projet de loi C-62 ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant . . .

Des voix: Suffit!

Son Honneur le Président: Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix: Expliquez!

Le sénateur Kolber: Honorables sénateurs, je vais faire quelques remarques en guise d'introduction. Par-dessus tout, le gouvernement a vanté la TPS proposée comme étant une taxe juste, une taxe qui sera très profitable pour l'économie canadienne. Par contre, plus de 75 p. 100 des Canadiens s'opposent à cette mesure.

La Fédération nationale des retraités et citoyens âgés a dit ceci devant le Comité sénatorial des banques et du commerce:

> Dans le cadre de cette taxe proposée, le Canadien moyen sera taxé littéralement du berceau à la tombe. Tant les couches que les cercueils seront soumis à une taxe plus élevée, ce qui ne tient pas compte de la capacité de payer du consommateur.

Les particuliers, les petites et moyennes entreprises, les organisations syndicales et les groupes qui défendent les intérêts des consommateurs ont lancé une offensive contre cette taxe et, plus les Canadiens en apprennent au sujet de la TPS, plus ils sont déterminés à s'y opposer. Le gouvernement nie catégoriquement que la TPS est un «cauchemar administratif», comme on l'a décrite. Le ministre des Finances Wilson nous dit que le nouveau système sera plus simple et beaucoup moins bureaucratique. Cependant, les témoignages présentés devant le comité révèlent que les gens sont confus, frustrés et, dans certains cas, complètement perdus. Une grande partie de cette confusion provient de l'incapacité du gouvernement de donner des explications claires.

Cela est confirmé par une des principales conclusions tirées par la firme Informetrica dans l'étude qu'elle a faite de cette taxe:

> . . . l'absence de planification au sein du gouvernement fédéral, la façon dont le dossier de la TPS est géré et tout ce qu'il s'efforce de faire en général me gênent beaucoup. Nous sommes gênés par une mauvaise application des concepts.

Beaucoup de gens qui ont témoigné devant le comité ont dit être étonnés du peu d'information donnée à ceux qui sont censés se conformer à la taxe et, en fait, la mettre en application. Même dans les situations où des renseignements étaient accessibles, ils étaient d'une utilité limitée. Par exemple, la Fédération canadienne de l'agriculture en est venue à la triste conclusion que les fonctionnaires de Revenu Canada et du ministère des Finances n'étaient pas d'une grande aide. Selon un porte-parole de la fédération, ces fonctionnaires «ne comprennent pas très bien le secteur et ne sont pas capables de répondre aux questions auxquelles les gens ont besoin de réponses pour se conformer à la taxe».

En présentant une série d'amendements, les sénateurs libéraux ont essayé de réduire l'impact négatif de la TPS sur les Canadiens. Nous nous sommes penchés sur certains défauts précis et avons proposé des solutions de rechange. Bref, nous avons essayé d'introduire un élément de justice dans la structure de cette taxe. L'amendement dont j'ai l'honneur de parler ce soir rendra la taxe plus juste pour les entreprises et permettra aux consommateurs d'épargner de l'argent. Nous nous sommes inspirés des suggestions présentées par des témoins qui, tout en appuyant la notion de réforme de base de la taxe, voyaient de graves lacunes dans la TPS proposée.

● (2010)

Cet amendement comporte une série de mesures conçues pour assurer une transition plus équitable aux industries et aux entreprises qui devront, bon gré, s'adapter à la taxe proposée.

La première partie de l'amendement a pour but, honorables sénateurs, de remédier à un aspect discriminatoire de la taxe, à savoir le remboursement général sur les stocks. Le gouvernement a, à maintes et maintes reprises, assuré au monde des affaires et aux consommateurs que la TPS entraînerait d'importantes économies. Cependant, s'il veut vraiment que les entreprises fassent profiter les consommateurs de leurs économies, il doit veiller à ce qu'elles en réalisent vraiment. Le projet de loi accorde un remboursement général de 8,1 p. 100 sur les stocks de toutes les entreprises, indépendamment du niveau ou du secteur dans lequel elles sont exploitées. Comment le gouvernement en est-il arrivé à ce taux? Si une entreprise a déjà payé le plein taux de 13,5 p. 100 de la taxe de vente fédérale sur ses stocks, un remboursement de 8,1 p. 100 ne représenterait qu'une indemnisation partielle. Je ne pense pas que beaucoup de petites et moyennes entreprises puissent se permettre d'absorber de telles pertes. De toute évidence, elles devront les faire assumer par leur clientèle.

Le gouvernement a prédit que l'application de la TPS n'entraînerait qu'une augmentation ponctuelle de 1,25 p. 100 de l'indice des prix à la consommation en 1991. Cette projection se base sur l'hypothèse que les fabricants et les entreprises

retrancheront de leurs prix le plein montant de la taxe actuelle. Honorables sénateurs, si l'amendement à l'étude n'est pas adopté, je ne vois vraiment pas comment les entreprises seraient en mesure de réduire leurs prix du plein montant de la taxe existante. Elles ont payé cette taxe et doivent donc la recouvrer. Sans notre amendement, ce sont les consommateurs qui vont payer.

On en arrive à des résultats intéressants quand on examine ce qui s'est produit dans d'autres régions du monde où des taxes à la valeur ajoutée ont été adoptées. Malheureusement pour les Canadiens, le gouvernement ne se préoccupe pas de telles choses. D'après une étude du Fonds monétaire international, l'expérience montre que la baisse des prix reflète rarement la pleine réduction de la taxe. Il faut donc tenir compte de ce facteur.

L'industrie automobile faisait l'objet d'une discrimination tellement forte en vertu du système proposé de remise de la TVF que le gouvernement a été contraint de prévoir un remboursement spécial de 11,1 p. 100 sur les stocks des concessionnaires automobiles. Il convient de signaler ici que ces derniers auraient déjà payés plus de 8,1 p. 100 sur leurs stocks. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas accordé la même remise aux autres entreprises qui peuvent démontrer que la taxe sur leurs stocks dépasse 8,1 p. 100? Compte tenu du fait que cette taxe est censée être équitable, il y a là une injustice évidente.

Cet amendement permettrait d'accorder aux entreprises un remboursement de la TVF sur les stocks, qui serait égal au montant de la taxe effectivement payée sur ces stocks avant l'entrée en vigueur de la TPS. Il ne fait aucun doute que les honorables sénateurs seront d'accord pour dire que cette proposition est raisonnable et équitable. Je suis convaincu que d'autres honorables sénateurs voudront discuter de cet aspect clé de notre amendement.

Je voudrais maintenant dire un mot sur le deuxième volet de notre amendement et son impact sur un aspect très fondamental de nos vies, à savoir le logement. Qui n'a pas entendu de touchantes histoires concernant la quasi-impossibilité pour beaucoup de jeunes familles canadiennes de réaliser un jour le rêve de posséder leur propre maison? Je suis certain que les sénateurs de la région de Toronto comprennent particulièrement bien le problème. Dans cette région, il est presque impossible d'acheter une première maison, en raison, dans une large mesure, des taux d'intérêt élevés. La TPS rendra encore plus difficile la réalisation de ce rêve, non seulement parce que cette taxe est inflationniste et que les taux d'intérêt vont encore une fois grimper. Non, messieurs, il y a plus que cela et j'en arrive au fondement du deuxième volet de notre amendement. De la façon dont est actuellement rédigé le projet de loi C-62, les nouveaux acheteurs de maisons dont la construction a commencé cette année doivent en prendre possession avant le mois d'avril 1991, pour être admissible à une remise de 5,6 p. 100 de la TVF. Après cette date, la TPS s'appliquera, peu importe que les matériaux ayant servi à la construction de la maison aient ou non été assujettis à la TVF. Y a-t-il une personne intelligente qui ne reconnaît pas que l'industrie du logement vit présentement sa pire crise depuis 1982? Certains vont jusqu'à dire que la situation est pire maintenant qu'à l'époque. Je voudrais présenter quelques faits à ceux qui pourraient ne pas mesurer pleinement l'importance de la construction résidentielle au sein de l'économie canadienne.

[Le sénateur Kolber.]

On estime que 43 milliards de dollars ont été consacrés au logement en 1989, cette somme étant répartie à peu près également entre le secteur de la rénovation et celui des nouvelles habitations. Par conséquent, plus de 20 milliards de dollars ont été dépensés uniquement pour de nouvelles unités de logement au cours de cette seule année. Cette activité a généré du travail pour l'équivalent de plus de 400 000 années-personnes dans le secteur de la construction au Canada. En outre, pour chaque emploi créé dans ce secteur par suite des activités de construction de maisons et de rénovation, deux autres emplois ont aussi été créés dans d'autres industries du pays. Nous parlons ici de 1,2 million d'années-personnes, ce qui correspond à un grand nombre d'emplois.

En 1987, la construction de logements a engendré directement ou indirectement 4,4 milliards de dollars pour le gouvernement fédéral, par suite du produit des ventes et de l'impôt sur les sociétés. Il s'agit donc d'une industrie importante pour le Canada. Comme je l'ai dit, l'activité de ce secteur économique connaît actuellement un grave ralentissement. On pourrait difficilement donner des maisons, tellement la situation est critique.

Le deuxième volet de notre amendement tient compte de ce fait en rapportant d'une année complète, soit jusqu'au mois d'avril 1992, la date limite de prise de possession d'une nouvelle résidence par l'acheteur. Cette mesure permettrait de réclamer la remise de la TVF suivant un taux décroissant, qui serait fonction du degré d'achèvement de la nouvelle unité résidentielle au 1er janvier 1991. À défaut de cet amendement, le projet de loi C-62 portera un autre coup à l'industrie du logement, qui se retrouvera avec un grand nombre de maisons non vendues après le mois d'avril 1991. Il s'agira de nouvelles unités à l'égard desquelles un certain montant de TVF aura été payé. Comme je l'ai déjà dit, la TPS viendrait s'ajouter à cette taxe après avril 1991, ce qui rendrait encore moins abordables les nouvelles maisons, étant donné que leur prix reflétera un système de double imposition.

Je sais que les honorables sénateurs des deux côtés examineront très attentivement cet amendement, afin que les jeunes familles ne perdent pas espoir de pouvoir un jour posséder leur propre maison.

Enfin, honorables sénateurs, permettez-moi de me pencher sur la troisième et dernière partie de notre amendement. Une fois de plus, il s'agit d'une question de justice et d'équité. Cependant, cette fois-ci, ce sont les assurances de biens et risques divers qui seront pénalisées. Je vais vous expliquer brièvement pourquoi. Au fil des années, l'industrie a accumulé un certain passif dans le secteur de l'assurance de biens et risques divers. Il a laissé en suspens un certain nombre de demandes de règlement qui ne seront réglées que l'année prochaine ou peut-être dans les années suivantes. Aux fins de la réglementation, l'industrie doit mettre de côté un certain montant, pour faire face aux engagements en question. Selon les représentants des compagnies d'assurance, ces dernières auraient accumulé un passif de 12 milliards de dollars au titre de polices sur les biens et risques divers. Les primes pour ces polices ont été établies à une époque où la TPS n'avait même pas encore été envisagée. Ainsi, il était tout à fait impossible

pour l'industrie de tenir compte des coûts supplémentaires. Je ne parle pas des primes en tant que telles, qui sont exonérées, mais plutôt de l'accroissement des coûts reliés au règlement des demandes de règlement. Il s'agit notamment des montants versés aux ateliers de débosselage, dans le cas des automobiles, aux constructeurs de maisons, pour les nouvelles maisons, ainsi qu'aux avocats et comptables. Les dépenses en question seront assujetties à la TPS même si elles visent à régler des demandes de règlement dans le cadre de polices d'assurance signées au cours des cinq ou dix années précédentes. Dans le cas du règlement de demandes passées, la TPS sera une taxe avec effet rétroactif que l'industrie n'aurait jamais pu prévoir.

● (2020)

Honorables sénateurs, il ne s'agit pas de polices futures. Les assureurs de biens et risques divers ont clairement déclaré qu'à compter du 1er janvier, ou lorsque la TPS entrera en vigueur, ils rajusteront leurs prix en conséquence. En d'autres termes, les primes augmenteront pour tenir compte de l'effet inflationniste de la TPS.

À en croire les témoignages entendus au Comité des banques et du commerce présidé par le sénateur Buckwold, le projet de loi C-62, s'il n'est pas modifié, pénalisera fortement un secteur clé de l'économie, et c'est le consommateur canadien qui, au bout du compte, supportera le gros des pertes financières.

À combien au juste estime-t-on ces pertes? Selon le Bureau d'assurance du Canada, le projet de loi C-62 coûtera à l'industrie plus de 350 millions de dollars. Comment en arrive-t-on à ce chiffre? Les 12 milliards de dollars dont j'ai parlé tout à l'heure sont des réserves nécessaires, à l'heure actuelle, pour établir la solvabilité des compagnies. Lorsque le gouvernement laisse tomber la taxe sur les ventes des fabricants de 13,5 p. 100 et ajoute une TPS de 7 p. 100, cela a des répercussions sur le plan des chiffres nets. À l'heure actuelle, aucune taxe ne s'applique aux polices d'assurance responsabilité professionnelle des avocats, des médecins et des autres membres des professions libérales mais, en vertu du nouveau régime, la taxe totale de 7 p. 100 s'appliquera comme dans le cas de tout autre service. Par contre, la réparation d'un toit suppose des produits et un service, la main-d'œuvre. L'effet net global de la TPS sur le secteur de l'assurance est d'environ 3 p. 100 dans l'ensemble. Si vous prenez 3 p. 100 de 12 miliards de dollars, vous obtenez 360 millions de dollars à mettre de côté pour enfin régler des demandes en suspens.

Honorables sénateurs, il s'agit tout simplement d'une taxe avec effet rétroactif et c'est là la mesure la plus injuste et la plus inéquitable dont l'industrie ait jamais été victime. Si notre amendement est rejeté. L'application de la TPS à des demandes découlant de polices d'assurance prises dans le passé nuira énormément aux compagnies d'assurance, surtout les petites et moyennes, qui négocieront moins de nouveaux contrats d'assurance et qui offriront de moins bons services aux détenteurs de polices. Les compagnies d'assurance verront leur capital baisser et seront moins en mesure d'absorber le montant des demandes.

L'amendement que nous proposons garantirait le traitement juste et équitable de l'industrie. Il vise à donner temporairement un répit à un secteur durement touché.

Honorables sénateurs, notre amendement à trois volets redonne du bon sens à l'application de la TPS, au cas où elle entrerait en vigueur. Il mérite d'être étudié et adopté. Merci.

Des voix: Bravo!

L'honorable Michel Cogger: Honorables sénateurs, je me fais le porte-parole des sénateurs du parti ministériel pour remercier le sénateur Kolber d'avoir proposé une solution si méthodique au problème. J'ai cependant une question à poser au sénateur.

Peut-il me dire s'il y aura un, deux ou trois votes. Il me semble qu'il cherche à faire d'une pierre trois coups avec cet amendement. Mais qui dit qu'on sera pour ou contre les trois aspects de la proposition? Je pensais que le sénateur Kolber aurait laissé le loisir aux sénateurs de se prononcer en faveur d'un ou deux éléments de la proposition et contre le reste de l'amendement. Pouvez-vous nous dire, sénateur, ce qui, à votre avis . . .

Le sénateur Graham: Lequel appuyez-vous?

Le sénateur Cogger: Je vous répondrai dans un instant, sénateur.

Pour l'instant, je veux savoir hors de tout doute si nous parlons de l'amendement numéro 5 ou de trois amendements, qui seraient numérotés 5, 6 et 7.

Le sénateur Kolber: Je vous remercie, sénateur Cogger, d'avoir posé la question. Cela me rappelle le jour de votre arrivée au Sénat. Je me suis précipité pour vous souhaiter la bienvenue et tout le monde s'est demandé pourquoi. C'est que, jusque là j'avais été le plus petit sénateur.

Pour répondre à votre question, sénateur Cogger, vous donnez à penser que vous seriez en faveur d'une partie de l'amendement. Si tel est le cas, vous pouvez toujours faire un sous-amendement. Nous ne verrions certainement aucune objection à cette façon de procéder.

Le sénateur Cogger: Sénateur Kolber, je crois que vous avez passé à côté de ma question. Votre intervention demande réflexion, et je vous promets que je vais prendre au moins aussi longtemps pour y réfléchir que vous en avez mis pour la préparer. Je ne peux pas vous dire tout de suite si je serai pour ou contre le premier point, le deuxième ou le troisième.

Vous n'avez toujours pas répondu à ma question. Que nous offrez-vous ce soir? Est-ce une offre globale ou pouvons-nous en séparer les éléments, ce qui exigerait la tenue de plusieurs votes? C'est tout ce que je veux savoir.

Le sénateur Kolber: Sénateur Cogger, le parlementaire d'expérience que vous êtes a sûrement déjà entendu parler de projets de loi omnibus. Disons que j'ai présenté un amendement omnibus. Les sénateurs de votre camp ont déjà fait retentir la sonnerie durant 21 jours pour un projet de loi omnibus.

Quoi qu'il en soit, je vous recommande de voter non, si vous êtes contre les trois amendements. S'il n'y en a que deux qui vous déplaisent, alors dites-le et présentez un sous-amendement, puis votez oui à ce sous-amendement. Nous en serons bien aises. Je ne vois vraiment pas où est le problème.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Cogger: Je n'ai pas de problème. Vous venez de répondre à ma question, je crois. Vous nous dites que ce que

vous nous avez présenté est une offre globale. Nous avons donc devant nous l'amendement numéro 5. Je persiste cependant à croire que, si vous vouliez que nous examinions trois amendements numérotés 5, 6 et 7, je pourrais peut-être convaincre mes collègues. Malheureusement, vous nous dites qu'il s'agit du cinquième amendement, une proposition à trois volets, et que c'est à prendre ou à laisser.

Le sénateur Kolber: Honorables sénateurs, il faut tout d'abord comprendre que nous ne pouvons proposer que huit amendements. Le projet de loi est si pourri que nous tentons de les utiliser au mieux.

Des voix: Bravo!

L'honorable Richard J. Stanbury: Honorables sénateurs, si le gouvernement ne veut pas retirer ce projet de loi abominable, il devrait au moins y apporter des amendements pour le rendre un peu plus sensé et plus juste. Dans l'état actuel des choses, les consommateurs de notre grand pays ne seront pas les seuls à souffrir, les gens d'affaires souffriront aussi.

Je trouve plutôt ironique que le gouvernement conservateur ait réussi à se mettre à dos des personnes des deux camps, le secteur des entreprises et le secteur public. J'ai toujours dit qu'il fallait un talent particulier pour mécontenter les deux parties à un débat. J'ai évidemment toujours su que le gouvernement conservateur était doué à cet égard.

Tant d'éléments du monde des affaires ont appuyé ou encouragé M. Mulroney et Michael Wilson dans leurs diverses initiatives qu'ils en subissent aujourd'hui les conséquences. Espérons qu'ils ne commettront plus les mêmes erreurs. Si l'on en juge d'après les sondages, miser sur les conservateurs serait maintenant tellement risqué que même un agent de paris expérimenté de Las Vegas ne s'y aventurerait pas.

• (2030)

De nombreux éléments du secteur des affaires demandent maintenant à cette honorable institution de leur venir en aide. Ils veulent un allégement. Le mieux serait de renoncer complètement à la TPS, mais si les tories doivent en forcer l'adoption, le moins qu'ils puissent faire, c'est réfléchir sérieusement à l'impact qu'elle aura sur le milieu des affaires, tenir compte des améliorations que les entreprises proposent et adopter des amendements clés.

Le Comité permanent des banques et du commerce a reçu les témoignages de nombreux organismes et associations, dont beaucoup ont soulevé de sérieuses questions sur les conséquences immédiates de l'application de la TPS. Certaines de ces conséquences méritent attention. Les trois principales questions qui méritent qu'on s'y arrête et qu'on en fasse l'objet d'amendements, sur lesquelles nous nous penchons d'ailleurs ce soir, sont, pas nécessairement par ordre d'importance, un allégement pour les assureurs de biens et risques divers, le rajustement et le remboursement sur les stocks, et la double imposition des constructeurs d'habitations.

À lire les mémoires et à entendre les témoignages, on se demande pourquoi le gouvernement est insensible au point de refuser d'apporter les amendements qui rendraient cette taxe plus équitable. Le caractère injuste de la taxe est tellement évident. Des problèmes majeurs sont prévus et ont été signalés. Il n'y a pas de doute que c'est le devoir du gouvernement d'écouter, avec attention, et d'agir en conséquence.

[Le sénateur Cogger.]

Honorables sénateurs, la proposition d'amendement du sénateur Kolber porte sur les inconvénients signalés par les témoins qui les subiront. Une partie de l'amendement prévoit, comme allégement pour les assureurs de biens et risques divers, des crédits de taxe sur les intrants pendant un nombre déterminé d'années aux taux prescrits par règlement.

Cet amendement résoud le problème suivant. Le fait est que les assureurs de biens et risques divers ont contracté des engagements qui seront soumis à la TPS mais pour lesquels on ne prévoit pas d'allégement. Selon l'industrie, les dispositions actuelles de la TPS équivaudraient à une taxe sur son capital de quelque 360 millions.

L'un des nombreux témoins à comparaître devant le comité du Sénat a été une délégation du Bureau d'assurance du Canada ou BAC. Ses représentants ont parlé de l'importance de leur secteur. Les sociétés d'assurance emploient directement ou indirectement quelque 300 000 personnes sur l'ensemble du territoire canadien. Ce secteur injecte chaque année des milliards de dollars dans l'économie sous forme de rémunération, d'achats de fournitures et d'impôts. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il se soit prononcé en faveur de la TPS, car les primes d'assurance de biens et d'assurance risques divers sont exonérées de la taxe. L'industrie s'inquiète cependant des problèmes de transition et d'application qui sont inévitables. Elle fait remarquer que, en ce qui la concerne, «ce n'est pas une question ésotérique de comptabilité.»

Cela peut paraître étrange, mais cette industrie soutient qu'elle n'est pas un service financier et qu'elle ne devrait donc pas être exonérée. C'est qu'en réalité, l'exonération lui nuit. Exonérer le service qu'elle offre correspondra à imposer une taxe sur un montant approximatif de capital et de réserves de 360 millions de dollars. Un tel prélèvement sur le capital et les réserves limiterait sérieusement la croissance et l'expansion des compagnies. Par contre, si l'assurance générale était assujettie à la TPS, ces compagnies pourraient demander un crédit pour taxe sur intrants, privilège que ne leur accorde pas l'exonération.

L'industrie a déclaré qu'elle apprécierait un allégement sur deux points. Premièrement, elle souhaiterait être dispensée de la taxe lorsque les réserves ne suffisent pas dans certains cas, comme celui d'une réclamation qui serait faite avant le 1er janvier 1991 et qui serait visée par l'application de la TPS. Ces cas seront assujettis à la taxe, mais les compagnies d'assurance n'auront pas eu la chance de se préparer en demandant à l'avance des primes plus élevées.

Deuxièmement, point plus important encore, il y a le problème de la transition. Ce problème est simple et direct. Les primes qui sont actuellement perçues seront utilisées pour régler des réclamations qui seront assujetties à la TPS. Or, pour des raisons évidentes, ces primes n'auront pas été rajustées pour tenir compte de la TPS. Les dépenses augmenteront, mais pas les revenus.

Les membres du Bureau d'assurance du Canada ont garanti des risques avant 1991, sans connaître les conséquences de la TPS. Cela signifie que les polices d'assurance ont été rédigées en fonction des méthodes de calcul actuelles du coût prévu et du rendement qui établissent implicitement les prix de ces polices. Dans le cas des réclamations réglées après 1990, les réserves devront être augmentées pour absorber les montants

versés qui seront assujettis à la TPS. Par exemple, la TPS sera imposée sur les honoraires d'avocat, la marge bénéficiaire des ateliers de débosselage et les autres dépenses générales liées au règlement des réclamations.

Selon le BAC, les conséquences financières de la TPS sur les réserves des compagnies d'assurances qui servent à régler les réclamations seront très lourdes. Si les primes d'assurance étaient assujetties à la TPS, ces compagnies pourraient obtenir un crédit pour taxe sur intrants pour toutes les demandes de crédit. La réduction des réserves devrait prendre environ cinq ans pour vraiment se faire sentir et 60 p. 100 de cette réduction se concrétisera en 1991-1992, selon les prévisions. Cependant, comme le rapport du comité permanent le souligne, on peut beaucoup mieux imaginer les répercussions dramatiques qu'aura la TPS quand on examine la situation de certaines compagnies en particulier. Prenons, par exemple, La Laurentienne du Pacifique Compagnie d'Assurance. En 1988-1989, ses profits n'ont totalisé que 1 095 000 $. En 1991-1992, la TPS devrait lui coûter 1 571 000 $ en tout, c'est-à-dire 500 000 $ de plus que les profits qu'elle a réalisés en 1988-1989.

Dans le cas de La Royale du Canada, Compagnie d'Assurance, qui est une plus grosse entreprise, la TPS coûterait 25 millions de dollars, soit 3,6 p. 100 de l'avoir des actionnaires.

Michael Wilson et les fonctionnaires du ministère des Finances ont déclaré que la taxe serait appliquée avec justice et équité. Ils se sont engagés à simplifier les problèmes de la transition. Cela ne semble pas être le cas.

J'ai bien peur de devoir être d'accord avec le BAC quand il affirme que la TPS, en ne prévoyant pas d'allégement pendant la période de transition pour faire face aux problèmes mentionnés ci-dessus, ne sera plus une taxe à la consommation, mais plutôt une taxe imposée avec effet rétroactif sur l'excédent des compagnies, une taxe qui limitera les compagnies dans leurs négociations de nouveaux contrats et qui les empêchera de croître. Je doute qu'on ait prévu ces conséquences dans l'élaboration du projet de taxe.

À cause de ces problèmes, le trésor fédéral encaissera une manne de taxes. Ce faisant, la TPS sera terriblement injuste pour le secteur de l'assurance. Selon le BAC, l'absence d'allégement transitoire coûtera au bas mot à ce secteur les 360 millions de dollars déjà mentionnés, étalés sur une période de plusieurs années. Ce montant de 360 millions de dollars est suffisamment considérable pour justifier l'allégement transitoire que notre amendement cherche à faire accepter.

Le secteur de l'assurance est l'un des éléments caractéristiques d'une société libre, prospère et industrialisée. Le fait est que nous en avons tous besoin. Le secteur de l'assurance de biens et risques divers a connu des temps très difficiles ces dernières années. Les dommages-intérêts accrus accordés par les tribunaux et les coûts d'exploitation croissants ont mené à ce que beaucoup aux États-Unis et au Canada ont décrit comme une crise des assurances. Les coûts d'exploitation élevés qui se sont répercutés sur les consommateurs ont plus ou moins forcé le gouvernement libéral de l'Ontario à élaborer un régime d'assurance sans égard à la responsabilité pour les automobilistes ontariens uniquement pour contenir la hausse effrénée des coûts d'exploitation.

• (2040)

Le gouvernement fédéral devrait avoir pour politique d'aider le secteur de l'assurance à mieux servir les Canadiens en gardant les primes d'assurance à la portée de tout le monde. Or, le gouvernement rend au contraire la vie plus difficile à ce secteur, et cela finira par rendre les primes d'assurance moins abordables à l'avenir. Encore une fois, on s'attend à ce que les politiques du gouvernement fassent plus de mal que de bien, et quand cela arrivera, ne venez pas nous dire que nous ne vous avions pas prévenus.

Une autre partie de notre amendement a trait aux problèmes entourant le remboursement de la taxe sur les stocks. De nombreux témoins ont comparu devant le comité et ont fait valoir que le système de remboursement proposé est inadéquat et qu'ils en seront pénalisés. Le gouvernement avait notamment promis que dans certains secteurs, le coût des marchandises allait réellement diminuer et que les consommateurs en bénéficieraient. Si tel doit être le cas, le gouvernement doit veiller à ce que les économies soient transmises aux consommateurs. Il ressort d'une bonne partie des témoignages entendus devant le comité qu'il n'y aura pas d'économies à transmettre aux consommateurs à cause du caractère inadéquat du système de remboursement de la taxe sur les stocks.

Une bonne partie des marchandises qui seront vendues en 1991 auront été acquises par les marchands en 1990 ou avant. Les marchandises faisant partie de l'inventaire des commerçants après le 1er janvier et qui ont été acquises auparavant auront déjà été assujetties à la taxe fédérale de vente. Afin d'éviter cette double taxation, le gouvernement propose une mesure transitoire sous la forme du remboursement de la TVF sur les stocks existants à la fin de l'année. Les taux de ce remboursement ne sont pas fixés dans le projet de loi, mais déterminés par règlement. Le taux général de remboursement doit être de 8,1 p. 100. Il s'appliquera aux entreprises sans égard à leur place dans la chaîne commerciale. Il sera peut-être adéquat pour certains détaillants, mais il sera inadéquat pour les importateurs qui paient le plein taux de 13,5 p. 100 sur leurs stocks.

Le gouvernement a prévu une disposition spéciale pour les concessionnaires automobiles qui seraient nettement défavorisés par le remboursement de 8,1 p. 100. La proposition d'amendement du sénateur Kolber aurait pour effet d'accorder aux entreprises un remboursement de la TVF sur les stocks égal au montant de la taxe payée sur ces stocks, pourvu que le ministre puisse en vérifier le montant. Si le montant ne pouvait pas être vérifié facilement, le remboursement de la TVF serait calculé selon les taux prescrits, comme cela est maintenant prévu dans le projet de loi. On a fait valoir devant le comité que le système de remboursement de la taxe sur les stocks était d'application arbitraire. Ces règles semblent donner lieu à des injustices. Beaucoup de témoins ont affirmé devant le comité que les taux de remboursement les pénaliseraient. Le gouvernement semble croire que seuls les concessionnaires automobiles peuvent facilement calculer et établir le montant de la taxe sur leurs stocks, mais beaucoup d'autres organismes estiment que leurs membres peuvent en faire tout autant.

Les règles générales de remboursement vont nettement en pénaliser certains tandis qu'elles en avantageront d'autres indûment. L'Association canadienne des cosmétiques, produits de toilette et parfums a comparu devant le comité lors de ses

audiences et a parlé de la question des remboursements de taxe sur les stocks. D'après cet organisme, la perte résultant de ce remboursement sera de 4,4 p. 100. Sur de modestes stocks de 100 000 $, cela représente un montant 4 400 $. Le gouvernement affirme que la réforme fiscale a notamment pour objectif d'assurer la neutralité de la taxe. Cela veut dire que les décisions commerciales ne devraient pas être influencées par la taxe puisqu'elle ne ferait pas de différence. Nous voyons cependant ici un cas où cela n'est évidemment pas vrai car la taxe ne sera pas neutre. Les détaillants essaieront d'obtenir un allégement en recourant à diverses solutions de rechange. Selon l'Association, ils pourraient prendre l'une des mesures suivantes pour y parvenir. Premièrement, ils pourraient demander une indemnisation pour le montant insuffisant qu'ils récupéreront de leurs fournisseurs, au titre de la taxe; deuxièmement, ils pourraient renvoyer à ceux-ci tous les stocks qu'ils auront en main le 31 décembre 1990; troisièmement, ils pourraient garder leurs stocks en consignation; enfin, cette année, à l'approche de Noël, période où les ventes de produits de beauté atteignent des sommets inégalés, ils pourraient réduire leurs achats pour éviter de se retrouver ensuite avec trop de marchandises non écoulées.

Ces solutions de rechange bouleverseront grandement l'industrie des produits de beauté. Selon l'Association, la perturbation des échanges commerciaux habituels aura un effet catastrophique sur cette industrie au Canada. Il semble toutefois que les conservateurs aiment les désastres. Presque tout ce qu'ils entreprennent tournent à la catastrophe. Qu'il soit question de l'unité nationale, du libre-échange ou de l'imposition d'une taxe, le résultat final semble toujours le même.

Honorables sénateurs, j'aimerais maintenant parler d'un domaine où le gouvernement a vraiment dépassé les bornes de la raison, celui de la double imposition du secteur de la construction domiciliaire. En vertu du projet de loi C-62 dans sa forme actuelle, la TPS s'appliquerait à la vente de maisons neuves ou de maisons qui ont fait l'objet de rénovations importantes. Les acheteurs de maisons neuves auront toutefois droit à un remboursement dans la plupart des cas. Ceux qui achèteront une maison de 350 000 $ ou moins pourront se faire rembourser 36 % de la TPS payée, ce qui ramènera à 4,5 % le taux réel de la taxe. Quant aux acheteurs de maisons d'une valeur supérieure à 450 000 $, ils n'auront droit à aucun remboursement. Par ailleurs, pour les maisons dont la valeur se situe entre 350 000 $ et 450 000 $, le remboursement maximal consenti sera de 8 750 $ et ira en décroissant, jusqu'à être nul, à mesure que le prix de la maison augmentera.

Le sénateur Buckwold: Ce calcul est aussi fondé sur la valeur du terrain.

Le sénateur Stanbury: Comme le sénateur Buckwold vient de le mentionner, le calcul est fondé sur la valeur du terrain et des bâtiments.

Les acheteurs d'habitations en copropriété sont censés pouvoir se prévaloir eux aussi de ces remboursements. Pour éviter d'imposer à la fois la TVF et la TPS, un remboursement de la TVF sur les stocks sera apparemment consenti. Pour les nouvelles maisons, le remboursement de la TVF est supposé se limiter aux maisons vendues avant le 1er avril 1991. Pareille disposition ne pose aucun problème lorsque le marché est à la hausse. Cependant, la tendance du marché est carrément à la baisse à l'heure actuelle, et il y a un problème de double imposition.

Depuis des mois, les gens se plaignent que cette taxe n'est qu'un autre exemple du fait que le gouvernement nous impose à mort. Cette situation nous en apporte un exemple parfait. Ne suffit-il pas de taxer un article une fois? Est-il vraiment nécessaire de taxer quelque chose deux fois? Si le gouvernement est prêt à accepter la double imposition, la triple et la quadruple peuvent-elles être bien loin? L'Institut d'aménagement urbain était parmi les nombreux groupes à parler de cet aspect. Cet institut représente plus de 600 promoteurs de propriétés résidentielles et commerciales et sociétés apparentées dans tout le Canada. Il a soulevé l'exemple des maisons terminées après le 31 mars 1991 ou inoccupées jusqu'au 1er avril 1991. Dans ce cas, le gouvernement ne versera aucun remboursement. Il en résultera que l'acheteur éventuel devra acquitter la taxe de vente fédérale et la TPS, autrement dit, c'est de la double imposition.

Dans un marché à la baisse, le spectre de la double taxation signifie simplement qu'un marché très peu actif va devenir encore plus léthargique. Les promoteurs qui ont besoin de liquidités pour commencer leurs prochains projets vont se retrouver avec des propriétés qu'ils ne peuvent pas vendre, même à prix très réduits. Un bon exemple du tragique de cette situation a été porté à mon attention par Mason Homes Limited dans une lettre qui m'était adressée. D'autres sénateurs ont peut-être reçu cette même lettre. Il s'agit d'un promoteur de Toronto qui, en 1988-1989, a vendu approximativement 400 maisons. Certaines ont été achevées en 1990. Toutefois, plusieurs de ces maisons n'avaient pas été vendues sur plans. Le marché est tellement mauvais en ce moment que ce promoteur n'a pas vendu une seule maison sur plans en 1990. Il a actuellement 16 maisons pour lesquelles la taxe de vente fédérale a été acquittée et avec la TPS qui s'en vient, son stock de maisons invendues va sûrement augmenter.

• (2050)

Comme me le disait le directeur d'une société, au téléphone, il est inconcevable qu'un gouvernement autorise ce genre de double taxation. Les maisons construites devraient être exemptées, indépendamment de la date à laquelle elles seront vendues. Il pense qu'une telle disposition est contraire à la Charte des droits et libertés, et il a l'intention de faire valoir ce point de vue.

Honorables sénateurs, l'Association des constructeurs de maisons de Toronto faisait remarquer dans son mémoire au comité que les mises en chantier étaient à leur plus bas niveau depuis mars 1986. À Toronto, les mises en chantier sont inférieures de 59 p. 100 à celles de mai et de 71 p. 100 à celles de juin dernier. Malheureusement, il semble que la situation va empirer plutôt que s'améliorer.

Au lieu de porter à ce secteur un coup qui pourrait être fatal, le gouvernement devrait chercher un moyen de le stimuler. Les amendements proposés seraient un bon début.

Pendant une récession, de nombreux propriétaires décident d'économiser de l'argent en rénovant leur maison et bon nombre de constructeurs décident de rénover de vieux logements au lieu de construire des logements neufs. D'une façon ou d'une autre, ils n'échapperont pas à la TPS. Un article de la Presse canadienne paru dans le *Lethbridge Herald*, il y a

environ deux semaines, décrit le problème. Sous le titre: «La main-d'œuvre de rénovation des maisons est la cible de la TPS», il dit ceci:

> La cuisine est trop sombre, la salle de bains est trop exiguë ou les enfants en ont marre de partager une chambre à coucher.
>
> Toutes ces raisons sont bonnes pour rénover la maison.
>
> Or, ceux qui songent à des projets d'amélioration de ce genre—allant de simples réparations à des travaux coûteux, comme abattre des murs et ajouter des pièces ou des garages—risquent d'avoir de grandes surprises s'ils attendent après le 1er janvier, date d'entrée en vigueur de la nouvelle taxe sur les produits et services.
>
> Nous allons payer des taxes légèrement supérieures sur les matériaux de construction et de décoration. Mais le choc réel sera le coût de la main-d'œuvre. Pour la première fois, ceux qui ne sont pas bricoleurs payeront une taxe fédérale de 7 p. 100 sur toute main-d'œuvre salariée.
>
> Même ceux qui veulent s'attaquer eux-mêmes aux travaux et éviter de payer la TPS sur la main-d'œuvre paieront la nouvelle taxe sur la location de matériel comme des ponçeuses à parquet ou des malaxeurs à béton.
>
> «Il ne fait aucun doute qu'il y aura une nette augmentation», déclare M. David Lawson, de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations.
>
> La ventilation de la taxe est compliquée. L'actuelle taxe de vente fédérale—appelée taxe sur les ventes des fabricants—sur des matériaux de construction comme le bois de charpente et les briques est de 9 p. 100. Elle est de 13,5 p. 100 sur les produits d'intérieur comme la peinture, le papier peint et l'appareillage d'éclairage.
>
> Cette taxe est payée par le fabricant au niveau du prix de gros et transmise au consommateur dans le prix de détail, où elle est cachée.
>
> Cependant, lorsqu'on applique la TPS à la place, l'acheteur paie 7 p. 100 sur ce prix de détail—qui varie, mais qui peut être considérablement supérieur au prix de gros. C'est pourquoi l'impact net de la taxe sur son portefeuille sera habituellement plus considérable.
>
> Voici quelques exemples: la taxe de vente (non compris la taxe de vente provinciale) payée sur le sable et le gravier augmentera de 5,8 p. 100, sur le bois de charpente, de 2,3 p. 100, sur le contre-plaqué, de 2,5 p. 100 et sur les clous et les boulons, de 4,1 p. 100. C'est ce que pense le Bureau d'information des consommateurs, un organisme indépendant établi à Ottawa, qui se fonde sur des données de Statistique Canada.
>
> La taxe sur le matériel de plomberie augmentera de 1,6 p. 100 et celle sur le ciment, de 2,6 p. 100 . . .
>
> Le nouveau coût important à payer pour les travaux de rénovation ou de réparation sera la taxe sur la main-d'œuvre.
>
> M. Lawson donne cet exemple: un entrepreneur envoie un ouvrier installer un appareil électrique. L'ouvrier demande 25 $ l'heure à l'entrepreneur.
>
> «Mais nous (l'entrepreneur) ferons payer 40 $ l'heure au client», explique M. Lawson.
>
> «Le client paiera la taxe de 7 p. 100 sur le tarif horaire de 40 $. Il paiera également la taxe sur les matériaux. Si nous achetons l'appareil à 50 $ et que nous le lui faisons payer 80 $, il paiera la taxe sur les 80 $.
>
> «Il paiera 7 p. 100 sur le coût final total—le service et les produits.
>
> Certains Canadiens rénovent maintenant pour éviter la TPS. La plupart avaient l'intention de le faire de toute façon, mais ils se sont dépêchés de le faire pour éviter de payer la taxe, déclare M. Lawson.
>
> Si les travaux peuvent être effectués pour 2 000 $ ou 3 000 $, les économies éventuelles réalisées avant l'application de la TPS sont négligeables, fait-il remarquer.
>
> «Mais s'ils coûtent 10 000 $ ou plus, alors 700 $ et plus commencent à représenter un montant considérable.»
>
> Si l'on considère que le propriétaire moyen d'une maison a dépensé environ 2 600 $ pour des travaux de réparation et de rénovation en 1988, il est certain que la TPS fait réfléchir beaucoup de gens. Les dépenses nationales pour cette année-là se sont chiffrées à 11,1 milliards de dollars, indique Statistique Canada.
>
> Et M. Frank Clayton, économiste spécialiste des questions de logements à Toronto, prévoit que ce montant grimpera bientôt à 20,8 milliards à mesure que les membres vieillissants de la génération du baby-boom décideront de retaper leur maison.
>
> Le gouvernement fédéral risque de ne jamais récupérer une bonne partie de la TPS sur les coûts de la main-d'œuvre de rénovation, prévoit-il.
>
> «La taxe encouragera davantage le travail au noir», dit-il. «Beaucoup de travaux de rénovation se font déjà au noir à cause de l'impôt sur le revenu.»
>
> «On ne pourra pas éviter la taxe sur les matériaux—il faut bien les acheter quelque part. Mais la main-d'œuvre employée dans les rénovations deviendra de plus en plus clandestine.»

Quelle triste histoire. Nous incitons les gens à devenir malhonnêtes.

Honorables sénateurs, pour terminer, les sociétés d'assurance de biens et risques divers au Canada ont beosin d'aide durant la période de transition à la TPS et elles méritent d'en recevoir. Le gouvernement le leur doit. S'il ne le fait pas, il leur volera des capitaux sous prétexte de les taxer.

De plus, les entreprises devraient pouvoir obtenir un remboursement de la taxe de vente fédérale sur les stocks égal à la taxe totale payée sur ces stocks. Si elles paient une taxe et que le gouvernement change ensuite les règles, elles doivent pouvoir obtenir un juste dédommagement. C'est une question de bon sens et de justice, deux qualités dont le gouvernement conservateur est de plus en plus dépourvu, cependant.

Durant la Seconde Guerre mondiale, Winston Churchill a dit, en parlant des pilotes de la bataille d'Angleterre, que jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité, tant de gens avaient eu une telle dette envers si peu de leur concitoyens. Honorables sénateurs, quand je vois les libéraux s'efforcer désespérément d'amender cette taxe et d'amener le gouvernement à réaliser que son projet est insensé et antidémocratique, je n'ai aucune hésitation à dire, même si cela peut paraître

prétentieux, que jamais au cours des six dernières années où les conservateurs ont été au pouvoir tant de gens n'ont été aussi reconnaissants envers si peu de leurs concitoyens pour les efforts qu'ils déploient en vue de rendre notre régime fiscal plus équitable.

Une voix: C'est ignoble!

Le sénateur Stanbury: Les sondages montrent que nous avons l'appui de l'immense majorité des gens et qu'ils ne nous appuient pas pour des raisons émotives, mais parce que cette taxe est mauvaise. Les entreprises appuient sans réserve les amendements dont je viens de parler. Un jour, les conservateurs feront leur propre inventaire et ils se rendront compte que parce qu'ils ont été si ridiculement intransigeants, il ne leur reste aucun allié et on ne leur reconnaît aucun mérite pour avoir imposé la TPS.

Des voix: Bravo!

L'honorable Peter Bosa: Honorables sénateurs, je prends la parole pour participer au débat sur l'amendement proposé par le sénateur Kolber et pour faire quelques observations sur les anomalies contenues dans le projet de loi C-62. Je veux aussi ajouter qu'au cours des 13 années et demie que j'ai passées dans cette chambre, je n'ai jamais reçu autant de courrier contre un projet de loi que j'en ai reçu contre le projet de loi à l'étude aujourd'hui.

● (2100)

Honorables sénateurs, en 1991, si tout se passe comme le gouvernement l'a prévu, les Canadiens devront payer une nouvelle taxe chaque fois qu'ils achèteront une grande variété de produits et de services. Pour la plupart des Canadiens, cette nouvelle taxe de vente s'ajoutera aux taxes de vente au détail qu'ils connaissent déjà.

La plus importante dépense des familles est certainement l'achat ou la location d'un logement. Le traitement fiscal de ce secteur est donc très important pour les finances des particuliers. Dans mon discours, je vais examiner les effets de la TPS sur les marchés du logement en décrivant la façon dont elle touche les maisons neuves et les marchés de la location et de la revente.

La TPS devait d'abord être fixée à 9 p. 100, ce qui aurait représenté une taxe de 9 p. 100 sur le prix de détail d'une maison neuve achetée à un promoteur ou d'une maison considérablement rénovée. Cette taxe s'appliquerait au terrain sur lequel la maison est bâtie et sur la valeur ajoutée par la construction de la maison. La TPS pourrait donc faire augmenter considérablement le prix des maison neuves.

Pour compenser cette augmentation, le gouvernement avait l'intention de rembourser jusqu'à la moitié de la TPS, sous réserve de resrictions fondées sur le prix de la maison. Il voulait imposer une TPS de 4,5 p. 100 sur l'immense majorité des maisons neuves de 350 000 dollars et moons. Les maisons plus coûteuses seraient taxées à un taux plus élevé.

Le taux de la TPS sera maintenant fixé à 7 p. 100. Le gouvernement a encore l'intention de taxer la plupart des maisons neuves au taux de 4,5 p. 100. Il offrira donc une ristourne de 2,5 p. 100 pour toutes les maisons neuves dont le prix d'achat s'élèvera à 350 000 dollars ou moins. Les maisons valant entre 350 000 et 450 000 dollars seront assujetties à un taux de TPS qui s'élèvera graduellement de 4,5 p. 100 à 7 p. 100. Les maisons neuves de plus de 450 000 dollars seront taxées au plein taux de 7 p. 100.

Les maisons neuves s'ajoutent aux maisons existantes dont la revente n'est pas imposable, sauf dans certaines circonstances. Pour l'acheteur, les deux s'équivalent, à peu de choses près. Le consommateur voit un lien entre ce qu'il est prêt à payer pour ces deux sortes d'habitation. Le fait qu'une soit taxable, l'autre pas, ne le dérange pas. Donc, le prix des maisons neuves et des maisons existantes devrait rester relativement stable, même après l'imposition d'une taxe sur les maisons neuves.

Par exemple, prenons un marché de l'habitation ayant un secteur imposable et un secteur non imposable. Comme la TPS appliquée à un secteur va faire augmenter les prix, la demande va baisser, ce qui élargira l'écart de prix dans les deux secteurs. Étant donné que les deux sortes de maisons sont équivalentes, la hausse du prix incitera l'acheteur à passer du secteur imposable au secteur non imposable. Cependant, la demande accrue de maisons non taxables ne se traduira pas par une augmentation de l'approvisionnement parce que toutes les nouvelles habitations, par définition, sont taxables. Donc les prix vont augmenter. À cause de la TPS, la construction domiciliaire va diminuer et les prix vont augmenter dans les deux secteurs.

À l'avenir, le nombre de maisons non taxées va diminuer à mesure que les vieux logements seront détruits ou rénovés. La croissance de la population et des revenus, combinée à l'évolution démographique, va faire augmenter la demande de logement. Pourtant, toute augmentation du nombre de maisons doit être dans le secteur imposable, donc c'est cet approvisionnement marginal qui déterminera les prix.

L'imposition de la TPS sur les maisons neuves va gonfler le prix des maisons et le propriétaire d'une maison existante va réaliser des profits additionnels, mais le client qui achète pour la première fois va toujours y perdre, peu importe qu'il acquière une maison neuve ou une maison existante.

La TPS va aussi avoir des répercussions négatives sur le logement locatif. Tous les matériaux pour construire un logement après 1991 seront sujets à la TPS, comme le prix du terrain d'ailleurs. Seuls les loyers à long terme seront exempts de la TPS. Comme l'État ne percevra pas de taxe sur ces loyers, le propriétaire ne pourra pas demander un crédit pour la TPS. Le locataire va alors payer un loyer qui comprend la TPS sur les améliorations au logement locatif, sauf dans ce dernier cas.

D'après les journaux, les autorités chargées d'examiner les loyers vont considérer que la TPS est une dépense légitime dont il faut tenir compte dans l'établissement du loyer. Si jamais l'immeuble est vendu, la TPS ne s'appliquera pas.

Les immeubles construits avant 1991 n'étaient pas sujets à la TPS, mais la taxe de vente fédérale en vigueur au temps de la construction était applicable.

La TPS frappera les loyers commerciaux et les loyers résidentiels à courts termes. Dans ce cas, les propriétaires peuvent demander le plein crédit pour la TPS payée. La vente de tels immeubles sera ensuite imposable.

Il y a donc lieu de se poser des questions sur les répercussions de cette nouvelle taxe sur le coût du logement locatif. Le loyer dans de nouveaux immeubles sera taxable, mais cette

taxe sera dissimulée et, effectivement, inférieure à 7 p. 100. Elle ne s'applique pas aux loyers résidentiels dans les vieux immeubles. La demande du consommateur pour ce genre de logement locatif ne changera pas, donc les prix devraient rester stables.

L'imposition d'une nouvelle taxe plus lourde sur les bâtiments neufs devrait systématiquement faire augmenter les loyers. Pour comprendre comment cela fonctionnerait, considérons le cas où le marché est en équilibre. Il existe une réserve de logements locatifs anciens qui font l'objet d'une certaine demande. Cela établit un prix du marché. L'autre marché est constitué par les nouveaux logements locatifs. Dans ce secteur, il y a aussi un prix du marché établi d'après l'offre et la demande. Si on impose une taxe sur le nouveau secteur, les prix vont augmenter et la quantité demandée va baisser. Cependant, il faut se rappeler que les anciens logements remplacent les logements neufs et, comme la taxe fait monter le prix des nouveaux appartements par rapport aux anciens, la demande va passer d'un marché à l'autre. Cependant, la demande accrue pour les anciens appartements ne peut pas causer une augmentation de l'offre, aussi cela se reflétera entièrement dans une augmentation des prix.

La régie des loyers complique la question, mais ne change rien au fait qu'une demande excessive existera dans ce secteur. Si elle ne peut pas être supprimée par une augmentation des prix, il se produira d'autres rajustements. De toute façon, il est clair que des événements nouveaux dans le secteur imposé auront des répercussions également sur le secteur non imposé. Les prix vont monter dans les deux secteurs du marché, et la quantité de nouveaux logements devrait diminuer.

La TPS va augmenter les frais d'exploitation, même dans les immeubles anciens. Tous les matériaux utilisés pour l'entretien et les réparations seront maintenant soumis à une taxe de 7 p. 100 ainsi que les services d'utilité publique autre que l'eau. Ces frais supplémentaires imposés aux propriétaires seront certainement transmis aux consommateurs.

Le comité a entendu beaucoup de témoignages sur les conséquences qu'aurait la TPS sur le secteur de la construction domiciliaire, en particulier pendant nos audiences à Toronto et à Vancouver. Il a appris que, sur les marchés fonciers à prix de revient élevé, la taxe de vente fédérale sur un nouveau logement n'est réellement que de 2,5 p. 100, et l'augmentation de prix due à la TPS sera d'au moins 2 p. 100 et au plus de 3 p. 100 dans la région de Toronto. C'est sensiblement plus élevé que les prévisions du gouvernement.

Ces frais élevés pour les terrains suggèrent également que le système de ristournes pour la TPS pourrait être insuffisant dans ces régions, refusant involontairement un remboursement complet à certains foyers dans cette région de notre pays, auxquels le gouvernement avait l'intention d'en accorder un.

Les témoins qui ont comparu devant le comité ont parlé également des répercussions de la TPS sur les coûts accessoires associés à la construction. Une taxe de 7 p. 100 sur les transactions immobilières et les frais juridiques augmenterait le prix d'achat d'un logement d'un montant pouvant atteindre 0,5 p. 100.

• (2110)

D'après les témoins en question, les logements locatifs en pâtiront également, même si les loyers résidentiels à long terme sont exonérés de la TPS. En Ontario, les locataires d'immeubles neufs pourraient voir leur loyer augmenter de 50 $ par mois. Les logements locatifs neufs ne bénéficieront pas d'une ristourne pour la TPS identique à celle offerte aux logements neufs occupés par les propriétaires. À Vancouver, on s'attend à ce que les loyers augmentent entre 27 $ et 56 $ par mois. Selon l'Association canadienne de l'immeuble, les loyers devraient subir une hausse variant entre 41 $ et 61 $ par mois.

Le Comité a également appris que les mesures transitoires applicables au secteur de l'habitation ne sont pas aussi précises et équitables que celles qui visent les autres secteurs de l'économie. Dans de nombreux cas, les stocks de maisons détenus par les entrepreneurs de construction pourraient être soumis à une double imposition. Si les propriétaires ne prennent pas possession de leur logement avant le ler avril 1991, aucun remboursement de la TVF sur les stocks ne sera accordé. En raison des conditions actuelles du marché, il est difficile pour les constructeurs de diminuer leurs stocks.

Les immeubles domiciliaires en construction au début de l'année ne bénéficieront pas de remboursements élevés. Dans le cas des logements partiellement achevés le 1er janvier 1991, le montant du remboursement correspondra à 75 p. 100 du montant estimé de la TVF qui aura été payée. Puisqu'une partie seulement de la TVF sera récupérée, l'application de la nouvelle TPS sur ces édifices résultera en une double imposition.

J'ai reçu une lettre d'une entreprise appelée Paradise Homes, qui se lit comme suit:

Monsieur,

Je désire par la présente vous parler d'un aspect particulièrement injuste des mesures transitoires applicables à la TPS.

Aux termes de ces mesures, tous les secteurs, sauf celui du logement, bénéficieront de remboursements sur les stocks détenus au 31 décembre 1990. Les acheteurs de logements neufs dont la construction a été commencé avant le 31 décembre 1990 auront droit à un remboursement de la TVF sur les stocks qui correspondra à deux tiers de 4,25 p. 100 du prix d'achat, si le contrat d'achat a été conclu avant le 15 février 1991. Après cette date, aucun remboursement de la TVF ne sera accordée.

Autrement dit, les logements seront soumis à une double imposition, ce qui est contraire à l'objectif visé par les mesures transitoires, puisque les stocks détenus au 31 décembre 1990 comprendront déjà la TVF qui a été payée et seront assujettis à la TPS s'ils n'ont pas été vendus au 31 mars 1991.

Bien que cette double imposition m'inquiète en tant que telle, je crains que cette situation ne prolonge la crise que traverse actuellement le secteur, qui se doit de reprendre un essor si l'on veut que la conjoncture économique du pays s'améliore.

Les stocks plus élevés que la normale n'étaient pas prévus (le marché immobilier de la région de Toronto était dominé par les préventes depuis quelque temps), et sont, en grande partie attribuables aux personnes qui ont décidé de ne pas conclure des ventes négociées depuis quelque temps déjà. Ce phénomène s'explique en grande partie par les taux d'intérêt élevés.

Il existe une façon très simple de régler ce problème: soit de reporter les délais fixés pour avoir droit à un remboursement de la TVF, soit d'accorder aux entrepreneurs en construction les mêmes remboursements auxquels auront droit les acheteurs après le 31 mars 1991.

Je ne m'oppose pas à la taxe sur les produits et services. Toutefois, ce que je trouve déplorable, c'est cette double imposition, de même que ces mesures transitoires malavisées.

Je vous encourage à analyser objectivement, cette question, et j'espère aussi que vous tenterez de rectifier la situation.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Eddie Weisz
Paradise Homes

Le remboursement de la TVF sur les stocks vise à assurer qu'à compter du 31 décembre 1990, les materiaux de construction sur lesquels la TPS sera appliquée ne feront pas l'objet d'une double imposition. Les règles générales concernant le remboursement sur les stocks ne s'appliquera pas aux nouvelles habitations. Un régime encore plus compliqué et moins équitable sera mis en œuvre à leur égard.

En aucun cas le projet de loi C-62 n'accorde le plein remboursement de la TVF sur les logements, et bien souvent il n'en accorde aucun.

Dans le cas des habitations unifamiliales dont la construction a débuté avant 1991, le remboursement de la TVF sera fixé au maximum aux deux-tiers de la valeur estimative de la TVF qui entre dans le prix des maisons. Ce remboursement ne sera consenti que si le transfert de possession s'effectue avant le 15 février 1991. S'il s'effectue entre cette date et le 1er avril 1991, le remboursement sera fixé au tiers de cette valeur estimative. Si le transfert de possession s'effectue après le 1er avril 1991, aucun remboursement n'est accordé.

La maison dont la construction entreprise en 1990 ne sera terminée qu'en 1991 renfermera moins de matériaux auxquels s'applique la TVF qu'une maison terminée en 1990. Cela s'explique du fait que l'entrepreneur en construction devra acheter des materiaux sur lesquels il n'aura pas à payer la TVF. Cependant, le projet de loi ne tient pas compte du temps fort long qui peut s'écouler entre le moment où la construction est achevée et le transfert de possession. Compte tenu du marasme qui règne dans le secteur de la construction domiciliaire, bien des foyers construits en 1990 ne seront vendus que tardivement en 1991. La répercussion sur le prix des logements sera considérable.

Ainsi, dans le cas d'une maison terminée en 1990 et vendue en 1991, plus précisément après le 15 février 1991, la TPS sera de 4,5 p. 100, une fois le remboursement déduit, plus 1,42 p. 100 de la TVF résiduelle, soit en tout 5,92 p. 100.

Dans le cas de la maison terminée en 1990 et vendue entre le 15 février 1991 et le 1er avril 1991, la TPS sera de 4,5 p. 100, une fois déduit le remboursement, plus 2,84 p. 100 de la TVF résiduelle, soit en tout 7,34 p. 100.

Dans le cas de la maison terminée en 1990 et vendue après le 31 mars 1991, la TPS sera de 4,5 p. 100, une fois déduit le remboursement, plus 4,25 p. 100 de la TVF résiduelle, soit en tout 8,75 p. 100.

À cause de cette double imposition, les entrepreneurs auront bien du mal à écouler leurs stocks d'habitations sur lesquels ils paient déjà des taux d'intérêt élevés. L'argument du gouvernement fédéral selon lequel la taxe n'aurait guère d'influence sur le prix des habitations devient encore moins croyable. Ce qui importe tout autant, c'est que cette double imposition va pénaliser un secteur de l'économie qui se ressent déjà beaucoup de la récession.

Selon l'Institut d'aménagement urbain auquel mon collègue le sénateur Stanbury a fait allusion, il y a présentement au Canada des milliers de maisons neuves invendues. Qui plus est, de nombreuses maisons que les entrepreneurs s'imaginaient avoir réussi à vendre restent invendues parce que les acheteurs ont décidé qu'ils n'en voulaient plus. Ce qui est le plus important de tout, c'est que la période de transition de janvier à mars que le gouvernement a choisie est la période creuse de l'année pour ce qui est du nombre des nouvelles habitations vendues. Par conséquent, les habitations qui ne seront pas vendues en décembre de cette année risquent fort de ne pas l'être avant avril 1991.

Cet amendement vise à rectifier cette anomalie. Le sous-amendement accorderait aux entrepreneurs jusqu'à avril 1992 pour écouler leurs stocks tout en ayant droit au rembourse-

ment de la TVF. Qui plus est, il restreindrait le pourcentage du remboursement seulement dans les cas où la chose se justifie, soit lorsque les entrepreneurs ont encore beaucoup à faire en 1991 pour terminer la construction. La maison construite avant 1991 pourrait et devrait recevoir le plein remboursement de la TVF.

Ce problème n'est pas particulier aux habitations unifamiliales. Dans le cas des immeubles domiciliaires, les dispositions du projet de loi n'autorisent jamais le plein montant du remboursement de la TVF, même si la construction se termine à la fin de 1990. Il y a lieu de rappeler que les logements domiciliaires construits pour le marché locatif n'obtiennent aucun remboursement de la TPS. Ainsi, en 1991, les nouveaux complexes domiciliaires seront assujettis à une taxe réelle globale de 8 p. 100, soit la TPS de 7 p. 100, plus la TVF résiduelle de 1 p. 100. Même si les loyers dans ces nouveaux logements ne seront pas assujettis à la taxe, ils augmenteront bien plus que le gouvernement veut bien le reconnaître.

• (2120)

Aux termes du sous-amendement *c*), la pleine ristourne de la TVF serait accordée sur toutes les unités dont la construction aurait été achevée à plus de 75 p. 100 avant la fin de 1990. Grâce à ces amendements, les nouvelles habitations seraient traitées de la même façon que d'autres produits le sont du point de vue du remboursement de la TVF sur les stocks. Ainsi, toute la TVF acquittée sur les matériaux entrant dans la construction d'une nouvelle maison serait remboursée.

Les partisans de la TPS, qui vraisemblablement appuient le gouvernement, supplient les honorables sénateurs de rectifier ces anomalies. Le projet de loi C-62 est une mesure vraiment cruelle. Je ne veux pas dire par là que vous faites preuve de cruauté, monsieur le Ministre, mais l'effet qu'aura la double imposition dans le cas des habitations est injuste et cruel. Je vous prie, ainsi que les partisans du gouvernement, d'accepter cet amendement équitable.

Des voix: Bravo!

L'honorable Nathan Nurgitz: Honorables sénateurs, j'ai cru bon d'expliquer aux honorables sénateurs d'en face pourquoi je leur suis imposé ce soir. C'est parce que notre whip a jeté son dévolu sur moi plus tôt aujourd'hui lorsqu'il cherchait des yeux un volontaire pour prendre la parole. Les sénateurs d'en face connaissent bien le whip du gouvernement et ils pensent probablement comme nous que c'est une personne très cordiale. Je l'ai déjà prévenu que je devrais invoquer le cinquième amendement si j'avais à prendre la parole ce soir. Il m'a désigné quand même.

Honorables sénateurs, je voudrais parler premièrement de la partie de l'amendement du sénateur Kolber qui traite de l'assurance de biens et de risques divers. Cet amendement porte sur deux aspects fondamentaux de l'application de la TPS. Je parle du traitement général réservé aux services financiers et des circonstances particulières donnant droit à un allégement fiscal transitoire.

Dans ces deux domaines, la politique du gouvernement, que reflète fidèlement le projet de loi C-62, a été surtout de s'assurer que cette taxe tienne compte de son plus grand souci, qui est de traiter équitablement tous les intervenants de l'industrie, pour qu'une société ne soit pas pénalisée par rapport à une autre.

Quant aux services financiers, le cadre général de la TPS a été conçu pour que cette question fasse l'objet de consultations intensives, notamment auprès des banques, des institutions financières, comme les caisses populaires, les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurance-vie, les compagnies d'assurance de biens et de risques divers, les courtiers, les vendeurs et les souscripteurs d'instruments financiers.

En principe, une taxe assortie d'une assiette fiscale aussi large que la TPS devrait s'appliquer à tous les services sans distinction, y compris les services financiers. Cependant, il est devenu évident, dans le cours des consultations, qu'en plus des formidables difficultés administrative que cette application générale soulèverait, le fait de taxer les services financiers aurait été compliqué et peut-être injuste envers certaines sociétés de ce secteur et même d'autres secteurs, ainsi qu'envers les consommateurs. De même, aucun pays pratiquant une taxe à la valeur ajoutée n'a encore imposé les services financiers. Une telle initiative aurait été risquée, voire imprudente, de la part du gouvernement. C'est pourquoi on a décidé que les services financiers en général, et je dis bien en général, seraient exemptés.

Le traitement des services financiers sera uniforme partout au sein de ce secteur. C'est dire que les consommateurs n'auront pas à payer de taxe sur ce genre de services. De même, les pourvoyeurs de services financiers continueront de payer une taxe de vente sur leurs achats comme ils paient actuellement une taxe de vente fédérale de 13,5 p. 100 et une taxe de 11 p. 100 sur les télécommunications.

Il faut évidemment que les règles du jeu soient équitables pour tous, compte tenu des changements et de l'évolution rapides que connaît le cadre concurrentiel de ce secteur, et c'est ce que fait le projet de loi C-62.

La question qui se pose surtout en ce qui concerne l'assurance des biens et des risques divers, et le secteur financier en général, est de savoir s'ils présentent des caractéristiques particulières qui justifieraient un traitement spécial pendant une période de transition. Autrement dit, est-il vraiment nécessaire de faire quelque chose?

Cette question a fait l'objet d'une étude sérieuse et de vastes consultations auprès des groupes financiers et des organismes de réglementation les plus importants. On a conclu généralement qu'il n'y avait aucune raison majeure d'accorder un traitement spécial aux compagnies d'assurance de biens et risques divers.

Au contraire, il y avait plusieurs raisons pour ne pas accorder de traitement spécial à ce secteur. Les assureurs de biens et risques divers paient actuellement la taxe de vente fédérale de 13,5 p. 100 et la taxe de 11 p. 100 sur les télécommunications sur plusieurs de leurs achats et des coûts liés à leurs demandes de règlement. Comme ces taxes seront retirées, l'augmentation de coût pour les assureurs sera bien inférieure à 7 p. 100. C'est pourquoi il n'y a aucune raison de croire que le passage à la TPS constituera un obstacle majeur dans l'industrie de l'assurance de biens et risques divers.

L'industrie a les moyens de s'adapter à la TPS et de réduire grandement l'effet de transition, en modifiant par exemple la façon dont elle règle les demandes de remboursement. Ainsi, plutôt que de voir à la construction d'un nouvel immeuble lorsqu'une demande de règlement est présentée pour perte

totale, il y aurait moyen de faire assumer les coûts de TPS par l'entreprise commerciale, si c'est elle qui se charge de reconstruire l'immeuble. Cette industrie jouit aussi d'une marge de jeu dans l'établissement des prix.

Les sénateurs se souviendront peut-être que lorsque les représentants de cette industrie se sont présentés devant le comité le 14 juin, j'ai posé une question ayant trait à l'incidence de la construction elle-même sur le prix. M. Brochu, représentant du Bureau d'assurance du Canada et assureur lui-même, a répondu comme suit:

> En ce qui nous concerne, je vais parler pour ma compagnie, on a commencé à le faire au printemps cette année, aux mois de mars et avril d'une façon un peu plus progressive . . .
>
> Donc, je pense que les compagnies ont commencé à le faire. Il y en a qui ont commencé à le faire peut-être légèrement plus tard ou plus tôt, c'est une question de degré dans les forces du marché . . .

J'ai par la suite posé cette question à M. Lyndon, qui est, je crois, président du Bureau d'assurance du Canada:

> Votre industrie n'a-t-elle pas maintenant pour principe d'établir des prix qui tiennent compte de ce genre de problème? Pour éviter de préciser si c'est ou non le cas, il faut dire que . . .
>
> **M. Lyndon:** Il semble y avoir de bonnes chances.
>
> **Le président:** Une assez bonne chance.
>
> **M. Lyndon:** Une assez bonne chance. J'aime bien votre expression. Nous devrions aller de l'avant et établir nos prix en conséquence.
>
> **Le sénateur Nurgitz:** Le faites-vous?
>
> **M. Lyndon:** Oui.

Les effets possibles de la TPS sur l'industrie ont fait l'objet de discussions approfondies avec le Bureau du surintendant des institutions financières. À la suite de ces discussions, le gouvernement est convaincu que la TPS ne mettra nullement en danger la santé financière de l'industrie de l'assurance de biens et risques divers.

Le gouvernement sait évidemment que l'instauration de la TPS constitue un changement majeur. C'est pourquoi il continuera à consulter les représentants de divers secteurs et, bien sûr, à travailler en étroite collaboration avec l'industrie pour répondre à toute préoccupation.

Honorables sénateurs, il y a un autre facteur important à considérer, l'éventualité d'une économie solide et d'une augmentation de l'activité économique, qui ne peut qu'engendrer une demande accrue de ce type de produit, tant chez les particuiers que dans le secteur commercial. Cette augmentation de l'activité économique par suite de l'imposition de la TPS entraînera la création d'emplois, tel que prévu par le gouvernement, et l'amélioration du niveau de vie de tous les Canadiens.

Je veux également rappeler aux sénateurs que l'industrie de l'assurance de biens et risques divers reconnaît tout à fait les avantages de la TPS. Le président du Bureau d'assurance du Canada, M. Jack Lyndon, a même écrit au sénateur MacEachen pour réclamer l'adoption sans délai de la TPS.

[Le sénateur Nurgitz.]

• (2130)

Pour terminer sur cet élément de l'amendement en trois parties, je dirai que le gouvernement est d'avis qu'il n'y a pas de raison de croire que l'adoption de la TPS imposera un fardeau extrêmement lourd au secteur de l'assurance contre les accidents et les risques divers. Ce secteur a les moyens de s'adapter et, dans bien des cas, il l'a déjà fait. En outre, toute méthode de transition au nouveau régime ne saurait être qu'arbitraire et excessivement complexe tant du point de vue de sa mise en œuvre par le secteur et que de celui de son contrôle par le gouvernement. Par conséquent, les sénateurs de ce côté-ci estiment que cette partie de l'amendement doit être rejetée.

Quant à la partie concernant le remboursement de la taxe sur les stocks, le gouvernement a mené des consultations poussées auprès des entreprises tout au long de l'été et de l'automne 1989 dans le but de trouver le moyen le plus efficace et le plus équitable d'éliminer la taxe existante. Le ministère responsable de l'administration de la TPS, Revenu Canada, a mené des consultations poussées auprès des groupements d'entreprises au sujet d'un programme de remboursement de la taxe sur les stocks. On nous a expliqué—ce qui est devenu apparent à nos yeux—qu'il serait très difficile, sinon impossible, pour la plupart des entreprises de déterminer le montant réel de la taxe de vente fédérale payé sur les stocks. Par conséquent, le gouvernement a opté pour l'adoption de facteurs fiscaux. Ce système a beaucoup simplifié les demandes de remboursement par les entreprises et leur examen par le gouvernement.

Les caractéristiques fondamentales du programme de remboursement sont le fruit de consultations poussées auprès des entreprises. Deux grandes constantes se dégagent de ces consultations. La grande majorité des entreprises sont rarement, sinon pas du tout, en mesure de déterminer le montant réel de taxe payé lors des premières transactions sur les biens et il est impérieux que le système soit le plus simple possible pour que la transition se fasse en douceur. Le gouvernement a donc annoncé que le calcul des remboursements de la taxe sur les stocks serait fondé sur des facteurs fixes dans tous les cas. Personne ne pourra demander le remboursement du montant réel de taxe payé. Le nombre de facteurs a été réduit au minimum et limité à un nombre relativement restreint de catégories de biens.

Pour demander leur remboursement, les grossistes et les détaillants n'auront qu'à calculer leur remboursement en appliquant les facteurs fixés pour leur catégorie de biens au coût en magasin de leurs stocks, déterminé par l'inventaire dressé aux fins de l'impôt sur le revenu. Pour les détaillants et les grossistes, ce coût en magasin est beaucoup plus élevé que le prix de vente de base des fabricants. Il inclut, par exemple, la taxe de vente fédérale, les frais de transport et les autres majorations des intermédiaires après taxation.

Comme il repose sur des facteurs de remboursement fondés sur les taxes moyennes payées, le programme de remboursement comporte un élément de justice brute. Certaines entreprises recevront un remboursement plus élevé que le montant réel de taxe payé et d'autres, un remboursement moins élevé. En gros, les facteurs de remboursement ont été fixés de manière à s'appliquer à la totalité des taxes payées sur les marchandises en stock au 1er janvier 1991. On prévoit que le programme de

remboursement de la taxe sur les stocks devrait coûter environ 2,3 milliards de dollars. C'est un programme généreux de remboursement des estimations les plus justes possibles du total de la taxe de vente fédérale payée sur les stocks existants au moment de la mise en œuvre de la TPS.

Je veux maintenant, si vous le permettez, aborder brièvement la question du logement soulevée par le sénateur Kolber et d'autres honorables sénateurs. Le programme de remboursement de la TVF sur les nouvelles maisons a été adopté pour soustraire à la TPS et à la TVF les nouvelles maisons construites pendant la période de transition. Cette mesure vise à éviter une certaine forme de double taxation. Il sera important de reconnaître que les acheteurs de maisons unifamiliales auront droit à un remboursement de la totalité de la taxe de vente fédérale payée sur les coûts de construction de leur maison, ce qui a été évalué à 4,25 p. 100 du prix de vente.

Le gouvernement a discuté pendant près de deux ans des règles de transition applicables au logement. Il a notamment consulté des organismes comme l'Association canadienne des constructerus d'habitation, tant l'association nationale que les associations provinciales et locales. Il a étudié à fond toutes les statistiques et toutes les données économiques et il a acquis la conviction que le programme de remboursement dans sa forme actuelle est bien adapté à la nature particulière de l'industrie de la construction. De l'avis du gouvernement, la période de transition prévue dans le projet de loi sera plus que suffisante compte tenu des buts visés.

Je ferais remarquer que l'amendement présenté par le sénateur Kolber ne s'écarte pas de ce qui est proposé dans le projet de loi sur la TPS, sauf qu'il prolonge le délai. Mais de façon générale, c'est la même formule. Je pense donc que cette période de transition pourrait donner lieu à ce que d'aucuns considéreront comme un avantage injuste, mais il faut bien fixer une date et en supporter les conséquences. J'estime que le gouvernement a écouté attentivement les avis et les préoccupations de l'industrie. Il a même rectifié son tir quand on lui a présenté une meilleure façon d'atteindre les objectifs dans l'intérêt public. Il devra le faire de nouveau en cours de route. C'est tout à fait normal quand on met en œuvre un nouvel impôt.

Dans sa forme actuelle, la TPS constitue la formule la plus équitable et la plus équilibrée qu'on puisse présenter en ce moment. Je presse donc les sénateurs de rejeter cet amendement.

L'honorable Gildas L. Molgat: Je trouve intéressants les propos de mon collègue du Manitoba, qui se porte à la défense de la situation actuelle en ce qui touche la TPS et qui dit notamment qu'il y a beaucoup de justice imparfaite dans ce que fait le gouvernement.

Le sénateur Nurgitz: De justice grossière.

Le sénateur Molgat: De justice grossière. Je croyais que c'était justice imparfaite, ce qui revient au même. Il a dit aussi qu'il y avait certes quelques graves problèmes, mais qu'il fallait prendre le bon comme le mauvais.

Le problème, c'est que mon collègue n'a pas souligné, ce qu'il aurait dû faire puisqu'il représente une région comme la nôtre, que la justice grossière, ou imparfaite, et le fait d'accepter le bon comme le mauvais ont des effets particulièrement désastreux sur les régions, dont celle que nous représentons tous deux.

Je le répète, la TPS aura des répercussions fort différentes dans les régions par rapport au centre du pays. Je pense que mon collègue, qui connaît bien le Manitoba et ses problèmes économiques, conviendrait, s'il s'y arrêtait un instant, que la situation du Manitoba n'est pas comparable à celle de Victoria ni à celle du centre du pays quand il s'agit de chauffage en hiver, comme j'ai essayé de lui expliquer l'autre jour lors du débat sur l'amendement qui portait sur les combustibles de chauffage et l'hydro-électricité. Ce n'est pas la même chose. Si on considère nos difficultés économiques, ce n'est pas pareil.

L'Ouest, dont fait partie notre région, n'est pas un bastion de l'industrie manufacturière, et la Saskatchewan, encore moins. C'est le secteur de la distribution qui domine dans nos régions. Les grossistes achètent des fabricants de l'Est ou de l'extérieur et s'efforcent ensuite de revendre à nos détaillants. Je m'arrête maintenant à la question des stocks.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): En ce qui a trait aux répercussions régionales, dont parle le sénateur, je me demande s'il a examiné les données comparatives. Ainsi, on sait combien la taxe retirera de l'économie de l'Ouest par rapport à ce que retire la taxe sur les ventes des fabricants. En outre, je me demande s'il a tenu compte des effets favorables qu'aura la TPS sur la production dans cette région et s'il voudrait que je présente des données à ce sujet au Sénat.

• (2140)

Le sénateur Hastings: Par tous les gouvernements de l'Ouest?

Le sénateur Molgat: Honorables sénateurs, je mets le sénateur au défi de me fournir toutes données montrant que ma région profitera le moindrement de la TPS.

Le sénateur Murray: C'est entendu, je vous les fournirai.

Le sénateur Molgat: À l'heure actuelle, je dois dire que je ne vois aucun avantage. J'en vois pour le centre du Canada . . .

Le sénateur Murray: Oh, non!

Le sénateur Molgat: . . . le principal centre manufacturier de notre pays. Voilà pourquoi la TPS m'inquiète. Cette taxe a été conçue par des bureaucrates à Ottawa qui perçoivent l'économie canadienne comme celle des pays d'Europe: des petits États unitaires centralisés. Les bureaucrates ont repris le principe de la TVA, qui marche bien en Europe, pour l'appliquer à l'économie canadienne qui est bien différente pour une foule de raisons: distances, climat, facteurs régionaux et autres. Les bureaucrates ont convaincu les gens d'en face que c'était là la solution à nos problèmes. Bien honnêtement, à titre de représentant du Manitoba, je ne partage pas ce point de vue. Je crois que nous serons beaucoup plus touchés que d'autres régions.

Le sénateur Murray: Je crois pouvoir démontrer le contraire.

Le sénateur Molgat: Je vois le sénateur Doody faire des signes de tête. Je crois que Terre-Neuve sera aussi durement touchée que nous. Encore une fois, cette taxe est l'œuvre de bureaucrates du centre du Canada qui ont réussi, d'une façon ou d'une autre, à convaincre le gouvernement actuel que c'était la meilleure solution pour le Canada. Si je me place du point de vue de ma région, je ne peux pas être d'accord.

L'autre jour, j'ai donné lecture d'une lettre envoyée par un grossiste qui vend des tapis à Winnipeg. Il s'agit de McMann, entreprise bien connue dans la province. Sur ses stocks de tapis, il obtiendra un remboursement de 8,1 p. 100 selon les dispositions actuelles. Par contre, il a payé 13,5 p. 100 en taxe fédérale sur les ventes. Il pose la question suivante: «Comment pouvons-nous concurrencer un fabricant qui possède son propre réseau de distribution au niveau du gros ou du détail? Le fabricant n'aura pas payé les 13,5 p. 100 jusqu'au moment où les marchandises seront écoulées. Notre position sera bien différente de la sienne.»

Les importateurs ont dit la même chose au comité. Permettez-moi de lire une lettre qu'un groupe de Vancouver, New Look, a écrite le 1er août 1990. Le groupe s'adresse au sénateur Buckwold et lui dit ceci:

> Objet: Mémoire au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce
>
> ÉTUDE DE LA TPS—PROJET DE LOI C-62
>
> Si vous vous reportez au sommaire que je fais du remboursement de la taxe de vente fédérale, vous trouverez la preuve qu'il y a un écart de 3,3 p. 100 sur nos stocks. Comme vous prévoyons avoir au 31 décembre 1990 des stocks de quelque 2,4 millions de dollars, cela se traduira par une perte directe d'environ 80 000 $; il s'agit de l'écart entre ce que nous avons versé au gouvernement et ce qui nous sera rendu en vertu du remboursement de 8,1 p. 100. Cela nous occasionnera assurément des difficultés et ce sera pour nous une injustice flagrante.
>
> Il serait tout à fait erroné de prétendre, comme d'aucuns le font, que nous pouvons récupérer cette perte en augmentant nos prix. Le jeu des forces du marché et la concurrence acharnée nous empêchent de le faire. Ce sera plutôt une perte directe pour nous.
>
> Je vous demande, sénateur Buckwold, ainsi qu'à votre comité, de voir à ce que justice soit faite pour que les petits importateurs échappent à de lourdes difficultés financières. Après tout, le commerce est un échange; si nous n'importons pas, nous ne pourrons pas exporter et vice-versa.

[Le sénateur Murray.]

À cause de la structure économique de notre région, parce que, essentiellement, nous n'avons pas un secteur manufacturier comparable à ceux de l'Ontario et du Québec, parce que nous dépendons largement de nos grossistes qui représentent les fabricants du centre du Canada ou des importateurs qui représentent les étrangers, ces entreprises et bien d'autres ne recevront pas un remboursement équivalant aux taxes payées. J'estime que cette mesure, sans parler de la TPS elle-même, aura des répercussions défavorables sur la région.

Il faudrait donc apporter des modifications, sans quoi, je le répète, les répercussions varieront d'une région à l'autre. Comme je l'ai dit au départ, le sénateur Nurgitz connaît bien la situation du monde des affaires au Manitoba. Au lieu de nous implorer d'appuyer cette mesure, je l'invite à recommander une meilleure solution. Je crois que les sénateurs d'en face pourraient proposer quelque chose de mieux que le projet de loi C-62. Je suis certain que le sénateur reconnaît avec moi l'injustice de cette mesure; notre province, de ce point de vue, sans parler des autres, sera plus durement touchée que d'autres régions. Je le demande aux sénateurs d'en face, est-ce juste?

Le sénateur MacEachen: C'est brutal!

Le sénateur Molgat: Est-ce raisonnable?

Le sénateur Buckwold: C'est terrible!

Le sénateur Molgat: Ne devrions-nous pas, à ce moment-ci, faire ce que les sénateurs d'en face ont dit, semble-t-il, à de nombreuses reprises plus tôt dans ce débat, c'est-à-dire parler du projet de loi et y proposer des amendements? Nous proposons maintenant certains amendements. Si les honorables sénateurs d'en face n'aiment pas les amendements précis que nous avons proposés, nous sommes disposés à en examiner d'autres. Ils ne peuvent certes pas être en désaccord et dire que la TPS n'aura pas de répercussions régionales injustes. Les combustibles de chauffage sont un des produits les plus touchés, mais cet amendement a également du mérite. Je demande que les sénateurs d'en face présentent une meilleure proposition. Je suis certain que s'ils présentaient un sous-amendement, nous l'examinerions. Si le gouvernement applique cette taxe—et j'espère que non—en dernière analyse, faisons en sorte qu'elle ne soit pas injuste pour les régions, comme c'est le cas actuellement.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je ne veux pas ergoter.

Le sénateur Petten: Loin de là.

Le sénateur Murray: Plus tôt, mon collègue et moi avons eu un bref entretien sur la question des gains régionaux de production découlant de la réforme de la taxe de vente. Je sais gré au sénateur Molgat de ses propos sur les répercussions de la TPS, notamment sur des produits comme les combustibles, mais dans mon intervention précédente, je faisais valoir que sa

région bénéficierait considérablement de la taxe grâce à une production accrue. Je dois dire à l'honorable sénateur que les prévisions du ministère des Finances indiquent que les régions du Canada qui sont le plus tributaires des industries capitalistiques seront les principales bénéficiaires de la taxe, car la TPS supprimera la taxe de vente sur les importations en capital et offrira au secteur primaire de grands encouragements en matière d'investissement.

● (2150)

Par exemple, le gouvernement évalue à 1,4 p. 100 l'augmentation de la production pour le Nord, soit la même chose que l'augmentation à long terme pour le Canada. Grâce à la taxe, la région de mon collègue, les Prairies, bénéficiera de l'augmentation de production la plus élevée de toutes les régions, soit 2,5 p. 100.

Il y a aussi des statistiques que je ne sais pas par cœur, mais que je vais essayer d'obtenir, qui disent qu'en ce qui concerne la quantité d'argent prélevée sur l'économie par la TPS, comparativement à la taxe sur les ventes des fabricants, sa région sera favorisée par la TPS proposée.

Le sénateur Molgat: Je remercie le sénateur pour ses commentaires et je serai heureux de recevoir ces données quand ils nous les soumettra.

N'admet-il pas, d'après la lettre que j'ai lue il y a quelques jours—je n'ai pas donné le nom de la société à ce moment-là—il s'agissait de McMann de Winnipeg—ou la lettre que je lis maintenant, de New Look, un importateur, que ces entreprises subiront une lourde perte avec le régime proposé? De plus, le sénateur a-t-il dit que cette évaluation n'inclurait pas l'augmentation du coût du chauffage et de l'électricité?

Le sénateur Murray: J'ai dit que j'ai compris ce que mon collègue a dit au sujet des effets que cette taxe aura sur certains produits dans certaines régions. J'ai voulu dire que sa région, les provinces des prairies, qui dépend largement d'industries extractives capitalistiques, en bénéficiera plus que les autres.

J'ai aussi promis de fournir plus tard des statistiques qui montreront qu'en ce qui concerne les fonds prélevés sur l'économie par la TPS, sa province et sa région seront dans une meilleure position qu'actuellement, avec la taxe sur les ventes des fabricants.

L'honorable Earl A. Hastings: Vu tous ces avantages dont devrait profiter l'ouest du Canada, du moins si l'on en croit le leader du gouvernement, pourrait-il trouver, dans le cours de ses recherches, pour quelles raisons le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique s'opposent à cette taxe et pourquoi deux d'entre elles poursuivent le gouvernement devant les tribunaux juste pour cela? Si tous ces avantages devaient se matérialiser, pourquoi ces provinces sont-elles si résolument opposées à la TPS?

Le sénateur Murray: L'honorable sénateur dit qu'elles sont résolument opposées, mais les sénateurs savent qu'il n'y a pas de taxe de vente en Alberta et que, par suite, la résistance à une taxe au niveau de la vente au détail est fortement ancrée dans la culture politique de cette province. Cependant, les Albertains ne doivent pas oublier qu'ils paient la taxe de vente fédérale. Lorsque la TPS entrera en vigueur, ils paieront moins qu'ils ne paient maintenant. Par ailleurs, je pense que la Saskatchewan, que mon collègue qualifie de résolument opposée, n'est pas loin derrière le Québec pour ce qui est des négociations avec le gouvernement fédéral en vue d'harmoniser la TPS et la taxe de vente provinciale.

L'honorable Sidney L. Buckwold: Honorables sénateurs, nous avons déjà entendu les arguments selon lesquels la TPS serait très avantageuse pour les régions, et le leader du gouvernement nous l'a répété ce soir en s'appuyant sur des statistiques. Cependant, le sénateur Poitras sait que nous avons des statistiques du ministère des Finances qui prouvent que la TPS nuit au secteur dont nous parlons aussi bien que province par province. Bien que je n'ai pas ces chiffres avec moi, je vais me les procurer, comme le leader du gouvernement a promis de le faire. Ils indiqueront une perte nette entre ce que ces provinces paient aux termes de la taxe actuelle sur les ventes des fabricants par rapport à ce qu'elles paieront après l'adoption de la TPS proposée. Je suis certain que le sénateur Poitras se rappellera ces chiffres, parce que nous les avons cités environ 50 fois alors que nous traversions le pays. On les a utilisés pour montrer que ce serait avantageux pour une province, mais pas pour un grand nombre d'entre elles.

Le leader du gouvernement a mentionné l'augmentation de la production. Les milliards de dollars supplémentaires qui seront injectés dans le produit national brut sont l'un des grands arguments invoqués pour justifier la TPS. Nous avons entendu exactement les mêmes arguments pour défendre l'Accord de libre-échange. On nous a parlé d'une augmentation considérable de notre capacité de production à la suite de l'augmentation des recettes globales et des emplois pour le pays. Les honorables sénateurs savent exactement ce qui s'est passé.

Il est très facile d'établir ces statistiques à partir d'un programme informatique qui sort des chiffres et de ne pas être réaliste à leur sujet. Je voudrais que le gouvernement arrête de nous parler des avantages de la TPS en ce qui concerne la production. En gardant présent à l'esprit l'expérience du libre-échange et le fait que nous entrons dans une grave récession, ce n'est pas, comme le dit le sénateur Murray, le moment où nous pouvons espérer voir la production augmenter. Le contraire va se produire.

Avant que la propagande du gouvernement, telle qu'elle est présentée par le leader du gouvernement, fasse pleinement son effet—même pour ceux qui appuient le gouvernement—il est important, je pense, de savoir que les statistiques ne sont pas exactement celles que le leader du gouvernement a présentées, et je serai heureux de déposer celles qui ont été présentées à notre comité.

Le sénateur Murray: Eh bien, voyons les vôtres.

Le sénateur MacEachen: La question!

● (2200)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le sénateur Kolber, au nom de l'honorable sénateur MacEachen, propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold:

> Que le projet de loi C-62 ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais qu'il soit modifié de façon à offrir un allégement fiscal transitoire aux négociants inscrits en leur consentant un remboursement égal à la valeur de la taxe afférente à leur inventaire et, en outre, à offrir un allégement fiscal transitoire plus équitable dans le cas de

certains immeubles d'habitation et pour les compagnies générales d'assurance:

a) en remplaçant la ligne 38, à la page 14, par ce qui suit:

«du paragraphe 337(7), au montant de la taxe payée relativement à l'inventaire suivant vérification faite par le ministre ou, si le ministre n'est pas en mesure de vérifier ce montant, au montant calculé»;

b) a la page 16, en remplaçant la ligne 37 par ce qui suit:

«mière fois entre 1990 et avril 1992;»;

b.1) aux pages 16 et 17, en remplaçant les lignes 41 à 50, page 16, et les lignes 1 à 5, page 17, par ce qui suit:

«éventuel du montant visé à l'alinéa *e*), *f*) ou *g*) sur tout remboursement visant l'immeuble qui est versé à une autre personne en application du présent paragraphe:

e) la taxe de vente fédérale estimative applicable à l'immeuble, si celui-ci est achevé en grande partie avant 1991 et la possession est transmise avant avril 1992;

f) 2/3 de la taxe de vente fédérale estimative applicable à l'immeuble, si celui-ci est achevé en grande partie après 1990 mais avant le 15 février 1991 et la possession est transmise avant avril 1992;

g) 1/3 de la taxe de vente fédérale estimative applicable à l'immeuble, si celui-ci est achevé en grande partie après le 15 février 1991 mais avant avril 1991 et la possession est transmise avant avril 1992.»;

c) à la page 17, en remplaçant les lignes 20 à 34 par ce qui suit:

«tuel du montant visé au sous-alinéa (i), (ii) ou (iii) sur tout remboursement visant l'immeuble qui est versé à une autre personne en application du présent paragraphe:

(i) le montant correspondant à 50% de la taxe de vente fédérale estimative applicable à l'immeuble, si celui-ci est, le 1er janvier 1991, achevé à plus de 25% mais non à plus de 50%,

(ii) le montant correspondant à 75% de la taxe de vente fédérale estimative applicable à l'immeuble, si celui-ci est, le 1er janvier 1991, achevé à plus de 50% mais non à plus de 75%,

(iii) le montant correspondant à 100% de la taxe de vente fédérale estimative applicable à l'immeuble, si celui-ci est, le 1er janvier 1991, achevé à plus de 75%;»;

c.1) aux pages 17 et 18, en remplaçant les lignes 37 à 51, page 17, et les lignes 1 et 2, page 18, par ce qui suit:

«visé au sous-alinéa (i), (ii) ou (iii) sur toute rembouresement visant le logement qui est versé à une autre personne en application du présent paragraphe:

(i) le montant correspondant à 50% de la taxe de vente fédérale estimative applicable au logement, si l'immeuble d'habitation en copropriété dans lequel celui-ci est situé est, le 1er janvier 1991, achevé à plus de 25% mais non à plus de 50%,

(ii) le montant correspondant à 75% de la taxe de vente fédérale estimative applicable au logement, si l'immeuble d'habitation en copropriété dans lequel celui-ci est situé est, le 1er janvier 1991, achevé à plus de 50% mais non à plus de 75%,

(iii) le montant correspondant à 100% de la taxe de vente fédérale estimative applicable au logement, si l'immeuble d'habitation en copropriété dans lequel celui-ci est situé est, le 1er janvier 1991, achevé à plus de 75%.»;

d) en remplaçant la ligne 30, page 276, par ce qui suit:

«maticales nécessaires.

Assurance de biens et risques divers

347.(1) Lorsqu'un assureur de biens et risques divers règle une réclamation après 1990 mais avant 1998 relativement à une police d'assurance (autre qu'une police d'assurance sur la vie ou une police d'assurance contre les accidents et la maladie), il peut réclamer, pendant la période de déclaration au cours de laquelle la réclamation est réglée un crédit de taxe sur les intrants calculé de la manière déterminée par règlement.

Définition de «assureur de biens et risques divers»

(2) Au présent article, «assureur de biens et risques divers» s'entend d'un assureur autorisé par un permis délivré sous le régime de la législation fédérale ou provinciale à exploiter une entreprise d'assurance de biens et risques divers.» »

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président: Que les sénateurs qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Son Honneur le Président: Que les sénateurs qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Et deux honorables sénateurs s'étant levés:

L'honorable William J. Petten: Honorables sénateurs, conformément à l'article P-3a) des dispositions provisoires du Règlement, je propose que le vote ait lieu à 17 h 45, le jour de la prochaine séance.

Des voix: Bravo!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le vote aura lieu demain, à 17 h 45.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, je me demande s'il est vraiment nécessaire de proposer l'ajournement du débat sur la motion principale. Je sais que nous l'avons fait chaque fois que nous avons reporté un amendement. Mon collègue, le sénateur Frith, l'a encore fait hier soir. Cependant, je crois que l'ajournement du débat sur la motion principale implique qu'on peut la débattre en ce moment en dépit du fait que le Sénat soit saisi d'un amendement et qu'on ne pourrait plus y revenir avant d'avoir disposé de l'amendement. Sauf erreur, cela pourrait avoir des incidences que nous devrions tous comprendre. Je voulais juste soulever ce point pour permettre aux honorables sénateurs d'y penser. Si je me trompe, j'aimerais qu'on me dise comment il est possible de débattre une motion principale quand nous sommes saisis d'un amendement. Comme je l'ai dit, le report de ce dernier n'est pas du tout un moyen d'en disposer.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je n'ai vu aucun inconvénient à ce que l'honorable sénateur ajourne le débat à l'occasion des quelques derniers reports. J'ai pensé qu'il n'en verrait pas non plus à ce qu'on le fasse à nouveau.

Le sénateur MacEachen: Allez-y. Nous y penserons pendant la nuit.

Le sénateur Doody: Quoi qu'il en soit, je propose le report de tous les articles restants de l'ordre du jour. C'est plus sûr, vous ne croyez pas?

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Brenda M. Robertson: Honorables sénateurs, puis-je déposer quelques documents demandés hier par le sénateur Frith? Je vous remercie.

(Les documents sont déposés.)

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures, demain.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 13 novembre 1990

PAGE

La Loi sur la taxe d'accise
Le Code criminel
La Loi sur les douanes
Le Tarif des douanes
La Loi sur l'accise
La Loi de l'impôt sur le revenu
La Loi sur la statistique
La Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (Projet de loi C-62)
Projet de loi modificatif
Troisième lecture—Motion d'amendement. Le sénateur Kolber . 3734
Le sénateur Cogger 3737
Le sénateur Stanbury 3737
Le sénateur Bosa 3741
Le sénateur Nurgitz 3744

PAGE

Le sénateur Molgat 3746
Le sénateur Murray 3746
Le sénateur Hastings 3748
Le sénateur Buckwold 3748
Son Honneur le Président 3748
Le sénateur Petten 3749

Les travaux du Sénat
Le sénateur MacEachen 3749
Le sénateur Doody 3749

Dépôt de documents
Le sénateur Robertson 3749

LE SÉNAT

Le mercredi 14 novembre 1990

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PÉNITENCIERS

LE RÉTABLISSEMENT DES PRIVILÈGES DE VISITE LÉGAUX DES PARLEMENTAIRES—PROJET DE LOI MODIFICATIF—PREMIÈRE LECTURE

L'honorable Earl A. Hastings présente le projet de loi S-19, Loi modifiant la Loi sur les pénitenciers pour rétablir les privilèges de visite légaux des parlementaires.

(Le projet de loi est lu pour la première fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

Le sénateur Hastings: Les honorables sénateurs se souviendront que, le 31 octobre 1989, j'ai présenté un avis d'interpellation au Sénat. J'ai dit que j'attirerais l'attention du Sénat sur l'érosion du droit d'accès aux institutions pénitentiaires et aux détenus qui s'y trouvent, droit dont les parlementaires ont joui pendant très longtemps. Au fil des années, ce droit a été miné au point où le commissaire aux services correctionnels du Canada l'a aboli le 1er janvier 1987.

L'interpellation a été renvoyée au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Le comité a entendu son conseiller juridique ainsi que le commissaire aux services correctionnels. Voici ce qu'il a conclu, après avoir examiné la question, comme en témoignent les procès-verbaux des délibérations du 4 octobre 1990: «Il est convenu que le comité informe le Sénat qu'il souscrit à la recommandation du conseiller juridique du comité de déposer un projet de loi modificatif de la Loi sur les pénitenciers, qui reconnaîtrait aux députés le droit d'accéder aux pénitenciers fédéraux. Le comité rappelle qu'il appuie toute intervention d'un sénateur à cet effet.»

Le projet de loi que j'ai présenté aujourd'hui, honorables sénateurs, découle de cette motion du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Je parlerai de cette question de façon plus approfondie le vendredi 16 novembre 1990.

(Sur la motion du sénateur Hastings, la deuxième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la séance du vendredi 16 novembre 1990.)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-62

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une série de pétitions provenant de la superbe ville de Peterborough. J'ai jeté un coup d'œil sur les adresses et ces pétitions ont été signées par des personnes de pratiquement tous les coins de Peterborough.

Honorables sénateurs, les signataires de ces pétitions enjoignent le Sénat et le gouvernement d'empêcher l'adoption de la taxe proposée sur les produits et services. Il convient peut-être, honorables sénateurs, de faire brièvement l'historique de Peterborough, qui est maintenant représentée par un distingué membre du Parti conservateur.

Honorables sénateurs, je croyais à l'origine que «Peterborough» avait été emprunté à la ville anglaise du même nom. Toutefois, des recherches m'ont permis de découvrir que Peterborough a été nommée en l'honneur d'un certain Peter Robinson, d'ascendance irlandaise, qui, en 1826, établit le premier peuplement à cet endroit, le long des eaux qui mènent à la fertile région du sud de l'Ontario. Auparavant, les Indiens de Mississauga se rendaient dans cette région, qui aurait aussi été visitée par Samuel de Champlain, en 1615.

Une fois ce peuplement établi par Peter Robinson, l'endroit devint rapidement le centre administratif de la région du lac Rice, ce qui amena plus tard, en 1842, la création du district de Colborne. Peterborough fut ensuite constituée en municipalité en 1850.

Dans les années 1870, Peterborough était devenue le principal centre de production de bois de l'Ontario. Plus tard, par suite du développement hydroélectrique le long du réseau Trent, et avant que la centrale ne soit installée à Niagara Falls, Peterborough attira un bon nombre d'entreprises, notamment Edison et Quaker Oats.

Comme vous le savez, la famille Robertson Davies, Margaret Laurence, George Cox, ainsi que l'industrialiste canadien bien connu sir Joseph Flavell, viennent tous de Peterborough. Certains sénateurs se souviendront peut-être que cette ville a aussi accueilli Lester Bowles Pearson, qui y a fréquenté l'école pendant un certain temps.

Il est intéressant de noter que Peterborough a éprouvé des difficultés financières très graves dans les années 1850. À compter de 1861, et pour une période de 80 ans, une commission fiduciaire municipale a été chargée de s'occuper des finances de la ville. Par la suite, la ville fut divisée en quartiers.

Honorables sénateurs, chaque secteur de ce centre prospère, dynamique et important, qui est maintenant représenté par le Parti conservateur—chaque rue, chaque district, chaque quartier—figure dans ces pétitions. Je lis ici seulement quelques-uns des noms de rue: l'avenue Deniston; le chemin Park Hill; les rues Townsend, Hilliard, Water, James, Gilmour et Graydon; Champlain Crescent, et ainsi de suite.

Honorables sénateurs, je me demandais si les mots «pétition» et «Peterborough» avaient des origines communes.

Au chapitre 1 du volume 1 de la quatrième édition de *Commentaries on the Laws of England* qu'on doit au remarquable sir William Blackstone et qui porte sur les droits absolus de tout individu, on retrouve un passage intéressant et, à mon avis, utile qui pourrait informer les honorables sénateurs au sujet de l'origine des pétitions. À la page 113, on fait

remarquer que le tsar Peter de Russie avait fait adopter une loi en vertu de laquelle aucun de ses sujets ne pouvait présenter une pétition au Trône avant d'avoir au prélable soumis une pétition à deux ministres d'État différents. S'il ne pouvait obtenir justice d'aucun d'eux, il pouvait alors présenter une troisième pétition au prince, sous peine de mort, si on jugeait que sa pétition n'était pas fondée. Ainsi, très peu de sujets, sinon aucun, n'osaient présenter cette troisième pétition. Sous le règne du tsar, des griefs lui étaient rarement présentés. Il n'avait donc pas souvent l'occasion de répondre.

• (1410)

Aucune restriction de ce genre ne s'appliquait aux pétitions en Angleterre. Les autorités ont décidé d'adopter une ligne de conduite bien différente, ce qui explique la différence entre la société britannique et la société tsariste. En Angleterre, selon Blackstone, la présentation des pétitions, ouverte à tous, favorisait la paix. La liberté des sujets d'en présenter ne s'en trouvait en rien entravée.

Honorables sénateurs, on retrouve dans le mot «Peterborough» un lien avec le tsar Peter et il y est sous-entendu que les pétitions jouent un rôle essentiel dans une société libre.

Honorables sénateurs, pour votre information, j'ai poussé mes recherches plus loin et j'ai tenté de trouver la source du mot «Peter» lui-même. Il est tiré du mot grec «Petros» et il est également traduit en français par «Pierre». Or, c'est le nom donné par Jésus à l'un de ses disciples qui a fondé l'Église catholique romaine. On sait également que la pierre est une matière dont on se sert notamment dans la construction. Je suppose donc que c'est en se basant sur ce mot qu'on a fondé l'Église catholique romaine qui repose ainsi sur des bases solides.

Les honorables sénateurs qui sont catholiques se rappellent sûrement qu'il y a déjà eu une taxe appelée le «denier de Saint-Pierre». Il s'agissait d'une taxe que les paroissiens britanniques devaient verser au Saint-Siège et qui avait une très grande importance. De toute évidence, sénateurs, le mot «Peter», qui a un certain lien avec le mot «Peterborough» qui est lui-même synonyme, en quelque sorte, de pétitions, a donc une certaine importance historique. Cela ne nous surprend guère de constater que des gens de tous les coins de cette extraordinaire localité qu'est Peterborough, de toutes les rues, Queen Street, Baker Avenue, Orchard Crescent, Oxford, Knox Street, Aylmer, Armour et Edgewood, ne cessent de nous présenter des pétitions pour demander le rejet de la taxe sur les produits et services.

Honorables sénateurs, il est important de noter que malgré sa taille, Peterborough est la patrie de Robertson Davies et de Margaret Laurence, deux des plus grands auteurs et journalistes du pays. Je doute fort, honorables sénateurs, que ces deux éminents Canadiens, qui jouent un rôle aussi important dans la vie littéraire et culturelle de notre pays, souscrivent à la TPS.

Honorables sénateurs, il est important de faire remarquer que la vie culturelle est extrêmement animée à Peterborough. La ville peut compter sur un orchestre symphonique, une guilde et des compagnies professionnelles de théâtre, ainsi que des galeries d'art publiques et privées. Elle tient, en outre, un carnaval d'hiver et elle est le foyer du Canoë de Peterborough. Peterborough est une ville reconnue pour ses sportifs qui excellent dans les disciplines de la crosse et de la nage synchronisée. Tous les sénateurs se rappelleront sûrement que les Jeux d'été de l'Ontario de 1980 y ont eu lieu. Des douzaines de pétitions, qui recommandent toutes avec véhémence le rejet de la taxe sur les produits et services, nous parviennent de cette belle et grande collectivité.

L'honorable Len Marchand: Honorables sénateurs, j'ai essayé hier de présenter des pétitions venant de Kamloops, mais la concurrence était tellement . . .

Le sénateur Frith: Féroce.

Le sénateur Marchand: . . . vive entre mes collègues que je n'ai pas eu la chance de le faire. Aujourd'hui, je voudrais présenter des pétitions de la formidable ville de Kamloops. Celle-ci est arrivée à mon bureau le 1er novembre et elle est formulée comme suit:

> ATTENDU QUE nous croyons que le gouvernement actuel du Canada n'a pas déployé assez d'efforts pour contrôler les dépenses effectuées avec l'argent de nos taxes autrement qu'en coupant des emplois, nous voudrions que le gouvernement établisse un budget qui réduirait les dépenses des ministères, comme nous, les Canadiens, sommes forcés de faire un budget, avant de mettre en place un nouveau régime fiscal.
>
> ATTENDU QUE cette taxe n'a pas été étudiée à fond, elle comporte de nombreuses lacunes. Nous croyons qu'une nouvelle taxe aurait dû faire l'objet d'une réflexion plus méthodique, avant que la loi ne soit adoptée, et que les Canadiens auraient dû avoir le temps de s'y préparer. La façon de procéder dans ce cas a mécontenté tout le monde et a coûté très cher à bien des entreprises.
>
> Par conséquent, nous appuyons les sénateurs libéraux dans leurs efforts pour bloquer la TPS.

Cette pétition est signée par de nombreux habitants de Kamloops qui concluent de la façon suivante: «Par conséquent, les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement le Sénat de retirer le projet de loi sur la TPS.»

[*Lecture des noms des signataires*]

• (1420)

J'ai une autre pétition de citoyens de Kamloops. Tellement de gens ont voulu y souscrire qu'ils ont dû signer sur la première page. Le libellé est le même que la pétition précédente, car elle a aussi été organisée par Lynne Taves, la femme d'affaires qui craint de perdre son entreprise si la TPS est adoptée. La dernière fois que je lui ai parlé, elle s'inquiétait des conséquences que la TPS aurait pour elle.

Comme les sénateurs le savent probablement, de la façon dont les petites entreprises sont structurées, une grande partie de leur capital vient de la famille. Beaucoup de familles ont investi tout ce qu'elles avaient dans leur entreprise. Cette femme m'a dit que sa famille avait tout misé sur son entreprise. Elle croit qu'elle ne pourra pas survivre si elle doit exiger 7 p. 100 de plus de ses clients.

Je vais maintenant lire les noms des pétitionnaires de cette région.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le nom qui suit sur la liste est Barclay West, route rurale n& 2, chemin Zirnhelt, V0E 1Z0, Heffley Creek, Colombie-Britannique, une banlieue de Kamloops en direction de Tod

Mountain, un magnifique centre de ski. J'invite ceux d'entre vous qui font du ski à venir dans ce coin-là.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai les noms d'autres personnes, toutes de Kamloops.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai reçu des pétitions d'autres parties de la Colombie-Britannique. La forme en est réglementaire:

> Les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement le Sénat de faire renoncer le gouvernement du Canada à son projet de taxe sur les produits et services.

[*Lecture des noms des signataires*]

• (1430)

Ce n'est qu'une partie des pétitions qui m'ont été envoyées. Je m'arrête là et laisse à quelqu'un d'autre le soin de poursuivre.

L'honorable Jack Austin: Honorables sénateurs, je voudrais emboîter le pas à mon collègue, le sénateur Marchand, pour présenter des pétitions venant de la Colombie-Britannique. J'ai l'honneur de presenter une pétition signée par 101 habitants de la région de Vancouver qui demandent que le Sénat rejette la taxe sur les produits et services, le projet de loi C-62. J'ai une deuxième pétition, signée par 80 habitants des régions de Vancouver et de Kimberley, en Colombie-Britannique, qui demandent la même chose.

Je voudrais dire un mot au sujet de cette énorme vague de pétitions relatives à la taxe sur les produits et services. Je crois que ces pétitions sont envoyées aux sénateurs de partout. Rares sont les mesures dont notre chambre a été saisie qui ont soulevé pareil tollé dans la population. Presque tout le monde au Canada s'entend pour dire que ce projet de loi est mal formulé et qu'il est préjudiciable à l'économie politique du pays.

Comme beaucoup d'entre vous, j'en suis sûr, j'ai des boîtes pleines de pétitions et de lettres dans mon bureau. Leurs auteurs me prient d'unir mes efforts à ceux d'autres sénateurs pour faire échec au projet de loi C-62 et ils demandent au gouvernement de retirer ce projet de loi et de le remplacer par une mesure fiscale plus équitable, qui tienne compte de la conjoncture actuelle. Ces pétitionnaires expriment une opinion très répandue en Colombie-Britannique. Des dizaines, voire des centaines d'autres habitants de la Colombie-Britannique avec qui je me suis entretenu personnellement et qui m'ont parlé de la taxe sur les produits et services pensent comme eux.

On reste surpris de se faire accoster sur la rue par quelqu'un qui vous dit: «Sénateur Austin, la taxe sur les produits et services va nous faire un tort considérable, à moi, à ma famille et à ma collectivité. Empêchez son adoption, je vous en prie». Des gens m'ont dit: «J'ai fait l'erreur de voter pour le Parti conservateur en 1984 et j'en paie le prix depuis. Le Sénat va-t-il barrer ce gouvernement qui se fiche de l'opinion des Canadiens et des Canadiennes et qui se moque du tort qu'il nous fera, à nous et à notre pays?»

Un commis de banque que je ne connaissais pas m'a reconnu en lisant mon bordereau de retrait et il m'a dit que tous les employés de cette succursale étaient d'avis que cette loi était mauvaise. De plus, leurs clients pensent la même chose parce qu'ils discutent de la TPS avec les commis. Comme beaucoup de sénateurs le savent, le public demande aux banquiers et aux employés de banque de le conseiller au sujet des questions financières et de la gestion de son argent. Ils disent au public et le public leur dit que ce projet de loi est mauvais.

Honorables sénateurs, il est étonnant que le gouvernement ne fasse aucun cas de ces pétitions. Des milliers de noms ont été soumis à cette chambre et aux sénateurs de l'autre côté qui ont le pouvoir de corriger cette terrible loi. Ces milliers de noms ne signifient rien, cependant, pour les sénateurs d'en face. Aucun d'entre eux ne se préoccupe de l'opinion publique. Ils utilisent d'autres moyens pour justifier ce projet de loi, mais ils ne tiennent pas compte de l'opinion publique.

Le gouvernement fait preuve d'arrogance en refusant de tenir compte des amendements que certains sénateurs ont soumis pour améliorer ce projet de loi.

Honorables sénateurs, le mécontentement augmente dans toutes les régions du Canada. Les pétitions que je présente et celles de mes collègues le prouvent, mais il existe bien d'autres preuves.

• (1440)

Nous observons chez les Canadiens une expression d'insécurité à l'égard de leur présent et de leur avenir et de l'avenir de leurs enfants. Nous voyons s'aggraver d'énormes problèmes auxquels le gouvernmement ne s'attaque pas—des problèmes économiques comme celui du chômage qui augmente partout au Canada. Selon Statistique Canada, le taux de chômage a atteint en octobre 8,8 p. 100 à l'échelle nationale et est plus élevé dans certaines des provinces de l'Atlantique et dans l'ouest du Canada. En fait, Statistique Canada révèle qu'il n'y a eu aucune création nette d'emploi au Canada jusqu'ici en 1990, alors que la population active continue de croître.

Les Canadiens s'inquiètent du risque d'une guerre. Ces pétitions témoignent également de cette inquiétude. Le gouvernement n'a rien fait à mon avis pour assurer aux Canadiens que leurs fils et leurs filles ne risquent rien en exerçant le rôle que l'ONU leur a confié grâce à la sécurité maximum que leurs armes et leur talent militaire peuvent leur assurer.

L'inquiétude que les Canadiens ressentent est surtout attribuable au manque de crédibilité qu'ils accordent aux politiciens et au monde politique en général. J'en attribue carrément la faute au premier ministre, M. Mulroney, et à son gouvernement. Cela me ramène aux pétitions qui témoignent de l'insatisfaction des Canadiens et, plus particulièrement, de la très grande insatisfaction des habitants de la Colombie-Britannique.

En effet, comme je l'ai déjà mentionné ici, les sondages révèlent que plus de 85 p. 100 des habitants de ma province ne veulent pas de cette taxe sur les produits et services. La ville de Vancouver tiendra, le samedi 17 novembre, un référendum au sujet de la taxe sur les produits et services. Des sondages anticipés sur ce référendum montrent que plus de 85 p. 100 des citoyens de Vancouver rejetteront cette taxe.

Cela ne signifie-t-il rien pour le gouvernement? Cela ne lui révèle-t-il rien sur l'opinion publique? Le gouvernement actuel ne tient-il aucun compte de l'opinion publique ou ne comprend-il pas qu'il doit gouverner avec l'appui du public? Ne comprend-il pas, comme je le pense, qu'il doit avoir l'appui d'une proportion importante des Canadiens pour ses mesures législatives? S'il n'a pas réussi à obtenir cet appui, il devrait remettre sa politique à l'étude et découvrir pourquoi.

Le gouvernement devrait reconsidérer sa décision. C'est ce que demandent les pétitionnaires. Ils veulent que le gouvernement reconsidère sa décision, qu'il fasse preuve de compassion, qu'il soit prêt à repenser sa taxe de façon qu'elle ne soit plus régressive et qu'elle soit davantage équitable pour les Canadiens.

On ne s'étonnera guère que, de nos jours, la sécurité d'un chèque de paye soit un élément essentiel pour la plupart des Canadiens. Ceux-ci se préoccupent de leur chèque de paye, de leur sécurité financière personnelle et de celle de leur famille plus que de toute autre question, et ils ont bien raison.

Au Canada, les revenus dégringolent, les licenciements se multiplient, les impôts augmentent, le carburant coûte plus cher et le gouvernement sabre les programmes de sécurité sociale. Comment les Canadiens pourraient-ils ne pas s'inquiéter en pareilles circonstances?

Je crois que ces pétitions continueront de s'accumuler, que la vague de pétitions continuera de déferler.

Aujourd'hui, le ministre des Finances est en Asie. Il visite les capitales financières de l'Asie. Il est allé au Japon. Il a prononcé un discours à Hong Kong, et Dieu sait quelles autres villes il a visitées.

Je me demande ce qu'il dit à ces financiers très expérimentés de l'Asie au sujet de l'économie canadienne et du programme du gouvernement. Je me demande ce qu'il leur dit pour leur montrer que les Canadiens sont un peuple optimiste. J'en viens encore une fois aux pétitions. Les milliers de personnes qui nous adressent des pétitions ne sont évidemment pas des Canadiens optimistes au sujet de leur économie. Le sentiment qu'ils expriment est l'anxiété dont j'ai parlé au début de mes observations.

Que fait le ministre des Finances pour dissiper ce sentiment d'anxiété qui est si manifeste dans tout le Canada et dont on fait état dans les capitales financières du monde? À mon avis, il ne fait rien.

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable William M. Kelly: Honorables sénateurs, puis-je faire un très bref rappel au Règlement?

J'essaie toujours de savoir si nous examinons actuellement les pétitions ou si l'honorable sénateur se prépare à présenter une motion. Qu'est-ce qui se passe ici?

Le sénateur Frith: Il fait des observations.

Le sénateur Kelly: Le Règlement dit assez clairement comment il faut présenter les pétitions. On doit se lever, donner un bref résumé de la pétition, puis, selon la formule que nous avons adoptée récemment, on doit lire les noms et les adresses. Mais il me semble que le sénateur ne s'en tienne pas du tout au Règlement.

Le sénateur Austin: Sénateur Kelly, il est évident que je présente des pétitions, et je sais que cela n'est pas un mystère pour vous.

Je fais des observations sur cette vague incroyable de pétitions que mes collègues et moi-même présentons ici. J'estime que des observations sont de rigueur.

Ce sont de brèves explications—brèves par rapport à ce qu'on pourrait réellement dire au sujet de ce projet de loi, croyez-moi! Je fais des observations pour que les sénateurs d'en face, notamment, comprennent à quel point les Canadiens sont en colère contre le gouvernement et contre ce projet de loi.

J'essaie de vous faire comprendre, et la raison pour laquelle je . . .

Le sénateur Frith: Pour cela, la seule thérapie est probablement des élections.

Le sénateur Austin: J'estime qu'il est dans l'intérêt des Canadiens que le gouvernement les écoute.

Le sénateur Frith: Ce serait un bon début.

Le sénateur Austin: J'ai toujours espoir que le gouvernement écoute et que ces pétitions feront la différence, s'il y en a suffisamment pour convaincre les sénateurs d'en face que les Canadiens sont en très grande majorité opposés à cette mesure législative.

Le sénateur Kelly: Honorables sénateurs, je voudrais faire une autre observation.

Il me semble—et je l'ai déjà dit—que nous nous dirigeons vers un débat sur le projet de loi lui-même. Alors pourquoi ne pas passer au débat sur la motion principale?

Le sénateur Frith: Vous disiez que vous souleviez un tout petit rappel au Règlement.

Le sénateur Austin: Pour répondre au rappel au Règlement du sénateur Kelly, je parlais des pétitions et de ce qu'elles contiennent: l'opinion des Canadiens sur la mesure législative soumise à cette chambre, le projet de loi C-62, et la raison du nombre incroyable de pétitions que nous avons reçu.

Je ne pense pas avoir besoin de lire les noms et les adresses, mais je vais déposer ces pétitions et le sénateur Kelly pourra les examiner.

Le sénateur Kelly: C'est au lieu de lire les noms et les adresses.

Le sénateur Austin: Si j'agis ainsi, c'est parce qu'il y a selon moi quelque chose d'important à dire à propos des causes sous-jacentes et parce que les citoyens de la Colombie-Britannique ont fréquemment communiqué avec moi. Je tiens à faire savoir ce que ces citoyens disent alors que je présente ces pétitions en leur nom. Je suis sûr que mes observations ne manqueront pas d'intéresser le sénateur Kelly qui, chacun le sait, s'y connaît dans le domaine des affaires et de l'économie.

Lorsqu'il a invoqué le Règlement, j'ai pensé que le sénateur Kelly allait défendre le ministre des Finances et sa tournée des capitales financières d'Asie. J'ai pensé qu'il allait nous instruire de ce que le ministre des Finances raconte aux banquiers et au ministère des Finances du Japon, ainsi qu'aux banquiers et aux entrepreneurs de Hong-Kong et de Singapour.

S'il souhaitait prendre la parole pour nous présenter le point de vue du ministre des Finances alors qu'il effectue cet important voyage en Asie, je me rassoierais volontiers et je l'écouterais. Cependant, comme le sénateur Kelly n'a aucune intention d'agir ainsi, je vais devoir échafauder des hypothèses pour expliquer ces pétitions.

Sauf erreur, ce que le ministre des Finances raconte, c'est que ses mesures en général vont permettre au gouvernement du Canada de raffermir son bilan et que sa TPS en particulier va lui permettre de toucher énormément de revenus fiscaux, à telle enseigne qu'il gagnera la première année plus d'argent que prévu et les années ultérieures infiniment plus d'argent que prévu.

● (1450)

Ce n'est pas un aveu que le ministre des Finances a fait à mes pétitionnaires. Je crois qu'il leur a dit que la taxe serait sans incidence sur les recettes au cours de la première année.

Le sénateur Kelly: Honorables sénateurs, une dernière observation à propos de mon rappel au Règlement.

Le sénateur MacEachen: Ai-je bien entendu «dernière»?

Le sénateur Kelly: Je me souviens, non sans quelque tristesse, que, l'autre jour, les sénateurs de l'autre côté de la chambre ont brandi le Règlement en nous accusant, nous, de n'en tenir aucun compte.

Par mon intervention, je veux signaler que le sénateur qui vient de parler déroge au Règlement. Pourvu qu'on sache bien que c'est ce qu'il fait, il peut continuer aussi longtemps qu'il le voudra, mais n'oublions pas que c'est ce Règlement dont on nous a rappelé l'existence l'autre jour.

Le sénateur Austin: Sénateur Kelly, je n'enfreins absolument pas le Règlement. Je me borne à quelques observations pour expliquer ces pétitions. Nous ne regardons peut-être pas les mêmes pendules, mais il me semble que mes observations ont été brèves, et j'entends m'en tenir à cela pour présenter ces pétitions. J'irais même jusqu'à dire que ma façon de les présenter est plus recevable que la lecture des noms et des adresses, qui est elle aussi recevable.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-62

L'honorable Jack Austin: Je n'ai aucun mal à comprendre pourquoi le sénateur Kelly ne veut pas que je parle de l'incidence de la taxe sur les recettes et de la razzia fiscale que sera la TPS. Dans les documents techniques du ministre des Finances, on trouve, cachée vers la fin, une prévision selon laquelle il y aura un excédent de 5,5 milliards au cours de la deuxième année de la TPS. Pour ce qui est de la suite, on en est réduit aux conjectures.

Je parierais un dollar de Hong Kong ou cent yens japonais qu'il dit aux financiers asiatiques que la taxe créera un énorme surplus qui servira à réduire le déficit et que, de plus, il va sabrer davantage les programmes sociaux.

Les sénateurs de l'autre côté se demandent pourquoi nous présentons des pétitions, comme s'ils pensaient que les Canadiens ne s'aperçoivent pas que le gouvernement du Canada est en train de démanteler le système de sécurité sociale et ne voient aucune différence entre les promesses libérales du gouvernement conservateur Mulroney et ses véritables accomplissements. Comme dit Jeffrey Simpson, il est au moins aussi à droite que le gouvernement de R.B. Bennett l'était. Les Canadiens connaissent la différence entre de belles expressions comme «plus aimable», «plus gentil» et «civisme» et ce que le gouvernement Mulroney a fait jusqu'ici. Ce n'est plus une stratégie dissimulée, tout est à découvert et, de plus en plus, les Canadiens vont s'en rendre compte à mesure que le mandat du gouvernement s'achève.

[Le sénateur Austin.]

Honorables sénateurs, l'économie actuelle a des traits caractéristiques qui inquiètent nos pétitionnaires et qui sont à l'origine de cette vague incroyable de pétitions que nous recevons. Je vais vous parler brièvement de certaines de ces inquiétudes.

Le premier problème est que les bénéfices des sociétés canadiennes ont sérieusement diminué. Cette question devrait intéresser le sénateur Kelly, qui est bien connu dans le monde des affaires. Permettez-moi de vous donner un exemple de la situation en Colombie-Britannique. La baisse des bénéfices des sociétés m'inquiète beaucoup, comme elle inquiète les signataires des pétitions qui me sont envoyées, parce qu'en Colombie-Britannique, la moitié de notre produit intérieur brut dépend directement ou indirectement de l'industrie forestière.

Que se passe-t-il en Colombie-Britannique? Les dix plus grandes sociétés forestières ont enregistré des pertes nettes de 18,1 millions de dollars au cours du troisième trimestre de cette année, à comparer à des bénéfices nets de 183 millions dans la période correspondante de 1989. De janvier à septembre, les profits ont baissé de 67 p. 100. Voilà ce qui inquiète ceux qui m'envoient des pétitions. Voilà le sujet d'inquiétude des citoyens de Vancouver, de Courteney, d'Alberni, de Kimberley, de Kamloops, de Vancouver-Nord et d'autres régions de la Colombie-Britannique. Ils voient l'industrie forestière décliner, ce qui menace leurs emplois. Ils envisagent avec beaucoup de crainte le fardeau supplémentaire que représentera la taxe injuste et régressive que leur impose le gouvernement pour redresser son bilan et pour faire plaisir aux banquiers conservateurs.

Le sénateur Barootes: Votre bilan, pas le nôtre.

Le sénateur Austin: Le vôtre, vous avez plus que doublé la dette, sénateur Barootes. C'est toujours un plaisir de vous entendre, sénateur Barootes.

Quelles sont les raisons de cette crise? Il y en a qui n'ont rien à voir avec la TPS, je l'admets. Premièrement, il y a une nette diminution des mises en chantier aux États-Unis qui ont atteint leur niveau le plus bas depuis huit ans.

Deuxièmement, le dollar canadien est surévalué par rapport au dollar américain. La responsabilité en incombe en grande partie au gouvernement. Le dollar canadien a été maintenu à un niveau trop élevé et a plongé le Canada, comme l'a dit le Conference Board, dans «une récession dont nous sommes les auteurs» et que les Canadiens ne comprennent pas.

Pourquoi a-t-il fallu plonger le Canada dans une récession pour assainir notre économie? C'est au gouvernement de l'expliquer, si en fait il y a une explication. Il garde le silence, probablement parce qu'il n'y en a pas.

Dans ma province, la taxe exécrable sur le bois d'œuvre, qui s'élève à 15 p. 100, un cadeau du sénateur Carney et de ses collègues du Cabinet, fait maintenant partie du prix de base des produits de l'industrie forestière en Colombie-Britannique et nuit gravement à l'économie de cette province. Voilà certaines des raisons.

Le gouvernement actuel veut maintenant imposer une taxe sur les efforts que déploie notre secteur forestier pour accroître son efficacité et sa production, et sur les efforts déployés en faveur de la protection de l'environnement. Vous voyez donc pourquoi les habitants de la Colombie-Britannique exhortent le Sénat d'agir à propos de la taxe sur les produits et services.

En outre, honorables sénateurs, des institutions financières sont aux prises actuellement avec une baisse de la valeur de leur actif et des pertes sur des prêts aux entreprises et sur des hypothèques. Il en résulte qu'elles ne sont pas vraiment capables de relancer l'économie, de l'aider à sortir de la présente récession. Nos institutions financières sont incapables de relancer l'économie parce que les politiques du gouvernement les en empêchent, politiques qui sont la cause de la récession et qui visent à faire du Canada un pays plus sobre, plus net et plus compétitif.

Ceux qui font les frais de ces politiques sont les plus démunis. Il s'est perdu plus d'emplois permanents parmi les femmes que dans tout autre groupe. Elles sont victimes de cette récession dite Made-in-Canada. Elles sont parmi les pétitionnaires qui nous implorent: de les délivrer de la TPS. Les jeunes qui entrent sur le marché du travail sont aussi des victimes—les jeunes qui n'ont pas une formation suffisante pour trouver un emploi. Ils devront payer la TPS.

• (1500)

Hier, les sénateurs d'en face nous ont refusé l'occasion de ménager au moins une faible reprise. Ils nous ont dit: «Faites confiance au gouvernement. Nous n'indexerons pas complètement la taxe. Les inéquités augmenteront en conséquence, mais faites-nous confiance. Un jour, nous finirons par avoir un gouvernement équitable.» Si nous méritons cette équité, pourquoi pas maintenant, honorables sénateurs? C'est ce que veulent les pétitionnaires, l'équité, maintenant.

Honorables sénateurs, je vais présenter ces pétitions. Je sais que mes collègues en ont long à dire au sujet de la TPS et il reste encore beaucoup de chemin à faire dans l'examen de nos amendements. Étant optimiste de nature, je me permets de penser que les sénateurs d'en face reconnaîtront la valeur de certains des amendements que nous présentons ou que les sénateurs indépendants, dans leur grande sagesse, pourraient présenter. Les sénateurs d'en face s'apercevront peut-être que le premier pas à faire pour sauver le gouvernement, s'il reste encore une chance de le sauver, c'est de réexaminer la TPS et de tenir compte du point de vue de la plupart des Canadiens, qui considèrent que c'est une taxe inéquitable qui réduira considérablement leurs revenus et restreindra leurs perspectives économiques.

Le gouvernement nous écoutera peut-être, et peut-être pas, mais au moins nous lui aurons demandé de le faire. Honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir écouté.

Le sénateur Frith: Bien dit!

[*Français*]

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 60 citoyens de la région de Saint-Thomas, Québec, qui demandent au Sénat de rejeter le projet de loi sur la taxe sur les produits et services.

[*Traduction*]

Je regrette que le sénateur Kelly soit absent aujourd'hui, car il serait certainement heureux de savoir que je ne ferai pas de remarques préliminaires, mais que je vais me contenter de lire les noms et adresses de mes pétitionnaires.

[*Lecture des noms des signataires*]

[*Français*]

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: Alors, le nom complet c'est Saint-Thomas de Didyme.

[*Lecture des noms des signataires*]

Cela doit être une localité de la région du Lac Saint-Jean-Saguenay puisque je vois des signatures de gens de Jonquière et de Normandin, également au Lac Saint-Jean.

[*Lecture des noms des signataires*]

L'honorable Thomas H. Lefebvre: Vous avez bien dit Saint-Thomas?

Le sénateur Hébert: Oui, c'est au le Lac Saint-Jean ou au Saguenay. Le nom complet c'est Saint-Thomas de Didyme.

Le sénateur Lefebvre: Ce n'est pas Saint-Thomas d'Aquin?

Le sénateur Hébert: Non, c'est un autre Saint-Thomas.

Le sénateur Lefebvre: Ce n'est pas Thomas Lefebvre?

Le sénateur Hébert: Non, ce n'est pas Thomas Lefebvre, c'est Saint-Thomas de Didyme.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: Maintenant, honorables sénateurs, j'ai une autre pétition qui cette fois est signée par 442 citoyens de la province de Québec, qui demandent au Sénat de rejeter le projet de loi sur la taxe sur les produits et services.

[*Lecture des noms des signataires*]

• (1510)

Le sénateur Hébert: Ça aussi, c'est un petit village du Lac Saint-Jean.

[*Lecture des noms des signataires*]

L'honorable Roch Bolduc: Est-ce que vous avez dit du Lac Saint-Jean?

Le sénateur Hébert: Honfleur, c'est au Lac Saint-Jean?

Le sénateur Bolduc: Non, Honfleur c'est dans le comté de Bellechasse.

Le sénateur Hébert: Je vous remercie sénateur. Franchement je m'excuse. Je ne suis pas obligé de recommencer la lecture? La prochaine fois, je vais vérifier avant de m'avancer. Donc Honfleur c'est dans le comté de Bellechasse, ça n'a rien à voir avec le Lac Saint-Jean.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: Les gens de Honfleur ne sont pas très favorables à la TPS pas plus d'ailleurs que ceux du Lac Saint-Jean que nous avons mentionnés tantôt.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: Je n'ose pas dire dans quel comté c'est.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: Je pense que c'est là que Sir Wilfrid Laurier est né. Si je ne m'abuse . . .

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: Alors, la famille Beaumier au complet est contre la TPS!

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: Je suis en pays inconnu à moins que le sénateur Bolduc ne veuille m'aider . . . Le lac Brière? Sainte-Sophie? Je suis perdu!

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: Saint-André, ça doit être dans le Lac Saint-Jean parce que je vois le nom de Desbiens, peu après.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: Ascension, c'est le nom de la municipalité.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: Larouche, c'est au lac Saint-Jean, ça j'en suis sûr.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: On voit que c'est une famille unie: ils sont tous opposés à la TPS.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1520)

Le sénateur Hébert: C'est un joli nom, ça pourrait être une ville romaine abandonnée sur la côte de la Libye en quelque part.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: C'est vraiment merveilleux!

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: On est en plein dans les Cantons de l'Est avec la communauté anglophone.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: Est-ce que l'on dit en anglais «Pinacle Road»?

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1530)

Maintenant, honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 791 citoyens de la région de Montréal, qui demandent au Sénat de rejeter le projet de loi sur la taxe sur les produits et services.

On change de région. Ça commence par Carmen Joseph, 7307 du Musée, à Montréal, c'est une jolie petite rue juste à côté du Musée des Beaux Arts, rue Sherbrooke.

[*Lecture des noms des signataires*]

C'est toujours le même Saint-Michel, une ville à l'intérieur de l'Ile de Montréal.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1540)

[*Traduction*]

Le sénateur Bosa: Est-ce que cela se termine par un «z» ou un «s»?

[Le sénateur Hébert.]

Le sénateur Hébert: Par un «s».

Le sénateur Bosa: C'est peut-être quelqu'un qui vient du centre de l'Italie.

Le sénateur Hébert: Quelqu'un de la noblesse? Un comte?

Le sénateur Bosa: C'est possible.

[*Français*]

On peut présumer que c'est un Vietnamien ou un Cambodgien, de nouveaux Canadiens.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: C'est un nouveau Canadien, aussi.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: Ce nom ressemble à un nom cambodgien.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: Si l'on regarde les numéros et les rues, on s'aperçoit que des citoyens sont allés de porte à porte. Je l'ai fait à l'occasion dans le passé: sonner à des portes pour demander des signatures. Il faut le faire! Parfois on doit monter deux ou trois escaliers. Toute la rue Marquette a été parcourue ainsi.

[*Lecture des noms signataires*]

Le sénateur Hébert: On voit les gens monter les escaliers, sonner, attendre et faire signer la pétition, redescendre et aller à la porte suivante.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: En espérant, bien sûr, que le gouvernement pourrait les entendre et que cela pourrait compter que de signer une pétition. Ils connaissaient mal le gouvernement!

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1550)

[*Traduction*]

Le sénateur Marsden: J'aimerais vous lire quelque chose une fois que vous aurez terminé.

Le sénateur Hébert: Je n'aurai jamais terminé! Alors si vous avez quelque chose à dire, dîtes-le tout de suite.

Le sénateur Marsden: Il n'y a pas d'urgence, mais cela risque d'être un peu long.

Le sénateur Hébert: Je serai de retour au poste dès qu'il le faudra.

Le sénateur Marsden: Honorables sénateurs, j'ai moi aussi une série de pétitions signées par des citoyens canadiens qui encouragent fortement les sénateurs à voter contre le projet de loi pour les diverses raisons qu'ils énumèrent dans leurs pétitions.

J'aimerais vous lire la première d'une série de pétitions qui ne portent la signature que d'une seule personne. Ces gens se sont manifestement donnés beaucoup de mal pour faire en sorte que leur nom figure sur ces pétitions.

Le premier nom est celui de M. David E. Bronfman, qui habite au 55, avenue Prince Arthur, à Toronto.

Le sénateur Frith: C'est peut-être un des Bronfman. C'est une adresse très prestigieuse.

Le sénateur Marsden: Le 55 Prince Arthur est une adresse prestigieuse. Elle est bien connue à Toronto.

Le sénateur Frith: C'est une adresse prestigieuse.

Le sénateur Marsden: Non seulement est-elle prestigieuse, mais elle est située près de certains des meilleurs restaurants.

[*Lecture des noms des signataires*]

Honorables sénateurs, j'ai également une pétition de Toronto, qui porte la signature de 26 personnes.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1600)

Toutes ces adresses, provenant de la circonscription fédérale de Rosedale, sont celles des gens qui souffriront le plus, je crois, de l'impositon de cette taxe si elle est adoptée, et je suis heureux de présenter leur pétition.

[*Lecture des noms des signataires*]

Il y a 49 noms sur cette page.

[*Lecture des noms des signataires*]

Voici une autre pétition venant de Toronto.

[*Lecture des noms des signataires*]

Tous ces pétitionnaires souhaitent que le Sénat rejette la TPS parce que c'est une taxe injuste qui n'est pas fondée sur la capacité de payer. C'est la même raison qu'invoquent les 25 Canadiens qui ont signé la pétition suivant.

[*Lecture des noms des signataires*]

Nous avons reçu de nombreuses pétitions provenant de ce quartier d'Etobicoke.

[*Lecture des noms des signataires*]

Voici une autre pétition portant la signature de 21 personnes qui dénoncent également la TPS.

[*Lecture des noms des signataires*]

Tous ces citoyens demandent au Sénat de voter contre la taxe sur les biens et services.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai trois noms du 379, avenue Concord.

● (1620)

Le sénateur Turner: C'est là que je suis né.

Le sénateur Marsden: Au 379 avenue Concord?

Le sénateur Turner: Non, au 277.

Le sénateur Marsden: Le sénateur Turner est né là, ce doit donc être un quartier très respectable.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai les noms de 25 autres citoyens qui protestent contre la taxe.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai les noms de 25 autres citoyens qui protestent contre la taxe.

[*Lecture des noms des signataires*]

Enfin, honorables sénateurs, j'ai une dernière pétition.

[*Lecture des noms des signataires*]

Ces citoyens de Toronto et des environs prient le Sénat d'empêcher l'imposition de la taxe sur les produits et services. J'espère que nos vis-à-vis écoutent et qu'ils se rendront à leur prière.

Des voix: Bravo!

L'honorable Joyce Fairbairn: Merci, sénateur Marsden. Je veux maintenant revenir dans l'Ouest. Aujourd'hui, j'ai reçu un nouveau groupe de pétitions, surtout de l'Université de Lethbridge. L'encre est à peine sèche. Encore une fois, des pétitionnaires protestent contre l'application de la TPS aux livres, aux journaux, aux magazines et aux autres imprimés. Ils sont très malheureux que le gouvernement ait jugé bon de défaire l'amendement de la semaine dernière qui aurait ramené à zéro le taux de taxation des imprimés. Ils espèrent qu'en dernière analyse, la raison l'emportera et que les imprimés continueront à n'être pas taxés comme c'est le cas depuis le début de la confédération.

[*Lecture des noms de signataires*]

J'ai le nom de Saighton Meyer, du 1204, 21A avenue sud, Coaldale, Alberta, qui est une petite localité située à 15 minutes d'auto de Lethbridge.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai le nom de Valerie J. Jirnhell, poste restante, Coalhurst, Alberta, qui est une autre petite ville des environs de Lethbridge. Les honorables sénateurs se posent peut-être des questions au sujet des noms de Coaldale et de Coalhurst. Pendant des années, l'exploitation de mines de charbon a été une activité importante dans la région de Lethbridge.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1630)

Dans la même pétition, j'ai encore les noms de 28 personnes qui protestent contre l'application de la TPS sur les livres, les périodiques, les journaux et les autres imprimés.

[*Lecture des noms des signataires*]

Lethbridge, c'est la ville où Skate Canada a eu lieu. Cette manifestation a eu beaucoup de succès. Le patineur albertain Kurt Browning s'y est vu une fois de plus décerner la médaille d'or après une superbe performance, farcie de triples sauts.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre pétition de la ville de Lethbridge. Ces signataires protestent, encore une fois, contre l'application de la TPS aux livres, aux périodiques, aux journaux et aux autres imprimés. Comme je l'ai déjà dit, un certain nombre des personnes qui ont signé ces pétitions m'ont fait part personnellement de leur profond regret face à la décision du gouvernement de rejeter l'amendement que nous avons présenté il y a une semaine. Cet amendement aurait permis de maintenir l'exonération de la taxe sur les livres et les imprimés, qui est en vigueur depuis la Confédération. Cet aspect préoccupe particulièrement les étudiants de l'Université de Lethbridge, qui viennent de la ville du même nom et de localité plus petites de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du sud de la Saskatchewan.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1640)

Comme les sénateurs le savent, Picture Butte est une localité du sud de l'Alberta et l'une des plus importantes productrices de betterave à sucre de la région. C'est une collectivité agricole très sympathique.

La pétition suivante vient aussi de Lethbridge, en Alberta, et dénonce également la taxe sur les livres.

[*Lecture des noms des signataires*]

Je m'arrête ici, honorables sénateurs, parce que je sais que d'autres sénateurs désirent passer à la période des questions. J'ai hâte de poursuivre la lecture de ces pétitions et de montrer ainsi l'ampleur du mouvement de protestation contre la TPS dans ma région de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

PÉRIODE DES QUESTIONS

LA CONSTITUTION

LA COMMISSION BÉLANGER-CAMPEAU—LA REPRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'honorable Philippe D. Gigantès: Honorables sénateurs, je voudrais demander au leader du gouvernement au Sénat—et je suis persuadé que c'est un fait bien connu, mais il m'a échappé—si le gouvernement fédéral est représenté à la Commission Bélanger-Campeau, au Québec.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Si mon collègue veut savoir si le gouvernement fédéral a l'intention de présenter un mémoire à la commission, la réponse est non.

Le sénateur Gigantès: Quelqu'un représente-t-il le gouvernement fédéral en tant que membre de la commission?

Le sénateur Murray: Non. La loi qui a été adoptée au Québec pour créer cette commission prévoyait, sauf erreur, qu'il pouvait y avoir des représentants des partis politiques fédéraux ayant fait élire des députés lors des élections de 1988. À cet égard, mon honorable collègue sait que l'honorable André Ouellet siège à cette commission en tant que représentant du Parti libéral du Canada et que M. Hogue, le député d'Outremont, représente le Parti progressiste conservateur, et non le gouvernement.

Le sénateur Gigantès: Lors de la séance d'hier de la Commission Bélanger-Campeau, des mémoires extrêmement frappants ont été présentés, notamment par le Mouvement Desjardins. M. Ghislain Dufour, du Conseil du Patronat, et M. Ouellet ont contesté les conclusions de certains de ces mémoires.

Le représentant du Parti progressiste conservateur en a-t-il fait autant?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je dois avouer que je n'en ai aucune idée.

Le sénateur Gigantès: Pourriez-vous vous renseigner et nous le faire savoir.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'obtiendrai les comptes rendus que nous pouvons avoir sur les délibérations de cette commission. Cependant, comme j'ai essayé de le souligner, M. Hogue, le député d'Outremont, représente à cette commission non pas le gouvernement fédéral, mais le Parti progressiste conservateur. Il est important de faire cette distinction au sujet de mes propres responsabilités en tant que ministre. Je ne suis pas responsable pas plus que le gouvernement d'ailleurs, des interventions ou de l'absence d'interventions de M. Hogue durant les séances de cette commission.

[Le sénateur Fairbairn.]

Le sénateur Gigantès: Dois-je comprendre que le Parti progressiste conservateur fédéral n'entend pas défendre le fédéralisme devant cette commission?

• (1650)

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je puis assurer au sénateur que le Parti conservateur fédéral défend le fédéralisme. Mon ami n'a qu'à relire les déclarations qui ont été faites ces dernières semaines au Québec, en Ontario et, ces derniers jours, en Alberta par le premier ministre du Canada lui-même, qui est le chef national du Parti progressiste conservateur.

Le sénateur Gigantès: Le leader du gouvernement ne convient-il pas que le tapage qui se fait à la Commission Bélanger-Campeau a en grande partie une résonance séparatiste? Ne croit-il pas que son parti devrait y présenter la contrepartie fédéraliste?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je ne suis pas sûr que je désignerais les mémoires qui sont présentés à la commission en généralisant comme mon ami vient de le faire. Je dois avouer que je me suis limité à lire les comptes rendus dans les journaux du matin et les rapports des observateurs du Bureau des relations fédérales-provinciales qui suivent les délibérations de la commission. Mais non, je ne généraliserais pas cependant comme le sénateur vient de le faire. J'ai l'impression, d'après les comptes rendus qui paraissent dans les journaux, que les divers membres de la commission, y compris le ministre de la Justice du Québec, M. Rémillard, contestent la position de tous ceux qui comparaissent et les obligent à la justifier de manière très détaillée.

Le sénateur Gigantès: Le représentant du Parti conservateur fédéral ne pourrait-il pas élever ces contestations au lieu d'en laisser le soin aux autres?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je n'ai pas vu souvent le nom de M. Hogue dans les comptes rendus des journaux. Cela ne veut pas dire qu'il ne fait pas précisément ce que le sénateur propose. Je ne suis pas en mesure de le dire pour le moment. J'insiste sur le fait qu'il n'entre pas dans mes fonctions ministérielles de répondre au nom d'une personne qui représente un parti et non le gouvernement.

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS ET LE COMMERCE

LA CRISE PROVOQUÉE PAR LES SUBVENTIONS AGRICOLES—LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS

L'honorable Philippe D. Gigantès: Puis-je changer de sujet pour parler du GATT?

Selon les médias, la crise est très grave. Le sous-ministre adjoint du Commerce, Germain Denis, déclare qu'en raison de l'impasse concernant la réduction des subventions agricoles, les négociations sont interrompues dans plusieurs autres domaines, y compris le commerce, les services, les textiles et l'accès aux marchés. Les États-Unis et le Canada ont rejeté les propositions de la Communauté européenne parce qu'ils les jugent insuffisantes. C'est ce que rapporte Germain Denis.

Comment l'honorable ministre interprète-t-il le terme «insuffisantes» dans ce cas?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Excusez-moi, j'ai essayé de lire rapidement les notes d'information que j'ai sur la question et je n'ai pas vu ce terme. L'offre des Européens aurait été jugée insuffisante?

Le sénateur Gigantès: M. Germain Denis a déclaré que l'offre des Européens était insuffisante.

Le sénateur Murray: Cette offre prévoit une réduction de 30 p. 100 des subventions à l'exportation sur une période de cinq ans. L'année de référence est 1986, qui aurait marqué un sommet. Comparativement aux propositions que nous avons formulées et que d'autres pays ont faites, nous la jugeons effectivement insuffisante. Nous avons proposé la suppression complète des subventions à l'exportation ainsi qu'une réduction de 50 p. 100 du commerce, ce qui changerait complètement les subventions intérieures. De plus, je crois que nous avons proposé de réduire les tarifs d'environ 20 p. 100. La proposition européenne est donc insuffisante à cet égard. Elle ne serait pas très efficace, d'après nous, et ne contribuerait pas beaucoup à résoudre les problèmes que soulèvent dans le monde les mesures protectionnistes, les politiques et les programmes qui sont en vigueur dans le secteur agricole.

Le sénateur Gigantès: Le leader du gouvernement aurait-il l'obligeance de nous dire un peu ce qui pourrait arriver si les négociations échouaient, ce qui semble probable? La Communauté européenne ferait-elle cavalier seul, tandis que la guerre des prix continuerait? Qu'arriverait-il? Que faisons-nous pour nous parer à une telle éventualité?

Le sénateur Murray: Je vois mal comment je pourrais conjecturer sur la deuxième partie de la question.

Pour ce qui est de la première partie de la question, mon ami a sans doute lu récemment dans le *Economist* de Londres que le bras de fer au GATT et la position adoptée par certains chefs d'État européens constituent une menace aussi grave que la loi tarifaire Smoot-Hawley vers la fin des années 30. Le bruit court que l'échec de ces négociations et la réapparition du protectionisme vont complètement désorganiser l'économie mondiale.

Le sénateur Gigantès: En réponse à ma . . . Pardon?

Le sénateur Doody: Un autre sénateur tente de poser une question.

Le sénateur Gigantès: Je n'ai pas l'habitude de poser beaucoup de questions. Il ne faut pas prendre des apostrophes pour des questions. C'est sérieux. Le chahut sert à fournir des occasions de plaisanter avec mes amis et à détendre l'atmosphère durant le débat.

Le sénateur Muir: Le chahut, ça vous connaît, n'est-ce pas?

Le sénateur Gigantès: J'adore cela. J'aime autant me faire chahuter que chahuter les autres.

Le sénateur Muir: C'est aussi très irresponsable.

Le sénateur Gigantès: Irresponsable? Je devrais, je crois, soulever le question de privilège à ce sujet. Je vous prie de donner un exemple de ce que vous avancez, Monsieur.

Le sénateur Muir: Vous écrivez tout le temps.

Le sénateur Gigantès: Je fais quoi?

Le sénateur Muir: Vous É-C-R-I-V-E-Z.

Le sénateur Gigantès: É-C-R-I . . .

Le sénateur Muir: . . . V-E-Z.

Le sénateur Gigantès: La Constitution interdit-elle d'écrire? Je sais que Socrate s'opposait à l'écriture, disant qu'elle emprisonnait la pensée.

Le sénateur Muir: Je m'excuse d'être assez stupide pour engager même une discussion avec vous. Je m'en excuse.

Le sénateur Gigantès: J'accepte vos excuses et reconnais votre stupidité.

Le sénateur Muir: Je ne terminerai pas.

Le sénateur Gigantès: Je vous en prie. Ces discussions me plaisent. En fait, j'en fais une collection.

LA CONSTITUTION

LA COMMISSION BÉLANGER-CAMPEAU—LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LE QUÉBEC

L'honorable Philippe D. Gigantès: Pour répondre à une question précédente, qui portait sur la situation constitutionnelle et son examen actuel au Canada, l'honorable leader du gouvernement a dit qu'il ne pouvait pas commenter l'opinion exprimée par un membre de son parti puisque lui, l'honorable leader, est un membre du gouvernement et que c'est en cette qualité qu'il devrait répondre.

Compte tenu de la solidarité du Cabinet, où il a osé commenter les observations de son collègue, l'honorable Benoît Bouchard, qui aurait dit que le Québec devrait négocier seul à seul avec le gouvernement fédéral et ne pas avoir à compter sur l'accord d'autres provinces pour accéder pleinement à la souveraineté, au cas où d'autres provinces ne soient pas d'accord, est-ce là la politique du Cabinet?

● (1700)

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, il faudrait que je prenne connaissance des propos que mon collègue attribue à M. Bouchard et que je les examine dans leur véritable contexte. Pour ce qui est des négociations constitutionnelles directes avec Ottawa, j'ai déjà expliqué ce qui tombe sous le sens : la gamme de questions et de modifications à la Constitution qui peuvent être négociées bilatéralement entre le Parlement fédéral et une province est très limitée.

Comme j'ignore dans quel contexte M. Bouchard a tenu ces propos, je ne saurais vous expliquer ce qu'il a voulu dire exactement lorsqu'il a parlé de déclarer d'abord la souveraineté et de négocier ensuite. Il voulait peut-être faire allusion à une idée déjà exprimée publiquement par un certain nombre de personnes, y compris, si je ne m'abuse, quelques-uns des témoins qui ont comparu devant la Commission Bélanger-Campeau, l'idée selon laquelle le Québec devrait peut-être d'abord affirmer sa souveraineté et ensuite entamer des négociations si le reste du pays refuse d'examiner ses positions constitutionnelles. Je sais que cette idée a été évoquée par diverses personnes et en différentes occasions, y compris tout récemment; elle n'a rien de nouveau.

LES RELATIONS INTERNATIONALES

LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE—LA POLITIQUE DE DÉFENSE DU CANADA—LE RAPPORT D'ÉTAPE

L'honorable Stan Waters: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat et a trait à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui aura lieu ce week-end à Paris. Je pourrais peut-être mettre ma question en contexte.

Au sommet de l'OTAN tenu en juillet dernier à Londres, le premier ministre Mulroney et d'autres chefs de gouvernement des pays membres ont émis une déclaration qui a déclenché un réexamen général de la stratégie et des forces militaires de l'alliance, et ont réaffirmé son désir de nouer des liens plus étroits avec les six pays membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, parfois appelé Pacte de Varsovie. L'OTAN a également proposé que ses 16 pays membres et les six pays membres du Pacte de Varsovie publient une déclaration commune affirmant qu'ils ne sont plus des adversaires. Cette proposition a été acceptée.

À la réunion de novembre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui se tiendra ce week-end, on fera un pas très important. Plus de 50 pays membres assisteront à cette conférence, et leurs discussions aboutiront à la signature d'un traité sur les forces classiques en Europe. Ce traité répond notamment aux objectifs de l'OTAN d'éliminer la capacité de mener une attaque surprise et des opérations offensives soutenues à grande échelle par les pays du Pacte de Varsovie. Il établit un équilibre sûr et stable des forces en Europe à des niveaux sensiblement inférieurs, et plafonne tous les équipements offensifs clés détenus par les groupes d'États appartenant à l'OTAN ou au Pacte de Varsovie.

Honorables sénateurs, ce sont des changements colossaux qui se produisent dans les relations entre l'Est et l'Ouest. Voici ma question au leader du gouvernement: Étant donné ces changements colossaux dans les relations politiques entre l'Est et l'Ouest, le Canada est-il en train de rédiger un livre vert ou un livre blanc sur la défense?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, mon honorable collègue me demande s'il y a un livre vert ou un livre blanc en cours de rédaction. Je ne voudrais pas être tout à fait aussi précis, car je ne connais pas la réponse à la question. Je sais par contre qu'une révision de notre politique de défense est en cours, à la lumière des changements géopolitiques dont parle l'honorable sénateur.

[Le sénateur Murray.]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA CRÉATION DE NOUVELLES AU MOYEN DE SONDAGES—LE CONFLIT D'INTÉRÊTS

L'honorable Keith Davey: Honorables sénateurs, l'honorable leader du gouvernement se rappelle sans aucun doute le dimanche soir 28 octobre et le sondage d'opinion du *Globe and Mail* et de Radio-Canada, où 2 259 Canadiens ont été interviewés. Ce sondage a créé une nouvelle—et je veux souligner qu'il n'en a pas fait le reportage.

Je voudrais poser plusieurs questions. La première s'adresse au leader du gouvernement au Sénat: à son avis, est-ce bien le rôle de Radio-Canada, une société de radiodiffusiion d'État ou un organisme gouvernemental? Est-ce qu'un organisme gouvernemental, Radio-Canada en particulier, devrait créer des nouvelles?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je n'ai pas d'opinion à ce sujet. Dieu merci, cela ne relève pas de ma responsabilité ministérielle. Je demanderai à mon collègue, M. Massé, qui est responsable de Radio-Canada au Parlement, s'il désire faire des commentaires à ce sujet.

L'honorable sénateur connaît bien l'autonomie jalousement protégée de Radio-Canada et les rapports sans lien de dépendance qui doivent exister entre le gouvernement, la population et les journalistes, en particulier à Radio-Canada.

Le sénateur Davey: Le leader du gouvernement au Sénat ne sera pas surpris d'apprendre que moi, j'ai une opinion à ce sujet. Je ne pense pas que ce soit le rôle de cette société.

J'ai une autre question que vous voudrez peut-être renvoyer au ministre. Est-ce le *Globe and Mail* ou Radio-Canada qui est en situation de conflit d'intérêt dans cette affaire? Je pourrais peut-être prendre cela comme point de départ pour poser des questions plutôt précises.

Je voudrais savoir qui a représenté Radio-Canada pour le choix des questions, la présentation du sondage lui-même et l'analyse des résultats de ce sondage.

Étant donné qu'on nous a assurés que Radio-Canada a grand besoin d'argent, la question la plus importante de toutes pour le leader du gouvernement au Sénat est peut-être la suivante: combien d'argent cette société a-t-elle dépensé ou donné pour faire effectuer ce sondage?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, dans presque toute une vie passée à observer le Parlement, je ne suis pas certain d'avoir jamais vu poser au ministre des questions aussi détaillées sur les activités de Radio-Canada ni, en fait, ne l'ai vu y répondre. Si j'ai tort et s'il est légitime de déposer ce genre de renseignements au Parlement, alors je serai heureux de le faire. Je veillerai certainement à ce que les questions de mon collègue soient transmises au ministre des Communications.

Le sénateur Davey: J'accepte assurément la réponse de l'honorable leader. À mon avis, ces renseignements devraient être publics et faciles à obtenir, et vous devriez n'avoir aucun mal à vous les procurer. Je suis persuadé que ce sera le cas.

LA COUPE VANIER

LE CHAMPIONNAT DE FOOTBALL UNIVERSITAIRE—LA VINGT-SIXIÈME COUPE COLLÉGIALE ANNUELLE—LE REPORTAGE RADIOPHONIQUE DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Keith Davey: Ma question supplémentaire suivante porte sur un sujet que le leader du gouvernement au Sénat n'aime pas que j'aborde. Elle porte sur la SRC et les matchs de football. Cette fois-ci, je voudrais parler de la coupe Vanier.

• (1710)

Une voix: C'est quoi au juste la coupe Vanier?

Le sénateur Davey: Je suis heureux que vous me l'ayez demandé. La coupe Vanier, c'est un match de football qui aura lieu au Skydome.

Le sénateur Frith: Il a toujours la réponse à tout.

Le sénateur Grafstein: On l'a appelée ainsi en souvenir d'un ancien gouverneur général.

Le sénateur Davey: Le match aura lieu au Skydome le samedi 24 novembre 1990. Ce sont les championnats de football universitaire. Il reste quatre équipes pour participer aux semi-finales, et elles joueront ce week-end. Il s'agit de St. Mary's, de l'Université Western, de Bishop's . . .

Le sénateur Frith: Attendez un instant. La Saskatchewan est la prochaine.

Le sénateur Davey: . . . et de l'Université de Saskatchewan. C'est la vingt-sixième coupe collégiale annuelle, que l'on appelle maintenant la coupe Vanier en l'honneur de l'éminent ancien gouverneur général.

Le leader du gouvernement sait-il que la SRC, qui a grand besoin d'argent, a toujours radiodiffusé ces matchs? Elle l'a toujours fait jusqu'à maintenant, mais pas cette année.

Le sénateur Perrault: Quelle honte!

Le sénateur Davey: Comme je l'ai souvent répété dans d'autres circonstances, nous avons seulement quelques institutions nationales au Canada, mais elles ne sont pas assez nombreuses. Le football collégial et la coupe Vanier sont devenus une institution dans notre pays. Mais cette année, le match ne sera pas radiodiffusé—du moins pas sur les ondes de la SRC. Certains amis de la Standard Broadcasting ont décroché le contrat et le match sera diffusé sur les ondes de diverses stations radiophoniques d'un bout à l'autre du pays.

J'ai appris que la diffusion du match aurait coûté 2 600 $ à la SRC. Le leader du gouvernement sera peut-être en mesure de nous fournir des renseignements sur le sondage effectué par la SRC et le *Globe and Mail*. Je suis convaincu qu'il tiendra parole et qu'il tentera de nous les fournir. Il ne réussira peut-être pas, mais je suis sûr qu'un tel sondage coûte beaucoup plus cher que les 2 600 $ que coûte la diffusion du match de la coupe Vanier. Je me demande quelles sont les véritables priorités de la SRC, parce que j'estime que la diffusion publique est très importante et aussi parce que j'avais coutume d'avoir grande confiance en la SRC.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je tenterai d'obtenir des renseignements à ce sujet.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA CRÉATION DE NOUVELLES AU MOYEN DE SONDAGES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Pour revenir au sondage mentionné par le sénateur Davey, je trouve très inquiétant que des députés ou des sénateurs, en leur qualité de membres du Parlement, exigent ou tentent d'obtenir des renseignements au sujet de cette . . .

Le sénateur Bélisle: Société d'État?

Le sénateur Murray: . . . journaliste ou tout autre employé de la Société Radio-Canada a participé à un quelconque exercice journalistique.

Le sénateur Perrault: Pourquoi pas? Il s'agit de deniers publics.

Le sénateur Murray: Eh bien, la Société Radio-Canada fait peu de chose sans les deniers publics. Cependant, cela ne veut pas dire qu'il ne devrait pas y avoir de limite au droit de regard du Parlement sur les activités de cette société.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Ces questions pourraient très bien s'y rapporter.

Le sénateur Murray: Il devrait y avoir des limites aux informations qu'on peut exiger de la société Radio-Canada, de ses journalistes notamment. Il est très facile de franchir la ligne qui sépare une demande légitime de l'intimidation réelle ou perçue comme telle. Il faut faire preuve d'une grande prudence.

Si j'ai tort—c'est-à-dire si c'est le genre d'information qui a été fourni dans le passé, il le sera de nouveau, j'y verrai. Pour l'heure, tout ce que je peux faire, c'est présenter les questions au ministre responsable de la société Radio-Canada, qui décidera ce qu'il faut faire.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, à titre de complément à ce que le leader du gouvernement a dit en réponse à la question du sénateur Davey, on pourrait peut-être demander au gouvernement quelle est sa position sur cette ligne à ne pas franchir.

Le sénateur Murray: Je me préoccupe de la question que le sénateur Davey a posée sur le sondage. Il veut savoir quel employé . . .

Le sénateur Frith: Oui, je comprends.

Le sénateur Murray: . . . a conçu le questionnaire; a analysé les données, les a présentées, etc. Il devrait suffire au sénateur de savoir que le chef du service des nouvelles de Radio-Canada est M. ou M^me^ Chose et que cette personne est responsable des activités de son service et relève du président et du conseil d'administration de Radio-Canada.

J'ai de sérieuses inquiétudes à l'idée de fouiller trop loin dans les opérations internes et à exposer sur la place publique des noms d'employés qui ont effectué des tâches particulières dans un projet de ce genre. Mais j'ai peut-être tort. Si c'est là le genre d'information produite dans le passé et qui doit être

dévoilée au Parlement, elle le sera. Je demanderai conseil à mon collègue, M. Masse.

Le sénateur Davey: J'ai un commentaire à ajouter. J'ai beaucoup de respect pour le leader du gouvernement et j'estime même qu'il est—j'espère qu'il me pardonnera l'expression—un vieux routier des sondages. Vous avez lu beaucoup de sondages au cours de votre vie, comme beaucoup d'entre nous d'ailleurs. C'est ainsi que l'on interprète les sondages. C'est ce que l'on fait des chiffres. Vous le savez et nous le savons tous.

Le sénateur Frith: Et les questions!

Le sénateur Davey: Mais il est extrêmement important de savoir qui compose les sondages. Ce n'est pas une question que vous pouvez poser à un organisme du secteur privé. Nous parlons d'une agence du gouvernement du Canada. Peut-être n'êtes-vous pas d'accord avec cela, mais j'ai l'impression que vous pensez comme moi que la SRC ne doit pas se lancer dans les sondages. Cela nous éviterait d'avoir à poser ce genre de questions. Tant que la SRC se livrera à des sondages, et, si vous me pardonnez l'expression, fera son lit avec le *Globe and Mail*—alliance des plus suspectes, si je puis dire—je pense que mes questions seront légitimes. J'accepte votre déclaration et j'espère que vous trouverez quelque chose à nous dire.

Le sénateur Murray: J'ai vu des critiques de ce sondage. J'ai vu des analyses dans un journal. Je pense avoir vu une réponse à la critique de quelqu'un de la SRC. Je suis convaincu que le questionnaire et les données sont disponibles. Il ne serait que normal, dans le monde journalistique, que tout cela soit rendu disponible. Mon ami peut faire sa propre analyse ou faire faire une analyse. Ce que j'ai plus de difficulté à accepter, c'est qu'il insiste pour connaître l'identité de l'employé de la SRC qui a participé au projet. Je n'ai pas d'opinion arrêtée sur l'à-propos, pour Radio-Canada, de se lancer dans les activités de sondage, mais je comprends pourquoi il faudrait l'empêcher d'en faire compte tenu de son rôle dans le domaine journalistique. Je ne vois pas pourquoi il faudrait empêcher Radio-Canada de faire ce qu'une entreprise privée . . .

Le sénateur Davey: La réponse à cela, c'est que la Société Radio-Canada a pour rôle de rapporter les nouvelles, non d'en créer.

Le sénateur Murray: Mais d'autres réseaux ou stations et d'autres médias font des sondages.

Le sénateur Davey: Mais il s'agit de sondages privés, faits par des stations privées et leurs employés. Celui-ci met en jeu le gouvernement du Canada!

Le sénateur Murray: Non, il ne s'agit pas du gouvernement du Canada.

Le sénateur Bonnell: Il s'agit du Parlement du Canada!

Le sénateur Perrault: Il s'agit d'une société d'État!

Le sénateur Murray: C'est une société de radiodiffusion publique. Je ne suis pas sûr qu'on doive l'empêcher de faire ce que font ses concurrents.

Le sénateur Barootes: Les libéraux . . .

Le sénateur Davey: J'ai quelque chose à dire au sujet de l'intervention du sénateur Barootes sur les libéraux.

Le sénateur Barootes: Non!

[Le sénateur Murray.]

Le sénateur Davey: À ma connaissance, le Parti libéral n'a jamais fait d'enquêtes d'opinion publique en collaboration avec la Société Radio-Canada.

Le sénateur Bosa: C'est exact, non plus qu'en collaboration avec le *Globe and Mail*.

Le sénateur Davey: Je vous saurais gré de répondre à mes questions.

● (1720)

LES RELATIONS COMMERCIALES CANADA—ÉTATS-UNIS

LA RENÉGOCIATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE CANADA—ÉTATS-UNIS SUR LE BOIS D'ŒUVRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Raymond J. Perrault: Honorables sénateurs, le syndicat le plus important de la Colombie-Britannique est le Syndicat international des travailleurs unis du bois d'Amérique. Les membres de ce syndicat ont fait part de la vive inquiétude que leur inspire la position concurrentielle de l'industrie forestière canadienne par rapport à sa contrepartie américaine. Les honorables sénateurs se souviendront qu'il y a quelques jours, j'ai attiré l'attention du Sénat sur la situation déplorable de l'industrie forestière, non seulement en Colombie-Britannique, mais partout au Canada. Je réitère ma demande pressante au gouvernement de renégocier le protocole d'entente qu'il a conclu avec les États-Unis d'Amérique dans les années 80, tout en estimant que l'annulation pure et simple de cette entente serait encore notre meilleure option.

Même si l'industrie forestière des États-Unis n'a jamais pu prouver que les producteurs forestiers canadiens jouissaient d'un avantage concurrentiel injuste sur le marché américain, le gouvernement actuel a plié l'échine devant les pressions américaines en acceptant d'imposer une pénalité de 15 p. 100 aux compagnies forestières canadiennes. Il y a quelques semaines, alors qu'il était de passage en Colombie-Britannique, M. Simon Reisman a déclaré qu'à la réflexion, nous aurions dû nous montrer plus fermes dans nos négociations avec les États-Unis, mais qu'il fallait bien faire des concessions. Je regrette que ce soit l'industrie forestière de la Colombie-Britannique qui en ait fait les frais. M. Reisman a ajouté que s'il devait renégocier ce dossier, il s'y prendrait différemment. Les habitants de la Colombie-Briannique sont d'accord avec lui sur ce point.

À l'époque où cette mesure injuste et discriminatoire a été imposée à nos producteurs forestiers sous les coups de boutoir du tandem Mulroney-Reagan, nos producteurs ont prédit que la folie du gouvernement se révélerait au grand jour aux premiers signes d'une récession. Qu'ils seraient les premiers à souffrir d'un relentissement de la construction résidentielle aux États-Unis. C'est fait maintenant. Cette sombre prédiction se confirme.

Il y a quelques jours, le Syndicat international des travailleurs unis du bois d'Amérique a demandé que cette entente injuste et infamante avec les États-Unis soit renégociée. Le patronat partage le point de vue du syndicat à ce chapitre. Le gouvernement de la Colombie-Britannique et les autres partis politiques provinciaux préconisent l'annulation ou, à la rigueur, la renégociation de cette entente. Voici ma question:

le gouvernement fédéral accepterait-il d'ouvrir les pourparlers pour rendre un peu justice à l'une des plus importantes industries du Canada? C'est une question prioritaire dans l'Ouest, et j'espère que le gouvernement nous dira qu'il s'en préoccupe lui aussi.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je prends note de la question.

L'EMPLOI ET L'IMMIGRATION

L'ARRIÉRÉ DES DEMANDES DE RÉFUGIÉS—LA POSSIBILITÉ D'UNE AMNISTIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Peter Bosa: Honorables sénateurs, je veux poser une question au leader du gouvernement au Sénat. Il y a deux ans, quelque 100 000 réfugiés attendaient que leur cas soit étudié par les autorités de l'immigration au Canada. À l'heure actuelle, le dossier de seulement 20 000 de ces réfugiés a été traité. Certains sont rendus à bout, comme par exemple ce réfugié polonais à Montréal qui a tenté de se suicider la semaine dernière. En fait, le docteur Cécile Rousseau, de l'hôpital Douglas à Montréal, signale qu'un grand nombre d'autres réfugiés sont désespérés. Je me demande si, compte tenu de la situation dramatique, le gouvernement a envisagé d'accorder le statut de réfugié à tous ceux qui l'ont demandé au Canada, de façon à éliminer l'arriéré.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, cette option a été étudiée il y a un certain temps et elle a été rejetée. Pour ce qui est de la commission du statut de réfugié, je vais obtenir un rapport à jour de son activité et je vous en ferai part dès que possible.

Le sénateur Bosa: L'honorable sénateur sait-il que, sur les 28 000 cas qui attentent d'être traités dans la province de Québec, seulement 4 800 ont en fait été réglés et, seulement 124 demandes ont été rejetées? Ces chiffres montrent qu'un nombre très peu élevé de réfugiés seraient refoulés en vertu du processus; par conséquent, le fait d'accorder le statut de réfugié ne serait pas contraire à ce que les gouvernements antérieurs ont fait.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je ne conteste pas mais je ne garantis pas non plus les chiffres avancés par mon ami, et je n'endosse certainement pas l'interprétation qu'il en fait. Cela dit, je vais demander à ma collègue, M^me^ McDougall, de me faire part de ses observations pertinentes au moment de me fournir le rapport auquel j'ai déjà fait allusion.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Robert Muir: Honorables sénateurs, j'étais enchanté d'entendre les questions posées par le sénateur Davey, et j'espère qu'il y donnera suite. Un ancien distingué premier ministre du Canada, le très honorable Louis Saint-Laurent, qui était respecté de tous, a écrit une lettre inoffensive à Radio-Canada, et l'opposition conservatrice de l'époque l'a massacré. Puis, lorsque les conservateurs ont accédé au pouvoir, un autre homme politique respecté, l'honorable George Nowlan, qui était responsable de Radio-Canada, refusait catégoriquement de parler à qui que ce soit des activités de la société. Cela dure depuis longtemps, quel que soit le parti au pouvoir.

Je veux demander au leader du gouvernement au Sénat, pendant qu'il vérifie les autres renseignements, de vérifier si le gouvernement a l'intention de continuer à protéger des personnes ou des groupes à Radio-Canada. Pendant que le sénateur Davey posait sa question, un des sénateurs libéraux a mentionné que Radio-Canada utilise des fonds publics, ce qui est vrai. C'est une société d'État. Le public semble au courant de toutes les activités des parlementaires, tant ici qu'à l'autre endroit. Je me demande si le leader du gouvernement pourrait nous dire si le gouvernement a l'intention de continuer à tout cacher en ce qui concerne Radio-Canada. Je ne parle pas ici du sondage dont le sénateur Davey a parlé plus tôt.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, il n'est pas question ici de cacher ce qui se passe à Radio-Canada, mais les gouvernements ont décidé, les uns après les autres, avec raison, de ne pas se mêler des décisions courantes prises par le réseau au sujet de la gestion, de la programmation et des questions journalistiques. Le contrôle qu'exerce le Parlement et le gouvernement se limite à ceci: premièrement, Radio-Canada doit demander ses fonds au Parlement; deuxièmement, nous nommons le président, le directeur général et le conseil d'administration de la société. Si nous jugeons qu'ils administrent mal la société ou qu'ils ne s'occupent pas des affaires de la société d'une façon qui soit appropriée et conforme aux attentes des Canadiens, nous avons la possibilité de démettre les administrateurs et le président de leurs fonctions.

LES POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Robert Muir: Honorables sénateurs, j'ai une courte question supplémentaire à poser. Au sujet du conseil d'administration, est-ce que le leader du gouvernement pourrait nous dire quels pouvoirs il détient réellement? J'ai parlé à des gens qui en ont fait partie à différents moments. Ils disent qu'ils n'avaient pas beaucoup de pouvoirs.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans l'actuelle Loi sur la radiodiffusion, ainsi que dans le projet de loi sur la radiodiffusion qui est encore à l'étude à la Chambre des communes et que nous espérons recevoir sous peu. Mon ami pourra alors en juger par lui-même et peut-être participer au débat.

[Français]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'HONORABLE BENOÎT BOUCHARD—DÉCLARATIONS DANS LES JOURNAUX

L'honorable L. Norbert Thériault: Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire qui s'adresse au leader du gouvernement au Sénat, à la suite de celle de l'honorable sénateur Gigantès, à propos des déclarations de l'honorable Benoit Bouchard.

Il y a une dizaine de jours, j'avais demandé au leader du gouvernement au Sénat s'il pensait qu'il était approprié pour les ministres du gouvernement canadien (pas les ministres du gouvernement du Québec) d'essayer de ne pas enflammer la situation puisque nous sommes en pleine discussion constitutionnelle au Québec et que aussi nous avons en même temps le Groupe de consultation des citoyens de monsieur Spicer.

Dans le *Journal de Montréal* du 10 novembre, l'on cite monsieur Benoît Bouchard et je vous cite le titre de cet article:

«Ou on change de structure, ou le Québec devient souverain».

On trouve aussi une autre en-tête dans le même journal, citant le même ministre qui encore, à ma connaissance, est un ministre du gouvernement canadien, celui de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. C'est un ministère très important, d'un bout à l'autre du pays.

L'autre en-tête est:

Il voterait encore «oui»!

Est-ce que le leader du gouvernement au Sénat pense qu'il est vraiment approprié pour un ministre du gouvernement canadien de faire actuellement de telles déclarations?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, mon ami fait allusion à un article dans un journal de Montréal que je n'ai pas vu. Je n'ai pas pris connaissance du texte de mon collègue, monsieur Bouchard.

Évidemment, avant de commenter cette déclaration, j'aurai à lire ce qu'il a dit textuellement et peut-être même à lui poser plusieurs questions sur l'interprétation faite par l'honorable sénateur.

Pour le moment, je n'ai pas l'intention de commenter cette déclaration.

Le sénateur Thériault: Honorables sénateurs, j'accepte gracieusement la réponse du ministre pourvu que d'ici quelque temps quelqu'un fasse des commentaires sur ces déclarations.

Je sais que le ministre n'aime pas ces questions. Je sais comment il a réagi à ma question de la semaine dernière et à la question de mon collègue le sénateur Gigantès. C'est une question que des gens devraient se poser. Il y a encore des gens au Canada qui veulent un pays. Il y a des Québécois qui veulent un pays, des Canadiens français qui veulent un pays, des Canadiens anglais qui veulent un pays.

Quand les gens qui ne sont pas du Québec voient et entendent un ministre du gouvernement canadien faire de telles déclarations . . . j'espère que quelqu'un au gouvernement fédéral fera des commentaires. Je vais attendre avec impatience et même avec patience la réponse que le leader du gouvernement au Sénat m'apportera.

● (1730)

[*Traduction*]

LE GOLFE PERSIQUE

L'ÉTAT DE L'ALLIANCE CONTRE L'IRAK—L'ENTRETIEN BAKER-CLARK AUX BERMUDES—LES PRINCIPAUX POINTS DISCUTÉS

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au leader du gouvernement au Sénat. Le secrétaire d'État américain James Baker et notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Clark, se sont entretenus hier aux Bermudes, nous dit-on. M. Baker aurait mis M. Clark au courant des derniers développements concernant l'alliance entre l'Ouest et les Arabes contre l'Irak. Est-ce que le leader du gouvernement pourrait nous informer des principaux points de la discussion?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, le secrétaire d'État américain venait juste de terminer une tournée dans sept pays. Lui-même et M. Clark ont profité de cette rencontre pour passer en revue les entretiens précédents de M. Baker et pour discuter de questions d'intérêt commun portant sur la situation non seulement dans le golfe Persique, mais aussi dans d'autres régions du monde.

Mon ami sait sans doute qu'après les Bermudes, M. Clark doit se rendre en Tchécoslovaquie, en Union soviétique, en Turquie, en Jordanie et en Israël. Je ne pense donc pas le voir en personne pendant quelque temps puisqu'il ne sera pas de retour avant la fin du mois. Cependant, si l'honorable sénateur souhaite obtenir des renseignements sur des questions particulières, j'essaierai de les obtenir du cabinet de M. Clark ou du ministère des Affaires extérieures.

LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE CANADA—LE MAINTIEN DES SANCTIONS—LE BLOCAGE DES BIENS COMMERCIAUX IRAKIENS AU CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Le leader du gouvernement pourrait-il se renseigner sur les divergences de vues éventuelles entre les deux ministres sur la stratégie, la tactique ou la politique suivies par les États-Unis afin de régler la crise du Golfe? De plus, quels engagements M. Clark a-t-il pris, sur le plan militaire ou sur d'autres plans, au nom du gouvernement du Canada? Ce sont là des renseignements qui intéresseraient sûrement beaucoup le Sénat.

J'ai une question supplémentaire à poser. Le leader du gouvernement au Sénat pourrait-il nous dire si, dans le cadre des sanctions décrétées contre l'IRak, des mesures ont été prises au Canada pour bloquer les biens commerciaux irakiens?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Je devrai vérifier ce qu'il en est des biens commerciaux de l'Irak avant de faire une déclaration officielle là-dessus. Au cours de la rencontre des Bermudes, aucune demande n'a été faite au Canada pour qu'il accroisse ou modifie sa capacité militaire dans le Golfe.

M. Clark a réaffirmé la position du Canada: Saddam Hussein doit comprendre que, si tous les efforts diplomatiques échouent, la communauté internationale est disposée à recourir à la force pour faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et que le Canada a une forte préférence pour que le recours à la force, s'il est nécessaire, soit autorisé par les Nations Unies. Voilà la position du Canada, qui a été réaffirmée par M. Clark lors de ses entretiens aux Bermudes.

Le sénateur Grafstein: Je comprends bien la réponse du leader du gouvernement. Dans ma question de tout à l'heure, j'ai parlé des engagements militaires ou autres. Nous sommes-nous engagés à prendre d'autres mesures dans le cadre des

sanctions ou d'une politique générale? Ma question ne portait pas que sur le soutien militaire, mais aussi sur les mesures nouvelles qui pourraient être prises.

Le sénateur Murray: Je comprends bien la question de l'honorable sénateur, et je vais me renseigner.

LES MANŒUVRES MILITAIRES AMÉRICAINES—LA PARTICIPATION DES EFFECTIFS CANADIENS

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Hier, le gouvernement des États-Unis a annoncé que ses «marines» en poste dans la région du Golfe allaient entreprendre des manœuvres militaires à moins de dix milles de la frontière irakienne. Des membres de nos forces militaires, aériennes ou navales, participeront-ils à ces manœuvres?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Encore une fois, honorables sénateurs, je devrai me renseigner.

[*Français*]

LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

LES EXCUSES DU PREMIER MINISTRE AUX CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE, ITALIENNE ET UKRAINIENNE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, je voudrais demander au leader du gouvernement au Sénat la question suivante: Quand le premier ministre du Canada présente des excuses aux Japonais pour le traitement qu'ils ont subi pendant le deuxième conflit mondial, quand il présente des excuses aux Italo-Canadiens, quand il présente des excuses aux Ukrainiens, est-ce qu'il le fait en son nom personnel, au nom du gouvernement du Canada, au nom du gouvernement en tant qu'exécutif ou au nom de la Reine de droit du Canada?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, il le fait au nom du gouvernement canadien dont il est le chef mais avec, j'en suis certain, l'appui de la vaste majorité de ses concitoyens et des parlementaires canadiens.

LA DÉPORTATION DES ACADIENS—POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES EXCUSES

Le sénateur Corbin: Honorables sénateurs, je ne fais aucun commentaire sur le mérite des excuses de part et d'autre.

Mais il y a bien des concitoyens de ma province du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du Prince-Edouard, de la Nouvelle-Écosse et d'ailleurs qui se demandent si le gouvernement va un jour offrir des excuses au peuple Acadien qui fût déporté, privé de ses terres, envoyé aux quatre vents. Est-ce qu'un jour le gouvernement canadien va présenter des excuses aux Acadiens?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, ces événements tragiques ont eu lieu si je ne me trompe en 1755, bien avant la Confédération.

Le sénateur Corbin: Honorables sénateurs, justement l'autorité du gouvernement présent ou le droit que le gouvernement présent a de faire ce qu'il fait est la suite de succession d'événements. Nous sommes les héritiers de notre passé. Le gouvernement du jour qui offre des excuses n'est pas le gouvernement qui aurait commis ces actes. Je ne vois pas quelle est la difficulté.

Est-ce que vous êtes en train de dire que c'est le gouvernement britannique qui devrait offrir des excuses aux Acadiens pour le sort qu'ils ont subi, pour la compensation des pertes qu'ils n'ont jamais reçue?

C'est une question sérieuse. C'est une question que beaucoup d'Acadiens se posent. Vous avez dit que la vaste majorité des Canadiens approuve ce que fait le gouvernement. Je ne me prononce pas là-dessus. Mais beaucoup de Canadiens et surtout des Acadiens me demandent: Pourquoi le gouvernement fait-il cela? Nous n'avons pas demandé d'excuses. Nous n'avons pas demandé de compensations. Nous n'avons pas reçu d'excuses. Nous n'avons pas reçu de compensations. Tout à coup, pourquoi cette série d'excuses? Il y a des gens qui ne comprennent pas ça au pays, franchement. Je pense que le gouvernement devrait s'expliquer d'avantage ou offrir une fois pour toute des excuses à tous les groupes qui ont été maltraités. On pourrait peut-être commencer par les aborigènes de ce pays.

● (1740)

[*Traduction*]

L'INTERNEMENT DES CANADIENS-ITALIENS—LA NATURE DE L'INDEMNISATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, le leader du gouvernement au Sénat aurait-il l'amabilité de nous faire savoir en confidence cet après-midi quelle sorte de rétribution le gouvernement du Canada envisage à l'égard des Canadiens-Italiens qui ont été victimes de persécution de la part du gouvernement fédéral lors de la Seconde Guerre mondiale.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, «rétribution» n'est certainement pas le terme approprié.

Le sénateur Haidasz: Disons alors indemnisation.

Le sénateur Murray: Que je sache, le premier ministre n'a pas parlé d'indemnisation lors de son discours à Toronto. Au cas où j'aurais tort, je prends note de la question, ne serait-ce que pour confirmer mon impression que le premier ministre n'a pas parlé d'indemnisation dans son exposé.

Le sénateur Haidasz: Le gouvernement fédéral doit sûrement envisager d'indemniser les Canadiens-Italiens tout comme il a indemnisé les Canadiens-Japonais.

LES EXCUSES À PRÉSENTER À DES CANADIENS D'AUTRES ETHNIES—L'ÉTUDE PAR LE GOUVERNEMENT

L'honorable Stanley Haidasz: J'ai une question supplémentaire à poser au leader du gouvernement.

Pourrait-il nous dire si le gouvernement fédéral dont il fait partie songe également à présenter des excuses aux Canadiens d'origine polonaise, bulgare, turque ou autre qui ont aussi été enfermés dans des camps de concentration pendant la Première Guerre mondiale?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Lorsque le

premier ministre s'est rendu récemment dans l'ouest du Canada, honorables sénateurs, il s'est entretenu avec des Canadiens ukrainiens des épreuves qu'ils ont dû subir pendant la Première Guerre mondiale. J'ignore s'il a discuté ouvertement de la situation des Canadiens des autres ethnies que mon honorable collègue a mentionnés. Je me renseignerai.

Le sénateur Haidasz: Le ministre pourrait-il en profiter pour nous faire savoir le plus tôt possible si le gouvernement entend présenter des excuses officielles aux Canadiens d'origine chinoise dont les ancêtres ont dû payer une taxe de capitation notamment s'ils voulaient faire venir leur femme au Canada.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je vais me renseigner à ce sujet.

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS

LA DÉMISSION DE M^me^ PAQUETTE-SÉVIGNY—LA NOMINATION D'UN REMPLAÇANT

L'honorable Joyce Fairbairn: Honorables sénateurs, j'ai une question pour le leader du gouvernement au Sénat.

Nous apprenons aujourd'hui que la Commission Spicer a un membre de moins à la suite de la démission de M^me^ Thérèse Paquette-Sévigny. Le leader du gouvernement nous dirait-il si M^me^ Paquette-Sévigny sera remplacée par une femme du Nord, compte tenu du fait qu'on s'est plaint au Groupe de consultation de M. Spicer que cette vaste région de notre pays n'y est pas représentée. Ce serait peut-être l'occasion idéale pour corriger la situation.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): La seule chose dont je suis certain, honorables sénateurs, c'est que M^me^ Paquette-Sévigny sera remplacée. Aucune décision n'a été prise au sujet de sa remplaçante ou de son remplaçant.

Le sénateur Fairbairn: Le leader du gouvernement serait-il disposé à appuyer la candidature d'une personne du Nord?

Le sénateur Murray: Comme d'habitude, le leader du gouvernement au Sénat est disposé à transmettre les instances du sénateur Fairbairn.

L'honorable Jack Austin: Honorables sénateurs, peut-être le sénateur Murray tiendrait-il compte des recommandations du sénateur Doyle, car il a écrit la belle lettre qui a été publiée dans la *Gazette* du 9 novembre.

Le sénateur Murray: Bien sûr, honorables sénateurs.

[Le sénateur Murray.]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—REJET DE LA MOTION D'AMENDEMENT

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, comme il est maintenant 15 h 45, en vertu de l'alinéa P-3*a*) des dispositions provisoires du Règlement, le Sénat va maintenant procéder au vote sur la motion du sénateur MacEachen d'amendement au projet de loi C-62.

Honorables sénateurs, l'honorable sénateur Kelly, appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, a proposé que le projet de loi C-62 soit lu pour la troisième fois.

• (1750)

Un amendement, l'honorable sénateur Kolber, au nom du sénateur MacEachen, appuyé par le sénateur Buckwold, a proposé:

> Que le projet de loi C-62 ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais qu'il soit modifié de façon à offrir un allégement fiscal transitoire aux négociants inscrits en leur consentant un remboursement égal à la valeur de la taxe afférente à leur inventaire et, en outre, à offrir un allégement fiscal transitoire plus équitable dans le cas de certains immeubles d'habitation et pour les compagnies générales d'assurance:
>
> *a*) en remplaçant la ligne 38, à la page 14, par ce qui suit:
>
> «du paragraphe 337(7), au montant de la taxe payée relativement à l'inventaire suivant vérification faite par le ministre ou, si le ministre n'est pas en mesure de vérifier ce montant, au montant calculé»;
>
> *b*) à la page 16, en remplaçant la ligne 37 par ce qui suit:
>
> «mière fois entre 1990 et avril 1992;»;
>
> b.1) aux pages 16 et 17, en remplaçant les lignes 41 à 50, page 16, et les lignes 1 à 5, page 17, par ce qui suit:
>
> «éventuel du montant visé à l'alinéa *e*), *f*) ou *g*) sur tout remboursement visant l'immeuble qui est versé à une autre personne en application du présent paragraphe:
>
> *e*) la taxe de vente fédérale estimative applicable à l'immeuble, si celui-ci est achevé en grande partie avant 1991 et la possession est transmise avant avril 1992;
>
> *f*) 2/3 de la taxe de vente fédérale estimative applicable à l'immeuble, si celui-ci est achevé en grande partie après 1990 mais avant le 15 février 1991 et la possession est transmise avant avril 1992;
>
> *g*) 1/3 de la taxe de vente fédérale estimative applicable à l'immeuble, si celui-ci est achevé en grande partie après le 15 février 1991 mais avant

avril 1991 et la possession est transmise avant avril 1992.»;

c) à la page 17, en remplaçant les lignes 20 à 34 par ce qui suit:

«tuel du montant visé au sous-alinéa (i), (ii) ou (iii) sur tout remboursement visant l'immeuble qui est versé à une autre personne en application du présent paragraphe:

(i) le montant correspondant à 50 % de la taxe de vente fédérale estimative applicable à l'immeuble, si celui-ci est, le 1er janvier 1991, achevé à plus de 25 % mais non à plus de 50 %,

(ii) le montant correspondant à 75 % de la taxe de vente fédérale estimative applicable à l'immeuble, si celui-ci est, le 1er janvier 1991, achevé à plus de 50 % mais non à plus de 75 %,

(iii) le montant correspondant à 100 % de la taxe de vente fédérale estimative applicable à l'immeuble, si celui-ci est, le 1er janvier 1991, achevé à plus de 75 %;»;

c.1) aux pages 17 et 18, en remplaçant les lignes 37 à 51, page 17, et les lignes 1 et 2, page 18, par ce qui suit:

«visé au sous-alinéa (i), (ii) ou (iii) sur tout remboursement visant le logement qui est versé à une autre personne en application du présent paragraphe:

(i) le montant correspondant à 50 % de la taxe de vente fédérale estimative applicable au logement, si l'immeuble d'habitation en copropriété dans lequel celui-ci est situé est, le 1er janvier 1991, achevé à plus de 25 % mais non à plus de 50 %,

(ii) le montant correspondant à 75 % de la taxe de vente fédérale estimative applicable au logement, si l'immeuble d'habitation en copropriété dans lequel celui-ci est situé est, le 1er janvier 1991, achevé à plus de 50 % mais non à plus de 75 %,

(iii) le montant correspondant à 100 % de la taxe de vente fédérale estimative applicable au logement, si l'immeuble d'habitation en copropriété dans lequel celui-ci est situé est, le 1er janvier 1991, achevé à plus de 75 %.»;

d) en remplaçant la ligne 30, page 276, par ce qui suit:

«maticales nécessaires.

Assurance de biens et risques divers

347.(1) Lorsqu'un assureur de biens et risques divers règle une réclamation après 1990 mais avant 1998 relativement à une police d'assurance (autre qu'une police d'assurance sur la vie ou une police d'assurance contre les accidents et la maladie), il peut réclamer, pendant la période de déclaration au cours de laquelle la réclamation est réglée un crédit de taxe sur les intrants calculé de la manière déterminée par règlement.

Définition de «assureur de biens et risques divers»

(2) Au présent article, «assureur de biens et risques divers» s'entend d'un assureur autorisé par un permis délivré sous le régime de la législation fédérale ou provinciale à exploiter une entreprise d'assurance de biens et risques divers.» »

• (1800)

Qu'on ferme les portes.

(La motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée.)

POUR

LES HONORABLES SÉNATEURS

Austin
Bonnell
Bosa
Buckwold
Cools
Corbin
Davey
De Bané
Denis
Fairbairn
Frith
Gigantès
Grafstein
Graham
Haidasz
Hastings
Hays
Hébert
Kenny
Kirby
Kolber
LeBlanc (*Beauséjour*)
Leblanc (*Saurel*)
Lefebvre
Lewis
Lucier
MacEachen
Marchand
Marsden
Molgat
Neiman
Olson
Perrault
Petten
Riel
Rizzuto
Robichaud
Sparrow
Stanbury
Steuart (*Prince Albert-Duck Lake*)
Stewart (*Antigonish-Guysborough*)
Stollery
Thériault
Turner
Waters
Watt
Wood—47

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Atkins
Balfour
Barootes
Beaudoin
Beaulieu
Bélisle
Berntson
Bolduc
Buchanan
Chaput-Rolland
Charbonneau
Cochrane
Cogger
Comeau
David
DeWare
Di Nino
Doody
Doyle
Kinsella
Lavoie-Roux
Lynch-Staunton
Macdonald (*Cape Breton*)
MacDonald (*Halifax*)
Macquarrie
Marshall
Meighen
Muir
Murray
Nurgitz
Oliver
Ottenheimer
Phillips
Poitras
Robertson
Roblin

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Eyton	Ross
Forrestall	Rossiter
Grimard	Simard
Hatfield	Spivak
Johnson	Sylvain
Kelleher	Teed
Kelly	Tremblay
Keon	Twinn—52

ABSTENTIONS

LES HONORABLES SÉNATEURS

Castonguay—1

Son Honneur le Président: Je déclare la motion d'amendement rejetée.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, sans les huit sénateurs suspects et le président, le résultat d'aujourd'hui aurait été 52 moins 8 égale 44, c'est-à-dire que l'amendement aurait été adopté par 47 voix contre 44.

Son Honneur le Président: Il est maintenant passé 18 heures. Je quitte le fauteuil jusqu'à 20 heures.

(Le Sénat s'ajourne à 20 heures.)

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 110B.*]

LE SÉNAT

Le mercredi 14 novembre 1990

[*Note de l'éditeur. Suite des débats consignés au numéro 110A.*]

Le Sénat reprend sa séance à 20 heures.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—MOTION D'AMENDEMENT

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, je propose un amendement qui, j'en suis persuadé, sera accepté par les sénateurs des deux côtés. J'ai examiné méticuleusement les détails de cet amendement pour m'assurer qu'il ne va absolument pas à l'encontre de l'idéologie conservatrice. Je suis persuadé que c'est important. J'ai également discuté avec certains de mes collègues des discours à l'appui, qui ne seront pas trop longs, afin de veiller à ce qu'il n'y ait rien d'offensant pour qui que ce soit dans cet amendement qui englobe un large éventail de produits à exonérer ou à détaxér. Si nos vis-à-vis trouvent quoi que ce soit d'offensant, je serais disposé à demander le consentement unanime pour retirer les parties offensantes, afin que nous puissions faire ce que la plupart des Canadiens souhaitent, selon moi, à savoir adopter cet amendement que je vais proposer.

Le sénateur Molgat: Accepterez-vous un sous-amendement?

Le sénateur Olson: Oui. Cependant, je veux également m'assurer que ce sous-amendement, le cas échéant, n'ira pas à l'encontre de l'idéologie de qui que ce soit d'un côté ou de l'autre de la Chambre pour que nous puissions rendre ce grand service aux Canadiens.

Nous avons eu certains problèmes à apporter des amendements à ce projet de loi, car nous avons dû nous arrêter sur 25 ou 30 dispositions différentes. Je le répète, cet amendement a pour objet d'ajouter à la liste des produits et services exonérés et renferme également ceux qui seront détaxés. Il s'agit de faire en sorte qu'une ristourne puisse être demandée sur toute taxe qui a été versée sur ces services.

Cet amendement vise avant tout à venir à la défense de la libre entreprise. Je suis donc persuadé que mes honorables collègues d'en face y souscriront. Par exemple, nous savons que la société Téléglobe a été privatisée. Je n'ai pas compris les raisons de cette mesure, mais je suppose qu'on voulait faire un peu d'argent. Ce fut un cas où rien ne semblait justifier la vente en question. Chose certaine, cette société était loin de subir des pertes comme celles des sociétés de Havilland et Canadair. La rentabilité de Téléglobe était assurée et la société détenait un monopole. Le gouvernement a privatisé Air Canada, ainsi que CN Hotel, ancienne filiale d'une société d'État, et on prend actuellement des mesures en vue de privatiser Petro-Canada. J'ai bon espoir que les honorables sénateurs reconnaîtront que cet amendement tend à défendre la libre entreprise. Pour ce qui est de la taxe, elle place les entreprises privées sur le même pied que les sociétés d'État qui, dans la plupart des cas, font essentiellement la même chose ou offrent le même service.

J'ai quelques copies en anglais et en français. Je vais les distribuer pour que mes collègues puissent suivre au fur et à mesure que je lirai cet amendement.

Honorables sénateurs, je propose:

Que le projet de loi C-62 ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais que l'annexe du projet de loi soit modifiée de façon à inclure dans les fournitures exonérées certains services médicaux, gouvernementaux et relatifs à l'enseignement, et à inclure dans les fournitures détaxées les services de transport de passagers et les services funéraires, ainsi qu'il suit:

a) en ce qui concerne les fournitures exonérées à l'annexe V:

(i) à la page 316, en remplaçant le point, à la fin de l'alinéa 7*j*), par un point-virgule et en insérant, après cet alinéa, ce qui suit:

«k) services de diététique;

l) services de massothérapeutes enregistrés;

m) services de travailleurs sociaux;

n) services rendus par les praticiens de la Science chrétienne;

o) services rendus par les médecins naturopathes.»;

(ii) à la page 317, en remplaçant le sous-alinéa 12*b*)(ii) par ce qui suit:

«(ii) compte, selon le cas:

(A) 300 membres ou plus au Canada, dont les deux tiers sont des médecins,

(B) moins de 300 membres au Canada, qui se spécialisent tous dans la fourniture de services de psychanalyse aux enfants.»;

(iii) à la page 318:

(A) en remplaçant la deuxième ligne de l'article 7 par ce qui suit:

«un collège public ou privé ou une université, d'un service consistant à»;

(B) en supprimant, à l'article 7, les mots «qui mènent à un diplôme»;

(C) en remplaçant la deuxième ligne de l'article 8 par ce qui suit:

«une école de formation professionnelle, un collège public ou privé ou»;

(iv) à la page 319:

(A) en remplaçant la deuxième ligne de l'article 13 par ce qui suit:

«collège public ou privé au profit d'un étudiant, dans le cadre d'un»;

(B) en remplaçant la troisième ligne de l'article 14 par ce qui suit:

«scolaire, d'une université ou d'un collège public ou privé aux termes»;

(C) en remplaçant la première ligne de l'article 16 par ce qui suit:

«**16.** La fourniture, effectuée par un collège public ou privé ou une»;

(V) à la page 324, en remplaçant les mots «offert principalement aux enfants de quatorze ans ou moins», à l'article 12, par ce qui suit:

«offert principalement aux particuliers de dix-huit ans ou moins»;

(vi) à la page 325:

(A) en remplaçant la première ligne de l'article 15 par ce qui suit:

«**15.** La fourniture par un organisme du secteur public ou pour le compte de celui-ci»;

(B) en remplaçant la dernière ligne de l'article 16 par ce qui suit:

«fourniture ou pour le compte d'un gouvernement, d'une municipalité ou d'un tel organisme.»;

(vii) à la page 326, en remplaçant les trois premières lignes de l'article 20 par ce qui suit:

«**20.** Les fournitures suivantes effectuées par un gouvernement ou une municipalité ou pour leur compte, ou par une commission ou autre organisme établi par ceux-ci ou pour leur compte:»;

et

b) en ce qui concerne les fournitures détaxées à l'annexe VI:

(i) à la page 341, en ajoutant à la partie VII de l'annexe VI le nouvel article suivant:

«**13.** La fourniture d'un service de transport de passagers par train, autobus ou voitrue-taxi.»;

et

(ii) à la page 342, en ajoutant à l'annexe VI—et en numérotant en conséquence—un nouvel intertitre et une nouvelle partie, ainsi qu'il suit:

«SERVICES FUNÉRAIRES

1. La fourniture de services funéraires.»

● (2010)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le sénaeur Olson propose, au nom de l'honorable sénateur Frith, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le projet de loi C-62 ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois . . .

[Le sénateur Olson.]

Des voix: Suffit!

Son Honneur le Président: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion d'amendement?

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, cet amendement tend à exonérer un certain nombre de fournitures qui ne le sont pas dans le projet de loi. La partie *a*) de l'amendement étend l'exonération aux services de diététique, de massothérapeutes enregistrés, de travailleurs sociaux, de praticiens de la Science chrétienne et médecins naturopathes.

La partie (B) étend l'exonération aux services des psychanalyse aux enfants.

Les parties (C) et (D) étendent l'exonération tant aux collèges privés, qu'aux collèges publics.

La partie (C) supprime l'exigence selon laquelle les cours doivent être suivis en vue d'accumuler des crédits pour être exonérés. Bien sûr, nous savons que bien des gens suivent des cours sans chercher nécessairement à obtenir un diplôme.

La partie (E) de l'amendement étend l'exonération aux cours ou programmes offerts par les organismes du secteur public aux personnes de moins de 18 ans. Le projet de loi fixe actuellement la limite d'âge à 14 ans.

La partie (F) étend l'exonération aux services que fournit le secteur privé à des personnes âgées, infirmes, invlaides et autres, au nom d'un organisme du secteur public. Sont inclus les aliments, les boissons et les services de soins à domicile.

La partie (G) de l'amendement étend l'exonération aux services assurés par une entreprise privée ou pour une entreprise privée au nom d'un gouvernement ou d'une municipalité dans les cas où les services échapperaient à la taxe s'ils étaient assurés directement par le gouvernement. Je peux expliquer plus en détail. Il y a de bons exemples de services qui sont exemptés de la taxe lorsqu'ils sont assurés directement par une municipalité. Confiés à des sous-traitants, ils deviennent cependant taxables. C'est pourquoi je prends la défense des entrepreneurs privés qui acceptent des contrats. Si nous ne modifions pas le projet de loi, ces personnes seront victimes d'une grande injustice.

La partie (G) de l'amendement a pour but principal d'éviter que les municipalités ne soient pénalisées lorsqu'elles impartissent des travaux au secteur privé. Cela s'applique à un certain nombre de services. Ceux qui viennent tout de suite à l'esprit sont la cueillette des ordures ménagères et le déblaiement de la neige, qui constituent un gros morceau dans certaines municipalités. Je ne sais pas si le gros, voire la totalité, du service de ceuillette des ordures est encore donné à contrat à Ottawa. C'était vrai autrefois en tout cas. Le service devient taxable s'il est assuré par l'entreprise privée. Autrement, il ne le serait pas. Ce n'est vraiment pas juste.

Le reste de l'amendement porte sur les autres changements que des témoins ont proposés d'apporter pour que le projet de loi favorise la compétitivité égale entre les divers services. Voilà l'essence de l'amendement à l'étude ce soir.

Comme je l'ai mentionné au début de mon exposé, je n'entrerai pas dans le détail de l'amendement. Je crois cependant utile de signaler que sont énumérées à l'annexe V du projet de loi C-62 les fournitures qui doivent être exonérées de la taxe sur les produits et services. C'est dire que la TPS ne doit pas être appliquée à une vente quand un crédit pour taxe sur intrants ne peut être accordé. Une certaine part de TPS se retrouvera indirectement dans le prix des services, mais le pourcentage sera généralement inférieur au 7 p. 100 imposé à l'égard des produits et des services assujettis à la taxe intégrale.

Beaucoup de groupes ont comparu devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce pour se plaindre de la façon contradictoire dont le projet de loi accorde des exonérations à certaines fournitures et non à d'autres. J'ai donné aux sénateurs quelques exemples de ce problème.

Je suis sûr que le gouvernement décidera de proposer des amendements pour corriger ces injustices, s'il ne l'a pas déjà fait. Il n'y a aucun doute dans mon esprit qu'il le fera. Je vous en supplie, honorables sénateurs, pourquoi adopteriez-vous un projet de loi qui comporte encore tous ces défauts, alors que le comité a parcouru le pays pour demander aux gens quels problèmes ils voyaient dans le projet de loi? Les gens nous les ont signalés, nous avons analysé leurs témoignages et ces amendements sont le résultat de cette analyse. J'espère que les sénateurs d'en face se rendront compte qu'il est juste et équitable d'appuyer ces amendements.

La plus grave contradiction concerne le domaine des soins médicaux. Les soins médicaux en établissement sont exonérés ainsi que les services fournis par une grande variété de professionnels des soins de la santé dans le cadre des établissements. Cependant, beaucoup de ces services sont assujettis à une taxe de 7 p. 100 quand ils sont fournis à l'extérieur du cadre des établissements. La TPS favorise ainsi les soins médicaux en établissement, même si ces derniers sont souvent beaucoup plus coûteux et moins efficaces. Cet amendement vise à éliminer ce parti pris. J'espère qu'il corrige toutes ces contradictions et tous ces parti pris. Je ne peux pas garantir qu'on n'en trouvera pas d'autres, mais c'est le principal but de cet amendement en ce qui concerne les soins médicaux. Il vise à rendre le projet de loi cohérent et à permettre aux Canadiens de choisir leurs services de soins médicaux de la façon la plus satisfaisante et la plus efficace sans avoir à se demander s'ils seront taxés à 7 p. 100 ou non.

● (2020)

Le projet de loi exonère déjà un certain nombre de services de santé fournis à l'extérieur des établissements. L'amendement dont il est question ajoute à la liste les services de professionnels comme les diététiciens, les massothérapeutes enregistrés, les travailleurs sociaux, les médecins naturopathes, les praticiens de la Science chrétienne et les psychothérapeutes pour enfants. À mon avis, personne ne pourra contester l'opportunité de cette mesure. Personne ne m'a du reste expliqué le manque d'uniformité dans l'application de la taxe.

Bon nombre de ces services sont couverts par les programmes d'assurance-maladie provinciaux. Comme ils sont généralement acceptés et respectés, ils méritent d'être inclus dans la liste des services de santé exonérés, au même titre que les services du personnel infirmier, des ergothérapeutes et autres. Je ne crois pas que nous devions passer beaucoup de temps à examiner la question. La plupart des gouvernements provinciaux se sont déjà penchés sur les soins de santé de ce genre. S'ils les ont inclus sur la liste des services qu'ils sont disposés à payer, nous serions certainement malvenus de les taxer. Voilà simplement ce que propose l'amendement.

Le projet de loi exonère aussi les services de soins personnels et de soins à domicile dispensés aux personnes handicapées, âgées et défavorisées, pour autant que ces services soient offerts par des organismes du secteur public, c'est-à-dire par l'hôpital local, la municipalité ou, dans certains cas, le gouvernement provincial. Cependant, il arrive parfois qu'aucun organisme du secteur public ne soit en mesure de fournir ces services, ou alors que les organismes du secteur privé puissent s'acquitter de cette tâche plus efficacement.

L'amendement propose de ne faire aucune distinction selon que le service est offert par un organisme du secteur public ou privé. C'est tout à fait raisonnable d'agir ainsi. C'est une mesure que nous pouvons prendre dès maintenant pour améliorer le projet de loi, plutôt que de l'adopter et de devoir ensuite lui apporter à la hâte les correctifs nécessaires. Dans certains cas, il serait terriblement injuste de prétendre que l'inclusion de ces services ne peut plus être rectifiée. C'est possible. Nous avons une chance de le faire demain après-midi à 17 h 45.

Cet amendement permettrait d'accorder le même traitement à ces services lorsqu'ils sont offerts par un organisme du secteur privé pour le compte—et j'insiste là-dessus—d'un organisme du secteur public. Autrement dit, il s'agit du même service qui est offert par un entrepreneur parce que c'est mieux ainsi. L'amendement supprime donc le parti pris en faveur de la fourniture de certains services sociaux par le secteur public.

Passant à une autre partie de l'amendement, vous verrez que dans le domaine des sports et des loisirs, la fourniture par un organisme du secteur public d'un programme d'activités sportives et de loisir offert principalement aux enfants de quatorze ans ou moins est maintenant exonéré de la taxe. Cette exonération leur est accordée parce que ces services ont une valeur sociale importante. Personne ne le contestera. Or, ils ont autant de valeur, sinon plus, quand ils sont offerts aux adolescents. Aux termes du projet de loi, ils sont cependant taxables quand ils sont offerts aux enfants de plus de 14 ans.

Presque tous les organismes sans but lucratif qui ont comparu devant le comité ont soutenu que l'âge limite approprié devrait être de 18 ans. L'amendement que je propose ce soir satisfait à cette requête. Il n'y a sûrement personne qui prétendra le contraire. Je ne comprends pas pourquoi on a fixé une limite à 14 ans, alors que des organismes comme les Jeux du Canada et les Jeux provinciaux, qui sont si populaires et affichent un taux de participation très élevé, ne font pas de discrimination en fonction de l'âge. Pourtant, en vertu du projet de loi c'est ce que ces organisations devront faire pour respecter les dispositions qu'il contient. Je suis persuadé que les sénateurs d'en face voudront profiter de la première occasion pour corriger aussi cette incohérence.

En gros, les services d'enseignement sont exempts. Dans le cas des collèges, le projet de loi limite l'exemption aux collèges publics. L'amendement l'étend aux collèges privés. Ce secteur est de plus en plus important, notamment dans le domaine de la technologie et de l'informatique. Il n'y a aucune raison de

décourager le secteur privé de fournir ces importants services d'enseignement en leur imposant la TPS. Si ce projet de loi n'est pas amendé, ils auront un handicap de 7 p. 100. De plus, il leur faudra faire toute une comptabilité pour se conformer aux dispositions du projet de loi.

De même, le projet de loi exempte les services de ramassage des ordures qui sont assurés par le secteur public. Pourtant, on considère de plus en plus que la privatisation des services gouvernementaux est un moyen de réduire le gaspillage. Du moins, c'est ce que certains pensent. Je pense qu'il a été prouvé que c'est ainsi que pense le Parti conservateur, et l'actuel gouvernement est un chaud partisan de la privatisation. Notre amendement est conforme à cette façon de voir, puisqu'il propose que les services fournis au nom d'organismes publics soient considérés comme s'ils étaient fournis par l'organisme lui-même. Je ne pense pas que j'aie besoin d'en dire plus à ce sujet. Il me semble que la justice et l'équité sont si évidentes que tout le monde sera en faveur de cette amélioration du projet de loi.

En ce qui concerne l'enseignement, nous savons que les frais de scolarité sont exempts de taxe s'il s'agit de cours d'apprentissage des langues officielles ou de cours conduisant à un diplôme. Beaucoup de gens veulent améliorer leur situation en suivant des cours, mais pas nécessairement en vue d'un diplôme. Ces cours devraient être exempts de taxe, ce que propose l'amendement.

Je suis à peu près convaincu que la plupart de mes collègues de ce côté vont appuyer l'amendement, je m'adresse donc surtout aux sénateurs d'en face et je leur demande de regarder la justice et l'équité de ces changements.

Le sénateur Grafstein: Qui ne dit mot consent.

Le sénateur Olson: Exactement. Les gens d'en face sont particulièrement aimables avec moi ce soir. Plusieurs d'entre eux m'ont promis de ne pas me chahuter si je ne parlais pas trop longtemps. J'ai toutefois un problème. Je ne suis pas habitué à prononcer un discours sans un peu de chahut.

• (2030)

Le sénateur Frith: Juste un peu de chahut, les gars. Allez-y.

Le sénateur Molgat: Qu'on aille chercher le sénateur Simard.

Le sénateur Grafstein: Vous êtes extrêmement persuasif.

Le sénateur Olson: J'espère que c'est la raison.

Le sénateur Frith: Où est le sénateur Simard quand on a besoin de lui?

Le sénateur Murray: Le taux d'escompte sera annoncé demain à midi.

Le sénateur Olson: Nous pourrons donc aborder cette question demain. Je ne veux pas me détourner de ma mission de ce soir, qui consiste à tenter de convaincre les sénateurs d'en face d'appuyer mon amendement. Je serai aussi conciliant que possible pour corriger ces anomalies.

Les honorables sénateurs se rendent compte, j'en suis sûr, que je n'ai pas fait toute la recherche nécessaire pour présenter cet amendement. Un grand nombre de personnes m'ont aidé à trouver ces anomalies et ces injustices. Nous avons pris grand soin de nous assurer que cet amendement cadrerait avec les idées qu'épouse, à notre avis, le gouvernement conservateur pour que les sénateurs d'en face n'aient aucune difficulté à l'appuyer. C'est ce que j'avais à dire.

Le sénateur Murray: Vous allez peut-être trop loin dans cette direction pour certains d'entre nous.

Le sénateur Olson: Je craignais d'avoir été un peu trop loin, mais j'ai pensé que je me mettrais en quatre . . .

Le sénateur Murray: Ah non, je vous en prie.

Le sénateur Olson: . . . pour m'assurer que les sénateurs d'en face ne rejettent pas cet amendement.

Le sénateur Frith: Il vaut toujours mieux se mettre en quatre que de tomber à plat ventre par excès de témérité.

Le sénateur Doody: Y a-t-il eu assez d'interruptions, ou en voulez-vous d'autres?

Le sénateur Olson: Cet amendement est, j'en suis sûr, d'une nature telle que, s'ils sondent l'opinion de leur caucus de bonne heure demain matin, ils pourront persuader tous les membres de celui-ci que cet amendement est équitable, juste et nécessaire, et je suis certain qu'il y aura un appui suffisant quand il sera mis aux voix demain après-midi.

Je voudrais dire un mot ou deux au sujet des services de transport nationaux. Ils vont être entièrement taxés aux termes du projet de loi C-62. Les transports en commun urbains ne le seront pas. Cet amendement exempterait de cette taxe tous les transports de voyageurs par autobus, train ou taxi. Comme je l'ai dit au sénateur Murray il y a quelques instants, les transports aériens intérieurs ne sont pas inclus ici et ils seront taxés.

Le sénateur Murray: Quelle en est la justification?

Le sénateur Olson: Je me disais que vous alliez probablement argumenter au sujet des sommes d'argent en cause et je voulais vous en empêcher. je ne voulais pas que vous trouviez une bonne raison de rejeter l'amendement.

Le sénateur Murray: C'est une anomalie grave.

Le sénateur Olson: Peut-être, mais vous pourriez l'éliminer après l'adoption du projet de loi, si jamais il est adopté.

Les Canadiens s'inquiètent du coût des transports dans le pays. Le gouvernement a progressivement éliminé presque tous les services de VIA Rail parce que la société perdait de l'argent et ne pouvait pas augmenter suffisamment le prix des billets pour redevenir rentable. L'autocar assure le service presque partout où VIA Rail avait des services-voyageurs. Évidemment, cela gonfle le coût déjà très élevé de l'entretien des routes, par exemple, sans parler du fait que VIA Rail reçoit encore des subventions pour les services qui lui restent. Au lieu d'aggraver la situation, le gouvernement devrait détaxer ces modes de transport afin d'encourager le public à les utiliser et de protéger l'environnement.

Trois raisons motivent cet amendement. D'abord, les transports en commun devraient être traités sur un pied d'égalité, et la disposition du projet de loi qui en traite favorise les transports urbains au détriment de leurs concurrents que sont, par exemple, les taxis et ce n'est pas injuste. Cette partie de l'amendement est parfaitement compatible avec les autres qui s'efforcent de traiter les services sur un pied d'égalité, qu'ils soient fournis par le secteur public ou le secteur privé. La deuxième raison est de caractère environnemental. Les auto-

bus, les trains et les taxis sont les concurrents directs des voitures particulières, mais à ce qu'on nous a dit, ils respectent davantage l'environnement. Les Canadiens s'inquiètent au sujet de leur environnement. Ils ne veulent pas que des voitures viennent dans les régions métropolitaines avec une seule personne à leur bord.

Le sénateur Cools: Comme la voiture du premier ministre.

Le sénateur Olson: J'imagine que je pourrais pardonner le premier ministre. Il peut avoir une voiture par devant et par derrière, mais les foules doivent emprunter par exemple des autobus ou des taxis, qu'ils appartiennent ou non à des municipalités. Les réseaux de transport urbains ne seront pas assujettis à la taxe, mais tous les autres modes le seront. Cela ne vaut rien pour l'environnement. Si ces services étaient exonérés, les Canadiens auraient des raisons d'emprunter leur propre voiture moins souvent, surtout dans les régions où la pollution atmosphérique constitue un problème. Voilà pourquoi le transport aérien au Canada ne figure pas dans cet amendement et pourquoi cet amendement préfère considérer ces services comme détaxés et non comme des fournitures exemptées de taxe.

Le transport intérieur est un secteur important de l'industrie touristique, qui sera durement touchée par la TPS. En exonérant ces services de la taxe, on parviendra à atténuer certains des effets néfastes qu'aura la TPS sur le tourisme. Je suis sûr que les sénateurs qui ont pris part aux audiences ont tous été surpris par les chiffres et par l'intensité des arguments avancés par les personnes qui vivent du tourisme. Elles ont dit: «Ne soyez pas aussi durs et difficiles envers nous. Le secteur doit être en mesure de soutenir la concurrence à l'échelle du globe. Le Canada fait surtout concurrence aux États-Unis, au Mexique, à l'Europe et à n'importe quel autre pays d'où nous pouvons attirer les touristes ou que les Canadiens voudront visiter.» En ce qui me concerne, j'ai été impressionné par leurs arguments. Dans l'ensemble, le secteur touristique sera plus durement touché par la TPS que n'importe quel autre secteur de l'économie. Cet amendement ne vise pas à alléger complètement le fardeau, mais au moins à le rendre un peu moins lourd en supprimant la taxe sur les services de transport par autobus, par train et autres modes du même genre.

La dernière partie de l'amendement vise à détaxer les services funéraires. Même si l'application de la TPS aux services funéraires pourrait poser des problèmes dans les cas de services prépayés, l'amendement dont nous sommes saisis est fondé sur le principe que l'imposition d'une taxe au détail sur de tels services est inappropriée et révèle un manque de considération.

Le sénateur Cools: C'est morbide.

Le sénateur Olson: La mort d'un être aimé est déjà une expérience traumatisante, et l'obligation de payer la TPS y ajoute un poids inutile. Je suis sûr que le sénateur Poitras sera d'accord avec moi. Il me semble que lorsque l'Association des services funéraires du Canada a présenté son témoignage à Halifax, le sénateur Poitras s'était montré sensible aux difficultés qu'elle connaissait. Pour cette raison, je suis sûr qu'il appuiera particulièrement cet amendement.

● (2040)

Honorables sénateurs, à la page 53:29 des procès-verbaux des audiences du comité à Halifax, on lit ceci:

> Le gouvernement dit que les services qui doivent être assurés, c'est-à-dire qui sont essentiels, ne devraient pas être taxés. Dans sa liste de services essentiels, le gouvernement a inclus les aliments, les soins de santé . . .

Il a accepté certains soins de santé seulement . . .

> . . . l'enseignement, l'abri et les soins des enfants. Cette liste est incomplète sans les services funéraires.

Je soutiens que si on accepte l'argument du gouvernement selon lequel il ne taxera pas les services essentiels, c'est-à-dire qui doivent absolument être assurés, les services funéraires entrent certainement dans cette catégorie.

L'autre jour, j'ai essayé d'expliquer pourquoi les combustibles de chauffage étaient essentiels. Je ne connais personne au Canada qui n'a pas besoin de chauffer sa maison. Le gouvernement n'a pas écouté à ce moment-là, mais j'espère qu'il écoute maintenant. Il est évident qu'il faut faire quelque chose avec les cadavres. Il faut les incinérer ou les enterrer et il faut payer pour ce service. Les gens n'ont pas le droit de faire cela eux-mêmes; ils doivent le faire faire par quelqu'un qui a un permis.

L'honorable Anne C. Cools: Le sénateur pourrait-il répondre à une question? J'ai entendu moi aussi certains des témoins que le sénateur a entendus, mais je ne sais toujours pas si les funérailles sont un produit ou un service.

Le sénateur Olson: Je dirais que c'est un peu les deux. Elles comprennent des services et des produits. Comme on peut le lire à la page 53:29, les entrepreneurs de pompes funèbres de Halifax nous ont dit ceci:

> Le gouvernement veut taxer des services qui ne sont pas inclus dans le coût du service funéraire et qui sont simplement payés par l'entrepreneur de pompes funèbres et que la famille du défunt lui rembourse.

Nous savons ce qui se passe dans la plupart des cas. Ils disent ensuite ceci:

> Il s'agit, par exemple, des honoraires du clergé et des coûts d'un musicien et du fossoyeur.

Ces frais sont payés par les entrepreneurs qui les font ensuite payer par la famille. À Halifax, ils nous ont demandé:

> Comment vous sentiriez-vous si vous deviez verser 50 $ à un membre du clergé ou à un soliste pour les services qu'il offre pendant des funérailles, puis que vous deviez ensuite demander à la famille de vous payer 53,51 $.

Si la famille paie directement ces frais sans passer par l'entrepreneur de pompes funèbres, elle n'a pas de taxe à payer sur les honoraires du clergé ou du musicien. Ils nous ont demandé d'éclaircir ce point à ce moment-là.

L'honorable James Balfour: Me permettez-vous de poser une question?

Le sénateur Olson: Je ne veux pas dépasser le temps qui m'est accordé.

Le sénateur Balfour: Je ne veux ni vous faire enrager ni vous provoquer.

Le sénateur Olson: C'est impossible ce soir.

Le sénateur Balfour: J'ai deux questions. La première concerne votre amendement dans son ensemble. Pouvez-vous nous dire quel est le montant en cause? J'imagine que, dans le cadre de votre recherche, vous avez évalué ce que votre amendement coûtera en recettes et que vous avez comparé avec les recettes que rapporterait la TVF. Pouvez-vous éclairer ma lanterne?

Le sénateur Olson: Je puis vous renseigner sur les services funéraires.

Le sénateur Balfour: Qu'en est-il de l'amendement dans son ensemble?

Le sénateur Olson: Contrairement au ministère des Finances, il m'est impossible d'examiner tous les chiffres et d'évaluer les recettes qui seront perdues à cause de cet amendement. Je n'ai pas à m'en excuser d'ailleurs.

Le sénateur Balfour: Avez-vous des chiffres approximatifs?

Le sénateur Olson: Non, je n'en ai même pas. Je puis toutefois vous dire que c'est très peu important en comparaison du montant global, qui représente quelque 20 milliards de dollars. C'est peu. Dans le domaine des services funéraires, les cercueils et autres choses du genre sont actuellement assujettis à la taxe sur les ventes des fabricants. Il suffit de continuer à les y assujettir.

Le sénateur Balfour: Vous parlez du prix de gros.

Le sénateur Olson: En effet. On ne perdrait pas beaucoup en soustrayant ce secteur à l'application de la TPS. Il suffirait de maintenir la taxe sur les ventes des fabricants. Il y aurait aussi d'autres façons de procéder.

Le sénateur Balfour: J'ai une question supplémentaire à poser, mais sur l'aspect funérailles uniquement. Le sénateur Olson a parlé des cercueils. Et la taxe sur le matériel d'embaumement, les voitures et tous les éléments nécessaires à l'exploitation d'un service de pompes funèbres? A-t-il un chiffre à avancer pour qu'on puisse comparer avec la taxe de vente qui sera imposée sur les services funéraires?

Le sénateur Olson: Non. À vrai dire, je n'ai pas d'ordinateur ou de modèle économétrique comme le ministère des Finances et les autres organismes gouvernementaux.

Le sénateur Balfour: Vous auriez pu utiliser le service de recherches de la bibliothèque du Parlement.

Le sénateur Olson: Je crois que le sénateur Balfour fait fausse route. Les taxes sur ces services représentent peut-être un peu d'argent, et je serais le premier à l'admettre, mais je ne crois pas que ce soit des sommes aussi élevées, et mon collègue ne le croit pas non plus.

Pourtant, honorables sénateurs, c'est une expérience assez éprouvante que les funérailles, et le gouvernement a bien déclaré au départ, j'ai entendu le ministre des Finances le dire plusieurs fois, qu'il ne taxerait pas les biens et les services essentiels ni ceux pour lesquels il n'existe aucune solution de rechange.

Le gouvernement a fait les choses à moitié dans le secteur de l'éducation, taxant certains produits et services et pas d'autres. Il a également fait les choses à moitié dans le secteur des soins de santé. Tout ce que j'essaie de faire, c'est de finir ce que le gouvernement a laissé inachevé.

[Le sénateur Olson.]

Le sénateur Balfour: Voulez-vous dire que la taxe devrait être cachée?

Le sénateur Olson: Mon collègue sait que nous aimerions prendre le gouvernement au mot, et les Canadiens aimeraient le faire aussi. Je vais faire attention parce que je ne veux ennuyer personne ici. Vous avez dit que vous n'alliez pas taxer les services essentiels. Honorables sénateurs, personne au Canada ne peut éviter d'obtenir des services funéraires pour une personne décédée, que cette personne soit un parent ou non. En fait, ce domaine est de compétence provinciale, et la loi de chaque province établit les procédures à suivre et, dans biens des cas, les qualifications des gens qui peuvent fournir ces services. On n'a pas le choix. On ne peut pas dire que ce n'est pas essentiel. Je suis certain que vous êtes d'accord avec moi là-dessus, alors n'appliquons pas la TPS à ces services.

Le sénateur Balfour: Mais ces services sont taxés maintenant.

Le sénateur Olson: Vous pouvez continuer de percevoir la taxe au niveau des fabricants. Personne n'essaiera d'enlever ce pouvoir au gouvernement fédéral. Je veux faire attention parce qu'il y a un autre argument que je pourrais présenter ici, mais je ne veux ennuyer personne.

Le sénateur Doody: Ne provoquez personne.

Le sénateur Olson: Je ne vais provoquer personne.

● (2050)

Il me semble que c'est carrément mal de la part du gouvernement de taxer les services funéraires après avoir juré de ne pas taxer les services essentiels. Cela saute aux yeux, il me semble, mais ce n'est pas seulement mal. En effet, un autre problème se pose. Nous savons que, au Canada 600 millions de dollars versés au titre de services funéraires prépayés sont actuellement déposés dans un compte fiduciaire, ce que j'ignorais personnellement, mais l'argent payé d'avance pour les funérailles est déposé au nom de la personne pour laquelle des dispositions ont été prises en ce sens. Je sais que c'est le cas en Nouvelle-Écosse, et je suppose qu'il en va de même dans les autres provinces. On n'a qu'à consulter la loi sur les cimetières et les obsèques de la Nouvelle-Écosse pour se rendre compte que le dépôt de l'argent nécessaire au paiement par anticipation des services funéraires ne constitue pas l'achat comme tel de ces services. Cet achat n'est conclu que lorsque les services en question sont rendus, parfois plusieurs mois, voire plusieurs années plus tard.

Le sénateur Cools: C'est tout à fait exact.

Le sénateur Olson: N'empêche que le gouvernement exigera sa taxe sur un paiement anticipé. Je répète pour que l'on me comprenne bien: dans pratiquement toutes les provinces, même si je n'ai pas vérifié partout, la loi dit bien que l'achat des services funéraires n'est pas conclu au moment de prendre les dispositions par anticipation.

Mais il y a autre chose. Les lois provinciales précisent que la personne qui a acheté de tels services d'avance a le droit de recouvrer son argent quand elle le veut. Pourquoi alors, au nom de la logique la plus élémentaire, le gouvernement taxe-t-il des services qui n'ont pas encore été achetés puisque l'acheteur peut ravoir son argent? C'est foncièrement mal d'agir ainsi. Ce n'est pas parce que cela ne représente que quelques dollars de recettes que c'est moins mal.

Honorables sénateurs, je vois qu'il y a déjà 48 minutes que la séance a commencé, et je voudrais terminer mon appel aux sénateurs d'en face pour qu'ils puissent y réfléchir sérieusement ce soir. Vous avez le texte de notre amendement, et je peux vous présenter des arguments beaucoup plus substantiels que ceux que je vous ai fournis parce qu'on a passé au crible toutes les doléances de la population à propos des services que je tente d'exonérer ou de détaxer. La liste des gens qui pensent être traités fort injustement est longue — et ce ne sont pas seulement des gens qui n'aiment tout simplement pas payer des impôts. Je sais que le ministre des Finances, le premier ministre, le sénateur Murray et tous ceux qui parlent au nom du gouvernement disent toujours : «Personne n'aime payer des impôts», comme si c'était pour ça que ces gens-là s'opposent à la TPS. Tout ce que je dis, c'est qu'on fera payer un taux différent à diverses catégories de contribuables pour les mêmes produits et services. C'est ça qui ne va pas.

Comme je l'ai dit dès le début, je n'ai sans doute pas relevé toutes les injustices, tout comme ceux qui les ont cherchées. Toutefois, si vous adoptez cet amendement, vous allez sûrement rendre la taxe beaucoup plus juste dans 25 ou 30 cas.

J'espère que les sénateurs d'en face accepteront cet amendement dans le même esprit qui a présidé à sa présentation, c'est-à-dire dans le but de supprimer ces injustices et d'essayer à tout le moins d'aider la population canadienne, à se rendre compte que ce gouvernement n'est pas complètement sourd aux propositions judicieuses d'amélioration. Notre travail à nous, les sénateurs de ce côté-ci, consiste à critiquer, et je sais que nous le faisons parfois d'une façon agaçante, même si je tente d'éviter cela la plupart du temps. Cependant, dans ce cas-ci, je fais appel à votre raison. Nous ne cherchons qu'à améliorer le projet de loi dans l'intérêt des Canadiens, lesquels estiment qu'il a besoin de l'être. Il suffit de lire les délibérations de l'une des chambres du Parlement, c'est-à-dire du Sénat, pour s'en rendre compte.

J'espère que vous renoncerez à rejeter d'emblée tous les amendements, que vous ferez preuve de compassion et de bon sens et que vous admettrez qu'il existe des injustices qui devraient être réparées à la première occasion.

Honorables sénateurs, permettez-moi d'ajouter, en terminant, que je voulais simplement montrer que nous pouvons améliorer cette mesure fiscale et vous demander votre collaboration en ce sens. Si quelque chose vous choque dans l'amendement — ce qui ne devrait pas —, nous serons heureux d'apporter les correctifs qui s'imposent pour que nous puissions donner suite aux bons éléments de l'amendement. Je vous remercie.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'honorable Paul David: Honorables sénateurs, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'exposé du proposeur de ce sixième amendement qui est, en fait, un pot-pourri de plusieurs amendements.

J'ai remarqué que depuis le début, les sénateurs de l'autre côté de cette Chambre font appel à notre conscience, à notre responsabilité, à notre compassion, afin que nous puissions appuyer, à cause de l'évidence de leur argumentation, les amendements qu'ils nous proposent.

J'ai remarqué il y a à peu près une semaine, où j'ai retenu une partie du discours du sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough), qui a fait un brillant exposé sur l'histoire du Sénat. Cela se passa entre minuit et une heure du matin. C'était donc jeudi, le 8 novembre.

À ce moment, j'ai retenu une partie de ce discours, qui était une suggestion qui avait été faite par le sénateur Meighen qui disait, si j'ai bien compris, que si le Sénat devait en venir à être une Chambre aussi partisane que la Chambre des communes, qu'il ne jouerait pas son véritable rôle et que son abolition serait justifiée.

Ma question est la suivante: au moment où nous nous parlons, le Sénat est-il partisan? Ma réponse est un «oui» très clair, qui repose sur une évidence toute aussi limpide.

Je n'hésite pas une seconde à prétendre que depuis ma nomination à cette Chambre en avril 1985, la majorité libérale du Sénat a progressivement évoluée pour devenir l'opposition non élue du gouvernement au pouvoir, qui compte pourtant une forte majorité de membres élus à la Chambre des communes.

Doit-il pour autant être aboli? C'est une question qui devrait faire l'objet d'un débat et d'une étude non partisans qui s'imposent de plus en plus . . .

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Vous ne touchez pas la question de l'amendement qui est devant nous.

Le sénateur David: Écoutez moi jusqu'à la fin et vous verrez que j'y arriverai de temps en temps!

L'honorable Jean Maurice Simard: Soyez patient, sénateur Frith!

Le sénateur David: . . . d'un débat non partisan qui s'impose de plus en plus étant donné le grand intérêt des médias pour notre Chambre qui, jusqu'à ces derniers temps, était l'objet soit d'une indifférence totale, soit de sarcasmes mal fondés.

J'espère que le savant discours du sénateur Stewart pourra être repris à l'occasion d'un tel débat. Il serait écouté par une audience beaucoup plus large et des cerveaux beaucoup plus reposés, en d'autres circonstances.

Notre régime de vie n'est pas celui d'un cloître où des heures de prières et de réflexion sont prévues en plein milieu de la nuit!

Le projet de loi C-62 et les amendements qui nous sont livrés au compte-goutte est l'exemple le plus saisissant d'une guérilla qui repose essentiellement sur le facteur de partisanerie que le sénateur Molson, avec raison, a vivement déploré dans l'une des ces interventions.

J'aimerais vous faire remarquer, sénateur Frith, que le discours du sénateur Stewart portait sur un amendement. Il avait alors fait un discours de trois quarts d'heure . . .

Le sénateur Frith: Ce n'est pas sur cet amendement!

Le sénateur David: Sur un autre amendement.

Le sénateur Frith: Oui.

Le sénateur David: Bien, quand même que je ferais la même chose que l'un de vos collègues qui m'a donné un si bel exemple, est-ce que ce serait un péché tellement grave?

Le sénateur Frith: C'est une autre lecture pédantesque!

Le sénateur David: Vous vous étonnez, chers collègues d'en face, que nous votions systématiquement contre les amendements que vous proposez.

L'honorable L. Norbert Thériault: Le sénateur Castonguay ne l'a pas fait!

Le sénateur David: En fait, votre surprise manque totalement de sincérité car vous savez fort bien que le rapport du comité Buckwold, qui recommandait le rejet du projet de loi, aurait inévitablement cette conséquence.

Pourquoi? Parce que vous avez établi, alors que vous aviez la majorité, toutes les règles du jeu qui devaient conduire à cet affrontement qui n'en finit plus. Vous contestez même la nomination des huit sénateurs qui siègent de plein droit avec nous, pour permettre au gouvernement de mener à bon terme, je l'espère, son programme de réforme fiscal. C'est «crystal clear», comme l'affirme notre collègue, le sénateur Beaudoin.

Vous prenez même un malin plaisir à nous montrer, après chaque vote, que tel ou tel amendement aurait été accepté, n'eut été cette addition.

En fait, vous démontrez de façon évidente que sans l'addition des huit sénateurs, le projet de loi C-62 aurait été rejeté.

Des voix: Bravo!

Le sénateur David: Et vous démontrez jusqu'à quel point (là vous n'applaudirez pas!) le premier ministre a eu raison de se servir de la clause constitutionnelle de 1867, clause non amendée.

Le sénateur Thériault: 123 ans après.

Le sénateur David: Cette clause n'a pas été amendée en 1982, alors que vous auriez pu le faire, pour éviter précisément une crise constitutionnelle.

Le sénateur Thériault: Cela a été refusé par la Reine en 1876.

Le sénateur David: Cette crise constitutionnelle fût savamment orchestrée par une obstruction prolongée aux projets de loi C-21 et C-28 et le rejet du projet de loi C-62.

Depuis le 25 septembre, c'est-à-dire, depuis sept semaines, vous défendez avec une ardeur souvent théâtrale, mêlée à des platitudes inqualifiables . . .

Le sénateur Thériault: Comme les vôtres!

Le sénateur David: Vous n'êtes pas obligé de m'écouter, vous pouvez vous en aller, c'est votre privilège!

Le sénateur Thériault: C'est comme les vôtres, ce sont les mêmes platitudes!

Le sénateur David: . . . les principes de démocratie, du droit de parole, de liberté et de représentation du peuple.

Votre lutte contre le projet de loi est sûrement, pour moi, en tout les cas, un exemple de stratégie qui discrédite les objectifs visés.

En effet, à cause de votre acharnement et des stratagèmes employés, elle est devenue pour moi, tout au moins, un exemple d'anti-démocratie ou si vous préférez, un abus flagrant d'une démocratie incompatible avec les objectifs fondamentaux du Sénat.

● (2100)

Des voix: Bravo!

Le sénateur David: Cet exemple a commencé le 24 septembre dernier lorsque le président du Comité des banques et du commerce à présenté son rapport dont j'ai reçu copie à midi, pour une réunion convoquée à 13h30 de la même journée, c'est-à-dire une heure et trente après.

[Le sénateur David.]

Le sénateur Thériault: C'est plus de temps que l'on a eu pour venir voter!

Le sénateur David: Or, moins d'une demi-heure après le début de cette unique réunion, les membres du comité furent avertis qu'ils devaient prendre position sur ce rapport à 19 heures.

Vous avez souvent fait référence dans vos discours, en face, aux motions de clôture de la Chambre des communes. Et bien, le comité du Sénat a subi le même sort en ce lundi 24 septembre, en limitant à 5 à 6 heures l'étude d'un rapport volumineux. De cela, vous ne parlez jamais!

En effet, le projet de rapport qui nous fut remis contenait environ 318 pages. Donc, 90 pages de plus que le rapport officiel du comité qui a été réduit à 228 pages.

Pourquoi cette différence? Parce que, le projet du rapport présentait 4 options pour les membres du comité. La première option: accepter le projet de loi avec des recommandations. La seconde: le retourner à l'autre Chambre avec des amendements. La troisième: exiger qu'il soit retardé d'une année. Enfin l'on demandait son rejet.

Vers 18 heures, la majorité libérale du comité proposa, sans la moindre étude des autres options, le rejet pur et simple du projet de loi C-62.

C'est ainsi qu'en éliminant les trois autres options, le document fut réduit de 90 pages.

J'ai oublié de signaler que ce comité avait été, en fait, convoqué pour le mercredi 19 septembre. Cette réunion fut annulée la veille. La raison qui nous fut donnée était l'absence de la version française du document.

Je crois que pour l'étude préliminaire, la minorité francophone du comité aurait accepté avec sa bienveillance habituelle, d'étudier cette version anglaise.

Pendant cette semaine qui fut supprimée, le comité aurait eu le loisir de considérer la plupart des amendements qui vous nous soumettez maintenant goutte à goutte.

L'important à retenir c'est la volonté exprimée clairement par la majorité libérale de rejeter ce projet de loi depuis le 24 septembre.

Cette même majorité prétend aujourd'hui qu'il n'y avait aucune urgence. C'est ce que a déclaré le sénateur MacEachen comme entrée en matière. Donc, aucune urgence à nommer les huit sénateurs additionnels.

Je crois que ce rappel des faits que je vous fait ce soir et des actions prises le 24 septembre, démontre exactement le contraire.

N'est-il pas étrange, illogique et pervers, d'avoir rejeté ce projet de loi dans un premier temps et de soumettre dans un deuxième temps, des amendements un après l'autre et non pas l'ensemble des amendements, que je considérerais une façon beaucoup plus démocratique et qui nous permettrait précisément, sénateur Frith, de mieux nous préparer pour la discussion des amendements que vous présentez et que nous ne connaissons pas à l'avance.

• (2110)

Ce droit que vous m'avez refusé au comité, vous voudriez que je l'utilise maintenant dans cette Chambre pour appuyer certains amendements auxquels je serais sensible. Vous m'avez suffisamment appris la stratégie partisane pour ne pas tomber dans ce piège. Et au nom de la démocratie qui donne aux élus le pouvoir de gouverner, je n'éprouve pas le moindre remords de voter contre chacun des amendements que vous proposerez.

Car aujourd'hui, en ce 14 novembre 1990, il est trop tard. La date du 1er janvier 1991 pour l'application de cette loi est connue depuis très longtemps. Tant le Gouvernement, les milieux financiers, les entreprises ont engagé des sommes considérables pour organiser les structures et les instruments nécessaires à la perception de la TPS. Déjà l'incertitude créée par l'obstruction systématique du Parti libéral a contribué à ralentir le processus d'enregistrement des compagnies et tout amendement susceptible d'être accepté aurait pour effet de retarder la mise en application de cette loi et peut-être même de la rendre inapplicable. Eh bien, je ne serai pas un partisan du «tuage» de cette taxe.

J'aimerais vous rappeler que la taxe cachée la plus onéreuse et la plus importante de tous les citoyens et entreprises qui paient des impôts est celle du remboursement de la dette nationale. Il est calculé que sur chaque dollar de revenu perçu ou reçu par le gouvernement fédéral, de 0.30 à 0.35 cents servent à payer les services de la dette, c'est-à-dire le montant des déficits annuels et celui de la dette nationale. Notre gouvernement a entrepris un programme fiscal d'assainissement qui devient de plus en plus urgent.

Le paiement des intérêts de cette dette coûte aux contribuables canadiens de 38 à 40 milliards de dollars par année, c'est-à-dire, le double de l'actuelle taxe fédérale de vente, la TVF, que la TPS veut remplacer, améliorer et rendre je l'espère, plus fructueuse.

Depuis 40 ans, vous le savez fort bien, des études, des commissions et des comités ont démontré des lacunes de la TVF et recommandé des changements radicaux. Mais aucun gouvernement jusqu'ici n'a eu le courage de le faire.

Au contraire, les administrations libérales ont multiplié les programmes sans trop se soucier des déficits engendrés, d'où cette dette monstrueuse dont les héritiers furent le Gouvernement actuel et tous les citoyens actuels et à venir du Canada.

Et encore aujourd'hui, ces mêmes partisans de l'État Providence aimeraient pratiquement éliminer toutes les taxes. Je crois que le sénateur Olson vient de nous en donner un exemple. Eliminons les taxes, éliminons tout, mais comment régler le problème du déficit?

Dans les circonstances d'endettement du gouvernement, il me semble qu'il est urgent de poser des gestes concrets pour faire face lucidement et intelligemment à ce problème aigu. La guerre de tranchée et d'usure que vous nous obligez d'endurer depuis le 24 septembre n'a aucun bon sens, aucune logique et surtout aucun effet salutaire. Il me semble que le temps perdu, le temps que nous perdons, aurait pu être mieux employé pour étudier dans un climat de sérénité et de réalisme les énormes problèmes qui assombrissent nos relations fédérales-provinciales et ceux, non moins graves, qui menacent le monde tout entier.

Les quatre premiers amendements présentés vont tous dans le même sens. Celui de ce soir en ajoute d'avantage; exonérer de la TPS:

des nécessités culturelles de base, les livres, les périodiques, les instruments de lecture;

les nécessités de base de la vie quotidienne, l'huile de chauffage et l'électricité;

les nécessités de base de l'économie communautaire, la participation à divers mouvements coopératifs;

les nécessités de base de sécurité individuelle, l'indexation des subventions versées aux citoyens moins bien nantis ainsi que l'indexation du seuil de leur distribution,

les nécessités de services, ce pot-pourri d'amendements que vient de nous proposer le sénateur Olson.

Je crois que tous ces amendements auraient eu possiblement leur mérite si nous avions des réserves ou si nous avions un surplus d'argent suffisants pour au moins honorer les engagements que nous avons pris et que vous aimeriez encore que nous prenions.

À quoi sert-il de continuer des politiques idéologiques d'un État Providence dont le poids alourdit à chaque jour l'endettement de notre pays?

J'ai entendu quelques sénateurs d'en face déclarer que le Gouvernement actuel avait doublé la dette nationale. Je crois que c'est ce que vous avez dit hier ou avant hier au sénateur Olson. Dans mon intervention du 24 octobre, j'avais cité le livre de Jack Biddel et montré qu'un tableau de la page 7 donnait des renseignements qui contredisent cette affirmation.

En effet, le 31 mars 1990, la dette nationale était de 351.4 milliards alors qu'au 31 mars 1985 elle était de 191.4 milliards, soit une augmentation de 83 p. cent représentant une augmentation annuelle moyenne de 17 p. cent.

En comparaison, sous l'administration libérale, entre le 31 mars 1979 et le 31 mars 1985, la dette nationale a grimpé de 55.8 milliards à 191.4 milliards soit une augmentation de 243 p. cent et une augmentation moyenne annuelle de 40 p. cent.

En d'autres termes, le gouvernement actuel a réduit de plus de 50 p. cent la moyenne annuelle de son endettement.

L'honorable L. Norbert Thériault: Personne ne vous croit.

Le sénateur David: Je crois qu'il est important de rappeler ce fait pour démontre, malgré l'énormité des chiffres, des résultats franchement positifs des politiques fiscales et financières de notre gouvernement et de son ministre des finances.

C'est précisément cet effort que nous voulons poursuivre dans le présent projet de loi.

Maintenant je prends quelques minutes, sénateur Frith, pour discuter quelques-uns des amendements proposés par le sénateur Olson. Dans un premier temps, vous parlez de service où vous demandez l'exonération de taxe de la TPS pour des services comme les services de diététique, de massothérapeutes, de travailleurs sociaux. Prenons ces trois exemples. D'après mes connaissances, 85 p. cent de ces services sont rendu par les services hospitaliers à l'intérieur d'organismes publiques et sont exempts de toutes taxes en ce moment.

Donc, vous avez là une masse importante de travailleurs de la santé qui de toute façon sont exemptés parce que la plupart

d'entre eux, la grande majorité d'entre eux travaillent dans les organismes publics.

Vous demandez les exemptions pour les services rendus par les praticiens de la science chrétienne. Tout d'abord ces praticiens de la science chrétienne ne sont pas reconnus comme corporation, tout au moins dans la province où je vis. Si on commence à reconnaître les praticiens de la santé à travers chacune des religions qu'il y a dans le monde, j'ai l'impression qu'on va tous devenir des soignants et que nous serons tous exemptés de la TPS.

Vous demandez l'exonération des services rendus par les médecins naturopathes. C'est comme ça que c'est écrit dans l'amendement. Eh bien s'ils sont médecins, ils sont exemptés de la TPS. Maintenant est-ce que vous voulez dire des docteurs en naturopathie? Il y a une distinction à faire que je ne trouve pas dans votre amendement. De toute façon, voilà une corporation qui n'est pas reconnue par les service publics et par le fait même, ne fait pas partie des programmes de la santé.

Lorsque vous parlez des psychothérapeutes pour les enfants, que ce soit des psychothérapeutes spécialisés en médecine, alors ces gens-là sont exemptés de la TPS. Si ce sont des psycho-thérapeutes psychanalystes qui font partie de la corporation des psychologues et certifiés comme des psychologues médicaux, ils sont également exemptés de taxe.

Quant à la deuxième partie, 300 membres ou plus au Canada, dont les deux tiers sont des médecins, ou moins de 300 membres au Canada et cetera, personnellement je serais moins généreux que le projet de loi lui-même. Je crois qu'une bonne psychanalyse ne peut être faite sur le plan purement scientifique et professionnel, soit par un médecin formé à la psychanalyse, c'est-à-dire en général un psychiatre, soit par un psychologue qui a gradué en psychanalyse et à ce moment-là comme psychologue agréé par la corporation, ses soins ou services seraient également exonérés de taxe.

Comme très souvent avant de mourir on doit consulter un médecin, je vais vous dire quelques mots sur les services funéraires. La mort est-elle un bien essentiel? Je dirais plutôt que c'est un mal essentiel dans le sens qu'on le veuille ou pas, nous allons tous mourir. Est-ce que parce qu'on va tous mourir les services funéraires devraient être exonéré? C'est une question philosophique sur laquelle on pourrait parler longuement. J'ai l'impression que dans notre société moderne, on a fait des efforts considérables pour réduire les frais funéraires.

Autrefois, il fallait de très belles tombes, de grands terrains au cimetière, des monuments qui gardent notre mémoire pour l'éternité. Aujourd'hui, on prend des fours, on nous réduit en cendres, on nous mets dans des urnes ou dans des petits coffrets que l'on ouvre ou pas. Si bien que les frais ont été considérablement réduits depuis ce temps-là. Si bien que le 7 p. cent représente de nos jours certainement beaucoup moins que ça pouvait représenter à l'époque.

Une autre considération, sénateur Olson, je ne sais pas si vous allez en parler dans un autre amendement, ce serait de taxer tous les citoyens qui meurent en ayant le mérite de laisser de l'argent. Ça s'appelait autrefois les droits successoraux. Moi je me souviens d'une époque où les droits de successions étaient forts élevés. Je me demande si une famille, à la mort d'un être cher, si vous aviez à lui proposer le retour au droit de succession prôné d'ailleurs par beaucoup de témoins qui ont comparu pendant ce long voyage qui a abouti à ce long rapport et à cette longue discussion qui n'en finit plus, je me demande si les citoyens ne préfèrent pas payer 7 p. cent de taxe que le 10, 15, 20 ou 33 p. cent qu'il y avait sur les droits de succession. Puisque vous nous avez demandé de réfléchir ce soir sur notre mort, je crois que vous pourriez passer la nuit à réfléchir sur cette dernière pensée, à savoir si votre famille préférerait le 7 p. cent ou préférerait payer les droits de succession sur la fortune que vous allez leur laisser.

• (2120)

[*Traduction*]

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Je suis la logique sans faille de l'honorable sénateur et je vois comment elle le mène à la cruelle conclusion que nous n'avons le temps d'apporter aucun changement parce que le projet de loi doit contribuer à la réduction du déficit.

Le sénateur Olson: Non, non. Il n'y aura pas de nouveaux revenus.

Le sénateur Grafstein: Je ne fais que suivre sa logique. Je ne veux pas le contredire, parce qu'après mure réflexion, il est arrivé à cette conclusion.

Cependant, je m'intéresse à un aspect et c'est, mise à part la tendance manifeste à imputer aux autres partis toutes les erreurs, ce qui est psychologiquement une bonne tactique puisqu'elle libère de toute responsabilité . . .

Le sénateur Frith: Et thérapeutique pour le coupable.

Le sénateur Grafstein: Je comprends cela aussi, mais je suis curieux parce que le sénateur est un médecin doué et respecté. Pendant le temps dont il a disposé pour étudier et analyser le projet de loi, a-t-il perçu des défauts de fond ou d'autres défauts graves qu'il faudrait, à son avis, corriger?

Le sénateur David: C'est une question très intéressante et je pense que j'ai essayé d'y répondre dans mon discours. Si on nous avait permis d'avoir notre rencontre le 19 septembre au lieu du 24, si nous avions eu une semaine pour étudier le projet de loi, peut-être aurais-je été plus à même de comprendre certains des amendements que vous proposez. Cependant, vous faites maintenant le travail que vous auriez dû faire il y a huit semaines. Il est beaucoup trop tard.

Le sénateur Grafstein: Encore une fois, je ne conteste pas cette opinion parce qu'une fois que vous commencez un raisonnement, vous le menez jusqu'à son inéluctable conclusion. Mais ce n'est pas ma question. Ma question a trait au temps qui a été mis à votre disposition en tant que sénateur, et à la possibilité de ne pas vous occuper des critiques contre le processus suivi, des délais ou que sais-je d'autre. Depuis le 24 septembre, nous avons tous eu l'occasion d'examiner le projet de loi de près. Nous lui avons probablement consacré plus de temps qu'à n'importe quelle autre mesure, du moins depuis que je me trouve au Sénat. Les Canadiens méritent qu'on réponde à leurs questions. De toute évidence, ce projet de loi les inquiète beaucoup.

• (2130)

Le sénateur Simard: Est-ce une question difficile?

Le sénateur Grafstein: C'est une question précise. La voici: est-ce que le sénateur David, à titre de sénateur et avec son esprit analytique, méticuleux et logique, trouve dans le projet

[Le sénateur David.]

de loi d'importantes lacunes de fond qui devraient être corrigées, que ce soit aujourd'hui ou l'année prochaine? Il importe que les Canadiens sachent, puisqu'ils semblent très préoccupés par le projet de loi, si oui ou non les sénateurs d'en face y voient quoi que ce soit qui mérite d'être corrigé. Voilà ma question. Je comprends dans quel carcan la logique de l'honorable sénateur le place, je comprends qu'il ne puisse accepter aucun changement. Je ne le conteste pas. Je veux juste savoir, pour ma gouverne, si oui ou non l'honorable sénateur croit que le projet de loi comporte des problèmes de fond.

[*Français*]

Le sénateur David: Honorables sénateurs, la taxe fédérale actuelle a connu avec le temps, 22,000 ententes avec des industries. La taxe qui, je l'espère, sera adoptée bien avant la mi-décembre, subira, je l'espère certains amendements. Une fois acceptée et une fois les preuves faites qu'elle est dommageable à droite, à gauche ou dans le milieu, elle pourra être amendée comme l'ont été toutes les méthodologies de taxes connues dans le monde entier.

Le sénateur Thériault: Si l'honorable sénateur veut bien accepter ma question, d'après sa logique, il nous dit que parce qu'il nous faut tous mourir, ce n'est pas une raison d'exempter de la taxe les frais de funérailles. Est-ce que la même logique ne s'applique-t-elle pas à la nourriture? Puisqu'il nous faut tous manger, on a exempté plus ou moins la nourriture de la taxe? Alors, pourquoi deux poids, deux mesures pour deux problèmes qu'il nous faut tous subir?

Le sénateur David: Je sais très bien que de votre côté on voudrait tout exempter. À ce moment-là, il faut se nourrir, il faut s'habiller, il faut se loger, il faut se chauffer et il faut être malade. Vous savez, honorables sénateurs, on est toujours malade à un certain moment dans sa vie. Quelquefois, cela ne dure que quelques secondes et je pense que ce sont les morts qui sont les plus heureux mais, pas nécessairement les familles.

À force de tout exempter, où est-ce que l'on prend nos revenus? Si vous avez une façon de me démontrer que l'on peut réduire ce déficit, qui est la pire taxe imposée aux citoyens canadiens actuellement, (dont vous ne parlez pas beaucoup, ni souvent) à ce moment-là, je serai d'accord avec vous qu'il faudra devenir de plus en plus large, à la condition que notre budget soit balancé.

Le sénateur Thériault: Pourquoi tout à coup, sénateur David, êtes-vous le porte-parole du gouvernement pour que l'on impose la taxe pour réduire le déficit? Cela n'a jamais été dit par le premier ministre ni par le ministre des Finances. Cette taxe, d'après eux, c'est pour remplacer une taxe actuelle et non pas pour réduire le déficit.

Alors, pourquoi essayez-vous de jeter de la poudre aux yeux du public? Je vous ai posé une simple question et vous n'y avez pas répondu. Vous y avez répondu en politicien, ce que vous devenez de plus en plus. Vous n'avez pas répondu à ma question et parce que vous n'y avez pas répondu, je vous en pose une autre.

Je conçois facilement que le sénateur David préfère une taxe pour les frais de funérailles qu'une taxe sur les droits de succession. Il reflète un peu la pensée de la majorité des honorables sénateurs qui croient qu'il est moins onéreux d'avoir une taxe sur les frais de funérailles que sur les droits de succession mais cela ne s'applique pas à la grande majorité des Canadiens.

[*Traduction*]

L'honorable B. Alasdair Graham: Je remercie les honorables sénateurs de l'occasion qui m'est donnée de prendre part au débat. J'ai été particulièrement frappé par le pouvoir de persuasion du sénateur Olson et par l'intervention du sénateur David, qui jouit d'un grand respect. Le sénateur David a fait allusion à un discours prononcé ici même le 7 novembre par le sénateur John Stewart, qui avait lui-même fait allusion à un article du sénateur Arthur Meighen. Il a cité le texte de celui-ci, texte qui a été à l'origine d'un discours prononcé en 1937. Je ne vais pas reprendre ici tout ce discours, mais je voudrais compléter, en en lisant des passages, ce que le sénateur David a dit du rôle du Sénat:

> Le Sénat a été créé par le peuple, par l'entremise des Pères de la Confédération, et sa création a été ratifiée par un vote national, parce que, de l'avis non de quelques-uns mais de tout le dominion, il était de l'intérêt du Canada que les lois des Communes fussent examinées, en prêtant une attention spéciale à la protection des droits des minorités, des sections et des territoires. Toutes ces fonctions déléguées ont été confiées au Sénat; il partage la plupart d'entre elles avec les Communes et il a une responsabilité tout aussi directe que celles-ci. Il devrait s'efforcer sans relâche d'être à la hauteur des attentes des Pères de la Confédération, car cela est aussi vital aujourd'hui qu'à l'époque.

Voilà ce que disait Arthur Meighen en 1937. Le sénateur David a laissé entendre que nous perdions notre temps. Cela me déplaît. Je ne crois pas que ce soit perdre du temps que d'écouter les gens et de leur parler.

Le sénateur Olson: Très juste!

Le sénateur Graham: Je voudrais rappeler au sénateur David le dernier sondage Gallup au sujet de la TPS. Soixante-seize pour cent des Canadiens s'opposent à cette taxe régressive. Dans la province du sénateur David, la proportion est de 66 p. 100 et, dans ma propre région, 92 p. 100 des personnes que je représente ici s'opposent à cette taxe tandis que seulement 3 p. 100 sont en faveur.

Dès le début de nos travaux, nous avons décidé que nous serions à l'écoute des Canadiens. C'est pourquoi le Comité des banques et du commerce a parcouru tout le pays. Les Canadiens nous ont dit en des termes très éloquents qu'ils tenaient à ce que cette loi soit rejetée. Le sénateur David est peut-être d'un autre avis, mais j'ai la certitude que nous avons le pouvoir législatif et constitutionnel pour rejeter ce projet de loi.

• (2140)

Le sénateur Frith: Et le devoir.

Le sénateur Graham: Je conviens avec le sénateur Frith que c'est un devoir. Il ne fait pas de doute que le peuple canadien s'est exprimé et que je parle maintenant en son nom, particulièrement au nom des gens de ma région, et suivant ma conscience. Il est toujours dangereux de tenter de faire de nouvelles découvertes et pourtant, c'est toujours agréable et très utile de s'y consacrer.

Honorables sénateurs, notre pays s'est bâti grâce aux efforts des Canadiens qui ont compris que le plus grand bonheur, dans

la vie, c'est celui de l'accomplissement. Je crois que la mentalité des Canadiens ne leur a jamais permis de se sentir satisfaits de leur situation. Nous avons fait des sacrifices, mais nous avons bâti un pays. Winston Churchill a dit un jour:

> Les Canadiens n'ont pas fait tout ce chemin par-delà les siècles, les océans, les montagnes et les plaines avec une constitution en sucre . . . L'esprit canadien n'est pas une entité éphémère.

Ce pays n'en est pas un de douceur et ses patriotes ne sont pas faits en sucre. En fait, le degré d'accomplissement atteint par les Canadiens dans tous les domaines repose en grande partie sur la valeur de l'esprit canadien, mais dans aucun domaine cet esprit national curieux et infatigable n'a connu de succès plus impressionnant que dans le domaine de la santé. Il y en a dans cette enceinte, dont le sénateur David, qui peuvent en témoigner. L'histoire atteste de la singulière capacité mentale des Canadiens à réussir dans ce domaine, et nous avons une réputation internationale pour l'excellence, le caractère innovateur et la qualité des services médicaux qui sont offerts dans tout le pays, d'un océan à l'autre.

Par conséquent, il est extrêmement dommage que notre gouvernement actuel, en ce qui a trait aux dispositions de la TPS touchant les soins de santé, fasse preuve d'un manque d'inspiration aussi évident. Ce gouvernement est en fait à l'image d'une momie égyptienne: inanimé et enveloppé bien serré dans ses préjugés. Je suppose qu'on peut logiquement en arriver à une telle conclusion, honorables sénateurs, bien que nous serions probablement d'accord pour dire que même les pharaons égyptiens fascinés par la mort furent assez futés pour ne pas percevoir une taxe sur la mort de leurs citoyens.

Le sénateur Frith: Bien envoyé, monsieur!

Le sénateur Graham: Il y a un si grand nombre d'entre vous qui veulent prendre la parole au sujet de ce projet de loi—que vous appuyez, j'en suis sûr—que cela me fait penser à la momie égyptienne qui disait: «Je me sens pressée tout le temps!»

Je voudrais maintenant attirer l'attention des honorables sénateurs sur les dispositions de l'annexe V du projet de loi C-62 touchant les services de santé. Comme le sénateur Olson l'a mentionné, nous savons tous que les soins en établissement sont exonérés, de même que les services dispensés par beaucoup de professionnels de la santé. En dehors des établissements, cependant, beaucoup de ces mêmes services sont assujettis à la taxe de 7 p. 100. C'est un point important car il montre que la TPS favorise les soins en établissement. Les Canadiens méritent mieux.

Comme l'Association des infirmières autorisées de la Nouvelle-Écosse me l'a signalé dans une lettre datée du 27 juillet 1990, la TPS décourage un recours accru aux services de santé dispensés dans la communauté. Le sénateur Buchanan a probablement reçu la même lettre.

Les infirmières diplômées reconnaissent qu'il est toujours intéressant et avantageux de faire de nouvelles découvertes. Elles tentent actuellement, de concert avec de nombreuses autres personnes, de redonner courage à cette vieille momie qui tient lieu de gouvernement. Elles veulent que l'on réduise les soins hospitaliers coûteux au Canada. L'Association des infirmiers et des infirmières du Canada estime que les soins de santé sont un domaine riche en innovations, comme c'est le cas actuellement. Elle est d'avis qu'il est tout à fait logique et sensé de chercher à désinstitutionnaliser une grande part du régime de soins de santé. Ce faisant, les infirmiers et les infirmières du Canada appuyent les grandes lignes du rapport qu'a déposé en 1990 le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, et qui s'intitule: L'accessibilité des services hospitaliers — Y a-t-il une crise?

Le rapport soutient qu'il faut absolument réorienter le régime des soins de santé au Canada au cours de la décennie à venir. Il met en lumière les sérieux problèmes qui existent dans les hôpitaux de soins actifs, et fait ressortir la nécessité d'adopter des mesures urgentes pour éviter une crise dans le domaine des soins de santé. Le rapport formule plusieurs recommandations: il propose que le gouvernement fédéral accorde une priorité au financement de projets qui intègrent d'autres solutions pour la prestation de soins de santé, et que le gouvernement fédéral finance les projets pilotes visant à promouvoir les soins de santé.

La Loi canadienne sur la santé dispose que l'objectif premier de notre régime de soins de santé est de protéger le bien-être physique et mental des habitants du Canada, et de faciliter l'accès aux services de santé sans obstacles d'ordre financier.

Plus récemment, le document publié en 1986 par Santé et Bien-être social et qui s'intitule «La Santé pour tous» propose de nouvelles stratégies pour faire face aux nouveaux défis dans le domaine des soins de santé et pour améliorer la qualité de vie. De façon plus précise, le document met l'accent sur la nécessité de réorienter le régime de soins de santé de façon à accorder plus de responsabilités aux services communautaires. Toutefois, le mécanisme de ristourne décrit dans le projet de loi C-62 encourage les Canadiens à se tourner vers les établissements de soins de santé pour obtenir la plus grande gamme de services possibles. Ce qu'il importe de retenir avant tout, c'est que les services communautaires offrent habituellement des soins de santé plus adéquats.

Dans le cas des hôpitaux publics, la ristourne serait de l'ordre de 80 p. 100. On a ainsi voulu s'assurer que le fardeau fiscal de ces établissements ne serait pas plus imposant qu'avant la réforme de la TPS. D'autres établissements de soins de santé, comme les cliniques communautaires et les maisons de repos, auront droit à une ristourne de 50 p. 100 de la TPS acquittée sur leurs achats. Ce traitement fiscal devrait sûrement accroître les pressions qui s'exercent sur les hôpitaux surchargés. Il n'aura pas pour effet de faciliter ou d'encourager l'élaboration de nouveaux mécanismes pour offrir des services communautaires.

L'Association des infirmières et des infirmiers du Canada recommande donc la détaxation pour tous les établissements et les organismes de soins de santé sans but lucratif. De cette façon, ils ne percevraient pas la taxe auprès de leurs clients, mais pourraient demander des crédits pour taxe sur leurs intrants. Les services de santé fournis par ces établissements devraient généralement être traités de la même façon que les médicaments d'ordonnance et les produits alimentaires de base. Si cela est impossible, il serait au moins impérieux d'accorder aux organismes de soins de santé le même traitement qu'aux hôpitaux publics.

La désinstitutionnalisation a vraiment pour objet de fournir des services de santé plus variés et plus dynamiques. Les responsables des soins de santé doivent être les précurseurs de leur époque. À mon avis le gouvernement actuel craint le génie créatif de la vie. C'est un gouvernement qui entretient de vieux préjugés. Il n'y a qu'à voir comment le gouvernement s'est opposé à nos amendements, tous conçus dans le but de rejeter une taxe sur la chose imprimée, de préserver le caractère de notre héritage coopératif et d'écarter la menace singulière que cette taxe représente pour notre tissu social.

Nous n'en avons pas tellement contre l'incohérence du projet de loi qui exonère certains services et pas d'autres, mais plutôt contre le manque total de vision, cette incapacité de voir que les diététiciens, les travailleurs sociaux, les médecins naturopathes, les psychanalistes ou les psychothérapeutes pour enfants, ainsi que bien d'autres groupes innovateurs sont, en fait, les infatigables et précieux artisans du changement dans notre pays. Toutefois, comme l'a constaté les diététistes conseils du Canada, organisme représentant les diététistes de l'ensemble du pays, l'esprit d'initiative est mis à rude épreuve au Canada en 1990.

● (2150)

Les diététistes du secteur privé offrent une gamme variée de services dans de nombreux milieux au pays. Ceux-ci donnent des conseils de nutrition, sur une base individuelle, aux personnes qui ne veulent pas ou ne peuvent pas attendre jusqu'à trois mois avant de pouvoir obtenir un rendez-vous à l'hôpital. La situation se complique davantage si ces personnes ne peuvent trouver un diététiste rattaché à un hôpital, ainsi que le prévoient les régimes provinciaux d'assurance-maladie. Or, certaines de ces personnes souffrent de problèmes qui risquent de s'aggraver rapidement si leur régime alimentaire n'est pas modifié sans délai.

Les diététistes fournissent aussi leurs services à des groupes. Par exemple, il peut s'agir de visites dans des marchés d'alimentation afin de montrer à des personnes intéressées à réduire leur taux de cholestérol comment lire les étiquettes des emballages. Un projet pilote particulièrement intéressant des diététistes canadiens est la sensibilisation à une alimentation saine dans le milieu de travail, afin d'améliorer la santé des employés, puisqu'une bonne santé se traduit par une plus grande productivité et un taux d'absentéisme moins élevé.

Les diététistes du secteur privé font maintenant partie intégrante du milieu des soins de santé au pays, mais ils craignent que la TPS proposée ne leur soit préjudiciable, du fait que les exemptions pertinentes ne soient pas fonction des services mais plutôt de l'endroit où ceux-ci sont offerts. Le fait de taxer les services des diététistes incitera moins le public à rechercher le service le plus rentable et le meilleur. Ainsi, la TPS entraînera un fardeau encore plus lourd pour le système traditionnel de soins en établissement et des coûts supplémentaires pour les gouvernements.

Il est évident que la TPS crée une disparité de traitement en ce qui a trait aux services des diététistes. En omettant les diététistes de la liste des praticiens de la santé dont les services sont exonorés de la TPS, le gouvernement laisse entendre que ces derniers ne sont pas reconnus comme des professionnels de la santé. De plus, les établissements de soins du secteur public ont droit à un remboursement égal à 50 p. 100 de la taxe sur les intrants. Il ne serait que juste que les diététiciens du secteur privé aient droit au même traitement. Il est curieux de constater que le principe de l'équité concurrentielle, mentionné dans l'aperçu de la taxe sur les produits et services, appuie ce concept de traitement égal.

Honorables sénateurs, permettez-moi maintenant de passer au cas de la CAPPC ou *Canadian Association of Psychoanalytic Psychotherapists for Children*. La CAPPC a été fondée en 1981 par des diplômés du Programme de psychothérapie enfantine de Toronto, programme d'études supérieures intensives dont la durée moyenne peut atteindre six ans et qui comprend des travaux cliniques structurés rigoureusement contrôlés et l'étude psychanalytique du développement psychosocial. Je suis sûr que le sénateur David s'intéressera à cela. À l'heure actuelle, c'est le seul programme de formation de son genre au Canada.

Les membres de la CAPPC observent des normes très strictes. Ils traitent les enfants troublés, mais sans se concentrer sur leurs symptômes. Ils les aident plutôt d'une manière beaucoup plus créatrice en les encourageant à comprendre leurs propres perceptions, leurs craintes et leurs conflits, afin qu'ils puissent développer une image plus positive d'eux-mêmes et trouver de meilleurs moyens de réagir à leur environnement.

Les psychiatres et les psychologues renvoient des enfants aux membres de la CAPPC à cause de leur orientation très particulière. Soit dit en passant, en Angleterre, le gouvernement reconnaît les psychothérapeutes pour enfants et finance leurs services, ce qui n'est pas le cas au Canada. Pour cette raison, les membres de la CAPPC font partie du secteur privé. Ils demandent à ce que leurs services soient exonérés pour la simple raison que les enfants non traités coûtent extrêmement cher à la société. Je n'ai pas besoin d'expliquer en détail aux honorables sénateurs les problèmes que l'absence d'un traitement approprié peut occasionner. Qu'il me suffise de mentionner quelques-uns comme la délinquance, l'abus d'alcool et de drogue, la violence contre les enfants qui se transmet d'une génération à l'autre, le suicide, les grossesses d'adolescentes, etc. Ce sont des problèmes très troublants de notre époque. Il ne faut donc pas perdre de vie, honorables sénateurs, que les parents qui traitent leurs enfants à leurs propres frais contribuent beaucoup à réduire le fardeau financier de tous les Canadiens, non seulement dans le présent, mais aussi à l'avenir.

Dans sa version actuelle, la TPS revêt un caractère discriminatoire à l'endroit des familles qui choisissent de recourir à des services privés offerts par les membres de la CAPPC. Par conséquent, la TPS alourdira presque à coup sûr la demande des services de protection de la santé mentale des enfants, qui sont déjà surchargés. Quand un enfant souffre de troubles émotionnels et a besoin d'aide, la famille déjà perturbée ne devrait pas avoir à subir plus de stress et ne devrait pas être pénalisée en ayant à payer la taxe sur les services de psychothérapie. La psychothérapie n'est pas un luxe, honorables sénateurs, c'est un investissement dans l'avenir social de notre pays. Néanmoins, les agents innovateurs du changement social se trouvent incidemment lésés par les dispositions relatives à la TPS. Il s'agit vraiment d'une taxe sur le génie créatif, honorables sénateurs.

Des catégories entières de professionnels au Canada essuyeront le plus fort de cette attaque déhonorante contre la justice sociale. Prenons le cas de l'Association canadienne des travailleurs sociaux, par exemple. Le gouvernement lui a fait un affront des plus humiliants en n'incluant pas ses membres sur la liste des professionnels de la santé, qui paraît au paragraphe 1 de la partie II de l'annexe V de la mesure législative. D'autres professionnels y figurent en tant que praticiens. Les physiothérapeutes, les chiropraticiens, les optométristes et d'autres encore sont compris. Je n'arrive pas à comprendre—je crois que cette omission est irraisonnée—comment il se fait que les travailleurs sociaux ne font pas partie de cette liste. Nous croyons qu'ils doivent être ajoutés à cette catégorie. Nous devons tenir compte du rôle dynamique que les travailleurs sociaux jouent relativement, par exemple, à la population vieillissante. C'est un domaine unique dans lequel les travailleurs sociaux apportent une importante contribution grâce à leurs compétences.

Les façons dont les travailleurs sociaux peuvent aider notre société sont tellement nombreuses et tellement évidentes pour tous les sénateurs qu'il n'est pas vraiment nécessaire d'entrer dans les détails. Les membres de l'Association canadienne des travailleurs sociaux croyaient qu'ils seraient ajoutés à la liste des praticiens et que leurs services seraient traités de la même façon que ceux des psychologues, par exemple. Toutefois, les travailleurs sociaux de notre pays découvrent maintenant qu'ils ont été laissés de côté et qu'ils n'ont pas été définis comme des praticiens aux termes du projet de loi.

Le projet de loi C-62 exonère aussi les services personnels ou ménagers à domicile donnés par des organismes du secteur public aux personnes âgées, handicapées et défavorisées. Toutefois, dans biens des cas, des organismes du secteur privé peuvent faire ce travail de façon plus efficace. Cela est particulièrement vrai—et c'est aussi particulièrement urgent—lorsqu'il n'y a pas d'organismes du secteur public pour le faire. Notre amendement prévoit un traitement égal, des règles du jeu équitables pour les organismes des secteurs privé et public, supprimant ainsi l'avantage injuste que le projet de loi actuel donne au secteur public relativement à la fourniture de certains services sociaux. En d'autres termes, notre amendement tend à libérer l'esprit créateur des Canadiens de ce gouvernemnt aux préjugés dépassés.

● (2200)

Permettez-moi de vous citer un passage tiré du mémoire de l'Association canadienne de soins à long terme, une fédération dont les membres unissent leurs efforts pour promouvoir l'application constante de normes de haute qualité dans le domaine des soins prolongés au Canada. L'association parle d'une seule voix pour le secteur des soins prolongés dans tout le pays. Elle a pour objectif de représenter les intérêts des Canadiens qui ont besoin de soins prolongés lorsqu'il s'agit de traiter avec le gouvernement et le grand public de questions qui touchent la prestation de soins à long terme. L'association tente d'établir et de promouvoir des programmes de recherche et d'éducation portant sur ce problème essentiel.

L'association demande actuellement qu'on modifie la législation sur la TPS, afin que les fournitures et services du secteur des soins prolongés soient détaxés. Les membres de l'association souhaitent obtenir pour le moins la ristourne de taxe qui s'applique aux établissements de soins prolongés sans but lucratif et ils veulent qu'on examine la situation pour s'assurer qu'ils ne paieront pas davantage de taxe de vente fédérale qu'ils n'en paient à l'heure actuelle. En définitive, on devrait avoir pour objectif de protéger les hôpitaux et les foyers contre toute augmentation des coûts attribuables à la TPS.

[Le sénateur Graham.]

L'association a également soulevé certains points au sujet des foyers privés. Étant donné que les foyers sont visés par les dispositions d'exonération, ils n'imposeront pas la taxe sur les produits et services offerts aux personnes âgées et ils ne pourront pas non plus demander des crédits pour taxe sur intrants. Les résultats sont évidents: il faut s'attendre à une augmentation des obligations fiscales et à un accroissement des coûts. Ces augmentations devront être supportées par les bénéficiaires des soins ou par les gouvernements provinciaux qui financent ces soins. Les gens qui ont besoin des soins offerts par des foyers ne choisissent pas un établissement en se demandant s'il est sans but lucratif ou privé. Ils vont là où il y a de la place. Ainsi, les gens hospitalisés dans des établissements de soins prolongés, les bénéficiaires de soins dans des foyers privés, ne sont souvent pas plus en mesure de payer davantage que les personnes qui se trouvent dans des établissements sans but lucratif. L'association réclame, à juste titre, que les foyers privés financés par les gouvernements provinciaux aient droit à la même ristourne de taxe que les établissements sans but lucratif.

Honorables sénateurs, notre amendement vise à éliminer le préjudice contestable et évident renfermé dans les dispositions actuelles de la TPS, en particulier celui qui est lié au transfert de services sociaux du secteur public. Il me semble quelque peu ironique que le gouvernement actuel tire une satisfaction évidente de son rôle de catalyseur de la privatisation au pays. Les organismes privés font uniformément l'objet d'un traitement discriminatoire en vertu de l'Annexe V du projet de loi C-62.

Nous savons que les services d'enseignement sont exonérés. Je signale en passant que l'Association canadienne des professeurs d'université a lancé une campagne très convaincante afin que les services publics de base offerts par des institutions du secteur public telles que les universités ou les collèges soient détaxés plutôt qu'exonérés. Cette démarche vise à assurer une incidence uniforme de la taxe sur le financement des services publics. Par conséquent, la notion d'exonération n'est certes pas acceptée par les collèges et universités du secteur public.

Toutefois, pour revenir à ce que je disais, la mesure législative proposée limite même cette exonération très controversée aux collèges publics. L'amendement prévoit d'accorder le même statut aux collèges privés. Si l'on veut que le Canada devienne un chef de file dans les domaines de la technologie et de l'informatique, nous devons être conscients que le fait de décourager notre dynamique secteur privé de dispenser des services éducatifs importants aura des conséquences nuisibles.

Honorables sénateurs, il ne faut pas taxer l'éducation, parce que l'éducation n'est pas un luxe. On ne taxe pas le transport national parce qu'il n'est pas non plus un luxe. Le secteur des transports publics devrait être traité de façon équitable; or, il ne l'est pas en vertu de la loi proposée parce que, comme l'a mentionné le sénateur Olson, le projet de loi C-62 accorde un traitement préférentiel aux systèmes de transport municipaux,

pénalisant ainsi d'autres groupes comme par exemple l'industrie du taxi.

M. Kenneth MacLaren, vice-président des relations avec le gouvernement de l'Association canadienne du camionnage a déclaré:

> Il devient trop facile pour Ottawa de traiter l'industrie du transport comme un luxe qu'il faut taxer. C'est là un revirement complet de la politique en vertu de laquelle le transport était considéré comme un investissement et non pas seulement comme une source de recettes pour le gouvernement.

L'amendement que nous proposons exempte de la taxe tous les transports pour voyageurs à l'exception des transports aériens internes. Il reflète un souci de justice parce que les services fournis par le secteur public et le secteur privé devraient être traités de la même façon. Nous allons plus loin avec cet amendement. Nous reconnaissons qu'il est bon d'encourager les voyages en autocar et par le train pour des raisons écologiques valables. La plupart des Canadiens qui réfléchissent comprennent que tout encouragement à réduire l'utilisation des voitures particulières, surtout dans les grandes villes encombrées, n'est qu'une preuve de bon sens.

Honorables sénateurs, le Canada a toujours été un endroit agréable et rentable pour essayer de nouvelles découvertes. Je crains que le gouvernement essaye d'imposer les citoyens qui veulent suivre un cours pour obtenir une licence ou un diplôme. Notre gouvernement impose donc nos citoyens les plus audacieux pour les efforts qu'ils déploient. L'esprit canadien n'est pas mort; pourtant l'application maladroite et peu judicieuse de la TPS nous envoie à la dérive. Nous errons, nous sommes incertains et inquiets; il n'y a pas ici de vision nationale ni de logique. En effet, le gouvernement aux préjugés antidéluviens a même imposé cette taxe aux organismes à but non lucratif qui fournissent à nos adolescents des programmes de sports et de loisirs. Les Canadiens ne sont pas des patriotes à l'eau de rose, pourtant ils sont imposés pour leur esprit innovateur et créatif.

L'amendement que nous proposons cherche à rétablir la justice dans les institutions publiques et privées, à faire croire à nouveau aux Canadiens que la plus grande joie de la vie est celle de la réalisation. Il cherche à sauver une société où les réalisations dans tous les domaines seront à nouveau louées et non méprisées. Il cherche à stimuler l'esprit canadien. J'exhorte tous les honorables sénateurs à appuyer cet amendement très méritoire.

[*Français*]

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, je participe à ce débat à 10 h 09 ce jour, pas nécessairement avec plaisir, pas avec regret non plus mais avec quelque hésitation parce que je n'ai pas l'impression que mes propos vont convertir mes amis d'en face. Ils se sont endurcis dans leur résolution de n'accepter aucun amendement proposé par ce côté-ci de la Chambre.

L'honorable Gildas L. Molgat: Il ne faut jamais désespérer.

L'honorable Eymard G. Corbin: Il ne faut jamais désespérer, voilà, sénateur Molgat. C'est ce qui m'amène à prendre la parole ce soir parce qu'il y a quand même de l'autre côté des gens raisonnables. Je sais bien que le sénateur David n'aime pas qu'on lui dise cela, ça le touche au cœur, ça le fait frémir dans le plus profond de son âme, mais je vais le dire quand même, il y a peut-être encore de l'espoir. J'ai regardé la définition du terme essentiel dans quelques dictionnaires. Je pense que c'est un terme mal choisi. On devrait plutôt parler d'un service nécessaire. Le dictionnaire The Oxford English Dictionary donne comme définition de «essentiel», il donne différents sens au mot essentiel, mais il en retient une entre autres qui est: absolutely necessary; indispensibly, requisite. C'est dans le sens de absolutely necessary, indispensibly, requisite, que je pense bien que l'on emploie dans ce débat le terme essentiel.

Le Petit Robert, lui, nous parle de l'emploi courant du mot essentiel. Il dit ce qui est absolument nécessaire, opposé à inutile, voire indispensable, nécessaire, obligatoire même. La plus récente édition du Grand Larousse en cinq volumes définit le mot essentiel comme ce qui est de grande importance, principale, capitale, c'est l'adjectif ou encore, et ça c'est le nom, il se définit par ce qui est indispensable. Encore le Canadian Houghton Dictionary of the English Language définit essentiel de cette façon-là: A fundamental necessary or indispensible part, item or principle; basic or indispensible. Il en va de même pour d'autres définitions d'autres dictionnaires. On parle de service essentiel quand on veut vraiment dire un service nécessaire. C'est un service nécessaire que sont les pompes funèbres, parce que d'abord, les lois, les règlements des provinces exigent tout un processus pour la disposition d'un cadavre. Il y a des dispositions sanitaires. Il y a aussi des considérations d'ordre légal.

Le sénateur Simard: Ne soyez pas trop macabre.

Le sénateur Corbin: Sénateur Simard, je prends cette chose très au sérieux, il n'est pas question d'être macabre. Alors, avant que vous m'interrompiez, j'étais en train de dire que la Loi est ainsi faite qu'elle considère les services reliés, associés à la disposition des corps morts, si vous préférez, sénateur Simard . . .

Le sénateur Simard: C'est macabre.

Le sénateur Corbin: Que voulez-vous que je dise?

Le sénateur Simard: Regardez dans les dictionnaires.

Le sénateur Corbin: Appelons les choses par leur nom. Peut-être que le sénateur David aurait d'autres belles tournures à me proposer, mais enfin, passons, je reviens au sérieux de la question.

Il y a des dispositions dont on ne saurait se détourner. C'est la Loi qui concerne l'aspect sanitaire. Il y a aussi des considérations d'ordre culturel, d'ordre religieux, qui varient d'un groupe ethnique à l'autre, d'une fois à l'autre, d'une pratique religieuse à l'autre. Ce sont des pratiques, des traditions profondément imbriquées dans la façon de faire les choses et qu'on ne peut pas facilement changer.

Par exemple, la crémation des restes, c'est peut-être un terme qui plaît plus au sénateur Simard, les restes, la dépouille, c'est un phénomène relativement nouveau au Canada qui commence à s'étendre de façon plus générale. Il y avait toutes sortes de réserves pour toutes sortes de raisons personnelles quand ce n'était pas des raisons religieuses pour ne pas employer cette façon de se faire tourner en cendres, si je peux dire. Mais les habitudes changent. Les mœurs changent. Mais elles ne changent pas facilement. La façon traditionnelle

de faire les choses va attirer une grande proportion de la population encore je pense bien pour des générations à venir jusqu'à ce que, en tout cas au Canada, la population n'ait pas atteint la densité énorme que l'on connaît comme au Japon ou aux Indes ou pour toutes sortes de raisons, pour toutes sortes de traditions, ils font les choses autrement.

En tout cas, ce sont des considérations que l'on ne peut ignorer lorsque nous étudions une question comme celle-ci. Si l'amendement que nous proposons ce soir était rejeté, le contribuable canadien devra, à compter du premier janvier prochain, payer une taxe de 7 p. 100 sur les services des pompes funèbres.

● (2210)

Pourquoi une taxe sur ce service? Il semble que certains fonctionnaires du ministère des Finances sont arrivés à la conclusion que de tels services ne pourraient être considérés comme essentiels ou nécessaires, si vous préférez, au même titre que les services médicaux et de la nécessité de manger, par exemple. Non, disent-ils, les services reliés au décès d'une personne ne sont pas essentiels, dans leur façon de voir les choses. Cette parodie bureaucratique est une preuve de plus de l'insensibilité et du «je m'en foutisme» du gouvernement conservateur.

Pour ma part, il m'est impossible de concevoir comme services inutiles, des services directes et indirectes administrés par les professionnels.

Prouver que ce service est nécessaire en soi, n'est pas très difficile. Le prouver au gouvernement conservateur cela devient impossible.

Madame Julie Tubman, première vice-présidente de l'Ontario Funeral Services Association Incorporated, a très bien exprimé cette idée dans son témoignage du 29 août dernier devant le comité des banques et du commerce. Je cite une partie du témoignage de madame Tubman, dans le fascicule numéro 70 aux pages 99 et 100. Je la cite:

> L'une des principales raisons pour lesquelles nous nous opposons à la TPS est l'impact et la rancœur persistants qu'elle suscitera chez les familles en deuil. Nous affirmons cela en tant que professionnels compétents qui comprenons le processus du deuil. Nous avons jugé bon de joindre à notre mémoire mon curriculum vitae et celui de M. Carrothers, qui sont représentatifs de la majorité des entrepreneurs de pompes funèbres à travers le Canada—c'est-à-dire des gens actifs dans la communauté, dans des groupes d'aide aux personnes affligées et dans d'autres organismes du genre. C'est forts de notre compétence et de notre expérience que nous pouvons parler. Nous croyons que le gouvernement canadien ne prend pas nos préoccupations aussi au sérieux qu'il le pourrait, non seulement en ce qui concerne les services funéraires payés d'avance, mais aussi en ce qui concerne le respect qu'on doit aux familles affligées de la perte d'un être cher et des souffrances qui en découlent.
>
> Nous croyons que notre message est important et qu'ignorer nos conseils aura des conséquences à long terme. Les entrepreneurs de pompes funèbres de cette province et de partout au Canada savent que cette taxe est mauvaise. Imposer une taxe sur la mort prouve que le gouvernement du Canada reste froidement insensible devant la souffrance humaine. Comme la Chambre des communes ne nous a pas écoutés, nous espérons que vous le ferez et que . . .

[Le sénateur Corbin.]

Elle s'adressait aux sénateurs:

> . . . et que vous constaterez que la grande inquiétude que nous cause l'effet de cette taxe est tout à fait désintéressée et qu'elle résulte simplement de notre compétence professionnelle, de notre connaissance du processus du deuil et de l'expérience que nous avons des familles en deuil que nous desservons.
>
> Premièrement, comme nous le savons tous, la mort n'épargne personne, et nous devons le respect à nos disparus. Comme nous l'avons mentionné, les services funéraires sont des services essentiels, et à l'instar de tous les autres services essentiels comme les soins de santé, ils ne devraient pas être assujettis à cette taxe. Je puis vous garantir que nous allons tous quitter ce monde de la même façon. Voilà pourquoi nous disons qu'il s'agit d'un service essentiel. Les gouvernements reconnaissent depuis longtemps la nécessité de respecter nos disparus. Même l'ancien Premier ministre d'Angleterre, monsieur Gladstone, disait:
>
> > Montrez-moi la façon dont une nation traite ses morts, et je mesurerai avec une rigueur mathématique le bon sentiment de son peuple, son respect à l'endroit des lois du pays et sa loyauté aux plus grands idéaux.
>
> En outre, les droits aux funérailles dans notre société et dans toutes les autres cultures au monde, sont conçus pour répondre à nos besoins et sont issus de milliers d'années d'expérience de la mort. Les services funéraires sont le produit de notre culture, et non pas l'inverse.
>
> Comme nous l'avons indiqué dans notre mémoire écrit, plus de 90 p. 100 des familles ontariennes ont choisi un type d'obsèques traditionnel parce que c'est celui qui répond le mieux à leurs besoins psychologiques et culturels. En me fondant sur notre expérience du deuil dans notre société, je puis affirmer que l'ingérence du gouvernement est plutôt déplacée au moment où nous enterrons nos morts et nous nous consolons, surtout si cette ingérence prend la forme d'une taxe.

Je pense que le traducteur aurait voulu dire:

> Nous nous désolons, surtout si cette ingérence prend la forme d'une taxe.

M^me^ Tubman conclut:

> Nous avons dit que la TPS était une taxe mal planifiée, mal mise en œuvre et mal conçue.
>
> Monsieur le président, les citoyens de l'Ontario et du Canada n'oublieront pas et ne pardonneront pas l'ingérence du gouvernement qui vient appliquer une taxe à cette épisode douloureux de leur vie, non plus l'indifférence du Sénat vis-à-vis de ces préoccupations si votre Comité n'accepte pas notre argument. Je suis forcée de dire aux membres du Sénat, avec toutes les forces dont je dispose, qu'il ne doit pas y avoir de taxe sur la mort.

Certes, il serait faux de prétendre qu'il n'y a présentement aucune taxe dans le cadre de la livraison des services funéraires. Par exemple, le salon funéraire doit payer la TVF de 13.5 p. 100 sur le prix du gros d'un cercueil, sur le corbillard, sur l'équipement, etc. Mais là, il y a une différence fondamentale que l'on n'a pas su distinguer dans le débat plus tôt durant cette soirée. Le cercueil ne sert qu'une fois, les équipements roulants ou fixes servent pour longtemps.

Toutefois, cette situation changera après le premier janvier. Certains affirment que l'élimination de la TVF de 13.5 p. 100 pourrait diminuer les coûts. Dans un article du *Whig Standard* du 5 juin dernier, on estime au contraire que l'entrée en vigueur de la TPS augmentera les coûts. Je cite cet article.

• (2220)

[*Traduction*]

> De services funéraires de 4 000 $ comprenant le cercueil et les services à domicile augmenteront de 150 $ environ . . .
>
> Cette estimation est fondée sur l'élimination de la taxe de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants, applicable au prix de gros du cercueil, et l'application de la taxe de 7 p. 100 à l'ensemble des frais funéraires. En appliquant la taxe de 7 p. 100 à 4 000 $, on obtient le montant de 280 $.
>
> Il y aura aussi une hausse des frais d'administration des entreprises de pompes funèbres, qui pourrait entraîner une majoration des prix . . .

[*Français*]

Cette opinion semble être partagée par M. R. G. Schaffner, président de l'Association des services funéraires du Canada.

Voici sa réponse à une question à cet effet, lors des audiences du comité des banques et du commerce à Halifax, le 12 juillet dernier. Je vous réfère au fascicule 53, à la page 34. M. Schaffner, en réponse à une question du sénateur Robertson qui lui demandait:

> **Le sénateur Robertson:** Il me semble qu'il serait à votre avantage que le taux de 13.5 p. 100 disparaisse puisque vous n'auriez alors qu'à payer un taux de 7 p. 100.
>
> **M. Schaffner:** Non. Nous avons demandé à des firmes d'experts-comptables d'étudier la question. Si on prend l'exemple des frais funéraires de 3,200 $ et que nous ajoutons la taxe de 7 p. 100, l'augmentation nette, en défalquant tous les crédits de taxe, est de 126 $. Ce serait l'augmentation nette des services de pompes funèbres et ce seulement si les fournisseurs de cercueils, etc., défalquent de leur prix la taxe de 13.5 p. 100. Si tout est fait comme il faut, l'augmentation nette sera de 126 $.

Certains diront que cette somme n'est pas astronomique, donc, pourquoi faire tant de bruit? M. Paul Carruthers, directeur de l'Association des services funéraires du Canada, a fort bien répondu, encore une fois, à cette interrogation, lors de son témoignage devant le comité, le 12 juillet dernier, à Halifax. Je vous réfère cette fois-ci toujours au fascicule 53 mais à la page 35. Je cite:

> **M. Carruthers:** Dans une large mesure, notre clientèle habituelle se compose de personnes âgées qui ont perdu leur conjoint. Ces personnes disposent habituellement d'un revenu minime. Elles reçoivent habituellement une pension mensuelle fixe.
>
> Pour ceux d'entre nous qui sommes plus fortunés, une dépense additionnelle de 122 $ ne représente peut-être pas une très grosse somme d'argent, mais pour les personnes âgées, cela peut signifier une très lourde charge, au-delà de leurs moyens.
>
> C'est pourquoi les municipalités se voient très souvent obligées d'assister les familles des personnes décédées, ultime outrage à la mémoire du défunt. De plus en plus de personnes se verront donc obligées d'avoir recours à l'assistance publique pour se faire enterrer, situation injuste s'il en est.

Les préoccupations de l'Association des services funéraires du Canada et de l'Ontario Funeral Services Association sont légitimes. Nous devrions considérer sérieusement leurs demandes et voter pour cet amendement. À mon avis, il serait important que les Canadiens reprennent confiance dans le processus démocratique. Les prote-paroles de l'Association des services funéraires croient que leurs droits démocratiques ont été lésés, lors de leur comparution devant le comité permanent des finances et des affaires économiques et le comité permanent de la consommation et des corporations et le comité permanent de l'administration gouvernementale de la Chambre des communes. Je cite les propos de M. R. J. Schaffner, président de l'Association des services funéraires du Canada, fascicule 53 à la page 28:

> Nous avons tous les deux . . .

Il parlait de lui-même et de M. Carruthers:

> Nous avons tous les deux fait une présentation au sujet de la taxe sur les produits et les services, à Ottawa, devant le Comité permanent des finances et des affaires économiques, le Comité permanent de la consommation et des corporations et le Comité permanent de l'administration gouvernementale.

• (2230)

> Les membres de ces comités ont simplement défendu cette proposition de taxe et ne semblaient pas reconnaître les inquiétudes dont nous leur avons fait part concernant les services funèbres. Nous voulons donc expliquer notre situation au Sénat, car nous espérons qu'il sera en mesure de convaincre le gouvernement qu'il doit modifier le projet de loi C-62 avant qu'il ne soit approuvé de façon définitive.

C'est donc vous dire, honorables sénateurs, que les Canadiens croient dans la valeur du Sénat. Ils croient dans la nécessité d'une deuxième Chambre au pays.

Non contents de comparaître trois fois devant des comités de la Chambre des communes, ils ont persisté à s'adresser à nous. Ils ont comparu deux fois devant des comités du Sénat. Ils ont envoyé de la correspondance. Ils nous ont fait parvenir des analyses économiques du problème qu'ils nous ont présenté. Ils croient sérieusement que le Sénat est capable de convaincre le gouvernement de changer de manières.

C'est donc dire que nous jouissons d'une crédibilité dans ce pays, quoi qu'en disent certaines têtes.

Honorables sénateurs, est-il nécessaire d'en dire d'avantage? Probablement que non. J'ajouterais cependant que l'Association des services funéraires du Canada, en plus de n'obtenir aucune satisfaction de la Chambre des communes, n'a obtenu, non plus, aucune satisfaction du gouvernement. Comme c'était le cas pour les coopératives des provinces atlantiques, on les a fait tourner autour du poteau. On les a forcés à prendre démarches après démarches. Ils n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes à leurs questions.

Est-il surprenant donc que le 8 novembre 1990, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante nous révèle que les membres de leur association estiment que le gouvernement ne leur a pas fourni des renseignements précis et utiles quant à la façon dont la taxe sur les produits et services touchera leurs entreprises.

À la suite de 10 539 entrevues personnelles auprès de ses membres, seulement 16,3 p. cent ont répondu qu'ils étaient satisfaits de la façon dont le gouvernement répondait à leurs demandes d'information; 74,4 p. cent se sont dit tout à fait insatisfaits; 7,4 p. cent sont indécis. C'est donc dire qu'ils sont partiellement satisfaits, partiellement insatisfaits. Un peu moins de 2 p. cent sont sans opinion.

La note de service contient le commentaire suivant . . . je pense qu'il vaut la peine de le lire:

> Ces résultats révèlent sans l'ombre d'un doute que le gouvernement fédéral n'a pas su informer convenablement les propriétaires de petites et moyennes entreprises des incidences de la TPS. Qui plus est, le gouvernement fédéral n'a pas encore fourni de renseignements détaillés concernant les complexités découlants de l'application simultanée de la TPS et des taxes de vente provinciales. Les documents techniques concernant les problèmes associés aux caisses enregistreuses, à la superposition des taxes, aux rabais en espèce, aux coupons-rabais, aux exigences de vérification, aux pénalités ainsi qu'aux dates de production des déclarations, font encore cruellement défaut.

Ce ne sont pas des nouvelles défraîchies que je vous annonce, honorables sénateurs. Ce communiqué date du 8 novembre 1990. Il continue:

> Plutôt que de renseigner efficacement les consommateurs et les commerçants, le Bureau d'information sur la TPS a diffusé des annonces qui nuisent aux PME car elles incitent les Canadiens à ne pas acheter de chaussures et à éviter d'aller au restaurant pour ne pas avoir à payer la TPS. Il s'agit là d'un gaspillage insensé des maigres ressources de notre gouvernement. La fédération tente de pallier à la pénurie de renseignements grâce à deux bulletins d'information dont le premier est ci-joint. Le second vous parviendra sous peu, dès qu'il sera prêt.
>
> Il est évident que la date prévue d'entrée en vigueur de la TPS, soit le 1er janvier 1991, soulève d'énormes problèmes d'autant plus que Revenu Canada sait d'ores et déjà que les inscriptions ne seront pas terminées à cette date. L'incapacité du gouvernement de fournir les documents techniques nécessaires aux PME n'a fait qu'aggraver la situation.

Honorables sénateurs, il y a encore deux autres paragraphes qui abondent dans le même sens. Peut-on dire d'avantage? Si le gouvernement ne veut pas accepter nos amendements, s'il tient mordicus à son projet de loi, le moins qu'il puisse faire, compte tenu de l'imbroglio dans lequel se trouvent le monde des affaires et les commerçants au pays, ce serait de retarder sa mise en vigueur.

Si vraiment le gouvernement veut gagner son point, veut foncer à travers tout le monde et avoir son projet de loi—l'avoir en vertu de sa majorité accrue dans cette Chambre—le moins qu'il puisse faire et la plus belle preuve de bon sens qu'il pourrait faire, c'est d'en retarder l'application parce que le pays n'est pas prêt pour cette taxe.

Je vous remercie, honorables sénateurs.

[*Traduction*]

MOTION D'AMENDEMENT—REPORT DU VOTE

Son Honneur le Président: Le sénateur Olson, au nom du sénateur Frith, appuyé par le sénateur Molgat, propose que le projet de loi C-62 ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois mais que l'annexe du projet de loi soit modifiée de façon à inclure dans les fournitures exonérées certains services médicaux, gouvernementaux et relatifs à l'enseignement, et à inclure dans les fournitures détaxées les services de transport de passagers et les services funéraires, ainsi qu'il suit:

a) en ce qui concerne les fournitures exonérées à l'annexe V . . .

Le sénateur Olson: Suffit.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, vous plaît-il d'adopter la motion d'amendement?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président: Que les sénateurs qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Son Honneur le Président: Que les sénateurs qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Et plus de deux sénateurs s'étant levés:

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, conformément à l'alinéa P-3*a*) des dispositions provisoires du Règlement, je demande que le vote soit reporté à 17 h 45 à la prochaine séance.

● (2240)

Je voudrais vous expliquer d'où je tire le mandat d'agir ainsi. L'autorisation en question prend la forme d'une lettre en

date du 14 novembre 1990 que le whip de l'opposition, le sénateur Petten, a fait parvenir au whip du gouvernement, le sénateur Phillips. Cette lettre se lit comme suit:

Cher sénateur Phillips,

Cette lettre fait suite à notre conversation du mardi 13 novembre 1990 au sujet de l'alinéa P-3*a*) des dispositions provisoires du Règlement où on précise notamment que «le vote peut, à la demande du whip de l'un des deux partis, être reporté à 17 h 45, le jour de séance suivant.»

Je reconnais et je comprends que la demande dont il est question dans le Règlement peut être présentée par un sénateur nommé par l'un ou l'autre des whips.

Puis, on trouve la phrase suivante écrite à la main: «Je suis d'accord, O.H. Phillips, whip du gouvernement.»

Honorables sénateurs, je demande que cette lettre soit déposée. Nous avons encore quelques amendements à étudier et le sénateur Phillips ou le sénateur Petten voudraient peut-être désigner quelqu'un.

Étant donné que j'ai été la personne désignée à cette fin ce soir, je présente donc la requête en question, honorables sénateurs.

Son Honneur le Président: Il en est ainsi ordonné.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je propose que toutes les autres questions restent au *Feuilleton.*

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures demain.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 14 novembre 1990

PAGE

La Loi sur la taxe d'accise
Le Code criminel
La Loi sur les douanes
Le Tarif des douanes
La Loi sur l'accise
La Loi de l'impôt sur le revenu
La Loi sur la statistique
La Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (Projet de loi C-62)
Projet de loi modificatif
Troisième lecture—Motion d'amendement. Le sénateur Olson... 3771
Son Honneur le Président 3772
Le sénateur Murray 3774
Le sénateur Cools 3775
Le sénateur Balfour 3775

PAGE

Le sénateur David 3777
Le sénateur Frith 3777
Le sénateur Thériault 3778
Le sénateur Graftsein 3780
Le sénateur Graham 3781
Le sénateur Corbin 3785
Le sénateur Simard 3785
Motion d'amendement—Report du vote 3787
Son Honneur le Président 3787
Le sénateur Frith 3788

Les travaux du Sénat
Le sénateur Doody 3788

LE SÉNAT

Le jeudi 15 novembre 1990

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, pour faire changement, le sénateur Doody et moi-même, ainsi que le sénateur Murray et d'autres, proposons de commencer par la période des questions et, une fois celle-ci écoulée, nous reviendrons aux pétitions. Je sais que beaucoup de sénateurs qui se sont présentés ici à temps pour la présentation des pétitions seront déçus, mais cette façon de procéder constituera au moins une petite variante.

L'honorable Orville H. Phillips: Mais vous promettez que nous nous rendrons jusqu'à la présentation des pétitions?

Le sénateur Frith: Le sénateur Phillips insiste pour que l'on promette qu'il y aura présentation des pétitions et je vais lui donner cette assurance.

Avec l'accord des honorables sénateurs, nous pouvons peut-être passer maintenant à la Période de questions. Je propose que Son Honneur lise l'Ordre des travaux—à savoir la Présentation des pétitions, les Rapports des comités, les Avis d'interpellations et les Avis de motions— afin que nous en arrivions à la Période de questions, étant entendu que s'il n'y a plus de questions à six heures, nous passerons à la Présentation des pétitions.

Son Honneur le Président: Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

PÉRIODE DES QUESTIONS
L'AGRICULTURE

L'IMPORTANTE VENTE FAITE PAR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

L'honorable H. A. Olson: Honorables sénateurs, cela fait plusieurs jours que je veux poser au leader du gouvernement au Sénat une autre question au sujet de la rumeur selon laquelle la Commission canadienne du blé aurait fait une importante vente de céréales, probablement de blé. Il y a quelques jours, j'ai posé cette question au leader du gouvernement, qui s'est engagé à fournir une réponse, mais je crains que ses collègues ne soient pas disposés à lui transmettre les renseignements nécessaires pour qu'il le fasse.

Voici ce que rapporte le *Western Producer* dans son dernier numéro:

> Après des semaines de rumeurs et de spéculations, les agriculteurs des Prairies ont reçu de bonnes nouvelles la semaine dernière.

Cependant, nous n'avons jamais reçu ces nouvelles. Il s'agit donc encore d'une rumeur. L'article se poursuit ainsi:

> Aucune confirmation précise de cette vente n'a été donnée par la Commission canadienne du blé, le gouvernement fédéral ou les autorités soviétiques.

La rumeur voudrait en effet qu'il s'agisse d'une vente de céréales à l'URSS.

Le sénateur Kelly conviendra, je l'espère, que ma question doit être précédée par un préambule. Je dois donner les raisons pour lesquelles j'estime important de recevoir une réponse. L'article mentionne en outre que la Commission canadienne du blé a réservé du transport sur les lacs pour 1,5 millions de tonnes en plus des 250 000 tonnes qui avaient déjà fait l'objet d'une autre réservation.

Honorables sénateurs, il doit y avoir une raison à cela. L'article dit que, selon la rumeur, les quantités en cause se situeraient entre 1,5 et 4 millions de tonnes.

La raison pour laquelle j'essaie de poser cette question à nouveau, en insistant pour obtenir une réponse, c'est qu'il y a des producteurs qui n'ont pas jusqu'ici eu une occasion raisonnable de livrer des céréales quelconques. Quelques-uns ont sans doute livré quelques boisseaux, mais aucune vente importante n'a été annoncée par la Commission canadienne du blé. Nous ne disposons que de ces rumeurs. Le problème, c'est que les producteurs ne savent pas ce qui s'est vendu. Est-ce du blé panifiable numéro 1? Du blé fourrager? Est-ce que ce sont des céréales d'une certaine catégorie ou qualité? D'après l'une des rumeurs qui courent, l'Union soviétique nous aurait commandé des céréales fourragères. Les agriculteurs qui ont de cette sorte de céréale voudraient savoir s'ils auront l'occasion d'en vendre bientôt. Ceux qui ont d'autres variétés, comme du blé panifiable de haute qualité, veulent le savoir aussi.

Il ne serait que juste, je crois, que le gouvernement relâche un peu la règle du secret. Il invoque actuellement l'argument que la Commission du blé ne rend pas publics ce genre de renseignements parce qu'ils peuvent avoir des effets sur les cours mondiaux des céréales ou avantager nos concurrents. C'est peut-être vrai. J'entends ce genre d'arguments depuis vingt ans. Même lorsque nous étions au pouvoir, nous attendions un certain temps avant d'annoncer ces nouvelles. Cependant, dès que nous en avions la possibilité, nous informions les producteurs de ce qui avait été vendu ainsi que des quantités et des catégories en cause, pour qu'ils aient une idée de ce qu'ils pourraient eux-mêmes vendre.

J'espère que le leader du gouvernement pourra nous donner une réponse complète aujourd'hui parce que j'ai soulevé cette question depuis une semaine environ.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je me souviens en effet de la question qui m'a été posée il y a quelques jours à ce sujet. Je regrette de ne pas pouvoir donner une réponse à l'honorable sénateur aujour-

d'hui. Je ferai cependant de mon mieux pour obtenir des renseignements et les transmettre au Sénat au début de la semaine prochaine. Entre-temps, si j'obtiens des renseignements quelconques qui peuvent intéresser l'honorable sénateur, je les lui transmettrai aussitôt en personne.

Le sénateur Olson: Je demande à l'honorable ministre de s'engager à user de tous ses pouvoirs de persuasion et à faire, au nom de ces agriculteurs, des démarches aussi énergiques que possible auprès du ministre d'État aux Céréales, l'honorable Charles Mayer. Beaucoup de producteurs m'ont demandé: «Ne pouvez-vous pas nous obtenir ce renseignement pour qu'au moins, nous sachions quand nous pouvons nous attendre à disposer d'un peu d'argent après les longs mois de pénurie que nous avons soufferts?» Je ne veux pas me répéter, mais je serais reconnaissant au leader du gouvernement de nous dire qu'il s'engage avec enthousiasme à faire ces démarches pour que nous ayons une réponse. Autrement, on lui donnera encore quelque réponse évasive.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je vais transmettre avec enthousiasme les observations du sénateur Olson à mon collègue.

LA LIVRAISON DES QUOTAS INITIAUX

L'honorable D.G. Steuart: Pendant que le sénateur tente d'obtenir ces renseignements, il pourrait peut-être aussi chercher à savoir quel pourcentage d'agriculteurs dans l'ouest du Canada ont été capables de livrer leur quota initial. Comme le ministre le sait, le quota initial est habituellement quelques boisseaux par acre ensemencé. Cette année, en raison du prix peu élevé, cela voudrait probablement dire une moyenne de 2 500 $ à 3 500 $.

Je crois comprendre que peu d'agriculteurs ont été capables de livrer leur quota, ce qui signifie qu'ils n'ont encore rien reçu depuis le début de la campagne agricole. Le leader du gouvernement pourrait peut-être se renseigner aussi sur ce sujet.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, c'est ce que je ferai.

LE NOMBRE DE DEMANDES—LES PAIEMENTS ANTICIPÉS

L'honorable E. W. Barootes: En ce qui concerne le manque de liquidités des agriculteurs qui n'ont pu livrer que de faibles quantités de céréales, combien de ces agriculteurs ont demandé les paiements anticipés sans intérêt qu'ils peuvent recevoir pour la quasi-totalité de leurs céréales entreposées?

Le sénateur Olson: C'est une politique libérale qui a été rétablie.

● (1410)

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, encore une fois, je me renseignerai auprès de mon collègue, M. Mayer, ministre d'État chargé des Céréales.

À propos des céréales, honorables sénateurs, je dois dire que je viens de recevoir des réponses que nous avions l'intention de déposer aujourd'hui comme réponses différées à des questions posées par le sénateur Olson les 6 et 8 novembre. En examinant ces réponses du gouvernement, je me rends compte qu'elles correspondent en général aux renseignements que le sénateur attendait. Je vais les lire de toute façon.

Honorables sénateurs, je répondrai tout d'abord à la question que l'honorable H.A. Olson a posée au Sénat le 6 novembre 1990 au sujet de l'agriculture, d'une vente importante faite par la Commission canadienne du blé et de la position du gouvernement. Voici cette première réponse:

> La Commission canadienne du blé fait régulièrement des ventes dans plus de soixante pays des quatre coins du globe. Grâce aux efforts de vente que déploie cet organisme, les expéditions de céréales, d'ici à la fin de l'hiver, seront considérables.
>
> La Commission canadienne du blé a recours à tous les moyens à sa disposition afin d'assurer le transport sur les Grands Lacs et ce, pour toute la saison de navigation. Elle a demandé aux compagnies ferroviaires de mettre tous leurs wagons à sa disposition au cours des prochains mois.
>
> Par conséquent, il y aura d'excellentes expéditions de grain de l'Ouest jusque bien avant en 1991 et l'industrie céréalière du Canada devrait être en bonne position pour dépasser au cours de cette campagne-ci les exportations de l'an dernier.

Honorables sénateurs, le sénateur Olson a posé une question sur le même sujet le 8 novembre et il y a encore fait allusion aujourd'hui en demandant des précisions sur le prix à la consommation, la quantité et la nature du grain vendu récemment par la Commission canadienne du blé. En parcourant rapidement le texte, je constate que la réponse est probablement celle à laquelle l'honorable sénateur Olson s'attendait, mais je vais tout de même en donner lecture:

> Comme il est dit dans la réponse donnée à la question que le sénateur a posée le 6 novembre 1990, la Commission canadienne du blé fait régulièrement des ventes dans de nombreux pays. Grâce aux efforts de vente soutenus de l'organisme, il y aura beaucoup de grain à transporter au cours des mois à venir.
>
> Comme l'honorable sénateur le dit dans sa question, ni la commission ni le gouvernement ne divulguent les détails des ventes, parce que cela pourrait compromettre la position concurrentielle de la commission face aux autres exportateurs qui lui disputent les mêmes marchés. Le marché international des grains est extrêmement difficile en ce moment, et l'honorable sénateur ne voudrait sûrement pas que le gouvernement révèle des informations si cela risquait d'aller à l'encontre des efforts de commercialisation de la Commission canadienne du blé.
>
> Comme il est dit dans la réponse donnée à une autre question, compte tenu des expéditions de grain de l'Ouest qui sont prévues en ce moment, l'industrie céréalière du Canada devrait être en bonne position pour surpasser les exportations de la dernière campagne.

Voici enfin la réponse à une question que le sénateur Olson a posée au sujet des paiements anticipés, demandant si le ministre de l'Agriculture ou le ministre chargé des céréales les avaient autorisées. Voici la réponse:

Des paiements anticipés peuvent être versés en vertu de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. En vertu de ces programmes, les producteurs peuvent recevoir des montants d'au plus 250 000 $ pour leurs céréales entreposées. En outre, le 13 octobre 1990, le ministre de l'Agriculture a annoncé le programme d'accroissement des liquidités. En vertu de ce programme, le gouvernement fédéral paiera les intérêts sur la première tranche de 50 000 $ versée en vertu de ces deux lois.

Le sénateur Olson: Je tiens à remercier le ministre de ces réponses, surtout de celle qui nous annonce une initiative encourageante, soit le rétablissement du programme des paiements anticipés. C'est la preuve que, si le ministre fait des efforts sérieux, il peut donner de bonnes réponses à nos questions.

Quant à l'autre réponse, celle qui ne l'étonne pas de la part de la Commission canadienne du blé, je lui demande d'essayer d'avoir une autre réponse. Il n'a que partiellement raison. Je ne m'attendais pas à ce que la commission refuse aussi carrément toute information. Elle ne nous a même pas dit si c'était du blé ou de l'orge qu'elle avait vendu, ni de quelle qualité de céréales il s'agissait. Ce ne sont pas des renseignements qu'on avait coutume de garder secrets. Elle ne le faisait pas il y a quelques années. Elle nous disait: nous avons vendu 1,5 ou 2 millions de tonnes de blé, d'orge, d'avoine, etc. C'est donc une nouveauté.

L'honorable Jean-Maurice Simard: Quelle est la question?

Le sénateur Olson: La question est bien simple.

Le sénateur Simard: Quelle est-elle?

Le sénateur Olson: Le ministre pourrait-il essayer de savoir s'il s'agit de blé ou d'orge? S'il s'agit de blé, s'agit-il de céréales pour consommation humaine ou de céréales fourragères? Les producteurs pourraient ainsi savoir s'ils pourront vendre ce qu'il leur reste dans des . . .

Le sénateur Simard: Où se trouve le point d'interrogation?

Le sénateur Olson: . . . délais raisonnables.

Mes questions ne s'adressent pas au sénateur Simard.

Le sénateur Simard: Ce n'était pas une question.

Le sénateur Olson: Je demande au ministre, maintenant qu'il a donné cette réponse, de ne pas en rester là et d'essayer d'en savoir plus long, pour que les agriculteurs puissent se faire une idée . . .

Le sénateur Frith: Montrez ce que vaut votre célèbre patience.

Le sénateur Olson: . . . du moment où ils commenceront à toucher le produit de la vente de leur récolte de 1990.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, s'il ne s'agit pas d'un secret d'État, je vais obtenir cette information.

LE GOLFE PERSIQUE

LES DÉPENSES DE LA DÉFENSE—LA RÉDUCTION PROPOSÉE DES DÉPENSES LIÉES AUX PROGRAMMES SOCIAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, j'ai remarqué que le premier ministre avait annoncé cette semaine, en Alberta, qu'il réduirait les dépenses liées à bon nombre de nos programmes actuels pour absorber les coûts de la présence des troupes canadiennes en Arabie saoudite. J'ai aussi relevé dans *The Gazette* que la guerre dans le Golfe coûterait au Canada quelque 50 millions de dollars par mois.

Si nous devons effectuer des compressions pour absorber des coûts de cet ordre, nous en prendrons-nous aux programmes qui sont destinés aux pauvres, aux chômeurs, à ceux qui vivent de bien-être, aux gens âgés ou aux personnes handicapées, tout cela pour que nos troupes restent dans le Golfe à attendre que quelqu'un déclare la guerre? Je voudrais savoir à quels programmes songe le premier ministre.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je regrette de décevoir mon collègue, mais je crois que nous pouvons dire avec assez de certitude que nous n'irons pas chercher cet argent en réduisant les divers programmes comme il le dit, en lésant ceux qui sont dans une situation financière difficile et qui dépendent de l'aide du gouvernement.

Quant à la planification des dépenses du gouvernement, en ce qui concerne tant les dépenses supplémentaires pour la défense que les montants à affecter aux divers secteurs administratifs, mon collègue devra patienter encore quelques jours pour que le Budget des dépenses supplémentaire soit déposé à l'autre endroit par le président du Conseil du Trésor. Cela devrait se faire d'ici la fin du mois.

L'honorable Lorna Marsden: Honorables sénateurs, puis-je poser une question supplémentaire? Le leader du gouvernement pourrait-il nous dire ce qu'il adviendra du projet des services de garde d'enfants? Après tout, aucune dépense n'a encore été engagée. Les journaux de ce matin portent à penser que ce serait un des programmes à sacrifier en cas de guerre dans le Golfe.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, ma collègue prend les journaux beaucoup plus au sérieux que je ne le fais.

● (1420)

Tout ce que je peux lui dire, c'est que la position du gouvernement n'a pas changé en ce qui concerne le projet d'un programme national de services de garde d'enfants. Nous ferons en sorte que ce programme soit mis en œuvre au cours du présent mandat du gouvernement.

LE COÛT DU DÉPLOIEMENT DES TROUPES CANADIENNES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Lorne M. Bonnell: Honorables sénateurs, dans le passé, on a accru l'impôt sur le revenu des particuliers plus que celui des sociétés. Chaque fois que le gouvernement fédéral a besoin de plus d'argent, il décide de mettre en œuvre une TPS, qui appauvrira davantage les plus démunis et enrichira les nantis, il procède à la récupération des pensions des personnes âgées et des allocations familiales ou sabre dans les

transferts aux provinces qui sont destinés, entre autres, à l'enseignement et aux soins de santé. Où le gouvernement va-t-il trouver 50 millions de dollars chaque mois, pour garder nos troupes dans le Golfe? Le leader du gouvernement peut-il nous donner une idée des programmes que le gouvernement va réduire la prochaine fois? Va-t-on s'en prendre aux mêmes groupes—les pauvres, les chômeurs, les handicapés et les familles monoparentales?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je voudrais formuler une observation personnelle puisque je suis moi-même touché par les dispositions sur la récupération. Je n'ai rien contre le fait qu'on sabre dans mes allocations familiales, surtout quand je sais que l'aide apportée aux familles à faible revenu, grâce à une amélioration des crédits d'impôt pour enfants et le reste, a été nettement accrue durant le mandat du gouvernement actuel. Je le répète, mon honorable collègue devra attendre quelques jours, jusqu'à ce que le Budget des dépenses supplémentaire soit déposé à l'autre endroit par l'honorable ministre Loiselle. L'honorable sénateur doit se rendre compte à quel point il est absurde pour lui de se lancer dans cette attaque et d'accuser le gouvernement de sabrer dans tel ou tel domaine important, avant même d'avoir pris connaissance de ce budget.

L'honorable Leo E. Kolber: Je voudrais poser au leader du gouvernement au Sénat une question supplémentaire. Je ne m'inquiète pas autant que mon collègue pour ce qui est de savoir dans quels programmes on va sabrer, mais le premier ministre a déclaré que le gouvernement va devoir trouver l'argent dans ses recettes actuelles. Serait-il déraisonnable de conclure qu'il faut une guerre au Moyen-Orient pour amener le gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent, à savoir s'attaquer au déficit? J'avais supposé que le gouvernement allait prendre autant que possible l'argent en question dans les dépenses actuelles pour ne pas accroître le déficit. Pour quelles raisons faut-il attendre un événement aussi grave que celui-ci sur la scène mondiale pour que le gouvernement se décide à prendre, semble-t-il, les mesures qui s'imposent?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, les contraintes budgétaires auxquelles nous sommes confrontés découlent non seulement des besoins accrus du ministère de la Défense nationale du fait de la crise dans le Golfe et de l'envoi de l'armée à Oka, durant l'été, mais également, comme mon honorable collègue le comprend sûrement, des taux d'intérêt plus élevés que prévu et des répercussions . . .

Le sénateur Olson: Qui en est la cause?

Le sénateur Murray: . . . qu'ils ont sur le service de la dette.

Pour ce qui est de la réduction des dépenses, j'aurais pensé que mon honorable collègue aurait reconnu que le gouvernement méritait bien des éloges à cet égard. Comme je l'ai signalé l'autre jour, au cours des dernières années, nous avons maintenu l'augmentation des dépenses de fonctionnement du gouvernement à un taux annuel moyen de 3,6 p. 100, ce qui est bien inférieur au taux d'inflation. En outre, alors que nous avons hérité d'un déficit important dans le compte de fonctionnement, nous avons réussi au cours des dernières années à accumuler un excédent de 13 ou 14 milliards de dollars.

Le sénateur Olson: Vous avez truqué les comptes!

Le sénateur Murray: En définitive, la gestion des finances nationales a été vraiment remarquable. Cependant, nous sommes encore dans une situation difficile, car nous sommes forcés d'effectuer d'importants paiements d'intérêt sur notre dette nationale. Nous aurions un excédent autrement.

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, je voudrais soumettre des propositions au leader du gouvernement pour qu'il les transmette au ministre des Finances. La dépense de 74 millions de dollars pour équiper le bureau des brevets à Hull en ordinateurs pourrait être retardée jusqu'à ce que la crise dans le Golfe soit résolue. Les ordinateurs ne sont pas importants au point de dépenser 74 millions des deniers publics en période d'austérité.

Honorables sénateurs, selon un article du *Globe and Mail* du 8 novembre 1990, les recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés accusent une faible augmentation tandis que celles de l'impôt sur le revenu des particuliers sont supérieures de 24 p. 100. L'article dit en outre:

> Les recettes du gouvernement fédéral croissent à un rythme beaucoup plus rapide que l'inflation à cause du fort accroissement des sommes perçues en impôts sur le revenu des particuliers.
>
> Les chiffres du ministère des Finances publiés hier révèlent que les simples contribuables ont versé 24,1 p. 100 de plus en impôts dans les six mois d'avril à septembre que pendant la période correspondante de 1989.

Comme je le disais plus tôt, il semble que les travailleurs pauvres paient 24 p. 100 de plus en impôts et les sociétés, seulement 3,6 p. 100 de plus.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, soit dit en toute déférence, la hausse des sommes perçues en impôts sur le revenu des particuliers s'explique par le fait que plus de Canadiens travaillent et gagnent davantage.

Le sénateur Bonnell: Je crois savoir, honorables sénateurs, que le taux de chômage est plus élevé qu'il ne l'a été dans les six dernières années. Le leader du gouvernement pourrait peut-être faire remarquer au ministre qu'il serait possible d'économiser des millions de dollars en faisant cesser la fausse publicité sur la TPS. Mettre fin à cette campagne de publicité libérerait d'autres millions pour aider à financer la guerre dans le Golfe. On aurait pu économise en récupérant de la province de Québec une partie des 22 millions qu'a coûtés l'intervention de l'armée à Oka.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je suis content que le sénateur fasse ces propositions. Il conseille d'annuler ce qu'il appelle la dépense prévue de 74 millionso pour le bureau des brevets à Hull.

Le sénateur Bonnell: Pour l'instant, pas à jamais.

Le sénateur Murray: Non, il veut supprimer la dépense.

Le sénateur Bonnell: J'ai dit que nous devrions mettre le projet en suspens jusqu'à ce que la crise dans le Golfe soit résolue. Nous aurions pu utiliser l'argent dans le Golfe au lieu de le dépenser pour de nouvelles constructions en période d'austérité.

Le sénateur Murray: Je ne connais pas tous les détails du projet dont le sénateur parle, mais je dois lui rappeler que souvent il n'y pas de vraie économie à remettre un projet

d'immobilisations de ce genre. On finit par dépenser plus tard beaucoup plus que si on avait suivi le programme original.

Je trouve toujours ces recommandations intéressantes. Le sénateur Lefebvre, que la proposition de mon ami met visiblement mal à l'aise, a sûrement une idée où nous pourrions réduire les coûts en Île-du-Prince-Édouard.

Je prends note aussi de la suggestion que fait le sénateur de réduire la publicité sur la TPS. Je suis parvenu récemment à convaincre le sénateur Denis de la nécessité de cette publicité. Le fait est que tous les sondages—auxquels mes amis d'en face s'intéressent—nous apprennent que la majorité des Canadiens veulent plus d'information sur la TPS.

Le sénateur Bonnell: De l'information vraie, pas de la fausse information.

Le sénateur Murray: Le but de notre programme de publicité et de communications est de les informer.

En ce qui concerne Oka, très franchement, il aurait été irresponsable de notre part et, je crois, contraire à la loi, de ne pas répondre à la requête que le gouvernement du Québec nous a faite l'été dernier.

● (1430)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

LE COÛT DE LA PUBLICITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Azellus Denis: Comme j'ai entendu le ministre prononcer mon non, je tiens à lui préciser que le coût de la publicité sur la TPS atteint 34,3 millions. Le projet de loi est tellement compliqué que personne ne le comprend. On me dit que 75 p. 100 des Canadiens ne comprennent pas le mécanisme de la TPS.

Le leader du gouvernement ne pense-t-il pas que les millions qu'on dépense en publicité ne servent qu'à embrouiller davantage les gens? Ne trouve-t-il pas qu'il vaudrait mieux cesser la publicité pour que les gens comprennent mieux le projet de loi?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, ou nous ne faisons pas assez de publicité ou celle que nous faisons n'atteint pas son but.

Le sénateur Olson: Justement!

Le sénateur Murray: Je prends note du point que soulève le sénateur, et je vais m'informer à ce sujet.

LE GOLFE PERSIQUE

LE COÛT DU DÉPLOIEMENT DES TROUPES CANADIENNES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Heath Macquarrie: Honorables sénateurs, revenons-en à la question que le sénateur Bonnell a posée au départ. En tant que l'un des principaux «peaceniks» en cette chambre—et j'en suis fier— je me demande si le leader du gouvernement au Sénat pourrait transmettre au premier ministre le message qui suit: Certains honorables sénateurs et beaucoup de Canadiens estiment que, peu importe qui sait le mieux réduire le déficit ou réduire les services, les jeunes gens que nous détachons dans la dangereuse région du Golfe méritent d'être dotés du meilleur équipement et des meilleures installations. Je suis certain que de nombreux sénateurs, comme la majorité des Canadiens, sont d'accord avec cette façon de voir les choses.

[Le sénateur Murray.]

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je suis, bien sûr, sensible à la remarque très pertinente que vient de faire le sénateur.

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS ET LE COMMERCE

LES PROGRAMMES D'AIDE À L'AGRICULTURE—L'ÉLIMINATION POSSIBLE DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LES SOLUTIONS ENVISAGÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Dan Hays: Honorables sénateurs, je voudrais poser au leader du gouvernement au Sénat un certain nombre de questions qui découlent du dépôt, le mois dernier aux négociations du GATT, d'une évaluation des programmes d'aide à l'agriculture. Le total de cette aide atteindrait 8,8 milliards. On est arrivé à ce chiffre en utilisant un modèle informatique.

Un des programmes d'aide mentionné dans le secteur des céréales—le secteur qui, d'après ce document, reçoit le plus d'aide—résulte de l'application de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest qui fixe le tarif dit du Pas du Nid-de-Corbeau.

Ce qui est important pour nous, c'est que dans sa plus récente présentation au GATT, le gouvernement du Canada, reconnaissant que ce tarif constitue une aide à l'agriculture, propose de le réduire de 50 p. 100 en dix ans. Cela a conduit le gouvernement de l'Alberta, dans un document que j'ai reçu au début du mois, bien qu'il soit daté d'octobre, à manifester son inquiétude. Je cite le communiqué du 25 octobre:

> Tels qu'ils sont actuellement versés, les paiements en vertu de la convention sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau peuvent être contestés au GATT et définis comme une subvention à l'exportation faussant les échanges. Si cela arrivait, les agriculteurs de l'Ouest pourraient perdre la totalité de leurs paiements en vertu de cette convention.

L'autre façon de réduire les paiements en vertu du tarif du Nid-de-corbeau est celle que le gouvernement propose au GATT, qui consisterait à les réduire de 50 p. 100 sur 10 ans.

Ma question est celle-ci: Le leader du gouvernement au Sénat peut-il nous indiquer ce qu'est la position du gouvernement en ce qui concerne le tarif du Nid-de-Corbeau et les solutions qui pourraient éliminer le problème soulevé par le gouvernement de l'Alberta? Ce problème, c'est que le Canada pourrait perdre tous les avantages de ce système, vu qu'il a reconnu que c'était une mesure d'aide qui peut maintenant être attaquée sous prétexte que c'est une subvention à l'exportation qui fausse les échanges. Est-ce que l'on fera une déclaration à cet égard? Est-ce qu'on envisage quelque chose qui empêcherait ce problème? Je pense en particulier à une des propositions du gouvernement de l'Alberta, selon laquelle le gouvernement rachèterait le droit aux paiements en vertu du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau en se fondant sur la superficie des terres. Ce serait évidemment la fin du tarif, mais cela éliminerait aussi la possibilité qu'on l'attaque sous prétexte que c'est une subvention à l'exportation qui fausse les échanges. Cela retirerait également ce tarif du domaine de l'aide, ce qui réduirait le problème du gouvernement de l'Alberta et des

autres provinces des Prairies, en raison de la diminution du montant payé pour aider le transport des grains.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, j'ai une brève note du ministre du Commerce extérieur sur cette question. Je dois dire cependant que ce n'est pas aussi précis que ce que demande mon collègue. Je me renseignerai, et je verrai ce que je pourrais trouver comme renseignements d'ici le début de la semaine prochaine.

LES CHIFFRES GLOBAUX—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES PRODUITS AGRICOLES AU CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Dan Hays: J'en serais très heureux. C'est une question très controversée et en raison des sentiments très forts qui existent il ne sera pas facile de trouver une solution. Je n'envie pas le gouvernement qui devra prendre une décision. Cependant, vu les négociations du GATT et les risques possibles, cela me paraît une question plus urgente que jamais.

Je voudrais également soulever une question sur le chiffre de 8,8 milliards, qui a provoqué un échange intéressant entre le ministre du Commerce extérieur et le ministre de l'Agriculture. Il faut mentionner que lorsque le gouvernement a déposé ces renseignements, il a dénoncé le système qui avait permis d'en arriver là. Étant intéressé à l'agriculture, je m'en réjouis.

Le modèle de calcul de l'aide totale utilise ce que certains pourraient appeler des chiffres «mythiques», ou tout au moins des chiffres que l'on suppose représenter le prix d'une denrée sur les marchés mondiaux. Je pense qu'il est juste de faire remarquer que le chiffre de 8,8 milliards n'a rien de réel, car il ne représente pas des coûts véritables. Au mieux, c'est une mesure qui pourrait nous donner une idée de l'aide que le Canada fournit au secteur agricole, par comparaison avec les autres pays.

La question que je voulais soulever est la suivante: 8,8 milliards de dollars n'est pas un chiffre réel. C'est un chiffre fondé sur des hypothèses dont beaucoup ne sont généralement pas connus des Canadiens, mais il suscite beaucoup de commentaires défavorables du public à l'égard de l'agriculture. Voici ma question: Le gouvernement fait-il le nécessaire ou est-il prêt à le faire pour donner un complément d'information qui permettra de situer ce chiffre de 8,8 milliards dans son contexte? Ainsi, les gens réaliseront qu'il ne s'agit pas d'un prélèvement sur les recettes fiscales générales, mais plutôt d'un chiffre global qui inclut le soutien à la consommation et bien d'autres choses. Il reflète aussi des données internationales arbitraires qui n'ont rien à voir avec le prix réel des produits agricoles au Canada.

Si on consulte le budget, on peut voir que nous dépensons entre 2 et 3 milliards de dollars. Quel rapport y a-t-il entre ce chiffre et celui de 8,8 milliards?

Honorables sénateurs, c'est de la désinformation, même si ce chiffre a été publié pour une bonne raison, parce que nous participons aux négociations du GATT. Il me semble qu'il serait utile de donner plus d'information pour situer ce chiffre dans son contexte. Les éditorialistes et le public en général auraient ainsi une idée du prix réel du soutien du secteur agricole. Le gouvernement devrait faire des efforts pour situer ce chiffre dans son contexte pour que nous ne donnions pas une fausse impression aux contribuables canadiens.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, la question soulevée par le sénateur Hays est valable. Cependant, je ne pense pas qu'il soit juste de dire qu'il s'agit de désinformation dans le contexte des négociations du GATT. Au contraire, les calculs que nous avons faits et déposés à Genève sont très utiles dans le contexte de ces négociations.

• (1440)

Par exemple, on y tiendra compte des réductions réalisées par les pays participants depuis le début des négociations du GATT. Par conséquent, nous avons inclus dans ce chiffre des programmes qui ont été déjà éliminés depuis le début des négociations. La meilleure solution, cependant, serait que je lise une brève note qui confirme ce que le sénateur a dit, soit que ces 8,8 milliards de dollars ne sont certainement pas des subventions provenant du Trésor fédéral.

> Dans les données de base déposées par le Canada à Genève, le soutien total à l'agriculture canadienne a été évalué à 8,8 milliards de dollars. Ce chiffre a été calculé conformément aux lignes directrices du rapport du président. Il comprend non seulement les dépenses du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, mais aussi une évaluation des effets du soutien fourni par d'autres mesures, notamment le soutien interne, la protection aux frontières et les mesures d'aide à l'exportation. Le Canada a soumis ces données conformément au rapport du président et sous toutes réserves en ce qui concerne sa position de négociation.

La déclaration du ministre du Commerce extérieur confirme ce que j'ai déjà dit, à savoir que le rapport du président demandait qu'on inclue les mesures prises depuis le début des négociations.

> Il sera tenu compte dans les négociations des programmes éliminés ou modifiés par les participants depuis le début des négociations.

Voilà pourquoi les données de base du Canada incluent des programmes qui n'existent plus.

LES CHIFFRES COMPARATIFS GLOBAUX DU SOUTIEN À L'AGRICULTURE

L'honorable Dan Hays: Cette réponse suscite une autre question que je voulais soulever. J'accepte cette observation, et je comprends que le Programme spécial canadien pour les grains est inclus dans la période visée et représente une aide de plus d'un milliard de dollars pour chacune des deux années. Mais aucun montant n'a été versé au titre de ce programme depuis au moins deux ans.

Si je pose ma question cependant, c'est parce que les gens ne le comprennent pas. Il serait utile pour les agriculteurs que le gouvernement veille à ce que les gens soient bien informés. Nous, du secteur agricole, représentons moins de 3 p. 100 de la population et nous sommes de plus en plus conscients du fait que notre sort repose entre les mains des autres 97 p. 100. Dans la mesure où les gens ne sont pas bien informés au sujet du soutien que nous recevons, nous sommes en péril et placés

dans une position désavantageuse où nous nous sentons très mal à l'aise.

La question que je voudrais maintenant soulever a trait au chiffre global du soutien et à l'obligation des autres participants aux négociations du GATT de produire un chiffre similaire.

Le Canada a été le premier a produire ce chiffre. Les États-Unis en ont produit un plus tard et leur chiffre global du soutien à l'agriculture se situe entre 60 et 70 milliards de dollars. Les Européens ont fait de même, mais encore plus tard. L'ennui, c'est que le Canada, les États-Unis et l'Europe ont calculé différemment ce chiffre. Autrement dit, ils n'ont pas utilisé une mesure commune dans chacun des trois cas. Quand on convertit 65 milliards de dollars américains en dollars canadiens, cela commence à se rapprocher du chiffre global par habitant du soutien canadien à l'agriculture.

Je crois savoir que les méthodes de calcul ont été différentes dans chacun des trois cas. Il serait utile que le Canada attire l'attention sur ce fait et tâche de produire, si possible, un chiffre qui permette une véritable comparaison entre ces trois régions. Il est absolument essentiel que notre position aux négociations du GATT soit appuyée par un public bien informé. Dans la mesure où, premièrement, nous ne connaissons pas le chiffre global exact de notre soutien et où, deuxièmement, nous n'avons pas de point de comparaison valable par rapport aux autres régions comme l'Europe ou les États-Unis, nous sommes dans une position désavantageuse.

Je voudrais savoir si le gouvernement est disposé à tenter de produire un chiffre comparable à celui qu'ont produit les deux autres régions qui ont déposé un rapport auprès du GATT, de sorte que nous soyons mieux informés sur l'ampleur du soutien accordé à l'agriculture?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je suis sûr que nous le faisons, et je vais tâcher de le confirmer en consultant les ministères intéressés d'ici quelque temps. Nous nous heurtons toujours à ce problème de comparaisons internationales quand il s'agit d'apprécier, par exemple, la proportion du produit intérieur brut qui est consacré à l'aide officielle au développement, à la défense nationale, à la recherche et au développement ou à quoi que ce soit d'autre. Le sénateur Olson et moi avons eu un échange à ce sujet il y a quelques jours.

J'espère que le secrétariat du GATT a le moyen de rendre effectivement comparables les statistiques fournies par les divers pays. Qu'elles le soient ou non, je suis d'accord avec l'honorable sénateur que nous devrions nous assurer qu'elles le sont.

L'honorable H. A. Olson: Honorables sénateurs, je me demande si le sénateur Murray ne pourrait pas être plus précis et demander au ministre du Commerce extérieur s'il était arrivé au chiffre de 8,8 milliards de dollars dont il parlait après avoir déclaré le coût des paiements dits du Nid-de-Corbeau et si ces paiements constituent une subvention directe à l'agriculture. Demandez-lui si le coût d'entretien du réseau de transport fluvial du Missouri et du Mississippi par le corps de génie de l'armée américaine entre également dans le calcul du chiffre des États-Unis, car une très forte proportion de leurs grains empruntent ces voies de navigation. Le département de la Défense paie tout l'entretien de ce système de transport, tandis qu'il nous semble que le ministre du Commerce extérieur a inscrit les 720 millions de dollars payés aux sociétés ferroviaires canadiennes comme une subvention à l'agriculture.

Autrement dit, il faut savoir être juste. Que les autres pays déclarent leurs subventions, même si elles sont payées par le truchement du département de la Défense.

Le sénateur Murray: Le sénateur Olson a soulevé cette même question lors de notre échange d'il y a une semaine. Je vais tâcher d'obtenir le renseignement qu'il désire.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

LE PROJET D'INCLUSION DU MEXIQUE—LE DÉMÉNAGEMENT D'ENTREPRISES CANADIENNES—L'EXPLOITATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE—LA PERTE D'EMPLOIS AU CANADA—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Raymond J. Perrault: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au sujet de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis. Il y a un certain nombre de rapports que nous avons l'intention de déposer lorsque les Américains entreprendront des pourparlers avec les Mexicains dans le but de les inclure dans l'Accord de libre-échange. Pourtant, nous savons que depuis la mise en application de cet accord commercial, le Canada a perdu 160 000 emplois industriels—ce n'est pas le parti libéral, mais Statistique Canada qui avance ce chiffre—dont un grand nombre à cause indéniablement de l'accord commercial. Ainsi, je me souviens d'une entreprise qui a décidé d'aller fabriquer ses pièces d'automobile au Mexique afin de profiter de la main-d'œuvre à bon marché.

J'ai là un photostat de la preuve de ce qui arrive, et je tiens à la faire consigner au compte rendu. C'est une lettre provenant de la société torontoise «Bottom Line Technologies Incorporated». J'y lis ce qui suit:

> Monsieur,
>
> Nous souhaitons vous informer d'un service que nous vous offrons au nom du groupe PINSA, une société américaine qui organise, met au point et coordonne des programmes de fabrication au Mexique.

● (1450)

Il s'agit d'une société canadienne qui encourage les entrepreneurs canadiens à fermer leurs usines et à aller s'implanter au Mexique.

> Le groupe PINSA . . .

Je cite en partie cette lettre que j'entends faire consigner . . .

> . . . donne accès à une main-d'œuvre mexicaine hautement productive et rentable de plusieurs façons, depuis la sous-traitance complète d'activités subsidiaires à l'intention de clients aux États-Unis et maintenant au Canada. Depuis de nombreuses années qu'il élabore ces programmes, le groupe a obtenu d'éclatants succès et offre maintenant ses services aux hommes d'affaires canadiens.
>
> Vous trouverez ci-joint une brochure décrivant les services offerts par l'entremise du groupe PINSA.
>
> Afin de mieux connaître vos besoins, nous vous prions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-joint et le retourner dans l'enveloppe affranchie adressée d'avance.

Si vous avez quelque question à me poser à ce sujet, n'hésitez pas à le faire.

Vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Or, que dit cette brochure? À la page 2, on peut lire ce qui suit:

LE MEXIQUE, pays bien connu des entreprises.

À l'heure actuelle, plus de 1 000 entreprises exercent leurs activités au Mexique où elles sont parvenues à réduire jusqu'à 50 p. 100 de leurs coûts de production, épargnant ainsi jusqu'à 20 000 $ ou plus par employé par an en frais de main-d'œuvre.

Autrement dit, honorables sénateurs, cette compagnie sollicite les entreprises commerciales torontoises en leur disant: «Venez nous rejoindre, vous qui exercez vos activités au Québec et en Ontario; au Mexique, nous pourrons vous offrir une affaire vous permettant d'économiser 20 000 $ par employé par an.»

Le sénateur Simard: Ne parlez pas si fort!

Le sénateur Perrault: C'est une affaire qui mérite qu'on déclenche la sirène d'alarme.

Le sénateur Simard: Vous n'avez pas besoin de crier.

Le sénateur Perrault: J'espère que vous n'êtes pas du parti de certaines entreprises qui exportent nos emplois à l'étranger.

Le sénateur Haidasz: Ne les manquez pas, sénateur!

Le sénateur Simard: Assurez vous de l'exactitude des faits!

Le sénateur Haidasz: Ne les manquez pas, sénateur!

Le sénateur Perrault: Pensez-vous que les Mexicains ont droit à l'assurance frais médicaux hospitalisation? C'est à peine s'ils arrivent à survivre. Pourtant, cette société qui exerce ses activités au Canada déclare: «Venez nous rejoindre au Mexique et vous réussirez vraiment à réduire votre feuille de paye.» Nos honorables vis-à-vis devraient s'insurger contre ce genre de chose. Ils devraient dire aux entreprises en cause que nous refusons absolument de conclure des accords susceptibles de causer un grave préjudice aux travailleurs, qu'ils soient Canadiens ou Mexicains, partout où ils sont exploités, que ce soit au Canada ou au Mexique.

Le sénateur Simard: Quelle est votre question?

Le sénateur Perrault: L'article poursuit:

Des membres des 500 plus grandes entreprises américaines et les principales sociétés japonaises y sont prédominants.

Je vous crois!

Mais des petites sociétés soucieuses de s'enrichir ont également découvert que dans le cadre du programme industriel des maquiladoras (usines de sous-traitance) . . .

Ils ont pu ainsi aménager une zone manufacturière au Mexique où ils peuvent . . .

Le sénateur Simard: Quelle est la question?

Le sénateur Perrault: Ne défendez pas ce genre de procédé, sénateur!

Le sénateur Simard: Je ne défends rien du tout!

Le sénateur Perrault: Vous pourriez mieux user de vos talents dans d'autres directions.

Le sénateur Simard: Tenons-nous en au Règlement du Sénat. Quelle est votre question?

Le sénateur Perrault: Voici qu'on nous encourage à conclure un accord avec un pays où manifestement les travailleurs sont exploités.

Des membres des 500 plus grandes entreprises américaines et les principales sociétés japonaises y sont prédominants. Mais les petites sociétés soucieuses de s'enrichir ont également découvert que dans le cadre du programme industriel des maquiladoras (usines de sous-traitance), le faible coût de la main d'œuvre mexicaine . . .

Le sénateur Simard: C'est révoltant!

Le sénateur Perrault: Écoutez ceci—le faible coût de la main d'œuvre mexicaine—400 000 $. En posant cette question, je citerai pour mémoire d'autres faits et d'autres statistiques.

Le faible coût de la main d'œuvre et de la qualité de la fabrication leur ont apporté un grand avantage concurrentiel et des bénéfices importants dans leur part du marché à l'échelle mondiale.

Naturellement, les Mexicains n'ont pas d'assurance-hospitalisation ni d'indemnités pour les accidents du travail; ils travaillent dans ces usines dans des conditions qui seraient absolument inadmissibles au Canada. Peu importe la façon dont nous votons dans notre pays, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur l'exploitation des travailleurs, qu'il s'agisse de la main-d'œuvre de notre propre pays ou d'un pays étranger.

Voici une autre publicité parue dans le *Wall Street Journal* du 6 avril 1989. Quel en est le gros titre? «Apprenez comment vous pouvez réduire au Mexique les coûts de production jusqu'à 50 p. 100!» Voilà les gros titres réconfortants de cette publicité, honorables sénateurs.

Plus de 1 000 entrepreneurs américains ont maintenant des usines chez leur voisin, le Mexique.»

Comme c'est amical.

Ils assemblent ou fabriquent une gamme étendue de produits dans le cadre du programme industriel des maquiladoras; un grand nombre s'occupent activement, entre autres, d'ordinateurs hautement perfectionnés et de construction électro-mécanique.

Puis des titres plus gros annoncent ce qui suit:

Ils économisent jusqu'à 25 000 $ par assembleur par an! Ces sociétés rentables tournées vers la production ont prouvé que les travailleurs mexicains zélés et fortement motivés . . .

Écoutez cette prose . . .

. . . réduisent vraiment leurs coûts de fabrication de 50 p. 100—et plus! Et elles y parviennent avec une qualité de fabrication et une productivité qui est égale ou supérieure à celle de leurs usines américaines!

N'est-ce pas une grande nouvelle?

Le sénateur Cochrane: Passons à la question.

Le sénateur Perrault: Quelqu'un d'autre demande à ce que nous passions à la question. J'aurais pensé que cette information aurait intéressé et inquiété un grand nombre de sénateurs,

qu'ils siègent de ce côté-ci du Sénat ou en face. La publicité ajoute ensuite:

> Apprenez ces trois moyens faciles de monter une usine de fabrication au Mexique. On vous donnera les avantages et les inconvénients des trois moyens de vous implanter au Mexique.

Ce sont des renseignements d'initiés; c'est le genre de renseignements qui ont encouragé cette société canadienne de pièces détachées à quitter l'Ontario du jour au lendemain, comme la société Baltimore Colts est partie de Baltimore pour aller s'installer à Indianapolis.

Le sénateur Marsden: Ou à ajouter de nouveaux sénateurs.

Le sénateur Perrault: Oui, ou à ajouter de nouveaux sénateurs. Tout d'abord, d'après cette publicité, vous sous-traitez avec des fabricants américains qui ont actuellement des usines au Mexique.

> Utilisez le plan sans risque pour éliminer la paperasserie internationale.

Je suppose qu'il s'agit d'un réseau de relations que vous pouvez acquérir qui vous aidera à quitter le Canada pour vous installer au Mexique. Troisièmement . . .

> Choisissez une option clés en mains qui vous permet d'avoir une usine prête à fonctionner.

Honorables sénateurs, ma question concerne le genre d'appui que nous donnons ou non à ce genre d'activités. Sommes-nous en train de liquider le Canada?

Le sénateur Petten: Le libre-échange, bien entendu.

Le sénateur Perrault: Allons-nous entendre les mots: «La dernière entreprise à partir voudra-t-elle bien éteindre la lumière?» Honorables sénateurs, cet état de choses m'inquiete énormément. En appuyant la création d'un bloc économique régional, nous risquons d'affaiblir les instruments d'échanges multilatéraux comme le GATT. Nous nous trouvons à accorder au partenaire puissant, les États-Unis, plus de pouvoir pour imposer de façon unilatérale, et en violation des principes du GATT, sa vision et ses intérêts aux autres nations. Les puissances plus petites et moyennes se tirent toujours mieux d'affaire lorsqu'elles font partie d'une structure qui compte plusieurs joueurs. Il existe des règles pour les protéger contre les abus de pouvoir commis par les nations dominantes. Lorsque ces dernières violent les règles, elles en subissent les conséquences puisque les autres joueurs tout aussi puissants peuvent agir de la même façon à leur égard.

Toutefois, dans un cadre bilatéral ou trilatéral, le joueur qui est beaucoup plus fort que les autres peut enfreindre les règles sans trop en souffrir. Tout privilège à court terme accordé aux partenaires moins puissants est neutralisé par les conséquences négatives qui en résultent lorsque l'intégrité du système multilatéral se trouve affaiblie. De nombreux sénateurs de ce côté-ci partagent cet avis. Le Canada et le Mexique, de concert avec d'autres pays, sont mieux placés, sous le régime du GATT, pour influencer les lignes d'action des États-Unis. En vertu de l'Accord de libre-échange, ils doivent en fait accepter les décisions prises par les États-Unis d'Amérique.

En ce qui concerne les salaires versés aux travailleurs mexicains, je tiens à vous dire qu'il y en a plus de 400 000 aujourd'hui qui gagnent moins de 2 $ par jour. Deux dollars par jour. Notre sénateur syndicaliste, Charles Turner, manifeste son assentiment par un signe de tête. Devons-nous fermer les yeux partout où les gens sont exploités?

Le sénateur Haidasz: Non.

Le sénateur Perrault: Il ne faut pas fermer les yeux sur ce genre de chose, honorables sénateurs. Nous devrions plutôt dénoncer les situations de ce genre. Il ne s'agit pas d'un problème politique. Tout ce que nous disons, c'est que si nous participons aux discussions trilatérales avec les Américains, ce sera pour nous assurer que les droits de la personne sont respectés, que les gens et les entreprises n'exploiteront pas la main-d'œuvre bon marché, que ce soit au Canada, aux États-Unis ou ailleurs.

• (1500)

Je voudrais poser une question au leader du gouvernement.

Le sénateur Simard: Enfin, nous allons entendre la question!

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, pourquoi n'avez-vous jamais le temps ou la patience de discuter de questions qui ont trait aux droits de la personne?

Le sénateur Simard: Nous avons beaucoup de temps à notre disposition.

Le sénateur Perrault: Et que signifie ce principe?

Le sénateur Denis: Il n'en a pas!

Le sénateur Perrault: N'avez-vous pas de principes?

Le sénateur Simard: Nous savons ce qu'ils sont!

Le sénateur Perrault: N'avez-vous pas de temps à consacrer aux travailleurs de notre pays, qui sont durement touchés par cette récession?

Le sénateur Denis: Jamais!

Le sénateur Simard: Vous avez taxé tout ce qui bouge et tout ce qui ne bouge pas!

Le sénateur Perrault: Je n'ai pas l'intention de ressasser ces vieux arguments. Je demande aux sénateurs . . .

Le sénateur Simard: Vous ne voulez pas . . .

Le sénateur Perrault: . . . qu'ils soient membres des Partis conservateur, libéral ou réformiste—de bien prendre conscience de ce qui se passe dans le marché mexicain à l'heure actuelle, dans cette prétendue zone de productivité où l'on exploiterait la main-d'œuvre.

Le leader du gouvernement peut-il nous dire où en est la situation? Peut-il nous dire si le Canada envisage de participer à des discussions avec le Mexique, et quel genre de questions il souhaite aborder au cours de ces réunions qui porteront sur le libre-échange?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, le sénateur Perrault admet que la politique du Parti libéral dirigé par M. Chrétien est identique à celle de M. Turner: il va annuler l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et, je suppose, toute entente à laquelle nous arriverons à la suite de pourparlers trilatéraux avec les États-Unis et le Mexique. Enfin, nous savons à quoi nous en tenir.

Le sénateur Simard: En effet!

Le sénateur Murray: Le sénateur déplore l'exploitation des travailleurs et les infractions aux droits de la personne dans

divers pays du monde. Je partage ses sentiments, mais il devrait réfléchir au fait qu'il argumente aussi contre l'aide commerciale et les investissements destinés à la plupart des nations du tiers monde.

La première vérité que le sénateur ne devrait pas oublier, c'est que, plus que dans le cas de toute autre nation industrialisée, les revenus du Canada dépendent du commerce extérieur.

Deuxièmement, je lui rappelle que le commerce se pratique à deux. Troisièmement, je lui rappelle que nous serons gagnants—quand je dis nous, j'entends le Canada—si nous libéralisons les échanges de produits, de services et d'investissements. Autrement dit, notre politique nationale doit viser à continuer à augmenter notre productivité, adapter notre main-d'œuvre ainsi que notre industrie et moderniser notre économie pour les années 1990. Le sénateur s'y oppose carrément. Sa position, à la fois réactionnaire et destructive, finirait par abaisser le niveau de vie des Canadiens.

Le sénateur Perrault: Je regrette que le leader du gouvernement, homme influent et membre du Cabinet, nous donne une réponse aussi partisane. J'ai remarqué qu'il a lu la réponse dans un document rédigé à son intention par un fonctionnaire indigne qui n'est même pas au courant de la situation.

Le sénateur Doyle: Un fonctionnaire indigne?

Le sénateur Perrault: Je constate que mes observations font rire les sénateurs de l'autre côté, mais la situation n'en est pas moins critique. Demandez aux employés d'industries qui ont été mis à pied récemment—sans parler de ceux qui ont été renvoyés aujourd'hui—ce qu'ils pensent des platitudes que nous venons d'entendre du leader du gouvernement au Sénat.

Le sénateur Simard: Votre prémisse est fausse!

Le sénateur Perrault: Des dizaines de milliers de travailleurs nord-américains, y compris des Canadiens, ont perdu leur emploi et n'ont pas d'espoir d'en trouver un autre parce que les employeurs, non astreints à des règlements sévères sur leurs opérations, déménagent au Mexique pour y exploiter la main-d'œuvre à bon marché.

Plus de 400 000 Mexicains gagnent actuellement moins de 1 $ l'heure à fabriquer des produits destinés presque exclusivement au marché américain, sans parler des autres qui travaillent pour moins de 2 $ l'heure.

Cette situation inquiète les sénateurs de ce côté-ci mais, manifestement, pas les sénateurs du côté du gouvernement qui ne semblent même pas se rendre compte des répercussions néfastes du chômage généralisé qu'ils contribuent à créer au Canada. Ils me font penser à Néron qui s'amusait pendant que Rome brûlait, ou à Marie-Antoinette qui n'avait que de la brioche à offrir à la population. Ils ne comprennent pas du tout ce que vivent et ce que ressentent les travailleurs mis à pied ou menacés de l'être.

Le sénateur Simard: Et la question?

Le sénateur Perrault: Silence! La question est celle-ci: pourquoi êtes-vous si bruyant?

Le sénateur Simard: C'est ça la question?

Le sénateur Perrault: C'est la principale question. Pourquoi ne restez-vous pas tranquille et n'écoutez-vous pas ce que je dis?

Le sénateur Simard: Moi aussi j'ai une question à poser!

Le sénateur Perrault: Certains d'entre nous craignent qu'un accord de libre-échange avec le Mexique n'accentue les sorties actuelles de capitaux du pays et ne favorisent les importations en provenance du Mexique, ce qui ébranlerait encore davantage l'infrastructure industrielle du Canada. Voilà un autre sujet de préoccupation pour nous.

Ce programme, conçu au milieu des années 1960 dans le cadre d'un effort bilatéral destiné à amener la prospérité des deux côtés de la frontière américano-mexicaine, a été perverti en un système qui permet d'employer quelque 300 000 travailleurs mexicains sur les chaînes de montage à des salaires de famine. C'est ce qui nous préoccupe. Nous en avons assez de nous faire rebattre les oreilles par le leader du gouvernement qui ne cesse de répéter que les libéraux ont fait ceci et cela. Vous formez le gouvernement, n'est-ce pas?

Une voix: Nous n'avons pas fait si mal.

Le sénateur Perrault: Dites-nous ce que vous comptez faire pour protéger les emplois des Canadiens dans les provinces de l'Atlantique, dans le nord, dans l'est ou dans l'ouest du Canada.

Le sénateur Simard: Commencez par voter pour la TPS et nous ferons le reste! Cela serait un bon début de votre part.

Le sénateur Perrault: Pourquoi toutes les usines ferment-elles leurs portes, parfois pour s'en aller aux États-Unis et au Mexique? Que va-t-on faire pour les en empêcher?

Le sénateur Simard: Commencez par voter pour la TPS! Ce serait un bon début.

Le sénateur Perrault: Devons-nous attendre une intervention du Ciel!

Sénateur Murray, nous attendons toujours votre réponse. Je vous pose la question: allez-vous nous communiquer maintenant le nombre de sociétés américaines et mexicaines qui ont décidé de venir s'établir au Canada depuis la signature de l'Accord de libre-échange? On prétend que c'est un mouvement à sens unique vers les États-Unis parmi les industries au Canada.

Je me rappelle que c'est la compagnie de rasoirs de sûreté Gillette qui a été la première à déménager. Elle l'a fait le lendemain des élections. Sénateur Simard, continuez-vous de vous faire la barbe avec les produits Gillette? Cette compagnie a déménagé ses pénates dans l'État de New York. Ses porte-parole ont déclaré avoir attendu le résultat des élections avant d'annoncer cette décision. Les déménagements de compagnies se poursuivent de mois en mois depuis lors. Cela vous inquiète-t-il? Est-ce injuste de ma part d'intervenir en faveur des travailleurs canadiens?

Le sénateur Simard: Il ne faudrait donc pas manger d'oranges de Californie alors?

Le sénateur Perrault: Selon le leader du gouvernement au Sénat, nous devons nous préoccuper du sort des pays du tiers monde. Pourtant, le genre de politique économique que pratique le gouvernement finira par faire du Canada un pays du tiers monde à moins que nous ne mettions un frein à la tendance qui se dessine.

Le sénateur Simard: Est-ce une question?

Le sénateur Haidasz: Les temps sont durs en régime conservateur!

Le sénateur Murray: Il est très regrettable que l'honorable sénateur du Parti libéral . . .

Le sénateur Perrault: Encore les mêmes élucubrations politiques!

Le sénateur Murray: . . . le parti de sir Wilfrid Laurier, épouse une politique protectionniste de courte vue à une époque de mondialisation de l'économie.

● (1510)

Je ne connais rien de plus improductif ni de plus préjudiciable au niveau de vie des Canadiens.

La vérité, c'est que dans un pays aussi dynamique que le nôtre, il arrive que des sociétés ferment leurs portes.

Le sénateur Perrault: À qui le dites-vous!

Le sénateur Murray: Cependant, au cours de ces dernières années, de nouvelles sociétés ont poussé comme des champignons alors que d'autres fermaient leurs portes.

Le sénateur Perrault: Donnez-nous la liste!

Le sénateur Murray: L'honorable sénateur demande encore qu'on lui fournisse une liste. Je peux lui citer quelques exemples même si j'hésite à abuser du temps du Sénat comme il le fait.

Le sénateur Perrault: Allez-y!

Le sénateur Murray: Je vais lui donner quelques exemples d'entreprises canadiennes en expansion ou d'entreprises américaines s'installant ici en raison de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis qui, je le rappelle à l'honorable sénateur, sera mis en œuvre progressivement sur une période de dix ans et n'en est maintenant qu'à sa deuxième année.

DND Galvanizing a choisi Windsor, en Ontario, pour implanter une usine de laminage d'acier de 240 millions de dollars, appartenant en partie à Dofasco Inc.

Le sénateur Perrault: Combien le gouvernement a-t-il injecté d'argent dans ce projet?

Le sénateur Murray: Pratt and Whitney Canada s'attend à remporter un contrat de 100 millions de dollars pour la construction de groupes auxiliaires de bord pour les avions de ligne B-777 qui sont très en demande. AGRA Industries Limited, entreprise polyvalente de génie, de fabrication et de haute technologie basée à Mississauga, a fait l'acquisition de Northern Engineering de Houston, pour accroître sa pénétration du marché américain. Voilà! Ce sont là des multinationales canadiennes.

Le sénateur Simard: Il y a aussi Irving au Nouveau-Brunswick!

Le sénateur Murray: Mon collègue, le sénateur Simard, mentionne la croissance soutenue de Irving Industries, basé au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Angleterre. Energy Corporation a lancé une offre d'achat sur Shogun Oil qui détient les actifs des pétroles Texas and Utah. Une entreprise de haute technologie des États-Unis, Nu-Metrics, a choisi London, en Ontario, comme base canadienne pour la vente et la distribution de matériel de mesure électronique des véhicules. J.J. Farmer Clothing, de Ville-Mont-Royal pénètrera le marché des États-Unis par l'intermédiaire d'un partenaire américain.

Comment ces réalisations rendues possibles par l'Accord de libre-échange se traduisent-elles en termes d'accroissement des exportations, de création d'emplois et d'augmentation de revenus pour les Canadiens? Comco, un distributeur de tuyaux d'Edmonton, cherche à être plus présent sur le marché américain par l'achat d'un distributeur de Los Angeles. Procycle, de Saint-Georges-de-Beauce, le plus grand fabricant de bicyclettes du Canada, a signé des accords de vente devant lui permettre de doubler ses ventes, les faisant passer à 100 millions de dollars, d'ici 1995, surtout en comptant sur le marché américain, encore grâce à l'Accord de libre-échange canado-américain.

CCL Industries, entreprise de détergents de Toronto, a fait l'acquisition de Korex de Detroit afin d'entrer sur le marché américain des détergents à vaisselle et à lessive. Marconi et CAE Industries, toutes deux de Montréal, ont obtenu des contrats de la Défense américaine: la première a obtenu de l'Armée américaine un contrat de 59,8 millions de dollars pour la construction de 1 600 radios; tandis que la deuxième, a obtenu de l'Aviation américaine une commande évaluée à 19,2 millions de dollars pour du matériel de simulateurs et de logistique. Cinram Ltd. de Scarborough, le plus grand fabricant canadien de disques compacts a fait l'acquisition de PRC Tape de Richmond, en Indiana, pour avoir un meilleur accès au marché américain. Bombardier, de Montréal, a reçu du Metro North Commuter Railroad Company, de New York, une commande de 10 wagons d'une valeur de 11,4 millions de dollars.

Ce ne sont là que quelques exemples d'entreprises canadiennes dynamiques qui prennent de l'expansion, font des acquisitions aux États-Unis et pénètrent le marché américain, ce qui accroît les revenus, crée des emplois et assure la prospérité des Canadiens. C'est ce que je veux dire lorsque je dis que nous devons avoir accès à ce grand marché. Nous retirons beaucoup de l'ouverture des marchés. Il est absolument nécessaire d'adapter notre population active et nos industries et de moderniser notre économie en prévision des années 1990. J'espère, en dépit de ma force de persuasion bien limitée, que je réussirai à amener l'honorable sénateur, non seulement dans les années 1990, mais aussi dans le XX^{e} et le XXI^{e} siècles.

Le sénateur Perrault: Je suis partisan depuis longtemps d'un commerce plus libre avec les États-Unis et d'autres pays. Je parle de la nature de l'accord que nous avons signé avec les États-Unis. C'est de cela que je parle.

Le sénateur Murray: Vous vous proposez de le déchirer.

Le sénateur Perrault: Je ne vais pas le déchirer.

Le sénateur Murray: Qu'en ferez-vous alors?

Le sénateur Perrault: Il devrait être modifié en profondeur et nous ne devrions pas attendre les prochaines élections pour le faire. Deuxièmement, je remercie le leader du gouvernement pour avoir porté cette liste d'entreprises à l'attention du Sénat.

Le sénateur Murray: J'ai présenté une liste au Sénat il y a quelques mois.

Le sénateur Perrault: Je présenterai ma liste d'ici six jours. Nous pourrons alors la comparer à la vôtre. De plus, je demanderai au leader du gouvernement qu'il me dise combien d'employés seront touchés, quel sera le montant des prêts ou des subventions consentis par le gouvernement pour l'établissement de ces sociétés du côté canadien et quels avantages économiques on en a retirés ou on peut en espérer.

Le sénateur Simard, qui s'est fait bruyamment entendre cet après-midi . . .

L'honorable Jean-Maurice Simard: Asseyez-vous donc que je puisse moi aussi poser quelques questions! Allez-vous monopoliser le plancher tout l'après-midi, sénateur Perrault? Est-ce une de vos tactiques dilatoires?

Le sénateur Perrault: Sénateur, essayez-vous de franchir le mur du son? Parlons donc des faits.

Le sénateur Frith: Il contribue à nos tactiques dilatoires.

Le sénateur Perrault: Je sais combien le sénateur a pu être accablé de douleur quand, le lendemain des élections, la société Square D s'est retirée d'Edmunston, au Nouveau-Brunswick, pour retourner aux États-Unis.

Le sénateur Simard: Voulez-vous vous rasseoir!

Le sénateur Perrault: Qu'avez-vous fait pour empêcher cette société de partir? Pourquoi ne vous êtes-vous pas battu pour les travailleurs en cause?

Des voix: Bravo!

Le sénateur Simard: Le libre-échange en est-il responsable? Non, mais vous n'osez pas l'admettre.

Le sénateur Perrault: Pourquoi avez-vous été si complaisant à l'endroit de la société Square D? Qu'avez-vous fait à ce propos?

Le sénateur Simard: Je connais cette société. J'ai contribué aux efforts que le gouvernement libéral de l'époque a déployés en vue de son établissement au Nouveau-Brunswick il y a 17 ans. Elle procurait 300 emplois.

Le sénateur Perrault: Et elle les a repris dès que vous avez eu le dos tourné. Le libre-échange a chassé Square D de votre propre circonscription et vous ne vous en êtes même pas aperçu!

Le sénateur Simard: Vous ne saviez même pas que cette société existait il y a 17 ans.

Le sénateur Perrault: Prenez position et battez-vous pour les travailleurs! Ne soyez pas un pleutre!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, mon devoir m'oblige de maintenir l'ordre et le décorum dans notre enceinte. J'exhorte les sénateurs à parler les uns après les autres, et non tous ensemble.

Le sénateur Simard: Cinq sénateurs libéraux ont pu poser des questions. Au nom de la démocratie, on devrait me permettre de poser moi aussi quelques questions. Après tout, vous aviez convenu de parler jusqu'à 17 h 45.

[*Français*]

Après toutes ces bouffonneries, j'espère qu'il reste encore un peu de démocratie dans cette Chambre.

[*Traduction*]

Le sénateur Perrault: Parlez calmement.

Le sénateur Simard: Il serait difficile de franchir votre mur du son, sénateur.

Une voix: Un peu de tenue!

Une voix: La question!

[*Français*]

Le sénateur Simard: J'ai une couple de questions.

[*Traduction*]

Le sénateur Frith: Pardon?

Le sénateur Simard: J'ai quelques questions, sénateur.

Le sénateur Frith: On peut vous entendre de Toronto!

[*Français*]

Le sénateur Simard: Ma première question est celle-ci, et elle fait suite à une question du sénateur Bonnell.

[*Traduction*]

Le sénateur Haidasz: Nous devrions obtenir nos renseignements du gouvernement, et non de lui.

Le sénateur Simard: Ça va maintenant?

Le sénateur Haidasz: Je pense que cette remarque est déplacée.

[*Français*]

Le sénateur Simard: C'est une question supplémentaire à la question du sénateur Bonnell, lorsqu'il nous faisait des suggestions tout à l'heure au sujet de coupures possibles pour payer les coûts d'intérêts accrus, les dépenses occasionnées par la crise dans le golf, et à Oka.

Pourriez-vous nous assurer, sénateur Murray, que la base de Summerside n'est pas au nombre des ces coupures possibles, même si le sénateur Bonnell a voté contre la TPS et qu'il continue son «filibustering», et nous prédit que la TPS ne sera pas approuvée avant la fin de décembre. Pourrez-vous nous garantir, compte tenu de l'intérêt, de l'enthousiasme, et des demandes répétées des gens de Summerside et de l'Ile-du-Prince-Edouard, en général, que le gouvernement aille de l'avant avec ce projet-là c'est-à-dire, le centre pour la TPS?

Pourriez-vous nous assurer, sénateur Murray, que la base de Summerside, le 30 millions de dollars ne sera pas coupé?

Ça, c'est ma première question.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, comme toujours, nous allons tenir parole. Nous allons rester fidèles à notre engagement envers la population de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Simard: Merci. Ma deuxième question a trait à l'élection dans Beauséjour.

Il y a des gens associés au Parti Libéral de cette circonscription, qui voudraient faire croire à la population de Beauséjour que l'usine Mitel, qui a été construite il y a une dizaine d'années, et qui a coûté à la province du Nouveau-Brunswick 5 ou 6 millions de dollars en frais, d'infrastructure, eau, égouts, et ainsi de suite, mais que cette usine Mitel, comme vous le savez, peut-être que d'autres de nos collègues ne sont pas au courant, cette usine Mitel n'a jamais vu le jour, n'a jamais produit un dollar de produit canadien. C'est un éléphant blanc. Shame! Shame!

Mais, à la faveur de la campagne électorale dans Beauséjour, les gens associés au Parti Libéral, qui sont en train d'échafauder des plans pour laisser croire à la population de Beauséjour que cette usine-là, avec l'élection du chef libéral, monsieur Chrétien, pourrait servir à d'autres fins, se mettre à produire et créer des emplois.

Est-ce qu'une demande, de quelque nature que ce soit, a été acheminée au gouvernement fédéral pour des octrois de façon à favoriser une compagnie qui pourrait aller s'y établir?

Est-ce que le gouvernement fédéral a en sa possession, à ce moment-ci, une demande d'octroi, de subvention, d'aide de toute nature qui pourrait favoriser la reprise à Mitel, ou si c'est encore un ballon libéral lancé à la dernière minute.

Le sénateur Murray: Je ne suis pas en mesure de répondre oui ou non, pour le moment je ne peux que prendre avis de la question et faire enquête auprès de mes collègues. Cependant, je dis que c'est toujours déplorable qu'un candidat se serve de la politique de la peur pendant sa campagne.

Le sénateur Simard: Voici ma troisième question. Vous avez sans doute remarqué, sénateur Corbin, et vos autres collègues, libéraux aussi que mes questions sont courtes, mes préambules sont brefs. Mais, je vais maintenant déroger à cette coutume, parce que la troisième question comportera un long préambule. Je pense que l'article que je vais lire, et que je vais inscrire aux comptes rendu des débats de cette Chambre est pertinent. Pertinent en ce sens que, si on doit être victime, aujourd'hui, d'une stratégie de l'opposition, c'est que précisément des gens de l'opposition on décidé de retarder le plus possible les débats sur la TPS. La semaine dernière, c'était la phase des pétitions, aujourd'hui, c'est une de période de questions prolongée . . .

● (1520)

[*Traduction*]

Le sénateur Frith: Il vient juste de se rendre compte que nous cherchons à retarder la mise en œuvre de la TPS. Il ne comprend pas vite.

[*Français*]

Le sénateur Simard: Et, pendant une heure et demi nous avons dû écouter quatre sénateurs libéraux poser des questions. Si ce n'est pas un abus de la période des questions, bien, moi, je me demande ce que c'est.

Mais, je sais que, pour être logique, je devrais m'abstenir de jouer le même jeu que les gens d'en face, mais je pense qu'il y a un moment où l'on doit combattre le feu par le feu. Surtout quand il est question, quand on a la possibilité d'élever le ton du débat et de se rapprocher un peu du projet de loi qui fait l'objet de bouffonneries, et d'un filibuster, depuis un mois de la part des gens de l'autre côté.

Alors, avant de poser ma question au sénateur Murray, j'aimerais, lire un article paru dans le *Financial Post* du 14 novembre 1990, écrit sous la signature de Hyman Solomon.

Je pense que c'est approprié, à ce moment ici, je demande l'indulgence de mes collègues de l'autre côté pour me permettre . . .

Le sénateur Poitras: Vous l'avez.

Le sénateur Simard: Merci, sénateur Poitras, je suis rassuré. J'espère pouvoir finir la lecture de mon texte sans interruption.

Des voix: Allez-y.

Le sénateur Simard: Alors, monsieur Hyman Solomon disait, ceci est dans le Financial Post.

[*Traduction*]

«D'ici un mois . . .

[*Français*]

Le sénateur Haidasz: En français, s'il vous plaît.

Le sénateur Hébert: Alors, faites une traduction, vous m'en faites faire une pour moi.

[Le sénateur Simard.]

[*Traduction*]

Le sénateur Simard: Laissez-moi vous dire que, si j'avais écrit un livre, je ne me servirais pas du Sénat pour le faire traduire, mais cela n'est pas dans mes projets.

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable Philippe D. Gigantès: J'invoque le Règlement. Le leader du gouvernement s'est excusé d'avoir fait la même allusion. J'ai moi-même traduit mon livre il y a un an. Je l'ai ensuite soumis à des éditeurs québécois, qui l'ont refusé.

Le sénateur Barootes: Très sage.

Le sénateur Gigantès: Je n'ai pas besoin des services du Sénat pour faire traduire mon texte. Seul un illettré peut croire que la traduction faite à toute vitesse par nos excellents traducteurs peut être soumise telle quelle à un éditeur. Un écrivain de profession ne le ferait pas.

Vous n'avez pas lu, Monsieur, le hansard dans lequel votre leader s'est excusé d'avoir tenu les mêmes propos. L'insinuation était fausse à ce moment-là, elle l'est encore aujourd'hui. Cela ne fait que montrer le genre de personne que vous êtes.

Le sénateur Simard: Il est vrai que le sénateur Murray vous a présenté des excuses. C'est son droit. Mais, moi, je ne suis pas obligé de le faire et je ne le ferai pas.

Le sénateur Gigantès: Dites cela en dehors de cette enceinte et je vous poursuis. Nous pourrons alors régler nos comptes devant les tribunaux, et je témoignerai avec plaisir.

Le sénateur Simard: N'importe quand.

Le sénateur Gigantès: Répétez ce que vous venez de dire devant les médias, et je vous traîne devant les tribunaux. Si vous voulez m'accuser de malhonnêteté, faites-le dans un endroit où vous ne bénéficiez pas de l'immunité. Vous jugez les gens selon votre propre échelle de valeurs. Moi, je m'y refuse. Allez donc répéter ce que vous venez de dire à l'extérieur de cette Chambre et soyez prêt à faire face à la musique, car vous mentez, Monsieur.

[*Français*]

Le sénateur Simard: Honorables sénateurs, je ne ferai pas d'excuses. Je vais vous dire pourquoi, sénateur, si vous voulez respirer tranquillement, je vais vous dire pourquoi.

Le sénateur Gigantès: Venez le dire en dehors de la Chambre, je vais vous trainer devant les tribunaux.

Le sénateur Simard: Je vais vous dire, pourquoi et je vais le répéter dehors, à part de cela.

Je vais vous dire pourquoi, je ne ferai pas d'excuses. Je vais vous dire pourquoi, si vous voulez me laisser finir. Vous venez de nous dire que votre livre a été traduit il y a un an.

Le sénateur Gigantès: Oui.

Le sénateur Simard: Bon, vous avez dit la semaine passée, ou la semaine d'avant, au début de novembre, ou à la fin d'octobre, à une question que je vous posais, et qui est sans doute consignée dans les comptes rendu des débats de le Chambre. À la question que je vous posais, à savoir si votre livre avait été publié, dans quelle langue, en anglais ou en français, et je vous ai posé une autre question, et vous avez répondu. Je pense que l'on peut trouver la question dans les

comptes rendu de cette Chambre, et vous avez dit ceci: cela a été publié en anglais. Essentiellement, c'est ce que vous avez dit. Ça été publié en anglais. C'est chez les libraires depuis le mois d'avril, et vous nous avez dit, en ce moment, on travaille sur une production française. Alors, vous venez de me dire là, de votre siège, il y a cinq minutes, que la traduction a été faite depuis déjà un an. Alors, quand vous aurez décidé, quand vous nous aurez confirmé que votre version d'aujourd'hui est la vraie, ou si c'est celle d'il y a quinze jours, bien, je déciderai si j'irai vous rencontrer dehors.

[*Traduction*]

Dites la vérité. Est-ce que vous avez dit la vérité, il y a trois semaines?

[*Français*]

Le sénateur Gigantès: «The Road ahead» a été publié en anglais il y a un an, numéro un.

Numéro deux, peut-être des parties, une partie substantielle va maintenant être produite sur la base de ce que j'avais écrit en français l'année dernière, et pas aux frais de l'État, et, ça ce sera très, très clair, comme dans tous les autres livres que j'ai écrit, à cause de quelques nouveaux chapitres que je mets au commencement et à la fin, c'est un nouveau livre, ce n'est pas le même livre, peut-être des grosses parties de ce que vous avez entendu vont être publiées. Mais, cela sera fait aux frais de mon éditeur, il n'y aura pas un mot dans la traduction du Sénat qui sera utilisé dans cela, de plus, utliser le texte qui est là ne peut être considéré que si on ne connait pas le français, vous n'avez qu'a le lire. Ils ne peuvent pas faire une bonne traduction en 24 heures, 70 milles mots, ça ne se fait pas.

Le sénateur Simard: Alors, je retiens de votre explication que, ce que vous avez dit il y a quinze jours n'est pas exactement ce que vous venez de nous dire là. Vous nous avez dit il y a cinq minutes, dans votre première intervention, lorsque vous m'avez mis au défi d'aller dehors, vous m'avez dit que la traduction avait été faite il y a un an. Là, vous avez changé votre histoire. Je vais comparer les deux, le compte rendu de vos délibérations, puis je déciderai.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jean-Maurice Simard: À présent, j'aimerais poser ma troisième question. J'étais en voie de lire l'article de Hyman Solomon, et j'aurai une question à poser au terme de ma lecture.

• (1530)

[*Traduction*]

D'ici un mois, les sénateurs libéraux non élus du Canada seront probablement forcés de mettre fin à leur carnaval au sein du dernier bastion de la démocratie populaire et de permettre l'adoption de la taxe sur les produits et services, qu'on a tant décriée. Ils pourront se targuer d'avoir écouté les Canadiens, à l'encontre du gouvernement Mulroney, qui fait le sourd et qui a perdu toute crédibilité, et d'avoir fait tout ce qu'ils pouvaient pour s'opposer à une taxe que la plupart des consommateurs auraient préféré ne pas payer. Ils auront tout le crédit d'une victoire morale, à défaut d'une victoire légale.

Comme c'est héroïque! C'est la démocratie directe qui nous est offerte par des sénateurs libéraux nommés, qui n'ont que tout récemment délaissé leur complaisance pour adopter des politiques d'opposition susceptibles de leur gagner l'opinion publique. Quelle immense faveur pour le Canada!

Ils laisseront par ailleurs tout un héritage au prochain gouvernement élu, surtout s'il s'agit d'un gouvernement à majorité libérale ou néo-démocrate ou encore d'un gouvernement minoritaire, qui héritera ainsi d'un Sénat majoritairement conservateur.

Le chef des libéraux au Sénat, M. Allan MacEachen, populiste de fraîche date, affirme qu'il est maintenant légitime pour les sénateurs nommés, dans le système parlementaire canadien, de se permettre de contrecarrer la volonté des gouvernements élus, pourvu qu'ils défendent les aspirations clairement exprimées du peuple. Il croit que, par le passé, l'ancien Sénat à majorité libérale, dont il était un membre influent, a été trop conciliant envers le gouvernement Trudeau et les gouvernements libéraux qui l'ont précédé.

On croit rêver! Mais si un Sénat nommé devait se faire le nouveau champion du populisme, quelles motivations auraient alors les futurs gouvernements élus pour prendre des mesures fermes et impopulaires? Sans penser réellement aux conséquences, voulons-nous vraiment miner notre système parlementaire britannique pour en faire un système plus ouvert, colqué sur le modèle américain, qui répondrait en tous points aux pressions populaires et aux demandes des groupes d'intérêt?

Sur papier, le système américain est très séduisant. Les membres du Congrès ne sont pas individuellement obligés, comme les députés canadiens, de s'en tenir strictement à la ligne de conduite de leur parti. Ils peuvent donc intervenir directement au nom de leur circonscription et de leurs intérêts particuliers, que ces intérêts soient conformes ou non à la politique du parti.

En retour, ils doivent rendre des comptes à leurs électeurs et ne peuvent invoquer la politique du parti comme excuse lorsqu'ils ne votent pas de la bonne façon.

La TPS n'aurait jamais eu la moindre chance de survie à Washington. Mais la plupart des mesures fiscales ou compressions budgétaires dures, qui ont pour but de maîtriser le déficit budgétaire grimpant, n'ont pas plus de chances de réussite. Le gouvernement Mulroney n'est pas à l'abri des grands mouvements d'opposition populaire ou politique, face aux décisions douloureuses, mais ces difficultés politiques ne sont rien par comparaison à celles qu'ont connues les récents gouvernements américains.

En matière de courage politique, il n'y a pas de durs ni de faibles. Des décisions courageuses peuvent être prises parce que la démocratie parlementaire permet aux gouvernements majoritaires de pratiquer une certaine forme de dictature temporaire entre les élections, ce que ne permet pas le système américain. C'est pourquoi les gouvernements canadiens ont plus de liberté d'action dans l'élaboration des politiques et des décisions législatives, tant celles qui sont populaires et qui tombent à point

politiquement que celles qui sont nécessaires et impopulaires.

M. Richard Lipsey, l'un des grands économistes canadiens, qui dirige actuellement un important programme d'économie politique à l'Université Simon Fraser, a récemment déclaré, devant un groupe de finissants de l'Université Queen's, que le système parlementaire canadien était en danger, que l'obstruction pratiquée par le Sénat avait déjà forcé le déclenchement d'élections.

Honorables sénateurs, c'est son opinion. Je ne suis pas d'accord avec cette affirmation. Nous avons eu des élections et nous connaissons la suite. Je poursuis l'article de M. Solomon:

Le programme législatif de M. Mulroney, essentiellement rigoureux, impopulaire et «politique», s'en est trouvé sérieusement entravé, au profit d'une attitude populiste plus favorable aux électeurs.

M. Lipsey prévient que «si cette nouvelle pratique devient la norme, le gouvernement devra faire face à un grave conflit politique chaque fois qu'il tentera de faire quelque chose d'impopulaire—comme c'est le cas aujourd'hui dans le système américain.»

Le sénateur Marchand: Y a-t-il une question? En sommes-nous toujours à la période des questions? Où en est-on?

Le sénateur Simard: Oui, sénateur, nous en sommes toujours à la période des questions. Cela devrait être évident . . .

Le sénateur Marchand: Quelle est la question, alors?

Le sénateur Simard: . . . pour ceux qui prennent une heure et demie pour poser quatre questions. De toute façon, j'en ai bientôt fini avec ce préambule.

Le sénateur Marchand: Je veux entendre votre question. Passez-moi cela, je vais le lire. Où est votre question?

Le sénateur Simard: Laissez-moi terminer. Je vais lire trois autres paragraphes, puis je poserai ma question.

Beaucoup de Canadiens sont en faveur de la démocratisation du régime, car ils soutiennent qu'on ne les écoute pas et qu'ils ont peu de moyens pour influer sur les mesures législatives, sauf en période électorale. Le chef du Parti réformiste du Canada, Preston Manning . . .

Je souhaiterais que le sénateur Waters soit présent aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, je poursuis:

Le chef du Parti réformiste du Canada, Preston Manning, a bâti une grande part de sa popularité montante sur le thème de la démocratie directe. Ce qu'il explique rarement, c'est comment les gouvernements s'inspirent de l'opinion des électeurs et prennent tout de même des mesures impopulaires.

Dans les années à venir, le Canada luttera pour préserver à la fois sa situation de nation commerçante et son niveau de de vie en essayant de demeurer concurrentiel à l'échelle internationale, dans un monde où les frontières et les barrières tombent et où seuls les plus efficaces s'en tirent à bon compte. À une période aussi précaire, beaucoup de Canadiens tâtent le terrain et cherchent à se protéger. Ce n'est pas la façon de survivre dans un contexte de mondialisation.

Entre-temps, les sénateurs . . .

[Le sénateur Simard.]

Honorables sénateurs, il a omis le terme «libéraux», que j'insère.

Entre-temps, les sénateurs libéraux exploitent bassement l'insécurité des électeurs au nom du populisme démocratique. Cela est-il censé passer pour des législateurs à l'esprit modérateur?

Voici la question que je vous pose, sénateur Murray:

Des voix: Ah!

Le sénateur Stanbury: Enfin, la question!

Le sénateur Simard: Êtes-vous d'accord avec les propos de M. Jean Chrétien qui ont été cités dans *La Presse* d'hier?

[*Français*]

Je vais vous le lire en français ce que, M. Chrétien nous dit:

L'impopularité du PC nuit même aux libéraux.

De fait, d'après M. Jean Chrétien:

Le discrédit des conservateurs est tellement fort, a-t-il noté, qu'il porte même atteinte dans les sondages d'opinion, aux libéraux et aux néo-démocrates.

Est-ce que vous êtes d'accord avec cette opinion du chef libéral?

Êtes-vous plutôt d'accord avec une autre opinion partagée par un grand nombre de Canadiens qui croient qu'un vrai leadership impose de prendre des décisions et de les défendre, contrairement à cette politique de démocratie directe qui consiste à dire: «Tell me where the people are going so I may follow them».

Ne croyez-vous pas, sénateur Murray, que c'est plutôt cette deuxième opinion que l'on doit retenir et qui explique la chute spectaculaire, la chute éloquente, la chute inédite, sans précédent depuis trois mois, de la popularité du chef libéral plutôt que l'impopularité du parti conservateur?

Si c'est plutôt l'opinion de M. Chrétien qui était la bonne ce serait réellement difficile à comprendre. J'aimerais avoir votre explication là-dessus, sénateur Murray.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorable sénateur, si l'on retrace un peu l'histoire des sondages dans ce pays depuis déjà 25 années, on verra vite que ce qui est normal après l'élection d'un nouveau chef national d'une formation politique, c'est que le taux de sa popularité monte sans cesse pendant une période d'un an ou de deux ans. C'était le cas avec M. Stanfield, M. Clark, M. Trudeau et même M. Turner en 1984. Ce qui est absolument sans précédent, c'est qu'au lendemain de son élection comme chef national du parti libéral du Canada, la popularité de l'honorable Jean Chrétien semble avoir tombé très vite.

L'honorable Roméo LeBlanc (Beauséjour): Je voudrais vous poser une question supplémentaire. Je voudrais d'abord demander au Leader du Gouvernement au Sénat, si l'honorable sénateur Simard fait toujours partie de son caucus. J'ai le sentiment qu'il s'est joint à un des partis qui font campagne dans mon ancienne circonscription de Beauséjour du fait qu'il est le seul en cette Chambre à soulever des questions à ce sujet, alors que le parti auquel il est censé appartenir, ou du moins le parti qui l'a rapatrié, après une période d'absence de quelques mois ou d'un an ou deux, je me demande s'il est toujours membre du parti.

Je vous pose également une question supplémentaire. La question de Mitel m'intéresse parce que j'ai été très fier à l'époque où la compagnie a non seulement annoncé le projet et a non seulement levé la première pelleté de terre, mais lorsqu'elle a investi quelque 10 millions de dollars à une époque où cela était considéré comme un coup assez valable et audacieux. J'étais également très fier que le Nouveau-Brunswick puisse hériter d'une industrie qui traditionnellement et historiquement, avait été réservée pour les grands centres au Canada: je pense à la ville d'Ottawa et à d'autres grandes villes qui se croient les seules habilités à pouvoir recevoir des projets de ce genre-là alors que Mitel avait construit des usines à Ogensburg, dans l'État de New York, et en Angleterre. Je ne me souviens plus de la ville exactement, mais ce n'était pas une très grande ville. Tout cela pour vous dire que cela était considéré, à l'époque, comme un succès et comme un avantage. Je sais que le gouvernement auquel appartenait à l'époque M. Simard et une demi-douzaine de nos collègues d'en face, n'était pas très heureux du fait qu'ils n'ont pas pu prendre une bonne partie du crédit pour cela, mais c'était partie remise. C'est pour cela que je demanderais au Leader du Gouvernement au Sénat s'il pourrait nous obtenir un document fort intéressant...

● (1540)

[*Traduction*]

Au sujet du document que je réclame au leader du gouvernement, le sénateur Murray, ce dernier peut compter sur toute l'aide voulue. Il peut s'assurer les services des sénateurs Hatfield, Deware, Simard et Robertson. En d'autres termes, il y a suffisamment d'anciens ministres du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick, pour adopter des décrets et même des mandats spéciaux, au besoin.

Je suis persuadé que, avec cette équipe, le sénateur Murray pourra trouver le document qui m'intéresse. Il concerne l'actuelle élection partielle. Lors des dernières élections fédérales, en 1988, l'ancien collègue du sénateur Simard, l'ancien ministre Omer Légère, a parcouru la circonscription de Beauséjour. L'usine en question est fermée, en toute franchise, depuis un certain nombre d'années.

Le sénateur Simard: Elle n'a jamais ouvert ses portes.

Le sénateur LeBlanc: M. Légère a découvert qu'il serait bon sur le plan politique de se promener avec un planchette à pince et de prendre le nom de ceux qui souhaitaient trouver un emploi à la société Mitel, dont il devait assurer la réouverture à titre de député de Beauséjour. J'avais pensé qu'à la suite d'engagements de ce genre à l'endroit des gens de Beauséjour, le sénateur Simard n'aurait surtout pas voulu rappeler aux gens de cette circonscription les actions de son collègue, Omer Légère, le candidat officiel du Parti conservateur, en 1988.

Je me demande si le sénateur Murray peut trouver cette planchette et cette liste pour nous?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, quoi que ce soit, cela ne relève pas de ma compétence en tant que ministre.

L'honorable Jean-Maurice Simard: Le sénateur LeBlanc m'a inclus dans le groupe de sénateurs pouvant venir en aide au sénateur Murray. Je voudrais apporter certaines précisions.

Le sénateur Stanbury: Personne ne vous a posé de question.

[*Français*]

Le sénateur LeBlanc vient de nous dire qu'il a participé à l'inauguration, à l'ouverture officielle de Mitel. Mais, il faut souligner le mot «officielle» parce qu'il n'y a jamais eu d'ouverture pour une activité industrielle. Mitel n'a pas produit grand-chose à ce que je sache. Mitel a-t-il produit pour un dollar de produits canadiens? Je crois que vous connaissez la réponse. C'est non.

Ceci étant dit, le sénateur LeBlanc croit que dans notre parti les candidats défaits continuent, à partir de gestes qu'ils ont posés à une certaine élection partielle, d'avoir un statut privilégié dans le parti au même titre que les députés ou les sénateurs. Ce n'est pas le cas. Je ne sais pas si cela est le cas dans votre parti, sénateur LeBlanc, mais je crois qu'il serait dangereux, qu'il ne serait pas tellement pertinent non plus de poser une question au sénateur Murray à partir de gestes que notre ami M. Omer Légère aurait pu poser. En passant, M. Légère a posé de très beaux gestes: il a été un ministre dévoué, élu à trois reprises qui a laissé sa marque.

Sénateur LeBlanc, vous avez choisi de faire référence à l'élection de 1988 alors que ma question traitait plutôt de l'élection de 1990. Je ne suis pas allé à Beauséjour jusqu'à aujourd'hui. Je n'y irai probablement pas avant le lendemain de l'élection parce que notre parti a décidé de ne pas participer à la campagne et je vais respecter la décision de notre parti et de notre chef, car nous avons un chef de parti qui a décidé que le parti n'était pas engagé dans cette élection. Mais, vous y êtes allé sénateur LeBlanc et d'après mes informateurs, vous y êtes allé régulièrement depuis une quinzaine de jours. Pouvez-vous confirmer si oui ou non, parce que...

[*Traduction*]

Le sénateur Frith: Poursuivons les questions.

Le sénateur Simard: Nous parlons de création d'emplois, sénateur Frith. Si cette question ne vous intéresse pas, c'est votre problème, mais le sénateur LeBlanc et moi-même y attachons de l'importance.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Le Sénat a décidé au départ que nous allions passer à la période des questions. Je pense que nous nous sommes tous laissés beaucoup de latitude, maïs l'objectif, selon moi, de la période des questions est de poser aux ministres des questions et d'obtenir des réponses. Or, il n'y a qu'un seul ministre au Sénat et nous avons permis au sénateur Simard de...

Le sénateur Simard: Vous ne m'avez rien permis du tout, sénateur Frith. J'use de mes droits, en tant que sénateur, au cas où vous l'ignoreriez. Je n'ai pas besoin de votre permission pour poser des questions. Vous n'êtes pas encore Président, sauf erreur.

Le sénateur Frith: J'affirmais que vous sembliez usurper les pouvoirs du leader du gouvernement en répondant aux question en son nom. La dernière question a été posée par le sénateur LeBlanc, du Nouveau-Brunswick, et le sénateur Murray y a répondu très brièvement. Puis, le sénateur Simard est intervenu, même si on ne nous avait j'amais signalé au préalable qu'il avait été désigné leader adjoint au qu'on l'avait chargé, à je ne sais quel titre, de répondre aux questions.

● (1550)

Et sans même nous en rendre compte, nous revoilà encore en train de nous quereller. Le sénateur Simard, dont la réputation

d'équité n'est plus à faire, voudra peut-être boucler la boucle pour laisser à d'autres sénateurs l'occasion de poser des questions.

Le sénateur Simard: Je suis d'accord. Puisque le sénateur LeBlanc se rend régulièrement dans cette circonscription depuis deux ou trois semaines, pourrait-il expliquer ou confirmer la rumeur selon laquelle les organisateurs libéraux dans l'entourage de M. Chrétien multiplieraient les démarches pour obtenir la réouverture de Mitel?

Le sénateur Murray: C'est là que tout se trame.

Le sénateur LeBlanc: Ce n'est pas que je veuille mettre un terme à cet échange divertissant, mais j'accepte la remontrance de mon leader adjoint. Cependant, je sais que le sénateur Simard me permettra de rétablir les faits si ce que j'ai dit a induit quelqu'un en erreur. Si j'ai dit que j'avais assisté à l'ouverture officielle de cette usine, j'ai eu tort car il n'y en a pas eu, que je sache. On a jeté la première pelletée de terre. On a construit ensuite l'usine et, à la consternation générale, la compagnie a connu une série de difficultés qui l'ont obligée à vendre ses installations au gouvernement du Nouveau-Brunswick, je crois.

Je ne sais pas si c'est le statu quo pour l'instant. Je n'ai pas les derniers détails. Je me suis effectivement rendu à Beauséjour à quelques reprises, et j'ai lu très attentivement tous les journaux et tous les articles sur lesquels j'ai pu mettre la main. Je n'ai rien vu à propos de discussions avec Mitel.

Cependant, je soupçonne que ces discussions ont bel et bien eu lieu quand les deux ou trois candidats en lice ont rencontré la Chambre de commerce de Bouctouche au cours d'une sorte de réunion conjointe qui a eu lieu le soir. On me dit que cette question faisait partie de celles qui ont été posées à tous les candidats, mais je n'ai rien lu ni entendu à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, dans l'intérêt des gens de la région, j'espère que cette usine sera réouverte car c'est un excellent bâtiment qui offre toutes sortes de possibilités. À la consternation générale, elle n'a jamais ouvert officiellement ses portes.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

LA CRISE D'OKA—LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE—LES QUESTIONS AUTOCHTONES—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Len Marchand: Pas étonnant que nous, les Indiens, ayons perdu toutes nos terres. Poser ma part, j'ai été trop patient, et je me suis fait avoir.

Il y a une semaine et demie environ, j'ai soulevé d'importantes questions auxquelles je voudrais maintenant obtenir réponse de la part du leader du gouvernement au Sénat. Le gouvernement a-t-il l'intention de faire enquête sur les événements de cet été à Oka, à Kanesatake et à Kahnawake? J'ai en outre demandé au leader du gouvernement qu'il se renseigne sur les travaux du comité des affaires autochtones de l'autre endroit et sur les objectifs qu'il poursuit. À ce moment-là, j'ai également soulevé la question de la tenue d'une commission royale d'enquête à ce sujet et j'ai alors déclaré qu'à mon point de vue, il était urgent de créer une telle commission.

Je me demande si le leader du gouvernement a eu l'occasion de s'occuper de ces questions et s'il pourrait faire part au Sénat du résultat de ses recherches.

[Le sénateur Frith.]

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, j'attends toujours une réponse de mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, en ce qui concerne les questions qu'a posées le sénateur le 6 novembre à propos de la crise d'Oka.

Quant à la commission royale d'enquête sur les affaires autochtones, comme je l'ai dit plus tôt, nous n'avons certes pas écarté cette possibilité. Pour le moment, toutefois, nous pensons qu'il est plus important pour les autochtones et les autres de participer aux discussions visant à dégager un consensus, que nous tentons de promouvoir dans le cadre du Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada. Le sénateur le sait, car je l'ai mentionné la semaine dernière, les relations entre les autochtones et les non-autochtones figurent en bonne place, voire en première place, dans le mandat du groupe. Celui-ci a aussi pour mission de susciter un débat parmi les Canadiens à propos de la création d'institutions qui maintiendraient et renforceraient l'identité et le patrimoine des autochtones de même que leurs liens avec la société canadienne d'aujourd'hui.

Comme je l'ai fait remarquer tout à l'heure, et ainsi que l'a dit M. Spicer, il y a énormément d'ignorance dans notre pays quand il s'agit des aspirations des peuples autochtones et des affaires les concernant de façon générale. Il nous faut en finir avec cette ignorance et commencer à former un consensus sur quelques-unes de ces questions. C'est l'une des principales tâches du Groupe de consultation des citoyens, et nous voulons lui donner l'occasion d'amorcer ses travaux avant de créer une enquête parallèle comme une commission royale ou toute autre étude sur les questions autochtones.

Entre-temps, comme le sénateur le sait, je le lui ai dit la semaine dernière, nous avons fait des progrès dans de nombreux dossiers, comme l'accélération des négociations sur les revendications territoriales, l'amélioration des conditions dans les réserves, les modifications de la Loi sur les Indiens et l'augmentation des possibilités d'autonomie politique.

L'honorable Charles Watt: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. Elle porte sur le même sujet, mais plus précisément sur la nécessité d'une enquête publique sur l'incident même qui est survenu à Oka. Je ne parle pas de créer une commission d'enquête, mais bien de mener une enquête publique sur le véritable problème survenu dans les deux régions dont le sénateur Marchand a parlé.

Le sénateur Murray: À Oka?

Le sénateur Watt: À Oka et à Kahnawake. La raison, honorables sénateurs, c'est que le mot «autochtone» a été utilisé à toutes les sauces tout au long de l'été. Les gens ne pouvaient pas faire la distinction entre les Indiens, les Inuit et les autres groupes, de sorte qu'ils ont tous été regroupés sous le même terme.

Pour cette raison, beaucoup de gens qui essaient d'améliorer leur situation en poursuivant des études ont été harcelés tout l'été—non pas par les Warriors ni par les Mohawks, mais par les habitants des régions de Dorval et Lachine, parce que se sont là les régions où on retrouve la plus grande concentration des nôtres dans les écoles. Nous avons dû en ramener certains dans l'Arctique parce que leurs parents commençaient à s'in-

quiéter. Nous n'avions pas le choix. À un certain nomento, nous avons dû les réunir dans un hôtel pour leur propre protection.

En plus, il y a eu certains problèmes liés aux bases. Des gens descendus de l'Arctique pour subir des traitements dans des hôpitaux ont été harcelés pendant qu'ils étaient dans les maisons d'attente avant de recevoir les services de base. Lorsque je parle de harcèlement, je parle de jambes et de côtes cassées, et d'autres blessures du même genre. Souvent, les gens ont été battus.

Je pense que nous devons à l'ensemble des Canadiens de mener une enquête publique sur l'incident d'Oka afin de savoir une fois pour toutes qui en est à l'origine. Nous savons que l'incident est lié à la terre. Ils passent ensuite à d'autres soi-disant droits inhérents et questions de cette nature. En d'autres mots, je dis que, dans une certaine mesure, l'affaire a pris des proportions injustifiées. La violence a par la suite éclaté.

● (1600)

Les deux côtés sont à blâmer, mais je ne saurais dire si c'est la police, Oka, ou les guerriers qui sont à blâmer. Je ne le sais tout simplement pas. Je ne crois pas que le public sache aujourd'hui exactement ce qui s'est passé et qu'il soit en mesure de jeter le blâme sur l'une ou l'autre des parties. Si nous laissons les faits nous échapper, je crains que cet épisode sera raconté de manière trompeuse dans les livres d'histoire.

Il importe d'ouvrir une enquête publique afin de régler cette question qui n'a rien à voir avec les revendications territoriales; par conséquent, il ne faut pas s'attarder à cet aspect. Il s'agit plutôt d'une question de justice. Les intérêts de la justice ont-ils été servis cet été? Je ne le sais pas. Je ne peux répondre de façon affirmative ou négative, parce que je ne connais pas la réponse.

Je ne demande pas au leader du gouvernement de me répondre aujourd'hui, mais je lui demande d'examiner la question et de voir ce qui peut être fait.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, la question de mon honorable ami est semblable à celle qui a été posée il y a quelques jours par le sénateur Marchand, concernant laquelle j'attends une réponse de M. Siddon. Dans l'intervalle, je signale que le Sénat a un Comité permanent des affaires autochtones présidé par le sénateur Marchand. Rien n'empêche le Comité d'étudier cette question.

L'honorable Len Marchand: Honorables sénateurs, je suis heureux d'entendre le sénateur Murray prononcer ces paroles. J'estime qu'il s'agit là d'une approbation de sa part. Nous nous occuperons certainement de cette question. Je veux toutefois que l'on procède de façon sensée. Je tiens compte des dollars qui sont dépensés ici parce que ce sont des deniers publics. J'ai pensé que si le comité permanent de la Chambre des communes s'occupait de cette question, il n'y avait pas lieu de répéter sa démarche. C'est pour cette raison que j'ai posé la question.

Le sénateur Barootes: Dites cela au sénateur Buckwold, je vous prie.

Le sénateur Marchand: Je suis heureux que vous m'ayez donné cette réponse, sénateur Murray, parce que le sénateur Watt a énoncé un grand nombre de raisons pour lesquelles il est absolument urgent et important qu'il y ait un compte rendu public adéquat de ce qui s'est passé à Oka. Tous les faits doivent être divulgués.

Notre peuple a été victime de certains actes regrettables. Il y a eu des relents de racisme, des conflits entre les Mohawks et les francophones, des conflits entre les Mohawks et la police, ainsi que beaucoup d'autres incidents, comme par exemple des accusations portées par des organismes internationaux de défense des droits de la personne, et ainsi de suite. Nous rendrions un très mauvais service à tous les citoyens du Canada si l'on n'établissait pas un compte rendu public complet des événements survenus à Oka l'été dernier.

Comme l'a dit le sénateur Watt, les faits doivent être connus. Nous ne connaissons pas tous les faits liés à ces événements. Or, il est extrêmement important de les connaître.

L'ÉNERGIE

L'EXPLOITATION DU CHAMP D'HYDROCARBURES HIBERNIA—LA VENTE PROPOSÉE D'INTÉRÊTS PAR LA SOCIÉTÉ RESSOURCES GULF CANADA LIMITÉE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement. Elle porte sur le projet Hibernia et sur la société Ressources Gulf Canada Limitée.

Le 2 novembre 1990, le Sénat a adopté le projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 6 novembre 1990.

Le 9 novembre 1990, le *Financial Post* a publié un article fondé sur des renseignements rendus publics la veille, soit le 8 novembre, deux jours après que le projet de loi C-44 a reçu la sanction royale au Sénat. L'article a été rédigé par Peter Morton, à Ottawa. Je veux en lire quelques extraits comme préambule à ma question pour pouvoir en venir ensuite au point principal. L'article dit ceci:

> La société Ressources Gulf Canada Limitée a mis en vente la moitié de ses intérêts, qui représentent 25 p. 100, dans le projet Hibernia de 5,2 milliards de dollars. Cette décision fait partie d'une stratégie visant à laisser tomber les projets énergétiques dans les régions pionnières du Canada, projets qui coûtent cher à la société. Toutefois, le ministre Jake Epp a dit hier qu'il était trop tôt pour exiger que l'acheteur soit canadien. Epp a déjà été critiqué pour avoir donné 2,7 milliards de dollars en argent et en garanties, alors que tout le pétrole extrait du champ Hibernia est destiné aux marchés américains.

Je n'ai pas besoin d'expliquer au ministre en détail la part que possède chacun des membres du consortium. Les intérêts canadiens, Petro-Canada et Ressources Gulf Canada Limitée possèdent 50 p. 100; l'autre moitié appartient à Mobil Oil Canada Limited et à Chevron Canada Resources Limited, qui participent au projet à 28,12 p. 100 et à 21,88 p. 100 respectivement. Jusqu'à maintenant, PetroCanada, Mobil Oil et Chevron ont refusé d'acheter les intérêts de Gulf dans le projet.

Il semble que Gulf soit entièrement libre de vendre ses intérêts dans le projet pour la simple et bonne raison que le champ a été découvert en 1979. Le règlement précisant qu'au moins la moitié des intérêts dans le projet doivent rester sous

contrôle canadien ne s'applique que depuis 1982. Gulf n'est donc pas tenue de respecter ce règlement.

Il y a certes un lien manifeste entre la promulgation du projet de loi le 6 novembre et la décision de Gulf de mettre en vente la moitié de ses intérêts dans le projet, soit 12,5 p.100. En tant que Canadiens, nous savons que le Canada a avantage à garder 50 p. 100 des intérêts dans le projet Hibernia. Comme l'article le dit, le ministre de l'Énergie a déclaré qu'il était trop tôt pour exiger que l'acheteur soit canadien.

S'il est trop tôt, à quel moment le gouvernement du Canada interviendra-t-il pour voir à ce que 50 p. 100 des intérêts dans le projet restent sous contrôle canadien?

• (1610)

À quel moment? Après que Gulf aura vendu ses intérêts à une société étrangère? Avant ou le lendemain? Quand? C'est ce que beaucoup de gens voudraient savoir maintenant.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je devrai me renseigner. Je n'ai pas vu la déclaration qu'a citée le sénateur et qui est attribuée à mon collègue, M. Epp. Je ne peux que m'engager à communiquer au Sénat le plus tôt possible les renseignements que j'aurai obtenus.

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

LA RECONSTRUCTION DU TRONÇON AU NOUVEAU-BRUNSWICK—L'ACHÈVEMENT DE L'ÉTUDE DU GOUVERNEMENT—DEMANDE DE DÉTAILS

L'honorable Eymard G. Corbin: Je sais que mes collègues veulent poser des questions, mais je voudrais passer à un autre sujet. L'autre jour j'ai demandé au leader du gouvernement au Sénat s'il avait des nouvelles au sujet de la reconstruction de la route transcanadienne au Nouveau-Brunswick et si le gouvernement fédéral y participerait. Le sénateur Murray m'a répondu que la dernière partie de la question lui avait échappé parce que le sénateur Simard lui parlait. Il a ajouté qu'il avait saisi le sens général de ma question et que le gouvernement n'avait rien décidé à cet égard.

Je me suis peut-être mal fait comprendre. Je demandais si l'étude qui dure depuis 18 mois était terminée et sinon, quand elle le serait. Si elle est bien terminée, le leader voudrait-il en déposer un exemplaire au Sénat pour que nous puissions en prendre connaissance?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Si je me souviens bien, il s'agit d'une étude nationale.

Le sénateur Corbin: Oui.

Le sénateur Murray: Je vais me renseigner, honorables sénateurs.

Le sénateur Corbin: Merci.

LE GOLFE PERSIQUE

LES OTAGES CANADIENS—LE RÔLE DU SERVICE INTERNATIONAL DE RADIO-CANADA—LA SITUATION FINANCIÈRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: J'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat, au sujet de la crise du Golfe consécutive à l'agression sans provocation de l'Irak contre le Koweït. L'autre jour, dans les médias, le premier ministre s'est engagé à débloquer tous les crédits nécessaires afin d'accorder un appui complet à nos effectifs militaires dans cette région. En l'occurrence, le premier ministre s'est-il engagé notamment à accroître le budget du service international de Radio-Canada ainsi que les ressources dont il dispose?

Peut-être le leader du gouvernement ne sait-il pas que le gouvernement a effectué des coupes sombres ces dernières années dans le budget de la société Radio-Canada en général et de son service international en particulier. Celui-ci ne dispose que de maigres ressources. À un point tournant de notre histoire, le service international de Radio-Canada accompli une tâche magnifique. Il assure en quelque sorte une liaison électronique avec les Canadiens détenus contre leur gré au Koweït et en Irak. Je crois savoir que des familles canadiennes, aussi bien francophones qu'anglophones, se sont prévalues du service international de Radio-Canada pour envoyer des messages à leurs êtres chers détenus en otages dans ces pays. Le service international de Radio-Canada constitue aux yeux de ces familles un moyen de communication très important.

Si j'ai demandé au leader du gouvernement si l'engagement généreux du premier ministre de débloquer tous les crédits nécessaires visait également le service international de Radio-Canada, c'est afin que celui-ci puisse jouer deux rôles: tout d'abord, maintenir la liaison électronique avec les Canadiens détenus contre leur gré au Koweït et en Irak; et aussi fournir un moyen de communication aux dissidents en Irak et à la résistance au Koweït, de sorte que ces forces comprennent que le Canada est prêt à les aider par tous les moyens.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): En cette époque d'énormes compressions budgétaires, honorables sénateurs, je ne puis promettre que les ressources dont dispose le service international de Radio-Canada seront majorées. En fait, je ne puis même pas promettre qu'elles seront épargnées lorsque la société Radio-Canada et le gouvernement se pencheront sur son budget de dépenses.

Ensuite, même si je ne puis commenter les propos de mon honorable collègue selon lesquels le service international de Radio-Canada jouerait un rôle de soutien à l'égard des dissidents au Koweït ou en Irak, pour ce qui est des familles des Canadiens détenus contre leur gré dans ces pays je tiens à dire que nous avons effectivement un agent consulaire dévoué qui s'efforce de maintenir un lien constant entre les Canadiens détenus en Irak et au Koweït et leurs familles au Canada. Il communique avec ces familles presque tous les jours et leur retourne leur appel sur le champ afin de leur éviter les frais d'appel interurbains. Ainsi, nous maintenons le contact avec ces otages sur une base personnelle.

Le sénateur Grafstein: Je ne voudrais d'aucune façon discréditer nos forces consulaires au Koweït qui se sont dépensées sans compter jusqu'à ce qu'elles aient été contraintes de se retirer et qui continuent certes de fournir un service exemplaire en défendant les intérêts du Canada et en protégeant les familles canadiennes demeurées en Irak.

Ce que je tiens à faire comprendre au leader du gouvernement au Sénat, c'est que le premier ministre a fait une offre globale et généreuse, ajoutant que les compressions économi-

ques du gouvernement ne diminueraient en rien les ressources mises à la disposition des diverses initiatives nécessaires en rapport avec les événements du golfe. J'en ai donc conclu que le service international de Radio-Canada, qui a effectivement besoin de bien peu de ressources pour accomplir une tâche magnifique, pourrait être l'un des bénéficiaires des largesses dont le premier ministre a parlé l'autre jour. À mon avis, il importe que les démocraties favorisent la libre circulation des renseignements, surtout en Irak où le gouvernement contrôle l'information et où les citoyens n'ont pas accès à cette richesse de données dont les médias nous inondent chaque jour. Je prie donc le leader du gouvernement de saisir le gouvernement de la chose et d'examiner cette proposition pour en juger le mérite. J'estime qu'elle a effectivement du mérite.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je considère la question de l'honorable sénateur comme une instance.

L'AGRICULTURE

INSPECTION DES VIANDES À LA FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Dan Hays: Honorables sénateurs, je voudrais poser au leader du gouvernement au Sénat une question qui fait suite à un discours prononcé, le 13 octobre dernier, par le ministre de l'Agriculture et vice-premier ministre devant la Fédération canadienne des rédacteurs agricoles. C'est au sujet de l'inspection des viandes à la frontière canado-américaine et c'est une des «bonnes nouvelles» annoncées par M. Mazankowski. Il a dit:

> Bien que nous n'ayons pas résolu complètement la question de l'inspection des viandes à la frontière américaine, nous réalisons des progrès encourageants. Nous avons affaire à un cas classique, où les responsables sont entièrement engagés et veulent harmoniser les méthodes d'inspection des viandes du Canada et des États-Unis, en se fondant sur le principe de l'équivalence. Leur engagement ne laisse aucun doute. Ils doivent étudier tout le processus de réglementation qui s'est quelque peu compliqué, je suppose, à cause de l'élection américaine et de l'inquiétude de certains à l'égard des conséquences de cette harmonisation.

Je m'intéresse à cette histoire depuis un certain temps et il y a des questions que j'ai voulu poser, sénateur Murray. J'y pense toujours. C'est peut-être le bon moment de le faire, compte tenu de la déclaration récente du vice-premier ministre.

Pour plus de précision, je rappelle que j'ai pris connaissance de cette histoire, au printemps dernier, en lisant dans le *Montana Farmer-Stockman* l'article suivant:

> Bill Lehman, de Sweetgrass, qui travaille à l'inspection fédérale des viandes depuis 26 ans, affirme que les politiques du département américain de l'Agriculture à l'égard de la réinspection des viandes importées du Canada sont «intolérables et peut-être dangereuses».

● (1620)

> Lehman a récemment «sonné l'alarme» et fait paraître des documents se rapportant à des cas où le service d'inspection pour la sécurité des aliments du département américain de l'Agriculture avait autorisé l'entrée de viandes malsaines et contaminées aux États-Unis.

Plus récemment, j'ai relevé un autre fait dans la revue de presse sur l'agriculture. L'article provenait du *Evening Telegram* de St. John's et racontait que:

> Les fonctionnaires canadiens et américains de l'Agriculture ont critiqué l'inspecteur . . .

Il s'agissait de M. Lehman.

> . . . le qualifiant d'être un tâtillon trop zélé qui se donne du mal pour trouver des raisons de refuser les produits canadiens.
>
> Mais un examen, effectué par l'État du Montana, des procédures fédérales pour les inspecteurs des viandes a révélé qu'il accomplissait «un travail juste et compétent [. . .] en inspectant les viandes venant du Canada».

Plus loin dans l'article, on pouvait lire:

> À entendre certains sénateurs américains ces dernières semaines, on pouvait avoir l'impression que les Canadiens étaient prêts à déposer des viandes putrides dans leurs assiettes.
>
> L'attaque contre les normes canadiennes d'inspection des viandes, qui a commencé le printemps dernier, s'est intensifiée au cours des dernières semaines, car les sénateurs des États du Midwest ont donné à craindre qu'un accord commercial conclu plus tôt au cours de l'année pourrait permettre que des viandes avariées du Canada inondent les supermarchés américains.
>
> «L'inquiétude de la population concernant un pareil état de choses a atteint un point critique,» a déclaré le sénateur démocrate du Montana, Max Baucus.
>
> Les sénateurs sonnent l'alarme en ce qui a trait à la qualité des viandes canadiennes, en vue de forcer les fonctionnaires du département américain de l'Agriculture à abandonner le principe d'une entrée libre des importations de viande à la frontière canadienne.

Cela fait partie de l'harmonisation qui doit être réalisée en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. La question n'est pas résolue et elle traduit fidèlement les façons de faire échouer les ententes de ce genre ou toute autre entente commerciale et d'imposer des obstacles à la circulation d'un produit.

On peut en conclure que la méthode canadienne d'inspection des viandes est fautive et que nous mangeons de mauvais produits, ou que M. Lehman est en train d'élever seul une barrière non tarifaire pour le commerce.

Le leader du gouvernement peut-il faire une mise à jour en ce qui concerne la déclaration la plus récente du ministre de l'Agriculture? Celle que j'ai date d'environ un mois.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je m'engage à le faire.

L'HONORABLE JACQUES FLYNN, C.P.

SA PRÉSENCE SUR LA COLLINE DU PARLEMENT—SES FONCTIONS ET SES HONORAIRES—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

L'honorable Eymard Corbin: Honorables sénateurs, je voudrais poursuivre une question que j'ai posée le 7 novembre 1990 au sénateur Doody au sujet de notre ancien collègue, le

sénateur Jacques Flynn. Il a dit à certains d'entre nous qu'il était ici pour surveiller les sénateurs libéraux pendant la durée du débat sur la TPS.

J'avais demandé au sénateur Doody si le sénateur Flynn était ici comme employé. Nous savons qu'il a passé beaucoup de temps ici et qu'il s'y trouve encore cette semaine. Émarge-t-il à la caisse de recherche personnelle du sénateur Murray? Les fonds viennent-ils du Conseil privé? Est-il ici à titre bénévole sans toucher d'honoraires? Est-il rémunéré par le Cabinet du Premier ministre? S'il est payé, qui le paie?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, mon ancien leader, le sénateur Flynn, est ici en partie à cause de l'intérêt qu'il porte à ce qui se passe au Parlement, et plus particulièrement au Sénat, et en partie, crois-je savoir, pour affaires personnelles.

J'en ai profité pour le consulter en tant que consultant de profession. Dans la mesure où je l'ai fait et où je pourrai le faire à l'avenir, j'ai certainement l'intention de lui demander de soumettre une facture pour ces services. Je n'ai cependant pas discuté de contrat avec lui, et aucun honoraire ne lui a été versé.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Quand vous dites «je», voulez-vous dire à titre de leader du gouvernement, ce qui voudrait dire qu'il serait payé à même les fonds du Sénat?

Le sénateur Murray: Absolument.

LE GOLFE PERSIQUE

LE CONTINGENT CANADIEN—LES FORCES TERRESTRES

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, je voudrais demander au leader du gouvernement au Sénat si le Cabinet a décidé d'envoyer des forces terrestres dans la région du golfe Persique, où des effedifs de la marine et de l'aviation canadiennes sont déjà présents, pour renforcer le contingent canadien et aider à maintenir la sécurité?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Non, honorables sénateurs.

LA PROTECTION CONTRE LES GAZ NEUROTOXIQUES—L'ESSAI D'UN ANTIDOTE

L'honorable Stanley Haidasz: Voici ma question supplémentaire: le leader du gouvernement peut-il nous assurer que les forces armées canadiennes présentes dans le golfe Persique sont bien équipées pour se protéger contre toute attaque de l'Irak aux gaz neurotoxiques?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, les meilleurs renseignements que m'ont fournis des officiers militaires compétents qui commandent les forces canadiennes sur place, c'est qu'elles sont très bien équipées pour parer à toutes les éventualités.

Le sénateur Haidasz: Le leader du gouvernement au Sénat sait certainement que le ministère de la Défense nationale effectue des essais controversés sur un antidote contre les gaz neurotoxiques. Un employé du ministère a démissionné, car il estimait que ces essais étaient contraires à l'éthique. Le leader du gouvernement au Sénat, qui est membre du Cabinet, peut-il nous dire si le gouvernement fédéral a ordonné au ministère de la Défense nationale de mettre fin à ces essais peu éthiques ou de modifier sa politique d'une façon ou d'une autre pour qu'elle semble conforme à l'éthique?

Le sénateur Murray: L'honorable sénateur emploie des qualificatifs forts dans sa question. Sans pour autant accepter la validité de sa description, je vais m'enquérir auprès du ministère compétent pour voir si je peux trouver quelque chose à faire rapport au Sénat concernant cette question.

Le sénateur Haidasz: Par la même occasion, le leader du gouvernement peut-il se procurer le formulaire de consentement que les cobayes humains ont apparemment signé, moyennant plus de 1 000 $, afin de se soumettre aux essais de cet antidote contre les gaz neurotoxiques? Peut-il nous dire si un nouveau formulaire de consentement à pareils essais sur des cobayes humains renfermera la clause selon laquelle cet antidote risque de causer le cancer chez les humains?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, sans accepter un seul instant les termes dans lesquels l'honorable sénateur a posé sa question, si c'était bien une question, je signalerai son intervention à mes collègues compétents et ferai rapport à cet égard.

• (1630)

Le sénateur Haidasz: Je remercie le leader du gouvernement au Sénat de sa collaboration.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

OFFICES DE MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES—COÛT D'UN SYSTÈME INEFFICACE—POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'aurais une dernière question, pour aujourd'hui, à poser au Leader du Gouvernement au Sénat. Nous apprenions hier que les offices de mise en marché des produits agricoles, *Marketing Boards*, avaient coûté des millions de dollars aux consommateurs canadiens pour supporter un système inefficace. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Association canadienne des consommateurs. L'Association dit que le système d'offices de mise en marché devrait être complètement repensé.

Ma question est la suivante: le gouvernement a-t-il l'intention d'accepter cet avis et de lancer une autre étude sur les soi-disant problèmes soulevés par l'Association? Ils disent tous les ans, depuis je ne sais combien de temps, que les offices de mise en marché devraient être abolis.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, en un mot, la réponse c'est, non. Nous sommes en train, lors des négociations à Genève, de faire clarifier ou bien renforcer l'article 11 de ce traité. Nous nous engageons sans ambiquïté de garder notre système que l'on appelle, *Supply management*, dans le domaine agricole.

RÉPONSES DIFFÉRÉES À DES QUESTIONS ORALES

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai les réponses différées à deux

questions. Je crois que le leader du gouvernement a déjà fait consigner au compte rendu les réponses à deux questions posées par le sénateur Olson les 6 et 8 novembre.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRESTATIONS PROLONGÉES DE MATERNITÉ—LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR POUR LES TRAVAILLEUSES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, la première réponse différée que j'ai répond à une question posée par l'honorable sénateur Haidasz, le 23 octobre 1990 concernant L'assurance-chômage—Les prestations prolongées de maternité—La date d'entrée en vigueur pour les travailleuses—La position du gouvernement.

(*La réponse suit:*)

Le sénateur Haidasz a demandé s'il était possible que le ou les parents d'un enfant né avant le 18 novembre 1990 reçoivent les nouvelles prestations de maternité prévues dans le projet de loi C-21 et qui doivent entrer en vigueur à cette date.

Dans bien des cas, il est tout simplement impossible d'admettre les personnes dont l'enfant est né pendant que les sénateurs libéraux retardaient l'adoption du projet de loi C-21. Des dizaines de milliers de nouveaux parents du Canada ne bénéficieront donc pas des dispositions que la Chambre des communes a approuvées en novembre 1989.

Comme la ministre de l'Emploi et de l'Immigration l'a déclaré en réponse à une question concernant la rétroactivité soulevée à la Chambre des communes le 1er novembre 1990, le gouvernement n'est pas en mesure de rendre ces prestations disponibles rétroactivement.

Dans certains cas, cependant, un parent dont l'enfant est né avant le 18 novembre 1990 peut avoir le droit de recevoir les nouvelles prestations de maternité. Ces versements ne sont pas rétroactifs; ils résultent des dispositions transitoires du projet de loi C-21 établies depuis son dépôt à la Chambre des communes, en juin 1989.

Il faut souligner aussi que—sans égard à l'admissibilité—la capacité de quitter le travail pour recevoir des prestations de maternité dépendra des termes des contrats ou des conventions collectives ou des dispositions du Code du travail concernant le lieu de travail des demandeurs. Dans l'exemple qui suit, on suppose que les parents ont cette capacité.

Prenons donc le cas d'un jeune couple, Stanley et Nathalie: il y a trois situations typiques dans lesquelles il aurait droit aux prestations de maternité, si l'enfant est né avant le 18 novembre 1990.

(1) L'enfant est né avant le 18 novembre 1990, mais la demande est envoyée seulement le 18 novembre 1990 ou après.

Dans ce cas, la mère aurait droit à 10 semaines de prestations parentales, mais pourrait perdre quelques semaines de prestations de maternité, qui ne sont payables que pendant une période allant de 8 semaines avant la semaine présumée de la naissance ou celle de la naissance réelle, jusqu'à la 17e semaine après la semaine précédemment mentionnée.*

Exemple: Si Nathalie accouchait le 1er novembre 1990 et ne faisait sa demande que le 18 novembre 1990, elle n'aurait droit qu'à 13 semaines de prestations de maternité et 10 semaines de prestations parentales.

* La période des prestations de maternité peut être prolongée si le nouveau-né est hospitalisé.

(2) L'enfant est né avant le 18 novembre 1990 et la demande est présentée avant le 18 novembre 1990.

Dans ce cas, la mère peut recevoir 15 semaines de prestations de maternité, retourner travailler au moins 20 semaines assurables, puis demander 10 semaines de prestations parentales, sous réserve que la demande tombe dans la période de 52 semaines suivant l'arrivée du nouveau-né à la maison.

Exemple: Nathalie accouche le 20 mars 1990. Elle prend un congé de maternité de 15 semaines et retourne travailler le 2 juillet 1990. Elle prend 22 semaines d'autres congés (ou est mise à pied) le 20 novembre 1990. Si elle présentait une demande de prestations de chômage, en vertu de la nouvelle loi, elle aurait droit à 10 semaines de congé parental.

Si la mère a demandé des congés de maternité avant le 18 novembre 1990, puis décide ensuite qu'il est préférable d'attendre cette date, elle peut annuller sa première demande s'il n'y a pas eu de chèque d'émis. Conformément à une décision de la Cour fédérale sur ce sujet, même si une personne n'a pas reçu son premier chèque, si celui-ci a été préparé par le ministre il est considéré comme émis.

Exemple: Nathalie accouche le 1er novembre 1990. Elle fait sa demande le 2 novembre 1990, mais s'apercevant qu'il serait préférable d'attendre le 18 novembre 1990, elle annulle sa demande. Si aucun chèque n'a été émis, elle peut maintenant demander 13 semaines de prestations de maternité et 10 semaines de prestations parentales.

(3) L'enfant est né avant le 18 novembre 1990 et c'est le père qui demande les prestations parentales.

Si la mère ne reçoit pas de prestations parentales (parce qu'elle n'y a pas droit ou ne désire pas en demander), le père, s'il remplit les conditions habituelles, peut avoir droit à 10 semaines de prestations parentales, à condition de faire sa demande le 18 novembre 1990 ou après.

Exemple: Nathalie accouche le 20 mars 1990, termine son congé de maternité et retourne au travail. Son mari demande les prestations parentales le 18 novembre 1990. S'il dispose de 20 semaines de travail assurables, il a droit à des prestations parentales.

Exemple: Nathalie accouche le 29 mars 1990. Elle avait été employée à son compte toute l'année et elle n'a donc pas droit à des prestations d'assurance-chômage. Stanley demande des prestations parentales le 18 novembre 1990 et reçoit 10 pleines semaines.

Les parents peuvent également partager les 10 semaines, mais vu la nature complexe de la Loi et du Règlement sur l'assurance-chômage, toute personne souhaitant

demander des prestations parentales devraient s'adresser au Centre d'emploi du Canada où on l'informera sur son admissibilité.

Pour conclure, honorables sénateurs, je vous rappelle que même si ces exemples sont susceptibles de s'appliquer à de nombreuses familles canadiennes, ils ne représentent pas la situation de toutes les familles. Il y a des milliers de personnes qui ne pourront profiter des prestations parentales en raison du retard qu'a subi le projet de loi C-21, et il convient de s'en souvenir.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LE PROJET DE DÉCLARATION CONJOINTE DE PRINCIPES DU CANADA ET DE LA CEE—DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ÉBAUCHE

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse différée à une question posée au Sénat le 24 octobre 1990 par l'honorable sénateur Jerahmiel S. Grafstein, concernant le projet de déclaration conjointe de principes du Canada et de la CEE—Demande de dépôt de l'ébauche.

(*La réponse suit:*)

L'idée d'une déclaration sur les relations transatlantiques émane de M. Genscher, ministre allemand des Affaires étrangères. Il l'avait avancée lors de son passage à Ottawa et à Washington, en avril 1990. Le président italien de la CEE a développé cette idée et a proposé deux projets de déclaration sur les relations entre le Canada et la CEE d'une part, et les États-Unis et la CEE d'autre part.

Ces déclarations reflèteraient la nature précise des relations qui existent entre le Canada et la CEE, et qui comprennent l'entente cadre de 1976 et l'entente sur les consultations politiques de 1988, de même que les relations existant entre les États-Unis et la CEE.

Cette déclaration aurait pour objet de réaffirmer les principes sur lesquels reposent les relations entre le Canada et la CEE, et de favoriser la collaboration entre les deux parties pour relever les défis qui se présenteraient à l'avenir.

Ce qui nous intéresse au plus haut point, c'est que la collaboration transatlantique qui se concrétise depuis quarante-cinq ans se poursuivra à la lumière des changements survenus depuis un an en Europe surtout, et ceux qui sont susceptibles de se produire par suite du processus d'intégration européen en cours.

En ce qui concerne le dépôt de l'ébauche, la règle veut que le document ne soit publié qu'une fois le libellé arrêté.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-62

La permission ayant été donnée de revenir à la présentation de pétitions:

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, je prends la parole maintenant pour accomplir le devoir séculaire des membres du Parlement britannique et du Parlement canadien depuis 1867; à savoir, présenter une pétition signée par des citoyens canadiens qui sont opposés au projet de loi sur la TPS. La pétition que j'ai ici compte 18 pages et contient les signatures et les adresses de ces citoyens canadiens qui prient humblement le Sénat de faire en sorte que le gouvernement du Canada renonce à la taxe sur les produits et services proposée.

Ces citoyens canadiens inquiets voudraient que nous demandions au gouvernement des modifications. C'est l'objet des amendements que nous, les sénateurs libéraux de ce côté-ci, avons présenté au Sénat ces derniers jours afin de venir en aide aux citoyens canadiens qui sont déjà surimposés, en particulier les Ontariens.

Honorables sénateurs, je répète que le contribuable canadien est surimposé. Il ne peut pas payer davantage d'impôt. Le travailleur et le contribuable canadien de l'Ontario et, en fait, de tout le pays doit travailler sept mois pour payer ses impôts. Cela, honorables sénateurs, est immoral.

Je vois que l'un de nos collègues, le sénateur Barootes, éminent médecin et important urologue de la ville de Regina, en Saskatchewan, est ici cet après-midi. J'espère qu'il écoute ce que j'ai à dire. En tant qu'ancien membre de l'organe exécutif de l'Association médicale canadienne, je sais que le sénateur Barootes a à cœur le sort des médecins canadiens en exercice. Il se rapelle sans aucun doute que les représentants de cette association, dont il est membre, sont venus à Ottawa pour présenter un exposé devant le Commité sénatorial permanent des Banques et du Commerce, pour demander qu'on supprime les mesures discriminatoires du projet de loi sur la TPS, le projet de loi C-62, qui, d'après leur exposé, va coûter aux médecins canadiens en exercice entre 3 000 et 20 000 $ par an.

L'Association médicale canadienne estime également que le projet de loi C-62 sous sa forme actuelle coûtera aux médecins canadiens plus de 100 millions de dollars par an.

Pendant le débat sur cet amendement, nous, de ce côté-ci, aimerions entendre le sénateur Barootes et le sénateur Keon, en particulier, donner leur point de vue. S'ils sont bâillonnés par leur leader ou par le premier ministre, j'espère au moins qu'ils auront la décence de voter avec nous sur cet amendemnt ou de s'abstenir de voter.

Hier soir, le sénateur Olson a fait un bon discours sur l'amendement dont nous discutons, qui cherche aussi à protéger de la TPS des personnes comme les diététiciens qui sont des travailleurs importants dans le domaine paramédical, en donnant des conseils aux patients des médecins afin de soigner leurs maladies ou d'en éviter de nouvelles. Il concerne également certains physiothérapistes, les kinésithérapeutes, les assistantes sociales, les psychotérapeutes et les psychanalystes.

● (1640)

Pour revenir à cette pétition, elle vient de Patty Piggott, de Lakefield. Les sénateurs savent peut-être que Lakefield est située au centre de l'Ontario, entre Peterborough et la vallée de la Madawaska, dans une région où les premiers immigrants permanents de la Pologne se sont établis. Ils ont commencé à s'établir là-bas en 1859, huit ans avant la Confédération. Ils travaillaient surtout dans les champs et dans l'industrie du bois.

Beaucoup de ces immigrants, sinon tous, venaient d'une province du nord de la Pologne appelée Kashube. C'est pourquoi ces citoyens canadiens d'origine polonaise sont souvent

appelés «Kashubs». Beaucoup de leurs descendants vivent et travaillent en Ontario, particulièrement dans la région d'Ottawa où un grand nombre d'entre eux travaillent dans les divers ministères du gouvernement.

Le sénateur Frith: Qui appelle-t-on «Kashubs»?

Le sénateur Haidasz: Les premiers immigrants polonais qui se sont établis dans la vallée de la Madawaska.

Le sénateur Frith: Pourquoi les appelle-t-on ainsi?

Le sénateur Haidasz: On les appelle «Kashubs» parce qu'ils viennent d'une province du nord de la Pologne, appelée Kashube, sur la mer Baltique.

Pendant l'occupation de la Pologne de 1772 à 1918, beaucoup de ces Kashubs habitaient le territoire occupé par les Prusses et beaucoup d'entre eux parlaient allemand. Ces Kashubs ont leur propre dialecte, qu'ils ont conservé jusqu'à ce jour. Dans la vallée de la Madawaska, tous les services religieux fréquentés par les Kashubs se déroulent dans ce dialecte. J'ai assisté à un de ces services il y a de nombreuses années. Même si on considère que je parle couramment le polonais, je ne pouvais pas comprendre tout ce qui était dit dans ce dialecte. Si vous voulez en savoir plus long sur les Kashubs, le professeur Isabella Jost, géographe, démographe et cartographe qui travaillait auparavant au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a rédigé sa thèse de doctorat sur les Kashubs qui se sont établis dans la vallée de la Madawaska. La thèse du professeur Jost a été publiée, et tous ceux qui s'intéressent à ces Polonais qui se sont établis dans la vallée de la Madawaska peuvent se la procurer.

Le deuxième nom sur cette pétition est celui de Maria Tryba. Je suppose qu'elle aussi est une Kashub. C'est un nom polonais. À ne pas confondre avec «ryba», qui veut dire poisson.

[*Lecture des noms des signataires*]

L'un des signataires est de Warsaw, en Ontario. Je présume qu'un Kashub qui avait acheté de la terre dans ce coin avait dû lui donner le nom de la capitale polonaise. Varsovie.

[*Lecture des noms des signataires*]

Un autre signataire a un nom irlandais. Il y a aussi beaucoup d'Irlandais dans ce coin. L'un des plus éminents Canadiens-irlandais de la région était député. C'est Arthur Malone dont le père, le Dr Malone, a soigné beaucoup de Kashubs de la vallée de la Madawaska.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1650)

J'ai le nom de Roseanne Richard. Elle doit avoir fait un séjour dans la région de Peterborough parce que, d'après son adresse, elle n'y vit pas. Elle habite en effet au 20, rue Cummings, à Toronto. Soit dit en passant, beaucoup de Torontois ont des chalets ou des maisons d'été dans cette région La pêche y est excellente. En fait mon neveu y a un chalet.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai le nom aussi de Kathie Malone.

Le sénateur Perrault: Un nom bien irlandais. Il y en a un certain nombre.

Le sénateur Haidasz: De beaux noms.

[*Lecture des noms des signataires*]

Van Leeuwen, quel beau nom hollandais.

[*Lecture des noms des signataires*]

C'est une autre page pour le hansard. Merci. Voici les noms qui figurent à la troisième page.

[*Lecture des noms des signataires*]

Encore une page de plus pour le hansard aussi, tôt ou tard.

[*Lecture des noms des signataires*]

George Brown. C'est un nom connu, du moins des libéraux—Grand chef libéral de l'Ontario et, je crois, fondateur du *Globe* ou du *Mail and Empire*.

Le sénateur Perrault: Est-il ressuscité pour venir signer la pétition?

Le sénateur Gigantès: Du *Globe*.

Le sénateur Haidasz: Du *Globe*. Merci, sénateurs. S'il n'y avait pas eu certaines disputes, il aurait pu devenir premier ministre du Canada.

Le sénateur Gigantès: Dieu soit loué que nous soyons des libéraux à Macdonald et que ceux d'en face soient des tories à Brown.

Le sénateur Perrault: Bruns ou noirs?

Le sénateur Haidasz: Oh, est-ce ce qui est arrivé?

[*Lecture des noms des signataires*]

Voici un signataire de Lindsay, en Ontario.

Le sénateur Frith: Bravo pour Lindsay!

Le sénateur Haidasz: Lindsay, évidemment, a été le lieu de résidence de Leslie Frost, l'un des premiers ministres les plus en vue et les plus populaires de l'Ontario. Il était d'allégeance conservatrice, mais il avait l'estime de nombreux libéraux.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1700)

Le nom suivant est celui de Lisa Coyne. Je me demande si c'est une descendante ou encore l'épouse de l'ancien président de la Banque du Canada. Elle donne comme adresse la route rurale nº 7, à Peterborough, en Ontario.

[*Lecture des noms des signataires*]

Vient ensuite M. Bill Templeton, de Peterborough. Le sénateur Frith pourrait peut-être nous en parler. Il connaît les Templeton. Il connaît Charles Templeton. Savez-vous si l'un de ses enfants ou de ses proches vit à Peterborough?

Le sénateur Frith: Je ne sais pas.

Le sénateur Haidasz: Merci. Le pétitionnaire suivant est Ann Coomes, de Peterborough, en Ontario.

Une voix: Anne Cools?

Le sénateur Haidasz: Non, Coomes.

[*Lecture des noms des signataires*]

Vient ensuite Kathleen Kelly. Entendez-vous cela?

Le sénateur Stanbury: Pourriez-vous l'épeler?

Le sénateur Haidasz: K-e-l-l-y, 400, rue Downie, à Peterborough.

Une voix: Il y a encore de l'espoir pour les Kelly!

Le sénateur Haidasz: La suivante est Eva Thernbert.

[*Lecture des noms des signataires*]

La pétition suivante commence avec le nom de George Tinkin, route rurale nº 2, à Bracebridge, en Ontario. Cette ville

est située dans la magnifique région des lacs Muskoka. On lit ensuite D. Niekolic, 50 Meadow Heights Drive, à Bracebridge, en Ontario. Le Dr Drynan, qui donne pour adresse la case postale 2460, à Bracebridge, en Ontario, est l'un des médecins qui subit la discrimination dont les gens de sa profession sont victimes en vertu de la TPS. C'est injuste.

J'espère au moins que les médecins qui siègent en face appuieront l'amendement dont nous sommes saisis afin . . .

Le sénateur Simard: Allez-y!

Le sénateur Haidasz: . . . d'éliminer la discrimination proposée dans le projet de loi C-62. J'espère que le Dr David le fera.

Le sénateur David: Est-ce le prochain amendement?

Le sénateur Haidasz: Le nom suivant est celui de Mike Marin, case postale 402, Bracebridge, Ontario.

[*Lecture des noms des signataires*]

Vient ensuite Pat McMullen, de Port Carling, en Ontario. Je suis sûr que le sénateur Kelly connaît très bien Port Carling, le lieu de villégiature de bien des Torontois. Le suivant est Mike Davies, de Bracebridge, en Ontario.

[*Lecture des noms des signataires*]

La page suivante s'ouvre sur la signature de M. D. Ward, de la route rurale nº 1, à Peterborough, en Ontario.

[*Lecture des noms des signataires*]

Je vais céder la parole à l'un ou l'autre de mes collègues qui désirerait poursuivre la lecture des pétitions.

L'honorable Raymond J. Perrault: Honorables sénateurs, je sais que je me fais l'interprète de tous les honorables sénateurs en remerciant le sénateur Haidasz de cette information passionnante . . .

Le sénateur Frith: Bravo!

Le sénateur Simard: Vous n'êtes pas l'interprète de tous les sénateurs!

Le sénateur Perrault: . . . qu'il nous a donnée cet après-midi.

Le sénateur Simard: C'est votre avis!

Le sénateur Perrault: Il est réconfortant de constater la vitalité de la démocratie au Canada, malgré tout ce que peuvent faire certains sénateurs d'en face.

• (1710)

Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition qui vient de l'une des plus importantes écoles de la Colombie-Britannique. Il s'agit de l'école Sands, située au 8134-111B Street, à Delta. Il est bon de voir des jeunes gens qui ne sont pas désabusés, devant le processus politique, et qui s'en occupent. Ils ont étudié le projet de loi sur la TPS. Ils craignent les répercussions de cette mesure sur leur avenir et ils m'ont demandé de lire leur déclaration et leurs noms au Sénat. Voici le texte:

> Nous, élèves de l'école Sands, voudrions faire part au Sénat de nos vues et de nos impressions au sujet de la TPS. Selon nous, M. Mulroney a agi de façon inconstitutionnelle. Nous estimons que l'imposition de ce fardeau à la classe laborieuse sera pour nous un obstacle de plus qui nous empêchera de nous épanouir dans un contexte de stabilité financière pendant notre vie adulte.

[Le sénateur Haidasz.]

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable William M. Kelly: Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement.

L'honorable Raymond J. Perrault: J'explique la raison d'être de la pétition.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Variation sur un même thème. C'est votre dada de procédure. Il y a quelque chose là-dessous. Le sénateur se lève chaque fois, fait une observation, se rassoit et recommence.

Le sénateur Simard: Vous êtes passé maître dans l'art de la variation, sénateur Frith.

Le sénateur Kelly: Je vais expliquer brièvement pourquoi j'interviens. Lorsque je suis arrivé au Sénat, j'ai admiré le sénateur Frith—et je l'admire toujours—parce qu'il interprétait toujours le Règlement avec éloquence. Je me disais que si j'arrivais un jour à en faire autant, je serais bien fier. Je suis loin du compte, mais je fais des efforts.

Le sénateur Frith: Vous le faites chaque fois. Il y a quelque chose là-dessous. C'est un complot.

Le sénateur Kelly: J'attire l'attention des honorables sénateurs sur la page 57 de notre Règlement.

Le sénateur Perrault: Je la connais par cœur, et vous aussi.

Le sénateur Kelly: Il s'agit de la présentation des pétitions. Voici:

> Un sénateur qui présente une pétition publique fait une brève déclaration . . .

Mais il est écrit clairement:

> . . . sans en faire la lecture intégrale.

On peut résumer brièvement le contenu de la pétition, mais non la lire.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-62

L'honorable Raymond J. Perrault: Précisément. Dois-je dire aux étudiants de l'école Sands à Delta, en Colombie-Britannique, que lorsque j'ai essayé de faire part au Sénat de leurs vues, j'ai été muselé par la majorité conservatrice? Voulez-vous qu'un tel message soit transmis dans les écoles? Voulez-vous qu'on dise aux étudiants que leurs opinions n'ont pu être présentées au Sénat à cause de votre attitude? Vous ne pouvez sûrement pas approuver une telle attitude. Voici une brève explication:

> Nous pensons qu'il abuse de ses pouvoirs en tant que premier ministre, lorsqu'il radie légalement une dette de 31 millions de dollars du Zimbabwe tout en prétendant que nous n'avons pas assez d'argent pour faire fonctionner le pays. «Charité bien ordonnée commence par soi-même». Pour forcer l'adoption de la TPS, il a nommé de nouveaux sénateurs, de la même façon qu'une personne malhonnête truque les cartes. Nous avons l'impression de ne plus vivre dans une démocratie, mais plutôt dans une dictature. Les générations qui nous ont précédé n'ont pas lutte contre des dictateurs dans «deux guerres mondiales» pour être trahies et voir l'avenir de leurs enfants saboté par le premier ministre de leur propre pays.
>
> Agréez l'expression de nos sentiments respectueux.

Les étudiants de l'école Sands

Tous les étudiants ont signé la pétition. Voici leur noms:

[*Lecture des noms des signataires*]

Un certain nombre de Kerr ont signé la pétition. Cette famille semble être unie dans son opposition à la TPS.

Le sénateur Haidasz: C'est une bonne famille.

Le sénateur Perrault: C'est une bonne famille intègre de la Colombie-Britannique.

[*Lecture des noms des signataires*]

Il semble qu'il y ait aussi des noms d'origine grecque.

[*Lecture des noms des signataires*]

On trouve aussi les noms de personnes qui semblent être d'origine vietnamienne.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'aimerais déposer ce document, s'il vous plaît. Chaque nom figure sur cette feuille de papier, et je voudrais remercier ces personnes de la part de tous les sénateurs. Ces personnes m'ont dit qu'il n'y avait pas assez de place sur la pétition et m'ont demandé si elles pouvaient annexer une liste. J'ai bien sûr accepté.

[*Lecture des noms des signataires*]

Il y a beaucoup de personnes d'origine chinoise dans notre province qui apportent une importante contribution à la collectivité.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1720)

Ce sont-là les noms des pétitionnaires de cette école. Le sénateur Turner a reçu des pétitions de sa région, et je vais maintenant lui céder la parole. Merci, honorables sénateurs.

L'honorable Consiglio Di Nino: L'honorable sénateur accepterait-il de répondre à une question?

Le sénateur Perrault: Oui.

Le sénateur Di Nino: Souscrivez-vous à l'opinion exprimée dans la lettre que vous avez lue tout à l'heure au sujet de l'offre généreuse de notre gouvernement à l'égard du Zimbabwe?

Le sénateur Perrault: Notre programme d'aide à l'étranger est excellent. En général, il échappe à toute critique sérieuse. Je crois cependant que nous devrions examiner tous nos programmes de dépenses à l'heure actuelle, afin de nous assurer que nos intérêts sont protégés dans chaque cas.

Dans un article publié dans le *Citizen* d'Ottawa il y a quelques semaines, on déclarait que nous versons 125 millions de dollars par année à un pays étranger dirigé par un dictateur qui a fait emprisonner ou assassiner tous les membres de l'opposition et qui a cinq villas en Europe. L'auteur de l'article en question se demandait, à juste titre, si cette aide extérieure ne pourrait pas être mieux utilisée? Comme dans le cas de tout autre programme, il faut examiner nos dépenses pour nous assurer que les intérêts fondamentaux des Canadiens sont bien protégés.

Le sénateur Di Nino: Merci, honorable sénateur. Ma question portait en particulier sur la décision d'annuler la dette de 31 millions de dollars du Zimbabwe. Êtes-vous en faveur de cette décision de notre gouvernement ou souscrivez-vous plutôt à l'opinion exprimée dans la lettre, selon laquelle le gouvernement n'aurait peut-être pas dû prendre cette mesure?

Le sénateur Perrault: Je n'ai pas en main les faits pertinents et j'ignore les motifs de la décision du gouvernement. Le ministère des Affaires extérieures ne m'a pas donné d'explications, à moins que mon honorable collègue en ait à me fournir. Les étudiants en question ont apparemment fait le tour de cette question et c'est là leur position. Mes honorables collègues veulent-ils que je modifie leur point de vue et que je l'interprète?

Dans le cas présent, je fais part au Sénat de la position exprimée par les étudiants d'une des écoles de la Colombie-Britannique. Ce n'est pas nécessairement mon point de vue. Je suis en faveur de programmes d'aide à l'étranger qui sont compatibles avec les intérêts du Canada.

Le sénateur Di Nino: Je remercie vivement mon honorable collègue de nous faire connaître le point de vue des citoyens de tout le pays. Cependant, il n'a pas répondu à ma question. Souscrit-il à la position adoptée par ce groupe de jeunes hommes et de jeunes femmes et à avec ce que je considère être une critique de la décision tout à fait généreuse et pertinente que notre gouvernement a prise?

Le sénateur Perrault: On avait peut-être de très bonnes raisons d'annuler cette dette. Je n'ai absolument aucun document sur la question. Si mon honorable collègue veut me donner des détails sur le prêt en question, je serai heureux de faire une déclaration au Sénat en temps voulu.

Depuis que je siège à Ottawa, je souscris aux programmes d'aide extérieure du Canada. En fait, je considère même que nous ne consacrons pas assez d'argent à certains d'entre eux.

L'honorable Charles Turner: Honorables senateurs, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des habitants de London, en Ontario, et du comté de Middlesex, dans la région du sud de l'Ontario qu'on appelle le «Golden Horseshoe». Ces gens sont la cheville ouvrière de ces régions industrielles, agricoles et fruitières du sud-ouest ontarien.

Ces pétitionnaires demandent que le Sénat rejette le projet de loi C-62 parce que celui-ci aura pour effet de taxer les revues, les livres et les journaux, ce qui n'a encore jamais été fait depuis la Confédération.

[*Lecture des nomes des signataires*]

● (1730)

Honorables sénateurs, j'ai une autre pétition. Elle est signée par 25 personnes qui habitent dans le sud-ouest de l'Ontario.

[*Lecture des noms des signataires*]

Honorables sénateurs, la pétition suivante porte aussi 25 signatures.

[*Lecture des noms des signataires*]

Honorables sénateurs, voici encore une pétition portant 25 signatures. Ces pétitionnaires se plaignent de la TPS.

Tous ces noms veulent sûrement dire quelque chose. Ils ont une signification pour moi. Pourquoi n'en ont-ils pas pour les sénateurs d'en face?

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—REJET DE LA MOTION D'AMENDEMENT

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, il est 17 h 45. Conformément à l'alinéa P-3a) des dispositions provisoires du Règlement, nous passons au vote reporté sur la motion d'amendement du projet de loi C-62 proposée par le sénateur Frith.

Honorables sénateurs, il a été proposé par le sénateur Kelly, appuyé par le sénateur Beaudoin, que le projet de loi C-62 soit lu pour la troisième fois.

En amendement, il a été proposé par le sénateur Olson, au nom du sénateur Frith, appuyé par le sénateur Molgat:

Que le projet de loi C-62 ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais que l'annexe du projet de loi soit modifiée de façon à inclure dans les fournitures exonérées certains services médicaux, gouvernementaux et relatifs à l'enseignement, et de façon à inclure dans les fournitures détaxées les services de transport de passagers et les services funéraires:

a) en ce qui concerne les fournitures exonérées à l'annexe V:

(i) à la page 316, en remplaçant le point, à la fin de l'alinéa 7j), par un point-virgule et en insérant, après cet alinéa, ce qui suit:

«k) services de diététique;

l) services de massothérapeutes enregistrés;

m) services de travailleurs sociaux;

n) services rendus par les praticiens de la Science chrétienne;

o) services rendus par les médecins naturopathes.»;

ii) à la page 317, en remplaçant le sous-alinéa 12b)(ii) par ce qui suit:

«(ii) compte, selon le cas:

(A) 300 membres ou plus au Canada, dont les deux tiers sont des médecins,

(B) moins de 300 membres au Canada, qui se spécialisent tous dans la fourniture de services de psychanalyse aux enfants.»;

iii) à la page 318:

(A) en remplaçant la deuxième ligne de l'article 7 par ce qui suit:

«un collège public ou privé ou une université, d'un service consistant a»;

(B) en supprimant, à l'article 7, les mots «qui mènent à un diplôme»;

(C) en remplaçant la deuxième ligne de l'article 8 par ce qui suit:

[Le sénateur Turner.]

«une école de formation professionnelle, un collège public ou privé ou»;

iv) à la page 319:

(A) en remplaçant la deuxième ligne de l'article 13 par ce qui suit:

«collège public ou privé au profit d'un étudiant, dans le cadre d'un»

(B) en remplaçant la troisième ligne de l'article 14 par ce qui suit:

«scolaire, d'une université ou d'un collège public ou privé aux termes»;

(C) en remplaçant la première ligne de l'article 16 par ce qui suit:

«**16.** La fourniture, effectué par un collège public ou privé ou une»;

v) à la page 324, en remplaçant les mots «offert principalement aux enfants de quatorze ans ou moins», à l'article 12, par ce qui suit:

«offert principalement aux particuliers de dix-huit ans ou moins»;

vi) à la page 325:

(A) en remplaçant la première ligne de l'article 15 par ce qui suit:

«**15.** La fourniture par un organisme du secteur public ou pour le compte de celui-ci»;

(B) en remplaçant la dernière ligne de l'article 16 par ce qui suit:

«fourniture ou pour le compte d'un gouvernement d'une municipalité ou d'un tel organisme.»;

vii) à la page 326, en remplaçant les trois premières lignes de l'article 20 par ce qui suit:

«**20.** Les fournitures suivantes effectuées par un gouvernement ou une municipalité ou pour leur compte, ou par une commission ou autre organisme établi par ceux-ci ou pour leur compte:»;

et

b) en ce qui concerne les fournitures détaxées à l'annexe VI:

(i) à la page 341, en ajoutant à la partie VII de l'annexe VI le nouvel article suivant:

«**13.** La fourniture d'un service de transport de passagers par train, autobus ou voiture-taxi.»;

et

(ii) en ajoutant à l'annexe VI—et en numérotant en conséquence—un nouvel intertitre et une nouvelle partie, ainsi qu'il suit:

SERVICES FUNÉRAIRES

1. La fourniture de services funéraires.»

Convoquez les sénateurs.

● (1740)

Qu'on ferme les portes.

(La motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée.)

POUR

LES HONORABLES SÉNATEURS

Adams
Bonnell
Bosa
Buckwold
Cools
Corbin
Davey
De Bané
Denis
Fairbairn
Frith
Gigantès
Grafstein
Graham
Haidasz
Hastings
Hays
Hébert
Kenny
Kirby
Kolber
Lawson
Leblanc (*Saurel*)
LeBlanc (*Beauséjour*)
Lefebvre
Lewis
Lucier
MacEachen
Marchand
Marsden
Molgat
Neiman
Olson
Perrault
Petten
Riel
Rizzuto
Stanbury
Steuart (*Prince Albert-Duck Lake*)
Stewart (*Antigonish-Guysborough*)
Stollery
Thériault
Turner
Waters
Watt
Wood—46

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Atkins
Balfour
Barootes
Beaudoin
Beaulieu
Bélisle
Berntson
Bolduc
Buchanan
Castonguay
Chaput-Rolland
Charbonneau
Cochrane
Keon
Kinsella
Lavoie-Roux
Lynch-Staunton
Macdonald (*Cape Breton*)
MacDonald (*Halifax*)
Macquarrie
Marshall
Muir
Murray
Nurgitz

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Cogger
Comeau
David
Deware
Di Nino
Doody
Doyle
Eyton
Forrestall
Grimard
Hatfield
Johnson
Kelleher
Kelly
Oliver
Ottenheimer
Phillips
Poitras
Robertson
Roblin
Ross
Rossiter
Simard
Spivak
Sylvain
Teed
Tremblay
Twinn—52

ABSTENTIONS

LES HONORABLES SÉNATEURS

Nil

Son Honneur le Président: La motion d'amendement est rejetée.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Le décompte aujourd'hui, honorables sénateurs, soit 52 moins 8 donnerait 44, de sorte que la motion aurait été adoptée.

Honorables sénateurs, avant de suspendre les travaux, je voudrais féliciter un de nos collègues, le sénateur Barootes, dont la voix grave et les bons poumons sont toujours aussi puissants après 72 années d'existence.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'aimerais dire quelques mots, si vous me le permettez, au sujet des travaux pour le reste de la semaine. Honorables sénateurs, le chef adjoint de l'opposition a le droit de déposer huit amendements à examiner en vertu du Règlement provisoire. Nous en avons examiné six, et les six ont été mis aux voix. On nous dit que la motion nº 7 ne sera proposée que lundi.

● (1750)

Puisque le Règlement provisoire prévoit une pause jeudi soir, et puisque la journée de vendredi ne serait pas productive,

nous avons conclu, après discussion, qu'il serait préférable de suspendre la séance jusqu'à 14 heures, le lundi 19 novembre.

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Son Honneur le Président: La séance du Sénat est suspendue jusqu'à 14 heures, le lundi 19 novembre.

(La séance est suspendue jusqu'à 14 heures, le lundi 19 novembre.)

LE SÉNAT

Le jeudi 15 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 111A.*]

La séance du Sénat reprend à 14 heures, lundi, le 19 novembre 1990, le Président étant au fauteuil.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

MESURE MODIFICATIVE—SUITE DU DÉBAT SUR LA TROISIÈME LECTURE—MOTION D'AMENDEMENT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kelly, appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.

L'honorable Charlie Watt: Honorables sénateurs, au nom de l'honorable sénateur MacEachen, appuyé par le sénateur Adams, il me fait plaisir de proposer;

Que le projet de loi C-62 ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais que l'annexe du projet de loi soit modifiée, à la page 342, afin d'y inclure un régime particulier pour le Yukon, les territoires du Nord-Ouest, le Nord du Québec et le Labrador, en ajoutant à l'annexe VI—et en numérotant en conséquence—un nouvel intertitre et une nouvelle partie, ainsi qu'il suit:

«YUKON, TERRITOIRES DU NORD-OUEST, NORD DU QUÉBEC ET LABRADOR

1. Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente partie

«Labrador» La partie du Labrador qui est située dans la province de Terre-Neuve.

«Nord du Québec» La partie du Québec qui est située au nord du cinquante-cinquième degré de latitude nord.

2. La fourniture d'un produit, d'un service ou d'un bien effectuée dans les limites du Yukon, des territoires du Nord-Ouest, du Labrador ou du Nord du Québec.

3. La fourniture d'un produit, d'un service ou d'un bien effectuée à un résident du Yukon, des territoires du Nord-Ouest, du Labrador ou du Nord du Québec, pour être consommé ou utilisé principalement au Yukon ou dans les territoires du Nord-Ouest.

4. La fourniture d'un service de transport qui a commencé ou se termine au Yukon, dans les territoires du Nord-Ouest, au Labrador ou dans le Nord du Québec.»

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Watt, appuyé par l'honorable sénateur Adams, propose, au nom de l'honorable sénateur MacEachen, C.P.: Que le projet de loi C-62 ne soit pas lu pour la troisième fois . . .

Une voix: Suffit!

Son Honneur le Président: Plaât-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion d'amendement?

Des voix: Expliquez-vous!

Le sénateur Watt: Honorables sénateurs, avant de prendre la parole, je voudrais remercier les nombreuses personnes des Territoires du Nord-Ouest, du nord du Québec et du Labrador qui sont aujourd'hui à notre tribune. Nous savons tous à quel point les voyages du Nord vers le centre du Canada coûtent cher.

Excusez-moi encore, honorables sénateurs, parce que je tiens à dire quelques mots en inuktitut à l'intention des gens rassemblés ici aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

[*Note de l'éditeur: L'honorable sénateur Watt parle en inuktitut.*]

Je traduis, honorables sénateurs. Je suis heureux de la présence ici aujourd'hui de gens de différentes régions du Nord, dont les Territoires du Nord-Ouest, le Labrador et le nord du Québec. J'apprécie qu'ils soient venus jusqu'à Ottawa. Je le répète, nous savons tous à quel point il est dispendieux de voyager du Nord jusque dans le centre du Canada. Quoi qu'il en soit, ces gens estiment que leur vie sera profondément altérée par le projet de loi C-62.

Pourquoi sont-ils ici? Ils sont ici parce qu'ils veulent que le gouvernement, responsable du projet de loi, comprenne qu'il ne fera rien pour améliorer la situation des habitants du Nord, autochtones et autres, ni celle du Nord lui-même.

[*Note de l'éditeur: L'honorable sénateur Watt parle en inuktitut.*]

Honorables sénateurs, de temps à autre, au cours de mon intervention, je dirai quelques mots en inuktitut. Je veux que le Sénat sache que les habitants du Nord en ont assez du coût de la vie élevé. Ils en ont assez de l'absence de perspectives économiques dans leurs régions. Ils en ont assez d'un taux de chômage souvent cinq, six et même sept fois supérieur à la moyenne nationale. Par-dessus tout, ils ne veulent pas entendre parler d'un programme fiscal qui les contraindra à payer les mêmes produits et services plus cher qu'un habitant du sud du Canada.

Si les honorables sénateurs ne me croient pas, qu'ils jettent simplement un coup d'oeil à la tribune des visiteurs et ils verront des Inuit et d'autres habitants du Nord qui ont voyagé des milliers de milles uniquement pour être ici aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Watt: Plus tôt, les honorables sénateurs, auraient pu voir la première manifestation jamais organisée devant les édifices du Parlement par des Inuit. On n'a jamais vu autant d'Inuit à Ottawa, et ils sont tous venus nous dire combien cette mesure va leur nuire. Pendant le reste de la journée d'aujourd'hui et pendant la journée de demain, les parlementaires de toutes les régions du Canada en entendront bien plus encore sur ce qui nous préoccupe dans notre région.

• (1410)

Que signifient toutes ces protestations? Elles signifient que les habitants du Nord n'accepteront plus des situations qui les privent de tout espoir de prospérité dans leurs terres natales. Les habitants du Nord sont des Canadiens à part entière, et, partout au Canada, les Canadiens ont le droit de croire que la véritable croissance économique, les perspectives d'emploi raisonnables et la possiblité de constuire des entreprises rentables et productives sont des choses qu'ils ont le droit d'espérer. Cependant, c'est à croire que certaines règles tacites veulent que la situation soit différente pour les gens du Nord. On nous donne souvent l'impression que nous n'avons pas le droit d'espérer la même prospérité économique que le reste des Canadiens. C'est plutôt une attitude qui veut que les taux de chômage scandaleux et l'absence de possibilités d'affaires soient des choses normales et acceptables dans le Nord. Par la voix de leurs représentants à Ottawa aujourd'hui, les habitants du Nord avertissent le Canada qu'une pareille attitude ne sera pas tolérée plus longtemps.

L'endurance et la capacité d'adaptation sont des qualités propres aux habitants du Nord. Mais la structure économique et fiscale qui supprime systématiquement toute pespective d'avenir commence à prélever un lourd tribut sur nos ressources individuelles. C'est en ce sens que le projet de taxe sur les biens et les services touche une fibre sensible chez de nombreux habitants du Nord du Canada.

J'ai déjà dit, à maintes reprises, que la TPS imposera un fardeau fiscal injuste dans cette région. C'est aussi ce qui se dégage du treizième rapport du Comité permanent des banques et du commerce:

> [. . .] les Canadiens des régions éloignées paieront plus de taxe à la consommation que ne le feront leurs concitoyens du centre du pays à l'achat des mêmes produits et services.

Il est dit plus loin dans le rapport comment la TPS favorisera les familles du Sud par rapport à celles du Nord. On donne l'exemple d'un salaire de 24 000 $, qui procure un niveau de vie différent selon qu'on vit à Iqaluit ou à Ottawa. On conclut dans le rapport:

> [. . .] une famille du centre du Canada disposant de ce revenu aurait droit au plein montant des crédits de TPS, mais une famille du Nord jouissant du même niveau de vie n'y aurait pas droit parce que son revenu nominal devrait être plus élevé pour compenser le fait que le coût de la vie est plus élevé dans cette région

Cela est vraiment incroyable. Autrement dit, la famille du Sud, dont le coût de la vie est plus bas, paiera moins de taxe que celle du Nord, tout en jouissant de meilleurs avantages avec la TPS.

Malheureusement, l'inverse est aussi vrai. Les Inuit et les autres familles du Nord, où le coût de la vie est très élevé, paieront plus de taxes tout en étant moins avantagés que les familles du Sud sur le plan de la TPS.

On peut facilement montrer comment la TPS sera injuste pour les habitants du Nord. Le consommateur du Sud qui veut un service de 100 $ paiera 7 $ de TPS. Que le sénateur Murray porte bien attention. Dans le Nord, l'absence de concurrence, les fortes majorations ainsi que les frais élevés de transport, d'équipement et de main-d'œuvre auront pour effet de pousser jusqu'à 200 $ le prix du même service. En d'autres termes, pour un même service, le consommateur du Nord paiera 14 $ au titre de la TPS alors que dans le Sud, on ne paiera que 7 $. Que fait-on de la justice, de l'équité? Dans cet exemple, la TPS entraînera une hausse du coût de la vie de 7 $ dans le Sud, mais de 14 $ dans le Nord. Que peut-on dire à propos d'une situation pareille? On pourrait s'attendre à ce que des mesures soient prises pour réduire le coût de vie élevé dans le Nord. On s'attendrait à tout le moins à ce que les habitants du Nord ne paient pas plus de taxe que ceux du Sud. En fait, les habitants du Nord paieront plus de taxe que ceux du Sud pour les mêmes produits et services.

Qu'est-ce à dire? Est-ce qu'on abandonne l'économie du Nord à son triste sort? Est-ce que le coût de vie dans le Nord est condamné à une spirale inflationniste sans fin? Est-ce à dire que nous renonçons à la prospérité économique, à la création d'emplois ou à la mise sur pied d'entreprises productives?

Ce sont des questions importantes au sujet de notre avenir. Sans espoir, les gens n'ont aucune motivation à s'aider eux-mêmes, à améliorer leur situation économique, à créer leurs propres possibilités d'emploi et à établir des entreprises viables dans le Nord.

C'est en cela que la TPS nous choque. Le fait est qu'elle nous empêche de nourrir tout espoir en notre avenir. Les Inuit et les habitants du Nord travaillent fort pour ouvrir la voie au développement de l'économie et à la réduction du chômage, mais des mesures comme la TPS nous donnent l'impression que nous menons une lutte perdue d'avance. Il semble que le développement économique du nord exige souvent que l'on fasse deux pas en arrière, pour chaque pas en avant.

On trouve des exemples de notre désir de nous en sortir dans les entreprises et les plans menés à bien par nombre d'institutions du Nord. Je connais évidemment très bien la société Makivik, dont le siège est à Nunavik, dans le nord du Québec, et qui appartient à des Inuit. Au cours des dernières années, cette société a poursuivi certains objectifs liés au développement de l'économie de Nunavik. Ils étaient décrits ainsi dans le rapport de 1988 présenté par cette société à ses membres:

> Le potentiel de Nunavik en matière de tourisme tient un rôle important dans un certain nombre de stratégies de développement économique. Une industrie touristique bien exploitée peut être bénéfique à d'importantes entreprises comme des hôtels et des compagnies aériennes régionales. Elle peut également bénéficier à l'entrepreneur autonome qui vend de l'artisanat, fait des visies guidées, tient un restaurant ou offre un service de taxi.

● (1420)

Le rapport dit également:

> Le développement économique de Nunavik exigera de notre région qu'elle produise et exporte ses propres produits. Sur ce plan, la commercialisation de notre faune offre une perspective de succès non négligeable. J'ai tenté à plusieurs reprises, au cours des dernières années, d'entreprendre des négociations avec le gouvernement du Québec sur la façon dont nous pourrions nous y prendre pour commercialiser certaines espèces.

Ces affirmations révèlent un certain optimisme. Elles reflètent le fait que les Inuit de Nunavik sont prêts à se prendre en main et à travailler pour bâtir leur économie et leur avenir.

Malheureusement, cet optimisme n'a pas duré jusqu'à la rédaction du rapport présenté par Makivik à ses membres, pour 1989. Le ton du message a même changé considérablement. Voici ce message:

> Le développement économique reste une priorité importante. Malheureuesement, il semble qu'à cause des décisions du gouvernement l'argent sera retiré de notre économie du Nord aussi vite que nous le gagnerons. Je parle de la taxe proposée sur les produits et services et de la récente décision du gouvernement de supprimer ses subventions à Postes Canada qui compensaient le coût élevé de l'envoi des biens essentiels dans le Nord.

Il est évident que la seule perspective de la TPS enlève déjà au Nord l'optimisme nécessaire pour développer nos économies.

C'est vraiment une ironie du sort que Makivick essayait il y a quelques années de réaliser exactement l'opposé de ce qu'on propose avec la TPS. À cette époque-là, Makivik a entamé des discussions avec le Québec sur la nécessité de stimuler l'économie du nord de la province en procédant à certains allégements fiscaux. Le rapport annuel de Makivik pour 1988 déclarait:

> Nous proposons que divers impôts des particuliers et des sociétés soient réduits ou supprimés pendant une période de dix à vingt ans. Le gouvernement du Québec doit reconnaître qu'il faut d'abord laisser l'économie de Nunavik se développer avant qu'on puisse s'attendre à ce qu'elle fournisse des recettes fiscales importantes.

Il est facile de voir pourquoi Makivik et d'autres institutions du Nord sont découragées par la TPS. Au lieu qu'on nous accorde les allégements fiscaux nécessaires pour développer nos économies, nous nous trouvons dans la situation où les habitants du Nord paieront plus d'impôts que ceux du Sud pour les mêmes biens et services.

Honorables sénateurs, je voudrais maintenant faire une brève description de l'amendement au projet de loi dont nous sommes saisis. D'une manière générale, cet amendement accorderait un taux nul de taxe aux biens et aux services concernant les régions du nord du Canada. Autrement dit, on n'imposerait aucune TPS sur ces biens et services. Cet amendement s'appliquerait à toutes les régions du nord du Canada, notamment au Labrador et au nord du Québec ainsi qu'aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Cet amendement aurait pour effet que les produits manufacturés et les services fournis dans nos régions septentrionales ne seraient pas assujettis à la TPS, non plus que les produits et services destinés à ces régions. Qui plus est, les services de transport pour se rendre dans nos régions septentrionales et en revenir ne seraient pas non plus assujettis à la TPS.

Par ailleurs, il importe d'avoir une idée de la raison pour laquelle ces produits et services doivent être assujettis à une TPS nulle plutôt qu'à une exemption fiscale. Ainsi que je l'ai dit précédemment, si la TPS risque d'avoir un tel effet dévastateur sur nos régions septentrionales, c'est notamment parce qu'elle va gravement entraver nos efforts pour développer notre économie. En assujettissant les produits et les services dans le Nord à une TPS nulle, nous nous assurons que les entreprises seront admissibles au remboursement de la TPS qu'elles auront pu verser sur les produits et les services destinés au Nord. Ce remboursement devrait vraisemblablement stimuler la croissance économique et éviter que la TPS ne soit dissimulée dans le prix des services et des produits de ces régions.

Au contraire, si les produits et les services étaient simplement exonérés, les entreprises qui font entrer des produits et des services du Nord dans leur activité commerciale seraient dans l'incapacité de faire assumer la TPS au dernier utilisateur. Pourtant, ces entreprises devraient régler la TPS sur les produits et les services qu'elles utilisent. Si elles ne sont ni admissibles à un remboursement ni capables de faire assumer la TPS par le dernier utilisateur, elles devraient nécessairement hausser le prix de leurs produits et de leurs services.

En somme, si les produits et les services dans le Nord étaient simplement exonérés, cela signifierait que les entreprises devraient dissimuler la TPS dans le prix des produits et des services fournis. Si au contraire les produits et les services étaient assujettis à une TPS nulle, le Nord serait véritablement avantagé de ne pas avoir à payer cette taxe.

Honorables sénateurs, j'en reviens sans cesse à la même réalité: Le coût de la vie dans le Nord est vraiment très élevé, et l'application de la TPS ne contribuerait qu'à aggraver encore les choses.

Une dépêche de la Presse canadienne publiée dans le *Citizen* d'Ottawa le 31 mars dernier vous permettra peut-être de mieux apprécier jusqu'à quel point le coût de la vie dans le Nord est élevé. Elle concernait Clyde River, petite localité inuit des Territoires du Nord-Ouest. Je cite:

> Dans le brouhaha habituel du vendredi soir au magasin de la Baie, deux femmes discutent à proximité du réfrigérateur.
>
> Elles comparent le prix des œufs. Sur un emballage, le prix est de 4,90 $; sur un autre emballage, plus frais, il est de 4,99 $.
>
> En janvier, la douzaine d'œufs coûtait 3,95 $ (À Montréal, elle coûte 1,68 $; à Edmonton, elle coûte 1,58 $.)

«Quand j'entre dans le magasin, je dois tout simplement fermer les yeux», de déclarer un résident de cette minuscule localité de l'Île de Baffin, située à 425 kilomètres au nord du Cercle Arctique. «Je ne puis supporter la vue des prix.»

L'article de la Presse canadienne décrit ensuite le cas d'une autre citoyenne de Clyde River. En voici un passage:

Killiktkee ne mesure que cinq pieds et n'a pas une voix portante, mais ses traits doux et foncés se durcissent quand elle parle du coût de la vie à Clyde River et nous montre les retraits dans son carnet de chèques.

Comme enseignante adjointe, elle gagne un salaire net relativement élevé, soit 1 500 $ par mois, mais elle en dépense presque la moitié pour nourrir sa famille de quatre personnes. Le reste passe à payer le loyer de 398 $, l'électricité, la gardienne et les vêtements des enfants.

Le mari de Killiktee chasse le phoque et le caribou parce que la plupart des Inuit aiment mieux la «nourriture naturelle» que le bœuf ou le porc importé. Mais cette nourriture naturelle n'est pas bon marché non plus. L'essence pour les motoneiges coûte 62c. le litre, l'huile à moteur, 5 98 $ le litre, sans parler du coût des munitions et d'autres approvisionnements nécessaires à chaque voyage.

● (1430)

Les Innuit ont une autre dépense, soit aider la parenté qui est dans le besoin. Dernièrement, Killiktee a payé le compte d'électricité de 38 $ de ses grands-parents. Ses voisins achètent régulièrement de la nourriture pour leurs parents et leurs beaux-parents. On dit que la plupart des employés du gouvernement dans cette région-là partagent leur chèque de paye avec 15 autres personnes, en moyenne.

Tout ce que Killiktee sait, c'est que c'est de plus en plus difficile de payer pour toutes les nécessités de la vie quotidienne.

Elle met un sac de farine de 2 kilogrammes dans son panier de marchandises après avoir remarqué le prix, 11,17 $.

C'est 3 $ de plus que l'an passé. «Nous en faisons du gâteau, donc ce n'est pas une nécessité pour les Innuit», dit-elle, en parlant du pain traditionnel du Nord qui ressemble à un biscuit.

Le même sac de farine coûte 1,98 $ à Montréal ou 2,99 $ à Edmonton.

Cet article de presse montre qu'on peut facilement prouver que les prix sont beaucoup plus élevées dans le Nord.

Le sénateur Frith: Répéteriez-vous le prix dans le Nord?

Le sénateur Watt: Le sac de farine qui se vend 1,98 $ à Montréal ou 2,99 $ à Edmonton coûte 11,17 $ dans le Nord.

Le sénateur Cools: Ce n'est pas possible!

Le sénateur Fairbairn: C'est encore pire à Pelly Bay où le prix est de 12,06 $.

Le sénateur Watt: Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Il y a des produits qui coûtent cinq, six ou dix fois plus chers que dans le sud. C'est un fait et c'est le message que nous essayons de transmettre aux sénateurs d'en face pour qu'ils puissent comprendre la situation à laquelle nous sommes confrontés, tous les jours, dans le nord.

[Le sénateur Watt.]

À titre d'exemple, pour compenser le coût élevé de la vie dans le nord, il arrive souvent qu'une personne soit obligée de partager son revenu avec d'autres, et non pas seulement avec les membres d'une même famille, mais avec ceux de deux ou trois familles et ce, en raison de l'absence de possibilités économiques. Ces personnes doivent en même temps dépenser beaucoup d'argent pour acheter l'équipement dont elles ont besoin pour transporter la nourriture qu'elles achètent. Je parle de motoneiges. À un moment donné, nous avions des attelages de chiens. Ceux-ci coûtaient très chers, mais ils ont été supprimés par la GRC, sur les instructions du gouvernement du Canada, parce qu'on jugeait que les chiens, une fois détachés, étaient trop dangereux. Les chiens ne sont pas comme des chevaux de labour. Ils doivent pouvoir se mouvoir afin d'accomplir le travail qu'on exige d'eux. Ils ont maintenant été remplacés par des motoneiges. Dans le nord, une motoneige peut coûter jusqu'à 10 000 $. Les canots coûtent également très chers. Il y a quelques années, les canots de fret coûtaient entre 2 000 et 3 000 $. Aujourd'hui, leur prix oscille entre 4 000 et 6 000 $. De plus, il se peut que vous soyez obligé de dépenser 6 000 ou 7 000 $ de plus pour acheter un moteur pour votre canot, suivant la puissance en chevaux dont vous avez besoin, le poids que vous devez transporter et la distance que vous devez parcourir.

Nous faisons appel aux sénateurs d'en face, nous voulons vous transmettre un message des plus clairs. Ce que vous nous imposez est injuste, vous ne rendez sûrement pas service au Canada en agissant de la sorte. Quand vous ne rendez pas service au Nord, vous ne rendez pas service au Canada. Si vous agissez ainsi, j'ose espérer que c'est parce qu'il y a malentendu ou méprise. Je crois que ces mesures ne sont pas le fruit d'une longue analyse. Les honorables sénateurs d'en face devraient avoir du remords d'adopter ce projet de loi sans y apporter d'amendement? Pourquoi agissez-vous comme vous le faîtes, honorables sénateurs? Est-ce que en quelque sorte vous fermez les yeux sur le sort du Canada que vous êtes censés représenter? Les gens qui vivent dans le Nord doivent être traités de façon équitable. Nous ne demandons rien d'extraordinaire, nous voulons simplement que vous fassiez un examen de conscience et que vous réfléchissiez bien à ce que vous imposez aux habitants du Nord.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Watt: Honorables sénateurs, laissez-moi poursuivre. Cette nouvelle montre qu'il est facile de prouver que le coût de la vie est plus cher dans le Nord. Quelle est la différence? Dans un document de recherche qu'il a récemment publié, le Canadian Arctic Resources Committee signale que, comparativement aux prix dans le sud du Canada, les prix sont supérieurs de 98 p. 100 au fiord Grise, de 86 p. 100 à Sachs Harbour et de 63 p. 100 à Iqaluit. Compte tenu de ces différences et des caractéristiques géographiques du Canada, nous nous demandons si le projet de loi a fait l'objet d'un examen minutieux. Quel sort réservons-nous à notre population et à notre pays? Les politiques et les législateurs, qui déclarent aujourd'hui que le régime est le même pour tous et qu'il s'applique uniformément dans toutes les régions du pays, auraient-il simplement analysé ce projet de loi en fonction des besoins du centre du Canada?

Honorables sénateurs, je crois qu'il est temps pour le gouvernement du Canada, que ce soit celui-ci ou le prochain, de reconnaître la réalité géographique de notre pays et les conséquences que nos décisions peuvent avoir sur le Canada. Les habitants du Nord nous observent depuis déjà quelque temps de loin. Ils savent que le gouvernement s'y prend très mal pour produire des recettes dans le Nord. Ce n'est pourtant pas si difficile à comprendre. Pas besoin d'être un génie pour comprendre que les mesures que vous voulez appliquer dans le Nord sont irréalistes, parce que vous voulez soutirer de l'argent à des gens qui n'en ont pas. Environ 75 000 personnes vivent dans le Nord. Ce n'est pas en les plaçant dans une position où elles n'auraient plus d'argent dans leurs poches que vous rendrez service au Canada. En fait, si vous leur accordiez plutôt une exonération fiscale, je suis sûr que vous rendriez service à vous et à toute la population canadienne; autrement dit, vous rendriez ainsi service à votre pays. C'est le message que nous voulons vous transmettre, et c'est l'une des raisons pour lesquelles les habitants du Nord disent: «Trop, c'est trop.» Ces Canadiens veulent faire l'impossible pour montrer à l'ensemble de la population, et particulièrement au Sénat, puisque celui-ci est saisi de ce projet de loi, que cette mesure législative est injuste. Vous devriez voter selon votre conscience, honorables sénateurs, surtout vous, sénateur Murray, en votre qualité de leader du gouvernement et de ministre. Voilà le message que nous voulions vous transmettre. Il est regrettable que le premier ministre soit à l'étranger aujourd'hui, au moment où les habitants du Nord exposent leur point de vue au Canada.

● (1440)

L'honorable John B. Stewart: Honorable sénateur, me permettriez-vous une question?

Le sénateur Watt: Oui.

Le sénateur Stewart: Vous venez de lancer un appel spécial au leader du gouvernement au Sénat. Je me demande si c'est réaliste, compte tenu du fait qu'il est membre du Cabinet qui a élaboré le projet de loi. Ne serait-il pas plus utile de faire appel aux six sénateurs indépendants dont le vote sur votre amendement pourrait être décisif? Ne devriez-vous pas plutôt compter sur eux pour faire adopter l'amendement que vous avez proposé cet après-midi?

Le sénateur Watt: Je vous remercie de votre question, honorable sénateur. Je crois effectivement qu'il pourrait être utile pour moi de faire appel aux sénateurs indépendants. Malheureusement, ils n'ont pas actuellement la possibilité d'entendre mes arguments. Le leader du gouvernement au Sénat . . .

Le sénateur Barootes: Aucun des sénateurs indépendants n'est présent en ce moment?

Le sénateur Hastings: Il vient de dire que, malheureusement, ils ne sont pas là.

Le sénateur Watt: Honorables sénateurs, je crois qu'il est important de lancer un appel au leader du gouvernement au Sénat parce que je sais que le sénateur Murray est un homme de principes et qu'il votera en conséquence. S'il croit que les messages que nous essayons de lui transmettre sont sensés, s'il les comprend bien—et je suis sûr qu'il les comprend—il pourra encourager ses collègues à voter en faveur de l'amendement.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Watt: Je vais continuer à essayer, sénateur, même s'il me faut pour cela rester ici jour et nuit. Cependant, je ne tiens pas à garder les sénateurs ici 24 heures sur 24.

À certains moment, je ne comprends pas la manière dont nous travaillons. Humbles Inuit du Nord, nous avons notre façon d'aborder les gens. Peu importe la personne à qui nous avons affaire, si nous nous adressons à elle, nous le faisons avec tact pour ne pas nous l'aliéner. C'est ce que j'essaie de faire. Je ne chercherai pas à dresser les sénateurs d'en face contre moi, parce que je ne suis pas ici pour cela.

Par moments, les gens se demandent ce que je suis vraiment. Suis-je libéral ou conservateur? Je ne suis sûrement pas néo-démocrate. On m'a dit quelquefois que j'étais très conservateur. C'est vrai. Normalement, je suis plus conservateur que les conservateurs. Pourquoi donc suis-je libéral? C'est parce que je n'ai pas d'opinions toutes faites. Dans la société moderne, il faut savoir se montrer souple et s'adapter aux changements qui se produisent dans le pays. Cela est plus important que tout.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Watt: Dans mes voyages d'un bout à l'autre du pays, j'ai aussi entendu un certain nombre de fois que le libéralisme était fini. J'ai aussi entendu que le conservatisme était fini. J'ai aussi entendu dire que nous avons besoin d'un renouveau dans notre pays, et j'ai entendu cela à de nombreuses reprises. Ce n'est cependant pas ce qui se passe. Attendons quelques années, parce que nous savons tous que le pays est en train de changer, et nous espérons que ce sera pour le mieux. Toutefois, si nous continuons d'avoir des mesures législatives comme celle à l'étude aujourd'hui, celle sur la taxe sur les produits et services, j'ai bien peur que le pays que nous connaissons ne disparaisse avant que nos enfants et leurs enfants puissent en profiter.

C'est peut-être parce que nous avons eu la vie trop facile au Canada que nous faisons tout ce que nous pouvons faire pour détruire le pays. Beaucoup de pays occidentaux modernisent leur économie et leur structure politique pour se faire une meilleure vie. Ici, au Canada, que ce soit les francophones, anglophones, les autochtones ou les Canadiens d'autres souches, il semble que nous faisons tous notre possible pour détruire le pays. Ne faisons pas cela.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Watt: Honorables sénateurs, je voudrais retourner à la question centrale relativement à la taxe sur les produits et services. Le prix des aliments en dit long sur le coût de la vie dans le Nord. Le recueil de données de 1991 des Territoires du Nord-Ouest nous dit que le prix des aliments dans les régions de Baffin et de Kitikmeot est plus de deux fois plus élevé qu'à Edmonton. Dans le Keewatin, il est environ 1,9 fois plus élevé qu'à Edmonton. Les chiffres pour le nord du Québec révèlent que les produits frais coûtent 64 p. 100 plus cher que dans les régions du sud de la province, et que le mazout coûte 78 p. 100 plus cher. On est porté à se demander comment ces gens peuvent survivre, mais je peux comprendre leur situation. Nous avons traversé bien d'autres périodes difficiles dans le passé. Le luxe n'existe pas. Pourtant, dans le Sud, quand on parle de motoneiges, de canots et de bateaux, ce sont des articles de luxe. Dans le Nord, ce sont des choses essentielles à notre survie. Nous n'avons pas le temps de nous

amuser là-bas commune les habitants du sud. Nous n'avons que le temps d'assurer notre survie.

N'oublions pas que le transport aérien est souvent le seul moyen de se rendre ou d'expédier des marchandises dans le Nord ou vice versa. Par conséquent, le transport coûte incroyablement cher, spécialement lorsqu'on compare avec le Sud, où les gens peuvent choisir le transport routier, le transport maritime ou le transport ferroviaire.

Je vais donner aux honorables sénateurs certains exemples du coût élevé du transport dans le Nord. Les chiffres que j'utilise sont fondés sur le résultat d'une enquête sur les prix du transport aérien le 13 novembre 1990. Il en coûte 50 $ pour faire 100 kilomètres par avion entre Kuujjuaq et Salluit. Si vous ne connaissez pas ces endroits, je vous conseille de jeter un coup d'oeil sur une carte afin de savoir ce dont je parle. Comme je n'ai pas de carte avec moi, je ne peux vous montrer ces endroits.

● (1450)

Il en coûte 36,36 $ pour faire 100 kilomètres par avion entre Kuujjuaq et Montréal. Il en coûte 25 $ pour faire 100 kilomètres entre Yellowknife et Edmonton. Par comparaison, dans le Sud, il n'en coûte que 16 dollars pour effectuer 100 kilomètres par avion entre Toronto et Edmonton, ou entre Montréal et Vancouver. Entre Yellowknife et Edmonton, le coût est de 25 $.

Ces chiffres illustrent clairement le coût de la vie élevé dans le nord du Canada.

Je veux maintenant attirer votre attention sur certaines conclusions de la récente étude Makivik sur l'incidence possible de la TPS dans le nord québécois. Les auteurs de l'étude concluent que cette taxe est particulièrement injuste pour les familles et les entreprises inuit. Ces constatations se fondent sur le fait que les familles inuit consacrent 93 p. 100 de leur revenu aux biens et services, en raison du coût de la vie élevé dans leur région. Les Inuit ne sont guère en mesure de faire des économies, puisque presque tout l'argent gagné est dépensé et donc assujetti à la TPS. Les Inuit doivent consacrer une part importante de leur revenu pour joindre les deux bouts, même si leurs loyers sont subventionnés. Par conséquent, le fait d'exonérer leur loyer n'avantage pas vraiment ces derniers.

L'étude souligne aussi le fait que la TPS est conçue de façon à favoriser les dépenses d'immobilisations, mais celles-ci n'aident guère l'économie du nord du Québec. En fait, l'étude révèle que, pour chaque dollar investi dans le nord québécois, 83 cents sont dépensés dans le Sud, ce qui est étonnant.

Les auteurs concluent en disant que la TPS ne favorisera pour ainsi dire pas le développement économique dans le nord québécois. Avec l'entrée en vigueur de la TPS, les services seront taxés pour la première fois; pourtant, l'industrie des services représente 80 p. 100 de l'activité de production de cette région. De ce point de vue, il est clair que la TPS ne contribuera qu'à décourager le développement économique dans un grand nombre de régions nordiques. Cette conséquence nous amène à nous interroger sur l'efficacité des programmes et subventions visant à soutenir le développement économique dans le Nord.

Il y a plus d'un an, le gouvernement a annoncé un programme de 600 millions de dollars dans le cadre de sa stratégie de développement économique pour les autochtones canadiens. Une petite partie de cet argent devait servir à stimuler la croissance économique dans le Nord. D'après ce que nous savons, il semble que la TPS annulera toutes les retombées intéressantes de ces capitaux injectés dans le développement. On dirait que le gouvernement reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre. Il n'y a pas grandchose de neuf là&dedans, car c'est ce qui se passe depuis que nous avons des relations avec le sud du Canada. Ce n'est pas neuf pour nous, mais il faut tout de même que le message passe et que vous finissiez par comprendre. Soyons justes et équitables afin que tous les Canadiens puissent vivre en harmonie.

Je voudrais attirer votre attention sur un autre fait dont j'ai pris conscience en parrainant des voyages de chasse et de pêche et des excursions de cette nature dans le Nord. J'ai été renversé d'apprendre cet été que bon nombre de Canadiens ne savent pas que les Inuit sont des contribuables comme nous tous. Apparemment ils pensaient tous que les Inuit ne payaient pas d'impôts, qu'ils ne faisaient que profiter du système. Qu'ils se détrompent. À la différence des Indiens, les Inuit sont des contribuables comme nous tous les Canadiens. Ils sont fiers d'être Canadiens et c'est pourquoi ils sont fiers de payer des impôts, mais il faut tout de même un peu de justice.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Watt: En fin de compte, la TPS obligera peut-être le gouvernement à dépenser beaucoup plus pour le développement simplement pour réparer le tort que cette taxe causera à l'économie du Nord. Cela ne me semble pas une façon très efficace de promouvoir le développement économique sur nos terres ancestrales. Peu importe le point de vue où on se place, la TPS drainera inévitablement les modestes investissements qui pourraient favoriser la croissance dans le Nord. Je le répète, elle enlèvera aux habitants du Nord tout espoir de conquérir leur autonomie. C'est pourquoi j'invite tous les sénateurs à appuyer l'amendement dont nous sommes saisis. J'ose espérer que, au moment de décider, vous écouterez autant votre cœur que votre intelligence.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Watt: Honorables sénateurs, j'explique ma démarche auprès de nos vis-à-vis. Il y a des fois où nous admirons nos chefs, nous les appuyons, nous les défendons. Il faut comprendre, d'autres fois, que nous devons décider par nous-mêmes, en dépit de nos chefs, surtout si c'est avantageux pour le chef, pour sa survie. C'est le devoir que vous avez aujourd'hui, honorables sénateurs, surtout sur la question du Nord, car je ne cesserai pas de revenir à la charge. J'utiliserai les médias au maximum pour exiger qu'enfin nous nous occupions du Nord pour égaliser les chances entre le Nord et le Sud.

J'ai entendu parler parfois de dialogue Nord-Sud. Je n'ai jamais compris ce qu'on entendait par là. Que veut-on dire? Vous avez réellement un problème. Il n'y a pas de dialogue Nord-Sud au Canada, parce que les gens du Sud ne savent pas ce qu'est le Nord, ce dont il a besoin ni ce qu'il peut apporter au reste du pays.

Il faut un forum dûment constitué. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai tant travaillé avec des collègues comme John Amagoalik et d'autres dirigeants du Nord pour faire comprendre que nous devons être, non pas des observateurs, mais des participants aux conférences des premiers ministres.

Nous avons réussi parfois à faire adopter notre point de vue. Le sénateur Hatfield a été l'un des artisans de ce succès, et je lui ai toujours été reconnaissant d'avoir reconnu, quand il était premier ministre d'une province, qu'il était important de régler les questions soumises par les peuples autochtones. Peut-être que si nous nous étions alors occupés uniquement de questions intéressant les Inuit, nous aurions progressé un peu. Toutefois, lorsque nous traitons de divers peuples ayant une culture différente, il n'est pas toujours facile de trouver un terrain d'entente pour faire progresser notre magnifique pays.

● (1500)

C'est à vous de décider, honorables sénateurs. Lorsque vous devrez vous prononcer demain sur cet amendement, oubliez ce qu'on vous a dit de faire! Votez selon votre conscience et votre perception des choses! Je sais de quoi je parle ici. Je crois sincèrement que ce projet de loi est mauvais pour le Canada. Si vous l'appuyez, vous ne rendrez absolument pas service à votre pays. En fait, vous contribuerez à le faire régresser.

[*Note de l'éditeur: L'honorable sénateur Watt parle en inuktitut*]

Honorables sénateurs, je disais simplement à nos visiteurs que la balle était maintenant dans votre camp. C'est à vous de décider. J'espère que lorsque viendra le temps de vous prononcer, vous ne songerez pas seulement à adopter le projet de loi, mais encore à corriger au moins une injustice qui est faite au Canada.

Des voix: Bravo!

L'honorable Willie Adams: Honorables sénateurs, je tiens à dire quelques mots au sujet de l'amendement proposé par mon collègue, le sénateur Watt.

[*Note de l'éditeur: L'honorable sénateur Adams parle en inuktitut*]

Le sénateur Watt et moi-même sommes les seuls au Sénat à venir du Nord. Nous connaissons presque toutes les personnes qui sont aujourd'hui à la tribune des visiteurs. Il y a non seulement des Inuit, mais encore des Canadiens du Sud qui vivent maintenant dans le Nord et qui contestent la TPS.

[*Note de l'éditeur: L'honorable sénateur Adams parle en inuktitut*]

J'ai dit que nous avions entrepris l'étude du projet de loi C-62 au Sénat, le 25 septembre. J'espère que nous l'étudierons longtemps encore, au moins jusqu'à ce que l'amendement du sénateur Watt soit accepté.

Il faut avoir beaucoup d'argent pour vivre dans les territoires. Dans ma collectivité, le coût de la vie est le double de ce qu'il est dans le Sud. Le sénateur Watt a déjà parlé de certains coûts. Il a parlé notamment du coût de la nourriture qui doit être transporté dans le Nord à partir du Sud. À un certain moment, nous achetions tous nos produits dans les magasins de la Baie d'Hudson. Il existe maintenant d'autres magasins que ceux de la Baie. Ce sont des coopératives. J'ai déjà constaté dans un magasin qu'un sac de pommes de terre de 75 livres se vendait 14 $ à Winnipeg. À Rankin Inlet, cependant, ce sac coûtait 55 $. Voilà un exemple, honorables sénateurs, de la différence de coûts due au transport entre le Sud et le Nord.

Ce projet de loi ne modifiera pas seulement le coût des aliments pour les gens du Nord. Les salaires de certains sont plus élevés parce qu'ils reçoivent une indemnité de vie chère pour habiter dans le Nord. Selon le projet de loi C-62, la personne qui gagne plus de 30 000 $ par année devra payer une taxe sur les produits et services de 7 p. 100 sur tous ses achats. Un grand nombre de travailleurs dans ces collectivités ne gagnent pas moins de 40 000 $ par année, en particulier les fonctionnaires fédéraux et des enseignants. Je me suis demandé combien de ces gens continueraient à travailler dans le Nord l'an prochain, quand ce projet de loi serait adopté. Tous les coûts augmenteront. Ces gens doivent se nourrir et, pour cela, acheter des aliments tout comme les gens du Sud.

Comme le sénateur Watt vient de le mentionner, certaines personnes, pas toutes, peuvent vivre de la nature. Elles peuvent parfois chasser le caribou. Ce n'est pas le cas de beaucoup d'enseignants. Il sera donc fort difficile, pour ceux d'entre nous qui viennent du Nord, d'accepter l'adoption de ce projet de loi sans l'amendement du sénateur Watt.

Je souhaite que les sénateurs comprennent ce que le sénateur Watt vient de déclarer au sénateur Murray, quand il a dit espérer que le gouvernement actuel comprenne que la situation est différente pour nous qui vivons dans le Nord par rapport à ceux qui vivent dans le Sud. Comme le sénateur Watt le disait, nous sommes tous des Canadiens, mais ceux d'entre nous qui vivent dans le Nord ne connaissent pas autre chose.

[*Note de l'éditeur: Le sénateur Adams parle en inuktitut.*]

Je le répète, comme vous le diraient tous les gens que vous voyez dans la tribune, le but de cet amendement est de faire échec à la TPS. J'espère que, d'ici à ce qu'arrive l'heure du vote, le sénateur Murray aura donné comme mot d'ordre à ses collègues de voter pour l'amendement.

● (1510)

J'ai à peu près tout dit ce que j'avais à dire. J'espère que le sénateur Lucier aura quelques mots à dire sur l'amendement. Permettez-moi, en terminant, de présenter aux visiteurs qui se trouvent dans la tribune le sénateur qui a travaillé si fort cet été, mais qui n'a malheureusement pas pu se rendre dans toutes les localités du Nord: le sénateur Buckwold, qui préside le Comité des banques et du commerce.

[*Note de l'éditeur: Le sénateur Adams parle en inuktitut.*]

Je tiens à remercier mes collègues sénateurs et j'espère avoir le plaisir de les voir bientôt dans notre collectivité du Nord.

Des voix: Bravo!

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, je voudrais commencer par remercier tous les gens du Nord qui ont pris le temps et fait l'effort de venir ici à leurs frais pour manifester leur opposition indéfectible à la TPS. Ils savent quel effet cette taxe aura sur les gens du Nord. Ils n'ont que faire des Tom d'Aquino, du Conseil canadien des chefs d'entreprise et des autres qui prétendent que, si les gens ne veulent pas de la TPS, c'est parce qu'ils ne la comprennent pas.

Le sénateur Frith: C'est ça le problème!

Le sénateur Lucier: Précisément: ils la comprennent trop bien. Ces gens sont ici parce qu'ils savent qu'à partir du 1er janvier 1991, ils payeront démesurément cher pour se chauffer à cause de la TPS. En effet, quantité égale, le combustible de chauffage leur coûtera plus cher qu'aux autres Canadiens. Non seulement ils doivent utiliser beaucoup plus de combustible pour chauffer leur maison, mais avec la TPS, ils paieront également plus de taxe sur un litre de combustible et sur un kilowatt d'électricité que les habitants du Sud. Si ce projet de loi a été rédigé pour convenir à certains, ce sont bien les habitants du Sud. Il n'a certainement pas été rédigé pour convenir aux habitants du Nord.

Le fait qu'on paiera 0,42 $ le litre de mazout à Toronto et 0,57 $ à Coppermine semble avoir échappé aux rédacteurs de ce projet de loi sur la TPS. Ils ont oublié qu'en rédigeant une mesure législative sur une taxe, il faut faire preuve d'un minimum d'équité. Or, les rédacteurs sont passés complètement à côté.

À mon avis, les habitants du Labrador et des territoires, de même que nous, sénateurs, sommes très chanceux d'avoir des gens comme les sénateurs Adams et Watt au Sénat pour représenter le Nord. Ils nous aident à garder les pieds sur terre assez régulièrement. En caucus ou à des réunions, si quelqu'un oublie ce qui se passe réellement dans notre pays, c'est habituellement le sénateur Adams ou le sénateur Watt qui nous ramènent sur terre en soulignant qu'il existe d'autres régions à part celles de Toronto, de Montréal et d'Ottawa. Les membres du gouvernement et les rédacteurs de ce projet de taxe pensent qu'une fois qu'on a tracé une ligne entre Montréal, Toronto et Ottawa, on a établi les frontières du Canada. Qu'y a-t-il d'autre? Eh bien, il y a assurément beaucoup plus.

Il est malheureux que le sénateur Murray, ainsi que beaucoup d'autres sénateurs, n'aient pas pris le temps de venir au Sénat cet après-midi.

Le sénateur Austin: Qu'on les compte; il n'y en a que six.

Le sénateur Lucier: Nous devrions peut-être signaler l'absence de quorum. Cela montre bien les sentiments du gouvernement envers les habitants du Nord et ce qu'il nous sert depuis quelque temps.

Le sénateur Murray et le gouvernement qu'il représente parlent de brise-glaces et de sous-marins. Ils ont dit qu'ils consacreront 12 milliards de dollars à des sous-marins à propulsion nucléaire qu'ils enfouiront sous les glaces des Territoires du Nord-Ouest pour établir leur souveraineté dans le Nord. Si le sénateur Murray était présent, je lui dirais comment établir cette souveraineté: il suffit de lever les yeux vers la tribune pour savoir comment établir notre souveraineté dans le Nord.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Lucier: Comme je l'ai déjà dit, nous avons vraiment besoin de brise-glaces et je ne veux pas me disputer au sujet de savoir s'ils devront être déployés dans le Nord canadien. Certes oui, mais pour briser les glaces, pas pour faire acte de présence. Nous n'avons pas besoin de sous-marins sous les glaces pour autant que je sache et certainement pas pour montrer notre souveraineté. Si vous voulez affirmer votre souveraineté dans le Nord, vous devez encourager les gens du Nord à y demeurer en leur facilitant la vie là-bas au lieu de les maltraiter comme vous le faites.

[Le sénateur Frith.]

On ne peut pas dire que les gens du Nord sont plus exigeants que d'autres. Ils ne demandent qu'à être traités justement, et particulièrement sur le plan fiscal. Cette taxe est injuste. Je sais que ce que je dis n'impressionne pas les sénateurs d'en face.

Le sénateur Frith: On n'en voit que quelques-uns.

Le sénateur Lucier: Oui, seulement six.

Le sénateur Austin: Maintenant, c'est sept.

• (1520)

Le sénateur Lucier: Oui, nous venons juste d'avoir un nouvel arrivage. Ils ont dû parler à la reine avant d'en envoyer un.

Honorable sénateurs, j'ignore comment les choses se passeront, mais tôt ou tard, le gouvernement découvrira, comme dans le cas du lac Meech et comme chaque fois qu'ils tente de laisser le Nord de côté, que sa mesure est un échec. On nous avait dit au cours du débat du lac Meech que l'on préciserait dans la Constitution que les habitants du Nord seraient des citoyens de second ordre. Lorsque nous l'avons rappelé à l'attention du gouvernement, on nous a dit: «Oui, euh, peut-être avez-vous raison. Peut-être est-ce vrai. Cependant, pourquoi n'adoptoons-nous pas cela avec une clause d'unanimité disant que nous ne pouvons jamais changer la situation, puis, lorsque ce sera adopté, nous apporterons une modification? En ce moment, on ne peut rien changer sans tout compromettre, mais si vous adoptez le projet de loi, nous en discuterons plus tard. Nous ne voulons pas en parler maintenant.»

Le sénateur Frith: «Signez maintenant, nous en reparlerons plus tard!»

Le sénateur Lucier: Oui, et «le chèque est à la poste.»

Le sénateur Buckwold: «Nous vous respecterons quand même demain matin.»

Le sénateur Lucier: Voilà maintenant que nous arrive le projet de loi C-62 qui taxe injustement les habitants du Nord et qui va ravager le secteur touristique de cette région. Un détail intéressant, honorables sénateurs, on n'a pas à payer cette taxe sur son billet d'avion pour aller se prélasser sur les plages d'Hawaï. Mais il faudra la payer pour se rendre par avion à Nanisivik ou dans une autre circonscription des Territoires du Nord-Ouest ou du Yukon.

Honorables sénateurs, comment peut-on faire payer une taxe sur les billets d'avion à des gens qui habitent les régions les plus reculées du pays où la vie n'est déjà pas facile? C'est à croire que les sénateurs d'en face n'ont jamais regardé une carte des Territoires du Nord-Ouest. Il n'y a pas de route dans cette région. Les gens sont obligés de prendre l'avion pour se déplacer. C'est par avion qu'on achemine les denrées alimentaires. C'est également par avion qu'on transporte les motoneiges. Comment peut-on alors imposer une taxe sur les voyages par avion? C'est complètement insensé.

Les quelques sénateurs d'en face qui sont ici aujourd'hui trouvent la journée longue. Ils l'a trouvent d'autant plus longue qu'ils savent bien qu'ils ont tort sur toute la ligne.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Lucier: Ils savent bien que la plupart de nos amendements sont parfaitement justifiés. Qui a jamais entendu parler d'une taxe sur les livres et l'imprimé? Qui a jamais entendu parler de taxer les coopératives? Les amendements que nous avons présentés étaient raisonnables, et les sénateurs d'en face l'ont admis, mais cela ne les empêchera pas de faire le contraire de ce qu'ils pensent.

Mais ils auront tort de voter contre cet amendement concernant le Nord. Ce n'est pas juste de leur part. Ils devront marcher sur leur orgueil en reprenant les propos du Chaput-Rolland qui admis, l'autre jour, que cette taxe sur l'imprimé était mauvaise, qui a reconnu ce n'était pas une bonne mesure, mais qu'elle ne pouvait pas voter contre par allégeance envers le premier ministre.

Honorables sénateurs, je croyais qu'une fois nommé au Sénat, seuls l'intérêt des gens qu'on représentait et sa conscience entraient en ligne de compte, pour ceux qui ont une conscience, bien entendu. Je peux dire honnêtement que depuis ma nomination au Sénat en 1975, je n'ai jamais voté pour une mesure qui était préjudiciable aux gens du Nord, et jamais je ne le ferai.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Lucier: Lorsque John Turner s'est déclaré favorable à l'Accord du lac Meech, je suis allé le rencontrer pour lui dire qu'il avait tort, qu'il n'aurait pas dû agir ainsi et que je ne donnerais jamais mon appui à cet accord. J'ai combattu l'Accord du lac Meech à toutes les étapes de son évolution, même si mon parti et mon chef l'appuyaient. Je ne l'aurais jamais appuyé, parce qu'il n'était pas bon pour mon peuple.

Honorables sénateurs, qui veut de la TPS? Les pêcheurs canadiens n'en veulent pas, qu'ils soient de la côte est ou de la côte ouest. Les mineurs du charbon du Cap-Breton n'en veulent pas. Les travailleurs forestiers n'en veulent pas—ils n'en ont pas besoin. Les agriculteurs n'en veulent certainement pas. Les soudeurs n'en veulent pas. Quiconque travaille pour gagner sa vie n'en veut pas. Il doit bien y avoir un groupe qui en veut, puisque 15 p. 100 des habitants du Canada l'appuient. Qui sont-ils? Les riches, de toute évidence. On assiste actuellement à un transfert des taxes des gens du haut de l'échelle aux gens du bas de l'échelle. Je sais que les sénateurs Eyton, Molson et Castonguay voteront en faveur de ce projet de loi. Pourquoi ne le feraient-ils pas? Ils sont multimilionnaires. Ils paieront moins de taxes et nous en paierons plus, alors pourquoi seraient-ils contre? Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est pourquoi les autres sénateurs d'en face se prononcent en faveur de cette taxe. Les gens qu'ils représentent n'en veulent pas. Vous avez complètement tort d'agir ainsi.

Honorables sénateurs, nous parlons aujourd'hui d'une taxe de 7 p. 100, mais nous savons qu'elle ne restera pas bien longtemps à 7 p. 100. Elle ne tardera pas à être majorée. Cependant, je voudrais faire remarquer qu'elle sera déjà supérieure à 7 p. 100 dans bien des cas. Je donnerai le même exemple dont je me suis servi la semaine dernière. Si vous allez dans une laverie automatique — et les riches ne vont pas dans ces endroits —, vous constaterez qu'il n'y a pas de fente pour des pièces de 1c. S'il en coûte maintenant 1 $ pour faire sa lessive, ce prix sera porté à 1,25 $ après le 1er janvier. Les plus démunis devront donc payer une taxe de 25 p. 100.

Honorables sénateurs, j'ai ici des données sur les transports. Je me demande parfois pourquoi je continue de répéter ces chiffres parce que je trouve ça décourageant. Ce sont les tarifs aériens de Whitehorse à Vancouver. Je parle de Whitehorse parce que c'est un endroit que je connais. Ce vol coûtera 40 $ de plus, ce qui est déjà catastrophique. Cependant, les gens qui prendront un vol de Vancouver à Ottawa paieront, après l'entrée en vigueur de la TPS, 100 $ de plus environ.

• (1530)

Considérons la composition de notre pays. Nous avons le centre du Canada, où sont brassées la plupart des affaires, et le reste du pays d'où il faut partir pour faire des affaires. Si vous vivez à Toronto et que vous alliez à Ottawa ou à Montréal pour faire des affaires, il ne vous en coûtera que 6 ou 7 $ de taxe. Cependant, si vous vivez à Vancouver et que vous deviez aller à Toronto, il vous en coûtera 100 $ de plus. Pourquoi faudra-t-il payer plus cher pour vous rendre XXXX affaires dans cette région du pays?

Si on applique cela au Nord, c'est encore pire.

Le sénateur Bosa: Est-ce en sus du tarif aérien normal?

Le sénateur Lucier: Oui, absolument, c'est une taxe de 100 $ qui s'ajoute au tarif normal. L'Association des consommateurs du Canada a fourni des chiffres pour faire une comparaison, et j'ai seulement mentionné cela pour vous montrer comment fonctionnent ces ministères. L'Office des consommateurs voulait donner des chiffres pour qu'on puisse faire des comparaisons avec la TPS. Quels chiffres ont-ils utilisés? Ceux d'Halifax à Moncton et de Montréal à Toronto. Une belle comparaison vraiment! Ils ne savent pas qu'il existe quelque chose au-delà de ces frontières.

Honorables sénateurs, j'aimerais rappeler une chose dont j'ai parlé la semaine dernière, et cela concerne le chauffage des logements. Le chauffage d'un logement de 1 000 pieds carrés à Toronto, étant donné le prix du mazout dans cette ville, coûtera environ 400 $. La TPS sur cette somme sera de 28 $. La même personne à Dawson City qui chauffera un logement de la même superficie aura une facture de mazout de 2 700 $, et la TPS s'élevera à 193 $. Il y a une grande différence entre 28 et 193 $. Qui pourrait être assez stupide pour rédiger une telle loi? Bien pire, une fois qu'elle a été rédigée, qui serait assez stupide pour l'adopter et dire «Pourquoi ne l'adoptez-vous pas et, peut-être par la suite, après son adoption et son application pendant un an ou deux nous pourrons même la modifier?» C'est ce que dit les ministériels, mais c'est absurde. Ils disent «C'est une mauvaise loi, mais laissez-nous l'adopter et peut-être plus tard nous l'étudierons, nous la modifierons même peut-être.» Eh bien, si elle est mauvaise, modifiez-la maintenant! Si cela signifie que vous ne pouvez pas le faire pour le 1er janvier, alors vous devrez peut-être laisser attendre pendant un an vos 15 p. 100 de partisans. Donnez-vous une année! Après tout, nous sommes dans une récesion. Remédiez à ses lacunes puis adoptez-la. Rendez-vous service. Rendez-nous service à tous!

Des voix: Bravo!

Le sénateur Lucier: Honorables sénateurs, je voudrais conclure mon intervention aujourd'hui en disant ce que cela signifie pour moi d'avoir avec nous tant d'habitants du Nord qui ont pris le temps et fait l'effort de venir ici aujourd'hui pour nous appuyer dans notre étude de cet amendement.

Nous ne savons pas en toute honnêteté pourquoi on insiste tant pour que ce projet de loi soit adopté pour le 1er janvier. Cela pourrait gêner certaines personnes s'il n'est pas adopté, mais est-ce que ce serait si terrible? Quand vous avez tant de gens qui s'opposent à quelque chose, comment pouvez-vous vous inquiéter des rares personnes qui seront contrariées si vous ne le faites pas adopter immédiatement? Nous ne savons pas pourquoi on insiste tant pour que ce projet de loi soit adopté sous sa forme actuelle, pour qu'on ne puisse pas le modifier comme s'il était gravé dans la pierre.

Je peux vous dire que cette loi va faire souffrir beaucoup de Canadiens qui vivent dans le nord du Canada. Par nord du Canada, je n'entends pas seulement les Territores du Nord-Ouest, le Yukon et le Labrador, mais également beaucoup de régions nordiques provinciales où les citoyens vont sentir les répercussions de cette loi stupide autant que ceux qui habitent encore plus au nord.

Laissez-moi vous parler d'un autre aspect de ce projet de loi, soit le crédit d'impôt. Les fonctionnaires qui l'ont rédigé ont dit: «Si vous gagnez 24 000 $ par année à Toronto, vous pouvez vous adapter à ce mode de vie. Donc, nous allons baser notre crédit d'impôt sur un revenu annuel de 24 000 $. Le chauffage d'une maison coûte 400 $ par mois, un sac de pommes de terre de 75 livres coûte 11 $, le bœuf vaut 4 $ la livre, une paire de chaussures 50 $, un parka 100 $ et une motoneige 2 000 $. Ce sera la base du crédit d'impôt.»

Cependant, la motoneige coûte 4 000 $ dans les Territoires du Nord-Ouest, pas seulement 2 000 $, le sac de pommes de terre coûte 50 $ au lieu de 11 $ et le coût du chauffage est de 2 700 $, non pas de 400 $. À cela ils répondent: «Bon, il faudra peut-être changer le crédit d'impôt parce que nous ne pouvons pas utiliser le même facteur de base à Yellowknife. Il faudra peut-être faire un changement deux ans après l'entrée en vigueur de la loi. De toute façon, passons la loi, peut-être pourrons-nous la modifier plus tard.»

Honorables sénateurs, contrairement à mes habitudes, j'aimerais m'adresser aux spectateurs qui se trouvent à la tribune. Même si c'est tout ce que nous accomplissons, j'espère que nous pourrons vous montrer aujourd'hui à quel point ce projet de loi, sous sa forme actuelle, est véritablement ridicule et stupide. La seule chose qui serait encore plus stupide, ce serait de l'adopter tel quel, au lieu d'en retarder l'adoption d'au moins un an, le temps d'y apporter les changements nécessaires.

Le sénateur Frith: Voilà l'attitude à prendre! Ils accepteront de bon cœur. Un homme raisonnable comme le sénateur Doody acceptera cette suggestion.

Le sénateur Doody: Assurément!

Le sénateur Lucier: Je le répète, je vis dans le Nord depuis 1949 et j'ai appris une chose, soit que les habitants du Nord sont justes. Ce ne sont pas des pleurnicheurs. Ils savent que le coût de la vie est plus élevé dans le Nord. Ils savent que la vie y est plus difficile, c'est d'ailleurs pourquoi ils choisissent d'y vivre. Cela ne les dérange pas. Ils ne demandent pas un traitement de faveur. Ils ne vous demandent pas de leur accorder un avantage dont les autres ne jouiraient pas. Ils veulent simplement que vous les traitiez de façon juste et équitable. Si vous refusez, honorables sénateurs, vous devriez marcher la tête bien basse.

[Le sénateur Lucier.]

Des voix: Bravo!

L'honorable Joyce Fairbairn: Honorables sénateurs, je voudrais également souhaiter la bienvenue aux spectateurs qui sont venus d'aussi loin que le nord du Québec, le Labrador et l'est de l'Arctique pour entendre aujourd'hui ce que le Sénat du Canada pense d'une question qui est fondamentale pour le bien-être futur des habitants du Nord que représentent les sénateurs. Pour la gouverne de mes honorables collègues, je voudrais mentionner de quelles localités exactement nous viennent ces gens. Je m'excuse d'avance si je prononce mal le nom de certaines de ces localités. Ces gens nous viennent d'Umiujaq, Kangiqaualujjuaq, Tapangayuk, Akulivik, Povungnituk, Kuujjuarapik, Inukjuak, Chisasibi, Ivujivik, Aupaluk, Kangirsuk, Quartaq, Salluit, Tasiujaq, Kangiqsujuaq et Kuujjuaq.

Des voix: Bravo!

Le sénateur MacEachen: C'était très bien!

• (1540)

Le sénateur Fairbairn: Ils sont venus également de Nain, au Labrador, de Mears, dans l'est de l'Arctique, de Pond Inlet, de Pangirtung, de Clyde River, de Lake Harbour, de Resolute Bay, de l'île Broughton, et peut-être de certaines autres localités dont on ne m'a pas parlé. Nous vous souhaitons tous la bienvenue ici aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Fairbairn: Le sénateur Watt, le sénateur Adams et le sénateur Lucier du Yukon ont parlé avec éloquence aujourd'hui, comme ils le font toujours, au nom des gens qu'ils servent et qui habitent la région la plus vaste, la plus rude et peut-être la plus merveillusement belle et mystérieuse de notre pays. Nos collègues du Nord nous parlent patiemment et rationnellement et aussi avec exaspération et colère parce que, trop souvent, nous les entendons mais sans les écouter. Nous les traitons avec courtoisie et avec respect, mais nous n'essayons pas vraiment de comprendre leur message. Ils viennent d'une partie de notre pays que nous prenons trop souvent pour acquise ou considérons un peu comme un territoire étranger sur lequel, à cause de notre proximité, de notre richesse et tout simplement de notre grand nombre, nous étendons notre domination de maîtres coloniaux.

C'est méchant de dire cela, honorables sénateurs, mais constamment, soit collectivement par nos actions soit individuellement par notre indifférence à la réalité de la vie dans le Nord, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Labrador et aussi, comme l'a dit le sénateur Lucier, dans les régions septentrionales de l'Ontario et des provinces de l'ouest, nous semblons portés à tener d'imposer nos valeurs, notre façon de faire et nos jugements sur nos concitoyens du Nord et leurs styles de vie. Or, ils vivent dans une région qui est complètement différente à tous égards de la nôtre dans le Sud. Leur vie exige des façons de faire et des solutions différentes. C'est pourquoi, honorables sénateurs, nos amis du Nord sont venus ici aujourd'hui de la vaste zone orientale de notre territoire septentrional. Ils sont venus nous rappeler leur situation singulière pour solliciter notre compréhension et notre aide.

Nos comités parlementaires tant du Sénat que de la Chambre des communes sont allés dans le Nord tenir des audiences sur la TPS. Le Comité sénatorial des banques et du commerce

s'est rendu à Whitehorse et à Yellowknife et a entendu des témoins importants. Le comité ne s'est cependant pas rendu dans la zone orientale du Nord. Dans son rapport au Sénat, le comité faisait remarquer que le coût de la vie dans le Nord est très élevé. Il disait que le crédit d'impôt pour la TPS, tel qu'il s'applique aux familles à faible revenu, sera loin de compenser la dépense réelle, vu que 24 000 $ à Yellowknife, Iqaluit et Whitehorse est un niveau de vie beaucoup plus faible qu'à Edmonton ou à Ottawa. Par exemple, à Yellowknife, le coût de la vie, y compris le logement, est environ 40 p. 100 plus élevé que dans le Sud. Ce pourcentage augmente de façon astronomique dans les localités plus isolées. C'est la même chose au Yukon. Les frais de transport ont une signification toute différente dans une région où il n'existe pas de routes. La déduction pour les habitants des régions éloignées, fixée en 1986 à 5 400 $ en se basant sur le coût de la vie de 1982, n'a pas augmenté depuis cette époque.

Ces considérations constituaient une partie importante de la conclusion de la majorité des membres du comité qui recommandait au Sénat que le projet de loi C-62 concernant la taxe sur les biens et services soit abandonné. Le rapport a été rejeté par cette chambre. Aujourd'hui, nous proposons une autre occasion, une deuxième chance, de prévenir les effets très réels et vraiment néfastes que cette taxe aura sur les habitants du Nord.

Notre amendement aurait trois résultats importants si jamais la TPS devait être adoptée. Il garantirait que toutes les ventes effectuées dans le Nord soient exemptes de la TPS, y compris le transport. Ceci s'appliquerait au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest, au Labrador et à la partie du Québec située au nord du 55e parallèle. En vertu de notre proposition, les habitants du Nord ne paieraient pas de TPS s'ils décidaient de se passer du réseau habituel de vente au détail, dont la marge bénéficiaire est nettement plus élevée que dans le sud du Canada. Enfin, l'amendement ferait que le transport à destination du Nord et en provenance du Nord serait exempt de taxe, et cela comprendrait les frais de transport exigés pour expédier des marchandises achetées dans le Sud par un résident du Nord.

La raison de cette proposition est très simple. Les règles de la TPS, fixées ici à Ottawa, au ministère des Finances, ne peuvent pas s'appliquer à la situation du Nord si l'on veut maintenir une certaine équité à l'égard des habitants des territoires.

Pendant un très long débat, nous avons entendu beaucoup parler des inégalités de la TPS en raison de la distance qui sépare l'est et l'ouest du Canada. Si l'on se tourne vers le Nord, on constate que ces inégalités sont encore plus grandes, au point de devenir inacceptables. Ce n'est pas simplement une question de distance, bien que ce soit évident, mais c'est aussi une question de climat, car la sévérité et la longueur de l'hiver a des conséquences très importantes pour le chauffage et la construction. C'est aussi une question de transport dans un pays où il y a peu de routes. Le trafic se fait par voie aérienne, par voie maritime ou par de simples motoneiges ou traîneaux à chiens. Il faut aussi prendre en considération la faible densité de la population, répartie sur un vaste territoire dans des petites localités reliées de façon très irrégulière aux plus grands centres et entre elles. C'est une question d'économie qui ne ressemble absolument pas à celle des provinces du Sud sur laquelle est basée la taxe sur les produits et services.

Honorables sénateurs, nous ne pouvons pas croire que cette réalité particulière des conditions de vie dans le Nord a été convenablement envisagée par le gouvernement lorsque la TPS a été préparée.

Honorables sénateurs, nous ne pouvons pas croire que cette réalité particulière des conditions de vie dans le Nord a été convenablement envisagée par le gouvernement lorsque la TPS a été préparée. Les premiers documents publics sur cette taxe ne semblaient pas tenir compte des répercussions sur les habitants du Nord. Il y a plus d'un an, Jack Anawak, député de Nunatsiaq, a posé la question au ministre des Finances, Michael Wilson. Celui a répondu qu'on avait beaucoup étudié ces répercussions et que le bilan se rapprocherait de la moyenne nationale. La situation économique devait s'améliorer d'environ 1,5 p. 100. Cela est carrément inconciliable avec les renseignements fournis par les administrations publiques, les particuliers ou les gens d'affaires du Nord qui sont venus témoigner au comité.

● (1550)

M. Anawak a réclamé les études sur lesquelles M. Wilson se fondait pour donner ces assurances; on lui a répondu qu'il faudrait un certain temps pour les réunir. Honorables sénateurs, c'était en octobre 1989, l'an dernier. J'ai vérifié la semaine dernière. Le ministre des Finances n'a toujours pas produit de documents, plus d'un an après, pour accéder à la requête de Jack Anawak.

Par contre, notre comité a recueilli le témoignage de Michael Ballantyne, ministre des Finances des Territoires du Nord-Ouest, qui s'est donné la peine de remettre au comité un mémoire très détaillé et de comparaître pour en discuter lorsque nous sommes allés à Yellowknife. M. Ballantyne est un membre très important de l'administration territoriale qui prend toujours le temps d'aider les parlementaires du Sud à comprendre les préoccupations de sa région. Il le fait maintenant à titre de ministre des Finances, mais il a été aussi ministre de la Justice. Je le considère comme une source très sûre, et je voudrais prendre quelques minutes pour communiquer aux honorables sénateurs certaines informations qu'il nous a livrées.

M. Ballantyne a fait remarquer que la plupart des politiques fiscales nationales touchaient différemment les diverses régions. Dans le cas de la TPS, la différence serait particulièrement défavorable aux Territoires du Nord-Ouest. Selon lui, la TPS rapportera des avantages limités aux industries du Nord et alourdira la charge fiscale déjà exgérément lourde que le régime fiscal actuel fait porter aux habitants du Nord.

Honorables sénateurs, l'un des principaux objectifs des gouvernements territoriaux et des maires des collectivités du Nord, comme ceux qui nous ont rendu visite aujourd'hui, est de réaliser l'autonomie économique et de permettre aux citoyens de se suffire eux-mêmes. C'est une tâche ardue. Cependant, sa réalisation non seulement établirait une base solide pour le développement de l'avenir politique de la région, mais profiterait à tous les Canadiens parce qu'elle réduirait l'importance des paiements de transfert venant d'Ottawa.

L'imposition envisagée de la TPS prouverait une fois de plus que le gouvernement fédéral n'a pas su comprendre la nature

particulière du Nord et particulièrement sa double économie. L'économie dite moderne du Nord est axée sur le marché dans les grands centres où sont établies les industries de ressources, les administrations publiques, les industries de services et les installations touristiques. Nous n'avons pratiquement pas de secteur manufacturier et les biens que nous produisent comprennent essentiellement des minéraux, du pétrole, du gaz et des installations. Près de 82 p. 100 des emplois dans les Territoires du Nord-Ouest se trouvent dans le secteur des services, ce qui est nettement plus élevé que dans le sud du Canada.

Le gouvernement fédéral a dit que les industries canadiennes bénéficieraient sensiblement de la substitution de la TPS à la taxe sur les ventes des fabricants. Pourtant, M. Ballantyne nous a dit que le Nord n'aurait pas une part équitable de cet avantage. Bien que certaines industries de ressources puissent tirer parti à long terme de la baisse du coût des intrants, il est peu probable, nous a-t-il dit, que l'importance des économies réalisées soit suffisante pour faire progresser l'emploi ou la production. Il a noté que toute baisse du coût des intrants entraînerait une augmentation des bénéfices qui, selon toutes probabilités, seraient exportés vers le sud du Canada ou aux États-Unis, puisque les grandes industries du Nord n'appartiennent pas aux habitants de la région.

Il a également expliqué que près de 20 p. 100 des revenus d'emploi dans le secteur primaire des Territoires du Nord-Ouest vont à des non-résidants envoyés du Sud par leurs employeurs pour travailler dans de grands projets. Ces gens gardent leur domicile principal dans le sud du Canada, ne versent aucun impôt sur le revenu au gouvernement territorial et rentrent chez eux dès que leur travail est terminé.

L'autre partie de la double économie du Nord est traditionnelle. Les sénateurs sauront que la majorité des habitants du nord du Québec et des Territoires du Nord-Ouest sont des autochtones. En fait, la majorité des membres de l'assemblée législative et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sont des autochtones. Nous devons comprendre que, pendant des centaines d'années, les autochtones du nord du Canada ont dépendu du poisson et de la faune pour leur survie. Ils en avaient besoin pour leur nourriture, leurs vêtements, leurs outils et leurs abris. Même si ce mode de vie a beaucoup changé, encore aujourd'hui, les familles dénées, métisses et inuit du Nord mangent surtout du poisson des lacs, des rivières et des océans ainsi que du caribou, de l'orignal, du phoque, du bœuf musqué et de la sauvagine. Je dois dire aux honorables sénateurs que j'ai eu le privilège ou, devrais-je dire, le plaisir de goûter à ces aliments il y a plusieurs mois lorsque notre caucus libéral s'est réuni à Iqaluit.

La chasse, la pêche et le piégeage ne constituent pas une source importante de revenu, mais ils sont essentiels à ce mode de vie traditionnel. Les recettes venant des paiements de transfert et d'autres sources servent presque uniquement à l'achat des produits de première nécessité. Par conséquent, honorables sénateurs, cette économie traditionnelle est incroyablement fragile et elle est sensible aux variations de prix.

Ces habitants du Nord ne tireront aucun avantage de la TPS en tant que producteurs, mais ils devront néanmoins porter le plein fardeau de la TPS en tant que consommateurs, comme les autres habitants du Nord qui participent à l'économie de marché. Ainsi, avec la TPS, nous avons des frais d'exploitation plus élevés pour les entreprises, des coûts de main-d'œuvre plus élevés pour attirer les gens dans une région où le coût de la vie est élevé, et des frais de logement qui sont environ 44 p. 100 plus élevés qu'ailleurs au Canada.

Le tourisme est la plus importante industrie de services du secteur privé dans le Nord aujourd'hui et celle croît rapidement depuis quelques années, même si la saison touristique est courte. Les voyages dans le Nord coûtent cher parce que c'est une région éloignée et isolée, et c'est justement pour cette même raison que tant de gens veulent s'y rendre. Cela m'amène, honorables sénateurs, à la source de bien des problèmes dans le nord: le transport.

Il n'y aura jamais de règles du jeu équitables dans le nord du Canada à cause des frais de transport, qui gonflent tous les prix. M. Ballantyne a fait remarquer que, si la TPS devenait réalité, les consommateurs, particulièrement ceux qui habitent les régions éloignées, verraient leur coût de la vie augmenter de façon disproportionnée pour deux raisons principales. Tout d'abord, les frais de transport seront assujettis à la TPS. Ensuite, ces frais de transport seront ajoutés à la marge déjà plus grande qu'appliquent les détaillants dans le Nord.

• (1600)

Selon une étude qu'a effectuée le ministère des Transports des Territoires du Nord-Ouest, l'effet conjugué de ces deux facteurs constitue une très forte tentation pour les consommateurs d'achete dans le Sud des produits, surtout les produits durables d'une grande valeur, et pour se les faire livrer dans le Nord. Qui plus est, de nombreux septentrionaux commandent déjà leurs denrées alimentaires de base directement chez les grossistes du Sud, car ils trouvent que cela leur revient moins cher.

À l'instar d'autres sénateurs, je me suis employé ces derniers jours à établir des comparaisons entre différents prix de détail pour bien faire ressortir cet aspect. J'aimerais fournir aux honorables sénateurs quelques exemples. Si une douzaine d'œufs se vend 1,09 $ chez IGA à Ottawa, elle se vend 3,99 $ à Spence Bay, 4,05 $ à Pond Inlet, 4,80 $ à Pelly Bay, et 4,00 $ à Grise Fiord. Ici, à Ottawa, le litre de lait se vend 1,39 $, alors qu'il se vend 5,45 $ à Spence Bay, 4,00 $ à Pond Inlet, et 4,59 $ à Pelly Bay. À Ottawa, les pommes de terre se vendent 1,49 $ le sac de 5 livres. Elles se vendent 10,49 $ à Spence Bay et 9,90 $ à Pond Inlet. À Ottawa, une demi-livre de margarine se vend 1,75 $, alors qu'il se vend 3,99 $ à Pond Inlet, 3,64 $ à Pelly Bay, et 2,75 $ à Grise Fiord. À Ottawa, la farine coûte 4,89 $ le sac de 5 kilogrammes, alors qu'il coûte 10,95 $ à Pond Inlet, 11,25 $ à Grise Fiord, et 12,06 $ à Pelly Bay. À Ottawa, le sucre coûte .89c. le laquel de 5 kilogrammes, alors qu'il coûte 4,99 $ à Spence Bay, 4,85 $ à Pond Inlet, et 6,50 $ à Grise Fiord. Un dindon de 25 livres vaut 44 $ à Ottawa alors que l'année dernière, il valait 79 $ chez la Baie à Iqaluit.

Honorables sénateurs, ces chiffres font voir clairement l'énorme écart de prix que les habitants du Nord paient déjà pour leurs denrées alimentaires de base. Une fois la TPS en application, ces familles devront faire face à ce qui ressemble selon moi à cette taxe sur les aliments dont le ministre des Finances M. Wilson se défend bien d'avoir insérée dans ses propositions. C'est un fait que les détaillants du Nord pourront

réclamer un crédit pour la taxe qu'ils auront dû payer sur les frais de transport de leurs aliments. Cependant, les particuliers et les familles qui souhaitent épargner en commandant leur fourniture directement dans le Sud ne pourront pas réclamer de crédits sur les frais de transport des denrées alimentaires qu'ils auront commandées. M. Wilson a déclaré catégoriquement qu'aucune taxe sur les transports n'entrerait dans le prix des aliments. Encore une fois, il ne sait ni regarder ni voir les conditions spéciales qui existent dans le Nord. Il songe aux commerçants et non pas aux particuliers.

Récemment, les grandes compagnies aériennes qui se rendent dans le nord ont confirmé que, sous le régime de la TPS, tout le fret aérien, y compris la nourriture, sera assujetti, sans exception aucune, à la taxe sur les produits et services. Le détaillant supprimera les frais de transport avant de vendre des produits d'alimentation détaxés aux consommateurs. Toutefois, un particulier qui se fait livrer des marchandises en provenance du sud devra payer la TPS sur les frais de transport.

De plus, honorables sénateurs, la TPS arrive au moment même où la Société canadienne des postes vient d'accroître les tarifs postaux applicables au service omnibus aérien dans le nord. En effet, Ottawa a décidé de supprimer progressivement les subventions accordées à ce service qui est très utilisé dans les régions isolées du nord.

Il est question ici d'une région où les calculs applicables au sud ne font pas l'affaire. Plus important encore, les habitants du nord se tournent maintenant vers nous pour voir si nous avons bien compris la situation, ou si nous sommes indifférents à leur sort. Nous ne pouvons pas dire que nous avons fait beaucoup jusqu'ici pour faciliter le transport des marchandises vers le nord. Il est vrai que, comme un bon parent, nous envoyons de l'argent, et nous l'avons toujours fait, aux provinces qui ont besoin d'aide. Mais, au fil des années, nous leur avons aussi transmis d'autres choses. Nous avons mis sur pied un système judiciaire pour ceux qui ne comprennent ni notre langue ni notre conception de la justice. Nous avons longtemps imposé notre système d'éducation à de jeunes autochtones étonnés. Les choses ont changé. Toutefois, nous n'accordons toujours pas l'importance voulue à des faits tels que l'éloignement, qui empêche les enseignants de se voir pendant des années parfois, de sorte qu'un engagement réel est nécessaire de leur part pour qu'ils demeurent dans le Nord, de même que certaines formes d'encouragement. Il y a aussi le fait qu'un grand nombre de jeunes de cette région doivent quitter leur foyer pour recevoir une éducation.

Grâce à la magie des communications électroniques, nous avons fait découvrir une société matérialiste pour laquelle il n'existe aucune base dans le Nord, sauf dans les grands centres. D'une part nous avons aidé les autochtones de cette région à développer leur propre réseau de télévision, de radio et de journaux, ce qui est absolument essentiel dans les endroits éloignés mais d'autre part, nous avons réduit l'aide financière accordée. Nous avons aussi exhorté les autochtones du Nord à s'intéresser à nos affaires constitutionnelles, puis nous avons réduit les fonds qu'on leur versait pour qu'il puisse participer à cet exercice.

L'Accord du lac Meech a montré très clairement aux résidents des territoires du Nord notre conception de leur avenir. Jamais les dirigeants de cette région n'ont été invités à participer aux discussions avec les premiers ministres, parce que ces territoires ne sont de toute évidence pas des provinces. Au cours d'un exercice dont on disait qu'il servait une fin nationale déterminante, des questions vitales pour l'avenir du développement du Nord étaient tranchées sans l'avis des intéressés eux-mêmes. Au lendemain de la conclusion de l'Accord du lac Meech, de l'autre côté de la rivière, dans les collines de la Gatineau, les gens du Nord ont appris que l'accession de leurs territoires au statut de province exigerait le consentement unanime de tous les premiers ministres provinciaux et du premier ministre du Canada, mais qu'on ne leur demanderait même pas leur accord, à eux, quant aux conditions de l'entente. Ils ont appris que tout ce qui entoure le projet d'expansion des provinces au détriment des territoires relèverait de la compétence exclusive des premiers ministres provinciaux et que le processus constitutionnel relatif aux autochtones du canada ne serait pas négocié, pour la simple raison qu'aucune entente n'avait été conclue au cours de la première ronde de conférences constitutionnelles de notre histoire, qui s'est déroulée après 1982.

• (1610)

Les dirigeants de la région du Nord étaient scandalisés et furieux. Ils ont tenté de communiquer avec leur seul porte-parole à la Conférence des premiers ministres, c'est-à-dire le premier ministre. Peine perdue. M. Tony PeniKett, du Yukon, et M. Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest, sont venus à Ottawa dans l'espoir d'être admis aux réunions d'après-Meech qui se sont déroulées de l'autre côté de la rue, à l'édifice Langevin. Ils auraient voulu avoir au moins la chance d'exposer leur point de vue aux premiers ministres avant qu'ils ne signent l'accord définitif. Leurs appels téléphoniques sont restés sans réponse. Ce n'est qu'après que le Sénat eut envoyé dans le Nord un groupe de travail sur l'Accord du lac Meech que ces dirigeants et leurs électeurs ont pu se faire entendre.

Il était déjà beaucoup trop tard. Je n'oublierai jamais l'amertume dont ces gens ont été remplis après s'être vu refuser de participer à un processus qui allait être au centre de la vie politique de notre pays durant trois longues et pénibles années.

Ce qui est triste, c'est que les intérêts des gens du Nord et des autochtones n'avaient rien à voir avec les aspirations du Québec , mais plutôt avec celles du Nord. Ces questions en suspens étaient là pour rappeler durant ces trois années le manque de courtoisie envers les gens du Nord et l'injustice commise à leur égard. En fin de compte, elles ont contribué à l'échec de l'accord en juin dernier.

Il y a d'autres moments de l'histoire des relations entre le Canada et le Nord que certains d'entre nous ont peut-être oubliés, et je crois que la Chambre des communes est en train d'en débattre un aujourd'hui. La question a dominé vendredi dernier l'émission *The Journal*, au réseau anglais de Radio-Canada, à savoir la transplantation, en 1953, de familles inuit du nord du Québec dans des endroits déserts de l'Arctique, des familles à qui l'on avait dit qu'elles vivraient mieux à Resolute Bay et à Grise Fiord, dans l'île Ellesmere. On leur avait dit qu'elles y feraient plus d'argent et que les emplois y étaient plus nombreux. Ce qu'on ne leur avait pas dit, c'est qu'elles allaient aussi servir par leur présence à marquer la souveraineté du Canada sur un territoire d'une importance stratégique

en temps de guerre froide. Ces Inuit ont été largués et presque abandonnés dans une région éloignée où il n'y avait pas d'abri ni les animaux qu'ils avaient l'habitude de chasser et de manger dans le nord du Québec. On leur avait promis de les aider s'ils voulaient revenir chez eux, mais cette aide ne s'est concrétisée que ces dernières années, alors qu'ils étaient devenus des étrangers pour leurs proches mêmes. Le chef éloquent de l'organisation *Inuit Tapirisat of Canada*, M. John Amagoalik, était l'un d'eux. À l'âge de cinq ans, il a été largué avec les membres de sa famille sur les rives de la baie Resolute. Il se souvient très bien de la misère qui a poussé les membres de sa famille à chercher de quoi manger dans le dépotoir de Resolute.

Dans un rapport de juin dernier, le comité des affaires autochtones de la Chambre des communes qui a étudié l'affaire de la réinstallation, demandait au gouvernement du Canada de s'excuser officiellement du tort qu'il avait causé aux Inuit de ces deux localités, de reconnaître leur contribution à la protection de la souveraineté canadienne dans le Nord et d'envisager une forme de compensation pour les familles touchées. Je pense que le gouvernement prépare actuellement une réponse à ce rapport unanime du comité, mais pour l'instant je ne sais pas ce que cette réponse sera.

Honorables sénateurs, toute cette histoire, passée et présente, doit demeurer dans votre esprit lorsque vous considérerez cet amendement et la façon dont vous voterez demain. La TPS ne doit pas devenir une nouvelle injustice à l'égard des gens du Nord, il faut faire des modifications fondamentales pour les compenser pour des conditions qui, de toute évidence, n'ont pas été bien étudiées lors de la préparation de ce projet de loi. Une des principales difficultés pour les gens du Nord c'est que leurs choix économiques sont très limités, contrairement à ceux dont nous disposons dans le Sud. Ils n'ont tout simplement pas de choix. Ils ont qu'une option qu'ils ne veulent pas envisager, c'est celle d'abandonner leur pays et leur patrimoine, passé et futur. Ils ont accepté notre processus démocratique en comparaissant devant nos comités et en envoyant leurs mémoires. Aujourd'hui, ils sont allés un peu plus loin et ils ont envoyé leurs représentants nous faire part directement de leurs inquiétudes. Ils considèrent le Sénat comme le dernier recours dans un processus démocratique où ils doivent essayer, à leur avis, de faire valoir leur différence. J'invite sincèrement tous les sénateurs à penser très sérieusement dans les heures qui viennent à ce vote de demain qui sera peut-être un moment important dans l'histoire, un moment où le Parlement et le gouvernement auront fait quelque chose pour les gens du Nord qui sont tout aussi importants pour notre pays que tous les autres citoyens.

L'honorable Peter Stollery: Honorables sénateurs, je voudrais dire quelques mots au sujet des amendements. Je suis sûr que mes collègues d'en face doivent se demander comment ils se sont mis dans ce pétrin, car je doute qu'ils pensaient, lorsqu'ils ont décidé d'appuyer l'idée de cette taxe, qu'ils pénaliseraient les gens du Nord, qu'ils pénaliseraient ceux qui vivent dans les conditions les plus difficiles que l'on puisse trouver au Canada. Je ne pense pas que mes collègues d'en face pensaient que c'est ce qu'ils feraient lorsqu'ils se sont lancés dans cette course à la TPS.

● (1620)

Le sénateur Hébert: Ils le savent maintenant.

Le sénateur Stollery: Honorables sénateurs, la région du Canada dont nous parlons est tellement inhabituelle et désolée qu'à Pâques, l'an dernier, le sénateur Hébert a amené son petit-fils avec lui à Igloolik.

Le sénateur Frith: Deux innocents.

Le sénateur Simard: Silence, sénateur Frith.

Le sénateur Stollery: Un homme de l'endroit lui a bâti un igloo dans lequel il a passé la fin de semaine en compagnie son petit-fils, afin que celui-ci fasse l'expérience de la vie dans le Nord. En fait, le sénateur Hébert a écrit un petit livre dans lequel il relate ses trois ou quatre jours à Igloolik. Il m'a dit a qu'il était prêt à tout abandonner après deux nuits extrêmement froides.

Le sénateur Hébert: Après une!

Le sénateur Stollery: Je n'avais jamais pensé que la température à l'intérieur doit être sous le point de congélation, autrement l'igloo fondrait: Le sénateur Hébert m'a fait réaliser que ce serait une expérience très froide et très intéressante.

Le sénateur Simard: Va-t-il lire son livre au Sénat?

Le sénateur Frith: Voulez-vous que nous recommencions? Nous allons envoyer chercher le sénateur Gigantès.

Le sénateur Stollery: Je pense que certaines des personnes présentes dans les tribunes connaissent très bien le genre d'expérience que le sénateur Hébert a vécue à Pâques l'an dernier. Il me semble que c'est là le point que nous essayons de porter à votre attention. Certaines d'entre elles sont venues de loin pour voir le Sénat, leur dernier espoir, essayer de convaincre le gouvernement de revenir sur sa décision.

Honorables sénateurs, j'ai beaucoup voyagé dans l'Arctique, du Groenland au détroit de Béring. Lorsque je décris une petite localité comme Inuvik, Sachs Harbour, Coppermine, Iqaluit, Hall Beach, Pond Inlet, les Îles Belcher et George River, je tiens à vous souligner, sénateur Simard, qu'aucun Canadien du Sud, comme vous, ne peut comprendre ou imaginer à quel point ces localités sont minuscules et isolées.

Lorsque nous nous rendons dans l'Arctique, nous visitons des endroits comme Iqaluit et Yellowknife, qui sont des centres d'administration. Ils n'existaient pas avant que le gouvernement fédéral n'établisse des bureaux dans l'Arctique. Or, la vraie Arctique comprend souvent des localités minuscules de quelques centaines, d'habitants voire de cinquante habitants—aucune d'elles n'a une population dépassant les 2 000. Ces gens sont coupés du reste du monde, pas seulement en hiver, mais souvent en été. Je me rappelle qu'un jour de juillet, à Backway Inlet, je m'adressais à des gens qui attendaient impatiemment la saison froide pour pouvoir voyager. Ils habitaient dans ce que nous appelons une maison, mais ils avaient construit une maison traditionnelle à l'intérieur. Ils attendaient les glaces, car ils ne pouvaient pas se déplacer en été. La localité la plus rapprochée où ils avaient de la famille se trouvait à 300 milles. Ils s'ennuyaient à attendre le gel qui leur permettait de voyager. S'il est une caractéristique des Inuit que j'ai remarquée au cours de mes voyages autour de l'Arctique, c'est cet instinct qu'ils semblent avoir depuis des temps immémoriaux de voyager. Ils ne restent pas dans les petites localités souvent peu attrayantes qui ont été établies dans les années 50. Elles ne leur plaisent pas. S'ils n'ont pas un bateau coûteux, sur lequel on imposera désormais une taxe, ils ne peuvent pas voyager.

S'ils ont au moins une motoneige, alors une fois le gel arrivé, ils peuvent se déplacer et visiter leurs proches. Ils parcourent des distances énormes.

Si la localité de Grise Fiord, dans l'Île Ellesmere, a été établie en 1950, c'était pour protéger notre souveraineté. Le gouvernement de l'époque savait que nous n'avions pas les moyens de surveiller l'Île Ellesmere et que s'il établissait des collectivités Inuit autour de ces régions extrêmement éloignées, leurs habitants se déplaceraient et, en fait, assureraient la souveraineté que le gouvernement du Canada assure de moins en moins. Nous risquons réellement de perdre notre territoire à cause des compressions faites par le gouvernement.

Le sénateur Frith: En faisant du tort aux autres, le gouvernement se fait du tort à lui-même.

Le sénateur Simard: À l'ordre!

Le sénateur Stollery: Ce qui m'exaspère le plus, c'est que la plupart des gens ne semblent pas comprendre qu'il y a seulement quelques milliers de personnes qui habitent dans l'Arctique de l'Est et, je suppose, jusqu'à l'île Banks. Si vous vous trouvez dans une localité desservie par un aéroport, il est possible que vous voyiez arriver un avion de la First Air ou de la Canadian Air en provenance de Montréal, un avion qui sera subventionné par le gouvernement parce que ce dernier sait que ce genre d'activité commerciale ne serait aucunement rentable pour les compagnies aériennes. Vous pouvez vous rendre à Dorval et acheter un billet pour la Baie de Resolute ou Iqaluit, mais tout ce que vous verriez une fois arrivé sur place, c'est de nombreux barils à pétrole de 50 gallons, quelques abris du type Quonset, et une série de maisons situées le long de la mer. Il n'y a souvent que 300 ou 500 personnes qui habitent dans ces endroits.

Le sénateur Adams: Il ferait déjà nuit.

Le sénateur Stollery: Oui. Les sénateurs d'en face n'ont pas songé au genre de vie que l'on mène dans ces régions isolées qui sont tributaires des services de transport. Il ne s'agit pas du même genre de service auquel on a accès ici, lorsqu'on prend l'avion de Toronto par aller jusqu'à Montréal. C'est dans leur nature même. Ce sont des chasseurs et des cueilleurs qui, il y a à peine 20 ou 30 ans, devaient gagner leur vie de cette façon. Même aujourd'hui, ces activités forment une bonne part de leurs revenus. Ce sont des gens qui ont vécu de cette façon depuis la dernière glaciation et pour qui c'est tout naturel de se déplacer dans ces terres stériles pour visiter leurs familles qui vivent dans des hameaux. C'est ce qu'ils font du gel au dégel.

● (1630)

Honorables sénateurs, si vous vous donniez la peine d'aller dans ces contrées, vous verriez qu'ils vivent—même en été, sans parler de l'hiver—tous ensemble, homme, femme et enfants, dans des tentes de toile dans les endroits les plus isolés. Pourquoi? Cet été, j'étais dans la péninsule de Melville, qui est un endroit très isolé. Quelque temps plus tard, nous avons descendu une rivière et qu'avons-nous vu? Des habitations, des tentes. Il y en avait partout, car ils se servent de la rivière pour se déplacer d'un endroit à l'autre. C'est comme une grand-route tout l'hiver. Une fois par semaine, voire toutes les deux semaines, ils partent en motoneiges. Ils portent d'épais vêtements très résistants. Les tenues de travail doivent être doublées. Ce genre de vêtements n'est pas vendu dans le Sud. Si vous allez dans un magasin de la Baie à Iqaluit, on vous dira qu'il n'y a plus parce que des équipages du Sud achètent tout. Ils achètent tout parce qu'on ne trouve pas ce genre de vêtements dans le Sud. Ils sont faits pour résister à des températures de moins 50 et à des vents soufflant de 60 à 70 milles à l'heure. Les habitants de ces régions doivent vivre à l'extérieur pendant deux semaines dans cette température, ils ont donc besoin de vêtements très résistants.

Ils n'achètent pas non plus de bateaux ordinaires pour faire la pêche. Nous savons tous que la pêche est une composante importante des revenus des gens du Nord. Ils ont besoin d'équipement professionnel et des plus résistants. Je ne m'y connais guère en équipement de pêche, mais je sais que toute coopérative du Nord est largement approvisionnée en produits à usage industriel, si l'on veut, en filets de pêche et en bouées à usage industriel, etc.

Et les fusils et les cartouches? Tout ce matériel est à haut rendement. Le sénateur Fairbairn vient de vous parler du coût des aliments. Je peux vous dire ce que coûte une motoneige dans l'Arctique. Elle coûte environ 1 250 $ en frais de transport seulement et je ne pense pas que la réduction de la taxe sur les vente des fabricants ajoutera à ces frais, mais c'est ce que la famille inuit moyenne devra payer uniquement en frais de transport pour acheter une motoneige à Pond Inlet, Rae Point, Eskimo Point ou n'importe laquelle des 20 ou 50 autres petites localités isolées aux limites de notre pays et qui, dans certains cas, assurent notre souveraineté dans ces régions parce que nous ne le faisons pas nous-mêmes.

Que propose-t-on? On propose d'ajouter une taxe de 7 p. 100 que personne d'autre au Canada aura à payer parce que personne d'autre au Canada a à acheter ces articles. Ils ne sont même pas vendus dans le sud du Canada. Même dans des endroits comme le nord de l'Ontario, ces articles ne sont pas vendus.

Je sais que beaucoup d'honorables sénateurs se sont rendus dans l'Arctique en hiver et ceux-là savent qu'avant d'aller là-bas, il faut passer à un endroit, à Ottawa, où on vous fournit l'équipement spécial. Je suis convaincu que vous n'êtes jamais allé là-bas, sénateur Lucier. On vous fournit ces bottes et ces pantalons doublés, ces énormes parkas, tous des vêtements très chers, si chers que les ministères pour qui vous travaillez ne les achètent pas. Ils les ramènent et ils sont réutilisés par d'autres parce qu'ils sont trop chers. Personne, dans aucune autre partie du Canada n'a besoin de tout cet équipement. Je ne crois pas que mes vis-à-vis avaient pensé à cela lorsqu'ils ont réfléchi au projet de loi et à ses conséquences sur ces gens.

Je sais que le sénateur Hébert, comme d'autres, est allé dans l'Arctique auparavant. Nous y allons parfois, mais la plupart du temps, nous allons seulement dans les centres administratifs, autrefois Frobisher Bay et Yellowknife qui ne sont pas du tout représentatifs. La plupart des habitants y viennent du Sud, ce sont des enseignants, des administrateurs, des travailleurs du domaine de la santé, etc. Si nous étions encore à l'époque impériale, ce serait des centres administratifs coloniaux. Ces gens ne sont pas de l'île Baffin ou du centre de l'Arctiquye. La seule région que j'exclurais c'est le Yukon où il y a une assez forte population.

Le sénateur Lucier: Nous avons aussi des routes.

Le sénateur Stollery: Et il y a les routes. Lorsqu'on se rend dans cette partie du monde, on est renversé à l'idée qu'on ne

peut aller nulle part. Il y a le village et la piste d'atterrissage ou, s'il n'y a pas de piste d'atterrissage, on y arrive par bateau ou par hydravion, ce qui signifie qu'on ne peut s'y rendre qu'à certaines époques de l'année. Il y a alors un petit chemin d'un quart de mille, puis des milliers de milles de rien. Hall Beach est aussi loin d'ici que Calgary, sauf que c'est franc nord. L'isolement de cette localité est inégalé, où que ce soit dans le monde. Dans le désert du Sahara, on n'est pas aussi isolé que dans le nord du Canada. Il est possible de construire des routes dans le désert du Sahara. Il y a des chemins partout dans le désert, mais il est impossible de traverser en voiture la toundra du Canada. C'est impossible. On y est dans un état d'isolement complet, et maintenant cet isolement sera taxé, et je ne pense pas que, par exemple, le sénateur Poitras soit d'accord avec cette idée.

Le sénateur Poitras: Y êtes-vous déjà allé?

Le sénateur Stollery: Oui, j'y suis souvent allé.

[*Français*]

Moi, je le connais très très bien, et depuis très longtemps. Est-ce que vous le connaissez, sénateur? Oui, vous le connaissez aussi. Donc, vous êtes d'accord avec moi que c'est très mauvais de lever un impôt sur le dos des gens qui vivent dans cette ambiance tellement difficile, tellement dure. Moi, je ne pense pas que vraiment vous avez réfléchi à ça quand vous avez décidé de voter contre l'amendement. Je pense bien que peut-être vous allez voter pour l'amendement, n'est-ce pas, sénateur Hébert?

Le sénateur Hébert: Oui. Il hésite.

Le sénateur Stollery: Il hésite. Il hésite.

Je voulais simplement faire valoir aux sénateurs d'en face quels sont les problèmes du transport, parce que c'est le transport de tout le matériel qui, plus que toute autre chose, sera un fardeau pour les gens du Nord. Si vous deviez taxer un article qui se vendrait le même prix que dans le sud du Canada, ou même à un prix approchant, ce serait peut-être différent. Il en coûte 2,50 $ la livre pour expédier du matériel au Nord, et l'envoi d'une motoneige de 500 livres coûte donc 1 250 $ de transport. Je sais que les sénateurs en sont conscients.

● (1640)

La nourriture n'est pas taxée, mais c'est un domaine intéressant, qui se prête bien à la comparaison. À Ottawa, une poche de pommes de terre de 50 livres coûte 5 $. À Hall Beach, un sac de cinq livres coûte 11 $. Je ne peux pas croire que, après avoir pensé à tout cela, le gouvernement envisage d'imposer une taxe à ces gens et de ne pas appuyer l'amendement. Nous sommes ici pour tenter de persuader les sénateurs d'en face d'appuyer notre amendement, parce qu'il est raisonnable. Nous ne discutons de fortes sommes d'argent, puisqu'il ne touche qu'un petit nombre de personnes. Il s'agit d'une vaste région très peu peuplée, et sa survie dépend du transport, d'abord et avant tout.

Très brièvement, je voudrais rappeler aux honorables sénateurs le prix du mazout, des motoneiges, des vêtements chauds, des produits de base et des munitions. Tout est lourd. Une boîte de cartouches de calibre 30.30 ou pour fusils de chasse pèse très lourd. Combien de boîtes de cartouches à fusil utiliserait un chasseur s'il chasse pendant deux ou trois semaines? Il en utiliserait un grand nombre, et elles sont lourdes. Le transport de ces boîtes coûtent 2,50 $ pas livre, ce qui vient s'ajouter à leur prix. Je ne sais pas combien pèse une boîte de cartouches pour fusils de chasse, mais je suis certain qu'elle est lourde. Comme je l'ai dit, les cartouches, l'équipement et les bottes de pêche, tout est lourd et résistant.

En 1958, John Diefenbaker nous a bien décrit sa vision du Nord. Je me rappelle ces élections. Peu importe les élections, je me rappelle cette époque. Je ne faisais pas de politique, mais je me rappelle John Diefenbaker qui a enthousiasmé les Canadiens avec sa description du nord du Canada.

Le sénateur Simard: Avez-vous voté pour lui?

Le sénateur Stollery: Sénateur Simard, le 11 février 1957, ce qui ne date pas d'hier, mais est important dans la doctrine du Parti conservatuer, John Diefenbaker a dit:

> En ce qui concerne le nord du Canada, il ne fait aucun doute que dans les territoires ou n'a pas appliqué une politique imaginative à la mesure de l'immense potentiel de cette région . . . Je vois notre région du Nord exploitée comme l'envisageait D'Arcy McGee dans son magnifique discours à l'époque de la Confédération, alors qu'il a vu un grand Canada. Je vois des villes dans le nord du Canada, au nord du cercle arctique . . . si seulement le gouvernement voulait imaginer les possibilités offertes.

C'est ce que le grand conservateur John Diefenbaker a dit du nord du Canada.

Le sénateur Watt: Puisque vous parlez de la façon dont John Diefenbaker imaginait le nord du Canada, sénateur, j'aimerais vous poser une question.

Précédemment au cours de votre exposé, vous avez dit que le gouvernement avait transplanté dans le Grand Nord des Inuits de Port Harrison, localité désignée dorénavant sous le nom d'Inukjuak, dans le nord du Québec, afin d'assurer la souveraineté du Canada sur cette région. Avez-vous eu la chance de lire le rapport publié récemment? Il soulève plusieurs points très intéressants qui méritent d'être signalés.

Le sénateur Stollery: Je n'ai pas eu cette chance, mais je suis sûr que vous allez m'éclairer.

Le sénateur Watt: Le rapport provenant aujourd'hui de la Chambre des communes précise:

> Nous ne voyons pas de raisons pour lesquelles le gouvernement devrait offrir des excuses pour la manière dont il a élaboré, planifié et mis en application le projet de déménagement. Nous estimons que s'il offrait des excuses pour un méfait qu'il n'a pas commis, le gouvernement participerait à une tromperie. Par ailleurs il donnerait à penser que le projet n'a pas bien réussi, ce qui n'est pas le cas.

Autrement dit, le gouvernement déclare pour l'essentiel qu'il n'a pas transplanté d'Inuits dans la région Arctique pour assurer la souveraineté sur la région septentrionale. Il ne présente aucune excuse. Il ne reconnaît aucun méfait. Il n'offre aucune indemnité. Il ne reconnaît rien du tout. Il nie tout.

Si je signale la chose, c'est notamment parce que le gouvernement a tenté d'utiliser la société Makivik dont je suis le président. Aux nouvelles, vendredi dernier, on a donné à entendre que le spécialiste choisi conjointement par le gouvernement du Canada et la société Makivik en était venu à la conclusion que l'accusation était tout à fait sans fondement.

Sénateur, je tiens à vous signaler que le spécialiste en question, naguère à l'emploi de la société Makivik, été remercié de ses services, puis embauché par le gouvernement du Canada, mais jamais les parties n'ont convenu que le spécialiste devait se prononcer sur les résultats.

Le sénateur Stollery: Voilà qui est très important. Nous savons tous que le gouvernement du Canada s'est par le passé assez mal comporté à l'égard des Inuits et des autres autochtones. Cela ne fait que démontrer que si ces derniers ne se serrent pas les coudes, ils risquent de périr séparément. Il en a été ainsi auparavant et il en est encore ainsi aujourd'hui. Il en sera encore ainsi à cause du projet de loi, si mes honorables vis-à-vis décident de ne pas appuyer l'amendement. Sans l'amendement, le projet de loi va traiter injustement une région du Canada et le groupe de Canadiens le moins capables de se défendre. Ils ne sont pas nombreux dans cette région et je crois qu'il incombe aux Canadiens du Sud de défendre les droits de leurs concitoyens qui vivent dans cette vaste étendue de terre canadienne presque inhabitée. Nous sommes au Sénat pour défendre leurs droits, c'est nous qui sommes supposés représenter ces régions-là.

● (1650)

Si nous n'avions que la Chambre des communes où les députés sont élus par le peuple, les Innuit et les autres gens qui habitent les Territoires du Nord-Ouest, au nord du 60e parallèle et le nord du Québec n'auraient pratiquement pas voix au chapitre parce qu'ils sont trop peu nombreux. Voilà la raison d'être du Sénat: nous devons défendre leurs droits parce que le gouvernement n'en tient aucunement compte dans ce prjoet de loi. Je ne saurais dire si le gouvernement agit inconsciemment. Comme il n'a probablement pas pensé à cela, j'espère que les sénateurs conservateurs vont appuyer l'amendement.

Je n'adresse pas de sévères critiques au gouvernement. Je tente simplement de persuader mes collègues de l'autre côté d'appuyer un amendement visant à protéger les gens qui habitent le nord. Comme beaucoup de Canadiens, John Diefenbaker l'aurait sûrement appuyé, car il avait remporté l'élection haut la main. Voici ce qu'il avait dit quand il a remporté cette élection. Je cite ses paroles après mûre réflexion, car c'était le fondement de sa campagne électorale quand les Canadiens étaient d'accord avec John Diefenbaker:

> Un Canada. Un Canada où les Canadiens auront gardé le contrôle de leur propre destinée économique et politique. Sir John A. Macdonald à donné sa vie au parti. Il a ouvert l'Ouest. Il voyait un Canada s'étendant de l'Est à l'Ouest. Je vois un nouveau Canada, un Canada du Nord!

Je pense que mes amis de l'autre côté vont appuyer l'amendement. Je l'espère. Il ne coûtera pas cher. Il rend justice à une région du Canada qui le mérite. Je sais que mes collègues de l'autre côté ne sont pas injustes envers les Canadiens. S'ils réfléchissent sérieusement et se demandent pourquoi ils sont au Sénat, qui est supposé représenter les régions du Canada, ils vont se rendre compte du fait que rien n'est plus fondamental pour le Sénat que de représenter les régions et que la mesure à l'étude est importante pour la plus vaste région du Canada.

Au nord du 60e ou de n'importe quel autre parallèle, s'étend un vaste territoire peuplé par un petit nombre d'habitants qui ne peuvent se faire représenter parce qu'ils ne parviennent jamais à élire un nombre suffisant de députés qui représenteraient comme il faut. Jamais. Voila pourquoi les Pères de la Confédération ont, en 1867, créé une deuxième chambre, comme cela se fait dans toutes les grandes fédérations. Si vous avez un régime fondé sur la représentation proportionnelle, cela veut dire que les personnes habitant les vastes régions sous-peuplées ne pourront jamais exercer leurs droits. Elles n'accepteront jamais de se joindre à une fédération si elles risquent de perdre leurs droits dans un régime fondé sur la représentation proportionnelle. N'est-ce pas là le cœur du problème du Canada?

L'honorable Jack Austin: Honorables sénateurs, j'aimerais poser une question au sénateur Stollery. Il a parlé de John Diefenbaker et de sa vision du nord très importante qui a capté l'imagination des Canadiens. Vous savez très bien que l'honorable Erik Nielsen était un des plus grands disciples de John Diefenbaker. M. Nielsen a siégé pendant 25 ans comme député du Yukon.

D'après le sénateur Stollery, le Sénat serait-il aujourd'hui saisi d'un projet de loi comme celui sur la TPS, qui est tellement néfaste pour le nord, si Erik Nielsen était encore membre du caucus conservateur? À votre avis, si Erik Nielsen ne fait plus partie du caucus conservateur, n'est-ce pas parce qu'il s'opposait à ce que le ministre des Finances dépose un projet de loi qui a un effet aussi néfaste sur le nord?

Le sénateur Stollery: Il est évident que Erik Nielsen, le président de la Commission canadienne des transports et qui était responsable du fait que, même avec la déréglementation du secteur aérien, les services de transport dans le nord sont toujours subventionnés—Erik Nielsen aurait été en faveur de cet amendement, surtout lorsqu'on sait que le taux de la taxe va être majoré. Le taux de la TPS est fixé à 7 p. 100 dans le projet de loi et il risque d'atteindre 15 p. 100 en peu de temps. Je suis sûr que Erik Nielsen aurait été contre cette taxe.

Je voudrais remercier les honorables sénateurs de leur patience, mais je tenais à leur faire comprendre à quel point il est important de défendre les intérêts des régions sous-représentées. Cette notion n'est pas contraire à la doctrine conservatrice. Le Parti conservateur et John Diefenbaker ont toujours eu une grande confiance . . .

Le sénateur Simard: Ne mêlez pas John à tout cela.

Le sénateur Stollery: . . . dans les régions du Canada. Cet amendement, à mon avis, est simple et n'entraîne pas de grandes dépenses. J'espère qu'il y aura suffisamment de sénateurs conservateurs qui l'appuieront pour qu'il soit adopté par le Sénat, et ensuite par la Chambre des Communes, avant d'être mis en œuvre.

Le sénateur Cogger: Le sénateur Stewart souhaite déposer une motion. Je lui cède donc la parole.

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, je remercie le sénateur Cogger. J'aimerais revenir aux Avis de motions dans le but de déposer une motion concernant le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AUTORISATION AU COMITÉ DE SIÉGER EN MÊME TEMPS QUE LE SÉNAT

L'honorable John B. Stewart, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)*a*), propose:

> Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à siéger à seize heures demain, le mardi 20 novembre 1990, même si le Sénat siège à ce moment-là, et que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

Son Honneur le Président: Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

● (1700)

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—SUITE DU DÉBAT SUR LA TROISIÈME LECTURE—MOTION D'AMENDEMENT—REPRISE DU DÉBAT

L'honorable Michel Cogger: Honorables sénateurs, étant donné l'heure tardive, je pensais être chargé, cet après-midi, d'évacuer la tribune. Toutefois, je constate que le sénateur Stollery s'en est occupé. Je l'en remercie.

Comme le nombre de visiteurs était exceptionnellement élevé cet après-midi et comme ce qui s'est dit et ce qui se dira leur sera rapporté, au nom des sénateurs de ce côté-ci de la salle, je voudrais aussi leur souhaiter, même en retard, la bienvenue pour diverses raisons. En effet, nous devrions être honorés du vif intérêt qu'ils portent aux travaux du Sénat. De plus, si je pense aux sénateurs d'en face, je dois avouer qu'il est amusant et agréable de constater la différence que la présence d'un auditoire peut faire. Le nombre des présences ainsi que la qualité des interventions des sénateurs d'en face s'en sont trouvés grandement améliorés. Je crois que nous devons cette amélioration à la présence de nombreux visiteurs à la tribune. J'en suis donc très reconnaissant.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Cogger: En vérité, nous sommes ravis d'avoir été exemptés cet après-midi de l'ennuyeuse lecture d'interminables pétitions. Mon Dieu, nous n'avons entendu ni gazou ni cloche—il n'y a eu pratiquement aucun bruit—et j'en félicite les sénateurs d'en face. Votre conduite a été exemplaire.

Je suis vraiment impressionné par la lourde tâche qui m'a été confiée de répondre à ce formidable éventail d'orateurs, d'abord le sénateur Watt, puis les sénateurs Adams, Fairbairn, Stollery et Lucier.

Cela me rappelle la faculté de droit où un vieux et sage professeur avait l'habitude de nous dire: «Ne vous en faites pas si, à un tribunal, vous vous trouvez devant une armée d'avocats. Plus la cause de votre adversaire est mauvaise, plus il y aura de monde et plus on prolongera les plaidoyers. À défaut de convaincre le tribunal, on essaiera au moins de l'épuiser.»

Le sénateur Hébert: C'est pourquoi vous avez besoin de huit sénateurs de plus.

Le sénateur Cogger: Je n'interromps jamais personne. Je ne sais pas pourquoi mon vis-à-vis m'interrompt.

Le sénateur Frith: Que le vrai Michel Cogger se lève. Ou est-il déjà debout?

Le sénateur Cogger: L'autre chose que je veux dire cet après-midi à nos visiteurs distingués, et aussi aux sénateurs d'en face, c'est que s'il n'est pas facile en effet d'affronter une armée d'orateurs, les efforts de l'opposition sont dépréciés par la façon dont elle a choisi de présenter ses amendements.

Le sénateur Steuart: Vous voulez dire l'un après l'autre?

Le sénateur Cogger: Laissez-moi expliquer, sénateur Steuart. Si l'opposition tenait réellement à un débat sérieux et détaillé sur le fond de la question, elle aurait la courtoisie de nous faire savoir en quoi consiste un amendement au lieu de nous le présenter à la dernière minute. Par exemple, sénateur Steuart, mes collègues du côté ministériel et moi n'avons su sur quoi porterait l'amendement qu'à 13 h 30 ou 14 heures cet après-midi, alors que les personnes présentes à la tribune l'ont sûrement toutes appris longtemps avant moi. Sinon, pourquoi se seraient-elles donné la peine de venir du Nord en avion? Quand le communiqué à en-tête du sénateur MacEachen a-t-il été distribué? Il ne l'a pas été à 13 h 30 cet après-midi. Si l'opposition voulait vraiment un débat sérieux sur la TPS, ses amendements ne nous arriveraient pas comme des surprises.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Cogger: Nous savons tous que le sénateur Buckwold a produit 25 amendements. Il les a présentés à ses leaders en leur disant de tâcher de les faire adopter. Je ne sais pas qui pige chaque matin dans la boîte pour dire: «Aujourd'hui, ce seront les frais funéraires. Cet après-midi, ce sera le Nord.» Cela ne me paraît guère une façon convenable et sérieuse de discuter d'un projet de loi.

Je voudrais bien que nos distingués invités soient encore ici, car ce sont des observations qu'il importe de faire. Tout d'abord, je leur aurais dit qu'ils ont vu cet après-midi les sénateurs de l'opposition se comporter mieux qu'ils ne l'ont jamais fait jusqu'à présent, mais que ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Deuxièmement, je leur aurais dit que jamais je n'accuserais ces sénateurs de dire rien de moins que la vérité, mais qu'il faut être prudent, car ils ont la réputation de mentir.

Le sénateur Buckwold: L'honorable sénateur me permettrait-il une question?

Le sénateur Cogger: Sénateur Buckwold, je répondrai volontiers à vos questions lorsque j'aurai terminé mon intervention.

À propos de l'amendement proposé par le sénateur Watt au nom du sénateur MacEachen, et que l'on peut décrire à toutes fins pratiques comme l'amendement de la non-taxation du transport—et ne parlons pas de tout ce que nous avons entendu cet après-midi au sujet du coût des cartouches et le reste—nous avons affaire à un amendement visant à soustaire à la taxe les frais de transport au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Labrador et dans le nord du Québec.

Il y a deux observations que je tiens à faire à ce propos. Tout d'abord, le sénateur Watt et tous ceux qui sont intervenus après lui à ce sujet ont voulu donner l'impression, qui est fausse, que dans le cadre du régime sous lequel nous vivons aujourd'hui il n'y a absolument aucune taxe frappant le transport vers le Nord. D'ailleurs, il voudraient nous faire croire qu'il n'y a aucune taxe frappant le transport où que ce soit dans le pays. Nous savons tous que ce n'est effectivement pas le cas et que bien que les frais de transports ne soient pas actuellement assujettis directement à une taxe, ils le sont cependant indirectement de deux façons. Tout d'abord, les frais de transports encourus avant le point où ils sont taxés sous le régime du système actuel sont effectivement taxés entièrement puisque ces frais sont inclus dans le prix de vente auquel la taxe s'applique. Au palier fédéral, cela veut dire que les frais de transport encourus pour le transport à destination de l'usine des matières premières et des marchandises semi-ouvrées destinés à la production de produits manufacturés taxables font partie de l'assiette fiscale. Au palier provincial, tous les frais de transport encourus avant la vente au détail sont entièrement taxés. Voilà pour vos motoneiges, cartouches, munitions, fusils de chasse, engins de pêche, bottes à usage industriel et les salopettes spécialement doublées que l'on porte pour travailler dans les mines.

● (1710)

Le sénateur Buckwold: Vous devez faire mieux que cela.

Le sénateur Cogger: Toutefois, dans le cadre des régimes de taxe de vente actuellement en vigueur, le transport d'une grande variété d'achats effectués par les transporteurs est aussi indirectement taxé, ce qui accroît les frais d'exploitation de ces entreprises. En retour, cette hausse se traduit par une augmentation des frais de transport que doivent assumer les consommateurs. Parmi les marchandises qu'achètent les transporteurs et qui sont taxées par les deux niveaux de gouvernement, mentionnons l'essence, les services de télécommunication, les meubles et les fournitures de bureau, le matériel d'entretien, les matériaux utilisés dans la construction des installations terminales, le matériel pour le chargement, et cetera. Par conséquent, il n'est pas tout à fait juste ou correct de brosser un tableau simpliste, de prétendre que la TPS fera grimper de 7 p. 100 le prix d'une motoneige de 2 000 $, comme si aucune taxe n'était déjà incluse dans le prix de la motoneige ou dans les frais de transport une fois la motoneige arrivée à Yellowknife.

Maintenant qu'il est établi qu'il y a actuellement une forme de taxe indirecte sur les transports et les marchandises, voyons quelles seront les conséquences de la TPS, comment seront touchés aussi bien l'économie du Nord que le portefeuille de ces gens qui se sont donné la peine de venir assister aux délibérations du Sénat cet après-midi. Permettez-moi de donner quelques chiffres qui, malheureusement, ne portent que sur les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, bien que les fonctionnaires du ministère des Finances m'assurent que, toutes proportions gardées, elles valent aussi bien pour le Labrador et pour le nord du Québec. Tous ensemble, les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest paient environ 70 millions de dollars par année en taxe de vente sous le régime actuel, soit environ 850 $ par personne. Avec le régime de la TPS, on prévoit une réduction nette d'environ 10 millions de dollars pour ces contribuables, ce qui se traduit par des économies nettes de 125 $ par personne ou de 275 $ par ménage.

Le sénateur Lucier: Si toutes les réductions sont répercutées.

Le sénateur Cogger: En ce moment, les industries des territoires paient un bon montant de taxe sur presque tous leurs achats. Ces achats sont tantôt taxés directement, par exemple dans le cas des carburants de véhicules automobiles, tantôt indirectement, à cause de la taxe sur les ventes des fabricants qui est prélevée à des étapes antérieures de construction ou de production. En outre, les acheteurs de biens d'équipement comme des machines et des immeubles doivent actuellement payer une importante taxe de vente. En moyenne, l'actuelle TVF représente environ 4 p. 100 du prix total des biens d'équipement. Il est vrai que le régime prévoit un certain nombre d'exemptions à la taxe de vente dans le secteur primaire, mais la taxe n'en représente pas moins près de 3 p. 100 du prix des biens produits par ce secteur. Dans l'ensemble, la réforme de la taxe de vente, c'est-à-dire l'implantation de la TPS, doit accroître l'injection réelle dans l'économie du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest d'environ 40 millions de dollars, en dollars d'aujourd'hui. Comme je l'ai dit, les fonctionnaires du ministère des Finances m'assurent que des augmentations et réductions analogues sont prévues au Labrador et dans le nord du Québec.

Outre les éléments structurels de la TPS qui profiteront aux gens du Nord, j'aimerais aussi traiter brièvement de certains autres avantages et programmes que le gouvernement a expressément prévu pour les collectivités du Nord. Le Programme des retombées économiques pour le Nord, qui est administré aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu, comporte une déduction annuelle du revenu pouvant atteindre 5 400 $, afin de tenir compte du coût de la vie plus élevé dans le Nord et dans les endroits isolés. Le programme prévoit aussi que l'employeur doit accorder deux voyages par année—autrement dit, la TPS sera versée par l'employeur—qui ne sont pas considérés comme des avantages imposables aux fins de l'impôt sur le revenu. En vertu du Programme de subvention des tarifs postaux comporte, une subvention annuelle d'environ 15 millions de dollars est versée afin d'aider au transport de marchandises périssables à destination des régions du Nord. En outre, le gouvernement du Canada a une entente de financement avec les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, en vertu de laquelle ces derniers peuvent subventionner l'achat de services au nom de leurs résidents. Dans le cadre de ce programme, des sommes d'environ

14 500 $ sont prévues pour chaque résident des Territoires du Nord-Ouest, et de 7 600 $ pour chaque résident du Yukon.

J'ai pensé qu'il y avait lieu de fournir à nos collègues d'en face ces précisions sur les subventions accordées, parce que leur négativisme devient déprimant à la longue. Ils n'ont rien de positif à dire à l'égard des mesures prises par le gouvernement du Canada pour atténuer les problèmes auxquels font face les gens du Nord, problèmes que nous connaissons bien et dont nous sommes tous conscients.

Le sénateur Lucier: Allez-vous nous fournir les chiffres des aux subventions accordées aux personnes du Québec et des provinces maritimes? Si vous nous donnez ces renseignements pour le Nord, autant le faire aussi pour les autres régions.

Le sénateur Cogger: Je serai heureux de le faire. Comme je l'ai indiqué . . .

Le sénateur Simard: Soit dit en passant, ces renseignements sont d'ordre public. Pourquoi ne vous êtes-vous pas servi des chiffres visant le Québec, l'Ontario ou une autre région?

Le sénateur Cogger: Je serai heureux de fournir à l'honorable sénateur les chiffres pour le nord du Québec et le Labrador, demain ou dans les jours qui suivront.

Le sénateur Lucier: Je parle de l'ensemble du Québec.

Le sénateur Doyle: Oh, vous changez le sujet maintenant.

Le sénateur Cogger: Je croyais que cet amendement visait le nord québécois.

Le sénateur Lucier: La moitié des chiffres que vous nous avez donné n'ont rien à voir avec l'amendement et ça m'est égal, mais si vous communiquez ces chiffres, pourquoi alors ne pas nous fournir des données s'appliquant, par exemple, au Québec?

Le sénateur Cogger: Mes chiffres s'appliquent à l'ensemble du Nord. Je fournirai à l'honorable sénateur les données touchant le nord du Québec parce que cette région est mentionnée dans l'amendement. Il se trouve que, si vous regardez une carte, certaines parties du Québec sont dans le Sud. Les précisions demandées seront fournies à l'honorable sénateur en temps utile.

[*Français*]

Honorables sénateurs, pour toutes ces raisons, je pense que nous reconnaissons tous, de côté-ci de la Chambre, à quoi ça rime, finalement, les amendements libéraux qu'on nous produit depuis bientôt trois semaines, au rythme de deux ou trois par semaine, sans jamais prévenir le côté du gouvernement, mais nous laissant soin d'être pris par surprise, si vous le voulez, et quotidiennement, parce que, aujourd'hui, on doit débattre telle ou telle question. C'est faire voir le sérieux du débat que veut injecter, dans cette Chambre, l'opposition officielle.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'il nous en est fourni l'occasion, nous faisons, je crois, un effort sérieux pour nous pencher sur les amendements soumis, les examiner au mieux, bien que tardifs, bien que présenté, finalement quasiment à titre de mesure dilatoire. Nous faisons quand même un effort pour les étudier, au mieux, et y répondre de notre mieux. Voici que, encore une fois, on parle ici d'un amendement qui m'apparaît redondant, inutile, non nécessaire, dilatoire, tardif et en conséquence, qui mérite d'être défait au vote. Merci.

[Le sénateur Cogger.]

• (1720)

L'honorable Willie Adams: Je voudrais poser au sénateur Cogger une question reliée aux observations qu'il a faites au sujet des frais de transport dans le Nord. Je voudrais lui rappeler que l'expédition de biens dans l'Arctique est très différente du transport des mêmes biens par camion d'une ville à l'autre du sud du Canada. Quels que soient les articles, même s'il s'agit de matériaux de construction, il doivent être emballés dans des caisses avant d'être expédiés dans le Nord, ce qui entraîne des frais supplémentaires.

L'honorable sénateur a parlé de subventions. Si une personne est recrutée localement, elle n'en reçoit aucune. Par contre, si un enseignant ou un homme de métier comme un électricien ou un plombier est engagé dans le Sud, il reçoit alors une allocation.

Les visiteurs qui se trouvent dans la tribune aujourd'hui viennent de collectivités du Nord. Les maires des municipalités sont ici. Ils sont inquiets du fait que tout sera taxé et que les biens et les services coûteront plus cher. Les représentants des municipalités sont préoccupés parce qu'ils auront à payer 7 p. 100 de plus lorsqu'ils engageront des gens pour travailler dans leur collectivité.

L'honorable sénateur a également dit que certains sont payés par le gouvernement. Je vis à Rankin Inlet et je travaille pour le gouvernement. Lorsque je prends l'avion de Rankin Inlet à Winnipeg, le vol est subventionné, mais le vol de Winnipeg à Ottawa ne l'est pas. Les gens de Baffin ou de Frobisher Bay qui veulent se rendre à Montréal profitent de la subvention du gouvernement, mais s'ils veulent aller en Floride, ils doivent payer le plein prix du passage.

Je crois que la TPS frappera durement les habitants du Nord et voilà pourquoi ces gens sont venus au Sénat aujourd'hui. Ils s'inquiètent de ce que le prix de tout, depuis le matériel de déneigement jusqu'à l'électricité, va monter.

Le sénateur Cogger: Le sénateur Adams, si je comprends bien, dit que tout coûtera plus cher. Je voudrais simplement expliquer que tout est relatif. Plus cher que quoi? Sept pour cent, c'est plus cher que rien, mais on tromperait les gens si on essayait de les convaincre qu'il n'y a actuellement aucune taxe et que, par conséquent, 7 p. 100, c'est plus cher. Ce n'est pas le cas et les sénateurs d'en face, y compris le sénateur Adams, le savent.

En réalité, en regardant cet appel au secours envoyé par le sénateur Molgat, le sénateur Buckwold et d'autres à l'Association parlementaire canadienne, je vois qu'il est dit, au paragraphe 8, que le projet de loi C-62 est une mesure complexe d'une grande portée qui semble substituer à la taxe sur les ventes des fabricants, actuellement à 13,5 p. 100, une taxe à la valeur ajoutée de 7 p. 100 dont l'assiette est beaucoup plus large. C'est bien cela. Il est donc faux de dire à ces gens que tout va monter de 7 p. 100. Les 13,5 p. 100 que le sénateur Lucier a mentionnés sont compris dans le prix d'une motoneige et dans le prix du transport de cette motoneige jusqu'à Yellowknife. Voilà le point que j'essayais d'établir.

L'honorable Jack Austin: Honorables sénateurs, je prends la parole pour appuyer la motion présentée par le sénateur Watt, au nom du sénateur MacEachen, pour que l'annexe du projet de loi C-62 soit modifiée afin d'y inclure un régime particulier

pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Nord du Québec et le Labrador.

Permettez-moi d'abord de répondre aux remarques improvisées du sénateur Cogger. Je comprends le malaise qu'il ressent en ne sachant pas d'avance quel amendement sera présenté par les sénateurs libéraux, et j'ai beaucoup de sympathie pour lui. La surprise est inévitable parce que, comme il le sait certainement, les sénateurs ici estiment que le projet de loi est tellement imparfait qu'il y a beaucoup d'amendements possibles. Nous avons le choix entre une panoplie d'amendements.

Le sénateur Cogger: Les gens à la tribune le savent.

Le sénateur Austin: Pensez-vous, sénateur Cogger, que les gens à la tribune aujourd'hui auraient pu ressentir autre chose que de l'hostilité en vous écoutant? Au mieux, vos remarques étaient non pertinentes et, au pire, elles ne tenaient absolument pas compte des conditions de vie dans le nord du Canada.

Le sénateur Lucier: Bien dit!

Le sénateur Austin: J'ai été au service du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pendant cinq ans, j'ai été au service du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pendant quatre ans et j'ai été ministre d'État chargé des Affaires indiennes et du Nord pendant près d'un an. Je peux donc dire que j'ai une certaine connaissance des conditions de vie dans le Nord et de la politique appliquée par le gouvernement, sur une certaine période, afin d'essayer de créer, dans le Nord, des conditions de vie attrayantes, d'inciter les Canadiens et d'autres à investir dans le développement du Nord et dans les ressources qu'il recèle, et de créer, dans le Nord, une économie viable et une société contemporaine. Comme je l'ai dit, les chiffres que vous donnez sont, au mieux, non pertinents.

Le sénateur Lucier avait raison de vous demander d'être juste lorsque vous parlez des fonds transférés du gouvernement fédéral aux gouvernements du Nord et que vous comparez ces montants avec les paiements de transfert aux provinces. Ce n'était pas une requête injustifiée. Vous comparez des choses qui ne se comparent pas. Vos remarques nous seront certainement très utiles durant la prochaine campagne électorale dans les trois circonscriptions du Nord. Le grand paragraphe dans la dernière partie de votre discours rejette tellement les habitants du Nord que je serais étonné que vous ne vouliez pas suivre l'exemple de votre premier ministre et vous rendre dans le Nord pour vous excuser de vos opinions et de votre comportement à l'égard des habitants de cette région.

Honorables sénateurs, cette motion a simplement pour but de redresser un seul aspect du tort causé aux résidants du Nord. Elle vise à alléger le fardeau croissant qu'imposera la TPS aux gens du Nord. Il m'est impossible d'énumérer toutes les injustices qui leur ont été faites si j'examine les coûts qu'ils doivent assumer dans d'autres secteurs.

● (1730)

Nous cherchons à atteindre trois objectifs: d'abord, que tous les produits et services, y compris les services de transport, soient libres de la TPS dans le Nord; ensuite, que les résidants du Nord qui achètent des produits et des services n'importe où au Canada, soient exemptés de la TPS, à la condition que ces produits et services soient utilisés dans le Nord; enfin, que la TPS ne soit pas imposée sur les voyages effectués dans le Nord, ou n'importe où au Canada, par les résidants du Nord, ni sur les services de transport des marchandises partant de n'importe quel point d'expédition au Canada vers le Nord. En d'autres termes, les résidants du Nord portent un fardeau assez lourd actuellement en vivant dans le Nord et ils demandent une zone d'exemption de la TPS. Cette demande, honorables sénateurs, est amplement justifiée.

Plus tôt, au cours du débat, le sénateur Stollery a rappelé le très honorable John Diefenbaker, dont la politique consistait en un programme d'action positive en faveur du développement du Nord. C'est la politique que devrait poursuivre le gouvernement. C'est la politique que tous les gouvernements ont suivie jusqu'à maintenant. Bon nombre des paiements de transfert que le sénateur Cogger nous a mentionnés s'inscrivent dans le cadre de politiques de gouvernements libéraux antérieurs.

Or, le prix cu combustible, l'un des facteurs qui influe le plus sur le coût de la vie dans le Nord, monte en tièche. On ne parle pas ici d'un luxe dont les gens du Nord pourraient se passer. Toujours est-il que le prix du combustible a beaucoup augmenté. Le sénateur Cogger ne voulais pas l'admettre, mais le transport du combustible depuis le sud du pays sera assujetti à la TPS, et ce coût s'ajoutera au prix du combustible. Cela est inacceptable, honorables sénateurs, si le gouvernement cherche vraiment à favoriser le développement de la région pionnière située au nord du 60e parallèle, le nord du Québec et le Labrador, dans l'intérêt des gens du Nord et de tous les Canadiens.

L'économie canadienne a beaucoup à gagner du développement du Nord. Le gouvernement du Yukon, dont j'ai fait partie, comme le sénateur Lucier s'en souvient sans doute, a su assainir l'économie du territoire grâce au réaménagement de la mine Cyprus Anvil. À ce moment, personne n'avait dit: «Si vous faites cela, il faudra aussi rénover une mine au Québec, en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard.» Quarante pour cent du PIB du Yukon provient de l'exploitation de cette mine. Ce que nous avons fait, c'est restaurer sa viabilité économique. À cette fin, nous avons financé des études et favorisé la stabilité des pentes, la rationalisation de l'emploi fait de cette ressource et l'adoption de meilleures techniques minières. Le gouvernement fédéral a fourni une grande part de l'aide financière, tant et si bien que cette mine est aujourd'hui une entreprise viable et autonome.

Le sénateur Lucier: À laquelle on doit 40 p. 100 de notre activité économique!

Le sénateur Austin: Comme le sénateur le dit, et comme je l'ai mentionné, elle procure au Yukon 40 p. 100 de son PIB.

Honorables sénateurs, le Nord est un lieu unique en son genre, qui n'a d'égale aucune autre région du Canada. Il fait partie de la zone pionnière du Canada et il est la partie des autochtones du Nord, Inuit et Indiens. Il est également devenu la patrie d'un très grand nombre de Canadiens venus du Sud parce qu'ils sont prêts à mettre leur avenir et le bien-être de leur famille en jeu et à contribuer personnellement au développement de cette région.

Honorables sénateurs, cette partie du Canada, et en particulier les Territoires du Nord-Ouest, est unique en ce sens que sa population se compose de beaucoup plus d'autochtones que celle des collectivités du Sud. Nous avons la possibilité, honorables sénateurs, de stimuler le développement social des col-

lectivités du Nord de même que le respect qu'elles nourrissent les unes et les autres envers leur culture.

Le gouvernement ne semble pas saisir ce genre de respect et de progrès, honorables sénateurs. Il semble plutôt épris de dissensions. Il ne semble pas comprendre que des liens sociaux et politiques fondamentaux doivent se tisser au Canada pour que les Canadiens soient optimistes, créateurs et constructifs.

Je me permets de vous rapporter les observations que deux conservateurs ont faites ces tous derniers jours. La *Gazette* du 18 novembre titre: «Stanfield en a ras le bol de l'attitude de l'Ouest». Celui-ci prenait la parole lors d'une conférence sur l'avenir du Canada qui s'est tenue à la faculté de droit de l'Université McGill. L'ancien chef du Parti conservateur du Canada, Robert Stanfield, s'est dit mécontent de l'ouest du Canada. Il a déclaré:

> Peut-être devrions-nous revenir à la situation qui prévalait en 1867 et laisser l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse conclure une entente à laquelle les autres provinces ne pourraient adhérer qu'avec l'approbation des premières.

L'article se poursuit comme ceci:

> ... M. Stanfield s'est dit consterné par le rappel incessant tout au long de la conférence du durcissement apparent de l'opinion publique de l'Ouest à l'égard du Québec, un durcissement que manifeste l'appui populaire pour l'idée d'un Sénat élu qui priverait le Québec d'une représentation traditionnellement forte.
>
> «Les Canadiens de l'Ouest ne veulent tout simplement pas entendre parler des solutions que le Québec et le centre du Canada ont à proposer pour l'avenir de notre pays», a-t-il dit.

L'article se poursuit comme ceci:

> «Nous en avons ras le bol de toute cette affaire», a déclaré M. Stanfield.

Ma foi, honorables sénateurs, comment peut-on réaliser l'unité nationale lorsqu'un important chef conservateur dit en avoir ras le bol de l'attitude des Canadiens de certaines régions?

Le sénateur Frith: Bravo!

Le sénateur Austin: Honorables sénateurs, je représente l'ouest du Canada. M. Stanfield dit qu'il en a assez de l'attitude des gens de l'Ouest et, en appliquant son raisonnement ailleurs, je suis convaincu qu'il en a aussi assez de l'attitude des habitants du nord du Canada.

Honorables sénateurs, un autre exemple de parti qui ne comprend pas quelle est sa tâche nous est donné dans un article où on lit que la députée conservatrice, Pierrette Venne, déclare qu'elle-même et plusieurs autres députés conservateurs québécois de l'arrière-ban ont envisagé d'abandonner le navire et de se joindre aux souverainistes du Bloc québécois, mais qu'ils ont plutôt décidé de se battre pour un Canada à cinq régions.

Le sénateur Murray: C'est exactement ce que veut faire Chrétien.

Le sénateur Austin: Non, il n'a rien dit de la sorte.

Le sénateur Murray: Oui, exactement.

Le sénateur Austin: Nous pourrons discuter de M. Chrétien lorsque vous aurez la parole, sénateur Murray. Je sais que vous n'aimez guère le genre d'arguments que j'avance, mais cela ne me fait rien, je continue. Même si cela vous déplaît, je continuerai quand même.

M^me^ Venne parlait d'un groupe de députés conservateurs qui ont formé un caucus à seule fin de défendre cette position. Elle veut que l'on enlève au gouvernement fédéral beaucoup des pouvoirs qu'il détient actuellement. Elle créerait cinq régions : l'Ontario avec 9,4 millions d'habitants; le Québec et le Labrador avec 6,6 millions. Cet ajout du Labrador est intéressant. Où est le sénateur Marshall? La région de l'Atlantique aurait 2,3 millions d'habitants, incluant Terre-Neuve, mais apparemment sans son territoire du Labrador. Voyez-vous cela, sénateur Petten?

Le sénateur Petten: Je n'arrive pas à le croire.

Le sénateur Austin: Ensuite, les Prairies et les Territoires du Nord-Ouest auraient 4,5 millions d'habitants; et la Colombie-Britannique et le Yukon en auraient 2,5 millions. Que seraient ces régions? Elles seraient des superpuissances régionales détenant des pouvoirs très étendus en matière de culture, d'éducation, de voirie, de police et d'affaires municipales. Elles auraient, honorables sénateurs, le contrôle exclusif des affaires autochtones. Je me demande si le gouvernement demandera leur avis aux autochtones et si ce scénario présenté par le caucus québécois est un «tissu sans couture».

Le sénateur Lucier: Une fois publié, vous ne pouvez plus rien y changer!

● (1740)

Le sénateur Austin: Je me souviens des arguments il y a quelques années lorsque le ministre de l'Énergie du Québec, l'honorable René Lévesque, demandait que toutes les affaires autochtones au Québec soient transférées à la province avec tout l'argent que le gouvernement du Canada dépensait à cette fin dans la province de Québec.

Le sénateur Murray: Parlez-nous donc du Livre blanc de M. Chrétien.

Le sénateur Frith: La dernière chose dont ils veulent entendre parler c'est de la TPS. Parlez-nous de n'importe quoi mais pas de la TPS.

Le sénateur Austin: Revenons à cette demande du caucus québécois: l'Agriculture, l'Emploi et l'Immigration, la Santé, le Bien-être social, les Services sociaux, les Sciences et la Technologie, les Pêches et les Océans, le Travail et les Communications. Ottawa conserverait la compétence exclusive dans 12 domaines.

Le sénateur Steuart: La dette nationale!

Le sénateur Austin: Ça c'est sûr. Les affaires extérieures, l'environnement, la monnaie et la Banque du Canada, la justice criminelle, la sécurité intérieure, les transports maritimes, ferroviaires et aériens.

Le document de madame Venne dit et je cite: «Il existe un vide politique au Canada». Il existe un vide politique quelque part, mais je ne pense pas que ce soit au Canada. Je pense que c'est au caucus conservateur. Je pense que l'attachement des membres du parti d'en face à un système national où nous travaillons tous à une société commune et nous nous respectons et nous nous aidons, est révolu. Je ne veux pas remonter jusqu'à l'époque de John A. Macdonald, mais ce gouvernement

ne comprend tout simplement pas ce que veut dire la recherche d'un consensus; il ne comprend pas ce qu'est le ciment social; il ne comprend pas le travail de liaison qu'il faut faire pour rapprocher les ensembles disparates de ce pays.

Honorables sénateurs, il y a une nouvelle solution pour les Canadiens. Je voudrais citer un autre article de journaux. Le dimanche 18 novembre, le *Ottawa Sun*, qui n'est pas un journal que j'ai l'habitude de citer et je suis descendu bien bas . . .

Le sénateur Murray: En effet.

Le sénateur Austin: La vignette est fascinante. On rapporte, dans cet article, que le député de l'assemblée législative de l'Alberta, Willie Littlechild, s'est fait signifier une assignation vendredi. On l'accuse d'avoir manqué à son devoir en ne représentant pas ses électeurs qui s'opposent à la fameuse TPS.

Voilà une solution intéressante à la portée des Canadiens, honorables sénateurs. Dans chaque circonscription, les Canadiens peuvent intenter des poursuites contre leur député, et contre les sénateurs conservateurs, espérons-le, pour ne pas avoir défendu leurs intérêts à propos de cette mesure législative.

Honorables sénateurs, j'espère que le sénateur Gogger écoutera parce qu'il a tenu des propos erronés vraiment fascinants. L'un des coûts les plus élevés de la TPS dans le Nord sera l'augmentation des frais de transport des voyageurs et des marchandises. Cette taxe suplémentaire sur les transports sera l'une des principales raisons de l'augmentation des prix et de la baisse des revenus dans cette région. La TPS ajoutera carrément 7 p. 100 de plus aux coûts des transports. Sur de nombreuses marchandises, les habitants du Nord ne profiteront pas autant que leurs concitoyens du Sud de cette substitution à la taxe de vente fédérale. Même si le taux de cette dernière est plus élevé que celui de la TPS, la taxe de vente fédérale s'applique généralement au niveau de la fabrication ou de la vente en gros, ce qui n'inclut pas le transport jusqu'au point de vente.

Par contre, le 7 p. 100 de la TPS, s'applique au prix final et donc aux frais de transport des biens et des services. Par conséquent, les habitants du Nord ne profiteront pas de mêmes réductions de prix offertes aux Canadiens qui vivent à proximité des manufactures. Ce qui revient à dire, sénateur Cogger, que vous avez fait fausse route sur toute la ligne. On vous a mal renseigné. On ne vous a pas consacré le temps nécessaire pour bien vous renseigner à ce sujet.

Les représentants du gouvernement territorial ont déclaré, au cours de la réunion du Comité sénatorial des banques et du commerce, qui a eu lieu à Yellowknife, que le coût de la vie dans cette ville était de 33 p. 100 plus élevé qu'à Edmonton, et que cette différence atteignait 40 p. 100 en tenant compte du coût du logement. Pour mieux illustrer ce qui signifie l'application de la TPS à des prix de 33 p. 100 plus élevés en moyenne qu'à Edmonton, permettez-moi de reprendre l'exemple que la Chambre de commerce des Territoires du Nord-Ouest a donné au Comité sénatorial des banques et du commerce. Avant la TPS, les marchandises payées 1 $ à Edmonton coûtaient 1,33 $ à Yellowknife. Ajoutons le 7 p. 100 de la TPS à l'achat des marchandises dans le deux localités en question. Les marchandises achetées à Edmonton coûteront dorénavant 1,07 $ contre 1,42 $ à Yellowknife. Ainsi, si la hausse est de 7c. à Edmonton, elle est de 9c. à Yellowknife. Cet écart s'élargit encore du fait de l'éloignement de la localité, come le sénateur Lucier l'a signalé. Le coût de la vie dans les localités septentrionales comme Grises Fiord peut être plus du double que dans le sud du Canada. De même, le coût de la vie dans certaines localités du Yukon comme Old Crow peut être jusqu'à 60 p. 100 plus élevé qu'à Whitehorse, localité où il est beaucoup plus élevé que dans les localités du Sud.

Honorables sénateurs, bien qu'il soit vrai que les revenus dans le Nord soient supérieurs à ce qu'ils sont dans le Sud, ils n'autorisent pourquoi pas un meilleur niveau de vie à cause des dépenses plus élevées. Non seulement les crédits afférents à la TPS sont-ils trop faibles pour indemniser les septentrionaux de la TPS beaucoup plus élevée qu'ils devront payer, mais le seuil des revenus au niveau duquel les crédits seront récupérés est trop bas.

Honorables sénateurs, j'aurais encore beaucoup à dire. Mes collègues ont présenté des arguments auxquels le gouvernement n'a ni répondu ni n'a pu répondre. Le sénateur Fairbairn nous a donné une excellente idée du fardeau que doivent supporter les septentrionaux. Elle a découvert qu'à Ottawa, une dinde de 25 livres de catégorie A se vend 44 $. L'année dernière, au magasin de la Baie à Iqaluit, une dinde identique se vendait 79 $. Dieu sait combien elle se vend aujourd'hui ou même si on a les moyens d'en expédier à Iqaluit.

Honorables sénateurs, j'appuie la motion du sénateur Watt. Le sénateur Watt, le sénateur Adams, le sénateur Lucier et d'autres sénateurs de ce côté-ci ont présenté des arguments très convaincants. À mon avis, si nos honorables vis-à-vis demeurent silencieux comme ils le font d'habitude au cours du présent débat, c'est qu'ils ne peuvent rien répondre. Ils sont contraints au silence par leur engagement politique. Ils doivent rester sourds et muets quand il s'agit de la TPS. Sénateur Watt, j'ignore pourquoi vous avez fait appel à la conscience du sénateur Murray. Par définition, le leader d'un gouvernement conservateur au Sénat n'a pas de conscience. Il a son intérêt qui ne coïncide pas avec le nôtre. Il doit voir à faire adopter ce projet de loi. Le vôtre est de défendre les habitants, du Nord déjà trop accablés, contre un fardeau encore plus inéquitable. Fort Chimo connaîtra un été de 12 mois avant que ce parti et ce gouvernement ne comprennent véritablement le Nord.

Le 14 novembre, honorables sénateurs, j'ai dit qu'il y aurait un référendum sur la TPS dans la ville de Vancouver. Il a eu lieu le samedi 17 novembre. Le 14 novembre, j'ai dit qu'il était probable qu'environ 85 p. 100 des citoyens de Vancouver votent contre la TPS. La question était simple: êtes-vous en faveur de la TPS? La question a été posée à la suite d'une résolution unanime du conseil municipal de Vancouver. Honorables sénateurs, 85 p. 100 des gens de Vancouver ont dit qu'ils ne sont pas en faveur de la TPS. Les pourcentages ont été les mêmes ou plus forts dans trois autres localités de la Colombie-Britannique qui ont tenu un référendum à ce sujet.

• (1750)

Presque tous les citoyens de la Colombie-Britannique rejettent cette taxe. Pouvez-vous imaginer ce qui arriverait si on tenait ce genre de référendum dans le Nord?

Le sénateur Lucier: Nous aurions 103 p. 100.

Le sénateur Austin: Ce devrait être 130 p. 100 contre.

Je demande à tous les sénateurs de faire un examen de conscience et, surtout, de penser à l'avenir du Canada et de voter en faveur de l'amendement.

Le sénateur Steuart: Honorables sénateurs, j'ai quelques mots à dire à l'appui de cet amendement.

D'abord, je suis impressionné de constater que presque personne de l'autre côté n'a pris la parole au sujet de cette situation extrêmement injuste. La situation est déjà injuste dans le Nord, particulièrement en ce qui concerne les coûts et les conditions de vie auxquels font face les autochtones, les Inuit, les Indiens et les Métis qui habitent ces régions-là. La TPS va rendre cette situation injuste encore pire.

Le sénateur Simard: Des mots, des mots, rien que des mots.

Le sénateur Steuart: Quelqu'un aurait-il laissé une fenêtre ouverte?

Le sénateur Simard: Donnez-nous des faits, comme mon collègue l'a fait.

Le sénateur Steuart: Il appelle ça des faits. Le ministre lui a remis un texte rédigé qu'il n'a même pas été capable de lire. Si quelqu'un lui posait une question, il ne saurait même pas sur quoi elle est fondée. Posez-moi des questions sur les faits dont j'ai parlé et je m'empresserai de vous répondre.

Le sénateur Cogger: Expliquez-nous l'amendement encore une fois.

Le sénateur Steuart: Vous aviez une chance de parler, sénateur. Vouis venez d'une région du Canada qui a été traitée très injustement.

Le sénateur Simard: Vous voulez que je parle?

Le sénateur Steuart: Pourquoi ne pas vous lever et parler au nom de ces gens? Vous restez simplement assis à chahuter des sénateurs qui se lèvent pour tenter de prendre la parole dans ce débat.

Le sénateur Simard: Nous étions là, nous avons rencontré ces gens.

Le sénateur Steuart: Écoutez ceci un instant. Qui a parlé en faveur de cet amendement? Les sénateurs Charlie Watt, Willie Adams et Paul Lucier. Je trouve curieux que nous ayons également écouté des députés des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, mais aucun d'entre eux n'était conservateur. Jamais un sénateur conservateur des Territoires du Nord-Ouest ou du Yukon nommé au Sénat par les conservateurs. Jamais. Vous n'avez pas eu beaucoup de chances, Dieu merci, mais vous ne avez en assez. Et les députés de la Chambre des communes? Pas un. Pourquoi? À cause de votre attitude envers le Nord. Vous devriez agir comme John Diefenbaker ou Mike Pearson ou l'un des premiers ministres depuis les 50 dernières années qui ont tout fait pour le Nord.

Vous aviez une chance de vous lever, d'apporter une contribution et de dire à quel point cette taxe est injuste. Vous auriez pu parler de la terrible injustice de cette taxe, des torts qu'elle cause au Nord, du fait qu'elle réduira à néant toute possibilité d'expansion dans le nord du Canada. Pourtant, pas un mot de quiconque d'entre vous. Rien, sauf un discours rédigé par le ministère des Finances que le sénateur avait peine à lire et qu'il n'a pas compris en le lisant, car il ne voulait pas répondre à une seule question. Il était protégé par l'honorable sénateur du Nouveau-Brunswick, qui prononce rarement un discours; il reste simplement assis à son siège et nous chahute, nous des sénateurs très positifs qui faisons . . .

Le sénateur Simard: Qu'a fait le gouvernement libéral pour le Nord? Vous n'avez jamais rien fait pour le Nord. Vous n'avez jamais réglé les problèmes de cette région. En fait, vous en avez créé.

Le sénateur Steuart: Comment se fait-il que les Canadiens du Nord se soient empressés de se débarrasser de vous aux dernières élections? Eric Nielsen aurait dû se porter à nouveau candidat; le NPD lui aurait fait mordre la poussière. Voilà ce que les Canadiens des Territoires du Nord-Ouest pensaient de vous avant la TPS. Je crois que vous aurez du mal à y faire élire qui que ce soit après la TPS.

Le sénateur Simard: C'est votre parti qui est responsable de la piètre situation du Nord.

Le sénateur Steuart: La version anglaise de notre hymne national parle du véritable Nord, fort et libre, et pourtant les Canadiens du Nord ont souvent l'impression que leur région est constamment oubliée lorsque la politique et les lois sont mises au point. Il suffit à un Canadien du Sud de venir dans une localité de l'Arctique et d'entrer dans un petit magasin pour comprendre de quoi parlent les Canadiens du Nord. Ils ne parlent pas d'articles de luxe, mais bien de choses essentielles à la vie. Le fardeau économique retombe sur des gens qui sont aux prises avec une kyrielle de problèmes dont une faible scolarisation, des emplois rares ou saisonniers, le climat le plus rigoureux en Amérique du Nord, une grave pénurie de logements, un accès très réduit à des programmes de formation, un taux de natalité élevé, de même que des services sociaux insuffisants et de graves perturbations sociales.

Tout cela s'est produit au cours des six ou sept dernières années. Pas étonnant qu'il n'y ait aucun député conservateur dans le Nord. Pour mettre un comble à cette situation extrêmement injuste, vous ajoutez la TPS.

Les honorables sénateurs d'en face disent qu'ils n'ont pas eu de préavis. Je vais vous proposer un marché tout de suite.

Le sénateur Cogger: L'honorable sénateur voudrait-il trancher une différence d'opinions entre le sénateur Kelly et moi? Il prétend que je ne vous ai pas convaincu cet après-midi. Est-ce exact? Je croyais vous avoir convaincu.

Le sénateur Steuart: L'honorable sénateur est riche, il veut cette taxe. Les pauvres et les personnes à revenu moyen détestent la taxe et vous, les conservateurs d'en face, l'aimez car si nous n'avons pas cette taxe et qu'il nous faut payer la dette nationale, vous devrez peut-être payer davantage d'impôts. J'aime bien le sénateur Kelly, mais cela ne m'impressionne pas qu'il soit contre l'amendement.

Voici le marché que je vous propose. Vous dites que vous n'avez pas eu de préavis. Je n'en ai même pas parlé à nos leaders, mais je suis persuadé qu'ils seront d'accord. Levez-vous tout de suite de laissez-moi proposer l'ajournement du débat, sans tenir compte du Règlement, pour deux semaines. Vous aurez la possibilité de préparer tous les arguments que vous voudrez, et nous reviendrons dans deux semaines pour terminer le débat sur l'amendement. Que pourrait-il y avoir de plus loyal?

Le sénateur Frith: Appuyé par le sénateur Simard.

Le sénateur Simard: Pas question.

[Le sénateur Austin.]

Le sénateur Steuart: Il reste sans voix. Je suis tellement persuadé que nous sommes absolument loyaux que je n'ai même pas consulté mes leaders. Nous allons le faire tout de suite. Êtes-vous d'accord?

Le sénateur Doody: Le vote.

Le sénateur Steuart: Ils ne seront évidemment d'accord, aussi vaut-il mieux mettre la question aux voix.

MOTION D'AMENDEMENT—REPORT DU VOTE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, au nom du sénateur MacEachen, le sénateur Watt, appuyé par le sénateur Adams, propose que le projet de loi C-62 ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais que l'annexe du projet de loi soit modifiée, à la page 342, afin d'y inclure un régime particulier pour le Yukon, les territoires du Nord-Ouest, le Nord du Québec et le Labrador, en ajoutant à l'annexe VI — et en numérotant en conséquence — un nouvel intertitre et une nouvelle partie, ainsi qu'il suit:

«YUKON, TERRITOIRES DU NORD-OUEST, NORD DU QUÉBEC ET LABRADOR

1. Les définitins qui suivent s'appliquent à la présente partie

«Labrador» La partie du Labrador qui est située dans la province de Terre-Neuve.

«Nord du Québec» La partie du Québec qui est située au nord du cinquante-cinquième degré de latitude nord.

2. La fourniture d'un produit, d'un service ou d'un bien effectuée dans les limites du Yukon, des territoires du Nord-Ouest, du Labrador ou du Nord du Québec.

3. La fourniture d'un produit, d'un service ou d'un bien effectuée à un résident du Yukon, des territoires du Nord-Ouest, du Labrador ou du Nord du Québec, pour être consommé ou utilisé principalement au Yukon ou dans les territoires du Nord-Ouest.

4. La fourniture d'un service de transport qui a commencé ou se termine au Yukon, dans les territoires du Nord-Ouest, au Labrador ou dans le Nord du Québec.»

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Honneur le Président: Que les sénateurs qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Son Honneur le Président: Que les sénateurs qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Et deux sénateurs s'étant levés:

L'honorable William J. Petten: Honorables sénateurs, conformément au paragraphe P-3*a*) des dispositions provisoires du Règlement, je demande que la mise aux voix soit reportée jusqu'à 17 h 45 le prochain jour de séance.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je pense qu'il n'est pas nécessaire d'ajourner le débat. Par conséquent, je propose que tous les autres points restent au Feuilleton.

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 15 novembre 1990

PAGE

La Loi sur la taxe d'accise
Le Code criminel
La Loi sur les douanes
Le Tarif des douanes
La Loi sur l'accise
La Loi de l'impôt sur le revenu
La Loi sur la statistique
La Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (Projet de loi C-62)
Projet de loi modificatif

Suite du débat sur la troisième lecture—Motion d'amendement.
Le sénateur Watt 3819
Le sénateur Fairbairn 3822
Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough) 3823
Le sénateur Adams 3825
Le sénateur Lucier 3825
Le sénateur Fairbairn 3828
Le sénateur Stollery 3832
Le sénateur Austin 3835
Le sénateur Cogger 3835
Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough) 3835

Affaires étrangères

Autorisation au comité de sieger en même temps que le Sénat.
Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough) 3836

PAGE

La Loi sur la taxe d'accise
Le Code criminel
La Loi sur les douanes
Le Tarif des douanes
La Loi sur l'accise
La Loi de l'impôt sur le revenu
La Loi sur la statistique
La Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (Projet de loi C-62)
Projet de loi modificatif

Suite du débat sur la troisième lecture—Motion d'amendement—Reprise du débat. Le sénateur Cogger 3836
Le sénateur Buckwold 3837
Le sénateur Lucier 3837
Le sénateur Simard 3838
Le sénateur Adams 3838
Le sénateur Austin 3838
Le sénateur Murray 3840
Le sénateur Frith 3840
Le sénateur Steuart (Prince Albert-Duck Lake) 3840
Report du vote sur la motion d'amendement 3842
Son Honneur le Président 3842
Le sénateur Petten 3843

Les travaux du Sénat

Le sénateur Doody 3843

LE SÉNAT

Le mardi 20 novembre 1990

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prières.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-62

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, j'ai des pétitions qui ne me viennent pas du Québec en particulier mais qui sont tout à fait appropriées parce qu'elles nous arrivent du Grand Nord et en particulier d'Igloolik. C'est une petite communauté de moins de 1 000 habitants, où, comme le faisait remarquer un de mes collègues, j'ai eu le plaisir d'aller passer la semaine de Pâques cette année. Cela m'a convaincu tout à fait que les arguments que vous avez entendus hier au sujet de la vie difficile des gens du Nord, de la vie coûteuse des gens du Nord ne sont pas du tout exagérées mais parfaitement fondées.

Je me permettrai de vous lire la petite lettre qui accompagne la pétition d'Igloolik. Elle est adressée à l'Honorable Sénat du Canada.

[*Traduction*]

> À qui de droit,
>
> Au nom de la direction et du personnel, du conseil d'administration et des 200 membres de notre coopérative et de leur famille immédiate, nous voulons que vous sachiez que nous sommes contre le projet de TPS du gouvernement fédéral. Nous croyons fermement que cette taxe ne fera qu'alourdir le fardeau des gens du Nord qui, en raison de leur situation géographique, sont déjà aux prises avec le coût de la vie le plus élevé au Canada.
>
> Bien à vous,
>
> Isaac W. Gullage, gérant
>
> Coopérative d'Igloolik

[*Français*]

Honorables sénateurs, je vais vous lire seulement quelques noms. Une des raisons pour se faire, c'est qu'ils sont difficiles à prononcer pour quelqu'un qui n'est pas un Inuit.

[*Lecture des noms des signataires*[

De toute façon, il y a quelques noms qui sont écrits en Inuktituk, la langue des Inuit. Ceux-là, je les oublie complètement!

[*Lecture des noms des signataires*]

Ces gens font partie d'une coopérative du Grand Nord. Ils seront frappés deux fois par cette taxe.

[*Lecture des noms des signataires*]

Il y a des noms que je ne peux pas vous lire. C'est terrible!

[*Lecture des noms des signataires*]

• (1410)

Suit un certain nombre de nom écrits en Inuktituk. Ceux-là, je n'essaie même pas de vous les lire.

[*Lecture des noms des signataires*]

Maintenant j'ai une autre pétition qui vient toujours du Grand Nord, cette fois de Resolute Bay.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'en ai d'autres qui viennent de Pond Inlet. Je vais vous en lire quelques-uns.

[*Lecture des noms des signataires*]

Je m'excuse . . . Ces gens de Pond Inlet, je leur demande pardon, mais l'écriture est plus difficile. Il y a même toute une pétition qui est écrite en Inuktituk. Elle vient de Repulse Bay.

[*Lecture des noms des signataires*]

Il doit y avoir une société distincte par là sûrement!

• (1420)

[*Lecture des noms de signataires*]

C'est toujours à Rankin Inlet.

[*Lecture des noms des signataires*]

Voilà pour Rankin Inlet; j'en ai une autre de Iqaluit, un centre administratif plus important bien que ce soit quand même assez petit. C'est un endroit où le coût de la vie est extrêmement élevé.

[*Lecture des noms des signataires*]

C'était autrefois Frobisher Bay, c'est maintenant Iqaluit.

[*Lecture des noms des signataires*]

• (1430)

Le sénateur Hébert: Maintenant je vais faire quelque chose d'inusité qui devrait plaire aux sénateurs d'en face. Pour la première fois depuis le début, j'ai reçu une pétition en faveur de la TPS. Ce n'est pas dans mon habitude d'en déposer, puisque je n'en reçois jamais. Mais comme c'est quelque chose d'inattendu, je me suis dit qu'en toute conscience je devrais la déposer. C'est la seule que j'ai reçue, je dois la déposer!

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Tremblay: C'est quelqu'un qui n'est pas très aimé.

Le sénateur Hébert: Alors, ils doivent, oui. Alors c'est une monsieur Gérard Godin.

[*Lecture des noms des signataires*]

Il prend la peine de dire: Je suis pour la TPS - car il ne faut pas rêver en couleur, il manque un «r», mais, le jour on devra payer. Aussi bien payer tout de suite.» Voila un citoyen exemplaire qui fait partie du 15 p. cent de la population encore en faveur de la TPS. Mais, comme c'était la première pétition en faveru de la TPS, et la seule que j'aie reçue jusqu'à ce jour, j'en pensé que je devais en toute honnêteté la déposer. Et je la dépose.

Le sénateur Tremblay: Quels sont les noms sur la pétition?

Le sénateur Hébert: Bien, il y a juste un nom. Ce n'est pas une très grosse pétition, je fais ce que je peux. C'est la seule que j'aie reçue et il y a un seul nom sur la pétition. J'ai

l'impression qu'il n'a pu trouver personne, même dans sa famille immédiate. Il est tout seul.

En voici une plus réconfortante et qui est signée par 310 citoyens de la région de Mistassini au Lac St-Jean. Ils demandent au Sénat, évidement, de rejeter le projet de loi sur les produits et services. Alors on voit les noms de . . .

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1440)

Le sénateur Hébert: J'ai toujours le temps. J'ai une pétition signée par 40 résidents de l'Avenir, province de Québec, des gens qui s'opposent au projet de loi sur la taxe sur les produits et services.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'en en des dizaines et des dizaines de milliers d'autres mais je vais maintenant m'arrêter.

[*Traduction*]

● (1450)

L'honorable Lorna Marsden: Honorables sénateurs, j'ai de nombreuses pétitions signées par des citoyens qui protestent contre la taxe sur les produits et services proposée qui, à leur avis, est injuste et devrait être remplacée par une véritable réforme fiscale.

(*Lecture des noms des signataires*)

Honorables sénateurs, j'ai une autre pétition.

(*Lecture des noms des signataires*)

Honorables sénateurs, j'ai encore une autre pétition.

(*Lecture des noms des signataires*)

● (1500)

(*Lecture des noms des signataires*)

J'ai un certain nombre de pétitions à présenter.

(*Lecture des noms des signataires*)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Le sénateur me laisserait-il la parole?

Honorables sénateurs, le projet de loi C-87, qui figure au *Feuilleton*, traite des anciens combattants, un sujet qui a déjà fait l'objet de discussions des deux côtés de cette enceinte, surtout entre les sénateurs Marshall et Neiman. Je crois qu'ils ont convenu, avec l'accord de leur caucus respectif, d'interrompre maintenant nos délibérations pour étudier brièvement, et peut-être approuver ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, pour pouvoir ensuite le renvoyer au comité. Je crois savoir que le Comité des affaires sociales doit entendre le ministre à 16 heures. Nous avons l'habitude d'examiner tous les projets de loi en comité, et le comité en question pourrait fort bien en faire rapport cet après-midi même; nous pourrions alors franchir toutes les étapes de cette étude aujourd'hui, si tout se déroule selon l'accord intervenu entre les sénateurs Marshall et Neiman.

Si le sénateur Marsden, présidente du comité en question, accepte, nous pourrions interrompre nos délibérations maintenant.

Avec le consentement unanime du Sénat, Votre Honneur pourrait passer à l'article 5 de l'ordre du jour pour nous permettre de procéder au débat de deuxième lecture de cette mesure selon les modalités que je viens de proposer.

Son Honneur le Président suppléant: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs, pour passer à l'étude de article 5? La permission est-elle accordée?

Des voix: Oui.

Le sénateur Frith: Et il est entendu que nous reviendrons à nos moutons une fois l'étude de cette mesure terminée.

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, êtes-vous quand la deuxième lecture de ce projet de loi sera terminée, nous reviendrons à la présentation des pétitions?

Des voix: D'accord.

LA LÉGISLATION CONCERNANT LES ANCIENS COMBATTANTS

PROJET DE LOI MODIFICATIF—DEUXIÈME LECTURE

Permission ayant été accordée de passer à l'article 5 de l'ordre du jour:

L'honorable Jack Marshall propose: Que le projet de loi C-87, Loi portant modification de la législation concernant les anciens combattants, soit lu pour la deuxième fois.

—Honorables sénateurs, j'ai le plaisir de présenter un projet de loi qui, j'en suis sûr, sera bien reçu par les anciens combattants et les personnes à leur charge. Le projet de loi C-87 est un autre exemple qui montre que le ministère des Anciens combattants s'adapte aux changements.

Avant de parler du projet de loi comme tel, je voudrais vous transmettre le message du ministre des Anciens combattants qui m'a chargé de vous remercier de toute l'attention que vous avez portée aux affaires touchant les anciens combattants.

Le ministre et ses collaborateurs étudient de près les points de vue présentés au Sous-comité sénatorial des affaires des anciens combattants et liront avec grand intérêt le rapport sénatorial qui paraîtra bientôt.

Honorables sénateurs, vous savez sans doute que les Communes ont étudié le projet de loi C-87 aux étapes de la deuxième lecture, du comité plénier et de la troisième lecture le 12 octobre. En outre, après le renvoi du projet de loi C-87 au comité des Communes, des représentants des principales associations d'anciens combattants du Canada—la Légion royale canadienne, le conseil national des anciens combattants du Canada ainsi que les groupes d'anciens combattants des trois forces, qui ensemble représentent la majorité des anciens combattants du pays — ont étudié le projet de loi et fait des recommandations, lesquelles ont toutes été incorporées au projet de loi.

Vous pouvez donc voir, honorables sénateurs, que le projet de loi C-87 a été approuvé par tous les partis aux Communes et qu'il a l'agrément des organismes qui représentent les anciens combattants.

Honorables sénateurs, le projet de loi C-87 modifie un grand nombre de lois fédérales. La plupart des modifications sont de nature administrative; elles clarifient des formulations obscures et débarrassent généralement les lois des éléments inutiles qui se sont accumulés au fil des ans. C'est pourquoi je ne souleverai que quelques points.

Le premier traite de l'administration de comptes qui sont pris en charge par le ministère des Anciens combattants et des tierces parties, lorsque les anciens combattants ne sont pas en mesure de voir à leurs propres affaires et que quelqu'un doit s'assurer que le chèque mensuel de pension d'invalidité ou d'allocation aux anciens combattants est déposé à la banque et que les comptes sont payés.

À une certaine époque, le ministère des Anciens combattants administrait 10 000 de ces comptes, mais on a jugé qu'il était davantage dans l'intérêt de l'ancien combattant qu'un parent ou un ami s'en occupe. Avec le temps, le nombre de comptes réellement administrés par le ministère a donc été réduit à un millier, environ.

Aucun intérêt n'est versé dans ces comptes. Ils étaient traités comme on avait l'habitude de traiter un compte-chèques, à la banque. Un services était offert et ce service était payé par la renonciation aux intérêts. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Presque tous les comptes bancaires accumulent des intérêts. Le projet de loi C-87 permettre au gouvernement de faire de même.

On prévoit que le gouvernement versera environ 3,5 millions de dollars aux titulaires de ces comptes. Le paiement des intérêts sera rétroactif au début de l'année.

Honorables sénateurs, je dois préciser qu'au cours des discussions qu'a tenues notre sous-comité avec les différents services intéressés de l'Île-du-Prince-Édouard, lorsque nous avons rencontré le directeur de chacun des services relevant du ministère, c'est le sénateur Bonnell qui a constamment fait valoir la cause de ces nombreux anciens combattants qui n'étaient pas en mesure de voir à leurs affaires et à qui aucun intérêt n'était versé, sans qu'aucun travail d'administration ne soit fait dans leur compte.

C'est de cela que je parle quand je dis que le projet de loi C-87 est un exemple des démarches faites par le ministère des Anciens combattants pour s'adapter à la situation. On ne l'avait jamais fait auparavant, mais on corriger maintenant la situation. On aurait peut-être dû le faire il y a longtemps.

● (1510)

La deuxième modification majeure affecte également les comptes administrés. Ce n'est pas rare qu'un ancien combattant meurre intestat ou sans laisser d'héritiers. D'habitude, les fonds non réclamés sont versés dans la caisse de revenus généraux, mais la Légion royale canadienne, entre autres, affirme que ces fonds d'anciens combattants devraient continuer de servir à d'autres anciens combattants. Elle a fait valoir que, à cause des liens spéciaux entre ceux qui ont fait la guerre, les anciens combattants préfèrent que leur héritage serve à aider leurs confrères au lieu d'être versé dans un compte anonyme du gouvernement.

Le ministre des Affaires des anciens combattants appuie cette proposition. C'est pourquoi le projet de loi C-87 crée un fonds spécial afin d'utiliser les fonds non réclamés pour aider les anciens combattants et leurs familles qui sont dans le besoin.

On ne saurait dire combien d'argent va s'accumuler dans le fonds chaque année. Cela dépend du nombre d'anciens combattants qui meurent sans laisser d'héritiers et de la valeur des héritages.

[Le sénateur Marshall.]

Honorables sénateurs, il y a deux autres changements importants.

Le premier va aider les veufs et les veuves de ce qu'on appelle les pensionnés de la catégorie 21, ceux qui reçoivent un montant forfaitaire plutôt qu'un chèque de pension mensuel parce que leur invalidité est inférieure à 5 p. 100. Néanmoins, ils ont droit à une allocation mensuelle si la maladie les oblige à avoir de l'aide à la maison.

Auparavant, cette allocation d'aide n'était plus payable un mois après le décès d'un pensionné de catégorie 21. Les autres veufs et veuves qui touchent une pension d'invalidité ont droit à cette prestation jusqu'à un maximum d'un an. Aux termes du projet de loi C-87, les veufs et les veuves de la catégorie 21 auront le même droit.

Honorables sénateurs, cette modification montre que le gouvernement ressent beaucoup de compassion pour les veufs et les veuves récemment éprouvés.

Le sénateur Frith: N'exagérez pas!

Le sénateur Marshall: Le gouvernement estime qu'un conjoint éploré a bien assez de soucis sans avoir à faire face encore à des difficultés financières. Voilà pourquoi le ministère des Anciens combattants accorde un délai d'un an aux veuves et aux veufs avant de réduire ou d'éliminer leurs prestations. Il a déjà agi ainsi dans le cas des pensions d'invalidité. Quand un ancien combattant mourait, les prestations étaient éliminées le mois suivant. Un amendement a par la suite été adopté afin de permettre au veuf ou à la veuve de toucher la pension d'invalidité pendant un an afin de lui permettre de s'adapter à sa nouvelle situation.

L'été dernier, le ministre des Anciens combattants a annoncé que le conjoint survivant inscrit au programme pour l'autonomie des anciens combattants continuerait de bénéficier de l'aide à l'entretien paysager et à l'entretien ménager pendant toute une année à compter du décès de l'ancien combattant.

Le dernier élément que je souhaite vous signaler est l'élimination de l'évaluation des ressources dans le cas des parents pensionnés d'enfants handicapés. Les parents pensionnés d'enfants qui fréquentent l'école n'éprouvent pas autant de difficultés, et le ministre des Anciens combattants a estimé qu'il est grand temps que les enfants handicapés bénéficient du même traitement.

Ainsi que je l'ai dit, honorables sénateurs, les autres dispositions du projet de loi, bien que fort longues, sont de nature administrative. Les fonctionnaires du ministère et les représentants des associations d'anciens combattants ont su éliminer les carences du projet de loi C-87 avant que le gouvernement ne le présente à la Chambre des communes.

Lors du débat du 12 octobre, l'opposition s'est plainte de certains aspects qui ne figurent pas dans le projet de loi. Le ministre des Anciens combattants a répondu qu'un comité spécial de représentants d'associations d'anciens combattants avait déjà été constitué pour étudier par exemple le statut des marins marchands et d'autres affaires liées aux avantages accordés aux anciens combattants.

Honorables sénateurs, je sais que le ministre des Anciens combattants et les anciens combattants partout au Canada vous pouraient gré d'adopter ce projet de loi dans les plus brefs

délais. Je vous signale ce projet de loi qui offre aux anciens combattants de nouveaux avantages, qui élimine certaines anomalies, qui améliore le libellé et qui rend la loi plus facile à appliquer au nom des anciens combattants.

Son Honneur le Président: Sénateur Neiman.

L'honorable Joan Neiman: Je sais gré au sénateur d'avoir si bien expliqué les dispositions importantes du projet de loi C-87. Je n'aurai pas besoin de les expliquer à nouveau.

L'honorable Gerald Merrithew, le ministre des Anciens combattants, a eu la bonne idée de déposer le projet de loi C-87 juste avant notre jour national du souvenir, jour au cours duquel lequel nous rendons hommage aux Canadiens qui ont servi, combattu et perdu la vie dans les deux grandes guerres et la guerre de Corée. À cetre occasion, nous avons également rendu hommage aux survivants, certains apparemment indemnes, certains physiquement handicapés pour le reste de leurs jours, et d'autres enfin qui semblent s'en être bien sortis mais dont les expériences, comme celles des prisonniers de guerre des Japonais, les ont marqués physiquement, mentalement et émotivement. Bien souvent, ces effets ne se sont manifestés qu'après plusieurs années et il a fallu encore plus de temps à de nombreux gouvernements pour se rendre compte que ces anciens combattants avaient eux aussi été marqués par la guerre et qu'ils méritaient la reconnaissance, les soins et les dédommagements consentis plus tôt à d'autres anciens combattants.

Malheureusement, il existe encore de nombreux secteurs où notre dette à l'égard des anciens combattants n'a pas été pleinement et correctement reconnue et notre gouvernement semble avoir pris des mesures avec une lenteur irritante en vue de faire amende honorable. Le projet de loi C-87 est un autre pas, petit mais important, dans la bonne voie.

Le projet de loi C-87 peut sembler quelque peu long et compliqué mais, comme nous l'a expliqué le sénateur Marshall qui préside le Sous-comité sénatorial des affaires des anciens combattants et qui a travaillé inlassablement et constamment pendant de nombreuses années pour le compte des anciens combattants, il ne renferme que trois modifications importantes concernant les prestations de pension et leur administration; les autres sont des mesures d'ordre administratif non controversées visant à assurer l'uniformité, à améliorer la formulation et à rationaliser les procédures. Je souhaiterais vraiment, comme le sénateur Marshall, j'en suis sûr, qu'il contienne plusieurs autres dispositions plus importantes qu'on réclame depuis longtemps. À mesure que vieillissent les anciens combattants, leurs besoins et ceux de leurs personnes à charge augmentent. Donc, l'aide du gouvernement devrait augmenter en conséquence. D'autre part, parce que le nombre des personnes à notre charge diminue chaque année, on n'enregistre pas une grande différence dans les deniers publics dépensés, que nous ne devrions en aucun cas donner à contre cœur.

Les amendements proposés au projet de loi C-87 sont d'une nature telle que nous pouvons tous les approuver et ce sont ceux que diverses associations d'anciens combattants réclament depuis plusieurs années. Cependant, je voudrais prendre quelques minutes pour examiner avec vous certains des problèmes que les gouvernements successifs n'ont pas résolus. Pour n'en mentionner que quelques-uns:

Les conséquences des dispositions de récupération sur les prestations des pensionnés dans le projet de loi C-28, qui vient d'être adopté par le Parlement, restent à évaluer. De plus, quelles conséquences la TPS, si elle est adoptée, aura-t-elle sur leurs revenus? Nous aurons peut-être des réponses à ces questions quand le projet de loi C-87 sera envoyé en comité.

Je crois comprendre également qu'on impose toujours une limite au nombre de jours de traitements médicaux autorisés aux pensionnés, et cela est très dur pour ceux qui ont de faibles revenus. Je suis certain que tous les Canadiens voudraient que ces pensionnés bénéficient d'une aide médicale illimitée pendant aussi longtemps qu'ils en auront besoin.

Actuellement, la veuve d'un retraité n'a pas droit aux augmentations des prestations consenties après le décès de son époux. Cela est extrêmement injuste, parce que, non seulement elle a perdu son mari plus tôt, mais elle doit subvenir à ses besoins avec moins d'argent et un dollar qui perd de sa valeur chaque année. Il faut corriger cette injustice au plus tôt.

Étant donné les épreuves que vivent de nombreux anciens combattants canadiens qui ont choisi de vivre à l'étranger après leur service de guerre, il faut rapidement trouver une solution définitive à leur problème. Mentionnons en particulier le cas de nombreux anciens combattants qui ont décidé, pour des raisons personnelles, de rester ou de retourner vivre en Grande-Bretagne après la Seconde Guerre mondiale, souvent parce qu'aucun emploi ne les attendait au Canada.

• (1520)

La Loi sur les allocations aux anciens combattants précise bien que les anciens combattants, ou leur veuve, doivent résider au Canada pour pouvoir demander une allocation; ou encore si l'allocation doit être versée à l'étranger, le bénéficiaire doit avoir résidé au Canada pendant douze mois consécutifs. Le sénateur Marshall, qui a travaillé pendant des années pour corriger la situation et persuader le gouvernement de modifier ces dispositions irréalistes et rigoureuses, pourrait nous raconter la misère noire dans laquelle vivent certains anciens combattants du Canada et leur famille outre-mer, des gens qui n'ont tout simplement pas les moyens de rentrer au Canada pour demander les allocations qui leur reviennent de droit, ce que les dispositions actuelles les obligent à faire.

C'est une honte de voir nos anciens combattants et leur famille dépendre de la charité et des maigres aumônes que leur versent les associations de bienfaisance qui cherchent à les aider quand notre gouvernement refuse de le faire. Tous les anciens combattants et toutes les associations d'anciens combattants devraient accroître les pressions qu'ils exercent sur le gouvernement pour faire modifier ces conditions inhumaines.

Enfin, les honorables sénateurs me permettront de leur rappeler les hommes de la marine marchande qui étaient au service du Canada et de ses alliés au cours de la Seconde Guerre mondiale et qui ont réussi à survivre. Le contre-amiral Leonard W. Murray, qui fut à une époque l'un de mes supérieurs au quartier général de la marine à Ottawa, disait, lorsqu'il est devenu commandant en chef de la zone canadienne de l'Atlantique nord-ouest:

> Il ne faut pas s'y tromper, les vrais vainqueurs de la bataille de l'Atlantique n'ont pas été les marins ou les pilotes, mais les hommes de la marine marchande.

Les hommes de la marine marchande canadienne ont tous été volontaires dans les premières et les pires années de la guerre. En 1939, le Canada n'avait que 37 navires de haute mer et 1 400 marins. À la fin du conflit, il comptait 180 navires et 10 000 marins malgré les lourdes pertes en navires et en hommes subies au cours de la guerre.

J'ai sous les yeux la liste de 72 navires qui ont été torpillés et peredus, souvent avec tout l'équipage. Un grand nombre d'autres ont été avariés, et il y a eu là aussi des pertes de vie, mais ils ont été réparés et remis en service.

Comme auxiliaire féminine, j'ai travaillé pour le directeur des officiers, chargé de tous les officiers des forces navales depuis l'enrôlement et la formation jusqu'à la mort ou à la libération en passant par le service. Chaque notification de la perte d'un officier était accompagnée d'une liste des victimes parmi les marins et d'un autre rapport donnant les détails sur le convoi et la liste des navires perdus ou avariés, y compris les navires de la marine marchande.

L'année 1942, celle où je suis arrivée à Ottawa, a été la pire de toutes dans l'Atlantique nord. Nous ne recevions ni le nombre ni les noms des victimes de la marine marchande, parce que celle-ci relevait du ministère des Transports. Mais nous savions que les chiffres étaient consternants. Je viens de relire des statistiques; dans la marine marchande, c'est le quart des marins qui avaient été victimes de la guerre jusque là. Lorsque le vent a tourné de notre côté dans la bataille de l'Atlantique, le ministre des Transports de l'époque, l'honorable J.E. Michaud a déclaré, en avril 1943:

> La marine marchande est presque devenue la quatrième arme de nos forces combattantes et, malgré la réticence de ces marins à se vanter de leurs exploits héroïques, ce n'est que justice envers eux et leurs familles que les Canadiens sachent ce qu'ils accomplissent.

Je ne pense pas que l'on ait jamais assez reconnu les sacrifices et les exploits héroïques de nos marins marchands. Il est certain que ceux qui ont survécu n'ont jamais obtenu la même reconnaissance et le même traitement que les membres des forces armées après la guerre, notamment en ce qui a trait aux indemnités de départ, aux pensions d'invalidité, à l'éducation, aux bénéfices de pension, ainsi qu'aux services médicaux. Les marins marchands ont aussi été victimes de bien d'autres injustices; certaines ont été corrigées au fil des années, du moins en partie, mais d'autres persistent toujours.

Il y a quelques années, la Croix d'argent a été décernée aux mères des marins marchands qui sont morts en service. Toutefois, malgré des demandes répétées, le gouvernement n'a pas encore commandé la préparation d'un livre souvenir pour commémorer la contribution de ces hommes. Le gouvernement de l'URSS a au moins érigé un monument, à Mourmansk, pour souligner la contribution des marins marchands qui ont fait tant de voyages difficiles pour assurer la survie des citoyens russes au cours de ces années terribles.

Le plus grand obstacle à l'élimination de toute discrimination dans le traitement que nous réservons aux rares marins marchands qui restent, ainsi qu'à leurs familles, est le refus persistant du gouvernement—et je parle de tous les gouvernements depuis la Deuxième Guerre Mondiale—de reconnaître la contribution de ces marins en les englobant dans cette désignation magique qu'est l'expression «ancien combattant». Cet entêtement du gouvernement persiste malgré le fait que les États-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne ont tous deux modifié leurs lois il y a des années afin d'accorder la même reconnaissance et les mêmes avantages aux marins marchands qu'aux anciens combattants ayant fait partie deleurs forces armées. En outre, nos propres associations d'anciens combattants sont enfin toutes d'accord pour que les marins marchands soient traités comme des «anciens combattants», même s'ils ne tombent pas sous la définition de l'expression telle qu'elle a été établie il y a des années dans diverses lois fédérales visant les forces armées.

J'ai été quelque peu perturbé à la lecture de la transcription d'une entrevue donnée à la station radiophonique CBO, le 7 novembre dernier, par le ministre des Anciens combattants. À cette occasion, l'honorable Merrithew a répété qu'il n'était pas encore prêts à modifier le statut des marins marchands, parce que ceux-ci n'ont pas servi dans les forces militaires et qu'ils n'ont pas été assujettis au code de discipline militaire. Pourtant, il ne fait aucun doute que ces derniers ont été assujettis à un code aussi rigoureux—celui du dévouement à l'extrême, des misères, voire même de la mort afin d'assurer la victoire des alliés au cours de la guerre.

Permettez-moi de vous lire un passage d'un article de Lyndon Jones paru dans *The Whig-Standard* du 6 novembre sous le titre «Les vétérans de la marine marchande luttent pour une reconnaissance bien méritée.» Voici ce passage:

> C'est la marine marchande qui a ravitaillé le peuple britannique, l'approvisionnement en produits alimentaires, en matières premières pour faire tourner ses usines, en armes pour équiper les armées constituées en Angleterre, en essence et en pétrole pour faire fonctionner ses véhicules et ses moteurs.
>
> Les braves de la marine marchande ont affronté des tempêtes atroces et un danger constant en sillonnant les océans, souvent sans escrote, dans des Victory ships, des Liberty ships, des Park ships, des bateaux-citernes, des bateaux de canal, des tranps et des paquebots. Les hommes qui se trouvaient à bord de ces navires se rendaient compte que, souvent sans protection, ils constituaient une cible parfaite pour les sous-marins de poche allemands qui pouvaient s'approcher dans l'obscurité, choisir leur victime puis disparaître.
>
> Lorque les torpilles atteignaient leur but, ceux qui n'étaient pas tués sur le coup sautaient dans une mer glaciale souvent démontée et recouverte d'une couche gluante de mazout.
>
> Lorsque les torpilles atteignaient leur but, ceux qui n'étaient pas tués sur le coup sautaient dans une mer glaciale souvent démontée et recouverte d'une couche gluante de mazout. Certains marins dérivaient pendant des jours harcelés par le froid, la faim et la soif. Ceux qui avaient de la chance étaient sauvés par un navire de passage, les autres disparaissaient sous les flots. Parmi ceux qui ont été recueillis, près de 200 ont passé des périodes allant jusqu'à quatre ans dans des camps de prisonniers de guerre.

● (1530)

> Il n'est pas exagéré de dire que sans ces hommes et les cargaisons qu'ils ont amenées à bon port à travers des

eaux infestées de sous-marins ennemis, nous n'aurions pas pu gagner la guerre. La navigation en convoi fut une expérience complètement neuve pour ces marins qui, avant la guerre, avaient l'habitude de voguer à loisir sur l'immensité des flots. Les capitaines durent apprendre à manœuvrer dans des eaux encombrées, sans feux, sans radio et sans aides à la navigation, en sachant qu'un moment d'inattention pouvait entraîner un abordage catastrophique.

Beaucoup de ces courageux marins naviguaient à bord de vieux navires équipés de vieux moteurs usés. Les mécaniciens devaient soigner particulièrement les moteurs en évitant toute fumée qui aurait révélé la présence du convoi et en s'abstenant d'actionner les pompes de cale afin de ne pas laisser des traces d'huile révélatrices à la surface de l'océan.

Le plus curieux dans toute cette histoire, c'est que malgré des pertes épouvantables, les hommes de la marine marchande sont constamment revenus à bord de leurs navires pour poursuivre leurs efforts. N'est-il donc pas temps de reconnaître à ces braves le statut d'anciens combattants qu'ils ont si bien mérité?

Je sais que le ministre comparaîtra devant le Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie cet après-midi pour répondre à des questions concernant le projet de loi C-87. J'espère que vous lui poserez cette question et que vous lui demanderez pourquoi il pense qu'on devrait reporter cette affaire encore une fois en la renvoyant aux diverses organisations d'anciens combattants pour qu'elles l'étudient, bien qu'elles aient déjà dit qu'elles appuyaient le changement. Peut-être que, si nous acceptons d'adopter le projet de loi C-87 cet après-midi, le ministre s'engagera à nous envoyer, avant le prochain jour du Souvenir, une autre mesure législative qui corrigera les divergences que j'ai mentionnées— ainsi que d'autres que je n'ai pas pris le temps d'expliquer en détail —et, par dessous tout, les injustices qui ont été imposées aux marins marchands. Souvenons-nous, dans nos gestes et non seulement dans nos paroles, de ceux qui se sont battus et qui ont donné leur vie pour nous et pour notre pays.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Marshall: Honorables sénateurs . . .

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, je veux vous rappeler que, si le sénateur Marshall parle maintenant, cela aura pour effet de clore le débat à l'étape de la deuxième lecture.

Le sénateur Marshall: Honorables sénateurs, je veux féliciter le sénateur Neiman d'avoir donné des détails concernant nos marins marchands. Même si cette question ne figure pas dans le projet de loi, elle est de la plus haute importance. Je ne veux pas dévoiler les secrets du rapport du sous-comité sénatorial, mais je peux dire au sénateur qu'une bonne partie de ce rapport porte sur la cause des marins marchands. Toutes les organisations représentant les marins marchands ont témoigné devant le comité, et nous avons pu envoyer des exemplaires du compte rendu des délibérations à quelque 500 organisations et marins marchands. Elle peut être certaine que nous ferons tout ce qui est possible de faire pour exhorter le ministre à corriger une injustice qui aurait dû être corrigée il y a longtemps.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la deuxième fois.)

RENVOI AU COMITÉ

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Marshall, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.)

AFFAIRES SOCIALES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

AUTORISATION AU COMITÉ DE SIÉGER EN MÊME TEMPS QUE LE SÉNAT

Permission ayant été accordée de revenir aux avis de motion:

L'honorable Lorna Marsden: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)*a*) du Règlement, je propose:

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à siéger à seize heures, le mardi 20 novembre 1990, même si le Sénat siège à ce moment-là, et que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

Son Honneur le Président suppléant: L'autorisation est-elle accordée, honorables sénateurs?

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, nous ne proposons pas de poursuivre la lecture de pétitions à ce moment. Comme nous sommes revenus aux avis de motion, et que je sais que le sénateur Grafstein veut donner un avis de motion, je propose donc qu'il le fasse maintenant.

Des voix: D'accord.

LE SÉNAT

LA LÉGITIMITÉ DES NOMINATIONS FAITES EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DE LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867—SON EFFET SUR LE PARLEMENT—LE RENVOI DES QUESTIONS À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, je donne avis que jeudi prochain, le 22 novembre, je proposerai:

Que le Sénat exige que le Gouvernement mette fin à l'incertitude qui existe quant à la légitimité des huit sénateurs nommés en vertu de l'article 26 de la *Loi constitutionnelle de 1867* et quant à l'effet de ces nominations sur la composition et la validité constitutionnelle du Parlement (cette incertitude ayant été créée par des décisions contradictoires rendues par les Cours suprême de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick) en soumettant immédiatement ces questions à la Cour suprême du Canada.

PÉRIODE DES QUESTIONS
L'ÉNERGIE
ANNULATION DU PROJET SCOTIA SYNFUELS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, le leader du gouvernement peut-il jeter un peu de lumière sur la décision suprise de rejeter le projet Scotia Synfuels qui a été communiquée à M. Gillespie il y a quelques jours? Je pose des questions sur le projet depuis avril ou mai dernier, et par trois fois on m'a répondu que la question était à l'étude. J'apprends soudain par les journaux qu'un directeur suppléant à Halifax a annoncé par lettre à M. Gillespie que le projet était refusé. C'est mystérieux et décevant. Le leader du gouvernement peut-il nous éclairer, dire s'il y a eu une erreur au niveau bureaucratique ou si le projet peut encore être sauvé lors de l'examen à un niveau supérieur?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, la réponse à la dernière partie de la question est non. Je puis dire au sénateur que le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, de qui la question relève, exprime des doutes sur la viabilité économique du projet et considère qu'une aide à ce projet ne serait pas un usage avisé des fonds publics en ce moment. Pour cette raison, la proposition de crédit d'impôt à l'investissement au Cap-Breton est rejetée.

● (1540)

Le sénateur MacEachen: Honorables sénateurs, après avoir reçu la lettre, M. Gillespie a publié un communiqué dont voici un extrait:

> S'il était mis en œuvre dès maintenant, le projet n'aurait pas besoin de stimulants gouvernementaux pour être rentable. Les instigateurs du projet ont demandé que des stimulants empêchent une chute des prix. Le gouvernement retirerait plus de 500 millions de dollars en recettes fiscales du projet, une fois tous les stimulants déduits. Le projet ne nécessite qu'une fraction de l'aide accordée à Hibernia et va créer au moins trois fois plus d'emplois permanents.

Lorsque j'ai entendu parler de la décision et même si je ne me suis pas entretenu personnellement avec M. Gillespie, j'ai demandé à connaître les raisons motivant cette décision. La réponse se lit comme ceci:

> Cette décision découle du fait que, selon une analyse approfondie, le projet exigera, pour réussir, une aide beaucoup plus considérable que ne saurait fournir le programme de crédit d'impôt à l'investissement au Cap-Breton. Ont aussi beaucoup compté les préoccupations dont il a été question avec vous concernant l'absence de partenaire financier, le fait que votre proposition ne respecte pas le calendrier du programme en ce qui a trait à l'acquisition de l'actif et les risques techniques que présente la construction de l'usine.

J'ai du mal à apprécier les raisons fournies par le ministère compte tenu des déclarations publiques et privées de M. Gillespie, qui est une personne sérieuse. Je crois que bien des éclaircissements seront nécessaires avant que cette décision ne soit acceptée, compte tenu surtout du fait que la demande a été présentée conformément aux dispositions du crédit d'impôt à l'investissement au Cap-Breton, qui a été spécialement conçu en vue de créer des emplois pour remplacer ceux qui ont été perdus par suite de la fermeture de deux usines d'eau lourde. Cela semble être le projet idéal de création d'emplois qui, d'après ses promoteurs, devrait s'harmoniser à un marché écologiquement sensible et ne saurait arriver plus à point, compte tenu des derniers événements internationaux dans le domaine énergétique.

Je demande des éclaircissements, car je crois que le leader du gouvernement et d'autres sénateurs seront saisis de cette question pendant quelque temps. Nous ferions bien de comprendre un peu les faits.

Le sénateur Murray: Je comprends cela, honorables sénateurs. J'espère que mon collègue aura l'occasion d'interroger en détail le ministre compétent et ses collaborateurs. Ce devrait être possible dans le cadre d'un de nos comités permanents. Entre temps, je ferai de mon mieux pour répondre au nom du gouvernement à toutes les questions qu'il voudra poser, soit verbalement soit par écrit. Je me permettrait de dire pour le moment que le ministre et ses fonctionnaires ont fait savoir que le projet ne serait pas économiquement viable sans une aide fédérale beaucoup plus importante que cela n'est possible dans le cadre du programme de crédit d'impôt à l'investissement au Cap-Breton.

Ils font en outre remarquer que les promoteurs n'ont pas encore trouvé d'investissement du secteur privé pour le projet. Ils ajoutent que le projet d'usine de combustible synthétique est tecchniquement complexe, qu'il exige d'autres études de faisabilité en matière de génie et que son coût dépasse 500 millions de dollars. Ils disent que le gouvernement a effectué une utilisation prudente de l'argent des contribuables pour le moment. Ils concluent enfin que bien que l'on dise parfois que cela ne coûte réellement rien au gouvernement, si la proposition des responsables du programme de crédit d'impôt avait été acceptée, cela aurait représenté une dépense fiscale de 200 millions de dollars pour le Canada.

Le sénateur MacEachen: Honorables sénateurs, il serait peut-être utile d'inviter un des comités permanents à interroger immédiatement les fonctionnaires et M. Gillespie afin de tirer la situation au clair. Ce qui est affirmé par le ministre, et qui est le point de vue adopté par les fonctionnaires, est contesté par M. Gillespie qui soutient dans ses déclarations que le gouvernement touchera d'énormes recettes fiscales de ce projet une fois que les crédits d'impôts auront été déboursés.

On pourrait faire quelque chose de constructif maintenant en organisant une réunion avec le ministre responsable ou M. Gillespie. Quand j'ai lu la lettre du fonctionnaire de Halifax, j'ai été étonné de voir qu'il s'agissait d'une réponse datée de novembre 1990 à une demande faite le 2 juin 1988. C'est un très long délai. Au cours de cette période, M. Gillespie a essayé de présenter cette question directement à un ministre, M. Bouchard, mais il n'a pas réussi à le rencontrer. Cela semble incroyable, étant donné le potentiel que ce projet représente pour cette partie de la Nouvelle-Écosse et pour l'île du Cap-Breton. Je crois qu'une telle rencontre aiderait à clarifier certaines de ces difficultés.

Si le gouvernement a des inquiétudes légitimes, dans cette discussion, M. Gillespie pourrait les dissiper ou suggérer des propositions de remplacement satisfaisantes. Cependant, il ne

semble y a avoir eu aucun dialogue sur cette question. Le leader du gouvernement au Sénat pourrait-il voir si une telle rencontre ne pourrait pas être organisée.

Le sénateur Murray: Je ferai de mon mieux, honorables sénateurs.

L'honorable Finlay MacDonald: Je voudrais poser une question au leader du gouvernement sur le même sujet. Le ministre en question, M. Bouchard, a laissé entendre qu'il n'aurait pas d'autres entretiens avec M. Gillespie. Comme le sénateur MacEachen l'a dit, il ne l'a jamais rencontré en premier lieu.

La suggestion que le sénateur MacEachen a faite de renvoyer cette question au comité pour obtenir plus d'information est excellente. Beaucoup de gens, y compris le sénateur Buchanan et l'honorable Elmer MacKay, sont d'avis qu'une question aussi importante ne devrait pas être réglée par une lettre abrupte d'un fonctionnaire du Cap-Breton. Si cette décision n'a pas été prise au niveau du Cabinet—là où sont censées être prises les décisions concernant ces mégaprojets—si elle a été prise par un ministre qui n'a pas rencontré les promoteurs concernés, il serait étrange que nous la laissions passer sans la faire examiner en profondeur par un comité approprié.

• (1550)

Le sénateur Murray: Je comprends le dernier argument du sénateur MacDonald. Cependant, personne ne devrait supposer que cette décision a été prise à un niveau inférieur. Je pense qu'il est juste de dire que le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Finances ont été bien informés de la demande et qu'ils en connaissaient toutes les conséquences. Ils ont certainement participé à la prise de décision et ils en sont certainement tous responsables.

Cela dit, je répète que je ferai de mon mieux pour voir à ce que M. Gillespie puisse rencontrer le ministre compétent. Je n'ai pas à intervenir pour qu'un comité se saisisse de la question. Il peut le faire de sa propre initiative.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

LA POSSIBILITÉ D'UN RETARD POSSIBLE DANS SA MISE EN ŒUVRE—DEMANDE DE PRÉCISIONS

L'honorable Sydney Buckwold: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. J'ai été plutôt étonné de recevoir aujourd'hui copie d'un bulletin de nouvelles qui est diffusé par diverses stations d'un océan à l'autre. Si les sénateurs me permettent de leur en donner lecture, ils sauront où je veux en venir. Voici la teneur du bulletin en question:

> Ottawa pourrait reconsidérer la possibilité d'appliquer la TPS, comme prévu, à compter du 1er janvier prochain.
>
> Le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme a déclaré qu'en raison des retards au Sénat, le gouvernement pourrait retarder de quelques mois la mise en application de la TPS.
>
> M. Tom Hockin estime que les entreprises et la population ont besoin de temps pour assimiler l'information sur la TPS.

Le sénateur Simard: Croyez-vous tout ce que vous lisez dans les journaux?

Le sénateur Frith: Lorsque la déclaration est d'un conservateur, je n'y crois habituellement pas, mais nous avons pensé lui donner le bénéfice du doute cette fois-ci.

Le sénateur Buckwold: Je vous relis le début du paragraphe:

> M. Tom Hockin estime que les entreprises et la population ont besoin de temps pour assimiler l'information sur la TPS. Ce ne serait pas bien, dit-il, d'adopter la loi la veille de Noël et de la mettre en œuvre la semaine suivante.

Le ministre comprendra mon étonnement lorsque j'ai pris connaissance de cette déclaration. Voici ma question : M. Hockin a-t-il été cité fidèlement? Comment peut-il expliquer cette déclaration alors que MM. Jelinek et Wilson ont affirmé catégoriquement que, quoi qu'il advienne, la taxe entrera en vigueur le 1er janvier 1991, ajoutant que les ministères ont pris les dispositions nécessaires et que la population est prête? De l'aveu même d'un ministre, nous constatons que le gouvernement envisage de retarder l'application de la taxe de quelques mois.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je n'ai eu l'occasion ni de m'entretenir avec M. Hockin ni de vérifier si ses propos ont été cités fidèlement. Sur ce, je devrais probablement reprendre mon siège, mais permettez-moi de dire que nous comptons sur l'adoption de ce projet de loi au Sénat en temps opportun, après un vote en troisième lecture et la sanction royale. Nous avons fait tout ce qui est humainement possible, de concert avec le ministère des Finances et celui du Revenu national, pour assurer que la date d'application de la taxe, le 1er janvier 1991, arrive comme prévu, car la taxe touche des milliers d'entreprises et de consommateurs dans tout le pays. Le gouvernement a investi beaucoup de temps, d'effort et d'argent dans ce dossier. Des milliers d'entreprises aussi, si vous me permettez de l'ajouter.

Il y a des entrepôts pleins de marchandises dont les étiquettes portent des prix tenant compte de la TPS. On a formé le personnel et mis au point des programmes d'ordinateur. Le pays s'attend, tout comme le gouvernement, à ce que ce projet de loi reçoive la sanction royale en temps opportun, à la suite de son adoption en troisième lecture par le Sénat. Le gouvernement prévoit que nous pourrons mettre cette taxe en œuvre comme prévu le 1er janvier 1991.

Le sénateur Buckwold: Honorables sénateurs, je ne crois pas que les Canadiens ou que les sénateurs de ce côté-ci de la Chambre accepteront la réponse simpliste que tout va pour le mieux. Je demande au leader du gouvernement: est-ce là la politique du gouvernement?

Un ministre d'État sérieux, contredisant absolument d'autres déclarations faites par MM. Jelinek et Wilson, a dit que le gouvernement retardera peut-être l'application de ce projet de loi pendant quelques mois. Cela peut vouloir dire six mois ou un an. De toute évidence, on n'autorisera pas M. Hockin à faire pareille déclaration, qui dénote un changement majeur d'orientation, sans qu'un comité du Cabinet ou quelque autre autorité lui donne la directive ou le droit de le faire. Le gouvernement prépare-t-il le terrain en envisageant un report de la taxe parce qu'il admet ne pas être prêt?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs . . .

Le sénateur Simard: Vous ne dites que des sottises!

Le sénateur Buckwold: Personne n'a demandé son avis au sénateur Simard. Je pose une question au ministre.

Le sénateur Simard: Vous dites des sottises!

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, la première question que le sénateur Buckwold a posé, c'est si les paroles de M. Hockin avaient été citées correctement. J'ai répondu que je ne le savais pas. Je n'ai pas pu vérifier si ces paroles ont été citées correctement ou hors contexte.

Le sénateur Buckwold: Le ministre pourrait-il se renseigner à cet égard?

Le sénateur Murray: J'espère certainement le faire très bientôt.

Cette déclaration aurait été faite en Colombie-Britannique. Comme je ne sais pas si les paroles de M. Hockin ont été citées correctement ou hors contexte, j'ai répondu à la première question de cette façon. J'ai ensuite énoncé la politique et les intentions du gouvernement. Nous avons l'intention de mettre la taxe en vigueur le 1er janvier 1991. Le ministère des Finances et le ministère du Revenu national ont fait tout ce qui pouvait être fait, au moyen de programmes d'information et de contacts avec les entreprises, grandes et petites, pour voir à ce que l'entrée en vigueur de la taxe se fasse sans heurt le 1er janvier 1991. Naturellement, nous comptons sur la collaboration des sénateurs d'en face pour avoir un vote en temps opportun afin que le projet de loi puisse recevoir la sanction royale, supprimant ainsi toute incertitude quant à l'entrée en vigueur de la taxe le 1er janvier.

Le sénateur Buckwold: Si seulement nous pouvions avoir des réponses correctes de la part du gouvernement sans la propagande!

Le sénateur Simard: Posez vos questions et contentez-vous des réponses que vous obtenez. C'est tout. C'est ainsi que les choses fonctionnent.

Le sénateur Buckwold: Les journaux sont très intéressants ces temps-ci. Récemment, la *Gazette* déclarait qu'un comité du Cabinet avait prévu d'adopter la TPS, que ce comité restreint du Cabinet connaissait le moyen de faire adopter la taxe sur les produits et services par le Sénat. On apprend cela au moment même où M. Hockin déclare que le gouvernement est prêt à retarder la mise en œuvre de cette taxe.

Pourrions-nous avoir des renseignements sur ce comité secret du Cabinet? Dites-nous, entre autres, si, en sa qualité de ministre, le leader du gouvernement fait partie de ce groupe select. Qui prend les décisions? M. Wilson, M. Jelinek, M. Hockin ou celui qui devrait les prendre au nom du Sénat, le leader du gouvernement au Sénat? Quel est le rôle de ce dernier au sein du comité? Ce dernier peut-il nous assurer que, dans les plus brefs délais—demain par exemple—il confirmera que c'est la déclaration exacte de M. Hockin? Peut-il aussi expliquer ce que M. Hockin veut dire?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, il ne devrait subsister aucun doute sur la politique et les intentions du gouvernement. Je les ai énoncées deux fois cet après-midi. Quant à la déclaration attribuée à M. Jelinek, je ne connais aucun mécanisme spécial qui puisse garantir que quoi que soit arrivera au Sénat. Ce comité sélect doit être formé d'un seul membre.

[Le sénateur Simard.]

• (1600)

L'ÉCHÉANCIER D'ÉTABLISSEMENT DU RÈGLEMENT

L'honorable H. A. Olson: Honorables sénateurs, le leader du gouvernement a déclaré deux fois aujourd'hui, et une fois ou deux avant aujourd'hui, que le gouvernement, et plus particulièrement le ministère des Finances et celui du Revenu national, sont prêts à mettre la TPS en application le 1er janvier. Je lui ai demandé il y a quelques jours si le règlement avait été rédigé et était prêt de sorte qu'on puisse l'expédier aux personnes qui tâcheront de respecter les dispositions du projet de loi C-62 s'il est adopté. Je crois qu'il m'a dit qu'il obtiendrait pour moi une copie de ce règlement, de sorte que nous puissions être assurés que les fonctionnaires du ministère du Revenu national connaissent effectivement le règlement et sont effectivement prêts à en faire appliquer les dispositions.

Je dirai en guise de contexte que je me trouvais hier à une vente aux enchères à Calgary et qu'il y avait là un certain nombre de commissaires-priseurs qui avaient assité eux-mêmes, ou y avaient envoyé leurs comptables, à un séminaire organisé par le ministère du Revenu national. Des hauts fonctionnaires de l'Alberta s'y trouvaient pour expliquer comment ils pourraient se conformer aux dispositions du règlement de la taxe sur les produits et services à son entrée en vigueur. Ces gens m'ont dit qu'ils sont sortis de la réunion complètement exaspérés à propos de ce qu'il sont censés faire et des règles concernant les produits et services qu'ils fournissent. Ces ventes aux enchères représentent une partie très importante des transactions commerciales.

Par exemple, à celle à laquelle j'ai assisté, on vendait du matériel lourd usagé. Je voudrais savoir si le ministre peut obtenir pour nous une compie des règles qui s'appliqueront dans ces cas-là. Il tait très clair que les hauts fonctionnaires du ministère du Revenu national qui étaient venus animer ce séminaire ont admis qu'ils ne savaient pas ce qu'ils allaient faire dans certaines situations entourant le processus, le service et la vente de biens qui ont lieu quand cela se passe à une vente aux enchères.

Je voudrais donc savoir si les règles sont prêtes. Si elles ne le sont pas, est-ce là une des raisons pour lesquelles le gouvernement se dispose à faire ce que le sénateur Buckwold vient de dire, c'est-à-dire à remettre la taxe à plus tard parce qu'il n'est tout simplement pas prêt?

J'ai deux ou trois autres questions après celle-là.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je vais rafraîchir la mémoire du ministère des Finances à propos de la première question.

Quant à la question précédente posée par le sénateur Olson, je vais m'informer au sujet du point particulier qu'il vient de soulever, celui des ventes aux enchères.

Le ministère des Finances et le ministère du Revenu national sont prêts. L'incertitude, une remise à plus tard, rendraient un très mauvais service aux entreprises et aux consommateurs, et surtout aux entreprises qui ont formé leur personnel, établi le prix de leurs produits et programmé leurs ordinateurs et ainsi de suite en prévision de l'entrée en vigueur de la taxe le 1er janvier.

Le sénateur Olson: Je pense que le ministre devrait faire preuve d'un peu de prudence quand il parle de mauvais service. L'un des mauvais services les plus injustes consisterait certes à dire que vous allez mettre en application et faire respecter une nouvelle mesure fiscale à une date déterminée, à savoir le 1er janvier prochain, dans moins de six semaines maintenant, alors que vos services ne savent pas ce qu'ils vont faire.

C'est exactement ce qui est arrivé à Calgary la semaine dernière. Il ne fait absolument aucun doute que des hauts fonctionnaires du ministère du Revenu national dans cette province ont admis qu'ils ne savaient pas ce qu'ils allaient faire.

Je ne comprends pas ce que le sénateur Kelly peut bien chercher dans le Règlement.

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable William M. Kelly: J'ai un bref rappel au Règlement. Le sénateur Olson ce lance dans un débat. Sommes-nous en train de débattre le projet de Loi C-62? Je pensais que nous étions à la période des questions. Ce n'est peut-être pas un débat, mais ça en a tout l'air.

Le sénateur Olson: J'essaie d'aider le gouvernement, même si je ne m'inquiète pas autant pour lui que pour ces bons et honnêtes Canadiens qui tentent de s'informer sur le projet de loi C-62 pour pouvoir le respecter, si inoffensif soit-il. Ils essaient de s'informer, mais ils n'obtiennent aucune réponse. C'est ce que je tente de faire.

Le sénateur Kelly devrait comprendre que si on veut respecter les règles, il faut d'abord les connaître. Cette question ne me semble pas déraisonnable.

J'espère qu'il peut être utile pour les Canadiens qui essaient de s'informer de poser cette question durant la période des questions pour obtenir une réponse directe du ministre. Je suis sûr que le sénateur ne pense pas sérieusement, au fond, que nous n'allons pas essayer de clarifier cette question. Il n'y a aucun doute que nous sommes opposés à la taxe parce qu'elle est mauvaise. Je n'ai pas l'intention de discuter de cela maintenant. Mais au moins, le règlement devrait être connu.

Le ministre peut-il être plus précis? L'anonymat qui a toujours été respecté dans le cas des gens qui remettent en consignation les marchandises qui doivent être vendues aux enchères sera-t-il respecté? Ou tous les acheteurs pourront-ils savoir qui a remis en consignation une machine, dans ce cas-ci, ou toute autre marchandise qui doit être vendue aux enchères? La taxe va-t-elle changer tout ça? Évidemment, si le règlement dispose que vous pouvez réclamer un remboursement, vous devrez connaître l'histoire des marchandises offertes dans une vente aux enchères. Cela inquiète beaucoup les salles de ventes aux enchères, parce que jusqu'à maintenant cet anonymat n'a jamais été violé par une loi provinciale ou fédérale. Le leader du gouvernement pourrait peut-être vérifier si tout cela va changer.

Le sénateur Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Comme je l'ai dit il y a un instant, honorables sénateurs, je vais m'informer au sujet des questions soulevées par le sénateur.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, cette réponse n'est pas vraiment satisfaisante. Elle ne l'est vraiment pas.

Je demande au leader du gouvernement si le règlement a été rédigé. Par exemple—j'ai vu cela bien des fois—on fait adopter un projet de loi par le Parlement, puis on demande aux hauts fonctionnaires ou au moins à des fonctionnaires du ministère—dans mon cas, c'était l'agriculture—de rédiger des instructions pour guider les rédacteurs du règlement. Ces instructions sont ensuite envoyées au ministère de la Justice où les fonctionnaires du ministère qui savent rédiger un règlement le rédigent. Il est approuvé par décret quand la loi est promulguée.

Le ministre peut-il nous dire si le règlement d'application du projet de loi C-62 a été rédigé?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, comme je l'ai déjà dit, je vais m'informer.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, c'est la réponse que j'ai obtenue il y a une semaine et il y a six semaines aussi. Le leader du gouvernement a dit il y a des mois qu'il voulait que ce projet de loi soit adopté immédiatement pour que le gouvernement puisse l'appliquer. Nous sommes à quelques jours à peine avant du lancement ou de la taxe et nous ne pouvons toujours pas savoir si le règlement est prêt ou non.

● (1610)

Je me demande si nous pouvons être un peu plus précis. Je ne parle pas seulement des commissaires-priseurs, mais aussi des dizaines de personnes à qui j'ai parlé et qui ont téléphoné au bureau d'information pour savoir ce qui était touché par la TPS et ce qui ne l'était pas, ce qui est exempté, ce qui est détaxé, et le reste. Le vrai monde est là. Je demande au ministre s'il a cherché à savoir qui était le vrai monde et comment les entreprises sont administrées? Avez-vous prévu des dispositions pour ne pas perturber complètement l'administration des entreprises lorsqu'elles tenteront de se conformer à la réglementation?

Le sénateur Murray: Honorables séanteurs, je l'ai déjà dit il y a quelque temps, la question de l'honorable sénateur est de savoir si des règlements ont été préparés et s'ils seront disponibles. Je demanderai à mon collègue quelle est la situation à cet égard et je ferai part de mes démarches au Sénat très bientôt.

Le sénateur Olson: Je sais que le leader du gouvernement a dit cela. Je le lui ai entendu dire la semaine dernière et aussi il y a environ un mois. Certes, ce n'est pas toujours seulement la même vieille réponse tout le temps: «Je m'informerai.» Permettez-moi de citer une déclaration faite bien souvent par le ministre du Revenu national à l'extérieur de la Chambre. Il a dit : «Ces sénateurs s'en sacrent bien de ce qui arrive à la taxe . . .»

Des voix: Règlement!

Le sénateur Olson: . . . ou quelque chose comme cela. C'est bien ce qu'il a dit. C'est donc qu'il suit notre débat s'il pense que nous ne nous soucions pas de ce qui arrive au projet de loi C-62. Je voudrais demander un simple renseignement: Le règlement est-il prêt, oui ou non, et combien de temps nous faudra-t-il encore attendre? Ce n'est pas moi qui doit attendre. Il y a des milliers de personnes pour qui il est vital de savoir comment elles devront faire pour se conformer à la loi.

Une voix: Encore un an.

Le sénateur Kelly: Je voudrais porter un article de notre Règlement à l'attention du sénateur Olson. Le paragraphe 20(3) se lit comme suit:

> Si une question orale ne peut pas recevoir de réponse immédiate, le sénateur auquel elle est adressée peut prendre la question en avis.

Je crois que c'est ce qu'a fait le leader du gouvernement au Sénat. Le paragraphe 20(4) dit:

> Il ne peut y avoir de débat à la suite d'une question orale . . .

Mais le sénateur est en train d'en débattre.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Sénateur, comment définissez-vous la notion de débattre, quand vous dites qu'il est en train d'en débattre? Expliquez-nous cela.

Le sénateur Kelly: Je m'en tiens au Règlement.

Le sénateur Frith: Je sais que vous dites que, selon le Règlement, il est en train d'en débattre. Dites-nous pourquoi vous affirmez que c'est un débat.

Le sénateur Kelly: Absolument. Le Règlement précise clairement qu'une question peut être posée, que seul un bref préambule peut être autorisé et que la réponse doit être donnée ou que la question doit être prise en avis. Lorsqu'un sénateur affirme qu'il n'est pas satisfait de la réponse et qu'il entreprend de faire un long discours pour expliquer pourquoi il n'est pas satisfait, il s'agit à mon avis d'un débat. C'est la raison de mon intervention.

Le sénateur Frith: Bon, vous avez droit à votre opinion et, comme ils le disent à la cour, nous en avons pris bonne note, monsieur. Poursuivez.

Le sénateur Olson: Quel que soit le problème du sénateur Kelly, je peux lui expliquer brièvement que je tentais de convaincre le ministre de tâcher d'obtenir en temps opportun une réponse à l'intention des gens pour qui ce projet de loi est vital.

Le sénateur Simard: Nous savons ce que vous essayez de faire.

Le sénateur Olson: J'ai déjà entendu la réponse. Vous pouvez citer le paragraphe 20(3) du Règlement. Si nous avons entendu la même réponse trois fois en six semaines, que le ministre peut prendre la question en avis . . .

Le sénateur Frith: Oui.

Le sénateur Olson: . . . et alors que fait-on? On s'asseoit bien humblement et on dit : Eh bien, je suppose que je vais attendre jusqu'à la semaine prochaine? Ces gens-là sont désespérés. Ils veulent être de bons citoyens et se conformer à la loi. Mais ils ne peuvent trouver les règlements qui leur permettraient de mettre en place les pratiques et les procédures nécessaires pour se conformer à la loi. Autre exemple . . .

Le sénateur Frith: Le sénateur Kelly vous a cité le Règlement, qu'il connaît bien. Dites-le aux Canadiens, ils trouveront sûrement cela satisfaisant. Ils diront qu'ils n'ont pas obtenu une réponse à la question, mais peu selon le sénateur Kelly, le Règlement devrait leur suffire.

Le sénateur Simard: Vous débattez là-dessus aussi maintenant.

Le sénateur Frith: Regardez qui parle.

Le sénateur Olson: Eh bien, jusqu'à maintenant, c'est à peu près tout ce que je peux faire. J'ai un autre exemple à donner à propos d'une chose qui s'est produite à Calgary la semaine dernière. La ville de Calgary, qui vend des centaines de pièces de pièces d'équipement d'occasion comme des camions, de l'équipement d'enlèvement des ordures et tout autre équipement qu'utilise une municipalité, a avisé le marché des enchères publiques qu'il n'était pas nécessaire de prélever la TPS sur les pièces d'équipement vendues à l'encan. Si cela est vrai, c'est carrément injuste. Nous savons qu'il y a une disposition voulant que si une municipalité assure elle-même les services d'enlèvement des ordures, de déneigement, etc., ces services ne sont pas assujettis à la TPS. S'ils sont offerts en sous-traitance, ils sont assujettis à la TPS. Qu'est-ce que cela a à voir avec la vente d'équipement de surplus? Allez-vous établir ce genre de discrimination entre, d'une part, les services publics, et, d'autre part, les entrepreneurs privés, et imposer une différence de 7 p. 100 lors de la vente à l'encan en vertu essentiellement des mêmes conditions?

Voilà des questions qui m'incitent à ne pas lâcher prise. Je ne sais pas si cela va m'apporter quelque chose ou être profitable à ceux que j'essaie de défendre. Il est temps qu'on ait des réponses. Je veux faire comprendre au leader du gouvernement au Sénat qu'il n'est pas acceptable de prendre la question en avis et que ça deviendra de plus en plus inacceptable à mesure qu'on approchera du 1er janvier 1991, date à laquelle le projet de loi doit entrer en vigueur.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, la réponse à un grand nombre de questions posées par l'honorable sénateur se trouve dans des documents qui ont déjà été publiés depuis des mois par le ministère des Finances et le ministère du Revenu national. Je suis surpris que mon honorable collègue n'ait pas saisi l'occasion qui lui était offerte de s'informer de manière approfondie sur la taxe et ses applications. Les questions qu'il pose sur le commerce de détail indépendant devraient vraiment être présentées par écrit. Bien que ces questions aient été posées oralement, je les transmettrai à mes collègues et ferai tout mon possible pour fournir une réponse aussi rapidement que possible. Cela ne devrait pas prendre très longtemps, comme je l'ai déjà dit, la réponse à la plupart de ces questions se trouve dans des documents qui ont déjà été publiés.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, je voudrais dire catégoriquement à propos des questions que j'ai posées que les réponses ne sont pas déjà connues. Elles n'ont pas été fournies à vos hauts fonctionnaires du ministère du Revenu national en Alberta, parce qu'ils ont assisté au séminaire qui essayait d'indiquer aux comptables la manière d'appliquer la taxe. Ces hauts fonctionnaires ont admis qu'ils ne savaient simplement pas comment agir dans certaines situations et certaines circonstances mentionnées par des participants au séminaire. C'est pourquoi je pose ces questions. La réponse n'est pas satisfaisante. Je sais que le ministre fait de son mieux, mais je voudrais l'amener à essayer encore. Je voudrais dire que les renseignements qu'il a fournis il y a un instant ne sont vraiment pas valables dans le monde réel où les gens essayent d'appliquer la taxe. Pourrait-il au moins me donner l'assurance qu'il demandera ces renseignements au ministère du Revenu national, que les fonctionnaires de celui-ci sont prêts à répondre à toutes les questions qui leur ont été posées au sujet de l'administration et des règlements d'application de cette taxe?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, ils sont prêts et ils ont répondu à des milliers de questions — je pense que

quelqu'un m'a dit qu'il y en avait 60 000 ces deux ou trois derniers jours.

Le sénateur Olson: Vous avez probablement besoin de dix fois plus.

Le sénateur Murray: Une grande partie de ces documents ont déjà été publiés, mais je prendrai les questions précises posées par l'honorable sénateur et je leur trouverai des réponses. Je ferai plus. J'enverrai au sénateur un exemplaire du discours de M. Alasdair McKichan, responsable du Conseil canadien du commerce de détail, qui critiquait sévèrement mes honorables collègues d'en face pour le tort qu'ils ont causé à l'économie avec les retards et l'incertitude au sujet de la TPS.

Le sénateur Simard: Que pensez-vous de sa réponse?

Le sénateur Olson: N'essayez pas de me harceler avec une réponse aussi vague. Vous devriez aussi, quand vous communiquez ces renseignements, demander à certaines des personnes qui sont dans leur tour d'ivoire de regarder le monde réel et la façon dont le vrai commerce se fait au Canada. Ces personnes devraient ensuite adopter des règles pour tenir compte de ces faits et non pas seulement pour programmer un ordinateur.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES LIVRES, LES PÉRIODIQUES ET LES JOURNAUX

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. J'espère avoir plus de succès que mon collègue le sénateur Olson. Ma question à trait à la TPS sur les livres, les périodiques et les journaux.

Au cours du week-end, j'ai passé plusieurs heures au Salon du livre de Montréal. C'est un succès sans précédent. Ce soir à la fermeture, on annoncera sans doute que le nombre de visiteurs a dépassé les 100 000. Mais, un ombre planait sur cette fête de l'intelligence, sur cette éclatante manifestation de vitalité de la culture d'une petite société francophone: l'ombre de la TPS qui annonce le sabotage du travail des éditeurs, des libraires et des écrivains depuis trente ans.

Dimanche soir, le président du Salon du livre de Montréal, M. Jean-Claude Germain, s'est adressé à la foule présente, des milliers et des milliers de personnes, pour lui annoncer d'abord le résultat d'un sondage qui venait d'être connu et qui disait que 92 p. cent des Montréalais sont contre toute taxe sur le livre. Le président du Salon du livre, par la même occasion, a demandé à tous les gens qui étaient là que l'on observe une minute de silence symbolique, comme si le monde du livre était déjà en deuil de toutes les librairies qui fermeront leurs portes, de tous les éditeurs qui seront acculés à la faillite et de tous les écrivains dont l'œuvre ne verra jamais le jour.

Dans toutes les librairies du Québec, on a fait signer des pétitions dans de grands cahiers noirs, évidemment cela va de soi, orné de slogan que l'on voyait partout au salon: «Taxer les livres c'est imposer l'intelligence. On a recueillli, parait-il, près de 300 000 signatures.

Ma question est la suivante: devant une telle unanimité des éditeurs, des libraires, des bibliothécaires, des écrivains et des lecteurs, le gouvernement ne trouvera-t-il pas un moyen de dernière heure pour éviter au monde du livre une catastrophe dont il ne pourrait jamais se relever?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, le sénateur Hébert a déjà proposé une modification au projet de loi sur ce sujet, et avec le résultat que l'on connaît. Je l'invite à revenir à la charge lors du débat de la troisième lecture de ce projet de loi.

LA PROMESSE D'AMENDEMENT DE LA MESURE LÉGISLATIVE FAITE PAR LE PREMIER MINISTRE

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, je pense qu'il y a une question que je vous ai posé et d'ailleurs, comme le sénateur Olson l'a fait, je me plains du fait que l'on vous pose des questions et que vous ne répondez jamais et vous nous dites toujours que ça viendra plus tard. Alors, je vous repose donc la question, sur le même sujet, que je vous ai posé la semaine dernière et à laquelle vous avez refusé de répondre sous prétexte que le sénateur Solange Chaput-Rolland n'était pas dans la Chambre. Ce n'était pas à elle que je posais la question, c'était à vous.

Je vous demandais donc, et je vous demande à nouveau, des précisions sur les promesses qu'aurait fait le premier ministre au sénateur Chaput-Rolland, une promesse d'amender, de corriger et de transformer la taxe sur les livres. Ce n'est pas une petite chose.

Voici, d'ailleurs un extrait du vibrant discours du sénateur Chaput-Rolland du 30 octobre, qui a précédé son vote historique si j'ose dire. Je la cite, et ce n'est pas moi qui invente cela? Je la cite:

> . . . j'avais peur de cette taxe et que comme auteur, je souhaitais de toutes mes forces que le premier ministre du Canada mette sa promesse à exécution . . .

Cela est clair:

> . . . que le premier ministre mette sa promesse à exécution et qu'il l'amende, qu'il la corrige, qu'il la transforme . . .

Ça, c'est le sénateur Chaput-Rolland qui parle, j'ai pris cela dans les *Débats du Sénat*:

> . . . mais que, par ma loyauté au premier ministre du Canada, j'allais voter pour l'adoption de cette taxe . . .

Honorables sénateurs, nous avons le droit de connaître la nature exacte de ces promesses du premier ministre. C'est quand même sérieux!

Je demande donc au leader du gouvernement pour la deuxième fois en deux semaines et depuis la dernière fois que je lui ai posé la question, il a dû avoir le temps de consulter, et le premier ministre d'une part, et le sénateur Chaput-Rolland d'autre part.

Je lui demande donc premièrement où et quand le premier ministre a-t-il fait ses promesses? Deuxièmement, ce sont des promesses importantes car cela a convaincu madame Solange Chaput-Rolland de voter de votre côté alors qu'en réalité cœur était ailleurs. Troisièmement, quelle est la nature exacte des amendements, corrections et transformations que le premier ministre a l'intention d'apporter au projet de loi? Cela intéresse beaucoup de monde au Canada.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, pour le moment je n'ai rien à ajouter aux éclaircissements que j'ai déjà apportés à ce sujet.

Le sénateur Hébert: Je me souviens d'aucun éclaircissement. Tout ce que vous avez fait, c'est d'embrouiller la question et d'éviter d'y répondre. Pourriez-vous nous rappeler quels

sont les éclaircissements que vous avez apportés? Je ne me souviens d'aucun éclaircissement. Alors il refuse de répondre.

L'honorable Jean-Maurice Simard: C'est ça.

Le sénateur Hébert: Il n'a rien à dire, il est «bouché» comme on dit.

• (1620)

[*Traduction*]

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE—LA DISTRIBUTION DE BROCHURES

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, je tiens entre les mains un sac de plastique qui a été envoyé à mon bureau au cours des dix derniers jours, c'était la semaine dernière je crois, accompagné de trois autres sacs similaires. Le sac contient des documents diffusés par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada. Dans ce sac se trouvait une enveloppe adressée à mon nom. L'enveloppe était vide. Sur le rabat, on peut lire «papier recyclé, recycled paper». J'ai aussi la lettre signée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il s'agit d'une photocopie, mais qui porte un de ces petits dessins dorés. Alors, je ne crois que la lettre ait été photocopiée sur du papier recyclé.

J'ai également reçu tout un assortiment de brochures dans les deux langues officielles, ce que j'apprécie énormément. Mais je ne crois pas que j'avais besoin de ces quatre sacs de documents. L'un des documents s'intitule: *Guide du consommateur: emprisonnons la chaleur.* J'imagine que la version anglaise se trouve dans le sac qui contient surtout de la documentation anglaise. À l'intérieur de la page couverture, on signale que le document est publié sur du papier recyclé.

Mais les autres brochures, d'après ce que je peux voir, ne sont pas imprimées sur du papier recyclé. Il s'agit même d'ouvrages de luxe. Regardez la couverture de cette brochure; elle comporte notamment quatre couleurs et des photos sur papier glacé. On retrouve également à l'intérieur beaucoup de pages vierges. Cet ouvrage s'adressait à la presse locale; cela explique probablement pourquoi le texte n'est imprimé que d'un côté et que rien n'apparaît au verso.

Tous les autres documents, honorables sénateurs, ne sont pas imprimés sur du papier recyclé. Je vous en donne quelques titres: *Natural Gas, An Alternative Transportation Fuel; Attic Ventilation; Les Carburants de l'avenir, Les Carburants classiques, Les Carburants gazeux; Heating with Electricity, Heating with Natural Gas, Heating & Cooling with a Heat Pump, Heating with Oil, Windows, Les fenêtres; Calking, Air Leaks, Insulation*, et cetera.

[Le sénateur Hébert.]

Ces documents sont tous de qualité supérieure et contiennent des renseignements utiles. Mais pourquoi diable le ministère et le ministre en particulier ne mettent-ils pas en pratique ce qu'ils prêchent? Pourquoi ces documents n'ont-ils pas été imprimés sur du papier recyclé? Pourquoi n'a-t-on pas réduit les coûts? Nous n'avions pas besoin de ces couvertures multicolores. On a gaspillé l'argent des contribuables. Pourquoi ces documents nous ont-ils été acheminés dans des sacs de plastique non recyclables? C'est ce que je voudrais savoir.

• (1630)

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, j'accepte la question de l'honorable sénateur comme une instance et je la transmettrai au ministre compétent.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ACCORD SUR LA RÉDUCTION DES ARSENAUX—LA LIMITATION ET LA DESTRUCTION DES ARSENAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Comme l'a dit le président Gorbatchev, honorables sénateurs, cette semaine marque un point tournant dans l'histoire de l'humanité du fait de la signature des accords intervenus entre l'Est et l'Ouest et autorisant la réduction massive des arsenaux. Le Canada était représenté à cette conférence par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre. Comme ni M. Clark ni le premier ministre ne nous ont encore éclairé sur la position du Canada, je dois accepter la position du premier ministre ainsi que les journaux l'ont rapportée. Si je puis me fier aux extraits que j'en ai lus, je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir parafé ces documents importants, surtout s'ils doivent garantir une paix durable dans le monde.

Par ailleurs, le premier ministre a blâmé tous les pays d'avoir permis à l'Irak d'accumuler des engins de mort en quantité considérable. Selon les comptes rendus des journaux, l'accord semble imposer des limites et des restrictions sur certains types d'armes, mais il ne semble pas exiger la destruction de ces armes. Je demande au leader du gouvernement au Sénat si le Canada a réclamé non seulement la limitaton et la réduction des arsenaux, mais également leur destruction.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je vais me renseigner quant à la position que nous avons adoptée au cours de la période qui a précédé la signature du traité le 19 novembre. Entre-temps, je déposerai volontiers un exemplaire du discours que le premier ministre a prononcé hier, le 19 novembre, au Sommet de Paris.

Le sénateur Grafstein: J'ai une question supplémentaire. Le leader du gouvernement pourrait-il nous dire si les pays signataires violeraient cet accord s'ils expédiaient à d'autres pays leurs excédents d'armes.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je vais devoir me renseigner.

Le sénateur Grafstein: Si j'ai bien compris, l'Irak aurait reçu un certain nombre de missiles SS de l'Union Soviétique dans les semaines et les mois qui ont précédé l'invasion du Koweit. La presse a critiqué l'Union Soviétique à ce sujet, et elle a répondu que la livraison de ces missiles excédentaires, qu'elle a entrepris de réduire, ne violait d'aucune façon les accords existants sur la réduction des armements. Si cela est le cas et si le Canada et d'autres pays n'ont pas colmaté la brèche, nous risquons de nous retrouver avec un sérieux écart en matière de réduction d'armements, écart qui aboutira au résultat inconséquent que prêche le premier ministre au reste du monde, à savoir que l'Irak a accumulé un arsenal considérable au moyen d'armes excédentaires.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je remercie le sénateur de son point de vue et j'irai aux sources. Entretemps, je lui ferai parvenir un document assez long que je n'ai pas encore lu. Il s'agit d'un document qui a été remis à la presse lors d'une séance d'information organisée par le représentant canadien aux négociations sur les forces conventionnelles en Europe, M. David Peel, et le sous-ministre adjoint de la Défense nationale, M. Delvoie. Plusieurs questions ont été posées au cours de cette séance. J'encourage le sénateur à lire le document et je tenterai d'obtenir des réponses à ses questions en m'adressant au ministère des Affaires extérieures et au ministère de la Défense nationale.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'AUGMENTATION ESTIMATIVE DES RECETTES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, le leader du gouvernement au Sénat pourrait peut-être répondre à une question que je me pose. j'ai essayé de trouver dans les diverses publications si le gouvernement avait fait des évaluations des recettes que la TPS doit produire dans divers secteurs, mais je n'ai trouvé aucune réponse. Je vais donner quelques exemples. Quelle sera l'augmentation des recettes attribuable au nouveau traitement fiscal des imprimés, des coopératives et des combustibles de chauffage, dont il est question dans le troisième amendement?

Il me semblerait utile, pour saisir l'ampleur des modifications proposées, de savoir quelle a été l'augmentation ou la diminution des recettes. Le leader du gouvernement pourrait-il nous dire de quel côté il faut chercher cette information? Ces documents sont-ils publics?. Sinon, le ministère des Finances pourrait-il nous fournir les données pour nous aider à évaluer certaines des modifications que nous avons proposées.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je vais me renseigner et voir si ces renseignements sont disponibles. Il me semble que des questions comme cella-là aurait pu être posées au cours des audiences du comité et le ministre ou ses collaborateurs auraient pu y répondre. Quoi qu'il en soit, je vais me renseigner auprès du ministre.

Le sénateur MacEachen: Je me suis renseigné au sujet des délibérations du comité et la réponse a été—elle n'était peut-être pas complète—que les fonctionnaires n'avaient pas donné cette information au comité. La question n'a peut-être pas été posée. Si des documents sont disponibles et si le ministère a entrepris des études, pourrions-nous en prendre connaissance?

LES FINANCES NATIONALES

LE COÛT DE LA SALLE DE SPECTACLES DE BALLET ET D'OPÉRA PROPOSÉE À TORONTO—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Louis J. Robichaud: Honorables sénateurs, j'aimerais poser une question au leader du gouvernement au Sénat. À la fin de septembre ou au début d'octobre, le ministre des Communications, l'honorable Marcel Masse, a annoncé que le gouvernement fédéral avait décidé d'accorder une somme de 88 millions de dollars pour l'aménagement de la salle de spectacles de ballet et d'opéra proposée à Toronto. Depuis, certains événements se sont produits, et je me demande ce qu'il est advenu de cet engagement.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je dois admettre que je ne connais pas la réponse à cette question. Je sais que le gouvernement de l'Ontario devait verser une contribution, mais le nouveau gouvernement en place a décidé de ne pas donner suite à ce projet. Je ne sais pas quel est le statut actuel du projet; je devrai m'informer.

Le sénateur Robichaud: Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire. Je devrais peut-être préciser en guise de préambule que je ne m'oppose pas aux arts sous quelque forme que ce soit, qu'il s'agisse de ballet ou de littérature.

Le sénateur Corbin: La poésie!

Le sénateur Robichaud: Ou la poésie. Même les sports peuvent être une forme d'art. Cela dit, il y a un temps pour chaque chose et à une époque de restriction, à une époque où nous devons nous serrer la ceinture, et où je pense que le gouvernement va demander aux contribuables canadiens de verser 7 p. 100 de plus qu'ils ne versent déjà . . .

Le sénateur Simard: Ce n'est pas en plus!

Le sénateur Robichaud: . . . comment pouvons-nous justifier de demander aux contribuables de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve ou de la Colombie-Britannique de financer une salle de spectacles de ballet et d'opéra à Toronto? Je ne pense pas qu'il existe de justification possible, et je demande au leader du gouvernement au Sénat de faire tout son possible, sinon pour annuler cet engagement, du moins pour que celui-ci soit reporté jusqu'à ce que le pays puisse se permettre une telle dépense.

Il y a quelques années, le Trésor fédéral était dans une ituation tellement bonne que le gouvernement avait dû créer le Conseil des arts du Canada afin de pouvoir dépenser une partie de l'argent disponible. À cette époque, c'était tout à fait justifiable de subventionner toutes les formes d'art, ce qui a donné lieu à la création du Conseil des arts du Canada. Cependant, en novembre 1990, au beau milieu d'une récession

qui risque de durer des mois et même des années, je me demande comment un gouvernement peut justifier des dépenses de 88 millions de dollars pour la construction d'une salle d'opéra et de spectacle pour le ballet à Toronto, simplement parce que Karen Kain l'a demandé.

● (1640)

Je n'ai rien contre Karen Kain. Je connais M^me^ Kain. Elle a fait un travail énorme pour la Kidney Foundation, que je connais bien. Là n'est pas la question. Le problème, c'est qu'on dépense 88 millions de dollars des contribuables de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard et du reste du Canada pour subventionner un groupe de gens à Toronto.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, j'accepte le conseil de frugalité que vient de nous donner le sénateur et j'en tiendrai compte. Il devrait toutefois savoir que, ces dernières années, nous avons limité à 3,6 p. 100 le taux moyen de croissance annuelle des dépenses de programmes, ce qui est inférieur au taux d'inflation. Le bilan de notre gouvernement est très bon pour ce qui est de la gestion de l'argent des contribuables.

Le sénateur Robichaud: Honorables sénateurs, une réduction de 88 millions de dollars augmenterait considérablement les réductions qui ont déjà été faites. C'est tout ce que je voulais dire.

L'ÉNERGIE

LA BAIE JAMES II—LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE—LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'honorable Charlie Watt: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au leader du gouvernement au Sénat. L'*Ottawa Citizen* a publié aujourd'hui un article sous le titre «Le Québec gagne la bataille de la Baie James—Ottawa admet que le projet ne relève pas de la compétence fédérale». L'article semble contenir une contradiction quant au rôle du gouvernement fédéral.

On peut y lire ce qui suit:

> La décision fédérale a été annoncée dans une lettre signée par M. Raymond Robinson, président du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, au moment même où un comité d'une importance capitale pour le processus d'évaluation environnementale commençait ses travaux à Montréal.
>
> Le comité de six membres, qui comprend des représentants du Québec, du gouvernement fédéral et des Cris, n'a pas réussi à en arriver à une entente après huit heures de délibérations et a décidé de produire deux séries de lignes directrices, l'une énonçant la position des représentants du Québec et l'autre, celle des représentants des Cris.

L'article comprend également le passage suivant:

> Bien qu'il n'ait aucun rôle à jouer dans le processus d'examen établi en vertu de l'entente de la baie James, le gouvernement fédéral appliquera ses propres procédures d'évaluation environnementale pour les questions telles que le poisson, les oiseaux migrateurs, les mammifères marins et l'environnement de la baie d'Hudson, a-t-il déclaré.

[Le sénateur Robichaud.]

Je crois que le gouvernement du Canada est habilité à se prononcer non seulement sur l'environnement de la région, les oiseaux migrateurs, le poisson et les mammifères marins qui pourraient être touchés par le projet, mais aussi sur les peuples autochtones, y compris les Cris et les Inuit.

Ma question est la suivante: le gouvernement fédéral va-t-il établir son propre processus en soulignant qu'il a bien un rôle à jouer dans la région? Peut-être le leader du gouvernement au Sénat pourrait-il nous éclairer à ce sujet.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je préfère m'abstenir de le faire tout de suite. J'ai pris note de la question de l'honorable sénateur. Je demanderai des éclaicissements à mon collègue, M. de Cotret.

[*Français*]

LES FINANCES NATIONALES

LE COÛT DE LA SALLE DE SPECTACLES DE BALLET ET D'OPÉRA PROPOSÉE À TORONTO

L'honorable Jean-Maurice Simard: Honorables sénateurs, j'aimerais attirer l'attention du leader du gouvernement au Sénat, suite à la question du sénateur Robichaud concernant la participation financière, en ces années, ces mois difficiles, de récession. Je voudrais m'assurer, d'abord que l'on me comprenne bien. Peut-être voudrait-il nous dire, après la réponse du sénateur Murray a qui je poserai une question, s'il suggère que toutes contributions aux arts soient repensées, revisitées, ou changées, ou suspendues indéfiniment. Si c'était le cas, je pense que le Canada perdrait une belle occasion de continuer à donner à certaines parties du pays les outils dont elles ont besoin.

Le sénateur Robichaud a parlé de Toronto, il a mentionné Toronto à deux ou trois reprises, est-ce qu'il veut nous dire que c'est seulement à Toronto que l'on devrait effectuer des coupures ou retarder des décisions concernant des projets, et ma question est . . .

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable D.G. Stewart: Honorables sénateurs, je fais appel au Règlement. Je demande au sénateur Kelly de donner lecture du Règlement pour le sénateur Simard. Il me semblait que nous étions censés poser des questions au gouvernement, et non aux sénateurs personnellement. Auriez-vous l'obligeance, sénateur Kelly, de rappeler le Règlement à votre collègue?

[*Français*]

Le sénateur Simard: Alors, ma question au sénateur Murray est celle-ci..

Je voudrais m'assurer, sénateur Murray, que vous me disiez, possiblement, si, dans vos recherches et dans vos contacts auprès du ministre Masse, et tenant compte des propos du sénateur Robichaud, si vous allez vous assurer que tous les projets visant les arts, et certains projets longtemps attendus au Nouveau-Brunswick, ne soient pas mis dans le même sac, selon le désir du sénateur Robichaud que le projet de Toronto.

Si c'était cela, ce serait de valeur, et je vous rappelle, sénateur Murray, que le gouvernement, il y a quelques semaines, quelques mois, faisait une autre annonce d'une autre subvention qui va faire en sorte que le théâtre Impérial de

St-Jean, (c'est dans le domaine de la culture), ne soit pas laissé de côté à partir des déclarations du sénateur Robichaud, parce que je pense qu'il s'agit d'un projet que certains pourraient considérer extravagant, mais c'est un projet qui a débuté il y a plusieurs années avec la contribution et du provincial et du fédéral. C'est un projet qui a reçu l'appui du premier ministre McKenna, et des autorités fédérales également, et de la ville de St-Jean. Je ne voudrais pas que le projet de l'Impérial soit oublié, même si ce n'est pas au Madawaska. Je pense que ce projet-là aura un rayonnement sur tout le Nouveau-Brunswick, pour ne pas dire les Maritimes.

Alors, j'invite le sénateur Murray à s'assurer que le gouvernement fédéral ne revienne pas sur cette décision-là, et ne suive les conseils de façon générale du sénateur Robichaud. Peut-être que le sénateur Robichaud voudrait nous dire s'il inclue ce projet-là au même titre que celui de Toronto.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, il me fera un grand plaisir d'attirer l'attention de mon collègue monsieur Masse sur les représentations éloquentesde mon collègue le sénateur Simard.

● (1650)

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET RAFFERTY-ALAMEDA—LA DÉCISION DU TRIBUNAL—L'APPEL INTERJETÉ PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'honorable D.G. Steuart: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement concernant les barrages Rafferty et Alameda. Le ministre n'ignore sans doute pas que le juge en chef MacPherson, du tribunal de la Saskatchewan, a débouté cette affaire, ou du moins que son jugement ne favorisait pas la position du gouvernement fédéral qui consistait à essayer de stopper la construction du barrage Rafferty et, éventuellement aussi, du barrage Alameda. Je crois avoir lu dans le journal que le gouvernement fédéral songeait à en appeler de ce jugement. Est-ce vraiment là l'intention du gouvernement, compte tenu des critiques qu'il a reçues du tribunal et de toutes parts sur la piètre façon dont il avait mené toute cette affaire?

On a le sentiment, le juge y compris, que le gouvernement a essayé de se faire du capital politique avec toute cette affaire en demandant aux tribunaux de trancher une question qui aurait manifestement dû se régler entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan. Encore une fois, le gouvernement a-t-il l'intention d'en appeler de ce jugement?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, mon collègue, M. de Cotret, a annoncé que le gouvernement fédéral va en appeler du jugement de la Division des procès de la Cour du banc de la reine de la Saskatchewan. M. de Cotret aurait pris cette décision sur l'avis du Procureur général du Canada.

Le sénateur Steuart: Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire à poser. Où finissent les poursuites et où commencent la persécution? Ce barrage est presque terminé. Les travaux se poursuivent depuis des mois déjà et l'ouvrage est presque terminé. Il est ridicule que le gouvernement songe à interjeter appel. Des études environnementales laissent entendre que les barrages ne seront pas néfastes pour l'environnement. Si cela avait été le cas, le gouvernement de la Saskatchewan aurait abandonné les travaux. Il y a consacré des centaines de millions de dollars. Depuis que la cause a été entendue par un tribunal, il est évident que le gouvernement fédéral n'a plus d'arguments. Pourquoi faire traîner l'affaire? Le leader du gouvernement peut-il demander à M. de Cotret s'il essaie simplement de sauver la face ou s'il cherche à monter un dossier, de sorte que, lorsque le projet de la baie James démarrera, le gouvernement fédéral se sentira armé pour s'attaquer au Québec et de tenter de bloquer le projet?

Le gouvernement fédéral n'avait évidemment aucun argument fondé. Sans cela, le juge ne l'aurait pas débouté. Le juge en chef MacPherson a rejeté l'affaire et s'est montré très critique à l'égard du gouvernement fédéral. Pourquoi au juste voudrait-on en appeler de cette décision. Si le gouvernement n'interjette pas appel, le leader du gouvernement ne pense-t-il pas qu'il serait préférable que M. de Cotret démissionne et que le portefeuille soit confié à quelqu'un d'autre qui se chargerait de nettoyer les dégâts?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, il peut paraître évident à mon collègue que le gouvernement fédéral n'avait pas d'arguments fondés simplement parce que le juge MacPherson a débouté l'affaire.

Le sénateur Steuart: Il est d'ailleurs un excellent juge!

Le sénateur Murray: Je suis certain qu'il est un excellent juge, mais il existe dans notre pays des cours d'appel chargées expressément d'entendre les appels des jugements des tribunaux inférieurs. Il doit être évident aux yeux de M. de Cotret et de nos conseillers juridiques que d'importantes questions de principe et, assurément, des questions juridiques sont en jeu dans cette cause. Le gouvernement fédéral est d'avis qu'une cour d'appel doit trancher ces questions. C'est pour cette raison qu'il demande à en appeler de la décision du juge MacPherson.

Le sénateur Steuart: Étant donné que le barrage est presque terminé et qu'il le sera probablement avant même que la cour d'appel n'entende la cause, le leader du gouvernement peut-il nous dire ce que le gouvernement compte faire si un tribunal supérieur infirme le jugement? En admettant qu'un tribunal supérieur tranche en faveur du gouvernement fédéral, ordonnera-t-on au gouvernement de la Saskatchewan de démolir le barrage? Est-ce que ce sera l'aboutissement de l'affaire, après avoir dépensé des centaines de millions de dollars?

Honorables sénateurs, je suis sûr que les habitants de la Saskatchewan sont convaincus que le gouvernement fédéral a un motif secret pour faire traîner les choses en longueur. Ordonnera-t-on au gouvernement de la Saskatchewan de démolir le barrage si la cour d'appel se prononce contre lui?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, c'est une question hypothétique, mais je pense pouvoir y donner une réponse très définitive en disant ici, que nous gagnions ou que nous perdions, nous allons consulter nos conseillers juridiques.

PROJET DE BARRAGE DE LA RIVIÈRE OLDMAN—LE HARCÈLEMENT DE L'ALBERTA PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'honorable H. A. Olson: Honorables sénateurs, c'est peut-être exact, mais le harcèlement dont sont victimes la Saska-

tchewan et l'Alberta dans le cas du barrage de la rivière Oldman, doit cesser. Là aussi, la construction du barrage est presque terminée. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de continuer de harceler les gouvernements provinciaux dès qu'ils prennent des initiatives qui, de l'avis de la plupart des habitants de la région, sont avantageuses non seulement pour leur environnement, mais aussi pour leur économie?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, j'aimerais que le sénateur Olson évite ces excés de langage.

Le sénateur Olson: «Harcèlement», c'est le mot qui convient.

Le sénateur Murray: Comme je l'ai déjà expliqué, il y a d'importantes questions juridiques qui doivent être tranchées dans ces dossiers. Il y a de plus des questions de principe. Si nous avons un système judiciaire au Canada, c'est pour qu'il entende les affaires de ce genre et qu'il se prononce sur ces questions. Comme toujours, nous respecterons les décisions qui seront rendues.

Le sénateur Steuart: Est-il possible qu'il y ait un motif politique ici? Je peux dire au leader du gouvernement que Grant Devine n'a jamais été plus populaire en Saskatchewan qu'au cours des deux dernières années. Je sui sûr qu'il prie tous les jours pour que le gouvernement fédéral continue dans la même voie. M. de Cotret est un bienfait du ciel, en ce qui concerne Grant Devine.

Les gens de la Saskatchewan se demandent à quoi rime ce processus? On a fait traîner cette affaire jusqu'à ce que le barrage soit presque terminé et c'est alors que le gouvernement provincial a été poursuivi en justice. N'est-il pas vrai que le gouvernement fédéral essaie de faire prendre par les tribunaux une décision qui aurait dû être prise par les deux gouvernements en cause? Je crois que cette décision a été prise mais que le gouvernement fédéral a rompu sa promesse et a reculé.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je ne peux pas répondre à cette question. Les décisions de ce genre sont prises après examen approfondi de toutes leurs conséquences juridiques et constitutionnelles. Nous avons perdu notre cause devant le juge MacPherson et nous essayons d'obtenir la permission d'en appeler de son jugement.

LE PROJET DE MISE EN VALEUR DE LA BAIE JAMES— L'INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. Il s'agit du projet de développement de la Baie James. Un sondage Angus Reid, dont les résultats sont parus dans les journaux de ce matin, nous rappelle que la tenue d'études écologiques sur les mégaprojets comme celui de la Baie James est une question qui préoccupe beaucoup la majorité des Canadiens. Selon ce sondage, 85 p. 100 des gens interrogés estiment qu'aucune construction ne devrait être entreprise, même en ce qui concerne les travaux préliminaires de la Baie James, tant que les évaluations environnementales n'auront pas été complétées. La proportion des habitants du Québec qui partagent ce point de vue est de 76 p. 100.

Au Canada, on aborde de façon ponctuelle les études écologiques dans le cadre de tels projets. On fait une chose en Saskatchewan et une autre au Québec, et Dieu seul sait quelles sortes de dispositions on prendra dans les autres provinces. N'est-il pas grand temps pour le gouvernement de négocier avec les provinces, avant que toute cette question ne nous glisse entre les mains pour aboutir devant les tribunaux, une sorte de pacte, qui stipulerait que tous les mégaprojets susceptibles de nuire à l'environnement doivent être entrepris selon des dispositions préalablement convenues? De cette façon, nous ne nous buterions pas à des problèmes majeurs chaque fois que nous voulons entreprendre quelque chose.

Je crois que la population canadienne est sous l'impression que le gouvernement fédéral met des gants blancs dans le cas du Québec, mais qu'il joue dur en ce qui concerne la Saskatchewan. À la façon dont le projet de la Baie James évolue actuellement, le gouvernement fédéral sera appelé à participer à l'étude de questions écologiques moins critiques. Je ne dis pas que ces questions ne sont pas importantes, mais que leur incidence est moindre notamment en ce qui concerne le poisson, les oiseaux migrateurs, les animaux marins et d'autres sujets connexes. Par contre, le projet de la Baie James, de l'avis de tous les spécialistes du monde, influera indiscutablement sur les climats de la planète. Si je ne m'abuse, c'est le *Toronto Star* du 20 novembre qui a cité les propos de Maurice Strong qui aurait prétendu que le Canada a la réputation d'être à l'avant-garde dans le monde sur le chapitre de l'environnement. Mais quand on voit ce qu'il fait et quelle politique il pratique, on a l'impression que ses états de service sur ce chapitre ne sont guère reluisants.

● (1700)

Je pourrais vous lire ce qu'a dit Maurice Strong, mais ce sera pour une autre fois. Il est évident que quelque chose ne va pas dans l'approche fédérale et l'approche fédérale-provinciale en ce qui concerne les études d'impact environnemental, les petites comme les grosses. Le gouvernement a-t-il tenté de s'entendre avec les provinces? A-t-il l'intention de le faire dans un proche avenir?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, le conseil des ministres de l'Environnement se réunit fréquemment. Une de ces réunions aura lieu un peu plus tard ce mois-ci à Victoria, en Colombie-Britannique. C'est un secteur relativement nouveau pour les pouvoirs publics. L'un des problèmes réside dans le fait que certaines provinces estiment que le gouvernement fédéral devrait d'office considérer que les évaluations environnementales des provinces sont conformes à la législation fédérale. C'est inacceptable.

La décision récente de la Cour fédérale dans l'affaire des barrages Rafferty-Alameda et de la rivière Oldman nous oblige à appliquer notre processus d'évaluation environnementale aux projets qui pourraient avoir des effets sur l'environnement de secteurs régis par le gouvernement fédéral. Nous y sommes forcés.

Nous avons bien conclu un accord de principe avec le Québec en juin dernier à propos de Grande-Baleine. Le Québec a insisté pour que cet accord ne comprenne pas l'évaluation de l'infrastructure d'accès. Le gouvernement fédéral procède actuellement à un examen préalable de l'infrastructure. Nous croyons qu'il serait préférable de faire une évaluation environnementale conjointe avec le Québec sur

l'infrastructure d'accès, pour satisfaire aux exigences juridiques des lignes directrices du processus d'évaluation environnementale. Si le Québec refuse de participer à une telle étude, le gouvernement fédéral devra assumer ses responsabilités pour ce qui est de son ressort.

L'honorable Joan Neiman: Honorables sénateurs, j'ai un commentaire à ajouter au sujet de ce projet de la Baie James. Il semble un peu difficile, même à partir des réponses que nous a fournies le leader du gouvernement, de déterminer si le gouvernement fédéral renonce à son autorité dans ce projet, comme l'affirme l'un des gros titres de l'article.

> Diom Saganash, chef du Grand conseil des Cris du Québec, a condamné ce qu'il a appelé une volte-face de la position fédérale.
>
> «Essentiellement, ils laissent le Québec faire à sa tête dans ce projet», a-t-il déclaré.
>
> La décision du gouvernement fédéral a été communiquée dans une lettre signée par Raymond Robinson, directeur du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, juste au moment où un comité jouant un rôle majeur dans le processus d'évaluation environnementale commençait ses rencontres à Montréal.

Je crois qu'il serait bon que le leader du gouvernement accepte de déposer une copie de la lettre de M. Robinson et, si la lettre ne nous fournit pas assez d'explications sur la position que le gouvernement adopte maintenant, qu'il nous fournisse plus d'information à ce sujet.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, nous respectons évidemment les droits du Québec, comme de toute autre province, d'exploiter ses propres ressources hydro-électroniques. Par contre, nous avons l'obligation, comme je l'ai déjà mentionné, d'appliquer les lignes directrices du Conseil de révision environnementale à tout projet, dans la mesure où il empiète sur le champ de compétence fédéral.

Je tenterai d'obtenir l'information demandée par l'honorable sénateur et de la déposer ici aussi vite que possible.

L'ÉCONOMIE

L'ÉTUDE DU CCCE—LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Lorna Marsden: On a appris récemment que le Conseil canadien des chefs d'entreprises avait retenu les services du professeur Michael Porter, de l'université Harvard, pour effectuer une étude de cas sur le Canada comme celles qu'il y a dans son livre, *The Competitive Advantage of Nations.*

J'ai compris des comptes rendus des médias que M. Porter recevra un million de dollars dont 600 000 $ seront versés par le Conseil et 400 000 $ par le gouvernement fédéral. Je me demande si le leader du gouvernement au Sénat peut nous dire comment sera versée cette somme et dans quel but. Plus précisément, je voudrais savoir si le rapport que produira M. Porter sera rendu public.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je devrai m'informer avant de répondre.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ACCORD SUR LA RÉDUCTION DES ARSENAUX—LA LIMITATION ET LA DESTRUCTION DES ARMEMENTS EXCÉDENTAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, en réponse à une question posée plus tôt sur la destruction du matériel militaire, le leader du gouvernement a été assez aimable pour me faire remettre la transcription des notes d'information de M. David Peel, datées du 19 novembre 1990, à Paris. À la page 9 de ces transcriptions, M. Pell—je crois que c'est lui—fait une déclaration au nom du gouvernement du Canada. Il est évident que dans la plupart des cas, l'Union soviétique qui a le plus de matériel a détruire, détruira son vieux matériel en premier, même si d'autres pays ont aussi du matériel à détuire. Rien n'inique que l'URSS devra détruire son matériel neuf.

J'aimerais donc que leader du gouvernement au Sénat me dise si, oui ou non, cette échappatoire de l'accord sur la réduction des arsenaux doit être éliminée.

Le SÉNAT

L'ANNULATION DE SÉANCES DE COMITÉ

L'honorable Peter Bosa: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat.

Ce matin, à 9 heures, notre Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie devait se réunir. Le ministre devait comparaître suivi de représentants du Congrès national des Italo-Canadiens.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Puis-je vous demander de répéter?

Le sénateur Bosa: Ce matin, à 9 heures, devait avoir lieu une séance du Comité des affaires sociales au cours de laquelle le ministre devait répondre à des questions au sujet du projet de loi C-18 sur le multiculturalisme. Les représentants du Congrès national des Italo-Canadiens devaient lui succéder à 10 heures.

Or, je crois savoir que la séance de ce matin a été annulée et que l'honorable sénateur Marsden qui préside le comité n'en avait pas été avisé. Je ne pense pas que ce soit là une bonne façon de diriger les travaux du Sénat. Le leader du gouvernement pourrait-il nous dire si le gouvernement va dorénavant annuler les séances de comité à seulement 12 heures d'avis?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Je ne pense pas pouvoir vous aider. Je sais que le leader n'est pas au courant de la situation.

Le sénateur Marsden a communiqué avec moi au sujet de cette situation et je lui ai parlé à plusieurs reprises. Nous éprouvions des difficultés à propos des whips et des salles. Je n'en connais pas exactement la nature. Je sais par contre que j'ai envoyé hier au sénateur Marsden un message l'informant que la séance prévue pour aujourd'hui n'aurait pas lieu. Par conséquent, sénateur, quand vous dites que la séance a été annulée, vous avez absolument raison. Par contre, quand vous dites que la présidente n'en avait pas été prévenue avant ce matin, je pense que vous vous trompez, bien que je reconnaisse qu'elle n'en a été prévenue qu'hier. Lorsqu'elle a communiqué

avec moi vendredi, le sénateur Marsden m'a expliqué qu'elle avait du mal à organiser la séance. Les whips rencontraient toutes sortes de difficultés.

J'ai tenté de communiquer avec les whips. Je n'y suis parvenu qu'hier, étant à l'extérieur. Vendredi, Dieu merci, je me suis rendu à Terre-Neuve et je ne suis rentré que . . .

Le sénateur Frith: Je suis sûr qu'Il vous remercie.

Le sénateur Doody: Je pense qu'Il a été satisfait.

Quoi qu'il en soit, sénateur, je pense que c'est là tous les renseignements que je puis vous fournir pour l'instant.

Le sénateur Bosa: Dans ces conditions, mieux vaudrait peut-être que je m'adresse à la présidente du comité.

L'honorable sénateur devrait savoir que lorsque des témoins viennent de l'extérieur pour comparaître devant le comité—en l'occurrence ils venaient de Toronto—ceux-ci doivent se préparer d'avance. Comme ils occupent un emploi, ils doivent obtenir de leur employeur la permission de s'absenter. Le sénateur Marsden pourrait-elle me dire si elle a eu l'occasion de communiquer avec ces témoins et quelle a été leur réaction?

● (1710)

Le sénateur Doody: Je ne peux pas répondre à cela. Si ces témoins ont été incommodés de quelque façon que ce soit, je leur présente des excuses au nom du Sénat, même si je ne suis pas responsable de l'annulation de la séance. Sénateur, vous devez comprendre que, depuis quelques mois, les horaires de nos comités n'ont pas été tout à fait réguliers, pour ne pas dire plus.

Le sénateur Frith: Vraiment? Que s'est-il passé?

Le sénateur Doody: Dans le cas du projet de loi sur la compression des dépenses, on avait prévu toute une série de séances, mais pour une raison que j'ignore, elles ont toutes été annulées. Quelques-unes ont été reportées au début de décembre. D'autres comités ont dû annuler des séances presque sans avis, pour diverses raisons. L'horaire des séances des comités a été chambardé depuis un mois ou plus. Il faut examiner la situation pour voir ce qui s'est passé.

Le sénateur Bosa: Honorables sénateurs, qui donne l'ordre d'annuler les séances? Ne vient-il pas du gouvernement?

Le sénateur Doody: Je vous ai donné tous les renseignements que j'ai et je me suis engagé à m'informer à ce sujet.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

SON EFFET SUR LES VILLES FRONTALIÈRES

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, leader du gouvernement au Sénat, je crois que l'État du Maine a tenu un référendum le 11 novembre, avec le résultat que, dans le Maine, les magasins vont maintenant être ouverts le dimanche. Les gens vont pouvoir magasiner le dimanche. Naturellement, cela inquiète énormément les gens qui habitent le long de la frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick. J'aimerais que le leader du gouvernement au Sénat me dise s'il pourrait en glisser un mot au Cabinet ou au gouvernement, ou s'il a une suggestion quelconque à faire au gens du Nouveau-Brunswick. Je ne devrais pas dire qu'Edmundston est une petite ville parce que le Sénateur Simard va protester immédiatement.

[Le sénateur Doody.]

Le sénateur Frith: Juste à temps.

Le sénateur Corbin: Dans les villes d'Edmundston, de Grand Falls, de Woodstock, de St. Stephen et bien d'autres localités de la frontière avec la province du Québec à la baie de Fundy et à la baie de Passamaquoddy, des hommes d'affaires et des commerçants s'inquiètent vivement des conséquences que ce projet de loi aura sur leurs propres ventes au Canada. C'est une question à étudier sérieusement. Il y a une autre question qui est encore plus importante à leurs yeux. Je cite le *Telegraph-Journal* du 15 novembre.

> D'autres commerçants, comme ceux de St. Stephen, sont convaincus qu'ils peuvent concurrencer les grands magasins américains qui seront maintenant ouverts le dimanche et sont plus inquiets des conséquences que la taxe sur les produits et services aura sur leur commerce.

Je cite encore un passage du même article qui figure à la même page:

> «Nous nous inquiétons davantage au sujet de la TPS, parce qu'avec cette taxe supplémentaire, les vêtements seront plus chers dans notre magasin, alors que maintenant ils concurrencent les prix américains» a déclaré Hastey.

Les citoyens canadiens du Nouveau-Brunswick qui habitent le long de la frontière, à moins de leur dire de rester chez eux le dimanche et de ne pas aller faire de courses à Madawaska, Calais, Vanceboro, au Maine, ou ailleurs . . .

Le sénateur Barootes: Achetons canadien.

Le sénateur Corbin: C'est un très bon conseil. Je ne vous ai pas entendu de la journée, sénateur Barootes. Où étiez-vous caché? Sans aller jusqu'à dire aux Canadiens de rester chez eux et d'acheter des produits canadiens, quels conseils le leader du gouvernement pourrait-il leur donner pour apaiser leurs inquiétudes au sujet des effets de la TPS?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, il est vrai que le prix de certains produits va augmenter par suite de l'entrée en vigueur de la TPS, et que le prix d'autres produits va diminuer. Il ne faut donc pas généraliser comme le fait le sénateur.

Le sénateur Corbin: Ce n'est pas «le sénateur» qui généralise. Je cite les propos des gens qui ont été interviewés dans cet article. Ils sont très inquiets au sujet des répercussions qu'aura la TPS. Plus tôt, le leader du gouvernement au Sénat a dit, en réponse à une question posée par le sénateur Olson si je ne m'abuse, que le milieu des affaires ne collabore pas avec le gouvernement, qu'il ne se documente pas, qu'il ne prend pas les dispositions nécessaires pour appliquer la TPS. Or d'après les sondages et les enquêtes menés par diverses maisons, le milieu des affaires ne reçoit pas tous les renseignements dont il a besoin pour collaborer avec le gouvernement au chapitre de la TPS.

L'autre soir, j'ai cité dans mon discours l'association des petites entreprises. Elle nous a fait parvenir sa note de service du 8 novembre 1990. Après avoir interrogé 10 539 de ses membres, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante est arrivée à la conclusion que 74,4 p. 100 des entreprises se disaient entièrement satisfaites des renseignements qu'elles recevaient du gouvernement en ce qui a trait aux effets

qu'aura la TPS sur leur entreprise. On ne peut pas reprocher aux hommes d'affaires de ne pas prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la taxe advenant qu'elle soit adoptée. C'est plutôt le gouvernement qui est la source du problème, puisqu'il s'acquitte mal de son rôle. On ne peut s'attendre à ce que les hommes d'affaires soient prêts à appliquer la taxe, le 1er janvier, et qu'ils sachent ce qu'ils doivent faire. Le gouvernement pourrait assurément faire mieux et ne pas imputer la responsabilité au Sénat.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je ne sais pas qui reproche quoi au milieu des affaires. Ce que j'essayais de vous faire comprendre plus tôt, c'est que les entreprises ont déjà pris de nombreuses dispositions. Les entrepôts sont déjà remplis de produits affichant les nouveaux prix comprenant la TPS, les ordinateurs sont programmés, les employés formés, ainsi de suite. L'incertitude causera beaucoup de tort à ces entreprises. Je dois dire qu'elles ont fait de l'excellent travail jusqu'ici.

Pour répondre brièvement à la question du sénateur au sujet des habitants d'Edmundston, de Woodstock et de divers autres endroits situés le long de la frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Maine, la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants au moment de la mise en œuvre de la TPS rendra les produits fabriqués au Canada plus concurrentiels avec ceux de fabricants étrangers. Je conseillerais donc aux gens non seulement de demeurer à Edmundston et à Woodstock pour faire leurs emplettes, mais aussi de chercher des produits fabriqués au Canada. Ces produits sont plus concurrentiels et leurs prix seront avantageux en raison du remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants par la TPS.

Une voix: Croyez-vous vraiment cela?

LE COÛT DE LA CAMPAGNE DE PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'honorable Thomas H. Lefebvre: L'honorable leader du gouvernement au Sénat pourra-t-il nous informer du montant total que son gouvernement a dépensé jusqu'ici et des montants qu'il s'est engagé à consacrer à la publicité en faveur de la TPS à la télévision, à la radio, dans les journaux, les quotidiens, les hebdomadaires, les mensuels et les revues—dans tous les médias—y compris dans des dépliants, des brochures et des étalages publicitaires? Le leader du gouvernement au Sénat aurait-il l'obligeance de nous donner ces renseignements?

● (1720)

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je ne connais pas ces chiffres par cœur. Je vais devoir m'informer avant de répondre à cette question.

Le sénateur Lefebvre: Vous pourriez peut-être en même temps vous informer du montant qui sera réservé ou qui a déjà été dépensé en vue de l'embauche des personnes chargées de répondre au téléphone et au courrier dans le cadre de la campagne de publicité que vous avez organisée pour faire accepter la TPS aux Canadiens?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, plus tard au cours de la semaine, mon collègue, le président du Conseil du Trésor déposera le Budget des dépenses supplémentaires. Je suis sûr que vous trouverez dans ce document de nombreux renseignements concernant ces questions.

Le sénateur Lefebvre: Je vous remercie de ces précisions, mais étant donné que nous sommes actuellement dans le vif de ce débat au Sénat, nous vous serions tous reconnaissants de répondre officiellement et en détail aux questions que je viens de vous poser. Nous n'aurions pas à attendre le Budget des dépenses supplémentaire.

Pendant que vous y êtes, sénateur Murray, j'aimerais bien que vous nous disiez, puisque le plus récent sondage montre qu'au moins 75 p. 100 des Canadiens s'opposent fortement à la TPS, combien de millions de dollars le gouvernement puisera encore dans les coffres de l'État pour faire accepter aux Canadiens une mesure dont ils ne veulent pas entendre parler?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je tiens à préciser que j'ai fourni, l'autre jour, des renseignements en réponse à une question que m'avait posée notre collègue, le sénateur Denis, sur le même sujet. Mon honorable ami ne semble pas avoir pris connaissance de ma réponse.

Je répondrai brièvement à la dernière partie de la question du sénateur en signalant que les sondages montrent que les Canadiens désirent obtenir plus de renseignements au sujet de la TPS. En fait, le sénateur Olson faisait mention de ce phénomène il y a quelque temps. C'est précisément pour satisfaire à ce . . .

Le sénateur Olson: Vous savez, ils ne veulent pas se retrouver en prison.

Le sénateur Murray: . . . désir que nous avons mené une vaste campagne d'information publique dans les médias ainsi qu'au moyen de brochures, de dépliants et de cassettes, comme l'a indiqué l'honorable sénateur.

J'essairai de mettre à jour les statistiques que j'ai déjà communiquées à ce sujet au sénateur Denis.

Le sénateur Lefebvre: Je vous remercie. Auriez-vous l'obligeance de renseigner également le Sénat sur une autre question? Si le tout dernier sondage révèle que 75 p. 100 des Canadiens s'opposent farouchement à la TPS et qu'un autre qui date d'un mois indiquait que 83 p. 100 étaient contre cette taxe, combien de millions de dollars avez-vous dépensé pour ramener ce pourcentage de 83 à 75 p. 100? Combien de millions supplémentaires prévoyez-vous dépenser encore pour essayer de le ramener à au moins 50 p. 100?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, on dépense déjà pas mal d'argent pour expliquer aux Canadiens le fonctionnement de la taxe, justement sur les points que mentionnait le sénateur Olson. Or, il se plaignait que l'on ne donnait pas suffisamment de renseignements.

Le sénateur Olson: Je posais des questions, mais je n'ai pas eu de réponse!

Le sénateur Murray: Nous avons également encouragé les entreprises à s'inscrire, nous leur avons expliqué comment procéder pour cela et comment percevoir la taxe. Ce sont des chapitres légitimes de dépense des deniers publics. Je souhaiterais que le sénateur ne prenne pas une attitude aussi réactionnaire et obscurantiste à cet égard.

Le sénateur Lefebvre: Alors, est-ce que le leader du gouvernement au Sénat est prêt à admettre que le budget total de publicité se situe entre 36 et 50 millions?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, si je ne me trompe pas, le chiffre que j'ai donné en réponse à une question

du sénateur Denis, l'autre jour, se situait vers la limite inférieure de la page que vient de mentionner le sénateur. Le budget supplémentaire qui sera déposé avant la fin de la semaine par M. Loiselle devrait nous éclairer là-dessus.

LA LÉGISLATION CONCERNANT LES ANCIENS COMBATTANTS

PROJET DE LOI MODIFICATIF—PRÉSENTATION DU RAPPORT

Permission ayant été accordée de revenir aux rapports de comités:

L'honorable Lorna Marsden, présidente du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, présente le rapport suivant:

Le mardi 20 novembre 1990

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

DIX-HUITIÈME RAPPORT

Le comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-87, Loi portant modification de la législation concernant les anciens combattants, a étudié le projet de loi, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 20 novembre 1990, et en fait rapport sans propositions d'amendement.

Respectueusement soumis,

La présidente,
LORNA MARSDEN

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)*b*), je propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois maintenant.

Son Honneur le Président: Permission accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

PÉRIODE DES QUESTIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'APPLICATION DE LA TAXE À LA COURONNE ET À SES ORGANISMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. Il s'agit d'une manchette du *Winnipeg Free Press* d'aujourd'hui: «La TPS—Affrontement en perspective».

Voici un extrait de l'article:

> Le gouvernement Filmon est déterminé à affronter Ottawa en ordonnant à quelques organismes provinciaux de ne pas payer la taxe sur les produits et services.
>
> Le ministre des Finances, Clayton Manness a déclaré hier que la province soutenait que la Manitoba Public Insurance Corporation et quelques autres organismes étaient des services gouvernementaux et que, à ce titre, ils n'avaient pas à acquitter la taxe de 7 p. 100.
>
> La MPIC a reçu l'ordre de ne pas ajouter le coût de la TPS à la tarification Autopac pour l'an prochain. Le ministre a dit également que les collèges communautaires avaient reçu l'ordre de ne pas payer la taxe, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier.

Où en est cette affaire? Le gouvernement insistera-t-il pour que les organismes gouvernementaux du Manitoba paient la taxe, par exemple dans le cas de l'assurance-automobile Autopac?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je crois que j'ai eu un échange avec le sénateur Austin l'autre jour sur le même sujet. Je n'ai pas vu l'article que le sénateur Molgat a cité. Je crois avoir dit au sénateur Austin à ce moment-là que les organismes publics ne sont pas tenus de payer la taxe, mais que nous avons le pouvoir constitutionnel de les obliger à la percevoir ou à la rembourser.

L'APPLICATION AUX RÉSERVES INDIENNES

L'honorable Gildas L. Molgat: Le ministre peut-il me dire quelle est la situation en ce qui concerne les réserves indiennes? La TPS s'appliquera-t-elle aux produits vendus dans les réserves indiennes? Au Manitoba, la taxe de vente provinciale ne s'applique pas. J'ai reçu un appel téléphonique aujourd'hui d'un habitant d'une réserve indienne qui m'a dit qu'il croyait comprendre que certains produits vendus dans la réserve et destinés à être utilisés sur place seraient taxés. Est-ce correct?

• (1730)

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, c'est exactement le genre de question pour lequel je voudrais obtenir une réponse préparée, et c'est ce que je vais faire immédiatement.

LES MUNICIPALITÉS DE L'ALBERTA «EXEMPTES DE LA TPS»—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le sénateur H. A. Olson: Il y a un certain nombre de municipalités en Alberta qui se sont déclarées exemptes de la TPS. Le ministre pourrait-il obtenir des renseignements sur la façon dont le gouvernement s'y prendra pour régler cette question avec ces administrations locales?

LES AFFAIRES INDIENNES

DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ÉTUDE CONCERNANT LES EXCUSES À VERSER AUX INUIT DU NORD DU QUÉBEC RÉINSTALLÉS DANS LES ÎLES DE L'ARCTIQUE EN 1953 — LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Joyce Fairbairn: Honorables sénateurs, je veux poser une question au leader du gouvernement au Sénat. Hier, à la Chambre, des remarques ont été faites au sujet de la réinstallation des Inuit du nord du Québec dans les îles de l'Arctique en 1953. D'après ce que j'ai entendu dans les

médias aujourd'hui, je crois comprendre que le gouvernement a répondu, à la Chambre des communes, à un rapport du Comité des affaires autochtones qui recommandait à l'unanimité qu'on présente des excuses à ces familles inuit et qu'on envisage de les indemniser. Je me demande si le leader du gouvernement au Sénat pourrait voir à ce que la réponse du gouvernement et l'étude sur laquelle elle est fondée soient déposées au Sénat ou distribuées aux sénateurs afin que nous puissions poser des questions à ce sujet à un autre moment.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): J'essaierai de le faire demain, honorables sénateurs.

RÉPONSES DIFFÉRÉES À DES QUESTIONS ORALES

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai douze réponses différées à des questions. Je demande qu'elles soient imprimées dans le hansard d'aujourd'hui.

LES AFFAIRES INDIENNES

L'IMPASSE D'OKA — DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, la première réponse différée porte sur une question que l'honorable sénateur Lorna Marsden a posée au Sénat le 26 septembre 1990, au sujet des affaires indiennes et de l'impasse d'OKa.

(*La réponse suit:*)

La réponse à cette question, qui demandait au sénateur Murray de faire le point sur la situation à Oka au cours de la période des questions du 26 septembre 1990, est maintenant de notoriété publique.

LE GOLFE PERSIQUE

L'EFFICACITÉ DES SANCTIONS

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, la deuxième réponse différée concerne une question que l'honorable Allan J. MacEachen a posée au Sénat le 24 octobre 1990, au sujet de l'efficacité des sanctions dans le golfe Persique.

(*La réponse suit:*)

La réponse à la première question, qui concerne l'efficacité des sanctions et la mesure dans laquelle elles sont respectées, est que les sanctions sont très efficaces. Cela est dû en partie à l'existence d'un blocus naval très serré dans lequel le Canada joue un rôle important. La situation révèle également la fermeté du soutien international. Nous suivons les événements. Le Canada est vice-président du sous-comité des sanctions du Conseil de sécurité.

Quant à la seconde question, qui concerne les répercussions sur l'Irak, la réponse est que les sanctions ont certains effets. Ces derniers ne semblent pas assez graves pour changer l'attitude de l'Irak à court terme. Nous voulons continuer à imposer les sanctions et à user d'autres moyens pacifiques pour faire comprendre à Saddam Hussein que le monde est déterminé à le voir quitter le Koweït.

LE GOLFE PERSIQUE

L'ENGAGEMENT D'ENVOYER DES FORCES TERRESTRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT
LE COMMANDEMENT DES FORCES NAVALES CANADIENNES—DEMANDE DE PRÉCISIONS
LE DÉPLOIEMENT DES FORCES CANADIENNES—LES RISQUES DE GUERRE—L'ORGANISATION DU COMMANDEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse aux questions posées au Sénat le 26 octobre 1990 par l'honorable Stanley Haidasz, concernant l'engagement d'envoyer des forces terrestres—la position du gouvernement; le 25 octobre 1990 par l'honorable Lorne Bonnell, concernant le commandement des forces navales canadiennes—demande de précisions; et le 25 octobre 1990 par l'honorable Gildas L. Molgat, concernant le déploiement des forces canadiennes—les risques de guerre—l'organisation du commandement.

(*La réponse suit:*)

Des navires et des aéronefs canadiens ont été dépêchés dans le Golfe persique afin de participer à l'effort international visant à assurer la stricte mise en œuvre des sanctions économiques imposées par les Nations Unies à l'égard de l'Irak, et à dissuader l'Irak de mener d'autres agressions.

La Chambre des communes a eu l'occasion de traiter de façon approfondie de l'invasion du Koweït par l'Irak, ainsi que des mesures prises à cet égard par le gouvernement du Canada. Une motion a été adoptée par la Chambre des communes le 23 octobre 1990, qui condamnait l'invasion du Koweït par l'Irak, appuyait les mesures prises par le Canada, et reconnaissait l'engagement du gouvernement à présenter une autre résolution à la Chambre si des hostilités étaient déclenchées et que les Forces canadiennes y étaient mêlées dans la péninsule arabe.

Depuis le début de la crise du Golfe, le gouvernement participe à une série permanente de consultations bilatérales et multilatérales en vue de déterminer les mesures internationales appropriées suite à l'invasion sans provocation du Koweït, le 2 août. Les Nations Unies sont la principale tribune aux fins de ces discussions.

Les 9 et 10 septembre, une conférence navale a été tenue à Bahrain afin de discuter des activités de coopération et de soutien mutuels entre les pays ayant dépêché des forces navales dans le Golfe. Le Canada, ainsi que les autres nations ayant déployé des navires dans la région, ont participé aux rencontres. Aux termes de ces consultations, il a été décidé que le Canada pourrait apporter la contribution la plus utile dans la région centrale du Golfe persique.

À titre de participant à l'effort multinational, le Canada mène ses opérations en étroite communication et coopération avec ses alliés dans la région. Cela dit, le Canada conserve le contrôle et le commandement de ses navires et aéronefs, par le biais des systèmes modernes de communication, lorsque ceux-ci patrouillent leur secteur de responsabilité dans le Golfe persique. Afin d'assurer une coordination optimale des efforts des navires et aéronefs canadiens, le Canada a mis sur pied des quartiers généraux mixtes à Bahrain.

Les Forces canadiennes déployées dans le Golfe sont et resteront sous le commandement et le contrôle canadiens. Le chef d'État-major de la défense, en consultation avec le ministre de la Défense nationale, a autorisé des règles d'engagement et des directives sur le degré de force appropriés et précis, conformément à la politique gouvernementale canadienne. Ces lignes directrices ont uniquement trait à l'autodéfense et à l'application des sanctions des Nations Unies. Il s'agit de règles et de directives détaillées qui dictent le degré d'autonomie dont disposent les commandants, les capitaines de frégate et les commandants de bord face à une situation donnée. Ces règles et directives concernent le secteur d'opérations confié au Canada ainsi que la menace évaluée dans la région. Les règles d'engagement précisent aux commandants ce qu'ils peuvent et ne peuvent faire pour s'acquitter de leur mission. Les lignes directrices concernant le degré de force permettent aux commandants de connaître les limites exactes de leur pouvoir en vertu des règles d'engagement.

Un élément fondamental des règles d'engagement est le droit à l'autodéfense. Un commandant a le droit inhérent de recourir à la force nécessaire pour protéger son commandement et la vie des membres de son personnel. Aucune directive ou règle ne peut être interprétée comme limitant les commandants dans l'exercice de cette initiative et de ce jugement lorsqu'une mesure immédiate est requise aux fins d'autodéfense.

L'ENVIRONNEMENT

LES DÉVERSEMENTS PÉTROLIERS EN EAUX CANADIENNES—L'AMÉLIORATION DE L'ÉQUIPEMENT DE RÉGULATION DU TRAFIC ET DE LA CAPACITÉ D'INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT PÉTROLIER—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): J'ai la réponse à une question posée au Sénat le 26 octobre dernier par l'honorable Colin Kenny concernant les déversements pétroliers en eaux canadiennes, l'amélioration de l'équipement de régulation du trafic et de la capacité d'intervention en cas de déversement pétrolier, et les mesures prises par le gouvernement.

(*La réponse suit:*)

Je veux déposer le rapport provisoire du groupe d'étude sur la sécurité des pétroliers et la capacité d'intervention en cas de déversements marins, conformément à la demande du sénateur.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA NOMINATION D'UN AMBASSADEUR EN IRAN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, ma quatrième réponse différée donne suite à une question posée au Sénat le 6 novembre dernier par l'honorable Eymard G. Corbin concernant la nomination d'un ambassadeur en Iran—la position du gouvernement.

(*La réponse suit:*)

[Le sénateur Doody.]

La décision de nommer un ambassadeur en Iran faisait partie d'une démarche entreprise en 1988 en vue de normaliser les relations entre le Canada et l'Iran.

La situation qui règne actuellement dans le Golfe démontre clairement l'importance pour le Canada de maintenir un dialogue en nommant un ambassadeur.

Le maintien des relations diplomatiques avec l'Iran ne signifie pas que le Canada approuve les politiques de l'Iran en matière de droits de la personne.

La présence d'un ambassadeur d'expérience à Téhéran nous permet de faire avancer les intérêts canadiens plus efficacement, y compris dans le domaine des droits de la personne.

[*Français*]

LE CONSEIL DE L'EUROPE

LE RÔLE DU CANADA AU SEIN DU PARLEMENT PRÉVU—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse différée à une question posée le mardi 6 novembre 1990 par le sénateur Grafstein concernant Le conseil de l'Europe—Le rôle du Canada au sein du parlement prévu—La position du gouvernement.

(*La réponse suit:*)

De tous les États non-membres, le Canada est celui qui est le plus engagé dans les activités du Conseil de l'Europe. Le Canada dispose du statut d'observateur sur une trentaine de comités intergouvernementaux. Nous participons régulièrement aux conférences ministérielles et parlementaires du Conseil.

Le Canada accueillera en juin 1991 une conférence informelle des Ministres européens de la Justice. Ce sera la première fois qu'un État tiers en sera l'hôte.

Le Ministre italien des Affaires étrangères, Gianni De Michelis a invité le Conseil de l'Europe à être plus ouvert au Canada et aux États-Unis. Il n'a toutefois pas suggéré que ces pays soient admis au Conseil comme pouvait le laisser entendre un communiqué de l'*Associated Press*. Selon les conditions d'adhésion actuelles, le Canada ne peut devenir membre du Conseil car il n'est pas un pays européen.

Le Canada reconnaît l'expertise du Conseil de l'Europe dans les domaines des droits de la personne, de la culture et de l'État de droit. Nous croyons que le Conseil de l'Europe a un rôle à jouer, mais il ne peut se substituer à la CSCE. Il importe que ces activités demeurent sous l'égide d'une organisation ayant un vaste mandat, comme la CSCE, et que le Canada soit membre à part entière d'une telle organisation.

Étant donné la longue expérience du Conseil de l'Europe en matière d'assemblée parlementaire multinationale, nous souhaitons qu'il y ait une collaboration très étroite entre celle-ci et une éventuelle assemblée de la CSCE. Les deux assemblées devraient toutefois demeurer distinctes.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

DEMANDE DE DÉPÔT DU RÈGLEMENT D'APPLICATION

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Voici la réponse à la question posée au Sénat le 6 novembre 1990 par l'honorable Dalia Wood au sujet du dépôt du règlement d'application de la Loi sur les Langues officielles.

(*La réponse suit:*)

Comme vous le savez, le gouvernement a déposé le projet de règlement sur les services au public. Afin de s'assurer que les mesures proposées soient justes et équitables pour tous les Canadiens, des hauts fonctionnaires du secrétariat du Conseil du Trésor ont examiné minutieusement plusieurs facteurs, dont les exigences de la Loi sur les langues officielles, les caractéristiques particulières, l'importance numérique et la répartition des groupes minoritaires de langue officielle ainsi que les divers services fédéraux offerts au Canada. Ils ont consulté un grand nombre d'intervenants, et il en est tenu compte dans le projet de règlement.

J'ajouterais à ce que j'ai déjà dit sur le sujet que je crois fermement que le règlement proposé est bon et qu'il saura satisfaire tant les parlementaires que le public. Il garantira aux groupes majoritaires et minoritaires un accès facile aux services fédéraux dans la langue officielle de leur choix les groupes majoritaires et minoritaires, sans toutefois exiger des institutions fédérales qu'elles disposent inutilement d'un potentiel bilingue.

Vous trouverez ci-joint, à titre d'information, un exemplaire du document qui décrit le processus d'adoption de règlements pris en application de la Loi sur les langues officielles.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

LA POSSIBILITÉ D'AMENDEMENTS AU PROJET DE LOI

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Voici la réponse à une question qui a été posée au Sénat le 7 novembre 1990 par l'honorable Jacques Hébert concernant la taxe sur les produits et services, le discours du sénateur Chaput-Rolland et la possibilité d'amendements au projet de loi.

(*La réponse suit:*)

Comme je m'y suis engagé le 7 novembre 1990, je dépose l'article de Robert Matas qui a paru dans le *Globe and Mail* du 23 octobre 1990, dans lequel sont cités des propos que le premier ministre a tenus au cours d'une visite récente en Colombie-Britannique.

LES PÊCHES

L'ENTENTE CANADO-AMÉRICAINE SUR LE HOMARD—LE REJET PAR LE CANADA—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, la huitième réponse différée que j'ai est celle à la question que l'honorable M. Lorne Bonnell a posée au Sénat le 8 novembre 1990 sur les pêches.

(*La réponse suit:*)

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, et le ministre des Pêches et des Océans, M. Bernard Valcourt, ont annoncé aujourd'hui la décision du gouvernement de ne pas conclure d'entente avec les États-Unis sur le commerce du homard.

Aux termes de l'entente proposée, le Canada aurait été obligé de porter à 3¼ pouces la taille minimum du homard dans toutes les zones de pêche de l'Atlantique, sauf dans le golfe Saint-Laurent.

«Bien que la proposition aurait pu être avantageuse pour le Canada sur le marché américain du homard», a expliqué M. Valcourt, «les pêcheurs qui auraient le plus souffert de prises réduites de homard s'opposaient fortement à l'idée d'accroître la taille minimum légale du homard seulement pour la rendre comparable à celle des États-Unis. Comme il n'y a pas de raison biologique ou écologique d'imposer cette augmentation de taille dans les eaux canadiennes, nous n'allons pas soumettre les opérations de nos pêcheurs à des restrictions inutiles.»

M. Valcourt a fait observer que les débarquements de homard au Canada l'an dernier ont atteint un sommet sans précédent, une preuve du succès de la gestion prudente des stocks que nous établissons en consultation avec les pêcheurs de homard. «Dans les dix dernières années, les débarquements de homard ont plus que doublé et les stocks restent en très bon état,» a dit le ministre. «La pêche au homard est l'activité de pêche où nous avons le plus de succès dans l'Atlantique.»

«Les pêcheurs disent qu'ils ne doutent pas de trouver d'autres acheteurs pour le homard qu'ils n'ont plus le droit de vendre sur le marché américain à cause des restrictions américaines», a ajouté M. Valcourt. «Il n'y a donc pas de raison de les priver de la possibilité de prendre et de vendre le homard de la taille reconnue actuellement.»

M. Crosbie a remercié au nom du gouvernement les représentants du secteur qui ont pris part aux entretiens qui ont mené au projet d'entente. «Je suis profondément reconnaissant aux dirigeants de l'industrie qui ont consacré leur temps et leurs efforts à tenter d'obtenir un règlement négocié à ces questions», a dit M. Crosbie.

Les ministres ont déclaré qu'avant d'en arriver à cette décision, le gouvernement a longuement consulté les représentants des pêcheurs de homard, les conditionneurs et les distributeurs, de même que les représentants de cinq provinces productrices de homard (Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Québec).

Le gouvernement du Canada envisage d'autres options pour améliorer l'accès au marché américain.

LE REVENU NATIONAL

LA JUSTIFICATION DES DÉPENSES DU MINISTÈRE

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse différée à une question posée au Sénat le 13 novembre dernier par l'honora-

ble sénateur Raymond J. Perrault au sujet de la justification des dépenses du ministère du Revenu national.

(*La réponse suit:*)

Les hauts fonctionnaires de mon ministère m'informent qu'on cherche à louer et qu'on loue les installations les plus économiques. Le ministère a fixé à 80 $ l'allocation quotidienne de chaque participant, alors que le tarif normal est de 250 $.

Je puis assurer aux sénateurs que mon ministère s'efforce de ne tenir des réunions de ce genre que lorsque c'est nécessaire et de louer alors les installations les moins chères possibles.

LES RELATIONS COMMERCIALES CANADA—ÉTATS-UNIS

LA RENÉGOCIATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE CANADA—ÉTATS-UNIS SUR LE BOIS D'ŒUVRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Voici la réponse à une question posée au Sénat le 14 novembre dernier par l'honorable Raymond J. Perrault au sujet de la position du gouvernement concernant les relations commerciales Canada—États-Unis et la renégociation du protocole d'entente Canada—États-Unis sur le bois d'œuvre.

(*La réponse suit:*)

Nous consultons étroitement les gouvernements provinciaux et le secteur industriel afin de déterminer quelle serait la meilleure manière de traiter cette question compliquée et délicate.

L'HONORABLE BENOÎT BOUCHARD

LES DÉCLARATIONS DANS LES JOURNAUX

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Voici la réponse à une question posée au Sénat le 14 novembre dernier par l'honorable Norbert Thériault au sujet des déclarations dans les journaux de l'honorable Benoît Bouchard.

(*La réponse suit:*)

M. Bouchard a déclaré dans une entrevue au Journal qu'il revient au Québec de décider de ses options et qu'il continue de travailler en tant que fédéraliste.

Il a traduit le sentiment de beaucoup de Canadiens en disant qu'il est temps d'examiner sérieusement notre régime fédéral à la lumière des réalités actuelles.

Lorsqu'on a annoncé la création du Groupe de consultation des citoyens, M. Bouchard a dit qu'il s'agissait d'un exercice vital pour découvrir comment les Canadiens de tout le pays voient l'avenir du Canada.

Lors du congrès d'orientation du Parti progressiste conservateur du Québec, qui s'est tenu au Mont Ste-Anne, il a insisté sur la nécessité d'attendre les résultats du Groupe de consultation des citoyens et de la Commission Bélanger-Campeau pour se faire une juste idée de l'avenir du Canada.

[Le sénateur Doody.]

LA CONSTITUTION

LA COMMISSION BÉLANGER-CAMPEAU—LA REPRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Je réponds à une question soulevée au Sénat le 14 novembre 1990 par l'honorable Philippe D. Gigantès concernant la Constitution et la représentation du gouvernement fédéral à la Commission Bélanger-Campeau.

(*La réponse suit:*)

Comme je l'ai dit le 14 novembre:

M. Hogue siège à la Commission comme représentant du Parti progressiste conservateur et non du gouvernement du Canada.

Ainsi, il n'est pas de «mon ressort, en tant que ministre, de faire rapport au nom d'une personne qui est un représentant du parti, mais pas du gouvernement».

Néanmoins, je peux rapporter que la Section de la référence de la Bibliothèque du Parlement confirme qu'elle reçoit des rapports textuels des délibérations de la Commission. Je pense que mon honorable collègue voudra consulter ces rapports pour obtenir une réponse à sa question.

DÉPÔT DE RÉPONSES À DES QUESTIONS AU FEUILLETON

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA

LE PROGRAMME INFORMATIQUE—LA LISTE DES SOUMISSIONS

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement) dépose la réponse à la question nº 49 au *Feuilleton*—par l'honorable Jack Marshall.

LE CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL SUR LE TROISIÈME ÂGE

TERRE-NEUVE, SASKATCHEWAN ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST—L'ABSENCE DE REPRÉSENTATION

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement) dépose la réponse à la question nº 59 au *Feuilleton*—par le sénateur Marshall.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—REJET DE LA MOTION D'AMENDEMENT

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, il est 17 h 45. Conformément à l'alinéa P-3*a*) des dispositions provisoires du Règlement, nous passons au vote reporté sur la motion d'amendement du projet de loi C-62, proposée par le sénateur MacEachen.

Honorables sénateurs, il a été proposé par le sénateur Kelly, appuyé par le sénateur Beaudoin, que le projet de loi C-62 soit lu pour la troisième fois maintenant.

Honorables sénateurs, il a été proposé en amendement par le sénateur Watt, au nom du sénateur MacEachen, apppuyé par le sénateur Adams, que le projet de loi C-62 ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais que l'annexe du projet de loi soit modifiée, à la page 342, afin d'y inclure un régime particulier pour le Yukon, les territoires du Nord-Ouest, le Nord du Québec et le Labrador, en ajoutant à l'annexe VI—et en numérotant en conséquence—un nouvel intertitre et une nouvelle partie, ainsi qu'il suit:

YUKON, TERRITOIRES DU NORD-OUEST, NORD DU QUÉBEC ET LABRADOR

1. Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente partie

«Labrador» La partie du Labrador qui est située dans la province de Terre-Neuve.

«Nord du Québec» La partie du Québec qui est située au nord du cinquante-cinquième degré de latitude nord.

2. La fourniture d'un produit, d'un service ou d'un bien effectuée dans les limites du Yukon, des territoires du Nord-Ouest, du Labrador ou du Nord du Québec.

3. La fourniture d'un produit, d'un service ou d'un bien effectuée à un résident du Yukon, des territoires du Nord-Ouest, du Labrador ou du Nord du Québec, pour être consommé ou utilisé principalement au Yukon, dans les territoires du Nord-Ouest, au Labrador ou dans le Nord du Québec.

4. La fourniture d'un service de transport qui a commencé ou se termine au Yukon, dans les territoires du Nord-Ouest, au Labrador ou dans le Nord du Québec.»—

Convoquez les sénateurs.

● (1750)

Qu'on ferme les portes.

(La motion d'amendement est rejetée.)

POUR

LES HONORABLES SÉNATEURS

Adams	Denis
Austin	Fairbairn
Bonnell	Frith
Bosa	Gigantès
Buckwold	Grafstein
Cools	Graham
Corbin	Haidasz
Croll	Hastings
Davey	Hays
De Bané	Hébert
Kenny	Petten
Kirby	Riel
Kolber	Rizzuto
Lawson	Robichaud
LeBlanc	Sparrow
Leblanc (*Saurel*)	Stanbury
Lefebvre	Steuart
Lewis	Stewart
Lucier	Stollery
MacEachen	Thériault
Marsden	Thompson
Molgat	Turner
Neiman	van Roggen
Olson	Waters
Perrault	Watt
	Wood—51

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Atkins	Kelly
Balfour	Keon
Barootes	Kinsella
Beaudoin	Lavoie-Roux
Beaulieu	Lynch-Staunton
Bélisle	Macdonald (*Cape Breton*)
Berntson	MacDonald (*Halifax*)
Bolduc	Macquarrie
Buchanan	Marshall
Carney	Meighen
Castonguay	Muir
Chaput-Rolland	Murray
Charbonneau	Nurgitz
Cochrane	Oliver
Cogger	Ottenheimer
Comeau	Phillips
David	Poitras
DeWare	Robertson
Di Nino	Roblin
Doody	Ross
Doyle	Rossiter
Eyton	Simard
Forrestall	Spivak
Grimard	Sylvain
Hatfield	Teed
Johnson	Tremblay—53
Kelleher	

ABSTENTIONS

LES HONORABLES SÉNATEURS

Nil

Son Honneur le Président: Je déclare la motion d'amendement rejetée.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, permettez-moi de faire un peu d'arithmétique à l'intention du sénateur Frith. Si les huit nouveaux sénateurs n'avaient pas voté, le compte aurait été de 51 à 45 en faveur de la motion d'amendement.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Murray: Cependant, j'ajouterai que le résultat de cette mise aux voix démontre que le premier ministre a été bien inspiré d'invoquer l'article 26 de la Constitution. Je ferai remarquer également que la Cour suprême du Nouveau-Brunswick a confirmé aujourd'hui, comme l'avait fait la Cour suprême de l'Ontario, que la nomination des huit sénateurs était bel et bien valide.

• (1800)

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je suis sûr que nous avons tous dûment pris note de ces commentaires, y compris nos visiteurs à la tribune.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Frith: À mon avis, beaucoup de Canadiens espèrent que le gouvernement ne jubilera pas très longtemps.

Conformément à l'article P-1 du Règlement provisoire, je propose que le Sénat s'ajourne maintenant.

Son Honneur le Président: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

(Conformément à l'article P-1 du Règlement provisoire, la séance est suspendue jusqu'à 14 heures demain.)

Le sénateur Frith: Pour éviter tout malentendu, je rappelle qu'à mon avis, la présidence n'a pas à présenter cette motion en vertu de l'article P-1 du Règlement provisoire. Une fois proposé, l'ajournement intervient automatiquement.

(Le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.)

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 112B.*]

LE SÉNAT

Le mardi 20 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 112A.*]

La séance du Sénat reprend à 14 heures, le mercredi 21 novembre 1990, le Président étant au fauteuil.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

RETRAIT DE LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, hier soir, j'ai proposé l'ajournement du Sénat conformément aux règlements provisoires P-1. Le Règlement prévoit que:

> Si, à un moment quelconque avant que le sénateur occupant le fauteuil ne fasse l'appel des «oui», des «non» et des abstentions, le sénateur qui a proposé la motion demande la permission de la retirer, ladite motion est tenue pour retirée.

Je demande la permission de retirer ladite motion.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est retirée.)

[*Français*]

PROJET DE LOI MODIFICATIF-PREMIÈRE LECTURE

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message, accompagné du projet de loi C-90, Loi modifiant la Loi sur les banques (prorogation de délais).

(Le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la deuxième fois?

(Sur la motion du sénateur Doody, la 2e lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour du vendredi, 23 novembre 1990.)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, à la lumière des discussions que nous avons eues avec les honorables sénateurs d'en face, il semble que l'opposition ait l'intention de présenter son huitième amendement ce soir, à 20 heures. Cela nous donne l'après-midi pour discuter d'une question qui nous intéresse tous. Nous avons décidé, après en avoir discuté ensemble, qu'il serait approprié de prendre quelques heures cet après-midi pour parler de la crise du golfe Persique. Il est entendu, naturellement, que nous reviendrons au débat sur le projet de loi C-62 lorsque la séance reprendra ce soir.

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

MOTION D'AJOURNEMENT DU SÉNAT EN VERTU DE L'ARTICLE 46 *g*) DU RÈGLEMENT POUR ÉTUDIER UNE AFFAIRE URGENTE D'INTÉRÊT PUBLIC

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Afin de fournir une base à la discussion, honorables sénateurs, je propose, conformément à l'article 46 *g*) du Règlement, la motion suivante:

> Que le Sénat s'ajourne maintenant aux fins d'étudier une affaire urgente d'intérêt public, soit la crise du Golfe persique.

Depuis plusieurs semaines, nous consacrons notre temps à l'étude d'une affaire qui revêt une importance considérable pour les contribuables canadiens, mais les efforts que nous déployons en l'occurrence ne doivent pas nous faire perdre de vue que ntre pays pourrait bien être à la veille d'une guerre. Cette perspective ne s'est jamais présentée avec une telle acuité depuis une génération. C'était en septembre 1950, après qu'ont éclaté la guerre de Corée, que le Sénat a débattu cette question pour la dernière fois et qu'il a pris les mesures qui ont abouti au départ de militaires canadiens pour la guerre, avec son cortège inévitable de souffrances humaines et de morts et de blessés. Ensuite, j'établirai une comparaison entre la façon dont le gouvernement de l'époque avait abordé cette crise et les méthodes auguelles le gouvernement a eu recours cette fois-ci.

À mon avis, la situation est suffisamment grave, alors que des milliers de vies humaines sont en péril, y compris celles de Canadiens, pour interrompre nos travaux et poser la question appropriée sous sa forme la plus crue, soit celle de savoir si la guerre est inévitable. L'expérience nous enseigne que chaque fois qu'une crise internationale s'aggrave au point de soulever la question de la guerre ou de la paix, deux options s'offrent à la communauté internationale: l'intervention armée ou le règlement par des moyens pacifiques. L'intervention armée est toujours une option possible, bien que ses résultats puissent être désastreux. Cependant, il n'est pas toujours possible d'en arriver à un règlement par des moyens pacifiques. Ceci dit, tous les sénateurs conviendront, j'en suis sûr, qu'un règlement par des moyens pacifiques vaut mieux qu'une intervention militaire.

Par conséquent, pour répondre à la question, si la guerre est inévitable, nous ne devons pas commencer par nous demander qui va la gagner ni comment on peut la faire, mais ce qu'on obtiendrait avec la guerre qu'on ne pourrait pas obtenir par d'autres moyens, et si une solution pacifique n'est pas possible et viable. Nous savons que plusieurs pays participant à ce conflit ont leurs propres objectifs. Considérons plusieurs des pays arabes.

Nous savons que l'Irak a deux objectifs principaux, l'hégémonie régionale et une position de domination dans l'OPEC. Après avoir réalisé ces deux objectifs, l'Irak pourrait poursuivre d'autres objectifs à long terme plus ambitieux: l'unité du monde arabe, le règlement de la question palestienne et une position influente dans le monde fondée sur sa capacité nouvelle de perturber le cours mondial du pétrole. Ces objectifs sont clairs et intimement liés. Les moyens stratégiques choisis par Saddam Hussein pour les réaliser ne le sont pas moins: l'énorme machine de guerre, l'élargissement du territoire et la manipulation des Arabes et de l'opinion publique mondiale. Saddam Hussein a sacrifié tous les autres objectifs de politique nationale à la poursuite acharnée de cette stratégie fondée sur l'agression.

Il n'est pas étonnant que les autres pays arabes du Moyen-Orient se sentent menacés. Le Koweït a eu de longue date une frontière et des conflits historiques avec l'Irak, notamment au sujet de l'exploitation du gisement de pétrole de Rumaila. Les forces militaires du Koweït n'ont pas été et ne sont pas de taille à se mesurer à celles de Saddam Hussein. La richesse de ce pays en a fait une cible de choix. L'objectif évident du gouvernement du Koweït en exil doit être de libérer le pays de l'occupation irakienne, par un règlement pacifique ou par une intervention militaire.

La Jordanie est également un pays vulnérable en raison des rapports étroits et de longue date qu'elle entretient avec l'Irak, du grand nombre de Palestiniens qui se trouvent sur son territoire, et de sa position géographique entre l'Irak et Israel. Évidemment, nous savons tous qu'elle s'est attiré la désapprobation de l'Arabie Saoudite en raison de sa position réservée pro-irakienne. L'objectif premier de la Jordanie est d'empêcher que n'éclate un conflit armé qui risquerait de provoquer toute une série d'événements susceptibles de compromettre sa propre existence. En ce qui concerne les autres États arabes, la puissance militaire de Saddam Hussein constitue également une menace directe à leur sécurité, tandis que son désir de dominer le Moyen-Orient est vu comme une menace à plus long terme, car ces pays ne pourraient rester à l'abri de toute déstabilisation dans la région. Ils partagent tous le même objectif immédiat, soit de chasser les troupes irakiennes du Koweit pour contenir Saddam Hussein.

Si la crise devait se transformer en conflit armé, les forces militaires de l'Irak seraient mises hors de combat, mais les autres pays subiraient de terribles destructions et pertes de vies humaines. Ils préféreraient certainement une solution rapide et pacifique, née de la concertation entre les pays arabes, ce qui les sauverait de la dévastation à laquelle ils sont exposés. Si ce genre de solution n'est pas possible, ils pourraient accepter, à l'exception de la Jordanie, d'appuyer une action militaire offensive rapide de la part des États-Unis et des autres pays occidentaux, particulièrement si cette action militaire peut être courte et décisive. Il faut insister sur le facteur temps. Parce que la présence prolongée de troupes étrangères dans la région pourrait contribuer à la déstabilisation des régimes sociaux et politiques de ces pays.

● (1410)

Je dois insister sur le fait que les pays arables ne lanceront pas une offensive contre l'Irak de leur propre initiative et sans l'appui des États-Unis et des autres pays occidentaux dont l'action, par conséquent, serait décisive.

Quels sont les objectifs des pays occidentaux? Nous savons qu'un de ces objectifs était d'obtenir que le plus grand nombre de pays possible condamnent cette agression et appuient le retrait des troupes irakiennes du Koweït. Cet objectif a été atteint grâce à la première résolution du Conseil de sécurité. Le deuxième objectif consistait à protéger l'Arabie Saoudite contre ce qui semblait être une menace d'agression imminente. Cet objectif a été atteint grâce au déploiement de forces étrangères, surtout américaines, en Arabie Saoudite.

Comme l'Irak n'a pas cédé à la demande de retrait, le Conseil de sécurité a décrété un embargo pour exercer une pression sur ce pays. On a mis en place des moyens visant à faire respecter cet embargo, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Ces moyens consistent principalement dans des forces navales et aériennes.

Les objectifs à plus long terme des pays occidentaux sont de prouver de façon convaincante que l'agression ne paie pas, de protéger les approvisionnements d'énergie et d'empêcher que le Moyen-Orient ne se déstabilise davantage. Je crois que nous devrions examiner de façon plus approfondie ces objectifs à long terme. La question de prouver que l'agression ne paie pas peut être comprise comme un élément clé de l'établissement d'un nouvel ordre mondial, nouvel ordre dans lequel les Nations Unies seront entièrement responsables du maintien de la paix et de la sécurité, comme l'avaient prévu à l'origine les rédacteurs de la charte des Nations Unies. Entre la guerre de Corée et ce qui pourrait bien être une nouvelle guerre au Moyen-Orient, la confrontation Est-Ouest a paralysé le système de sécurité des Nations Unies. Pendant 40 ans, la terreur nucléaire a assuré le maintien de la paix, mais, avec la fin de la guerre froide, le système de sécurité des Nations Unies peut recommencer à fonctionner. À plus d'un égard, la crise du golfe Persique arrive à un moment très important de l'histoire. Elle nous permettra certes de voir comment le monde va faire face à l'agression dans cette nouvelle ère de rapprochement Est-Ouest.

Examinons ce qui s'est produit dans le golfe Persique après l'invasion du Koweït. Pas un, mais deux systèmes de sécurité ont été déployés, d'abord pour circonscrire, ensuite pour repousser l'agression. Le premier système comprend des forces aériennes et navales multinationales déployées dans le Golfe pour mettre en vigueur un embargo imposé dans le cadre d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le second consiste en forces terrestres et aériennes, essentiellement américaines, déployées en Arabie Saoudite pour protéger le territoire saoudien, à la demande du gouvernement de Ryad. Ce second déploiement ne répond à aucune résolution du Conseil de sécurité. Bref, deux systèmes existent parallèlement l'un à l'autre, un nouvel ordre mondial fragile, d'une part, et ce qu'on pourrait appeler la *pax americana*, de l'autre. La distinction n'est pas sans signification pour l'avenir d'un nouveau système mondial de sécurité.

J'ai dit que la crise du golfe Persique venait à un moment crucial de notre histoire. Pendant la guerre froide, l'intervention des superpuissances limitaient les risques qu'un conflit local ne dégénère en guerre mondiale. Par le passé, l'intervention militaire de grande envergure n'a jamais été une option réaliste pour les superpuissances dans les conflits au Moyen-Orient. Les risques d'escalade étaient trop grands et la dissuasion nucléaire trop forte. Aujourd'hui, une guerre qui n'aurait

pas l'aval des Nations Unies est une option réaliste pour les États-Unis et, si Washington s'engage dans cette voie, l'agression ne paiera pas, mais le monde verra une nouvelle manifestation de la «pax americana».

Le deuxième objectif de l'Occident est de protéger les approvisionnements en énergie. La guerre est-elle vraiment le meilleur moyen d'atteindre cet objectif? Même sans tenir compte des dégâts matériels, qui perturberaient gravement les approvisionnements, le marché mondial réagirait inévitablement par de fortes hausses de prix. C'est ce qui s'est produit quand a été décrété l'embargo sur les exportations vers l'Irak et le Koweït et qu'a surgi la menace d'un conflit armé. Si le conflit éclatait bientôt, d'autres hausses se produiraient à un bien mauvais moment dans le cycle économique nord-américain. On ne peut prédire avec certitude combien de temps prendraient la guerre, les négociations de règlement et le rétablissement. Chose certaine, le retour à la normale, pour les approvisionnements et les prix, serait très long. Voilà le scénario de guerre.

Il faut d'essayer de deviner le comportement probable de l'Irak dans le contexte d'un règlement négocié. Je pense qu'il est fort peu probable que l'Irak fermerait le robinet. On pourrait même faire valoir que si ce pays conservait un certain degré de contrôle sur les réserves du Koweït au terme de négociations, il se trouverait dans une position quelque peu semblable à celle de l'Arabie Saoudite, qui est en faveur de prix moins élevés pour le pétrole afin d'empêcher que l'on se tourne vers d'autres sources d'approvisionnement. Dans les circonstances, je suis très sceptique face à l'argument selon lequel une guerre est nécessaire afin de protéger les réserves énergétiques.

Le fait de vouloir assurer une stabilité dans le Moyen-Orient constitue évidemment un objectif louable de la part de l'Occident. Les ambitions de Saddam Hussein se sont révélées un important facteur de déstabilisation et il importe de mettre un frein à celles-ci. Il va de soi que je ne peux faire ici une analyse de l'instabilité historique de cette région particulière. mais il importe de se rappeler que le Moyen-Orient vit avec cette instabilité depuis quelque 4 000 ans et qu'aucune guerre, ancienne ou récente, n'a assuré une stabilité durable à cet endroit.

Qui plus est, la performance de l'Occident en ce qui a trait au Liban, au conflit entre Israel et le monde et à la guerre entre l'Iran et l'Irak n'est pas de nature à inspirer une confiance démesurée aux habitants de cette région. Un grand nombre d'entre eux font valoir que les frontières établies par les puissances occidentales après la Première guerre mondiale ont été une source de conflit plutôt que de stabilité. D'autres encore sont d'avis que la politique de spays occidentaux a été dictée beaucoup plus par des impératifs économiques ou des considérations politiques que par un souci inébranlable d'équité. Je ne dis pas cela par cynisme, mais pour signaler que, dans la poursuite d'une certaine stabilité, les pays occidentaux doivent se pencher sur les causes profondes des conflits et trouver de nouvelles façons d'aider les gouvernements des pays en cause à faire face à ces conflits.

● (1420)

En outre, la stabilité ne doit pas être synonyme de paralysie. Si le Moyen-Orient est le théâtre de nombreux conflits, c'est parce qu'une trop grand rigidité n'a pas permis de concilier les intérêts divergents grâce à des négociations pacifiques. Nous souscrivons à l'objectif de stabilisation de la politique occidentale, mais rien ne montre vraiment que les pays occidentaux les plus actifs au Moyen-Orient sont prêts, en priorité, à s'attaquer aux forces à la base même de l'instabilité. Pourtant, le fait que le Moyen-Orient ait cessé d'être un baril de poudre pour ce qui est des conflits Est-Ouest nous offre une occasion en or de réaliser des progrès. En d'autres termes, même si l'invasion du Koweït a catalysé en quelque sorte la ferme intention de l'Ouest et probablement du monde entire de résister à toute agression, elle n'a pas eu le même effet sur la recherche des éléments d'une solution pacifique.

Je n'ai pas dit grand-chose des objectifs, des intérêts et des actions du Canada, car j'entends conclure là-dessus, mais je pense en avoir dit assez au sujet des objectifs et des intérêts connexes, pour établir que les intérêts arabes, notamment ceux de l'Irak, ainsi que les intérêts et objectifs de l'Ouest, ne sont pas mieux servis à l'heure actuelle par une action militaire offensive.

Face à l'énorme déploiement de forces internationales, l'Irak, tout en restant au Koweït, ne se lancera pas dans une attaque. On est parvenu à un consensus remarquable aux Nations Unies, afin de condamner Saddam Hussein et de demander le retrait des forces irakiennes du Koweït. On a réalisé, grâce aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, un embargo appuyé par un impressionnant déploiement de forces internationales. On a mobilisé des forces de défense suffisantes pour repousser toute autre agression de l'Irak. On soumet peser ainsi Saddam Hussein à d'importantes pressions et je pense qu'on devrait attendre de voir les nésultats, avant d'agir.

Les efforts et les initiatives que déploient les États-Unis pour se placer en position offensive—dont nous avons eu de nombreux exemples ces derniers jours dans les gestes du président et du secrétaire d'État—mettent à rude épreuvre le consensus et la coalition de l'alliance multilatérale constituée contre Saddam Hussein. Poussée au point où il serait impossible de revenir en arrière, une offensive non appuyée par le Conseil de sécurité aurait tendance à isoler les États-Unis en période décisive du conflit. Qui plus est, une offensive non sanctionnée par les Nations Unies rendrait plus difficilement réalisables les objectifs à moyen terme, qui sont le développement d'un dispositif de sécurité des Nations Unies, la sécurité des approvisionnements pétroliers et la stabilité au Moyen-Orient.

Nous n'avons pas de preuves à ce stade, du moins moi je n'en ai pas mais peut-être que d'autres en ont, que la stratégie des Nations Unies, soutenue par les ressources des pays qui l'appuient, n'atteint pas son but. Il est urgent d'évaluer sérieusement l'effet de l'embargo sur l'Irak, avant d'envisager d'autres interventions.

Il y a quelques jours, j'ai demandé au leader du gouvernement quelle était l'efficacité de l'embargo des Nations Unies. Je dois dire que la réponse que j'ai reçue des Affaires extérieures n'est pas très instructive. En effet, l'embargo est efficace dans la mesure où il est appliqué, puis il y est dit que l'embargo exerce un certain effet mais que, à brève échéance, il ne devrait pas modifier le comportement de Saddam Hussein. Peut-être fau-

drait-il plus de temps, mais je crois que nous devons obtenir des Nations Unies une évaluation des effets qu'exerce actuellement l'embargo sur l'Irak, avant de prendre toute autre mesure. Il est certain, du moins, que les pays qui déploient des forces dans la région, comme le Canada, devraient pouvoir étudier un rappport complet du comité du Conseil de sécurité, qui est chargé de surveiller l'embargo.

Il est très clair que les États-Unis cherchent à obtenir une résolution des membres du Conseil de sécurité en vue de prendre des mesures offensives dans le golfe Persique. Il ne faut pas s'y tromper, c'est ce qui se produit. Je crois que ces mesures seraient prématurées. Il faut garder l'oeil sur Saddam Hussein. Il sent la pression monter. Il a monté toute une affaire d'otages pour détourner cette pression. Le renforcement de ses troupes au Koweït traduit davantage un signe de faiblesse que de force. Il commence à insister sur la résolution pacifique des problèmes en suspens au Moyen-Orient. Nous pourrions être tentés de ne pas tenir compte des paroles de Saddam Hussein, à cause de ses antécédents, mais si nous voulons vraiment poursuivre un processus de règlement pacifique, le sérieux, ou le manque de sérieux, de Saddam Hussein doit être mis à l'épreuve maintes fois sans relâcher la pression exercée contre lui.

On pourrait, par voie diplomatique, exercer davantage de pression sur lui afin de l'isoler. On pourrait notamment lui proposer des négociations de bonne foi en lieu et place de la guerre. Cette stratégie, qui peut faire l'objet d'un consensus soutenu, n'est pas un ultimatum, bien au contraire. Le conflit Iran-Irak a prouvé que Saddam Hussein peut changer d'idée lorsqu'un grave châtiment le menace. L'Iran a montré dans cette guerre ce que peuvent faire des armes insuffisantes et désuètes contre des armes perfectionnées qui ne s'appuient sur aucun soutien technique. On peut peut-être comparer Saddam Hussein à Hitler, mais on ne peut manifestement pas comparer l'Irak à l'Allemagne d'avant-guerre.

Qui va être pris de court, peut-on se demander. C'est Saddam Hussein. L'économie irakienne a été ravagée par la guerre avec l'Iran. Elle n'a jamais eu la chance de s'en remettre. Les importantes transfusions de capitaux des voisins riches en pétrole de l'Irak sont coupées. L'embargo prive l'Irak de ressources financières et de provisions essentielles. Cela étant dit, il ne faudrait pas sous-estimer la capacité de souffrir d'un pays en voie de développement dirigé par un dictateur, mais on peut dire en toute confiance que Saddam Hussein a maintenant peu de chance de réussir à unifier le monde arabe par la force et l'agitation sociale. Son ambition doit se limiter à une seule question: Combien de temps pourra-t-il tenir au Koweït? Toutefois, le président des États-Unis, George Bush, risque aussi d'être pris de court. L'appui du Congrès et de l'opinion publique des États-Unis à l'intervention américaine dans la crise du golfe Persique commence à fléchir et l'opinion est de moins en moins favorable depuis que le gouvernement américain a décidé de passer à l'offensive dans le Golfe.

À cet égard, je ne peux m'empêcher de songer à une observation qu'a déjà faite M. James Schlesinger qui, on le sait, est un ancien secrétaire américain à la Défense. Il a dit que les chefs d'État européens et du monde entier sont très naïfs de croire que la politique étrangère des États-Unis s'inspire d'intérêts nationaux; elle est dictée par la politique nationale américaine. Selon lui, c'est un truisme en ce qui concerne la politique étrangère américaine, et je crois qu'il est un observateur digne de foi. Il nous faut surveiller ce qui se passe sur l'échiquier politique américain et voir si cela influe ou non sur la situation. J'espère qu'il n'y a rien de plus qu'un concours de circonstances dans le fait que les plus ardents défenseurs du recours à la force sont les chefs d'État qui ont des problèmes politiques chez eux. Parmi eux se trouvent le premier ministre du Canada et M^me^ Thatcher, qui a déclaré hier à Paris que la guerre lui vient immédiatement à l'esprit comme une solution possible.

● (1430)

Il serait extrêmement déplorable qu'il faille en venir là, non pas parce que la guerre se révèle le seul moyen de protéger le nouvel ordre mondial caractérisé par la sécurité, qu'elle est le meilleur moyen de servir les intérêts de la région visée et des pays occidentaux ou que la recherche d'une solution pacifique aboutit sur une impasse, mais à cause de visées politiques et d'un climat politique, surtout celui qui règue aux États-Unis.

Les États-Unis ont amené les Nations Unies à prononcer une condamnation sans réserve de l'agression irakienne et ont effectivement protégé le territoire saoudien, mais ils n'ont pas réussi à assurer un égal degré de leadership pour chercher des moyens de faire diminuer la crise du golfe Persique. Ils ont transformé cette crise en une confrontation personnelle entre George Bush et Saddam Hussein. Faire du retrait total des forces irakiennes une condition préalable à toute autre mesure pacifique, grever un délicat processus de désengagement en imposant dès le début une mesure aussi difficile, et tenir des propos qui ressemblent de plus en plus à un ultimatum, tout cela a pour effet d'intensifier le conflit et de paver la voie à une épreuve de force. La pire situation pour l'Occident serait de voir le président des États-Unis dans une position dont il ne pourrait pas reculer sans subir de dommages politiques inacceptables.

Je vais dire quelques mots au sujet des intérêts du Canada et de la conduite du gouvernement canadien dans cette crise. Le Canada a un certain intérêt commercial en Irak et au Koweït, sous la forme surtout d'exportations de blé et de modestes importations de pétrole. Tous les Canadiens accordent bien sûr de l'intérêt au prix de l'essence à la pompe, mais ce n'est pas le genre d'intérêts pour lesquels un gouvernement responsable risquerait des vies humaines dans une aventure militaire en pays lointain. On ne devrait pas risquer non plus des vies canadiennes pour soutenir le président des États-Unis dans des efforts en vue de se sortir de difficultés politiques. Un pays comme le Canada ne pourrait entrer en guerre que lorsque des intérêts nationaux vitaux sont menacés.

C'est ce que nous avons fait en Corée. Ce qui y était en jeu, c'était le communisme contre la liberté, la dictature contre la démocratie. L'agression de la Corée du Nord constituait l'épreuve décisive à laquelle était soumis un nouveau système prometteur de sécurité mondiale incarné dans les Nations Unies. La Guerre de Corée était davantage qu'une guerre locale, elle était une guerre entre l'Est et l'Ouest. Nos intérêts vitaux résidaient dans nos valeurs nationales fondamentales, et le Canada s'est porté à leur défense contre le communisme sous l'égide des Nations Unies, comme nous l'avions fait en 1939, aux côtés de nos alliés, contre l'agression nazie.

La guerre froide entre l'Est et l'Ouest est terminée. La crise du golfe Persique a été provoquée par un dictateur local qui recherche l'aventure militaire. Il n'y a pas de danger qu'elle se transforme en un conflit mondial. Dans ces circonstances, le seul intérêt canadien dont il vaut la peine de tenir compte s'il faut aller en guerre, c'est l'édification d'un nouveau système mondial de sécurité ou un nouvel ordre pacifique. Les Nations Unies et les pays alliés qui s'opposent à l'Irak ont jusqu'ici pris les bonnes décisions, et il ne s'est pas tiré plus que quelques coups de semonce parce que la résolution de tous les pays préoccupés par l'agression s'est concentrée sur les moyens d'y riposter par des manœuvres diplomatiques et par un déploiement militaire sans le recours à l'action offensive.

À la lumière des comptes rendus de la rencontre au sommet qui s'est terminée hier à Paris, il est clair que c'est encore l'approche que privilégient les présidents Gorbatchev et Mitterand. Cette approche part de l'hypothèse qu'on peut encore amener Saddam Hussein à revenir sur sa décision autrement qu'en lui déclarant la guerre, hypothèse qui est fort plausible à l'heure actuelle. Si j'avais voix au chapitre, je ne rejetterais pas l'idée que le Conseil de sécurité adopte d'autres résolutions visant à accroître les pressions exercées contre l'Irak, mais je pense qu'il faudrait s'opposer fermement à un projet de résolution qui donnerait carte blanche aux États-Unis pour appuyer sur la détente.

Depuis le début de la crise du golfe Persique, le Canada aurait pu, en sa qualité de membre du Conseil de sécurité, faire preuve de leadership là où il n'y en avait pas, c'est-à-dire dans la recherche innovatrice d'un retrait négocié. Ce que je reproche au gouvernement canadien, c'est son comportement flottant, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures faisant des déclarations changeantes, apparemment inspirées par un souci de «faire comme les autres» et par la déférence à l'égard de Washington.

Le gouvernement a peut-être raté une occasion de faire une contribution indépendante et constructive à la solution de la crise. Il aurait dû faire preuve d'égards à l'endroit du Parlement du Canada. On aurait pensé qu'il eût agi différemment, devant la perspective d'une guerre pour la première fois en 40 ans. Il n'a pas rappelé le Parlement après son ajournement l'été dernier. Il a ensuite dépêché des navires dans le golfe Persique. La rencontre entre le président Bush et le premier ministre est-elle une coïncidence? On nous a ensuite fait assister à la comédie des navires croisant à Malte, car le gouvernement ne pouvait pas répondre aux conditions prévues à l'article 32 de la Loi sur la défense nationale, qui les mettraient en service actif.

Le gouvernement a bien déposé à la Chambre des communes une motion dans laquelle il a naturellement fait l'éloge de sa propre performance et s'est donné carte blanche pour prendre toute mesure qu'il — ou que Washington — jugeait appropriée. Il a fallu que les partis d'opposition unissent leurs efforts pour amener le gouvernement à s'engager à consulter encore le Parlement et à prendre des mesures dans le Golfe en passant par les Nations Unies. Cet engagement reste toujours flou.

Bien sûr, le gouvernement a fait fi du Sénat, et nous avons entendu parler de la participation du Canada aux discussions du Conseil de sécurité surtout dans les déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui se félicitait des mesures prises par le Canada. Bien entendu, le gouvernement ne s'est pas montré très soucieux du sort réservé aux otages canadiens en Irak. Je laisserai à d'autres sénateurs le soin d'en discuter. C'est une question épineuse pour l'instant, et le gouvernement parle maintenant d'envoyer des troupes terrestres dans le golfe, au moment où Washington adopte une position offensive.

Permettez-moi de rappeler au leader du gouvernement comment on a fait face à la crise coréenne il y a 40 ans.

• (1440)

Après l'attaque de la Corée du Sud par les troupes de la Corée du Nord, pendant la fin de semaine des 24 et 25 juin 1950, M. Pearson faisait un rapport quotidien à la Chambre des communes qui était alors en session. Le budget des Affaires extérieures était en discussion à la Chambre et les députés pouvaient parler à leur guise de la crise coréenne. Ce fut une bonne chose pour le gouvernement et le pays, car c'est grâce à ces discussions que l'on a pu parvenir à un consensus en faveur des mesures prises par le gouvernement à l'égard de la Corée. M. Pearson s'était engagé à rappeler le Parlement, si nécessaire, alors qu'on était à la veille de mettre fin à la session. De fait, il fut rappelé le 19 août 1950. La situation en Corée était exposée dans le discours du Trône et les deux chambres furent invitées à adopter une loi permettant la participation canadienne à la guerre de Corée.

Je dois admettre que la situation n'est pas aussi claire actuellement, mais cela me paraît une raison de plus pour essayer de la préciser par un débat. La façon dont on traitera de la crise du Golfe constituera un précédent en ce qui concerne les différends internationaux après la guerre froide. Le gouvernement canadien est dans une position favorable pour dire clairement et vigoureusement qu'il faut donner au règlement pacifique une chance de réussir avant que le monde ne perde une autre occasion de préserver la paix.

Tout d'abord, le Canada devrait travailler principalement avec les Nations Unies et non bilatéralement avec les États-Unis, bien que des consultations soient toujours inévitables et nécessaires.

Deuxièmement, tout en excluant l'aide humanitaire, les fournitures médicales et les produits alimentaires, le Canada devrait s'efforcer d'appliquer le maximum de pressions sur l'Irak pour qu'il se retire du Koweït, mais en excluant les mesures offensives.

Troisièmement, on devrait obtenir un rapport préliminaire du comité des sanctions du Conseil de sécurité et le soumettre au public et au Parlement pour étude.

Quatrièmement, le Canada devrait dire clairement qu'il ne participera à aucune action offensive dans le Golfe sans y être autorisé par une résolution du Conseil de sécurité. Il devrait dire aussi qu'il s'oppose actuellement à l'adoption d'une telle résolution.

Cinquièmement, les forces terrestres du Canada ne devraient pas être envoyées dans la région du Golfe dans un avenir prévisible.

Sixièmement, le Canada devrait entreprendre des consultations avec les pays en cause pour trouver des moyens de faciliter la désescalade du conflit.

Enfin, le gouvernement canadien ne devrait pas prendre de mesures offensives ni participer à de telles mesures sans d'abord soumettre la question aux deux chambres du Parlement.

Si au lieu d'adopter une politique raisonnée, le gouvernement continue de suivre une ligne de conduite erratique, il versera peut-être bientôt du sang canadien inutilement.

L'honorable Heath Macquarrie: Honorables sénateurs, je suis très ému par l'importance de la question soulevée par le sénateur MacEachen. En fait, aussitôt que possible après notre retour à Ottawa, j'ai déposé une motion à ce sujet et j'étais prêt à en discuter avec le sénateur MacEachen ou quelqu'un d'autre à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Cependant, je me suis retenu pendant deux mois de vous faire part de mes remarques ainsi que de mes abondantes recherches et, même s'il n'y a pas de limite de temps au Sénat, je ne vous les imposerai pas toutes cet après-midi.

En cette époque de crise grave, je craignais depuis le début que même si le hansard du Sénat n'est pas un succès de librairie, des professeurs puissent recommander, un jour, à des étudiants de vérifier pourquoi le Sénat du Canada, la chambre haute du Parlement canadien, n'a pas trouvé cinq minutes en deux mois pour discuter d'une crise aussi grave que la crise du Golfe. Ils pourraient être surpris. C'est pourquoi je tenais à dire, au cas où quelqu'un lirait le hansard d'aujourd'hui, que j'étais ici et que j'ai été surpris qu'il nous ait fallu autant de temps pour aborder cette question d'une grande importance pour l'avenir du monde, et peut-être une question de vie et de mort pour une multitude de gens.

Pendant que je mettais la main à ce que je croyais être ma motion, il est survenu quelque chose qui m'a un peu découragé. On a demandé à mon bureau si je travaillais à la rédaction de mon discours sur la TPS ou si quelqu'un m'y aidait. J'ai répondu par l'affirmative. Un journaliste de Radio-Canada s'est donc pointé pour savoir ce que je faisais au juste. Je lui ai dit la stricte vérité en lui montrant la pile de traités sur les affaires internatinales qui se trouvait alors sur mon pupitre. Le jeune homme de Radio-Canada m'a demandé si je me préparais à faire de l'obstruction systématique. Je lui ai répondu que c'était tout le contraire, que la question dont je m'occupais était très importante et que plus tôt le Sénat en discuterait, mieux cela vaudrait. J'en ai profité pour lui tenir le genre de propos qu'aurait tenus un vieux de la vieille qui en a vu d'autres en lui rappelant que si j'avais voulu faire de l'obstruction—et je sais ce que c'est même si je n'en ai jamais fait—je ne me serais pas donné la peine de tirer des passages de ces ouvrages écrits par des sommités; j'aurais apporté tout le paquet avec moi pour les lire à haute voix car il semble que le meilleur moyen de faire de l'ostruction systématique est de parler le plus longtemps possible. Moi qui pensais stupidement, comme dans le bon vieux temps où j'étais professeur, qu'un discours passable valait toujours mieux que des propos interminables. Le jeune homme en question m'a-t-il compris? Pas du tout. Quand on a enfin fait une brève apparition au *Journal*, de la chaîne anglaise de Radio-Canada, on a dit: «Voici le sénateur Macquarrie qui se prépare à faire de l'obstruction systématique.» Toute une obstruction, moi qui attends depuis deux mois de pouvoir m'y mettre.

On apprend toutefois en politique que tout ne va pas comme on voudrait et qu'il faut prendre les choses comme elles viennent.

Il y aurait beaucoup à dire sur les problèmes et les dangers qui nous guettent par les temps qui courent, sur les terribles incertitudes dans la situation internationale. Les temps sont si incertains et inquiétants qu'on nous a demandé au Canada, semble-t-il, d'accepter le fait que la guerre est inévitable. Nous nous y sommes même conditionnés.

J'avais espéré que, de mon vivant et après toutes ces années de paix, nous ne serions pas confrontés à pareille situation. Cependant, ce n'est pas seulement de mon vivant, c'est imminent. Je ne sais pas combien de temps il me reste, mais je lis : Est-ce que ce sera avant Noël? Avant les élections au Congrès? Avant la pleine lune en Arabie saoudite? Ça approche drôlement, honorables sénateurs.

Toutefois, quand je songe à cette question, que je trouve préoccupante, je ne pense pas d'abord aux politiques, ni même aux diplomates, qui se débrouillent beaucoup mieux que les politiques dans bien des cas, ni aux analystes, ni aux partisans d'une guerre éclair. Je pense plutôt aux quelque 2 000 jeunes Canadiens qui ne participent pas aux débats théoriques, mais qui mettront leur vie en danger dans ce que les Canadiens considèrent comme une région lointaine.

J'ai la chance d'être né dans une petite, mais magnifique, région du pays, l'Île-du-Prince-Édouard. J'habite à l'endroit même où je suis né, à Victoria, un petit port de mer. Quelque 200 personnes y vivent, et ce chiffre s'élève à 260 au plus fort de la saison touristique. C'est un grand centre touristique. Un jeune habitant de cette petite localité, un dénommé Donald LaBrech, fait partie de l'équipage de l'*Athabaska* depuis le tout début, et se trouve dans le Golfe depuis très longtemps. Ses parents sont des amis à moi. Il a grandi avec mes enfants. Si cette crise en est rendue à toucher même les gens de ce petit coin reculé qu'est Victoria, je suis sûr qu'il y a bien des sénateurs ici présents qui pensent à des Canadiens qui sont touchés, et qui peuvent même l'être très durement.

• (1450)

J'en arrive maintenant à réfléchir sur ce monde dans lequel on vit et qui a suscité ces événements. Je pense aux pourparlers qui ont eu lieu hier à Paris. Je pense au président de l'Union soviétique. Pendant la plus grande partie de ma vie, le monde a considéré ces hommes comme les pires qui puissent exister. Ils étaient terribles. J'ai vu John Foster Dulles, dans une assemblée de l'ONU, s'indigner devant l'insensibilité du colosse qui dirigeait le monde entier, comme quelqu'un l'avait alors décrit. Nous savons qu'il est indispensable d'obtenir la collaboration de l'Union soviétique pour régler la crise du Golfe. J'aime à penser que nous vivons une époque formidable et que toutes les craintes associées à la guerre froide se sont apaisées, mais il semble que rien ne soit jamais parfait. Victor Hugo a dit que seul le sourire de Dieu est parfait. Nous observons les événements en Union Soviétique et leurs effets sur la population de la région. Du point de vue de la diplomatie occidentale, ce qui s'est passé dans cette importante partie du monde est extraordinaire, mais pour ceux qui y vivent, je me demande jusqu'à quel point ça l'est. Je vois des Soviétiques qui, il y a quelques années, n'auraient pas osé sortir de l'ombre et qui maintenant protestent et attaquent ceux qui les ont libérés. Je vois dans

d'autres parties de l'Europe des gens qui veulent cueillir le raisin encore vert dans leur pays nouveau. Cette situation est étroitement liée au type de consensus qui s'est formé à l'égard de la présente situation.

Je pense à d'autres situations qui nous ont inquiétés il y a quelque temps. La situation s'est améliorée en Afghanistan, même si Dieu sait que ce n'est pas encore une nation pacifique et sereine. La Namibie, région anciennement très agitée et ce, depuis ma toute première visite à l'ONU, en 1957, se tire maintenant très bien d'affaire. Grâce à Dieu, les choses vont mieux au Nicaragua. Pour les gens comme moi qui ne sommes plus jeunes, l'attitude qui a cours aujourd'hui en Afrique du Sud n'avait jamais été vue auparavant. Même en république de Chine, et en ce qui concerne nos relations avec ce pays, les choses se sont calmées. Il y a bien eu certaines situations explosives que nous avons suivies avec inquiétude, mais la tension a beaucoup diminué. Nous serions en droit de nous demander si notre monde n'entre pas dans une nouvelle ère. Que demander de plus?

Le 19 septembre, ma quiétude a été troublée par une déclaration radiodiffusée du secrétaire général des Nations Unies que nous devons voir comme le premier diplomate de la terre. Il disait craindre non pas une guerre dans le Golfe, non pas un conflit régional, mais une guerre mondiale. J'ai été un peu troublé, après ma natation et ma promenade du matin, d'entendre les médias reprendre cette déclaration. Je me suis demandé comment les bureaux de rédaction avaient pu en arriver à décider de noyer dans la masse des nouvelles une déclaration du premier diplomate de la terre sur une menace de guerre mondiale.

Au Sénat, nous terminons notre prière quotidienne que le Président lit si bien—j'ignore combien d'entre nous l'écoutent attentivement—en affirmant que nous continuerons de nous dévouer pour la cause de la paix et de la justice partout dans le monde. Je pense qu'il est malheureux qu'après deux mois de travaux nous n'ayons pas tenu un débat sur la paix dans le monde.

Si j'étais prédicateur—je l'ai presque été mais, Dieu merci, j'ai pris une autre orientation—et si j'avais un texte—ce qui n'est pas le cas—ce serait celui de Benjamin Franklin qui a dit qu'il n'y avait jamais eu de bonne guerre ni de mauvaise paix. Homme très cultivé, Franklin s'était sans doute inspiré de Cicéron, lui qui m'a causé tant de difficultés dans mes cours de latin et qui a dit:

> Je ne cesse pas de préconiser la paix car, si injuste soit-elle, elle est meilleure que la plus juste des guerres.

Honorables sénateurs, quelle ère que celle que nous traversons! Tout semble indiquer que nous nous dirigeons vers une nouvelle ère de paix et de courtoisie. Au moment où nous nous réjouissons du fait que de gros méchants comme John Foster Dulles et le sénateur Joe McCarthy ne soient plus parmi nous, nous avons de nouveaux problèmes et nous nous inquiétons du sort du monde entier. Le sénateur MacEachen a fait allusion à certaines anxiétés et il a soulevé des questions. Nous nous réjouissons de la situation aux Nations Unies. Je pense que nous sommes tous admirateurs des Nations Unies. Les Canadiens ont contribué généreusement depuis la fondation de cet organisme. Un des nôtres, Lester Pearson, a été président de l'Assemblée générale des Nations Unies et ses efforts lui ont valu le Prix Nobel de la paix.

Parlons des étroites relations entre l'ONU et les États-Unis. Comme nous avons tous une bonne mémoire avant de devenir sénile, rappelons-nous les jours où les représentants des États-Unis ne trouvaient pas le temps de dire quoi que ce soit au sujet des Nations Unies. Il n'y a pas tellement longtemps, les Américains étaient prêts à faire dérailler l'ONU et même à ne pas payer leur contribution. C'était du temps où le républicanisme à la Rambo était en vogue à Washington. J'ai l'impression qu'il en reste des vestiges. Ils faisaient souvent allusion à la tyrannie de la majorité. Ils ne pouvaient pas endurer la majorité du tiers monde. On a même vu et entendu un représentant des États-Unis dire à la télévision et à la radio que si les gens des Nations Unies n'aimaient pas New York, «nous serions heureux d'aller au port pour les saluer à leur départ.» Même s'ils n'ont rien dû en laisser paraître, les émules de Kirkpatrick et de Reagan ont dû se réjouir de tels propos qui auraient pourtant bien mérité à celui qui les avait tenus d'être au moins renvoyé.

• (1500)

La circonstance est peut-être plus opportune que jamais pour le Canada de remettre en question ses rapports avec les Nations Unies, dont il peut s'enorgueillir d'avoir été un membre fondateur, et ses rapports avec les États-Unis, dont il est un voisin des plus importants. Nous devons nous souvenir que nous sommes ici et qu'ils sont là. Nous devons prendre garde, surtout à notre époque, en raison de tout ce qu'on a écrit, dit et montré, de confondre les États-Unis avec les Nations Unies. Même en dépit des énormes contraintes résultant de la crise du Golfe, nous aurions avantage à appuyer plutôt les Nations Unies que les États-Unis. Les États-Unis sont un grand pays, vraisemblablement le plus proche de nous—et je ne parle pas seulement du point de vue géographique—mais le Canada ferait preuve de peu de sagesse s'il subordonnait ses intérêts et ses positions même à ceux des États-Unis.

Avant-hier soir, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les commentaires du général Richard Rohmer, un ancien conservateur de mes amis qui était interviewé sur les ondes de Radio-Canada. Parlant de l'attitude du Canada à l'égard des États-Unis, il a remarqué que nous ne devrions pas donner l'impression de nous plier à tous les caprices de George Bush. À l'époque où je l'ai connu au sein du parti conservateur, le général Rohmer était un belliciste. Cependant, à la fin de son entrevue, il a fait une observation à laquelle, tout pacifiste que je sois, souscris: «À mon avis, la guerre est la plus grande des folies, surtout quand on ne sait pas pourquoi on la fait.» À mon avis, ce serait une grave tragédie si l'impatience et la courte vue renversaient ou circonvenaient le magnifique consensus auquel les Nations Unies sont arrivées.

Je crois qu'il est beaucoup trop tôt pour abandonner ce forum le plus complet de relations internationales que l'humanité ait constitué jusqu'à maintenant. Comment pourrait-on juger après moins de trois mois de l'efficacité de sanctions imposées à l'échelle mondiale? Seul un sot impatient pourrait juger de la solidité d'un mariage après si peu de temps. Il faut du temps. Dans le monde de l'économie, nul n'ignore qu'il n'existe pas un seul pays au monde qui ne dispose pas d'un petit arsenal; l'Irak a entassé des armements. Comment

peut-on espérer que les moyens mis en œuvre obtiennent des résultats en moins d'un mois et demi. Je ne crois pas que l'Irak tire profit de la guerre, ainsi qu'on l'a prétendu il y a un mois, mais que ce pays souffre et qu'il souffrira davantage. Comme le signalait il n'y a pas si longtemps le *Guardian* de Charlottetown, journal d'ordinaire assez peu perspicace quand il s'agit d'affaires internationales, «les dirigeants du monde ont le devoir de s'assurer qu'ils laissent aux sanctions le temps de faire sentir leurs effets.»

Par ailleurs, si je crains ceux qui soutiennent que nous devons recourir immédiatement à la force, ce n'est pas seulement parce que les effets des sanctions n'ont pas encore eu le temps de se faire sentir, mais aussi parce que je suis sceptique. La difficulté avec les gens qui réfléchissent, c'est qu'ils doutent quelques fois. Quand je pénètre dans une pièce et que toutes les personnes présentes sont d'accord, ma première réaction est de me dire: «Bonté divine, il y a sûrement parmi les personnes présente quelqu'un qui ne réfléchit pas du tout.» L'unanimité ne vient pas facilement aux gens qui réfléchissent. Cependant, j'ai lu que le meilleur remède était une paire de claques. Selon Kissinger, le meilleur remède serait un poing dans la gueule, et le plus tôt serait le mieux. Combien de fois le monde s'est-il laissé entraîner dans des guerres interminables, pénibles et fatigantes par la trompeuse perspective d'un bref conflit?

J'ai régardé au réseau PBS la magnifique émission sur la guerre civile américaine. Un sénateur du sud avait dit au début du conflit que la guerre serait de courte durée et qu'il n'y aurait pas beaucoup d'effusion de sang. Je me demande ce qu'il a dit quatre ans plus tard alors que la guerre avait fait 600 000 victimes? Je ne me souviens pas très bien de la Grande guerre, la première guerre mondiale, bien que mon père y ait servi. En fait je ne suis né qu'après son retour. Toutefois, Henry Ford a dit que les troupes seraient de retour en Amérique avant Noel, ce qui n'a pas été le cas. La paire de claques préconisée par Kissinger ne donne pas toujours les résultats escomptés. Un raid a été lancé contre la Libye pour y faire sortir Kadhafi, mais c'est sa fillette qui a été atteinte. L'invasion du Panama devait se dérouler dans le cadre d'une opération brillante et sans heurts, mais on est toujours en train de déterrer des tombes non idenfiées dans la capitale.

S'il est une leçon que l'on peut tirer de l'histoire—et j'espère que les conseillers et les «faucons» s'en souviendront—c'est qu'il est beaucoup plus facile de se lancer dans une guerre au Moyen-Orient que d'en sortir. Je suis consterné en lisant les propos de ceux qui préconisent l'intervention militaire et qui exagèrent les objectifs de cette opération et les avantages qui en résulteront. Le but immédiat d'une telle intervention, le retrait des troupes irakiennes du Koweït, est très clair. Ces troupes n'ont aucune raison d'être là.

Toutefois, il est dangereux et ridicule de croire que l'anéantissement de Saddam Hussein signifiera la fin de tout conflit au Moyen-Orient. Il y a énormément d'éléments déstabilisateurs au Moyen-Orient. Il suffit de se rappeler les personnes qui, ces dernières années, étaient considérées comme l'ennemi numéro un des États-Unis. La Libye a pendant longtemps été considérée comme un ennemi. La Syrie, devenu l'allié des États-Unis, ne figurait pas sur la liste des pays amis dressée par Washington. L'Iran, dans la période qui a suivie celle du shah, a pendant très longtemps été perçu comme le pire des ennemis, et c'est pourquoi on estimait qu'il fallait aider l'Irak.

[Le sénateur Macquarrie.]

Il y aura encore beaucoup de questions et de situations explosives à régler une fois que Saddam Hussein aura été renversé par son propre peuple, par un autre pays ou tout simplement par les événements. Il y a d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte. Je suis sûr que les sénateurs Murray, Roblin et Buckwold se souviennent des craintes que le roi Hussein a ouvertement partagées avec nous, à Amman, il y a quelques années, alors qu'il nous a parlé du danger sans cesse croissant que présentait le fanatisme religieux que l'on rencontrait non pas chez un groupe en particulier, que Dieu nous vienne en aide, mais chez de nombreux groupes.

● (1510)

Quand je m'arrête pour réfléchir, je frémis rien qu'à penser aux grandes valeurs que la religion a insufflées à tant de gens, quand on sait que le fanatisme et l'extrémisme de ces mêmes gens ont causé bien des torts à bien plus de personnes encore. Je me souviens, et je sais que le sénateur Murray, le sénateur Roblin et le sénateur Buckwold s'en rappellent aussi, que le président Mubarak se faisait énormément de soucis à ce sujet. Ces problèmes ne se dissiperont pas; ils pourraient même, qui sait, s'aggraver.

Honorables sénateurs, je ne parlerai pas aussi longtemps que le sénateur MacEachen. Je vais donc conclure en ajoutant que je m'inquiète de la facilité avec laquelle certaines personnes rejettent la notion de relations dans cette crise, avec ce vaurien, parce qu'il s'agit bien, à mon avis, d'un vaurien. Ces gens soutiennent qu'il ne faut pas tenir compte des autres problèmes dans ce coin du globe, qu'il ne faut pas se laisser troubler par les souffrances et l'angoisse que connaissent les autres habitants de cette région du Moyen-Orient où la situation est très explosive. Je peux comprendre pourquoi ils réagissent ainsi. Dans bien des cas, il est préférable de nous concentrer sur un aspect bien particulier de la question. L'ex-sous-secrétaire d'État américain, David D. Newsom, décrivait bien la situation dans un article intitulé «Linkage is Inevitable» et publié, la semaine dernière, dans le *Christian Science Monitor*. Il déclarait:

> La crise qui secoue actuellement cette région illustre bien encore une fois le fait que le Moyen-Orient est une mosaïque de problèmes indissolubles, qu'ils touchent l'Irak, l'Iran, l'Arabie saoudite, le Liban, la Syrie, Israël, la Jordanie, l'Égypte ou les Palestiniens. Il est possible d'isoler certaines parties de la mosaïque pendant quelque temps, mais, en définitive, ceux qui apporteront une certaine stabilité dans cette région devront examiner l'ensemble [. . .]

Voilà de sages paroles prononcées par cet homme si distingué.

Honorables sénateurs, je n'ai aucun remords, ni aucun regret à propos des mesures qu'ont prises les Nations Unies et le gouvernement canadien. Je crois que nous avons bien réagi, tout comme les Nations Unies d'ailleurs. Mais je m'inquiète surtout pour nos jeunes militaires. Je ne peux exprimer à quel point j'ai été ému par cette émission diffusée le jour du Souvenir où nos gens au Canada ont communiqué avec de nombreux militaires en mission dans le Golfe. J'ai vu de jeunes gens, de jeunes professionnels, qui semblaient en forme. Mais, au fond, ce sont de jeunes Canadiens sensibles qui sont loin de leur foyer. Nous prions pour qu'ils reviennent tous sains et

saufs. C'est pourquoi je veux me faire aujourd'hui un artisan de la paix.

Honorables sénateurs, comme le sénateur Murray vous l'a déjà précisé, et il a parfaitement raison, je ne parle pas aujourd'hui au nom du gouvernement. S'il n'obtient que 15 ou 18 p. 100 de la faveur populaire dans les derniers sondages, Dieu sait qu'il n'a pas besoin que le sénateur Macquarrie parle en son nom. Il a déjà assez de problèmes comme cela. Toutefois, si je traitais de ma propre motion, et non celle du sénateur MacEachen, je vous recommanderais la prudence et vous ferais part de mes inquiétudes en tant qu'artisan de la paix. L'autre jour, le premier ministre a mentionné qu'il désirait trouver des crédits supplémentaires pour nos troupes déployées dans le Golfe, il n'aurait pu s'exprimer en termes plus clairs. Pour paraphraser Tennyson, nous envoyons ces jeunes aux portes de l'enfer dans les griffes de la mort. Le moins que nous puissions faire, c'est de leur fournir ce qu'il y a de mieux, sans nous demander comment nous assumerons ces nouvelles dépenses. Nous leur devons bien cela, car ils ne nous décevront pas.

Je suis fier de nos jeunes qui sont dans les forces changées du maintien de la paix. Nous les avons vus dans de nombreuses régions du monde, comme Chypre, l'Egypte et sur le continent asiatique, et ils nous font honneur. Je les félicite. J'espère qu'ils reprendront ce rôle au lieu de faire ce qu'ils font actuellement où, peut-être la direction est incertaine.

Je pense, aussi, que nous devons rendre hommage aux efforts du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de l'ambassadeur Yves Fortier dans la mesure où ils gardent la question diplomatique au premier plan. Je suis profondément convaincu, depuis des années que je m'intéresse à cette question, que nous ne devrions jamais renoncer à la diplomatie parce que si nous agissons trop vite, ou si nous laissons quelqu'un d'autre nous pousser à des mesures irréfléchies, nous ne saurons jamais si la diplomacie n'aurait pas préservé la paix et sauvé bien des vies.

Un des grands Canadiens que je connaisse actuellement—je dis cela parce que je viens seulement de faire sa connaissance—est le merveileux général Johnson, qui dirige un institut très important et possède de grandes qualités de chef. Il a dit que la guerre ne deviendrait inévitable que si trop d'entre nous, par leur attitude et leurs propos, la rendaient possible. Honorables sénateurs, quoi que j'ai pu dire dans mon humble contribution, à ce stade je dirais qu'il faut continuer les démarches diplomatiques le plus longtemps possible pour donner le plus de chances possibles à la paix.

Des voix: Bravo!

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, cette semaine à Paris le monde a célébré l'institution d'un ordre mondial nouveau qui est un monde d'idées, non pas théoriques, mais concrètes et puissantes. Les idées peuvent amener la paix; elles peuvent causer la guerre, mais toute guerre a pour origine avant tout un conflit d'idées. Les idées peuvent tuer.

Le nationalisme à la manière irakienne infecte la population de ce pays d'idées de violence. Les idées nationalistes à la manière irakienne préconisent la force et la violence pour réaliser les ambitions collectives d'unité arabe. Le nationalisme à la manière irakienne n'est pas la somme de ses éléments mais une idée unique: une seule idée, un seul ordre, une seule moralité et un seul chef. Un chef unique, dit-on aux Irakiens, devient un unificateur, devient le chef uniquement par sa maîtrise d'une seule idée—d'une seule unité.

• (1520)

La condition préalable est une foi unique. Le mensonge essentiel est de créer des ennemis à l'intérieur et des ennemis à l'extérieur, qu'il sera ensuite possible de détruire pour légitimer cette terrible unité. L'instrument est la peur. L'État, l'armée, la milice, la police, la bureaucratie, puis la mosquée et l'école sont tous attelés à une seule idée. Les droits individuels ne peuvent s'exercer que dans les limites de cette idée dont le monopole appartient à l'État. Seul l'État peut assumer la responsabilité de ce qu'on appelle liberté.

Ce nationalisme virulent à la mode irakienne se base sur la théorie de l'exclusion. Toutes les différences doivent être sublimées dans la collectivité pour le bien de la collectivité. Le nationalisme à l'irakienne se purifie de l'intérieur par la violence afin de projeter une identité sans frontières nationales. Le nationalisme à l'irakienne est une foi qui transcende et annihile les différences individuelles. L'ennemi intérieur, ce sont les minorités: Kurdes, Syriens, Iraniens, Juifs, en fait, n'importe quelle minorité que le chef peut relier à un ennemi extérieur, comme l'impérialisme occidental. Ces irritants internes doivent être détruits dans l'intérêt de l'unité, une unité qui transcende les frontières de l'État. La projection psychologique est l'outil. Il suffit d'attribuer toutes les erreurs, toutes les fautes, tous les problèmes, toutes les difficultés économiques à quelqu'un d'autre pour légitimer ses propres pouvoirs dans l'État. Ce n'est pas là un exposé théorique, honorables sénateurs. C'est l'idéologie politique du Baas, le parti unique irakien. «Baas» veut dire renaissance ou résurrection. Le Baas prêche cette forme de renaissance en Irak, après avoir fait taire par la violence toutes les autres voix.

Tout cela, honorables sénateurs, est exposé dans un livre plutôt sinistre, intitulé *The Republic of Fear*, écrit par un brillant homme de lettres irakien, Samir al-Khalil. Honorables sénateurs, cette conception du nationalisme est mortelle. L'idéologie, que dis-je, la théologie baassiste sanctifie et légitime la violence, dans le cadre des objectifs nationaux. Au nom de cette idéologie, on tue, on mutile, on pille, on torture, on viole, on prend des otages. Amnistie Internationale, Freedom Watch, le Congrès américain, les Nations Unies et l'Organisation arabe pour les droits humains dont le siège est à Genève ont dénoncé les horribles violations des droits de la personne qui sont commises en Irak, où aucune opposition n'est tolérée, et bien sûr au Koweït maintenant, où ce qui reste de liberté disparaît de minute en minute. Par conséquent, honorables sénateurs, le facteur temps compte et est certes important à cause de la violence commise de minute en minute contre les personnes et les biens. Les preuves de ce qui se passe au Koweït sont incontestables. Le temps ne s'est pas arrêté au Koweït. Plus d'un million de personnes ont fui au cours des deux derniers mois, par suite de l'agression irakienne.

Au nom de ce nationalisme à l'irakienne, la prise d'otages est légitime. Tout, hommes, femmes et enfants, peut être sacrifié à la cause, à la lutte et à l'unité.

Ce sont des idées terrifiantes. Honorables sénateurs, qu'est-ce que le Sénat peut avoir de plus urgent à faire que

d'examiner ces idées, maintenant qu'elles ont créé une menace de guerre et, par conséquent, qu'elles font courir à des Canadiens des risques de mort et de mutilation?

Un gouvernement perd sa crédibilité, honorables sénateurs, lorsqu'il refuse de consulter le Parlement et, par conséquent, tous les Canadiens. Après l'invasion du Koweït le 2 août, lorsque le premier ministre a répondu à la requête du président Bush pour qu'il appuie l'opération contre l'Irak dirigée par les États-Unis dans le Golfe, le gouvernement n'a pas rappelé le Parlement avant le 25 septembre. Nous siégeons depuis maintenant près de deux mois, mais le gouvernement n'a pas encore présenté au Sénat un énoncé de politique auquel tous les sénateurs pourraient répondre. Je suis heureux que nous ayons ce débat aujourd'hui qui nous permettra d'exprimer nos opinions sur la question.

Nous avons appris que les États-Unis avaient envoyé des forces additionnelles qui seront en place dans le Golfe d'ici quatre à six semaines. Leur présence fera passer à plus de 400 000 le nombre de militaires américains dans la région, rendant le déclenchement des hostilités encore plus proche. Je ne sais pas si c'est vrai ou non, mais nous avons entendu hier que l'Irak a déployé ou a l'intention de déployer 250 000 soldats de plus au Koweït.

Ainsi, honorables sénateurs, je crois qu'il est de notre devoir d'exminer, de façon urgente, le contexte de la politique du Canada. Les faits semblent simples et clairs. Les solutions, comme le sénateur Macquarrie et le sénateur MacEachen l'ont tous deux signalé, sont complexes et terrifiantes. Avant de parler de réponses précises aux actions du Canada et des mesures que le gouvernement devrait prendre, nous devons nous poser certaines questions. Les actions non provoquées de l'Irak, qui a envahi, occupé, pillé, démembré et, finalement, annexé le Koweït, nous rappellent&elles certaines leçons tirées de notre histoire? Le passé sanglant nous a-t-il enseigné certains principes qui pourraient nous servir maintenant? L'histoire du XXe siècle est marquée par ce que nous appelons, de façon plutôt impropre, le progrès. Certes, il n'y a pas eu de plus grand progrès que dans le domaine de la création et de la distribution de la technologie moderne de la mort. Quelles leçons pourraient nous servir aujourd'hui? Depuis le tournant du siècle, presque toutes les régions du globe, sauf l'Amérique du Nord, ont souffert de la destruction inutile de vies et de biens, tout cela, honorables sénateurs, au nom des maladies idéologiques modernes: le nationalisme, le socialisme et le fascisme virulents.

Quel remède public peut-on employer aujourd'hui pour se débarrasser de ces abominables maladies? La première règle de fer, c'est que les démocraties ne font pas la guerre à d'autres démocraties. Pour que la paix et la sécurité règnent dans toutes les régions du monde, il faut d'abord que tous les pays évoluent vers des démocraties pluralistiques.

En second lieu, la maladie moderne appelée «nationalisme» par certains peut facilement devenir un cancer contagieux qui érode les valeurs humaines et mine le respect des droits individuels. Il faut combattre ces idées. Par conséquent, la paix et la sécurité passent par l'accession des États à des formes de démocratie pluraliste qui se fondent sur le respect des droits humains plutôt que sur des visions socialistes.

[Le sénateur Grafstein.]

Troisièmement, nous avons appris que les sanctions ont une portée limitée, à moins d'être appliquées par tous et appuyées, à la limite, par la sanction ultime qu'est la guerre. Une agression sans provocation par un État belliqueux peut nécessiter le recours à la force. Les démocraties peuvent être contraintes de mener des guerres justes lorsque de petits sacrifices dans l'immédiat permettent d'éviter plus tard de graves conflits.

Quatrièmement, les sanctions imposées, de même qu'une guerre légitime, n'ont pas pour seul objet de dissuader des États belliqueux de faire des agressions sans provocation, mais aussi de faire étouffer, de l'intérieur comme de l'extérieur, des régimes autoritaires, et de faire germer des idées démocratiques au sein de ces États. Tel ne devrait-il pas être notre objectif, honorables sénateurs? N'est-ce pas précisément ce à quoi applaudissait M. Gorbatchev, hier, à Paris? N'est-ce pas aussi ce que voulait dire hier le président du plus petit État européen, la république de San Marino, lorsqu'il a déclaré que la paix en Europe découle de l'acceptation des idées démocratiques? Ces mesures préservent l'espoir ainsi que la sécurité d'un nouvel ordre mondial.

● (1530)

L'application de ces principes nécessitent un leadership innovateur et démocratique, ainsi que des mesures énergiques et cohérentes. La menace posée par une force massive constitue toujours le meilleur moyen de dissuasion. N'est-ce pas là la leçon de l'OTAN? La menace d'une action d'envergure enlève leurs ambitions aux États belliqueux et réduit la rentabilité d'un acte d'agression de leur part. Une réaction énergique et immédiate ne constituait-elle pas la meilleure réponse face à l'agression soudaine de l'Irak? Il ne fait aucun doute dans l'esprit de tous les chefs d'État du monde que si les États-Unis n'avaient pas réagi rapidement au début du mois d'août et si les Nations Unies n'avaient pas appuyé des États-Unis, Saddam Hussein occuperait maintenant l'Arabie Saoudite et peut-être les détroits du Golfe? L'histoire nous enseigne que les bénéfices tirés d'une agression non enrayée incitent les agresseurs à récidiver.

Les démocraties ne peuvent choisir les auteurs, le moment ou l'endroit d'une action aberrante. Henry Kissinger a dit que le monde était un asile. Chaque cas nécessite un traitement différent mais, dans tous les cas, une volonté forte, démocratique et prête à réagir est le seul moyen d'enrayer les risques d'une épidémie de gestes belliqueux et aberrants. Derrière nous, honorables sénateurs—et c'est ce qui différencie notre génération de celles qui l'ont précédée—il y a une opinion publique et ses rouages. Rien n'arrive dans le nouvel ordre mondial sans que ne le veuille l'opinion publique démocratique. Une opinion publique éclairée est essentielle.

Un phénomène nouveau, puissant et terrifiant se produit chaque jour sur nos écrans de télévision, où la liberté est déformée, favorisée ou entravée. Il s'agit des omniprésents médias. Ils peuvent déformer la réalité en choisissant d'en présenter telle facette plutôt qu'une autre. Ils peuvent créer l'illusion d'un équilibre en établissant un parallèle entre des personnalités, parallèle qui devient effrayant lorsque l'agresseur semble être autant dans son droit que ceux qui le contestent. Les médias déforment donc la réalité. Combien de fois, au cours des derniers mois, avons-nous été consternés par le brillant usage que l'Irak a fait de la presse libre dans les pays

occidentaux? Nous savons que tous les médias sont censurés en Irak. Pourtant, en régime démocratique, à la faveur de la liberté de la presse et des médias, nous autorisons la diffusion des pires exemples de désinformation, l'appui international dont celle-ci bénéficie leur accordant presque une fausse légitimité. Du seul fait de les diffuser, nous encourageons le public à mettre le bon et le méchant dans le même sac.

Honorables sénateurs, on peut très difficilement espérer recommander des mesures qui fassent l'unité parmi les pays démocratiques contre une politique partisane, alors que, en dénaturant les faits, les médias peuvent terriblement fragmenter la volonté démocratique et provoquer au bout du compte une érosion de la confiance et une scission de l'esprit démocratique. Cet avertissement étant fait, je me permets de rappeler un peu notre histoire, car je crois important de tirer des leçons des événements que je veux citer et commenter et que vous connaissez tous.

Le premier concerne Mussolini et l'Éthiopie. Le Canada a été fort impliqué dans cette affaire. En 1935, l'Italie de Mussolini s'est livrée à une agression non justifiée contre l'Éthiopie afin d'y établir son hégémonie et d'y faire l'unité qui allait lui permettre d'asseoir l'empire fasciste sur le continent africain. Le deuxième est la violation unilatérale du Traité de Locarno par l'Allemagne nazie au milieu des années 30, lorsque l'Allemagne nazie a envahi la Rhénanie en dépit du Pacte de Locarno qui avait été signé après la Première Guerre mondiale. Le troisième réside dans l'aggression non provoquée de la Tchécoslovaquie par le Troisième Reich, par l'Allemagne nazie, en 1938-1939. Enfin, honorables sénateurs, il y a la menace que l'Union soviétique a fait planer sur Berlin-ouest en 1961.

Dans tous les cas, on a assisté à une variation de l'opinion publique démocratique. On est passé de l'isolationnisme à la passivité. Dans tous les cas, l'opinion publique a remis en question la nécessité des sacrifices ou, en fait, de la participation. Comme l'histoire le montre maintenant, le Canada a joué un rôle assez important dans chacun des trois événements en question, même s'ils se sont déroulés bien au-delà de nos frontières. En 1935, Mussolini, la coqueluche des partisans de l'efficacité moderne et du capitalisme d'État, a envahi l'Éthiopie. On a fait appel à la Société des Nations. On a critiqué l'agression de l'Italie et proposé des sanctions. L'année 1935 a été une période cruciale dans l'économie mondiale et elle nous rappelle la conjoncture économique actuelle. Le Canada, à l'instar de la plupart des pays occidentaux, était au cœur même d'une forte dépression économique. Le gouvernement et les partis se débattaient pour trouver des solutions économiques. Le Canada n'était pas du tout prêt à investir des deniers publics dans la défense, que ce soit sur notre sol ou à l'étranger.

Au beau milieu de cette crise économique, M. R.B. Bennett, le premier ministre d'alors, a déclenché des élections nationales. Le premier ministre sortant a adopté une position plus agressive au sujet du rôle du Canada et des sanctions à prendre que ses propres conseillers en matière d'affaires extérieures. Malgré les objections de M. Skelton, notre premier sous-ministre des Affaires extérieures, il a demandé à M. Riddell, notre représentane, à la Société des Nations, de montrer l'exemple au sein de cet organisme pour ce qui est de l'imposition de sanctions. Après son élection en 1935, M. King, appuyé par M. Lapointe, a adopté un point de vue contraire. Pourtant, King et Bennett, à tour de rôle premier ministre et chef de l'opposition, ont décidé qu'ils défendraient leur position sans l'appui du Parlement. Ils n'étaient pas pressés de faire participer le Parlement et ne voulaient pas le mettre au courant des événements.

Dès son arrivée au pouvoir, le premier ministre King a immédiatement limité les initiatives de Riddell, à Genève. À cette époque-là, ce dernier aidé par un fonctionnaire subalterne des Affaires extérieures, un certain Lester Bowles Pearson, car Riddell et Pearson étant jugés trop agressifs, lorsqu'ils ont cherché à donner plus de poids à l'action collective de la Société des Nations et à imposer des sanctions obligatoires, Riddell a été muté à une conférence sud-américaine. Le Canada a adopté à contrecœur des sanctions qui n'ont pas été véritablement mises en vigueur contre l'Italie. Pendant plus de six mois, King a fait en sorte d'empêcher le Parlement de jeter un coup d'oeil sur les rouages de la politique gouvernementale.

Il est très instructif de lire les mémoires de M. King et un livre admirable de James Eayrs qui s'intitule *In Defence of Canada: Appeasement and Rearmament*, dans lequel on retrouve des reproductions remarquables de notes de service gouvernementales et de la correspondance de King et d'autres personnages importants. Dans ce livre extrêmement intéressant M. King précise sa vision du rôle de la Société des Nations, vision qui, selon moi, a conduit à la disparition de cet organisme en définitive. Selon King, la Société des Nations ne devait être qu'un organisme d'enquête, un peu comme dans le cas des enquêtes patronale-syndicale ne liant pas les deux parties, qui sont effectives dans le cadre de la médiation. Bien entendu, l'opinion publique pouvait avoir à jouer un rôle, mais il jugeait que l'opinion mondiale constituerait le meilleur moyen de dissuasion contre toute agression venant des États belliqueux en question.

Nous avons là la cause d'une grande tragédie: Le refus du Canada de défendre les petits États et de s'opposer à toute agression. Cette simple tragédie a conduit les régimes fascistes de l'Italie, de l'Allemagne et, plus tard, du Japon, à se lancer, à des fins expansionnistes, dans des campagnes militaires qui ont fini par aboutir à la Seconde Guerre mondiale. Face aux agressions en question, on n'est resté sans rien faire ou on a simplement pris des initiatives diplomatiques tout à fait inutiles. La politique du Canada en 1935 n'était pas simplement isolationniste et ne pouvait pas non plus être considérée comme neutraliste. Elle visait de façon tout à fait injustifiée à détruire la Société des Nations. Les Canadiens et des nations résolues comme la Nouvelle-Zélande ont tenté de donner plus de vigueur à l'action collective, mais leurs efforts ont été entravés.

Les choses ne sont guère mieux pour ce qui est de la violation par l'Allemagne nazie du Pacte de Locarno, datant de la Première Guerre mondiale, qui avait pour but de démilitariser la Rhénanie. Quand Hitler a envahie la Rhénanie en 1937, aucune initiative collective n'a été prise pour l'en empêcher. L'Allemagne nazie a même fait valoir que cela appaiserait ses plus grandes ambitions. Cette histoire sordide s'est répétée dans le cas de la petite démocratie tchécoslovaque. La France et l'Angleterre, soutenues et applaudies par le Canada, ont permis le démembrement de la Tchécoslovaquie, une nation démocratique, en se fondant sur des politiques de conciliation. Dans les années 30, la conciliation était considé-

rée comme une politique de non-intervention ou de laissez-faire, qui laissait les autres pays vaquer à leurs activités sans se préoccuper d'appliquer des restrictions.

● (1540)

D'aucuns ont avancé que la situation en Éthiopie, puis en Tchécoslovaquie, portait peu à conséquence. Le prix à payer était minime pour assurer une paix et une stabilité plus grandes à la population mondiale. Donc, la petite Éthiopie, monarchie absolue très ancienne, et la petite et bizarre Thécoslovaquie, qui, malgré sa taille, représentait un brillant modèle de démocratie moderne, ont toutes deux été présumées an importance par rapport à la paix et la stabilité de la France, de l'Angleterre, des États-Unis, ou même du Canada. Il est intéressant de noter que la seule voix forte et logique qui s'est fait entendre dans le Commonwealth pour protester contre ces mesures a été celle de la petite Nouvelle-Zélande. D'après moi, ce chapitre de l'histoire mérite d'être souligné.

Par contre, il est moins intéressant de noter que, dans ces trois cas, les études parlementaires ont été entreprises sans enthousiasme et confidentiellement par le gouvernement alors en place. Dix mois après l'invasion de l'Éthiopie par l'Italie, le Parlement a été convoqué pour la première fois, grâce surtout à l'insistance de M. Woodsworth, un des fondateurs du CCF, qui était non seulement un ardent défenseur de la démocratie, mais aussi un grand protecteur des petits États, quelle que soit leur couleur politique. M. Woodsworth croyait avant tout qu'il fallait protéger les plus démunis dans la société. Je crois qu'il établissait un parallèle entre la protection des faibles dans la société canadienne et celle des faibles dans le monde entier contre les tyrans nationalistes plus robustes.

M. Woodsworth et d'autres députés n'ont pas cessé de harceler le Parlement. Au début, MM. Bennett et King leur ont opposé une résistance. Par la suite, ils ont tous deux changé d'avis, comme je l'ai dit, en passant du rôle de premier ministre à celui de chef de l'opposition, puis ils ont résisté aux tentatives de M. Woodsworth d'amener le Parlement à se fier au gouvernement. M. King craignait que toute mesure prise par le Canada, afin d'empêcher cette agression locale par le Troisième Reich ou par l'Italie en Europe continentale ou en Afrique du Nord, provoquerait une guerre mondiale. C'est ce que M. King a écrit et c'est ce qu'il a dit.

Les sanctions recommandées par la Société des Nations ont été mises en application le 15 novembre 1935. Quand elles ont commencé à agir, Mussolini s'est tourné vers la France dans l'espoir de retarder la tenue de la réunion de la Société et de parer ainsi à l'application de sanctions plus sévères. Pendant ce temps, l'Italie refaisait ses approvisionnements en énergie en achetant des États-Unis, de l'Union soviétique et de la Roumanie.

Les discussions sur les sanctions imposées par la Société des Nations ont été retardées et renvoyées à plus tard. Dans l'intervalle, le contenu de l'accord secret Lavalle tout entier a été rendu public. Le Cabinet français et le Cabinet britannique s'étaient entendus pour acheter la paix en Afrique en offrant à Mussolini la quasi-totalité du territoire que ces armées occupaient alors en Éthiopie. La Grande-Bretagne et le Canada ont eu un haut-le-cœur. Les gens étaient dégoûtés. Hoare fut démis de ses fonctions évincé et remplacé par Eden, tandis que King, notre premier ministre, donnait secrètement son accord à ce pacte de triste mémoire et se réjouissait de voir la France et la Grande-Bretagne subir les foudres de l'opinion populaire.

[Le sénateur Grafstein.]

Vers le début de 1936, Riddel a été détaché, ou plutôt excommunié, comme je l'ai dit plus tôt, pour représenter le Canada à la conférence sud-américaine, ce qui laissait à King, à ses collègues du Cabinet et à la bureaucratie tout le loisir de miner l'efficacité des sanctions. La Société des Nations a de nouveau étudié les sanctions en février 1936. Le gouvernement atermoyait, King s'abritant derrière les tergiversations des autres. Pendant ce temps, les troupes italiennes pénétraient plus profondément en Éthiopie et employaient une toute nouvelle technologie: l'ypérite. Anthony Eden, qui avait remplacé Samuel Hoar en Angleterre, a déclaré que la Grande-Bretagne ne participerait pas à l'embargo avec les autres pays producteurs et transporteurs de pétrole.

Hitler, fin stratège qu'il était, a profité de la conjoncture économique incertaine et précaire ainsi que de la désunion de l'Occident. Il a vite fait entrer ses troupes en Rhénanie en contravention flagrante du Pacte de Locarno. Comme le fait observer avec justesse James Eayrs dans son livre, c'est l'indécision de la France et de la Grande-Bretagne qui a attisé le bellicisme d'Hitler, belliscisme qui a été décuplé par leurs tergiversations au sujet de l'invasion de l'Éthiopie par l'Italie.

Au début de mai, l'Italie fasciste occupe Addis-Abeba. Le 9 mai, Mussolini décrète la fondation de l'empire fasciste en Afrique. Le 10 juin, Neville Chamberlain, piégé par ses politiques d'apaisement, déclare que le maintien des sanctions contre l'Italie est «pure démence». Il réagit par le silence aux événements en Rhénanie et à la violation des accords de Locarno.

Les 10 et 11 février 1936, la crise fait l'objet d'un débat au Parlement canadien. M. King refuse de se laisser entraîner dans quelque discussion que ce soit sur l'embargo contre le pétrole. Il rappelle au Parlement que la question est toujours à l'étude à la Société des nations et qu'elle n'est pas encore soumise à la considération des gouvernements membres. M. King ne révèle pas que le Canada, sur ses directives, a fait retarder l'étude de la question par les gouvernements membres. M. King décide que le Canada examinera la question de l'embargo après que d'autres nations en auront jugé les mérites. Que d'autres le fassent, a-t-il dit, et peut-être agirait-il ensuite.

Rien ne se produit dans les trois ou quatre mois suivants de 1936, en dépit des efforts de Woodsworth et d'autres parlementaires, mais un débat finit par être obtenu sur la question générale des sanctions, de la sécurité collective et de la Société des nations. Le gouvernement, comme l'écrit Eayrs, défend la conviction de M. King que «le silence est d'or». M. King écrit à un député, à l'époque, une lettre tout à fait étonnante. Il dit que l'intérêt public commande de discuter le moins possible aux Communes de la situation en Europe. Il termine cette magnifique petite note en ces termes:

> Il y a parfois des choses qu'il vaut mieux ne pas remuer. Surtout quand ce sont des choses de guerre.

C'est M. King qui parlait ainsi en 1936. Bien que la politique gouvernementale du silence ou de l'hésitation n'ait pas échappé à la critique, elle a été maintenue avec succès. C'est M. Woodsworth, l'un des fondateurs du CCF, qui a mené l'attaque.

Dans sa déclaration au Parlement, M. King a exprimé l'avis que les sanctions pourraient «déclencher de nouvelles guerres ou du moins rendre impossible le règlement pacifique de la guerre en cours». Le gouvernement canadien ne s'opposait pas à un embargo contre le pétrole, a déclaré M. King, il s'était prononcé en faveur. M. King ne voyait cependant pas de raison de prendre l'initiative dans une affaire aussi dangereuse et controversée. Pourquoi, lui a-t-on demandé, la Société des nations avait-elle échoué? Sa réponse, en substance, a été que «la bravade collective ne peut apporter la sécurité collective. Dans les conditions actuelles, la plupart des pays ont démontré qu'ils ne sont pas disposés à prendre des engagements fermes au-delà de leurs intérêts immédiats.»

Les sanctions, soutenait-il, devraient être abandonnées. Quelle devait donc être, d'après King, la mission de la Ligue des Nations? Il disait qu'elle pourrait poursuivre la tâche de désarmement ou au moins chercher à faire arrêter la guerre. Nous pourrions appliquer, suggérait-il, des méthodes modernes de conciliation et d'arbitrage pour régler certains conflits. Ces conflits pourraient être appuyés par l'opinion publique. La Ligue, poursuivait-il, peut fournir un forum d'examen des doléances économiques.

Le 30 juin 1936, la tragédie finale se produisit. Vincent Massey, le distingué chef de la délégation canadienne et l'un des principaux défenseurs de la politique canadienne d'apaisement tant ici qu'en Angleterre, annonça au nom du gouvernement l'abandon des sanctions contre l'Italie. Comme l'écrit Eayrs dans son magnifique ouvrage, la grande expérience était terminée, la grande expérience avait échoué. En un curieux post-scriptum à l'histoire, Eayrs fait remarquer que même plus tard, quand M. Chamberlain comprit les erreurs de sa politique d'apaisement et l'abandonna, M. King et le gouvernement canadien conservèrent leur foi dans les politiques d'apaisement.

● (1550)

En 1936, obéissant à ses propres impulsions, M. King se rendit en Europe et eut des entretiens avec les dirigeants de l'Allemagne nazie, y compris M. Hitler. Il en retint l'impression qu'ils ne voulaient pas précipiter une guerre européenne générale. Il nota cependant qu'ils songeaient bel et bien à une expansion vers l'Est. Mais King s'était convaincu que cette expansion pourrait se faire sans conflit, que nous pourrions avoir une négociation plus large pour régler ces questions. Il y avait en effet un lien en l'occurrence.

King a été un peu surpris après l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne de voir les nazis exercer des pressions sur la Tchécoslovaquie. Il a été absolument ravi quand lord Runciman a été nommé médiateur entre le gouvernement tchèque et le parti politique allemand de Tchécoslovaquie dirigé par une marionnette nazie. Il a été si heureux qu'il a envoyé un télégramme à Runciman pour lui dire qu'il l'appuyait. Même lord Runciman a été surpris de recevoir cet appui non sollicité du Canada. King a commencé à se demander, cependant, s'il ne devrait pas convoquer le Parlement pour discuter des mesures à prendre. Il a écrit au gouverneur-général de l'époque: «Je crains beaucoup depuis quinze jours que la guerre n'éclate bientôt et que le Parlement ne doive être convoqué immédiatement pour cette raison.»

Quand Chamberlain est allé négocier avec M. Hitler, King lui a envoyé un télégramme pour le féliciter et il a déclaré à la presse:

> Je suis sûr que tous les Canadiens approuveront chaleureusement cette initiative prévoyante et vraiment noble de M. Chamberlain. Le contact personnel direct est le moyen le plus efficace de dissiper les tensions et les malentendus qui ont marqué le cours des événements en Europe, ces derniers mois. M. Chamberlain a fait certainement ce qu'il fallait et le monde espère que la conférence de demain créera une atmosphère qui permettra de trouver rapidement une solution aux problèmes qui menacent la paix.

King exhorta Chamberlain à rencontrer Hitler. Il écrivit à lord Tweedsmuir:

> Vous vous rappelez sans doute avec quelle insistance j'ai réclamé ces contacts personnels. Même s'il n'est pas certain que la guerre sera évitée, il est évident que si M. Chamberlain ne rencontrait pas Hitler, nous serions au bord d'une guerre mondiale aujourd'hui.

Le 26 septembre 1938, M. Chamberlain réunit les hauts commissaires des dominions pour leur demander d'appuyer sa politique.

Il admit enfin que Hitler n'était pas sincère quand il prétendait viser des objectifs limités et que ses ambitions étaient beaucoup plus vastes. Pourtant, à l'exception de la Nouvelle-Zélande, les dominions continuèrent à prêcher l'apaisement.

Le 27 septembre, Chamberlain s'adressait à la population britannique, et voici ce qu'il disait:

> Même si l'on peut sympathiser avec une petite nation confrontée à une grande et puissante nation, nous ne pouvons pas pour cette simple raison entraîner tout l'empire britannique dans une guerre. S'il faut se battre, ce sera sur des questions beaucoup plus générales.

Le gouvernement canadien a alors publié de suite une déclaration exprimant son accord total avec la déclaration de M. Chamberlain. Puis vinrent les termes de la paix, qui n'étaient rien de moins que le démembrement de la Tchécoslovaquie. On a laissé Hitler occuper le pays militairement par étapes, pas d'un seul coup. Les frontières devaient être fixées par convention internationale. Une fois de plus, le Canada, sans consulter le Parlement, faisait l'éloge de la politique britannique.

Voici ce qu'écrivait M. King le 27 septembre: «Le Canada est tout à fait favorable aux accords de Munich.» Plus tard, King s'est défendu de cette décision en déclarant que c'était pour éviter la guerre. «Cela nous a laissé le temps de nous préparer», dira King après les événements. Pourtant, si on lit soigneusement les notes de ses principaux conseillers, le Dr O. D. Skelton, sous-ministre des Affaires extérieures, et Loring Christie, un des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, on peut conclure que pour maintenir l'unité et l'harmonie au pays il était préférable de tenir le Canada à l'écart de toute participation ou déclaration à propos de l'Europe.

Le 8 octobre 1938, O.D. Skelton a écrit à M. Vincent Massey, au sujet des accords de Munich:

> Les accords, si on peut les appeler ainsi, ne peuvent apporter ni fierté ni satisfaction à quiconque dans des

pays civilisés, mais j'estime assurément qu'ils constituent un moindre mal.

Donc, honorables sénateurs, le Canada a adopté l'apaisement qui, selon la plupart des historiens, a conduit aux horreurs de la Seconde Guerre mondiale.

Voici ce qu'a dit M. King au Parlement le 20 mars 1939:

> Les ressources du Canada sont limitées. Nous avons une tâche énorme à accomplir dans notre pays: loger les citoyens, prendre soin des personnes âgées et des sans-ressources, secourir les victimes de la sécheresse et du chômage, construire des routes, supporter le lourd fardeau de notre dette, assurer la défense du Canada et relever nos conditions de vie et de civilisation à des niveaux que nos connaissances rendent désormais possible. Nous n'avons pas beaucoup de richesses à cette fin. Nous devons, dans une plus ou moins grande mesure, choisir entre nous occuper de nos propres affaires ou tenter de sauver l'Europe et l'Asie. Si tous les 20 ans, le Canada devait automatiquement et naturellement participer à une guerre à l'étranger pour lutter en faveur de la démocratie ou de l'autodétermination dans les petits pays, si le Canada, qui a tout ce qu'il faut pour se diriger, devait se sentir obligé de sauver périodiquement un continent qui ne peut pas se diriger lui-même, il risquerait, pour parvenir à ces fins, la vie de ses citoyens, la faillite et la désunion politique. Pour bon nombre, cela semble un cauchemar et de la pure folie.

Ce ne sont pas là mes paroles, honorables sénateurs, mais le monde occidental s'en fait l'écho.

Si nous lisons les pages de l'histoire canadienne, nous constatons qu'elles sont émaillées de détails plutôt horribles. Bien sûr, nous avons l'avantage de regarder les choses rétrospectivement. Mais, tout de même, nous n'avons pas envisagé la prévention, ni soupesé les sacrifices exigés. Nous n'avons prescrit aucun antidote à la maladie qu'était le nazisme. Ainsi, le monde, et le Canada, a payé un prix encore plus élevé à cause de la faiblesse de ses dirigeants et de son manque de leadership.

Passons maintenant, honorables sénateurs, au quatrième cas, la crise de Berlin du 5 septembre 1961. M. Khrouchtchev a écrit à cette époque-là:

> Les habitants de Berlin-Ouest doivent eux-mêmes instaurer le régime socio-économique qui convient à leur ville et établir des relations libres avec n'importe quel pays.

Au moment de cette crise, M. Pearson, alors chef de l'opposition, a dit que nous n'ajoutions pas foi aux paroles de M. Khrouchtchev, qui contredisaient ce qu'il avait dit antérieurement et ce qu'il faisait au moment même où il prenait la parole. «Les Russes», a-t-il déclaré, «ont montré très clairement qu'ils sont déterminés à changer la situation actuelle à Berlin et à modifier l'entente antérieure dans laquelle on avait garanti des droits aux alliés de l'Ouest.»

M. Pearson a alors déclaré ce qui suit au Parlement:

> Nous avons certes appris . . . monsieur le président, que ce n'est pas en cédant au chantage qu'on assure la paix. C'est un fait: s'abandonner au chantage rend parfois la guerre inéluctable. Alors nous nous demandons: N'y a-t-il donc pas de choix entre les partis impossibles du suicide ou de la reddition? Il doit y en avoir. Mais je ne crois pas que nous puissions nous sortir de cette impasse et d'autres semblables en comptant uniquement sur la force armée . . .

[Le sénateur Grafstein.]

M. Pearson avait alors reconnu l'importance capitale de pouvoir compter sur les forces armées et sur la menace de les utiliser À l'époque, si les communistes avaient, de quelque façon que ce soit, eu l'impression que l'unité ou les forces s'effritaient, l'issue aurait pu être différente.

Si on examine les *Débats de la Chambre des communes* de 1961, on constate que le gouvernement conservateur et l'opposition étaient tous deux d'accord pour ne pas rejeter la force et pour mobiliser l'opinion publique contre l'étouffement de Berlin-Ouest par les Soviétiques. Lorsque les Soviétiques ont opté pour un embargo économique, c'est le pont aérien allié dirigé par les Américains qui a été le facteur déterminant dans la victoire. Les Soviétiques ont alors modéré leur embargo. Comme vous vous en souviendrez sans doute, honorables sénateurs, c'est cela qui a mené à l'érection du mur de Berlin. Nous connaissons tous maintenant les conséquences de ce geste inconsidéré. C'est la force, et non pas la faiblesse, qui a mené à l'effondrement de la domination soviétique en Europe de l'Est.

Il a fallu de la patience. Il a fallu 30 années de dépenses publiques, de vigilance et de solidarité. Parmi les grandes puissances occidentales, la France a été la seule à suivre une politique différente en Europe. Et même ce pays est demeuré constamment sur ses gardes devant l'agression communiste. Nous constatons, par conséquent, que la politique de l'apaisement dans le cas de l'Ethiopie, de l'occupation de la Rhénanie par les nazis et du démembrement de la Tchécoslovaquie, nous a menés tout droit à la catastrophe alors que la force tranquille, la coopération et la défense ont sauvé Berlin et ont été les piliers de la paix et de la sécurité dans le monde libre et de l'établissement du nouvel ordre mondial que nous avons le bonheur de connaître maintenant.

• (1600)

Honorables sénateurs, le sénateur MacEachen nous a parlé de la Corée. Je doute que la Corée soit un bon exemple en l'occurrence. Ce conflit, qui se déroulait dans un pays lointain, opposait le communisme à la liberté et, comme l'a rappelé le sénateur MacEachen, la dictature à la démocratie. La sécurité du monde était en péril car la guerre de Corée était plus qu'un conflit local. À mes yeux, les principes à l'époque et ceux mis en cause par les dirigeants irakiens actuels ne sont pas différents. En Corée, les Américains maintenaient la paix sous le commandement du général McArthur avec la bénédiction de l'ONU. Je crois qu'on peut faire l'analogie complètement ou partiellement avec ce qui se passe actuellement. Les mesures que nous avons prises et notre participation à ce conflit ont été précieuses, pour ne pas dire essentielles.

On entend souvent parler de l'agression non provoquée du Koweït par l'Irak et les arguments invoqués n'ont rien de neuf. On se demande pourquoi défendre cette vieille monarchie. Pourquoi défendons nous les intérêts pétroliers stratégiques de l'Amérique? Que nous importe que quelques milles carrés dans la région du golfe Persique soient annexés dans la tourmente des guerres tribales qui bouleversent le Moyen-Orient depuis toujours. Faut-il faire la guerre à tout prix? Nous avons soutenu l'Irak contre l'Iran. À quoi rime cette hypocrisie? Pourtant, dans cette cacophonie de notes discordantes, toutes

les parties reconnaissent, en général, que nous devons contenir la politique d'agression de l'Irak. L'Irak doit se retirer du Koweït. L'unanimité qui s'est faite aux Nations Unies sur les résolutions et les sanctions interdisant l'envoi d'armes en Irak se passe d'explications. Que devrions-nous faire alors au Canada?

Si vous le permettez, je voudrais parler maintenant de l'Irak. Je crois que nous devons nous efforcer de bien comprendre la situation qui prévaut dans ce pays en nous demandant si nous avons le droit, comme certains, de nous dire que c'est une pays ancien, marqué par des milliers d'années de guerres tribales, et qu'il existe très peu d'espoir que ces gens arriérés, qui professent une religion peu répandue en Occident, finissent par comprendre un jour les valeurs que nous défendons. À mon avis, ce n'est pas le cas. Ce serait une attitude défaitiste parce que qui aurait pu prévoir, il y a seulement deux ou trois ans, que l'étouffante idéologie communiste serait battue en brèche à l'Est? Qui l'aurait cru? Personne ici, pas un spécialiste, ni même un prétendu expert. Donc, si nous adoptons comme position que ces peuples sont en quelque sorte des barbares qui n'ont aucun espoir d'accéder à ce que nous appelons le pluralisme démocratique, tout le processus est voué à l'échec. Je crois en la démocratie et je pense que la démocratie pluraliste est un élément naturel de la vie humaine.

Revenons aux premiers jours de l'histoire de l'Irak. L'Irak est un endroit fascinant qui a une histoire non moins fascinante. Une partie de l'histoire de ce pays s'impose à nous parce qu'elle compte pour beaucoup dans ce que nous sommes. L'Irak est l'ancienne Mésopotamie. Mésopotamie signifie «le pays entre deux fleuves». Le Tigre et l'Euphrate font partie du territoire iraquien et s'intègrent à ce que nous appelons le Croissant fertile. De la Turquie, le Tigre coule vers le sud pour unir son cours à celui de l'Euphrate, qui arrive de Syrie, et former le Chatt el-Arab, fleuve qui forme une partie de la frontière entre l'Irak et l'Iran. L'Irak est plus étendu que la Californie et a une population de 17 millions d'habitants. Les Arabes sunnites, au nord, forment 20 p. 100 de la population. Les Arabes shiites, installés surtout au sud, forment 55 p. 100 de la population. Les Kurdes et les peuples musulmans autres qu'arabes sunnites, pour la plupart habitants du nord, constituent une autre portion de 20 p. 100 de la population. Les Bédouins, à l'ouest, occupent un territoire peu peuplé qui chevauche les frontières de la Jordanie, de l'Arabie saoudite et de la Syrie. Bien sûr, il y a aussi en Irak un certain nombre d'autres minorités beaucoup moins importantes qu'elles l'étaient autrefois : les Syriens, les juifs et quelques sectes chrétiennes.

L'État irakien moderne a été créé en 1916 par l'infâme accord Sykes-Picot, par lequel la France et la Grande-Bretagne se sont séparé les dépouilles qu'elles comptaient récupérer de la défaite de l'Empire ottoman à l'issue de la Première Guerre mondiale. Après cette guerre, la Grande-Bretagne a réuni les anciennes provinces ottomanes dépendant des villes de Bagdad, Bassora et de Mossoul, au nord, pour former l'Irak. La frontière entre l'Iran et l'Irak existait depuis 250 ans, elle séparait alors l'Empire perse et l'Empire ottoman, mais les autres frontières avec le Koweït, l'Arabie saoudite, la Jordanie et la Syrie ont été, comme le disait un observateur de l'époque «des lignes tracées dans le sable par les Britanniques». La frontière occidentale est plutôt artificielle parce qu'elle divise le territoire kurde entre l'Irak et la Turquie. N'ayant qu'un accès limité au golfe Persique, l'Irak est presque complètement enfermé dans les terres. De plus, il ne possède pas de frontières naturelles faciles à défendre. Il dispose d'une côte de 26 milles à l'embouchure du Chatt al-Arab, et c'est la seule route maritime qui donne accès au cœur de l'Irak. Durant la guerre Iran-Irak, la Jordanie est devenue un lien de communication vital pour l'Irak, en raison de la fermeture des voies d'eau internes de celui-ci.

La Mésopotamie ancienne se divisait en deux. Dans le Nord, depuis la nuit des temps ont vécu les Babyloniens, dont les prédécesseurs, les Sumériens, ont inventé la première forme d'écriture et de culture. La première bureaucratie qu'on connaisse a été établie à Babylone. Le grand roi de Babylone, Hammourabi, a rédigé le premier code juridique de l'histoire connue. Les Babyloniens ont aussi créé l'astronomie et les mathématiques.

Au Nord, les rivaux des Babyloniens étaient les Assyriens, dont la capitale, Ninive, était située près de l'actuelle ville de Mossoul. Possédant une force militaire permanente dirigée par une bureaucratie politique permanente elle aussi, les Assyriens ont été les premiers à élaborer une culture militariste. Ils étaient en outre reconnus pour leur cruauté et leurs tactiques. Les Occidentaux se souviendront des différences entre Sparte et Athènes. On pourrait dire que l'Assyrie ressemble à Sparte, et Babylone à Athènes.

De nos jours, les Irakiens modernes souffrent d'un double complexe. Ils aspirent à la grandeur de leurs ancêtres babyloniens, mais ont recours en politique à la cruauté des Assyriens. Saddam Hussein fait remonter ses techniques modernes à celles des fondateurs de l'Irak. Babylone et l'Assyrie sont tous deux tombés vers 500 av. Jésus-Christ, ce qui a ouvert la voie aux Grecs et aux Perses jusqu'au VIIe siècle où s'est produit un événement étonnant, la première révolte islamique. Le président Hussein a qualifié de «Quasuja» la guerre contre l'Iran, faisant allusion à la bataille de 1637 où les tribus, nouvellement converties du barbarisme à l'islam, ont défait les Perses. Par leur ferveur religieuse, les musulmans ont établi leur domination et ont donné à l'Irak son nom actuel.

Dès le début de l'islam, un schisme s'est produit entre sunnites et chiites. Ce schisme est survenu par suite de disputes à propos de la succession du Prophète Mahomet. Les chiites étaient partisans d'Ali, le gendre de Mahomet, et les sunnites, les gardiens des lieux saints de la Mecque et du lieu de naissance de Mahomet, ont choisi trois califes qui se sont fait la lutte par vendetta jusqu'à la victoire de l'un d'eux.

• (1610)

La guerre civile s'est poursuivie pendant 500 ans entre les deux groupes ainsi formés, de l'an 750 à l'an 1250, sous la direction de gouverneurs plutôt efficaces, mais cruels. La paix s'est établie en Irak. Entre 1200 et 1600, l'Irak est devenu un symbole mondial de grand raffinement sur les questions politiques et culturelles. Le niveau de développement atteint dans ce pays était grandement supérieur à celui de l'Europe, qui vivait alors son âge des ténèbres. Au cours de cette période, les Irakiens régnaient sur une vaste région qui s'étendait de l'Afghanistan jusqu'à l'Afrique. Ce fut une période faste dans l'évolution des mathématiques, de la chimie, des sciences, de la médecine et de la littérature.

Pourtant, la violence était aussi l'un des traits marquants des gouvernements. Le calife a été investi d'un pouvoir de droit divin. Éventuellement, des califes moins puissants ont engagé des mercenaires turcs afin de faire respecter leur pouvoir absolu. Les Turcs en sont venus à dominer la cour du calife, pour devenir finalement les véritables dirigeants de Bagdad, parce que les califes n'étaient plus que des fantoches dévolus. Lorsque les Mongols ont commencé à envahir à l'ouest, les califes n'étaient pas assez forts pour se défendre. Le petit-fils de Genghis Khan a mis Bagdad à sac et massacré la population. Le pays est alors entré dans une période de stagnation qui a duré des siècles.

Ce n'est qu'au XVI[e] siècle que le peuple ottoman, une ancienne tribu turque de l'Asie centrale, s'est bâti un empire qui a culminé au moment de la conquête de Constantinople, qui a été choisie comme capitale et renommée Istanbul. Dès lors, la plus grande partie du pouvoir en Islam a appartenu à l'empire ottoman et au peuple sunnite. Au cours des siècles suivants, les Perses, les ancêtres des Iraniens, soutenus dans le Sud par les chiites, ont conquis Bagdad et massacré les sunnites. Les Ottomans, ayant repris la ville, s'en sont pris aux chiites, puis tout recommançait. Cet horrible conflit a finalement pris fin lorsque le pouvoir ottoman fut fermement établi, en 1638.

Les hostilités se sont cependant poursuivies entre les Turcs et les Perses, jusqu'au début du XIX[e] siècle. Des tribus chiites guerrières et indépendantes avaient toujours continué de peupler le sud, tandis que le nord était dominé par les sunnites. L'empire ottoman a rétréci jusqu'à être limité aux principales villes. La population ne manifestait que peu de loyauté envers une quelconque autorité centrale, en raison de la grande distance entre Istanbul et Bagdad.

Sur les plans du commerce et de la technologie, les provinces irakiennes tiraient de l'arrière sur l'empire ottoman et la Turquie. En 1917, le régime ottoman, corrompu, s'effondrait. Dans le conflit mondial, Istanbul s'était rangée du mauvais côté, celui de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. Les troupes britanniques ont envahi l'Irak au cours de leur affrontement dans le désert avec les Turcs, alliés des Allemands. À la fin de la guerre, la Grande-Bretagne avait supplanté la Turquie comme puissance dominant la Grande Mésopotamie. L'Irak s'est ainsi retrouvée sous mandat britannique. Les chiites majoritaires n'ont pas profité de l'avantage politique de la défaite des Ottomans pour s'assurer des droits civils. Ils ont préféré rejeter la domination britannique en soutenant que les musulmans ne devaient pas être dirigés par des non-musulmans. La rébellion des chiites s'est donc traduite par une autre forme de domination sunnite.

Les honorables sénateurs vont maintenant commencer à reconnaître &l;-;- les protagonistes d'aujourd'hui, parce que c'est le moment où ils entrent en scène. L'émir Faysal, grand-père du roi Husayn de Jordanie, avait combattu les troupes ottomanes aux côtés des Britanniques pendant la révolte arabe.

Le sénateur Roblin: Je crois que c'était son oncle.

Le sénateur Grafstein: Effectivement. Merci de cette mise au point. On avait donné à entendre à Faysal que sa dynastie, celle des Hachémites, dirigerait un État indépendant qui s'étendrait du golfe Persique et à Méditerranée.

Certains honorables sénateurs se rappelleront que le Faysal en question est celui qui paraît dans le film *Lawrence d'Arabie*. Et voici un fait crucial dans l'histoire. Faysal a rencontré le dirigeant de l'Organisation sioniste mondiale de l'époque, M. Weizman. Tous deux se sont entendus sur le principe de l'application de la déclaration Balfour, sur la promesse britannique de créer un foyer national pour le peuple juif en Palestine. Mais les Britanniques n'ont jamais tenu la promesse faite aux Hachémites en temps de guerre. Cet accord, pour peu qu'il ait jamais eu une chance de réussir, était mort-né. Les provinces arabes de l'empire ottoman furent placées sous mandats britannique ou français par l'accord Sykes-Picot. En Irak, les Britanniques établirent une monarchie constitutionnelle sous la direction du roi Faysal, tandis que les Français dominaient la Syrie. Les hommes politiques irakiens, mécontents de la domination britannique, s'agitaient.

La démocratie parlementaire a été mise à l'essai en Irak, mais la formule n'a jamais rien donné. La durée moyenne des cabinets, sous la monarchie hachémite, était de 18 mois seulement. Faysal s'appuyait sur des officiers irakiens sunnites qui étaient non seulement de fervents nationalistes, mais aussi favorables aux Britanniques. L'armée est ainsi devenue la clé du contrôle des civils. Le royaume irakien était fragmenté selon des lignes de démarcation ethniques, religieuses, sectaires et sociales. En 1932, l'Irak s'est affranchi du mandat britannique.

Malheureusement, un an après l'indépendance de l'Irak. Faisal est mort subitement à l'âge de 56 ans. Son successeur, Gahzy, était trop jeune et fougueux pour être un bon chef. Il est mort six ans plus tard. Son jeune fils, Faisal II a été couronné roi. L'armée détenait le pouvoir réel sous la régence hachémite.

Les Syriens ont continué à faire la guerre aux Irakiens. Les officiers de l'armée sont devenus des héros en étouffant des révoltes. Les deux pays faisaient l'objet de coups d'État constants. En 1936, l'armée a été l'instigatrice du premier coup d'État militaire arabe des temps modernes. Les conflits idéologiques ont commencé dans les années 1930 entre la technologie européenne d'une part et le communisme d'autre part. Le fascisme a fourni une alternative terrifiante. L'Irak est devenu le champ d'action de partis conflictuels prônant le fascisme, le communisme et d'autres idéologies.

Sur cette toile de fond d'idéologies contradictoires, l'agitation sociale couvait, fomentée par la bataille entre les fondamentalistes dans le camp des Sunnites comme dans celui des Shiites. En marge, les Kurdes, également des mulsumans sunnites, s'opposaient violemment à leurs frères sunnites en engageant des vendettas sanglantes contre les Shiites. La majorité de ces derniers ont toujours estimé faire l'objet de discrimination puisque, bien qu'ils constituaient la majorité, on les tenaient à l'écart sous la domination ottomane. Les intérêts sectoriels et régionaux créaient des divisions dans le front opposé aux Irakiens. Cet amalgame de régionalisme, de sectorisation et de fondamentalisme, mélangé aux idéologies modernes, continue à agiter la scène politique irakienne.

Les Assyriens, l'ancienne collectivité chrétienne, vivaient le long de la frontière entre la Turquie et l'Irak. Les frictions étaient continuelles. Les Kurdes ont été incités à attaquer les

Assyriens qui ont été massacrés. Finalement, l'armée irakienne est intervenue et a détruit leurs villages.

Un nouveau héros a vu le jour, le général Siqui. En 1936, on a établi le premier gouvernement civil, appuyé par un coup d'État de l'armée. L'idée du nationalisme arabe, nous disent les experts, a commencé avec un désir de libéralisation et de démocratisation et a rapidement dégénéré en des idéologies réactionnaires et aggressives sous le gouvernement colonial britannique. Un grand nombre de nationalistes arabes sunnites qui cherchaient un appui, se sont tournés vers l'Allemagne, en s'efforçant alors stratégiquement de fomenter des troubles dans les secteurs sous la domination britannique. Le fascisme présentait un attrait qui n'était pas seulement le désir de se venger des Britanniques, il fournissait une option idéologique, un modèle économique. Par conséquent, les nationalistes arabes de l'époque admiraient Mussolini et Hitler. Cette admiration existe toujours à notre époque dans le milieu des dirigeants irakiens.

Lorsque la Seconde Guerre mondiale a éclaté, ces nationalistes se sont opposés aux Britanniques, alors que l'armée obligeait les dirigeants civils et le régent à quitter l'Irak, et ont demandé l'aide de l'Allemagne nazie. Avec l'aide de la légion arabe de Transjordanie appuyée par les Britanniques, on a rétabli le régent et son gouverneemnt. Des massacres ont eu lieu, mais ont été finalement jugulés par la police locale. En 1943, l'Irak a déclaré la guerre aux puissances de l'Axe. Les Irakiens ont laissé passer les Américains qui allaient aider les Russes. En 1947, ceux qui étaient contre l'Ouest se sont ralliés à d'autres qui étaient contre les Britanniques et ils ont commencé à s'agiter à cause de la création de l'État d'Israël. En 1948, l'Irak a envoyé une petite armée pour combattre dans cette première guerre. Très peu de soldats étaient en cause et très peu ont perdu la vie, mais les nationalistes iraquiens ont continué à chercher un héros. Ils l'ont finalement trouvé dans la personne de Nasser. Comme Nasser ne voulait pas d'alliance avec l'Ouest, lui et Nuri Said, chef civil iraquien, ont commencé à s'opposer l'un à l'autre.

• (1620)

En 1955, Nasser a demandé des armes aux Soviets. En 1956, les États-Unis ont cessé de financer le barrage Assuan. En représailles, Nasser a nationalisé le canal de Suez. Les Iraquiens se sont réjouis de constater que Nasser rejetait l'Ouest. L'attaque contre Suez, menée par les gouvernements britannique, français et israélien, mais arrêtée par Eisenhower, a fait revivre le nationalisme. Fait à noter, honorables sénateurs, si vous lisez les mémoires de M. Eisenhower, vous constaterez que son plus grand regret est d'avoir mis fin à l'attaque lancée par les gouvernement britannique, français et israélien.

À la fin des années 1950, les chefs nationaux ont commencé à sentir les effets du nouveau nationalisme préconisé par les Baath. Ils ont renversé la monarchie iraquienne. Au cours de l'attaque contre le palais, le régent, le jeune roi Faysâl II, sa mère, sa sœur et tous leurs domestiques ont été assassinés. La junte militaire a pris le pouvoir. Nuri Said, ministre sympathique à l'Ouest, a voulu se sauver. Découvert, il fut tué et pendu en public, comme le furent les corps du régent et des autres membres de la famille. Les Baath ont exercé une influence grandissante et leur chef militaire, Kassem, dominait la scène. La guerre civile a éclaté entre les Kurdes et l'Armée iraquienne. Ensuite, le Parti communiste s'est est pris aux nationalistes pour obtenir le contrôle. C'est dans le Parti Baath que Saddam Hussein, aujourd'hui président iraquien, a commencé son ascencion vers le pouvoir. Deux livres qui font autorité—*The Republic of Fear*, de Samir al-Khalil, et *Saddam Hussein and the Crisis in the Gulf*, de Judith Miller et Laurie Mylroie—révèlent que M. Hussein était impliqué dans les tentatives d'assassinat contre M. Kassem. M. Kassem a été renversé et son partenaire dans la junte, M. Arif, a pris le pouvoir avec l'appui du conseil militaire. Kassem fut exécuté est son corps mutilé a été montré à la télévision.

De cet amalgame de domination militaire partisane de l'autorité une pensée irrédentiste s'est dégagée. Soucieuse de se ménager l'appui des pays occidentaux et furieuse de devoir subir leur joug, elle a alimenté la ferveur nationaliste.

Fort de l'appui d'une clique de militaires fanatisés, recrutés surtout au sein de sa famille ou de sa petite ville de Takrite, Saddam Hussein gouvernait maintenant l'Irak d'une main de fer. Son accession au pouvoir, nourri d'idées baathistes, fût favorisée par la nationalisation en 1972 de la société Iraq Petroleum. Rien ne se produisit jusqu'à ce que le prix du pétrole augmente en 1973 de 400 p. 100 à la suite de la guerre israélo-arabe. L'Irak fit cavalier seul et continua de produire au cours de cette période, accroissant de dix fois ses revenus en deux ans. Le gouvernement irakien pouvait compter dorénavant sur des ressources financières considérables. Il engagea d'énormes dépenses pour hausser le niveau de vie grâce à l'importation de produits de consommation. Il augmenta de 12 fois l'aide à l'industrie, de 11 fois l'aide au transport, et de 9 fois l'aide à la construction et au logement. À cause de ses largesses, la population accorda un appui accru au gouvernement extrémiste baathiste.

En Irak, Saddam adopta une attitude différente dans ses rapports avec les superpuissances. S'étant rendu compte de la superiorité technologique des pays de l'Ouest, il se mit à faire appel de moins en moins à la technologie et à l'aide soviétiques. Il multiplia les liens économiques avec les États-Unis, même si les relations diplomatiques étaient rompues depuis 1967. En 1980, l'Irak importait 700 millions de dollars de produits des États-Unis, tout en s'opposant aux efforts des gouvernements américains, celui notamment du président Carter, pour rétablir des relations diplomatiques.

Suite aux accords du Camp David de 1978, Saddam Husseim se mit en tête de jouer un rôle important sur la scène arabe. Il estimait ne devoir allégeance à personne. Disposant de pouvoirs illimités et de revenus pétroliers grandissants, Saddam Husseim s'estima libre d'adopter une voie propre à faire de l'Irak la puissance dominante du Golfe persique et du monde arabe. Tout ce qu'il craignait, c'était que la majorité shiite ne soit poussée à la révolte par son voisin Khomeini qui venait de rentrer triomphalement en Iran en février 1979. L'aggression de Hussein débuta par des incidents de frontières appuyés sur des querelles sectaires à l'intérieur de ses frontières. Bagdad commença à appuyer les rebelles kurdes dans le nord de l'Iran et les activités des cellules baathistes parmi les Shiites belliqueux. Dans l'intervalle, les Shiites iraniens exhortaient les Shiites irakiens à renverser le gouvernement de leur pays. L'Irak a appuyé la rébellion kurde dans le nord de l'Iran et a exploité les craintes que suscitait l'idéologie prônée en Iran. Saddam, et c'est là que son intervention devient perti-

nente, a offert de protéger les faibles monarchies arabes contre une invasion soviétique toujours possible à cause de la guerre en Afghanistan. Et quand, avec la doctrine Carter, on a offert de défendre l'Arabie saoudite et les états du Golfe contre toute offensive menée par l'Iran, Saddam a rispoté avec sa propre stratégie panarabe appelée «doctrine Hussein» qui visait à protéger toutes les nations arabes et il a refoulé les étrangers présents dans le Golfe. Soit dit en passant, la doctrine Hussein interdisait aux forces armées d'un État arabe d'attaquer un autre État arabe.

Or, lorsque le vice-premier ministre de Saddam a été assassiné par un chiite, Saddam a impitoyablement déporté 15 000 Kurdes chiites et 35 000 personnes ont été, en moins de 15 mois, expulsées de l'Irak. Les leaders chiites et les membres de leur famille ont été arrêtés et torturés. Les officiers militaires et les personnalités politiques du régime du shah de Perse qui sont en exil se sont alors regroupés à Bagdad, pensant que les dissensions civiles en Iran pourraient permettre à l'Irak d'attaquer l'Iran, d'avoir raison de l'armée iranienne et des disciples de Khomeiny et pourraient aider les partisans du shah à reprendre le pouvoir.

Hussein s'attendait à une victoire rapide. Il avait trois objectifs en tête: prendre possession de la rive orientale du Chatt-al-Arab, provoquer la sécession du Kurdistan de l'Iran et, objectif plus vaste, participer à la chute du régime Khomeyni afin de dominer toute la région. Au cours des dix années qui ont suivi, plus d'un million de personnes ont été tuées, dont des enfants et des femmes appelées sous les drapeaux. Plus de 500 000 personnes ont été mutilées alors que la guerre entre l'Irak et l'Iran s'est transformée en guerre interminable sans victoire et sans paix à l'horizon. Honorables sénateurs, cette guerre a causé plus de morts que tout autre conflit qui a eu lieu au Moyen-Orient au cours du présent siècle. Ayant perdu la guerre contre l'Iran, Saddam s'est tourné vers le Koweït, espérant, avec l'aide de la Jordanie et du Yemen, redessiner les frontières des pays producteurs de pétrole du Golfe, occuper l'Arabie Saoudite, déployer les réserves pétrolières et les actifs dont il avait besoin pour proclamer son autorité et vanter ses succès auprès de ses masses.

Honorables sénateurs, que peut-on faire avec un pays comme l'Irak, cinquième puissance militaire au monde, qui consacre plus de 50 p. 100 de son produit national brut depuis huit ans à l'achat de matériel militaire, et qui a dépensé, si je ne m'abuse, plus de 100 milliards de dollars pour faire l'acquisition d'armes pendant cette période? À propos, cet argent a servi à acheter non pas uniquement des armes conventionnelles, mais aussi des armes nucléaires, biologiques et chimiques. Honorables sénateurs, l'Irak n'a pas agi seul. Tous les pays producteurs d'armes ont fourni à l'Irak des armes hautement perfectionnées et impressionnantes. L'Allemagne, la France, l'Autriche, les États-Unis, le Brésil, la Chine, l'Union Soviétique, la Tchécoslovaquie, chaque pays à l'Est ou à l'Ouest qui fabrique des armes a approvisionné l'Irak au cours des cinq dernières années. Honorables sénateurs, près de 10 p. 100 de toutes les armes acquises dans le monde ces cinq dernières années ont été achetées par l'Irak. Que devons-nous faire maintenant? Le monde se trouve confronté à un affreux dilemme du fait qu'il a créé un monstre et contribué à nourrir son nationalisme terrifiant.

• (1630)

Chaque jour, les médias, avec leur sens de la symétrie qui laisse à désirer, mettent les actions de l'Irak sur le même plan moral que le désir des démocraties d'étouffer cette forme mauvaise et virulente de nationalisme. Les Canadiens ne peuvent pas comprendre où nous sommes. On nous dit que le Moyen-Orient est peuplé de gens arriérés. Toutefois, si c'est vrai, honorables sénateurs, n'est-ce pas scandaleux que les dirigeants de ces pays, qui sont très instruits, faillissent lamentablement à la tâche en étant prêts à dépenser la plus grande partie de leurs maigres richesses pour acheter des armes?

Alors, honorables sénateurs, que peuvent faire les Canadiens? Que devrions-nous faire? D'abord et avant tout, l'alliance internationale doit maintenir son unité sur le plan des objectifs. Je crois qu'il y a confusion à cet égard. Nous avons entendu deux discours, soit ceux du sénateur Macquarrie et du sénateur MacEachen, et les objectifs énoncés étaient différents. Lorsque nous écoutons le débat aux États-Unis, nous entendons là encore un point de vue différent de la part du Congrès. À mon avis, le Canada peut élaborer une charte pour cette alliance internationale afin qu'on s'entende sur une déclaration, un peu comme le rôle qu'il a joué dans l'élaboration de la charte de l'OTAN. On se souviendra que le Canada avait rédigé, par l'entremise de M. Pearson, les objectifs de cette alliance.

Évidemment, le premier objectif de l'autre alliance dont il est question ici devrait être le retrait inconditionnel des troupes irakiennes du Koweït. Les pays occidentaux membres de l'alliance voudront peut-être y injecter le concept du pluralisme démocratique. Il est clair, honorables sénateurs, que le Canada peut jouer un rôle utile dans l'élaboration d'un énoncé d'objectifs qui soit clair—que nous sommes en faveur de la démocratie et contre la dictature, et que nous voulons un régime mondial dans lequel l'agression non provoquée est interdite. Le Canada peut jouer un rôle dans l'élaboration de cette nouvelle charte pour l'alliance internationale.

Honorables sénateurs, permettez-moi de faire une remarque personnelle parce que certains Canadiens, dont moi-même, aiment se cacher derrière les États-Unis. Nous aimons critiquer les dirigeants de ce pays, mais nous aimons aussi profiter du filet de sécurité qu'il nous offre. C'est comme ça. À mon avis, il ne fait pas de doute que le nouvel ordre mondial qui a été signé à Paris cette semaine est le fruit du leadership moral des États-Unis. Il a fallu de 1917 à 1989 pour étouffer le stalinisme; par conséquent, honorables sénateurs, pourquoi ne pouvons-nous pas nous fixer l'objectif d'étouffer aussi cette forme virulente de nationalisme qui emprisonne l'Irak et son peuple et de la remplacer par des valeurs démocratiques?

En ce qui a trait aux résolutions des Nations Unies sur le recours à la force, le Canada devrait montrer la voie. Je pense qu'il peut le faire en fixant un court délai au delà duquel, si les résolutions de l'ONU ne sont pas respectées par l'Irak, le recours à la force serait automatiquement sanctionné. Il faut fixer un délai. Il faut que l'Irak comprenne que l'on ne tolérera pas la torture et les pertes quotidiennes de vies humaines.

Troisièmement, il est essentiel d'établir notre légitimité et notre crédibilité auprès des nations arabes du Moyen-Orient. La meilleure façon d'y parvenir à court terme consiste à créer une structure conjointe de commandement militaire qui inclurait, aux plus hauts niveaux, les nations arabes faisant partie

de l'alliance. Nous pourrions nous servir des leçons de la Corée, où l'on avait un commandement militaire mixte dirigé par le général MacArthur; il s'agissait d'un commandement des Nations Unies ou de l'alliance. Par conséquent, il importe de créer immédiatement une structure de commandement qui soit visible et transparente, et à laquelle participeraient des figures bien connues des pays arabes. Ici encore, le Canada peut jouer un rôle utile et important.

Quatrièmement, les sanctions peuvent être durcies. Les biens de l'Irak dans chaque État membre de l'alliance devraient être gelés, tout en faisant l'objet d'une vaste publicité. D'autres sanctions pourraient et devraient être envisagées, comme par exemple le recours à la mesure dont j'ai parlé au cours des derniers jours. Un stratège américain a proposé que l'on érige un barrage sur le fleuve Tigre, afin de montrer que l'alliance n'entend pas à rire.

Cinquièmement, il faut priver les Irakiens de la technologie pouvant servir à des fins meurtrières. Il faut empêcher ceux qui fournissent cette technologie de le faire. Honorables sénateurs, le sénat américain a joué un rôle intéressant pour ce qui est de porter ce point à l'attention du public. Un sénateur américain a dressé une liste des cas confirmés de ventes, à des fins militaires, faites à l'Irak par des pays étrangers. La liste révèle que 14 nations ont effectué de telles ventes. L'Allemagne de l'Ouest vient en tête de liste avec 70 compagnies, suivie loin derrière par l'Autriche, avec 16 compagnies. Les États-Unis et le Royaume-Uni sont en troisième place, avec chacun 11 compagnies. Il est certain que les noms de ces compagnies devraient être rendus publics, afin que nous puissions contrôler leurs expéditions futures ou leurs contacts avec l'Irak, et peut-être bloquer leur activité.

Honorables sénateurs, il est intéressant de constater que l'Irak, tout en n'en faisant qu'à sa tête, essaie actuellement de se doter d'armes nucléaires et de missiles à grande portée et constitue des stocks d'armes chimiques et biologiques. De toute évidence, il faut prendre des mesures pour l'arrêter. L'alliance devrait totalement interdire le transfert à l'Irak de toute technologie de meurtre. Ceux qui violent cette interdiction devraient être punis. Honorables sénateurs, hier, ayant appris que l'accord sur la réduction des armes avait été conclu à Paris, j'ai attiré l'attention du le leader du gouvernement sur le fait que des missiles sol-sol soviétiques, qui constituaient des surplus non prévus dans l'accord, avaient été envoyés à l'Irak. C'est une énorme lacune. Nous ne devrions pas permettre l'établissement d'un commerce d'armes d'occasion. Aucun accord n'a été conclu dans le cadre de Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour interdire à chaque pays d'expédier ses surplus d'armes à d'autres.

Sixièmement, le Canada devrait renforcer ses plans d'urgence et ses communications de soutien concernant ses forces dans le Golfe. Comme le sénateur Macquarrie l'a dit, les Canadiens qui risquent leur vie là-bas devraient certes disposer du meilleur soutien possible. Le Canada devrait envisager d'envoyer tout de suite des troupes en Europe. Cela serait essentiel en cas d'urgence. Il est capital de convaincre l'Irak de la crédibilité de l'alliance e et du sérieux de la menace de recours à la force. Il faudrait amener les pays arabes à accroître leur appui. Septièmement, et c'est là un autre principe important, les organisations internationales dont l'Irak est membre devraient immédiatement exiger des inspections au Koweït et en Irak. Je veux parler des organisations qui s'occupent d'énergie atomique et qui cherchent à prévenir la prolifération des armes nucléaires et des organisations de défense des droits de la personne, comme la Croix Rouge, Amnistie Internationale et les représentants de la Convention de Genève. Les résultats de ces inspections devraient être diffusés aussi largement que possible et le Canada devrait jouer un rôle de premier plan à cet égard.

Honorables sénateurs, il importe non seulement d'étouffer le bellicisme de l'Irak, mais aussi de créer une scission entre les élites dirigeantes responsables de la violation du droit international et l'innocent peuple irakien. J'ai une proposition à faire qui pourrait être utile. Une fois de plus, l'alliance pourrait reprendre les principes de Nuremberg.

Le monde s'oppose aux crimes contre l'humanité, contre la paix. Le monde comprend, et il a créé la notion de crime de guerre pour prévenir les comportements révoltants. Tous les États ont le pouvoir d'intenter des poursuites pour de tels crimes. La question de la responsabilité personnelle doit être tirée au clair.

• (1640)

Ne faudrait-il pas identifier tous les membres de la junte irakienne pour séparer les dirigeants coupables de ceux qui sont innocents? Si ces dirigeants ont enfreint le droit international, commis des crimes contre l'humanité, contre la paix, s'ils sont, de prime abord, coupables de crimes de guerre, ne faudrait-il pas faire connaître leur nom? Ne faudrait-il pas adopter les méthodes d'Amnistie internationale en donnant des noms et en tenant certains Irakiens personnellement responsables? Une liste publique de fonctionnaires responsables pourrait être établie et publiée en Irak et surtout au Koweït.

Je crois que le gouvernement koweitien en exil doit mieux soutenir l'effort de l'alliance. La Turquie, la Jordanie, le Pakistan ont tous souffert de l'invasion du Koweït. Plus d'un million de réfugiés se sont déplacés depuis 60 jours. Ils ont perdu leurs biens et des membres de leur famille. Beaucoup ont été totalement ruinés. Le gouvernement du Koweït pourrait accorder un soutien financier plus visible et immédiat à ces réfugiés.

L'alliance devrait établir un tribunal des réclamations auquel les dissidents et les réfugiés du Koweït et de l'Irak pourrait s'adresser pour réclamer de l'Irak une compensation qui serait versée après les incidents. Pourquoi attendre? Pourquoi ne pas commencer tout de suite? Nous savons quelles sont ces réclamations.

Les médias libres ont un important rôle à jouer pour combattre les médias contrôlés par l'État en Irak et au Koweït. Radio Canada international devrait accroître son budget pour diffuser 24 heures par jour au Koweït et en Irak. Ces émissions sont une liaison cruciale non seulement pour le Canada et les Canadiens, mais aussi pour soutenir et encourager les dissidents irakiens et koweitiens qui s'efforcent de combattre de l'intérieur.

Il faut aider les victimes irakiennes qui habitent à l'extérieur de l'Irak à créer une organisation appelée *Radio Free Iraq*, afin de mieux informer les citoyens de l'Irak et du Koweït et de contrebalancer l'information diffusée par les médias contrôlés par le gouvernement irakien. Il incombe à tous les membres de l'Alliance de riposter à toute campagne de désinformation

de l'Irak. De toute évidence, il ne s'agit pas de nuire à la liberté de la presse. Cependant, lorsqu'un représentant du gouvernement irakien fait une déclaration ou accorde une entrevue à la télévision dans les journaux ou à la radio et qu'il fait de la désinformation, on doit immédiatement réagir en publiant des communiqués et en diffusant des entrevues radiophoniques et télévisées de représentants de l'Alliance.

Je vais vous donner un exemple de tout ceci. Cela ne remonte pas à bien longtemps. J'ai reçu un opuscule intitulé «La question koweïtienne», soit une lettre de H.E. Tariq Aziz, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République de l'Irak, adressée aux ministres des Affaires étrangères de tous les pays du monde. Elle porte la date du 4 septembre 1990. À la page 27, on fait cette déclaration. Il s'agit d'un très long plaidoyer en faveur de la position de l'Irak sur le Koweït. Voici ce qu'on dit:

> Le 15 juillet 1990, j'ai remis au secrétaire général de la Ligue arabe, à Tunis, une note détaillée, qui s'appuyait sur des faits et des chiffres, pour confirmer la participation des anciens dirigeants du Koweït à la conspiration tendant à détruire l'économie de l'Irak et exposer leurs violations délibérées et incessantes, au fil des ans, des droits et des intérêts vitaux de l'Irak.

D'après ce que j'ai lu dans la presse occidentale libre, cela n'est pas exact, mais permettez-moi de me pencher sur la prochaine déclaration qui, à mon avis, est plus pertinente et plus curieuse. Voici en un paragraphe l'explication des actions de l'Irak au Koweït:

> Cette dangereuse conspiration contre l'Irak nous a conduits à apporter notre aide militaire aux jeunes révolutionnaires koweïtiens lors de leur soulèvement du 2 août 1990. Le jour suivant, Sa Majesté le Roi Hussein de Jordanie a visité l'Irak et informé le président Saddam Hussein qu'il avait eu d'étroits contacts avec un certain nombre de dirigeants arabes . . .

Voilà comment il explique cette invasion. Cette explication est trompeuse, je dirais même fausse. Pourtant, elle est sur nos bureaux, et le gouvernement fédéral n'y a encore opposé aucun démenti. Il s'agit d'un document officiel provenant du deuxième fonctionnaire en importance de l'Irak. Il faudrait démentir de telles allégations dès que nous en avons vent.

Tous les sénateurs sont révoltés par les audiences douceureuses auxquelles le président Hussein convie les otages. Pas question d'entraver ces entretiens. Je ne recommande rien de tel. Toutefois, des personnes en position d'autorité au sein de l'Alliance devraient réfuter sur-le-champ les déclarations mensongères et montrer aux médias en quoi elles sont trompeuses et injustes.

Il est indéniable que la prise d'otages dans de pareilles conditions contrevient à la Convention de Genève. Le gouvernement canadien devrait intenter immédiatement des poursuites contre le gouvernement irakien, en application de cette convention, si tous les otages canadiens ne sont pas relâchés tout de suite. Rien ne nous empêche de le faire aujourd'hui même. Nous aurions dû le faire dès que nous avons appris que des Canadiens étaient détenus là-bas contre leur gré.

Une question en terminant: Quelles leçons faut-il tirer des années 30? Les voici. Les tentatives d'apaisement, par quelque moyen que ce soit, ne mènent à rien. Elles ne font que rendre l'agression plus profitable. Il est important de ne pas ébranler l'Alliance en adoptant des positions contradictoires. La menace du recours à la force est convaincante, mais seulement dans la mesure où l'Occident fait front commun dans cette affaire. L'opinion publique internationale est prête à faire front commun. Les gouvernements n'ont plus qu'à lancer le mouvement d'opposition à cette agression sans provocation. Autrement, les leçons des années 30, les sacrifices des années 40, tout cela aura été inutile.

La dernière décennie du XX^{e} siècle devrait pouvoir être celle où l'on fera échec aux idées malfaisantes, où le culte de la violence sera anéanti. On peut mettre un terme au leadership violent et en banqueroute qui malmène la population au nom d'une fausse idéologie. On peut empêcher des idées fallacieuses et malfaisantes d'avoir cours si l'on prend le mal à la racine pour empêcher le totalitarisme de prendre racine partout où germent ces idées. Il faut combattre ces idées comme la peste pour que puissent s'épanouir des échanges démocratiques sains garants de la paix et de la sécurité dans toutes les régions du globe.

L'honorable Duff Roblin: Honorables sénateurs, ma participation à cette discussion ne sera pas du même ordre ni du même calibre que les trois discours très intéressants que nous avons entendus aujourd'hui. Bien que j'approuve en grande partie ce que j'ai entendu, je ne suis pas certain que les intérêts du Canada me pousseraient à endosser certaines propositions qui ont été formulées quant à l'orientation que devrait avoir notre politique.

Certains des sujets abordés au cours de la discussion étaient fascinants. Le sénateur MacEachen a commencé avec le compte rendu de la guerre de Corée. Je voudrais ajouter quelques mots à cet égard parce que la succession des événements dans ce cas est intéressante.

Nous avons entendu d'excellentes observations sur la mise au point d'un nouveau système qui assurerait la paix et la sécurité dans le monde. Étrangement, il découlerait de la confrontation au Moyen-Orient. Le sénateur Grafstein nous a présenté une excellente analyse des maux associés à la l'appaisement; c'est une analyse que j'approuve certainement. Bien sûr, nous avons tous en tête les horreurs de la guerre, ainsi que les difficultés et les problèmes que soulève l'engagement de Canadiens et du pays entier dans des activités militaires comme celles dont il est question ces jours-ci.

• (1650)

Je voudrais d'abord présenter quelques réflexions sur la situation en Corée. Dans la biographie de M. Pearson qui s'intitule Mémoire 2, que le sénateur Doyle m'a gentiment remise il y a quelques moments, on lit en détail la succession des événements entourant la situation en Corée, situation qu'il ne nous ferait pas de mal de rappeler. Même s'il n'est pas possible de faire des comparaisons exactes avec notre situation actuelle, elles valent la peine de s'y arrêter.

Les Nations Unies ont décidé, le 27 juin, d'adopter une résolution pour dénoncer l'agression en Corée et pour demander à ses membres d'aider à faire face à cette agression. Le Canada a appuyé cette initiative des Nations Unies.

Si je comprends bien ce que M. Pearson s'efforce de communiquer dans son autobiographie et la succession d'événements qu'il y rapporte, le Canada a d'abord convenu d'envoyer

des destroyers dans les eaux coréennes, puis de fournir par pont aérien des provisions et des armes aux Sud-Coréens. Si je ne m'abuse, cela s'est décidé très tôt après que la résolution des Nations Unies eut été adoptée.

Le Parlement avait siégé encore quelques jours jusqu'à la fin de juin 1950, puis s'était ajourné au 28 août suivant. Dans l'intervalle, M. Pearson s'était rendu à Washington consulter les Américains, et en particulier le secrétaire Acheson et d'autres, sur la position du Canada dans toute cette affaire. Il ne s'était pas entretenu avec le président, car, après tout, il n'était alors pas lui-même le premier ministre, mais bien le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il avait discuté d'un certain nombre de choses avec M. Acheson. Voici ce que rapporte M. Pearson:

> Enfin, nous étions préoccupés par le rôle des Nations Unies dans ces événements, de ce que devait être la politique des pays membres des Nations Unies, tel le Canada, dans les circonstances, eu égard notamment à l'aide active apportée aux opérations en Corée.

Si je mentionne la chose, ce n'est pas pour critiquer M. Pearson, mais simplement pour dire que, avant même que la politique canadienne ne soit établie, il était allé à Washington consulter le secrétaire d'État de l'époque sur la façon dont les Américains percevaient le Canada.

M. Acheson aurait notamment insisté sur le fait que, et je cite: «[. . .] même de simples bataillons seraient non seulement précieux au plan politique mais utiles dans les circonstances». Si j'avais à dire quoi que ce soit là-dessus, ce serait que les considérations qui ont prévalu pour la situation en Corée prévalent encore aujourd'hui en ce qui concerne la perception américaine de la politique canadienne. Les Américains souhaitaient alors—et souhaitent aujourd'hui—notre participation aux opérations parce que cela ajoutait de la légitimité à leur action. Il me semble que le gouvernement se trouve dans la même situation à l'heure actuelle.

Je relève aussi dans le compte rendu de M. Pearson que, le 7 août ou trois semaines avant la convocation du Parlement, le gouvernement a commencé à recruter le bataillon de volontaires qui devaient partir pour la Corée. C'est après ces événements que le Parlement s'est réuni, le 29 août, et a discuté de l'aide à l'effort des Nations Unies en Corée. Le compte rendu ne me paraît pas présenter d'autre intérêt particulier que le fait que, de façon générale, les considérations internationales qui ont joué dans une situation comme la guerre de Corée se retrouvent dans l'affaire du Golfe que nous vivons ces jours-ci. Il y a entre ces deux situations un parallèle à ne pas négliger.

Je fais remarquer que bien que l'opération se déroulait en général sous l'égide du Comité militaire des Nations Unies, il est certain que la tâche a été déléguée aux autorités militaires des États-Unis qui ont mené la guerre. Il y a donc ici des parallèles dignes d'intérêt pour nous dans notre examen des événements actuels.

Que dire du cours des événements? Cela me paraît un fait remarquablement prometteur qu'au moment où le monde s'efforce de régler cettte question, les Nations Unies ont acquis une nouvelle importance et un regain de vie et se trouvent peut-être en train d'élaborer un nouveau dispositif, une nouvelle politique et un nouvel instrument de maintien de la paix que nous espérions tous voir depuis de nombreuses années mais n'avions peut-être jamais pensé voir comme nous le voyons maintenant. Nous ne savons pas—et Dieu sait que nous avons connu des ratés dans le passé—si ce nouveau rebondissement se révélera être la nouvelle solution au problème du maintien de la paix que nous cherchons. Mais cela constitue certes une occasion qu'on ne devrait pas laisser passer et qui mérite à mon avis l'appui manifeste des Canadiens et devrait être un objectif de la politique du gouvernement de notre pays, comme je pense que ça l'est effectivement.

Quand on pense que les États-Unis, qui s'étaient montrés ces dernières années si arrogants envers les Nations Unies, sont maintenant rentrés au bercail et paient ce qu'ils lui doivent comme le font effectivement les Russes; quand on pense que le Conseil de Sécurité peut se prononcer de nos jours d'une voix unanime sur des questions de ce genre où il en va de leurs intérêts périphériques, si je puis utiliser cette expression; et quand on pense que les Nations Unies peuvent trouver l'énergie intellectuelle pour adopter des résolutions du genre que l'on sait, condamnant l'agression irakienne et proposant un certain nombre de mesures à prendre, notamment en approuvant et organisant un embargo d'une ampleur et d'une efficacité sans précédent, cela me semble l'un des signes les plus prometteurs que nous ayons vu depuis très, très longtemps en matière de maintien de la paix dans le monde. Nous devrions réfléchir à la façon dont on a adopté cette ferme position contre un cas important d'agression, car il me semble qu'il s'agit là d'une attitude qui commande l'appui du pays, du gouvernement et, certes, des sénateurs.

Quoi qu'il en soit, nous devons nous rappeler que l'efficacité des mesures qui ont été prises dépend de l'efficacité des mesures à venir. Autrement dit, si nous ne pouvons pas préserver ce sentiment d'unité, de dévouement concerté envers notre tâche, si nous ne pouvons pas conserver l'élan que nous avons déjà pris pour maintenir la paix et réprimer cette agression, alors tous nos efforts risquent de s'envoler en fumée. Il me semble que les pays qui, comme nous, ont à coeur de maintenir la paix dans le monde doivent voir que nous ne perdons pas notre élan et que nous continuons d'être unis et de poursuivre l'objectif commun que nous avons poursuivi jusqu'ici. Les mesures que nous avons prises ne seront efficaces que si nous continuons de les appuyer.

Je suis d'accord avec ceux qui disent que si nous pouvons accroître l'efficacité des sanctions, nous devrions le faire. Qu'on examine cette possibilité. Nous devons également faire face à la dure réalité: qu'il faut faire preuve d'équilibre et de jugement et que si nous ne sommes pas prêts à envisager d'autres solutions en cas d'échec de ces sanctions, nous constaterons peut-être que toutes ces mesures n'auront servi à rien. Je n'entends pas par là que nous devrions recourir à une action militaire. Je suis de ceux qui disent que nous n'avons pas encore donné aux sanctions toute la chance de produire leur effet. Nous devons attendre. Nous n'avons absolument aucune raison d'écouter les impatients qui veulent qu'on ait recours à une action militaire au plus tôt. Je m'oppose à cela. Je voudrais qu'on applique les sanctions dans toute leur rigueur et qu'on leur donne le temps de produire leur effet. Cela dit, nous devons reconnaître qu'on nous demandera peut-être un jour de prendre d'autres décisions. Nous ne sommes pas encore rendus là et nous n'y arriverons peut-être jamais—il n'en est certainement pas question pour le moment—mais c'est une question que nous ne pouvons pas exclure de nos pensées et de nos jugements.

• (1700)

Le chef de l'opposition a fait une distinction très intéressante à laquelle j'aurais dû penser moi-même. Il a dit qu'il y avait deux forces à l'œuvre dans ce cas-ci: celle des Nations Unies en ce qui concerne les sanctions et celle des États-Unis en ce qui concerne la protection de l'Arabie saoudite. Nous devons admettre que nous sommes en présence de deux lignes de conduite différentes pour le moment. Je sais que les États-Unis tiennent à obtenir l'appui des Nations Unies pour toute activité militaire dont la nécessité pourrait s'imposer. J'ose dire que cette question sera discutée pendant encore un certain temps par les chefs d'état. Je suis de ceux qui préféreraient que cette possibilité soit considérée comme un dernier recours et non comme une solution que nous devrions adopter spontanément dès maintenant. D'un autres côté, nous devons reconnaître que si la puissance militaire des États-Unis n'était pas en Arabie saoudite, qui sait ce que l'Irak aurait fait à ce pays. Il aurait certainement eu la force nécessaire pour occuper le territoire de ses voisins comme il l'aurait voulu. C'est pourquoi je ne blâme pas les États-Unis d'avoir envoyé leurs forces militaires en Arabie saoudite ni le gouvernement du Canada d'avoir ajouté sa petite contribution à cette initiative. Je crois que cette initiative doit être étudiée avec tout le réalisme nécessaire si nous ne voulons pas provoquer une action militaire irakienne qui aurait pu être évitée.

Il ne faut pas sous-estimer l'importance d'une action militaire américaine dans le Golfe. Elle fait partie du processus. Je ne dis pas que je veux la guerre, je ne le veux pas demain en tout cas, mais elle fait partie du processus et elle doit être considérée et appuyée dans ce contexte.

Je reviens à ce que le sénateur Grafstein a dit tout à l'heure lorsqu'il a parlé de prendre en considération la question de l'apaisement et celle de la sécurité collective. Dans la longue suite d'événements qu'il nous a exposée pour expliquer à quelles occasions, au fil des ans, ces principes ont été respectés ou non, je reconnais que la question de la sécurité collective était un enjeu capital. Il faut toutefois évaluer les choses dans leur juste perspective, car l'apaisement et la sécurité collective, lorsqu'il est question d'Hitler, c'est une chose, mais dans le cas d'un pays comme l'Irak, c'en est une autre tout à fait différente. Cela ne veut pas dire que les principes de la sécurité collective ne s'appliquent pas, mais les solutions que nous avons adoptées précédemment ne sont pas nécessairement celles que nous devrions choisir en l'occurrence, même si je dois reconnaître que la ligne de démarcation est très mince et que je ne suis pas prêt à dire de quel côté la balance devrait pencher pour l'instant. Ce sont là des questions que nous devons tous prendre en considération.

J'aimerais dire quelques mots sur l'Irak, car certains d'entre nous peuvent avoir l'impression que c'est un pays invincible, qui est très puissant militairement, qui est doté d'un arsenal moderne et qui peut tenir tête indéfiniment au reste du monde qui veut le remettre à sa place. Je ne sais pas quelle sera l'issue de cette crise, mais je ne suis pas pessimiste au point de penser que les sanctions ne seront pas efficaces et que celui qui dirige l'Irak est inflexible au point de rester inébranlable devant les mesures que prendra le reste du monde. Je ne pense pas que ce soit le cas. Son rôle est de se montrer sous le meilleur jour possible, mais si nous laissons quelques mois aux sanctions pour qu'elles fassent effet, je suis sûr que sa situation va devenir de plus en plus difficile. Il n'est pas inflexible. Après tout, qui a vu un volte-face aussi étonnant que celui qu'il a fait à propos de la guerre avec l'Iran. Après s'être battu pendant huit ans et avoir perdu des centaines de milliers de personnes et un trésor considérable, il a renoncé parce que c'était dans son intérêt. Un jour, il verra peut-être que son intérêt est de faire des ouvertures démocratiques pour se sortir de la situation dans laquelle il se trouve.

Je vous dis une chose: je n'aime pas la politique de la reddition inconditionnelle si populaire dans le monde. C'est ce que nous voulions après la Deuxième Guerre mondiale, tout comme après la Première. Nous ne devrions jamais nous mettre dans une situation où la seule issue est l'action militaire. Il faut maintenir ouvertes toutes les possibilités de règlement diplomatique. Je peux imaginer que si les conditions en Irak deviennent intolérables, il pourrait décider de faire des concessions au sujet du Koweït et d'accepter une inspection de ses machines de guerre chimique et nucléaire. Après tout, n'a-t-il pas invité l'Agence internationale de l'énergie à venir voir ce qu'il faisait avec les matériaux nucléaires. Je sais bien qu'il faut prendre cette invitation avec un grain de sel car il aurait pu lui cacher beaucoup de choses, mais il n'en demeure pas moins que c'est dans cet esprit qu'il faut envisager les problèmes de l'heure. Je sais bien que ce serait faire preuve d'un optimisme outrancier que de prétendre que des accomodements ne sauraient tarder. Cependant, cette possibilité n'est pas à écarter si nous nous contentons de maintenir nos pressions actuelles.

Je demande aux honorables sénateurs de se rappeler que nous avons déjà vécu une expérience semblable. Et nous étions alors dans une situation bien plus grave, bien plus dangereuse, je dirais plus désespéreée à l'époque des tensions Est-Ouest que tout ce que laisse supposer la situation au Moyen-Orient, et nous sommes pourtant sortis de ce dilemme. Nous avons employé plusieurs moyens, mais notre arme la plus efficace a été la constance, la confiance et la détermination de l'alliance de l'OTAN qui a résisté même si certains récalcitrants parmi ses membres ont tenté parfois de conclure des accords à part ou de prendre d'autres dispositions qui menaçaient son existence. C'est parce qu'elle a su, pendant de longues années, faire preuve de constance, de détermination et de fermeté sans pour autant se montrer aggressive ou belliqueuse que nous pouvons maintenant nous féliciter du climat qui règne en Europe aujourd'hui. Si nous appliquons cette leçon à l'Irak, nous pouvons en conclure que notre pire ennemi n'est nul autre que nous-mêmes. Car notre plus grande dificulté est de maintenir solidement notre alliance en demeurant fermes, unis, déterminés et constants tout en évitant, par quelque action offensive, de provoquer une guerre que personne ne souhaite. Il me semble que c'est cette leçon dont nous devons nous inspirer maintenant et plus nous décrions ou plus nous remettons en question cette attitude de fermeté, même si c'est un privilège de tout citoyen de parler ainsi, plus nous nuisons à notre cause et à nous-mêmes. Je ne dis pas que nous n'acceptons pas les critiques intelligentes, et nous en avons entendu certaines aujourd'hui, sur ce qui se passe et sur la politique que nous devrions pratiquer, puisque ces critiques sont nécessaires chez nous, mais nous devrions respecter une certaine perspective en nous rappelant que c'est la patience et la constance qui ont été les instruments de la victoire dans cette joute Est-Ouest qui s'est terminée sur une conclusion aussi heureuse qu'inattendue.

Honorables sénateurs, je n'ai pas tout à fait terminé. Quelle devrait être la politique du Canada? La priorité première de la politique canadienne est d'appuyer cette initiative de maintien de la pays qui prend de l'ampleur sous les auspices des Nations Unies. Nous ne devrions rien faire qui déroge à cette politique sans avoir obtenu l'appui du gouvernement et du Parlement du Canada. Nous devons admettre qu'un embargo ne produit pas de résultats du jour au lendemain. D'autres embargos ont déjà été imposés et ils n'ont pas tous été couronnés de succès. Parfois, ils ont eu une influence réelle sur l'issue des événements. L'Afrique du Sud nous en donne peut-être un exemple.

• (1710)

Quoi qu'il en soit, je suis entièrement d'accord avec les sénateurs qui ont parlé et je pense que nous de devrions pas perdre patience—nous devrions laisser à l'embargo le temps de donner des résultats. Je crois aussi que nous ne devrions pas utiliser nos armes tant que nous ne verrons pas que l'embargo à des effets sur l'ensemble de la situation à laquelle nous sommes confrontés.

Je crois que si jamais il faut se résoudre à utiliser la force, notre intervention doit, d'une manière ou d'une autre, être placée sous les auspices des Nations Unies. Le comité des affaires militaires des Nations Unies n'est peut-être pas l'organisme qu'il faut pour commander une opération militaire, si jamais nous en venons là, mais toute intervention devrait sans l'ombre d'un doute être placée sous les auspices des Nations Unies comme l'a d'ailleurs été l'intervention en Corée.

Si on regarde un peu plus loin dans l'avenir—et je ne suis pas convaincu que ce soit une possibilité, mais ça vaut quand même la peine de le mentionner—je pense qu'on devrait songer à un quelconque dispositif de sécurité au Moyen-Orient, ce qui n'existe pas à l'heure actuelle. Il y a sûrement de la place pour du travail constructif, innovateur à cet égard, car il faut reconnaître que les gens de cette région ne vont guère apprécier la présence militaire des Américains chez eux. Il nous faut accepter que si un tel dispositif doit être mis en place là-bas, il faudra que ce soit fait par les intéressés. À ce propos, je ne pense pas seulement aux combats qui font rage au Liban ou à l'animosité entre Syriens, Irakiens et Iraniens, mais aussi à la situation dans laquelle se trouve l'État d'Israël lui-même. L'importance de la sécurité pour cet État est sans conteste une des grandes questions qui finira par s'imposer après ce qui va se produire au Moyen-Orient.

Honorables sénateurs, il est bon de réfléchir à tout cela. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de faire ces quelques remarques plutôt décousues. J'espère toutefois qu'on pourra voir à ce les Nations Unies deviennent le pivot de notre politique en cette matière.

Des voix: Bravo!

Le sénateur MacEachen: Honorables sénateurs, je pense qu'il convient que je retire la motion que j'ai présentée pour amorcer ce débat.

Le sénateur Roblin: Oui, c'est juste.

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est retirée.)

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—AVIS DE MOTION D'AMENDEMENT

L'honorable Stan Waters: Honorables sénateurs, je tiens à donner avis que je déposerai une motion, mais avant tout, je veux préciser que je suis déçu de n'avoir pas été mis au courant de la tenue de ce débat sur l'Irak. J'aurais aimé en être avisé. En tant qu'indépendant siégeant dans mon coin, au fin fond de la salle, je suppose qu'il est facile de m'oublier. Il aurait été très utile pour moi d'être averti d'une façon quelconque de la présentation de cette motion, parce que j'aurais aimé participer au débat. je possède une assez grande expérience des activités de guerre et de maintien de la paix, et je pense avoir des idées qui pourraient être constructives.

Honorables sénateurs, je veux vous aviser que je proposerai un amendement au projet de loi C-62 après la mise aux voix du huitième amendement.

Le sénateur Roblin: Si cela peut vous consoler, on ne m'avait pas avisé non plus.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je suggère que nous suspendions maintenant la séance jusqu'à 20 heures.

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La séance du Sénat est suspendue jusqu'à 20 heures.)

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 112C.*]

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 20 novembre 1990

PAGE

Les travaux du Sénat
Retrait de la motion d'ajournement. Le sénateur Frith 3871

La Loi sur les banques (Projet de loi C-90) Projet de loi modificatif
Réception des Communes et première lecture du projet de loi 3871

Les travaux du Sénat
Le sénateur Doody 3871

La crise du golfe Persique
Motion d'ajournement du Sénat en vertu de l'article 46*g*) du Règlement pour étudier une affaire urgente d'intérêt public. Le sénateur MacEachen 3871
Le sénateur Macquarrie 3876
Le sénateur Grafstein 3879
Le sénateur Roblin 3890

PAGE

La Loi sur la taxe d'accise
Le Code criminel
La Loi sur les douanes
Le Tarif des douanes
La Loi sur l'accise
La Loi de l'impôt sur le revenu
La Loi sur la statistique
La Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (Projet de loi C-62) Projet de loi modificatif
Troisième lecture—Avis de motion d'amendement. Le sénateur Waters 3893
Le sénateur Roblin 3893

Les travaux du Sénat
Le sénateur Doody 3893

LE SÉNAT

Le mardi 20 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 112B.*]

La séance du Sénat reprend à 20 heures.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

MESURE MODIFICATIVE—SUITE DU DÉBAT SUR LA TROISIÈME LECTURE—MOTION D'AMENDEMENT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kelly, appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, tendant à la troisiàme lecture du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.

L'honorable Raymond J. Perrault: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur, au nom du sénateur MacEachen, appuyé par le sénateur Stanbury, de proposer:

Que le projet de loi C-62 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié de façon à prévoir quatre catégories de taux de taxe et à conférer l'exemption de taxe aux livres, vêtements d'enfant et médicaments ne requérant pas d'ordonnance, ainsi qu'il suit:

(1) à la page 65, en remplaçant les lignes 39 et 40 par ce qui suit:

«du Canada une taxe égale, selon le cas:

a) à 7 $ de la valeur de la contrepartie de la fourniture, s'il s'agit d'une fourniture qui n'est pas incluse à l'annexe VIII,

b) au pourcentage de la valeur de la fourniture indiqué à l'annexe VIII, s'il s'agit d'une fourniture incluse à l'annexe VIII.»;

(2) à la page 131, en remplaçant les lignes 33 et 34 par ce qui suit:

«du Canada une taxe égale, selon le cas:

a) À 7 % de la valeur de la contrepartie de la fourniture, s'il s'agit d'une fourniture qui n'est pas incluse à l'annexe VIII,

b) au pourcentage de la valeur de la fourniture indiqué à l'annexe VIII, s'il s'agit d'une fourniture incluse à l'annexe VIII.»;

(3) à la page 343, en ajoutant après l'annexe VII ce qui suit;

«ANNEXE VIII

1. La fourniture d'une voiture particulière dont la valeur au détail est de 40 000 $ ou plus mais ne dépasse pas 50 000 $.....10 %;
2. La fourniture d'une voiture particulière dont la valeur au détail est supérieure à 50 000 $ mais ne dépasse pas 60 000 $.....15 %;
3. La fourniture d'un vêtement dont la valeur au détail est supérieure à 1 000 $.....20 %;
4. La fourniture d'une voiture particulière dont la valeur au détail est supérieure à 60 000 $.....20 $;
5. La fourniture d'un bijou dont la valeur au détail est supérieure à 3 000 $.....20 $;

(4) à la page 342, en ajoutant à l'annexe VI—et en numérotant en conséquence—de nouveaux intertitres et de nouvelles parties, ainsi qu'il suit:

«LIVRES

1. La fourniture de livres.

VÊTEMENTS D'ENFANT

1. La fourniture de vêtements et de chaussures destinés principalement aux enfants de seize ans ou moins.

MÉDICAMENTS NE REQUÉRANT PAS D'ORDONNANCE

1. La fourniture de médicaments ne requérant pas d'ordonnance.»

[*Français*]

Son Honneur le Président: Il est proposé par le sénateur Perrault, au nom du sénateur MacEachen, appuyé par le sénateur Stanbury, que le projet de loi C-62 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié de façon à prévoir quatre catégories de taux de taxe et à conférer l'exemption de taxe aux livres, vêtements d'enfant et médicaments ne requérant pas d'ordonnance, ainsi qu'il suit:

(1) à la page 65, en remplaçant les lignes 39 et 40 par ce qui suit:

«du Canada une taxe égale, selon le cas:

a) à 7% de la valeur de la contrepartie de la fourniture, s'il s'agit d'une fourniture qui n'est pas incluse à l'annexe VIII,

b) au pourcentage de la valeur de la fourniture indiqué à l'annexe VIII, s'il s'agit d'une fourniture incluse à l'annexe VIII.»;

(2) à la page 131, en remplaçant les lignes 33 et 34 par ce qui suit:

«du Canada une taxe égale, selon le cas:

a) à 7% de la valeur de la contrepartie de la fourniture, s'il s'agit d'une fourniture qui n'est pas incluse à l'annexe VIII,

b) au pourcentage de la valeur de la fourniture indiqué à l'annexe VIII, s'il s'agit d'une fourniture incluse à l'annexe VIII.»;

(3) à la page 343, en ajoutant après l'annexe VII ce qui suit;

«ANNEXE VIII

1. La fourniture d'une voiture particulière dont la valeur au détail est de 40 000 $ ou plus mais ne dépasse pas 50 000 $.....10%;

2. La fourniture d'une voiture particulière dont la valeur au détail est supérieure à 50 000 $ mais ne dépasse pas 60 000 $.....15%;

3. La fourniture d'un vêtement dont la valeur au détail est supérieure à 1 000 $.....20%;

4. La fourniture d'une voiture particulière dont la valeur au détail est supérieure à 60 000 $.....20%;

5. La fourniture d'un bijou dont la valeur au détail est supérieure à 3 000 $.....20%;

(4) à la page 342, en ajoutant à l'annexe VI—et en numérotant en conséquence—de nouveaux intertitres et de nouvelles parties, ainsi qu'il suit:

«LIVRES

1. La fourniture de livres.

VÊTEMENTS D'ENFANT

1. La fourniture de vêtements et de chaussures destinés principalement aux enfants de seize ans ou moins.

MÉDICAMENTS NE REQUÉRANT PAS D'ORDONNANCE

1. La fourniture de médicaments ne requérant pas d'ordonnance.»

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

[*Traduction*]

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, alors que j'interviens au sujet de cet amendement que les sénateurs siègeant de ce côté-ci jugent progressiste et conforme à l'idée que se fait notre parti d'une réforme fiscale fondée sur la capacité de payer, je me rappelle que cette journée marque le deuxième anniversaire du second mandat que le Parti conservateur a reçu de gouverner le pays. Il y a deux ans aujourd'hui . . .

L'honorable Joyce Fairbairn: Un jour bien triste pour le Canada.

Le sénateur Perrault: . . . le gouvernement conservateur, avec 43 p. 100 du vote populaire . . .

L'honorable L. Norbert Theriault: Cela représentait 12 p. 100 du vote au Québec.

Le sénateur Perrault: . . . arrivait au pouvoir après une campagne solidement financée, semant sur son passage de séduisantes promesses, dont celle de dépenser des centaines de millions de dollars dans tous les secteurs d'un océan à l'autre.

L'honorable Eymard Corbin: Des emplois et encore des emplois.

Le sénateur Perrault: Il y a deux ans, pas un seul nuage n'assombrissait le ciel bleu des conservateurs.

Le sénateur Fairbairn: Ils se cachaient.

Le sénateur Perrault: C'est exact, ils se cachaient sous l'horizon, c'est sûr. Je me rappelle que c'était le genre de campagne que l'on mène en des temps sereins. Le ton était positif et optimiste. À ce moment, il n'était pas question d'une dette nationale alarmante et écrasante. On ne parlait pas de démanteler, de diminuer et de démolir le système social du Canada, qui avait été bâti avec soin et labeur, le réseau des programmes destinés à venir en aide aux Canadiens quand ils avaient des difficultés. Il n'était pas question d'américaniser l'assurance-chômage ni de prévoir le retrait du gouvernement de cette composante essentielle du filet de sécurité sociale. On ne parlait pas de récupérer les prestations de retraite. Il n'était pas question d'éliminer la protection du coût de la vie ni de toutes ces mesures mesquines qui figurent au programme caché du gouvernement.

Il est vrai que le premier ministre a parlé de réforme fiscale au cours de la dernière campagne électorale fédérale. Dans le cadre du présent débat, on nous a assurés que les Canadiens savaient que la TPS s'en venait. Pourquoi alors le premier ministre n'en a-t-il pas parlé dans sa campagne pan canadienne? Le premier ministre n'a encore jamais promis d'imposer une TPS de 7 p. 100 dans un discours prononcé en Alberta, ni en Colombie-Britannique. Il a toutefois laissé entendre que la fiscalité serait modifiée.

Le premier ministre a déclaré qu'il avait été camionneur, que les difficultés auxquelles sont confrontés les travailleurs, il les connaît, et qu'il sait ce que c'est de tirer le diable par la queue. Il dit que c'est pour cela qu'il tient tant à rendre le régime fiscal juste et équitable, pour que les riches soient mis à contribution et qu'on s'occupe des moins riches. C'est dans ces termes généraux qu'on nous a donné à penser que des changements seraient apportés à la fiscalité canadienne.

Je me souviens d'un incident, c'est vrai, où M. Blenkarn a commis une imprudence en cours de campagne. Il a déclaré dans un discours que les conservateurs songeaient en fait à une taxe d'application générale touchant tous les produits et services. M. Wilson s'est vite distancié de propos aussi irresponsables. Vous vous en souvenez, n'est-ce pas? Je vois des conservateurs qui opinent du bonnet. Vous avez bonne mémoire, honorables sénateurs, même si elle est sélective.

• (2010)

Je me rappelle également que le premier ministre disait: «Ciel! nous ne songeons absolument pas à cela. Nous voulons un régime fiscal juste et équitable.» — ou quelque chose du genre. Le très honorable premier ministre disait qu'un nouveau

gouvernement conservateur avec un mandat renouvelé aurait pour objectif de créer un régime fiscal plus équitable, c'est-à-dire juste. Ces paroles ont suffi à faire se lever et applaudir des milliers de conservateurs d'un bout à l'autre du pays. Ils ont adoré ça. Et vous applaudissez toujours! Vous devez être masochistes, c'est tout ce que je peux dire.

Le sénateur Frith: Nous les entendons applaudir d'une main!

Le sénateur Perrault: Personne ne pourrait trouver à redire à un objectif aussi louable qu'une fiscalité équitable. Mais nous avons appris à connaître la valeur des promesses électorales des conservateurs.

Nous avons connu 32 hausses d'impôt depuis que les conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1984. La taxe sur les ventes des fabricants, que le premier ministre ne se lasse jamais de condamner avec indignation en la qualifiant d'injuste, cruelle et négative, a été augmentée trois fois depuis 1986 par le gouvernement conservateur qui l'a fait passer d'un peu plus de 9 p. 100 à plus de 13 p. 100. Voilà pour les paroles des conservateurs comparées à leurs actes.

La tendance de la politique fiscale conservatrice depuis 1984 a été fortement et visiblement régressive. Ce n'est même pas une supposition, mais un fait démontrable. Les seuls au Canada à avoir bénéficié de la politique fiscale conservatrice depuis 1984 sont les très riches. Le reste a souffert. Tous les allégements fiscaux ont été en faveur des riches, tandis que les défavorisés recevaient quelques miettes de la table des recettes fiscales des conservateurs.

Cela me rappelle Oliver Twist qui suppliait l'instituteur: «S'il vous plaît, monsieur, puis-je en avoir encore?» Les Canadiens défavorisés disent aujourd'hui: «S'il vous plaît, messieurs du gouvernement conservateur, pouvons-nous en avoir encore?» Ils reçoivent la même rebuffade que celle que subissait Oliver dans cette merveilleuse pièce.

Une voix: Et d'autres taxes!

Le sénateur Perrault: Exactement. Si la TPS est adoptée, une famille canadienne moyenne ayant des enfants—et, encore une fois, ce sont là les faits, et non des slogans politiques—paiera 684 $ de plus l'année prochaine à cause de la TPS, même si elle obtient le crédit d'impôt remboursable. Cela représente-t-il réellement un progrès? Est-ce là la version du «progrès» que renferme ce programme caché des conservateurs? Environ 46 p. 100 des familles canadiennes qui touchent des revenus de moins de 30 000 $ se trouveront en fait appauvries à cause de la TPS, même si elles obtiennent un crédit d'impôt remboursable.

Le sénateur Frith: Avec les conservateurs les temps sont durs!

Le sénateur Perrault: C'est ce qui se passera avec la TPS. Je pose encore la question: La promesse que le premier ministre a faite pendant la campagne électorale s'en trouve-t-elle réalisée? Avec la TPS, un fardeau fiscal de 4,6 milliards de dollars passerait des sociétés aux consommateurs.

Ce qui est inquiétant et lamentable dans le Canada des années 90, c'est que les groupes à revenu moyen sont terriblement coincés. La plupart d'entre eux ne peuvent pas se payer des avocats et des comptables agréés pour leur trouver des échappatoires; ils n'en ont tout simplement pas les moyens. Le gouvernement est impitoyable envers les familles à revenu moyen.

Nous sommes maintenant deux ans plus tard. Oh, nous avons fait beaucoup de chemin depuis ces jours grisants de 1988. Quelle différence quelques mois ont faite! Jamais dans l'histoire du Canada un gouvernement fédéral n'a déçu autant de gens aussi rapidement.

Selon un nouveau sondage annoncé il y a une heure, l'appui accordé aux conservateurs dans tout le Canada a plongé à un niveau incroyable d'un peu moins de 15 p. 100 et le pays est en état de crise économique. Par rapport à octobre de l'an dernier, les faillites ont augmenté de 60,6 p. 100, ce qui signifie la catastrophe pour 4 700 particuliers et 1 100 sociétés.

Y en a-t-il parmi nous qui sont satisfaits quand ils entendent des statistiques comme ça? Les faillites ont augmenté de 40 p. 100 jusqu'à maintenant, cette année, ce qui représente 34 000 employés et 9 400 sociétés canadiennes.

Les sénateurs ministériels ici présents représentent-ils vraiment un parti qui veut maintenir ces politiques économiques démentielles?

Le sénateur Leblanc: Oui!

Le sénateur Perrault: Voulez-vous vraiment continuer comme ça? Comprenez-vous vraiment ce que cela signifie de perdre ses économies dans des faillites et d'êtres lessivé comme des milliers de Canadiens le sont?

Le sénateur Gigantès: Non, ils n'ont jamais compris.

Le sénateur Perrault: En ce deuxième anniversaire du triomphe des conservateurs, des centaines d'usines et d'ateliers canadiens sont fermés et 160 000 emplois industriels rémunérateurs ont disparu depuis la signature du prétendu Accord de libre-échange. Ils n'existent plus. Beaucoup de ces emplois sont allés aux États-Unis. D'autres sont allés au Mexique pour profiter des salaires moins qu'humains dont j'ai parlé à la Chambre l'autre jour.

Le sénateur Nurgitz: Combien sont venus au Canada, cependant?

Le sénateur Perrault: Est-ce vraiment ce que le Parti conservateur a promis aux Canadiens, il y a deux ans. A-t-il rempli son mandat? A-t-il tenu ses promesses envers les Canadiens de toutes les régions du pays?

Le sénateur Stanbury: Les Canadiens pensent que non!

Le sénateur Perrault: Est-ce que c'est votre fameux retour à l'économie de marché et à l'entreprise privée de choc?

La question qu'il faut se poser est celle-ci: Est-ce que votre parti survivra les idioties calculées qui détruisent le pays? Pas étonnant qu'un des plus anciens députés de votre parti, Patrick Nowlan, ait décidé de quitter cet après-midi. Il en avait marre! La famille Nowlan est un ornement pour le parti conservateur depuis des années, mais elle ne peut plus le supporter!

Le sénateur Balfour: Il n'y a pas de honte à cela!

Le sénateur Perrault: La taxe proposée sur les produits et services que nous avons devant nous répond au même mode conservateur, réactionnaire et prévisible. Comme les sénateurs de l'opposition l'ont démontré ces dernières semaines, la TPS proposée est bourrées d'inéquités.

Ce qui est intéressant, c'est que certains d'entre vous savent qu'il y a des faiblesses dans ce projet de loi qui devraient être

corrigées, pourtant, vous votez en faveur de quelque chose que vous savez mauvais. C'est la triste vérité. Vous savez qu'il est mauvais d'imposer certaines de ces mesures et vous savez ce qu'elles représenteront pour les personnes à bas revenu de ce pays. Malgré tout, comme le chœur de Don Cossack, vous continuer à chanter à l'unisson. Certains d'entre vous ont dit que leur conscience en souffrait, mais rendu au vote la discipline de parti vous amène à voter pour une politique du gouvernement que, je le soupçonne, vous trouvez mauvaise.

Nous avons, avec l'opposition libérale au Sénat et leurs alliés que je suis heureux de remercier, des gens qui continuent à avoir foi dans la population canadienne et notamment les 85 p. 100 qui estiment que la TPS est la mauvaise taxe au mauvais moment. Ils appartiennent à la vaste majorité des gens qui sont prêt à payer leur juste part, mais ne sont pas prêts à permettre que les pauvres en souffrent et que la petite entreprise, les mères célibataires et d'autres soient harcelés à mort.

Nous avons fait tout ce que nous avons pu et nous continuons de faire tout ce que nous pouvons pour empêcher l'adoption de la TPS dans l'intérêt de tous les Canadiens. Nous avons proposé des solutions de rechange parce que notre dette et notre déficit sont un véritable défi. Nous devons relever ce défi. Nous n'avons pas le choix. Mais en dépit de tout ce que nous avons fait, il est évident que cette promesse était un canular. On n'a jamais eu l'intention de modifier le projet de loi sur la TPS même si nous avons pris le premier ministre au mot quand il a promis aux Canadiens d'examiner les amendements raisonnables du Sénat.

Quelle définition le leader du gouvernement donne-t-il au mot raisonnable? Que voulait dire le premier ministre quand il a déclaré aux émissions de ligne ouverte auxquelles il a participé dans tout le pays: «Nous sommes des gens raisonnables. Si on propose des amendements raisonnables, nous les examinerons.» La majorité des conservateurs au Sénat n'accepte même pas d'intervenir pour justifier les faiblesses de la TPS. Avez-vous donc si honte de ce projet de loi que vous n'osez pas en parler ou savez-vous été muselés? Vous a-t-on ordonné de vous taire pour éviter de commettre des bourdes?

Le sénateur Poitras: Nous avons fait de notre mieux!

Le sénateur Perrault: Quand j'aurai terminé, vous pouvez prendre la parole pour défendre votre projet de loi car vous êtes peu nombreux à le faire.

Le sénateur Poitras: Je n'y manquerai pas!

• (2020)

Le sénateur Perrault: Qu'est-ce que le premier ministre avait en tête quand il a dit qu'il favoriserait des amendements raisonnables? Donnez-nous quelques exemples d'amendements que vous jugez raisonnables, pour que nous puissions en discuter ensemble.

En dépit de tous nos efforts, il est évident que cette promesse n'était que du vent. Nous avons lieu de croire que le gouvernement n'a jamais eu l'intention de retirer du projet de loi sur la TPS les dispositions qui sont une injustice flagrante. Les efforts que nous avons faits pour modifier ce qu'on a décrit comme un tissu sans coutures étaient raisonnables. Voici quelques exemples.

Notre bataille pour les habitants du Nord: personne d'entre vous n'a défendu la taxe inique, régressive, que vous allez imposer à ceux qui vivent dans le Nord et dans les régions éloignées.

Nos efforts pour aider les étudiants: ceux d'entre vous qui sont associés aux établissements d'enseignement savent quel sera l'impact de la taxe sur les étudiants qui sont soumis à de terribles pressions parce que, dans une économie en ruine, ils doivent se faire assez d'argent pour payer leurs études.

Nos efforts pour exonérer les livres de la TPS: le Royaume-Uni a la TVA, mais il en a spécialement exempté les livres. Les Britanniques disent que l'instruction est une valeur essentielle dans une société et que taxer les livres est un mauvais exemple à donner. Nous décidons de taxer les livres l'année même que nous dédions à la lutte contre toutes sortes de problèmes, où nous nous efforçons d'intensifier la campagne d'alphabétisation. L'année même où nous luttons contre l'analphabétisme, nous imposons une taxe sur les livres.

Nos efforts pour réduire le poids des frais médicaux: il est vrai que le Comité des banques et du commerce, à la fin de ses délibérations de cet été, a recommandé à la majorité que le Sénat ne poursuive pas plus loin son étude du projet de loi sur les produits et services. Comme nous sommes des gens raisonnables, cela ne nous a pas empêchés de chercher à améliorer le projet de loi, à le corriger de ses défauts.

Je vais passer maintenant à la substance de ces amendements que les sénateurs d'en face appuieront, j'espère. Accordez au moins ce cadeau de Nœl aux Canadiens. Donnez-leur au moins l'impression que ce projet de loi est juste.

Au cours des audiences du comité, dans tout le pays, il y a une critique que nous avons entendu partout et à chaque séance. Cette critique, c'est que la TPS est une taxe régressive, une taxe qui ne fait pas la distinction entre l'essentiel et le superflu, une taxe qui est la même pour les riches et pour les pauvres.

Le ministre des Finances prétend que c'est une taxe progressive, mais seuls les organismes comme le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national sont de cet avis. Les groupes sociaux, les syndicats, les groupes communautaires, les coopératives et les caisses de crédit, les organisations agricoles, ainsi que les gouvernements provinciaux, tous pensent que la TPS est régressive et répréhensible. C'est une taxe régressive en elle-même que l'addition de maigres crédits ne rend pas plus progressive pour les plus pauvres des Canadiens. Les crédits ne font que réduire un peu la nature régressive de cette taxe, ils ne l'élimine pas.

Les crédits, bien sûr, n'apportent rien à la classe moyenne, la vache à lait permanente du gouvernement.

Les mêmes commentaires sur la nature régressive de la TPS ont souvent été entendus. À Vancouver, M^me^ Cathie Yingling, représentante de l'Église unie du Canada, chapitre de la C.-B., comité de la santé, du logement et des services sociaux, en a donné un bon exemple au comité. L'Église unie connaît très bien les problèmes sociaux du Canada et s'efforce depuis des années d'en régler quelques-uns. M^me^ Yingling a déclaré:

> Le projet de loi C-62, la taxe sur les produits et services proposée, taxera plutôt les gens sur leur consommation courante. Chacun, riche ou pauvre, sera touché par la tPS à un taux de 7 p. 100, mais il reste que les gens à revenu faible ou moyen devront consacrer la totalité ou la majeure partie de leur revenu aux biens et services uni-

quement pour maintenir un niveau de vie décent; il ne leur restera rien ou que bien peu en économies.

Quelqu'un, en face, pourrait-il contredire cette déclaration? Bien sûr que non. Vous ne pouvez pas contester une telle déclaration.

Les économies et les investissements échapperont à la taxe. En fait, vous avez perdu un député albertain parce qu'il a jugé totalement injuste que M. Wilson exempte son propre secteur d'activité, celui des transactions boursières.

Le sénateur Murray: Combien de députés avez-vous fait élire en Alberta?

Le sénateur Perrault: Allez demander à ce député pourquoi il a quitté votre parti. C'est sûrement l'une de ses principales raisons—vous protégez un secteur de l'économie, puis imposez la taxe à un autre.

Vous n'avez plus que l'appui de 5 p. 100 de la population de l'Alberta et vous allez perdre tous les sièges de cette province. Vous connaissez les chiffres aussi bien que nous. Alors, ne vous vantez pas du pouvoir que vous détenez en Alberta, car vous n'en avez plus.

Cette porte-parole de l'Église unie a ensuite ajouté:

> Les économies et les investissements ne seront pas taxés. Par conséquent, l'effet net de la TPS est de faire porter le fardeau de la taxe par les Canadiens à revenu faible et à revenu moyen. Nous croyons que c'est une forme de taxation injuste prélevée sur les Canadiens à revenu faible et à revenu moyen.

Le Révérend Art Griffin, également de l'Église Unie, a déclaré:

> La taxe proposée sera de 7 p. 100 aussi bien pour les riches que pour les pauvres. Quelle sinistre blague! S'il faut absolument qu'elle soit, qu'elle ait au moins des paliers.

Comment la TPS pourrait-elle être progressive si elle n'a pas de paliers? Comment pourrait-elle être progressive si elle ne fait pas de différence entre l'achat d'une Ferrari et l'achat de bottes d'hiver pour enfants? Seul un esprit tory peut avoir concocté une taxe qui soit la même sur une Ferrari que sur des bottes d'hiver ou des vêtements d'enfants. La justice d'une telle mesure échappe à certains d'entre nous.

M^me^ Beth Loring, coprésidente de la Commission de justice sociale du diocèse catholique romain de Victoria, a déclaré devant le comité:

> Jusqu'à maintenant, en Colombie-Britannique on n'avait pas à payer de taxe sur les vêtements pour enfants ne tant qu'ils n'avaient pas atteint l'âge de 15 ans. Ensuite, il fallait payer une taxe provinciale de 6 p. 100. Dorénavant, cette mère devra payer une taxe de 7 p. 100 sur les vêtements de ses enfants.

Celle-ci s'ajoutera vraisemblablement à la taxe provinciale.

Ou a entendu ces critiques non seulement à Vancouver, mais aussi dans toutes les régions du pays, dont celles représentées par les sénateurs d'en face. Ce sont les habitants de vos régions qui nous ont dit cela. Devons-nous conclure que, bien que les gens sachent qu'il est injuste de taxer les vêtements pour enfants au même taux qu'une Ferrari neuve, vous allez voter pour cette taxe en dépit de ce que les habitants de vos régions veulent? Cela ne fera que jeter le discrédit sur le Sénat.

[Le sénateur Perrault.]

Toutes ces critiques concernant l'application de la taxe aux vêtements pour enfants ont été entendues non seulement à Vancouver mais aussi dans toutes les régions. À St. John's, Terre-Neuve, le Comité a recueilli le témoignage de M. Laurel Doucette, du Service d'action sociale de l'Archidiocèse de St. John's. Il a dit, et je cite:

> L'introduction d'une taxe à la consommation à ce moment de l'histoire de notre province est impensable. Personne, à l'exception du gouvernement fédéral actuel, ne s'attend à ce que les remboursements prévus pour les gens à faible revenu soient satisfaisants au cours de la première année de la taxe et, à cause de l'inflation, les crédits perdront de leur valeur et de leur pertinence par la suite. Les personnes analphabètes ou qui, du fait de leur faible revenu, ne paient pas d'impôt sur le revenu ne sauront pas comment faire une demande de remboursement.

Tous les organismes d'aide sociale du Canada, sans exception, nous ont dit la même chose. Est-ce que cela signifie que, en dépit de ce que vous disent ces organismes dans vos propres régions, dans vos propres provinces, dans vos propres villes, vous n'allez tenir aucun compte de leur avis et que vous allez suivre les ordres du gouvernement et voter pour quelque chose qui est manifestement néfaste?

M. Doucette a ajouté:

> Celles qui réussiront à en faire la demande auront du mal à résister à la forte envie d'appliquer le paiement à des factures en souffrance ou à besoins familiaux spéciaux, plutôt qu'à le dépenser durant une période de quatre mois.

La question de savoir si toutes les personnes qui ont droit au crédit le demanderont a été soulevée non seulement par des groupes d'aide sociale, mais aussi par des personnes comme l'avocat torontois Robert Campbell, qui a déclaré:

> L'une des caractéristiques de la TPS est son inéquité, mais je tiens à commenter plus précisément un point qu'a fait valoir le ministre du Revenu [. . .] lorsqu'il a signalé que son ministère avait cherché à joindre les groupes à faible revenu afin de les informer qu'ils ont droit aux crédits remboursables au titre de la taxe de vente. J'estime que, dans bien des cas, ces gens ne bénéficieront pas des crédits en question. Les personnes qui ne produisent pas de déclaration du revenu ne toucheront pas de crédits au titre de la TPS. Je crois comprendre qu'on estime que, pour des raisons diverses, 15 p. 100 des Canadiens à faible revenu qui auront droit aux crédits d'impôt remboursables au titre de la TPS ne produiront pas de déclaration du revenu et, par conséquent, ne recevront aucun remboursement. Entreront dans ce groupe les itinérants, les analphabètes et les immigrants qui se méfient de la bureaucratie ou qui en ont peur.

Des témoins sont venus les uns après les autres dire que cette taxe est injuste. Fait révélateur, presque tous ont indiqué qu'ils souhaitaient un système fiscal équitable et qu'ils accepteraient de bonne grâce de participer à la réduction de la dette et du déficit s'ils avaient l'impression que ce système est juste.

Le ministre des Finances prétend que la TPS est une taxe progressive que tous les Canadiens finiront par aimer une fois qu'ils s'y seront habitués. Il ne fait aucun doute que certains Canadiens s'en accommoderont très facilement—ceux qui achètent des Ferrari. Les Canadiens en seront pas tous touchés

de la même façon par cette taxe. Lorsque M. Cosmo Mannella, agent de relations de travail de la Fraternité des charpentiers, a comparu devant le comité à Ottawa, voici comment il a décrit la réforme fiscale du gouvernement Mulroney:

● (2030)

> Le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers implique une augmentation de l'impôt à payer à mesure que le revenu augmente. Même après l'espèce de «réforme fiscale» des conservateurs, un gestionnaire dont le revenu dépasse 70 000 $ paie en impôt fédéral 29 cents pour chaque dollar supplémentaire alors qu'un travailleur dont le revenu atteint 25 000 $ paie 17 cents. L'écart est insuffisant, comme je l'exposerai en détail plus tard, mais au moins il existe.
>
> Par contre la TPS fera payer au gestionnaire le même taux de 7 p. 100 que le travailleur, lorsque viendra le temps d'acheter une ampoule électrique, un billet de cinéma, un hamburger ou quoi que ce soit. Peu importe leur niveau d'aisance, les contribuables payent au gouvernement le même montant. Ce n'est pas juste.
>
> Mais il y a pire que cela. Le gestionnaire peut se permettre d'épargner une partie considérable de son revenu au lieu de le dépenser, ce qui n'est pas le cas du travailleur ordinaire. Aujourd'hui, la plupart des gens ordinaires ont peine à épargner en tant soit peu pour les jours difficiles; il n'est pas question pour eux d'acheter des actions, des obligations, des fonds mutuels, des biens immobiliers ou quoi que ce soit. Pratiquement tout leur revenu est consacré à la nourriture, au logement, à l'habillement et, occasionnellement, à un repas à l'extérieur ou à un film. Presque tout leur revenu finira par être taxé sous ce régime de la TPS, alors que les épargnes des riches y échapperont.

Contestez-vous son affirmation? C'est le silence total de l'autre côté.

> Par conséquent, la TPS enlèvera une portion plus élevée du revenu des familles à revenu modeste. Par exemple, une famille de deux adultes et de deux enfants paiera 5,2 p. 100 de son revenu en TPS si son revenu s'élève à 30 000 $, mais moins de 3,9 p. 100 si son revenu atteint 100 000 $. Est-ce vraiment équitable?

S'étonnera-t-on que les groupes confessionnels de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique aient demandé de lever une taxe de vente spéciale sur les produits de luxe? Avec la TPS, il n'est pas possible de lever une taxe de vente spéciale. Pourquoi ne serait-il pas possible d'adopter une taxe à taux variable, reconnaissant ainsi qu'il y a une différence entre les produits de luxe et les produits de première nécessité, entre les Ferrari et les combinaisons d'hiver pour enfants, entre d'autres grosses dépenses et les couches?

L'amendement que je propose ce soir n'est que l'amorce de la transformation de la TPS régressive en une taxe progressive à taux variable. Si vous avez l'intention de faire jouer votre majorité, réfléchissez au moins à la possibilité d'adopter un amendement qui rendrait la taxe plus juste. L'amendement créerait un taux de taxe plus élevé sur les automobiles de luxe, les bijoux et les vêtements dispendieux.

Quels en seraient les effets? Je vous donne deux exemples. La première partie de l'amendement instaurerait un taux de taxe plus élevé sur, par exemple, les automobiles particulières dispendieuses. Le taux de taxation proposé pour les voitures de 30 000 $ à 40 000 $ passerait de 7 à 10 p. 100, puis à 15 p. 100 pour les véhicules de 40 000 $ à 50 000 $, et les voitures de tourisme de 50 000 $ et plus seraient taxées à 20 p. 100 de leur valeur. Est-ce injuste? Est-ce conforme à votre sens de la justice? Nous proposons une mesure qui permettra de recueillir de l'argent destiné au paiement de quelques-unes des factures du pays. Nous prétendons que c'est l'une des façons de faire payer une part plus équitable aux plus riches de la société.

Si l'amendement libéral est adopté, le taux de TPS proposé serait également haussé à 15 p. 100 pour tout vêtement de plus de 1 000 $. Par ailleurs, certains autres articles coûteux seraient assujettis à un taux de taxation majoré, puisqu'une TPS de 20 p. 100 s'appliquerait aux produits de 3 000 $ ou plus. Est-ce injuste?

La liste des produits de luxe taxés à un taux plus élevé ainsi que le taux applicable seraient révisés régulièrement. Par contre, la deuxième partie de cet amendement ramènerait à zéro le taux d'imposition sur les vêtements pour enfants, les médicaments offerts en vente libre et les livres, qui sont tous soumis à la taxe de 7 p. 100 en vertu du projet de loi C-62.

La proposition visant à détaxer livres, deuxième tentative du genre de la part des sénateurs libéraux, est particulièrement remarquable, compte tenu de l'offre qu'a faite hier le ministre des Finances du Québec d'exonérer les livres de la TPS provinciale pourvu que le gouvernement fédéral en fasse autant. Le gouvernement fédéral devrait sauter immédiatement sur cette offre de la province de Québec et laisser les autres provinces faire de même. Ce serait un progrès.

Honorables sénateurs, certaines personnes allèguent que le fait d'adopter un taux de taxation variable ferait du Canada un pays unique au monde. Versons donc au compte rendu certaines données aux fins de comparaison entre pays. Cet amendement se justifie facilement quant au fond en s'appuyant sur lesdites données comparatives. Le leader du gouvernement a parlé d'améliorer notre position concurrentielle. Je crois que c'est également important. Dans ses efforts pour défendre la TPS, il fait souvent allusion aux pays européens qui imposent une taxe sur la valeur ajoutée, comme si ce serait être rétrograde que de ne pas adopter cette taxe régressive injuste.

Considérons donc le cas des pays européens et voyons donc comment chaque gouvernement a établi sa TVA. Contrairement à ce que prétend le gouvernement, l'uniformité de la TVA n'est pas la règle ni en Europe ni ailleurs dans le monde. Ce serait plutôt l'exception. Plusieurs pays ont jugé bon d'imposer des TPS variables ou multiples, comme le suggère l'amendement que nous présentons ce soir. Pour la gouverne des honorables sénateurs, j'aimerais énumérer quelques-uns des pays qui ont adopté des TPS variables. Ce sont l'Autriche, la Belgique, le Brésil, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la France, l'Allemagne, la Grèce, le Honduras, la Hongrie, l'Irlande, Israël, l'Italie, le Japon, la Corée, le Luxembourg, le Mexique, le Maroc, les Pays-Bas, le Nicagaragua, le Niger, la Norvège, le Portugal, le Sénégal, l'Espagne, la Suède, Taiwan, la Turquie et l'Uruguay. Ces faits, je ne les ai pas inventés. Je les ai tirés d'un document intitulé *Value-Added Tax, International*

Practice and Problems, publié par le Fonds monétaire international.

Qui plus est, nombreux sont les pays que je viens d'énumérer qui appliquaient précédemment une TVA uniforme et qui appliquent maintenant une TVA multiple. D'autres pays ont appliqué dès le départ une TVA à taux variables.

J'imagine que l'on pourrait dire que tous ces autres pays ont tort et que nous avons raison. Peut-être que Michael Wilson, Brian Mulroney et le leader du gouvernement au Sénat sont les seuls à avoir raison. Est-ce vraiment le cas? Je ne le pense pas. En fait, plus de 75 p. 100 des Canadiens estiment que Michael Wilson et Brian Mulroney sont complètement dans l'erreur.

Comme le sait le sénateur Lawson, nous avons eu un plébiscite à Vancouver, au cours du week-end. Si je ne me trompe, 86 p. 100 des gens se sont prononcés contre la TPS. Êtes-vous têtus au point de refuser d'admettre que cette taxe peut être modifiée? Certains membres du gouvernement sont-ils arrogants au point de ne pouvoir reconnaître qu'il est possible d'améliorer cette taxe?

Comme le savent les honorables sénateurs, les faits ne laissent planer aucun doute. La majorité des pays qui imposent une taxe sur la valeur ajoutée appliquent des taux multiples. Il existe trois raisons fondamentales de détaxer les produits ou services lorsqu'un gouvernement a adopté une taxe sur la valeur ajoutée. Je vais en discuter brièvement.

Premièrement, on veut améliorer le caractère progressif ou équitable de la taxe sur la valeur ajoutée. Malheureusement, cette notion a disparu ou, à tout le moins, entre beaucoup moins en ligne de compte dans notre régime fiscal. Le gouvernement conservateur s'est servi de la réforme fiscale pour réduire le nombre de tranches aux fins de l'impôt sur le revenu, qui sont passées de dix, si ma mémoire est bonne, à seulement trois. Le caractère progressif de l'impôt sur le revenu dans notre pays a été, à toutes fins pratiques, éliminé. Les riches jouissent maintenant de bien plus d'allégements fiscaux sous le régime conservateur que ce n'était le cas sous les gouvernements libéraux antérieurs.

● (2040)

Le mot «justice» est un mot ordinaire, mais qui veut dire tellement pour les simples citoyens. Quand on parle de taux de taxation uniforme de 7 p. 100 sur la presque totalité des produits et des services, c'est un mot que les conservateurs refusent d'entendre. L'imposition de taux variables confère un certain esprit de justice à la TPS. Cette mesure constitue une tentative d'améliorer quelque peu une mauvaise taxe. Qui pourrait sérieusement prétendre que les ménages à faible revenu ne consacrent pas une part plus élevée de leur revenu à l'achat de vêtements pour leurs enfants? Honorables sénateurs, nous ne devrions pas taxer les vêtements pour entants, où qu'ils vivent au Canada. Un concept faisant que les enfants du nord du Canada doivent avoir des vêtements qui coûtent beaucoup plus cher qu'à Toronto, simplement parce qu'ils doivent être plus chauds en raison du climat plus froid, est inacceptable en vertu dans la conception même qu'on se fait de la justice au Canada.

Certains produits et services peuvent aussi être détaxés ou même exonérés s'ils sont jugés dignes de l'être. On peut penser ici aux soins de santé, à l'enseignement et aux livres. Taxer les livres revient à imposer l'ignorance. L'alphabétisation et l'instruction me semblent être «dignes» d'être encouragés. Les livres contribuent à assurer le maintien du niveau d'instruction au pays. Ils doivent être libres de taxe, comme ils le sont dans notre mère-partrie, le Royaume-Uni.

La troisième et dernière raison pour laquelle cetains produits et services devraient être détaxés réside dans le fait qu'il serait peut-être trop difficile de les taxer. Sur le plan administratif, il serait alors plus logique de ne pas les taxer. Peu importe la raison que vous retenez, la TPS ne devrait pas s'appliquer aux livres, aux vêtements pour enfants ni aux médicaments sans ordonnance.

Examinez les régimes en vigueur dans d'autres régions du globe. Prenez l'exemple de la Belgique. Dans ce pays, il existe six catégories de taxe, et le taux varie entre un et trois pour cent. Au Brésil, le taux d'imposition varie de 9 à 11 p. 100, tandis qu'en Colombie, où il y a 7 catégories, il varie de 4 à 35 p. 100. Vous voyez, c'est la règle, et non l'exception, à l'étranger. Les articles de luxe sont les produits les plus taxés, puisqu'il est bien évident que ce sont les mieux nantis qui ont les moyens de se les procurer.

Je terminerai en ajoutant que si l'on adopte des taux variables, les bureaucrates fédéraux auront beaucoup plus de mal à administrer la taxe, mais les intérêts de qui défendons-nous ici, ceux de la population canadienne ou ceux des bureaucrates? Je n'ai pas à être élu pour savoir envers qui je me dois d'être loyal, et il devrait en être de même pour tous mes honorables collègues. Il est manifeste que cette proposition rendra le régime beaucoup plus équitable pour tous les Canadiens. Elle aidera les familles en difficulté, dont les dépenses sont tellement élevées durant la croissance des enfants. Nous nous devons de servir loyalement la population canadienne et les gens que nous représentons.

Vingt-quatre nouveaux sénateurs ont été nommés depuis le 24 août. Ils n'ont sûrement pas été envoyés ici pour se faire les porte-parole du premier ministre. Ils devraient plutôt défendre les espérances, les rêves et les aspirations des habitants de leur région. Les consommateurs qui ont les moyens d'acheter des articles de luxe devraient payer une taxe plus élevée. C'est une question de bon sens, honorables sénateurs.

Des voix: Bravo!

L'honorable Richard J. Stanbury: Honorables sénateurs, l'objet de la motion d'amendement propsée ce soir par le sénateur MacEachen et que le sénateur Perrault a commentée si clairement, est de répondre aux inquiétudes de nombreuses personnes qui ont témoigné devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce dans toutes les régions du Canada, lorsque ce comité s'est déplacé pendant l'été. Ces inquiétudes portaient sur l'injustice fondamentale de la taxe sur les produits et services concoctée par le gouvernement Mulroney et sur le refus de celui-ci d'apporter des amendements pour remédier à cette injustice. Les gens avaient le droit de s'attendre à une taxe équitable étant donné les déclarations répétées de M. Wilson pendant toute l'année 1990. Le 27 avril 1989, dans une déclaration intitulée «La taxe sur les produits et services», M. Wilson a déclaré:

> Un élément essentiel de la réforme de la taxe de vente que projette le gouvernement c'est l'engagement de celui-ci de rendre plus équitable le régime fiscal dans son ensemble.

La réforme de la taxe de vente permettra de répartir plus équitableemnt le fardeau fiscal.

Il a ajouté un peu plus loin:

Le gouvernement estime que le maintien d'une large assiette de la taxe de vente, tout en comptant sur des moyens capables d'aider les Canadiens à revenu faible et moyen, constitue la meilleure façon d'établir un systeme équitable.

Il a poursuivi:

Outre le nouveau crédit pour la TPS, on apportera dans le cadre de la réforme de la taxe de vente d'autres modifications à l'impôt sur le revenu qui avantageront les familles à revenu moyen.

En combinant le crédit de taxe sur les ventes à d'autres modifications apportées à l'impôt sur le revenu, on obtiendra un système plus progressiste qu'avant la réforme.

Voici un dernier passage de la même déclaration:

Par ailleurs, pour souligner l'engagement qu'il a pris de rendre le régime plus équitable, le ministre des Finances a déclaré que la nouvelle taxe n'empêcherait pas les Canadiens de pouvoir raisonablement avoir accès à la propriété domiciliaire, avantage qu'ils auraient eu autrement.

M. Wilson a parlé d'équité en avril 1989. Ensuite, dans le document technique relatif à la taxe sur les produits et services publié en août 1989, il a dit, dans une des premières déclarations qu'il a faites à ce sujet:

Pour assurer l'équité de la TPS, il faudrait remplacer le crédit pour la TVF par un nouveau crédit pour la taxe sur les produits et services.

Encore une fois, il parlait d'instaurer un régime équitable.

Par la suite, en décembre 1989, dans un document intitulé «Taxe sur les produits et services» qu'il a déposé à la Chambre des Comunes, M. Wilson a dit:

Le gouvernement toujours insisté pour dire que la réforme de la taxe de vente devait contribuer à instaurer un régime fiscal juste et progressif.

Il a ajouté:

En examinant les concessions qui devaient être faites pour réduire le taux de la TPS, le gouvernement exigé que toutes les catégories de revenus soient traitées sur le même pied dans le cadre de cette réforme.

Ou bien M. Wilson tente de nous duper, ou alors il ne comprend pas ce qu'on entend par régime fiscal équitable, ou encore l'évolution du régime fiscal canadien lui échappe.

Depuis son adoption en 1917, la Loi de l'impôt sur le revenu a été modifiée à maintes reprises et révisée en profondeur en 1945 et en 1952. Mais dès 1962, tous s'entendaient pour dire qu'une nouvelle refonte s'imposait. Cette année-là, le gouvernement fédéral a mis sur pied la Commission sur la fiscalité, présidée par Kenneth Carter, un comptable agréé dont le cabinet était situé à Toronto. La Commission a rendu compte de son enquête en 1966, en présentant un rapport en six volumes, qui constitue peut-être l'analyse la plus profonde, lucide et brillante de la politique fiscale, qui ait jamais été réalisée.

Compte tenu du fait que l'objet principal de la fiscalité est de générer des revenus, on peut se demander quels pourraient en être les objectifs secondaires. La commission Carter a adopté le point de vue, partagé par un grand nombre, que l'équité devait constituer le principal objectif secondaire du système fiscal. La commission a aussi fait mention d'autres objectifs tels que le caractère neutre. Toutefois, l'objectif principal est l'équité.

La commission a établi une distinction entre l'équité horizontale, en vertu de laquelle des personnes qui se trouvent dans des situations semblables doivent payer les mêmes impôts, et l'équité verticale, en vertu de laquelle des personnes qui se trouvent dans des circonstances différentes doivent payer des impôts différents. La commission Carter a jugé, et là encore une fois cet avis est partagé par un grand nombre, que les deux volets de la notion d'équité exigent que la taxe soit perçue en fonction de la capacité de payer.

Bien que la capacité de payer soit reconnue comme une mesure de l'équité d'un régime fiscal, l'opposition manifestée à l'égard des recommandations de la commission a montré que beaucoup de gens ne peuvent accepter tout ce que sous-entend ce critère.

Le sénateur Murray: Y compris le gouvernement libéral de l'époque.

Le sénateur Stanbury: Exactement. Je suis d'accord, mais c'était en réponse à la réaction du public, ce qui ne me semble pas être le cas ici.

La mesure fiscale de 1971 incorporait certaines des recommandations du rapport Carter, mais pas toutes. Il reste que cette réforme s'est traduite par une plus grande équité du système. Elle est loin d'avoir eu les résultats prévus dans le rapport Carter. La mesure législative de 1971 a permis d'apporter quatre changements principaux à la Loi de l'impôt sur le revenu.

• (2050)

Elle a servi, premièrement, à élargir l'assiette fiscale; deuxièmement, à restructurer les barèmes d'imposition; troisièmement, à prévoir de nouvelles mesures d'étalement; quatrièmement, à rajuster l'impôt des sociétés et des actionnaires de façon à y intégrer en partie l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers. En somme, un système beaucoup plus équitable.

On risque de perdre tout le terrain gagné au fil des ans dans la quête d'un régime fiscal équitable à cause de cette stupidité de TPS rétrograde.

Ce sont deux idéologies qui s'affrontent ici, comme l'expose succinctement Linda McQuaigh dans son livre sur la fiscalité canadienne intitulé *Behind Closed Doors: How the Rich Won Control of Canada's Tax System*. D'une part, il y a l'équité selon la Commission Carter, c'est-à-dire que chacun devrait payer selon ses moyens. Donc, plus le revenu augmente, plus la part de revenu accaparée par l'impôt augmente.

Par contre, nous en arrivons à la philosophie conservatrice de M. Wilson. La meilleure façon de la décrire consiste à dire que, si le premier principe est de «faire payer le riche», l'école de pensée Wilson prescrit de «faire payer tous les autres».

Plutôt que d'assujettir les particuliers à l'impôt sur le revenu, les adeptes du principe qui veut que l'on fasse payer tous les autres proposent souvent de taxer les gens au rythme de la consommation. C'est exactement ce que fait la TPS.

L'argent dépensé serait taxé, mais l'argent économisé serait exempté. À première vue, cela semble équitable. Ceux qui veulent payer moins de taxes n'ont qu'à moins consommer.

Un fait indubitable nous frappe, honorables sénateurs: le riche peut épargner davantage, c'est pourquoi il est riche. Le pauvre et la personne de classe moyenne tendent à dépenser la plus grande partie de leurs revenus pour assumer les frais de subsistance. Une taxe à la consommation frappe inévitablement ceux qui, par nécessité, doivent consommer presque tout ce qu'ils reçoivent.

Le sénateur Frith: Et qui sont donc pauvres.

Le sénateur Stanbury: En effet.

Une taxe à la consommation va tout à fait à l'encontre de la notion de capacité de payer. Ce sont ceux qui sont le moins en mesure de payer, qui doivent supporter le fardeau le plus élevé. Naturellement, aucun amendement ne pourra supprimer le caractère régressif en général de cette taxe qui frappe plus durement les plus démunis. Même si elle n'est pas aussi répréhensible que la taxe de «capitation» de M^me^ Thatcher, elle s'inspire du même principe, qui veut que tout le monde paie le même taux, peu importe ses ressources. Nous savons tous ce qui arrive à M^me^ Thatcher. M. Wilson prétend que la TPS n'est pas régressive, du fait des crédits qui sont versés aux plus pauvres. Ce sont des inepties. Même le crédit le plus important de 275 $ par adulte et de 100 $ par enfant ne peut contrebalancer, pour une famille, l'augmentation de ses dépenses découlant de la mise en œuvre de la taxe. L'érosion naturelle du pouvoir d'achat commence. Les pauvres ne recevront même pas ce qu'on leur a promis. À la page 1740 du rapport du comité sénatorial, on retrouve une rubrique intitulée «Une taxe injuste». Voici ce qu'ont déclaré les membres du comité:

> Plus importante que les failles techniques du projet de loi, est la question de l'équité. Toute taxe qui vise à percevoir 18,5 milliards de dollars par année et qui constitue un élément important de l'arsenal fiscal fédéral doit respecter certains principes d'équité fondamentaux. En règle générale, on ne considère pas que la TPS et les autres taxes sur la valeur ajoutée (TVA) respectent ces exigences de base. Ce sont des taxes régressives: les personnes à faible revenu consacrent une plus grande partie de leurs rentrées à la consommation et sont donc obligées de débourser davantage au titre de la taxe de vente. Afin de rendre cette situation plus acceptable, le gouvernement fédéral a prévu un meilleur systèeme de crédits de taxe remboursables dans le cadre de la TPS.
>
> Si la structure fondamentale de la taxe doit être déterminée par les crédits de taxe, ceux-ci doivent avoir un caractère permanent. Mais les dispositions du projet de loi font en sorte qu'ils n'auraient que temporairement l'effet souhaité.

L'effet le plus important, si tant est qu'il existe une chose plus importante que le fait de voler les pauvres, réside dans l'érosion du pouvoir de dépenser des membres de notre société plus prospères que ceux qui ont droit à des crédits. Ces gens paient exactement la même chose pour des produits et des services, qu'il s'agisse de dentifrice, de billets de cinéma, de livres ou d'une coupe de cheveux, qu'ils soient pauvres ou millionnaires. Or, ils constituent les fondements mêmes de notre société. Du fait qu'ils gagnent décemment leur vie, ils paient tout: L'impôt sur le revenu, les taxes de vente provinciales, les taxes d'accise et l'impôt foncier. En fait, ils versent 52 p. 100 de leur revenu sous forme de taxes et ils vont maintenant être assujettis à cette super surtaxe appelée la TPS.

Le premier ministre fait obsrver que les gens n'aiment pas la TPS parce qu'ils détestent payer des taxes. Quelle insulte aux Canadiens sérieux de classe moyenne, qui ont le sens des responsabilités! Tant qu'ils jugent que la part qu'ils ont à payer est juste, ils acquittent tous leurs impôts sans se plaindre. Ils ne peuvent supporter, et ne supporteront pas, que le gouvernement les accable tout en laissant les plus riches échapper à l'impôt.

Je sais ce que diront les sénateurs d'en face: «Les riches paient davantage parce qu'ils consomment davantage.» Quelle excuse facile! Emmener la famille au cinéma ne coûte au millionnaire qu'une partie infime de son revenu, tandis que le travailleur qui gagne 30 000 $ y passe son budget de loisirs de la semaine. Pourtant, vous voulez leur faire payer le même montant de taxe. Le gouvernement prétend que la taxe est moins régressive parce que les produits alimentaires de base, les médicaments d'ordonnance et les prothèses sont exemptés. Cette exonération avantage les personnes fortunées qui typiquement consomment plus de ces produits. Le fait que l'exonération profite plus aux riches qu'aux pauvres perpétue par conséquent le caractère régressif de la taxe.

Voici ce que dit le rapport du comité, à la page 1743, sur l'équité de la détaxe et de l'exonération:

> Le système des crédits n'est pas le seul moyen par lequel le gouvernement a promis à la population d'atténuer les répercussions défavorables de la TPS. Certains produits seront détaxés alors que d'autres seront exonérés. Ainsi, le gouvernement a fait grand état du fait que les loyers résidentiels seront exonérés de la taxe. Cette exemption a pour effet de dissimuler la TPS payée sur les intrants, mais elle n'élimine certainement pas la taxe.
>
> Cette situation est particulièrement paradoxale du fait que l'on supprime la TVF à cause de son caractère invisible.

Les Canadiens sont en colère. J'ai pensé vous donner un exemple du genre de choses qu'ils nous envoient pour témoigner de leur colère. Voici un texte qui s'intitule: *La vie quotidienne au temps de la TPS*:

> Dans le nouveau monde de la TPS, Big Brother ne se contentera pas de vous surveiller, mais il vous demandera de l'argent à tout bout de champ.
>
> Voici à quoi ressemblera la vie quotidienne au temps de la TPS de Mulroney-Wilson:
>
> On sera réveillé par un réveil-matin tout neuf qu'on aura payé 7 p. 100 plus cher.
>
> On se brossera les dents avec une brosse et du dentifrice 7 p. 100 plus cher.
>
> On prendre sa douche avec du savon, du shampoing, une serviette qui auront coûté 7 p. 100 plus cher, comme tout ce qu'il y aura dans la salle de bain.
>
> On habillera ses enfants avec des chemises, des pantalons, des chaussettes, des manteaux, des chapeaux et des chaussures qu'on aura payé 7 p. 100 plus cher.

On leur donnera leurs manuels de classe qui auront aussi coûté 7 p. 100 plus cher.

Si l'on en a encore les moyens, on ira travailler en voiture.

En cas de crevaison, la réparation coûtera 7 p. 100 plus cher.

Le stationnement coûtera 7 p. 100 plus cher.

À la pause-café, il en coûtera 7 p. 100 plus cher pour prendre un café et un muffin.

Le billet de loterie coûtera 7 p. 100 plus cher.

Le cadeau de départ d'un collègue coûtera 7 p. 100 plus cher.

Le sandwich du midi coûtera 7 p. 100 plus cher.

Le bol de soupe sera 7 p. 100 plus cher.

La tasse de thé sera 7 p. 100 plus chère.

Le dessert sera 7 p. 100 plus cher.

Vous retournez au travail et essayez d'oublier votre sentiment d'avoir été exploité

Vous sortez un instant pour une coupe de cheveux—vous payez 7 p. 100 de plus

En retournant chez vous, vous arrêtez prendre de l'essence—vous payez 7 p. 100 de plus

Vous arrêtez à la quincaillerie afin d'acheter un pot de peinture pour repeindre la chambre des enfants—vous payez 7 p. 100 de plus

Un pinceau—7 p. 100 de plus

Un nouveau tournevis—7 p. 100 de plus

Vous achetez un bâton de hockey, un gant de baseball ou une poupée Barbie pour votre enfant—7 p. 100 de plus

Vous arrêtez prendre une pizza ou du poulet pour offrir un dîner rapide à vous et votre famille—7 p. 100 de plus

Vous amenez vos tout-petits à une matinée de cinéma—7 p. 100 de plus par tête

Vous laissez un de vos enfants au cours de gymnastique—7 p. 100 de plus

Et un autre à un cours d'informatique—encore 7 p. 100 de plus

Vous achetez du maïs soufflé et des friandises au cinéma—7 p. 100 de plus

Vous retournez à la maison, vous mettez les enfants au lit et vous vous asseyez pour payer les factures des services d'utilité publique;

La note de gaz—7 p. 100 de plus

La note de mazout—7 p. 100 de plus

Vous payez la note d'électricité—7 p. 100 de plus.

Vous envoyez un chèque au plombier qui a réparé la fuite du lavabo de la salle de bain—7 p. 100 de plus.

Vous collez un timbre sur une enveloppe—7 p. 100 de plus.

Vous essayez de vous détendre devant le téléviseur que vous venez de payer 7 p. 100 de plus.

Vous vous laissez tomber dans le nouveau fauteuil sur lequel vous avez aussi payé la taxe.

Vous lisez un livre—7 p. 100 de plus.

Vous prenez un goûter avant d'aller au lit—7 p. 100 de plus.

Le sénateur Frith: À moins que ce ne soit du caviar; on peut en effet manger du caviar à volonté et l'on n'a pas à payer la TPS.

Le sénateur Perrault: Et si vous passez de vie à trépas tant cette nouvelle taxe vous pèse, il vous en coûtera 7 p. 100 de plus également pour vous faire enterrer car elle s'applique même aux services funéraires.

Voici la seule façon d'éviter cette taxe:

cessez de manger tout ce qui n'est pas compris dans les «produits alimentaires de base» selon la définition de Big Brother au ministère des Finances

n'achetez plus de vêtements ou de chaussures

débranchez votre téléphone

débranchez votre téléviseur

débranchez votre réfrigérateur

éteignez toutes les lumières

coupez le courant électrique

éteignez la chaudière et assoyez-vous dans votre sous-sol,

mais quoi que vous fassiez, surtout ne mourez pas!

Et profitez-en pour faire une prière silencieuse, une prière non taxable, pour demandez au ciel que le Sénat vous délivre de cet odieux cauchemar fiscal.

Le sénateur Frith: Bravo, et comptez-vous chanceux parce que la taxe sera de 15 p. 100 l'an prochain.

Le sénateur Stanbury: C'est exact.

Le sénateur Fairbairn: Vous serez encore bien plus mal pris si vous vivez dans le Nord.

Le sénateur Stanbury: J'ai dit que les gens étaient en colère, non pas parce qu'ils refusent de payer leur juste part des impôts, mais parce que le gouvernement est en train de les lessiver, ce même gouvernement que 43 p. 100 d'entre eux ont élu il y a à peine deux ans. On maudit les gens qui ont voté conservateur et même ceux qui faisaient partie de ce 43 p. 100 de la population les maudissent. Ils maudissent le régime parlementaire qui pendant trois ans encore les empêchera de mettre ces fripouilles à la porte. Mais ils bénissent les Pères de la Confédération pour avoir eu la prévoyance de leur léguer le Sénat du Canada qui fait au moins contre-poids à la dictature élue.

Le sénateur Steuart: Dieu merci!

Le sénateur Fairbairn: En 1910, la population de la Californie a réglé un problème avec le gouvernement de l'État en incluant dans sa constitution les recours que sont l'initiative, le référendum et le rappel.

Le sénateur Frith: Ils l'ont fait en Arizone, ils ont rappelé le gouvernement.

Le sénateur Stanbury: C'est exact. Les Canadiens sont prêts à inclure des recours semblables dans leur Constitution. Ils savent que nous avons besoin d'un dispositif pour nous débarrasser d'un premier ministre trop faible; une forme ou une autre de dispositif de sécurité pour nous protéger d'un gouvernement irresponsable.

L'amendement est une tentative symbolique d'établir un léger équilibre. Taxez les joujoux des riches à un taux qui les fera réfléchir. Libérez toute la société du fardeau de la taxe sur les livres, les vêtements d'enfants et les médicaments en vente libre. Il n'aurait jamais dû y avoir de taxe sur ces articles et nous le savons tous. Nous l'avons prouvé au cours des débats sur nos premiers amendements.

C'est tout à fait normal pour les taxes à la valeur ajoutée d'avoir des taux différents pour des articles particuliers. Des 50 pays ayant adopté une TVA, 25 ont un taux variable. Il convient peut-être de mentionner que le taux de base est resté égal ou inférieur à 7 p. 100 dans seulement cinq de ces 50 pays.

Bien sûr, c'est un autre sujet d'inquiétude pour le public au Canada. Il sait deux choses: d'abord, contrairement à celle des autres pays, la population canadienne aura à payer deux taxes à la consommation, l'une au fédéral, l'autre au provincial; ensuite, les TVA sont des vaches à lait si irrésistibles que les gouvernements d'hésiteront pas à doubler, voire tripler, fréquemment le taux.

Il est proposé dans l'amendement qu'un taux spécial s'applique aux voitures de luxe, aux vêtements et aux bijoux dispendieux. Ce sont des produits pour lesquels les marchands créent tout un décor visant à chasser ceux qui n'ont pas les moyens de se les payer.

Le sénateur Frith: Vous ne pouvez pas vous les permettre.

Le sénateur Stanbury: Nous sommes en train de dire que si la taxe est un élément à considérer dans votre décision d'acheter, vous ne devriez probablement pas aller dans ces endroits. Si vous y allez, vous devriez payer un petit supplément, en geste de reconnaissance envers votre société. Faites en sorte qu'il soit possible, pour vous et pour d'autres moins fortunés, d'acheter des livres, des vêtements pour enfants et des médicaments vendus sans ordonnance libres de taxe. Ces articles mangent une part importante du revenu des familles les plus pauvres et ne devraient pas être taxés, puisqu'ils sont indispensables à toutes les familles.

Je sais que vous ne voulez pas vous engager au nom de notre gouvernement à consacrer la somme excédant les 18 milliards de dollars normalement engendrés par la taxe de vente fédérale à la réduction de la dette nationale. Si vous changez d'idée, l'application d'un taux variable pourrait être un bon moyen de créer un surplus sans imposer une taxe aussi régressive. Je ne crois pas que les gens s'y opposeraient, si vous affirmiez que nous avons besoin de cette somme supplémentaire pour réduire la dette nationale.

Cela me rappelle l'époque de la guerre, il y a 47 ans, quand j'ai demandé en mariage celle qui est devenue ma femme. Nous avons soigneusement choisi une bague de fiançailles dont le diamant était à peine un éclat, que nous avons payée 50 $. Je me souviens que j'avais environ 150 $ à la banque. Cela me semblait être un achat raisonnable, mais le bijoutier m'a alors rappelé qu'il y avait une taxe de guerre de 50 p. 100 sur les produits de luxe, taxe qui s'appliquait aux bijoux. L'achat représentait la moitié de mes économies. C'était tout un choc pour moi, en tant que soldat recevant une solde de 2,25 $ par jour. Mais j'ai payé la taxe de bonne grâce. Évidemment, je filais à l'époque le parfait bonheur, et je continue d'être aussi heureux.

[Le sénateur Stanbury.]

Le sénateur Frith: C'était le meilleur investissement que vous ayez jamais fait. Un autre geste aussi intelligent que celui-là, sénateur Stanbury,jet la partie est gagnée.

Le sénateur Stanbury: Honorables sénateurs, cet amendement aura pour effet de rendre le projet de loi moins régressif, et aussi de lui permettre de mieux suivre l'évolution de la politique fiscale canadienne. J'appuie cet amendement et je demande aux autres sénateurs de faire de même.

L'honorable George van Roggen: Sénateur Stanbury, vers la fin de votre intervention, vous avez dit que, dans le cas qui nous intéresse, cette taxe fédérale est imposée à un taux inférieur à celui qui existe déjà sous forme de taxes de vente provinciales. Parmi les quelque 50 pays qui ont déjà institué une taxe comme celle-ci, en connaissez-vous qui ont deux taxes de vente dont les taux s'ajoutent l'un à l'autre?

Le sénateur Stabury: On me dit qu'il n'y a pas un seul autre pays au monde qui ait un tel système.

Le sénateur van Roggen: Ou qui ait jamais essayé un tel système?

Le sénateur Frith: À l'exception peut-être du Brésil.

L'honorable Philippe D. Gigantès: Honorables sénateurs, je voudrais, moi aussi, appuyer cet amendement, et je pense que les conservateurs devraient le faire aussi.

Le sénateur Frith: Bravo l'auteur, je suis en train de lire votre livre.

Le sénateur Gigantès: Je vous remercie. Les conservateurs devraient, je pense, appuyer cet amendement pour montrer que leur orgueil n'est pas démesuré et qu'ils ne sont pas si arrogants que les Dieux vont les foudroyer.

Les consevateurs devraient appuyer cet amendement puisqu'ils savent que nous sommes dans une récession. Il y a ce mois-ci 60 p. 100 de faillites de plus qu'en novembre de l'année dernière. Il y a des centaines de milliers d'emplois, perdus à tout jamais, qui disparaissent dans le secteur de la fabrication. De petites sociétés ont été acculées à la faillite à cause des taux d'intérêt élevés causés par vos mesures.

Les riches, qui ont assez d'argent, sont les seuls bénéficiaires de ces taux d'intérêt élevés. Ne serait-ce pas bien de votre part de ne pas faire étalage de votre richesse quand tout le monde autour de vous est pauvre. Les riches intelligents comprennent ce que voulait dire Marx quand il déclarait: «Travailleurs du monde unissez-vous, vous n'avez rien à perdre, que votre petite monnaie.» Ils ont compris que si cette petite monnaie était plaquée or, peut-être d'une couche fine, les travailleurs les toléreraient mieux. Les riches intelligents, les dirigeants intelligents, les patrons intelligents des grandes industries dans les autres pays n'ont pas l'énorme différence de traitement dont jouissent les patrons canadiens et américains. Quelle en est la raison?

Pourquoi? Parce qu'ils tiennent à la paix sociale. Ils s'inquiètent des apparences. Ils ne veulent pas passer pour des brutes égoïstes. Mais vous allez le payer. Cet amendement pourrait vous sauver la mise de même que quelques sièges aux Communes parce que les gens diront : «Eh bien, il y a un peu de bon sens chez les conservateurs.»

Le sénateur Cools: Ah oui?

Le sénateur Gigantès: S'ils adoptent cet amendement, d'aucuns pourraient penser qu'ils ont un peu de bon sens. Ce qui

n'a aucun bon sens, dans ces temps difficiles que nous vivons, c'est que des fermes soient saisies, que des gens ne puissent plus payer leurs hypothèques, que de jeunes couples ne puissent pas acheter une maison, qu'une foule d'entreprises ferment leurs portes et que des centaines de milliers de travailleurs s'enlisent dans la pauvreté et qu'ils ne pourront jamais trouver d'emplois semblables à ceux qu'ils occupent actuellement parce que le libre-échange avec le Mexique incitera nos bons capitalistes canadiens à déménager là où ils pourront payer des salaires de 45 $ par semaine aux travailleurs.

Faites preuve d'un peu de compassion en payant une taxe un peu plus forte pour rouler en Ferrari! Si vous roulez dans ce que l'un de nos collègues d'en face appelle sa Ford—parce que la Jaguar n'est pas fabriquée par Ford, c'est la voiture qu'a choisi Ford—, faites en sorte qu'on sache que vous avez fait preuve d'un peu de compassion en payant un peu plus de taxe à son achat. Si vous pouvez vous permettre une Jaguar, vous avez les moyens de payer une taxe de 20 p. 100 sur ce véhicule. Le pays ne s'en portera que mieux. Pensez-y.

Vous ne pouvez déplacer toute votre production dans les pays pauvres et exploiter les pauvres Mexicains, entre autres, parce que si vous les payez 45 $ par semaine, ils n'auront pas assez d'argent pour acheter ce que vous fabriquez, que ce soit des autos ou d'autres produits. Entre-temps, vous aurez mis à pied vos travailleurs ici, qui sont aussi les consommateurs qui achètent vos voitures et vos produits. Vous allez appauvrir vos clients ici, vous installer ailleurs et exploiter vos nouveaux employés en leur payant des salaires de misère. Mais qui achètera vos produits? Pour l'amour de Dieu, commencez à faire preuve d'intelligence et de décence.

Les taux d'intérêt élevés ont ruiné le Canada. L'autre jour, j'ai démontré—et je suis convaincu que personne d'entre vous ne voudra le vérifier, mais vous le pouvez si vous le voulez—que le gouvernement, au cours des cinq premières années de son mandat, aurait pu faire en sorte que la dette nationale soit de 85 milliards de dollars inférieure à ce qu'elle était en décembre 1989. Pourquoi la dette est-elle si élevée? Parce que cette année, il a fallu réduire l'impôt sur les entreprises à un niveau beaucoup plus bas qu'aux États-Unis.

Lors d'une réunion du Comité permanent des banques et du commerce, nous avons entendu un de nos collègues nous dire : «Non, ce n'est pas possible. Nos impôts sont beaucoup plus élevés qu'aux États-Unis.» Oui, bien sûr. C'est un leitmotiv. C'est un grand thème des conservateurs : Ils paient plus de taxe et d'impôt que les autres. Que font-ils devant cette constatation? Par les moyens les plus ineptes, ils font porter une plus large part du fardeau fiscal aux pauvres et à la classe moyenne en levant cette taxe indirecte inique.

Ce sont ces gens-là qui ont dit qu'ils feraient régner l'harmonie dans les relations fédérales-provinciales. Même avec tous ces gouvernements conservateurs, ils n'ont pas pu s'entendre sur une taxe unique. Pas même cela. Même avec l'appui de huit provinces et des deux partis d'opposition, ils n'ont pas pu faire adopter l'Accord du Lac Meech.

Il y a là un apprenti-sorcier incompétent qui est responsable. Ce sont des gens comme ceux-là qui, dans leur profonde incompétence, ne comprennent pas qu'il est suicidaire, pour leurs collègues du même parti à l'autre chambre, d'imposer cette taxe dont l'application est mal organisée, qui semble injuste, et à laquelle ils n'acceptent pas d'apporter des amendements, je veux dire des amendements comme celui d'aujourd'hui, comme celui qui concernait le Nord et qu'ils ont rejeté. Cela rendra la vie misérable des habitants du Nord encore plus misérable et des gens mourront littéralement de faim et de froid à cause de cette taxe. Mais les conservateurs s'en fichent. Ils se promèneront en Jaguar et en Rolls-Royce, achetant des bijoux, des vêtements coûteux, tandis que le fardeau fiscal se déplacera vers ceux qui peuvent le moins le supporter. C'est ce genre de chose qui détruit le tissu social.

Le sénateur Haidasz: C'est honteux!

Le sénateur Gigantès: Ce gouvernement a affaibli les liens est-ouest en réduisant les services communs et les avantages qui comptent beaucoup pour unir un pays. Il vend nos droits aux Américains sans poser aucune condition. Richard Lipsey, le grand prophète de l'Accord de libre-échange, a dit dans son livre que ce que cet accord avait fait de plus important, c'était d'établir le droit des capitalistes canadiens d'investir sans restrictions aux États-Unis. Bravo! N'est-ce pas splendide? Ces multimilliardaires vont porter leurs billes aux États-Unis et le reste d'entre nous, les travailleurs qui perdront leur emploi chez nous, nous devrions nous réjouir de ce grand progrès? Sauvez au moins les apparences.

Je me rappelle l'histoire du roi . . .

Le sénateur Stanbury: On aurait pu penser qu'ils ne feraient pas cela de façon si ouverte.

Le sénateur Gigantès: Ce n'est pas le cas. Ce ne sont que des incompétents.

Un jour, le roi Victor-Emmanuel, le petit roi italien qui régnait du temps de Mussolini, a échappé son mouchoir, au balcon du palais pendant une parade. Mussolini s'est penché pour le ramasser et a dit: «Votre Majesté, puis-je garder ce mouchoir en souvenir?» Le roi lui a répondu: «Pour l'amour de Dieu, rendez-le moi que j'aie quelque chose pour me cacher le visage!»

C'est exactement ce que nous vous donnons en présentant cet amendement: quelque chose pour vous cacher le visage.

Le sénateur Cools: Cachez-le!

Le sénateur Gigantès: Ayez un peu de retenue. N'exhibez pas votre insensibilité totale et votre absence de solidarité envers les autres êtres humains qui sont moins fortunés que vous.

Herbert Spenser, votre prophète, a dit que les riches sont riches parce qu'ils sont les élus de Dieu. Cela veut dire, à l'inverse, que les pauvres ne sont pas les élus de Dieux, et qu'ils méritent donc de souffrir. Je ne pensais jamais qu'on appliquerait ce principe en 1990 de façon aussi stupide dans un pays comme le Canada, qui était reconnu partout dans le monde comme un pays généreux, un pays qui a créé un sentiment d'unité grâce à sa générosité envers ses citoyens, un pays qui a établi les paiements de péréquation parce qu'il estimait important que tous les Canadiens aient les mêmes avantages à un certain niveau.

• (2120)

Il est contraire à ces principes-là de frapper d'une taxe ceux qui sont le moins en mesure de la payer. Il est contraire à ces principes de frapper le Nord. Une fois que la taxe aura été imposée au transport sur de longues distances, les habitants du

Nord seront moins en mesure de se chauffer, moins en mesure de s'habiller, moins en mesure d'acheter des munitions, moins en mesure d'acheter des motoneiges. Les prix vont doubler, 7 p. 100 sur 7 p. 100 sur 7 p. 100.

Mais, bien sûr, vous ne vous en souciez pas. Vous roulez dans vos manifiques et luxueuses Jaguar ou Rolls Royce climatisées, les genoux probablement recouverts d'une couverture de fourrure et avec un chauffeur pour vous conduire où vous voulez. C'est le syndrome de Marie-Antoinette. On me dit qu'au moins elle était jolie. Sauf pour les dames de face, le reste d'entre vous n'êtes pas beaux.

C'est la même chanson. Qu'ils mangent de la brioche. Mais vous taxez la brioche. Ce que vous ne taxez pas, c'est votre caviar, le caviar des amis courtiers de M. Wilson. Ce dernier, au moment de prendre possession de son ministère, disait: «Notre pays a besoin de plus de riches.» Qu'a-t-il fait depuis? Il a fait davantage de riches. Et comment? Non pas en améliorant l'économie en général, non pas en considérant le Canada comme un bloc national, mais en le vendant aux Américains.

Le sénateur Haidasz: C'est ignoble!

Le sénateur Gigantès: Et en augmentant les impôts et les taxes des pauvres et en réduisant ceux des riches.

Le sénateur Haidasz: Vous devriez avoir honte.

Le sénateur Gigantès: Nous vous offrons maintenant, avec cet amendement, le mouchoir du roi Victor Emmanuel pour cacher votre honte.

Vous avez déjà rejeté—et c'était criminel—l'amendement concernant le Nord. Vous avez aussi rejeté un amendement concernant les services médicaux et l'éducation. Dans le cas de l'éducation, c'est compréhensible, évidemment. Je me souviens d'avoir déjà demandé au leader du gouvernement, qui parlait de certaines personnes qu'il avait nommées à des conseils dans les provinces de l'Atlantique, si toutes ces personnes étaient d'allégeance conservatrice et si elles savaient lire. Il a répondu: «Certaines d'entre elles sont libérales.» «Il y en a donc qui savent lire», lui ai-je répliqué. C'était à l'époque où le gouvernement conservateur n'avait pas su lire ce qui arrivait. La situation a empiré. Il ne savait même pas prononcer le mot «récession».

C'est un gouvernement qui ment depuis le début. Il a commencé à mentir durant la campagne de 1979. M. Crosbie, que j'aime beaucoup, a dit: «Si nous disons aux gens ce que nous avons l'intention de faire, nous ne pourrons pas être élus.» C'est du domaine public. Il l'a dit publiquement à la télévision et dans les journaux.

Au moins, il est franc. C'est une de ses qualités. Il est prêt à admettre que c'est monstrueux d'être conservateur, l'énormité du conservatisme, de la raison d'État. Malheureusement, c'est Platon qui a inventé cette notion ou, au moins, qui l'a définie. Elle a toujours été utilisée par les riches.

Les riches intelligents ont le don d'être hypocrites. Ils font croire qu'ils ne sont pas tous beaucoup plus riches que les autres. Mais pas vous, oh non! Qu'on laisse les habitants du Nord mourir. Qu'on empêche aux enfants de s'offrir un livre supplémentaire dont ils ont peut-être besoin, à condition que vous puissiez porter de gros bijoux et vous balader en Ford, autrement dit, en Jaguar.

[Le sénateur Gignatès.]

Quel est votre problème? N'avez-vous donc aucune connaissance de vous-mêmes? Ne vous rendez-vous pas compte de ce que vous faites? Ne comprenez-vous pas de quoi vous avez l'air? Devez-vous tous imiter votre premier ministre bouffi d'orgueil, insupportable et incompétent, l'homme qui est tellement absorbé par sa soif de grandeur qu'il s'est lancé dans toutes les directions sans avoir rien planifié et qui a gâché toutes ses entreprises importantes par manque de préparation et d'intelligence? Et je suis généreux.

Au sujet de l'Accord de libre-échange, il a donné aux Américains ce qu'ils voulaient et n'a pas obtenu ce que nous voulions. Je n'irai pas jusqu'à dire que ses anciens maîtres américains lui ont suggéré quoi faire. Mais cela devient une seconde nature pour quelqu'un qui avait dirigé des filiales et fermé une ville entière parce que Cleveland lui avait dit de le faire.

Ensuite, ce fut l'Accord du lac Meech. Un accord qui a été avalisé par les trois grands partis politiques et par huit provinces sur dix, et il a tout bousillé. Y a-t-il des limites à l'incompétence?

La TPS devait être une merveille. Tout le monde serait plus taxé, mais cette nouvelle taxe serait visible. Autrement dit, on allait vous tirer entre les deux yeux, et non pas dans le dos. Les choses ont si mal tourné qu'il a été incapable de rallier ses premiers ministres conservateurs provinciaux derrière lui, lui qui devait instaurer l'harmonie. Nous avons donc maintenant le régime fiscal indirect le plus complexe, le plus impossible du monde. Aucun pays n'a un régime aussi stupide, aussi impossible . . .

Le sénateur Haidasz: Aussi mal foutu.

Le sénateur Gigantès: . . . aussi mal foutu que le nôtre. Merci, sénateur Haidasz. Je n'osais pas par crainte qu'on m'accuse de tenir des propos antiparlementaires.

Le sénateur Meighen: Parlez-moi du premier ministre conservateur du Québec.

Le sénateur Gigantès: Vous voulez me parler, monsieur?

Le sénateur Meighen: C'est déjà fait.

Le sénateur Gigantès: Vous vouliez? Auriez-vous l'obligeance de répéter?

Le sénateur Meighen: Je vous ai demandé de nommer les premier ministre conservateur du Québec.

Le sénateur Frith: Vous savez de qui il s'agit.

Le sénateur Gigantès: Ce n'est pas le moment de critiquer M. Bourassa. Ne le mêlons pas à cela. D'ailleurs, il éprouve des problèmes de santé, ce qui est inquiétant, peut-être pas pour vous, mais sûrement pour moi.

Nous avons la TPS qui est la taxe la plus complexe jamais conçue du monde. Nous vous avons proposé des amendements qui l'auraient à coup sûr améliorée. Votre premier ministre a dit: «Bien sûr que nous étions prêts à étudier des amendements si seulement ils nous en avaient proposés.»

C'est faux. Nous leur avons proposé des amendements. Tous conviennent que ce sont de bons amendements. Personne dans ce pays ne conteste que l'amendement concernant le Nord est pertinent, nécessaire et approprié.

M^me^ Chaput-Rolland nous a fait un autre de ses sermons sur la moralité, nous disant que nous étions bien pires que tout le

monde, que notre modestie était bien moins grande que la sienne. Elle qui a connu toutes ces personnalités, d'après ce qu'elle dit, et qui a écrit tant de beaux livres, sa conscience la tourmentait, à propos de la taxe imposée sur les livres. Pourtant, elle a voté en faveur de cette taxe. Le sénateur Hébert lui a donné des chiffres montrant que des librairies et des petites éditeurs fermeraient leurs portes. Mais non, c'est toujours la même histoire; ce sont les riches qui exploitent le régime fiscal. Vous allez causer au pays un tort irréparable.

• (2130)

Votre parti m'inquiète. J'ai écrit un article qui a paru dans divers journaux. J'y disais qu'il est dramatique que, en ce moment, alors que le Canada anglais doit discuter avec le Québec au cours des deux prochaines années, votre parti soit discrédité et votre premier ministre détesté au Canada anglais et qu'il n'y ait pas d'interlocuteur capable de mener ces discussions avec le Québec. La TPS, votre comportement, le rejet d'amendements raisonnables ne font qu'aggraver le problème. Vous allez tout gâcher une fois de plus, et c'est le pays qui va écoper.

Exercer le pouvoir, cela ne veut pas dire qu'il faut faire la vie dure aux pauvres qui habitent dans le Nord ou priver les enfants de vêtements.

Le sénateur Barootes: Nous allons encore tout gâcher comme en 1984 et en 1988.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Gigantès: Il arrive à des pays de commettre l'erreur d'élire certaines personnes puis de le regretter amèrement. Votre parti est sans doute celui qui finira ce pays parce que certains membres de ce parti sont tellement remplis de leur propre importance qu'ils ne se rendent même pas compte de la misère qu'ils infligent à ceux qui ne peuvent pas se défendre.

Le sénateur Barootes: En parlant d'arrogance, vous oubliez votre ancien chef.

Le sénateur Gigantès: Vous avez rejeté l'amendement concernant le Nord. Aujourd'hui, vous nous dites de payer un peu plus pour les bijoux, les Jaguar et les Rolls Royce pour que les enfants des pauvres puissent avoir des bottes neuves cet hiver.

Vous êtes un homme de cœur, sénateur Barootes. Pourquoi vous mêlez-vous de cette querelle stupide? Vous vous êtes occupé des pauvres. Je n'arrive pas à croire que vous puissiez vous montrer aussi partisan dans cette affaire. Sénateur Barootes, vous ne voudriez pas, je le sais, que les pauvres souffrent.

Le sénateur Meighen: Est-ce que cela fait partie des seize heures?

Le sénateur Gigantès: Non, j'y viendrai quand ce sera le moment.

Le sénateur Kelleher: Continuez à boire beaucoup d'eau.

Le sénateur Gigantès: Rien qu'à vous regarder, je me mets en colère. Je perds l'eau par les pores plutôt que par la vessie.

Cela est incroyable. Nous vous donnons une chance de vous racheter en acceptant une série de bons amendements, mais vous êtes incapables de vous sauver vous-mêmes. Vous couvrez de honte votre pays et votre parti et vous faites du tort au Canada. Pour l'amour du Ciel, reprenez conscience et repentez-vous!

L'honorable Consiglio Di Nino: Honorables sénateurs . . .

Le sénateur Haidasz: Au nom de tous les multimillionnaires, poursuivez.

Le sénateur Di Nino: Puis-je avoir le plaisir de m'adresser à vous, sénateur Haidasz?

Le sénateur Haidasz: Oui.

Le sénateur Di Nino: Merci. Certaines de ces remarques vous sont adressées.

Je veux prendre quelques minutes de votre temps, honorables sénateurs, pour exprimer certaines opinions sur ce qui s'est passé au Sénat au cours des dernières semaines. Je parlerai ensuite de la question à l'étude et de l'amendement présenté ce soir.

Les dernières semaines représentent une période des plus intéressantes de ma vie.

Le sénateur Gigantès: Je suis heureux que vous sachiez l'apprécier.

Le sénateur Di Nino: Je suis certain que cette période a été tout aussi intéressante pour chacun d'entre nous, honorables sénateurs. Lorsque j'ai été appelé à servir mon pays à la Chambre de second examen objectif—et c'est un non vraiment mal approprié—j'étais impatient de participer à des débats stimulants avec des hommes et des femmes érudits, sages et intelligents. J'étais impatient d'apprendre. Je m'attendais à participer à des débats sur des questions qui auraient un impact sur tous les Canadiens ainsi que sur les générations futures, nos petits-enfants et ceux qui les suivront. Je dois admettre que je me suis posé des questions sur ma capacité de participer à de tels débats avec des hommes et des femmes dont la réputation est légendaire, des hommes et des femmes célèbres pour leur éloquence.

Je suis venu ici avec une grande ouverture d'esprit, prêt à écouter tout le monde, prêt à changer d'idée lorsque mes honorables collègues réussiraient à me convaincre.

Le sénateur Cools: Essayez de nous convaincre.

Le sénateur Di Nino: Aujourd'hui, honorables sénateurs, c'est avec tristesse que je déclare que les dernières semaines ont été pour moi frustrantes, humiliantes et décevantes. La sagesse et l'intelligence n'étaient pas au rendez-vous. On pourrait dire que l'éloquence, au mieux, a été mal utilisée et que les comportements que nous avons vus ici nous ont tous fait honte.

Le sénateur Stanbury: Nous sommes d'accord.

Le sénateur Di Nino: On m'a appelé par des noms que je n'ai pas entendus depuis que j'étais à l'école. On s'est adressé à moi en termes blessants et sûrement antiréglementaires. Il m'a semblé à l'occasion qu'on cherchait uniquement à se faire du capital politique. Je me suis demandé si ce qui se passe au Sénat est normal ou exceptionnel. Des sénateurs des deux côtés ont essayé de me rassurer. Ils disent que ce ne sont pas des temps normaux. En fait, on m'a laissé entendre que le comportement de plusieurs sénateurs est anormal. Leurs observations candides me rassurent un peu, mais je me demande si le tort causé n'est pas irréparable.

Chose certaine, honorables sénateurs, notre conduite n'enrichira personne ici—ni aucun parti politique, quant à cela. Il y a bien eu des moments où le bon sens a prévalu au cours des dernières semaines, mais nous devons cela surtout à la partici-

pation des sénateurs indépendants. Le sénateur Pitfield nous a fait un discours raisonné le 25 octobre. À au moins deux reprises, le sénateur Molson nous a rappelés à la réalité. Je dois dire que le sénateur Everett est celui qui m'a le plus impressionné par son éloquence, sa façon de raisonner et son courage.

Permettez-moi maintenant de dire quelques mots au sujet de la TPS. Il n'y a pas de doute qu'elle n'est pas populaire. Toute mesure fiscale visant à changer ou à augmenter les taxes sera mal vue du public. Mais de là à dire que la taxe est tout à fait mauvaise, ou qu'elle est ou qu'elle sera responsable de tous les maux du pays, c'est discutable.

● (2140)

Le débat a mis en évidence les aspects négatifs de la TPS, ce qui est normal, le rôle de l'opposition étant de s'opposer. Cependant, il importe également de mentionner les aspects positifs du projet de loi.

La taxe de vente fédérale et la taxe sur les ventes des fabricants sont universellement condamnées parce qu'elles nuisent au pays. Leur élimination a été recommandée par les gouvernements successifs depuis plus de 50 ans, mais les taxes de remplacement étaient toutes difficiles à faire accepter à l'électorat. Voilà pourquoi aucun gouvernement précédent n'a eu assez de volonté politique pour s'attaquer au problème. Le gouvernement Mulroney a finalement décidé d'accepter les recommandations des nombreux rapports, études et enquêtes réalisés au cours des dernières décennies. Le premier ministre, le ministre des Finances et d'autres membres du Cabinet ont admis que l'expérience pratique acquise en appliquant la taxe dictera des modifications, comme dans le cas de la plupart des mesures législatives. Je partage cette opinion.

Dans les arguments avancés par les honorables sénateurs d'en face, il manquait un important élément: les avantages que l'économie canadienne tirera de l'intensification de l'activité économique. Le secteur manufacturier, qui crée les emplois dans notre pays, est celui qui appuie le plus la TPS. Nous voyons déjà des réductions causées par la taxe et l'industrie automobile est au premier plan à cet égard. J'aimerais vous donner une liste des entreprises qui se sont publiquement engagées à faire profiter intégralement les consommateurs de toute économie qu'elles pourraient réaliser. Voici cette liste: Black and Decker, Ford, General Motors, Chrysler, Nissan, WCI, Inglis, Camco, Du Pont, Interhome Energy, l'Impériale, Sears, Eaton's, la Baie d'Hudson, Canadian Tire, Bell Canada, Ontario Hydro, Hydro-Québec et beaucoup d'autres. Je voudrais également mentionner le nom de quelques-uns des nombreux Canadiens qui ont appuyé la TPS. Je crois que tous ces gens ont exprimé leur point de vue devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Robert Clark, un économiste de l'Université de la Colombie-Britannique, a déclaré ce qui suit:

> Je dirais que dans l'ensemble, comparée à la taxe sur les ventes des fabricants, la TPS est beaucoup plus équitable pour les familles appartenant à des catégories de revenus identiques ou différentes, qu'elle parvient beaucoup mieux à distribuer les ressources, et qu'elle est bien plus visible.

Il conclut en disant que la TPS est la taxe de vente générale la plus appropriée que le gouvernement fédéral pouvait présenter.

[Le sénateur Di Nino.]

Le comité de l'Institut canadien des comptables agréés qui a étudié la taxe sur les produits a déclaré: «Nous appuyons donc fortement les initiatives que le gouvernement prend pour réformer ce système désuet.» Le Conseil économique du Canada a déclaré: «Le besoin de cette réforme d'une taxe désuète et inefficace se faisait grandement sentir.» L'Institut C.D. Howe estime que la TPS est de beaucoup préférable à la MST.

Je n'entends pas ennuyer les honorables sénateurs avec d'autres citations de témoins.

Le sénateur Haidasz: Qu'ont dit les évêques catholiques au comité? Que c'était une taxe immorale.

Le sénateur Di Nino: Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il est difficile de comprendre pourquoi le comité sénatorial permanent des banques et du commerce a fait fi de presque tous ces témoignages lorsqu'il a recommandé au Sénat d'en rester là. Tout ce que le comité a su recommander, c'est de bloquer la taxe.

Son attitude est d'autant plus difficile à comprendre quand on sait qu'il y a à peine trois ans, le même comité, dont de nombreux vis-à-vis faisaient partie, avait recommandé au gouvernement de présenter un projet de loi dans les plus brefs délais afin de mettre en application une taxe de vente multistades ayant une large assiette pour remplacer la taxe de vente fédérale.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Di Nino: Contrairement à la taxe actuelle appliquée à des taux différents au tiers seulement de tous les produits et services au Canada, la TPS, à un taux inférieur uniforme, va frapper la plupart des produits et services. Cela veut dire que tous les secteurs de l'économie vont être traités plus équitablement et que les décisions du consommateur ne seront pas faussées, comme elles le sont dans le système actuel.

À mon avis, la TPS va encourager les sociétés et les particuliers à mener leurs affaires de façon légitime et ouverte parce qu'elle élimine la taxe de vente fédérale sur les intrants des entreprises afin qu'elles réduisent leurs coûts d'exploitation, donc qu'elles soient plus concurrentielles et plus rentables. Cela va créer des emplois.

Voici ce que les représentants de l'Association des manufacturiers canadiens ont déclaré au Comité des finances de l'autre endroit il y a un peu plus d'un an:

> L'Association préconise la réforme de la taxe de vente fédérale actuelle depuis plus de 35 ans et, enfin, on nous a entendus. Cette taxe de vente fédérale, appelée à juste titre taxe sur les ventes des fabricants, frappe l'exportateur, favorise l'importateur et s'applique à un petit groupe de 75 000 entreprises. Son administration est compliquée, comme en attestent les 22 000 dispositions administratives. L'Association appuie le projet du gouvernement de mettre en place sans tarder une taxe sur les produits et services.

La TVF actuelle fait du tort à l'économie du Canada. La TPS réduira les coûts de production, ce qui permettra aux entreprises de mieux soutenir la concurrence tant au pays qu'à l'étranger. Des taxes similaires sont appliquées, et avec succès, dans 48 pays. La TPS accroîtra la compétitivité du Canada sur le marché international, ce qui fera augmenter les investissements et créera de nouveaux emplois.

Si vous me le permettez, j'aimerais maintenant aborder l'amendement proposé ce soir. Il y a trois raisons fondamentales pour lesquelles je m'y oppose fortement. La première, c'est la complexité.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de la taxe de vente fédérale actuellement en vigueur. L'un des grands problèmes structurels de cette taxe, c'est qu'elle ne s'applique qu'à une petite assiette à un taux élevé. Les sénateurs d'en face apprécient peut-être la nature arbitraire et l'inefficacité du régime actuel, ce n'est pas le cas pour nous, et avec raison d'ailleurs. J'ai fait mention du caractère arbitraire d'un système comportant divers taux et exemptions. En vertu du régime actuel de la taxe de vente, il y a environ 260 causes qui traînent devant les tribunaux et auxquelles s'ajoutent les centaines de contestations dont Revenu Canada doit s'occuper. Ces litiges découlent expressément du fait qu'en vertu du système actuel, des décisions et des ententes administratives arbitraires doivent être prises ou conclues afin que ce système puisse continuer à fonctionner. On compte actuellement 22 000 ententes semblables, qui doivent être administrées par Revenu Canada, afin que notre régime fiscal vieux de 65 ans puisse fonctionner.

Je voudrais fournir aux sénateurs quelques exemples de ce qui se passe lorsque l'assiette fiscale est restreinte. La situation devient vite complexe parce que la taxe n'est pas appliquée à tous les produits et parce qu'il est souvent difficile d'établir et de justifier une distinction entre les articles assujettis à la taxe et ceux qui ne le sont pas. Par exemple, les annuaires, les catalogues et les livres à colorier pour enfants sont visés par la taxe, tandis que d'autres livres et revues ne le sont pas. Les chaussures ordinaires et les souliers de tennis sont exemptés, alors que les bottes de ski et les souliers de quilles sont taxés. Des litiges importants ont été portés devant les tribunaux afin que ceux-ci définissent les limites entre les marchandises taxées et exemptées. Le dentifrice au fluor doit-il être exempté à titre de produit de santé parce qu'il aurait des qualités thérapeutiques, ou doit-il être taxé à titre de cosmétique? Si l'électricité n'est pas taxée, les piles de lampe de poche devraient-elles être exemptées en tant que sources d'électricité?

De tels litiges engendrent des problèmes d'équité financière et leur règlement implique des millions de dollars de recettes fiscales.

Le sénateur Frith: Contrairement à la divinement simple TPS.

Le sénateur Di Nino: La complexité s'aggrave du fait que, lorsque la taxe de vente fédérale s'applique, il y a trois taux différents, soit 9, 13,5 et 19 p. 100. Ces taux multiples ont provoqué des désaccords sur ce qui était taxable et à quel taux. Par exemple, même si la liste des matériaux de construction taxables au taux de 9 p. 100 compte plusieurs pages, il arrive souvent que l'on ne s'entende pas à savoir si certains matériaux de revêtement de sol et certains meubles encastrés sont taxables au taux de 9 p. 100 ou à celui de 13,5 p. 100 applicable aux fournitures domestiques ordinaires. De même, l'existence de trois taux augmente considérablement les coûts d'observation pour les commerces.

Selon une étude sur des commerces particuliers, qui a été entreprise récemment pour le compte du gouvernement par une firme de consultation privée, une société qui fabrique des produits taxés selon deux taux différents assume des coûts d'observation qui sont d'environ 50 p. 100 plus élevés que si un seul taux s'appliquait. Comme plus de la moitié des sociétés assujetties à la taxe de vente fédérale fabriquent des produits visés par plus d'un taux, ces coûts d'observation sont importants.

Les sénateurs d'en face ont signalé qu'un seul taux de TPS ne signifie nullement que le taux de la taxe est plus élevé sur les produits de luxe.

• (2150)

Cependant, les honorables sénateurs devraient savoir que le gouvernement a également le régime de taxes d'accise qui s'applique à tout produit; dont les bijoux, l'alcool, le tabac et d'autres produits comme les systèmes de climatisation des automobiles. Tous ces produits sont assujettis à une taxe en vertu du régime de taxes d'accise. Ainsi, le gouvernement est en mesure de taxer des produits bien déterminés à un taux plus élevé.

La deuxième grande critique que nous avons à formuler au sujet de l'amendement proposé, c'est que les chiffres donnés ne sont pas exacts. Ce problème s'est posé dans le cas de plusieurs amendements proposés par nos vis-à-vis jusqu'ici, mais il semble qu'ils n'aient pas tiré les leçons voulues des erreurs du passé.

Ce soir, ils prétendent qu'en imposant un taux plus élevé de TPS sur les produits coûteux ou de luxe, on pourra exempter des produits comme les livres, les vêtements pour enfants et les médicaments sans ordonnance. Ce n'est manifestement pas le cas. On devra augmenter le taux sur les produits et services si on veut éviter que cet amendement coûte peut-être au gouvernement des centaines de millions de dollars.

La plus grande critique que nous formulons contre cet amendement, c'est qu'il va dans le sens contraire de ce que font les autres pays du monde industrialisé. Dans le monde entier, au cours de la dernière décennie, nous avons vu des pays réformer leur régime fiscal pour le rendre plus juste et économiquement plus efficace. Les principes de la réforme fiscale sont l'élargissement de l'assiette et un faible taux uniforme. Ainsi, les échappatoires sont bloquées, il y a un minimum d'exceptions et d'exemptions qui peuvent fausser le système, dont l'application et le respect sont simplifiés.

L'amendement propose que le Canada aille à l'inverse du mouvement de réforme fiscale dans le monde. Au lieu de la simplicité, nous aurions la complexité. Au lieu de la justice entre tous les secteurs économiques, des secteurs seraient plus favorisés que d'autres. Ce sont les traits distinctifs d'un mauvais régime, d'un régime régressif.

La TPS, comme structure, est aujourd'hui un régime progressiste et juste. La situation des familles dont le revenu ne dépasse pas 30 000 $ s'améliorera. Les Canadiens à revenu plus élevé paieront une plus grande part de leur revenu en taxes de vente qu'aujourd'hui.

Le ministère des Finances a profité de l'expérience des pays européens dans l'élaboration de la TPS. Les autres pays nous ont conseillé de n'avoir qu'un seul taux de taxe. Les erreurs qu'ils ont faites nous ont servi de leçon: la TPS est une taxe à taux unique dont l'assiette est très étendue.

Je termine, honorables sénateurs, par des observations qui déplairont sûrement à la plupart des sénateurs ici présents.

Je reviens à l'idée que j'ai exprimée plus tôt. L'expérience que j'ai acquise au Sénat me porte à douter des motifs qui animent les sénateurs d'en face. Je me méfie de leurs arguments. Franchement, j'ai l'impression que par leur comportement les sénateurs libéraux n'ont pas d'autre but que de se faire du capital politique.

Je peux me tromper, mais c'est ce que je pense.

Des voix: Vous faites erreur.

Le sénateur Di Nino: Certains des amendements que les sénateurs libéraux ont proposés ont du bon. J'aurais été disposé à en débattre, mais je crois qu'ils ont pour seule raison d'être d'attirer la sympathie de la population à des fins purement politiques.

Le sénateur Frith: Demandez aux coopératives ce qu'elles en pensent.

Le sénateur Di Nino: Je le leur demande. Je recommande à mes collègues de voter contre cet amendement, comme j'ai l'intention de le faire moi-même. J'offre en outre ma collaboration à tous les sénateurs qui voudraient restaurer le bon sens, la sagesse et le respect en cette Chambre, une fois que nous aurons mis derrière nous l'impasse actuelle.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Di Nino: Pour l'amour de nos enfants et de nos petits-enfants, j'espère et je prie pour que nous puissions bientôt oublier les événements des dernières semaines et nous remettre à la tâche qui nous a été confiée de faire en sorte que le Canada, mon pays d'adoption, soit toujours le meilleur pays au monde.

Des voix: Bravo!

L'honorable Fernand E. Leblanc: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au sénateur, lui qui a vanté les mérites de la taxe sur les produits et services pour le Canada. Ma question est très simple: Je me suis entretenu quelque peu avec le sénateur qui a pris la parole tout à l'heure au sujet de ce qu'il est advenu du mode de vie des Canadiens du Nord au fil des années. Je me demande si le sénateur pourrait m'éclairer sur les mérites de la taxe sur les produits et services pour le Nord. Je n'ai rien entendu à ce sujet. Peut-être saura-t-il me dire en quoi la TPS est bonne pour le Nord.

Le sénateur Di Nino: Honorables sénateurs, je dirai tout d'abord que, comme vous l'avez déjà fait remarquer, nous avons eu, vous et moi, une petite conversation au sujet de ma vie au Canada et de mon expérience du Nord. Je présenterai en temps et lieu des observations qui seront de nature à éclairer mon collègue.

En ce qui concerne la TPS, je crois sincèrement que dans certains cas, on paiera effectivement un peu plus cher, et un peu moins dans d'autres. Si l'on veut vraiment être honnête, on admettra que, tout compte fait, il n'y aura pas grande différence entre le Nord et le reste du pays.

Le sénateur Frith: Est-ce clair? Autre question?

Le sénateur Leblanc: Je suis fort étonné d'apprendre que l'on va payer un peu plus cher, mais que ce ne sera que justice en quelque sorte. C'est ce que vous dites. Honorables sénateurs, j'ai été plutôt scandalisé d'apprendre que le ministre des Affaires indiennes ne savait pas jusqu'à il y a deux jours que les Inuit paient des impôts. Cela prouve à quel point le gouvernement méconnaît le Nord.

Le sénateur Gigantès: L'honorable sénateur me permettrait-il une question?

Si je comprends bien le ministre des Finances et certaines de ses déclarations, cette taxe permettra de percevoir plus d'argent qu'à l'heure actuelle. En période de récession cela signifie que le gouvernement veut aller chercher plus d'argent dans les poches des consommateurs, car autrement il ne pourrait pas réduire le déficit s'il ne touchait pas d'avantage de recettes, et le gouvernement veut réduire le déficit. Or, au moment d'une récession, comment est-ce que le fait d'aller chercher plus d'argent dans les poches des consommateurs va stimuler la croissance économique? C'est difficile à comprendre. Aucun économiste ne comprendrait cela non plus.

Le sénateur Di Nino: Peut-être pourrais-je vous apprendre encore, honorable sénateur, que le ministre des Finances et ses collaborateurs ont déclaré s'attendre à ce que la TPS n'ait pas d'incidence sur les recettes pour la première année.

Le sénateur Frith: Et elle n'aura pas d'incidence non plus sur la réduction du déficit.

Le sénateur Gigantès: J'ai un magnifique pont à vous vendre à Brooklyn et d'excellents marécages en Floride!

Le sénateur Di Nino: Cette déclaration a été confirmée par le Conference Board du Canada.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Di Nino: Ce que dit le ministère des Finances, et je suis d'accord avec lui, c'est que l'élimination de la TVF, la taxe sur les ventes des fabricants, devrait augmenter l'activité économique au Canada. Quand cela arrivera, cette activité économique accrue engendrera des recettes additionnelles qui aideront à réduire le déficit.

Le sénateur Gigantès: Je possède une parcelle de macérage qui est mon joujou de sénateur. Je vais en acheter un autre et vous vendre celui-là. J'en ai d'autres en Floride. Si vous pouvez croire tout cela—c'était un beau discours, mais votre foi vous sauve. C'est évident.

Le sénateur Di Nino: Merci, honorables sénateurs.

Le sénateur Gigantès: Saint Paul serait fier de vous.

MOTION D'AMENDEMENT—REPORT DU VOTE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le sénateur Perrault a proposé, au nom du sénateur MacEachen, et avec l'appui du sénateur Stanbury:

> Que le projet de loi C-62 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié de façon à prévoir quatre catégories de taux de taxe et à conférer l'exemption de taxe aux livres, vêtements d'enfant et médicaments ne requérant pas d'ordonnance, ainsi qu'il suit:
>
> (1) à la page 65, en remplaçant les lignes 39 et 40 par ce qui suit:
>
> «du Canada une taxe égale, selon le cas:
>
> *a*) à 7% de la valeur de la contrepartie de la fourniture, s'il s'agit d'une fourniture qui n'est pas incluse à l'annexe VIII,

b) au pourcentage de la valeur de la fourniture indiqué à l'annexe VIII, s'il s'agit d'une fourniture incluse à l'annexe VIII.»;

(2) à page 131, en remplaçant les lignes 33 et 34 par ce qui suit:

«du Canada une taxe égale, selon le cas:

a) À 7% de la valeur de la contrepartie de la fourniture, s'il s'agit d'une fourniture qui n'est pas incluse à l'annexe VIII,

b) au pourcentage de la valeur de la fourniture indiqué à l'annexe VIII, s'il s'agit d'une fourniture incluse à l'annexe VIII.»;

(3) à la page 343, en ajoutant après l'annexe VII ce qui suit;

«ANNEXE VIII

1. La fourniture d'une voiture particulière dont la valeur au détail est de 40 000 $ ou plus mais ne dépasse pas 50 000 $.....10%;

2. La fourniture d'une voiture particulière dont la valeur au détail est supérieure à 50 000 $ mais ne dépasse pas 60 000 $.....15%;

3. La fourniture d'un vêtement dont la valeur au détail est supérieure à 1 000 $.....20%;

4. La fourniture d'une voiture particulière dont la valeur au détail est supérieure à 60 000 $.....20%;

5. La fourniture d'un bijou dont la valeur au détail est supérieure à 3 000 $.....20%;

(4) à la page 342, en ajoutant à l'annexe VI—et en numérotant en conséquence—de nouveaux intertitres et de nouvelles parties, ainsi qu'il suit:

«LIVRES

1. La fourniture de livres.

VÊTEMENTS D'ENFANT

1. La fourniture de vêtements et de chaussures destinés principalement aux enfants de seize ans ou moins.

MÉDICAMENTS NE REQUÉRANT PAS D'ORDONNANCE

1. La fourniture de médicaments ne requérant pas d'ordonnance.»

Vous plaît, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Son Honneur le Président: Que les sénateurs qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Et deux sénateurs s'étant levés:

L'honorable William J. Petten: Honorables sénateurs, conformément au paragraphe P-3*a*) des dispositions provisoires du Règlement, je demande que la mise aux voix soit reportée jusqu'à 17 h 45 le prochain jour de séance.

(Le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 20 novembre 1990

PAGE

La Loi sur l'accise
Le Code criminel
La Loi sur les douanes
Le Tarif des douanes
La Loi sur l'accise
La Loi de l'impôt sur le revenu
La Loi sur la statistique
La Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (Projet de loi C-62)
Projet de loi modificatif

Suite du débat sur la troisième lecture—Motion d'admendement. Le sénateur Perrault 3894
Le sénateur Murray 3898
Le sénateur Stanbury 3900
Le sénateur Frith 3902
Le sénateur Fairbairn 3902

PAGE

Le sénateur van Roggen 3904
Le sénateur Gigantès 3904
Le sénateur Meighen 3906
Le sénateur Barootes 3907
Le sénateur Di Nino 3907
Le sénateur Haidasz 3907
Le sénateur Leblanc (Saurel) 3910
Report du vote sur la motion d'amendement 3910
Son Honneur le Président 3910
Le sénateur Petten 3911

LE SÉNAT

Le jeudi 22 novembre 1990

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prières.

[*Traduction*]

CHARLES DE GAULLE

HOMMAGE À L'OCCASION DU CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE SA NAISSANCE

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, c'est aujourd'hui le centième anniversaire de la naissance de l'une des plus grandes figures du XX^e^ siècle, Charles-André-Joseph-Marie de Gaulle, qui est né le 22 novembre 1890 à Lille, en France. Charles de Gaulle a été un grand homme qui a pris position en faveur de la liberté alors que d'autres refusaient de le faire. Il a pris position en faveur de l'amitié après la Deuxième Guerre mondiale. Il a contracté une alliance avec l'Allemagne en 1963, avec un autre grand homme d'État européen, Konrad Adenauer. Cet accord conclu en 1963 a à son tour pavé la voie à la nouvelle Europe que nous célébrons cette semaine.

Enfin, l'une de ses plus grandes qualités a probablement été son talent pour comprendre le malaise constitutionnel du pays dans lequel il vivait. Il a réussi, de façon pacifique, à transformer la structure constitutionnelle de la France en temps de paix.

Comme nous le savons, honorables sénateurs, les grands leaders ne sont pas parfaits. Charles de Gaulle avait de nombreux défauts et a commis des erreurs de jugement, mais il a quand même droit à une place d'honneur dans les pages de l'histoire, et nous devrions respecter cela.

Des voix: Bravo!

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

CORRECTION

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, je soulève la question de privilège. Je voudrais faire apporter une correction au hansard du 20 novembre. Le compte rendu me fait dire ce qui suit:

> Après avoir interrogé 10 539 de ses membres, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante est arrivée à la conclusion que 74,4 p. 100 des entreprises se disaient entièrement satisfaites des renseignements qu'elles recevaient du gouvernement . . .

Des voix: Bravo!

Le sénateur Barootes: C'est formidable!

Le sénateur Corbin:

> . . . en ce qui a trait aux effets qu'aura la TPS sur leur entreprise.

Je n'ai rien dit de tel. J'ai dit qu'elles étaient entièrement insatisfaites ou mécontentes, si vous préférez.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, certains de mes collègues m'ont demandé si le sénateur Murray serait disponible au début de la période des questions. Nous avions prévu de procéder à la présentation des pétitions et de passer à la période des questions en temps opportun. Le sénateur Murray dit qu'il est disponible maintenant. Je crois donc que nous avons convenu de faire la période des questions d'abord et de revenir ensuite aux pétitions.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je crois que le sénateur Stewart a un rapport de comité à présenter.

Le sénateur Frith: J'ai oublié cela. Honorables sénateurs, nous pourrions peut-être avoir la présentation des rapports des comités, puis les avis d'interpellation, les avis de motions et la période des questions et revenir enfin à la présentation des pétitions.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PRÉSENTATION DU NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ ET IMPRESSION EN ANNEXE

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de déposer le neuvième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères qui porte sur la surveillance de la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis.

Je demande que ce rapport, mais non celui que les fonctionnaires ont fait au comité, soit imprimé en annexe aux *Débats du Sénat* et aux *Procès-verbaux du Sénat* d'aujourd'hui et qu'il fasse partie du compte rendu permanent de cette chambre.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(*Pour le texte du rapport, voir l'annexe, p. 3936*)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce rapport sera-t-il étudié?

(Sur la motion du sénateur Stewart, le rapport est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Sénat.)

PÉRIODE DES QUESTIONS

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

LA RÉSOLUTION DES ÉTATS-UNIS PROPOSANT LE RECOURS À LA FORCE—L'ENGAGEMENT DU CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement et concerne le sujet dont nous avons discuté hier après-midi, c'est-à-dire la question de savoir si le Canada s'est, envers les États-Unis, engagé de quelque façon que ce soit à appuyer une résolution proposant le recours à la force dans le golfe Persique. D'après les nouvelles, divers pays, dont le Canada, se sont engagés à appuyer une telle résolution, le cas échéant. Il semblerait aussi que de nombreux autres n'ont pas encore donné leur accord. J'aimerais savoir si l'on a demandé pareil engagement au Canada et, s'il s'est effectivement engagé, si son engagement a été assorti de réserves?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures étaient en Europe ces jours derniers et y ont rencontré d'autres chefs de gouvernement. Je n'ai reçu aucune information selon laquelle le Canada se serait engagé à l'égard d'une résolution particulière qui serait présentée au Conseil de sécurité de l'ONU. Je n'ai pas eu connaissance de la circulation d'un projet de résolution allant dans le sens mentionné par le chef de l'opposition, mais je me renseignerai immédiatement pour savoir si le premier ministre ou M. Clark peuvent nous donner d'autres informations ou précisions à ce sujet.

LES CÉRÉALES

L'URUGUAY ROUND—LA SOLUTION INTERNATIONALE À LA GUERRE DES SUBVENTIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable H. A. Olson: Honorables sénateurs, je voudrais demander au leader du gouvernement au Sénat s'il pourrait m'aider à comprendre ce que voulait dire le ministre du Commerce extérieur, l'honorable John Crosbie, lorsqu'il disait:

> Il n'y a toujours aucune indication que la Communauté européenne soit prête à trouver une solution à l'impasse sur l'aide à l'agriculture qui menace de détruire toute chance de libéralisation du commerce international.

Puis il disait encore:

> À moins que l'on ne parvienne à une solution satisfaisante dans le domaine de l'agriculture, il est très improbable que ce Round soit couronnée de succès.

Il s'agit bien entendu de l'Uruguay Round. Est-ce que cela signifie qu'il n'y a eu aucun progrès en vue d'une solution internationale acceptable à la guerre des subventions qui a conduit à des prix internationaux pour les céréales qui sont catastrophiquement bas? Est-ce que M. Crosbie admet maintenant que l'on n'a fait aucun progrès vers une solution à cette désastreuse situation?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, il semblerait que les pays de la Communauté européenne aient été incapables de s'entendre sur une position commune avant la mi-novembre. À ce moment-là, ils ont soumis une proposition dont nous avons parlé pendant la période des questions il y a quelques jours. Cette proposition, dans l'opinion du Canada et d'autres pays, est inadéquate. Si je me souviens bien, elle prévoit une réduction progressive de l'aide de 30 p. 100 par rapport à une année de base, ce qui est très élevé par rapport à notre proposition. Celle-ci réclamait l'élimination des subventions à l'exportation et la réduction des tarifs douaniers, ainsi que des réductions importantes des subventions intérieures qui faussent le commerce.

• (1410)

Par rapport à ces propositions, la position de la Communauté européenne est très inadéquate, mais ce qui est plus grave, c'est qu'elle est inflexible. M. Crosbie répétait ce qui semble être l'avis de la plupart des observateurs, à savoir qu'en l'absence d'entente sur l'agriculture le *Round* lui-même était en péril.

À mon avis, on avait accompli certains progrès à l'égard, par exemple, d'un mécanisme de règlement des différends. Les progrès ont été plutôt moindres pour ce qui est de la propriété intellectuelle et des services. Toutefois, la grande difficulté est l'agriculture. Le moment fatidique sera la réunion de Bruxelles, au début de décembre, lorsqu'il faudra prendre une décision quant à l'avenir des négociations.

Que puis-je dire de plus? Les négociations proprement dites sont gravement en péril, à moins que les pays ne décident de se contenter du peu qu'ils peuvent obtenir dans le secteur agricole et ailleurs et de s'en tenir là. Quoi qu'il en soit, les négociations n'auront pas été très fructueuses.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, ma question portait sur un aspect plus précis et non sur les négociations en général, quoique beaucoup de Canadiens, j'en suis sûr, s'intéressent à l'ensemble des négociations.

Si je me souviens bien, la Communauté européenne a offert de réduire les subventions d'environ 30 p. 100 pendant les années 90. Je n'ai pas la citation sous les yeux, mais il semble que M. Yeutter, qui parlait au nom des États-Unis, a rejeté d'emblée cette offre. Les États-Unis n'ont même pas voulu songer à retirer certaines de leurs règles leur permettant de financer l'exportation d'un certain nombre de produits agricoles, notamment des céréales.

Comme je l'ai dit, ma question était quelque peu plus précise. Le gouvernement canadien ne prend-il pas d'autres mesures pour tenter de trouver une solution aux prix des céréales, qui sont extrêmement bas? Autrement dit, si ces négociations achoppent, comme M. Crosbie semble le laisser croire, les céréaliculteurs canadiens n'ont plus rien à espérer du gouvernement pour qu'il tente de mettre un terme à cette guerre des subventions, qui pousse la Commission canadienne du blé à baisser les prix à ce point pour faire face à la concurrence. Par exemple, parce que leur Trésor est plus riche que le nôtre, je présume, ou du moins parce qu'ils empruntent plus que nous, les États-Unis disposent de plus de moyens que nous pour subventionner leurs producteurs. Il semble qu'il ne nous reste plus qu'une solution. Ou nous parvenons à faire réduire les subventions agricoles pendant ces négociations, ou les céréaliculteurs devront endurer la situation désastreuse qu'ils connaissent depuis deux ans.

Je voudrais seulement que le ministre puisse nous donner un peu l'espoir que le gouvernement tentera de trouver d'autres solutions.

Le sénateur Murray: L'honorable sénateur sait que nous tentons de trouver beaucoup d'autres solutions. Nous avons contribué à placer l'agriculture en tête de l'ordre du jour de l'Uruguay Round, comme il se doit. Je le répète, à moins qu'on ne puisse dénouer l'impasse dans le dossier de l'agriculture, l'Uruguay Round ne sera pas couronné de succès. Quoi qu'il en soit, l'honorable sénateur sait pertinemment que nous ne sommes pas oisifs non plus dans les négociations bilatérales.

En outre, comme l'honorable sénateur le sait, nous avons joué un rôle de premier plan au sein du groupe Cairns, et le premier ministre lui-même a placé la question de la guerre des subventions en tête de l'ordre du jour de la réunion du groupe des Sept. Nous nous activons sur un grand nombre de fronts pour tenter de résoudre ce problème. Dans l'immédiat, l'important est d'y trouver une solution à long terme pendant l'Uruguay Round, où nous concentrons tous nos efforts.

L'EFFET DE LA POLITIQUE DES ÉTATS-UNIS SUR LES PRODUCTEURS CANADIENS

L'honorable H. A. Olson: Honorables sénateurs, c'est passablement frustrant d'écouter le ministre dire que telles ou telles démarches se poursuivent alors qu'elles se sont toutes soldées par un échec. Ce n'est pas la première fois qu'il tient ce genre de langage. Je ne crois pas que le ministre devrait considérer comme des efforts énormes, des démarches qui avorteront, selon les propos mêmes des autres ministres, et j'en donne pour exemple l'intervention canadienne au sein du Groupe de Cairns et toutes les autres initiatives comme celle que mentionne le ministre lorsqu'il dit que l'agriculture est en première place du programme alors que l'étude même de ce programme est un échec. Voilà qui annonce rien de bon pour l'avenir.

Je voudrais savoir plus précisément du ministre quelle genre de réponses nous obtenons des États-Unis, surtout de la part de M. Yeutter quand nous leur parlons du tort énorme que leur politique cause aux producteurs canadiens. Ce problème perdure. Le ministre a déclaré que les faillites avaient été si nombreuses qu'elles ne pouvaient faire autrement que diminuer. C'est parce qu'il ne reste plus assez d'agriculteurs pour faire faillite. Et ce n'est pas très réconfortant d'y penser.

J'espère que le sénateur Kelly n'interrompra pas notre discussion. Je vais le devancer en lui rappelant que cette question revêt beaucoup d'importance pour les gens de ma région.

Le ministre pourrait-il nous dire à peu près quel genre de réponses le gouvernement obtient des États-Unis? Il fut un temps où les représentants du gouvernement pouvaient parler aux directeurs et autres hauts fonctionnaires du ministère de l'agriculture et du Trésor des États-Unis, et ils réussissaient alors à obtenir des réponses raisonnables, surtout lorsque nos producteurs étaient victimes de leur politique. Le ministre pourrait-il nous dire s'il réussit à obtenir des réponses raisonnables de la part des autorités américaines?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): L'honorable sénateur cherche à obtenir des informations en plus de celles que j'ai été en mesure de communiquer au Sénat cet après-midi. Je vais me renseigner. Je vais voir si d'autres informations existent à ce sujet, et je les communiquerai au Sénat à la première occasion.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, aurions-nous réussi maintenant à faire admettre au ministre qu'on n'a rien fait?

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Olson: C'est ce qu'il a dit. Tout ce que je sais, c'est que tout ce que nous avons fait jusqu'à maintenant a échoué.

Je sais que le ministre n'a pas eu beaucoup de temps pour se présenter à plusieurs des réunions du Cabinet, ces derniers temps, mais il sait sûrement si le Cabinet a fait quelque chose, à part se préoccuper du succès de l'Uruguay Round et du rôle qu'y aura joué le Groupe de Cairns. Nous en arrivons au point où le ministre responsable de ces questions dit que cela semble s'acheminer vers un échec. Devons-nous maintenant chercher une autre voie? N'a-t-on rien fait d'autre pendant tout ce temps?

Le sénateur Murray: Le sénateur veut des renseignements assez précis, notamment le contenu des discussions entre les ministres ou d'autres responsables canadiens et leurs homologues américains. Je ne possède pas actuellement ce genre d'information. Je dois me renseigner, et je me suis déjà engagé à le faire.

● (1420)

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, laissons tomber les détails pour l'instant. Le sénateur pourrait-il me dire si oui ou non des discussions sérieuses ont été entreprises avec les hauts fonctionnaires américains?

Le sénateur Murray: Je pense que je peux garantir au sénateur que c'est bien le cas.

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LE PROJET D'ORGANISATION DU COMMERCE INTERNATIONAL— DEMANDE DE RAPPORT D'ÉTAPE

L'honorable Jack Austin: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. Quels progrès le gouvernement a-t-il enregistré avec son initiative, que je trouve très utile et constructive, de discuter avec nos partenaires commerciaux de la formation d'une organisation du commerce international?

Le sénateur Murray se souvient peut-être de la charte de La Havane qui, au début de l'après-guerre, constituait un élément d'une entente initiale. Il s'agissait d'une charte parallèle à une autre charte sur la réforme monétaire et elle a mené au GATT. Le crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a mis de l'avant une idée très intéressante et je me demande si, en cas d'échec des négociations de l'Uruguay Round, le monde serait intéressé à négocier un système institutionnel pour mener ces négociations à l'intérieur d'un cadre institutionnel plutôt que lors de ces rondes de négociations spéciales qui ont réussi jusqu'à ce que la communauté commerciale internationale en arrive à cette question agricole quasi insoluble?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, le ministre du Commerce extérieur, l'honorable

John Crosbie, a fait quelques observations sur la question il y a quelque temps. Je n'en ai pas le texte ici. Je devrai lui demander quels progrès ont été accomplis, s'il y en a eu, lors des discussions tenues à Genève ou ailleurs.

LE MEXIQUE

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE TRILATÉRAL—LES OBSERVATIONS DE L'AMBASSADEUR DU MEXIQUE AU CANADA—L'ATTITUDE DES CANADIENS

L'honorable Jack Austin: Honorables sénateurs, pour poursuivre sur ce sujet de la politique commerciale internationale, je voudrais parler d'une autre initiative, si je puis dire, du gouvernement, qui a convenu de négocier les conditions d'un accord de libre-échange trilatéral avec les États-Unis et le Mexique. Je me demande si le ministre pourrait nous dire ce qui a amené le gouvernement à participer à ces négociations.

Je dois dire aux sénateurs que l'ambassadeur mexicain a ces deux derniers jours réprimandé—et le mot n'est pas trop fort—les Canadiens pour leur attitude négative et défensive face à ces négociations. Dans un discours public, l'ambassadeur a dit qu'il considérait l'attitude du gouvernement et des gens d'affaires canadiens comme une sorte de position défensive et que le Canada aurait intérêt à négocier un tel accord afin d'éviter de voir sa situation s'aggraver.

Le gouvernement mexicain veut, à mon sens, faire comprendre aux Canadiens que s'ils veulent participer aux négociations, ils doivent le faire dans un esprit plus positif en vue de tisser de nouveaux liens et d'élaborer une nouvelle forme de développement en Amérique du Nord.

Je me demande si le leader du gouvernement peut nous éclairer là-dessus. Je tiens à souligner que je ne sous-estime absolument pas les possibilités que comportent ces négociations pour le Canada. Je ne cherche qu'à me renseigner.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je remercie le sénateur de la position qu'il a prise. J'ai moi aussi lu au moins un compte rendu journalistique du discours prononcé par l'ambassadeur du Mexique. Je pense qu'il a voulu dire qu'il lui semblait que les gens d'affaires canadiens cherchaient trop à protéger leur part du marché américain dans ces discussions trilatérales et qu'ils devraient plutôt considérer le fait que le Mexique représente, si je ne me trompe pas, un marché de 86 millions de personnes qui disposent de revenus en hausse, et qui regorge donc de possibilités pour les exportateurs canadiens. C'est l'argument qu'a invoqué l'ambassadeur du Mexique, et il semble valable. C'est la position qu'adopte le Canada dans ces consultations. Pour le moment, le Canada, les États-Unis et le Mexique sont en consultation en vue d'établir une base pour des négociations trilatérales dans le but de conclure un accord de libre-échange tripartite.

• (1430)

Les premières consultations ont eu lieu en octobre, à Houston, je crois, et d'autres consultations ont eu lieu cette semaine à Washington au niveau des hauts fonctionnaires.

Le sénateur Austin: Ce que je demande, honorables sénateurs, c'est une indication des critères canadiens. Je ne veux pas dire les points de négociation particuliers du Canada, mais l'ensemble des objectifs qui constituent la politique du gouvernement; qu'est-ce que nous espérerions obtenir et pourquoi est-ce souhaitable pour le Canada? J'ai lu toutes les déclarations du ministre Crosbie et, naturellement, elles sont exprimées en termes très généraux et prudents. Il n'y a pas encore beaucoup d'indications.

Le sénateur Murray: C'est juste, mais je voudrais souligner que notre position n'est pas défensive en abordant ces entretiens. C'est, je sais, une position plus agressive de la part du Canada qui reconnaît l'importance du marché mexicain et l'importance pour tous de supprimer les barrières qui s'opposent au commerce et aux investissements dans le monde entier.

Je peux dire que M. Crosbie rencontrera à Houston ses homologues américain et mexicain plus tard dans la semaine ou au début de la semaine prochaine.

LA NOMINATION D'UN NÉGOCIATEUR EN CHEF

L'honorable George van Roggen: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question supplémentaire. Je ne l'ai peut-être pas saisi, mais le Canada a-t-il nommé un négociateur en chef pour les négociations en question ou prévoit-on de le faire bientôt?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Non, honorables sénateurs. Les dicussions actuelles sont considérées comme des consultations en vue d'établir une base de négociations qui conduirait à un libre-échange tripartite, et alors que M. Crosbie surtout a participé aux réunions ministérielles, nous avons été représentés à la discussion officielle par un haut fonctionnaire, M. Don Campbell, sous-ministre au ministère des Affaires extérieures et du Commerce international.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

LE PLAN DU GOUVERNEMENT EN VUE D'EN ACCÉLÉRER L'ADOPTION—LE RÔLE DU PRÉSIDENT DU SÉNAT

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement. Ayant vu le ministre à la télévision et entendu ses observations dans les médias, j'ai l'impression qu'il est certain que la TPS va être adoptée bientôt, soit d'ici une ou deux semaines. J'ai entendu le ministre des Finances dire la même chose. M. Jelinek a dit qu'il y a un comité du Cabinet qui prépare un plan et qui va y donner suite. Nous savons tous que le seul moyen de donner suite à un tel plan serait d'avoir l'appui de la présidence. J'aimerais demander au ministre s'il y a eu des discussions—auxquelles le Président a participé—à propos du Sénat ou de toute disposition qu'on pourrait prendre afin de faire adopter le TPS par le Sénat.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, j'ai répondu à des questions de cette nature l'autre jour. À ma connaissance, personne—ni moi, ni aucun autre ministre—n'a dit que le Sénat terminerait l'étude du projet de loi C-62 à telle ou telle date. Comme moi, M. Wilson est confiant que le Sénat va adopter le projet de loi à temps pour que la loi entre en vigueur le 1er janvier 1991.

Le sénateur Lucier: C'est bien beau, mais cela ne répond pas à ma question. Je n'ai pas laissé entendre que vous aviez convenu d'une date. Je dis que vous et M. Wilson semblez être certains que le projet de loi va être adopté très bientôt, et je pense qu'il n'y a pas de doute à ce sujet. M. Jelinek a dit également qu'on a confié à un groupe de ministre la tâche d'élaborer un plan pour faire adopter la TPS avant longtemps. Nous savons tous que c'est impossible sans la complicité du Président. Nous connaissons les règles du Sénat, comme vous, d'ailleurs. Vous savez qu'il n'y a pas de limite de temps et que, si vous respectez le Règlement, vous ne pouvez pas faire adopter cette mesure à toute vapeur. Comme vous semblez certain que le projet de loi va être adopté très bientôt, j'aimerais savoir s'il y a eu des discussions avec le Président. Le Président a-t-il participé à des négociations qui serviront éventuellement à essayer de forcer le Sénat à adopter la TPS?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je dois évidemment répondre non à la dernière partie de la question. Pourquoi ne devrais-je pas être certain que le Sénat terminera l'examen du projet de loi C-62 dans les délais prévus? Depuis que nous sommes rentrés le 25 septembre, le Sénat ne s'est occupé à peu près de rien d'autre. Le débat à l'étape de la troisième lecture dure maintenant depuis au moins deux semaines et demie, ce qui est extraordinaire, sinon inoüi. Nous avons terminé également l'examen de sept amendments à l'étape de la troisième lecture, un nombre indubitablement sans précédent à cette étape. Le Sénat sera appelé ce soir à se prononcer à l'égard du huitième amendement. J'ignore ce que mon honorable collègue veut dire lorsqu'il déclare qu'en respectant le Règlement du Sénat, nous ne saurions terminer l'examen du projet de loi C-62. À supposer que nous terminions ce soir l'examen du huitième amendement, la question posée sera: «Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois?» Dans le cadre de notre régime parlementaire, ce n'est pas là un débat qui doit s'éterniser. Si l'honorable sénateur prétend que l'opposition a le droit de faire de l'obstruction ou de retarder les travaux aussi longtemps qu'il lui plaît, le Parlement fait vraiment face à un problème.

Le sénateur Lucier: Sauf erreur, je me souviens d'avoir entendu, au cours de la première semaine d'octobre, le ministre des Finances déclarer à la télévision: «Nous en aurons terminé la semaine prochaine. Je viens juste de m'entretenir avec Mike Duffy et nous en aurons terminé la semaine prochaine.» Selon moi, le fait que nous ayons consacré tant de temps jusqu'ici—un temps inouï, comme vous avez dit—à examiner ce projet de loi en troisième lecture devrait vous faire comprendre que le Sénat n'est pas aussi près d'adopter ce projet de loi que vous pourriez le penser. Puisque vous paraissez croire que vous avez trouvé le moyen d'obliger le Sénat à adopter la TPS, pourriez-vous me dire seulement si vous avez participé à des négociations avec la Présidence? Vous avez répondu que non. J'accepte cette partie de votre réponse.

L'honorable Edward M. Lawson: Honorables sénateurs, pour faire suite à la question du sénateur Lucier, et à la réponse du sénateur Murray selon laquelle une fois terminé l'examen du huitième amendement, il passerait directement à la question préalable, j'ai l'impression qu'on ne tient pas compte du fait que le sénateur Waters a annoncé hier son intention de présenter lui-même un amendement une fois que le Sénat se serait prononcé à l'égard du huitième amendement. Je tiens également à faire savoir aux honorables sénateurs qu'une fois terminé l'examen de l'amendement du sénateur Waters, j'ai l'intention à mon tour de demander la parole au Président aux fins de présenter moi-même un amendement. J'espère qu'on en tiendra compte.

[Le sénateur Murray.]

Des voix: Bravo!

Le sénateur Murray: Ce que j'ai dit, honorables sénateurs, c'est qu'une fois que l'examen de l'amendement sera terminé, la question dont le Sénat sera saisie sera la motion principale, comme le veulent la coutume et la procédure au Parlement. Je crois que mes amis les sénateurs Waters et Lawson savent que le gouvernement et les sénateurs de ce côté-ci de la Chambre sont tout disposés à offrir aux sénateurs indépendants ce qui avait été offert aux sénateurs libéraux, c'est-à-dire la possibilité, dans une certains limite de temps, de proposer des amendements et de les mettre aux voix.

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Murray: Si mes honorables collègues sont surpris, tout ce que je peux dire, c'est que je suis surpris qu'ils soient surpris.

Le sénateur Gigantès: Nous sommes surpris que vous soyez surpris.

Le sénateur Murray: Je crois que le sénateur Lawson et le sénateur Waters connaissent la position du gouvernement. Nous sommes disposés à adopter un ordre du Sénat, puisque cela nécessitera un ordre, semblable à celui que nous avons adopté il y a quelques semaines pour donner aux sénateurs indépendants les mêmes possibilités qui ont été offertes aux sénateurs libéraux.

Le sénateur Bonnell: Cela veut-il dire huit amendements?

Le sénateur Murray: Non. Je crois qu'ils savent également que les gens d'en face ne sont pas intéressés à voter en faveur d'un tel ordre ou à en faciliter l'application.

Des voix: C'est honteux!

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, j'entends quelqu'un dire que c'est honteux, qu'il est honteux de voir que nous n'appuyons pas les sénateurs indépendants, que nous n'essayons pas de les persuader d'accepter un nombre limité d'amendements quand nous savons très bien qu'ils ont vu ce qu'il est advenu des amendements que nous avons proposés.

Le sénateur Olson: On n'en a tenu aucun compte!

Le sénateur Frith: On n'en a tenu aucun compte. Par réflexe automatique, les automates d'en face se sont levés et ont rejeté tous nos amendements. Le leader du gouvernement doit-il être surpris que les sénateurs indépendants ne tiennent pas à conclure le même genre d'accord que nous, étant donné les résultats que nous avons obtenus?

Le sénateur Murray: Tout ce que je peux dire . . .

Une voix: Des singes savants!

Le sénateur Murray: . . . c'est que les sénateurs indépendants sont sûrement capables d'exprimer eux-mêmes leur opinion. La proposition que j'ai faite, en autant que je sache, est toujours valide.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Olson: J'aimerais avoir des explications.

Le sénateur Frith: Vous en aurez si vous concluez une entente.

L'honorable Stan Waters: Sénateur Murray, j'aimerais attirer votre attention sur l'interview que vous avez accordée à Don Newman, de *Newsday*, il y a un mois environ, et au cours de laquelle il vous a posée la question suivante:

> Croyez-vous que certains des sénateurs indépendants, le sénateur MacEachen a mentionné le sénateur Waters de l'Alberta, et je suppose qu'il s'agit là d'un bon exemple vu sa position sur la TPS, pourraient également essayer de proposer des amendements, ou est-ce que l'entente les empêche de le faire?
>
> **Le sénateur Murray:** Non, non. Il y a six sénateurs indépendants et aucune entente conclue entre le chef de l'opposition et moi-même ne peut lier des sénateurs qui ne font pas partie de nos caucus. Des six sénateurs indépendants, seulement deux ont déclaré être opposés à la TPS. Donc, ces deux sénateurs auront l'occasion de proposer un amendement chacun—c'est ce que prévoit le Règlement. Ils ne peuvent pas faire de l'obstruction continuellement, mais nous aurons l'occasion d'étudier un ou deux amendements, s'il y a deux sénateurs qui s'y opposent. Mais cela ne durera pas toujours et je ne voudrais pas les empêcher d'exercer leur droit démocratique au cours d'un débat qui se déroulera selon les règles.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Murray: Comme le savent les honorables sénateurs, c'est exactement ce que nous avons essayé d'accomplir au cours des discussions qui ont eu lieu cette semaine. Nous voulions donner aux sénateurs la possibilité de déposer un amendement chacun, comme l'ont fait les sénateurs libéraux, de débattre ces amendements, et de les mettre aux voix dans un délai bien établi. Voilà ce que j'entends par un débat qui se déroule selon les règles.

Le sénateur Frith: Ah, je vois!

Le sénateur Perrault: Oh, oh!

Le sénateur Lucier: Encore le Règlement qui est mis en pièces.

Le sénateur Murray: Mes collègues d'en face n'aiment pas la tournure des événements, mais ils ont donné leur accord. J'estime que le débat s'est déroulé dans l'ordre.

Le sénateur Olson: Il a été inutile!

Le sénateur Murray: Ils ont eu l'occasion de faire ce que les sénateurs et les députés cherchent à faire dans un débat, c'est-à-dire présenter leur point de vue, parfois même des solutions de rechange, et essayer de persuader d'autres sénateurs et l'opinion publique de la valeur de leur position sur la TPS et de leurs amendements. Comme les honorables sénateurs le savent d'après les discussions que nous avons eues avec beaucoup de nos collègues, c'est le rôle de ces débats. Il est regrettable que les sénateurs libéraux refusent de faciliter les choses.

Le sénateur Frith: Vous limitez le débat! Nous n'allons sûrement pas vous faciliter la tâche.

Le sénateur Waters: Honorables sénateurs, au risque de me répéter, le sénateur Murray a dit qu'il n'allait imposer aucune contrainte aux sénateurs qui ne font pas partie de l'un ou l'autre caucus. J'ai trouvé cette observation réconfortante, et j'ai supposé que nous reviendrions au vieux Règlement du Sénat, et que le sénateur Lawson et moi ne serions pas liés par un accord conclu avec l'autre caucus.

Le sénateur Frith: Bien dit!

Le sénateur Murray: Le Sénat a suivi les règles provisoires pour les huit amendements et je n'envisageais pas autre chose qu'un accord semblable avec les sénateurs indépendants. Il me semble que c'est une position parfaitement raisonnable, et je n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi nos amis d'en face ne l'acceptent pas, à moins, évidemment, qu'ils ne veuillent se servir des indépendants pour poursuivre une interminable obstruction.

Le sénateur Frith: Pourquoi leur imposer des contraintes? Pourquoi donc, au nom du ciel?

L'honorable Edward M. Lawson: Honorables sénateurs, je dois reconnaître en toute justice que le sénateur Murray dit vrai. Des discussions ont eu lieu avec certains de ses collègues du gouvernement, ainsi qu'avec le sénateur Waters et moi-même, au sujet des limites de temps. Nous nous sommes réunis hier encore et il a été décidé qu'un délégué du gouvernement rencontrerait des représentants de l'opposition afin de voir si une entente pouvait être conclue, puis nous informerait en conséquence. Personne ne nous a informés, le sénateur Waters et moi-même. La première réponse que nous avons entendue, autre que ce que vient de dire le leader du gouvernement, c'est qu'aucune entente n'a été conclue. Par conséquent, nous présumons tout simplement, comme vient de le dire le sénateur Waters, que le Règlement s'applique et que nous pourrons, ainsi que l'aurait déclaré le sénateur Murray aux dires du sénateur Waters, proposer des amendements en vertu du Règlement du Sénat. Nous procédons de cette façon.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Vous pouvez officiellement prendre pour acquis que nous ne ferons rien pour limiter la durée du débat ou votre droit de proposer des amendements. C'est officiel.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, des sénateurs indépendants et des sénateurs libéraux ont demandé des précisions, et je peux répondre, au nom du sénateur Doody et en mon nom, que nous ne sommes pas parvenus à susciter beaucoup d'intérêt ni à en venir à une entente avec les Libéraux concernant la possibilité d'avoir un ordre de la Chambre, ce qui faciliterait la présentation d'amendements par les sénateurs Lawson et Waters.

Le sénateur Frith: Vous voulez dire «limiter» et non pas «faciliter».

Le sénateur Murray: On faciliterait ainsi les travaux du Sénat. Je suppose que l'on en viendra à cette question plus tard cet après-midi ou en début de soirée, mais je rappelle à tous que l'ordre provisoire de la Chambre prévoit qu'aucune motion relative à la question préalable n'est recevable avant que l'on en ait terminé avec les huit amendements du Parti Libéral. Par conséquent, il est clair qu'une telle motion est recevable une fois que l'on en a terminé avec le huitième amendement. Ce point peut être discuté maintenant selon la façon habituelle, si

c'est ce que souhaitent les honorables sénateurs. Je voulais faciliter la tâche des sénateurs Waters et Lawson afin qu'ils puissent présenter leurs amendements de la même façon que l'ont fait nos amis d'en face.

Une voix: Ils ont ce droit!

Le sénateur Murray: Oui, ils ont ce droit, mais j'ai aussi le droit, après les huit amendements, de poser la question préalable.

Des voix: Non.

Le sénateur Frith: Vous voulez les étouffer!

Le sénateur Olson: Vous n'avez pas le droit!

Le sénateur Murray: Je vous demande pardon? Lisez le Règlement. Nous discuterons de cette question ce soir, mais le Règlement est clair.

Le sénateur Barootes: Les Libéraux ne vont pas collaborer!

Le sénateur Frith: Nous refusons de vous aider à les étouffer!

Le sénateur Barootes: Muselez-les!

• (1440)

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, comprenons bien ce que le sénateur Murray vient de dire. Il a dit qu'à moins que les indépendants acceptent une limite de temps, ce qui n'est pas prévu dans le Règlement, ils ne pourront pas proposer un amendement, comme le Règlement leur donne le droit de le faire.

À moins qu'ils n'acceptent une limite de temps, qui sera sans doute de six heures, parce que c'est tout ce que nous avons eu pour chaque amendement, le leader du gouvernement va poser la question préalable avant qu'ils ne proposent leurs amendements. Est-ce bien ce que vous avez dit?

Le sénateur Murray: Le sénateur Olson peut garder son indignation synthétique pour plus tard. Je pense qu'il est juste de dire que nous avions entrepris des discussions très constructives avec les sénateurs indépendants. C'est le refus de mes collègues d'en face de coopérer qui nous a mis dans cette situation.

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Frith: Vous avez dit publiquement que rien ne les liait.

Le sénateur Waters: Cela m'amène à poser deux questions.

Premièrement, dites-vous que par accident ou à dessein, on n'a pas tenu compte des droits des sénateurs indépendants quand l'ordre initial de la Chambre a été rédigé?

Deuxièmement, dites-vous maintenant que faute d'entente entre le gouvernement et l'opposition officielle pour limiter la durée du débat, nous serons dépouillés de nos droits? Est-ce ce que vous dites maintenant?

Le sénateur Frith: C'est ce qu'il dit.

Le sénateur Barootes: Ce sont les libéraux qui vous privent de vos droits.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, c'est une question que nous pourrons débattre plus tard cet après-midi. Cependant, je peux dire au sénateur, pour commencer, que l'ordre de la Chambre a été négocié par quatre sénateurs représentant le gouvernement et l'opposition officielle. Les sénateurs indépendants étaient présents le jour où l'ordre a été adopté et ils ont eu l'occasion d'exprimer leur point de vue. Il n'y a rien de nouveau là-dedans. Il y a des députés indépendants aux Communes qui ne participent pas aux négociations multipartites à cet endroit.

Je pense qu'il est juste aussi de dire que, même si cela ne satisfait pas les sénateurs Lawson et Waters actuellement, ils étaient libres de participer au débat à l'étape du rapport et sur chacun des sept amendements et, sous réserve de la même limite de temps, de proposer des sous-amendements.

Mon seul but en demandant à certains de mes collègues de rencontrer les sénateurs indépendants était d'organiser les travaux de la Chambre de la même façon qu'ils avaient été organisés pour les huit amendements précédents. Nous aurions ainsi un bloc de temps disponible pour permettre aux indépendants de proposer leurs amendements. Cela exige un ordre de la Chambre. Sans un tel ordre, j'ai le droit—c'est dans le Règlement et c'est confirmé dans l'ordre provisoire de la Chambre—de poser la question préalable.

Je voudrais encore qu'il y ait des négociations sur cette question. Je préfère un débat ordonné, comme je l'ai dit, et je reste prêt à faciliter la présentation des amendements des sénateurs indépendants.

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Le leader du gouvernement a-t-il autorisé des sénateurs d'en face à discuter de ces questions avec les autres sénateurs indépendants qui ne sont pas présents aujourd'hui?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, ce que j'ai compris de la question, c'est une allusion aux quatre sénateurs indépendants qui ne sont pas ici. Autant que je sache, nous avons contacté ou certainement tenté de contacter tous les autres à propos d'amendements éventuels.

Le sénateur Grafstein: Pourriez-vous nous dire quelle est leur position sur la question des amendements?

Le sénateur Murray: Sous réserve de confirmation, je crois comprendre que seulement deux sénateurs indépendants veulent présenter des amendements.

Le sénateur Grafstein: Ce n'était pas ma question. Avez-vous communiqué avec eux au sujet des règles concernant les amendements s'appliquant aux sénateurs indépendants? Il se pourrait bien qu'ils aient choisi de ne pas présenter eux-mêmes d'amendement, mais ils ont peut-être une opinion sur le rôle des sénateurs indépendants et sur les droits des autres sénateurs indépendants de présenter des amendements. C'est là ma question.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, ils ont des opinions sur bien des choses et ils ont exprimé leurs vues—le sénateur Pitfield aussi—au cours du débat. Je le répète, mon objectif, puisque nous étudions le projet de loi C-62, c'est de faciliter l'examen des amendements que les sénateurs indépendants, peu importe lesquels, veulent présenter.

L'honorable Raymond J. Perrault: Le leader du gouvernement au Sénat a donné une entrevue il y a deux jours, je crois, où il prenait des allures de champion de la démocratie. Il a déclaré que tous les sénateurs auraient la possibilité de parler au cours du débat et qu'aucune limite ne serait imposée. J'espère qu'il n'a pas changé d'idée.

[*Note de l'éditeur: L'honorable sénateur fait entendre un enregistrement sonore.*]

Il y a un enregistrement où vous dites que vous ne ferez pas obstacle et attendrez. Leur liberté n'est limitée en rien. C'est l'enregistrement de vous fait par Radio-Canada. Voulez-vous changer d'idée aujourd'hui? Vous réduisez très soigneusement la portée de votre engagement pour être certain d'obtenir le vote au moment où vous le voulez. Cependant, vous avez été enregistré et je peux repasser cet enregistrement autant de fois qu'il faudra.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'ignore ce qui produisait ce son, mais ce n'était pas ma voix.

Le sénateur Perrault: C'était votre voix.

Le sénateur Frith: Vous faisiez de la haute voltige, mais la corde s'est cassée.

L'honorable Peter Bosa: Honorables sénateurs, en répondant à une question du sénateur Lucier, le leader du gouvernement au Sénat a déclaré que le Président ne prendrait pas part à des négociations ou qu'il n'y avait pas pris part.

J'aimerais que le leader du gouvernement nous donne l'assurance qu'il n'imposera pas au Président, comme il l'a déjà fait plus tôt, une décision qui ne correspond en rien à notre Règlement.

Le sénateur Murray: Monsieur le Président, je n'impose rien. L'avis que j'ai donné au Président et à quiconque, au sujet de la solution du problème qui existait à l'époque, a été donné à la presse nationale dans le foyer. C'était mon conseil. Si on me le demande encore dans ce contexte, je continuerai à exprimer librement mon opinion.

L'honorable D.G. Steuart: Avant de poser ma question, je voudrais donner un petit conseil que je donnerais à quiconque veut se lancer dans la vente. C'est de toujours dire la vérité, de façon à ne jamais avoir à essayer de se souvenir de ce que l'on a dit. De toute évidence, le leader du gouvernement avait un peu de mal à se souvenir de ce qu'il avait dit à toutes ces entrevues.

Je comprends très bien ce que vous dites aux sénateurs indépendants, c'est soumettez-vous ou bien on vous muselle. N'est-ce pas ce que vous êtes en train de leur dire?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je dis que je veux donner aux sénateurs indépendants—et je pense que nous avons eu des discussions constructives là-dessus—la même possibilité qu'à mes collègues d'en face en ce qui concerne le droit de proposer des amendements.

Le sénateur Olson: Huit amendements? Chacun?

Le sénateur Murray: Pas exactement. Je pense que le Règlement prévoit qu'ils ont droit à un amendement chacun. Je pense qu'ils sont parfaitement capables de faire valoir leur point de vue, et nous y reviendrons un peu plus tard.

L'honorable Joan Neiman: Honorables sénateurs, il y a quelques instants, le sénateur Lawson a lu un extrait d'une entrevue que le leader du gouvernement avait donnée à un journal et dans laquelle il disait que les sénateurs indépendants auraient le droit de présenter des amendements, mais qu'il ne voulait pas que le débat s'éternise. Je me demande si le leader du gouvernement pourrait définir ce terme avec un peu plus de précision? S'agit-il de six heures et trois minutes, de moins que cela ou de beaucoup plus?

• (1450)

Le sénateur Murray: Monsieur le Président, comme n'importe quoi d'autre, c'est une question de discussion et de négociation entre les parties. Une fois de plus, je déplore et je regrette le fait que mes collègues d'en face ne soient pas prêts à discuter de cela de façon constructive.

L'AGRICULTURE

LE PROJET D'USINE DE CAVENDISH FARMS AU NOUVEAU-BRUNSWICK—L'AIDE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, je voudrais maintenant parler de pommes de terre. Dans sa livraison du 12 novembre, *Mclean's* rapporte—comme l'ont d'ailleurs fait une multitude d'autres médias, dont la radio, la télévision et les journaux, surtout au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard—qu'Ottawa et Fredericton ont convenu d'offrir à une nouvelle usine de Cavendish Farms 14,5 millions de dollars pour du matériel antipollution, un crédit d'impôt à l'investissement de 10,5 millions et 4 autres millions pour financer la formation des travailleurs. Il s'agit de la nouvelle usine qui doit être construite à Grand Falls, au Nouveau-Brunswick. Cavendish Farms possède également une grande usine de pommes de terre dans l'Île-du-Prince-Édouard. À Grand Falls, Cavendish va s'établir en face de l'usine de McCain Foods.

Je voudrais donc demander au leader du gouvernement au Sénat si ce programme d'aide a été officiellement approuvé par le gouvernement. Si c'est le cas, par quel organisme? Je suppose que c'est l'APECA, de concert peut-être avec quelques autres ministères. Si le programme a été approuvé, a-t-il été annoncé? Si non, est-il encore en négociation? Quand pouvons-nous nous attendre à ce que le gouvernement fédéral annonce officiellement sa participation à cette initiative?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, j'ai suivi les informations données à ce sujet dans les médias, tout comme l'honorable sénateur. Cependant, je n'ai pas reçu de nouvelles fraîches. La question m'intéresse beaucoup moi-même. Je vais donc aller aux renseignements.

Le sénateur Corbin: Je serais très reconnaissant à l'honorable leader du gouvernement s'il pouvait obtenir rapidement des réponses précises à mes questions.

Le sénateur Murray: Cela ne devrait pas être difficile, honorable sénateur.

LA CONSTITUTION

LA NOMINATION DES HUIT SÉNATEURS—SON EFFET SUR LA COMPOSITION DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. Le 20 novembre 1990, le juge Stevenson de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick a rendu sa décision relativement à la constitutionnalité de la nomination des huit sénateurs et à la composition de l'autre endroit.

Le leader du gouvernement sait certainement que nous avons déposé un avis de motion à cet égard, motion qui devait être étudiée probablement plus tard aujourd'hui. Cependant, avant que nous n'étudions cette motion, je pourrais peut-être poser quelques questions au leader du gouvernement. Nous avons été avisés—et et je fais allusion à des renseignements donnés à l'autre endroit—que la ministre de la Justice et procureur général du Canada a dit, en réponse à une question de l'honorable Herb Gray, qu'elle en appellerait de la décision du tribunal du Nouveau-Brunswick, au nom du gouvernement du Canada, parce que, comme on peut le lire dans le hansard de l'autre endroit, «nous ne sommes pas d'accord avec son interprétation des implications de l'article 26».

Le leader du gouvernement au Sénat se souviendra qu'au moment de la nomination des huit sénateurs ou avant—et certainement après—nous avions demandé au gouvernement d'éviter des dépenses aux provinces et aux particuliers et de dissiper la confusion en soumettant la question à la Cour suprême du Canada, avec le consentement du procureur général du Canada. Étant donné les circonstances et la décision du gouvernement d'en appeler de la décision du Nouveau-Brunswick, le gouvernement acceptera-t-il maintenant de soumettre la question à la Cour suprême du Canada afin de dissiper sans tarder l'incertitude non seulement à l'égard de la situation de ces sénateurs, mais aussi à l'égard de la composition du Parlement?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, les décisions de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick confirment toutes deux la validité de la nomination des huit sénateurs aux termes de l'article 26. Je crois comprendre que, en Ontario, l'autre parti a interjeté appel. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, le procureur général du Canada en appelle de l'aspect de la décision qui est contraire à la décision de l'Ontario, c'est-à-dire celui concernant la représentation du Nouveau-Brunswick à la Chambre des communes.

Je crois comprendre que la Cour suprême de la Colombie-Britannique sera appelée à se prononcer sur une affaire relative à cette question en général au cours des prochaines semaines.

Je devrai demander au procureur général une déclaration concernant la proposition du sénateur Grafstein, qui veut que le gouvernement fédéral règle la question en la soumettant unilatéralement à la Cour suprême du Canada.

Le sénateur Grafstein: Je ne préconise pas un renvoi unilatéral, mais un renvoi autorisé par les diverses parties intéressées, de sorte qu'il y ait consensus sur les conditions et que la question puisse être soumise directement à la Cour suprême du Canada, sans devoir passer par les tribunaux inférieurs.

Si le gouvernement avait suivi les conseils que lui ont donnés les sénateurs de ce côté-ci plus tôt cet automne, cette affaire aurait déjà été examinée par la Cour suprême du Canada et partant, le climat d'incertitude croissante qui me semble exister au Canada se serait dissipé avant Noël. Alors que du train où vont les choses, si ces appels passent d'un tribunal à l'autre, le climat d'incertitude se maintiendra dans deux provinces au moins. Si un jugement différent devait être rendu en Colombie-Britannique, il faudrait alors parler de trois provinces où règne l'incertitude. La situation sera encore plus incertaine du fait que la Cour suprême du Canada ne pourra pas s'occuper de ces questions avant au moins le milieu de l'an prochain. Entre-temps, l'incertitude va marquer les délibérations qui se déroulent non seulement ici mais à l'autre endroit en ce qui concerne les mesures importantes qui ont été et qui vont être adoptées par le gouvernement.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je ne trouve pas que la situation soit moins certaine qu'avant. En ce qui concerne la question fondamentale de la validité des huits nominations qui ont été faites conformément à l'article 26, la situation est plutôt claire étant donné que les jugements rendus tant en Ontario qu'au Nouveau-Brunswick sont absolument sans ambiguité aucune. Ils confirment très clairement la validité de ces nominations. Je crois que c'est là l'essentiel.

Toutefois, mon collègue a soulevé quelques questions juridiques plus délicates à cet égard. Je n'essaierai pas d'y répondre avant d'avoir consulté un juriste et demandé un rapport à l'honorable Kim Campbell.

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Les sénateurs d'en face et en particulier le leader du gouvernement sauront qu'on nous a dit lorsqu'on a soulevé cette question auprès du gouvernement qu'il s'agissait d'une simple affaire qui pourrait être réglée rapidement. En fait, les sénateurs qui s'y connaissent en droit constitutionnel reconnaissaient que c'était bien le cas. Dans ses démarches auprès des tribunaux ontarien et néo-brunswickois, le procureur général du Canada a fait valoir qu'il s'agissait d'une question grave et importante ayant manifestement d'énormes répercussions constitutionnelles et qu'il fallait donc l'examiner sérieusement.

Ce qui m'inquiète, c'est que le jugement du tribunal du Nouveau-Brunswick passe absolument sous silence la question de la validité des lois adoptées par le Parlement depuis la nomination des huit sénateurs. Absolument rien dans la décision du juge Stevenson, telle que je la comprends, ne dit qu'on lui a demandé de juger de la validité des lois à l'autre endroit et, par conséquent, du Parlement pendant la période où l'autre endroit n'était pas légitimement constitué. Il y a donc un élément d'incertitude puisque la décision du juge Stevenson est silencieuse sur ce point, et je suppose qu'elle est silencieuse parce qu'il n'a pas été consulté à ce sujet.

• (1500)

Je suis étonné que le gouvernement ait accru cette incertitude en ne recourant pas à la Cour suprême du Canada, avec le consentement des parties, pour que les questions soient bien rédigées de manière à dissiper cette incertitude une fois pour toutes.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, avec tout le respect que je dois à mon ami qui est avocat, ce que je ne suis pas, il exagère quand il laisse entendre que le jugement du juge Stevenson jette de quelque façon que ce soit des doutes sur la constitution valable du Parlement ou la validité des lois adoptées par le Parlement. Il suffit pour se convaincre que le juge ne laisse aucun doute là-dessus de lire de quelle façon il parle du droit qu'il reconnaît au Nouveau-Brunswick à un onzième député. Le juge dit au gouvernement de prendre des mesures pour donner un onzième député au Nouveau-Brunswick, et il s'arrête là. Son silence sur la validité des lois adoptées par le Parlement et sur la constitution valable du Parlement ne doit

pas s'interpréter, à mon avis, comme un signe qu'il y a des questions à régler à ce sujet.

Je répète que mon ami a cependant soulevé des points de droit intéressants, et je demanderai à l'honorable Kim Campbell d'y répondre comme elle le jugera à propos.

Le sénateur Grafstein: Honorables sénateurs, je voudrais porter une autre question à votre attention, puisque le sénateur indépendant a soulevé le cas des huit sénateurs. La décision rendue le 20 novembre par le juge Stevenson de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick dit ceci, à la page 17:

> Si le Parlement ne trouve pas rapidement un moyen de créer et de combler un onzième siège, la cour pourrait être appelée à le faire.

C'est là un ton très ferme. Chose certaine, c'est aussi ferme que ce que j'ai pu lire dans les décisions qui demandaient au Parlement et, en fait, au gouvernement d'agir rapidement.

Le sénateur Frith: Sinon la cour le fera.

Le sénateur Murray: On demandera à la cour de le faire.

Le sénateur Grafstein: Le juge Stevenson a déclaré que la cour pourrait être appelée à le faire.

Le sénateur Frith: Cela signifie qu'il pourra alors prendre la décision pour le gouvernement.

Le sénateur Grafstein: On ajoute ceci:

> La cour ne peut dicter sa conduite au Parlement, mais il lui incombe de protéger les droits constitutionnels des citoyens et elle trouvera, au besoin, une façon d'assurer le respect de ces droits.

Une haute cour du pays n'a jamais transmis un message plus clair et plus ferme que celui-ci au Parlement.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, cette décision ne remet absolument pas en question la constitution actuelle du Parlement, de la Chambre des communes ou du Sénat. Elle ne met également pas en doute la validité des lois adoptées par le Parlement, ce qui était là la question soulevée par mon honorable collègue tout à l'heure.

Le sénateur Grafstein: Honorables sénateurs, si on est d'accord—et ce n'est pas mon cas—avec le leader du gouvernement au Sénat pour dire que la décision du juge Stevenson ne précise rien là-dessus et que les mesures législatives adoptées depuis la nomination des huit sénateurs en question ne sont donc pas inconstitutionnelles, chose certaine, la question de l'inconstitutionnalité se pose lorsque le Parlement ne respecte pas une directive de la cour qui précise que «si le Parlement ne trouve pas rapidement un moyen de créer et de combler un onzième siège . . .» En fait, la ministre de la Justice a simplement déclaré au Parlement que son gouvernement n'entendait pas agir et qu'il allait faire appel. Durant la période d'appel, le gouvernement risque fort, après avoir effectivement reçu une directive des tribunaux, que ses mesures législatives ne soient pas constitutionnelles. Que se passe-t-il si l'appel n'est pas tranché avant six mois? Que fait-on des mesures législatives adoptées à partir du 20 novembre 1990, sans parler des mesures législatives qui pourraient être remises en question à partir de la date de nomination des huit sénateurs en question? Le gouvernement ne court-il pas là un risque énorme.?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, mon honorable collègue est un merveilleux avocat. Si je me retrouve un jour dans une situation vraiment difficile, je retiendrai ses services.

Le sénateur Olson: Essayez plutôt de répondre à la question.

L'honorable Michael Kirby: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Je ne suis pas avocat, moi non plus, mais je vais tout de même m'efforcer de formuler ma question de telle sorte qu'il puisse difficilement l'esquiver en prétextant qu'il n'est pas avocat. Ma question fait suite à ce que vient de dire le sénateur Grafstein. Si les honorables sénateurs veulent bien se reporter au texte de la décision du juge Stevenson, il dit essentiellement ceci : le Nouveau-Brunswick est en droit d'avoir un représentant supplémentaire à l'autre endroit. Le juge cite à l'appui les articles pertinents de la Loi sur la représentation de 1986.

Ma première question au leader du gouvernement au Sénat se rapporte donc au commentaire qu'il a fait à l'instant. Il a dit que ni la légitimité ni la constitutionnalité de la Chambre n'étaient mises en doute. Si, comme le juge Stevenson en a statué, le Nouveau-Brunswick a bel et bien le droit de compter un député de plus et qu'un député supplémentaire est élu, alors toutes les autres provinces se trouveront à enfreindre la Loi sur la représentation. Refaisons le calcul, si vous le voulez bien, selon la formule prescrite dans cette loi. Vous pouvez vous fier à mes chiffres, si vous le préférez. Si nous nous fondons sur l'hypothèse que le Nouveau-Brunswick est en droit d'avoir un député de plus et que nous appliquons cette formule, toutes les provinces, sauf l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, ont droit à des sièges supplémentaires. En fait, le nombre total de députés à la Chambre des communes passerait de 295 à 373.

Le sénateur Frith: Trois cent soixante-treize?

Le sénateur Simard: La question!

Le sénateur Kirby: Oui, oui, 373.

Le sénateur Simard: Posez donc votre question.

Le sénateur Kirby: Avec plaisir. Voici ma question. Le leader du gouvernement au Sénat est-il d'accord pour dire que, étant donné ce que je viens de dire, le fait d'accepter que le Nouveau-Brunswick ait un député de plus remet manifestement en question la constitutionnalité de la Chambre des communes?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, le sénateur Grafstein a fait allusion à des propos échangés à la Chambre des communes entre la ministre de la Justice et divers députés, alors qu'elle a déclaré qu'il ne faisait aucun doute que la Chambre des communes était bien constituée. Jusqu'à maintenant, je n'avais jamais entendu l'argument étonnant que le sénateur Kirby a présenté, mais, là encore, je devrai demander à la ministre de la Justice et procureur du Canada quelques précisions à cet égard. Il a laissé entendre que nous violerions la Loi sur la représentation à la Chambre des communes, si la décision du juge Stevenson était maintenue et si un autre siège était créé pour le Nouveau-Brunswick. Au départ, il y a diverses hypothèses et je voudrais que quelqu'un au ministère de la Justice les examine avant que je puisse répondre.

• (1510)

Le sénateur Kirby: Je dirais au leader du gouvernement au Sénat que mon argument n'est pas très compliqué. Je fais simplement valoir que, si la Chambre des communes est fondée sur la représentation proportionnelle et qu'on modifie le nombre des députés d'une province, on fausse de toute évidence la représentation proportionnelle, quelle que soit la méthode de calcul employée. Il faut modifier le nombre de tous les autres députés en conséquence. C'est tout ce que j'ai voulu démontrer avec cette formule. Il me semble donc qu'on ne peut pas arbitrairement ajouter ou soustraire des députés d'une province sans faire des rajustements dans les autres provinces. C'est exactement ce que dit la Loi sur la représentation, et la Constitution dit qu'on ne peut pas faire de telles modifications.

Que le leader du gouvernement au Sénat accepte mon argument ou non, il est clair qu'un élément d'incertitude entoure maintenant la constitutionnalité de l'ensemble du Parlement, c'est-à-dire des deux Chambres, les Communes et le Sénat. Il est également évident, selon certains juristes et d'autres personnes à qui j'ai parlé depuis que le juge Stevenson a rendu son jugement, qu'il existe un élément d'incertitude quant à la légalité ultime de projets de loi adoptés par un Parlement qui n'est plus légitimement constitué. Compte tenu de cela, tout ce que nous, de ce côté-ci, demandons au gouvernement, c'est de dissiper cette incertitude en renvoyant immédiatement cette affaire à la Cour suprême du Canada, puisqu'elle y aboutira de toute façon, au lieu de risquer qu'on ne se retrouve dans une situation où un grand nombre de projets de loi sont adoptés, puis que la Cour suprême statue que, en fait, le Parlement n'était pas légitimement constitué et que, par conséquent, les projets de loi sont nuls et non avenus. Je voudrais que le leader du gouvernement au Sénat explique pourquoi le gouvernement craint tellement de porter cette question devant la Cour suprême et pourquoi en fait, il refuse de s'en occuper.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, nous sommes devant le tribunal. Nous en appelons de la décision de M. le juge Stevenson de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick. La ministre de la Justice et procureur général du Canada a dit, au sujet de sa responsabilité à l'autre endroit, qu'il ne fait aucun doute que le Parlement est légitimement constitué. Par conséquent, la validité des projets de loi adoptés par le Parlement ne fait aucun doute dans l'esprit du gouvernement. Cela dit, s'il faut que M^me^ Campbell soulève d'autres points en guise de commentaire ou de réponse aux questions des sénateurs Grafstein et Kirby, je l'inviterai à le faire dans les plus brefs délais.

Le sénateur Kirby: Je signale au leader du gouvernement au Sénat qu'il nous demande d'accepter ou de croire à une déclaration de la ministre de la Justice; c'est la même ministre qui nous a dit, par exemple, lors de la nomination des huit sénateurs, qu'ils étaient nommés en tant que sénateurs régionaux et ne représentaient aucune province en particulier. Ces deux déclarations ont été rejetées par des juges de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Étant donné qu'un grand nombre de déclarations antérieures faites à ce sujet par la ministre de la Justice ont été considérées erronées par des juges de la Cour suprême de deux provinces différentes, je demande au leader pourquoi nous devrions la prendre sur parole lorsqu'elle affirme de façon spécieuse que le Parlement est légitimement constitué.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, le point essentiel sur lesquels les juges de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick se sont prononcés est la validité de la nomination des huit sénateurs aux termes de l'article 26. Personnellement, n'étant pas juriste, je dirais que le gouvernement fédéral a marqué deux points et que les sénateurs libéraux n'en ont marqué aucun.

Le sénateur Simard: Et toc!

Le sénateur Frith: Mais nous ne sommes qu'au milieu de la première manche.

Le sénateur Kirby: Puisque le leader du gouvernement croit avoir remporté la cause au Nouveau-Brunswick, puis-je demander pourquoi le gouvernement fédéral a décidé d'interjeter appel? C'est la première fois que j'entends dire que le vainqueur dans une cause la porte en appel. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous expliquer pourquoi vous en appelez de la décision si vous pensez avoir gagné?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, nous pensons que le juge Stevenson s'est trompé sur un aspect de la décision concernant la Chambre des communes, et c'est pourquoi nous en appelons. Cependant, je répète que le juge a été catégorique en déclarant que le sénateur Ross et, par voie de conséquence, les sept autres sénateurs nommés en vertu de l'article 26, ont été nommés selon les règles et que leur nomination est valable.

Le sénateur Kirby: Pour être bien clair, honorables sénateurs, puisque tout à l'heure, le sénateur Murray a dit qu'il étendait la décision concernant le sénateur Ross aux sept autres sénateurs, je souligne qu'il y a deux questions juridiques bien distinctes. La première est de savoir si la nomination d'un sénateur du Nouveau-Brunswick est constitutionnelle et la deuxième, de savoir si le processus de nomination des huit sénateurs est constitutionnel. Ce sont là deux questions distinctes et, comme le sait le sénateur Murray, des tribunaux sont saisis de la deuxième question. On ne peut pas conclure, uniquement en se fondant sur les deux décisions rendues, que les huit nominations sont constitutionnelles.

Cependant, j'ai une dernière remarque à l'intention du sénateur Murray. Vous devriez penser aux autres affaires constitutionnelles qui ont été soumises à des tribunaux et ne pas oublier les précédents historiques de causes perdues par le gouvernement et portées en appel. Par exemple, lorsque l'on a tenté de rapatrier la Constitution en 1980 et en 1981, le

gouvernement fédéral s'est désisté et a interrompu les procédures qu'il avait entamées en attendant la décision de la Cour suprême. Étant donné que le gouvernement fédéral en appelle du jugement du tribunal néo-brunswickois et que ce jugement concerne manifestement la légitimité et la constitutionnalité de la Chambre des communes, pourquoi ne s'inspire-t-il pas du précédent qui est déjà tellement bien établi? Comme un juge de la Cour suprême d'une province a rendu un jugement que le gouvernement fédéral ne considère pas acceptable et qu'il décide donc d'en appeler, pourquoi le gouvernement ne suspend-il pas l'application du projet de loi C-62 et ne soumet-il pas directement la question à la Cour suprême du Canada, comme c'est arrivé chaque fois que le gouvernement fédéral a perdu une cause devant les tribunaux?

Le sénateur Murray: Je suis évidemment au fait du précédent de 1981-1982. J'ignore si les choses se sont toujours passées ainsi. Quoi qu'il en soit, le sénateur semble dire que nous devrions fermer boutique parce que nous en appelons d'un aspect d'un jugement qui, franchement, favorise essentiellement le gouvernement fédéral.

Le sénateur Kirby: Le sénateur Murray sait fort bien que la Chambre des communes se présente à la barre du Sénat pour la sanction royale parce qu'il est clairement entendu au départ que les deux Chambres sont légalement et constitutionnellement établies, et c'est précisément cette question que le décision du juge Stevenson met en doute. Je voudrais que le sénateur nous dise pourquoi le gouvernement ne tente pas de dissiper cette incertitude. La seule réponse évidente est que vous craignez la décision des tribunaux. Il saute aux yeux que vous ne vous êtes pas adressés à la Cour suprême parce que vous allez tenter de catapulter ce projet de loi dans l'espoir que la cour hésitera à invalider une mesure déjà adoptée.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je le répète, nous n'acceptons pas la déclaration de l'honorable sénateur qui a laissé planer certains doutes sur la légalité du Parlement en se demandant s'il était dûment constitué . . .

Le sénateur Bonnell: C'est le juge qui vient de vous le dire!

Le sénateur Murray: . . . à cause d'un aspect d'un jugement rendu par un tribunal du Nouveau-Brunswick. Nous n'acceptons pas l'hypothèse du sénateur pour des raisons que ma collègue, la ministre de la Justice et procureur général du Canada voudra peut-être expliquer. Je ne pense pas, non plus, que cela soit bien ou très loyal de la part de l'honorable sénateur de nous demander pourquoi nous ne renvoyons pas directement cette affaire devant la Cour suprême du Canada en répondant ensuite lui-même à cette question dans les termes les plus péjoratifs qui soient. Je vais demander à M^me^ Campbell si elle souhaite commenter sa question et je communiquerai sa réponse très prochainement au Sénat le cas échéant.

Le sénateur Grafstein: Honorables sénateurs, je voudrais soulever un seul autre point qui est le prolongement logique de la position défendue par le sénateur Kirby. Le leader du gouvernement et les sénateurs d'en face ne croient-ils pas que si le juge Stevenson a raison de demander un siège de plus pour le Nouveau-Brunswick, le principe de la représentation proportionnelle, voire la représentation de chaque région du pays, s'en trouveraient bouleversés par le fait même? En guise d'exemple, si mes calculs sont exacts, on devrait alors accroître, non pas d'un siège, mais de plus de 20, le nombre de sièges que détient le Québec, qui a toujours jalousement défendu sa représentation aux Communes. La même chose s'applique à mes problèmes. Certes, les sénateurs d'en face qui ont veillé avec un zèle exemplaire à ce que leur région soit correctement représentée, devraient s'inquiéter de cette ombre sur la composition du Parlement.

• (1520)

Je soutiens qu'il n'est pas juste et qu'il ne convient pas que le leader du gouvernement au Sénat adopte une attitude cavalière comme l'ont fait les sénateurs d'en face chaque fois que nous avons soulevé la question au cours de la présente session. Nous avons maintenant un problème sérieux au sujet de la représentation régionale à la Chambre des communes qui ne touche pas seulement nos vis-à-vis, mais tous les députés. S'il y a irrégularité, tout ce que nous faisons peut être remis en question. Certes, les sénateurs des deux côtés, particulièrement le sénateur Beaudoin et les autres spécialistes des questions constitutionnelles, se préoccupent autant de cette question que les tribunaux.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'ai peine à croire que l'on puisse dire qu'il est cavalier de ma part de chercher à savoir, comme je l'ai fait, si le principal légiste de l'État a une réponse à donner aux questions soulevées par les sénateurs d'en face.

Le sénateur Grafstein: Le leader du gouvernement peut-il prendre note de ces questions et faire savoir le plus tôt possible au Sénat quelle est la réponse de la ministre de la Justice? Je pense qu'il est important que nous ayons le plus rapidement possible une idée de la position du gouvernement.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je suis convaincu que M^me^ Campbell me fournira la déclaration ou les renseignements qu'il lui est possible de me donner dans l'état actuel des choses. Entre temps, il ne serait que juste de souligner qu'elle est présente tous les jours à la période des questions à la Chambre des communes et que les députés ont alors la possibilité de lui poser ces questions et d'autres aussi.

Le sénateur Olson: Mais pas nous! Nous devons vous les poser à vous.

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, la ministre a déclaré à plusieurs reprises que le gouvernement n'acceptait pas la partie de la décision du tribunal du Nouveau-Brunswick concernant la Chambre des communes. Vous avez été clair sur ce point et je le comprends. Pourquoi alors acceptez-vous avec autant d'empressement et sans réserve l'autre partie de la décision de ce même tribunal? Vous semblez dire qu'aucune question ne se pose au sujet des huit sénateurs parce que c'est ce que le tribunal du Nouveau-Brunswick a décidé.

Le sénateur Murray: Et un tribunal de l'Ontario aussi.

Le sénateur Lucier: Dont la décision peut être portée en appel.

Le sénateur Murray: La décision du tribunal du Nouveau-Brunswick aussi peut être portée en appel.

Le sénateur Lucier: Ce que je veux savoir, c'est pourquoi vous êtes si évidemment prêts à accepter une moitié de la décision et pas l'autre moitié? Pourquoi allez-vous dans deux directions contraires? Le même tribunal, le même juge, mais deux poids différents.

Le sénateur Hébert: La même réponse.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

LE RETARD À RÉPONDRE AUX QUESTIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Lorna Marsden: Honorables sénateurs, le leader du gouvernement vient de mentionner plusieurs fois qu'il communiquerait sous peu la réponse du ministre, et c'est précisément de cet aspect que je veux lui parler. Le 26 septembre, j'ai posé une question sur les événements d'Oka, qui étaient alors en cours. Tous les jours, de nouveaux éléments sont révélés sur ces événements, en réponse aux questions qu'ils ont suscitées. Il y a deux jours, j'ai eu ma réponse à cette question, soit que les progrès de l'affaire avaient rendu ma question caduque. Il m'a fallu deux mois pour obtenir une absence de réponse à une question pour laquelle j'aurais apprécié obtenir beaucoup plus de matière.

Le 6 novembre, j'ai posé une question au sujet des droits d'auteur, et des malentendus et angoisses suscités par le fait que cette question n'avait pas obtenu de réponse. Hier, j'ai demandé des précisions sur une étude actuellement en cours, pour laquelle le professeur Michael Porter reçoit une rémunération de un million de dollars, et sur la contribution du gouvernement fédéral à cette somme.

J'aimerais que le leader du gouvernement au Sénat nous dise où en sont ses réponses à ces questions. Puis-je m'attendre, pour ma part, à recevoir une réponse sur la question des droits d'auteur avant deux mois? Je reçois tous les jours des lettres à ce sujet.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Je ferai de mon mieux, honorables sénateurs. J'ai reçu l'autre jour un état de la situation sur le nombre de questions qui avaient reçu une réponse et le nombre de celles qui étaient en suspens, parce qu'elles étaient toujours entre les mains des ministres et ministères concernés. Je pense que notre rendement est bon, mais je comprends le problème présenté par le sénateur au sujet des droits d'auteur, et je ferai de mon mieux pour lui fournir rapidement une réponse. J'y verrai de près.

Le sénateur Marsden: J'apprécie cette offre. Je ne me plains pas que les questions ne reçoivent pas de réponse, mais que les réponses prennent beaucoup de temps à venir et que ce sont, dans certains cas, des absences de réponse.

L'honorable Colin Kenny: Honorables sénateurs, j'ai une question dans la même veine. J'ai posé le 26 octobre une question sur les déversements de pétrole dans les eaux canadiennes, qui figure à la page 3259 du *Débats du Sénat*. Ma question était la suivante:

> Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. En septembre 1989, le groupe d'étude sur la sécurité des pétroliers et la capacité d'intervention en cas de déversements marins a déposé son rapport provisoire. Les sénateurs se souviendront que le groupe d'étude avait fortement critiqué dans ce rapport la capacité du Canada de confiner et de nettoyer les marées noires et mentionné divers problèmes engendrés par une technologie de surveillance dépassée. On faisait état d'un inventaire non daté et incomplet de l'équipement canadien de nettoyage des déversements.
>
> Comme le Sénat parlera aujourd'hui d'Hibernia, le leader du gouvernement pourrait-il nous dire quand paraîtra le rapport définitif, qui devait être déposé au mois de décembre dernier? Pourrait-il également nous expliquer ce long retard?

Le 20 novembre, page 3866 du hansard, le sénateur Doody a dit:

> J'ai la réponse différée à une question posée au Sénat le 26 octobre dernier par l'honorable Colin Kenny concernant les déversements pétroliers en eaux canadiennes . . .

La réponse était la suivante:

> Je veux déposer le rapport provisoire du groupe d'étude sur la sécurité des pétroliers et la capacité d'intervention en cas de déversements marins, conformément à la demande du sénateur.

Le rapport provisoire a été déposé il y a un an. Je l'ai mentionné dans la question que je vous ai posée. Merci, vous l'avez déposé de nouveau. La question était: Quand allez-vous déposer le rapport définitif? Ma question était très claire. La deuxième partie était: Pourquoi est-ce que ça prend autant de temps? Y-a-t-il quelqu'un qui lit les réponses que vous donnez?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, oui, habituellement. Je regrette qu'il y ait eu un problème au sujet de cette question, ou plutôt de cette réponse. Je vais communiquer de nouveau avec le ministre concerné et tenter d'obtenir une réponse pleinement satisfaisante pour le sénateur.

Le sénateur Kenny: Si vous allez aux renseignements, le 27 septembre, j'ai posé 25 questions au Feuilleton à propos du terrorisme et de la sécurité publique. Le 3 octobre, j'ai posé huit questions à propos des déversements pétroliers. Le 4 octobre, j'en posé 25 autres à propos de la conservation et de la recherche sur les énergies de remplacement. Quand croyez-vous que j'obtiendrai une réponse à ces questions?

Le sénateur Murray: Je vais me renseigner, honorables sénateurs.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

LES NOMINATIONS AU BUREAU D'INFORMATION DES CONSOMMATEURS SUR LA TPS—LA RÉMUNÉRATION ET LES FRAIS DE DÉPLACEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Keith Davey: Honorables sénateurs, je me pose des questions à propos d'un document qui a été déposé sur mon bureau, peut-être ce matin, et qui porte sur le bureau d'infor-

mation des consommateurs sur la TPS. À la deuxième page, on lit que dix nouveaux membres y ont été nommés et qu'ils assisteront le président, les vice-présidents et le directeur général. Ces nominations ont été faites le 12 juin 1990.

J'ai quelques questions à poser. D'abord, combien de nominations ont été faites le 12 juin 1990?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Je m'excuse, honorables sénateurs, je n'en ai aucune idée. Je vais me renseigner.

LE PAIEMENT POUR LES ACTIVITÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Keith Davey: Il y en eu, manifestement. Je voudrais le savoir. Les dix nouveaux membres sont-ils payés pour leurs activités?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Encore une fois, honorables sénateurs, il faudra que je me renseigne.

Le sénateur Davey: Je voudrais savoir s'ils sont payés, et dans l'affirmative quel est leur salaire et quelles sont leurs frais de déplacement.

• (1530)

Je suis aussi un peu déconcerté. À la page 2, on peut lire que ce bureau a été créé pour informer les gens des répercussions prévisibles de la TPS sur le prix des produits et des services. On dit que c'est un organisme indépendant. On peut lire à la page 1:

> Peter Blais, ministre des Consommateurs et des Sociétés, a annoncé aujourd'hui la nomination de dix nouveaux membres . . .

Cela ne m'a pas l'air d'être un organisme indépendant. Je cherche seulement à savoir si le Bureau d'information des consommateurs sur la TPS est un organisme indépendant.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, c'est notre intention, mais comme pour tous les organismes de ce genre un ministre doit en être responsable devant le Parlement. Il faudra que je me renseigne pour savoir de quel pouvoir légal on disposait pour créer ce bureau et quelles sont exactement les relations de celui-ci avec le ministère des Consommateurs et des Sociétés.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, juste avant de terminer la période des questions et la question des procès et des appels, je pourrais peut-être faire un très bref commentaire qui pourrait être édifiant sur cette question des appels. C'est une histoire qui concerne George Walsh, un avocat très connu de Toronto. Il est devenu juge par la suite, comme son fils qui l'est toujours, pour autant que je sache.

George était très célèbre pour ses réparties pleines d'humour. Une fois, on rapporte qu'il était devant la Cour d'appel de l'Ontario et qu'il avait plaidé trois appels de suite. Il a interjeté le premier appel et l'affaire a été réglée. On est passé à l'appel suivant, et il l'a défendu. Lorsqu'on est passé au troisième appel il a pris à nouveau la parole. Un des juges lui dit: «M. Walsh, interjetez-vous appel de tous vos procès?» Et M. Walsh répliqua: «Non, monsieur le Juge, seulement ceux que je perds.»

DÉPÔT DE RÉPONSES À DES QUESTIONS AU FEUILLETON
LE CONSEIL DES RÉSIDENCES OFFICIELLES
LE FONDS CANADIANA

LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement) dépose la réponse à la question nº 61 que le sénateur Marshall a fait inscrire au *Feuilleton.*

RÉPONSES DIFFÉRÉES À DES QUESTIONS ORALES

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai là les réponses différées à quatre questions. Je demande qu'elles apparaissent au compte rendu de nos délibérations d'aujourd'hui.

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS

LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES—DEMANDE DE DOCUMENTS

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse différée à la question que l'honorable George van Roggen a posée le 7 novembre 1990 au sujet de la rémunération du président et des membres du Groupe de consultation des citoyens, ainsi qu'à sa demande de documents.

(*La réponse suit:*)

> Ainsi que je l'ai dit l'autre jour aux honorables sénateurs, M. Spicer reçoit exactement le même traitement qu'il recevait lorsqu'il était président du CRTC, poste dont il a obtenu l'autorisation de s'absenter pour présider le Groupe de consultation des citoyens.
>
> J'ai appris que le traitement de M. Spicer est celui des GIC 10 et se situe par conséquent entre 124 400 $ et 151 300 $.
>
> J'ai appris également que les autres membres de cette commission, dont le rôle, contrairement à celui du président, est à temps partiel, toucheront entre 450 et 600 $ par jour.

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS

LE COMPTE RENDU—SA MISE À LA DISPOSITION DU SÉNAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): J'ai la réponse différée à la question que l'honorable Raymond J. Perrault a posée au Sénat le 13 novembre 1990 au sujet du compte rendu et de sa mise à la disposition du Sénat.

(*La réponse suit:*)

> J'ai appris qu'il n'existe pas de transcription officielle des entretiens officieux que M. Spicer a eus avec des résidents de Tuktoyaktuk et d'Inuvik.
>
> Je crois savoir que ces rencontres visaient essentiellement à informer les résidents de Tuktoyaktuk et d'Inuvik de l'existence du Groupe de consultation des citoyens et à leur fournir l'occasion d'en rencontrer le président. D'autres rencontres, dans le cadre de la démarche proprement dite, sont prévues pour plus tard.

L'AGRICULTURE

L'IMPORTANTE VENTE FAITE PAR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse différée à la question que l'honorable H.A. Olson a posée au Sénat le 15 novembre 1990 au sujet de l'agriculture, de l'importante vente faite par la Commission canadienne du blé, et à sa demande de renseignements.

(*La réponse suit:*)

Ainsi qu'on l'a dit en réponse à la question que l'honorable sénateur a posée le 8 novembre 1990, la Commission canadienne du blé et le gouvernement ne dévoilent pas les conditions de cette vente récente. La Commission canadienne du blé a fait savoir le 16 novembre 1990 qu'elle avait vendu plusieurs millions de tonnes de céréales à l'Union Soviétique. Elle a plus tard confirmé qu'il s'agissait de blé, de blé dur et d'orge. Elle n'a fourni aucun autre détail.

L'AGRICULTURE

LA LIVRAISON DES QUOTAS INITIAUX

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse à la question soulevée au Sénat le 15 novembre 1990 par le sénateur D.G. Steuart au sujet de l'agriculture et de la livraison des quotas initiaux.

(*La réponse suit:*)

Des renseignements sur le pourcentage d'agriculteurs capables de livrer leur quota initial ne sont pas disponibles sous cette forme. Toutefois, la Commission canadienne du blé dit que, au 21 novembre 1990, de 80 à 85 p. 100 des quotas initiaux de blé et de blé durum pour 1990-1991 avaient été livrés et qu'environ 55 p. 100 de l'orge de la série A de contrats et du quota A avaient été livrés.

À la suite des efforts de vente soutenus de la Commission canadienne du blé, les livraisons de céréales seront très bonnes d'ici la fin de février.

Les possibilités de livraison des producteurs de céréales de l'ouest du Canada ont augmenté considérablement. Cette année, l'industrie céréalière canadienne est en bonne position pour augmenter ses exportations comparativement à l'an passé.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-62

L'honorable Colin Kenny: J'ai une pétition signée par un groupe de la région de Peterborough qui s'oppose à la TPS. Ces gens, pour le plupait de la région de Peterborough, se décrivent comme étant des citoyens «IRATE». C'est un sigle anglais signifiant «I am rebelling against tax excess» ou, en français, «Je me révolte contre les abus fiscaux».

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Simard: Pourriez-vous aller un peu plus vite, s'il-vous-plaît? Est-ce trop demander?

[Le sénateur Doody.]

Le sénateur Frith: Oui, c'est trop demander. L'expérience nous a révélé que vous n'apprenez pas vite, c'est pourquoi le sénateur Kenny essaye de vous donner une chance.

Le sénateur Kenny: Je fais de mon mieux. Malheureusement, j'ai perdu ma place, je devrai donc recommencer.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Simard: J'ai une question pour le sénateur. Je sais que des sénateurs libéraux sont à l'extérieur où ils lisent les noms de gens du Nouveau-Brunswick. Avons-nous l'équipe «B» à l'intérieur et l'équipe «A» à l'extérieur?

Le sénateur Kenny: C'est la première équipe qui parle. Nous ne frappons pas de coups de circuit, seulement des coups simples.

Le sénateur Doody: Recommencez, j'ai perdu le fil de l'histoire.

Le sénateur Kenny: Merci, sénateur Doody. J'ai de la difficulté à me rendre au haut de la page, mais j'y arriverai.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Petten: S'agit-il de Peterborough où se trouve un ascenseur à bateaux?

Le sénateur Kenny: Honorables sénateurs, cette pétition soulève une certaine incertitude. Elle vient d'un groupe de personnes qui s'opposent vigoureusement à la TPS. Elle vient de la région de Peterborough, cette partie du monde où se trouve un ascenseur à bateaux. Les pétitionnaires se présentent sous le nom de IRATE. On me dit qu'en anglais, le sigle IRATE veut dire: «I am rebelling against tax excess», ce qui signifie «Je me révolte contre les abus fiscaux».

[*Lecture des noms des signataires*]

• (1550)

Le sénateur Simard: Voulez-vous une pilule ou quelque chose du genre pour vous remonter le moral?

Le sénateur Kenny: Pardon?

Le sénateur Simard: Avez-vous besoin d'une pilule pour vous remonter le moral?

Le sénateur Kenny: Vous m'avez fait perdre ma place encore une fois. Je devrai recommencer à partir du début.

Le sénateur Simard: Nous pourrions vous faire donner de la vitamine B12 ou autre chose du genre.

Le sénateur Kenny: J'arrivais à la fin de la pétition et je m'apprêtais à la déposer, mais maintenant je me sens obligé de recommencer. Où en étions-nous?

Le sénateur Kinsella: Eva Smith, route rurale nº 4, à Lakefield, en Ontario.

Le sénateur Kenny: Qui?

Le sénateur Kinsella: Elle vient juste avant Marie Fish, 17, rue Stewart, Peterborough.

Le sénateur Kenny: Vous lisez sans doute une autre pétition.

Le sénateur Kinsella: Je lisais mes notes sur ce que vous êtes en train de lire.

Le sénateur Kenny: Je vais lire mes pétitions, et vous lirez les vôtres.

Le sénateur Frith: En toute justice, donnons quelques points au sénateur Kinsella pour avoir écouté.

Le sénateur Kenny: Toutes mes excuses.

Le sénateur Frith: Vous ne lui donnez rien?

Le sénateur Kenny: J'ai perdu ma place et je me sens obligé de reprendre au début de la liste.

Le sénateur Simard: Même le sénateur Robichaud n'écoute pas.

Le sénateur Robichaud: Bien sûr que j'écoute, mais je peux faire deux choses à la fois.

Le sénateur Kenny: Il me fait chaud au cœur de savoir que le sénateur Simard m'écoute. Je suis heureux de savoir qu'il me suit, que je le tiens dans le creux de ma main. Quoi qu'il en soit, je dois recommencer.

Voici une pétition provenant d'un groupe de citoyens que la taxe sur les produits et services met en colère et qui exercent leur droit de présenter une pétition au Parlement. Ils s'appellent «IRATE Citizens»; on me dit que ce sigle signifie «I Am Rebelling Against Tax Excess» ou, en français, «Je me révolte contre les abus fiscaux.» Le premier nom, à la tête de la liste, est:

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Perrault: Ne vous pressez surtout pas.

Le sénateur van Roggen: Pas trop vite, là.

Le sénateur Kenny: Pardon?

Le sénateur Doody: Vous lui avez encore fait perdre sa place.

Le sénateur Kenny: Je prierais les honorables sénateurs de faire preuve de patience à mon endroit. La tâche est difficile, mais il faut bien que quelqu'un s'en charge.

Le sénateur Doyle: Vous vous tirez très bien d'affaire.

Le sénateur Kenny: Je vous remercie, sénateur Doyle. C'est votre première gentillesse à mon égard depuis un bon moment.

Honorables sénateurs, j'ai ici une pétition présentée par des gens de Peterborough qui s'oppose à la taxe sur les produits et services et qui exercent leur droit de saisir le Parlement d'une pétition. Ils sont membres d'un groupe appelé «IRATE Citizens»; le sigle «IRATE» signifie «I Am Rebelling Against Tax Excess», soit en français «Je me révolte contre les abus fiscaux.» La liste commence par le nom de:

[*Lecture des noms des signataires*]

• (1600)

Voilà pour les 27 noms qui figurent sur cette pétition.

J'ai une autre pétition, honorables sénateurs, qui contient également 27 noms. Elle est signée par des habitants de la région de Peterborough qui se prévalent de leur droit de présenter des pétitions au Parlement. Les signataires sont très mécontents de la taxe sur les produits et services que propose le gouvernement. Ils la trouvent injuste et voudraient que le Sénat du Canada fasse l'impossible pour la bloquer. Ces gens font partie du groupe IRATE dont le sigle veut dire: «Je me révolte contre les abus fiscaux.»

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Lewis: Puis-je poser une question?

Le sénateur Kenny: Mais bien sûr.

Le sénateur Lewis: Le monsieur Rushton que vous mentionnez, est-il l'écrivain?

Le sénateur Kenny: C'est possible, bien que l'adresse ne soit pas la même. Je ne crois pas que l'adresse de l'écrivain soit connue.

Le sénateur Lewis: Je suis désolé de vous avoir interrompu. Je ne voulais pas vous ennuyer.

Le sénateur Kenny: Pas du tout. Son nom figure au haut de la liste.

Le sénateur Kinsella: Sénateur Kenny, il serait peut-être utile de signaler à l'honorable sénateur que ce Rushton vit à Peterborough, en Ontario. Il ne s'agit donc pas de l'écrivain, qui réside au Royaume-Uni.

Le sénateur Frith: Celui-là s'appelle Rushdie.

Le sénateur Kenny: C'est toujours possible, parce que nous ne savons pas où se terre cet écrivain. Il se peut qu'il se trouvait à cet endroit, à ce moment-là. Les honorables sénateurs n'avaient peut-être pas songer à cette possibilité.

Le sénateur Frith: Nous devrions peut-être donner un avis d'interpellation.

Le sénateur Simard: À l'ordre, sénateur Frith! À l'ordre, s'il vous plaît. Ne coupez pas la parole à un de vos sénateurs. Faites preuve d'un peu de discipline!

Le sénateur Frith: Parce que vous pensez que cela n'exige pas une certaine discipline?

Le sénateur Petten: Touché!

Le sénateur Kenny: Je m'aperçois que nous ne savons peut-être plus où nous en sommes. Je me sens obligé de rappeler aux honorables sénateurs que nous lisons des pétitions et que j'ai entre les mains une pétition signée par certains habitants de la région de Peterborough qui sont mécontents de la taxe sur les produits et services et qui se prévalent de leur droit de présenter des pétitions au Sénat en espérant que nous pourrons mettre un terme à ce projet de taxe.

[*Lecture des noms des signataires*]

• (1610)

Je vois le nom de E. Fawn, du 27, boulevard Scriven, à Port Hope. Ensuite le nom de Leah Evan, de Smiths Falls, en Ontario.

Le sénateur Cools: Je trouve que le sénateur Kenny lit trop rapidement.

Le sénateur Frith: Le sénateur Cools trouve que vous lisez trop rapidement et j'ajouterai, quant à moi, qu'il y a un bon bout de chemin entre Port Hope et Smiths Falls, environ sept arrêts sur le trajet qu'emprunte Via.

Le sénateur Kenny: Oui, effectivement. C'est assez éloigné pour m'obliger à reprendre du début la lecture des noms des pétitionnaires si nous ne sommes pas prudents.

Le sénateur Frith: Ce n'est pas moi qui m'en plaindrais.

Le sénateur Kenny: Je vous demande un peu d'indulgence. Je fais de mon mieux.

[*Lecture des noms des signataires*]

Voilà qui termine la lecture des 27 noms qui figurent sur cette pétition.

Honorables sénateurs, j'ai une autre pétition, plus longue, signée par 50 personnes de la région de Peterborough, qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Ces personnes font partie d'un groupe qui s'appelle IRATE Citizens. On me dit que les lettres IRATE signifient «I Am Rebelling Against Tax Excess» ou, en français, «Je me révolte contre les abus fiscaux.» Ces gens viennent eux aussi du centre de l'est ontarien.

[*Lecture des noms des signataires*]

Je n'ai que deux autres noms à lire sur cette pétition.

● (1620)

Le sénateur Ottenheimer: C'est intéressant.

Le sénateur Kenny: Eh bien, je peux recommencer s'il le faut.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'aurai d'autres pétitions à lire un autre jour.

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la ville de North York qui, en octobre, a adopté à l'unanimité une résolution demandant que le gouvernement rejette la taxe sur les produits et services ou en retarde la mise en œuvre. La résolution mérite d'être lue. Elle est très importante—et même fort intéressante. Elle dit:

● (1630)

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral est déterminé à mettre en œuvre la taxe sur les produits et services malgré les protestations du public;

ATTENDU QUE 80 p. 100 de l'opinion publique canadienne semble s'opposer maintenant à la TPS;

ATTENDU QUE les contribuables canadiens estiment être imposés à outrance;

ATTENDU QUE les contribuables de North York et la Corporation de la ville de North York seront durement touchés par la TPS;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral dépensera plus de 260 millions de dollars au cours de la seule année 1990-1991 en salaires et en campagnes destinées à promouvoir la TPS, qui n'est qu'un gaspillage révoltant des deniers publics;

ATTENDU QUE le pays est au bord d'une grave et profonde récession qui sera sérieusement aggravée par cette taxe inopportune;

IL EST RÉSOLU que le Conseil de North York avise le gouvernement fédéral et le cabinet du premier ministre qu'il s'oppose vigoureusement à la mise en œuvre, à ce moment-ci, de la taxe fédérale sur les produits et services;

IL EST RÉSOLU EN OUTRE, que le greffier envoie le plus tôt possible la résolution du Conseil de North York aux 4 000 municipalités du Canada, et qu'il encourage tous les conseils municipaux à adopter notre résolution et à faire part de son opposition à la taxe au premier ministre et aux députés fédéraux;

IL EST RÉSOLU EN OUTRE, que le greffier demande à toutes les municipalités de fournir à la ville de North York une copie de la résolution adoptée par leur conseil au sujet de la TPS, ainsi que la date à laquelle la résolution a été envoyée au gouvernement fédéral;

ENFIN, IL EST RÉSOLU que l'on demande au gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires, et notamment de décréter des compressions importantes dans les programmes, en vue d'éliminer le déficit fédéral et, partant, de supprimer cette taxe nouvelle et pénible.

[Le sénateur Kenny.]

Cette résolution est accompagnée d'une lettre d'appui provenant de la municipalité rurale de Kindersley, en Saskatchewan, et signée par M. Empey, l'administrateur. La résolution a été déposée par messieurs Lastman et Yuill, le maire et le conseiller principal de la localité.

Comme s'en souviennent sans doute les honorables sénateurs, je représente la région métropolitaine de Toronto. La ville de North York est une des grandes villes qui font partie de l'agglomération métropolitaine de Toronto. Je trouve cette résolution très importante, à l'instar d'autres sénateurs ici présents, puisque certains non seulement représentent cette région, mais y vivent également. Le sénateur Stanbury, si je ne m'abuse, habite à North York. Ma mère, qui a vécu pendant très longtemps à London, en Ontario, vit maintenant à North York, tout comme de nombreux membres de ma famille. Tous m'ont dit au cours des derniers mois que les sénateurs doivent faire tout en leur pouvoir pour faire comprendre au Sénat et, espérons-le, au gouvernement du Canada, que ces travailleurs et contribuables rejettent la TPS.

J'ai commencé ma carrière politique à North York, dans la circonscription de York-Centre. À l'époque, le sénateur Stanbury était président de la York Centre Riding Association. Le candidat, qui devait par la suite être élu, était le regretté et très distingué James Walker, qui devint le whip du caucus libéral fédéral et qui fut très apprécié des députés de tous les partis. North York revêt une importance spéciale pour moi, étant donné qu'après m'être marié, j'y ai vécu pendant plusieurs années. J'ai acquis une partie de ma formation juridique à cet endroit.

Honorables sénateurs, je pense qu'il est important de noter qu'il ne s'agit pas là d'une résolution partisane de la ville de North York. Celle-ci regroupe des représentants de tous les partis—conservateur, libéral et néo-démocrate. Il est révélateur de constater que des membres de tous les partis au niveau municipal aient ainsi uni leurs efforts pour demander au gouvernement fédéral, compte tenu de la situation économique et des préoccupations des contribuables face aux hausses d'impôt, de retarder l'entrée en vigueur de cette taxe.

Ces derniers jours, nous avons appris des nouvelles inquiétantes concernant la ville de Toronto, à savoir que les salaires dans cette agglomération métropolitaine sont, pour la première fois, plus élevés que dans les collectivités américaines de même importance.

En outre, nous avons appris que les impôts, qu'il s'agisse des taxes foncières, municipales ou provinciales, provoquent maintenant un mouvement inflationniste. Il est par conséquent très difficile pour les citoyens d'acquiescer à la demande de la banque centrale qui voudrait que ceux-ci freinent leurs impulsions inflationnistes. Pourtant, le problème qui sévit actuellement au Canada n'est pas imputable aux efforts, aux ambitions ou à la cupidité des contribuables, mais bien à l'inflation causée par les impôts perçus par les divers paliers de gouvernement.

Au moment où nous envisageons l'adoption en troisième lecture de ce projet de loi, les honorables sénateurs d'en face sont préoccupés par la politique économique et souhaitent l'adoption des mesures économiques qui permettront de redresser l'économie canadienne. Il est clair que ceux-ci doivent garder présent à l'esprit le fait que le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada ne sont pas impressionnés par le fait que la TPS, au lieu de juguler l'inflation, constituera un autre coût qui favorisera la spirale inflationniste.

L'une des plus grandes villes du Canada connaît actuellement les effets d'une grave récession économique. Elle implore le Sénat et le gouvernement de reporter l'application de la TPS, cette taxe conçue par le gouvernement. Je ne sais pas comment on peut ne pas être ébranlé par une telle résolution. Je ne sais pas comment les honorables sénateurs d'en face, y compris ceux qui viennent d'être nommés pour représenter la région de l'Ontario, peuvent voter en faveur d'une mesure rejetée à l'unanimité, semble-t-il, par les populations et par le public qu'ils représentent. Ce public les exhorte à reporter cette mesure économique monstrueuse qui va compromettre la santé économique des collectivités qui ont fait du Canada un si grand pays.

Je dois dire que nous avons reçu cette semaine d'autres nouvelles alarmantes venant de la région métropolitaine de Toronto, des nouvelles qui devraient inquiéter les sénateurs de tous les côtés: c'est la montée extraordinaire du crime. C'est la première fois que le nombre de vols et de cambriolages dans le Grand Toronto augmentent à tel rythme qu'on demande maintenant au gouvernement régional d'accroître le budget de la police. Il existe sûrement un rapport direct entre la récession économique, l'agitation civile et les crimes de rue.

• (1640)

Les habitants de la région métropolitaine de Toronto ont toujours été fi ers de la sécurité et de la bonne administration de leur ville. De toute évidence, la récession est en train de s'attaquer aux fondements qui ont fait de Toronto un tel moteur de la croissance, non seulement en Ontario, mais dans tout le Canada. Ces chiffres nous transmettent un terrible message. Ils sont directement liés aux circonstances économiques imposées aux contribuables canadiens par leur gouvernement. Voilà pourquoi les citoyens implorent leurs dirigeants d'agir pour inverser la tendance. Si le gouvernement refuse de considérer ces réalités économiques, si le ministre des Finances qui représente une circonscription torontoise ne comprend pas les difficultés que les gens connaissent, si la Banque du Canada ne se rend pas compte de la gravité des répercussions de ce projet de loi qui alourdit la charge fiscale, les frais et le fardeau des Canadiens et qui entraînera sûrement une aggravation de l'agitation civile, alors ils se leurrent eux-mêmes et trompent en même temps le public.

Je supplie les honorables sénateurs de tenir compte de cette résolution unanime de la ville de North York. Je crois que nous avons à Toronto un problème grandissant, et la situation observée là-bas se retrouve dans d'autres régions également. Nous ne pouvons certainement pas tolérer la situation sans faire tout en notre pouvoir pour y remédier le plus rapidement possible.

La TPS entravera la reprise économique qu'on espère et prévoit dans l'agglomération torontoise, en Ontario et dans le reste du Canada. Avec toute la force de persuasion dont je suis capable, je demande aux honorables sénateurs, surtout ceux d'en face, qui possèdent les mêmes données statistiques et partagent mes inquiétudes, d'examiner ces questions et de s'interroger sur la nature de cette agitation, dont les honorables sénateurs peuvent certainement imaginer le coût pour les municipalités et les provinces. Il faut en tenir compte au moment d'imposer encore une autre taxe qui ne fera que renforcer le cercle vicieux: augmentation des taxes, agitation plus grande, multiplication des problèmes, augmentation des taxes. Sortons de ce cercle vicieux en rejetant la TPS.

L'honorable P. Derek Lewis: Honorables sénateurs, j'ai le plaisir de présenter quelques pétitions qui nous viennent des bonnes gens de Terre-Neuve. L'une de ces pétitions porte la date du 2 novembre. Elle est adressée au Sénat, qui est invité à faire de son mieux pour bloquer la TPS. Elle dit:

> Attendu que l'application de cette taxe constituera une ponction sans précédent dans les revenus des Canadiens, qui seront forcés non seulement de payer de plus fortes taxes, mais aussi de subir des taux d'inflation, d'intérêt et de chômage plus élevés . . .

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Bonnell: Y a-t-il des chantiers navals à Marystown?

Le sénateur Lewis: Effectivement, et on espère y avoir beaucoup de travail pour préparer les navires nécessaires à l'exploitation du champ Hibernia

Le sénateur Bonnell: Y a-t-il des chances que ce chantier construise un nouveau traversier pour l'Île-du-Prince-Édouard?

Le sénateur Lewis: Si cela vous intéresse, je serai heureux de me renseigner pour savoir à qui vous devez vous adressez.

Le sénateur Bonnell: Offririez-vous du financement pour appuyer le projet?

Le sénateur Lewis: Je mettrai peut-être un dollar dans le projet.

Le sénateur Petten: Moi aussi.

Le sénateur Lewis: Il faudra que le reste vienne de l'Île-du-Prince-Édouard, mais tout contrat sera très utile au chantier naval de Marystown.

Le sénateur Bonnell: Peut-être que nous pourrions communiquer avec le ministère des Transports pour voir s'il fera construire un nouveau bateau qui assurerait la liaison entre Tormentine et Borden et Caribou et Wood Island.

Le sénateur Lewis: Ce serait bien, et nous serions heureux d'avoir du travail. Malheureusement, le sénateur Bonnell m'a fait perdre ma place.

[*Lecture des noms des signataires*]

Il vient de Saint Lawrence, où il y a une mine de fluorite.

Le sénateur Petten: Cette mine est-elle encore exploitée?

Le sénateur Lewis: Oui.

Le sénateur Bonnell: De quel genre de mine s'agit-il?

Le sénateur Lewis: C'est une mine de fluorite. Je crois qu'on se sert de cela dans la fabrication de l'acier et du fer, mais je

vous suggère de faire des recherches à ce sujet. Le fluorite était expédié de Saint Lawrence à North Sydney.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1650)

Honorables sénateurs, j'ai une autre pétition à présenter. Elle est signée par 28 personnes de divers endroits à Terre-Neuve. C'est étonnant qu'elles ne viennent pas toutes du même endroit. La pétition concerne le projet de taxe sur les produits et services et, même si je ne devrais probablement pas la lire en entier, comme elle est très courte, je vais le faire:

> Les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement qu'il plaise au Sénat de rejeter la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement du Canada.

[*Lecture des noms des signataires*]

Honorables sénateurs, j'ai une autre courte pétition à présenter. Elle contient 27 signatures et porte sur le projet de taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires prient le Sénat de rejeter la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement du Canada.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1700)

Je demande le dépôt de ces trois pétitions. Merci, honorables sénateurs.

L'honorable Lorna Marsden: Honorables sénateurs, j'ai reçu de nombreuses pétitions de la part d'habitants de la province que je représente au Sénat. Tous les pétitionnaires demandent au Sénat de rejeter ce qu'ils appellent la taxe des conservateurs sur les produits et services.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre pétition adressant le même message à tous les sénateurs, soit celui de rejeter cette taxe.

[*Lecture des noms des signataires*]

Voici une autre pétition portant le même message aux sénateurs.

[*Lecture des noms des signataires*]

Voici une autre pétition.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1710)

Nous espérons que nos collègues d'en face écoutent attentivement. Voici une autre pétition qui vient de Toronto.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai ici une courte pétition sur le même sujet. Il n'y a que sept noms.

[*Lecture des noms des signataires*]

Je voudrais déposer ces pétitions, honorables sénateurs, en espérant que nos collègues d'en face prêtent une oreille attentive à tous les Canadiens. Nous avons encore des centaines de pétitions de ce genre provenant de gens qui protestent contre cette taxe.

L'honorable Stan Waters: Honorables sénateurs, moi aussi je voudrais lire des pétitions pour qu'elles figurent au compte rendu. Elles proviennent surtout d'habitants de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, de gens de l'Ouest en général. Elles contiennent le même cri: «De grâce, nous demandons humblement au Sénat de rejeter la TPS.» Je lirai d'abord celles qui viennent de Bow Island, en Alberta.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1720)

Voici une autre pétition venant de résidants de Bow Island, de la Saskatchewan et de Medicine Hat.

[*Lecture des noms des signataires*]

Encore une fois, j'ai une longue liste de pétitionnaires de l'Alberta. Presque tous sont de Medicine Hat, de Bow Island ou de Pincher Creek. Tous ces gens s'opposent à la TPS et demandent au Sénat de la rejeter.

[*Lecture des noms des signataires*]

Lorsqu'on voit tous les noms venant de la province que je représente, je suis persuadé que bon nombre de ces gens ont voté pour moi lors de mon élection au Sénat. Ainsi, je crois qu'il est de mon devoir d'attirer l'attention des honorables sénateurs sur l'urgence de soumettre mon amendement au Sénat sitôt que nous nous serons prononcés sur le huitième amendement des libéraux. Les pétitionnaires en question n'en attendraient pas moins.

● (1730)

Des voix: Bravo!

[*Lecture des noms des signataires*]

Cela devient très important pour moi, lorsque je lis le nom des Albertains qui nous supplient d'empêcher l'adoption de la TPS, de prendre certaines mesures pour corriger ce projet de loi inique.

Une voix: Règlement!

Le sénateur Waters: Il est possible que je n'obtienne pas la parole pour présenter mon amendement. J'exhorte le Président à remarquer que je suis debout et à se rappeler que je serai encore là à la fin du vote. Je m'attends à ce qu'on me donne la parole pour que je puisse présenter mon amendement.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Cogger: Il est 17 h 45.

Le sénateur Frith: Dois-je comprendre que le sénateur Waters soulève la question de privilège?

Des voix: Non.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—REJET DE LA MOTION D'AMENDEMENT

Son Honneur le Président: À l'ordre, je vous prie. Honorables sénateurs, il est 17 h 45. Conformément à l'alinéa P-3*a*) des dispositions provisoires du Règlement, nous passons au vote reporté sur la motion d'amendement du projet de loi C-62 proposée par le sénateur MacEachen.

Honorables sénateurs, il a été proposé par le sénateur Kelly, appuyé par le sénateur Beaudoin, que le projet de loi C-62 soit lu pour la troisième fois maintenant.

En amendement, l'honorable sénateur Perrault, au nom de l'honorable sénateur MacEachen, propose, appuyé par l'honorable sénateur Stanbury, que le projet de loi C-62 ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais qu'il soit modifié de façon à prévoir quatre catégories de taux de taxe et à conférer l'exemption de taxe aux livres, vêtements d'enfants et médicaments ne requérant pas d'ordonnance, ainsi qu'il suit:

(1) à la page 65, en remplaçant les lignes 39 et 40 par ce qui suit:

«du Canada une taxe égale, selon le cas:

a) à 7 % de la valeur de la contrepartie de la fourniture, s'il s'agit d'une fourniture qui n'est pas incluse à l'annexe VIII,

b) au pourcentage de la valeur de la fourniture indiqué à l'annexe VIII, s'il s'agit d'une fourniture incluse à l'annexe VIII.»;

(2) à la page 131, en remplaçant les lignes 33 et 34 par ce qui suit:

«une taxe égale, selon le cas:

a) à 7 p. 100 de la valeur de la contrepartie de la fourniture, s'il s'agit d'une fourniture incluse à l'annexe VIII.»;

b) au pourcentage de la valeur de la fourniture indiqué à l'annexe VIII, s'il s'agit d'une fourniture incluse à l'annexe VIII.»;

(3) à la page 343, en ajoutant après l'annexe VII ce qui suit:

«ANNEXE VIII

1. La fourniture d'une voiture particulière dont la valeur au détail est de 40 000 $ ou plus mais ne dépasse pas 50 000 $.....10 %;
2. La fourniture d'une voiture particulière dont la valeur au détail est supérieure à 50 000 $ mais ne dépasse pas 60 000 .....15 %;
3. La fourniture d'un vêtement dont la valeur au détail est supérieure à 1 000 $ .....20 %;
4. La fourniture d'une voiture particulière dont la valeur au détail est supérieure à 60 000 $.....20 %;
5. La fourniture d'un bijou dont la valeur au détail est supérieure à 3 000 $.....20 %;»

(4) à la page 342, en ajoutant à l'annexe VI—et en numérotant en conséquence—de nouveaux intertitres et de nouvelles parties, ainsi qu'il suit:

«LIVRES

1. La fourniture de livres.

VÊTEMENTS D'ENFANTS

1. La fourniture de vêtements et de chaussures destinés principalement aux enfants de seize ans ou moins.

MÉDICAMENTS NE REQUÉRANT PAS D'ORDONNANCE

1. La fourniture de médicaments ne requérant pas d'ordonnance.»

Convoquez les sénateurs.

• (1740)

Qu'on ferme les portes!

(La motion d'amendement est rejetée.)

POUR

LES HONORABLES SÉNATEURS

Adams	Leblanc (*Saurel*)
Austin	Lefebvre
Bonnell	Lewis
Bosa	Lucier
Buckwold	MacEachen
Cools	Marsden
Corbin	Molgat
Davey	Neiman
De Bané	Olson
Denis	Perrault
Fairbairn	Petten
Frith	Riel
Gigantès	Robichaud
Grafstein	Sparrow
Graham	Stanbury
Haidasz	Steuart
Hastings	Stewart
Hays	Stollery
Hébert	Thériault
Kenny	Turner
Kirby	van Roggen
Kolber	Waters
Lawson	Watt
LeBlanc (*Beauséjour*)	Wood—48

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Atkins	Castonguay
Balfour	Chaput-Rolland
Barootes	Charbonneau
Beaudoin	Cochrane
Beaulieu	Cogger
Bélisle	Comeau
Berntson	David
Bolduc	DeWare
Buchanan	Di Nino
Carney	Doody

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Doyle	Meighen
Eyton	Muir
Forrestall	Murray
Grimard	Nurgitz
Hatfield	Oliver
Johnson	Ottenheimer
Kelleher	Phillips
Kelly	Poitras
Keon	Robertson
Kinsella	Roblin
Lavoie-Roux	Ross
Lynch-Staunton	Rossiter
Macdonald	Simard
(*Cape Breton*)	Spivak
MacDonald	Sylvain
(*Halifax*)	Teed
Macquarrie	Tremblay—53
Marshall	

ABSTENTIONS

LES HONORABLES SÉNATEURS

Nil

Son Honneur le Président: Je déclare la motion d'amendement rejetée.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs . . .

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Il est plus de 18 heures . . .

Le sénateur Murray: . . . je propose de poser . . .

Le sénateur Frith: . . . et le Président doit quitter le fauteuil.

Le sénateur Murray: . . . la question originale.

L'honorable Gildas L. Molgat: Je propose que conformément à l'article 26 du Règlement . . .

Son Honneur le Président: Le Règlement du Sénat m'enjoint d'appeler maintenant l'Ordre du Jour.

L'honorable Raymond J. Perrault: Voilà donc votre nouveau subterfuge! C'est tout à fait dégoûtant!

Son Honneur le Président: J'appelle l'Ordre du Jour . . .

Le sénateur Perrault: Vous devriez avoir honte! Qu'est-ce donc qui ne tourne pas rond chez vous? Vous êtes une bande d'escrocs!

Son Honneur le Président: . . . comme le Règlement l'exige.

Le sénateur Molgat: S'il veut passer à l'ordre du jour, très bien, qu'on passe à l'ordre du jour, et tous ceux qui veulent intervenir . . .

[Son Honneur le Président.]

• (1755)

Le sénateur Frith: Il est 18 heures! Conformément à l'article 12 du Règlement, vous devez quitter le fauteuil!

Des voix: À l'ordre! À l'ordre!

Le sénateur Frith: Vous ne pouvez rester au fauteuil. Il est passé 18 heures, vous devez quiter le fauteuil. Revenez à 20 heures.

TROISIÈME LECTURE—MOTION D'AMENDEMENT

L'honorable Stan Waters: Honorables sénateurs, je propose, appuyé par le sénateur Lawson: Que le projet de loi C-62 ne soit pas maintenant lu une troisième fois maintenant, mais . . .

Des voix: Asseyez-vous! À l'ordre!

Le sénateur Waters:

. . . qu'il soit modifié de façon à prendre effet en 1992 plutôt qu'en 1991 comme il y est actuellement prévu et, à cette fin, que les modifications corrélatives nécessaires soit apportées aux divers articles du projet de loi et plus précisément ainsi qu'il est indiqué ci-après:

(1) à la page 2, à la ligne 35, en remplaçant «1991» par «1992».

Des voix: Bravo!

Le sénateur Waters:

(2) à la page 3,

a) à la ligne 22, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 31, en remplaçant «1990» par «1991».

Des voix: Règlement!

Le sénateur Waters:

(3) à la page 4,

a) à la ligne 40, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 44, en remplaçant «1990». . .

Une voix: On a fermé les micros. Je ne puis pas entendre le sénateur Waters.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je propose l'ajournement. Cette motion est présentée conformément à l'article 46 du Règlement. Deux articles s'appliquent. L'article 46 porte que:

Aucun préavis n'est requis à l'égard de toute motion ayant pour objet:

f) l'ajournement de la séance au cours d'un débat;

Je crois que la plupart des sénateurs admettront qu'un débat est en cours.

Ensuite, il y a l'alinéa P-3*e*):

Dans les cas non prévus dans les présentes dispositions provisoires, tout vote demandé conformément à l'article 49(3) peut être reporté d'une période ne dépassant pas 24 heures, après quoi le sénateur occupant alors le fauteuil ordonne de faire sonner le timbre d'appel des sénateurs, qui continue à sonner jusqu'à ce que les whips du gouvernement et de l'opposition aient gagné la Chambre et informé le sénateur occupant alors le fauteuil qu'ils sont prêts à procéder au vote, mais, en tout cas, le timbre d'appel sonne pendant au plus 30 minutes, après quoi le vote a lieu.

Donc, récapitulons. Tout d'abord, bien sûr, la motion doit être immédiatement mise aux voix.

Le sénateur Doody: Il y a déjà un débat en cours.

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, honorables sénateurs, à l'ordre.

Le sénateur Perrault: La motion n'a pas été mise aux voix. Aucune motion n'a été mise aux voix.

Son Honneur le Président suppléant: À l'ordre. En tant que Président suppléant, je déclare la motion irrecevable parce que, ayant été au Sénat plus tôt, j'ai entendu une autre motion, celle du sénateur Murray.

• (2140)

Des voix: Bravo!

Le sénateur Frith: Vous l'avez déclarée irrecevable avant même une amorce de débat, n'est-ce pas?

Le sénateur Wood: Elle enfreint le Règlement.

Le sénateur Perrault: Elle a rendu une décision sans débat! Il n'y a plus de débat.

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement au sujet de ce qui semble une décision de la présidence . . .

Son Honneur le Président suppléant: À l'ordre, s'il vous plaît.

Le sénateur MacEachen: . . . qui contredit les faits . . .

Son Honneur le Président suppléant: Assoyez-vous!

Le sénateur MacEachen: . . . et qui nous ramène au cœur du problème auquel nous sommes confrontés en ce moment. Il me semble que depuis 18 heures, les occupants du fauteuil n'ont pas suivi les événements normaux au Sénat parce que la titulaire actuelle nous dit . . .

Une voix: Vous avez pris le fauteuil d'assaut! Vous voulez faire régner la barbarie.

Le sénateur MacEachen: . . . que le Sénat est présentement saisi d'une motion.

Une voix: Bravo!

Le sénateur Murray: Qui a pris le fauteuil d'assaut?

Une voix: Bravo!

Le sénateur MacEachen: Le Sénat n'est saisi d'aucune motion.

Une voix: Assoyez-vous!

Le sénateur MacEachen: Aucune motion n'a été présentée.

Une voix: Oui, il y en a une.

Le sénateur Frith: Quelle est-elle? Aucune motion n'a été présentée.

Le sénateur MacEachen: Passons les choses en revue.

Le sénateur Doyle: Assoyez-vous donc!

Une voix: Silence!

Le sénateur Doyle: Assoyez-vous!

Une voix: Silence!

Le sénateur MacEachen: Passons en revue ce qui s'est passé dans cette Chambre.

Le sénateur Balfour: Respectez le Règlement! Asseyez-vous!

Le sénateur MacEachen: Je veux passer ces événements en revue, honorables sénateurs.

Le sénateur Simard: Assoyez-vous quand le Président est debout. Assoyez-vous!

Une voix: Silence!

Une voix: Mon Dieu. Voyez qui crie maintenant!

Le sénateur MacEachen: Honorables sénateurs, il faut passer en revue ces événements.

Le sénateur Balfour: Quel grand parlementaire!

Le sénateur MacEachen: À . . .

Son Honneur le Président suppléant: Assoyez-vous!

Le sénateur Molgat: Vous ne pouvez pas lire cette motion!

Une voix: Vous ne pourriez pas reconnaître une motion même si on vous en montrait une!

Son Honneur le Président suppléant: Assoyez-vous! Assoyez-vous!

Le sénateur Cogger: Silence!

Son Honneur le Président suppléant: Assoyez-vous!

(**Son Honneur le Président** reprend le fauteuil.)

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, j'ai proposé que le Sénat s'ajourne maintenant.

Une voix: Non!

Le sénateur Murray: Assoyez-vous!

Le sénateur Cogger: Assoyez-vous!

Le sénateur Frith: J'ai convoqué une réunion . . .

Une voix: Assoyez-vous!

Le sénateur Hatfield: Assoyez-vous tout de suite. Ne voyez-vous pas que le Président est debout?

Le sénateur Frith: La motion d'ajournement des travaux doit être mise aux voix immédiatement.

Le sénateur Petten: D'accord.

Le sénateur Haidasz: D'accord.

Le sénateur Frith: Peu importe ce qui se passe . . .

Une voix: Assoyez-vous!

Le sénateur Frith: Les sénateurs peuvent alors . . .

Le sénateur Murray: Assoyez-vous quand le Président est debout!

Le sénateur Hatfield: Assoyez-vous!

Une voix: Ne sont-ils . . .

Le sénateur Perrault: Pourquoi n'écoutez-vous pas? Écoutez cela!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, ayant quitté la Chambre environ 15 minutes . . .

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, la motion est que le Sénat ajourne.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, je devrais suspendre la séance pour une heure . . .

Le sénateur Murray: Règlement!

Une voix: Sûrement pas!

Le sénateur Frith: La motion doit être mise aux voix!

Son Honneur le Président: . . . pendant que j'étudie la motion précédente . . .

Le sénateur Frith: La motion doit être mise aux voix quoi qu'il arrive!

Une voix: Règlement!

Son Honneur le Président: Je désire suspendre la séance pour trois quarts d'heure ou une heure. J'ai pensé à la question précédente et à la motion mentionnée par le sénateur Waters. Je vais réfléchir à cela puis revenir donner ma décision à la Chambre.

Le sénateur Frith: Bien, honorables sénateurs, l'idée . . .

Une voix: Vous pouvez les défaire!

Son Honneur le Président: Je sais, vous pouvez renverser ma décision. Je vais essayer d'avoir quelque chose à . . .

Le sénateur Cogger: Assoyez-vous, s'il vous plaît, sénateur Frith.

Son Honneur le Président: Je vous prie de m'écouter, honorables sénateurs . . .

Le sénateur Frith: Certainement pas, je refuse de m'asseoir!

Son Honneur le Président: À moins que les leaders ne se réunissent pour trouver une solution.

Le sénateur Frith: Oui.

Son Honneur le Président: Est-ce exact?

Le sénateur Frith: Je comprends ce que vous dites, mais le fait est que ce que vous devez considérer ou ce qui doit faire l'objet de toute discussion, c'est . . .

Le sénateur Cogger: Quelle est la différence?

Le sénateur Frith: . . . la question de savoir qui doit avoir la parole . . .

Le sénateur Robertson: Règlement!

Le sénateur Hatfield: Silence! Assoyez-vous!

Le sénateur Frith: . . . la question d'une prétendue motion pour permettre de mettre en délibération la question précédente; et une autre . . .

Une voix: Assoyez-vous! Vous n'êtes pas le Président!

[Le sénateur Frith.]

Le sénateur Perrault: C'est à vous de vous asseoir!

Le sénateur Frith: Il est en train de se rasseoir. Pourquoi je me rasseoirais? Parce que vous me le dites? Il se rasseoit. J'ai la parole.

Le sénateur Atkins: Je suis sûr qu'il sait ce qu'il a à faire en l'occurrence.

Son Honneur le Président: Je voudrais suspendre la séance et et je reviendrai ensuite dans une heure.

Le sénateur Cogger: Assoyez-vous maintenant. Le Président est debout. Assoyez-vous!

Le sénateur Simard: Croyez-vous que vous pouvez faire appliquer seulement les articles du Règlement qui font votre affaire?

Le sénateur Perrault: Il explique sa position. Ne pouvez-vous pas l'écouter?

(La séance du Sénat est suspendue.)

La séance reprend à 00 h 25.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, je demande une explication sur un fait personnel. Je puis vous assurer, honorables sénateurs, que je ne m'apprête pas à faire de l'obstruction systématique. Il s'agit d'une explication sur un fait personnel.

Honorables sénateurs, il s'est dit ici ce soir certaines choses. Je suis en politique depuis suffisamment longtemps pour savoir que, dans le feu de la dispute, nos paroles dépassent parfois notre pensée. Cela, je le comprends parfaitement. Je me sens toutefois obligé de prendre la parole pour dénoncer ce qui s'est dit. Les représentants de la presse là-haut ont tout entendu. L'incident s'est produit devant le fauteuil du Président. Le sénateur Murray m'a insulté et à la suite de déclarations, a dit: «Dessoûlez, nom de Dieu!»

Honorables sénateurs, comme je l'ai expliqué au début, je sais ce qui se dit parfois dans le feu de la dispute. Je fais de la politique depuis suffisamment longtemps pour le savoir. Je regrette que cela ait été dit, mais je ne fais que répéter ce qu'on m'a rapporté entendu. L'accusation était totalement injuste et sans fondement.

De plus, le sénateur Murray m'a dit que si nous voulions de la violence, nous allions en avoir. Il m'a traité de salaud et de fils de garce.

Honorables sénateurs, j'ai vérifié auprès de mes collègues et plusieurs d'entre eux sont prêts à confirmer ce qui s'est dit.

Quoi qu'il en soit, je le répète, je sais que l'on peut dire des choses que l'on regrette dans le feu de la dispute. Je ne veux pas m'éterniser sur la question, mais j'aimerais que le sénateur Murray se rétracte et s'excuse.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, quelles que soient les paroles que certains pensent avoir entendues, je n'ai proféré aucun juron.

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Olson: Vous avez menti!

Le sénateur Murray: Oui, j'ai dit: «Dessoûlez.» Comme l'a expliqué l'honorable sénateur, cela a été dit dans le feu d'un accrochage devant le fauteuil du Président quand j'ai cru que l'honorable sénateur tentait de l'usurper. Nous nous sommes disputés. Je m'excuse d'avoir dit ça. Je retire absolument ces paroles. Je n'ai pas menacé de recourir à la violence, mais j'ai dit que nous allions vers la violence et j'ai demandé: «Voulez-vous de la violence?» J'ai dit ici il y a plusieurs semaines en pleine situation similaire: «La prochaine étape sur la pente que nous dégringolons ici, c'est la violence.» Qu'est-ce qui vient d'autre après la pagaille que nous avons connue ici?

Le sénateur Buckwold: La démission.

Le sénateur Murray: Quoi qu'il en soit, je soutiens que je n'ai pas lancé de jurons. J'ai bien dit: «Dessoûlez.» J'ai bien parlé de violence, non en menaçant d'y recourir, mais en disant que nous allions vers la violence. Et si, pour quelque raison que ce soit, l'honorable sénateur juge personnellement blessantes ma conduite ou mes paroles, je n'ai absolument aucune hésitation à les retirer catégoriquement et à lui faire mes excuses.

Le sénateur Molgat: Je les accepte et je remercie l'honorable sénateur.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, après cette longue journée, je propose de suspendre la séance jusqu'à demain après-midi, à 14 heures.

(La séance est suspendue jusqu'à 14 heures, le vendredi 23 novembre.)

[*Note de l'éditeur: Voir la suite en 113B.*]

ANNEXE

(*Voir p. 3912*)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

Le jeudi 22 novembre 1990

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a l'honneur de présenter son

NEUVIÈME RAPPORT

Le 5 avril 1989, le Sénat a autorisé le Comité à suivre l'application de la Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique dans les deux pays visés ainsi que toute autre question relative au commerce qui y serait liée et à en faire rapport.

Le Comité a donc entrepris une série d'audiences portant sur divers aspects de l'Accord lui-même ainsi que sur des sujets connexes et a demandé à son personnel de recherche de faire le point régulièrement sur l'évolution de la situation. Au moyen des témoignages et des travaux de recherche, il a tenté d'établir de quelle manière les deux gouvernements se sont acquittés de leurs obligations contractées en vertu de l'ALE et de réunir et d'examiner des preuves concernant le coût et les avantages de l'Accord pour le Canada. Le Comité a également étudié la nature et la portée de plusieurs autres développements connexes dans le commerce international, notamment le déroulement des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, l'Europe de 1992 et la perspective de relations commerciales améliorées sur le continent nord-américain grâce au programme mexicain de libéralisation du commerce.

En mars 1990, le Comité a présenté son premier rapport découlant de cet ordre de renvoi. Il y exprimait l'avis suivant: «même s'il faudra attendre des années avant de pouvoir tirer des conclusions définitives sur l'utilité de l'Accord comme instrument de la politique commerciale canadienne et, donc, de faire des recommandations, les renseignements obtenus par le Comité et son personnel après un an de libre-échange permettent déjà de formuler des conclusions préliminaires relativement claires sur les domaines où une surveillance continue s'impose». À cette fin, le Comité a recommandé diverses mesures nouvelles ou supplémentaires que le gouvernement devrait prendre.

Depuis, le Comité n'a pas cessé de suivre les développements. Il ne cherche toutefois pas, dans le présent rapport, à présenter de nouveaux arguments ou à réclamer d'autres initiatives que celles qu'il a déjà recommandées. Le rapport constitue plutôt une mise à jour à la suite des travaux réalisés par le personnel de recherche. Dans des domaines comme celui du règlement des différends, par exemple, il y a beaucoup à dire alors que dans d'autres, il ne s'est produit à peu près rien de neuf. D'autre part, nous soulevons un certain nombre de nouvelles questions. En particulier, le Comité a entendu plusieurs témoignages sur des problèmes sectoriels de l'industrie canadienne.

Comme dans son rapport interne précédent, le Comité a préféré décrire les problèmes et rendre compte de leur évolution plutôt que de porter un jugement à leur sujet. Il s'est également efforcé d'aborder la situation de façon globale afin de dresser le bilan des nombreux facteurs à l'œuvre dans les échanges commerciaux internationaux. Il ne veut pas par là laisser entendre que tout découle de l'Accord de libre-échange ou que tout y est lié, mais plutôt situer l'ALE dans le contexte d'une économie mondiale en pleine évolution. Le Comité veut ainsi permettre au lecteur d'évaluer le rôle important que les facteurs et les développements extérieurs à l'Accord de libre-échange jouent et continueront de jouer dans le processus de mise en œuvre de l'ALE et dans la réorganisation actuelle de l'économie canadienne.

Le Comité continuera à suivre l'évolution de la situation et à en faire rapport au besoin.

Respectueusement soumis,

Le président
JOHN B. STEWART

LE SÉNAT

Le jeudi 22 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 113A.*]

Le Sénat reprend sa séance à 15 h 55, le vendredi 23 novembre 1990, le Président étant au fauteuil.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, je suis désolé que nous vous ayons encore une fois fait attendre. Toute la journée, nous avons essayé de trouver un moyen de sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes, mais, nos efforts ont été vains jusqu'à maintenant. Étant donné l'heure qu'il est et le fait que certains sénateurs, je le suppose, doivent prendre l'avion ou le train, je pense que nous allons suspendre la séance jusqu'à 14 heures, lundi après-midi.

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, je n'ai rien contre la proposition de Son Honneur le Président, mais je me demande s'il ne serait pas préférable d'ajourner plutôt que de suspendre la séance. Ainsi, nous serions en mesure d'obtenir les *Procès-verbaux du Sénat* et le reste d'hier. Si cela ne pose aucun problème, je préférerais que le Sénat s'ajourne.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Sauf erreur, nous avons toujours suspendu la séance dans les mêmes circonstances. Si les sénateurs souhaitent obtenir des copies des *Procès-verbaux du Sénat* et des *Débats du Sénat*, je suis persuadé qu'on pourra en distribuer.

Le sénateur MacEachen: Je voudrais obtenir une copie des débats officiels d'hier pour les avoir en mains lorsque nous reprendrons nos travaux lundi. Si le Sénat ne s'ajourne pas, ce sera impossible. C'est là l'objet de mon intervention. Je ne peux comprendre pourquoi nous ne pouvons nous ajourner.

Le sénateur Doody: Je pense que les services du greffier peuvent prendre les mesures voulues. Au cours des dernières semaines, les hansards ont été distribués en sections, lorsque les travaux d'une journée se sont poursuivis sur trois, quatre ou cinq jours civils. En fait, nous sommes pratiquement à jour maintenant.

Le sénateur MacEachen: Si le leader adjoint du gouvernement nous garantit que nous aurons lundi les *Procès-verbaux du Sénat* du 22 novembre, je n'ai alors aucune objection.

Le sénateur Doody: Cela est-il possible?

Un greffier au Bureau: Officieusement, oui.

Le sénateur Doody: Oui.

L'honorable H.A. Olson: Le greffier a dit «officieusement». J'ignore si cela répond à la question du sénateur MacEachen.

Le sénateur Doody: J'ai demandé aux services du greffier s'il était possible d'obtenir le compte rendu qu'a demandé par le sénateur MacEachen et de faire en sorte qu'il soit distribué aux sénateurs lundi. On m'a répondu par l'affirmative.

Le sénateur Olson: On a précisé «officieusement».

Le sénateur Doody: Je ne vois pas comment on pourrait agir de façon plus officielle. Les services du greffier sont chargés d'imprimer les hansards. Ce n'est pas moi qui m'occupe personnellement de la presse, bien que je devrais peut-être le faire. Je donne donc les garanties que je peux.

Le sénateur MacEachen: J'ai du mal à accepter que tout compte rendu des événements d'hier sera considéré comme officiel.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Le hansard est déjà prêt.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Oui, mais j'ignore pourquoi les *Procès-verbaux* ne le sont pas.

Son Honneur le Président: La séance est suspendue jusqu'à 14 heures, lundi.

(La séance est suspendue jusqu'à 14 heures, le lundi 26 novembre 1990.)

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 113C.*]

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 22 novembre 1990

PAGE

Les travaux du Sénat

Son Honneur le Président 3937
Le sénateur MacEachen 3937
Le sénateur Doody 3937
Le sénateur Olson 3937
Le sénateur Murray 3937
Le sénateur Frith 3937

Progrès de la législation i

LE SÉNAT

Le jeudi 22 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 113B.*]

Le Sénat reprend sa séance à 17 h 55, le lundi 26 novembre 1990, le Président étant au fauteuil.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—ORDRE SPÉCIAL

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, je m'excuse pour le retard que nous avons eu. J'ai rencontré les leaders des deux partis ainsi que les sénateurs Lawson et Waters pour trouver une solution à nos problèmes. Je crois que nous sommes arrivés à une entente et je remercie les sénateurs pour leur patience.

Le sénateur Doody va proposer un ordre spécial à la Chambre.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, l'entente entre les parties mentionnées a été conclue grâce aux bons offices du Président qui la présentera à la Chambre.

Je serai certainement très heureux de la proposer si cela convient à Votre Honneur, mais auparavant Votre Honneur voudrait bien nous le lire.

Son Honneur le Président: Voici le texte de l'ordre:

ORDRE SPÉCIAL

AVEC LA PERMISSION DU SÉNAT, concernant le Projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, il est ordonné:

QUE la motion de l'honorable sénateur Murray portant «que la question préalable soit maintenant mise aux voix» soit temporairement mise de côté jusqu'à ce que le Sénat ait disposé de deux amendements proposés par l'honorable sénateur Waters et l'honorable sénateur Lawson;

QU'À 20 heures ce soir le sénateur Waters reprenne le débat sur la motion de troisième lecture du projet de loi, et, après au plus six heures de débat sur la motion de troisième lecture, qu'il propose son amendement, et que la question afférente soit mise aux voix après au plus six heures de débat sur l'amendement;

Lorsque le vote sur l'amendement du sénateur Waters sera terminé, le sénateur Lawson reprendra alors le débat sur la motion de troisième lecture du projet de loi, et, après au plus six heures de débat sur la motion de troisième lecture, qu'il propose son amendement, et que la question afférente soit mise aux voix après au plus six heures de débat sur l'amendement; et

QUE les mises aux voix sur chacun desdits amendements, le cas échéant, soient conformes aux dispositions de l'alinéa P-3a) du Règlement provisoire.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, avant de poursuivre nos travaux, il convient de signaler qu'il est 18 heures. Si nous les poursuivons après 18 heures, nous le ferons sous réserve d'un consentement unanime.

Son Honneur le Président: Sommes-nous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Doody: Honorables sénateurs, je suppose que le Président demandera à la Chambre d'accepter la motion à titre d'ordre de la Chambre et que nous poursuivrons ensuite nos travaux à 20 heures, comme il l'a indiqué? Est-ce bien cela?

Son Honneur le Président: C'est exact.

Le sénateur Frith: Qui est l'auteur de cette motion?

Le sénateur Doody: La motion sera présentée en mon nom, et le sénateur Kelly est disposé à l'appuyer.

Son Honneur le Président: Il est proposé par le sénateur Doody, appuyé par le sénateur Kelly, que l'ordre spécial soit adopté. Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, j'ai quelques observations à faire sur l'ordre spécial qui a été proposé par le sénateur Doody et appuyé par le sénateur Kelly. C'est un ordre qui touche avant tout aux droits des sénateurs indépendants, et je me réjouis qu'il soit maintenant possible aux sénateurs Waters et Lawson de proposer des amendements. L'ordre spécial stipule les conditions de la présentation des amendements et du déroulement du débat.

On dit «nous sommes arrivés à un accord», mais il faudrait comprendre qu'il s'agit d'une série d'arrangements qui permettent aux sénateurs indépendants d'agir en ce sens, et non pas d'un accord entre le gouvernement et l'opposition au sens de l'ordre spécial précédent qui avait été négocié directement entre les deux partis. Si l'on pouvait établir une analogie, il s'agirait davantage d'un accord entre le gouvernement ou le Président et les indépendants, appuyé par l'opposition. Je me suis toujours soucié de veiller à ce que les droits des indépen-

dants soient respectés sans enlever aucun des droits normaux de l'opposition officielle.

Je dois faire une observation afin qu'on ne puisse avoir aucun doute plus tard sur ma compréhension de la formulation de la première phrase, à savoir: «Que la motion du sénateur Murray portant 'que la question préalable soit maintenant mise aux voix' soit temporairement mise de côté.»

Au point de vue procédure, la situation de cette motion est à mon avis très douteuse. Certes, le sénateur Murray a prononcé ces paroles et il s'est levé pour le faire. Toutefois, en examinant les *Procès-verbaux*, qui est le compte rendu officiel des délibérations du Sénat de ce jour-là, on constate que rien n'indique que cette motion a été présentée au Sénat. Le hansard n'en dit rien non plus. En fait, tout indique que le sénateur Murray a tenu ces propos après que le sénateur Frith a dit qu'il était dix-huit heures et avant qu'on n'appelle l'ordre du jour.

Honorables sénateurs, je fais ces observations non pas pour contester l'adoption de cet ordre — absolument pas — mais bien pour exprimer clairement mon opinion au sujet des événements de vendredi dernier. Les honorables sénateurs pourront les vérifier en se reportant aux *Débats* ou aux *Procès-verbaux* officiels du Sénat.

Je conclus en disant que, en un sens, nous avons laissé les événements de vendredi derrière nous pour entrer, je l'espère, dans une phase qui donnera une autre occasion aux sénateurs de débattre la TPS.

Le sénateur Doody: Honorables sénateurs, je veux simplement dire que, nous, de ce côté-ci, sommes également heureux qu'on ait offert aux sénateurs indépendants la possibilité de présenter leurs amendements.

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Doody: Les honorables sénateurs ont la mémoire très courte. Ce sont les sénateurs Phillips et Kelly qui ont été les premiers à approcher nos collègues pour tenter de trouver un moyen de répondre à leurs désirs, étant donné qu'ils avaient été exclus de la première entente.

Le sénateur Steuart: Et qui l'a tué? Votre voisin de fauteuil et Harvie Andre. N'essayez pas de réécrire l'histoire.

Le sénateur Doody: Nous essayons de remettre cet endroit en ordre et si vous pouvez rester tranquille jusqu'en janvier nous y parviendrons.

Le sénateur Murray: Le sénateur Steuart prend sa retraite en janvier.

Le sénateur Doody: Je pense que tous les sénateurs sont d'accord pour reconnaître que la motion est recevable et je pense qu'il est inscrit qu'elle a été reçue et qu'elle a été imprimée dans les procès-verbaux et dans le hansard.

Son Honneur le Président: Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, je vais suspendre la séance jusqu'à 20 heures.

(La séance est suspendue jusqu'à 20 heures.)

La séance reprend à 20 heures.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—MOTION D'AMENDEMENT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kelly, appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, portant troisième lecture du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.

L'honorable Stan Waters: Honorables sénateurs, je vais proposer mon amendement au projet de loi C-62, avec l'appui du sénateur Lawson, mais je crois que beaucoup d'entre vous seraient intéressés par ce bout de papier qui a été rendu public aux environs de 18 heures ce soir. Il n'a l'air de rien, mais je me suis livré à de petits calculs statistiques. Il représente 90 heures de travail... et 200 mots, c'est-à-dire environ 27 minutes par mot. Il m'a semblé que cela pourrait intéresser les sénateurs. À ce rythme-là, il nous faudrait beaucoup de temps pour passer à travers le genre d'amendement que je propose ce soir.

Je propose, avec l'appui du sénateur Lawson,

Que le projet de loi C-62 ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit modifié de façon à prendre effet en 1992 plutôt qu'en 1991 comme il y est actuellement prévu et, à cette fin, que les modifications corrélatives nécessaires soient apportées aux divers articles du projet de loi et plus précisément ainsi qu'il est indiqué ci-après:

(1) à la page 2, ligne 35, en remplaçant «1991» par «1992»;

(2) à la page 3:

a) à la ligne 22, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 31, en remplaçant «1990» par «1991»;

(3) à la page 4:

a) à la ligne 40, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 44, en remplaçant «1990» par «1991»;

(4) à la page 5:

a) à la ligne 2, en remplaçant «1990» par «1991»;
b) à la ligne 39, en remplaçant «1990» par «1991»;
(5) à la page 6:
a) à la ligne 2, en remplaçant «1990» par «1991»;
b) à la ligne 121, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 17, en remplaçant «1991» par «1992»;
d) à la ligne 39, en remplaçant «1991» par «1992»;
(6) à la page 7:
a) à la ligne 17, en remplaçant «1990» par «1991»;
b) à la ligne 26, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 27, en remplaçant «1991» par «1992»;
d) à la ligne 29, en remplaçant «1991» par «1992»;
e) à la ligne 31, en remplaçant «1991» par «1992»;
f) à la ligne 35, en remplaçant «1991» par «1992»;
g) à la ligne 41, en remplaçant «1991» par «1992»;
h) à la ligne 45, en remplaçant «1991» par «1992»;
(7) à la page 8:
a) à la ligne 18, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 44, en remplaçant «1991» par «1992»;
(8) à la page 9:
a) à la ligne 11, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 12, en remplaçant «1990» par «1991»;
c) à la ligne 13, en remplaçant «1990» par «1991»;
d) à la ligne 18, en remplaçant «1990» par «1991»;
e) à la ligne 19:
(i) en remplaçant «1991» par «1992», et
(ii) en remplaçant «1990» par «1991»;
f) à la ligne 22, en remplaçant «1990» par «1991»;
g) à la ligne 29, en remplaçant «1991» par «1992»;
h) à la ligne 30, en remplaçant «1991» par «1992»;
i) à la ligne 35, en remplaçant «1991» par «1992»;
j) à la ligne 38, en remplaçant «1991» par «1992»;

(9) à la page 10:
a) à la ligne 2, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 6, en remplaçant «1990» par «1991»;
c) à la ligne 8, en remplaçant «1990» par «1991»;
d) à la ligne 11, en remplaçant «1990» par «1991»;

● (2010)

e) à la ligne 13, en remplaçant «1991» par «1992»;
f) à la ligne 17, en remplaçant «1989» par «1990»;
g) à la ligne 25, en remplaçant «1990» par «1991»;
h) à la ligne 28, en remplaçant «1990» par «1991»;
i) à la ligne 30, en remplaçant «1991» par «1992»;
j) à la ligne 32, en remplaçant «1989» par «1990»;
k) à la ligne 38, en remplaçant «1991» par «1992»;
l) à la ligne 43, en remplaçant «1990» par «1991»;
m) à la ligne 46, en remplaçant «1990» par «1991»;
(10) à la page 11:
a) à la ligne 2, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 4, en remplaçant «1989» par «1990»;

[Le sénateur Waters.]

c) à la ligne 9, en remplaçant «1991» par «1992»;
d) à la ligne 12, en remplaçant «1990» par «1991»;
e) à la ligne 16, en remplaçant «1990» par «1991»;
f) à la ligne 18, en remplaçant «1990» par «1991»;
g) à la ligne 22, en remplaçant «1989» par «1990»;
h) à la ligne 23:
(i) en remplaçant «1989» par «1990», et
(ii) en remplaçant «1991» par «1992»;
i) à la ligne 37, en remplaçant «1990» par «1991»;
j) à la ligne 42, en remplaçant «1990» par «1991»;
(11) à la page 12:
a) à la ligne 2, en remplaçant «1990» par «1991»;
b) à la ligne 6, en remplaçant «1990» par «1991»;
(12) à la page 13:
a) à la ligne 6, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 16, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 31, en remplaçant «1991» par «1992»;
d) à la ligne 34, en remplaçant «1991» par «1992»;
e) à la ligne 40, en remplaçant «1991» par «1992»;
(13) à la page 14:
a) à la ligne 5, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 19, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 21, en remplaçant «1991» par «1992»;
d) à la ligne 24, en remplaçant «1991» par «1992»;
e) à la ligne 28, en remplaçant «1991» par «1992»;
f) à la ligne 37, en remplaçant «1991» par «1992»;

(14) à la page 15:
a) à la ligne 8, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 13, en remplaçant «1992» par «1993»;
c) à la ligne 20, en remplaçant «1991» par «1992»;
d) à la ligne 22, en remplaçant «1991» par «1992»;
e) à la ligne 28, en remplaçant «1991» par «1992»;
f) à la ligne 30, en remplaçant «1991» par «1992»;
g) à la ligne 37, en remplaçant «1991» par «1992»;
h) à la ligne 40, en remplaçant «1991» par «1992»;
(15) à la page 16:
a) à la ligne 37:
(i) en remplaçant «1990» par «1991», et
(ii) en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 39, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 50, en remplaçant «1991» par «1992»;

(16) à la page 17:
a) à la ligne 5, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 28, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 33, en remplaçant «1991» par «1992»;
d) à la ligne 46, en remplaçant «1991» par «1992»;
(17) à la page 18:
a) à la ligne 2, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 5, en remplaçant «1995» par «1996»;

c) à la ligne 9, en remplaçant «1991» par «1992»;

L'honorable John Lynch-Staunton: L'honorable sénateur me permet-il de lui poser une question?

Le sénateur Waters: Sûrement.

Le sénateur Lynch-Staunton: Le sénateur a-t-il l'intention de lire tout le texte de l'amendement? Comme nous avons une petite idée de ce qu'il contient, ne pourrait-on pas le déposer tel quel pour que nous puissions passer à l'explication? C'est une simple proposition.

Le sénateur Waters: Le sénateur n'a pas tardé à remarquer le procédé que je suivais. J'admire cette vivacité, mais il me semble que, dans l'intérêt des sénateurs qui sont un peu plus lents, je vais lire tout le texte. Ensuite, les sénateurs pourront se délecter en l'entendant de nouveau de la bouche du Président. Je crois qu'ils y trouveront plaisir.

Je poursuis la lecture de la motion d'amendement.

(18) à la page 81:

a) à la ligne 17, en remplaçant «1993» par «1994»;

● (2020)

b) à la ligne 25, en remplaçant «1994» par «1995»;

c) à la ligne 37, en remplaçant «1994» par «1995».

(19) à la page 101, ligne 10, en remplaçant «1991» par «1992».

(20) à la page 148, ligne 8, en remplaçant «1990» par «1991».

(21) à la page 149, ligne 8, en remplaçant «1992» par «1993».

(22) à la page 190:

a) à la ligne 35, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 38, en remplaçant «1990» par «1991».

(23) à la page 191:

a) à la ligne 10, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 13, en remplaçant «1990» par «1991»;

c) à la ligne 20, en remplaçant «1991» par «1992».

(24) à la page 260:

a) à la ligne 24, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 30, en remplaçant «1989» par «1990»;

c) à la ligne 34, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 35, en remplaçant «1990» par «1991».

(25) à la page 261:

a) à la ligne 10, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 13, en remplaçant «1991» par «1992»;

c) à la ligne 16, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 18, en remplaçant «1991» par «1992»;

e) à la ligne 27, en remplaçant «1989» par «1990»;

f) à la ligne 30, en remplaçant «1991» par «1992»;

g) à la ligne 31, en remplaçant «1990» par «1991».

(26) à la page 262:

a) à la ligne 12, en remplaçant «1989» par «1990»;

b) à la ligne 15:

(i) en remplaçant «1991» par «1992»; et

(ii) en remplaçant «1990» par «1991».

(27) à la page 263:

a) à la ligne 5, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 8, en remplaçant «1991» par «1992»;

c) à la ligne 10, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 19, en remplaçant «1991» par «1992»;

e) à la ligne 23, en remplaçant «1991» par «1992»;

f) à la ligne 33, en remplaçant «1991» par «1992».

(28) à la page 264:

a) à la ligne 2, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 1:

(i) en remplaçant «1990» par «1991», et

(ii) en remplaçant «1991» par «1992»;

c) à la ligne 14, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 15, en remplaçant «1991» par «1992»;

e) à la ligne 16, en remplaçant «1991» par «1992»;

f) à la ligne 29, en remplaçant «1989» par «1990»;

g) à la ligne 30, en remplaçant «1990» par «1991»;

h) à la ligne 33, en remplaçant «1991» par «1992»;

i) à la ligne 34, en remplaçant «1991» par «1992»;

j) à la ligne 36, en remplaçant «1991» par «1992»;

k) à la ligne 48, en remplaçant «1990» par «1991».

(29) à la page 265:

a) à la ligne 1, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 12, en remplaçant «1990» par «1991»;

c) à la ligne 21, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 23, en remplaçant «1991» par «1992»;

e) à la ligne 27, en remplaçant «1991» par «1992»;

f) à la ligne 38, en remplaçant «1990» par «1991»;

g) à la ligne 45, en remplaçant «1991» par «1992»;

h) à la ligne 46, en remplaçant «1990» par «1991».

(30) à la page 266:

a) à la ligne 23, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 25, en remplaçant «1991» par «1992»;

c) à la ligne 32, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 41, en remplaçant «1991» par «1992»;

e) à la ligne 42, en remplaçant «1990» par «1991»;

f) à la ligne 46, en remplaçant «1992» par «1993».

(31) à la page 267:

a) à la ligne 12, en remplaçant «1990» par «1991»;

● (2030)

b) à la ligne 14, en remplaçant «1990» par «1991».

(32) à page 268:

a) à la ligne 11, en remplaçant «1989» par «1990»;

b) à la ligne 12, en remplaçant «1991» par «1992»;

c) à la ligne 15, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 16, en remplaçant «1991» par «1992»;

e) à la ligne 22, en remplaçant «1991» par «1992»;

f) à la ligne 28, en remplaçant «1990» par «1991»;

g) à la ligne 31, en remplaçant «1990» par «1991»;
h) à la ligne 37:
(i) en remplaçant «1990» par «1991», et
(ii) en remplaçant «1991» par «1992»;
i) à la ligne 38, en remplaçant «1990» par «1991»;
j) à la ligne 39, en remplaçant «1991» par «1992»;
k) à la ligne 43, en remplaçant «1990» par «1991»;
l) à la ligne 44, en remplaçant «1991» par «1992».

(33) à la page 269:
a) à la ligne 9:
(i) en remplaçant «1989» par «1990», et
(ii) en remplaçant «1990» par «1991»;
b) à la ligne 10, en remplaçant «1989» par «1990»;
c) à la ligne 11, en remplaçant «1990» par «1991»;
d) à la ligne 14, en remplaçant «1990» par «1991»;
e) à la ligne 15, en remplaçant «1991» par «1992»;
f) à la ligne 22, en remplaçant «1994» par «1995»;
g) à la ligne 24, en remplaçant «1991» par «1992»;
h) à la ligne 32, en remplaçant «1991» par «1992»;
i) à la ligne 36, en remplaçant «1994» par «1995»;
j) à la ligne 43, en remplaçant «1991» par «1992».

(34) à la page 270:
a) à la ligne 29, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 34, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 37, en remplaçant «1991» par «1992»;
d) à la ligne 42, en remplaçant «1991» par «1992»;
e) à la ligne 44, en remplaçant «1991» par «1992».

(35) à la page 271:
a) à la ligne 3, en remplaçant «1990» par «1991»;
b) à la ligne 4, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 5, en remplaçant «1991» par «1992»;
d) à la ligne 6, en remplaçant «1991» par «1992»;
e) à la ligne 36, en remplaçant «1991» par «1992»;
f) à la ligne 37, en remplaçant «1991» par «1992»;
g) à la ligne 42, en remplaçant «1991» par «1992»;
h) à la ligne 43, en remplaçant «1991» par «1992»;
i) à la ligne 44:
(i) en remplaçant «1990» par «1991», et
(ii) en remplaçant «1991» par «1992»;
j) à la ligne 45:
(i) en remplaçant «1990» par «1991», et
(ii) en remplaçant «1991» par «1992».

(36) à la page 272:
a) à la ligne 6, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 7, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 11, en remplaçant «1991» par «1992»;
d) à la ligne 12, en remplaçant «1991» par «1992»;
e) à la ligne 16, en remplaçant «1990» par «1991»;
f) à la ligne 17, en remplaçant «1991» par «1992»;
g) à la ligne 18:
(i) en remplaçant «1990» par «1991», et
(ii) en remplaçant «1991» par «1992»;
h) à la ligne 21, en remplaçant «1991» par «1992»;
i) à la ligne 22, en remplaçant «1991» par «1992»;
j) à la ligne 31, en remplaçant «1990» par «1991»;
k) à la ligne 35, en remplaçant «1991» par «1992»;
l) à la ligne 41, en remplaçant «1991» par «1992».

(37) à la page 273:
a) à la ligne 1, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 2, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 9, en remplaçant «1991» par «1992»;
d) à la ligne 12, en remplaçant «1990» par «1991»;
e) à la ligne 13, en remplaçant «1991» par «1992»;

• (2040)

f) à la ligne 29, en remplaçant «1990» par «1991»;
g) à la ligne 34, en remplaçant «1990» par «1991»;
h) à la ligne 39, en remplaçant «1990» par «1991»;

(38) à la page 274:
a) à la ligne 2, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 3, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 4, en remplaçant «1990» par «1991»;
d) à la ligne 5, en remplaçant «1991» par «1992»;
e) à la ligne 12, en remplaçant «1991» par «1992»;
f) à la ligne 38, en remplaçant «1990» par «1991».

(39) à la page 275:
a) à la ligne 1, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 16, en remplaçant «1989» par «1990»;
c) à la ligne 17, en remplaçant «1991» par «1992».
d) à la ligne 24, en remplaçant «1990» par «1991»;
e) à la ligne 30, en remplaçant «1990» par «1991»;
f) à la ligne 43, en remplaçant «1990» par «1991»;
g) à la ligne 44, en remplaçant «1991» par «1992»;
h) à la ligne 47, en remplaçant «1990» par «1991»;
i) à la ligne 48, en remplaçant «1991» par «1992».

(40) à la page 276:
a) à la ligne 6, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 8, en remplaçant «1990» par «1991»;
c) à la ligne 13, en remplaçant «1990» par «1991»;
d) à la ligne 15, en remplaçant «1990» par «1991»;
e) à la ligne 25, en remplaçant «1990» par «1991»;
f) à la ligne 35, en remplaçant «1991» par «1992».

(41) à la page 277:
a) à la ligne 3, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 16, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 31, en remplaçant «1991» par «1992».

(42) à la page 279:
a) à la ligne 20, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 31, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 42, en remplaçant «1991» par «1992».

(43) à la page 280:

[Le sénateur Waters.]

a) à la ligne 16, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 28, en remplaçant «1991» par «1992».

(44) à la page 281:

a) à la ligne 7, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 23, en remplaçant «1991» par «1992»;

c) à la ligne 34, en remplaçant «1991» par «1992».

(45) à la page 282:

a) à la ligne 6, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 31, en remplaçant «1991» par «1992».

(46) à la page 283:

a) à la ligne 9, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 24, en remplaçant «1991» par «1992»;

c) à la ligne 38, en remplaçant «1991» par «1992».

(47) à la page 284, ligne 13, en remplaçant «1991» par «1992».

(48) à la page 185, ligne 22, en remplaçant «1991» par «1992».

(49) à la page 287:

a) à la ligne 10, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 21, en remplaçant «1991» par «1992».

(50) à la page 289:

a) à la ligne 32, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 38, en remplaçant «1990» par «1991».

(51) à la page 290, ligne 25, en remplaçant «1990» par «1991».

(52) à la page 291:

a) à la ligne 30, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 32, en remplaçant «1990» par «1991»;

c) à la ligne 34, en remplaçant «1990» par «1991».

(53) à la page 292:

a) à la ligne 6, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 18, en remplaçant «1990» par «1991»;

c) à la ligne 30, en remplaçant «1990» par «1991».

(54) à la page 293:

a) à la ligne 20, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 31, en remplaçant «1990» par «1991».

(55) à la page 294:

a) à la ligne 16, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 20, en remplaçant «1991» par «1992».

● (2050)

(56) à la page 298:

a) à la ligne 10, en remplaçant «1989» par «1990»;

b) à la ligne 12, en remplaçant «1989» par «1990»;

c) à la ligne 18:

(i) en remplaçant «1989» par «1990», et

(ii) en remplaçant «1990» par «1991»;

d) à la ligne 19, en remplaçant «1991» par «1992»;

e) à la ligne 20:

(i) en remplaçant «1989» par «1990», et

(ii) en remplaçant «1990» par «1991».

(57) à la page 299:

a) à la ligne 2, en remplaçant «1989» par «1990»;

b) à la ligne 4:

(i) en remplaçant «1989» par «1990», et

(ii) en remplaçant «1990» par «1991»;

c) à la ligne 31, en remplaçant «1989» par «1990»;

d) à la ligne 33, en remplaçant «1991» par «1992».

(58) à la page 300:

a) à la ligne 17, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 19, en remplaçant «1989» par «1990».

(59) à la page 301, ligne 20, en remplaçant «1989» par «1990».

(60) à la page 303, ligne 11, en remplaçant «1990» par «1991».

(61) à la page 314, à la dernière ligne, en remplaçant «1991» par «1992».

[*Français*]

Son Honneur le Président: Motion de sénateur Waters, appuyée par le sénateur Lawson, il est proposé que le projet de loi C-62 ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit modifié de façon à prendre effet en 1992 plutôt qu'en 1991 comme il y est actuellement prévu et, à cette fin, que les modifications corrélatives nécessaires soient apportées aux divers articles du projet de loi et plus précisément ainsi qu'il est indiqué ci-après:

(1) à la page 2, ligne 35, en remplaçant «1991» par «1992»;

L'honorable Jean-Maurice Simard: Dispensez!

L'honorable Philippe D. Gigantès: Non, non honorables sénateurs.

(2) à la page 3:

a) à la ligne 22, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 31, en remplaçant «1990» par «1991»;

(3) à la page 4:

a) à la ligne 40, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 44, en remplaçant «1990» par «1991»;

(4) à la page 5:

a) à la ligne 2, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 39, en remplaçant «1990» par «1991»;

(5) à la page 6:

a) à la ligne 2, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 121, en remplaçant «1991» par «1992»;

c) à la ligne 17, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 39, en remplaçant «1991» par «1992»;

(6) à la page 7:

a) à la ligne 17, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 26, en remplaçant «1991» par «1992»;

c) à la ligne 27, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 29, en remplaçant «1991» par «1992»;

e) à la ligne 31, en remplaçant «1991» par «1992»;

f) à la ligne 35, en remplaçant «1991» par «1992»;

g) à la ligne 41, en remplaçant «1991» par «1992»;

h) à la ligne 45, en remplaçant «1991» par «1992»;

(7) à la page 8:

a) à la ligne 18, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 44, en remplaçant «1991» par «1992»;

(8) à la page 9:

a) à la ligne 11, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 12, en remplaçant «1990» par «1991»;

c) à la ligne 13, en remplaçant «1990» par «1991»;

d) à la ligne 18, en remplaçant «1990» par «1991»;

e) à la ligne 19:

(i) en remplaçant «1991» par «1992», et

(ii) en remplaçant «1990» par «1991»;

f) à la ligne 22, en remplaçant «1990» par «1991»;

g) à la ligne 29, en remplaçant «1991» par «1992»;

h) à la ligne 30, en remplaçant «1991» par «1992»;

i) à la ligne 35, en remplaçant «1991» par «1992»;

j) à la ligne 38, en remplaçant «1991» par «1992»;

(9) à la page 10:

a) à la ligne 2, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 6, en remplaçant «1990» par «1991»;

c) à la ligne 8, en remplaçant «1990» par «1991»;

d) à la ligne 11, en remplaçant «1990» par «1991»;

e) à la ligne 13, en remplaçant «1991» par «1992»;

f) à la ligne 17, en remplaçant «1989» par «1990»;

g) à la ligne 25, en remplaçant «1990» par «1991»;

h) à la ligne 28, en remplaçant «1990» par «1991»;

i) à la ligne 30, en remplaçant «1991» par «1992»;

j) à la ligne 32, en remplaçant «1989» par «1990»;

k) à la ligne 38, en remplaçant «1991» par «1992»;

l) à la ligne 43, en remplaçant «1990» par «1991»;

m) à la ligne 46, en remplaçant «1990» par «1991»;

(10) à la page 11:

a) à la ligne 2, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 4, en remplaçant «1989» par «1990»;

c) à la ligne 9, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 12, en remplaçant «1990» par «1991»;

e) à la ligne 16, en remplaçant «1990» par «1991»;

f) à la ligne 18, en remplaçant «1990» par «1991»;

g) à la ligne 22, en remplaçant «1989» par «1990»;

h) à la ligne 23:

(i) en remplaçant «1989» par «1990», et

(ii) en remplaçant «1991» par «1992»;

i) à la ligne 37, en remplaçant «1990» par «1991»;

j) à la ligne 42, en remplaçant «1990» par «1991;

[Le sénateur Gigant.]

(11) à la page 12:

a) à la ligne 2, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 6, en remplaçant «1990» par «1991»;

(12) à la page 13:

a) à la ligne 6, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 16, en remplaçant «1991» par «1992»;

c) à la ligne 31, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 34, en remplaçant «1991» par «1992»;

e) à la ligne 40, en remplaçant «1991» par «1992»;

(13) à la page 14:

a) à la ligne 5, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 19, en remplaçant «1991» par «1992»;

c) à la ligne 21, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 24, en remplaçant «1991» par «1992»;

e) à la ligne 28, en remplaçant «1991» par «1992»;

f) à la ligne 37, en remplaçant «1991» par «1992»;

• (2100)

[*Traduction*]

Sénateur Waters, je n'ai pas très bien saisi ce que vous avez dit au sujet de la page 15 de la version française. Je suis maintenant rendu à cette page. Pourriez-vous préciser votre point? Je ne vous ai pas très bien suivi.

Le sénateur Waters: À la page 15, dernière ligne, dernière date. À la page 314 du projet de loi, cet amendement vise à remplacer 1991 par 1992. C'est le seul changement à la version française.

Son Honneur le Président: Je regrette sénateur, mais est-ce à la page 15 de la version française?

Le sénateur Waters: La page 15 de la version française que j'ai en main renvoi au paragraphe 61, page 314 du projet de loi.

Son Honneur le Président: Très bien, j'y arrive. Merci.

[*Français*]

(14) à la page 15:

a) à la ligne 8, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 13, en remplaçant «1992» par «1993»;

c) à la ligne 20, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 22, en remplaçant «1991» par «1992»;

e) à la ligne 28, en remplaçant «1991» par «1992»;

f) à la ligne 30, en remplaçant «1991» par «1992»;

g) à la ligne 37, en remplaçant «1991» par «1992»;

h) à la ligne 40, en remplaçant «1991» par «1992».

(15) à la page 16:

a) à la ligne 37,

(i) en remplaçant «1990» par «1991», et

(ii) en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 39, en remplaçant «1991» par «1992»;

c) à la ligne 50, en remplaçant «1991» par «1992».

(16) à la page 17:

a) à la ligne 5, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 28, en remplaçant «1991» par «1992»;

c) à la ligne 33, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 46, en remplaçant «1991» par «1992».

(17) à la page 18:

a) à la ligne 2, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 5, en remplaçant «1995» par «1996»;

c) à la ligne 9, en remplaçant «1991» par «1992».

(18) à la page 81:

a) à la ligne 17, en remplaçant «1993» par «1994»;

b) à la ligne 25, en remplaçant «1994» par «1995»;

c) à la ligne 37, en remplaçant «1994» par «1995».

(19) à la page 101, ligne 10, en remplaçant «1991» par «1992».

(20) à la page 148, ligne 8, en remplaçant «1990» par «1991».

(21) à la page 149, ligne 8, en remplaçant «1992» par «1993».

(22) à la page 190:

a) à la ligne 35, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 38, en remplaçant «1990» par «1991».

(23) à la page 191:

a) à la ligne 10, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 13, en remplaçant «1990» par «1991»;

c) à la ligne 20, en remplaçant «1991» par «1992».

(24) à la page 260:

a) à la ligne 24, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 30, en remplaçant «1989» par «1990»;

c) à la ligne 34, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 35, en remplaçant «1990» par «1991».

(25) à la page 261:

a) à la ligne 10, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 13, en remplaçant «1991» par «1992»;

c) à la ligne 16, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 18, en remplaçant «1991» par «1992»;

e) à la ligne 27, en remplaçant «1989» par «1990»;

f) à la ligne 30, en remplaçant «1991» par «1992»;

g) à la ligne 31, en remplaçant «1990» par «1991».

(26) à la page 262:

a) à la ligne 12, en remplaçant «1989» par «1990»;

b) à la ligne 15:

(i) en remplaçant «1991» par «1992»; et

(ii) en remplaçant «1990» par «1991».

(27) à la page 263:

a) à la ligne 5, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 8, en remplaçant «1991» par «1992»;

c) à la ligne 10, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 19, en remplaçant «1991» par «1992»;

e) à la ligne 23, en remplaçant «1991» par «1992»;

f) à la ligne 33, en remplaçant «1991» par «1992».

(28) à la page 264:

a) à la ligne 2, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 1:

(i) en remplaçant «1990» par «1991», et

(ii) en remplaçant «1991» par «1992»;

c) à la ligne 14, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 15, en remplaçant «1991» par «1992»;

e) à la ligne 16, en remplaçant «1991» par «1992»;

f) à la ligne 29, en remplaçant «2989» par «2990»;

g) à la ligne 30, en remplaçant «1990» par «1991»;

h) à la ligne 33, en remplaçant «1991» par «1992»;

i) à la ligne 34, en remplaçant «1991» par «1992»;

j) à la ligne 36, en remplaçant «1991» par «1992»;

k) à la ligne 48, en remplaçant «1990» par «1991».

(29) à la page 265:

a) à la ligne 1, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 12, en remplaçant «1990» par «1991»;

c) à la ligne 21, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 23, en remplaçant «1991» par «1992»;

e) à la ligne 27, en remplaçant «1991» par «1992»;

f) à la ligne 38, en remplaçant «1990» par «1991»;

g) à la ligne 45, en remplaçant «1991» par «1992»;

h) à la ligne 46, en remplaçant «1990» par «1991».

(30) à la page 266:

a) à la ligne 23, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 25, en remplaçant «1991» par «1992»;

c) à la ligne 32, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 41, en remplaçant «1991» par «1992»;

e) à la ligne 42, en remplaçant «1990» par «1991»;

f) à la ligne 46, en remplaçant «1992» par «1993».

(31) à la page 267:

a) à la ligne 12, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 14, en remplaçant «1990» par «1991».

(32) à la page 268:

a) à la ligne 11, en remplaçant «1989» par «1990»;

b) à la ligne 12, en remplaçant «1991» par «1992»;

c) à la ligne 15, en remplaçant «1991» par «1992»;

d) à la ligne 16, en remplaçant «1991» par «1992»;

e) à la ligne 22, en remplaçant «1991» par «1992»;

f) à la ligne 28, en remplaçant «1990» par «1991»;

g) à la ligne 31, en remplaçant «1990» par «1991»;

h) à la ligne 37:

(i) en remplaçant «1990» par «1991», et

(ii) en remplaçant «1991» par «1992»;

i) à la ligne 38, en remplaçant «1990» par «1991»;

j) à la ligne 39, en remplaçant «1991» par «1992»;

k) à la ligne 43, en remplaçant «1990» par «1991»;

l) à la ligne 44, en remplaçant «1991» par «1992».

(33) à la page 269:
a) à la ligne 9:
(i) en remplaçant «1989» par «1990», et
(ii) en remplaçant «1990» par «1991»;
b) à la ligne 10, en remplaçant «1989» par «1990»;
c) à la ligne 11, en remplaçant «1990» par «1991»;
d) à la ligne 14, en remplaçant «1990» par «1991»;
e) à la ligne 15, en remplaçant «1991» par «1992»;
f) à la ligne 22, en remplaçant «1994» par «1995»;
g) à la ligne 24, en remplaçant «1991» par «1992»;
h) à la ligne 32, en remplaçant «1991» par «1992»;
i) à la ligne 36, en remplaçant «1994» par «1995»;
j) à la ligne 43, en remplaçant «1991» par «1992».
(34) à la page 270:
a) à la ligne 29, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 34, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 37, en remplaçant «1991» par «1992»;
d) à la ligne 42, en remplaçant «1991» par «1992»;
e) à la ligne 44, en remplaçant «1991» par «1992».

● (2110)

(35) à la page 271:
a) à la ligne 3, en remplaçant «1990» par «1991»;
b) à la ligne 4, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 5, en remplaçant «1991» par «1992»;
d) à la ligne 6, en remplaçant «1991» par «1992»;
e) à la ligne 36, en remplaçant «1991» par «1992»;
f) à la ligne 37, en remplaçant «1991» par «1992»;
g) à la ligne 42, en remplaçant «1991» par «1992»;
h) à la ligne 43, en remplaçant «1991» par «1992»;
i) à la ligne 44:
(i) en remplaçant «1990» par «1991», et
(ii) en remplaçant «1991» par «1992»;
j) à la ligne 45:
(i) en remplaçant «1990» par «1991», et
(ii) en remplaçant «1991» par «1992».
(36) à la page 272:
a) à la ligne 6, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 7, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 11, en remplaçant «1991» par «1992»;
d) à la ligne 12, en remplaçant «1991» par «1992»;
e) à la ligne 16, en remplaçant «1990» par «1991»;
f) à la ligne 17, en remplaçant «1991» par «1992»;
g) à la ligne 18:
(i) en remplaçant «1990» par «1991», et
(ii) en remplaçant «1991» par «1992»;
h) à la ligne 21, en remplaçant «1991» par «1992»;
i) à la ligne 22, en remplaçant «1991» par «1992»;
j) à la ligne 31, en remplaçant «1990» par «1991»;
k) à la ligne 35, en remplaçant «1991» par «1992»;
l) à la ligne 41, en remplaçant «1991» par «1992».
(37) à la page 273:
a) à la ligne 1, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 2, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 9, en remplaçant «1991» par «1992»;
d) à la ligne 12, en remplaçant «1990» par «1991»;
e) à la ligne 13, en remplaçant «1991» par «1992»;
f) à la ligne 29, en remplaçant «1990» par «1991»;
g) à la ligne 34, en remplaçant «1990» par «1991»;
h) à la ligne 39, en remplaçant «1990» par «1991».
(38) à la page 274:
a) à la ligne 2, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 3, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 4, en remplaçant «1990» par «1991»;
d) à la ligne 5, en remplaçant «1991» par «1992»;
e) à la ligne 12, en remplaçant «1991» par «1992»;
f) à la ligne 38, en remplaçant «1990» par «1991».
(39) à la page 275:
a) à la ligne 1, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 16, en remplaçant «1989» par «1990»;
c) à la ligne 17, en remplaçant «1991» par «1992»;
d) à la ligne 24, en remplaçant «1990» par «1991»;
e) à la ligne 30, en remplaçant «1990» par «1991»;
f) à la ligne 43, en remplaçant «1990» par «1991»;
g) à la ligne 44, en remplaçant «1991» par «1992»;
h) à la ligne 47, en remplaçant «1990» par «1991»;
i) à la ligne 48, en remplaçant «1991» par «1992».
(40) à la page 276:
a) à la ligne 6, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 8, en remplaçant «19980» par «1991»;
c) à la ligne 13, en remplaçant «1990» par «1991»;
d) à la ligne 15, en remplaçant «1990» par «1991»;
e) à la ligne 25, en remplaçant «1990» par «1991»;
f) à la ligne 35, en remplaçant «1991» par «1992».
(41) à la page 277:
a) à la ligne 3, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 16, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 31, en remplaçant «1991» par «1992».
(42) à la page 279:
a) à la ligne 20, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 31, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 42, en remplaçant «1991» par «1992».
(43) à la page 280:
a) à la ligne 16, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 28, en remplaçant «1991» par «1992».
(44) à la page 281:
a) à la ligne 7, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 23, en remplaçant «1991» par «1992»;
c) à la ligne 34, en remplaçant «1991» par «1992».
(45) à la page 282:
a) à la ligne 6, en remplaçant «1991» par «1992»;
b) à la ligne 31, en remplaçant «1991» par «1992».

[Son Honneur le Président.]

(46) à la page 283:

a) à la ligne 9, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 24, en remplaçant «1991» par «1992»;

c) à la ligne 38, en remplaçant «1991» par «1992».

(47) à la page 284, ligne 13, en remplaçant «1991» par «1992».

(48) à la page 185, ligne 22, en remplaçant «1991» par «1992».

(49) à la page 287:

a) à la ligne 10, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 21, en remplaçant «1991» par «1992».

(50) à la page 289:

a) à la ligne 32, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 38, en remplaçant «1990» par «1991».

(51) à la page 290, ligne 25, en remplaçant «1990» par «1991».

(52) à la page 291:

a) à la ligne 30, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 32, en remplaçant «1990» par «1991»;

c) à la ligne 34, en remplaçant «1990» par «1991».

(53) à la page 292:

a) à la ligne 6, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 18, en remplaçant «1990» par «1991»;

c) à la ligne 30, en remplaçant «1990» par «1991».

(54) à la page 293:

a) à la ligne 20, en remplaçant «1990» par «1991»;

b) à la ligne 31, en remplaçant «1990» par «1991».

(55) à la page 294:

a) à la ligne 16, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 20, en remplaçant «1991» par «1992».

(56) à la page 298:

a) à la ligne 10, en remplaçant «1989» par «1990»;

b) à la ligne 12, en remplaçant «1989» par «1990»;

c) à la ligne 18:

(i) en remplaçant «1989» par «1990», et

(ii) en remplaçant «1990» par «1991»;

d) à la ligne 19, en remplaçant «1991» par «1992»;

e) à la ligne 20:

(i) en remplaçant «1989» par «1990», et

(ii) en remplaçant «1990» par «1991».

(57) à la page 299:

a) à la ligne 2, en remplaçant «1989» par «1990»;

b) à la ligne 4:

(i) en remplaçant «1989» par «1990», et

(ii) en remplaçant «1990» par «1991»;

c) à la ligne 31, en remplaçant «1989» par «1990»;

d) à la ligne 33, en remplaçant «1991» par «1992».

(58) à la page 300:

a) à la ligne 17, en remplaçant «1991» par «1992»;

b) à la ligne 19, en remplaçant «1989» par «1990».

(59) à la page 301, ligne 20, en remplaçant «1989» par «1990».

(60) à la page 303, ligne 11, en remplaçant «1990» par «1991».

(61) à la page 314, à la dernière ligne, en remplaçant «1991» par «1992».

• (2120)

[*Traduction*]

Des voix: Bravo!

L'honorable Stan Waters: Honorables sénateurs, je voudrais parler de mon amendement, mais, avant de le faire, je tiens à remercier le leader du gouvernement au Sénat et le chef de l'opposition pour leur diligence et leur collaboration, qui ont finalement permis de s'entendre sur l'ordre spécial en vertu duquel le sénateur Lawson et moi-même auront l'occasion de présenter des amendements au projet de loi C-62.

Je voudrais également faire une observation à l'intention du sénateur Kelly, malheureusement absent, qui a été vexé par un mot que j'ai employé pour décrire ses efforts au cours de ma conférence de presse. Sénateur Kelly, je retire ce mot. Il s'agit d'un vocable de quatre lettres, qui n'est ni «chaos» ni «dette» ni «doute»—«doute» a d'ailleurs cinq lettres. Je retire donc le mot, sénateur Kelly, s'il vous ennuie.

Je voudrais commencer par un examen de la taxe de vente fédérale, examen qui, à mon avis, n'a pas encore été fait au Sénat.!

Il est très important que nous comprenions tous ce que la TVF a signifié pour le Canada pendant 65 ans. C'est en effet depuis 65 ans que cette taxe existe en tout ou en partie. Elle permet de percevoir 20 milliards de dollars par an, ce qui représente approximativement 18 p. 100 de l'ensemble des recettes fédérales. Par son importance, la TVF est la deuxième source de recettes du gouvernement.

Ce que les honorables sénateurs ne savent peut-être pas, parce qu'on n'a pas suffisamment insisté sur cette question, c'est que la taxe de vente fédérale est perçue à quatre taux différents dans quatre secteur différents. Elle est fréquemment assimilée à la taxe sur les ventes des fabricants, ce qui est faux. La taxe de vente fédérale se compose essentiellement de ce qui suit: 19 p. 100 sur toutes les boissons alcoolisées et tous les produits du tabac, 11 p. 100 sur toutes les télécommunications, 9 p. 100 sur les matériaux de construction et 13, 5 p. 100 sur les ventes des fabricants. Ce sont là les quatre composantes de la TVF que le gouvernement se propose de remplacer par la taxe sur les produits et services.

Le gouvernement soutient, et il n'a pas tout à fait tort, que la TVF est une mauvaise taxe et qu'elle est condamnée depuis environ 50 ans. Cela remonte même jusqu'à la Commission Rowell-Sirois en 1914, à la Commission Carter et à d'autres études. C'est une taxe occulte et complexe dont l'assiette est très restreinte et qui ouvre la porte à de nombreuses mesures d'évitement. Elle met les produits canadiens dans une position désavantageuse par rapport aux produits importés. Par conséquent, elle présente beaucoup d'inconvénients.

La question clé qu'il faut poser est très simple: si la TVF est une taxe si injuste qui doit être remplacée, quelles sont les solutions réelles? En répondant à cette question, il faut trouver la façon la plus simple, la plus juste et la plus efficace de

récupérer environ 20 milliards de dollars de recettes qu'on perdrait en supprimant la TVF. C'est ridicule de remplacer la mauvaise TVF par un régime fiscal qui est pire. Beaucoup de choses me portent à croire que, sous sa forme actuelle, la TPS proposée serait pire. Les huit amendements présentés récemment par les libéraux—et il y aurait pu en avoir 20 ou même 50—ont fait ressortir le genre de changements qu'il faudrait apporter pour améliorer la TPS si—et c'est un très gros «si»—une taxe à la consommation constitue la meilleure solution. Ce n'est pas notre seule solution au Canada, et ce n'est certainement pas la seule solution que M. Wilson pouvait choisir.

Dans son rapport, le Comité permanent des banques et du commerce a proposé au moins dix solutions de rechange et a énuméré très brièvement les avantages et les inconvénients de chacune d'elles. Ce que le comité n'a pas examiné, et ce n'était d'ailleurs pas dans son mandat, c'est la nécessité de réduire les dépenses du gouvernement fédéral, ce qui aurait pu réduire ou supprimer la nécessité d'une TVF ou d'une TPS. Cela ne veut pas dire que le rapport du comité sénatorial n'était pas un excellent rapport. Comme beaucoup d'autres sénateurs, j'ai déjà félicité le sénateur Buckwold à cet égard. Nous avons trouvé le rapport excellent. Toutefois, ce n'était pas la seule solution.

La solution dont je vais parler pendant un instant ne faisait pas partie du mandat du comité. C'est intéressant de constater que, en période de ralentissement, presque toutes les grandes sociétés au Canada, Imperial Oil, Domtar, Stelco, Petro-Canada, Air Canada et bien d'autres, lorsqu'elles sont confrontées à des déficits, c'est-à-dire lorsque les recettes ne sont pas suffisantes pour payer les dépenses, prennent immédiatement des mesures pour corriger ce déséquilibre. Quel genre de mesures prennent-elles? Elles réduisent les coûts. Elles n'ont pas le même choix que le gouvernement. En réduisant les coûts, elles évitent la faillite.

Comme je vous le montrerai plus loin, le gouvernement est actuellement presque insolvable. Il semble qu'il ne puisse pratiquement plus couper dans les dépenses, du moins c'est ce qu'il prétend. Pourtant, il y a seulement deux semaines, le premier ministre a déclaré qu'afin de réunir les sommes nécessaires pour assurer une présence militaire dans le golfe Persique, il serait contraint de réduire dans les dépenses fédérales. C'est là une mesure qui, selon moi, aurait dû être prise il y a longtemps. Je pense que l'on peut beaucoup couper dans les dépenses fédérales.

L'un des grands mystères à Ottawa est le sort qui a été réservé au rapport du groupe de travail Nielsen sur les dépenses gouvernementales. Ce document monumental d'une vingtaine de volumes a été rédigé par un comité composé d'hommes d'affaires, de fonctionnaires et d'hommes politiques de premier plan, qui avaient à leur tête le vice-premier ministre de l'époque, Eric Nielsen. Ce rapport fait suite à l'étude la plus poussée sur les dépenses gouvernementales fédérales. Il comprend 20 volumes portant tous sur des secteurs différents de l'activité gouvernementale. Le numéro 21 constitue un résumé. Ce rapport est disponible chez l'imprimeur de la Reine; il coûte 475 $. Sa lecture est parfois ardue, mais c'est l'étude la plus complète sur le sujet le plus important qui puisse nous occuper, c'est-à-dire la question de savoir comment notre argent est dépensé. Où va l'argent de nos impôts? Le groupe de travail Nielsen a proposé des centaines de mesures dont l'application aurait assuré une plus grande efficacité, à un coût moindre, des opérations du gouvernement. Qu'est-il advenu de ce rapport? Pourquoi plus de mesures n'ont-elles pas été prises suite à ce rapport? Le rapport a été rédigé au bon moment, et pour les bons motifs, mais à ma connaissance aucune action concrète n'a été prise afin de mettre en œuvre les recommandations qui y figurent. Permettez-moi maintenant de vous citer M. James Gillies, ancien sous-ministre des Finances devenu recteur de l'Université York. Dans un article publié récemment, M. Gillies a fait la déclaration suivante: . . .

[Le sénateur Waters.]

● (2130)

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Sauf le respect que je vous dois, honorable sénateur, je pense que notre ami Jim Gillies n'a jamais été sous-ministre des Finances et, si ma mémoire est fidèle, qu'il n'a même jamais travaillé dans ce ministère.

Le sénateur Waters: Je reconnais mon erreur. Lorsqu'il a quitté le gouvernement, il est entré comme associé dans une firme d'experts-conseils avec M. Simon Reisman, qui lui a déjà été sous-ministre des Finances.

Le sénateur Murray: C'est un ancien député distingué.

Le sénateur Waters: Ancien député distingué, il est devenu l'associé d'un ancien sous-ministre des Finances, M. Simon Reisman, dans une firme d'experts-conseils lorsqu'ils ont tous deux quitté leurs fonctions. Je me suis trompé.

Le sénateur Hastings: C'était aussi un conseiller de l'ancien premier ministre.

Le sénateur Waters: Il est maintenant doyen de l'Université York. De toute façon, il a écrit cet article et j'en cite certains extraits qui, à mon avis, se rapportent à notre discussion sur la TPS. Je cite James Gillies:

> Quel que soit l'étalon employé, depuis la variété des personnes ressources que les sociétés doivent consulter simplement pour savoir comment fonctionne le gouvernement jusqu'au nombre de centres de décision qui se chevauchent, le Canada est exagérément surgouverné et à cause de cela, il est mal gouverné. Comment serait-il possible autrement d'expliquer qu'un pays, épargné par les ravages de la guerre ou de la révolution et si richement doté de ressources, soit arrivé:
>
> 1. À accumuler une des plus grosses dettes nationales par tête d'habitant du monde.
>
> 2. À contracter la plus grande dette internationale par tête d'habitant du monde.
>
> 3. À avoir l'impôt sur le revenu des particuliers parmi les plus élevés du monde.
>
> 4. À ne pas passer, en cent ans, du stade de pays sous-développé, à celui de pays développé, et
>
> 5. À connaître des difficultés constitutionnelles qui pourraient encore provoquer la désagrégation du pays.
>
> Aucun parti politique, aussi mauvais soit-il, n'aurait pu être seul responsable de tous ces échecs. Mais c'est clairement la faute du système de prise de décision politique. Ces échecs ne se sont pas produits par hasard.
>
> En dernière analyse, les chefs politiques doivent assumer la responsabilité de ces échecs parce qu'aucun d'entre eux

n'a voulu s'attaquer à la tâche fondamentale de restructurer le processus politique pour que le pays puisse être gouverné d'une manière efficace et rentable.

Quiconque a eu plus que des rapports infréquents avec Ottawa peut le confirmer.

En octobre 1990, le Fraser Institute de Vancouver, prestigieuse institution économique que la plupart d'entre vous connaissent, a pris l'initiative d'établir un important groupe, le Comité national pour la limitation des impôts, que dirige M. Dick Currie, président de Loblaws. Ce comité a pour fonction d'examiner les moyens législatifs et constitutionnels de limiter la croissance à la fois des impôts et des dépenses.

Pourquoi James Gillie est-il tellement préoccupé? Pourquoi Michael Walker, directeur exécutif du Fraser Institute, a-t-il songé à fonder un tel comité? À mon avis, c'est parce qu'une crise financière de proportions catastrophiques menace le gouvernement fédéral. Nous faisons face à la pire crise financière des 124 années d'existence de notre grand pays.

Permettez-moi de passer en revue quelques faits. Les conservateurs méritent des félicitations pour leurs efforts qui ont permis de faire passer le solde des opérations courantes—qui est la différence entre les recettes budgétaires et les dépenses de programmes—d'un déficit de 15 milliards de dollars en 1984-1985 à un excédent de 9 milliards en 1989-1990. C'est un progrès louable, qui représente un tournant remarquable, réalisé parce que les recettes fiscales ont grimpé de 43 milliards de dollars pendant cette période, tandis que les dépenses baissaient, beaucoup plus lentement, de 18 milliards. Quoi qu'il en soit, c'est un pas dans la bonne direction.

Par ailleurs, depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir en 1984, leurs 32 augmentations d'impôts qui ont produit ces recettes beaucoup plus élevées ont également suscité une résistance et un ressentiment sans précédent parmi les contribuables. La révolte provoquée par la TPS n'est que l'une des manifestations de la colère des Canadiens. Ceux d'entre vous qui ont parlé à des auditoires de politiques et de gens d'affaires ont dû ressentir cette colère un peu partout dans le pays.

Le sénateur Perrault: Bravo!

Le sénateur Waters: Nous sommes l'un des pays les plus lourdement imposés du monde, ce qui nuit aux particuliers et aux sociétés, à l'investissement et à la création d'emplois. Le plus grave problème financier, et de loin, est la dette nationale qui augmente à une vitesse vertigineuse, puisqu'elle est passée de 160 milliards de dollars en 1984 à 380 milliards en 1990. Pour acquitter les intérêts sur cette dette suffocante, il faut dépenser près de 40 p. 100 de toutes les recettes fiscales. Le gouvernement n'a plus que 60c. sur chaque dollar de ses recettes, et cette contrainte va devenir de plus en plus rigoureuse. Cela est un obstacle pour continuer à appliquer les programmes et les politiques que nous avons déjà, à plus forte raison pour en adopter de nouveaux. Voilà la crise canadienne.

Hartland MacDougall, président de Royal Trust a tenu des propos très intéressants l'autre jour:

> Notre dette publique brute est maintenant d'environ 380 milliards. Essayez d'imaginer ceci: si le Canada avait épargné un demi-million chaque jour depuis la naissance du Christ, il n'aurait pas encore assez d'argent pour liquider sa dette.

Cela vous donne une autre idée de l'ampleur, de la taille absolument renversante de notre dette nationale.

Après l'écrasante victoire de son gouvernement, en 1984, et après avoir été nommé ministre des Finances, l'honorable Michael Wilson a fait sa première déclaration à caractère économique à la Chambre des communes le 8 novembre 1984. Il a notamment déclaré, et je cite:

> Le vote du 4 septembre est aussi un verdict sévère porté sur la période récente. Les Canadiens ont jugé une décennie sans précédent caractérisée par la hausse des déficits de l'État et la montée du chômage, par l'expansion et l'interventionnisme de l'administration publique et par une croissance économique chancelante et incertaine. [. . .] Pendant trop longtemps, le gouvernement du Canada a réagi aux problèmes sérieux de notre économie en s'attaquant aux symptômes et en négligeant les causes de ces problèmes. Pendant trop longtemps, le gouvernement a essayé de substituer les jugements des politiciens et des organismes réglementaires à ceux du marché, par le biais d'une réglementation excessive et d'un recours systématique à l'emprunt, pour se sortir de chaque problème nouveau qui se présentait. Pendant trop long-temps, nous avons souffert d'une disordance de plus en plus flagrante entre l'appel symbolique au secteur privé et la réalité d'un interventionnisme croissant de l'État.

J'adorais entendre ces paroles lorsque j'étais membre du Parti conservateur. C'était, d'après moi, la meilleure façon de commencer. Il a ajouté:

> Notre objectif premier est de réduire le déficit en comprimant les dépenses et non en haussant les impôts.

Honorables sénateurs, il n'a pas atteint cet objectif.

Le sénateur Gigantès: Vous l'avez cru.

Le sénateur Waters: Le déficit annuel moyen de 1984-1985 à 1989-1990 était d'environ 30 milliards de dollars par année. On s'attend à ce qu'il se situe autour de ce chiffre en 1990-1991. Il est vrai que les taux d'intérêt, qui sont plus élevés que prévu, aggravent la situation. Un ministre des Finances doit concilier les politiques budétaire et monétaire et la réalité économique.

Revenons à la déclaration qu'a faite M. Wilson en novembre 1984. Il a dit:

> Alors que l'on demande aux Canadiens d'accepter des compressions dans les programmes et services du gouvernement, il est naturel que le Cabinet et le Parlement fassent eux aussi leur part. Le traitement du premier ministre et celui des membres du Cabinet seront respectivement réduits de 15 p. 100 et de 10 p. cent pour l'année commençant le 1er janvier 1985. On demandera également au Parlement de réduire ses dépenses.

J'ai l'impression, après coup, que ce fut le point culminant du mandat des conservateurs. Qu'est-il donc advenu de l'engagement louable que le gouvernement avait pris de se lancer dans un programme d'austérité?Au risque de trop simplifier les choses, permettez-moi de tenter de résumer les principaux points de la crise financière à laquelle le gouvernement fédéral et, en fait, tous les Canadiens, sont confrontés.

● (2140)

Malgré 32 augmentations d'impôt en six ans, le déficit est demeuré en moyenne pratiquement le même à chaque année, s'établissant à 30 milliards de dollars environ. La dette publique, qui était de près de 160 milliards de dollars en 1984, a plus que doublé pour passer à 380 milliards de dollars. On consacre au paiement des seuls intérêts sur la dette publique—c'est-à-dire qu'on hypothèque en quelque sorte notre avenir et celui de notre pays—40 p. 100 environ de toutes les recettes fiscales.

Malgré toutes les belles déclarations publiques qui ont été faites sur le contrôle des dépenses, ces dernières ont augmenté au cours de cette période de six ans de 30 p. 100. Il faut reconnaître que le gouvernement a réussi à obtenir un excédent de fonctionnement de neuf milliards de dollars, mais il n'y est parvenu que grâce à d'importantes augmentations d'impôt.

Permettez-moi de citer le premier communiqué conjoint sur l'économie nationale que j'aie jamais vu. Il a été émis le 11 octobre 1990 par le Conseil canadien des chefs d'entreprises, l'Association des manufacturiers canadiens et la Chambre de commerce du Canada. Il s'agit d'organisations prestigieuses qui entretiennent d'assez bons liens avec les conservateurs. Je pense que ce sont-là des statistiques vraiment terribles, qui montrent bien la gravité de la crise financière à laquelle nous sommes confrontés.

Les intéressés précisent tout d'abord dans leur déclaration conjointe que la dette combinée des gouvernements fédéral et provinciaux s'élève maintenant à 450 milliards de dollars, ce qui est tout à fait incroyable. On apprend ainsi que les provinces du pays ont accumulé une dette de 70 milliards de dollars. C'est en Ontario que la dette publique s'accroissait le plus rapidement.

On signale également dans le document que parmi les sept principaux pays industrialisés, le Canada a la deuxième plus importante dette publique; elle équivaut à plus de 70 p. 100 de notre produit national brut. Ce n'est qu'en Italie que le fardeau de la dette gouvernementale est supérieur. Malgré sept années consécutives de croissance économique positive, le déficit budgétaire du gouvernement fédéral était encore de près de 30 milliards de dollars en 1989-1990. Cela équivaut à 4,7 p. 100 du produit national brut, ce qui est beaucoup trop élevé en période de récession comme à l'heure actuelle.

Le gouvernement dépense quotidiennement 95 millions de dollars pour payer seulement les intérêts. Qu'est-ce qu'on pourrait faire avec 95 millions de dollars par jour, si le gouvernement n'avait pas de dette?

L'augmentation des taxes et des impôts n'est pas une solution réaliste au problème du déficit dû à la dette. Au Canada, la famille moyenne consacre déjà 50 cents sur chaque dollar de revenu à toutes sortes de taxes et d'impôts comme les impôts sur le revenu, les taxes de vente et d'accise, les taxes scolaires et les impôts fonctiers. Les trois ordres de gouvernement au Canada—et nous sommes gouvernés à outrance—ne se rendent pas compte qu'un seul contribuable finance chacun de ces trois ordres. Le fardeau est excessif. Il est écrasant et il mènera le Canada à la ruine. Il faut se rappeler que nous ne sommes pas à l'abri de l'inexorable loi de l'économie. Le fardeau est trop lourd à porter. La plupart d'entre nous oublions peut-être que la famille moyenne consacre plus d'argent aux taxes et aux impôts qu'à la nourriture, aux vêtements et au logement. Autrefois, une famille s'inquiétait de ne pouvoir se nourrir, se vêtir ou se loger. Maintenant, son plus lourd fardeau est d'ordre fiscal. Voilà, entre autres, pourquoi la TPS est si mal accueillie partout au pays.

[Le sénateur Waters.]

Le dernier argument que je présente dans la déclaration conjointe est préoccupant. C'est que le Canada emprunte de plus en plus à l'étranger, surtout à cause de l'appétit insatiable du gouvernement pour l'endettement. La dette extérieure nette est passée de 137 millions de dollars, en 1983, à 230 milliards de dollars, l'an dernier. Le Canada et les États-Unis sont maintenant les deux pays les plus endettés au monde.

J'ai mis beaucoup de temps à faire ressortir ce que je considère être les principaux éléments de la crise financière qui existe au Canada et qui sert de toile de fond à l'examen plus approfondi de cette nouvelle taxe à la consommation. Le gouvernement a déclaré que l'élimination de la TVF, et de ses quatre composantes que j'ai décrites tout à l'heure, et son remplacement par la TPS sont à la base d'une nouvelle stratégie économique. Cette stratégie est une prolongation de son plan directeur de réforme fiscale. Le gouvernement déclare, entre autres, que la TPS est plus équitable, plus visible, sans incidence sur le revenu, administrativement et techniquement simple, progressive et anti-inflationniste. Le comité sénatorial n'a pas trouvé grand preuve à l'appui de ces déclarations extravagantes et, franchement, moi non plus.

Au contraire, à examiner le projet de loi C-62 de plus près et à entendre les centaines de Canadiens et les centaines d'organismes canadiens, on se rend compte qu'il s'agit là d'une taxe exécrable et inopportune.

J'ai assisté à l'une des audiences que le comité sénatorial a tenues à Edmonton. Il me semble que les opinions qui ont été exprimées à cette occasion sont représentatives du point de vue de la plupart des Canadiens: les témoins qui ont comparu devant le comité étaient en colère. Je crois qu'un seul des témoins entendus à Edmonton était pour la TPS. Il faut dire que c'était un membre du gouvernement. Dommage que les partisans de la TPS soient si difficiles à trouver; cela n'arrange rien, quand on veut entendre les arguments en faveur de la TPS. La majorité des membres du comité sénatorial ont fini par avoir la conviction que le projet de loi laisse gravement à désirer et qu'il ne permettra pas au gouvernement de faire honneur à ses promesses ni ne répondra à ses attentes. Il est donc apparu clairement que, malgré tout, les membres du comité qui appuient le gouvernement persistaient à différer d'opinion. Seraient-ils sourds? Non. Ce sont des Canadiens intelligents et dévoués qui ont écouté les mêmes arguments que leurs collègues. Ils ont écouté, mais ils n'ont rien entendu. Ils n'étaient évidemment pas en faveur de la recommandation finale, selon laquelle le projet de loi C-62 ne devrait pas être adopté, mais plutôt soumis à un nouvel examen au Sénat.

Si je peux me permettre une observation personnelle, j'ai trouvé bien dommage et bien triste que ce soit surtout les lignes politiques des partis représentés, et non le pour et le contre d'une taxe à la consommation, qui ont divisé les membres du comité ayant participé à cet exercice si crucial dont le but était de modifier la politique fiscale canadienne, une mesure aussi importante que la création même de l'impôt sur le revenu, en 1917.

• (2150)

Il est en outre extrêmement important de signaler le mouvement d'opposition à la TPS qui prend de l'ampleur chez les Canadiens de tous les partis et de toutes les classes de la société, en dépit du fait que le gouvernement fédéral a dépensé presque 40 millions de dollars pour informer le public et lui vendre les mérites de la TPS. Cet effort monumental et coûteux a échoué.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Waters: Plus de 80 p. 100 des Canadiens rejettent la TPS. Pourquoi le gouvernement fait-il la sourde oreille?

Honorables sénateurs, nous faisons partie de cette nation. Nous avons un rôle capital à jouer. Pourquoi n'écoute-t-on pas au Sénat? De nombreux sénateurs connaissent les graves lacunes et de la TPS et l'opposition sans précédent du public. Certains expliquent leur appui à la TPS en disant que le rejet de ce projet de finances par le Sénat porterait le coup fatal à un Parlement élu et responsable. Je ne partage pas cette opinion.

Le rejet de cette mauvaise loi fiscale n'abrogerait pas les droits de la Chambre des communes, mais réaffirmerait plutôt la responsabilité constitutionnelle du Sénat.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Waters: En réalité, vu le niveau extrêmement élevé d'opposition à la TPS, le Sénat est devenu le dernier espoir démocratique de millions de Canadiens. Nous rions ici dans cette Chambre quand des pétitions sont présentées, mais ceux qui ont essayé d'en faire signer une savent tout le travail que cela comporte. Je n'en ai pas vu qui portaient des traces de larmes mais cela aurait pu arriver. Plus de deux millions de Canadiens, certains estiment leur nombre à trois millions, se sont donné la peine d'écrire aux sénateurs pour exprimer leur refus de la TPS. Le phénomène n'est pas à prendre à la légère. Il faut le prendre au sérieux. Un grand nombre de noms ont été lus pendant ces pénibles séances de lecture. Il ne faut pas décevoir ces Canadiens qui se tournent vers nous qui sommes leur dernier espoir contre la TPS.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Waters: Enfin, depuis que le gouvernement a présenté le projet de loi C-62, que la Chambre des communes a adopté en avril 1990, l'économie canadienne a considérablement régressé. Nous sommes actuellement en pleine récession, les faillites et le chômage sont à la hausse, les taux d'intérêt demeurent élevés, la valeur du dollar canadien est anormalement gonflée et l'inflation est galopante. Ce sont des facteurs qui contribuent tous à créer une grande incertitude économique, cause de stress et même de peur pour la famille moyenne qui cherche la sécurité dans un environnement économique aussi instable.

On aurait manifestement bien des raisons de retarder l'imposition de la TPS, la moindre n'étant pas le manque de préparation des entreprises. À mon avis, le gouvernement n'est pas prêt. Nous avons entendu le débat là-dessus l'autre jour. N'importe qui peut s'en rendre compte par lui-même en téléphonant aux services d'information sur la TPS. Et le coût complexe de remplacement de la taxe actuelle par la TPS est tellement élevé que c'en est presque incroyable. Les seules personnes qui vont vraiment bénéficier de cette taxe à courte échéance sont les comptables et avocats fiscalistes. Nous, qui sommes des hommes et des femmes raisonnablement intelligents, allons constater pour la plupart que la documentation fédérale sur la façon d'exploiter une pharmacie ou une épicerie dans le cadre du nouveau régime fiscal est extrêmement compliquée.

Pour conclure, je voudrais seulement répéter que mon amendement vise à retarder de 12 mois l'imposition de la TPS. Je ne cache pas que j'ai un autre mobile, mon objectif ultime étant évidemment de profiter de ce délai d'un an pour tenter de convaincre le gouvernement fédéral de revenir sur sa décision d'imposer la TPS. Honorables sénateurs, on va remplacer une mauvaise taxe par une autre mauvaise taxe. Il faut empêcher cela et le faire ici, au Sénat.

Enfin, honorables sénateurs, je répète mon avertissement habituel: il faut réformer le Sénat.

L'honorable Joyce Fairbairn: Honorables sénateurs, c'est avec un sentiment de soulagement que je saisis l'occasion de parler de l'amendement du sénateur Waters visant à remettre à janvier 1992 l'application de la taxe sur les produits et services. Je parle de soulagement parce qu'encore une fois le Sénat était venu bien près de sombrer dans le chaos lorsque le Président et le gouvernement ont fait fi de nos règles jeudi dernier afin de faire adopter une mesure qui a suscité une colère viscérale chez les Canadiens.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Fairbairn: Les gens y voient un autre signe de la volonté personnelle du premier ministre qui a oublié ceux qui l'ont porté au pouvoir et qu'il est censé servir avec un degré élémentaire d'équité et de décence.

Jeudi soir dernier, avec une détermination presque sinistre, le Président du Sénat a décidé de ne pas tenir compte des droits du sénateur Waters de proposer son amendement et a au contraire accordé la parole au leader du gouvernement . . .

Des voix: Honte!

Le sénateur Fairbairn: . . . le sénateur Murray, dans son effort pour faciliter l'adoption finale de la TPS, malgré que le sénateur Waters de même que le sénateur Lawson aient fait savoir de façon très ouverte et très claire qu'ils comptaient proposer des amendements dès que ceux que les libéraux de ce côté-ci du Sénat avaient présentés auraient fait l'objet d'un vote.

Le sénateur Waters en avait donné très clairement préavis. C'est un militaire, et il sait se faire comprendre très clairement. Il ne faisait aucun doute pour personne au Sénat qu'il ferait tout pour proposer son amendement jeudi soir dernier. Cependant, après quatre jours de ce qui a dû être des pressions assez radicales, le Président et le gouvernement ont changé d'avis et décidé de reconnaître les droits que le sénateur Waters et son voisin de pupitre indépendant, le sénateur Lawson, possèdent au Sénat. Les sénateurs de ce côté-ci n'ont pas été sans remarquer cet après-midi une certaine répugnance de la part du sénateur Doody et du sénateur Murray à admettre la paternité de cette motion visant à faire aprouver un ordre du Sénat concernant les amendements. Ils étaient si peu enthousiastes en fait, que le sénateur Doody a laissé entendre que cet ordre du Sénat avait vu le jour dans les

appartements de Son Honneur le Président et l'a encouragé à en assumer la responsabilité.

Quoi qu'il en soit, honorables sénateurs, ces derniers jours ont encore une fois été sombres pour le Sénat. Qui plus est, jeudi dernier a réellement été un jour sombre pour le processus démocratique dans notre pays, le gouvernement ayant encore foulé aux pieds les règles du droit parlementaire dans cette Chambre. Les sénateurs de ce côté-ci et moi-même aurons probablement autre chose à dire là-dessus à une date ultérieure, mais pour l'instant, je voudrais examiner l'amendement du sénateur Waters.

Je voudrais qu'on sache clairement que la proposition de retarder la TPS pendant un an n'est certes pas mon objectif, pas plus qu'il n'est réellement celui du sénateur Waters. Nous voulons supprimer cette taxe dès maintenant. Elle est mauvaise, préjudiciable et injuste, notamment pour les Canadiens et les régions qui sont le moins en mesure de se protéger contre ses griffes. Toutefois, une des raisons pour lesquelles l'amendement du sénateur Waters revêt une importance cruciale à ce moment-ci, c'est qu'il représente vraiment un effort ultime pour amener le premier ministre et son gouvernement à prendre du recul et à considérer très longuement et très attentivement le stress qu'ils sont sur le point d'imposer aux travailleurs, aux entreprises et aux citoyens du pays qui sont déjà soumis à des pressions économiques extrêmes.

● (2200)

Les statistiques dont nous bombardent des sources gouvernementales et celles du secteur privé ne nous disent pas seulement que le Canada est en récession—je crois que nous le savons tous. Seuls ceux qui sont confinés entre les quatre murs du gouvernement, comme le ministre des Finances, Michael Wilson, et le premier ministre, viennent tout juste de découvrir que nous traversons une période difficile depuis de nombreux mois et que les Canadiens qui vivent dans le monde réel tentent tous les jours de la surmonter. Les statistiques nous disent à quel point nos problèmes sont réellement graves. Je voudrais ajouter quelques statistiques au compte rendu ce soir pour compléter le tableau.

Les dernières statistiques sur le produit intérieur brut au Canada, qui représente la valeur des biens et des services produits, révèlent qu'il a diminué de 0,5 p. 100 en août. Ce fut la baisse mensuelle la plus forte depuis mars 1986.

Il y a d'autres mauvaises nouvelles. À la suite de l'augmentation des prix mondiaux du pétrole, le prix des matières premières a fait un bond de 10,3 p. 100 en août, ce qui représente la plus forte hausse mensuelle depuis que l'indice a été mis en place en 1977. Dans un autre rapport publié à peu près en même temps, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a souligné que les prix nationaux de l'essence avaient augmenté de presque un cent le litre, soit une hausse totalle de six cents le litre depuis la crise du golfe Persique.

Les opérateurs sur le marché monétaire ne s'attendent qu'à une légère baisse du taux d'escompte parce qu'il est peu probable que les taux d'intérêt diminuent de façon notable, étant donné que les prix à la consommation risquent d'augmenter.

Ensuite, le ministère des Consommateurs et des Sociétés a diffusé des statistiques sur les faillites. Selon ce rapport, 5 922 consommateurs et entreprises ont déclaré faillite le mois dernier, ce qui représente une augmentation de 61 p. 100 par rapport à octobre 1989. Les chiffres ont révélé aussi une forte hausse du nombre de faillites en septembre. Au cours des dix premiers mois de 1990, 33 938 consommateurs et 9 407 entreprises ont fait faillite au Canada, soit 40 p. 100 de plus qu'au cours de la même période en 1989.

[Le sénateur Fairbairn.]

Un autre indicateur de Statistique Canada a montré que les livraisons des usines ont chuté. Elles ont diminué de 0,8 p. 100 en septembre et les nouvelles commandes qui engendrent les futures livraisons ont chuté de 1,6 p. 100 depuis août. C'était le troisième mois consécutif de baisse pour les deux principaux indicateurs de performance du secteur de la fabrication.

De plus, Statistique Canada a publié un rapport disant que les prévisions des dirigeants de ce secteur étaient aussi pessimistes qu'en janvier 1982, la dernière fois que le Canada est entré dans une récession très grave et très profonde. Un autre domaine dont nous devons aussi nous préoccuper est celui des augmentations de salaire sur le marché du travail. Selon un sondage du *Financial Post* publié ce mois-ci, les employeurs ont l'intention d'augmenter les salaires de leurs employés d'un pour cent seulement l'an prochain, ce qui serait insuffisant pour compenser l'impact de par la TPS.

Les statistiques nous montrent que cette récession sera plus longue et plus dure qu'on ne l'avait peut-être prévu. Une des raisons à cela, qui aurait pu être anticipée il y a un an, c'est la menace de guerre dans le Golfe. Non seulement il en résulte une hausse du prix des produits pétroliers au Canada, mais aussi un supplément considérable de dépenses militaires, pour essayer de faire appliquer un blocus et des sanctions contre l'Irak. Ce genre de pression doit être supporté par tous les gouvernements de la coalition et tous voient leur économie soumise aux mêmes réalités pénibles.

Une autre raison des craintes et de l'anxiété des Canadiens pour les mois à venir, c'est la TPS. Honorables sénateurs, cela aurait pu être prévu. Le gouvernement aurait pu comprendre, voyant l'amoncellement de nuages au-dessus de pratiquement tous les secteurs de l'économie, que ce n'était pas le moment pour une taxe sur les biens et services qui allait s'attaquer au portefeuille de tous les particuliers, tous les jours de l'année. Pour ne pas dire plus, c'était la mauvaise taxe au mauvais moment. Tout le monde sait cela, sauf le premier ministre et son gouvernement.

Les Canadiens auraient pu se passer de difficultés supplémentaires. Honorables sénateurs, les ministres sont insultants lorsqu'ils disent que tout le monde, sauf eux, vit au-dessus de ses moyens et doit se serrer la ceinture. Les Canadiens se la serrent la ceinture. Il est certain, en tout cas, que les personnes à qui je parle, dans le sud de l'Alberta, se serrent la ceinture depuis des années, en raison de la sécheresse et des autres catastrophe imputables à l'homme, comme la guerre des subventions qui menace les entretiens du GATT et pourrait les faire échouer. Ces Canadiens sont prêts à se serrer la ceinture et à réduire leur budget si la récession est mondiale. Ce sont des gens responsables en ce qui concerne leur vie personnelle et leur contribution à ce pays. Toutefois, ils souhaiteraient que leur gouvernement fasse preuve d'un peu de bon sens, c'est pourquoi ils réclament qu'il repense sa taxe.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Fairbairn: Comme le disait clairement le sénateur Waters, il y a d'autres moyens de percevoir de l'argent sans pénaliser tous les Canadiens qui contribuaient déjà à la cause nationale par leurs taxes et leurs impôts à tous les niveaux de notre système politique complexe.

Le journal de la localité d'où je viens, *The Lethbridge Herald*, annonçait en manchette plus tôt ce mois-ci que la TPS occasionnerait des coûts supplémentaires de 200 000 $ pour la municipalité. La nouvelle a semé l'émoi dans la population. La région a connu des moments de grandes tensions à cause de la situation des agriculteurs. Ce genre de dépenses suplémentaires n'était pas prévu. La municipalité de Lethbridge doit maintenant prévoir dans son budget 200 000 $ pour la TPS, en plus des sommes nécessaires pour répondre à ses autres besoins.

Bon nombre croient que la TPS, outre ce qu'elle coûtera quotidiennement, fera grimper le taux d'inflation de 2,5 p. 100 au cours de la prochaine année, ce qui maintiendra automatiquement les taux d'intérêt à des niveaux élevés. Le gouvernement a dit que le taux d'inflation n'augmenterait que de 1,5 p. 100, mais personne ne prête foi à cette évaluation. Les économistes qui ont les pieds sur terre et ne travaillent pas au ministère des Finances ont tôt fait de la rejeter.

• (2210)

Le gouvernement a aussi dit que la TPS serait sans incidence sur les recettes, mais personne ne croit cela non plus. Je me servirai, comme l'a fait le sénateur Hastings plus tôt au cours de ce débat, de commentaires très intéressants, et je me reporterai aux observations faites par notre collègue, le sénateur Finley MacDonald, lorsque le Comité sénatorial des banques et du commerce s'est rendu à Whitehorse, le 3 août dernier. Je présume qu'il y a eu des échanges de part et d'autre par les membres du comité—si le mot «échanges» est celui que je devrais employer, et le sénateur Buckwold a soulevé la question de l'incidence sur les recettes.

Le sénateur Frith: C'est l'expression qu'utilisent les commentateurs sportifs pour décrire les échauffourrées dans la LNH. «Il y a eu quelques échanges.»

Le sénateur Fairbairn: Le sénateur MacDonald a dit, et je cite:

> Je ne pense pas qu'il faille abuser le témoin ou les gens de l'assistance. On a dit il y a un instant que la taxe n'est pas destinée à réduire le déficit.
>
> Je le reconnais—je le reconnais, en tant que membre individuel de ce Comité. Sauf tout le respect que je dois au chef de mon parti, j'admets que c'est là l'une des mesures les plus mal ficelées que le gouvernement du Canada, mon gouvernement, ait jamais prises.

Le sénateur Frith: Et ils en ont fait beaucoup; c'est tout dire.

Le sénateur Fairbairn: Selon le compte rendu, le sénateur Hastings aurait déclaré «Bravo, bravo».

Le sénateur MacDonald a poursuivi en disant:

> Le gouvernement a sorti cette idée de neutralité fiscale et il tente de nous expliquer ce que c'est. Il le fait après avoir imposé cet énorme fardeau à nos petits enfants. Il nous inflige tout cela. Ensuite, il vient nous dire que la taxe est fiscalement neutre. Ensuite, il nous dit qu'elle va aider à réduire le déficit. Mais, comment, grand Dieu, pourrait-elle réduire le déficit si elle est fiscalement neutre?

Le sénateur Buckwold: C'était un membre honnête du comité.

Le sénateur Fairbairn: Il a poursuivi en ces termes:

> J'ai dit hier que je ne croyais pas que c'était de la fausse représentation de la part du gouvernement. C'était seulement une erreur de communications stupide. Ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient . . . Tout le monde sait que cette taxe est une manne et qu'elle vise à réduire le déficit. Par conséquent, cessons de faire des blagues au sujet de la non-incidence de cette taxe sur les recettes.

Le sénateur Frith: Applaudissons le sénateur Finlay MacDonald.

Le sénateur Fairbairn: Maintenant, le premier ministre dit qu'il réduira la taxe une fois qu'elle sera en vigueur. Il exemptera peut-être les livres.

Le sénateur Frith: Et il y a chèque qui s'en vient par la poste.

Le sénateur Fairbairn: Aucune promesse n'a été faite à cet égard. Peut-être que les recettes supplémentaires, ou la manne comme disait le sénateur MacDonald, serviront en effet à réduire le déficit. Aucune promesse n'a été faite.

Le sénateur Frith: Je travaille pour le gouvernement et je suis ici pour vous aider.

Le sénateur Fairbairn: Peut-être que toutes ces recettes feront baisser le taux de la taxe. Je vous conseille de ne pas parier votre exploitation agricole sur ce genre de fausse séduction.

Partout où on a imposé une taxe sur la valeur ajoutée, elle a augmenté considérablement, et rien dans le bilan fiscal de ce gouvernement depuis son accession au pouvoir ne porte à croire que ce sera différent ici.

Je crois que cette taxe pose un autre problème, et c'est que les Canadiens ne sont pas convaincus que le gouvernement lui-même sait comment cette taxe fonctionnera. C'est presque compréhensible parce que plus on l'examine de près, moins elle a du sens.

Je cite là les propos de l'un des chroniqueurs du cahier des affaires du *Lethbridge Herald* qui avait assisté à un séminaire donné dans notre ville. Au cours de cette rencontre, un comptable, qui avait reçu la formation voulue pour parler de la TPS, avait essayé de faire accepter l'explication en question. Voici:

> Prenez le cas de produits de boulangerie sucrés comme des beignes. Vous payez la TPS si vous en achetez moins de six, mais vous ne la payez pas si vous en achetez six ou plus. On part du principe que vous ne pouvez manger six beignes à la fois. On peut comprendre qu'on appelle cela la «règle du goinfre». Les vendeurs du fameux baril de poulet seront très heureux lorsque les gens achèteront le baril de poulet froid sans verser la taxe et le réchaufferont chez eux.
>
> Il faut également se demander ceci: vos bovins font-ils partie de la chaîne alimentaire? Si vous vendez vos bovins à un parc d'engraissement et qu'ils sont nourris en tant

que bétail du parc, il s'agit encore de produits alimentaires. Cependant, si vous les mettez en pension dans un parc d'engraissement, le service, le fait de les engraisser, est alors assujetti à la taxe.

La machinerie agricole est détaxée. Par contre, jusqu'à maintenant, il n'en est rien de l'équipement d'irrigation. Comme on le signale dans Hall-Buckland, un arroseur rotatif est extrêmement coûteux.

Les propriétaires ne peuvent percevoir la TPS. Cependant, ils doivent la verser sur leurs coûts. Vous savez ce que cela signifie.

Les services de garderie sans but lucratif ne seront pas assujettis à la TPS, alors que les garderies à but lucratif le seront.

Et ainsi de suite. Pas étonnant que le fait même qu'on n'ait pas de réponse facile à leur proposer pour expliquer ces anomalies quand ils participent à des lignes ouvertes contribue à miner la confiance des Canadiens dans la capacité qu'a le gouvernement d'appliquer la taxe. Elle a certainement dû prendre un dur coup, il y a quelques jours, quand on nous a annoncé que l'application de la taxe, et la distribution du matériel, coûtera plus de 400 millions de dollars.

Le sénateur Walters demande au Sénat d'imposer que la mise en œuvre de la taxe soit retardée d'un an, dans l'espoir qu'une solution de rechange soit élaborée d'ici là. Au cours des trois dernières semaines, les sénateurs libéraux ont proposé des moyens de garantir un traitement équitable pour les gens qui n'ont pas les moyens de payer davantage. Je sais que certains des amendements proposés ont eu l'heur de plaire à quelques sénateurs conservateurs, même si ces derniers ne sont pas en position de voter pour les amendements.

Je voudrais rappeler brièvement aux sénateurs la teneur de ces amendements. Le premier prévoyait que les imprimés soient exemptés de la taxe. Il visait à faire en sorte que tout ce qui se lit, depuis les livres, les revues et les journaux jusqu'à la Bible, soient détaxés, au même titre que les produits alimentaires de base. Le fait est que les imprimés n'ont jamais été taxés au Canada.

Le deuxième amendement portait sur l'électricité et les combustibles de chauffage domestique tels que le mazout et le gaz naturel, qui ne devraient pas être assujettis à la TPS proposée.

Le troisième portait sur la discrimination envers le mouvement coopératif partout au Canada.

Le quatrième prévoyait l'indexation complète des crédits pour TPS pour les familles canadiennes à faible revenu.

Le suivant avait trait aux consommmateurs canadiens et visait à leur faire bénéficier des mesures d'allégement transitoire plus justes consenties à l'industrie.

L'autre aurait eu pour effet d'élargir le champ d'application de l'exonération pour les services de santé et d'enseignement.

● (2220)

L'amendement suivant, et ce fut peut-êre l'un des meilleurs débats pendant l'étude de ce projet de loi au Sénat, visait à faire du Nord une région exonérée de la taxe. Le dernier amendement enfin, présenté jeudi dernier, réclamait un taux de taxe plus élevé sur les produits de luxe. Le neuvième amendement présenté ce soir par le sénateur Waters propose de retarder d'un an l'application de la taxe.

Honorables sénateurs, je suis ravie que le sénateur Waters ait pu participer pleinement en présentant son amendement. J'espère que l'amendement sera adopté. En dépit des tentatives du gouvernement pour exclure les indépendants du débat ou restreindre leur temps de parole . . .

Le sénateur Simard: Il vaudrait mieux parler de consentement délibéré à restreindre.

Le sénateur Fairbairn: Nous leur reconnaissons dans cette Chambre des droits égaux, que chacun de nous a l'obligation de protéger.

Honorables sénateurs, je termine mes observations en faisant une légère digression. Certains considèrent le sénateur Waters comme un indépendant, car il est assis parmi les indépendants. Honorables sénateurs, ce n'est pas du tout le cas.

Le sénateur Simard: Non?

Le sénateur Fairbairn: Il est membre du Parti réformiste du Canada. Dans les sondages, ce parti atteint presque le pourcentage critique de l'appui de l'électorat au parti au pouvoir.

Une voix: C'est 30 p. 100 en Alberta.

Le sénateur Lynch-Staunton: Seriez-vous tombé sous son charme?

Le sénateur Fairbairn: Le Parti réformiste est un parti national issu du gâchis dans lequel se sont retrouvés les conservateurs dans l'ouest du Canada.

Comme les sénateurs Hastings, Olson, Hays, Twinn et moi-même, le sénateur Waters représente les opinions des Albertains au Sénat.

Le sénateur Simard: Vous allez devoir faire mieux si vous voulez obtenir le poste du sénateur Frith.

Le sénateur Frith: Vous n'avez rien à faire pour l'obtenir. Vous n'avez qu'à signer une demande en ce sens et vous l'obtiendrez.

Le sénateur Simard: Il faut faire beaucoup mieux que cela.

Le sénateur Frith: En fait, il n'est même pas nécessaire de rédiger une lettre; vous n'avez qu'à demander.

Le sénateur Fairbairn: Parmi eux, des dizaines de milliers ont signé pour devenir membre du Parti Réformiste.

Une voix: Démissionnez et présentez-vous. Démissionnez et présentez-vous.

Le sénateur Fairbairn: Comme nous tous, le sénateur Waters a été nommé au Sénat par un premier ministre. Dans son cas, il suffit de dire que lui et Brian Mulroney forment un couple bizarre, mais le sénateur a obtenu cette nomination en suivant une voie aussi spéciale que marquante.

Si quelqu'un au Sénat l'a oublié, je rappelle comment le sénateur Waters est arrivé jusqu'ici.

Une voix: Oh mon Dieu!

Le sénateur Fairbairn: C'est exact. Vous vous souviendrez d'un événement qui s'est produit en Alberta il y a plus d'un an et qui a vraiment attiré l'attention des Canadiens sur notre assemblée comme jamais par le passé.

Le 16 octobre 1989, conformément à la *Senatorial Selection Act* de la province de l'Alberta, un candidat a été choisi pour remplir une vacance au Sénat pour cette province. Cela ne s'était jamais vu au Canada et, en fait, jamais sénateur canadien n'avait été élu auparavant. Beaucoup de Canadiens de l'Ouest y ont vu une importante possibilité de susciter une réelle tentative de réforme constitutionnelle du Sénat.

Compte tenu du caractère sans précédent de cet événement politique, je tiens à rappeler aux sénateurs la suite des événements qui a mené en Alberta à l'élection du sénateur Waters.

Le sénateur Hastings: Est-ce que les «trois comiques», là-bas, voudraient bien être attentifs un instant.

Le sénateur Fairbairn: La réforme du Sénat a occupé pendant quelque temps l'avant-scène politique de ma province et, en fait, c'est peut-être la seule question politique qui fasse l'unanimité en Alberta. L'affaire remonte à 1985 et plus précisément à la présentation du rapport d'un comité spécial de l'Assemblée législative albertaine intitulé: «Le renforcement du Canada passe par la réforme du Sénat», dans lequel on recommandait que le Sénat soit élu et se compose au total de 64 sénateurs, soit de six par province et de deux par territoire. Un tel Sénat serait vraiment en mesure d'assurer un véritable

Il y avait beaucoup d'autres propositions intéressantes, mais ces trois-là étaient au cœur du rapport, qui a été adopté à l'unanimité à l'Assemblée législative de l'Alberta en mai 1985. On y a adopté l'expression «Trois E», qu'on entend beaucoup dans tout le pays, et dans cette Chambre, depuis trois ans, et dont le gouvernement de l'Alberta et bien des gens de cette province font la promotion depuis lors.

Comme le sénateur Hastings le saura, je devrais dire qu'avant que l'Accord du lac Meech ne soit même qu'un rêve dans les yeux des premiers ministres du Canada, M. Nick Taylor, l'ancien chef du Parti libéral de l'Alberta, avait proposé que les futurs sénateurs albertains soient élus. Bien sûr, les honorables sénateurs d'en face voudront savoir que M. Taylor, qui était et qui est toujours une personalité publique ne mâchant pas ses mots, nous a tous encouragés, les sénateurs albertains, à démissionner sur-le-champ et à nous présenter aux élections.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Frith: Qui a dit «Bravo»?

Le sénateur Fairbairn: Pour donner l'exemple. Lorsque les discussions sur les modifications constitutionnelles ont repris en 1986, avec la présentation, par le Québec, de son programme en cinq points visant à faciliter sa signature de la Constitution, le profil de la réforme du Sénat a commencé à prendre une meilleure forme en Alberta. Petit à petit, une sensibilisation à l'égard de la réforme du Sénat s'est propagée dans l'Ouest et dans d'autres régions du pays, à divers degrés.

Puis est arrivé l'Accord du lac Meech et l'engagement à placer la réforme du Sénat en tête des programmes constitutionnels à venir et à modifier la méthode de nomination des sénateurs jusqu'à ce qu'une réforme ait lieu.

Le sénateur Simard: Dont vous avez sonné le glas.

Le sénateur Fairbairn: Le gouvernement et le sénateur Murray ont encouragé le ministre albertain des Affaires fédérales et intergouvernementales, M. Jim Horsman, à discuter de propositions de réforme du Sénat avec ses homologues de toutes les provinces.

À la même époque, en mai 1987, M. Lloyd Axworthy, un de nos députés libéraux, a présenté une autre proposition: que, dorénavant, les sénateurs qui combleraient des postes vacants devraient être élus selon un processus électoral public, par chaque parti dans chaque province. Un certain nombre de personnes étaient d'accord. Une personne qui ne l'était pas, c'est . . .

Le sénateur Frith: Pouvons-nous rendre cela rétroactif au paragraphe 26(8), et le proposez-vous?

Le sénateur Fairbairn: Il est intéressant de noter qu'une personne qui n'a pas appuyé cette idée en mai 1987 était nul autre que le premier ministre Don Getty qui a déclaré publiquement que l'idée d'élire des candidats était une suggestion improvisée qui n'avait tout simplement pas de bon sens.

Quoi qu'il en soit, la question a pris un intérêt particulier en Alberta avec la démission du regretté sénateur Donald Cameron en septembre 1987. Ce siège vacant a fourni une cible bien nette. Le premier ministre Don Getty a alors changé d'avis et décidé de mettre à l'épreuve le nouveau système de nomination tel que préconisé dans l'Accord du lac Meech.

En Alberta, après l'échec de l'Accord du lac Meech, on trouvait très consternant que le premier ministre Getty ait fait faux bond en acceptant les propositions et en mettant pour très longtemps de côté la réforme du Sénat.

Don Braid, chroniqueur au *Edmonton Journal*, écrivit à l'époque une chronique assez plaisante. Voici ce qu'il a écrit:

• (2230)

> Le premier ministre de l'Alberta, M. Don Getty, est la Vanna White de la politique canadienne, aimable et assez bel homme, mais plus on le voit, plus on se demande pourquoi les gens le prennent au sérieux.
>
> Getty s'est présenté aux pourparlers constitutionnels en jurant de se battre pour la réforme du Sénat, mais cela ne l'a pas empêché d'accepter ensuite un accord qui renvoyait l'Alberta et l'Ouest 20 ans en arrière.

Il est évident que le premier ministre Getty ne devait pas se croiser les bras s'il voulait redorer son blason. Par conséqent, au lieu d'envoyer la liste habituelle des candidats sénateurs au premier ministre du Canada, comme l'avaient fait deux de ses collègues premiers ministres, il a donné une nouvelle orientation à ce processus de sélection en proposant de soumettre les candidatures au scrutin provincial. Un projet de loi à cet effet a été déposé à l'assemblée législative en février 1989. Celle-ci ne l'a pas adopté à cause de la tenue des élections provinciales. La population albertaine a reconduit le gouvernement conservateur au pouvoir. Le gouvernement a représenté ce projet de loi après les élections, et l'assemblée législative l'a adopté en août 1989.

Le premier ministre Getty a choisi d'inclure, dans ce projet de loi, une disposition qui faisait coïncider l'élection de candidats sénateurs avec le tenue des élections municipales dans toute la province. Aussi, le 16 octobre 1989, en même temps que le population élisait les maires, les conseillers, les commissaires d'école, les membres des conseils d'administration des hôpitaux, et se prononçait sur des questions comme la fluoration des eaux, le magasinage le dimanche et Dieu sait quoi encore, elle était également appelée à choisir un candidat au Sénat.

Le sénateur Lynch-Staunton: Quel est a été le pourcentage de la participation populaire à ce scrutin?

Le sénateur Fairbairn: J'y arrive dans un instant.

La province s'est prononcée en faveur de Stanley Waters. Il a a été choisi parmi six candidats, cinq hommes et une femme. Trois des candidats en lice représentaient des partis politiques, à savoir le Parti réformiste du Canada, le Parti libéral et le Parti conservateur. Les trois autres étaient des indépendants. Chaque candidat devait produire pas moins de 1 500 signatures d'électeurs en règle, chacune accompagnée d'une déclaration assermentée signée par un deuxième électeur. Tous les candidats en lice devaient également déposer une somme de 4 000 $. Par conséquent, ce n'était pas une petite affaire que de présenter sa candidature.

Environ 40 p. 100 des électeurs dûment enregistrés de l'Alberta, soit plus de 614 000 personnes se sont rendus aux urnes. Le sénateur Waters a été choisi par 259 570 Albertains. Ce nombre représentait environ 42 p. 100 des suffrages exprimés. Le sénateur Waters détenait une confortable avance sur son plus proche rival, une autre éminente personnalité qui était candidat sous la bannière libérale, M. William Code.

Le sénateur Steuart: Quel rang occupait le candidat conservateur.

Le sénateur Fairbairn: Le troisième rang.

Le sénateur Stanbury: En Alberta?

Le sénateur Fairbairn: Oui. C'était déjà un signe des temps.

Le sénateur Buckwold: Était-il loin derrière les autres candidats?

Le sénateur Fairbairn: Je ne veux pas parler de cela, c'est trop pénible.

Le sénateur Steuart: Pauvre Getty.

Le sénateur Fairbairn: Oui. Après le choc initial d'avoir vu le candidat conservateur arriver au troisième rang, le premier ministre Getty s'est rangé derrière le gagnant. Il a donné au premier ministre du Canada une liste de six candidats au Sénat en précisant le nombre de votes obtenus par chacun et il a clairement recommandé la nomination de M. Waters en tant que gagnant aux termes de la *Selection Act*. Sa lettre est arrivée à Ottawa et s'est rapidement retrouvée en-dessous de la pile des dossiers actifs au bureau du premier ministre.

Pourtant, je veux que le sénateur Waters sache que sa cause a été défendue ici au Sénat. Il a été élu en Alberta le 16 octobre 1989 et le 17, on commençait à poser des questions à son sujet au Sénat. J'ai posé une question simple au sénateur Murray. Il a alors répondu que c'était une question hypothétique parce qu'à ce moment, aucune lettre n'avait été reçue de M. Getty. Le jour suivant, le 18, j'ai posé une autre question. Cette journée-là, je crois, le sénateur Waters arrivait à Ottawa pour repérer le terrain. D'après ce que j'ai cru comprendre, il n'a alors pas rencontré le sénateur Murray.

Les questions ont recommencé le 25 octobre. À cette date, la lettre avait été reçue au bureau du premier ministre. Apparemment, ce dernier était à l'extérieur du pays et n'avait donc pas le temps d'envoyer une réponse. Le 31 octobre, le premier ministre est rentré au Canada. On nous a dit que la lettre était entre ses mains et qu'il voulait lui accorder toute l'attention nécessaire avant d'annoncer sa décision au moment opportun.

[Le sénateur Fairbairn.]

Les 7 et 8 novembre, ainsi que les 12, 20 et 21 décembre, d'autres questions ont été posées. À ce moment, les choses ont pris une tournure très intéressante parce que le sénateur Murray nous a déclaré que le gouvernement fédéral jugeait que depuis le début, tout le processus suivi en Alberta était anticonstitutionnel et qu'il avait même un avis juridique en ce sens. Cela a été porté à l'attention du gouvernement de l'Alberta. Il y a eu des discussions, des lettres ont été échangées et il a été suggéré que les deux gouvernements s'adressent à la Cour suprême afin de dissiper toute confusion et toute mésentente. Cette suggestion est restée lettre morte. En fait, la réponse a été la décision du premier ministre Getty de déclencher des élections. Pendant toute la période où des gens s'étaient préparés à lever des fonds pour se présenter comme candidats et pour faire démarrer leur organisation, personne ne savait que le gouvernement fédéral jugeait tout le processus anticonstitutionnel.

Quoi qu'il en soit, les questions ont continué jusqu'en janvier. Il est ensuite devenu très évident que rien n'allait se produire jusqu'à la conclusion dans un sens ou dans l'autre de l'Accord du lac Meech. C'est exactement ce qui est arrivé.

Honorables sénateurs, il ne faut pas se surprendre que les droits et le bien-être du sénateur Waters n'ont pas pesé bien lourd dans l'esprit du sénateur Murray et du gouvernement. Celui-ci ne croyait pas au mode d'élection du sénateur Waters par la population de l'Alberta. Il est clair que le premier ministre ne tenait pas à le nommer, mais il l'a fait le 16 juin pour remercier le premier ministre Getty de son appui indéfectible tout au long du processus du lac Meech. Ce soir, c'est en quelque sorte une page d'histoire qui s'écrit à l'occasion du premier discours que prononce le sénateur Waters dans cette enceinte depuis son arrivée le 19 juin.

Je dois dire que c'était un honneur pour moi que de l'escorter à la Chambre en compagnie du sénateur Doody. Je suis heureux qu'il soit des nôtres. J'espère qu'à l'avenir les nouveaux sénateurs qui seront nommés à titre d'inpédendants pourront prendre part pleinement et librement aux travaux de la Chambre sans les perturbations qui ont les ont entravés ces derniers jours.

Des voix: Bravo!

• (2240)

L'honorable Orville H. Phillips: Honorables sénateurs, je voudrais participer au débat.

Le sénateur Buckwold: Voilà qui serait bien mieux qu'un somnifère!

Le sénateur Phillips: Je voudrais commencer par quelques remarques sur le discours du sénateur Waters. Je veux lui faire part de ce que me dit toujours ma femme à propos de mes discours. Elle dit: «Quand tu parles trop longtemps, tu perds ton auditoire.» Elle a parfaitement raison. Je perds parfois mon auditoire avant même d'avoir commencé, surtout si je parle à cette heure tardive. Mais j'estime que, même si certaines de ses remarques étaient intéressantes, le sénateur a fait une entorse au système en insistant pour que le Président lise de nouveau son amendement tout au long.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Phillips: Je voudrais me reporter à la partie du discours qui a semblé intéresser le sénateur Fairbairn. Elle est

passée maître dans les contorsions et les distorsions de nature politique, et elle a vraiment été à son meilleur ce soir en essayant d'expliquer que ce sont les libéraux qui ont donné aux indépendants l'occasion de parler.

Revenons au chaos qui régnait avant que l'ordre soit négocié. Qui étaient les négociateurs? Le chef et le chef adjoint de l'opposition. Qui ont eu le droit de présenter des amendements? Le chef et le chef adjoint de l'opposition ont eu le droit de présenter huit amendements. Personne d'autre n'a été mentionné. Ces deux honorables sénateurs, à titre d'indépendants, ont donné leur consentement à l'ordre pu nous avons adopté à l'a que unanimité. Ils ont voté en faveur. Le compte rendu du Sénat montre qu'il y a eu consentement unanime et que les deux sénateurs en cause étaient présents ce jour-là. Les deux sénateurs indépendants se sont entendus avec les libéraux, comme ils l'ont fait depuis le début, et ils ont accepté de s'exclure eux-mêmes. Ils ont peut-être fait preuve de naïveté—ils ont sans doute été naïfs de faire confiance au sénateur Frith, et quiconque agirait comme eux devrait être tenu pour vraiment naïf.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Phillips: L'ordre adopté aujourd'hui est presque identique à l'offre qu'avait faite le sénateur Murray au cours de la période des questions de jeudi dernier, dans laquelle il précisait clairement qu'il était prêt à accepter deux amendements des sénateurs indépendants. Cette offre a été faite avant l'émeute de jeudi dernier. Elle a été répétée jeudi soir, vendredi et encore aujourd'hui. Le fauteur de trouble dans ce ces est le chef de l'opposition, alors ne venez pas me dire hypocritement que vous vouliez entendre les sénateurs indépendants. Les sénateurs d'en face ont tenté d'éviter cela et sont venus bien près d'y arriver. Là-dessus, je dois reconnaître leur habileté.

Le sénateur Buckwold: Il vous a fallu quatre jours pour vous défaire des filets dans lesquels vous étiez pris!

Le sénateur Hastings: Et il vous a fallu l'aide du leader du gouvernement pour vous en sortir!

Le sénateur Phillips: Mon honorable ami pourrait-il se contenir à présent? Il devrait retourner aux toilettes avec ce rapport, ou faire ce qui lui plaît, mais je lui demanderais de ne plus m'interrompre.

Je commenterai maintenant l'amendement proposé par le sénateur Waters. C'est un amendement tout à fait conforme à la politique du Parti réformiste, je dois le reconnaître. En Alberta, Preston Manning dit croire à l'idée d'une taxe visible, au fait que les gens sachent combien ils payent de taxe. Je suis d'accord avec cela, mais le problème, c'est que le sénateur Waters ne l'est pas, parce qu'il a maintes fois voté dans cette enceinte pour le maintien de la taxe de vente fédérale, qui est une taxe invisible.

J'espère que mon ami en discutera avec son chef. J'espère qu'ils parviendront à se mettre d'accord. C'est un peu déroutant pour ceux d'entre nous qui viennent de la côte est de voir le chef dire une chose en Alberta tandis que le sénateur vote autrement à la Chambre. Deborah Grey s'y prend peut-être mieux. Elle ne dit rien, et ce serait probablement beaucoup plus convenable ici.

L'amendement de l'honorable sénateur a une portée très restreinte. Il ne fait que reporter l'entrée en vigueur de la taxe. Plutôt que d'être applicable à compter du 1er janvier de l'année prochaine, elle le serait à partir du 1er janvier de l'année suivante. Honorables sénateurs, que se passera-t-il dans l'intervalle? Je ne peux qu'imaginer le sénateur Waters faire campagne par monts et par vaux, expliquant aux gens qu'ils ont changé d'idée, disant: «Nous pensons maintenant que c'est une bonne taxe, mais il nous fallait un an pour expliquer pourquoi nous avons changé d'idée.» Le sénateur Waters aurait pu commencer dès ce soir à expliquer pourquoi il avait changé d'idée. Pourquoi gaspiller deux heures ce soir, puisqu'il changera d'idée dans un an?

Honorables sénateurs, le Parti réformiste n'a pas encore mis son programme au point, mais voilà déjà que le sénateur Waters essaie de le diluer. Les gens des Maritimes ont l'habitude de baptiser parfois les verres qu'ils offrent, si vous ne les surveillez pas, mais ils n'agissent pas ainsi avec les programmes politiques. J'espère que le sénateur adoptera cette attitude pendant le débat.

Les sénateurs d'en face se sont plaints que la taxe était régressive, qu'elle allait détruire l'économie. Jetons un coup d'oeil à certaines statistiques, si vous me permettez de les présenter, honorables sénateurs. L'économie de la province de Terre-Neuve prendra un essor de 150 millions de dollars, en dollars d'aujourd'hui. Clyde Wells n'a pas voulu accepter l'accord du lac Meech, mais je suis sûr qu'il accepterait une addition de 150 millions de dollars à l'économie de la province.

Le sénateur Simard: Je ne le crois.

Le sénateur Phillips: Vous ne le pensez pas? Moi, au contraire, j'en suis sûr. Mon collègue à ma gauche me le répète depuis un bon moment.

La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick vont voir leur économie respective croître de 200 millions de dollars. Je n'hésite pas à rendre hommage à un premier ministre provincial quand celui-ci le mérite. Mes honorables vis-à-vis auront beau dire, les provinces ont compris que grâce à la TPS, les assistés sociaux vont toucher plus de revenus que maintenant. Le premier ministre McKenna, du Nouveau-Brunswick, a été le premier à déclarer qu'il n'allait pas réduire le revenu des assistés sociaux à cause du crédit pour TPS. Cinq autres premiers ministres provinciaux doivent encore décider s'ils vont réduire le chèque des assistés sociaux, même s'ils ont reconnu que ceux-ci verraient leur sort s'améliorer sous le régime de la TPS par rapport au régime actuel de la taxe de vente fédérale.

Le Québec verra son économie s'accroître de 1,6 milliard de dollars. L'Ontario verra la sienne s'accroître de 3 milliards. Bien que le nouveau premier ministre socialiste de l'Ontario n'ait pu instaurer un accroissement de cette ampleur, les honorables sénateurs de cette province se plaignent de ce que la TPS va détruire l'économie.

Par curiosité, voyons un peu le cas de l'Alberta. Il est prévu que l'Alberta verra son économie s'accroître de 2 milliards de dollars.

• (2250)

Le sénateur Hastings: C'est pour cela que l'Alberta vous traduit devant les tribunaux. Elle tient vraiment à accroître son économie.

Le sénateur Phillips: Vous avez dû influencer le gouvernement provincial.

Le sénateur Hastings: Ce n'est pas moi qui saurais influencer un gouvernement conservateur.

Le sénateur Phillips: Je suis sûr que si le gouvernement provincial comprenait les avantages de cette taxe il l'appuierait.

La Colombie-Britannique verra son économie s'accroître de 1 milliard de dollars.

Le sénateur Hastings: C'est pour cela qu'elle vous traduit devant les tribunaux.

Le sénateur Phillips: Ce sont-là des chiffres fort intéressants, honorables sénateurs. L'Alberta bénéficiera de 22 p. 100 de l'accroissement. Si on ajoute l'accroissement de l'Alberta à celui de la Colombie-Britannique, cela représente 3 milliards de dollars sur un accroissement prévu de 9 milliards de dollars. Pourtant, les honorables vis-à-vis déclarent que le gouvernement du premier ministre Mulroney néglige l'ouest du Canada.

Le sénateur Hastings: Que dit le premier ministre de l'Alberta?

Le sénateur Buckwold: Que dit le gouvernement de la Colombie-Britannique?

Le sénateur Phillips: Ces deux provinces de l'Ouest vont se partager le tiers des avantages résultant de cette taxe. Je regrette que mon honorable collègue s'oppose à ce que ce montant aboutisse dans l'Ouest. Peut-être voudrait-il qu'il aboutisse ailleurs.

Le sénateur Buckwold: Il ne s'agit que de conjecture. Nous avons entendu les mêmes chiffres dans le cas du libre-échange.

Le sénateur Phillips: Les sénateurs d'en face doivent reconnaître que cette taxe est tout à fait juste pour les provinces de l'Ouest.

Le sénateur Waters se prend pour le Caton du vingtième siècle. Caton demandait toujours dans ses discours que Carthage soit détruite. Nous n'avons pas eu beaucoup de discussions de nature politique avec les sénateurs d'en face, de sorte que nous vous considérons un peu comme des Carthaginois. Je voudrais signaler au sénateur Waters que Caton n'est jamais passé du côté de Carthage. Il est resté fidèle à Rome.

Ici, au Sénat, le Caton de l'Alberta—le Caton réformé—nous a abandonnés au profit des libéraux. Et cela ne date pas de ce soir. Il l'a fait lorsque les sénateurs ont commencé à taper sur les pupitres et à sonner les cloches. À ce moment-là, j'ai jeté un coup d'oeil autour de moi et j'ai aperçu le sénateur, le visage tout rouge d'embarras, en train de taper sur son pupitre avec les autres sénateurs d'en face. C'est à ce moment-là qu'il s'est joint aux Carthaginois. Toutefois, il a remporté beaucoup de succès depuis qu'il l'a fait. Le premier à se convertir, c'était le sénateur Fairbairn. On en a eu la preuve ce soir.

Cet après-midi, le sénateur Fairbairn a invité les sénateurs MacEachen et Waters à prendre le thé dans son bureau. C'était une sorte de réunion de gens à l'esprit un peu tordu. C'est à ce moment-là que l'amendement a été rédigé. Il leur a fallu une heure et demie. Le sénateur Waters est sorti de la réunion tout souriant, affirmant qu'il avait gagné la partie. Il l'a effectivement gagnée, et je vais vous dire pourquoi. Le vote que nous allons tenir demain soir risque d'être très intéressant.

[Le sénateur Phillips.]

Les libéraux se comportent comme des boas constricteurs avec le sénateur Waters depuis qu'il est arrivé ici. Demain soir, ils vont devoir décider qui va avaler qui. Est-ce que ce sont les sénateurs d'en face qui vont avaler le sénateur Waters ou est-ce lui qui va avaler les libéraux? Voilà la question que nous allons devoir trancher demain soir.

Mes collègues d'en face disent que la TPS ne sera jamais adoptée. Demain soir, ils devront soit laisser tomber le sénateur Waters, soit voter dans le même sens que lui. Je voudrais savoir ce qu'un grand nombre d'entre eux vont faire.

Le sénateur Hastings: Je ne voterai jamais dans le même sens que vous!

Le sénateur Phillips: Nous savons maintenant que le sénateur Hastings va ravaler ses propres paroles et voter dans le même sens que le sénateur Waters.

L'autre jour, j'ai été impressionné quand le sénateur Watt, qui habite Montréal depuis longtemps, a amené au Sénat un large groupe de représentants du Nord. Les deux tribunes étaient pleines. Honorables sénateurs, il était intéressant de voir les sénateurs d'en face parler. Quand ils disaient la lettre «T», ils regardaient vers la tribune du nord; quand ils disaient la lettre «P», ils consultaient leurs notes et quand ils disaient la lettre «S», ils regardaient vers la tribune du sud.

Sénateur Watt, allez-vous dire au gens du Nord que vous avez changé d'avis et que cette taxe est parfaitement acceptable à condition qu'elle entre en vigueur le 1er janvier 1992? Allez-vous ravaler vos propres paroles demain soir? Demain soir, on va utiliser beaucoup de Pepto Bismol au Sénat. Il y aura beaucoup d'indigestion quand les gens vont voter demain soir.

Les honorables sénateurs d'en face se sont plaints violemment quand le dollar canadien est passé de 82 à 86c., à cause de la bonne gestion financière du gouvernement. Ils disaient que nous étions en train de détruire l'économie parce que les exportateurs perdaient un avantage de 4 cents pour chaque dollar. Cependant, les honorables sénateurs d'en face insistent pour conserver 13 cents pour chaque dollar. Ils ont prêté trop attention aux théories économiques du sénateur Gigantès. Il faut qu'ils soient réalistes et qu'ils ne croient plus à ces bêtises. Il faut qu'ils suppriment la taxe de vente fédérale et qu'ils donnent une chance à nos exportateurs.

Je voudrais maintenant aborder les vrais raisons pour lesquelles les honorables sénateurs d'en face expriment de façon aussi véhémente leur opposition à cette époque de l'année. Ce qui ennuie les honorables sénateurs d'en face, c'est que 8 millions de familles à faible revenu toucheront des remises. Ce soir, le sénateur Waters a réclamé une forte réduction des dépenses du gouvernement fédéral. J'imagine qu'un bon nombre de Canadiens et même de sénateurs appuient sa demande. J'aimerais que le sénateur Waters nous dise s'il éliminerait les dépenses qui permettent à 601 000 Albertains de recevoir 51,6 millions de dollars répartis en quatre versements par année? Est-ce l'une des dépenses que le sénateur Waters supprimerait? Il veut retarder ce programme et empêcher l'économie de l'Alberta de croître de 2 milliards de dollars.

Le sénateur Lynch-Staunton: C'est ce qu'on appelle la réforme.

Le sénateur Phillips: C'est la réforme politique que préconisent le sénateur Waters, ainsi que Preston Manning et Deborah Grey. Et vous n'avez encore rien vu. Attendez que le Parti réformiste publie son manifeste, alors-là, nous entamerons vraiment la discussion avec lui.

Honorables sénateurs, je me suis rendu en Alberta cet été, en compagnie des membres du comité sur la TPS. J'y suis resté pour visiter deux de mes enfants et cinq petits-fils. J'en ai profité pour discuter avec de nombreuses personnes. Je ne veux pas vous induire en erreur, donc je ne vous dirai pas que la TPS est une mesure populaire en Alberta. Ce n'est pas vrai. Mais j'ai découvert que bien des gens se rendent compte qu'il faut modifier le régime fiscal pour donner une chance à nos exportateurs. Ces gens disent: «S'il le faut, nous paierons cette taxe, mais nous voulons qu'elle serve à réduire la dette nationale, à résorber le déficit.»

Le sénateur Hastings: La taxe n'aura aucune incidence sur les recettes.

Le sénateur Phillips: Honorables sénateurs, ce soir, je ne fais que transmettre au ministre des Finances le message que m'ont confié les Albertains. Ils paieront la taxe, mais ils ne veulent pas qu'elle serve à financer de nouveaux programmes.

• (2300)

Le sénateur Sparrow: Puis-je poser une question au sénateur?

Le sénateur Phillips: Si je pouvais d'abord finir mes remarques, je pouvais y penser ensuite. Pour une raison ou pour une autre, je ne trouve pas vos questions très intéressantes à cette heure de la nuit. Posez-la moi demain.

Le sénateur Sparrow: Très bien.

Le sénateur Phillips: Je voudrais seulement conclure. Je ne ferai pas comme le sénateur Fairbairn qui a pris 20 minutes pour terminer. Je demanderai très brièvement aux sénateurs d'en face d'être raisonnables, de continuer le débat et de terminer le vote pour que les entreprises puissent savoir ce qui se passe. Des entreprises ont publié des catalogues et acheté l'équipement nécessaire pour percevoir cette taxe. Ce qui est plus important, c'est que beaucoup d'entre elles ont déjà donné à de gros clients des devis indiquant des prix comportant des réductions de 13,5 p. 100.

Cessons de perdre notre temps à la Chambre. Ne fonçons pas sur le fauteuil du Président et ne créons pas d'anarchie. Il y a des gens qui attendent de profiter de cette occasion. Donnons-la leur, honorables sénateurs.

Des voix: Bravo!

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, le sénateur Phillips a essayé de faire passer le gouvernement, au nom duquel il parlait, pour un défenseur du droit des indépendants de proposer des amendements et plutôt que de prolonger le débat sur cette question, il me semble que pour nous et pour toute personne qui lira le compte rendu pour essayer de comprendre ce qui est arrivé, la meilleure réponse serait de laisser les indépendants eux-mêmes dire qui a défendu leur droit de proposer des amendemants. J'espère qu'ils parleront de ce sujet. En tout cas, c'est eux qui devraient juger de cette question et non le sénateur Phillips.

Le sénateur Murray: À ce sujet, le point de vue du sénateur Lawson est déjà consigné au compte rendu.

Le sénateur Frith: Je suis sûr qu'il le dira publiquement.

L'honorable Sidney L. Buckwold: Honorables sénateurs, vous serez soulagés d'apprendre que je ne ferai pas de discours, mais j'interviens parce que j'ai promis au sénateur Murray de lui fournir certaines statistiques exactes sur l'incidence de la réforme du régime de taxe de vente, par province et en millions de dollars, que le ministère des Finances nous a communiquées lors des déplacements du comité.

Il est temps, je crois, de rétablir les faits. Sénateur Phillips, je crois que vous auriez intérêt à vous rasseoir pour écouter certains faits au lieu de vous en tenir au type de renseignements que vous avez fait circuler. Je pourrais ajouter, sénateur Phillips, que vous devriez mettre sur pied, non pas un parti réformiste, mais un parti pour vous tout seul que vous pourriez appeler «le Parti chloroforme» parce que c'est l'effet que nous faites parfois quand vous prononcez un discours.

Puis-je citer les chiffres en question?

Le sénateur Murray: Que l'honorable sénateur veuille bien m'excuser, mais pourrait-il me dire ce qu'il compte faire consigner au compte rendu au juste?

Le sénateur Buckwold: L'incidence de la réforme du régime de taxe de vente pour 1991, avec et sans réforme et en millions de dollars. Un document qui vient du ministère des Finances.

Une voix: Pourquoi ne pas nous dispenser de cet exposé en déposant le document en question?

Le sénateur Buckwold: Vous ne voulez pas entendre ces renseignements qui contredisent pourtant tout ce que nous avons entendu de la part du sénateur Murray et d'autres sénateurs, et également, bien entendu, de notre ami, le sénateur Phillips qui s'est donné passablement de mal pour nous expliquer les grands avantages économiques de cette mesure pour les différentes provinces. Je tiens seulement à faire état publiquement de ces statistiques comme je l'ai promis au sénateur Murray.

Le sénateur Murray: Je comprends. Mais je voudrais seulement savoir si le sénateur consignera au compte rendu l'incidence de cette mesure sur les économies provinciales, sur les trésors publics provinciaux ou que sais-je au juste . . .

Le sénateur Buckwold: Il s'agit de la différence pour les citoyens entre ce qu'ils paient maintenant avec la TVF et ce qu'ils paieront à cause de la TPS. Autrement dit, ils paient tant actuellement, dans le cadre de la TVF actuelle, et . . .

Le sénateur Frith: Ce sont là les répercussions sur les gens, ils ne sont pas du tout intéressés à cela.

Le sénateur Buckwold: . . . avec la taxe sur les produits et services, ils paient tant. J'ajouterai que certaines provinces y gagnent tandis que d'autres y perdent. Cela inclut les répercussions de la réforme de la taxe de vente sur l'indexation des paiements de transfert et sur les régimes fiscaux de même que sur les modifications au crédit remboursable au titre de la taxe de vente, sur l'impôt des grandes entreprises, sur la surtaxe sur les revenus élevés et sur les droits sur les boissons alcooliques et les produits du tabac.

Les renseignements nous ont été communiqués par le ministère au moment où il a jugé que cela faisait avancer sa cause, comme c'est le cas dans quelques provinces. Je vous les lis pour que vous puissiez les avoir dans le hansard. Ensuite, nous n'aurons plus besoin de revenir constamment à ces absurdités sur les grands avantages. Vous verrez pourquoi certaines provinces amènent le gouvernement fédéral devant les tribunaux.

Le sénateur Simard: De quoi parlez-vous?

Le sénateur Frith: Vous lui avez déjà demandé ce qu'il avait dit et il vous a répondu. Lisez le compte rendu, Syd.

Le sénateur Buckwold: Je commence par l'Ouest. Les habitants de la Colombie-Britannique paieront 30 millions de dollars de plus en TPS qu'ils payaient en TVF.

Le sénateur Simard: Un milliard de dollars de moins sur la production, cependant.

Le sénateur Buckwold: Nous ne parlons pas de production, mais de taxe.

Le sénateur Frith: Nous parlons de taxe que paient les Canadiens, ce qui ne vous intéresse pas du tout.

Le sénateur Buckwold: Nous ne parlons pas de production. Il s'agit de taxes réelles.

[Le sénateur Buckwold.]

Le sénateur Frith: Vous ne voulez pas entendre leurs pétitions ou quoi que ce doit d'autre à leur sujet.

Le sénateur Buckwold: Les citoyens de Colombie-Britannique paieront 30 millions de dollars de plust . .

Une voix: Il faudrait ajourner le débat, étant donné son incohérence.

Le sénateur Buckwold: La province de l'Alberta paiera 30 millions de dollars.

La Saskatchewan paiera 50 millions de dollars de plus; en fait, je veux dire les habitants de cette province pauvre, une province qui est en faillite, je crois, sous le gouvernement conservateur, comme toutes les provinces du pays.

Le sénateur Frith: Ce ne sont pas les provinces, mais les citoyens.

Le sénateur Buckwold: Ce sont les gens qui paieront. L'économie ne connaîtra pas une poussée parce que le ministère des Finances augmentera sa production. Cet argent viendra de la poche des citoyens.

Par contre, le Manitoba y gagnera 15 millions de dollars. Les gens paieront moins de taxes qu'ils ne le faisaient en vertu de la taxe de vente fédérale. Ils gagnent 15 millions de dollars, au Manitoba.

Ce qui est intéressant, c'est qu'en Ontario, les citoyens paieront 130 millions de dollars de plus, et c'est l'une des raisons qui les amène à s'opposer à cette taxe.

Au Québec, et c'est peut-être pour cette raison qu'on s'y montre un peu plus compréhensif, on y gagnera 115 millions de dollars, plus que dans toutes les autres provinces réunies. C'est intéressant. Pour ce qui est du Nouveau-Brunswick . . .

Le sénateur Frith: Vous voulez dire les citoyens du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Buckwold: Les citoyens du Nouveau-Brunswick y gagneront 20 millions de dollars.

La Nouvelle-Écosse y gagnera 10 millions. Ces régions en retirent des bénéfices limités. Je vous présente tous les faits afin qu'ils soient consignés au compte rendu et que nous n'ayons plus à y revenir.

La pauvre Île-du-Prince-Édouard équilibre ses comptes.

Terre-Neuve fait un gain de 35 millions de dollars.

Lorsqu'on additionne tout cela . . .

Le sénateur Simard: C'est combien pour Terre-Neuve?

Le sénateur Buckwold: Pourriez-vous me laisser terminer, s'il vous plaît?

Le sénateur Simard: C'est combien pour Terre-Neuve?

Le sénateur Buckwold: Asseoyez-vous. Quand j'en aurai terminé, vous pourrez me poser toutes les questions stupides que vous voudrez.

Comme je le disais, honorables sénateurs, voilà comment le gouvernement en arrive à une incidence nulle sur les recettes.

• (2310)

Quand on additionne tous les gains et toutes les pertes des citoyens de chacune des provinces, cela donne zéro.

Le sénateur Simard: L'incidence nulle, c'est cela.

Le sénateur Buckwold: C'est donc ce que c'était.

Le sénateur Frith: Dites-le au sénateur Finlay MacDonald.

Le sénateur Buckwold: Le gouvernement finit par dire . . .

Le sénateur Simard: Vous avez enfin compris!

Le sénateur Frith: Expliquez cela au sénateur Finlay MacDonald.

Le sénateur Buckwold: Le sénateur Phillips vient de dire que cette taxe a pour but de réduire le déficit. Il l'a dit il y a deux minutes. Voilà comment le gouvernement arrive à son taux nul.

Le sénateur Frith: Dites-le au sénateur Finlay MacDonald et au sénateur Phillips.

Le sénateur Buckwold: Voilà comment le gouvernement en arrive à une incidence nulle sur les recettes. Je tiens simplement à le faire consigner au compte rendu de façon que cela y soit une fois pour toute. C'est le ministère des Finances qui a fourni ces chiffres. Je tiens à ce que vous le sachiez, de façon que les sénateurs d'en-face ne nous rebattent plus les oreilles avec les mêmes sornettes.

Une voix: Vous pouvez compter sur nous.

Le sénateur Waters: Honorables sénateurs, j'ai trouvé un tantinet amusant mais tout à fait inexact . . .

Le sénateur Doody: Êtes-vous en train de poser une question, sénateur?

Le sénateur Waters: Je soulève la question de privilège.

Le sénateur Doody: Sénateur, vous avez déjà pris la parole une fois au cours du présent débat.

Son Honneur le Président suppléant: La présidence rappelle au sénateur Waters que s'il prend la parole maintenant, il mettra fin en quelque sorte . . .

Le sénateur Frith: Non. Je pense qu'il soulève la question de privilège à propos de la question qu'a posée le sénateur Phillips.

Le sénateur Doody: Peut-être souhaite-t-il poser au sénateur Phillips une question.

Une voix: Il ne prend pas la parole pour mettre fin au débat.

Le sénateur Frith: Le débat ne peut prendre fin qu'à l'occasion d'une motion de fond ou à l'étape de la deuxième lecture. Il ne s'agit pas d'une motion de fond, mais d'une motion accessoire. Le sénateur est autorisé à soulever la question de privilège à propos de ce qu'a dit le sénateur Phillips.

Le sénateur Cogger: Vous pouvez prendre la parole, car il l'a dit.

Le sénateur Frith: Il m'a cédé la parole; il était debout.

Le sénateur Waters: Honorables sénateurs . . .

Le sénateur Frith: Allons donc. Vous le faites tout le temps.

Le sénateur Waters: Puis-je soulever la question de privilège pour répondre au sénateur Phillips? Il m'avait prévenu il y a quelques jours qu'il allait profiter de la première occasion pour m'attaquer et attaquer le Parti réformiste . . .

Le sénateur Simard: Comme il devrait le faire.

Le sénateur Waters: . . . au sujet des politiques plutôt fructueuses que nous avons adoptées et qui font que les conservateurs fédéraux ne forment plus qu'un parti marginal en Alberta.

Le sénateur Frith: Bravo!

Le sénateur Waters: Je n'aime pas le homard autant que lui, mais il m'arrive d'en manger. Je n'en retire pas le même plaisir ni les mêmes hallucinations que le sénateur Phillips, car il a soulevé des points qui, manifestement, sont faux. Je me suis interrogé pour savoir comment il se fait cent quinze sénateurs pensent qu'ils sont très intelligents et que dix millions de Canadiens sont stupides quand il s'agit de la TPS.

Le sénateur Fairbairn: Bravo!

Le sénateur Waters: Ce projet de loi soulève plus d'objections de la part des Canadiens que n'importe quel autre dans l'histoire du pays. Honorables sénateurs . . .

Le sénateur Simard: Règlement!

Le sénateur Waters: . . . le sénateur Phillips s'en moque et dit que cela ne fait aucune différence. Au contraire, et c'est une des raisons pour lesquelles le Parti réformiste attire les conservateurs que vous avez déjà accueillis à bras ouverts, moi y compris. Ma question de privilège, c'est que vous faites des déclarations trompeuses. Je ne suis pas contre . . .

Le sénateur Frith: Continuez, ne vous laissez pas déranger.

Le sénateur Waters: Honorables sénateurs, le sénateur Phillips a prétendu que j'ai torpillé le chef du Parti réformiste en contredisant sa politique . . .

Le sénateur Simard: À l'ordre!

Le sénateur Waters: . . . d'opposition à la TVF. J'ai pourtant déclaré, en m'exprimant en des termes qui me semblaient très clairs, que la TVF est une taxe exécrable et que la TPS est pire. C'est un choix qui n'en est pas un, un choix à la Phillips.

Nous tenons à corriger ces inexactitudes et ces remarques plutôt malheureuses, parce qu'il existe, en réalité, dix ou onze solutions de rechange. Ce que je tiens à signaler, c'est que ces solutions n'ont pas toutes été analysées en profondeur. Je soulève donc la question de privilège, parce que vous m'avez injustement calomnié.

Une voix: Poursuivons le débat.

Le sénateur Waters: Vous permettez au moins que je finisse mon discours avant de prendre la parole, sénateur? Bien assis sur vos fesses, vous faites un beau parleur.

Des voix: À l'ordre!

Le sénateur Waters: Et vous êtes ce même sénateur qui a essayé de me couper la parole avec un papier mouchoir.

Le sénateur Frith: Oui, c'est bien lui.

Le sénateur Waters: Cette attitude est déplorable, très enfantine et irréfléchie. Si vous jouez à un jeu, vous n'avez pas choisi le bon. Sénateur Phillips, je vais terminer en disant . . .

Le sénateur Simard: Veuillez respecter le Règlement.

Le sénateur Waters: . . . que j'ai trouvé tout cela légèrement amusant mais très exagéré. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur les chiffres. Le Parti réformiste croît en popularité, tandis que votre parti est en train de mourir.

Le sénateur Hastings: Il est mort. Il est mort.

L'honorable Orville H. Phillips: Je voudrais dire, en tant que conservateur de longue date qui croit toujours . . .

Une voix: Un des seuls.

Le sénateur Phillips: . . . que je me rappelle des chiffres similaires sur la question du libre-échange. Je ne sais pas quelle était l'opinion de l'honorable sénateur sur cette question ni même si vous en aviez une. Je m'attends à ce que l'on voit bientôt un changement dans les sondages. Voilà pourquoi je suis impatient, sénateur Waters, que votre parti publie son manifeste et que nous puissions y jeter un coup d'œil. Voyons un peu quelles sont vos positions, dans quel domaine vous allez proposer des réductions budgétaires. Vous n'avez appuyé aucune des réductions budgétaires que le gouvernement a proposées ici jusqu'à présent. Pourquoi? Est-ce parce qu'il vous faudrait abandonner vos amis carthaginois si vous le faisiez? Ne vous vantez pas d'avoir été exact. Honorables sénateurs . . .

Une voix: Est-ce le numéro de comédie de fin de soirée?

Le sénateur Phillips: Le sénteur Waters a été tout sauf exact, et il a été perfide en soulevant la question de privilège sous des prétextes fallacieux.

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, vous plaît-il d'adopter la motion d'amendement?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président suppléant: Que les sénateurs qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Son Honneur le Président suppléant: Que les sénateurs qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président suppléant: À mon avis, les non l'emportent.

Et deux sénateurs s'étant levés:

L'honorable William J. Petten: Honorables sénateurs, aux termes de l'alinéa P-3.*a*) du Règlement, je demande que la mise aux voix soit reportée jusqu'à 17 h 45 le prochain jour de séance.

Son Honneur le Président suppléant: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable C. William Doody: Honorables sénateurs, je propose que tous les articles, toutes les interpellations et toutes les motions à l'ordre du jour soient reportés et que le Sénat s'ajourne.

Son Honneur le Président suppléant: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.)

LE SÉNAT

Le mardi 27 novembre 1990

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[*Français*]

LA LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

PROJET DE LOI MODIFICATIF—1re LECTURE

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message, accompagné du projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest.

(Le projet de loi est lu pour la première fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la deuxième fois?

(Sur la motion du sénateur Doody, la deuxième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour du jeudi 29 novembre 1990.)

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-62

L'honorable Lorna Marsden: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des habitants de l'Ontario, qui demandent au Sénat de rejeter la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement du Canada.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une deuxième pétition contre cette taxe. Les signatures ont été recueillies par les membres du groupe «IRATE Citizens» de Peterborough.

[*Lecture des noms des signataires*]

• (1410)

Honorables sénateurs, j'ai une autre pétition signée par 22 personnes, dont voici les noms:

[*Lecture des noms des signataires*]

• (1420)

J'ai une autre pétition à présenter. Ce n'est pas le groupe «IRATE Citizens» de Peterborough qui l'a fait circuler, mais bien M. Dan Heap, député à la Chambre des communes. Elle demande également au Sénat de rejeter la taxe. Elle est signée par les personnes suivantes:

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre pétition à présenter. Celle-ci ne contient que deux signatures.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre pétition à présenter. Toutes ces pétitions viennent de rues situées dans la circonscription de M. Heap.

[*Lecture des noms des signataires*]

Tous ces Canadiens protestent contre la taxe sur les produits et services.

• (1430)

J'ai une autre pétition à présenter. Elle est signée par les personnes suivantes:

[*Lecture des noms des signataires*]

Je veux aussi présenter une très courte pétition signée par les personnes suivantes:

[*Lecture des noms des signataires*]

Toutes ces personnes prient instamment le gouvernement de retirer la taxe et nous demandent de rejeter le projet de loi.

[*Français*]

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, j'ai une pétition fraîchement arrivée d'hier, qui vient du Syndicat canadien des Travailleurs du papier, section locale 3067, 282-1ère avenue, Bureau B, à Amos, Abitibi. Il y a 340 noms. Ces gens nous prient humblement d'empêcher l'introduction de la taxe proposée sur les produits et services par le gouvernement du Canada.

Comme ils sont tous d'Amos et que j'ai une infinité de pétitions à vous soumettre, je vais me contenter de vous lire simplement les noms en oubliant les adresses. Ce sont tous des gens d'Amos sans exception, membres de ce syndicat.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: Évidemment, on s'habitue à entendre lire les pétitions en cette Chambre. Mais je ne sais pas si on se rend compte que chacune de ces feuilles, très probablement, a été confiée à un des membres du syndicat, qui, par un beau samedi après-midi ou un dimanche, est allé de porte en porte, solliciter les signatures et les adresses de citoyens qui s'opposaient à la TPS. Je ne dis pas qu'ils avaient beaucoup de difficultés à convaincre les signataires. Non, cela devait être très facile. Il faut quand même respecter l'effort physique et la conviction que ça demande pour aller de porte en porte pendant des heures et parfois même des jours pour solliciter des centaines de signataires. C'est pourquoi chacun de ces noms devrait nous faire réfléchir à ce que la population nous demande.

[*Lecture des noms des signataires*]

Voilà la liste des 340 membres du Syndicat canadien des travailleurs du papier d'Amos, Québec. Ils ont fait savoir de façon claire et nette qu'ils sont contre la TPS, et ils demandent au Sénat d'empêcher que le projet de loi ne devienne une loi.

Honorables sénateurs, j'ai une autre pétition signée par 1 200 citoyens et citoyennes de la région de Montréal, qui demandent au Sénat de rejeter le projet de loi sur la TPS.

[*Lecture des noms des signataires*]

On est dans un quartier de Latino-américains.

[*Lecture des noms des signataires*]

Elle était de passage à Montréal, probablement chez son gendre de la 14ième avenue. Quoiqu'il en soit, elle n'a pas hésité deux secondes à signer cette pétition contre la TPS.

[*Lecture des noms des signataires*]

C'est à Montréal, dans le quartier Saint-Michel, on le voit par les numéros. On peut penser aux bénévoles marchant de porte à porte, montant au 7714, montant et descendant, etc . . .

[*Lecture des noms des signataires*]

. . . probablement d'origine asiatique . . .

[*Lecture des noms des signataires*]

Là, c'était dans le groupe de Montréal. Je m'excuse, il y a aussi des gens de Sutton. On va les accueillir. Ils sont contre la TPS, on n'a rien contre. On n'en a pas trouvé qui était pour la TPS encore dans cette région-là.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1440)

On revient à Saint-Michel. On peut comprendre que c'est un bénévole qui se promenait à Saint-Michel et puis le week-end arrivé, il a fait un petit tour à Sutton et là, pour ne pas perdre son temps, il est allé récolter une dizaine de signatures à Sutton. Il est revenu à Saint-Michel et il continue porte en porte.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: On est à Saint-Georges de Beauce, il voyage celui-là! Alors, là, il a quitté Saint-Michel, il est allé faire un petit tour à Saint-Georges de Beauce. Il a recueilli la signature de Rita Roy de 625, 13ième avenue, Saint-Georges de Beauce et, là, il est revenu à Saint-Michel et il a continué.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: On est à St-Urbain, voilà, ça change de municipalité complètement.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: Je suis sûr que les sénateurs, du moins de ce côté-ci, sont contents d'entendre les noms de tous ces braves gens qui nous appuient et qui sont dans la lutte avec nous.

L'honorable Stanley Haidasz: Continuez, sénateur Hébert.

Le sénateur Hébert: Oui, ne vous inquiétez pas, sénateur Haidasz, je continue.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: La rue Musset est vraiment acquise à la cause de la lutte contre la TPS, parce que là, je pense que je l'ai faite d'un bout à l'autre, la rue Musset, à Montréal.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1450)

[*Traduction*]

Sénateur Buckwold, j'espère que vous trouvez réconfortant d'entendre tous ces noms de Montréalais qui nous encouragent à poursuivre la lutte contre la TPS.

Le sénateur Buckwold: C'est un grand honneur de les entendre.

Le sénateur Hébert: Je vais donc continuer à lire les noms.

[Le sénateur Hébert.]

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1500)

[*Français*]

Le sénateur Hébert: Louis Dupire, Montréal, Québec, Louis Dupire était le secrétaire de la rédaction du journal *Le Devoir*, à qui on doit une campagne pour la construction du Jardin botanique dans l'Est de la ville.

[*Lecture des noms des signataires*]

Mario Tonipiazzali, 5621 Henri Bourassa, Montréal. De toute évidence, il s'agissait d'amis italiens. Ils ne sont pas tous du même endroit.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Hébert: Alors, le sénateur Wood va continuer avec d'autres pétitions, afin que je puisse ouvrir mon courrier et recevoir de nouvelles pétitions . . .

[*Traduction*]

● (1510)

DÉPÔT D'UNE RÉSOLUTION DE VILLE-MONT-ROYAL

L'honorable Dalia Wood: Honorables sénateurs, j'ai aujourd'hui l'honneur, avant de présenter des pétitions, de déposer une résolution de Ville-Mont-Royal portant sur la TPS et provenant du bureau du greffier municipal. Je voudrais en donner lecture. Cette résolution a été adoptée par le conseil municipal de Ville-Mont-Royal à l'assemblée générale de 1990, à laquelle assistaient Vera Danyluk, Pierre Brisebois, Neil Jones, Sidney Margles, Harry Schwartz et Gil St-Cyr. Voici le texte:

> Le conseil se réunit et il y a quorum
>
> RÉSOLUTION NO 90-1016
>
> La TAXE FÉDÉRALE SUR LES PRODUITS ET SERVICES
>
> Il est proposé par le conseiller St-Cyr et appuyé par le conseiller Schwartz et adopté à l'unanimité:
>
> Que le Conseil municipal de Ville-Mont-Royal appuie la résolution que la ville de North York a adoptée le 3 octobre 1990;
>
> Que le conseil municipal de Ville-Mont-Royal presse instamment le premier ministre et les députés de prendre les mesures voulues, y compris des coupes importantes dans les programmes gouvernementaux, pour éliminer le déficit fédéral et, du fait même, la nécessité d'imposer la lourde taxe sur les produits et services prévue pour 1991; et
>
> Que des exemplaires de la résolution soient transmis au premier ministre, Brian Mulroney, au ministre fédéral des Finances, Michael Wilson, au sénateur Dalia Wood, à la députée de la circonscription de Mount Royal, Sheila Finestone, à la Fédération canadienne des municipalités et à la ville de North York.

La résolution est signée par Josée Katz, greffier municipal. Je dépose immédiatement la résolution.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-62

L'honorable Dalia Wood: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 64 citoyens de Sutton, au Québec. En voici le texte:

À L'HONORABLE SÉNAT DU CANADA,
EN PARLEMENT ASSEMBLÉ

Nous, soussignés, habitants du Canada, souhaitons nous prévaloir de notre droit séculaire et incontesté de présenter à l'honorable Sénat du Canada un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède;

LES SOUSSIGNÉS DÉCLARENT HUMBLEMENT:

ATTENDU QUE la nouvelle taxe universelle de 7 p. 100 sur les produits et services adoptée par le gouvernement conservateur créera des difficultés graves, injustes et inhumaines aux Canadiens;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de cette taxe constituera une attaque sans précédent contre le revenu des Canadiens, non seulement en les assujettissant à des impôts plus élevés, mais aussi en leur faisant subir des hausses de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage;

PAR CONSÉQUENT, les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement le Sénat de rejeter cette nouvelle taxe sur les produits et services.

Je vais maintenant vous lire les noms des signataires.

[*Lecture des noms des signataires*]

La pétition suivante vient également de Sutton, dans la circonscription fédérale de Brome-Missisquoi. C'est une petite localité de 1 200 habitants, composés à moitié de Canadiens anglophones et à moitié de Canadiens francophones. Cela est intéressant parce que 50 p. 100 des habitants de Sutton ont voté libéral et 50 p. 100 ont voté conservateur aux dernières élections. Je dépose maintenant cette pétition.

J'ai une autre pétition portant 60 noms. Elle vient de Victoriaville, dans la circonscription de Lotbinière, dont Maurice Tremblay a été le dernier député conservateur. Cette région a 21 000 habitants dont la moitié a voté pour les libéraux et l'autre pour les conservateurs. Je ne sais pas ce qui se produira aux prochaines élections.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1520)

J'ai aussi une pétition venant de la région de Melbourne, au Québec, qui fait partie de la circonscription fédérale de Drummond, dont le représentant porte le nom de Jean-Guy Guilbault. Les signataires sont les suivants:

[*Lecture des noms des signataires*]

La région de Melbourne comprend plusieurs petites localités qui sont toutes situées dans la circonscription de Drummond. On y trouve Melbourne, qui compte 151 habitants, Saint-Adrien, avec 126 habitants, Richmond, qui a une population de 1 039 habitants, Danville, qui compte 336 habitants, et Asbestos, dont la population est de 3 000 habitants. Je dépose la pétition.

J'ai une autre pétition qui provient de la région de Lévis-Lauzon.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1530)

Cette pétition a été signée par des résidents des petites localités de Saint-Étienne de Lauzon, Lévis-Lauzon et Charny. Il s'agit de la pétition que je ne pouvais pas lire plus tôt. J'ai présenté ces trois pétitions.

J'ai une autre pétition, qui provient de Saint-Théodore d'Acton et d'Actonvale, deux petites localités de la région de Saint-Hyacinthe.

[*Lecture des noms des signataires*]

Il s'agit de 56 membres de IRATE. Je vais aussi déposer ces pétitions.

● (1540)

J'ai ici une pétition renfermant 181 signatures de résidents de la région de Rouyn-Noranda. Je vais vous lire leurs noms.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1550)

J'ai encore une pétition que j'aimerais présenter aujourd'hui, puis je céderai la parole à un collègue. Cette pétition a été signée par des résidents d'un certain nombre de petites localités telles que Saint-Bruno, Saint-Luc, Longueuil et ainsi de suite. Celles-ci proviennent de ma région. Peut-être aurais-je dû les lire en premier.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1600)

[*Lecture des noms des signataires*]

Honorables sénateurs, je dépose maintenant ces pétitions.

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, j'ai ici un certain nombre de pétitions signées par 2 873 personnes différentes. Elles m'ont été remises par M. Robert D. Nault, député de Kenora—Rainy River. Ceux qui connaissent le nord-ouest de l'Ontario savent que cette région n'est pas loin du Manitoba. Nous Manitobains nous reconnaissons des liens particuliers avec cette région. Elle a été représentée longtemps ici par un sénateur éminent, l'honorable William Benedickson qui nous a malheureusement quittés. Je suis sûr que les honorables sénateurs se souviennent de lui. Comme personne ne représente cette région au Sénat, le député de cette circonscription m'a remis ces pétitions.

Je sais que le Règlement ne permet pas d'imprimer les noms des pétitionnaires, mais je voudrais nommer les diverses villes d'où ils viennent pour que les citoyens qui ont pris la peine d'exprimer leur opposition à la TPS sachent que leurs pétitions ont été présentées au Sénat, dans l'espoir d'influer sur la façon dont les sénateurs d'en face se prononceront lors du vote final.

L'honorable Eymard G. Corbin: Puis-je interrompre? Le sénateur Molgat a dit que les pétitionnaires exprimaient leur opposition à la TPS. Leurs pétitions portent-elles sur l'ensemble de la taxe ou sur certains aspects comme le report de l'application ou l'imposition des livres? Quel est le sujet particulier de préoccupation?

Le sénateur Molgat: Il y a en réalité deux séries de pétitions. Un nombre de 2 373 pétitionnaires s'opposent en général à la TPS. Cette région du nord de l'Ontario est isolée à bien des égards. Un certain nombre de ces centres ne sont accessibles que par avion. Dans bien des cas, les gens doivent parcourir de longues distances pour suivre des études ou recevoir des soins médicaux. Ils ont d'énormes problèmes de transport. Le premier groupe s'oppose à la TPS en général.

Cependant, un autre groupe de pétitionnaires s'opposent particulièrement à l'application de la TPS à l'électricité et, en

général, aux coûts de chauffage. Étant donné que leurs hivers sont longs et durs, les intéressés doivent, par nécessité, utiliser de beaucoup plus grandes quantités de ces produits qui seront assujettis à la taxe. Selon moi, on fera de la discrimination à l'égard de ces gens, qui seront ainsi pénalisés du seul fait qu'ils vivent dans une certaine région.

J'ai tenté de ventiler les pétitions en question en fonction des diverses régions que je viens d'énumérer par ordre alphabétique. Je vous nommerai les villes en cause. J'ai en main une liste qui pourra être utile pour les sténographes parlementaires.

Il y a tout d'abord les villes d'Akikokan et de Barwick. La ville de Cambridge, qui est la troisième ville de la liste, n'est pas située dans cette région. Sauf erreur, elle se trouve dans l'ouest de l'Ontario. On énumère ensuite le nom de villes de cette circonscription. Il y a Devlin, Dinorwic, Dryden, Dunnville—et je ne peux vous garantir que cette ville se trouve dans cette circonscription—Eagle River, Ear Falls, Emo et Fort Frances. Les deux villes suivantes, Georgetown et Hamilton ne sont pas situées, à mon avis, dans cette circonscription. Pour en revenir à la circonscription de Kenora-Rainy River, ma liste comprend Hudson, Ignace, Kakabeka Falls, Keene, Keewatin, Kee-way-win, Kenora, Minaki, Mine Centre et Minnitaki. Je vois ici une autre ville qui ne se trouve pas dans la région, Mount Forest, mais la ville suivante, Oxdrift, fait bien partie de la circonscription. Il y a ensuite une autre ville, Peterborough, qui n'appartient pas à cette circonscription. Les villes suivantes sont situées dans la circonscription et je suis persuadé que certains honorables sénateurs se rappelleront avoir entendu les noms en question dans le cadre des prévisions météorologiques qu'on nous transmet tout au cours de l'année. Certaines des régions en question sont isolées et c'est de là que vient une bonne partie des données météorologiques que nous recevons. Je parle d'endroits comme Pickle Lake, Pikangikum, Pinewood, Rainy River, Redditt, Sandy Lake, Savant Lake, Shoal Lake, Sioux Lookout, Sleeman et Stratton. J'ai ensuite sur ma liste Thunder Bay qui n'est pas située dans la circonscription, mais qui se trouve dans la grande région en question.

Le sénateur Corbin: Puis-je poser une question? N'est-il pas vrai que cette région dépend, dans une certaine mesure, de l'industrie touristique, et en particulier de la chasse et de la pêche, et que certaines des gens des endroits que vous avez nommés comme Thunder Bay et d'autres centres situés au Sud et à l'Est, pourraient très probablement être des pêcheurs ou des chasseurs sportifs et des touristes qui se trouvaient là au moment où on a fait circuler la pétition? N'est-ce pas plausible?

Le sénateur Molgat: Oui, vous avez probablement tout à fait raison. Il s'agit effectivement d'une région touristique importante. Je croirais que la région a encore comme vocation principale l'exploitation forestière, mais le tourisme ne vient pas loin derrière. Minaki et Kenora, entre autres, sont des lieux de villégiature renommés à la grandeur du pays.

Le sénateur Corbin: La TPS va porter un coup terrible à l'industrie touristique.

[Le sénateur Molgat.]

Le sénateur Molgat: D'autant plus que bon nombre de ceux qui profitent des installations touristiques de cette région viennent des États-Unis. Le tourisme est l'industrie principale de la région et, bien sûr, il n'a jamais été visé par une telle taxe. Oui, sénateur Barootes.

● (1610)

Le sénateur Barootes: À propos du lourd fardeau imposé aux touristes américains et autres, n'est-il pas prévu de rembourser la TPS aux étrangers aux points d'entrée et de sortie ou sous forme de remise immédiate s'ils remplissent les formules voulues?

Le sénateur Molgat: C'est possible, sénateur Barootes, mais le problème est toujours le même. Il faut remplir toutes sortes de formalités administratives déplaisantes que les exploitants de ces installations touristiques n'ont pas à remplir pour le moment. Ça ne fera que leur compliquer encore un peu plus la vie.

Le sénateur Corbin: Sénateur Molgat, j'espère que vous ne m'en voudrez pas de vous interrompre encore une fois.

Le sénateur Molgat: Pas le moins du monde. Je constate avec plaisir le grand intérêt que soulèvent les pétitions venant de cette région de l'Ontario que bien des Canadiens considèrent vraiment comme isolée.

Le sénateur Corbin: Cette région de l'Ontario, selon sa description, ressemble à la mienne. Un des problèmes au Canada, c'est que certains proposent toujours des politiques en pensant à Toronto, à Montréal et au corridor Québec-Windsor, ou, à l'occasion, à certaines grandes villes de l'Ouest ou à une grande ville de l'Est. Le sénateur Barootes semble n'avoir pas saisi comment cette taxe nuira à l'industrie du tourisme. Dans bien des cas, quand l'Américain qui veut aller en visite, à la pêche ou à la chasse, apprendra qu'il devra verser un montant additionnel qui sera une taxe sur les produits et services, il dira simplement: «Oh non, j'irai ailleurs cette année, l'année prochaine et l'année suivante. Je ne remettrai plus les pieds au Canada.»

La solution administrative dont parle le sénateur Barootes ressemble davantage à une complication. Bien des gens qui, même s'ils viendront au Canada en sachant que cette taxe existe, ne prendront même pas la peine d'en faire la demande. Ils diront simplement: «Au diable. Je ne reviendrai pas l'an prochain.» Cette taxe a un effet nuisible sur les choix même avant que ces choix soient déterminés; voilà l'aspect négatif de la TPS. Qu'en pensez-vous?

Le sénateur Molgat: Oui, je partage votre inquiétude. Il y a aussi un problème pour le touriste canadien. Imaginons, par exemple, le sénateur Barootes qui voudrait, dans des circonstances normales, aller à la pêche dans la région de Kenora ou de Minaki. En tant que Canadien, il devra évidemment payer la TPS. Par contre, s'il va de l'autre côté de la frontière, dans le Minnesota ou dans le nord du Wisconsin, où le sol, les lacs et les forêts sont comparables, il n'aura pas à payer la TPS. Les Canadiens préféreront donc aller se promener ailleurs qu'au Canada . . .

Le sénateur Barootes: Comparez la situation à un voyage en Angleterre en tenant compte d'une taxe de 15 p. 100.

Le sénateur Molgat: ... surtout du fait que les frais de déplacement seront taxés au Canada, mais pas à l'étranger.

Donc, pour en finir avec ma liste de merveilleux endroits ...

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Sénateur Barootes, l'Angleterre présente un autre avantage ces temps-ci.

Le sénateur Barootes: Vous n'avez pas la parole. C'est le sénateur Molgat qui a la parole.

Le sénateur Gigantès: Il m'a cédé la parole; n'est-ce pas, sénateur?

Le sénateur Corbin: Oui.

Le sénateur Gigantès: Il m'a cédé la parole.

Le sénateur Frith: Ne pourriez-vous pas essayer de vous entendre, vous autres?

Le sénateur Gigantès: Ne voyez-vous pas qu'il vaut aussi la peine de se rendre en Angleterre ces jours-ci pour entendre les partisans de M^me^ Thatcher pleurer sur ce qui lui est arrivé? C'est très satisfaisant pour ceux d'entre nous qui ne sont pas des admirateurs de M^me^ Thatcher. Cela nous fait rêver.

Le sénateur Barootes: Je n'ai pas compris la question.

Le sénateur Molgat: Donc, pour en revenir à ma liste de merveilleuses petites villes de cette partie de l'ouest du Canada ... J'encourage vivement ceux d'entre vous qui ne l'ont pas encore visitée à le faire. C'est effectivement une très belle région du Canada.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Molgat: Il y a donc Vermillon Bay, Wabigoon, Waldhof et Whitedog. Il se trouve, comme vous l'avez fait remarquer, sénateur Corbin, que certains des pétitionnaires sont manifestement des touristes, si l'on en juge par l'adresse qu'ils donnent. D'aucuns sont de Brandon, au Manitoba, de Creston, en Colombie-Britannique et de Flin Flon, au Manitoba. Il y en a même un de Glasgow, en Écosse. Les autres sont des Canadiens. Ils sont de Melville et de Regina, en Saskatchewan.

Le sénateur Barootes: Cela ne se trouve-t-il pas à invalider la pétition?

Le sénateur Molgat: Non, je ne le crois pas. Il s'agit probablement de quelqu'un qui n'a pas goûté la TVA britannique à laquelle vous avez fait allusion, qui sait donc ce qu'on est en train d'imposer aux Canadiens et veut contribuer à empêcher cela.

Le sénateur Frith: Qu'on se dise bien que le sénateur Barootes veut invalider, rayer toute la pétition.

Le sénateur Molgat: Il voudrait invalider la pétition signée par ces gens-là?

Le sénateur Frith: Oui.

Le sénateur Molgat: Je poursuis donc ma lecture et je vous prie de remarquer, sénateur Barootes, qu'il y a aussi un pétitionnaire de Regina, en Saskatchewan.

Le sénateur Barootes: Perdu en plein bois.

Le sénateur Molgat: D'autres de Roland, au Manitoba, de Silver Ridge, au Manitoba, de Smeaton, en Saskatchewan, de Victoria, en Colombie-Britannique, et de Winnipeg, au Manitoba. Soit un total de 54 localités différentes, mais bien que je mentionne ces autres localités, pour lesquelles il y a peut-être une ou deux signatures, la grande majorité des signataires, soit 2 873, viennent directement de cette région de l'Ontario.

Je répète que ces pétitionnaires déplorent un problème précis et particulier, et s'ils estiment que cette taxe a un aspect discriminatoire, ils savent pourquoi, car ils en seront beaucoup plus lourdement frappés à tous égards. Dans bien des cas, ils sont incapables d'obtenir certains services dans cette région et ils doivent aller les chercher ailleurs et doivent donc alors payer des dépenses de transport additionnelles. Même les services qu'ils peuvent généralement obtenir sont plus chers que dans les grands centres parce que les individus qui les fournissent ont le même vieux problème: les frais de transport eux-mêmes, et pas autant de services disponibles qu'ailleurs. Ils adresssent donc une pétition au Sénat pour demander aux honorables sénateurs de faire ce qu'ils peuvent pour empêcher l'imposition de cette taxe.

J'espère que mes collègues d'en face vont commencer à tenir compte de ce que disent les Canadiens. Les résultats d'un autre sondage publiés aujourd'hui révèlent que 75 p. 100 des Canadiens ne veulent pas de cette taxe. Pourquoi mes amis d'en face ne veulent-ils pas écouter? Pourquoi ne veulent-ils pas accepter l'amendement sur lequel nous voterons dans un peu plus d'une heure, un amendement qui retarderait d'un an l'application de cette taxe, même si nous préférerions évidemment qu'on l'abandonne complètement? Si elle était retardée d'un an comme l'amendement le propose, cela donnerait au moins un répit aux Canadiens et au gouvernement la chance de la réviser ou pour l'abandonner complètement et mettre au point une nouvelle taxe, car, je le reconnais, si nous devons abandonner la taxe sur les ventes des fabricants, il faut la remplacer par quelque chose d'autre; et si ce n'était pas pour l'abandonner complètement, que ce soit au moins pour la modifier afin qu'elle ne soit pas inéquitable pour des régions comme celle qui est représentée par le député Robert Nault dont j'ai reçu ces pétitions. J'espère que les honorables sénateurs d'en face écouteront l'appel des Canadiens.

Le sénateur Corbin: Avant de vous rasseoir, sénateur Molgat, vous nous avez donné le total des noms des pétitionnaires. En avez-vous fait une ventilation selon les localités, villages et ainsi de suite?

Le sénateur Molgat: Non, je m'excuse, sénateur Corbin. Je n'ai pas eu le temps de vous dire combien il y en a pour chaque ville. Cependant, j'ai épluché les pétitions pour relever les villes et montrer à quel point le mécontentement est répandu dans la circonscription. Je connais presque toutes ces villes et je sais qu'elles représentent l'ensemble de la circonscription de Kenora—Rainy River. Mais je ne peux pas vous dire le nombre exact de personnes par ville.

Le sénateur Corbin: Sénateur Molgat, voulez-vous lire les noms de l'une des pétitions choisie au hasard dans la pile très épaisse que vous avez pour que nous puissions avoir une idée des villes d'où viennent ces signatures? Je suis sûr qu'elles ne sont pas toutes de Dryden et de Kenora. Prenez n'importe quelle liste de noms au hasard pour que nous puissions avoir un

bon échantillonnage du mécontentement généralisé que suscite la TPS.

• (1620)

Le sénateur Molgat: La première feuille que j'ai ici contient des noms de Kenora, qui est la ville la plus proche de Winnipeg où je vis actuellement. Elle est située à 110 milles de Winnipeg.

[*Lecture des noms des signataires*]

Sur la page suivante, je trouve des signatures de Hawk's Drift, en Ontario et plusieurs noms de Dryden.

[*Lecture des noms des signataires*]

Quant aux autres endroits, il y a des noms de Dinerwic, en Ontario.

[*Lecture des noms des signataires*]

Il y en a aussi de Vermilion Bay et de Wabigoon.

[*Lecture des noms des signataires*]

Nous revenons à Kenora pour les autres noms. Les honorables sénateurs se rappelleront que Kenora et Dryden comptent parmi les plus grands centres de cette immense circonscription.

Il y a beaucoup de noms de Pikangikum. Il y en a plusieurs pages.

[*Lecture des noms des signataires*]

Les régions sont très étendues.

Le sénateur Corbin: Merci beaucoup.

PÉRIODE DES QUESTIONS
LE GOLFE PERSIQUE

LA RÉSOLUTION DES NATIONS UNIES PROPOSANT LE RECOURS À LA FORCE—L'ENGAGEMENT DU CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser un certain nombre de questions sur la résolution proposée au Conseil de sécurité des Nations unies, qui doit être étudiée jeudi, et dont a parlé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le projet de résolution que l'on a fait circuler, s'il est adopté, autorisera les États membres à utiliser «tous les moyens nécessaires»—je pense que c'est l'expression—pour faire appliquer une résolution précédente demandant à l'Irak de se retirer du Koweït.

Je voudrais savoir quelle est la position du gouvernement du Canada face à cette résolution et quelle signification il attache à l'expression «tous les moyens nécessaires».

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je voudrais dire tout d'abord que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est sur le chemin du retour, après avoir visité un certain nombre de pays d'Europe et du Moyen-Orient. Je présume qu'il fera un rapport à la Chambre des communes demain. Jeudi, il assistera à la réunion du Conseil de sécurité des Nations unies, à New York.

Ce projet de résolution circule toujours. Il est fort possible qu'il soit modifié. Le Canada estime qu'il est important de démontrer le sérieux des efforts de la communauté internationale pour convaincre l'Irak qu'il doit doit se retirer pacifiquement du Koweït.

[Le sénateur Corbin.]

Il semblerait qu'il y ait un appui suffisant pour que le projet de résolution soit adopté à une très large majorité. Naturellement, les positions finales, et cela inclue la nôtre, ne seront arrêtées qu'en fonction du texte définitif.

Le sénateur MacEachen: Je crois savoir que le texte est virtuellement accepté par tout le monde et que le seul différend est celui qui existe entre l'Union soviétique et les États-Unis quant à la date d'entrée en vigueur des nouvelles mesures, le 1er ou le 15 janvier.

Je doute que le projet soit tellement préliminaire que le gouvernement du Canada n'ait pas de position sur la question de savoir s'il appuiera ou non le recours à «tous les moyens nécessaires».

Pour préciser mes questions, je vais demander tout d'abord ce que le Canada entend par cette expression? Si le Canada appuie la résolution, cela signifie-t-il que le Canada s'engage à participer à quelque action défensive dans le Golfe? Ou bien, est-ce une décision qui sera prise plus tard, étant entendu que notre appui à la motion n'engage pas nécessairement le Canada à une action offensive?

Le sénateur Murray: L'honorable sénateur parle d'une action offensive. Les règles d'engagement de nos forces visent le déploiement défensif des Forces canadiennes dans le Golfe.

• (1630)

À propos de la résolution et des dates ou des échéances qui ont été proposées pour le retrait, le gouvernement estime que, dans la mesure où les Nations Unies ont déjà demandé, je crois, dans une de leurs résolutions antérieures, que l'Irak se retire immédiatement du KoweÏt et compte tenu du répit de quatre à six semaines que les Soviétiques ont, si je ne m'abuse, préconisé en signe de bonne volonté, il s'agit là d'un geste magnanime qui prouve que la communauté internationale fait tout son possible pour rechercher une solution pacifique de la crise.

Quant à la question d'une action militaire, nous croyons que l'adoption du projet de résolution ne se traduira pas nécessairement par une action militaire contre les Irakiens; la communauté internationale, par l'entremise de l'ONU, aura toutefois reconnu et implicitement accepté cette possibilité, si elle devient nécessaire.

Le sénateur MacEachen: J'avais cru comprendre qu'en appuyant cette résolution, le Canada ne s'engageait pas à participer ultérieurement à une action offensive, action qui ferait l'objet d'une décision distincte, compte tenu des événements qui se seraient produits ou de l'évolution de la situation à ce moment. Je pense que le sens du débat qui s'est tenu dans cette Chambre la semaine dernière, c'est que le Canada devrait pour le moment se montrer très prudent avant de s'engager à ce stade à participer à une action offensive et qu'il devrait faire preuve de beaucoup de patience. J'espère que le gouvernement en tiendra compte et que son approbation de la résolution, qui pourrait avoir un effet très positif, du reste, ne sera pas considérée comme l'annonce d'une offensive militaire. Nous pourrons toutefois rediscuter de cette question ultérieurement.

Mon autre question qui, dans un sens, est directement liée à toute décision au sujet d'une action militaire, concerne les sanctions. Pouvons-nous savoir si elles fonctionnent? Si c'est le cas, l'action militaire peut alors être envisagée sous un tout autre jour. Je crois savoir qu'à Washington aujourd'hui, le sénateur Sam Nunn s'est dit d'avis que les sanctions fonctionnent, mais nous n'en savons rien. Y a-t-il un moyen de le savoir? Avec un peu de chance, nous le saurons avant qu'on nous demande de donner d'autres engagements relativement à la crise dans le golfe Persique.

Le sénateur Murray: Pour ce qui est des sanctions, elles fonctionnent dans le sens qu'elles bénéficient d'un très large appui mais, de toute évidence, elles n'ont pas eu l'effet souhaité. Je ne sais pas ce que je pourrais ajouter à cela. Il faudrait probablement leur donner un peu plus de temps.

Je peux seulement dire à l'honorable sénateur que, en ce qui concerne toute action offensive, comme je l'ai mentionné, les règles d'engagement pour les Forces canadiennes sur place s'appliquent exclusivement à la légitime défense et à l'application des sanctions prévues par les Nations Unies. Nous n'allons pas participer d'office à une guerre déclenchée par d'autres pays.

Le sénateur MacEachen: Eh bien, cette réponse est encore plus évasive. Je pardonne au leader du gouvernement ses réponses provisoires, car je sais que le sujet est délicat et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est absent du pays, mais j'espère que, plus tard cette semaine, nous aurons des réponses claires à des questions précises. J'attirerai alors son attention sur sa propre déclaration, c'est-à-dire que les sanctions fonctionnent. Eh bien, c'est très encourageant et, si elles fonctionnent, cela signifie que l'économie de l'Irak est très gravement menacé et que la patience apportera peut-être les résultats escomptés sans que nous ayons à respecter le calendrier des États-Unis.

Quoi qu'il en soit, je voudrais demander au leader du gouvernement au Sénat si le gouvernement du Canada envisagera de faire insérer dans le projet de résolution, qu'on fait actuellement circuler, une demande adressée au secrétaire général des Nations Unies pour qu'il remette un rapport au Conseil de sécurité au plus tard le 15 janvier 1991. Dans ce rapport, le secrétaire général ferait une évaluation, tout d'abord de la question des sanctions, puis de la situation diplomatique dans le golfe Persique. Si un rapport circonstancié pouvait être déposé à cette date, il serait peut-être beaucoup plus facile de décider des mesures à prendre.

Je voudrais que le leader du gouvernement considère que cette proposition est positive et qu'elle pourrait être insérée dans le projet de résolution qu'on fait actuellement circuler.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je verrai certes à ce que les observations de l'honorable sénateur soient signalées à mon collègue, M. Clark.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'AUGMENTATION ESTIMATIVE DES RECETTES—DEMANDE DE RÉPONSE

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, j'ai une autre question sur un autre sujet et je devrais peut-être la poser tout de suite plutôt que de reprendre la parole plus tard. Il y a plusieurs jours, j'ai demandé si le gouvernement pouvait me fournir ses prévisions des recettes qu'il compte tirer de certains secteurs économiques après l'imposition de la taxe sur les produits et services. Je pensais aux livres et autres imprimés, aux coopératives et aux frais de chauffage dans certaines régions du Canada.

Je me demande si ces renseignements sont disponibles maintenant, s'ils peuvent m'être communiqués rapidement et si d'autres nouveaux secteurs de revenus peuvent être identifiés?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, le sénateur Doody a un certain nombre de réponses différées à déposer aujourd'hui. Je regrette que la réponse à la question du sénateur Murray ne soit pas du nombre. Je devrai m'informer afin de savoir quels renseignements peuvent être communiqués bientôt.

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

L'URUGUAY ROUND—L'ISSUE DES NÉGOCIATIONS

L'honorable H. A. Olson: Honorables sénateurs, je me demande si je peux demander au leader du gouvernement s'il a une réponse aujourd'hui ou s'il est prêt à nous donner une idée de l'issue des négociations commerciales de l'Uruguay Round en cours en ce moment? Il sait sans doute qu'il reste moins de deux semaines même si ces discussions durent depuis maintenant quatre ans, je crois. Apparemment, tous les sujets seront abordés. Je crois que l'on a dit qu'il y avait quinze catégories de sujets commerciaux à discuter et il semble que toutes les négociations échoueront parce que les participants ne parviennent pas à s'entendre sur le secteur agricole.

• (1640)

L'autre jour, j'ai demandé au sénateur s'il y avait de l'espoir, s'il y avait beaucoup plus d'espoir devrais-je dire, que ce que l'honorable John Crosbie nous a donné à entendre ces dernières semaines. Le ministre semble très pessimiste quant à la possibilité de conclure une entente satisfaisante.

Je crois que j'avais également demandé au leader du gouvernement si oui ou non le gouvernement du Canada prenait en ce moment part à d'autres discussions susceptibles de déboucher sur une solution au sujet des prix beaucoup trop bas, surtout sur le marché international des céréales, au cas où les discussions du GATT échoueraient, ce que M. Crosbie semble croire inévitable.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je n'ai pas d'autres informations à donner au Sénat aujourd'hui. Nous avons déjà abordé cette question au cours de la période des questions il y a quelques jours. Je ne peux que répéter que l'agriculture est la principale pierre d'achoppement des négociations de l'Uruguay Round actuellement. À mon avis, les difficultés auxquelles se heurtent ces négociations dans le domaine agricole ne signifient pas nécessairement qu'elles sont vouées à l'échec.

Quant à savoir ce que le Canada fait dans d'autres domaines, j'ai tenté de donner au Sénat une idée des efforts que nous avons déployés au sein du Groupe de Cairns, par l'entremise des sept pays industrialisés et autrement. J'ai fait des démarches à ce sujet et je ne manquerai pas de communiquer au Sénat les renseignements que j'aurai obtenus.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, j'ai bel et bien demandé si on avait pris d'autres mesures, ou envisagé d'en prendre, à ce sujet. On a dit aux nouvelles que les négociations avait porté surtout sur l'agriculture, mais d'autres difficultés sont survenues parmi les quatorze autres questions à l'étude. Je pense notamment aux pays asiatiques avec lesquels nous négocions des questions passablement importantes comme l'accès aux marchés du Japon, de la Corée et ainsi de suite. Le ministre croit-il que d'autres mesures seront prises pour éviter que l'échec de ces pourparlers signifie que rien ne sera fait pour raviver un peu le marché international des céréales qui est en pleine crise actuellement?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, M. Crosbie assistera aux réunions de la semaine prochaine à Genève, et il y aura peut-être du nouveau à ce moment-là. Quant aux efforts faits à l'extérieur des négociations du GATT, je vais me renseigner pour savoir s'il y a du nouveau; s'il y en a, je vous en ferai part.

L'AGRICULTURE

LES SUBVENTIONS POUR LES CÉRÉALES—LES DISCUSSIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

L'honorable H. A. Olson: Des discussions se sont tenues entre les deux paliers de gouvernement au Canada afin de trouver le moyen d'atténuer dans la mesure du possible les problèmes des céréaliculteurs des diverses régions du pays. À ma connaissance, une ou deux ententes sont intervenues. Je crois savoir qu'on a annoncé hier que le gouvernement fédéral et celui du Québec se sont entendus sur des subventions s'élevant à 30 millions de dollars environ. Il est vrai que le secteur des céréales du Québec est beaucoup plus modeste que celui de la Saskatchewan ou de l'Alberta, par exemple. Des discussions sont-elles en cours entre le gouvernement fédéral et les provinces dans le but de trouver moyen de venir en aide à ce secteur durement touché, pour le cas où il serait impossible d'obtenir des adoucissements sur le marché international?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, des discussions fort longues se sont tenues entre mon collègue, le vice-premier ministre, le ministre de l'Agriculture et les provinces relativement à ce qu'on pourrait appeler un filet de sécurité permettant aux agriculteurs de faire face à leurs problèmes à court et à long terme. Je n'ai pas de rapport de M. Mazankowski à ce sujet aujourd'hui, mais je lui en demanderai un et vous en ferez part à la première occasion.

[Le sénateur Murray.]

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, le filet de sécurité est une chose, et nous le savons depuis un bon bout de temps. Le filet de sécurité, on en discute à l'heure actuelle, exige l'apport du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des producteurs. Le gouvernement pense-t-il que ce filet de sécurité sera suffisant pour faire face à la situation actuelle? Par exemple, que fera-t-on pour aider les agriculteurs à faire face aux frais de service de leur dette, lesquels entraînent ceux-ci encore plus profondément dans les abîmes de l'endettement? J'ai bien envie de poser des questions sur ce que le gouvernement a l'intention de faire sur le plan de la politique monétaire et du loyer de l'argent, mais je ne le ferai pas. En ce qui touche le secteur agricole, doit-on présumer, d'après la réponse du ministre, que les producteurs n'ont rien de mieux à attendre qu'une sorte d'entente sur un quelconque filet de sécurité dont, en vertu des propositions actuelles, les avantages ne se feraient sentir que dans quelques années? Ils en ont besoin maintenant.

Le sénateur Murray: Comme je l'ai déjà dit, je vais demander à M. Mazankowski de me fournir un rapport, et je vous en ferai part à la première occasion.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

SON APPLICABILITÉ AUX RÉSERVES INDIENNES—DEMANDE DE RÉPONSE

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, ma question fait suite à une autre question que j'ai posée au ministre le 20 novembre. Elle vise à savoir si la TPS sera appliquée dans les réserves indiennes. Si la réponse se trouve sur la liste des réponses reportées, je suis prêt à attendre.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, deux des questions posées par le sénateur font l'objet de réponses reportées. Il en a posé une le 6 novembre au sujet de la TPS et une autre le 8 novembre sur un autre sujet sans rapport avec la TPS.

Le sénateur Molgat: Le 20 novembre, j'ai demandé au leader du gouvernement si la TPS serait applicable aux produits vendus dans les réserves indiennes. J'avais précisé que dans ma province, la règle suivie en ce qui a trait à la taxe provinciale voulait que lorsqu'un commerce est situé à l'intérieur de la réserve, aucune taxe n'est imposée à un habitant de la réserve, et que si cet habitant achète des produits à l'extérieur de la réserve, il doit payer la taxe et demander un remboursement. C'est le propriétaire d'un commerce établi dans une réserve qui m'a posé la question. Le ministre a répondu: «[. . .] c'est exactement le genre de question pour lequel je voudrais obtenir une réponse préparée, et c'est ce que je vais faire immédiatement.» Je me demandais si le sénateur avait obtenu cette réponse.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je me rappelle très bien de cette discussion, et c'est le genre de question pour lequel il devrait être possible d'obtenir une réponse sans délai. Je vais tenter d'obtenir cette réponse.

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET RAFFERTY-ALAMEDA—LE REMBOURSEMENT DES SOMMES VERSÉES PAR L'ÉTAT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—DEMANDE DE RÉPONSE

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, il y a une autre question sur laquelle j'attends une réponse. C'est au sujet des 10 millions de dollars que le gouvernement fédéral a avancés à la Saskatchewan, afin que cette province suspende pas les travaux des barrages Rafferty-Alameda. Puisque la province est maintenant passée à l'action, remettra-t-elle les 10 millions au gouvernement fédéral?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je ne possède pas ce renseignement.

LES RELATIONS INTERNATIONALES

L'UNION SOVIÉTIQUE—LA DEMANDE D'APPROVISIONNEMENTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat au sujet de la demande que l'Union soviétique a adressée au Canada de lui fournir des vivres et des produits de premières nécessités. D'après les nouvelles parues dans les journaux, j'en conclus que le président Gorbatchev a rencontré à Paris le premier ministre Mulroney et que des hauts fonctionnaires de l'Union soviétique et du Canada se sont rencontrés par la suite pour discuter des besoins immédiats qu'éprouve l'Union soviétique en matière de denrées alimentaires, de fournitures médicales et autres produits de première nécessité. Quelle attitude le gouvernement du Canada a-t-il adoptée à l'égard de cette demande, de quelles quantités s'agit-il, et quand les fournitures seront-elles expédiées?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je ne suis pas en mesure de fournir ces renseignements. Tout ce que je puisse dire à l'honorable sénateur aujourd'hui, c'est qu'à la suite de la rencontre du premier ministre Mulroney et du président Gorbatchev, le gouvernement a entrepris de toute urgence de déterminer les quantités d'aliments de toutes sortes dont il pouvait disposer. Je puis ajouter d'une part que le président Gorbatchev a bien précisé au cours de la rencontre que les Soviétiques souhaitaient conclure une entente commerciale avec le Canada, qu'il ne réclamait pas de l'aide, et d'autre part que le Canada est prêt à accueillir cette demande favorablement. Pour ce qui est des conditions associées à la vente de ces denrées alimentaires, nos représentants sont en train de les négocier avec les autorités soviétiques.

● (1650)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'ADMISSIBILITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU REMBOURSEMENT—LA PROVENANCE DES FONDS POUR LE REMBOURSEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Louis-J. Robichaud: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Le ministre des Finances a récemment fait une déclaration dans laquelle il dit, et je cite:

> Sept millions de Canadiens à revenu faible et moyen ne pourront recevoir un remboursement de la TPS tant que le Sénat n'aura pas adopté le projet de loi, a déclaré, mercredi, le ministre des Finances Michael Wilson.
>
> De plus, M. Wilson a admis qu'il ne sera pas en mesure de percevoir la taxe tant que le projet de loi n'aura pas été adopté, bien qu'il ait ajouté que «nous allons le faire entériner».
>
> Les sénateurs libéraux, s'ils poursuivent trop longtemps leur obstruction au Sénat, risquent de compromettre le premier versement de 600 millions de dollars à sept millions de Canadiens à revenu faible et moyen qui ont droit au crédit remboursable pour taxe sur les produits et services», a déclaré M. Wilson lors d'un discours prononcé devant un groupe de comptables agréés.

D'après cette déclaration, les gens toucherait un crédit qui proviendrait d'un fonds inexistant. D'abord, quelles sont les conditions que doivent remplir les bénéficiaires de ce remboursement; et, deuxièmement, d'où proviendraient les fonds qui serviraient à rembourser les gens qui remplissent les conditions établies, ou certaines d'entre elles, et sur lesquelles je me pose des questions?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Les conditions sont fonction du revenu des gens. Ces derniers doivent remplir un formulaire qui, si je ne m'abuse, leur a été envoyé avec leur dernière déclaration d'impôt. Monsieur Wilson a raison de dire qu'il faudrait que le projet de loi soit adopté. Ce crédit pour TPS sera versé aux Canadiens disposant d'un revenu faible. Bien entendu, les premiers chèques seraient envoyés en décembre, mais il faudrait pour cela que le projet de loi ait d'abord été adopté par le Sénat et qu'il ait reçu la sanction royale.

Le sénateur Robichaud: J'ai une question supplémentaire. Comment peuvent-ils prétendre recevoir de l'argent d'un fonds qui n'existe même pas? Le projet de loi sur la TPS n'a pas encore été adopté. Comment peuvent-ils avoir droit de toucher de l'argent d'un fonds qui n'existe pas, à moins que le gouvernement ne puise dans le Trésor et n'utilise des fonds provenant d'autres sources?

Le sénateur Buckwold: Il pourrait tout simplement présenter une demande en vue d'obtenir des crédits supplémentaires.

Le sénateur Robichaud: Le projet de loi n'a pas encore été adopté.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, si je ne m'abuse, le fonds en tant que tel n'est pas prévu dans le projet de loi. Le Parlement devra voter des crédits. Les chèques seront envoyés, mais le pouvoir de dépenser est prévu dans le projet de loi C-62, qui devra être adopté et faire l'objet d'une sanction royale avant que les chèques puissent être envoyés.

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DANS LE GOLFE SAINT-LAURENT—LA SOURCE DE POLLUTION—LA MORT D'OISEAUX DE MER SUR LES PLAGES DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, la fin de semaine dernière, à l'Île-du-Prince-Édouard, 90 oiseaux de mer sont morts sur les plages de la rive nord de l'île. Il semblerait qu'il y ait eu un déversement de pétrole lourd dans le golfe du Saint-Laurent. Le ministre pourrait-il me dire si le ministère croit que ce pétrole provient du *Irving Whale*, qui a coulé le 7 septembre 1990? Ce navire est-il la source du pétrole qui a causé la mort de ces oiseaux?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je n'ai pas d'information sur cette question aujourd'hui. Je devrai me renseigner.

L'ÉTAT DU NAVIRE COULÉ IRVING WHALE—L'ÉTUDE LA PLUS RÉCENTE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable M. Lorne Bonnell: Le leader du gouvernement pourrait-il nous préciser les résultats de l'étude la plus récente concernant le navire *Irving Whale*? J'aimerais savoir dans quel était celui-ci se trouve, la quantité de pétrole qui s'en échappe, l'importance de la fuite, et nous dire si le pétrole découvert sur les côtes de l'Île-du-Prince-Édouard est du même type? J'aimerais savoir d'où provient ce pétrole.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je transmettrai aussi ces questions lorsque je m'informerai au sujet de la première question posée par le sénateur Bonnell.

LE PLAN VERT—L'ÉLIMINATION D'UN CHAPITRE SUR LA PROTECTION DES EAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, j'ai remarqué dans le Plan vert, que le gouvernement est censé publié sous peu, qu'un chapitre sur la protection des lacs, des rivières, des océans et des eaux souterraines du Canada a été retranché, et que d'autres mesures ont été diluées. Est-ce le cas? Le Plan vert, qui vise à protéger notre environnement, a-t-il fait l'objet d'une suppression importante?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, le Plan vert fera l'objet d'une annonce officielle en temps utile par mon collègue le ministre de l'Environnement, et j'espère qu'il donnera entière satisfaction aux honorables sénateurs ainsi qu'aux autres personnes qui s'intéressent à la politique fédérale. Ce plan a pour but d'assurer le maintien et la préservation d'un environnement sain dans notre pays.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

CONSÉQUENCES DU FILIBUSTER DE L'OPPOSITION LIBÉRALE

L'honorable Jean-Maurice Simard: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. Honorables sénateurs, compte tenu que depuis des mois, l'opposition libérale au Sénat nous dit que 85 pour cent des Canadiens sont contre la TPS, compte tenu que dans un récent sondage des maisons Crop et Environics, publié ce matin dans le journal *The Gazette* et dans le journal *La Presse*, l'opposition à la TPS est maintenant réduite à 72 pour cent, compte tenu que d'après le même sondage, même les partisans libéraux, à 53 pour cent, pensent que Jean Chrétien gardera la TPS s'il est porté au pouvoir et que seulement 35 pour cent lui prêtent l'intention de tenir parole, est-ce que le leader du gouvernement s'attend à ce que l'on pourrait percevoir des signes clairs et obtenir une indication dans les prochaines heures ou dans les prochains jours que le filibuster dont on est témoin dans cette Chambre depuis des mois pourrait connaître une fin heureuse. Je le répète, 53 pour cent des libéraux canadiens croient que si Jean Chrétien formait le gouvernement, il ne tiendrait pas parole et garderait la TPS. Est-ce que vous êtes confiant, sénateur Murray, qu'une fois que les sénateurs indépendants, comme cela a toujours été notre politique et notre intention de ce côté-ci de la Chambre aient parlé et présenté leurs motions d'amendements, est-ce que vous croyez que l'ancienne majorité libérale, maintenant réduite à une minorité, pourrait réaliser avec le temps, de permettre à la TPS de rentrer en vigueur sans que les Canadiens, les industriels, les commerçants et autres subissent des torts considérables compte tenu qu'ils se sont préparés pour la mise en vigueur de la TPS au 1er janvier 1991?

C'est cela ma question au sénateur Murray. J'aurais peut-être une autre question à lui poser.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je partage évidemment entièrement les sentiments du sénateur Simard. Je répète tout simplement que le Règlement de cette Chambre lui permette de poser une telle question qui touche à l'ordre du jour du Sénat. Vous avez le droit de poser une telle question à l'honorable chef de l'opposition au Sénat.

Le sénateur Simard: J'ai également droit aussi à recevoir une réponse du leader du gouvernement à ma question. Si le sénateur Frith pourrait nous donner sa réponse ou sa version, ou encore le chef de l'opposition, le sénateur MacEachen, ou même le sénateur Fairbairn pourrait me donner une réponse.

Sénateur Murray, vous êtes donc confiant que les gens d'en face pourraient signifier aux Canadiens que le temps des folies est terminé.

• (1700)

[*Traduction*]

Le sénateur MacEachen aimerait peut-être répondre à cette question en n'oubliant pas que 53 p. 100 des libéraux canadiens pensent que M. Chrétien maintiendrait la TPS si jamais les libéraux étaient reportés au pouvoir. Que dieu nous en garde!

Le sénateur Frith: Vous allez pouvoir lui poser la question directement, car il va être à la Chambre des communes avant longtemps!

Le sénateur Simard: Ne pensez-vous pas que le temps est venu de mettre fin à votre obstruction systématique? Je sais que d'habitude les questions viennent de votre côté, mais comme vous avez pris l'initiative ces jours-ci et que vous dites à qui veut bien vous écouter que vous avez encore quelques trucs à nous montrer, peut-être aimeriez-vous dire aux Cana-

diens que vous avez fini de faire des folies, comme vous en prendre à la présidence.

Le sénateur Olson: Où est le sénateur Kelly? Il voudrait peut-être soulever un rapel au Règlement à ce sujet.

Le sénateur Simard: Le véritable chef nous ferai-il l'honneur de prendre la parole?

Le sénateur Corbin: Si le sénateur Murray et le sénateur Simard veulent venir de ce côté-ci pour poser des questions, nous siégerons volontiers de l'autre côté. Voulez-vous changer de place dès maintenant?

Le sénateur Frith: Oui. Commençons par nommer un nouveau Président!

LE CRÉDIT POUR LA TPS—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'ai une question pour le leader du gouvernement, laquelle se rapporte à celle du sénateur Robichaud. Mais avant de poser ma question, j'aimerais faire quelques commentaires.

[*Français*]

Nous avons maintenant une campagne électorale à distance des conservateurs. Ils n'ont pas voulu présenter de candidat contre Jean Chrétien, cependant, ils envoient le premier ministre à Saint-Jean, ils font venir le ministre des Finances, M. Wilson, à Edmonston au Nouveau-Brunswick. Ils se servent du sénateur Simard pour envoyer des flèches dans le dos et dans les flancs de M. Chrétien, mais ils n'ont pas eu le courage de présenter un candidat contre lui. Ce genre de folie-là a assez duré.

Le sénateur Simard: Même M. Chrétien était d'accord avec cela.

Le sénateur Corbin: Je n'ai pas peur pour le monsieur Chrétien, vous verrez bien!

[*Traduction*]

Le sénateur Robichaud a demandé au sénateur Murray s'il existait un fonds où le gouvernement puiserait de l'argent pour envoyer le crédit pour TPS aux contribuables qui y ont droit, et le sénateur Murray a dit que l'admissibilité à ce crédit était déterminée d'après le montant d'impôt payé l'année précédente. Toutefois, selon un article publié dans le *Citizen* d'Ottawa le 18 octobre, M. Wilson aurait dit ce qui suit:

> «Les sénateurs libéraux, s'ils poursuivent trop longtemps . . .

je suppose qu'il est prêt à ce que ça dure longtemps,

> . . . leur obstruction

comme il l'appelle,

> au Sénat, risquent de compromettre le premier versement de 600 millions de dollars à sept millions de Canadiens à revenu faible et moyen qui ont droit au crédit remboursable pour taxe sur les produits et services», a déclaré M. Wilson lors d'un discours prononcé devant un groupe de comptables agréés.

Je ne pense pas que les comptables agréés l'ont cru de toute façon, mais je veux quand même attirer l'attention des sénateurs sur le fait qu'il a utilisé le mot «compromettre». Compromettre veut dire mettre en danger. Je crois que c'est du bluff de la part du ministre des Finances. S'il n'y a pas de taxe, il ne peut pas y avoir de danger et il ne peut pas non plus y avoir de crédit remboursable. Ce n'est à mon avis que du bluff. C'est une tentative en vue de faire du chantage aux sénateurs libéraux. Il se sert des pauvres, dans le temps des Fêtes, pour exercer une pression sur les sénateur libéraux afin qu'ils ne retardent plus l'adoption de ce projet de loi.

Le sénateur Olson: Quelle honte!

Le sénateur Barootes: Bande de Séraphin!

Le sénateur Corbin: Nous ne sommes pas des Séraphin. C'est une farce monumentale. C'est la farce la plus cynique qui ait été inventée par un gouvernement conservateur, et dans le temps des Fêtes par-ddessus le marché! Les contribuables savent qu'il n'y aura pas de remboursement s'ils ne paient pas de taxe. Ils préféreraient ne pas avoir à payer la TPS. Qu'essayez-vous de faire croire aux contribuables canadiens? Si c'est ça le danger, les paroles de M. Wilson ne sont rien d'autre que du chantage.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Ce n'est pas un remboursement, mais bien un crédit, si je ne m'abuse.

Le sénateur Olson: Ils devront payer la taxe plus tard.

Le sénateur Murray: Le projet de loi prévoit que le crédit sera payé d'avance, en plusieurs versements, chaque année. La première avance, totalisant entre 600 millions et 700 millions de dollars, devait être envoyée en décembre à sept millions de Canadiens à faible revenu. C'est ce qui est prévu. Le crédit doit être versé périodiquement durant l'année. Je ne sais pas pourquoi le sénateur est si scandalisé de cela. J'espère que, après tout ce temps, il verra à ce que cette question soit mise aux voix sans plus tarder pour que nous puissions envoyer les chèques.

Le sénateur Corbin: Au contraire, je vais faire de mon mieux pour que cette question ne soit pas réglée de la façon dont le gouvernement souhaite qu'elle soit réglée, pour la simple et bonne raison que les Canadiens ne veulent pas de la TPS. Ils préfèrent que vous gardiez votre crédit et ne jamais avoir à payer cette TPS. C'est ce que les Canadiens disent aujourd'hui.

LE BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (B)—L'INSCRIPTION DU CRÉDIT DE TPS

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, puis-je poser au leader du gouvernement une question reliée à la précédente? Le budget des dépenses supplémentaire (B) a été récemment déposé à la Chambre des communes. Est-ce que ce budget comprend des crédits correspondant en tout ou en partie au crédit de taxe que l'honorable ministre vient de mentionner?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, j'aurai besoin de me rafraîchir la mémoire en consultant le budget supplémentaire. De toute façon, il sera déposé au Sénat en temps opportun.

Le sénateur Doody: Il a été déposé aujourd'hui.

Le sénateur Murray: Il a été déposé aujourd'hui et je suppose qu'il sera renvoyé en temps opportun au comité compétent.

Le sénateur Stewart: Puis-je poser une autre question? Si le projet de loi C-62 était sanctionné, est-ce que ce crédit serait payable même si, en ce moment, le projet de loi fondé sur le budget supplémentaire (B) n'a pas été adopté?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je ne connais pas la réponse à cette question. Je vais me renseigner.

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

LA LIAISON ROUTIÈRE—LA DÉCLARATION DU MINISTRE—DEMANDE D'ÉCLAIRCISSEMENTS

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, d'après le *Charlottetown Guardian* du jeudi 22 novembre, l'honorable Elmer McKay aurait dit qu'une série de compromis au palier fédéral pourrait permettre de surmonter les obstacles qui s'opposent à la construction d'une liaison routière entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Est-ce que le ministre pourrait nous dire de quels compromis il s'agit?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, les seuls renseignements dont je dispose à cet égard ont trait à une question que nous avons discutée au Sénat il y a quelque temps. Je veux parler du rapport environnemental et, en particulier, du problème soulevé par la commission au sujet du retard de la débâcle.

• (1710)

M. MacKay a annoncé que le gouvernement du Canada, certainement, et, je crois, les gouvernements de l'Île-du-Prince-Édouard et de la NouvelleÉcosse travailleront avec un groupe d'experts des glaces pour tenter de répondre aux préoccupations exprimées par la commission d'évaluation environnementale. La commission recommande par exemple que la liaison fixe soit conçue de telle manière que le retard de la débâche ne soit pas supérieur à deux jours en cent ans. Un groupe d'experts travaillera avec les gouvernements pour tenter d'apaiser les inquiétudes de la commission. Ils feront rapport en temps opportun et, comme le ministre, M. MacKay, l'a dit, toute nouvelle initiative dans la réalisation de ce projet dépend de son incidence sur l'environnement.

Le sénateur Bonnell: Honorables sénateurs, je remarque dans cet article que le ministre annonce le rapport final pour le printemps 1991. Il ajoute que les autorités fédérales ont fait toute une série de compromis. Apparemment, la question ne se résume pas à une question de débâcles et de quantité de glace tous les 100 ans.

Le ministre pourrait peut-être examiner la question et faire rapport au Sénat sur les autres compromis en cause. Il pourrait peut-être aussi nous dire qui fait partie de ce groupe qui étudie le mouvement des glaces dans le détroit.

Je ne vois pas pourquoi la Nouvelle-Écosse serait mêlée à cette question autant que le Nouveau-Brunswick, puisque la liaison fixe doit avoir son point de départ à Tormentine, au Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Murray: Je m'empresse de préciser que le Nouveau-Brunswick participe au même titre que les deux autres provinces. Les trois gouvernements ont été invités à examiner le rapport de la commission d'évaluation environnementale et à nous faire part de leurs vues.

[Le sénateur Murray.]

La commission a établi un critère précis susceptible de permettre au gouvernement fédéral de passer à l'étape suivante du processus. Je l'ai déjà dit, le gouvernement, en consultation avec un comité de spécialistes des glaces, élaborera un système permettant aux promoteurs d'éliminer les principales préoccupations de la commission—dont le retard maximum de la débâcle—avant d'aborder les étapes suivantes du projet.

Bien sûr, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent tenir compte d'autres préoccupations. Je mentionne, entre autres, la subsistance des pêcheurs et des employés des traversiers et notre engagement de conclure des ententes concernant l'indemnisation et les indemnités de départ au cas où le projet irait de l'avant.

Cependant, comme M. MacKay, j'insiste sur un point: Le gouvernement n'ira de l'avant que si les préoccupations d'ordre environnemental peuvent être éliminées et si on peut démontrer que le projet est financièrement viable. Le sénateur Bonnell a probablement encore le temps de décider s'il est en faveur du projet ou s'il est contre.

LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

LA CONTAMINATION PAR L'AMIANTE—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, je suis tout à fait en faveur de la protection de l'environnement.

Or, dans un article paru dans le *Sun* d'Ottawa du 22 novembre, on affirme que les édifices de la colline du Parlement sont contaminés par l'amiante. On ajoute que c'est l'édifice du Sud, sur la rue Wellington, qui est dans le pire état. Il semblerait qu'on ait caché tout cela pendant des années.

Le leader du gouvernement pourrait-il nous préciser ce que fait le gouvernement du Canada pour enlever l'amiante de l'édifice du Sud et des édifices de la colline du Parlement?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je ne peux accepter les affirmations de mon honorable collègue à ce sujet. Cependant, je vais m'informer pour voir s'il est possible d'obtenir des renseignements sur cette question.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA DEMANDE DE PRIVATISATION—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Keith Davey: Honorables sénateurs, dans un article publié ce matin dans le *Citizen* d'Ottawa, Marjorie Nicholls réclame la privatisation de la Société Radio-Canada. Sauf erreur, le premier ministre a déclaré publiquement il y a quelques années qu'il ne privatiserait jamais la Société Radio-Canada parce qu'elle était une institution nationale qui devait être protégée. Est-ce encore là la politique du gouvernement?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Oui, honorables sénateurs. Il n'a jamais été question de privatiser la Société Radio-Canada.

Le sénateur Davey: Selon un autre article paru dans un journal cette semaine, le gouvernement s'apprêterait, dans le

cadre de ses diverses compressions budgétaires, à sabrer dans la chaîne CBC Newsworld, voire à la faire disparaître. Est-ce là une possibilité?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je dois dire que je n'ai aucune idée des mesures que la direction et les administrateurs de la Société Radio-Canada envisagent de prendre face aux restrictions budgétaires auxquelles nous sommes tous confrontés. Je n'ai jamais entendu parler de cela jusqu'à ce que mon honorable collègue en parle aujourd'hui.

Le sénateur Olson: Vous devez décider si vous allez financer ou non le service en question.

L'AGRICULTURE

LES TARIFS JAPONAIS APPLICABLES AU COLZA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, ma question porte sur une industrie de l'ouest du Canada qui est au bord du gouffre: l'industrie de la trituration du colza.

Il y a quelques années, nous avions bon espoir d'arriver à édifier une industrie importante et diversifiée en triturant les graines de colza dans l'ouest du pays et en expédiant l'huile ainsi extraite. Toutefois, de très graves difficultés ont surgi. Dans un compte rendu publié dans le *Winnipeg Free Press* du lundi 12 novembre 1990, il est déclaré ce qui suit:

> L'industrie de la trituration du colza dans l'ouest du Canada se meurt, victime des subventions et des politiques commerciales internationales, nationales et même provinciales.

Je sais que des usines de transformation ont fermé leurs portes. Toutes les autres fonctionnent à perte et certaines ne sont exploitées qu'à temps partiel.

Ailleurs dans cet article, on cite M. Al Huffman, le directeur-général de la société CSP Foods Ltd., qui exploite deux usines au Manitoba et une en Saskatchewan. Voici ce qu'il dit:

> [. . .] les politiciens prétendent vouloir qu'il se fasse plus de transformation à valeur ajoutée au Canada, mais ils ne joignent pas le geste à la parole. La transformation ne les intéresse pas vraiment, quoi qu'ils en disent.

M. Gregg Arason, le directeur-général du pool du Manitoba, qui est propriétaire de la moitié de la CSB Foods Ltd., a déclaré que l'industrie va devoir prendre des décisions pénibles et que d'autres usines devront vraisemblablement fermer. On rapporte dans l'article qu'il aurait dit:

> Je crois que nous serions disposés à discuter de n'importe quel moyen d'accroître la viabilité de l'industrie de la trituration [. . .]
>
> Autrement, nous risquons de voir disparaître toute l'industrie de la trituration dans l'Ouest du Canada, parce qu'aucun d'entre nous ne peut survivre par lui-même, semble-t-il.

Honorables sénateurs, certains problèmes découlent des politiques du gouvernement fédéral sur les subventions accordées au transport, mais une des principales difficultés vient des tarifs du Japon. Les Japonais sont de gros acheteurs de grains à l'état brut, qu'ils écrasent dans leurs propres usines. L'an dernier, par exemple, ils ont acheté du Canada 1,9 million de tonnes de colza en grains. Pour le Canada, cette vente a représenté 90 p. 100 des ventes à l'exportation. Par contre, les Japonais n'ont acheté du Canada que 19 000 tonnes de ce produit sous forme d'huile. En d'autres termes, ils ont acheté 1 000 fois plus de grains que d'huile.

Le problème réside dans les très fortes subventions japonaises pour ce produit. Par ailleurs, au Canada, nous importons un nombre considérable de voitures japonaises.

Le gouvernement canadien ne peut-il pas rencontrer le gouvernement japonais pour arriver à une entente? Nous avons ici une industrie dont le centre des activités pourrait être dans l'ouest du Canada et qui permettrait une certaine diversification, mais, à cause des tarifs japonais, nous sommes exclus de ce marché. Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement canadien est prêt à rencontrer le gouvernement japonais pour négocier une meilleure entente avec l'industrie du colza, ou alors pour étudier la possibilité d'apporter des changements aux tarifs automobiles?

• (1720)

Le sénateur Murray: Le sénateur comprendra, je crois, que je dois prendre note de la question et demander à mon collègue, M. Crosbie, s'il a des observations à formuler à cet égard.

Le sénateur Olson: J'ai une question supplémentaire à poser, honorables sénateurs. L'une des plus grandes usines candiennes de trituration du colza a fermé ses portes. Il s'agit de l'usine de Lloydminster, située à la limite de l'Alberta et de la Saskatchewan, et les porte-parole de la société blâment l'Accord de libre-échange et l'échec des pourparlers commerciaux multinationaux. Les gens qui dirigent ce genre d'usines et qui connaissent bien les marchés ont une bonne idée de ce qui fait problème. Ils afirment que, si nous n'avons pas accès au marché américain, si celui-ci nous est fermé, et c'est bien le cas, si, comme on le dit, nous n'avons pas accès aux marchés étrangers et américains, nous ne pouvons pas vivre uniquement du marché national. C'est ce que disent ces gens-là et ils savent de quoi ils parlent, car ils ont dirigé l'usine en question.

Le sénateur Balfour: Êtes-vous d'accord avec eux?

Le sénateur Olson: Je suis d'accord avec eux, jusqu'à preuve du contraire. Je sais que du temps où nous étions au pouvoir, lorsque nous avons reçu des messages semblables de personnes du secteur de la commercialisation, nous avons répondu.

Le sénateur Murray: Avec le doigt.

Le sénateur Olson: Pardon?

Le sénateur Murray: Avec le doigt.

Le sénateur Olson: Je ne l'ai jamais fait, et je voudrais savoir si le leader du gouvernement va veiller à ce que l'Accord de libre-échange ouvre le marché américain aux produits canadiens de la même façon que nous avons facilité l'entrée chez nous d'une foule de produits. Il y aurait beaucoup d'autres exemples à donner pour montrer la gravité de la situation, et j'espère que le ministre va prendre la question au sérieux car dans le seul cas de cette usine, 75 personnes ont perdu leur emploi. Elles ne savent pas pour combien de temps, et probablement des centaines de producteurs de colza canola vont être privés de ce marché. Je me demande si le ministre, quand il fera ces démarches, comme il s'est engagé à le faire, examinera tout le tort que l'Accord de libre-échange a causé à cette industrie

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, selon les renseignements que j'ai, les perspectives pour cette industrie canadienne sont en réalité excellentes. Quoi qu'il en soit, j'obtiendrai de la documentation à ce sujet. J'ai même eu il y a une semaine ou deux de l'information sur cette industrie qui a fermé ses portes. Je ne l'ai pas ici en ce moment, mais je vais la retrouver et la communiquerai bientôt.

Le sénateur Olson: Je voudrais des précisions, pour les communiquer aux personnes concernées, sur les excellentes perspectives dont parle le ministre. C'est ce qu'il vient de dire. Pourtant, les établissements ferment les uns après les autres, y compris le plus gros, celui de Lloydminster. Les mots ne veulent plus dire la même chose. Si vous parlez aux gens de perspectives excellentes une semaine après qu'un établissement a fermé ses portes, ils ne comprendront pas. Pourriez-vous définir les termes que vous employez?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'ai dit au sénateur que j'avais une note sur cette question l'autre jour et que je devrai la retrouver. Dès que ce sera fait, j'expliquerai au sénateur le fondement de la déclaration que je viens de faire.

Le sénateur Olson: Vous venez de dire que les perspectives de cette industrie sont excellentes. Pouvez-vous en dire davantage pour que je puisse en faire part aux intéressés?

Le sénateur Murray: Oui, je le peux et je le ferai.

LA JUSTICE

LES PROCÉDURES D'EXTRADITION—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. J'ai été encouragé par la déclaration de la ministre de la Justice qui dit qu'elle cherche une occasion de simplifier les procédures d'extradition du Canada. J'estime que cela est certes nécessaire. Nous tentons, parfois pendant des années, de renvoyer des présumés criminels dans leur pays d'origine. Je sais qu'on parle beaucoup de M. Ng, qui se trouve à Calgary, qui est accusé d'avoir commis 13 crimes d'ordre sexuel en Californie et qu'il est impossible, semble-t-il de faire sortir du Canada. La ministre de la Justice a-t-elle un échéancier pour procéder à cette simplification? Y a-t-il un échéancier précis ou est-ce simplement une révision qu'on prévoit faire un jour?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je n'ai pas de notes sur cette question, mais j'ai clairement l'impression qu'il faudra un an ou plus pour terminer cette révision.

LE SÉNAT

LA DISTRIBUTION DE DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX—RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable Eymard G. Corbin: J'invoque le Règlement, honorables sénateurs. Plus tôt aujourd'hui, lorsque nous avons repris nos places au Sénat, nous avons trouvé sur nos pupitres un communiqué de presse du ministre du Commerce extérieur, portant le numéro 276 et daté du 26 novembre 1990, et intitulé: «Le gouvernement accroît l'assurance sur les produits agricoles et le poisson destinés à Cuba.»

[Le sénateur Olson.]

Honorables sénateurs, je ne sais pas pourquoi on distribue ce genre de document au Sénat alors qu'il n'a rien à voir avec nos délibérations. Cela devient une habitude. N'importe qui peut maintenant se présenter à la porte du Sénat, semble-t-il, et remettre des documents aux pages en les priant de les distribuer aux honorables sénateurs. Nous avons des cases postales et un service de messagers dont on a déjà fait un très bon emploi, et j'espère que ce genre de pratique cessera immédiatement au Sénat.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Corbin: C'est de l'abus, et je pense qu'aucun document ne devrait être distribué à moins que la distribution en ait été autorisée par les autorités compétentes et les hauts fonctionnaires du Sénat. Je voudrais que le Comité du Règlement soit saisi de la question pour qu'il l'examine.

Des voix: Bravo!

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, j'ai été aussi étonné que mon honorable collègue de trouver ce document d'une page sur mon pupitre. Comme l'honorable sénateur le fait remarquer, il existe ici un service postal et un service de messagers. Je ne sais pas comme cela a pu se produire, qui a organisé cette distribution, ou qui l'a autorisée. Je ne trouve bien sûr rien à redire si l'honorable sénateur veut demander au Comité du Règlement ou à quelque autre organisme du Sénat d'examiner la question en général pour déterminer quels documents peuvent être distribués au Sénat et par qui.

RÉPONSES DIFFÉRÉES À DES QUESTIONS ORALES

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai les réponses différées à plusieurs questions et je demande qu'elles apparaissent au compte rendu de nos délibérations d'aujourd'hui.

● (1730)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'ÉLIMINATION DE LA TAXE DE VENTE FÉDÉRALE—LE CALCUL DU REMBOURSEMENT—LA DISCRIMINATION CONTRE LES GROSSISTES—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse à une question posée au Sénat le 6 novembre 1990 par l'honorable sénateur Molgat concernant la TPS, l'élimination de la taxe de vente fédérale, le calcul du remboursement, la discrimination contre les grossistes, et la réponse du gouvernement.

(*La réponse suit:*)

La taxe de vente fédérale actuelle est perçue au niveau du fabricant. Par conséquent, quand la TPS entrera en vigueur, les vendeurs auront des stocks à revendre sur lesquels la taxe actuelle aura déjà été payée. Le but du programme de remboursement est d'enlever cette taxe des stocks pour éviter une double taxation au moment de la revente sous le régime de la TPS.

Au cours de l'été et de l'automne de l'an dernier, Revenue Canada—qui est chargé d'administrer la TPS—a mené

des consultations approfondies auprès des entreprises au sujet du programme de remboursement de la taxe de vente fédérale sur les stocks. Durant ces consultations, il est devenu évident qu'il serait extrêmement difficile, sinon impossible, pour la plupart des entreprises, de déterminer le montant de taxe de vente fédérale contenu dans leurs stocks. Par conséquent, un facteur de remboursement a été adopté pour simplifier la réclamation et l'administration du programme de remboursement.

La taxe de vente fédérale actuelle ne s'applique pas à des intrants comme les coûts de transport et aux augmentations de prix effectuées par la suite par les distributeurs et les grossistes. Dans la plupart des cas, ces coûts font baisser le taux effectif de la taxe payée sur les stocks des vendeurs bien au-dessous de 13,5 p. 100. Les travaux approfondis qui ont été effectués dans ce domaine montrent que 8,1 p. 100 est une évaluation assez juste de la taxe de vente fédérale incluse dans les stocks.

Le remboursement de la TVF sur les stocks s'appliquera aux marchandises pour lesquelles l'élément taxe de vente fédérale est clairement visible et à celles pour lesquelles il ne l'est pas. Le remboursement de 8,1 p. 100 a été adopté pour rendre le traitement plus équitable entre ces deux types de marchandises—une différence causée seulement par la complexité de la taxe de vente fédérale actuelle.

VIA RAIL

LA FRÉQUENCE, LE TRAJET ET L'INTERRUPTION DE SERVICES—L'ANNULATION DE L'EXIGENCE RELATIVE À LA PRÉSENTATION DE DEMANDES—POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse à la question posée au Sénat le 8 novembre 1990 par l'honorable sénateur Molgat, concernant Via Rail, la fréquence, le trajet et l'interruption des services, l'annulation de l'exigence relative à la présentation de demandes et la position du gouvernement.

(*La réponse suit:*)

Lorsqu'il a annoncé le nouveau réseau de VIA, l'an dernier, le ministre des Transports a fait la déclaration suivante:

«VIA continuera de desservir les collectivités vraiment isolées qui ne peuvent compter sur aucun autre moyen de transport. Toutefois, au cours de la prochaine année, j'examinerai des solutions de rechange concernant un moyen de transport plus rentable pour ces collectivités vraiment isolées.»

Le processus d'examen a été amorcé avec toutes les provinces concernées.

Aucun rapport n'a été rédigé et aucune décision n'a été prise relativement aux informations recueillies à la suite de ces examens.

Toute décision concernant l'avenir du service ferroviaire voyageurs à destination de Churchill sera prise par le ministre des Transports et le Cabinet; la décision de l'ONT n'influera donc nullement sur cette liaison.

LE GOLFE PERSIQUE

LES MANŒUVRES MILITAIRES AMÉRICAINES—LA PARTICIPATION DES EFFECTIFS CANADIENS

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, la troisième réponse différée que j'ai en main se rapporte à la question que l'honorable sénateur Grafstein a posée le 14 novembre 1990 à propos de la participation des effectifs canadiens aux manœuvres américaines dans la région du golfe Persique.

(*La réponse suit:*)

Aucun changement n'a été apporté à la mission des Forces armées canadiennes dans la région du golfe Persique. Cette mission consiste toujours à dissuader toute autre agression de la part de l'Irak et à participer aux efforts internationaux pour assurer l'application rigoureuse des sanctions économiques décrétées par les Nations Unies.

Les Forces canadiennes dépêchées dans cette région ont profité de toutes les occasions possibles pour s'entraîner avec les autres contingents militaires afin de coordonner les opérations des forces alliées.

La participation des Forces canadiennes à l'exercice IMMINENT THUNDER était strictement limitée. Elles n'ont pas participé à l'exercice de débarquement. Cependant, en simulant des opérations de défense à l'occasion, nos forces militaires ont été capables d'évaluer l'efficacité de certaines procédures.

Les CF-18 canadiens ont continué d'effectuer des patrouilles de combat au-dessus du golfe Persique. Au cours de l'exercice IMMINENT THUNDER, les appareils canadiens ont participé à des exercices de simulation aux cours desquels ils ont joué le rôle des forces aériennes ennemies qui tenteraient d'abattre les chasseurs alliés chargé d'assurer la couverture aérienne d'opérations amphibies.

Les navires canadiens, tout en faisant fonction d'escortes pour les navires-hôpitaux américains COMFORT et MERCY, ont continué de surveiller le commerce international dans le Golfe.

Voilà l'étendue de la participation des Forces canadiennes à l'exercice IMMINENT THUNDER, et elle ne représente aucun changement dans le rôle qu'elles ont été appelées à jouer dans la région du golfe Persique.

L'ÉNERGIE

L'EXPLOITATION DU CHAMP D'HYDROCARBURES HIBERNIA—LA VENTE PROPOSÉE D'INTÉRÊTS PAR LA SOCIÉTÉ RESSOURCES GULF CANADA LIMITÉE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, la quatrième réponse reportée que j'ai obtenue a trait à une question posée au Sénat le 15 novembre 1990 par l'honorable sénateur Corbin, dans le domaine de l'énergie. Il s'agit de la position du gouvernement sur l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et la vente proposée d'intérêts par la société Ressources Gulf Canada Limitée.

L'honorable Eymard G. Corbin: Je voudrais que la réponse à ma question soit lue.

Le sénateur Doody: Nous avons le temps, selon le Règlement, si le Sénat m'y autorise. La réponse se lit comme suit:

Il serait inopportun de faire des prédictions maintenant sur les répercussions qu'aurait cette vente sur la propriété canadienne et le degré de participation du pays dans le projet Hibernia, puisque ces éléments dépendent de la nationalité de l'acheteur éventuel.

En ce qui a trait à l'annonce récente par Ressources Gulf Canada qu'elle pourrait vendre jusqu'à 12,5 p. 100 de ses intérêts dans le projet Hibernia, nous rappelons aux sénateurs que le gouvernement fédéral conserve un droit de regard sur toute cession d'intérêt dans le projet, en vertu des dispositions des accords pour le financement d'Hibernia ainsi que des exigences sur le contenu canadien, stipulées dans le Règlement sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada. Un examen aurait donc lieu avant que le transfert soit effectué.

Nous devons également rappeler aux sénateurs qu'une éventuelle modification dans la propriété d'Hibernia ne modifierait pas l'apport de retombées économiques au Canada, qui a été convenu dans la Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia.

Il ne servirait à rien, dans l'état actuel des choses, de faire des projections plus détaillées sur la question de savoir si cette vente proposée aurait des conséquences quant aux intérêts canadiens dans Hibernia et à la participation du pays, puisque l'acheteur éventuel pourrait évidemment être canadien.

L'ÉCONOMIE

L'ÉTUDE DU CCCE—LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, la cinquième réponse différée que j'ai est celle à la question que l'honorable sénateur Marsden a posée au Sénat le 20 novembre 1990 sur l'économie—la participation du gouvernement.

(*La réponse suit:*)

Le rapport, cité par l'honorable sénateur, que doit préparer le professeur Michael Porter de l'université Harvard à propos d'une étude sur la compétitivité de l'industrie canadienne sera effectivement publié.

La forme de financement du projet est légalement une question à déterminer entre le professeur Porter et le Conseil canadien des chefs d'entreprise (CCCE). Le gouvernement canadien appuiera le projet en concluant un accord juridique avec le CCCE.

Le communiqué du CCCE ci-joint énumère les ministères gouvernementaux concernés et fournit d'autres explications sur le projet.

L'étude sera terminée en mai 1991.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

LE RETARD APPORTÉ À RÉPONDRE AUX QUESTIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse à une question posée au Sénat le 20 novembre 1990 par l'honorable sénateur Kenny sur les travaux du Sénat—le retard apporté à répondre aux questions—la position du gouvernement.

(*La réponse suit:*)

En réponse à une nouvelle question de l'honorable sénateur, il s'agissait en fait du rapport définitif du groupe d'étude sur la sécurité des pétroliers et la capacité d'intervention en cas de déversements marins qui a été déposé le 20 novembre 1990. Malheureusemnt le compte rendu parlait par erreur d'un rapport provisoire.

[Le sénateur Corbin.]

• (1740)

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—REJET DE LA MOTION D'AMENDEMENT

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, il est 17 h 45. Conformément à l'article P-3(a) du Règlement provisoire, le Sénat procédera au vote reporté sur la motion d'amendement au projet de loi C-62 présentée par le sénateur Waters.

Convoquez les sénateurs.

Qu'on ferme les portes.

La motion d'amendement est rejetée avec dissidence.

POUR

LES HONORABLES SÉNATEURS

Adams	Kirby
Austin	Lawson
Bonnell	LeBlanc (*Beauséjour*)
Bosa	Leblanc (*Saurel*)
Buckwold	Lefebvre
Cools	Lewis
Corbin	Lucier
Croll	MacEachen
Davey	Marchand
De Bané	Marsden
Denis	Molgat
Fairbairn	Neiman
Frith	Olson
Gigantès	Perrault
Grafstein	Petten
Graham	Riel
Haidasz	Rizzuto
Hastings	Robichaud
Hays	Sparrow
Hébert	
Kenny	

POUR

LES HONORABLES SÉNATEURS

Stanbury	Stollery
Steuart	Thériault
(*Prince Albert-Duck Lake*)	Turner
Stewart	van Roggen
(*Antigonish-Guysborough*)	Waters
	Watt
	Wood—50

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Atkins	Eyton
Balfour	Forrestall
Barootes	Grimard
Beaudoin	Hatfield
Beaulieu	Johnson
Bélisle	Kelleher
Berntson	Kelly
Bolduc	Keon
Buchanan	Kinsella
Carney	Lavoie-Roux
Castonguay	Lynch-Staunton
Chaput-Rolland	Macdonald (*Cape Breton*)
Charbonneau	MacDonald (*Halifax*)
Cochrane	Macquarrie
Cogger	Marshall
Comeau	Meighen
David	Muir
DeWare	Murray
Di Nino	Nurgitz
Doody	Oliver
Doyle	Ottenheimer
Everett	Phillips
	Poitras
	Robertson
	Roblin
	Ross
	Rossiter
	Simard
	Spivak
	Sylvain
	Teed
	Tremblay
	Twinn—55

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Nil

ABSTENTIONS

LES HONORABLES SÉNATEURS

Nil

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, je déclare la motion d'amendement rejetée.

• (1750)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je propose, conformément à l'alinéa P-1*a*) du Règlement provisoire, que le Sénat ajourne maintenant.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le sénateur Frith vient de proposer que, conformément à l'alinéa P-1*a*) du Règlement provisoire, la séance du Sénat soit suspendue jusqu'à demain, mercredi 28 novembre 1990, à 14 heures.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue jusqu'à demain 14 heures.)

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 114B.*]

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 27 novembre 1990

PAGE

La Loi sur les Territoires du Nord-Ouest (Projet de loi C-92) Projet de loi modificatif

Réception des Communes et première lecture du projet de loi 3967

La taxe sur les produits et services

Présentation de pétitions sur le projet de loi C-62. Le sénateur Marsden 3967
Le sénateur Hébert 3967
Le sénateur Buckwold 3968
Dépôt d'une résolution de Ville Mont-Royal. Le sénateur Wood 3968
Présentation de pétitions sur le projet de loi C-62. Le sénateur Wood 3968
Le sénateur Molgat 3969
Le sénateur Corbin 3969
Le sénateur Barootes 3970
Le sénateur Gigantès 3971
Le sénateur Frith 3971

PÉRIODE DES QUESTIONS

La crise du golfe Persique

La résolution des Nations Unies proposant le recours à la force—L'engagement du Canada—La position du gouvernement. Le sénateur MacEachen 3972
Le sénateur Murray 3972

La taxe sur les produits et services

L'augmentation estimative des recettes—Demande de réponse. Le sénateur MacEachen 3973
Le sénateur Murray 3973

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

L'Uruguay Round—L'issue des négociations. Le sénateur Olson 3973
Le sénateur Murray 3973

L'agriculture

Les subventions pour les céréales—Les discussions entre le gouvernement fédéral et les provinces—Demande de renseignements. Le sénateur Olson 3974
Le sénateur Murray 3974

La taxe sur les produits et services

Son application aux réserves indiennes—Demande de réponse. Le sénateur Molgat 3974
Le sénateur Murray 3974

L'environnement

Le projet Rafferty-Alameda—Le remboursement des sommes versées par l'État—La position du gouvernement—Demande de réponse. Le sénateur Molgat 3975
Le sénateur Murray 3975

PAGE

Les relations internationales

L'Union soviétique—La demande d'approvisionnements—La position du gouvernement. Le sénateur Grafstein 3975
Le sénateur Murray 3975

La taxe sur les produits et services

L'admissibilité des bénéficiaires du remboursement—La provenance des fonds pour le remboursement. La position du gouvernement. Le sénateur Robichaud 3975
Le sénateur Murray 3975

L'environnement

La pollution dans le golfe Saint-Laurent—La source de pollution—La mort d'oiseaux de mer sur les plages de l'Île-du-Prince-Édouard—La position du gouvernement. Le sénateur Bonnell 3975
Le sénateur Murray 3976
L'état du navire coulé *Irving Whale*—L'étude la plus récente—La position du gouvernement. Le sénateur Bonnell 3976
Le sénateur Murray 3976
Le Plan vert—L'élimination d'un chapitre sur la protection des eaux—La position du gouvernement. Le sénateur Bonnell 3976
Le sénateur Murray 3976

La taxe sur les produits et services

Les conséquences du filibuster de l'opposition libérale. Le sénateur Simard 3976
Le sénateur Murray 3976
Le sénateur Frith 3976
Le sénateur Olson 3976
Le sénateur Corbin 3976
Le crédit pour la TPS—Les mesures prises par le gouvernement. Le sénateur Corbin 3977
Le sénateur Murray 3977
Le Budget des dépenses supplémentaire (B)—L'inscription du crédit de TPS. Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough) . 3977
Le sénateur Murray 3977

L'Île-du-Prince-Édouard

La liaison routière—La déclaration du ministre—Demande d'éclaircissements. Le sénateur Bonnell 3977
Le sénateur Murray 3978

Les édifices du Parlement

La contamination par l'amiante—Les mesures prises par le gouvernement. Le sénateur Bonnell 3978
Le sénateur Murray 3978

La Société Radio-Canada

La demande de privatisation—La politique du gouvernement. Le sénateur Davey 3978
Le sénateur Murray 3978
Le sénateur Olson 3978

LE SÉNAT

Le mardi 27 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au nº 114A.*]

Le Sénat reprend sa séance à 14 heures, le mercredi 28 novembre 1990, le Président étant au fauteuil.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—MOTION D'AMENDEMENT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kelly, appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, tendant à la troisième lecture du Projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.

L'honorable Edward M. Lawson: Honorables sénateurs, je propose, avec l'appui du sénateur Stan Waters:

Que le projet de loi C-62 ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit modifié pour exiger l'affectation de l'excédent des recettes retirées de la taxe sur les produits et services à la réduction de la dette publique de l'État, en ajoutant, à la page 278, après la ligne 33, le nouvel article suivant et en renumérotant en conséquence les articles suivants et en renumérotant en conséquence les articles du projet de loi qui suivent:

Affectation des recettes excédentaires

«18. À compter de l'exercice se terminant le 31 mars 1992, la partie des recettes recouvrées au cours de chaque exercice, au titre de la partie IX de la Loi sur la taxe d'accise, qui excède vingt et un milliards de dollars est immédiatement affectée à l'achat, en vue de leur annulation, de valeurs du Canada aux sens de la Loi sur la gestion des finances publiques.»

[*Français*]

Son Honneur le Président: Sur la motion de l'honorable Edward M. Lawson, appuyée par l'honorable Stan Waters, il est proposé que le projet de loi C-62 ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit modifié pour exiger l'affectation de l'excédent des recettes retirées de la taxe sur les produits et services à la réduction de la dette publique de l'État, en ajoutant, à la page 278, après la ligne 33, le nouvel article suivant et en renumérotant en conséquence les articles suivants et en renumérotant en conséquence les articles du projet de loi qui suivent:

Affectation des recettes excédentaires

«18. A compter de l'exercice se terminant le 31 mars 1992, la partie des recettes recouvrées au cours de chaque exercice, au titre de la partie IX de la Loi sur la taxe d'accise, qui excède vingt et un milliards de dollars est immédiatement affectée à l'achat, en vue de leur annulation, de valeurs du Canada aux sens de la Loi sur la gestion des finances publiques.»

Honorables sénateurs, vous plait-il d'adopter la motion d'amendement?

[*Traduction*]

Le sénateur Lawson: Honorables sénateurs, je me réjouis d'avoir ainsi l'occasion de proposer un amendement. Un bon moment j'ai craint d'en être privé. J'aimerais tout d'abord rétablir si possible les faits quant à la façon dont les événements se sont déroulés.

La semaine précédente, les sénateurs du côté du gouvernement avaient entamé des discussions visant à accorder aux sénateurs indépendants le droit de présenter des amendements. Malheureusement, elles n'ont rien donné. Par la suite, le Président a eu des discussions avec le sénateur Waters et avec moi afin que nous puissions proposer des amendements. Le gouvernement a dit que nos demandes n'étaient pas raisonnables et les négociations ont été rompues.

Jeudi dernier, quand nous avons voté sur le huitième et dernier amendement libéral, il a semblé que le Président allait donner la parole au sénateur Murray afin qu'il propose de mettre fin au débat. Dans ce cas, nous n'aurions pas pu présenter d'amendements. Chose certaine, le fait que le chef de l'opposition et ses collègues aient protesté directement devant le Président, conformément à la tradition britannique, a facilité la tenue d'autres négociations. Sans cet incident, le sénateur Waters et moi n'aurions pas pu proposer d'amendements et nous aurions été devant vous, tout à fait dépourvus. Honorables sénateurs, vous auriez rapidement constaté que nous ne sommes pas tous égaux.

Je reconnais volontiers le rôle joué par le gouvernement quand il a décidé de revenir sur sa position, le rôle joué par l'opposition quand elle est intervenue, ainsi que le rôle de la présidence.

En terminant, je dirais que jamais tant de gens n'ont travaillé si longtemps et n'ont combattu si ardemment afin de redonner à si peu de leurs semblables les droits qu'ils avaient toujours eus.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Lawson: Pourquoi proposer un amendement? Un ami musicien est allé en Afrique du Sud où il a vu un oiseau géant qui parlait cinq langues, y compris le français. Il a pensé que ce serait le cadeau idéal pour sa mère qui vit seule à Victoria. L'oiseau lui tiendrait compagnie et l'aiderait à apprendre d'autres langues. Il a payé 3 500 $ et fait envoyer

l'oiseau à sa mère. Deux mois après, à la fin de son voyage, il s'est rendu chez sa mère et lui a demandé si elle avait reçu l'oiseau. «Oui», dit-elle. «Comment était-il?». Elle lui a répondu: «Délicieux!» Il s'est exaclamé: «Délicieux! Maman, j'ai payé 3 500 $ pour cet oiseau, car il parlait cinq langues.» Elle répondit: «Il aurait dû dire quelque chose.»

Je suis ici parce que j'avais l'impression que je devrais dire quelque chose au sujet de l'amendement. Comme beaucoup de vous le savez, le gouvernement de la Colombie-Britannique publie une revue. Le dernier numéro proclamait en manchette «C'est la guerre à la TPS!» Donc, le gouvernement de la province que je représente est en guerre. Sauf erreur, c'est le 17 décembre que la cour va entendre les témoignages sur le droit du gouvernement fédéral d'empiéter sur la jurisdiction fiscale de la province. Le sénateur Perrault a signalé que, à l'occasion des élections municipales, on a fait un sondage et que 85 p. 100 des gens se sont opposés à la TPS. Au nom des gens de la Colombie-Britannique, je me dois de dire ce qui se passe.

Il y a un juge de la Cour suprême en Colombie-Britannique, bon ami de quelques-uns de nous qui sommes de cette province, qui est connu pour sa compassion quand il a des questions à trancher à la cour. Un cas récent était celui d'un voleur de banque qui a passé une bonne partie de sa vie adulte derrière les barreaux. La dernière fois, cependant, il était armé d'un pistolet et le juge a dû le condamner à 14 ans d'emprisonnement. Il a demandé au voleur s'il avait quelque chose à dire avant d'être écroué. Il a répondu: «Oui, monsieur le juge, j'ai 70 ans et je ne peux pas passer encore 14 ans en prison.» Le juge lui a répondu: «C'est différent. Restez en prison aussi longtemps que possible.»

J'ai l'impression que c'est le même genre de compassion que nous avons de la part du gouvernement au sujet de la TPS. La question est soulevée, on propose un amendement disant qu'on ne devrait pas taxer les livres et la bible, et le gouvernement répond: «C'est différent, vous avez raison. Si vous ne voulez pas payer la TPS, faites de votre mieux, ne payez que 7 p. 100.» La question est soulevée, on propose un amendement concernant le prix élevé que les gens du Nord payent pour le carburant, l'électricité et d'autres nécessités. Le gouvernement, plein de compassion, demande: «Pensez-vous que c'est trop, que la vie coûte déjà assez cher dans le Nord? Ça coûte 200 $ plutôt que seulement 20 $. C'est différent. Vous ne pouvez pas payer cela. Payez ce que vous pouvez. Payez seulement 7 p. 100.»

● (1410)

Honorables sénateurs, cela m'inquiète un peu et je sais à quel point cette situation est difficile pour le gouvernement. Chacun a une solution différente et meilleure à proposer. Chacun a ses propres idées sur la façon de lever les impôts et de faire face à la récession. Le sénateur Waters et moi avons un ami commun en Alberta. C'est un conservateur et un entrepreneur qui a bien réussi en affaires. Il a une maison immense, des domestiques, ainsi de suite. Étant donné que nous traversons une récession, il a dit à son épouse: «Cette récession touche tout le monde, et toi aussi. Si tu apprenais à faire la cuisine, nous pourrions renvoyer le cuisinier et ainsi économiser 15 000 $ par an.» Elle a répondu: «Vraiment? Si tu apprenais à faire l'amour, nous pourrions renvoyer le chauffeur et économiser 20 000 $ par an.»

Chacun a ses propres idées sur la façon de s'adapter à la récession. Mais votre idée n'est pas nécessairement meilleure que la mienne. Toutefois, il faudrait qu'il y ait une certaine suite dans les idées.

Le message qui se dégage de cet amendement est le suivant: que ferons-nous avec les recettes supplémentaires? J'aimerais vous lire un passage d'un document que j'ai reçu de la bibliothèque. Il explique bien l'objectif de cet amendement. Voici ce qu'il dit:

> D'après le gouvernement fédéral, la TPS n'aura aucune incidence sur les recettes ou sur le déficit. Après avoir pris en compte le versement de crédits aux Canadiens à revenu faible, les ristournes à l'habitation, les remboursements accordés aux organismes de bienfaisance, aux organismes sans but lucratif et autres organismes du secteur public, le gouvernement s'attend à ce que la TPS rapporte, en 1991, des recettes comparables à celles que lui aurait procurées la TVF. Le gouvernement a laissé sous-entendre à certains moments que la TPS contribuerait pour beaucoup à réduire le déficit.
>
> D'aucun soutiendront que le gouvernement a sous-estimé les recettes que générera la TPS. Citant l'exemple de la Nouvelle-Zélande, ils font remarquer qu'un plus grand nombre que prévu de contribuables se sont inscrits aux fins de la taxe, et que les recettes produites par chaque point de pourcentage de la taxe dépassent les prévisions initiales. Toutefois, l'expérience internationale montre que le taux de la taxe, dans d'autres pays, était non seulement plus élevé au moment de sa mise en œuvre, mais qu'il avait considérablement augmenté par la suite.
>
> Grâce à cet amendement, toutes les recettes de la TPS qui dépassent la barre des 21 milliards de dollars (les recettes actuellement prévues pour remplacer les recettes que rapporterait la TVF et pour allouer les divers crédits et remboursements liés à la taxe) serviraient à réduire le déficit, ce qui contribuerait à appaiser les craintes voulant que la TPS serve de «planche à billets». Le gouvernement serait obligé d'utiliser ces recettes supplémentaires pour acheter des valeurs en circulation de l'État lesquelles sont définies dans la Loi sur la gestion des finances publiques. Celles-ci comprennent notamment les obligations, les billets, les certificats de dépôt, les débentures, les bons du Trésor, les billets du Trésor et toutes autres valeurs qui représentent une partie de la dette publique.

Honorables sénateurs, je suis parfaitement conscient de ce que le sénateur Waters a dit dans son discours au sujet de la nécessité d'un tel amendement, de la nécessité d'une mesure législative. Il a affirmé que le gouvernement avait haussé les impôts à 32 reprises en six ans. Bien entendu, les recettes fiscales additionnelles provenant de ces hausses d'impôt n'ont pas servi à rembourser la dette parce que celle-ci est passée, au cours de cette même période, de 160 milliards à 380 milliards de dollars. Il est évident que nous avons besoin d'une mesure législative identique à celle que les États-Unis ont adoptée, qui dicterait au gouvernement la façon d'utiliser les recettes supplémentaires que produirait cette taxe si le projet de loi était adopté.

En ce qui concerne le projet de loi lui-même, j'aimerais vous parler de plusieurs de ces aspects. Comme le savent les sénateurs, je fais partie du mouvement ouvrier. Je représente un organisme qui regroupe 100 000 membres au Canada. J'ai travaillé pendant longtemps avec le Congrès du travail du Canada, qui représente 2,3 millions de travailleurs canadiens. Ensemble, ils ont formulé plusieurs arguments que j'ai adoptés et que j'aimerais partager avec vous.

La TPS est censée remplacer l'actuelle taxe de vente fédérale ou taxe sur les ventes des fabricants, qui est une taxe cachée. En théorie, les prix devraient diminuer avant l'entrée en vigueur de la nouvelle TPS. Dans l'ensemble, la taxe devrait avoir un impact modeste sur les prix. Mais rien ne garantit que les prix vont effectivement diminuer avant l'entrée en vigueur de cette taxe. Les entreprises risquent d'empocher une partie des économies réalisées par suite de l'élimination de la TVF au lieu de les transmettre aux consommateurs.

L'expérience montre que les réductions de prix reflètent rarement toute la diminution d'impôt. De nombreux produits et tous les services qui seront assujettis à la nouvelle TPS de 7 p. 100 ne sont pas directement imposés aux termes de la TVF actuelle et vont donc augmenter de près de 7 p. 100. L'électricité, le mazout domestique, les vêtements et les chaussures seront tous assujettis pour la premièr fois à la taxe de vente fédérale.

Les statistiques que je vais citer montrent les changements de prix prévus pour une gamme de produits et de services aux termes d'une TPS de 7 p. 100, tels qu'ils ont été calculés par Informetrica, une société d'experts économistes. Les sénateurs remarqueront que ces statistiques sont fondées sur l'hypothèse la plus optimiste car elles supposent que les économies réalisées par la suppression de la TVF cachée seront transmises aux consommateurs.

Les changements de prix prévus au titre de la TPS, si elle entre en vigueur, sont les suivants. Le prix des meubles et des tapis baisseront de 1 p. 100 et celui des nouvelles voitures, de 2,2 p. 100. Le prix du blanchissage et du nettoyage à sec augmentera de 6,9 p. 100; le prix des chambres d'hotel, de 5,6 p. 100; celui des services d'aide ménagère, de 6 p. 100, celui des services concernant les automobiles, de 5,2 p. 100; celui des services de loisir, de 7,5 p. 100 et celui des repas de restaurant, de 7 p. 100. Le prix des vêtements sera majoré de 5,6 p. 100; celui des chaussures, de 4,7 p. 100 et celui des livres et des revues, de 5,2 p. 100. Le prix de l'électricité subira une hausse de 6,6 p. 100, celui du mazout domestique, de 7 p. 100 et celui des articles ménagers baissera de 1.7 p. 100.

Le gouvernement prétend qu'une TPS de 7 p. 100 n'a aucune incidence sur les recettes—à savoir qu'elle n'apportera pas plus de recettes que la taxe sur les ventes des fabricants qu'elle va remplacer. C'est faux.

En fait, les chiffres du gouvernement montrent qu'une TPS de 7 p. 100 apportera au moins 20,7 milliards de dollars en 1991, soit 2,1 milliards de dollars de plus que les recettes prévues au titre de la TVF. Les recettes provenant d'une nouvelle TPS dans d'autres pays ont été bien supérieurees aux prévisions.

Plus important encore, une fois en place, la TPS sera majorée à maintes reprises pour accroître les recettes parce que le taux de la TPS peut être relevé sans hausser le prix de revient des entreprises. Du point de vue du gouvernement, cela présente un immense avantage par rapport à la TVF existante.

Le bilan du gouvernement montre que celui-ci aime augmenter les taxes de vente dégressives et non l'impôt sur le revenu qui est progressif. Depuis 1984, les taxes de vente sont passées de 19 à 25 p. 100 des recettes totales du gouvernement fédéral. Cette année, une famille moyenne paiera 628 $ de plus qu'en 1984 en taxe de vente fédérale.

La politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement augmente le coût du service de la dette publique. Cela empêche le déficit de diminuer en dépit d'une augmentation des recettes fiscales et de la réduction des dépenses du gouvernement. Au lieu de changer sa position sur les taux d'intérêt ou d'augmenter les impôts des grandes sociétés riches, à l'avenir le gouvernement relèverait probablement le taux de la TPS pour poursuivre son objectif de réduction du déficit.

L'expérience d'autres pays montre clairement que les taux de la TPS ne sont modifiés qu'à la hausse.

La TPS est une conséquence évidente de l'accord de libre-échange avec les États-Unis. Celui-ci supprime les droits de douane sur les produits manufacturés importés des États-Unis. Ces droits de douane sont utilisés pour protéger les fabricants canadiens contre les frais légèrement supérieurs—de 1 à 2 p. 100—qui leur sont imposés par la structure de la TVF actuelle. À cause du libre-échange, dit le gouvernement, nous devons supprimer «l'inconvénient concurrentiel» qu'entraîne la TVF.

Du fait du libre-échange, les recettes fédérales découlant des droits de douane doivent être fournies par d'autres sources. A cause de l'accord de libre-échange, les entreprises iront où les coût sont les moins élevés. J'en parlerai de façon plus détaillé un peu plus tard. À cause du libre-échange, dit le gouvernement, nous devons remplacer la TVF par la TPS—une taxe qui ne s'appliquera pas aux achats des entreprises.

Si les Canadiens insistent pour avoir de meilleurs services publics que les Américains, dit le gouvernement, alors ils devront en acquitter le coût au moyen d'une taxe de vente injuste.

● (1420)

La mise en œuvre de l'Accord de libre-échange a été accompagnée par une politique délibérée du gouvernement tendant à faire monter les taux d'intérêt et la valeur du dollar canadien. Cette politique avait pour but d'aider les État-Unis à réduire leur déficit commercial avec le Canada et d'empêcher le protectionnisme américain de mettre à l'épreuve les mécanismes sans pouvoirs réels établis dans le cadre de l'Accord. Les taux d'intérêt élevés ont fait monter le service de la dette publique et ont mené l'économie au bord de la récession. Confronté à un déficit croissant, le gouvernement veut alourdir les fardeau fiscal des Canadiens en leur imposant la TPS.

Je voudrais aborder pendant quelques instants la question des entreprises qui vont s'établir dans des régions à main-d'œuvre bon marché. J'ai lu un article intéressant de Peter Newman à ce sujet dans la dernière livraison du *MacLean's*. Peter Newman n'a pas fait sa réputation comme porte-parole du mouvement syndical. Il est plutôt connu comme un journaliste objectif et équitable. Il exprime dans cet article une préoccupation que beaucoup d'entre nous ressentent et qui se rapporte directement à ce dont nous parlons.

[Le sénateur Lawson.]

L'article porte le titre «Danger au sud du Rio Grande». Je vais en lire quelques paragraphes, mais je suis sûr que les honorables sénateurs trouveront intéressant de le lire tout entier. Voici ce qu'il dit:

> Le *Business Week*, organe par excellence du capitalisme américain, proclame déjà l'avènement de «la nouvelle Amérique du Nord: population, 356 millions d'habitants; produit national brut, 6,6 billions de dollars». Ce serait le bloc commercial le plus prodigieux du monde, qui gagnerait d'ailleurs près d'un autre billion de dollars une fois que ses flux commerciaux auraient été convertis en dollars canadiens. La revue américaine se gargarise de cette vision d'un nouveau bloc commercial «s'étendant d'Anchorage à Acapulco» et dont les nouveaux flux commerciaux et financiers «provoqueraient pendant une décennie ou plus une croissance économique rapide alimentée par la montée des investissements destinés à restructurer l'industrie à l'échelle continentale».

L'article se poursuit ainsi:

> Au Canada, Ottawa et les partisans d'un éventuel accord continental, comme le Conseil national des chefs d'entreprises, nous affirment que nous n'avons rien à craindre même si des marchandises mexicaines à vil prix inondent nos marchés. En effet, nous dit-on, bien que 80 p. 100 des produits mexicains entrent actuellement en franchise, le total annuel demeure inférieur à 1,5 milliard de dollars. C'est vrai, mais là n'est pas le problème. Comme l'avait dit le romancier canadien et actuel président du PEN, John Ralston Saul, au moment où le gouvernement Mulroney négociait le libre-échange avec les Américains, ce sont les usines des *maquiladoras* qu'il faut craindre . . .

Le sénateur Perrault a prononcé un certain nombre de discours l'année dernière au sujet de ces usines qui exploitent la main-d'œuvre bon marché. Je connais ce genre d'usines parce qu'il y en a aussi du côté américain. Il est vraiment difficile d'imaginer les conditions dans lesquelles les ouvriers de ces établissements vivent et travaillent. Ils habitent dans d'horribles bidonvilles en tôle et en papier et gardent leur eau de boisson dans des barils de 45 gallons qui avaient servi au transport de produits chimiques. Voilà le genre de conditions dans lesquelles ces gens vivent. Si nous acceptons de signer un tel accord, nous encouragerions cette forme d'exploitation.

Peter Newman dit encore ceci:

> . . . notre secteur manufacturier déjà titubant serait mortellement touché dans le cadre de l'arrangement proposé. Un accord commercial nord-américain arrêterait au moins l'exode de nos industries vers les États-Unis. Elles iraient plutôt s'établir au Mexique.
>
> Le plus grand problème dans tout accord commercial nord-américain serait la survie du Pacte de l'automobile Canada-États-Unis. Une fois le libre-échange avec le Mexique devenu réalité, aucun constructeur de voitures n'aurait de raisons de rester au Canada, quelle que soit l'importance de ses investissements chez nous. Une demi-douzaine de fabricants de pièces automobiles ont déjà ouvert des usines au Mexique et d'autres sont en train de le faire. Les différences salariales dans cette industrie, qui demeure un secteur de main-d'œuvre, sont beaucoup trop importantes. En Ontario, les ouvriers non qualifiés affectés à la chaîne de montage gagnent en moyenne 14,71 $ l'heure, à comparer à 1,20 $ au Mexique.

Vous pourriez vous demander ce que cela a à voir avec la TPS. La plus importante source de recettes fiscales pour le gouvernement, c'est encore la poche des travailleurs, syndiqués ou non. Comment donc peut-il s'attendre à réduire le déficit s'il met au chômage des centaines de milliers d'autres travailleurs? Les travailleurs en chômage paient très peu d'impôt. Par contre, les travailleurs à temps plein verseront le genre de cotisations fiscales qui aident le gouvernement à financer ses programmes et à réduire la dette.

Dans le dernier paragraphe de son article, Peter Newman écrit:

> Si nous n'avons aucun avantage à en retirer, nous ne devrions pas adhérer à une entente de libre-échange avec le Mexique. Face aux dangers posés par un marché commun nord-américain, nous devrions nous rappeler les propos de Ramon Hnatyshyn, qui avait dit, à l'époque où il était ministre fédéral de l'Énergie, que le libre-échange était comme changer de conjoint avec une personne célibataire.

Ce qui est plus important, ce sont les centaines de milliers d'emplois qui seront perdus. Si cette conséquence ne vous pose pas de problème sur le plan moral, sa dimension financière devrait vous préoccuper, étant donné que vous ne pouvez obtenir des revenus auprès des personnes qui sont sans emploi.

La TPS fera grimper sensiblement le prix d'un grand nombre de produits et services qui ne sont actuellement pas assujettis à la taxe de vente fédérale. Il s'ensuivra une diminution de la demande et, par voie de conséquence, des pertes d'emplois. Selon les estimations du Institute for Policy Analysis, de l'université de Toronto, une TPS de 7 p. 100 pourrait entraîner la perte de 25 000 emplois lorsqu'elle entrera en vigueur en 1991, et ce nombre pourrait atteindre 148 000 d'ici 1994.

L'incidence de cette taxe sera particulièrement marquée dans le secteur du tourisme et celui des services qui font appel à une main-d'œuvre importante, comme par exemple les restaurants, les hôtels, ainsi que les services d'amusement et de loisirs. Or, ces secteurs ont constitué une source importante de nouveaux emplois dans les années 1980. Une hausse de 7 p. 100 du prix des services aux consommateurs entraînera dans la plupart des cas une forte baisse de la demande ainsi que du nombre d'emplois.

Je m'intéresse beaucoup à l'industrie du camionnage. Les camionneurs canadiens sont déjà très touchés par les répercussions de l'accord de libre-échange et de la déréglementation, qui les contraignent à affronter la concurrence d'une industrie américaine bénéficiant d'avantages inhérents à sa situation—notamment des frais d'essence et des taxes moins élevés. C'est la situation qui prévaut avant l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe de 7 p. 100 qui s'appliquera pour la première fois à l'achat des camions. Les camionneurs seront ainsi doublement pénalisés.

L'industrie de la construction est elle aussi très durement touchée. Les nouveaux logements seront assujettis à une taxe de 4,5 p. 100. Le taux sera plus élevé dans le cas des maisons valant autour de 350 000 $. L'imposition de cette taxe provo-

quera une baisse du nombre de nouveaux logements construits et aggravera les problèmes causés par les taux d'intérêt élevés. De même, les augmentations importantes du coût des matériaux de construction entraîneront aussi un ralentissement dans le secteur de la rénovation domiciliaire.

L'imposition de la TPS aura une incidence négative sur les industries du secteur de la fabrication qui ne sont pas actuellement assujetties à une taxe, notamment celle des vêtements, des chaussures, de l'impression et de la publication.

Les baisses prévues au niveau de la vente au détail, par suite des prix plus élevés, entraîneront des pertes d'emplois et des fermetures d'entrepôts. Ces répercussions se feront sentir dans une économie qui est déjà presque paralysée en raison des taux d'intérêt élevés, du dollar canadien surévalué, et des compressions budgétaires.

Le gouvernement devrait se préoccuper de la création d'emplois. Les travailleurs qui touchent des prestations d'assurance-chômage ne pourront apporter une contribution importante aux revenus de l'État. Il est certain que ces personnes qui, en vertu de la nouvelle Loi sur l'assurance-chômage, doivent travailler plus longtemps pour toucher des prestations durant une période moins longue, ne pourront aider le gouvernement. Je ne suis pas convaincu que la somme de 800 millions de dollars consacrée à la formation soit la solution nécessaire. Si vous formez des journaliers afin d'en faire des plombiers et qu'il n'y a pas d'emplois pour les plombiers, qu'est-ce que ça donne? Vous aurez peut-être amélioré le niveau intellectuel des chômeurs, mais vous ne leur aurez pas créé un seul nouvel emploi. Il me semble que l'orientation donnée ne soit pas la bonne.

Le gouvernement avait promis de protéger les personnes seules et les familles à faible revenu contre la TPS, mais il ne l'a pas fait. Le crédit actuel pour taxe de vente est de 140 $ pour un adulte et de 70 $ pour chaque enfant et est accordé aux ménages dont le revenu est inférieur à 18 000 $. Le crédit pour la TPS sera un peu plus élevé, soit 194 $ pour un adulte, et pour le premier enfant s'il s'agit d'une famille monoparentale, et 100 $ pour chaque enfant, et sera accordé aux ménages dont le revenu est inférieur à 24 800 $. Les adultes seuls peuvent être admissibles à un crédit supplémentaire pouvant aller jusqu'à 100 $. Tout cela paraît bien beau à première vue, mais voici ce que ça veut dire en réalité. Un contribuable seul dont le revenu s'élève à 12 500 $ paiera environ 630 $ de TPS, mais aura un crédit de 290 $ seulement. Un parent seul qui a deux enfants et dont le revenu s'élève à 15 000 $ paiera environ 735 $ de TPS, mais aura un crédit de 580 $ seulement.

En donnant ces chiffres, le gouvernement essaie de montrer que la hausse du crédit sera supérieure à la hausse de la taxe de vente. Cependant, le gouvernement suppose que le consommateur profitera de toutes ces économies découlant de l'abolition de l'ancienne taxe de vente fédérale avant que la nouvelle TPS de 7 p. 100 n'entre en vigueur. Ce ne sera pas le cas. Les entreprises profiteront d'une partie de ces économies, et certains gouvernements provinciaux parlent d'empocher le reste.

Par ailleurs, les chiffres donnés par le gouvernement ne s'appliquent qu'à la première année du nouveau régime. C'est un point important qui a d'ailleurs été soulevé dans un des amendements qui ont été rejetés. Le nouveau crédit ne sera pas entièrement indexé sur le taux d'inflation; il diminuera de 3 p. 100 en termes réels chaque année. Les prix augmenteront, mais le crédit pour TPS diminuera.

Et il y a pire encore. De moins en moins de familles et de personnes seules seront admissibles au nouveau crédit chaque année. Cela découle du fait que les revenus augmenteront au delà du seuil de 24 800 $ à partir duquel le montant du crédit diminue graduellement, parce que ce seuil n'est pas entièrement indexé sur le taux d'inflation. Même une hausse salariale inférieure au taux d'inflation entraînera une diminution du crédit pour TPS.

Bref, le nouveau crédit ne protège pas les contribuables à revenu faible et moyen contre la TPS. Dans le cas des taxes progressives, ce sont les contribuables à revenu élevé qui sont le plus touchés et ceux à faible revenu qui sont le moins touchés. Dans le cas des taxes régressives, ce sont les contribuables à faible revenu qui sont le plus touchés.

• (1430)

Une taxe de vente comme la TPS touche surtout les contribuables à faible revenu. Cela est vrai pour deux raisons: Premièrement, le taux est le même pour tous les contribuables, quel que soit leur revenu. Un parent seul qui est aussi un assisté social paiera la même TPS de 7 p. 100 sur l'électricité et les vêtements que le cadre supérieur qui vit dans l'aisance.

Deuxièmement, les personnes à faible revenu consacrent une proportion plus élevée de leur revenu à l'achat de biens et de services. Seules les personnes à revenu élevé peuvent se permettre de faire des économies et d'investir une part importante de leur revenu. En taxant les dépenses plutôt que le revenu ou la richesse, on se trouve à favoriser les personnes à revenu élevé.

La table suivante, fondée sur les prévisions du ministère des Finances, montre que ce sont les personnes à faible revenu qui sont le plus touchées par une TPS de 7 p. 100 et que ce sont les personnes à revenu élevé qui sont le moins touchées. Le montant réel de TPS qui est payé augmente avec le revenu puisque les dépenses augmentent avec le revenu. Cependant, le pourcentage du revenu que représente la TPS diminue à mesure que le revenu augmente.

Une table simple et claire montre que quelqu'un qui gagne 20 000 $ paiera 952 $ de TPS, soit 4,8 p. 100 de son revenu. Quelqu'un qui gagne 30 000 $ paiera 1 288 $, soit 4,3 p. 100 de son revenu. Quelqu'un qui gagne 50 000 $ paiera 1 953 $, soit 3,9 p. 100 de son revenu. Quelqu'un qui gagne 100 000 $ paiera 3 619 $, soit seulement 3,6 p. 100 de son revenu.

Contrairement à la taxe de vente fédérale actuelle, la TPS ne s'appliquera pas aux biens et services achetés par les entreprises. Celles-ci recevront un crédit de 100 p. 100 pour toute la TPS payée sur les intrants, y compris les matières premières, le loyer, le téléphone, les fournitures de bureau et ainsi de suite. Les entreprises recevront également un crédit pour la TPS payée sur les repas et les divertissements.

Alors que les entreprises se voient soulagées du fardeau de la taxe de vente fédérale, les organismes sans but lucratif continueront d'être taxés. Les municipalités, les conseils scolaires, les universités, les collèges et les hôpitaux paieront une taxe de 7 p. 100 sur leurs achats. Le gouvernement fédéral versera périodiquement des ristournes partielles de taxe, mais la formule exacte n'a pas encore été annoncée. Ces organismes

[Le sénateur Lawson.]

publics verseront au moins autant de taxes qu'ils ne le font à l'heure actuelle sous le régime de la taxe de vente.

Les organismes de charité enregistrés, ainsi que les organismes sans but lucratif recevant 40 p. 100 ou plus de leurs budgets du gouvernement, n'auront droit qu'à une ristourne de 50 p. 100 de la TPS versée sur leurs achats. De nombreux organismes sans but lucratif, notamment les syndicats, et groupes de pression comme les groupements féminins, les associations autochtones et les organismes pacifistes n'auront droit à aucune ristourne et devront payer la taxe au complet sur la location de bureaux, l'électricité, leurs envois postaux, leurs communications téléphoniques et le reste.

La plupart des services publics, notamment les services d'éducation, de soins de santé, de garde d'enfants, de loisirs pour enfants et le reste sont exonérés. Ainsi, ni les frais de cours ni les frais d'utilisation ne seront assujettis à la TPS. Par contre, elle s'appliquera aux achats, de sorte que les coûts et les frais augmenteront d'autant. Il ressort que la TPS est favorable au secteur privé et qu'elle accroît le coût des services publics.

Un régime fiscal équitable prévoirait un véritable impôt progressif sur le revenu des particuliers de sorte que les contribuables à revenu élevé paieraient une proportion plus importante de leur revenu que les gagne-petit. Cependant, le gouvernement ajoute à l'iniquité d'un régime d'imposition qui laisse déjà à désirer. Je vais vous préciser comment.

Les crédits d'impôt et les tranches d'imposition ne sont pas pleinement indexés. Ainsi, la valeur réelle des nouveaux crédits présentés en 1987 baisse de 3 p. 100 par année et il est possible de se retrouver dans une tranche d'imposition plus élevée, même lorsque son revenu n'a pas augmenté en termes réels.

Comme nous le savons, en vertu de la réforme fiscale, le nombre de tranches d'imposition passe de dix à trois. On paie maintenant 17 p. 100 d'impôt fédéral sur la première tranche de 27 500 $ de revenu imposable, 26 p. 100 sur la tranche suivante de 27 500 $ et 29 p. 100 sur le reste du revenu imposable. Le taux d'imposition maximum, qui s'applique à ceux dont le revenu est d'environ 70 000 $ ou plus, est passé de 34 à 29 p. 100, ce qui représente une réduction importante d'impôt pour les nantis.

Dans le cadre de la réforme fiscale, on a laissé de nombreuses échappatoires. Ainsi, les gains en capital de 100 000 $ et moins sont complètement exemptés d'impôt. Les gains en capital supérieurs à cela, les dividendes et toutes sortes de revenus de placements sont assujettis à des taux d'imposition de beaucoup inférieurs aux taux d'imposition des salaires.

Dans les années 70 et 80, la part du fardeau fiscal supportée par les sociétés a baissé à cause de la prolifération des déductions spéciales des allégements fiscaux et des échappatoires. Les encouragements à l'investissement sont devenus tellement généreux que de grosses sociétés rentables ont été en mesure de ne payer aucun impôt. À l'heure actuelle, l'impôt des sociétés représente 11 p. 100 de toutes les recettes fédérales, soit environ la moitié de la proportion il y a 20 ans.

En 1987, 118 162 sociétés qui avaient réalisé au total des profits de 25 milliards de dollars n'ont versé absolument aucun impôt. En d'autres termes, un tiers de toutes les sociétés rentables, qui représentaient au total 28 p. 100 de tous les profits des sociétés, n'ont payé aucun impôt. En outre, 114 737 sociétés ayant réalisé des profits de 27,4 milliards de dollars ont été imposées à un taux inférieur à 20 p. 100. Au total, en 1987, les sociétés rentables ont versé aux gouvernements fédéral et provinciaux 15,5 milliards de dollars en impôts, ce qui représente à peine 17,7 p. 100 des profits des sociétés qui se sont élevés au total à 87,7 milliards de dollars.

D'après mon expérience, les travailleurs ont un sens inné de l'équité. Ils sont tout à fait prêts à assumer leur part de la dette publique ou à faire des sacrifices. Les travailleurs paieront même plus que leur juste part, si on se sert de cet argent pour aider les plus démunis et les personnes âgées. Par contre, ils sont furieux lorsqu'ils apprennent, en voyant ces statistiques, que des dizaines de milliers de sociétés réalisant des milliards de dollars de profits ne versent absolument pas d'impôt.

Si vous vous demandez d'où viennent l'hostilité et la colère dans tout le pays, je vous répondrai que ce sont là des sentiments qui sont répandus parmi les gens qui prennent connaissance de ces données, en cette ère des communications, et qui s'élèvent alors contre cette injustice.

Comme d'autres avant moi, je prévois que l'économie clandestine prendra de plus en plus d'expansion à mesure que les gens trouveront des façons d'échapper au traitement que le gouvernement fédéral leur réserve et qu'ils estiment injuste, à raison d'ailleurs.

L'évitement fiscal auquel se livrent les sociétés rentables s'explique notamment par le système d'amortissement accéléré. En vertu des règles actuelles, il est possible de déduire du revenu imposable les investissements dans des biens d'équipement au taux de 25 p. 100 par année, même si l'équipement sera amorti à un rythme beaucoup plus lent dans les livres de la société. L'amortissement accéléré permet aux sociétés d'obtenir des déductions fiscales au départ et, en théorie, de payer davantage d'impôts dans les années suivantes. En 1986, les impôts reportés en question, qui équivalent à un prêt sans intérêt de la part du gouvernement, se sont élevés à 33,9 milliards de dollars. Cela représente des pertes de recettes de trois milliards de dollars environ par année, et cet argent pourrait à lui seul permettre de ramener le taux de la TPS de 7 à 6 p. 100.

Les sociétés dans le secteur des ressources et le secteur financier continuent d'obtenir des allégements spéciaux sur certains investissements. Toutes les sociétés ne versent des impôts que sur 75 p. 100 de leur revenu de gains en capital et sont en mesure de réduire leur revenu imposable en reportant

Les sociétés qui se lancent dans des fusions et des rachats peuvent déduire de leur revenu imposable la totalité du coût des emprunts, même quand la fusion échoue complètement. Comme nous avons tous pu l'observer sur la scène américaine, la plupart de ces fusions ou acquisitions mettent en cause des centaines de millions ou des milliards de dollars, qu'il s'agisse de RJR Nabisco ou de Michael Milken qui vient d'être condamné à dix ans de prison, une peine probablement trop légère. Toutes ces transactions s'effectuent, au prix de milliards de dollars, sans toutefois créer un seul emploi ni rapporter même 5c. au Trésor.

Le sénateur Perrault: Bravo!

Le sénateur Lawson: Ces échappatoires ont survécu à la réforme fiscale du gouvernement de 1987. La suppression ou la

diminution d'autres échappatoires ont été compensées par la réduction des taux d'impôt sur les sociétés. L'impôt général sur les sociétés, qui était de 36 p. 100, a été abaissé à 28 p. 100, et dans le cas des petites entreprises, le taux a été réduit de 15 p. 100 à 12 p. 100. La «réforme fiscale» n'a pas encore augmenté sensiblement les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés. La taxe fédérale sur les ventes des fabricants, la TVF, actuellement en vigueur, est vraiment une taxe régressive, imparfaite et nuisible du point de vue économique, qu'il faudrait abolir ou à tout le moins réduire considérablement. Le gouvernement affirme que les solutions sont sa TPS ou l'amputation des programmes sociaux. Il a négligé d'envisager toute une gamme d'autres options, notamment une réduction de 3 p. 100 des taux d'intérêt. Je sais que le sénateur Waters, comme d'autres, a là-dessus des idées bien arrêtées. Une baisse des taux d'intérêt de 3 p. 100 entraînerait une réduction du service de la dette publique de 4,8 milliards par année, qui atteindrait 10 milliards par année en quatre ans avec le refinancement de la dette actuelle. Malgré cette baisse, les taux d'intérêt au Canada seraient quand même plus élevés qu'aux États-Unis. Cette initiative accroîtrait aussi indirectement les recettes en stimulant l'économie qui fonctionne au ralenti.

● (1440)

L'abolition du traitement spécial réservé aux gains de capital permettrait de recueillir 500 millions. On pourrait retirer presque autant en mettant fin au traitement spécial accordé aux revenus sous forme de dividendes et en limitant le montant des frais d'intérêt qui peuvent être déduits du revenu d'investissement. En rétablissant le taux maximum d'impôt fédéral sur le revenu des particuliers à 34 p. 100, son niveau d'avant 1988, sur les revenus, disons, de 70 000 $ ou plus, on irait chercher des recettes de 1,5 milliard. Des taux encore plus élevés pourraient être imposés aux très riches.

Il faudrait réduire les allégements fiscaux pour les intérêts sur le financement de fusions infructueuses et les amortissements accélérés, ce qui accroîtrait les recettes d'au moins 1 milliard. Un impôt minimal de 20 p. 100 sur les entreprises rentables, comme il en existe aux États-Unis, rapporterait au moins 1 milliard de plus. Une hausse appréciable des impôts des sociétés serait plus que justifiée par la réduction ou l'élimination de la TVF qui grossit les coûts des entreprises.

Le Canada est l'un des rares pays industrialisés qui n'impose pas la richesse. Un impôt sur les grosses successions, semblable à celui qui existe aux États-Unis, rapporterait 2 milliards. Ceux qui font partie des 5 p. 100 de Canadiens les plus riches possèdent 50 p. 100 de toute la richesse personnelle. Un faible impôt annuel sur les grosses fortunes pourrait rapporter des recettes considérables. Par exemple, sur la fortune nette au-dessus de 1 million. Un impôt semblable sur la fortune existe dans beaucoup de pays d'Europe.

Si on fait le compte, on arrive à une réduction possible de 3 ou 4 p. 100.

Ce que je dis, en fait, c'est qu'il existe manifestement des solutions de rechange à la TPS. Ce qu'il faut, c'est la volonté politique de mettre au point une fiscalité juste. A-t-on cette volonté?

Si, en tant que négociateur de conventions collectives qui a analysé ce qui s'est passé ici au cours des dernières semaines et qui a écouté les amendements proposés, on voulait sauver le gouvernement, épargner au premier ministre de subir le même sort que M^me^ Thatcher, assurer un avenir au gouvernement ou, plus important encore, si on siégeait en tant qu'observateur indépendant et neutre, quelle solution priviligierait-on pour sortir de ce pétrin?

Il me semble que si j'avais à conseiller le gouvernement, je lui ferais remarquer que les Canadiens de tout le pays trouvent ce projet de loi fiscal extrêmement insuffisant. Les huit amendements proposés contribueraient à l'améliorer. Pourquoi ne pas les adopter? Si, comme vous le dites, cela va prendre du temps, la solution est simple: adoptez l'amendement du sénateur Waters et prenez tout le temps nécessaire.

Ces derniers jours, j'ai lu que, de toute façon, 50 p. 100 des entreprises canadiennes ne se sont pas inscrites pour la perception de la taxe. Comme c'est le ministre Jelinek qui va s'occuper du matériel, préparer la perception de la TPS, etc., si son sens des affaires est aussi grossier que son langage, il faudra probablement six mois ou un an pour mettre en place un système efficace et bien huilé. Prenons le temps.

En outre, j'adopterais l'amendement dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous aurions ainsi un bon projet de loi fiscal empreint de compassion, d'humanité et de bienveillance à l'endroit des Canadiens. Au lieu de susciter la colère de la majorité des Canadiens, il trouverait probablement grâce à leurs yeux et assurerait des recettes excédentaires qui pourraient servir à éponger la dette. Il serait plus équitable et aurait probablement l'appui de la majorité des Canadiens. Honorables sénateurs, je vous exhorte à appuyer l'amendement.

Des voix: Bravo!

L'honorable Raymond J. Perrault: Honorables sénateurs, cet amendement est fort louable, tout comme l'était celui que le sénateur Waters a proposé hier. Je dirais même que ce sont deux amendements constructifs, non litigieux et positifs, qui font appel non seulement à la conscience des sénateurs mais à leur esprit cartésien.

Le sénateur Lawson, qui a la réputation bien méritée d'être l'un des plus éminents dirigeants syndicaux en Amérique du Nord, nous saisit aujourd'hui d'un amendment que les sénateurs ne sauraient rejeter, s'ils se laissent guider par leur conscience et leur esprit cartésien. Je parle en toute sincérité.

C'est un amendement que le gouvernement devrait adopter. Il pourrait être adopté dans le temps de le dire à la Chambre des communes. Je crois qu'il rendrait crédibles les propos des porte-parole du gouvernement qui ont dit et répété que le projet de loi vise à s'attaquer aux problèmes de la dette et du déficit.

Je voudrais revenir sur certains des événements de la vie en dents de scie de ce projet de loi depuis qu'il a été proposé de le présenter, en 1987. Le message le plus trompeur que fait circuler le gouvernement ces jours-ci est que cette initiative ne devrait pas étonner les Canadiens parce qu'il est question depuis 1987 d'une réforme en profondeur de la fiscalité canadienne. C'est ce qu'ont déclaré les honorables sénateurs d'en face ainsi que le très honorable premier ministre et le ministre des Finances. On entend à droite et à gauche que cette initiative est légitime parce qu'elle faisait partie intégrante du programme électoral du gouvernement en 1988.

[Le sénateur Lawson.]

Autrement dit, le gouvernement se serait vu confier le mandat en 1988 de mettre en œuvre la taxe sur les produits et services et cela justifierait l'action du gouvernement. Mieux encore, cela rendrait illégitimes les efforts que déploie le Sénat pour rejeter le projet de loi dans sa forme actuelle et chercher à le modifier.

Je veux qu'il soit bien clair que c'est dénaturer les faits que de prétendre une telle chose. En 1987, le gouvernement a mentionné en passant dans des documents sur la réforme fiscale qu'il avait l'intention de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants. Pas un parti au Canada n'est en faveur de cette taxe. Certains d'entre nous s'étonnent d'ailleurs que, après s'en être plaints si souvent, les conservateurs ont quand même trouvé le moyen de majorer cette infâme taxe sur les ventes des fabricants trois fois depuis 1986, la faisant passer d'environ 9 p. 100 à plus de 13 p. 100.

Certains d'entre nous n'en reviennent pas que les conservateurs aient continué de hausser cette taxe qu'ils ont eux-mêmes qualifiée de mauvaise il y a plusieurs années. Durant la campagne de 1988, le gouvernement a passé cette question sous silence.

L'honorable Pat Carney: Ce n'est pas vrai.

Le sénateur Perrault: On n'a pas encore trouvé un seul discours, prononcé par un porte-parole du Parti conservateur, où il est question d'une taxe sur les produtis et services de 7 p. 100 et de 9 p. 100.

● (1450)

Le sénateur Carney: C'est faux.

Le sénateur Perrault: Si les sénateurs ne sont pas d'accord, ils n'ont qu'à présenter officiellement des documents qui contredisent ce que j'ai avancé.

La nouvelle taxe devait profiter seulement à une petite partie de la population, d'abord les fabricants, qui se trouvent surtout dans le centre du Canada, qui détestent depuis longtemps l'actuelle taxe de vente et qui accueilleraient avec plaisir l'allégement de leur fardeau fiscal grâce à la TPS. En fait, à ce moment-là, on avait calculé qu'environ quatre milliards de dollars provenant de la taxe de vente passeraient des sociétés aux ménages, mais on a dit bien peu de cette taxe imminente.

Alors, le gouvernement, et c'est bien compréhensible car les taxes ne sont pas populaires, n'a vu aucun avantage particulier à parler de la nouvelle taxe au cours de la campagne de 1988. J'ai parcouru les journaux de la Colombie-Britannique, mais je n'ai vu aucune mention d'un discours ou d'une déclaration importante sur la future TPS. Le sénateur Waters a fait la même expérience en Alberta et le sénateur Lawson, en Colombie-Britannique. Le gouvernement devait se dire qu'on se douterait bien que la taxe servirait à soutirer au public d'autres recettes pour poursuivre sa lutte contre le déficit.

Étant donné la nature des campagnes politiques, on comprend que le gouvernement ait décidé d'insister sur des points positifs. Il n'y a aucun renvoi au sinistre caractère de la dette, aucune déclaration sur l'avenir sombre qui s'annonçait si nous ne réduisions pas les services sociaux. Au contraire, il y a eu la promesse d'un programme de garde d'enfants pour les mères seules, programme qui n'a jamais vu le jour. Les gens âgés se sont faits promettre que leurs revenus ne seraient jamais réduits par ce «gouvernement conservateur compréhensif». Personne n'a parlé de la récupération des prestations, à cette époque-là. Personne n'a parlé du démantèlement du très satisfaisant réseau canadien des programmes de sécurité sociale. Il n'a pas été question que le gouvernement allait abandonner l'assurance-chômage pour suivre le modèle américain, et je suis certain que le sénateur Lawson pourrait nous parler du programme d'assurance-chômage aux États-Unis. Non, le Parti conservateur a décidé de mettre l'accent sur les points positifs et de ne mentionner aucun des problèmes fondamentaux du Canada.

Évidemment, il n'y avait aucun avantage à faire de la taxe sur les produits et services un enjeu des élections. Tout ceux qui aiment cette taxe—c'est-à-dire les fabricants, quelques économistes du milieu des affaires et les spécialistes en fiscalité—la connaissaient déjà; il était préférable de garder les autres dans l'ignorance. Voilà une illustration de la politique du Parti conservateur qui croit que les choses progressent plus vite quand on agit en secret. Le gouvernement a donc été très content de mettre la question de côté pendant toute la campagne. On n'en a pas parlé, même s'il est évident aujourd'hui que la TPS allait devenir le fer de lance en matière économique de la politique du gouvernement après les élections, c'est indiscutable.

Toutefois, si cette taxe devait être au centre du programme et de la politique du gouvernement, en toute conscience, les conservateurs n'auraient-ils pas dû donner des avertissements préalables ou des préavis? En fait, le gouvernement a entrepris tous les travaux de cette mesure fiscale dès que le décompte des votes a été terminé. Pour créer une distraction, il a été presque exclusivement question de l'Accord de libre-échange et de la formidable création d'emplois qui en découlerait d'un océan à l'autre.

Le sénateur Simard: Attention.

Le sénateur Perrault: Une des premières sociétés à fermer ses portes se trouvait dans la région que représente l'honorable sénateur, c'est pourquoi il voudrait éviter de parler du libre-échange. Ceux qui cherchent de l'emploi au Nouveau-Brunswick aujourd'hui devraient poser des questions à l'honorable sénateur, qui a défendu cet accord depuis le début, et ce dernier devrait rappeler aux 160 000 travailleurs qui ont perdu leur emploi dans l'industrie qu'ils ne passeront pas un beau Noël.

Le sénateur Simard: Ce n'est pas à cause de l'accord de libre-échange.

Le sénateur Perrault: M. Blenkarn, qui présidait le comité de l'autre endroit pour le gouvernement n'était pas bien programmé. Les honorables sénateurs se rappelleront qu'il a trébuché sur le sujet de la réforme fiscale pendant la campagne électorale.

Le sénateur Simard: C'est de l'histoire ancienne.

Le sénateur Perrault: Comme les honorables sénateurs le savent, il a été le président conservateur du Comité des finances de la Chambre des communes. Dans les premiers jours de la campagne électorale, il devait faire ce qui promettait d'être une de ses prestations les plus ennuyeuses, prononcer un discours à l'occasion d'une conférence sur la fiscalité au Osgoode Hall Law School à Toronto. Son apparition n'avait en réalité pas grand chose à voir avec les élections puisqu'elle avait été prévue bien avant leur déclenchement.

Cependant, au cours de la conférence d'une journée, M. Blenkarn a apporté aux délibérations beaucoup plus de franchise que les autres conservateurs étaient capables d'en rassembler. Il a déclaré à l'auditoire composé d'économistes et de fiscalistes que le gouvernement prévoyait toucher des milliards en recettes additionnelles grâce à la TPS. Il l'a déclaré publiquement. Les auditeurs en furent stupéfaits. Ils ne pouvaient le croire. Ils n'avaient pas entendu parler de cette grande combine conservatrice visant à aller chercher encore plus d'argent dans les poches des contribuables canadiens.

Or, un journaliste se trouvait par hasard dans la salle voisine de celle où se tenait ce séminaire très ennuyeux sur la réforme fiscale. Les propos de M. Blenkarn au sujet du potentiel de rendement de la taxe en termes de recettes additionnelles firent le lendemain la une des journaux canadiens. Le chat était sorti du sac. Malgré tous les discours que les honorables sénateurs d'en face ont prononcés au cours du présent débat et dans lesquels ils affirmaient avec outrecuidance que les Canadiens savaient que cette taxe allait venir, ces derniers ne le savaient absolument pas. La hausse des recettes dont seuls les experts étaient censés être au courant était maintenant de notoriété publique auprès de l'électorat.

Il fallait donc limiter les dégâts. Je ne sais pas si le sénateur Kelly a fait partie de l'équipe chargée de le faire, mais je sais qu'il est lié de près à la stratégie conservatrice.

Le sénateur Frith: Étant donné cette stratégie, il voudra peut-être s'en dissocier.

Le sénateur Perrault: C'était la panique dans les rangs des conservateurs. Si les ministériels avaient été francs avec les Canadiens à ce moment-là, ils auraient dit: «M. Blenkarn a raison. La nouvelle taxe produira beaucoup de recettes additionnelles comme cela s'impose pour réduire le déficit.» S'ils avaient dit cela, ils auraient peut-être plus de crédibilité aujourd'hui. S'ils avaient dit franchement aux Canadiens que la dette avait atteint un niveau inacceptable — et les chiffres cités hier par le sénateur Waters étaient certes assez effrayants — et s'ils avaient avoué franchement aux Canadiens: «Nous avons besoin de plus d'argent et nous avons l'intention de nous le procurer. Nous allons tous devoir faire des sacrifices si nous voulons réduire la dette et le déficit», les choses auraient peut-être été différentes.

Le sénateur Simard: Vous allez devoir faire plus que ça pour être convaincant.

Le sénateur Perrault: Voilà pourquoi le Parti conservateur est tombé à 14 p. 100 dans les sondages et que l'appui qu'il trouve dans le public est aujourd'hui en chute libre.

Le premier ministre Mulroney et le ministre des Finances Michael Wilson furent prompts à nier l'exactitude des propos de M. Blenkarn. Ils dirent que M. Blenkarn faisait bien des choses mais n'était pas le porte-parole du Parti conservateur. Est-ce là le genre de franchise que nous aurions pu attendre de la part du très honorable premier ministre? Est-ce là le genre de véracité que M. Wilson a pu offrir à l'époque? Est-ce là le mieux qu'ils pouvaient faire? On a immédiatement tenté de détourner l'attention du public de la question de la taxe. Le Parti conservateur a pris ses distances envers M. Blenkarn et il en a fait un paria politique parce qu'il avait osé dire la vérité.

[Le sénateur Perrault.]

• (1500)

Nous avons ensuite appris que le trésorier de l'Ontario, Robert Nixon, avait déclaré que les Ontariens paieraient beaucoup plus de taxes de vente. Le gouvernement a nié à maintes reprises que la nouvelle taxe augmenterait ses recettes. Il disait qu'elle serait fiscalement neutre puis il nous demandait de parler plutôt du libre-échange.

L'un des dirigeants les plus remarquables et les plus connus du Canada a déclaré: «La TPS est mauvaise à tous points de vue, c'est une taxe à la consommation qui fera du tort à l'économie, qui attisera les flammes de l'inflation, qui créera du chômage, qui nuira au développement économique et qui, par conséquent, diminuera les recettes des provinces qui seront obligées de réduire les services. Je suis absolument contre cette taxe.» Cette déclaration a été faite par le sénateur Buchanan qui a voté pour cette mesure, respectant strictement la consigne officielle des conservateurs, en dépit du fait qu'il est évidemment convaincu du contraire. Il a condamné la TPS et ce type de taxe.

Nous avons le droit de nous demander quelle crédibilité un parti politique peut avoir s'il dit que cette mesure sera fiscalement neutre et qu'il n'y a pas à s'inquiéter alors que ses porte-parole la condamnent. Pas la peine de se demander pourquoi le Parti conservateur a un problème de crédibilité.

M. Wilson est devenu plus franc après les élections. Il a été interviewé au réseau anglais de Radio-Canada et il a dit à Peter Gzowski: «La TPS nous procurera des recettes additionnelles pour réduire le déficit.» Il a dit cela après avoir affirmé pendant des mois que la nouvelle taxe serait fiscalement neutre. M. Gzowski lui a dit alors: «Mais je pensais qu'elle était fiscalement neutre» et M. Wilson lui a répondu: «Non, elle nous aidera à réduire le déficit.» Tant pis pour la franchise et l'honnêteté des conservateurs pendant la campagne électorale. Après l'avoir nié durant la campagne, dès que les élections ont été terminées, les membres du gouvernement ont admis que la taxe était censée réduire le déficit.

Les porte-parole du gouvernement prétendent, presque avec férocité, que la TPS est la seule façon de réduire le déficit. Ce n'est pas vrai du tout. Je connais au moins une douzaine d'autres solutions qui ont été proposées. Le sénateur Lawson en a proposé de nouvelles aujourd'hui. Plusieurs idées excellentes ont été suggérées au cours du débat. Des universitaires éminents disent que l'imposition devrait être basée sur la capacité de payer. De nombreux économistes disent que cette taxe ne remplit pas les trois conditions principales pour qu'une taxe soit bonne. Premièrement, une taxe doit être juste et être perçue comme telle. Deuxièmement, elle ne doit pas coûter cher à percevoir. Troisièmement, elle doit produire des recettes. Les recettes, elle en produira, c'est évident. L'amendement du sénateur contient une demande simple que voici:

> À compter de l'exercice se terminant le 31 mars 1992, la partie des recettes recouvrées au cours de chaque exercice, au titre de la partie IX de la Loi sur la taxe d'accise, qui excède vingt et un milliards de dollars est immédiatement affectée à l'achat, en vue de leur annulation, de valeurs du Canada aux sens de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Les honorables sénateurs d'en face ont dit que l'argent servira à réduire le déficit. Maintenant, le sénateur Lawson et d'autres

disent: «Allez-y, sinon taisez-vous?» S'ils pensent vraiment ce qu'ils disent, alors qu'on réduise le déficit. Cependant, je soupçonne que les conservateurs ont une autre stratégie en tête. Ils veulent soutirer le plus d'argent possible aux contribuables et, lorsque les élections seront déclenchées, ils le dépenseront pour des mégaprojets d'un bout à l'autre du pays, dans un effort désespéré pour conserver leur pouvoir politique et se faire réélire.

Si les sénateurs d'en face se soucient vraiment du Canada, si l'avenir de notre pays les préoccupe réellement, alors ils devraient voter pour cet amendement et rassurer les Canadiens, qui se méfient profondément de leurs mobiles, à cause de la façon dont ils leur expliquent cette mesure.

Les sénateurs d'en face disent qu'il n'y a pas de solutions de rechange à cette taxe. Nous en avions une de M. Neil Brooks, d'Osgoode Hall, qui a reçu un appui à l'échelle nationale quand il a proposé . . .

Le sénateur Barootes: Sottises!

Le sénateur Perrault: . . . de supprimer totalement la taxe de vente régressive et de percevoir les recettes ainsi perdues au moyen de hausses modestes de l'impôt sur le revenu. Le sénateur Barootes n'est peut-être pas d'accord avec M. Neil Brooks. La proposition de celui-ci n'est peut-être pas la meilleure, mais il y en a des dizaines d'autres.

Le sénateur Barootes: Foutaise!

Le sénateur Perrault: Votre condamnation de ma proposition me porte à croire qu'elle a beaucoup de mérite. Cette option, que le gouvernement a refusé même d'examiner, permettrait aux contribuables canadiens d'économiser des centaines de millions de dollars en coûts d'administration seulement. Les sénateurs se rappelleront que, au cours des audiences de cet été, on nous a dit qu'il coûterait environ 250 millions de dollars par année pour gérer la TPS et pour rémunérer les centaines de policiers à la retraite chargés d'en surveiller la perception, de même que les comptables agréés. Le montant qui est actuellement mentionné dans les médias dépasse 400 millions de dollars par année. Cela répond-il à l'une des conditions fondamentales d'une taxe satisfaisante et efficace?

Il est vrai que nous avons parcouru beaucoup de chemin dans ce débat. Nous avons entendu un grand nombre de discours. Je pensais que nous en aurions entendu davantage de la part des partisans du gouvernement, pour justifier leur refus d'examiner des amendements à ce projet de loi. J'aurais aimé, par exemple, qu'on nous dise à tous la raison pour laquelle il faut taxer les livres, alors qu'ils sont exemptés en Grande-Bretagne. Nous espérions que certains partisans du gouvernement nous donneraient une quelconque explication logique de la raison pour laquelle on n'aurait pas pu accepter la proposition du sénateur Waters: retarder la taxe pendant quelques mois afin de régler quelques-uns des problèmes.

En ce qui concerne d'autres amendements portant sur le Nord, je connais assez bien certains honorables sénateurs d'en face pour savoir qu'ils ont réellement des scrupules au sujet de certaines parties de ce projet de loi. Aucun Canadien un tant soit peu sain d'esprit ne peut être favorable au traitement discriminatoire qui sera réservé aux Canadiens du Nord et aux habitants de régions éloignées et ne peut accepter la proposition d'imposer une taxe de 7 p. 100 sur le transport de certains produits essentiels, d'appareils électriques et d'autres marchandises dans ces régions éloignées. C'est injustifiable.

Je pense que les sénateurs d'en face se sont fait dire qu'ils doivent faire adopter rapidement cette mesure et se boucher le nez pendant qu'ils votent pour elle, même si elle est mauvaise. Pourquoi ne donnez-vous pas un peu de crédibilité en acceptant un seul amendement? Au moins, dites aux Canadiens que, quelle que soit la façon dont l'argent sera perçu et malgré les préoccupations de l'opposition, certains éléments de cette mesure sont discriminatoires et mauvais, et que des amendements ont été proposés au Sénat. Dites aux Canadiens que vous n'allez pas manquer à votre parole, que vous allez utiliser les recettes supplémentaires que vous donnera cette nouvelle taxe plus lourde pour réduire la dette et le déficit.

Au lieu d'expliquer l'illogisme flagrant du projet de taxe sur les produits et services, les conservateurs se bornent à manifester leur colère contre les prétendus maux que leur cause une minorité au Sénat qui tente désespérément de défendre les intérêts de la population canadienne. Les Canadiens n'ont jamais accepté le principe de la TPS, ni maintenant ni durant la dernière campagne électorale. Ceux qui siègent de ce côté ne bloquent en rien la volonté de la population. En fait, beaucoup nous écrivent pour nous dire: «Dieu merci, vous êtes là.» La quantité de courrier que j'ai reçu, de syndicalistes aussi bien que de directeurs de société, est presque effrayante. Je crains que les Canadiens ne soient sur le point de se révolter contre les impôts. Comment les sénateurs d'en face peuvent-ils appuyer une aussi mauvaise taxe, une taxe que moins de 14 p. 100 de la population approuvent, encore que je soupçonne que si ces 14 p. 100 la comprenaient mieux le pourcentage des gens en faveur tomberait à 1 p. 100. Comment les sénateurs d'en face peuvent-ils continuer à défendre cette taxe de façon aussi bornée sans s'attendre à un mécontentement massif?

• (1510)

Il y a quelques semaines, le premier ministre disait: «Bien sûr que nous sommes prêts à accepter des amendements.» C'était au cours d'une ligne ouverte à la radio et il paraissait être le parfait démocrate. «Naturellement, nous les examinerons,» ajoutait-il, «et si ce sont de bons amendements, il est certain que le gouvernement n'y est pas opposé par principe.» Pas opposé par principe? La validité des amendements proposés par l'opposition a été envisagée pendant cinq minutes. Je défie n'importe quel sénateur de la majorité de dire que ces amendements étaient motivés par des raisons politiques ou qu'ils avaient un contenu politique. C'étaient de bons amendements.

Dites-nous ce qui n'allait pas dans notre amendement concernant le nord du Canada? Dites-nous ce que vous reprochiez à notre proposition de ne pas taxer les livres? Le Québec vient d'exempter les livres. Messieurs et mesdames les sénateurs du Québec, est-ce une mauvaise idée que de ne pas taxer les livres? Allez-vous faire connaître vos objections et tenir des conférences de presse pour dénoncer l'initiative du gouvernement du Québec? Si le Québec a raison de ne pas taxer les livres, pourquoi le fédéral les taxe-t-il au Québec? Voilà la question.

Ce genre d'acceptation sans le moindre murmure ne sied guère au Parti conservateur. Je peux dire aux sénateurs d'en face que leur nom restera dans l'histoire. Ils devraient s'assurer

qu'il y figure honorablement. Ils devraient s'assurer que les générations futures sachent que lorsque l'on a procédé à une réforme fiscale ils n'appuyaient pas aveuglément une mesure qu'ils savaient mauvaise ou déficiente à certains égards. Vous n'appartenez pas au chœur des cosaques du Don.

Le sénateur Buckwold: Ils devraient.

Le sénateur Gigantès: Ils n'ont pas d'assez belles voix.

Le sénateur Perrault: Je voudrais vous lire une lettre que j'ai reçue d'un major en retraite de l'armée canadienne, le major G. B. Dionne, un soldat décoré des deux guerres mondiales. Il dit:

> L'auteur est une personne âgée qui a servi son pays en guerre et en paix pendant près de soixante-dix ans. Maintenant en retraite, ma femme et moi avons vécu frugalement et prudemment pendant quarante-huit ans de mariage, pour nous assurer une retraite confortable. Ni nous, ni aucun de nos trois enfants adultes et de nos six petits enfants, ni qui que ce soit dans notre famille, personne n'a jamais accepté la moindre «aide» des gouvernements. La seule exception c'est la SV pour laquelle nous avons payé une surtaxe spéciale à partir de 1951. Nous avons toujours payé (Dieu sait que nous avons payé!) nos impôts et autres taxes à temps.
>
> Mais aujourd'hui, nous nous sentons trahis!
>
> Conservateur toute ma vie, j'ai finalement reconnu il y a environ quatre ans que l'homme pour lequel je votais était égocentriste, assoiffé de pouvoir, égoïste et dictatorial, que depuis son arrivée au pouvoir il était revenu sur toutes ses promesses solennelles, et que de plus il présidait à la désintégration du pays que j'aime.

Les sénateurs d'en face se demandent-ils où il a pu prendre des idées pareilles? C'est que le premier ministre avait dit en 1987 qu'il n'y aurait pas de taxe aussi draconienne, mais sitôt élu ce fut la TPS. On ne peut pas mentir aux Canadiens et s'attendre à ce qu'ils continuent à vous croire. La lettre dit encore:

> La TPS proposée, comme beaucoup des propositions du budget fédéral de 1989, est une abomination.

C'est l'un des vôtres, ce n'est pas un libéral.

> La récupération des pensions de vieillesse et le facteur de désindexation partielle menace, pour l'avenir, le bien-être de tous les Canadiens qui ont épargné et fait des plans pour s'assurer une retraite stable. Après mûre réflexion, je pense que la TPS proposée finira par être une «vache à lait» qui ne réduira en rien la dette nationale croissante, mais qui permettra seulement au premier ministre de promettre plus de bonbons avant les prochaines élections.

C'est un conservateur, il sait de quoi il parle.

> Tout ce qui s'ensuivra, ce sont des taxes élevées comme jamais, des dépenses accrues et un gaspillage encore plus important.

Quelle est la principale préoccupation exprimée par le major Dionne dans cette lettre? Il craint que rien ne soit fait pour réduire la dette nationale croissante. Regagnez la confiance de cet homme en votant en faveur de cet amendement et en lui donnant l'assurance que vous allez réduire le déficit et la dette. Donnez-lui cette assurance. Il ne s'agit pas d'une question teintée d'esprit de parti, et vous pourriez obtenir l'approbation de la Chambre des communes en un tournemain.

Le sénateur Gigantès: Nous promettons quant à nous de donner notre approbation immédiatement.

Le sénateur Perrault: Nous vous la donnerons aussitôt. Le Parti conservateur pourrait même regagner un sympathisant dans ses rangs. Le major Dionne poursuit en ces termes:

> La TPS est régressive et inflationniste, elle est extrêmement coûteuse à administrer et elle nuira aux entreprises.

Il a raison sur toute la ligne.

> Par-dessus tout, elle est injuste, notamment pour les Canadiens à moyen et à faible revenus et pour les personnes âgées qui n'ont aucune possibilité de se soustraire aux méfaits de l'inflation.

Les sénateurs en face vont-ils dire le contraire?

> C'est scandaleux que, d'après les chiffres que vient de rendre publics le ministère des Finances, l'imposition des pensions de vieillesse et des allocations familiales a fait grimper de 34,3 p. 100 l'impôt sur le revenu des particuliers qu'Ottawa a perçu en avril, mai et juin de cette année, comparativement à la même période en 1989. Ce qui est également scandaleux, c'est que Revenu Canada a appliqué la disposition de «récupération» prévue dans les propositions budgétaires d'avril 1989 aux déclarations d'impôt de cette année-là, même si à ce jour (le 28 septembre 1990), la loi habilitante n'a pas encore été adoptée par le Parlement.

L'auteur poursuit sa lettre en accusant le gouvernement d'avoir, dit-il, rempli le Sénat. Le major Dionne ajoute que le ministre des Finances, dans un discours devant la Chambre de commerce, a déclaré d'un ton anodin que les prévisions de son budget de février étaient erronées et que le déficit prévu pour l'année en cours serait plus élevé que ce à quoi on s'attendait. Le major Dionne conclut ainsi:

> Il me vient à l'esprit des paroles qu'Oliver Cromwell a prononcées devant le Parlement, il y a de cela environ trois siècles : «Vous siégez ici depuis trop longtemps pour le bien que vous y avez fait. Partez, vous dis-je, et laissez-nous en finir avec vous. Pour l'amour de Dieu, partez!»

C'est dommage qu'il n'existe pas au Canada un processus référendaire qui nous permettrait de nous rendre aux urnes et de dire ce que nous pensons de cette politique. Le leader du gouvernement rigole. Il vit dans ce qu'il appelle la «nef des fous». Il perd pied avec la réalité, et lorsque ces symptômes se manifestent, c'est dangereux.

Nous avons parlé d'autres pays où cette taxe aurait, dit-on, remporté un énorme succès. L'autre jour, le premier ministre de la Nouvelle-Zélande et son gouvernement ont été démis de leurs fonctions. Après avoir instauré une taxe de capitation extrêmement impopulaire, M^me^ Thatcher a démissionné de son parti cette semaine. Elle n'avait alors que 24 p. 100 de l'appui populaire. Le premier ministre du Canada, dont la popularité est en chute libre, ne recueille que 14 p. 100 des appuis d'après les sondages, ce qui n'est pas très loin du 0 p. 100.

Le sénateur Stanbury: Sa popularité est de 3 p. 100 en Alberta.

Le sénateur Perrault: Il a 3 p. 100 des appuis en Alberta. Les honorables sénateurs en face sont-ils satisfaits?

Il me semble qu'à la lumière de telles statistiques, les membres d'un parti politique devraient réaliser qu'ils ne s'y prennent pas comme il faut. Ils devraient prendre le temps de s'asseoir pour discuter de ce qui déplaît à la population. Avec un taux de popularité de 3 p. 100, un député doit même avoir des parents qui ne votent pas pour lui.

Parlons clairement de l'expérience de la Nouvelle-Zélande, car on a dit à maintes reprises que le Canada suit l'exemple de nombreux autres pays. En octobre 1986, la taxe à la consommation était de 10 p. 100. Le 1er juillet 1989, elle était de 12,5 p. 100. En Nouvelle-Zélande, il faut 5 500 fonctionnaires pour administrer une taxe qui touche 2,2 millions de contribuables. Quatre cents de ces fonctionnaires sont des vérificateurs qui recherchent les fraudes et les évasions fiscales. Pas étonnant que le gouvernement ait été renversé.

● (1520)

Qu'est-il arrivé au sénateur Hatfield en cours de route? D'opposant à la taxe, il en est soudainement devenu partisan. Tout à l'heure, j'ai lu certaines déclarations du sénateur Buchanan, mais nous avons entendu d'autres commentaires démoralisants sur l'inéquité de la taxe et sur sa nature régressive. Le 26 avril, il déclarait:

> Nous nous opposons à la taxe de vente fédérale. Elle constitue une intrusion dans un domaine historiquement réservé aux provinces.

C'est là une déclaration du sénateur Buchanan qui depuis quelques semaines s'affiche en faveur de la TPS. Le 11 août 1989, il déclarait:

> Nous ne sommes certainement pas en faveur de la taxe; nous y sommes opposés.

Le 25 avril 1989, en Nouvelle-Écosse, il déclarait:

> Nous avons de sérieuses inquiétudes devant la perspective d'une nouvelle «taxe de vente fédérale». L'une d'elles c'est, bien sûr, que cette taxe pourrait s'appliquer à bien des produits qui, en ce moment, ne sont pas taxables.

Par quel processus morbide un premier ministre ou un autre politique provincial passe-t-il pour finir par voir avec les yeux d'un conservateur? Ces conversions se comparent à la conversion de saint Paul sur le chemin de Damas.

La Nouvelle-Zélande n'exempte de sa taxe sur la valeur ajoutée que les loyers et les transactions financières. Beaucoup de gens citent la Nouvelle-Zélande comme exemple de pays qui a accepté une taxe comme la TPS. Les Néo-Zélandais ont accepté la taxe au début parce que des articles de prix élevé étaient déjà assujettis à une taxe de 50 p. 100. L'impôt sur le revenu a diminué, les prestations de bien-être social et les prestations aux familles ont augmenté. Il n'y a pas de provinces en Nouvelle-Zélande. Il s'agit d'un État unitaire, ce qui n'est pas le cas du Canada où nous avons deux paliers de gouvernement. Si la taxe est adoptée, nous serons le premier pays du monde à prélever deux taxes de vente au détail au même niveau.

En 1986, lorsque la taxe de 10 p. 100 a été introduite, le taux d'inflation est passé de 11 à 18 p. 100. Les sénateurs se rendent compte vers quoi nous nous dirigeons : Le 1er janvier 1991, nous verrons la légalisation d'un vol perpétré contre chaque citoyen canadien. Le gouvernement admet qu'il y aura une hausse du taux d'inflation qu'il prédit de 2 p. 100. Eh bien, eh bien, allez dire cela à Murphy. Les gens qui croient ces chiffres seraient aussi prêts à acheter le pont de Brooklyn. De l'aveu même du gouvernement, à compter du 1er janvier, nous volerons deux sous sur chaque dollar. Ce sera le résultat de l'inflation. Le sénateur Hatfield sourit. J'imagine que cette pensée le réjouit. Conjugué aux autres facteurs inflationnistes, la taxe de 7 p. 100 constitue un vol légal des Canadiens, dont la plupart ne peuvent pas se permettre de payer plus qu'ils paient en ce moment.

Les riches ne sentiront pas d'effets. C'est pourquoi un si grand nombre d'entre eux appuient la taxe. Les pauvres, cependant, ressentiront les répercussions. Je l'ai déjà dit et je le répète, les groupes confessionnels affirment que le système de crédit ne peut pas être administré efficacement. Beaucoup de gens ayant droit au crédit sont illettrés—itinérants et personnes âgées qui ne peuvent même pas émettre un chèque ou remplir un formulaire. Là aussi le gouvernement économisera un peu—peut-être tout cela a-t-il été prévu.

Entre juillet 1984 et mars 1989, le taux de chômage en Nouvelle-Zélande est passé de 7,8 à 14 p. 100. L'émigration a augmenté radicalement. En 1975, 18 p. 100 de la population vivait sous le seuil de la pauvreté. Au milieu de 1987, ce chiffre était de 30 p. 100. Se pourrait-il que la taxe sur la valeur ajoutée y soit pour quelque chose? En Nouvelle-Zélande la TVA semble faire partie d'un programme tout à fait identique à celui qui est en ce moment suivi au Canada : privatisations, réduction radicale des dépenses au titre des programmes sociaux, libre-échange et réformes fiscales favorisant les riches. C'est là le programme suivi en Nouvelle-Zélande et c'est le programme actuellement suivi au Canada.

Les répercussions sur l'économie de la Nouvelle-Zélande ont été très négatives. Le taux de croissance économique qui était de 4,2 p. 100 en 1984 avait chuté à 0,7 p. 100 en 1985, à moins 2 p. 100 en 1986 pour remonter à 0,2 p. 100 en 1987 et à 1 p. 100 en 1988. Est-ce là le genre de croissance dynamique que le gouvernement espère créer au Canada avec la TPS?

Honorables sénateurs, je reçois toujours des lettres de la part de petits entrepreneurs qui me disent qu'ils fermeront boutique parce qu'ils n'ont plus les moyens de continuer. Les obligations d'épargne du Canada représentent un investissement plus sûr à leurs yeux. On est en train de détruire l'esprit d'entreprise chez ces gens.

La TVA a commencé au taux de 7 p. 100 au Royaume-Uni. Elle est maintenant rendue à 15 p. 100 et elle atteint même 38 p. 100 sur certains produits. Se pourrait-il que les Britanniques aient un sens de la justice plus développé que nous au Canada? Le gouvernement applique-t-il indifféremment une taxe de 7 p. 100 sur les layettes et sur les Ferrari en Grande-Bretagne? Non, parce qu'en Grande-Bretagne, il a eu au moins le bon sens de taxer davantage les articles de luxe pour pouvoir laisser souffler un peu les pauvres. Les sénateurs d'en face défendent-ils la politique fiscale du gouvernement britannique? Qu'ils sachent alors qu'en 1979, quand ce gouvernement a relevé la TVA à 15 p. 100, le taux de l'inflation est passé de 8 à 20 p. 100 en l'espace d'un an. Le taux de l'inflation là-bas tourne autour de 10 p. 100 actuellement. Le programme des conservateurs britanniques est-il un modèle à suivre pour le Canada?

Le pouvoir d'achat de la livre est passé de 100 pence en 1974, à 27 pence en 1987. Les Britanniques ont eu au moins le bon sens de se débarrasser de leur chef conservateur.

L'économie souterraine prend de plus en plus d'ampleur en Angleterre car on préfère se faire payer en espèces sans pièces justificatives pour éviter la TVA. Ce phénomène a empêché le gouvernement anglais d'évaluer exactement la situation de son économie, ce qui a faussé les statistiques. En 1988, les fraudes et évasions fiscales mises au jour représentaient 66 millions de dollars. Celles qui ont échappé au fisc représentaient probablement le triple de cette somme au dire des économistes. L'Angleterre dépense 451 millions de dollars pour percevoir la TVA et pour enquêter sur les cas de fraude. Par habitant, les frais de perception sont probablement inférieurs à ce que nous avons projeté au Canada si tant il est vrai que les 400 millions de dollars prévus à ce chapitre suffiront. Les autorités britanniques ont eu les mains liées pendant des années par les tribunaux parce qu'il est difficile d'établir la distinction entre les produits assujettis à la TVA et ceux qui ne le sont pas. Cette taxe est un vrai pactole pour les avocats qui plaident. Les sénateurs d'en face croient-ils que nous éviterons ce problème? S'ils adoptent cette mesure, ils créeront beaucoup d'emplois au moins dans un secteur de l'économie canadienne: celui des comptables agréés, des comptables généraux licenciés et des avocats.

La plupart des prix ont augmenté de 4 p. 100 rien qu'à cause de la TVA en Angleterre, en dépit des prédictions de M^me^ Thatcher. De nombreuses petites entreprises anglaises ont fermé leurs portes. Nous avons déjà, dans nos propres régions, toute une liste de compagnies qui s'apprêtent à en faire autant.

En se fondant sur l'expérience britannique, John Kay, directeur de l'Institute for Fiscal Studies, en Angleterre, a déclaré, lors d'une conférence canadienne sur la fiscalité, que pour valoir la peine, le taux de la TVA canadienne devrait se situer entre 15 et 20 p. 100 parce que ce genre de taxe coûte très cher à administrer.

Ce n'est qu'à 15 p. 100 que la TVA a commencé à rapporter à l'État en Angleterre. Voilà ce qui inquiète les Canadiens. Nous commencerons avec un taux de 7 p. 100, et dès qu'il en aura la possibilité, notre gouvernement l'augmentera à 10, 12, 15 ou 20 p. 100. La TPS ne servira pas à réduire le déficit ou la dette. Je répète que c'est l'une des raisons les plus valables d'appuyer l'amendement du sénateur Lawson à l'unanimité. Cet amendement ne devrait pas prêter à controverses. Nous devrions considérer qu'il nous permettra de conserver la confiance des contribuables. Nous devons nous assurer qu'il n'y a aucun programme de dépenses secret.

Certains sénateurs conservateurs ont fait des signes de dénégation quand j'ai dit que certaines compagnies fermaient boutique. Je ferais mieux alors de consigner au compte rendu une lettre qui provient d'une maison appelée Silva Ecosystem Consultants, de Winlaw, en Colombie-Britannique. Voici:

> Nous sommes un petit cabinet de consultants dans le domaine forestier qui ne compte que quatre employés. Sachez que le projet de taxe sur les produits et services nous sera préjuciable. Nous serons obligés de percevoir cette taxe sur les services professionnels que nous offrons.

[Le sénateur Perrault.]

> Nous ne pouvons pas réduire nos tarifs car nous arrivons à peine à faire nos frais généraux actuellement. Notre entreprise ne réalise aucun bénéfice.

● (1530)

Le Parti conservateur adopte-t-il maintenant le principe qu'il est en quelque sorte honteux de faire des bénéfices? L'auteur de la lettre poursuit en disant:

> Nos clients, des groupes et des collectivités autochtones pour la plupart, ne pourront pas se permettre une majoration de 7 p. 100 de nos frais. Si la taxe sur les produits et services entre en vigueur, il est à prévoir que nous ne pourrons rester en affaires.
>
> Nous vous exhortons, en votre qualité de sénateur de la Colombie-Britannique, à voter contre la TPS. Sinon, nous vous prions de nous faire part des arguments probants que vous avez avancés pour appuyer la TPS.

Je vais transmettre cette lettre aux sénateurs d'en face parce que je ne peux trouver d'argument probant en faveur de la TPS.

Un travailleur de Westbank, en Colombie-Britannique, a dit:

> Par cette courte note, je voudrais vous informer de mon opposition à la TPS, telle qu'elle est maintenant proposée. Un gouvernement qui accroît à ce point la bureaucratie pour augmenter les impôts ne mérite pas d'être réélu. Une ponction fiscale de cet ordre et de cette nature n'est pas, à mon sens, dans le meilleur intérêt du pays. Il faut certes réduire le déficit, mais il faut le faire comme s'il s'agissait de nos affaires personnelles, c'est-à-dire en réduisant d'abord les dépenses avant d'envisager d'autres sources de revenus.

Voilà beaucoup de sagesse de la part de quelqu'un que certains qualifieront de petit contribuable, bien qu'il n'y ait pas vraiment de petit contribuable. Il poursuit en disant:

> Les effets de cette taxe sont d'une portée encore plus grande que je ne l'avais d'abord cru. D'ici douze mois, elle me fera perdre 15 p. 100 environ de mon revenu. Comme je travaille à contrat, je perdrai mon augmentation annuelle d'environ 6 p. 100, qui servira à compenser la perte que je subirai aux termes de mon contrat actuel. Cela s'ajoutera à la taxe de 7 p. 100 qui s'appliquera à tout ou presque, sans compter l'inflation normale. Notre niveau de vie s'en trouvera fortement réduit. Je m'en sortirai, mais plusieurs ne le pourront pas. Je vous presse de voter contre cette taxe.

Ce témoignage n'émeut donc personne de l'autre côté de la Chambre? Ce travailleur de Westbank, en Colombie-Britannique, est très inquiet. Son revenu baissera de 15 p. 100 et il a une hypothèque à payer. Ne croyez-vous pas que cela est suffisant pour retarder l'application de la taxe de quelques mois afin de régler certains des problèmes qui nous ont été soumis?

Je n'ai jamais vu de projet de loi fiscal parfait dans ma vie. Certaines imperfections ont été trouvées, de l'aveu même du gouvernement. Réparons-les pour mieux faire notre travail.

J'ai ici une lettre d'un certain M. Schulenburg de Victoria, la capitale provinciale de la Colombie-Britannique. Il dit:

> Je vous exhorte, en tant représentant de ma région en Colombie-Britannique au Sénat, à mettre à contribution votre intégrité, votre honnêteté et votre intelligence pour lutter contre la taxe sur les produits et services que propose le gouvernement, et la faire rejeter.

Erreur ou non—vous pouvez dire qu'il fait erreur—, c'est l'impression qu'on a là-bas. C'est ce qui explique votre chute libre dans les sondages. L'auteur poursuit en disant:

> Nous savons tous maintenant que, contrairement aux communiqués publics, cette taxe
>
> > ... va constituer un énorme fardeau pour les plus démunis de nos concitoyens ...

Cela a été confirmé par nombre d'Églises et d'organismes de services sociaux du pays. Il poursuit en disant:

> ... elle va permettre au gouvernement actuel et à ceux qui le suivront de continuer de faire des dépenses inutiles et excessives dans des secteurs qui sont absurdes et ne sont d'aucune utilité pour le bien-être, la sécurité et la santé économique des contribuables canadiens ...

Je répète que si tous appuient l'amendement du sénateur Lawson, nous pourrons rassurer M. Schulenburg en lui disant que l'argent servira à réduire la dette et le déficit. Il dit encore:

> ... elle ne servira pas à réduite la dette accumulée du pays ...

Montrons-lui aujourd'hui que l'argent servira au contraire à cette fin. Je suis convaincu qu'il est possible d'en venir à une entente avec les partis à l'autre endroit pour renvoyer ce projet de loi et faire adopter cet amendement. Il poursuit en ces termes:

> ... elle va accroître le déficit annuel du Canada,
>
> elle va favoriser les produits moins dispendieux importés des États-Unis, qui ne sont pas frappés d'une taxe semblable ...

Cela inquiète particulièrement les habitants du sud de la Colombie-Britannique.

J'aimerais vous faire part d'une statistique surprenante. Vingt pour cent de tout le lait frais consommé dans le Lower Mainland de la Colombie-Britannique provient de l'État de Washington. Les aliments ne sont pas taxés, mais c'est là la tendance à laquelle les commerçants doivent faire face. Des centres commerciaux sont construits juste au-delà de la frontière, pour attirer les acheteurs canadiens, et non les Américains. Les commerces claironnent: «Après le 1er janvier, il en coûtera 7 p. 100 de plus de magasiner au Canada, alors traversez chez vos amis du Sud. Nous avons besoin de vous. Nous avons du crédit pour vous.» Est-ce là le type de message que nous voulons envoyer aux commerçants de détail du Canada, qui luttent pour leur survie?

Le sénateur Corbin: Sénateur Perrault, puis-je poser une question?

Le sénateur Perrault: Oui.

Le sénateur Corbin: Le magasinage du dimanche est-il permis dans l'État de Washington?

Le sénateur Perrault: Oui.

Le sénateur Corbin: L'État du Maine a autorisé l'ouverture des commerces le dimanche, à la suite d'un referendum. C'est très alléchant pour les Canadiens.

Le sénateur Perrault: Je suis content que le sénateur Corbin ait soulevé ce point. Les commerces sont ouverts le dimanche aux États-Unis. L'essence y est moitié moins cher qu'au Canada. Que signifiera cette taxe de 7 p. 100 pour les commerçants du Canada? Quelles en seront les conséquences pour les agences de voyage de notre province, dont certaines font face à des concurrents établis juste de l'autre côté de la frontière et dont la publicité dit: «Achetez vos billets ici et vous n'aurez pas à vous inquiéter des 7 p. 100 additionnels.»

Cette mesure mérite plus de réflexion, avant qu'on ne l'impose aux contribuables canadiens. L'auteur de la lettre poursuit ainsi:

> Elle favorisera l'achat aux États-Unis de produits importés de piètre qualité, qui ne sont pas assujettis à une telle taxe et qui, de plus, sont de plus en plus libres de droits d'entrée, grâce aux dispositions de l'Accord de libre-échange approuvées par le gouvernement du Canada. Disons donc que c'est grâce à l'amabilité des contribuables canadiens. Cette situation causée par la taxe sur les produits et services entraînera une hausse du chômage au Canada, avec tout ce que cela comporte de difficultés personnelles, de détresse et de colère, ainsi qu'une hausse des dépenses publiques, une insuffisance des recettes et la disparition de nos programmes sociaux en matière de santé, d'éducation et de sécurité de revenu.

Il y a une grande sagesse dans ces propos. L'opinion publique peut si tromper, mais nous avons tendance à sous-estimer le public. Cette personne a pas mal réfléchi à la question. Poursuivons:

> Des expressions telles que «motifs douteux, non-sens flagrant, justifications ridicules, mensonges désespérés, haute trahison, faillite morale et impuissance intellectuelle» nous viennent à l'esprit.
>
> Qui voudrait participer à une telle mascarade?

C'est une lettre vigoureuse qui nous vient d'un travailleur de Victoria. Nous ne voulons pas participer à cela non plus, n'est-ce pas, honorables sénateurs?

Croyez-vous qu'on pourrait reporter ce projet de loi de quelques mois pour des raisons morales et intellectuelles? Nous nous y opposons et nous voulons qu'une solution de remplacement soit proposé. Cependant, dans un esprit de compromis, nous considérons qu'un délai serait mieux que rien.

Comme l'a dit John Foster Dulles, nous demandons une révision déchirante de votre position.

J'ai ici un communiqué de presse émis par le mair de Toronto, M. Art Eggleton, qui nous a été lu auparavant par un sénateur ontarien. Il dit ceci:

> Je suis conscient du fait que le Sénat créerait un précédent en rejetant la TPS. Mais regardons les choses en face: la TPS est vraiment une taxe sans précédent, un projet-bidon sans précédent et enfin, une attaque sans précédent des Canadiens par le gouvernement. Et le Sénat

a le droit constitutionnel ainsi que l'obligation morale de la tuer dans l'œuf.

Le communiqué se poursuit:

> Selon Eggleton, la charge supplémentaire que la TPS constituerait pour les contribuables torontois reviendrait à leur prendre de l'argent dans les deux poches à la fois. Il ajoute que, en nous joignant aux contestations judiciaires et en encourageant d'autres municipalités à en faire autant, nous ajouterions un élément important à cette démarche, soit le point de vue des municipalités.

Le sénateur Lawson nous a donné des statistiques sur Vancouver.

J'ai sous les yeux une lettre de la municipalité de Delta, en Colombie-Britannique. Elle porte la signature du maire. En voici le texte:

> Le conseil de la municipalité de Delta continue de s'opposer à la taxe sur les produits et services.
>
> La TPS aura de lourdes conséquences pour les administrations locales. Tous les services municipaux seront touchés. La comptabilité de la TPS sera complexe. Il faudra du personnel supplémentaire pour surveiller, pour contrôler l'application de la taxe au moment même où notre économie vacille.
>
> Nous vous prions, vous et vos collègues, de faire tout votre possible pour faire échec à la loi sur la TPS.

Le double de la lettre a été envoyé à M. S. Wilbee, député conservateur qui, récemment, s'est élevé contre les mesures prises par le gouvernement et a demandé à rencontrer le premier ministre pour lui faire part de ses inquiétudes.

● (1540)

Nous avons maintenant une lettre de M^me^ Gerber, qui dit:

> Je suis vivement opposée à la TPS et je vous demande de ne rien ménager pour tenter de faire échec au projet de loi. Je ne suis pas contre les impôts. À titre de citoyenne canadienne, je suis parfaitement disposée à payer ma juste part. Néanmoins, je crains que l'adoption de la TPS n'ouvre la porte à une foule d'augmentations excessive des impôts. Il suffit de voir les versions européennes de la TPS pour savoir ce que l'avenir nous réserve.

Voilà une raison très convaincante d'appuyer l'amendement. Cette personne, comme bien d'autres témoins que nous avons entendus au cours des séances du comité partout au Canada, se dit prête à payer sa juste part: «Je sais que nous avons une dette, et je sais qu'elle est beaucoup trop lourde, mais ce projet de loi m'inquiète. Il n'est pas impossible que les fonds soient détournés à d'autres fins.»

Appuyons cet amendement. Donnons à M^me^ Gerber de la 15^e^ avenue ouest, à Vancouver, la garantie que les recettes serviront à payer la dette. Cela devrait être garanti.

M^me^ Gerber continue:

> À titre de contribuable de la classe moyenne qui verse une partie de plus en plus grande de son salaire à Revenu Canada, j'ai fini par m'intéresser de plus près à la façon dont le gouvernement du Canada vient prélever ces dollars que j'ai gagnés à la sueur de mon front et à la façon dont il les dépense. Et je n'arrive pas à comprendre ceci: si la majorité des Canadiens s'opposent à la TPS et si le Canada est une démocratie, comment se fait-il que le gouvernement essaie de nous imposer la TPS de force?

[Le sénateur Perrault.]

C'est une autre excellente question. Si les sondages vous donnaient un appui de 50 p. 100 ou même de seulement 40 p. 100, vous pourriez toujours prétendre à une certaine justification morale. Mais vous avez perdu tout soutien. Tous les maires et tous les premiers ministres des provinces sont contre vous sauf ceux qui ont été nommés sénateurs.

M^me^ Gerber continue:

> Le rôle du Sénat est de faire contrepoids à la Chambre des communes afin qu'une initiative comme celle-là puisse être bloquée. Je vous prie instamment de prêter l'oreille aux habitants de la Colombie-Britannique et de vous opposer à la TPS.

Voici quelques bons mots à l'endroit du gouvernement. Lisons-les intégralement; ne faisons pas de discrimination.

> Je vous prie d'écouter la population de ce grand pays qui s'oppose avec tant de vigueur à cette mesure impopulaire et de toute évidence stupide qu'est la TPS.
>
> J'estime que le gouvernement doit donner l'exemple en réduisant ses propres dépenses, avant de demander aux gens ordinaires de payer plus de taxes.

Cette personne appuie certaines des compressions que vous avez faites.

> C'est une taxe dont la perception est coûteuse et complexe. Il faut la revoir et en rationaliser l'application, plutôt que de nous l'imposer comme s'il n'existait aucune autre solution.
>
> Honorable sénateur, je vous prie de transmettre les vues et les sentiments des Canadiens concernant cette question.

J'ai entre les mains une lettre de M. Laskowski qui m'écrit:

> En tant que contribuable et petit entrepreneur de la Colombie-Britannique, je vous prie d'assumer votre responsabilité de sénateur et de voter CONTRE la taxe proposée sur les produits et services.
>
> Il est admis que nous avons désespérément besoin d'une réforme fiscale, mais la TPS proposée ne constitue pas la réponse.

Le nombre important de lettres du genre que je reçois est pour le moins préoccupant. D'autres sénateurs en reçoivent sûrement autant.

> Dans sa forme actuelle, la TPS me forcera à fermer mon entreprise, ce qui entraînera la mise à pied d'au moins deux personnes qui devront être absorbées par d'autres secteurs de la population active ou toucher des prestations d'assurance-chômage durant un certain temps.

Un cas n'attend pas l'autre.

> Le Sénat est le chien de garde de notre pays. Des centaines, voire des milliers de projets de loi sont adoptés sans amendement par le Sénat. Toutefois, à l'occasion, les pouvoirs de cette institution constituent notre dernier recours contre le mauvais jugement et les manœuvres politiques du gouvernement élu. Je vous prie de procéder à un examen objectif et de voter CONTRE la TPS.

Nous avons ici une lettre provenant d'un autre résident de Vancouver, M. Norman Ho, qui écrit:

> Je prie le Sénat du Canada de voter contre la TPS.

Je suis un courtier de Vancouver. La TPS affecte notre industrie. Songez aux investisseurs étrangers. Les taxes sont déjà trop élevées pour ceux qui investissent au Canada. L'entrée en vigueur de la TPS ajoutera un fardeau supplémentaire et rendra moins intéressantes les occasions d'affaires chez-nous, comparativement à celles qui existent dans d'autres pays.

Je croyais que, dans la nouvelle vision conservatrice du Canada, nous devions devenir plus rentables et plus compétitifs. M. Ho dit que vous êtes en train de réduire la compétitivité du pays.

Les gens penseront à d'autres possibilités. Nous perdrons et d'autres pays gagneront. Nos gens souffrent.

Nous comprenons que nous avons une grosse dette à rembourser. Le gouvernement ne peut-il pas penser à d'autres moyens de réduire les dépenses au lieu d'augmenter les impôts qui nuisent à notre pays? Les impôts au Canada sont déjà TROP ÉLEVÉS! Cette TPS va faire fuir les investisseurs qui auraient pu créer des emplois chez nous.

En tant que sénateur du Canada, s'il vous plaît, aidez-nous à sauver notre pays! Dites au gouvernement conservateur de ne pas augmenter les impôts des gens et de ne pas ruiner le pays. Vous êtes le seul à pouvoir le faire!

Il y a d'autres arguments à l'appui de l'initiative Lawson d'aujourd'hui et de l'initiative Waters d'hier.

J'ai ici une lettre de Stephen Williams, qui écrit ce qui suit:

Je vous exhorte à reconsidérer la position inflexible du parti conservateur au sujet de la TPS proposée.

Cela donne à réfléchir aux conservateurs, j'en suis sûr.

Je suis un contribuable moyen qui a passé une grande partie des dernières années à faire des études. J'ai été horrifié de voir combien d'impôt sur le revenu j'ai dû payer pendant ma première année complète de travail. Il me semble scandaleux d'ajouter une taxe de vente générale à tout cela.

C'est encore et toujours la même plainte:

Je ne refuse pas du tout de payer ma part d'impôts lorsque les choses vont bien, mais quand l'économie canadienne est en difficulté et que le gouvernement ne semble pas réduire ses dépenses, je trouve injuste de devoir payer 7 p. 100 de plus sur la plupart des choses que j'ai à acheter.

C'est toujours le même argument qui revient: l'impôt devrait être basé sur la capacité de payer et non prendre la forme de cette taxe de vente régressive. Quelle que soit la thèse qu'on avance, les taxes de vente ont toujours été considérées comme régressives car elles pèsent d'une façon disproportionnée sur ceux qui sont le moins en mesure de les payer. Nous le savons tous ici. N'essayez pas de nous donner d'autres prétextes. Cette taxe est réactionnaire et régressive.

Comme je l'ai mentionné tant de fois auparavant, Dalton Camp a dit de cette taxe qu'elle est «déplaisante et régressive». Soyons donc francs. Les sénateurs d'en face n'aiment pas entendre cette citation. M. Camp a dit: «Elle est déplaisante et régressive, mais les gens ont la mémoire courte et l'auront oubliée dès qu'une nouvelle affaire viendra leur occuper l'esprit.» Mais ils n'oublieront pas cette fois-ci.

Le sénateur Simard: Pardon?

Le sénateur Perrault: M. Williams poursuit ainsi:

La TPS touchera le plus ceux qui gagnent les revenus les plus faibles. Bien sûr, il y a des remboursements, des subventions, etc., mais la personne qui gagne un revenu faible à moyen ressentira les effets de la TPS beaucoup plus que n'importe qui d'autre.

C'est exact.

On prédit que la TPS proposée sera une taxe inflationniste.

Ce qui m'ennuie le plus, c'est que l'application de cette taxe coûtera extrêmement cher.

Là encore, il a raison. La TPS ne respecte absolument pas les trois principes d'une bonne taxe.

La taille de notre fonction publique est beaucoup trop grande actuellement, et le gouvernement dépense beaucoup plus qu'il ne le devrait.

Avant d'être prêt à donner plus d'argent au gouvernement, sous forme d'impôt sur le revenu ou de TPS, je veux avoir des preuves que le gouvernement est déterminé à réduire ses dépenses. Je ne vois pas cela en ce moment.

C'est un ancien ministre français, Jean-Baptiste Colbert, qui a dit que l'art de la fiscalité consistait à arracher le plus de plumes possible à l'oie en provoquant le moins de cris possible. Ce projet de taxe a fait cacarder plus d'un troupeau d'oies. Ces oies sont très intelligentes. Elles ont vu clair dans le jeu du gouvernement relativement à ce projet de loi. Elles ont vu les motifs cachés, le programme caché du gouvernement. Celui-ci veut aller chercher le plus d'argent possible dans les poches des contribuables pour pouvoir combattre le déficit, mais lorsque les prochaines élections s'en viendront, il fera des cadeaux à tout le monde.

Je vous demande sincèrement, honorables sénateurs, d'appuyer l'amendement proposé par le sénateur Lawson. Vous pouvez vous lever et montrer à tout le Canada que vous êtes d'avis que l'argent devrait servir à réduire le déficit. Je crois que cela vous permettrait de reconquérir l'appui de milliers de Canadiens qui perçoivent actuellement un très grave problème de crédibilité. Votez en faveur de cet amendement. Faites une bonne chose dans ce débat.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'honorable Claude Castonguay: Honorables sénateurs, comme il s'agit de ma première véritable intervention en cette Chambre, j'aurais préféré pour plusieurs raisons la faire en français, ma langue maternelle. Toutefois, comme je m'adresse principalement ou dans une bonne mesure au sénateur Lawson, en réponse à l'amendement qu'il propose, je vais lui faire la courtoisie de parler en anglais mais je reviendrai en français dans la seconde partie de mon intervention alors que je voudrai profiter de l'occasion pour faire certains commentaires d'une nature plus générale.

● (1550)

[*Traduction*]

Le sénateur Lawson propose dans son amendement que tout excédent de recettes que la TPS pourrait produire soit affecté à la réduction du déficit ou au paiement de la dette. Permet-

tez-moi de dire pour commencer que nous, de ce côté-ci du Sénat, appuyons sans réserve cet objectif de réduire le déficit du gouvernement et la dette du Canada.

Le sénateur Gigantès: Mais?

Le sénateur Castonguay: Je vous ai écouté avec beaucoup de patience pendant deux mois, et j'en ai entendu de toutes sortes. Aujourd'hui, laissez-moi dire ce que j'ai à dire.

Le sénateur Doody: Bravo!

Le sénateur Castonguay: Lorsque j'aurai terminé j'essaierai de répondre à vos questions si vous en avez à poser.

Le sénateur Austin: Sénateur Simard, tenez-vous tranquille, maintenant.

Le sénateur Hébert: Dites cela au sénateur Simard. Il nous interrompt sans arrêt.

Le sénateur Castonguay: Après avoir entendu le sénateur Waters hier soir nous faire part de ses préoccupations au sujet de l'économie et nous parler de la recherche de solutions, il est réconfortant cet après-midi de discuter d'un amendement qui vise aussi à résoudre l'un des plus importants problèmes du Canada, soit notre dette extrêmement élevée que nous devons à des dépenses qui ont été trop fortes pendant des années et le demeurent. En ce moment, le gouvernement doit emprunter sur un marché instable et très nerveux. Toute mesure qui tend à dissiper l'incertitude et à rassurer le marché sera bien inspirée. De toute évidence, l'utilisation de recettes excédentaires pour réduire le déficit ou la dette irait en ce sens.

On sait que plus une dette est élevée, plus elle coûte cher en intérêts, qui viennent s'ajouter au déficit accumulé, créant ainsi, dans une certaine mesure, un cercle vicieux. Heureusement, on a réussi ces dernières années à réduire considérablement le déficit, grâce notamment à des hausses d'impôt, comme on l'a déjà signalé, mais aussi à une réduction des dépenses.

Je voudrais citer ici des statistiques qui témoignent de l'importance de l'effort qui a été fourni. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a réduit la croissance des dépenses publiques fédérales à 3,6 p. 100 par année. Ce taux est nettement inférieur tant au taux d'inflation qu'au taux de croissance des dépenses publiques provinciales. Il est nettement inférieur au taux de croissance des dépenses fédérales au cours des dix à 15 années précédant l'élection du gouvernement actuel, qui a toujours excédé 10 p. 100 au cours des cinq années de règne de l'ancien gouvernement libéral.

La réduction décrétée porte sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses de programme, comme cela s'imposait manifestement. En 1990-1991, le fonctionnement du gouvernement va coûter 100 millions de dollars de moins qu'en 1984-1985. C'est une diminution considérable si l'on songe que, entre-temps, on a connu un taux d'inflation cumulatif de 30 p. 100. Autrement dit, compte tenu du taux d'inflation, le fonctionnement du gouvernement au cours du présent exercice devrait coûter, en dollars constants, trois milliards et demi de plus qu'il n'en coûtera en réalité. Cela donne une idée de l'ampleur de l'effort consenti.

Lorsque le gouvernement a été élu, en 1984-1985, on accusait un déficit de fonctionnement de 16 milliards de dollars, alors qu'on affiche aujourd'hui un excédent de fonctionnement de neuf milliards. C'est absolument impressionnant, quels que soient les critères utilisés. Cela montre que le premier ministre et son gouvernement sont toujours très résolus à juguler le déficit et à réduire la dette publique. Le premier ministre a clairement réaffirmé son intention d'employer toute recette excédentaire obtenue grâce à la TPS à réduire le déficit ou le taux de la TPS, ce qui serait une autre possibilité.

Voici ce que le premier ministre a déclaré récemment à Edmonton, comme le rapporte l'*Edmonton Journal* du 14 novembre:

> Si la TPS rapporte davantage que prévu, les recettes additionnelles ne seront pas investies dans des programmes. Je vous garantis que toute retombée, qu'elle soit modeste ou importante, servira soit à réduire le taux de la TPS soit à éponger le déficit.

Voici aussi ce qu'a dit le ministre d'État chargé des Finances, l'honorable Gilles Loiselle, comme on peut le lire dans l'*Ottawa Citizen* du 7 avril dernier:

> Toute recette excédentaire provenant de la TPS servira évidemment à éponger le déficit.

Compte tenu des antécédents du gouvernement en matière justement de réduction du déficit, nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'avons aucune hésitation à accepter l'engagement du premier ministre et de son gouvernement, et je crois que l'opposition devrait en faire autant.

Le sénateur Gigantès: Allez-vous nous expliquer à un moment quelconque, pourquoi nous devrions le faire?

Le sénateur Castonguay: Quand j'aurai terminé, si vous voulez.

Le sénateur Hébert: Ne l'interrompez pas.

Le sénateur Castonguay: Le sénateur Perrault a rappelé les expériences de certains pays, en particulier de la Nouvelle-Zélande. Il n'a pas parlé de la grande majorité des pays qui ont mis en œuvre, au fil des ans, des taxes sur la valeur ajoutée. Dans bien des cas, il est exact que ces nouvelles taxes ont produit plus de recettes que prévu. Une des raisons, c'est qu'on pourra réduire considérablement les possibilités d'évasion fiscale qu'offre le régime actuel. Les prévisions concernant la TVA sont beaucoup plus exactes qu'elles ne le sont en vertu de tout régime de taxe sur les ventes des fabricants.

Étant donné la récession et l'évolution de si nombreuses composantes de l'économie, il est difficile d'établir des prévisions exactes. C'est pourquoi, à partir de la meilleure estimation que l'on puisse faire actuellement, et que confirme une série d'organismes objectifs et neutres, comme le Conference Board, la TPS ne devrait pas avoir d'incidence sur les recettes la première année.

Or, le sénateur jette un doute là-dessus. Il oublie évidemment, ou il ne veut pas en tenir compte, que la TPS ne sera pas appliquée pendant une seule année. Quand le premier ministre et divers sénateurs ont mentionné que la TPS aiderait éventuellement à réduire le déficit, ils avaient raison en ce qui concerne la deuxième année, la troisième et ainsi de suite. C'est un avantage qui se réalisera, car la TPS, comme on l'a mentionné, facilitera la croissance de notre économie.

Maintenant, le niveau de taxation au Canada a atteint un point où il faut continuer à s'efforcer de réduire le déficit en réduisant les dépenses. C'est évident et nous l'acceptons. D'après moi, et d'après bien d'autres, c'est encore possible. Il

est possible de le faire sans pénaliser les Canadiens à faible revenu. Lorsqu'on examine attentivement la répartition des crédits et les programmes de dépenses, on constate également qu'il n'est pas nécessaire non plus d'affaiblir les mesures de protection sociale. Comme on l'a précisé à un certain nombre de reprises, il est important de maintenir ces mesures de protection sociale. On peut également le faire sans mettre en danger les programmes gouvernementaux essentiels. Ainsi, pour conclure sur cette question précise, je crois que nous devrions tous appuyer les efforts déployés par le gouvernement, afin de réduire le déficit, au lieu de nous pencher exclusivement, comme on le fait dans tous les amendements et tous les arguments présentés par l'opposition, sur des façons d'accroître le fardeau fiscal des contribuables.

● (1600)

Nous souscrivons aux objectifs du sénateur Lawson. Cependant, nous ne croyons pas que la façon de procéder prévue dans cet amendement convienne. S'il est adopté, l'amendement proposé entraînerait l'affectation de certaines sommes à un objectif bien précis, soit la réduction du déficit. Or, dans notre régime parlementaire, ce n'est pas par le biais d'un amendement présenté au Sénat, ni par l'entremise d'un projet de loi adopté à la Chambre, mais bien dans le cadre d'un budget présenté par le ministre des Finances qu'on peut affecter ainsi des crédits. C'est là un principe fondamental de notre régime parlementaire qui ne peut souffrir aucune exception.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Castonguay: En fait, je crois que nous aurions pu prétendre que cet amendement était irrecevable, mais nous n'en avons rien fait, car les sénateurs des deux côtés, et surtout de ce côté-ci, souhaitaient donner à l'honorable sénateur et à ses collègues la possibilité de présenter des amendements et de discuter du projet de loi.

Cependant, permettez-moi d'ajouter que si les crédits pouvaient être affectés à certains programmes par le biais de projets de loi, la liberté d'action du gouvernement en souffrirait graduellement. Avec le temps, en fonction de l'évolution des priorités, cette façon de procéder irait à l'encontre du but recherché. En outre, en période de crise, ce serait la Chambre des communes et le Sénat qui seraient responsables du processus budgétaire et non plus le gouvernement. Au cours des dernières semaines, ce qui s'est passé aux États-Unis nous a donné un excellent exemple des problèmes que cela peut poser. Le président a été incapable de faire approuver un budget, sans parler de son propre budget, par le Congrès.

En ce qui a trait à la probabilité que la TPS augmente, notons que toute hausse ou baisse du taux devra être prise dans le contexte de la fiscalité globale et non isolément. Il n'y a aucune commune mesure entre une hausse ou une baisse de la TPS et une hausse de la TPS qui s'accompagnerait d'une baisse équivalente d'autres taxes. Évidemment, ces changements ne sauraient être apportés que par le mécanisme bien rodé des prévisions budgétaires.

Je ne suis pas du tout d'accord avec le sénateur Lawson quand il prétend que la TPS est le produit de l'Accord de libre-échange. Il avait été proposé de remplacer la taxe de vente fédérale ou la taxe sur les ventes des fabricants bien avant qu'il ne soit même question de libéralisation des échanges avec les États-Unis ou avec le Mexique. Je n'aborderai donc pas ce sujet ni celui des rapports qui pourraient exister entre la TPS et le libre-échange, surtout dans le cas des États-Unis.

Pour ces raisons fondamentales et en dépit du fait que nous approuvons l'objectif général de l'amendement proposé, nous ne pouvons donner notre appui aux moyens choisis pour arriver à cette fin. Je le répète, compte tenu de la feuille de route du gouvernement dans ce dossier, nous appuyons sans réserve l'engagement pris par le premier ministre, le ministre des Finances et le gouvernement et nous prions l'honorable sénateur de soutenir nos efforts, comme il souhaite manifestement le faire.

[*Français*]

Avant de terminer, j'aimerais faire quelques commentaires plus généraux au sujet de la TPS et rappeler certains faits.

Au cours des dernières semaines, l'Opposition a oublié presque systématiquement plusieurs aspects de la TPS. J'écoutais cet après-midi, le sénateur Perrault et je ne pouvais pas m'empêcher de réagir de la même façon que je le fais depuis deux mois.

L'Opposition a oublié presque systématiquement de dire que bien des prix vont être ajustés à la baisse avec l'introduction de la TPS.

Elle a oublié presque systématiquement que la taxe fédérale de vente frappe beaucoup plus durement les biens produits au Canada par rapport aux importations et que pour cette raison elle doit définitivement être remplacée.

L'Opposition a oublié de dire que la taxe fédérale de vente prive les Canadiens d'un grand nombre d'emplois. On a parlé des emplois qui sont disparus avec toute la transformation qui s'effectue dans notre économie mais on ne parle jamais des nouveaux emplois qui vont être créés par des moyens comme la taxe sur les produits et services.

L'Opposition a oublié de dire que la taxe actuelle fait porter un fardeau disproportionné sur le secteur manufacturier, c'est-à-dire le secteur moteur de notre économie.

L'Opposition a oublié de dire que le coût des investissements va baisser d'au moins 4 p. cent d'après des estimations très objectives et que les investissements sont, comme on le sait, la source pratiquement unique de création d'emplois, ce qui est hautement important dans le contexte actuel.

On a parlé des possibilités d'évasion fiscale sous la TPS. On a oublié de dire, que sous la taxe fédérale de vente actuelle, les possibilités d'évasion fiscale sont beaucoup plus grandes et évidentes, alors que sous la TPS c'est uniquement de la spéculation de la part de nos collègues d'en face.

On a oublié de dire que les revenus prévisibles sous la TPS sont beaucoup plus stables et vont faciliter la bonne gestion financière du gouvernement, incluant la réduction du déficit.

L'opposition a insisté sur le fait que les organismes syndicaux et de consommateurs se sont prononcés contre la TPS. Évidemment, il aurait été surprenant qu'ils fassent le contraire. Ce que l'on a oublié de dire, c'est que tous les organismes représentatifs des entreprises, c'est-à-dire les entreprises qui créent la richesse et l'emploi au Canada, ces organismes se sont prononcés en faveur de la TPS.

L'opposition a présenté toute une série d'amendements. On a fait référence à ces amendements cet après-midi. Il est

intéressant de constater, si on les examine un à un, que chacun de ces amendements aurait eu pour effet d'augmenter le fardeau fiscal ou de réduire les revenus. Aujourd'hui on vient argumenter, comme le sénateur Perrault vient de le faire, en faveur d'un amendement qui, lui, vise à utiliser les revenus excédentaires, s'il y en a, de la TPS, pour réduire le déficit.

Comment concilier de telles attitudes? Je ne suis pas capable de le faire. Évidemment un grand nombre de Canadiens sont dans la même situation. C'est ce qu'indique probablement les récents sondages montrant que les Canadiens, ne croient pas que les libéraux, si jamais ils étaient élus, ce qui est une hypothèse assez douteuse, élimineraient, comme leur chef le dit, la TPS. La majorité des Canadiens ne croient pas cette assertion et c'est justement à cause de ces contradictions dans vos positions.

L'honorable Jacques Hébert: Tenez-vous en à votre texte et laissez faire votre déduction politique.

Le sénateur Castonguay: L'opposition oublie, évidemment, comme elle l'a fait pendant les années où elle a occupé la fonction de gouvernement, qu'une société comme la nôtre doit tenir compte de ses moyens et non pas uniquement de ses besoins. C'est facile de parler des besoins de tous les groupes de la société, de tous les individus même, comme on l'a fait, mais à un moment donné, il faut aussi tenir compte de ses moyens. C'est pour avoir justement oublié cette exigence trop longtemps, que le pays est en si mauvaise position financière. Une grande part du blâme sur cette question-là revient, sinon presqu'exclusivement, à l'administration libérale précédente.

Personnellement, je déplore énormément le fait qu'en aucun moment depuis le 25 septembre, il ne nous a été donné l'occasion d'examiner en temps utile, pas aujourd'hui, en temps utile, et de façon sérieuse, pas avec quelques heures d'avis, des améliorations à une loi aussi importante que celle-ci. Évidemment, nous sommes conscients qu'une législation aussi importante que celle-ci aurait pu être améliorée.

Depuis le 25 septembre, je n'ai jamais entendu, dans toute mon expérience parlementaire . . . ne soyez pas surpris, il n'y a pas de loi parfaite. Cette loi n'est pas plus parfaite qu'une autre.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Vous nous avez dit qu'il n'y avait aucun amendement qui était important, cela me surprend de votre part, sénateur Castonguay.

Le sénateur Castonguay: Depuis le 25 septembre, je n'ai jamais entendu parler autant dans toute mon expérience de la vie publique, de démocratie, du respect du droit de parole et aussi de l'opinion des Canadiens. Tout ceci parce qu'un grand nombre de Canadiens est défavorable à la TPS, comme si l'on peut vraiment être favorable à une taxe, surtout si on s'évertue de mal l'expliquer ou même de déformer ses modalités. Jamais pendant les années que j'ai passées à l'Assemblée nationale du Québec, je n'ai vu de spectacle comme ce que j'ai vue dans cette enceinte. Jamais je n'ai entendu de telles paroles, dans une enceinte, parlementaire. Vous me permettrez de dire, que rien, à mon avis, ne peut justifier ce que nous avons vu et ce que nous avons entendu.

Ce qui est plus grave c'est ce qu'ont vu également et entendu les Canadiens. Au lieu d'être fier d'être sénateur, et il n'y a pas tellement longtemps une nomination au Sénat était encore considérée comme un honneur, aujourd'hui c'est presque gênant d'admettre que nous siégeons dans cette assemblée, suite à ce que nous avons vécu au cours des dernières semaines.

[Le sénateur Castonguay.]

L'exemple que le Sénat donne aux Canadiens est très négatif. Alors que le chômage est élevé, alors que le pays est en récession, alors qu'il est important de donner confiance aux investisseurs, alors qu'il faut réduire le climat d'incertitude qui règne, nous avons été paralysés ici pendant des semaines par des lectures de pétitions, par toutes sortes de tactiques dilatoires pour bloquer un projet de loi déjà adopté par la Chambre des Communes. Des tactiques aussi pour nous empêcher d'exercer un droit tout aussi fondamental que le droit de parole, des tactiques pour nous empêcher d'exercer notre droit de vote qui est aussi important que le droit de parole dont on a abusé au cours des deux derniers mois.

Le respect du droit de parole est évidemment fondamental mais l'obligation de se prononcer et de voter, est tout aussi important et même davantage. On ne peut se servir du droit de parole pour priver la majorité, (parce que nous sommes la majorité) de dans son droit de se prononcer. C'est abuser du droit de parole. C'est un abus de démocratie.

Au cours des dernières semaines, au cours des interventions qui ont été faites, on a comparé de l'autre côté de cette Chambre l'opération de destruction de la TPS à l'opération de destruction de l'Accord du lac Meech. On s'est même félicité du fait que le dollar n'a pas chuté et que les marchés se sont maintenus après l'échec du lac Meech.

J'ai entendu ces mots prononcés très clairement et à plus d'une reprise. C'est démontrer une bien mauvaise connaissance de ce qui se passe sur les marchés. Si les taux d'intérêt sont présentement si élevés, avec toutes les conséquences négatives qui en découlent, c'est par suite du climat d'incertitude créé par des événements comme ceux que nous avons vécus ici au Sénat, que cette incertitude pèse sur le Canada et que les taux d'intérêt demeurent élevés.

On ignore qu'avec l'échec de l'Accord du lac Meech, orchestré par les libéraux fédéraux, la majorité des Québécois a perdu confiance dans la capacité du Canada de lui faire une place acceptable et honorable. C'était pourtant la dernière chance du Canada, dans sa forme actuelle, d'intégrer, selon de telles conditions, le Québec dans la constitution actuelle. Cette chance a été ratée par le fait d'une minorité qui n'a pas voulu accepter la volonté du parlement canadien, de huit assemblées législatives et l'engagement de l'ensemble des premiers ministres qui, comme on le sait, avaient tous signé l'Accord du lac Meech.

• (1610)

La TPS a été adoptée par la Chambre des communes. Elle est un élément essentiel du programme du gouvernement. Il ne faut pas qu'elle soit bloquée par une minorité non élue, même si cette minorité est composée de sénateurs libéraux.

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Honorables sénateurs, j'ai quelques questions à poser au sénateur Castonguay. Étant donné qu'un des ministres de ce gouvernement, M. John Crosbie, disait durant l'élection de 1979 que si son parti disait la vérité, il ne se ferait jamais élire. Personne dans son parti n'a tâché de contrer cette affirmation de sa part. Pourquoi voulez-vous que l'on puisse vous croire?

Étant donné que le premier ministre, M. Mulroney, quand il faisait sa course à la chefferie, ayant poignardé M. Clark dans le dos, déclarait et, M. Wilson déclarait, que le libre-échange avec les États-Unis serait une catastrophe pour le Canada et qu'il ne l'approuverait jamais. Ils nous ont forcés de l'accepter. Pourquoi voulez-vous qu'on puisse les croire?

Vous nous dites qu'il ne faut pas prendre des montants que l'on fait payer aux contribuables et les marquer pour une utilisation certaine. Pourtant, la Caisse de dépôt et de placement du Québec, est basée sur ce même principe: on prend de l'argent que l'on perçoit des contribuables pour leur pension et on lui donne une étiquette et on l'envoie à un endroit précis. Vous voulez faire tomber la dette nationale, on vous demande simplement d'accepter un amendement qui vous forcerait de tenir parole pour une fois.

J'ai plusieurs études que je vous présenterai plus tard. Vous n'avez jamais prouvé que la TPS génère des emplois. Le fait est qu'en Europe partout où la TPS a été adoptée, le taux de chômage a augmenté. Avec chaque augmentation du taux de la TPS, le taux de chômage dans les pays européens a augmenté.

Comment pouvez-vous dire que la taxe sur les produits manufactures nous vole des emplois quand il est évident, tout le monde le sait, qu'on a perdu 165 000 emplois manufacturiers depuis l'introduction du libre-échange et des hauts taux d'intérêt?

La taxe sur les produits manufactures existait avant. On ne perdait pas ses emplois, on les a maintenant perdus.

Le sénateur Perrault appuie, vous dites, le sénateur Lawson. Pourtant nous avons, nous, les libéraux, proposé des amendements qui réduisaient ce que vous alliez récolter avec l'impôt les pots et vous trouvez une contradiction là-dedans. On voulait réduire l'impact de cet impôt en temps de récession. On voulait réduire le fardeau de cet impôt sur les moins bien nantis. Si vous insistez pour le faire passer, au moins nous voulons vous obliger de dire la vérité pour une fois et de l'utiliser pour ce que vous dites que vous allez l'utiliser. Pourrez-vous répondre à ces questions. J'aurais d'autres questions à vous poser, sénateur Castonguay.

Le sénateur Castonguay: Honorable sénateur, je vais parler d'abord de votre question au sujet des contributions en vertu du Régime de rentes du Québec qui vont à la Caisse de dépôts.

Ces contributions ne vont pas, justement, dans les revenus généraux du gouvernement. Ce ne sont pas des taxes, ce sont des contributions à un régime bien spécifique. Les contributions ne passent pas par le fond consolidé du revenu mais vont directement à la Caisse de dépôt pour placement pour le paiement éventuel de rentes.

Dans le cas présent, la TPS entre dans les revenus généraux du gouvernement avec les autres formes de revenu et il appartient au ministre des Finances dans son budget, avec le processus de crédits budgétaires, de faire l'allocation de ces revenus entre les différents secteurs des dépenses.

Le sénateur Gigantès: C'est un point de vue comptable. On tire des slignes! On tire des colonnes! Celle-ci va là! Et cetera . . . Le fait est qu'il y a de l'argent tiré des poches des contribuables. C'est de ça qu'il s'agit. Des comptables nous donnent des étiquettes. C'est plus commode pour monsieur Wilson de ne pas vouloir donner une certaine étiquette à une certaine somme d'argent mais c'est simplement la mentalité de comptable qui fait beaucoup de mal à tous les gouvernements démocratiques occidentaux. Si on pouvait se débarrasser de cette mentalité, si on pouvait avoir la liberté qu'on aurait si on enlevait ces lignes verticales sur le grand registre, ça marcherait beaucoup mieux.

Le sénateur Castonguay: Voyons donc, sénateur Gigantès, vous savez fort bien que la responsabilité dans notre système de gouvernement de faire l'allocation des revenus est de faire des choix, cela repose dans les mains du gouvernement. Ces choix sont présenté sous la forme de budget. Cette responsabilité ne repose pas dans les mains de la Chambre des communes ou du Sénat par l'entremise de toutes sortes de lois.

Le sénateur Gigantès: Pardon. Est-ce que le ministre des Finances ne pourrait pas simplement dire: «Bon, je prends cet argent et je le mets sur la dette.» C'est tout, il peut le dire le mettre dans son budget' il peut tirer une autre ligne dans le «grand cartable dans le ciel des comptables» et faire la chose comme ça, simplement promettre de le faire, dire la vérité pour une fois.

Le sénateur Castonguay: C'est ce qu'il a fait. C'est ce qu'a promis le premier ministre.

Le sénateur Gigantès: On ne peut pas le croire votre premier ministre.

Le sénateur Castonguay: J'en arrive à votre deuxième question sur la génération des emplois. Si votre livre apporte des arguments de la même nature que ceux que vous venez d'apporter, j'ai bien peur que ce livre-là ne sera pas tellement vendu, sénateur Gigantès.

Le sénateur Gigantès: Je vous parle d'une étude qui a été faite par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes du Canada et des États-Unis ensemble. Ils ont fait une étude sur les effets de la TPS en Europe et c'est eux qui disent qu'il n'y a pas d'emplois qui sont créés. Ce sont eux, c'est pas moi.

Le sénateur Castonguay: L'introduction de la TPS, de l'avis de tous ceux qui se sont penchés sur cette question, incluant votre chef au moment où il a examiné cette question-là dans le passé, est à l'effet que les produits manufacturés au Canada vont coûter moins chers. Cela va donc favoriser l'exportation. Cela va défavoriser l'importation à l'effet aussi que les investissements vont coûter moins cher donc un autre facteur de création d'emplois ici au Canada.

Dans votre troisième question, vous dites que monsieur John Crosbie s'est déjà prononcé contre une taxe sur les produits et services en 1979. D'abord, je voudrais dire ceci: seuls les gens non intelligents ne changent jamais d'idée au cours des années. Évidemment, monsieur Crosbie étant une personne intelligente, il a eu l'occasison au cours des dix dernières années de réfléchir davantage. Aujourd'hui il supporte la TPS, et en parlant de 1979 et du fait que les gens n'ont pas toujours confiance dans ce que les politiciens leur disent vous me rappeler l'incident de 1979. Le gouvernement de monsieur Clark proposait une taxe sur le litre d'essence. Les libéraux ont dénoncé cette taxe et le gouvernement a été défait sur cette taxe-là. Pas longtemps après les libéraux une fois élus imposaient une taxe sur l'essence beaucoup plus élevée. C'est pour ça que les citoyens n'ont pas toujours confiance et ne croient pas toujours ce que les politiciens leur disent.

Le sénateur Hébert: Il a bien appris le petit catéchisme.

● (1620)

[*Traduction*]

L'honorable Douglas D. Everett: Honorables senateurs, comme vous tous, je suis tout à fait en faveur de la réduction du déficit. Je ne reviendrai pas sur tous les arguments qui ont été avancés jusqu'ici dans le cadre de ce débat. J'ai cependant un point de vue légèrement différent en ce qui a trait à la raison pour laquelle nous devons faire tout notre possible pour réduire le déficit budgétaire.

Le Canada compte beaucoup sur les emprunts à l'étranger. Nous empruntons actuellement à l'étranger quelque chose comme 230 milliards de dollars, ce qui correspond à 28 p. 100 de notre dette active. Afin de favoriser les emprunts étrangers, nous avons dû maintenir les taux d'intérêt à un niveau extrêmement élevé et avoir un taux de change supérieur au prix du pair par rapport à la devise américaine. Cela a nuit considérablement à notre secteur de l'exportation à cause de la concurrence des produits d'importation, ce qui n'a fait qu'aggraver la situation dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle. Je parle évidemment de la récession, car je présume qu'on nous annnoncera d'ici un jour ou deux que l'économie canadienne est effectivement en récession.

Le relentissement de l'économie devrait nous permettre de moins compter sur les emprunts à l'étranger, mais, pour cela, il faut que le déficit soit réduit. La réduction du déficit nous permettra de compter moins sur les emprunts à l'étranger, de réduire les taux d'intérêt et de laisser le dollar canadien remonter à un niveau qui nous donnera uune compétitivité accrue.

Il ne faut oublier que la compétitivité canadienne a chuté de presque 15 p. 100 par rapport à celle des États-Unis au cours des dix dernières années. Aujourd'hui, en pleine récession, notre compétitivité pourrait bien s'accroître, mais il faudra du temps. Et nous n'avons pas vraiment le temps.

● (1630)

Je ne sais pas si les sénateurs ont lu l'article qui a paru l'autre jour dans le *Globe and Mail* au sujet du manufacturier qui doit déménager son entreprise à Buffalo. La réaction immédiate est de penser: «Les faits ne sont pas exacts. Les choses ne sont pas comme il le dit.» À lire toutes les exigences auxquelles il doit se plier comme fabricant canadien qui exporte aux États-Unis, on se demande ce qu'il attend, pourquoi il n'est pas parti plus tôt. Il est clair que pour survivre il doit quitter.

Il est absolument essentiel, à ce stade, de prendre des mesures pour réduire le déficit. Je trouve personnellement que le gouvernement a assez bien réussi à réduire les dépenses des programmes. Comme le sénateur Castonguay l'a fait remarquer, depuis 1984, le gouvernement a maintenu la hausse des dépenses des programmes à un taux de 3,6 p. 100, inférieur à celui de l'inflation. Nous sommes passés à ce chapitre d'un déficit de 16 milliards en 1984, à un excédent de 9 milliards, et peut-être même un peu plus. Cet excédent est appliqué au service de la dette nationale, qui est aujourd'hui d'environ 380 millards.

Pour réduire le déficit, il faut soit diminuer les dépenses ou trouver d'autres revenus. Comme beaucoup d'autres, je préfère que nous comprimions les dépenses. Dans le climat politique actuel, je doute sérieusement que ce soit possible. Je sais que c'est la mode, en campagne électorale, de dire: «Nous rendrons le gouvernement plus efficace. Nous veillerons à ce qu'il dépense moins.» Mais j'ai passé des années au Sénat, quand j'étais président du Comité des finances, à étudier la question de la réduction des dépenses publiques.

Je suis persuadé que le gouvernement peut opérer de manière beaucoup plus efficace, mais on ne peut parler de réduire les dépenses sans faire de compressions dans les programmes. Il n'y a pas à sortir de là. Les dépenses ne peuvent être réduites autrement. La question suivante est de savoir dans quels programmes effectuer des compressions. Qui voudrait s'en prendre à l'universalité, à la surfacturation par les médecins?

Le fait est qu'il devient extrêmement difficile de le faire. Cela ne veut pas dire qu'on ne devrait pas l'essayer, que nous ne devrions pas tâcher de réduire nos dépenses, que nous ne devrions pas dire aux gens qui en ont les moyens de payer ce que cela coûte de sorte que ceux qui n'en ont pas puissent avoir une meilleure couverture. Mais le fait est qu'il est difficile de réduire les dépenses de l'État. Nous ne réussirons pas à faire disparaître ce déficit en réduisant les dépenses de l'État. Il va nous falloir faire face à la réalité et lever des taxes et des impôts. Il n'y a pas d'autre solution. Si cela est aussi important que j'affirme aux sénateurs que ça l'est, il n'y a pas d'autre solution que de lever des impôts et des taxes. Et si nous refusons de le faire, ce ne sera qu'une question de temps avant que nous en arrivions à la situation la plus pernicieuse de toutes, c'est-à-dire emprunter pour payer un déficit provenant non pas des dépenses mais de ce que nous coûte le service de la dette publique.

Le sénateur Lawson a suggéré d'autres moyens de lever des taxes. À mon avis, une taxe à la consommation est une taxe qui fait défaut au Canada, car elle nous permet d'équilibrer les recettes provenant de la consommation par rapport à celles qui proviennent du revenu. Sauf erreur, le sénateur Lawson a dit que nous devrions hausser davantage l'impôt progressif sur le revenu. Eh bien, nous en connaissons le résultat. Nous savons que les décisions sont alors prises en fonction de la fiscalité. Nous savons que des gens quittent le pays parce qu'ils peuvent obtenir de meilleures conditions fiscales ailleurs. Il y a un niveau à ne pas dépasser. Les socialistes diront qu'il n'y a pas de limite. Et où en sont-ils arrivés en Grande-Bretagne à un moment donné? Ils ont imposé le revenu à 98 p. 100. Quelle incitation y a-t-il à produire? Quelle incitation y a-t-il à investir si l'on paie 98 p. 100 de son revenu en impôt?

Le sénateur Lawson a poursuivi en disant qu'on ne devrait pas permettre aux sociétés de bénéficier de l'amortissement accéléré de leurs immobilisations, de défalquer leurs pertes antérieures ni de déduire les coûts d'emprunt pour leurs acquisitions. C'est peut-être vrai, mais il ne faut pas oublier que la plupart des réductions des taux d'imposition des sociétés s'expliquent parce que nous avons créé des encouragements et que les sociétés en profitent. Ce ne sont pas des échappatoires. Nous disons: «Voici un encouragement à moderniser votre machinerie. Voici un encouragement à faire ceci ou cela.» Les sociétés répondent qu'elles en profiteront. Si nous voulons supprimer tous ces encouragements et obliger les sociétés à payer des impôts sans plus de discussion, nous pouvons le faire, mais il faut comprendre que les sociétés exerçant leurs activi-

tés au Canada ne vont pas orienter leurs investissements comme le gouvernement veut qu'elles le fassent. Tant que nous nous en accommodons, il n'y a pas de problème. Mais je me suis souvent demandé pourquoi nous reprochons aux sociétés de faire ce que nous, au gouvernement et au Parlement, leur demandons de faire.

Le sénateur Lawson préconise ensuite un impôt sur la fortune. Eh bien, il y en a un. Il y a un gain présumé en capital au décès, et, qu'il soit matérialisé ou non, cela veut dire que 75 p. 100 de ce gain entre dans le calcul du revenu et est immédiatement assujetti à l'impôt. C'est un impôt assez important sur la fortune.

J'ai vraiment du mal à ne pas accepter l'idée d'une taxe à la consommation. Cela a fonctionné ailleurs et je pense que cela fonctionnera ici.

Le sénateur Frith: Elle n'a pas fonctionné avec deux paliers.

Le sénateur Everett: Le sénateur a dit qu'elle n'a pas fonctionné avec deux paliers. Si nous examinons ce qui se passera probablement au Canada, nous parlons d'une taxe de vente fédérale de 7 p. 100 et d'une taxe provinciale qui sera probablement inférieure à 7 p. 100.

Le sénateur Petten: Pas à Terre-Neuve.

Le sénateur Everett: C'est exact, mais elle ne sera pas aussi énorme que le disent quelques-unes des prévisions que j'ai entendues. Certes, dans ma province, le Manitoba, la taxe totale sera probablement aux alentours de 13 p. 100, parce qu'elle s'applique aux services en plus des produits. C'est ce à quoi la TVA s'élève en moyenne dans le reste du monde. Je ne vois donc pas de problème d'intégration. J'estime qu'elle aura lieu et que ce sera une bonne chose. Nous aurons une seule administration fiscale. Je prévois que la taxe s'élèvera aux alentours de 12 à 15 p. 100.

● (1640)

Nous avons ici une occasion d'adopter une taxe qui maintient l'équilibre entre la consommation et le revenu et qui permet de percevoir un niveau raisonnable de taxe dans tout le régime fiscal. Cela nous permet de demeurer concurrentiels et nous évite de prendre de mauvaises décisions.

J'estime que le gouvernement a commis une terrible erreur lorsqu'il s'est mis dans la tête que cette taxe était sans incidence sur les recettes. Je ne sais pas s'il le croit. Je me souviens d'avoir prononcé, en mai dernier, un discours dans lequel j'ai dit qu'on peut déclarer que la taxe est sans incidence sur les recettes, mais en Nouvelle-Zélande et dans d'autres pays, beaucoup plus de gens que prévu s'étaient inscrits pour la taxe. Contrairement à ce que dit le sénateur Lawson, elle diminue le risque d'économie souterraine au lieu de l'augmenter. C'est ce qui s'est passé dans le reste du monde. Il était clair dès le départ que cette taxe serait peut-être sans incidence sur les recettes en raison du coût de sa mise en œuvre pendant la première année, mais je doute même de cela. Les années suivantes, elle produira certainement un excédent de plus en plus important.

Si le ministre des Finances avait dit dès le début que le gouvernement allait instaurer cette taxe et l'utiliser pour réduire le déficit, car c'est dans l'intérêt des Canadiens, je suis convaincu que bien des Canadiens auraient accepté et appuyé cette proposition. Comme le gouvernement a changé d'idée—il a d'abord dit qu'elle serait sans incidence sur les recettes, puis il n'en était pas si sûr et, ensuite, il a pensé qu'elle permettrait de réduire le déficit—les Canadiens ne savent plus à quoi s'en tenir sur toute cette question.

Le fait est que cette taxe va produire au cours des années un excédent qu'on devrait utiliser pour réduire le déficit. L'ennui avec la motion du sénateur Lawson, c'est qu'elle propose exactement ce que je veux. Je voudrais qu'on réduise la dette ou le déficit. Le sénateur Lawson a utilisé dans son amendement un seuil de 21 milliards de dollars. Je lui ai écrit une note et, si vous êtes d'accord, sénateur Lawson, je la lirai.

Le sénateur Lawson: D'accord.

Le sénateur Everett: J'ai demandé: «Pouvez-vous me dire pourquoi vous avez utilisé 21 milliards comme seuil dans votre amendement?» Il m'a dit: «Le service de recherche déclare que le coût des paiements en vertu de la loi plus le coût de la perception rendaient ce seuil réaliste.» Je pense bien que les recettes sur un an dépasseront cela. Il est clair qu'elles devraient servir à réduire le déficit. Que ce soit pour réduire la dette ou le déficit, c'est la même chose.

J'aurais préféré que le sénateur Lawson parle de réduction du déficit, mais il a dit: «Éliminons la dette.» Comme je l'ai dit, c'est la même chose. Je n'ai rien contre cela et je n'ai rien contre la motion à cet égard. Je veux que la TPS soit adoptée car je pense que c'est ce qu'il nous faut et c'est ce qu'il faut au Canada. Je veux que le supplément de recettes produit par la TPS serve à réduire le déficit et peut-être, si nécessaire, à éliminer la dette.

Le sénateur Castonguay a mentionné un point intéressant. Je ne suis même pas sûr que cet amendement soit recevable, vu que je ne suis pas certain qu'il appartienne au Parlement de dire au gouvernement comment dépenser ses recettes. Le premier ministre a dit que les recettes supplémentaires seraient utilisées à réduire les impôts ou à réduire le déficit. Je préférerais que ce soit le ministre des Finances qui le dise. Ce n'est pas que je ne crois pas le premier ministre, mais bien parce que c'est le ministre des Finances qui s'occupe des arrangements financiers. S'il le dit, c'est officiel. J'invite le leader du gouvernement au Sénat à demander au ministre des Finances, avant la fin de la journée, de faire une déclaration sur ses intentions.

Je me trouve devant un dilemme. D'une part, je ne suis pas sûr que nous puissions dire au gouvernement comment affecter ses recettes; d'autre part, il devrait être bien clair que le gouvernement utilisera les recettes supplémentaires pour réduire le déficit.

Je ne sais pas comment je vais voter sur cet amendement. Je vais m'interroger longuement. J'invite les sénateurs à y penser. C'est certainement ce que je vais faire. Cela ne change pas mon point de vue sur la taxe, je considère toujours qu'elle est essentielle, mais je me demande si nous sommes parfaitement sûrs qu'elle sera dépensée comme elle devrait l'être.

L'honorable John B. Stewart: Sénateur Everett, me permettez-vous de poser une question?

Le sénateur Everett: Oui.

Le sénateur Stewart: Le sénateur Everett a indiqué à ses collègues qu'il aimerait avoir du ministre des Finances un engagement clair que toute recette «excédentaire» découlant de la taxe sera utilisée pour réduire le déficit d'une année à

l'autre. J'ai des réserves au sujet de cette proposition. Elles sont de deux ordres.

Dans le passé, il est déjà arrivé que des ministres nous expliquent la signification qu'auraient des clauses contenues dans différents projets de loi. L'exemple qui me vient à l'esprit est celui de l'engagement ferme que nous avait donné un ministre des Finances, au sujet du recours aux mandats spéciaux. C'était il y a longtemps, mais en 1989, le gouvernement a dit qu'il y recourrait, conformément à l'interprétation stricte de la lettre de la loi. Dans quelle mesure un engagement est-il valable?

Ma deuxième réserve est la suivante: Un jour ou l'autre, l'actuel ministre des Finances passera à des activités plus nobles ou, du moins, plus paisibles. Il se pourrait qu'à l'issue des prochaines élections, le Nouveau Parti démocratique, le Parti libéral ou un autre parti forme le gouvernement. Dans quelle mesure un nouveau ministre des Finances progressiste conservateur, néo-démocrate, libéral ou réformiste serait-il lié par la promesse de M. Wilson? Seriez-vous vraiment satisfait? Vous satisferiez-vous d'un engagement du ministre des Finances à propos d'une question aussi importante?

Le sénateur Everett: Certainement, et je vais vous expliquer pourquoi. L'adoption de cette proposition signifierait que les recettes de la TPS en sus des 21 milliards seraient employées pour réduire le déficit. Toutefois, s'il s'ensuivait une augmentation du déficit, celui-ci accroîtrait la dette. On peut adopter cette proposition, mais il n'existe aucune garantie quant à l'avenir.

Un ministre des Finances peut dire: «J'ai des recettes excédentaires de 5 milliards de dollars qui proviennent de la TPS, je réduirai donc la dette de 5 milliards de dollars.» Mais si le déficit augmente en même temps de 5 milliards de dollars, la dette augmentera aussi du même montant. Le résultat au bout de la ligne pourrait être nul.

Cette proposition ne nous offre aucune garantie. C'est un truisme. C'est à peu près aussi utile que si le ministre des Finances déclarait qu'il avait l'intention d'utiliser les recettes excédentaires pour réduire le déficit.

J'ajouterais ceci: le plus important dans tout ça, c'est la réduction des dépenses de programme. La dette est là et nous devons en payer les intérêts. Nous devons payer les taux d'intérêt tels qu'ils sont au moment où nous empruntons. Ce qui importe, ce que nous voulons, c'est que le ministre des Finances promette de réduire les dépenses de programme ou, au moins, comme ce fut le cas au cours des 10 dernières années, qu'il les augmente à un rythme inférieur à celui de l'inflation. Cela en vaudrait la peine. Pour répondre à votre question, il aurait le choix, à mon avis.

• (1650)

Vous pouvez le faire comme le suggère l'amendement du sénateur Lawson et le ministre des Finances peut passer outre. Pour cette raison, je préférerais que le ministre des Finances appuie maintenant ce que le premier ministre a dit et dise clairement que son gouvernement a l'intention de réduire le déficit avec les recettes de la TPS. S'il agissait ainsi, ce serait un grand progrès.

L'honorable Stan Waters: Honorables sénateurs, je voudrais parler brièvement en faveur de l'amendement.

Des voix: Bravo!

[Le sénateur Stewart.]

Le sénateur Waters: Je voudrais parler des remarques du sénateur Castonguay que je considère comme une contribution très constructive et très importante à ce débat. Elles reposent sur une prémisse que je trouve très difficile à accepter, soit qu'il faut avoir confiance que le premier ministre et le ministre des Finances font ce qu'il faut faire. J'ai beaucoup de difficulté à accepter cette prémisse.

Il y a quelques jours, j'ai lu beaucoup de promesses que le ministre des Finances a faites à la Chambre des communes en novembre 1984 et elles ont toutes été rompues. Ou bien il n'en a pas tenu compte ou bien il les a rompues. Le sénateur Everett dit qu'une promesse du premier ministre ou du ministre des Finances comme celle qu'il essaie d'obtenir lui permettrait de croire que les fonds additionnels seraient appliqués à la réduction du déficit ou de la dette.

J'apprécie les remarques du sénateur Castonguay et je crois qu'elles ont été constructives et positives, sauf lorsqu'il demande que nous appuyions quelqu'on auquel les Canadiens ne peuvent plus se fier.

Quand le sénateur Perrault nous a dit que la cote de popularité du premier ministre Mulroney était de 3 p. 100 en Alberta, j'ai été étonné d'apprendre qu'elle était aussi élevée. Le gens ne lui font pas confiance. C'est pour cela que la seule façon de consoler les contribuables, et de nous consoler, moi et beaucoup d'autres par la même occasion, est d'inclure cet amendement à la TPS car nous aurons au moins la certitude qu'elle servira à quelque chose si elle apporte des recettes excédentaires. Peu importe qu'on les applique au déficit ou à la dette, on allégera des paiements d'intérêts intenables. Voilà ce qu'on pourrait faire pour réduire le décifit et pour garder les programmes que nous avons maintenant.

Ce que je crains le plus, c'est que les excédents obtenus en faisant passer cette taxe de 7 à 15 p. 100, ou en utilisant d'autres moyens, servent à financer d'autres programmes qui accroîtront encore la dette ou le déficit. Voilà ce qui inquiète aussi les contribuables.

J'ai trouvé que les propos du sénateur Everett étaient très ambigus. Je comprends qu'il souffre les affres de l'agonie, mais c'est parce qu'il est indécis. Et vous êtes un homme d'affaires, sénateur. Vous savez bien qu'il importe peu de faire un déficit cette année ou d'être aux prises avec une dette qui continue de s'accumuler depuis 20 ans. L'un s'ajoute à l'autre. Cette année, le déficit du Canada de 30 milliards de dollars va s'ajouter à sa dette de 380 milliards de dollars. C'est l'affaire de tout le monde. Nous devons nous attaquer à l'un ou à l'autre, ou aux deux à la fois. Cela importe peu en réalité. Les taux d'intérêt sur ces 380 milliards de dollars qui nous coûtent si cher, c'est-à-dire le service de la dette, représentent des déboursés de quelque 42 milliards de dollars par année. Tout ce que nous faisons pour réduire cette dette favorise les programmes, équilibre l'équation et permet d'équilibrer nos comptes.

Nous avons une chose en commun: la dette et le déficit nous inquiètent beaucoup. Il en va de même du sénateur Castonguay. Je crois qu'on peut en dire autant de tous les sénateurs qui ont le sens des responsabilités. Sur ce plan, nous avons beaucoup de choses en commun. Je suis heureux de voir que nous partageons cette même préoccupation. Ce qui nous oppose, c'est la méthode à utiliser pour mettre un peu de

discipline dans l'administration des excédents que la TPS pourrait générer.

Le sénateur Frith: Mettez-nous tout cela par écrit.

Le sénateur Waters: Le sénateur Castonguay croit le premier ministre lorsqu'il lui dit: «Faites-moi confiance.» Personnellement, cela m'est impossible.

Vous vous dites satisfait, sénateur Everett, si M. Wilson prend un engagement. Il a déjà pris un engagement en ce sens, mais comme nous venons de l'entendre, les engagements pris par les ministres et les premiers ministres au plus fort de la bataille, ou à la Chambre des communes, ou pour des motifs politiques, ne comptent plus guère un an ou six mois plus tard et, de plus, les gens changent.

Le sénateur Everett: Sénateur Waters, pour ma position sur la question soit claire, je tiens à préciser que ce que je dis, c'est qu'il importe peu que vous réduisiez la dette, comme le suggère le sénateur Lawson, ou que vous vous engagiez à réduire le déficit. Comme vous le dites, le résultat est le même. Ce que je dis, c'est: Avons-nous le droit de tenter de modifier la répartition de ses recettes décidée par le gouvernement?

Le sénateur Waters: Honorables sénateurs, j'ignore si nous avons ce droit. Nous en avons la responsabilité. Nous avons vu ce qui arrive lorsque ni les dépenses ni les taxes ne sont contrôlées. Sénateur Everett, peut-être avez-vous manqué mon discours de l'autre soir. J'espèrais qu'en tant qu'indépendant, vous seriez ici, mais il a été dit que nous avons connu 32 hausses de taxes en six ans. Ça suffit. Les Canadiens disent que cela suffit.

Puis-je ouvrir une brève parenthèse pendant que le Président est au fauteuil? Comme le sénateur Lawson l'a dit, dans ce coin-ci, nous avons beaucoup de difficulté à nous faire entendre et, ce qui est peut-être plus important, à entendre ce que les autres disent. Très souvent, je n'entends pas ce que dit le sénateur qui a la parole. J'attire votre attention, ce que le sénateur Lawson n'a pas mentionné, sur le fait qu'il y a tout à côté de moi, une cabine téléphonique. Les conversations téléphoniques nuisent à mon indépendance ici, à mon fauteuil. J'essaie de suivre à la fois les conversations téléphoniques et les paroles profondes de certains honorables sénateurs. Il ne me dérange pas d'écouter les conversations téléphoniques, mais je m'élève contre cette fenêtre qui a l'air d'un miroir sans tain, ce qui permet aux gens qui téléphonent de lire toute mon inestimable prose que j'essaie de protéger. Je vous demande, monsieur le Président, si vous ne pourriez pas faire quelque chose à ce sujet.

Permettez-moi seulement de m'adresser aux sénateurs de ce côté-ci, parce que je ne vois pas comment quiconque pourrait s'opposer à cet amendement. En effet, il correspond à tout ce qu'il y a de plus sensé, comme mesure visant à mettre un peu d'ordre dans ce gouvernement incroyablement endetté. Comment pouvons-nous ne pas donner notre apui à un énoncé qui dit que les surplus budgétaires devraient être affectés à la réduction du déficit ou de la dette? Il vaut la peine de préciser encore une fois que, ce faisant, on libère une grande partie des sommes consacrées au paiement des intérêts. Le gouvernement n'a pas daigné dire comment il utiliserait cet argent. C'est l'une des raisons pour lesquelles je crois qu'il faudrait appliquer une mesure de contrôle à ces opérations. Si la TPS produit un tel apport de sommes supplémentaires et qu'on sait que les paiements d'intérêt pourraient être réduits, pourquoi ne pas préciser les termes du remboursement jusqu'à ce que le pays ait comblé son déficit et remboursé sa dette? Honorables sénateurs, il me semble que personne ne peut s'opposer à ce principe.

● (1700)

Si vous voulez avoir une date provisoire sur ce point, pourquoi ne pas examiner maintenant la question? Assurons-nous que toutes ces recettes fiscales supplémentaires, si on les obtient vraiment, soient affectées à l'importante cause de la réduction du déficit et de la dette et non à de nouveaux programmes de dépense inutiles. Comment un sénateur peut-il s'objecter à une telle mesure? Cela pourrait même aider à geler les taxes au niveau actuel, ce qui serait très avantageux. Les taxes actuelles sont bien assez élevées pour tous les Canadiens.

Il est aussi utile de mentionner que les amendements de cette nature apaiseront les craintes de bien des contribuables et de bien des électeurs au pays. Ces gens craignent que l'imposition de la TPS permette au gouvernement d'oublier l'éternel dilemme dette-déficit et qu'il commence à mettre sur pied des programmes de dépenses nouveaux et innovateurs, mais inutiles, et que notre situation empire à long terme.

Franchement, je commence à être un peu fatigué de vos comparaisons avec la TVA et la Nouvelle-Zélande. Je ne sais pas combien d'entre vous ont vécu dans les pays ayant une TVA. J'y ai moi-même vécu. Selon mon expérience, tous ces pays, sans exception, étaient des États unitaires, et la TVA était la toute première imposition d'une taxe de vente. Ce n'est pas notre cas. Nous avons un système bicaméral, et neuf des dix provinces imposent déjà de fortés taxes. L'imposition sera donc doublée. Nous devrions être très prudents avec cela. Le fardeau foncier actuel est très lourd. Vous suggérez qu'on l'alourdisse encore. Si nous agissons ainsi, voyons au moins à établir un certain contrôle. La mesure de contrôle suggérée par le sénateur Lawson dans son amendement, qui devrait obtenir l'appui de tous les sénateurs, à mon avis, c'est que les recettes excédentaires soient affectés à l'élément prioritaire, qui est de réduire le déficit.

Le sénateur Perrault a fait un commentaire sur l'art de la taxation qui, selon lui, équivaut à plumer des oies en évitant le plus possible de les faire criailler.

Le sénateur Barootes: C'est un art dans lequel les libéraux sont passés maîtres.

Le sénateur Waters: Assurément le contribuable canadien se fait plumer, et j'utilise cette expression avec prudence.

Si la réforme fiscale, qui est l'un des objectifs du gouvernement, doit être efficace, et si le gouvernement s'engage vraiment à faire preuve de sagesse et de responsabilité fiscales, alors l'adoption de cet amendement réconfortera tous les Canadiens, de tous les partis politiques. Ils croiront alors qu'on désire vraiment faire diminuer la dette.

Comme je l'ai fait remarquer tant de fois, la dette n'est pas une énorme hypothéque que doivent assumer les honorables sénateurs, mais elle retombera sur leurs enfants, leurs petits-enfants et leurs arrière-petits-enfants. On leur impose ce fardeau. C'est une hypothéque sur laquelle nous ne payons que les intérêts. On ne fait pas de paiement sur le principal. Cet amendement commencera le remboursement du principal. Il

est extrêmement important que cet amendement soit adopté. J'ai du mal à comprendre pourquoi les honorables sénateurs de ce côté-ci sont si peu disposés à voter en faveur de cet amendement.

J'ai une dernière remarque à faire. L'autre argument qui n'a pas été invoqué aujourd'hui à propos de cet amendement, c'est qu'en plus d'affecter les fonds excédentaires provenant de la TPS à la réduction de la dette, pourquoi ne parlerions-nous pas d'en bloquer le taux à 7 p. 100? Nous tous des deux côtés de la Chambre nous sommes vivement inquiétés que le taux de 7 p. 100 ne soit qu'un début et qu'il va passer à 9 p. 100, 10 p. 100 et 15 p. 100. Lorsque cette taxe sera ajoutée à la taxe de vente provinciale, nous nous trouverons dans une situation très grave de surimposition. Nous adoptons cette taxe alors que les Canadiens connaissent une récession, peut-être une crise, des taux de chômage qui battent tous les records, une inflation galopante et des taux d'intérêt très élevés.

Je suis ravi que le sénateur Everett ait soulevé la question du dollar canadien. On ne porte pas assez d'attention aux conséquences de la valeur très élevée du dollar canadien sur l'économie. C'est l'une des conséquences les plus graves des taux d'intérêt élevés. Notre politique monétaire nous cause du tort au même titre que cette politique fiscale stupide et irresponsable. Je le dis et je le répète, la combinaison de ces deux facteurs ruine notre pays. Rien ne nous retiendra sur cette pente fatale où ont déjà glissé les Argentins, les Mexicains, les Israéliens et les Allemands après la Première Guerre mondiale.

Nous ne sommes pas à l'abri des lois inexorables de l'économie. Honorables sénateurs, je vous exhorte à appuyer l'amendement du sénateur Lawson.

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, j'ai trouvé intéressant un grand nombre des commentaires faits précédemment par les participants au débat. J'y reviendrai peut-être avant de terminer mes remarques qui concernent principalement cette question, qui est revenues à maintes reprises, de savoir si la taxe sur les produits et services sera sans incidence sur les recettes ou quelles conséquences elle aura sur celles-ci. Va-t-elle les augmenter et quelles répercussions aura-t-elle sur le déficit et sur la réduction de la dette?

Je suis heureux que le sénateur Kelly soit présent parce que j'ai l'intention de faire allusion à plusieurs reprises à ses commentaires, non pas dans un esprit de contestation mais pour illustrer la contradiction en quelque sorte qui se dégage des propos qu'a tenus le porte-parole du gouvernement et des statistiques publiées par le gouvernement sur la question de l'incidence qu'aura la taxe sur les produits et services sur les recettes.

Les impôts visent, bien sûr, à recueillir des fonds. Le but de la proposition d'amendement de l'article 18 du projet de loi C-62 est de faire en sorte que cet argent servira à réduire la dette nationale. C'est un objectif fort louable. Elle envoie un signal que nous appuyons tous, et mérite donc notre appui.

Je ne suis pas du même avis que le sénateur Castonguay sur les réserves qu'il a formulées à propos de cet amendement. Si nous acceptons cet amendement, nous dirons clairement que nous voulons réduire la dette et le déficit. À mon sens, ce sont deux choses différentes, mais étroitement liées. Elles ne sont pas une seule et même chose, comme le dit le sénateur Everett.

[Le sénateur Waters.]

Ce que je voudrais bien savoir, c'est si, après l'imposition de la TPS, le gouvernement disposera de plus de recettes pour réduite le déficit. De quelle manière s'y prendra-t-il pour augmenter ses recettes et quand y parviendra-t-il? J'ai de la difficulté à trouver des réponses à ces questions en me fondant sur les informations qui nous ont été communiquées.

Le ministre des Finances nous a dit que la taxe sur les produits et services n'aurait aucune incidence sur les recettes. D'autre part, on nous a dit que cette même taxe contribuera à la réduction du déficit. À ma connaissance, le ministre des Finances a soutenu le premier point dans une lettre au sénateur Buckwold pas plus tard que le 21 septembre 1990. Le ministre des Finances a dit dans cette lettre qu'après avoir tenu compte de l'impact direct de la réforme de la taxe de vente et des mesures liées à la TPS, celle-ci assurera au gouvernement le même niveau de recettes que le régime actuel. Il n'a pas été précisé si ce serait cette année, l'an prochain ou les années subséquentes. Je pense que le sénateur Buckwold en conviendra.

• (1710)

Cependant, et voici où le sénateur Kelly entre en jeu, je me souviens qu'il a dit dans cette enceinte en mai dernier que la TPS aura des incidences sur les recettes. Il a dit: «Quand la TPS aura été mise en œuvre, le gouvernement pourra, d'ici 1994 ou 1995, suivant le taux de croissance économique du moment, racheter les bons du Trésor en circulation.» Je dois dire que les données pertinentes sur lesquelles nous devons fonder nos analyses se trouvent dans un document technique publié par le gouvernement le 8 août 1989 et des documents budgétaires datant du 20 février 1990, lesquels sont périmés, de l'aveu même du ministre des Finances. Par conséquent, il est difficile, voire impossible, de répondre avec la moindre certitude à la question de savoir si le gouvernement disposera de plus de recettes pour réduite le déficit.

Nous savons que, de toute évidence, les données qui figurent dans les documents budgétaires de février ne correspondent plus du tout à la réalité. Permettez-moi de vous en fournir un exemple. Le ministre avait dit que l'économie connaîtrait une relance au cours du second semestre de 1990 et en 1991. Or, nous sombrons de plus en plus dans la récession. Évidemment, les prévisions sur lesquelles M. Wilson s'est appuyé pour prédire les taux d'intérêt et la croissance du produit national brut ont une incidence sur le calcul des recettes. Par conséquent, nous utilisons des données et des projections que les événements survenus depuis février dernier ont manifestement dépassées.

Cependant, examinons les recettes provenant de la taxe de vente fédérale. Selon les comptes publics, ces recettes pour l'année financière 1989-1990 ont été en fait de 17,6 milliards de dollars. Si le document technique publié en décembre 1989 prévoit, à la page 10, des recettes de 18,5 milliards de dollars pour l'année financière 1990-1991, les documents budgétaires de cette année prévoient pour les années financières 1991-1992 et 1992-1993 des recettes respectivement de 16,9 milliards de dollars et de 20,4 milliards de dollars, résultat de l'élimination de la taxe de vente fédérale. Ainsi, nous connaissons d'excellentes sources le revenu provenant de la taxe de vente fédérale pour ces années financières-là. Je comprends que les deux dernières années comprennent diverses taxes d'accise que la réforme a abolies. Cependant, il ne tient pas compte du

remboursement de la taxe de vente fédérale que le gouvernement estime, d'après les chiffres figurant au document budgétaire, de l'ordre de 1,1 milliard de dollars par an.

Par conséquent, notre évaluation la plus optimiste des recettes provenant de la taxe de vente fédérale et de la taxe d'accise sera donc de 17,8 milliards de dollars en 1991-1992, et de 19,3 milliards de dollars en 1992-1993. Si je me trompe dans l'une ou l'autre de mes conclusions, je saurais gré au sénateur Kelly de me fournir des chiffres plus exacts provenant d'une meilleure source. Je pense que les chiffres dont je dispose sont les meilleurs auxquels je puisse avoir accès et qu'ils permettent de déterminer vraiment si la TPS est sans incidence sur les recettes du gouvernement.

Voyons un peu quelles recettes la TPS devrait rapporter au gouvernement, d'après les documents budgétaires de cette année. Pour l'année financière 1991-1992, la première année financière complète sous le régime de cette taxe, les recettes devraient atteindre 20,7 milliards de dollars, et pour 1992-1993, 21,9 milliards de dollars. Ces chiffres tiennent compte des remboursements accordés aux institutions du secteur public, aux universités, aux associations charitables, aux institutions sans but lucratif et aux bibliothèques. Ils tiennent compte également du remboursement du crédit à l'habitation. Cependant, ils ne tiennent pas compte du remboursement des crédits versés aux économiquement faibles qui devraient atteindre 2,4 milliards de dollars par an pour les années financières 1991-1992 et 1992-1993.

Une fois déduit le montant de ces crédits, les recettes nettes provenant de la TPS devraient atteindre 18,3 milliards de dollars en 1991-1992 et 19,5 milliards de dollars en 1992-1993.

Cependant, cela ne s'arrête pas là. Nous devons déduire de ces chiffres les frais afférents à la réforme fiscale, soit les frais d'administration, les frais d'indexation et les dépenses de transition, soit le remboursement de la MST sur les stocks et les frais compensatoires accordés aux petites entreprises. Si vous m'avez suivi jusque là, vous devez vous demander tout comme moi comment il est possible de faire des comparaisons et de répondre avec exactitude et certitude à la question que j'ai posée au début de mes observations. Ces nouvelles déductions que je viens de mentionner atteindront 2,6 milliards de dollars en 1991-1992 et 1 milliard de dollars en 1992-1993. Ainsi, les recettes nettes prévues sous l'empire de la TPS seront de 15,7 milliards de dollars pour l'année 1991-1992, et de 16,5 milliards de dollars pour l'année 1992-1993. Si maintenant nous comparons ces recettes provenant de la TPS à celles provenant de la taxe de vente fédérale, nous trouvons que par suite de la mise en application de la TPS, il y aura une baisse de recettes de 2,1 milliards de dollars en 1991-1992 et de 800 millions de dollars en 1992-1993. Si je me trompe, je prie le sénateur Kelly de me reprendre. Je signale que j'ai effectué tous ces calculs à partir des chiffres que le gouvernement nous a fournis. J'ai accordé au gouvernement le bénéfice du doute et j'ai accepté comme exacts les chiffres fondés sur ses extrapolations économiques il y a un an. S'ils sont exacts, du moins pour les deux prochaines années, le ministre des Finances et le sénateur Kelly se trompent. La réforme de la taxe de vente ne sera pas sans incidence sur les recettes. En effet, par suite de la mise en application de la TPS, le gouvernement va perdre des recettes. Quand le sénateur Kelly prétend que la TPS va aider à réduire le déficit budgétaire, je crois qu'il se trompe, du moins jusqu'à 1993.

Ayant examiné ces chiffres, j'en viens à la conclusion que la mise en application de la TPS va accroître le déficit de 2,9 milliards de dollars au cours des deux prochaines années financières. C'est la seule conclusion que l'on peut tirer des chiffres fournis par le gouvernement. La situation serait pire encore si les hypothèses concernant l'économie étaient révisées. Le fait que le transfert à la TPS ajoutera 2,1 milliards de dollars au déficit au cours du prochain exercice financier, et 800 millions de dollars au cours de l'exercice qui suivra, a été—si je peux me permettre d'utiliser ce mot—camouflé par le ministre des Finances. Ces énormes trous pour ainsi dire ont dû être comblés, et ils l'ont été au moyen des mécanismes que j'ai mentionnés.

• (1720)

Le ministre des Finances trouvera les fonds nécessaires pour combler ces énormes trous en augmentant les impôts dans d'autres domaines, et en liant ces hausses d'impôt à la réforme de la taxe de vente en les qualifiant de «mesures fiscales connexes». Ceux qui s'intéressent de près à cette question ne devraient pas se laisser fourvoyer par ces termes. D'après les chiffres que j'ai en main, le ministre des Finances créera, par suite de la mise en œuvre de la taxe sur les produits et services, un nouveau trou dans son budget concernant les deux prochaines années financières. Il le comblera en augmentant surtout l'impôt sur le revenu et les taxes d'accise.

Les incidences sur les recettes qu'aura la nouvelle taxe ont déjà été détaillées dans le document technique de décembre 1989. L'élimination des réductions d'impôt accordées aux Canadiens à revenu moyen, l'augmentation de la surtaxe imposée aux Canadiens à revenu élevé, la hausse des impôts sur les sociétés, l'élimination des frais d'administration octroyés aux petites entreprises et le rajustement des taxes sur les produits et d'accise devraient entraîner des recettes de 2,5 milliards de dollars au cours de chacune des années financières une fois le régime bien en place. Si l'on compare les recettes tirées de ces hausses d'impôt aux pertes de revenu prévues pour l'exercice 1992-1993 en raison de l'entrée en vigueur de la TPS, et si l'on soustrait des gains de 2,5 milliards de dollars les pertes de revenu de 800 millions de dollars que l'on prévoit enregistrer, on se retrouve avec une augmentation nette de 1,7 milliard de dollars, augmentation qui sera attribuable aux mesures fiscales connexes et non à la taxe sur les produits et services.

Encore une fois, le ministre des Finances, en se fondant sur ses propres hypothèses économiques, fait fausse route. Par contre, le sénateur Kelly, lui, a raison. La TPS, ainsi que ces mesures fiscales connexes, auront une incidence sur les recettes. Elles produiront des recettes de 1,7 milliard de dollars au cours de l'exercice financier 1992-1993. Toutefois, le sénateur Kelly a également tort en ce sens qu'il ne tient compte que de la TPS, alors que les recettes additionnelles proviendront d'autres hausses d'impôt.

Mais je ne veux pas me montrer trop dur à son égard.

Le sénateur Frith: Il est plus fort que le ministre des Finances.

Le sénateur MacEachen: Pour être juste envers le sénateur Kelly, il parlait surtout de la situation à moyen terme. Il a, à juste titre mentionné deux facteurs qui pourront avoir une

incidence sur les recettes provenant de la taxe sur les produits et services: soit l'évasion fiscale et les distorsions que subira l'économie. Comme on s'y attendait, le gouvernement n'a fourni aucun chiffre quant aux recettes additionnelles qu'entraînera une diminution du nombre de cas d'évasion fiscale. Cela se produisait, semblait-il, sous le régime de la taxe de vente fédérale, mais, par définition, on ne peut calculer les pertes de revenu que cela produisait. Nous ne pouvons donc pas reprocher au sénateur Kelly de ne pas nous avoir fourni un montant estimatif de ces pertes. Il est, bien entendu, encore plus difficile d'évaluer le montant des pertes qu'entraînerait l'évasion fiscale sous le régime de la TPS, puisque c'est la première fois que l'on applique une taxe de ce genre au Canada. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il est difficile d'évaluer les pertes qui résulteraient du non paiement des impôts indirects. Il est impossible de déterminer les recettes que produira son élimination éventuelle et qui pourraient difficilement servir de base à l'élaboration d'une politique fiscale.

Le sénateur Kelly a dit que l'adoption de la taxe sur les produits et services ferait disparaître les distorsions dans notre économie. De ce point de vue, la portée et les effets de la taxe ne peuvent être évalués qu'à partir d'une série d'hypothèses qui dépendent du cycle des affaires ou du cycle commercial. Au cours des audiences du comité du Sénat sur le projet de loi C-63, les représentants des Finances et du Conseil économique ont avancé comme prévision un gain cumulatif net de 1,3 milliards d'ici à 1995. Étalé sur quatre exercices, ce gain représentera en moyenne 325 millions par année. C'est plutôt modeste, et il faudrait plusieurs années pour accumuler des recettes au moyen de la seule TPS, qui ne doit pas avoir d'incidence sur le niveau des recettes. Il faudrait nombre d'années pour que l'amendement ait un effet réel. Si le gouvernement veut racheter les bons du Trésor en souffrance d'ici à 1994 ou 1995, toutes choses étant égales par ailleurs—ce qu'il faut supposer—, il faudra augmenter l'impôt sur le revenu et la taxe d'accise si la TPS reste à 7 p. 100, ou il faudra une hausse substantielle de la TPs avant ces dates.

Dans sa déclaration du 1er mai, le sénateur Kelly s'est reporté, fort judicieusement, aux taux de croissance économique actuels pour prévoir les recettes de la TPS. Tout cela est dépassé aujourd'hui. Nous sommes entrés dans une période de croissance négative, comme disent les économistes, c'est-à-dire dans une récession, comme tous les Canadiens le savent. Avant de mettre en vigueur la TPS, le gouvernement aurait pu au moins revoir entièrement ses hypothèses économiques et leurs effets sur les recettes provenant de la taxe sur les produits et services.

Honorables sénateurs, je suis indigné du fait que, dans sa réponse du 21 septembre dernier à une lettre que lui avait envoyée, le 30 août précédent, le sénateur Buckwold pour demander des renseignements sur les incidences sur les recettes de ses mesures fiscales, le ministre des Finances l'a renvoyé à son budget de février et à son document technique de décembre 1989, qui ont clairement été annulés par la récession. Il serait donc impossible de répondre avec précision à la question demandant si la taxe sur les produits et services est vraiment sans incidence sur les recettes. J'ai entendu le sénateur Castonguay déclarer que la réduction des recettes se produirait la deuxième année de la mise en application de la TPS. S'il l'a déclaré, et je peux avoir mal compris, ce n'est clairement pas en s'appuyant sur ce que contiennent les documents du gouvernement.

[Le sénateur MacEachen.]

Le sénateur Simard: Vous faites erreur encore une fois.

Le sénateur MacEachen: Cela ne m'étonne pas de voir que des sénateurs sont quelque peu surpris, et peut-être que le terme n'est pas exact—il serait préférable de dire ahuris ou mal à l'aise—face à cette série de comparaisons, d'hypothèses et de dispositions transitoires. J'ai lu attentivement mon texte de sorte que tous les chiffres figureraient au compte rendu et pourraient être contestés, au besoin, par le sénateur Kelly. Pour aider peut-être le sénateur Kelly dans sa réplique, je résume les ponts principaux.

● (1730)

Les chiffres sur lesquels le sénateur Kelly et moi nous sommes fondés sont tellement dépassés qu'ils n'ont plus aucun rapport avec la réalité. Voilà mon premier point. Le gouvernement doit les réviser à la lumière de la situation économique actuelle et les communiquer sans délai.

Les deux premières années financières, la TPS produira moins de revenus nets que la taxe fédérale de vente, à moins que les estimations que le gouvernement a présentées ne soient fortement erronées. Voilà pour le deuxième point.

Que la TPS n'ait pas d'incidence sur les recettes n'a aucune importance dans le contexte, puisque les recettes présumées sont imprécises et que le gouvernement complique encore plus les choses en y rattachant l'idée d'une mesure fiscale.

À mon avis, honorables sénateurs, s'il est une chose que le gouvernement aurait dû expliquer clairement, comme l'a fait le sénateur Waters, c'est l'incidence de la taxe sur les produits et services sur les recettes. Au lieu de cela, il a ajouté à la confusion. Qu'il ait agi à dessein ou non, il n'est reste pas moins que le recours à la mesure fiscale apparentée comme moyen de tirer des recettes fiscales d'autres sources pour que la TPS soit sans incidence sur les recettes est franchement malhonnête, et aucun sénateur de l'autre camp ne devrait chercher à le justifier.

Vu les statistiques flottantes fournies par le gouvernement et l'instabilité de la conjoncture, il est difficile d'estimer l'incidence de l'amendement que le sénateur Lawson a proposé. C'est pour cette raison que son importance est avant tout politique et prouve la nécessité d'agir sur les recettes pour faire diminuer la dette et réduire le déficit.

Je voudrais formuler une ou deux observations au sujet de l'amendement lui-même. Une fois de plus, manifestement, les chiffres cités ne sont pas à jour. Selon le budget de février dernier, les recettes brutes tirées de la taxe sur les produits et services au cours de l'année financière 1991-1992, s'élèveront à 20,7 milliards de dollars. Or, pour la même année financière, l'amendement du sénateur Lawson prévoit que les recettes dépassant 21 milliards de dollars serviront à réduire la dette nationale. Eh bien, nous savons, bien entendu, qu'il n'y aura aucun excédent cette année-là et qu'on ne pourra donc réduire de cette façon le déficit. Je pense qu'il est important de le signaler, non pas pour s'opposer à l'amendement, mais pour analyser les répercussions de la taxe sur les produits et services.

Pour l'année financière 1992-1993, on prévoit dans le budget des recettes de 21,9 milliards de dollars. Ainsi, l'excé-

dent s'élèvera à 900 millions de dollars, mais il s'agit là d'un chiffre brut. Dans le cadre du régime de taxe sur les produits et services, le gouvernement doit tenir compte du coût des ristournes et des répercussions indirectes et temporaires. Cela représente au total à 3,4 milliards de dollars. Le chiffre en question porte sur l'année financière 1992-1993, et ne comptez donc pas trop, sénateur Everett, sur les fonds en question pour réduire le déficit durant cette année-là, à moins que le sénateur Kelly ne réduise mon analyse à néant.

Si la taxe sur les produits et services rapportait un jour nettement plus que 21 milliards de dollars, l'excédent pourrait évidemment servir à réduire le déficit, mais seulement si les autres dépenses et les autres recettes fiscales demeuraient exactement les mêmes. Si les recettes fiscales provenant d'autres sources devaient diminuer, cela ne serait pas possible. La dette nationale ne saurait être vraiment épongée que si le déficit était entièrement supprimé.

Voilà ce qu'implique notamment l'excellent amendement du sénateur Lawson qui nous a forcés à examiner à fond cette question et à distinguer la fiction de la réalité. C'est très dérangeant, je crois, pour les personnes qui voient dans la taxe sur les produits et services un véritable modèle d'équité fiscale. Tout dépend d'un tas d'inconnues dont nous ne pouvons pas traiter à l'heure actuelle.

J'ai écouté attentivement le sénateur Castonguay et j'ai écouté avec un intérêt tout particulier les parties analytiques de son allocution par opposition aux passages à saveur nettement politique. J'y ai trouvé une répétition ennuyeuse des clichés que nous sert le gouvernement, non pas au cours du présent débat, mais depuis des années déjà. J'aurais cru que de nouvelles têtes produiraient des idées nouvelles et fraîches. C'est très ennuyeux, honorables sénateurs, d'entendre dire encore une fois que les libéraux fédéraux ont orchestré la défaite du lac Meech. C'est ennuyeux, répétitif et faux. C'est une caractéristique du gouvernement et probablement de tous ses partisans, de ne pas prendre la responsabilité des événements sur lesquels ils ont le contrôle. Pourquoi ne prennent-ils pas la responsabilité de l'échec de l'Accord du lac Meech?

Le sénateur Simard: Nous n'avons pas à la prendre. C'est vous qui êtes responsables.

Le sénateur MacEachen: Pourquoi refiler le fardeau aux libéraux fédéraux qui ne sont pas au pouvoir? Vous êtes très paranoïaques avec les libéraux. C'est le premier point que je conteste. Le sénateur Castonguay a fait un bel effort au point de vue économique, après ses commentaires sur le lac Meech, quand il a félicité le gouvernement pour ses mesures budgétaires qui, si bonnes soient-elles, entraîneront, dans le prochain budget, un déficit qui sera à peu près égal à celui dont le ministre des Finances a hérité, il y a six ans. C'est un fait. Au lieu de reconnaître l'incapacité du ministre des Finances à réduire effectivement le déficit au cours des six dernières années et de prendre ses responsabilités, il a dit: «Pensez à tous les fardeaux dont nous avons hérité de ces terribles libéraux.» «Nous avons été ineptes. Nous avons été incapables. Après deux mandats, nous avons été incapables de faire quoi que ce soit, aussi nous allons vous le répéter: c'est la faute aux libéraux.»

• (1740)

Je me permettrai de dire que je ne suis pas fâché contre le sénateur Castonguay. Je croyais simplement qu'au lieu de répéter les arguments assommants et recyclés qui sortent depuis six ans du bureau de recherches du Parti conservateur, il aurait présenté une idée neuve. Je pense qu'il a été lui aussi un peu injuste envers nous dans ce débat. Il nous a demandé de concilier le fait que nous avions à proposer une série de huit amendements qui, d'une façon ou d'une autre, auraient eu pour effet de réduire les recettes du gouvernement ou auraient eu d'autres incidences financières avec le fait que nous appuyons maintenant un amendement visant à exercer un contrôle des dépenses au moyen de la gestion du déficit et de la dette publique. Eh bien, cela ne me paraît pas difficile. Chacun de nos huit amendements a été rejeté de façon mécanique par les ministériels. Nous avions espéré que le gouvernement trouve un certain intérêt à nos amendements, et s'il en avait accepté quelques-uns, le premier et le deuxième, le cours à venir du débat aurait été complètement différent.

Dans chaque cas le gouvernement a dit «non» à l'opposition. Je dis donc aux sénateurs qu'il n'est pas difficile de concilier les deux choses, car chacun des amendements libéraux a été rejeté par le gouvernement. Il n'y a pas de contradiction, contrairement à ce que prétend le sénateur Castonguay.

Le sénateur parlait de sa carrière parlementaire, et j'admets qu'il a eu une carrière distinguée. Il a dit qu'il n'avait jamais vu ni entendu, durant sa vie parlementaire, une situation comme celle que nous vivons actuellement au Sénat. Je suis d'accord avec lui. Moi non plus, je n'ai jamais rien vu de pareil. Nous voyons tous les deux des choses inédites au Sénat. Au moins, nous avons quelque chose en commun.

J'étais à la Chambre des communes lorsque la sonnerie a retenti pendant je ne sais combien de jours?

Le sénateur Fairbairn: Quatorze jours.

Le sénateur MacEachen: C'est le parti que le sénateur Castonguay appuie qui a été à l'origine de cette situation. Le gouvernement a fini par accéder à la demande de l'opposition et a scindé le projet de loi en plusieurs parties, comme le souhaitait M. Nielsen. Le gouvernement a fini par plier et s'est montré souple.

Le gouvernement du premier ministre Mulroney n'a fait preuve d'aucune souplesse en l'occurrence.

Le sénateur Hastings: «À ma façon ou pas du tout!»

Le sénateur MacEachen: N'aurait-on pas pu accepter l'amendement concernant les livres? Le gouvernement du Québec a adopté un amendement en ce sens. N'aurait-il pas été possible d'adopter celui au sujet des coopératives?

Le sénateur Barootes: Pourquoi le comité n'a-t-il pas proposé certains de ces amendements?

Le sénateur MacEachen: N'aurait-il pas été possible d'appuyer certains de ces amendements? Je demande depuis des jours combien le gouvernement aurait perdu en revenus s'il avait accepté d'exempter les livres. Je n'ai pas encore obtenu de réponse. J'aimerais en avoir une avant la fin du débat sur l'amendement.

J'ai demandé quelles auraient été les conséquences financières si nous avions appliqué un traitement raisonnable aux coopératives. Je n'ai pas encore obtenu de réponse. Je doute

que les conséquences financières aient été plus que mineures. Les conséquences auraient été minimes pour le gouvernement.

Si le gouvernement avait choisi de faire preuve de plus de souplesse, je crois que les sénateurs auraient adopté un comportement différent au Sénat. Mais le gouvernement s'est montré tout à fait inflexible. Il a fait la sourde oreille à toutes les doléances exprimées par des groupes canadiens. Nous nous efforçons de donner la parole à ces groupes. Pour paraphraser le sénateur Castonguay, nous avons tort, n'ayant pas été élus, de nous opposer au projet de loi. Mais lui, sénateur d'une majorité non élue, a raison d'imposer ce projet de loi contre la volonté des Canadiens. Nous ne sommes pas d'accord avec cette vision des choses.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Castonguay: Je voudrais faire un bref commentaire avec votre permission. Le sénateur MacEachen a déclaré que le gouvernement s'était montré inflexible à propos de la TPS. Si je ne m'abuse, le taux de cette taxe était de 9 p. 100 la première fois qu'elle a été présentée. On avait prévu également de taxer les denrées alimentaires à l'origine. Si on n'a apporté aucun changement en faisant passer, de 9 à 7 p. 100, le taux de cette taxe et exemptant certains produits, je me demande bien alors ce qu'on entend par changements.

Le sénateur MacEachen: Je voudrais commenter brièvement cet argument que j'ai présenté pour défendre les amendements libéraux. On est restés absolument inflexible pendant toutes les semaines passées à débattre ces amendements. C'est tout ce que je voulais dire.

Le sénateur Stollery: On a présenté le projet de loi au Sénat en expliquant que le gouvernement n'accepterait aucun amendement.

Le sénateur Barootes: Le sénateur Buckwold n'a fait preuve d'aucune souplesse quand il a mis fin au débat pendant les séances du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce!

L'honorable Sidney L. Buckwold: Honorables sénateurs, comme disait l'autre, avant de prendre la parole, j'aimerais vous dire certaines choses. La première, c'est que je tiens à féliciter le sénateur Lawson pour avoir présenté ce très important amendement.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Buckwold: Le sénateur Lawson a donné corps aux préoccupations d'un grand nombre de Canadiens qui, par ailleurs, appuient cette taxe. D'après sa déclaration, ils appuient la taxe, comme le sénateur Everett. Nous avons entendu un excellent discours du sénateur MacEachen, discours fondé sur une source impeccable, soit le ministre des Finances. Toutes les déclarations du sénateur MacEachen étaient basées sur des renseignements qu'on m'avait fournis à la suite de mes questions. Les réponses portaient la signature de M. Wilson et je les ai envoyées au sénateur MacEachen. Vous devriez les examiner.

• (1750)

Je félicite le sénateur Lawson d'avoir parlé du déficit. Que le sénateur Everett se rassure, nous sommes tous inquiets au sujet de la dette. Tous les Canadiens s'inquiètent profondément du fait que la dette—pas seulement la dette fédérale, mais également la dette provinciale et la dette municipale—va atteindre des chiffres astronomiques et que ce sont les enfants de leurs enfants qui devront supporter ce fardeau écrasant. Beaucoup d'entre eux sont en faveur de la TPS parce qu'ils ont l'impression que, à plus ou moins longue échéance, elle va produire d'énormes recettes.

Le sénateur Stollery: Parlez-vous des 20 p. 100 qui appuient la taxe?

Le sénateur Buckwold: Ceux qui l'appuient en faisant beaucoup de bruit.

Permettez-moi de vous lire un passage d'un rapport de la Presse canadienne venant d'Edmonton. Le nom mentionné dans ce rapport vous est peut-être familier. Le titre est le suivant: «Ottawa devrait préciser de quelle façon la TPS réduira le déficit, dit le président d'une compagnie aérienne». Je vais vous donner très bientôt le nom de cet homme, qui est sûrement très connu dans les milieux du caucus conservateur. L'article dit ce qui suit:

> Les Canadiens doivent accepter «à court et à moyen terme» la taxe fédérale sur les produits et services et les entreprises doivent cesser de demander des subventions au gouvernement si l'on veut que l'économie canadienne survive, a dit hier le président des lignes aériennes Canadien International.
>
> «S'il nous faut une TPS pour maîtriser le déficit, alors nous devrions être prêts à l'accepter à court et à moyen terme», a dit Rhys Eyton à la réunion annuelle de la Chambre de commerce du Canada.

Le sénateur Hastings: Quel était encore ce nom? Voulez-vous l'épeler, s'il vous plaît?

Le sénateur Buckwold: R-h-y-s.

Le sénateur Lucier: Et le nom de famille?

Le sénateur Buckwold: Le nom de famille est E-y-t-o-n. L'article continue:

> Après son discours, Eyton a dit qu'il n'était pas certain si c'était raisonnable de limiter l'impopulaire taxe de 7 p. 100 à une période déterminée. Toutefois, il a souligné qu'Ottawa devait promettre que le déficit diminuerait grâce aux recettes supplémentaires provenant de cette taxe, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier.
>
> «Nous devons prier instamment le gouvernement fédéral de nous dire de façon précise quelle proportion de la TPS servira à la réduction du déficit et au remboursement de la dette», a dit M. Eyton.

Sénateur Lawson, vous auriez pu écrire ces lignes, et vous l'avez peut-être fait. En réalité, M. Eyton a exprimé le point de vue des grands industriels—et non pas des petites entreprises—qui appuient parfois la TPS parce qu'ils croient qu'elle réduira le déficit. Le comité a entendu cette rengaine maintes et maintes fois. En fait, notre collègue, le sénateur Kelly, a été assez honnête, comme il l'est toujours, pour expliquer dans son exposé que la réduction du déficit est importante. S'il en était autrement, pourquoi le gouvernement se donnerait-il la peine d'imposer une taxe à laquelle 85 p. 100 des Canadiens s'opposent et qui lui fait perdre presque toute sa popularité? Comme l'a dit le sénateur MacEachen, cette taxe ne rapportera pas d'argent additionnel à court terme, mais à long terme, ce sera une mine d'or pour le gouvernement.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, il est maintenant 18 heures.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 20 heures.

(La séance est suspendue jusqu'à 20 heures.)

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 114C.*]

LE SÉNAT

Le mardi 27 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 114B.*]

Le séance du Sénat reprend à 20 h 15.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—MOTION D'AMENDEMENT—SUITE DU DÉBAT

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, je tiens à informer le Sénat que nous disposons encore de deux heures et quinze minutes pour le débat sur l'amendement. En passant, ce microphone n'est là qu'à titre temporaire. J'ai reçu des plaintes à l'effet que tous les honorables sénateurs ne réussissent pas à m'entendre. Le système de sonorisation normale sera réparé.

L'honorable Sidney L. Buckwold: Honorables sénateurs, maintenant que les sénateurs gouvernementaux ont eu la possibilité de se reposer et de bien se nourrir, ils seront peut-être mieux disposés à entendre les paroles de sagesse qui viennent de ce côté-ci, surtout après la fatigue que leur a causée l'exposé du sénateur MacEachen qui, sauf erreur, a bien étonné certains de nos amis de l'autre côté.

J'avais terminé, juste avant l'heure du repas, en confirmant ce qu'avait dit le sénateur MacEachen, à savoir qu'à court terme la taxe sur les produits et services se révélera être une taxe neutre du point de vue des recettes, puisque le gouvernement cédera presque autant d'une main que ce qu'il obtiendra de l'autre. Toutefois, comme je l'indiquais dans ma dernière phrase, aucun gouvernement n'accepterait de commettre ce genre de suicide, de se faire autant de torts et de tuer son propre parti à moins de voir la lumière au hout du tunnel, c'est-à-dire à moins que sa décision ne lui rapporte beaucoup d'argent.

Au cours d'une récente conférence, un spécialiste hollandais de la taxe sur la valeur ajoutée, M. Ben Terra, a appuyé la TPS, mais a déclaré que l'argument qu'utilise le gouvernement pour justifier cette taxe, à savoir qu'elle est plus juste que l'actuelle taxe de vente sur les produits manufacturés, n'est pas pertinent.

> «Une taxe genre TPS», de dire M. Terra, «est le meilleur genre de planche à billets qui existe.»

Je pense que cela n'est pas contestable. Comme je le disais plus tôt, le gouvernement, malgré tous ses défauts, a assez de perspicacité pour se rendre compte de l'avantage de ce genre de taxe dans le contexte difficile qu'il connaît actuellement. Nous savons tous que le taux de la taxe continuera d'augmenter. Je cite de nouveau:

> Selon les résultats d'un sondage national effectué auprès de 2 000 sociétés, les gens d'affaires, à de très rares exceptions près, s'attendent à ce que le taux de la taxe sur les produits et services grimpe en flèche au cours des cinq prochaines années.
>
> Quatre-vingt dix pour cent des moyennes et grandes entreprises sondées pour le compte de *Office Assistance*, une agence d'emploi privée de Vancouver, ont déclaré que le taux grimpera à plus de 11 p. 100 . . .

le taux de la taxe fédérale . . .

> . . . et près d'une entreprise sur trois . . .

le tiers des répondants . . .

> . . . s'attendent à voir le taux de la taxe atteindre 20 p. 100.
>
> Selon les résultats du sondage effectué plus tôt cette année, seulement 1 p. 100 des répondants prévoient que le taux de la taxe demeurera stable ou diminuera.
>
> «Le cynisme fait ici son œuvre» de dire la présidente de *Office Assistance*, M^me^ Barbara Rae. «Cela explique en partie le sentiment très négatif des entreprises canadiennes au sujet de la TPS.»

Pour faire suite à ce que disait le sénateur Lawson, j'essaie de faire comprendre que de toute évidence le taux de la taxe va aller en augmentant et que, par suite de la combinaison d'une taxe provinciale qui, pour beaucoup, devra tôt ou tard être intégrée à la taxe provinciale, les taxes atteindront presque immédiatement, à Terre-Neuve par exemple, près de 20 p. 100, et ce n'est là que le début. D'autres taxes provinciales iront en augmentant, à mesure qu'augmenteront les besoins financiers des provinces.

Il y a donc des pressions qui favorisent des taxes élevées et des coûts plus élevés. On a bien fait valoir, lors du débat sur l'amendement du sénateur Waters tendant à retarder l'entrée en vigueur de la taxe, que le moment est mal choisi pour imposer une nouvelle taxe parce que nous sommes en récession, comme l'a finalement reconnu l'éternel optimiste, M. Wilson. Il y a bien longtemps que la situation économique au pays n'a pas été aussi mauvaise, et les perspectives sont plutôt sombres. M. Wilson joue peut-être de malchance, comme il semble d'ailleurs le faire dans toutes ses entreprises, mais le moment est vraiment mal choisi pour appliquer une taxe qui, en soi, a des effets inflationnistes.

J'aimerais maintenant parler de l'aspect inflationniste de la taxe. Les taux d'intérêt vont augmenter et cela contribuera à aggraver l'endettement et le déficit. Nous sommes dans un cercle vicieux.

Le sénateur Murray: Que pensez-vous de l'amendement du sénateur Lawson?

Le sénateur Buckwold: Pouvez-vous patienter un peu?

Le sénateur Murray: J'attendrai.

Le sénateur Buckwold: Cela apparaîtra très évident, comme nous le verons au fil de la discussion concernant la réduction du déficit, car nous savons que les taux d'intérêt réagissent au facteur inflationniste en raison de la politique monétaire de la Banque du Canada.

Le Comité a entendu le témoignage du gouverneur de la Banque du Canada, M. John Crow. Le *Globe and Mail* a publié à ce sujet un article intitulé:

> Selon M. Crow, la Banque du Canada n'acceptera pas qu'on invoque la TPS pour justifier une hausse de l'inflation.

M. Crow a déclaré au comité que même s'il était tout disposé à accepter les prévisions du gouvernement selon qui la taxe fera augmenter le taux d'inflation de 1,25 p. 100, si le taux grimpait davantage il réagirait en haussant les taux d'intérêt. Franchement, la plupart des membres du comité pensent que l'augmentation du taux ne sera pas que de 1,5 p. 100—et j'aborderai cet aspect le moment venu—car cette prévision est basée sur la fausse hypothèse que la taxe de vente sur les produits manufacturés, l'actuelle taxe de vente fédérale, va entièrement disparaître du jour au lendemain; qu'elle sera supprimée, en dépit des politiques du gouvernement concernant les remboursements sur les stocks et malgré toutes les autres complications qu'on fait subir aux entreprises; et qu'une fois que la taxe sur les produits manufacturés aura été écartée, les produits qu'achèteront les consommateurs ne seront plus assujettis à cette taxe.

Le sénateur Haidasz: Ce n'est pas vrai.

Le sénateur Buckwold: La majorité des membres du comité le reconnaissaient, mais le gouvernement soutenait pour sa part que la taxe serait soustraite du prix de tous les produits au Canada. De plus, l'hypothèse d'un taux d'inflation de 1,25 p. 100 repose sur la présomption que les travailleurs n'essayeraient pas, lors des négociations salariales, d'obtenir de façon «égoïste» et dans «leur seul intérêt» (ce sont les termes utilisés par le gouvernement), des règlements plus avantageux. On nous a répondu que cela n'avait pas de sens, que les travailleurs chercheraient à se protéger et à préserver leur pouvoir d'achat et qu'effectivement la TPS constituerait un facteur important lors des négociations salariales, comme on peut d'ailleurs le constater depuis quelques mois. Une des tendances—laquelle a eu un effet d'entraînement sur d'autres contrats de travail partout au pays—est signalée par le *Financial Post* dans son édition du 21 septembre, qui titre que l'entente de Ford reflète l'inquiétude des syndicats quant à la TPS. Pour résumer l'article, que je ne tiens pas à lire au complet, le coût de la TPS sur les travailleurs a été un facteur important dans la conclusion de l'accord. Ce contrat, comme celui des travailleurs d'Air Canada et d'autres entreprises, donne une idée des pressions inflationnistes que l'adoption du projet de loi sur la TPS entraînera.

● (2010)

Honorables sénateurs, le gouvernement soutient que l'inflation ne dépassera pas 1,5 p. 100, pour deux raisons fondamentales: parce qu'il prétend que le retrait de la taxe sur les ventes des fabricants va faire baisser les prix et que les travailleurs ne demanderont aucune compensation à la suite de l'adoption de la TPS. Je soutiens que ces deux arguments sont faux, non fondés et indéfendables. Je suis sûr que vous pourrez le vérifier quand la taxe sera en vigueur, ce que je n'espère cependant pas. Vous pourrez aller vérifier au magasin du coin si les prix rendent compte, du jour au lendemain, de la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants.

Bien sûr, il faut ajouter à cela l'effet inflationniste de la taxe sur les services, lesquels n'avaient encore jamais été imposés. Cette taxe frappera la famille canadienne moyenne qui consacre 60 p. 100 de son revenu disponible à l'achat de services. Si quelqu'un peut me prouver que l'imposition des services n'aura pas un effet inflationniste important, je devrai admettre que j'ai eu tort, mais je suis certain du contraire.

Le sénateur Murray veut savoir quel est le rapport avec le déficit?

Le sénateur Murray: Non, non.

Le sénateur Buckwold: Nous devons nous demander si M. Crow tiendra sa promesse selon laquelle la Banque du Canada n'invoquera pas la TPS pour provoquer l'inflation. Le gouverneur a aussi indiqué que sa politique relative aux taux d'intérêt suivra le courant et qu'il y aura augmentation. Il faut se rappeler que chaque fois que les taux d'intérêt montent de 1 p. 100, notre déficit augmente de 1,7 milliard de dollars. Honorables sénateurs, c'est exorbitant. Chaque augmentation de 1 p. 100 du taux d'escompte coûte au gouvernement du Canada 1,7 milliard de dollars. C'est pourquoi, bien sûr, le budget supplémentaire, déposé il y a quelques jours, oblige le gouvernement à aller chercher 3,5 milliards de plus dans la poche des contribuables canadiens. Ce budget vise à compenser le manque à gagner auquel fait face le gouvernement parce qu'il a mal prévu l'effet des coûts d'intérêt sur la dette nationale.

À mon avis, sénateur Murray, le lien entre l'effet inflationniste de la TPS et la hausse des taux d'intérêt par la Banque du Canada est facile à démontrer. Cette hausse accroît le fardeau du Trésor fédéral, ce qui fait augmenter le déficit. Je pense que même les membres les plus bornés de votre caucus—et excusez-moi de vous le rappeler, ils sont assez nombreux—pourront suivre mon raisonnement.

Honorables sénateurs, nous devons faire approuver par le Sénat une résolution, un amendement, qui demande que, si la TPS est adoptée—ce que je n'espère pas—et si des fonds supplémentaires sont nécessaires, ce dont la grande majorité des Canadiens est convaincue, le gouvernement prenne au moins l'engagement d'inscrire dans la loi que les fonds supplémentaires perçus, qui atteindront quelques milliards de dollars, serviront à réduire la dette nationale.

Je suis déçu que le sénateur Everett ne soit pas ici, mais j'aimerais vous rappeler le brillant discours de deux heures qui a suscité tellement d'intérêt de votre part, dans lequel je vous ai expliqué pourquoi le comité a rejeté le projet de TPS. Vous me permettrez, j'en suis sûr, de me répéter:

> Si le gouvernement avait avoué franchement et honnêtement aux Canadiens qu'il avait besoin de ces fonds pour réduire le déficit, que la TPS lui permettrait de percevoir 10 milliards de dollars de plus qu'avec la taxe sur les ventes des fabricants, et s'il s'était engagé à réduire le déficit, les Canadiens auraient compris. Ils auraient reconnu que le pays a un grave problème à régler et que le gouvernement doit prendre une mesure extraordinaire et consacrer tous les fonds perçus à la réduction du déficit.

Je pense avoir été bien clair. J'ai même réussi à cacher mon mépris pour le projet de loi dont nous sommes saisis en déclarant qu'il pouvait être considéré comme un moyen de réagir à une crise nationale. Si vous vous rappelez bien, je suis allé jusqu'à faire un rapprochement avec la taxation de 100 p. 100 imposée aux entreprises et aux particuliers sur les surplus de bénéfices durant la guerre, à cause de la crise qui sévissait alors, et, croyez-moi, à mon avis, le déficit que nous connaissons actuellement place vraiment notre pays dans une situation de crise.

On a beaucoup comparé taxe à la consommation et impôt sur le revenu. Je regrette beaucoup que le sénateur Everett ne soit pas ici parce qu'il est d'accord avec une taxe à la consommation. Nous en avons une actuellement, même si elle n'est ni visible, ni directe.

Avec tout le respect que je vous dois, sénateur Everett, je viens de citer votre nom.

Le sénateur Everett: J'en suis très flatté.

Le sénateur Buckwold: Le sénateur Everett a indiqué qu'il approuve la taxe à la consommation. Je tiens à faire consigner au compte rendu officiel la teneur d'un article du *Financial Post* qui titre que beaucoup de petites bouchées finissent par en faire une grosse. À la fin de mon intervention, sénateur Everett, vous saurez que, depuis qu'il a pris le pouvoir en 1984, le gouvernement conservateur perçoit 5 milliards de dollars de plus d'impôt sur le revenu des particuliers. Il a aussi augmenter ses recettes de 10 milliards avec la taxe de vente et la taxe d'accise. C'est un record. Malgré cela et malgré certaines économies, le déficit est encore évalué à quelque 30 milliards de dollars. Et à mon avis, certains spécialistes financiers prédiraient qu'il sera beaucoup plus élevé que cela.

Permettez-moi d'énumérer les augmentations fiscales et ce qu'elles ont rapporté au gouvernement. Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des particuliers, le gouvernement a supprimé le Régime enregistré d'épargne-logement en 1985, ce qui lui a permis de récupérer 105 millions de dollars. En 1986, il a modifié les exemptions de gens mariés pour épargner 20 millions de dollars. La même année, il a éliminé la réduction d'impôt fédéral pour les gens à faible revenu, réalisant ainsi une économie de 650 millions de dollars. En 1985, les surtaxes temporaires de 5 et 10 p. 100 lui ont permis de récupérer 500 millions de dollars. En 1986, il a désindexé les tranches d'imposition, les allocations familiales et les crédits, pour économiser encore 635 millions de dollars. Toujours en 1986, il a imposé une surtaxe permanente et générale de 3 p. 100—et je tiens à le préciser parce qu'il a toujours soutenu qu'elle était temporaire—ce qui lui a rapporté 1,3 milliard de plus. Les réductions des allocations familiales et des pensions de sécurité de la vieillesse, en 1989, 500 millions de dollars; la fameuse surtaxe générale temporaire, qui est passée de 3 à 5 p. 100 le 1er janvier 1990 et qui, en 1989, a rapporté 1,1 milliard de dollars à l'État; et la surtaxe applicable aux revenus élevés, qui est passée à 3 p. 100 le 1er janvier 1990 et qui, en 1989, a généré des revenus de 165 millions de dollars. En plus de passer de 3 à 5 p. 100, cette surtaxe s'applique maintenant aux contribuables dont l'impôt fédéral de base est supérieur à 12 500 $ plutôt qu'à 15 000 $. Cette décision, qui n'est toujours pas intégrée à la loi, a été prise pour permettre de réduire le taux de la TPS de 9 à 7 p. 100. Les honorables sénateurs se rappelleront les manipulations qui ont eu cours à la Chambre des communes à ce sujet. En 1991, le gouvernement économisera 200 millions de dollars grâce à cette réduction du seuil de l'impôt fédéral de base. Donc, si vous faites le total, le gouvernement a disposé de 5 milliards supplémentaires par suite de l'augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers.

• (2020)

Qu'en est-il maintenant des taxes d'accise et de vente? En 1984, la taxe de vente fédérale est passée de 9 à 10 p. 100, générant ainsi des recettes de 1 milliard de dollars; deux hausses consécutives de 1 p. 100, en 1986, ont procuré à l'État des recettes supplémentaires de 2 milliards de dollars; en 1989, cette même taxe est passée de 12 à 13,5 p. 100 pour enrichir les coffres de l'État de 1,6 milliard. Maintenant, en 1991, le gouvernement nous parle d'une taxe sur les produits et services.

L'augmentation de la taxe de vente fédérale, de la taxe sur les ventes des fabricants, au cours de cette période de quatre ans, aura procuré au gouvernement des recettes supplémentaires de 4,6 milliards de dollars—soit presque autant que les changements apportés à l'impôt sur le revenu des particuliers. Donc, lorsque le sénateur Everett dit qu'il aime l'idée des taxes à la consommation, croyez-moi, il se met carrément le doigt dans l'oeil, parce que la taxe de vente a, à elle seule, procuré autant de milliards en recettes supplémentaires que toutes les majorations de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Permettez-moi maintenant de parler de l'élargissement de la portée de la taxe de vente fédérale. Encore une fois, l'histoire se répète. Rappelez-vous le tollé qu'avait provoqué la décision, en 1985, de taxer les sucreries, les boissons gazeuses et la nourriture pour animaux. Ce changement a procuré des revenus supplémentaires de 400 millions de dollars. L'imposition d'une taxe sur les friandises, à compter de 1987, a pour sa part généré des recettes de 60 millions. L'imposition d'une taxe de 10 p. 100 sur les appels interurbains et les services de câblodistribution a enrichi l'État de 945 millions, presque 1 milliard pour une seule taxe. La taxe sur les câbles téléphoniques, elle, est passée de 10 à 11 p. 100. Dès l'année suivante, de même qu'en 1989, cette majoration a procuré au gouvernement des recettes de 110 milliards de dollars.

Le gouvernement a ensuite trouvé une autre source de recettes. Il a décidé de taxer la peinture, le papier peint, les jouets et l'artisanat. La taxe de vente fédérale est passée de 8 à 12 p. 100, procurant ainsi des revenus de 60 millions de dollars—en grande partie grâce à l'application de la taxe sur les jouets.

Et que dire de la bonne vieille taxe sur l'alcool et le tabac? En 1985, première augmentation, 340 millions; deuxième augmentation, en 1986, 150 millions; troisième augmentation, en 1986—nous avons eu droit à une double majoration cette année-là—70 millions; quatrième augmentation, en 1988, 175 millions. Cinquième augmentation, en 1989, 1 milliard. Pas surprenant que bon nombre d'entre nous ayons cessé de boire.

La taxe sur l'essence, en 1985, deux cents le litre, 900 millions. Un cent le litre, en 1987, 450 millions. Encore un cent le litre, en 1987, 450 millions. En 1987, nivellation de la taxe de vente pour l'essence au plomb et sans plomb, 30 millions. Nouvelle augmentation d'un cent le litre, en 1988, un autre 450 millions. En 1989, nouvelle hausse d'un cent le litre,

qui procure des recettes de 320 millions. En 1989, autre augmentation d'un cent le litre d'essence au plomb représentant des revenus de 35 millions; et enfin, en 1990, autre augmentation d'un cent de litre qui rapporte 320 millions.

Sénateur Everett, vous aimez l'idée des taxes à la consommation, mais c'est le public qui doit débourser les 10 milliards de dollars supplémentaires qu'elles procurent à l'État.

Le sénateur Everett: Permettez que je vous pose une question.

Le sénateur Buckwold: Allez-y.

Le sénateur Everett: Étant donné que les dépenses des programmes ont été, pendant six ans, en deçà du taux d'inflation et que le déficit, qui était de 16 milliards de dollars en 1984, représentait un surplus de 9 milliards de dollars au cours du dernier exercice, le sénateur ne croit-il pas que le véritable problème réside dans la croissance de la dette publique par suite du coût du service de la dette?; Ne croit-il pas qu'il est urgent en ce moment, compte tenu de la situation financière du pays, que nous prenions des mesures pour réduire ce déficit?

Des voix: Bravo!

Le sénateur Buckwold: Je vous remercie. C'est exactement ce que je disais. Je n'ai pas l'habitude de recevoir une telle ovation de la part de mes collègues d'en face. Donc, comme j'essayais de le souligner, le déficit n'a pas diminué, il a même augmenté malgré les 15 milliards de dollars de taxes supplémentaires; et c'est d'après ce que vous me dites, à cause de l'intérêt sur la dette nationale. La politique monétaire et fiscale du gouvernement est en grande partie responsable de cette situation et des taux d'intérêt élevés, que nous avons connus ces deux ou trois dernières années et qui risquent fort d'augmenter encore. Il y a bien eu une baisse d'un à un et quart p. 100, mais les honorables sénateurs savent bien que nos taux d'intérêt sont toujours supérieurs de quatre ou cinq p. 100 à ceux de nos voisins américains et que nos taux sont élevés parce que nous consacrons plus d'argent au service de la dette. Le sénateur Everett le sait très bien, puisqu'il l'a dit lui-même. Nous devons nous procurer des capitaux étrangers, et nous le faisons en haussant les prix. Ce genre de facteurs font boule de neige. Ils sont à la source même du problème du déficit, justement parce que les taux d'intérêt nous étouffent, comme n'importe quelle famille vous le dira.

Le sénateur Everett: Permettez-moi une dernière question.

Le sénateur Buckwold: Vous pouvez me poser toutes les questions que vous voulez.

Le sénateur Everett: Il me semble que les taux d'intérêt élevés, comme j'ai essayé de l'expliquer, sont le résultat du déficit et que la meilleure façon de les réduire consiste à réduire le déficit, parce que le déficit ne vient pas des dépenses du programme, il vient du service de la dette. La solution consiste donc, à mon avis, à réduire ce déficit, de façon à faire diminuer les taux d'intérêt et—ainsi qu'en faisait mention mon discours du 25 octobre—si nous parvenons à nos fins, le déficit diminuera encore davantage, comme l'a dit le sénateur Waters, à cause de la chute des taux d'intérêt.

● (2030)

Nieriez-vous que ce qui importe, c'est de réduire le déficit et que le seul moyen manifeste d'y arriver, à l'heure actuelle, est de hausser les taxes?

[Le sénateur Buckwold.]

Le sénateur Buckwold: C'est ce qui se passe, le gouvernement augmente les taxes. Mon postulat se fonde entièrement sur mon espoir que la TPS ne sera pas adoptée.

La motion du sénateur Lawson repose sur le fait que si, effectivement, la TPS est adoptée et qu'elle rapporte un excédent, le gouvernement utilisera cet excédent aux fins que vous suggérez dans votre sagesse, c'est-à-dire la réduction du déficit. Ce qu'il veut, c'est que cela soit stipulé dans la loi. Je ne crois pas que ce soit trop demander, même aux députés du gouvernement, que d'accepter cela.

Qu'il soit dit dans une loi que nous devons absolument réduire notre dette nationale ne serait pas de trop. Il est absolument essentiel que nous réduisions la dette nationale, si nous ne voulons pas imposer à nos enfants et à nos petits-enfants des coûts d'intérêt qui leur rendront la vie insoutenable dans notre pays et si nous voulons survivre financièrement.

Dans son amendement, le sénateur Lawson a déclaré que, s'il y a des fonds excédentaires, nous voulons que le gouvernement prenne, pour réduire le déficit, les mesures qu'il ne fait que préconiser d'une façon générale au lieu de les consigner par écrit. J'ai l'impression que, lorsque nous commencerons à percevoir quelques dollars supplémentaires en taxe et lorsque nous nous engagerons dans la prochaine élection, cet argent supplémentaire pourrait servir à d'autres fins. Il aidera probablement à gagner une élection.

Une voix: Et des élections complémentaires?

Le sénateur Buckwold: Des élections complémentaires aussi. Honorables sénateurs, je vous ai donc fait un exposé relativement facile à comprendre. Je n'essaie pas de vous convaincre de ne pas appuyer la TPS, car cela, nous l'avons déjà fait en vain. J'espère cependant que ceux d'entre vous qui sont raisonnables suivront la multitude de gens d'affaires qui ont exigé, imploré et supplié que le gouvernement réduise le déficit et ne laisseront pas au moins passer l'occasion d'adopter cet amendement selon lequel la loi devrait prévoir que les fonds en sus des quelque 21 millions de dollars dont il est question dans l'amendement du sénateur Lawson seront utilisés à la réduction du déficit. Si nous ne l'adoptons pas, mes amis, le déficit continuera sa croissance géométrique.

Pour terminer, si les Conservateurs ont aussi à cœur qu'ils le prétendent de juguler l'inflation et s'ils sont vraiment déterminés à réduire le déficit, alors la seule solution de rechange aux taux d'intérêt élevés est de limiter la taxe sur les produits et services, ou de l'abandonner, de façon à réduire l'inflation. Mais si vous adoptez le projet de loi, ayez au moins suffisamment de bon sens et ayez suffisamment à cœur les intérêts du peuple canadien pour accepter un amendement qui dit au gouvernement: «S'il vous plaît, si vous recevez un excédent d'argent, assurez-vous que cet argent serve à réduire le fardeau qui nous écrase tous, nommément la dette nationale.»

L'honorable Daniel A. Lang: Honorables sénateurs, j'aimerais m'adresser au Président et à mon honorable collègue qui vient de parler.

J'appuie cet amendement en principe, mais il me rappelle le projet de loi Gramm-Rudman du Congrès des États-Unis, dont la teneur était liée au système gouvernemental de Congrès, c'est-à-dire à la séparation des pouvoirs de l'exécutif et du Congrès. Certains avaient exprimé des doutes quant à l'efficacité de ce projet de loi.

Ce qui me préoccupe maintenant, c'est la validité constitutionnelle de l'amendement. Est-il conforme au modèle de Westminster, selon lequel l'exécutif est comptable à la Chambre des communes et les pouvoirs du Sénat sont limités par la Constitution en ce qui concerne les projets de loi financiers?

Je ne veux pas débattre du principe de cet amendement ni de son effet psychologique, mais j'aimerais qu'une autorité nous dise si nous nous engageons dans un domaine pour lequel la Constitution ne nous confère pas actuellement de pouvoirs.

Le sénateur Buckwold: Sénateur Lang, je n'ai pas la prétention d'être un expert en matière de Constitution. Je conviens que la constitutionnalité de l'amendement présenté par le sénateur Lawson serait peut-être discutable. Dans toutes les discussions que j'ai eues, cette question n'a jamais été soulevée, mais elle pourrait l'être.

J'ai maintenant une question à vous poser. Si cela vous préoccupe, seriez-vous intéressé à amender l'amendement?

Le sénateur Lang: Ciel, laissez-moi le temps!

Le sénateur Robichaud: Une demi-heure, environ!

Une voix: Je pensais que cela vous conviendrait.

Le sénateur Lang: M'accorderiez-vous deux semaines?

L'honorable George van Roggen: Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire. Je ne suis pas certain s'il vaut mieux que je l'adresse directement au sénateur Everett ou au dernier sénateur qui a parlé; si vous jugez que c'est préférable, je l'adresserai au dernier orateur.

Sénateur Everett, dans vos questions au sénateur Buckwold, vous avez bien fait valoir que l'endettement est le grand problème au pays. J'en conviens aisément avec vous, non seulement en ce qui a trait au déficit, mais aussi à la dette nationale.

Certains d'entre nous se demandent si vous-même croyez qu'il y a moyen d'en sortir. Vous dites que seules les taxes supplémentaires nous le permettront. Au Canada, les taxes ont atteint un point tel que nous sommes au bord de la révolte fiscale et que nous ne sommes presque plus capables de percevoir suffisamment de taxes additionnelles pour que cela ait des effets significatifs sur l'endettement.

• (2040)

Il faut d'abord éliminer le déficit avant même de s'attaquer à la dette, c'est donc dire qu'on a encore beaucoup de chemin à faire. Je vous demanderais plutôt si vous êtes d'accord avec l'idée que le gouvernement a fait complètement fausse route en maintenant des taux d'intérêt aussi élevés afin d'attirer des capitaux étrangers, d'utiliser les économies d'autres personnes pour que nous puissions vivre au-dessus de nos moyens et ce, en gardant le dollar à un niveau ridiculement élevé, probablement de dix pour cent supérieur à ce qu'il devrait être. Si l'on éliminait cette politique ridicule de taux d'intérêt élevés—et je sais qu'il existe parallèlement un problème d'inflation—et qu'on diminuait la valeur de notre dollar, on pourrait alors accroître nos exportations, réduire nos importations, juguler cette hémorragie invisible de capitaux vers l'étranger, diminuer le coût énorme que représente pour le gouvernement le service de la dette et commencer ainsi à voir un peu la lumière au bout du tunnel sans avoir à imposer cette taxe absurde.

Le sénateur Everett: L'honorable sénateur se souviendra peut-être d'un discours que j'ai prononcé il y a quelque temps, l'année dernière, je crois, sur le fonctionnement de la politique monétaire. J'avais décrit comment, à mon avis, fonctionnait la politique monétaire, et c'était assez juste. Je me demandais si l'administration des taux d'intérêt visait, non pas à restreindre la croissance de la masse monétaire, ce qui permet de maîtriser réellement l'inflation, mais plutôt à continuer d'attirer des capitaux étrangers. Ces taux d'intérêt élevés se traduiraient par un taux de change supérieur d'environ dix cents à ce qu'il devrait être, comme vous le dites, ce qui aurait effectivement nuit à notre compétitivité en tant qu'exportateurs.

Je suis par la suite arrivé à la conclusion que les taux d'intérêt élevés correspondaient à une politique monétaire rigoureuse et j'ai indiqué d'entrée de jeu que la Banque du Canada se devait, à mon avis, de surveiller étroitement la croissance de la masse monétaire afin d'arriver à maîtriser l'inflation. Je n'ai jamais eu à me plaindre à cet égard. Je suis donc arrivé à la conclusion que les hypothèses que j'avais avancées dans mon discours à propos de la possibilité de taux d'intérêt administrés étaient fausses.

Ce que j'avance aujourd'hui repose, selon moi, sur un fondement plus solide: étant donné qu'à l'heure actuelle on constate une baisse de la demande, nous sommes en mesure de remplacer les emprunts à l'étranger, comme vous le proposez. Or, nous pouvons seulement le faire si nous avons un déficit moins élevé, si nous sommes capables de financer nous-mêmes les emprunts. Si nous y arrivons, je crois alors qu'il est possible de faire baisser les taux d'intérêt et les taux de change et de vivre avec le déficit. Cependant, je soutiens que cela est impossible sans une diminution du déficit. Je sais qu'on peut en rejeter la responsabilité sur les autres et passer pas mal de temps à le faire, mais le fait est que l'on contrôle les dépenses des programmes depuis 1984-1985. Elles ne sont que de 3,6 p. 100. Les dépenses des programmes accusaient un déficit de 16 milliards de dollars. Aujourd'hui, elles affichent un surplus d'au-delà de 9 milliards. Nous devons donc faire face à la terrible constatation que notre problème est attribuable à notre dette active.

Il existe sans doute des explications et il est sans doute possible de rejeter la responsabilité sur d'autres, mais cela ne résout rien. Nous voilà aux prises avec une dette de 380 milliards de dollars et la seule façon dont nous pouvons régler cette dette et alléger ce fardeau consiste à réduire le déficit. Et c'est ce que nous devons faire. Comment allons-nous procéder? À mon avis, l'idéal serait de diminuer les dépenses, mais je ne crois pas que notre pays affiche la volonté politique nécessaire à cette fin. Par conséquent, il devient essentiel, bien que les impôts aient augmenté, d'imposer un nouveau régime fiscal qui servira à faire baisser le déficit. C'est la seule option dont dispose notre pays.

Si nous procédons ainsi, si nous avons la sagesse d'agir ainsi, alors je crois qu'il en résultera une diminution des taux d'intérêt. Nous dépendrons moins des emprunts à l'étranger et le taux de change diminuera, nous rendant ainsi plus compétitifs, bien que dans le cadre d'une politique monétaire raisonnablement restrictive à laquelle nous ne pouvons renoncer.

Je sais que beaucoup de gens préféreraient que l'on se contente simplement de diminuer les taux d'intérêt. D'accord, mais comment? On diminue les taux d'intérêt en injectant plus d'argent dans l'économie. Si nous procédons ainsi dans les circonstances actuelles, nous ne ferons que relancer l'inflation. Il faut que nous trouvions un moyen d'y arriver, honorables sénateurs, sans relancer l'inflation.

Ce n'est pas une solution qui me plaît particulièrement mais c'est la solution qui s'impose, compte tenu de notre situation. Nous n'avons pas le choix. Si nous rejetons ce moyen, si nous rejetons cette taxe, nous serons aux prises avec la même situation, sans doute pire, dans quelque trois ou cinq ans d'ici.

Le sénateur van Roggen: J'en conclus donc, d'après la réponse de l'honorable sénateur à ma question, et je n'ai pas l'intention de poursuivre le débat avec lui, qu'il est entièrement d'accord avec le fait que le gouvernement débitait des inepties lorsqu'il a dit que cette taxe n'avait aucune incidence sur les recettes alors que, de fait, elle est conçue de façon à permettre au gouvernement d'accroître ses recettes afin de réduire le déficit.

Le sénateur Everett: J'espère sincèrement, malgré ce qu'a déclaré le chef de l'opposition, qu'elle n'est pas sans incidence sur les recettes et qu'elle permettra d'en produire pour permettre ainsi de réduire le déficit. C'est ce que j'espère et c'est pourquoi je suis en faveur de cette taxe.

[*Français*]

L'honorable Jean-Maurice Simard: Honorables sénateurs, je voudrais à mon tour participer à ce moment-ci au débat.

[*Traduction*]

Mais j'aimerais d'abord féliciter le leader de notre parti au Sénat pour s'être donné tant de mal afin de veiller à ce que les Indépendants soient entendus et aient la possibilité de présenter des amendements. Tout le monde sait que c'était le vœu de l'ensemble des membres de notre côté, et ce, depuis longtemps.

Le sénateur Frith: Je ne sais pas comment vous pouvez garder votre sérieux en disant cela.

Le sénateur Simard: Sénateur Doody, sénateur Phillips et sénateur Murray, félicitations. Nous sommes très fiers du travail que vous avez accompli. Nous sommes particulièrement fiers de la sagesse dont vous avez fait preuve.

Le sénateur Frith: Êtes-vous également fier du président du Comité et du Président du Sénat?

Le sénateur Simard: En ce qui me concerne, je suis fier d'être un membre du Parti progressiste conservateur au Sénat . . .

Des voix: Bravo.

Le sénateur Hastings: Nous tenons à vous dire que, nous aussi, nous sommes fiers que vous en fassiez partie.

Le sénateur Simard: . . . parce que, manifestement, nous sommes le seul parti qui dit la vérité . . .

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Simard: . . . qui a le courage de présenter une loi impopulaire mais juste et nécessaire.

Le sénateur Frith: Comme comique, on ne fait pas mieux. Vous avez au moins un petit sourire.

[Le sénateur Everett.]

[*Français*]

Le sénateur Simard: J'aimerais commencer les 15 minutes qui m'ont été réservées, en vous lisant une déclaration faite par le chef actuel du parti libéral du Canada, Jean Chrétien, en date du 3 avril 1979 et rapportée dans le journal *La Presse*.

> Il est facile de faire des coupures massives de taxe quand on n'est pas au pouvoir. Faire des coupures dans l'opposition n'a aucun effet sur les revenus du gouvernement. Parler coûte peu cher. Ces promesses sont populaires puisque personne n'aime payer des taxes.

C'est exactement ce que les gens d'en face nous ont servi, des promesses, des appuis possibles à des exemptions au projet de loi C-62. Ce sont des promesses qui coûtent peu cher lorsque vous êtes dans l'opposition.

Honorables sénateurs, comme je viens du Nouveau-Brunswick et puisque je me dois de représenter les citoyens de ma circonscription, de ma région, de ma province, je voudrais faire la lecture ici d'une lettre. Je suis autorisé à le faire puisqu'il s'agit d'un document public dont copie a été envoyée à tous les sénateurs du Nouveau-Brunswick pour ne pas dire à tous les sénateurs de la région de l'Atlantique. C'est une lettre qui nous vient de la compagnie Clark, Chevrolet, Oldsmobile, Cadillac.

● (2050)

[*Traduction*]

C'est le plus ancien concessionnaire Chevrolet au Canada. Elle est signée par John T. Clark de Fredericton. Son grand-père a été lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick et son père appuyait activement le Parti libéral au provincial comme au fédéral. John T. Clark compte parmi les meilleurs hommes d'affaires du Nouveau-Brunswick. Le sénateur McElman, que j'aperçois dans la tribune, en conviendra avec moi. Voici donc la lettre que John T. Clark a envoyée à l'hon. Jean Chrétien le 19 novembre 1990:

> Monsieur Chrétien,
>
> Je vous demande de presser le Parti libéral du Canada de cesser de faire obstruction, au Sénat, au projet de loi C-62 concernant la taxe sur les produits et services pour qu'il soit adopté dans les meilleurs délais.
>
> Comme vous le savez, l'économie est en perte de vitesse. Le nombre des ventes de véhicules neufs a diminué de près de 10 p. 100 par rapport à l'an passé et le chiffre d'affaires de l'industrie a diminué de près de 15 p. 100 au cours des trente derniers jours comparé à l'an passé. En tant que chef d'une petite entreprise de 160 employés, il me faut absolument avoir une idée du climat économique des mois à venir, car je dois pouvoir ajuster mes stocks et mon personnel de manière à continuer à opérer pendant cette période d'instabilité.
>
> J'ai déjà commencé à me préparer pour l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1991, de la taxe sur les produits et services. J'ai perfectionné mes systèmes, révisé mes formulaires et entrepris la formation de mon personnel. J'ai réduit mes stocks et j'ai averti les consommateurs que le prix des véhicules baissera après l'entrée en vigueur de la TPS afin de les aider à planifier leurs achats. Bon nombre de mes clients du monde des affaires ont décidé d'acheter ou de louer des véhicules neufs après le 1er janvier 1991. Comme j'ai commandé des stocks importants en prévision

de cette demande, je devrai supporter de lourds frais de possession si la TPS est différée. Si l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services est retardée, le marché de l'automobile s'en trouvera sérieusement perturbé, d'où de sérieux ennuis pour mon entreprise et mes employés.

Je vous presse donc de permettre l'adoption immédiate de la taxe sur les produits et services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
John T. Clark

Voilà ce que nous dit un homme d'affaires du Nouveau-Brunswick. Voilà ce qu'il dit à Jean Chrétien et aux sénateurs d'en face. Il existe des centaines de milliers de Canadiens comme lui qui sont aux prises avec le même problème à cause de l'incertitude que vous entretenez. J'ai cru bon de lire cette lettre comme coup d'envoi à mon discours.

[*Français*]

Le sénateur Simard: Je voudrais à ce moment-ci dire quelques mots à l'endroit de mon collègue le sénateur Claude Castonguay. Mieux que quiconque en cette Chambre, préparé qu'il est par sa carrière parlementaire, par sa carrière dans les affaires, par la situation de prestige qu'il occupe au Québec, nous a donné un exemple d'une personne qui a réfléchi sur le sujet, d'une personne engagée. Je pense que mieux que quiconque en cette Chambre, il pouvait souligner le côté positif du projet de loi C-62 et l'inutilité d'appuyer l'amendement qui est devant nous. Je vous remercie sénateur Castonguay.

Donc je n'aurai pas à passer beaucoup de temps sur la technique, sur l'impact que pourrait avoir cet amendement. Je voudrais tout de même y référer à l'occasion. Je voudrais vous donner à ce stade du débat, et il est important de le faire au terme de la période réservée aux amendements, quelques impressions. Permettez-moi honorables sénateurs d'empaqueter la marchandise. Je voudrais en profiter également pour décrire quelques scènes et faire quelques commentaires sur les agissements des gens d'en face et sur d'autres déclarations qui ont été faites en cette Chambre, soit par les indépendants ou par d'autres personnes.

Quant à l'amendement, je pense que si on avait beaucoup de temps, si l'objectif bien clair de ce côté de la Chambre, répondant à un besoin souvent exprimé par les Canadiens de voir à ce que ce projet de loi soit en vigueur le 1er janvier, on pourrait j'imagine à la rigueur demander au président de cette Chambre de statuer sur la recevabilité de cet amendement. Évidemment cela prendrait bien des jours. Le temps, on n'en a pas. Même si cet amendement était recevable et puisqu'on n'a pas le temps d'obtenir l'avis du président, je pense qu'il s'agit d'un mauvais amendement. C'est un amendement incomplet. Il est loin d'être rédigé aux fins visées, à des fins les plus sérieuses disons. Évidemment il y a des fins partisanes, il y a des fins politiques à cet amendement. C'est un «smokescreen», mais on ne parlera pas de ça parce que les 112 sénateurs en cette Chambre, à des degrés différents évidemment, veulent tous réduire le déficit.

Évidemment les libéraux le sont à un degré plus modeste. Cela devrait être évident parce qu'à chaque mesure présentée en cette Chambre pour réduire le déficit, nos amis d'en face les ont dénigrées, ils ont voté contre, ils ont «placoté» contre, ils ont fait le tour du Canada même pour en informer les Canadiens. Au Comité des finances nationales, qui d'autre que le sénateur Marsden et ses autres collègues ne s'empêchaient pas de saisir l'occasion pour s'apitoyer sur le sort . . .

L'honorable Jacques Hébert: On défendait les femmes et les pauvres!

Le sénateur Simard: Ils se déclaraient d'accord avec les présentations des témoins qui invariablement demandaient toujours plus d'argent dans tel ou tel secteur. C'est une chose à laquelle on devra s'attaquer au retour des Chambres après Noël, lorsque je l'espère bien les comités seront reconstitués, lorsque la majorité aura repris sa place de façon à ce que, compte tenu du débat aujourd'hui et l'esprit de l'amendement, on veuille réellement s'attaquer au déficit et venir appuyer le gouvernement au lieu de (comme ça a été le cas au Comité des finances nationales, depuis six ans, par la majorité libérale) saisir toute occasion pour dépenser davantage. Je pense que l'on voudra bien faire l'inverse par après mais nous y reviendrons.

Donc l'amendement, un peu comme la proposition 13 en Californie, comme la loi Graham Rothman au niveau fédéral américain, ce sont toutes des mesures envisagées et qui ont été mises en place dans les deux cas que je viens de citer aux États-Unis et qui visent à contrôler les dépenses, les revenus et le déficit.

À ma connaissance, cela n'a pas connu un grand succès même en Californie et certainement encore moins au niveau fédéral.

• (2100)

[*Traduction*]

Je suis d'accord avec ce que le sénateur Castonguay a dit cet après-midi, à savoir que toute mesure de limitation des impôts et des dépenses gêne énormément la liberté d'action du gouvernement en matière financière et empêche l'examen rationnel des options en matière de recettes et de dépenses. On peut améliorer les procédures budgétaires sans limiter arbitrairement les politiques fiscales et budgétaires. Je crois que notre gouvernement fait preuve d'une grande compétence. Le sénateur Everett a été d'accord avec moi deux fois aujourd'hui, d'abord cet après-midi, ensuite quand il a répondu à une question du sénateur van Roggen. Il a dit, en effet, que le gouvernement ne s'était pas trop mal tiré d'affaire en limitant sa croissance à environ 3,6 p. 100 depuis 1984. Bien entendu, nous pouvons et nous devons faire mieux.

Espérons que, une fois ce débat terminé, nous aurons des convertis—des convertis sincères—à la lutte contre le déficit. J'essaie d'obtenir l'appui des sénateurs Perrault et Frith et de tous ceux qui prendront la parole dans ce débat d'ici à Noël. J'espère que vous direz à qui veut l'entendre que vous êtes maintenant convaincus de la nécessité de lutter contre le déficit.

Ce que le sénateur Lawson nous dit aujourd'hui, c'est que nous devrions travailler à la va comme je te pousse sans étudier sérieusement les répercussions d'un pareil amendement. Vous ne pouvez pas être sérieux, sénateur Lawson. Prenons le temps qu'il faut. Avouons qu'il y a moyen de faire mieux et tâchons de faire mieux. Je ne crois pas qu'on puisse y arriver en

n'amendant qu'un seul texte de loi. Je crois qu'il faudra revoir l'ensemble des lois fiscales. À quoi sert de déterminer l'affectation du surplus de recettes que dégagera le projet de loi C-62 alors que, en vertu d'autres lois, le gouvernement peut relever les taux d'imposition et dépenser comme il l'entend l'argent qu'il recueille ainsi? Il faut mener votre réflexion jusqu'au bout, sénateur Lawson. Peut-être, après Noël, vous et moi, pourrons-nous, dans un climat plus serein, accomplir un meilleur travail. Voilà ce que j'avais à dire au sujet de cet amendement.

Nous ne voulons pas perdre l'appui des indépendants. Nous savons qui sont nos amis et je crois que le pays sera reconnaissant envers les trois sénateurs qui ont presque toujours affirmé qu'ils appuieraient ce projet de loi. Au nom des Canadiens, je dis merci à ces sénateurs indépendants. Quant à vous, sénateur Lawscn, et à vous, sénateur Waters, tout je que j'ai à vous dire, c'est que j'espère que, dans quelques heures . . .

Le sénateur Frith: Va-t-on adopter l'amendement?

Le sénateur Simard: . . . après que nous aurons tenu un bon débat ordonné en troisième lecture, après que nous aurons réglé le sort de tous les amendements, j'espère, dis-je, que vous aussi vous verrez la lumière . . .

Le sénateur Frith: N'y comptez pas!

Le sénateur Simard: . . . et que vous appuierez ce projet de loi. Comme le disait le sénateur Castonguay cet après-midi, maintenant que les droits des minorités sont protégés, veillons maintenant à défendre les droits de la majorité—les droits que les Canadiens exercent par la majorité au Sénat—en adoptant ce projet de loi.

Tout à l'heure, j'ai dit que c'était avec une certaine appréhension que je prenais la parole. Le sénateur Robertson se souviendra que ce sont les mots que j'ai employés en commençant mon premier discours à l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick, il y a une vingtaine d'années, à l'occasion de mon premier budget. En effet, j'avais dit que c'était avec beaucoup d'appréhension que je prenais la parole. Bien entendu, aujourd'hui, mes raisons ont changé. Je sais qu'il est tard. Je sais qu'en prenant la parole à 21 heures ou à 21 h 30 alors que les sénateurs ont pris des engagements ailleurs, ma popularité va en prendre un coup. Mais qui a jamais prétendu que la vie était facile en politique? On ne peut pas être populaire tout le temps. Après tout, ce projet de loi n'est pas très populaire. Pourquoi serais-je plus populaire que cette taxe? Je vais aller jusqu'au bout.

Une voix: Démissionnez!

Le sénateur Fairbairn: Et repentez-vous!

Le sénateur Simard: Peut-être faudrait-il se demander pourquoi nous sommes à 14 p. 100 dans les sondages. Moi, sénateur MacEachen, je le sais. En déposant le projet de loi sur la TPS, nous avons dû faire preuve de courage. Contrairement à vous, contrairement à Jean Chrétien avant vous et à Marc Lalonde après vous, nous n'avons pas seulement parlé de la réforme des impôts à la consommation. Nous avons réformé le régime fiscal.

Le sénateur Perrault: Vous avez décidé de faire les poches des contribuables!

Le sénateur Simard: Nous allons de l'avant et nous expliquons pourquoi. Ce n'est pas une mesure populaire. Nous n'avions pas besoin de ce livre sur Jean Chrétien pour nous l'apprendre. Mais nous reviendrons sur cela une autre fois.

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Simard: Vous vous demandez peut-être pourquoi nous ne sommes qu'à 14 p. 100 dans les sondages. Pour moi, la raison est assez simple. C'est parce que le premier ministre et son gouvernement ont décidé d'agir sur le plan tant de la réforme constitutionnelle que de la réforme du régime fiscal. Il est vrai qu'un certain nombre d'électeurs se sont ralliés temporairement au Bloc québécois et au Parti de la réforme. Il y en a peut-être même qui ont décidé d'appuyer le NPD, ce qui se produit habituellement entre les élections, mais il viendra un temps où les gens se rendront compte que notre parti est le seul qui ait le courage de défendre les droits des Canadiens et de défendre des réformes impopulaires.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Simard: Attendez un peu avant de célébrer! Le moment n'est pas encore venu pour Jean Chrétien de retenir les services d'un déménageur!

Le sénateur Perrault: Pourquoi ne vous présentez-vous pas contre lui?

• (2110)

Le sénateur Simard: Une autre question appelle une réponse non pas tant de notre part mais de la part des Libéraux, y compris les sénateurs libéraux.

Le sénateur Perrault: Pourquoi le premier ministre ne démissionne-t-il pas?

Le sénateur Simard: Pourquoi la popularité de leur chef a-t-elle baissé de 20 p. 100 dans les sondages depuis le congrès d'investiture en juin? Ils n'ont pas pris une seule décision. Comme il leur était impossible d'entériner l'action des sénateurs libéraux, les Libéraux n'ont fait que patiner en rond.

Le sénateur Perrault: Vos propos ont-ils un rapport avec le projet de loi?

Le sénateur Simard: M. Chrétien a d'abord refusé de prédire ce que renfermerait son discours du budget en 1993 et de dire quoi que ce soit contre cette taxe, pour affirmer, la semaine suivante: «Nous éliminerons cette taxe».

Le sénateur Perrault: Pas du tout. Ne déformez pas ses paroles.

Le sénateur Simard: D'habitude, lorsqu'un nouveau chef d'un parti national est élu, il a droit à une période de grâce de six ou neuf mois, mais ce n'est pas le cas de leur chef.

Le sénateur Perrault: Vos propos ne sont d'aucune pertinence.

Le sénateur Simard: Je voulais simplement vous donner matière à réflexion.

Je voterai naturellement, honorables sénateurs, contre cet amendement.

Le sénateur Perrault: Quelle surprise!

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Perrault: Nous attendions votre décision.

Le sénateur Simard: Il y a au moins une personne de l'autre côté, le sénateur Everett, qui va au fond des choses. Je voterai contre cet amendement, mais une fois le débat terminé je présenterai, en cette chambre, une résolution qui aura, je l'espère, l'appui de tous les membres de cette assemblée. Je prierai le gouvernement de continuer à considérer les recettes additionnelles dues à l'adoption du projet de loi C-62 comme devant servir à réduire le déficit.

Le sénateur Stewart: Vous avez donc de réels doutes à ce sujet.

Le sénateur Simard: Non. J'espère que vos gens seront, pour une fois, sérieux et se rallieront à nous et aux sénateurs indépendants pour réaffirmer ce souhait exprimé par tant de Canadiens qui ont manifesté leur aversion pour cette taxe. Si ceux-ci savaient que les recettes additionnelles serviraient à réduire le déficit, ils seraient peut-être plus favorables. Je vais vous mettre à l'épreuve.

Nous pouvons, honorables sénateurs, croire le premier ministre sur parole. C'est un homme de parole. Nous lui donnerons une raison de plus d'utiliser ces recettes additionnelles pour réduire le déficit. J'espère que vous ne changerez pas d'idée.

Je pourrais, honorables sénateurs, continuer et vous donner un cours d'histoire comme la sénatrice Fairbairn l'a fait hier soir. Je parle bien sûr du futur leader suppléant. Elle nous a exposé en détail le processus qui a conduit à la nomination du sénateur Waters. Elle est arrivée à ses propres conclusions, ayant tout tiré au clair. Le sénateur Waters n'était pas là, mais le compte rendu montrera que la sénatrice Fairbairn est son plus chaud partisan dans cette chambre, sinon le seul.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Simard: Elle a imploré le sénateur Murray, dit-elle, de persuader le premier ministre de le nommer.

Le sénateur Thériault: Suivra-t-il l'exemple de M^me^ Thatcher?

Le sénateur Simard: Je suis certain que le sénateur Waters peut se lever et nous dire ce que fera le *Reform Party*. Il a parlé du déficit et de la nécessité de le réduire, mais il n'a rien dit qui indique s'il accepte ou rejette la position officielle de son parti, à savoir de couper tous les programmes sociaux de 15 p. 100. Le sénateur Waters n'a pas eu la note de passage hier soir.

Le sénateur Perrault: Allez-vous le lapider de guimauves?

Le sénateur Simard: J'ai entendu des gens dire qu'il faut se méfier des indépendants. Ces deux sénateurs ne m'inquiètent pas outre mesure, car nous savons qu'ils se rangent depuis le début avec les Libéraux et continueront de le faire jusqu'à la fin des temps. Je n'ai pas besoin de faire particulièrement attention à ce que je dis au sujet du sénateur Lawson.

J'ai voyagé avec mon collègue, le sénateur Buckwold, d'un océan à l'autre.

Le sénateur Buckwold: Comment est-ce possible?

Le sénateur Simard: Nous avons entendu ce que le groupe d'inspiration néo-démocrate et probablement les syndicats du sénateur Lawson avaient à dire. Les membres de ces syndicats ne se préoccupaient pas de réduction du déficit; ils ne cessaient, comme la plupart des syndicats du pays, de réclamer plus d'argent, plus d'exemptions et des exemptions d'impôt. Comment se fait-il que le sénateur Lawson diverge tout d'opinion? S'est-il aussi nouvellement converti à l'idée de réduire le déficit? Peut-être voudrait-il nous en dire plus long sur ses réformes fiscales.

J'ai ici un document que je déposerai afin de sauver du temps. Ce document montre que, par suite des modifications apportées à la législation en matière d'impôt sur le revenu, les personnes dont le revenu était inférieur à 15 000 $ ont versé, en 1988, 61,9 p. 100 d'impôts sur le revenu de moins qu'en 1987. Les personnes dont le revenu se situait entre 15 000 $ et 30 000 $ ont payé, en 1988, 12,8 p. 100 de moins qu'en 1987. Le document révèle aussi que, dans la tranche de revenu entre 30 000 $ et 50 000 $, les contribuables ont versé 4,3 p. 100 de moins en 1988 qu'en 1987. On nous parle de «d'impôt progressif» et c'est exactement ce que ces chiffres révèlent. Le régime fiscal actuel est déjà progressif et le projet de loi C-62 le rendra encore plus progressif.

Le sénateur Frith: Honte!

Le sénateur Simard: Les contribuables se situant dans la tranche de revenu entre 50 000 $ et 100 000 $, ce qui est peut-être le cas de certains d'entre nous, ont versé 16,2 p. 100 de plus en 1988 qu'en 1987. Voilà l'essence même de l'impôt progressif.

Le sénateur MacEachen: Où est Kelly?

Le sénateur Frith: Nous voulons Kelly.

Le sénateur Simard: Les personnes dont le revenu dépassait 100 000 $ ont versé, en 1988, 21,9 p. 100 de plus qu'en 1987.

Nous n'avons pas de leçon à recevoir du sénateur MacEachen, honorables sénateurs. Nous savons qu'il est catastrophé d'avoir perdu sa majorité.

Le sénateur Frith: Nous en avons assez de Simard, passons à Kelly.

Le sénateur Simard: Le sénateur MacEachen n'est plus ministre des Finances et n'est plus en mesure d'influer sur le gouvernement. Nous savons qu'il est catastrophé, mais nous n'y pouvons rien. Il lui faudra ronger son mal en patience et peut-être dresser d'autres projets.

Nous avons déjà, honorables sénateurs, un régime d'impôt progressif. Sénateur Claude Castonguay, vous n'avez pas à suivre les leçons du professeur MacEachen, comme celle qu'il a essayé de vous donner cet après-midi.

• (2120)

Le sénateur Frith: Vous trouvez cela rassurant, sénateur.

Le sénateur Simard: Parce que nous savons ce que vous avez fait au Québec. Et nous savons ce qu'il a fait à Ottawa; je puis vous garantir, sénateur Castonguay, que votre dossier est dix fois meilleur que le sien. Occupons-nous donc de la troisième lecture. Faisons les choses dans l'ordre. Mettez fin à cette obstruction systématique pour que John Clark, l'organisateur libéral, le simple député libéral du Nouveau-Brunswick, le concessionnaire d'automobiles qui emploie 160 personnes au Nouveau-Brunswick, puisse s'en retourner chez lui vendre ses voitures, faire de l'argent et payer ses taxes. C'est ce que demandent tous les John Clark du monde, sénateur MacEachen. Alors, s'il vous plaît, réglons la question.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Frith: Doucement. N'en mettez pas trop. Le sénateur Tarzan a parlé. Nous avons maintenant le sénateur Tarzan ici même, notre propre Michael Heseltine.

Le sénateur Simard: C'est ça. Il vaut mieux faire attention.

Le sénateur Austin: Honorables sénateurs, je suis vraiment désolé de briser l'enthousiasme qui a suivi le discours du sénateur Simard.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Austin: Pour notre part, c'est plutôt parce qu'il avait fini que nous étions enthousiastes.

Le sénateur Frith: Voilà. Nous applaudissions de toute façon.

Le sénateur Austin: J'ai seulement quelques mots à ajouter, et j'espère que nous pourrons conclure le débat de façon ordonnée et civilisée.

Tout d'abord, je partage l'opinion du sénateur Simard sur un point, souhaiter la bienvenue à notre ancien collègue, le sénateur McElman.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Austin: Ainsi qu'à M^me^ McElman.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Austin: À l'intention des sénateurs qui n'étaient pas ici avant la retraite du sénateur McElman, je veux signaler qu'ils n'ont pu profiter de la sagesse, de la stabilité et de l'esprit de coopération d'un collègue qui était disponible pour tous les membres de cette assemblée. Il était l'un de nos meilleurs collègues, et sa retraite nous a remplis de tristesse, tout comme ceux d'en face je crois.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Austin: Je suis heureux de constater qu'il se porte bien, et je suis sûr qu'il suit ce débat.

Le sénateur Hastings: Il est désolé d'être parti. Il voit que Maurice est ici.

Le sénateur Austin: Je n'ai pu m'empêcher de penser que si le sénateur McElman avait pris part au débat avec nous, il aurait incité le sénateur Simard au calme. Mais je ne veux pas dire au sénateur Simard que son enthousiasme et son énergie me déplaisent: au contraire, cet aspect me plaît.

Le sénateur Simard: Puis-je dire quelque chose?

Vous avez évoqué la possibilité que le sénateur McElman participe au débat avec nous, lorsque j'ai pris la parole un peu plus tôt.

Le sénateur Austin: J'ai dit que j'aurais aimé qu'il soit là.

Le sénateur Simard: Laissez-moi vous dire, sénateur, que si le sénateur McElman avait été ici à partir du 25 septembre, il n'aurait pas accepté cette attitude de votre part. À cause du respect qu'il avait pour cette assemblée, il ne vous aurait pas laissé monter pareille farce.

Le sénateur Frith: Il respectait les règles, lui, ce qui n'est pas votre cas.

Le sénateur Austin: Charlie, vous n'auriez pas dû partir, je vous l'avais dit.

Honorables sénateurs, nous devons être reconnaissants au sénateur Lawson pour l'amendement qu'il nous a soumis. Et ce pour différentes raisons. En particulier, je vous dirais, sénateur Lawson, que vous nous avez permis de débattre du déficit, et que votre proposition a donné lieu à des échanges très valables.

J'ai trouvé particulièrement utiles les propos du sénateur Everett, notamment sur la question du déficit. Le sénateur Everett adopte un point de vue logique, qui témoigne d'un solide bagage en économie. Toutefois, le problème est que le sénateur passe à côté de la question d'un certain point de vue, non pas le point de vue économique, mais plutôt celui de la société canadienne, des répercussions de la proposition économique au sein de la collectivité, et je suis certain que le sénateur Everett peut le reconnaître.

Honorables sénateurs, nous ne pouvons administrer notre économie dans l'abstrait, et nous ne pouvons non plus l'administrer d'une façon qui ne soit ni comprise ni acceptée par le peuple canadien. Je vous dirais, sénateur Everett, que le gouvernement a échoué dans l'une de ses principales missions, celle d'être franc envers les Canadiens sur la nature des problèmes économiques auxquels nous faisons face. Je dis—et je l'ai déjà dit au sujet du projet de loi C-62—que le fait, pour le gouvernement, de ne pas donner aux Canadiens une explication claire et complète sur la nature des problèmes économiques de même que sur ses intentions et objectifs a très sérieusement entaché sa crédibilité. D'ailleurs, ce manque de crédibilité fait obstacle à toutes les propositions du gouvernement. Les sondages désastreux et le rejet du premier ministre en sont la conséquence directe.

Sénateur Everett, en Colombie-Britannique le premier ministre obtient 8 p. 100 de la faveur populaire; 8 p. 100 dans les sondages de *Environics*, de *CTV* et du *Toronto Star* publiés plus tôt cette semaine. Comment un gouvernement peut-il espérer guider les Canadiens au milieu de problèmes aussi graves que ceux créés par le déficit s'il manque de crédibilité? Et pourquoi manque-t-il de crédibilité? Parce qu'il manque de franchise, d'ouverture et d'intégrité lorsque vient le temps d'expliquer aux Canadiens en quoi consistent les problèmes du Canada. Parce qu'il ne croit pas que la réalité même des problèmes peut convaincre les Canadiens, donc parce qu'il n'a pas confiance en eux. Ce que cherche ce gouvernement—comme il l'a fait avec le lac Meech et avec le libre-échange—c'est d'arriver à son but sans regarder à côté. Réglons, dit-il. Réglons rapidement, avant que les gens saisissent la dimension des enjeux.

A-t-on déjà oublié la note de service secrète qui a fait tant de bruit à l'époque du libre-échange, et que le gouvernement n'a pu nier? Comme nous l'avions appris dans la presse, le gouvernement avait jugé, en essence, qu'il ne fallait pas débattre des vrais enjeux du libre-échange parce que les Canadiens seraient trop inquiets. C'est dire qu'il ne faut pas traiter les Canadiens avec équité et franchise, mais les diriger dans le secret, prendre des décisions dans leur dos et leur donner le moins possible d'explications au sujet des grandes questions de l'heure afin de pouvoir leur imposer des remèdes choisis d'avance.

Eh bien! honorables sénateurs, les Canadiens n'acceptent pas cette façon de gouverner, et l'impopularité du gouvernement dans les sondages en fait foi.

Cela dit, sénateur Everett, si vous appuyez effectivement la TPS—vous avez pris bien soin de ne pas tout dire—je pense

que vous appuyez la façon dont ce gouvernement impose aux Canadiens ses volontés, c'est-à-dire en essayant de leur cacher ce qui se passe vraiment. Vous avez au moins fait état—et c'est tout à votre honneur—du problème grave que constituent le déficit et les emprunts que nous devons faire à l'étranger pour l'éponger et qui atteignent maintenant 28 p. 100 de notre dette étrangère totale et augmentent constamment. Cette dette pèse de plus en plus lourd sur l'économie canadienne. Mais je vous assure, sénateur Everett, que ce projet de loi du gouvernement n'est pas la bonne façon de régler le problème. Le gouvernement fait fausse route par la façon dont il s'y prend, comme il a fait fausse route avec l'Accord du lac Meech et, à mon avis, le libre-échange.

● (2130)

Le sénateur Castonguay a basé toute son argumentation au sujet de la TPS sur la crédibilité du premier ministre et sur l'engagement qu'il a pris à d'utiliser un éventuel surplus de recettes fiscales pour réduire soit le taux de la TPS, soit le déficit.

J'ignore si le sénateur Castonguay était à Edmonton avec le premier ministre, en novembre. Comme je n'y étais pas, je dois me fonder sur un éditorial qui a été publié dans le *Edmonton Journal* le lendemain. Vous avez parlé du discours que le premier ministre a fait le 14 novembre; je vais vous lire un éditorial publié le 15. Étant donné ce que vous avez dit et la conviction avec laquelle vous l'avez dit, je vais vous en citer un grand passage. Il s'intitule «*Mulroney taxes logic*». L'auteur écrit ceci:

> Il est louable que le premier ministre entende réduire le déficit dans l'éventualité où la taxe sur les produits et services rapporterait des recettes importantes. La possibilité de ramener la dette énorme du Canada à des proportions plus raisonnables est peut-être la seule bonne raison qu'il pourrait avoir d'imposer une taxe à la consommation appliquée sur une large assiette.
>
> Le ministre des Finances, Michael Wilson, a depuis longtemps cessé de prétexter que la TPS fait partie d'une réforme fiscale «neutre sur le plan des recettes», et affirme sans ambages que c'est un excellent moyen de réduire le déficit.
>
> Maintenant, le premier ministre Mulroney insiste aussi sur ce point.
>
> Mais le fait-il vraiment?
>
> Dans les discours qu'il a livrés à Edmonton et, encore mercredi, au cours d'une émission de ligne ouverte radiophonique, le premier ministre a donné des réponses contradictoires et équivoques qui expliquent peut-être une fois de plus pourquoi sa crédibilité est en jeu.
>
> Il a répété que la TPS ne coûterait rien de plus aux Albertains que les taxes de vente actuelles. Autant dire que la TPS ne rapportera pas de recettes fiscales supplémentaires. Il a dit qu'elle servirait à réduire le déficit si—et seulement si—elle rapportait plus que l'actuelle taxe de vente fédérale.
>
> Mais si la TPS ne doit pas rapporter de recettes supplémentaires, comment pourrait-elle jamais servir à régler la dette nationale? Pourquoi M. Mulroney susciterait-il indûment de nouvelles attentes chez les Canadiens en disant que d'éventuelles recettes imprévues pourraient aussi permettre de réduire le taux de la taxe à la consommation?
>
> De deux choses l'une: la taxe rapportera des recettes supplémentaires ou elle n'en rapportera pas. Qui a raison? Wilson ou Mulroney? Pour le savoir il va d'abord falloir payer la taxe. Pour l'instant, le premier ministre essaie de se faire du capital politique en jouant sur les deux tableaux. Faut-il alors s'étonner que les Canadiens aient tendance à se méfier de lui?
>
> Lorsque la TPS a été proposée, le taux en était de 9 p. 100. Il a ensuite été ramené à 7 p. 100, mais M. Wilson a averti les Canadiens qu'ils devraient compenser d'une façon ou d'une autre les recettes ainsi «perdues».
>
> Mais maintenant, M. Mulroney dit qu'une TPS à 7 p. 100 est neutre en termes de recettes. Ottawa aurait-il miraculeusement trouvé les recettes «perdues» ailleurs?
>
> De plus, M. Mulroney fait preuve d'irresponsabilité lorsqu'il parle simultanément de réduire le déficit et le taux de la TPS.
>
> La dette fédérale est tellement élevée qu'il faudrait majorer le taux de la TPS de beaucoup pour rembourser les déficits accumulés par les gouvernements antérieurs. Il est absolument impossible que des «recettes fiscales modestes ou même importantes» suffisent à rembourser la dette et à réduire le taux de la taxe. Bien sûr, M. Mulroney n'a pas dit qu'il ferait les deux, mais qu'il ferait l'une ou l'autre chose si la TPS rapporte plus que la TVF.
>
> Nous savons déjà ce qu'il fera. Ces deux objectifs ne sont pas complémentaires.
>
> Les Canadiens devraient aussi se rappeler de l'expérience vécue dans d'autres pays : partout, le taux des taxes de ce genre a augmenté et non diminué. Dans certains pays, la taxe de vente est progressive, c'est-à-dire que le taux est faible pour les produits de base et élevé pour les produits de luxe.
>
> Si M. Mulroney veut qu'on le croit lorsqu'il dit qu'il se servira de la TPS pour réduire le déficit, qu'il le dise dans la loi. Qu'il crée une taxe spéciale pour réduire le déficit qui sera perçue pendant un certain nombre d'années et supprimée lorsque la dette aura repris des proportions normales.
>
> À défaut de cela, ses discours se résument à de savants jeux de mots que chacun peut interpréter à sa guise.

Honorables sénateurs, j'ai lu tout l'article pour montrer comment un journal important, qui est rarement favorable aux Libéraux, juge la crédibilité du premier ministre. Je l'ai lu surtout parce que le sénateur Castonguay a affirmé que l'on peut faire confiance au premier ministre lorsqu'il s'engage à affecter tout excédent de recettes fiscales à la réduction du déficit, et parce que vous, sénateur Everett, avez dit qu'on peut faire confiance au premier ministre lorsqu'il tient deux discours contradictoires sur ses intentions et que M. Wilson en tient un troisième.

À mon avis, personne ne croit plus aux promesses du premier ministre et de M. Wilson. Le sénateur Lawson a raison de demander au gouvernement d'amender le projet de loi pour prouver qu'il est sincère lorsqu'il affirme qu'il va utiliser d'éventuelles recettes supplémentaires pour réduire le

déficit. C'est au gouvernement qu'il incombe de prouver sa sincérité.

Mais si le gouvernement défait l'amendement du sénateur Lawson, il se montrera tout aussi équivoque que le premier ministre. En rejetant cet amendement, il ne ferait que démontrer sa mauvaise foi.

Honorables sénateurs, je ne vais pas prendre trop de votre temps, même si je le pourrais. En effet, j'ai beaucoup de documents à l'appui de ma thèse et il y a tant de choses que je voudrais dire au sujet de la TPS, mais je vais plutôt garder tout cela en réserve pour le débat de troisième lecture, à l'occasion duquel j'espère avoir la chance de prendre la parole.

Il y a cependant une chose que le sénateur Castonguay a dite et que je trouve surprenante venant d'un homme qui a une expérience législative aussi considérable. Il a dit que les sénateurs sont obligés de voter. En effet, dans notre processus législatif, il faut voter tôt ou tard. Mais que veut dire le sénateur Castonguay lorsqu'il parle d'obligation? En tant que législateurs, notre principale fonction n'est pas de voter. Elle consiste plutôt à examiner les questions d'importance nationale afin d'aider le public à les mieux comprendre. Mais notre véritable rôle, en tant que législateurs, est d'informer le public, et la meilleure façon de le faire est de débattre des questions dont nous sommes saisis. Parfois, nous tenons de longs débats afin que le public sache ce qui est en jeu et qui sera favorisé ou défavorisé par les projets de loi présentés.

Les honorables sénateurs des deux côtés de la chambre reconnaîtront que ce projet de loi est l'un des plus techniques, des plus complexes et des plus difficiles à comprendre à avoir jamais été présentés au Sénat comme à l'autre endroit. Je ne vois pas comment nous pourrions à la fois l'examiner consciencieusement et nous dépêcher de l'adopter. Je ne vois pas comment nous pourrions nous presser d'adopter une mesure qui tirera environ 20 milliards de dollars de plus des poches des contribuables canadiens.

Le sénateur Perrault: Parfaitement. Nous ne devons pas l'adopter à toute vapeur!

Le sénateur Austin: Je ne comprends pas que le gouvernement ne se soit pas donné la peine de mieux expliquer aux Canadiens à quoi cette taxe servira, en quoi son objectif consiste et quelles répercussions elle aura.

Me voilà revenu à mon point de départ, honorables sénateurs. Gouverner n'est pas la fonction des économistes. L'économie est certes importante, mais gouverner, c'est l'art des relations sociales. Le gouvernement doit renforcer la cohésion dans notre pays et cultiver la confiance des Canadiens en leur avenir. Donner un grand coup de frein à l'économie—et c'est l'effet qu'aura ce projet de loi—conduira beaucoup de Canadiens au pessimisme, voire même au désespoir.

Honorables sénateurs, beaucoup de Canadiens se préoccupent du déficit et voudraient qu'il soit épongé très prochainement. Si la TPS rapporte des recettes supplémentaires, J'espère bien qu'on les emploiera à réduire le déficit.

• (2140)

J'appuierai l'amendement, mais je n'appuierai pas la loi; je vous expliquerai plus tard pourquoi je refuse d'appuyer la loi.

L'honorable Edward M. Lawson: Si je peux prendre quelques minutes, j'aimerais faire quelques rectifications et fournir des précisions au sénateur Everett qui, comme le sénateur Castonguay, a soulevé la question de savoir s'il convenait de présenter cet amendement. Je pense qu'on a répondu à cette question. Il serait vraiment inconvenant de discuter pendant six heures d'une motion qui n'a pas été présentée en bonne et due forme. Si la motion n'avait pas été présentée dans les formes prescrites, il y aurait eu objection et un rappel au Règlement. Par conséquent, l'amendement est certainement justifié.

Je veux porter à l'attention du sénateur Everett le fait que les représentants du gouvernement nous ont assurés, lorsque le sénateur Waters et moi-même avons engagé toutes ces négociations et lorsque les Libéraux ont présenté leurs huit amendements, que nous avions le droit, en tant qu'indépendants, de présenter des sous-amendements. Par conséquent, sénateur, je suppose que vous avez le droit de présenter un sous-amendement à mon amendement. Si vous préférez le mot «déficit» au mot «dette», ou autre chose, je vous invite à présenter un amendement. Cela ne m'ennuie ps du tout; libre à vous de le faire.

L'autre point que je désire souligner est le suivant: vous avez fait allusion à ce que j'ai dit au sujet des entreprises et des déductions fiscales, et autres choses encore, et vous avez dit que j'avais parlé de 98 p. 100 dans le cas des sociétés, comme on le fait en Angleterre. Je n'ai rien dit de tel. Je parlais de justice et de ces quelques centaines ou milliers de sociétés qui font des milliards et qui ne paient aucun impôt. Je ne parlais pas de 98 p. 100 ou de 58 p. 100; je parlais d'une proportion plus probable, soit de 20 p. 100, comme c'est le cas aux États-Unis. Cela serait juste et concurrentiel. Les autres, qui paient environ 17,7 p. 100, devraient payer 20 p. 100. Je parle de quelque chose de juste et raisonnable, non pas de centaines ou de milliers de sociétés qui font des milliards de dollars et qui réussissent à ne payer aucun impôt.

Le sénateur Castonguay a parlé de la loi Gramm-Rudman qui autorise ces types de réduction et il a laissé entendre qu'elle était inefficace. Au contraire, depuis son entrée en vigueur, nous avons pu constater chaque année qu'elle était efficace. Prétendre le contraire, c'est prétendre également que la démocratie est inefficace.

Je ne pense pas que cela soit très compliqué. C'est un amendement simple qui dit ce qu'on veut atteindre en termes simples. Si le sénateur Simard pense qu'il nous faudra plus de temps pour y arriver, il aurait dû voter en faveur de l'amendement du sénateur Waters, hier. Il aurait eu toute l'année pour se pencher là-dessus.

J'aimerais faire une seule autre rectification parce que je sais que c'est la dernière heure. Celle-ci a trait à la question soulevée par le sénateur Perrault sur ce qui se passe à la frontière, étant donné la menace que fait peser la concurrence avec les États-Unis. C'est vrai. Je vis près de la frontière et je sais qu'un centre commercial de plusieurs millions de dollars a été bâti et que toute la publicité est destinée à la Colombie-Britannique. Toutefois, dans ma petite localité de Mount Lehmen, Clearbrook, où nous sommes très religieux, nous avons combattu pendant des années contre l'ouverture des magasins le dimanche. Ce n'est que récemment que nous l'avons autorisée, à cause de la concurrence venant des États-Unis et la crainte et l'incertitude que suscite la TPS. Non

seulement sommes-nous en train de changer notre manière de faire des affaires, mais nous changeons également notre façon de vivre.

Le dernier point que je veux aborder est destiné au sénateur Simard, qui a fait erreur en disant que nous étions condamné, au départ, à appuyer les Libéraux jusqu'au jugement dernier. Avant que le sénateur Simard soit ici—car je suis ici depuis 20 ans—aux rares occasions où les Conservateurs avaient adopté une position correcte, j'ai voté avec eux. Cela ne s'est pas produit souvent, mais c'est de leur faute. La seule autre chose que je voulais ajouter est que le sénateur Simard me regardait lorsqu'il a demandé, pour l'effet, pourquoi nous étions descendus à 14 p. 100 dans les sondages. La seule explication que je peux lui donner est que 12 p. 100 est une place déjà occupée par le Parti réformiste du Canada et que 13 p. 100 est celle qui vous est réservée si la TPS est adoptée.

MOTION D'AMENDEMENT—REPORT DU VOTE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, il a été proposé par le sénateur Edward M. Lawson, appuyé par le sénateur Stan Waters:

> Que le projet de loi C-62 ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais qu'il soit modifié pour exiger l'affectation de l'excédent des recettes retirées de la taxe sur les produits et services à la réduction de la dette publique de l'État, en ajoutant, à la page 278, après la ligne 33, le nouvel article suivant et en renumérotant en conséquence les articles du projet de loi qui suivent:
>
> Affectation des recettes excédentaires
>
> «18. À compter de l'exercice se terminant le 31 mars 1992, la partie des recettes recouvrées au cours de chaque exercice, au titre de la partie IX de la Loi sur la taxe d'accise, qui excède vingt et un miilliards de dollars est immédiatement affectée à l'achat, en vue de leur annulation, de valeurs du Canada aux sens de la Loi sur la gestion des finances publiques».

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire «Oui»?

Des voix: Oui.

Son Honneur le Président: Que les sénateurs qui sont contre veuillent bien dire «Non»?

Des voix: Non.

Et deux sénateurs s'étant levés:

L'honorable William J. Petten: Honorables sénateurs, conformément au paragraphe P-3a) des dispositions provisoires du Règlement, je demande que la mise aux voix soit reportée jusqu'à 17 h 45 le prochain jour de séance.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(Le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 27 novembre 1990

PAGE

La Loi sur la taxe d'accise
Le Code criminel
La Loi sur les douanes
Le Tarif des douanes
La Loi sur l'accise
La Loi de l'impôt sur le revenu
La Loi sur la statistique
La Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (Projet de loi C-62)
Projet de loi modificatif
Troisième lecture—Motion d'amendement—Suite du débat.
Son Honneur le Président 4013
Le sénateur Buckwold 4013
Le sénateur Everett 4016
Le sénateur Lang 4016
Le sénateur van Roggen 4017
Le sénateur Simard 4018

PAGE

Le sénateur Austin 4021
Le sénateur Lawson 4024
Report du vote 4024
Son Honneur le Président 4025
Le sénateur Petten 4025

LE SÉNAT

Le jeudi 29 novembre 1990

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je crois savoir que les leaders ont eu des entretiens à propos de la procédure et plus précisément de l'ordre à de nos travaux aujourd'hui. Compte tenu des obligations du sénateur Murray aujourd'hui, il y a entente, je crois, pour que nous passions immédiatement à la période des questions, pour revenir ensuite, vers 15 h 15, à la présentation des pétitions. Je crois qu'il y a accord général.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Effectivement, honorables sénateurs. Nous en avons parlé. Mais il y a un pépin, si je puis dire, sans aucune connotation péjorative cependant. Le sénateur Haidasz m'a demandé tout à l'heure s'il aurait l'occasion de soulever la question de privilège. Je lui ai dit que, normalement, cela devait se faire en début de séance. Depuis, j'ai eu ces entretiens sur la préséance à donner à la période des questions à cause des obligations du leader du gouvernement au Sénat. Nous devons passer ensuite à la présentation des pétitions.

C'est la seule modification, et je crois que nous devrions procéder comme prévu. Le sénateur Haidasz a accepté de soulever la question de privilège à la fin de la période des questions et avant la présentation des motions.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

PÉRIODE DES QUESTIONS

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

LA RÉSOLUTION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES—PRÉSENTATION AU SÉNAT

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, je voudrais demander au sénateur Murray s'il a envisagé de présenter au Sénat la résolution sur la crise du Golfe qui a été débattue à la Chambre des communes hier. Cela nous donnerait l'occasion d'exprimer notre point de vue et d'en arriver à une conclusion sur cette résolution.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je vois avouer que je ne l'ai pas envisagé, étant donné que nous avons tenu, la semaine dernière, un débat intéressant et constructif sur la crise du Golfe. Je n'ai aucune objection de principe à ce que cette résolution soit examinée au Sénat, pourvu que les leaders parlementaires puissent s'entendre sur un arrangement qui ne nous distrairait pas de notre programme.

Le sénateur MacEachen: Honorables sénateurs, je remercie le leader du gouvernement pour sa réponse positive. Je pense que nous pouvons parvenir à un arrangement pour tenir le débat sinon distrayant, du moins divertissant, dont nous pourrions avoir besoin avant d'avoir terminé tout ce que nous avons au menu.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'AUGMENTATION ESTIMATIVE DES RECETTES—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Pendant que j'ai la parole, j'ai une autre question à poser sur un point que j'ai soulevé plusieurs fois. Comme c'est peut-être la dernière période des questions que nous aurons avant un certain temps, pourrais-je rafraîchir la mémoire du leader du gouvernement au sujet de ma demande de renseignements concernant les recettes que le gouvernement tirera de divers secteurs de l'économie grâce à la taxe sur les produits et services?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Ce que j'ai, honorables sénateurs—et je crois qu'on prépare cela sous forme de réponse différée—c'est l'assiette projetée de la TPS pour 1991, divisée en diverses catégories. Le sénateur, ou quelqu'un d'autre, n'aurait qu'à multiplier chacun de ces chiffres par 0,07 pour obtenir la réponse qu'il cherche. Je suis certain que cela ne posera aucun problème pour lui.

Le sénateur MacEachen: Je demanderai au sénateur Kelly de le faire.

Le sénateur Murray: Les renseignements que j'ai reçus ne concernent pas les recettes qui auraient été perdues si tel ou tel amendement avait été adopté. Toutefois, on donne le montant des dépenses projetées des Canadiens pour la catégorie des livres, des journaux et des périodiques. Il suffit donc de multiplier ce montant par 7 p. 100 pour obtenir les recettes projetées.

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, y a-t-il aussi des renseignements sur le mazout et l'électricité?

Le sénateur Murray: J'espère avoir le document sous peu pour que le sénateur Doody puisse le déposer plus tard dans la journée. La liste de catégories me paraissait assez complète. Je ne suis pas certain si le mazout figurait sur la liste, mais ça ne devrait pas être trop difficile de calculer les recettes projetées pour divers secteurs. De toute façon, nous devrions avoir le document plus tard cet après-midi.

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS

LA NOMINATION D'UN REMPLAÇANT

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, j'aimerais poser une question au leader du gouvernement. Depuis un certain temps déjà, le groupe de consultation des citoyens est à court d'un membre. Des discussions ont-elles eu lieu en vue de remplir le poste laissé vacant par la personne qui a quitté le groupe de consultation? Dans l'affirmative, le leader du gouvernement a-t-il une idée du moment où la nomination sera faite?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je n'ai aucune précision concernant cette question. Je ne crois pas que la nomination du remplaçant de madame Paquet-Sevigny prendra beaucoup de temps.

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

LE RETARD DANS LES NÉGOCIATIONS—L'INCIDENCE SUR LES SUBVENTIONS À L'AGRICULTURE

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, j'aimerais poser une question supplémentaire au leader du gouvernement relativement à une série de questions formulées au cours des derniers jours et portant sur les négociations du GATT qui doivent se dérouler à Bruxelles dans une semaine.

Un rapport publié hier indique que les États-Unis vont peut-être laisser ces négociations commerciales aller au-delà de la date du 7 décembre. Le Canada a-t-il été informé de cette décision des États-Unis? Je crois savoir que plusieurs centaines de Canadiens doivent se rendre à Bruxelles en fin de semaine pour participer aux discussions. Jusqu'à ce que cette annonce soit faite, il semblait que les États-Unis n'allaient pas modifier leur position en ce qui a trait aux subventions à l'agriculture, ce qui aurait compromis tout le processus de discussion.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je ne sais pas si les États-Unis nous ont informé d'un changement de leur position. La politique des Américains en matière de délai—je n'ai pas les dates précises en tête—est influencée par le délai dont dispose le Congrès pour recourir à la procédure d'autorisation accélérée. Je ne sais pas si les États-Unis ont modifié leur position.

Au cours des dernières 24 heures, j'ai appris—tout comme l'honorable sénateur, j'en suis certain—qu'il pourrait y avoir un certain assouplissement de la position de la Communauté européenne dans le secteur de l'agriculture. Si c'est exact, c'est un signe positif. La situation pourrait changer sans préavis. Il faut probablement la suivre non seulement de jour en jour, mais d'heure en heure. M. Crosbie est actuellement à l'extérieur du pays. Il m'est donc difficile de donner au Sénat des rapports à jour sur le progrès des négociations. Les sénateurs peuvent se renseigner aussi bien en suivant les rapports des médias qu'ils le feraient en posant des questions.

Le sénateur Olson: J'espère que ce n'est pas parce que, le 28 novembre dernier, M. Yeutter a déclaré:

> Les ministres pourraient tenir «une dernière réunion relativement brève»...

Ne savons-nous pas à l'avance qu'il y aura des négociations productives? En d'autres termes, à moins d'un rapprochement entre les États-Unis et le Marché commun sur les subventions qui seront versées à l'agriculture, les négociations sont terminées. Ne sommes-nous pas au courant de cela?

• (1410)

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, le Canada n'a jamais considéré comme une possibilité de rester chez lui.

Le sénateur Olson: Je ne vous ai pas demandé si vous alliez rester chez vous, je vous ai demandé si vous pouviez nous donner des renseignements pour que ceux qui seront foncièrement touchés puissent savoir ce que fait le gouvernement canadien. J'espère que la réponse n'est pas ce que vient de dire le ministre, soit que le gouvernement l'ignore tout simplement. Ce n'est certes pas la réponse qui convient.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, le leader du gouvernement au Sénat n'est pas aussi bien informé sur la question que le ministre du Commerce extérieur, qui était présent ou qui est en route du moins. Mon honorable collègue n'est pas sans savoir qu'il s'agit d'une négociation extrêmement complexe. Je ne me suis pas mis au courant d'heure en heure, ni même parfois de jour en jour de l'évolution de ces négociations. Je ferai de mon mieux pour obtenir des renseignements sur les progrès réalisés dont je pourrais vous faire part officiellement au nom du gouvernement. Cependant, il n'est pas question pour moi de faire des hypothèses. Notre délégation se rend à Genève pour les réunions qui commenceront le 3 décembre, sauf erreur.

Le sénateur Olson: Je crois qu'elles auront lieu à Bruxelles.

Le sénateur Murray: Nos représentants se rendront à Bruxelles...

Le sénateur Frith: Cela vaudrait mieux.

Le sénateur Murray: ... pour participer aux rencontres qui commenceront le 3 décembre. Le Canada joue un rôle de premier plan dans le cadre de ces négociations.

Mon honorable collègue a sûrement pris connaissance ce matin des initiatives entreprises par M. Crosbie et le gouvernement fédéral au sujet des achats gouvernementaux, des échanges dans le domaine des services, de la propriété intellectuelle et de l'agriculture, et au sujet de nombreuses autres questions complexes qui sont au programme des négociations commerciales multilatérales en question. Je le répète, je devrai attendre d'avoir reçu de M. Crosbie et de ses fonctionnaires des renseignements sérieux pour pouvoir répondre aux questions sur ces négociations dans cette enceinte. Je ne ferai aucune hypothèse.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, je peux le comprendre. Je sais très bien également que le ministre est beaucoup mieux placé que moi et, dans bien des cas, la presse même, pour obtenir des renseignements. Je vais donc lui lancer cet appel: puisqu'il y a beaucoup de gens qui attachent une importance fondamentale à ce qui se passe là-bas, je demande donc de déployer un peu plus d'efforts, au besoin, pour pouvoir répondre à nos questions.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, nous avons un comité du Cabinet chargé de ces questions, et votre humble serviteur fait partie de ce comité. Cependant, il ne peut pas assister très souvent à ses travaux, car il est très pris par tout ce qui se passe au Sénat.

Le sénateur Olson: Je n'ai jamais utilisé cette excuse.

Le sénateur Frith: N'est-ce pas un peu plus amusant ici?

L'AGRICULTURE

LA BAISSE DES REVENUS AGRICOLES—LA HAUSSE DES PAIEMENTS AU TITRE DU PROGRAMME DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

L'honorable Jack Austin: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question supplémentaire au sujet des revenus agricoles.

Le ministre, bien qu'il n'assiste pas à toutes les séances de comités du Cabinet auxquelles il voudrait assister, n'ignore pas que le revenu agricole dégringole dangereusement cette année, et pourrait fléchir encore plus l'an prochain. Selon un bureau d'experts en économie agricole, les revenus des agriculteurs canadiens baisseront de 23 p. 100 cette année, et seront l'année prochaine de 10 p. 100 inférieurs à ceux de cette année. Puis-je demander au ministre si des paiements anticipés seront versés en 1990 au titre du programme de stabilisation pour le grain et si les agriculteurs de l'Ouest ont recu l'assurance que ces paiements se continueront en 1991?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, le sénateur Olson a posé des questions de même nature ces derniers jours. J'ai oublié de parler l'autre jour de la conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture des 14 et 15 novembre . . .

Le sénateur Olson: À Winnipeg.

Le sénateur Murray: . . . où toutes les provinces, à l'exception du Québec, étaient représentées.

À cette occasion, il a été question de ce que j'ai appelé l'autre jour le «filet de sécurité», c'est-à-dire divers programmes qu'on pourrait mettre en œuvre à moyen et à long terme. La question que le sénateur Olson a soulevée et que soulève le sénateur Austin aujourd'hui est de savoir si l'aide prévue à court terme est suffisante. il en a été question lors de la réunion, et les ministres ont convenu de se rencontrer de nouveau en février.

Un communiqué a été diffusé à la suite de la réunion qui s'est déroulée les 14 et 15 novembre, dont je voudrais citer un paragraphe qui me paraît pertinent:

> On a fait le point, à l'intention des ministres, sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'un document cadre fédéral-provincial sur la souplesse dans les paiements faits en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et dans le cadre du programme d'aide au transport des céréales fourragères. Les ministres se sont entendus pour dire que ce document ainsi que le rapport du Comité des transports publié en août serviront de base aux décisions qui seront prises en 1991.

Plusieurs paragraphes plus loin, on lit ce qui suit:

> Devant la nécessité de poursuivre l'étude . . .

[Le sénateur Olson.]

C'est-à-dire l'étude sur le secteur agro-alimentaire.

> . . . et d'évaluer la situation au terme des négociations du GATT, les ministres ont donné leur approbation de principe à la tenue d'une nouvelle conférence fédérale-provinciale des ministres en février 1991.

Le sénateur Austin: Honorables sénateurs, le sénateur Murray sait que les agriculteurs de l'Ouest ont reçu des sommes importantes provenant du Fonds de stabilisation concernant les grains de l'Ouest. On leur a versé 1,4 milliard de dollars en 1987, 693 millions en 1988 et 176 millions en 1989.

Ce qui se passe avec le prix du grain, c'est qu'on assiste à une baisse cyclique notable du revenu réel des céréaliculteurs de l'Ouest. Leurs coûts de production étant à la hausse, leur revenu réel diminue dangereusement. Le gouvernement, le ministre de l'Agriculture et le ministre fédéral responsable des grains rencontreront peut-être leurs homologues des Prairies, mais il reste que la conjoncture est alarmante. Il faut dire aussi qu'il y aura bientôt des élections provinciales en Saskatchewan.

LES TRANSPORTS

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE—LA DÉCLARATION FAITE LORS DE L'ENQUÊTE SUR L'ÉCRASEMENT À DRYDEN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, ma question au ministre concerne l'enquête qu'a commandée le gouvernement fédéral sur un tragique accident aérien qui est survenu à Dryden, en Ontario, et qui a coûté la vie à quelque 24 passagers. L'enquête dure depuis quelque temps déjà, mais des témoignages très alarmants qui ont été présentés récemment au cours de cette enquête me semblent nécessiter des éclaircissements.

Une déclaration porte sur la déréglementation du secteur aérien. Selon le compte rendu de l'enquête, le ministre de l'époque, M. Mazankowski, avait déclaré en 1985, et je cite:

● (1420)

> Je tiens à bien préciser que le gouvernement ne proposera ni n'autorisera aucune réforme de la réglementation des tarifs aériens qui risque de nuire aux normes de sécurité.

Et pourtant, aux audiences sur l'accident de Dryden, on a récemment dit que, en 1988, il n'y avait au Canada qu'un seul inspecteur qui connaisse bien les Boeing 747. Le ministre n'ignore pas que la société Air Canada utilise régulièrement des Boeing 747.

Une déclaration encore plus alarmante figure dans une note de service qu'un cadre supérieur de la division du transport aérien du ministère des Transports a adressée à ses supérieurs en janvier 1989. Voici:

> L'inspection des avions de transport ne répond même plus aux normes minimales de sécurité. En fait, elle ne garantit plus au ministre la sécurité des services commerciaux fournis au moyen des gros appareils au Canada.

C'est une déclaration très alarmante. Chaque jour, des milliers de Canadiens voyagent sur les lignes aériennes canadiennes. Pourtant, un haut fonctionnaire du ministère dit que celui-ci n'est plus capable d'assurer le respect des normes minimales de sécurité. Le ministre nous dira-t-il quelles mesu-

res le gouvernement a l'intention de prendre pour corriger cette situation très dangereuse?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, comme je prends souvent l'avion moi-même, je comprend l'inquiétude du sénateur. Cependant, je n'ai aucune information dans mes notes aujourd'hui sur l'enquête effectuée à Dryden ou sur les témoignages recueillis à l'occasion de cette enquête. Je demanderai à mon collègue, M. Lewis, le ministre des Transports, de commenter les déclarations que le sénateur vient de lire.

Le sénateur Molgat: Le ministre pourrait-il dire dans combien de temps nous pourrons obtenir une réponse au sujet de ce grave problème que nous avons au Canada?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je suppose que le ministre et le ministère ont pris note de ces déclarations puisqu'elles ont paru dans les médias. Je pense qu'il ne leur faudra probablement pas beaucoup de temps pour nous donner au moins une évaluation préliminaire.

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

LES FORCES CANADIENNES—LA SURVEILLANCE PAR UN SOUS-COMITÉ DU CABINET

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, j'aimerais poser au leader du gouvernement une question sur la crise du Golfe. D'après ce que j'ai compris, le ministre s'est engagé à discuter à fond de cette question qui préoccupe tous les Canadiens. J'aimerais lui poser plusieurs questions qui ont été soulevées ces jours derniers et qui, à mon avis, sont pertinentes à la lumière de l'évolution de la situation dans le Golfe.

Premièrement, le gouvernement a-t-il formé un sous-comité du Cabinet chargé de surveiller les activités des Forces canadiennes dans la région du Golfe et de leur assurer le soutien qui pourrait leur être nécessaire de temps à autre pour faciliter leur mission?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, il existe parmi les comités permanents du Cabinet, le Comité du Cabinet chargé des affaires extérieures et de la défense nationale. En ce qui concerne la crise du Golfe et les nombreux autres problèmes qui se posent de temps à autre, il existe, bien entendu, un comité spécial qui peut être réuni dans les plus brefs délais afin d'examiner et de surveiller la situation. C'est le cas en ce qui concerne la crise du Golfe.

● (1430)

LA CRÉATION D'UN SOUS-COMITÉ PERMANENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Si les Nations Unies adoptaient la résolution aujourd'hui, je suppose que la plupart des Canadiens craindraient que la situation dans le Golfe ne revête un caractère d'urgence accru. Le gouvernement pourrait peut-être songer à établir un sous-comité permanent du Cabinet plutôt qu'un comité spécial qui serait chargé de surveiller quotidiennement les événements dans cette partie du monde et ailleurs. Le leader du gouvernement pourrait peut-être en discuter avec ses collègues du Cabinet pour nous apporter une réponse.

Il me paraît évident que si les membres des Forces armées canadiennes participent maintenant à une mission où ils risquent de perdre la vie ou d'être blessés, il doivent avoir l'assurance qu'au pays, au Canada, un comité de membres du plus haut niveau du gouvernement se réunit régulièrement pour veiller à ce qu'ils bénéficient en tout temps d'un soutien approprié.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je ne vois pas de différence entre ce que j'appelle un comité spécial du Cabinet et ce que l'honorable sénateur appelle un sous-comité permanent. Un groupe de ministres est tenu informé quotidiennement des événements et, plus important, se réunit quand c'est nécessaire. Il peut être convoqué rapidement pour s'occuper des situations quand elles se présentent et pour surveiller la situation en permanence. Là encore, je ne puis dire à l'honorable sénateur qui fait partie du comité parce que je n'ai pas pu assister à une seule réunion pour les raisons dont j'ai déjà parlé.

LA STRUCTURE DU COMMANDEMENT DES FORCES MILITAIRES ALLIÉES—LE RÔLE DU GOUVERNEMENT CANADIEN

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Le leader du gouvernement pourrait-il nous éclairer, à la première occasion, sur la structure du commandement militaire, c'est-à-dire sur ceux à qui sont comptables les Forces canadiennes dans le Golfe? Quel est le rôle du gouvernement canadien dans la communication d'instructions aux forces? Il y avait un commandement clairement établi au cours du conflit coréen. Le leader du gouvernement pourrait peut-être nous donner des renseignements sur la structure de commandement combiné et sur la façon dont les intérêts canadiens peuvent y être défendus.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, on a déjà abordé cette question au Sénat. Au lieu de faire une déclaration impromptue à ce sujet, je crois qu'il serait plus utile si j'obtenais une réponse de mon collègue, M. McKnight, ministre de la Défense nationale.

L'ARSENAL IRAKIEN—LA CAPACITÉ DE LANCER DES ENGINS NUCLÉAIRES

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Pour ce qui est d'une autre question reliée à la crise du Golfe, le comité des forces armées du Sénat des États-Unis a assisté, il y a quelques jours, à une séance d'information sur le programme d'armes atomiques ou nucléaires de l'Irak. C'est là manifestement une question d'intérêt vital pour tous les pays touchés par la crise du Golfe. Il y a confusion, même pour ce qui est des renseignements déjà publiés, au sujet de la capacité qu'a l'Irak de lancer des engins atomiques ou nucléaires. Certains journalistes soutiennent que c'est une question de mois, d'autres que c'est une question d'années, avant que ce pays ne dispose d'un arsenal nucléaire.

À mesure que monte la tension dans le Golfe, il devient certes de plus en plus pertinent de savoir quelles seront les conséquences ultimes du règlement de la question de l'invasion du Koweït par l'Irak. Je pense que les sénateurs des deux côtés de la Chambre seraient vivement intéressés à assister à une séance d'information ou du moins d'entendre une déclaration à ce sujet. Je pense que la question intéresse tous les Canadiens.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je chercherai à savoir quels renseignements sont disponibles et quels sont ceux qui peuvent être rendus publics à ce moment-ci.

LES FORCES CANADIENNES—LA SUFFISANCE DES RESSOURCES MÉDICALES—LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, le vérificateur général a récemment fait une critique révélatrice de l'état des forces armées. Il a dit que les Forces canadiennes n'étaient pas bien dotées en ressources médicales et autres dans la région du Golfe. Sauf erreur, il a dit que, d'après les renseignements qu'il avait reçus des officiers supérieurs des Forces canadiennes, les ressources médicales sont insuffisantes, compte tenu des circonstances.

Le leader du gouvernement pourrait-il nous dire si l'on a remédié à ce problème depuis que le vérificateur général a fait ses observations?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, M. McKnight et des députés de l'opposition ont échangé des propos à la Chambre des communes sur la question générale du rapport du vérificateur général. Si je me souviens bien, M. McKnight et les officiers supérieurs compétents ont démenti les déclarations qu'a faites le vérificateur général. Toutefois, pour plus de sûreté, j'obtiendrai un rapport du ministre et je le présenterai sous peu au Sénat.

LE FONDS LAPRADE

DEMANDE DE MISE À JOUR RELATIVEMENT AUX QUESTIONS RESTÉES SANS RÉPONSE

L'honorable B. Alasdair Graham: Honorables sénateurs, je m'excuse auprès du leader du gouvernement. Je sais que je le retarde au moment où il doit partir, mais comme nous sommes en train de battre des records, j'ai pensé que je pourrais revenir sur une question que j'ai posée il y a quelque temps.

Je me demande s'il refuserait que je ramène sur le tapis le fameux Fonds Laprade. S'il fouille dans ses notes, il trouvera peut-être quelque chose à ce sujet. J'ai posé ma première question à cet égard en février 1987. Pour rafraîchir la mémoire du leader du gouvernement, je précise que j'avais alors demandé quand le fonds avait été créé et pour quelles raisons. J'ai demandé les précisions suivantes: Combien y a-t-il d'argent actuellement dans le fonds? Quelle est la somme qui a été attribuée à ce fonds à l'origine et selon quels critères en a-t-on déterminé le montant? A-t-on dépensé des sommes tirées de ce fonds et, le cas échéant, où et pour quels projets? Ce fonds est-il réservé à une région particulière du Canada et, le cas échant, quelles sont les limites de cette région et comment a-t-elle été délimitée? Quels sont les critères d'admissibilité des projets à ce fonds, s'il y en a? Quels changements ont été apportés au concept et à l'administration du fonds, depuis septembre 1984?

Le 21 juin 1988, j'ai réitéré ma question en mentionnant que c'était sans doute un record, puisqu'elle était en suspens depuis 16 mois. J'ai répété la question et j'ai déclaré:

> Je me demande si de graves secrets entourent le Fonds Laprade et pourquoi il faudrait plus de 16 mois pour obtenir une réponse.

Le sénateur Murray m'a répondu qu'il était sûr qu'il n'y avait pas de graves secrets entourant ce fonds. Il a dit qu'il ferait une demande de renseignements en réponse à ma question.

J'ai soulevé de nouveau la question le 13 septembre suivant. Je lui ai demandé s'il pouvait nous fournir une réponse, en précisant:

> S'il lui est impossible de répondre d'ici deux jours, le leader du gouvernement pourrait-il nous expliquer pourquoi il est si difficile d'obtenir les réponses?

Le sénateur Murray a évidemment répondu que s'il pouvait lui-même trouver l'explication, il serait heureux de la communiquer à ses collègues. La question a refait surface le 29 septembre 1988. Le sénateur Murray a déclaré alors qu'il n'avait pas les renseignements en main, mais qu'il ne manquerait pas de consulter ses collègues. Voici ce qu'il a déclaré le 30 septembre 1988:

• (1440)

> Honorables sénateurs, je regrette que le sénateur Graham soit absent. Tout ce que je peux lui dire au sujet de sa question sur le Fonds Laprade, c'est que la situation est telle que je le pensais et que je l'ai indiqué hier. La réponse n'est pas prête. On a relevé des inexactitudes dans une réponse qui avait été préparée et envoyée au bureau de M. de Cotret, et je crois savoir que le Conseil du Trésor retrace les documents pour apporter des rectifications. Dès que ce sera fait, nous fournirons une réponse complète.

Et ainsi de suite.

Le sénateur Murray pourrait-il se renseigner de nouveau auprès du ministère ou des ministères concernés pour savoir ce qu'il est advenu de ces réponses? Si je ne m'abuse, la procédure parlementaire veut que les questions inscrites au *Feuilleton* meurent avec la fin d'une législature. Pourrait-il nous donner aujourd'hui une explication valable d'un pareil délai?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Non, je ne peux pas, honorables sénateurs, mais je vous ferai remarquer que depuis ces échanges au Sénat, il y a eu plusieurs changements de titulaires aux portefeuilles du Conseil du Trésor, de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et peut-être aussi à d'autres portefeuilles visés. Ce pourrait être un facteur qui explique le délai.

Je demanderai des précisions et je verrai si nous pouvons, même à une date aussi tardive, satisfaire la curiosité du sénateur Graham au sujet de ce fonds.

En toute équité je dis, pour que cela se sache, que depuis le 25 septembre, nous avons déposé 51 réponses différées au Sénat. C'est un record pour une période aussi brève. Les honorables sénateurs continuent de poser des questions et il y en a 50 déjà en suspens. Mon ami, le leader adjoint du gouvernement, déposera 10 ou 11 réponses différées cet après-midi.

Nous tentons toujours de répondre dans les meilleurs délais aux questions que posent les sénateurs. Sans compter les nombreux renseignements que je fournis oralement.

Le sénateur Graham: Je comprends le problème du sénateur Murray, et ça n'a peut-être rien à voir avec lui ou avec son personnel.

Le sénateur Corbin: Ils travaillent tous au projet de TPS.

Le sénateur Graham: Peut-être qu'ils recueillent des pétitions. Peut-être que M. MacDougall est parti recueillir d'autres noms pour des pétitions.

Le sénateur Molgat: Il est à la tribune, il n'est pas en train de faire signer des pétitions.

Le sénateur Graham: Il pourrait être utile de faire de la recherche pour le sénateur Murray. Toutefois, en cherchant la réponse, il devrait savoir que le vérificateur général s'est beaucoup intéressé au Fonds Laprade. Dans son rapport annuel, à la page 91, qui porte sur le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, le vérificateur dit qu'il a relevé plusieurs cas où la première analyse du ministère relativement au Fonds Laprade indiquait que les projets ne répondaient pas aux critères d'admissibilité et que ces projets avaient été par la suite approuvés. Il a également relevé des cas où le niveau de soutien financier accordé pour un projet dépassait le niveau jugé nécessaire, selon l'analyse faite par le ministère, pour assurer la réalisation du projet et où les dossiers renfermaient peu d'explications, voire aucune, pour justifier les décisions prises.

J'espère que le sénateur Murray en tiendra compte et fournira aux sénateurs et au public canadien une explication détaillée sur ces questions si longtemps différées.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, mon collègue mentionne la critique du vérificateur général selon laquelle peu ou pas de documentation existait dans certains cas. Cela pourrait expliquer partiellement notre difficulté à fournir une réponse à l'honorable sénateur. Si le vérificateur général ne peut obtenir ces renseignements, il n'est pas étonnant que je n'ai pas pu me les procurer. Cependant, je ferai de mon mieux.

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ENQUÊTE SUR OKA—L'ENGAGEMENT À TENIR DES AUDIENCES PUBLIQUES

L'honorable Len Marchand: Honorables sénateurs, je voudrais remercier le chef du gouvernement au Sénat pour le rôle qu'il a joué dans la décision du Comité des affaires autochtones de l'autre endroit de tenir des audiences publiques sur la situation d'Oka. Cette décision a été annoncée aujourd'hui dans les journaux. Je pense que c'est une bonne décision et je suis heureux de voir qu'on va effectuer une enquête approfondie.

LA SANTÉ

LE SÉNAT—L'INTERDICTION DE FUMER—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Len Marchand: J'hésite à poser ma question suivante, mais je la poserai tout de même en partie pour des questions de santé. J'aimerais interroger le Leader du gouvernement au Sénat à propos de l'interdiction de fumer au Sénat et dans les édifices du Parlement. Cette interdiction vise-t-elle le Sénat ou celui-ci jouit-il d'une dispense particulière?

Je me suis rendu à plusieurs reprises à la salle de lecture et j'ai constaté que quelques sénateurs fumaient. Cette salle a-t-elle été désignée pour servir de fumoir? Quand on se rend à l'Édifice Victoria ou ailleurs, on constate que certains font fi de cette interdiction. Je trouve, quant à moi, que le gouvernement a eu raison d'imposer cette interdiction de fumer dans les édifices de l'État. Serait-ce que cette interdiction aurait été levée? Dans le cas contraire, les sénateurs devraient donner le bon exemple. Nous devrions être les premiers à respecter la loi. Deux des scientifiques les plus éminents de notre pays, soit les docteurs David et Keon siègent en face.

J'hésite quelque peu à aborder cette question, car les honorables sénateurs sont d'excellents amis dont j'apprécie la compagnie. Cependant, je suis excédé de la façon dont les choses se passent. Ou bien cette interdiction et la loi signifie quelque chose, ou bien elle n'existe pas. S'il s'agit d'une sinistre blague, qu'on nous le dise.

Ceux d'entre nous qui souffrent d'allergies éprouvent parfois bien du mal à respirer lorsqu'ils pénètrent dans une salle remplie de fumée. Je crois que les docteurs David et Keon seront d'accord avec moi. À mon avis, la façon dont le Sénat respecte l'interdiction de fumer est inadmissible.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je sais gré à l'honorable sénateur de ses remarques. Que je sache, la salle de lecture n'est pas un fumoir. Les honorables sénateurs devraient s'abstenir d'y fumer.

Tout ce que je puis dire, c'est l'admonestation du sénateur Marchand devrait suffire en l'occurrence. À bon entendeur, salut!

Le sénateur Frith: Ce dont je doute, ce n'est pas de l'admonestation, mais de l'entendeur.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'UTILISATION DES RECETTES EXCÉDENTAIRES POUR RÉDUIRE LE DÉFICIT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Douglas D. Everett: J'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. Hier, quand j'ai abordé la motion d'amendement du sénateur Lawson, dans laquelle il proposait que les recettes de la TPS en sus de 21 milliards de dollars servent à éliminer la dette publique, j'ai mentionné que j'avais certaines réserves au sujet de cette résolution, étant donné que si les recettes excédentaires découlant de la TPS étaient puisées à même le déficit pour éliminer la dette publi-

que, cela ne servirait qu'à accroître le déficit, ce qui ferait augmenter la dette publique, et le résultat final serait nul.

J'ai poursuivi en signalant que, à mon avis, la question importante était de savoir si le gouvernement allait, oui ou non, réduire les dépenses au titre des programmes. J'ai ajouté que je préférerais que le ministre des Finances nous dise clairement que les recettes excédentaires découlant de la TPS serviront à réduire directement le déficit.

Aujourd'hui, j'ai reçu une déclaration, et j'aimerais vous lire une partie de la lettre qui m'a été envoyée:

> Comme vous le savez, le premier ministre a déclaré que si les recettes de la TPS devaient être supérieures au montant prévu, les recettes excédentaires serviraient à résorber le déficit ou à abaisser le taux. Cet engagement, que j'appuie indéniablement, a comme but de garantir que les recettes imprévues ne serviront pas à financer d'autres dépenses. De toute évidence, nous aurons toujours comme priorité de résorber le déficit tant qu'il nous préoccupera autant et qu'il constituera un obstacle à la croissance économique saine de notre pays.

La lettre ne s'arrête pas là, mais c'est l'essentiel du message qu'elle contient. Elle est signée par Michael H. Wilson, ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Grafstein: Mieux vaut tard que jamais.

Le sénateur Everett: Cette déclaration fait plus que justifier mon objection et par conséquent je vais voter contre l'amendement. Je voudrais, pour avoir une certitude, poser la question suivante au chef du gouvernement au Sénat: est-il d'accord avec la déclaration du ministre des Finances que je viens de lire?

Le sénateur Frith: Pas si vite; réfléchissez-y.

Le sénateur Murray: Oui, honorables sénateurs.

Le sénateur Frith: Relisez-la, pour plus de sûreté.

Le sénateur Everett: Les honorables sénateurs aimeraient-ils que je dépose la lettre du ministre des Finances?

Le sénateur Haidasz: Personne n'y ajouterait foi.

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LA MISE EN LIBERTÉ DE DÉLINQUANTS DANGEREUX—LA SURVEILLANCE OBLIGATOIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Earl A. Hastings: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. J'espère qu'il va garder sa bonne humeur.

Sait-il que, chaque année, la Commission nationale des libérations conditionnelles relâche une soixantaine de prisonniers dangereux, sans surveillance ni soutien? Ce sont des hommes qui, aux dires de la Commission, vont éventuellement attaquer ou tuer une autre personne. Cette situation découle de la loi que le Sénat a adoptée en juillet 1986 quand le gouvernement a tenu une session d'urgence parce que 12 prisonniers dangereux étaient sur le point d'être libérés sous surveillance obligatoire. À cause de cette loi, au moins 60 prisonniers dangereux sont libérés chaque année et se retrouvent parmi leurs concitoyens canadiens sans aucune surveillance. Le leader du gouvernement sait-il que c'est le résultat de cette loi?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je sais que le sénateur Hastings s'intéresse au dossier correctionnel. Dans sa question, il a fait une affirmation qu'il n'a même pas essayé d'étayer. La seule chose que je peux faire dans les circonstances est de demander à mon collègue, le solliciteur général du Canada, d'obtenir un rapport de la Commission nationale des libérations conditionnelles, car elle relève de lui.

Le sénateur Hastings: J'ai une question supplémentaire. Le chiffre 60, de même que l'autre chiffre mentionné, sont tirés d'un rapport que la Commission nationale des libérations conditionnelles a remis au comité des Communes dont relève les questions concernant le Solliciteur général. Il suffit au leader du gouvernement de consulter le rapport. Tout y est.

Ma question supplémentaire s'adresse au leader du gouvernement au Sénat: ne serait-il pas préférable, dans l'intérêt du public, que ces hommes soient remis en liberté et placés sous la surveillance de la Commission nationale des libérations conditionnelles plutôt que d'être tout simplement relâchés dans la société comme c'est le cas actuellement?

Le sénateur Murray: C'est la conclusion que tire le sénateur Hastings. Il soutient également que la législation comporte des lacunes ou qu'elle devrait être modifiée.

Je ne sais pas, parce que je n'ai pas lu le rapport, si la Commission nationale des libérations conditionnelles serait d'accord ou non avec la conclusion du sénateur Hastings, mais je lui demanderai son avis à ce sujet.

Le sénateur Hastings: Pour connaître son avis, il suffit de lire le rapport du président de la Commission au Comité du Solliciteur général de la Chambre des communes. Le président a dit que la législation n'avait pas contribué à encourager le récidivisme ou à le réduire, mais qu'elle avait tout simplement retardé la récidive.

Si tout ce que nous réussissons à faire, c'est de retarder le récidivisme, ne serait-il pas plus avantageux de remettre les détenus en liberté et de les placer sous surveillance au lieu de les relâcher dans la société sans aucune surveillance et sans aucun soutien?

Le sénateur Murray: L'honorable sénateur pose d'importantes questions de principe, et il faudrait que je me reporte à une déclaration que le ministre responsable a faite à ce sujet. Je demanderai au solliciteur général de bien vouloir répondre à cette question le plus tôt possible.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

LE QUÉBEC SUSPEND LA TAXE PROVINCIALE SUR LE LIVRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, avant hier le gouvernement du Québec a cédé aux multiples pressions du monde de l'édition et il a suspendu la mise en œuvre de la taxe provinciale de 8 pour cent sur les livres.

Le ministre des Finances du Québec, Gérard-D. Lévesque, a déclaré à l'Assemblée nationale et je le cite:

> J'ai bon espoir que le gouvernement fédéral suivra cet exemple que nous lui donnons et détaxera le livre lui aussi, ce qui nous permettra de faire de même.

Ma question est la suivante: Est-ce que le gouvernement fédéral suivra le conseil du ministre Lévesque et l'exemple du Québec?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, pas aujourd'hui.

Le sénateur Hébert: Alors, demain?

Le sénateur Murray: Non plus, honorables sénateurs.

Le sénateur Hébert: Combien de librairies et d'éditeurs devront fermer leur porte, ou faire faillite avant que le gouvernement fédéral n'exempte le livre de la TPS? Est-ce que le gouvernement croit et prétend que les prévisions de l'industrie du livre sont exagérées?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, il y avait plusieurs amendements proposés par l'opposition sur cette question. Le Sénat s'est déjà prononcé sur ces amendements. Cependant, l'honorable sénateur n'est pas sans savoir que le premier ministre Mulroney et plusieurs autres ministres, ont déjà donné certaines indications quant à leur sympathie avec les préoccupations exprimées par l'honorable sénateur et par d'autres Canadiens. Pour le moment, il va falloir approuver le projet de loi C-62. Après avoir examiné de près l'impact de la taxe, nous serons en mesure d'apporter les modifications qui seraient nécessaires.

• (1450)

LA DÉFENSE NATIONALE

LA BASE DES FORCES CANADIENNES À CHATHAM—LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable L. Norbert Thériault: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. D'abord, un bref historique. En 1984, le gouvernement en place a décidé de réduire le taux d'utilisation de la base aérienne militaire de Chatham et s'est engagé à installer dans la localité un bureau de paye qui aurait fourni quelque 450 emplois pour remplacer ceux qui disparaîtraient.

Pendant la campagne électorale de 1984, le grand guerrier, le chef du Parti conservateur, est venu à Chatham pour un grand rassemblement. Il s'est vanté d'avoir étudié à l'école secondaire St. Thomas et a prétendu que la base aérienne de Chatham, loin de perdre de l'importance, en gagnerait et deviendrait encore meilleure.

Le sénateur Frith: Bravo!

Le sénateur Thériault: Tant que je serai premier ministre de ce pays, a-t-il dit, la base aérienne de Chatham ne perdra rien de son importance. Voilà pour 1984.

Depuis 1984, les effectifs de la base ont baissé continuellement, même si un escadron de CF-5, qui est sur le point de disparaître, a été déménagé de Chatham à Bagotville parce que les appareils en usage à l'époque n'existaient plus. Je vois maintenant dans une dépêche de Chatham que le gouvernement a décidé de muter encore 400 personnes de Chatham à des bases albertaines. C'est probablement le début de la fin.

Je suis certain que le leader du gouvernement au Sénat en est au courant, au moins dans une certaine mesure, parce que des discussions au sujet de cette base se déroulaient, lorsqu'il était sous-ministre, avec le premier ministre Hatfield au Nouveau-Brunswick.

Le leader du gouvernement au Sénat aurait-il l'obligeance de donner au Sénat, ou au moins à moi, des informations détaillées sur la situation actuelle de cette base et sur son avenir? Je voudrais savoir ce qui se passe, quelles décisions ont été prises et quel sera le résultat final.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Comme l'honorable sénateur l'a signalé, dès le milieu des années 70, le ministère de la Défense nationale, sous le gouvernement de nos prédécesseurs, tentait de fermer cette base. La base ne fermera pas; il continuera d'y avoir des activités à cet endroit.

Ce que nous faisons, c'est déménager de Chatham en Alberta l'école d'artillerie pour la défense antiaérienne à basse altitude. Je crois que le sénateur connaît les motifs de cette décision.

Le sénateur Thériault: Quelles sont les raisons? Dites la vérité.

Le sénateur Murray: Je vais dire la vérité. L'honorable sénateur vient de la région

Le sénateur Thériault: Oui, je sais.

Le sénateur Murray: L'honorable sénateur sait très bien que, pour garder l'école là, il aurait fallu agrandir le champ de tir de Tracadie. Or le Nouveau-Brunswick s'y opposait très, très énergiquement. Il le sait. Il aurait fallu entreprendre d'importantes évaluations environnementales, tenir des audiences et ainsi de suite. Et il n'y avait aucune garantie qu'au terme de ce processus, le gouvernement aurait été en mesure d'aller de l'avant et d'agrandir ce champ de tir. C'est pour cette raison que l'école d'artillerie de défense antiaérienne à basse altitude est déplacée.

Ces derniers jours, M. McKnight a écrit au premier ministre du Nouveau-Brunswick pour l'informer de cette décision et du déplacement parallèle de l'école de formation des chefs subalternes et du centre national d'instruction de la Réserve aérienne. L'une se trouve à Sunnyside et l'autre, ailleurs dans le pays. Les deux établissements seront réinstallés à Chatham, afin de compenser dans une certaine mesure les pertes d'emploi dues au déplacement de l'école d'artillerie de défense antiaérienne à basse altitude.

En même temps, je vais ajouter, puisque je suis debout, que M. Valcourt et le ministre des Transports, M. Lewis, ont annoncé au cours des deux derniers mois qu'une assistance

financière serait accordée à la commission aéroportuaire de Miramichi pour l'aider pendant les trois prochaines années à exploiter l'aéroport de Chatham comme installation civile, lorsque les Forces canadiennes auront cessé de s'en servir.

Le sénateur Thériault: Honorables sénateurs, les faits mentionnés par le leader du gouvernement sont partiellement exacts, mais ce n'est pas tout. Il y a eu une entente provisoire au sujet de l'agrandissement du champ de tir de Tracadie. Si le ministre n'est pas au courant, eh bien, je le lui annonce.

Le sénateur Murray: Je le savais.

Le sénateur Thériault: Il y a eu une entente provisoire et le gouverne ment provincial a demandé au gouvernement fédéral 25 millions de dollars pour établir, dans la région de Tracadie, une structure économique permettant de tirer certains avantages de l'agrandissement du champ de tir. Puis, soudain, tout cela s'est effondré par suite d'une déclaration surprise du ministre des Pêches, un soir où il était de passage à Caraquet. Cette déclaration a surpris beaucoup de gens, mais elle a mis fin au projet d'agrandissement du champ de tir et aux plans concernant l'aéroport de Chatham.

Toutefois, honorables sénateurs, je ne veux pas que le ministre confonde ma région avec celle de Tracadie. Je vis sur les rives de la Miramichi.

Le sénateur Murray: Je sais.

Le sénateur Thériault: Quoi qu'il en soit, je m'intéresse à cette base aérienne, surtout en raison de la décision prise par votre gouvernement de ne pas procéder suite à l'établissement d'un centre spatial à Chatham en 1985, mesure qui aurait créé 450 emplois permanents. En 1984, le premier ministre avait dit que le gouvernement entendait procéder à une expansion de cet aéroport. Toutefois, les nouvelles n'ont jamais été bonnes depuis.

Le sénateur Frith: Quelle honte!

Le sénateur Thériault: Je veux savoir si c'en est fait de ce projet.

Le sénateur Frith: Quelle honte!

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, ce n'est pas le cas. J'aimerais que mon honorable collègue étaie sa déclaration selon laquelle le premier ministre ou le gouvernement se serait engagé à agrandir cette base. Je pense qu'il constatera qu'il fait une erreur en imputant une telle déclaration au premier ministre. Ni le premier ministre, ni le gouvernement n'ont pris l'engagement de procéder à une expansion de la base.

Le sénateur Thériault: Il a dit, et je cite, qu'il allait agrandir et améliorer les installations de la base. C'est ce qu'il a dit; ce sont ses propres paroles.

Le sénateur Frith: Il parlait du chômage.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, le sénateur Thériault nous communiquera sûrement la citation pertinente en temps utile, ce qu'il n'a pas fait aujourd'hui.

Lui et moi divergeons d'opinion quant à l'ampleur de l'opposition dans la région de Tracadie face à l'agrandissement du champ de tir. Je suis bien au courant de l'entente qui faisait l'objet de discussions entre nos deux gouvernements. J'ai participé à ces discussions, tant pendant qu'après la période au cours de laquelle j'ai été ministre responsable de l'APECA. Cela dit, qu'il y ait ou non 25 millions de dollars, qu'il y ait ou non une entente, ce qui est certain c'est qu'il y avait et qu'il continue d'y avoir une très forte opposition dans la région de Tracadie face à l'agrandissement de la zone de tir et le gouvernement ne pouvait pas, en tout état de cause, ne pas en tenir compte.

C'est ce que nous avons fait. Nous avons déplacé l'école d'artillerie. Nous essayons d'amortir les pertes en déplaçant d'autres installations à Chatham. C'est ce que nous avons pu faire de mieux face à une situation difficile. Je pense que le gouvernement du Nouveau-Brunswick comprend cela, et j'espère que le sénateur Thériault et les autres intéressés le comprendront aussi.

Le sénateur Thériault: Honorables sénateurs, encore une fois, votre gouvernement a promis une école de vol à basse altitude pour cette base, sans songer qu'il fallait agrandir le champ de tir de Tracadie. Saviez-vous que les gens s'opposaient déjà à l'existence de ce champ avant même qu'une décision ne soit prise et avant même qu'on n'annonce que vous aviez l'intention d'établir l'école là-bas? Quel sorte de gouvernement êtes-vous?

• (1500)

Le sénateur Murray: Le sénateur sait que nous faisions tous les efforts possibles pour maintenir un certain niveau d'activité à cette base. Franchement, l'opposition à l'agrandissement de ce champ s'est accrue considérablement avec le temps. Comme je l'ai dit, même si nous en étions venus à une entente avec le Nouveau-Brunswick, rien ne garantissait que nous pourrions procéder à l'agrandissement du champ.

Honorables sénateurs, comme le sénateur Doody et le sénateur Frith l'ont mentionné plus tôt, je dois maintenant quitter la chambre.

DEMANDES DE RÉPONSES

L'honorable Colin Kenny: Honorables sénateurs, la semaine dernière, je me suis renseigné au sujet de la question nº 56, qui concerne le Comité sénatorial sur le terrorisme et la sécurité publique. Je me suis aussi renseigné au sujet de la question nº 57, qui porte sur les déversements de pétrole, et sur la question nº 58, qui concerne la recherche sur la conservation et les formes d'énergies de rechange. Le leader adjoint du gouvernement pourrait-il me dire quand nous aurons des réponses à ces questions?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Je vais me renseigner, sénateur, et voir si je ne pourrais pas accélérer les choses pour vous.

L'honorable Gildas L. Molgat: Ma question s'adresse au sénateur Doody, en l'absence du leader du gouvernement au Sénat. J'aimerai avoir la réponse à la question que j'ai posée hier au sujet de l'applicabilité de la TPS aux réserves indiennes.

Le sénateur Doody: J'ai cette réponse.

RÉPONSES DIFFÉRÉES À DES QUESTIONS ORALES

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai plusieurs réponses différées à

des questions et je demande qu'elles paraissent au compte rendu de nos délibérations d'aujourd'hui. Ce sont les réponses aux questions posées par les sénateurs Grafstein, Haidasz, Hays, Corbin, Robichaud, Fairbairn, MacEachen, Molgat et Olson.

L'honorable Eymard G. Corbin: Le sénateur Doody accepterait-il de lire la réponse à ma question?

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Comment les autres sont-elles distribuées? Les porte-t-on aux bureaux des sénateurs maintenant?

Le sénateur Doody: Les réponses seront remises aux sénateurs ici même et elles apparaîtront également au compte rendu.

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

LA RECONSTRUCTION DU TRONÇON AU NOUVEAU-BRUNSWICK—L'ACHÈVEMENT DE L'ÉTUDE DU GOUVERNEMENT—DEMANDE DE DÉTAILS

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, voici la réponse à une question que le sénateur Corbin a posée au Sénat, le 15 novembre dernier, concernant la route transcanadienne, la reconstruction du tronçon au Nouveau-Brunswick, l'achèvement de l'étude du gouvernement et la demande de détails. Je vous en donne lecture:

> Les trois études suivantes, concernant le financement de la reconstruction du tronçon de la route transcanadienne au Nouveau-Brunswick, sont terminées.
>
> 1. Routes adéquates essentielles au développement régional (août 1988).
>
> 2. Plan d'amélioration du tronçon de la route transcanadienne au Nouveau-Brunswick (mai 1989).
>
> 3. Étude de la politique sur le réseau routier national: rapports des phases I, II et III (1988-1990).
>
> Le Conseil des ministres chargés de la sécurité routière et du transport a approuvé un programme des travaux de la phase IV de l'Étude de la politique sur le réseau routier national pour l'année qui vient. Ces travaux devraient prendre fin au cours de l'été 1991.

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'avais demandé au leader du gouvernement de déposer des exemplaires de ces études ou d'en mettre à notre disposition d'une façon ou d'une autre. Le sénateur Doody pourrait-il se renseigner et tenter de me procurer des exemplaires des études qu'il a mentionnées dans sa réponse?

Le sénateur Doody: Je demanderai que ces exemplaires soient remis au sénateur.

LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

L'INTERNEMENT DES CANADIENS-ITALIENS—LA NATURE DE L'INDEMNISATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je voudrais répondre à la question que le sénateur Haidasz a posée au Sénat le 14 novembre 1990, concernant l'internement des Canadiens-Italiens, la nature de l'indemnisation et la position du gouvernement.

(*La réponse suit:*)

> Dans son discours devant le Congrès national des Italo-Canadiens, le 4 novembre 1990, le premier ministre a annoncé qu'il avait demandé au secrétaire d'État et au ministre d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté d'entreprendre des pourparlers avec des représentants des Italo-Canadiens et d'autres groupes ethnoculturels lésés, afin de trouver la meilleure façon de reconnaître la discrimination dont certains Canadiens ont été victimes de la part du gouvernement.
>
> Le premier ministre a par la suite écrit au Congrès national des Italo-Canadiens, au Comité Ukrainien-Canadien et au Conseil national des Canadiens chinois afin d'inviter leurs représentants à le rencontrer le plus tôt possible pour discuter d'une forme appropriée de reconnaissance symbolique.

LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

LES EXCUSES À PRÉSENTER À DES CANADIENS D'AUTRES ETHNIES—L'ÉTUDE PAR LE GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, la troisième réponse différée que j'ai découle de la question posée au Sénat le 14 novembre 1990 par le sénateur Haidasz, concernant les excuses à présenter à des Canadiens d'autres ethnies—L'étude par le gouvernement.

(*La réponse suit:*)

> Dans son discours devant les membres du Congrès national des Italo-Canadiens, le 4 novembre 1990, le premier ministre a clairement précisé qu'il entendait:
>
> «intervenir à la Chambre des communes et présenter des excuses officielles à tous les membres de la communauté italo-canadienne . . . aux autres Canadiens ayant subi les mêmes préjudices.»

L'AGRICULTURE

L'INSPECTION DES VIANDES À LA FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, la quatrième réponse différée que j'ai fait suite à une question posée par le sénateur Hays, le 15 novembre 1990, concernant l'agriculture—L'inspection des viandes à la frontière canado-américaine—La position du gouvernement.

(*La réponse suit:*)

> Le Secrétaire à l'agriculture des États-Unis et son homologue canadien se sont engagés à parvenir à un système harmonisé d'inspections à la frontière basé sur l'équivalence des deux systèmes d'inspection.
>
> Cependant, pour mettre en œuvre la politique d'ouverture des frontières entre les États-Unis et le Canada, le Département américain de l'agriculture doit publier la décision proposée dans le Federal Register. Il y a ensuite une période permettant aux intéressés de présenter des instances, et enfin, après avoir analysé ces instances, le Département rend une décision finale.

Le Département américain de l'agriculture juge qu'il n'est pas nécessaire de modifier les règlements sur l'inspection des viandes pour permettre la mise en œuvre de la politique d'ouverture des frontières. On peut le faire à titre expérimental pour une période d'au plus un an, après quoi on pourra prendre une décision finale en fonction des résultats de l'expérience.

À l'heure actuelle, le Département américain de l'agriculture analyse les instances reçues et répond aux craintes qui ont été soulevées dans les mémoires présentés.

On prévoit que cette question pourra être réglée de façon satisfaisante dans un avenir rapproché.

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

LES PROGRAMMES D'AIDE À L'AGRICULTURE—L'ÉLIMINATION POSSIBLE DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LES SOLUTIONS ENVISAGÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse différée à la question posée au Sénat le 15 novembre 1990 par le sénateur Hays au sujet de la position du gouvernement en ce qui concerne le tarif du Nid-de-Corbeau et les solutions envisagées pour éliminer le problème soulevé par le gouvernement de l'Alberta.

(*La réponse suit:*)

Le gouvernement étudie actuellement des projets de modification de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et des lois connexes. Dans le cadre de l'examen de la politique agro-alimentaire entreprise à l'instigation du ministre de l'Agriculture, l'honorable Don Mazankowski, un comité gouvernement-industrie sur le transport a déposé son rapport en juillet 1990. Il y exposait divers moyens de verser les subventions en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Au début de l'année prochaine, le gouvernement consultera l'industrie et les gouvernements provinciaux sur les moyens proposés, dont l'offre du gouvernement de l'Alberta. Cet examen sera mené à bien indépendamment de l'issue des négociations du GATT.

Dans la série de négociations en cours, le Canada est disposé à négocier des réductions dans nos programmes de subventions, y compris celui qui est offert en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, sous réserve que nos partenaires commerciaux s'engagent à réduire eux aussi leurs subventions. De plus, dans l'offre qu'il a présentée le 15 octobre 1990, le Canada a fait savoir qu'il ne prendra aucun engagement en fonction d'un effort global (AMS). Celui-ci pourrait cependant servir à évaluer la mesure dans laquelle les parties se sont acquittées de leurs obligations.

Tout engagement que le Canada pourrait prendre au GATT en ce qui concerne la Loi sur le transport du grain de l'Ouest sera pris en considération dans le cadre de l'examen législatif en cours.

[Le sénateur Doody.]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

LES CHIFFRES COMPARATIFS GLOBAUX DU SOUTIEN À L'AGRICULTURE

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse à la question que le sénateur Hays a posée au Sénat le 15 novembre au sujet de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et les chiffres comparatifs globaux du soutien à l'agriculture.

(*La réponse suit:*)

La réponse, en termes simples, est qu'il n'est pas possible de produire des chiffres comparables sur la mesure globale de soutien entre le Canada, les États-Unis et la Communauté européenne, à partir des rapports déposés au GATT.

Aux fins des négociations, le Secrétariat du GATT a proposé une formule que les pays utilisent pour faire rapport de leurs données. Bien que les pays s'en servent comme guide, la plupart dévient plus ou moins de la méthode proposée. Par exemple, le Canada s'est servi des données de 1987 sur les récoltes au lieu de celles de l'année de base 1988 comme il était recommandé, à cause des conditions de sécheresse en 1988. Les États-Unis ont soumis les chiffres moyens de 1986-1988; les mesures à la frontière et l'aide aux exportations n'étaient pas incluses dans les chiffres globaux du soutien; et le soutien général n'était pas réparti selon les produits. La Communauté européenne n'a soumis de données que pour l'année 1986.

Les pays n'ont pas seulement calculé les chiffres globaux du soutien de périodes différentes, ils ont aussi employé des méthodes différentes. Les comparaisons sont de ce fait difficiles. Qui plus est, les deux autres listes, surtout la liste CE, ne contiennent pas suffisamment de données pour qu'on puisse en convertir la valeur à une base commune. Il n'est par conséquent pas possible de préparer des chiffres entièrement comparables, sur la foi des listes déposées par les pays. Le gouvernement continue cependant d'analyser les listes pour voir où nous avons lieu de nous inquiéter de la méthode de calcul des deux autres pays.

En ce moment, le seul moyen sûr de comparer les niveaux de soutien à l'agriculture des différents pays est d'utiliser les calculs de l'OCDE sur l'équivalence des subventions aux producteurs. Étant donné que ces calculs sont effectués par un organisme, ils sont intrinsèquement compatibles. Les calculs de l'OCDE donnent les niveaux de soutien suivants pour la période de 1986-1988:

Canada—8,4 milliards de dollars

États-Unis—43,2 milliards US—(57 milliards de dollars CAN)

Communauté européenne—58,5 milliards ECU—(84,6 milliards de dollars CAN)

Les programmes agricoles de divers pays diffèrent par leur application et leur effet, et selon la période de base utilisée. Aucun chiffre ou série de chiffres ne permet une comparaison exacte du niveau de soutien entre les pays. Les fonctionnaires utiliseront tous les données disponibles, y compris celles de l'OCDE, les données de référence

déposées et d'autres sources, pour que les négociateurs puissent juger des engagements des pays les uns par rapport aux autres, au cours des négociations.

Enfin, le principal but de l'exercice des données de référence était de rendre transparents tous les programmes et dépenses des gouvernements. À cet égard, le processus a été un succès. L'important maintenant est d'engager les négociations à partir des offres des pays et à la lumière des données de référence qui éclairent tout le processus.

LES FINANCES NATIONALES

LE COÛT DE LA SALLE DE SPECTACLES DE BALLET ET D'OPÉRA PROPOSÉE À TORONTO—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse différée à une question posée le 20 novembre 1990 au Sénat par le sénateur Robichaud concernant les fiances nationales, et plus particulièrement le coût de la salle de spectacles de ballet et d'opéra proposée à Toronto et la position du gouvernement.

(*La réponse suit:*)

L'aide financière annoncée par le gouvernement du Canada pour le financement du projet de salle de spectacles de ballet et d'opéra se compose de fonds promis pour un projet particulier que le gouvernement consdière comme une priorité, étant donné son importance pour la communauté canadienne des arts.

Le financement de la salle est maintenant gravement compromis, car le gouvernement de l'Ontario a décidé de ne pas y contribuer directement. L'organisme responsable de la salle de spectacles de ballet et d'opéra examine cependant d'autres plans. Le gouvernement du Canada maintient son engagement pendant qu'on examine des solutions de remplacement.

LES AFFAIRES INDIENNES

DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ÉTUDE CONCERNANT LES EXCUSES À PRÉSENTER OU L'INDEMNISATION À VERSER AUX INUIT DU NORD DU QUÉBEC RÉINSTALLÉS DANS LES ÎLES DE L'ARCTIQUE EN 1953—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse à une question posée au Sénat le 20 novembre 1990 par le sénateur Fairbairn, au sujet des affaires indiennes, de la demande de dépôt de l'étude concernant les excuses à présenter ou l'indemnisation à verser aux Inuit du nord du Québec réinstallés dans les îles de l'Arctique en 1953 et de la position du gouvernement.

(*La réponse suit:*)

Pour répondre à la demande de l'honorable sénateur, je voudrais déposer un communiqué du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, accompagné d'un rapport faisant suite à un rapport du comité permanent sur la réinstallation de familles inuit dans les années 50.

L'AGRICULTURE

LES TARIFS JAPONAIS APPLICABLES AU COLZA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse à une question posée au Sénat le 27 novembre 1990 par le sénateur Olson concernant l'agriculture, les tarifs japonais applicables au colza et la position du gouvernement.

(*La réponse suit:*)

La société en question a reconnu que la fermeture était attribuable à un certain nombre de facteurs.

La fermeture de l'usine est imputable en partie à la baisse du cours des graines oléagineuses sur les marchés internationaux à la suite des subventions accordées par la Communauté européenne et les États-Unis.

La position du Canada dans les négocations commerciales multilatérales aiderait les usines canadiennes de transformation des graines oléagineuses, car elle prévoit la réduction des subventions aux exportations.

En ce qui concerne l'Accord de libre-échange, la suppression des droits de douane américains sur les importations d'huile de colza canadienne compensera, dans quelques années, les effets, sur les exportations vers les États-Unis, de la suppression de la subvention prévue dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et représentera un net avantage pour les Canadiens.

On envisage d'activer la suppression des droits de douane sur les produits du colza dans la ronde actuelle des consultations sur l'accélération.

Je crois savoir que les industries canadiennes et américaines se sont entendues sur la suppression anticipée des droits de douane. Si l'entente est respectée, ces droits seront supprimés dès le 1er juillet 1991. Cette situation compensera immédiatement la suppression de la subvention prévue dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

LE GOLFE PERSIQUE

LA RÉSOLUTION DES ÉTATS-UNIS PROPOSANT LE RECOURS À LA FORCE—L'ENGAGEMENT DU CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse différée à une question posée au Sénat le 20 novembre 1990 par le sénateur MacEachen, concernant le golfe Persique—La résolution des États-Unis proposant le recours à la force—L'engagement du Canada—La position du gouvernement.

(*La réponse suit:*)

Des discussions ont eu lieu entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le secrétaire d'État des États-Unis et d'autres membres du Conseil de sécurité. Le Canada a l'intention d'appuyer cette résolution et la considère comme un important signal destiné à faire comprendre à l'Irak que ce pays doit se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'APPLICATION AUX RÉSERVES INDIENNES

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse à une question posée au Sénat le 20 novembre 1990 par le sénateur Molgat, concernant la TPS—L'application aux réserves indiennes.

(*La réponse suit:*)

Au sujet des réserves indiennes et de la TPS, vous trouverez ci-joint une ébauche de politique du ministère des Finances concernant les réserves indiennes et la TPS. Les discussions se poursuivent.

(*Pièce jointe*)

LIGNES DIRECTRICES DE POLITIQUE CONCERNANT LA TPS LE CAS DES VENTES ET DES ACHATS EFFECTUÉS PAR LES INDIENS

Le fondement du cadre stratégique concernant la TPS et les ventes et achats effectués par les Indiens sous le régime de la TPS est la Loi sur les Indiens. En particulier, l'article 87 de cette loi exempte de taxe les biens meubles situés sur la réserve et appartenant aux Indiens ou aux bandes ainsi que leurs intérêts dans les terres de réserve ou assimilées.

Par conséquent, la politique fédérale concernant les ventes et les achats effectués par les Indiens sous le régime de la TPS est la suivante:

Les ventes effectuées par des vendeurs indiens seront assujetties aux dispositions générales de la loi sur la TPS.

Les achats de produits effectués sur la réserve par des Indiens et par des bandes indiennes ne seront pas assujettis à la TPS. Ce traitement sera étendu aux achats faits à l'extérieur de la réserve de produits qui seront livrés sur la réserve par les vendeurs ou leurs agents.

Les achats faits sur la réserve de services dont la jouissance a lieu essentiellement sur la réserve (par exemple les réparations de petits moteurs) ne seront pas assujettis à la TPS.

Les achats de services comme les services juridiques ou comptables, fait à l'extérieur de la réserve par des bandes indiennes ne seront pas assujettis à la TPS lorsque ces services concernent la gestion des bandes ou les biens immobiliers situés sur la réserve.

Les entreprises non constituées en sociétés appartenant à des Indiens pourront effectuer des achats sans payer de taxes comme les particuliers indiens parce qu'elles sont admissibles à l'exemption prévue à l'article 87 de la Loi sur les Indiens. De plus, en ce qui concerne les achats d'intrants sur lesquels une taxe est payée, (par exemple, les achats faits à l'extérieur de la réserve) elles pourront réclamer des crédits de taxe sur les intrants de la même manière que les entreprises constituées en société.

Les entreprises constituées en société appartenant à des Indiens seront traitées comme les entreprises non indiennes; elles paieront la taxe sur leurs achats et elles pourront réclamer les crédits de taxe sur les intrants aux conditions prévues par la loi.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'AUGMENTATION ESTIMATIVE DES RECETTES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse à la question posée au Sénat le 20 novembre 1990, par le sénateur MacEachen au sujet de la TPS—L'augmentation estimative des recettes—La position du gouvernement.

(*La réponse suit:*)

On trouvera ci-après une ventilation de l'assiette estimative de la TPS pour 1991. Les renseignements comportent le statut fiscal et la catégorie. Ils ont été fournis au Comité permanent des finances de la Chambre des communes à l'automne 1989, lorsqu'il étudiait le projet de loi C-62. Le ministère n'a pas d'hésitation à mettre ces renseignements à la disposition du sénateur MacEachen.

En ce qui concerne le montant des recettes qui proviendaient de la taxation des livres et l'effet des divers amendements proposés, nous ne disposons pas de ces renseignements.

D'une façon générale, pour connaître le montant prévu des recettes provenant des différentes catégories, il faut multiplier le chiffre fourni par 7 p. 100.

(*Pièce jointe*)

Assiette de la TPS, 1991
(millions de dollars)

	Assiette taxable et exempte	Assiette détaxée
Produits alimentaires de base	—	38 770
Autres produits alimentaires	4 500	
Boissons alcoolisées	9 185	
Tabac	4 580	
Vêtements et chaussures	22 005	
Électricité et combustibles	12 415	
Ameublement	5 225	
Achats ménagers	21 645	
Médicaments et appareils médicaux d'ordonnance		3 500
Autres médicaments et appareils médicaux	6 735	
Automobiles	17 700	
Réparations aux automobiles	8 830	
Carburants	8 630	
Autres services automobiles	2 290	
Transport de passagers	7 190	
Communications	5 540	
Livres, périodiques et papeterie	6 560	

Assiette de la TPS, 1991
(millions de dollars)

	Assiette taxable et exempte	Assiette détaxée
Loisirs, biens et services	23 220	
Bijouterie, produits d'hygiène et de parfumerie	9 110	
Restauration et hôtellerie	23 710	
Affaires personnelles	13 045	
Logement (remboursement déduit)	33 370	
Commissions immobilières	6 850	
Autres	14 425	
Organismes à but non lucratif	1 525	
Municipalités, universités, écoles et hôpitaux	7 870	
	273 155	42 320

LES FINANCES NATIONALES

LA MODÉRATION DANS LES RÈGLEMENTS SALARIAUX—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse à la question que le sénateur Grafstein a posée au Sénat le 13 novembre 1990 au sujet des finances nationales, de la modération dans les règlements salariaux et de la politique du gouvernement à cet égard.

(*La réponse suit:*)

Je sais que la préoccupation du gouvernement au sujet des tensions inflationnistes et la politique monétaire adoptée pour les combattre ont suscité la controverse et ont fait l'objet de critiques.

Néanmoins, tout au long de notre mandat, la pièce maîtresse de notre politique monétaire à long terme a été et demeure la stabilité des prix. Comme le gouverneur de la Banque du Canada l'a dit récemment, nous cherchons a obtenir une diminution progressive mais constante de l'inflation, qui fera disparaître tout doute quant à l'objectif de la politique monétaire, qui est d'assurer la stabilité des prix dans l'intérêt du bienêtre économique du Canada.

À cette fin, le gouvernement a adopté une orientation très claire, celle de politiques financière et économique responsables visant à assurer un meil leur équilibre entre la demande et la capacité de l'économie, avec des tensions inflationnistes moindres. Cela ouvrira la voie à des taux d'intérêts inférieurs et à la reprise d'une expansion équilibrée et soutenue.

La faiblesse récente de l'économie a entraîné l'assouplissement de la politique monétaire que nous observons depuis quelque temps. Depuis le sommet atteint en mai, le taux de la banque a diminué de 180 centièmes. Si les pressions inflationnistes par les prix et par les coûts continuent de s'atténuer, il sera possible de faire baisser encore les taux d'intérêt.

Néanmoins, les données les plus récentes ne montrent aucune tendance vers la modération dans les règlements salariaux. C'est plutôt le contraire qui se produit. Les augmentations négociées sont passées de moins de 5 p. 100 au début de 1989 à environ 6,5 p. 100 au troisième trimestre de cette année. Le même phénomène s'observe aussi bien dans le secteur public que dans le privé.

Pour sa part, le gouvernement fédéral a donné un bon exemple de modération dans les négociations collectives. Au cours des trois dernières années, les taux d'augmentation sont restées en deça de ceux du secteur privé. Et, exception faite de quelques règlements plus élevés imposés par arbitrage au cours des derniers mois, ils sont restés inférieurs au taux d'inflation depuis deux ans.

Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est l'accélération récente de la hausse des règlements salariaux en dehors du secteur fédéral. Ces hausses considérables trahissent de fortes tensions inflationnist es qui, si elles persistent, feront augmenter le taux d'inflation.

Il est crucial que tous les protagonistes, dans notre économie prennent conscience que la marge dont dispose le gouvernement pour assouplir sa politique monétaire dépend directement de l'affaiblissement des tensions inflationnistes. Si l'on ne fait rien, celles-ci risquent de devenir un facteur permanent de notre économie, et il sera plus difficile et plus coûteux de les éliminer plus tard.

Que les choses soient bien claires. Le gouvernement n'est pas disposé à avaliser des règlements salariaux injustifiés en assouplissant ses politiques monétaire ou financière. La forte décélération de la croissance que nous avons connue au cours de 1990 est nécessaire pour débarrasser l'économie canadienne des tensions inflationnistes. Il prépare aussi les conditions nécessaires à des taux d'intérêt plus faibles et à une croissance équilibrée et soutenue. Plus vite les tensions inflationnistes s'atténueront, plus facile sera la transition.

L'AVORTEMENT

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, je soulève la question de privilège. Le mercredi 7 novembre, j'ai soulevé une importante question de privilège. Je craignais que la façon dont se déroulait l'ordre des travaux, sans qu'il soit dûment tenu compte d'autres questions législatives très importantes, questions risquant fort d'avoir de profondes répercussions constitutionnelles, ne vise à empêcher la considération adéquate en cette Chambre d'une motion urgente que j'avais inscrite au *Feuilleton* en vue de communiquer une instruction au Comité des affaires juridiques et constitutionnelles qui étudiait le projet de loi C-43. La question de privilège à première vue fondée que j'ai soulevée n'a pas reçu à la Chambre l'attention qu'elle aurait dû y recevoir. Par conséquent, je dois maintenant soulever une question de privilège incidente visant à faire examiner et trancher sans délai par un Comité plénier, conformément à l'article 33 du Règlement, la première question de privilège, y compris celle de savoir si elle paraissait fondée de prime abord.

Les honorables sénateurs pourraient avoir, à tort, l'impression qu'il faut attendre la décision définitive du Président au

sujet de la question de privilège. C'est toutefois au Comité plénier qu'il incombe de discuter de cette question et de rendre une décision à ce sujet; c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles l'article 33 existe. La discussion et la décision au sujet de la question de privilège ont préséance sur toutes les autres, même lorsque le Parlement est saisi d'une question concernant la sécurité nationale. Cela devrait donner aux honorables sénateurs une idée juste de l'importance fondamentale que revêtent les questions de privilèges individuelles et collectives pour l'ensemble du Parlement.

Ce principe trouve son écho à l'autre Chambre. L'ouvrage de référence sur le privilège parlementaire de Joseph Maingot, intitulé *Le privilège parlementaire au Canada*, traite des décisions plus restrictives du Président de l'autre Chambre et indique que, même là, on peut en appeler de ces décisions à la Chambre. Qui plus est, à la page 265 de son ouvrage, il précise ce qui suit : «... le Président évite de rejeter une question aussi importante pour vice de forme.» Pour appuyer ses dires, M. Maingot renvoie ensuite le lecteur à la page 4766 des *Débats de la Chambre des communes* du 19 avril 1977. J'étais présent à la Chambre des communes, ce jour-là.

À la page 273, M. Maingot explique que la décision du Président n'empêche pas de présenter l'affaire d'une autre façon jusqu'à ce que soit trouvée une solution satisfaisante pour l'ensemble de la Chambre.

Par conséquent, je ne contreviens pas au Règlement en profitant de cette occasion pour soulever de nouveau la question de privilège et pour mettre en lumière plusieurs points démontrant que j'avais des présomptions suffisantes quand je suis intervenu le 7 novembre.

Étant donné que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a suspendu indéfiniment l'audition de ses témoins, le jeudi 8 novembre, nous devons surtout éviter de pécher par négligence en n'assumant pas nos devoirs parlementaires. Et ces devoirs commandent au Sénat de confier expressément au comité chargé d'étudier une mesure législative aussi dénaturée et aussi boîteuse que le projet de loi C-43 le mandat le plus vaste possible pour permettre à ce comité de l'examiner par le menu détail et de proposer des amendements susceptibles d'en colmater les failles les plus graves.

Le projet de loi C-43 du gouvernement a des ramifications légales, sérieuses et profondes, voire séditieuses au dire de certains experts. Puisqu'il traite de la vie et de la mort aux premiers stades de la formation d'une société humaine, c'est une mesure d'une importance constitutionnelle primordiale selon Erskine May. Il est de notoriété publique que ce projet de loi banalise l'avortement, en fait une chose à laquelle les gens ont plus ou moins droit, et une chose jamais examinée par les tribunaux ni entérinée dans les lois, le droit coutumier ou la tradition légale au Canada. C'est une mesure qui mérite d'être déchirée, brûlée ou sinon, très substantiellement modifiée.

Après seulement quatre semaines d'examen par le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, on peut à peine dire que ce projet de loi avait commencé à faire l'objet d'une véritable évaluation juridique, encore moins d'un examen sur ses conséquences morales, scientifiques, sociologiques et constitutionnelles. Il entre tout à fait dans les privilèges du Sénat d'exiger d'être bien informé, grâce aux travaux des comités, sur les manquements, les failles, les ramifications profondes et l'influence éventuelle d'une mesure aussi tortueuse et aussi séditieuse que le projet de loi C-43 dans la version qui nous est parvenue.

Honorables sénateurs, le mercredi 7 novembre, j'ai présenté le fruit de recherches bien documentées d'un comité spécial sur les responsabilités qui nous incombent dans l'étude d'une mesure législative d'une importance constitutionnelle capitale. J'espère que les honorables sénateurs ont eu le temps depuis lors de réfléchir aux responsabilités parlementaires dont j'ai fait état et que confirment mes nombreuses citations d'autorités en la matière, surtout des commentaires de Beauchesne.

En somme, le mandat des comités découle du mandat implicite de la Chambre dans son ensemble. On en a un exemple dans le recours frequent aux comités pléniers à la Chambre des communes britannique depuis le Seconde Guerre mondiale et pendant les premières années du Parlement, après la Grande Charte. Jusqu'à maintenant, les questions d'une grande importance sur le plan constitutionnel font l'objet d'études approfondies en comité dans tous les régimes parlementaires démocratiques. Sont également recevables les propositions d'amendement portant sur le fond d'un projet de loi, même après la deuxième lecture. Au Canada, les comités spéciaux ne peuvent entreprendre des études aussi approfondies sans instruction en ce sens de la Chambre dans son ensemble. Ce qui témoigne de nouveau de la comptabilité des comités envers le comité plénier.

On ne peut nier que le projet de loi C-43, ou toute loi sur l'avortement, revêt une grande importance du point de vue constitutionnel. C'est pourquoi cette question de pouvoir étudier à fond la motion visant à donner des instructions à un comité en est une de privilège. En m'empêchant de parler de ma motion, on m'empêche d'agir d'une manière équitable conformément à mes responsabilités législatives. Aucun d'entre nous ne peut donner d'instructions à un comité aussi indispensable que l'actuel Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles si nous ne pouvons pas, au préalable, présenter la motion et en débattre. Empêcher pendant si longtemps le débat équivaut à retarder la justice, voire à un déni de justice.

Le projet de loi C-43 revêt une grande importance pour l'avenir de la société canadienne, car il nuit à la reconnaissance du fait que nous étions tous assujettis à la Constitution au moment de notre naissance. Il le fait en suspendant artificiellement la protection que confère toute Constitution valide à tous ses sujets. Aucune constitution n'est valable si elle ne s'applique pas à chacune des générations successives.

Tout être humain dans notre confédération, avant sa naissance aussi bien qu'après, est assujetti aux lois du Canada. Quoi d'autre? Un enfant grandit-il sans loi jusqu'à ce qu'il prête serment d'allégeance? Si avant leur naissance les faites ne sont pas des êtres complets, le fait de naître ne leur donne pas le droit de recevoir des dommages-intérêts pour un acte commis avant, comme le veut notre sage pratique actuellement en vigueur.

De plus, on ne peut exiger d'un fils qu'ont aurait pu empêcher de naître qu'il soit un vrai patriote. L'enfant dès sa conception est-il assujetti à la loi et à l'ordre ou est-il livré à l'anarchie? Si c'est à l'anarchie, qui oserait forcer les généra-

tions pour qui nos fils se sont battus et sont morts de porter le flambeau du bien commun?

Honorables sénateurs, même lord Ellenborough, en rédigeant sa loi sur l'avortement en 1803, a appelé l'enfant dans le ventre de sa mère sujet de la Couronne. De même, l'enfant canadien dans le ventre de sa mère doit être assujetti à «la primauté du droit et à la suprématie de Dieu», les fondements mêmes de la Charte des droits et libertés.

La primauté du droit et la suprématie de Dieu sont des principes évidents qui se passent d'explications. Notre système parlementaire tout entier s'est érigé à l'ombre de ces principes. Il y a lui aussi été assujetti dès sa conception.

Maintenant, la Constitution canadienne ne peut pas tolérer la violence de l'interruption, qui ne peut faire autrement que d'avoir des effets séditieux d'une portée considérableen ce qui a trait à la primauté du droit. Dans l'avortement sur demande, l'avortement pour des motifs cosmétiques, ou l'avortement pour des motifs personnels, la présomption d'innocence est lettre morte: on est mort.

• (1520)

Les plaignants dans des affaires d'avortement ne sont pas considérés comme des gens ordinaires qui cherchent à rétablir la paix. Au contraire, leur geste est criminalisé. Même Me Campbell, notre ministre, menace avec emphase ceux qui ont intenté des poursuites contre les avorteurs, disant qu'ils seront poursuivis à leur tour. Elle le fait clairement savoir dans sa récente lettre accompagnée d'un document qu'elle a fait parvenir aux médecins du Canada.

Cette lettre et la pièce jointe qui ont été envoyées aux médecins par la ministre à la fin du mois dernier révèlent un plan draconien, courageusement exposé au grand jour par Peter Stockland, dans le *Ottawa Sun*, le jour du Souvenir. M. Stockland a fait remarquer que nulle part, dans le manifeste hautement philosophique d'une longueur de 10 pages qu'a présenté la ministre, il n'est fait mention de l'intérêt du foetus. Le document mentionne à plusieurs reprises la possibilité de poursuites contre ceux qui voudraient tenter de traduire les avorteurs en justice et ce, malgré que les deux tiers des Canadiens aient nettement exprimé le souhait que les enfants à naître soient protégés dès la conception. Près des trois quarts n'ont pas oublié que les foetus sont en réalité des êtres humains, déjà complets au moment de la conception.

M. Stockland affirme à juste titre que les pouvoirs judiciaires sont utilisés à mauvais escient pour, reprenant les mots de la ministre Campbell, «reconnaître expressément la légalité des avortements pratiqués par les médecins», plutôt que pour réprimer cet acte criminel qu'est l'avortement. Cet acte devrait d'ailleurs être clairement établi comme tel au moyen d'une inscription dans le code criminel.

Dans sa forme actuelle, ce projet de loi est une véritable farce. Pourtant, le comité du Sénat qui l'a étudié a semblé être aveuglé par les tentatives d'en limiter l'étude détaillée. On a dit au comité qu'aucun amendement ne serait étudié aux fins d'un rapport de comité portant sur le projet de loi C-43, même si ce dernier est farci de contradictions et ayant une incidence juridique et constitutionnelle séditieuse, comme je l'ai déjà mentionné. Les amendements ont été rejetés d'office, et les vrais défauts du projet de loi ont à peine été discutés, mis à part les courts témoignages de seulement deux représentants pro-vie. J'ai demandé au groupe Canadian Physicians for Life de nous faire part de tout amendement qu'ils jugeaient bon d'y apporter.

Notre devoir parlementaire est bien défini, honorables sénateurs. La population canadienne réclame depuis longtemps que l'on réaffirme cet intérêt valable, pressant et important qu'a l'État pour la vie de ses citoyens encore dans le sein de leur mère ou, le cas échéant, in vitro. Ce sont les mots mêmes qu'a utilisés la Cour suprême du Canada dans ses jugements dans l'affaire *Morgentaler*, en 1988, et auparavant, dans l'affaire *Oakes*, en 1986. Même dans l'affaire *Daigle*, en 1989, le Parlement est explicitement invité s'acquitter de sa «tâche normative» et à utiliser ses pleins pouvoirs législatifs pour protéger ces petits citoyens qui ne sont pas encore nés et dont la vie est menacée par le projet de loi C-43. Comme je l'ai fait remarquer le 7 novembre, on entend par tâche normative une tâche qui revient aux assemblées législatives et qui consiste à clarifier la valonté du législateur. Si cette volonté est mal informée, il faut y voir.

Tous les enfants du Canada sont destinés un jour à s'intéresser aux affaires parlementaires et à chercher à comprendre les lois et les politiques du jour. Même le code criminel n'hésite pas à utiliser le terme «enfant» pour désigner une personne qui n'est pas encore née. Ce serait une trahison de retirer à ces futurs citoyens leurs droits parlementaires. C'est donc également une trahison de ne pas donner les instructions nécessaires à un comité chargé d'examiner ce dossier, comme nous en avons le devoir et le privilège, et de le laisser passer aussi loin de son objectif.

Qu'il n'y ait pas d'erreur, le projet de loi C-43, dans sa forme actuelle, ne peut pas être appuyé par un grand groupe de Canadiens doués de conscience dont la majorité ne peut qu'approuver l'esprit du droit pénal lorsqu'il repose sur des bases historiques et raisonnables. Ce droit pénal ne peut pas ainsi fouler aux pieds à la fois le principe du droit et sa «clause échappatoire» ou «clause disculpatoire», comme c'est le cas avec le projet de loi C-43. Pour les vrais chrétiens, les juifs orthodoxes et les membres de toutes les religions qui ont pour dieu le Dieu unique de la Charte canadienne, les «clauses disculpatoires» ne peuvent viser que les actes médicaux n'ayant pas pour but de provoquer la mort de l'enfant avant la naissance, au moment de la naissance ou après.

Ce principe existe toujours dans certains articles du Code criminel que le projet de loi C-43 embrouille. Il est admis que pour sauver la vie d'une mère et protéger la sécurité de sa personne lorsque des accusations de conspiration semblent imminentes, il est toujours nécessaire qu'elle ait accès à tous les soins médicaux légitimes. L'avortement n'est ni un acte médical, ni un soin.

Certains législateurs canadiens ont trop facilement conclu que les leaders religieux canadiens acceptaient le projet de loi C-43. Pourtant, le président du comité de la Conférence des évêques catholiques, par exemple, a déclaré le 7 mars 1990 : «Nous n'approuvons pas du tout le projet de loi C-43 dans sa forme actuelle; à cette question précise, notre réponse est un non catégorique.» Le 2 mars 1990, l'archevêque Exner de Winnipeg, parlant au nom des évêques catholiques de l'Ouest a déclaré : «Le projet de loi C-43, dans sa forme actuelle, n'offre pas la protection nécessaire à l'enfant à naître.»

• (1530)

Tous les groupes véritablement chrétiens condamnent l'espèce de «sanction» de l'avortement dont est porteur le projet de loi C-43. La loi hébraïque qui sert de fondement au principe chrétien de la merci condamne aussi l'holocauste humain et l'avortement. Comme je l'ai dit dans mon discours du 26 juin 1990 sur le projet de loi C-43, un certain docteur Abraham, éthicien renommé en Israël et directeur d'une école de médecine à Jérusalem, qualifie sans ambages l'avortement de «meurtre». Par conséquent, le projet de loi C-43, dans la forme où nous l'avons reçu, est discriminatoire contre la religion orthodoxe, et par les mesures punitives qu'il annonce contre les protestations publiques, il constitue une persécution du Christ et de Moïse. S'il n'est pas amendé en profondeur, ce qu'il nous incombe de faire, le projet de loi ira à l'encontre du préambule, des articles 1, 2, 3 et 7, ainsi que des paragraphes 15(1) et 24(2) de la Charte canadienne des droits et libertés.

J'invoque avec beaucoup de mal, honorables sénateurs, l'argument que le projet de loi C-43 doit être examiné attentivement pour qu'on relève ses lacunes et qu'on comprenne ses ramifications juridiques et constitutionnelles d'une portée considérable pour la société canadienne, et qu'on envisage et qu'on débatte des amendements profonds, substantiels ou motivés même à l'étape du comité. À cette fin, les témoins experts, comme les avocats que j'ai recommandés au Comité des affaires juridiques et constitutionnelles, et les moralistes comme ceux que j'ai également recommandés, devraient être appelés et entendus au moins aussi attentivement que les témoins majoritaires en faveur de l'avortement que le comité a déjà entendus et doit encore entendre.

Comme je l'ai fait remarquer dans un communiqué à la presse diffusé le 20 novembre, dont j'ai aussi envoyé un extrait à tous les honorables sénateurs au début de la journée, moins d'un témoin sur cinq désignés pour comparaître devant le comité de sélection a fait partie de la tendance pro-vie, plus représentative des Canadiens que les témoins que nous avons déjà entendus. Les témoins en faveur de l'avortement ne parlent ni pour les droits démocratique des morts, ni pour la majorité des vivants, ni pour ces Canadiens à naître.

Le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles s'est abstenu de continuer jusqu'à nouvel ordre. C'est une sage décision jusqu'à ce que la question débattue ici, à savoir donner des instructions au comité, soit réglée. Sinon, la motion visant à donner des instructions au comité pourrait se trouver rejetée à cause de la règle de non-ingérence.

Puisque le comité en question n'a pas entrepris l'étude des objectifs et des amendements du projet de loi C-43 et n'a pas entamé le débat sur ces questions pertinentes—pas même sur les questions strictement juridiques et constitutionnelles—nous avons l'occasion actuellement de remplir pleinement notre devoir parlementaire et de débattre de ce privilège et de cette motion d'instruction en comité plénier.

Honorables sénateurs, nous au Sénat sommes fiers d'être la Chambre de réflexion et de pondération. Si nous ne demandons pas au comité d'étudier à fond le projet de loi C-43, alors cette description n'est qu'une supercherie.

Le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles a le pouvoir de faire comparaître des témoins experts et d'entendre les observations des deux tiers de Canadiens qui s'opposent à l'avortement sur demande. Le comité devrait sérieusement envisager des amendements pour remédier aux lacunes connues du projet de loi C-43, comme le fait de séparer «le principe criminel» de «la clause justificative». Il devrait aussi examiner les lacunes du projet de loi, comme je l'ai fait remarquer dans mon discours du 26 juin. Il devrait examiner les lourdes conséquences du point de vue constitutionnelle et juridique d'une telle loi. Cependant, honorables sénateurs, le comité n'en fait rien. Il préfère entendre des témoingnages de profanes que le comité législatif de la Chambre des Communes a déjà entendus et dont il n'examine ni ne relève les inexactitudes.

Cependant, si le comité devait faire rapport de ce projet de loi sans opposition d'amendement, ainsi que l'un des membres permanents l'a ouvertement promis, il favoriserait en quelque sorte l'adoption d'une mauvaise loi ou contribuerait à sa caducité précoce sans loi pour la remplacer. Ce que cette manœuvre ne réussira pas, cependant, c'est de bien renseigner les honorables sénateurs soucieux de rectifier les failles du projet de loi C-43 sur la possibilité et la manière d'apporter un tel amendement. Voilà pourquoi le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles a grand besoin de directives, ce qui explique pourquoi je soulève aujourd'hui la question de privilège.

Depuis toujours, honorables sénateurs, le Sénat passe pour une chambre de réflexion et de pondération. Si nous refusions de préserver ce rôle reconnu, la participation du Sénat au bon gouvernement de ce pays serait une supercherie. Faute de s'appuyer sur des principes, nous ne ferions qu'entériner servilement les lois et agirions comme des marionnettes entre les mains d'un gouvernement arrogant et têtu.

MOTION EN VERTU DE L'ARTICLE 33 DU RÈGLEMENT PORTANT QUE LE SÉNAT SE FORME EN COMITÉ PLÉNIER

L'honorable Stanley Haidasz: Par conséquent, honorables sénateurs, je propose, avec l'appui du sénateur Macdonald (Cap Breton): Que le Comité plénier, appelé comité des privilèges, examine si c'est une question de privilège pour un sénateur que de proposer comme je l'ai indiqué dans la motion nº 3 inscrite au Feuilleton, de donner une instruction à un comité permanent, à savoir: obliger un comité à faire son devoir parlementaire, et, en outre, si c'est une question de privilège que d'abréger l'étude des articles à l'Ordre du jour afin qu'une motion de ce genre soit débattue à temps et à fond. Conformément au Règlement, nous devrions nous former en comité plénier afin d'examiner cette question de privilège et de proposer un remède acceptable, lequel à mon avis devrait enjoindre au Sénat de débattre sur le champ ladite motion tendant à obliger le comité de faire par devoir parlementaire, quitte ensuite à se prononcer à son égard.

• (1540)

Son Honneur le Président: Nous avons besoin de la motion, Sénateur Haidasz. Je dois la lire.

Le sénateur Haidasz: Son Honneur veut-elle la lire?

Son Honneur le Président: Évidemment. Si vous la présentez au Sénat, je dois la lire.

Honorables sénateurs, l'honorable sénateur Haidasz, avec l'appui de l'honorable sénateur Macdonald . . .

Le sénateur Frith: Suffit!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, vous plaît-il . . .

Le sénateur Doody: Suffit!

L'honorable Joan Neiman: Comme le sénateur Nurgitz, président de notre comité des affaires juridiques et constitutionnelles est absent, tout comme d'ailleurs le Sénateur Stanbury, notre vice-président, j'aimerais dire quelques mots en tant que troisième membre du sous-comité de sélection de ce comité.

Évidemment, j'étais au courant de la motion dont le sénateur Haidasz a saisi la Chambre. Évidemment, je connais aussi ses sentiments au sujet de la conduite du comité et de la question des témoignages.

Je tiens à dire que le comité s'est réuni de façon informelle et que la majorité des membres ont assisté à la réunion au cours de laquelle il a été question de l'étude même du projet de loi. Le sénateur Haidasz ne faisait pas partie du comité à ce moment-là, mais il en est devenu membre peu de temps après. Le sénateur Hatfield était également présent, de même que plusieurs autres sénateurs dont j'ai ici les noms. Sachant que nous étions occupés au Sénat à débattre le le projet de loi C-62, nous savions que nous n'aurions pas le temps de nous réunir régulièrement dans un avenir prévisible, ou que si nous avions la possibilité de le faire, nous pourrions uniquement nous réunir lorsque notre emploi du temps nous le permettrait en convoquant des témoins à la dernière minute. Comme je l'ai dit, le sénateur Haidasz ne faisait pas partie du comité à ce moment-là, bien qu'il en soit devenu membre peu de temps après.

À cette réunion, nous avons essayé de définir les grandes lignes de l'étude du projet de loi C-43 en comité. Nous savions que tous les particuliers et tous les organismes qui avaient manifesté le désir de comparaître devant le comité de la Chambre des Communes allaient demander à témoigner devant le comité sénatorial. Nous avions tous les dossiers du comité de la Chambre, de même que les témoignages et les mémoires additionnels de particuliers et d'organismes qui n'avaient pas eu l'occasion de comparaître. Ces documents ont été remis à tous les membres du comité sénatorial. Donc, notre but était tout simplement de donner une orientation nouvelle à notre étude, sans reprendre tout le travail qui avait été fait par le comité de l'autre endroit. Tel était notre objectif.

De façon plus précise, compte tenu du délai qui nous avait été imparti, nous estimions devoir entendre le point de vue des groupes pro-choix ainsi que des groupes pro-vie. Nous voulions surtout entendre le point de vue de médecins, en raison des inquiétudes que suscitaient chez eux le projet de loi C-43 et à la lumière des décisions récentes de la Cour suprême et du jugement rendu par la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse.

Nous voulons donc essayer d'aller de l'avant avec cette étude d'une façon ou d'une autre, et de permettre au plus grand nombre possible de témoins de comparaître devant le comité. Nous avons décidé de concentrer notre étude sur le projet de loi lui-même au lieu de nous lancer dans des discussions d'ordre philosophique, moral et métaphysique du fait que cela ne servirait pas nos intérêts et risquerait même de retarder notre examen.

C'est sur ce point, bien sûr, que le sénateur Haidasz et les autres sénateurs qui ont pris cette décision à la réunion du comité, divergent d'opinion. Pour être juste envers le sénateur Haidasz, il nous a dit à plusieurs reprises qu'il faudrait consacrer de nombreux mois à l'examen de cette question, qu'il faudrait l'analyser en détail, et qu'il faudrait convoquer tous les témoins pour discuter des aspects d'ordre moral et métaphysique de cette question très complexe.

À ce stade-ci, je ne crois pas me tromper en affirmant que les membres du comité essaient de se concentrer uniquement sur les aspects juridiques de la question, dans le but de proposer des amendements au projet de loi qui ne seraient pas constestés devant les tribunaux. Or je ne sais pas si cela est possible. Nous ne voulons pas proposer des amendements sur lesquels les tribunaux se sont déjà prononcés, puisque cela serait tout à fait inutile.

Le sénateur Haidasz a soulevé cette question plusieurs fois. Je dois avouer que, au cours des deux dernières semaines, j'ai proposé à quelques reprises au sénateur Nurgitz d'organiser une autre réunion où assisteraient tous les membres du comité pour examiner la liste des témoins. Il y a 28 organismes et particuliers qui ont demandé à comparaître devant le comité. En consultant la liste, nous verrions que presque tous ces groupes ont comparu devant le comité de l'autre endroit et que nous avons un exemplaire de leur mémoire. Il serait toutefois utile, en compagnie du sénateur Haidasz, de parcourir cette liste pour choisir un nombre raisonnable de témoins. Nous avons naturellement déjà entendu la ministre de la Justice qui reviendra devant le comité avant la fin des travaux.

J'aimerais préciser, parce que le sénateur Haidasz a mentionné différentes statistiques à différents moments, que nous avons jusqu'à maintenant entendu environ six témoins. Nous entendons l'Association canadienne des libertés civiles sur presque toutes les questions d'ordre juridique soumises à notre comité. Nous avons également entendu l'Association nationale de la femme et la loi et le docteur Henry Morgentaler. De plus, nous avons entendu un représentant de la Campagne Québec Vie, M. Gilles Grondin, un ardent partisan du Pro-choix, et M^me^ Margot Cafferty, vice-présidente d'une autre organisation québécoise appelée Objectif: Survie-Québec.

Nous avons également entendu les porte-parole du groupe Physicians for Choice et ceux du mouvement Physicians for Life. Nous pouvons donc affirmer avoir entendu au moins un nombre raisonnable de témoins de chacun des camps, c'est-à-dire trois défendant le même point de vue et trois autres qui nous ont exprimé, si l'on veut, une opinion indépendante. Je crois que le groupe Physicians for Choice appuie fortement le libre-choix. En toute équité, je dirais que les représentantes de

l'Association nationale de la femme et la loi ont soutenu, dans leur mémoire, que la loi ne leur semblait pas nécessaire.

Honorables sénateurs, si je vous en parle, c'est simplement pour vous montrer que nous tentons, dans des circonstances assez difficiles étant donné le projet de loi à l'étude, de convoquer un certain nombre de témoins avec qui nous pourrons discuter de leurs opinions diverses. Je promets au sénateur Haidasz que, dès que possible, nous convoquerons une autre réunion du comité au cours de laquelle nous parcourrons la liste pour tenter de prendre une décision.

● (1550)

Je rappelle à l'honorable séanteur que le Règlement précise très clairement que seul le comité peut décider des témoins qu'il entendra et que cette question ne peut être soulevée au Sénat. Je regrette de ne pouvoir m'apesantir davantage sur cette question.

Je propose donc, moi-même, l'ajournement de ce débat, au cas où le sénateur Nurgitz voudrait ajouter quelque chose.

(Sur la motion du sénateur Neiman, le débat est ajourné.)

LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

MOTION PORTANT APPUI À L'OBTENTION DE FRANCHISES

Permission ayant été accordée de revenir aux avis de motion:

L'honorable Norman K. Atkins, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)*h*) du Règlement, propose:

> Que, conscient du fait que le hockey fait partie de l'identité canadienne, et que la Ligue nationale de hockey envisage de procéder à son expansion, et que la Ligue aurait avantage lors de toute nouvelle expansion à inclure des équipes canadiennes, le Sénat du Canada appuie les efforts que déploient Ottawa et Hamilton pour obtenir des franchises de la Ligue nationale de hockey.

(La motion est adoptée.)

LE JAPON

MOTION DE FÉLICITATIONS À L'OCCASION DU CENTENAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE

L'honorable Raymond J. Perrault, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)*h*) du Règlement, propose:

> Que le Président du Sénat transmette au président de la Chambre des représentants japonais et au président de la Chambre des conseillers japonais les meilleurs vœux du Sénat du Canada à l'occasion du centième anniversaire de l'établissement de la démocratie parlementaire au Japon.

—Honorables sénateurs, je voudrais donner une brève explication.

Le sénateur Atkins et moi faisons tous deux partie du bureau du Groupe interparlementaire Canada-Japon. Je signale que cette motion a été proposée à l'autre endroit et qu'elle a été adoptée.

Cette semaine marque le centenaire de la démocratie parlementaire au Japon. Pour faire ressortir la bonne entente qui dure entre le Canada et le Japon, nos échanges croissants tant au plan économique que culturel, nous avons jugé à propos de soulever cette question au Sénat.

[*Français*]

L'honorable Paul David: Est-ce que je pourrais poser une question à l'honorable sénateur Perrault? S'agit-il de fêter le centième anniversaire d'une démocratie qui n'a jamais eu de faille depuis 100? N'y a-t-il pas eu des périodes où la démocratie était beaucoup plus de l'autocratie? S'agit-il d'une démocratie qui, pendant 100 ans de suite, s'est conduite de façon correcte? Je connais peu l'histoire du Japon. C'est vraiment une question tout à fait inoffensive que je vous pose.

[*Traduction*]

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, je pense qu'on peut affirmer que toutes les démocraties sont soumises à certaines pressions et éprouvent certaines difficultés de temps à autre.

Le sénateur Doody: Même celle-ci!

Le sénateur Perrault: Cela s'est même produit dans cette enceinte vénérée. Cependant, le fait demeure qu'il y a cent ans, le régime parlementaire a été établi au Japon malgré des périodes difficiles, surtout durant les années 30. Je suis persuadé que mon honorable collègue se reportait à cette période où la démocratie a été mise à rude épreuve dans ce pays.

Cependant, en tant que Canadiens, nous sommes heureux de voir que les institutions japonaises ont résisté aux vicissitudes de l'époque et nous remarquons que la démocratie est en place depuis un siècle maintenant. Nous souhaitons tout le succès possible aux Japonais qui donneront plus d'ampleur à leurs systèmes parlementaires dans les années à venir, tout comme nous espérons améliorer nos procédures parlementaires et notre institution durant cette période.

L'honorable Jack Marshall: Mon honorable collègue se rappelle-t-il des années 1940 durant lesquelles les Japonais étaient nos ennemis? A-t-il oublié Pearl Harbour? Peut-on parler de démocratie alors?

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, le sénateur Marshall se reporte à la même période difficile dont a parlé mon collègue, le sénateur David. Bien entendu nous nous rappelons de ces incidents, car les Canadiens ont été victimes des tragédies de la Seconde Guerre mondiale. Il suffit de se rendre au cimetière de Yokohama et au cimetière canadien de Hong Kong pour comprendre la portée des sacrifices que les Canadiens ont dû consentir durant la Seconde Guerre mondiale.

Cependant, malgré la guerre, le Parlement japonais a poursuivi ses travaux et l'opposition a fini par triompher. Le Parlement n'a pas été aboli durant cette période. Il a éprouvé bien des difficultés, et nous en sommes conscients. Nos bons amis japonais sont les premiers à le reconnaître. Il suffit simplement d'aller voir de plus près le Parlement japonais à l'heure actuelle pour se rendre compte que les Japonais peuvent compter sur une démocratie fort solide de nos jours. En fait, je crois qu'on a entrepris une réforme des deux chambres, afin de démocratiser davantage le système d'élection des membres du Parlement.

● (1600)

Pour marquer le centenaire du Parlement japonais, les députés de l'autre endroit ont adopté une motion semblable à

l'unanimité. Elle est présentée au Sénat dans le même esprit d'amitié.

(La motion est adoptée.)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

LA PRÉSENTATION DE PÉTITIONS SUR LE PROJET DE LOI C-62

L'honorable Dalia Wood: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de petites villes du Québec, entre autres Saint-Léon et Saint-Lazare. Les 120 pétitionnaires canadiens apprécient peu la TPS. Ils demandent humblement au Sénat de rejeter cette taxe sur les produits et services. Je voudrais lire leurs noms.

[*Lecture des noms des signataires*]

Honorables sénateurs, j'ai une autre pétition venant de diverses petites villes du Québec, qui a été signée par les personnes suivantes:

[*Lecture des noms des signataires*]

Ce sont les pétitions que j'ai reçues de cette région. J'ai également une pétition signée par des résidants de diverses parties de la ville de Montréal. Je lis leurs noms.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1610)

J'ai une autre pétition qui vient aussi de la région montréalaise.

[*Lecture des noms des signataires*]

Voici plusieurs pétitions que je voudrais déposer.

J'ai une pétition venant de 20 électeurs de Saint-Michel.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre pétition venant du même endroit.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1620)

Encore du même endroit, nous avons reçu des signatures.

[*Lecture des noms des signataires*]

Je dépose cette pétition.

Je lirai une autre pétition avant de donner la parole à mon collègue de gauche. Il reste une page. Cette pétition vient de LaSalle. J'aime beaucoup la ville de LaSalle car mon mari vient de là.

[*Lecture des noms des signataires*]

Je dépose également cette pétition. J'ai fini de présenter des pétitions pour aujourd'hui.

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, j'ai le privilège de présenter des pétitions provenant de douzaines de personnes qui demandent au Sénat d'empêcher le gouvernement du Canada de faire adopter la taxe proposée sur les produits et services.

La première série de pétitions, honorables sénateurs, vient de Simcoe, en Ontario, une petite ville du sud-ouest de la province. Je vois les adresses, RR1, RR2, RR4, et cela démontre que toute la région de la petite ville de Simcoe proteste contre la TPS.

Honorables sénateurs, il vaut la peine de noter que Simcoe a joué un rôle très important dans la fondation, ou les racines, du Parti conservateur en Ontario. Elle a certes jouée un rôle très important dans les fondations de la Province d'Ontario, car Simcoe, qui est une petite ville située au cœur de la région du tabac, tire son nom de John Graves Simcoe, le premier lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. Il avait été nommé en 1791, est arrivé au Canada en 1792 et a exercé ses fonctions de premier lieutenant-gouverneur jusqu'en 1796, une très courte période. Cependant, durant cette période, il a joué un rôle très important dans la création de très nombreuses institutions qui subsistent jusqu'à maintenant. Le site de la Ville de Simcoe, au cœur de cette région, a reçu sa visite en 1793 et a par la suite pris son nom lorsqu'elle fut établie un siècle plus tard. Lorsqu'il est arrivé dans la région, le lieutenant-gouverneur John Graves Simcoe s'est rapidement rendu compte que le sud-ouest de l'Ontario aurait un rôle très important à jouer au cœur du continent nord-américain.

Si je connais si bien l'histoire du lieutenant-gouverneur Simcoe, c'est que j'ai fréquenté, à London, une école publique qui portait le nom de «Governor Simcoe Public School». Elle avait elle aussi été nommée en souvenir de lui. Il existe un lien historique très intéressant entre la localité ontarienne où je suis né et où j'ai grandi, et Toronto.

Il serait peut-être utile de dire, honorables sénateurs, que nous avons des pétitions de Simcoe, de London et de la région métropolitaine de Toronto. Ces trois centres très importants et dynamiques ont tous été établis par le gouverneur Simcoe. London a été établie lorsque le gouverneur Simcoe, en visite dans la région, a décidé que la ville qui y serait créée deviendrait la capitale du Haut-Canada. En fait, on a construit une ville sur les bords de la rivière Thames et, à cent verges de cette rivière se trouve l'hôpital Victoria, où je suis né. J'ai donc appris à bien connaître cette région et le palais de justice qui a été érigé au confluent de la Thames. À cette époque, le gouverneur Simcoe avait l'intention de faire de cette ville la capitale de l'Ontario. Il a visité en même temps Fort York, qui était un poste militaire très stratégique, et plus tard, avant de quitter le Canada, il a décidé que York et non London deviendrait la capitale du Haut-Canada.

● (1630)

L'histoire de Fort York tire son origine des traditions des Indiens du Canada. Toronto était un village indien situé sur les rives du lac Ontario. Elle est devenue une escale entre le lac Huron et le lac Ontario et a été utilisée dès 1615, par Étienne Brûlé, lors de ses voyages à partir du nord-ouest du Canada jusqu'au cœur du pays, en remontant le Saint-Laurent.

Plus tard, la ville de Fort York a été nommée Fort Brûlé et les vestiges de ce fort se trouvent encore aujourd'hui sur les célèbres terrains d'exposition. Ensuite, elle est devenue York, puis Toronto, qui signifie lieu de rencontre. Je relate aux honorables sénateurs l'histoire de London, de Simcoe et de Toronto, car ces régions, comme je l'ai dit, ont été établies par le lieutenant-gouverneur Simcoe, qui a entrepris immédiatement la colonisation du sud-ouest de l'Ontario, en cédant des terres aux loyalistes conservateurs.

Par la suite, il a fait des choses plutôt intéressantes. Il a nommé des lieutenants de comté et créé une cour du banc du Roi. Il était en avance sur son temps car, au tout début de cette période, il a déclaré l'esclavage illégal. Il a mis sur pied des conseils municipaux et des écoles et, en effet, a posé les assises de la belle province qu'est l'Ontario.

Lorsque nous examinons les pétitions que nous avons reçues de Simcoe, en Ontario, une ville que j'ai visité à maintes reprises et où j'ai travaillé pendant que j'étais étudiant, je trouve qu'il est ironique que ces villes, pierres angulaires de l'Ontario et établies par la tradition conservatrice, protestent aujourd'hui uniformément et presque unanimement contre cette taxe.

Honorables sénateurs, l'histoire nous enseigne que de nombreuses familles loyalistes conservatrices, qui ont colonisé ces régions du sud-ouest de l'Ontario, ont décidé de s'implanter là-bas non seulement parce que la révolution ne leur plaisait pas, mais aussi parce que le régime fiscal n'était pas à leur convenance. C'est une page passionnante de notre histoire. L'Ontario et beaucoup d'autres régions au Canada ont été colonisées par des gens qui fuyaient des gouvernements insensibles aux besoins des citoyens. Ces gouvernements ont fait crouler les contribuables sous des impôts dont la charge était répartie sans aucune équité.

Honorables sénateurs, cela montre avec éloquence que, lorsque de tous les coins d'une petite localité comme Simcoe, surgissent spontanément des pétitions demandant au gouvernement de ne pas adopter la TPS, il faut prendre le message au sérieux. Comme je l'ai déjà dit à d'autres occasions, c'est un vrai cri du cœur qui vient des régions ontariennes qui ont été colonisés par des conservateurs. Le gouvernement devrait donc attacher une importance particulière à ces pétitions.

Je passe à une autre pile de pétitions. Celles-ci viennent de Plainfield, Wellington, Ardock et Ajax, en Ontario. Les petites localités ontariennes se manifestent presque toutes en formulant des demandes et présentant des pétitions pour que le gouvernement retire la TPS. Ces localités ne sont pas seules.

J'ai ici toute une liste de grandes localités ontariennes, à commencer par Lindsay, ville de Leslie Frost, qui a été un grand premier ministre conservateur de l'Ontario. Nous avons donc des pétitions de Lindsay et Haliburton. Il y a aussi le nord de la province, où j'ai passé beaucoup de très beaux étés. Je note Bolton, Ennismore et Kitchener.

Honorables sénateurs, Kitchener a aussi une histoire passionnante. Elle a été fondée par des colons allemands et a porté le nom de Berlin jusqu'à la Première Guerre mondiale. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la principale immigration dans cette région était d'origine allemande. Au XIXe siècle, ces immigrés fuyaient l'Allemagne à cause des contraintes et des conditions économiques que leur imposait un gouvernement insensé.

Fait intéressant à signaler, durant la Première Guerre mondiale, la ville de Berlin, en Ontario, d'où était originaire William Lyon MacKenzie King, a changé de nom pour prendre celui de Kitchener. Après la Seconde Guerre mondiale, la population de cette ville a subi de profondes transformations; un important groupe de Canadiens d'origine allemande y vit maintenant, de même qu'une population multiculturelle représentant toutes les régions du monde.

Quand on voit sur cette liste les noms de pétitionnaires qui sont originaires d'Asie et de pays d'Europe autres que l'Allemagne, on constate que tous les groupes de la population multiculturelle de Kitchener protestent contre cette taxe.

Passons maintenant à la ville de Willowdale, en Ontario, qui nous a fait parvenir un certain nombre de pétitions. Comme vous le savez sans doute, Willowdale est située dans l'agglomération de North York, l'une des agglomérations de la grande région métropolitaine. Nous avons aussi des pétitions de Minden, en Ontario, et d'autres du nord et du sud-ouest de Chatham.

Les honorables sénateurs connaissent sûrement les origines de Chatham. C'est un centre industriel dynamique du sud-ouest de l'Ontario, qui est situé entre London et Windsor. Une autre petite ville importante et dynamique de l'Ontario, celle de Cobourg, elle aussi fière de ses origines. Celle d'Oshawa, en Ontario, d'où nous avons reçu aujourd'hui de nombreuses pétitions. Bracebridge, dans le nord de l'Ontario. St. Catharines, dans la péninsule du Niagara.

Scarborough est également l'une des villes dynamiques qui constituent la région du Grand Toronto. Nous avons des pétitions qui nous viennent de tous les secteurs de cette ville qui est une localité très importante et très fascinante de l'est du Grand Toronto. Peuplée où départ par des immigrants d'origine britannique, Scarborough est maintenant une mosaïque de diverses communautés. Ces dernières années, elle est devenue le centre d'un afflux de Canadiens originaires de Hong-Kong qui ont non seulement enrichi notre éventail culturel, mais qui ont également rehaussé davantage encore le dynamisme qui baigne cette ville depuis dix ans. Tous les secteurs de Scarborough sont représentés dans ces pétitions.

● (1640)

Je passe maintenant à la ville d'Oakville qui est située à l'extérieur du Grand Toronto. Oakville est le foyer de l'usine Ford et l'une des plus gentilles et des plus belles localités résidentielles du Canada, à mon avis. Pour cette ville également, les signatures figurant sur la pétition sont celles de gens venant de tous les quartiers,, dont certains du Lakeshore, nord et sud. Certains noms révèlent l'origine ethnique de la personne. D'ailleurs, ces noms représentent tout l'éventail des origines ethniques au Canada. Tous ces pétitionnaires sont contre la TPS.

Je voudrais maintenant passe à St. Catharines, Niagara Falls, Fort Érié et Port Colborne. Toutes ces localités importantes sont situées sur la péninsule du Niagara. Nous avons, sur ces pétitions, le nom de gens venant de tous les secteurs de ces localités et ces gens nous rappellent, avec insistance, que nous devons empêcher la présentation de la taxe sur les produits et services proposée.

Je voudrais maintenant me tourner vers Lakefield, en Ontario, qui se trouve, à l'est de Toronto, si je ne m'abuse. Il y a également un certain nombre de pétitions de gens de Caledon, au nord de Toronto, il s'agit d'une importante région touristique. Manifestement, les gens de l'endroit s'inquiètent des répercussions négatives profondes que la taxe sur les produits et services aura sur l'économie locale.

J'en arrive, honorables sénateurs, à un certain nombre de pétitions venant de la région de Kingston, en Ontario. Je voudrais lire très brièvement à mes collègues le contenu de cette pétition qui diffère de celui des pétitions dont j'ai parlé jusqu'à maintenant.

Voici ce qu'on dit:

> Attendu que le gouvernement fédéral a jugé bon depuis la Confédération et sans exception de détaxer les magazines, les livres et les journaux . . .

L'honorable William M. Kelly: Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement. Je ne voudrais pas prolonger vos travaux inutilement. Cependant, je tiens à rappeler à nouveau aux honorables sénateurs que nous en sommes rendus à la lecture des pétitions. J'attire votre attention sur la page 57 de notre Règlement qui . . .

Le sénateur Turner: Que faites-vous des autres règles?

Le sénateur Kelly: Je m'y reporterais aussi si je pouvais les trouver.

Le sénateur Turner: Parlez au Président alors.

Le sénateur Kelly: À la page 57 du Règlement, sous la rubrique «Présentation de pétitions», il est précisé que le texte des pétitions ne peut être lu. Je me trompe peut-être en présumant que le sénateur Grafstein se préparait à lire une pétition. Je voulais simplement l'empêcher de faire une erreur.

Le sénateur Grafstein: Je vous remercie, honorables sénateurs. Je n'avais pas l'intention de lire la pétition. Tandis que les pétitions précédentes auxquelles j'ai fait allusion étaient générales et nous demandaient d'empêcher l'adoption de la taxe sur les produits et services, cette pétition porte plus précisément sur le taux nul qui est appliqué aux magazines et aux journaux. Ces pétitionnaires s'inquiètent du fait que ceux-ci seront maintenant assujettis à la TPS. La déclaration dont je voudrais parler est très courte. Je n'ai pas l'intention de la lire au complet. Cette déclaration résume l'objet de la pétition. Elle se lit comme suit:

> Attendu que la distribution sans entrave de l'écrit, qui est le fondement de la démocratie, de la culture, de l'éducation et d'une société instruite et productive, sera défavorisée par l'application de la TPS, les soussignés réaffirment les principes historiques incarnés par l'exemption d'impôt dont jouit l'écrit en proposant un amendement visant à conserver le taux nul dans le projet de loi C-62.

Il importe de souligner que cette pétition provient de Kingston, qui est une ville importante sur les plans économique, social et culturel dans la province de l'Ontario. En parcourant la pétition, on constate que nombre de ses signataires sont des gens qui habitent tout près de l'une des plus meilleures institutions d'enseignement du pays, l'Université Queen's.

Je dois dire, honorables sénateurs, que je suis particulièrement heureux de recevoir ces pétitions de l'Université Queen parce que le *Queen's Quarterly* paru le mois dernier seulement, contenait un extrait d'un discours que j'ai prononcé au Sénat en juin dernier au sujet de la politique de la Chine. C'était un discours que le sénateur Doody avait eu la gentillesse d'écouter avec beaucoup d'attention. J'ai un certain parti pris, du moins pour le moment, en faveur des pétitions provenant des environs de l'Université Queen puisque cette université a jugé bon de publier un extrait d'un discours que j'ai donné ici au Sénat.

Dans tous les quartiers de Kingston, y compris à l'Université Queen, nous trouvons des citoyens et des étudiants qui demandent que nous empêchions la mise en œuvre de la TPS.

Je crois qu'il est important de souligner, à l'intention des honorables sénateurs d'en face qui ne sont pas de notre partie du Canada, mais du Québec, que les Québécois ont apparemment trouvé une solution satisfaisante à leur problème. Cela donne aux Ontariens de l'Université Queen et, en fait, à tous les étudiants des universités de l'Ontario, l'impression d'être victimes de discrimination.

Hier, j'ai posé une question au sujet d'une rumeur selon laquelle le Québec avait réglé son problème en obtenant de Québec et, je présume, du gouvernement du Canada, l'assurance que la TPS ne s'appliquerait pas aux manuels des étudiants des universités. De toute évidence, les honorables sénateurs d'en face n'ont pas réglé le problème de la province de l'Ontario parce que nous avons entendu . . .

Le sénateur Olson: Ni de l'Alberta.

Le sénateur Grafstein: Honorable sénateur, vous pouvez parler pour la province de l'Alberta. Je suis ici pour représenter l'Ontario.

Le sénateur Kelly: Honorables sénateurs, s'il vous plaît, je dois invoquer le Règlement. L'honorable sénateur s'est lancé dans un discours, ou en tout cas, s'apprête à le faire, sur un sujet qui a été discuté en long et en large lorsqu'un amendement le visant a été étudié. Puisque nous en sommes à la présentation de pétitions, pourquoi ne pas nous contenter de présenter des pétitions et réserver ce genre de discours pour le débat sur le projet de loi?

• (1650)

Le sénateur Grafstein: Je n'ai pas l'intention de faire un discours, honorables sénateurs. Je pourrais peut-être conclure en disant qu'à mon avis il y a une inquiétude qui doit être partagée par tous les sénateurs, y compris le sénateur Kelly, qui représente la province de l'Ontario comme moi. Les étudiants ont l'impression que leurs sénateurs et leurs députés à l'autre endroit ne représentent pas activement leurs intérêts de la même façon que les députés et les sénateurs de la province du Québec qui semblent pouvoir imposer leur volonté non seulement au gouvernement de cette province mais aussi au gouvernement du Canada.

Je propose seulement au sénateur Kelly que peut-être, lui et moi, nous pourrions nous associer pour faire notre devoir envers la province de l'Ontario. Nous bénéficierions peut-être du même traitement, non-discriminatoire, pour ces pauvres étudiants qui a bien des égards vont être appauvris par la TPS.

Honorables sénateurs, pour en revenir aux pétitions, j'en ai une ici de Kingston. Comme le savent les honorables sénateurs—le sénateur Kelly, en particulier, qui connaît, je le sais, la population de Kingston—alors que celle-ci était essentiellement, avant la Seconde Guerre mondiale, d'origine britannique, irlandaise et écossaise, Kingston a maintenant une population qui représente toutes les ethnies. Si on regarde les noms des habitants de Kingston, il est évident qu'ils représentent de nombreuse régions d'Europe et d'Asie. En examinant ces dizaines de noms sur les pétitions de Kingston, il est manifeste qu'ils ne sont pas seulement de toutes les ethnies, mais de tous les niveaux économiques de la société. Il est aussi clair que la population de Kingston semble être presque unanime dans son refus de la TPS en général, mais aussi de ses répercussions sur l'un des importants facteurs éducatifs et économiques de cette ville—ses répercussions sur les livres et en fin de compte sur les étudiants.

Honorables sénateurs, je laisse maintenant Kingston pour présenter des pétitions venant d'autres villes du sud-est de l'Ontario, dont Napanee, Battersea, Godfrey, Sydenham, presque toutes les petites municipalités de la région. Honorables

sénateurs, je me trompe peut-être, mais je crois que nous avons reçu des pétitions de chacune des petites villes de l'Ontario, ou du moins de la partie sud de l'Ontario à laquelle j'ai accordé une attention particulière ces dernières semaines. Je crois que si nous écrivions l'histoire de cet important moment dans le processus parlementaire, l'une des choses qu'il faudrait mentionner, c'est que presque toutes les petites villes de l'Ontario ont fait signer des pétitions par un bon nombre de leurs habitants. Je ne crois pas que ce soit là le fruit d'une ou de deux initiatives organisées. C'est plutôt une réaction spontanée aux craintes des Canadiens à l'égard de la TPS.

Lorsqu'on examine les noms qui figurent sur cette pétition, on constate qu'ils ont été écrits avec des stylos différents et que l'écriture est différente. Les pétitionnaires ne donnent pas seulement leur nom, mais aussi leur adresse et leur code postal. Ces Canadiens sont très inquiets au sujet de la TPS. Je crois que c'est remarquable, honorables sénateurs, que, pour la première fois dans l'histoire moderne de l'Ontario—c'est peut-être différent dans d'autres provinces—nous avons reçu autant de pétitions signées par autant de gens de toutes les couches de la société. Il y a certainement un message à retenir. Nous espérons que, lorsque viendra le moment de voter sur la TPS quelque temps avant mon 75e anniversaire, les sénateurs d'en face tiendront compte de ces pétitions.

Honorables sénateurs, j'ai devant moi des pétitions signées par des habitants d'autres municipalités, notamment Wakefield, Peterborough, Morden, Oakville, Harcourt, Oak Ridges, McArthur Hills, Highland Grove, Norwood, Whitney, Caledonia, Wilberforce, Haliburton, Hamilton, Woodville, Burlington, Milton, Watertown, Minden et d'autres.

Honorables sénateurs, ce sont des pétitions prises au hasard, et je ne crois pas qu'il y ait une seule petite ville qui ne soit pas représentée. Tous ces Canadiens prient instamment le Sénat d'empêcher l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services proposée. Je demande aux sénateurs d'en face comment nous pouvons mettre ces pétitions de côté et ne pas même soulager les Canadiens au moyen d'un amendement. Comment ces Canadiens peuvent-ils respecter le processus parlementaire si aucune modification n'est apportée à cette mesure législative?

Comme je l'ai mentionné plus tôt, honorables sénateurs, je suis heureux de voir que le gouvernement a changé d'avis. Le sénateur Everett n'est pas ici, mais il m'a dit, plus tôt cet après-midi, que nos efforts, à son avis, étaient utiles. Je lui ai demandé si les efforts déployés au cours de toutes ces semaines avaient porté fruit. Il m'a dit—et je ne veux pas le citer hors contexte—oui. Il avait reçu du ministre des Finances une lettre dans laquelle il lui affirmait que si le projet de la TPS était adopté, les recettes supplémentaires provenant de cette taxe serviraient à réduire le déficit. Il a admis lui-même, lui qui a adopté une position assez intéressante quant à la durée de nos débats et au fond de nos discussions, que nos efforts s'étaient avérés efficaces. Nous pouvons conclure que nous avons accompli quelque chose de positif si le ministre des Finances est maintenant disposé à faire de telles déclarations pour la première fois.

J'aimerais terminer, honorables sénateurs, sur ces mots: les nouvelles qui nous parviennent du Québec, à savoir que la province a non seulement décidé d'agir, mais qu'elle a également incité le gouvernement fédéral à faire de même, semblent indiquer que ce changement d'attitude est attribuable aux pressions internes exercées non seulement par l'industrie du livre de la province, mais également par les honorables sénateurs d'en face, je présume, par les représentants élus de l'autre endroit, de même que par les membres de l'Assemblée législative du Québec. Si nous avons réussi ne serait-ce qu'à faire passer le message que nous avons tenté tant bien que mal, de transmettre au cours des nombreuses dernières heures, journées et semaines, nous aurons atteint deux objectifs.

[Le sénateur Grafstein.]

Par conséquent, lorsque les honorables sénateurs d'en face se demandent si tous ces efforts ont été vains, nous, de ce côté-ci leur répondons: «Non, pas du tout.» Il semble y avoir un changement d'attitude. De toute évidence, ces pétitions commencent à faire leur effet et il y a un certain mouvement de l'autre côtée.

● (1700)

Si nous restons ici deux ou trois autres mois, peut-être le gouvernement révisera-t-il le projet de loi de manière à le rendre acceptable pour les Canadiens qui ont envoyé des pétitions avec tant de persistance, afin d'empêcher la mise en vigueur de cette odieuse taxe sur les produits et services.

L'honorable William J. Petten: Honorables sénateurs, j'ai une pétition signée par 31 personnes de la province de Terre-Neuve.

[*Lecture des noms des signataires*]

Honorables sénateurs, j'ai reçu aujourd'hui par la poste une lettre du maire de la ville de Mount Pearl. En voici le texte:

Le 11 novembre 1990

L'honorable William J. Petten

Édifice du Centre

Ottawa

K1A 0A4

Monsieur le sénateur,

La ville de Mount Pearl souhaite exprimer son inquiétude au sujet de l'application envisagée de la taxe sur les produits et services.

Étant donné que le Canada est maintenant en récession et que le chômage et les faillites augmentent, la perspective de devoir payer la taxe sur les biens et services est un autre sujet d'inquiétude pour tout le monde.

La taxe sur les produits et services aura de graves répercussions sur les municipalités parce que les effets d'une récession sont toujours ressentis plus tôt et durent plus longtemps dans notre province qu'ailleurs au Canada. Si la taxe sur les produits et services est appliquée, nos citoyens en subiront les effets négatifs directement et indirectement.

En réponse à l'opposition générale qui se manifeste dans tout le pays, nous vous exhortons à rejeter la taxe sur les produits et services que le Sénat étudie à l'heure actuelle.

Je vous prie d'agréer, monsieur le sénateur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Harvey Hodder Maire

[*Lecture des noms des signataires*]

Allison Petten est ma nièce. Elle a suivi ses premiers cours d'infirmière au General Hospital School of Nursing de St. John's, à Terre-Neuve. Elle est ensuite allée à l'Université Dalhousie et vient juste de recevoir son diplôme d'infirmière. Comme elle n'est pas ma fille, je peux m'en vanter un peu plus. C'est ma nièce et elle a terminé première de sa classe.

Sandra Reynolds est également ma nièce, mais elle est mariée et vit à St. John's. C'est la fille de mon frère Tom.

Le sénateur Steuart: Combien de parents avez-vous à Terre-Neuve?

Le sénateur Petten: J'en ai un bon nombre dans cette province.

J'ai une autre pétition renfermant 26 noms.

[*Lecture des noms des signataires*]

Bell Island se trouve dans la baie de la Conception. Lorsque vous êtes à Kelligrews, vous pouvez voir Bell Island, de l'autre côté de la baie. Il y a déjà eu une mine célèbre de minerai de fer à cet endroit. Le site de la mine s'étend sur une distance de quatre ou cinq milles sous la baie de la Conception, vers Bay Roberts.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre pétition renfermant 27 noms.

[*Lecture des noms des signataires*]

Je dois expliquer à mes honorables collègues qui ne viennent pas de Terre-Neuve que Grand Falls et Windsor sont des villes adjacentes. Elles sont situées de part et d'autre de la route transcanadienne et sont reliées par un viaduc, de sorte que personne ne se fait tuer en se déplaçant entre ces deux endroits. C'est beaucoup mieux ainsi pour les résidents.

Le sénateur Doody: C'est aussi plus facile pour les orignaux.

Le sénateur Petten: C'est exact. Il y a beaucoup d'orignaux dans cette région.

[*Lecture des noms des signataires*]

Le sénateur Marshall: Qu'en est-il de Corner Brook?

Le sénateur Petten: Je suis certain que, si je vérifie, je trouverai le nom d'une personne de cet endroit. Il y en a une de Grand Falls, mais je suis certain que je peux vous en trouver une de Corner Brook.

Une voix: Et Port-au-Port?

Le sénateur Petten: Il ne fait aucun doute que nous en trouverons une de Port-au-Port.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre pétition provenant de ma province. La plupart des pétitionnaires sont de la région centrale de Terre-Neuve. Vingt-sept personnes ont signé.

[*Lecture des noms des signataires*]

J'ai une autre pétition; je céderai ensuite la parole à mon collègue de gauche. J'essaie encore de trouver un nom de Corner Brook pour le sénateur Marshall.

[*Lecture des noms des signataires*]

[*Français*]

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter des pétitions de 5,645 citoyens et citoyennes de la province de Québec qui demandent au Sénat de rejeter le projet de loi sur la TPS. J'ai bien dit 5,645 signataires. Je ne suis pas sûr de pouvoir vous lire tous les noms ce soir, mais je ferai mon possible. Je ne peux pas vous jurer que je vais réussir.

[*Lecture des noms des signataires*]

Nous passons maintenant à Longueuil.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1720)

Voilà une belle famille unie contre la TPS.

[*Lecture des noms des signataires*]

Ils sont tous contre la TPS. À Longueuil, il y a beaucoup de gens contre la TPS.

[*Lecture des noms des signataires*]

Il reste de toute façon qu'il y a là de nombreuses familles canadiennes, d'origine italienne, qui sont toutes contre la TPS.

[*Lecture des noms des signataires*]

● (1730)

Voilà des Montréalais qui sont à l'unanimité contre la TPS. Ils nous demandent de le dire à haute voix à un gouvernement qui ne les écoute pas.

[*Lecture des noms des pétionnaires*]

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—REJET DE LA MOTION D'AMENDEMENT

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, il est 17 h 45. Conformément à l'article P-3a) des dispositions provisoires du Règlement, le Sénat passe au vote reporté sur la motion du sénateur Lawson amendant le projet de loi C-62.

Honorables sénateurs, il est proposé par le sénateur Kelly, appuyé par le sénateur Beaudoin, que le projet de loi C-62 soit lu pour la troisième fois maintenant.

En amendement, il est proposé par le sénateur Lawson, appuyé par l'honorable sénateur Waters, que le projet de loi C-62 ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais qu'il soit modifié pour exiger l'affectation de l'excédent des recettes retirées de la taxe sur les produits et services à la réduction de la dette publique de l'État, en ajoutant, à la page 278, après la ligne 33, le nouvel article suivant et en renumérotant en conséquence les articles du projet de loi qui suivent:

Affectation des recettes excédentaires

«18. À compter de l'exercice se terminant le 31 mars 1992, la partie des recettes recouvrées au cours de chaque exercice, au titre de la partie IX de la Loi sur la taxe d'accise, qui excède vingt et un milliards de dollars est immédiatement affectée à l'achat, en vue de leur annulation, de valeurs du Canada aux sens de la Loi sur la gestion des finances publiques.»

Convoquez les sénateurs.

Son Honneur le Président: Qu'on ferme les portes.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

POUR

LES HONORABLES SÉNATEURS

Adams
Austin
Bonnell
Bosa
Buckwold
Cools
Corbin
Davey
De Bané
Denis
Fairbairn
Frith
Gigantès
Grafstein
Graham
Haidasz
Hastings
Hays
Hébert
Kenny
Kirby
Lang
Lawson
LeBlanc (*Beauséjour*)
Leblanc (*Saurel*)
Lefebvre
Lewis
Lucier
MacEachen
Marchand
Marsden
Molgat
Neiman
Olson
Perrault
Petten
Riel
Rizzuto
Robichaud
Sparrow
Stanbury
Steuart (*Prince Albert-Duck Lake*)
Stewart (*Antigonish-Guysborough*)
Stollery
Thériault
Turner
Waters
Watt
Wood—49

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Atkins
Balfour
Barootes
Beaudoin
Beaulieu
Bélisle
Berntson
Bolduc
Buchanan
Carney
Castonguay
Chaput-Rolland
Charbonneau
Cochrane
Cogger
Comeau
David
DeWare
Di Nino
Doody
Doyle
Everett
Eyton
Forrestall
Grimard
Hatfield
Johnson
Kelleher
Kelly
Keon
Kinsella
Lavoie-Roux
Lynch-Staunton
Macdonald (*Cape Breton*)
MacDonald (*Halifax*)
Macquarrie
Marshall
Meighen
Muir
Murray
Nurgitz
Oliver
Ottenheimer
Phillips
Poitras
Robertson
Roblin
Ross
Rossiter
Simard
Spivak
Sylvain
Teed
Tremblay
Twinn—55

ABSTENTIONS

LES HONORABLES SÉNATEURS

Aucun

Son Honneur le Président: Je déclare la motion rejetée.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, je dois maintenant appeler l'ordre du jour. Je vois cependant qu'il est passé 18 heures. Je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 20 heures.

(La séance est suspendue jusqu'à 20 heures.)

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 115B.*]

LE SÉNAT

Le jeudi 29 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 115A.*]

Le Sénat reprend sa séance à 20 heures.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—MOTION DE TROISIÈME LECTURE

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, en vertu d'un règlement spécial adopté par le Sénat lundi dernier, il a été résolu de surseoir temporairement à l'examen de ma motion visant à faire en sorte que la question posée à l'origine soit entendue, ceci en entendant qu'il soit statué sur deux amendements au projet de loi C-62 proposés par le sénateur Waters et le sénateur Lawson. Étant donné qu'il a désormais été statué sur ces amendements, je propose donc, appuyé par le sénateur Doody, que la question posée à l'origine soit entendue.

Des voix: Bravo!

Son Honneur le Président: Le sénateur Murray propose, appuyé par le sénateur Doody, que l'on entende maintenant la question posée à l'origine.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, j'en appelle au Règlement pour dire que le leader du gouvernement a fait référence au règlement 2 de la chambre traitant des deux amendements proposés par des indépendants et au fait que ce règlement visait à surseoir à l'examen de la motion présentée antérieurement. Tout cela ne peut que se rapporter aux débats du 22 novembre dernier en fonction de l'hypothèse que la motion avait été en fait proposée et effectivement présentée, sinon il n'y aurait pas lieu de surseoir.

Honorables sénateurs, je pense qu'il faut que tout cela soit bien consigné dans notre procès-verbal.

Une voix: C'est le cas.

Le sénateur Frith: Très bien; c'est aussi mon avis. Je pense moi aussi que c'est très clair et je voudrais me reporter à nos débats pour le prouver à quiconque a dit de l'autre côté que c'est le cas.

Honorables sénateurs, je vous renvoie aux Débats du Sénat du 22 novembre 1990, à la page 3932. À l'issue du vote, en haut de cette page, sur la colonne de gauche, on peut lire ce qui suit:

Son Honneur le Président: Je déclare la motion d'amendement rejetée.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs . . .

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Il est plus de 18 heures . . .

Le sénateur Murray: . . . je propose de poser . . .

Une voix: Beaucoup de points de suspension.

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): C'est la bousculade du temps des fêtes.

Le sénateur Frith: . . . et le Président doit quitter son fauteuil.

Le sénateur Murray: . . . la question originale.

Des voix: Points de suspension, points de suspension.

Le sénateur Frith: Vous pouvez, comme dans les chansons à répondre, lire tous en chœur en même temps que moi.

Je poursuis:

L'honorable Gildas L. Molgat: Je propose que conformément à l'article 26 du Règlement . . .

Le sénateur David: Points de suspension?

Le sénateur Frith: Je cite:

Son Honneur le Président: Le règlement du Sénat m'enjoint d'appeler maintenant l'ordre du jour.

Le sénateur Frith: Arrêtons-nous un instant, que veut dire le Président? Je pense qu'il a tout à fait raison. Il se réfère à l'alinéa P-3(a) qui se trouve à la page 45b) du Règlement. Je ne vais pas vous le citer dans son intégralité, mais vous dire simplement qu'en vertu de cet alinéa, tout vote . . .

> «. . . sera reporté jusqu'à 17 h 45 le jour des débats suivant, après quoi on fera sonner le timbre des sénateurs, qui continue à sonner jusqu'à ce que les whips du gouvernement et de l'opposition aient gagné la Chambre et informé le sénateur occupant alors le fauteuil qu'ils sont prêts alors à procéder au vote, mais en tout cas, le timbre d'appel sonne pendant au plus 30 minutes, après quoi le vote a lieu. On appelle ensuite l'ordre du jour.»

Je ferais remarquer aux honorables sénateurs que le Président a déclaré:

> Le Règlement du Sénat m'enjoint d'appeler maintenant l'ordre du jour.

Les sénateurs ne doivent pas oublier que cette déclaration a été faite après l'intervention du sénateur Murray et de moi-même. Lorsque le sénateur Murray a déclaré: «Je propose de poser . . .» et «. . . et le Président doit quitter son fauteuil», nous en étions encore, j'imagine, soit à la période de questions soit à celle des pétitions, sans être encore parvenus à l'ordre du jour, parce que l'ordre du jour n'avait pas encore été appelé.

L'orateur suivant, sur cette même page, est le sénateur Perrault et il est, si l'on peut dire, quelque peu surpris. Il parle de «subterfuge».

Le sénateur Roblin: Donnez-nous en la lecture.

Le sénateur Frith: Oui, je vais vous le lire. Il a déclaré:

> Voilà donc votre nouveau subterfuge! C'est tout à fait dégoutant!

Son Honneur le Président: J'appelle l'ordre du jour . . .

Le sénateur Perrault: Vous devriez avoir honte! Qu'est-ce donc qui ne tourne pas rond chez vous? Vous êtes une bande d'escrocs!

Je vous signale, honorables sénateurs, qu'après que le sénateur Perrault a dit «vous devriez avoir honte! Qu'est-ce donc qui ne tourne pas rond chez vous! Vous êtes une bande d'escrocs!», le Président a alors déclaré: «. . . comme le Règlement l'exige.» Là-dessus, honorables sénateurs, nous sommes tout à fait d'accord. Le sénateur Molgat est alors intervenu:

> S'il veut passer à l'ordre du jour, très bien, qu'on passe à l'ordre du jour, et tous ceux qui veulent intervenir . . .

Le sénateur Frith: Il est 18 h 00! Conformément à l'article 12 du Règlement, vous devez quitter le fauteuil!

Le sénateur Carney: N'oubliez pas les points d'exclamation.

Le sénateur Frith: Vous ne m'en laissez pas le loisir. Je poursuis:

Des voix: À l'ordre! À l'ordre!

J'espère que le sénateur Carney ne me rappellera pas à l'ordre sur ce point. Je poursuis ma lecture:

> **Le sénateur Frith:** Vous ne pouvez rester au fauteuil. Il est passé 18 h 00, vous devez quitter le fauteuil. Revenez à 20 h 00.

Donc, en résumé, nous avons ici un échange qui prouve que le leader du gouvernement a cherché à déposer une motion avant que l'on appelle l'ordre du jour. On a émis l'objection qu'il était 18 h 00. Le Président n'en a pas tenu compte et il a appelé l'ordre du jour. Que s'est-il passé après l'appel de l'ordre du jour? Les interventions sont les suivantes:

> **L'honorable Stan Waters:** Honorables sénateurs, je propose, appuyé par le sénateur Lawson: que le projet de loi C-62 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais . . .
>
> **Des voix:** Asseyez-vous! À l'ordre!
>
> **Le sénateur Waters:**
>
> . . . qu'il soit modifié de façon à prendre effet en 1992 plutôt qu'en 1991 comme il y est actuellement prévu et, à cette fin, que les modifications corrélatives nécessaires soient apportées aux divers articles du projet de loi et plus précisément ainsi qu'il est indiqué ci-après:
>
> (1) à la page 2, à la ligne 35, en remplaçant «1991» par «1992».

● (2010)

> **Des voix:** Bravo!

Le sénateur Waters poursuit la lecture de son amendement.

[Le sénateur Frith.]

> **Des voix:** Règlement!

Le sénateur poursuit, puis on entend l'intervention suivante,

> **Une voix:** On a fermé les micros. Je ne puis pas entendre le sénateur Waters.

À 21 h 30, la séance du Sénat reprend.

J'ai alors présenté une motion d'ajournement et après avoir sans aucun doute beaucoup réfléchi et examiné de près le Règlement, qu'elle connaît très bien, à n'en pas douter, la présidente suppléante s'est levée une fois que l'explication a été donnée, et je vous signale en passant qu'il s'agissait d'une motion d'ajournement et que l'on faisait référence à l'alinéa P-3(e) du Règlement qui dispose:

> Dans les cas non prévus par les présentes dispositions provisoires, tout vote demandé conformément à l'article 49(3) peut être reporté d'une période ne dépassant pas 24 heures, après quoi . . .

L'échange a alors repris en ces termes:

> Donc, récapitulons. Tout d'abord, bien sûr, la motion doit être immédiatement mise aux voix.
>
> **Le sénateur Doody:** Il y a déjà un débat en cours.
>
> **Son Honneur le Président suppléant:** . . .

La suppléante, qui s'était tout de suite portée à la présidence, a alors déclaré:

> Honorables sénateurs, honorables sénateurs, à l'ordre!
>
> (Certains sénateurs applaudissent)

Je remercie les honorables sénateurs de leur intervention, mais n'oubliez pas qu'il y a ici des points d'exclamation et non pas des points de suspension. Le sénateur Perrault a alors poursuit en ces termes:

> La motion n'a pas été mise aux voix. Aucune motion n'a été mise aux voix.
>
> **Son Honneur le Président suppléant:** À l'ordre. En tant que Président suppléant . . .

C'est dit juste après que le sénateur Perrault a déclaré;

> Aucune motion n'a été mise aux voix.

Il y a très peu de place ici pour la très longue réflexion que devrait dicter l'expérience du sénateur, non seulement au sein de cette chambre, mais aussi au fauteuil de la présidence, et cette dernière a alors déclaré:

> À l'ordre. En tant que président suppléant, je déclare la motion irrecevable parce que, ayant été au Sénat plus tôt, j'ai entendu une autre motion, celle du sénateur Murray.
>
> (Certains sénateurs applaudissent)

Je répète plus lentement:

> À l'ordre. En tant que président suppléant, je déclare la motion irrecevable parce que, ayant été au Sénat plus tôt, j'ai entendu une autre motion, celle du sénateur Murray,

et bien sûr, comme maintenant, il y a eu ensuite des

> Bravo!

de la part d'un certain nombre d'honorables sénateurs. Je suis alors intervenu en ces termes:

> Vous l'avez déclarée irrecevable avant même une amorce de débat, n'est-ce pas!

Ce à quoi a répondu le sénateur Wood:

Elle a enfreint le Règlement!

Le sénateur Perrault a alors déclaré:

Elle a rendu une décision sans débat! Il n'y a plus de débat!

C'est alors que le sénateur MacEachen a fait appel au Règlement.

Le sénateur MacEachen: Non, non.

Le sénateur Frith: Oui, oui.

Le sénateur MacEachen: Oui, j'ai fait appel au Règlement, mais j'aimerais que vous n'en fassiez pas la lecture.

Le sénateur Frith: Il m'a été demandé de ne pas faire la lecture de cette intervention parce qu'elle n'a rien à voir avec l'article du Règlement que j'invoque. Sachant, toutefois, que vous m'avez toujours bien aidé dans ce genre de débat, je vous invite tous, à n'importe quel moment, à prendre part à cette discussion du Règlement.

J'en reviens maintenant au procès-verbal pour essayer de voir jusqu'à quel point il reflète ce qui s'est passé. Il y a là une tentative désespérée de la part du leader du gouvernement pour passer à l'examen de la question précédente, tentative interrompue par mon rappel au fait qu'il était 18 heures, et avant que l'on ait appelé l'ordre du jour; par la suite, après tous ces échanges et après que l'ordre du jour a été appelé, on est passé à l'examen d'une motion d'amendement présentée par le sénateur Stan Waters au sujet de la motion visant à passer à la troisième lecture du projet de loi.

On peut lire au procès-verbal:

Je déclare la motion d'amendement rejetée.

C'est exact. L'honorable sénateur Murray, C.P., a proposé ensuite que la question posée à l'origine soit entendue. Puis l'honorable sénateur Molgat a proposé «que l'on entende» l'honorable sénateur Waters. La motion présentée par le sénateur Molgat en vertu de l'article 26 du Règlement arrivait bien à propos puisque cet article du Règlement s'applique exactement à ce genre de situation, soit au cas où le Président peut tout à fait légitimement, en vertu du Règlement, lorsque plusieurs sénateurs se lèvent pour prendre la parole . . .

Le sénateur Simard: Faux, tout à fait faux.

Le sénateur Frith: . . . donne la parole. C'est ce que dit le Règlement. Non? Très bien, voyons l'article du Règlement en question.

Le sénateur Cools: Faites-nous en la lecture.

Le sénateur Simard: L'article 26 du Règlement?

Le sénateur Frith: Oui, l'article 26; c'est tout à fait cela. Je dis qu'à ce moment-là, le Président avait tout à fait raison, à quoi le sénateur Simard me répond «c'est faux». J'en déduis donc qu'il pense que le Président avait tort. Je ne crois pas que le Président avait tort. Je pense qu'il avait tout à fait raison à ce moment-là parce qu'il est dit à l'article 26 du Règlement:

Lorsque deux ou plusieurs sénateurs se sont levés pour parler, le Président donne la parole à celui que le Président juge avoir été le premier à se lever de son siège;

En dépit du fait que le sénateur Waters avait marqué son intention de se lever de son siège et qu'en fait il était déjà debout—il est évident pour nous qu'il s'est levé le premier; et que même si la situation était claire il n'en reste pas moins qu'en vertu du Règlement, lorsque deux orateurs se lèvent en même temps, il appartient au Président de décréter lequel, à son avis, s'est levé de son siège le premier. C'est donc à lui de donner son avis et, jusqu'à ce moment-là, il a tout à fait raison. Puis, dans le même souffle, sans même que l'on fasse une nouvelle phrase ou que l'on établisse un règlement subsidiaire, on nous dit . . .

Le sénateur MacEachen: Pas de points de suspension?

Le sénateur Frith: Pas de points de suspension mais un point-virgule:

est, cependant, recevable une motion portant que tout autre sénateur qui s'est levé «soit maintenant entendu» ou !ait maintenant la parole».

C'est exactement la motion qu'a présentée le sénateur Molgat et c'est un exemple classique du genre de décisions que doit prendre le Sénat. En vertu du Règlement, le Président doit donner son avis si l'on hésite entre deux orateurs et il appartient alors au Sénat de dire alors: «très bien, mais nous voulons que ce soit tel orateur qui prenne la parole», parce que les membres de cette assemblée n'ignorent pas, et je vous le rappelle, que le Président du Sénat n'est pas élu, il n'est pas choisi par les sénateurs; il est choisi par le premier ministre contrairement à ce qui se passe à la Chambre des communes ou dans la plupart des assemblées. Voilà quelle est la réalité. Qu'a donc fait le Sénat, pendant 123 ans, face à cette réalité, à cette apparition du Président, celui que l'on qualifie d'arbitre, qui nous vient dire un beau jour: «J'ai l'honneur de vous informer que j'ai été nommé pour être votre Président,» sans que nous ayons eu notre mot à dire. C'est une annonce. On nous le dit. C'est très bien. Il n'y a rien à y redire. C'est ainsi que les choses se passent, mais la réponse du Sénat au fil des années—et cela se reflète dans notre Règlement—a été de dire: «Très bien, si c'est comme ça que les choses doivent se passer, alors assoyez-vous ici et appliquez la procédure; de notre côté nous vous dirons si nous avons besoin d'une décision de votre part, si votre aide nous est utile, s'il vous faut faire quelque chose et jouer un rôle en vertu de notre Règlement». C'est pourquoi au Sénat, contrairement probablement à ce qui se passe dans toutes les autres assemblées du monde, les sénateurs se lèvent et commencent leur intervention par ces mots «honorables sénateurs.» Ils s'adressent à leurs collègues; ils ne s'adressent pas au Président. Le Président est comme un enfant bien élevé invité à la table des grands. Il ne parle que lorsqu'on lui adresse la parole.

Le sénateur Cools: C'est tout à fait cela.

Le sénateur Frith: Regarder tous ces nouveaux venus qui semblent tout connaître au sujet du Sénat. Regardez-les bien.

Le sénateur Cools: Une bande d'enfants.

• (2020)

Le sénateur Frith: Ce livre n'est pas de la bonne couleur.

Le sénateur Cools: C'est bien ça, ce n'est pas la bonne couleur!

Le sénateur Hastings: Il appartient à la Chambre des communes!

Le sénateur Frith: Il y a certaines parties du Règlement qui invitent le Président à jouer un rôle. Il y a certaines parties du Règlement dans lesquelles on demande au Président exacte-

ment ce que je viens de déclarer, à savoir qu'il se prononce lorsque l'orateur s'est levé. Il y a certaines parties du Règlement dans lesquelles il est invité à participer.

Le sénateur Barootes: Vous voulez dire dans lesquelles il lui est «enjoint» de participer.

Le sénateur Frith: Dans ce cas-là, oui.

Le sénateur Barootes: Il n'y a qu'à voir l'article 15 du Règlement.

Le sénateur Frith: Et il y a des endroits du Règlement où il est . . .

Le sénateur Barootes: Comme jeudi soir lorsque vous avez eu un comportement déréglé!

Le sénateur Frith: . . . invité à participer. Regardez le Règlement et vous verrez que sa participation est limitée en fonction de la définition donnée par le Règlement. Ce qu'il lui est demandé précisément par l'article 26 du Règlement est tout à fait conforme à l'histoire et à la tradition du Sénat; en l'occurence, c'est là un des cas où les sénateurs demandent au Président de jouer un rôle. Le rôle qu'il lui est demandé de jouer consiste à donner son avis pour savoir quel est l'orateur qui s'est levé le premier de son siège. Le Sénat prévoit qu'il est alors possible de déposer une motion—ce qui n'est pas obligatoire—pour dire au Président: «Eh bien non. Nous vous remercions d'avoir donné votre avis, mais c'est nous qui prenons la décision. Nous allons donc déposer une motion et vous allez la mettre aux voix». Voilà à quoi se ramènent toutes les gesticulations du 22 novembre.

Le sénateur Simard: Très bien, professeur, vous pouvez maintenant vous asseoir.

Le sénateur Frith: Le sénateur Molgat a présenté la motion, l'a rédigée par écrit et l'a déposée. Il s'agissait de faire en sorte que l'on entende l'honorable sénateur Waters. Le Président a toutefois refusé de prendre acte de cette motion, contrairement à ce qu'il est tenu de faire en vertu du Règlement.

Une voix: C'est vous qui le dites.

Le sénateur Frith: J'ai alors présenté une motion d'ajournement dont nous sommes au courant.

Le déroulement des événements, tel qu'il est consigné dans le procès-verbal, est donc le suivant:

> L'honorable sénateur Murray, C.P., a proposé:
>
> Que la question posée à l'origine soit entendue.
>
> L'honorable sénateur Molgat a proposé:
>
> Que l'on entende l'honorable sénateur Waters.

On devrait ensuite trouver au procès-verbal, si le Président avait fait son travail, quelque chose comme: «Après débat, la motion est acceptée ou rejetée». Si après en avoir débattu on avait mis la motion aux voix et si les membres du gouvernement avaient emporté le vote, ce qu'elle aurait fait sans aucun doute, on aurait alors pu entendre le sénateur Murray. Dans le cas contraire, c'est le sénateur Waters qui aurait pris la parole.

Une voix: Vous y allez un peu fort!

Le sénateur Frith: C'est exactement ce que dit ici le Règlement. En refusant de prendre acte de cette motion, le Président s'arroge des pouvoirs qu'il n'a pas, qu'il n'a jamais eus au cours de l'histoire du Sénat . . .

[Le sénateur Frith.]

Une voix: Je suis sûr qu'il les a eus.

Le sénateur Frith: . . . et il cherche à remettre en cause les privilèges qu'ont les sénateurs en vertu du Règlement. On le voit au procès-verbal.

Le sénateur Cools: Absolument.

Le sénateur Frith: C'est pourquoi le compte rendu des débats et les événements de cette soirée sont, au sens plein du terme, «déréglés» parce qu'ils vont à l'encontre des règles prévues étant donné que le Président s'arroge des pouvoirs qu'aucun Président n'a jamais eus au Sénat. Tout ce qu'il avait à faire en l'espèce, c'était de prendre acte de cette motion, ce qu'il a refusé de faire. Il a été mis là par le premier ministre, comme tous les autres présidents, mais à ce moment-là . . .

Une voix: C'est le cas de tous les sénateurs.

Le sénateur Frith: . . . c'est la première fois que je vois un président refuser absolument de remplir ses devoirs contrairement à ce qu'exige le Règlement.

Le sénateur Simard: Assoyez-vous, monsieur le professeur.

Le sénateur Frith: C'est pourquoi le compte rendu de ces débats a besoin d'éclaircissements. C'est pourquoi l'ensemble des débats cette soirée-là était totalement contraire au Règlement.

Des voix: Bravo!

L'honorable Duff Roblin: Honorables sénateurs, je n'ai pas pris une part très active aux discussions qui ont eu lieu ces derniers temps sur des rappels au Règlement. Je ne suis d'ailleurs pas sûr que ce soit bien ici l'occasion. Il n'en reste pas moins qu'à mon avis les déclarations que vient de faire mon honorable collègue lors de son intervention sont si loin de la réalité, compte tenu de ce qui s'est passé ce soir-là, que la vérité en est complètement travestie.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Roblin: J'aimerais tout d'abord rappeler quelles sont les responsabilités du Président. Si nous prenions à la lettre la description que vient d'en faire mon honorable collègue, nous serions très loin de la vérité. L'une de ses tâches ici, nonobstant ce qui se passe dans cette chambre, est de maintenir le bon ordre des débats. Je vous renvoie tout simplement à l'article 15 du Règlement, qui vous explique bien ses responsabilités à cet égard. Je vous cite l'article 15:

> Le Président doit maintenir l'ordre et le décorum, et doit trancher les rappels au Règlement, sous réserve d'un appel au Sénat. En expliquant un rappel au Règlement, ou à la pratique, il doit citer la règle ou l'autorité qui s'applique en l'espèce. Lorsque le Président se lève, tous les sénateurs doivent rester assis ou reprendre leurs sièges.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Roblin: Rappelez-vous . . .

Le sénateur Phillips: Avez-vous prévu une caméra de télévision, sénateur Frith?

Le sénateur Roblin: . . . pendant quelques instants comment se sont déroulés les débats le jeudi soir en question; rappelez-vous exactement ce qui s'est passé.

Il s'est passé entre autres que le leader du gouvernement s'est levé pour présenter une motion au sujet d'un règlement du

gouvernement. La simple courtoisie au sein de cette chambre—et c'est d'ailleurs la pratique dans toutes les assemblées législatives que je connaisse—veut que lorsque le leader du gouvernement se lève de son siège pour ce genre d'occasion, la présidence lui donne la parole.

Le sénateur Frith: En temps et lieu. «L'ordre du jour» n'avait pas été appelé.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Roblin: Toutefois, lorsqu'il s'est levé, plusieurs autres sénateurs se sont levés eux aussi.

Une voix: Écoutez bien!

Le sénateur Frith: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

Le sénateur Roblin: Je suis capable d'écouter sans ouvrir la bouche.

Une voix: Vous ne l'avez pas interrompu.

Le sénateur Frith: Vous étiez à peu près le seul à écouter.

Le sénateur Cools: Vous étiez alors le seul de l'autre camp!

Le sénateur Roblin: Je m'attends, lorsque je prononce un discours, à ce que la chambre conserve une certaine décence, même si je dois avouer qu'aujourd'hui il semble que notre assemblée ait bien du mal à se comporter de manière civilisée.

Le sénateur Cools: C'est le Président qui a tout changé.

Le sénateur Roblin: Donc, lorsque le leader du gouvernement s'est levé pour prendre la parole et que d'autres sénateurs l'ont fait en même temps que lui, avant même que le Président ait la possibilité d'intervenir, que s'est-il passé? Les sénateurs siégeant de l'autre côté de la chambre se sont précipités—environ la moitié d'entre eux à mon avis . . .

Le sénateur Simard: C'est une honte.

Une voix: Une honte.

Le sénateur Roblin: . . . ils se sont précipités vers le Président et ont cherché à l'intimider ou à faire en sorte qu'il fasse ce qu'ils voulaient lui voir faire.

Une voix: Exactement.

Le sénateur Roblin: De toute ma carrière—même si mon expérience n'est pas illimitée—je n'avais jamais vu ce genre de comportement dans une assemblée législative.

Le sénateur Frith: Nous n'avions nous non plus jamais rien vu de tel de la part d'un président.

Le sénateur Roblin: C'était tout à fait inadmissible. Si les sénateurs d'en face n'aiment pas ce que fait le Président, ils peuvent toujours remettre en cause sa décision dans le cadre d'une discussion suivie d'un vote en bonne et due forme.

Le sénateur Olson: Avec les portes verrouillées, par exemple?

Des voix: Bravo!

Le sénateur Roblin: Si mes amis d'en face ont pu penser que le Président était dans l'erreur, il existe un mécanisme que nous connaissons tous pour régler ce genre de question.

Le sénateur Frith: Oui, c'est l'article 26 du Règlement.

Le sénateur Roblin: Ce n'est pas en assiégeant le Président. Ce n'est pas en se précipitant sur lui ou en montrant le poing . . .

Le sénateur Cools: Nous ne nous sommes pas précipités.

Le sénateur Roblin: . . . en lui criant après . . .

Le sénateur Hastings: Pas du tout!

Une voix: C'est une honte!

Le sénateur Frith: Nous n'avons rien fait de tel.

Le sénateur Roblin: . . . ni en brandissant un petit livre rouge sous son nez. Si on avait pu consigner dans le Hansard tout ce qui a été dit au Président par les dames et les messieurs d'en face lorsqu'une vingtaine d'entre eux se sont rassemblés autour de lui . . .

Le sénateur Hastings: Nous n'avons pas blasphémé.

Le sénateur Roblin: Blasphémer? On n'a pas besoin de blasphémer pour attenter à la décence dans cette assemblée.

● (2030)

Il me semble donc que cet échange nous montre bien ce qui se passe lorsqu'on ne respecte plus la procédure et le bon ordre des débats du Sénat.

Si vous n'aimez pas ce que fait le Président, ce n'est pas une bonne solution que de vous précipiter vers lui pour l'agonir d'injures ou chercher à l'intimider et, en fait, saboter l'ensemble des travaux du Sénat.

Le sénateur Frith: Le sabotage ne vient pas de là; il vient du Président.

Le sénateur Roblin: C'est une scène que j'espère ne jamais revoir. Voici que mon honorable collègue m'explique les choses à sa manière ou me fait part de ses observations; il a tout à fait raison en cela, mais il a tort de ne pas reconnaître les choses concrètes qui se sont produites à cette occasion. Il aurait dû le reconnaître bien franchement.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Roblin: Il aurait dû aussi reconnaître que la tâche des sténographes du Hansard chargés de consigner ce qui s'est passé à cette occasion n'était pas facile. Ils n'ont rien pu consigner pour le compte rendu parce qu'on ne s'entendait plus parler. On ne pouvait plus entendre le Président avec tout le tumulte, le bruit, les protestations, les accusations proférées de toute part et qui ont empêché les débats de cette chambre de se poursuivre.

Le sénateur Frith: Tout est de sa faute.

Le sénateur Roblin: C'est bien possible, et même si tout était de sa faute, même si j'étais d'accord avec mon honorable collègue, ce qui n'est pas le cas, la solution n'était pas de se précipiter et d'essayer de l'intimider de la façon dont on l'a fait.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Roblin: La solution était de suivre la procédure parlementaire, telle que nous la connaissons tous. C'est cette procédure qui fait que l'on se comporte habituellement en faisant preuve d'une certaine discipline et d'une certaine tolérance. Il est difficile de justifier le genre de comportement auquel on a assisté ce soir-là car même si vous n'approuvez pas le comportement du Président, vous aviez des moyens de recours plus appropriés pour régler le problème.

Je ne vois pas à quel titre mon collègue invoque le Règlement parce que nous avons devant nous une motion présentée

et appuyée dans les règles, puis lue devant la chambre par le Président en ce qui a trait à la question posée précédemment. C'est la question dont nous devons nous occuper à l'heure actuelle. Si mon collègue veut se plaindre de la conduite de quelqu'un à une autre occasion, j'imagine qu'il a toujours le droit de le faire, mais son rappel au Règlement n'a rien à voir à mon avis avec la procédure actuelle.

Des voix: La question!

Le sénateur Frith: Quelle question, grand dieu, puisqu'il y a rappel au Règlement?

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, je veux intervenir au sujet du rappel au Règlement que vient juste de faire le sénateur Roblin: je suis d'accord avec lui sur une chose: c'est que le travail des sténographes du Hansard n'a certes pas été facile ce soir-là. Je ne veux absolument pas jeter le blâme sur les sténographes du Hansard pour ce qui apparaît dans le Hansard ou dans les Procès-verbaux, parce que le déroulement des débats était en fait très difficile à suivre. Il n'en reste pas moins que ce qui apparaît dans le Hansard et ce qui apparaît dans les Procès-verbaux est contradictoire. Il y a une différence entre les deux.

Il nous faudra apporter des éclaircissements pour le compte-rendu de nos débats et pour savoir comment nous comporter à l'avenir. Il nous faut examiner le compte-rendu littéral de nos débats. L'avantage, c'est qu'on peut se référer aux bandes magnétiques en cas de problèmes. Ces bandes existent et on peut s'y reporter. Je pense toutefois qu'il est important de faire en sorte que les Procès-verbaux, qui sont le compte-rendu officiel des débats de cette chambre, soient en ordre. À mon avis, c'est ce que voulait souligner le sénateur Frith, le fait qu'il y a un écart et qu'il nous faut apporter des éclaircissements.

À mon avis, l'une des divergences fondamentales que nous avons eue au cours de nos discussions—ne parlons pas de mésentente mais de différence d'interprétation—porte sur le rôle du Président au Sénat. Je sais bien que les représentants des assemblées législatives provinciales ou de la Chambre des communes qui n'ont été nommés que tout récemment au sein de cette chambre, ont du mal à comprendre la différence fondamentale qui existe entre le rôle du Président au Sénat et celui du président des autres assemblées législatives. C'est ce qui explique en partie nos difficultés depuis un certain temps. Il n'y a pas simplement ce qui s'est passé jeudi dernier, il y a tout ce qui s'est passé au début du mois et en remontant jusqu'en octobre, les agissements du Président étant totalement contraires au Règlement. C'est indéniable. Le Règlement n'autorise pas ce qui s'est passé à l'époque. Le Président n'a pas ce genre de pouvoir dans cette chambre. Cette chambre opère selon le principe que le Président est nommé sans que la chambre ait son mot à dire. De la même manière, cette chambre . . .

Le sénateur Beaulieu: Vous étiez les premiers ici!

Le sénateur Molgat: Voulez-vous faire un discours? Levez-vous et joignez-vous à nous. Votre tour va venir et nous serons heureux de vous entendre.

Il y a donc une différence très fondamentale. Il y a quelque temps, j'ai vu le sénateur Forrestall se lever brandissant le Règlement, le Livre vert, de la Chambre des communes. Le Règlement de la Chambre des communes n'a rien à voir avec ce que nous faisons ici en cette chambre, et nous ne pouvons tout simplement pas revenir là-dessus, car cela n'a rien du tout à voir avec la façon dont nous fonctionnons ici. Le règlement est parfaitement clair sur bien des plans quant à la façon dont un vote doit se dérouler ici et à la façon de demander que l'on procède à un vote.

[Le sénateur Roblin.]

Le sénateur Roblin nous renvoie à l'article 15 du Règlement. Eh bien, la toute première règle en ce qui concerne le président, c'est de suivre le Règlement du Sénat. Voilà quelle est le première règle. Ne me parlez pas d'un quorum et de tout le reste. La toute première règle pour le président, c'est de suivre le règlement. Or, le président de cette chambre ne l'a pas fait. Le président suit les instructions du Premier ministre du pays; voilà ce qu'il fait.

Le sénateur Hastings: Et celle de Harvie Andre.

Le sénateur Molgat: Il va à l'encontre du Règlement du Sénat de façon à faire avancer le programme du gouvernement. Revenons sur ce qui s'est passé jeudi soir dernier. Le sénateur Robin dit qu'il est tout à fait normal que le président donne la parole au leader du gouvernement. Depuis quand? Montrez-moi un endroit dans le Règlement où l'on dit qu'il faut procéder de la sorte. Montrez-moi un seul mot là-dessus. Plus que cela, montrez-moi un précédent qui établit que le président doit donner la parole au leader du gouvernement.

Le règlement est clair: le président donne la parole au sénateur qui s'est levé le premier. S'il y a des accords, c'est aux honorables sénateurs de faire en sorte qu'un tel, ou une telle, soit entendu. C'est le Sénat qui décide. Il s'agit d'une procédure tout à fait normale et c'est précisément cela que prévoit le règlement. Ce n'est pas au président qu'il revient de décider ce que nous faisons ici. Ce sont les sénateurs qui en décident.

Examinons de plus près ce qui s'est passé l'autre soir. Le sénateur Waters avait dit la veille qu'il comptait proposer un amendement. D'autre part, à 17 h 43, jeudi soir, le sénateur Waters s'est levé de son siège et l'a répété.

Le sénateur Simard: Cela n'est pas important. Cela n'a rien à voir avec ce dont nous discutons ici.

Le sénateur Molgat: Il a répété qu'il comptait proposer un amendement. «J'exhorte le président à remarquer que je suis debout et à se rappeler que je serai encore là à la fin du vote. Je m'attends à ce qu'on me donne la parole pour que je puisse présenter mon amendement.» Des personnes raisonnables—et nous allons laisser pour l'instant de côté les positions partisanes—peuvent-elles vraiment dire que le président, à la suite de ce double avertissement, dont l'un d'eux est intervenu 20 minutes avant l'événement qui nous occupe, peut tout d'un coup décider qu'il n'a pas vu le sénateur debout, mais qu'il a vu le sénateur Murray? Soyons justes. Le sénateur Murray a bondi comme je ne l'avais jamais vu bondir auparavant. Plus tard dans la soirée, il a été presque aussi rapide lorsqu'il s'est précipité ici pour m'attaquer.

● (2040)

Cela m'amène à un point dont a parlé le sénateur Roblin, et je tiens à rétablir la vérité là-dessus. Oui, j'étais là devant le président, le Règlement ouvert comme ceci, et ma motion devant moi comme cela. Ce que je vous montre est la motion originale que j'avais rédigée à l'époque. Il est parfaitement clair que j'ai proposé, en vertu de l'article 26 du Règlement, que le sénateur Watters soit entendu tout de suite, et j'ai signé

le document. Je suis resté debout devant le président et j'ai fait ceci:

Une voix: Vous n'en aviez pas le droit.

Le sénateur Molgat: Je mets le sénateur Roblin au défi de me prouver qu'à ce moment-là on a entendu des jurons ou montré le poing. Oui, nous avons discuté avec le président, mais personne n'a montré le poing, et personne n'a juré. Les jurons sont venus plus tard dans la soirée, de la bouche du leader du gouvernement et pas de notre côté. Ne vous y trompez pas. Le sénateur Roblin a soulevé la question ce soir, et je tenais à tirer la question au clair une fois pour toutes. Aucun sénateur de notre côté n'a montré le poing ni crié d'injures.

Revenons maintenant au Règlement. Le sénateur Murray a fait ce soir-là ce qu'il doit faire en sa capacité de leader du gouvernement dans cette chambre. Il doit faire adopter le projet de loi. Je ne lui fais aucun reproche; il a son travail à faire. Il a donc bondi comme un diable à ressort dès que le président lui en a donné l'occasion, dans le but de déposer cette motion. Or, le sénateur Watters avait donné préavis de sa motion, mais on l'a ignoré. Assurément, dans ces circonstances, la situation était claire, et le sénat aurait dû décider de la personne qui devait être autorisée à parler la première.

Je ne critique aucunement le sénateur Murray pour ce qu'il fait. Il ne faisait que son travail. Or, il y a un règlement au Sénat, et le Règlement est clair, c'est le Sénat qui décide qui va prendre la parole, et non le président. Ce dernier peut donner la parole à quelqu'un, mais ce sont les sénateurs qui décident. Voilà ce qui est important. Notre problème à l'heure actuelle, c'est que certaines personnes essaient de faire fonctionner cette chambre conformément à des règlements qui ne s'y appliquent pas. Elles ne suivent pas les règles et les précédents du Sénat. À l'heure qu'il est, nous n'avons pas encore un récis fidèle dans les procès-verbaux des événements de cette soirée. Je pense qu'il nous faut corriger les choses, sans quoi nous aurons un compte-rendu inexact de ce qui s'est passé au Sénat.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, une remarque avant de poursuivre le débat, le sénateur Roblin nous a reproché de ne pas avoir été francs sur ce qui s'est déroulé par la suite. Je tiens à dire ceci: Je demande aux honorables sénateurs et aux autres de songer à notre comportement dans le contexte de, mettons, la coupe Grey. Le quart-arrière recule un peu. Tous les receveurs sont couverts. Le quart-arrière lance le ballon, l'arbitre l'attrape et commence à courir vers le but.

Les règles du football interdisent de plaquer et de faire tomber au sol l'arbitre. Ma question est donc la suivante: Que feriez-vous dans ces circonstances? Allez-vous attendre que l'arbitre marque un but, ou bien allez-vous enfreindre le règlement et essayer de l'arrêter?

Le sénateur Simard: Encore une fois, c'est un coup bas.

Le sénateur Frith: En effet, c'était bel et bien un coup bas et c'est un coup qui va vous coûter très cher, comme vous le constaterez dans les sondages.

L'honorable Gerald R. Ottenheimer: Honorables sénateurs, j'ai écouté avec intérêt le Rappel au Règlement soulevé par le sénateur Frith et sur lequel s'est prononcé le sénateur Molgat. J'ai beaucoup aimé la lecture du Hansard que nous a faite le sénateur Frith. Je pense qu'il s'est mieux débrouillé avec les tirets qu'avec les points d'exclamation. J'ai également écouté la contribution du sénateur Molgat. Essentiellement, leurs interventions ont été un commentaire, une analyse ou une explication de leur version des événements de jeudi. Il s'agissait en fait de critiques de certaines choses qui se sont passées jeudi soir. Ils ont exprimé leur opinion quant au langage qui a été utilisé par différents sénateurs. Ils ont exprimé leur opinion quant aux gestes qui ont été faits par différents sénateurs. Cependant, essentiellement, ce qu'ils ont dit était une critique de la façon dont les choses se sont passées jeudi.

Le sénateur Roblin a expliqué son opinion de ce qui s'est passé jeudi après-midi et jeudi soir.

J'aimerais dire deux choses seulement. Tout d'abord, c'est mon opinion personnelle, et j'ignore si elle est partagée par un grand nombre de sénateurs de ce côté-ci ou de l'autre côté du Sénat, mais quelle que soit notre opinion quant à ce que prévoit ou non notre Règlement et quant à la force de persuasion ou autre, dont pourraient jouir d'autres pratiques parlementaires . . . mon opinion personnelle est que notre règlement a été conçu ou a évolué dans une ambiance où le côté contradictoire ou hostile du Sénat était très différent de ce qu'il est maintenant. Je ne dis pas que le Sénat n'était pas contradictoire ni hostile, car l'idée même d'un gouvernement avec une opposition suppose la confrontation. Ce que je tiens à souligner, c'est que les règles ont évolué ou ont été conçues dans une atmophère politique tout à fait différente et à laquelle elles étaient tout à fait adaptées, mais à mon avis, elles ne le sont plus aujourd'hui. Et si c'est bel et bien le cas . . .

Le sénateur Hastings: Alors écrivez vos propres règles.

Le sénateur Ottenheimer: Il y a des devins en face. Merci. L'honorable sénateur sait lire dans la pensée des gens.

Lorsque vous aurez terminé, je poursuivrai, car j'ai pour principe de ne pas interrompre d'autres honorables sénateurs, et je ne pense pas que ce soit trop demander que de s'attendre à ce qu'on me fasse la même politesse. Si quelqu'un pose une question, cela ne m'ennuie aucunement de répondre, et je me garde toujours d'empiéter sur le temps d'autres sénateurs. Il me semble que c'est là une politesse que nous nous devons les uns les autres et que nous devrions observer.

Ce que j'essayais d'expliquer avant les interruptions gratuites de mes amis d'en face, c'est qu'à mon avis, les règles, qui sont nées dans une ambiance et dans des circonstances très différentes ne sont plus adaptées. Je ne dis pas qu'elles sont bonnes ou mauvaises ni qu'elles me laissent indifférent. Tout simplement, la situation dans cette chambre a changé, et s'attendre à ce que le règlement qui s'appliquait dans une situation toute autre sera forcément adapté aujourd'hui n'est pas défendable.

● (2050)

Le sénateur Frith: Tout ce qui a changé, c'est le président.

Le sénateur Ottenheimer: Si c'est le cas, alors je pense que cela nous met tous dans une situation très difficile, voire intenable—mais elle doit être tenable tant qu'elle dure—et dans une position très ambigüe. Si les règles ne sont pas adaptées à la situation dans laquelle nous nous trouvons—et je ne parle pas de ce qui se passe à ce moment précis, mais bien du déroulement des évènements depuis quelque temps—alors

nous sommes tous perdants. Si les règles ne sont pas adaptées, alors la position de la minorité est sapée et en tout cas floue, et d'après moi, la position de la minorité est sapée ou floue, et l'on pourrait en dire de même de la position du président. Selon moi, nous sommes tous perdants. L'institution et toutes ses composantes sont perdants.

Le dernier élément de mon argumentation sur cette question est que nous devrions créer—non pas pour résoudre toutes ces questions ce soir ou demain, mais tout de même dans un avenir proche—un comité du Règlement chargé d'étudier le Règlement et de déposer des recommandations en vue de le rendre plus réaliste dans le contexte de la situation politique ou de la position contradictoire ou hostile qui existe à l'heure actuelle, mais qui n'existait pas autrefois.

L'autre point dont j'aimerais vous entretenir est que le rappel au Règlement qui a été fait, si j'ai bien compris, par le sénateur Frith, et sur lequel s'est prononcé le sénateur Molgat, renfermait leur critique de ce qui s'est passé jeudi ou de la façon dont on a procédé jeudi. Je ne doute pas que cela puisse à l'avenir servir de sujet très intéressant pour une dissertation de maîtrise ou peut-être même pour un examen de cinquième année. En fait, dans la réalité et non pas dans le contexte d'un commentaire historique—mais il n'y a rien de mal à ce que l'on fasse des commentaires historiques—il me semble que, indépendamment de ce qui s'est passé jeudi soir, des perceptions des gens au sujet des évènements de jeudi, de la façon dont les choses auraient dû se dérouler ou ne pas se dérouler, du raffinement ou du manque de raffinement dans les gestes et le language dont on a été témoin, ce dont nous devons discuter ici et maintenant, c'est le fait que ce soir le sénateur Murray a proposé, appuyé par le sénateur Doody, que l'on mette maintenant aux voix la question originale. Indépendamment de ce qui s'est passé jeudi—mais je ne dis pas qu'il ne serait pas utile pour le Sénat de connaître les évènements de jeudi ni certaines des lacunes dans la procédure à suivre ou dans notre observance des règles, ni des règles et des précédents que nous suivons, et tout le reste—il n'en demeure pas moins que le leader du gouvernement, appuyé par le sénateur Doody, vient de proposer que l'on mette aux voix la question originale.

J'ai peut-être manqué quelque chose, mais il me semble que ni le sénateur Frith ni le sénateur Molgat n'ont déclaré qu'ils contestent la motion ni qu'elle n'est pas recevable. Je ne les ai pas entendus dire que la motion déposée ce soir à 20 heures par le sénateur Murray est irrecevable. Peut-être qu'ils l'ont dit, mais je ne l'ai pas entendue. Quoiqu'il en soit, il me semble que le rappel au Règlement a déclenché une discussion sur ce qui s'est passé jeudi soir, soit les lacunes ou les vertus de la procédure et les différents points de vue sur l'opportunité de ce qui s'est passé ou de ce qui ne s'est pas passé jeudi.

Je ne dis pas qu'il ne serait pas fructueux d'étudier tout cela, mais si j'ai bien compris, quel qu'ait été le déroulement de la soirée de jeudi, nous sommes ici saisis d'une motion qui a été déposée par le leader du gouvernement, appuyée par un autre sénateur, et, que je sache, personne n'a dit qu'elle n'était pas recevable.

Des voix: Bravo! Bravo!

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, vu la contribution faite au débat par le sénateur Ottenheimer, il me semble que ce qui l'intéresse, c'est ce qui se passe ici en ce moment et les règles qui s'appliquent à ce qui se passe ici en ce moment. Et c'est cela qui m'intéresse, moi aussi.

[Le sénateur Ottenheimer.]

Le sénateur Buckwold: Et pas ce qui va se passer plus tard.

Le sénateur Olson: L'article 26 du Règlement est-il ou non en vigueur? Honorables sénateurs, je ne voudrais pas repasser en revue le Hansard ni les *Procès-verbaux* de cette journée-là, car le sénateur Frith nous en a fait une lecture exhaustive et très attentive. Ce qui est clair, c'est que, tout d'abord, le sénateur Frith a signalé qu'il était 18 heures, et on a choisi de l'ignorer complètement, même lorsqu'on a vu que l'horloge montrait qu'il était plus de 18 heures. Deuxièmement, le président a prétendu qu'il était tenu de passer à l'ordre du jour. Eh bien, s'il était passé à l'ordre du jour, l'étape suivante était de reconnaître qu'il était plus de 18 heures, et il aurait alors fallu lever la séance jusqu'à 20 heures. Or, ce n'est pas ce qui a été fait, et cela est tout à fait clair. Cela signifie-t-il que l'article 12 du Règlement n'est plus, lui aussi, en vigueur? Ce serait le cas, apparemment.

L'argument du sénateur Ottenheimer veut que l'on oublie le passé et qu'on passe l'éponge. Je sais ce qui va se passer, honorables sénateurs, et vous le savez aussi. Le sénateur Murray va dire que cela a établi un précédent. C'est ce qu'il a dit vouloir faire avec l'autre précédent lorsque lui ou quelqu'un qui était avec lui a dit qu'ils allaient changer les règles en plein milieu du jeu. Je suis certain que vous vous souvenez tous de ce qui s'est passé le 4 octobre. Quelqu'un a décidé—et le seul document que nous avons à ce sujet est celui qui a été rédigé par le sénateur Charbonneau—qu'ils allaient mettre fin aux débats, qu'ils allaient rompre avec une pratique établie de longue date et refuser le droit des deux whips de venir dans la Chambre, et que le président allait procéder au vote à 17 heures 30. Par la suite, ils ont dit: «C'est un précédent, et nous pourrons y recourir à partir de maintenant». Voilà donc ce qui s'est passé, mais non seulement cela, ils n'ont même pas attendu jusqu'à 17 heures 30. Les portes étaient fermées à clé lorsque certains sénateurs sont arrivés. Ils ont donné, comme excuse, que le whip était là pour dire aux sénateurs de ne pas pénétrer dans la salle. Tous les Conservateurs qui avaient été avertis à l'avance faisaient la queue et tous les autres, en tout cas un certain nombre d'entre nous, étaient à la porte. Peu importe qu'on ait ou non voulu entrer. Le président n'avait pas le droit d'envoyer cette lettre. Il n'avait aucune autorité en la matière. C'est là le problème auquel nous nous trouvons confrontés relativement à la situation survenue jeudi soir dernier.

Le sénateur Simard: Vous avez un problème, mais nous, nous n'en avons pas.

Le sénateur Olson: Oui, j'ai un problème.

Le sénateur Frith: Vous avez un problème, mais vous ne le savez tout simplement pas.

Le sénateur Olson: Je pense, comme d'autres honorables sénateurs l'ont souligné, que nous devrions savoir quelles seront les règles. Nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation de turbulence et de difficulté pour apprendre, à ce moment-là, que les règles sont différentes. C'est précisément ce qui s'est passé jeudi soir dernier, et c'est pourquoi nous nous en plaignons au moyen de ce rappel au Règlement. Notre plainte est qu'une motion déposée conformément à l'article 26 n'a pas été jugée recevable. C'est ce qui a déclenché cette

dispute avec le président, qui a duré plusieurs minutes, peut-être même une heure et au cours de laquelle on lui a dit qu'il était absolument obligé d'accepter une motion déposée conformément à l'article 26 et de mettre la motion aux voix avant de donner la parole à quiconque.

Il avait été deux ou trois fois—mais au moins deux fois—averti par le sénateur Waters qu'il comptait proposer une motion, mais en dépit de cela, le sénateur Murray a bondi pour une raison ou une autre—j'imagine qu'il voulait que sa motion soit adoptée—et ce sont les suites de cela qui sont importantes. En refusant ou en n'acceptant pas une motion déposée conformément à l'article 26, le président a refusé au sénateur le droit de se faire entendre. On n'avait pas encore entendu ni le sénateur Waters ni le sénateur Lawson. Voilà ce qui nous préoccupe, et si cela demeure inchangé, ce sera un précédent que l'on invoquera à l'avenir.

Je constate que le sénateur Murray n'est pas ici en ce moment, mais le sénateur Doody l'est, et il recourra peut-être à cela n'importe quand.

Le sénateur Doody: Me?

Le sénateur Olson: C'est pourquoi le rappel au Règlement est si important. L'article 26 du Règlement est-il toujours valide? Il ne le sera pas, si vous vous tirez indemme de ce qui s'est passé jeudi dernier.

Honorables sénateurs, il nous faut tirer cela au clair et veiller à ce qu'à l'avenir l'article 26 soit interprété comme voulant que ce soit le Sénat qui décide, si plusieurs sénateurs se lèvent en même temps.

Le sénateur Grafstein: Demandez à l'honorable sénateur pourquoi la masse n'est pas dirigée vers le gouvernement. Pourquoi ne l'est-elle pas?

• (2100)

Le sénateur Olson: C'est là le problème, et l'argument donné par le sénateur Ottenheimer rend les choses presque comiques. C'est parfaitement absurde. Vous savez ce qui s'est passé. Et l'autre chose qu'il dit, c'est que . . . J'ai écrit quelque chose, mais je l'ai écrit plutôt vite. Je ne sais pas si j'arriverai à le déchiffrer. Il dit:

> **Le sénateur Ottenheimer:** Les règles ne sont plus adéquates dans le contexte actuel, et il nous faut donc les changer.

Le sénateur Ottenheimer: Pensez-vous que ce soit une bonne idée?

Le sénateur Olson: Vous les changez à l'avance.

Le sénateur Ottenheimer: Vous les changez pendant la course.

Le sénateur Olson: Les sénateurs des deux côtés doivent, assurément, savoir quand vous allez changer les règles et comment vous allez le faire, et par quoi vous allez les remplacer. Vous dites que ce qui s'est passé jeudi soir dernier allait à l'encontre du Règlement. Ai-je bien compris que c'est cela que vous dites? Vous n'en êtes pas certain. Vous seriez un bon allié. Pourquoi ne dites-vous pas que nous devrions savoir si et quand une motion déposée en vertu de l'article 26 va être jugée recevable en cette Chambre?

Le sénateur Frith: Ne le mettez pas mal à l'aise. Il sait très bien que c'est cela qu'il aurait fallu dire. Il connaît le Règlement.

Le sénateur Olson: Non, mais il serait peut-être bon pour lui d'appuyer les sénateurs de ce côté qui aiment suivre les règles, ou du moins qui les connaissent.

Le sénateur Ottenheimer: J'appuie les règles de droit.

Le sénateur Olson: Vous voyez, honorables sénateurs, que nous faisons des progrès.

Le sénateur Frith: Vous ne pensez pas que l'arbitre devrait attraper le ballon et courir pour aller marquer un but.

Le sénateur Olson: Il y a quelques instants, il a dit que les règles ne semblent pas être adéquates dans les circonstances. Il nous a donc fallu les changer.

Le sénateur Ottenheimer: D'autre part, il nous faut donner un gant à l'arbitre.

Le sénateur Olson: Eh bien, honorables sénateurs, je ne voudrais pas m'éterniser là-dessus, mais j'ai trouvé plutôt faible l'argument voulant que nous puissions changer les règles n'importe quand et qu'elles ne soient plus appropriées aujourd'hui. Et voici que le sénateur Ottenheimer nous dit maintenant que ce n'est pas un très bon argument. Nous devrions au moins suivre les règles de droit lorsque le droit est là. Si vous n'aimez pas la loi, nous en changerons. Il faut que les deux côtés le sachent à l'avance; que tout le monde soit au courant. Ne pensez-vous pas que tous les joueurs devraient connaître les règles du jeu et qu'ils devraient tous les respecter? Même le sénateur Ottenheimer se dit d'accord avec moi.

Honorables sénateurs, je pense qu'il nous faut régler cette affaire et tirer les choses au clair, et si le sénateur Murray et le sénateur Ottenheimer voulaient bien se lever et dire: «Nous comptons respecter l'article 26 du Règlement à l'avenir»—et il nous faudrait veiller à ce qu'ils le fassent—alors cela confirmerait davantage dans l'esprit des sénateurs des deux côtés quelles seront les règles et que ces règles seront respectées dans toutes les circonstances, et pas uniquement quand cela arrange certains. C'est pourquoi, honorables sénateurs, j'espère que l'on pourra faire le tri dans tout cela, car si l'on se fie à ce qui s'est passé jeudi soir dernier, l'article 26 du Règlement n'est plus du tout en vigueur. Voyez-vous, peu importe que le sénateur Murray se soit levé le premier ou non . . . et ce n'était pas lui le premier, de toute façon. Le sénateur Waters était debout avant que vous ne vous leviez, mais vous pouvez dire: «Eh bien, peut-être que le président ne l'a pas vu en premier.» Quoi qu'il en soit, le sénateur Waters avait donné un préavis. Supposons qu'ils étaient debout tous les deux, qu'ils se soient levés simultanément, et qu'il était impossible de savoir lequel s'était redressé le premier. L'article 26 prévoit ce qu'il faut faire, car il dit très clairement, et je cite:

> Lorsque deux ou plusieurs sénateurs se sont levés pour parler, le Président donne la parole à celui que le Président juge avoir été le premier à se lever de son siège; est, cependant, recevable une motion portant que tout autre sénateur qui s'est levé «soit maintenant entendu» ou «ait maintenant la parole».

C'est là le problème. La motion a été déposée tout de suite, à ce moment-là, mais elle n'a pas été acceptée.

Eh bien, honorables sénateurs, est-ce bien là la méthode de fonctionnement que vous proposez pour le Sénat? Est-ce ainsi que nous allons devoir travailler dorénavant? Si l'on n'arrive pas à faire disparaître ce précédent, quelqu'un va y faire

allusion un jour en nous disant: «Eh bien, c'est le nouveau Règlement.» Comme l'a dit le sénateur Ottenheimer: «Il faut bien qu'on change le Règlement de temps en temps.» L'article 26 est-il donc voué à disparaître? J'espère bien que non, et j'espère aussi que si nous décidons de changer les règles du jeu, nous n'allons tout de même pas le faire en plein milieu du jeu, comme on l'a fait à deux ou trois reprises.

Son Honneur le Président: Le sénateur Kelly demande la parole.

L'honorable William M. Kelly: Oui, c'est ce que je souhaitais.

Le sénateur Hébert: Je pensais que c'était mon tour. Mais je peux attendre une minute ou deux.

Le sénateur Barootes: C'est une punition bien sévère.

Le sénateur Kelly: Je me lève peut-être à un moment inopportun, mais le fait est que j'ai un tout petit discours à vous faire au sujet du projet de loi, discours qui comporte une motion . . . excusez-moi, je vous demande de m'écouter. Si la Chambre est déjà saisie d'une motion, et je crois comprendre que c'est le cas . . .

Le sénateur Doody: Ça va.

Le sénateur Kelly: Honorables sénateurs, ce que je constate maintenant, c'est que nous avons ici un comité plénier qui discute de la façon dont on doit ou non modifier le Règlement à l'avenir. Pour moi, cela n'a rien à voir avec la motion dont la Chambre est actuellement saisie.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Kelly: Je ne prétends pas qu'il ne faille pas en discuter. J'appuie tout ce qui a été dit quant à la nécessité d'avoir des règles, mais personnellement, je ne vois pas le rapport avec la question que nous étudions actuellement.

Le sénateur Hébert: Terminons la discussion sur le Règlement, et nous verrons après.

Le sénateur Kelly: Sauf votre respect, honorables sénateurs, je me demande si l'un d'entre vous est vraiment en mesure de dire pour quelle raison on a invoqué le Règlement. Il me semble que nous parlons de ce qui est arrivé la semaine dernière, etc.

Le sénateur Hébert: Eh bien, ils ont dû parler de quelque chose. Nous voulons d'abord terminer la discussion sur le rappel au Règlement, et après, vous pourrez faire votre petit discours. Nous n'en avons pas pour longtemps.

Le sénateur Kelly: Le sénateur pourrait-il nous dire quel est le sujet de ce rappel au Règlement?

Le sénateur Hébert: Eh bien, le point dont nous discutons tous depuis huit heures. Exactement le même.

Le sénateur Simard: Veuillez nous le lire.

[*Français*]

Le sénateur Hébert: Honorables sénateurs, on a essayé de reconstituer jusqu'à un certain point les événements de jeudi dernier. D'une façon générale, je ne me mêle pas des questions de procédure parce qu'il y a suffisamment d'experts dans ce domaine des deux côtés de la Chambre.

L'honorable Jean-Maurice Simard: Vous, ce sont les «hot-dogs stands» où vous êtes expert!

[Le sénateur Olson.]

Le sénateur Hébert: Vous, ce sont généralement les grossièretés. Alors, on va en accepter quelques-unes.

J'ai bien dit avoir beaucoup d'estime pour les experts en procédure. Il m'arrive même d'écouter avec un certain intérêt les experts de l'autre côté, comme le sénateur Roblin, par exemple.

Ce soir, je dois dire que le sermon qu'il nous a servi m'a profondément agacé. Il avait l'air de dire, en expliquant les événements de jeudi dernier, que les sénateurs libéraux s'étaient conduits comme des voyous.

Le sénateur Simard: C'est vrai.

Le sénateur Hébert: . . . Qu'ils avaient fait des gestes hostiles à l'endroit du président ou des autres sénateurs et qu'ils avaient prononcé des mots désagréables, des jurons, etc . . . et que, d'autre part, évidemment, les conservateurs qui se trouvaient debout eux aussi, qui venaient à la rescousse du président, se sont tous conduits comme des anges.

Le sénateur Simard: C'est vrai.

Le sénateur Hébert: Mais il s'est trouvé que j'étais debout près du président pendant les trois heures qu'a duré cet incident. Je n'ai pas parlé. J'écoutais les discussions entre le président et les experts libéraux qui étaient là et qui essayaient de lui faire comprendre le règlement.

À un moment donné, j'ai vu le Leader du Gouvernement, le sénateur Murray se projeter de son siège comme un polichinelle. Il a couru à toute vitesse jusqu'au sénateur Molgat. Il avait le visage tellement rouge que j'ai cru qu'il ferait une attaque d'apoplexie. Alors, il lui a crié des injures qui étaient absolument incroyables. Moi, je les entendais bien car je ne parlais pas. J'étais là bouche bée, écoutant les injures que prononçait le sénateur Murray. À un certain point, je suis venu m'asseoir à un des pupitres, là-bas. J'ai pris un des petits cartons qu'on a généralement sous les verres et j'ai copié immédiatement, exactement, le mot à mot des injures que le sénateur Murray venait de prononcer.

Quant aux poings levés et aux gestes que le sénateur Roblin a l'air de dire que nous avons eus autour de la chaise du président, les seuls que j'ai vus, ce sont les gestes de M. Forrestall. Il était là et il bousculait tout le monde. Honorables sénateurs, le 22 novembre, il y a donc eu un échange. Le sénateur Molgat, en gentilhomme, a essayé d'expliquer ce qui s'était passé. Le sénateur Murray a essayé de présenter des excuses . . . le sénateur Murray qui s'en va parce qu'il ne veut pas entendre, évidemment, ce qu'il a dit l'autre jour.

J'ai entendu les réponses du sénateur Murray et voici ce que j'en pense. Je ne suis pas un expert en procédure, mais les faits sont les faits. Ce que j'ai entendu, je l'ai entendu. Bien d'autres sénateurs l'ont entendu. S'ils sont ici, je suis bien sûr qu'ils vont se lever pour dire qu'eux aussi ont entendu ce que j'ai entendu.

Alors, quand le sénateur Murray a nié qu'il avait dit certaines choses, il n'a pas dit la vérité à cette Chambre. Il n'a pas rendu justice au sénateur Molgat. Cela ne me plaît pas. Jamais je n'utilise ce genre de langage. Je tiendrais cependant à vous dire exactement ce que j'ai entendu. D'ailleurs le sénateur Murray peut s'en aller, il s'en souvient, c'est lui qui a prononcé ces paroles-là. Il les connaît ces mots-là. Alors, je vais les lire, je les ai écrits en anglais. Il disait au sénateur Molgat:

• (2110)

[*Traduction*]

Dessoûle-toi, nom de Dieu . . . Si tu veux de la violence, tu vas en avoir. Alors, dessoûle-toi. Espèce de cochon. Fils de pute.

[*Français*]

C'est ce que j'ai écrit le soir même, deux minutes après l'avoir entendu.

Le sénateur Simard: Deux minutes après, vous aviez déjà oublié!

Le sénateur Hébert: Taisez-vous! Maintenant, il faut que je le lise, en anglais, pour vous montrer jusqu'à quel point le sénateur Murray a travesti la vérité et a essayé de s'en sortir. Moi, j'aurais oublié ce petit carton si je n'avais pas subi le sermon du sénateur Roblin qui vient ici nous dire que l'on s'est conduit comme des voyous, alors que les voyous, c'est de l'autre côté qu'on les trouvait. Le sénateur Murray a dit:

[*Traduction*]

Oui, j'ai bien dit: «Dessoûle-toi!»

[*Français*]

Il oublie le «*Jesus Christ*» mais en tous cas.

[*Traduction*]

Comme l'honorable sénateur le disait, ces paroles ont été prononcées lors d'un échange devant le fauteuil du président, alors que je croyais que l'honorable sénateur essayait de lui prendre le fauteuil de force. Nous avons en effet échangé certaines paroles. Rien de plus.

Il continue en disant:

J'aimerais m'excuser auprès de lui d'avoir prononcé ces paroles.

Et là, il parle de l'interjection: «Dessoûle-toi». Il continue en disant ceci:

Et je retire ces paroles.

Là, encore une fois, il fait allusion au «dessoûle-toi». Il continue en disant ceci:

Je ne l'ai jamais menacé de violence, mais je lui ai dit que c'était de plus en plus inévitable, et c'est pourquoi je lui ai dit: «Tu veux de la violence?»

En réalité, il a dit ceci: «Si tu veux de la violence, tu vas en avoir.» C'est un peu différent. A tel point, d'ailleurs, que pour moi, il y a peu de vrai dans les explications du sénateur Murray, du moins dans ce que j'ai lu.

Le sénateur Simard: Allez, dessoûle-toi.

Le sénateur Hébert: Je regrette que ce vrai gentleman, le sénateur Roblin, n'ait pas pu être présent pour m'entendre expliquer le genre de langage et de comportement de la part des sénateurs Murray et Forrestall qu'il voulait à tout prix défendre.

Le sénateur Simard: Bonne nuit.

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, je trouve malheureux que le sénateur Roblin ait voulu nous rappeler l'incident de jeudi dernier.

Le sénateur Simard: Vous avez honte?

Le sénateur Hastings: Non.

Le sénateur Simard: Vous avez honte de tout ce que vous avez dit?

Le sénateur Stewart: Non, sénateur Simard: je trouve malheureux que les paroles prononcées par le sénateur Murray reviennent de nouveau dans le compte rendu de nos délibérations. Mais passons maintenant à une autre question.

Jeudi dernier, le sénateur Molgat a essayé d'invoquer l'article 26 du Règlement de cette Chambre. Il ne s'agit pas d'une disposition qui est unique à cette Chambre—loin de là. Cette disposition existe à la Chambre des communes. On l'a déjà invoquée à plusieurs reprises. Donc, il ne peut y avoir de doute quant au sens de cette disposition.

Et je prétends, honorables sénateurs, que s'il y avait le moindre doute, le président Charbonneau aurait dû régler l'affaire en favorisant la petite minorité qui existe dans cette Chambre. Je parle ici du sénateur Waters. Il est vrai qu'il est membre d'un parti politique, mais il siège également au Sénat en tant qu'individu, sans lien aucun ni avec le Parti progressiste-conservateur ni avec le Parti libéral.

Qu'on parle de jeu ou d'autres types d'activités, l'objet des règles est non seulement de faciliter les choses, mais aussi de s'assurer que la majorité ne l'emporte pas toujours sur les plus faibles. La force ne prime pas le droit.

Si l'on a des droits, qu'on parle de lois qui protègent la propriété ou les libertés individuelles des gens ou d'autres choses, c'est pour protéger les faibles contre les plus forts. C'est un point fort important, surtout qu'on parle d'un sénateur qui n'avait pas le droit de proposer un amendement en vertu de la disposition temporaire, mais qui avait, sans aucun doute, le droit de proposer un amendement, s'il obtenait la parole, en vertu du Règlement du Sénat. Nous avons témoigné ici, jeudi dernier, de l'existence d'une véritable conspiration dirigée contre le sénateur Waters, afin de le priver de son droit indéniable . . .

Le sénateur Simard: Non.

Le sénateur Frith: Oui, absolument.

Le sénateur Fairbairn: Oui, absolument.

Le sénateur Stewart: . . . de parler . . .

Le sénateur Frith: Je vois que Moby Dick vient d'être harponné.

Le sénateur Simard: Taisez-vous, monsieur le professeur.

Le sénateur Frith: Oui, le revoilà.

Le sénateur Stewart: . . . dans cette Chambre, et de faire valoir ses droits en tant que membre élu du Sénat. Voilà ce qui s'est passé, et voilà pourquoi certains honorables sénateurs se sont mis en colère.

Donc, honorables sénateurs, que l'on regarde la version anglaise ou française de l'article 26 du Règlement, le sens est clair. Et si l'on avait le moindre doute, la décision aurait dû favoriser le sénateur Waters.

C'est une triste affaire que de ne plus pouvoir compter sur le président pour protéger un sénateur contre la force de la majorité.

Des voix: Bravo!

L'honorable Joan Neiman: Honorables sénateurs, j'aimerais vous faire quelques remarques au sujet de ce rappel au Règlement. Je suis tout à fait d'accord avec le sénateur Roblin, qui disait que depuis toujours, il n'a jamais vécu une série d'inci-

dents comme ceux que nous avons vécus depuis plusieurs mois. Et là, je suis tout à fait d'accord avec lui.

● (2120)

C'était tout à fait extraordinaire. je sais qu'on en est venu à appeler cette chambre «le club des vieux copains», avec raison d'ailleurs, mais le bon côté de la chose veut qu'elle fonctionne selon certaines règles. Certaines d'entre elles sont évidemment archaïques et mystérieuses et ont beson d'être changées, mais nous respections du moins les règles existantes. Je me souviens de discussions parfois envenimées au sujet de leur interprétation, mais on arrivait en général à résoudre le problème et continuer à respecter ce petit livre rouge. Il nous arrivait à l'occasion de ressentir le besoin de changement.

Je suis d'accord avec le sénateur Ottenheimer. Je crois qu'il est temps, surtout étant donné les événements récents, de procéder à une étude approfondie et à un remaniement du Règlement. Sénateur Kelly, je ne sais si vous étiez ici lorsque le sénateur Ottenheimer est intervenu. C'est lui qui a soulevé la question du changement du Règlement pour l'avenir. Mais pour l'instant, qu'on le veille ou non, nous discutons de ce qui s'est produit sans doute sous le régime du Règlement actuellement en vigueur.

Ce qui m'inquiète, c'est que je ne vois pas quel avantage il pourrait y avoir à pouvoir changer le Règlement quotidiennement? Je suis prêt à accepter qu'on le modifie, mais si le gouvernement décide qu'il peut simplement l'ignorer lorsque cela lui convient ou lorsqu'il a d'autres priorités, à quoi bon? Nous pourrions aussi bien nous contenter de ce que nous avons, et enfreindre le Règlement à l'occasion lorsqu'il ne nous convient pas.

Je trouve renversant, après ce qui s'est produit le 4 octobre et le mépris total du Règlement dont a fait preuve le gouvernement, activement soutenu par notre président de l'époque, que quiconque puisse avoir le culot incroyable de prétendre que nous sommes coupables d'anarchie et d'infraction au Règlement. J'estime que nous sommes parfois coupables d'enfreindre l'esprit du Règlement, mais à quel moment peut-on dire à la majorité qu'assez, c'est assez? Je vais vous faire passer un message, à savoir que si c'est ainsi que vous allez jouer le jeu, il nous faudra tenter de faire quelque chose; notre patience a des limites.

Il faut bien comprendre que ce Règlement vaut pour tous ceux qui sont dans cette salle. Si nous le modifions . . .

Le sénateur Simard: Quel Règlement a utilisé le sénateur Buckwold le 24 septembre? Pourriez-vous me le dire?

Le sénateur Frith: La décision a été prise par le président Buckwold en qualité de président de séance. Le président du Sénat l'a confirmé.

Le sénateur Neiman: Sénateur Simard, je sais que vous avez des problèmes lorsque vous interrompez quelqu'un au milieu des ses remarques.

Le sénateur Austin: Ce que vous faites très souvent.

Le sénateur Neiman: C'est bon. J'espère vraiment que vous vous repentez sincèrement. Tout ce que je veux dire, c'est que nous devrions tous essayer de suivre le Règlement, et nous avons là un exemple type. Vous interprétez mal ce qui s'est effectivement produit jeudi soir dernier. Si vous regardez le hansard, vous saurez exactement comment se sont déroulés les événements. Vous saurez exactement ce que le président a fait ou n'a pas fait. Mais le sénateur Ottenheimer a dit: «Le sénateur Murray a proposé le vote, appuyé par le sénateur Doody». Cela n'est pas indiqué. Il ne l'a bien sûr pas fait. Je sais que dans son for intérieur le sénateur Doody appuyait son chef, mais il n'a pas prononcé les mots, qui ne figurent donc pas ici.

Je dis simplement que je crois qu'il est temps de revenir au Règlement. Le président lui-même, pendant que nous agissions, comme il l'a dit de façon tout à fait antiréglementaire, avec l'aide de quelques personnes de votre côté—j'étais heureux d'avoir de la compagnie, car je me sentais un petit peu harcelé—a laissé échapper: «Si nous suivions le Règlement, nous en aurions pour trois semaines».

Le sénateur Leblanc: Je l'ai entendu!

Le sénateur Neiman: Et ce n'est pas ce que vous vouliez faire, mais le président esayait de vous aider en cela. Mais cela ne suffit tout simplement pas. Si nous voulons changer le Règlement, faisons-le donc! Mais dans l'intervalle il faut le respoecter. Quelque chose d'autre me préoccupe . . .

Le sénateur Simard: Vous êtes bon avocat, mais votre cause est mal fondée.

Le sénateur Frith: Il est amusant de voir d'où cela vient!

Le sénateur Simard: Vous faites de gros efforts.

Le sénateur Neiman: Il le faut.

Le sénateur Austin: Vous essayez de battre un nouveau record pour ce qui est d'interrompre ceux qui ont la parole.

Le sénateur Neiman: Il y a simplement une autre question que j'aimerais aborder. Je crois qu'il est très important de corriger les *Procès-verbaux*. Et au moment voulu et le plus tôt possible, je proposerai la motion nécessaire pour que les *Procès-verbaux* soient rectifiés pour être conformes au Hansard.

Des voix: Bravo!

L'honorable Allan J. MacEachen: Honorables sénateurs, j'aimerais revenir sur une question soulevée par le sénateur Neiman, qui était, je crois, le problème essentiel posé par le sénateur Frith. C'est du moins la question qui m'intéresse dans toutes ces remarques. En dehors de la discussion et des commentaires qui ont été faits sur les procès-verbaux de jeudi dernier, chacun d'entre nous a son propre souvenir des événements. J'estime qu'il est regrettable que le sénateur Roblin soit intervenu et nous l'ait rappelé ce soir-là, car cela a entraîné d'autres remarques, et des choses ont été ajoutées par ce côté-ci de la chambre, qui étaient d'ailleurs tout à fait justifiées. Nous avons donc notre propre souvenir des événements et nous pouvons le garder pour nous en servir ou le mettre par écrit. Mais il y a un compte rendu officiel des délibérations du Sénat et ce qui m'inquiète, et qui a été bien montré par le sénateur Neiman, c'est qu'il y a des écarts importants entre le compte rendu des Débats et celui qui figure dans ce qu'on appelle les *Procès-verbaux du Sénat*. Le compte rendu officiel du Sénat est celui qui figure dans les *Procès-verbaux du Sénat*. C'est ce document qui nous indique ce qui s'est produit, et il y a des différences entre les deux comptes rendus. J'aimerais savoir comment nous pourrions y remédier. Je proposerais deux solutions. Il est clairement indiqué dans les Débats que le président Charbonneau a procédé à l'appel de

l'Ordre du jour. Dans le compte rendu officiel, c'est-à-dire les Procès-verbaux, la chose est omise. Pourquoi? À l'avenir, un historien ou quelque autre personne qui voudra examiner ce qui s'est produit prendra le compte rendu officiel et constatera que l'on n'a jamais procédé à l'appel de l'Ordre du jour. Si cette personne se réfère ensuite aux Débats du Sénat, elle constatera que le président a dit: «Je passe à l'appel de l'Ordre du jour.» Je crois qu'il faudrait trouver le moyen de concilier ces deux comptes rendus différents ou plus exactement l'omission du compte rendu officiel.

La deuxième question est, me semble-t-il, encore plus extraordinaire. Je ne vois absolument aucune mention dans les Débats du Sénat du fait que le sénateur Molgat a proposé une motion. Ceux qui regarderont les Débats du Sénat diront: «À quel sujet se disputait-on, car il est impossible de voir dans ces Débats que le sénateur Molgat a proposé une motion voulant que le sénateur Waters soit maintenant entendu? Je ne trouve rien à ce sujet. Et vous? Si je regarde les Procès-verbaux officiels, on y indique que l'honorable sénateur Molgat a proposé: «Que l'honorable sénateur Waters soit maintenant entendu.» Peut-être cela s'explique-t-il? Peut-être les sténographes du Sénat ont-ils oublié quelque chose qui a été noté par le service du greffier chargé des Procès-verbaux.

Le sénateur Simard: Si quelque chose manque, vous en prenez-vous à nous?

Le sénateur MacEachen: Je ne m'en prends à personne pour l'instant, sénateur Simard.

Le sénateur Frith: Si vous vouliez bien écouter, il a dit exactement le contraire.

Le sénateur MacEachen: Je demande pourquoi il y a de telles différences entre les deux comptes rendus figurant dans nos documents. Je pense qu'il serait bon que le sénateur, ou un autre sénateur, propose une motion pour que ces différences soient résolues ou pour qu'une explication soit fournie. Pour dire les choses simplement, pourquoi se fait-il que les Débats du Sénat ne mentionnent absolument pas que le sénateur Molgat a proposé une motion, alors que les Procès-verbaux signalent cette motion?

Il y a d'autres anomalies sur lesquelles je n'insisterai pas, mais ces deux-là sont évidentes. Une décision a été prise par le président suppléant concernant la motion d'ajournement du Sénat proposée par le sénateur Frith, car de l'avis du président suppléant une autre motion avait déjà été proposée. Si quelqu'un essaye de voir ce qui s'est passé en regardant les interventions du président suppléant, il constatera que celui-ci a conclu qu'une motion avait été proposée et que la Chambre en était saisie. Lorsqu'il regardera le compte rendu officiel, il constatera qu'il n'en n'est absolument pas fait mention. J'estime que l'on devrait au moins avoir droit à une certaine uniformité entre les deux comptes rendus de ces délibérations, qui ne sont pas des comptes rendus faits par des sénateurs à titre personnel, mais des comptes rendus officels dont disposeront ceux qui à l'avenir voudront voir ce qui s'est produit. Permettez-moi de vous dire, honorables sénateurs, que s'ils regardent les comptes rendus officiels, ils trouveront des renseignements trompeurs, incomplets et contradictoires.

Je sais parfaitement que les événements de jeudi dernier seront importants pour l'histoire du Parlement. On s'y référera beaucoup à l'avenir. Et il est juste que le public puisse disposer d'une relation des faits. Il se peut que lorsque le président Charbonneau reviendra, il soit possible de trouver une méthode permettant de faire concorder ces deux comptes rendus. S'il n'est pas nécessaire de proposer une motion, nous n'insisterons pas. Mais si une motion est nécessaire, nous la présenterons.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je pense pouvoir dire pour commencer que la plupart des questions qui ont été soulevées ce soir relativement au Règlement, comme l'a indiqué le sénateur Frith, auraient pu l'être et auraient dû l'être jeudi dernier.

Le sénateur Hastings: Elles l'ont été.

Le sénateur Murray: Ou même depuis ce jour-là, ou encore à un moment donné à l'avenir. Nous n'avons eus les Procès-verbaux qu'il y a deux jours seulement. Nous les avons eux au début de la semaine. Nous avons reçu, je crois, les procès-verbaux lundi, n'est-ce pas?

• (2130)

Le sénateur Doody: Oui.

Le sénateur Murray: Ces problèmes sont donc soulevés ce soir, mais dans quel contexte? Le sénateur Neiman et le chef de l'opposition signalent qu'ils proposeront une motion au moment voulu, si cela est nécessaire. La Chambre est saisie d'une motion. Il s'agit de ma motion, qui a été appuyée par le sénateur Doody, voulant que la question initiale soit maintenant mise aux voix. La question initiale était la motion du sénateur Kelly voulant que l'on passe à la troisième lecture du projet de loi C-62.

Le sénateur MacEachen propose que, étant donné les différences qu'il voit entre les *Procès-verbaux du Sénat* et le *Hansard*, on trouve un moyen de concilier ces écarts. Il me semble que c'est à lui de proposer une solution s'il y en a une. Dans l'intervalle, comme je l'ai déjà dit, la Chambre est saisie d'une motion, et je suppose que l'on va maintenant en discuter. Il s'agit de la motion voulant que la question initiale soit maintenant mise aux voix.

Je ne puis cependant pas résister, conformément à l'esprit du discours du sénateur Frith, à l'envie de discuter de ce qui s'est produit jeudi soir à deux égards en réalité. Il s'agit tout d'abord de la motion du sénateur Molgat, qui faisait suite à la mienne, voulant «que l'honorable sénateur Waters soit maintenant entendu». J'imagine que ce qui s'est produit, c'est que le sénateur Molgat s'est approché du président pour lui remettre la motion en mains propres, mais qu'il n'a jamais vraiment donné oralement cette motion de son siège. De toute manière, il semble que le sténographe du *Hansard* ne l'a pas entendu. Mais moi, on m'a entendu.

J'aimerais dire un mot de cette motion, et de toute motion voulant que l'on entende maintenant un sénateur.

Le sénateur MacEachen: Parlez-vous du rappel au Règlement maintenant, sénateur?

Le sénateur Murray: Ma foi, j'en viens à l'esprit du discours que nous avons entendu il y a un instant.

Le sénateur MacEachen: Vous parlez donc du rappel au Règlement?

Le sénateur Murray: Je veux parler de ce qu'a discuté le sénateur Frith, qu'on l'appelle comme on veut.

Le sénateur Doody: Le sujet.

Le sénateur Murray: Le sénateur Frith a été très prudent. Avec les précautions qu'il prend et les distinctions subtiles qu'il fait parfois, il n'a pas dit: «Je soulève une question relative au règlement.» Il a dit: «J'ai un rappel au Règlement» et il s'est lancé dans son discours. C'est donc dans cet esprit que j'aimerais dire quelque chose de la façon dont on accorde la parole aux sénateurs et j'aimerais renvoyer les honorables sénateurs aux commentaires 302 du *Beauchesne*, page 99 de la cinquième édition.

Le sénateur Frith: Évitez à tout prix de vous référer aux règlements du Sénat.

Le sénateur Murray: L'honorable sénateur ne nie certainement pas que le *Beauchesne* puisse jeter une certaine lumière sur notre règlement, comme d'ailleurs sur le règlement d'autres assemblées parlementaires.

Le sénateur Frith: S'il est lu correctement.

Le sénateur Murray: Permettez-moi de vous lire ceci:

> «La motion voulant que «l'honorable député de... soit maintenant entendu» doit être présentée avant que celui de ses collègues à qui on aurait donné la parole ait commencé à parler.»

J'étais debout, j'ai présenté ma motion, j'ai été entendu par le sténographe du *Hansard*, elle a été entendue par le président. En d'autres termes, une fois qu'un sénateur a commencé à parler, lorsqu'on lui a donné la parole, c'est ce sénateur qui parle, et il n'est pas possible qu'un autre sénateur propose qu'un troisième sénateur prenne maintenant la parole ou soit maintenant entendu.

Le sénateur Frith: Le Règlement 26 est donc uniquement valable pour les muets.

Le sénateur Murray: J'avais commencé à parler lorsque le sénateur Molgat a tenté de proposer sa motion.

Le sénateur Frith: Cela n'a rien à voir avec le Règlement du Sénat.

Le sénateur Murray: De toute manière, j'avais proposé une motion. Le devoir du président était de mettre la motion aux voix. Il a essayé de le faire, mais en a été empêché par le vacarme qu'il y avait autour de lui. Il a essayé de mettre la motion aux voix et ne saurait être interrompu par une motion voulant qu'un autre sénateur soit entendu, alors qu'il est en train de mettre aux voix une motion dont je lui ai déjà fait part.

J'aimerais dire un mot du Règlement régissant la motion pour une question initiale. Cette motion fait l'objet du règlement 36(3) du Sénat.

Le sénateur Frith: Nous passons maintenant aux règlements du Sénat.

Le sénateur Murray: Une motion pour la question préalable, comme on l'appelle, est prévue dans notre règlement et elle est fort bien connue de tous les parlements démocratiques dont nous avons tous entendu parler.

Le sénateur Frith: Elle est généralement mise aux voix après que la discussion a commencé. Or, il n'y a pas encore eu de discussion. Vous y mettez un terme avant qu'il ne prenne la parole.

[Le sénateur Murray.]

Le sénateur Murray: Je vous demande pardon. La proposition est normalement faite par le gouvernement après une discussion prolongée et un certain nombre d'amendements. Bonté divine, nous venions de votre sur le huitième amendement présenté par nos honorables amis d'en face.

Le sénateur Frith: Nous n'avons pas encore discuté de la motion principale.

Le sénateur Murray: Jeudi soir, lorsque j'ai présenté ma motion, nous avons eu une discussion sur la deuxième lecture, nous en étions à l'étape du rapport, nous avions voté sur huit amendements en troisième lecture. C'est typiquement dans ce genre de situation que le gouvernement propose la question préalable.

L'objectif que l'on poursuit lorsqu'on propose la question préalable après une discussion, après un certain nombre d'amendements proposés, consiste à couper court à tout autre amendement et à procéder à la discussion finale.

Le sénateur Frith: Il y a généralement une petite discussion sur la motion principale.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, nous avons eu huit amendements, ce qui est en soi une chose extraordinaire, lors de la troisième lecture. C'est extraordinaire. Surtout de la part d'un parti qui a décidé de renoncer à sa possibilité de proposer des amendements à l'étape du rapport.

L'objectif principal de cette motion, qui est prévue dans notre règlement ainsi que dans le règlement de tous les parlements démocratiques, est de couper court à tout autre amendement et d'arriver à une décision finale. Certains honorables sénateurs disent: «eh bien, le sénateur Waters a indiqué qu'il voudrait proposer un amendement». Il l'a fait effectivement. Le sénateur Lawson a en effet signalé la même chose. Toutefois, je n'ai jamais tenu secrets nos plans à cet égard. Nous allions essayer de trouver un compromis semblable à celui des libéraux pour permettre aux sénateurs indépendants de proposer leurs amendements, faute de quoi j'allais invoquer la question préalable.

Bien franchement, peu importe qu'un, deux ou douze sénateurs veuillent proposer des amendements. Cela n'empêche pas le gouvernement de proposer la question préalable et de laisser le Sénat décider. C'est dans cette situation que nous nous sommes trouvés jeudi soir lorsque j'ai proposé la question préalable.

Honorables sénateurs, je peux simplement dire que s'il a été question d'une motion au moment voulu, s'il a été question de trouver un moyen de concilier ce qui inquiète les sénateurs MacEachen et Neiman, c'est-à-dire les différences entre les *Procès-verbaux* et le *Hansard* de ce jour-là, personne n'a laissé entendre que ma motion que le président a mise aux voix à 20 heures ou un peu plus tard ce soir-là n'est pas recevable.

La Chambre est dûment saisie de ma motion. On devrait donc commencer la discussion à moins que les honorables sénateurs demandent une décision de la part du président sur une question qu'ils n'ont pas encore formulée. A mon avis donc, pour le bon déroulement de la séance, étant donné qu'il y a près de deux heures que nous avons commencé ce petit échange de vues sur ce qui s'est produit jeudi dernier, il est temps maintenant d'en venir à la discussion de la motion que j'ai proposée, qui a été appuyée par le sénateur Doody, et que le président a mise aux voix à 20 h 15.

• (2140)

Des voix: Bravo!

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, nous n'avons pas contesté la légitimité de la motion que la Présidence a présentée. Si nous avons invoqué le Règlement, ce n'est pas à cause de cela, mais bien des événements survenus jeudi dernier et qui figurent au compte rendu officiel. Le sénateur Murray a déclaré que c'était à moi de proposer un remède. J'en ai bien un, mais il pourrait s'avérer plus encombrant qu'un autre auquel je songe. Ce serait de présenter une motion. En effet, dans le cadre d'une question de privilège, on pourrait facilement présenter une motion invitant le Sénat à se former en comité plénier en vue si possible de rectifier le compte rendu. Cependant, si cette proposition est inacceptable, ou si on estime devoir y réfléchir davantage, nous pourrions envisager la possibilité de demander au greffier du Sénat de nous fournir des explications par l'entremise de la Présidence. Si cette proposition était jugée acceptable, nous pourrions alors faire en sorte que l'édition révisé de ces documents tiennent compte des changements, car il ne s'agit pas d'une considération théorique. Je connais des gens qui ont déjà examiné ces documents et qui ont demandé: «Que s'est-il donc passé?» Ils trouvent des versions divergentes. À mon avis, il importe, ne serait-ce que pour préserver une certaine dignité de nous assurer au moins que les documents officiels ont une certaine cohérence. Si l'on prétend qu'il y a eu du tapage, peut-être les documents devraient-ils le passer sous silence. Voilà ce à quoi je songe.

Si les honorables sénateurs envisageaient ma deuxième proposition, je surseoirais à la présentation de ma motion.

L'honorable Duff Roblin: À mon avis, honorables sénateurs, mon honorable collègue formule en l'occurrence une proposition fort honnête. Il voudrait que nous demandions au greffier du Sénat d'examiner attentivement le compte rendu dont il dispose pour voir s'il ne pourrait pas le rectifier afin de le rendre peut-être plus acceptable à tous les sénateurs.

À mon avis, nous devrions accepter l'idée de mon honorable collègue et demander au greffier d'agir en ce sens et de faire rapport à la Présidence dans les plus brefs délais.

Des voix: Bravo!

L'honorable Gildas L. Molgat: Si je prends la parole brièvement, honorables sénateurs, c'est pour faire savoir que je ne suis pas du tout d'accord avec la façon dont le sénateur Murray interprète l'article 26 du Règlement. Je ne souhaite pas amorcer un débat là-dessus, mais je ne voudrais pas qu'on puisse dire qu'aucun sénateur n'a contesté son interprétation.

Le sénateur Murray: C'est dans *Beauchesne*.

Le sénateur Molgat: Je conteste effectivement la façon dont il interprète l'article 26.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, l'honorable sénateur Murray, CP, avec l'appui de l'honorable sénateur Doody, propose que la question originale soit mise aux voix.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter cette motion?

Des voix: Oui!

Des voix: Non!

L'honorable Peter Bosa: Honorables sénateurs . . .

Des voix: Bravo!

Le sénateur Bosa: Je vous sais gré de cette ovation.

Si je prends la parole, honorables sénateurs, c'est pour participer, à l'étape de la troisième lecture, au débat consacré au projet de loi C-62, prévoyant la mise en application de la TPS.

Le débat sur la TPS est vraisemblablement celui qui a donné lieu à la plus importante controverse à laquelle le Sénat ait participé. Jamais dans l'histoire du Sénat, autant de citoyens, de partis politiques et de provinces ont exhorté les sénateurs à s'opposer à cette taxe régressive. Pour se faire une idée de la réaction que cette taxe a suscitée, il suffit de voir le nombre de pétitions et de lettres que nous, sénateurs de l'opposition, avons reçues.

Le Sénat remplit à la perfection le rôle que les Pères de la Confédération lui ont confié.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Doody: Sénateur Molgat, vous n'avez pas de quoi vous vantez.

Le sénateur Bosa: En fait, honorables sénateurs, le Sénat outre passe son mandat, puisqu'il ne se contente pas de parler au nom des régions et des minorités, mais qu'il joue aujourd'hui un nouveau rôle en exprimant l'opinion de la majorité des Canadiens qui s'opposent et abhorrent cette taxe et qui s'aperçoivent que leur message tombe dans l'oreille d'un sourd.

Il y a un article . . .

Le sénateur Corbin: À l'ordre!

Le sénateur Doody: Ils tiennent un conciliabule là-bas. Attendez qu'ils aient fini.

Le sénateur Hastings: Prenez votre temps. Lisez lentement.

Le sénateur Doody: Il y a un autre conciliabule plus loin. Le sénateur Wood fait certaines démarches. Je crois qu'ils nous écoutent maintenant.

Le sénateur Bosa: Honorables sénateurs, j'allais vous lire un article pour bien vous prouver toute l'ampleur que prend l'opposition à cette taxe. Je vous réciterai quelques statistiques tirées d'un article paru le 1er novembre 1990 dans le *Toronto Star*. On y disait:

> Selon les résultats d'un sondage Gallup diffusés aujourd'hui, plus des trois quarts des Canadiens s'opposent au projet de taxe sur les produits et services. Soixante-seize pour cent des répondants ont déclaré qu'ils ne voulaient pas que la taxe fédérale de 7 p. 100 remplace la taxe sur les ventes des fabricants de 13 p. 100 . . .

Ils voulaient probablement parler de la taxe sur les ventes des fabricants dont le taux est de 13,5 p. 100. Je poursuis:

> . . . la plus forte opposition observée jusqu'à maintenant par Gallup.
>
> C'est la troisième fois en 13 mois que Gallup découvre que les Canadiens s'opposent en aussi grand nombre à la taxe. Un sondage mené en janvier nous avait permis d'observer que 74 p. 100 des Canadiens étaient contre la TPS, ce qui constituait une hausse par rapport au taux de 72 p. 100 enregistré en septembre 1989.
>
> Les résultats diffusés aujourd'hui montrent que seulement 16 p. 100 de la population appuient la taxe, tandis que 8 p. 100 n'ont aucune opinion à ce sujet.

Les résultats diffusés aujourd'hui montrent que seulement 16 p. 100 de la population appuient la taxe, tandis que 8 p. 100 n'ont aucune opinion à ce sujet.

La taxe est impopulaire même auprès des partisans avoués du Parti conservateur fédéral actuellement au pouvoir, puisque 40 p. 100 d'entre eux préconisent la taxe, tandis que 48 p. 100 s'y opposent.

Même les conservateurs qui appuient le gouvernement dénoncent cette taxe. L'auteur de l'article ajoute:

Les résultats diffusés aujourd'hui se fondent sur des entrevues menées auprès de 1 041 adultes, entre le 10 et le 13 octobre. Les résultats établis à partir d'un échantillon national de cette taille comportent une marge d'erreur de quatre points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Grâce à sa majorité à la Chambre des communes, le gouvernement a pu faire adopter ce projet de loi en imposant le baîllon et en limitant la durée du débat.

Le sénateur Hastings: Comme il le fait encore ce soir.

Le sénateur Bosa: Étant donné la nomination de huit nouveaux sénateurs, le gouvernement détient maintenant la majorité ici aussi. Cependant, l'ensemble des Canadiens étaient farouchement opposés à ces nominations.

Honorables sénateurs, j'ai un autre article que j'aimerais vous lire pour qu'il soit consigné au compte rendu. Il est tiré de la *Gazette* du 25 octobre 1990. L'article était intitulé:

Sondage: 79 p. 100 des Canadiens s'opposent à la décision du PM de nommer huit nouveaux sénateurs. La moitié appuient le droit de véto du Sénat.

Un nouveau sondage Gallup nous apprend que les Canadiens sont furieux contre le premier ministre Brian Mulroney qui a nommé huit nouveaux sénateurs pour faire adopter la taxe sur les produits et services.

Le sondage signale que 79 p. 100 des répondants, soit 4 sur cinq, s'opposent à la décision de Mulroney de nommer huit nouveaux sénateurs pour triompher de l'opposition du Parti libéral au Sénat.

• (2150)

Seulement 13 p. 100 sont d'accord avec la décision de Mulroney et 9 p. 100 étaient sans opinion.

Même chez les partisans déclarés du Parti conservateur, la nomination de sénateurs supplémentaires est impopulaire. Quarante-huit p. 100 des conservateurs déclarés sont opposés et 51 p. 100 favorables aux nominations.

Voilà donc un nouveau point de discorde entre les partisans fervents du gouvernement conservateur.

Le sénateur Hastings: Quel est le chiffre? Soixante-dix-neuf p. 100?

Le sénateur Bosa: Quarante-huit p. 100 sont contre et 51 p. 100 ont un avis favorable, mais ce sont tous des conservateurs.

Le sondage a été effectué du 10 au 13 octobre auprès de 1 041 adultes. Sa marge d'erreur est de plus ou moins 4 p. 100, 19 fois sur 20.

Au Québec, le pourcentage d'opinions favorables est légèrement supérieur à celui du reste du pays—26 p. 100 des répondants du Québec approuvaient, tandis que 58 p. 100 étaient opposés et 17 p. 100 sans opinion.

[Le sénateur Bosa.]

Alors que . . .

Le sénateur Hébert: Presque 60 p. 100 au Québec étaient défavorables.

Le sénateur Bosa: Oui, soixante p. 100 au Québec étaient défavorables.

Tout en étant opposés à la multiplication des sénateurs, les Canadiens sont de plus en plus nombreux à considérer que le Sénat peut disposer du pouvoir de rejeter la législation de la Chambre des communes.

La question figure en bonne place dans le débat actuel sur la TPS, puisque le Sénat, bien qu'il jouisse techniquement du pouvoir de refuser la loi adoptée par la Chambre des communes, est considéré traditionnellement comme manquant de la légitimité morale pour ce faire, puisqu'il est une assemblée nommée, et non élue.

Près de la moitié des personnes interrogées dans le sondage, soit 48 p. 100, estiment que le Sénat devrait continuer de jouir du pouvoir de refuser une loi adoptée par les Communes, 40 p. 100 considèrent qu'il faudrait enlever ce droit de veto au Sénat et 13 p. 100 sont sans opinion. En 1988, seulement 41 p. 100 des Canadiens estimaient que le Sénat devrait pouvoir opposer un veto à une loi adoptée par la Chambre des communes.

De fait, dans un sondage Gallup publié cet été, plus des deux tiers des répondants, soit 68 p. 100, se sont dits d'avis que le Sénat devrait utiliser son droit de veto pour bloquer la mesure fiscale impopulaire que constitue la TPS.

Toutefois, le système actuel de nomination des sénateurs déplaît de plus en plus à la majorité des Canadiens.

Le sondage a établi que seulement 5 p. 100 des Canadiens sont en faveur d'un Sénat—soit le niveau le plus faible depuis les 46 années que Gallup sonde les Canadiens à cet égard.

Jamais les Canadiens n'ont été plus favorables à l'élection des sénateurs, 54 p. 100 des répondants se disant pour une Chambre haute élue, comparativement à 51 p. 100 au début de l'année.

Au Québec, le pourcentage d'opinions favorables à un Sénat élu est légèrement plus faible, avec seulement 39 p. 100.

Ainsi donc, sénateur Hébert, vous pouvez voir que l'opinion publique du Québec à l'égard du Sénat est sensiblement différente de celle du reste du pays.

Le sénateur Hébert: Oui.

Le sénateur Bosa:

Les Canadiens semblent de plus en plus nombreux à souhaiter l'abolition du Sénat, souhait que partage presque un tiers, soit 32 p. 100, des répondants.

Cela représente une augmentation de 10 points depuis janvier.

C'est encore une fois au Québec que le pourcentage d'avis favorables à la suppression est le plus élevé, avec 43 p. 100.

Au niveau national, l'abolition du Sénat obtenait le plus grand nombre d'avis favorables en 1944, année où 36 p. 100 des répondants ont souhaité la disparition de la Chambre haute.

Nous avons donc maintenant huit nouveaux sénateurs du côté du gouvernement, donnant à celui-ci la majorité. Avec la complicité du président, ce gouvernement a piétiné le Règlement du Sénat à deux reprises, ce qui a forcé l'opposition à recourir à des méthodes qui ne sont pas d'usage courant dans cette Chambre, afin de défendre ses droits et privilèges. Ces précédents justifient le soupçon que le gouvernement va tenter d'employer quelques autres méthodes ou astuces pour museler l'opposition et l'empêcher de parler au nom des Canadiens lors de la troisième lecture.

J'ai reçu de nombreuses lettres de particuliers, un mémoire d'une province, des lettres de municipalités, et je voudrais faire part aux sénateurs de certains des avis qui y sont exprimés. Je voudrais commencer par une lettre qui me vient de la ville de Quesnel, en Colombie-Britannique. Elle dit:

Monsieur le sénateur Bosa: Les membres du conseil municipal de Quesnel, en tant que représentants politiques proches de la base, mandatés par plus de 8 000 citoyens, vous exhortent à user de votre influence et de votre pouvoir en tant que membre du Sénat du Canada pour refuser l'adoption du projet de loi concernant la taxe sur les produits et services du gouvernement fédéral dont vous êtes actuellement saisis.

Une écrasante majorité des citoyens de notre localité est opposée à cette taxe, lui préférant un effort véritable et sincère de la part du gouvernement de réduire les dépenses afin d'éponger notre déficit budgétaire croissant.

Vous-même et vos collègues sénateurs devez saisir l'occasion que vous avez de démontrer de la façon la plus éclatante à chaque citoyen canadien que notre Sénat a une place à tenir et un rôle à jouer au sein de notre régime démocratique.

Nous vous exhortons à contraindre le gouvernement à revenir sur ce qui est sans aucun doute la mesure la plus impopulaire et le plus inutile que l'on ait vue depuis de nombreuses années.

Mon conseil a récemment voté à l'unanimité une diminution des taxes de la municipalité de 2 p. 100 en 1990—ce n'est peut-être pas beaucoup, mais certainement un pas dans la bonne direction . . .

Nous vous en prions, écoutez le peuple, car c'est le peuple que vous-même et le gouvernement représentez.

Sincèrement vôtre,

Michael L. Pearce, maire de la ville de Quesnel.

J'ai ici une autre lettre d'un député qui était un ardent conservateur jusqu'à tout récemment. Son nom est David Kilgour, et il m'a écrit une lettre où il dit:

Monsieur le sénateur Bosa,

Projet de taxe sur les produits et services.

Je suis totalement convaincu que la mise en œuvre de la TPS projetée, en tant que remède aux problèmes engendrés par la TVF . . .

C'est-à-dire la taxe sur les ventes des fabricants

. . . aurait des conséquences sensiblement pires pour la plupart des Canadiens que le «mal» actuel. D'une part, ainsi que le fait remarquer la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, le Canada sera le seul pays au monde à posséder une taxe de vente à deux paliers dans neuf provinces, certains articles étant exonérés de la taxe fédérale seulement, exonérés de la taxe fédérale et provinciale ou assujettis à la taxe fédérale et provinciale simultanément.

Certains affirment que 48 pays au monde pratiquent une forme quelconque de taxe sur les produits et services, mais aucun de ces pays n'est une fédération ou un État fédéral, à l'exception de l'Allemagne de l'Ouest, mais il faut savoir que les provinces en Allemagne de l'Ouest, ou ce qui est maintenant l'Allemagne unie, n'ont pas de pouvoir d'imposition. Elles ne font qu'exécuter les programmes du gouvernement fédéral. Par conséquent, il est beaucoup plus facile d'appliquer une taxe dans un État unitaire ou dans un État fédéral comme l'Allemagne de l'Ouest, où les provinces n'ont pas de pouvoirs fiscaux.

Le sénateur Fairbairn: Sénateur Bosa, me permettez-vous de poser une question? Disiez-vous qu'il y a 48 pays?

Le sénateur Bosa: À ma connaissance.

Le sénateur Fairbairn: Vous n'auriez pas les noms de ces pays, par exemple?

Le sénateur Bosa: Je n'ai pas . . . voudriez-vous que je réponde maintenant?

Le sénateur Fairbairn: Certainement.

Le sénateur Bosa: Je n'ai pas les noms des pays, mais je sais que la plupart des pays européens ont une taxe de ce genre, de même que la Nouvelle-Zélande, que l'on nous cite de temps en temps comme exemple d'un pays où cette taxe a engendré le chaos.

Le sénateur Fairbairn: Je me demandais si vous aviez la liste de ces pays dans votre bureau. Peut-être pourriez-vous me la communiquer, et je pourrais la faire figurer dans mon discours lorsque sera venu pour moi le moment de participer à ce débat.

Le sénateur Bosa: Très volontiers. Avec le plus grand plaisir.

Le sénateur Fairbairn: Je vous remercie.

● (2200)

L'honorable Peter Bosa: La lettre poursuit:

Du point de vue des Canadiens vivant en milieu urbain, l'urbaniste Jane Jacobs a parlé dans un ouvrage paru il y a six ans de la présence dans les villes prospères d'un nombre très important de petits producteurs indépendants qui s'échangent des services et des produits sans nombre. L'un des principaux problèmes que pose la TVA, écrit-elle, c'est qu'«on ne peut imaginer nul dispositif fiscal qui favorise mieux les grandes entreprises, relativement autosuffisantes, telles que les sociétés multinationales avec leurs nombreuses filiales et leurs innombrables transactions internes, tout en pénalisant la production symbiotique. (En favorisant ceux qui se fournissent eux-mêmes et évitent la taxe), la TVA plonge gratuitement la lame dans les organes vitaux des économies urbaines.» Je partage pleinement son point de vue là-dessus.

Parmi les nombreuses organisations rurales, l'*Alberta Association of Municipal Districts and Counties* (AAMDC) a rendu public un texte où elle exprime ses préoccupations, en soulignant:

> La TPS nuirait considérablement à la capacité de l'AAMDC, ainsi que du gouvernement albertain lui-même, de fournir maints services essentiels. Les importants frais supplémentaires associés à la perception de la taxe sont incalculables au stade actuel.
>
> On sait que l'agriculture est un mode de vie et une activité vitale en Alberta. Or, cette nouvelle taxe contraindrait nos agriculteurs à engager des comptables, à un coût qui dépasse les moyens de nombre d'entre eux.
>
> Sauf erreur, notre association des producteurs de blé estime que la TPS accroîtrait le coût de production du grain d'une exploitation de 1 000 acres, le faisant passer de 36 380 $ à 39 654 $ en Saskatchewan, de 55 630 $ à 60 636 $ au Manitoba, et de 52 790 $ à 57 541 $ dans le centre de l'Alberta.

Sénateur Fairbairn, l'association indique que le coût de production grimperait pour chaque tranche de 1 000 acres. La lettre poursuit ainsi:

> Jim Puckett, directeur de la section de la Saskatchewan de l'Association canadienne des industries de l'alimentation animale, nous avertit que «les problèmes de liquidités causés par le retard des versements des ristournes pourraient constituer la dernière goutte d'eau pour maints agriculteurs dont l'exploitation n'a dégagé que des profits marginaux au cours des 10 dernières années».
>
> La plupart des gens d'affaires favorables à la TPS sont, bien sûr, les grosses entreprises, et particulièrement celles du secteur des services financiers. En effet, un tel système n'est-il pas dans l'intérêt de nos banques, compagnies fiduciaires et maisons de courtage? Le décalage entre la perception de la TPS et sa remise au fisc, inhérent à un tel système, signifie que d'importantes liquidités vont transiter par leurs comptes.

Répercussions sur les moyens et faibles revenus

Au lieu de prendre avis auprès de l'Association des banquiers canadiens, du Conseil canadien des chefs d'entreprises, partisans enthousiastes de la TPS, le Sénat devrait interroger les petites entreprises, qui ont été la véritable locomotive de la croissance économique ces dernières années, pour voir ce qu'elles ont à dire. Dans un sondage récent effectué par le magasine *Small Business*, 4 p. 100 seulement des répondants étaient favorables au maintien de la TPS, tandis que 51 p. 100 voulaient la voir supprimée et 45 autres p. 100 la voir modifiée. L'opposition est la plus forte en Colombie-Britannique, avec 58 p. 100, mais l'Ontario n'est pas loin, avec 47 p. 100.

Une multitude d'études indépendantes menées sur la taxe proposée ont également abouti à des conclusions négatives. Ben Sevack, président du Comité canadien de recherche sur la fiscalité, a indiqué que «la TPS, ou toute autre taxe à la consommation, est une mauvaise taxe. Elle punit les Canadiens qui consomment et érode l'assiette fiscale en incitant les consommateurs à acheter moins. Pour compenser, il faut relever le taux, si bien que ce n'est pas une question de pourcentage. Même 1 p. 100 est déjà de trop». Robin Boadway, fiscaliste canadien de l'Université Queen's, estime que la mise en avant de la TPS «risque de miner le régime canadien de l'impôt sur le revenu, qui est structurellement sain».

Pour passer aux Canadiens en général, même avec un crédit indexé à intervalle de quelques mois, la TPS sera préjudiciable aux Canadiens à faible revenu de toutes les provinces. La grande majorité des salariés paieront davantage d'impôt après la TPS.

Certains adversaires de la TPS pensent qu'elle constitue un cadeau fait aux grandes sociétés pour les récompenser de leur appui constant aux programmes du gouvernement Mulroney. Tom D'Aquino, président du Conseil canadien des chefs d'entreprises (qui représente, ainsi que vous le savez, les PDG de n[os] 150 plus grosses sociétés) a déclaré: «S'il fait cela—ramener le taux de la TPS à 7 p. 100—il répondra exactement à nos souhaits.» Le taux a été ramené à 7 p. 100, et Michael Wilson a refusé d'envisager tout autre changement du taux.

Je veux souligner également que Michael Wilson a reconnu récemment que plusieurs milliards de dollars des recettes actuellement perçues au titre de la TVF intéressent des «intrants d'entreprises». Si la suppression de la taxe sur certains des achats des entreprises aux fins de leur production libérait des fonds pour accroître l'investissement, est-ce que les 4 milliards de dollars ainsi dégagés ne devront pas être puisés dans les poches déjà peu garnies des consommateurs canadiens en général?

Répercussions sur les régions périphériques

Il y a de nombreux autres aspects qu'il faudrait examiner en détail, notamment les répercussions particulièrement néfastes sur le tourisme, la restauration, le camionnage et la pêche, le fait que les Néo-Zélandais semblent quitter leur pays en nombre plus grand depuis l'introduction de la TPS et le relèvement de son taux, les conséquences inévitablement négatives pour nos organisations sans but lucratif, l'incapacité probable d'une TPS de 7 p. 100 d'éponger notre déficit et notre dette nationale géante, le cauchemar administratif et les coûts qui en résultent infligés à plus d'un million de petites entreprises du Canada, Les effets inflationnistes de la taxe et la forte probabilité d'une nouvelle spirale salaire-prix, enfin les répercussions sensiblement plus lourdes de la taxe sur les citoyens des régions périphériques, tant les producteurs que les consommateurs, en raison de la nouvelle taxe frappant les services de transport.

Le gouvernement devrait s'intéresser moins à la situation financière des grosses sociétés et davantage à celle des Canadiens à moyen et faible revenu qui portent déjà une part disproportionnée de l'impôt sur le revenu fédéral. Seulement 10,4 p. 100 des recettes fiscales fédérales proviendront des entreprises en 1990. C'est là un recul par rapport au chiffre de 14,4 p. 100 en 1985 et 18,6 p. 100 en 1980. Je vous renvoie à un échange récent retranscrit dans le compte rendu d'une réunion du Comité des finances.

• (2210)

À la question de savoir si l'impôt sur le revenu des sociétés serait supprimé, Don Blenkarn a répondu «oui», et Murray Dorin a ajouté «absolument». Votre gouvernement en est-il un uniquement des grandes sociétés?

Voilà la question qui a été posée par l'interlocuteur.

En bref, je vous exhorte à faire tout votre possible pour retarder ce projet de loi jusqu'après les prochaines élections générales. C'est un sophisme pur et simple que de prétendre que le projet actuel correspond à celui auquel Michael Wilson faisait allusion au cours de la campagne électorale de 1988.

Voilà donc une bonne lettre de la plume de David Kilgour.

Le sénateur Fairbairn: Un excellent député.

Le sénateur Bosa: J'ai une autre lettre . . .

Le sénateur Corbin: Vous disiez que c'était une lettre de David Kilgour, le député?

Le sénateur Fairbairn: D'Edmonton.

Le sénateur Corbin: Le député qui s'est fait éjecter du caucus conservateur de la Chambre des communes parce qu'il ne voulait pas appuyer la TPS?

Le sénateur Bosa: M. Kilgour, député d'Edmonton-Sud-Est.

Le sénateur Corbin: Voilà donc comment ils traitent leurs députés.

Le sénateur Bosa: J'ai une lettre de la ville de Sarnia, qui m'est adressée personnellement, concernant le projet de taxe sur les produits et services. Elle est datée du 25 avril 1990 et dit ceci:

Lors de la réunion du 17 avril du conseil municipal de Sarnia, les conseillers se sont inquiétés du coût que représenterait la taxe sur les produits et services proposée pour les municipalités canadiennes. Après délibérations, la résolution suivante a été adoptée:

QUE le conseil municipal de Sarnia appelle le Sénat du Canada et tous les députés à intervenir auprès du très honorable Brian Mulroney et de l'honorable Michael Wilson afin de leur faire comprendre les difficultés que la taxe sur les produits et services (TPS) infligerait aux municipalités et leur demandent d'exonérer de la TPS toutes les municipalités canadiennes.

Le conseil municipal de Sarnia apprécierait votre appui à la détaxation ou à l'exonération des municipalités.

La lettre est signée par Ann Tuplin, greffier municipal. Honorables sénateurs, vous savez peut-être que les municipalités, de même que les entreprises ontariennes, se sont vu imposer une nouvelle taxe au cours des derniers mois, la taxe sur la santé. Deux p. 100 de la masse salariale sont prélevés pour financer l'assurance-maladie. Auparavant, chacun d'entre nous, en Ontario, payait directement sa cotisation. Maintenant, les cotisations sont prises en charge par les entreprises, les municipalités et les organismes. La ville de Sarnia est préoccupée par la TPS, car elle va représenter un fardeau qui s'ajoutera aux taxes qu'elle paie déjà.

Le sénateur Fairbairn: C'est comme la ville de Lethbridge, dont j'ai parlé lundi soir . . . qui va devoir payer 200 000 $ de plus au titre de la TPS.

Le sénateur Bosa: Quel est le nombre d'habitants de Lethbridge?

Le sénateur Fairbairn: Soixante mille.

Le sénateur Bosa: Les municipalités ne réalisent pas de profits, leurs ressources viennent des taxes municipales que paient les propriétaires. Quarante-cinq p. 100 de ces taxes sont consacrées à l'éducation, et le reste à la fourniture de services tels que le ramassage des ordures, l'aide sociale et autres services habituels.

Le sénateur Fairbairn: C'est bien dur.

Le sénateur Bosa: J'ai une lettre ici de la Colombie-Britannique. Elle m'est adressée personnellement. Elle dit ceci:

Je vous écris au sujet de la TPS que le gouvernement Mulroney cherche à imposer aux Canadiens. C'est une taxe totalement injuste. Nous payons déjà beaucoup trop d'impôt. Je vous prie de faire tout en votre pouvoir pour empêcher l'adoption de cette taxe. Je vous serais reconnaissante de me tenir au courant. Merci.

La lettre est signée par June Gamble. Il y avait un député ontarien qui portait ce nom.

Le sénateur Fairbairn: John Gamble. Il était candidat au poste de chef du parti.

Le sénateur Bosa: Oui, il était candidat au poste de chef du Parti conservateur.

Le sénateur Fairbairn: Il aurait peut-être fait un meilleur chef que M. Mulroney.

Le sénateur Bosa: J'ai une autre lettre, encore une fois adressée à moi. Elle provient d'Etobicoke, Ontario. Elle dit ceci:

Le mois dernier, le Conseil national de l'industrie laitière a fait valoir auprès du Comité sénatorial des banques et du commerce qu'il conviendrait d'amender le projet de loi C-62 de façon à détaxer le yaourt. Vous vous souviendrez que le conseil s'est dit d'avis qu'il conviendrait de traiter le yaourt de la même façon que les autres produits alimentaires et laitiers de base. Ainsi que le montre l'article de presse ci-joint, les consommateurs reconnaissent de plus en plus la nécessité de réparer cette anomalie.

Bien que tout le monde nous ait assuré que l'on recherchait une solution, nous vous exhortons à agir maintenant, tant qu'il est encore temps de réparer cette législation imparfaite.

La lettre est signée: Bien à vous, Graham P.M. Freeman, président-directeur général.

J'ai aussi une lettre de Jack Sheriff, 246, rue Main, Wolfville, Nouvelle-Écosse. Honorables sénateurs, vous pouvez le voir, j'ai reçu des lettres de partout au Canada, bien que je ne me considère pas moi-même comme un sénateur de grande notoriété.

Le sénateur Murray: Vous êtes très connu.

Le sénateur Bosa: J'ai reçu des lettres de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, et maintenant une de la Nouvelle-Écosse. Ce correspondant m'écrit:

Maintenant que le gouvernement actuel a forcé l'adoption de ce projet de loi par la Chambre des communes en dépit

de l'opposition presque universelle qu'il suscite, il incombe maintenant au Sénat de défendre la volonté du peuple et de faire abandonner ce projet de loi, ou de le retarder jusqu'à ce qu'une élection se tienne sur le thème de la TPS.

Puisqu'il s'agit là de la province dont vient le leader, je me demande s'il a reçu une lettre similaire. Il me semble plongé dans une conversation avec le sénateur Nurgitz. Peut-être n'a-t-il pas entendu la requête présentée dans cette lettre.

Le sénateur Fairbairn: Relisez-la.

Le sénateur Bosa: La première partie de la lettre exhorte le Sénat à bloquer le projet de loi ou à faire déclencher une élection dont le thème principal sera la taxe sur les produits et services. Cette lettre provient de la province de notre estimé leader du gouvernement au Sénat, et je me demande s'il a jamais rencontré ce monsieur, Jack Sheriff. Le sénateur Buchanan vient de la même province.

Le sénateur Corbin: Quelle est l'adresse?

Le sénateur Bosa: L'adresse est: 246, rue Main, Wolfville, Nouvelle-Écosse, B0P 1X0. Je poursuis la lecture de la lettre:

> Le pouvoir est monté à la tête de M. Mulroney. Il se moque dorénavant des électeurs. Il pense qu'il ne pourra rien lui arriver de mal, particulièrement au milieu de son mandat.

N'était-il pas député d'une circonscription de la Nouvelle-Écosse à un moment donné?

Le sénateur Fairbairn: Oui.

Le sénateur Bosa: Un député a démissionné pour lui céder son siège lorsqu'il a voulu se faire élire.

Le sénateur Corbin: C'est l'actuel ministre des Travaux publics.

Le sénateur Fairbairn: Elmer MacKay.

Le sénateur Bosa: La lettre poursuit:

> Mais où finit la démocratie et où commence la dictature?
>
> Quand une majorité de voix à la Chambre des communes doit-elle l'emporter sur la volonté du peuple? À quel moment la commodité d'une stratégie politique de milieu de mandat peut-elle contredire le mécontentement manifeste des Canadiens?
>
> Qu'est-ce qu'un gouvernement responsable?
>
> À quel moment, lorsqu'un gouvernement se montre irresponsable, injuste et malavisé, le Sénat, chambre de deuxième réflexion, doit-il assumer sa responsabilité et intervenir?

Ce sont là des termes frappants.

● (2220)

> C'est maintenant qu'il faut agir, monsieur Buckwold.
>
> La tactique Bush et Mulroney de l'immobilisme, du lavage de cerveau et de l'écervelage est une méthode totalitaire. Les Canadiens sont perturbés et submergés par les mesures tyranniques de ce gouvernement, mais n'ont pas les moyens de réagir. La stratégie conservatrice est de mettre en application la taxe, ensuite de quoi elle deviendra immuable. Le gouvernement a déjà dépensé en propagande et publicité des millions de dollars puisés dans la poche du contribuable pour nous convaincre de l'opportunité de la TPS. Les entreprises sont inondées de documents expliquant comment s'inscrire aux fins de la TPS, comme si elle était déjà en vigueur. Pourtant, elle n'est pas encore un fait accompli. Le gouvernement actuel va plus loin que n'importe quel autre avant lui, et il va trop loin. Il faut l'arrêter, et la balle est maintenant dans le camp du Sénat.
>
> Comme vous le savez, le gouvernement japonais a tenté lui aussi cette technique du bélier. Les électeurs japonais ont crié «halte», et la TPS n'est pas allée plus loin.
>
> Mon comptable reconnaît lui-même le caractère néfaste de cette taxe et estime qu'une TPS venant s'ajouter à un impôt sur le revenu est non seulement grossièrement injuste, mais une folie pure qui va tuer la petite entreprise. Comme si je ne le savais pas déjà! Je l'entends dire chaque jour à mes clients.
>
> Aussi bien Dennis Mills que l'Institut de recherche politique ont proposé des solutions de remplacement. Le gouvernement a refusé de les écouter. Le Sénat le fera-t-il? Je joins un exemplaire d'un bulletin récent renvoyant au rapport de Neil Brooks. Je suppose que vous avez un exemplaire de la proposition de M. Mills. J'espère que le Sénat va non seulement écouter, mais prêter attention à ces solutions de rechange et les faire siennes.
>
> Il faudrait déclencher des élections. À défaut, il faudrait tenir un référendum national sur une mesure qui va se répercuter de façon aussi brutale et désastreuse sur le portefeuille de chaque Canadien et sur l'économie nationale.
>
> Les Canadiens ne veulent pas de la TPS. À moins d'une élection, face à un gouvernement autocratique, qui représente la majorité des Canadiens aujourd'hui face à une force monolithique et bureaucratique? Le Sénat! C'est à dire vous, monsieur Buckwold, et votre comité.
>
> Le défi vous est lancé. J'espère que vous ne vous laisserez pas dissuader par l'accusation de pratiquer une politique partisane et que vous vous montrerez à la hauteur et permettrez aux Canadiens d'exercer leur droit à un gouvernement représentatif.
>
> M. Mulroney a franchi tous les bornes. Son arrogance, manifestement, est sans limite. Il veut maintenant, par pure perversité, nous imposer la TPS à tout prix, même si elle doit nous détruire. Il incombe au Sénat de trouver une sortie à ce terrible dilemme, car, à l'évidence, même si M. Mulroney en venait à reconnaître combien sa politique est folle, il s'est tellement empêtré et engagé tellement loin qu'il se sent obligé de poursuivre jusqu'à l'abîme et ne possède pas l'élégance d'avouer qu'il s'est trompé.
>
> Aidez-le, monsieur Buckwold. Et aidez-nous. Sinon, Dieu nous vienne en aide! Arrêtez cet homme égaré, arrêtez cette folie en arrêtant le projet de loi sur la TPS.
>
> Vous et vos collègues avez l'intelligence et le tact voulus pour faire ce qui doit être fait, au lieu de suivre votre intérêt politique. Les Canadiens comptent sur vous. Soyez assurés que vous pouvez compter sur l'appui des Canadiens.

[Le sénateur Bosa.]

J'écris rarement des lettres, mais je ne peux rester immobile à regarder mon entreprise et d'autres réduites à néant. Les Canadiens ont le droit de voter sur cette taxe. C'est de notre argent qu'il s'agit, c'est notre argent que l'on veut nous prendre avec la TPS, par-dessus l'opposition de la majorité des contribuables. Il n'y a pas de mystère. La popularité de M. Mulroney dans les sondages dégringole chaque jour. Pourtant, M. Mulroney ne semble pas saisir le message. S'il vous plaît, faites-le-lui comprendre! Je vous en supplie, monsieur Buckwold, ainsi que tous les autres sénateurs, à quelque parti politique qu'ils appartiennent.

J'ai fait parvenir ma lettre précédente (copie ci-jointe) à chaque député, à chaque sénateur, à chaque premier ministre provincial. Je me tourne maintenant vers vous et les autres sénateurs avec cette deuxième supplication. J'espère qu'elle sera entendue.

C'est signé: Jack Sheriff.

Le sénateur Corbin: Quelle est la date de cette lettre?

Le sénateur Bosa: Le 25 avril. J'ai ici un mémoire de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Corbin: Nous retournons sur la côte ouest?

Le sénateur Bosa: Oui, un retour à la côte ouest.

Le sénateur Simard: À l'ordre, s'il vous plaît, sénateur Corbin.

Le sénateur Gigantès: Le sénateur Simard parle d'ordre.

Le sénateur Bosa: Cette lettre est adressée aux membres du Sénat du Canada:

Messieurs les sénateurs,

Veuillez trouver ci-joint le texte d'un débat qui s'est tenu récemment à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique sur la taxe sur les produits et services. Ainsi que vous le savez peut-être, les députés créditistes et néo-démocrates de notre assemblée ont voté à l'unanimité une résolution exprimant leur opposition absolue et catégorique au projet fédéral de taxe sur les produits et services et exhortant le gouvernement du Canada à retirer immédiatement ce projet de loi dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Le compte rendu complet du débat figure dans les pages ci-jointes du hansard du mardi 10 avril 1990. Vous trouverez également ci-jointe une copie d'un communiqué de presse émis par mon bureau sur le même sujet le 13 avril 1990.

Ainsi que je le disais dans la déclaration publique, j'espère que notre Sénat donnera l'occasion à la Chambre des communes de se pencher de nouveau sur l'opportunité de cette taxe telle qu'elle est actuellement structurée.

Je vous remercie de votre attention.

Avec mes sincères salutations,

Grace M. McCarthy, députée à l'Assemblée législative, Vancouver-Mountain

N'a-t-elle pas été ministre à un moment donné?

Le sénateur Fairbairn: Tout à fait. Elle a été candidate au poste de premier ministre.

Le sénateur Bosa: Était-ce juste avant avril de cette année?

Le sénateur Hastings: Oui.

Le sénateur Bosa: La déclaration dit ceci:

McCarthy réclame un débat d'urgence sur la TPS. Elle demande au Sénat d'agir.

Si vous me permettez une petite digression, en 1978, en plein débat constitutionnel, on a formé un comité sénatorial spécial présidé par le sénateur Stanbury. Nous avons tenu des audiences et reçu des représentants des provinces, des particuliers et des spécialistes en droit constitutionnel au sujet des réformes qu'il conviendrait d'entreprendre afin que le Parlement du Canada reflète mieux les souhaits des Canadiens. Nous avons entendu une délégation de la Colombie-Britannique dirigée par un ministre, et cette province a proposé que nous adoptions un régime constitutionnel similaire à celui de l'Allemagne de l'Ouest. Ils ont le Bundestag, qui est l'équivalent de la Chambre des communes, ici au Canada, et ils ont également le Bundesrat. Le Bundesrat est censé être comme le Sénat du Canada sauf que ses membres sont des ministres provinciaux et ils se rencontrent peu souvent. Le Bundesrat ne fonctionne pas de la même façon que le Sénat du Canada. Nous, nous nous réunissons, nous discutons, nous examinons et nous améliorons.

• (2230)

Le sénateur Hébert: Jour et nuit.

Le sénateur Hastings: Sont-ils élus ou nommés par les partis?

Le sénateur Bosa: Les ministres qui siègent au Bundesrat sont élus par les provinces, ou «Landers», comme on les appelle. Le Bundesrat discute de l'argent dont les provinces ont besoin pour mener à bien les programmes du gouvernement fédéral. Il s'agit d'un processus de parti, mais, comme je l'ai déjà dit dans le cadre du débat en cours, les provinces n'ont aucun pouvoir d'imposition.

La Colombie-Britannique propose ce genre de changement pour la Chambre haute. Bien sûr, beaucoup de suggestions ont été faites quant aux changements qui pourraient être apportés au Sénat, mais personne ne semble tenir compte du fait que si des changements interviennent au Sénat, ils auront une incidence sur la Chambre des communes. C'est un peu comme si l'on inondait une vallée sans tenir compte de l'incidence sur l'environnement.

Le sénateur Hébert: Si vous désignez un trop grand nombre de sénateurs, il faut faire élire davantage de députés.

Le sénateur Bosa: Si vous augmentez la représentation au Sénat, vous devez augmenter le nombre de députés qui siègent à la Chambre des communes.

Permettez-moi de vous faire lecture du communiqué de presse de M^me^ Grace McCarthy. Il se lit comme suit:

Victoria—Les membres du Sénat du Canada recevront des copies de la résolution adoptée à l'unanimité par l'assemblée législative de la Colombie-Britannique et s'opposant à la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement fédéral, selon une déclaration émise aujourd'hui par M^me^ Grace McCarthy, députée de Vancouver Little Mountain à l'Assemblée législative de la province.

Elle a fait cette déclaration à la fin d'une semaine au cours de laquelle elle avait précédemment demandé à l'Assemblée législative de la province d'adopter une réso-

lution disant que l'assemblée «s'oppose absolument et catégoriquement à la taxe proposée sur les produits et services et exhorte le gouvernement du Canada à retirer tout de suite le projet de loi sur la TPS, dans l'intérêt de tous les Canadiens».

M^me^ McCarthy a déclaré pendant le débat: «Il y a de nombreuses façons dont cette question pourrait être résolue à Ottawa», notamment, «lorsque le projet de loi sera renvoyé au Sénat, le Sénat devrait le rejeter».

Elle entend maintenant veiller à ce que le Sénat dispose des munitions dont il a besoin pour mener à bien sa cause en faisant parvenir à chaque sénateur une copie de la résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

Honorables sénateurs, la Colombie-Britannique n'est pas la seule province qui s'oppose à la TPS. L'Alberta conteste la taxe devant les tribunaux.

Le sénateur Fairbairn: Oui, et l'Ontario et la Colombie-Britannique font de même.

Le sénateur Bosa: Trois provinces contestent la taxe devant les tribunaux.

Le sénateur Fairbairn: Ils doutent de sa constitutionnalité.

Le sénateur Bosa: M^me^ McCarthy poursuit en disant:

La résolution d'opposition de la Colombie-Britannique à la TPS a été adoptée à l'unanimité le mardi 10 avril, les députés néo-démocrates de l'opposition se rangeant du même côté que les députés du Crédit social.

Honorables sénateurs, j'ai un exemplaire des *British Columbia Debates*, et nous pourrions peut-être examiner les arguments qui ont été avancés. Il y a un titre, «Motions sans préavis», et un autre, «Taxe fédérale proposée sur les produits et services». Puis on lit ce qui suit:

Mme McCarthy: Monsieur le président, je suis heureuse qu'on ait décidé de suspendre le Règlement que vous êtes tenu, en vertu des fonctions qui vous revienent, de faire respecter, de façon à permettre ce débt. Dans ce contexte, je propose, appuyée par le premier député de Saanich et les Îles (l'honorable M. Couvelier): «Qu'il soit résolu que l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique s'oppose absolument et catégoriquement à la taxe fédérale proposée sur les produits et services et exhorte le gouvernement du Canada à retirer immédiatement le projet de loi sur la TPS, dans l'intérêt de tous les Canadiens.»

J'aimerais commencer par souligner qu'il y a plusieurs façons dont cette question pourrait être réglée à Ottawa. Premièrement, la Chambre pourrait rejeter le projet de loi, mais bien sûr, ce n'est pas cela qui s'est produit. Une autre solution serait que le Sénat rejette le projet de loi lorsqu'il en sera saisi. Mais ce débat est important, car il fait savoir au public canadien et aux citoyens de la Colombie-Britannique que nous, dans cette assemblée, sommes désireux de faire connaître notre décision et nos opinions sur la TPS, qui a été proposée par l'administration fédérale, et qui est sans doute la taxe la plus injuste et la plus lourde qui ait jamais été envisagée au Canada depuis l'adoption de l'impôt sur le revenu en 1917.

[Le sénateur Bosa.]

Je suis convaincue que les gens ne seront pas nombreux à dire que cette taxe ne va pas imposer un fardeau injuste aux consommateurs de partout au pays, un fardeau qui revenait autrefois aux milieux d'affaires et que les petits consommateurs ne peuvent tout simplement pas assumer.

Les habitants de la Colombie-Britannique ont payé leur part. Nous avons payé notre part dans la Confédération. Nous avons versé notre juste part, et parfois, nous avons l'impression d'avoir versé encore plus. La Colombie-Britannique a maintenu l'ordre dans ses affaires fiscales. Aucune province du pays n'a réussi à atteindre notre rythme de croissance tout en contrôlant ses dépenses. C'est pourquoi il est particulièrement irritant d'entendre l'administration fédérale, qui s'est mise en roue libre et qui dépense sans compter—et je veux parler ici de l'actuel gouvernement fédéral et de ceux qui l'ont précédé—avec son appétit insatiable, nous dire qu'il lui faut encore plus d'argent, et qu'il va, pour en obtenir, recourir à la taxation, et plus particulièrement à la TPS. Il y a lieu de se poser des questions. Le gouvernement a-t-il besoin de plus d'argent pour pouvoir acheter des tableaux pour le Musée des beaux-arts?

Je suppose que M^me^ McCarthy veut parler ici du tableau auquel le musée a consacré 1,7 million de dollars et qui a soulevé tout un tollé.

Le sénateur Fairbairn: Oui, je m'en souviens.

L'honorable John B. Stewart: Sénateur Bosa, puis-je poser une question? Vous venez à l'instant de parler de dépenses auxquelles cet argent servira peut-être. Vous souvenez-vous du projet de loi de crédits qui nous est venu de l'autre endroit au printemps 1989 et qui nous demandait d'approuver l'utilisation de mandats spéciaux du gouverneur général pour certaines dépenses décrites par les ministres du gouvernement Mulroney comme étant «urgentes dans l'intérêt du public»? Vous souvenez-vous que parmi ces dépenses qualifiées par des ministres de l'actuel gouvernement comme étant «urgentes dans l'intérêt du public» figurait une étude de 20 000 $ sur les buissons de 24 de la promenade Sussex?

Le premier ministre avait lui-même décrit cette dépense comme ridicule. Les ministres choisirent néanmoins de conseiller au gouverneur général de signer un mandat spécial autorisant le paiement.

Il y a également eu l'achat d'un tableau. Vous avez parlé d'un tableau, et c'est cela qui m'y a fait penser.

N'est-il pas possible que les personnes dont vous venez de parler dans votre discours, que je trouve très intéressant, ne soient pas prêtes à payer une taxe sur les produits et services pour financer ce genre de choses? Ne pensez-vous pas que ce genre de dépenses, faites par l'actuel gouvernement au printemps de 1989 et décrites comme étant «urgentes dans l'intérêt du public», sont précisément le genre de dépenses qui discréditent cette tentative du gouvernement d'imposer une nouvelle taxe sur les produits et services?

• (2240)

Le sénateur Bosa: Je suis entièrement d'accord avec vous. Pensez à cette dépense de 1,7 million de dollars pour une peinture du Musée des Beaux-arts qui a été peinte par de nombreux peintres—je parle bien de peintres et non d'artistes peintres. Des peintres en bâtiment et des gens qui peignent les

automobiles ont prétendu qu'ils pourraient faire la même chose pour beaucoup moins cher; je me souviens aussi de l'affaire des 20 000 $ que ces honorables messieurs ont citée; tout cela donne lieu à un certain nombre de critiques et à une attitude cynique de la population, surtout lorsqu'on impose de nouvelles taxes. On semble se souvenir de ces dépenses qui sont inutiles et qui constituent un véritable gaspillage, pense-t-on.

Si vous me permettez de continuer avec l'intervention de M^me^ McCarthy, elle poursuit ainsi:

> Vous savez, lorsqu'on a entendu parler de la TPS pour la première fois, notre premier ministre a parlé à l'administration fédérale en disant qu'il valait mieux présenter un nouveau système de taxation à la population canadienne après avoir supprimé les dépenses inutiles de l'administration fédérale. Notre premier ministre a dit aux fonctionnaires fédéraux de vivre selon leurs moyens. Monsieur le président, puis-je vous dire qu'à l'heure actuelle, étant donné que j'ai été la première à présenter cette motion à la Chambre, nous avons dépensé 113 millions de dollars aujourd'hui uniquement pour le service de la dette nationale, uniquement pour les intérêts?

Cela remonte au mois d'avril. C'est sans doute beaucoup plus que 113 millions de dollars. Le gouvernement fédéral a dépensé aujourd'hui 113 millions de dollars; elle voulait dire 113 millions de dollars par jour uniquement pour le service de la dette nationale.

> Lorsqu'on a proposé la TPS au départ, le ministre des Finances (l'honorable Couveller) est allé de réunion en réunion à Ottawa. Les ministres des Finances se sont rencontrés pour essayer de raisonner les fonctionnaires fédéraux, pour leur faire expliquer sans fin que c'était une taxe onéreuse que la population canadienne et les habitants de Colombie-Britannique ne pouvaient pas tolérer. Les preuves sont là que le premier ministre aussi bien que le ministre des Finances ont fait passer ce message à des fonctionnaires fédéraux qui ne voulaient pas entendre.
>
> Je me demande quand nous allons perdre patience. Quand allons-nous dire au gouvernement fédéral qu'assez, c'est assez? Combien de temps les gens de Colombie-Britannique, qui sont des personnes responsables depuis longtemps sur le plan fiscal, vont-ils tolérer le genre de dépenses qui ont été faites?
>
> Je tiens a dire que nous sommes ici aujourd'hui pour essayer d'empêcher Ottawa de faire une grave erreur. Savez-vous que même Ottawa reconnaît que cette taxe va être inflationniste? Même le ministre fédéral des Finances nous dit que ce sera l'une des taxes les plus inflationnistes que nous ayons jamais vue. Et ceci se pase une année où nous attendons avec impatience, dans notre province, une économie florissante, et où le reste du pays dit que nous allons avoir des difficultés au cours de l'année à venir. Lorsque tous les économistes du pays s'entendent pour dire que nous allons avoir des problèmes, le gouvernement fédéral nous en crée davantage. Il s'agit d'une taxe inflationniste.
>
> Les habitants de Colombie-Britannique sont des personnes justes, et lorsque l'administration fédérale nous demande davantage d'argent . . . Je pense qu'ils s'inclineraient s'ils savaient que c'était juste—bien que ce ne soit sans doute pas de gaieté de cœur—devant la décision de nos maîtres fédéraux. Ils diraient certainement:
>
> «Ma foi, nous avons demandé certains de ces services, il faut maintenant les payer.» Je crois que c'est juste, mais ces services nous ont coûté cher.
>
> Les responsables fiscaux de notre pays ne sont pas raisonnables. Si l'on avait demandé au peuple canadien de réduire la dette grâce à la taxe, car c'est ainsi que l'administration fédérale nous l'avait présentée il y a très longtemps . . . Si l'objectif était véritablement de réduire le déficit, je crois que même dans ce cas nous aurions dit: «Eh bien, nous allons nous débarrasser de cette dette incroyable. Nous allons réduire cette dette qu'on nous a transmise, cette dette nationale qui est maintenant de 380 milliards de dollars, qui nous coûte 113 millions de dollars par jour en service, 41,1 milliards de dollars par an uniquement pour le service . . .» Si on nous avait demandé de donner pour la TPS afin de réduire le déficit, les Canadiens auraient peut-être dit: «Eh bien, nous avons dépensé cet argent. C'est pour le déficit.» Mais non, monsieur le président, ce n'est pas le cas. Nous découvrons maintenant que c'est uniquement pour obtenir davantage de services, ce qui permettra au gouvernement fédéral de rester plus longtemps au pouvoir, c'est du moins ce qu'il croit.

J'imagine que l'on veut parler des garderies, que l'administration a promise lors de la dernière élection.

Le sénateur Stewart: Peut-être voulait-on parler, sénateur Bosa, d'élections partielles comme celles qui ont eu lieu au Québec pour amener Lucien Bouchard à la Chambre des communes.

Le sénateur Bosa: Je vois. Le sénateur Stewart a meilleure mémoire que moi.

Le sénateur Hastings: Combien cela a-t-il coûté? Cinq cents milliards de dollars?

Le sénateur Bosa: J'avais oublié ce détail particulier.

Le sénateur Hastings: Gaspiller de l'argent pour le projet de loi C-62, oui.

Le sénateur Bosa: Il faut que je vous dise ceci. Je ne crois pas qu'elle reste à 7 p. 100.

Le sénateur Simard: Cela n'a rien à voir avec le remboursement, n'est-ce pas? Voulez-vous parler du remboursement?

Le sénateur Bosa: Oui, c'est une discussion qui a eu lieu à l'assemblée législative.

Le sénateur Simard: Je parle du remboursement.

Le sénateur Bosa: Oh, le remboursement. Non, non.

Le sénateur Hastings: Nous y viendrons.

Le sénateur Simard: Ce n'est pas de cela que vous parlez?

Le sénateur Hastings: Nous y viendrons plus tard.

Le sénateur Bosa: M^me^ McCarthy poursuit donc en disant:

> Je dois vous dire ceci: je ne crois pas qu'elle reste à 7 p. 100. Je crois que, comme dans tous les autres pays du monde, l'un après l'autre—et surtout avec ce gouvernement fédéral—cette taxe va augmenter pour satisfaire l'appétit insatiable du Conseil du Trésor fédéral.

Le processus de perception qui a été expliqué par Ottawa signifie que pour toute petite entreprise de notre province et du pays tout entier, il y aura des frais supplémentaires de comptabilité et des heures supplémentaires de travail. Cela ne semble peut-être pas important à ceux qui conçoivent de telles choses dans les bureaux, aux responsables politiques fédéraux qui sont à la tribune en train d'essayer de faire accepter la TPS et à M. Wilson, dans l'administration fédérale, mais je puis vous dire que ce sera une chose onéreuse pour les petites entreprises qui devront acheter de l'outillage—bon nombre d'entre elles devront en effet acheter des caisses enregistreuses différentes simplement pour pouvoir traiter cette taxe.

Le sénateur Stewart: Il faut qu'elle soit transmise aux consommateurs.

Le sénateur Bosa: À qui d'autre?

Le sénateur Hastings: Et le consommateur devra payer la taxe sur des prix plus élevés.

Le sénateur Bosa: C'est exact.

Le sénateur Hastings: Plus la taxe provinciale.

Le sénateur Simard: À l'ordre!

Le sénateur Hastings: Il nous rappelle à l'ordre.

Le sénateur Bosa: Je poursuis avec M^me^ McCarthy:

Vous rendez-vous compte que toutes les petites entreprises de notre pays, toutes les petites entreprises de Colombie-Britannique, qui représentent plus de 95 p. 100 de toutes les entreprises de notre province—le secteur des petites entreprises est dans notre province et dans le pays tout entier le plus gros employeur—devront désormais assumer le coût de centaines et de centaines de percepteurs de taxe, à ce qu'on dit.

Je crois que l'on va engager 3 900 personnes pour l'administration de la taxe. M^me^ McCarthy poursuit:

Des milliers et des milliers. C'est une bureaucratie qui va prendre de l'ampleur et absorber encore une fois davantage d'argent provenant de la population.

Dans le discours du Trône, on a traité la TPS d'inutile; et c'est bien ce qu'elle est. Les groupes du secteur commercial ont indiqué que l'augmentation du taux d'imposition des grosses entreprises vient à un très mauvais moment. «Ce qui a assuré le maintien de notre économie, ce sont les investissements des entreprises, et cette augmentation fiscale en absorbera 200 millions de dollars», dit Tim Reid, président de la Chambre de commerce du Canada. «En augmentant les impôts pour compenser la réduction du taux de la TPS, le gouvernement prend d'une main ce qu'il enlève de l'autre.» Nous sommes fatigués de voir le gouvernement piocher dans les poches de nos petites entreprises, de nos consommateurs, de nos ménagères et de nos personnes âgées, qui ont besoin de sécurité pour l'avenir.

La restructuration de la TPS s'est faite ces derniers mois. On l'a fait passer de 9 à 7 p. 100 en pensant que la population canadienne allait l'accepter.

● (2250)

Que l'on envisage même de nous acheter avec 2 p. 100 me semble d'une immense tristesse.

[Le sénateur Bosa.]

J'ai cependant une solution. Je crois que les Canadiens et les habitants de Colombie-Britannique accepteraient que l'on consacre une ligne sur la feuille d'impôt à la réduction du déficit assumé par l'administration fédérale. Je crois que nous ferions notre part. Je crois qu'une simple ligne sur notre feuille d'impôt—pas de bureaucratie supplémentaire, pas d'inspecteurs supplémentaires—disant que 2 p. 100, ou tout autre chiffre qui conviendrait, par an constituerait notre contribution pour défrayer ce dont nous avons bénéficié dans le passé et qui nous occasionne actuellement des taux d'intérêt incroyablement élevés.

Je pense que cela pourrait être une solution. Il faudrait que ce soit consacré à la dette nationale.

C'est exactement ce que proposait le sénateur Lawson, à savoir que les sommes excédentaires perçues grâce à la TPS soient utilisées pour payer le déficit et réduire la dette nationale. M^me^ McCarthy poursuit en disant:

Cette TPS va augmenter notre dette nationale, et nous ne nous sortirons pas du bourbier de l'endettement pour nos enfants et nos petits-enfants pendant de très nombreuses années encore.

L'honorable Stanley Haidasz: La TPS démoralise la population canadienne.

Le sénateur Doody: N'interrompez pas!

Le sénateur Haidasz: Cette interruption est fondée. Vous êtes en train de ruiner notre pays.

Le sénateur Doody: Quelle impolitesse!

Le sénateur Simard: A l'ordre.

Le sénateur Hastings: Le sénateur Simard réclame le silence. Ramenez donc l'ordre parmi ces gens.

Le sénateur Hébert: Placez le sénateur Simard à la présidence, et l'ordre règnera.

Le sénateur Simard: Vous feriez mieux d'écouter le sénateur Doody.

Le sénateur Bosa: Il continue en disant:

Si nos représentants à cette chambre et nos familles voyaient jamais la fin de la dette nationale, ce serait une immense surprise étant donné ce genre de politique fiscale. Cela ne saurait arriver, car ils dépensent plus vite qu'ils ne percoivent, et le taux d'intérêt s'ajoute à une dette impressionnante.

Le sénateur Hastings: Vous voulez bien recommencer.

Le sénateur Bosa:

Si nos représentants à cette chambre et nos familles voyaient jamais la fin de la dette nationale, ce serait une immense surprise étant donné ce genre de politique fiscale. Cela ne saurait arriver, car ils dépensent plus vite qu'ils ne percoivent, et le taux d'intérêt s'ajoute à une dette impressionnante.

Je suis heureux de présenter cette motion. J'espère qu'ensemble, dans cette assemblée, dans un esprit de coopération pour le bien de la population de la Colombie-Britannique, nous pouvons faire savoir à la Chambre des communes et au Sénat d'Ottawa, ainsi qu'à l'administration fédérale, que nous ne voulons pas de la TPS.

Le sénateur Hastings: Et c'est un message qui s'adresse à la majorité non élue du Sénat également.

Le sénateur Bosa: Oui.

M. Clark dit ensuite:

> Je suis heureux de prendre la parole en faveur de cette motion proposée par les représentants du gouvernement. Malheureusement, la Chambre des communes a adopté la motion sur la TPS. Elle est entrée en vigueur il y a quelques heures.

Je crois qu'il avait tort de dire qu'elle était entrée en vigueur. Je pense qu'il voulait dire qu'elle avait été adoptée. Il continue:

> Où était le gouvernement pendant ces trois dernières années où nous nous sommes battus contre la TPS? Où étaient les débats d'urgence à la Chambre? Où étaient les motions à la Chambre pour lutter contre la TPS afin que l'on sache que l'on s'opposait à la TPS lorsque cela avait de l'importance, et non une fois qu'elle a été adoptée en toute sécurité à la Chambre des communes? De ce côté de la Chambre, monsieur le président, nous nous sommes constamment et agressivement opposés à la TPS. Il s'agit d'une taxe régressive. C'est une taxe détestable. Nous l'avons dit à maintes reprises.

Il est clair qu'il s'agit d'un membre du NPD. Il critique le gouvernement de Colombie-Britannique pour avoir entamé le débat contre la TPS seulement après que la Chambre des communes l'ait approuvée. En d'autres termes, on accuse les membres du Crédit social d'être hypocrites.

Le sénateur Hébert: Ma foi, c'est peut-être un argument.

Le sénateur Bosa: Il poursuit:

> Je parlerai dans un instant du *Compte-rendu*. Les membres du Nouveau Parti démocratique du Parlement ont mené la bataille contre la TPS à Ottawa.

J'aimerais que cela figure dans le *Compte-rendu* afin que l'on ait les deux aspects du débat qui s'est décroulé à l'assemblée législative de Colombie-Britannique. Nous comprendrons ensuite mieux leur point de vue.

Le sénateur Hébert: Il est très important que nous l'ayons.

Le sénateur Bosa: On pourrait alors dire quelques mots du NPD, qui veut s'octroyer tout le bénéfice de la lutte contre la TPS—même ce que nous faisons semble être à leur avantage.

M. Clark poursuit en disant:

> Plus précisément, nous avons une dette envers l'ancien premier ministre de Colombie-Britannique, Dave Barrett, qui s'est battu pendant des heures contre le genre de tactiques employées par les conservateurs à Ottawa pour imposer cela aux habitants de la Colombie-Britannique, comme nous l'avons vu. Mais ils ont fait cavalier seul. Aucun membre du gouvernement n'a comparu devant le Comité fédéral des finances pour manifester son opposition, contrairement aux autres gouvernements provinciaux. Nous n'avons vu aucun leadership de la part des membres du Crédit social contre la TPS.

Ainsi, sénateur Hébert, cela veut dire qu'ils n'ont jamais fait de démarches—comme certains autres gouvernements—auprès du Comité des finances lorsqu'il étudiait la taxe. Il poursuit en disant:

> Il y a trois ans, lorsqu'on a envisagé pour la première fois la TPS, les conservateurs fédéraux ont parlé d'une taxe de vente sur les aliments. J'ai fait inscrire une motion voulant que ce gouvernement se joigne à l'opposition afin d'aller à l'encontre d'une taxe de vente sur les aliments. Le gouvernement ne l'a jamais mise aux voix.
>
> Nous avons donc soulevé le problème au moment de la période des questions, et ce côté de la Chambre a demandé au Premier ministre—cela figure aux Procès-verbaux, et nous pouvons obtenir le *Hansard*—de s'opposer à la tentative du gouvernement fédéral d'imposer une taxe sur les aliments.

Nous pouvons obtenir un exemplaire du *Hansard*. Il poursuit en disant:

> Le gouvernement a choisi de ne pas appuyer la motion de l'opposition, de rester neutre sur la question de la taxe sur les aliments. C'est ce que nous avons demandé il y a trois ans, et nous n'avons eu aucun soutien de la part du gouvernement; on a fait le silence sur la question. Pourtant, au moment où nous l'avons posée, tous les partis de la Nouvelle-Écosse avaient proposé une motion semblable et l'avaient adoptée.

La population de la Nouvelle-Écosse l'avait donc adoptée. Devrions-nous poser des questions au sénateur Buchanan à ce sujet?

Le sénateur Stewart: Oui. Certainement.

Le sénateur Bosa: Sénateur Buchanan, je me demande si vous avez écouté le débat qui s'est déroulé à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Doody: Nous essayons d'écouter, mais le sénateur Hastings ne cesse d'interrompre.

Le sénateur Bosa: Non, il ne m'interrompt pas. Il me pose de temps à autre des questions pour éclaircir certains points que je n'ai peut-être pas expliqué suffisamment. Je lui suis reconnaissant de le faire.

Le sénateur Doody: Eh bien, continuez vos explications.

Le sénateur Simard: Il essayait de préciser quelque chose afin de rester éveillé.

Le sénateur Bosa: Je le relis à l'intention du sénateur Buchanan.

Le sénateur Hastings: Voilà encore une fois le docteur Simard!

Le sénateur Bosa: Plus on m'interrompt, plus il me faudra le temps pour finir.

Le sénateur Stewart: Oui.

Le sénateur Hastings: Son temps est limité.

Le sénateur Bosa: Il s'agit d'une membre du NDP qui discute d'une motion présentée par M^me^ McCarthy afin d'obtenir une résolution unanime condamnant la TPS et demandant au Sénat de combattre cette taxe. Il critique le gouvernement du Crédit social pour ne s'être éveillé qu'une fois que la Chambre des communes a adopté la mesure fiscale. Il poursuit en disant:

> Nous avons donc soulevé le problème au moment de la période des questions, et ce côté de la Chambre a demandé au Premier ministre—cela figure aux Procès-verbaux, nous pouvons obtenir le *Hansard*—de s'opposer à la tentative du gouvernement fédéral d'imposer une taxe sur les aliments. Le gouvernement a choisi de ne pas

appuyer la motion de l'opposition, de rester neutre sur la question de la taxe sur les aliments. C'est ce que nous avons demandé il y a trois ans, et nous n'avons eu aucun soutien de la part du gouvernement.

• (2300)

C'était le silence absolu sur cette question-là, même si tous les partis en Nouvelle-Écosse avaient déjà proposé et adopté des motions semblables au moment où nous avons soulevé la question.

Je me demandais donc si le sénateur Buchanan savait que cette même question avait été soulevée à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

Une motion a été proposée et adoptée par tous les partis en Alberta. Mais dans cette chambre, nous n'avons pas pu convaincre ni le gouvernement ni le premier ministre de s'opposer publiquement à une taxe sur les aliments.

Le sénateur Stewart: Sénateur Bosa, ne vous rendez-vous pas compte que le sénateur Buchanan a dénoncé à maintes reprises en Nouvelle-Écosse la taxe sur les produits et services? Sa position est bien connue en Nouvelle-Écosse. Dans ma région de la province, sénateur Bosa, les gens ont l'intention de voter contre le Parti progressiste conservateur, car ils savent que c'est une mauvaise taxe et s'ils en sont convaincus, c'est justement en raison de la dénonciation du sénateur Buchanan. Ne vous rendez-vous pas compte de cette réalité?

Le sénateur Hastings: Est-ce qu'il s'est cogné la tête ou quelque chose pendant le vol entre Ottawa et Halifax?

Le sénateur Simard: Pensez un peu à l'avenir, je vous en prie.

Le sénateur Corbin: Excusez-moi de vous interrompre, sénateur Bosa, mais je ne peux pas m'empêcher de réagir à la remarque du sénateur Simard. Il nous demande de penser à l'avenir. Il est intervenu sur chacun des amendements libéraux, ou presque, mais à quoi songeait-il à ce moment-là? Eh bien, il songeait au passé. Maintenant il nous demande de penser à l'avenir. Ne vous laissez surtout pas intimider par le sénateur Simard.

Le sénateur Hastings: Comment peut-on envisager l'avenir lorsqu'on n'a plus d'espoir?

Le sénateur Corbin: J'invoque le Règlement! Je ne parle pas nécessairement ni pour moi ni pour le sénateur Bosa en vous disant cela, mais je pense qu'il convient de se rappeler que nos sténographes essaient de suivre notre discussion. Je les observe, d'ailleurs, depuis un moment. Ils ont beaucoup de mal à entendre nos remarques en raison du bruit dans la salle. Il est vrai que nous en sommes responsables jusqu'à un certain point, mais ce sont surtout les sénateurs d'en face qui font du bruit. C'est une simple question de politesse envers ceux qui travaillent dans cette chambre; essayons donc de faire moins de bruit et de respecter la règle voulant que deux sénateurs qui désirent se parler aillent au fond de la salle ou sortent carrément de la chambre. Essayons d'être polis pour une fois et de faciliter la tâche à ceux qui travaillent pour nous tous les jours. Il me semble qu'on est en mesure de faire cela, au moins, n'est-ce pas?

Des voix: Bravo!

Le sénateur Corbin: Si vous avez autre chose à ajouter, allez-y. Il me semble qu'on devrait au moins faire preuve de politesse.

[Le sénateur Bosa.]

Le sénateur Denis: Je pense qu'il serait, en effet, préférable que ceux qui désirent prendre la parole se lèvent pour parler—une personne à la fois—et c'est justement ce que j'ai l'intention de faire à partir de maintenant.

Le sénateur Bosa: Je suis bien content qu'on ait soulevé ces points, étant donné que les sténographes ont énormément de mal à suivre la discussion lorsque plusieurs personnes parlent en même temps. De plus, ils doivent essayer de comprendre mon accent, ce qui ne doit certainement pas leur faciliter la tâche.

Le sénateur Doody: Je comprends! J'ai le même problème, d'ailleurs.

Le sénateur Cogger: Vous aussi, vous avez un accent.

Le sénateur Hastings: Et l'accent du sénateur Simard? Il parle tout le temps, lui.

Le sénateur Bosa: Si vous me permettez de poursuivre, M. Clark a continué en disant ceci:

Pourquoi, monsieur le Président, ne se sont-ils pas opposés à la TPS lorsqu'on a déposé le projet de loi au départ, plutôt que de commencer maintenant, alors qu'il a déjà été adopté à la Chambre des communes? Eh bien, c'est qu'ils l'appuient, même s'ils refusent de l'avouer. Les conservateurs à Ottawa ont les mêmes priorités de droite que le Parti du crédit social a toujours eues: c'est-à-dire, plus d'impôt pour la classe ouvrière, plus d'impôt pour les personnes âgées, plus d'impôt pour les pauvres et des dégrèvements fiscaux pour les riches et les grandes sociétés.

Sous le régime du gouvernement créditiste, les primes d'assurance-maladie ont doublé; les frais pour 600 services différents ont été augmentés . . .

En fait, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris; peut-être qu'ils veulent dire, plutôt, qu'il y a eu une augmentation de 600 p. 100; quoi qu'il en soit, ce Hansard de Colombie-Britannique n'est pas très clair.

. . . dans de nombreux cas, il s'agit d'une augmentation de plus de 100 p. 100; le gouvernement créditiste a également jugé bon d'augmenter le nombre de permis également. Les personnes âgées en Colombie-Britannique qui participent à un programme d'assurance-médicaments auront maintenant à payer des frais modérateurs de 5 $. L'impôt sur le revenu a également augmenté en Colombie-Britannique. Même chose pour ce qui est des impôts payés par les petites entreprises. Et maintenant, ils se disent opposés à la TPS, qui prévoit de faire exactement la même chose.

En même temps, le gouvernement créditiste a jugé bon de réduire l'impôt payé par les sociétés à un niveau dont on ne voit pas l'équivalent nulle part ailleurs au Canada. L'une des initiatives du premier budget déposé par ce gouvernement était justement l'élimination de la surtaxe sur les revenus élevés créée par Bill Bennett, et ce, à un coût de plus de 30 millions de dollars—autrement dit, une réduction des impôts pour les citoyens les plus riches de la province, et une augmentation des impôts pour tous les autres en Colombie-Britannique; des dégrèvements fiscaux pour les grandes sociétés et des impôts plus élevés pour les petites entreprises.

La philosophie de ce gouvernement est très claire. Ils estiment que les riches n'ont pas assez d'argent alors que les pauvres en ont trop. Le sentiment est le même chez les conservateurs à Ottawa. Et la TPS cadre tout à fait avec cette philosophie. Mais ils savent que c'est une mesure impopulaire, et voilà pourquoi ils se lèvent pour dire qu'ils s'y opposent. Mais leurs actions ne correspondent pas à leur véritable intention. Le ministre des Finances prétendait que si le gouvernement fédéral baissait le taux de la TPS à 5 p. 100, les provinces accepteraient d'adopter une taxe conjointe de 10 p. 100. C'est lui qui l'a dit; on a d'ailleurs la citation. Il a bien dit qu'une TPS de 10 p. 100 serait acceptable.

Monsieur le président, cela me rappelle cette plaisanterie éculée—mais rassurez-vous, je n'ai pas l'intention de la répéter. Donc, ils ne s'opposent pas au principe de la taxe; ils ergotent tout simplement sur le taux. Ils ont accepté une TPS de 10 p. 100. C'est le ministre des Finances même qui nous l'a dit.

Le 7 mars 1990, le ministre des Finances a fait la déclaration suivante: «Des négociations sont actuellement en cours avec le gouvernement fédéral en vue de l'établissement d'un système conjoint de perception de la TPS». Maintenant, ils sont en train de négocier, monsieur le Président; Ils discutent avec le gouvernement fédéral de la meilleure façon d'appliquer la TPS. Voilà qui prouve bien leurs véritables intentions. Ils ne s'opposent pas du tout à cette taxe. En public, oui, mais ensuite, les hauts fonctionnaires rencontrent les ministres conservateurs pour discuter de la meilleure façon de l'appliquer. Ils sont en train de négocier la méthode d'application de la TPS.

Le 26 mars, à la Chambre des communes, l'honorable Michael Wilson a dit ce qui suit: «Le fait est que nous nous réunissons avec les représentants provinciaux. Nous les avons d'ailleurs rencontrés récemment. En fait, nous nous sommes réunis avec les provinces pour discuter de la TPS aussi récemment que vendredi dernier». Voilà ce qu'il a dit en réponse à une question sur les discussions entre le gouvernement et les provinces au sujet de l'application de la TPS.

J'ai donc fait une vérification, et il se trouve que des hauts fonctionnaires de la Colombie-Britannique ont bel et bien rencontré des représentants fédéraux le 23 mars pour discuter de l'application de la TPS. Voilà ce qui prouve bien leurs véritables intentions. La province collabore avec le gouvernement fédéral. Mais il ne devrait pas y avoir de collaboration entre les deux, ni au niveau du personnel des deux paliers de gouvernement ni au niveau politique. La province devrait tout simplement refuser de rencontrer les représentants du gouvernement fédéral pour discuter de l'application de la TPS. Or, c'est le contraire; les deux agissent en complicité.

Monsieur le Président, je désire soulever un autre point qui prouve, encore une fois, que le gouvernement ne monte pas le genre d'opposition à la TPS qu'il pourrait monter s'il était prêt à jouer un rôle de chef de file dans ce domaine. C'est que la province va profiter d'une augmentation importante de ses revenus, fait dont les gens ne semblent pas se rendre compte, puisque la taxe de vente provinciale actuelle de 6 p. 100 sera perçue en plus de la TPS de 7 p. 100 que nous impose le Parti conservateur. Autrement dit, les recettes provinciales qui proviennent de la taxe sur les services sociaux seront plus élevées de 7 p. 100. Ainsi, sur des recettes de 1,852 milliards de dollards, la province gagnera 130 millions de plus—c'est-à-dire une augmentation tout a fait exceptionnelle de ses recettes provinciales, grâce à l'application de la TPS.

• (2310)

Il n'est donc pas surprenant qu'ils s'enferment dans le mutisme le plus complet sur cette question—c'est-à-dire, jusqu'au moment où cela devient une question politique, car à ce moment-là, ils savent bien qui doivent s'y opposer publiquement. Voilà pourquoi ils ne se sont pas engagés à lutter contre la TPS et voilà pourquoi ils n'ont pas non plus refusé de collaborer. S'ils étaient vraiment sérieux, ils ne se contenteraient pas de collaborer; ils diraient à la population de la Colombie-Britannique que ces 130 millions de dollars de recettes supplémentaires vont lui être remboursés sous forme de crédits d'impôt—ils réduiraient leurs impôts autrement dit—et que par conséquent, la province ne va nullement profiter de cette taxe à la fois regressive et odieuse.

Le sénateur Haidasz: Honorables sénateurs, me permettez-vous de poser une question au sénateur Bosa? J'aimerais savoir de lui combien de provinces canadiennes courent la chance de voir augmenter de façon importante leurs recettes provinciales, grâce à la TPS?

Le sénateur Doody: Neuf.

Le sénateur Haidasz: Non, je ne le crois pas, mais je me demande si le sénateur Bosa peut nous fournir cette information ou non. Ou alors, je me demande si un autre savant sénateur serait présent dans cette chambre, à 23 h 20, qui puisse répondre à ma question. À mon avis, ces taxes sont injustes envers les contribuables canadiens. Non seulement ils sont imposés à outrance, mais on leur impose des taxes à la fois immorales et trop onéreuses.

Le sénateur Hastings: Ils sont absolument brutalisés.

Le sénateur Haidasz: Pourrait-on répondre à ma question?

Le sénateur Doody: C'est au sénateur Bosa d'y répondre.

Le sénateur Haidasz: S'il n'est pas en mesure de répondre à cette question d'ordre statistique et morale, peut-être qu'un autre sénateur pourrait le faire pour lui.

Le sénateur Simard: J'invoque le Règlement: est-ce que le président suppléant prend note des noms des intervenants? J'ai l'impression qu'il y a eu au moins trois interventions de la part des sénateurs d'en face. Je crois comprendre qu'aucun sénateur ne peut prendre la parole plus d'une fois, alors que nous avons déjà entendu les sénateurs Hastings, Haidasz et Corbin.

Le sénateur Haidasz: J'ai demandé la parole pour invoquer le Règlement. Si je me lève pour poser une question, c'est uniquement pour obtenir de l'information. Je ne fais pas de discours; je me contente de poser des questions. Je demanderai au sénateur Simard d'être juste envers nous.

Le sénateur Hastings: C'est impossible.

Le sénateur Simard: On vous demande simplement de respecter la décision du Président.

Le sénateur Haidasz: Les pommes sont les pommes et les oranges sont les oranges; il ne faut pas mélanger les deux. La question de l'importance des recettes supplémentaires provinciales est très importante et devrait absolument être abordée dans cette chambre avant que nous procédions au vote final.

Le sénateur Doody: Le sénateur Corbin invoque le Règlement.

Le sénateur Corbin: Le sénateur Simard a suggéré que le Président prenne note des noms des intervenants. Mais ce n'est pas le travail du Président. Cette responsabilité relève des fonctionnaires du Sénat, et non du Président.

Quoi qu'il en soit, lorsque nous nous levons pour parler, ce n'est pas pour présenter nos vues officielles sur la motion. Nous nous levons pour invoquer le Règlement ou pour poser des questions, et on ne peut poser des questions qu'après avoir obtenu la permission de l'honorable sénateur qui a la parole. Il n'a pas demandé la parole pour faire un discours. Sénateur Simard, cela fait combien d'années que vous faites de la politique ici à Ottawa et au Nouveau-Brunswick?

Le sénateur Simard: Assez longtemps.

Le sénateur Corbin: Eh bien, vous devriez connaître les règles. Taisez-vous.

Le sénateur Simard: On nous a dit cet après-midi que les règles suivies au Nouveau-Brunswick ne s'appliquent pas au Sénat. Alors, il faut le savoir.

Le sénateur Bosa: Honorables sénateurs, le sénateur Haidasz m'a posé une question sur le nombre de provinces dont les recettes montront en flèche grâce à l'application en cascade de la taxe de vente provinciale et de la TPS. Pour autant que je sache, seulement neuf provinces ont une taxe de vente. L'Alberta n'en a pas. D'ailleurs, je peux difficilement répondre à la question maintenant, puisque la TPS n'est pas encore entrée en vigueur.

Je me rappelle que pendant les élections provinciales en Ontario il y a quelques mois, le premier ministre Peterson a dit qu'il avait l'intention de faire passer la taxe de vente provinciale de 8 p. 100 à 7 p. 100, justement parce que certains politiciens l'accusaient de vouloir appliquer en cascade la TPS et la taxe de vente provinciale. Mais quant à la situation dans d'autres provinces, malheureusement, je l'ignore. Peut-être que le sénateur Oliver pourrait nous éclairer sur la situation en Nouvelle-Écosse et le sénateur Doody pourrait peut-être nous parler de ce qu'on fait à Terre-Neuve.

Le sénateur Doody: En temps opportun.

Le sénateur Bosa: Et le sénateur Cogger pourrait nous parler du Québec.

Le sénateur Doody: La province de Terre-Neuve appuie tout à fait la TPS.

Le sénateur Bosa: J'aimerais continuer de vous lire des extraits du discours de M. Clark devant l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Il poursuit, donc, en disant ceci:

> «J'aimerais qu'on parle un peu de cette taxe, car ceux qu'elle touche le plus sont justement ceux qui peuvent se la permettre le moins. Elle touche surtout les femmes. Et elles touche les pauvres aussi, d'une manière tout à fait disproportionnée, comme c'est le cas, d'ailleurs, de la plupart des taxes et impôts appliqués par les gouvernements conservateurs et créditistes depuis un certain nombre d'années. Soixante pour cent des pauvres au Canada sont des femmes. Les mères célibataires constituent le groupe le plus important parmie les pauvres en Colombie-Britannique. C'est vrai dans toutes les provinces, et surtout en Colombie-Britannique. On l'a vu à maintes reprises. Voilà les gens qui vont être le plus durement touchés par cette taxe.»

[Le sénateur Simard.]

Le sénateur Haidasz: Honourables sénateurs, j'aimerais faire une autre observation. C'est justement pourquoi la TPS est une taxe immorale—pour les raisons mêmes que le sénateur Bosa vient d'exposer.

Le sénateur Doody: Était-ce une question? Vous avez promis de poser une question chaque fois que vous vous leviez.

Le sénateur Haidasz: Ou de faire une remarque.

Le sénateur Bosa: Voilà donc la suite du discours de M. Clark:

> «De plus, le secteur de l'économie qui va être le plus durement touché—et tous les économistes sont d'accord là-dessus—c'est justement le secteur tertiaire, où les salaires sont peu élevés. Une fois de plus, c'est un secteur où, malheureusement, les femmes constituent le groupe le plus important en Colombie-Britannique. Encore une fois, puisque le secteur des services va être durement touché par la TPS, ce sont les femmes en Colombie-Britannique qui vont en souffrir le plus.»

J'aimerais maintenant vous présenter certains faits qui prouvent que la TPS n'est pas nécessaire.

• (2320)

Honorables sénateurs, j'en vois qui rient et pourtant ce n'est pas drôle. L'orateur poursuit en ces termes:

> . . . pour que nous puissions avoir une fiscalité juste et un budget équilibré en Colombie-Britannique et au Canada. Si le montant des impôts directs payés par les sociétés avait augmenté au même rythme que les impôts directs payés par les particuliers entre 1950 et 1988, les sociétés auraient payé 63,4 milliards de dollars d'impôt en 1988. Grâce au déplacement du fardeau fiscal conçu par les gouvernements libéraux, conservateurs et créditistes, les sociétés n'ont payé que 11,4 milliards de dollars d'impôts directs l'année dernière. Autrement dit, si les sociétés avaient payé dans la même proportion que les particuliers, le gouvernement fédéral aurait eu 52 milliards de dollars de recettes de plus. Si les sociétés avaient été obligées de payer ces 52 milliards de dollars, le gouvernement fédéral aurait enregistré un excédent de 31,5 milliards de dollars au lieu d'un déficit. Si elles avaient payé dans les mêmes proportions qu'en 1950, il y aurait eu un excédent en Colombie-Britannique, un excédent dans toutes les provinces et un excédent au Canada. Au lieu de cela, le Canada et la Colombie-Britannique ont des impôts sur le revenu des sociétés qui sont parmi les plus bas du monde. Ce sont le Japon et l'Allemagne de l'Ouest qui ont les impôts sur le revenu des sociétés les plus élevés, soit les deux économies les plus florissantes.

Le sénateur Haidasz: Pourquoi n'en sommes-nous pas capables?

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Bosa: Je poursuis:

Les dépenses publiques sur la période qui va de 1950 à 1988 ont été multipliées par 55, mais les impôts payés par les particuliers ont été multipliés par 74,8. Les impôts sur les sociétés n'ont été multipliés que par 13. Autrement dit, ce ne sont pas les dépenses publiques qui ont alimenté le déficit; c'est le refus du gouvernement d'imposer les sociétés au même rythme que les particuliers.

C'est un choix idéologique tout à fait délibéré de la part du gouvernement conservateur à Ottawa et du gouvernement créditiste en Colombie-Britannique, qui ont déplacé complètement le fardeau fiscal pour soulager les riches et les sociétés au détriment de tous les autres. La TPS fait partie de ce choix délibéré et c'est pourquoi ils s'y sont moins opposés que nous.

M. Vander Zalm a alors pris la parole et voici ce qu'il a déclaré:

Avant tout, monsieur le Président, je dois dire que je m'oppose à la TPS, comme certainement tous les députés de ce côté-ci de la chambre et, j'imagine, tous les députés de l'autre côté.

Laissez-moi tout d'abord m'opposer à l'argument selon lequel on ne peut plus rien faire. Le NPD part du principe qu'on a perdu de toute façon. Je suis moi aussi pessimiste, mais je dois rappeler aux députés de cette chambre et à la population de notre province que si nous avions un Sénat réformé comme il se doit, il nous resterait encore quelques chances.

Je ne peux que rappeler au député qui m'a précédé que son parti s'est toujours opposé au Sénat. Dernièrement encore, le député d'Esquimalt-Port Renfrew (M. Sihota) a fait un discours pour dire qu'il voulait, lui-même ainsi que son parti, abolir le Sénat. Si nous n'avions pas de Sénat, toutes les décisions seraient prises à la Chambre des communes, laquelle, vous le savez, penche très fortement en faveur du Québec et de l'Ontario. Il n'y aurait plus aucun espoir pour l'ouest du Canada et, en particulier, pour la Colombie-Britannique. Si nous voulons donc protéger les gens de la Colombie-Britannique, il faut que le NPD revienne sur sa proposition qui est d'abolir le Sénat. C'est une soupape de sécurité. Il pourrait agir aujourd'hui comme soupape de sécurité en ce qui concerne la TPS.

J'aimerais vous rappeler quelques dates, parce que le député qui m'a précédé ignore de toute évidence que ce projet a été présenté pour la première fois par le gouvernement fédéral en 1986. En fait, le ministre des Finances en 1986—avant que j'arrive et avant que n'arrive l'actuel ministre des Finances (l'honorable M. Couvelier)—est allé à Ottawa pour s'opposer à une taxe appelée à l'époque taxe sur les opérations commerciales. De nouveau, le 31 octobre 1988, nous avons fait connaître aux ministres qui s'étaient réunis à Edmonton notre opposition à la TPS ou à ce qui était encore à l'époque la taxe sur les opérations commerciales.

Le 15 juin 1987, à Ottawa, les différentes options étaient présentées par le gouvernement fédéral: une taxe sur la valeur ajoutée uniquement fédérale, une taxe sur la valeur ajoutée appliquée conjointement par le fédéral et les provinces et une taxe sur les opérations commerciales uniquement fédérale. Nous avons fait connaître notre opposition en juin 1987. Le 10 décembre 1987, à Ottawa, il y a eu une discussion générale au sujet d'une taxe de vente nationale. Nous nous sommes là encore opposés à cette TPS en décembre 1987. Le 9 mars 1989, il y a eu à nouveau une discussion générale portant sur une taxe de vente nationale, là encore à Ottawa. Un document fédéral a été publié. La Colombie-Britannique s'est à nouveau opposée à cette TPS. Le 7 décembre 1989, lors d'une autre conférence qui s'est tenue à Ottawa, nous nous sommes de nouveau opposés à la TPS. Le 27 mars 1990, lors d'une réunion qui s'est tenue à Ottawa pour discuter de toutes les conséquences de cette taxe, nous nous sommes encore opposés à la TPS.

J'ai ici un communiqué de presse du ministère des Finances en date du 25 août 1989 où l'on dit être: «. . . très préoccupés par les conséquences sur l'inflation . . .». Nous nous sommes à nouveau opposés à la TPS. Le 17 octobre 1989, notre ministre des Finances a présenté avec d'autres un document à la conférence des premiers ministres soulignant les effets négatifs de la TPS et invitant l'assemblée des premiers ministres à s'opposer à cette taxe. Lors de la conférence des premiers ministres du 9 novembre 1989, parmi tous les discours présentés par des premiers ministres, le seul qui s'est expressément opposé à la TPS en demandant au gouvernement fédéral de revoir sa position était celui de la Colombie-Britannique. Nous nous sommes là encore opposés à la TPS.

En fait, lorsque les premiers ministres ont discuté de cette question en avril 1989, la Colombie-Britannique a été la seule province à présenter une solution de rechange. Nous avons demandé que l'on réduise de 25 p. 100 l'administration fédérale et que l'on revoit l'utilité de certains programmes en cours—jusqu'à un maximum de 15 p. 100 peut-être—ce qui éviterait d'avoir à imposer une TPS, ce qui rendrait inutile la taxe sur les ventes des fabricants et ce qui permettrait de résoudre la question du déficit. Cette proposition a reçu une large audience, mais je rappelle là encore aux députés de la Chambre que le NPD n'a pas fait de commentaires, parce que réduire l'administration, ce n'est évidemment pas son genre. Il n'en reste pas moins que nous avions une solution de rechange.

Lorsque nous avons entendu pour la première fois parler des projets de TPS—ou des autres appellations qui lui ont été données dans un premier temps—nous avons été bien entendu amèrement déçus et nous n'avons pas manqué de nous y opposer. J'imagine qu'en partie . . .

Qui fait de l'obstruction systématique maintenant? J'entends des voix s'élever en face.

Le sénateur Simard: Ce n'est pas de notre côté. C'est du vôtre.

Le sénateur Bosa: Je suis désolé pour Krystyna, la sténographe, qui doit avoir bien de la difficulté à entendre ce que je suis en train de lire.

Je poursuis ma lecture:

J'imagine qu'en partie ce désappointement vient du fait que le projet a été présenté par un gouvernement conser-

vateur à Ottawa et qu'on s'attendait davantage à ce qu'il le soit par un parti à philosophie socialiste.

Honorables sénateurs, voilà que le premier ministre de la Colombie-Britannique accuse les Conservateurs d'Ottawa d'avoir des tendances socialistes en raison du fait que la TPS est totalement contraire aux convictions des gens qui se situent à la droite du centre. L'orateur a poursuit dans ces termes:

> En regardant ce qui s'est passé dans le monde au sujet de la TPS, on s'aperçoit qu'en règle générale cette taxe a toujours été proposée par un gouvernement socialiste. On voit que partout c'est un gouvernement socialiste qui en a eu l'initiative—que ce soit en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, en Suède ou dans nombres d'autres pays jusqu'alors socialisant, lorsque le socialisme était passablement à la mode, avant que ne surviennent tous ces événements en Europe de l'Est et ailleurs dans le monde—et en Suède, par exemple, elle s'est appliquée au départ à un taux de 10 ou de 11 p. 100. Aujourd'hui, dans la Suède socialiste, le taux est de 23½ p. 100.

• (2330)

> Cela se produira dans notre province, dans notre pays, si nous le permettons. Si cela se produit, si le gouvernement fédéral l'adopte—que ce soit lui ou le gouvernement socialiste qui lui succédera—nous verrons se produire la même chose. Le taux sera simplement augmenté à maintes reprises. Nous sommes et avons toujours été absolument opposés à la TPS.
>
> En fait, notre bilan montre que nous avons constamment lutté pour diminuer les impôts. J'apprécie le fait que le deuxième député de Vancouver-Est (M. Clark) l'ait reconnu dans ses remarques sur le discours du Trône l'année dernière, quand il a, lui aussi, parlé de la TPS: «Pour un gouvernement qui a réduit de 7 à 6 p. 100 la taxe de vente comme vous l'avez fait, vous devez . . .»

Le sénateur Hébert: Honorables sénateurs, le sténographe ne peut pas entendre. J'invoque le Règlement et vous suggère d'aller dans la salle de lecture. Les gens ne peuvent pas prendre de notes ici. Ils ne peuvent pas entendre parce qu'il y a trop de bruit de votre côté.

Le sénateur Phillips: Nous parlerons plus fort.

Le sénateur Hébert: Vous pouvez parler plus fort, mais je ne suis pas celui qui en pâtit. J'entends très bien, mais c'est le sténographe qui n'entend pas ce que dit le sénateur.

Le sénateur Phillips: Je m'en fiche.

Le sénateur Hébert: Vous vous fichez des sténographes? Si vous vous en souciez, vous feriez le silence.

Le sénateur Hastings: Vous devriez être poli.

Le sénateur Bosa: C'est toujours le premier ministre provincial Vander Zalm qui parle, et voici ce qu'il dit—je répète le paragraphe que j'ai déjà lu pour faciliter la compréhension parce qu'il y a eu tellement d'interruptions.

Le sénateur Cogger: Je pensais que vous parliez de la question du député de Vancouver-Est. N'est-ce pas ce que vous venez de dire? Le député de Vancouver-Est avait posé une question. Ce n'était pas M. Vander Zalm. Il ne représente pas Vancouver-Est.

Le sénateur Bosa: J'apprécie . . .

[Le sénateur Bosa.]

Le sénateur Phillips: Vous voyez, certains d'entre nous écoutent.

Le sénateur Doody: Il essaye de se rendre utile.

Le sénateur Bosa: J'apprécie la question qui a été posée par le sénateur Cogger, mais je dois lui faire remarquer que c'est le premier ministre provincial Vander Zalm qui parle et il a déclaré ce qui suit:

> En fait, notre bilan montre que nous avons constamment lutté pour diminuer les impôts. J'apprécie le fait que le deuxième député de Vancouver-Est (M. Clark) . . .

Vous voyez, il parle de M. Clark.

Le sénateur Hastings: Avez-vous compris maintenant?

Le sénateur Cogger: Oui.

Le sénateur Simard: Quand le premier ministre provincial a-t-il fait cette déclaration? Est-ce avant ou après qu'il ait vendu Fantasy Gardens?

Le sénateur Hastings: Quand l'a-t-il vendu?

Le sénateur Simard: Cela a peut-être un rapport. Je pensais . . .

Le sénateur Bosa: Il a fait cette déclaration le 10 avril 1990.

Le sénateur Simard: Oh!

Le sénateur Bosa: Enfin, il a poursuivi . . .

Le sénateur Simard: Au moment où il l'a faite?

Le sénateur Bosa: Il parlait de M. Clark.

> . . . dans ses remarques sur le discours du trône.

Le sénateur Cogger: M. Clark est député de Vancouver-Est?

Le sénateur Bosa:

> Dans ses remarques sur le discours du trône l'an passé, quand lui aussi a parlé de la TPS en disant: «Pour un gouvernement qui a réduit la taxe de vente comme vous l'avez fait, de 7 à 6 p. 100, vous devez vous y opposer». Bien sûr, il a répondu oui. Je vous en sais gré.

Pour la gouverne du sénateur Cogger, le premier ministre Vander Zalm remerciait M. Clark, député de Vancouver-Est, de ses paroles. Le premier ministre Vander Zalm a continué:

> La dernière fois que je suis allé en Hollande . . .

Vous savez que le premier ministre Vander Zalm vient de Hollande. Il est natif de la Hollande.

Le sénateur Fairbairn: Oui.

Le sénateur Bosa: Je continue:

> . . . j'ai rencontré mon cousin qui arrivait de la clinique du vétérinaire. J'ai déjà raconté cette histoire à maintes reprises, mais je la répète parce qu'elle donne une bonne idée de ce qui arrive dans les pays socialistes. Le vétérinaire avait soigné son petit chien et lui avait présenté une facture de 300 florins.

C'est toujours M. Vander Zalm qui parle. Cela n'a rien à voir avec M. Clark de Vancouver-Est.

Le sénateur Fairbairn: J'aimerais connaître la suite de l'histoire du petit chien.

Le sénateur Bosa: Je vais continuer:

> Quand le cousin a sorti sa carte de crédit pour payer, on lui a dit: «Si vous ne payez pas comptant, c'est 400 florins,

car je peux le soigner pour 300 florins seulement si vous payez comptant». Les socialistes qui ont étudié la socialisme dans d'autres pays s'y reconnaissent, c'est ce qu'on appelle une économie souterraine.

L'honorable Michel Cogger: Sénateur Bosa, puis-je vous poser une question?

Le sénateur De Bané: Parlez en français.

[*Français*]

Le sénateur Cogger: Il y a une chose que je veux comprendre: il y a quelque chose qui a attiré mon intérêt car, voyez-vous, ma femme est Hollandaise. Voulez-vous, s'il-vous-plaît, m'expliquer en quoi la visite au vétérinaire de la part d'un citoyen hollandais qui y présentait son chien, en quoi cela fait avancer le débat sur la TPS. Cela n'est pas clair dans mon esprit. Je vous avoue que cela m'apparaît même totalement étranger au débat.

[*Traduction*]

Ma femme est hollandaise et nous parlons de florins à l'occasion.

Le sénateur Bosa: Comme je disais, le premier ministre Vander Zalm, parlant de son expérience quand il était retourné en Hollande, a dit qu'il avait parlé à son cousin et que ce dernier lui avait raconté une histoire . . .

Le sénateur Cogger: À propos de son chien malade. Son cousin avait un chien malade.

Le sénateur Bosa: Il a dit que son cousin était allé chez le vétérinaire avec son chien.

Le sénateur Cogger: Pour 300 florins.

Le sénateur Bosa: Et le vétérinaire lui a dit que ses soins au chien coûteraient 300 florins. Le cousin de Vander Zalm s'apprêtait à payer avec une carte de crédit quand le vétérinaire lui a dit: «Si vous me payez par carte de crédit, c'est 400 florins. Si vous payez comptant, c'est 300 florins, mais 400 florins avec une carte de crédit». De la façon dont M. Vander Zalm s'adressait à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, je pense qu'il voulait dire que la TPS aura pour effet de créer une économie souterraine.

Le sénateur Cogger: Ah bon, je comprends. Autrement dit, le chien du cousin de M. Vander Zalm est contre la TPS. C'est là que vous vouliez en venir?

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable John B. Stewart: J'invoque le Règlement, honorables sénateurs. Le sénateur Bosa a la parole et il donne des exemples de répercussions que la TPS pourrait avoir sur les transactions. Il nous a donné un exemple et je pense que, dans l'intérêt non seulement du Sénat mais aussi du gouvernement, il convient que nous ayons un débat raisonnable à ce sujet. Écoutez bien ceci, honorables sénateurs. On dit souvent que le projet de loi C-62 est au Sénat depuis plusieurs mois. Le sénateur Murray a dit cela plus tôt aujourd'hui, mais je pense que si vous examinez ce qui s'est passé vous constaterez que, en réalité, nous n'avons eu que quelques heures de débat sur le projet de loi comme tel.

Le sénateur Cogger: À qui la faute?

Le sénateur Stewart: À l'occasion de mon rappel au Règlement, sénateur Cogger, laissez-moi vous dire que vous verrez que le débat de deuxième lecture a duré à peu près cinq heures ou cinq heures et demi les 1er, 2 et 3 mai.

• (2340)

Je me dois d'être un peu vague à ce sujet puisque je me fie à l'heure inscrite en marge du hansard. Il se peut que le sénateur Doody dispose de données exactes quant au temps qui a été consacré à cette étape les 1er, 2 et 3 mai.

Le sénateur Doody: Vous dytes que la deuxième lecture ce en lieu en mai?

Le sénateur Stewart: La deuxième lecture.

Le sénateur Simard: C'était en novembre.

Le sénateur Stewart: Au Sénat?

Le sénateur Simard: C'était mai, oui.

Le sénateur Stewart: C'était les 1er 2 et 3 mai.

Le sénateur Doody: Je n'ai pas de données à ce sujet.

Le sénateur Stewart: Je parle de la deuxième lecture qui à en lieu au Sénat. Le projet de loi a alors été renvoyé à un comité.

Je sais que le sénateur Simard pense que j'ai assisté aux séances du comité, mais ce n'est pas le cas.

Le sénateur Simard: Vous parlez bien du comité, n'est-ce pas?

Le sénateur Stewart: Nous avons ensuite repris nos travaux après la pause de l'été proposée par le gouvernement—c'est-à-dire une pause estivale de trois mois. Nous avons ensuite dû étudier un rapport présenté par le comité. Après que le gouvernement eut vainement tenté de faire avancer l'étude du projet de loi, nous avons adopté un ordre spécial. Après, nous avons tenu un court débat sur le rapport du comité, qui a été rejeté. Puis, nous avons passé aux divers amendements. Ce n'est que maintenant que nous nous concentrons sur la troisième lecture.

Le sénateur Simard: C'est de votre faute.

Le sénateur Bolduc: Oui sénateur Stewart.

Le sénateur Stewart: Puis-je finir d'expliquer mon objection. Je serai ensuite heureux de traiter . . .

Le sénateur Bolduc: Je croyais que vous faisiez un discours.

Le sénateur Simard: C'est ce qu'il fait.

Le sénateur Stewart: Non. Ce que je dis, honorables sénateurs, c'est que cette analyse montre que nous n'avons pas réellement eu beaucoup l'occasion—peut-être que les membres du comité l'ont eue eux . . .

Une voix: Seulement 300 heures.

Le sénateur Stewart: Non. Ce n'est pas tout a fait vrai. Nous, les honorables sénateurs, avons consacré très peu de temps à l'étude de la proposition générale voulant que ce projet de loi franchisse maintenant l'étape de la troisième lecture. Nous avons consacré un temps limité—c'est-à-dire environ 60 heures—à ces divers amendements. Si vous prenez ces dix amendements et les multipliez par six, vous obtenez tout le temps qu'on a consacré à ceux-ci.

Le sénateur Simard: C'est de votre faute.

Une voix: De combien de temps de plus avez-vous besoin?

Le sénateur Cogger: Est-ce là l'intervention que vous vouliez faire? Je devrais maintenant y répondre.

Le sénateur Stewart: Veuillez me laisser finir. Ce que je veux dire, c'est que nous entreprenons maintenant l'étape de la troisième lecture, quoique ce soit par le subterfuge de la «question préalable». Le sénateur Bosa est en train de faire un exposé afin de nous éclairer. Certains d'entre nous peuvent ne pas aimer son intervention, mais c'est son devoir.

Honorables sénateurs, il est très souhaitable et il est dans l'intérêt du gouvernement et du public que nous comprenions toutes les conséquences de ce projet de loi.

L'un des problèmes rencontrés avec l'Accord du lac Meech—et le sénateur Bosa s'en souviendra—c'est que les membres du parti qui était censé appuyer cet Accord n'ont même pas daigné assister aux débats tenus ici ou encore venir interroger les témoins importants, dont la plupart étaient des membres du Parti Progressiste conservateur, qui avaient été invités à comparaître devant nous.

Une voix: Où voulez-vous en venir?

Le sénateur Cogger: Quelle et la nouvelle objection?

Le sénateur Stewart: Ce que je veux dire, c'est que lorsque nous avons une importante politique à étudier, nous devrions éviter d'essayer de détourner les discussions de manière à banaliser et à prolonger le débat.

Une voix: Bravo!

L'honorable Michel Cogger: Merci, sénateur Stewart, jè vais répondre maintenant.

Le sénateur Stewart: C'est ce que je voulais dire.

Le sénateur Cogger: Puis-je maintenant répondre?

Le sénateur Stewart: Oui, bien sûr.

Le sénateur Cogger: Je vais maintenant répondre à votre intervention. Je trouve qu'il est incroyable que vous, sénateur Stewart, preniez la parole à minuit moins dix afin de nous sermonner au moment où le sénateur Bosa, que j'aime beaucoup—j'ai travaillé longtemps avec le sénateur Bosa et j'ai beaucoup de respect pour lui—nous entretient de la visite que le chien du cousin du premier ministre Vander Zalm a faite à un vétérinaire d'Amsterdam ou quelque chose du genre. Est-ce là le genre d'intervention sérieuse qui fera avancer le débat sur la TPS?

Le sénateur Hastings: Le chien s'oppose à la TPS.

Une voix: Bravo!

Le sénateur Cogger: Nous sommes à prêts à vous donner la réplique, à minuit, à 1 heure, à 2 heures, ou à 3 heures du matin. Nous discuterons sérieusement lorsque vous, de l'autre côté, deviendrez sérieux. Mais lorsque vous viendrez me parler du chien du cousin du premier ministre Vander Zalm, nous continuerons à nous amuser. Ne venez donc plus nous faire de sermons.

Le sénateur Stewart: Je ne fais pas que laisser entendre que le genre d'intervention que vient de faire le sénateur Cogger est insensé, je l'affirme clairement. Le sénateur Bosa est tout simplement en train de nous donner un bon exemple du genre . . .

Le sénateur Cogger: Il lit les débats de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique depuis une heure.

Le sénateur Hastings: C'est l'heure des sorciers!

Le sénateur Cogger: Il n'est pas ici pour tenir un débat.

Le sénateur Stewart: Bien sûr, le sénateur Cogger ne veut pas l'écouter. Le sénateur Bosa est en train de nous donner un exemple absolument parfait du genre de pratique économique clandestine qui sera encouragée par la taxe.

Le sénateur Simard: Asseyez-vous.

Le sénateur Stewart: C'est ce à quoi nous devrons faire face si jamais est adoptée. Cette taxe peut avoir de bons côtés, mais il est évident qu'elle présente de graves difficultés. Nous devrions comprendre ses bons côtés. J'espère d'ailleurs que les membres du gouvernement prendront la parole en temps et lieu pour défendre le projet de loi. Ils ont été jusqu'à maintenant drôlement discrets quant aux avantages de ce projet de loi. De notre côté, nous nous devons d'exposer les problèmes qu'elle soulève. C'est ainsi que doit fonctionner l'institution dont nous faisons partie.

Le problème avec le présent gouvernement, c'est que, depuis 1984, les membres du gouvernement ont hésité beaucoup à se donner la peine d'expliquer les mesures prises par le gouvernement. Cette attitude est en grande partie responsable des problèmes que nous recontrons actuellement. Nous n'avons pas pris le temps de parvenir au genre de consensus qui devrait résulter du processus parlementaire.

Sénateur Cogger, vous ne faites pas avancer du tout la cause du gouvernement que vous représentez ici ce soir.

Une voix: Pas plus que vous ne faites progresser celle de l'opposition.

Le sénateur Cogger: Passons donc au chien, à la visite chez le vétérinaire et à tout autre pays dont vous voulez nous parler.

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 115C.*]

LE SÉNAT

Le jeudi 29 novembre 1990

• (2350)

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 115B.*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

MOTION DE TROISIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

L'honorable Peter Bosa: Je suppose que le premier ministre Vander Zalm essayait de souligner le fait que la TPS s'attaque aussi aux chiens. Ce que je veux dire par cela, c'est qu'elle s'applique aussi aux chiens. Je n'ai jamais pensé que le fait de citer cet exemple de la création possible d'une économie clandestine susciterait autant «d'aboiements» au sein de cette chambre.

Laissez-moi poursuivre le débat.

Le sénateur Cogger: Nous en étions rendus à la visite chez le vétérinaire.

Le sénateur Bosa: Nous en avons fini avec la visite. Nous avons déjà quitté le vétérinaire.

Le sénateur Cogger: A-t-il payé par carte de crédit ou comptant?

Le sénateur Bosa: M. Vander Zalm poursuit dans les termes suivants:

> Il est certain que les socialistes, s'ils ont étudié le socialisme appliqué dans d'autres pays, connaissent bien ce phénomène. C'est ce qu'on appelle l'économie clandestine. C'est en fait ce qui arriverait. Nous verrions se créer une économie clandestine où les gens paieraient comptant les biens et services afin d'éviter de devoir payer la TPS. Une fois qu'ils auraient payé comptant afin d'éviter la TPS, . . .

. . . tout le monde y perd. Le gouvernement perd de l'argent et une nouvelle forme d'économie clandestine voit le jour. M. Vander Zalm poursuit:

> Cela se produit assez souvent dans les pays socialistes et explique probablement en partie pourquoi cette doctrine a été autant rejetée partout dans le monde.
>
> Nous savons aussi que cela entraînera la création d'une bureaucratie géante. Notre industrie du tourisme sera durement touchée; les pauvres, comme l'a dit l'intervenant précédent, seront les premiers à en souffrir; et la taxe aura sans contredit des effets extrêmement inflationnistes.
>
> Il y a eu d'innombrables réunions, à Ottawa et ailleurs, sur cette question. Le porte-parole néo-démocrate en matière de finances a même exprimé l'avis que ces réunions étaient du temps perdu. Je crois, pour ma part, qu'elles nous ont permis non seulement de manifester notre opposition, mais aussi de mettre les provinces en garde contre le projet du gouvernement et la façon dont il compte l'appliquer. En effet, si le gouvernement est décidé à aller de l'avant, nous avons intérêt à faire en sorte de réduire, dans la mesure du possible, les effets négatifs de la taxe—et Dieu sait qu'ils sont nombreux!
>
> Monsieur le président, je sais que les Néo-démocrates s'opposent eux aussi à cette taxe. Ils le disent et je les crois. Il y a cependant une différence entre la façon dont nous exprimons notre opposition et la façon dont ils expriment la leur, comme en témoignent les quelques articles que j'ai apportés avec moi aujourd'hui. Par exemple, j'ai ici une déclaration faite par un très éminent Néo-démocrate socialiste, David Schreck. Selon lui, le pays—que ce soit à l'échelle fédérale ou provinciale—pourrait continuer à s'endetter. Voici ses propos:
>
> > La dette publique n'est pas aussi monstrueuse que les Conservateurs voudraient nous le faire croire. Elle se compare à un prêt que l'on se fait à l'intérieur d'une famille ou à une avance que l'on donne à ses enfants sur leur allocation. Bien sûr, il doit y avoir une certaine limite à l'endettement, mais rien n'indique que la dette actuelle du Canada soit si disproportionnée par rapport à ce qu'elle a déjà été par le passé. En 1989, l'indice de la dette n'a rien d'alarmant.
>
> J'ai déjà entendu le même son de cloche de la part d'un autre socialiste.
>
> Permettez-moi de vous faire part également d'une déclaration, en l'occurrence celle de M. Krog de l'île de Vancouver, avocat de Parksville et candidat néo-démocrate: «Si nous voulons être honnêtes envers la population aux prochaines élections, nous devrons lui dire qu'il nous faudra hausser les taxes pour financer nos programmes». On parle donc ici d'une hausse des taxes.

Le président intervient ainsi:

> À l'ordre, s'il vous plaît. Je m'excuse, mais conformément à notre entente avec les leaders en Chambre, cela mettra fin à l'intervention du premier ministre.

M. Lovick prend alors la parole:

> Ne sommes-nous pas en train d'assister à un événement historique? Cette scène me rappelle étrangement l'émission «The Honeymooners». N'est-il pas touchant, en effet, de voir le député de Richmond (l'hon. Vander Zalm) et la députée de Vancouver-Little Mountain (M^me^ McCarthy) se parler de nouveau et voter du même côté?
>
> Mieux encore, cela me rappelle une autre émission de télévision intitulée «Church Chat», parce que, lorsqu'on est témoin de ce qui se passe ici et que l'on constate que

les deux côtés semblent souscrire à cette motion, on ne peut s'empêcher de penser qu'il y a anguille sous roche. En effet, ce débat est le plus artificiel et le plus factice auquel nous ayons jamais assisté dans cette enceinte. La résolution nous est présentée à la onzième heure par une bande d'opportunistes qui prennent soudain conscience de la fugacité des vents politiques. Ce groupe de Créditistes—qui sont, en fait, des Conservateurs en herbe—nous annoncent tout à coup qu'ils ne sont plus d'accord avec leurs grands frères et leurs grandes sœurs. Je vous en prie, épargnez-nous cette mise en scène.

Si vous êtes aussi convaincus que les deux députés d'en face semblent l'être, où étiez-vous lorsque la question a été soulevée à l'Assemblée législative, les deux fois précédentes? Où étiez-vous lorsque le leader de l'opposition a écrit et déclaré: «Lançons un débat d'urgence. De cette façon, nous allons présenter un front uni à Ottawa». Où étiez-vous alors? Si votre opposition est si manifeste, pourquoi la plupart d'entre nous n'en avons jamais eu vent? Pourquoi n'affichez-vous pas vos vraies couleurs, monsieur le premier ministre? Avez-vous peur de nous dire ce que vous pensez vraiment?

Il est impossible, à la lumière des faits, de ne pas voir une évidente manifestation d'hypocrisie dans l'opposition exprimée dans cette motion. Rappelez-vous que la TPS consiste essentiellement à transférer le fardeau fiscal des mieux nantis aux contribuables à faible et à moyen revenu. C'est là, purement et simplement, l'un des objectifs du programme néo-conservateur, que nos vis-à-vis ont eux-mêmes déjà défendu à plus d'une reprise par le passé.

J'aimerais que les députés d'en face examinent leurs prises de position relatives aux problèmes économiques. Elles sont toutes à saveur néo-conservatrice. Pas surprenant, puisque vous avez le même programme.

Je note également qu'il est difficile de savoir à quoi vous vous opposez au juste. Le premier ministre nous a fait un long boniment pour nous dire que son gouvernement était contre, mais il ne nous dit pas pourquoi; la députée de Vancouver-Little Mountain non plus, d'ailleurs. Tous les deux se retranchent derrière l'éternel argument selon lequel il faut réduire la dette et le déficit. C'est là leur seul argument, et je me demande s'ils ne se seraient pas plutôt opposés à la TPS—lors de l'une des nombreuses réunions sans histoire dont personne n'a entendu parler—parce que son taux n'était pas assez élevé. Peut-être voudraient-ils qu'il soit supérieur. Nous l'ignorons parce nous ne connaissons pas votre position. Qu'avez-vous contre la TPS? Arrêtons-nous un moment et voyons ce qui ne va pas avec la TPS.

Notre réserve au sujet de la TPS tient au fait qu'elle perpétue la belle tradition de ce que nous appelons—pour reprendre l'expression utilisée par les socialistes en 1973-1974—les sociétés parasitaires, monsieur le premier ministre. C'est ce que nous craignons encore pour le pays. Et qui, croyez-vous, partage notre avis? Pas seulement une bande de partisans aux idées de gauche, mais des gens comme des chroniqueurs du *Financial Post*. Ce journal condamne cette prise en charge et soutient que les subventions gouvernementales, qui souvent profitent à des entreprises parfaitement rentables et florissantes, sont devenues tellement courantes et partie intégrante de notre système que plus personne ne s'en scandalise.

Dans la même analyse, on soutient en outre que nous pourrions mettre un terme à toutes ces subventions aux entreprises, sans que cela ne fasse la moindre différence au niveau de l'emploi. Faut-il en conclure que le gouvernement conservateur adopterait un programme néo-conservateur? Peu probable. Et ici, avec des amis dans le caucus conservateur à Ottawa, notre actuel gouvernement essaie de nous faire croire soudain qu'il s'est rallié à la cause des opposants à la TPS. Allez faire croire cela à d'autres. Comment voulez-vous que nous vous prenions au sérieux?

Voyons maintenant quelques autres arguments. Par exemple, celui des économistes qui nous ont démontré clairement que cette taxe, en plus d'être injuste et régressive, va probablement avoir l'effet inverse de celui recherché en termes économiques. Nous savons qu'elle va avoir un effet inflationniste. C'est inévitable lorsque vous imposez une taxe supplémentaire de 7 p. 100. Si cela se produit, les demandes salariales vont inévitablement augmenter; ce qui va accroître les taux d'intérêt et, par le fait même, le chômage. Nous retournerons donc à la case-départ, puisque les taux d'intérêt plus élevés auront un effet à la hausse sur le déficit—l'essentiel de la dette fédérale étant justement attribuable au service de la dette. Monsieur le premier ministre, il apparaît donc que cette taxe, régressive comme elle l'est, aura un effet tout à fait contraire à ce qu'elle devrait . . . À ce sujet, nous sommes d'accord.

• (0000)

Mais c'est sur ce qu'il faudrait faire pour remplacer la TPS que nous divergeons d'opinion, monsieur le premier ministre. Et je m'en réjouis, parce que, selon vous, ce qu'il faudrait faire . . . Je cite les propos de votre députée de Vancouver-Little Mountain, qui vient sans doute de Little Mountain; la députée de Shaughnessy. L'argument présenté, le plus vieux qui soit, consacre la morale victorienne. Il conseille de vivre selon ses moyens et de réduire ses dépenses pour que nous puissions survivre. Mais il oublie, malheureusement, que cette taxe va frapper beaucoup plus durement ceux qui sont au bas de l'échelle que ceux de la tranche supérieure, dont fait partie le député d'en face.

Le problème est que cette taxe s'inscrit dans la politique fiscale régressive des Conservateurs et fait partie d'une réforme qui vise à rendre tout le régime fiscal du pays moins progressif qu'avant. Pourtant, aucun député d'en face ne parle des effets négatifs que la taxe aura pour ceux qui sont les moins capables de l'assumer. Vous ne nous avez rien dit à ce sujet. Il y a des solutions, mais je me demande combien de députés d'en face pourraient défendre les mesures audacieuses indispensables à la réforme fiscale et budgétaire dont le Canada a besoin. Si les députés d'en face avaient du cran et étaient vraiment convaincus que cette taxe est à ce point insidieuse et néfaste, ils pourraient proposer un genre d'amendement à la résolution. Je sais que ce n'est pas réglementaire et je n'en propose pas non plus, monsieur le Président. Mais,

[Le sénateur Bosa.]

selon moi, pour obtenir l'appui sans réserve des députés de ce côté-ci de l'assemblée, il faudrait une résolution qui serait en substance la suivante : «Qu'il soit résolu que l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique s'oppose formellement et catégoriquement à la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement fédéral et demande instamment que, dans l'intérêt des Canadiens, le gouvernement du Canada retire immédiatement le projet de loi sur la TPS, élimine toutes les mesures sur le report de l'impôt des sociétés et entreprenne immédiatement d'établir un système d'imposition plus juste.» Voilà ce qu'il nous faut, mais que nous n'avons malheureusement pas.

Les problèmes de la dette et du déficit au Canada peuvent être résolus, mais il faut agir de façon juste et équitable, pas à la façon des Conservateurs. Malheureusement, notre gouvernement nous montre, tous les jours depuis des années, par les décisions qu'il prend ici même, qu'il défend le même programme, la même attitude et la même idéologie que les Conservateurs—parce qu'il est, au fond, il est conservateur.

Récemment, on a publié un article sur ceux qui versent de généreuses contributions pour les campagnes du Parti conservateur fédéral; il est intéressant d'y retrouver les noms d'importantes entreprises de la Colombie-Britannique dont la grande majorité, et je pense pouvoir le dire sans me tromper, ont des amis parmi les députés d'en face, les membres du gouvernement.

On peut aussi se demander combien de députés d'en face ont deux cartes de membre. Combien y a-t-il de candidats conservateurs défaits parmi eux? Combien d'entre eux aspirent à des postes de prestige, comme l'actuelle ministre de la Justice du pays? Vous pouvez prétendre autant que vous voulez que vous vous opposez radicalement aux politiques des Conservateurs, il reste que nous savons tous très bien que vous êtes de la même famille.

Voilà ce qui s'est dit à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. J'ai pensé qu'il serait utile de le faire consigner au compte rendu officiel parce que ces échanges nous permettent de connaître les points de vue du premier ministre de cette province, d'un ancien ministre de son gouvernement et de deux députés d'opposition. Malgré leur énormes divergences d'opinion sur le plan politique, ils ont réussi à approuver à l'unanimité une résolution d'intérêt pour nous parce qu'elle conteste la taxe.

Le sénateur Simard: C'est seulement pour contredire le gouvernement fédéral. Ce n'est rien de nouveau.

Le sénateur Bosa: Cela vient des Créditistes, les soi-disant amis du gouvernement conservateur.

J'ai en main beaucoup de lettres que j'ai reçues et que je peux faire consigner au compte rendu officiel pour donner une idée des opinions qu'on m'a exprimées. Par exemple, j'ai ici une lettre de l'Alliance canadienne des associations touristiques, datée du 12 avril 1990.

Monsieur le sénateur,

Comme le Sénat se prépare à débattre de la taxe sur les produits et services, je crois qu'il est de mon devoir, en tant que président national de l'Alliance canadienne des associations touristiques, d'attirer encore une fois votre attention, monsieur le sénateur, sur les préoccupations précises de nos 3 200 membres, à savoir l'incidence de la TPS sur l'industrie touristique. Nous avons essayé à plusieurs reprises de discuter avec le gouvernement des modifications que nous jugeons nécessaires pour la protection de notre industrie. Jusqu'ici, toutes nos propositions sont tombées dans l'oreille de sourds en dépit du fait que, dans l'ensemble, notre Association ne s'est pas opposée à la taxe, mais seulement à la façon dont elle s'applique à notre industrie. Nous espérons que le Sénat peut réussir à faire amender le projet de loi actuel pour atténuer les graves conséquences qu'il aurait dans sa forme actuelle sur l'industrie touristique du Canada.

Étant donné que vous et vos collègues connaissez depuis longtemps les rouages du gouvernement fédéral canadien, je n'ai pas besoin de vous expliquer en détail le fonctionnement de l'industrie touristique au Canada, ni vous dire combien de Canadiens vivent de cette industrie, pas plus que j'ai besoin de vous rappeler que l'industrie touristique sera la plus importante industrie de service d'ici l'an 2000. Compte tenu de l'incidence que le tourisme pourrait avoir sur l'avenir du Canada et de la contribution éventuelle des touristes à la réduction du déficit du pays, grâce à l'argent qu'ils viennent dépenser chez nous, il est inconcevable pour nos membres que toutes les mesures prises par le gouvernement actuellement au pouvoir visent à réduire d'environ un milliard de dollars par an les recettes provenant de l'industrie touristique et à entraîner la perte possible de 25 000 emplois.

Nous espérons que, durant votre débat, vous utiliserez tous les moyens mis à votre disposition pour corriger les effets négatifs de la TPS sur le tourisme au Canada. Pour votre information, j'ai annexé l'explication de quelques-unes des principales préoccupations de notre Association. Si vous avez besoin d'autres renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec moi au moment qui vous conviendra. Par ailleurs, nous aimerions que vous nous fassiez connaître les dates des audiences publiques sur la TPS pour que nous puissions y présenter notre point de vue.

Et cette lettre est signée par A. L. Taylor, président national de l'Alliance canadienne des associations touristiques.

Parmi toutes les lettres que j'ai reçues, il doit y en avoir trois ou quatre qui viennent d'organismes ou de particuliers favorables à la TPS. Et encore, même ceux-là sont inquiets au sujet de son application.

● (0010)

Je passe maintenant aux délibérations du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce pour le mercredi 13 juillet. Voici ce qu'on y lit à la page 57:36:

M. Joseph Lebovic, président de l'Institut canadien d'aménagement urbain: Monsieur le président et honorables sénateurs, je suis fier de représenter notre secteur d'activité devant un comité si accueillant. Je suis accompagné de M. Paul Kennedy et de M. Edward Barker, qui va lire notre exposé. Cela va vous faciliter la tâche, à vous et au traducteur, puisque vous n'aurez pas à vous préoccuper de l'accent.

Je suppose que lui aussi parle avec un accent. Il continue comme suit:

> L'institut d'aménagement urbain représente 700 constructeurs-promoteurs. Notre objectif est d'améliorer la communication entre les promoteurs et également les organismes gouvernementaux à tous les paliers, c'est-à-dire aux paliers municipal, provincial et fédéral.
>
> D'après notre exposé, vous allez vous rendre compte que nous sommes dans une certaine mesure différents des constructeurs de maisons, mais nous sommes en grande partie d'accord avec leurs points de vue. Ce qui nous distingue principalement, c'est que nous pensons que les maisons existantes doivent également être assujetties à la taxe.
>
> Nous désirons également attirer l'attention du comité sur le fait que notre secteur d'activité n'est pas inflationniste. Les prix ont chuté de 10 à 20 p. 100 à Toronto. Fort de cette donnée, nous avons présenté un exposé au ministre des Finances, M. Wilson. Nous avons demandé qu'il fasse certaines concessions. En premier lieu, nous avons demandé que toute taxe supérieure à 9 p. 100 soit considérée comme une charge à déduire pour l'acheteur d'une maison pour la simple raison que nous ne sommes pas responsables de l'inflation et que puisque nous avons surmonté ce problème, nous pensons que nous ne devrions pas être pénalisés.

Je suppose qu'il fait allusion aux taux d'intérêt parce qu'il indique que toute taxe supérieure à 9 p. 100 devrait pouvoir être déduite de leurs dépenses car ils considèrent ne pas être responsables de l'inflation. Voici la suite de la transcription:

> **Le président:** Monsieur Lebovic, si je comprends bien, vous proposez que les taux d'intérêt supérieurs à 9 p. 100 payés par des propriétaires de maison qui ont une hypothèque soient, comme dans le système en vigueur aux États-Unis, déduits de l'impôt sur le revenu. Est-ce bien là votre proposition?
>
> **M. Lebovic:** C'est exact. Ces frais doivent être déduits, mais le gouvernement affirme que c'est à cause de l'inflation, dont nous ne sommes pas responsables et c'est pourquoi nous pensons que ces intérêts devraient être déduits afin de faciliter l'accès à la propriété, principalement dans le cas d'une première maison. En tant qu'une des principales entreprises d'aménagement de la région de Toronto, je serai heureux de répondre aux questions d'ordre technique portant sur l'aménagement du terrain, sur la façon dont cette activité influe sur le logement et sur les problèmes concernant le coût des terrains par rapport aux coûts des maisons. Dans les autres provinces et dans les petites villes, le lot de terrain représente peut-être 25 p. 100 du coût total de la maison, qui équivaut à la maison qu'on trouvait à Toronto il y a trente ans. Aujourd'hui cependant, le prix du lot de terrain, sur lequel nous n'exerçons aucune influence, représente la proportion considérable des deux tiers du coût total. Merci, monsieur le président, M. Barker va continuer.

Puis M. Barker, de Price Waterhouse, fait la déclaration suivante:

[*Français*]

> J'aimerais tout d'abord préciser dès le départ que l'Institut canadien d'aménagement urbain appuie la taxe sur les biens et les services en principe, mais seulement dans la mesure où elle permettra au gouvernement d'atteindre son objectif de réduire son déficit, de mettre en place un régime fiscal plus équitable et d'améliorer la situation économique.
>
> Nous pensons que l'achat d'une maison—qu'il s'agisse d'une maison neuve ou non—est un droit fondamental pour tous les Canadiens. S'il se produit une situation qui gêne l'accessibilité au logement, nous faisons des recommandations à nos gouvernements pour que ceux-ci corrigent la situation.
>
> La loi sur les biens et les services, dans sa version actuelle, va nuire à l'accessibilité au logement au Canada.

[*Traduction*]

Le sénateur Simard: Absolument pas.

Le sénateur Bosa: Pardon?

Le sénateur Simard: C'est faux. Le sénateur Buckwold sait que c'est faux.

Le sénateur Buckwold: Je suis heureux de constater que vous écoutiez.

Le sénateur Simard: Nous vous écoutons, et chaque fois que vous aurez tort, vous nous le dirons.

[*Français*]

Le sénateur Bosa: Vous n'êtes pas d'accord?

Le sénateur Simard: Encore, pour les mêmes raisons.

Le sénateur Corbin: Voulez-vous recommencer, s'il vous plaît?

Le sénateur Bosa: Très bien.

> La loi sur les biens et les services, dans sa version actuelle, va nuire à l'accessibilité au logement au Canada. Ce qui nous préoccupe le plus, c'est le sursis accordé aux acheteurs de maisons neuves. Vous vous rappelez sans doute que le gouvernement fédéral prévoit un remboursement de taxe si la maison était en construction avant la fin de l'année et si elle est vendue, fermée et qu'elle passe aux mains d'un acheteur avant avril 1991. Cependant, si la transaction a lieu après le 1er avril, l'acheteur n'a droit à aucun remboursement de taxe. Cependant, l'acheteur aura à payer la taxe sur les biens et les services. Il en résulte une double taxation.
>
> Ce qui nous préoccupe à l'heure actuelle, c'est le sursis dont je viens de parler. Cette mesure mal conçue va engendrer une double taxation, une hausse du coût du logement dans un marché déjà à la baisse, et cette hausse va toucher tous les acheteurs de maison, particulièrement les acheteurs d'une première maison et les Canadiens à faible revenu. Elle va également fausser les marchés du logement dans tout le Canada parce que la valeur du terrain est comprise dans l'assiette fiscale, comme l'ont mentionné les autres témoins.
>
> Lorsqu'on inclut la valeur du terrain dans l'assiette fiscale et que la valeur du terrain varie d'une région à l'autre, on fausse le marché du logement. En d'autres

termes, on fausse davantage le marché. En fait, le remboursement proposé pour compenser les acheteurs qui auront à payer la taxe sur les biens et les services n'est pas fondé sur la consommation réelle des biens et des services étant donné que la valeur du terrain est comprise dans l'assiette fiscale et que cette valeur varie d'une région à l'autre.

Nous avons formulé les cinq recommandations que voici.

[*Traduction*]

En passant, cela se trouve à la page 57:37 des délibérations du Comité qui ont eu lieu à Toronto, le mercredi 18 juillet 1990.

M. Barker a poursuivi comme suit:

Nous avons formulé les cinq recommandations que voici.

Nous proposons d'abord au gouvernement de prolonger la période visée par le remboursement de la taxe pour que celle-ci passe de trois mois à dix.

Nous recommandons au gouvernement de modifier le remboursement de la taxe dans le cas des maisons de plus de 450 000 $. Actuellement, un bien dont la valeur dépasse 450 000 $ est assujetti à une taxe de 7 p. 100. Un taux d'imposition moins élevé sur la partie qui excède cette valeur permettrait d'amoindrir les écarts entre le marché du logement national et les marchés régionaux de Toronto et de Vancouver.

Le sénateur Simard: C'est une démarche intéressée.

• (0020)

Le sénateur Bosa: Le sénateur Simard est parfaitement conscient de ce que dit la première recommandation. Elle propose de prolonger sur 10 mois, au lieu de 3, le remboursement de la taxe de vente fédérale.

Le sénateur Simard: Dans un but purement intéressé.

Le sénateur Bosa: Autrement dit, si la construction d'une maison n'est pas achevée au cours de l'année 1990 mais qu'elle l'est avant le 15 février 1991, l'entrepreneur en construction aura droit à un remboursement correspondant aux deux tiers de la taxe de vente fédérale qu'il aura versée au cours de l'année précédente en vue de terminer le logement. Si la maison est achevée après le 15 février mais avant le 1er avril, l'entrepreneur n'aura droit qu'à un remboursement égal au tiers de la taxe de vente fédérale qu'il aura payée sur les matériaux de construction.

Le sénateur Simard: Ce qui est logique.

Le sénateur Bosa: Cependant, si au 1er avril la maison n'est pas vendue, l'entrepreneur n'aura droit à aucun remboursement. C'est une anomalie. Je ne dis pas que le gouvernement a fait exprès pour punir les entrepreneurs. Le gouvernement n'a peut-être pas prévu que les entrepreneurs qui n'arriveraient pas à écouler leur stock avant ces dates allaient payer un si lourd tribut.

Les honorables sénateurs savent toutefois que l'hiver, et surtout les mois de janvier, février et mars, constitue la période la plus creuse du secteur immobilier. Les Canadiens, si je ne m'abuse, ont tendance à commencer à chercher une maison lorsque le soleil, le printemps, est de retour, lorsque l'herbe recommence à pousser, pour avoir une meilleure idée de l'emplacement. C'est à ce moment-là que les Canadiens sont susceptibles de décider s'ils achètent ou non. On voit, d'après les chiffres, que très peu de logements sont vendus pendant cette période de l'année.

M. Barker dit que la taxe de 7 p. 100 qui sera appliquée aux résidences de plus de 450 000 $ est injuste, parce ces maisons sont déjà très chères. Il a aussi parlé du coût du terrain. Nous savons que le coût des terrains dans la région métropolitaine de Toronto et les régions avoisinantes atteint des proportions démesurées. On a dit qu'un terrain de 50 pieds se vend 200 000 $. Lorsqu'on tient compte du fait que l'on doit payer la TPS sur ce terrain ainsi que sur la maison qui va y être construite, il est évident que la taxe aura un effet néfaste sur le coût définitif de la maison, sur les gens, les premiers acheteurs. Les propriétaires d'une maison peuvent la vendre et en racheter une autre; ils sont avantagés par rapport aux autres. Ceux qui achètent pour la première fois doivent payer la taxe de sept pour cent, taxe qui viendra s'ajouter au prix de la maison.

Les gens qui ont un revenu modeste n'achèteront pas des résidences de plus de 450 000 $, mais plutôt une maison qui fait l'objet d'une revente, ou peut-être un condominium moins chèr, ou une maison en rangée.

M. Barker ajoute:

Troisièmement, nous recommandons que la taxe sur les produits et services vise les maisons déjà construites, c'est-à-dire les maisons qui font l'objet d'une revente.

Ils vont plus loin que ce que le gouvernement a proposé. Ils veulent aussi que la taxe de vente s'applique aux maisons déjà construites.

Quatrièmement, nous recommandons que la taxe s'applique à la consommation supplémentaire. En d'autres mots, si vous vendez une maison 350 000 $ et que vous en achetez une autre 450 000 $, vous devriez acquitter la taxe sur la différence de 100 000 $, peu importe que la maison achetée soit neuve ou non.

J'imagine que c'est là un autre aspect de l'application de la TPS qui n'est pas inclus à l'heure actuelle dans le projet de loi.

Cinquièmement, nous recommandons que diverses modifications techniques soient apportées au projet de loi. La première vise une disposition relative à la coentreprise, qui est actuellement incluse dans le projet de loi, mais qui s'applique uniquement à l'industrie des mines, du pétrole et du gaz. Nous aimerions que la portée de cette disposition soit élargie de façon à inclure les coentreprises dans le secteur immobilier. La deuxième modification technique que nous recommandons est l'inclusion d'un mécanisme de ristourne de la taxe de vente fédérale à l'égard des propriétés immobilières commerciales.

Je ne comprends pas. Peut-être que le sénateur Hastings ou le sénateur Buckwold pourrait nous expliquer pourquoi l'industrie du pétrole, du gaz et des mines fait l'objet d'un traitement différent de celui de l'industrie de l'habitation, en vertu de la TPS.

Le sénateur Hastings: Oui, sénateur Bosa, j'aurai beaucoup de choses à dire à ce sujet lorsque j'aurai la chance de prendre la parole relativement à la TPS. Toutefois, je voudrais signaler au Président—s'il veut bien déposer son livre un instant—qu'il y a cinq jeunes personnes qui travaillent ici comme pages et

que nous n'avons réellement pas besoin de leurs services durant la nuit. Par conséquent, je me demande si des dispositions ne pourraient pas être prises par le greffier au bureau afin d'excuser ces employés jusqu'à ce que nous ajournions.

Le sénateur Doody: Certainement. Je n'ai aucune objection.

Le sénateur Bosa: Vous adressez-vous à M. Greene?

Le sénateur Doody: Il a compris.

Le sénateur Bosa: M. Barker poursuit en disant:

> J'aimerais maintenant traiter brièvement de l'origine de ces recommandations.

Sénateur Cogger, je parle des démarches faites auprès du comité par l'Institut canadien d'aménagement urbain.

Le sénateur Doody: Vive la Colombie-Britannique!

Le sénateur Simard: Nous avons parcouru 100 milles.

Le sénateur Bosa: Je ne peux vous entendre. Je suppose que vous ne voulez pas répéter ce que vous avez dit parce que ce n'est pas important. Quoi qu'il en soit, M. Barker poursuit en disant:

> J'aimerais maintenant traiter brièvement de l'origine de ces recommandations.
>
> Nous avons analysé l'incidence de la taxe sur les produits et services sur l'industrie de la construction, avant 1991 et après 1990. L'agence immobilière Brethon a établi—vous trouverez le document pertinent à l'Annexe A—quie la plupart des transactions immobilières sont conclues en septembre, en août et en octobre.

C'est précisément ce que je disais au sénateur Simard il y a un moment.

> La raison en est que les gens achètent des maisons et s'arrangent pour que leur vente soit conclue au début de l'année scolaire. Or, depuis 1985, nous estimons que 40 p. 100 des transactions ont été conclues en août et en septembre. Vous trouverez ces chiffres dans votre documentation. Si 40 p. 100 des transactions ne sont pas conclues en septembre, alors les autres sont réparties au cours de l'année. En janvier, février et mars, qui est la période de transition pour le remboursement de la TVF, le nombre de marchés conclus est le plus bas de toute l'année.
>
> Nous avons également établi que les constructeurs de nouvelles habitations ne font actuellement pas de si bonnes affaires; les temps sont difficiles. À l'heure actuelle au Canada, des milliers d'habitations neuves sont invendues. Il y a aussi des listes de maisons vendues dont la vente ne sera jamais conclue—du moins pas avec l'acheteur actuel, qui y a renoncé.
>
> Pour ce qui est de 1991, il y aura un grand surplus de nouvelles habitations et il y a peu de chances qu'elles soient vendues entre le début janvier et la fin mars. C'est pourquoi notre première recommandation précise que la période d'exonération devrait être prolongée de sept mois pour être de 10 mois. Il n'y a fondamentalement pas de raison pour imposer une limite au remboursement de la TVF. Nous sommes même étonnés qu'une telle disposition figure dans le projet de loi.

C'est de cela que j'ai parlé tout à l'heure. Si les maisons ne sont pas vendues avant le 1er avril 1991, les constructeurs n'obtiennent pas le remboursement de la taxe de vente fédérale, en dépit du fait qu'ils l'ont payée. Par conséquent, si la maison est vendue après le 1er avril, la TPS s'applique, ce qui voudrait dire que la maison sera frappée de deux taxes, d'abord la taxe de vente fédérale, ensuite la TPS. Voilà de quoi ces gens se plaignent. Je ne sais pas. Je n'ai entendu aucune réponse de la part du gouvernement indiquant qu'il examinera cette question, qui est vraiment injuste. Cela continue:

• (0030)

> Si nous regardons rapidement la construction après 1990, personne ne peut prédire l'augmentation, en pourcentage, du coût d'une nouvelle habitation. Avec la suppression de la TVF, certaines économies se répercuteront, mais nous ne pouvons franchement pas imaginer que, le 1er janvier, un entrepreneur diminuera de 60 $ à 57 $ son taux au pied carré. Au bout d'un certain temps, il pourrait y avoir une réduction, mais certainement pas le 1er janvier.
>
> Enfin, à notre avis la TPS créera des distorsions sur le marché de l'habitation, surtout à Toronto. Cette taxe prévoit un remboursement pour les coûts d'habitation atteignant 450 000 $, ce qui est certainement magnifique si vous êtes à Trois-Rivières ou à Kamloops, mais pratiquement inutile si vous habitez à Toronto ou à Vancouver. Notre recommandation demande donc que le taux de 7 p. 100 de la taxe frappant ce qui dépasse 450 000 $ soit réduit.
>
> Notre troisième recommandation demandait que les propriétés résidentielles actuelles soient incluses dans l'assiette d'imposition.
>
> La quatrième recommandation demandait que seule la nouvelle consommation soit taxée pour les habitations nouvelles ou anciennes. Je reprends mon exemple. Si vous vendez votre maison 350 000$ et en achetez une nouvelle de 450 000$, que celle-ci vienne d'être construite ou qu'il s'agisse d'une revente, vous ne devriez avoir à payer de taxe que sur 100 000$.

Cela semble sensé, mais cette disposition ne fait pas partie du projet de loi.

M. Baker poursuit:

> Aucune taxe ne serait remboursée à l'acheteur. De même, si vous achetez aujourd'hui une voiture de 20 000$ et la revendez 10 000$, vous ne recevez aucun remboursement de taxe.
>
> Si nous n'incluez pas la construction résidentielle existante dans l'assiette d'imposition et ne taxez que la consommation additionnelle, cela est certainement plus juste pour tous les acheteurs de maisons, pas seulement pour ceux qui achètent des maisons neuves, et cela reflète mieux la consommation réelle. Qui peut dire si une personne qui rachète une maison de 500 000$ reçoit moins qu'une autre personne qui achète une maison neuve de 500 000 $ et doit payer 535 000$?

Puis le Président intervient et dit:

> Vous parlez depuis déjà presque 20 minutes. Plusieurs personnes attendent pour poser leurs questions. Nous ne voulons d'aucune façon vous couper la parole, mais si nous voulons avoir des questions nous allons manquer de temps.

M. Baker lui répond:

Je terminerai en disant que l'une des modifications techniques que nous aimerions voir est que la disposition relative aux coentreprises, qui ne vise actuellement que les coentreprises dans les mines, le pétrole et le gaz, s'applique aussi aux coentreprises immobilières. Cela se trouve à l'article 273.

Suit une série de questions et de réponses, notamment des questions du sénateur Hastings. C'est lui qui a posé la première question.

Le sénateur Hastings: C'étaient de bonnes questions.

Le sénateur Bosa: Il dit:

Je vous remercie, messieurs, pour votre mémoire informatif de ce matin. Comme vous l'avez peut-être entendu dans mes questions au témoin précédent, je m'intéresse aux répercussions de la TPS sur le coût de l'habitation.

À la page 2 de votre mémoire vous déclarez: Elle fera augmenter le coût de l'habitation et les consommateurs, surtout ceux qui achètent pour la première fois, auront de moins en moins le moyen de s'acheter une maison.

Ce qui contredit la propagande que le gouvernement essaie de nous faire avaler concernant le coût de l'habitation.

À la page 7 vous êtes plus discret; vous affirmez ne pas savoir exactement quelle augmentation en pourcentage la taxe provoquera. Vous êtes plus discret que le ministre des Finances, évidemment, mais il vaut mieux que vous disiez ce que vous pensez.

La dernière phrase de ce paragraphe m'a beaucoup dérangé; vous écrivez:

Cependant, la plupart des membres de notre industrie soupçonnent qu'un entrepreneur qui demandait 60 $ le pied carré pour construire une maison, ne réduira pas ses prix à 57 $ le 1er janvier 1991, pour la bonne raison que la TVF ne s'applique pas au coût des matériaux.

Le ministre des Finances nous a donné l'assurance suivante: «Ne vous inquiétez pas de l'inflation; elle ne sera qu'un minuscule 1,25 p. 100 . . .

C'est ce qui est écrit ici.

Le sénateur Hastings: Vous avez bien dit «minuscule».

Le sénateur Bosa: Oui. Il dit:

«1,25 p. 100.» En supposant que 100 p. 100 de la TVF sera refilée aux consommateurs. Voilà la première supposition.

Vous avez plus de sens pratique que le ministre des Finances. Vous êtes plus en contact avec la réalité que lui. Dans cette phrase vous dites que la taxe ne sera pas refilée au consommateur, et je suis de votre avis. Si vous rejetez ces deux suppositions—pas seulement une—son chiffre au sujet de l'inflation ne tient plus. Je suis bien davantage de votre avis concernant ce qui va arriver avec la TVF. Elle ne sera pas refilée aux consommateurs, comme il en donne l'assurance prétendue aux Canadiens.

M. Barker répond:

J'ai une observation à faire à ce sujet. Pouvez-vous vous mettre dans la peau d'un entrepreneur le 1er janvier, ou tout de suite, qui fixe ses prix au pied carré pour janvier? Vous ne sauriez pas quel serait ce prix. Mettons que vous ayez 25 fournisseurs; vous ne savez pas ce qu'ils vous feront payer à ce moment-là. Au bout d'un certain temps, certains facteurs, par exemple les pressions du marché, ramèneront peut-être ce prix à 57 $, mais à court terme il n'y a aucune façon de savoir quoi changer.

Le sénateur Robertson demande ensuite:

Je suis sûre de ne pas vous avoir bien entendu, alors je voudrais que vous me clarifiez vos propos.

Le terrain représente quel pourcentage du coût de la maison? Vous avez donné un montant, monsieur Lebovic.

M. Lebovic répond:

Il varie selon les districts, les villes et les provinces.

Le sénateur Robertson: Quel est le chiffre, en moyenne.

M. Lebovic: En moyenne, il varie de 20 à 66 p. 100 de la valeur totale.

Le sénateur Robertson: De 20 à 66 p. 100 du coût total?

M. Lebovic: Du prix d'achat, oui.

Le snéateur Robertson: Donnez-moi une idée du nombre de fois où un terrain change de mains avant que l'acheteur d'une habitation en soit le propriétaire.

M. Lebovic: Ce n'est pas là la question. Le coût élevé du terrain est dû au manque de terrains. Prenons l'exemple d'un promoteur-constructeur local qui achète les terrains et qui doit franchir les mille et une formalités pour le faire subdiviser. Cela peut prendre de quatre à 12 ans. Tout ce temps il doit tenir les terrains. Quand vient enfin le moment de les viabiliser—car il doit attendre la mise en place d'une certaine infrastructure pour laquelle il ne peut rien; il ne peut installer des égouts principaux ou construire une route—la situation de la demande et de l'offre est telle qu'il n'y a plus assez de lots sur le marché. Par conséquent—que ce promoteur-constructeur hausse ou baisse son prix—l'acheteur suivant répercutera la hausse et fera monter le prix du lot.

Le prix des lots grimpe surtout à Toronto et en Ontario, parce que le gouvernement provincial ne dépense pas assez sur l'infrastructure pour fournir assez de terrains viabilisés, ce qui crée une pénurie qui fait gonfler les prix. L'agriculteur qui possède une terre qui est sur le point de pouvoir être aménagée demande maintenant plus de 250 000 $ l'acre, car il sait qu'il est le seul à avoir de la terre. C'est ainsi que, avant que j'arrive à construire la maison, vendre le terrain et la maison et soit obligé de les remplacer, je paie plus que le prix que j'ai obtenu pour la maison et le terrain.

• (0040)

Le sénateur Robertson: Excusez-moi, mais à mon avis des changements de mains se produisent avant que les frais manicipaux ne soient en cause. Mais comme notre temps est limité je passe à autre chose. Pour une personne qui vient des Maritimes, je trouve que des choses étonnantes sont arrivées. Il est vrai qu'un groupe—je ne sais si c'est une société de portefeuille ou autre—contrôle presque tous les nouveaux terrains disponibles à des fins domiciliaires à Toronto.

M. Lebovic: Oui, c'est une rumeur.

Le sénateur Robertson: Est-ce une rumeur ou un fait?

M. Lebovic: Non, c'est une rumeur. Peu de groupes contrôlent de grandes superficies de terrains; le principal propriétaire de terres pouvant être aménagées est le gouvernement provincial. Il a le pouvoir de faire disparaître la pénurie en cédant de ses terres à l'aménagement ou en mettant ces terres en état d'être aménagées. Comparativement à ce que possède le gouvernement et à ce qu'il peut aménager, le principal promoteur à Toronto n'a qu'un petit pourcentage de terrains à mettre en valeur.

Le sénateur Robertson: Bien entendu, il me faudra étudier de plus près—

Le sénateur Cogger: Êtes-vous en train de citer notre propre sénateur Robertson?

Le sénateur Bosa: En effet.

Le sénateur Cogger: Très intéressant.

Le sénateur Bosa: Oui, cela met en lumière une facette de l'industrie du logement que ne connaissaient peut-être pas un bon de sénateurs d'en face. Je sais que le sénateur Robertson était au courant puisque c'est elle qui posait les questions.

Le sénateur Robertson: Bien entendu. Il me faudra étudier de plus près la situation à Richmond Hill.

Je voudrais soulever un autre sujet que vous abordez dans votre mémoire. Vous vous inquiétez du coût élevé du loyer de l'argent et des taux d'intérêt courants. Ceux d'entre nous qui ne vivent pas à Toronto ou dans le «triangle» peuvent laisser entendre que l'escalade ridicule des prix dans cette région est la principale cause du coût élevé de la vie et, par ricochet, la première cause des taux d'intérêt élevés. Diriez-vous que cela est vrai? Le corollaire c'est que si les prix baissent là, le prix de l'argent baissera lui aussi.

Je pense que le sénateur Robertson avait fait là une bonne observation. Le président intervient et dit:

Mettez tout le blâme sur Toronto.

Le sénateur Robertson: Eh bien!, ce sont des faits, monsieur le président.

M. Lebovic: Mais nous siégeons à Toronto. En fait, ce problème a été mâté: les maisons ont baissé de 100 000 $.

Le sénateur Robertson: Oui, mais les taux d'intérêt son descendus aussi.

M. Lebovic: Le fait que les prix aient autant montés n'est pas dû à la spéculation, mais à l'offre limitée. Il n'appartient pas à l'industrie de fournir des terrains aux constructeurs; cela appartient exclusivement au gouvernement. Donc, si ces choses arrivent c'est le gouvernement provincial qu'il faut blâmer.

Le sénateur Marsden pose alors une question.

Le sénateur Marsden: J'ai deux courtes questions à poser aux témoins. Vous commencez et terminez votre mémoire en disant que vous appuyez la TPS à trois conditions: réduction du déficit, régime fiscal plus équitable et amélioration de l'économie. Or, l'argument principal de votre mémoire est que l'économie ne sera pas améliorée, du moins à court terme, et que cette taxe ne constitue pas un régime fiscal équitable. Le ministre des Finances dit qu'il n'a aucun effet sur les revenus;—

Le sénateur Stollery: Je peux poser une question? De quelle séance parlez-vous?

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Bosa: Je me reporte ici à une disposition présentée par l'Institut canadien d'aménagement urbain—

Le sénateur Doody: Il peut poursuivre.

Le sénateur Bosa: Je me reporte à une disposition présentée par l'Institut canadien d'aménagement urbain, de Toronto. Je pense que vous étiez là.

Le sénateur Stollery: Oh, oui, très intéressant.

Le sénateur Bosa: J'étais sur le point d'achever de citer des questions et réponses à l'occasion de cet exposé. En fait, pour finir de citer le sénateur Marsden:

Le ministre des Finances dit qu'il n'a aucun effet sur les revenus; il n'aide donc pas à réduire le déficit.

Vous pouvez être en faveur de la réforme fiscale, mais pourquoi donc vous déclarez-vous en faveur de cette réforme-là? Votre mémoire est un peu contradictoire à cet égard.

Vous n'avez peut-être pas entendu parce que vous n'étiez pas là au début, mais je voulais simplement montrer que même ceux qui appuient la TPS demandent un si grand nombre d'exonérations que, en fin de compte, ils sont en fait contre cette taxe. Ils disent qu'ils appuient cette taxe, mais ils veulent que les terrains soient exemptés, ils veulent l'appliquer aux maisons existantes, à leur revente et prolonger la période de remboursement de taxe, soit du 1er avril aux dix mois qui suivent, afin de pouvoir se débarrasser de ces maisons. Sur ce point ils voient juste parce que, comme vous le savez, si une maison n'est pas vendue avant le 1er avril, le propriétaire de la nouvelle maison ne recevra aucun remboursement pour la taxe de vente fédérale et la TPS s'appliquera à cette maison. Ces propriétaires avaient payé la taxe de vente fédérale et maintenant ils devront payer la taxe sur les produits et services; il s'agit d'une double imposition.

Je ne dis pas que le gouvernement l'a fait exprès. C'est peut-être un oubli auquel on remédiera si la taxe est appliquée. Toutefois, il est cruel de taxer deux fois une industrie, au moment même où nous traversons une période très difficile.

M. Barker poursuit:

M. Barker C'est votre opinion. Nous croyons que la taxe sur les produits et services aura un effet positif sur l'économie.

Voilà ce qu'il dit après s'être plaint au sujet de toutes les autres exceptions. Il dit ensuite:

Prenez la suppression de la TVF sur le marché d'exportation.

De toute évidence, il ne comprend pas l'incidence de la taxe de vente fédérale parce que cette dernière ne s'applique pas aux exportations. Il dit de regarder quel effet cela aura sur le marché de l'exportation.

En ce moment, elle représente de 1 à 1,3 p. 100 du prix de toutes les exportations. Avec la TPS, il n'y aura plus de TVF ce qui devrait favoriser les exportations. À notre avis, la taxe peut être plus équitable en ce sens qu'elle sera répartie entre tous les consommateurs. Si vous achetez une télévision couleur de 40 pouces, par suite des énormes majorations de prix dans cette industrie vous payez bien moins de TVF que si vous achetez une télévision de 9 pouces. Elle sera plus équitable. En fait, M. Wilson a déclaré le 19 décembre qu'elle réduirait le déficit. Si vous examinez les chiffres de son exposé, il parle d'une réduction du déficit de 1,3 milliard de dollars.

Voilà une autre contradiction, sénateur Hastings. Vous avez peut-être remarqué, si vous étiez là, que le ministre des Finances avait dit que cette taxe n'aura pas d'effet sur les revenus, qu'elle ne fera que remplacer la taxe de vente fédérale. Cet homme prétend que M. Wilson a déclaré qu'elle procurera 1,3 milliard de plus que la somme que le gouvernement aurait perçue au moyen de la taxe de vente fédérale et que cette somme servira à réduire le déficit.

Le sénateur Marsden: Mais il dit aussi qu'elle n'a pas d'effets sur les revenus.

M. Barker: Il l'a dit au début, mais si vous examinez les chiffres vous constaterez qu'en ce moment la TVF produit 18,5 milliards et selon ses propres calculs la TPS produira 22,5 milliards. Il y a là quatre milliards de dollars.

● (0050)

Voilè donc une autre contradiction. À un moment donné il déclare qu'il y a un surplus de 1,3 milliard de dollars, et maintenant il affirme que le surplus sera de 4 milliards. Il poursuit:

Le sénateur Marsden: Vous êtes favorable à un certain genre de réforme fiscale et vous préférez celle-là, mais vous voulez y apporter des changements substantiels.

À la page 5 de votre mémoire, vous notez que votre institut peut, et je cite:

... beaucoup contribuer à la mise en place d'un mode équitable et pratique de traitement de l'immobilier sous le régime de la taxe proposée.

Vous énoncez ensuite toute une série d'importantes modifications à apporter à la loi pour apaiser les inquiétudes.

Avez-vous fait part de vos inquiétudes à M. Wilson avant l'adoption de la taxe ou après la parution du projet de loi?

M. Barker: Oui, nous l'avons fait.

Le sénateur Marsden: Le gouvernement a-t-il répondu à certaines de ces inquiétudes?

M. Barker: En ce qui concerne le remboursement traditionnel de la TVF, la proposition originale prévoyait deux mois; or elle a été portée à trois mois.

Le sénateur Marsden: Mais vous demandez une période beaucoup plus longue que ça.

M. Barker: Oui, à cause de l'évolution de l'industrie depuis neuf mois, depuis le changement à trois mois.

Le sénateur Marsden: Le gouvernement vous donne-t-il des indices montrant qu'il cherche à répondre à vos inquiétudes? Avez-vous d'autres rencontres prévues avec M. Wilson? Avez-vous des indices vous permettant de croire que le gouvernement donnera suite à l'une quelconque des assez importantes modifications que vous proposez?

M. Barker: Aucune réunion n'est prévue pour le moment, mais nous savons que notre proposition relative aux coentreprises—à savoir qu'elle soit étendue aux coentreprises immobilières—est censée avoir été approuvée par le ministère des Finances. Comment ils feront le changement, je n'en sais rien. Pour le moment, la loi précise «les coentreprises d'exploitation du pétrole ou du gaz ou toute autre coentreprise prescrite par règlement»; ils pourraient le mettre dans le règlement.

M. Lebovic: Je peux ajouter à ce sujet que le président sortant et moi-même avons rencontré M. Wilson il y a environ deux mois. Nous lui avons dit que les taux d'intérêt élevés n'étaient pas notre responsabilité. À ce moment-là les dépenses de certaines provinces et leur effet inflationniste le dérangeaient et nos problèmes ne le préoccupaient pas. Par la suite, nous avons rencontré ses adjoints, mais n'avons pas reçu beaucoup d'appui. Voilà pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. Nous estimons ne rien pouvoir faire avec la TPS, mais demandons à cet organisme de nous trouver des abattements et de nous donner des modifications, par l'entremise du gouvernement, pour nous aider. La vérité, bien sûr, c'est que nous préférerions qu'il n'y ait pas de TPs sur l'habitation mais, puisque nous ne pouvons rien faire pour l'empêcher, alors peut-être ils peuvent «sauver la face» si nous leur demandons d'apporter quelques modifications.

Le sénateur Spivak est sortie. Elle aimerait entendre plusieurs questions qu'elle a posées au témoin:

Le sénateur Spivak: J'ai quelques questions d'éclaircissement à poser et quelques autres questions. Je vous les donnerai toutes ensemble.

Vous recommandez que la TPS ne frappe pas la valeur des terrains. Croyez-vous que cela aidera ou nuira aux activités de spéculation? Pour autant que je la comprenne, votre recommandation demandant de ne pas exclure la propriété résidentielle est celle qui porte sur la taxe de consommation additionnelle—c'est-à-dire, la taxe d'amélioration, qui a aussi été recommandée par le Comité des finances de la Chambre des communes.

Je voudrais savoir combien le prix des terrains a augmenté au cours des cinq dernières années comparativement aux cinq années antérieures—en d'autres mots, pour une période de dix ans, quelle est la différence d'augmentation du prix des terrains?

Ma dernière question porte sur le fait que toute votre approche—du moins une partie de celle-ci—est fondée sur des coûts abordables. Compte tenu du revenu moyen à Toronto, compte tenu aussi du pourcentage de ce revenu qu'une personne doit dépenser aujourd'hui sur l'habitation, quel devrait être, à votre avis, le prix moyen d'une maison pour être abordable? Ce pourcentage était de 25 p. 100, mais il pourrait être plus élevé maintenant.

M. Lebovic: En ce qui concerne des prix abordables, notre institut ne pense pas que la société soit tenue de fournir des habitations à prix abordables. Nous estimons, en tant que constructeurs et en tant que société que nous sommes tenus de permettre aux gens de se loger. Nous ne croyons pas que les contribuables devraient subventionner les gens qui achètent une maison au prix abordable de 165 000 $, pour laquelle ils doivent avoir un salaire de 55 000 à 60 000 $. Je ne trouve pas que ces gens-là font très pitié et que le gouvernement devrait les subventionner en faisant en sorte que les maisons soient à des prix abordables. Nous sommes tenus de fournir aux gens des logements abordables, pas des habitations abordables. Nous ne ferions pas de faveur aux gens en leur donnant des maisons particulières à un prix réduit, en payant le chauffage et en offrant des hypothèques privilégiées qu'ils peuvent se permettre. C'est pourquoi nous préférons voir à ce qu'il y ait des logements à prix abordables. Le gouvernement est tenu de fournir un logement. Mais il n'est pas juste pour le contribuable d'avoir à passer à travers tout ce que comporte l'offre d'habitations abordables.

La spéculation ne vient pas de notre industrie, mais des propriétaires de terrains. Dès que les promoteurs peuvent aller de l'avant, ils aménageront les terrains, les vendront et construiront des maisons.

Le fait que certaines terres ne viennent pas sur le marché par manque d'infrastructures nous échappe complètement. Ainsi, une pénurie est créée et les prix montent en proportion par manque de services.

Vous me demandez combien ils ont augmenté en cinq ans. Dans certaines régions, très peu, dans d'autres de 100 p. 100 ou plus. C'est le manque d'infrastructures, de routes et de services, qui ne relève pas de notre industrie.

Le sénateur Spivak: Je ne parlais pas de subventions dans ma question générale sur les prix abordables; je parlais de forces économiques. Comme l'a souligné un sénateur, le marché de Toronto était surchauffé et peut-être que les forces du marché qui sont à l'œuvre pour faire baisser le prix des maisons le ramènent à ce que les gens peuvent se permettre. Je veux dire que les gens ne pouvaient se payer des maisons de ce prix et les prix ont donc dû baisser. Je demandais un chiffre approximatif. Compte tenu du salaire moyen à Toronto, à quel niveau le prix d'une maison devrait-il être fixé pour que des personnes à revenus moyens puissent se payer une maison? Je comprends que les personnes à faible revenu aient besoin d'être subventionnés.

M. Lebovic: Madame la sénatrice, nous vendons des maisons à des prix abordables de 1,2 et de 1,3 millions de dollars; certaines personnes peuvent se les permettre. Nous disons que, si les maisons ne sont pas à des prix abordables, le logement l'est. Ce que le gouvernement doit faire pour faire baisser le prix des terrains c'est de fournir les infrastructures. Puisque le gouvernement contrôle la plus grande partie des terrains ainsi que la capacité de construire des usines de traitement des eaux d'égouts et des routes, nous n'y pouvons rien. Ce qui cause des problèmes dans cette province, c'est que l'argent quei était autrefois dépensé sur les infrastructures est maintenant affecté au régime de soins de santé.

Honorables sénateurs, j'ai terminé.

Le sénateur Doody: Oh non.

Le sénateur Bosa: Si vous insistez, je peux continuer.

Le sénateur Doody: Certainement.

Le sénateur Bosa: Dois-je citer quelques propos du sénateur Simard?

Le sénateur Fairbairn: Je le ferais, même s'il n'est pas ici. Il pourra le lire.

Le sénateur Bosa: Suite de la citation:

> **Le président:** Je suis heureux des témoignages que nous avons entendus. J'avoue que je les trouve un peu contradictoires en ce sens que vous commencez par souscrire de façon générale à la TPS et que vous présentez ensuite au comité toute une série de demandes et de recommandations qui, de l'avis de certaines personnes, pourraient être considérées comme un refus de ce que la TPS cherche à faire.

C'est exactement l'impression que j'ai eue. Ils ont dit qu'ils étaient en faveur de la loi, du concept, mais ils demandaient tellement d'exceptions que cela revenait à s'apposer à l'objectif de la TPS dans son ensemble. Le compte rendu dit ensuite ce qui suit:

• (0100)

> M. Dennis Mills, député.

Le sénateur Buckwold: Voilà qui est intéressant.

Le sénateur Bosa: Oui. Le sénateur Simard a dit:

> Monsieur le président, j'ai fait appel au règlement et on ne m'a pas donné d'explication. Je voudrais que le président nous dise s'il a discuté avec le comité le fait de savoir s'il est pertinent que des députés soient entendus par le groupe ici présent, surtout dans un endroit comme Toronto où nous avons assez de témoins pour plusieures jours et que nous accusons déjà un retard d'une demi-heure. Je voudrais vous proposer de passer au prochain témoin pour ne pas accroître encore davantage notre retard puisqu'il est mainteant 11 heures. Cependant, vous aimeriez peut-être me dire pourquoi nous avons besoin d'entendre des députés plutôt que des simples citoyens, alors que nous voyageons d'un bout à l'autre du pays au coût de 500 000$.

Je trouve cette intervention plutôt étrange, parce que vous vous souviendrez que le premier ministre à comparaître devant le comité était celui du Revenu national. Je ne comprends pas pourquoi le sénateur Simard s'opposait à ce qu'un député témoigne alors que nous avions déjà entendu le ministre et qu'il aurait pu comparaître à Ottawa. Ce qui vaut pour l'un vaut aussi pour l'autre.

[Le sénateur Spivak.]

Le sénateur Hastings: Il est intéressant de noter que d'après le sénateur Simard, notre voyage allait coûter 500 000 $. Il n'avait pas encore fini de parler que le chiffre était monté à 1 000 000 $.

Le sénateur Bosa: Le voyage a-t-il coûté cela?

Le sénateur Hastings: Il a coûté 450 000 $.

Le sénateur Bosa: Le chiffre de 500 000 $ était déjà gonflé.

Le sénateur Hastings: Et à plus forte raison le chiffre de 1 000 000 $.

Le sénateur Bosa: Ensuite, le sénateur Stollery est intervenu et a dit ce qui suit:

> À ce sujet, je voudrais vous rappeler que, depuis le temps où je suis au Parlement, les comités du Sénat ont toujours entendu les députés.
>
> **Le sénateur Cools:** Ainsi que les premiers ministres et les maires.
>
> **Le sénateur Stollery:** C'est une pratique normale du Sénat d'entendre les députés, et cela depuis des années.
>
> **Le président:** Je suis très heureux de la présence de M. Mills, surtout qu'il a un mémoire très intéressant. J'avoue, et j'en suis très fier, qu'en ce qui me concerne, je souhaitais entendre M. Mills parce qu'il propose une solution de rechange, celle de l'«impôt unique». Je ne lui demande pas de nous dire si la TPS est bonne ou mauvaise; je ne sais pas ce qu'il va dire à ce sujet. Mais j'aimerais en savoir davantage sur sa solution de rechange à la taxe sur les produits et services.
>
> **Le sénateur Simard:** Monsieur le président, vous n'avez pas répondu à ma question. Je tiens à vous dire que nous avons d'autres façons de lire ou d'apprendre à connaître la publiction de M. Mills intitulée «The Single Tax» (L'impôt unique) et je ne m'associerai pas à un exercice du parti libéral visnt à promouvoir l'un de ces membres et à vendre un livre de ce parti. Ce n'est pas ce qu'on attend de ce comité et je proteste. J'en ai assez des décisions partisanes.
>
> **Le président:** Je vous signale que le sénateur Simard a quitté la pièce. Mesdames et messieurs, en qualité de président, je dois vous dire que cela ne plaît pas particulièrement au président ni au comité. Cela recommance preque à chaque séance. Par exemple hier, à Montréal, lorsqu'un député NDP nous a parlé; et s'il y a des députés conservateurs qui ont le courage de nous parler, nous serions heureux de les entendre.

C'était une très bonne réponse. M. Mills, député de Broadview-Greenwood, a alors commencé sa déclaration liminaire:

> Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de vous présenter ainsi qu'au comité une solution de rechange à la TPS. Je voudrais d'abord vous présenter mes associés. Immédiatement à ma gauche est assis M. Tom Hodgson, président de la Central Guaranty Trust Company; puis M. Lou Gallucci, qui a été le coordonnateur de la réponse nationale à ce projet et enfin M. Finn Poschmann, qui est le principal recherchiste de la Bibliothèque du Parlement.
>
> Monsieur le président, sénateurs et sénatrices, je veux vous dire d'emblée qu'il ne s'agit pas d'une politique du Parti libéral. Il s'agit tout simplement d'une honnête et ouverte tentative visant à faire progresser le débat sur la réforme de l'impôt et à relever le défi qui nous a été présenté par le Très Honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada, et par l'honorable Michael Wilson, ministre des Finances. Je dois m'assurer que cela est bien compris. En tant que député au Parlement, il incombe à tous les parlementaires d'être à l'écoute de leurs commettants. L'idée de cette solution à la réforme fiscale ne vient pas de moi, mais de mes électeurs à Toronto; elle a ensuite été adoptée par des électeurs dans tout le pays.
>
> Je ne traiterai pas de la TPS aujourd'hui. Toute la population canadienne connaît la position du Parti libéral sur la taxe sur les produits et services et, en tant que député au Parlement, j'appuie cette position.
>
> Cependant, je suis ici pour essayer de proposer une approche constructive, parce que, comme vous le savez, Monsieur le président, le régime actuel est si complexe, inefficace et inéquitable que très peu de citoyens et de citoyennes ordinaires peuvent calculer leur déclaration d'impôt. Dans ma circonscription, les personnes de l'âge d'or viennent à mon bureau pour se faire aider à remplir cette déclaration. C'est le deuxième printemps que je le fais, et je puis vous dire que j'ai découvert que je n'arrivais pas moi-même à remplir ces formules de déclaration d'impôt. Il y a aussi des entrepreneurs qui sont incapables de le faire. En fait, certains des meilleurs comptables-fiscalistes et avocats au pays admettrons que le régime actuel est si complexe et enchevêtré, une exception s'ajoutant à l'autre, qu'il nuit à la productivité dans notre pays.
>
> Nous avons réuni une équipe d'experts, qui ne sont pas tous des Libéraux, mais qui vivent au Canada, il y a 15 mois que nous travaillons en nous inspirant des lignes directrices soumises par Doug Young, notre critique financier, à savoir qu'il faut mettre au point un régime fiscal qui satisfasse les trois critères suivants: simplicité, équité, efficacité. Après avoir examiné des formulaires pendant des mois et avoir recueilli les témoignages de gens d'un bout à l'autre du pays—propriétaires de maisons, petites entreprises, comptables-fiscalistes et fiscalistes—nous croyons avoir trouvé un système qui réponde au défi lancé par le ministre des Finances et par le premier ministre du Canada. Nous sommes aussi profondément convaincus d'avoir adopté à l'égard du régime fiscal une approche globale qui rend inutile la TPS, qui répond à toutes les exigences budgétaires du gouvernement du Canada et qui fait du Canada l'un des pays les plus productifs et motivés au monde.
>
> Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps pour présenter une idée à laquelle des centaines de personnes ont travaillé depuis 15 mois. Nous n'avons certainement pas les ressources du ministre des Finances, mais nous avons eu un immense soutien de bénévoles de tous les coins du pays, et de tous les partis. Je demanderais maintenant à mon associé, M. Tom Hodgson, de vous expliquer l'«impôt unique».

Le sénateur Cogger: Qu'est-il advenu du projet de loi de Vander Zalm?

Le sénateur Hastings: Il allait aussi à l'encontre de la TPS.

Le sénateur Bosa: Les vétérinaires y sont aussi opposés.

Le sénateur Cogger: Personne ne respecte l'opprimé.

Le sénateur Buckwold: Vous parlez des vétérinaires?

Le sénateur Cogger: Le sénateur Buckwold aurait dû être là. Il était question de savoir si les vétérinaires devaient se faire payer comptant ou au moyen de cartes de crédit, et quelqu'un a fait remarquer que les chiens n'ont pas de carte de crédit.

Le sénateur Hastings: Le chien était-il inscrit à l'assurance-maladie?

Le sénateur Buckwold: Je croyais que vous parliez des opprimés.

Le sénateur Fairbairn: Continuez, sénateur Bosa. Ne vous laissez pas distraire.

Le sénateur Bosa: Le témoin suivant était M. Tom Hodgson, président de Central Guaranty Trust Company. Il a dit ce qui suit:

> Monsieur le président, je voudrais faire une remarque de principe en tant que simple citoyen, non en tant que député au Parlement. Nous vous disons en fait que ce qui est requis est un important changement structurel du régime fiscal.

● (0110)

> Aux États-Unis, le déficit fédéral par habitant est à peine la moitié de ce qu'il est au Canada et pourtant le gouvernement américain estime qu'il y a crise. À notre avis, se demander si la TPS devrait être à 9, à 7 ou à 5 p. 100, c'est comme demander à Néron si sa lyre doit avoir quatre cordes ou cinq.
>
> L'objectif doit être d'avoir un régime fiscal qui garantisse la solvabilité du gouvernement du Canada et la prospérité de la population canadienne. Nous croyons que ni le régime fiscal en vigueur, ni la TPS proposée n'atteignent cet objectif.
>
> Au Canada, l'économie souterraine vaut entre 50 et 100 milliards de dollars, et tous les Canadiens se sentent exploités par le fisc.
>
> Qu'est-ce que l'impôt unique et pourquoi est-ce une solution de rechange aussi intéressante? Le même taux marginal de 25 p. 100 s'appliquerait à tous les particuliers et à toutes les sociétés. Tous les revenus sont traités de la même façon, qu'il s'agisse de salaires, de revenus d'intérêt, de dividendes ou de gains en capital. Les crédits d'impôt aux particuliers qui sont l'équivalent de la déduction personnelle, de la déduction pour personen âgée, de la déduction pour dons de charité, de la déduction pour REER et du crédit d'impôt pour les frais de garde d'enfant font en sorte que le régime d'impôt sur le revenu des particuliers est très progressif.
>
> Pour être plus précis, une famille de quatre personnes ayant un revenu familial de 20 000 $ aurait un taux réel d'immposition de 9 p. 100 en moins, soit un crédit d'impôt de 1 800 $. La même famille avec un revenu de 30 000 $ aurait un taux réel d'impôt fédéral de 3 p. 100, chiffre qui grimpe à 14 p. 100 pour un revenu familial de 50 000 $ et à 20 p. 100 pour un revenu familial de 100 000 $.
>
> Pour ce qui est des sociétés, le système est aussi simple. Les règlements d'amortissement sont grandement simplifiés et les paiements de dividendes aux résidents sont entièrement déductibles aux fins d'impôt parce qu'ils sont imposés intégralement lorsque celui qui les reçoit les déclare.
>
> Les règles fiscales courantes sont si complexes que personne ne les comprend. Un des faits les plus navrants à l'échelle nationale est que plusieurs milliers de Canadiens, très intelligents et laborieux, des hommes et des femmes ayant une bonne formation, font carrière en donnant aux particuliers et aux sociétés des conseils sur la façon de contourner le fisc. Avec l'impôt unique, ces services ne seraient plus nécesaires et ces gens pourraient consacrer leurs énergies à des occupations plus productrices, qui créent la richesse au lieu de la protéger. La notion d'évitement fiscal disparaît. Ou bien vous payez vos impôts ou bien vous trompez le fisc.
>
> Nous croyons que ce système aurait un impact extrêmement positif sur les investissements au Canada, non parce qu'il constitue une sorte de subvention à l'investissement étranger, mais parce qu'il crée un environnement plus intéressant pour les investisseurs canadiens et étrangers.
>
> Nous avons dit que l'impôt unique n'avait pas d'incidence sur les recettes si le taux marginal d'imposition était à 25 p. 100. Ce n'est pas tout à fait vrai. Si on utilise les chiffres de 1988, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers auraient diminué de 1,5 milliard de dollars tandis que celle qui proviennent des sociétés auraient augmenté d'un peu plus de 2 milliards. En tout, donc, les recettes de l'État augmenteraient de quelque 500 millions de dollars.
>
> Le *Fraser Institute* de Vancouver, qui n'a jamais été accusé d'être un organe du Parti libéral, a évalué qu'après cinq années de régime de l'impôt unique, le taux de croissance réelle augmenterait de 9 p. 100 au Canada. Neuf p. 100 sur le PNB actuel de quelque 650 milliards de dollars, c'est une augmentation importante de l'assiette d'imposition et de la richesse de tous les Canadiens.
>
> Quand nous disons que le système est sans incidence sur les recettes, nous ne tenons pas compte de l'impact de ce surplus de croissance, ni de l'augmentation de la productivité, ni de la récupération d'une partie de l'économie souterraine. Selon nos évaluations, ces divers éléments auraient sur les recettes un impact de plusieurs milliards de dollars par année.
>
> Par conséquent, il est réaliste d'aller de l'avant avec l'impôt unique, d'éviter complètement la TPS et de supprimer progressivement la taxe sur les ventes des fabricants sur une période de trois à quatre ans. Si le gouvernement fédéral devient solvable, les taux d'intérêt fléchriont de façon remarquable.
>
> Monsieur le président, je voudrais maintenant demander à Finn Poschmann de la Bibliothèque du Parlement de vous présenter les modèles informatisés dont nous nous sommes servis.

M. Poschmann dit alors ce qui suit:

> Monsieur le président, je dois dire que M. Mills m'a donné une promotion. Je fais partie, à la Bibliothèque du Parlement, du Service de recherche auquel M. Mills est venu poser une série de questions, l'an dernier, sur la

structure et l'incidence des régimes actuels d'imposition sur les revenus des particuliers et des sociétés. Il cherchait à savoir si un système avec une assiette élargie et un taux marginal unique générait autant de recettes que le régime actuel. Il voulait aussi que les régimes d'imposition des particuliers et des sociétés soient mieux intégrés, tout en sauvegardant—contrainte vitale—les notions d'équité verticale et horizontale et, par-dessus tout, voulait savoir si le régime proposé pouvait être simple. M. Mills voulait savoir de quoi aurait l'air une taxe qui satisferait à ces exigences, et voulait avoir des évaluations de ses répercussions véritables, surtout du point de vue des familles à revenu élevé ou modique, et du point de vue des familles comparativement aux personnes seules.

C'est à ce moment-là que le Modèle de simulation des politiques sociales (MSP) de Statistique Canada est entré en jeu. Le MSPS applique les formules d'imposition et de transfert d'impôt aux dossiers de revenus familiaux. Il est fondé sur une base de données qui est un résumé financier de 100 000 foyers canadiens. Une opération mathématique assez simple permet de tirer de ce sous-échantillon des estimations à l'échelle nationale. C'est un des rares outils pouvant servir à faire des estimations raisonnablement précises de l'incidence des changements en matière de politique fiscale sur les coûts, les recettes et la répartition.

Pour constituer le modèle, il a fallu laisser tomber un grand nombre des exemptions et crédits et appliquer la nouvelle formule de calcul de l'impôt. Les revenus et cibles de répartition visés ont été atteints par un ajustement des valeurs des crédits restants. Les chiffres relatifs aux crédits d'impôt personnels et pour enfants et autres semblables figurant sur la formule de déclaration de M. Mills sont le résultat de cet exercice.

Quant à l'impôt sur le revenu des sociétés, des estimations approximatives ont été établies à partir des données des comptes nationaux. Les résultats indiquent que l'impôt unique aurait entraîné une augmentation, légère mais substantielle, des recettes, avec un transfert de 1 à 2 p. 100 de recettes fédérales provenant de l'impôt des particuliers par rapport à celui des sociétés.

Selon ces paramètres, le fardeau fiscal des familles avec enfants était légèrement déplacé sur les personnes seuls. L'incidence a également été déplacée de quelques points de pourcentage du revenu total vers les familles à revenu élevé plutôt qu'à faible revenu.

Il faudrait souligner que la question n'est pas de savoir si un tel système peut fonctionner, parce que nous savons qu'il le peut. Il s'agit d'établir quelles valeurs donner aux divers paramètres d'un régime fiscal pour qu'il produise la répartition ou ait l'incidence que nous voulons. C'était l'objet de la simulation et l'impôt unique tel que vous le voyez est le résultat de cet exercice.

M. Mills reprend la parole et dit:

Enfin, sénateurs, mon collègue Lou Gallucci, qui a reçu depuis un an plus de 10 000 réponses . . .

Le sénateur Hastings: Monsieur le Président, y a-t-il quorum?

Son Honneur le Président: Oui, il y a quorum.

Le sénateur Hastings: Je vous demande pardon? Dix-sept. C'est bien.

Le sénateur Bosa: Je vais répéter.

Enfin, sénateurs, mon collègue Lou Gallucci, qui a reçu depuis un an plus de 10 000 réponses provenant de tous les coins du Canada, nous donnera un survol des réactions et impressions de la population canadienne face à cette solution. Nous aurons ainsi une idée de l'état d'esprit des canadiens.

• (0120)

Le sénateur Buckwold: Sénateur Bosa, j'aimerais vous poser une question. J'ai trouvé très intéressant l'exposé de M. Mills sur l'impôt unique. Pour beaucoup de gens, c'est une formule dont l'heure est venue. Ce n'est riend de nouveau. L'État impose tout le monde au même taux sans exemptions et ce, à partir d'un niveau de revenu assez élevé. L'impôt unique se pratique dans quelques petites régions du monde.

J'ai commencé à m'intéresser à l'impôt inique lors d'une visite que j'ai faite dans l'île de Man. L'île de Man est sans doute l'une des régions les plus prospères du Royaume-Uni. C'est une des régions du monde qui a adopté l'impôt unique. Il en résulte que l'île attire énormément de capitaux et d'investissements très sérieux.

J'arrive à ma question. Les conservateurs se sont beaucoup moqués de l'impôt unique. Au fond, il ne devrait pas en être question dans le débat sur la TPS. Pour ceux qui se connaissent un peu en fiscalité, c'est un concept intéressant. Un régime d'impôt unique d'environ 25 p. 100 permet d'accorder de bonnes exemptions aux faibles revenus et rapporterait plus que notre actuel impôt gradué. Cela est prouvé.

Lors des audiences de notre comité, il va de soi que le sénateur Simard n'a guère prisé l'idée. M. Mills s'est donné beaucoup de mal pour se dissocier de ses liens parlementaires. En fait, on n'a pas vraiment parlé de la TPS; on étudiait d'autres sources possibles de revenus.

La principale objection qu'on peut faire à l'impôt unique, c'est qu'elle permet aux riches d'accroître leur richesse. C'est pourquoi nos amis du NPD ne sont pas chauds pour l'impôt unique. Dans un régime où tous les contribuables seraient imposés à 25 p. 100, et où quelqu'un gagnerait un million de dollars par année, les riches deviendraient encore plus riches. De toutes façons, même à l'heure actuelle, les riches s'enrichissent toujours plus: certains de mes amis d'en face en sont la preuve éclatante.

Les riches semblent pouvoir attirer les experts capables de leur montrer comment payer le moins d'impôts possible sans enfreindre la loi. Les exemptions prévues par la loi sont telles qu'il arrive souvent que les nantis parviennent à éviter légalement de payer un tas d'impôts. L'impôt unique n'est donc pas sans intérêt.

Je voulais savoir ce que vous pensez de l'accueil que réserveraient les Canadiens à l'impôt unique étant donné les incidences politiques de cet impôt. Je rappelle que celui qui gagne 400 000 $ paierait 25 p. 100 d'impôts tout comme celui qui en gagne un million. Pensez-vous que les Canadiens accepteraient le principe de l'impôt unique alors qu'ils ont souvent l'impression que les riches ne paient pas leur juste part d'impôts?

Le sénateur Bosa: Honorables sénateurs, M. Mills montre très bien comment les Canadiens pourraient en venir à accepter l'impôt unique. La formule qu'il emploie prévoit pour les personnes à faibles revenus des crédits et des remboursements compensatoires. Il a tout expliqué cela. Je ne sais pas si vous avez assisté à son exposé à partir du débit.

Le sénateur Buckwold: Je ne crois pas que vous ayez répondu à ma question. Je vais essayer d'être plus clair. À cette heure de la nuit, je n'ai peut-être pas été très clair.

Dans ce pays, il est communément admis qu'il faut saigner les riches. Cela se défend, je suppose. Le régime fiscal est ainsi aménagé que plus vous gagnez, plus votre taux d'imposition monte. Mais on parle maintenant d'un impôt unique.

Voici la question que je vous ai posée: Pensez-vous que les Canadiens accepteraient le principe d'un impôt unique? Voilà le hic. Il est évident que nos amis du NPD s'opposent à l'impôt unique parce que le taux d'imposition serait le même pour tout le monde, le millionnaire comme le gagne-petit.

Le sénateur Bolduc: Vous êtes en train de faire un discours.

Le sénateur Hastings: Il pose une question.

Le sénateur Buckwold: Quelqu'un s'est réveillé là-bas?

Le sénateur Di Nino: Il pose une question.

Le sénateur Buckwold: Vous ne sauriez même pas faire la différence. Veuillez répondre à la question, sénateur Bosa. Croyez-vous que les Canadiens accepteraient le principe d'un impôt unique?

Le sénateur Bosa: J'essayais justement de répondre à la question. Contrairement à ce que semble penser le sénateur Buckwold. Je suis loin d'être un spécialiste de l'impôt unique, mais je suis porté à penser que les Canadiens n'accepteraient peut-être pas le principe de l'impôt unique parce que tout le monde, le riche comme le pauvre, serait imposé au même taux.

Pourtant, si les Canadiens comprenaient l'objectif de l'impôt unique, peut-être l'accepteraient-ils mieux. Il y aurait inévitablement des mécontents parce qu'il est difficile de faire accepter un nouvel impôt. Mais l'impôt unique, surtout pour les petites entreprises, serait très bien accueilli même par les personnes qui ont un revenu moyen. Bien sûr, les riches y trouveraient leur compte encore plus. Il ne s'ensuit pas, si on l'en en croit M. Mills, que ce genre d'impôt pénalise nécessairement les pauvres.

[*Français*]

M. Lou Galluci, président de la Campagne pour un impôt unique: Comme Dennis l'a mentionné, nous sommes très heureux qu'environ 10 000 Canadiens nous aient répondu et aient posé des questions sur l'impôt unique. Ils ont rempli les formules et étaient très curieux de voir quels effets cette solution aurait eu sur eux en tant que particuliers ou entreprises.

La première et la plus évidente composante des réactions est que les Canadiens veulent participer au débat sur la réforme fiscale. La question n'est pas tant de savoir s'ils sont pour ou contre la TPS, ou s'ils aiment ce régime fiscal ou non. Ils estiment que c'est une occasion de travailler à une réforme fiscale d'ensemble et qu'un régime d'impôt unique est une option viable que le gouvernement devrait sérieusement considérer.

[Le sénateur Buckwold.]

La réaction du milieu des affaires a été des plus encourageantes. Ils nous ont dit de poursuivre sur la même voie et ils ont en particulier fait ressortir le fait qu'un régime à impôt unique serait profitable pour leurs entreprises et ont indiqué l'impact d'ensemble qu'il aurait sur celles-ci. Le premier facteur dont ils ont parlé a été la simplicité de l'impôt unique. Administrativement, c'est-à-dire du point de vue de la tenue des livres et de la comptabilité, il serait beaucoup plus facile de n'avoir à faire qu'un seul programme fiscal.

Ils ont aussi soulevé la question de leurs relations avec Revenu Canada. Ils veulent consacrer leur temps, leur argent et leurs énergies à diriger et à exploiter leurs entreprises; ils ne veulent pas passer leur temps à chercher à établir quelle est leur position fiscale ou à discuter avec le gouvernement pour savoir ce qu'ils lui doivent ou non.

Le troisième point qu'ils ont soulevé est que le régime actuel crée diverses distortions sur le marché. Ce sont fondamentalement les abris fiscaux et crédits d'impôts qui détournent de l'argent qui aurait pu servir à des investissements dans des domaines régis par les loi fiscales plutôt que par le bon sens économique. Ils estiment qu'il y aurait plus d'argent sur le marché pour des investissements productifs si le régime était parfaitement net, comme le serait un régime à impôt unique.

Un autre point qui a été mentionné est l'économie «clandestine». À maintes reprises des personnes nous ont déclaré que cette économie croît de plus en plus, ce qui signifie moins de recettes fiscales pour Ottawa. Il est commode ou il devient commode de tricher. À leur avis, le régime à impôt unique inciterait les contribuables à ne pas cacher de l'argent au gouvernement fédéral, parce que si l'on sait que le pire scénario est un taux d'imposition maximal de 25 p. 100, cela ne vaut pas la peine de faire des transactions au comptant.

• (0130)

[*Traduction*]

On a également parlé brièvement d'investissement étranger. Nous nous sommes entretenus avec des banquiers internationaux qui nous ont déclaré que le Canada deviendrait un bon endroit où investir, car les gens sauraient exactement à quoi s'en tenir sur le régime fiscal.

Le dernier point que je souhaite aborder concerne les débouchés. Trop souvent au Canada, nous ne profitons pas de certains débouchés, car la première question qu'on nous pose, c'est: «Quel est au juste votre régime fiscal?» On consacre beaucoup de temps et d'argent à s'occuper des questions fiscales au lieu de conclure vraiment une affaire. C'est là la réponse des entreprises privées.

D'un autre côté, sur le plan personnel, les gens vont s'apercevoir, lorsqu'ils rempliront leur déclaration d'impôt, que les Canadiens à faible revenu et à revenu moyen verseront moins d'impôt, ce qui leur permettra de disposer d'un revenu supérieur plutôt que de devoir compter sur des crédits d'impôt comme le sénateur Denis l'a signalé, les gens, surtout ceux qui ont un revenu fixe, apprécient la simplicité de la déclaration. Ils n'auront pas à engager des comptables, ce qui revient en fait à verser un autre impôt. Ils sont heureux de voir que tout le monde doit payer de l'impôt. Cependant, à l'heure actuelle,

les gens ne sont pas encouragés à faire des heures supplémentaires, car leur taux d'imposition devient alors tellement élevé que cela ne vaut pas la peine . . .

Le sénateur Simard: De quel article parlez-vous dans le projet de loi C-62? Je ne vois pas le lien avec votre discours.

Le sénateur Bosa: Je vais me faire un plaisir de vous expliquer. Le gouvernement et les critiques des sénateurs libéraux et de l'opposition libérale dans leur ensemble ne cessent d'affirmer que nous n'avons aucune solution à proposer à la place de la TPS. Selon eux, nous sommes contre cette taxe, mais nous n'avons aucune solution de rechange. Or, pourrait étudier celle-ci plus attentivement pour voir si elle ne pourrait pas remplacer la TPS. J'ignore toutefois, si cela est un sujet pertinent à l'étape de la troisième lecture.

Le sénateur Hastings: Certainement.

Le sénateur Simard: Votre tentative pour trouver une solution de rechange à la TPS vient peut-être un peu tard maintenant que nous sommes à l'étape de la troisième lecture. Je sais que le sénateur Buckwold nous parlait déjà de cela en mai. Il était déjà question, selon lui, de trouver d'autres solutions. Cependant, nous savons ce qui s'est produit. Vous n'en avez trouvé aucune, car vous n'aviez aucune intention de le faire. Le sénateur Buckwold et ses collègues voulaient entendre les Canadiens parler et se poser comme leurs défenseurs. Vous n'avez jamais cherché d'autres solutions et lorsqu'on vous en a proposé ou imposé certaines, vous les avez simplement rejetées.

Le sénateur Hastings: Nous n'avons pas insulté les témoins, comme vous l'avez fait.

Le sénateur Simard: Vous les avez induits en erreur pendant quatre mois en leur faisant croire que vous alliez trouver d'autres solutions, mais vous n'en avez jamais rien fait. Vous avez clos le chapitre pour ce qui est d'eux et dans moins de quatre heures, vous ferez de même dans cette enceinte. Vous avez cessé de réfléchir en mai.

Sénateur Bosa, vous êtes un excellent sénateur, vous êtes remarquable, sensé et courtois, mais, je vous en prie, ne prétendons pas que vous trouvez des solutions à 2 heures du matin, en ce 29 novembre. Il n'en est rien, et vous ne trouverez jamais de solutions d'ici à 7 heures du matin ou d'ici au mois de décembre. Pouvez-vous répondre à cela?

Le sénateur Buckwold: Ces observations s'adressent à moi. Il s'agit d'une attaque contre votre serviteur.

Le sénateur Simard: Bien sûr que c'est vous que j'attaque, mais je veux savoir ce que le sénateur Bosa en pense.

Le sénateur Buckwold: Pourquoi alors le sénateur Cogger ne veut-il pas me laisser parler?

Le sénateur Cogger: Allez-vous clore le débat pour les sénateurs de l'autre côté?

Le sénateur Buckwold: Je n'interviens pas.

Le sénateur Cogger: Étouffez-vous le débat?

Le sénateur Hastings: Il répond au rappel au Règlement que vous avez fait.

Le sénateur Simard: Je n'ai pas invoqué le Règlement.

Le sénateur Hastings: Alors pourquoi êtes-vous intervenu?

Le sénateur Simard: Je n'ai fait aucun rappel au Règlement. Je voulais juste qu'il intervienne pour nous soumettre une proposition. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

Le sénateur Buckwold: Je soulève alors la question de privilège.

Le sénateur Doody: C'est mieux. C'est un peu plus innovateur.

Le sénateur Buckwold: C'est certainement un privilège pour moi d'être en mesure une fois de plus de faire face à mon collègue, le sénateur Simard, qui reprend toutes les inepties dont il nous fait part depuis des mois.

Le sénateur Simard: Nous avez-vous dit, ainsi qu'au reste du monde, que vous cherchiez d'autres solutions? L'avez-vous fait ou pas? Je devrais peut-être éplucher le hansard, de l'époque. C'est ce que vous avez dit aux Canadiens.

• (0140)

Le sénateur Buckwold: Nous cherchions des solutions de rechange. Nous en avons reçu, nous en avons discuté, nous avons dit qu'il y avait du bon, qu'il y avait du mauvais. Nous les avons toutes examinées.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que l'Association canadienne d'études fiscales a étudié, en plus de la TPS, différentes autres solutions et que, tout comme nous, elle avait une liste des éléments militant en faveur et à l'encontre de chaque formule de rechange. Aucune solution n'était parfaite, mais vous non plus ne possédez pas la perfection à nos yeux, quoique vous ayez, je suppose, une opinion un peu différente à cet égard. Mais si la perfection est de ce monde, je suis sûr qu'elle habite le sénateur Simard.

Le sénateur Simard: Vous ne m'aurez pas de cette façon. Je n'ai pas non plus l'intention de changer de parti.

Le sénateur Buckwold: Alors s'il y a quelqu'un d'imparfait, vous remplissez toutes les conditions. Est-ce mieux ainsi?

Je voulais simplement signaler que je trouve injuste, déraisonnable et tout à fait déplacée l'attaque du sénateur à l'endroit du président, alors qu'il ressort de l'examen des rapports du comité qu'au moins la moitié des témoins ont offert des solutions de rechange. Certaines de ces solutions étaient de loin préférables à la TPS.

Le sénateur Simard: Qu'en avez-vous fait? Quand avons-nous discuté de ces solutions?

Le sénateur Buckwold: Nous les avons très bien examinées dans notre rapport.

Le sénateur Simard: Quel rapport?

Le sénateur Hastings: Celui que vous avez contribué à rejeter. Celui contre lequel vous avez voté. Celui contre lequel vous n'avez cessé de pester tout l'été. Et pour ce qui est de fermer la porte, laissez-moi vous dire qui a fermé la porte. C'est votre ministre qui a fermé la porte à Toronto.

Le sénateur Simard: Vous prenez la parole toute de suit après; vous feriez mieux de ménager vos énergies.

Le sénateur Hastings: J'ai beaucoup d'énergie.

Le sénateur Buckwold: Je demanderais au Président suppléant d'arrêter de lire le journal et de rappeler les sénateurs à l'ordre lorsque je soulève la question de privilège.

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, je serais très heureux de cesser de lire ce que je lis maintenant, qui est, soit dit en passant, le Règlement. Je serais également

très heureux de rappeler à l'ordre tous les sénateurs, comme l'ont demandé certains d'entre eux. Je vais maintenant écouter ce que l'honorable sénateur Buckwold a à dire sur le privilège.

Le sénateur Doody: Quel gentleman!

Le sénateur Buckwold: J'ai dit ce que j'avais à dire, merci.

Le sénateur Bosa: Honorables sénateurs, je vais conclure ma présentation au sujet de l'impôt unique proposé par M. Mills et ses collègues. Il a dit en essence:

> Il ne serait pas nécessaire de se prévaloir des services d'un professionnel, ce qui constitue de fait un autre impôt. Tout le monde doit payer des impôts, mais les contribuables ne sont pas incités à faire des heures supplémentaires à cause des impôts tellement élevés qu'ils doivent payer par la suite. Dans le régime que nous proposons, il y aurait cet encouragement supplémentaire.
>
> Voilà, c'est en somme notre point de vue sur l'impôt unique.

C'est la fin de l'exposé sur l'impôt unique. Il y avait aussi une autre solution de rechange, et je me sens obligé d'en parler parce qu'on nous a accusés de ne pas avoir présenté de solutions de rechange.

Le sénateur Simard: Sénateur Bosa, puis-je vous poser une question?

Le sénateur Bosa: Oui.

Le sénateur Simard: Seriez-vous prêt à recommander ce soir à cette assemblée, à vos collègues, l'une ou l'autre des solutions de rechange que vous avez manifestement étudiées? Êtes-vous prêt à faire un amendement? Ou bien allez-vous vous contenter, comme le sénateur Buckwold, de laisser les solutions de rechange sur la table, sans aucun commentaire au sujet de délibérations ou d'examens futurs?

Je suis désolé, on me demande au téléphone, mais je vais attendre votre réponse car elle m'intéresse au plus haut point. C'est peut-être Dennis Mills qui appelle.

Le sénateur Bosa: Le sénateur Simard ne joue pas franc-jeu en me demandant de soumettre de but en blanc, à 2 heures du matin, une proposition officielle pour remplacer la TPS. Cependant, nous avons effectivement des solutions de rechange que pouvait examiner le gouvernement, ou le ministère des Finances, avec toutes les ressorces à sa disposition, avec tous ses fiscalistes . . .

Le sénateur Doody: J'espère que ce n'est pas un interurbain que quelqu'un est obligé de payer.

Le sénateur Simard: Pourriez-vous leur dire de rappeler demain matin?

Le sénateur Bosa: Nous nous sentons obligés, sénateur Simard, de consigner au compte rendu certaines solutions de rechange qui pourraient être étudiées, qui pourraient être raffinées et qui pourraient remplacer la TPS en facilitant de beaucoup pour les Canadiens le versement de fonds additionnels, et en leur évitant touttes les tracasseries de la TPS. Celle-ci est du professeur Neil Brooks, de Osgoode Hall:

> Au cours du débat entourant la taxe proposée sur les produits et services (TPS), on n'a malheureusement pas offert de solutions de rechange bien formulées et quantifiées.

[Son Honneur le Président.]

Le présent article vise à remédier à cette lacune en comparant la TPS de 7 p. 100 proposée par le gouvernement à une solution qui aurait aussi pour effet d'abroger la taxe sur les ventes des fabricants (TVF).

La TPS a provoqué un débat public plus important que n'importe quel autre projet de réforme fiscale dans toute l'histoire du Canada. L'intensité de la discussion est tout à fait fondée. La TPS proposée marquera un changement fondamental dans l'enveloppe fiscale du gouvernement fédéral—les recettes relatives obtenues à partir de différentes assiettes fiscales.

Voici une solution de rechange qui, contrairement à la TPS, a l'avantage d'aller droit au but:

On abolirait la TVF et on pourrait récupérer la majeure partie des recettes perdues au moyen de l'impôt fédéral sur le revenu, en en augmentant les taux.

Si la TVF était abolie et qu'aucune taxe à la consommation n'y était substituée, il serait nécessaire de lever un impôt d'environ 10,5 milliards de dollars seulement.

Laissée telle quelle, la TVF produirait des recettes fiscales de 18,5 milliards de dollars en 1991.

Toutefois, si elle était abolie, les recettes provinciales diminueraient également d'environ 0,8 milliard de dollars. La taxe sur les ventes des fabricants (TVF) est incluse dans le prix des marchandises au moment où la taxe provinciale sur les ventes au détail provinciale est calculée.

• (0150)

Si la TVF était supprimée, le prix des marchandises baisserait, d'où des recettes moindres provenant de la taxe provinciale sur les ventes au détail.

Pour que pareil changement n'ait aucune incidence sur les recettes de tous les ordres de gouvernement, il faudrait trouver 19,3 milliards de dollars quelque part.

Quelque 2,3 milliards de dollars de TVF proviennent de ventes au secteur public. Si la TVF disparaissait et que les prix étaient rajustés en conséquence, le secteur public aurait besoin de prélever 2,3 milliards de dollars de moins pour financer ses achats.

La TVF sur les boissons alcoolisées, le tabac et l'essence s'élève aussi à 2,3 milliards de dollars. Il n'y a pas lieu de réduire la charge fiscale sur ces produits. Par conséquent, les taxes d'accise pertinentes seraient relevées pour récupérer ces recettes.

S'il n'y avait plus de TVF, le crédit remboursable pour taxe de vente serait aboli. Du coup, on économiserait 0,9 milliard de dollars.

Si la TVF était supprimée et que toutes les réductions de taxe et de coûts se répercutaient directement sur les prix, l'indice des prix à la consommation baisserait d'un peu plus de deux points de pourcentage.

Ottawa économiserait ainsi un milliard de dollars en paiements de transfert aux particuliers et aux provinces. De plus, une indexation moindre en fonction de la taxe amènerait des rentrées supplémentaires de 0,2 milliard en impôt sur le revenu.

Enfin, la suppression de la TVF aurait des retombées intéressantes pour les sociétés.

En 1991, plus de 1,5 milliard de dollars devraient être prélevé en TVF sur les exportations. Sans cette taxe, les bénéfices des sociétés augmenteraient d'autant.

De plus, une grande partie de la TVF prélevée sur les investissements fixes des sociétés se répercute vraisemblablement sur leurs bénéfices. Par conséquent, si la TVF était abolie, il serait raisonnable d'augmenter l'impôt sur le revenu des sociétés de façon à recueillir deux milliards de dollars de plus.

Pour recueillir les 10,5 millliards de dollars de recettes supplémentaires en impôt sur le revenu des particuliers, on pourrait relever le taux inférieur de l'impôt fédéral de 2,7 p. 100, le taux intermédiaire de 4,2 p. 100 et le taux supérieur de 4,6 p. 100, sans même toucher à l'impôt provincial.

En supposant que le taux d'imposition provincial de base est de 55 p. 100 et abstraction faite des surtaxes fédérales et provinciales spéciales, on peut comparer, dans l'un des tableaux qui suivent, les taux fédéral et provincial combinés selon le système actuel et selon la formule proposée.

La majoration de l'impôt qui est nécessaire pour remplacer la TVF est minime.

Il convient de noter, à l'appui de cette thèse, que le taux supérieur serait à peu près le même qu'en 1984, quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, c'est-à-dire qu'il serait d'au moins 10 points inférieur au taux en vigueur en 1981 et de plus de 30 points inférieurs à ce qu'il était durant les années 60.

Voici les principaux arguments en faveur de l'idée de miser davantage sur l'impôt sur le revenu comme source de recettes après l'élimination de la TVF.

Le système fiscal sera moins rétrograde

On reproche principalement aux taxes à la consommation d'être rétrogrades. Parce que les contribuables à faible revenu utilisent une plus grande part de leur revenu que les autres, le taux réel d'une taxe à la consommation est inversement proportionnel au revenu.

Le gouvernement a admis que la TPS est rétrograde, mais il prétend que cet inconvénient sera compensé par les crédits pour taxe fédérale sur les ventes remboursables consentis aux contribuables à faible revenu.

Cela soulève toutefois des problèmes.

D'abord, le crédit remboursable ne peut faire disparaître l'aspect rétrograde de la taxe que dans la mesure où le crédit maximal est versé. Lorsque le crédit commence à diminuer, soit à 24 800 $, selon la proposition du gouvernement, et ainsi de suite, la taxe demeure rétrograde.

En conséquence, peu importe que le crédit soit généreux ou non, les contribuables à revenu moyen paieront en taxe un plus gros pourcentage de leur revenu que les contribuables à revenu élevé.

Il est insensé d'imposer le fardeau le plus lourd d'une nouvelle taxe aux contribuables à revenu moyen, surtout lorsque des études ont démontré que c'est à eux que nuisent le plus les réformes de l'impôt sur le revenu des particuliers annoncées, en 1988, par le ministre des Finances Michael Wilson.

Ensuite, le crédit pour taxe sur les ventes remboursable qui est proposé ne suffit pas en soi à faire disparaître l'aspect rétrograde de la taxe de vente fédérale, puisque:

1) Le crédit commence à diminuer pour les particuliers et les familles qui vivent sous le seuil de la pauvreté, surtout ceux qui habitent les grandes villes.

2) Le gouvernement a déclaré qu'avec les crédits pour taxe sur les ventes remboursables, toutes les familles dont le revenu est inférieur à 30 000 $ seront avantagées par les réformes de la TPS. En réalité, les données de Statistique Canada portent à penser qu'entre un quart et un tiers de ces familles seront désavantagées, même avec le crédit.

Pour un autre quart ou tiers, il n'y aura aucun changement.

3) Comme on l'a souvent fait remarquer, le crédit n'étant qu'en partie indexé (en fonction d'une inflation supérieure à 3 p. 100), il perdra sa valeur avec le temps.

Enfin, et c'est un argument fondamental, il est étonnant que l'on impose d'abord une taxe aux particuliers à faible revenu pour leur remettre ensuite un crédit pour compenser.

Avant toute chose, cela complique énormément le système de taxe et de transfert.

Plus important encore, le crédit pour taxe sur les ventes remboursable expose davantage les particuliers à faible revenu aux caprices politiques.

Le crédit est très visible, alors que la TPS additionnelle que paieront les gens à faible revenu tendra à passer inaperçu.

On évite les répercussions nuisibles de la mise en œuvre de la TPS sur l'ensemble de l'économie.

Il y a beaucoup d'incertitude autour des répercussions macro-économiques de la mise en œuvre de la TPS.

Même si le gouvernement ne prévoit qu'une augmentation de 1,25 p. 100 de l'indice des prix à la consommation, cette estimation se fonde sur des hypothèses très optimistes. Par exemple: les fabricants demanderont des prix qui tiendront compte des réductions de taxe; les entreprises ne tenteront pas de hausser les prix pour se protéger contre l'incertitude entourant les effets de la taxe, ou pour en bénéficier; les entreprises ne tiendront pas compte des coûts importants qu'entraînera l'application de la TPS; enfin, les travailleurs accepteront une baisse unique des taux de salaire réels.

En vertu d'une autre solution ayant trait à l'impôt sur le revenu, non seulement tous ces effets négatifs de la TPS sur l'économie seraient-ils évités, mais l'inflation diminuerait de plus de 2 p. 100. La demande des consommateurs augmenterait et, par conséquent, l'emploi. Il pourrait en résulter une diminution des taux d'intérêt et donc du déficit.

On évite les coûts d'administration et d'application de la TPS.

L'autre solution qui vise à augmenter l'impôt sur le revenu n'entraînerait pratiquement aucune augmentation

des coûts d'application et d'administration. Elle se traduirait même par une économie de ces coûts, puisqu'il ne serait plus nécessaire d'administrer et d'appliquer la TVF.

Selon le gouvernement, il faudra tripler le personnel actuellement chargé de la taxe de vente pour administrer et appliquer la TPS. Il a estimé les coûts directs de la mise en œuvre de la taxe à plus de 3,5 milliards de dollars.

On rationalise les pouvoirs fiscaux des provinces et du fédéral.

La TPS représente une intrusion importante du gouvernement fédéral dans le champ de taxation habituellement réservé aux provinces.

Les deux ordres de gouvernement ne sont pas arrivés à s'entendre avec la plupart des provinces pour partager une assiette commune pour la taxe de vente et, en conséquence, les gens d'affaires porteront le fardeau du problème de l'application de deux types de taxe de vente, ce qui exigera des registres différents et un dédoublement des procédures de perception, de paiement et d'application.

Une simple majoration des taux d'impôt sur le revenu est une solution valable de remplacement à la TPS.

Les ménages à faible revenu, en moyenne, paieront moins d'impôt fédéral; les personnes à revenus élevés paieront plus.

Le plus important peut-être, ce sont les Canadiens à revenu moyen qui profiteraient le plus de cette modification.

Par exemple, avec la solution de l'impôt sur le revenu les familles de la catégorie de revenu de 30 000$ à 35 000$ auraient 270$ de plus de revenu disponible moyen que sous le régime de la TPS.

Si le gouvernement voulait rendre la solution de rechange encore plus progressiste, il pourrait facilement ajouter deux ou trois tranches d'imposition de plus aux trois niveaux qui exisitent à l'heure actuelle. En outre, en dépit des réformes apportées en 1987, le régime de l'impôt sur le revenu permet encore beaucoup d'échappatoires qui pourraient être supprimées.

• (0200)

Comme complément à ces réformes, si le gouvernement imposait la cession de biens, il pourrait facilement percevoir 2 milliards de dollars de plus chaque année des familles les plus riches. Il n'aurait pas alors à hausser les taux de l'impôt sur le revenu autant que je l'ai proposé.

L'application de la TPS a soulevé plus de controverse que presque toute autre politique gouvernementale. Vu les nombreuses critiques et préoccupations qui ont été exprimées au sujet de cette taxe, pour en justifier l'application, le gouvernement devra prouver qu'il ne peut se procurer les fonds de manière plus acceptable par l'impôt sur le revenu. Il n'est pas dégagé du fardeau de la preuve.

Ce sont les deux solutions de rechange que le gouvernement pourrait envisager à la TPS.

Honorables sénateurs, vus m'avez écouté avec beaucoup d'amabilité et d'attention. J'ai terminé mon intervention.

Des voix: Bravo!

L'honorable Earl A. Hastings: Honorables sénateurs, je suis content de pouvoir intervenir encore une fois dans le débat sur le projet de loi C-62. Je remercie pour comencer mon collègue le sénateur Bosa pour le discours qu'il a fait ce soir, en particulier d'avoir proposé des solutions de rechange. Le sénateur Simard semble penser que ce n'est pas le moment d'exposer ces solutions de rechange ou de rappeler aux sénateurs qu'elles existent. J'ai l'intention de traiter moi-même de deux ou trois de ces solutions à cette étape du débat.

[Son Honneur le Président.]

La raison en est que je crois qu'il faut rejeter le projet de loi, ce à quoi je m'emploie.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Hastings: Dans le temps que je m'adresserai à vous, j'espère vous convaincre qu'il est encore temps de changer d'idée qu'il n'est pas trop tard pour vous repentir, vous convertir et vous mettre à l'écoute des gens. Je me sens particulièrement préparé pour vous parler des travaux du comité.

Ce fut un honneur de travailler sous l'autorité du président. J'ai manqué une seule des réunions que nous avons tenues partout au Canada pour connaître l'opinion des Canadiens. Les conservateurs ne voulaient évidemment pas savoir ce que pensent les Canadiens. Vous ne vouliez pas que le comité se déplace, que nous fassions notre travail, mais nous l'avons fait et nous avons tenu des audiences à Charlottetown, Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg, Regina, Edmonton, St. John's, Halifax, Yellowknife, Vancouver et Whitehorse. Le sénateur Simard trouvait évidemment qu'aller à Whitehorse et Yellowknife entendre ce que les gens avaient à dire était un épouvantable gaspillage. Il a fait tout un éclat à ce sujet et on peut maintenant comprendre pourquoi, compte tenu de l'attitude affichée par les députés ministériels lorsqu'on leur a demandé par le biais d'un amendement d'avoir un peu de considération pour le Nord. Leur attitude allait de pair avec le peu de considération que le sénateur Simard a témoigné envers le Nord lorsqu'il a critiqué le comité pour avoir osé aller à Yellowknife ou à Whitehorse entendre les gens du Nord.

Toutefois, je crois que nous avons fait notre devoir en tant que comité en consultant les Canadiens. Je crois que la plupart des sénateurs ont appris qu'il était temps d'écouter les Canadiens, d'écouter ce que les témoins, qui comprenaient, je crois, un bon échantillon des Canadiens, pensaient du projet de loi C-62, d'écouter leurs suggestions sur la façon de l'améliorer et les solutions de rechange qu'ils proposaient. C'est ainsi, je crois, que le comité en est arrivé à la conclusion que nous ne disposions vraiment pas du savoir-faire ni des ressources suffisantes. Durant tout le voyage à Vancouver, aller et retour, le sénateur Simard s'est plaint de ce que tout cela coûtait trop cher. J'ignore s'il a finalement cessé de se plaindre. Il a commencé dans les Maritimes en disant que cela allait coûter un million de dollars et que, comme les libéraux allaient de toute façon adopter le maudit projet de loi de retour à Ottawa, c'était pur gaspillage d'argent et de temps. Il a continué à Vancouver en disant que cela allait coûter un million de dollars et que, comme les libéraux allaient de toute façon essuyer un échec, c'était de l'argent gaspillé.

Le sénateur Buckwold: La vie est chère en Colombie-Britannique.

Le sénateur Hastings: Quoi qu'il en soit, nous avons fait notre devoir, nous avons fait ce que nous avions à faire en consultant les Canadiens, et nous en sommes venus à la

conclusion que nous ne disposions pas des ressources ni du savoir-faire nécessaires pour examiner toutes les solutions de rechange qui nous étaient proposées et que, comme nous l'avons signalé dans le rapport, le plus simple et le plus logique seraient de rejeter la TPS dans sa forme actuelle et d'entreprendre une réforme complète, valable et approfondie de la fiscalité, qui nous permettrait d'accorder à ces solutions de rechange toute l'attention qu'elles méritent.

• (0210)

En fait, la dernière de ces solutions de rechange nous a été soumise par l'Association canadienne d'études fiscales, il y a à peine deux ou trois semaines, lorsque celle-ci en est arrivée à la conclusion que la taxe sur les ventes des fabricants—qui a été utile un bon nombre d'années, mais qui s'est mise soudainement et sournoisement à supprimer des emplois et avait donc fait son temps—pouvait encore être sauvée et que le plus logique serait probablement de la modifier plutôt que d'aller de l'avant avec le projet démentiel que constitue l'inacceptable TPS.

Le sénateur Buckwold: Qu'est-ce que l'Association canadienne d'études fiscales?

Le sénateur Hastings: L'Association canadienne d'études fiscales regroupe probablement les économistes fiscaux les plus influents au Canada.

C'est là une solution de rechange valable, à savoir que l'on gagnerait beaucoup à s'efforcer de moderniser et d'améliorer la taxe sur les ventes des fabricants au lieu d'insister pour imposer la TPS.

Lorsque vous demandez pourquoi nous n'avons pas recommandé une solution de rechange, nous répondons que c'est justement parce qu'il y en avait plusieurs. Nous estimions que la façon la plus logique de procéder était de rejeter la TPS, que la population elle-même rejette, et de réformer complètement le régime fiscal.

Contrairement à ce que vous pouvez penser, j'ai été convaincu, lors de ces réunions, que les Canadiens ne sont pas contre le paiement d'impôts. Cela m'a impressionné. Ils réalisent et acceptent le fait qu'ils devront en payer davantage. Mais ce qu'ils refusent d'accepter, ce qui les répugne et qu'ils rejettent en rejetant cette taxe, c'est l'iniquité. Lorsque des Canadiens ont le sentiment de payer leur juste part et que d'autres ne le font pas—et les preuves sont accablantes, à mon avis—alors ils éprouvent de la haine et du ressentiment envers ce qui se passe. Lorsque vous leur proposez cette fichue TPS, ils disent: «Non. Il y a d'autres moyens, dont un régime fiscal plus équitable.»

Quoi qu'on puisse dire, ils se rendent compte qu'ils doivent payer davantage. Ils comprennent le déficit aussi bien que quiconque dans cette Chambre, de même que la dette nationale, même si M. D'Aquino dit qu'ils ne comprennent rien. Ils comprennent cela et comprennent également qu'il faut payer cette dette. Ils sont prêts à en payer le prix, à condition que chacun fasse sa part.

Quels groupes avons-nous entendus et que voulaient-ils? Que demandaient-ils? Nous avons entendu la société Global Economics Ltd., d'Ottawa. Elle était pour la taxe, mais réclamait des modifications en échange de cet appui. L'Association canadienne des vétérinaires réclamait également des modifications. L'Air Transport Association of Canada était pour, mais réclamait des modifications. L'Association nationale des retraités fédéraux était contre. La Wolfe Goodman a dit qu'elle était pour, mais réclamait des modifications. L'Association des industries de l'automobile l'appuyait sans enthousiasme, mais réclamait des changements.

Le professeur Neil Brooks a présenté le régime de rechange dont mon collègue, le sénateur Bosa, vous a parlé ce soir.

L'Assemblée des Premières nations était contre la taxe et réclamait des modifications. L'Association canadienne de la construction l'appuyait à contrecœur, mais réclamait des modifications en ce qui concerne les municipalités et les universités, modifications qui n'ont pas été apportées. Elle comptait sur elles pour donner son appui. Je vous ai donné le nom des partisans, dont dix réclamaient des modifications.

Informatics Ltd. était contre, de même que la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants. L'Association canadienne des courtiers en douane réclamait des modifications, tout comme l'Association canadienne des cosmétiques, produits de toilette et parfums. Le Syndicat des charpentiers était contre. Le Conference Board du Canada lui accordait un appui sans réserve. Un seul groupe l'appuyait sans réserve.

Le professeur W. Gillespie est un autre partisan de la taxe. Un seul autre. Le Réseau des aînés du Canada était contre. Bien sûr, le ministre du Revenu national lui a accordé un appui sans réserve, de même que l'Institut C.D. Howe. Le Bureau d'assurance du Canada était pour, mais réclamait des modifications.

Le sénateur Buckwold: Il réclamait des modifications importantes.

Le sénateur Hastings: C'est exact. Fédération canadienne des étudiants, contre. Association de l'industrie touristique du Canada, contre. Elfem Foods Ltd., contre. Canadian Association of Psychoanalytic and Psychotherapists for Children, contre. Fédération des sports du Canada, tout à fait contre. Heather's Heritage Haven, contre. Alliance canadienne des associations touristiques, modifications réclamées. Municipal Electric Association aussi. Fédération nationale des syndicats d'infirmières et d'infirmiers, contre. Le gouverneur de la Banque du Canada, John Crowe, pour.

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, contre. Association des exportateurs canadiens, modifications réclamées. Congrès du travail du Canada, contre. Syndicat canadien de la fonction publique, contre. Fédération canadienne de l'agriculture, modifications réclamées.

Le professeur A.M. Mazlov, pour. Ted Carmichael aussi. J. Hutchinson, pour.

Le sénateur Simard: C'était une bonne journée.

Le sénateur Hastings: En effet.

Le sénateur Simard: Il y a eu trois pour d'affilée.

Le sénateur Hastings: Le Nouveau Parti démocratique de l'Île-du-Prince-Édouard, contre. P.E.I. Real Estate Association, contre. Commission d'action sociale du diocèse, contre. Conseil de l'Î.-P.-É. de la Fédération du travail, contre, tout comme la Fédération du travail de l'Î.-P.-É.

• (0220)

Women's Networking Incorporated, contre; l'Association canadienne des paraplégiques, à Charlottetown, modifications

réclamées; Basil L. Stewart, maire de Summerside, pour; la Chambre de commerce du grand Summerside, pour; la congrégation de St. Eleanor, à Charlottetown, pour; Support Prince Edward Island, report et modifications réclamées; le Syndicat canadien de la Fonction publique, contre; Prince Edward Island Pro-Canada Network, contre; la Fédération des municipalités de l'Île-du-Prince-Édouard, report et modifications demandées; Nelson Haggarman, comptable agréé, pour; Anna Duffy, pour; Campbell Dalhousie District Labour Council, à Moncton, contre; Moncton and District Labour Council . . .

Des voix: Contre.

Le sénateur Hastings: Bathurst and District Labour Council . . .

Des voix: Contre.

Le sénateur Hastings: La Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick; Atlantic Building Supplies Dealers Association, modifications demandées; la Fédération des citoyens âgés du Nouveau-Brunswick, contre; le gouvernement du Nouveau-Brunswick, report et modifications réclamées; John J. Murphy, maire de St. John's, pour.

Le sénateur Buckwold: Pas à titre de maire.

Le sénateur Hastings: Non, pas à titre de maire. Peter Granger, Some Good Magazine, contre; le comité d'action sociale du diocèse catholique romain de St. John's, contre; le Syndicat national de la Fonction publique provinciale, contre; le Syndicat des pêcheurs, de l'alimentation et travailleurs assimilés, contre; la Fédération des travailleurs de Terre-Neuve, contre; Grand Falls and District Labour Council, contre; la Chambre de commerce de St. John's, report et modifications réclamées; Sports Terre-Neuve et Labrador, report et modifications réclamés; Walter Knowle, député à l'Assemblée législative de Terre-Neuve, contre; la Légion royale canadienne, modifications réclamées.

Newfoundland and Labrador Parks and Recreation Association, modifications réclamées et report; Newfoundland Restaurant and Food Services Association, modifications réclamées et report; Dougals Windsor, contre; John MacDonnell, pour. Il vient de Halifax.

Southshore Labour Council, contre; l'Association des services funéraires du Canada, report et modifications réclamées; l'Association canadienne de soins à long terme, report et modifications réclamées; Nova Scotia Restaurant and Food Services Association, contre; Brewery and Soft Drink Workers, contre; Straight Area and District Labour Council, contre; la Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Écosse, contre; Sydney Tremane, pour; Co-op Atlantic, contre.

La section de la Nouvelle-Écosse du Syndicat canadien de la Fonction publique, contre; Christmas Tree Council of Nova Scotia, contre; Lawrence Pataro, contre; Linda Randall, du Canadian Congress of Learning Opportunities, contre; Shirley Marriotte, contre; Alexia McDonnan, députée provinciale, contre; Sandra Jolly, députée provinciale, contre; Truro and District Labour Council, contre; Taxpayeres Council of National Issues, contre; Corporation des retraité canadiens intéressés, contre; Phillips Edmunston, député, contre.

Nous sommes maintenant à Montréal. L'association canadienne des travailleurs sociaux, report et modifications réclamées; l'Association canadienne de l'immeuble, contre; le Central du Segment du Québec, contre; le Conseil du patronat du Québec, appui avec demande de modifications.

Le sénateur Lynch-Staunton: Un instant! Le conseil compte environ 100 000 membres, et vous foncez. N'allez pas trop vite.

Le sénateur Hastings: Je ne vais pas trop vite; j'ai dit que le conseil avait manifesté son appui, mais qu'il demande des modifications.

Le sénateur Lynch-Staunton: Ne balayez pas le conseil du revers de la main, comme s'il s'agissait simplement d'un autre signataire.

Le sénateur Hastings: Non, je ne le balaie pas, comme vous l'avez fait pour les syndicats. Nous allons faire de l'à-plat-ventrisme pour ce signataire, hein! Mon Dieu, nous avons là le Canada des grandes sociétés. Il faut lui faire des courbettes. Les simples Canadiens, vous vous en moquez, quand je les énumère, mais les grandes sociétés, il faut leur faire des courbettes.

Le sénateur Lynch-Staunton: Vous en faites.

Le sénateur Hastings: Non, c'est vous qui en faites. C'est ce que vous voulez que je fasse. N'escamotez pas le conseil, examinons sa position. Nous examinerons la position du Conseil du patronat du Québec. Nous ne l'escamoterons pas. Mon Dieu, nous avons un groupe qui manifeste son appui, au moins!

Le sénateur Lynch-Staunton: Quel appui?

Le sénateur Hastings: Je vous demande pardon. Avez-vous quelque chose à dire? Levez-vous et dites-le, et je vais m'asseoir. Allons, qu'avez-vous à dire? Si vous n'avez pas le courage de vous lever et de le dire, alors taisez-vous.

Une voix: Allons!

Le sénateur Hastings: Ce qu'il vient d'insinuer est regrettable, et s'il avait le moindrement de courage, il se lèverait et il retirerait ses paroles.

Le sénateur Cogger: Dieu soit loué.

Le sénateur Doody: Repentez-vous.

Le sénateur Hastings: Le Grand conseil des Cris, contre; l'Association québécoise de l'industrie du nautisme, appui avec demande de modifications; la Fédération ACEF du Québec, contre; le Comité canadien du statut de la femme, contre; la Confédération des syndicats nationaux, contre; Asste Management International Incorporated, modifications réclamées; le professeur Pierre Fortin, pour. Il s'est conduit brillamment, ce matin-là. La Coalition québécoise contre la TPS, contre; la Coalition solidaire des régions du Québec, contre; la Coalition du am Québec, contre; la Fédération nationale des consommateurs du Québec, contre; le Conseil canadien de l'insolvabilité, contre; Dieticans Consultants of Canada, appui avec demande de modifications; Jack Leighton, de Toronto, contre; l'association des constructeurs de maisons de Toronto, appui avec demande de modifications.

Une voix: Quelles modifications demandent-ils?

Le sénateur Hastings: Nous y arriverons, ne vous en faites pas. Je vous viendrai en aide plus tard, si vous voulez bien avoir la gentillesse de vous tenir tranquille. J'y arriverai.

Le sénateur Buckwold: Il vous reste encore quatre heures, alors prenez votre temps.

Le sénateur Hastings: Urban Developments Institute—nous allons rester ici encore quatre semaines. Cela va me prendre quatre semaines.

Le sénateur Lynch-Staunton: Babillez toujours.

Le sénateur Hastings: Vous allez bien, là-bas. Encore un autre qui est incapable de rester tranquille. Si vous avez quelque chose à dire, levez-vous et faites un discours. J'ai attendu qu'un autre sénateur, là-bas, prenne la parole en faveur avant de me lever, mais personne ne l'a fait. Si vous voulez prendre la parole, auriez-vous l'obligeance d'attendre que j'aie fini?

Le sénateur Lynch-Staunton: Finissez-en avec votre pétition.

Le sénateur Hastings: Je ne lis pas une pétition. J'énumère les témoins qui ont comparu devant le comité.

Le sénateur Lynch-Staunton: Jusqu'à présent, il y en a plus pour que contre.

Le sénateur Hastings: Comme tous les autres de votre côté, vous ne savez pas compter.

Le sénateur Lynch-Staunton: C'est le plus important regroupement d'employeurs du Québec. Il réunit environ dix mille membres et représente au moins un million d'employés.

Le sénateur Leblanc: Qui sont-ils?

Le sénateur Lynch-Staunton: Qui ils sont? Ce sont les plus grands employeurs du Québec. Donnez-nous leurs noms.

Le sénateur Leblanc: General Motors, Sun Life; toutes les grandes distilleries, tous les grands employeurs du Québec sont membres du Conseil du patronat. C'est l'équivalent du *Board of Trade*, à Toronto. Et ils sont pour.

Le sénateur Buckwold: Ha, ha, ha.

Le sénateur Lynch-Staunton: Pourquoi riez-vous? Vous vouliez la réponse et je vous l'ai donnée.

• (0230)

Le sénateur Hastings: Jack Layton de la ville de Toronto, contre. La Toronto Home Builders Association, appui avec demande de modifications. L'Association canadienne des représentants de ventes en gros, contre. Les Métallurgistes unis d'Amérique, un des plus grands syndicats du Canada, contre. Le Hamilton and District Labour Council, contre. Le Labour Council of Metropolitan Toronto and York Region, contre. La Fédération du travail de l'Ontario, contre. La Fédération des enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, contre. Le Niagara Falls Visitors and Convention Bureau, contre. Les periodical Marketers of Canada, contre. Le Bernard Betel Centre for Creative Living, contre. L'Association canadienne des ergothérapeutes, contre. L'Association des importateurs canadiens, appui avec demande de modifications considérables.

L'Associatrion canadienne des pépiniéristes, appui avec demande de modifications. L'Ontario Coalition for Better Child Care, contre. Edward Ryan, pour. William Krehm, demande de modifications. John O'Neil, contre. Peg Holloway, contre. A Gerol, contre. Erwin Joseph Gordon, contre. L'Ontario Racing and Breeding Council, demande de modifications. La Fair Rental Policy Organization of Ontario, contre, demande le raport. L'Institut canadien des comptables agréér, pour. L'Ontario Message Therapists Association, demande de modifications.

Le sénateur Lynch-Staunton: Puis-je demander au sénateur combien de comptables appuient cela?

Le sénateur Hastings: L'Ontario Message Therapists Association, demande de modifications. Le Toronto Real Estate Board, report, demande de modifications. La Don't Tax Reading Coalition, demande de modifications.

Le sénateur Lynch-Staunton: Ma réponse est là. Merci.

Le sénteur Hastings: L'Associated Canadian Car Rental Operators, demande une modification. L'Association canadienne des diététistes, demande une modification. La Reid's Heritage Homes incorporated, demande une modification. La marche des dix Sous de l'Ontario, demande un changement. L'Ontario Veterinary Medical Association, contre. La Fédération des étudiants de l'Ontario, contre. La Dress-Up Incorporated, report. John MacMillan, pour Charlene E. Black, contre. R.S.W. Campbell, contre. Les Mississauga Citizens Against the GST, contre. Stewart Young, contre. Kevin Lingan, contre.

La Coalition for Honest and Open Politics, contre. Les IRATE Citizens of Peterborough, contre. La Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, contre. L'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, contre. L'Association canadienne des artistes de la scène, contre. L'Association canadienne des fabricants de confiseries, modifications réclamées. L'Association canadienne de boissons gazeuses, report et modifications réclamées. Le Conseil des Six nations de la rivière Grand, modifications réclamées, contre. L'Ontario Provincial Building Trades Council, contre. La United Food and Commercial Workers International Union, contre. Les Ouvriers unis de l'électricité, de la radio et de la machinerie d'Amérique, contre. Fleurs Canada, modifications et report réclamés.

La Fédération manitobaine des sports, pour, avec modifications. Rose-Lee Fashion Uniforms et la Manitoba Society of Seniors, contre. La Manitoba Health organization, modifications réclamées. La Chambre de commerce de Winnipeg, report, modifications réclamées. La Fédération du travail du Manitoba, contre. Wawanesa Mutual, pour, avec modifications.

La Chambre de commerce du Manitoba, contre. John Clearwater, contre. Janet Paxton, contre. Winnipeg Labour Council, contre. Kenneth Emberley, contre. Social Assistance Coalition of Manitoba, contre. Tom Barker, contre. Assembly of Manitoba Chiefs, modifications réclamées. Manitoba Veterinary Medical Association, contre. Un certain M. de Jardin, contre. Saskachewan Urban Municipalities Association, report et modifications réclamées. Saskatchewan Sport Incorporated, modifications réclamées. Association of Saskatchewan Taxpayers, contre. Western Canadian Wheat Growers Association, modifications réclamées. Don McGregor, appui avec demande de modifications. IPSCO, appui sans réserves. Federation of Saskatchewan Indian Nations, report, modifications réclamées. Citizens Concerned About Free Trade, contre. Federated Cooperatives Limited, contre. Saskatchewan Government Employees' Union, contre. National Farmers' Union, contre. Saskatchewan Action Committee on the Status of Women, contre. Chambre de commerce de la Saskatchewan, appui avec demande de modifications.

United Church, Saskatchewan Conference, contre. Core Community Group, contre. Meadow Lake Tribal Council, contre. Saskatchewan Federation of Labour, contre. Saskatoon and District Labour Council, contre. World Canadian Legion, report, modifications réclamées. Saskatchewan Outfitters' Association, contre. R. M. Carr demande des modifications.

Le sénateur Simard: Puis-je vous poser une question? Avez-vous lu plus de cinq articles du projet de loi C-62? Avez-vous essayé de vous faire une idée en lisant et en tentant de comprendre le projet de loi? Ne faites-vous que répéter ce que vous avez entendu? Essayez-vous de comprendre la mesure législative ou ne faites-vous que rapporter les paroles d'autres personnes comme vos collègues?

Le sénateur Hastings: J'ai renoncé à tout espoir . . . Pouvez-vous cesser de jacasser pour écouter la réponse? J'ai renoncé à tout espoir d'influencer le sénateur Simard sur quelque sujet que ce soit.

Le sénateur Simard: Pourquoi n'admettez-vous pas que vous n'avez même pas jeté un coup d'œil au projet de loi? Vous ne savez même pas de quoi il a l'air. Vous recevez vos ordres du sénateur Buckwold. C'est de l'hypocrisie. Avez-vous déjà lu un sommaire du projet de loi? Avez-vous vu le vidéo payé par le ministère des Finances? Répondrez-vous à ces questions, si cela ne vous fait pas trop honte?

Il n'a pas lu le compte rendu. Il n'a pas répondu. Parlez-nous de la bêtise du NPD.

• (0240)

Le sénateur Hastings: La Saskatchewan Outfitters' Association est contre.

Le sénateur Simard: J'aurai quelques questions à poser aux sénateurs Kuckwold et Kenny. Ils auraient intérêt à se rencontrer et à lire le projet de loi.

Le sénateur Hastings: À cette étape-ci?

Le sénateur Simard: Vous pouvez le lire en fin de semaine.

Le sénateur Hastings: Pouvez-vous répéter la question?

Le sénateur Simard: Je vous ai posé six questions et vous pouvez commencer à répondre à la première.

Le sénateur Buckwold: Laquelle?

Le sénateur Simard: Vous n'êtes pas très sérieux, sénateur Hastings.

Le sénateur Buckwold: Je ne me soucierais pas trop de devenir sérieux. Sus à Simard! c'est le principal. Le plus drôle, c'est que je le trouve sympathique.

Le sénateur Cogger: Nous aussi.

Le sénateur Kenny: Retirez vos paroles!

Le sénateur Hastings: Peut-être pourrais-je continuer la liste des témoins d'Edmonton.

Le sénateur Simard: Je crois que l'on vous demande au téléphone.

Le sénateur Hastings: Est-ce le premier ministre?

Le sénateur Simard: C'est la même personne qui m'a téléphoné plus tôt.

Le sénateur Hastings: Pour me dire que le chèque est à la poste.

[Le sénteur Hastings.]

À Edmonton, le premier témoin a été la ville d'Edmonton : Contre. Je me demande quelle est la population d'Edmonton. C'est probablement près de 600 000 habitants. M. George Deveau : Report. M. Mel Hurtig, l'éditeur. Il a présenté l'un des meilleurs mémoires que nous avons reçus de tout le Canada. Il est malheureux que tous les sénateurs n'aient pas pu être là pour entendre M. Hurtig présenter son mémoire parce qu'ils auraient été impressionnés.

Le sénateur Buckwold: Il a été étudié pendant quatre jours consécutifs.

Le sénateur Cogger: Vous rendez-vous compte que nous ne faisons cela que par souci d'équité? J'ai convaincu mes collègues de collaborer avec vous, sénateur Hastings, autant qu'ils ont collaboré avec le sénateur Bosa. Lorsque nous aurons terminé notre demi-heure, vous serez livré à vous-même. N'attendez pas trop de collaboration de notre part.

Le sénateur Hastings: Le témoin suivant était le Edmonton and District Labour Council: Contre. La Canadian Federation of National and Provincial Tax Payers: Contre. La Alberta Soccer Association a demandé un report.

Une voix: Ces gens ont des couilles.

Le sénateur Hastings: Mary Ellen Riemann, contre.

Le sénateur Buckwold: J'espère que le sténographe a compris cette remarque au sujet de l'association de soccer, c'était: «Des gens qui ont des couilles.» Qui a dit ça?

Le sénateur Hastings: C'était un commentaire sexiste. Encore de l'obscénité. Je poursuis: M. Bob Hawkesworth, deputé provincial, contre. Alberta Council on Aging, contre. Alberta Medical Association, appui avec demande de modifications. L'Alberta Canola Producers Commission, appui avec demande de modifications. Ontario Nursing Home Association, contre. Bande indienne de Whitefish Lake, pour. Vernon D. Poole, contre. Edmonton Inner-City Church Commission for Fair Taxes, contre. wEdmonton Social Planning Commission, contre. M. R. Stoddard, contre. Canadians for a Greater Government Accountability, contre. M^me^ B. Baxter, contre. M. C.A. Jenkins, contre. M^me^ Roppelt Hanna, contre. M. R. Patterson, contre. Ridgewood Community Group, contre. Murray Dorin, deputé . . .

Le sénateur Buckwold: Il a été bien reçu.

Le sénateur Hastings: . . . pour. Il a été le seul à Edmonton à se prononcer pour. Alberta Union of Provincial Employees—Section 54, contre. Fédération du travail de l'Alberta et Réseau Pro-Canada Network, contre. Tourism Industry Association of Alberta, contre. Ace Cetinsky, comptable agréé, contre. Terry Hlady, contre. Alberta Motor Association, report, modifications réclamées. M. Hlady est un ancien conservateur. M. L. Decore, député provincial, contre. Canadian Standardbred Horseman's Association, contre. Lawrence Alexander, contre. Alberta Association for Continuing Education, modifications réclamées. M. B. Daly, Corporation canadienne des retraités concernés, Division de l'Alberta, contre. Victor Leonhardt, contre. Terrance Chessman, modifications réclamées. Ormand E. Banford, contre. Northwest Territories Federation of Labour, contre. Chambre de commerce des Territories du Nord-Ouest, contre. Union of Northern Workers, contre. Patrick Malone, pour. Tesse Carrilo, contre. Northwest Territories Teachers Association, contre. Le ministre des Finances de la Colombie-Britannique, contre.

Le sénateur Kenny: Qui fait tout ce bruit, là-bas? Je ne peux pas entendre le discours parce qu'il ronfle trop fort.

Le sénateur Hastings: Le professeur Robert Clark, contre. BC Council of Federal Ridings of NDP, contre. VLC Properties, modifications réclamées. Tech Novations Consultants, contre. BC Automobile Association, contre. BC Federation of Labour, contre.

Je m'en voudrais que mon honorable vis-à-vis manque celle-la.

Le sénateur Cogger: Je prends des notes et je m'engage à tout lui dire.

Le sénateur Hastings: Canadian Union of Public Employees, BC, contre. Massage Therapists Association of BC, modifications demandées. The Vancouver & District Labour Council, contre. The Guide Outfitters of BC, contre. Libertarian Party of Canada, contre. Astar Business Technology Inc., contre. Prisoners' Rights Groups, contre. Concerned Conservatives for New Leadership and N° GST, contre.

Le sénateur Simard: Pourquoi élevez-vous ainsi la voix?

Le sénateur Hastings: Je tenais tout particulièrement à m'assurer que vous alliez entendre le nom de ce dernier groupe, car il est excellent.

Le sénateur Simard: Je tiens à faire consigner que depuis 10 heures, il n'y a pas eu plus de 7 ou 8 sénateurs libéraux de présents. Maintenant, en plus du sénateur qui a la parole, ils ne sont plus que 3. Voilà bien qui démontre l'intérêt que ces gens-là portent aux Canadiens.

Des voix: C'est une honte!

Le sénateur Simard: Voilà qui démontre également jusqu'à quel point ils sont sérieux. Le sénateur nous rebat les oreilles avec les noms de tous les témoins qui seraient contre la taxe ou qui souhaiteraient des modifications ou des sursis.

• (0250)

Que veulent les sénateurs libéraux? Ils ne se soucient guère de proposer des amendements. Cela, nous le savons depuis un bon moment. Ils voudraient que nous participions à leur obstruction systématique alors que leur propre chef a quitté la salle. Ils sont censés constituer le dernier rampart de la démocratie au Canada, mais ils ne se présentent même pas. Ils voudraient que nous soyons là 23 heures d'affilé, sinon davantage. Ils ne se présentent même pas.

Ni le sénateur MacEachen, ni le sénateur Frith, ni le sénateur Perrault ne sont là. Seuls le sénateur Marchand, le sénateur Buckwold et le sénateur Hastings sont là, sans compter leur aspirant-chef le sénateur Fairbairn.

Sénateur Fairbairn, vous méritez des félicitations. Dans quelques années, vous quitterez peut-être votre parti, et nous vous accompagnerons de nos meilleurs vœux, en plus vraisemblablement de vous aider à vous organiser. Peut-être enfin allez-vous leur donner du courage en tant que Canadiens, mais, pour le moment, vous y aspirez seulement.

Si le parti libéral ne constitue pas un choix valable, c'est qu'il a jeté le discrédit sur la démocratie, et l'absence de vos collègues témoigne de l'arrogance de l'opposition. Donc, dégourdissez-vous!. Faites revenir vos collègues!

Le sénateur Hastings: Dites-lui pourquoi.

Le sénateur Buckwold: Nous étions assez nombreux, mais comme mes collaborateurs ne pouvaient plus supporter de vous entendre, ils sont passés dans l'autre salle.

Le sénateur Hastings: Revenons aux témoins qui ont participé à nos audiences à Vancouver. D.C. Allen, contre. B.C. Dietician and Nutritionists Association, contre, modifications réclamées; Fraser Institute, modifications réclamées. Coalition Against Free Trade, contre. Royal Insurance Company, pour, mais modifications réclamées. Laurentian Pacific Insurance Company, modifications réclamées.

Encore à Vancouver: Zurich Insurance Company, contre. Hills Health and Guest Ranch, contre. Council of Registered Tourists Association of B.C., contre. Sports B.C., contre. Professeur J. Kesselman, appui avec demande de modifications.

• (0300)

Si l'honorable sénateur est sérieux et veut vraiment connaître les modifications réclamées, il peut lire le témoignage ou encore attendre que j'y revienne.

Le sénateur Lynch-Staunton: J'aimerais bien les connaître.

Le sénateur Hastings: Tout est consigné dans les délibérations du comité, vous pouvez tous les consulter avant le vote final. Cela vaut la peine d'être lu.

Le sénateur Buckwold: Vous aurez tout le temps voulu le mois prochain.

Le sénateur Hastings: Si le vote final a lieu avant le 25 décembre. Le B.C. Provincial Council of Carpenters, contre; le Parti libéral de la Colombie-Britannique, contre; le Business Council of British Columbia, appui avec demande de modifications; la Hospital Employees' Union, contre; le Diocèse catholique de Victoria, contre; la B.C. Trucking Association, contre; l'Église unie du Canada (conférence de la Colombie-Britannique), contre; Russell Hunter, contre; Brian Calder, contre; Keith Steeves, modifications réclamées.

À Whitehorse et au Yukon, nous avons entendu Ray Hays, du ministère des Finances, gouvernement du Yukon, contre; la Chambre de commerce de Whitehorse, modifications réclamées; la Fédération du travail du Yukon, contre; les Yukon Outfitters, modifications réclamées; le Yukon Status of Women Council, contre; le Parti libéral du Yukon, report, modifications réclamées; Wilson & Collet Business Consultants, contre; la Fédération canadienne des municipalités, report, modifications réclamées; le Conseil canadien du commerce de détail, appui sans réserves . . .

Le sénateur Lynch-Staunton: Bravo! Combien de membres possède le Conseil du commerce de détail du Canada.

Le sénateur Hastings: Il y a Eaton et Simpson, cela en fait deux au moins.

Le sénateur Lynch-Staunton: Et combien d'employés ont-ils, des milliers? Un peu plus que la Chambre de commerce de Whitehorse.

Le sénateur Hastings: L'Association canadienne des constructeurs d'habitations appuie la TPS, mais réclame des modifications; l'Association canadienne médicale demande un report de la TPS et réclame des modifications; l'Association des hôpitaux, report; l'Association des manufacturiers canadiens appuie la TPS; le Conseil de planification sociale d'Ot-

tawa-Centre est contre; l'Institut canadien des brevets et marques, modifications réclamées; la Légion royale canadienne, l'Association canadienne des restaurateurs et des services d'alimentation, modifications réclamées; l'Alliance de la fonction publique du Canada est contre; l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aéroastronautique est contre; l'Association des brasseurs du Canada, modifications réclamées . . .

Le sénateur Lynch-Staunton: Combien d'employés représente-t-elle?

Le sénateur Hastings: Les modifications qu'elle a proposés n'ont pas été acceptés. Le Conseil national de l'industrie laitière du Canada; Lee Valley Tools Limited, modifications réclamées; la Canadian Furniture Leasing est pour mais modifications réclamées; le groupe Coinamatic, report et modifications réclamées; l'Association des consommateurs du Canada, contre; la Fédération des musiciens des États-Unis, modifications réclamées; les Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile, contre; le Syndicat canadien des travailleurs de l'automobile contre; les représentants nationaux de la Christian Sciences ont proposé des changements qu'ils n'ont pas obtenus; l'Association canadienne des bijoutiers est pour mais n'a pas obtenu les changements demandés; Jack Mintz et Thomas Wilson, demande de modifications qu'ils n'ont pas obtenues; Ontario Funeral Service Association, demande de modifications qu'elle n'a pas obtenues; Conférence des évêques catholiques du Canada, contre. Je me demande combien de personnes cette conférence représente. Lumber Transfer Yard, appui avec demande de modifications qu'elle n'a pas obtenues; Alan Martin Associates, report. Il ne l'a pas obtenu. Réseau Pro-Canada, contre. Il n'obtiendra pas le report parce qu'il a été défait, mais il aura peut-être un report plus long qu'il n'avait prévu. Association des infirmiers et infirmières du Canada, report; Statistique Canada, sans opinion; Infirmières et infirmiers de l'Alberta, contre; Robin Boadway, contre; Organisation antipauvreté, contre; Unitel Communications Inc., appui avec demande de modifications qu'elle n'a pas obtenues; Canadian Cooperative Association, demande de modifications qu'elle n'obtiendra pas.

Le sénateur Buckwold: J'ai une question à poser à l'honorable sénateur. Quelle est la plus grande ville du Canada?

Le sénateur Doody: St. John's.

Le sénateur Cogger: Dois-je comprendre que nous sommes à l'émission *Jeopardy*?

Le sénateur Hastings: C'est Toronto.

Le sénateur Buckwold: Je voudrais confirmer que des protestations ont été reçues de la plus grande ville du Canada, parce que je ne l'ai pas entendu mentionner par l'honorable sénateur. Je sais qu'elle est sur la liste, mais j'écoutais attentivement parce que je voulais m'assurer que nos amis d'en face se rendent compte que la plus grande ville du Canada, représentée par un échevin, parlant au nom du maire—qui a écrit plus tard—et des millions de gens n'ont pas été consultés. Vous pouvez vérifier. Je crois qu'il est important de s'assurer que notre ami à la grande gueule, en face, reconnaît . . .

Une voix: Oh, oh!

Le sénateur Buckwold: . . . que la ville de Toronto a envoyé une énergique protestation. C'est cela que je voulais faire confirmer en posant mes questions.

[Le sénateur Hastings.]

Le sénateur Lynch-Staunton: Est-ce que je peux en avoir une copie, s'il vous plaît?

Le sénateur Cogger: C'était cela, la question?

Le sénateur Buckwold: Je voulais savoir s'il avait mentionné la ville de Toronto.

Le sénateur Hastings: L'échevin Jack Layton de la ville de Toronto s'oppose à la TPS.

Le sénateur Lynch-Staunton: Mais pas le maire.

Le sénateur Hastings: Il représente le maire et le conseil municipal de Toronto.

Le sénateur Buckwold: Et le maire a écrit plus tard.

Le sénateur Cogger: Quelle est la plus grande ville du Canada?

Le sénateur Hastings: Toronto.

Le sénateur Cogger: Bien.

Le sénateur Hastings: Montréal est la deuxième plus grande ville.

Comme nous parcourions le Canada pour recueillir le point de vue des Canadiens ordinaires, le sénateur Buckwold a établi une procédure que j'ai trouvée novatrice. Tous les jours, au terme de nos travaux, nous réservions une période pour accueillir des Canadiens ordinaires qui voulaient présenter leurs observations au comité. Le fait d'écouter ces gens, que méprisaient les sénateurs d'en face, a été une expérience enrichissante. Il vaut la peine de s'arrêter un moment pour penser à leur point de vue.

Par exemple, dans la ville de St. John's, à Terre-Neuve, M. Douglas Winsor s'est présenté devant nous. Voici ce que nous a dit ce jeune handicapé de 32 ans:

> J'essaie surtout de survivre. Je vis d'une pension d'environ 380 $ par mois. C'est très peu. Je ne vois personne qui va prendre la peine de me défendre et de demander une augmentation de ma pension. Les sénateurs viennent de se voter une augmentation. Vos homologues de la Chambre des communes ont fait la même chose. Je n'ai pas la même possibilité. Jusqu'à ce que ma santé s'améliore assez pour me permette de sortir et d'aller travailler, je dois survivre avec ce que j'ai.
>
> Les programmes sociaux sont au cœur de ce pays, mais cette taxe rendra ma vie beaucoup plus difficile. J'ai travaillé auparavant, mais je suis handicapé depuis 3 ans et je ne vois pas comment je pourrai survivre après le 1er janvier. Je crois que ma situation s'aggravera beaucoup.
>
> L'un des sénateurs a mentionné ici le fait que Terre-Neuve bénéficiera d'un montant supplémentaire de 35 millions de dollars. J'aimerais savoir qui empochera ces 35 millions de dollars. Ce ne sera pas moi. Il n'y aura qu'un seul bénéficiaire de cette taxe et ce sera M. Block de H & R Block, parce qu'un grand nombre de jeunes terre-Neuviens peu instruits ne seront pas capables de remplir la quantité massive de paperasse qui leur tombera dessus avec la TPS. J'ai peu d'instruction. Je suis capable de remplir une formule de base, mais si les choses deviennent beaucoup plus compliquées que la situation actuelle, je serai perdu. Je n'aurais alors qu'à aller voir quelqu'un

comme M. Block et de lui demander de le faire. Ça me coûtera de l'argent.

Le gouvernement a mis sur pied l'année dernière ou l'année précédente certaines réformes fiscales destinées à aider les Canadiens handicapés. Je ne suis pas admissible à ce programme parce que je ne paie pas d'impôt sur le revenu. Par conséquent, il n'y a absolument aucun avantage pour moi.

L'une des idées que j'ai essayé d'exprimer devant le Comité de la Chambre des communes, lors de son audience, c'était que si je devais modifier mon appartement pour le rendre complètement accessible en y installant une cuisinière au-dessus du comptoir et des étagères au mur, je devrais dépenser beaucoup plus que pour une cuisinière ordinaire. Il serait injuste de me faire payer un 7 pour cent de plus.

• (0315)

Il devrait y avoir une limite—10 000 $ ou 20 000 $—un seuil sous lequel une personne ne paie de taxe. Oubliez cette histoire de remboursement. C'est une perte de temps. Si vous recevez un chèque, vous le mettez dans votre poche. La moitié des gens de cette province se dirigeront à la taverne pour le dépenser la nuit suivante. Ce n'est pas pour dire que nous sommes tous des alcooliques; c'est la façon dont ça se passe ici. Si l'argent n'est pas dépensé en boissons alcooliques, il passe au bingo ou à autre chose. La Commission d'action sociale a tenté d'expliquer ce point.

Je suggère que les personnes handicapées ou âgées qui reçoivent des pensions soient exonérées. C'est là la seule façon qui peut rendre le régime équitable pour moi.

Plus tôt aujourd'hui, certaines personnes ont demandé si oui ou non le Sénat avait le droit de refuser ce projet de loi. En ce qui me concerne, la question n'est pas de savoir si le Sénat a le droit de refuser le projet de loi, c'est de savoir combien de personnes ce projet de loi fera mourir.

Le président a fait un commentaire, puis M. Winsor a enchaîné.

Le gouvernement croit que, du fait qu'une personne gagne moins de 30 000 $, ces chèques remis à tous les quatre mois rendront les choses parfaites. Il peut doubler le montant de ces chèques, mais ça ne nous aidera pas du tout car l'argent ne sera pas bien géré.

J'ai travaillé dans le secteur du tourisme dans le passé. D'après ce que je comprends, le gouvernement propose de remettre aux touristes étrangers, à leur sortie du pays, un remboursement sur leurs principaux achats. Cela n'aidera pas notre pays. Nous paierons les touristes pour venir dans notre pays et ils retourneront chez eux dépenser l'argent qu'ils ont reçu.

C'est semblable à un programme du gouvernement terre-neuvien. Chaque année, le gouvernement de Terre-Neuve donne de l'argent aux touristes pour qu'ils viennent ici. En dernière analyse, c'est ce qui se passe. Maintenant, le gouvernement canadien se prépare à faire la même chose. Je pense que les touristes devraient avoir l'occasion de dépenser leur argent au Canada.

Le sénateur Lefebvre: Quel est votre handicap?

M. Winsor: Je suis handicapé par l'arthrite.

Il a ensuite été question de sa situation financière. Enfin, M. Winsor a déclaré ceci:

Je me suis procuré une copie de cette loi dès qu'elle a été imprimée. J'ai eu le temps de bien comprendre le loi. Je ne vois absolument rien de bon dans cette loi pour quiconque est dans mon cas. À chaque pas que nous faisons, le gouvernement a trouvé une autre façon de nous faire trébucher.

Puis il a ajouté:

L'un des problèmes que je perçois, c'est que ces audiences sur la TPS on été restreintes comme l'ont été celles sur le lac Meech. Pour quelqu'un qui, comme moi, n'a pas un B.A. dans une matière oul'autre, c'est difficile de se faire entendre par de tels comités. Je ne fais pas partie d'une association. Je ne suis pas membre d'un parti politique qui est représenté dans cette salle. Je ne suis pas un administrateur de grosse société. Je veux tout simplement dire qu'il est pour moi difficile de faire entendre mes points de vue.

Voilà le point de vue exprimé par un Canadien ordinaire qui a comparu devant notre comité à Terre-Neuve et témoigné de façon convaincante contre la TPS. Son témoignage mérite d'être pris en considération, même à l'heure qu'il est, parce que nous avons encore le temps de rejeter ce projet de loi.

Quand nous sommes allés à Halifax, M. Laurence Pitaro est venu témoigner devant nous en qualité de Simple citoyen. Que nous a-t-il dit? Voici:

. . . les taxes en général sont symptomatiques d'une question plus importante et d'un problème plus fondamental auquel d'autres pays que le Canada sont également confrontés, et c'est de cette question fondamentale dont je veux vous parler. Cette question, c'est la réforme monétaire.

Un certain nombre de spécialistes de la réforme monétaire, à savoir Alma Hancock, George Creed et Wallace Klinck, ont indiqué au gouvernement comment procéder pour assainir notre système monétaire et établir un système monétaire libre de dette, mais le gouvernement a fait la sourde oreille. C'est malheureux, parce qu'en agissant ainsi, il maintient la population dans un état d'esclavage sur le plan financier.

Je suis contre la TPS et les taxes en général parce qu'elles réduisent notre pouvoir d'achat; pour des milliers de Canadiens, l'érosion du pouvoir d'achat signifie un niveau de vie inférieur à ce qu'il devrait être.

Et enfin il a ajouté:

Que le Sénat soit élu ou non, cela importe peu. Ce qui importe vraiment, c'est qu'il a le pouvoir d'étouffer le projet de loi sur la TPS. En torpillant le projet de loi, le Sénat peut montrer au pays et au monde entier que dans une démocratie, le peuple est souverain et qu'en défaisant le projet de loi, il ne fait qu'appliquer les règles d'une vraie démocratie et accomplir la volonté du peuple. C'est quelque chose que le Parlement refuse de faire.

Un autre témoin qui a comparu devant le comité est M^me^ Linda Randolph, du Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme.

Le sénateur Lynch-Staunton: Dans quelle ville?

Le sénateur Hastings: Halifax. M^me^ Shirley Marryat, simple citoyenne, a comparu elle aussi devant le comité. Elle a dit:

> Monsieur le président, lorsque le dernier groupe de travail a visité Halifax, j'ai acquis une certaine notoriété en brandissant le majeur en direction d'un des membres de ce groupe de travail. Je vous suis reconnaissante de m'accorder quelques minutes de votre temps. Je n'ai pas préparé un mémoire, car je ne savais pas si j'aurais la chance de témoigner.
>
> Je travaille depuis environ 18 ans avec les personnes défavorisées, c'est-à-dire avec des gens qui vivent de l'aide sociale ou qui, en attente d'une indemnité, doivent faire appel à l'aide sociale, ou encore avec des petits salaries. Une bonne partie de la population des Maritimes fait partie de la catégorie des «pétits salariés». A mon avis, le fait que les petits salariés soient particulièrement nombreux dans les Maritimes tient à la nature saisonnière des emplois qui y sont offerts et aux faibles salaires versés dans le cas de bien des emplois. Je pense entre autres aux gens qui travaillent dans les hôtels, ceux qui touchent le salaire minimum.
>
> Un grand nombre de personnes sont défavorisées parce qu'elles n'ont pas accès à une formation technique. D'autres ne reçoivent que le salaire minimum même si elles ont terminé des études de premier cycle. Certaines de ces personnes, en particulier des femmes, ont dû suivre un programme de formation afin de pouvoir travailler dans des établissements de soins pour personnes âgées ou prennent soin de personnes qu'elles ont accepté d'héberger dans leur propre foyer parce qu'elles ne sont pas parvenues à trouver un emploi dans leur spécialité. Alors que vous êtes incapables de fournir de l'emploi à des gens qui sont allés à l'université, qui ont reçu une éducation et une formation, comment diable pourrions-nous fournir des emplois et un niveau de vie satisfaisant à des gens qui travaillent au salaire minimum?
>
> Si l'on examine la ventilation du budget de ces gens, on réalise que le loyer, l'électricité, le chauffage, l'essence et les autres biens matériels que les gens utilisent pour le travail, les souliers de travail par exemple, représentent un investissement considérable. Je me rappelle m'être rendue il n'y a pas si long-temps rencontrer des représentants du gouvernement provincial et leur avoir dit qu'il fallait éliminer la taxe-santé sur les chaussures de protection. J'ai vu des gens se rendre à leur travail le matin et revenir plus tard dans la journée parce qu'ils ne pouvaient pas prendre un emploi. J'ai dû les référer aux services sociaux afin qu'ils puissent obtenir l'argent nécessaire à l'achat d'une paire de bottins de protection.
>
> J'ai 56 ans et je me sens comme cet homme qui est arrivé ici il y a 30 ans. J'ai toujours été fière d'être néo-Écossaise d'abord, Canadienne ensuite. Pour moi, être néo-Écossaise, c'est être Canadienne. Je n'ai jamais fait de distinction. C'est bien beau de dire qu'avec cette taxe, «On va vous rembourser», mais quand je dis aux gens «C'est une taxe épouvantable», ils me répondent «Non, Shirley, parce qu'en décembre, on va recevoir notre argent». Ils ne réalisent pas qu'ils ne recevront l'argent qu'en décembre. A Noël, ils auront bien quelques dollars, mais le 1^er^ janvier, les factures de chauffage, d'électricité, de téléphone et de cable vont entrer, et toutes seront frappées d'une taxe supplémentaire. Où vont-ils trouver l'argent pour payer ce surplus? A l'heure actuelle, un bon nombre de ces personnes doivent rogner une partie du budget prévu pour l'épicerie pour payer le loyer. Le mois prochain, elles devront en rogner une autre partie pour payer l'électricité. En Nouvelle-Écosse, et j'imagine que le phénomène doit s'étendre à l'ensemble des provinces maritimes, il faut que tu voles Pierre pour payer Paul.
>
> Le gouvernement affirme que le loyer ne sera pas taxable. Je me suis déjà occupée d'immeubles, et je sais que les gens qui possèdent des immeubles ne pourront pas absorber la taxe. S'ils embauchent un électricien, ils doivent le payer, et il y aura une taxe sur le montant de la facture. Si cet électricien achète une pièce, il devra payer la taxe. Le propriétaire devra payer le plombier et la personne qui voit à l'entretien de la fournaise, et c'est lui qui règle la facture d'huile. Le propriétaire n'absorbera pas cette taxe, et je ne le blâme pas. Le feriez-vous si vous étiez en affaires? Non, parce qu'à long terme, vous perdriez de l'argent si vous le faisiez. Alors, ils refileront la taxe aux locataires pauvres. Les locataires n'auront pas plus d'argent pour payer le loyer. De temps en temps, ils recevront quelques dollars de plus. Somme dérisoire, parce que la taxe leur coûtera beaucoup plus cher.

Il semble que M^me^ Marryat et les Canadiens ne croient pas que le loyer sera exempté de la TPS, comme le prétend le gouvernement.

> Vous venez d'entendre M. Yetman. J'ai une grande confiance en ce qu'il a dit à propos du mouvement ouvrier. De nombreuses personnes ont perdu leur emploi en Nouvelle-Écosse. L'économie est en récession. L'industrie de la pêche a pris une débarque. Excusez mon langage, mais c'est vrai. Les pêcheurs ne gagnent plus assez pour vivre. Pour survivre, où iront-ils chercher l'argent? Cet argent, ils l'obtiendront de l'assurance-chômage, et quand leur période d'admissibilité à l'assurance-chômage aura pris fin, de l'aide sociale. Mais d'où provient l'argent de l'aide sociale? Du contribuable, par le biais des taxes municipales, provinciales et fédérales. Croyez-vous que la municipalité de Canso pourra venir en aide à tous ces gens une fois qu'ils seront en chômage?

● (0330)

> Un témoin a frappé dans le mille quand il a affirmé que le Sénat a le droit moral de défendre les intérêts des Canadiens et de s'affirmer. Je sais que vous n'êtes pas élus. Pendant des années j'ai cru que le Sénat était peut-être un peu plus important que le gouvernement lui-même. Que vous soyez élus ou que vous soyez là parce que quelqu'un a dit, «C'est cette personne qu'on veut au Sénat».

Et quelqu'un a dit: «Je veux huit personnes au Sénat.»

> . . . vous devez prendre le temps de penser aux petites gens du Canada. Nous ne sommes pas riches. Les retraités et les handicapés n'ont que de faibles revenus, et ces revenus ne sont pas aussi élastiques que ceux des gens d'affaires. Les entreprises ne peuvent supporter les plus démunis que

pendant un certain temps. Je comprendrais si la TPS ne frappait que les maisons d'un certain prix, les automobiles et les objets de luxe, mais s'il s'agit de l'étendre à tous les biens de consommation dont on se sert tous les jours, là je ne marche plus. Comme le disait l'autre témoin, je crois que vous avez le droit légal et moral de protéger la population contre la TPS. Je doute que vous adoptiez cette ligne de conduite, parce que vous avez été nommés au Sénat et qu'il se pourrait que vous perdiez votre poste si vous ne faites pas les quatre volontés du gouvernement. Je ne sais pas. Ce que je vous dis, c'est que si vous êtes aussi honorables que je le crois, vouis devriez agir dans le sens de ce que les gens non seulement veulent et espèrent, mais aussi de ce dont ils ont besoin pour vivre comme de véritables Canadiens à part entière.

C'est l'appel d'une simple citoyenne!

Le sénateur Lynch-Staunton: C'est quoi son revenu!

Le sénateur Hastings: Je n'ai pas contre-interrogé le témoin pour le lui demander. Je vous rapporte ce qu'elle a dit au comité et j'accepte son témoignage.

Certaines personnes ont besoin du montant additionnel qu'elles dépenseront pour payer la TPS uniquement pour survivre . . .

Le sénateur Lynch-Staunton: Des crédits sont prévus, vous savez.

Le sénateur Hastings: Elle a expliqué ce qu'il adviendra des crédits. Elle a dit que 40 p. 100 des gens s'en trouveront plus mal avec ces crédits. Ceux-ci ressemblent aux beaux discours des vendeurs de voitures d'occasion. «Achetez maintenant et nous vous donnerons 1 000 $.» Le premier ministre est comme un vendeur de voitures d'occasion. Il remet aux gens un chèque pour la TPS qu'il s'empressera de reprendre après le premier de l'An. La belle affaire!

Le sénateur Lynch-Staunton: Qu'est-ce que c'est que ces sornettes?

Le sénateur Hastings: Ce ne sont pas des sornettes. C'est ce que ce gouvernement leur débite et ils le savent. Vous vendez cette taxe comme une voiture ou un meuble d'occasion: «Achetez maintenant, ne payez aucun intérêt. Voici un chèque. Payez la taxe.» Ils savent fort bien qu'ils paieront beaucoup plus que ce qu'ils recevront de ce gouvernement.

La déposition se poursuit:

Certaines personnes ont besoin du montant additionnel qu'elles dépenseront pour payer la TPS uniquement pour survivre. Ce sont ces gens que je représente. Ils ne voient que les quelques dollars que vous leur promettez, mais ces quelques dollars ne compenseront pas le montant qu'ils devront payer. Les célibataires recevront 290 $, mais ils devront payer 500 $ en taxe additionnelle . . .

Le sénateur Simard: C'est faux!

Le sénateur Hastings:

. . . et où vont-ils aller chercher l'argent pour cela? J'espère que vous, les sénateurs, réfléchirez vraiment à ce que je vous dis au sujet de l'ensemble de la population des Maritimes. De nombreuses autres régions du Canada vivent probablement une crise aussi sérieuse, mais je parle au nom des Maritimes.

Le sénateur Lynch-Staunton: C'est comme vos pétitions: complètement inventé.

Le sénateur Hastings: Vous n'aimez pas entendre ce que les Canadiens ordinaires ont à vous dire.

Le sénateur Lynch-Staunton: Je n'aime pas la fiction.

Le sénateur Hastings: Vous n'aimez pas l'entendre nous dire de mettre notre honneur en jeu.

Le sénateur Lynch-Staunton: Tout comme les amendements des indépendants, ce sont des inventions des libéraux.

Le sénateur Hastings: Je continue:

Le tourisme est actuellement l'une des principales industries dans les Maritimes depuis l'effondrement de l'industrie de la pêche. Au Québec, il se peut qu'on ait recours à d'autres mécanismes pour créer des emplois, mais j'ai l'impression que bien d'autres régions vivent une situation aussi difficile que la nôtre. Parcourez le Canada, et vous constaterez la même chose.

Une voix: Allons donc!

Le sénateur Buckwold: Poursuivez!

Le sénateur Hastings: Je suis content de voir qu'ils sont intéressés.

Le sénateur Buckwold: Mais nous sommes intéressés!

Le sénateur Lynch-Staunton: Même de votre côté, la moitié des sénateurs dorment!

Le sénateur Marchand: Ce n'est pas parce que le spectacle n'est pas bon.

Le sénateur Hastings: Je suis content que vous me gardiez réveillé.

Le sénateur Marchand: Ne les laissez pas vous embêter.

Le sénateur Hastings: Ils ne m'embêtent pas. Nous avons donc poursuivi notre périple, et sommes arrivés à Montréal, où M. Iftekhak, étudiant universitaire, est venu nous rencontrer. Vous auriez pu faire quelque chose pour lui si vous aviez voté pour que ses manuels soient détaxés. Il a dit aux sénateurs:

Je remercie le comité du Sénat de me donner cette occasion de comparaître devant lui et d'écouter ce que les Canadiens souhaitent.

Je suis étudiant. De ce fait même, j'aimerais insister sur ce qui s'est passé de notre point de vue. L'an dernier, notre premier ministre au cours des réunions d'été du Cabinet, nous nous rappelons tous le Lac Meech, a fait une annonce au sujet du système d'éducation canadien. Depuis l'an dernier, nous avons vu ce qui s'est passé avec le budget. Il a fait passer la responsabilité de l'enseignement aux provinces. Ce qui s'est passé au Québec, c'est que le pouvoir est maintenant entre les mains des conseils scolaires. Cela ne peut pas ne pas nous affecter.

En ce qui concerne la TPS, en particulier qu Québec, nos frais d'inscription ont plus que doublé.

Le sénateur Lynch-Staunton: Qu'est-ce que ça a à voir avec le gouvernement fédéral?

Le sénateur Hastings: Cela a beaucoup à voir avec la TPS.

Nous n'avons jamais payé de taxe sur les livres, mais maintenant il faudra le faire. La Chambre des communes

ne nous a jamais donné l'occasion de nous faire entendre. Le gouvernement a agi arbitrairement pour la Constitution, il en fait de même pour les taxes. Pour ce qui est de la façon dont le gouvernement procède, je dirais que c'est une mascarade du système démocratique.

Je parle de la proposition en général.

J'aimerais ajouter autre chose. J'écoute depuis ce matin mais aucune présentation n'a été faite au nom des personnes décédées. Les morts devront payer des taxes comme vous le savez en vertu de la TPS. Ce qui se passe est écœurant. Je ne peux pas croire ce qui se passe dans ce pays, la façon dont le gouvernement procède, ce dont il parle et ce qu'il fait. Il y a deux ans, le gouvernement a parlé de réduire le déficit et d'améliorer l'emploi. Qu'avons-nous vu depuis? Depuis deux mois, nous voyons des entreprises faire faillite. Nous voyonss beaucoup de gens perdre leur emploi.

Les taux d'intérêt augmentent. Comment ils réduisent le déficit, je ne le comprends pas. Peut-être certains experts le savent.

Vous êtes un corps politique élu mais vous avez également des droits constitutionnels. Vous avez des obligations à l'égard de la population. Ce que nous voulons, c'est une représentation juste.

Le sénateur Lynch-Staunton: Un gentille absurdité!

Le sénateur Hastings: Je pourrais peut-être vous lire un passage du mémoire de l'Association des manufacturiers canadiens. Vous en seriez impressionné.

Le sénateur Buckwold: Quel homme de cœur!

Le sénateur Hastings: C'est toujours de «gentilles absurdités» quand cela vient des simples citoyens.

Le sénateur Lynch-Staunton: Vous blâmez le gouvernement pour une chose qui ne le concerne pas.

Le sénateur Hastings: Nous nous sommes rendus ensuite à Toronto, la plus grande ville du Canada.

Le sénateur Stollery: C'est une très grande ville.

Le sénateur Lynch-Staunton: Mais elle rapetisse rapidement.

Le sénateur Hastings: Nous avons poursuivi notre bonne habitude d'écouter les simples citoyens en les invitant à venir témoigner devant le comité. Nous avons entendu les propos de M. Erwin Joseph Gordon que voici:

> Le ministre des Finances de notre pays déclare que la TPS n'ajoutera que moins de 2 p. 100 au taux d'inflation. J'aimerais vous présenter un scénario démontrant que la hausse sera bien plus élevée que cela. Prenons l'exemple d'une blanchisserie automatique. Dans la majorité de ces blanchisseries, le prix actuel pour un cycle de lavage et de séchage est de 1 $. Le propriétaire de la blanchisserie doit maintenant percevoir 7 cents de plus de l'utilisateur pour la TPS. Mais il n'y a pas de pièces de 7c. Le propriétaire a donc le choix d'opter pour une pièce de 10c ou une pièce de 25c. Il n'est pas rentable de choisir la pièce de 10c, à cause du prix de l'installation d'une glissière supplémentaire et, avec l'inflation normale de 3 p. 100 par an, la pièce de 10c. ne suffira pas longtemps. Par conséquent, le propriétaire optera pour la pièce de 25c., et le prix d'une brassée de lessive sera de 1,25 $. Cela représente une augmentation de 25c. d'un coup. Et la lessive n'est pas un achat unique. Ça revient semaine après semaine. C'est une incidence coûteuse pour tous les gens qui vivent en appartement et dans les petites villes où de nombreuses personnes utilisent les blanchisseries automatiques.
>
> Ce qui précède n'est qu'un exemple d'une inflation de 25 p. 100 que la TPS aurait sur un service nécessaire. Multipliez ce scénario par toutes les autres opérations de ce genre au pays et vous avez une inflation grave sur les achats indispensables et répétitifs.
>
> Monsieur le président, nous savons tous que la TPS est une taxe à la consommation. Le problème d'une taxe à la consommtion est qu'elle est régressive et réduit la consommation, avec pour résultat que les détaillants achètent moins, les fabricants vendent moins et, par conséquent, ont besoin d'un nombre réduit d'employés. Tout cela se traduit par une baisse du produit national brut et une hausse du taux de chômage.
>
> La seule augmentation du nombre d'emplois proviendra des milliers de personnes qui seront engagées pour administrer la taxe.
>
> Cette taxe est mal conçue et inopportune. Vous devez adopter une position ferme et la renvoyer à la Chambre des communes pour qu'elle y soit révisée.
>
> De toute évidence, la meilleure solution consiste à adopter un taux d'imposition progressif supérieur et non pas une TPS, ou encore une taxe de vente directe de 1 p. 100 ou 2 p. 100 sur tout.
>
> Il y a un peu plus de 200 ans, les colons d'Amérique ont jeté le thé dans le port de Boston en protestation contre des taxes injustes sur le thé. Il est temps, monsieur le président, que votre comité en fasse de même pour la TPS.
>
> J'aimerais terminer en posant la question suivante au comité. Comment se fait-il que tant de gens du pays puissent avoir tellement tort et si peu de gens à Ottawa puissent avoir raison?

Il aurait dû parler aux dirigeants du gouvernement et leur poser la question. Comment peuvent-ils tous avoir tort et le gouvernement avoir autant raison? C'est pourquoi le gouvernement est maintenant à 13 p. 100 dans les sondages : il n'écoute pas.

Le sénateur Lynch-Staunton: Ne prenez pas de décision. Suivez-nous. Le vent souffle de ce côté, suivez-le. Parlez-nous du programme énergétique national et des crédits à la recherche. Parlez-nous des cadeaux.

Le sénateur Kenny: Si vous voulez faire un discours, levez-vous!

Le sénateur Doody: La question!

Le sénateur Hastings: Honorables sénateurs, avant de me lever, j'ai attendu quelques instants pour voir si un sénateur du côté du gouvernement voulait prendre la parole. Personne n'ayant semblé vouloir le faire pour défendre la TPS, j'ai donc décidé de demander la parole.

Le sénateur Lynch-Staunton: Et de lire le courrier de quelqu'un d'autre.

Le sénateur Hastings: Nous espérons tous dans ce débat, avant que ce projet de loi soit rejeté, qu'un sénateur d'en face prenne sa défense.

Le sénateur Kenny: Et défendre ce qui ne peut l'être?

Le sénateur Hastings: Et défendre ce projet de loi, non pas avec ces remarques cinglantes qu'ils font de temps à autre, mais d'une manière logique, comme il convient de faire dans cette enceinte.

• (0345)

Le sénateur Cogger: Sénateur, je ne comprends pas comment vous pouvez vous attendre à des remarques de notre côté. Nous sommes ici depuis 22 heures. Tout ce que j'ai entendu jusqu'à présent, c'est votre collègue, le sénateur Bosa, qui lit à n'en plus finir un extrait d'une transcription d'une réunion de comité qui a eu lieu pendant l'été.

Le sénateur Kenny: C'était un bon discours.

Le sénateur Cogger: Si vous voulez me parler, sénateur Kenny, vous le faites de votre place. C'est le Règlement.

Le sénateur Kenny: Dites-moi quel article.

Le sénateur Cogger: Je vais m'asseoir. Passons au vote.

Le sénateur Kenny: Non, je me tairai.

Le sénateur Buckwold: C'est le discours le plus court que vous ayez fait depuis longtemps.

Le sénateur Cogger: Je suis prêt à parler si vous lui dites de se taire un instant. Puis-je parler pendant une minute, sénateur Hastings?

Le sénateur Hastings: Prenez-vous part au débat?

Le sénateur Cogger: Il y a une remarque que je voudrais faire.

Le sénateur Hastings: S'agit-il d'un rappel au Règlement ou d'une question de privilège?

Le sénateur Cogger: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement ni d'une question de privilège. Si vous vous asseyez et écoutez, vous saurez de quoi il s'agit.

Vous voulez un débat logique. Nous écoutons quelqu'un qui nous lit la transcription d'une réunion qui a eu lieu l'été dernier et qui relit des questions que vous-même et le sénateur Robertson avez posées. Puis il nous a lu le hansard de l'Assemblée législative de Colombie-Britannique. Je ne trouve pas que cela soit une bonne participation à un débat logique.

Puis c'est votre tour, sénateur Hastings. Je vous ai toujours considéré comme un sénateur compétent, bilingue, logique et qui s'exprime très bien. Malheureuesement, ce soir, vous avez choisi de lire le courrier d'une autre personne. Assurément vous pouvez faire mieux que cela. Communiquez-nous des idées stimulantes et innovatrices, alors peut-être vous allez exciter notre imagination et nous donnez envie de faire la même chose. Si vous voulez nous faire mourir d'ennui, continuez.

Le sénateur Hastings: Merci, sénateur Cogger, pour cette intervention. Je pense apporter une contribution fort utile à ce débat, et il s'agit pour moi de rappeler à tous mes collègues les points de vue que les membres du comité ont entendus, afin que vous puissiez y réfléchir quelque peu avant que nous poursuivions ce débat. Si vous voulez bien rester calmes, j'espère pouvoir vous faire part de déclarations très provocantes qui vous inciteront à intervenir. Auparavant, je veux jeter les bases nécessaires pour que vous compreniez l'importance de ce qui s'est passé l'été dernier, alors que nous sommes parvenus aux conclusions que vous savez. J'espère que j'arriverai à vous persuader de partager notre opinion. C'est la façon dont j'ai choisi de procéder, et je suis désolé si cela ne vous convient pas. J'ai jugé important de comprendre ce que les intéressés nous ont dit. Il convient de savoir ce qu'ils pensaient de nous et de connaître les mesures qu'ils souhaitaient nous voir prendre.

Vous pouvez toujours dire qu'il ne faut pas tenir compte de leur opinion et s'en tenir simplement à ce que propose le conseil du patronat du Québec, la Chambre de commerce du Canada ou Tom d'Aquino, mais je crois que lorsque 85 p. 100 environ des gens s'opposent à une taxe, leur point de vue mérite d'être entendu. Il est peut-être utile de savoir au juste pourquoi ils s'élèvent contre cette taxe avec tant de véhémence. C'est une façon très utile de procéder selon moi. Je sais qu'au cours du débat, mes collègues et moi-même formulerons des observations provocantes. J'espère que nous pourrons alors amener nos collègues d'en face à réagir.

À Toronto, M^me^ Charlene E. Black, une étudiante, a dit ceci au comité:

> Moi non plus, je n'ai pas prononcé un discours en public depuis ma quatrième année; c'est plus long que je ne voudrais l'admettre.
>
> Bon après-midi, monsieur le Président et membres du Sénat. Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole. J'aimerais vous faire part de mon opinion au sujet de la TPS projetée . . .

Son opinion sur la TPS importe peut-être peu à certains d'entre nous, mais je pense qu'il nous incombe au moins d'écouter ce qu'elle a à dire. Je me propose de reprendre son intervention dans l'espoir que vous l'écouterez et que vous examinerez peut-être sérieusement ses propos. Voici:

> . . . et quoi que je dise, je ne crois pas m'apitoyer sur mon sort, contrairement à ce que mon prédécesseur a laissé entendre en ce qui concerne certaines personnes.
>
> Je suis une étudiante à plein temps, mature, inscrite à l'université de Toronto et j'entrepends la troisième année d'un programme de quatre ans en septembre. Je reçois effectivement une aide financière dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario et je travaille également à temps partiel.
>
> Je suis d'avis que la TPS projetée nuira aux Canadiens qui, comme moi, doivent subsister au jour le jour à même un revenu limité. Cette année, les frais de scolarité s'élèveront entre 1 967 $ et 2 131 $. Ajoutons à ce montant les frais de subsistance de base que je dois assumer comme tout le monde, par exemple au titre de la nourriture, du loyer, du transport, du service téléphonique et des choses essentielles.

Le sénateur Lynch-Staunton: Quel est le montant du crédit qu'elle va recevoir?

Le sénateur Hastings: M^lle^ Black poursuit comme ceci:

> Les frais de scolarité seront exemptés de la TPS. Voilà une bonne décision. J'estime que l'éducation, à tous les niveaux, doit être accessible à tous, hommes, femmes et

enfants. Par ailleurs, les manuels qui sont une nécessité et non un luxe pour les étudiants seront désormais assujettis à une taxe. C'est une première dans l'histoire du Canada. Le coût des manuels n'a cessé d'augmenter, et pour chaque cours, je m'attends à dépenser environ 100 $ et même plus dans certains cas. Ce montant ne comprend pas les documents supplémentaires à lire, dont le coût s'élève à 500 $ environ pour l'année scolaire. L'imposition d'une taxe sur un article déjà dispendieux est inacceptable et, à mon avis, mine notre système d'éducation. Je suis également d'avis qu'elle favorise indirectement l'analphabétisme qui est un problème très grave au Canada.

Comme je l'ai mentionné précédemment, je reçois une aide financière dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario. L'année dernière, j'ai reçu environ 5 500 $ en prêts et bourses. De plus, j'ai le droit de gagner 1 000 $ durant l'année scolaire. L'aide financière que je reçois dans le cadre de ce régime est réévaluée et réduite si mes gains dépassent le montant autorisé.

Voilà ce que pense M^lle^ Black de l'idée de taxer les livres. Elle déclare enfin:

Pour terminer, j'aimerais souligner que je n'ai aucune objection à faire ma juste part pour venir en aide au Canada. Mais à mon avis, la TPS nous demande de faire plus que notre part. À l'heure actuelle, je me situe à un niveau de revenu inférieur, parce que je suis étudiante. J'espère cependant un jour obtenir un emploi dans un domaine qui m'apportera davantage de gratifications personnelles et financières. Je serai peut-être alors plus encline et mieux en mesure de faire davantage pour ce pays du point de vue financier, mais pour le moment je n'ai pas un sou de plus à donner.

Je demande donc au Sénat de rejeter la TPS et de renvoyer le gouvernement refaire ses devoirs et mettre au point un système fiscal plus juste qui aide à réduire la dette nationale.

Merci de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer ici.

C'est ce que je vous ai dit la première fois que j'ai pris la parole devant vous, honorables sénateurs. Tous les Canadiens sont conscients qu'ils doivent payer des impôts. Tous sont disposés et prêts à en payer. Toutefois, ils veulent qu'on les comprenne et ils veulent que tout le monde fasse sa juste part. La taxe sur les produits et services est une taxe régressive et injuste.

Le sénateur Buckwold: Puis-je poser une question? Je tiens à citer officiellement quelque chose pour le bénéfice de notre collègue, là-bas, qui ne cesse de beugler au sujet du crédit d'impôt de 300 $ ou 400 $.

Le sénateur Lynch-Staunton: Je ne beugle pas. J'essaie de corriger une fausse impression.

Le sénateur Buckwold: Quoi qu'il en soit, c'est toujours un plaisir de vous entendre.

Puis-je poser une question au sénateur Hastings? Quel sera en 1991 le montant du crédit remboursable au titre de la TPS auquel aura droit quelqu'un qui touche au plus 6 000 $ par année? Rien que pour savoir ce que recevra cette personne.

Le sénateur Hastings: La réponse se trouve dans le document que j'ai cité, soit 190 $.

[Le sénateur Hastings.]

Le sénateur Buckwold: Est-ce suffisant, 190 ?

Le sénateur Hastings: Non. J'ai dit que le crédit pour TPS n'est qu'une fraude au détriment des pauvres. C'est comme offrir un rabais de 1 000 à l'achat d'une automobile. L'acheteur sait qu'il paie ces 1 000 d'une façon ou d'une autre. Le principe est le même dans les annonces de meubles, quand on vous propose d'acheter maintenant et de ne pas payer d'intérêt avant 1991. C'est une tactique de vente. Ceux qui achètent selon ces modalités savent très bien qu'ils vont le payer l'intérêt en 1991. Au Canada, les pauvres savent que le crédit de 190 $ pour TPS est un subterfuge qu'emploie le gouvernement et qu'il va plus que se rattraper dans leurs impôts en 1991. C'est du joli, un gouvernement qui emploie des tactiques de vendeur d'automobiles pour faire avaler la TPS.

Un autre témoin qui a comparu devant le comité à Toronto est M. Robert S.W. Campbell, notaire dans un bureau privé de Toronto, qui s'est dit heureux d'avoir l'occasion d'exposer au comité son point de vue sur la loi créant la TPS. Voici ce qu'il a dit:

Je fais cet exposé à titre de personne ordinaire ne possédant aucune connaissance spécialisée dans le domaine fiscal ou économique.

L'objet de la TPS est de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants. A cause de ses lacunes évidentes, on admet en général que cette dernière taxe doit être abolie. Toutefois, malgré tous ses défauts, elle fait quand même moins de tort au pays que la TPS.

Il est intéressant de noter que, sans être un expert en fiscalité ou en économie, comme il l'a fait observer lui-même, M. Campbell arrive à la même conclusion que l'Association canadienne d'études fiscales, qui réunit les plus éminents économistes du pays. M. Campbell a ajouté ceci :

D'après moi, le Comité devrait se pencher sur deux problèmes. D'abord, celui d'une taxe de remplacement valable pour combler les revenus perdus à cause de l'abolition de la TVF, et ensuite, la question d'une taxation équitable.

L'une des caractéristiques de la TPS est son inéquité. Mais j'aimerais faire quelques commentaires à propos d'un point soulevé par le ministre du Revenu ce matin. Il a dit que les groupes à faible revenu ont été contactés par son ministère afin d'être informés de leur droit au crédit remboursable pour taxe de vente.

● (0400)

Dans bien des cas, j'ai proposé que les gens de cette catégorie ne soit pas indemnisés. Les crédits pour TPS ne seront pas envoyés à ceux qui ne présentent pas de déclaration d'impôt sur le revenu. On évalue à 15 p. 100 le nombre de gens à faible revenu qui auraient droit à des crédits pour TPS mais qui, pour diverses raisons, ne remplissent pas de déclaration et qui ne recevront donc pas de remboursement. Parmi eux, on trouve des itinérants, des analphabètes et des immigrants qui se méfient ou qui redoutent la bureaucratie. Comme l'ont laissé entendre ceux qui tentent de promouvoir la TPS, les opposants à la TPS ne sont pas contre une autre forme de taxe pour remplacer la TVF. Dans un vote de protestation pancanadien tenu le 7 avril, sous les auspices du Congrès du travail du Canada, le réseau Pro-Canada, plus de deux

millions de Canadiens se sont prononcés contre la TPS et pour une taxe plus équitable. Neil Brooks a proposé une autre solution, valable et équitable, à la TPS.

Voilà la proposition que mon collègue, le sénateur Bosa, nous a lue ce soir.

C'était dans un document de travail intitulé «Searching for an Alternate to the GST», présenté à l'Institut de recherche sur la politique publique, en février dernier, en vue de proposer des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu. Il s'agissait d'une autre solution, logique et raisonnable, à la TPS. Contrairement aux objections inexactes du ministre des Finances, cette solution à la TPS n'exigerait qu'une faible augmentation des taux d'impôt sur le revenu et les rajustements mineurs étaient exposés dans le document de M. Brooks. Sa proposition permettait d'éviter la coûteuse bureaucratie nécessaire à l'application de la TPS, en utilisant le processus existant pour l'impôt sur le revenu. Elle se passait du système artificiel et superflu qu'exigent les crédits et les remboursements de la TPS. Elle n'aurait pas eu les effets inflationnistes de la TPS. Au contraire, elle réduirait l'inflation puisqu'elle serait plus progressive que la TPS. Un régime de taxation plus équitable en résulterait.

À mon avis, le public espère que le comité démontrera, dans son rapport, la capacité de tenir compte des réflexions de la population canadienne. Il souhaite que le rapport corrige les haussetés de la propagande gouvernementale lourde et trompeuse entourant la mise en œuvre de la TPS. Il espère que le rapport recommande un système de taxation équitable, ce que n'est pas la TPS. Cette taxe devrait être remplacée par une solution équitable ayant trait à l'impôt sur le revenu. C'est ma proposition, monsieur le Président, et je vous remercie, ainsi que vos collègues, de m'avoir permis de vous présenter mon point de vue.

Nous avons ensuite entendu M. R. A. Reynolds des Citizens Against the GST.

Le sénateur Lynch-Staunton: D'où vient-elle?

Le sénateur Hastings: Mississauga. Elle dit ceci:

Monsieur le président, nous tenons d'abord à vous remercier, ainsi que les autres membres de ce comité, de nous permettre de témoigner devant vous aujourd'hui. Nous apprécions d'autant plus cette invitation que notre député, Don Blenkarn, et son comité n'ont pas fait preuve d'autant de courtoisie à notre égard. Pour nous, vous êtes le dernier recours. Nous représentions environ 150 bénévoles de la ville de Mississauga qui se sont regroupés pour lutter contre la TPS. Au mois d'avril dernier, nous avons organisé un scrutin pour que les gens de Mississauga puissent votre pour ou contre la taxe: 4 806 personnes, soit 98 p. 100, ont voté contre la taxe et seulement 83, soit 2 p. 100, ont voté pour. Ce vote n'est peut-être pas tout à fait représentatif, mais il donne une bonne idée de la façon dont les gens de Mississauga perçoivent la taxe proposée. Comme le majorité des Canadiens, nous nous opposons à la TPS parce qu'il s'agit d'une taxe régressive, inflationniste et tout à fait inefficace. La mesure est régressive parce que les gens à revenu faible et moyen dépensent une plus forte proportion de leur revenu que les personnes à revenu supérieur pour se procurer des biens et services essentiels. Selon l'Organisation nationale anti-pauvreté, le crédit accordé aux personnes à faible revenu est mal conçu et un grand nombre de ceux qui en ont le plus besoin ne pourront pas en profiter. En outre, ce crédit n'est pas indexé à l'inflation et on ignore ce qu'il en adviendra lorsque la taxe sera augmentée à 10, 12 ou 14 p. 100, comme cela ne manquera pas d'arriver.

La taxe est aussi inefficace. En effet, quelques milliers de fonctionnaires devront être engagés, avec les frais généraux que cela comporte, pour en administrer et en surveiller l'application. Il faudra, d'autre part, des millions d'heures-personnes au secteur privé pour calculer la taxe et les remboursements. Il en résultera une perte de productivité et une baisse de l'efficacité dans ce secteur. Le département des Finances de la ville de Mississauga estime que les frais d'administration de la TPS seront épouvantables, et le terme n'est pas de moi. Inévitablement, les taxes municipales devront augmenter.

Le sénateur Lynch-Staunton: Balivernes que tout cela.

Le sénateur Hastings: J'ai parlé à un membre de ce département hier qui m'a dit qu'aucun taux par mille n'avait encore été établi. Mais j'ai appris que l'augmentation serait importante.

Le sénateur Lynch-Staunton: Ces gens-là auront droit à des crédits. Vous le savez.

Le sénateur Hastings: Continuez à lire.

La TPS entraînera donc une hausse de taxe à tous les paliers inférieurs de gouvernement. Tous les établissements publics y seront contraints.

Le sénateur Lynch-Staunton: Elles ne le sont pas. Vous l'inventez. Le maire de Montréal a dit lui-même que la Ville de Montréal, tout comme les autres municipalités, ne souffrira pas de la TPS parce qu'elles bénéficient toutes de remboursements ou d'exonérations. Ne lisez donc pas une lettre de quelqu'un qui ne sait pas de quoi il parle.

Le sénateur Hastings: Eh bien, je suppose que le maire et les membres du conseil de la Ville de Toronto ne savent pas de quoi ils parlent. Je suppose que le maire et les membres du conseil de la Ville de Vancouver ne savent pas de quoi ils parlent. Je suppose que toutes les municipalités, les unes après les autres, ne savent pas de quoi elles parlent. Il n'y a que mon honorable collègue qui sache de quoi il parle. Nous en revenons au même vieil argument voulant que tout le monde soit stupide sauf soi-même.

Le sénateur Lynch-Staunton: Non.

Le sénateur Hastings: C'est exactement l'argument que vous nous servez. C'est exactement l'argument que vous utilisez, et que vous utilisez tous—le ministre a utilisé le même.

Le sénateur Lynch-Staunton: Citez le maire de Toronto.

Le sénateur Hastings: Je l'ai cité.

Le sénateur Grimard: Donnez-nous en une copie.

Le sénateur Lynch-Staunton: Faites votre discours.

Le sénateur Hastings: J'écoute.

Le sénateur Lynch-Staunton: Je n'ai pas de discours.

Le sénateur Hastings: Pourquoi ne pas vous taire et écouter?

Le sénateur Grimard: Je ne peux pas prendre la parole maintenant. Je le ferai la semaine prochaine. Ce sera un discours sérieux. Ne vous moquez pas des Canadiens. Vous demandez que les Canadiens . . .

Le sénateur Hastings: L'honorable sénateur ne sait pas de quoi il parle, mais il continue à bavarder. Je vous ai dit que c'est pour cela que la Ville de Vancouver s'est déclarée zone libre de taxes. C'est pour cela qu'il se tient présentement un vote au conseil de ville de Vancouver. Les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique s'opposent toutes à cette taxe. Elles ne sauraient pas ce qu'elles font selon vous autres.

Le sénateur Oliver: Déposez la lettre de Toronto.

Le sénateur Hastings: Vous aurez l'occasion de la vérifier. Je ne l'ai pas ici avec moi.

Le sénateur Grimard: Vous engagez-vous à la déposer?

Le sénateur Hastings: Mon honorable collègue, je vous invite à lire le témoignage que M. Jack Layton a rendu au nom de la Ville de Toronto lorsque le comité est allé siéger à Toronto.

Le sénateur Lynch-Staunton: J'ai feuilleté le compte rendu. Il n'y a rien ici.

Le sénateur Hastings: Continuons la lecture:

> Le gouvernement prétend que la taxe sur les ventes des fabricants injuste et qu'elle ne s'appliquerait qu'à certains fabricants. Le gouvernement oublie de souligner qu'il a déjà réduit le taux d'imposition des sociétés de 36 à 28 p. 100.

Le sénateur Lynch-Staunton: Vous êtes de notre côté. Allez, venez.

Le sénateur Hastings: Je continue:

> Je sais qu'un membre du comité considère déjà la taxe comme un fait accompli, mais j'espère que le reste d'entre vous tiendrez compte, dans votre réflexion, des sentiments des Canadiens. Il existe un profond malaise au Canada en ce moment. Il y a une certaine désaffection. Nous espérons que vous rejetterez cette taxe et que vous nous donnerez une indication que nous avons encore, dans une certaine mesure, la maîtrise de nos vies et de ce qui se passe au sein du gouvernement. J'espère que le reste d'entre vous tiendrez compte, dans votre réflexion, des sentiments des Canadiens qui s'opposent à la taxe dans une proportion de 87 p. 100. Ils vous demandent d'en tenir compte. Il existe un profond malaise au Canada en ce moment. Il y a une certaine désaffection. Nous espérons que vous rejetterez cette taxe et que vous nous donnerez une indication que nous avons encore, dans une certaine mesure, la maîtrise de nos vies, de ce qui arrive à nos concitoyens et de ce qui se passe au sein du gouvernement. Nous pouvons toutefois dire à la population que nous n'allons pas accéder à sa demande, que nous ne l'écouterons pas et que nous allons donner suite au projet de loi, comme nous l'avons fait auparavant.

M^me^ Donna Peconi est une autre personne qui a comparu devant le comité à Toronto.

[Le sénateur Lynch-Staunton.]

Le sénateur Lynch-Staunton: D'où vient-elle?

Le sénateur Hastings: De Peterborough.

> Honorables sénateurs, bonsoir. Je vous suis reconnaissante de m'accorder l'occasion de vous exposer les préoccupations des membres de IRATE Citizens of Peterborough à l'égard du projet de TPS. Votre tâche n'a rien d'enviable. Le projet de loi C-62 est probablement l'un des projets de réglementation les plus controversés de toute l'histoire canadienne. Si le projet est adopté, la TPS aura des effets permanents et à long terme sur la nation et la population canadienne. C'est pour ces mêmes raisons que nous vous exhortons à écouter la voix que le gouvernement refuse d'entendre, la voix de la population canadienne.

Dieu soit loué!

Le sénateur Lynch-Staunton: Alléluia!

Le sénateur Hastings: La voix du peuple.

> Personne ne nie que notre nation traverse actuellement une crise. Nous sommes à la veille de crouler sous le poids de la dette nationale, et la situation empire de jour en jour.

Le sénateur Lynch-Staunton: Bigre!

Le sénateur Hastings:

> Il faut réagir de toute urgence afin de renverser la vapeur et d'améliorer la situation. Le projet de loi C-62 n'est cependant pas la solution à nos problèmes. On ne règle pas un problème en dissimulant ses causes. La cause de nos difficultés, c'est notre régime fiscal. La réforme fiscale est la tâche ingrate à laquelle il faut s'atteler. Trop de gouvernements ont reculé devant cette tâche. Il est temps que le gouvernement actuel prouve qu'il a du caractère. Au pays, aucun citoyen ou aucune société ne devrait être exempté de payer sa juste part d'impôt sur le revenu. Il est impensable d'adopter des lois qui obligent un groupe à payer l'impôt, mais qui permettent à d'autres groupes de s'en tirer. Les difficultés que nous connaissons actuellement sur le plan fiscal prouvent hors de tout doute que ceux qui paient leur impôt ne peuvent supporter le fardeau créé par ceux qui n'en paient pas. Je n'ai pas l'intention de revenir sur les lacunes du projet de loi. Nous avons déjà relevé certaines des lacunes particulièrement évidentes du projet dans notre mémoire; de nombreux canadiens se chargeront d'ailleurs de vous les rappeler, j'en suis sûre. Ce que je vais vous demander de faire, c'est de penser à cela. Si le projet de loi C-62 est aussi bon que le prétend le gouvernement, même nous, de IRATE Citizens, devrions en reconnaître les mérites, même si nous ne pouvons pas être considérés comme des experts en fiscalité. Or, il n'en est rien. Les grands économistes ont posé et continuent de poser des questions et d'exprimer des réserves à l'égard de ce projet de loi. Si bon nombre de personnes habilitées à se prononcer sur la valeur de ce projet de loi ont jugé qu'il présentait de graves lacunes, ceux d'entre nous qui n'avons pas leurs compétences avons de bonnes raisons de nous inquiéter des aspects du projet qui sont de toute évidence injustes et, pire encore, des aspects qui sont injustes, mais moins apparents.

• (0415)

La réaction du gouvernement a été tout à fait inacceptable. Il ne fait que tenir un double langage. Nous nous joignons aux millions de Canadiens qui jugent la situation inadmissible.

Ils ne sont pas comme le sénateur Everett, qui accepte simplement une lettre. M^me^ Pecono poursuit:

Notre organisation réunit des comptables qui œuvrent à l'échelle locale, des gens de la petite entreprise et des experts en fiscalité qui ont montré à plusieurs reprises que le gouvernement n'offrait que des mensonges en guise d'explications. Le gouvernement semble penser que la population finira par croire à ces mensonges s'il les répète assez souvent.

Notre opposition à cette taxe n'a rien d'un feu de paille. Le refus du gouvernement d'écouter ce que la population a à dire dans ce dossier nous irrite, nous effraie et nous rend perplexes. Aucun parti au pouvoir ne peut prétendre être le seul à savoir ce qui est bon pour la nation et pour la population. La TPS n'est pas seule voie possible. Les solutions de rechange n'ont pas été étudiées soigneusement et ont été écartées parce qu'elles remettent en question des privilèges qui sont perçus comme sacro-saints par leur détenteurs.

Notre nation est malade. Nous n'avons plus le temps de pointer du doigt les responsables de cette situation pourrie. Dans le cadre de ces audiences, vous pouvez vous contenter de prêter une oreille distraite à ce que nous disons, soit vous porter à la défense des intérêts des entreprises et favoriser la réalisation de la réforme fiscale. Le Canada a désespérément besoin de votre aide à l'heure actuelle. Il ne s'agit pas d'une question de pouvoir. C'est une affaire de conscience. Voilà la différence entre la politique et le gouvernement.

Nous réalisons qu'on demande à des personnes nommées d'outrepasser les décisions de l'assemblée élue. Vous avez fait allusion au dilemme qu'une telle demande entraîne sur le plan moral. Ce que vous devez considérer, c'est le dilemme qui est créé lorsqu'une majorité siège à la Chambre des communes et que la Chambre refuse d'écouter la majorité de ses électeurs.

Dans notre système du gouvernement, la frontière entre la démocratie et la dictature est parfois très difficile à discerner, sauf pour le Sénat. Il n'y a plus personne sur qui jeter la responsabilité.

Il est vrai que dans le passé, on ne vous a jamais demandé d'exercer pleinement votre mandat dans le cas d'un projet de loi financier. Cela ne signifie pas que vous n'êtes pas capable de le faire ou que vous ne devriez pas le faire. Les gens n'ont jamais autant compté sur vous que maintenant. La Chambre des communes n'avait pas le mandat de présenter le projet de loi C-62, encore moins de l'adopter. L'enjeu des dernières élections était le libre-échange. Si la question de la réforme fiscale a été mentionnée, elle n'a jamais été examinée à fond. Les dernières élections ont conduit à l'apparition d'un gouvernement majoritaire, d'un gouvernement élu par la population sur la foi de questions précises. Le projet de loi C-62 ne faisait pas partie de ces questions.

Lorsque le projet de loi a été présenté, la majorité des Canadiens ont manifesté leur opposition avec véhémence. Nous n'avons pas changé d'idée. Nous n'en voulons toujours pas. Nous ne croyons pas avoir besoin d'une telle taxe. Nous avons proposé des solutions de rechange.

Nous vous avons confié un mandat clair. Il vous appartient de décider si la confiance de la population et le bien de notre nation justifient quelques accrocs au protocole. C'est par vos actions que vous répondrez à cette question.

Écouterez-vous madame Peconi? Son témoignage ne signifie-t-il rien?

Le sénateur Lynch-Staunton: Celui de l'Association des manufacturiers canadiens ne compte-t-il pas lui aussi?

Le sénateur Hastings: Cette association a écrit le projet de loi avec votre aide.

Le sénateur Lynch-Staunton: Je vois. Pourquoi n'avez-vous pas suggéré d'amendements dès que l'occasion s'est présentée?

Le sénateur Buckwold: Quelle farce!

Le sénateur Lynch-Staunton: Des amendements à la troisième lecture. Ça ne s'est jamais vu.

Le sénateur Simard: Allez-vous citer seulement des gens qui n'appuient pas la taxe! Vous êtes sélectifs!

Le sénateur Kenny: Laissez-les faire un discours.

Le sénateur Hastings: Honorables sénateurs, nous avons passé trois jours à Toronto. La personne qui s'est présentée sans rendez-vous ce jour-là était Sinan Tanla. Voici ce qu'il avait à dire:

Monsieur le président, honorables sénateurs, je remercie le Comité de m'avoir permis de comparaître pour parler d'une question essentielle et pourtant sans fondement, celle de la TPS. J'ai soumis à l'attention de votre Comité mon exposé écrit dans les délais prescrits à Ottawa. Je vous demanderai de vous reporter plus tard à ce mémoire car je crois, bien que j'exprime aujourd'hui mon opinion à titre personnel, qu'il est assez représentatif du point de vue de beaucoup de Canadiens.

Je ne suis partisan d'aucun parti politique au Canada.

La TPS est une très mauvaise loi parce que l'objectif qu'on veut lui donner est le fruit d'un mauvais diagnostic. Elle ne contribuera pas réellement à diminuer le déficit. La notion de déficit est une gomme à mâcher politique. En réalité, notre monde évolue vers de grandes fusions. Les finances des pays sont de plus en plus interdépendantes et leur destin devient de plus en plus collectif. Dans un futur acceptable, les déficits seront regroupés en de vastes responsabilités régionales dépassant les frontières d'un seul pays. La TPS ne sera pas un remède au déficit du Canada.

Le Canada, malgré son immense potentiel, est un pays bien malchanceux du point de vue de la vie politique qui détermine son destin. On cherche presque toujours à satisfaire certains groupes d'intérêt. Tous les partis politiques canadiens ont jusqu'à présent contribué à la mise en place de mesures sans objet, en provoquant une terrible faim et en cherchant à obtenir le pouvoir pour des raisons matérielles.

Je suis au Canada depuis 19 ans. Je connais ce pays à fond. Je ne me souviens pas, absolument pas, que l'on ait

jamais donné aux Canadiens la chance de participer à un processus national d'autodétermination, c'est-à-dire de prendre une décision sur un problème national déterminant selon leur propre jugement et leur propre évaluation.

La TPS sera absolument désastreuse dans les moments prévus et imprévus d'engorgement économique, fara augmenter la corruption et provoquera un chaos pratiquement généralisé au Canada. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'entrer dans les détails, que vous connaissez très bien.

Il faut absolument répondre à trois questions. La TPS est-elle essentielle? Ma réponse est non.

Les Canadiens doivent-ils s'inquiéter du déficit? Ma réponse est, absolument, oui, mais ceci doit se faire dans un esprit d'équité. En d'autres termes, le fardeau fiscal imposé aux Canadiens moyens est déjà beaucoup trop lourd. Assez, c'est assez. Il y a des moyens parfaitement efficaces de remplacer cette loi désastreuse.

Le sénateur Lynch-Staunton: Désastreuse?

Le sénateur Hastings: Une mauvaise chose. Il poursuit ainsi:

Que pouvons-nous attendre du Sénat? Ma réponse est: énormément. Actuellement, le tumulte regne au Canada en raison du débat national sur son destin moral. Le pays doit réagir en organisant sur cette question fondamentale un référendum.

Dans le mémoire que j'ai préparé pour le Sénat, j'ai prévu l'accord de six provinces et 73 p. 100 des voix, pour que la TPS soit approuvée. Cette formule donnera aux Canadiens le sentiment d'appartenir à une nation. Nous sommes actuellement divisés. Et nous sommes un pays sur le papier, mais pas dans notre esprit. Il est grand-temps de commencer à apprendre à déterminer notre propre avenir, au lieu de laisser ce soin aux mains d'un groupe d'opportunistes politiques qui ne savent pas où ils conduisent le navire et s'en moquent. Le Canadien moyen est un être très prudent. Il entrevoit déjà les rochers sur lesquels ce navire va se briser.

Le Sénat a un devoir historique à accomplir ici. Vous avez déjà au cours de vos voyages, et continuerez à le faire, entendu les menaces commerciales, les objections et les cris de certains groupes qui ne cherchent qu'à sauvegarder leurs propres intérêts sur le plan de la TPS. Ce n'est pas cela que veulent les Canadiens. Ils veulent participer au processus même.

Je vous demande ni de rejeter la TPS ni d'accepter son adoption. Je vous supplie plutôt de veiller à ce que l'on donne tous les éléments d'information nécessaires aux Canadiens sur la TPS, ce qui n'est pas le cas actuellement, pour organiser ensuite un référendum sur cette question nationale vitale. C'est en suivant cette politique que le Sénat défendra au mieux les intérêts du Canada.

Demandez au Canada de participer sérieusement et réellement.

Le sénateur Buckwold: J'espère que vous avez encore d'autres passages de ce genre.

Le sénateur Hastings: À Winnipeg, au Manitoba, le sénateur Buckwold a continué à entendre de simples particuliers qui voulaient faire connaître leur point de vue concernant la TPS. Certains étaient en faveur, mais la majorité d'entre eux s'opposaient à cette taxe comme ce fut généralement le cas de la plupart des mémoires qui ont été présentés au comité. M. John Clearwater a témoigné devant le comité à Winnipeg. Voici ce qu'il a déclaré:

J'ai remarqué dans le programme d'aujourd'hui que je suis le seul à paraître devant le comité en qualité de simple citoyen. Tous les autres représentent des sociétés ou des groupes ou des intérêts. Ma présentation est donc faite dans cette optique.

J'ai fait des études universitaires en science politique, en histoire et en économie. Je suis à l'Université de Dalhousie à Halifax mais comme je viens de Winnipeg, je comparais ici devant le comité.

D'après ce que j'ai compris, une des tâches du comité est d'examiner les possibilités autres que la taxe sur les produits et services proposée par le ministre des Finances. Ce que je dirai aujourd'hui pourrait être considéré clairement comme un anathème par la plupart des gens que vous avez entendus avant moi. Je vous parlerai de la nécessité de faire appliquer les lois fiscales déjà existantes et de tirer des recettes, grâce à ces lois fiscales, des sociétés et des entreprises qui, jusqu'à maintenant, ont été sous-imposées malgré les dispositions des lois fiscales dont on a pas tenu compte généralement, en appliquant un système de favoritisme.

Le régime fiscal actuel au Canada est suffisamment vaste pour percevoir des montants beaucoup plus importants sans avoir à ajouter de nouvelles taxes, c'est-à-dire la TPS. Des employés du bureau du premier ministre Wilson m'ont dit personnellement que le montant d'argent perçu avec une TPS à 7 p. 100 serait d'environ 18,1 milliards de dollars l'an prochain, en tenant compte de l'inflation. Je suis sûr qu'il s'agit d'un chiffre raisonnale. Ce chiffre a diminué considérablement par rapport aux 24 milliards de dollars et au 9 p. 100 originaux.

Ce que je propose c'est qu'au lieu de mettre en place une taxe nouvelle et difficile d'application, nous appliquions les lois fiscales déjà existantes et que nous imposions les sociétés canadiennes rentables et les sociétés étrangères en exploitation de notre pays.

• (0430)

J'aimerais maintenant donner deux exemples pour montrer l'iniquité de notre régime fiscal. Au cours des années, les impôts sur le revenu des sociétés par rapport aux impôts des particuliers se sont modifiés radicalement. Les impôts sur le revenu des sociétés représentent une portion de plus en plus faible des recettes fiscales totales. En 1984-1985, sur le total des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers, les impôts des particuliers représentaient 41,3 p. 100 et ceux des sociétés seulement 13,2 p. 100. Une année plus tard, les impôts sur le revenu des particuliers étaient passés à 43 p. 100 du total et les impôts des entreprises avaient diminué à 12 p. 100 du total. En 1987, la dernière année pour laquelle nous avons des chiffres de Revenu Canada et de Statistique Canada, les impôts sur le revenu des particuliers représentaient 47 p. 100 des recettes fiscales totales du gouvernement. Les

impôts des sociétés étaient passés à 11 p. 100 par rapport à quatre ans auparavant où ils étaient encore à plus de 13 p. 100.

Les recettes fiscales totales des sociétés diminuent, même si les sociétés rentables ont réussi à augmenter leur profit de 14 p. 100 en 1987. Pour ce qui est de l'ensemble de l'impôt sur le revenu payé par les Canadiens et les sociétés, on retrouve le même tableau que je viens de peindre. En 1970, les impôts sur le revenu des particuliers représentaient 66 p. 100 de l'impôt total sur le revenu alors que les sociétés payaient les 33 p. 100 restant. En 1987, Le FMI déclarait que les sociétés payaient moins de 20 p. 100 et que l'impôt sur le revenu des particuliers représentait plus de 80 p. 100 des recettes fiscales totales perçues par le gouvernement fédéral.

Le problème n'est pas que le gouvernement accorde des allégements fiscaux à des sociétés non rentables. Statistique Canada signale qu'en 1987, le revenu total des sociétés canadiennes a augmenté de 8 p. 100 et que les profits avant impôt de toutes les sociétés canadiennes ont augmenté de 33,4 p. 100 à presque 86 milliards de dollars en 1987.

Le problème, c'est que le gouvernement n'applique pas les lois fiscales déjà en place pour percevoir des recettes sur les profits incroyables qui ont été faits depuis dix ans. Les sociétés n'ont montré aucune volonté de payer leur part équitable d'impôt et il n'y a aucune raison pour laquelle elles devraient le faire si le gouvernement n'est pas prêt à appliquer ses lois.

L'impôt personnel au pays va augmenter à 125 p. 100 du taux de croissance du revenu des Canadiens moyens. Pour les sociétés, il passera seulement à 43 p. 100 de l'augmentation de leurs profits. Il est clair que l'iniquité augmente chaque année.

En fait, on a vu une diminution des impôts sur les sociétés de 2 p. 100 entre 1985 et 1986. La population canadienne ne fait plus confiance au régime fiscal qui impose un fardeau de plus en plus lourd, tout en laissant les grandes sociétés rentables payer de moins en moins d'impôt ou même pas du tout. Par exemple, les grandes sociétés rentables Argus and Power Corporations n'ont pas payé d'impôt du tout sur la valeur comptable de leurs profits de plus de 203 millions de dollars en 1985. Ce sont des chiffres fournis par le ministère des Finances des États-Unis qui exige la divulgation de tous les chiffres des sociétés qui sont côtées en bourse. En 1981, 60 p. 100 des sociétés canadiennes ne payaient pas d'impôt sur le revenu à la fin de leur exercice et 50 p. 100 de ce groupe avait fait des profits au cours de ce même exercice. Cela veut dire que 30 p. 100 des sociétés canadiennes—et elles sont toutes rentables—n'ont pas payé d'impôt sur le revenu des sociétés, bien qu'il existe des lois pour percevoir ces impôts.

Au Canada, les exonérations fiscales sont un des grands problèmes de la perception des impôts. On estime que ces montants déduits de l'impôt représentent environ la valeur de deux à trois ans d'impôt sur le revenu des sociétés et pourraient représenter 30 à 35 milliards de dollars. En fait, l'accumulation des dépenses fiscales est égale aux recettes prévues de la TPS sur une période de deux ans, de 1981 à 1983.

En ce qui concerne les dépenses fiscales des sociétés, nous voyons la tendance exactement inverse dans les économies hautement industrialisées et capitalistes du monde, par exemple, l'Allemagne de l'Ouest et le Japon, qui sont souvent considérés comme les archétypes des grandes économies capitalistes. Dans ces économies, les sociétés sont peu exonérées, ont peu de dépenses fiscales et sont imposées à un taux étonnament élevé par rapport aux sociétés canadiennes, britanniques ou américaines. Pourtant, ces pays ne semblent pas avoir de problèmes avec leurs sociétés. Elles tendent à rester dans le pays. Elles ne se précipitent pas vers les États-Unis. Elles payent leurs impôts. Et ce sont des économies extrêmement dynamiques.

Toutes les sociétés rentables doivent donc payer leur part équitable des impôts sur le revenu. Dans les années à venir, leur part de ce fardeau doit augmenter au Canada.

Depuis 1960, nous avons vu l'impôt sur le revenu des sociétés, comme pourcentage de l'impôt payé, diminuer considérablement, en particulier depuis cinq ans. Par conséquent, je propose que nous percevions les sommes qui sont dues au gouvernement canadien, et par conséquent à la population canadienne, auprès des sociétés qui ne payent pas leurs impôts ou qui en payent moins qu'elles ne le feraient si les lois étaient appliquées comme il faut.

Idéalement, les sociétés devraient augmenter la part des impôts qu'elles payent jusqu'au niveau de 20 p. 100 des recettes budgétaires fédérales totales.

Le sénateur Lynch-Staunton: Nous venons tout juste d'adopter un projet de loi à cet effet! Où étiez-vous?

Le sénateur Hastings:

Elles n'en paient actuellement qu'environ 10 p. 100. Cela doublerait le montant réel qu'elles payent au gouvernement fédéral. Comme vous le verrez au bas de la page 3, j'ai établi un bref plan qui montre que cela serait mis en œuvre sur un certain nombre d'années plutôt que de dire aux gens d'affaire : «Nous allons doubler vos impôts le 1er janvier 1991.» Ce plan réglerait un certain nombre de problèmes du Canada, l'iniquité du régime fiscal en particulier, et éliminerait l'accumulation des dépenses fiscales des sociétés qui sont maintenant tellement importantes qu'elles représentent plus de trois ans du budget militaire total du pays, et le déficit.

La TPS ne va pas réduire le déficit. Mais si nous percevons les impôts pour lesquels nous allions légiférer, et pour lesquels nous avons légiféré, nous pouvons raisonnablement commencer à nous attaquer au déficit. Le Canada pourrait réduire son déficit si le gouvernement fédéral percevait ces impôts. D'autre part, les impôts actuellement reportés et qui s'élèvent à plus de 30 milliards de dollars pourraient être perçus à court terme, éliminant ainsi la nécessité d'augmenter le niveau des impôts sur le revenu des particuliers, qui, comme je l'ai dit plus tôt, commencent à s'élever à 125 p. 100 du taux d'augmentation du revenu du Canadien moyen.

En bref, la perception des impôts en retard, l'élimination des allégements fiscaux ou du report des impôts et

des dépenses fiscales ainsi que l'augmentation du taux d'imposition des sociétés rentables—et j'insiste sur le mot rentable—placerait le Canada dans une forte position financière sans avoir à mettre en œuvre la TPS.

Cela conclut ma présentation écrite. Puisque vous l'avez devant vous, je ne vois pas la nécessité d'élaborer. Je répondrais maintenant à vos questions.

C'était là le témoignage d'un jeune homme de la Nouvelle-Écosse qui faisait ses études à Winnipeg à ce moment-là.

Le sénateur Simard: Avant de changer de province, aux fins du compte rendu, je voudrais faire remarquer qu'il n'y a que quatre sénateurs libéraux de présents. Il est maintenant 4 h 40. Il est évident que les libéraux veulent montrer qu'ils ne s'intéressent plus à cette question. Ils étalent au grand jour leur sectarisme politique en ne participant pas au débat. Non seulement n'y-a-t-il que quatre sénateurs libéraux de présents, mais le compte rendu montrera qu'ils ont refusé de proposer des solutions de rechange à la TPS, ce que je leur avais demandé plus tôt, et de dire s'ils avaient lu le projet de loi C-62. Toutes les heures, l'un d'entre nous se lèvera pour le faire remarquer. Le sénateur MacEachen voulait que le compte rendu montre fidèlement ce qui s'est passé; son vœu sera exaucé avec, en prime, le nombre de sénateurs libéraux présents pendant la séance.

Le sénateur Lynch-Staunton: Excellent!

Le sénateur Hastings: Qu'allez-vous faire?

Le sénateur Simard: Le compte rendu va témoigner du fait que depuis trois ou quatre heures, bien qu'à l'occasion un ou deux de leurs collègues libéraux soient venus les rejoindre, seuls le sénateur Fairbairn, le sénateur Hastings, le sénateur Buckwold et le sénateur Marchand étaient présents. Évidemment, d'autres sénateurs sont venus, mais seuls ces quatre-là semblent prêts à faire un effort raisonnable, ce que nous ne manquerons pas de dire à la presse plus tard dans la matinée.

Le sénateur Buckwold: Vous êtes en train de renforcer votre position!

Le sénateur Simard: Vous devriez avoir honte de votre parti!

Le sénateur Lynch-Staunton: C'est scandaleux!

L'honorable Len Marchand: Puisque le sénateur Simard a décidé de formuler quelques observations au sujet de la présence des sénateurs de ce côté-ci, honorables sénateurs, mieux vaudrait peut être que je lui signale une chose ou deux. Tout d'abord, il siège parmi les sénateurs du gouvernement et, à ce titre, il a le devoir de maintenir le quorum. En tant que membres de l'opposition, nous n'avons pas besoin d'assurer le quorum. Vous n'êtes pas tout nouveau au Parlement.

Le sénateur Lynch-Staunton: Nous sommes là pour suivre le débat.

Le sénateur Simard: Qu'entendez-vous quand vous dites que nous sommes là pour assurer le quorum?

Le sénateur Marchand: C'est à vous qu'il incombe de maintenir le quorum. À l'époque où j'étais député ministériel à la Chambre des communes, c'est nous qui assurions le quorum. Dans ces conditions, ne tentez pas de nous immaginer des obligations afin de nous faire mal voir.

Le sénateur Lynch-Staunton: Vous vous en chargez bien tout seul!

[Le sénateur Hastings.]

Le sénateur Marchand: À mon avis, nous avons fait un très bon travail.

Le sénateur Simard: Je pensais que vous étiez contre ce projet de loi.

Le sénateur Buckwold: Nous avons la force de dix!

Le sénateur Fairbairn: Au moins dix!

Le sénateur Hastings: Quand le comité a tenu ses audiences à Winnipeg, il a notamment entendu le témoignage de M^me^ Janet Paxton, une citoyenne ordinaire. Elle a dit:

J'ai été mariée, j'ai des enfants qui sont déjà partis de la maison et j'ai quatre petits-enfants. Je suis typique du genre de personnes qui, je crois, seront les plus touchées par la TPS.

M^me^ Paxton a poursuivi:

Bon après-midi mesdames et messieurs. J'aimerais vous remercier de l'occasion que vous me donnez d'exprimer mon opinion sur la TPS.

• (0445)

J'aurais aimé que cette réunion ait reçu davantage de publicité, car il y aurait eu beaucoup plus de gens ici. Je suis grand-mère. J'ai vécu et travaillé au Manitoba toute ma vie. Je m'inquiète surtout du fait que j'ai vu mon propre revenu diminuer au cours des années à cause des impôts. Je me rappelle lorsque je faisais 295 $ par mois. J'avais des enfants et j'avais toujours de l'argent qui me restait pour acheter des chaussures ou un manteau. Maintenant vous devez choisir les factures à payer ou les services qui devront être interrompus.

Le sénateur Simard: Levez-vous!

Le sénateur Hastings: Je suis debout.

Je m'inquiète lorsque je vois mes enfants et mes petits-enfants. À mon avis, l'immobilier est le seul secteur qui donne un rendement intéressant aux Canadiens.

Des voix: Levez-vous! Règlement!

Le sénateur Buckwold: Le Président est occupé à autre chose.

Le sénateur Hastings:

Je m'inquiète lorsque je vois mes enfants et mes petits-enfants. À mon avis, l'immobilier est le seul secteur qui donne un rendement intéressant aux Canadiens. On voit à quel point les prix ont monté en flèche à Toronto et en Colombie-Britannique et comment la terre est aux mains des pays étrangers. Les riches conglomérats achètent toute la terre et tout d'un coup les prix s'emballent.

Le sénateur Simard: Monsieur le Président, je dois vous demander de mettre la question aux voix. En toute déférence, vous avez le devoir d'assurer le décorum et la personne qui parle doit être debout à sa place. Je tiens à ce que vous rendiez une décision à cet égard ou que vous mettiez la questions au vote.

Le sénateur Hastings: Si je peux continuer:

La TPS fera en sorte que le Canadien moyen qui travaille—et je veux dire les personnes ordinaires qui travaillent dans une usine ou dans un bureau à 10$ ou 12$ de l'heure, et les couples nouvellement mariés . . .

Le sénateur Simard: Monsieur le Président, si vous laissez cela passer, vous autorisez ici un précédent inacceptable pour le Sénat. Il va ensuite dormir ou se coucher par terre. Vous devez déclarer qu'il doit se tenir debout, s'il vous plaît.

Le sénateur Buckwold: Il se lèvera, si vous comprenez!

Le sénateur Hastings: Je suis certain que je peux m'appuyer contre mon siège, honorables sénateurs.

Le sénateur Fairbairn: Certainement.

Le sénateur Hastings:

Je m'inquiète lorsque je vois mes enfants et mes petits-enfants . . .

Des voix: Levez-vous!

Le sénateur Hastings: Je suis debout.

La TPS fera en sorte que le Canadien moyen qui travaille—et je veux dire les personnes ordinaires qui travaillent dans une usine . . .

Le sénateur Comeau: J'espère que vous n'autoriserez pas cela quand vous serez leader! C'est la façon de procéder d'Allan J. MacEachen.

Le sénateur Simard: Monsieur le Président, est-ce que je peux vous demander d'appeler le sergent d'armes ou le Gentilhomme huissier de la Verge noire ou quelqu'un d'autre pour remédier à cette situation? Encore une fois, je vous fait remarquer qu'il faut conserver un certain decorum au Sénat et que le Règlement vous autorise à le nommer, s'il le faut.

Le sénateur Cogger: Monsieur le Président, je pourrais juste rappeler au sénateur Hastings que, d'après le sénateur Frith, nous sommes tous censés nous conduire comme des enfants bien élevés à table. Je suis certain, sénateur Hastings, qu'à table vous ne mettez pas vos pieds sur les chaises. Votre maman ne vous le permettrait pas.

Le sénateur Doody: Je veux qu'il soit mentionné dans le compte rendu que le sénateur dort.

Le sénateur Hastings: Quoi?

Le sénateur Doody: Vous ne dormez pas?

Le sénateur Hastings: Non, je ne dors pas. Ce sont vos petits copains qui dorment. Je suis vexé qu'ils n'aient pas pu entendre un exposé si intéressant. Je vais devoir probablement en répéter des passages maintenant.

Le sénateur Lynch-Staunton: Dieu nous en garde!

Le sénateur Hastings: Bon, qu'est-ce que disait M^me^ Paxton?

Le sénateur Lynch-Staunton: Nous voulons entendre ce que vous avez à dire!

Le sénateur Hastings: Du calme, sénateur! Le débat ne fait que commencer.

Le sénateur Lynch-Staunton: Nous aussi nous avons des orateurs.

Le sénateur Hastings: Nous attendons qu'ils prennent la parole.

La TPS va faire en sorte que le travailleur canadien moyen—et je veux dire l'homme ordinaire qui travaille dans une usine ou un bureau pour 10 $ ou 12 $ l'heure, et les nouveaux mariés—n'aura jamais les moyens de s'acheter une maison. C'est une tendance qui fait peur, et je me demande s'il y aura encore des terrains que mes petits-enfants pourront acheter. Ces hausses de taxes grugent automatiquement le quart de mon salaire. La TPS va rendre la situation encore pire. Comme un Néo-Zélandais nous le disait, la taxe là-bas a commencé à 7 p. 100 et a grimpé à 15 p. 100 en très peu de temps. Il a dit que si nous voulons nous battre pour une fois, tous les Canadiens devraient se battre afin qu'on se rende compte de ce que cette taxe fait vraiment aux gens. La taxe ne s'applique pas seulement à la tasse de café, mais aussi aux grains de café, à la crème, au sucre et aux frais généraux. Quand vous additionnez le tout, c'est plus qu'une simple taxe de 7 p. 100, et c'est ce qui m'inquiète.

Le travailleur moyen ne vit pas confortablement. Il ne peut plus épargner pour s'acheter une maison ordinaire. Les prix montent en flèche et toutes ces taxes vont faire que seulement les gens très riches vont avoir les moyens de se payer une maison. Je m'inquiète également de la façon dont nos taxes sont dépensées. C'est comme du sel sur une plaie.

Le sénateur Lynch-Staunton: Le sel est-il taxé?

Le sénateur Hastings:

On ne dépense pas l'argent sagement. Quiconque a déjà travaillé dans un bureau du gouvernement pourrait vous donner des milliers d'exemples de gaspillage. Vous apprendriez vite que taxer la dépense ne serait pas de la bonne gestion.

Les choses qui affectent le travailleur canadien ordinaire—prendre un taxi ou luncher avec un ami, par exemple, des choses qui rendent la vie agréable—vont coûter très cher à cause de la TPS. Ce sont les seules choses que les gens à revenus modestes peuvent se payer et je pense que ce sont ces gens-là qui vont être le plus durement touchés. Je vous remercie de m'avoir écoutée. Le monsieur qui a parlé avant moi s'y connaissait et j'ai bien aimé son mémoire. Il y a le fait que les compagnies ne semblent pas payer de taxes. Les travailleurs en payent et je pense que c'est cela qui nous déprime tous profondément.

Donc, M^me^ Paxton nous dit très clairement . . .

Le sénateur Lynch-Staunton: Elle est mal informée!

Le sénateur Hastings: Tout le monde est mal informé, sauf M. d'Aquino et l'honorable sénateur. M^me^ Paxton, travailleuse canadienne, est mal informée. Quand elle vous dit qu'elle n'aura plus les moyens de se payer les choses qui rendent la vie agréable, elle ne sait pas de quoi elle parle?

Le sénateur Lynch-Staunton: Y a-t-il une taxe sur son loyer, sur sa nourriture ou sur ses médicaments? Non! Ne pourriez-vous pas le dire honnêtement?

Le sénateur Buckwold: Il y a une taxe indirecte sur chacune de ces choses.

Le sénateur Lynch-Staunton: Voyons donc!

Le sénateur Buckwold: Enfin la vérité. Attendez de voir ce qui arrivera aux loyers.

Le sénateur Lynch-Staunton: Y a-t-il de la taxe sur les loyers?

Le sénateur Buckwold: Mais absolument. Vous devriez lire les témoignages.

Le sénateur Simard: Il croit encore au père Noël.

Le sénateur Lynch-Staunton: Il y a probablement de la taxe la-dessus aussi.

Le sénateur Buckwold: Assurément.

Le sénateur Doody: Le vote!

Le sénateur Simard: Le vote!

Le sénateur Buckwold: Mais vous êtes en train de prononcer des discours.

Le sénateur Hastings: Un certain monsieur Kenneth Emberley, de Winnipeg, est venu témoigner en son nom propre, et je suppose qu'il ne savait pas, lui non plus, de quoi il parlait.

> Monsieur le président, je suis un simple citoyen qui comparaît en son nom et au nom des milliers de personnes qui ne sont pas venues à vos audiences mais qui partagent mes idées. Monsieur le président, je suis heureux de vous revoir après 18 ans.

À Regina, une simple citoyenne, madame Margaret Durant, s'est présentée devant le comité pour nous dire:

> Je vous sais gré de me donner l'occasion de présenter mon modeste mémoire. J'ai décidé de me présenter devant ce comité parce que je suis une citoyenne préoccupée et que j'estime qu'on fait fausse route en voulant imposer la TPS.
>
> Honorable sénateur Buckwold, messieurs les membres du Comité sénatorial des banques et du commerce, j'aimerais vous faire part de certaines réflexions sur le projet de loi C-62 relatif à la taxe sur les produits et services proposée.

Le sénateur Lynch-Staunton: Donnez-nous une conclusion ou quelque chose.

Le sénateur Simard: Ils sont en train de se regrouper.

Le sénateur Hastings: M^me^ Margaret Durant, de la Saskatchewan, nous a fait part de ses vues. Elle a dit:

> Bien que cette taxe ait été présentée comme un moyen de surmonter le déficit budgétaire du gouvernement fédéral, elle ne contribuera pas à réduire le déficit. Elle entraînera plutôt une hausse du taux d'inflation, des taux d'intérêt et du chômage.

Il est intéressant de constater qu'elle est tout à fait d'accord avec les premiers ministres provinciaux.

> Elle provoquera l'augmentation du coût de tous les produits et services taxables pour les consommateurs. Comme les taux d'intérêt seront à la hausse, cela affectera le coût des emprunts effectués pour acheter des articles aussi essentiels que les vêtements, le savon, les laissez-passer d'autobus, les appareils ménagers, la pâte dentifrice, les livres, les journaux, les timbres, les meubles et les articles de consommation courante. La TPS, autre point à souligner, viendra s'ajouter à toutes les autres taxes, ce qui créera un fardeau supplémentaire sur les économiquement faibles et particulièrement sur les retraités qui désirent demeurer dans leur propre maison.

Le sénateur Lynch-Staunton: Aucun crédit pour la taxe?

[Le sénateur Lynch-Staunton.]

Le sénateur Hastings:

> Du fait de l'augmentation des coûts que subiront de nombreuses entreprises, par exemple les restaurants, les propriétaires paieront la TPS sur tous leurs frais généraux et ils imposeront à leurs clients la TPS sur les repas. Il est probable qu'ils devront faire face à des diminutions de revenus et, éventuellement, à des faillites. Ils diminueront le nombre de leurs employés, ou s'ils font faillite, deviendront eux-mêmes des chômeurs. Un grand nombre d'autres entreprises, par exemple les librairies et les boutiques spécialisées feront face à la même situation.
>
> Wood Gundy Investment Brokerage déclare que la taxe sur les biens et services «loin d'être le moyen détourné de réduire le déficit que tant de gens craignent, nous croyons que le risque, du côté fiscal, c'est que la TPS, ainsi que ses effets économiques indirects, augmentent le déficit.»
>
> Qu'arrivera-t-il aux chômeurs qui doivent vivre de leurs prestations d'assurance-chômage ou puiser dans leurs maigres économies ou, pire encore, qu'arrivera-t-il aux assistés sociaux? Quel est l'avenir des autres gens qui vivent de revenus fixes, par exemple les retraités? En fait, qu'arrivera-t-il aux familles à faibles et moyens revenus? Comment tous ces groupes s'en sortiront-ils lorsqu'ils devront payer la TPS sur les cartes d'abonnement, les vêtements, le savon et un grand nombre d'autres produits et services essentiels? Est-ce qu'on doit enlever à un grand nombre de gens le droit de se renseigner et d'apprendre parce qu'ils ne peuvent pas acheter de journaux ni de livres, étant donné que la TPS rend ces produits inaccessible pour eux? Je parle ici des groupes à revenus fixes et à faibles revenus.
>
> Au lieu de garder les pauvres dans la misère, pensons plutôt à un régime fiscal plus équitable. Au lieu de faire de la comptabilité un véritable cauchemar pour les petites entreprises et les fermiers, du fait de la TPS, envisageons d'autres solutions. Bien qu'on ait promis des dégrèvements d'impôt aux gens dont les revenus tombent sous un certain niveau et que les entreprises et les agriculteurs aient droit à des dégrèvements, examinons certaines solutions de rechange qui permettraient de diminuer le déficit sans pour autant augmenter l'inflation et les taux d'intérêt, et qui augmenteraient le nombre d'emplois au lieu de le diminuer.

● (0500)

> Ces solutions consistent à établir une commission royale en vue de repenser notre régime fiscal qui serait fondé sur une formule progressive ainsi que sur la capacité de chacun de payer. Il faudrait établir des mesures fiscales visant à décourager les entreprises et les citoyens de produire et d'utiliser des matières dangereuses pour l'environnement.

M^me^ Durant a conclu en disant ce qui suit:

> Enfin, je demande au Comité sénatorial de préparer un référendum public clair de sorte que les citoyens du Canada puissent déclarer leur opposition à cette taxe très régressive sur les produits et services, comme ils l'ont fait le 7 et le 9 avril dernier, et comme ils le feront par des pétitions présentées au Sénat, au gouvernement et aux partis de l'opposition.

Parmi les autres témoins que le comité a entendus, il y avait M. Don McGregor. M. Gregor a décidé que c'était le temps de parler freanchement.

Le sénateur Lynch-Staunton: Quelle ville avez-vous dit?

Le sénateur Hastings: Regina, qui est d'ailleurs une très belle ville.

Le sénateur Buckwold: Cette ville serait la plus importante au Canada si elle comptait plus d'habitants.

Le sénateur Hastings: Poursuivons, honorables sénateurs. Je veux passer toutes les villes en revue. Edmonton est la prochaine. M. Lawrence Alexander a dit:

> Au départ, la TPS devait servir à éponger le déficit. Toutefois, Michael Wilson a expliqué qu'elle servirait à remplacer la taxe dissimulée sur les ventes des fabricants et qu'elle n'aurait donc aucune incidence sur les recettes. Cette nouvelle a sidéré les contribuables. Comment la TPS pourrait-elle servir à réduire le déficit si elle n'augmentait pas les recettes? Le gouvernement a répondu, non sans réticence, que la TPS s'appliquerait à beaucoup plus de choses que la TVF, et surtout à l'important secteur des services, en pleine expansion, qui jusqu'ici n'avait jamais été directement taxé.
>
> Le partisans de la TPS prétendent entre autres que c'est une taxe discrétionnaire, c'est-à-dire qu'on peut éviter de la payer en décidant de ne pas acheter tel produit ou utiliser tel service. En théorie, c'est possible. Toutefois, cette idée n'est pas entièrement valable. En vertu de la TPS, les carburants comme le gaz et le mazout sont assujettis à la taxe. Quiconque vivant au Canada prétend que l'achat de gaz ou de mazout est «discrétionnaire» a manifestement passé beaucoup de temps dans les bureaux surchauffés d'Ottawa, ou quelqu'un d'autre payait la note de chauffage.
>
> Le système de la TPS prévoit toutes sortes de remboursements. Les familles à faible revenu doivent obtenir un remboursement de la TPS qu'elles auront payée. Les partisans de la TPS prétendent que ces familles y gageront. Tous ses detracteurs, toutefois, prétendent que c'est faux et brandissent à cet effet des statistiques différentes et sans doute tout aussi exactes. La méthode selon laquelle les remboursements devront être effectués est plutôt floue. Les remboursements sont payables à l'avance, en se fondant sur les chiffres de l'année précédente. Cela semble être une bonne idée pour faire accepter la TPS, principalement grâce à l'argent du contribuable. On ne prélève un petit peu à la fois sur une période de plusieurs mois, puis on rembourse tout en une seule fois de façon très visible—tiens, papa, un cadeau du gouvernement.

Par conséquent, la plupart des Canadiens comprennent assez bien le fonctionnement des crédits d'impôt.

Le sénateur Lynch-Staunton: Dîtes-leur de renvoyer le chèque.

Le sénateur Hastings: La plupart d'entre eux voient clair. Tous le jeu, ils savent qu'on les achète avec leur propre argent. M. Alexander a ajouté:

> Autre illusion concernant la TPS: un taux inférieur est avantageux pour le contribuable. Il y a quelque mois, à titre tout à fait exceptionnel, Michael a ramené le taux de 9 à 7 p. 100. Il y est parvenu principalement en augmentant d'autres taxes, et sans rien changer à l'essentiel des lacunes fondamentales de la TPS. Tout le système fait penser à un tour de passe-passe complexe. Que le taux soit de 9 p. 100 ou de 3 p. 100, la TPS présente toujours autant de lacunes. Le gouvernement n'a pas garanti non plus que le taux serait maintenu à 7 p. 100.

Voilà, honorables sénateurs, le genre de témoignage que nous avons reçu à Edmonton. Je crois avoir donné une bonne idée de l'innovation introduite par le sénateur Buckwold afin de recueillir l'opinion des Canadiens ordinaires au sujet de cette taxe. Je suis sénateur depuis vingt-cinq ans et j'ai vu passer une multitude de projets de loi. Je veux essayer de donner une idée de la participation du public. Comme je l'ai dit, dans les ving-cinq années que j'ai passées ici, je n'ai jamais eu l'occasion de voir le public s'intéresser autant à une question. Peut-être la question de la peine capitale était-elle proche, mais je n'ai jamais rien vu qui suscite autant d'indignation parmi les Canadiens. Certains des points de vue exprimés étaient très convaincants et très pertinents.

Je voudrais maintenant vous lire une lettre de *Motor Truck*, qui est la plus grande et la plus influente des revues de camionneurs. En voici un passage:

> Sénateur Hastings, vous et vous collègues faites un excellent travail pour bloquer la TPS, que la plupart des Canadiens détestent. *Motor Truck* a aussi pris fermement position contre la TPS. Nous vous envoyons plus de huit cents pétitions de nos lecteurs qui voulaient manifester au chef de l'opposition libérale au Sénat, Allan MacEachen, le dégoût que leur inspire la taxe proposée.

L'honorable Len Marchand: Honorables sénateurs, c'est un honneur pour moi de prendre la parole à la suite d'un collègue comme le sénateur Hastings ou comme le sénateur Bosa, qui ont tous deux fait un travail admirable dans ce débat sur la TPS. Le sénateur Hastings est l'un de ceux qui ont parcouru le pays et entendu le témoignage d'une multitude de gens. Je crois qu'il était présent à presque toutes les séances. L'une de résolutions que nous, libéraux, avons prise dès le début de cette affaire était d'écouter les Canadiens. Nous l'avons fait. Dans ses observations de tout à l'heure, le sénateur Hastings nous a fait part d'un certain nombre de choses que les Canadiens ont dites au sujet de cette taxe.

Je voudrais faire consigner au compte rendu certaines des déclarations que les autochtones ont faites à propos de cette taxe. Certains groupes d'autochtones ont comparu au comité, mais en faisant leur exposé, ils n'ont pas toujours pu tout dire. Je voudrais donc ce matin reprendre certains éléments qui n'ont pu être consignés dans le compte rendu du comité.

D'après les mémoires de certains de nos groupes et d'après ce que m'ont dit certains autochtones avec qui j'ai parlé, il est évident que la taxe suscite de nombreuses inquiétudes. Ce qui préoccupe le plus certains groupes, c'est qu'elle va à l'encontre des traités. J'appartiens à la bande d'Okanagan, en Colombie-Britannique, qui n'est pas visée par un traité. Je voudrais bien que nous ayons signé des traités. Comme ce n'est pas le cas, je ne m'y connais pas aussi bien qu'un certain nombre de mes

collègues d'en face. Le sénateur Twinn est un indien visé par un traité et il est chef d'une région assujettie à un traité. Je suis persuadé qu'il en sait bien plus long que moi sur les complexités de ces documents. Je tiens néanmoins à reprendre certaines choses qui ont été dites. Je vais commencer par l'Assemblée des chefs du Manitoba. En soumettant son mémoire, elle a dit dans sa lettre d'accompagnement adressée au sénateur Buckwold:

● (0515)

> L'Assemblée des chefs du Manitoba est un organisme politique représentant les 61 communautés manitobaines des premières nations. Nous avons travaillé de concert avec certains de ces groupes sur des questions et des préoccupations communes, dont la taxe sur les produits et services qui inquiète certains autochtones du Manitoba.
>
> Nos préoccupations tiennent non seulement aux conséquences de la taxe, mais aussi au fait que le ministère des Finances n'a prêté que fort peu d'attention à ces conséquences pour nous. Il n'y a eu que peu de consultations avec les autochtones, voire aucune. Il nous semble que le gouvernement, cette fois-ci encore, a montré qu'il se souciait assez peu des droits et du point de vue des premières nations, comme la dernière tentative de modification de la Constitution a permis de le constater.
>
> Notre mémoire fait état de nos inquiétudes au sujet de l'impact de la taxe sur les consommateurs et entreprises autochtones, sur les localités des premières nations et leurs diverses organisations. Nous avons pris des arrangements provisoires avec le greffier du comité . . . Inutile de parler de cela au Sénat. Ce sont de simples questions administratives dont il faut bien s'occuper.

Je ne pense pas qu'il faille mettre cela dans le compte rendu. Il s'agit de questions d'ordre administratif qu'il était nécessaire de régler.

Ils ont poursuivi en disant:

> Nos inquiétudes concernant la taxe proposée sur les produits et services ne découlent pas seulement des conséquences de la taxe, mais aussi du fait que ses répercussions au niveau des autochtones ont fait l'objet de si peu de considération de la part du ministère des Finances. Nous n'avons pas été consultés de façon suivie. À notre avis, le gouvernement a, dans sa façon de présenter la taxe proposée, une fois de plus démontré le peu de considération qu'il a pour les droits et préoccupations des premières nations et des peuples autochtones, comme cela a été démontré lors du récent processus visant à amender la constitution canadienne.
>
> La position des Indiens inscrits et des bandes indiennes, des entreprises autochtones et des autres entités des premières nations en ce qui a trait à la taxation est un domaine complexe dans lequel les politiques et pratiques manquent de cohérence. Cela est le résultat d'une absence fondamentale de reconnaissance du caractère distinct des premières nations et des autochtones et de notre relation spéciale avec les paliers provinciaux et fédéral de gouvernement.
>
> Un des aspects de cette relation spéciale est notre traité et nos droits autochtones d'être exonérés de toute taxation fédérale et provinciale. L'article 87 de la Loi sur les Indiens exempte explicitement les Indiens inscrits et les bandes indiennes de la taxation sur les propriétés dans les réserves ou sur le revenu découlant de telles propriétés.
>
> En dépit de cela, on n'a pas élaboré une politique d'exemption générale de la taxe pour les Indiens inscrits et les bandes indiennes. Il n'existe aucune disposition générale visant à exempter notre peuple et nos communautés de la taxation en vertu de leur statut d'autochtone. À notre avis, cela prouve une fois de plus à quel point la position juridique des communautés des premières nations et des Indiens inscrits demeure incertaine et imprécise. Plusieurs interprétations sont utilisées. En ce qui a trait à la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les Indiens est interprétée comme signifiant que le revenu gagné sur une réserve ne doit pas être taxé.
>
> Les bandes indiennes sont aussi considérées comme des municipalités en ce qui a trait à la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu. La taxe fédérale actuelle sur les ventes des fabricants ne permet aucune exemption générale pour les communautés des premières nations, ni pour les autochtones. Les Indiens particuliers ou les bandes indiennes qui fabriquent des produits doivent payer la taxe de vente mais, d'autre part, ils peuvent réclamer une exemption de taxe au titre de l'article 87 de la Loi sur les Indiens.
>
> D'un autre côté, dans la loi réglementant la taxe fédérale de vente sur les services de télécommunications, ces services sont explicitement exonérés sur les réserves indiennes. Par conséquent, les autochtones, ainsi que ceux qui vivent sur les réserves, payent actuellement la taxe sur les ventes des fabricants dans la mesure où elle est incluse dans le prix de articles achetés par les autochtones. Cela est une situation fort peu satifaisante.
>
> La proposition actuelle n'aide aucunement à clarifier la position des peuples des premières nations en ce qui a trait à la taxation. La seule mention des Indiens et des bandes indiennes dans le document officiel concernant la TPS se trouve dans le document technique présenté à la Chambre des communes avant le dépôt de la proposition finale.
>
> Le chapitre 10 du document technique fait référence à l'article 87 de la Loi sur les Indiens. Il dit également que, étant donné que l'assujettissement légal à la TPS inxcombe à l'acheteur, les achats de produits faits par les Indiens sur une réserve ne seront pas taxés. Le document technique dit aussi que la taxation des services dans le cadre de la TPS soulève des questions d'interprétation de l'article 87 sur la Loi sur les Indiens et que des travaux plus approfondis sont nécessaires à cet égard.
>
> Le document lui-même du projet de loi C-62 ne contient aucune mention du statut des communautés des premières nations, des Indiens inscrits ni des entreprises et organismes autochtones. Devons-nous donc en conclure que notre traitement au titre de la taxe sera déterminé en fonction du document technique et en tant que pratique administrative plutôt qu'à titre de principe et de politique?
>
> Nous estimons que le gouvernement a été négligent et arrogant dans son comportement général avec les autochtones, et plus précisément en ce qui a trait à la taxe proposée. Nous voulons que la situation spéciale des autochtones soit reconnue. Nous n'acceptons pas d'être

[Le sénateur Marchand.]

traités comme un problème secondaire ou de voir nos nations et communautés traités comme des municipalités ou des organismes de charité aux fins de la taxe, quand, en fait, elles ne le sont pas.

Bien que plusieurs entreprises autochtones puissent admissibles à un traitement spécial dans le cadre de la TPS en raison de leur type d'entreprise, nous voulons que les entreprises autochtones sur les réserves aient un traitement spécial au nom de leur statut autochtone, et non pas en raison de l'industrie particulière qu'elles représentent.

Je vais maintenant aborder les préoccupations que nous avons au sujet de l'incidence de la taxe. Je vais également représenter le point de vue de l'Assemblée en ce qui a trait à la façon dont le principe suprême de l'exemption de taxe des autochtones en tant que droit autochtone se traduit dans le traitement des autochtones dans le cadre de la TPS proposée.

Nous nous inquiétons de la façon dont la taxe se répercutera sur les consommateurs autochtones, les entreprises autochtones, les communautés des premières nations et les divers organismes de ces communautés. Nous nous inquiétons également de la façon dont l'application de la taxe sur les produits et services se répercutera sur les prix. Dans de nombreuses communautés des premières nations, la vente au détail se concentre à un seul et unique point de vente. Dans les régions éloignées, les prix sont déjà assez élevés à cause de la structure monopolistique des ventes et des coûts de transport élevés. Il est crucial que les autochtones puissent participer au contrôle des répercussions de la TPS sur les prix.

Nous parlerons brièvement de ce que nous pensons de la taxe proposée et de la façon dont elle se conforme aux orientations générales des politiques fiscales du gouvernement.

La taxe proposée sur les produits et services est une sorte de taxe sur la valeur ajoutée qui est directement perçue du consommateur—le vendeur étant responsable de la perception de cette taxe. Pour sa part, le vendeur bénéficie de déductions pour la taxe payée sur les intrants. La TPS s'appliquera à une gamme d'articles plus vaste que celle de la taxe qu'elle remplacera—la taxe sur les ventes des fabricants. Le gouvernement prétend que cette taxe est sans incidence sur les recettes; en d'autres termes, qu'elle lui rapportera le même montant d'argent que la taxe existante sur les ventes des fabricants, malgré son taux moins élevé. Cela est supposé se produire à cause de l'assiette plus large qui comprendra les produits fabriqués et les services.

Cela étant, le fardeau fiscal passera des sociétés contribuables aux consommateurs pour un montant estimé à 9 milliards de dollars. Pour atténuer l'impact de la hausse des prix sur les consommateurs à revenu faible ou moyen, le gouvernement propose des crédits de taxe. La valeur de ces crédits sera rongée par l'inflation puisqu'ils ne seront ajustés que pour un taux d'inflation dépassant 3 p. 100. Cela signifie que si l'augmentation annuelle des prix est de 5 p. 100, une compensation ne sera donnée que pour 2 p. 100. En huit ans, un crédit d'impôt de 100 $ vaudra moins de 80 $. À notre avis, la réforme fiscale fait partie d'un programme fiscal visant à réduire les recettes fiscales provenant des sociétés et à augmenter celles provenant des particuliers.

Depuis 1982, la part des sociétés dans la taxation directe est passée de 24 p. 100 à 16 p. 100. Vous pouvez ajouter à cela les congés fiscaux généreux dont jouissent les sociétés sous la forme d'imputations, de diverses déductions et de mécanismes de report d'impôt, qui sont estimés à 4 milliards de dollars par année au moins. Cela prouve clairement que le fardeau du financement du budget fédéral est transféré des sociétés aux particuliers. Malgré le fait que la taxe proposée est plus basse que celle qu'elle remplace, l'assiette plus vaste est généralement supposée hausser les prix—mais personne ne semble pouvoir prévoir de combien. Nous pouvons, cependant, être certains que la nouvelle TPS réduira davantage le niveau de vie des personnes à revenu faible ou moyen et de celles vivant d'un revenu fixe. Une proportion démesurée d'autochtones se trouve dans cette situation.

L'Assemblée des chefs du Manitoba s'oppose au fait que les Indiens inscrits aient à payer cette taxe. D'après le document technique, seuls les produits vendus sur les réserves seraient exonérés. En fait, cela ferait de la discrimination contre les résidents des réserves qui n'ont accès à des points de vente qu'à l'extérieur de leur communauté. Le fait est que plusieurs d'entre nous ne peuvent trouver du travail ou gagner leur vie dans des communautés des premières nations. Ils sont obligés d'aller dans les centres urbains où ils font face à de nombreuses difficultés. En d'autres termes, quand ils sortent de la réserve pour aller dans les villes, leur vie devient plus difficile. Les autochtones représentent une proportion démesurée des pauvres urbains dans ce pays. Ils ne devraient pas avoir à payer la TPS proposée.

Nous ne voulons pas et nous n'accepterons pas un système dans le cadre duquel une partie de notre peuple n'aura pas à payer cette taxe et une autre partie aura à la payer. Nous n'avons pas besoin de cette catégorisation artificielle qui, en bout de ligne, divise notre peuple. Nous estimons que, au titre de nos droits de traité et de nos droits autochtones, aucun Indien inscrit ne devrait avoir à payer cette taxe.

● (0530)

Les bandes indiennes et les autres organismes sur les réserves indiennes devraient également être exonérés de la taxe proposée sur les produits et services. Au nom des droits de traité et des droits autochtones qu'ont nos peuples de ne pas être taxés sur une réserve, tous les produits et services vendus dans une communauté des premières nations devraient être détaxés. La détaxe de ces achats signifie qu'ils seront moins chers que s'ils étaient taxés ou s'ils étaient exonérés de la taxe. Un vendeur qui vend des produits détaxés peut réclamer une ristourne sur la taxe payée à un vendeur précédent ou au producteur. Le consommateur, lui non plus, n'est pas tenu de payer la taxe.

De plus, les produits et services fournis dans une communauté des premières nations ou en provenance de cette dernière devraient également être détaxés, indépendamment du statut légal de l'entité productrice. À l'heure

actuelle, les sociétés constituées dans une communauté des premières nations ne sont pas exonérées de la taxe sur les ventes des fabricants. Les sociétés constituées dans les communautés des premières nations devraient elle aussi être détaxées au titre de la TPS proposée. Cela serait conforme à nos droits et contribuerait aussi au développement économique de ces communautés.

Nous ne devrions pas avoir à vous rappeler la nécessité d'améliorer les fondements économiques des communautés des premières nations, dont plusieurs ont des taux de chômage aussi élevés que 90 p. 100. Dans n'importe quelle région ou communauté non autochtone, un tel taux de chômage aurait donné lieu à un programme massif de mesures spéciales. La détaxe des produits et services produits dans une communauté des premières nations aiderait ces communautés à développer les fondements économiques dont elles ont si désespérément besoin.

Comme nous le précisions au début de cet exposé, les autochtones s'inquiètent des conséquences de la taxe proposée sur les produits et services au niveau des prix que nous aurons à payer pour les nécessités de la vie quotidienne. Il est essentiel que l'effet de la TPS sur les prix soit étroitement surveillé. Cette surveillance est surtout importante compte tenu de la situation particulière de plusieurs des communautés des premières nations. Nous voulons que des représentants des communautés des premières nations participent au processus de surveillance et nous demandons que des fonds spéciaux soient fournis à cette fin.

Les chefs ajoutent:

Nous demandons à ce que le droit d'être exempts de l'imposition fédérale, acquis au titre des traités, soit respecté. En ce qui a trait à la taxe sur les produits et services, cela signifie que les Indiens inscrits devraient être exempts de la taxe sur leurs achats, non seulement sur les réserves, mais partout. De plus, les bandes et autres organismes indiens sur une réserve devraient être exempts de la taxe. Par ailleurs, les ventes sur les réserves devraient être détaxées, de même que les ventes de produits et services en provenance d'une réserve.

C'est la récapitulation de ce que l'Assemblée des chefs du Manitoba avait à dire au comité.

Le sénateur Lynch-Staunton: Très bien.

Le sénateur Marchand: Vous avez un problème?

Le sénateur Lynch-Staunton: C'était un exposé intéressant. J'ai bien aimé ça.

Le sénateur Marchand: Je n'en étais malheureusement pas l'auteur.

Voici un autre exposé que l'Assemblée des premières nations a présenté au comité le 6 juin 1990. En voici un extrait:

Certains intérêts conflictuels et puissants ont réussi à orienter tous les résultats de la réforme de la taxe de vente pour répondre à leurs désirs politiques, économiques ou sociaux. En vertu de ce projet, toutes les entreprises seront exonérées de l'obligation de payer la taxe, tandis que, maintenant, elles sont des milliers à devoir la verser. D'autres intérêts n'ont pu influer sur l'orientation du projet de loi. Il suffit de dire que le projet de loi n'est pas neutre, qu'il ne traite pas de la même façon les intérêts de tous et de chacun. Il est impossible d'ignorer ces réalités, pas plus que les réalités constitutionnelles. À titre d'exemple, aucun bien foncier ou immeuble du Canada ou des provinces n'est assujetti à la taxe. Le gouvernement fédéral professe l'équité fiscale, le simplicité, la visibilité, la fiabilité et la vitalité économique. Le grand débat sur la taxe est simplement noyé par l'affaire du lac Meech.

[Le sénateur Marchand.]

Absente de la réforme fiscale et du débat public est la question de savoir si la réforme de la taxe de vente et la loi que cela suppose protègent les droits et intérêts autochtones et découlant des traités. Notre opinion, après étude, est que le projet de loi C-62 empiète gravement sur nos droits, qui sont protégés en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. De plus, nous estimons que le gouvernement fédéral a manqué à son devoir absolu de maintenir nos droits et libertés découlant des rapports spéciaux de confiance créés par l'histoire, les traités et la loi.

Nous traiterons de ces points au cours de notre exposé. Permettez-moi d'abord une première précision. Nos rapports fiscaux sont uniques et, même si les gouvernements qui se sont succédés ont manqué à leurs promesses solennelles envers nos nations et rogné progressivement notre exemption globale de tout impôt extérieur, notre immunité fiscale demeure aussi vraie maintenant qu'elle l'était à l'époque où les premières lois fédérales traitaient de la perception de taxes.

L'existence de ces droits ne fait aucun doute; il serait présomptueux de les ignorer, outre que cela irait à l'encontre de nos droits et de nos rapports. Les projets de loi comme celui que vous étudiez doivent préciser hors de tout doute l'intention du législateur, en ce qui a trait à nos droits et intérêts et pourtant, le projet de loi passe totalement sous silence les questions qui nous touchent. Pouvez-vous honnêtement dire que vous savez ce que signifie cette loi pour les 500 000 personnes, entreprises, organisations de voyage, et gouvernements de Premières nations, ainsi que leurs territoires et ressources? Savez-vous que, lorsque nous parlons d'exonération de l'impôt, nous entendons exonération au point de vente, et non remboursement?

Avant de répondre à ces questions, il serait bon de réfléchir à ce que précisait la Cour suprême, dans sa décision récente au sujet de l'affaire Sparrow, qui touchait les droits autochtones.

Notre histoire démontre trop bien malheureusement que les peuples autochtones du Canada ont raison de s'inquiéter au sujet d'objectifs gouvernementaux qui, bien que neutres en apparence, menacent en réalité l'existence de certains de leurs droits et intérêts.

Passons maintenant directement aux raisons pour lesquelles nous sommes convaincus que nos droits et intérêts sont brimés, sans justification, par le projet de loi C-62 du gouvernement fédéral. Nous avons en notre possession une note juridique récente du ministère de la Justice au ministère des Affaires indiennes et du Nord dans laquelle il est dit:

Comme nous le laissons entendre dans la note d'information, le ministère de la Justice est d'avis que

l'exonération fiscale des Indiens découle uniquement de la Loi sur les Indiens et n'existe pas en tant que droits en vertu des traités.

C'est ce même ministère de la Justice qui conteste nos droits autochtones et consentis en vertu des traités et même leur existence à chaque occasion, le même ministère qui a perdu des luttes juridiques importantes dans les affaires Nowegijick, Guérin, Simon, Sioui et Sparrow, qui sont toutes importantes sur les plans historique et juridique et pertinentes dans le cas présent.

Après mûre réflexion, il nous semble très évident que le ministère de la Justice est contre les droits autochtones et contre les droits consentis en vertu des traités. Ce n'est certainement pas lui qui va préparer des mesures législatives à notre intention. Sans clarification législative, c'est ce qui arrivera. Les opinions erronées deviendront marche à suivre. Jusqu'à maintenant, nos pourparlers avec le ministère des Finances sur la TPS confirment cette observation. C'est ce que nous avons reçu des représentants du ministère des Finances. Et cela, malgré les preuves, les exposés des Premières nations au ministère des Finances au cours des quelques derniers mois, malgré les décisions de la Cour suprême.

Lorsque nombre de traités juridiques comme la Proclamation royale de 1763, le Traité nº 8 et d'autres traités comme celui de 1760 avec les Hurons, reconnaissant que le libre exercice du commerce garantit notre immunité fiscale, il ne faut pas longtemps pour constater qu'il est bel et bien question de droits autochtones et de droits consentis en vertu des traités. Notre exonération de l'impôt rend compte notamment du fait que nous nous gouvernons nous-mêmes et que nous sommes disposés à partager équitablement nos terres et nos ressources. Même s'il y avait le moindre doute de leur existence, il faut rappeler que la Cour suprême a tranché: les traités et les lois touchant les Premières nations doivent être interprétés de façon libérale et les incertitudes, dissipées en notre faveur.

Examinons rapidement les conséquences néfastes probables du projet de loi, en l'absence d'une politique fiscale sans équivoque à l'égard des Premières nations. Rappelons également que la TPS est une taxe directe imposée aux acheteurs, contrairement à la taxe sur les ventes des fabricants. L'exercice des droits consentis par traités aux territoires autochtones pourrait être passible de la taxe, en raison de la nécessité d'acheter toutes sortes d'articles et de services, notamment pour la chasse, la pêche et le camping. Il existe aussi des permis de camping.

Les produits et services, achetés en grande partie hors des réserves fédérales par les 300 000 habitants de ces réserves, peuvent être taxés. Il faut préciser que très peu d'entreprises se trouvent sur les terres des réserves. Deux cent mille Indiens des Premières nations qui vivent hors des réserves, et je précise que nombre d'entre eux n'ont été que tout récemment réinscrits ou déclarés admissibles au statut d'Indien, pourraient se voir imposer la taxe sur les produits et services. Les gouvernements et les organismes de voyage des Premières nations qui offrent des services pourraient devoir payer la taxe sur leurs achats. Les activités commerciales sur les territoires des Premières nations et l'utilisation de nos richesses nationales pourraient être taxées. Cela peut signifier la perte des exemptions fiscales statutaires en vertu des lois fédérales actuelles et la perte éventuelle des quelques exemptions fiscales qu'on retrouve dans les lois provinciales.

Évidemment, ces probabilités réelles, les Premières nations s'y opposeront sur les plans politique et juridique, mais qu'est-ce que cela signifie, par rapport à la promesse du fédéral de protéger nos droits et de tenir ses engagements solennels. Cela en dit certainement beaucoup sur la façon obscure dont la politique fiscale est conçue pour nous.

Nous rejetons également l'affirmation contenue dans le document technique du ministre des Finances et selon laquelle nos gens tireront des avantages appréciables du crédit enrichi pour la TPS et de l'exonération de payer directement la TPS. Tous savent bien que, pour la plupart, nous ne participons pas au régime fiscal . . .

Chacun sait que nos gens, pour la plupart, ne participent pas au régime fiscal et, en conséquence, ne bénéficieront pas des crédits qui visent à nous attirer dans le système fiscal. Et cela, malgré que notre revenu personnel soit faible, 54 p. 100 de la moyenne canadienne, et malgré des conditions socio-économiques et matérielles très insuffisantes. Tandis que les Canadiens ont tiré grandement parti du partage de nos terres et de nos ressources, tel n'a pas été notre cas.

Je me reporte à notre «budget en deuil», qui vous a été transmis au printemps et qui contient plus de renseignements sur notre situation. Pour plus de clarté, l'ampleur et la gravité de la pauvreté des autochtones est effarante. Si la tendance se maintient, à la fin de l'année en cours, soit 1990, on estime que 337 000 des 510 905 enfants, femmes et hommes des Premières nations vivront sur l'aide sociale. On nous a empêchés, par des mesures législatives, de jouir des avantages de nos droits. Cela ne peut continuer.

• (0545)

À nouveau, il semble que nous devrons abandonner encore d'autres droits et avantages pour servir des objectifs gouvernementaux en désaccord avec nos réalités, qui empiètent sur notre exonération globale de l'impôt et entraîneront les rapports entre le Canada et les Premières nations dans des litiges injustifiés, tout aussi coûteux qu'évitables.

Nous ne méritons pas pareil traitement. Nous avons formulé nos recommandations au Comité permanent des Finances et aux représentants du gouvernement, sans beaucoup de résultats, et c'est beaucoup dire. Nous avons essayé, en vain, de rencontrer le ministre des Finances pour régler les différends et préciser les questions constitutionnelles en cause depuis dix mois. Nous avons demandé au premier ministre d'intervenir. Et tout cela, dans le seul but d'obtenir des réponses claires et nettes à des questions fiscales non réglées.

Je ne sais pas si l'Assemblée des Premières nations a rencontré depuis le ministre des Finances, mais je sais que des membres de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan

l'ont effectivement rencontré. Ils ont convenu de continuer à se rencontrer régulièrement pour régler certains de ces problèmes quant à l'application de la taxe. Est-ce trop demander, quand on sait que les non-autochtones peuvent aussi bénéficier d'avantages fiscaux pour des raisons économiques, de liquidités et d'administration?

> Dans les meilleurs intérêts de nos droits et en l'absence évidente d'intention favorable du Parlement à notre égard, dans ce projet de loi, nous vous pressons de retourner ce projet incomplet et inconstitutionnel à la Chambre des communes et de lui recommander fortement de trouver une solution aux questions fiscales non réglées avec nous, des questions qui restent encore à régler et ainsi, de rappeler au gouvernement fédéral de les régler dans l'esprit et l'intention qui marquent nos relations spéciales et conformément aux droits autochtones et aux droits consentis en vertu des traités, qui sont protégés par la Constitution.
>
> C'est là la seule façon légitime et équitable de procéder. Faire moins ne ferait qu'ajouter au dossier déjà chargé de mauvais traitements et de négligence à l'égard de notre place unique dans la Confédération et de nos droits, pour lesquels nous avons longuement et durement combattu. Je me plais à penser que vous voudrez déroger à ces fâcheux antécédents et prendre position dès maintenant.

Je voulais citer ce témoignage aux fins du compte rendu. Je vois que le sénateur Molgat veut prendre la parole. Je la lui cède volontiers.

Des voix: Bravo!

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 115D.*]

LE SÉNAT

Le jeudi 29 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 115C.*]

Le vendredi 30 novembre 1990

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—MOTION DE TROISIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, je voudrais remercier le sénateur Marchand de m'avoir cédé la parole. Le débat dans lequel nous sommes engagés sera lourd de conséquences pour les petits contribuables du pays, et c'est pourquoi notre groupe s'oppose autant à la TPS. C'est une taxe dégressive, qui défavorisera ceux qui ont le plus grand besoin d'aide au Canada.

En général, je préfère une assiette fiscale fondée sur la capacité de payer. Cependant, je reconnais que le régime fiscal actuel n'est pas un bon instrument pour mesurer la capacité de payer des gens. Ceux qui finissent par payer le plus d'impôts par rapport à leur revenu sont ceux qui travaillent à salaire fixe et dont la rémunération figure noir sur blanc sur des feuilles de paie. Ils ne bénéficient d'aucune exemption. Leur impôt est soustrait avant même qu'ils ne touchent leur paie. Le montant de leur chèque donne leur salaire après déduction des impôts. Malheureusement, dans bien des cas, ils ne se rendent pas compte de la somme d'argent qu'ils versent au fisc. Pourtant, ce montant figure sur le talon de leur chèque de paie, mais en général, les gens ne prêtent guère attention au montant de l'impôt, mais davantage à l'argent qu'ils rapportent à la maison. Ces salariés ne peuvent donc réclamer aucune exemption et ils devront payer leur impôt intégralement. Certaines personnes ne font pas partie de cette catégorie de gens dans notre société. D'autres font de l'argent de différentes façons, mais ces gains ne sont pas imposables. Par conséquent, les salariés sont ceux qui paient le plus d'impôts.

Aussi, pour pouvoir rendre le régime fiscal vraiment équitable, et cette démarche pourrait nous coûter plus cher que nécessaire, il faut examiner d'autres sortes d'impôts. Je serais favorable à une taxe à la consommation en certaines circonstances. Il ne fait pas de doute qu'une taxe à la consommation ferait payer des impôts à certaines gens que le fisc ne peut toucher autrement. Ces gens, qui n'ont pas payé d'impôts sur l'argent qu'ils ont gagné, en paieraient lorsqu'ils dépenseraient cet argent. Ils feraient partie du régime fiscal le jour où ils se serviraient de l'argent qu'ils ont gagné, mais sur lequel ils n'ont pas nécessairement payé d'impôt. Une taxe à la consommation ferait payer des impôts à des gens qui échappent au fisc actuellement.

Une taxe à la consommation au Canada devrait présenter certains critères de base pour qu'elle soit équitable. À mon avis, cette proposition du gouvernement ne les contient pas, le premier critère d'une taxe à la consommation doit être qu'elle protège convenablement les gens qui se trouvent au bas de l'échelle des salaires, qu'il y ait une exemption complète pour les gens à faible revenu et, naturellement, que cette exemption soit indexée. Pourtant le gouvernement, en l'occurence, s'y oppose. En effet, au cours de ce débat, mes honorables collègues d'en face ont voté contre une mesure qui aurait pleinement indexé cette taxe. C'est assurément une demande très raisonnable et un avantage dont ont besoin les gens au bas de l'échelle des salaires, si on veut que cette taxe soit équitable.

Les personnes qui gagnent entre 20 000 et 30 000 $ devraient avoir leur remise entièrement indexée. Pourquoi ces premiers 3 p. 100 devraient-il être retirés tous les ans aux personnes mêmes qui ont le plus besoin d'aide? Pourtant, mes honorables collègues d'en face ont obstinément refusé d'apporter tout changement qui refléterait ce premier pas élémentaire dans l'établissement d'un régime fiscal raisonnable. En acceptant le fait que nous avons besoin d'une taxe à la consommation, comment peut-on refuser de protéger les gens les plus défavorisés qui vont payer en impôt une part beaucoup plus importante de leur revenu que les gens les plus favorisés, notamment les honorables sénateurs? Comment pouvons-nous considérer comme équitable qu'une personne gagnant 30 000 $ ne soit pas pleinement protégée? À mon avis, c'est le premier critère d'une taxe à la consommation raisonnable et équitable.

Ensuite, le Canada, avec ses différences géographiques et ses grandes distances, a neuf provinces et deux territoires, qui vont peut-être accéder au rang de province, qui imposent une taxe de vente et une dixième province qui n'en a pas. Je sais que mes collègues d'en face et ceux qui appuient la TPS citent la France, la Grande-Bretagne et bien d'autres pays du monde qui ont une TVA ou une taxe à la consommation. Mais il y a une grande différence car ces pays sont des pays unitaires. Ils n'ont pas de provinces qui ont leur propre taxe de vente. Le Canada est différent. Nous avons neuf provinces qui perçoivent une taxe de vente. Maintenant nous allons imposer une nouvelle taxe de vente fédérale en plus de celle qui existe déjà. Assurément, il nous semblerait logique de coordonner la taxe fédérale et la taxe provinciale.

C'est ce que nous avons fait avec le régime d'impôt sur le revenu. Les provinces perçoivent un certain montant d'impôt sur le revenu, mais elles ne s'apprêtent pas à adopter un régime de perception distinct. Nous nous sommes entendus pour que l'impôt fédéral soit l'impôt de base. Le gouvernement fédéral perçoit l'impôt et les provinces, sauf une, lui demandent de le faire pour elles. Elles décident du taux, qui peut varier d'une province à l'autre, mais il n'y a qu'un régime de perception.

Que propose le gouvernement dans ce cas-ci? Il a obstinément refusé de s'entendre avec les provinces. Pourquoi? Il a engagé certains discussions avec elles et il semblerait qu'il a obtenu un certain succès. Elles n'étaient pas entièrement d'accord, mais il y avait des progrès. Tout à coup, le ministre fédéral, M. Wilson, a annoncé qu'il se retirait des discussions, à la surprise, autant que je sache, des provinces. C'était une décision politique de M. Wilson. Il estimait que les discussions avec les provinces n'avançaient pas assez rapidement. Il avait extrêmement hâte de faire mettre en œuvre la taxe de vente fédérale. Pourquoi? Je présume qu'il voulait qu'elle soit mise en œuvre bien avant les prochaines élections. S'il avait poursuivi d'autres discussions avec les provinces, cela aurait peut-être retardé la taxe de une ou deux années, ce qui, à son avis, risquerait de nuire aux chances du gouvernement d'être réélu.

Je soutiens que ce n'est pas un fondement raisonnable sur lequel établir un régime fiscal dans notre pays. Le gouvernement aurait dû poursuivre ses discussions avec les provinces et s'entendre sur un seul régime fiscal ou un seul régime de perception qui serait mis en œuvre dans tout le pays. Les provinces pourraient faire varier leur taux d'impôt. Elles auraient la possibilité d'imposer un taux de 4 p. 100 ou de 6 p. 100 si elles le désirent.

● (0600)

Le gouvernement fédéral aurait ainsi eu sa taxe de base, mais il n'a pas voulu. Soudainement, M. Wilson a décidé de faire cavalier seul. Qu'arrivera-t-il maintenant? Eh bien, nous aurons un système de double imposition très compliqué, dans lequel les provinces auront une taxe de vente et le gouvernement fédéral aussi. Je trouve difficile à croire que mes collègues de l'autre côté jugent vraiment que c'est la meilleure façon de procéder. Cela n'a aucun sens, dans un pays comme le nôtre, d'adopter un système de double imposition pour la perception de la taxe de vente.

Il aurait tout au moins fallu s'entendre avec les provinces, mais cela ne s'est pas fait. Le gouvernement fédéral a décidé plutôt d'essayer d'imposer aux Canadiens cette taxe, qui coûtera très cher, et j'espère bien que nous pourrons l'en empêcher.

Nous devrions vraiment revoir toute notre façon d'aborder cette question. Tout le monde s'entend pour dire que la taxe actuelle sur les ventes des fabricants présente de nombreuses lacunes, mais ces lacunes pourraient probablement être corrigées. Nous pourrions nous attaquer déjà à certaines d'entre elles. De toutes façons, il est un peu étonnant de voir que le gouvernement décrive tellement cette taxe si l'on considère qu'elle était de 9 p. 100 quand le gouvernement est arrivé au pouvoir et qu'elle a augmenté régulièrement depuis, pour atteindre 13,5 p. 100. Donc, si le gouvernemnt décide maintenant que c'est une taxe tellement terrible, on peut se demander ce qu'il a fait pendant ces huit années au cours desquelles il n'a cessé de l'augmenter. Cependant, cela dit, il serait possible d'améliorer la taxe de vente fédérale tout en essayant d'en arriver à une entente avec les provinces pour rationaliser le système applicable à la taxe de vente.

[Le sénateur Molgat.]

La taxe de vente fédérale pourrait être maintenue pendant encore un an ou deux, avec certaines améliorations. Je ne sais pas combien il y a d'entreprises qui perçoivent la taxe de vente au pays; il y en a peut-être 60,000, 80,000 ou 100,000, ou peut-être même 200,000 ou un demi-million, mais je sais qu'il est beaucoup plus facile de modifier une taxe qui touche un nombre fini de personnes plutôt de la transformer de fond en comble ou d'en adopter une nouvelle, comme la TPS proposée, qui va toucher tous les Canadiens. En effet, la TPS va avoir des effets sur les 26 millions de Canadiens, de façon tout à fait immédiate, alors que si l'on se contentait de modifier la taxe fédérale actuelle, on ne toucherait que les entreprises. D'après moi, il serait alors beaucoup plus facile de faire les rajustements nécessaires.

Le gouvernement n'est donc pas absolument obligé de faire adopter sa taxe avant le 1er janvier, du moins pas du point de vue économique. En effet, la situation économique du pays est telle que nous pourrions conserver la taxe fédérale de vente actuelle pendant encore un an. Nous pourrions l'améliorer pendant ce temps-là et négocier avec les provinces pour en arriver à un système logique. Si le gouvernement veut absolument faire adopter la taxe en toute hâte, avant le 1er janvier, c'est pour des raisons politiques, et non économiques. D'ailleurs, on peut bien se demander s'il n'y a pas un lien entre cette taxe et le fameux Accord de libre-échange. Est-ce que nous n'aurions pas promis aux Américains d'adopter une mesure de ce genre? Je ne sais pas. Quoi qu'il en soit, je ne vois vraiment pas pourquoi il faudrait se dépêcher d'imposer cette taxe d'ici le 1er janvier. Nous pourrions maintenir le statu quo pendant un an encore. Cela nous donnerait le temps de mettre sur pied un système fiscal sensé et, surtout, d'intégrer la taxe fédérale à celle des provinces.

Les Canadiens rejettent cette nouvelle bureaucratie fédérale, qui sera très lourde. Le gouvernement parle beaucoup de la réduction des dépenses. Eh bien, voilà un domaine où il pourrait certainement mettre ses idées en pratique. Il ne fait aucun doute que nous pourrions en arriver à un système fiscal plus simple et en arriver à une entente acceptable avec le provinces, si les deux côtés sont prêts à faire des concessions.

Au moment où il a étudié cette taxe, le Comité des banques et du commerce a reçu un certain nombre de propositions au sujet de nouvelles taxes. J'aimerais vous en présenter une. Je ne prétends pas que ce soit une recommandation définitive ou que cette proposition n'ait pas besoin d'un examen plus approfondi, au contraire, mais je pense qu'elle mérite au moins d'être examinée, parallèlement à d'autres systèmes qui ont été proposés. La formule qui m'intéresse pour le moment, et qui d'après moi devrait être examinée par le Sénat et par les Canadiens, c'est celle de l'impôt unique qu'a proposé M. Dennis Mills.

J'aimerais lire pour le compte rendu certaines des propositions de M. Mills. Je devrais peut-être tout d'abord commencer par l'introduction à l'ouvrage intitulé *The Single Tax*. Cette introduction a été écrite par M. J. Lyman MacInnis, qui est un ancien président de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et de l'Institut canadiens des comptables agréés et qui est membre de l'Association canadienne d'études fiscales. M. MacInnis est donc bien connu dans sa profession. Il a reçu la Médaille commenorative du jubilée de la Reine pour sa contribution exceptionnelle à la profession, ainsi que le Prix national de rédaction dans le domaine des affaires. Il est l'auteur de nombreux articles et de nombreux ouvrages; ce n'est certainement pas un nouveau venu dans le domaine fiscal. Voici donc ce que M. MacInnis a à dire dans l'introduction qu'il a écrite pour le livre intitulé *The Single Tax*:

> Tout régime d'impôt sur le revenu doit répondre à trois critères fondamentaux pour pouvoir atteindre effectivement ses objectifs: il doit être juste, efficace et compréhensible.

Si je puis me permettre un commentaire personnel, je pense que les honorables sénateurs pourraient dire la même chose de la TPS. Elle devrait être juste, contrairement à la proposition qui nous a été soumise puisque celle-ci ne prévoit pas d'indexation pour les gens qui se trouvent au bas de l'échelle de revenus. Elle devrait être efficace, alors que la proposition du gouvernement ne l'est pas parce qu'elle superpose aux régimes provinciaux actuels une autre taxe de vente, ce qui n'est certainement pas efficace. Enfin, comme l'a dit M. MacInnis, elle devrait être compréhensible. Eh bien, laissez-moi vous dire que, d'après tous les renseignements que j'ai pu recueillir, cette nouvelle taxe ne pourrait certainement pas être qualifiée de facilement compréhensible.

J'ai ici un certain nombre de lettres à ce sujet, que je devrais peut-être lire pour le compte rendu. Ces lettres portent sur une demande de renseignements qui m'a été adressée il y a déjà longtemps—en fait, je pense que tout a commencé en octobre de l'année dernière—par un commettant de mon ancienne circonscription provinciale, qui est propriétaire d'une petite laverie dans un village du Manitoba. Il m'a demandé s'il allait être visé par la TPS et comment il devrait la percevoir parce que sa laverie est équipée de machines payantes. Il se demandait donc s'il serait touché. Il m'a posé cette question en octobre 1989. Le 19 octobre de la même année, j'ai donc écrit la lettre suivante:

> Services d'information
>
> Ministère des Finances du Canada
>
> L'Esplanade Laurier
>
> 140, rue O'Connor
>
> Ottawa (Ontario) K1A 0G5
>
> Madame, Monsieur,
>
> Objet: Taxe de vente générale
>
> Le propriétaire d'une petite laverie automatique d'une région rurale du Manitoba m'a demandé comment la taxe proposée s'appliquerait dans son cas.
>
> Devrait-il percevoir cette taxe? Comment pourrait-il s'y prendre?
>
> Je vous saurais gré de me faire parvenir une réponse le plus tôt possible.
>
> Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.
>
> Gildas Molgat.

Le temps a passé, et je n'ai pas reçu de réponse des Services d'information; donc, environ trois mois plus tard, soit le 24 janvier 1990, j'ai écrit de nouveau aux Services d'information du ministère des Finances. Voici le texte de ma lettre:

> Madame, Monsieur,
>
> Vous trouverez ci-joint copie de ma lettre du 19 octobre, à laquelle je n'ai pas encore reçu de réponse.
>
> J'y exprimais l'espoir de recevoir une réponse «le plus tôt possible», mais je ne m'attendais pas à ce que cela prenne plus de trois mois.
>
> J'attends donc votre réponse avec impatience.

Eh bien, malgré cette deuxième lettre, je n'avais toujours rien reçu à la fin de février ou au début de mars. Donc, le 5 mars 1990, j'ai décidé que les Services d'information du ministère des Finances n'avaient de toute évidence aucune idée de la façon dont la TPS allait s'appliquer et que je ferais mieux de m'adresser directement à la source. J'ai donc écrit à l'honorable Michael Wilson, ministre des Finances, Chambre des communes, Ottawa (Ontario). Il s'agissait là de ma troisième lettre, la première ayant été envoyée en octobre. J'y disais:

> Monsieur le Ministre,
>
> Vous trouverez ci-joint des copies d'une lettre que j'ai envoyée à votre ministère le 19 octobre 1989 et d'une lettre de suivi datée du 24 janvier 1990.
>
> Jusqu'ici je n'ai reçu aucune réponse du Ministère.
>
> Je suis désolé de vous importuner pour une question qui semble d'une importance assez restreinte, mais il me semble inconcevable que votre ministère n'ait pas pu me répondre.

Finalement, le 19 juillet, c'est-à-dire plusieurs mois plus tard, j'ai reçu la lettre suivante:

> L'honorable Gildas L. Molgat
>
> Sénateur—Ste Rose (Manitoba)
>
> Vice-président du Sénat
>
> Ottawa (Ontario)
>
> K1A 0A4
>
> Sénateur,

Il faut bien se rappeler que ma première demande de renseignements avait été envoyée le 19 octobre et que cette lettre est datée du 19 juillet de l'année suivante:

> Je vous écrit au sujet des lettres que vous nous avez envoyées le 19 octobre 1989 et le 24 janvier 1990 au sujet des préoccupations exprimées par le propriétaire d'une laverie au sujet de la taxe sur les produits et services (TPS) proposée et de son application aux servicex de laveries automatiques. Je vous prie d'excuser notre retard. Le Ministère applique normalement un système efficace de gestion de la correspondance. Mais dans ce cas, le système ne semble pas avoir fonctionné, ni pour vous, ni pour moi.

● (0615)

Soit dit en passant, le système n'a certainement pas fonctionné, mais cela montre aussi que les gens du ministère ne savent pas grand-chose. La lettre se poursuit ainsi:

> Le propriétaire de cette laverie sera peut-être intéressé à savoir que, en vertu de la taxe fédérale actuelle, qui est en vigueur depuis 1924, les habitants du Manitoba verseront cette année au Trésor fédéral environ 700 millions de dollars. Or, lorsque la TPS sera en vigueur, ce montant sera en fait inférieur.
>
> L'actuelle taxe de vente fédérale réduit notre production d'environ neuf milliards de dollars par année, aux dépens des revenus et des emplois des Canadiens. En remplaçant cette taxe par la TPS, nous pourrons améliorer notre position concurrencielle, et notre croissance économique s'en trouvera grandement stimulée; on prévoit une augmentation de 300 millions de dollars de la production réelle du Manitoba. En même temps, la TPS permettra un régime fiscal plus équitable, dans l'ensemble.
>
> Contrairement à la taxe existante, qui est perçue à des taux multiples sur le tiers seulement de tous les biens et services consommés au Canada, la TPS s'appliquera à la plupart des biens et des services, mais à un taux uniforme plus bas. Comme vous le savez, le Comité permanent des Finances de la Chambre des communes, qui a tenu de longues audiences publiques sur la réforme de la taxe de vente, a également recommandé que la TPS soit d'application générale. Conformément à ce principe, les services de laveries automatiques seront visés par la TPS.

Vous voyez! En réponse à une lettre écrite le 19 octobre, suivie d'une lettre en janvier et d'une demande adressée directdement au Ministre en mars, qu'est ce que je reçois? Une pleine page de commentaires où je ne trouve pas un seul mot qui réponde à mes questions, mais plutôt un long exposé de propagande du ministère sur les avantages de cette merveilleuse taxe. Cependant, il n'y a pas un mot sur la demande, que j'ai pourtant répétée trois fois. C'est seulement à la page deux que mon correspondant finit par reconnaître que j'ai demandé des renseignements sur les laveries automatiques. Après avoir précisé que la taxe s'appliquera à ce genre de commerce, il poursuit, au paragraphe suivant:

> Toutefois, tous les vendeurs de biens et de services qui percevront de la TPS sur leurs ventes pourront récupérer la TPS qu'ils auront payée sur leurs intrants, c'est-à-dire sur tous les biens et services qu'ils auront acquis pour exploiter leurs entreprises. Il s'agit là d'une amélioration considérable par rapport au régime actuel, dans lequel la taxe de vente fédérale est cachée dans le prix des intrants d'entreprises, ce qui ajoute à leurs frais d'exploitation.

Encore un paragraphe de propagande, mais qui ne répond toujours pas à ma question.

Finalement, voici la réponse toute simple à mon ami qui essaie de comprendre ce qu'il doit faire dans sa laverie de McCreary, au Manitoba:

> En ce qui concerne les machines des laveries automatiques, la TPS correspondra aux 7/107ème du montant total recueilli dans chaque machine. Pour le calcul de la taxe nette, après ristourne ou remboursement, les exploitants de laveries seront censés avoir perçu la TPS sur leurs ventes le jour où ils ramasseront l'argent versé dans les machines.
>
> Encore une fois, je vous remercie de vos lettres et j'espère que mes commentaires vous seront utiles. Vous voudrez peut-être faire suivre les documents d'explication ci-joints, qui portent sur la TPS.
>
> Je vous prie d'agréer, Sénateur, mes salutations distinguées.
>
> Brian Carter
> pour Joel Weiner, directeur
> Consultations et affaires publiques.

[Le sénateur Molgat.]

Voilà donc la réponse que j'ai reçue pour mon ami qui exploite une petite laverie à McCreary, au Manitoba: «En ce qui concerne les machines des laveries automatiques, la TPS correspondra au 7&107ème du montant total».

J'aurais cru qu'on aurait suggéré à mon ami comment un petit exploitant de laverie pourrait percevoir ces taxes. Les gens mettent dans les machines les pièces de 25c., un point c'est tout. Les machines sont faites pour recevoir un dollar ou deux dollars, ou quelque chose comme ça. Toutefois, le Ministère se contente de dire qu'il devrait percevoir les 7/107ème du montant recueilli. Après huit mois de correspondance et trois lettres, dont une adressée directement au Ministre, et après une nouvelle attente du 5 mars au 19 juillet, c'est tout ce que nous avons reçu.

M. MacInnis énumérait dans son introduction les trois critères fondamentaux de tout impôt sur le revenu: il doit être «juste, efficace et compréhensible». Or, si on appliquait ces critères à la TPS, on s'apercevrait bien que cette taxe n'est ni juste, ni efficace ni compréhensible.

Pour en finir avec toute cette histoire, j'ai écrit à mon ami le propriétaire de laverie; je devrais peut-être inclure aussi cette lettre dans le compte rendu. C'est un vieux compagnon de classe, et nous nous parlons en français.

[*Français*]

Cette lettre est en français. Elle est en date du 6 septembre 1990. Elle est adressée à M. Wilfrid Boiteau, C.P. 370, McCreary, Manitoba, R0J 1B0.

> Cher Wilfrid:
>
> Tu m'as demandé cette question il y a bien longtemps—vois ma première lettre du 19 octobre 1989, et la suite de lettres.
>
> Finalement, j'ai une réponse—5 longs paragraphes de propagande et alors un court paragraphe disant que tu auras à remettre cette 7/107e d'impôt sur tes ventes. Comme ça coûterait, j'imagine, trop cher pour changer tes machines automatiques afin d'augmenter tes prix, tu auras à payer l'impôt de ta poche.
>
> Il est clair que le ministère du revenu ne sait pas où il va avec cette nouvelle taxe. Ça leur a pris 9 mois et trois lettres avant qu'ils puissent répondre.

La TPS est sensée être un impôt simple et direct! Même le ministère du Revenu ne peut pas répondre en neuf mois à une question très simple. Finalement, quand ils répondent, est-ce que c'est une réponse où un homme d'affaires peut faire quelque chose de logique? On lui dit:

. . . tu auras à remettre 7/107e d'impôt sur tes ventes.

Voilà donc une indication de ce nouveau système qui n'est certainement pas facile à comprendre.

[*Traduction*]

Dans son introduction à l'ouvrage de Dennis Mills intitulé *The Single Tax*, M. MacInnis poursuit:

> Pour être juste, tout régime d'impôt sur le revenu doit prévoir dans la mesure du possible que les contribuables qui se trouvent dans la même situation vont payer un impôt semblable.

M. MacInnis parle du régime d'impôt sur le revenu. Mais nous pourrions appliquer le même critère à la TPS que proposent mes collègues. Je suppose que, quand on parle de contribuables qui se trouvent dans la même situation, on veut parler de ceux qui ont un revenu similaire. Il est certain que, dans le cas de la taxe de vente, les mêmes règles doivent s'appliquer dans des circonstances semblables.

Et pourtant, nous avons clairement démontré ici même que la taxe ne s'applique pas de la même façon à tous les gens qui se trouvent dans la même situation. Nous avons souligné avec insistance le cas des gens du Nord, dans l'amendement qui a été proposé pour exempter de la taxe les citoyens des Territoires du Nord-Ouest. Je n'ai pas eu la chance de participer à ce débat. Mais si je l'avais eue, comme je l'ai fait en donnant mon vote, j'aurais également appuyé sans réserve l'amendement proposé par le sénateur Waters. Cependant, j'aurais souligné qu'il ne suffisait pas, à mon avis, de fixer la limite aux Territoires du Nord-Ouest.

Dans la plupart des provinces, et en tout cas dans les trois provinces des Prairies, dans le nord de l'Ontario et dans le nord du Québec, il y a des régions où les conditions climatiques et les problèmes de transport posent des difficultés aussi considérables que dans certaines régions situées au nord du soixantième parallèle. J'aurais sûrement demandé la même exception pour certaines régions de ma province comme la région de Churchill et l'extrême nord du Manitoba. Il me semble bien que, à Churchill, les conditions climatiques sont probablement encore pires que dans bien des régions situées plus au nord à cause de l'influence de la baie. Et j'aurais essayé aussi de protéger certaines autres régions.

Toutefois, quoi qu'il en soit, cet amendement visait à faire de la TPS une taxe un peu plus efficace en protégeant les gens du Nord, qui ont des problèmes très différents et dont les coûts sont également très différents. Si une taxe de vente est tout simplement imposée au point d'achat, ces gens finissent par payer beaucoup plus cher que tous les autres Canadiens.

Il y a quelque temps, j'ai lu pour le compte rendu un exposé sur les différences de coûts pour habiter une maison de même dimension à Winnipeg et à Richmond, Colombie-Britannique. Le monsieur de Winnipeg, qui a 70 ans et qui est maintenant à la retraite, paierait 2 200 $ pour ses frais d'électricité et de chauffage, alors que son ami qui habite en Colombie-Britannique, dans une maison de même dimension, et qui aurait un revenu équivalent, paierait seulement 600 $ de chauffage et d'électricité. Si l'on ajoute 7 p. 100 à ces montants, cela donne des résultats très différents. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé un amendement visant à exempter de la taxe les frais d'électricité et de chauffage, afin que la taxe soit quand même un peu plus équitable. Je ne comprends vraiment pas pourquoi, mais mes honorables collègues de l'autre côté ne sont pas prêts à accepter ce genre d'amendement, qui est pourtant tout à fait juste.

Revenons-en maintenant à ce que dit M. MacInnes:

> Pour être juste, tout régime d'impôt sur le revenu doit prévoir dans la mesure du possible que les contribuables qui se trouvent dans la même situation vont payer un impôt semblable.

Il me semble que cela s'applique également à la TPS, à savoir que les contribuables qui se trouvent dans la même situation doivent tous payer une taxe équivalente. Or, ce n'est pas le cas. La TPS est discriminatoire tout simplement parce qu'elle est appliquée de façon uniforme dans tout le pays, quoique la situation soit très différente dans les diverses régions du Canada.

Mes honorables collègues veulent promouvoir une taxe qui fonctionne peut-être bien en Angleterre, qui constitue un État unitaire de dimension restreinte, où il n'y a pas vraiment d'extrêmes en ce qui concerne le climat, les conditions de transport et les communications, comme c'est le cas ici. C'est la même chose pour la France. Bien sûr, le climat de la côte normade n'est peut-être pas aussi agréable que celui de la Côte d'Azur. Cependant, les différences n'y sont pas aussi marquées qu'au Canada, par exemple entre Toronto et Iqaluit. Ce n'est pas pareil. On ne peut pas simplement importer au Canada le régime d'imposition d'un autre pays, en se disant: «C'est merveilleux; ça marche en France, ça marche en Angleterre et, donc, ça va marcher au Canada.» Et après, on décide de l'imposer aux Canadiens.

• (0630)

Il suffit de regarder ce qu'ont fait d'autres pays fédératifs comme le nôtre. Celui dont le régime ressemble le plus au nôtre est l'Australie. Eh bien, l'Australie a-t-elle adopté une TVA ou une TPS? Non, pas du tout. La Nouvelle-Zélande, son voisin, en a bien adopté une, mais la Nouvelle-Zélande n'est pas un État fédératif. C'est un pays unitaire, qui est, d'ailleurs, beaucoup plus petit que le Canada, et où les conditions sur le plan de la température, des transports et de la vie en général sont à peu près les mêmes partout au pays. Qu'on habite dans la partie sud de l'île ou dans la partie nord, c'est à peu près la même chose. Il n'y a pas une grande différence.

Par contre, en Australie, si l'on habite Brisbane ou Melbourne, ou encore, dans le nord de l'île ou dans le désert, eh bien, les conditions sont très différentes d'une région à l'autre, et encore une fois, puisque le territoire est aussi vaste, il y a de graves problèmes de transport. Donc, l'Australie n'a pas encore pris l'initiative d'imposer une telle taxe. Je sais que mes confrères d'en face voudront me rappeler un récent article que moi-même j'ai trouvé intéressant, et qui était intitulé: «Un Sénateur libéral australien recommande l'imposition d'une TVA», ou quelque chose du genre. Je regrette de ne pas avoir une copie de cet article avec moi. Le problème, c'est qu'en Australie, le terme «libéral» veut dire plutôt «conservateur», en fait. Mon honorable collègue, le sénateur Doody, a déjà eu affaire à des délégations australiennes, et il est donc bien placé pour savoir que ce parti connu sous le nom de «libéral» en Australie correspond, en réalité, au Parti conservateur. C'est sûr qu'une personne d'esprit vraiment libéral ne ferait jamais ce genre de proposition.

Par ailleurs, la TPS ne répond pas aux critères de M. MacInnis, qui dit qu'elle doit: «. . . permettre de garantir, dans la mesure du possible, que les contribuables dont la situation financière est sensiblement la même payent à peu près la même taxe.» Eh bien, ce ne sera pas le cas avec la TPS. Il continue en disant que c'est actuellement impossible au Canada, en raison de notre régime fiscal.

Selon la source de revenu . . .

et, encore une fois, je vous cite le texte de M. MacInnis . . .

> Selon la source de revenu, les façons dont on l'a gagné, et les arrangements particuliers de chaque contribuable, en ce qui concerne l'impôt réellement payé, il peut y avoir un grand écart entre deux Canadiens dont le revenu est le même.

Et il poursuit en disant ceci:

> Un régime fiscal efficace ne doit pas entraver l'affectation des ressources économiques, y compris le capital et la main-d'œuvre. Le régime fiscal canadien prévoit toutes sortes de dispositions spéciales visant à encourager ou décourager certaines activités économiques dans divers secteurs de l'économie, alors qu'il vaut mieux donner cours aux forces du marché.
>
> Mais là où notre régime présente le plus de lacunes, c'est sur le plan de la simplicité. Les lois fiscales devraient être suffisamment simples pour que la plupart des contribuables puissent les comprendre et les respecter sans avoir à recourir aux services d'experts, et suffisamment simples pour que leur application par les autorités ne donne pas lieu ni à trop de dépenses, ni à trop de différends ou de poursuites. Eh bien, le fait est qu'un être humain d'intelligence moyenne est dans l'impossibilité de comprendre notre régime fiscal. Même des êtres humains d'intelligence supérieure le trouve, dans l'ensemble, incompréhensible. Nos tribunaux fiscaux ne fonctionnent plus, tellement ils sont inondés de travail. Il y a toute une industrie, composée de conseillers et d'avocats fiscaux, qui s'occupent exclusivement de différends avec le ministère du Revenu. Le coût de l'application de notre législation fiscale est ahurissant. Il faut absolument simplifier nos lois!

Eh bien, j'accepte bon nombre de ces arguments, comme je l'ai dit au départ, d'ailleurs. Je ne pense pas non plus que notre régime fiscal permette de faire ce qu'il faudrait faire, mais il en va de même pour la TPS. Il faut absolument la simplifier afin qu'on ait, au moins, un régime fédéral-provincial conjoint . . .

[*Français*]

Le sénateur Bolduc: Puis-je vous poser une question?

Le sénateur Molgat: Certainement.

Le sénateur Bolduc: Quand j'étais à l'Université de Chicago en 1952, il y avait un professeur qui s'appelait Henry Simmons qui a écrit un volume sur un «*one tax system*». Cela avait été discuté à l'université dans le temps, par tout le monde qui était là. Les gens avaient conclu que ce n'était pas efficace, ce n'était pas possible. Je veux juste mentionner ça, cela fait 35 ans, 40 ans de ça. Cela a été discuté en profondeur par tous les économistes américains en 1950, entre 1948 et 1952. Ils sont venus à la conclusion que c'était une affaire qui n'était pas faisable et pas pratique en plus.

Le sénateur Molgat: Merci bien sénateur, mais la proposition voulait-elle un seul impôt sur le revenu ou si c'était des variantes?

Le sénateur Bolduc: Le nom de l'économiste qui a proposé ça était Henry Simmons.

Le sénateur Molgat: Je n'ai pas le temps en ce moment-ci d'en discuter mais je vous en parlerai après et je serai très intéressé. Mais je ne sais pas si vous étiez ici au début de ma contribution mais je ne proposais pas qu'on ait un seul impôt. Je voudrais qu'on simplifie l'impôt sur le revenu. Si j'avais le choix, complètement, j'accepterais, moi, comme principe un impôt sur le revenu, si bel et bien cet impôt touchait d'une façon égale tous les contribuables et était vraiment une réflexion de l'habileté de l'individu de payer, c'est-à-dire, en relation directe avec son revenu. C'est la proposition de base que je n'accepte pas dans un système moderne.

Le sénateur Bolduc: La faiblesse de ça, c'est que vous taxez les ressources productives de l'économie. Vous taxez la main d'œuvre, les ressources intellectuelles, la machinerie, le capital, vous taxez ce qu'il y a de plus productif dans la société au lieu de taxer à la consommation. C'est ça qui est la faiblesse du système d'impôt sur le revenu soit des personnes, soit des corporations. Vous taxez en somme ce qui est productif, les intrants de la production. Il me semble que c'est plus sage, surtout que nous avons déjà un système d'impôt sur le revenu qui est élevé à la fois sur les personnes et sur les corporations, (sur les corporations un peu moins). Alors, un moment donné il faut balancer ça avec un système de taxe à la consommation de façon à ce que au moins le système soit plus équilibré, pour ne pas frapper uniquement les ressources productives.

Le sénateur Molgat: Je ne pense pas qu'il y a grande différence entre votre position et la mienne. J'ai dit, au début, et je viens de répéter autant je préférerais au point de vue philosophique que l'impôt soit vraiment sur la base de combien l'individu reçoit mais j'accepte que dans un monde moderne nous ne pouvons pas avoir cette seule source de revenu.

D'abord ce n'est pas toujours juste. Il y a beaucoup de gens dans notre système qui ne paient pas d'impôt qui devraient en payer. De mettre un système en marche pour aller retrouver ces fonds-là nous coûterait les yeux de la tête. Je ne propose pas qu'on compte seulement sur l'impôt sur le revenu, qu'on le simplifie autant qu'on peut, qu'on fasse juste ce que l'on peut.

Une des choses qui me dérange en ce moment-ci, dans le système d'impôt sur le revenu, c'est que ceux qui le paient largement ce sont les gens à salaire. Les gens qui reçoivent un chèque toutes les semaines, toutes les deux semaines. Ces gens-là paient complètement. Ils n'ont rien à déduire, ils ne voient même pas l'impôt tandis qu'il y en a beaucoup dans le système qui ne paient pas ce qu'ils devraient payer. D'aller essayer de trouver ces gens-là, je pense que ça coûterait trop cher alors j'accepte que pour arriver à un impôt sur ces gens-là, il faut un impôt sur la consommation. J'accepte. Mais j'ai émis mes conditions sur l'impôt pour la consommation. Qu'il soit équitable, autant que l'on peut à travers le Canada, qu'il soit simple. Ce que je n'aime pas dans ce qu'on propose, c'est que nous allons avoir neuf systèmes provinciaux. La seule province qui n'a pas d'impôt sur la consommation c'est l'Al-

berta. Tous les autres ont déjà un système d'impôt. Ce que je voudrais, c'est qu'on relie le système fédéral à ces systèmes provinciaux, qu'on ait un seul système, qu'on établisse une entente avec les provinces, le montant d'impôt pourrait varier.

Le sénateur Chaput-Rolland: Il pourrait y en avoir un seul.

Le sénateur Molgat: Les autres provinces ne le font pas. En ce moment-ci, nous avons une situation où les autres provinces vont en cour contre le gouvernement fédéral. L'Alberta, en ce moment, est en cour contre le gouvernement fédéral. On a la province de Colombie-Britannique qui fait la même chose, la province de l'Ontario, voici des coupures . . .

[*Traduction*]

> La province de l'Ontario se joindra aux autres provinces pour s'opposer à la TPS en cour. Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario va se joindre à la Colombie-Britannique et à l'Alberta pour lutter contre la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement fédéral, d'après le premier ministre Bob Rae. Il dit que la province d'Ontario a décidé de ne pas faire cavalier seul, puisque d'autres provinces avaient déjà intenté une action. M. Rae dit que la province de l'Ontario va participer aux actions des provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.
>
> «Nous allons monter un très, très bon dossier», aurait-il dit hier en quittant la réunion du Cabinet. «Nous sommes convaincus que la TPS constitue une ingérence fédérale dans un domaine important de compétence provinciale, et nous nous devons donc de défendre notre Constitution en opposant une violente résistance à cette manœuvre.»
>
> Le procureur général, Howard Hampton, a dit que l'Ontario va faire valoir que ce gonflement des effectifs du Sénat par le gouvernement fédéral a eu pour effet de modifier la mission même de cette Chambre, qui est de garantir une représentation provinciale et régionale suffisante. Il va également soutenir que le gouvernement fédéral n'a pas le droit d'imposer à la province de l'Ontario une taxe de vente au détail.
>
> «Ce serait erroné de croire que, puisque nous participons à l'action d'une autre province, nous considérons que c'est une question mineure, et que nous allons nous contenter de jouer un rôle mineur», a-t-il dit. «Nous n'avons nullement l'intention de présenter la même argumentation que les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.»
>
> La cause de la Colombie-Britannique doit être entendue à partir du 17 décembre, alors que celle que l'Alberta est prévue pour le mois de janvier, a-t-il précisé.

[*Français*]

Alors, je suis d'accord que ça devrait être simple et que l'on devrait faire une entente avec les provinces. On devrait retarder le début de cette impôt et nous donner le temps de faire entendre toutes les provinces. En ce moment, seulement une province est prête à le faire. Trois autres sont en cour pour combattre la chose et la majorité des autres, je pense, à part peut-être Terre-Neuve, se sont dites opposées. Alors je voudrais qu'on prenne le temps d'établir un système plus simple pour ne pas avoir ces quelque 4 000 employés de la fonction publique fédérale sur-imposés sur toute une fonction publique provinciale pour récolter ce qui est essentiellement une taxe.

Le sénateur Beaudoin: La question d'harmonisation des taxes ce n'est pas une question de temps. C'est une question de système. Si le Québec peut le réussir en l'espace de quelques semaines pourquoi les autres provinces ne pourraient pas le réussir aussi? Je pense que les provinces qui actuellement contestent la constitutionnalité de la mesure fédérale, bien ils la contesteraient dans six mois. Je ne pense pas que c'est une question de délai. L'harmonisation entre les deux systèmes de taxation est dû au fait qu'on vie dans un état fédéral. C'est un peu plus compliqué mais ce n'est pas impossible. Je n'insisterais pas pour conclure que c'est une raison pour reporter la taxe à plus tard. Je pense que le fait que nous vivions dans un état fédéral nous oblige à nous entendre entre les deux paliers du gouvernement, en matière de taxation, surtout de la taxation comme celle-ci. Mais je ne pense pas que ce soit une question de délai ou encore que le remède consiste à reporter la taxe à plus tard. C'est dû tout simplement au fait que le Canada est un pays où les deux ordres de gouvernement peuvent taxer. On pourrait peut-être faire une comparaison avec d'autres pays. Quelqu'un a commencé à le faire avec l'Allemagne de l'ouest qui est une fédération comme nous, maintenant il se peut que ce soit différent en Allemagne. Mais le but de mon intervention ce n'est pas de dire qu'il n'y a pas de problème. Il y a un problème d'harmonisation et je pense que le Québec l'a bien solutionné mais je ne pense pas que ça soit une question de délai.

Le sénateur Molgat: Bon, admettons sénateur Beaudoin qu'il y a deux questions dans cette entente entre le fédéral et le provincial vis-à-vie de cet impôt. Il y a la question de la constitutionnalité. Et ce que je viens de lire de ce que disait l'Ontario c'est que eux, ça va être une bataille sur le constitutionnalité. Il convient tout de même de régler ce problème. Est-ce que c'est constitutionnel ou non? Ça ça devrait être établi. Ayant établi cela et je soupçonne, vous êtes bien plus apte que moi à juger de cette question; je soupçonne que probablement le décision serait que les deux paliers de gouvernement ont droit . . .

Le sénateur Beaudoin: Je crois que oui.

Le sénateur Molgat: C'est ce à quoi je m'attends. Une fois cela établit, on pourrait rentrer dans la deuxième discussion et c'est celle où il faut assez de temps pour arriver à une entente. Il faut des compromis, je l'admets. Il faut qu'on donne des deux côtés. Mais, on pourrait arriver alors, il me semble, à un impôt qui serait plus acceptable à travers le pays et si on prenait les points de vue des provinces, je pense que ceci va dans la direction justement que vous acceptez pour la Fédération canadienne, que chaque province devrait avoir plus de droit pour faire ses décisions.

Vous savez qu'entre vous et moi il y a une certaine différence, vous, vous êtes plus «décentraliste» que je le suis. Mais admettons que vous avez raison, que les provinces devraient avoir plus d'indépendance. Est-ce qu'il ne faudrait pas alors, justement, si on veut avoir cet impôt fédéral, que les provinces puissent discuter plus avec le fédéral et dire voici: «On va s'entendre sur un impôt qui va s'appliquer à travers le pays mais avec une certaine variante ici et là.» Si on prenait le temps de faire cette discussion on arriverait finalement à un impôt qui serait plus acceptable au pays. Tandis qu'à ce moment-ci, on s'en va avec trois provinces qui vont en cours, et avec la majorité des autres provinces qui disent qu'elles sont

contre. Ce que je dis moi, c'est: prenons le temps, réglons la question constitutionnelle. Une fois réglée, ça c'est à côté. Et là on commence les questions sur les compromis qui pourront faire marcher cet impôt.

Ce que j'essaie de vous dire, c'est ça qui prendra le temps. On devrait le prendre le temps. Malheureusement M. Wilson, dans le milieu des discussions avec les provinces a seulement décidé de couper, moi je soupçonne que sa raison de couper c'est qu'il était en grande course à l'imposer sur l'impôt pour pas que ce soit trop proche des élections fédérales qui vont venir dans deux ans. Alors ça n'a pas été une décision économique. Comment peut-on faire un ajustement avec des provinces, ça été une discussion politique. Il faut agir maintenant parce que si on n'agit pas maintenant on va arriver juste avant les élections avec un impôt qui n'est pas populaire. C'est regrettable, que voulez-vous? Mais qu'on prenne le temps de s'entendre avec les provinces. Sans ça on va finir avec deux systèmes d'impôt, deux systèmes de collection, et Dieu sait que nous n'avons pas besoin de ça dans ce pays-ci. On a déjà de trop de ces choses-là.

Le sénateur Frith: Si je ne me trompe pas, la seule nation ou État où l'on trouve deux niveaux d'impôt, c'est le Brésil; c'est-à-dire, il y a des États où un système fédéral existe, par exemple, l'Allemagne, mais selon les renseignements que j'ai reçus, c'est seulement au Brésil où l'on a les deux niveaux et les deux impôts. Est-ce que j'ai raison?

Le sénateur Molgat: Sénateur Frith, malheureusement, je ne suis pas en mesure de répondre à votre question. Je ne sais pas si c'est le seul pays, je dois vous dire en fait que je ne suis pas au courant de la situation au Brésil. J'ai l'impression qu'en Allemagne, peut-être que le sénateur Beaudoin peut vous aider, j'ai l'impression, que les *lander* n'ont pas leur propre impôt de consommation.

Le sénateur Frith: Le ratio de ma question, c'est le fait que, si de temps en temps on a constaté, qu'aucun État fédéral n'a une taxe, une sorte de TPS et on me disait après ça que ce n'est pas vrai, c'est-à-dire il y a des États où se trouvent un système fédéral, c'est-à-dire deux niveaux de gouvernement, où se trouvent également une sorte de TPS. Mais la combinaison des deux, c'est-à-dire un État fédéral et donc deux niveaux de gouvernement, et deux niveaux de taxe c'est seulement au Brésil. Si mes renseignements sont bien fondés, le système ne fonctionne pas bien.

[Le sénateur Molgat.]

Le sénateur Molgat: Je vous remercie, sénateur Frith pour cette vérification. C'est intéressant en fait et je suppose que les recherchistes de la Bibliothèque pourraient répondre à cette question. Peut-être un autre sénateur va vouloir participer au débat, peut-être que le sénateur Beaudoin est au courant de la chose. Est-ce qu'il y a en effet d'autres États fédéraux qui ont le double niveau? C'est simplement l'impression que ceux que j'ai vus jusqu'ici sont surtout des États unitaires qui ont établi la taxe.

Je répète qu'il me semble que l'Allemagne n'a pas deux niveaux de taxation, tout en étant un état fédéral.

Sénateur Beaudoin, j'espère que j'ai répondu à votre question? Sénateur Tremblay, vous êtes satisfait de ma réponse?

Alors, on s'entend parfaitement! Si je comprends bien, le groupe francophone est d'accord que nous pouvons avoir deux systèmes de taxation: une taxe sur l'impôt de base mais aussi une autre taxe sur la consommation, qui est équitable avec l'entente avec les provinces. On fait des progrès! Je pense que dans quelques heures je pourrai terminer mon discours!

Pour en revenir à ce que disait M. MacInnis, il parlait alors de l'impôt sur le revenu. Sa contribution est, je pense, surtout pour encourager un système de taxe unique.

J'accepterais bien ce qu'a dit mon collègue de l'autre côté, que peut-être une taxe unique ne peut pas fonctionner mais qu'il faut tout de même examiner celle qui est devant nous, la TPS, pour la simplifier. M. MacInnis disait que:

• (0645)

[*Traduction*]

Il faut absolument simplifier notre législation fiscale!

S'il faut la simplifier, c'est à cause de la nature même du régime fiscal canadien. C'est ce qu'on appelle normalement un régime d'auto-évaluation. Aux termes de la loi, c'est à vous et à moi, et à tout autre particulier, de nous assurer que nous payons l'impôt que nous devons payer. Si nous commettons des erreurs en remplissant notre rapport d'impôt, nous devons payer des frais d'intérêt assez onéreux—et peut-être même une pénalité si nous ne pouvons pas prouver que c'était une erreur innocente. Ce n'est vraiment pas très juste, d'autant plus que les dispositions de la loi que nous devons respecter en remplissant notre déclaration d'impôt sont à peine compréhensibles, même de la part de spécialistes fiscaux qui consacrent leur vie professionnelle, et peut-être aussi leur vie personnelle, à l'étude de la loi afin de mieux la comprendre.

Ce qui est encore plus déplorable, c'est que le coût des services des spécialistes fiscaux qui préparent les déclarations d'impôt de la grande majorité des contribuables canadiens n'est pas déductible de l'impôt. Avant qu'on puisse déduire les frais des spécialistes fiscaux, il faut avoir soit un revenu commercial, soit des revenus de placement assez importants. Cela ne correspond pas à la situation de la majorité des contribuables canadiens—loin de là.

Serait-il possible de simplifier notre législation fiscale? Oui, absolument. Et nous devrions le faire, ne serait-ce que pour éliminer la grande incertitude qui plane et qui tue l'initiative, tout en ralentissant l'économie et en créant une activité commerciale clandestine qui n'est pas imposée du tout.

[*Français*]

Honorables sénateurs, j'admets qu'un impôt sur la consommation . . . évidemment, puisque ces gens sont obligés de dépenser l'argent qu'ils gagnent, même s'ils n'ont pas payé l'impôt sur le revenu, au moins ils vont payer un impôt quand ils dépenseront l'argent qu'ils ont gagné.

[*Traduction*]

Une loi de l'impôt sur le revenu simplifiée donnerait lieu à des recettes gouvernementales plus importantes, tout en assurant une plus juste répartition du fardeau fiscal. Et pour atteindre tous ces objectifs—c'est-à-dire l'équité, l'efficacité et la simplicité—il faut un régime d'impôt sur le revenu qui prévoit un seul taux d'imposition.

[*Français*]

J'espère que le sénateur Beaudoin écoute parce que ceci c'est déroulé en 1961. Vous me parliez d'un économiste, je pense, à l'université de Chicago . . . c'était en quelle année?

En tous les cas, je vous cite le docteur Ken Eaton.

[*Traduction*]

Il ne s'agit pas d'une idée nouvelle. En 1961, M. Ken Eaton, spécialiste respecté comptant 25 ans d'expérience au sein du ministère fédéral des Finances, a dit ce qui suit:

«Les grands avantages pour le Canada d'un régime fiscal à taux unique seraient, entre autres, un accroissement de la motivation chez les travailleurs, qui chercheraient à travailler plus fort pour gagner plus d'argent;»

[*Français*]

Ceci va à l'encontre de la discussion que j'ai eu avec mes collègues de l'autre côté qui disaient que cela détruisait le désir puisque l'impôt était axé sur les gens qui produisaient. Le D[r] Eaton déclare que c'est . . .

[*Traduction*]

. . . un accroissement de la motivation chez les travailleurs, qui chercheraient à travailler plus fort pour gagner plus d'argent; une plus grande participation, de la part des Canadiens, aux industries canadiennes, puisqu'ils auraient plus d'argent; la possibilité de garder au Canada des gens ayant une formation très spécialisée; l'élimination de l'incitation à la fraude; la simplification des dispositions fiscales et la réduction des coûts administratifs.

[*Français*]

Alors, il y a certainement un autre point de vue que celui qu'exprimaient mes collègues tantôt. Je retourne maintenant au texte.

• (0700)

[*Traduction*]

M. Eaton avait raison. Un régime fiscal à taux unique sans déductions, crédits et exemptions compliqués éliminerait la nécessité d'une loi complexe et le désir de trouver des échappatoires et d'autres façons d'éviter de payer ses impôts.

[*Français*]

Je regrette que vous nous quittiez, sénateur Beaudoin, car l'on aurait pu continuer une discussion des plus intéressantes. Vous allez me manquer!

[*Traduction*]

M. Eaton avait raison. Un régime fiscal à taux unique sans déductions, crédits et exemptions compliqués éliminerait la nécessité d'une loi complexe et le désir de trouver des échappatoires et d'autres façons d'éviter de payer ses impôts. L'économie souterraine serait vouée à disparaître.

[*Français*]

À mon avis, une des choses que nous devons rechercher dans notre système d'impôt, c'est justement d'éliminer toutes les complications.

Ce qui se passe maintenant, c'est que l'on encourage les gens, franchement, de chercher à détourner l'impôt. Avec notre fameuse TPS, nous pourrons finir avec un système où les gens vont faire purement un système d'échanges de personne à personne.

Le garagiste va réparer la voiture du dentiste, pour en échange, se faire vérifier la bouche et régler ses problèmes dentaires sans échange d'argent. Nous allons encourager, justement, ce système des revenus cachés.

M. McInnis continue donc:

[*Traduction*]

Voici donc les éventuels avantages d'un régime à taux unique:

1. La simplification de la Loi de l'impôt sur le revenu;

2. Des impôts moins élevés pour la plupart des gens;

3. Une répartition plus équitable du fardeau fiscal;

4. L'élimination de l'ensemble des échappatoires et abris fiscaux, ce qui donnerait lieu à une réorientation de ces ressources importantes vers des activités vraiment productives;

5. Le retrait du gouvernement de secteurs importants de l'économie de sorte qu'il n'influence plus le marché; et

6. Une réduction importante des coûts de perception des impôts.

Il s'agit, pour moi, d'objectifs que nous devrions nous fixer à l'égard non seulement de notre régime d'impôt sur le revenu, mais aussi du régime de la TPS. J'accepte, malgré une certaine réticence, l'argument selon lequel nous avons probablement besoin d'un double régime. Mais il me semble que les objectifs devraient être les mêmes.

L'honorable Dan Hays: Me permettriez-vous de poser une question, sénateur Molgat?

Le sénateur Molgat: Oui, avec plaisir.

Le sénateur Hays: En parlent de la TPS et de la possibilité d'un régime à taux unique, à quoi vous avez fait allusion dans la citation que vous venez de lire, vous entrez dans un domaine où il n'y a eu jusqu'ici que très peu de discussions ou de débats; c'est-à-dire la question des différences entre les régimes canadien et américain. Pendant que vous parliez, et en prévision de mon intervention de tout à l'heure, je lisais un article publié dans le numéro de mai-juin 1990 du *Canadian Tax Journal*. J'aimerais donc vous lire un bref extrait de cet article au sujet de l'harmonisation des régimes fiscaux canadien et américain, et après, je me permettrai de vous poser une question. C'est une critique de la TPS.

> Le gouvernement fédéral se préoccupe de l'harmonisation du régime canadien d'impôt sur le revenu avec celui des États-Unis. Cependant, il ne semble pas se préoccuper le moindrement de l'harmonisation du régime de taxe à la consommation canadien avec son homologue américain. L'application de la TPS aura pour effet de maintenir l'écart important qui existe actuellement entre les taux de taxe canadiens et américains; or, ceux-ci sont trois fois moins élevés que les taux canadiens.

D'ailleurs, il y a en bas de la page une note assez intéressante où l'on fait allusion à un article sur l'harmonisation fiscale internationale d'un dénommé Francis Vaillancourt, de l'Université de Montréal, rédigé en 1990, et dont nous pourrons peut-être parler un peu plus tard. Pour l'instant, je me permets de continuer ce paragraphe:

> Dans le cas de certains produits fortement taxés en vertu de la TVF, tels les automobiles et le mobilier, l'application de la TPS permettra de réduire l'écart entre les taux américains et canadiens. Dans le cas d'autres articles, toutefois, surtout les services et les produits qui étaient taxés peu ou pas du tout en vertu de la TVF, l'application de la TPS aura l'effet contraire. Étant donné l'existence de l'Accord de libre-échange entre nos deux pays, le maintien d'une telle disparité sur le plan des taux de taxe à la consommation encouragera les Canadiens à acheter davantage de produits aux États-Unis.

Cela rejoint un peu la question des comparaisons avec d'autres pays, dont vous discutiez avez les sénateurs Beaudoin et Bolduc. Mais c'est plus important encore, puisque l'absence d'harmonisation avec le régime américain est quelque chose qui devrait inquiéter les Canadiens, justement à cause du risque que les Canadiens achètent de plus en plus de produits aux États-Unis.

Donc, par rapport à la TPS et au régime fiscal dont vous parliez—c'est-à-dire à taux unique—pourriez-vous nous dire quelle importance vous accordez à la question de l'écart entre le Canada et les États-Unis, à la lumière de nos rapports commerciaux et de notre proximité, et nous dire si cet écart vous semble approprié ou non?

Le sénateur Molgat: Merci, sénateur Hays. Je tiens à vous signaler que même si je vous parle de la proposition de M. Mills au sujet d'un régime unique, cela ne veut pas dire que j'appuie tout ce qu'il propose. J'essaie simplement de vous faire comprendre qu'il y a d'autres possibilités que nous pourrions étudier, alors que le gouvernement ne l'a pas fait, d'après moi. Voilà une possibilité parmi d'autres. Je ne suis pas spécialiste fiscal, et je ne prétends pas l'être. Je n'ai jamais fait d'études en profondeur de la question. Tout à l'heure, un sénateur d'en face disait qu'on a étudié cette possibilité à l'Université de Chicago il y a 30 ans, mais qu'on a fini par s'opposer à ce concept. Donc, je ne prétends pas qu'il s'agit là d'une panacée; mais je suis tout de même convaincu que nous devrions étudier toutes les possibilités.

Pour ce qui a trait précisément à votre question, nous devons nous montrer prudents en harmonisant notre régime fiscal à celui de notre voisin. Même si je n'aime pas l'idée d'être pris dans l'orbite des États-Unis, nous devons admettre que ce sont nos voisins. Il suffit de voir ce qui se passe pour les achats de l'autre côté de la frontière. Il n'y a pas beaucoup de chemins à faire pour aller en voiture à la frontière américaine depuis la plupart de nos grandes villes. Ma propre ville de Winnipeg est à 60 milles de la frontière américaine, et Vancouver est encore plus près. Si notre régime fiscal ne correspond pas du tout au leur, comme c'est le cas à l'heure actuelle, pour un certain nombre de choses, comme les boissons alcoolisées et de nombreux produits alimentaires, le consommateur canadien sera évidemment tout à fait tenté d'aller faire ses achats aux États-Unis.

Je pense que la TPS va aggraver cela. Je citerai un exemple, celui des tarifs aériens. On me dit que de nombreux Canadiens n'achètent pas leurs billets d'avion au Canada mais traversent la frontière et empruntent les lignes américaines. Je pense que cela sera aggravé par la TPS. Nous constaterons que de nombreux organisateurs ou agents de voyage—et je ne peux pas le leur reprocher car c'est pour eux une question purement économique—recommanderont à leurs clients de ne pas prendre l'avion, par exemple, à Winnipeg pour aller en Floride, mais plutôt d'acheter un billet à partir de Grand Forks, Dakota du Nord, et d'aller en autobus jusqu'à Grand Forks, pour faire de grandes économies. Je ne crois pas que nos experts fiscaux aient tenu compte de l'impact de cela.

La population canadienne est concentrée à moins de 100 milles de la frontière. Toutes nos villes importantes, sauf, je suppose, Edmonton, est à moins de 100 milles de la frontière. 90 p. 100 de la population canadienne peut très facilement aller magasiner de l'autre côté de la frontière, mais nous ne pouvons pas fonctionner isolément de ce qui nous entoure. Nous devons nous rendre compte que notre régime fiscal doit être capable de faire face à ce qui se passe de l'autre côté de la frontière.

Le sénateur Hays: Sénateur Molgat, à propos de votre exemple du transport aérien, lorsque le ministère des Finances a restructuré la taxe sur les produits et services et l'a réduite de 9 p. 100 à 7 p. 100, je pense qu'il y a eu en même temps une augmentation de la taxe d'accise sur le transport, le transport

aérien en particulier, et que l'on utilise maintenant dans certains cas un taux uniforme plutôt qu'un pourcentage du prix total du billet, l'idée étant que nous taxons les déplacements au-dessus du territoire canadien, alors que l'on ne taxe pas le survol d'un pays étranger. Il me semble que pour avoir les 7 p. 100 nécessaires pour que le gouvernement fédéral reçoive le revenu fiscal qu'il souhaitait, la taxe d'accise avait été augmentée, parce que la TPS s'appliquait après imposition de la taxe d'accise. Avez-vous des détails à ce sujet?

Ce que vous nous dites est que cela décourage l'utilisation des transporteurs canadiens parce que nous sommes beaucoup plus largement imposés que les compagnies américaines. Je me demande si vous êtes au courant des détails relatifs à l'augmentation de la taxe d'accise sur les voyages destinée à en augmenter le rendement fiscal, puisque la TPS était appliquée une fois les autres impôts prélevés. Quoi qu'il en soit, si vous ne pouvez me donner plus de détails, ma question aura mise en valeur l'argument que vous présentez.

Le sénateur Molgat: Malheureusement, sénateur Hays, je n'ai pas ces détails. Il y a quelques années, lorsque le gouvernement fédéral a décidé d'appliquer ce qu'il appelait, je crois, une taxe d'aéroport, elle était calculée en pourcentage jusqu'à un maximum de 50. D'importantes objections ont été soulevées à ce sujet dans la région, donc on suppose dans la vôtre également, parce que, s'il s'agit en fait d'une taxe d'aéroport, elle n'est pas plus élevée si l'on fait un vol de 4,000 milles de Vancouver à Québec—les frais d'aéroport sont les mêmes—que si l'on va de Québec à Montréal. Or, si l'on prend un pourcentage, celui qui achète un billet de 1 000 $ paie beaucoup plus que celui qui en achète un de 200 $ pour un vol court. Il y a eu des objections à cette époque dans l'Ouest du pays. Je ne suis pas en mesure de vous dire quels changements y ont été apportés récemment.

Pour revenir à la proposition d'un impôt unique, je répète qu'il s'agit d'une solution parmi plusieurs. Je ne dis pas que c'est une panacée universelle, mais je pense que nous devrions envisager différentes options, dont celle-ci. L'introduction de monsieur MacInnis présente les grandes lignes de la façon dont nous devrions envisager la fiscalité au Canada. Il dit qu'il faudrait simplifier et abaisser les impôts. Bien sûr, nous voulons tous que l'on abaisse les impôts, mais nous voulons également que le fardeau fiscal soit réparti de façon plus juste, que l'on élimine les échappatoires et les abris fiscaux et que l'on réduise fortement le coût de la collecte des impôts. Je pense que ce sont les choses que nous pouvons observer à propos de la TPS.

● (0715)

Monsieur MacInnis continue en parlant d'un impôt unique. Il réfléchit aux avantages d'un système d'impôt unique, en présente six et continue:

> Il y a un seul inconvénient. Certaines personnes qui ne paient aucun impôt sur le revenu à l'heure actuelle pourraient avoir à en payer un avec un système d'impôt unique, et certains devraient payer un peu plus. Cela est toutefois compensé par le fait qu'un revenu supérieur serait à la disposition d'un nombre plus grand de personnes. Ce sont ceux qui ont un revenu plus élevé qui investissent et prennent des risques. Si on leur laisse plus de revenus disponibles, ce revenu supplémentaire sera rapidement utilisé de façon productive, si bien que les personnes gagnant un revenu plus faible auront plus d'occasions d'augmenter leur revenu. Et elles pourront en garder plus avec un système d'impôt unique. À long terme, tout le monde y gagnerait.

Après avoir lu cette partie, c'est là que je dis qu'il faudrait avoir un impôt sur la consommation convenable, mais je le dis bien, «un impôt sur la consommation convenable». J'ai dit au début de mon intervention ce que j'entendais par là. Il faut qu'il protège les gens du bas de l'échelle, qu'il ne soit pas discriminatoire dans différentes régions du Canada et qu'il soit simple à collecter, c'est-à-dire qu'il soit rattaché aux systèmes provinciaux.

M. MacInnis termine son introduction en disant:

> Pourquoi n'avons-nous pas un tel système? Parce que, jusqu'à présent, aucun politicien élu n'a su réunir, comme il le fallait, le sens économique, la volonté politique, le bon sens et le courage d'appuyer un tel système.
>
> Bienvenue Dennis Mills! Notre pays a besoin de vous.

Pour ceux qui n'étaient pas ici tout à l'heure, cette introduction est de M. Lyman MacInnis, président sortant de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et de l'Institut canadien des comptables agréés, et également membre de la Fondation fiscale canadienne. Il est bien connu dans sa profession. Il a reçu la médaille commémorative du jubilé de la Reine pour sa contribution exceptionnelle à sa profession ainsi que le Prix national de rédaction dans le domaine des affaires. Il a également écrit plusieurs ouvrages, ce n'est donc pas un nouveau venu ou quelqu'un qui ne sait pas de quoi il s'agit.

Alors, que nous propose donc M. Mills?

> On dit souvent que l'industrie est le moteur qui fait tourner l'économie moderne. S'il en est ainsi, l'huile qui permet à ce moteur de tourner est le régime fiscal. C'est le régime fiscal qui encourage ou décourage la volonté de productivité du pays. Si le régime fiscal est inefficace, les rouages, les soupapes et pistons de l'industrie ne fonctionnent pas à plein régime.

Je pense que c'est une excellent déclaration d'ouverture, et c'est pour cela que nous devons revoir la TPS, pour nous assurer qu'elle est efficace et qu'elle ne finira pas par mettre du sable dans les engrenages, les valves et les soupapes de notre industrie, mais, au contraire, le lubrifiera pour en faciliter le fonctionnement, au lieu d'empirer les choses. Je reviens au texte:

> Mais le régime fiscal ne se contente pas de lubrifier le moteur, c'est également le cœur de notre économie. Car, l'industrie cela n'est pas seulement des rouages, des engrenages ou des soupapes, c'est aussi des êtres humains. Si le régime fiscal est injuste ou complexe, les gens perdent non seulement la volonté et la motivation de réussir, mais également leur sens d'appartenance à l'économie.

Je pense que cette déclaration est juste. Le problème relatif à la TPS tient en partie au fait que celle-ci convient aux bureaucrates qui l'on conçue, mais je ne pense pas qu'elle convienne à la population. Je pense que c'est une approche bureaucratique qui doit être tempérée par la participation de la population, et cette participation de la population devrait se faire en faisant participer directement les provinces à l'élabo-

ration d'une solution définitive au lieu de les voir affronter le gouvernement fédéral, avec trois d'entre elles ayant lancé des poursuites et presque toutes les autres présentant des objections. Nous devons coopérer pour que cela devienne un système proche de la population, adapté aux différentes régions du pays.

M. Mills continue:

> Donc, pour que le Canada puisse aspirer à des résultats économiques de classe internationale, l'industrie et la population qui sont sa force vive doivent être appuyées par un régime fiscal qui soit, avant tout, *équitable*. Et pour que la population soit sûre de ce caractère équitable, ce régime doit être *compréhensible*.
>
> Un régime fiscal inéquitable est comme une tumeur maligne s'attaquant au cœur même de l'économie et c'est pour cette raison que la réforme fiscale est un problème essentiel au Canada. Notre régime fiscal devrait non seulement apporter la motivation vers la réussite, il devrait également refléter notre système de valeurs et notre identité nationale.
>
> Nous sommes une petite nation dans un grand pays et nous avons grandement besoin de renforcer la productivité nationale à tous les niveaux de l'économie. Mais comment pouvons-nous y inciter tous les Canadiens, comment pouvons-nous faire appel à leur esprit d'équipe et de coopération, comment pouvons-nous espérer galvaniser la volonté nationale si la racine du problème ne tient pas à la capacité de réaction des Canadiens mais à l'iniquité, à la complexité et à l'inefficacité de la fiscalité?

Je pense que la plupart d'entre nous ici dans cette salle, quelles que soient nos opinions politiques, pourraient exprimer leur accord avec ces déclarations. La question qui se pose est la suivante: Comment atteindre cet objectif?

Mills continue ainsi:

> Je sais, par expérience directe, combien la situation actuelle handicape les particuliers et les entreprises. J'ai moi aussi dirigé une petite entreprise, j'avais du mal à payer les salaires de mes employés et je devais affronter le directeur de la banque lorsque les temps étaient difficiles.
>
> Ma femme et moi-même n'avons pas oublié ce que nous avons connu en 1970, lorsque nous essayions de faire démarrer l'entreprise et que nous vivions en sous-sol dans un appartement coûtant 90$ par mois parce que nous ne pouvions pas nous permettre autre chose. Et je sais très bien, en écoutant mes commettants de Broadview-Greenwood, que de nombreuses familles et de nombreuses entreprises connaissent encore une situation identique au Canada à l'heure actuelle.
>
> Alors, pour de nombreux Canadiens, la nécessité d'une réforme fiscale n'est pas simplement un agréable jeu de l'esprit, c'est un problème qui exige qu'on cherche à le résoudre immédiatement. Nous *devons* . . .

Et c'est M. Mills qui souligne ce mot en le mettant en italique.

> . . . trouver une meilleure façon pour pouvoir les amener à reprendre confiance dans le système.
>
> Pour commencer à construire cette confiance, je mettrai cartes sur table en expliquant exactement pourquoi

[Le sénateur Molgat.]

j'ai commencé à m'intéresser à l'idée de proposer un impôt unique pour réformer la fiscalité.

Je pense que nous sommes tous façonnés par nos expériences et j'ai eu la chance de connaître des personnages très particuliers qui ont exercé une grande influence sur mes idées et mes attitudes.

Le premier était mon père qui m'a appris qu'il ne fallait pas nécessairement *être* le meilleur mais qu'il fallait *faire* du mieux que l'on pouvait pour réussir. Ce qui assurait la réussite commerciale de mon père était son attitude vis-à-vis du service. N'importe qui peut louer des tasses, des assiettes et des tables, mais ce qui compte, c'est la façon dont on traite ses collègues et ses clients. Je pense que l'attitude vis-à-vis du service est essentielle quelle que soit la profession que l'on choisit.

La deuxième personne à m'avoir fortement influencé est Stuart Lawson, dont nous avons acheté l'entreprise de location de tribunes à la condition qu'il continue de travailler avec nous. Une fois en contact avec cet homme, on se rendait compte qu'il avait une qualité particulière. Avec tout le temps de la réflexion, on se rendait compte que ce qui le rendait spécial, c'était son attitude vis-à-vis de la vie.

M. Lawson était quelqu'un d'énergique, d'intelligent et possédant des talents multiples. Lorsqu'on lui demandait «Comment allez-vous aujourd'hui?», il s'arrêtait quelques instants, vous regardait droit dans les yeux et disait sur un ton plein de confiance «Mieux que jamais!» Il pensait que chaque journée de sa vie était meilleure que la journée précédente. Chaque jour était une occasion pour lui d'affronter et de relever de nos nouveaux défis. Cette déclaration reflétait son bonheur de vivre, d'être actif, de se soucier des autres et de penser. Il ne prenait rien pour acquis. Il était trop occupé à aider les autres, à s'intéresser à leurs projets ou à vous faire comprendre qu'il aimait sa femme et sa famille.

Cette philosophie du «Mieux que jamais» et le mode de vie correspondant ont permis à Stuart Lawson de jouir de 85 années de vie active. Son attitude lui permettait de coopérer avec confiance avec ses collègues, avec des athlètes exceptionnels et avec des hommes et femmes d'affaires puissants, en leur accordant à tous le même respect et la même dignité.

En adoptant cette philosophie du «Mieux que jamais», on manifeste une joie sans réserve face à la vie, une capacité particulière à faire face aux défis quotidiens et un amour pour la famille, les amis et les collaborateurs. Dire que quelqu'un a choisi l'attitude «Mieux que jamais» signifie que cette personne est dynamique, se soucie des autres, qu'elle est motivée et décidée à faire en sorte que chaque journée se passe «Mieux que jamais».

La troisième influence importante est venue des pères basiliens de St. Michael's qui m'ont appris l'importance du travail d'équipe, aussi bien en classe que sur la glace. C'est à cause de cette notion du travail d'équipe que je ne peux pas prendre la parole en tant que membre de l'opposition et critiquer le gouvernement à moins de pouvoir présenter ce qui me paraît vraiment constituer une proposition équivalente ou meilleure.

Une quatrième influence est due à mon travail de conseiller politique principal auprès du Comité du Cabinet sur les communications ainsi qu'à la chance que j'ai eue d'être l'un des cadres entourant le premier ministre Pierre Elliot Trudeau de 1981 à 1984. J'ai également rencontré à cette époque le sénateur Keith Davey qui m'a dit de «laisser s'épanouir mes points forts».

Mes points forts sont dus à toutes les personnes que j'ai citées qui m'ont donné la confiance nécessaire pour que je puisse agir en fonction de mes propres convictions et pour que j'aie le courage d'aller à contre-courant lorsque cela est nécessaire.

Grâce à quatre années de lecture des documents du Cabinet, j'ai eu l'occasion peu commune de pouvoir en apprendre beaucoup sur la complexité des problèmes qui se posent quant à l'administration du Canada. Et les problèmes de l'époque étaient complexes . . .

Le sénateur Frith: Excusez-moi, de qui parlons-nous?

Le sénateur Molgat: Il s'agit de Dennis Mills. Certains d'entre vous se demandent peut-être pourquoi je donne tant de détails à son sujet. J'essaie de montrer qu'il a une conception très ouverte du Canada et je pense qu'il est important de le comprendre. Lorsque j'ai lu l'introduction de M. MacInnis, je l'ai présenté lui aussi car il est important de comprendre sur quoi s'appuient ces personnes lorsqu'elles parlent. M. MacInnis parlait en tant que comptable agréé très expérimenté. M. Mills parlait en tant que personne s'étant occupée pendant longtemps d'une entreprise et ayant participé abondamment à la vie politique, donc une personne capable de refléter sa conception du Canada et ayant une raison de proposer de tels changements. Il s'agit de Dennis Mills lui-même.

Le sénateur Frith: Puis-je vous demander, sénateur . . .

Le sénateur David: Molgat.

Le sénateur Frith: Merci, sénateur David. Je me souvenais de son nom, même si «sénateur» pouvait suffire, mais pour que cela figure clairement au compte rendu, il s'agissait bien du sénateur Molgat. J'ai remarqué que le sénateur Doyle avait enlevé ses lunettes, et qu'il se penchait en avant, près à dire quelque chose.

Le sénateur Doyle: Je voulais simplement m'assurer que vous ne parliez pas du sénateur Mills.

Le sénateur Frith: Pas encore, apparemment. Cet ouvrage est une biographie, si je ne me trompe, mais je suppose que l'on y présente également de façon exhaustive la proposition qu'avance M. Mills en faveur d'un impôt unique.

Sénateur Molgat, lorsque vous en arriverez là, je suppose que vous allez nous dire, et j'espère que vous le ferez de façon détaillée, ce qui en est exactement de cette proposition d'un impôt unique afin que nous puissions comparer cette proposition de M. Mills avec la TPS. Je voudrais vous demander également si cet ouvrage contient des comparaisons avec d'autres propositions relatives à un impôt unique. Ce concept d'un impôt unique n'a pas été inventé par M. Mills. Il me semble me souvenir qu'il y avait un gars de l'Ouest qui s'était porté candidat à un moment donné à la direction du Parti conservateur et qui avait une proposition relative à un impôt unique.

Le sénateur Austin: Pocklington.

Le sénateur Lucier: Celui qui a vendu Gretzky.

Le sénateur Frith: C'est celui qui a vendu Gretzky, je vois. Est-ce qu'il avait un abattoir ou quelque chose comme cela?

Le sénateur Lucier: Oui, en effet.

Le sénateur Molson: Il avait des liens avec Gainers.

Le sénateur Frith: Bien. Je dois dire que la première fois que j'ai entendu parler de quelqu'un proposant un système à impôt unique au niveau national, c'était ce M. Pocklington. Je me demande si la sénateur Molgat va présenter officiellement quelque chose nous permettant de comparer les propositions de M. Mills relatives à un impôt unique avec la TPS. Le sénateur Molgat pourrait peut-être nous dire en quoi les propositions de M. Mills diffèrent, si c'est le cas, des autres propositions d'impôt unique.

• (0730)

Le sénateur MacDonald: Impôt uniforme.

Le sénateur Frith: S'agit-il de la même chose, impôt uniforme et impôt unique? Le sénateur Molgat pourra peut-être également nous le dire.

Le sénateur Molgat: Vous avez raison, sénateur Frith; ce n'est pas la première fois que l'on propose un impôt unique. En fait, lors de la dernière course à la direction du Parti conservateur, M. Pocklington avait consacré beaucoup d'efforts à avancer la notion d'un impôt unique ou uniforme. Ce n'est pas quelque chose qui a été tout à fait inventé par M. Mills. Voilà pourquoi j'ai parlé de ses antécédents, pour vous montrer qu'il a été exposé à de nombreuses influences extérieures.

Pour répondre directement à votre question et vous montrer vers quoi je me dirige, voici quels sont les titres des différents chapitres: chapitre 1, Faire participer les Canadiens aux réformes fiscales; chapitre 2, Qu'est-ce qui ne va pas dans la fsicalité actuelle?; chapitre 3, La mise au point d'un système à impôt unique; chapitre 4, Les avantages du système à impôt unique; chapitre 5, Autres propositions de réforme fiscale . . .

Le sénateur Frith: Pourrez-vous présenter des sélections de chacun de ces chapitres?

Le sénateur Molgat: J'espère pouvoir le faire, car il est important d'envisager d'autres options.

Le sénateur Frith: Je pense qu'il est important d'en faire officiellement lecture au début du débat.

Le sénateur Molgat: Je dois ajouter qu'il y a encore deux chapitres: chapitre 6, Les problèmes que pose la TPS, et chapitre 7, Faire avancer le débat. Je pense que c'est ce que nous faisons ici, nous faisons avancer le débat.

Le sénateur Lucier: Il n'a pas réuni tous les problèmes que pose la TPS dans un seul chapitre?

Le sénateur Molgat: Non, je suppose que non. Toutefois, ce chapitre va de la page 133 à la page 148, il s'agit donc d'une sélection. Toutefois, il ne peut pas traiter tous les problèmes en profondeur. En en faisant ainsi officiellement lecture, j'espère avoir l'occasion de faire ce que M. Mills veut faire, c'est-à-dire faire avancer le débat. Lorsque le comité de l'autre endroit était censé étudier le projet de loi, l'une des choses les plus décevantes était qu'il n'a pas du tout envisagé d'autres options, et qu'il a simplement vaqué à son travail. Il a écouté des témoins, dit-on, mais il n'a pas étudié en profondeur d'autres propositions.

[*Français*]

Le sénateur David: J'ai pas l'impression sénateur que nous avons fait exactement la même chose au Comité du Sénat.

Le sénateur Molgat: Sénateur David je vieillis je n'entends pas bien.

Le sénateur David: Je vais essayer de parler plus fort . . . Vous dites que le Comité des communes n'a pas proposé d'alternatives, n'a pas étudié d'alternatives. J'ai l'impression que c'est un peu ce qui s'est passé aussi au Comité du Sénat. Si ma mémoire est bonne il me semble que Dun Mills a été un des témoins au Comité du Sénat, il a longuement expliqué la théorie que vous nous répétez mais nous n'avons pas eu le temps ni la peine ni la chance d'étudier les alternatives. Nous en avons eu plusieurs qui ont été présentées au Comité. Il y a à peu près une douzaine de pages dans le rapport du Comité sur les alternatives, sans étude ou avec un nombre d'avantages et de désavantages, enfin une étude pas sérieuse qui aurait pu être faite verbalement comme vous le propose le sénateur Frith mais il semble qu'il est un peu tard pour faire ce genre d'études là.

Le sénateur Thériault: J'aimerais répondre au sénateur David que c'est un peu vrai ce qu'il dit.

Le sénateur Frith: Vous ne parlez pas sur la motion.

Le sénateur Thériault: Sur la question que le sénateur David a posé au sénateur Molgat. En réponse à sa question, après avoir écouté toutes les recommandations qui ont été faites au Comité, le Comité a décidé qu'il y avait tellement de monde, qu'il y avait tellement de demandes à faire, qu'il y avait tellement de monde qui s'opposaient soit totalement ou partiellement à la TPS que finalement on n'avait pas d'autre altlernative que de recommander qu'elle soit abolie.

Le sénateur Molgat: Merci bien, sénateurs David et Thériault. En fait, mon impression sénateur David, la conclusion a été que le Comité était dans l'incapacité avec les limites qu'imposait le gouvernement que l'impôt devait être en place pour le 1er janvier 1991. Tout simplement, il n'y avait pas assez de temps pour proposer une réforme qui convient, il fallait aller beaucoup plus en profondeur pour arriver à une réforme, c'est ce que j'essayais de dire un peu plus tôt. Je ne vois pas pourquoi cette date du 1er janvier est absolument essentielle. Après tout, l'impôt qu'on va changer, l'impôt sur les objets de manufacture est là depuis longtemps. J'admets qu'il n'est pas parfait, mais je vous fais noter que quand le gouvernement de monsieur Mulroney est venu au pouvoir cet impôt était à 9 p. 100. Depuis lors, le gouvernement l'a augmenté successivement, pas chaque année mais en plusieurs étapes puisqu'il est à 13.5 p. 100. Donc, si c'était un impôt qui est si mauvais, si mauvais sûrement dans les huit ans le gouvernement n'aurait pas fait d'augmentation de 9 p. 100 à 13.5 p. 100 à un impôt qui était si terrible. Alors je ne vois pas pourquoi on ne peut pas prendre une autre année ou même s'il le faut deux, pour arriver à un changement dans cet impôt. Ce que nous allons faire, j'ai bien peur, c'est imposer sur les Canadiens un nouvel impôt qui va être beaucoup plus compliqué et beaucoup plus coûteux. Je disais un peu plus tôt que, on devrait surtout harmoniser la chose avec les provinces. Votre province à vous est d'accord mais nous sommes dans la situation maintenant où nous avons trois provinces qui sont en cour avec le gouvernement fédéral opposant complètement à l'impôt et nous avons la majorité des autres provinces qui sont contre. Alors il faudrait qu'on prenne le temps pour harmoniser la question.

Le sénateur David: Cela peut être long.

Le sénateur Molgat: Il y a vraiment de la part des provinces une objection majeure. Voici par exemple ce qu'en dit le gouvernement de l'Alberta.

[*Traduction*]

Communiqué de l'Alberta

CONTESTATION DE LA CONSTITUTIONNALITÉ DE LA TPS

Dick Johnston, ministre provincial des Finances, et Ken Rostad, procureur général, ont annoncé aujourd'hui que le gouvernement de l'Alberta va intenter une action devant les tribunaux pour contester la constitutionnalité de la taxe sur les produits et services (TPS). Aux termes de la Loi sur l'organisation judiciaire, la Cour d'appel de l'Alberta sera saisie de la question. Ainsi, on demandera à la cour d'entendre l'argumentation provinciale et d'étudier certaines questions relativement à la constitutionnalité de la TPS.

[*Français*]

Le sénateur Molgat: Alors nous voilà avec une province très importante, qui non seulement est mécontente, mais mécontente au point d'aller traduire le gouvernement fédéral en cour. Alors, ce que je dis, prenons le temps. Attendons une autre année, deux s'il le faut plutôt que de s'embarquer dans ce système qui va être coûteux. Le gouvernement fédéral aura besoin d'une armée de gens pour mettre en place et faire la collection de cette taxe. On sait un peu les prix. On nous a dit tout récemment 350 millions pour établir le système. Les provinces devront faire la même chose. Alors je continue à ce que dit l'Alberta parce que je pense que c'est important d'avoir une bonne perception de l'attitude à travers le pays.

[*Traduction*]

«Cette contestation juridique fait partie de notre campagne permanente en vue de mettre fin à la TPS», a déclaré M. Johnston. «Nous pensons que, en partie, cette taxe enfreint plusieurs articles de la Constitution du Canada qui sont clairement du domaine de la juridiction des provinces», a dit M. Rostad.

Il y a trois éléments clés dans le renvoi présenté par la province:

D'abord, la TPS empiète sur la juridiction provinciale quant à la propriété et les droits civils en intervenant dans la réglementation du commerce. Toutes les entreprises de l'ensemble de la chaîne de production et de distribution sont contraintes de devenir des percepteurs fédéraux alors que l'objectif de la TPS est seulement de prélever le revenu fiscal net auprès du dernier consommateur. La TPS constituera un cauchemar administratif pour toutes les personnes du monde des affaires. La réglementation leur impose de percevoir la TPS pour le gouvernement fédéral et elles doivent le faire dans une large mesure à leurs propres frais.

Pour ce qui est des produits détaxés, tels que les exportations et les produits alimentaires, toute cette superstructure de perception fiscale est imposée aux entreprises sans qu'il en découle aucun revenu, puisque la vente de pro-

duits détaxés ne crée aucun revenu pour le gouvernement fédéral. «Les entreprises de l'Alberta n'ont pas plus besoin d'un niveau supplémentaire de réglementation que d'un impôt supplémentaire», a dit M. Johnston.

Deuxièmement, la TPS essaie de taxer des biens immobiliers publics des provinces, ce qui va à l'encontre de l'article 125 de la Loi constitutionnelle. En prélevant la TPS sur les droits facturés par le gouvernement provincial pour certaines utilisations de ses ressources naturelles, le gouvernement fédéral taxe en fait la province alors qu'elle s'acquitte de la responsabilité que lui confère la Constitution de gérer ses ressources naturelles. La TPS taxera également des biens appartenant à la province en imposant une taxe qui s'ajoutera aux taxes provinciales sur les carburants et le tabac, et les boissons alcoolisées, alors qu'il s'agit de biens relevant de la province. «Nous ne pouvons pas autoriser cette intrusion anticonstitutionnelle du gouvernement fédéral», a déclaré M. Rostad.

En troisième lieu, la TPS augmente le fardeau fiscal sur les soins de santé, l'éducation et les services municipaux qui sont, d'après la Constitution, du ressort de la province. Si le gouvernement de l'Alberta fournissait directement des services d'éducation, les Albertains n'auraient pas à payer une TPS sur l'éducation puisque la Couronne a une immunité constitutionnelle. Les Albertains sont pénalisés pour avoir choisi un système permettant à l'éducation d'être offerte d'une façon répondant mieux aux préoccupations locales.

Même avec un remboursement partiel, la TPS constitue une ingérence dans la façon dont une province s'acquitte de ses responsabilités constitutionnelles. «Nous combattrons la tentative fédérale de détourner des sommes que les Albertains paient pour les soins de santé, l'éducation et les services municipaux», a déclaré M. Johnston.

Les taux d'intérêt élevés imposés par le gouvernement fédéral ont déjà entraîné l'économie canadienne dans une récession fabriquée de toutes pièces à Ottawa. Cette stratégie a été vivement attaquée par le Conseil économique du Canada dans son Exposé annuel de 1990.

La TPS infligera d'autres dégâts à l'économie du pays et des provinces et prolongera la récession, si elle est appliquée.

[*Français*]

Le sénateur Molgat: Alors vous voyez sénateur David que avec des problèmes comme ceux-ci, on devrait reculer un peu, regarder un peu plus où l'on va, prendre le temps, et je répète ce n'est pas comme si on ne pouvait pas endurer une autre année avec les taxes sur les produits manufacturés. Nous l'avons depuis l'OTAN. Le gouvernement l'a augmentée à plusieurs reprises. On peut exister encore une autre année. Donc cette date qui semble être absolument essentielle du 1er janvier 1991, je pense qu'elle peut être remise. Qu'on regarde en plus profond, qu'on aille s'embarquer dans quelque chose que l'on regrettera plus tard. Établir tout un système de bureaucratie qui va compliquer l'existence de tout le monde et coûter plus cher à tous les Canadiens.

• (0745)

[*Traduction*]

L'honorable Dan Hays: Sénateur Molgat, dans ce contexte, je me demande si vous êtes au courant—nous en avons parlé lors de la lecture de ce communiqué de presse—du fait que, dans le cas de l'Alberta, le gouvernement de la province n'a pas l'intention de remettre, ou refuse de remettre, la taxe sur les produits et services correspondante au loyer payable à des sociétés publiques telles que la Direction du Trésor de la Société des alcools de l'Alberta, ce qui place les propriétaires de ces biens dans une situation telle qu'ils sont légalement obligés de verser la taxe, mais leur situation est compromise du fait qu'ils ne peuvent pas percevoir cette taxe auprès du gouvernement provincial.

Je me demande si vous êtes au courant de cela, parce que cela ne figurait pas clairement dans le communiqué de presse. J'ai posé cette question pour que la situation soit clarifiée devant les honorables sénateurs, parce que c'est un bon exemple des situations impossibles dans lesquelles de nombreuses personnes se trouvent à cause de l'imposition de cette taxe et de l'opposition des gouvernements provinciaux. Ces personnes y perdent de l'argent et elles n'ont aucun moyen de se faire rembourser ce qu'elles doivent payer en vertu de la taxe fédérale alors que le gouvernement provincial refuse de le reconnaître.

Le sénateur Molgat: C'est une observation intéressante, sénateur Hays. Ce que je devrais peut-être faire—parce qu'il s'agit en fait d'un communiqué de presse, et comme nous le savons, les communiqués doivent fortement concentrer les idées ou résumer ce qu'ils présentent; ils ne donnent que les éléments de base—c'est faire porter au compte rendu exactement ce qui a été dit par le gouvernement de l'Alberta; nous saurons alors exactement où nous en sommes parce que cela constitue une partie essentielle de ce débat, l'un des points que j'avance étant qu'il n'est pas du tout nécessaire de présenter le 1er janvier comme quelque chose de totalement irréversible. Je pense que l'on peut, et même qu'il faut changer cette date du 1er janvier. La taxe de vente fédérale peut s'appliquer encore pendant un an. Nous pouvons prendre le temps qu'il faut pour pouvoir mettre au point un système canadien raisonnable, au lieu d'en avoir un qui suscite l'opposition et la résistance de toutes les provinces, à l'exception du Québec; le fait que les provinces combattent cette initiative fédérale montre bien, dans ce cas-ci, que des différences régionales existent et que nous devrions être à l'écoute des régions. Nous devrions nous retrouver en fin de compte avec un système qui soit acceptable.

Lorsque le sénateur Beaudoin est intervenu dans ce débat, il a signalé que les provinces s'y opposeraient toujours, parce que cela pose un problème constitutionnel et c'est ce que j'ai moi-même abordé.

Je reconnais qu'il y a un problème constitutionnel, mais les tribunaux vont le régler à un moment ou à un autre. Je pense qu'ils vont régler cela entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces. Je ne suis pas avocat, mais il y a des avocats qui peuvent juger cela mieux que moi. Une fois que le problème constitutionnel aura été réglé, nous pourrons alors voir comment faire en sorte que le système fonctionne. Cela prendra un certain temps, à coup sûr. Il faudra des compromis. Cela signifiera que les provinces et le gouverne-

ment fédéral ne pourront pas faire totalement valoir leur propre point de vue. Je pense que nous pouvons en arriver à un système meilleur pour les Canadiens; mais cela signifie que nous devons prendre le temps nécessaire pour régler le problème constitutionnel afin que les différents intervenants sachent bien quelle est leur position. Nous devrons alors régler l'aspect humain du problème en voyant pourquoi certaines provinces veulent que les choses soient faites différemment de ce que veulent d'autres provinces.

Nous en arrivons finalement à la question essentielle dont nous nous occupions déjà il y a deux ans à propos du Lac Meech, c'est-à-dire qu'il nous faut trouver un moyen de permettre aux provinces et au gouvernement fédéral d'arriver à des solutions. Nous ne pouvons y parvenir, selon moi, que si nous sommes prêts à dialoguer. J'en conviens, cela prendra du temps, mais il vaut beaucoup mieux prendre le temps voulu plutôt que de se précipiter dans quelque chose, ou alors on se retrouve dans la même situation qu'avec l'Accord du lac Meech. Nous nous sommes précipités dans quelque chose sans avoir de véritables discussions en profondeur avec les provinces. C'est là ce qu'il faut faire si l'on veut arriver à élaborer un système fiscal raisonnable.

Voici les éléments de la contestation de la TPS présentée par l'Alberta devant la cour.

> La contestation de la constitutionnalité de la TPS présentée par l'Alberta s'appuie sur l'avis fourni par des conseillers juridiques suivant lequel la TPS enfreindrait les articles 92(13), 103, 125 et 126 de la Loi constitutionnelle (1867).

Est-ce que je vais trop vite pour les sténographes? J'essaie de respecter un rythme permettant aux honorables sénateurs de me suivre parce qu'il y a des points assez délicats là-dedans et je ne serai peut-être pas en mesure de distribuer tous les documents à temps. Si je vais trop vite, faites-moi signe s'il vous plaît.

QUESTION GÉNÉRALE

Question nº 1

Cette question est très générale et renvoie de façon générale à la Loi constitutionnelle. Elle demande à la cour de déterminer si la TPS ou toute partie de celle-ci est anticonstitutionnelle. Cette question est conçue comme une introduction générale aux questions plus précises et couvre des sujets généraux non identifiés dans les questions précises ultérieures.

LA RÉGLEMENTATION DES ENTREPRISES EMPIÈTE SUR LA JURIDICTION PROVINCIALE

Question nº 2

Avec la TPS, le dernier consommateur est le seul à payer le montant net de la taxe puisqu'à toutes les étapes antérieures à la vente au détail, la taxe payée est entièrement remboursée par le crédit de taxe sur intrants. Le gouvernement fédéral a donc l'intention d'imposer des contrôles aux entreprises pour qu'elles recouvrent une taxe qu'il n'a en fait l'intention de prélever qu'auprès du dernier consommateur. On avance que de tels contrôles constituent une transgression inutile de la juridiction provinciale pour ce qui a trait à la réglementation relative à la propriété et aux droits civils.

[Le sénateur Molgat.]

Selon l'article 92(13): «Dans chaque province, la législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir: . . . la propriété et les droits civils dans la province.»

Question nº 3

On avance également que la perception de la TPS entraîne des frais pour tous les fournisseurs de produits ou de services taxables et que le gouvernement fédéral a l'obligation de rembourser intégralement ces frais. L'article 103 de la Constitution déclare que «Le Fonds consolidé de revenu du Canada sera permanemment grevé des frais, charges et dépenses encourues pour le percevoir, administrer et recouvrer . . .»

TAXATION DES BIENS PUBLICS PROVINCIAUX

Question nº 4.

L'article 125 de la Loi constitutionnelle déclare que «nulle terre ou propriété appartenant au Canada ou à aucune province en particulier ne sera sujette à la taxation».

Je souligne ce point car je suppose que cela se rattache à ce que vous disiez, sénateur Hays.

Je reviens au texte:

> On argumente que la TPS enfreint l'article 125 en taxant une propriété provinciale. Par exemple, en imposant la TPS sur les frais facturés par le gouvernement provincial pour certaines utilisations de ses ressources naturelles, le gouvernement fédéral taxe en fait la province dans l'exercice de sa responsabilité constitutionnelle de gestion de ses ressources naturelles. La TPS va également à l'encontre de l'article 125 en taxant les recettes publiques. Par exemple, la TPS est prélevée sur les taxes provinciales sur le carburant et le tabac, alors que ce revenu constitue un bien public, ainsi que sur le revenu provenant de la Société des alcools de l'Alberta, qui constitue également un bien public.
>
> On avance également que le fait d'obliger le gouvernement de l'Alberta à prélever la TPS sur les produits et services que la province fournit va à l'encontre de l'article 125.

Question nº 5

Le recouvrement et le versement de la TPS entraînent également des frais pour le gouvernement de l'Alberta. Dans certains cas, le gouvernement de l'Alberta devra verser un montant de TPS non encore perçu. On avance que l'imposition de tels frais par le gouvernement fédéral va à l'encontre de l'article 126 de la Loi constitutionnelle. L'Alberta est d'avis que l'article 126 garantit que le Trésor de la province est utilisé exclusivement en fonction des objectifs de la province. Cet article limite donc la capacité du gouvernement fédéral à imposer unilatéralement des dépenses aux autorités provinciales.

TAXATION DES FONCTIONS GOUVERNEMENTALES EXÉCUTÉES PAR LES AUTORITÉS PROVINCIALES

Question nº 6

On avance que les municipalités, les universités, le secteur de la santé et les écoles (ce que l'on pourrait appeler les MUSEs) fournissent des services publics en exerçant, au nom du gouvernement de l'Alberta, des pouvoirs constitutionnels provinciaux qui leur ont été délégués. Ces fonctions ne seraient pas assujetties à la TPS si la province s'en acquittait directement.

Le sénateur Frith: Sénateur, j'ai déjà entendu cette expression «MUSE» lors d'une séance de comité. Je pense qu'il s'agit des initiales de municipalités, universités, et quelque chose d'autres pour le s et de l'électricité. C'est bien cela? Que représente le «S»?

Le sénateur Molgat: Vous n'êtes pas tombé loin. Vous en avez eu deux sur quatre. C'est une note de 50 p. 100, sénateur Frith.

Le sénateur Frith: Pour moi, c'est très bon.

Le sénateur Molgat: Quand on nous parle, entre guillemets, des «MUSEs», cela désigne les municipalités, les universités, la santé et les écoles.

Le sénateur Frith: L'eau et l'électricité seraient couvertes par les municipalités?

Le sénateur Molgat: Oui, l'eau et l'électricité seraient couvertes par les municipalités. Il s'agit des municipalités, des universités, de la santé . . .

Le sénateur Frith: Je devrais avoir un demi point pour ça.

Le sénateur Molgat: Un demi point. Nous allons remonter votre note à 60 p. 100.

Le sénateur Frith: Le sénateur David me donne 75.

Le sénateur David: Cinq points de plus, ce n'est pas grand-chose.

Le sénateur Molgat: Je reviens là où je m'étais arrêté et nous disons que l'exonération fiscale accordée par l'article 125 s'étend donc aux achats effectués par les MUSEs. Les achats devraient être détaxés.

La Cour doit se prononcer sur le fait de savoir si les institutions MUSE devraient être exonérées de taxe pour leurs acquisitions si la province les a spécifiquement désignées comme mandataires de la Couronne.

La Cour se voit également demandé de se prononcer sur la possibilité d'obtenir un statut de dégrèvement d'impôt pour les institutions du type MUSE au moyen de la disposition suivante, qui ne serait mise en œuvre qu'avec l'assentiment de ces institutions:

Il n'y a pas de numérotation, mais il s'agit de quatre points distincts.

L'Alberta crée un office des achats de la Couronne.

Cet office achète des produits et des services qui seraient normalement achetés par les institutions du type MUSE.

En tant que ministère gouvernemental, l'office ne paie pas la TPS sur ses achats.

Les organismes MUSE recevraient alors les produits et les services de l'office sous forme de subventions. On demande donc à la Cour si de telles subventions sont exonérées de la TPS.

Ce sont donc là les détails précis. Je répète cependant que cette partie, les éléments de la contestation de la TPS présentée devant la Cour par l'Alberta, est rédigée dans une langue courante. Je détiens les véritables documents présentés à la Cour, mais je ne sais pas s'il est nécessaire que je les lise ici pour le moment.

Le sénateur Frith: Gardez-les. Je pourrais en avoir besoin.

Le sénateur Molgat: Très bien. Ce que je vais donc peut-être faire, avec l'aide des services sténographiques, c'est séparer cela.

• (0800)

Le sénateur Hays: Je pourrais peut-être poser une question à l'honorable sénateur. A-t-il pensé aux implications d'une taxe unique ou d'une taxe uniforme sur l'harmonie fédérale-provinciale? La TPS pose de nombreux problèmes, comme l'a observé l'honorable sénateur. Le Québec est la seule province qui a accepté d'harmoniser sa taxe et on pense que l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick songent à le faire. Il y aura des problèmes d'uniformité avec les autres provinces si elles le font. D'après vos lectures, pouvez-vous nous donner des renseignements qui nous amèneraient à conclure qu'il serait plus facile de faire accepter cette taxe que la TPS, à l'échelle fédérale-provinciale?

Le sénateur Molgat: Nous devrions peut-être nous réunir en un comité plénier et demander à M. Mills de revenir nous voir.

Le sénateur Frith: Quelle bonne idée.

Le sénateur Molgat: De cette façon, nous pourrions examiner la question en profondeur. Cela ne retarderait pas trop nos travaux et serait très facile à organiser. Nous pourrions passer une heure avec lui et obtenir des éclaircissements sur certaines de ces questions.

J'estime toutefois que la taxe unique éliminerait un grand nombre de problèmes de la tPS. Il y a des complications, et ces complications varient d'une province à l'autre. L'autre jour, j'ai posé des questions au sénateur Murray à partir de la situation dans ma province, le Manitoba. Le gouvernement manitobain a déclaré à quelques organismes provinciaux comme Autopac, l'organisme provincial d'assurance-automobile, qu'ils ne seront pas assujettis à la taxe et qu'ils n'auront pas besoin de la percevoir. On ne sait pas trop s'ils devront payer la taxe ou non et on ne sait pas quelle position le gouvernement fédéral adoptera. La taxe aura des incidences sur tous ces organismes. Tous les éléments du secteur privé et du secteur public canadiens seront touchés s'ils achètent des produits. Il y aura des remboursements et des frais.

L'Alberta a demandé ce qui arriverait si elle créait un organisme d'achat gouvernemental qui effectuerait tous les achats et si, au lieu d'accorder des subventions aux municipalités, aux hôpitaux et ainsi de suite comme il le fait actuellement, le gouvernment de l'Alberta donnait tout simplement les produits sur lesquels il n'aurait pas payé de taxe, afin que ces établissements n'aient pas à la payer. Si l'Alberta empruntait cette voie et qu'une autre province adoptait un régime différent, il y aurait discrimination. Si nous adoptions une taxe uniforme, le particulier paierait. Il n'y aurait pas de système de perception ni de taxe qui doit passer du fabricant, au grossiste et enfin au consommateur, ni de relation entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, les municipalités et les sociétés d'État. En réalité, ce sera un cauchemar.

J'essaie de démontrer que nous ne devrions pas supposer que tout sera réglé une fois pour toutes le 1er janvier. Prenons le temps de réfléchir à ce que nous faisons et, surtout, de parler aux provinces pour arriver à un régime raisonnable qui peut s'appliquer.

Le sénateur Frith: Recherchons une certaine réconciliation nationale.

Le sénateur Molgat: Oui. Il y a actuellement des frictions constitutionnelles au Canada. Que le gouvernement prenne les devants, qu'il avoue avoir agi avec trop d'empressement, s'être lancé trop vite dans l'aventure et qu'il cherche à prendre du recul pour repenser à la question; cela démontrerait sa bonne volonté et fournirait l'occasion dont le sénateur Frith a parlé, l'occasion d'arriver à une réconciliation nationale. Au lieu de cela, nous nous dirigeons vers une bataille contre les provinces. À cet égard, la taxe unique éliminerait ces problèmes.

Je n'ai pas encore été convaincu qu'il n'y aura pas d'évasion dans un régime de taxe unique. C'est la seule raison pour laquelle je peux appuyer une taxe à la consommation; si elle protège correctement les gens à revenu moyen et à faible revenu, s'il s'agit d'un régime simple auquel collaborent les provinces et qui est relié à un système de perception unique. Je pourrais accepter un tel régime fiscal afin d'atteindre des gens que ne pourrait atteindre un autre régime, y compris un régime de taxe unique. Je laisse donc la porte ouverte. Je le répète, je ne suis pas nécessairement convaincu que la taxe unique est la seule réponse à la question, mais c'est certainement une solution à considérer.

Le sénateur Hays: Sénateur Molgat, je voudrais vous interroger au sujet de la proposition Brooks. La meilleure façon de poser ma question consiste à citer une fois de plus le *Canadian Tax Journal* de mai et juin. On y lit à la page 652:

> La proposition du professeur Brooks est relativement simple. Au lieu d'instaurer la TPS, le gouvernement fédéral éliminerait la taxe sur les ventes des fabricants et compterait davantage sur les recettes tirées de l'impôt sur le revenu. La proposition Brooks permettrait une hausse des taux de l'impôt sur le revenu, qui serait obtenue principalement à l'aide d'une surtaxe fédérale sur l'impôt sur le revenu.
>
> Cette proposition simple présente divers avantages par rapport à la TPS:
>
> Elle simplifie énormément le régime fiscal en éliminant complètement une source de recettes fiscales.
>
> Elle évite les conflits qui surgiraient entre le gouvernement fédéral et les provinces du fait que tous les deux occupent le champ fiscal des ventes au détail.
>
> Elle donnerait la possibilité d'instaurer un régime fiscal plus progressif—c'est-à-dire que la hausse du taux d'imposition pourrait être prononcée dans le cas des particuliers à revenu élevé.
>
> Elle permet une plus grande harmonie entre les taxes à la consommation canadiennes et américaines.
>
> Elle abaisserait les prix à la consommation de plus de 2 p. 100. (Ce calcul suppose, comme le fait le gouvernement fédéral, que les consommateurs profiteraient de toutes les économies réalisées par les entreprise par suite de l'abolition de la TVF.)

[Le sénateur Molgat.]

Il est question ensuite de l'idée qu'une hausse de l'impôt sur le revenu inciterait les Canadiens à déménager aux États-Unis. Essentiellement, on répond à cet argument en déclarant que, quand on compare les taxes dans les deux pays et les différents régimes de services sociaux, et ainsi de suite, cette hausse n'est pas du tout une mesure incitative.

De toutes façons, que pensez-vous de la proposition du professeur Brooks?

Le sénateur Molgat: Malheureusement, sénateur Hays, je ne faisais pas partie du Comité des banques et du commerce, qui a étudié la taxe. J'avais accepté cet été d'autres obligations de nature militaire, qui prennent encore de mon temps, et je n'ai pas pu assister aux audiences, en particulier celles qui ont eu lieu au Manitoba. Je n'ai donc pas eu l'occasion d'examiner en profondeur toutes ces autres propositions. J'espère que, quand vous apporterez votre contribution au débat—et je suis convaincu que vous le ferez— vous nous donnerez d'autres solution de rechange.

Pendant que vous lisiez votre citation, je n'ai pu m'empêcher de penser que l'un des grands avantages d'un impôt direct sur les particuliers, est qu'il n'incite pas les gens à aller aux États-Unis pour acheter des produits, des services et tout ce que la TPS les incitera à aller acheter. La TPS accroîtra fortement le coût de la vie au Canada. Elle encouragera les gens à faire des achats à l'étranger et découragera les gens de venir au Canada. Il faut admettre que si nos taux de l'impôt sur le revenu sont exagérés, cela créerait aussi des problèmes, en particulier pour les personnes à revenu élevé ou pour les professionnels. Ces gens-là examineront les taux d'imposition à l'étranger. Un médecin se dira par exemple qu'il pourrait gagner davantage en Californie.

Vous avez cependant touché à un aspect important, soit celui des avantages qu'il y a à être Canadiens: la structure sociale que nous avons établie; les énormes avantages de notre régime d'assurance-maladie et la stabilité réelle qu'il permet; l'assurance, la paix d'esprit. Ce sont là de nombreux avantages que les gens devraient prendre en considération avant de faire le saut. Personnellement, je pense qu'une telle solution serait moins dangereuse pour le Canada qu'une taxe à la consommation, qui est beaucoup trop éloignée du régime américain.

Permettez-moi de revenir à M. Mills. Je faisais ressortir le contexte qu'il a défini. Je sais que les gens rient de l'idée, qu'ils croient que c'est trop simple et que cela ne peut fonctionner. Après tout, les taxes doivent être compliquées, sinon elles ne sont pas bonnes. Les bureaucrates n'aiment pas toujours la simplicité, mais il n'en demeure pas moins que M. Mills ne travaille pas en vase clos et ne sort pas de nulle part. Il a bonne réputation et il expose les facteurs qui l'ont amené à faire sa proposition. Je crois que nous devrions le citer pour mémoire afin qu'il n'y ait aucun malentendu. Il affirme:

> En lisant des documents du Cabinet pendant quantre ans, j'ai eu le rare privilège de tout apprendre à propos des questions complexes qui se posent quand on gouverne le Canada. Les questions du jour étaient vraiment complexes: le référendum au Québec; le renouveau constitutionnel; les taux d'intérêt à 24 p. 100; la politique nationale de l'énergie; et les restrictions des prix et des salaires à 6 et 5 p. 100. Et la liste est loin d'être exhaustive.

> Les Canadiens devraient savoir que les gouvernements ne prennent pas délibérément des décisions pour s'aliéner la population. Ils doivent parfois prendre des décisions difficiles qui leur déplaisent mais qui, selon eux, constituent les meilleures solutions créatives.

On se demande parfois ce que le gouvernement essaie de faire avec la TPS. Il semble presque tenter délibérément de s'aliéner les provinces, en particulier quand M. Wilson a soudainement interrompu les discussions sans crier gare et décidé qu'il agirait seul. M. Mills poursuit:

> Par exemple, Michael Wilson ne cherche pas à prendre des décisions de politique dures pour les personnes âgées. Au lieu de laisser entendre que c'est ce qu'il fait, nous devrions plutôt participer aux recherches pour trouver de meilleures solutions de rechange à ses politiques. C'est ce que vise la proposition de taxe unique—fournir une meilleure solution, une solution plus créative dans le cadre de la réforme fiscale.

● (0815)

C'est exactement ce que nous devrions rechercher.

> Je suis tout à fait conscient de la complexité de la structure fiscale, de sorte que quand les gens insistent qu'une société complexe a besoin de taxes complexes, je peux réfuter cet argument à partir d'une position de force. Je suis fermement convaincu que, si nous pouvons simplifier le régime, le rendre compréhensible et réinstaurer la confiance, les Canadiens réagiront en améliorant notre productivité nationale, en signe de reconnaissance—et je ne suis pas seul de cet avis.

En guise d'aparté, pour faciliter la tâche de nos sténographes, je précise qu'ils peuvent obtenir un exemplaire de cet ouvrage à la bibliothèque, pour comparer leur texte. Je n'indiquerai pas les pages, mais je crois qu'ils n'auront pas de mal à suivre. Je suis actuellement à la page 8. Je veux vous rendre la vie plus facile, parce que vos journées seront aussi longues que les nôtres et je crois que nous devrions alléger votre fardeau autant que possible.

> Je ne suis peut-être pas économiste, mais je sais comment trouver des solutions à des problèmes en allant chercher les meilleurs cerveaux du pays et en mettant sur pied une équipe pour traduire les théories en actions.
>
> Je crois aussi que le régime de la taxe unique est la meilleure solution à nos problèmes actuels et je ferai tout mon possible pour qu'il soit instauré.
>
> Ce livre a donc pour principal objet de faire avancer le débat sur la réforme fiscale de toute urgence. Pour ce faire, il n'est pas nécessaire que tous les Canadiens participent, mais un grand nombre de Canadiens sont désavantagés parce que beaucoup de documents sur la fiscalité sont rédigés dans un jargon juridique—dans une langue que la plupart d'entre nous trouvons incompréhensible. Nous fournissons dans le présent ouvrage des renseignements de base sur la fiscalité et tentons de présenter notre proposition dans une langue compréhensible.
>
> Par conséquent, avant de considérer la proposition de taxe unique (ou de la comparer avec le régime actuel ou d'autres solutions possibles), il faut remonter en arrière et examiner comment les impôts ont évolué, pourquoi ils sont nécessaires, à quoi ils servent, quelles formes ils peuvent prendre, pourquoi les gens les tolèrent ou deviennent insatisfaits, et enfin, quels termes sont employés pour décrire les régimes fiscaux.
>
> Dans toute discussion, des malentendus peuvent survenir quand les gens ne comprennent pas les concepts en cause, parce que des termes spéciaux sont employés sans toujours en définir le sens. Il y a même parfois plusieurs définitions du même terme, ce qui crée aussi de la confusion.
>
> Afin d'éviter que cela se produise, nous avons inclu dans ce chapitre une série de définitions des termes spéciaux qui sont reliés à la fiscalité et qui sont employés tout au long du livre.

Il donne un bref historique des impôts, qui, comme nous examinons ce qui constituera une restructuration fondamentale du régime fiscal canadien, pourrait être utile. Cet historique est général, mais dans les circonstances, il conviendrait de le citer. M. Mills écrit:

> Les impôts—la deuxième certitude de la vie—existent presque depuis que le monde est monde.
>
> Dès qu'une partie de la population a pris en main la tâche de «gouverner», elle a dû être appuyée par le reste de la population. En très peu de temps, le processus s'est bureaucratisé—l'une des premières fonctions de l'écriture a été de constituer des dossiers sur la perception des impôts. Dans la Crète antique, la forme la plus ancienne de la langue grecque a servi à établir des listes des impôts payés.
>
> **L'UTILISATION DES IMPÔTS**
>
> Avec le temps, presque tout a été assujetti à un impôt, du sel (France) au fait d'avoir «trop» de pièces dans une maison (Hollande). Les produits jugés non souhaitables—le tabac et l'alcool de nos jours—ont toujours été des victimes populaires.
>
> Les impôts servent à diverses fins, du financement d'une guerre jusqu'à la protection des marchés intérieurs contre les produits étrangers. Ils visent même parfois à modifier le comportement des citoyens: à les encourager à avoir plus (ou moins) d'enfants; à les inciter à économiser au lieu de dépenser; à rendre les dons à des organismes de charité ou à des partis politiques plus intéressants.
>
> **Les types d'impôts**
>
> Il y a eu de nombreux types d'impôts mais les principaux, des nos jours, comprennent: les impôts sur la propriété ou la richesse; les droits de douane et d'accise; les taxes sur la valeur ajoutée et les taxes de vente; les charges sociales et les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés.
>
> Il y a une distinction importante entre les taxes à la *consommation* (comme la taxe sur les produits et services proposée) et les taxes sur la *production* (comme les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés).

Cet aspect faisait partie de la discussion que j'ai eue ce matin avec le sénateur Bolduc, qui déclarait que quand nous percevons des impôts sous forme d'impôts sur le revenu des particuliers, nous imposons la production et réduisons les encouragements à la production. J'en conviens; c'est pourquoi je peux accepter un mélange des deux régimes, à condition qu'ils soient

justes, simples, équitables et exploités en collaboration avec les provinces.

Il y a aussi une distinction entre les impôts *directs* (comme l'impôt sur le revenu) et les impôts *indirects* (comme la taxe sur les ventes des fabricants).

L'impôt sur le revenu

Tel que nous le connaissons aujourd'hui, l'impôt sur le revenu a vu le jour en Angleterre, qui était à l'avant-garde de la révolution industrielle. Il a servi, à la fin du XVIII[e] siècle, à financer les guerres napoléoniennes. Il est donc possible de soutenir que les deux peuples fondateurs du Canada sont responsables de la création de l'impôt sur le revenu.

Je conviens que ce point de vue est différent, mais l'argument est fondé.

Au début, il s'agissait uniquement d'une mesure temporaire. Mais, peu de temps après—en 1842—cet impôt est revenu, pour rester.

Les premiers impôts sur le revenu étaient des impôts à taux uniforme et ne s'appliquaient qu'apès une forte déduction personnelle, qui exonérait les moins bien nantis; taxer les travailleurs à très faible revenu est une invention relativement récente. Des ajouts plus complexes, comme les taux progressifs et les déductions et crédits spéciaux pour intérêts, sont venus par la suite.

Les impôts au Canada

Au Canada, les pouvoirs et les responsabilités du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux sont décrits dans la Loi constitutionnelle (1982), qui était à l'origine l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Au moment de la Confédération (1867), on voulait créer un gouvernement central, ou fédéral, fort au Canada. Le gouvernement fédéral a donc reçu les principales responsabilités et les pouvoirs concernant les grandes sources de revenus. Afin de relier les grandes responsabilités aux pouvoirs financiers, un pouvoir fiscal illimité a été accordé au gouvernement fédéral.

Aux gouvernements provinciaux étaient confiés des responsabilités ayant une importance locale directe. Comme on jugeait, au moment de la Confédération, qu'elles avaient moins d'importance, les provinces ont reçu des pouvoirs moins grands que ceux du gouvernement fédéral sur les sources de revenus. Pendant les années qui ont immédiatement suivi la Confédération, un grand nombre des responsabilités provinciales étaient relativement peu importantes, mais, de nos jours, elles ont acquis une grande importance. L'éducation et la santé, par exemple, constituent actuellement des postes de dépense importants pour les gouvernements provinciaux.

Ceci renforce ce que je voulais démontrer, et je le répète, que nous devons être en harmonie avec les provinces quand nous entreprenons une réforme fiscale aussi profonde que la réforme actuelle. Il est insensé d'opposer le gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux dans ce genre de discussion. Nous devons nous asseoir à la même table et arriver à des compromis si nous voulons entrer dans le champ des taxes à la consommation. Les provinces perçoivent actuellement leurs propres taxes de vente, qui varient d'une province à l'autre. Les provinces ont de bonnes raisons d'imposer des règles et des conditions différentes parce que la situation n'est pas la même d'une province à l'autre. Avant de s'engager tête baissée dans ce domaine, le gouvernement fédéral devrait s'asseoir avec les provinces, sans cet échéancier artificiel ou politique établi par le gouvernement actuel qui stipule que nous devons avoir instauré la TPS bien avant les prochaines élections pour que les gens aient eu le temps de l'oublier; ils l'auront acceptée, les coffres de l'État se rempliront et les députés du gouvernement pourront faire les fanfarons avant les élections.

L'honorable Paul Lucier: Je me demande si le sénateur Molgat me permettrait une question. Le sénateur Molgat a toujours été un grand ami du Nord et je sais que, quand il parle de l'harmonie avec les provinces, il pense aussi à l'harmonie avec les deux gouvernements territoriaux. Comme nous le savons, les deux gouvernements territoriaux se sont opposés vigoureusement, dans leurs témoignages au comité des banques et du commerce et aussi au Comité de la Chambre des communes, à l'injustice de la TPS et à la manière dont la TPS frappera tout particulièrement la population du nord du Canada.

Vous parlez d'harmonie avec les provinces et avec les territoires—je suis convaincu que c'est ce que vous voulez dire, sénateur Molgat. Pendant les audiences du comité, des membres du secteur touristique, notamment des guides de chasse et de pêche, ont clairement démontré que la TPS découragerait le tourisme dans le Nord, non seulement le tourisme étranger mais aussi le tourisme canadien. Comme je l'ai déclaré l'autre jour, on peut aller à Hawaï en avion et ne pas payer de taxe, mais si on se rend au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest, il faut payer la taxe sur les billets d'avions, ce qui accroît le coût des affaires dans les territoires. Nous savons que le tourisme est une responsabilité provinciale. Les gouvernements des provinces et des territoires dépensent beaucoup d'argent pour promouvoir le tourisme, sur lequel la TPS s'appliquera désormais. Il me semble qu'un palier de gouvernement cherche à promouvoir un domaine qui relève de sa compétence tandis que le gouvernement fédéral l'impose. Quel est le lien avec l'harmomie entre les provinces et les territoires dont vous avez parlé?

Le sénateur Molgat: Que ce soit clair, sénateur Lucier, quand j'ai parlé des gouvernements provinciaux, je n'excluais pas les territoires. Vous et vos collègues du Nord m'avez démontré clairement que le Nord est une partie essentielle du pays, mais je ne crois pas qu'on y trouve des taxes de vente provinciales ou territoriales.

Le sénateur Lucier: En effet, il n'y en a pas.

Le sénateur Molgat: Les territoires ont-ils le pouvoir légal d'instaurer une taxe de vente actuellement?

Le sénateur Lucier: Probablement.

Le sénateur Molgat: Il serait intéressant de le savoir. Quoi qu'il en soit, soyez assuré que quand je dis «provinces», j'inclus les territoires dans la mesure où le pouvoir fiscal est concerné. Vos arguments à propos du tourisme sont certes très convaincants. Certaines provinces veulent insister sur le tourisme plus que d'autres et certaines dépendent sans aucun doute du tourisme plus que d'autres. Des régions, à l'intérieur des provinces, sont beaucoup plus touchées, et les provinces me semblent avoir raison d'affirmer qu'elles veulent des exonéra-

tions ou des modifications, parce que la situation varie. C'est pourquoi le gouvernement fédéral devrait s'asseoir et s'entendre avec les provinces et ne pas faire cavalier seul, en imposant un taux uniforme partout au pays sans écouter les provinces. C'est absolument essentiel. L'une des grandes faiblesses de la taxe qui nous est maintenant proposée est que les provinces n'y ont pas consenti. Non seulement n'ont-elles pas donné leur consentement, mais elles traînent le gouvernement devant les tribunaux. Il est ridicule que le Canada agisse de la sorte. Faisons marche arrière.

● (0830)

Je m'écarterai un instant des propos de M. Mills pour glisser un mot au sujet de certaines lettres que je reçois de partout au pays. En voici une que la plupart des sénateurs auront sans doute reçue eux aussi, je suppose. Elle provient de Paul Haynes Comics, d'Oakville, en Ontario, et annonce la publication de «Captain Tax Time». Je vous la lis:

> Votre lutte contre la TPS est une cause louable. Afin de vous faire savoir que vous n'êtes pas seuls et de vous faire connaître l'identité des vrais mauvais garnements, nous vous faisons parvenir la première édition de Captain Tax Time.
>
> Veuillez prendre note du message très sérieux contenu dans la lettre ouverte du capitaine Tax Time. Comme le démontrent les récentes élections en Ontario, la population ne veut pas se faire rouler.
>
> Veuillez agréer nos salutations distinguées.
>
> J. Paul Haynes
>
> Éditeur

Sa lutte contre les taxes et contre la TPS en particulier est décrite dans cette bande dessinée, mais comme il le souligne, il y a un message très sérieux au verso, un message qui mérite d'être souligné. Comme j'ai lu l'historique des impôts établi par M. Mills, je devrais peut-être lire ce que le personnage de cette bande dessinée a à dire. Il s'agit d'une lettre ouverte du capitaine Tax Time.

> Chers camarades contribuables,
>
> «Dans notre monde, il n'y a de certitudes que la mort et les impôts.»

La citation est de Benjamin Franklin.

> Benjamin Franklin a fait cette observation impressionnante dans une lettre qu'il adressait, en français, à Leroy en 1789. Depuis, les contribuables de l'Amérique du Nord et des démocraties du monde entier ont dû accepter à contrecœur cette vérité fondamentale.
>
> Ils l'ont fait parce que tous les gouvernements, y compris les gouvernements librement élus de toutes les démocraties, ont besoin d'argent pour fonctionner, et cet argent finit toujours par sortir de la poche des citoyens, grâce aux impôts. Payer des impôts est, si ce n'est un devoir patriotique, certainement une première étape nécessaire pour que la société fonctionne.
>
> Tous les citoyens le savent et la plupart paient volontiers les impôts qu'on exige d'eux. Mais récemment, il semble que les politiciens et les bureaucrates du monde entier laissent jouer leurs vieux réflexes pour tenter de régler les problèmes de recettes.

N'est-ce pas ainsi qu'agit actuellement le gouvernement fédéral, il se laisse emporter par ses réflexes et s'engage subitement dans la TPS sans se soucier de ce que les provinces ont à dire? Je reviens maintenant au capitaine Tax Time:

> Ils voient le grand nombre de contribuables à moyen et à faible revenu et se tournent immédiatement vers eux quand ils ont besoin de plus d'argent.
>
> Ils concoctent même les meilleurs moyens d'obtenir des sommes de plus en plus grandes de ces groupes de contribuables naïfs (au sujet de la fiscalité), rejetant l'impôt sur le revenu parce qu'il est trop visible et qu'il faut rendre trop de comptes à son sujet. Ils se tournent plutôt vers une taxe sur la valeur ajoutée (la future taxe canadienne sur les produits et services est un type de taxe sur la valeur ajoutée) qui augmente facilement à mesure que l'activité économique s'intensifie et dont les taux paraissent peu élevés (au début tout au moins) parce qu'elle est perçue sur toutes les transactions et pas seulement sur le revenu.
>
> Mais c'est réellement l'administration de ces régimes fiscaux et leur incidence relative sur les groupes à faible et à moyen revenus qui poussent les contribuables à se rebeller partout dans le monde.

Je tiens à souligner ce qui suit:

> Les contribuables se mettent en colère quand ils entendent parler des grandes sociétés et des riches particuliers qui ne paient pas d'impôt.
>
> Ils ne peuvent se payer les grands esprits onéreux nécessaires pour trouver un moyen de contourner les lois fiscales. Et même s'ils ne comprennent pas la plupart des moyens compliqués d'éviter l'impôt, ils deviennent furieux quand ils constatent des injustives évidentes envers tous les contribuables.
>
> Au Canada, l'une de ces injustices évidentes est l'incapacité des contribuables à faible et moyen revenus d'obtenir une déduction pour les coûts qu'ils doivent assumer afin que quelqu'un prépare leur déclaration. Les riches contribuables obtiennent constamment cette déduction en la cachant dans leurs frais de comptabilité.
>
> Les comptables professionnels cachent sans cesse les frais de production des déclarations d'impôt dans leurs honoraires, sachant fort bien que les lois fiscales canadiennes ne prévoient pas de déduction pour ces coûts. Ce sont eux qui doivent attester de l'exactitude des états financiers. Ils préparent peut-être des déclarations d'impôt gratuitement, mais mis à part les rares cas où ils le font pour les personnes âgées, nous n'en avons jamais entendu parler.

La plupart des gens d'affaires qui m'entendent lire ce passage ne pourront que confirmer que c'est exactement ce qui se passe. Qui est pénalisé dans ces circonstances? C'est celui qui se trouve au bas de l'échelle et qui doit aller dans une agence parce que les déclarations d'impôt actuelles sont si compliquées et si difficiles à vérifier que la plupart des gens ne sont pas capables de le faire. Cette personne doit payer pour le service, mais elle ne peut déduire cette dépense. Les grandes

sociétés peuvent enfouir ces coûts dans leurs frais de comptabilité. Elles n'ont rien à payer. Je reviens au texte:

> L'attitude de Revenu Canada est encore plus enrageante. Face aux sondages qui indiquent que 70 p. 100 des contribuables se font aider pour préparer leurs déclarations d'impôt, et que plus de 46 p. 100 versent des honoraires pour cette aide, Revenu Canada continue de soutenir que tous les contribuables peuvent préparer leurs propres déclarations d'impôt.
>
> Revenu Canada l'affirme même si le taux d'exactitude des réponses données aux contribuables qui demandent des renseignements ou téléphonent est inférieur à 50 p. 100, même si 25 p. 100 de la population sont des analphabètes fonctionnels (l'analphabétisme fonctionnel étant défini comme l'incapacité de suivre des instructions écrites) et même si 50 p. 100 de la population ne sait pas compter (est incapable d'effectuer des additions et des soustractions simples).

Je prie au passage les sénateurs de noter les statistiques: 50 p. 100 de la population ne sait pas compter. Ce chiffre est effarant. Que la moitié de la population ne sache pas effectuer des additions et des soustractions simples nous en dit long sur notre système d'éducation au pays.

> Les contribuables illettrés ou incapables de compter ne sont pas plus en mesure de préparer leurs déclarations d'impôt que les paraplégiques ne sont capables de marcher. Or les paraplégiques peuvent déduire les coûts de leur fauteuil roulant.
>
> Le gouvernement nous ordonne de produire des déclarations d'impôt. Ceux qui ne peuvent s'acquitter de cette tâche devraient avoir droit à une déduction ou à un crédit quand ils paient quelqu'un d'autre pour le faire à leur place. Et s'il n'y a pas de déduction, nous demandons qu'un montant équivalent au coût de la préparation des déclarations d'impôt caché dans les frais de comptabilité soit considéré comme un avantage imposable pour tous les contribuables riches.
>
> Revenu Canada n'a pas eu de mal à établir des avantages imposables arbitraires pour l'utilisation d'une automobile à des fins personnelles. Pourquoi n'a-t-il pas pu faire la même chose pour le coût de la préparation des déclarations d'impôt des riches?
>
> Abraham Lincoln a dit un jour que les États-Unis ne survivraient pas s'ils étaient à moitié esclaves et à moitié libres. Le capitaine Tax Time affirme que le Canada ne survivra pas si 95 p. 100 de la population paie toute sa part des impôts et que le 5 p. 100 des riches en paie peu ou pas du tout.
>
> Sincèrement,
>
> Le capitaine Tax Time.

Comme je l'ai affirmé au début, il s'agit d'un album de bandes dessinées et l'éditeur, M. Paul Haynes, déclare dans sa lettre d'accompagnement qu'il veut faire passer le message de façon humoristique, mais que le message est sérieux.

[Le sénateur Molgat.]

[*Français*]

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Est-ce l'honorable sénateur me permettrait une question? Il a parlé plus tôt de l'harmonisation avec les provinces. Un certain nombre d'entre nous avons lu le débat qui a eu lieu la fin de semaine dernière au parti libéral du Québec alors que les militants ont insisté pour que le Gouvernement provincial fasse un rajustement en ce qui a trait à la TPS sur les livres, en particulier sur le matériel de lecture.

L'honorable sénateur Molgat se rappellera que nous avons préconisé une mesure exactement semblable à celle-là lors de la présentation de l'un de nos amendements. Je me réjouis de constater que le sénateur Solange Chaput-Rolland est avec nous ce matin. Je crois qu'elle écoutera avec intérêt votre réponse parce que M. Gérard-D. Lévesque s'est montré beaucoup plus sensible à cette réalité que les honorables sénateurs d'en face et que le gouvernement qu'ils servent avec une loyauté admirable, d'autant plus qu'elle est totale, qu'elle est aveugle, et qu'elle est sans la moindre discrimination. C'est sans doute qu'ils croient que les moutons de panurge doivent tout simplement suivre le signal de celui qui les a menés à 14 et 15 pour cent dans les polls, c'est-à-dire le ministre des Finances et son copain, son collègue le premier ministre.

M. Gérard-D. Lévesque a d'abord résisté, mais le bon sens et peut-être la capacité de réfléchir lui a inspiré, lorsqu'il est revenu à Québec, de proposer un allégement pour la taxe qui touche en particulier aux livres, aux commerces du livres et aux commerces des imprimés. Je demanderais à mon collègue s'il ne regrette pas la brisure de l'harmonisation entre le provincial et le fédéral. Nos collègues d'en face ont donné comme modèle, comme exemple la sérénité totale qui existait entre la province de Québec et le gouvernement fédéral dans le domaine de la taxation. Est-ce qu'ils ne sont pas inquiets du fait que ce soit les gens qui suivent ces problèmes attentivement qui sont les plus menacés, et en particulier les éditeurs et toutes les maisons de commerce qui ont affaires aux livres et à l'imprimé. Est-ce qu'ils ne croient pas l'harmonie dont parlaient avec euphorie nos collègues d'en face ne soit pas justement en train de se désagréger? En réalité leur entêtement à complètement refuser, même les supplications d'une de leurs collègues, auteur elle-même est incroyable. L'entêtement du gouvernement de ne rien voir, de ne rien vouloir faire pour s'assurer que les gens qui vivent des valeurs de l'esprit au moins ne soient pas mis à la faillite par ce genre d'opération me dépasse. Est-ce qu'il ne faut pas que l'exemple de M. Gérard-D. Lévesque n'est pas un exemple qui devrait, même à la toute dernière minute, inspirer nos collègues d'en face?

Le sénateur Molson: C'est une question.

Le sénateur Molgat: Merci, sénateur LeBlanc. J'espère que nos collègues d'en face vont répondre à cette question eux-mêmes parce que je pense qu'ils sont peut-être en meilleure position que moi de le faire. Je dois dire que le changement proposé par le gouvernement du Québec vis-à-vis les livres et les questions d'édition, m'a réjoui mais je n'ai pas pensé à ce moment-là à l'aspect que vous présentez qui est bel et bien tout à fait logique. C'est un exemple que l'harmonisation dont on entendait parler ne fonctionne pas vraiment très bien. S'il y avait vraiment eu une discussion avec les provinces et un essai d'entente, nous n'aurions pas maintenant cette situation où les

provinces, qui ont essayé de coopérer, se trouvent dans l'impossibilité de le faire.

Pour revenir sur cette question de l'impôt sur les livres, sur la production d'éditions, et cetera, les chiffres que je viens de lire de nouveau indiquent que le Canada a un problème particulier au point de vue éducation et qu'au lieu d'ajouter des impôts sur les livres on devrait en fait, verser des subventions pour encourager les Canadiens à lire plus, à être plus éduqués. Il ne faut pas décourager l'éducation dans ce pays.

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Est-ce que vous ne croyez pas que l'on devrait suggérer au sénateur Chaput-Rolland, qui a exprimé beaucoup d'émotion sur cette question de prendre l'affiche, le dossier de la discussion qui a eu lieu à Québec la semaine dernière. Elle doit avoir encore quelques contacts avec le parti libéral provincial. Elle en avait autrefois. Est-ce qu'elle ne pourrait pas faire parvenir aux sbires du premier ministre Mulroney le dossier, y compris une explication des changements que veut apporter M. Lévesque. Peut-être verra-t-on une conversion de toute dernière minute, non pas sur le chemin de Damas mais à l'entrée de la ville voisine, à la banlieue voisine de Damas, et que M^me^ Chaput-Rolland soit libérée des démons qui la torturent depuis le moment où elle a dit à cette Chambre qu'elle croyait qu'il y avait une promesse de M. Mulroney à l'effet qu'il exempterait les publications et l'édition et qu'on pourrait peut-être à ce moment-là faire d'une pierre deux coups.

D'un côté, même plus de deux coups, des centaines de coups, des milliers de coups, parce que d'une part on donnera à M. Mulroney l'occasion d'être généreux, d'être . . . le mot anglais me vient à l'esprit . . . «enlightened». Et ce n'est pas dans le sens d'illuminer, mais plutôt d'éclairer, de paraître éclairé à son électorat. Ça donnerait à M^me^ Chaput-Rolland, comme je vous disais, une espèce de sérénité et de libération de l'angoisse qui semble la saisir depuis qu'elle s'est vue en assez mauvaise compagnie lorsqu'elle ne s'est pas abstenue de voter comme l'a fait son collègue, M. Castonguay.

Qu'elle eut plaidé auprès de son leader en Chambre pour qu'il l'exempte de cette humiliante situation où elle a dû se lever et voter contre les intérêts des éditeurs et du monde intellectuel de ce pays. Je pense que nous pourrions suggérer à M^me^ Chaput-Rolland ou bien à un de ses collègues, peut-être le leader du gouvernement qui manie avec beaucoup d'élégance la langue qu'il parle avec plus d'élégance que moi-même, de tenter d'obtenir une dernière concession sur le chemin de Damas, une dernière conversion si modeste soit-elle. On se rappelle qu'il y a plus de joie pour une brebis égarée que l'on retrouve que pour les 99 autres et, dans ce cas-ci, les brebis égarée ce sont les moutons de panurge qui ont suivi une mauvaise direction. Je crois profondément que beaucoup de ces erreurs profondes que commettent les gouvernements viennent justement de l'entêtement, de la bureaucratie qui servent mal les gouvernements qui ont précédé celui-ci et qui servent mal celui-ci. C'est-à-dire qu'ils trouvent des formules arithmétique pour appliquer non pas le bon sens élémentaire qu'on peut exiger mais qui trouvent des formules arithmétiques pour embêter les citoyens et justement produire le formulaire de taxation dont vous nous avez parlé tout à l'heure qui fait qu'un citoyen ordinaire ne peut même plus payer avec une certaine simplicité les impôts qu'on lui réclame.

Enfin, je demanderais au sénateur Molgat qui est un homme charmant et de beaucoup de capacité de persuasion, d'approcher M^me^ Chaput-Rolland et si elle ne veut pas, peut-être un de ses collègues qui a été moins vigoureux de la défense des éditeurs mais qui pourrait porter le message pour qu'on voit enfin à la dernière minute par une modeste quantité de bon sens qu'il soit revenu et qu'on cesse d'opprimer les Canadiens comme on le fait avec un impôt sur les livres de lecture.

Je constatais, récemment, alors je suis allé chercher quelques cadeaux de Noël dans une librairie à Ottawa, que même des gens qui se mêlent peu de politique, les commerçants du livre, avaient apposé sur la plupart des livres dans cette librairie française, une espèce de banderole justement demandant au gouvernement d'au moins s'abstenir de taxer les livres qui, surtout dans le cas du Canada français, coûtent déjà assez chers.

Le commerce du livre européen est arrivé au Canada et le sénateur David va m'approuver quand je lui dirai que le livre provenait de France, rendu au Canada, coûte déjà très cher. Ajoutez à cela une taxe de 7 p. 100, cela m'a l'air d'un découragement alors que l'on voit sans hésitation le gouvernement dépenser des centaines de millions de dollars pour se préparer à collecter un impôt qui n'existe pas encore dans une loi.

Le sénateur Molgat: Je vous remercie, sénateur Leblanc. Certainement que j'encouragerais notre collègue, le sénateur Solange Chaput-Rolland, qui a indiqué qu'elle avait des réserves au sujet de cet impôt sur les livres. Elle a participé avec nous à ce débat. J'espère qu'elle pourra nous donner l'occasion d'avoir son point de vue sur cette question.

À part de cela, je ne sais pas de quelle autre façon je peux l'encourager à le faire sauf par mes présentes paroles. Si par une conversation personnelle je peux le faire, je serais certainement anxieux de lui donner cet encouragement. Je crois qu'il nous faut avoir tous les points de vue.

Comme je l'ai dit à tellement de reprises déjà ce matin, vous ne me ferez pas croire qu'il faut absolument aller de l'avant avec cet impôt le 1^er^ janvier qui vient. On a le temps, si on veut le prendre!

La taxe des manufacturiers y est encore. Elle n'a pas été abolie. Elle peut rester en place pour une autre année. On peut aller de l'avant pour établir un nouveau régime de taxes plus juste que celui que l'on propose maintenant et qui, justement, pourrait apporter des arrangements du sujet de cette question des livres, en particulier. Cela a été notre premier sujet d'amendement de la part du groupe du parti libéral. On pourrait se braquer sur cette question et trouver une solution.

Si on insiste pour dire qu'il faut que le projet de loi passe le 1^er^ janvier prochain, évidemment, l'on va être embarqué dans un nouveau régime d'impôts qui ne sera pas juste, qui sera très coûteux, qui aura des effets néfastes auprès des provinces, au point de vue régional. On doit prendre le temps de faire quelque chose de plus juste.

Mon collègue, le sénateur Lucier, un peu plus tôt, parlait, par exemple, des effets de cette taxe sur l'industrie du tourisme. C'est une question régionale, provinciale et territoriale.

J'ai reçu de nombreuses recommandations à ce sujet. En voici une qui est très régionale. Elle provient de la province de

la Saskatchewan. On remarque justement que ces gens sont dans le domaine du tourisme et ils m'envoient une pétition.

Elle a été adressée en fait, au premier ministre, monsieur Mulroney. C'est une copie que l'on m'a envoyée. Donc monsieur Mulroney l'a reçue. Les gens qui l'ont signée sont des pourvoyeurs. Alors, l'entête dit ceci:

● (0845)

[*Traduction*]

Pétition condamnant la TPS proposée.

Nous, propriétaires et exploitants soussignés de chalets et de centres de pêche et de chasse du Canada, souhaitons exprimer notre opposition non équivoque à l'application de la taxe sur les produits et services (TPS) proposée au secteur touristique et à tout parti politique ou candidat appuyant une taxe aussi régressive, pour les raisons suivantes:

1. Même si les Canadiens n'ont pas le choix et continueront d'aller chez le coiffeur, d'acheter des maisons neuves et d'autres produits et services, les Américains, qui forment la majorité de notre clientèle, ont d'autres choix de destinations de vacances où dépenser leurs dollars (Alaska, Bélize, Amérique du Sud, Mexique, Costa Rica, etc.) et les destinations autres que le Canada deviendront tout siplement plus attrayantes qu'elles ne le sont déjà.

2. Au bout du compte, la TPS se traduira par une réduction de la consommation, par les Américains, de nos produits de plein air uniques en leur genre, ce qui entraînera la faillite de nombreuses entreprises de ce secteur déjà en difficulté.

3. La perte de revenus frappera surtout les collectivités du Nord et les autochtones dont le taux de chômage atteint déjà un niveau inacceptable et immoral. (Le coefficient personnel-clients dans le secteur varie de 1:1 à 1:3).

Ce chiffre dénote un taux de chômage très élevé sans ce secteur.

La lettre qui accompagne cette pétition est datée du 24 mai et dit ce qui suit:

Honorable Gildas L. Molgat

Le Sénat du Canada

Ottawa (Ontario)

Monsieur le sénateur,

La résolution qui suit a été adoptée à la réunion du printemps 1990 de la Saskatchewan Outfitters Association:

«Que le Saskatchewan Outfitters Association déclare publiquement qu'elle n'appuie pas la taxe sur les produits et services telle que proposée actuellement.»

L'Association demande au gouvernement du Canada d'exonérer tous les non-résidents à l'égard des forfaits offerts dans la province. Les fortaits de chasse et de pêche devraient être considérés comme un produit d'exportation et exonérés de la TPS.

En l'absence d'une telle mesure, les conséquences économiques seront très graves pour le secteur des pourvoiries en Saskatchewan et le taux de chômage déjà élevé dans le nord de la province, en particulier chez les autochtones, augmentera davantage.

Il est impérieux que le gouvernement du Canada tienne compte de cette résolution. Sinon, les conséquences seront très graves pour un grand nombre d'entreprises et de citoyens de la province.

La taxe sur les produits et services modifiera totalement le tissu de notre secteur. La hausse des prix exigés des clients par suite de la TPS mettra le produit canadien en situation de désavantage concurrentiel.

Nous savons que de nombreuses activités des pourvoiries quitteront le pays pendant l'hiver 1990-1991, en prévision de la TPS. La seule activité qui restera au Canada sera la pêche. Toutes les activités de commercialisation du produit se feront à partir des Etats-Unis.

Les retombées économiques pour le pays diminueront grandement.

Encore une fois, nous demandons que notre secteur soit exonéré de la TPS.

P.S. Vous trouverez ci-joint une pétition signée par les propriétaires de chalets de toutes les régions du Canada afin de condamner la TPS.

Veuillez agréer, monsieur le sénateur, mes salutations distinguées.

Cliff Blackmur
Président
Saskatchewan Outfitters Association

Voilà, sénateur Lucier, le point de vue de la Saskatchewan Outfitters Association. La pétition est signée par des propriétaires et exploitants de pourvoirie de toutes les régions du pays. Je suis certain que cette demande des pourvoiries de la Saskatchewan pourrait être répétée par les voyagistes de toutes les provinces et des territoires du pays. C'est avec intérêt que je note, dans son exposé, qu'il précise que seule la pêche demeurerait au Canada. Autrement dit, l'exploitation des ressources se poursuivrait, mais on verrait disparaître tous les autres emplois liés à cette activité, les travaux d'impression, et tous ceux qui concernent la préparation des voyages. Ce qui nous reste donc, ce sont les emplois les moins bien payés, l'exploitation directe de la ressource. La planification, le travail de préparation, l'impression des documents, les activités commerciales, l'organisation, tout cela se fera en dehors du Canada. Je n'avais pas vraiment bien perçu cet aspect particulier des conséquences.

● (0900)

Les activités de restauration et d'hôtellerie sont, naturellement, étroitement liées à la question du tourisme. J'ai ici une lettre d'une personne qui connaît la restauration. Originaire de Rivers, Manitoba, ce monsieur vit actuellement à Surrey, en Colombie-Britannique, mais il est toujours propriétaire d'un restaurant, le *Soup Kettle*, à Brandon, Manitoba. Le signataire de cette lettre indique qu'il s'oppose violemment à cette taxe, qu'il estime régressive, et il m'a communiqué un document intitulé: «La TPS et ses conséquences néfastes pour les restaurants et pour les personnes à revenu moyen ou faible.» Je pense que le texte de ce document pourrait également être incorporé au compte rendu. Il est daté du 22 janvier 1990; adressé tout d'abord à l'honorable Michael Wilson, ministre des Finances, on l'a ensuite fait suivre à mon bureau.

Objet: Conséquences néfastes de la TPS

1. Réduction du chiffre d'affaires, plus particulièrement dans les régions du pays où l'économie est fragile.

2. Augmentation du coût à la consommation pour les produits qui ne sont pas actuellement soumis à la taxe de vente fédérale.

3. Double imposition des aliments. Quand les 7 p. 100 sont calculés en tenant compte d'une taxe locale de 7 p. 100, le total est de 14,49 p. 100.

Le correspondant parle ici de la situation au Manitoba, où la taxe provinciale de vente est de 7 p. 100.

4. Certaines dépenses des entreprises vont être plus élevées; il s'agit de dépenses telles que les loyers ou les frais de comptabilité, par exemple, qui n'étaient pas taxées auparavant.

5. Quand l'économie est fragile, il est très difficile pour les gens d'affaires d'augmenter leurs prix en fonction de l'augmentation des coûts, car une telle augmentation va contribuer aussi à augmenter la taxe que le consommateur devra payer.

6. La taxe va réduire le nombre de touristes visitant le Canada, car elle va réduire le montant qu'ils peuvent dépenser lors de leur visite. La plupart d'entre eux vont noter l'augmentation du coût et ne tiendront pas compte de la possibilité de remboursement de la taxe. Celle-ci ne sera réclamée que par très peu d'entre eux.

7. Le gouvernement transforme le détaillant en bouc émissaire qui devra faire face à la colère des consommateurs, qui s'opposent déjà vigoureusement à l'imposition de la taxe de vente provinciale sur les aliments et autres produits. Actuellement, bon nombre de caissiers et caissières sont mal payés, et cela ne va certainement pas aider les choses. Comme d'habitude, ceux qui ne sont pas obligés de vivre avec un salaire minimum ne se retrouveront pas sur les premières lignes.

8. Le petit entrepreneur verra sa tâche comptable accrue pour qu'il puisse tenir compte de la TPS payée pour ses différents postes de dépenses, et cette charge de travail accrue ne lui apportera aucune rémunération. Là encore, ce sont les petits qui se font prendre. Dans bon nombre de petites entreprises, les systèmes comptables sont assez médiocres actuellement, on y a recours une fois par an pour préparer la déclaration d'impôt, et cette nouvelle taxe ne va pas améliorer les choses.

Nous ne devons pas oublier que dans le secteur de la restauration, un très grand nombre d'entreprises sont en fait très petites, et n'emploient qu'un seul exploitant. Le plus souvent, c'est une affaire de famille, ou encore, il s'agit d'un seul propriétaire travaillant avec très peu d'employés. Ils n'ont pas de système informatisé à leur disposition ni de système comptable complexe qui tient compte de tous les intrants et extrants.

9. Lors de l'achat d'un bien commercial, la TPS doit être versée au gouvernement, et donc financée, et pourtant, le montant total de cette taxe est remboursé à l'acheteur lors du trimestre suivant! On crée donc de la paperasserie inutile et certaines difficultés, sans que qui ce soit en bénéficie.

10. Une fois en vigueur, la TPS suivra le même chemin que la taxe de vente provinciale et l'impôt sur le revenu; ces taxes et impôts ont tous augmenté et n'ont vraiment jamais été réduits. Actuellement, le gouvernement prélève de 60 à 70 p. 100 des revenus de chaque individu. Où va-t-on s'arrêter? Nous n'avons aucun choix, nous devons payer et payer encore. Les taxes sur l'essence nous donnent un autre bon exemple.

11. La TPS va entraîner la faillite de bon nombre de petites entreprises axées sur le service à la clientèle, leur chiffre d'affaires étant réduit, car leurs clients ont moins d'argent à dépenser. La TPS n'est pas sans effet sur les revenus. Elle est dérivée à concurrence de 90 p. 100 des individus, et non pas des entreprises, qui pourraient se permettre de payer davantage, compte tenu des déductions dont elles bénéficient.

12. La TPS est inéquitable, car ce sont uniquement les individus qui finalement la paieront; les autres agents économiques pourront soit la radier, soit l'incorporer dans leurs prix! Dans bien des cas, surtout dans certaines régions, ce sont les moins bien nantis qui devront la payer.

13. La TPS va réduire les revenus disponibles, et cela sera surtout vrai de ceux qui disposent actuellement de revenus faibles ou moyens, ceux qui peuvent le moins se permettre une réduction.

14. Sept pour cent sur le prix de détail, c'est l'équivalent de 13,5 p. 100 sur le prix de gros. Le gouvernement estime que le prix de détail est le double du coût de production. Dans la pratique, donc, aucun prix ne sera réduit, mais il y en aura beaucoup qui vont augmenter.

15. Le gouvernement actuel n'a jamais présenté cette taxe comme faisant partie de son programme électoral; s'il l'avait fait, il ne serait pas au pouvoir aujourd'hui. Quel que soit leur parti, les électeurs s'opposent vigoureusement à cette taxe.

Il poursuit:

J'ai calculé les conséquences de cette taxe pour mon restaurant, et je prévois une réduction de 7 p. 100 de mon chiffre d'affaires. Je devrais percevoir 22,000$ de taxe, ce que je ne fais pas actuellement, et mes frais d'exploitation augmenteraient de 5,800$. Je devrais donc verser au gouvernement 16,200$ de taxe, pour la première année uniquement, et si je peux survivre en dépit d'une réduction du chiffre d'affaires et d'une augmentation de mes frais d'exploitation et de main-d'œuvre.

Je vous prie de bien vouloir examiner les points ci-dessus sans préjugé. Je réalise que vous devez réduire le déficit, mais cette mesure va frapper le secteur le moins bien placé pour vous aider en ce sens. Tout simplement pour survivre, ils doivent utiliser toutes leurs recettes.

Il parle ici des revenus les plus faibles. Il signe: «Murray Watts, petit entrepreneur, Surrey, Colombie-Britannique»

Donc, sénateur Lucier, pour répondre à votre question portant spécifiquement sur les conséquences de cette mesure pour le tourisme, je vous ai donné les réponses de personnes actives dans ce domaine, ce n'est pas moi qui le dis. Si je prends la parole ici pour déclarer: «Eh bien, voyez-vous, voici ce qui va se passer, à mon avis, dans ce secteur», cela c'est une chose.

C'en est une tout autre quand ce sont des pourvoyeurs de la Saskatchewan, un groupe important représentant bon nombre de pourvoyeurs, qui parlent. Ensuite, je peux citer ce petit entrepreneur de ma province qui nous dit comment il voit les choses.

Le sénateur LeBlanc: Si vous me le permettez, sénateur, je voudrais vous poser une autre question. Ce que je viens d'entendre me semble être très intéressant et également très important. Nous avons tendance à parler du Nord quand nous pensons, en fait, au Grand Nord, et nous avons également l'habitude de penser que le sous-développement régional concerne essentiellement l'Est du pays; je mentionne cela parce que je vais m'y référer dans l'explication qui va précéder ma question. Et je vais vous dire pourquoi je procède ainsi. Si nous regardons la carte du Canada, nous constatons que la partie nord du pays, qui s'étend pratiquement de Port Edwards, en Colombie-Britannique, jusqu'au Labrador est, à quelques rares exceptions près, la partie sous-développée de notre pays. Qu'il s'agisse des autochtones qui vivent dans la partie nordique des Prairies, ou le nord de l'Ontario ou le nord du Québec, ou qu'il s'agisse des habitants de Prince Rupert, en Colombie-Britannique, ils doivent faire face à des problèmes économiques très réels causés par les grandes distances, l'isolement et les difficultés d'accès. Dans ce contexte, je vais parler des pêches, car c'est un domaine avec lequel je suis quelque peu familier, et j'en parlerai du point de vue du tourisme.

Le sénateur Murray: Quand le moment sera venu pour vous d'intervenir dans ce débat . . .

Le sénateur LeBlanc: Je m'excuse.

Le sénateur Murray: On présume que vous vous proposez de faire cela lorsque vous interviendrez, en temps opportun, dans le débat.

Le sénateur LeBlanc: Oui, je le ferai, mais je n'aurai peut-être pas le temps de traiter de ce sujet, parce que c'est maintenant que nous parlons des effets de la taxe sur le tourisme. Nous savons tous que la prise d'un poisson par un pêcheur sportif a des conséquences économiques considérablement plus importantes que celles de la prise d'un poisson qui va être mis en boîte, utilisé immédiatement pour la préparation d'un repas, ou encore congelé. Et c'est pour cela que les régions nordiques sont si intéressantes—je pense à des endroits comme La Ronge et autres lieux dans le nord du Québec que mon collègue le sénateur Watt connaît si bien, et en fait, nous en parlons à l'occasion. Ce qui rend ces endroits si intéressants, c'est leur isolement et la protection qui en découle pour la ressource, qui peut ainsi se multiplier. Cela attire des pêcheurs sportifs venant de toutes les régions du monde, et on peut constater le nombre de touristes japonais qui pratiquent chaque année la pêche sportive en Colombie-Britannique. Ce qui attire tous ces visiteurs étrangers, c'est le sentiment de se trouver isolés dans une nature intacte, d'être et de vivre au grand air, etc. Cette ressource dont le Canada dispose en si grandeabondance en a fait l'un des lieux d'élection et apporte des avantages économiques aux populations locales. Le sénateur Roblin comprendra fort bien qu'un pêcheur dans le nord des Prairies ne va pas tirer grands bénéfices d'envoyer son poisson, ce qui lui coûterait de l'argent, à une usine de transformation à Transcona, ou de commercialiser ce poisson dans le sud du Canada, processus indispensable et coûteux. La façon de vraiment bénéficier de cette ressource, c'est de la mettre, dans toute la mesure du possible, à la disposition des touristes et de ceux qui sont tentés par l'attrait de ces régions; mais il ne faut pas surcharger le circuit économique en imposant des taxes supplémentaires, comme celle dont nous parlons. Je voudrais donc demander au sénateur Molgat ce qu'il connaît de la situation dans le nord de sa province, et s'il ne serait pas d'accord pour dire qu'à Transcona, dans la région qu'il connaît si bien, celle de Winnipeg, les pêcheurs de la région auraient exploité la ressource plus avantageusement si on s'en était servi pour attirer les touristes ou pour, de quelque façon, la situer dans le cadre touristique, au lieu d'essayer de survivre dans des conditions très difficiles, surtout quand on songe au

• (0915)

Le sénateur Molgat: Je vous remercie vivement de cette question. Étant donné qu'à une époque l'honorable sénateur a été ministre des Pêches, il est particulièrement bien placé pour la poser. Naturellement, il connaît l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, dont les activités s'étendent non seulement au Manitoba, mais également dans l'Ouest du pays, et ailleurs également. Il ne fait aucun doute qu'une truite grise prise par un touriste qui pêche à la ligne dans un lac du Nord représente une plus grande valeur économique qu'une truite prise au filet par un pêcheur dans la même région. En effet, le poisson pris par un pêcheur commercial doit être transporté, ce qui coûte généralement assez cher, jusqu'à l'usine de transformation à Transcona, pour ensuite être expédié vers les marchés de consommation.

Toutefois, pour que le poisson pris à la ligne continue à représenter une même valeur, il est nécessaire d'avoir un marché touristique solide. Nous devons aussi nous assurer que ceux qui travaillent actuellement dans le secteur de la pêche commerciale pourront bénéficier de l'industrie touristique. Ces pêcheurs connaissent leur secteur; ils y travaillent depuis des années et, généralement, c'est une activité commerciale qui passe de père en fils. Les mécanismes pour regrouper et vendre le poisson sont en place, et les pêcheurs ont les équipements et les compétences nécessaires pour faire leur travail. L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce achète le poisson. C'est la voie la plus facile à suivre.

Passer de la pêche commerciale au tourisme demanderait un effort sérieux. La TPS opposerait un obstacle à cet effort. Les pourvoyeurs ont précisé dans leur exposé que les conséquences néfastes apparaîtraient surtout dans les régions du Nord, où la pêche, commerciale ou sportive, est la seule source de revenus. Si le secteur touristique était exempté de la TPS dans ces régions, cela aiderait la population locale à modifier ses activités pour passer de la pêche commerciale à la pêche sportive pour tous les touristes, ou encore de travailler dans ces deux domaines. Nous devons cependant nous assurer que ceux qui pratiquent actuellement la pêche commerciale bénéficieraient d'une activité touristique. Il ne fait aucun doute que les deux éléments devraient être liés. Sans aucun doute, la TPS pourrait décourager cette évolution. J'espère que cela répond à votre question.

Le sénateur LeBlanc: Merci.

Le sénateur Molgat: Je reviens à ce que M. Mills disait au sujet de la fiscalité. J'en étais arrivé à la partie où il nous présente un bref historique de la fiscalité, que j'estime impor-

tant si l'on veut bien comprendre ce que nous faisons actuellement. Nous nous engageons dans un nouveau domaine, et nous devrions connaître l'origine de cette évolution. Parlant de l'utilisation des recettes fiscales, M. Mills nous dit que:

> Les recettes fiscales servent à diverses fins, allant du financement d'une guerre à la protection des marchés intérieurs contre l'arrivée de denrées étrangères. L'imposition de taxes peut même viser à modifier le comportement de la population: pour l'encourager à avoir plus (ou moins) d'enfants; pour contribuer à persuader que l'épargne est préférable à la dépense; pour rendre plus intéressants les dons aux organismes de charité ou aux partis politiques.

Il poursuit en présentant les différents types de taxes ou d'impôts dont j'ai déjà parlé. Il nous signale que les impôts sur le revenu furent prélevés pour la première fois en Angleterre pour financer les guerres napoléoniennes et qu'ils sont ensuite devenus permanents en 1842. Il traite ensuite de la situation au Canada et présente les conséquences des changements quand il écrit que:

> Les Pères de la Confédération n'avaient jamais prévu comment le système fiscal se modifierait. Les provinces avaient le pouvoir de prélever les impôts directs et le gouvernement fédéral prélevait les impôts indirects. À l'époque de la Confédération, les impôts directs étaient détestés, et on y avait rarement recours. Les impôts indirects étaient versés par un individu, mais payés, en partie ou en totalité, par une autre personne; c'étaient des taxes dont le fardeau pouvait être déplacé. Les taxes sur les produits de base, tout comme les taxes de vente ou d'accise perçues au niveau des manufacturiers, sont des taxes indirectes. Le fabricant qui doit payer la taxe de vente peut également transférer ce coût en augmentant ses prix.
>
> Avec l'augmentation de leurs compétences, les provinces ont connu une augmentation énorme de leurs besoins financiers, qu'il s'agisse de l'assistance sociale, de l'éducation, des routes, ou des hôpitaux. Les provinces devaient donc exploiter toutes les possibilités offertes par les différents types d'impôts directs et, avant la Première Guerre mondiale, elles prélevaient des droits de succession, des taxes sur les sociétés et des impôts sur le revenu; jusqu'à la Première Guerre mondiale, le gouvernement fédéral n'avait pas eu recours à l'imposition directe. Pendant les années 20, les provinces commencèrent à taxer l'essence et, de nos jours, la taxe de vente au détail est la taxe directe la plus généralement utilisée par les provinces.
>
> D'après le gouvernement fédéral, pendant la Première Guerre mondiale, l'impôt sur le revenu n'était qu'une mesure temporaire. La guerre terminée, Ottawa a réduit les taxes de vente, l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur les sociétés, mais les impôts temporaires sont devenus permanents.
>
> La grande crise avait entraîné une réduction des importations et, donc, des recettes provenant du tarif douanier et des taxes d'accise, alors que l'augmentation du chômage poussait le gouvernement à accroître ses dépenses. Pour faire face à la situation dominant les années 30, le gouvernement a augmenté périodiquement les taxes de vente, l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur les sociétés. Tout en imposant ces augmentations d'impôts, la grande crise a également attiré l'attention sur l'instabilité du système d'imposition canadien et sur l'impasse constitutionnelle qu'il créait.

Recommandations en vue d'une réforme

En 1937, le gouvernement fédéral s'est vu contraint d'agir et a nommé la Commission royale d'enquête Rowell-Sirois, chargée d'examiner les relations fédérales-provinciales, y compris les problèmes évidents posés par le régime fiscal. Bien que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique donnait aux provinces des droits spécifiques permettant de prélever des taxes directes, le rapport de la Commission Rowell-Sirois recommanda que tous les pouvoirs d'imposition du revenu des particuliers et des sociétés soient confiés au gouvernement fédéral (à l'époque, le Dominion). En contrepartie, les provinces devaient recevoir des paiements de transfert (subventions de péréquation et accords de location de domaines fiscaux) pour compenser la perte de recettes fiscales et pour aider à réduire les disparités régionales.

Les conséquences de la Deuxième Guerre mondiale.

Les gouvernements fédéral et provinciaux commençaient à peine de discuter l'aspect fédéraliste du problème quand les pressions financières liées à la Deuxième Guerre mondiale les ont amenés à conclure une nouvelle entente. Quatre-vingt-dix pour cent de toutes les dépenses du gouvernement fédéral étant directement reliées à l'effort de guerre, les provinces acceptèrent, sur une base temporaire, d'accorder au gouvernement fédéral les pleins pouvoirs en matière d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés.

Le gouvernement fédéral a immédiatement utilisé le fait que les taxes directes pouvaient influer sur la politique fiscale et a commencé à augmenter les impôts et à les percevoir à la source. Après la guerre, les discussions se sont poursuivies au sujet du régime fiscal entre les provinces et le gouvernement. Une série d'accords quinquennaux, diverses subventions de péréquation et des accords de location de domaines fiscaux devinrent pratique courante sur une période de 15 ans.

Les relations fédérales-provinciales

Les impôts directs, impopulaires à l'époque de la Confédération, se sont révélés des outils fiscaux puissants beaucoup mieux adaptés que les impôts indirects à la mise en œuvre d'une politique fiscale.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, on disposait d'un système de taxation plus équitable quand les provinces ont abandonné leurs principaux domaines fiscaux (impôts sur le revenu des particuliers, impôts sur les bénéfices des sociétés et droits de succession) au gouvernement fédéral en échange de versements au titre d'accords de location de domaines fiscaux et de paiements de péréquation.

Les paiements de péréquation visaient à réduire dans une certaine mesure l'écart entre les recettes dont disposaient les provinces riches et celles des provinces plus pauvres.

Après la guerre, le Québec ne participe plus aux accords de location de domaines fiscaux, affirmant qu'il s'agissait là d'un domaine appartenant à la province.

Les autres provinces, qui voyaient leurs dépenses augmenter rapidement, insistaient toujours pour obtenir une plus grande proportion des recettes, mais le gouvernement fédéral, qui voyait lui aussi ses dépenses augmenter, continuait à résister à ces pressions.

En 1962, on mit fin aux accords de location de domaines fiscaux, et les provinces ont dû assumer la responsabilité de prélever leurs propres impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés. Le gouvernement fédéral a alors accepté de percevoir les impôts imposés par les provinces, à condition que leur assiette fiscale soit définie de la même façon que l'assiette fiscale fédérale.

Et cela me conduit à ce que j'estime être fondamental au sujet de la TPS. La TPS doit faire l'objet du même type d'entente que celle existant avec les provinces au sujet de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Il nous faut un système unique de perception. Les taux peuvent varier, ce qui est actuellement le cas pour l'impôt sur le revenu, mais nous devons avoir un seul sytème de perception. Comme M. Mills le signale, cette entente pourrait fonctionner si l'assiette fiscale provinciale était définie de la même façon que l'assiette fiscale fédérale. Naturellement, il faudrait être d'accord pour déterminer, dans le cadre de ce système unique, quels seraient les produits imposés et ceux qui ne le seraient pas. Les montants peuvent varier d'une province à l'autre. Si l'Ontario voulait arrondir la taxe fédérale en ajoutant 2 p. 100, cette province pourrait le faire, de même que le Manitoba s'il voulait 4 p. 100, pourvu que nous n'ayons qu'un seul système de perception, et non pas une énorme bureaucratie faisant double emploi avec ce qui existe déjà dans les provinces. Je reconnais que la liste des produits taxés ou exempts varie d'une province à l'autre, mais tout de même, nous pouvons nous entendre entre personnes raisonnables et dire, par exemple: «Il n'y aura pas de taxe sur les vêtements d'enfants, mais tel ou tel produit sera taxé. Il n'y aura pas de taxe sur les livres, mais nous taxerons quelque chose d'autre.» M. Mills nous dit également que:

Le Québec perçoit toutes ses taxes, et l'Ontario ses taxes sur les sociétés.

La conférence de juin 1969 sur la réforme constitutionnelle réalisa quelques progrès dans la voie d'une entente sur la répartition des pouvoirs d'imposition. On arriva à un accord de principe indiquant que les gouvernements fédéral et provinciaux devraient tous pouvoir prélever des impôts directs et indirects.

• (0930)

C'est un accord important parce qu'il élimine la contestation aux termes de la Constitution, à condition que toutes les provinces soient d'accord—comme elles semblent l'avoir été en 1969—et à condition que les deux ordres de gouvernement aient accès à l'impôt direct et à l'impôt indirect. Cela supprimait au moins un obstacle constitutionnel et nous pouvons ainsi discuter carrément de la question, que l'on en ait le droit ou pas. C'est entendu.

Au milieu des années 80, les recettes du gouvernement fédéral venaient de:

Impôt sur le revenu des particuliers,	42,1 p. 100
Impôt sur le revenu des sociétés	13,3 p. 100
Taxes de vente	12,2 p. 100
Droits de douane à l'importation	5,1 p. 100
Divers	20,6 p. 100
Recettes non fiscales	6,7 p. 100

Essentiellement, donc, six sources, l'impôt sur le revenu des particuliers étant la plus importante avec 42 p. 100.

De leur côté, les recettes provinciales venaient de sources beaucoup plus nombreuses:

Il y avait 18 sources contre 6 pour le gouvernement fédéral. Parmi ces 18 sources de recettes provinciales, l'impôt sur le revenu des particuliers représentait 21 p. 100 du total; pour le gouvernement fédéral, il s'agissait de 42 p. 100. Autrement dit, le gouvernement fédéral dépend deux fois plus que les provinces de l'impôt sur le revenu des particuliers. Sur les recettes provinciales, l'impôt sur le revenu des particuliers, représentait 21,3 p. 100; l'impôt sur le revenu des sociétés, 4,2 p. 100; les taxes de vente générale, 11,8 p. 100; les taxes sur les carburants, 3,4 p. 100; les autres taxes à la consommation, 2,4 p. 100; l'impôt sur les propriétés, 0,2 p. 100; les impôts divers, 2,2 p. 100; les pensions universelles, 1,4 p. 100; les primes d'assurance-santé, 3,4 p. 100; les contributions au régime d'indemnisations des accidentés du travail, 2,8 p. 100; les recettes des richesses naturelles, 7,6 p. 100; les privilèges, les licences et les permis, 2,2 p. 100; les ventes de biens et services, 2,1 p. 100; les produits de placement, 10,5 p. 100; autres sources, 1,6 p. 100; les transferts généraux, 5,8 p. 100; et les transferts spéciaux, 14,9 p. 100. J'ai tiré ces renseignements des «Finances provinciales et municipales (1985)» que publie l'Association canadienne d'études fiscales en 1986. Nous voyons donc que le gouvernement fédéral dépend beaucoup plus de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il a essentiellement six sources de recettes, alors que les provinces en ont 18, dont aucune n'est aussi importante que l'impôt sur le revenu des particuliers pour le gouvernement fédéral.

En 1962, le premier ministre du Canada, John George Diefenbaker, nommait une Commission royale d'enquête sur le régime fiscal. Six volumes et cinq ans plus tard, le rapport Carter faisait plusieurs recommandations sur le régime fiscal que l'on a tour à tour qualifié de réforme, de réajustement et de ridicule. L'expression la plus célèbre tirée de ce rapport est attribuée à Carter même si on l'a parfois attribuée à Edgar Benson. C'était que «un dollar est une dollar et reste un dollar». Bien que, dans le contexte actuel, les recommandations de Carter n'étaient pas si radicales, il n'a pas été beaucoup soutenu par le monde des affaires, par le ministère des Finances ni par ses collègues du monde politique.

Deux ans plus tard (1969), le ministre libéral des Finances, Edgar Benson, a répondu au rapport Carter par un Livre blanc sur l'impôt. Ces recommandations n'ont pas été beaucoup plus appréciées du monde des affaires, du ministère des Finances ni du monde politique. C'est ainsi que lorsqu'une loi de l'impôt a été présentée en 1972, elle contenait peu des recommandations initiales de Carter.

Résistance à la réforme

Comme réforme du régime fiscal, le rapport Carter n'a tout simplement pas été accepté, en particulier par les groupes d'intérêts spéciaux. Les pressions constantes, les campagnes publiques contre les dispositions qu'il contenait et l'absence de volonté politique ont mené à sensiblement modifier la Loi de l'impôt de 1972.

La réalité politique devant une telle opposition à la réforme fiscale a conduit à peu de réforme au cours des années 70.En 1981, le ministre libéral des Finances, Allan MacEachen . . .

J'ai le plaisir de voir qu'il est parmi nous en ce moment.

. . . a présenté un budget qui, à la surprise de tous, relançait le débat sur la réforme fiscale pour la deuxième fois au cours de cette décennie.

Une chose est ressortie très clairement des débats des années 1970 et du début des années 80, c'est que les groupes d'intérêts spéciaux étaient bien organisés, bien financés et avaient de bonnes relations avec les médias. Après leur campagne contre les programmes gouvernementaux, le gouvernement fut contraint de retirer la plupart des mesures prises dans le sens de cette réforme.

Un système compliqué

De la fin de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'en 1962, tous les ministres des Finances fédéraux ont ajouté des exemptions, des incitations et des programmes visant à redistribuer les revenus, à stimuler le développement des entreprises et à gagner des voix. Les impôts ont continué à augmenter afin de financer le filet de sécurité sociale offert à la société canadienne. On a commencé à se plaindre régulièrement du fait que le régime fiscal était inefficace, injuste et trop complexe.

Au début des années 90, les citoyens continuent de penser que notre régime fiscal est injuste, inefficace et trop complexe pour les citoyens ordinaires. Les mesures de réforme fiscale Mulroney/Wilson contiennent peu d'éléments qui semblent marquer un désir d'éliminer les préférences accordées aux groupes d'intérêts spéciaux. La rhétorique qui veut que les dispositions du Livre blanc de 1987 et la TPS soient de véritables mesures de réforme fiscale, ne tient pas, comparé aux autres efforts engagés depuis 1962.

Cela veut dire qu'il reste urgent d'envisager une réforme du régime fiscal fédéral. En plus d'améliorer le régime fiscal, cela pourrait également mener à une réforme de certains des régimes fiscaux provinciaux que l'on pourrait simplifier tout en les rendant plus justes et plus efficaces.

Raison d'être des impôtsi

D'autres formes d'impôt ont autrefois été utilisées pour financer le style de vie et les conquêtes des dirigeants. Même aujourd'hui, on continue à utiliser les impôts à des fins de défense et pour financer les résidences officielles. Dans un grand pays démocratique et moderne, l'administration des affaires de ce pays est déléguée à quelques personnes qui s'y consacrent à plein temps. Les impôts doivent donc financer le salaire et les dépenses des élus et du personnel des divers ministères.

Au Canada, plusieurs ordres du gouvernement perçoivent et dépensent des recettes fiscales: nous avons les administrations fédérales, provinciales, régionales et municipales.

L'honorable Dan Hays: Je vous remercie, sénateur, de nous éclairer sur ce sujet. Pourriez-vous nous parler du concept général dela réforme fiscale comme partie intégrante de ce que fait un pays face à la concurrence internationale. On parle beaucoup de cela à propos de l'économie planétaire. Il y a maintenant beaucoup de sociétés qui sont multinationales—en tout cas internationales—et vous citez beaucoup le texte de M. Mills sur l'impôt unique.

Pourriez-vous nous donner votre avis sur le rôle important que joue la réforme fiscale dans la stratégie d'un pays face à la concurrence internationale. Je sais que certains pays semblent mieux s'en tirer et que c'est une des raisons pour lesquelles nous avons un déficit élevé et pour lesquelles notre avenir ne semble pas aussi brillant qu'on pourrait le souhaiter. Si l'avenir était plus brillant, nous aurions davantage confiance dans notre pays. J'ai d'ailleurs l'intention de revenir là-dessus lorsque je prendrai la parole sur le projet de loi C-62.

J'ai pensé pouvoir vous interrompre maintenant puisque vous connaissez le contenu de l'ouvrage de M. Mills. Peut-être pourriez-vous nous expliquer en quoi la réforme fiscale joue un rôle dans la stratégie du pays face à la concurrence. Aucun pays n'y a plus d'intérêt que le Canada car, du fait de notre démographie, nous dépendons plus des exportations que tout autre pays du monde.

Le sénateur Molgat: Malheureusement, sénateur, je doit répéter ce que je disais tout à l'heure, à savoir que je ne suis pas expert du tout en matière fiscale et que je ne pense pas pouvoir vous donner une bonne réponse technique. Je peux vous répondre à titre d'homme politique, qui traite avec beaucoup de monde depuis très longtemps.

Une des préoccupations de la population canadienne à l'heure actuelle est l'économie. Il est évident qu'elle s'inquiète du déficit. Malheureusement, cette taxe n'est pas présentée comme pouvant régler le problème du déficit. Le sénateur Finlay MacDonald a été très éloquent à ce sujet alors que le comité était en déplacement et je ne le citerai pas. C'est pourtant certainement une question qui préoccupe les Canadiens.

Pour revenir à la comparaison entre nos impôts et ceux d'autres pays, nous nous trouvons au Canada dans une situation unique. Nous ne sommes pas comme un pays européen qui a beaucoup de voisins à proximité. Ce sont de petits pays homogènes qui ne connaissent pas les disparités régionales que nous connaissons au chapitre de l'économie. Notre pays traite avec un pays dix fois plus important pour ce qui est de son économie et de sa population. Nous sommes liés par nos réseaux de transport et de communication, par la radio, la télévision et le cinéma. Beaucoup de Canadiens vont dans le Sud en hiver pour des tas de raisons, dont l'une est certainement le climat. Nous sommes beaucoup plus influencés par nos voisins que les pays européens. Les Allemands ne sont pas sujets aux mêmes pressions que les Français, les Britanniques ou les Italiens.

• (0945)

Tout dans notre société nous lie étroitement aux Américains, comme le fait la langue. Certes, nous avons deux langues mais la principale langue d'affaires est la même. Nous avons nos problèmes particuliers puisque nous avons un régime fiscal qui n'est pas complètement indépendant du leur. Il nous faut être très prudents à ce sujet. Je ne veux pas que nous soyons obligés de faire quelque chose parce que les Américains veulent que nous le fassions. Je veux que nous soyons libres de faire ce que nous voulons en tant que Canadiens. Toutefois, je ne puis qu'accepter, du fait de notre géographie et de notre économie, que nous devons être très prudents afin que ce que nous faisons ne nous décale pas trop par rapport à nos voisins. Après tout, beaucoup de Canadiens vont de plus en plus aux États-Unis pour des raisons économiques. Ils vont souvent acheter de leur côté de la frontière et, malheureusement, je crains qu'ils soient encore plus tentés de le faire si la TPS doit être adoptée. Il nous faut donc faire bien attention à ne pas être trop décalés par rapport aux Américains.

Le sénateur Hays: Sénateur Molgat, vous avez répondu à ma question dans le contexte canado-américain. J'avais en fait à l'esprit un contexte plus large, mais revenons à votre comparaison canado-américaine et ce que cela représente pour nous. D'après moi, les États-Unis viennent de décider d'attaquer leur déficit de façon assez douloureuse. Le moyen retenu comprend une majoration des impôts, malgré l'engagement du président durant la campagne électorale de ne pas les augmenter. Je crois que c'est un engagement qu'il a toujours su qu'il devrait rompre et qu'il a donc maintenant rompu. Il semble que ce soit la voie que les États-Unis aient décidé de suivre pour régler leurs problèmes, qui ne sont pas tellement dissemblables des nôtres—à savoir, un déficit croissant, un service de la dette très lourd, dépendant beaucoup de l'investissement étranger, en particulier du Japon et de l'Europe. Diriez-vous que cela devrait indiquer au Canada qu'une taxe à la consommation nous déphase par rapport aux États-Unis et nous met beaucoup plus en danger qu'on ne l'avait prévu lorsque l'on a commencé à parler de la taxe sur les produits et services, et que cela pourrait être donc une autre raison de réfléchir à nouveau à la question maintenant.

Le sénateur Molgat: Merci, sénateur Hays. Si je vous ai répondu dans le contexte américain, j'ai bien essayé d'expliquer que c'était parce que je jugeais que ce contexte-là était tellement important pour nous, et ce, pour tout un éventail de raisons. Toutefois, je conviens que l'on ne peut négliger le fait que nous vivons dans un monde de plus en plus interdépendant, mais je ne crois pas que la différence entre notre régime fiscal et celui du Japon soit tellement perceptible pour les Canadiens. Nous ne savons pas tellement ce qu'il en est au Japon. Certes, la situation est différente lorsqu'il s'agit des tarifs douaniers. Je repense à la discussion que nous avons eue il y a quelques jours sur le tarif douanier sur le canola et l'huile de canola et sur nos échanges avec le Japon.

Pour ce qui est de la population canadienne, nous devons considérer davantage le contexte américain. Toutefois, je pense que ce qui est important, lorsque nous décidons de mesures fiscales, c'est ce que nous voulons, et ce doit être notre première priorité, même si nous ne pouvons négliger les autres facteurs. Nous devons être conscients des pays avec lesquels nous traitons et avec lesquels nous avons des relations, du fait de notre histoire, de notre géographie ou de notre économie. Nous ne pouvons pas être trop déphasés par rapport à eux. Il est certain que l'adoption de la TPS va nous décaler davantage par rapport à notre principal voisin et partenaire économique.

J'aimerais pouvoir vous répondre davantage comme un expert de la fiscalité mais j'en suis bien incapable. Comme je le disais au début de mon discours, je ne peux parler de la taxe proposée qu'en tant que Canadien qui évolue dans la politique canadienne depuis très longtemps et qui a certaines réactions face à ce problème. Peut-être que j'insiste trop sur le problème américain, mais j'estime qu'il est énorme et je ne vois aucun autre pays au monde avec lequel nous ayons ce genre de relation. Si nous considérons les pays du reste du Commonwealth, il est vrai que la Nouvelle-Zélande a des relations assez similaires avec l'Australie, leurs populations étant aussi disproportionnées, dans un rapport de un à dix, et même si les Canadiens semblent penser que ce sont des voisins très proches, ils ne le sont pas. Ils sont séparés par 1,500 milles d'océan. Ils n'ont pas une frontière commune sur toute la longueur de leur pays.

Pour nous, la situation est entièrement différente. Nous avons une bande d'environ 3,000 milles de long où vit 90 p. 100 de notre population et où les échanges sont constants. Je crains que très souvent, nous en sachions davantage sur ce qui se passe aux États-Unis que dans les régions éloignées de notre propre pays. Je pense donc que l'incidence de cette taxe sur la population canadienne est essentiellement liée à notre situation par rapport aux Américains et beaucoup moins à nos relations avec la Communauté européenne, par exemple. Peut-être que je suis trop obnubilé par ce que je considère être une influence peut-être pas dangeureuse—bien qu'elle puisse être dangeureuse, dans un certain sens, pour l'indépendance canadienne—mais en tout cas envahissante des États-Unis. Ce n'est pas du tout qu'ils soient malintentionnés, mais c'est le simple fait qu'ils sont un pays énorme. Je ne sais pas si j'ai un tant soit peu répondu à votre question.

Le sénateur Hays: Ma foi, sénateur, vous avez certainement essayé et je vous remercie.

Le sénateur Molgat: Bien. Je reviens donc à la réforme fiscale, Mills dit un peu plus loin:

> Le maintien de l'ordre dans un pays ainsi que la protection contre les menaces de l'étranger ont également exigé la perception de recettes auprès de la population, et les armées modernes, les forces de police et le pouvoir judiciaire sont également financés par les impôts. La majorité des citoyens estiment qu'il est en effet sage que les services des tribunaux, de l'armée et de la police soient contrôlés et financés centralement. Sinon il faut envisager un système de seigneurs de la guerre et de justice arbitraire, où les plus faibles ressortiraient toujours perdants.

Il parle ensuite des programmes sociaux:

> Alors que les pays développés sont devenus à la fois plus complexes et plus spécialisés et que les responsabilités de la famille, de la collectivité et, dans une certaine mesure, de l'entreprise privée, ont été progressivement assumées par l'administration, il fallait des recettes pour financer ces nouveaux services. Les systèmes de sécurité sociale, les services de santé et les organismes de protection de l'envi-

ronnement exigent tous de l'argent, si bien qu'il faut percevoir des impôts.

Au Canada, les impôts fédéraux doivent maintenant servir à financer toute une liste de choses. L'éventail des dépenses est très important. Les traitements des juges d'immigration, des enseignants et des astronautes; les subventions aux agriculteurs et aux pêcheurs; les ambassades à l'étranger et les parcs nationaux au Canada; l'aide à nos voisins moins développés ou aux moins favorisés de notre société.

Puis il explique pourquoi la population accepte l'impôt:

Que les gens soient obligés de payer des impôts ou qu'ils l'acceptent avec réticence, les impôts ne sont jamais populaires. Ils peuvent même devenir tellement impopulaires qu'ils ont été à l'origine de beaucoup de révoltes et de révolutions. Les États-Unis, une des nations les plus puissantes du monde, sont nées d'une divergence d'ordre fiscal. Toutefois, dans une démocratie moderne, comme le Canada, les gens conviennent en général que les impôts permettent de financer des programmes et des services utiles et nécessaires, même s'ils ne sont pas d'accord sur ce que le gouvernement du jour juge utile ou nécessaire.

Les limites à ce que l'on accepte

Toutefois, la population accepte le principe de l'impôt à plusieurs conditions: que celui-ci soit partagé également dans la population . . .

Et je pense que c'est très important. C'est un élément essentiel de l'équité en matière d'impôt. Une des grandes objections qu'ont les Canadiens au sujet de la TPS c'est qu'ils ne la trouvent pas juste. Je reviens à ce qui a été dit dans cette chambre à propos des gens du Nord qui vont encore ressentir l'incidence de la TPS beaucoup plus fortement que ceux du Sud. Cela ne fait aucun doute. Il n'est pas surprenant que nos amis inuit soient venus dans nos tribunes lorsque le sénateur Watt a présenté sa résolution sur le Nord. Ils vont être directement touchés. Ce n'est pas quelque chose qui retombera un jour sur quelqu'un d'autre. Si la TPS est adoptée—Dieu nous en garde—la population représentée par mes collègues Watt, Adams et Lucier va en souffrir beaucoup plus que les autres Canadiens. M. Mills déclare que la souffrance doit être équitablement répartie. Ma foi, la population ne semble pas penser que cette taxe soit marquée au sceau de l'équité. Au Manitoba, dans ma province, la population va payer plus de TPS que les Canadiens de l'Ontario et du Québec. C'est en effet dans les provinces centrales que sont les principales industries. Quand on transporte ces produits dans notre région, cela représente des frais de transport sur lesquels nous allons devoir payer la TPS. Dans la mesure où la concurrence est moins forte lorsque l'on s'éloigne des grands centres et que les prix sont de ce fait plus élevés, on se retrouve à payer une part plus importante de la TPS. Le système est donc lui-même inéquitable.

Mills déclare ensuite que la deuxième condition pour que cette taxe soit acceptée est que les rouages du système puissent être compris par le contribuable moyen. Je ne pense pas non plus que cette TPS réponde à cette condition. Non seulement le simple contribuable aura du mal à la comprendre mais je crois que le gouvernement lui-même a également du mal à la comprendre. Pour ceux qui n'étaient pas ici au début de mon discours, j'ai lu de la correspondance que j'ai échangée avec le ministère des Finances. Je ne vais pas la relire mais je signalerai simplement qu'en octobre 1989, je cherchais à obtenir des renseignements pour un gars qui avait été un de mes électeurs lorsque j'étais député provincial du Manitoba. Il exploitait une petite laverie automatique dans un petit village du Manitoba où les clients mettaient leurs quatre trente sous, poussaient le levier et mettaient ainsi la machine en marche. Il demandait alors s'il lui faudrait payer la TPS. Je lui ai dit que je n'en savais rien mais que j'essaierais de me renseigner. J'ai commencé le 19 octobre en écrivant au ministère, sans recevoir de réponse. J'ai réécrit le 24 janvier, à nouveau aux Services d'information, et à nouveau je n'ai pas reçu de réponse. J'ai écrit une autre fois le 5 mars, cette fois-ci au ministre lui-même, n'ayant pu obtenir de réponse de ses Services d'information. J'ai finalement reçu le 19 juillet une réponse qui comprenait une page et demie de propagande sur les grandes qualités de la TPS, puis une courte réponse à ma question:

À propos des machines de laverie automatique, la TPS représentera les 7/107 du montant total récupéré dans la machine.

J'ai envoyé cette réponse à mon ami qui a cette laverie. Comment peut-il calculer ce qu'il devra remettre des 25 cents perçus? Il s'agit des 7/107, et je maintiens que ce n'est pas un calcul facile.

• (1000)

Je ne crois pas que la TPS soit conforme au second critère énoncé par M. Mills, c'est-à-dire que le fonctionnement du système doit pouvoir être compris par le contribuable moyen. Il semble que la TPS ne soit pas comprise par les bureaucrates, si l'on en juge d'après le délai qu'il faut pour obtenir une réponse et d'après la sorte de réponse donnée.

Le troisième critère mis de l'avant par M. Mills est que l'argent perçu doit être utilisé effectivement aux fins convenues par la majorité des citoyens. La perception des impôts, qui n'a jamais été une tâche populaire, ne peut se poursuivre que jusqu'à la limite de tolérance de ceux qui doivent les payer.

Le sénateur Olson: Maintenant que l'exploitant de la laverie sait qu'il doit percevoir les 7/107 de la recette totale des machines, comment s'organisera-t-il pour percevoir cette somme de ceux qui mettent des pièces dans la machine? Doit-il prendre cette somme dans sa propre poche? Si, comme c'est la cas le plus souvent, il faut mettre deux pièces de 25 cents pour faire fonctionner la machine, le vendeur mettra-t-il trois pièces. Je me demande comment l'exploitant percevra la taxe de ses clients sans leur faire payer trop ou trop peu. Selon la réponse à la lettre que vous avez reçue, même s'il reste des machines qui peuvent prendre une pièce de 5 cents, ni une pièce de 5 cents, ni une pièce de 10 cents, ni une pièce de 25 cents ne donnent de bons résultats. Qu'est-ce que votre ami dit de cela?

Le sénateur Molgat: Sénateur Olson, je regrette mais je ne sais pas à quelle solution il s'est arrêté. Tout ce que je peux vous dire, c'est que je lui ai fait parvenir une copie de la lettre du ministère. Étant donné que nous parlons d'ordinaire français entre nous, je lui ai répondu en français, mais je traduirai brièvement. Je lui ai dit que la correspondance a commencé le 19 octobre 1989, qu'il y a eu plusieurs lettres et je lui en ai

envoyé des copies. Je lui ai dit que j'avais enfin eu une réponse: «Cinq longs paragraphes de propagande puis un bref paragraphe me disant que vous devrez remettre 7/107 de taxe sur vos ventes. Comme j'imagine qu'il vous coûterait trop cher de modifier vos machines automatiques pour augmenter vos prix, je crains que vous ne deviez payer vous-même la taxe.»

Je ne sais pas quelle solution mon ami adoptera en fin de compte. Toutefois, il a un vrai problème, car son entreprise est petite. La ville de McCreary compte 800 ou 900 habitants, de sorte que la laverie n'est pas une grosse entreprise en plein essor. J'imagine qu'il ne vaudrait pas la peine pour lui de convertir ses machines pour qu'elles puissent prendre d'autres pièces. Toutefois, s'il fait ce changement, ses prix seront probablement soit trop élevés soit trop bas, car du strict point de vue de la TPS, je ne sais pas comment arriver à 7/107 de 25 cents. Je ne connais pas de solution. C'est en tout cas un coût très élevé pour un petit entrepreneur.

Le sénateur Lucier: Sénateur Molgat, vous dites que cet exploitant de laverie a un grave problème. Toutefois, je me demande si c'est lui qui a un grave problème ou si ce sont les pauvres de cette région qui utilisent ses services. Comme je l'ai dit tout à l'heure à propos des laveries, la seule solution logique qui s'offre à ce pauvre type pour sortir de ses difficultés est d'augmenter le prix. Si le prix est actuellement de 1$, ce qui est normal, il devra l'augmenter de 25 cents. Il va ajouter une taxe de 25 cents. Certes, lui devra remettre 7/107, mais ce sont les pauvres de la région qui paieront. Comme je l'ai déjà dit, les riches n'utilisent pas les laveries; ce sont les pauvres qui s'en servent. Ce sont eux qui devront absorber cette hausse, qui sera de 25 p. 100 et non de 7 p. 100, car l'exploitant ne peut modifier ses machines pour accepter des pièces de 7 cents. Il doit fonctionner par unités de 25 cents.

Le sénateur Molgat: Sénateur Lucier, vous avez raison. S'il modifie les machines pour prendre les 25 cents supplémentaires, le prix sera trop élevé en ce qui concerne la TPS et le public qui utilise les machines sera victime d'une hausse substantielle. Puisque son entreprise est petite, j'imagine qu'il jugera peut-être que le coût de modification des machines serait trop élevé, auquel cas il devra absorber et payer les 7/107—quel calcul simple—à la fin de la période lorsqu'il remettra l'argent perçu. Ce sera un cauchemar pour lui, et, pour ses clients, ce pourrait être des frais supplémentaires importants.

Vous avez raison de dire que la majorité de ceux qui utilisent les laveries se retrouvent dans les couches inférieures de revenu. Si leur revenu était plus élevé, ils posséderaient probablement une machine à laver. Parmi les clients des laveries, on trouve des voyageurs ou des personnes sans domicile fixe; toutefois, ceux qui ont un domicile fixe et qui utilisent les laveries sont le plus souvent ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter une machine à laver. C'est donc une forme de discrimination.

J'estime qu'il est important de nous rappeler la pensée de Mills à propos des impôts pour comprendre la raison d'être de sa proposition. C'est pourquoi je rappelle le contenu de son livre.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement. J'ai reçu un autre dépliant sur mon bureau, sans indication de provenance. C'est un éditorial portant le titre «Adoptez la TPS». Je ne sais qui nous envoie ces choses, et nous commençons à en avoir assez que nos bureaux servent de boîtes à lettres. J'ai une boîte à lettres et c'est là que ces choses devraient être placées. Il semble que les lutins soient de nouveau à l'œuvre. Cet éditorial du *Vancouver Sun* porte le titre «Adoptez la TPS», et j'imagine que le sénateur Carney en connaît peut-être la provenance. Est-ce que le sénateur Carney a fait placer ceci sur nos bureaux? Je la remercie sincèrement, mais je n'ai pas besoin d'autre propagande. J'ai lu le titre, et cela suffit.

Laissez-moi vous dire que je ne veux pas que mon bureau soit encombré de ce genre de choses. J'ai une boîte à lettres pour cela. Je croyais que nous nous étions mis d'accord l'autre jour pour que cette propagande ne soit pas déposée sur nos bureaux.

Le sénateur Barootes: C'est notre forme de pétition, sénateur Olson.

Le sénateur Olson: Voici ce que c'est. C'est un abus effroyable que de faire photocopier cela et de nous l'envoyer. J'ai déjà lu des ordures de ce genre.

Nous allons consacrer plusieurs heures à faire valoir qu'une information de ce genre n'est pas dans l'intérêt du Canada. Nous avons des centaines de pages de bonnes preuves documentaires qui nous ont été données par des Canadiens que la TPS préoccupe.

Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Ce dont il s'agit, c'est que si nos bureaux doivent devenir des lieux de ramassage des ordures, je crois que les sénateurs des deux côtés de la Chambre conviendraient qu'il ne serait pas bon d'en venir là. J'espère que les honorables sénateurs d'en face cesseront ce manège.

L'honorable Pat Carney: Sénateur Olson, j'aimerais que vous précisiez vos remarques.

Vous avez dit qu'il n'est pas dans l'intérêt national que le *Vancouver Sun* publie cet éditorial.

Le sénateur Olson: Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que cela ne devrait pas être placé sur mon bureau.

Le sénateur Carney: Vous avez dit qu'il n'était pas dans l'intérêt national de faire publier ce genre d'ordure. Voulez-vous dire que le *Vancouver Sun* n'a pas le droit d'écrire un éditorial comme celui-ci:

> Cela suffit. Le moment est venu pour les sénateurs libéraux de cesser de s'amuser avec la taxe sur les produits et services et de laisser les Canadiens commencer à apprendre à y faire face.

Est-ce que vous dites dans cette chambre—et je demande une précision—que le *Vancouver Sun* n'a pas le droit de prendre position à l'égard de la TPS, comme il l'a fait?

Le sénateur Olson: Je n'ai pas dit cela. Le sénateur Carney peut répéter cela aussi souvent qu'elle le désire, mais il y a ici de nombreux témoins.

Le sénateur Austin: Le procès-verbal indiquera ce qu'il a dit.

Le sénateur Olson: Je n'ai pas dit que le *Vancouver Sun* ne pouvait publier cela. Il y a d'autres journaux au Canada qui impriment des choses qui sont, à mon avis, sans valeur.

Je m'oppose au fait que quelqu'un place ceci sur le bureau de chacun de nous, ce qui encombre notre environnement et

utilise des arbres, comme disent les environnementalistes, pour des choses qui sont absolument inutiles. Nous avons eu une discussion à ce sujet l'autre jour. Nous avons dit que nous ne voulons pas que des ordures de ce genre, bonnes ou mauvaises—soient placées sur nos bureaux.

Il a été souligné que chacun d'entre nous a une boîte à lettres. C'est là que nous nous attendons à recevoir les communiqués des autres sénateurs ou de n'importe quel autre habitant du pays, nous ne voulons pas que ça s'empile sur nos bureaux. Si le Sénat ne va pas interdire des distributions ridicules de ce genre, je tiens à ce que chacun sache que je ne veux pas de telles ordures sur mon bureau, qui est réservé à mon usage exclusif pendant que je suis ici.

Peut-être y a-t-il un aveu ici. Je crois que vous protestez trop fort. C'est probablement le sénateur Carney qui a fait cela. Vous n'avez pas le droit de polluer mon bureau ni celui de qui que soit d'autre. Si vous voulez faire cela à l'avenir, tâchez d'avoir au moins assez de respect pour les autres sénateurs pour découvrir s'ils veulent ou non que vous polluiez et que vous contaminiez leurs bureaux avec votre propagande. Quant à moi, je n'en veux pas.

J'honorable Roméo LeBlanc: Honorables sénateurs, il faudrait un jour renvoyer cette question à un comité permanent du Règlement. C'est une habitude qui se répand, c'est le cas de le dire.

Même si on nous a remis ces poubelles assez volumineuses et bruyantes, je ne crois pas que cela soit une raison suffisante pour utiliser du bon papier. Ce n'est même pas du papier recyclable, ce qui signifie qu'il est bon pour l'environnement. Ce qui est encore moins bon, c'est que nous soyons noyés sous un déluge de propagande.

À moins que nous n'adoptions une règle, il se pourrait que les groupes pro-avortement ou anti-avortement apportent toute une pile de propagande et qu'on demande aux messagers de nous la distribuer. À moins que nous ne fassions quelque chose, cela dépassera les bornes.

L'honorable William E. Kelly: J'aimerais invoquer le Règlement. Honorables sénateurs, nous sommes ici pour débattre du projet de loi C-62. Bien que cette discussion soit tout à fait intéressante et fascinante, elle ne me semble avoir aucun rapport avec le débat.

Le sénateur Olson: Vous devez invoquer le Règlement à la première occasion. C'est ce que disent nos règles, et nous les respecterons.

Le sénateur LeBlanc: Le sénateur Kelly vient de dire que nous discutons du projet de loi sur la TPS, et il a demandé pourquoi nous nous lançons dans ces discussions non pertinentes. Il vient de formuler un jugement sur un document, dont je soupçonne qu'il provient du sénateur Carney.

Le sénateur Olson: Elle l'a plus ou moins avoué.

Le sénateur Carney: Non, pas du tout.

Le sénateur LeBlanc: Si le sénateur Kelly veut dire que ces choses distribuées par le sénateur Carney ne sont pas du tout pertinentes, j'aimerais bien qu'il règle cette question avec elle.

Le sénateur Carney: J'invoque le Règlement. Le sénateur LeBlanc a déclaré clairement que j'ai distribué cet article du *Vancouver Sun*. Je serais ravie de l'avoir fait, mais, en fait, je n'ai pas personnellement distribué cet éditorial. Je souligne que cet éditorial, que vous appelez de la propagande, déclare que c'est l'incertitude et les divisions suscitées par les tactiques dilatoires des sénateurs libéraux, qui ne font qu'empirer les choses.

Je suis très intéressée de constater que vous dites qu'un éditorial du *Vancouver Sun*, écrit par un journal indépendant et bien respecté dans l'Ouest, est de la propagande. Je veillerai à ce que le *Vancouver Sun* soit au courant de votre opinion.

L'honorable Roméo LeBlanc: Pendant que vous parlerez aux responsables du *Vancouver Sun*, s'ils vous parlent toujours, vous pourrez leur dire que s'ils veulent apprendre à semer la discorde dans leurs prochains éditoriaux, ils n'ont qu'à examiner le bilan du gouvernement actuel. Ils constateront que le gouvernement a réussi à braquer les Canadiens les uns contre les autres, non seulement en ce qui concerne la TPS, mais dans toutes sortes d'autres domaines. Lorsqu'ils auront fait la correction, l'honorable sénateur après avoir vérifié l'éditorial, voudra peut-être nous le distribuer également.

• (1010)

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable L. Norbert Thériault: Honorables sénateurs, je crois que le chef de l'Opposition au Sénat a déjà averti le leader du gouvernement au Sénat ainsi que le Président que je voulais soulever une question de privilège.

Je veux dire à mes collègues des deux côtés de cette Chambre, que ce n'est pas un moyen dilatoire pour prolonger le débat, ni ma participation au débat comme tel.

Ce matin, après m'être levé plus tôt qu'à l'ordinaire, j'ai comme à l'habitude lu le *Globe and Mail* parce qu'il est reconnu comme le porte-parole du Parti libéral et d'ailleurs je me fais un devoir de le lire.

En lisant ce journal, j'ai vu un article qui m'a fait sursauter, qui m'a insulté comme Canadien-Français. J'en ai assez d'être classifié comme francophone hors-Québec! Je suis un Canadien d'origine française, qui était au Canada avant les Québécois.

J'avais seulement la version anglaise avec les adjectifs du *Globe and Mail* et j'ai voulu attendre, avant de soulever ma question de privilège, de voir ce que les journalistes (si on peut encore les appeler ainsi, pour la majorité d'eux au Québec) avaient à dire de la fameuse déclaration de M. Yves Beauchemin.

Il apparaît que M. Yves Beauchemin a déclaré devant la Commission Bélanger-Campeau et je cite: La francophonie hors Québec, cela me fait penser à un cadavre encore chaud.

Je vais le dire à M. Yves Beauchemin et j'espère que les sénateurs Tremblay et David lui feront parvenir ce que je dis. Je suis insulté de tels propos venant de certains Québécois qui se pensent les seuls Français au monde! Quelquefois on se demande si c'est de l'ignorance simple ou de la malveillance.

Si les Québécois sont devenus tellement meilleurs que les autres, s'ils veulent à tout prix avoir leur pays, foutre, qu'ils l'aient! J'en ai assez de cette attitude paternaliste (des Québécois qui pensent qu'ils ont la réponse à tous les problèmes.

Honorables sénateurs, je proteste de toutes mes forces à cette sorte d'insultes que nous recevons de gauche et de droite de ces pseudo intellectuels ou journalistes du Québec. Ils devraient s'excuser de leur radicalisme, de leur renfermement sur eux-mêmes pensant qu'ils sont le cul du monde!

Des voix: Bravo!

L'honorable Paul David: Honorables sénateurs, je ne veux pas prendre la défense de M. Beauchemin. Vous savez que c'est un écrivain qui a une certaine réputation au Québec. Par ailleurs, je crois que vos protestations doivent s'adresser directement à lui. Ou bien il a été bien rapporté par *La Presse* que vous nous citez, ou il ne l'a pas été. Il arrive dans le milieu journalistique, que l'on déforme parfois et souvent des idées d'un auteur.

Admettant que l'allégation est vraie, je crois qu'un Québécois ne représente pas les 5 millions de Québécois parlant le français au Québec.

Le sénateur Thériault: Je suis très heureux de la mise au point du sénateur David.

Je veux simplement lui dire que hier, après avoir fait la déclaration devant cette commission, dans le *Globe and Mail*, il a dit qu'il ne regrettait pas d'avoir fait cette déclaration.

L'honorable Arthur Tremblay: Honorables sénateurs, je m'élève à mon tour sur une question de privilège à la suite de la façon dont le sénateur Thériault, à juste titre d'ailleurs, s'est exprimé pour s'inscrire en faux contre les propos de M. Beauchemin.

Je suis tout à fait d'accord avec lui en ce qui concerne sa réaction aux propos de M. Beauchemin. Je partage sans hésitation son sentiment à cet égard.

Quant à moi, la question de privilège que je veux soulever, s'adresse à la manière dont le sénateur Thériault a peu à peu glissé du cas Beauchemin, pour employer un pluriel dont je ne sais pas s'il était plus ou moins large dans son esprit, mais vers la fin de son intervention, pour mettre beaucoup de Québécois dans le même sac où M. Beauchemin s'était mis.

Je partage entièrement la réaction du sénateur Thériault en ce qui concerne les propos absolument déplacés de M. Beauchemin. D'ailleurs ces propos ont été largement discutés à Ontario 30 et dans d'autres milieux ici dans la région. Je pense cependant qu'il fait une erreur grave en impliquant par la même occasion d'autres Québécois. J'ai la conviction et, personnellement, il ne m'est jamais entré dans l'esprit d'avoir l'attitude dite ou soi-disant paternaliste sur laquelle il terminait ses propos.

Le sénateur Thériault: Honorables sénateurs, je comprends facilement que le sénateur Tremblay n'a pas toujours porté attention à ces sortes de patois que je me sers parce que, d'après moi, c'est un patois ça de certains Québécois. Je peux concevoir que si on est Québécois et qu'on vit à Québec, dans le milieu nationaliste extrême qui existe maintenant, que l'on ne porte pas toujours attention à des propositions comme ça ou à des déclarations comme ça. Mais je peux lui dire que pas plus tard que deux ou trois semaines passées, peut-être moins que ça, Lise Bissonnette a écrit un éditorial dans *Le Devoir* qui rappelle un peu ce que je viens de dire. Et c'est vrai que ce n'est pas tous les Québécois, d'ailleurs j'ai des membres de ma propre famille qui vivent au Québec. Ce n'est pas tous les Québécois mais un groupe de journalistes pseudo-intellectuels actuellement au Québec qui se comportent comme Beauchemin, et c'est pour ça que je dis comme on dit en Acadie: «À ceux pour qui il «fit» de porter le chapeau».

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): J'ai vu la charge d'émotion que le sénateur Thériault a ressentie quand il m'a parlé de ça à six heures trente ce matin. On a voulu vérifier exactement ce qui avait été dit dans les journaux francophones parce que, pour ma part, je n'ai jamais vu que le monde puisse être interprété par une seule voix prophétique, celle de l'ancienne feuille que présidait le sénateur Doyle, au *Globe and Mail*. Pour ma part je crois que la question est beaucoup plus substantielle que l'irritation que l'on peut sentir devant la déclaration de Beauchemin. Je crois que la question des minorités francophones sous-tend une bonne partie de la discussion qui a lieu à l'heure actuelle sur l'avenir constitutionnel du pays.

Pour ma part, je n'ai pas l'intention, quoi qu'il arrive, quoi qu'il advienne, de rapatrier le Québec. Le Québec, ce n'est pas plus ma patrie que ne l'est la France. Pour moi, quel que soit l'avenir du pays, je suis et je reste où je suis depuis 1603, c'est-à-dire dans le milieu de l'Acadie. Cela étant dit, je crois qu'il faudrait peut-être un jour avoir une discussion plus à fond, peut-être mieux dans cette Chambre que dans l'autre, parce qu'il y a, je crois, plus de sérénité, un jour où les événements se seront un peu calmés.

Il y a plus de sérénité pour examiner justement le rôle qui a été fait aux minorités dans les constructions constitutionnelles depuis 1867. Il n'y a pas de doute qu'au début de la Confédération les francophones en dehors du Québec, je dirais même que la discussion sur les francophones au Québec a été définie en termes religieux beaucoup plus qu'en termes linguistiques.

Je crois qu'il serait utile, non seulement de s'indigner comme nous l'avons fait à juste droit et avec raison, de la déclaration de M. Beauchemin, mais de se poser des questions sur la situation des groupes minoritaires et il y en a un million au Canada, quoiqu'il advienne dans l'avenir constitutionnel du pays.

Le sénateur Molgat: Honorables sénateurs, je regrette, étant donné que j'étais ici en Chambre, je n'ai pas vu l'article dont parle mon collègue le sénateur Thériault. La question m'intéresse énormément comme Manitobain de naissance et de langue française et Canadien, et j'aimerais participer à ce point de privilège mais je vais réserver mes commentaires pour une autre occasion parce que je ne suis pas en position d'en parler. Je partage l'inquiétude que beaucoup expriment à l'égard de certains commentaires qu'on entend venant du Québec.

Comme je l'ai dit, quand nous avons eu le débat sur le lac Meech, je me suis toujours considéré comme Canadien-français et je n'ai jamais été content du terme Franco-manitobain ou Franco hors Québec, ou quoi que ce soit. Je suis Canadien-français et nous avons conservé notre français dans ma province, pas toujours dans des circonstances faciles mais nous l'avons, en tous les cas je ne vais pas plus loin dans le moment jusqu'à ce que je sache un peu plus clairement quels ont été les commentaires.

Mais, pour revenir à la discussion, il y avait un commentaire au sujet de quelque chose qui a été circulé ce matin en Chambre.

• (1020)

[*Traduction*]

En ce qui concerne la documentation distribuée dans la Chambre, peut-être le comité du Règlement du Sénat devrait-il se pencher sur cette question. À tout le moins, la personne qui distribue cette documentation dans la Chambre devrait s'identifier, pour que nous en connaissions la source.

Le sénateur Olson: Interdiction.

Le sénateur Thériault: À moins que cette personne n'ait honte. L'honorable sénateur a dit que c'était peut-être le sénateur Carney, et elle semble avoir établi un certain droit de propriété sur ce document; peut-être est-elle gênée de l'avoir distribué.

Le sénateur Olson: Elle ne l'a pas signé.

Le sénateur Murray: J'estime qu'on perd du temps.

Le sénateur Carney: Comme le leader du gouvernement au Sénat le dit, je crois que vous tentez tout simplement de nous faire perdre du temps. Je ne sais si vous postulez un emploi d'éditorialiste au *Vancouver Sun*, mais vous en donner en tout cas l'impression. Je serai ravi de lire l'éditorial au complet pour le procès-verbal, si cela vous satisfait.

Le sénateur Thériault: Là n'est pas la question. Qui a distribué cet article?

Le sénateur Carney: Comme je l'ai souligné tout à l'heure, je suis en faveur de cet éditorial qui appuie l'adoption du projet de loi sur la TPS, mais je ne l'ai pas distribué dans la Chambre.

Le sénateur Thériault: L'avez-vous fait distribuer?

Le sénateur LeBlanc: Mon problème avec le sénateur Carney ressemble un peu à la remarque faite tout à l'heure par le sénateur Kelly. D'une part, le sénateur Carney nous accuse de perdre du temps, mais, d'autre part, elle continue à faire la promotion de son bout de papier. Il faut qu'elle se décide. Ou bien l'éditorial était suffisamment utile pour être distribué, et donc suffisamment utile pour que nous prenions un moment pour l'étudier, ou bien il ne l'était pas, et dans ce cas, pourquoi a-t-il été distribué? Je ne crois pas qu'elle puisse jouer sur les deux tableaux. Par ailleurs, c'est souvent ce que les éditorialistes font; ils partent d'un postulat pour finir par leurs préjugés.

Le sénateur Carney: Honorable sénateur, il n'est pas conforme à la tradition de la presse de laisser entendre que les éditoriaux sont uniquement des préjugés. Je ne crois pas que cet éditorial mérite cette épithète.

Je vais vous lire ce paragraphe, pour que vous compreniez ce que je veux dire.

> Peut-être le sénateur Allan MacEachen, leader libéral au Sénat, aimerait-il jouer ce personnage qui a volé Noël en empêchant la livraison des chèques de remise de la TPS, d'une valeur de quelque 600 millions de dollars à quelque 8 millions de Canadiens à revenu faible et moyen.

Le sénateur Thériault: À qui est cet rgent?

Le sénateur Carney: Le paragraphe suivant:

> Mais ils ne seraient pas les seuls à souffrir. Toute nouvelle incertitude au sujet de l'entrée en vigueur le 1er janvier sera une source de chaos pour les entreprises qui souffrent déjà de la récession. Laissez adopter le projet de loi et tentons de nous tirer au mieux d'un mauvais pas.

Je ne vois pas là de préjugés, mais bien une question de jugement et une réflexion raisonnable.

Le sénateur Olson: Cela ne veut rien dire, cela n'a aucune valeur.

Le sénateur LeBlanc: Le sénateur Carney a lu l'article. Tout d'abord, j'ai vraiment une très haute opinion du *Vancouver Sun*, et même, à l'occasion, de sa page éditoriale. Je regrette que le sénateur Carney ait réussi à ébranler ma confiance dans le *Vancouver Sun*. Qui aurait pu croire que ce journal pourrait absorber presque inchangée la propagande du ministère des Finances sur la TPS; et c'est une propagande qui n'est même pas signée. Les auteurs ont tenté de se cacher derrière le dépliant multicolore que nous avons trouvé dans notre courrier.

Les parents se font vraiment tirer l'oreille. Personne ne veut accepter la responsabilité de la distribution de cette feuille de papier. Ce sont les deniers publics qui paient cette propagande. Il n'y a même pas d'agent officiel, comme dans une élection, dont le nom puisse au moins figurer au bas de la page.

On nous sert un éditorial, ou quelque chose qui est maquillé en éditorial, et qui ne semble avoir été écrit par personne. Je soupçonne que ce texte a été découpé, collé et imprimé avec ces nouvelles machines à photocopier.

Le sénateur Carney: Un éditorial est un éditorial.

Le sénateur LeBlanc: Maintenant, on ne voit même plus où le texte à été découpé. Il a été collé et mis sous presse aussitôt arrivé du ministère des Finances. C'est très bien. Le ministère des Finances démontre par cette opération qu'il a de bonnes relations par l'entremise du sénateur Carney.

Le sénateur Lucier: Honorables sénateurs, je me demande si le sénateur Carney pourrait expliquer pourquoi elle a si envie de croire le rédacteur du *Vancouver Sun* au lieu de 85 p. 100 de la population de Colombie-Britannique qui s'opposent à la TPS, y compris ceux qui devaient recevoir des chèques.

Le sénateur Murray: Est-ce là votre intervention dans le débat? Avez-vous terminé?

Le sénateur Lucier: Non, non. Je leur posais tout simplement une petite question.

Le sénateur Murray: Le sénateur Molgat a un discours à faire, si on lui permet de le terminer.

Le sénateur Olson: Donnez-nous votre explication.

Le sénateur Carney: Je regrette, je n'ai pas entendu votre question, sénateur Lucier.

Le sénateur Lucier: Je vais la répéter. Je me demandais pourquoi vous avez si envie de croire le rédacteur du *Vancouver Sun* et de l'appuyer plutôt que les 85 p. 100 de la population de Colombie-Britannique, y compris ceux qui devaient recevoir ces chèques, qui s'opposent à la TPS et appuient ce que nous faisons.

Le sénateur Carney: Je suis en faveur de l'éditorial du *Vancouver Sun* parce que j'estime qu'il a raison; mais ce n'est

pas la question que nous débattons maintenant. La question, c'est que des sénateurs contestent le droit d'un journal canadien éminent d'exprimer son opinion dans un éditorial.

Le sénateur Olson: Non, non.

Le sénateur Carney: Vous répétez qu'il s'agit de propagande, et c'est là votre position; je veillerai à la transmettre au *Vancouver Sun.*

Le sénateur LeBlanc: Je ne suis pas d'accord. Vous pouvez consulter les procès-verbaux et, si je me trompe, je m'excuserai, mais je ne crois pas avoir utilisé le mot propagande. J'ai dit que les rédacteurs commencent souvent par une idée pour terminer par leurs préjugés.

Le sénateur Olson: C'est de la propagande.

Le sénateur LeBlanc: D'après mon expérience de journaliste, il y a souvent une cloison assez étanche entre l'éditorial et l'information. Celle-ci d'ordinaire informe et transmet certaines connaissances à la population. Ce n'est pas toujours vrai des éditoriaux. Très souvent, les éditorialistes trouvent leurs propres opinions si importantes et si sacrées qu'ils refusent de les diluer avec une information fiable.

• (1030)

L'honorable Richard J. Doyle: Honorables sénateurs, si je peux me permettre, et si le sénateur Molgat me le pardonne, j'aimerais parler de ce que l'honorable sénateur a dit à propos de la cloison entre les éditorialistes et les reporters. Je tiens à dire au sénateur LeBlanc que ces cloisons sont plus perméables maintenant qu'autrefois. En effet, il arrive souvent que les éditorialistes jugent nécessaire de corriger le manque de rigueur de certaines personnes qui se font passer pour des reporters et écrivent des articles qui ne figurent pas dans les pages éditoriales.

Le sénateur LeBlanc: Honorables sénateurs, je crois que cette déclaration du sénateur Doyle nous permet de mesurer la perte que son départ a signifié pour son journal. Je soupçonne que c'est cette clarté et cette lucidité qui ont été perdues pour le *Globe and Mail.*

Il y a un problème de plus en plus grave au Canada, je suis au regret de le dire, et je soupçonne qu'une des mauvaises habitudes a été acquise au cours du débat sur le libre-échange. Je le regrette—et je ne parle pas du résultat, sur lequel j'exprimerai une autre opinion une autre fois. Je peux dire que les propriétaires de journaux—surtout dans le cas où il n'y a pas tout un éventail de journaux, comme autrefois en Angleterre, mais bien un marché pour un seul journal—peuvent intervenir et mettre de l'avant leurs propres idées. C'est peut-être cela qui m'a inspiré le mot préjugé. Cette tendance a contribué à la disparition dans ce pays de la sorte de journalisme que le sénateur Doyle non seulement défendait, mais incarnait.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, je dois préciser quelque chose. J'ai soulevé au départ la question de privilège parce qu'on distribuait les copies sur les bureaux des sénateurs ici au Sénat. C'était là la question de privilège. Il ne s'agissait pas, comme le laisse entendre le sénateur Carney, de savoir si le rédacteur en chef du Vancouver Sun a le droit de publier n'importe quoi.

Le sénateur Carney: Allez voir au procès-verbal.

[Le sénateur Carney.]

Le sénateur Olson: Je le ferai, mais il y a des gens assis à mes côtés qui peuvent confirmer cela tout de suite. Je peux dire au sénateur Carney qu'au meilleur de ma connaissance, ma mémoire est excellente. Je me souviens exactement de ce que j'ai dit.

Je m'oppose à ce que ce document soit distribué au Sénat et je m'oppose à ce qu'il apparaisse sur mon bureau. La seule chose que je veux voir sur mon bureau, c'est un document qui porte, par exemple, sur une motion qu'on est en train de déposer. J'aime bien avoir cela par écrit. S'il y a un ordre du jour dont il faut s'occuper, j'aime également lire les rapports des comités et ce qui vient aux diverses étapes des affaires de routine. Mais quelle que soit la valeur des éditoriaux, personne n'a le droit d'en encombrer mon bureau. C'est ce qui a été fait.

Honorables sénateurs, ce qui m'étonne c'est que nous avons discuté de cela l'autre jour. Je croyais que nous avions convenu, des deux côtés de la Chambre, que c'était une pratique inacceptable et que nous devions mettre un terme à des distributions de ce genre. Mettez ces documents dans les boîtes à lettres, si vous le voulez, même si je dois dire que chez moi j'ai placé une indication sur la boîte aux lettres pour demander au facteur de ne pas livrer de dépliants et de choses de ce genre. C'est encombrant, cela va tout à fait à l'encontre des préoccupations de ceux qu'inquiète l'environnement, et il faut couper beaucoup d'arbres pour imprimer cela, etc.

Je ne veux pas de cela dans ma boîte à lettres. Je n'en veux pas sur mon bureau, non plus. Je tiens à le faire savoir clairement. Ma question de privilège n'est pas ce que le sénateur Carney a laissé entendre, c'est-à-dire que nous tentons de nous opposer à ce que le *Vancouver Sun* imprime ce qu'il veut. Il peut le faire, et il peut le distribuer à ses abonnés, ou à n'importe qui d'autre, mais pas aux membres de cette Chambre. C'est de cela qu'il s'agit.

Le sénateur Molgat: Honorables sénateurs, je ne sais vraiment pas qui a distribué ce document et je n'ai pas l'intention de faire une enquête. Mais j'estime que nous devrions nous demander, pour l'avenir, s'il faut exiger une signature sur les documents distribués. J'avoue franchement qu'il m'est arrivé de distribuer des choses sans les signer.

Le sénateur Stewart: Mais dans son cas, c'était toujours la vérité.

Le sénateur Olson: Au moins, ce n'était pas de la propagande.

Le sénateur Molgat: Cependant, nous pourrons en reparler à une date ultérieure.

Je trouve toutefois dans l'éditorial une phrase avec laquelle je suis d'accord:

> La plupart des Canadiens ne veulent toujours pas de la TPS. Nous non plus.

Cet éditorial comporte donc un élément tout à fait valable. Il reconnaît les vrais éléments de la situation actuelle.

Le sénateur Carney reprend les constantes lamentations de M. Oberle, c'est-à-dire que nous empêchons les gens de recevoir leur chèque de remboursement. En fait, nous essayons d'empêcher que les gens soient exploités par la TPS. C'est ce que nous tentons de faire. Il faut éviter toute confusion, ces chèques dits de remboursement sont une forme de chantage.

Le sénateur Olson: Même des pots-de-vin.

Le sénateur Molgat: On tente de tromper les gens. On a peine à croire qu'un gouvernement tente d'acheter la population. Il est difficile de croire qu'un gouvernement consciencieux puisse même songer à une telle pratique, qu'il songe même à envoyer des chèques avant l'adoption de la taxe—qui n'est toujours pas en vigueur—pour leurrer la population. Ensuite, après le premier janvier, si les gens ont reçu leur chèque, le gouvernement s'en prendra à eux, et sans ménagement, tous les jours.

Il ne faut pas se leurrer et croire que ce remboursement équivaudra, pour ceux qui sont au bas de l'échelle, à ce qu'ils devront payer. Le montant de la TPS qu'ils devront payer sera de beaucoup supérieur au remboursement, surtout si l'on songe que l'amendement que nous avons proposé en vue d'indexer le remboursement a été refusé. C'est ainsi qu'on imposera de nouvelles taxes à ces gens, taxes que le remboursement ne couvrira pas. C'est là que nous en sommes.

MOTION DE TROISIÈME LECTURE—REPRISE DU DÉBAT

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, ce bref intermède m'a permis d'obtenir d'autres renseignements pour le sénateur Lucier qui s'intéressait tout à l'heure à l'effet de la TPS sur le tourisme. Pour répondre en particulier au sénateur Lucier, j'aimerais verser au procès-verbal certaines des communications qui m'ont été faites à propos du tourisme.

J'ai notamment reçu une lettre de M. A.L. Taylor, président national de l'Alliance canadienne des associations touristiques. La lettre est datée du 12 avril et est adressée à moi, l'honorable Gildas L. Molgat, Sénat du Canada. Elle se lit comme suit:

> Cher sénateur Molgat:
>
> Puisque le Sénat se prépare à discuter de la taxe sur les produits et services, j'estime, à titre de président national de l'Alliance canadienne des associations touristiques (ACAT), que je dois de nouveau porter à votre attention les préoccupations particulières de nos 3 200 membres quant à l'application de la TPS à l'industrie touristique. Nous avons à plusieurs reprises tenté de discuter avec le gouvernement des changements que nous estimons nécessaires pour protéger notre industrie.

● (1050)

> Jusqu'ici, nos préoccupations n'ont pas trouvé d'échos, bien que l'ACAT ne s'oppose pas à la taxe dans son ensemble, mais seulement à son application à l'industrie touristique. Nous espérons que le Sénat puisse apporter certaines modifications aux mesures législatives actuelles pour compenser les graves conséquences que la loi aura sous sa forme actuelle pour l'industrie touristique au Canada.
>
> Étant donné que vous et vos collègues servez depuis longtemps l'État fédéral au Canada, je n'ai pas à vous apprendre les détails de l'industrie touristique canadienne, ni le nombre de personnes qui y gagnent leur vie, ni le fait que le tourisme sera la plus importante industrie de service au monde d'ici l'an 2000. Compte tenu des répercussions que le tourisme devrait avoir sur l'avenir du Canada, et compte tenu de la possibilité qu'offre pour la réduction du déficit l'argent apporté par le tourisme, il est inconcevable pour nos membres que chaque mesure prise par notre gouvernement actuel vise à réduire d'environ 1 milliard par année les recettes touristiques du Canada et à éliminer jusqu'à 25 000 emplois.
>
> Nous espérons qu'au cours du débat, vous utiliserez tous les moyens à votre disposition pour corriger les applications négatives de la TPS au tourisme et aux déplacements au Canada. À cette fin, je vous fais tenir ci-joint le détail des principales préoccupations de l'ACAT. Si je puis vous être utile, n'hésitez à communiquer avec moi à n'importe quel moment. En outre, nous apprécierions que votre bureau nous tienne au courant des dates de toute audience publique sur la TPS, pour que nous puissions y assister et présenter nos opinions.

J'ai répondu à M. Taylor en lui disant qu'aucune date n'avait été fixée pour des audiences. À ce moment-là, en avril, le projet de loi était toujours à l'étude ici.

Cette association exprime les préoccupations suivantes quant à la taxe sur les produits et services:

PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

> 1. Le tourisme entrant, qui subit déjà les effets de la réduction du budget de Tourisme Canada, lequel passe de 35 à 20 millions de dollars, diminuera davantage avec la taxe sur les produits et services, car le Canada sera perçu comme une destination coûteuse.

L'impression générale qui sera créée par la TPS est que nous sommes une destination coûteuse.

> Ce problème a déjà existé dans le passé et il s'aggravera à l'avenir. Les grossistes américains ont déjà manifesté leurs préoccupations au sujet du tourisme vers le Canada, et les exploitants canadiens concernés par le tourisme entrant seront nettement désavantagés par rapport à leurs concurrents étrangers.

Solution:

> Traiter les voyages et le tourisme comme une industrie d'exploitation en ce qui concerne les voyageurs étrangers entrant au pays.
>
> 2. La TPS, appliquée à l'industrie du détail et du gros, rend l'ensemble de l'industrie canadienne non concurrentielle par rapport aux fournisseurs américains. L'augmentation unilatérale de taxe ne peut être surmontée par l'industrie canadienne. Le résultat le plus probable serait une perte de revenus pouvant atteindre environ 150 millions de dollars pour les lignes aériennes et les agents de voyage du Canada, au profit de leurs concurrents américains, étant donné que les déplacements aériens transfrontières seront traités comme des déplacements intérieurs. Nous ne pouvons nous empêcher de nous demander pourquoi on a choisi arbitrairement de taxer les déplacements aériens au niveau transfrontière.

Solution:

> Abroger la disposition du texte législatif actuel de la taxe sur les biens et services, selon laquelle les déplacements aériens transfrontières seront taxés comme les déplacements intérieurs.

3. La disposition selon laquelle la TPS s'appliquera à la taxe sur le transport aérien (TTA) revient à taxer une taxe. Ce triste état de chose a été aggravé encore par l'augmentation du pourcentage de TTA applicable à chaque billet, soit de 5 à 7 p. 100, en même temps que le taux moyen de la TPS passait de 9 à 7 p. 100. Il en résultera une augmentation disproportionnée des billets d'avion les moins cher, ce qui pourrait influencer le système des lignes d'appoint soigneusement créé par les grandes compagnies aériennes pour alimenter leurs principales lignes. C'est également une augmentation injuste pour les personnes qui voyagent au plus bas prix.

Solution:

La TPS ne devrait pas s'appliquer à la TTA et la TTA devrait être ramenée aux 5 p. 100 d'abord proposés.

4. Dans le cas des ventes internationales détaxées, la TPS devra néanmoins être perçue sur la commission du détaillant et réclamée par le fournisseur comme crédits de taxe sur intrants. Si la vente est détaxée, pourquoi la TPS devrait-elle s'appliquer?

C'est là une autre complication qui a des effets négatifs sur les mouvements de trésorerie du fournisseur et est onéreuse pour toutes les parties.

Solution:

Une vente détaxée ne devrait pas enclencher ce cycle de la taxe sur les produits et services.

5. Le délai du 1er janvier 1991 pour l'application de cette taxe est très bref et imposera un fardeau injuste aux petites entreprises. Le propre échéancier du gouvernement suppose que la loi définitive ne sera pas prête avant la mi-août. Comment peut-on s'attendre que les entreprises s'adaptent et soient prêtes à percevoir la taxe sur les contrats anticipés à compter du 1er septembre et qu'elles terminent la transformation de tout leur système de comptabilité et de déclaration pour le 1er janvier 1991.

Solution:

La date d'entrée en vigueur devrait être reportée, par exemple, au 1er juillet 1991.

C'est là un mémoire réfléchi. Je félicite cette association non seulement d'avoir présenté le problème, mais aussi d'avoir proposé des solutions. Nous ne pouvons garantir que la solution soit la bonne dans chaque cas, mais au moins on propose des solutions au problème.

J'ai ici une autre lettre qui vient d'un endroit plus proche de chez vous, sénateur Lucier. Cette lettre provient de la Cariboo Tourist Association, de Williams Lake, en Colombie-Britannique. Il est vrai que ce n'est pas le Yukon, mais on se rapproche de vous.

Le sénateur Lucier: Nous sommes voisins.

Le sénateur Carney: Vous ne connaissez pas votre géographie. Williams Lake n'est pas du tout près du Yukon.

Le sénateur Molgat: Les monts Cariboo sont certainement plus près du Yukon que d'Ottawa.

Le sénateur Lucier: Winnipeg n'est pas dans l'Est, mais son équipe a participé à la coupe Grey la semaine dernière.

Le sénateur Molgat: Je sais où sont Williams Lake, Hundred Mile House, Quesnel et Prince George. Je suis allé dans tous ces endroits.

Le sénateur Barootes: Nous aimerions bien que vous y fussiez maintenant.

Le sénateur Molgat: À de nombreux égards, je souhaiterais que vous y fussiez aussi. C'est un très beau pays, mais nous avons d'autres chats à fouetter maintenant.

L'adresse de la Cariboo Tourist Association est C.P. 4900, Williams Lake (Colombie-Britannique). Je suppose que mon nom a prêté à confusion, car on m'appelle Mme Molgat. Cela arrive très souvent. Mon nom porte effectivement un peu à confusion. Voici ce que dit la lettre:

OBJET: TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

La Cariboo Tourist Association a plus de 330 membres, surtout du secteur privé, qui s'occupent à plusieurs titres de recevoir ceux qui viennent visiter le centre-sud de la Colombie-Britannique. Nos membres comprennent des exploitants de centres de pêche et de ranchs touristiques, des guides-pourvoyeurs, des hôtels, de motels, des restaurants, des stations-service, des magasins de matériel de pêche, des chambres de commerce et des administrations municipales.

Les visiteurs viennent surtout du Canada, des États-Unis et d'Europe pour jouir de nos centres de loisirs et de nos activités de plein air.

Notre conseil d'administration se préoccupe beaucoup des effets qu'aura la taxe sur les produits et services sur l'industrie touristique, sur sa capacité d'être concurrentielle en raison de l'augmentation des coûts découlant de la perception de la taxe et sur sa capacité d'attirer les Canadiens qui pourraient être attirés ailleurs par des prix qui ne sont pas soumis à la TPS.

Nous nous inquiétons du fait que l'on exige des exploitants qu'ils perçoivent la taxe et achètent un nouveau matériel pour le faire.

Nous avons fait connaître nos préoccupations à notre député et nous lui avons demandé de les transmettre à la Chambre des communes.

Notre lettre à notre député traitait des points suivants:

1. Augmentation des frais d'hébergement.

2. Les parcs provinciaux ne sont pas tenus de payer la taxe et ne la percevront donc pas, ce qui constitue encore un avantage injuste par rapport aux terrains de camping privés.

3. La venue de vacanciers étrangers au Canada et la venue de vacanciers étrangers au Canada dans des centres de villégiature appartenant à des non-Canadiens. Dans ce cas, il pourrait y avoir une échappatoire pour la TPS.

4. L'élimination de la taxe de vente fédérale de 13,5 p. 100 ne compensera pas la taxe de 7 p. 100 sur la *totalité* des produits et services.

5. Le taux de change. L'augmentation du dollar entraîne l'augmentation du coût des produits canadiens

pour les étrangers. Les Canadiens sont également plus en mesure de se rendre en vacances à l'étranger.

6. Les autres produits d'exportation ne sont pas assujettis à la TPS pour l'acheteur.

7. On ne peut demander de remboursement à moins que le visiteur n'ait dépensé 285 $ (pour générer 20 $ de TPS). Cela est injuste, car le visiteur qui se rend dans une région coûteuse, comme une grande ville, recevra un remboursement, tandis que celui qui utilise le camping ou un hébergement bon marché n'aura pas l'occasion d'obtenir le remboursement, pas plus que les visiteurs qui ne restent qu'un court laps de temps. Nous croyons savoir que la National Tour Association a reçu un programme de remboursement collectif qui n'exigera pas que chacun dépense 285 $ pour être admissible au remboursement.

8. Coûts d'immobilisations. L'imposition d'une taxe de 7 p. 100 sur des prix qui comprennent déjà la TVF de 13,5 p. 100.

9. Associations sans but lucratif. On nous a appris que nous devons commencer à percevoir une TPS de 7 p. 100 après août 1990 pour les abonnements et les services portant sur 1991.

Quelle audace!

La loi n'a pas été adoptée, mais le percepteur frappe déjà à la porte.

À notre époque où il y a menace de récession, où les taux d'intérêts sont élevés et inflationnistes et où les taxes alimentent l'inflation, notre association ne peut guère se permettre les coûts non productifs qui découlent de la confusion, de la frustration et des difficultés du calcul proportionnel des frais perçus à la date anniversaire ou à l'occasion.

Nous contestons également la perception d'une taxe sans pouvoir législatif.

La Cariboo Tourist Association n'est pas contre la fiscalité ni contre la réforme fiscale. Les deux sont nécessaires.

La fiscalité devrait être juste. La réforme fiscale devrait commencer par la TPS. L'Association est en faveur d'une réforme et notamment d'une réduction importante du taux de la TPS, sans aucune exception.

Nous demandons au Sénat d'informer notre association du moment et du lieu des réunions en Colombie-Britannique, pour que nous puissions nous préparer.

Nous félicitons le Sénat de sa tentative de favoriser, maintenir et promouvoir les principes de la démocratie au Canada. Cette lettre a été envoyée à tous les sénateurs. Nous vous incitons fortement à faire tout votre possible pour combattre le projet de loi concernant la taxe sur les biens et services sous sa forme actuelle et à faire en sorte que la réforme fiscale soit à l'avantage du Canada et des Canadiens.

Le président,

Pat Corbett

C'est là une lettre très raisonnable. Sénateur Lucier, voici d'autres réponses à votre question sur l'effet de cette taxe sur le tourisme. Il semble que ce soit la réaction générale partout.

Tout à l'heure, on m'a demandé des renseignements sur la TVA ou la TPS dans d'autres pays. Le court intermède m'a permis d'organiser mes données, et je peux maintenant répondre de façon plus détaillée à la question posée par le sénateur Frith, sur ce qui se fait à l'étranger. Je disais alors qu'il y a, selon moi, une énorme différence entre une TVA, une TPS ou une taxe à la consommation dans un état unitaire par rapport à la même taxe dans un État fédéral si les composantes de la fédération ont déjà leurs propres taxes de ventes, ce qui est le cas au Canada. Neuf des provinces ont actuellement une taxe de vente, et nous imposons une nouvelle taxe en plus de cette taxe de vente.

Ceux qui sont ici depuis un certain temps m'ont déjà entendu présenter cet argument, mais je vois ici des nouveaux venus que je dois tenter de convaincre de la valeur de mon argument. Je ne vais pas vous répéter mes arguments au grand complet, mais je vais vous les résumer pour que vous compreniez bien de quoi il est question.

• (1110)

En réponse donc aux déclarations que j'ai faites à ce moment-là, on m'a prosé une question sur ce qui se passe à l'étranger, et en particulier dans les pays fédéraux. J'ai pensé que la meilleure chose à faire, ce serait probablement de vous lire un extrait d'un article publié dans le *Canadian Tax Paper No. 88*. Cet article intitulé *The Economics of the Goods and Services Tax* a été écrit par John Walley et Deborah Fretz et publié par l'Association canadienne d'études fiscales. J'ai ici un exemplaire de bibliothèque daté du 11 octobre 1990; il s'agit donc d'une publication très récente.

Je devrais peut-être vous lire l'avant-propos pour qu'il soit versé au compte rendu; de cette façon, personne ne pourra contester la validité du document et la compétence des gens qui l'ont écrit.

Je ne pourrai peut-être pas remettre le texte tout de suite aux sténographes, mais ils ont le titre et je pense que la Bibliothèque en possède d'autres exemplaires, s'ils en ont besoin. Je mettrai mon propre exemplaire à leur disposition plus tard, mais j'en aurai besoin pendant notre discussion. Il se pourrait que certains de mes collègues aient également ce document en main. Si c'est le cas, ils pourraient peut-être le prêter aux sténographes puisque leur travail s'en trouverait facilité.

Je vais donc tout d'abord vous citer un extrait de l'avant-propos:

> L'introduction d'une taxe à la valeur ajoutée, pour remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, en vigueur depuis longtemps, constitue un changement fondamental et controversé dans le régime fiscal canadien. Cette proposition relative à l'adoption d'une TVA était incluse dans le Livre blanc sur la réforme fiscale publié par le gouvernement fédéral en juin 1987.

Soit dit en passant, je dois ajouter que cette proposition n'a pas fait l'objet d'une grande publicité pendant la campagne électorale, malgré ce qu'on a pu dire.

> Après toute une série d'audiences publiques et un long débat au Parlement, le projet de loi portant sur cette proposition, c'est-à-dire la taxe sur les produits et services, a été adopté à la Chambre des communes en avril 1990. Au moment de mettre sous presse, cette taxe était à l'étude au Sénat. Elle doit entrer en vigueur le 1er janvier 1991.

Je m'éloigne un peu du texte, pour faire un commentaire personnel: cette affirmation sur la tenue de nombreuses audiences publiques me semble un peu douteuse. Il me semble en effet que les audiences de la Chambre des communes ont été très brèves et très limitées. En ce qui concerne le débat qui a eu lieu au Parlement, il me semble également très exagéré de dire qu'il a été long puisque le gouvernement a imposé la clôture à maintes reprises. S'il y en a qui sont intéressés, je pourrais leur dire exactement quand le gouvernement a eu recours à cette pratique. Il l'a fait régulièrement pour étouffer le débat à l'autre endroit. Heureusement, le Sénat fait son travail et étudie cette question en profondeur.

> Les auteurs de l'étude examinent le débat sur la TPS. Ils étudient le fonctionnement, les lacunes et les effets économiques de la taxe sur les ventes des fabricants résument les tentatives faites auparavant pour remanier la taxe de vente fédérale. Ils présentent de nombreux arguments en faveur de la TPS et étudient l'assiette proposée pour cette taxe, la forme qu'elle devrait prendre et le bien-fondé de son application aux services financiers. Ils étudient également les solutions de rechange à la TPS, et notamment la modification de la taxe de vente, des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu des particuliers. Enfin, ils étudient la situation dans d'autres pays qui ont adopté une taxe à la valeur ajoutée, à savoir le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Mexique, pour tenter de savoir quelles leçons le Canada pourrait tirer de l'expérience de ces pays en ce qui concerne l'application d'une TPS.
>
> John Walley est professeur d'économie à l'université Western Ontario et il a écrit de nombreux ouvrages et de nombreux articles sur la fiscalité. Deborah Fretz est analyste de recherche à l'université Western Ontario.
>
> Rosemary Shipton a révisé le manuscrit, Michael Gaughan a vérifié les références et les citations, Jim Lyons a aidé à la lecture des placards et Yves Gillies a établi l'index.
>
> Comme dans le cas des autres publications de l'Association, les opinions exprimées dans ce volume sont celles des auteurs et ne doivent pas être attribuées à l'Association ou à ses membres. Le directeur D.J. Sherbaniuk, septembre 1990.

[Le sénateur Molgat.]

Ce document représente donc le point de vue des chercheurs, et non celui de l'Association. Ces chercheurs sont qualifiés: il s'agit d'un professeur d'économie, qui a écrit de nombreux ouvrages et articles dans le domaine fiscal et d'une analyste de recherche. Je pense qu'on peut se fier à l'exactitude de leurs affirmations. On peut ne pas être d'accord avec certaines de leurs conclusions et de leurs opinions, mais il faut se rappeler qu'il s'agit quand même de l'avis de gens qualifiés.

Je vais maintenant vous citer un extrait du chapitre 11, qui s'intitule *What Can Be Learned From Experience Abroad?* Cet extrait répond expressément à la question qu'a posée tout à l'heure le sénateur Frith.

> Puisque de très nombreux pays étrangers ont tenté de réformer leurs systèmes de taxation indirecte et ont mis en vigueur une taxe à la valeur ajoutée (TVA) ou une taxe sur les produits et services (TPS), il semble logique, pour terminer, d'étudier l'expérience de ces pays et d'essayer d'en tirer des leçons pour aider le Canada à choisir son orientation dans ce domaine.
>
> Origine de la TVA
>
> La TVA a été adoptée pour la première fois en France, en 1954, et elle s'est répandue ensuite dans d'autres pays européens à la fin des années 60 et au début des années 70. Depuis lors, des pays en voie de développement encore plus nombreux ont adopté une taxe de ce genre, bien que celle-ci reste dans la plupart des cas, confinée à toutes fins utiles au secteur manufacturier. Le tableau 11.1, de Tait . . .

Quand les auteurs parlent de Tait, ils font allusion à une publication de M. Alan A. Tait intitulée «The Value-Added Tax: Why and How», publiée dans *Report of Proceedings of the Thirty-Sixth Tax Conference*, rapport de conférence de 1984 (Toronto: Association canadienne d'études fiscales, 1985). Dans cet extrait, ils renvoient à des pages précises. Ils font toutefois référence à Tait à d'autres moments, tout au long du volume, mais je ne sais pas si c'est le cas dans ce chapitre. Quoi qu'il en soit, s'il est question encore une fois de «Tait», vous saurez de qui il s'agit.

Revenons-en donc au document:

> Le tableau 11.1, de Tait, montre l'ordre dans lequel cette taxe a été adoptée dans chaque pays, les taxes qu'elle a remplacées, les revenus qu'elle devait rapporter et les autres changements qui se sont produits au même moment.
>
> Dans la plupart des cas, la taxe prévoit le versement de crédits sur présentation de pièces justificatives, plutôt qu'un calcul fondé sur la soustraction, dans la plupart des pays d'Europe. La taxe semble généralement assez facile à administrer, bien qu'on indique au tableau 11.2, également de Tait, que les taux d'imposition ont eu tendance, après l'entrée en vigueur de la taxe, à la fois à se multiplier et à augmenter sensiblement.

Je répète que les taux ont eu tendance à se multiplier. Il est important de souligner que, dans les autres pays, les taux non seulement se sont multipliés, mais ont augmenté sensiblement. Je vous rappelle que bien des Canadiens l'ont déjà prévu. Ils

disent: «Bien sûr, vous allez commencer avec une taxe de 7 p. 100, mais nous savons ce qui va se passer; l'an prochain, elle sera à 8 p. 100, l'année d'après, elle montera à 9 p. 100 et elle passera ensuite à 11 p.100».

Si l'on regarde ce que le gouvernement a fait de la TFV, on a de bonnes raisons de croire que cela se produira effectivement, surtout si l'on considère que, quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir en 1984, la taxe fédérale de vente était de 9 p. 100. Après quatre augmentations successives, elle se situe maintenant à 13,5 p. 100. Je pense donc que les Canadiens ont tout à fait raison de se méfier, d'une taxe qui devait être à l'origine de 9 p. 100 et qui, pendant le débat a été a baissé à 7 p. 100 pour sembler un peu plus acceptable. Si les Canadiens regardent ce qui s'est passé dans le cas de la TFV, ils ont bien raison de se méfier. S'ils étudient aussi ce qui s'est passé dans d'autres pays, comme le montre cette étude, ils s'apercevront que les taux s'y sont multipliés et ont augmenté sensiblement.

> Cette préoccupation, à savoir que la TVA est trop facile à percevoir et n'incite guère les gouvernements à réduire leur déficit en limitant les dépenses, a été la principale raison qu'ont invoquée les Américains pour rejeter la TVA, quand ils ont fini par adopter une réforme fiscale en 1986.

Je répète que cette taxe est «trop facile à percevoir» et qu'elle n'incite guère les gouvernements à réduire leur déficit en limitant les dépenses».

Je sais que cet aspect de la question intéressera tout particulièrement le sénateur MacDonald, parce qu'il se préoccupe beaucoup du déficit. Je pense que cette phrase mérite qu'on s'y attarde un peu: la taxe est «trop facile à percevoir et n'incite guère les gouvernements à réduire leur déficit en limitant les dépenses».

> Le troisième volume des documents du Trésor américain sur la réforme fiscale, qui est consacré exclusivement à la TVA, précise clairement que, si la TVA a été rejetée, c'est surtout parce que c'est une «machine à sous» pour le gouvernement.

Je répète qu'aux États-Unis, le document du Trésor qui porte expressément sur la TVA souligne que si cette taxe a été rejetée, c'est parce qu'il s'agit, «d'une machine à sous» pour le gouvernement. C'est exactement ce que craignent les Canadiens; ils ont peur de devenir «des vaches à lait» et de devoir payer sans cesse une taxe de plus en plus élevé, sans que le gouvernement tente de limiter ses dépenses parce qu'il dispose maintenant d'un moyen facile d'augmenter ses revenus.

Encore une fois, je me demande pourquoi il est aussi urgent d'adopter cette taxe maintenant? Pourquoi faut-il qu'elle soit en vigueur dès janvier 1991? C'est pour des raisons politiques, et non économiques. Cela pourrait attendre l'an prochain. Mais le gouvernement veut que cette «machine à sous» commence à fonctionner dès maintenant de façon à pouvoir distribuer de l'argent dans tout le pays avant les prochaines élections et dépenser beaucoup pour essayer d'acheter les électeurs encore une fois. C'est pour cela qu'il est si pressé.

L'honorable Jack Austin: Je me demande, sénateur Molgat, si vous savez si le sénateur Everett a pu obtenir une lettre du ministre des Finances au sujet du taux de la TPS? S'est-il préoccupé de savoir si ce taux va rester à 7 p. 100? En outre, a-t-il obtenu du ministre des Finances l'assurance que son gouvernement n'augmenterait le taux de la TPS?

Le sénateur Molgat: C'est une question fascinante, sénateur Austin. Je ne sais pas. Il faudrait que je parle à mon collègue pour savoir exactement ce que le ministre lui a dit. Je serais très étonné que le ministre se soit engagé de cette façon.

Une voix: N'y comptez pas.

Le sénateur Molgat: Il est dommage que nous n'ayons pas adopté l'amendement proposé par le sénateur Lawson, qui a fait l'objet d'un vote hier et qui visait à garantir que les fonds recueillis grâce à cette taxe seraient consacrés en totalité à la réduction du déficit. Je suis surpris que certains de mes collègues de l'autre côté, et en particulier mon bon ami, le sénateur Finlay MacDonald, de Nouvelle-Écosse, qui souhaite fortement réduire ce déficit, n'aient pas sauté sur l'occasion et n'aient pas appuyé cet amendement, parce que je pense qu'il cadre bien avec l'opinion tout à fait sensée qu'il a sur ce qu'il conviendrait de faire. J'aurais bien aimé qu'il nous donne son appui sans réserve. Je pense que c'est vous, sénateur Lucier, qui avez les citations à ce sujet.

Le sénateur Lucier: Oui.

Le sénateur Molgat: Je pense que vous me les avez déjà lues. Je n'étais pas aux audiences, mais je me suis dis: «Enfin, voilà quelqu'un qui réfléchit bien».

Le sénateur Lucier: Et quelqu'un de très honnête.

Le sénateur Molgat: Oui. Un homme qui dit les choses comme elles sont. Un vrai Néo-Écossais. Hier, quand il aurait pu le prouver, il m'a laissé tomber. C'est dommage. Mais c'est la politique.

Le sénateur Austin: je voulais simplement vous demander à nouveau, sénateur Molgat, si vous savez que même les experts en fiscalité jugent qu'il faudra augmenter le taux de la TPS; cela confirme bien sûr ce que vous dites. Vous dites que les Canadiens de tout le pays craignent que la taxe ne s'arrête pas à 7 p. 100 et que c'est une de leurs principales causes d'inquiétude. J'ai ici un article paru dans le *Financial Post* du mardi 27 novembre, qui est intitulé «La TPS sera portée à 9 p. 100, d'après un expert en législation fiscale». Voici un passage de cet article:

• (1120)

> La future taxe de 7 p. 100 sur les produits et services sera probablement portée à 9 p. 100 après les prochaines élections fédérales pour permettre au gouvernement d'enrayer la croissance du déficit, a déclaré hier un fiscaliste renommé.
>
> M. Claude Desaulniers, expert en droit fiscal qui travaille pour le cabinet d'avocats Stikeman Elliott, a dit aux journalistes que les personnes qui pensent que la TPS n'entrera pas en vigueur rêvaient en couleur.
>
> «Je crois (que la taxe) sera là pour longtemps,» a-t-il dit au cours d'une conférence de presse organisée dans le cadre de la conférence annuelle de l'Association canadienne d'études fiscales . . .
>
> M. Desaulniers a dit que si les taux d'intérêt restaient élevés, ce qui ferait encore augmenter la proportion du déficit fédéral représenté par le paiement des intérêts, le gouvernement fédéral sera forcé d'augmenter la TPS.

> M. Desaulniers a signalé que toute hausse d'un point de pourcentage de la TPS fera rentrer 3 milliards de dollars de plus dans les coffres de l'État . . .

Il a par ailleurs rappelé à son auditoire que le ministre des Finances, M. Michael Wilson, avait d'abord proposé une taxe de 9 p. 100, qu'il a ensuite ramenée à 7 p. 100 en raison de certaines pressions politiques.

Voici la suite de l'article:

> Il a déclaré que le projet de loi sur la TPS était très compliqué et ferait beaucoup de travail pour les avocats et les comptables tant en ce qui concerne son application qu'en ce qui concerne les litiges engendrés par son interprétation.
>
> «Ce projet de loi est extrêmement technique. Il contient un très grand nombre de dispositions, et plus un projet de loi est compliqué, plus on peut trouver des échappatoires.»

Sénateur Molgat, ces paroles viennent d'un fiscaliste très renommé, qui travaille pour un cabinet très connu d'experts en droit fiscal. Il prévient les Canadiens que, après les prochaines élections fédérales, le gouvernement, qui a proposé cette taxe d'un montant raisonnable, la portera à 9 p. 100. M. Desaulniers avance peut-être un chiffre prudent, si je puis m'exprimer ainsi. Elle sera peut-être portée à 10 ou à 12 p. 100.

Craignez-vous la même chose que M. Desaulniers, sénateur Molgat? Pouvez-vous donner d'autres preuves montrant que des experts comme M. Desaulniers, qui se pose des questions au sujet du montant de la TPS et se demande combien de temps elle restera à ce niveau, ont raison?

M. Desaulniers a dit par ailleurs que la version française du projet de loi était une adaptation et non une traduction littérale de la version anglaise. Il a déclaré ceci: «La version française est complètement différente». Voici ce que dit la suite de l'article du *Financial Post*:

> Une société pourrait très bien décider de se baser sur la version française de la loi pour imposer la TPS, même si la version anglaise est différente, de dire M. Desaulniers, et les tribunaux devraient alors interpréter la loi et décider ce que le législateur a voulu dire. «Cela fera bien des causes intéressantes à défendre devant les tribunaux».

La deuxième que je voudrais vous poser, sénateur Molgat, est la suivante: avez-vous examiné les différences qui existent entre la version anglaise et la version française et pensez-vous que les différences considérables qui existent entre les deux versions, d'après cet article alarmant, susciteront d'énormes problèmes d'interprétation pour le ministère du Revenu national? Croyez-vous, vous aussi, que les tribunaux auront bien des litiges à trancher?

Le sénateur Molgat: Vous m'avez posé plusieurs questions, sénateur Austin. J'aborderai plus tard la question des hausses de taxe et je vous donnerai des précisions sur ce qui s'est passé.

Je peux vous répéter ce que j'ai déjà dit à ce sujet, à savoir que dans le cadre de l'étude qu'il a faite, M. Tait a constaté que les taux avaient tendance à se multiplier et à augmenter considérablement. C'est ce que montre son étude; je citerai les chiffres correspondants plus tard.

Par ailleurs, d'après l'étude faite par le Trésor américain, le danger, c'est surtout que le montant de ce genre de taxe ne cesse d'augmenter. Le Trésor américain a comparé ce genre de taxe à une machine à sous. Soyez donc assuré, sénateur Austin, que les sénateurs de ce côté-ci trouvent que ce que vous avez dit est exact.

Votre autre question porte sur les différences qui existent entre le système français et le système anglais. Je dois avouer que je connais mieux le système français que l'anglais. Je ne suis pas en mesure de les comparer. Par contre, j'ai l'impression que les pays d'Europe s'efforcent actuellement d'harmoniser les deux systèmes. Ils se sont rendu compte que c'était nécessaire, à cause de l'intégration économique qui se fait en Europe actuellement.

En fait, il y a un tout petit peu plus d'un an, nous avons eu des consultations avec des Français à Paris à propos de leur système, que j'ai trouvé extrêmement compliqué. On y trouve différents niveaux pour différents types des produits. Ce n'est pas le même système que celui que nous proposons, qui est basé sur un taux forfaitaire.

D'après ce que les Français m'ont dit alors, j'ai compris qu'ils essaient d'harmoniser tout cela pour que tous les pays d'Europe finissent par adopter le même système. D'après moi, ils seront forcés de le faire à cause de l'intégration économique. Si les pays d'Europe continuaient à avoir différents niveaux d'imposition, cela entraînerait bien des distorsions dans leur système.

C'est difficile, compte tenu de la proximité des différents pays. Ainsi, si le Luxembourg a un taux différent de celui de la Belgique ou de la France, ce qui est le cas à l'heure actuelle, cela risque de créer des difficultés. Nous trouvons qu'il est facile pour les Canadiens de traverser la frontière pour aller acheter certains produits aux États-Unis en payant moins cher qu'ici. C'est beaucoup plus facile de le faire en Europe, car les distances sont moins grandes. Ainsi, les habitants du nord de la France peuvent aller faire des achats en France, au Luxembourg, en Belgique ou en Hollande, dans des localités qui se trouvent à une heure de voiture de certaines villes du nord de la France. Je crois donc que ces pays doivent harmoniser leurs taux.

Le sénateur Austin: Sénateur Molgat, je pense que vous n'avez pas compris ma question. J'ai peut-être lu l'article trop vite.

Le sénateur Molgat: Y a-t-il quelque chose que je n'ai pas compris?

Le sénateur Austin: La dernière partie de ma question porte sur une observation de Claude Desaulniers, de Stikeman Elliott, qui affirme que la version française du projet de loi C-62 est une adaptation, et non une traduction directe, de la version anglaise. Il a dit que cette version française était assez différente de l'anglaise et qu'il se demandait ce qui pourrait se passer si une entreprise décidait d'interpréter la Loi sur la TPS en se fondant sur la version française, même si la version anglaise stipule quelque chose de tout à fait différent. Il prévoyait que cela entraînerait de nombreux litiges et un énorme travail pour le ministère du Revenu. D'après l'article de journal que j'ai lu, il aurait dit que ce que cela donnerait certainement lieu à de nombreuses causes intéressantes devant les tribunaux. C'est un des principaux problèmes de ce projet de loi, et nous n'avons rien fait pour tenter de le corriger, pas plus d'ailleurs que l'autre endroit. La version française diffère de la version anglaise dans un certain nombre de dispositions

importantes. Je me demande donc comment nous pourrions étudier un projet de loi et songer à l'adopter alors même qu'il pourrait causer énormément de problèmes pour les citoyens canadiens.

Le sénateur Molgat: J'étais assez loin de la question en effet, sénateur Austin. Je pensais que vous me demandiez de comparer la TVA en France et en Angleterre. Vous parliez plutôt de la TPS au Canada, de la version française et de la version anglaise de la loi. Je suis désolé d'avoir mal compris.

Je n'ai pas essayé de comparer les deux textes. De toute évidence, s'il y a vraiment une différence entre la version française et la version anglaise, nous serons dans de beaux draps, puisque les deux versions sont égales en droit. Vous êtes avocat, sénateur Austin, et pas moi. Vous pourriez vous présenter devant un tribunal et défendre ce point de vue . . .

Le sénateur Poitras: C'est ce que nous avons voulu faire en comité.

Le sénateur Austin: Vous avez eu de nombreuses occasions de présenter une version révisée dans cette chambre.

Le sénateur Murray: Quand?

Le sénateur Austin: N'importe quand. Vous auriez pu présenter un amendement. En fait, on se demande encore ce que voulait dire Harvie Andre quand il a mentionné quelques jours avant le retour de la Chambre, en septembre, qu'il était prêt à envisager certains amendements. Le pauvre *Vancouver Sun*, que le sénateur Carney a cité tout à l'heure, a mordu à l'hameçon et a dit que ce que le gouvernement avait fait de plus courtois jusque-là, c'était d'annoncer qu'il était prêt à recevoir des amendements. Je pourrrais vous lire l'éditorial. Mais je vais épargner aux sénateurs de l'autre côté le châtiment que nous a imposé le sénateur Carney.

Le sénateur Murray: Est-ce que vous faites votre intervention par épisode?

Le sénateur Austin: Je répondais à une de vos observations, sénateur Murray.

Le sénateur LeBlanc: Il serait très intéressant d'entendre cet éditorial.

Le sénateur Austin: Le *Vancouver Sun* est le jounral le plus lu en Colombie-Britannique. Le problème, c'est que ses éditoriaux sont tout à fait équivoques. Il semble que le journal veuille se ranger de plusieurs côtés à la fois afin de pouvoir être du bon côté quand le temps sera venu.

Le sénateur Molgat: Sénateur Austin, je me rends bien compte qu'on ne devrait pas répondre à une question par une autre question. Cependant, j'aimerais savoir si M. Desaulniers donne des exemples précis des écarts entre le texte français et le texte anglais du projet de loi.

Le sénateur Austin: Cela n'est pas précisé dans le journal. Mais il semble qu'il ait donné certains exemples dans un discours qu'il a présenté devant l'Association canadienne d'études fiscales. J'ai demandé le texte de cette allocution, mais je ne l'ai pas encore reçu.

Le sénateur LeBlanc: M. Desaulniers n'est pas le premier venu. C'est un citoyen très sérieux et fort important. S'il a fait une allégation aussi sérieuse dans un discours et s'il juge que le problème est très grave, je me demande s'il n'y a pas quelqu'un au Bureau du Conseil privé qui a confondu un document sur la société distincte avec des documents sur la TPS. C'est peut-être ainsi que nous en sommes venus à une situation dans laquelle d'éminents avocats comme M. Meighen et un certain nombre d'autres collègues de l'autre côté se retrouveront devant un juge qui n'est pas bilingue et qui va prononcer un jugement obligeant leurs clients à se présenter en Cour supérieure. Cela imposera des dépenses considérables aux citoyens du pays.

Nous sommes ici entre adultes. Quand on nous dit quelque chose d'aussi remarquable que cela, c'est-à-dire qu'il existe des différences flagrantes entre les deux versions d'une même loi, dans un pays qui compte deux langues officielles, nous ne disons rien. Est-ce que le gouvernement ne se sent pas obligé de dire quelque chose à ce sujet? Va-t-il simplement laisser les citoyens faire les frais des recours judiciaires qui seront nécessaires pour régler ces litiges? Bien franchement, je pense que nous devrions lever la séance dès maintenant et nous interrompre pendant quelques jours pour voir ce que nos collègues de l'autre côté entendent faire, avant de discuter plus longuement de cette question.

• (1130)

Le sénateur Murray: Nous proposerons cela à 17 h, d'après le paragraphe P-2 des dispositions provisoires du Règlement.

Le sénateur LeBlanc: Je suis absolument certain que le sénateur Murray pourrait obtenir rapidement le consentement unanime, s'il le demandait. Donnons-nous au moins 48 heures. Comme les bureaucrates sont à Wakefield, ils ne pourront peut-être pas être de retour avant quelques heures, mais lorsqu'ils seront là, ils pourraient très bien comparer les deux versions du projet de loi. Ils pourraient peut-être faire venir un rédacteur-réviseur ou un réviseur compétent, il y en a un très bon au Sénat, pour essayer au moins de démêler cette histoire.

Je ne suis pas avocat, mais je suis un citoyen ordinaire qui a commencé sa carrière de journaliste à la cour municipale; j'y ai vu des citoyens ordinaires qui essayaient de se dépêtrer de la toile tissée par le système; je n'arrive tout bonnement pas à comprendre comment nous pouvons discuter tranquillement d'une chose qui me semble évidente sans obtenir de réponses de la part des sénateurs qui se trouvent du côté du gouvernement, parce que celui-ci s'est enfermé dans un mutisme. Nous seulement ils sont tous devenus incapables d'utiliser normalement leur bon sens, mais ils ont cessé d'utiliser un sens particulier, celui de l'ouïe.

Le sénateur Molgat: Mesdames et messieurs, je regrette d'avoir été distrait au moment où l'honorable sénateur Austin a posé sa question. Je me suis lancé dans une longue tirade où je faisais une comparaison entre les systèmes anglais et français ou entre les systèmes européens. La question posée par l'honorable Austin est extrêmement importante pour le Canada. S'il existe une différence considérable entre la version française et la version anglaise du projet de loi, nous devons attendre que ses deux versions concordent avant de l'adopter, cela va de soi. Une telle différence sera non seulement la source de litiges graves, mais elle risque également de causer de gros problèmes économiques si certaines personnes se basent sur une version de la loi, alors que l'autre version dit le contraire.

J'ose espérer que le gouvernement examinera la question de toute urgence et que M. Desaulniers a des exemples précis à donner pour permettre de faire les corrections qui s'imposent. Je sais qu'il est très difficile de traduire convenablement un document, à plus forte raison un texte juridique. C'est un travail extrêmement difficile et très spécialisé. Dernièrement, nos experts-juristes, ont essayé de procéder différemment. Au lieu d'essayer de traduire mot à mot, ils essayent maintenant de rédiger le texte dans chaque langue en se basant sur l'idée maîtresse. Ils n'essayent pas de faire une traduction mot à mot, qui risque de donner d'assez mauvais résultats. Je pense qu'ils essayent de se demander quel est l'objet de la loi. Ils transposent alors celui-ci dans la langue choisie. Je crois que c'est la bonne façon de procéder.

Par contre, si l'on a pas fait cela, je conseille au gouvernement d'examiner la question de toute urgence, sinon nous risquons de gros ennuis.

[*Français*]

Le sénateur David: Je crois que l'explication que vous venez de donner est excellente. C'est qu'on a changé la façon de traduire d'une langue à l'autre et lorsque je suis arrivé ici je faisais partie d'un comité sur les textes de loi. J'ai eu beaucoup de difficulté sur la plupart des lois à interpréter article par article le sens d'une langue à l'autre. Dans mon cas à moi c'était plutôt de l'anglais au français. Je me suis fait expliquer exactement ce que vous venez de dire, c'est que la traduction n'est plus littérale. Elle n'est plus, ce n'est plus un exercice grammatical de traduction pur et simple mais ce que l'on essaie de conserver c'est l'idée de chacun de ces articles-là. Alors qu'il y ait des nuances entre les deux dans un projet de loi qui contient des centaines d'articles, je n'ai aucune difficulté à le croire. Maintenant, j'aimerais savoir qui est M. Desaulniers et lui demande d'envoyer par écrit les différences qu'il constate entre une langue et l'autre. Probablement qu'il se fera répondre ce qu'on m'a répondu à plusieurs reprises, sur plusieurs projets de loi, c'est que l'idée de l'article est conserver dans l'un comme dans l'autre cas mais avec des expressions différentes.

● (1145)

[*Traduction*]

Le sénateur Austin: Sénateur David, je pourrais peut-être répondre puisque c'est moi qui ai posé la question. M. Desaulniers est un expert fiscal qui travaille pour le cabinet d'avocats Stikeman Elliott de Montréal. Il a prononcé un discours dans le cadre de la conférence annuelle de l'Association canadienne d'études fiscales. Il a dit notamment, et c'est ce qui a été mentionné brièvement dans le *Financial Post*, que la version française du projet de loi était une adaptation, et non une véritable traduction, de la version anglaise. Il a ajouté ceci: «la version anglaise est complètement différente». Il a alors dit qu'une société pourrait très bien se baser sur la version française de la loi pour imposer la TPS, même si la version anglaise ne disait pas la même chose. Il a dit alors qu'il appartiendrait aux tribunaux d'interpréter la pensée du législateur. Il a déclaré ceci: «Les tribunaux auront certainement bien des litiges intéressants à trancher.»

Par conséquent, si je n'ai pas d'exemples précis—et, comme je l'ai déjà dit à l'honorable sénateur Barootes, j'ai demandé certaines comparaisons pour voir à quel point les différences seront prononcées—il est manifeste que ces différences préoccupent un expert et que celui-ci avertit les milieux d'affaires que cela posera des problèmes, source de litiges. Les sénateurs qui s'y connaissent le moindrement en matière de fiscalité savent certainement que le ministère du Revenu national interprétera les règlements à son avantage. Il se basera sur la version anglaise ou sur la version française de la loi selon les résultats qu'il veut obtenir, ce qui obligera le contribuable à contester son interprétation.

Il est certain que bien souvent, les Canadiens devront porter l'affaire devant les tribunaux pour savoir quels sont leurs droits. Le projet de loi C-62 nous impose donc à tous un fardeau supplémentaire s'il est mal traduit. Par ailleurs, les frais que cela entraîne ne sont pas récupérables. Ils sont récupérables partiellement, mais cela fera certainement perdre des dizaines de milliers de dollars à tout jamais, et tout cela, parce que le gouvernement a présenté un projet de loi dont la version française et la version anglaise ne concordent pas.

Il s'agit d'un projet de loi extrêmement technique. Par conséquent, il ne se prête pas aux généralisations de sens. Celles-ci pourraient convenir à la traduction de certaines œuvres littéraires, mais nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir autre chose qu'une traduction précise dans des domaines comme celui du sénateur David, c'est-à-dire celui de la médecine, ni dans le mien, le droit.

[*Français*]

Le sénateur Poitras: Je me permettrais peut-être une réaction à votre déclaration, c'est pour cette raison qu'aux Comités du Sénat, particulièrement au Comité des banques, nous devons lire et la version anglaise et française, article par article, à moins que tous les membres en dispensent. Or nous n'avons pas eu la permission ni le temps de pouvoir faire ce travail malgré notre demande et c'est un des points faibles. Lorsqu'on n'observe pas les règlements, la procédure tel qu'il se doit, c'est le public au bout qui paye la note. Et je suis d'accord avec l'honorable sénateur pour dire que nous ne devions plus permettre de répéter de telles choses.

● (1200)

[*Traduction*]

Le sénateur Frith: Mesdames et messieurs, le sénateur Molgat a dit qu'il n'était pas avocat. À propos de . . .

[*Français*]

Par ailleurs, j'acceptais la nécessité, pour prendre notre situation actuelle au Canada, où nous avons les deux langues officielles, que la concordance est toujours très importante. Cela s'applique certainement au comité des banques, surtout quand il s'agit d'un projet de loi qui lève des impôts. L'étude en comité doit fournir l'occasion de vérifier la concordance des deux versions.

[*Traduction*]

J'allais demander à l'honorable sénateur Molgat s'il se rendait compte que les différences ou les manques de concordance entre les deux versions posaient une autre difficulté. Selon une règle d'interprétation généralement admise, les lois fiscales sont interprétées au pied de la lettre. Dans tous les ouvrages sur l'interprétation des lois, vous pourrez constater que les tribunaux sont toujours partis du principe que lorsqu'une assemblée législative voulait imposer une taxe, elle devrait exprimer très clairement son intention. Le sénateur

Poitras, qui est comptable, est probablement au courant de la situation. Cette règle a probablement déjà été appliquée à son avantage ou à son désavantage.

Je me demande si le sénateur Molgat connaît cette règle d'interprétation, qui montre bien les difficultés que risque d'entraîner un manque de concordance entre les deux versions.

[*Français*]

Le sénateur Molgat: Bien, je remercie le sénateur David et le sénateur Poitras pour leur intervention. Je pense que nous sommes d'accord sur la façon que nous devons maintenant faire les traductions parce que le mot pour mot, ça ne marche pas. Il faut aller à l'essence de la langue, à l'essence de l'idée, il faut écrire les règlements, d'accord. Maintenant la question il me semble, c'est de découvrir si vraiment les erreurs ou les manques de concordance qu'indique M. Desaulniers sont d'une importance telle que l'on doit y porter attention tout de suite. Je pense qu'il est important de demander au sénateur Austin . . .

[*Traduction*]

. . . de demander des précisions à M. Desaulniers. Je constate que M. Austin lui en a demandé, mais il faut que nous ayons des détails par écrit pour pouvoir déterminer s'il y a réellement de grosses différences, des différences susceptibles de causer des problèmes d'interprétation aux comptables agréés, aux avocats ou aux gens d'affaires.

Nous devons examiner ces différences dès que possible. Je suis certain que mes amis d'en face seront d'accord avec moi. Tout ce que je peux faire, c'est demander au sénateur Austin d'insister auprès de M. Desaulniers. Nous sommes vendredi. Celui-ci devrait pouvoir nous envoyer ses documents par téléscripteur. Nous pourrions demander au sénateur Murray si les experts du ministère de la Justice pourraient jeter à nouveau un coup d'oeil là-dessus. Il pourrait peut-être nous signaler les problèmes qui risquent de se poser pour nous permettre de les examiner dans le cadre de ce débat.

Si vous le permettez, je vais revenir à ce que peuvent nous apprendre les régimes fiscaux d'autres pays qui appliquent la TPS ou la TVA.

● (1150)

On m'a demandé de faire certaines comparaisons avec les régimes appliqués dans d'autres pays qu'il s'agisse de fédérations d'État ou non. Je vais lire ce que je trouve dans le document en question de l'Association canadienne d'études fiscales.

Je disais que le gouvernement américain, ou le Trésor, avait renoncé à adopter la TVA sous prétexte que c'est une machine à sous pour le gouvernement. Je continue à citer les extraits de cet ouvrage; le passage suivant est tiré de la page 134:

> Lorsque la TVA fut introduite en France, en 1954, elle était surtout considérée comme un moyen d'éviter l'effet de boule de neige que produisaient les taxes sur la production en vigueur en Europe à cette époque-là. La TVA n'était pas considérée comme un changement révolutionnaire visant à élargir l'assiette fiscale. L'effet de boule de neige produit par la taxe sur le chiffre d'affaires causait un grand problème non seulement en France, mais en Allemagne ainsi que dans d'autres pays européens. Par ailleurs, pour cette même raison, la taxe en cascade sur le chiffre d'affaires incitait les entreprises à faire de l'intégration verticale et elle posait de gros problèmes de rajustements de taxes aux frontières, rajustements rendus nécessaires du fait que ces fameuses taxes étaient calculées en fonction de la destination.
>
> La TVA, que le fonctionnaire français Maurice Faure a proposé au début des années 1950 en grande partie pour essayer d'échapper aux répercussions en cascade de la taxe sur la production alors en vigueur, fut donc considérée comme une excellente taxe après 1954, année où elle fit son apparition. Après la création de la Communauté économique européenne (CEE), en 1958, cette taxe eut un regain de popularité et d'importance du fait que l'on essayait d'harmoniser les différents régimes fiscaux et que l'on commençait à supprimer les barrières fiscales existant entre les différents pays.
>
> Un objectif important de l'intégration européenne consiste non seulement à supprimer les barrières tarifaires et les autres obstacles commerciaux qui existent entre les pays membres de l'Union, mais aussi à adopter des mesures communes dans le domaine fiscal, et en fin de compte, à supprimer les obstacles fiscaux qui existent entre les États membres: taxes à l'importation, taxes intérieures à la production avec système de rajustements et autres taxes. Au début du processus d'intégration européenne qui s'accélérait, un comité présidé par M. Fritz Neumark, fut chargé d'étudier le meilleur moyen d'harmoniser les contributions indirectes en Europe.
>
> Ce comité examina différentes possibilités, notamment l'imposition de taxes sur les ventes au détail, mais il opta en faveur de la TVA, qui constituait, d'après lui, le meilleur instrument d'harmonisation de la fiscalité indirecte. La recommandation était fondée en grande partie sur le principe suivant: Pour éliminer les barrières fiscales qui existaient entre les États membres, il serait nécessaire en fin de compte d'abandonner le critère de la destination, qui était appliqué dans le système des taxes à la production, en faveur de la notion d'origine, autrement dit d'établir une taxe s'appliquant au départ de la production. Le critère de la destination, que M. Shibata . . .

Ce «Shibata est M. Hirofumi Shibata, qui a écrit l'ouvrage intitulé: «*The Theory of Economic Unions: A comparative Analysis of Customs Unions, Free Trade Areas, and Tax Unions*», paru dans «*Fiscal Harmonisation in Common Markets*», Volume I, *Theory* éditeur Carl S. Shoup, New York, Columbia University Press.

> . . . a appelé le «critère de l'origine restreinte», continuerait à être appliqué entre les États membres de la CEE et les autres pays. Pour le comité, c'était une contradiction d'appliquer une taxe de vente au détail, la taxe de vente indirecte alors largement répandue, en se basant sur le principe de l'origine, et ce serait incompatible avec les efforts d'intégration effectués par la CEE.

C'est notamment ce que j'essayais de dire au sénateur Austin tout à l'heure quand je croyais qu'il me demandait de comparer le système français au système anglais, alors qu'il parlait en réalité des différences qui existent entre la version française et la version anglaise du projet de loi. J'ai essayé de répondre à la question.

La TVA a par ailleurs été jugée préférable à la taxe de vente au détail comme instrument d'harmonisation des contributions indirectes en Europe pour plusieurs autres raisons. Elle existait déjà en France. Elle était relativement facile à mettre en œuvre, compte tenu du fait que la plupart des États membres de la CEE passeraient d'une taxe à la production à la TVA. Enfin, elle était jugée plus facile à faire appliquer qu'une taxe de vente de détail, pour la bonne raison que les taxes ont été perçues auprès des producteurs primaires importants dès les premiers stades du processus de production et qu'il était possible de faire concorder les factures.

Lorsqu'ils décidèrent de poursuivre un objectif commun d'harmonisation, c'est-à-dire dans les années 1960, les pays membres de la CEE se mirent à adopter cette taxe. La plupart d'entre eux la mirent en vigueur entre 1968 et 1972-1973. Les pays qui se joignirent par la suite à la CEE, (le Royaume-Unil, l'Irlande et le Danemark) remplacèrent également leurs taxes indirectes par la TVA.

Il importe tout d'abord à mon sens d'énumérer les différents pays qui ont adopté la TVA pour voir lesquels sont des États fédéraux et lesquels sont des États unitaires, en vue d'essayer de savoir quand ils adoptèrent chacun le système et de connaître d'autres détails individuels, ce qui nous permettrait de faire une comparaison valable. J'en arrive au tableau 11,1 qui donne des détails sur le remplacement d'autres taxes par la taxe sur la valeur ajoutée, par pays et selon les répercussions sur les recettes. Ce tableau indique le pays, la date à laquelle la TVA est entrée en vigueur, les taxes qu'elle a remplacées, et l'effet escompté sur les recettes.

Il s'agit de renseignements importants pour nous, étant donné que nous avons entendu plusieurs avis contradictoires à ce sujet. On nous a dit que cette taxe était neutre sur le plan des recettes, autrement dit qu'elle avait un rendement égal.

Le sénateur Lucier: Tout le monde ne nous a pas dit cela; c'est seulement l'avis de certains.

Le sénateur Molgat: C'est l'avis de certains, mais c'est sans aucun doute la position officielle du gouvernement: Il s'agit d'une taxe neutre sur le plan des recettes. Je crois que le premier ministre l'a répété il y a à peine un mois, à Vancouver. J'en déduis que la position du gouvernement est qu'il s'agit d'une taxe neutre et que nous devons partir de ce principe. Il faudra également examiner les autres changements fiscaux qui se produiront éventuellement en même temps.

Commençons par l'Argentine, qui a instauré la taxe en janvier 1975. La TVA a remplacé une taxe de vente de gros, et elle était censée avoir un rendement égal, autrement dit, elle était censée être neutre sur le plan des recettes, comme on dit au Canda. Les autres changements simultanés se sont manifestés dans la «fiscalité provinciale».

L'Autriche a introduit la TVA en janvier 1973; celle-ci a remplacé une taxe en cascade sur la vente de gros, et on jugeait qu'elle aurait un rendement égal. L'autre changement qui s'est produit à l'époque est l'abaissement de l'impôt sur le revenu.

La Belgique a adopté la TVA en janvier 1971; celle-ci remplaçait une taxe en cascade sur la vente de gros. Elle était censée avoir un rendement égal, et il n'y a pas eu d'autres changements fiscaux simultanés.

[Le sénateur Molgat.]

La Bolivie a introduit la TVA en novembre 1973 pour remplacer toute une série de taxes de vente imposées à des stades différents. Le gouvernement de ce pays avait dit, lui aussi, que cette taxe aurait un rendement égal, mais il appliqua en même temps plusieurs autres changements fiscaux: il modifia notamment le montant de la taxe de luxe et augmenta celui de la taxe d'accise.

Le Brésil est un pays auquel l'honorable sénateur Frith a fait allusion dans sa question. Il demandait ce qui se passait au Brésil, qui est, si je ne m'abuse, un État fédéral, où il existe également des taxes de vente dans chaque province ou dans chaque État.

Sénateur Frith, pour répondre à votre question sur le Brésil, je signale que la TVA a été adoptée dans ce pays en janvier 1967, pour remplacer la taxe en cascade sur les ventes et les expéditions. On jugeait que cette taxe aurait un rendement égal, autrement dit qu'elle serait neutre sur le plan des recettes.

Le sénateur Frith: Je vois.

Le sénateur Molgat: Aucun autre changement fiscal n'a été introduit en même temps.

Le sénateur Frith: Il y a donc deux niveaux de taxation dans ce pays, oui ou non?

Le sénateur Molgat: Le seul renseignement que je possède, c'est qu'elle a été introduite en janvier 1963; je ne possède pas d'autres détails . . .

Le sénateur Frith: Et les taxes imposées dans les différents États?

Le sénateur Molgat: Non, je ne trouve rien dans la conclusion détaillée.

Le sénateur Frith: Merci.

Le sénateur Molgat: Dans la conclusion détaillée, dont je parlerai plus tard, je trouve des détails sur le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Mexique. Il y avait une section consacrée aux États-Unis, mais il n'y a pas de TVA dans ce pays; il ne s'agit donc pas d'une comparaison directe.

On ne donne aucun détail sur le Brésil à part que l'on dit que la TVA y a été introduite en janvier 1967 et qu'elle devait avoir un rendement égal.

Au Chili, la taxe est entrée en vigueur en mars 1975, et elle remplaçait une taxe en cascade sur le chiffre d'affaires. Le gouvernement de ce pays a été honnête; il a dit que cette taxe avait pour but d'augmenter les recettes. Il a d'ailleurs imposé en même temps des taxes supplémentaires sur l'essence, il a augmenté l'impôt sur le revenu et les impôts fonciers.

En Colombie, la TVA a été introduite en janvier 1965. Il n'existait pas de taxe de vente dans ce pays avant l'apparition de la TVA; c'était donc une toute nouvelle taxe. Le gouvernement avait précisé clairement que cette taxe ferait augmenter ses recettes; il a appliqué en même temps d'autres changements dans l'impôt sur le revenu, les impôts fonciers et l'impôt sur les gains en capital. On ne précise pas s'il s'agissait d'augmentations ou de diminutions; on dit tout simplement qu'il y a eu des changements.

Au Costa Rica, la TVA a été instaurée en janvier 1975; elle remplaçait toute une série de taxes de vente imposées à différents stades, comme en Bolivie. Le gouvernement de ce

pays a été honnête, lui aussi, et il a déclaré que cette taxe ferait augmenter les recettes. Il a augmenté en même temps certaines taxes d'accise.

le Danemark a adopté la TVA en juillet 1967; celle-ci remplaçait une taxe de vente de gros. Le gouvernement a dit qu'elle ferait augmenter les recettes et il a abaissé en même temps l'impôt sur le revenu.

La République Dominicaine a introduit la taxe en novembre 1983, mais on dit malheureusement par si elle a remplacé une taxe, ni si elle a été instaurée dans l'intention d'augmenter les recettes ou s'il y a eu d'autres changements fiscaux simultanés; les colonnes sont vides.

L'Équateur a instauré la TVA dans le courant du mois d'août 1970; elle remplaçait les taxes sur le chiffre d'affaires dans le secteur minier et le secteur manufacturier. Cette nouvelle taxe visait à faire augmenter les recettes; le gouvernement a réduit simultanément les impôts miniers.

Le France a adopté une version simplifiée de la TVA en janvier 1968, mais la TVA y avait été introduite en 1954. Il s'agissait donc d'une révision, faite probablement dans le but de commencer à harmoniser son système avec celui des autres pays de la CEE. On dit ici qu'en janvier 1968, la TVA a été simplifiée et qu'elle avait un rendement égal. Le gouvernement a supprimé en même temps certaines exemptions fiscales et rajusté l'impôt sur le revenu.

En République fédérale d'Allemagne, la TVA a été adoptée en janvier 1968 pour remplacer la taxe en cascade imposée au niveau du détail; elle était censée avoir un rendement égal, et aucun autre changement fiscal a été proposé.

Le Guatemala a introduit la TVA en août 1983; elle a remplacé un droit de timbre sur les ventes, sur les services et sur les importations.

On ne dit rien au sujet du rendement ni des autres changements fiscaux simultanés.

À Haïti, la TVA a été adoptée en novembre 1982. Elle a remplacé 79 taxes d'accise; elle était censée avoir un rendement égal. Le gouvernement a apporté également des modifications dans les commissions, les impôts et les taxes d'accise.

• (1200)

Au Honduras, la TVA a été introduite en janvier 1976. Elle a remplacé une taxe de vente imposée à un seul stade. Le gouvernement voulait augmenter ses recettes fiscales. Aucun autre changement n'a été apparemment adopté en même temps.

L'Irlande a adopté la TVA en novembre 1972. Celle-ci remplaçait une taxe de vente de gros et de détail. Elle était censée avoir un rendement égal, et il n'y a eu aucune autre réduction fiscale en même temps.

Israël a instauré la TVA en juillet 1976. Celle-ci remplaçait différentes taxes de vente. Le but visé était d'augmenter les recettes. Aucun autre changement fiscal n'a été introduit en même temps.

L'Italie a adopté la TVA en janvier 1973. Celle-ci remplaçait les taxes de vente nationales et locales. Elle était censée avoir un rendement égal. Aucun autre changement fiscal n'a été appliqué en même temps.

La Côte d'Ivoire a adopté la TVA en janvier 1960. Celle-ci a remplacé la TVA sur la fabrication. La TVA était censée avoir un rendement égal. On ne parle d'aucun autre changement fiscal simultané.

En Corée du Sud, la TVA a été introduite en juillet 1977. Elle a remplacé huit taxes de vente, qui rapportaient 40 p. 100 des recettes. Il s'agissait d'une réforme fiscale assez radicale. La TVA était censée avoir un rendement égal. Les taxes d'accise ont été modifiées simultanément.

Le Luxembourg a adopté la TVA en janvier 1970. Elle venait remplacer la taxe en cascade sur la vente de gros. Elle était censée avoir un rendement égal. On ne mentionne aucun autre changement fiscal.

Madagascara a adopté la TVA en juillet 1969. Celle-ci remplaçait une taxe en cascade à la production. Elle était censée avoir un rendement égal. Aucun autre changement fiscal simultané n'est indiqué dans le tableau.

Le Mexique a introduit la TVA en janvier 1980. Celle-ci remplaçait la taxe en cascade à la production. Elle était censée avoir un rendement égal ou faire augmenter les recettes. Le gouvernement a décidé en même temps d'abaisser à 6 p. 100 la TVA imposée aux frontières.

Au Maroc, la TVA a fait son apparition en janvier 1962. Elle remplaçait une taxe en cascade à la production. Elle était censée avoir un rendement égal. L'impôt sur le revenu des sociétés et la taxe sur la production ont été modifiés à la même occasion.

En Hollande, la TVA est entrée en vigueur en janvier 1969. Elle remplaçait la taxe en cascade sur la vente de gros. Elle devait avoir un rendement égal, et le gouvernement a diminué en même temps l'impôt sur le revenu.

La Nouvelle-Zélande a adopté la TVA en mai 1986. Celle-ci remplaçait une taxe sur la vente de gros. Elle devait produire des recettes supplémentaires. L'impôt sur le revenu a été modifié à la même occasion.

Au Nicaragua, la TVA a été adoptée en août 1978. Elle a remplacé la série de taxes de vente imposées à différents stades. Je ne connais pas très bien ce système, mais on dirait qu'il est en vogue dans un bon nombre de pays d'Amérique centrale et d'Amérique du sud. Je présume qu'ils s'étaient entendus pour harmoniser les régimes fiscaux. La TVA était censée produire un rendement égal. Les droits de douanes ont été réduits à la même occasion.

Le Niger a adopté la TVA en janvier 1986. Elle a remplacé la taxe en cascade sur les ventes des fabricants. Elle était censée produire des recettes supplémentaires. Elle remplaçait également les taxes sur les services qui étaient alors en vigueur.

En Norvège, la TVA a été adoptée en janvier 1970. Elle remplaçait la taxe de vente de détail sur 65 p. 100 de la population. Fait étrange, elle était censée faire diminuer les recettes. C'est le seul pays où ce soit le cas. Le gouvernement norvégien a réduit en même temps l'impôt sur le revenu et les impôts fonciers.

À Panama, la TVA fait son apparition en janvier 1976. Il n'existait pas de taxes de vente dans ce pays; par conséquent, la TVA n'a rien remplacé. Elle avait pour objet de faire augmenter les recettes. On a réduit par la même occasion les droits de timbre et augmenté les taxes d'accise.

Le Pérou a adopté la TVA en janvier 1973. Elle remplaçait la taxe en cascade à la production et le droit de timbre. La

TVA avait pour objet d'augmenter les recettes. Il n'y a eu aucun autre changement fiscal simultané.

Au Sénégal, la TVA a été introduite en mars 1961. Elle remplaçait la TVA à la fabrication. Elle était censée avoir un rendement égal. Il n'y a pas eu d'autres changements fiscaux simultanés.

La Suède a adopté la TVA en janvier 1969. Celle-ci remplaçait la taxe de vente de détail. Elle était censée avoir un rendement égal. Le gouvernement de ce pays a instauré en même temps des charges sociales de 1 p. 100 pour compenser les pertes.

La Turquie a fait entrer la TVA en vigueur en janvier 1986. On ne dit pas quelles taxes ont été remplacées ni quels ont été les effets sur les recettes ou les autres changements fiscaux. Je suppose que ces renseignements ne sont pas disponibles.

Le Royaume-Uni a adopté la TVA en avril 1976. Celle-ci a remplacé une taxe de gros à plusieurs niveaux. C'est le deuxième pays qui prévoit une perte à la suite de l'introduction de la TVA. Aucun autre changement fiscal n'a été apporté simultanément. L'impôt sélectif à l'emploi a été supprimé.

L'Uruguay a adopté la TVA en janvier 1968. Celle-ci a remplacé une taxe à la fabrication à un seul niveau et une taxe en cascade à la production. La TVA était censée avoir un rendement égal . Le gouvernement de ce pays n'a pas apporté d'autre changement au régime fiscal.

J'espère avoir donné les détails que l'on m'avait demandés sur l'introduction de la TVA dans les autres pays.

• (1240)

Je voudrais parler de l'expérience européenne en matière de TVA. Je pense qu'il serait bon d'examiner un point particulier, qui préoccupe les Canadiens. Allons-nous faire face à une série d'augmentations? Allons-nous ressentir l'effet «machine à sous», dont parle le Trésor américain? Allons-nous subir une augmentation tous les ans ou un an sur deux? Je pense que ce qui s'est passé à l'étranger, en particulier en Europe, pourrait nous être utile. Que s'est-il passé dans les autres pays? Que pense t-on de cette taxe?

Je vais vous lire ce que ces spécialistes ont à dire sur l'expérience européenne en matière de TVA. Ils disent ceci:

> Il est important que les Canadiens comprennent que la TVA européenne n'était pas une mesure qui avait pour objectif d'introduire une taxe ayant une assiette très large. C'était la conclusion d'une réforme bien pensée, qui avait principalement pour objectif de supprimer l'effet de cascade, qui découlait des anciennes taxes sur le chiffre d'affaires en vigueur dans la plupart des pays européens. Ces pays n'avaient pas de système de taxe sur la vente au détail comme celui qui existe au Canada dans les provinces. C'est pourquoi les objectifs poursuivis différaient de ceux qui sous-tendent les mesures de réforme proposées aujourd'hui au Canada.

Il n'existait donc pas en Europe un système, comme nous avons, avec nos neuf provinces, qui imposent déjà une taxe sur les ventes. Ce n'était pas le système européen.

> On considère généralement en Europe que la TVA est une bonne chose, même si elle soulève certains problèmes. En Europe, tant les percepteurs d'impôt que les contribuables voient dans cette mesure fiscale une taxe simple, facile à percevoir. Il y a bien les frais de perception qui soulèvent certains problèmes, mais ces problèmes concernent principalement les mêmes secteurs de l'économie où la perception de l'impôt sur le revenu est difficile: Les petites entreprises et les secteurs dans lesquels on trouve un grand nombre de petits contribuables, comme l'agriculture.

Notez bien qu'ils ont eu des problèmes particuliers dans les secteurs de l'économie qui connaissaient déjà des difficultés avec l'impôt sur le revenu: Petites entreprises et secteurs dans lesquels il existe un grand nombre de petits contribuables, comme l'agriculture.

> Quel que soit l'impôt concerné, ce secteur cause toujours des problèmes. Il semble que les déclarations d'impôt sont faciles à remplir et que le mécanisme de crédit d'impôt fonctionne relativement bien. Mais les contribuables ne semblent pas se plaindre de cette taxe, et son assiette est demeurée relativement stable sur de longues périodes.
>
> Comme l'indique le tableau 11.2, il est évident que les taux de la taxe ont tendance à augmenter et que ces taux ont également tendance à se multiplier. La plupart des pays européens ont adopté une taxe à taux unique; ils ont pour la plupart maintenant trois, quatre taux.

Il se produit deux choses. La première est l'augmentation de la taxe elle-même et l'autre l'apparition d'un grand nombre de taux. Au début il n'y a qu'un seul; L'objectif initial, comme l'exprime cette tendance, a été d'augmenter le nombre des taux.

> Il y a d'autres secteurs qui causent des problèmes comme ce serait certainement le cas au Canada si l'on adoptait une telle taxe. L'agriculture en est un, parce que les agriculteurs ne sont pas de bons comptables et qu'en plus ils sont nombreux. D'une façon générale, les agriculteurs ne tiennent pas une bonne comptabilité de la taxe qu'ils ont payée sur les intrants, et on utilise beaucoup en Europe la répartition au prorata lorsqu'il s'agit, par exemple, de la taxe sur les carburants. Ces questions ont suscité, dans de nombreux pays, un vif débat entre les représentants des agriculteurs et le gouvernement: De plus, le grand nombre des agriculteurs qui ont été amenés, par le biais de la TVA, à participer au système de la fiscalité indirecte a entraîné des conflits politiques dans certains pays.

Il y a aussi une note de bas de page . . .

Le sénateur Frith: Excusez-moi, sénateur Molgat. Il est presque 12h10, et j'interviens uniquement—et je l'ai mentionné de façon officieuse au leader du gouvernement—pour dire que pour ce qui nous concerne, nous sommes prêts à accorder un consentement unanime à un arrêt d'environ une heure pour le déjeuner. Si c'est ce que souhaite la chambre.

Le sénateur Murray: Mesdames et messieurs, de notre côté, nous n'avons pas prévu d'interrompre cet examen pour ce genre de chose, compte tenu de la durée prévue de ce débat. Nous allons sans doute aller nous sustenter chacun notre tour dans le courant de l'après-midi, mais nous avons l'intention de conserver le quorum.

Le sénateur Corbin: À l'honorable leader du gouvernement, ils ne participent pas aux débats, pourquoi donc rester ici?

Nous ferions aussi bien d'aller déjeuner et de revenir ensuite. Qu'allez-vous gagner ainsi?

Je pense qu'il est sourd-muet aujourd'hui, il ne réagit même pas.

Le sénateur Phillips: Mesdames et messieurs, je pense que des rafraîchissements seront servis sous peu dans la salle de lecture.

Le sénateur Frith: Je pense qu'il nous est déjà arrivé de nous arrêter pendant une heure. Il nous est déjà arrivé quelquefois de prendre une heure pour déjeuner. C'est pourquoi j'ai soulevé cette question. Cependant, j'ai eu ma réponse.

Le sénateur Molgat: Eh bien, avec tout ceci, je vais y consacrer le reste de l'après-midi. Il ne servirait à rien de s'énerver pour cela.

Pour en revenir à la TVA utilisée en Europe: Ce rapport mentionne, comme je l'ai dit plus haut, que la TVA a entraîné certains problèmes politiques dans certains pays. Il y a une note de bas de page qui traite de ce sujet, et je voudrais la lire, parce qu'elle concerne ce qui constitue encore une des principales industries du Canada, du moins dans la région du pays, une grande industrie canadienne dénommée l'Agriculture. Voici donc ce que dit cette note:

> Avec la nouvelle TPS, les ventes de produits agricoles et d'animaux seront exonérés d'impôts. Les agriculteurs auront le droit de réclamer un crédit de taxes sur intrants pour leurs achats, mais ils seront obligés de tenir une comptabilité précise pour pouvoir le faire. On prévoit néanmoins que cette comptabilité ne sera pas très différente de celle exigée par les déclarations d'impôt sur le revenu et qu'elle n'entraînera donc pas un surcroit de travail dans ce domaine.

Nous réussirons peut-être à éviter certains problèmes qu'on a rencontrés en Europe avec les agriculteurs, mais nous ne le saurons que plus tard.

L'honorable D.G. Steuart: Je me demande si je pourrais poser une question?

Vous avez parlé du problème que pose la comptabilité aux agriculteurs en Europe et qui pourrait se poser au Canada. Nous nous rendons compte que cela serait très compliqué. Disposez-vous d'éléments qui, à votre connaissance, indiqueraient ce qui s'est produit dans certains pays qui ont une TVA, quels sont les genres de problèmes rencontrés dans la comptabilité des agriculteurs, les problèmes de perception d'impôts ou les poursuites judiciaires attentées contre les agriculteurs? Je pense qu'il serait très utile d'avoir ce genre de renseignements parce que si le gouvernement a clairement indiqué qu'il n'entendait pas modifier cette taxe ni accommoder un secteur particulier du pays, il a néanmoins déclaré à plusieurs reprises qu'une fois cette taxe mise en vigueur, s'il parvient à le faire, il envisagerait par la suite d'examiner les problèmes qu'une telle taxe pourrait créer.

Nous savons déjà que cette taxe va causer des problèmes très graves, en particulier dans le secteur agricole, que vous et moi connaissons bien, et peut-être davantage encore pour les agriculteurs de l'Ontario et du Québec parce qu'ils sont peut-être plus actifs sur le plan commercial. Cela va causer des problèmes aux producteurs de lait, aux producteurs d'œufs et ainsi de suite, et aux producteurs de céréales, qui connaissent déjà de graves difficultés, parce qu'ils ont peu de choses à vendre. Cela ne serait pas vrai dans le cas de l'agriculture mixte.

● (1250)

J'aimerais savoir, sénateur, si vous avez sur ces problèmes des renseignements qu'il conviendrait de signaler au gouvernement. Pensez-vous que le gouvernement dispose de renseignements qu'il conviendrait de communiquer à nos agriculteurs pour les aider à respecter cette loi et à récupérer une partie des sommes utilisées à titre d'intrants? S'ils ne peuvent récupérer ces sommes, ils ne seront pas avancés. Savez-vous si le gouvernement du Canada a fait des recherches dans ce domaine et s'il est disposé à en communiquer les résultats à nos agriculteurs? Sinon, de quelle information disposez-vous? Ou savez-vous comment cela a fonctionné dans les autres pays qui ont adopté un système de TVA et qui ont donc une certaine expérience de ces questions?

Le sénateur Molgat: Malheureusement, sénateur Steuart, je ne dispose d'aucun renseignement sur les études que le gouvernement canadien a pu effectuer dans ce domaine. Il est possible que les sénateurs qui ont siégé à ce comité puissent nous en dire davantage. Ils pourraient peut-être nous dire si le comité a entendu des représentants d'Agriculture Canada. Je n'ai pas examiné la liste des témoins, aussi je ne pourrais vous répondre pour le moment. Je pense qu'il aurait été bon qu'Agriculture Canada fasse des recherches dans ce domaine parce qu'il risque de s'y poser certains problèmes. Il est également possible que d'autres ministères aient étudié cette situation. Je ne dispose d'aucun renseignement à ce sujet. Le sénateur Poitras, qui est le vice-président du comité, en sait peut-être davantage. Je n'en sais pas plus.

Le sénateur Poitras: Je n'en connais aucun.

Le sénateur Molgat: Nous pourrions demander à nos recherchistes de voir ce qui s'est fait dans ce domaine.

Je sais qu'en Europe, même si mes renseignements ne sont pas complets, l'ampleur des coûts de perception de cette taxe a causé certains problèmes. Il s'agit dans l'ensemble des mêmes secteurs de l'économie qui en posent déjà avec l'impôt sur le revenu: les petites entreprises et les secteurs dans lesquels il y a un grand nombre de petits contribuables, comme l'agriculture.

En Europe, ils ont eu des problèmes d'application. Je vois, sénateur Steuart, que ce qui vous intéresse, est de savoir ce que cela voudra dire pour les agriculteurs. Je crains que dans un bon nombre de cas cela ne les empêche de bénéficier des crédits auxquels ils ont droit. C'est le danger qu'il y a à choisir un système qui demande aux contribuables d'avancer le montant de la taxe. Ils n'ont pas le choix. Vous et moi savons ce qu'est la vie des agriculteurs. À certains moments de l'année, ils sont très, très occupés, qu'il s'agisse des semailles ou des moissons. Les agriculteurs ne prennent pas toujours le temps de conserver toutes les factures et de les classer. S'ils avaient une entreprise fonctionnant toute l'année, s'ils avaient un comptable attitré, ce qui est très souvent le cas étant donné la taille de ces entreprises, le comptable ne pourrait tout de même pas être sur la moissonneuse lorsqu'arrive le camion de carburant. Je crains que les agriculteurs ne puissent bénéficier des crédits auxquels ils ont droit. Voilà le problème qui se pose à leur sujet.

Le sénateur Steuart: Les agriculteurs du Manitoba se sont-ils plaints du fait qu'ils ont du mal à savoir où ils en sont? Je parlais l'autre jour avec un agriculteur qui exploite une ferme dans le district de Birch Hills près de Prince Albert. Il a voulu diversifier ses activités en s'occupant de graines de canari. Il est possible que cela ne paraisse pas très grave à certains d'entre vous, mais cela est très, très grave pour lui. Il n'a pas réussi à savoir s'il devait faire payer la TPS aux gens qui lui achètent ses graines de canari. Il a pensé pendant un certain temps qu'il devrait le faire. Le règlement semble indiquer, d'un côté, que si l'on cultive des graines qui ne sont pas destinées aux consommateurs, il faut faire payer la TPS. Cependant, d'autres dispositions réglementaires énoncent que si l'on fait pousser ces mêmes graines pour nourrir du bétail ou d'autres animaux, il n'y a pas lieu de faire payer la TPS, et l'on peut réclamer tous les intrants.

L'agriculteur dont je parle tente de diversifier ses activités, et nous essayons d'encourager ce genre de décision parce que nous éprouvons des difficultés à vendre nos céréales traditionnelles, en particulier le blé. Il se plaint du fait qu'il n'arrive pas à obtenir une réponse des personnes qui devraient être en mesure de la lui donner.

D'après le gouvernement, cette taxe va entrer en vigueur très prochainement. Cet agriculteur s'apprête à commencer un autre cycle et doit s'occuper maintenant des semailles. Il lui faut décider maintenant s'il va poursuivre cette culture ou l'abandonner pour en lancer d'autres. Avez-vous reçu ce genre de plainte de la part des agriculteurs de votre région? Que s'est-il passé lorsqu'ils ont essayé de suivre les conseils donnés à la télévision ou ceux qu'ils ont reçus à la suite de demandes de renseignements par téléphone? Nous savons que le gouvernement dépense des millions de dollars pour faire connaître et expliquer la TPS. Avez-vous reçu des plaintes de ce genre?

Le sénateur Molgat: Je dois reconnaître, sénateur Steuart, que je n'ai reçu aucune plainte émanant directement de cultivateurs de graines de canari. Ce n'est pas une culture très courante dans ma province, mais il existe néanmoins un certain nombre de producteurs de graines de canari. C'est un secteur de diversification important.

Je voudrais mieux cerner le problème de cette personne. Est-ce parce qu'il va devoir percevoir la taxe de vente lorsqu'il vendra ses graines de canari ou est-ce parce qu'il ne sait pas s'il devra la percevoir? Quel est son véritable problème?

Le sénateur Steuart: Les gens à qui il vend cette graine lui ont demandé s'ils seraient obligés de payer la TPS. Il n'en est pas sûr. L'équipe de recherche du sénateur Buckwold lui a fourni certes une partie des règlements. J'ai lu un de ces règlements et j'en ai conclu qu'il devra payer la taxe, selon l'endroit où il vend les graines. S'il vend ses graines à un acheteur qui se trouve aux États-Unis, il n'aura pas à percevoir la taxe. Cependant, s'il vend à un Canadien, il semble qu'il devra la percevoir. Son problème est qu'il ne sait pas exactement ce qu'il en est et que les gens à qui il vend ne le savent pas non plus. Il ne sait pas non plus s'il pourra réclamer un crédit sur les intrants. Ce fermier produit également du blé, de l'orge et de l'avoine, et il sait qu'il pourra réclamer un crédit à l'égard de ces céréales. Cependant, il risque de ne pouvoir le faire pour les graines de canari. Comment va-t-il répartir ses coûts? Cela pose un problème de comptabilité fort complexe, et il n'a pas réussi à obtenir des renseignements qui le satisfasse. Il reçoit des conseils d'une certaine personne et des conseils différents d'une autre personne. Cet agriculteur est fort préoccupé.

[Le sénateur Molgat.]

Le sénateur Molgat: Je suis désolé, sénateur Steuart, mais je ne peux répondre sur ce problème. Cependant, je suis en mesure de le concevoir. S'il produisait uniquement des graines de canari, je pense que la solution serait relativement simple. Je pense qu'il devrait percevoir la TPS parce qu'il ne s'agit pas d'un produit alimentaire. Cependant, s'il cultivait également d'autres céréales, cela compliquerait énormément sa comptabilité. Il lui serait très difficile de mettre à part le montant des intrants qui correspond à la culture des graines de canari. Cela pourrait faire le bonheur d'un comptable agréé, mais pour l'agriculteur, cela l'obligerait à augmenter ses frais, en plus de ce qu'il devra payer comme TPS. Cela fait ressortir la complexité de ce problème.

Le sénateur Steuart: Quatre mille fonctionnaires n'arriveront pas à retracer toutes ces personnes.

Le sénateur Molgat: Oui, cela est bien vrai.

Pour continuer avec la TVA appliquée en Europe:

> La plupart des pays européens imposent les aliments, mais au Royaume-Uni, l'exonération des aliments a posé des problèmes de définition de ce qui constitue un produit alimentaire. La question des repas au restaurant a soulevé certaines difficultés, ainsi que d'autres secteurs comme les confiseries. Les institutions financières ont été dans l'ensemble exonérées de la TVA en Europe, mais cela a suscité certains problèmes de définition de ce qu'est une banque. Il semble que les pays européens aient, d'une façon générale, exonéré les institutions financières en raison de la difficulté à définir ce qu'est la valeur ajoutée pour les activités financières, bancaires ou d'assurance. Le Canada, par contre, a envisagé d'inclure les institutions financières dans l'assiette de la taxe jusqu'à ce que le gouvernement ait annoncé qu'elles seraient exonérées dans son livre blanc. La leçon que l'on peut tirer sur ce point de l'expérience européenne porte sur les problèmes potentiels que peut poser l'inclusion des institutions financières dans l'assiette de la taxe.

On vient de livrer sur mon bureau d'autres «épreuves» de nos déclarations. La pile augmente. Je vois que notre auditoire change et je pourrais peut-être revenir sur ce que j'ai dit pour que mes amis puissent tous avoir l'avantage d'entendre mes remarques au complet.

Le sénateur Marsden: Sénateur Molgat, seriez-vous prêt à répondre à une question? À propos de ce que vous venez de déclarer, et puisque je fais partie de ceux qui viennent d'arriver, pourriez-vous résumer à notre attention l'essentiel des remarques que vous venez de formuler? Je ne vous demande pas de refaire votre discours, mais tout simplement de replacer dans leur contexte les remarques que vous vous apprêtez à faire.

Le sénateur Steuart: Les sénateurs d'en face, qui comptent parmi leur rang trois médecins de première classe, me disent qu'ils ne peuvent s'engager qu'à sauver un d'entre nous tous les vingt-quatre heures. N'oubliez pas cela pendant que vous présentez votre discours, Sénateur Molgat.

Le sénateur Molgat: Comment puis-je refuser ce genre d'invitation, sénateur Marsden?

J'ai pris pour acquis au départ, que sur le plan des principes, je préférais une taxe fondée sur la capacité de payer. Je disais que si l'on pouvait mettre sur pied un système d'impôt sur le revenu parfaitement juste, applicable à tous, je préférerais alors un système d'impôt progressif sur le revenu. Cependant, je reconnais qu'il est presque impossible d'avoir un système d'impôt sur le revenu qui fonctionne comme j'aimerais. Le coût d'un tel système serait astronomique. Les gens qui paient de l'impôt sur le revenu sont pour la plupart des salariés. Ils paient de fortes sommes. Ils ne s'aperçoivent pas des impositions fiscales. Ces sommes sont retirées de leur revenu avant même qu'ils obtiennent leur chèque de paie. Le fardeau fiscal de l'impôt sur le revenu touche ces personnes de façon disproportionnée. Bon nombre de gens au Canada, pour diverses raisons, ne paient pas l'impôt sur le revenu comme ils le devraient. Certains types de revenus sont difficiles à imposer. C'est pourquoi je peux me résigner à une taxe sur la consommation, mais avec certaines réserves. Cette taxe sur la consommation devrait viser à obliger les gens ne payant pas la part d'impôt sur le revenu qu'ils devraient, à payer davantage d'impôt. Ce sont des gens qui ont gagné de l'argent, mais qui n'ont pas payé d'impôt sur le revenu sur cet argent. On pourrait alors récupérer une partie de cet impôt au moment où ils dépensent leur argent. Cependant, un tel système doit demeurer équitable. Il doit garantir absolument que les personnes qui se situent dans les revenus faibles et moyens bénéficient de déductions suffisantes et indexées. Les amendements que nous avons proposés auraient eu cet effet; j'aurais même personnellement souhaité offrir une protection plus grande aux personnes les moins favorisées.

J'ai également dit qu'il fallait collaborer avec les provinces pour percevoir cette taxe de façon à réduire les frais généraux et à ne pas avoir neuf systèmes de perception de l'impôt, à savoir, un dans chacune des provinces qui utilise une taxe sur les ventes, à l'exception de l'Alberta, pour ajouter à cela un autre système de perception fédérale. Ce serait mauvais pour le pays. Ce serait également coûteux et peu pratique.

J'ai également mentionné que les provinces seraient obligées—pour des motifs tout à fait différents—de collaborer avec le gouvernement fédéral. Il existe une grande diversité dans notre pays. Les personnes qui peuvent le mieux en juger sont celles qui gouvernent les provinces. Il suffit d'examiner quelques-unes des anomalies entraînées par le système actuel. Il a des répercussions inéquitables sur les régions. J'ai cité le cas de nos amis Inuit qui se trouvaient ici la semaine dernière. J'ai parlé de l'amendement proposé par le sénateur Watt. Ces personnes paieront plus de TPS que les autres Canadiens par rapport à leur revenu.

Dans ma province, les gens que je représente assument de gros frais de transport, en raison de notre climat et de la distance où nous trouvons des grands centres de fabrication du Canada. Pour diverses raisons, ces gens voyagent beaucoup. S'ils font des affaires avec le gouvernement fédéral, ils doivent venir à Ottawa ou à Toronto. Les Manitobains paieront davantage de TPS que les gens de notre province, sénateur Marsden, qui eux vivent dans un climat plus clément. Quoi qu'il en soit, le gouvernement devrait négocier avec les provinces.

Ce qui m'amène à la conclusion qu'il ne faudrait pas adopter la TPS pour le moment, tout du moins pas sous la forme qu'elle a à l'heure actuelle. Rien ne nous oblige à nous dépêcher pour qu'elle entre en vigueur le 1er janvier. Il s'agit-là d'un échéancier politique et non économique. M. Wilson et le gouvernement de M. Mulroney veulent adopter cette taxe maintenant pour ne pas avoir à la faire adopter juste après avoir mis en branle le processus électoral. Cela leur permettra d'avoir beaucoup d'argent et de bien paraître au moment où ils déclencheront les prochaînes élections. C'est pourquoi le 1er janvier 1991 est une date si importante pour eux. Sur le plan économique, je ne pense pas que cette date soit tellement importante. La taxe sur les ventes des fabricants est toujours en place. Je reconnais qu'elle aurait grandement besoin d'être améliorée, mais cela peut se faire. Le gouvernement n'a pas tenté de le faire. Pourtant, il est au pouvoir maintenant depuis 1984.

• (1300)

Tout ce qu'ils ont fait depuis 1984, c'est de faire passer la TVF de 9 à 13,5 p. 100. L'essentiel de mon argument consiste à dire: n'allons pas maintenant adopter la TPS. Prenons notre temps et négocions avec les provinces. Tentons d'unifier le système de perception et de nous entendre sur un système qui soit vraiment équitable. Ne prenons pas de décisions pour le moment; ce n'est pas nécessaire. Voilà l'essentiel de mon propos.

Pour le reste, j'ai surtout répondu aux questions tout en traitant de ce qui s'est également produit ailleurs. À l'heure actuelle, j'examine les systèmes européens de TVA et j'ai l'intention de revenir sur une question que j'ai abordée un peu plus tôt, à savoir celle des alternatives. J'examinais en particulier la proposition d'une taxe unique mise de l'avant par Dennis Mill, qui constitue un exemple d'alternative qu'il conviendrait d'étudier. Il y en a peut-être beaucoup d'autres, et j'en ai d'ailleurs dans mes doslsiers un certain nombre, que nous pourrions examiner plus tard.

Le sénateur Marsden: Merci. Ces renseignements me paraissent fort utiles. Je suis désolé d'avoir manqué la première partie de votre discours parce qu'il recoupe, sous plusieurs aspects, ce que beaucoup d'entre nous aimeraient voir expliquer plus en détail. Je voudrais revenir sur une question de façon très brève parce que j'aurai plus tard l'occasion de m'y étendre plus longuement. Il est vrai que cette taxe sera peut-être plus dure pour les Manitobains à cause des distances, du climat et ainsi de suite. Mais dans une province comme l'Ontario, cette taxe aura des effets également très durs, compte tenu de ses répercussions sur l'industrie et les différents type de consommateurs qu'on trouve. Je suis convaincu que je ne serais pas le seul orateur de l'Ontario qui reviendra sur cette question en détail. Je suis très heureux que vous ayez signalé les problèmes auxquels devront faire face les Manitobains. J'éprouve beaucoup de sympathie pour eux, mais je ne voudrais pas que nous en venions à un concours, qui récompenserait la province à laquelle la TPS fera le plus mal. Je pense que les conséquences de cette taxe seront difficiles, quelle que soit la région qu'on habite au Canada. J'aimerais entendre maintenant le reste de vos commentaires.

Le sénateur Molgat: Je sais ce que vous voulez dire. Il ne sert à rien d'essayer de voir qui souffrira le plus dans un tel contexte. Il n'y a rien à y gagner, et je suis d'accord avec vous

que nous allons tous souffrir. Cela veut dire qu'il faut que les provinces participent à ces discussions. Lorsque M. Wilson a mis un terme aux discussions qu'il avait avec les provinces, il savait bien qu'il serait difficile d'en arriver à un compromis, pour l'excellente raison que les provinces éprouvaient des craintes dans des domaines très précis.

J'ai parlé plus tôt des problèmes particuliers à l'Alberta, qui poursuivait le gouvernement fédéral devant la Cour Suprême, et je pense que cela démontrait fort bien les différences qui existent entre les provinces. On aurait pensé que le gouvernement s'en serait rendu compte après l'expérience du lac Meech. Il pensait qu'il pouvait forcer le passage du lac Meech au lieu de négocier et de parler avec les Canadiens. Avec la TPS, c'est la même chose; c'est-à-dire qu'il faudra consulter davantage les Canadiens. La première étape consiste à s'entendre avec les provinces.

Nous avons eu une discussion, plus tôt ce matin, avec des collègues d'en face au sujet des poursuites judiciaires auxquelles participaient à l'heure actuelle trois provinces: L'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario. Il y a deux aspects, dans le premier est l'aspect constitutionnel, qui soulève la question de savoir si Ottawa a le droit d'imposer ce genre de taxe. La Cour Suprême va examiner cette question. L'autre aspect est plus complexe, et il va falloir parler aux différentes provinces pour en connaître davantage sur leurs problèmes et sur les conditions qu'elles mettent à la conclusion d'un accord sur un système, et cela prendra beaucoup de temps.

Pour en revenir à l'expérience européenne de la TVA, nous avons vu que ce système crée des problèmes particuliers aux petites entreprises et aux agriculteurs. Ils ont également éprouvé certaines difficultés, en particulier le Royaume-Uni, sur la définition des aliments imposables. La plupart des pays du continent imposent tous les aliments, sans exception.

Il y a également des problèmes dans le secteur financier. Qu'est-ce qu'une banque; qu'est-ce qu'une institution financière et qu'est-ce qui n'en est pas une?

> Le Canada a, par contre, envisagé d'inclure les institutions financières dans l'assiette de cette taxe avant d'annoncer leur exclusion dans son Livre blanc. La leçon que l'on peut tirer ici de l'expérience européenne est que l'élargissement de l'assiette fiscale aux institutions financières peut créer des problèmes.
>
> Le logement est en général exonéré en Europe, à la fois pour ce qui est de la construction de nouveaux logements et de la location des logements existants.La taxation du logement au Canada en fonction des coûts de construction risque fort de susciter une résistance politique, et l'expérience européenne semble indiquer qu'elle comporte d'autres dangers potentiels.

Avant de passer à l'expérience d'autres pays en matière de taxe de vente et de taxe sur la valeur ajoutée, je voudrais mentionner au départ l'avertissement que nous a lancé le Trésor des États-Unis parce qu'il a étudié le système de la TVA et a déclaré que c'était une machine à sous. L'avertissement que nous lance l'Europe est qu'une fois mis en vigueur, ce système entraîne des augmentations constantes.Nous parlons de 7 p. 100 à l'heure actuelle, mais nous pourrons nous attendre à une taxe de 8 p. 100 dans un an, de 10 p. 100 dans deux ans, après les élections. L'introduction de la TVA dans les autres pays s'est généralement traduite par une augmentation du taux et même une multiplication des taux de TVA par les gouvernements. Dans la plupart des cas, ce système a commencé avec un taux unique, qui a été ensuite multiplié.

[Le sénateur Molgat.]

Une voix: L'impôt sur le revenu a diminué.

Le sénateur Molgat: Diminué? Je ne suis pas sûr de cela; c'est possible.

J'examine le tableau 11.2 à la page 139. L'Argentine a introduit une TVA en janvier 1975 à un taux unique de 16 p. 100; en 1984, elle avait 4 taux de 5, 8, 18 et 25 p. 100. Elle a baissé deux de ces taux, mais augmenté les deux autres.

L'Autriche a introduit la TVA en janvier 1973 avec deux taux, 8 et 16 p. 100. Il n'y a pas eu de changement dans ce pays.

La Belgique a adopté la TVA en janvier 1971 avec trois taux de 16, 14 et 18 p. 100. En 1984, les taux étaient passés à 6, 17, 19 et 27 p. 100. On avait ajouté un autre taux et augmenté les autres.

La Bolivie a adopté la TVA en octobre 1973 avec trois taux de 5, 10 et 15 p. 100. C'est un cas particulier, parce que c'est la seule en 1984 à avoir un taux unique de 5 p. 100. Le premier pays qui figure sur cette liste est le Brésil. Il a introduit une taxe de 12 p. 100 en janvier 1967. En 1984, il avait trois taux: 9 p. 100, c'était donc une réduction; 12 p. 100, comme au moment de l'adoption de la taxe et 17 p. 100, un nouveau taux.

• (1310)

Le Chili a adopté une TVA de 20 p. 100 en mars 1987. En 1984, ce taux s'établissait toujours à 20 p. 100. La Colombie a introduit une TVA en janvier 1974 aux taux de 4, 6 et 10 p. 100. En 1984, il y avait cinq taux, tous plus élevés: 6, 10, 15, 20 et 35 p. 100. Le Costa Rica a adopté une TVA de 8 p. 100 en janvier 1975. Ce tableau ne mentionne pas quelle était la situation en 1984. Le Danemark a introduit une TVA de 10 p. 100 en juillet 1967. En 1984, cette taxe est passée à 22 p. 100, en fait de 10 à 22 p. 100. La République dominicaine a adopté en janvier 1983 une TVA de 6 p. 100. En 1984, elle était toujours à 6 p. 100. L'Équateur a adopté une TVA de 4 p. 100 en juillet 1970. Il n'y a pas de données concernant la situation de 1984.

La France a adopté en janvier 1986 une TVA aux taux de 6,4, 13,6, 20 et 25 p. 100. En 1984, un des taux était tombé à 5,5 p. 100, mais les autres étaient passés à 7, 18,6 et 33,3 p. 100.

Le sénateur Steuart: Pourrais-je poser une question au sénateur Molgat sur la recherche qui a été faite et les statistiques dont il dispose? Tout d'abord, est-il possible de savoir si les différences de taux ont été choisies pour des motifs dont s'inspirent les amendements que nous avons présentés ici et qui ont été rejetés, mais qui voulaient imposer des taux plus élevés sur les produits de luxe? Est-ce que le sénateur Molgat estime qu'un tel système serait moins lourd pour les personnes à faible revenu? Bien évidemment, ce sont les gens qui ont de forts revenus qui ont tendance à acheter les produits de luxe et donc à payer des taux plus élevés.

Le sénateur Molgat a cité divers chiffres, mais j'aimerais savoir quel est le pourcentage de ces pays qui ont adopté un système de taxation progressif de façon à en arriver à un

système qui soit moins accablant que celui que l'on propose pour le Canada? Serait-il possible de savoir quels sont les biens qui sont taxés au taux le plus fort? Par exemple, au taux de 33,3 p. 100. Serait-il possible de savoir quels sont les biens et services qui sont taxés à un tel taux?

Le sénateur Molgat: Ce livre ne contient pas ce genre de renseignement. Cependant, je peux dire au sénateur que d'après les consultations que nous avons eues avec des représentants du gouvernement français—nous avons examiné leur système avec eux pendant quatre jours—l'augmentation du nombre des taux et l'augmentation des taux visait à taxer les produits de luxe. Pour l'essentiel, c'était conforme à ce que nous avons proposé ici dans un de nos amendements, amendement d'après lequel les produits de luxe seraient taxés à un taux supérieur parce que les personnes qui peuvent se permettre de les acheter peuvent également se permettre de payer un taux de taxe plus élevé.

Je ne peux garantir que ce raisonnement vaut pour tous les pays. Mais je peux dire au sénateur Steuart qu'il est arrivé en général deux choses. Tout d'abord, les taux ont augmenté. Deuxièmement, on a ajouté différents taux. Un pays qui commence avec un ou deux taux se retrouve plus tard avec trois, quatre ou cinq taux de taxe. C'est ce que l'on peut constater. C'est ce que j'essaie de faire savoir officiellement.

Le sénateur MacDonald: Je pense que le sénateur Molgat va constater que l'impôt sur le revenu a diminué dans ces pays.

Le sénateur Molgat: Si je peux retrouver ce renseignement dans le document que j'examine à l'heure actuelle, je le ferai. Je peux le garantir au sénateur MacDonald.

Le sénateur Steuart: Ai-je bien compris, d'après ce que vous avez dit, qu'un bon nombre de ces pays ont commencé par une taxe à un niveau, comme nous le faisons au Canada, mais qu'ils ont acquis de l'expérience et décidé d'ajouter d'autres catégories de taxe? Cela veut-il dire qu'une fois de plus notre gouvernement n'a pas étudié l'expérience des autres pays ou suivi leurs conseils et qu'il a refusé d'adopter maintenant un type de système progressif? Nous allons attendre que le système actuel cause toutes sortes de problèmes, et le gouvernement fera ensuite ce qu'ont fait les gouvernements d'autres pays, après avoir fait subir aux citoyens une expérience difficile.

Le sénateur Molgat: Oui, je pense que le sénateur a raison. Je ne voudrais pas relire le tableau pour vous donner une énumération des taux qui ont augmenté et de ceux qui ont diminué, mais il suffit d'examiner cette liste pour en arriver à une conclusion. Cette ligne indique le niveau de départ, et les lignes sont courtes. L'autre ligne montre la situation en 1984, et ces lignes sont plus longues. Il y avait beaucoup plus de taux de TVA en 1984.

Mesdames et messieurs, la tendance est très claire. Je pense que ce que nous avons proposé dans notre amendement était raisonnable. L'expérience permet de savoir ce qui s'est produit dans les autres pays. Il serait préférable de partir du bon pied.

Je voudrais revenir, sénateur Steuart, sur la nécessité d'avoir de bonnes discussions avec les provinces sur cette question; si nous avions pris le temps de faire les choses comme il faut, cela aurait pu être différent. Nous aurions dû consacrer suffisamment de temps à cette grande réforme fiscale.

Le sénateur Steuart: Il n'est pas trop tard.

Le sénateur Molgat: Non, il n'est pas trop tard. La taxe de vente fédérale est en vigueur. Elle va continuer à apporter des revenus l'année prochaine. Cela ne va pas changer d'un seul coup. Abandonnons cet échéancier politique qui nous oblige à adopter cette taxe avant le 1er janvier pour que le gouvernement puisse solliciter l'électorat dans deux ans. Mesdames et messieurs, c'est un échéancier politique, il ne tient pas compte des besoins des Canadiens; c'est l'échéancier du gouvernement conservateur qui voudrait se faire réélire. Voilà à quoi sert cette taxe. Le gouvernement veut nous la faire adopter de force dans l'idée que les Canadiens auront tout oublié d'ici la prochaine élection.

Le sénateur LeBlanc: Ils n'oublieront pas!

Le sénateur Molgat: Le gouvernement aura des sacs d'argent. Il aura ce que le Trésor américain a appelé une «machine à sous» pour le gouvernement.

Le sénateur Steuart: C'est ce que dit ce livre?

Le sénateur Molgat: C'est ce qui est écrit ici. En 1986, le ministère du Trésor des États-Unis a effectué une étude qui portait exclusivement sur la TVA. Voici ce que dit ce document:

> Le troisième volume des documents sur la réforme fiscale du Trésor des É.U., consacré exclusivement à la TVA, indique clairement que le principal argument contre la TVA est qu'elle crée une «machine à sous» pour le gouvernement.

Le sénateur Steuart: Qui a publié ce livre?

Le sénateur Molgat: Il a été publié par l'Association canadienne d'études fiscales, un groupe impartial. Et c'est ainsi qu'on l'appelle dans ce livre—une «machine à sous» pour le gouvernement. C'est une machine à sous politique pour le gouvernement; et c'est un échéancier politique pour que le gouvernement se prépare aux prochaines élections. On force le passage de cette taxe pour le 1er janvier 1991 dans l'espoir que les Canadiens l'auront oubliée en 1993. Voilà ce que veut vraiment le gouvernement.

L'honorable Eymard G. Corbin: Je me demande si le sénateur me permettrait de poser une question sur ces commentaires? Je voudrais rappeler qu'au cours de leur premier mandat, le premier ministre du Canada et le ministre des Finances ont passé leur temps à rejeter sur l'administration précédente le déficit canadien. Dans tous ses budgets, le ministre des Finances, M. Wilson, a présenté des mesures qui devaient, d'après lui, réduire le déficit. Mais ce n'est pas ce qui est arrivé, pour des raisons évidentes—ils n'ont pas réduit leurs dépenses. Ils ont dépensé dans de nouveaux secteurs de l'activité économique. Ils ont élargi certains programmes tout en réduisant, sous prétexte de réduire les coûts, la Fonction publique fédérale, ou tenté de le faire. Cela a duré longtemps.

Pendant les quatre premières années, voilà ce que nous avons entendu: «C'est la faute de l'administration précédente.» Mais parallèlement, le déficit continuait d'augmenter. Pendant leur deuxième mandat, ils ont continué à critiquer les mesures adoptées par l'administration précédente pour ce qui est de la dette du Canada.

Le gouvernement est au pouvoir maintenant depuis six ans—six longues années—et il est toujours en train de se plaindre et de grogner. Avez-vous déjà vu une administration

au pouvoir depuis six ans continuer à critiquer l'administration précédente pour des mauvaises décisions qu'elle a elle-même prises?

● (1320)

N'avez-vous pas l'impresssion que, avec la TPS, nous assistons au pire exemple de vol de grand chemin de l'histoire du Canada? Serez-vous d'accord avec moi pour dire que M. Wilson a perdu sa crédibilité? Le premier ministre est fatigué de lui. On apprend maintenant que M. Wilson aura bientôt fini sa carrière de ministre des Finances, que ce projet de loi soit approuvé ou non et qu'il soit approuvé sous cette forme ou sous une autre, il s'en ira immédiatement après son adoption, s'il est adopté.

N'avez-vous pas l'impression qu'ils se trouvent maintenant en proie à la panique, après avoir entendu les témoignagnes rassemblés par le comité pendant ses séances de cet été et avoir vu les nombreuses lettres et mémoires que nous avons reçus de ce côté-ci? Je suis sûr que les sénateurs de l'autre côté ont reçu des documents analogues, mais ils n'en soufflent jamais mot. Ils doivent également avoir reçu des pétitions, mais la seule pétition qu'ils ont osé présenter à la Chambre était celle que le sénateur Doody avait demandé au personnel du bureau du sénateur Murray de signer.

Nous avons maintenant un gouvernement qui a prouvé son incapacité à enrayer la croissance de la dette, dette à laquelle il a fortement contribué au cours des six dernières années. La TPS est seulement une manifestation de panique, de vol de grand chemin, une façon d'aller puiser tout au fond des poches des contribuables canadiens.

Le sénateur Steuart laissait entendre—comme vous le faites également—que le gouvernement n'avait pas vraiment étudié ce qui s'était passé dans d'autres pays. Nous savons, que dans la plupart des autres pays, des études sérieuses ont été effectuées. Je ne dirais pas que l'imposition de la taxe sur la valeur ajoutée ou d'une variante de celle-ci a été acceptée par l'ensemble de la population, mais on avait fait au moins les recherches nécessaires. On était prêt à accepter des amendements et des suggestions.

Notre gouvernement se comporte comme un éléphant dans un magasin de porcelaine et brise tout autour de lui.

Je répéterai ma question, sénateur Molgat: Quand vous analysez l'ensemble de la situation, avez-vous l'impression que le gouvernement a été pris de panique et est encore en proie à la panique? Comment pouvons-nous espérer lui insuffler le moindre bon sens à ce moment-ci, sachant comment se comporte une personne en proie à la panique? J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Le sénateur Molgat: Sénateur Corbin, je ne sais pas ce que pense M. Mulroney de M. Wilson et dans quelle mesure il lui fait confiance. J'ai entendu des rumeurs suivant lesquelles il a l'intention de placer M. Wilson à un autre poste.

Il est clair que la population canadienne ne fait plus confiance à M. Wilson. Elle voit un gouvernement qui s'accroche avec entêtement à la TPS, en refusant d'écouter les Canadiens, en refusant d'écouter les propositions raisonnables qui lui sont présentées et en refusant d'écouter les provinces de notre pays. Trois provinces traînent le gouvernement devant les tribunaux. La plupart des autres ont dit qu'elles s'opposent à ce projet de loi. Néanmoins, le gouvernement s'entête et déclare: «Peu nous importe ce que pense la population canadienne. Peu nous importe ce que pensent les provinces. Nous allons le faire quand même.»

Est-ce à cause de la panique? Est-ce par pur entêtement que le gouvernement refuse de changer d'attitude alors qu'il voit que ce qu'il fait est erroné? Je ne sais pas. Cette taxe n'aura pas de bons résultats pour le Canada. C'est bien triste.

La Chambre des communes l'a adoptée mais j'aimerais que s'y tienne un vote à scrutin secret, pour voir quel en serait l'issue à propos de la TPS.

Le sénateur Corbin: Sénateur Molgat, je me rends bien compte que vous avez la parole, mais je voudrais poser une autre question faisant suite à vos commentaires.

Pensez-vous que ce projet de loi serait adopté aujourd'hui à la Chambre des communes, compte tenu de ce que l'on sait maintenant à son sujet et après avoir reçu les feuilles d'information du gouvernement concernant son application? Les faits dont nous disposons indiquent que tout le monde n'est pas au courant du plein impact de la TPS. Nous avons réussi à rassembler une certaine quantité d'informations grâce aux activités du Sénat pendant le printemps, l'été et l'automne. Ne pensez-vous pas qu'une forte résistance se manifesterait maintenant à toutes les étapes de la procédure de la Chambre des communes si le projet de loi y était à nouveau présenté aujourd'hui sous sa forme actuelle?

Le sénateur Molgat: Sénateur Corbin, j'espère que tel serait le cas. Il est évident que si les députés élus écoutaient leur électorat, ils ne l'adopteraient pas.

Nous avons un système électoral au Canada que l'on pourrait appeler une dictature élue. Le pouvoir du régime des partis et le contrôle que le premier ministre a, une fois élu, sur le système, font que le pouvoir dont il dispose est immense. C'est en fait un pouvoir dictatorial.

Nous avons beaucoup parlé de réforme du Sénat dans notre pays. Je suis en faveur de la réforme du Sénat. Je présidais le dernier comité mixte sur la réforme du Sénat. Notre rapport avait recommandé d'importantes réformes dans le Sénat. Il recommandait un Sénat élu, ainsi que bien d'autres choses. Mes antécédents en matière de réforme du Sénat son sans ambiguïté. Le sénateur Balfour faisait également partie du comité.

L'honorable James Balfour: C'est exact. Avez-vous laissé le comité participer à la rédaction du rapport?

Le sénateur Olson: Bien sûr. Nous avons invité tout le monde à participer.

Le sénateur Molgat: Oui. Vous y étiez, sénateur Balfour.

● (1330)

Nous avons eu un bon comité. D'après les discussions, on n'aurait pas pu savoir à quel parti appartenaient les membres. Le sénateur Tremblay était là également!

[*Français*]

L'honorable Arthur Tremblay: De quel rapport parlez-vous, celui de janvier 1984?

Le sénateur Molgat: Oui.

Le sénateur Tremblay: Qui était au pouvoir à ce moment-là?

Le sénateur Molgat: Le gouvernement de M. Trudeau.

Le sénateur Tremblay: Qu'est-ce qui s'est fait pendant six mois?

Le sénateur Molgat: Je vous enverrai la réponse, sénateur Tremblay. Vous vous souvenez, nous nous sommes servis d'un article du Règlement de la Chambre des communes. C'est un règlement qui permet, lors de la déposition d'un rapport, du gouvernement de donner une réponse dans les 90 jours ou les 60 jours, quelque chose de la sorte. Nous nous sommes servis alors, puisque c'était un comité conjoint, nous avons pris le Règlement de la Chambre des communes et nous avons demandé une réponse au gouvernement. Dans les délais prévus, M. Trudeau nous a écrit disant qu'il n'était pas nécessairement d'accord avec tout ce qu'on leur recommandait mais que, grosso modo, ils étaient d'accord et ils acceptaient notre rapport, un rapport de base pour commencer les discussions avec les provinces. Il a nommé à ce moment-là M. MacGuigan, le ministre de la Justice à cette époque, responsable pour faire les visites des provinces. M. MacGuigan a commencé ses visites. Entre-temps, M. Trudeau a démissionné. La course à la chefferie a commencé. La chose s'est terminée là. Mais je peux vous assurer . . . et je vais me faire un plaisir de vous envoyer une copie de la lettre. Je croyais que tout le monde l'avait reçue, mais si ce n'est pas le cas, je le ferai.

En tout cas, pour revenir à mon sujet, le gouvernement commençait les discussions avec les provinces.

Le sénateur Tremblay: Vous rappelez-vous du septième chapitre, si mon souvenir est bon, c'était bien le septième. Le rapport disait que le Sénat pouvait lui-même procéder à des modifications importantes de sa propre initiative. Sauf erreur, vous aviez la majorité à l'époque. Je me rappelle moi-même être intervenu pour faire la suggestion de procéder sur ces points. C'est resté lettre morte.

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, je désire soulever un rappel au Règlement. Je crois que le sénateur Tremblay vient d'établir un précédent. Nous devons décider si nous devons accepter ce geste comme un précédent. Il s'est levé pour poser une question au sénateur Molgat. Il n'était pas à sa place au Sénat.

Est-ce que nous devrions donc considérer cette action de sa part comme un précédent ou la résilier. C'est une question importante et fondamentale. C'est la première fois, à ma connaissance, qu'un sénateur se lève formellement en cette Chambre, soit pour faire un discours, soit pour poser une question ou pour faire un rappel au Règlement et qu'il le fait d'un endroit autre que son siège désigné au Sénat.

Alors je vois qu'il s'apprête de nouveau à se lever du siège du sénateur Grimard. Je crois que le sénateur Tremblay est en train d'usurper les droits et les privilèges du sénateur Grimard. Ce siège fut assigné par le Whip de son parti au sénateur Grimard. Je vois déjà que le sénateur Tremblay reconnaît le sérieux de mon rappel au Règlement et qu'il se hâte vers son siège au Sénat. Je vois en lui un homme qui respecte les traditions du Sénat et je le salue chaleureusement.

L'honorable Arthur Tremblay: Sénateur Corbin, disons pour conclure que je considérais l'intervention à partir du siège d'un autre sénateur, non pas dans l'intention de contredire les règlements, mais dans une intention d'absolution pour les occasions où vous aviez fait de même.

Le sénateur Corbin: Sur ce même rappel au Règlement, le sénateur Tremblay voudrait-il me dire à quel moment j'aurais enfreint ce règlement. C'est une accusation grave que vous faites là.

Le sénateur Tremblay: Je n'ai pas la souvenance des heures et des minutes mais je vous vois encore à certains endroits ici devant moi où vous vous adressiez à d'autres.

Le sénateur Corbin: Non, j'ai pu interpeller quelqu'un mais jamais, de mémoire, de ma souvenance, me suis-je prévalu d'une occasion alors que j'étais assis ailleurs au Sénat qu'à mon siège pour poser une question, soulever un rappel au Règlement ou quoi que ce soit.

J'ai pu interpeller quelqu'un, ce que l'on appelle en anglais du «heckling». Mais ça c'est de bonne guerre, tout le monde le fait à tout bout de champ. Mais vous ce que vous faisiez, vous vous êtes levé pour poser formellement une question au sénateur Molgat. En tout cas, je veux bien vous concéder votre respect de la tradition. Vous avez gagné votre siège. Je vous considère comme un gentleman de première classe. Nous nous sommes bien entendus. Le Règlement en l'occurrence s'applique. Nous le reconnaissons tous les deux et je vous remercie.

● (1340)

[*Traduction*]

L'honorable Lorna Marsden: Sénateur Corbin, si je peux me permettre, je pense que vous êtes trop dur à l'endroit du Sénateur Tremblay. Il ne présentait pas une motion. Il ne faisait rien qui doive avoir de grandes conséquences, même si la réponse peut avoir des conséquences importantes. Je pense que vous devriez repenser votre décision de le forcer à revenir à sa place quand nous savons qui il est. Nous connaissons même les nouveaux sénateurs, la plupart d'entre eux par leur nom. Cela me paraît un peu brutal. Je me demande si vous pourriez revenir là-dessus?

Le sénateur Corbin: À propos de ce rappel, honorables sénateurs, la nuit dernière nous en avons eu un autre, ce que j'appellerais des «discours pontifiants», de la part du sénateur Ottenheimer. C'était son tour la nuit dernière. Nous avons de temps en temps des discours pontifiants, ils sont programmés régulièrement, sans doute préparés par quelqu'un d'autre. J'interviens à propos du rappel au Règlement. Le sénateur Ottenheimer a proposé que nous modifions nos règlements. Je ne suis pas opposé à ce que l'on étende le droit de prendre la parole à partir d'un siège autre que celui qu'occupe normalement un sénateur au Sénat, mais le Règlement est rédigé à l'heure actuelle d'une façon telle que nous n'avons pas le choix. Il faut l'appliquer. Il faut qu'il y ait une très bonne raison.

Pour commencer, cela facilite l'identification des sénateurs par les sténographes. Ceux qui prennent des notes voient le sénateur Tremblay se lever à la place du sénateur Grimard et ils ou elles notent sans doute «sénateur Grimard à propos d'une question», alors que, en fait, il s'agissait du sénateur Tremblay

qui était assis à cet endroit. On ne peut pas s'attendre à ce que le personnel du Sénat soit capable d'identifier visuellement et immédiatement le sénateur comme cela. C'est je pense l'une des bonnes raisons justifiant la règle que, quand un sénateur veut prendre la parole, il se lève à la place qu'il occupe au Sénat.

Le sénateur Barootes: Comme jeudi dernier dans la soirée, n'est-ce pas? Jeudi dernier, lorsque on vous a demandé à tous de retourner à vos places? Vous vous étiez levés à votre place?

Le sénateur Corbin: Je pense que vous intervenez à propos du rappel au Règlement de votre . . .

Le sénateur Barootes: Excusez-moi?

Le sénateur Balfour: Combien de fois êtes-vous déjà intervenu à propos de ce rappel au Règlement?

Le sénateur Corbin: On m'a demandé d'intervenir à propos de ce rappel au Règlement, et c'est ce que je fais.

Vous conviendrez certainement avec moi, sénateur, que le sénateur Tremblay n'aurait pas dû poser une question au sénateur Molgat depuis le fauteuil du sénateur Grimard. Vous le savez. Vous occupez la présidence de temps à autre, vous êtes un parlementaire expérimenté. Je pense que nous avons passé autant de temps l'un que l'autre ou à peu près sur la Colline. Nous savons quels sont les règlements dans les deux Chambres et dans d'autres assemblées législatives.

Je dis simplement que le Sénateur Tremblay, après mon rappel au Règlement, a regagné son siège. Il l'a fait de façon très courtoise. Il l'a fait parce qu'il se rendait compte qu'il était dans son tort en posant la question depuis un fauteuil autre le sien.

Je pense que l'affaire devrait être close, Sénateur Marsden. Je ne pense pas qu'il y ait quoi que ce soit à ajouter, à moins que je n'aie pas compris l'angle sous lequel vous avez abordé la question.

Le sénateur Marsden: Non, sénateur Corbin. Je pense que vous avez présenté des arguments très convaincants en faveur de cette règle, mais, puisque vous connaissez mieux les règles que moi, je me demande si vous ne pourriez pas mieux nous expliquer quelles en sont les implications potentielles? Par exemple, se pourrait-il que le sénateur Tremblay ait en fait été en train de poser une question au nom du sénateur dont il occupait le siège? Ou, d'une autre façon, si, en votre absence, l'un d'entre nous veut poser une question en votre nom, cela pourrait-il se faire en allant simplement s'installer à votre siège, afin qu'il n'y ait pas de problème pour les sténographes? Bien sûr, nous pourrions ainsi en quelque sorte faire poser des questions par procuration. Est-ce l'une des implications du Règlement relatif à la place des sénateurs?

Le sénateur Corbin: Vous m'avez demandé de préciser les choses à propos de ce rappel au Règlement. Je ne connais pas le sénateur Grimard depuis très longtemps. Toutefois, je me souviens d'une certaine séance de nuit au cours de laquelle il s'est levé à sa place et a apporté une importante contribution au débat qui se tenait à ce moment-là. Il a présenté un certain nombre de précisions. Dans un sens, le sénateur Grimard est un procédurier expérimenté. Je crois savoir que c'est un bon avocat, a great «Chicanneau» as Molière would have put it. Je ne pense pas qu'il soit prêt à céder son siège dans cette Chambre à un autre sénateur. Je ne pense pas à ce qu'il soit prêt à laisser un autre sénateur usurper son siège en invoquant le prétexte d'un rappel au Règlement, d'une question de privilège ou d'une intervention.

• (1350)

Le siège qui nous a été attribué, l'a été par Sa Majesté la Reine, par l'intermédiaire du gouverneur général du Canada en vertu du Grand Sceau du Canada . . .

Le sénateur Murray: Cela fait-il de vous un sénateur britannique?

Le sénateur Corbin: Non, je ne suis pas sénateur britannique. Toutefois, j'ai beaucoup de respect pour Sa Majesté la Reine. On pourrait dire, sans doute, que je suis royaliste dans une certaine mesure, car je respecte les institutions du Canada telles qu'elles existent. Je suis royaliste, et je ne cherche pas à m'en excuser. Mes ancêtres étaient royalistes. Ils étaient royalistes lorsque les Etats-Unis ont envahi le Canada en 1775. Ils se sont battus aux côtés du gouverneur du Canada de l'époque. Nous n'avons pas honte de cette tradition familiale. En fait, nous en sommes très fiers. Aussi longtemps que Sa Majesté la Reine Elisabeth II sera reine du Canada, nous défendrons cette institution. C'est ainsi. Tant que cette institution existera, je serai prêt à la respecter. Si les Canadiens décident collectivement de choisir une autre orientation, je suppose que la majorité imposera sa volonté.

Toutefois, sénateur Marsden, pour en revenir à votre observation, vous avez dit que je suis un expert en matière de règlements. Je ne suis nullement un expert de règlements. J'ai accumulé une expérience intéressante au fil des ans. Je connais de nombreux précédents qui ont été établis au cours des débats. Je voulais simplement savoir si la Chambre devait considérer ou non comme un précédent le fait que le sénateur Tremblay prenne la parole depuis le siège du sénateur Grimard pour poser une question au sénateur Molgat. Devons-nous laisser cela devenir un précédent? Je pense que le problème a été réglé lorsque le sénateur Tremblay est retourné à son siège et a présenté un commentaire depuis cet endroit. Il a ainsi reconnu implicitement qu'il ne respectait pas le Règlement et qu'il ne veut donc pas que la question qu'il a posée depuis le siège du sénateur Grimard soit considérée, de quelque façon que ce soit, comme un précédent. Cela me convient tout à fait. J'apprécie les personnes qui respectent l'institution et ses règlements.

[*Français*]

Le sénateur Molgat: Si je me souviens bien, j'en étais au point où je répondais à la question de l'honorable sénateur Corbin. Sa question était celle-ci: si le projet de loi C-62, sur la TPS était à ce moment-ci de nouveau, à la Chambre des communes, est-ce que je croyais que le projet de loi passerait cette fois-ci?

Je lui indiquais que, malheureusement, dans notre système soi-disant démocratique mais qui est en fait un gouvernement dictatorial élu tous les quatre ou cinq ans, que le pouvoir du premier ministre dans le pays, à mon point de vue, est beaucoup trop grand. Il a le pouvoir de nommer 40 ministres qui lui sont, à lui seul, responsables; le pouvoir de nommer une quarantaine de secrétaires parlementaires qui lui sont, à lui seul, responsables; le pouvoir de nommer les présidents des comités, et ils sont très nombreux, qui lui sont, à lui seul, responsables; le pouvoir de nommer tous les sous-ministres et

de les placer dans les ministères qui lui plaisent et qui lui sont, à lui seul, responsables. Je parle là du système gouvernemental. Laissons de côté les ambassadeurs et les chefs de commissions, etc... Ne parlons que du système gouvernemental. Il a un pouvoir immense.

Dans notre système de parti, on permet à peine le vote indépendant. Ce qu'il nous faut au Canada ce n'est pas tout simplement une réforme du Sénat. Je suis pour la réforme du Sénat. Il nous faut, essentiellement, une réforme parlementaire. Il faut changer notre système afin que le Parlement représente beaucoup mieux le peuple du Canada, ce qu'il ne fait pas en ce moment. Les Canadiens ne sentent pas que le Parlement canadien représente leur point de vue vis-à-vis de la TPS. C'est le cas du Parlement canadien!

Nous représentons, je pense, l'opinion publique. Lorsqu'elle se prononce sur la TPS la Chambre des communes ne représente pas l'opinion publique. Il nous faut donc changer le système. Sans cela, il est bien clair que le public canadien perd sa confiance dans le système politique. Ce n'est pas quelque chose que l'on peut laisser de côté et avec laquelle on peut jouer. Cela est beaucoup trop important.

Il nous faut une réforme parlementaire afin que le Parlement puisse vraiment remplir les désirs des Canadiens et être l'instrument démocratique que nous désirons.

Je vais envoyer au sénateur Tremblay la lettre de l'ancien premier ministre Trudeau. La réforme du Sénat était en marche, et rien n'a été fait depuis. Le sénateur Tremblay nous dit que le Sénat aurait pu faire certaines choses. Oui, c'était à nous de le faire. Je n'ai pas eu beaucoup d'indication qu'il y avait un désir de la part du Sénat de le faire et certainement du côté du gouvernement, aucune mesure n'a été prise. Absolument aucune mesure n'a été prise. Je sais que la réponse de certains était que l'Accord du lac Meech s'occupait de la réforme du Sénat. Ce n'était pas une réforme du Sénat, c'était tout simplement un changement au niveau de la nomination des sénateurs. Il n'y avait aucune preuve que les gouvernements provinciaux allaient changer et nommer des sénateurs très différents de ceux nommés par le gouvernement fédéral.

Revenons à la question qui est devant nous a savoir la TPS. J'en étais à vous parler de l'expérience de l'Europe, et de l'expérience des divers autres pays qui ont adopté la TPS. On commence généralement avec un seul niveau de taxe et on l'augmente au fur et à mesure. J'indiquais exactement ce qui s'est passé dans un peu tous ces pays. Je pense que vous avez bien compris le sens de ce que je veux dire. On m'a dit qu'il y a d'autres sénateurs qui désirent prendre la parole. Je ne veux tout de même pas abuser des honorables sénateurs. Je peux continuer jusqu'à 14 heures.

Je vais peut-être changer un tout petit peu le ton de mon discours à ce moment-ci.

● (1400)

[*Traduction*]

Je suis complètement objectif aujourd'hui, et je tiens à le rester car j'estime que cette question dépasse de loin les intérêts des partis. Avant de m'interrompre, je tiens à faire quelques déclarations pour corriger ce que d'aucuns ont pu dire.

Je veux d'abord traiter une chose que l'on entend souvent dire dans le pays, c'est-à-dire que nous n'avons pas le droit légitime de nous opposer aux projets législatifs du gouvernement. Je dois reconnaître que c'est une question qui m'a déjà troublé dans le passé et je vois mon ami, le sénateur Hatfield, agréer de la tête. Comme nous avons des origines semblables, puisque nous avons commencé tous deux notre carrière dans les assemblées législatives provinciales, nous sommes tous deux sensibles au problème. Évidemment, j'avais quelques réserves quant au droit de sénateurs nommés à s'opposer aux projets du gouvernement. Cependant, quand je constate les conséquences qu'aura ce projet de TPS sur les Canadiens, et quand je vois que ce projet est imposé de force à la Chambre des communes...

Le sénateur Olson: Absolument.

Le sénateur Molgat: ... je ne puis plus douter que les citoyens de ma région ne veulent absolument pas de cette taxe. Si on leur laissait le choix, la taxe ne serait pas acceptée. Je crois qu'ils estimeraient qu'il convient de prendre son temps pour bien réfléchir au problème, mais ce n'est pas ce qui est arrivé, le projet a été adopté de force.

Je vais d'ailleurs vous dire ce que pensent les gens de l'extérieur de notre droit, de nos responsabilités et de nos pouvoirs en cette matière. Voici un extrait d'un article de Rick Salutin sur la question:

> Peut-être puis-je passer un instant de la question de l'unité à celle de la démocratie. Le mélodrame du Lac Meech était loin d'être notre zénith démocratique, mais il a quand même permis d'attirer l'attention sur une question qui est précisément le thème de la bataille actuelle entre la Chambre des communes et le Sénat.
>
> En fait, le différend existant sur le droit du Sénat à modifier ou rejeter des textes de lois adoptées par la Chambre des communes est peut-être bien la méthode tout à fait bizarre qu'a trouvé le Canada pour entrer dans le débat politique mondial qui vient de s'ouvrir sur la démocratie. Il soulève des questions de fond car il porte sur la différence qui existe entre la réalité même de la démocratie et sa forme superficielle.
>
> Les membres du cabinet et les leaders d'opinion répètent à l'envi que les sénateurs ne sont pas élus et que, pour cette raison, il serait contraire à la démocratie qu'ils s'opposent à des mesures adoptées par les membres élus de la Chambre des communes. Cet argument ne semble cependant pas du tout impressionner la population. Selon un sondage Gallup, 70 p. 100 des Canadiens estiment que le Sénat doit bloquer la taxe proposée sur les produits et les services, alors que seulement 22 p. 100 sont d'avis contraire.

Cet article remonte à plusieurs mois. A l'époque, 68 p. 100 des Canadiens pensaient que le Sénat devrait bloquer la TPS, et 22 p. 100 que non. Il n'empêche que le gouvernement affirme que nous ne pouvons pas nous y opposer.

> On a même constaté la même tolérance à l'égard du rôle joué par le Sénat pour imposer une élection sur le libre-échange.
>
> Cela n'est pas nécessairement un signe de folie politique collective. Ça ne prouve pas que les gens ne se rendent pas compte que le Sénat n'est pas élu, mais plutôt qu'ils se sont parfaitement bien rendus compte, ces derniers temps, que la Chambre des communes et le gouvernement sont

devenus antidémocratiques, même si leurs membres ont été élus.

Examinons d'ailleurs dans quels cas le Sénat a fait preuve «d'obstruction».

L'Accord de libre-échange. En 1983, Brian Mulroney déclarait que le libre-échange constituait «une menace à la souveraineté canadienne», et que les Canadiens ne l'en entendrait plus jamais parler. Cela n'a pas empêché, peu après, de signer un accord de libre-échange que le Sénat a dû bloquer pour forcer une élection. Qui s'est comporté le plus démocratiquement?

Bonne question.

Le sénateur Olson: Le Sénat.

Le sénateur Molgat: Je continue.

L'assurance-chômage. Durant la campagne de 1988, le ministre au commerce international de l'époque, John Crosbie, déclarait que:

Je regrette de ne pouvoir faire cette citation en imitant l'accent de Terre-Neuve et, si vous voulez bien m'excuser, je la ferai dans mon français plat de Canadien de l'ouest. Je cite donc M. Crosbie.

«Le premier ministre m'a donné l'assurance qu'il n'y aurait pas de changement à l'assurance-chômage». En avril 1989 . . .

soit quelques mois plus tard!

. . . le gouvernement proposait une refonte massive et fondamentale de l'assurance-chômage. Le Sénat réclamait des amendements pour protéger certains aspects du régime existant. Qui a agi démocratiquement?

Récupération fiscale. En 1984, M. Mulroney disait que l'universalité des programmes sociaux étaient «sacrée». A peine au pouvoir, il proposait l'abolition de l'indexation des pensions de retraite en fonction de l'inflation, mais il dut faire marche arrière. En revanche, cette indexation a été abolie pour les allocations familiales, et elle est prévue par le récent projet de récupération des pensions de retraite, que le Sénat refuse d'adopter.

Bien sûr, ce texte a été écrit avant la reprise de la session et durant septembre. Depuis lors, le Sénat a laissé passer ce texte de loi.

La TPS. Le gouvernement avait bien parlé de ce projet avant les élections, mais très discrètement. Par contre, l'opposition populaire est massive. La TPS risque bien d'être le projet le moins populaire qu'un gouvernement canadien ait jamais adopté.

Adopté peut-être, mais pour le moment, seulement par la Chambre des communes, pas par le Sénat.

Il ne fait aucun doute que le Sénat reflétera l'énorme majorité de l'opinion publique s'il bloque la taxe. Qui est démocratique?

Ces questions touchent la vie quotidienne des Canadiens, beaucoup plus que les abstractions et les discours concernant le Lac Meech et l'unité nationale. C'est le Sénat qui assure que le débat se poursuit sur ces questions, et qui les empêche de disparaître dans notre longue nuit d'obsessions constitutionnelles.

[Le sénateur Molgat.]

Le seul argument pouvant être avancé pour dire que l'action du Sénat n'est pas démocratique résulte du fait que les sénateurs ne sont pas élus. Qu'en est-il cependant des gens qui se font élire sur un programme et qui font le contraire dès qu'ils sont élus? Ou qui mettent en œuvre des politiques qu'ils reconnaissent eux-mêmes être presque universellement méprisés? Le premier ministre dit qu'il s'agit-là de leadership, plutôt que de mépris du peuple, mais on peut en tout cas difficilement dire que c'est de la démocratie.

La réponse traditionnelle est que les électeurs auront la chance d'exprimer leur avis lors des prochaines élections, mais pourquoi devraient-ils être obligés d'attendre, surtout quand leur vie ou même la vie de leur pays risquent d'être irrémédiablement brisées d'ici là? Sans compter que, les gens en sont de plus en plus convaincus, les élections peuvent être manipulées ou achetées pour contourner la volonté démocratique de la nation. De toute façon, pourquoi les élections devraient-elles être le seul moment ou les gouvernements élus sont obligés de se comporter comme s'ils étaient démocratiquement responsables?

Nous vivons à une époque ou les gens accordent de plus en plus d'importance à la réalité de la démocratie, plutôt qu'à ses simples formes électorales. «Nous élisons un roi ou une reine, bien que nous n'ayons pas encore élu de reine», me déclarait un jeune de Vancouver durant les dernières élections fédérales, «et puis nous lui laissons carte blanche pendant quatre longues années».

Un cheminot du Cap Breton exprimait la même idée: «on peut voter une fois tous les quatre ans, et puis ils font tout ce qu'ils veulent pendant les quatre années qui suivent. C'est cela la grande démocratie?»

Pour répondre à de telles critiques, il suffisait de dire, comme le faisait Winston Churchill, que la démocratie est la pire forme de gouvernement à part toutes les autres. Cependant, Churchill parlait alors d'une démocratie semblable à celle qui prévaut dans les systèmes politiques britannique ou américain. Aujourd'hui, les gens semblent prêts à se demander si notre démocratie est tellement démocratique.

● (1410)

Cela constitue un défi pour ceux qui pensaient que des changements étaient nécessaires dans les «démocraties populaires» du bloc soviétique mais certainement pas dans les «démocraties bourgeoises» presque idéales, comme les appelle le commentateur américain Charles Krauthammer. D'autres sont cependant plus critiques et estiment que notre propre système pourrait probablement être lui aussi un peu amélioré. À leurs yeux, la démocratie est trop importante pour n'être qu'une question d'élections occasionnelles. Il faut aussi y veiller entre les élections, comme même le Sénat, à la surprise de chacun, y contribue actuellement.

Le Sénat n'est pas la solution à long terme de nos problèmes démocratiques, et l'approbation de son rôle récent par les Canadiens est strictement conditionnelle, car elle résulte de la valeur du Sénat comme correctif, inattendu, mais utile. Que se passerait-il si le Sénat

cessait de jouer ce rôle, soit parce qu'un gouvernement conservateur l'aurait bourré d'amis, soit parce que les libéraux auraient repris le pouvoir et que la Chambre haute retrouverait son habitude d'approbation systématique?

Une voix: Oh!

Le sénateur Molgat: Je ne le nie pas.

Les gens chercheraient ailleurs un mécanisme démocratique pour contrôler l'arrogance du pouvoir élu, comme le Sénat le fait actuellement. Ils pourraient même découvrir, pour exprimer leurs frustrations, des moyens risquant d'amener les critiques actuels de l'impasse à jeter un regard nostalgique sur la belle époque du Sénat non démocratique.

Pour ce qui est de la réforme du Sénat, c'est une excellente idée, qui permettrait au Sénat lui-même de devenir plus démocratique, mais elle ne toucherait en rien les problèmes plus profonds qui concernent le comportement beaucoup trop antidémocratique que permet toujours le reste du système.

Je crois que les Canadiens devraient réfléchir sérieusement à ces paroles. Je crois que nous avons là un grave problème.

L'honorable Michael Kirby: Le sénateur Molgat m'autorise-t-il à poser une question?

Le sénateur Molgat: Oui.

Le sénateur Kirby: Étant donné ce que viens de nous lire le sénateur au sujet du processus démocratique, et étant donné que le sénateur Molgat connaît parfaitement bien Winnipeg et le Manitoba, puisqu'il vient de Winnipeg, pourrait-il nous dire ce qu'il pense des remarques faites par le comité des banques au sujet de la TPS, lorsqu'il a tenu ses audiences à Winnipeg, cet été?

Comme le sait le sénateur, le comité encourageait à la fin de chaque journée les citoyens à s'avancer pour exprimer leurs opinions. Il ne s'agissait donc pas là de groupes organisés. Il s'agissait simplement de citoyens tenant à faire connaître leur avis sur la TPS. Durant les audiences de Winnipeg, deux citoyens sont venus faire des déclarations portant directement sur le sujet que vient d'aborder le sénateur Molgat.

Je crois qu'il serait intéressant que je lui rappelle brièvement ce qu'avaient dit ces deux citoyens, avant de lui demander son avis. Le premier était le docteur Edward Agnew, un médecin de pratique privée à Winnipeg, qui nous a dit ceci:

> Le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple est en danger dans notre pays, notamment à cause de ce projet de loi. En fait, les Canadiens en sont arrivés à se demander ce que signifie encore le processus démocratique pour leur pays . . . Il faut rejeter cette taxe sur les produits et services parce qu'elle est antidémocratique . . . vous, sénateurs, êtes le seul rempart qui nous reste entre la démocratie canadienne, telle que je la connaissais, et la dictature pure et simple.

Je tenais à citer cette déclaration du docteur Agnew, de Winnipeg. J'aimerais savoir ce qu'en pense le sénateur Molgat. Cependant, avant de lui rendre la parole, je vais citer ce que nous avait dit un autre citoyen à la fin d'une journée d'audition. Il s'agit d'une déclaration faite par M. Arthur Allan de Jardin, qui était peut-être de Saint-Boniface plutôt que de Winnipeg. Voici ce qu'il a dit:

> Ces derniers temps, on se demande beaucoup, dans les journaux, si le Sénat a le pouvoir moral de bloquer la TPS. À mon avis, chaque sénateur, et le Sénat lui-même, détiennent manifestement ce pouvoir . . . il est important de réfléchir sérieusement pour prendre des décisions qui risquent de ne pas être appuyées par la presse, qui risquent de nous faire perdre beaucoup d'amis, mais qui sont pour nous un devoir moral. Il importe de faire ce qui est juste, ce qui est correct et ce qui est moral. Vous avez très certainement le pouvoir légal de le faire, car vous avez déjà bloqué d'autres projets de loi sans avoir été contestés devant les tribunaux. En plus, il est certain que la population canadienne vous appuie.

À mon avis, ces deux déclarations concernent directement les remarques formulées par le sénateur Mogat. Je répète qu'il s'agit là de déclarations faites par deux citoyens privés de Winnipeg qui ont pris le temps de venir s'exprimer devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, lorsqu'il tenait des audiences à Winnipeg le 24 juillet. J'aimerais donc connaître l'avis du sénateur Molgat là-dessus, étant donné qu'il s'agissait de citoyens d'une ville et d'une province chères au cœur de mon collègue. Je crois que ces déclarations expriment fondamentalement le même sentiment que celui qu'évoquait le sénateur Molgat lorsqu'il disait, au début de son intervention, que s'il y avait un vote secret ici ou à la Chambre des communes, les députés et les sénateurs de sa région voteraient contre le projet de loi car ils se sentiraient tenus de refléter l'opinion publique, laquelle s'est parfaitement bien exprimée, et de manière très succinte, dans les deux citations que je viens de lire. L'honorable sénateur a-t-il quelque chose à nous dire là-dessus?

Le sénateur Molgat: Je remercie le sénateur Kirby de sa question. Il vient peut-être des provinces atlantiques mais je vois qu'il est très sensible à ce que pensent les gens de l'Ouest.

Quand on parle d'aliénation des provinces de l'ouest, tout cela vient de la frustration. Quand nous élisons des députés, nous les envoyons à Ottawa en supposant qu'ils vont exprimer nos opinions. Or, quand ils arrivent là-bas, ils ne deviennent qu'un rouage dans une grosse machine de partis et ils votent toujours comme le parti l'impose. Voilà pourquoi, au cours des années, de nouveaux partis politiques sont nés dans les provinces de l'Ouest, à commencer par les progressistes des années 1920. On a vu ensuite apparaître des mouvements ruraux, comme le CCF. Le parti du crédit social a lui aussi joui d'un certain appui en Alberta, et je crois que l'on en arrive maintenant au Parti réformiste.

On a le sentiment que les institutions politiques nationales ne permettent pas de représenter adéquatement la population. Voilà pourquoi j'estime que le Sénat a un rôle particulier à jouer, et pourquoi je crois en la réforme du Sénat. Le rapport publié à ce sujet, auquel ont contribué les sénateurs Balfour et Tremblay, n'était empreint d'aucun sectarisme politique, car son objectif était précisément d'ôter tout sectarisme du nouveau Sénat. C'était cela l'axe de notre rapport—nous éloigner du sectarisme politique de façon à être plus représentatifs de nos régions d'origine plutôt que de nos partis politiques.

Les deux citations du sénateur Kirby expriment bien le ressentiment de beaucoup de citoyens de l'Ouest, et je ne puis que le partager. Si j'ai tenu à citer l'article de M. Salutin, c'était pour expliquer clairement ce que réclame à mon avis le public canadien. À mon sens, la population attend du Sénat qu'il fasse précisément ce qu'il fait aujourd'hui dans son opposition à cette taxe. La population canadienne ne croit pas du tout que nous soyons antidémocratiques, même si nous ne sommes pas élus. Elle croit que nous reflétons en ce moment exactement son opinion.

● (14200

Je voudrais faire une autre citation. On nous rebat contamment les oreilles de l'affirmation que le gouvernement a le mandat d'imposer la TPS, étant donné qu'il en aurait parlé durant les dernières élections, ce qui signifie que les Canadiens savaient parfaitement à quoi s'attendre. De ce fait, il serait parfaitement légitime que le gouvernement aille de l'avant avec son projet, puisque la population a été prévenue. Voici donc une autre analyse publiée dans le *Globe and Mail* du mercredi 17 octobre 1990 par Linda McQuaig, sous le titre: «Tenir le public dans l'ignorance».

> L'une des déclarations les plus trompeuses que l'on puisse entendre aujourd'hui à Ottawa est l'affirmation du gouvernement de Brian Mulroney que la taxe sur les produits et services faisait partie de son programme électoral de 1988.
>
> Évidemment, le gouvernement avance aujourd'hui cette théorie pour tenter de faire croire qu'il a été élu avec le mandat d'imposer la TPS. Selon cette théorie, même si l'électorat est aujourd'hui massivement opposé au projet, il avait élu le gouvernement en sachant parfaitement ce qu'était la TPS, et même, vraisemblablement en l'approuvant.
>
> Cela revient à fausser considérablement la réalité. Il est vrai que le gouvernement avait vaguement indiqué, dans ses documents de 1987 sur la réforme fiscale, son intention de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants par une nouvelle taxe de vente. Par contre, il n'en a pas soufflé mot durant la campagne de 1988, et on comprend pourquoi.
>
> Seule une petite fraction de la population allait tirer profit de la nouvelle taxe, à savoir essentiellement les manufacturiers, qui se plaignent depuis longtemps de la taxe de vente actuelle et qui bénéficieraient d'un fardeau fiscal bien allégé avec la TPS. En fait, près de 4 milliards de dollars de fardeau fiscal devrait être transféré du secteur des entreprises vers le secteur des particuliers.
>
> Le gouvernement ne voyait donc aucun intérêt particulier à parler de la nouvelle taxe durant la campagne électorale. S'il l'avait fait, il aurait inévitablement soulevé la crainte que la taxe servirait à accroître les ponctions fiscales opérées sur le grand public pour poursuivre la guerre contre le déficit.
>
> Pour les conservateurs, il n'y avait aucun avantage à faire de la TPS un thème des élections. Tous ceux qui seraient en faveur de la nouvelle taxe—les manufacturiers, les économistes, les fiscalistes—étaient déjà au courant. Pour les autres, mieux valait les tenir dans l'ignorance.

[Le sénateur Molgat.]

C'est donc ainsi que le gouvernement à laissé sommeiller le problème durant toute la campagne, même si la TPS constituait un élément central du deuxième programme des conservateurs, et si tout avait déjà été préparé pour mettre la machine en marche dès que les votes auraient été comptés. Tout avançait donc comme prévu jusqu'à ce que Don Blenkarn entre en scène.

M. Blenkarn, le député conservateur qui préside avec indépendance le Comité des finances de la Chambre des communes, devait faire, dans les premiers jours de la campagne, ce qui promettait d'être un discours particulièrement ennuyeux, lors d'une conférence de fiscalistes qui se tenait à la faculté de droit d'Osgoode, de l'université de Toronto. En fait, cette manifestation n'avait strictement rien à voir avec l'élection puisqu'elle était déjà prévue depuis plusieurs mois.

Durant cette conférence d'une journée, M. Blenkarn dit à son public d'économistes et de fiscalistes que le gouvernement avait l'intention de toucher des milliards de recettes supplémentaires grâce à la TPS.

Ce qui suscita d'ailleurs peu de réaction, puisque les spécialistes présents dans la salle le savait déjà. Par contre, quand les déclarations de M. Blenkarn au sujet du potentiel de recettes supplémentaires pouvant découler de la nouvelle taxe furent rapportées le lendemain en première page du *Globe and Mail*, le chat sortit du sac. Cette augmentation de recettes fiscales dont seuls les experts étaient censés être au courant venaient d'un seul coup de tomber entre les mais de l'électorat, c'est-à-dire dans un endroit particulièrement dangereux. Quelle fut donc la réaction du gouvernement? S'il est vrai, comme les conservateurs le prétendent aujourd'hui, que le gouvernement «fit campagne» sur la TPS, il est probable que sa réponse aurait dû être: «Oui, M. Blenkarn a raison, la nouvelle taxe nous permettra d'augmenter considérablement nos recettes fiscales, ce qui est nécessaire pour réduire le déficit». Autrement dit, le gouvernement aurait dit alors ce qu'il dit aujourd'hui.

Eh bien non, autant le Premier ministre Mulroney que le ministre des Finances Michael Wilson furent très prompts à nier les déclarations de M. Blenkarn, en insistant sur le fait qu'il n'était pas le porte-parole du gouvernement.

Alors que commençait le débat public sur cette question—le trésorier de l'Ontario, Robert Nixon, annonça que les Ontariens devraient payer beaucoup plus de taxe de vente—le gouvernement ne cesse de répéter que la nouvelle taxe ne produirait aucune recette supplémentaire.

M. Wilson ne cesse de répéter que la taxe serait «neutre sur le plan des recettes», c'est-à-dire qu'elle ne produirait pas d'argent supplémentaire. elle n'était pas destinée à réduire le déficit. Avec ces assurances du gouvernement, le problème disparu du débat public.

Depuis l'élection, M. Wilson est un peu plus franc. Le mois dernier, passant au programme *Morningside* à la radio de CBC, il déclara à son hôte, Peter Gzowski, que la TPS produirait des recettes supplémentaires pour réduire le déficit.

«Mais je croyais qu'elle devait être neutre sur le plan des recettes?», lui dit M. Gzowski. Ce à quoi M. Wilson répondit: «Eh bien, non, elle nous aidera à réduire le déficit». Et vous osez encore parler d'honnêteté durant les campagnes électorales?

Le gouvernement prétend maintenant avec véhémence qu'il n'y a pas d'autre solution que la TPS pour réduire le déficit—ce qui signifie qu'il préfère ignorer des options plus équitables, par exemple un projet détaillé formulé par Neil Brooks, fiscaliste d'Osgoode Hall, pour abolir complètement les taxes de vente régressives et les remplacer par de modestes augmentations de l'impôt sur le revenu. Cette option, que le gouvernement refuse même d'envisager, permettrait aux Canadiens d'économiser des centaines de millions de dollars rien qu'en coûts administratifs.

La fureur des conservateurs est maintenant concentrée sur les périls d'un Sénat élu, car ils affirment que le pitreries de la Chambre haute s'opposent à la volonté des Canadiens de voir la TPS entrer en vigueur. Mais les Canadiens n'ont jamais appuyé la TPS—ni maintenant, ni durant la campagne électorale.

Le Sénat bloque-t-il vraiment la volonté du peuple, comme le prétend le gouvernement, ou bloque-t-il simplement la volonté du gouvernement, sur un projet au sujet duquel le gouvernement a été loin d'être honnête au seul moment où les Canadiens étaient en mesure d'exprimer leur opposition?

Se pourrait-il que les conservateurs ne croient pas qu'un public canadien informé pourrait prendre de bonnes décisions? Se pourrait-il qu'il croit que la seule manière de faire adopter leurs politiques est parfois de contourner la volonté populaire? Les pitreries de la Chambre haute sont-elles la vraie menace à la démocratie?

• (1430)

Je pense que ces deux questions sont très pertinentes à notre discussion ici au Sénat. À mon avis, nous devons penser très sérieusement à son caractère démocratique ou anti-démocratique. C'est pourquoi je demande à mes collègues de changer d'avis. Il n'est pas trop tard. Il n'est pas nécessaire que cette taxe entre en vigueur le 1er janvier. On peut très bien la reporter. La taxe sur les produits manufacturés reste en vigueur et elle continuera de produire des recettes l'année prochaine. Nous pourrons améliorer cette taxe l'année prochaine. Nous pourrons traiter avec les provinces l'année prochaine. Nous pourrons rallier les provinces, dont trois poursuivent le gouvernement fédéral devant les tribunaux et deux autres, je crois, s'opposent à la taxe—nous pourrons les rallier et restaurer l'unité canadienne. Ce n'est pas ce que le gouvernement fait actuellement.

Le gouvernement poursuit une démarche d'affrontement inutile avec les provinces. Ce n'est pas nécessaire. Nous pouvons changer de programme; il n'est pas nécessaire que la taxe entre en vigueur le 1er janvier. Je demande à mes honorables collègues d'en face de se libérer, de ne pas se laisser imposer leur ligne de conduite par le premier ministre Mulroney et sa bande. Libérez-vous. Faites ce que vos gens veulent.

Sénateur MacDonald, vous savez que les gens de la Nouvelle-Écosse ne veulent pas de cette taxe. Sénateur Marshall, vous savez que les gens de Terre-Neuve ne veulent pas de cette taxe.

Le sénateur MacDonald: Je sais que 69 p. 100 d'entre eux ne croient pas que les libéraux la changeraient.

Le sénateur Frith: Donnez-nous la chance et laissez-nous essayer.

Le sénateur Molgat: Ne me dites pas ce que . . .

Le sénateur Corbin: Les gens s'y opposent.

Le sénateur Molgat: . . . les conservateurs peuvent faire ou ce que les libéraux peuvent faire. Sénateur MacDonald, vous pouvez le faire. N'attendez pas que quelqu'un d'autre soit là. N'attendez pas les prochaines élections. Faites-le maintenant, sénateur MacDonald. Il suffit que vous représentiez la population. Représentez les gens que vous êtes censés représenter.

Le sénateur Olson: C'est exact.

Le sénateur Molgat: Je suis sûr que les gens vous disent la même chose qu'ils me disent. Pourquoi ne les écoutez-vous pas?

Le sénateur MacDonald: Soixante-quatorze pour cent . . .

Le sénateur Frith: Faites-le donc.

Le sénateur MacDonald: Ne citez pas les sondages.

Le sénateur Molgat: Nous sommes saisis de la question. Ne faisons pas . . .

Le sénateur Corbin: Sénateur Molgat, vous avez touché une corde sensible.

Le sénateur Molgat: N'ayons pas d'illusions. Ne disons pas ce qui sera fait après les prochaines élections ou avant. Je dis à tous les sénateurs conservateurs en face: C'est entre vos mains. Vous pouvez faire le changement. Vous pouvez le faire maintenant. Vous n'êtes pas obligés d'attendre. Cela peut se faire tout de suite.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Molgat: Levez-vous. Dites ce que vous pensez à ces autocrates-là. Dites-le aux Mulroney, Wilson Oberle et à tous ces gens-là, comment s'appelle-t-il, Jelinek. Oui. Dites-le-leur. Dites-leur que ce n'est pas ce que les Canadiens veulent.

Le sénateur Olson: Vous le savez.

Le sénateur Molgat: C'est entre vos mains. Vous pouvez le faire. Ne me dites pas ce qui arrivera après les prochaines élections. Le moment est venu. Parlez au nom des gens que vous représentez comme nous essayons de le faire pour les nôtres.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, ces jours derniers, je crois que c'était dimanche dernier, je lisais les pages littéraires de la *Gazette* de Montréal, en réalité celle du 24 novembre 1990. En particulier, j'appréciais les commentaires d'un critique, M. T.F. Rigelhof, lui-même romancier sur l'excellente traduction de Sheila Fischman d'un roman publié en français au Québec, *Benito* par François Gravel.

Est-ce là un événement extraordinaire, digne d'être mentionné devant les membres du Sénat du Canada? Je le crois.

De quoi s'agit-il? D'abord d'un romancier québécois, François Gravel, qui a publié à Montréal en français chez l'éditeur Boréal, un bien curieux livre, une sorte de fable contemporaine dont le héros est un parfait imbécile dont les grands de ce monde croient qu'il est un sage. Ils le consultent et on se marre.

À Toronto, il s'est trouvé une petite maison d'édition, *Lester and Orpen Dennys*, qui a aimé ce livre, un livre sûrement pas destiné à devenir un best-seller et à enrichir l'un ou l'autre de ses éditeurs. Lester and Orpen Dennys ont ensuite choisi pour traduire Benito en anglais une des meilleures traductrices du pays, Sheila Fischman de Montréal. Le critique de la *Gazette* la remercie chaleureusement du précieux cadeau qu'elle a fait aux lecteurs de langue anglaise et il ajoute:

[*Traduction*]

> C'est le genre de livre qu'on écrit rarement en anglais. La chose la plus proche, c'est *Being There* de Jerzy Kosinski.

[*Français*]

Donc deux éditeurs canadiens, un de Toronto et un de Montréal, un auteur francophone, une traductrice anglophone, quelques centaines de librairies et de bibliothèques dispersés entre Victoria et Saint-Jean, Terre-Neuve. Voilà l'appareil complexe et fragile qui a permis à un auteur appelé François Gravel de parler à des milliers de Canadiens, dans les deux langues officielles et, sans aucun doute, d'atteindre un auditoire au-delà de nos frontières. Le critique de la *Gazette* considère qu'il s'agit là d'un «big gift» à la communauté anglophone.

Voilà, me semble-t-il, un merveilleux moyen de créer des liens entre les «deux solitudes» dont nous a parlé Hugh MacLellan, ce grand écrivain québécois anglophone que le sénateur Chaput-Rolland a si bien connu!

C'est en ces termes que T.F. Rigelhof conclut cette courte mais sympathique recension du livre de François Gravel. Je le cite en anglais:

[*Traduction*]

> Ce qui rend tout cela bien plus qu'un simple divertissement, c'est que Gravel (contrairement à Morrison) comprend que le chemin de l'amour bienveillant à la conscience politique et le retour comportent un million de malins détours.
>
> Après que la TPS sera entrée en viguer le 1er janvier . . . .

Je cite, bien sûr. Je ne le crois pas, mais je cite M. Rigelhof:

> Après que la TPS sera entrée en vigueur le 1er janvier prochain, on continuera à publier les livres. Mais il n'est pas évident qui pourra se les payer. Il est évident, toutefois, que moins d'éditeurs produiront moins de livres de fiction, qui seront vendus dans moins de librairies indépendantes, et que les traductions du français en anglais seront limitées surtout aux presses littéraires.

Il poursuit:

> La rumeur veut que l'une des premières maisons à faire faillite soit Lester & Orpen Dennys, dont les œuvres de fiction internationales contribuent à l'élargissement du goût littéraire et ne doivent pas cesser avec *Benito*. Est-ce qu'on écoute?

Franchement, monsieur Rigelhof, je crois que personne du côté du gouvernement n'écoute.

● (1440)

[*Français*]

Au cours des dernières semaines, nous avons pu constater que le gouvernement Mulroney n'écoute plus personne. Absolument personne. Les huit amendements proposés par l'opposition libérale représentaient le minimum d'améliorations que l'on pouvait apporter à un très mauvais projet de loi.

Les sénateurs d'en face, parmi lesquels se trouvent des gens fort sympathiques, n'en demeurent pas moins une belle collection de marionnettes désarticulées, impassibles dans leur fauteuil, jusqu'au moment du vote. J'imagine à peu près les consignes qu'ils ont dû recevoir de leur leader, le sénateur Lowell Murray, au cours des récents caucus. J'essaye d'imaginer la scène.

J'imagine le sénateur Murray leur disant à peu près ceci: «Grâce aux huit sénateurs supplémentaires, nous sommes maintenant assurés d'une majorité. (Le sénateur Murray ne s'embarrasse guère du fait que la légitimité de ces huit sénateurs est discutée devant les tribunaux!) C'est une bagatelle.»

«Donc, continue le sénateur Murray, nous gagnerons le vote final sur la TPS. (Il est sûr de lui.) Nous allons battre chacun des huit amendements libéraux et ceux des indépendants si nous avons la faiblesse de leur en laisser présenter. Cela était avant que l'on les y force!»

«Voilà la consigne, dit le grand chef Lowell Murray. Premièrement, faites semblant d'écouter les discours des libéraux et ne perdez pas de temps à discuter leur argumentation. Ce qui compte, c'est le vote.»

«Deuxièmement, soyez prudents pendant qu'ils lisent leur pétition. Oui, même vous, sénateur Simard! Dites-vous que le supplice chinois ne peut plus durer que quelques jours encore.»

«Troisièmement, continue le sénateur Murray, soyez tous présents à l'heure prévue pour le vote. Pardon, je rectifie: soyez tous présents cinq minutes avant l'heure prévue pour le vote. Oui, même vous sénateur Keon. Même vous séntateur Eyton. Oui, je sais bien que le premier ministre vous avait promis que vos obligations de sénateur ne vous retiendraient au parlement que deux ou trois jours par semaine, quelques heures tout au plus. Il était sûrement sincère notre premier ministre. C'est MacEachen qui a tout gâché. Plaignez-vous à lui.»

«Quatrièmement, continue le sénateur Murray, toujours à son caucus, pour ma part, je m'engage à ce que la TPS soit votée d'ici le 5 décembre. Au plus tard. Je l'ai promis à Harvie Andre. Par mesure de prudence, faites vos réservations pour Miami à partir du 10. Mais pas avant parce que l'on ne sait jamais avec MacEachen et Frith. Et puis après, les grandes vacances! Le premier ministre va abroger la session, et fermer la boutique au moins jusqu'en mars: plus de période de questions gênantes à la Chambre des communes, plus de séances interminables au Sénat, plus de questions de privilège, plus de pétitions: les grandes vacances!

Le sénateur Murray s'arrête un instant pour reprendre son souffle. Il jette à la ronde un regard sévère: «Pas de questions?» Tourmentée, perturbée, bouleversée, et tarabustée par l'amendement sur les livres et les périodiques, le sénateur Chaput-Rolland lève bravement la main, suivie par le sénateur Lavoie-Roux qui se demande si c'est une bonne chose de surtaxer les Inuit du Grand-Nord. L'air sombre comme un évêque du Moyen-Âge sur le point d'excommunier la moitié de son diocèse, le sénateur Castonguay lève un bras autoritaire. Quelques autres âmes sensibles en font autant: le sénateur David, sûrement, le sénateur Spivak, le sénateur Marshall, de bon cœur.

Devant cette manifestation d'intérêt plutôt malsaine, le sénateur Murray eut un geste d'impatience. Il regarda sa montre et dit:

> «Chers collègues, comme je vous le disais la semaine dernière et la semaine d'avant, c'est toujours pour moi un grand plaisir de répondre à vos questions. Malheureusement, je suis déjà en retard: on m'attend à une réunion du Comité spécial des ministres auquel je dois faire rapport tous les jours. Vous connaissez Harvie Andre. Ce n'est pas le plus patient des hommes. Soumettez vos questions par écrit et vous trouverez les réponses dans vos casiers, à votre retour, en mars.»

Je suis moralement certain, honorables sénateurs, de vous avoir donné une bonne idée des caucus auxquels doivent participer nos collègues d'en face. S'il y a des détails . . .

L'honorable Paul David: C'est très romancé ce que vous dites là, sénateur Hébert.

Le sénateur Hébert: Vous pouvez parler plus longtemps, sénateur David.

Le sénateur David: Non, c'est tout. Ce n'est qu'une toute petite remarque en passant.

Le sénateur Frith: Est-ce que c'est très ou trop romancé?

Le sénateur David: Tout ce qui est romancé est en général faux.

Le sénateur Hébert: Je suis moralement certain, honorables sénateurs, de vous avoir donné une bonne idée romancée, comme le dit le sénateur David, mais une bonne idée tout de même des caucus auxquels doivent participer nos collègues d'en face. S'il y a des détails qui retroussent, je compte sur eux pour apporter les corrections qui s'imposent. Si le sénateur David veut corriger quelque chose que j'ai fait dire au sénateur Murray qui ne serait pas tout à fait exact, parce qu'il y en a déjà d'autres sénateurs qui m'ont aidé à apporter des corrections en d'autres circonstances.

Je m'excuse à l'avance des erreurs possibles. Hélas! pour savoir ce qui se passe exactement au caucus conservateur, il m'aurait fallu consulter un expert, comme Éric Neilson, par exemple, qui lui écoutait les délibérations du caucus libéral national au moyen de procédés électroniques infiniment plus efficaces que les miens. Cela doit être à cause de ses talents dans le domaine des communications que M. Mulroney l'a nommé président de la Commission des transports. Après cela, on ne peut pas tout de même nommer des néo-démocrates partout! Il y a des limites!

Je vous disais donc que le sénateur Chaput-Rolland n'a pu poser au sénateur Murray les questions qu'elle avait sur le cœur au sujet du premier amendement proposé par les libéraux, qui avait pour objectif d'exempter de toute taxe les livres, les périodiques et les journaux. Les questions du sénateur Chaput-Rolland, elle les aurait posées en tant que Québécoise, bien sûr, en tant qu'écrivain et, bien entendu, en tant que femme, comme elle le dit elle-même toujours.

Il est vrai qu'elle avait reçu une promesse du premier ministre, ce qui doit être infiniment plus sérieux que les réponses toujours vagues et un peu molles du sénateur Murray. Cette promesse qui appartient dorénavant à l'histoire, je me permettrai de la citer une fois de plus. En tant que Québécois, en tant qu'ancien éditeur et en tant qu'homme . . . Et je cite le sénateur Chaput-Rolland:

> J'avais peur de cette taxe et que, comme auteure, je souhaitais de toutes mes forces que le premier ministre du Canada mette sa promesse à exécution et qu'il l'amende, qu'il la corrige, qu'il la transforme mais que, par ma loyauté au premier ministre du Canada, j'allais voter pour l'adoption de cette taxe.

C'est le texte du sénateur Chaput-Rolland que j'ai cité plusieurs fois et que j'ai l'impression que je vais citer encore plusieurs fois dans l'avenir.

L'honorable Louis Robichaud: Cela, ce n'est pas du roman!

Le sénateur Hébert: Ce n'est pas du roman, vous avez raison sénateur. Ce sont des faits. C'est une citation que j'ai prise dans les Débats du Sénat. Cette promesse du premier ministre Mulroney au sénateur Chaput-Rolland, cette belle phrase lapidaire que je viens de vous lire, je voudrais en faire l'exergue de ce discours, peut-être un peu long, où il sera question des écrivains, des éditeurs, des libraires, des lecteurs de livre et, bien entendu de la TPS et du ravage que la TPS devra faire dans ce milieu-là.

J'espère encore toucher l'intelligence ou le cœur de l'un ou l'autre des sénateurs d'en face. Je laisserai à mes collègues plus compétents le soin de démontrer les effets pernicieux qu'aura la TPS sur tous les citoyens du Canada, sauf les riches. Les riches, cela ne les dérangera pas, mais, tous les autres. Et les effets particulièrement dévasteurs que la TPS aura sur certains secteurs de notre économie déjà ébranlée, comme celui des coopératives, ou sur certaines régions du pays comme le Grand-Nord.

Pour ma part, je me contenterai à parler encore du monde du livre avant qu'il ne soit trop tard, c'est-à-dire avant que la TPS ne ramène le chaos qui régnait dans ce monde-là, il y a à peine 30 ans.

Pour bien comprendre le sujet, il importe de faire un retour en arrière et de rappeler ce qui était le petit monde de l'édition au Québec, en particulier, dans les années 60. Ce n'était pas tellement différent en Ontario et dans les reste du pays, comme vous le savez. Le plus simple sera de vous citer un mémoire, enfin, une partie de mémoire qui a été présenté à la faculté des arts et des sciences de l'université de Montréal, au département de sociologie, par M. Ignace Cau. C'est un mémoire qui n'a pas été préparé pour notre comité ou le comité de la Chambre des communes. Il contient donc des faits inédits sur l'édition au Québec entre 1960 et 1977. Donc, pendant la période où cette industrie qui était inexistante a fini par s'établir tant bien que mal, et qui avait continué à s'établir jusqu'au moment où brutalement la TPS viendra mettre fin à cette évolution.

Voici d'abord ce qu'en disait Marcel Rioux, qui est un professeur, comme vous les savez, et qui n'est pas de notre parti. Il parle absolument en dehors de toute considération politique.

Je suppose qu'il écrit cela sous forme de préface au livre de M. Cau que j'ai mentionné.

● (1450)

> Je suppose qu'il n'est pas de joie plus grande pour des enseignants que d'apprendre de l'un de leurs étudiants publie son premier livre, surtout quand celui-ci porte justement sur le monde du livre dans son pays. Ce n'est pas moi qui ai dirigé la thèse d'Ignace Cau, c'est Marcel Fournier, mais je lui ai enseigné pendant deux ans et je ne suis nullement surpris que sa thèse trouve preneur chez un éditeur; dans l'étudiant perçaient déjà les qualités qui en font aujourd'hui un analyste doué d'un bon esprit de synthèse.

C'est pour vous mettre en appétit, pour vous montrer que je ne vous cite pas n'importe quoi au hasard pour remplir le temps qui m'est accordé. Bien au contraire, pour vous soumettre des idées tout à fait nouvelles sur le monde du livre au Québec.

[Le sénateur Hébert.]

> Ce qui me plaît surtout dans l'étude de Cau, c'est qu'il replace le problème de l'édition dans son rapport avec l'évolution de la politique culturelle au Québec, et celle-ci dans l'ensemble du développement du Québec ces dernières décennies. Ces phénomènes sont intimement liés et marquent autant de pas vers une plus grande prise en main de notre destinée nationale.
>
> Mais, comme l'auteur le montre bien, nous revenons de très loin et le livre a longtemps été objet de suspicion de la part du clergé et des hommes politiques.

Félicitations! Le clergé et les hommes politiques surtout ceux qui ne sont pas trop démocrates craignent le livre. Ils ne font rien pour assurer la diffusion du livre. Alors, on peut se poser des questions sur la qualité de l'esprit démocratique d'un gouvernement qui, sciemment, sachant les résultats d'une politique fiscale, prend les risques aussi considérables vis-à-vis le livre ou le milieu du livre. Est-ce à dire que, ce n'est pas important pour eux? Est-ce à dire que comme le clergé d'une autre époque, comme les hommes politiques dans les pays totalitaires, ils se méfient des livres? Parce que justement, ils se méfient des idées? C'est une question que l'on peut poser. Je n'aimerais pas être du côté où on me la poserait. Je sais que cela en embarrasse quelques-uns ici. Ils n'osent pas le dire, mais cela les gêne de se faire dire que, peut-être, dans le fond ils ne respectent pas beaucoup les idées et les livres. C'est agaçant!

Mgr Bruchési et Duplessis . . .

Duplessis qui est de la même famille idéologique que ces messieurs d'en face, un conservateur, l'union nationale. Il a changé de nom parce qu'il était un peu gêné de se taper son parti conservateur. C'est la même race de monde, comme le dirait Victor Lévis-Beaulieu, j'emprunte le titre d'un de ses livres, *Race de monde.*

Mgr Bruchésis et Duplessis ne sont pas très loin de nous . . .

Il dit cela en 1981, neuf ans plus tard. Il faut bien aussi rajouter qu'ils ne sont pas très loin de nous.

> Il n'est pas que de lire les études qu'Auguste Viatte a consacrées à notre littérature pour s'en rendre compte. La notion de culture a pris, ces dernières années, un sens qu'elle était loin d'avoir, même au moment où se fondait, au début des années 60, le ministère des Affaires culturelles. L'auteur montre fort bien que la culture, loin d'être comme on dit la cerise sur le gâteau, est ce qui lie tous les ingrédients du gâteau et lui donne son sens et ses spécificité. C'est un constat que d'aucuns hésitent encore à faire. Le livre publié, diffusé et lu est évidemment un élément important de cette culture. Et il importe au plus haut point que les femmes et les hommes d'ici puissent se faire entendre par leurs livres. Notre État doit rendre possible cette forme d'épanouissement culturel. C'est à ce prix seulement que nous en viendrons à prendre une plus grande place parmi les nations, du globe. La richesse des nations pour emprunter le titre du célèbre ouvrage d'Adam Smith, ce n'est pas seulement sa croissance économique . . .

Comme on semble le croire de l'autre côté de cette Chambre.

. . . mais sa richesse culturelle.

Dont on a l'air de se moquer éperdument de l'autre côté.

> Si, comme Suzanne Crean et moi l'affirmons dans notre livre, «*Deux pays pour vivre*», (Éd. Albert St-Martin, 1980,) le stade suprême de l'impérialisme est la domination culturelle, il faut s'étonner que l'on doive sans cesse rappeler aux décideurs que le cinéma et le livre, par exemple, ont une place cruciale dans notre vie nationale.

Cela a été écrit en 1981. Comme vous avez pu le voir dans les journaux des derniers jours, l'industrie du cinéma en est une autre qui va très probablement crever de la TPS mais qui commence à s'en rendre compte.

> À force de voir et de lire le monde rêvé et exprimé par les autres, nous devenons vite ces autres. Ce cancer est terminal! Il faut remercier Ignace Cau . . .

. . . l'auteur que je vais vous citer abondamment dans un instant . . .

> . . . d'avoir abordé avec autant de talent l'étude de l'un de ces importants domaines.

Et cela est signé, par Marcel Rioux, qui n'est pas un libéral, bien loin de là, et c'est daté du 31 août 1981.

Je ne pense pas qu'il soit un conservateur non plus. Voici maintenant la présentation que faisait le professeur Marcel-Fournier au même ouvrage. Je vous ai lu la préface. Maintenant, c'est la présentation du professeur qui avait un peu guidé l'auteur dans sa thèse.

> Dans l'histoire de l'humanité, l'importance de l'invention de l'imprimerie et de l'utilisation du livre comme moyen de communication—l'irruption de la galaxie Guttenberg—est est telle que certains psychologues contemporains n'hésitent à parler de ces outils comme des «culture simplifiées»: l'accès à la littérature accroît, précisent-ils, les capacités intellectuelles de l'homme. Même dans le développement de la compétence intellectuelle de l'enfant, l'interaction avec le texte apparaît comme une sorte de condition préalable . . .
>
> Dans un ouvrage à caractère historique, L. Eisenstein, offre une synthèse de la documentation gigantesque consacrée à l'analyse de l'invention de l'imprimerie et présente une interprétation des transformations sociales et techniques liées à cette invention. L'autrice ne prétend pas que le développement de l'imprimerie permet à lui seul d'expliquer d'autres transformations; elle montre comment cette technique a permis de lier de nombreux développements entre eux. Mais il y a un domaine où l'impression par elle-même transforme la nature même des constructions intellectuelles: c'est celui de la science. Le seul fait d'inscrire et de reproduire facilement permet à de nouvelles formes de connaissances de se constituer.
>
> L'on sait enfin le prestige social qu'a rapidement acquis le livre. Les princes et les rois ont cherché à s'entourer d'intellectuels ou de scribes; ils aimaient à la Renaissance se faire peindre en relation avec un intellectuel ou en contact avec un livre. L'activité de diriger fut souvent associée à celle d'écrire. De la culture savante, le livre constitue à la fois l'outil et le symbole, à un tel point que l'utilisation du livre est devenue, pour certains, l'élément central d'un style de vie. Lorsqu'il s'agit d'attribuer un sens aux choses et aux événements, le recours au livre (et aux auteurs) est indispensable, non seulement dans les laboratoires de recherche et les cercles d'études, mais aussi dans la vie quotidienne (pour consolider une conviction religieuse ou politique, pour résoudre un problème d'éducation des enfants, pour apprécier une bouteille de vin, etc . . .)
>
> La place qu'a acquise le livre dans la vie sociale et intellectuelle des diverses collectivités est donc considérable; elle fut l'objet de nombreuses réflexions et analyses. Au Québec, l'on connaît certes bien l'histoire de la littérature, la production des écrivains . . . mais l'on a réuni très peu d'information, d'une part au sujet du développement même de l'imprimerie, et d'autre part sur la production et la mise en marché du livre. Sans fournir une histoire du livre au Québec, l'ouvrage d'Ignace Cau apporte un éclairage sur une partie importante et méconnue de la culture savante québécoise, le monde de l'édition de 1960 à 1977.

C'est-à-dire, pendant la période héroïque qui a vu surgir, presque du jour au lendemain, une industrie qui était à peu près inexistante avant 1960 et qui sera à peu près inexistante, en tout cas, sérieusement ébranlée après l'instauration de la TPS, si jamais ce malheur nous arrive.

> À la fois la petite taille de son marché et les multiples relations de dépendance qu'elle entretient avec les entreprises culturelles tantôt américaines, tantôt européennes (françaises), rendent l'édition québécoise très peu rentable, très peu viable. Les éditeurs et les écrivains sont les premiers à le constater. Et pourtant ce secteur de la vie culturelle québécoise a connu au cours des dernières années un développement rapide et se caractérise par un grand dynamisme. De cette expansion, l'étude d'Ignace Cau fournit une excellente description et aussi des éléments d'explication. Le renouveau de l'édition québécoise coïncide avec diverses autres transformations culturelles—multiplications des galeries d'art et création du Musée d'art contemporain, organisation de manifestations intellectuelles et mise sur pied de groupements ou associations diverses, etc. -et politiques et apparaît étroitement lié à la révolution tranquille. Se constituent alors à la fois un milieu intellectuel et un public québécois. La création au début des années 1960 de la maison d'édition l'Hexagone est révélatrice des conditions de développement d'institutions culturelles. Cette maison d'édition de poésie trouve en effet ses premiers auteurs et ses premiers lecteurs, qui sont à l'origine étroitement associés à l'entreprise, dans les réseaux entrecroisés de Radio Canada, de l'Office national du film et des facultés des sciences humaines et sociales de l'Université de Montréal.

Le gouvernement actuel est en train d'égorger Radio Canada. L'Office national du film en mène pas large non plus avec les réductions du budget.

> Par ailleurs, la production éditoriale québécoise suivt d'assez près les transformations du système universitaire lui-même qui, au cours des années 60 et 70, s'est caractérisé par le développement des sciences de l'éducation et des sciences sociales et humaines.
>
> Toutefois, il ne semble pas que le développement du système d'enseignement aux niveaux collégial et universi-

taire et plus largement l'élévation du degré de scolarité de la population québécoise aient été suffisants pour assurer aux maisons d'édition québécoises leur développement. À l'exclusion de quelques maisons d'édition qui se placent sur l'axe proprement économique et qui diffusent principalement des ouvrages pratiques ou d'actualité, l'édition québécoise ne vit le plus souvent que grâce aux livres scolaires et aux subventions gouvernementales. Condition de la production et de la diffusion du livre québécois, cette relation que l'édition entretient avec le milieu scolaire et l'État illustre en même temps sa faiblesse et sa fragilité.

Quant à ses relations avec l'État, la Coalition pour la défense du livre, devant la menace de la TPS, qui s'est rendue à Ottawa ces jours derniers, n'a pas obtenu un grand succès. En fait, elle a obtenu un succès plus important, comme un de mes collègues vient de me le signaler, dans un des articles du *Globe and Mail*, je crois, d'aujourd'hui et que j'aurai peut-être le temps de vous lire, si tout va bien, on s'aperçoit que l'État, sur le plan provincial a compris, peut-être parce que le gouvernement du Québec malgré ses défauts est un peu plus près de la réalité. Quant à celui d'Ottawa, il a montré qu'il était entièrement fermé à la réalité. Il a accusé une fin de non recevoir aux personnalités éminentes, qui se sont déplacées de Montréal, du monde des éditeurs, du monde des libraires et du monde des écrivains. Gratien Gélinas, Beauchemin et d'autres écrivains connus qui ont été à peine reçus par les gens du gouvernement et sûrement, en tout cas, pas accueillis dans leur démarche.

> Celui-ci ne peut guère concurrencer les grandes entreprises américaines et françaises. L'intervention politique apparaît toujours nécessaire pour atténuer la situation de dépendance en réduisant, par exemple, le contrôle étranger sur les maisons d'édition et sur les organismes de distribution des commercialisation. L'on se souvient de «l'affaire Hachette».

Je vous en parlerai un peu plus loin.

Justement pour vous signaler jusqu'à quel point l'industrie du livre est fragile, qu'elle ne tient qu'à un fil. À une certaine époque, il y a eu l'affaire Hachette qui a failli à un moment donné mettre fin au rêve d'épanouissement des libraires et des éditeurs au Québec. On en parlera tout à l'heure.

> Il faut lire les pages que Ignace Cau consacre à cet événement. Pour sa part, le ministère d'État au développement culturel proposait récemment dans le cadre de son Livre Blanc, «la politique québécoise du développement culturel,» tout un ensemble de mesures précises devant assurer la production et la diffusion du livre québécois; nouvelle réglementation sur la propriété, création de coopératives de distribution, rédaction d'une loi sur le droit d'auteur, programme d'aide aux bibliothèques, etc. À un moment où les coûts de production et de diffusion montent, ces mesures sont-elles suffisantes pour maintenir les diverses maisons d'édition?

Il se posait la question en 1980.

> Les deux dernières décennies ont été marquées par la multiplication et la diversification des lieux de publication. Ne risque-t-on pas actuellement de voir se produire non seulement l'élimination des petites maisons d'édition.

[Le sénateur Hébert.]

C'est exactement ce qui va se produire, c'est ce qui nous a été prédit par les études les plus récentes qui ont été faites et qui ont été soumises au comité du Sénat et qui ont été soumises au comité de la Chambre des communes et que personne n'a écoutées.

Alors donc, ce qui est maintenant prouvé par les études purement scientifiques, on a ce professeur du Département de sociologie de l'Université de Montréal qui, il y a neuf ans, se posait la question. C'est bien avant la TPS, bien avant qu'elle ait germé dans l'esprit des conservateurs.

> Ne risque-t-on pas de voir se produire non seulement l'élimination des petites maisons d'édition.

Entre autres, celle que je vous ai mentionnée au début et qui a publié ce livre du Québec qui est actuellement bien accueilli au Canada anglais et qui ira peut-être ailleurs dans le monde. Je continue la citation:

> Principalement celles à caractère culturel, mais aussi en plus grande concentration des entreprises de production et de diffusion du livre?

C'est dans l'esprit du gouvernement actuel. Que le livre passe entre les mains des Américains ou que les éditions passent entre les mains des Américains ou des Français par le groupe Hachette, ce n'est pas ça qui va déranger le gouvernement actuel. C'est la loi de la concurrence. Si Hachette veut acheter, bien qu'il achète.

> À ces faiblesses proprement structurelles du marché du livre québécois, Ignace Cau en ajoute, en conclusion de son ouvrage, une autre qui apparaît tout aussi importante. Elle concerne les habitudes de lecture de la population québécoise. Tout semble, en effet, indiquer que le Québec réunit la plus faible proportion de lecteurs au Canada . . . De plus, si on avait des informations au sujet des goûts de la fraction dite «lectrice» de cette population, l'on s'apercevrait qu'une partie importante de la production consommée provient de l'Europe et des États-Unis.

Il est bien évident que, d'une part, nous avons une petite population qui a un taux d'analphabétisme élevé dans tout le Canada, comme on l'a souvent répété en cette Chambre, et qui est particulièrement élevée au Québec. Inutile de dire qu'il n'y a pas là un bassin de population pour créer un public lecteur suffisant pour rendre rentable l'édition et la librairie. D'autant plus que le petit nombre de ceux qui au Québec, et c'est la cas aussi dans le reste du Canada, sont des lecteurs de livres. Ce sont des gens bilingues et qui par voie de conséquence ont un accès direct aux grandes littératures que nous propose le monde anglophone, c'est-à-dire les livres américains, les livres britanniques et d'ailleurs, chez les anglophones et de même, le fait que nous parlions le français nous donne accès à cette autre ressource inépuisable de livres qu'est le monde francophone, particulièrement la France, aussi, bien sûr, la Belgique et la Suisse.

> De plus, si l'on avait des informations au sujet des goûts de la faction dite «lectrice» de cette population, l'on s'apercevrait qu'une partie importante de la production consommée provient de l'Europe et des États-Unis.

C'est incroyable jusqu'à quel point notre marché du livre, et c'est vrai pour les anglophones aussi, est déjà entamé quand nos propres auteurs y arrivent avec leurs livres dans nos rares librairies.

> Avantageux pour le lecteur, la localisation géographique du Québec et l'accès à deux univers culturels constituent pour les maisons d'édition un handicap très lourd. Celles-ci peuvent difficilement mettre sur le marché des livres et des auteurs capables de concurrencer les grands succès de librairie américains et français. Dans le seul secteur de l'enseignement, les efforts pour mettre sur pied des maisons d'édition universitaire de qualité furent considérables, mais il est loin d'être assuré que les universitaires québécois y trouvent leurs principales sources d'information et les principaux outils de formation.
>
> Il apparaît donc important de mieux connaître les habitudes de lecture des diverses fractions de la population québécoise et d'entreprendre ce que l'on pourrait appeler une ethnographie des pratiques de lecture. Cette étude est d'autant plus urgente que le lecteur québécois sera plus directement sollicité dans les années prochaines, par d'autres techniques de communication . . .

Il devait penser à la télévision, aux disques compacts, aux vidéos,

> . . . et qu'il devra faire face à une informatisation croissante de l'information. Certains s'inquiètent déjà et parlent de la disparition du livre . . . Sans être alarmiste, il convient de reconnaître que la fonction que prendra le livre et aussi la signification que l'on attribuera aux pratiques de lecture se modifieront considérablement. On ne cessera pas de lire, mais on lira des livres différents et pour des raisons différentes. Et la question «S'agira-t-il de livres québécois?» demeurera toujours aussi d'actualité.

L'honorable Paul David: Honorables sénateurs, est-ce que je peux demander une petite information au sénateur Hébert? Qu'est-ce que vous entendez par ethnographie des habitudes du livre?

Le sénateur Hébert: Je crois comprendre qu'il s'agirait de faire une sorte d'inventaire pour savoir de quel pays et de quelle culture nous arrivent les livres et dans quelle proportion ces livres arrivent au Québec par exemple. Je ne sais pas si cela a jamais été fait. Quelle proportion de nos livres nous viennent des États-Unis, de l'Angleterre, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande? Quelle est la proportion de livres qui nous viennent de France, de Belgique, de Suisse ou de Monaco? C'est ainsi que je comprends cette remarque.

Le sénateur David: Est-ce que cela ne pourrait pas être compris dans l'autre sens, à savoir à quel public on s'adresse. Le mot ethnographie des habitudes, c'est-à-dire quelles sont les habitudes des diverses populations du Québec vis-à-vis le livre? Si telle est l'interprétation que je donne à ce mot, votre étude datant de 1960 à 1977, j'ai l'impression qu'il y a des changements impressionnants qui ont été faits de 1977 à 1990. Est-ce que vous partagez un peu mes idées?

Le sénateur Hébert: Il y a certainement eu des changements importants mais la raison pour laquelle je voulais vous lire cet extrait de cet ouvrage, c'est pour vous dire d'où est partie l'édition de cet ouvrage, c'est pour vous dire d'où est partie l'édition au Québec. En 1960, cette chose était pratiquement inexistante. Par une sorte de miracle, elle s'est bâtie entre 1960 et 1975 ou presque 1980. Tout à coup, cette catastrophe qui s'appelle la TPS arrive. Elle va très probablement faire reculer de 30 ans les efforts de développement de cette industrie qui est fragile sur le plan économique mais qui est essentielle sur le plan de la culture.

• (1510)

[*Traduction*]

L'honorable Lorna Marsden: Pouvez-vous me dire si l'ouvrage dont vous parlez fait état de l'utilisation des bibliothèques publiques au Québec? Une des caractéristique ethnographiques intéressantes des lecteurs québécois, c'est qu'ils aiment acheter des livres mais qu'ils ne font guère usage des bibliothèques publiques. Si l'on compare les statistiques des bibliothèques publiques de tout le Canada, c'est un phénomène très intéressant et contradictoire.

Ce livre révèle peut-être quelle proportion des livres qu'on trouve dans les bibliothèques du Québec sont publiés dans cette province. Faisiez-vous allusion à cela?

• (1520)

Le sénateur Hébert: Je ne sais pas si j'ai bien compris votre question. Vous vouliez savoir, quelle est la proportion de . . .

Le sénateur Marsden: Non. Je m'explique. Je ne m'attends pas à ce qu'on retienne ce genre d'information. Je demande si ce livre fort intéressant dont vous nous parlez cet après-midi traite de la question de l'expansion et de l'utilisation des bibliothèques publiques?

Le sénateur Hébert: Non, mais d'autres documents et d'autres recherches effectuées par la suite traitent de cet aspect du problème. Je peux vous dire dès maintenant que, à cet égard, le Québec a beaucoup de retard. Nos bibliothèques sont peu nombreuses, sous-développées et sous-financées. C'est dommage. Nous, Québécois, ne sommes pas très fiers de notre réseau de bibliothèques, et cela fait évidemment partie du problème. Cependant, étant donné que les livres coûtent beaucoup plus cher qu'avant, dans certains cas à cause de la TPS, le Québec a décidé de ne pas ajouter sa propre TPS au prix des livres. Malgré tout, le prix des livres a tellement monté que les bibliothèques publiques en achèteront de moins en moins. C'est un cercle vicieux.

En parlant du changement d'idée du gouvernement québécois à propos des livres, il serait utile de faire savoir ce qui s'est passé dernièrement. Le *Globe and Mail* d'aujourd'hui publie un excellent article de Steven Godfrey intitulé «Québec refuse d'imposer l'ignorance.» Il s'agit du slogan de la campagne menée depuis des semaines et des mois au Québec contre l'imposition de la TPS sur les livres.

Je cite:

> C'est ainsi qu'il faut protéger la culture!
>
> Les lecteurs de toutes les régions du pays devraient se réjouir. Après une campagne impressionnante d'un mois et demi menée par la presse, les lecteurs et le secteur de l'édition, le gouvernement québécois a capitulé.

Il n'arrive pas souvent que l'intelligence l'emporte.

> Le ministre des Finances Gérard E. Lévesque a annoncé que les livres seront exonérés de la taxe de vente provinciale de 8 p. 100 que le gouvernement voulait imposer. Cette taxe devait s'ajouter à la TPS fédérale, ce qui aurait abouti à une hausse effarante de 15,6 p. 100 du prix des livres, soit plus que n'importe où ailleurs au pays.
>
> L'annonce a été faite mardi. La veille, quelque 300 membres de la Coalition contre toute taxe sur le livre,

dont Gratien Gélinas, Yves Beauchemin et à peu près tous les écrivains actifs de la province, devaient diriger un convoi d'autobus sur Québec pour déposer à l'Assemblée nationale une pétition signée par 250 000 Québécois opposés à la taxe provinciale.

Cela représente beaucoup de gens qui sont contre la taxe sur les livres et c'est là l'objet de ma modeste intervention.

La pétition elle-même était de toute beauté. On en trouvait des copies partout . . .

À Montréal et partout ailleurs au Québec.

. . . dans les restaurants, les magasins et les cinémas. Il s'agissait d'un cahier d'écolier dont la couverture proclamait «Taxer les livres, c'est imposer l'ignorance» en grosses lettres blanches sur fond noir. Le seul endroit où elle n'a pas pénétré, c'est dans les bibliothèques de Montréal à cause du maire Jean Doré. Non seulement a-t-il refusé de prendre position sur la taxation des livres . . .

C'était très courageux de sa part . . .

Le sénateur Marsden: Peut-être qu'il ne lit pas.

Le sénateur Hébert: Sans doute n'a-t-il pas lu dans les journaux que le gouvernement voulait imposer une taxe sur les produits et services.

. . . mais son administration a découvert une vieille loi interdisant les pétitions dans les immeubles à bureaux municipaux.

Il n'aurait peut-être pas aimé nous entendre lire ces pétitions s'il avait été ici.

Doré était à peu près le seul qui ne s'opposait pas à la taxe.

Il était le seul. Il y avait même quelques conservateurs comme le Dr David et le sénateur Chaput-Rolland qui s'opposaient à la taxe.

En fait, il y avait quelqu'un d'autre. Albert Juneau, qui rédige des éditoriaux dans *Le Devoir* a osé suggérer que taxer les produits culturels n'était pas une si mauvaise idée.

Il avait parlé avec des conservateurs avant de rédiger son article.

Non seulement a-t-il été critiqué dans la presse par l'éditeur du journal, Lise Bissonnette, mais il s'est fait attaquer par certains députés à l'Assemblée nationale.

Votre popularité en prendrait un coup si vous décidiez de défendre la politique des conservateurs. Même *Le Devoir*, qui n'est pas un journal libéral, en sait quelque chose.

Le journal *La Presse* a fait faire un sondage, qu'il a publié sous le titre «La Majorité des Montréalais s'opposent à l'imposition de la TPS sur les livres». Le journal a été ébahi par les résultats. On dit à la page 1: «Presque la moitié des Montréalais achèteraient moins de livres si ceux-ci étaient taxés.»

C'est une statistique alarmante. Si j'étais à la place des sénateurs d'en face, je me dirais qu'en votant pour la TPS je serais responsable du fait que la moitié des Montréalais achètent moins de livres. Cela pèserait sur ma conscience.

La sondage a permis de découvrir que 92 p. 100 des Montréalais ne voulaient pas que les livres soient taxés . . .

[Le sénateur Hébert.]

Peu de sondages atteignent un pourcentage aussi élevé que 92 p. 100. C'est presque l'unanimité, vu les quelques conservateurs qui n'ont pas répondu parce qu'ils ne comprenaient pas la question.

. . . plus que ceux qui s'opposaient à l'imposition des repas dans les restaurants, des journaux, des chaussures et des billets de théâtre.

Cela veut dire que l'homme de la rue comprend que les livres ne sont pas des objets comme les autres et que les librairies ne sont pas des entreprises ordinaires: ce sont des centres culturels qui doivent être protégés si nous tenons à notre culture.

Je n'ai pas les résultats du sondage devant moi mais je les ai lus lorsqu'ils ont été publiés et j'ai été surpris de voir que la plupart des gens interrogés s'opposaient à la TPS sur les repas servis dans les restaurants, les journaux, les chaussures et tout le reste. Et que 92 p. 100 d'entre eux s'opposaient à la taxation des livres.

Les Québécois savent que la littérature est l'expression ultime de la langue ainsi qu'un mécanisme de survie pour un Québec francophone. Ou, pour reprendre les mots de Bruno Roy, président de l'Union des écrivains du Québec: «Taxer les livres, c'est taxer la société distincte.»

Même si je ne suis pas nationaliste, je sais que, si nous voulons protéger la culture québécoise ou n'importe quelle culture, nous devons publier plus de livres.

Oublions pour l'instant que, mise à part Terre-Neuve, le Québec est la province qui investit le moins par personne dans son réseau de bibliothèques.

C'est malheureusement la réponse à votre question.

Ou que 26 p. 100 des Québécois sont des illettrés fonctionnels.

Ce que j'ai moi-même mentionné avant de le lire dans cet ouvrage.

Le fait est que les Québécois instruits ont une relation spéciale avec leurs livres et avec les mots en général. La protection de la langue française est une source de fierté. À preuve, les journaux québécois ont publié cette semaine de nombreux articles sur le triomphe de la Montréalaise Pascale Lefrançois, âgée de 16 ans, qui a raflé à Paris le titre junior des pays francophone à la dictée. Elle parle mieux français que tous les ministres du présent gouvernement que je connais.

• (1530)

Le sénateur Frith: Qui?

Le sénateur Hébert: Cette jeune fille, Pascale Lefrançois, championne junior à la finale mondiale, tenue à Paris, du Championnat d'orthographe et de langue française.

L'article continue ainsi:

C'est la troisième fois d'affilée que de jeunes Québécois remportent ce championnat dans la catégorie junior.

Il est donc peu étonnant que les cercles littéraires du Québec aient cité une étude—qui, comble d'ironie, provenait du ministère fédéral des Finances—selon laquelle les ventes de livres pourraient diminuer de plus de 25 p. 100 et que 40 p. 100 des 350 libraires du Québec pourraient fermer leurs portes si toutes les taxes étaient imposées.

Comme j'ai tout mon temps, je devrais sans doute répéter cette phrase parce qu'il s'agit d'une question très importante. Ce ne sont pas seulement des nombres. Je demande aux honorables sénateurs d'essayer de s'imaginer ce que cela veut dire pour la culture. Ce chiffre provient du ministère fédéral des Finances:

> . . . que les ventes de livres pourraient diminuer de plus de 25 p. 100 et que 30 p. 100 des 350 librairies du Québec pourraient fermer leurs portes si toutes les taxes étaient imposées. Comme 80 p. 100 des maisons d'édition relativement jeunes du Québec et 75 p. 100 de ses librairies ont un chiffre d'affaires inférieur à 1 million de dollars, la taxe aurait des effets désastreux.

Au moins, un des deux gouvernements a changé d'avis après avoir écouté le peuple. Je continue la citation:

> Avec une telle opposition, c'est un miracle que le gouvernement provincial ait résisté aussi longtemps.

Ce qui me mystifie, c'est que le parti conservateur ait pu résister jusqu'ici. Il se moque des pétitions. Je suppose que les ministériels ne lisent pas les lettres qu'ils reçoivent. Ils préfèrent dire: «Au diable ces gens. Les livres ne sont pas si importants. C'est seulement pour les poètes. Nous sommes du côté des riches et des gens d'affaires. Peu nous importent les poètes et les joueurs de violon.»

Il ajoute:

> Hervé Foulon, porte-parole de la Coalition et président de l'Association des éditeurs du Québec . . .

Les honorables sénateurs se rappellent peut-être que M. Foulon est venu à Ottawa il y a quelques semaines. On l'a cité ici même. Il a tenu une conférence de presse sur la colline parlementaire. Il est lui-même éditeur et président de l'Association des éditeurs du Québec, et il représente cette coalition. J'aurais cru que quelques ministériels avaient entendu ce qu'il avait à dire au nom de tous les autres éditeurs, libraires et auteurs. Mardi dernier il a déclaré ceci:

> . . . il était «enchanté» de la décision du gouvernement provincial, mais que la Coalition avait toujours l'intention de noliser ces autobus pour la manifestation de mercredi.
>
> Au lieu d'aller à Québec, nous irons à Ottawa pour essayer de convaincre le ministre des Finances d'exonérer les livres de la TPS.»

Il est très optimiste. Il croyait que le ministre des Finances allait l'écouter.

Le sénateur Marsden: Sénateur Hébert, avant que vous n'alliez plus loin, je voudrais vous demander ce que vous pensez d'une autre possibilité. Même si le Québec a supprimé la taxe, rien n'indique que ces questions fiscales seront réglées de façon équitable entre Ottawa et la province de Québec. Vous avez avancé des arguments très convaincants sur l'importance des livres et de la lecture pour la culture, l'histoire et ainsi de suite. Croyez-vous que si cette taxe est imposée et si la loi très répressive sur le droit d'auteur est maintenue, nous aurons, comme les Soviétiques depuis de nombreuses années, une presse clandestine, non pour des raisons de censure mais parce que les livres coûtent cher et que les gens sont peu disposés à ouvrir des librairies, que les bibliothèques publiques hésitent à acheter des livres et que les éducateurs craignent d'enfreindre les lois répressives sur le droit d'auteur? Cette taxe contribuera-t-elle à conduire l'économie vers la clandestinité et à détruire les libertés civiles dans notre société?

Le sénateur Hébert: Je ne sais pas si elle ira jusqu'à encourager les gens à écrire sur les murs. Ce qui est tout à fait certain, c'est qu'un grand nombre de gens de talent, qu'il s'agisse de poètes, de romanciers, d'essayistes ou d'écrivains qui ont de nouvelles idées à partager avec la société, ne seront pas en mesure d'ouvrir la voie aux changements dans notre société. Cela me semble évident. C'est un milieu dont je connais quelque chose.

Je peux dire aux honorables sénateurs qu'il est très difficile pour un éditeur de choisir entre deux livres. Par exemple, comparons la publication d'un livre de recettes et celle d'un roman qui introduit des idées innovatrices susceptibles de changer notre société. Le livre de cuisine pourrait peut-être rapporter quelques dollars qui permettront à l'éditeur de rembourser son prêt à la banque. Bien sûr, sa publication n'apportera pas beaucoup à notre culture.

Par ailleurs, la situation étant ce qu'elle est, l'éditeur perdra de l'argent en publiant un roman d'un nouvel auteur qui introduit une idée originale dans la société. Il aura des problèmes avec sa banque. Il se dira: «Laissons tomber, ou mettons-le de côté jusqu'à l'année prochaine.»

C'est ce qui se produira parce que les éditeurs doivent constamment choisir entre ce qui est rentable et ce qui devrait être publié mais qui ne peut pas l'être parce que cela coûterait trop cher. Un éditeur qui décide de publier ce roman n'en imprimerait qu'un millier d'exemplaires au lieu de 3 000 à cause de la TPS sur l'imprimante, le papier et tout le reste. Il réduira davantage le nombre d'exemplaires parce qu'il y a moins de librairies. Et moins il y a de librairies, moins il y a de débouchés pour le livre. Les gens devront payer 30 p. 100 de plus que sans la TPS. Il est impossible pour un éditeur de survivre dans des conditions pareilles. Son gérant de banque va lui conseiller de fermer boutique. C'est ce qui va se produire, et de nombreux jeunes auteurs prometteurs qui sont les instigateurs du changement, des progrès d'une société . . .

Le sénateur Frith: Ferait mieux de garder leur emploi de jour comme on dit.

Le sénateur Hébert: C'est exact.

• (1540)

[*Français*]

Le sénateur Corbin: Est-ce que vous m'autorisez à poser une question?

Le sénateur Hébert: Bien sûr.

Le sénateur Corbin: Je voudrais tout simplement savoir si au cours de votre intervention, vous avez l'intention de vous adresser à l'effet que la TPS aura sur la vente des livres à l'extérieur du Québec? Je comprends qu'en tant que sénateur québécois, vous défendiez les intérêts de votre province, de votre monde et tout ça. Mais je veux savoir si à un certain moment, vous allez vous adresser à l'effet que cette taxe aura chez les Canadiens de langue française qui ne vivent pas au Québec, où déjà ils tirent le diable par la queue, où ils sont soumis à un facteur assez prononcé d'anglicisation dans certaines provinces.

Si vous voulez répondre à cet aspect de ma question, je déterminerai selon la nature de votre réponse s'il y a lieu de vous poser une autre question.

Le sénateur Hébert: Il est certain que je décris dans le moment la situation au Québec. Plus tard, je parlerai de la situation au Canada anglais. Mais il évident que si la situation au Québec est si fragile, si l'avenir de l'industrie du livre est mise en péril par cette taxe fédérale, il est bien évident que la présence du livre, j'ose à peine parler de l'édition, je sais qu'il y a quelques maisons d'édition qui ont vu le jour en dehors du Québec, des éditions de langue française, je suis certain qu'il y en a à Moncton ou ailleurs au Nouveau-Brunswick. Il y en a peut-être ailleurs aussi. Une chose est certaine, cela doit être de toutes petites maisons d'édition.

En ce qui concerne les librairies, je me souviens dans le temps que j'étais dans faisais ce métier et que je faisais des voyages au Nouveau-Brunswick. Je pense que le sénateur va s'en souvenir ici, il était premier ministre de sa province, j'étais président des éditeurs. Il y avait eu une délégation des éditeurs du Québec qui étaient allés au Nouveau-Brunswick pour essayer justement de voir de quelle manière on pourrait collaborer avec, d'une part, le gouvernement, le ministère de l'Éducation et, d'autre part, de voir en même temps quelles étaient les possibilités. C'était un peu, il faut bien le dire, pour essayer d'élargir le marché déjà minuscule des livres de langue française, déborder du Québec pour avoir accès à la province la plus francophone et la plus proche de nous. Vous vous en souvenez, sénateur, cela avait été sympathique. Mais on s'était rendu compte que les misères du Québec étaient multipliées par dix rendu au Nouveau-Brunswick. Si on avait peu de librairies au Québec, au Nouveau-Brunswick, dans ce temps-là il n'y en avait pas beaucoup. Je me souviens qu'il y en avait une qui était plus ou moins associée à l'Université de Moncton qui était la seule je crois qu'il y avait dans le coin. Cela commençait.

Évidemment la TPS va avoir des effets encore plus dévastateurs dans les milieux francophones hors Québec. Là vous n'avez pas le nombre. J'ai démontré qu'au Québec même nous n'avons pas le nombre pour soutenir une industrie de l'édition. Nous n'avons pas le nombre. Alors imaginez-vous que cela n'est pas possible en Acadie.

Le sénateur Corbin: Alors si vous me le permettez, je vais vous poser une deuxième question. Je crois comprendre que vous avez tellement de matériel pour traiter de la situation telle qu'elle existe au Québec mais vous n'avez pas l'intention d'aborder spécifiquement le ou les problèmes que causera la TPS maisons d'édition de langue française de l'extérieur du Québec. C'est ce que je semble comprendre. Donc, lorsque je parlerai, je vais aborder cette question et élaborer sur les effets de la TPS.

Pourriez-vous me dire si les bulletins des sociétés historiques, il y en a une quantité au Québec, des sociétés de généalogie, des sociétés historiques, comme il y en a au Nouveau-Brunswick, dans l'Ouest canadien, en Ontario. Est-ce qu'elles vont être assujetties à la TPS?

Le sénateur Hébert: Bien certainement qu'elles vont être assujetties, tout ce qui est papier, si on n'épargne pas le livre, on n'épargne pas non plus les journaux, on n'épargne pas non plus les périodiques, les magasines. Vous pouvez être bien certain que vos malheureux petits bulletins de géographie ou de généalogie vont attraper la TPS comme tout le monde.

Le sénateur Corbin: Une dernière question pour le moment, sénateur Hébert. C'est donc dire que le seul quotidien de langue française au Nouveau-Brunswick sera assujetti à la TPS. Je pense que vous connaissez la saga (comme la connaît le sénateur Simard d'ailleurs) des quotidiens de langue française au Nouveau-Brunswick. Avec quelle peine et quelle misère nous avons réussi à maintenir un quotidien de langue française au Nouveau-Brunswick. S'il y a un outil important pour la survivance d'un peuple, ce sont bien ces moyens de communication à l'intérieur de sa propre communauté. C'est donc dire que le seul quotidien de langue française au Nouveau-Brunswick qui en arrache de tous bords et de tous côtés sera mis dans une position encore plus défavorable si je comprends bien la portée de vos commentaires. Il sera dans une position encore plus défavorable au niveau de sa rentabilité avec l'entrée en vigueur de la TPS qu'il ne l'est actuellement. Pouvez-vous me confirmer cela?

Le sénateur Hébert: Hélas, je ne suis pas heureux de le faire mais c'est évident que je vous le confirme. Moi j'ai mis l'accent sur la défense du livre vis-à-vis la TPS. Évidemment il ne faut pas oublier que l'amendement que les libéraux avaient proposé en désespoir de cause comprenait non seulement les livres mais aussi les périodiques et les journaux. Quand on parle de journaux évidemment, si on pense au *Globe and Mail*, au *Toronto Star*, au *Sun*, je pense bien qu'on peut peut-être à la rigueur se dire que ces grandes entreprises de presse peuvent peut-être payer la TPS. Seulement quand on fait cela et quand on accepte cela pour quelques grands journaux dont les noms nous viennent à l'esprit, on oublie tous les petits journaux locaux, régionaux, qui vont souffrir, qui vont, dans certains cas, disparaître complètement et priver les communautés d'un journal qui est souvent, dans les milieux un peu plus éloignés, dans les régions rurales, un moyen de communication privilégié extrêmement important.

Dans le cas du problème qui préoccupe mon collègue le sénateur Corbin, il est bien évident qu'une communauté francophone plus isolée encore que ne l'est celle que nous trouvons au Québec, par rapport au reste de l'Amérique, il reste que c'est d'autant plus important d'avoir un journal qui puisse être un instrument ou un lien entre les éléments de cette communauté francophone acadienne.

Si on a vu les difficultés que le sénateur Simard pourrait nous rappeler en détails, difficultés de faire vivre un journal de langue française dans un milieu où la population est relativement restreinte comme en Acadie, ça ne m'étonnerait pas que l'on souligne comme c'était difficile il y a un an, comme c'était difficile il y a dix ans. Si jamais la TPS passe, ça va probablement être impossible, ça va rendre la situation impossible. Vous avez raison, sénateur Corbin, de vous inquiéter de l'avenir des publications de langue française en dehors du Québec. Au Québec, il y a quand même un bassin de population que vous n'avez pas. Cela, je n'ai pas l'impression que ce sont des considérations qui bouleversent les consciences de ces messieurs, dames de l'autre côté.

Le sénateur Corbin: Sénateur Hébert, je vous avais dit que ma troisième question était la dernière mais vos commentaires

me portent à vous poser une autre question. Je ne veux pas dire que c'est la dernière, il pourrait y en avoir d'autres.

Je crois que nous sommes en train tous les deux de dire des choses qui n'ont pas été dites encore au cours de ce débat. Il est bien important que nos collègues le comprennent. Cette taxe va mettre à risque la survivance même de petites maisons d'édition ailleurs au Québec, des maisons d'édition de langue française. Elle va mettre à risque les bulletins des sociétés historiques, les hebdomadaires.

Dans le cas du Nouveau-Brunswick, le seul quotidien de langue française, je crois d'ailleurs que le quotidien de langue française du Nouveau-Brunswick est le seul à l'extérieur du Québec. On ne peut pas considérer *Le Droit* qui est peut-être d'Ottawa autrefois, comme un quotidien de langue française en Ontario. Il s'adresse surtout aux Québécois de l'autre côté de la rivière des Outaouais. Toute sa réclame publicitaire vise une clientèle québécoise. On ne peut plus parler du Droit qui est maintenant la propriété de l'empire Conrad Black comme un quotidien qui parle au nom des Canadiens-français. Pourtant, il sera assujetti à la TPS que vous preniez l'abonnement par livraison à domicile ou que vous payiez votre abonnement annuellement, il sera assujetti à la TPS.

Donc tout ça pour vous dire qu'il y a de nos collègues de l'autre côté qui sont quand même des grands défenseurs de la francophonie au Canada. Vous vous souviendrez que le sénateur Simard s'est dissocié de son parti quand il a voulu aller établir un quotidien de langue française u Nouveau-Brunswick, le successeur du journal *L'Évangéline*, un journal quasi centenaire. Il s'est levé en Chambre et il a dit que dorénavant, il siégerait comme conservateur indépendant parce qu'il ne voulait pas imposer à son parti le fait qu'il prenait un quasi congé pour aller mettre sur pied ce journal. Il n'a pas réussi d'ailleurs. Je ne le blâme pas de ne pas avoir réussi. C'est pour vous montrer à quel point il est difficile pour un quotidien de langue française de se maintenir sur pied, de se rentabiliser. Le sénateur Simard le sait «saprement» bien.

Je me souviens aussi, toujours sous forme d'une question à vous-même, qu'à l'occasion d'une commission d'enquête nationale sur laquelle siégeait le sénateur Chaput-Rolland, elle est allée avec cette commission à un moment donné en Saskatchewan, au Manitoba et en Alberta. À un moment donné, elle a fait les manchettes parce qu'elle avait pleuré sur le sort des Canadiens-français des autres provinces, des provinces extérieures au Québec. Vous souvenez-vous de cela. Elle avait pleuré de chaudes et abondantes larmes et pourtant elle a voté contre son cœur, contre sa conscience pour l'imposition de la TPS sur le genre d'articles que je viens de mentionner. Comprenez-vous ce genre d'attitude?

Le sénateur Hébert: Ma réponse c'est non, je ne comprends pas. Maintenant, vous connaissez très bien votre collègue le sénateur Simard dont vous avez évoqué tantôt les efforts très louables qu'il a faits pour sauver un journal de langue française dans votre province.

Le sénateur Corbin: Ce n'était pas pour le sauver, c'était pour en mettre un autre sur pied parce que l'autre journal avait coulé littéralement.

Le sénateur Hébert: Et le principe d'avoir un journal francophone dans votre province. Donc lui, il sait jusqu'à quel point c'est difficile. La question que vous me posez peut-être, c'est comment expliquer que lui-même ait voté contre l'amendement qui aurait permis qu'un journal acadien de langue française puisse avoir plus de chance un peu d'être lancé ou de survivre.

Au moment où on a eu ces divergences, j'étais en train de terminer, il me reste un seul paragraphe, l'article dans lequel on faisait état de la victoire de la coalition auprès du gouvernement du Québec. Donc la coalition des libraires, des écrivains et des éditeurs a réussi à convaincre le gouvernement du Québec de retraiter et d'au moins suspendre pendant un an son projet de taxer les livres et d'avoir une TPS provinciale qui serait ajoutée à celle du gouvernement fédéral. Alors je vais relire le dernier paragraphe. Je vous parlais donc de Hervé Foulon qui était le porte-parole de la coalition.

[*Traduction*]

> Hervé Foulon, porte-parole de la Coalition et président de l'Association des éditeurs du Québec, a manifesté sa joie mardi, suite à la décision prise par le gouvernement provincial, mais il a précisé que la Coalition allait quand même noliser des autobus pour le ralliement de mercredi.
>
> «Au lieu d'aller à Québec,» dit-il «nous irons à Ottawa et nous tenterons de convaincre le ministre des Finances de renoncer à la TPS sur les livres.»
>
> Si seulement la moitié de l'énergie et de l'engagement qui ont donné lieu à ces démarches se maintiennent jusqu'à Ottawa, Michael Wilson n'a pas la moindre chance d'y résister.

● (1550)

[*Français*]

On a vu, en pratique, M. Wilson de même que M. Masse et tous les conservateurs, que ce groupe, pourtant bien prestigieux, a réussi à rencontrer au Parlement quand il est venu en délégation. Ils se sont fait renvoyer au Québec les mains vides, inutile de le dire!

Le sénateur David: Je m'excuse de vous interrompre. Cela montre quand même tout l'intérêt que l'on a pour votre discours. J'aimerais poser une question de clarification. J'ai toujours eu l'impression que, finalement, un livre c'est un produit manufacturé. On sait qu'il y avait une taxe de vente sur les produits manufacturés. Est-ce que vous pourriez nous dire à quelle échelle, ils se situaient avant la TPS?

Le sénateur Hébert: C'est-à-dire que l'éditeur pouvait se procurer de l'encre sans payer la taxe sur les produits manufacturés. Il pouvait se procurer du papier sans payer de taxe sur le produit.

Le sénateur David: Sans payer de taxe fédérale?

Le sénateur Hébert: Oui, la taxe fédérale. Il ne payait pas de taxe. Il pouvait acheter de la ficelle pour relier son livre sans payer de taxe. Il pouvait acheter de la colle pour coller ses couvertures, sans payer de taxe. Je le sais. J'ai été dans ce métier-là pendant 15 ans de ma vie. Il n'y avait aucune taxe à aucun niveau. Dès que cela touchait le livre, toutes les taxes disparaissaient.

Le sénateur David: Et pour la machinerie, pour imprimer le matériel, il faut quand même une machinerie de plus en plus sophistiquée, n'y avait-il pas sur toute cette machinerie-là une taxe fédérale de vente?

Le sénateur Hébert: Là, j'ai exercé le métier d'éditeur mais je n'ai pas exercé celui d'imprimeur. Je ne sais pas si l'imprimeur payait lui-même. J'imagine que non, puisque nous ne payions pas, comme éditeurs, de taxe sur l'encre. J'imagine que l'imprimeur ne devait pas en payer non plus. Non, je crois que non. Sur les machines, là, je peux faire une recherche et vous rassurer. Au cours des prochains jours, je vous donnerai la réponse à cela. Cela m'intéresse d'ailleurs de le savoir.

Le sénateur David: Je voudrais savoir tout simplement quel était le pourcentage de la taxe cachée qui n'apparaît pas actuellement dans la vente du livre. Évidemment, au Québec, on sait qu'il n'y avait pas de taxe de vente. Donc, ils sont revenus à leur ancienne habitude: il n'y avait pas de taxe de vente sur les livres. Mais, par contre il y avait, dans le processus de fabrication d'un livre, j'en suis à peu près certain, une taxe de vente quelconque. C'est le renseignement, en somme, que j'aimerais savoir si, par hasard, vous pourriez me le fournir.

Le sénateur Hébert: Je vais faire des recherches là-dessus sauf, ce que je peux vous dire c'est qu'à mon niveau, je sais que dès qu'il était question d'imprimer un livre il n'y avait aucune taxe qui était impliquée sur l'encre, le papier, et cerera. Je ne sais pas si l'imprimeur qui lui-même n'imprime pas que des livres qui impriment les calendriers, qui impriment des circulaires ou des brochures qui ne sont pas des livres, mais, là, évidemment il doit demander de la taxe sur ses produits qui sortent de son imprimerie. Par voie de conséquence, il serait peut-être logique qu'il y ait une taxe qu'il paie sur les machines quand il les achète ou sur l'encre qu'il utilise et qui n'est pas destinée à des livres. Il doit y avoir une séparation de ce genre-là. De toute façon c'est une question intéressante. Je me ferai un devoir de vous éclairer.

Le sénateur Corbin: Sénateur Hébert, j'aurais une question à vous poser qui fait suite à celle du sénateur David. Quand les imprimeurs ont eu à payer une taxe manufacturière sur les presses, ils ne l'ont quand même payée qu'une seule fois. Dans bien des cas, ils n'en ont pas payée du tout, parce que le régime n'était pas en place au moment où ils ont acheté leurs presses.

Je me souviens fort bien à l'époque où j'étais rédacteur en chef de l'hebdomadaire, *Le Madawaska*, à Edmunston au Nouveau-Brunswick, nous imprimions nous-mêmes notre journal sur une presse que le journal *L'Évangéline* avait vendu au *Madawaska*, lorsqu'ils avaient vendu leur propre entreprise dans le courant des années 40 et 50. C'était une presse qui datait du début du siècle. On peut aussi bien dire qu'il n'y a jamais eu de taxe là-dessus. Il y a beaucoup de petites entreprises qui opèrent encore avec des vieilles presses. Ce n'est pas tout le monde qui, dans la diaspora de la francophonie, qui peut se permettre des presses «offset» en quatre couleurs. Ils impriment avec le minimum des moyens. Autrement, ils crèveraient littéralement.

Vous avez peut-être eu une expérience de ce genre-là. Vous avez peut-être connu des petites maisons d'édition qui opéraient sur cette base-là. Donc l'argument du sénateur David est peut-être valable. Quand on achète une presse, c'est pour longtemps et on ne paie la taxe qu'une seule fois. Ce n'est pas la taxe manufacturière qui faisait que ces entreprises-là allaient pouvoir survivre ou couler à pic. Ce n'était pas nécessairement cela.

[Le sénateur David.]

Il parle de la taxe comme une taxe cachée. Je ne pense pas que c'était une taxe cachée. C'est sur les livres de loi au Canada.

Le sénateur David: Enlevons le mot «cachée» et disons «non visible».

Le sénateur Corbin: Qu'est-ce qui est visible et qu'est-ce qui ne l'est pas visible? Sénateur David, cette taxe-là a été mise en place en vertu d'une loi du Parlement, une loi qui a été adoptée au vu et au su de tout le monde et qui a reçu la Sanction royale. Je pense que les gens qui étaient en affaires et les gens qui faisaient des affaires avec ces gens-là savaient que la taxe était là. Tout le monde présume que, de toute façon, il y aura toujours une forme de taxe sur les produits manufacturés d'une façon ou d'une autre. Ce n'est pas tellement ça qui change le débat. Ce qui change le débat, c'est que la TPS élargit le champ de taxation. Elle n'est pas neutre. C'est cela qui fait mal. N'est-ce pas, sénateur Hébert, c'est cela ma question.

Le sénateur Hébert: Absolument, sénateur Corbin. D'ailleurs, c'est sûr et certain que j'ai connu beaucoup de ces petits imprimeurs qui avaient de la machinerie qui tenait en place, on se demandait comment, et qui, certainement, n'avaient pas payé de taxe. Mais, seulement la question du sénateur David reste importante aussi. Il faudrait savoir si aujourd'hui, dans le cours des choses, si les imprimeurs qui impriment des livres et d'autres choses, quel est le problème de la taxe sur la machinerie? Je suis sûr qu'elle n'est pas répartie sur les clients de l'imprimeur qui font des livres parce que là c'est pur de toute taxe. Il n'y a pas de taxe sur les livres à aucun niveau.

Je vais donc commencer à vous lire les extraits de cet ouvrage qui est pratiquement inconnu et qui n'a pas eu de diffusion véritablement mais qui est assez bien fait. Il y a des erreurs dedans que je vous signalerai au fur et à mesure qu'elles me viendront à l'esprit. Dans l'ensemble, c'est bien fait.

D'abord, il semble nécessaire d'affirmer que l'édition québécoise a été peu étudiée. C'est pour cela que c'est un document que j'ai voulu partager avec vous. J'ai voulu partager les conclusions parce que c'est très rares les études qui ont été faites sur le livre au Québec. Il y a eu la thèse de Jean-Pierre Chalifoux des *Éditions Québec*. Il a traité de 1940 à 1950 et constitue la seule monographie sur le sujet. C'est déjà un peu vieux. C'était déjà pendant la guerre. C'était une période assez étrange de l'édition. D'ailleurs, à cause d'un fait qui tout à coup nous a montré que si on n'était pas un aussi petit milieu, concentré sur le seul public du Québec ou à peu près, que l'édition pourrait devenir intéressante et possible. Pendant la guerre, il n'y avait plus de contact avec la France. Par conséquent, il n'y avait plus de contact avec l'édition en France.

Les sociétés d'écrivains français qui étaient, évidemment, en dehors de la France ou en Angleterre, à Londres, avaient établi des ententes avec un certain nombre d'éditeurs du Québec, leur permettant de republier des ouvrages français importants et classiques, par exemple, et de les republier souvent par voie de photographies. Ils n'avaient pas de «offset» à ce moment-là. Il fallait photographier chacune des pages de ces livres qui étaient épuisés et qui étaient cependant quand même en demande, soit au Québec ou soit ailleurs, en Amérique du

Nord ou en Amérique du Sud où il y a un marché pour le livre français.

Il y a des librairies française à Rio de Janeiro, à Sao Paulo, à Buenos Aires, à Montevideo et j'en ai vues à Bogota, un grand nombre. Donc, toutes ces librairies françaises ne pouvaient plus s'approvisionner de livres français en France. Cela faisait quand même un marché. C'est comme cela que les éditeurs, pendant les années 1940 à 1950, ont pu profiter d'un marché international mais en excluant la France et ça devenait rentable. C'est-à-dire que l'on pouvait publier, mettons, les grands ouvrages de Jules Romain, les livres qui étaient à la mode à cette époque, la chronique de Pasquier, de Duhamel et de tous ces livres-là qui étaient en demande au Québec. Ils étaient en demande dans le reste du monde auquel on avait accès, dont l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. Les éditeurs devaient évidemment mettre les droits d'auteur dans un fonds de réserve. Quelques-uns d'entre eux avaient été un peu négligents sur ce côté-là et c'est ce qui explique qu'un grand nombre de ces éditeurs qui avaient connu un certain succès entre 1940 et 1950, tout à coup, quelques-uns sont tombés parce qu'ils avaient manqué de précautions en ce qui concerne leurs réserves.

Par ailleurs, ce n'est que vers la moitié des années 1960 que les sociologues québécois adoptent comme un de leurs objets d'analyse de littérature et les arts.

> Une ambition majeure nous habite que notre étude sur le point de départ de recherche sociologique soit le point de départ de recherche sociologique dans un secteur clé de la vie culturelle québécoise.

L'auteur nous dit:

> En travaillant dans le domaine de l'édition, j'ai pris conscience de l'importance du livre dans l'activité culturelle du Québec. Même si dans notre société envahie par l'économie politique et sa rationalité, le livre apparaît comme un produit quelconque.

Je suis souvent revenu là-dessus. C'est cela l'attitude du gouvernement actuel. Il n'y a pas d'exception. Le livre, c'est un produit comme un autre. On a pris du papier, de l'encre, de la corde, de la toile, et cetera, et on a fabriqué quelque chose. Pour les gens du gouvernement, un livre c'est la même chose qu'une boîte de cigarettes ou qu'une boîte de cigares ou une brique. C'est un objet. C'est une marchandise. Par conséquent, on doit la traiter comme toutes les autres. Elle est sujette à la taxe de 7 pour cent, peu importe les conséquences.

Mais on sait bien, et de tout temps les gouvernements des pays civilisés ont compris que ce n'est pas une simple marchandise. C'est un moyen de communication et de culture. Ce n'est pas une boîte de cigares. Ce n'est pas une brique. Ce n'est pas une laveuse à vaisselle. C'est un moyen de communication et de culture.

> Il est aussi le terrain et le moyen, dit l'auteur, de la lutte des idées.

Je n'ai pas besoin de dire à des gens qui ont tous subi l'influence judéo-chrétienne jusqu'à quel point les livres ont contribué à changer le monde: la Bible, le Coran.

Le sénateur Corbin: Honorable sénateur Hébert, je voudrais vous poser une autre question. J'ai entre les mains un livre qui s'intitule *La Constitution du Canada*, que je trouve très intéressant. Son auteur c'est Gérald A. Beaudoin. Il s'agit de notre collègue le sénateur Beaudoin. C'est un livre qui fait partie de la collection Bleu de la faculté de Droit, section de Droit civil de l'Université d'Ottawa.

Je me suis procuré ce livre parce que je le considère important. Je crois qu'il fait étape et je dis cela sans rire. J'ai pris ce volume au sérieux. J'en ai lu déjà une bonne partie. Je n'ai aucune expertise en droit constitutionnel. Je crois qu'il est de mon devoir de me renseigner sur ce point.

Si je me souviens bien, ce livre m'a coûté, c'est-à-dire, il ne m'a pas coûté à moi, mais je me suis servi de mon budget de recherche pour me le procurer, il m'a coûté 80 $ ou environ 80 $ plus ou moins.

Ma question est la suivante: Est-ce que ce livre qui va devenir une source de références importante pour les étudiants en droit constitutionnel, une source de références fort importante pour les constitutionnalistes, de tout acabit, pas seulement au Canada mais ailleurs, est-ce que ce livre sera assujetti dorénavant à la TPS?

● (1600)

Le sénateur Hébert: Bien oui, tous les livres seront assujettis à la TPS, les bons comme les mauvais. Justement, je viens de recevoir un renseignement, je m'aperçois que le Dr David n'est pas là. C'est une réponse sommaire mais quand même peut-être suffisante. J'espère que ça ne l'empêchera pas de dormir cette nuit au sujet de la TPS. Il s'agit des instruments et des machines à imprimer. Quand les appareils et les instruments sont acquis spécifiquement pour la production des livres, il n'y a pas de taxe. Donc l'appareil lui-même, la machine à imprimer n'est pas taxée. Les sources qu'on me donne ici sont Litho Prestige, imprimeurs de Montréal et également l'imprimerie Québecor. Ce sont des renseignements préliminaires. Il y aura des renseignements plus complets afin que le docteur soit bien en paix à ce sujet. L'auteur que je vous cite disait donc:

> En somme le livre, qui est une espèce de la forme plus générale de l'imprimé, a pour fonction d'amener les gens à participer à la production de la conscience collective et au modèle culturel qui définit la société.

On ne fait pas ça avec une boîte de cigares ou une machine à laver. On ne peut faire ça qu'avec un livre.

> Il s'ensuit que le métier d'éditeur n'est pas une occupation innocente, un moyen comme un autre de gagner sa vie.

Là encore, je donnais tantôt un exemple de ce choix terrible qu'un éditeur doit faire constamment entre un livre peut-être médiocre mais qui va être rentable et un autre qui est peut-être un excellent livre, qui a des idées très originales mais qui va lui faire perdre de l'argent. Évidemment, le bon éditeur, c'est celui qui ne publie pas toujours ce qui lui fait rencontrer ses obligations à la banque mais qui aussi, le rend heureux d'avoir contribué au développement de la société dans laquelle il vit. Ce genre de dilemme, ce n'est pas donné à tous les métiers. C'est pour ça que l'auteur a raison de dire que l'édition n'est pas une occupation innocente, ce n'est pas un moyen comme un autre de gagner sa vie. C'est un moyen qui nous pose des problèmes de conscience à tous les instants.

> Si l'on devait résumer en un mot le métier d'éditeur, on pourrait dire que sa fonction consiste à gérer l'imaginaire de la société.

C'est-à-dire qu'il peut, par ses décisions, avoir une influence sur ce qui va faire rêver la société dans laquelle il est.

> Le domaine dans lequel l'éditeur agit est celui de la pensée humaine. Sa matière première est la création culturelle qui a pour fonction de nourrir et de transformer l'imaginaire social.

Alors comment, si on accepte ce que je viens de dire comme définition de l'édition, comment peut-on sans sourciller ne pas exempter le livre de la TPS, en sachant que les conséquences désastreuses de cette mesure sont bien connues. Elles ont été évaluées par la ministère des Finances du gouvernement lui-même. Par conséquent, cela n'a pas été inventé par les libéraux pour agacer et déranger les projets du gouvernement. Les chiffres du gouvernement, les chiffres du ministère nous disent que cela va être catastrophique pour le livre. On sait que le livre n'est pas un objet comme les autres.

> La mise en forme de la création culturelle de la part de l'éditeur, assure le passage de la communication qui transforme l'œuvre en médium. Sans la décision de publier de l'éditeur, «Gatekeeper of ideas» selon l'expression de Lewis A. Coser, la création n'accéderait pas à l'existence.

C'est-à-dire que le plus beau poème du monde dans la tête du poète va y rester. Juste sa famille et son entourage immédiat pourront en bénéficier à moins qu'un éditeur comprenne que c'est un beau poème et qu'il investisse dans un objet qui demande de l'encre, du papier, de la colle, de la ficelle et de la toile pour fabriquer un objet qui va permettre à ce poème d'aller enchanter d'autres hommes et d'autres femmes, d'enchanter dans certains cas toute une société et d'avoir même des conséquences politiques, comme dans le cas de Victor Hugo et de tant d'autres poètes.

> L'intérêt du champ éditorial québécois comme objet d'analyse sociologique n'est guère à démontrer. L'édition (l'industrie du livre) est un secteur de l'économie québécoise quantitativement peu important mais qualitativement primordial, primordial parce que le livre est l'un des principaux véhicules de la culture québécoise, un facteur essentiel de toute affirmation d'identité, un moyen privilégié pour affirmer et préciser la spécificité de la culture québécoise.

C'est ça évidemment qui nuit à l'édition. C'est tellement pas important sur le plan économique au Québec et dans le reste du Canada d'ailleurs, cela n'a aucune importance. Alors ces messieurs du gouvernement se disent: de quoi parlent-ils, des bagatelles, quelques millions par année, ce n'est pas important, sept pour cent là-dessus, qu'est-ce que ça va changer, ce n'est pas grave.

> L'édition, reflet de notre production sur le plan symbolique, apparaît, dès lors, à la fois comme témoin et moteur des transformations sociales.

Évidemment quand on conservateur avoué, on n'est pas très sensible au moteur des transformations sociales. On aime que les choses ne bougent pas trop, qu'elles restent comme c'est. C'est peut-être pour ça, au fond, cet espèce de mépris que l'on peut avoir pour le livre, mépris au point de mettre la sécurité de l'industrie du livre en péril, simplement par obstination en disant: ça va être sept pour cent pour tout le monde.

Sénateur David justement, j'ai reçu un petit message qui était une réponse partielle à votre question. On me dit ici que lorsque les appareils et les instruments, les presses sont acquis spécifiquement pour la production des livres, il n'y a pas de taxe. Alors sénateur, je ne sais pas si ça répond partiellement à votre question. Il n'y a pas de détail. On dit: quand les appareils, les instruments, les presses sont acquis spécifiquement pour la production de livres, il n'y a pas de taxe. La source de cela, c'est Litho- Prestige de Montréal et imprimerie Québecor de Montréal. Alors j'aurai des renseignements plus élaborés plus tard mais pour le moment, c'est la première réaction que j'ai.

> Dans cette recherche nous nous intéressons à ce qui fait l'identité des maisons d'édition québécoise. Nous voulons savoir en quoi elles expriment notre milieu social et comment elles agissent sur ces transformations.
>
> Une première évidence qui s'impose engage toute notre démarche théorique: parce que le livre (l'édition) est un fait social, c'est donc dans ses relations avec les divers paliers de la structure sociale qu'il faudra aborder l'analyse des phénomènes, qui, de près ou de loin, concerne directement le champ éditorial québécois. La mise en perspective sociologique de notre objet d'étude s'inspire principalement des travaux de Robert Escarpit et de Pierre Bourdieu.

Ce sont deux intellectuels français de grand renom.

> Si l'on exclut Goldmann, qui s'est intéressé à l'œuvre elle-même et non à sa division, Robert Escarpit a été l'un des premiers en France à poser les conditions et les problèmes d'une sociologie de la littérature. Son ouvrage, sociologie de la littérature, dont la première édition a été publiée en 1958, a été traduite en une demi-douzaine de langues.

Elle a donc été très sûrement traduite en anglais.

> Au dire d'Escarpit, le fait littéraire se présente à l'analyse sociologique selon deux modalités principales: la littérature comme «processus», la littérature comme «appareil».
>
> La littérature en tant que «processus» se caractérise «par un projet, un médium et une démarche, les trois étant reliés par le langage». Le projet est l'œuvre conçue et réalisée par l'écrivain, l'œuvre, qui est une dialectique entre les contraintes de la situation et la liberté de l'écrivain doit être structurée dialectiquement sur le plan de l'expression et sur le plan du contenu.

Alors ça concerne le projet.

> Le médium est le livre; il constitue «une sorte de laminoir qui code linéairement l'œuvre pluridimensionnelle». Le livre est «une machine à lire», «une machine à diffuser la parole».

Et enfin troisièmement et je cite:

> Reste la démarche du lecteur. Selon Escarpit, un livre n'existe qu'en tant que lu. Il en résulte évidemment qu'il y a une infinité de lectures différentes possibles d'une même œuvre par un même ou plusieurs lecteurs.
>
> La littérature comme «appareil», qui constitue le deuxième niveau de l'insertion de l'analyse sociologique dans le fait littéraire, comprend «une production, un marché et une consommation»; c'est justement à ce niveau qu'on se trouve vis-à-vis des conditionnements matériels,

économiques et idéologiques du produit littéraire. Il y a d'abord les conditionnements du producteur, qu'Escarpit appelle globalement l'éditeur . . .

C'est lui qui produit l'objet.

. . . dont la fonction éditoriale peut être résumée par trois verbes: «choisir, fabriquer, distribuer»; . . .

Ce qui est le plus difficile, c'est évidemment de choisir et le bon éditeur est celui qui ne se trompe pas trop souvent. Celui qui ne se tromperait jamais serait vite millionnaire bien entendu. Donc le choix est très important et un bon éditeur est quelqu'un dont on dit qu'il a peut-être de l'instinct et dont les choix ne sont pas toujours des mauvais choix.

Deuxièmement on parle de la fabrication. Avec une œuvre qui aujourd'hui peut être sous la forme d'une disquette mais qui de mon temps était sous la forme d'une manuscrit dactylographié souvent à la main par un auteur, il s'agit de transformer cette masse informe en un objet qui autant que possible doit être beau, attirant et qui doit répondre aux critères du marketing et qui doit se défendre avec des milliers d'autres livres dans les librairies et finalement la distribution. L'éditeur doit compter sur un réseau de libraires qui existent ou qui n'existent pas ou qui est à moitié là et éventuellement des clubs du livre et éventuellement aussi les bibliothèques. Mais on a avoué tout à l'heure que le réseau de bibliothèque du Québec était fort déficient. Ces budgets sont lamentables. Par conséquent, ils comptent pour peu dans la distribution.

À ces trois opérations correspondent effectivement les trois services essentiels d'une maison d'édition, le comité littéraire qui évidemment reçoit les manuscrits. Pour vous donner une idée, ma maison d'édition qui n'était pas une grande maison sur le plan international, sûrement pas, elle l'était peut-être au niveau très local, ma maison recevait 1 000 manuscrits par année. On en publiait un peu moins de dix pour cent. Donc il faut un comité littéraire pour faire le choix. Il faut un bureau de fabrication ou du moins avoir des contacts très directs avec un imprimeur, ce qui veut dire des maquettistes, des artistes qui dessinent des projets de couverture ou qui vont dessiner une page du livre, décider si c'est un livre qui devrait avoir des lettrines, des bandeaux, des culs-de-lampe. Tout ça, ce sont des artistes ou des artisans qui entrent dans la deuxième phase, à savoir la fabrication.

Vous avez aussi le département commercial qui comprend les représentants qui vont vendre les livres, vendre surtout les idées parce qu'on ne vend pas des objets. Les représentants d'une maison d'édition vont aller faire valoir aux libraires que tel jeune auteur a vraiment du génie ou alors qu'il promet d'en avoir et que par conséquent, cela ne se vend pas comme une laveuse à vaisselle mais comme une idée se vend.

Il apparaît, dès lors, que sur le plan même de la production, le phénomène littéraire est «le résultat d'une série de sélections opérée par divers filtres sociaux, économiques et culturels dans les projets que les écrivains ont menés jusqu'au stade de l'écriture».

Donc c'est une série de sélections que l'éditeur fait, il choisit l'auteur, il choisit le genre de livre pour présenter l'œuvre, il choisit le genre de publicité, c'est-à-dire le discours pour essayer de faire comprendre le contenu d'un livre en peu de mots.

La littérature comme «appareil» comprend ensuite un marché où la distribution proprement dite, c'est-à-dire en général la vente. Dans les pays capitalistes, la distribution est le moment le plus critique de la vie du livre; si, pour une raison ou une autre, un livre est mal distribué, il n'atteindra pas son public.

Évidemment, il faut dire que tous les auteurs se plaignent immanquablement du fait que leur livre est mal distribué.

• (1610)

Je n'ai jamais encore entendu de ma vie, un auteur me dire: mon livre est merveilleusement distribué, on le trouve partout. Comme par hasard, l'auteur est toujours dans la librairie qui n'a pas son livre. Et les libraires à qui l'auteur, sans se nommer, demande: mais quoi, vous n'avez pas tel livre? Je me dis que si j'étais libraire, je répondrais: Je viens de vendre le dernier à l'instant, j'en ai commandé.

Escarpit distingue trois réseaux du livre: un réseau institutionnel, celui du livre scolaire et de la plupart des livres scientifiques. Le public qu'il dessert est encadré dans des institutions fonctionnant comme des systèmes clos.

C'est un domaine que je n'aborderai pas particulièrement parce que je le connais un peu moins. Il reste quand même que c'est relativement plus facile quand on est compétent dans la matière de publier des livres scolaires parce que vous avez un auditoire. Évidemment, c'est plus coûteux à produire. Il y a des risques mais il reste que lorsqu'un livre est agréé et accepté par le ministère de l'Éducation, il y a un marché assuré. Il y a un marché qui généralement peut durer plusieurs années. Cela c'est le réseau institutionnel. Il y a . . .

. . . un réseau lettré correspondant à un public averti qu'on peut considérer comme l'élite intellectuel; il comprend pour l'essentiel des membres des professions libérales, des intellectuels, étudiants et enseignants;

Il ne mentionne pas les sénateurs, mais il faut présumer qu'il y en a quelques-uns qui lisent, qui font partie de cette élite intellectuelle.

Il est desservi principalement par les librairies; un réseau populaire, desservi principalement par les points de vente qui favorisent les livres à rotation rapide, une production, en somme, loin d'une vie culturelle spécifiquement populaire.

Souvent on se dit même si le tiers des librairies du Québec fermaient leur porte, il reste quand même un tas d'endroits pour vendre des livres. On en voit dans les grands magasins, on en voit chez les dépanneurs, on en voit chez les marchands de journaux. Si vous regardez attentivement les livres dans ces établissements qui ne sont pas des librairies, donc, qui ne sont pas entre les mains de gens qui aiment les livres mais qui sont entre les mains de commerçants véritablement. Le commerçant réagit en commerçant. Il ne va avoir dans son établissement que les livres de vente rapide, peu importe la qualité. Ce n'est pas lui qui va se laisser émouvoir par un jeune d'auteur, par un poète important ou par un essai qui peut changer le monde. Non, ce qu'il va vouloir ce sont des livres de vente facile. La vente facile, ça veut dire quoi? Des romans policiers, des livres de recettes, des trucs de psychologie populaire comme, par exemple: comment vaincre sa timité en 24 heures, ou, Cher docteur, comment cesser de fumer en trois jours. Ce

genre de livres se vend très facilement. C'est ceux-là qui vont toujours rester dans les commerces autres que les librairies où l'on vend des livres. C'est pour cela que c'est dangereux quand on dit: Il y a une librairie à Verdun qui vient de fermer ses portes. Cela me crève le cœur. Cela ne veut pas dire qu'il ne se vendra plus de livres à Verdun. Il y a un type de livres qui ne se vendra plus à Verdun. C'est seulement un libraire qui a l'amour des livres évidemment pour supporter d'avoir dans son magasin, car c'est bien un magasin, des livres qui vont être sur les tablettes parfois très longtemps, mais qu'il va garder quand même parce qu'il sait qu'un jour, il y a quelqu'un qui va entrer et dont ça peut changer la vie.

> Vient enfin la consommation littéraire ou lecture, troisième articulation de l'«appareil»; elle est évidemment déterminée par un certain nombre de facteurs; «niveau intellectuel, niveau d'études, statut socio-professionnel, habitat», et cetera. Escarpit distingue deux types de consommation: la consommation fonctionnelle, la consommation littéraire, auxquelles conrrespondent des types différents de motivations. Dans le cas de la consommation fonctionnelle, il s'agit, le plus souvent de lire pour acquérir une culture, tandis que les modifications proprement littéraires «sont celles qui respectent la gratuité de l'œuvre et ne font pas de la lecture un moyen, mais une fin».

Donc, il y en a qui lisent pour apprendre, pour connaître, il y en a qui lisent pour le plaisir de lire. Pour l'exaltation de la poésie.

> Il s'ensuit aussi que «est littéraire toute œuvre qui n'est pas un outil» (c.-à-d. le manuel) mais une fin en soi»; «finalement, selon Escarpit, c'est «la nature de l'échange auteur-public qui nous permet de dire ce qui est littéraire et ce qui ne l'est pas».

● (1620)

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT—DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Eymard Corbin: Honorables sénateurs, j'ai envoyé une petite note au sénateur Hébert pour lui demander s'il aurait l'obligeance d'interrompre son discours pour me permettre d'invoquer le Règlement.

Cet après-midi, juste avant de partir, le sénateur Doug Everett m'a demandé de déposer en son nom une lettre de deux pages qu'il a adressée à l'hon. Michael H. Wilson. Les honorables sénateurs se rappelleront que le sénateur Everett a parlé de cette lettre ou en a lu des passages pendant le discours qu'il a prononcé cette semaine. Je n'ai pas pu trouver la référence; je ne sais pas si le journal des débats en question a été publié.

De toute manière, le sénateur Everett m'a demandé de bien vouloir déposer cette lettre en son nom. Je le ferais donc s'il y avait consentement.

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, est-on d'accord.

Des voix: Oui.

Le sénateur Corbin: Au nom du sénateur Everett, je remercie mes collègues.

MOTION DE TROISIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

[*Français*]

Le sénateur Hébert: Alors, on parlait de . . .

> Escarpit endosse la vision typifiée par l'ouvrage de Jean-Paul Sartre: Qu'est-ce que la littérature? en disant qu'elle consiste «à partir du littéraire pour le situer dans le social par une méthode dialectique qui fait intervenir simultanément l'analyse du littéraire et l'analyse du social». Du point de vue de la méthode de recherche, il envisage «une sociologie du livre» (compris à la fois comme médium du processus et comme instrument de l'appareil), une psychologie de la lecture et une sociologie de l'œuvre littéraire».

Et l'auteur continue:

> Nous ne saurions, dans le cadre de notre recherche, donner une égale importance aux deux niveaux de l'insertion du «sociologique dans le domaine littéraire», c.-à-d. la littérature comme processus, la littérature comme appareil; ce sera plutôt sur ce second niveau (notamment sur la production) que portera davantage notre analyse. Acceptant en outre le bien-fondé des trois plans de recherche suggérés par Escarpit, à savoir «une sociologie du livre», «une psychologie de la lecture», «une sociologie de l'œuvre littéraire», nous nous proposons de privilégier le premier.

Donc, une sociologie du livre.

Le sénateur David: Est-ce que vous pourriez me répéter le nom de l'auteur, s'il vous plaît?

Le sénateur Hébert: Robert Escarpit.

Le sénateur David: C'est un chercheur?

Le sénateur Hébert: C'est un écrivain français de grande renommée. Je suis certain que si je l'avais prononcé mieux, vous vous en seriez rappelé. C'est Robert Escarpit. J'ai dit Escarpit mais c'est peut-être Escarpit.

Le sénateur David: J'avais compris Escarpette.

Le sénateur Hébert: Mais alors là vraiment! Alors, je m'excuse. On a tendance au Québec de prononcer les «t». C'est comme ça que les Morrisset deviennent les Morrissette et que les Pouliot deviennent Pouliotte. Voilà que ce malheureux Escarpit est devenue Escarpite entre mes mains. Je m'en excuse auprès de lui et des générations à venir.

Le sénateur Corbin: Comment épelez-vous son nom?

Le sénateur Hébert: E-S-C-A-R-P-I-T.

Le sénateur Tremblay: Est-ce que cela se prononce comme acabit?

Le sénateur Hébert: Non, cela ne se prononce pas comme acabit.

> Nous avons, dès le début, mentionné que notre mise en perspective sociologique du champ de l'édition au Québec, s'inspire aussi des travaux de Pierre Bourdieu, notamment ceux portant sur les champs de production symbolique.

Dans la notion de «champ» (dont la fonction est purement heuristique) Pierre Bourdieu englobe les divers niveaux épi stémologiques (processus et appareil), que recouvre l'activité littéraire selon la perspective d'Escarpit. Comme Escarpit, Bourdieu insère l'œuvre et l'auteur dans un système de relations objectives.

Dès lors, il s'ensuit que le véritable producteur de la valeur de l'œuvre, selon P. Bourdieu, n'est pas seulement l'écrivain: il y a aussi l'éditeur, «banquier culturel». . .

Dit Escarpit . . . Moi je m'appelais le concierge du talent. «Banquier culturel», c'est mieux.

. . . qui, par la publication, «consacre» le produit en proclamant la valeur de l'auteur qu'il défend; il y a les critiques qui parlent des «produits» avec plus ou moins de respect; il y a les lecteurs qui contribuent à faire la valeur de l'œuvre en se l'appropriant matériellement (d'ailleurs, selon R. Escarpit, les livres n'existent qu'en tant que lus);

Je crois que c'est Louis Jouvet, à qui l'on demandait: comment peut-on savoir si c'est une bonne pièce ou si c'est une mauvaise pièce? Il a dit: si la salle est pleine, c'est une bonne pièce. Si la salle est vide, c'est une mauvaise pièce. De la même façon, un livre n'existe qu'en tant qu'il soit lu.

. . . enfin, il y a aussi les appareils économiques de la distribution qui peuvent privilégier une catégorie de livres plutôt qu'une autre.

Mais en raison de la plus ou moins grande autonomie du champ de production des biens symboliques ou champ intellectuel, l'analyse sociologique ne peut pas se limiter à la seule logique de fonctionnement de ce champ intellectuel; il faut aussi tenir compte de la place de la littérature dans la société, plus précisément il faut dégager les divers facteurs qui en favorisent ou en limitent la diffusion (l'expansion): ces divers facteurs (élévation de la scolarité, apparition de nouvelles professions, etc.) correspondent à des modifications de la structure sociale.

Si, par exemple, le taux des analphabètes fonctionnels au Québec diminuait de 27 pour cent à, mettons, 10 pour cent comme c'est le cas au Sri Lanka, à ce moment-là, il y aurait une augmentation du nombre de livres publiés parce qu'il y aurait un plus grand bassin de lecteurs. Le taux de l'analphabète au Sri Lanka est de 10 pour cent seulement. C'est un pays pauvre, sous-développé qui actuellement est aux prises avec une sorte de misère politique. Il reste quand même qu'il y a seulement 10 pour cent des gens qui sont des analphabète dans ce pays.

Toutefois, le mode de développement du champ éditorial ne renvoie pas seulement aux diverses caractéristiques sociales de ses publics (et de ses auteurs), il s'inscrit aussi dans un contexte social plus large (langue, géographie, démographie, etc.). L'ensemble des faits particuliers du phénomène littéraire ne prend sens que mis en relation avec le contexte (et l'histoire) national qui caractérise cette petite collectivité de langue française localisée dans un continent nord-américain (anglo-saxon): la littérature n'est donc pas seulement un «signe de distinction», elle est aussi l'enjeu et l'expression de luttes sociales (et nationales).

Notre objet de recherche impliquera une approche selon trois paliers d'investigation. Le premier consiste à retracer les traits marquants de l'évolution de l'édition québécoise au cours des années 1960-1977. L'accent sera mis sur les conditionnements matériels, économiques et politiques auxquels doit faire face le phénomène littéraire en tant qu'appareil, (c.-à-d. le livre en tant qu'objet).

On a beau répéter mille fois que ce n'est pas un objet comme les autres, ça n'en reste pas moins un objet.

Le deuxième palier consistera à esquisser l'évolution de la production proprement dite, c.-à-d. les catégories de production, et les phénomènes de la structure sociale québécoise qui marque l'évolution de cette même production. Enfin, le troisième palier se propose de situer les maisons d'édition dans le champ éditorial québécois et de dégager l'image des éditeurs par rapport à la structure du champ et à leur stratégie éditoriale. L'enquête par questionnaire que nous avons menée, au printemps 1978, auprès de 23 maisons d'édition fera ressortir le véritable champ d'intérêt des éditeurs québécois, c.-à-d. ce qui fait l'identité de leurs maisons d'édition, la représentation qu'ils se font de leurs pratiques et aussi les relations entre la pratique d'éditeurs et l'éveil d'une conscience québécoise.

Évidemment, ces considérations peuvent vous sembler éloignées de notre sujet, mais pas du tout, au contraire, en élevant le débat et en essayant d'expliquer pourquoi la TPS sur le livre, c'est plus grave que n'importe quelle TPS sur n'importe quel autre objet, il me semble que l'on fait avancer le débat. Si on peut faire comprendre que ce n'est pas une chose ordinaire qu'on demande, mais qu'en taxant le livre, on impose l'ignorance, comme disait le slogan de la Coalition du Québec contre la taxe.

Le sénateur David: Tout en exagérant un peu quand même!

Le sénateur Hébert: Vous trouvez qu'il est exagéré de dire que taxer le livre, c'est imposer l'ignorance.

Le sénateur David: Tout de même un peu.

Le sénateur Hébert: J'espère que ces messieurs de la Coalition ne vous auront pas entendu. J'espère qu'il n'y en a pas trop dans les galeries parce qu'ils ne seraient pas très heureux de vous entendre, cher docteur.

Enlevez les livres de votre vie et je pense que votre vie aurait été fort différente de ce qu'elle est. Si les livres avaient été beaucoup plus chers, je ne sais pas si vous auriez toujours eu les moyens de vous en procurer tout de même ou en tout cas, autant. Parfois un livre de moins, c'est ce qui peut faire toute la différence dans la vie et la carrière d'un homme.

Je pense que vous avez eu, comme on a tous dans ces moments-ci, la répartie un peu rapide, immédiatement après on le regrette. Je pense qu'il n'y a rien d'exagéré lorsque l'on dit: taxer le livre, c'est imposer l'ignorance. C'est une question de degré. C'est une formule qui fait la première page de la section arts et films du journal *Globe and Mail*. Je ne sais pas si vous étiez ici quand je le lisais tantôt. Ce n'est pas un slogan qui semble effrayer les gens du *Globe and Mail* que de le dire.

Je ne sais pas si vous étiez là mais il dit ici, il parlait de la pétition qui a été signée dans ce grand cahier noir et qui se trouvait partout dans la ville de Montréal.

• (1630)

[*Traduction*]

La pétition elle-même était de toute beauté. On la voyait partout, dans les restaurants, les magasins, les cinémas. C'était un gros cahier d'exercice sur le couvert duquel on pouvait lire en lettres blanches sur fond noir: «Taxer les livres, c'est imposer l'ignorance».

[*Français*]

... Taxer le livre, c'est imposer l'ignorance. En tout cas, il n'a pas l'air de trouver que c'est exagéré. Au contraire, il a trouvé que c'était une formule qui résumait bien la situation.

La problématique du livre (québécois) est le résultat d'un système, lui-même inscrit dans une conception de la société et d'une stratégie de développement: il existe des rapports étroits entre la vie politique, économique et sociale d'un pays et la vie du livre.

Alors si évidemment, vous me dites que taxer le livre, si vous acceptez ce que je viens de lire là, c'est affecter directement la vie politique, la vie économique, la vie sociale d'un pays.

Le sénateur David: Ce que je veux dire, c'est que c'est un jeu de mots. Vous avez le mot «imposer» pour «impôt» et le mot «imposer» pour «forcer». Alors il y a un jeu de mots derrière. C'est ce slogan que je trouve un peu exagéré, tout simplement.

Le sénateur Hébert: En tout cas, il y a une chose qu'on doit dire de leur slogan et de leur action, c'est qu'ils ont quand même réussi à faire reculer le gouvernement du Québec. Alors la formule ne devait pas être si mauvaise.

Dans cette première partie ... de l'ouvrage que nous commentons abondamment

... nous montrerons comment, au cours de la période 1960-1976, le développement global de la société québécoise a été dominé par les impératifs du développement économique. En jetant un coup d'oeil sur l'ensemble de la politique culturelle de l'État québécois, pour mieux esquisser le tableau de la politique gouvernementale du livre, il nous sera possible effectivement de constater que le développement culturel n'a pas fait partie des priorités de l'État au même titre que le développement économique.

Cela est curieux quand même. Je dois bien le dire, je suis abasourdi par le manque de sensibilité du gouvernement conservateur actuel vis-à-vis le livre et la culture en général mais je suis obligé de dire que ce n'est pas le seul gouvernement qui a réagi ainsi vis-à-vis du livre. Je parle de gouvernements provinciaux.

Il est évident que cela n'a jamais été une priorité. Je me souviens des débuts du ministère des Affaires culturelles au Québec. Je pense bien que le sénateur Tremblay se souvient également, peut-être mieux que moi. Il était plus près de ces gouvernements-là. Je me souviens très bien, lorsqu'on a créé le ministère des Affaires culturelles, si je me souviens bien c'était sous le gouvernement de M. Lesage. On lui avait donné un budget minable. Je ne sais pas s'ils appelaient ça comme De Gaule le disait des Nations unies, le «machin» de Lapalme, c'était le ministère des Affaires culturelles. Il n'en menait pas large. C'était une indication parmi d'autres que les gouvernements sont plus sensibles au développement économique, plus sensibles aux répercussions politiques de leurs gestes qu'ils ne le sont à la dimension culturelle de leur action. C'est une tragédie au niveau provincial, c'est une tragédie au niveau municipal.

Je vous ai cité tantôt l'article dans lequel le maire Doré de la ville de Montréal avait réussi cette chose incroyable de ne pas se prononcer sur la question de la TPS contre le livre et de faire appliquer un règlement qui empêchait les bibliothèques de la ville de Montréal de simplement permettre à leurs visiteurs de signer la pétition.

On remarque que les gouvernements, d'une façon générale et plus particulièrement les gouvernements conservateurs, sont peu sensibles aux valeurs culturelles.

Le sénateur Corbin: Vous dites que certains gouvernements sont plus sensibles aux valeurs culturelles. Comment est-ce que vous expliquez la décision du gouvernement du Québec de retirer sa taxe de vente provinciale sur les livres?

Le sénateur Hébert: Honorables sénateurs, j'avoue mon étonnement. J'ai l'impression qu'ils ont pris peur. Vous savez quand vous avez des autobus qui s'amènent vers Québec avec 300 écrivains, auteurs, éditeurs, et cetera, les politiciens généralement n'aiment pas beaucoup cela. C'est peut-être plus vrai au Québec qu'ailleurs.

Il ne faut pas oublier que le ministre Lévesque avait déclaré d'une façon très claire, je l'ai entendu moi-même à la télévision, à une sorte de congrès des jeunes libéraux provinciaux du Québec, qu'il ne reculerait pas devant le livre, que ce n'était pas possible, que c'était absolument exagéré parce que les jeunes libéraux voulaient évidemment que leur gouvernement provincial puisse exempter le livre de la TPS provinciale en tout cas et d'exercer des pressions sur le gouvernement fédéral. J'ai vu le ministre à la télévision. Il a été très clair, il a dit: c'est absolument impossible, en voulant dire: petits enfants, de quoi vous mêlez-vous, taisez-vous, laissez-nous mener la province. Quand je vous dis que c'est impossible, c'est impossible parce que les caisses enregistreuses ont été fabriquées de telle façon que c'est absolument impossible, il faut que ça rentre avec tout le reste, c'est impossible.

Il faut quand même noter une chose intéressante. J'ai été assez fier de la réaction des jeunes libéraux. Ce n'est pas toujours le cas parce que souvent je ne suis pas d'accord avec ce qu'ils font (surtout quand ils s'excitent avec le nationalisme ambiant) mais seulement cette fois-là, ils ont dit à leur ministre: on n'est pas une société de machines à enregistrer, la culture c'est plus important et le livre c'est plus important et trouvez les moyens. Ils l'ont battu, ils l'ont effectivement humilié. Si j'avais été le ministre Lévesque, je n'aurais pas été très heureux de me faire humilier d'une façon aussi flagrante.

Donc il y a cela. Le gouvernement provincial s'est rendu compte que leur propre jeunesse les dénonçait sur ce plan. Il y avait donc une pression qui venait de l'intérieur même. Les jeunes libéraux, comme cela arrive souvent dans les partis dynamiques (je ne sais pas si c'est vrai pour les conservateurs, il faudrait leur demander) sont quand même un facteur important de pression sur les gouvernements.

Il y avait cela, d'une part et d'autre part, il y avait cet organisme très bien structuré qui est la Coalition dont j'ai parlé abondamment tantôt. Je pense que cela peut expliquer qu'après avoir dit non et répété non, il s'est trouvé que le ministre Lévesque a dit: Bien, Mon Dieu, peut-être que ce

n'est pas aussi compliqué, peut-être qu'on pourrait s'arranger avec les boutons. On chargera la taxe et ensuite on la déduira automatiquement. Il n'y a pas de mystère là. Ce qui manquait, c'était la volonté politique d'exempter le livre.

C'est exactement ce qui manque au gouvernement actuel, c'est la volonté d'exempter le livre. C'est de l'obstination. C'est parfaitement faisable, parfaitement possible de le faire. Seulement ils s'obstinent et ils veulent avoir tout ou rien et leur belle TPS, c'est comme le lac Meech, it is a «seameless webb» comme le dit si bien le sénateur Murray. On ne peut pas rien changer, on ne peut pas changer une virgule, on ne peut pas rien amender. Le livre, il faut que ce soit comme les cigares, les machines à laver et tout le reste, comme les briques, tout cela, la même chose.

Le sénateur David: Vous ne comparez tout de même pas le lac Meech à des machines à laver, j'espère.

Le sénateur Hébert: Non, pas du tout, ce n'est pas cela que j'ai dit. J'ai dit que dans le cas du lac Meech, c'est l'expression «seamless webb» qui est restée comme un symbole de l'intransigeance du gouvernement. Peut-être que s'il avait dit: On peut peut-être arranger quelque chose ici et là, cela aurait peut-être passé, le lac Meech. Je n'en sais rien.

Le sénateur Corbin: Honorables sénateurs, vous dites que vous rapportez les paroles du sénateur Murray. Peut-être qu'il a dit que c'était un «seamless webb».

Le sénateur Hébert: C'est M. Mulroney ou M. Murray ou les deux, je ne me rappelle plus.

Le sénateur Corbin: Même si je suis bilingue, je ne connais pas tellement l'expression, «seamless webb»?

Le sénateur Hébert: C'est une tunique sans couture.

Le sénateur Corbin: Ah bon, je croyais que c'était un «spider's webb».

Le sénateur Hébert: C'est une tunique sans couture.

Le sénateur Corbin: Alors si c'est un «spider's webb», on peut toujours changer l'araignée.

Le sénateur Hébert: C'est plutôt une tunique sans couture. C'est tout simplement une expression qui montrait l'arrogance d'un gouvernement qui s'imaginait qu'on pouvait régler des questions constitutionnelles complexes en disant c'est tout ou rien, et on ne peut pas rien changer. Enfin ne revenons pas là-dessus, c'est trop pénible.

Revenons à la TPS qui est également très pénible comme situation, surtout en ce qui concerne le livre.

> Voici quatre indicateurs particulièrement explicites de cette situation:

Là, Mon Dieu, je n'ai pas le temps de lire cela tout de suite. Ce sont les bleus que je reçois. Voulez-vous que je les relise.

> En somme, la dimension culturelle n'a pas animé la politique du livre. Voici quatre indicateurs particulièrement explicites de cette situation:
>
> —les appareils économiques de la distribution du livre où la mainmise étrangère est à peu près totale;

Dans ce temps-là, au moment où ce livre-là a été écrit, la distribution du livre était pratiquement entre les mains des étrangers pour une grande partie ou alors entre des mains qui n'étaient pas en fait des distributeurs de livres. On faisait distribuer des livres par des distributeurs de journaux. Un type qui est habitué à lancer un paquet de journaux dans le bas des portes des dépanneurs qui ne sont pas ouverts de bonne heure le matin et qui évidemment trouvent leur pile de journaux sous un pied de neige quand finalement ils arrivent, ce ne sont pas tout à fait des réseaux de distribution adaptés aux livres. Alors il y avait cela ou bien alors c'était des étrangers.

> —l'état de sous-développement des bibliothèques publiques;

On a mentionné tantôt à la suite d'une question du sénateur Marsden le sous-développement des bibliothèques publiques au Québec. C'est quelque chose de vraiment honteux. C'est un fait avec lequel les éditeurs doivent compter.

> Le Conseil des arts du Canada (créé en 1957) qui a réussi à encadrer l'édition québécoise par toutes sortes de programmes.

C'est vrai que le Conseil des arts avec des programmes de subventions, parfois aux éditeurs sur certains livres pour permettre la publication de livres qui autrement auraient été tout à fait désastreux sur le plan de la rentabilité et qui, avec une petite subvention du Conseil des arts, n'apportaient pas de profits à l'éditeur, mais enfin ce n'était pas une perte, cela arrivait plus ou moins «kif kif». Cela a permis la publication d'un grand nombre de livres. Je pense que les éditeurs sont tous reconnaissants au Conseil des arts du Canada pour le travail qui a été fait.

Il est quand même curieux qu'un gouvernement, par l'entremise du Conseil des arts, d'une part, fasse des gestes dans le but d'aider la publication de livres qui, sans ces gestes n'auraient jamais été publiés et que, d'autre part, bien sûr ce n'est pas le même, c'est sous un autre gouvernement que c'est arrivé, qu'on impose une taxe absolument sans discernement et qui va démolir ce que les contributions du Conseil des arts, d'une part, et du ministère des Affaires culturelles, d'autre part, avaient réussi péniblement à bâtir.

• (1640)

[*Traduction*]

C'est cela que je trouve complètement absurde.

Et, enfin:

> —les budgets en-dessous du seuil de pauvreté qu'on a toujours consentis au ministère des Affaires culturelles.

Comme je vous le mentionnais tantôt, et ce n'est peut-être pas l'endroit ici pour en discuter, mais cela indique simplement que pour les gouvernements, la culture ce n'est pas important. Ça ne va pas chercher tellement de votes finalement.

> Nous dégagerons la signification sociale et politique des interventions politiques de l'État en matière culturelle et décèlerons ainsi les intérêts que peuvent avoir servis ces interventions même dans le domaine du livre.

En l'absence d'une politique du gouvernement . . .

Et on parle du gouvernement provincial:

> . . . au sujet du livre, nous voyons un indice en faveur de l'hypothèse selon laquelle un État dominé et dépendant, qui ne contrôle qu'une petite partie de sa souveraineté, ne peut pas favoriser pleinement la création culturelle.

Là, j'utiliserais l'expression du sénateur David tout à l'heure: l'auteur exagère un peu! Je pense que le Québec n'est pas un État dominé et dépendant à ce point-là. Il y a une chose certaine, c'est que l'arrivée d'une taxe sur le livre est certainement une sorte d'accroc à sa souveraineté dont il pourrait se passer. Je parle de la souveraineté culturelle et non pas de la souveraineté politique.

> Par «culture», il faut entendre ici, non seulement les œuvres littéraires et artistiques, mais aussi comme l'exprime Marcel Rioux, l'ensemble des conduites individuelles et collectives tant économiques (processus de production des biens et des services) que politiques (organisation du pouvoir); elle se manifeste dans la vie quotidienne comme dans la vie intellectuelle. Dans cette perspective, la politique culturelle pourrait se résumer ainsi: amélioration concrète du cadre de vie par l'insertion du développement culturel dans le développement global.

> L'information statistique sur l'édition et le commerce du livre au début des années 60 est, à toute fin pratique, inexistante.

La raison pour laquelle c'était inexistant et qu'il n'y avait pas de statistique, c'est qu'il n'y avait pratiquement pas d'édition, et pratiquement pas de libraire. Il y avait quelque chose comme 23 libraires dans tout le Québec en 1960.

> Le «Rapport de la Commission d'enquête sur le commerce du livre dans la province de Québec», souvent appelé du nom de son président, M. Maurice Bouchard, est la seule étude dont nous disposons. D'après le décret 555 du 3 avril 1966, la Commission est «instituée pour faire enquête sur tous les aspects de la production, de la vente et de la distribution du livre au Québec».

C'est une enquête que le Conseil supérieur du livre, qui regroupait toutes les associations d'auteurs, d'éditeurs et de libraires, avait sollicitée dans un mémoire qui avait été présenté au ministère des Affaires culturelles. Ce conseil supérieur du livre avait réclamé cette enquête et finalement il lui avait été accordé.

> Selon le CSL, la crise sévissait dans tout le monde du livre au Québec, et cette crise était extrêmement grave pour les librairies québécoises, dont un grand nombre étaient menacées de disparaître.

[Le sénateur Hébert.]

Vous voyez, on se trouve en 1963. Déjà, il y a eu l'aide du Conseil des arts en ce qui concerne l'édition. Il y a eu quand même certaines mesures, pas assez tangibles, mais quand même certaines mesures du ministère des Affaires culturelles. Malgré tout, le monde du livre se rend compte que tout ça n'est pas assez et qu'un grand nombre de librairies québécoises et d'éditeurs sont sur le point de disparaître.

> Le Rapport Bouchard mettra à nu le climat d'anarchie et d'instabilité qui paralyse le commerce du livre québécois au début des années 60.

> Par ailleurs, l'histoire du livre ne commence pas avec les années 60. Avant de rappeler les problèmes soulignés et les solutions recommandées dans le Rapport Bouchard, nous allons jeter un bref coup d'œil sur le monde du livre avant 1960.

Mil neuf cent soixante, ce n'est pas il y a une éternité de cela. C'était hier.

Le sénateur Corbin: C'est l'année où Louis Robichaud accédait au pouvoir au Nouveau-Brunswick. Le 25 juin 1960, il devenait le premier ministre du Nouveau-Brunswick. Il était élu le 25 juin 1960.

Le sénateur Robichaud: Le 27 juin 1960.

Le sénateur Hébert: Je vous remercie d'avoir rectifié cela. Les historiens de demain ne se tromperont pas sur cette date importante du Nouveau-Brunswick.

> L'étude de Jean-Pierre Chalifoux «L'édition au Québec 1940-1950» a montré que c'est au cours du dernier conflit mondial que l'industrie du livre québécois s'organise sur une base commerciale. Au dire de J.-P. Chalifoux, «avant 1940, l'édition de livres au Québec constitue une aventure périlleuse. Peu de gens s'y intéressent. Le volume de la production demeure très faible. Le commerce de la librairie ne reluit guère davantage; on importe de France un certain type de matériel didactique, des livres de religion, en réalité peu de chose».

Avant 1940, en d'autres termes, il n'y avait rien.

> La deuxième guerre mondiale coupe subitement les librairies canadiennes-françaises . . .

Et, quelques-unes qu'il pouvait y avoir à cette époque-là. Si en 1960, il y en avait 23, j'imagine qu'en 1940, il devait y en avoir une dizaine au Québec dignes de ce nom. Mais, quand même leur source d'approvisionnement est tout à coup tarie. Je vous en avais glissé un mot plus tôt. La France, à cause de la guerre, cessait de nous approvisionner en livres.

> Le Québec se trouve isolé culturellement.

Il n'y a plus d'autre source pour le livre français parce que quand on dit que les livres ne pouvaient plus venir de France, ils ne venaient encore moins de la Belgique.

Le premier ministre du Canada (William Lyon MacKenzie King) accorde en 1940 aux éditeurs canadiens-français la license de reproduction des œuvres françaises.

Cela avait été négocié avec des représentants, plus ou moins qualifiés, c'était en période de guerre, des éditeurs français. Le premier ministre, comme c'était une sorte de mesure de guerre, leur avait dit: reproduisez les œuvres françaises, mettez de côté les droits d'auteur et après la guerre on règlera ça de pays à pays, les éditeurs paieront chacun ses droits.

Cette intervention du pouvoir fédéral, la guerre, la chute de l'édition française, l'ouverture des marchés étrangers, . . .

J'en ai parlé tout à l'heure de ces librairies qui étaient incapables de s'approvisionner en France elles non plus, les librairies de Rio, il y en avait beaucoup à cette époque-là. Le français était encore la langue seconde la plus populaire en Amérique latine, beaucoup plus que l'anglais. C'est maintenant le contraire. C'est l'anglais qui domine. Avant la dernière guerre, c'était le français qui était la langue seconde des élites à Rio de Janiero, à Sao Paulo, à Buenos Aires, à Bogota, à Caracas, à Lima. La culture française était florissante dans ces pays-là. Par conséquent, ça été pour eux aussi, comme cela l'a été pour les Québécois francophones, un dur choc quand, tout à coup, à cause de la guerre, les éditeurs français étaient incapables d'expédier leurs livres aux quatre coins du monde.

Cette intervention du pouvoir fédéral, la guerre, la chute de l'édition française, (sic) sont les circonstances extérieures qui ont permis l'essor spectaculaire de l'édition québécoise.

Il y a eu là tout à coup une sorte d'explosion, qui, sans doute, ne se serait pas traduite sans ces événements par ailleurs si désastreux.

Montréal devient, dans les années de guerre, un grande centre d'édition. Tout à coup, cela est arrivé du jour au lendemain. On n'avait pas d'expérience. On n'avait pas de professionnels de l'édition, mais, tout à coup des gens comme Bernard Valiquette, qui est devenu du jour au lendemain un éditeur important, qui accueillait des grands écrivains de passage comme St-Exupéry, Jules Romain, etc . . . Il donnait des grandes réceptions au Ritz. Je me souviens de cela. J'étais encore loin de ce milieu.

L'industrie du livre connaît, ensemble, une extraordinaire prospérité.

Évidemment, c'était d'autant plus facile que les éditeurs ne payaient pas de droit d'auteur. Ils prenaient, je ne sais pas moi, la chronique de Pasquier, de Georges Duhamel, il la photographiait, il l'imprimait et les droits d'auteur c'était pour après la guerre. C'était relativement plus facile. Ensuite, ils pouvaient vendre vers l'Amérique du Sud et vers New York la grande librairie Bren Palace à New York. Les activités d'édition ralentissent en 1947. La guerre finie, la France reprend sa place dans l'édition. La France, l'Europe et l'Amérique ne veulent plus de nos livres.

C'est à dire, évidemment, on ne pouvait pas revendre à la France les livres français que l'on imprimait ici. Les livres québécois écrits par nos auteurs et qu'on finissait par aller vendre en Amérique du Sud et un peu partout, il ne faut pas se le cacher, ils n'étaient peut-être pas de la même qualité que les plus grands livres français. Par conséquent, quand la France a pu offrir ses grands auteurs au reste du monde, les petits marchés que l'on avait réussi tant bien que mal à ouvrir pendant la guerre, eh bien! ils se sont refermés.

La production de 1949 rejoint le niveau des années d'avant guerre.

Ce qui veut dire que cela a été un phénomène strictement causé par la guerre. Quand la guerre a été finie, cela s'est stabilisé et la France a repris son activité dans le domaine de l'édition. Tous ces éditeurs du Québec, ça a été une triste histoire, ils ont fait faillite. Ils ont disparu ou alors ils sont revenus au niveau très bas du genre de petit commerce qu'ils faisaient avant la guerre.

Au cours des années qui suivirent la fin de la guerre . . .

Donc, après 1947 plus ou moins:

. . . on parle de «période noire» dans le monde du livre. La Société des éditeurs nous relate son décret en ces termes: notre Société a été fondée en 1943. Elle comptait alors 27 membres actifs, quatre seulement sont restés dans la lutte, . . .

Voyez-vous, il y avait donc en 1943, 27 éditeurs qui étaient membres actifs de l'Association des éditeurs. Le lendemain de la guerre, il en reste quatre.

. . . six ont déclaré faillite, 3 ont fait cession de leurs biens et tous les autres ont abandonné la lutte faute d'activité à déployer ou par manque de champ d'action.

Vous voyez jusqu'à quel point on parle d'un milieu ou d'un monde qui est encore dans son enfance, qui a eu, tout à coup, un petit sursaut de vie pendant la guerre et qui, immédiatement, à partir de 1947, est retombé à zéro, ce qu'il était avant la guerre.

● (1650)

La situation de la librairie reflète le sort de l'édition.

Évidemment elle dépend de l'édition.

Avec le déclin de l'édition, le commerce de la librairie s'en va lui aussi en crise.

Les entreprises d'édition qui résistent à l'épidémie des faillites de l'après-guerre sont celles qui, du point de vue de leur rentabilité, dépendent de la demande des livres des établissements d'enseignement et des bibliothèques;

Les francophones parmi nous se souviendront de ces noms. Ceux qui ont résisté, ce sont ceux qui faisaient des manuels scolaires. Donc ils n'ont pas tout perdu quand cela s'est tari. On parle de Beauchemin, Fides, Granger, ce sont les trois noms qui avaient réussi à survivre après l'hécatombe de 1947. Ils vendaient évidemment des manuels scolaires. Ces trois grandes maisons, peut-être pas Fides, mais en tout cas Beauchemin et Granger, étaient dans ce commerce-là au Québec depuis la fin du siècle sinon au tout début de 1900.

Fides entreprit le développement systématique du marché des établissements scolaires seulement au début des années 50.

Fides a commencé autrement, à l'époque où le Québec était une «priest ridden country» comme disaient les anglophones. Le clergé dominait la situation. Évidemment Fides était un éditeur religieux. Par conséquent, l'entreprise avait fleuri à cette époque. C'est simplement dans les années 50 qu'ils ont ajouté le manuel scolaire à leurs activités, ce qui leur a permis

de survivre alors que toutes les autres maisons d'édition, à partir de 1947 avaient fait faillite ou fermé leur porte.

Le sénateur Corbin: Me permettez-vous une question, sénateur Hébert? Vous êtes-vous déjà demandé comment il se faisait qu'en dépit des huit amendements présentés par les sénateurs de ce côté de la Chambre, et que malgré les deux amendements présentés par les deux sénateurs indépendants, nos collègues les sénateurs Waters et Lawson, comment il se faisait que rien n'avait bougé de l'autre côté. On a systématiquement bloqué nos efforts pour améliorer ce projet de loi, le rendre plus juste, plus équitable.

Je pourrais peut-être vous apporter la lumière là-dessus. Je voudrais surtout vos commentaires. Dans le débat de la Chambre des communes du 29 novembre 1990, le chef de l'opposition, l'honorable Herb Gray posait la question suivante:

> Monsieur le Président, le premier ministre déclare aujourd'hui que lui et son gouvernement sont des ardents défenseurs des Nations unies. Ces propos me se étranges, compte tenu du fait qu'il y a quelques jours, le premier ministre et le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures se sont dit prêts à participer à une action offensive unilatérale contre l'Irak, avec ou sans l'approbation de l'ONU. Ce ne sont pas là les propos de quelqu'un qui a accorde toute sa confiance au Nations unies.

J'attire particulièrement votre attention au texte suivant qui a été prononcé en français par l'honorable Herb Gray, chef de l'opposition à la Chambre des communes. Il disait donc:

> Monsieur le Président, hier, le sénateur conservateur et constitutionnaliste, Gérald Beaudoin . . .

Où est-il allé, il était ici il y a un instant. Je n'aime pas faire mes affaires derrière le dos de qui que ce soit. Il a disparu mais enfin. Alors je continue la citation:

> Monsieur le Président, hier, le sénateur conservateur et constitutionnaliste, Gérald Beaudoin, a déclaré que le gouvernement ne serait pas tenu de convoquer le Parlement s'il décidait de se prononcer en faveur d'une intervention armée contre l'Irak. Monsieur le Président, cette déclaration vient contredire une résolution du gouvernement adoptée par cette Chambre le 23 octobre.
>
> Alors, je demande au premier ministre: Va-t-il répudier aujourd'hui même les déclarations du sénateur Beaudoin et va-t-il affirmer, dès aujourd'hui, qu'il entend respecter son engagement de convoquer le Parlement avant que nos troupes canadiennes ne soient entraînées dans une offensive militaire dans le Golfe persique?

Vous constaterez tout de suite que cela n'a rien à faire spécifiquement avec la TPS mais la réponse du premier ministre peut en dire long sur l'attitude du gouvernement envers le Sénat, envers les sénateurs et probablement envers les efforts qu'ont faits nos vis-à-vis pour ramener le gouvernement dans la voie du bon sens, eu égard à la TPS. Voici ce que le très honorable Brian Mulroney, premier ministre, a répondu à M. Herb Gray.

> Monsieur le Président, je n'ai pas lu la déclaration du sénateur mais mon honorable ami ne voudrait tout de même pas que je commence à commenter toutes les déclarations en provenance du Sénat, parce qu'on serait ici pour une période de temps prolongée.

N'avez-vous pas l'impression, avec ce genre de réponse, que même si nos collègues d'en face ont essayé de ramener le gouvernement dans la voie du bon sens, que le premier ministre n'était pas intéressé à les entendre de toute façon, compte tenu de la réponse qu'il a donnée à l'honorable Herb Gray en rapport avec la crise du Golfe persique. Je voudrais avoir vos commentaires à ce sujet.

Le sénateur Hébert: Honorables sénateurs, le sénateur Corbin a tout à fait raison et même si parfois j'ai des mots un peu sévères à l'égard de mes collègues d'en face, je suis convaincu qu'il y en a plusieurs d'entre eux qui ont fait de nobles efforts pour essayer de convaincre le premier ministre et le ministre des Finances que certains des amendements des libéraux et peut-être avant que nous ayons nous-mêmes formulé nos amendements, je suis convaincu qu'un certain nombre de sénateurs conservateurs ont plaidé la cause des livres. Je ne sais pas à quel niveau, peut-être à des rencontres . . .

Le sénateur Corbin: Qui aurait pu plaider cette cause?

Le sénateur Hébert: Je pense à M^me^ Chaput-Rolland, je pense au sénateur David, je pense au sénateur Tremblay.

Le sénateur Corbin: Peut-être le sénateur Beaudoin lui-même.

Le sénateur Hébert: Peut-être le sénateur Beaudoin lui-même. C'est un universitaire, l'auteur d'au moins un livre, peut-être même davantage. Je pense aussi à M^me^ Lavoie-Roux qui est quand même assez proche du milieu culturel du Québec. Alors j'en vois un grand nombre. Même parmi les autres, vous avez John Lynch-Staunton qui a été actif dans la vie municipale à Montréal.

Voilà autant de gens qui sans doute sont sensibles à ces problèmes et qui ont dû faire un effort honnête. Seulement j'espère qu'ils se sont rendu compte que même un effort honnête ne mène pas loin avec des gens qui ont une sorte d'arrogance vis-à-vis leur projet de loi. Ils nous les soumettent toujours en nous avertissant d'avance qu'il n'y a pas l'ombre d'un amendement acceptable ou possible.

Par conséquent, ce n'est pas la peine d'insister, on l'a vu pour C-21. On l'a vu dans le cas des projets de loi rétrogrades et anti-sociaux, je dirais même inhumains qui concernaient les réfugiés. On a vu jusqu'à quel point, malgré qu'un certain nombres de sénateurs faisait des efforts. Je pense au sénateur Spivak et à d'autres qui étaient membres du Comité des affaires juridiques et constitutionnelles. Ils nous donnaient l'impression qu'ils étaient d'accord avec nous.

C'est simplement au dernier moment, quand arrivait le moment du vote que ces messieurs, dames s'écroulaient. Là, on retrouvait d'autres personnes. C'étaient des gens qui avaient été avec nous, qui défendaient certains points de vue. Je ne me souviens pas des détails. Ils étaient là pour défendre la dignité des réfugiés. Ils s'opposaient à de nouvelles mesures restrictives qui rendaient le Canada presque semblable à d'autres pays capitalistes, égoïstes, qui ont refermé leur porte très, très brutalement devant le flot de réfugiés qui arrivent du monde entier.

Le Canada a toujours eu une réputation fort différente dans ce domaine. Il avait une réputation d'accueil, de compassion, d'humanité. On sentait que plusieurs des sénateurs conservateurs partageaient ce point de vue-là. Quand est arrivé le

moment de voter, il est bien certain qu'ils avaient reçu des ordres très clairs.

Dans un caucus qui devait ressembler à celui dont j'ai esquissé le scénario ce matin, avec le sénateur Murray qui leur dit: pas de mollesse, messieurs, dames, allez, on veut notre projet de loi tel quel. Des amendements, ce sont des mollesses, il n'en est pas question. On peut peut-être faire des promesses vagues pour rassurer les gens.

Par exemple, M^me^ Solange Chaput-Rolland, apparemment, a été rassurée par je ne sais quelle promesse du premier ministre. En tout cas elle s'est dite rassurée elle-même. Je suis certain que d'autres de nos collègues, peut-être le sénateur Spivak dans le temps où on se battait sur la question des réfugiés, dans le cas de C-21, je ne sais pas quel sénateur aurait pu non seulement aurait pu mais était sensible aux mêmes arguments qui nous rendaient, nous, sensibles à l'égard d'un certain nombre d'amendements qui n'auraient pas changé l'esprit de la loi mais qui auraient quand même un peu améliorés, qui auraient rendu cela un peu moins inhumain dans le cas du projet de loi sur les réfugiés.

Seulement ils reçoivent leur petite leçon du caucus. Le sénateur Murray leur explique: Pas de mollesse, pas de discussion. Ces projets de loi-là, comme tous les autres qui émanent de ce gouvernement, ce sont des tuniques sans couture. Ce sont des «seamless webb». C'est tout ou rien, pas de concession. C'est comme cela que je vois l'explication.

Le sénateur Corbin: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au sénateur Hébert. Vous ayant suivi attentivement tout l'après-midi, depuis le début de votre intervention, vous avez de façon soutenue défendu les intérêts des éditeurs québécois.

Le sénateur Hébert: Pas tout à fait, ce ne sont pas les éditeurs. Ce que je défendais, c'était plus que les éditeurs. C'était le livre.

Le sénateur Corbin: C'était quoi exactement?

Le sénateur Hébert: C'était le livre comme moyen de communication et d'expression de la pensée. Je ne me battrai pas pour un corps de métier qui s'appelle les éditeurs.

Le sénateur Corbin: Excusez-moi, j'ai mal posé la question. Vous défendiez en fait le livre francophone, n'est-ce pas?

Le sénateur Hébert: Je dirais le livre en général mais dans le cas particulier, je donnais l'exemple du Québec.

Le sénateur Corbin: Vous avez surtout parlé des livres francophones.

Le sénateur Hébert: Oui.

Le sénateur Corbin: Je voudrais savoir, en tant que quelqu'un qui ne vit pas au Québec, est-ce qu'il y a au Québec des maisons d'édition de langue anglaise ou dans d'autres langues? Il y a une population allophone importante au Québec. Est-ce qu'ils ont leurs maisons d'édition, leurs imprimeries? Est-ce qu'ils sont plus «adversement» affectés par cette taxe que les gens de langue française? Est-ce que vous pouvez rétablir les faits?

Le sénateur Hébert: J'y arriverai un peu plus tard dans ma présentation. Je ne sais pas dans combien d'heures on va y arriver mais on va y arriver. Je regarderai à ce moment-là plus particulièrement le milieu de l'édition de langue anglaise qui est surtout centré à Toronto mais dont on voit de plus en plus des maisons qui s'installent dans d'autres villes et qui sont devenues très importantes. Je pense à Perdig à Edmonton. Il y en a d'autres maintenant à Halifax, à Vancouver et un peu partout à travers le Canada, bien sûr. J'y arriverai tantôt.

Dans un premier temps, en me concentrant sur le livre édité en français au Québec par des auteurs québécois, je vous parle d'une façon plus détaillée d'un domaine que je connais un peu par un accident de ma vie passée. Donc je peux en parler avec une certaine assurance. Sauf que ce que je sais, c'est que la situation n'est pas tellement meilleure chez les anglophones. Elle est légèrement meilleure. Pourquoi? C'est parce que leur marché à l'intérieur du Canada est légèrement supérieur au nôtre. En réalité, il y a assez d'anglophones et quand je dis d'anglophones, je ne parle pas d'Anglo-Saxons, je parle de gens qui lisent normalement des livres en langue anglaise. Il y en a suffisamment au Canada anglais pour justifier la présence d'éditeurs. Cela devrait être rentable normalement selon les normes des Nations unies qui disent qu'il faut au moins dix millions d'habitants parlant la même langue pour justifier économiquement des maisons d'édition.

Ce qui rend le problème des anglophones canadiens plus difficile dans le domaine de l'édition, c'est qu'eux aussi ils ont à faire, ils parlent l'anglais, une langue universelle comme le français qui l'est aussi, à un degré moindre mais qui est aussi une langue universelle. Alors les Canadiens de langue anglaise, avec le nombre qu'ils ont dans le pays, pourraient se débrouiller très bien s'ils parlaient une langue qui leur était tout à fait personnelle. On pense par exemple à la Finlande qui a une édition qui se débrouille bien. Pourquoi? C'est parce qu'ils ont une langue qui n'est pas l'anglais, qui n'est pas le français.

• (1700)

Ce qui veut dire que leurs auteurs écrivent dans cette langue, qui est unique au monde. Le finlandais ne ressemble à aucune autre langue, alors là c'est merveilleux pour le monde de l'édition parce que tous les auteurs finlandais ont un marché actif de gens qui ne parlent que le finlandais d'une part. Même pour que ces Finlandais puissent avoir accès aux grands chefs-d'œuvre de la littérature universelle, que ce soit Victor Hugo d'un côté, ou, hélas! comme disait Gide. Quel est le plus grand poète français demandait-on à André Gide, il a répondu: Victor Hugo, hélas! Victor Hugo, hélas! doit être traduit en finlandais, si les Finlandais veulent y avoir accès. Ils ne peuvent pas y avoir accès directement.

La même chose pour Shakespeare ou les grands auteurs américains. Donc, ce qui fait le problème des Canadiens anglais, c'est un peu celui qui fait le nôtre au Québec. Ils sont plus nombreux, d'accord. Par contre, ils ont accès à une source intarissable de livres, c'est-à-dire, les États-Unis qui sont là juste à côté. Par conséquent, il est évident que l'influence américaine qui était très forte au Québec chez les francophones, elle est encore plus forte, je le présume, chez les anglophones qui ont un accès direct à la télévision et qui, finalement, subissent l'influence de la culture américaine encore plus que les francophones. Bien que nous la subissons nous aussi beaucoup plus qu'on ne l'avoue. On est beaucoup plus américain que français. Il n'y a pas l'ombre d'un doute.

Les anglophones, il faut bien le dire, partagent la même langue. Ce qui veut donc dire que les éditeurs de Toronto et

d'ailleurs au Canada anglais, doivent faire face à ce problème. Les lecteurs qui sont relativement plus nombreux que ceux pour les livres de la langue française, sont quand même sollicités à fond par les livres américains. Le nombre de Canadiens français qui sont membres du Book of the Month Club américain, de langue anglaise, est effarant. Je ne l'ai pas à la mémoire. C'est un nombre effarant de Canadiens français, du Québec, qui sont membres du Book of the Month Club. Ils reçoivent ces grosses briques tous les mois des États-Unis.

J'ose penser que chez les Canadiens de langue anglaise, le pourcentage doit être encore plus important. Cela veut donc dire que la concurrence du livre américain, surtout du «pocket book», est disponible partout dans les pharmacies, chez les dépanneurs, dans les gares, les aéroports et partout. Il est évident que ce qui reste du marché de langue anglaise, pour nos éditeurs de langue anglaise au Canada anglais, est forcément restreint. À la production américaine qui est énorme, il faut ajouter la production qui vient de la Grande-Bretagne qui est également importante. Et, à cause de nos vieux liens des Anglo-Saxons du Canada avec l'Angleterre, j'imagine qu'il y a, comme nous avec la France, quand même une communication encore intense qui fait que l'on veut lire des livres de ce pays.

La situation des éditeurs de langue anglaise au Canada n'est pas tellement plus rose que celle des éditeurs de langue française centrée surtout au Québec. J'en parlerai tout à l'heure. Je vous apporterai des chiffres plus loin. Pour l'instant, je pense que je réponds à votre question.

On parlait de ce phénomène curieux, une sorte d'explosion de l'édition, absolument artificielle, pendant les années de la guerre parce que, curieusement, MacKenzie King avait donné l'autorisation aux éditeurs du Québec de réimprimer des livres français qui n'étaient plus disponibles sur le marché international. On s'est mis à vendre des livres aux quatre coins du monde, sauf, évidemment en Europe où la guerre bardait.

On parlait du Rapport Bouchard. C'est le premier rapport sur le livre qui a été fait au Québec dans les années 50. Selon ce rapport-là, il est arrivé que les quatre grandes maisons ont eu à conditionner et à dominer les mouvements d'ensemble du commerce du livre de l'après-guerre.

Je vous disais qu'il y avait quatre maisons d'édition qui avaient survécu. Quatre maisons d'édition! Ce n'est pas des blagues! Elles avaient survécu à l'hécatombe à partir de 1947. Pourquoi est-ce qu'elles avaient survécu? Parce ce que leur spécialité depuis 50 ans, ou 40 ans, c'était le manuel scolaire. Dans le cas de Fidès, c'était les livres religieux, les quatre évangiles en un seul, des livres de ce type-là. Alors, il ne reste donc que ces quatre éditeurs.

> Ces meneurs de jeu ont fait en sorte que tout le champ d'action du commerce du livre soit orienté vers les demandes d'établissements d'enseignement.

C'est évident, qu'est-ce que vous voulez, il n'y avait pas de libraires. Il n'y avait pratiquement pas de marché. Alors, pour survivre, il fallait qu'ils concentrent leurs efforts d'édition vers le manuel scolaire, et, dans certains cas, vers le manuel ou le livre pour enfant ou le livre qui pouvait être donné aux étudiants des écoles secondaires ou primaires pour l'apprentissage de la lecture. C'est comme ça que la Commission Bouchard avait affirmé:

> Nous pouvons dire, sans crainte d'erreur, que l'ensemble des décisions relatives au commerce du livre, politique d'approvisionnement, importation, mode de distribution en gros, système de remise et, prix de vente au détail, ont été prises de plus en plus en fonction du marché des institutions, avec, bien entendu, toute une série de conséquences plus ou moins désastreuses pour le développement du marché du grand public, celui qui est la raison d'être du libraire.

Je fais une parenthèse pour revenir à nos éditeurs de langue anglaise. J'espère avoir tous ces renseignements-là dans mes documents plus loin. Un autre phénomène aussi qui était frappant chez les éditeurs de langue anglaise dans les années où je les ai fréquentés, c'est qu'il y avait un plus grand nombre de maisons étrangères qui dominaient ce secteur-là.

Je me souviens qu'il y avait MacMillan, par exemple, qui était une maison de Londres. Je me souviens de Harold MacMillan, l'ex-premier ministre de la Grande-Bretagne, qui, après sa défaite, a continué de s'occuper d'édition. Je me souviens de l'avoir rencontré. Je n'ai pas autant de fréquentations que le sénateur Chaput-Rolland, bien sûr. Je l'avais rencontré avec d'autres éditeurs et ça me rappelait ceci: c'était quand même une chose normale chez les éditeurs de langue anglaise, à cette époque-là à Toronto, qu'ils étaient plus ou moins dominés par des maisons qui étaient soit britanniques ou soit américaines. C'était plus évident dans leur cas que dans le nôtre.

C'était tellement une chose naturelle que, justement, on avait invité M. MacMillan qui était un nom, parce qu'il avait été premier ministre de Grande-Bretagne, mais on l'avait invité pourquoi? Parce qu'il était président de MacMillan qui était une maison importante en Grande-Bretagne et qui était également une maison importante au Canada. Ces maisons étrangères avaient comme caractéristique, comme c'est normal pour une entreprise commerciale de ce type-là, ces grosses entreprises, des multinationales en certains cas, c'était d'utiliser le Canada comme un débouché pour les œuvres de leurs écrivains. À l'occasion, comme pour justifier leur présence, ils publiaient un auteur canadien. C'était à l'occasion. Ce n'était pas leur fonction principale. Leur fonction principale c'était, au fond, d'être les distributeurs au Canada des livres de la maison mère, qu'elle soit à Londres ou qu'elle soit à New York ou ailleurs aux États-Unis.

C'était cela qui était un des drames, parmi d'autres, des éditeurs de langue anglaise. C'est ce qui faisait aussi l'espèce de charme et de prestige particulier de Jack McClelland, de McClelland and Stewart, qui était le grand éditeur canadien qui se spécialisait dans la publication d'ouvrages canadiens.

Dieu sait ceux qui ont suivi d'assez près les problèmes financiers, les vicissitudes de ce pauvre Jack qui était un grand éditeur mais qui, lui aussi, devait faire face à une concurrence effrénée des livres américains et britanniques. Il avait à se débrouiller avec un marché relativement petit. Il a quand même réussi à bâtir cette maison qui continue d'avoir une action efficace dans le milieu du Canada anglais.

On revient donc au Québec. Les données qui sont à la base d'un tableau qui l'on va citer plus tard ont été recueillies par la Commission d'enquête auprès de 106 maisons qui vendaient des livres. Ce n'est pas nécessairement de vraies librairies

comme on l'entend. Cent six endroits où l'on vendait des livres. Là-dessus il y a peut-être une vingtaine d'établissements qui ressemblaient à des librairies. Dans les autres cas, c'étaient des papeteries où l'on vendait des cahiers, des crayons, etc . . . et où il y avait un rayon de livres au fond du magasin. Donc, on a fait une étude auprès de ces commerces.

> Il ressort que le chiffre d'affaire des librairies du Québec . . .

Quand on dit librairie, encore une fois, dans ce sens-là, c'est dans le sens large du mot.

> . . . s'établissait pour l'année 1962, à 18 millions, presque 19 millions de dollars. De cette somme, il faut soustraire 5,200,000 $ strictement en raison du commerce de gros. Le volume des ventes au détail se chiffre à 13 millions mais en ajoutant à cette somme les ventes au détail dans les points de vente, c'est-à-dire en dehors du réseau des librairies, on arrive à un volume total de vente de l'ordre de 15 millions de dollars de livres.

Vous vous imaginez jusqu'à quel point on parle de petite chose. Même pour ces années-là, 15 millions, le chiffre d'affaire total pour tout le milieu de tous les libraires. Qu'est-ce que cela laissait à chacun? C'était des miettes.

> Ce tableau nous permet de faire les constatations suivantes: 70 pour cent des ventes totales aux consommateurs sont faites à des établissements d'enseignement. Il y a des services émergeant au budget de l'État québécois.

Ce qui veut donc dire que ce n'est pas des acheteurs individuels, des gens qui sentent un besoin de lire un livre et qui entrent dans une librairie. Ce n'est pas de cela dont on parle pour ces quinze millions de dollars-là. On parle des ventes à des établissements d'enseignement. C'est-à-dire que le libraire réussissait à vendre 50 exemplaires de tel ouvrage de mathématiques. Cela faisait une grosse vente. Ce n'était pas un individu qui l'achetait. C'était une commission scolaire ou c'était un service quelconque de l'État québécois.

Il y avait juste 30 pour cent des ventes totales qui étaient faites aux consommateurs, des acheteurs individuels.

> La vente de livres didactiques compte pour la moitié de toutes les ventes au détail, soit 50 pour cent.

De ce maigre chiffre de vente, il y en a la moitié qui sont des livres de mathématique, des catéchismes et autres ouvrages scolaires.

> Quatre pour cent des ventes sont consacrés aux livres religieux.

Ce sont les bibles, et les vies de saints, je présume.

> . . . 16 pour cent aux livres de jeunesse et seulement 30 pour cent aux livres de culture.
>
> Ces quelques chiffres permettent donc à la Commission d'enquête . . .

Cette vieille Commission dont on parlait tantôt, mais c'était la première fois, pour ma part, que je voyais ces chiffres-là.

> . . . permettent à la Commission d'enquête de conclure que le marché spécifique du libraire, celui des acheteurs individuels . . .

Celui de l'acheteur qui entre dans une librairie . . .

> . . . qui est en quelque sorte la raison d'être de la librairie comme commerce spécialisé est très peu dans la province.

C'est la conclusion de leur étude.

> Le sous-développement du marché du grand public explique aussi le sous-développement du réseau de la librairie québécoise.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, je propose, conformément à l'alinéa P-2 du Règlement provisoire, que le Sénat ajourne maintenant.

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, le sénateur Hébert vient de proposer que, conformément à l'alinéa P-2 du Règlement provisoire, la séance du Sénat soit suspendue jusqu'à lundi le 3 décembre 1990 à 14 heures.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue jusqu'à lundi le 3 décembre 1990 à 14 heures.)

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 115E.*]

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 29 novembre 1990

PAGE

La Loi sur la taxe d'accise
Le Code criminel
La Loi sur les douanes
Le Tarif des douanes
La Loi sur l'accise
La Loi de l'impôt sur le revenu
La Loi sur la statistique
La Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (Projet de loi C-62)
Projet de loi modificatif

Motion de troisième lecture—Suite du débat. Le sénateur Molgat 4127
Le sénateur Bolduc 4132
Le sénateur Beaudoin 4133
Le sénateur Frith 4133
Le sénateur Hays 4135
Le sénateur David 4138
Le sénateur Thériault 4139
Le sénateur Lucier 4145
Le sénateur LeBlanc (Beauséjour) 4147
Le sénateur Murray 4150
Le sénateur Olson 4156
Le sénateur Carney 4157
Le sénateur Kelly 4157
Question de privilège. Le sénateur Thériault 4158
Le sénateur David 4158
Le sénateur Tremblay 4158
Le sénateur LeBlanc (Beauséjour) 4159
Le sénateur Molgat 4159
Le sénateur Olson 4159
Le sénateur Murray 4160
Le sénateur Carney 4160
Le sénateur Lucier 4160
Le sénateur Doyle 4160

PAGE

Motion de troisième lecture—Reprise du débat. Le sénateur Molgat 4161
Le sénateur Lucier 4162
Le sénateur Carney 4162
Le sénateur Austin 4165
Le sénateur LeBlanc (Beauséjour) 4167
Le sénateur Murray 4167
Le sénateur David 4168
Le sénateur Poitras 4168
Le sénateur Frith 4168
Le sénateur Corbin 4172
Le sénateur Phillips 4172
Le sénateur Steuart (Prince Albert-Duck Lake) 4173
Le sénateur Marsden 4174
Le sénateur MacDonald (Halifax) 4176
Le sénateur Corbin 4177
Le sénateur Balfour 4178
Le sénateur Tremblay 4178
Le sénateur Barootes 4179
Le sénateur Kirby 4182
Le sénateur Hébert 4185
Le sénateur David 4186
Le sénateur Marsden 4189
Le sénateur Corbin 4192
Recours au Règlement—Dépôt de documents. Le sénateur Corbin 4198
Motion de troisième lecture—Reprise du débat. Le sénateur Hébert 4198
Le sénateur David 4199
Le sénateur Corbin 4199

Les travaux du Sénat
Le sénateur Hébert 4207
Son Honneur le Président 4207

LE SÉNAT

Le jeudi 29 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 115D.*]

Le Sénat reprend la séance à 14 heures, le lundi 3 décembre 1990, le Président étant au fauteuil.

[*Français*]

LES TRAVAUX DU SÉNAT

RETRAIT DE LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, conformément à l'article P-2 du Règlement provisoire, je demande la permission de retirer la motion que j'ai présentée le vendredi 30 novembre concernant l'ajournement de nos travaux.

Son Honneur le Président: Cette permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE

L'ordre du jour appelle:

> Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kelly, appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, portant troisième lecture du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, vendredi dernier au moment où j'étais brutalement interrompu au milieu d'une envolée oratoire par le coup de 17 h, je vous parlais de la situation de la librairie et de l'édition au Québec dans les années '60.

Je vous ai cité de larges extraits d'un petit ouvrage d'Ignace-Cau. Une des rares études du genre d'ailleurs. Je continuerai de le faire encore un moment aujourd'hui car il est important de connaître les débuts difficiles de l'industrie du livre au Québec, une situation pas tellement différente de celle de l'édition du livre au Canada anglais.

Cela est important pour plusieurs raisons, et d'abord, pour mieux comprendre l'effort prodigieux qu'il a fallu faire pour que cette industrie quasi inexistante s'épanouisse enfin. Elle est infiniment fragile encore aujourd'hui et subit avant toute autre industrie les effets des moindres soubresauts de l'économie. Si le chômage augmente à Montréal, les ventes de livre en librairie diminuent sensiblement. En période de récession, on continue de se nourrir, sans doute plus frugalement, mais on achète moins de livres si, toutefois, on continue à en acheter.

Nous sommes maintenant en période de récession. M. Wilson qui n'aime pas beaucoup ce mot-là, a fini par le prononcer. Il y a des mots comme ça que le ministre des Finances a du mal à prononcer et que les conservateurs, d'une façon générale, ont du mal à prononcer. Des mots, par exemple, comme récession, compassion, chômage, misère, faim, analphabétisme, pauvre. Ces mots passent mal. Ils ont du mal à les prononcer. Nous sommes entrés résolument dans une récession «made in Canada», c'est-à-dire créée de toute pièce par le gouvernement qui, entre autres choses, s'obstine à maintenir les taux d'intérêt particulièrement élevés.

Un certain nombre de librairies et quelques petites maisons d'édition, sans aucun doute devront fermer leurs portes. En ces temps difficiles, on pourrait espérer d'un gouvernement un tant soit peu responsable, qu'il ne vienne pas donner le coup de grâce en imposant une taxe de 7 pour cent sur à peu près tous les services et les biens que l'on consomme, sauf l'air que l'on respire.

D'autres, parmi mes collègues, ont commencé et continueront de vous décrire les méfaits de la TPS dans divers domaines. Pour ma part, je continuerai à vous parler d'un seul domaine, celui du livre. Les effets de la TPS sont infiniment plus graves, puisqu'on prive la société de nourriture spirituelle dont elle aurait pourtant le plus grand besoin en cette époque troublée.

Une enquête sur les dépenses des familles qui a été faite il y a quelques années par le ministère des Consommateurs, a révélé des choses fort intéressantes que, je pense, je devrais vous signaler à ce moment-ci. Le consommateur canadien dépense un montant infime de son revenu pour la lecture de livres, de littérature générale, de journaux et de périodiques. Ce sont des chiffres qui datent de 1982, mais je ne pense pas qu'ils aient bougé beaucoup.

En 1982, il, c'est-à-dire le consommateur canadien, lui a consacré seulement 0.6 pour cent de ses dépenses totales, donc, à la lecture du livre, des journaux et des périodiques. Les dépenses au titre de l'éducation, incluant les manuels scolaires, suivent de près avec 0.7 pour cent. La lecture et l'éducation sont les deux catégories qui mobilisent la plus faible proportion des dépenses moyennes. Soulignons que le consommateur canadien dépense huit fois plus pour les loisirs que pour la lecture, soit 4.7 pour cent en proportion des dépenses totales. Des tests statistiques indiquent une très forte corrélation entre le niveau de revenu des familles et les dépenses, en valeur absolue, en matériel imprimé, qu'il s'agisse du livre, du manuel scolaire, du journal ou du magazine: c'est-à-dire que plus le revenu est élevé, plus les dépenses seront importantes.

Cependant, si on établit un ratio des dépenses en livres sur les dépenses totales et l'évolution de ce ratio selon les tranches

de revenus on observe que les familles ayant un revenu de 15 000 $ dépensent autant pour le livre en proportion de leurs dépenses totales que les familles à revenu de plus de 75 000 $.

En multipliant les dépenses moyennes des familles par le nombre de familles représentées dans l'échantillon de l'enquête par tranches de revenu, on a une idée de l'ampleur de la consommation totale en livres et en manuels scolaires. Des calculs permettent d'établir que les familles ayant un revenu inférieur à 40 000 $ sont responsables de la majorité des achats en matériel imprimé: 62 pour cent en lecture, (journaux, périodiques et livres non scolaires), 56 pour cent des livres incluant les manuels scolaires, et 57 pour cent des achats de livres seuls.

Par comparaison, ce sont les familles ayant un revenu de 75 000 $ ou moins qui sont responsables de 73 pour cent des dépenses en livres et en manuels scolaires. C'est à la tranche des 40 000 $ que les familles sont pourvues d'un salarié à temps plein, la moyenne nationale se situe entre 0.7, et les familles disposant d'un revenu de 75 000 $ sont pourvues de deux salariés à temps plein. Statistiques Canada situe d'ailleurs le seuil des salaires plus élevés des familles à 40 000 $. Ces résultats contredisent tout à fait la conviction selon laquelle il s'agissait d'une petite élite fortunée qui achetait le plus de livres.

● (1410)

L'honorable Eymard G. Corbin: Vous allez trop vite.

Le sénateur Hébert: Je vais trop vite? Vous ne voulez pas que je recommence, non?

Le sénateur Corbin: La sténographe ne peut pas vous suivre!

Le sénateur Hébert: Le sténographe ne peut pas me suivre. Bon, alors, c'est pourquoi, honorables sénateurs, il me paraît essentiel de décrire l'évolution pénible de l'industrie du livre depuis 1960, de saluer les succès des dernières années, de démontrer que l'application de la TPS pourrait ébranler un édifice dont les bases sont encore bien fragiles.

Voici donc ce qu'écrivait M. Ignace Cau dans son «Histoire de l'édition au Québec», au sujet du commerce de librairie. Je reprends ma lecture là où je l'avais laissée:

> Le marché du livre est dominé en 1962-1963 par quelques grands commerces qui couvrent tout le territoire du Québec. La Commission d'enquête nomme ces «grands commerces». Il s'agit, bien sûr, des quatre grandes maisons, Beauchemin, Fides, Granger et Dussault, auxquelles se sont associées d'autre firmes importantes comme la CPP (Centre de psychologie et pédagogie), le CEC (Centre éducatif et culturel), Hachette qui bien sûr est une grande maison française et Fomac.
>
> Fomac est également une entreprise de France. À l'exception du CPP, ces grandes maisons font partie de la Société des libraires grossistes canadiens, société fondée le 1er octobre 1954. Elle se propose de «resserrer les liens de confraternité entre les membres» ce qui n'empêche pas ces grandes maisons de se livrer une «guerre de colosses» pour le contrôle du marché des établissements scolaires, créant ainsi une instabilité insupportable pour les petits libraires. Ces grandes maisons se présentent au petit libraire du Québec, soit comme des fournisseurs indispensables (il faut reconnaître qu'elles ont aidé le développement de la librairie sur l'ensemble du territoire) soit comme concurrents redoutables dans le sens que les agents vendeurs de ces grandes maisons s'emparent des commandes des établissements établis dans le voisinage de ces petites librairies. C'est-à-dire les Commissions scolaires, les bibliothèques publiques et tout ce qu'il y avait dans l'entourage d'un petit libraire de province.

En outre, les petits libraires ne pouvaient pas compter sur un système efficace du livre importé. Les grandes librairies n'importent qu'en fonction des commandes des établissements et des besoins du marché de grande diffusion des points de vente, sans couvrir ainsi les besoins variés de la librairie générale. On comprend mieux la gravité de la situation quand on pense que le commerce de librairie était à ce moment-là extrêmement dépendant de l'importation. «Abstraction faite du manuel scolaire édité ici—affirme la Commission d'enquête—nous pouvons dire sans crainte d'exaggérer que 85 à 90 % des ouvrages vendus par nos librairies sont importés».

C'est un chiffre effroyable et c'est encore récent, 85 à 90 pour cent des ouvrages vendus dans nos librairies sont importés. Ça, c'était en 1962, ce n'est pas il y a cent ans.

> Pour 1962, l'importation se chiffre à 6.5 millions de dollars; le manuel scolaire québécois était évalué à 6 millions de dollars, le reste de l'édition québécoise englobait un grand maximum d'un million de dollars. 80 p. 100 des ouvrages importés venaient de France, 18 p. 100 de Belgique et 2 p. 100 de Suisse.
>
> Enfin, ces grandes maisons inspiraient la politique du prix du livre importé; elles fixaient pour les livres importés un prix de détail à 50 p. 100 plus élevé que le prix européen. Ce niveau élevé des prix de détail pour le livre importé était un obstacle sérieux à l'expansion de la demande du grand public. Le niveau élevé du prix du livre importé a incité un grand nombre d'établissements d'enseignement (aussi des coopératives de collèges) à s'approvisionner directement en Europe avec des remises comparables à celles qui étaient alors consenties aux libraires canadiens; les étudiants, par conséquent ont commencé, eux aussi à déserter la librairie.

Je me souviens très bien que cela a commencé même avant ça, parce que dans les années '40, j'étais à l'école des Hautes études commerciales à Montréal, et on avait fondé une librairie-coopérative parce qu'on avait un accès plus facile, d'une part, et que les prix étaient meilleurs, d'autre part. Donc, ça avait commencé dès 1942-1943.

> **L'édition:**
>
> Le Rapport Bouchard s'attaque aussi aux problèmes de l'édition. Tous les éditeurs n'ont pas à faire face aux mêmes problèmes. La Commission observe que les éditeurs qui ne font pas de livres didactiques n'auront jamais la partie facile en raison de l'étroitesse et de l'isolement du marché local; à cause de l'étroitesse du marché, il est presque toujours impossible de compter sur de grands tirages pour baisser les coûts unitaires de fabrication (généralement plus élevés de 1/3 qu'en France); pour cette raison, le problème à résoudre «en est un de coûts trop élevés par rapport à ceux du livre importé, . . . compte tenu de ce que l'acheteur virtuel veut payer».
>
> Il en résulte aussi que, pour augmenter sa marge de bénéfice, l'éditeur québécois est obligé de limiter la remise

aux grossistes qui, en réponse, montrent un manque d'intérêt pour les livres édités au Québec en trouvant la distribution du livre importé plus payante que celle du livre canadien; ceci nous éclaire aussi sur le fait que 80 à 90 p. 100 des ouvrages vendus par nos libraires sont importés.

La Commission d'enquête en conclut que l'édition québécoise (édition culturelle, non celle utilitaire ou de pacotille) ne saurait se soutenir sans l'aide de l'État. L'État doit s'appliquer «à éliminer les désavantages comparatifs avec l'édition importée, pour permettre à l'édition canadienne de suivre la baisse du livre importé sur notre marché». Le problème commun à tous les éditeurs étant celui «de l'engagement des liquidités dans des stocks d'ouvrages qui se vendent lentement», la Commission recommande que l'État aide l'édition québécoise au moyen d'un prêt sans intérêt remboursable «à raison de 50 p. 100 du produit des ventes faites au-delà d'un montant égal à deux fois le coût total de fabrication».

● (1420)

Je dois vous dire que cette mesure n'a jamais été mise en œuvre par la suite. Elle indique cependant que les gouvernements, et dans le cas présent c'est le gouvernement du Québec, ont toujours senti qu'il fallait trouver des moyens pour que vive l'édition et qu'elle s'épanouisse et que sans édition, une société était bien mal en point.

Le total de l'aide accordée sous forme de prêt sans intérêts pouvait atteindre 33 $ du coût de fabrication. Présentant la formule du prêt sans intérêts, la Commission recommande l'abrogation de la Loi de l'assurance-édition sanctionnée le 11 avril 1962 dans le but d'aider l'édition québécoise. C'est une autre loi qui était bien intentionnée, c'était la loi des prêts sans intérêt à l'édition, mais qui n'a jamais fonctionnée non plus.

Pour ce qui de l'édition didactique, la Commission d'enquête remarque son expansion rapide depuis 1952. L'édition scolaire a été le champ d'action pour plusieurs éditeurs de l'après-guerre; le nombre de maisons éditant d'une manière régulière est passé de 12 en 1953 à 18 en 1962. C'est donc dire qu'en 1962, il y avait, en tout et partout, 18 éditeurs au Québec qui publiaient des livres en langue française. Il n'y en avait sûrement pas qui publiait en langue française en dehors du Québec. Il y avait dix-huit éditeurs et ces maisons ne pouvaient joindre les bouts que parce qu'ils fabriquaient, parce qu'ils publiaient des manuels scolaires avant toute chose.

Les ventes annuelles de ces maisons sont passées de 1,5 million de dollars en 1953 à près de 5 millions de dollars en 1962. La vente de livres didactiques en 1962 compte pour la moitié de toutes les ventes au détail. La moitié des éditeurs des manuels scolaires sont des communautés religieuses. En 1953, les communautés religieuses vendaient 60 p. 100 de tous les manuels scolaires, en 1962 leur part est réduite à 35 p. 100.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Allez-y plus lentement sénateur Hébert.

Le sénateur Hébert: J'ai tellement hâte d'arriver au bout de mon discours que je me dépêche. Si vous en manquez des bouts parce que je vais trop vite, sénateur Frith, soyez certain que je vais m'appliquer à réduire mon débit.

Le sénateur Frith: Un de mes professeurs me disait: doucement, lentement, doucement, clairement, M. Frith.

Le sénateur Hébert: Il avait parfaitement raison. Sénateur Gigantès, est-ce que vous avez quelque chose à dire.

L'honorable Philippe D. Gigantès: Je me demande si vous aussi vous l'avez remarqué, mais nos sténograhes et les traducteurs ont très évidemment des problèmes à nous suivre quand nous allons trop vite. Ils viennent ensuite nous demander s'il y avait un texte. Est-ce que vous ne trouvez pas qu'en parlant plus lentement, nous tous pourrions rétablir le fait qu'un discours c'est un médium de communication différent à quelque chose d'écrit. Il y a beaucoup de choses qui entrent dans un discours qui ne paraissent pas sur la page écrite. C'est une présentation qui s'approche un peu du théâtre! Et si vous voulez que l'accent tombe au bon point, et que ces braves gens qui nous servent avec tellement de dévouement, ce sont presque des martyres ces jours-ci, ces gens-là, et qu'ils puissent nous suivre avec l'attention que méritent vos paroles. Vos paroles méritent toujours de l'attention. Elles sont toujours très très bien formulées. Est-ce que vous ne croyez pas qu'un débit plus lent serait une contribution majeure de votre part?

Ne serait-ce pas une contribution aux études qui vont se faire sûrement sur ce grand débat. Ce débat c'est une première pour le Sénat canadien, je crois, un débat de cette envergure qui passe sur tant de sujets et qui ne fait que commencer. Vous, vous êtes un des clous de cette présentation, de cette action démocratique de notre part! Alors je vous implore de parler plus lentement parce que moi aussi, je vous connais très bien comme vous savez, j'ai parfois le problème de vous suivre parce que vous allez un peu trop vite. C'est tellement bourré de pensées ce que vous dites, qu'on se met à réfléchir sur votre phrase pénultime et vous arrivez à 3 ou 4 phrases plus tard et on est encore en train de réfléchir sur ce que vous avez dit, et on se trouve pris à en avoir manqué des bouts. Donc, le lendemain on s'empresse pour regarder ce qui se trouve dans le journal des débats. Il y a parfois des interruptions, comme celles du sénateur Simard, qui causent des problèmes aux sténographes.

L'honorable Paul David: Il est tranquille en ce moment, laissez-le!

Le sénateur Gigantès: Oh, il ne sera pas tranquille longtemps! Ce n'est pas dans son caractère. Il interrompt parfois au moment névralgique. Vous ne vous rendez pas compte, vous, mais il manque des bouts le lendemain. Alors j'hésite, parce que vous avez tant à faire, de venir vous voir, pour vous dire: «Mais qu'est-ce que vous disiez avant cette phrase-là?» Vous avez d'autre chose à faire que de répondre à vos collègues. Je ne veux pas être méchant et vous dire: «C'est parce que les conservateurs en face faisaient trop de bruit». Je ne veux pas mettre le blâme sur les sténographes et les traducteurs!

Est-ce que vous ne croyez pas que vous devriez considérer ce que vous faites maintenant comme un retour à l'art oratoire? Et, l'art oratoire connaît son temps! Vous êtes d'ailleurs quelqu'un qui a une maîtrise parfaite de la langue française . . .

Le sénateur David: Hélas!

Le sénateur Gigantès: Ah, si! Il a une très grande maîtrise de la langue française: l'accent est beau, le vocabulaire est large, les constructions sont élégantes et claires.

• (1420)

Je dirais que dans un Québéc indépendant, quand l'indépendance va se faire, on devrait obliger les gens à parler comme vous, mais pas comme certains autres que je ne nommerai pas et qui dérangent quand on les entend, parce qu'ils n'ont pas ce beau débit élégant qui fait honneur à la langue française. Le sénéteur Beaudoin aussi, a un très beau français, mais il verse un peu dans une partie du français qui est un peu ésotérique, c'est-à-dire le langage juridique.

Nous, il faut le faire, que voulez-vous? Je suis certain que si le sénateur Keon parlait français et se mettait à nous parler uelques-uns d'entre nous qui avons eu le bonheur de ne pas être entre leurs mains. Pas parce que ce ne serait pas des bonnes mains mais parce qu'on a encore la chance de ne pas avoir besoin de leurs services. On trouverait peut-être leur dialogue un peu hermétique, tandis que vous, vous avez un français qui n'est jamais hermétique. Alors, je vous demande, est-ce que vous pourriez vraiment considérer s'il vous plaît la possibilité de ralentir votre débit.

Le sénateur Hébert: Bien mon Dieu, oui le docteur participe toujours un peu. D'ailleurs, je dois corriger le sénateur Gigantès qui a dit que ni lui ni moi n'avons eu jamais besoin des services du docteur Keon ou du docteur David. Ce n'est pas tout à fait exact parce qu'il m'est arrivé, il y a fort longtemps, de consulter ce qui était et ce qui doit continuer d'être le meilleur cardiologue de Montréal, le sénateur David. Il y a des années de cela. Et puis je m'en suis porté bien depuis.

• (1430)

Alors donc, je disais et je vais reprendre ma dernière phrase pour être certain que le sens ne nous a pas échappé à la suite des remarques certainement . . .

Le sénateur Gigantès: J'aurais une toute petite question. Ce n'est pas une crise d'angine que vous aviez quand vous êtes allé voir le sénateur David.

Le sénateur Hébert: Non, non.

Le sénateur Gigantès: D'accord.

Le sénateur Hébert: C'était pour me rassurer.

> En 1953, les communautés religieuses vendaient 60 p.100 de tous les manuels scolaires; en 1962 leur part est réduite à 35 p. 100.

On peut dire que la révolution tranquille s'est faite en peu de temps. En l'espace de dix ans, les communautés religieuses qui dominaient très sérieusement toute la production de manuels scolaires se sont vu départies de presque la moitié de ce qu'elles fabriquaient au profit de maisons laïques qui, de toute évidence, étaient peut-être scientifiquement plus avancées.

> La Commission d'enquête dénombre en outre 18 procures appartenant à des communautés enseignantes qui faisaient en 1962 du commerce de librairie.
>
> Du côté de l'édition scolaire, la Commission d'enquête observe que le régime des prix des manuels scolaires était complètement anarchique. Chaque maison faisait ses prix sur la base d'éléments qui n'avaient rien à voir avec le coût du manuel. Par exemple, les coûts élevés des livres des Frères des écoles du Centre pédagogique de Québec servent au financement des besoins de la communauté.

Alors, on demandait un peu plus cher pour les géographies parce qu'il le fallait, parce qu'il fallait construire un édifice pour les frères, ce qui n'empêche pas le dévouement des ces communautés religieuses et l'apport considérable à l'éducation dans notre province.

> La Commission d'enquête observe aussi que le processus d'approbation des manuels scolaires n'était pas à l'abri d'influences indues . . .

Vous imaginez!

> . . . des conflits d'intérêts pullulaient au sein des sous-comités et des sous-commissions. Au moins une entreprise a, selon le Rapport Bouchard, intéressé très directement des responsables de commissions scolaires à son développement.

Il y avait des petits jeux . . .

Le sénateur Gigantès: De quel Bouchard est-ce qu'il s'agit?

Le sénateur Hébert: Bien, je ne me souviens pas de son prénom.

Le sénateur Gigantès: Ce n'était pas Lucien?

Le sénateur Hébert: Non, non, ce n'était pas celui-là, non.

Le sénateur Gigantès: Pas Lucien.

Le sénateur Hébert: C'était un autre Bouchard.

> Pour résoudre ces difficultés, la Commission d'enquête recommande «Que dans le cadre des structures nouvelles de l'enseignement public qui résulteront des décisions prises relativement au projet du «Bill 60», le ministre de l'Éducation . . .

Qui était à l'époque Paul Gérin-Lajoie, et son sous-ministre est assis là, puis il n'écoute pas. Il est en train de parler, le sénateur Tremblay. Je poursuis la citation.

> . . . soit directement responsable de l'approbation des manuels scolaires et de toutes les études préalables à cette approbation.
>
> Nous sommes en mesure de conclure, grâce au Rapport Bouchard, que le paysage du livre québécois était organisé au début de années 60 en fonction des demandes des établissements d'enseignement et que le mode anarchique auquel obéit la distribution du livre profitait à des entreprises particulières.
>
> Pour la Commission d'enquête, il n'est de solution que globale; il est indispensable «d'enrayer l'orientation commerciale des dix dernières années». On posera les conditions susceptibles de déterminer un mouvement inverse seulement avec la définition et la mise en application de toute une politique. Cette politique d'ensemble vise à rendre le livre accessible aux lecteurs québécois; on y arrivera par l'individualisation de la demande du livre qui a pour effet de rendre le livre présent, même dans les localités de moyenne importance et aussi d'éliminer le danger de la concentration du commerce du livre entre les mains de grandes maisons.
>
> Concrètement, la Commission propose de créer une maison du livre de langue française», (société d'État).

Cela non plus ça ne s'est jamais fait.

> . . . pour l'approvisionnement en gros des libraires du Québec; il était indispensable d'enlever aux grossistes l'approvisionnement pour développer le réseau de la librairie, instrument capital dans le développement de la culture.

Vous voyez qu'on reconnaissait que la librairie ce n'était pas un commerce ordinaire, pas un commerce comme un autre, mais un instrument capital dans le développement d'une culture.

> Cette société d'État voulait être un moyen indispensable, surtout pour les petits éditeurs québécois qui n'avaient pas les possibilités financières pour atteindre la totalité du marché; il ne servait à rien d'encourager l'édition si les produits ne pouvaient pas atteindre le lecteur.
>
> Enfin, pour permettre à la librairie de jouer un rôle clé dans l'épanouissement culturel de la société québécoise, la Commission recommande que les établissements et les services subventionnés par l'État soient obligés d'acheter les livres dont ils ont besoin aux librairies «accréditées» du Québec.
>
> Nous allons voir dans le chapitre suivant quelle suite le gouvernement de la révolution tranquille a donné aux recommandations de la Commission d'enquête.

Au fur et à mesure, je vous ai déjà dévoilé que certaines recommandations n'ont pas été retenues mais que par contre, celles qui consistaient à accréditer des librairies pour qu'elles deviennent les fournisseurs de l'État, des écoles et des bibliothèques, cela a été réalisé et cela a été effectivement très salutaire.

> Le 22 juin 1960, l'Union nationale est battue par les libéraux de Jean Lesage après 16 ans de pouvoir.

Alors, il y a beaucoup de ces messieurs et dames qui sont de l'autre côté qui ont été très tristes ce jour-là.

> L'arrivée des libéraux au pouvoir marque l'acte de naissance d'un nouveau Québec; l'heure est au changement, au progrès, à la «révolution tranquille».
>
> Dans la hiérarchie des préoccupations politiques du programme du Parti libéral, une priorité était donnée au problème culturel. Le premier de ces articles concernait la création d'un ministère des Affaires culturelles.

Celui-ci n'existait pas évidemment avant 1960. La culture, ce n'était pas dans les préoccupations de l'Union nationale, comme chacun sait. Le premier ministre, M. Duplessis, d'ailleurs se vantait de n'avoir jamais ouvert un livre après sa sortie de l'université. Je pense qu'il exagérait mais il y avait certainement un peu de vrai là-dedans.

> Portée au pouvoir, l'équipe libérale s'empressera d'inscrire, dans le champ de ses priorités, la culture et l'éducation.
>
> Mais je pense que c'est certainement la plus grande contribution de ce gouvernement dont on a dit qu'il a déclenché la révolution tranquille, mais s'il a réussi à le faire, c'est parce que dans ses priorités il y avait la culture et l'éducation.
>
> Le ministère des Affaires culturelles, né de la foi et de l'énergie de Georges-Émile Lapalme, son premier titulaire, sera lancé par Jean Lesage en 1961 dans la ferveur du printemps du Québec. Nous tenterons d'établir un bref bilan des cinq premières années du Ministère.
>
> Dans l'esprit et la volonté politique du gouvernement de la Révolution tranquille, la culture devait inspirer les projets collectifs de la société québécoise; elle devait développer l'âme de notre peuple.

[Le sénateur Hébert.]

● (1440)

> Le 2 mars 1961, Jean Lesage présente le projet de loi devant conduire à la création du ministère des Affaires culturelles en ces termes.

Évidemment, je ne peux pas l'imiter, son ton est inimitable, mais on croit l'entendre parler quand il déclare devant l'Assemblée, qui n'était pas encore l'Assemblée nationale:

> Je demande la collaboration de tous les hommes de bonne volonté pour que le projet de loi, qui est devant cette Chambre, soit pour la Province, un instrument de grandeur et que le ministère projeté des Affaires culturelles, qui sera en quelque sorte un ministère de la Civilisation canadienne-française, devienne le premier, le plus grand et le plus efficace serviteur du fait français en Amérique, c'est-à-dire de l'âme de notre peuple.

Alors, je présume que l'Assemblée nationale qui s'appelait encore l'Assemblée législative, avait applaudi ses paroles, parce qu'on croit entendre simplement en lisant les mots, les inimitables «ronrons» de M. Lesage qui était un puissant orateur à la mode de jadis, un des derniers probablement, et il avait, il faut bien le dire, le trémolo un peu nationaliste, mais il croyait au Canada.

> Ce ministère, que l'on voulait un instrument de grandeur . . .

Comme vient de le dire Lesage pour le peuple québécois.

> . . . vit donc le jour le 22 novembre 1961. Après les années de laissez-faire et d'immobilisme culturel du gouvernement de Maurice Duplessis . . .

. . . qui était évidemment un gouvernement conservateur de droite et c'est très typique que la culture n'intéresse guère ce genre de gouvernement, on en a la preuve au plan fédéral maintenant—par exemple, ce qu'on reprochait au gouvernement de Maurice Duplessis, c'était des:

> . . . retards incroyables à tous les niveaux, parmi lesquels celui de la lecture publique était flagrant, voilà un gouvernement «révolutionnaire» qui se donne comme mission de faire rayonner la culture chez nous et à l'étranger. Il n'en sera rien. Tel qu'il ressort de l'évolution des budgets accordés au ministère des Affaires culturelles, le gouvernement de la Révolution tranquille ne semble pas avoir pris au sérieux ce ministère.

C'est-à-dire que d'une part, vous voyez un Premier ministre qui fait grand état de la création d'un ministère des Affaires culturelles et dans les faits, quand on le regarde évoluer au cours des années qui suivent, on s'aperçoit qu'au fond, les politiciens n'y croient pas beaucoup à la culture. Ils ne croient pas beaucoup à littérature et puis aux joueurs de violon, comme ils disent. Et je crois qu'il y a ici un simple tableau que je vais vous résumer, mais qui montre un peu l'évolution des budgets du ministère des Affaires culturelles du Québec de 1960 à 1966, la période qu'on étudie.

Donc, quand il a commencé, le budget du ministère était de 2 724 000 $, ce qui constituait à peu près 0.4 pour cent du budget total du Québec. Ce n'était pas énorme.

Le sénateur Gigantès: 0.4.

Le sénateur Hébert: Oui, du budget total du Québec, 0.46. Alors, en '61-'62, ça monte un peu à 3 millions et quelque chose, c'est encore à 0.48, ça augmente un peu. Et puis, en 62-63, là, ça baisse à 0.44. En 63-64, là, ça remonte à 0.6. En 64-65, ça redescend à 0.55 et finalement, en 65-66, la dernière année l'étude qu'on regarde ensemble, ça a redescendu à son plus bas niveau, plus bas que l'année où ça avait été créé, c'est-à-dire à 0.45.

En dépit du fait que les budgets . . .

Le sénateur Gigantès: 0.45 pour cent?

Le sénateur Hébert: 0.45 pour cent du budget total du Québec . . .

Une voix: Moins de la moitié de 1 pour cent.

Le sénateur Hébert: . . . de 1 pour cent. Voilà. Alors, les politiciens parlent de culture, mais quand vient le temps de parler de budget, ça reste quand même au dernier rang de leurs préoccupations et c'est ce qui est arrivé au Québec. D'ailleurs, c'est ce qui avait découragé Georges-Emile Lapalme complètement, comme on verra sûrement ici plus tard.

> En dépit du fait que les budgets des dépenses de l'Etat québécois se soient mis à enfler à un rythme accéléré à partir de 1960, le ministère a toujours disposé en moyenne, au cours de cette période, d'un demi pour cent du budget total du gouvernement, pour une somme globale de 23 millions de dollars en cinq ans.

Quand on pense à tout le retard qu'il fallait rattraper, quant on pense qu'il n'y avait pas de bibliothèques publiques pour la peine et que celles qui existaient étaient dépourvues de livres, quant on pense qu'il y avait un réseau de librairies absolument minable, qui étaient dominé par les procures des maisons religieuses, la même chose pour l'édition.

> Georges-Emile Lapalme, qu'on considère comme étant le père du ministère des Affaires culturelles, démissionne de son poste le 3 septembre 1964, déclarant dans sa lettre de démission que le MAC ne peut sans justification, continuer à exister. Il n'est pas nécessaire d'avoir un ministère dont les pouvoirs sont réduits absolument à zéro et qui ne peut signer à coup sûr une réquisition de 1 000 $, alors que sa signature auprès d'une banque serait acceptée pour une somme infiniment supérieure!

Le ministre ne pouvait pas signer une réquisition de plus de 1 000 $. Il fallait que ça passe au Cabinet, je ne sais pas quoi.

> Guy Frégault, premier titulaire . . .

Le sénateur Gigantès: Excusez-moi, est-ce que notre honorable collègue, le sénateur Tremblay, était dans ce temps-là, sousministre de ce ministère?

Le sénateur Hébert: Oui, je le crois, non, pas de ce ministère, il était au ministère de l'Éducation.

Le sénateur Gigantès: De l'éducation, pas des Affaires culturelles.

Le sénateur Hébert: Non.

Le sénateur Gigantès: Donc, ce n'est pas par manque de zèle de sa part que le ministère se trouvait dans . . .

Le sénateur Hébert: Non, pas du tout.

Le sénateur Gigantès: S'il l'avait été, ça aurait été peut-être un autre cas, parce qu'on me dit que c'était un «street fighter» bureaucratique formidable.

Le sénateur Hébert: C'est la réputation qu'il a toujours eu.

Le sénateur Gigantès: Il l'a toujours eu. Il serait sûrement arrivé, s'il avait été à ce ministère-là, à obtenir plus de fonds.

Le sénateur Hébert: Je le crois.

Le sénateur Gigantès: Oui, moi aussi.

Le sénateur Hébert: Oui, mais enfin, c'est difficile de refaire l'histoire.

Le sénateur Gigantès: Il leur aurait fait la leçon de façon magistrale et répétitive.

Le sénateur Hébert: Oui.

Le sénateur Gigantès: Je vous remercie, sénateur.

Le sénateur Hébert: D'ailleurs, les renseignements que je vous donne pourraient vous être donnés par le sénateur Tremblay qui connaît cette époque-là encore mieux que moi, ou, en tout cas, à un niveau plus près du gouvernement que moi je ne l'ai jamais été. Mais enfin! il a choisi d'être de l'autre côté, évidemment, il ne peut pas se permettre cela. Il me laisse faire le travail tout seul.

> Guy Frégault, premier titulaire en 1960 du poste de sous-ministre, nous fait part, dans Chroniques des années perdues, des tribulations au ministère entre 1961-1966. Le Ministère est une «terre dure . . .», et il cite cela. Guy Frégault avait une belle plume:
>
> «. . . une terre dure, rocheuse, ingrate à labourer». Les difficultés majeures proviennent du Conseil de la Trésorerie avec qui on a toujours à craindre que les projets du ministère, projets baptisés . . .

● (1450)

Et là, on voit bien le langage des politiciens.

> «. . . les papiers des joueurs de flûte».

C'est comme cela qu'il désignait les documents présentés par le ministère des Affaires culturelles, par les fonctionnaire de la Trésorerie.

Je vais répéter la phrase, parce qu'elle est assez joliment faite. C'est du Frégault:

> Les difficultés majeures proviennent du Conseil de la Trésorerie avec qui on a toujours à craindre que les projets du Ministère, projets baptisés «les papiers des joueurs de flûte» par les fonctionnaires de la Trésorerie, passent sous le petit lit de Procuste.

Le sénateur Corbin: Sénateur Hébert, me permettrez-vous de vous interrompre sous forme de question? Je vois que vous parlez des hauts fonctionnaires des ministères à Québec, n'est-ce-pas? C'est bien le cas? Vous parlez des fonctionnaires à Québec?

Le sénateur Hébert: Oui, sénateur Corbin.

Le sénateur Corbin: Il y a ici au Sénat, en plus du sénateur Tremblay, le sénateur Bolduc, qui a atteint les plus hauts

échelons du fonctionnarisme dans la province de Québec. Ce que vous êtes en train de citer, a peut-être rapport avec des gestes, des actions ou l'absence de gestes ou d'actions qu'il a lui-même posés dans le temps qu'il était haut-fonctionnaire à Québec. Je me permets d'intervenir à ce moment, parce qu'alors que vous vous apprêtiez à aborder cette question, le sénateur Bolduc était en train de jaser avec ses collègues. Il aurait peut-être intérêt à écouter ce que vous êtes en train de dire.

Je m'excuse de vous interrompre. Si le sénateur Bolduc trouve que vous ne dites pas la vérité, ça lui permettra d'intervenir à son tour.

Je pense que c'est ça le débat! le «give and take» de chaque côté de la Chambre. On a du «give», mais il n'y a jamais de «take» de l'autre bord. Ça fait un débat plutôt morne. Non pas que vous, vous êtes morne ou plat, mais on a l'impression que, en dépit de tous les bons arguments que vous avencez, de l'autre côté on est pas intéressé, on n'écoute pas, on n'intervient pas, ce qui fait que le Parlement n'est plus le parlement parce qu'il n'y a pas de réplique! Y a des discours, mais il n'y a aucune réplique! On a l'impression de parler à l'intérieur d'une chambre insonorisée. On s'entend parler mais il n'y a pas d'écho. On n'entend rien de l'autre côté. C'est quasiment comme si le Parlement n'avait plus sa raison d'être. Je vous invite à attendre que le sénateur Bolduc vous écoute avant de continuer, parce que c'est très pertinent ce que vous étiez en train de dire.

Le sénateur Gigantès: J'ai horreur de me mettre en désaccord avec notre collègue. Le sénateur Corbin pour lequel j'ai une estime énorme à cause de ses qualités qui sont tellement reluisantes, et tout le monde les connait et les apprécie. C'est un bon ami, c'est un collègue vaillant dans la bataille que nous livrons.

Mais je trouve là que c'est un peu et peut-être que vous pourriez trancher cette question, c'est un peu aller trop loin que de présumer, parce qu'on ne sait ce qui se passe à l'intérieur de la Fonction publique et quels conseils les haut-fonctionnaires donnent aux ministres. Ils sont voués au secret. Ils le sont encore. Le sénateur Tremblay et le sénateur Bolduc le sont encore. Alors dire que, peut-être, ces honorables collègues avaient commis des erreurs ou avaient hésité à défendre la culture, c'est quelque chose qui les met dans une position peut-être difficile! Ces deux-là, ce sont des collègues honorables et très gentils. Ne croyez-vous pas, sénateur Hébert, qu'on peut pas vraiment leur imputer la culpabilité ou ces manques d'appui pour la culture québécoise. Qu'est-ce que vous en pensez?

Le sénateur Hébert: Je pense que vous avez tous les deux raison chacun à votre manière. Ce que je m'aperçois c'est que le sénateur Corbin évidemment se plaint, avec quelques raisons, que les sénateurs conservateurs ne semblent pas vouloir prendre part au débat. Je pense qu'au fond, c'est parce qu'ils ont décidé et que le gouvernement a décidé de faire une sorte de répartition des tâches au Sénat: il laisse aux libéraux le soin de discuter entre eux, de faire des discours, de parler et d'exposer à la population les faits, et, eux, ils votent même en notre absence. C'est une répartition des tâches. Chacun fait son boulot.

[Le sénateur Corbin.]

Il y avait cette belle phrase que je vais vous relire encore. C'est Guy Frégault qui se plaignait des problèmes qu'il avait avec la Trésorerie du parti quand il mettait sur le pied le ministère des Affaires culturelles.

> Il disait: les difficultés majeures proviennent du Conseil de la trésorerie avec qui on a toujours à craindre les projets du ministère, projets baptisés «les papiers des joueurs de flûte par les fonctionnaires de la Trésorerie» passent sous le petit lit de Procuste.

Non pas sur le grand lit! Sur le petit lit de Procuste.

Je pensais que le sénateur David serait là, parce qu'il m'aurait sûrement demandé de vous expliquer qui était Procuste. Le sénateur aurait pu lui dire aussi. C'était un brigand de l'antiquité qui dépouillait les voyageurs et puis les faisait étendre sur un lit de fer, si mes souvenirs sont exacts. Il leur coupait les pieds lorsqu'ils dépassaient du lit. Ou bien, alors, il faisait étirer tout le corps s'il était trop court.

Êtes-vous conscient du fait qu'on ne sait pas dans la mythologie, ce n'est pas clair, s'il avait deux lits ou un. La version grecque est telle, et il y a plus d'une source, qui dit qu'il avait un lit et si vous étiez trop long, il vous coupait à la mesure du lit et si vous étiez trop court, il vous étirait! Tandis que d'autres disent qu'il avait deux lits, un petit pour s'assurer qu'il y avait toujours des gens trop grands, il voulait leur couper les pieds, et un autre trop grand pour s'assurer qu'il étirait les gens! Mais il me semble, qu'étant donné les manques de moyen de ce temps-là, moi, je penche vers le lit seul.

Moi, j'ai toujours pensé que c'était les deux lits parce que c'était la version de ma grand-mère, qu'il y avait deux lits.

Le sénateur Gigantès: Enfin, si c'est votre grand-mère qui l'a dit, je m'incline.

Le sénateur Hébert: Je l'espère, parce que ça pourrait nous brouiller si vous mettiez en doute la bonne foi de ma grand-mère.

Le sénateur Gigantès: Que Dieu m'en garde!

Le sénateur Hébert:

> À la Direction générale des arts et des lettres, mise sur pied en 1963 et formée de cinq services soit la Musique, le Théâtre, la Recherche, l'aide à la création et les Lettres, on travaille avec des équipes embryonnaires. Le Ministère ne peut pas attirer des hommes de talent parce qu'il ne veut pas les payer.

C'était, c'était minable.

> «Déjà on recherchait moins la capacité que la réputation d'administrateur». «Dire qu'il ne s'accomplit rien de révolutionnaire aux Affaires culturelles était exact».

Je dois dire que les souvenirs que j'ai de cette époque-là, c'était pas rigolo aux Affaires culturelles. Comme vous allez voir par la suite, c'est ça qui a permis au Conseil des arts du Canada de s'implanter au Québec, c'est-à-dire qu'il a fait des réponses qui étaient plus claires, plus nettes. Il était davantage à l'écoute des besoins de la communauté culturelle que ne l'était le propre ministère des Affaires culturelles du Québec. C'est pour ça que quand j'entend les Québécois souvent, se plaindre des ingérences du fédéral, des ingérences d'Ottawa dans nos belles petites affaires du Québec, je pense qu'on oublie souvent qu'il y a beaucoup de notre faute. Parce qu'après tout, ce ministère des Affaires culturelles aurait pu fonc-

tionner un peu mieux si on lui avait accordé un peu plus d'importance. Son créateur même, George-Émile Lapalme, a dû le quitter parce qu'il considérait qu'on se moquait en lui donnant des budgets ridicules.

Par la suite, surtout dans le milieu du nationaliste, on se plaignait du fait que le Conseil des arts venait aider les écrivains. Qu'est-ce que vous voulez, c'était la moindre des choses que l'un ou l'autre des gouvernements, ou de préférence les deux, puissent être accueillants aux demandes des milieux culturels. Le fait est que le Conseil des arts a toujours été plus accueillant.

Le sénateur Gigantès: Honorable sénateur, êtes-vous au courant d'un programme du Conseil des arts qui subventionne les traductions. C'est-à-dire un éditeur du côté anglais du Canada qui veut faire publier un livre écrit en français au Québec, reçoit une subvention qui lui permet de défrayer les coûts de la traduction et vice versa. C'est un programme qui existe toujours et qui a beaucoup de succès. Êtes-vous conscient de l'existence de ce programme.

● (1500)

Le sénateur Hébert: Oui bien sûr, je l'ai utilisé pour plusieurs des auteurs que j'ai publiés dans ma vie. C'est un programme qui existe depuis fort longtemps. C'est un programme du Conseil des arts du Canada. Et qui existait même, je dirais moi, au début des années '60. Je pense que c'est une des premières chose qu'ils ont faites.

C'était d'ailleurs dans l'esprit de la Commission Massé-Lévesque de favoriser les échanges culturels entre les deux groupes linguistiques. Évidemment, ça tombait sous ce sens que de faciliter la traduction de œuvres importantes dans une langue et dans l'autre, et éventuellement leur édition. C'était, évidemment, important. Ça ne valait pas pour tous les types de livre. Il fallait que ce soit des livres à caractère littéraire, donc, des romans, des nouvelles, de la poésie ou alors des essais d'une certaine qualité intellectuelle. On ne pouvait pas faire traduire aux frais de l'État un livre de recettes ou un manuel pour cesser de fumer en trois jours.

Le sénateur Gigantès: Oui mais des livres sur l'économie par exemple. Cela tombe sous la coupe de ce programme n'est-ce pas?

Le sénateur Hébert: Il y a eu des périodes où ils ne tombaient pas sous la coupe de ce programme. Fallait que ce soit à caractère littéraire! Et à ce moment-là, il fallait s'adresser au Conseil des sciences, l'autre Conseil qui est une sorte de parallèle au Conseil des arts du Canada. Mais j'ai quitté ce milieu-là depuis assez longtemps. Je pense que maintenant c'est réconcilié. Même un livre d'économie pourrait être traduit aux frais de l'état.

Le sénateur Gigantès: Vous m'excuserez de continuer. Moi, je voudrais que vous vérifiez cela parce que j'en suis tout à fait certain. D'ailleurs, mon éditeur vient de me le dire, il y a quelques jours. S'il avait voulu traduire en français, un livre comme le mien, *The road ahead*, cela ne valait pas la peine que moi je lui donne le texte en français Il a dit que si j'avais pris des heures à le faire, ce n'était pas nécessaire parce qu'il l'aurait fait traduire et le Conseil des arts aurait payé pour la traduction.

C'est d'ailleurs dans les livres, dans les estimés gouvernementaux, dans les comptes du gouvernement. Est-ce que vous croyez qu'un ministre du gouvernement devrait savoir qu'un tel programme existe, étant donné que c'est son gouvernement qui établit le budget?

Le sénateur Hébert: Bien oui. Si le ministre en question avait été au courant de cette politique du Conseil des arts, bien il aurait évité de vous accuser d'être un escroc et d'utiliser les traducteurs officiels du Sénat pour faire traduire votre livre, ce qui était une affaire tellement énorme que je me demande comment il se fait que même un seul journaliste ait pu prendre cette accusation au sérieux.

Le sénateur Gigantès: Mais est-ce que vous croyez qu'un sénateur qui n'est pas ministre mais qu'il l'a été avant de lancer une telle accusation contre moi, et je parle du sénateur Simard, et je parle aussi du sénateur David. Mais la question elle-même était pas mal insultante. Est-ce qu'eux n'auraient pas dû au moins se renseigner à ce sujet avant d'entacher, de ternir la réputation d'un de leurs collègues.

Le sénateur Hébert: Ma réponse est oui, bien évidemment. On n'accuse pas un collègue ou on ne fait pas d'insinuations sur ses motifs quand on n'est pas bien au courant des faits. Premièrement, il est exact qu'il y a des programmes fédéraux pour faciliter la traduction des œuvres littéraires et même les essais dans les domaines économiques, que ce soit le Conseil des arts ou le Conseil des sciences. Mais, de toute façon, il y a certains ministres qui ne se gênent pas pour lancer des accusations un peu à la légère et qui s'en excusent à moitié par la suite.

Le sénateur Gigantès: Mais est-ce que vous croyez que ces accusations lancées à la légère sont dues au fait que, si on est ministre de ce côté-là, on est habitué à côtoyer des gens, quelques-uns qui sont maintenant derrière les verrous ou qui ont été condamnés devant les tribunaux, membres de leur parti, élus jadis et qui ont fait toutes sortes d'escroqueries. Donc, ils jugent les autres d'après les caractéristiques de ces gens-là qu'ils ont côtoyés. Est-ce que vous croyez que ceci a peut-être influencé la pensée du ministre, le chef du gouvernement, en face?

Le sénateur Hébert: En effet, c'est bien possible. C'est absolument possible parce que c'est vraiment un peu fort de traiter un autre sénateur d'escroc en prétendant qu'il fait traduire son livre par les traducteurs du Sénat alors qu'on sait qu'il existe des programmes depuis, ma foi depuis au moins 40 ans, au Canada pour faciliter justement la traduction des œuvres dans une langue et dans l'autre. C'est complètement stupide. Bon, on en était à Procuste avec ses deux lits.

> Bref, pour le gouvernement libéral de l'époque, la culture n'a jamais été une priorité même si le manque d'équipements culturels était criant.

Je pense que c'est caractéristique de tous les gouvernements. Mais là je pense que le gouvernement libéral provincial de Lesage, à cette époque-là, on a raison de dire que ce n'était pas sa priorité. Mais seulement il avait au moins fait le geste de créer le ministère.

> Les priorités gouvernementales vont au secteur santé, bien-être et éducation qui totalisent 67.6 pour cent des dépenses. En 1964-1965, le budget de l'Éducation s'élève à 327 millions de dollars.

C'est le sénateur Tremblay qui bouchait tout, alors il ne restait plus rien pour la culture.

Il absorbe 28 pour cent des ressources financières de l'État.

On ne vous blâme pas, on blague!

Tandis que les «métapédagogues» de l'éducation, (l'expression est de Frégault) parviennent à faire sortir de terre de gros immeubles avec une idée toute simple *qui s'instruit s'enrichit*, «les joueurs de flûte» des Affaires culturelles continuent leurs lamentations sur l'extrême indigence des équipements culturels de l'État québécois et rédigent en 1964-1965 un Libre Blanc «méditant une espèce de parousie, fin des temps d'instabilité».

Les auteurs du Livre Blanc rappellent le plus vigoureusement possible au gouvernement occupé à réaliser un programme de développement économique, social et éducatif.

Et là je cite le Livre Blanc de, je crois, Pierre Laporte:

L'heure est passée depuis longtemps où l'État du Québec pouvait se reposer sur la certitude qu'en maîtrisant le domaine de l'instruction publique, il sauvegarderait l'identité nationale des Canadiens-français. En plus d'intervenir plus directement que jamais dans l'essor économique et social du Québec, le gouvernement a le devoir d'élaborer une politique culturelle plus large qui affirmera la responsabilité exclusive que l'Histoire, en ce domaine, lui a conférée.

Il n'est pas question pour les auteurs du Livre Blanc «de bouder le progrès économique» de la société. Pour eux, il est nécessaire que «ce soit la culture d'expression française qui devienne aux yeux des Québécois l'outil principal du progrès financier, industriel, commercial et scientifique». Pour les rédacteurs du Livre Blanc, «l'un des rôles du ministère des Affaires culturelles au sein de ce gouvernement est de contribuer à tracer les voies du destin collectif» des Québécois qui s'interrogent sur leur personnalité collective et qui cherchent à se donner une identité spécifique.

Le Livre Blanc de 1965 est le premier document du gouvernement du Québec à proclamer les objectifs d'une politique culturelle québécoise. La défaite du part libéral par l'Union nationale en 1966 a empêché Pierre Laporte, qui était alors ministre des Affaires culturelles, de déposer l'important document à l'Assemblée nationale et de le rendre public.

Le Livre Blanc est classé aux oubliettes par Jean-Noël Tremblay de l'Union nationale . . .

Il était le nouveau ministre des Affaires culturelles.

. . . exhumé par le ministre libéral Jean-Paul Lallier . . .

C'est lui qui l'a remplacé, six ans après.

Décidément, le Livre Blanc n'était pas en harmonie avec les responsables politiques de la société québécoise des années 60, qui semblent avoir inconsciemment opté pour le bien-être contre la culture.

Le Rapport Bouchard, déposé à l'Assemblée nationale en janvier 1964 par M. Lapalme (sept mois avant son départ) permettait à «l'équipe du tonnerre» de Jean Lesage de prendre le pouls de la situation du livre québécois. Cette situation était fort bien résumée dans le Rapport Bouchard par les mots «anarchie», anachronisme», «instabilité» et «sous-développement», tous synonymes de crise. Le Rapport Bouchard est déposé à l'Assemblée nationale au même moment que le fameux «bill 60» de Paul Gérin-Lajoie . . .

Je n'ai jamais compris pourquoi il avait appelé cela le Bill 60, peut-être que le sénateur Tremblay pourra nous expliquer cela. C'est un mot anglais, le mot «bill». Je ne sais pas. En tout cas . . .

. . . visant à instituer le ministère de l'Éducation, et ce sera à ce dernier de mobiliser une bonne partie des énergies gouvernementales pendant presque deux sessions parlementaires.

Entre-temps, au ministère des Affaires culturelles, on rédige le Livre Blanc, où les auteurs rappellent au gouvernement, occupé à réaliser un programme de développement économique, social et éducatif, le devoir d'élaborer une politique culturelle et proposent la culture comme outil principal de développement. Toujours selon les auteurs du Livre Blanc, qu'il s'agisse de création ou de diffusion.

L'État doit s'en tenir à un rôle d'aide ou d'encouragement. Il ne doit en aucun cas supplanter, restreindre ou compromettre les élans originaux . . . Aussi bien l'État ne devrait pas hésiter à corriger des structures existantes, qui de toute évidence constituent des entraves à la diffusion des œuvres originales, et même à se substituer à ces structures . . . .

● (1510)

Vous vous rendez compte jusqu'à quel point l'Etat - que je me permets de critiquer avec cet auteur d'ailleurs, l'Etat provincial du Québec, le gouvernement - quel souci il avait d'essayer de sauvegarder le livre, la lecture, les librairies et les éditions au Québec. Il ne faut pas vous imaginer que l'idée d'une taxe de 7 p. 100 appliquée aux livres aurait jamais passé par l'esprit de ces gens-là. On les critique aujourd'hui de ne pas avoir été plus loin, mais jamais ils n'auraient eu l'odieux d'imaginer une TPS sur le livre. On le voit très bien par leur souci du détail, d'essayer de sauver par tous les moyens et d'aider par tous les moyens.

Le rôle de l'Etat tel qu'il est défini et les mesures proposées par le Livre blanc pour corriger la situation du livre québécois, réflètent la philosophie sous-jacente au Rapport Bouchard: plus qu'à créer ou administrer la culture, l'Etat est appelé à la diffuser,

Il y avait un problème de diffusion, de distribution, donc, manque de librairies, manque de moyens de distribution.

Il doit en d'autres mots rendre le livre plus accessible à la population québécoise; il ne sert à rien d'encourager la création ou l'édition si le livre ne parvient jamais au lecteur. Le Livre blanc reprend donc à son compte la recommandation du Rapport Bouchard de créer une centrale du livre.

En fait, elle ne s'est jamais créée, autant vous le dire tout de suite.

Cette recommandation n'a jamais été traduite dans la réalité même si un nombre considérable de mémoires qu'il a occasionnés ont montré, à partir de modèles existants, qu'il s'agissait d'une institution solide. Le mode anarchique auquel obéissait la distribution du livre profitait à des entreprises qui, par l'entremise de leurs associations (par exemple l'Association des libraires grossistes du Québec)

[Le sénateur Hébert.]

firent front commun contre le projet d'un réseau québécois de distribution.

Bien sûr, ça dérangeait un certain nombre de gens.

En ce qui concerne l'aide à apporter aux librairies, le 6 août 1965, l'Assemblée adopte le «Bill 90», loi-cadre qui établit l'«accréditation» des librairies.

Ça, c'était une bonne Loi. Elle a changé de nom, d'ailleurs. Ça s'est appelé à partir de 1974 La politique d'agrément des librairies, ceux qui n'étaient plus accrédités étaient agréés, parce qu'ils se sont aperçus que le mot «accrédité» n'était pas français. Ça a pris combien de temps? Ça a pris neuf ans. Mais, quand même, ils l'ont corrigé dans le texte de loi.

La mesure la plus importante recommandée par le Rapport Bouchard pour le développement de la librairie n'a pas été retenue, à savoir l'obligation pour les établissements subventionnés d'acheter dans les librairies accréditées. En 1966, 89 librairies sont accréditées.

On devrait dire, agréé mais enfin, moi, je lis le texte, parce que le projet de loi est arrivé après.

Une voix: C'est aussi mauvais que licencié.

Le sénateur Hébert: Oui, oui, il faut dire agréé.

Mais sur le plan commercial, leur certificat d'accréditation représentait très peu de choses. Le certificat d'accréditation qui impliquait des normes quant au stock à l'équipement bibliographique et à la compétence du personnel signifiait surtout la reconnaissance, par l'Etat, du sérieux de l'image de marque de la maison.

Il s'écoulera huit ans avant que le gouvernement du Québec adopte les mesures importantes sur la librairie, recommandées par le Rapport Bouchard. En ce qui a trait aux mesures propres à l'édition, le Rapport Bouchard recommandait l'abrogation de la Loi de l'assurance-édition sanctionnée en 1962 pour la remplacer par la formule du prêt sans intérêt. Le Rapport Bouchard voulait aussi encourager la distribution du livre québécois par la création d'une Maison du livre. Ces deux recommandations n'ont pas été suivies.

Quant à la première recommandation, le gouvernement a procédé seulement à une modification de la Loi de l'assurance-édition. Une première Loi en 1964 et une deuxième fois, en 1965. Quand la Loi fut adoptée en 1962, le Conseil supérieur du livre en exprima publiquement sa satisfaction. Les caractéristiques essentielles de cette Loi furent inspirées par l'Association des éditeurs et cette Loi s'applique seulement aux éditeurs membres de cette association.

Le Rapport Bouchard souleva de sérieuses objections à cette forme d'aide tant sur le plan purement économique que culturel. Le vice fondamental de cette loi consiste, selon la Commission d'enquête, «à baser l'aide de l'Etat sur la proportion des invendus dans le tirage d'un ouvrage donné»; elle a pour but, évidemment, de couvrir les «mauvais risques» de l'éditeur; elle a pour but «d'inciter l'éditeur à décider les tirages à l'aveuglette ou à se désintéresser de promouvoir la vente lorsque celle-ci devient moins facile».

Ce sont là les arguments de M. Bouchard, inutile de vous dire comment j'étais avec l'Association des éditeurs, on les contrait fortement. Comment voulez-vous qu'un éditeur s'amuse à publier des livres qu'il ne vendra pas sous prétexte d'avoir une subvention qui va corriger ses pertes? Oui, mais enfin, on ne lance pas des livres juste pour le plaisir de perdre de l'argent.

Enfin, cette loi incitait aussi les éditeurs à retirer prématurément du marché des ouvrages dont la vente est plus lente que les délais suggérés. Pour toutes ces raisons, le Rapport Bouchard recommandait d'abroger la Loi de l'assurance-édition; cette recommandation, nous l'avons dit, n'a pas été suivie.

Les éditeurs ont, en général, négligé d'avoir recours à cette loi. Déjà, en 1964, une équipe de sociologues de l'université Laval observait un manque d'intérêt des éditeurs envers cette loi.

Il paraît évident—écrivent-ils—que l'assurance-édition ne satisfait personne. On propose diverses formules d'aide à la production proprement dite, mais on insiste sur la nécessité de promouvoir, d'organiser la diffusion du livre canadien-français, non seulement dans le Québec, mais aussi dans les autres provinces et à l'étranger.

En ce qui concerne la recherche de solutions à leurs problèmes, les éditeurs québécois, de 1960 à nous jours, ne cesseront pas d'insister sur la nécessité primordiale d'un réseau québécois de distribution tel que le souhaite le Rapport Bouchard.

À l'instar de Guy Frégault, nous croyons que dans la société contemporaine, la situation du livre est un bon indicateur de l'état général d'une communauté culturelle. Guy Frégault résume la situation en ces termes:

Impitoyable indicateur que le livre, qu'on l'aborde sous l'angle de sa production, de sa distribution au moyen des circuits commerciaux ou de sa diffusion à travers un système de lectures publiques. Indicateur particulièrement explicite que celui des bibliothèques. Ici, indicateur de quoi? De l'extrême faiblesse du sous-bassement de la structure culturelle: de la négligence des notables à l'égard du partage des biens de l'esprit... Indicateur de quoi? En un mot cruel, mais hélas! juste: de sous-développement;

sous-développement, surtout dans la lecture publique. Le Québec de la Révolution tranquille qui parvenait facilement à faire sortir de terre de gros immeubles scolaires avec la formule magique «qui s'instruit s'enrichit», était presque incapable, au moyen de cette même formule, de faire élever des établissements (des bibliothèques) dans le paysage fort indigent de la lecture publique québécoise. Déjà, en janvier 1960, Maurice Lebel...

qui était un professeur à l'Université de Montréal, si mon souvenir est exact:

nous éclairait sur le fond du problème:

Il ne suffit pas de construire de beaux gymnases et de belles salles académiques; il faut aussi dépenser beaucoup d'argent pour les bibliothèques... On parlait jadis de la grande pitié des églises de France, la grande pitié de nos bibliothèques est à faire pleurer.

Dans son enquête sur «le statut de l'écrivain et la diffusion de la littérature», l'équipe des sociologues de

l'Université Laval nous fournit le tableau de la situation globale de la lecture publique du début des années '60:

c'est presqu'incroyable.

Le sénateur Gigantès: Sénateur Hébert, à ce sujet, j'ai deux questions à vous poser, qui m'ont été suggérées par ce que vous disiez tantôt. Je veux vous les donner à tour de rôle, si vous permettez.

● (1520)

Vous avez dit, à un certain moment, que ça aurait été impensable pour ces gouvernements qu'on accuse de ne pas avoir fait assez, d'aller dans le sens contraire, même jusqu'au point où ils auraient imposé une TPS sur la vente du livre. Le gouvernement actuel nous dit que cette TPS est nécessaire pour réduire le déficit, ce qui permettrait au taux d'intérêts de baisser.

Or, un ex-ministre du gouvernement Mulroney, M. Sinclair Stevens, nous dit ce que nous soupçonnions tous, que le dollar est gardé au niveau de parité avec le dollar américain où il se trouve pour le moment, ou à peu près, parce qu'il y a eu un accord secret entre le gouvernement canadien et le gouvernement américain. En d'autres mots, les américains ont dit: «Écoutez, l'accord sur le libre-échange c'est une bien bonne chose, tant et aussi longtemps que vous ne laissez pas baisser votre dollar ou plutôt que vous rameniez votre dollar à un niveau où, votre concurrence chez nous avec vos produits, ne sera pas suffisante pour déranger les hommes d'affaire et les femmes d'affaire américains. S'ils sont dérangés, ils vont faire pression sur le congrès. Les lois régissant les échanges commerciaux entre nos deux pays seraient changés au congrès pour bloquer, si vous voulez, l'accès du marché américain aux produits canadiens.

Comment vous semble cette explication de M. Sinclair Stevens sur ce qui se passe à présent? S'il dit vrai, on n'aurait donc pas besoin de la TPS pour réduire, ça n'a rien à voir cette affaire-là, réduire le déficit. En fait les haut taux d'intérêts sont là pour plaire aux États-Unis d'Amérique. J'ai une autre question à vous poser après celle-ci.

Le sénateur Hébert: Je ne suis pas sûr que je me fierait à M. Sinclair Stevens sur tous les sujets mais voilà un sujet que certainement, il connaît bien. Il a joué un rôle très important dans le gouvernement de M. Mulroney. Il était aux premières loges. Par conséquent, il doit être au courant de bien des choses que vous et moi, nous ignorons. Son analyse de la situation et les tripotages actuels des finances avec le dollar me paraît dignes d'attention, il n'y a pas l'ombre d'un doute. Est-ce que c'est tout ce que vouliez savoir. Vous aviez une deuxième question, vous dites?

Le sénateur Gigantès: J'espérais que vous alliez me dire plus mais vous ne semblez pas être disposé à vous lancer dans ce domaine, alors je veux vous mettre sur une autre voie, à savoir, le problème des manuels universitaires surtout dans les sciences pures et certaines des sciences sociales.

J'ai de la jeune parenté qui se trouve dans des universités québécoises, des neveux et des nièces farouchement séparatistes. Leurs parents sont farouchement séparatistes. Ils sont obligés quand même d'étudier en utilisant des manuels écrits en anglais. Ce sont des manuels qui sont mis à jour très souvent, même depuis certaines inventions de la compagnie Xérox qui vous permettent de produire deux exemplaires d'un livre de 454 pages, avec couverture en pleine couleur, en 5 minutes.

Maintenant, on produit des livres scientifiques avec des parties détachables. Il y a un nouveau chapitre qui est produit et qui remplace un autre au fur et à mesure des découvertes. Ces choses-là se vendent à très haut prix parce que leurs traductions justement, ne sont pas subventionnées. On n'a pas le temps de les traduire avant que la nouvelle édition ou la nouvelle version arrive.

Si on est soucieux de la nécessité de former des jeunes personnes au Québec en français, ne serait-ce pas là un domaine où une société d'État, où une centrale du livre où des fonds plus abondants pourraient être appliqués pour justement produire des traductions rapides, des mises à jour rapides de version française de tous ces manuels afin que nos jeunes qui étudient dans le domaine des affaires, des sciences sociales et des sciences, dites, pures, comme les maths, la physique, la chimie, la biologie, pour que ces jeunes gens étudient en français et ne deviennent pas des gens qui se franglisent? Puis-je me permettre de néologisme affreux? Enfin, pour qu'ils ne soient pas plongés dans le franglais, quoi! Est-ce que vous ne croyez pas que d'abord la TPS va rendre ce problème encore plus grave. Si c'était trop cher pour le faire jusqu'ici, ça va être encore plus cher.

Est-ce que ce gouvernement, au moins dans ce domaine-là, ce gouvernement qui se dit tellement soucieux du bien-être de la francophonie au Canada, surtout au Québec, ne devrait pas faire un effort plus grand pour permettre aux Québécois de protéger leur langue en faisant leurs études professionnelles dans leur langue maternelle, cette très belle et très riche langue qu'est le français, au lieu d'avoir à étudier en anglais? Il n'y a rien de mal à parler anglais. Je suis tout à fait pour le bilinguisme.

Même, M. Landry dit qu'il est pour le bilinguisme personnel, le trilinguisme ou le multilinguisme personnel. Donc, un Québec souverainiste, indépendant, associé avec une superstructure ou infra-structure, je ne sais pas, aura toujours à avoir beaucoup de bilinguisme et d'unilinguisme. Un des cadeaux que le gouvernement fédéral canadien pourrait faire, soit une aide très importante à la spécificité du Québec, à sa société distincte, serait de permettre justement aux jeunes Québécois de s'instruire dans leur langue.

On ne parle pas maintenant de langue de la ruritanie. On parle d'une des très grandes langues du monde. D'une langue vraiment impériale, LE français qui a une richesse extraordinaire, une élégance et une flexibilité superbe.

Non seulement on l'a négligée jusqu'ici, mais on va rendre cette tâche encore plus difficile. Il n'y a pas que les livres, il y a aussi les logiciels d'ordinateur qui ont aussi besoin de subvention. C'est une sorte d'édition ça aussi. Si on va rendre ces choses-là encore plus chères, on va dans le sens inverse duquel on devrait aller. Ce qui serait de rendre la production de toutes ces nouveautés en bon français, beaucoup plus rapide afin que l'éducation professionnelle se fasse en français. Sinon, le français sera toujours en péril au Québec. Ai-je tort?

Le sénateur Hébert: Non, sénateur Gigantès, vous n'avez pas tort. Ce serait certainement l'idéal. Sauf que je ne peux pas dire que je m'en scandalise outre mesure s'il s'agit d'études universitaires. Ça serait affolant si c'était à un autre niveau.

J'ai l'impression que lorsque l'on est universitaire, il me semble que le moins que l'on puisse s'attendre de quelqu'un qui est un universitaire au Québec ou ailleurs au Canada, c'est qu'il puisse se débrouiller dans plus qu'une langue. Ça ne peut pas l'effrayer outre mesure, que d'avoir un manuel dans une autre langue.

Je me souviens que je suis allé à l'école des Hautes-Études dans les années '40, et à ce moment-là, les grands manuels de comptabilité étaient tous américains. Ils étaient distribués directement en anglais. On se débrouillait. On n'aimait pas ça plus qu'il le fallait. Maintenant que j'y pense, je me dis: comment peut-on prétendre à un diplôme avancé dans les affaires et dans la haute comptabilité, si on ne peut pas se débrouiller en anglais qui est quand même une langue importante du monde des affaires, et dans la spécialité justement de la comptabilité,

Je pense qu'aujourd'hui on a accès à des volumes en langue française dans cette discipline en particulier, je crois, que presqu'exclusivement, à moins que je ne m'abuse. Mais il reste quand même que, si j'en crois ce qu'on disait dans les journaux récemment, les étudiants du Québec en science comptable ont des résultats d'examen un peu inférieurs à la moyenne canadienne. Je ne sais pas de quoi cela tient. Est-ce que cela tient au fait que les manuels ne sont pas tous en français? Je n'en sais rien. Sauf que, je pense bien que ce que vous avez l'air de dire et je suis d'accord avec vous, c'est qu'on se soucie pas de ces questions-là beaucoup, dans les milieux du gouvernement.

> Dans son enquête sur «le statut de l'écrivain, de la diffusion de la littérature», l'équipe des sociologues de l'Université Laval nous fournit le tableau de la situation globale de la lecture publique au début des années '60:

Vous allez voir qu'on vient de loin.

● (1530)

> En 1962, les 100 bibliothèques publiques de la province (sur un total de 251) . . . jugées convenables, disposaient d'un budget de 0.84 cents per capita ($2,217,659) alors que les 510 bibliothèques de l'Ontario pouvaient compter sur un budget de 2.52 $ per capita ($10.553,182). En Ontario, le nombre des volumes s'établissait à 1.3 per capita et la circulation à 6, comparativement à des chiffres de 0.4, 1.6 dans le Québec. Dans la province, parmi les 72 cités et villes de plus de 10 000 habitants, 56 n'ont aucune bibliothèque et les deux tiers des villes de 5 000 à 10 000 habitants, soit 41 sur 60, n'offrent aucun service de bibliothèque. Situation globale: on estime à près de 1 million le nombre de citadins et à 1,6 millions celui des ruraux (94 p. 100 de la population rurale) qui n'ont pour ainsi dire aucun service convenable de bibliothèque publique.

Je ne peux pas dire que cela me fait plaisir de rappeler ces chiffres-là ici, mais enfin c'est un fait. J'en entends qui doivent dire: ce doit être de la faute des Anglais tout cela.

> Devant un tel état de chose, concluent les sociologues, on peut parler de «besoins urgents», d'autant plus urgents que pour certaines couches de la société—populations économiquement faibles, éloignées dans les grands centres ou que la publicité n'atteint pas—l'accès au livre par l'intermédiaire de la bibliothèque publique est le seul mode possible de rencontre entre l'écrivain et le public.

Quand il n'y a pas de librairie, quand on n'a pas les moyens d'aller en ville s'acheter des livres, bien sûr qu'une bibliothèque publique ça sauve la situation.

> Budgets accordés aux bibliothèques publiques de 1961 à 1966.

Alors, en dollars on s'aperçoit que cela passe de $140,000 par année, vous imaginez pour toutes les bibliothèques publiques, à moins de 1 million en 1966.

> On est loin de considérer les bibliothèques comme «l'un des principaux chaînons» de la politique culturelle.

Nous avons pu constater dans le chapitre que je viens de vous résumer que le gouvernement de la Révolution tranquille n'a pas donné suite aux mesures importantes recommandées par la Commission d'enquête sur le livre au Québec.

> Ces mesures visaient à enrayer l'orientation commerciale des dix dernières années qui profitaient à des entreprises particulières. Pour la Commission, il était surtout indispensable d'enlever aux libraires, aux librairies grossistes, l'approvisionnement en gros afin de développer le réseau de la librairie.
>
> Le 28 avril 1967, la Société des libraires du Québec adresse au niveau titulaire des Affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay, (Union nationale) une requête lui demandant d'intervenir d'urgence pour mettre fin à la crise dans le commerce du livre au Québec. Cette crise—affirme dans son texte la Société des libraires—a déjà entraîné la disparition de plusieurs librairies et, chez les survivants, elle est la cause d'une détérioration générale du service, d'une réduction du choix de livres offerts au public. La requête des libraires propose des solutions pour mettre fin à la crise; il s'agit de mesures déjà recommandées par le Rapport Bouchard, comme de l'obligation d'acheter chez les seuls libraires accrédités . . .

et agréés maintenant!

> . . . et l'obligation de fixer le juste prix pour les livres québécois et les livres importés. En ce qui a trait aux livres importés, la Société des libraires suggèrent des tabelles pour la conversion des prix européens en dollars. Cette formule va à l'encontre des intérêts de la Société des libraires grossistes qui exprime son opposition dans un texte envoyé au ministre Tremblay, le 31 mai 1967. Aux dires des libraires-grossistes, la formule des tabelles provoquerait des bouleversements majeurs sur le marché du livre, dont leur disparition.

Selon nous, affirment les libraires grossistes, c'est compromettre sans appel des entreprises appelées jusqu'ici à rendre des services appréciables à la communauté canadienne-française, c'est créer un vacuum que de puissants Éditeurs et Commissionnaires étrangers s'empresseront d'occuper avec des moyens et des politiques susceptibles de coloniser rapidement et efficacement le marché du livre au Québec.

> C'est pourquoi l'élimination des grossistes que le Rapport Bouchard recommandait: ce bouleversement des structures établies signifiait pour les libraires grossistes, renoncer à leur position de domination dans le commerce du livre québécois au profit peut-être de quelques entreprises étrangères. Or, ce sera effectivement l'étranger et non pas le gouvernement du Québec qui grugera, au cours

de la période 1967-1972, les structures anarchiques du livre québécois sur le plan tant de la distribution que de la production.

Lors de l'enquête Bouchard, le commerce du livre est presque totalement sous contrôle québécois. «Jusqu'ici—observe la Commission—le marché global, celui du grand public surtout, s'est avéré trop étroit pour que les éditeurs européens, pris individuellement, trouvent profit à établir au Québec des représentations avec dépôt pour alimenter les petites librairies.»

C'est seulement au milieu des années 60 que les grandes maisons étrangères jugent le marché du livre québécois rentable.

Pour eux, ils publient des livres à fort tirage en France pour toute la francophonie. Alors évidemment, c'était rentable pour eux que de distribuer une partie de leur édition au Québec, mais pour les Québécois de publier un livre qui n'avait pas de débouché en dehors du Québec, cela restait quand même extrêmement difficile.

C'est seulement au début des années 1960 que les grandes maisons étrangères jugent le marché du livre québécois rentable et commencent donc à ouvrir des bureaux au Québec. Elles ont vu juste. Selon une enquête effectuée en 1969 par Ernst and Ernst pour le compte du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, l'industrie du livre connaît à cette période une croissance accélérée. Ernst and Ernst calculent, à partir des données publiées par le Bureau de la statistique du Québec, le taux de croissance annuel moyen de 1964 à 1969, des ventes des éditeurs québécois qui font rapport au gouvernement: le taux de croissance annuel de ces éditeurs s'établit à 12 p. 100, ce taux de croissance se chiffre à 14 p. 100 annuellement d'après l'échantillon de 11 maisons d'édition parmi les 31 éditeurs qui ont participé à l'enquête.

Le tableau suivant fait ressortir la tendance des ventes des six années des éditeurs québécois à un taux de croissance de 12 à 14 p. 100 annuellement, jusqu'au niveau de leur somme estimative de 16. 2 millions de dollars pour 1969.

Pour 1969, le chiffre d'affaires global pour la vente du livre en langue française par les libraires et autres distributeurs est estimée, selon l'étude de Ernst et Ernst à 29 millions de dollars.

En 1967, selon une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce, le total des ventes de 77 libraires s'établissait à seulement 27.5 millions de dollars. Les éditeurs étrangers cherchent donc à profiter de cette croissance du marché du livre au Québec. Les grands de l'édition étrangère présents au Québec en 1968 sont McGraw-Hill, Holt-Rinehart and Winston, Dent and Son, Bordas, Encyclopedia Britannica, et Hachette.

Bordas et Hachette sont français bien entendu.

L'Encyclopédie britannique, filiale de la société américaine du même nom, se porte acquéreur, en juillet 1968, du Centre de psychologie et de pédagogie, une coopérative groupant 139 membres, dont la majorité sont des auteurs de manuels scolaires.

[Le sénateur Hébert.]

C'est un éditeur très important de manuels scolaires de l'époque.

Lors de l'enquête Bouchard, le CPP a presque le monopole du marché du livre scolaire au Québec. Au moment de la transaction de juillet 1968, le CPP produit environ la moitié des manuels scolaires au Québec, son actif est évalue à plus de 4 millions. Un autre grand centre québécois de production de manuels scolaires, l'Éducation nouvelle, rachètera trois ans plus tard le CPP.

La vente en 1968 du Centre de psychologie et de pédagogie à des intérêts américains alerte le monde du livre et l'opinion publique québécoise;

● (1540)

on commence à craindre qu'une partie importante du commerce du livre et de l'édition scolaire ne tombe tôt ou tard sous contrôle d'entreprises étrangères.

En 1969, le Conseil supérieur du livre, le Front commun des professionnels du livre, fait éclater «l'affaire Hachette». Dans un Livre blanc remis au ministre des Affaires culturelles, le 11 avril 1969, le Conseil supérieur du livre dénonce «l'implantation tentaculaire» de Hachette au Québec. En 1969, Hachette est présent dans tous les secteurs de l'industrie du livre, de l'édition à la librairie générale, de la distribution à la vente de livres par correspondance. Selon une historique du Conseil supérieur du livre, Hachette s'installe au Québec en 1955, mais jusqu'à 1968, sa politique ne suscitera pas de résistances majeures.

En 1968, Hachette change de politique. Il ouvre une deuxième librairie à Montréal, crée les Messageries internationales du livre . . .

pour diffuser les livres dans le réseau des librairies . . . et rompt le contrat signé en 1965 avec un éditeur québécois de manuels scolaires auquel il apportait l'appui de ses services techniques pour la réalisation de manuels tirés du fonds Hachette. Avec la création des Messageries internationales du livre, tous les grossistes et tous les libraires québécois doivent s'approvisionner auprès de cette maison, les Messageries internationales du livre, en ce qui a trait au livre de poche et aux collections de grande diffusion.

Hachette, à ce moment-là, contrôlait un grand nombre d'éditeurs français et en particulier, la grande et première collection du livre de poche.

Les libraires grossistes québécois sont acculés au pied du mur. C'est Hachette qui se taille maintenant une place gagnante par la distribution du livre au Québec.

Dans cette situation, le Conseil supérieur du livre demande dans son «Livre blanc sur l'affaire Hachette», au gouvernement du Québec «d'intervenir pour empêcher que la distribution d'abord, puis par voie de conséquence, l'édition du livre en langue française dans la province de Québec, tombe entre les mains de l'étranger». Il réclame aussi l'aide du gouvernement afin d'obtenir de Hachette l'engagement de respecter les structures existantes dans le monde du livre québécois.

Hachette ne se laisse pas intimider.

Hachette est, évidemment, une affaire énorme.

Avec l'aide de la Société générale de financement . . .

Donc, avec l'aide de fonds québécois . . .

> . . . il achète, en janvier 1971, le Centre éducatif et culturel, la plus importante maison d'édition de manuels scolaires du Québec au coût de 2 millions de dollars . . .

C'était beaucoup d'argent à l'époque.

> . . . et sous le couvert du Centre éducatif et culturel dont il contrôle 45 p. 100 des actions, se porte acquéreur en janvier 1972 de la Librairie Garneau (avec cinq succursales) la plus ancienne librairie du Québec.

Je pense que c'est ça qui avait été le choc sur le plan psychologique pour les Québécois, dont j'étais, particulièrement ceux qui comme moi étaient intéressés par le milieu de l'édition. La disparition de la Librairie Garneau dont le siège social était à Québec, en plein cœur de la ville, en face de la Basilique, achetée par une maison anonyme française qui s'appelait Hachette, cela avait donné un dur coup sur le plan psychologique. Cela avait déclenché une révolte du milieu.

> Le coup réussit grâce au silence même et à la complicité du gouvernement libéral de Robert Bourassa, porté au pouvoir avant avril 1970, ce qui fait écrire à Claude Lemelin, dans l'éditorial du Devoir du 11 janvier 1972 sous le titre «Quand Hachette achète»:
>
> > Au lieu d'entériner, par son silence et sa complicité, la transformation culturelle de cette industrie que Hachette est en train d'effectuer, le gouvernement Bourassa devrait s'employer à modifier «ces choses-là».
>
> L'acquisition de la Librairie Garneau de Québec par le Centre éducatif et culturel (tandem Hachette et SGF) suscite de violentes réactions chez les professionnels du livre, dans les médias d'information et dans l'opinion publique québécoise. Pour les professionnels du livre, cette transaction devait mettre le feu aux poudres. J.Z Léon Patenaude, Jacques Hébert . . .

(l'auteur est l'un de mes cousins, probablement),

> Pierre Tisseyre et Raymond Carignan seront les principaux porte-parole de la campagne menée par les groupes de pression du monde du livre contre Hachette et la Société générale de financement; cette dernière accusée d'être le Cheval de Troie de la mainmise étrangère.

Et d'ailleurs, je dois dire que l'action récente de la Coalition contre la TPS me faisait penser très fort à la coalition à peu près semblable et sans doute aussi vigoureuse qui avait été créée à l'occasion de l'affaire Hachette, au moment où cette énorme entreprise française - multinationale française, parisienne - s'était tout à coup abattue sur Québec avec l'intention bien claire de s'emparer des principaux moyens de diffusion, d'édition et de vente au détail.

D'ailleurs, comme il y a tellement de similarités entre les deux actions, entre l'affaire Hachette, mais là l'ennemi était du dehors tout de même. C'était quand même des étrangers, des Français, tandis que dans le moment, la guerre que l'on fait dans le milieu du livre, c'est contre non pas un gouvernement étranger, mais le gouvernement de notre pays, le gouvernement canadien, qui en imposant la TPS fait planer sur le milieu de l'édition, que j'essaie de vous décrire depuis quelques heures, des dangers certainement aussi grands sinon plus grands qu'Hachette ne faisait courrir au milieu du livre à son époque.

Permettez-moi une petite digression sur l'affaire Hachette? Je vais même me permettre de me citer moi-même. Si vous permettez de vous citer une causerie que j'avais prononcée alors que je présidais l'Association des Éditeurs Canadiens et que j'étais vice-président du Conseil Supérieur du Livre. C'était le 8 février 1972 et c'était devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal. Je dois dire qu'ils ne m'ont pas invité beaucoup depuis ce temps-là.

Vous verrez qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil et que si la nature des problèmes change, le livre demeure toujours menacé. En '72, il l'était par des étrangers et cette fois, il l'est par notre propre gouvernement.

Le sénateur Gigantès: C'est des étrangers aussi!

Le sénateur Hébert: Ce sont des étrangers à la réalité, certainement, à la réalité canadienne, à la réalité québécoise, au milieu du livre. Il n'y a pas l'ombre d'un doute!

Quand on n'écoute personne, de toute manière, on finit par être étranger à la réalité.

Il y a vingt ans, j'étais loin de penser qu'un jour ce serait le gouvernement du Canada, de mon pays, qui mettrait en péril tout ce qui était acquis au cours de ces décennies. Je reviendrai tout à l'heure à l'intéressant ouvrage d'Ignace Cau qui nous a ouvert toutes sortes d'horizons, mais pour l'instant et l'espace de quelques minutes, permettez que je me cite moi-même.

Alors, j'étais tout tremblant devant la Chambre de commerce de Montréal. J'essayais de les convaincre de sauver le livre du péril Hachette:

> «Un vulgaire commerce de livre.»

C'est une citation que je fais au début. C'était une citation qui avait été utilisée à la télévision par le directeur général de la Société générale de financement du Québec. C'est d'ailleurs typique, les Québécois, on se plaint toujours du fédéral, dans certains cas, ou de la France ou de l'Angleterre ou des Etats-Unis, ou n'importe quoi, mais quand on gratte un peu, on s'aperçoit qu'il y a toujours de nos élites qui sont là au premier rang en train d'aider les envahisseurs.

> «Un vulgaire commerce de livre». Voilà dans quels termes le directeur général de la Société Générale de Financement qualifiait les librairies, lors d'un récent débat télévisé où il était aux prises—cela peut-il excuser pareil impair?—avec un Léon Patenaude, redoutable passionné.
>
> Dieu ait son âme!
>
> Le mot commerce, ce n'est pas à vous . . .

Je m'adressais à la Chambre de commerce, naturellement, il fallait que je ménage les susceptibilités.

> J'ai dit: . . . ce n'est pas à vous que je dois le dire, ce n'est pas en soi injurieux. Et il est indiscutable que les libraires sont des commerçants. Mais ce que M. Deschamps . . .

Parce que là, c'était lui qui était le directeur général de la Société Générale de Financement à cette époque

> . . . n'a pas l'air de comprendre, et c'est extrêmement grave considérant le rôle important qu'il voudrait jouer dans le monde du livre—c'est que la librairie n'est pas seulement un commerce, et que le livre n'est pas un produit quelconque.

Les librairies, faut-il le répéter encore, constituent de véritables foyers culturels qui rayonnent sur tout un quartier, parfois sur toute une ville.

Je connais beaucoup de libraires, authentiques animateurs, qui ont vécu dans la gêne, habitant pratiquement leur boutique, s'usant à la tâche, parce qu'ils étaient possédés par la passion du livre.

«Les auteurs écrivent, les éditeurs éditent, et moi je vends, disait un libraire. Des dizaines de fois tous les jours je me trouve aux avant-postes de la vie littéraire.

C'est le libraire qui parle.

Vendre, conseiller, proposer, imposer un ouvrage, c'est le dernier maillon avant la victoire, victoire qui est le lecteur.»

Quel commerçant peut se vanter de jouer un tel rôle culturel? Quel commerce est plus essentiel à l'épanouissement d'une culture nationale et d'une culture tout court? On peut regretter que les Mae West, les croquettes et les tartelettes aux noix viennent de passer entre des mains non québécoises . . .

• (1550)

Il faut que je vous rappelle qu'on était très fier au Québec de ce grand pâtissier de la Beauce, Vachon, qui vendait des Mae West qu'on trouve encore, d'ailleurs, ici à la cafétéria du cinquième, des croquettes et des tartelettes aux noix. Ça venait de passer' à ce moment-là' entre des mains étrangères. Sous le regard béat de la Société Générale de Financement. Vous savez, on peut le regretter, mais on n'en mourra pas! Cependant, le jour où nous perdrons le contrôle du commerce du livre, la désintégration de notre identité collective ne sera plus qu'une question de temps.

Ce qui vaut pour la librairie vaut pour l'édition, elle aussi une entreprise commerciale: elle met sur le marché des objets, bien étranges objets faits de papier et d'encre mais qui n'existeraient pas sans leur contenu spirituel.

Voilà pourquoi sans doute l'éditeur est-il un bien curieux homme d'affaires, sans cesse tiraillé entre les nécessités de l'esprit et les nécessités commerciales, entre ce jeune romancier talentueux qu'il faudrait bien lancer et le directeur de banque hésitant à prêter de l'argent à un fabricant qui parfois fabrique sciemment des produits non rentables.

Par exemple: je lance demain un très beau livre de Maurice Champagne, qui s'appelle *Lettres d'amour*. C'était un joli livre que je publiais le lendemain, alors j'en profitais pour faire un peu de publicité auprès de ces gens de Chambres de commerce qui ne sont peut-être pas les plus grands lecteurs sur la terre, mais enfin!

Ce livre méritait une typographie particulièrement soignée, un papier de belle qualité, toute chose coûteuse. J'ai parié sur le succès du livre et, si je gagne, tout le monde sera heureux, y compris mon directeur de banque. Mais je perds, je vous l'avoue sans honte, je n'éprouverai aucun regret.

L'édition, vous voyez bien, n'est pas un commerce comme les autres. Les livres sont des produits uniques, même dans leur réalité physique.

Devant un auditoire aussi averti . . .

[Le sénateur Hébert.]

Ça vaut . . . dans le temps, ça vaut encore davantage aujourd'hui, devant tous ces sénateurs réunis.

. . . je crois inutile d'insister sur les implications culturelles du commerce du livre. Mais, au plan économique, me demanderez-vous, que représente ce commerce qui tout à coup excite la convoitise des Américains et des Français?

Bien peu de choses en vérité. Le chiffre d'affaires global au détail en librairie, pour le livre en langue française, est d'environ 40 000 000 $, montant qui se décompose comme suit: *a*) pour les éditeurs québécois de manuels scolaires, 15 000 000 $, *b*) pour les éditeurs québécois de littérature générale, 2 600 000 $, *c*) pour tous les éditeurs de France, de Suisse et de Belgique, 22 400 000 $. De ce montant, la part de la France est d'environ 21 000 000 $. Il reste des miettes pour la Belgique et la Suisse.

. . . soit plus de la moitié du chiffre d'affaires total du commerce du livre au Québec. Et, qui était entre les mains de la France.

Ce chiffre n'est pas contestable. En effet, les statistiques officielles françaises des exportations de livres à destination du Canada, au prix de vente des éditeurs, ont été de 12 000 000 $ en 1970. Lorsqu'on ajoute à ce montant les frais de transport, la rémunération des intermédiaires et la marge du détaillant, on arrive à 21 000 000 $.

Avant la révolution tranquille, le commerce du livre dans la province de Québec ne pouvait intéresser les étrangers.

Alors, ils ne venaient pas, ce n'était pas intéressant.

L'édition scolaire était entièrement entre les mains des congrégations religieuses et un très grand nombre de librairies relevaient des procures. Quant à l'édition littéraire, elle était comme aujourd'hui, une excentricité qu'on abandonnait à une poignée de farfelus désireux de mourir pauvres.

Au cours de la dernière décennie, au fur et à mesure que les congrégations religieuses se retiraient du commerce de librairie, le désordre et l'anarchie s'installaient derrière elles. Ce n'était pas un climat propice à attirer des capitalistes sérieux comme McGraw-Hill ou Hachette.

Mais petit à petit, nos professions se sont organisées sous l'impulsion d'hommes comme Tisseyre, Patenaude, Dussault, Hurtubise, Carignan, Sasseville, Martin, D'Anjou, Constantin, Houde, Bode et tant d'autres, nos associations ont négocié sans relâche avec les gouvernements qui, tout en se faisant tirer la patte, ont fini par prendre quelques-unes des mesures que nous réclamions à grands cris. C'est ainsi qu'en mai 1971, le Mnistère des Affaires culturelles du Québec décidait d'agréer les libraires compétents qui auraient seuls le droit de vendre aux collectivités subventionnées par l'État. C'était un bon moyen de rendre la librairie enfin rentable. Une des conditions de l'agrément: la participation étrangère au capital-action de la librairie ne devait pas dépasser 50 p. 100.

Ce qui, évidemment, ne faisait pas l'affaire des librairies Hachette.

Hélas! c'était un pas trop timide . . . dans la bonne direction. En pratique, on sait fort bien qu'un actionnaire

habile peut réussir à contrôler une entreprise avec seulement 50 p. 100 des actions.

Cette mesure et quelques autres annonçaient tout de même que le marché du livre allait s'assainir. Il devenait presque intéressant d'être libraire, et les éditeurs du Québec envisageaient l'avenir avec confiance.

Ce changement de climat, on l'a perçu très vite à New York et à Paris, et en un temps très court, les grands de l'édition étrangère qui nous avaient toujours traités avec le plus souverain mépris s'abattaient sur le Québec, bien décidés à récolter ce que les tâcherons de la librairie et de l'édition québécoises avaient semé:

Alors, on les voyait arriver par tous les avions:

Encyclopaedia Britannica, Bordas, Holt, Rinehart & inston, Hachette, MacGraw-Hill et d'autres encore.

Chaque fois qu'on perdait un cheval ou une tour, nos associations sonnaient l'alarme, alertaient l'opinion publique et les gouvernements. Le dernier grand coup, soit la mainmise sur les cinq librairies Garneau par le Centre éducatif et culturel, maison d'édition à toutes fins pratiques, contrôlée par Hachette, marque la limite qu'il ne fallait pas dépasser.

Je vois ici une note qui pourrait intéresser les spécialistes.

Hachette détient 45 p. 100 des actions du C.E.C. et un droit de première option sur 5 p. 100 des actions détenues par la veuve du fondateur. La S.G.F. détient l'autre 50 p. 100. Avec juste raison, le Conseil supérieur du Livre soutient que la S.G.F. ne peut être qu'un «silent partner», et que le contrôle effectif appartient à celui des deux grands actionnaires qui possède la compétence et l'expérience du métier, soit à Hachette.

● (1600)

À partir de maintenant, nous nous battrons, non plus pour le statu quo mais pour regagner le terrain si vite perdu! La domination étrangère dans le commerce du livre n'est plus une vague menace, mais une réalité navrante que je puis vous décrire avec quelques chiffres.

Dans le domaine de l'édition scolaire (niveau élémentaire et secondaire) les étrangers contrôlent déjà plus de 40 p. 100 du chiffre d'affaires global qui est de l'ordre de 15 000 000 $. À lui seul, le groupe dominé par Hachette a la moitié de la part des étrangers.

Dans le domaine de la distribution aux librairies en gros, la mainmise de l'étranger représente près de 65 p. 100 du chiffre d'affaires global d'environ 9 000 000 $. Le tiers de la part de l'étranger revient à la seule maison Hachette.

Dans la librairie, les étrangers contrôlent déjà 15 p. 100 du chiffre d'affaires, et M. Jean Deschamps . . .

. . . qui était le directeur à la Société Générale de Financement . . .

. . . a annoncé publiquement qu'il entendait prolonger la chaîne de librairies déjà sous le contrôle effectif de Hachette, via le C.E.C.

Quant à l'édition de littérature générale, les grands éditeurs étrangers nous l'abandonnent avec mépris pour l'excellente raison qu'elle n'est pas encore rentable. D'ailleurs, ils savent bien qu'en dominant la distribution et la librairie, ils mettront à genou les éditeurs du Québec.

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 115F.*]

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 29 novembre 1990

PAGE

Les travaux du Sénat
Retrait de la motion d'ajournement. Le sénateur Hébert 4212

La Loi sur la taxe d'accise
Le Code criminel
La Loi sur les douanes
Le Tarif des douanes
La Loi sur l'accise
La Loi de l'impôt sur le revenu
La Loi sur la statistique
La Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (Projet de loi C-62)
Projet de loi modificatif
Troisième lecture—Reprise du débat. Le sénateur Hébert 4212
Le sénateur Gigantès 4214
Le sénateur Corbin 4217

PAGE

LE SÉNAT

Le jeudi 29 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 115E.*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

TROISIÈME LECTURE—REPRISE DU DÉBAT

Voilà la situation actuelle. Elle est déjà intolérable. Mais tout indique qu'elle va se détériorer encore. Ce n'est pas faire un procès d'intention à la maison Hachette, mais plutôt rendre hommage à son dynamisme dévorant que de croire qu'elle tentera de dominer le marché québécois comme elle l'a fait dans tous les pays du monde où elle a étendu ses tentacules. Ne blâmons pas Hachette de vouloir dominer, contrôler, s'enrichir. En régime capitaliste, et je suis sûr que les gens d'en-face vont tout à fait bien comprendre ça, ce sont là les mœurs des grands trusts. Dans son allocution aux actionnaires lors de la dernière assemblée générale de la Société tenue à Paris le 14 mai dernier, le président-directeur-général de Hachette, M. Athier de Roquemaurel, ne cachait d'ailleurs pas ses ambitions. Et je le cite:

La volonté d'accroître notre action internationale déclara-t-il, nous

avait conduit,

entre autres opérations, à prendre une importante participation dans le «Centre éducatif et culturel» de Montréal

. . . qui est la première édition de livres scolaires du Canada français, et ceci

. . . malgré les problèmes que soulèvent actuellement les investissements culturels au Québec.

Là je vous dis, bien on peut se demander où Hachette serait rendu s'il n'y avait pas eu les quelques problèmes soulevés par nos associations d'éditeurs, de libraires.

D'autre part, on ne peut davantage blâmer la France d'appuyer Hachette à fond et d'exercer d'incroyables pressions sur notre gouvernement provincial. Ce sont là les mœurs des pays capitalistes qui ont un passé colonial. Toutefois, il paraît nécessaire de souligner que l'une des caractéristiques les plus gênantes de la librairie Hachette, ce sont les rapports très étroits et toujours ambigus qu'elles entretiennent avec les pouvoirs publics.

Selon l'Expansion, la grande revue économique de France et je la cite

Le sénateur Corbin: Tolériez-vous une question?

Le sénateur Hébert: Ah, oui.

Le sénateur Corbin: Vous savez qu'il y a à Ottawa, le Centre national des arts. Dans ce Centre national des arts, il y a une grande salle pour les opéras, les orchestres symphoniques. Il y a une salle qui peut, je pense bien servir au théâtre. Il y a aussi deux autres salles dont une pour du théâtre expérimental . . . des trucs comme ça. Il y a évidemement à l'intérieur du Centre national des arts des atriums, des salles qui servent à des réceptions à caractère officiel, par exemple Sa Majesté la reine Élizabeth II a été reçue, c'est-à-dire qu'après la présentation d'un concert gala, elle a circulé parmi la foule dans les corridors, l'atrium et tout ça.

Mais ce à quoi je veux en venir, c'est qu'il y avait, dans l'édifice du Centre national, je dis bien national dans le sens canadien du mot, il y avait autrefois deux librairies. Une qui vendait surtout des livres de langue anglaise, des vidéocassettes en dernier, parce que c'est devenu aussi un phénomène. Mais pour des raisons que j'ignore, elle a fermé ses portes. Et juste à côté de la librairie de langue anglaise, il y avait une librairie de langue française. C'est-à-dire une librairie où on vendait des libres, des encyclopédies, des éditions de luxe sur l'art, la photographie et une foule de revues qui arrivaient là de par le monde . . . mais d'origine surtout française, dans le sens que ça venait de la France. Et puis, il y avait là aussi des revues de critique littéraire, des revues de poésie, enfin vous trouviez un peu de tout de ce qui se publiait en langue française.

Or, cette librairie de langue française, s'appelait la Librairie de la capitale. J'ignore qui en étaient les propriétaires mais elle a fermé ses portes ou changé de mains au printemps dernier. Je n'y étais pas allé depuis plusieurs mois. Mais, en septembre, je suis allé y faire une incursion, par curiosité d'abord pour voir s'il y avait toujours une librairie de langue française et en l'occurrence, qui en était le propriétaire. Or, j'apprends que dans notre Centre national des arts, c'est maintenant Flammarion qui est installé. Ce n'est pas un libraire canadien, c'est une succursale canadienne de Flammarion. Flammarion, qui est quoi? Éditeur? Vous connaissez le monde du livre passablement mieux que moi. Évidemment, je ne sais pas s'ils vont rester en affaire bien longtemps parce que vous connaissez ce qu'il en coûte aujourd'hui pour acheter un livre français.

Plus sept p. 100 évidemment. Mais évidemment, Flammarion ne vend pas que des livres, des imprimés qui originent de France. Ils vendent aussi des livres publiés au Canada. Mais tout ça pour vous dire, ou enfin pour renforcer votre argument, c'est qu'il y a encore au Canada, un effort pour prendre le contrôle de l'édition et de la vente du livre. Et en l'occurrence, au cœur même de notre capitale, au Canada, c'est Flammarion, une maison française qui s'est bel et bien installée chez nous.

Le même phénomène se produit ailleurs en ville et dans la région de l'Outaouais. Alors n'est-ce pas qu'il s'agit là de raisons évidentes et suffisantes pour amener le gouvernement à réfléchir? À réfléchir surtout sur l'effet de sa taxe, de sa TPS.

Là où il n'y avait pas de taxe auparavant, on va maintenant taxer le livre français, ce qui va le rendre encore plus exhorbitant. Je ne suis pas contre le livre d'origine française. Au contraire, si ce n'était du livre français, nous ne serions peut-être pas aussi avancés sur le plan culturel et intellectuel. Enfin quand il y a un bon auteur à quelque part dans le monde, on veut en prendre connaissance, on veut pouvoir le lire etc, etc . . .

Mais la TPS va rendre encore plus cher le livre français, tout en décourageant, et c'est je pense bien la thèse que vous êtes en train de développer aujourd'hui, c'est que le livre canadien qui lui, a déjà tellement de difficulté à survivre sera davantage frappé que le livre français. Alors à quelle conclusion peut-on venir, cher collègue? Face à cette situation, est-ce qu'il faudrait fermer la porte de tous les libraires canadiens pour laisser la place aux libraires française et étrangers? Ou est-ce que le gouvernement devrait reconsidérer sa TPS, et tout en lui concédant qu'il aide l'édition par le truchement des subventions, par le truchement du Conseil des arts et peut-être d'autres agences? Est-ce que le temps n'est pas venu, avant que ce projet de loi soit mis en place, que le gouvernement saisisse l'occasion dès aujourd'hui, dès avant si on doit en arriver là, dès avant l'adoption de la TPS pour rassurer l'éditeur et le libraire canadien avant qu'il ne soit trop tard.

Le sénateur Hébert: Oui, je pense que vous avez parfaitement raison dans votre analyse. C'est pour ça que le gouvernement du Québec a changé d'idée. Son ministre des Finances avait tenu à peu près le même langage que M. Wilson. Il avait déclaré publiquement son appui à la TPS même devant un congrès ou une réunion des jeunes de son parti.

Il avait utilisé tous les arguments qu'on entend de la part de M. Wilson et de d'autres, que c'était absolument impossible, techniquement impossible d'exempter le livre et que ça compliquerait toutes les machines, les caisses enregistreuses, bon etc . . . Et puis tout à coup devant les pressions du milieu du livre, le ministre des Finances du Québec a trouvé une solution apparemment très simple, qui fait que le livre ne sera pas taxé par la TPS provinciale au Québec.

• (1610)

[*Français*]

Alors, par conséquent, il n'y a rien qui empêcherait le gouvernement fédéral d'agir de la même façon pour tout le Canada. Mais je n'ai pas l'impression qu'il le fasse, de bon gré en tout cas. C'est pour cela qu'il faut continuer nos efforts pour l'en convaincre.

En ce qui concerne la librairie Flammarion . . .

Le sénateur Corbin: Trouvez-vous normal qu'une maison française . . .

Le sénateur Hébert: J'y arrive . . .

Le sénateur Corbin: . . . occupe une position privilégiée dans ce qui est devenue une de nos institutions nationales, le Centre national des arts.

Le sénateur Hébert: Mais là, je ne connais pas le fond du problème. C'est sûr et certain, je ne pense pas qu'au Centre Pompidou, à Paris, cela m'étonnerait qu'on laisse s'installer un libraire du Québec ou bien d'ailleurs. Ce n'est pas dans l'ordre normal des choses qu'une institution, à caractère national, soit partagée avec des investisseurs étrangers.

Mais enfin, le fait est que Flammarion est une maison d'édition pour une part, mais c'est aussi un grand libraire, qui a une librairie à Montréal depuis fort longtemps, mais qui, contrairement à Hachette, n'a jamais tenté de s'emparer de tout le milieu, c'est-à-dire d'avoir des tentacules dans tous les secteurs, c'est-à-dire, comme le faisait Hachette, le secteur du manuel scolaire, de la librairie, de la distribution de livres français, et cetera.

Alors, évidemment, on peut déplorer que ce ne soit pas une entreprise canadienne qui vend des livres au Centre national des arts. Mais le danger que représente la librairie Hachette ou la librairie Flammarion ne peut se comparer en aucune manière. Je pense à l'événement Hachette que je vous rappelle comme une sorte de diversion.

Alors je citais donc la revue économique *Expansion*, qui est une grande revue française qui disait que la forte position de Hachette dans l'édition scolaire—ça c'est pour la France. Ils s'en plaignaient à l'intérieur de leur propre pays—son emprise sur les nouvelles messageries de la presse parisienne, c'est-à-dire ces messageries qui distribuent les magazines, les revues et les journaux dans toutes les gares, les postes de vente et kiosques à journaux, son quasi monopole de la distribution de livres et de journaux à l'étranger, parce qu'il n'y a pas seulement au Québec où Hachette s'est installée mais on retrouve également Hachette dans tous les pays francophones. On peut voir son nom partout dans l'Afrique francophone, que ce soit à Dakar, à Lomé, à Kinshasa, partout en Afrique française on voit la main-mise de Hachette. C'est une espèce de grand trust international du livre.

> Sa mainmise sur les bibliothèques de gares et les kiosques du métro, son influence sur l'opinion à travers le quotidien . . .

Parce qu'il y avait également un quotidien *France-Soir*.

> . . . n'existeraient pas sans l'accord de l'État.

On ne peut pas aller aussi loin dans la domination évidemment des moyens de diffuser la pensée sans que l'État soit plus ou moins d'accord.

> De tout temps, Hachette a composé avec le pouvoir. Et ça c'est une revue française qui écrivait cela.
>
> (Y compris avec les occupants nazis de 1940 à 1944.)

Cela ne les gênait pas du tout, ils étaient là pour faire de l'argent et diffuser du papier. Alors évidemment, les auteurs les plus répandus pendant l'Occupation, ce n'était peut-être pas ceux qui défendaient la démocratie avec le plus d'ardeur. De toute façon, Hachette s'entendait bien avec les Nazis.

> Et de tout temps, le pouvoir a composé avec Hachette, satisfait qu'il était d'entretenir la complaisance sur un terrain politique aussi essentiel que la diffusion des idées. Chacun y trouve son compte . . .
>
> Par exemple, Hachette vient de bâcler avec l'ORTF, organisme relevant du gouvernement français, une excellente affaire qui suscite en France les réactions les plus vives, d'autant plus que deux proches collaborateurs du Premier ministre français, M. Simon Nora et Gérard Worms, sont devenus brusquement directeur général et directeur général adjoint de Hachette.
>
> C'est M. Nora qui a signé l'accord au nom de Hachette, alors que M. Chaban-Delmas avait signé le

décret au nom du gouvernement. L'*Express* du 24 janvier dernier rappelait encore qu'avant d'être premier ministre, M. Chaban-Delmas avait négocié la cession d'un journal à sensation, *Samedi Soir* à la librairie Hachette. Bref, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Je me demande parfois si notre gouvernement provincial du Québec est au courant de ces choses, et s'il est conscient que, lors de ses rencontres chaleureuses avec le gouvernement français, au cours des dîners fins avec M. Pompidou chez Hachette! Quand on sable le champagne aux accords France-Québec dans les salons de l'Élysée, il y a toujours Hachette qui guette dans l'ombre.

Quoi qu'il en soit, l'heure est venue pour le gouvernement du Québec de ne plus céder devant les pressions françaises, de ne plus tolérer que la S.G.F. s'écarte de sa mission fondamentale en permettant à Hachette et à d'autres étrangers de s'emparer effectivement d'entreprises dont le caractère privilégié saute aux yeux, de prendre enfin les mesures d'urgence que lui réclament éditeurs et libraires québécois, avec l'appui indiscutable de la masse de la population.

Sans doute parce qu'il est devenu banal de trouver dans son journal quotidien les documents ultra-secrets émanant d'un cabinet ou d'un autre, l'opinion publique n'a pas sursauté comme elle aurait dû en prenant connaissance, dans *Le Devoir* du 21 janvier dernier, du texte de trois arrêtés en Conseil qui racontent l'histoire d'une démission.

Le 10 mars 1971, un premier arrêté en conseil limitait à 25 p. 100 la participation étrangère dans les librairies québécoises pour qu'elles soient agréées, c'est-à-dire pour qu'elles aient le droit de vendre aux organismes subventionnés par l'État provincial. C'était bien, mais la nouvelle ne fut pas rendue publique.

Le 16 mars . . .

Donc, six jours plus tard . . .

. . . un nouvel arrêté en conseil portait à 40 p. 100 la participation étrangère dans nos librairies. C'était presque la défaite. Hachette l'a bien compris qui, à cette époque, en coopération avec la S.G.F., négociait l'acquisition de 45 p. 100 des actions du C.E.C.

Le 28 avril, soit peu après la visite officielle du Premier ministre Bourassa à M. Pompidou, le cabinet votait un troisième arrêté en conseil portant à 50 p. 100 la participation étrangère permise. La France avait gagné, le Québec avait perdu.

Comble de l'outrecuidance, le Syndicat de l'édition de France dénonça cette réglementation insignifiante . . .

Cinquante p. 100, il trouvait que c'était encore trop:

. . . et fustigea le gouvernement du Québec et nos associations professionnelles sur le ton que les Français utilisaient naguère pour remettre au pas les rois nègres qui osaient relever la tête.

Entre autres, le Syndicat français accusait notre ministère des Affaires culturelles de mettre, «entre les mains d'un petit groupe corporatiste (dans le plus mauvais sens du terme), la production et la distribution de livres au Québec.» Ce que les Français appellent un petit groupe corporatiste, ce sont les trois grandes associations qui regroupent la quasitotalité des éditeurs et des libraires du Québec!

Sans doute pour appuyer les pressions de M. Pompidou auprès de M. Bourassa, M. Maurice Schouman, ministre français des affaires étrangères, est revenu à la charge lors de son passage à Québec en septembre dernier. Avec une franchise brutale qui étonne de la part d'un diplomate, le ministre fit savoir à la presse québécoise que si notre politique du livre ne convenait pas à la France (ou à Hachette?), les Français ne seraient pas intéressés à distribuer des livres québécois en France. Si cela n'était pas une forme de chantage, je me demande bien ce que c'est!

Pour revenir un instant au rôle joué par la S.G.F. dans l'affaire Hachette, je veux bien admettre, en toute justice, que la loi ne lui interdisait pas d'agir comme elle l'a fait. Mais il y a des crimes qui sont légaux et qui restent des crimes tout de même. Avec le Conseil supérieur du livre, on peut au moins dire combien il est inadmissible que, «dans l'unique but de gagner de l'argent,—ce n'est pas nous qui employons cette expression mais c'est le directeur général de la S.G.F. à la télévision!—une société fondée par le gouvernement québécois avec l'argent des contribuables, intervienne pour substituer à des intérêts québécois les intérêts d'un trust français, fut-il aussi habile et compétent que l'est la Librairie Hachette.»

Le sénateur Corbin: Sénateur Hébert, je me sens obligé d'intervenir. Vous venez de dire qu'il y a des crimes qui sont légaux mais qui sont des crimes quand même. Alors vraiment, je ne vous suis plus.

Là vraiment, je ne vous suis plus. Comment, d'une part, pouvez-vous dire qu'un crime est légal et comment, d'autre part, pouvez-vous dire, même si c'est légal, même si c'est permis, cela se fait, même si c'est défendu, cela se fait.

Je ne comprends pas ce genre de discours. Si c'est défendu, ce n'est pas permis. Si c'est défendu et ça se fait, c'est un crime. Quand est-ce qu'un crime cesse de l'être? Je vous demanderais avant de poursuivre plus loin votre récitation du dossier Hachette, de nous expliquer exactement ce que vous voulez dire par cela. Cela me paraît être un contresens.

Le sénateur Hébert: Vous allez comprendre facilement. L'exemple qui nous vient tous à l'esprit, c'est la TPS. Si la TPS surtout appliquée aux livres devenait loi, et que Dieu nous en garde, c'est loi d'être fait. Si jamais cela arrivait, par hypothèse, que la TPS devienne loi, je pense qu'on peut dire, sans exagérer les mots, que la TPS contre les livres serait un crime, moralement un crime. C'est une attaque dont les répercussions sur le plan de la culture sont incalculables. Mais il n'empêcherait pas que ce serait légal que la TPS, si jamais elle ne passe, mais ce serait quand même criminel, moralement. C'est dans ce sens-là que je voulais dire, que j'ai utilisé cette expression-là dans le cas.

Le sénateur Corbin: Est-ce que cela peut se faire dans d'autres domaines, ce que vous venez de détailler là? Vous dites que le gouvernement agit peut-être légalement mais il commet un acte immoral.

J'ai entre les mains un livre qui s'intitule «The Eloquence of Winston Churchill». J'ai ce livre depuis de très nombreuses années. Je ne l'ai jamais lu en entier mais j'ai pensé en fin de

semaine de le tirer de mon rayon de bibliothèque pour me distraire un peu. J'ai trouvé à la page 37, cet extrait d'un discours que prononçait Sir Winston Churchill à la Chambre des communes de Westminster le 6 avril 1936. Il y a longtemps de ça, 1936 c'était pas tout à fait 12 ans après ma naissance.

L'éditeur de ce livre, sur l'éloquence de Winston Churchill, intitule un paragraphe où ce passage extrait d'un de ses discours, et je cite:

«The King can do nº wrong. The King can do nº wrong.»

Il cite Sir Winston:

> There is an old constitutional doctrine that the King can do nº wrong, and if the King does what is thought to be wrong, it is his bad advisors who are blamed. But to apply the doctrine to the controversial head of a political party would be an altogether undue extension of the principle.

C'est peut-être ce que vous vouliez dire quand vous avez affirmé qu'on peut faire une chose légale et mais qui est quand même criminelle. Le roi ne peut pas commettre un acte criminel mais ses aviseurs, c'est-à-dire, le gouvernement du jour, lui, peut par ses politiques et sous le couvert de la souveraineté, Sa Majesté de droit, le Souverain du Canada et de ses autres domaines, le gouvernement peut, lui, perpétrer des actes qui, peut-on dire, sont «illégaux». C'est le mot fort que vous avez employé tantôt. Il peut perpétrer, commettre des actes et des gestes qui ont l'air d'être immoraux. Vous nous avez dit, il y a un instant, qu'imposer une taxe sur les livres, ça sent l'immoralité. Pour revenir à Sir Winston Churchill, le roi ne peut faire le mal. C'est peut-être dans ce sens-là que vous aviez affirmé, il y a un instant, qu'on peut commettre des crimes qui sont légaux. J'aimerais avoir votre point de vue là dessus.

Le sénateur Hébert: Il est bien évident que . . . .

● (1620)

[*Traduction*]

L'honorable John B. Stewart: Avant que vous ne répondiez à la question que vous a posée le sénateur Corbin, sénateur Hébert, puis-je vous poser la même, mais sous une forme légèrement différente?

On raconte que sous le règne du roi Charles II un plaisantin avait écrit les mots suivants sur la porte de la chambre royale, «Ci-gît notre souverain, le roi. La sottise était absence de ses propos mais la sagesse l'était tout autant de ses actes». À cela, le roi avait répondu, «C'est facile à expliquer: je suis responsable de mes propos mais ce sont mes ministres qui le sont de mes actes».

À mon avis, cela résume assez élégamment la situation à laquelle le sénateur Corbin fait allusion. N'est-il pas vrai, en effet, que dans le cas qui nous concerne, la Reine dont l'assentiment fera de ce projet de loi une loi adoptée par le Parlement—si c'est effectivement ce qui se produit—n'aura rien fait de mal, alors que ses conseillers se seront rendus coupables d'un acte très répréhensible? C'est bien cela, n'est-ce pas?

Le sénateur Corbin: J'invoque le Règlement. Le sénateur Stewart étend-il cette remarque à la nomination de huit sénateurs supplémentaires au Sénat du Canada? Il n'y a rien à reprocher à Sa Majesté mais pourtant, l'affaire est devant les tribunaux, cela soulève donc bien un problème.

Le sénateur Stewart: Oui, je crois qu'il est assez clair que le principe selon lequel le souverain est infaillible s'applique au cas que vous évoquez, ainsi d'ailleurs qu'à la taxation des livres.

Le sénateur Gigantès: Je crois que l'on retrouve cela dans le principe de l'estoppel dont le sénateur Beaudoin, j'en suis certain, pourrait nous parler savamment. Ce principe a été établi sous le règne du roi Édouard III d'Angleterre qui avait un grand chancelier, dont le nom m'échappe, à qui l'on doit les fondements de cette remarquable création qu'est la common law. Selon ce principe, le souverain ne peut être rendu responsable d'aucune erreur commise par un de ses serviteurs. En d'autres termes, si, par exemple, un agent de l'impôt vous déclare par erreur, mais de bonne foi, que vous ne devez pas d'impôts, et si vous ne les payez pas, le souverain n'est pas lié par les erreurs de ses serviteurs.

Dans le cas qui nous concerne, après six années de gouvernement conservateur, je crois qu'il s'agit là d'un principe merveilleux pour tous les monarchistes du Canada car, si la Reine était tenue responsable des actes de l'administration Mulroney, il ne resterait plus un seul monarchiste dans notre pays.

[*Français*]

Le sénateur Hébert: Après ce feu d'artifice d'érudition de mes trois savants collègues, je ne sais plus à quel saint me vouer pour m'en sortir. Il faut peut-être prier Talleyrand, ce ministre qui avait dit un jour à Napoléon: «Sire, ce que vous allez faire c'est pire qu'un crime, c'est une faute.» Alors voilà ce que le gouvernement est en train de faire avec la TPS, «c'est pire qu'un crime, c'est une faute».

Voilà un sénateur qui rigole. Je vous assure que si les écrivains du Québec vous entendaient rigoler, ils se souviendraient de votre nom longtemps, parce qu'ils n'ont pas envie de rire du tout. Si vous aviez rencontré Gratien Gélinas la semaine dernière, vous en sauriez quelque chose. Bien oui, c'est pas moi qui l'ai provoqué. Il s'est mis à rire parce qu'on parlait que la TPS c'était moralement un crime.

Ce n'est pas la mission de la Société générale de financement, d'introduire dans une industrie, un commerce entièrement aux mains des Québécois, une maison étrangère si puissante en son propre pays qu'elle suscite périodiquement des campagnes de presse pour l'empêcher d'accroître encore sa puissance.

> Ce n'est pas non plus le rôle de la Société générale de financement de devenir le «silent partner» d'entreprises étrangères qui n'ont même pas le mérite de fonder de nouvelles maisons d'édition, ni d'ouvrir des librairies mais qui s'infiltrent dans des entreprises existantes, choisissant les plus prospères. Les 2 300 000 $ payés comptant par la Société générale de financement pour sa part de capital-action du Centre éducatif et culturel de créera pas un seul emploi nouveau. En fait, plusieurs employés du Centre éducatif et culturel ont été mis à pied et il serait logique que certains d'entre eux soient remplacés par des hommes de Hachette, venus de France.

Mais laissons à son sort l'affligeante Société générale de financement et revenons à l'essentiel: l'envahissement du commerce du livre au Québec.

Parce qu'il est le plus ambitieux, le plus rusé et le plus brutal des envahisseurs, Hachette doit retenir notre attention plus que les autres. Examinons donc un peu les conséquences immédiates et futures de la politique de cette maison au Québec.

D'abord, Hachette a été le catalyseur de la main mise étrangère, des éditeurs français qui en France n'ont pas voulu capituler devant ce trust. Ils ont jugé indispensables de s'installer au Québec pour y distribuer leurs livres puisque Hachette envahissait le marché et allait imposer un régime préférentiel pour les ouvrages des fonds qu'elle contrôle.

Depuis la décision de Hachette de se lancer à fond au Québec, deux grands éditeurs sont venus s'installer (Bordas et Gallimard), sans parler des maisons de distribution telles que Somabec, Socadis etc . . .

Ceux qui ne viendront pas devront, tôt ou tard, basculer dans le clan Hachette au plan de la distribution au Québec.

Quant aux éditeurs québécois, ils seront eux aussi forcés de confier à la librairie Hachette le soin de les distribuer s'ils ne veulent pas disparaître.

● (1630)

Cela peut sembler difficilement admissible aux profanes. Le mécanisme est pourtant facile à démonter et je suis sûr qu'il ne surprendra aucun d'entre vous. D'ailleurs le mouvement a commencé puisque les Éditions du journal *La Presse* viennent de confier à Hachette le soin de les distribuer alors qu'il existe plusieurs excellentes messageries québécoises mais qui étaient moins puissantes et qui n'avaient pas le prestige d'Hachette.

Vous savez comme moi que lorsque l'on a le contrôle d'une partie importante de la marchandise mise en vente dans un magasin, on peut exiger que le détaillant place particulièrement en évidence ce qu'on lui vend. Hachette, de son propre aveu, contrôle déjà 22 p. 100 des livres français vendus au Québec et, grâce au Centre éducatif et culturel, il est maintenant l'éditeur de 20 p. 100 des manuels scolaires québécois. De plus, Hachette est le distributeur exclusif du livre de poche. Et, maintenant le voici distributeur exclusif des éditions de *La Presse* qui vont lancer sur le marché une soixantaine de titres nouveaux en 1972. Peut-on douter que Hachette puisse donner comme instruction à ses vendeurs et représentants d'exiger que partout, les livres qu'elle distribue occupent la meilleure place possible, c'est-à-dire les vitrines dans les librairies et le devant du comptoir dans les postes de vente?

Aucun détaillant ne pourra refuser de donner cette place prépondérante aux livres distribués par Hachette lorsque Hachette sera devenu le distributeur le plus puissant.

Dans le domaine des magazines dont la vente est éphémère—mais pour beaucoup de livres, elle est éphémère aussi cette politique est tellement pratiquée que l'Ontario n'a pas hésité, à la suite de la recommandation de la Commission royale d'enquête, à légiférer pour empêcher les agences canadiennes de distribution de revues, magazines et livres de poche d'être contrôlées par les étrangers.

[Le sénateur Hébert.]

Le législateur ontarien avait en effet la conviction que si les distributeurs canadiens passaient aux Américains, on ne trouverait plus dans les postes de vente, au premier rang et sur le dessus des piles, que des magazines tels que *Time*, *Life* ou *Playboy*, alors que *MacLean*, *Châtelaine* et les autres magazines canadiens ne seraient plus en montre. Pour le livre, c'est moins patent, mais la tactique est la même et, si vous aviez la curiosité de vous promener dans les gares de chemin de fer en France, vous verriez qu'on y a eu montre, dans les librairies de ces gares, un nombre considérable d'ouvrages du groupe Hachette. Vous y chercheriez vainement un choix comparable des ouvrages d'autres éditeurs. La raison en est simple: les librairies de gare en France appartiennent à Hachette. Ainsi le voyageur qui, ayant plusieurs heures à passer dans un train, veut acheter un livre, se voit offrir surtout des livres édités par le groupe Hachette. Cet achat fait entrer dans les caisses de Hachette des bénéfices plus importants que si ce livre acheté avait été publié par un autre éditeur.

Cela va de soi.

Les éditeurs québécois se trouveront ainsi pris entre deux feux; ou bien ils refuseront de se faire distribuer par Hachette et leurs livres disparaîtront des vitrines, ou bien ils accepteront, mais alors ils devront se contenter des miettes que Hachette voudront bien leur laisser.

Comme tous les éditeurs, je n'ai pas oublié la vente de la librairie *Pony* située au cœur du Montréal francophone à la librairie Hachette début 1959. Du jour au lendemain, les livres québécois disparurent des vitrines et des comptoirs . . . de cette vieille librairie que certains d'entre vous ont certainement fréquentée, la librairie *Pony*. Les livres québécois disparurent des vitrines et comptoirs pour être confinés dans les coins sombres. Bien entendu, Hachette refusait les services d'office et il fallait la supplier pour qu'elle accepte quelques rares exemplaires de nos meilleurs livres.

Depuis que Hachette nourrit de vastes ambitions québécoises, et surtout depuis que le Conseil supérieur du livre lui a consacré un «livre blanc», la librairie Hachette de la rue Sainte-Catherine s'est mise à vendre, avec modération, des livres du Québec.

Le 28 octobre 1968, elle poussa la condescendance jusqu'à commander pour la première fois, un exemplaire du catalogue des livres du Québec. Qu'en sera-t-il si Hachette finissait par contrôler la diffusion des livres au Québec comme elle le contrôle dans les gares de France?

En certains milieux, hors du métier faut-il préciser, on laisse entendre que si nous acceptons Hachette au Québec, Hachette imposera les livres du Québec sur le vaste marché de la France et sur celui de la francophonie, déjà sous sa férule. Qu'on me permette de rigoler doucement avec tous les éditeurs ici présents, qui n'ont pas oublié notre première aventure avec Hachette en ce sens, il y a exactement 12 ans. Il faut raconter ça car c'est vraiment drôle.

Après de laborieuses négociations, l'Association des éditeurs canadiens signa un accord avec Hachette à Paris, le 7 décembre 1959 (les dates sont importantes) pour la distribution de nos livres en France.

Je me souviens que le champagne coulait à flot.

L'accord prévoyait une remise de 50 p. 100, un droit absolu de retourner les invendus, le paiement par les éditeurs québécois des frais de transport . . .

. . . aller-retour, bien sûr . . .

. . . et les taxes.

Jusque là, Hachette ne risquait pas sa chemise. Pour encore réduire les risques, elle n'avait accepté que 15 titres québécois en tout et partout.

Quinze titres, les meilleurs.

Selon les titres, le nombre d'exemplaires variait entre 100 et 250. C'est ainsi que le 22 décembre 1959, pour la première fois dans l'histoire, 3,690 livres du Québec partaient pour la France.

Puis un long silence s'abattit sur ces premiers «accords France-Québec». . . Finalement, le 7 décembre 1963, soit quatre ans plus tard, nous arriva le rapport final de l'opération. Hachette avait réussi à vendre en France et dans toute la francophonie, exactement 523 livres du Québec. Nous avions reçu un chèque de 606.79 $ à diviser entre tous les éditeurs participants, non sans avoir déduit certains frais d'expédition de 222.51 $. Quelques éditeurs firent revenir à leur frais, les livres de leur fonds qui ne s'étaient pas vendus. Pour les ravoir, il fallait payer le transport.

Gaston Miron eut la surprise de constater que Hachette n'avait même pas ouvert les cartons contenant les ouvrages de l'Hexagone qui venaient de passer 4 ans en France. Et à ce moment-là Gaston Miron était directeur de l'Hexagone. C'est lui qui nous avait raconté ça, que ses livres étaient partis pour la France aux frais de sa maison, qu'ils avaient passé quatre ans dans un entrepôt de Hachette et que les caisses étaient revenues à ses frais quatre ans plus tard sans qu'elles aient été ouvertes.

Enfin Hachette avisa notre association que nous devions assumer le coût du rapatriement des 2,364 livres invendus qu'on voulait nous retourner.

● (1640)

Dans un geste magnanime, comme parfois en posent les mendiants qu'on exaspère, nous avions décidé que ces sacrés livres finiraient leurs jours en France coûte que coûte: nous les avions donnés à la délégation du Québec à Paris!

Il est vrai que nous avons encore peu de livres à offrir à la France et à la francophonie, mais depuis dix ans, depuis cinq ans surtout, plusieurs auteurs du Québec se sont révélés au moins les égaux des bons auteurs français contemporains. Hachette ou pas Hachette, ils ne seront pas plus reçus à Paris que ne le sont les auteurs belges ou suisses romands. Les Français répugnent à acheter des livres publiés en français hors de France. C'est un fait indiscutable.

Dans le *Figaro* du 23 juillet dernier, on publiait une grande enquête sur les misères de l'écrivain et de l'éditeur suisse face à la France, pourtant toute proche.

Les Suisses sont à côté, ils n'ont pas l'océan!

Il aurait suffi de remplacer les mots «suisse» et «romand» par les mots «Québec» ou «québécois» et l'article se serait intégralement appliqué à notre propre situation. Écoutons plutôt:

Et je cite cet article-là qui est donc publié dans le *Figaro*, qui traitait des misères de l'écrivain, de l'éditeur suisse. C'est exactement la situation des Québécois.

Toujours, les écrivains romands ont éprouvé un légitime sentiment de frustration . . .

Je pense qu'on peut dire ça des écrivains québécois.

Il faut ou bien se nationaliser parisien—comme Jean-Jacques Rousseau ou Benjamin Constant—ou bien, si l'on entend rester romand, se résigner à ne pas forcer les frontières françaises . . . Aux devantures des librairies de Lausanne, de Neuchâtel, de Genève, la plupart des livres de la catégorie littérature y sont d'origine étrangère, surtout française.

Les romanciers romands ne sont pas payés de réciprocité. Ils n'ont guère accès aux maisons d'édition parisiennes et le patronage d'un éditeur suisse est loin d'être su «sésame» pour le marché français. On comprend l'amertume des écrivains vaudois ou valaisans, qui observent que les traductions d'œuvre de Suisse allemande ont plus de chance de s'imposer à Paris que leurs livres. Ils ont aussi raison de dire que la partie n'est pas égale avec les auteurs français, qui bénéficient en Suisse même de puissants réseaux de diffusion alors qu'ils doivent se battre les mains nues à Paris.

Vous avez remarqué qu'il suffirait de remplacer le mot Suisse par Québec et c'est exactement notre situation vis-à-vis la France.

Je ne prétends pas que le marché français nous soit à jamais fermé. Notre association d'éditeurs a d'ailleurs réussi une percée il y a quatre ans en établissant un centre de diffusion de nos livres à Paris, grâce à la coopération de la librairie L'école, et à une autre à Bruxelles . . . qui se développe beaucoup plus vite que celle de Paris. J'affirme seulement que Hachette n'est pas la solution et qu'il faudra chercher plutôt du côté de la coédition et de la codiffusion avec des maisons françaises amies, indépendantes de Hachette.

Pour les éditeurs de manuels scolaires, l'implantation des éditeurs étrangers et de Hachette en particulier ne sera pas plus bénéfique que pour les éditeurs de littérature. Ils seront placés «dans une situation de concurrence impossible, les grands éditeurs étrangers pouvant éditer à partir de documents, d'illustrations et de films dont le coût a été payé par leur utilisation antérieure.»

Il y a quinze ans, alors que nous aurions eu besoin au moins de l'aide technique des grands éditeurs américains et surtout français, où se cachaient-ils? Bien loin du Québec, marché sans intérêt puisque contrôlé par l'Église. Maintenant que tout a changé, maintenant que nous avons des techniciens et des auteurs, maintenant que des

travailleurs acharnés, tel Georges Nadeau, fondateur du C.E.C., ont su bâtir des maisons d'édition de manuels scolaires, modernes et souvent très florissantes, voilà que les étrangers arrivent, s'installent, s'emparent de nos entreprises les plus prospères. Au plan économique, c'est déjà navrant, au plan culturel c'est absolument intolérable.

Au moment où les Québécois se préoccupent plus que jamais de leur dignité collective, vont-ils accepter l'humiliation de laisser à Paris ou à New York le soin de décider quels manuels utiliseront les écoliers du Québec et quels écrivains ils devront lire? Sûrement pas! Et il faudrait que ça se sache à l'étranger... et dans certains milieux gouvernementaux à Québec même.

Pour nos écoliers et étudiants, nous ne voulons plus de manuels américains, ni de manuels français, mais des manuels québécois. Ça répond à la question que posait tout à l'heure le sénateur Gigantès.

Dans les domaines où il ne nous est pas encore possible économiquement d'en produire, les éditeurs québécois sont parfaitement capables de décider eux-mêmes quel manuel étranger ils voudront adapter à nos besoins, pour une période transitoire.

Des gens bien intentionnés veulent rassurer la population en affirmant que l'arrivée de grandes maisons étrangères stimulera la concurrence et fera baisser le prix du livre. Hélas! c'est un leurre. Tous les spécialistes de la question vous diront que l'entrée en force de Hachette sur notre marché aura pour résultat certain de majorer d'environ 20 p. 100 le prix des ouvrages français vendus ici.

Rappelons à ce sujet une toute petite «affaire Hachette» dont se souviennent bien nos libraires.

En 1968, Hachette fondait au Québec un service de distribution, Les messageries internationales du livre, pour diffuser certains titres du fonds Hachette et, en exclusivité, les livres de poche. Puisque l'éditeur se trouvait sur place, tout le monde a cru que le livre de poche se vendrait enfin moins cher. En fait, son prix passait brusquement de 0,90$ à 1,10$.

On est loin des prix d'aujourd'hui mais, enfin, vous voyez le changement.

... ce qui représentait une augmentation de plus de 20 p. 100. Il a fallu toute l'énergie des libraires et du Conseil supérieur du livre pour réussir à convaincre le président-directeur général de Hachette de rétablir le prix du livre de poche à ce qu'il était avant l'installation de l'éditeur au Québec.

Puisque je m'adresse à des hommes d'affaires...

C'était toujours à la Chambre de commerce que je racontais tout ça...

... il m'est impossible d'évoquer des arguments que nous hésitons à apporter devant l'opinion publique en général car, pour le commun des mortels, il est difficile parfois de croire que certaines accusations sont fondées.

[Le sénateur Hébert.]

Lorsque j'affirme que le choix des livres disponibles dans le Québec sera limité si nous laissons Hachette contrôler le marché, il me suffit pour vous convaincre de vous faire remarquer que, lorsque des livres provenant d'une maison d'édition appartenant à Hachette sont vendus aux consommateurs québécois, la Librairie Hachette fait des profits à trois niveaux: comme éditeur, comme distributeur, comme libraire si les ouvrages en question sont vendus par les librairies qu'elle contrôle.

Lorsque des ouvrages d'autres éditeurs sont vendus par le réseau de distribution Hachette, le profit de l'éditeur lui échappe. Par conséquent, il est évident que la Librairie Hachette poussera en priorité les ouvrages des maisons d'édition de son groupe.

Pour ce monstre de l'édition, un livre doit être un produit qui rapporte de l'argent. Il s'intéressera aux produits les plus rentables et, si les stylos et les jeux rapportent plus que tel ou tel livre, il vendra des stylos et des jeux. C'est son droit. Mais un éventuel monopole de la distribution du livre dont le seul but serait de faire de l'argent servirait bien mal les intérêts culturels du Québec.

C'est d'ailleurs ainsi que Hachette agit en France même, ce qui lui vaut l'hostilité des autres éditeurs et motive leurs efforts pour organiser la distribution de leurs livres à l'étranger. Si Gallimar, le plus grand éditeur français de littérature, a rompu avec Hachette, c'est bien parce qu'il n'était pas satisfait de la façon dont Hachette le distribuait.

Une librairie, qu'elle soit petite ou importante, ne peut pas tenir en stock la totalité des ouvrages qui sont disponibles. Rien que pour les ouvrages canadiens, il y a plus de 8,000 titres disponibles chez les éditeurs.

Ça c'était à l'époque, aujourd'hui c'est beaucoup plus important.

Pour les ouvrages français, il faut parler de 150,000 titres. Or, la librairie la plus achalandée du Québec se fait gloire, à juste titre d'ailleurs, d'avoir 30,000 titres en magasin, c'est-à-dire moins de 20 p. 100 des titres que l'on peut acheter. Si Hachette parvient à s'imposer comme le distributeur prépondérant, elle pourra forcer ses clients à accorder une place prépondérante à ses propres éditions au détriment des fonds d'autres éditeurs, au premier rang desquels se trouveront les éditeurs québécois. On peut donc affirmer que la prédominance de Hachette sur le marché canadien ne se traduira pas par une augmentation du nombre de titres mis à la disposition du public, mais par une modification dans le choix de ces titres, et ce changement équivaudra à une sorte de censure, car les ouvrages qui ne sont pas disponibles au moment où on désire les acheter, bien souvent, on ne les achète jamais. Seuls les bibliothécaires ont la patience d'attendre plusieurs mois pour recevoir un livre qu'ils ont commandé.

• (1650)

L'acheteur habituel qui entre dans une librairie parce qu'il vient de lire un article dans lequel on a parlé d'un ouvrage et qui désire le lire, s'il apparaît qu'il n'est pas disponible au Québec, 9 fois sur 10, il renoncera à se le procurer.

Cette forme insidieuse de censure est d'autant plus agaçante qu'on sait les liens intimes qui unissent Hachette et le gouvernement français, quel qu'il soit. Y compris les nazis quand ce fut le temps. La liberté d'écrire, de publier, de diffuser et de lire les livres qu'on veut est un droit trop précieux pour qu'on en cède la moindre parcelle à des étrangers. D'autre part, les éditeurs et les libraires du Québec ont toujours été les apôtres et les artisans de la libre circulation des livres de France, de Belgique, de Suisse et d'ailleurs. Nous n'avons jamais préconisé de mesures protectionnistes qui auraient eu pour effet de gêner cette libre circulation et d'augmenter le prix des livres publiés en langue française.

D'ailleurs, c'est assez caractéristique dans le débat actuel au sujet de la TPS sur les livres, vous aurez remarqué ou vous n'aurez pas remarqué que le front commun qui comprend des éditeurs, des libraires, des auteurs, des bibliothécaires, etc. n'a jamais demandé qu'on exempte de la TPS les seuls livres du Québec.

Il a toujours demandé qu'on exempte tous les livres. Cela aurait peut-être été une chance, à ce moment-là, pour les éditeurs québécois en particulier de dire: «Bien oui! exemptez-nous de la TPS, mais n'exemptez pas les livres qui sont nos très gros concurrents qui viennent de France, de Suisse, de Belgique ou d'ailleurs et en ce qui concerne le reste du Canada, des États-Unis et de Grande-Bretagne. Ce que le front commun demande, c'est d'exempter tous les livres de la TPS et non pas seulement ceux qui sont produits chez-nous.

Cela a toujours été l'attitude de ce milieu. Nous n'avons jamais préconisé de mesures protectionnistes qui auraient eu pour effet de gêner cette libre circulation des livres, donc des idées, et d'augmenter le prix des livres publiés en langue française même ailleurs. S'il y avait une TPS sur les livres français, bien certainement, que les livres français se vendraient terriblement cher.

J'ai acheté un livre hier. Je n'en revenais pas. Le *Labyrinthe du général*, le dernier livre de Gabriel Garçia Marques, qui est une traduction, publiée en France. Je l'ai payé trente dollars. Ce n'est pas un livre considérable. C'est un livre relativement court. S'il y avait la TPS, le livre se vendrait beaucoup plus cher. Par voie de comparaison, les livres publiés au Québec seraient moins chers. Mais de ce genre de protectionnisme, on n'en veut pas.

Par exemple, nos amis français savent-ils comment ils nous aurait été facile d'exiger du gouvernement fédéral qu'il impose une douane à l'importation des livres en langue française comme il le fait pour les livres de langue anglaise?

On n'oublie souvent que les livres de langue française ne paient pas de douane quand ils viennent au Canada alors que les livres de langue anglaise paient de la douane.

Cette «faveur» apparente du législateur vient de ce qu'il a considéré le français comme une langue étrangère. Or, par égard pour les minorités culturelles, le Canada n'exige pas de douane sur les livres en langue «étrangère». Le français était considéré, à ce moment-là, par le législateur, comme une langue étrangère. Nous ne nous en sommes jamais plaints. On aurait pu dire: «Pourquoi est-ce que les livres en langue française qui viennent de France ne sont-ils pas sujet à la douane, comme les livres qui viennent des États-Unis ou de Grande-Bretagne?» Nous n'avons jamais voulu nous en plaindre même en acceptant cette espèce de bizarrerie de faire considérer le français comme une langue étrangère.

L'honorable Fernand Leblanc: Est-ce que ça fait longtemps que cela dure?

Le sénateur Hébert: Je crois que cela doit durer encore. On ne voulait pas s'en plaindre parce qu'on ne voulait pas gêner la libre circulation des livres en langue française. Si on avait demandé au gouvernement fédéral d'imposer la douane, à ce moment-là, les livres de France coûteraient encore plus cher qu'ils ne coûtent.

Bien au contraire, les éditeurs et les libraires du Québec continueront d'accepter cette curieuse «faveur». . .

. . . c'est-à-dire de considérer le français comme langue étrangère . . .

. . . et, s'ils s'opposent aujourd'hui à la mainmise des étrangers sur le commerce du livre c'est, entre autre, pour que le choix des livres étrangers ne soient pas réduit et pour que leur prix n'en soient pas augmenté. Par contre, saviez-vous que les rares livres québécois qui réussissent à pénétrer en France sont soumis à une taxe d'entrée de 7½ p. 100, la TVA? Ils ont une taxe en France, qui était à ce moment-là de 7½ p. 100. Je ne sais pas de combien elle est aujourd'hui. Je l'ai dit dans une autre communication devant le Sénat. Ce dont je me souviens cependant, c'est que la France est un de ces pays qui appliquent aux livres un taux de taxation bien inférieur au taux général et au taux de certains produits de luxe.

Ceci étant dit, ni les éditeurs ni les libraires ne souhaitent que cette malheureuse affaire Hachette vienne gêner les rapports fraternels qui devraient exister entre la France et le Québec. Nous entendons poursuivre notre mission d'éditeur et de diffuseur des écrivains d'ici ou d'ailleurs qui publient en français. Tout ce que nous voulons, pour des raisons maintenant connues, c'est que les Québécois gardent le contrôle du commerce du livre.

Avant de légiférer, n'attendons pas, comme l'ont fait nos compatriotes du Canada anglais, que la quasi-totalité de nos entreprises d'édition et de diffusion passent à l'étranger. Pour redresser la situation, la Commission royale d'enquête qui étudie actuellement le problème du livre en langue anglaise devra sans doute proposer au gouvernement ontarien les mesures les plus draconniennes.

Ce qu'il a fait d'ailleurs, comme je le mentionnais plus tôt.

Dans un domaine très voisin, celui de la radio et de la télévision, les autorités fédérales n'ont pas hésité à imposer aux entreprises une limite de 20 p. 100 de participation étrangère au capital-action. En deux ans, les postes de radio et de télévision, de même que les compagnies de câblovision, qui étaient contrôlées pour un grand nombre par les Américains ou les Britanniques, sont devenus canadiennes à 80 p. 100.

Quand on avait limité de 20 p. 100 la participation étrangère, alors qu'avant les Américains et les Britanniques s'étaient vite emparés de cette machine à faire de l'argent, qui s'appelle la câblodiffusion.

Ni M. Nixon ni M. Heath n'ont eu recours aux pressions indues pour empêcher le gouvernement canadien d'adopter cette mesure nécessaire. M. Pompidou devra lui aussi accepter que nous légiférions dans le même sens et pour les mêmes raisons dans le domaine du livre.

Au gouvernement du Québec, nous demandons donc «qu'il limite à 20 p. 100 la participation maximale des non-québécois dans les entreprises d'édition littéraires, d'édition scolaire au niveau élémentaire et secondaire, ainsi que dans les entreprises de distribution et de librairies.»

Pour obtenir cette législation essentielle à leur survie, éditeurs et libraires, énergiquement appuyés par les bibliothécaires, les écrivains, les syndicalistes de l'imprimerie, les professeurs de français et bien d'autres encore, s'engagent dans une lutte à finir.

C'est l'équivalent de la coalition contre la TPS sur le livre. Ce sont les mêmes gens, les mêmes groupes, les mêmes syndicalistes, les écrivains, les professeurs de français, etc.

Depuis le fameux voyage de la *Capricieuse* qui a apporté à Québec, en 1860, les premiers livres français ayant entré après la Conquête, jamais on a vu pareille unanimité dans les milieux du livre et pareille volonté collective exprimée jour après jour dans des éditoriaux, des lettres ouvertes, des pétitions et des résolutions adressées au gouvernement. Si j'ai pris la peine de vous raconter cette anecdote, c'est parce qu'elle est tout à fait semblable à ce que nous voyons en ce moment et la coalition d'alors est la même. Je pense qu'en raison de la détermination farouche de la coalition contre la TPS, le gouvernement du Québec a cédé devant elle et je pense que le gouvernment fédéral va céder un jour.

C'est une question de temps.

Une chose est absolument certaine: nous ne lâcherons pas!

C'est exactement ce que disait M. Foulon, le président de la coalition, la semaine dernière et quand il est venu ici nous rencontrer, il y a deux semaines.

Pour ma part, si je me suis engagé à fond dans la lutte, ce n'est pas d'abord pour défendre les intérêts économiques québécois pourtant bien légitimes, mais parce que, si nous perdons cette bataille, l'avenir culturel de la collectivité québécoise sera à jamais compromis.

On n'avait pas perdu cette bataille et je ne pense pas que la coalition actuelle va perdre celle qu'ils sont en train de mener.

[Le sénateur Hébert.]

Pour conclure, je voudrais soumettre une courte et pressante requête à notre tout nouveau ministre des Affaires culturelles: Ça change à tous les ans. C'était, à ce moment-là, M^me^ Claire Kirkland-Casgrain qui était ministre des Affaires culturelles, nommée le 2 février 1972, ça venait de se faire. Je lui disais dans un bel élan:

«Madame! À peine venez-vous d'accepter vos nouvelles charges que déjà vous est offerte l'occasion de faire un geste qui vous vaudra la reconnaissance des générations futures.»

Je pourrais transposer cela et dire au ministre Wilson: «Monsieur, il y a peut-être déjà trop longtemps que vous occupez vos charges de ministre, mais l'occasion vous est finalement offerte de faire un geste qui vous vaudra la reconnaissance des générations futures.»

Faites-le sans tarder et vous susciterez l'admiration de tous!

C'est à dire, retirer la TPS sur les livres.

• (1700)

[*Français*]

Ah! si vous étiez parmi nous, madame!

Il faut dire que tous les gens de la Chambre de commerce de Montréal s'étaient mis à applaudir à cette phrase. Évidemment, ils auraient applaudi pour monsieur Wilson tout aussi bien, au nom de tous les Québécois. C'est la fin de cet aparté.

Nous revenons maintenant à notre histoire de l'édition au Québec de 1960 à 1977 qui au fond nous fait comprendre tant de choses sur la précarité de l'industrie du livre au Québec et sur sa vulnérabilité devant la menace de la TPS.

Le Conseil supérieur du livre—c'était au moment de l'affaire Hachette et je vous en ai dit plus long que cet auteur n'avait à vous en dire—pressera une fois encore le gouvernement d'intervenir mais cette fois, si le gouvernement québécois n'intervient pas, affirme Pierre Tisseyre, qui est le président du Conseil supérieur du livre, nous n'aurons d'autres choix que de nous tourner vers le fédéral.

On était loin de penser qu'aujourd'hui c'est le contraire qui se passe. C'est le fédéral qui ne comprend rien. C'est le provincial qui a finalement ouvert son esprit et son cœur aux demandes du milieu. Le Conseil supérieur du livre adresse donc, en janvier 1972, au titulaire des Affaires culturelles, François Cloutier, le nouveau ministre—et on en a passé plusieurs durant cette période—un texte intitulé «Requête présentée au ministre des Affaires culturelles» par le Conseil supérieur du livre dans lequel il recommande au gouvernement de soit limiter la participation maximale non-québécoise dans les entreprises littéraires et scolaires et dans les entreprises de distribution de librairies.

Le Conseil supérieur du livre dans son texte fournit aussi des chiffres qui montrent la place occupée par l'étranger dans le monde du livre en 1972. Les pourcentages estimés de main-mise étrangère sur l'édition et la distribution sont les suivants. Ce sont des chiffres que je vous ai déjà cités tout à l'heure dans mon texte. Je vous les passe.

Le Conseil supérieur du livre reçoit l'appui des milieux les plus divers dans la lutte en faveur de la protection des intérêts québécois dans le domaine du livre. Dans un télégramme adressé au premier ministre Robert Bourassa—c'était Robert Bourassa dans sa première incarnation—la Société des auteurs et des compositeurs blâment le gouvernement québécois d'avoir permis à la maison française Hachette d'occuper une position de force dans le monde du livre québécois. Et la société de poursuivre:

> Face à cette infiltration étrangère, nous invitons l'opinion québécoise tout entière à manifester, contre ses dirigeants, son indignation devant une dépossession tolérée et négociée par son gouvernement. Au moins dans le domaine culturel, conclut la Société des auteurs et compositeurs, nous pensions révolue l'ère du colonialisme. Les seuls calculs économiques sont de peu de poids devant la volonté d'un peuple de conserver et d'exprimer son identité.

Le *Devoir* et le *Soleil* se sont eux aussi exprimés sur l'affaire Hachette. Claude Lemelin, du *Devoir*, appuie dans un éditorial les positions défendues par le Conseil supérieur du livre sur le fond de la question à savoir le plafonnement à 20 p. 100 de la propriété étrangère dans l'édition, la distribution, le commerce du livre ainsi que le retrait graduel des entreprises étangères engagées plus avant dans ce secteur de l'économie québécoise dont le plus notoire est la Librairie Hachette.

Claude Lemelin ne voit aucun motif sérieux de solliciter la collaboration d'entreprises étrangères dans ce secteur de l'économie québécoise où les capitaux requis pour restructurer et financer l'essor du commerce québécois du livre sont tout à fait à la mesure de nos moyens.

Enfin, selon Lemelin, le gouvernement Bourassa se doit de maintenir la distribution du livre en propriété autonome pour que tous les éditeurs, les québécois en premier, aient accès au circuit de distribution. Ivanohé Beaulieu, journaliste du Soleil, s'est exprimé sur l'affaire Hachette sur la forme d'un dossier. Selon Beaulieu, jamais industrie aussi insignifiante sur le plan économique n'aura suscité au Québec tant de polémique.

Mais au dire du journaliste du Soleil, parler du livre ne se résume pas totalement à exhiber des bilans financiers ou à établir des pourcentages. Derrière ces chiffres au Québec, on sent toujours poindre un magma de sentiments qui ont nom nationalisme, culture, patrimoine, etc. Comme toute société qui se sent menacée, le Québec ressent plus vivement que les autres les atteintes portées à l'une ou l'autre partie de sa vie collective.

Ici, l'envahissement étranger, qu'il vienne d'Europe ou des États-Unis, constitue certes un beau cheval de bataille. Les accusations portées contre Hachette de vouloir s'emparer du marché québécois du livre trouve aux yeux de Beaulieu une justification dans les propos que tenaient, en mai 1971, monsieur Ithier de Roquemaurelle, dont je vous ai parlé un peu plus tôt, devant l'assemblée générale des actionnaires. Et là il cite la citation que je vous ai donnée un peu plus tôt:

Conscient du fait que les éditeurs québécois et tous les professionnels doivent conserver au Québec la part de décisions qu'il leur revient, Beaulieu comme Lemelin blâment l'attitude du gouvernement dans l'affaire Hachette. En analysant les intérêts en jeu dans la lutte qui oppose le Conseil supérieur du livre et plus particulièrement le groupe de pression de la Société des éditeurs de manuels scolaires, aux principaux actionnaires de Hachette, le journaliste du Soleil conclut que la menace dont parle les éditeurs de manuels scolaires est jusqu'à un certain point d'ordre commercial. Il s'agit peut-être et avant tout d'une guerre commerciale et non plus comme on tente de nous le faire croire d'une lutte à finir pour conserver notre culture. Donc, le journaliste avait certains doutes. Les éditeurs de manuels scolaires voient d'un fort mauvais oeil l'installation des éditeurs étrangers dans leur secteur d'édition qu'il considère dans leur ensemble très rentable. L'étude effectuée en 1969 par Ernst and Ernst nous éclaire sur les préoccupations véritables des éditeurs des manuels scolaires. Or, face à l'érosion de la librairie et à sa disparition inévitable—et cela c'était vrai dans ces années-là—la solution réside pour plusieurs éditeurs de manuels scolaires et quelques-uns de littérature générale, dans un programme d'aide du gouvernement du Québec sous forme de subsides à ces librairies qui n'auront peut-être pas leur raison d'être au point du vue économique mais qu'ils leur conserveront au point du vue culturelle.

> La solution proposée ne changait en rien les règles du jeu dans le commerce du livre. Les rapports de force menacent de changer quand Hachette entre dans le paysage de l'édition scolaire par le biais du Centre éducatif et culturel.
>
> Le 3 mai 1971, le ministre des Affaires culturelles de l'époque . . .

et il faut que je le nomme parce qu'il changait à tous les ans, François Cloutier, psychologue,

> . . . annonce la politique globale du livre du gouvernement Bourassa. Trois jours plus tard, le Devoir titre un éditorial: «Une politique québécoise du livre». L'éditorial est signé par Claude Ryan.

Comme mon livre ici. Il écrit:

> De tous les domaines à propos desquels il a été question de réforme ces dernières années, aucun n'a fait l'objet de plus de palabres et d'aussi peu d'actions efficaces que celui du livre. Nous assistons, après huit ans d'attente, à la naissance d'une politique du livre au Québec. Les immenses avantages qui en découleront pour l'ensemble de la société québécoise valent bien les quelques inconvénients qu'elle causera à ceux qui avaient pris de mauvaises habitudes. On connaissait depuis le rapport Bouchard les données maîtresse du problème. C'est donc dans le rapport Bouchard qui dormait depuis 1963 aux Affaires culturelles que François Cloutier y puise les ingrédients de sa politique du livre. Cette politique reçoit son application dans trois décrets adoptés le 2 février 72 par le Cabinet Bourassa sur proposition d'une nouvelle ministre des Affaires culturelles, madame Claire Kirkland-Casgrain.

C'était d'ailleurs dans ce cabinet que le sénateur Castonguay était ministre. Je ne sais pas comment il réagissait devant le livre mais on sait comment il réagit aujourd'hui. Il est contre.

> Deux décrets qui portent les numéros 353 et 354 concernent les établissements subventionnés, commissions scolaires, bibliothèques et libraires. Il oblige tous les établissements subventionnées par le gouvernement du Québec à s'approvisionner en livres québécois et étrangers chez les libraires accrédités . . .

que l'on appelle aujourd'hui agrées . . .

> et appartenant à 50 p. 100 à des intérêts québécois. Ces deux décrets qui définissent en outre un mécanisme de prix et de remise et une régionalisation des achats sont entrés en vigueur le 26 février 1972.
>
> Le troisième décret qui porte le numéro 352 concerne l'aide à l'édition. Pour être subventionnée, une maison d'édition doit appartenir à 50 p. 100 à des québécois. Cette réglementation est entrée en vigueur le 19 février 1972.

Le sénateur Corbin: À des Québécois, non pas des Canadiens, des Québécois.

Le sénateur Hébert: Oui, c'étaient des Québécois, oui. Je pense bien que le Canadien, oui, le Canadien aurait pu, oui. Je pense qu'il voulait dire à des noms étrangers.

> Le gouvernement Bourassa en adoptant les trois règlements sur la politique du livre qui fixe à 50 p. 100 du capital action la participation maximale des intérêts non québécois du livre s'est montré insensible aux représentations que lui ont faites le Conseil supérieur du livre et de nombreux autres groupes culturels au sujet de la propriété étrangère.
>
> Autant l'immobilisme gouvernemental en matière culturelle était incompréhensible à l'heure de la révolution tranquille, autant l'affairisme du gouvernement actuel, Bourassa, le premier gouvernement Bourassa, risque de provoquer un recul de plus mauvais augure.
>
> S'il est devenu un lieu commun au Québec de parler de colonialisme culturel de Hachette, Hachette est en quelque sorte le symbole de l'impérialisme culturel au Québec, c'est parce que le gouvernement Bourassa, par son silence et sa complicité l'a instauré. Pas plus que le gouvernement de Jean Lesage, en passant par ceux de Daniel Johnson et de Jean-Jacques Bertrand, le gouvernement Bourassa ne considère le livre comme un mode d'expression essentiel de la culture québécoise.

Même chez les Libéraux, il y a des Conservateurs. Tous des gens pour qui le livre est considéré comme un produit industriel peu important et le scénario grotesque des décrets définissant la politique du livre le prouve.

Le sénateur Corbin: Peut-on dire aussi qu'il y a des Libéraux chez les Conservateurs?

[Le sénateur Hébert.]

• (1710)

Le sénateur Hébert: Il y en a aussi, mais ils ne se sont pas exprimés avec beaucoup de courage au cours des derniers votes sur les amendements, comme on l'a vu. S'il y a des Libéraux, des gens qui leur reste un peu de libéralisme dans le fond de leur cœur, ça n'a pas paru au cours des dix votes sur les amendements.

> Le 10 mars 1971, un décret fixe à 25 p. 100 la participation étrangère. Six mois après, un nouveau décret le fixe à 40 p. 100 et à cette époque, Hachette devenait propriétaire de 45 p. 100 du capital actions du Centre éducatif et culturel. Mais selon le dernier décret, il ne pouvait être agréé par le ministère. Enfin, peu après la visite officielle du Premier ministre Bourassa à Paris . . .

où le champagne avait coulé à flot,

> le Cabinet votait un troisième décret qui portait à 50 p. 100 la participation étrangère qui était plus acceptable pour les Français.

Dans Le *Soleil*, Ivanhoe Beaulieu résumait cet imbroglio en ces termes:

> En moins de deux mois, les professionnels québécois du livre perdaient les garanties qu'on leur promettait depuis quelques années. La porte était ouverte à la venue de capitaux étrangers. Entre la Baie James, où des financiers français assurent des fonds et l'industrie québécoise du livre, le gouvernement Bourassa a choisi la Baie James.
>
> La période 1967-1972 marque aussi le début de la conquête, l'occupation.

La part du Conseil des Arts du Canada, du paysage culturel québécois laissé vacant par l'immobilisme culturel du gouvernement du Québec, comme je le disais plus tôt, le Conseil des Arts a eu une action extrêmement bénéfique au Québec et je me demande si le monde du livre en particulier serait où il est maintenant sans la contribution intelligente, efficace, généreuse du Conseil des Arts du Canada. Et cela a compensé pour l'incurie des divers ministères des Affaires culturelles qui se sont succédés à Québec, sous un régime comme sous l'autre, sous les libéraux de Bourassa comme sous les conservateurs de Johnson et de Bertrand.

> Institué par le Parlement du Canada en 1957 à la suite des travaux et des recommandations de la Commission Massey qu'on appelle plutôt la Commission Massey-Lévesque au Québec, à cause du Révérend Père Lévesque qui en était le coprésident, le Conseil des Arts du Canada devait avoir pour fonction d'encourager la création et l'activité intellectuelles. Il était conçu sur le modèle de certaines grandes fondations américaines . . .

l'auteur devrait aussi peut-être dire d'un Conseil des Arts britannique qui a servi d'inspiration aussi . . .

> . . . et avec des particularités spécifiquement canadiennes. La création de cet organisme, par exemple, du Secrétaire d'État ne précède que de quatre ans celle du ministère québécois des Affaires culturelles.

> À l'étape de la mise en branle, les moyens du Conseil des Arts sont modestes, car ils disposent en tout et pour tout de 2.7 millions de dollars. Les moyens resteront modestes jusqu'en 1965. Pendant ce temps, son budget moyen d'exploitation se chiffrera autour de 3 à 4 millions de dollars pour tout le Canada.
>
> Dans cette première phase de son existence, le concurrent fédéral . . .

—ça, c'est aux dires de Guy Frégault, évidemment, qui était très nationaliste et qui voyait d'un mauvais oeil toute espèce d'ingérence, comme il le disait, du fédéral dans nos affaires . . .

> . . . le concurrent fédéral ne paraît pas avoir les muscles d'un champion imbattable. Malgré son dénuement, le ministère des Affaires culturelles est de taille à faire réellement concurrence au Conseil des Arts.

Dans la réalité, ce n'est pas arrivé, Québec a commencé à se faire distancer dès 1966 par le Conseil des Arts.

> La seconde étape de l'existence du Conseil des Arts commence au début de 1966 et se prolonge jusqu'en 1973. C'est l'ère de l'expérience, l'ère d'abondance aussi. Dès 1966-67, les dépenses culturelles du gouvernement fédéral atteignent 146 millions de dollars. Les moyens mis à la disposition du Conseil des Arts commencent aussi à croître: 7 000 000 en 67-68 pour les Arts, puis d'année en année, 8 700 000 $, 9 400 000 $, 10 300 000 $, 12 700 000 $ en 71-72. En 73, la subvention aux arts se chiffre à 45 000 000 $. Lors d'une conférence prononcée en septembre 1973, le directeur du Conseil des Arts, André Fortier, résume en ces termes le rôle du conseil des Arts:
>
> Mais d'abord et essentiellement le Conseil des Arts représente un effort direct et partiel pour faire face à un de nos grands problèmes nationaux: la nécessité de promouvoir et de développer notre identité culturelle. Cette identité a été et reste difficle à réaliser.

Il y avait eu une entête qui avait été faite à cette époque-là, je vous passe le tableau mais je vous donne le résumé:

> 70 p. 100 des répondants . . .

Donc, ça devait être les éditeurs eux-mêmes:

> pensent qu'Ottawa est plus apte à résoudre leurs problèmes.

Donc, c'était le monde du livre.

> Cette conviction sera renforcée par l'affaire Hachette qui avait montré que le gouvernement du Québec n'avait pas eu la main très heureuse dans cette affaire.
>
> Dans le secteur de l'édition, le rôle d'Ottawa s'est ramené en gros, a accordé des subventions à la recherche et à la création.

C'était pas très considérable, mais au moins, c'était fait clairement, c'était direct et c'était utile.

> Un des tableaux, le tableau 2, résume l'évolution des subventions apportées au domaine de l'édition par Ottawa et Québec pour la période 67-72, période qui marque le début de l'emprise fédérale sur le terrain québécois de la culture. Ce tableau nous permet de constater que l'aide apportée à l'édition québécoise par le gouvernement du Québec est du même ordre en 72-73 qu'en 67-68; celle du gouvernement fédéral est plus de 15 fois plus élevée qu'en 67-68.

Là, vous remarquerez le ton de l'auteur que je vous cite, qui est de toute évidence nationaliste et très probablement souverainiste ou indépendantiste, comme ils s'appellent chacun leur tour. Ce n'est pas mon cas, alors, quand il parle de l'ingérence du Conseil des Arts, dans mon cas, ce n'est pas du tout une ingérence. Je ne peux pas imaginer que le Canada étant mon pays, qu'il puisse être accusé de s'ingérer dans un domaine qui n'est pas l'éducation et la culture qui est un domaine mixte et qui pourrait très bien recevoir un appui des différents paliers du gouvernement.

> Au cours de cette période, on assiste à la progression de la mainmise étrangère dans les mécanismes économiques de la culture québécoise à savoir les organismes de diffusion et de distribution.
>
> Les représentants du gouvernement' quant à eux, continueront à protester privément de leur bonne volonté, de leur sympathie aux porte-paroles des groupes de pression du monde du livre.

Comme l'honorable M. Masse l'a fait la semaine dernière quand il a reçu cette délégation d'éditeurs, de libraires et d'auteurs qui était présidé par Gracien Gélinas, je crois, qui, en tout cas en était le doyen puisqu'il a plus de 80 ans. Alors, donc de belles paroles, ils en ont reçues quelques-unes de M. Masse, mais seulement la dernière parole était quand même un «non» bien clair.

Le sénateur Corbin: Puis-je vous poser une question? Mercredi dernier à la Chambre des communes, puisque vous parlez du ministre des Communications, l'honorable Marcel Masse, étiez-vous au courant que M^me^ Sheila Finestone, le député de Mont-Royal, a posé une série de questions au gouvernement? J'aimerais vous citer rapidement les deux ou trois interventions de M^me^ Finestone. Elle a dit:

> Monsieur le Président, comme nous, pendant plusieurs mois, le gouvernement du Québec a imploré le gouvernement fédéral d'exempter les livres de la TPS. Comme nous, il s'est heurté à un mur de briques.

Étiez-vous au courant que le gouvernement du Québec avait demandé au gouvernement fédéral d'enlever la TPS sur les livres?

Le sénateur Hébert: Oui, sénateur Corbin.

Le sénateur Corbin: Vous étiez au courant de ça! Elle continue: Hier, réalisant qu'il avait fait une grave erreur en imposant lui aussi une taxe sur les livres, le gouvernement du Québec a révisé sa position et finalement ne taxera pas les livres, la lecture non plus. Est-ce que le premier ministre est prêt à nous dire aujourd'hui, ici même, qu'il entend suivre l'exemple du Québec, suivre l'avis de milliers de Canadiens, de l'Est à l'Ouest, et annoncer que les livres seront désormais exemptés de la TPS?

Des voix: Bravo!

Il était 14h20 à la Chambre des Communes lorsque cette question-là fut posée, mercredi dernier.

Alors l'honorable Marcel Masse, ministre des Communications s'est levé et a répondu:

Monsieur le Président, en matière de taxation, le gouvernement a décidé d'avoir une large assiette fiscale pour avoir un pourcentage moins élevé.

Comprenez-vous ça? Ils avaient, là c'est moi qui parle, ils avaient au début fixé le taux de la taxe à 9 p. 100; ils l'ont baissé à 7. Mais, cependant, ils n'ont ni rétréci, ni élargi l'assiette fiscale quand ils ont posé ce geste. Et, je reprend ici les propos de M. Masse:

Monsieur le président, en matière de taxation, le gouvernement a décidé d'avoir une large assiette fiscale pour avoir un pourcentage moins élevé. Le gouvernement reconnaît particulièrement depuis quelques années, les difficultés rencontrées par le secteur des industries culturelles en général et le secteur de l'édition en particulier. Le premier ministre a exprimé sa sympathie envers les difficultés vécues par le monde de l'édition et le gouvernement est prêt, au fur et à mesure, à analyser la situation et à apporter des réponses ponctuelles.

Voilà quelle était la première réponse à la première question, de M^me^ Finestone, par le ministre des Communications, M. Masse. M^me^ Finestone, insatisfaite de ce genre de réponse, s'est levée une deuxième fois et elle a dit:

Des actions ponctuelles s'imposent maintenant et le ministre le sait fort bien, tout comme le premier ministre d'ailleurs. À Vancouver, le premier ministre a dit qu'il réexaminait la possibilité de taxer des livres comme la Bible et le Coran, par exemple. L'extrait télévisé en parle; le premier ministre n'est peut-être pas d'accord avec le réseau de télévision et je ne peux pas l'en blâmer. Nous ne pouvons pas le blâmer, car nous sommes chaque jour de plus en plus préoccupés par les problèmes croissants d'analphabétisme et de ses répercussions sur notre économie et sur notre compétitivité internationale. Nous nous inquiétons également du sentiment d'isolement de ceux qui ne savent pas encore lire.

C'est difficile à lire mais je suis capable de le lire. Il n'y a pas de problème. Ce n'est pas parce que je viens du Nouveau-Brunswick, que je suis un francophone du Nouveau-Brunswick que je ne suis pas capable de lire au Sénat. On n'a pas besoin de venir du Québec pour lire le français au Sénat. On n'est pas des cadavres encore chauds, sénateur Poitras. Comme certains de vos compatriotes du Québec voudraient bien le faire croire. C'est beau ça! M^me^ Sheila Finestone de dire:

Le ministre des Finances et des Communications ont dit . . .

Alors le président se lève à ce moment-là et

● (1720)

[*Traduction*]

Le sénateur Roblin: Cette prétendue question, qui est en réalité un discours, vous savez que c'est contraire au Règlement.

Le sénateur Stewart: Je suppose que vous allez invoquer le Règlement, sénateur Roblin.

Le sénateur Corbin: Le sénateur Roblin aurait-il l'obligeance de m'expliquer pourquoi la question que j'ai posée au sénateur Hébert, qui a la parole, serait contraire au Règlement?

[Le sénateur Corbin.]

Le sénateur Roblin: Je pense qu'il est assez clair que mon confrère ne pose pas de question; il fait un petit discours. Il présente certains arguments. Mais il ne se contente pas de poser une simple question, alors que c'est bien cela qu'il devrait faire.

Le sénateur Corbin: Tout ce que je fais sénateur Roblin, c'est que je cite le *Hansard* de la Chambre des Communes pour préparer ma question. Vous avez avoué vous-même, peu après l'élection de votre gouvernement en 1984, que vous étiez passé maître dans l'art de poser de longues questions avec de longs préambules lorsque vous siégiez du côté de l'opposition. Je ne sais pas pourquoi je devrais recevoir la leçon de vous aujourd'hui. D'ailleurs, vous ne m'écoutez même pas. Alors ça donne quoi parler au mur de l'autre côté? Je m'adresserais au sénateur Hébert. Et, là monsieur le président dit:

Je demanderais à la députée de poser sa question.

Mme Finestone: Les ministres m'ont dit qu'ils cherchaient d'autres moyens de financer le secteur de l'édition, ce que le ministre vient de reconnaître, et ce qui démontre également que le gouvernement cause du tort à ce secteur.

Monsieur le Président: La députée commence à faire un discours. Je lui demanderais de poser sa question.

Mme Finestone: Le ministre va-t-il retirer immédiatement la taxe sur les livres et publications?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, en parlant de lecture, je pense que la député de Mont Royal devrait lire exactement ce qu'a dit le premier ministre et elle réaliserait que son interprétation est tout à fait contraire aux déclarations du premier ministre.

J'ouvre une parenthèse; je ne sais pas ce qui a été écrit par le premier ministre mais je l'ai entendu moi-même avouer à la télévision, devant des jeunes, qu'il ignorait qu'il y avait une taxe sur la *Bible* et le *Coran*. Je suis prêt à être corrigé, mais je l'ai entendu moi-même au téléjournal de la CBC. Alors, le ministre Masse continue et dit:

Deuxièmement, la député dit que le gouvernement doit prendre des mesures. C'est ce que le gouvernement a fait dans le passé, actuellement et demain, dans cet esprit.

C'est le ministre Masse qui parle: «C'est ce que le gouvernement a fait dans le passé, actuellement et demain, dans cet esprit».

C'est tout à fait pertinent au débat, n'est-ce-pas? Et à vos commentaires, sénateur Hébert. Le ministre Masse continue:

Le gouvernement reconnaît d'ailleurs qu'il y a deux marchés du livre au Canada: un marché anglophone et un marché francophone. Je pensais qu'il y en avait trois en réalité, ce que le gouvernement du Québec aime appeler le marché allophone.

Nous reconnaissons également que le marché francophone subit des pressions basées sur le manque de population pour supporter l'ensemble de l'industrie. Voilà pourquoi, dans le programme actuel de 8 millions par année, le gouvernement consacre 40 p. 100 des sommes de son programme d'aide à l'édition en faveur de l'édition francophone au Canada, Monsieur le président.

Alors, M^me^ Finestone s'est levée une troisième fois et elle a dit:

> Les Canadiens, qu'ils soient francophones ou anglophones, qui lisent des livres, c'est de cela dont ils ont besoin et non pas d'une taxe.
>
> . . . pas de taxe sur les livres.

Elle est alors passée sur un autre sujet, le sujet de Radio-Canada.

Vous voyez, sénateur Hébert, ce débat sur la TPS ne préoccupent pas seulement les sénateurs qui étudient et qui débattent la question en troisième lecture, mais elle continue à faire l'objet de préoccupations à la Chambre des communes qui a déjà adopté le projet de loi.

Elle continue à préoccuper les députés qui ont le courage de se lever et d'en parler parce que ceux-ci veulent que le gouvernement réforme ses manières et qu'il l'enlève la taxe dès maintenant. Alors voyez-vous, sénateur Hébert, ce n'est pas une question résolue que ce débat. L'affaire n'est pas dans le sac pour le gouvernement. Les députés continuent à en parler. Les sénateurs continuent à en parler. Sénateur Poitras, ne dites pas un mot, votre whip vous a dit de pas dire un mot aujourd'hui. Vous avez manqué à cette consigne tantôt. Le sénateur Roblin aussi a manqué à la consigne. vous êtes obligés de garder le silence écoutez vos chefs, ne parlez pas. Votre tour viendra.

Alors sénateur Hébert, pensez-vous que le gouvernement pourra résister longtemps aux pressions qui se font sentir de tous bords et de tous côtés pour que soit enlevée la taxe sur les livres comme vient de le faire le gouvernement du Québec. Pensez-vous que ce gouvernement va pouvoir résister jusqu'au jour où la taxe sera finalement adoptée, si jamais on en arrive là.

Ne croyez-vous pas au contraire que les pressions sont tellement vives, tellement chaudes, que le gouvernement dans le but de faire une offrande de paix, va probablement faire dans les prochaines heures, dans les prochains jours, une déclaration à l'effet que oui, il entend les sénateurs libéraux, il entend les arguments des éditeurs, des libraires, il entend les commentaires des gouvernements provinciaux et du peuple canadien en général et qu'il renonce à la TPS sur le livre. Moi j'ai l'impression que c'est ce qui va se faire, ne le croyez-vous pas?

Le sénateur Hébert: Je ne suis pas certain que vous ayez raison. Je le souhaite. Je suis pas certain pour une raison bien simple: Le gouvernement du Québec lui aussi n'avait pas l'intention de céder sur la question de la taxe sur le livre. S'il a cédé, c'est parce qu'il a compris très rapidement que la coalition qu'il avait devant lui n'était pas le genre de coalition qui est ponctuelle pour employer un beau mot de M. Masse. Ce n'est pas le genre de coalition qui était pour disparaître du jour au lendemain. Les intellectuels sont très têtus, les éditeurs aussi. Même un homme très terre-à-terre, qui a les pieds sur terre et qui est ministre des Finances du Québec, M. Gérard D. Levesque il a senti à un moment donné que mieux valait avec élégance céder tout de suite que de continuer une bataille qu'il était certain de perdre un jour. La différence, c'est que je pense qu'au niveau fédéral, on est moins familier avec ce type de coalition, ce type de personne. Pourtant on devrait être familier avec celui qui est son équivalent à Toronto, qui est composé des écrivains les plus connus du Canada anglais, des éditeurs, des représentants des libraires. C'est le genre de coalition qui ne s'éteint pas du jour au lendemain, qui ne lâche pas tant qu'il n'a pas réussi sa campagne. Ce n'est pas certain que le gouvernement s'en rend compte. C'est pour ça que pour répondre à votre question, je ne suis pas convaincu que le gouvenrment aura l'élégance de dire bien, nous allons faire comme le Québec et nous allons éliminer le livre et les périodiques même de notre projet de taxe. Ils ne le feront pas ils vont s'obstiner parce que ils s'imaginent encore être appuyés par je ne sais pas, 14 p. 100 de la population, il me semble que ça ne pèse pas lourd. Mais quand même, ils sont sûrs d'eux-mêmes encore puis alors ils font semblant de gouverner avec une majorité qui s'éffrite à la Chambre des communes de plus en plus, puis qui s'est accrue au Sénat bien, qu'on sache par quel moyen peu catholique.

● (1730)

Le sénateur Corbin: Vous avez partiellement répondu à ma question. Mais je voudrais attirer votre attention brièvement sur la deuxième réponse de l'honorable Marcel Masse.

Le sénateur Hébert: Le sénateur Roblin n'est pas là.

Le sénateur Corbin: Bien le sénateur Roblin peut bien être là. Je lui ai demandé de me citer quel article du Règlement m'empêchait de vous poser une question pendant votre discours. Il n'a pas pu m'en citer. Il m'a fait un petit sermon. Mais il n'a pas pu citer un article du Règlement. C'est pour vous dire que il n'est pas plus sérieux que ça. Alors le ministre Masse, dans sa deuxième réponse a dit: C'est ce que le gouvernement a fait dans le passé actuellement et demain dans cet esprit. Et puis un peu plus loin il dit: voilà pourquoi dans le programme actuel de 8 millions par année, le gouvernement consacre 40 p. 100 des sommes de son programme d'aide à l'édition en faveur de l'édition francophone au Canada.

Est-ce que cela vous porte à croire que le gouvernement a une autre option à l'effet d'augmenter son programme d'aide à l'édition. Il est, d'après le ministre, de 8 millions par année à l'heure actuelle. Ça ça serait une option. Il pourrait le monter à 10 millions, à 12 millions, continuer à imposer la TPS ou encore, l'autre option pourrait être de laisser le montant d'aide du programme à 8 millions par année. Mais au lieu d'en consacrer 40 p. 100 au Programme d'aide à l'édition en faveur de l'édition francophone au Canada qu'il augmenterait cette tranche à 50 p. 100, à 60 p. 100, à 70 p. 100. Même s'il donnait la somme totale et entière de 8 millions en aide à l'édition francophone au pays, est-ce que ce serait suffisant pour contrefaire le dommage causé par la TPS?

Le sénateur Hébert: Ce que ça pourrait faire, ça pourait peut-être empêcher un certain nombre d'éditeurs de faire faillite. Mais curieusement, les éditeurs n'ont pas félicité M. Masse pour sa proposition, pas du tout, parce que ce qu'ils voient, c'est que même si par des moyens artificiels comme des subventions directes à l'édition, on empêche certains éditeurs de crever de faim puis de fermer leurs portes de fermer leurs portes, c'est pas ça qui stimule la lecture. Ça ne changera rien au fait que le livre que j'ai payé 30 dollars hier après-midi, après la TPS, si jamais elle passe, ce livre-là va se vendre $40.00 ou quelque chose du genre.

C'est ça que le monde du livre n'accepte pas. C'est que la taxe va ralentir l'achat de livre et va empêcher un grand nombre de citoyens ordinaires de se procurer des livres. Elle va donc limiter la circulation des idées qui n'est déjà pas tellement pas facile dans un petit milieu comme le nôtre, avec un petit réseau de librairie, avec des bibliothèques qui sont mal fournies, mal financées. Alors c'est pourquoi ces propositions de M. Masse qui ont l'air généreuses, on parle de 40 millions par-ci et de 40 p. 100 etc du budget, ça n'a pas impressionné du tout le milieu du livre et la délégation qu'il a reçue parce que ça ne résout pas le problème. C'est une emplâtre. Il pensait peut-être acheter le silence des éditeurs, mais c'est pas le cas. Les éditeurs ne sont pas des hommes d'affaires comme les autres. Ce sont des gens qui ont de façon générale une conception plus haute de leur métier, ce qui fait que ce n'est pas suffisant pour eux de dire: on ne crèvera pas, on veut que les gens lisent au Québec et au Canada. On veut que le livre soit accessible. Il est déjà trop cher. Avec la TPS, tous les chiffres le démontrent, ça va être une catastrophe. Cet aparté est venu du fait qu'on parlait du gouvernement du Québec. Mais les gouvernements parfois se ressemblent un peu. Le gouvernement se contentera de mettre sur pied des groupes d'étude sur la question du livre sans toutefois donner suite aux excellents documents qu'on lui soumet.

Là encore, à ce moment-là, le gouvernement du Québec était un peu à la Marcel Masse. Il disait des belles paroles, il menait des études, mais seulement, quand il arrive une chose pratique qui est claire, qui est unanime comme vous avez eu à Montréal, cette enquête qui nous a montré que 92 p. 100 de la population de Montréal demandait aux deux gouvernements d'abolir la taxe sur le livre, de ne pas mettre de taxe sur le livre, c'est quand même là des unanimités qu'on voit rarement sur quelque sujet que ce soit.

Il parle de documents ou d'études sur le commerce du livre au Québec qui était soumis au ministère des Affaires culturelles en octobre 1976 par la maison Drouin, Paquin et Associés. Il nous trace un tableau complet de la situation de la secteur de la distribution au cours des dernières années. Il y a un extrait de cette étude. La part du marché des distributeurs étrangers n'a cessé d'augmenter depuis 4 ou 5 ans. Il représente maintenant la majorité du réseau de distribution du livre au Québec.

Il s'agit pour la plupart de distributeurs, d'éditeurs français comme les Nouvelles messageries internationales du livre, le groupe Hachette, Socadis qui est le groupe Gallimard, denoël Flammarion, Bordas, Duneau, d'Imédia qui est le seuil, les éditions françaises, c'est Larousse, les Presses universitaires de France et enfin les Presses de la cité.

Plusieurs distributeurs exclusifs de fonds étrangers pratiquent en plus sur les livres importés qu'ils distribuent, des prix de vente excessif. Ils sont libres de le faire, parce que les décrets de 1972 ne régissent pas les modalités d'établissement des prix de détail des fonds étrangers en exclusivité.

L'Agence de distibution populaire créée par le groupe Sogides pour la distribution de ses propres fonds, l'Actuel, l'Edition de l'homme, Habitec, Edition les Presses libres, est le seul distributeur québécois qui soit en mesure de concurrencer le distributeur étranger. Plusieurs éditeurs québécois sont obligés de recourir aux distributeurs étrangers.

[Le sénateur Hébert.]

Selon le rapport Drouin, Paquin et Associés, l'éditeur québécois se trouve contraint de choisir entre un distributeur québécois dont les moyens de diffusion sont réduits et un distributeur étranger dont les moyens de diffusion sont efficaces, mais qui est en même temps un concurrent dans le domaine de l'édition. De cette subordination du marché du livre aux éditeurs et distributeurs étrangers, il découle que le livre québécois est traité en parent pauvre. On comprend fort bien qu'un système de diffusion contrôlé par les distributeurs des éditeurs étrangers ne favorise pas en priorité la distribution et la promotion du livre québécois. En effet, ce distributeur pense avant tout à donner une place prépondérante à leurs propres éditions et veillent à ce que leurs livres figurent en bonne place dans les étalages des librairies et des points de vente.

Vous parliez, sénateur Corbin, un peu plus tôt, de la librairie Flammarion qui est au Centre national des Arts. Il est bien évident que les livres publiés par la maison d'édition qui s'appelle Flammarion sont bien en évidence dans cette librairie. Personne ne peut les blâmer de faire ça. Je pense qu'on peut encore moins les blâmer qu'ils donnent aussi un espace raisonnable aux livres de leurs concurrents, qu'ils soient français ou canadiens.

> De cette subordination du marché du livre aux éditeurs et distributeurs étrangers, il découle aussi que la population québécoise est desservie en fonction des intérêts de ces derniers qui ne se soucient pas de l'avenir de sa littérature.

On ne peut pas demander à Flammarion ou à Hachette, ou à un éditeur français de s'inquiéter pour la littérature canadienne ou québécoise. Cela ne les intéresse pas.

> L'édition littéraire, elle, n'est pas rentable, ne peut pas intéresser les distributeurs étrangers animés par un souci de profit maximal. En poussant certains fonds d'édition, ce qui a comme conséquence d'en éliminer d'autres du marché, certains distributeurs plus puissants dont Hachette, exercent une véritable censure sur la diffusion de certaines idées et ainsi, effectuent une activité non seulement commerciale mais aussi idéologique. On peut bien s'imaginer qu'une maison de la distribution, comme Hachette, va distribuer bien sûr le livre de monsieur Pompidou, qui a été Président de la France, qui a été Premier ministre sous De Gaule, mais ce n'est pas certain qu'il va diffuser le livre comme notre ami Leroy qui vient de paraître et qui est une critique farouche dirigée contre le Roi du Maroc. Je pense que là, Hachette, ne sera pas très heureux de distribuer ce livre là, d'autant plus que Hachette domine la distribution du livre en langue française au Maroc même. Alors, vous voyez tout ce que ça veut dire comme sorte de censure larvée.

• (1740)

[*Traduction*]

L'honorable John B. Stewart: Honorable sénateur, accepteriez-vous de répondre maintenant à une question? Je sais que l'intéressant exposé que vous faites est surtout axé sur l'édition au Québec, mais l'édition en langue anglaise connaît également une situation qui me préoccupe ainsi que beaucoup d'autres personnes. Je me demande s'il en va de même en ce qui concerne les publications en français au Québec.

Je parle surtout là des livres publiés par les presses universitaires, par exemple, par l'Oxford University Press ou la Cambridge University Press. Lorsque j'étais étudiant de premier cycle il était encore possible d'acheter un livre de l'Oxford University Press pour 5 $ ou 6 $. Le prix était ensuite monté à 10 $ ou 15 $. Il était vraiment tout à fait exceptionnel qu'un ouvrage coûte 10 livres sterling. Or, je constate maintenant que lorsque je fais venir des livres d'Angleterre, je les paie 30 livres sterling, 40 livres, ou même 50 livres. La question se pose donc de savoir pourquoi il y a eu une hausse aussi astronomique du prix de ces livres?

On me dit que c'est parce qu'il y a un cercle vicieux. Les prix ont augmenté pour couvrir la hausse des coûts d'impression, si bien que le nombre des achats de livres a diminué. Les prix ont donc été encore une fois augmentés, ce qui a entraîné une nouvelle baisse de circulation. Aujourd'hui, les tirages . . . comme on le dit chez les imprimeurs . . . sont faibles et les livres coûtent 40 ou 50 livres sterling. J'achète un assez grand nombre d'ouvrages de ce type . . . ou du moins, je le faisais. Un livre de 40 livres sterling importé au Canada coûte de 85 $ à 90 $ plus les frais postaux. Et voilà que nous voulons ajouter une taxe à cela, ce qui provoquera une baisse du nombre de livres achetés et publiés. Il en ira de même des ouvrages publiés par la *University of Toronto Press* ou par la *McGill-Queen's Press* au Canada.

Le gouvernement a-t-il la moindre idée de ce que représente, économiquement parlant, l'édition d'ouvrages universitaires au Canada? Ma question est, en fait, double. Tout d'abord, ce que je dis est-il également vrai des ouvrages universitaires publiés en français? Deuxièmement, quel sera l'effet de cette taxe sur la publication d'ouvrages dit d'érudition au Québec? Je voudrais savoir si nous pourrions en parler, sinon maintenant, du moins un peu plus tard.

Le sénateur Hébert: Vous avez décrit for exactement ce qu'est la situation en ce qui concerne les ouvrages universitaires publiés en Grande-Bretagne, ou d'ailleurs, à Toronto. Cela vaut également pour les livres publiés en français, à une différence près, cependant: lorsque les Presses de l'Université Laval ou de l'Université de Montréal impriment un ouvrage portant sur une question n'intéressant qu'un public réduit, en particulier lorsqu'il s'agit d'un sujet relatif au Canada et intéressant plus spécialement les Canadiens ou les Québécois, c'est encore plus vrai. Les difficultés que vous venez de décrire à propos des ouvrages publiés en anglais sont encore plus marquées au Québec à cause du nombre plus réduit de lecteurs.

Vous avez tout à fait raison. Ces livres coûtent maintenant si cher que les étudiants dont les moyens sont modestes ont du mal à les acheter. Ces ouvrages-là ne seront pas placés dans la catégorie des manuels et seront frappés d'une taxe de 7 p. 100 dans le cadre de la TPS. Le résultat sera que moins de livres seront vendus aux étudiants, aux universitaires, aux chercherus, etc. Le nombre des ouvrages exportés diminuera également, si bien que moins de livres seront imprimés à l'avenir. Comme vous l'avez fort justement indiqué, les tirages seront plus réduits et l'éditeur sera obligé d'augmenter le prix de ses livres. Donc, plus ils coûteront cher, moins il y aura d'acheteurs et plus ils deviendront coûteux. Comment tout cela se terminera, je n'en sais rien. Il y a, en tout cas, une chose qui est certaine, c'est que appliquer la TPS aux livres n'est pas la solution. Cela sonnera le glas de beaucoup d'ouvrages.

• (1750)

Bien entendu, les éditeurs de livres d'érudition devront également faire des choix, ce qui signifie que beaucoup d'ouvrages de qualité qui devraient normalement être publiés sur des sujets très spécialisés, des livres qui sont importants pour l'évolution de la pensée de notre société, ne seront pas publiés du tout, sans même parler de tirage réduit. Dans un an, la *Toronto University Press* publiera moins de livres qu'aujourd'hui, et la faute en sera à la TPS. Si j'étais le gouvernement, je ne serais pas très heureux de devoir me dire que ces livres ne seront jamais publiés et qu'ils ne joueront jamais de rôle dans l'évolution de notre société, et que le responsable, ce serait moi.

Le sénateur Stewart: Je remercie l'honorable sénateur. Puis-je poser une autre question très brève sur le même sujet? Nous avons parmi nous un éminent spécialiste du droit constitutionnel qui vient de publier un ouvrage sur ce sujet assez ésotérique. Pensez-vous, sénateur Hébert, qu'il serait utile de demander au sénateur Beaudoin de nous parler des répercussions de cette taxe, si elle entre en vigueur, sur la publication et la vente d'ouvrages analogues au sien; serait-il trop lui demander de nous dire ce qu'il sait là-dessus au moment où nous discutons de l'opportunité d'une taxe sur les livres au Canada?

Le sénateur Hébert: J'ai vu que le sénateur Murray a fait un petit signe au sénateur Beaudoin pour que celui-ci ne réponde pas à votre question; le voilà intimidé . . .

Le sénateur Frith: Comme un lanceur qui refuse un signal du receveur.

Le sénateur Hébert: Il sait fort bien qu'il a reçu ses instructions à ce que j'ai appelé, vendredi, un caucus conservateur, au cours duquel le sénateur Murray a dit à tous ces braves gens, «Il y a une chose de sûre, n'intervenez pas. Taisez-vous. Vous êtes uniquement ici pour voter.»

Le sénateur Frith: Je ne pense pas que vous froissiez le sénateur Murray.

Le sénateur Stewart: Il n'utiliserait pas un tel langage.

Le sénateur Hébert: «Taisez-vous» est peut-être un peu brutal. Il aurait plutôt dit «S'il vous plaît, tenez-vous tranquilles». C'est pourquoi je crois que nous avons raison. Le sénateur Beaudoin ne répondra pas. Nous ne saurons jamais à quoi nous en tenir.

Le sénateur Frith: Pas publiquement, en tout cas.

Le sénateur Hébert: Non.

Le sénateur Simard: Vous feriez mieux de prendre votre pilule, vous autres.

Le sénateur Hébert: Oh, on vous a dit de ne pas intervenir, sénateur Simard.

Le sénateur Simard: En tout cas, prenez-la.

Le sénateur Frith: Lorsque le harpon a fait mouche, Moby Dick a jailli des eaux.

Le sénateur Hébert: Ma parole, on dirait bien que la discipline s'écroule de l'autre côté.

[*Français*]

Le sénateur Hébert: Au moment où j'ai été interrompu on parlait de . . .

> . . . plusieurs distributeurs exclusifs de fonds étrangers pratiques en plus sur les livres importés qu'ils distribuent, les prix de vente excessifs. Ils sont libres de le faire parce que les décrets de '72 ne régissent pas les modalités d'établissement des prix de détails, des fonds étrangers en exclusivité.

Sénateur Beaudoin veut intervenir?

Le sénateur Corbin: Je veux faire un rappel au Règlement, c'est le sénateur Poitras qui est en train de dire au sénateur Lefebvre: Soyez poli! Soyez poli!

Le sénateur Lefebvre: Je suis toujours poli!

Le sénateur Corbin: Encore une leçon qui nous vient de ce côté-là!

Le sénateur Hébert:

> . . . de cette subordination du marché du livre aux éditeurs et distributeurs étrangers, il découle que le livre québécois est traité en parent pauvre. On comprend bien qu'un système de diffusion contrôlée par les distributeurs des éditeurs étrangers ne favorisent pas en priorité la distribution et la promotion du livre québécois! En effet, ces distributeurs pensent avant tout à donner une place prépondérante à leurs propres éditions et veillent à ce que leurs livres figurent en bonne place dans les étalages des librairies et des points de vente. De cette subordination du marché du livre aux éditeurs et distributeurs étrangers, il découle aussi que la population québécoise est desservie en fonction des intérêts de ces derniers qui ne se soucient pas de l'avenir de sa littérature.
>
> Le Québec est un marché prospère particulièrement pour les éditeurs français. L'importation du livre français connaît au cours de la période 72-75, un rythme de croissance accéléré.

On voit en '72 et '75 en millions de dollars, ça a passé de 16 millions en 72, à 22 millions en 75. On peut s'imaginer où est-ce que c'est rendu maintenant en '90.

> Les rapports sur la situation du livre présentés aux Affairs culturelles au cours des dernières années, concordent en leur conclusion sur le fait que le livre québécois mérite une meilleure place que celle qui lui est accordée dans les librairies et les points de vente. Pour donner au livre québécois la place qui lui revient, une intervention du gouvernement est indispensable pour changer les règles du jeu dans les mécanismes économiques de la culture. Il faudrait, selon les recommandations du rapport Drouin, Paquin et Associés que les distributeurs des maisons d'édition étrangères perdent leur position dominante et que tout éditeur québécois, puisse se faire distribuer par une entreprise québécoise non-contrôlée par un concurrent.
>
> La principale conclusion du rapport de M. Pierre de Granpré . . .

qui était un haut-fonctionnaire du ministère des Affaires culturelles et à qui on avait confié le soin de faire une enquête sur la distribution des périodiques et du livre de poche, il avait dit dans sa conclusion et on cite M. Pierre de Granpré:

> Une politique québécoise de l'édition ne saurait être efficace et productive sans une réglementation adéquate des activités des messageries et des kiosques qui constituent le plus important réseau de diffusion de la culture populaire via imprimer.

C'est une phrase longue à la fonctionnaire ça!

> Selon ce rapport, on retrouve plus de 10,000 points de vente de journaux, périodiques et livres de poche dans les restaurants, épiceries, «tabagies» . . . Le mot «tabagie» est mis entre guillemets parce que c'est un mot d'invention québécoise surtout de la ville de Québec.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs d'après l'article 12 du Règlement, je dois quitter le fauteuil. La séance est suspendue jusqu'à huit heures ce soir.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La séance du Sénat est suspendue jusqu'à 20 heures.)

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 115G.*)

LE SÉNAT

Le jeudi 29 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 115F.*]

[*Français*]

(Le Sénat reprend sa séance à 20 heures.)

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—REPRISE DU DÉBAT

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, une fois de plus, sur le coup de 18 heures, j'ai été brutalement interrompu, au milieu d'une phrase, au moment précis, peut-être, où j'allais convaincre l'un ou l'autre des sénateurs d'en face.

Qu'à cela ne tienne! Je suis un incorrigible optimiste et je poursuivrai ma tâche. Après tout, il me suffirait d'en convertir deux ou trois et le tour serait joué.

Dans la première partie de mon intervention, j'ai pris la peine d'expliquer les débuts difficiles de l'édition et de la librairie au Québec parce qu'elle ressemble en bien des points à la situation de la librairie de l'édition au Canada anglais. J'ai évoqué les luttes que le monde du livre a dû livrer, à la concurrence déloyale des étrangers et hélas, trop souvent, à l'indifférence des gouvernements.

Malgré tout, tant au niveau provincial que fédéral, les gouvernements prétendaient au moins dans leurs discours qu'ils souhaitaient l'épanouissement de la culture et de la littérature en particulier. Le gouvernement fédéral avait créé le Conseil des arts du Canada, il y a déjà plusieurs années, qui a contribué efficacement au développement de l'édition d'œuvres nouvelles, de traductions d'ouvrages canadiens dans une langue ou dans l'autre.

À la fin des années 70, le ministère des Communications avait créé des programmes d'aide aux éditeurs qui ont fait merveille. De son côté, le gouvernement du Québec a institué le ministère des Affaires culturelles et a mis sur pied quelques programmes, plus timides cependant, que ceux du gouvernement fédéral.

Une chose est certaine: les divers paliers du gouvernement, jusqu'à ce jour, ont traité le livre avec la déférence qu'il mérite. Et c'est pourquoi, depuis la Confédération, aucun gouvernement n'a même suggéré qu'on taxe le livre, ni à la vente, ni à la fabrication. Puis le gouvernement Mulroney vint. Avec la belle assurance que donne l'ignorance et en particulier l'ignorance des réalités culturelles, le ministre Wilson décida d'appliquer la TPS aux livres, ce qui est une véritable tragédie pour les éditeurs, les libraires, les bibliothécaires, les auteurs et les lecteurs de livres. En fait, une tragédie pour une société toute entière.

Avant de continuer de le démontrer par A plus B, revenons à la description du monde du livre dans les années 1972, pour vous démontrer dans quel état était ce monde.

> Sans vouloir nier les effets bénéfiques que les décrets de février 1972 ont eu sur la situation de la librairie, il est probable que la politique d'aide du gouvernement Bourassa . . .

Je parle du premier gouvernement Bourassa, bien sûr.

> . . . n'a pas produit d'effets tangibles sur le développement sur le réseau de librairie.

Alors, on parle des librairies agréées. Vous savez, on avait dit ce que c'était qu'une librairie agréée. Alors on s'aperçoit qu'entre l'année 1966 et 1976, le nombre de librairies agréées était passé de 89 en 1966, à 136 en 1976.

> On peut constater une grande stabilité du nombre de librairies agréées de 1966 à 1970 . . .

En fait, en 1971, elles sont 142 et cela monte à 156, 174 et cela rebaisse à 166.

Alors, vous voyez comme c'est un milieu qui est fragile. Entre 174 et 176, on peut donc dire qu'il y a une quarantaine de librairies qui ont fermé leurs portes et qui ont cessé d'être agréées parce qu'elles n'avait pas l'équipement nécessaire.

> On peut constater une grande stabilité du nombre des librairies agréées de 1976 à 1970, une croissance très rapide entre 1970 et 1971 (53 %), un rythme de croissance qui demeure important autour de 1972 et 1974 et un recul subit et important en 1976, ce qui reporte le nombre de librairies agréées au niveau d'avant 1971. Donc la période qui marque une augmentation importance est celle de 1971 (142 librairies agréées sur 190): à ce moment les libraires connaissaient déjà l'aide éventuelle de l'État. «Nous croyons cependant que l'effet principal de cette aide n'a pas été de susciter la création de nouvelles librairies, mais d'inciter des librairies existantes à solliciter leur agrément.» Si elles ne l'ont pas fait avant, c'est parce que, tel que formulé en 1965, la Loi de l'accréditation présentait peu d'intérêt sur le plan commercial. Ce n'est qu'à partir de 1974 que la politique d'agrément des librairies commença à être perçue comme insuffisante pour assurer la rentabilité. La conjoncture économique défavorable qui commence autour des années 1973-1974 n'a sûrement pas aidé le commerce de la librairie; au même moment on assiste dans les établissements à une diminution des achats de livres dont l'inflation a fait monter en flèche les prix.

Alors, comme on le voyait en 1973-1974, dès que le prix des livres augmente, les achats de livre diminuent. C'est un effet direct de l'inflation qui se voit moins dans d'autres secteurs

mais qui est très évident dans le domaine du livre. C'est pour cela que personne ne doute que la TPS appliquée aux livres fera baisser les achats de livres, par conséquent, baisser les tirages des éditeurs, par conséquent, augmenter le prix des livres. Plus on augmente le prix des livres, plus on fait diminuer les achats. On contribue à la diminution des achats et c'est un cercle vicieux qui amène à la catastrophe.

Bref, la rentabilité de la librairie est en baisse à partir de 1974 avec une marge bénéficiaire brute, selon le rapport Drouin, Paquin et Associés, de 26 à 28 %, très proche du total des frais généraux qui oscillent entre 27 et 28 %. Près de la moitié des librairies, (46 %) avaient, en 1975, un chiffre d'affaires inférieur à 250 000 $. Et toujours pour 1975 le chiffre d'affaires global, pour les ventes de livres seulement, a été estimé à 54,5 millions de dollars.

● (2010)

Le niveau insuffisant de rentabilité a obligé beaucoup de librairies à renoncer à l'agrément et à ses normes (à la fin d'avril 1976, il y avait au Québec 136 librairies agréées qui représentaient les 2/3 des librairies du Québec) afin de pouvoir limiter leur stock à ce qui se vend le plus et accorder aussi plus d'importance à des produits connexes plus payants: papeterie, fournitures de bureau, etc. Le livre, en somme, risque de devenir un produit quelconque.

Or nous savons que la croissance du marché du livre au Québec dépend de la santé du «commerce» de la librairie.

Le réseau de la librairie est, pour l'éditeur québécois, d'une importance primordiale. Contrairement à ce qui se passe aux États-Unis où la vente du livre est devenu l'apanage des *«college stores»* et des clubs du livre, ici au Québec où on trouve proportionnellement dix fois plus de librairies qu'aux États-Unis, la librairie est le premier endroit où l'on peut trouver les ouvrages de culture générale et de référence.

Passons maintenant à la structure de l'édition.

En définissant comme maison d'édition commerciale tout organisme qui a édité au moins quatre livres dans le courant de l'année, la Bibliothèque nationale du Québec estime que le nombre d'éditeurs ne dépassait pas la cinquantaine en 1972-1976. De son côté, le Conseil supérieur du livre croit que le nombre véritable d'éditeurs dont l'édition constitue l'activité principale se chiffre environ à 65 pour cette même période.

Si l'on tient compte du fait que le nombre d'éditeurs au Québec varie facilement avec le temps (des maisons naissent cette année pour mourir l'an prochain) on peut estimer que la vérité se situe entre les deux chiffres mentionnés.

Depuis 1970, on assiste dans l'édition québécoise, à un fort mouvement de concentration à la fois géographique et économique. Des 79 éditeurs recensés en 1974 par le Service des lettres et du livre du ministère des Affaires culturelles, 65 sont de la région de Montréal, 11 de la région de Québec et trois d'autres régions. Si l'on peut penser que la présence d'une population nombreuse de consommateurs, jointe à la présence d'universités renommées (centres d'activités intellectuelles), est un facteur déterminant pour l'implantation d'un éditeur, il faut quand même admettre que par son aspect culturel l'édition est un luxe réservé aux grandes villes.

[Le sénateur Hébert]

Sur le plan économique, ce mouvement se traduit pas la concentration de la plus grande partie de la production des livres québécois dans une dizaine de maisons d'édition.

Toujours en 1974, «une dizaine de maisons produisent près des trois quarts des titres publiés chaque année et quatre ou cinq de celles-ci se taillent la proportion la plus forte des nouveaux titres, des réimpressions et des rééditions». La rentabilité de l'édition québécoise est peu élevée et la grande majorité des maisons sont de petite taille comme on peut le constater dans le tableau suivant:

Je n'ai pas de tableau pour l'année 1990. Mais toute proportion gardée, le nombre d'éditeurs est plus élevé qu'à l'époque dont nous parlons. Seulement la proportion entre les grandes maisons et les petites maisons d'édition est sensiblement la même. Comme on l'a dit, je crois l'avoir dit vendredi dernier, c'est bien beau de dire que les grandes maisons d'édition vont survivre à la TPS. Il n'y a pas de doute là-dessus. Les grandes maisons d'édition vont survivre à la TPS. Mais l'histoire de l'édition et de la littérature nous démontre que les petites maisons ont un grand rôle à jouer et que des éditeurs qui, aujourd'hui ont un grand nom, que ce soit en France, en Angleterre, ou ailleurs, n'auraient jamais été publiés s'il n'y avait pas eu de petites maisons pour croire en eux et croire en des œuvres qui étaient peut-être, à première vue, plus difficiles que d'autres parce qu'ils étaient nouveaux, parce que les idées étaient nouvelles.

En 1975, 7 éditeurs seulement vendaient pour plus d'un million de dollars et 54,2 % des maisons vendaient en-dessous de 200 000 $ de chiffre d'affaires.

Voyez jusqu'à quel point ce n'était pas grand-chose.

En 1975, le chiffre d'affaires global des ventes des éditeurs canadiens publiant en français a été estimé à 29,9 millions de dollars. Les ventes de l'édition commerciale (59 éditeurs québécois) se chiffrent à 26,1 millions de dollars, dont 19,66 millions de dollars en facturation de leurs propres livres et 7,45 millions de dollars en distribution de fonds d'autres éditeurs.

Pour vivre, un éditeur au Québec doit, dans la plupart des cas, être le représentant d'un autre éditeur, bien souvent de France, dont il distribue les livres. Alors, donc il ne peut jamais, sauf exception, être un éditeur pur mais il devient toujours un peu distributeur et grossiste.

Toujours d'après les données de Statistiques Canada, l'évaluation des ventes de leurs propres livres par les éditeurs québécois, pour la période qui nous intéresse, c'est la suivante:

Dans un tableau dont je vais vous épargner la lecture . . .

Même si l'on peut constater une croissance accélérée des chiffres de ventes totales, surtout à partir de 1973, il demeure que la rentabilité de l'édition est peu élevée. Toutes les études concordent sur ce point.

L'impact des maisons d'édition en capitaux étrangers n'est pas négligeable. Les maisons sous contrôle étranger éditent surtout des livres d'enseignement et presque exclusivement en traduction; «les possibilités qui s'offrent aux auteurs canadiens-

français de voir leurs œuvres publiées semblent venir uniquement des maisons d'édition à capitaux canadiens.

Les étrangers n'accueillent pas nos œuvres.

Selon le rapport Drouin, Paquin et associés, la rentabilité est limitée par les facteurs suivants: les coûts de production de plus en plus élevés, la concurrence de la part des éditeurs étrangers dans un marché déjà limité en lui-même, le manque de débouchés à l'étranger et surtout la stagnation des tirages moyens.

Si l'on examine la production des maisons d'éditions dites commerciales, ou ayant publié quatre titres ou plus au cours de l'année, on s'aperçoit que la produtions évolue peu ou n'évolue à peu près pas en ce quelques dernières années.

Une stagnation du nombre de titres, jointe à une stagnation ou à une diminution du nombre d'exemplaires, a entraîné une stabilité des tirages moyens.

● (2020)

Enfin l'édition commerciale (maisons ayant publié quatre titres et plus) . . .

Ce n'est pas grand chose pour appeler cela un commerce!

. . . repose essentiellement sur les nouveautés (93,6 %); on a seulement le 6,4 % de la production qui n'est pas vouée à une obsolescence rapide qui donc, grâce à la réimpression, constitue un capital (économique et culturel) qui tendra peut être à prendre continuellement de la valeur.

Au cours de la période 1972-1977, la répartition entre nouveautés et rééditions se développe . . .

D'une manière à peu près semblable.

Jusqu'à 1976, le développement culturel du Québec à toujours été identifié au ministère des Affaires Culturelles . . .

Qui a été créé, comme je vous le disais plus tôt en 1961,

qui par ailleurs n'a jamais été pris beaucoup au sérieux par les gouvernements qui se sont succédés. De notre analyse précédente, il ressort en effet que le développement culturel n'a pas fait partie des priorités de l'État au même titre que le développement économique.

C'était vrai au Québec en 1976 et c'est vrai sur le plan fédéral en 1990.

En 1976 Jean-Paul L'Allier, ministre des Affaires culturelles à la fin du régime Bourassa, dans son livre vert intitulé *Pour l'évolution de la politique culturelle*, qui est le premier document de synthèse et d'orientation à être rendu publique par le ministère des Affaires culturelles en 15 ans, replaçait le développement culturel dans son contexte véritable.

Il s'agit bien du Jean-Paul L'Allier qui est maintenant maire de la ville de Québec. Il était à ce moment-là, ministre des Affaires Culturelles à la fin du régime Bourassa.

En 1978, deux ans après le Livre vert, le gouvernement Lévesque publiait son livre blanc intitulé *La politique québécoise du développement culturel*. Le Livre blanc du Parti québécois franchira une nouvelle étape dans l'effort de conférer à la politique culturelle une dimension d'ensemble.

Mais c'était encore des discours. C'est encore des livres. Il n'y a pas grande chose qui se faisait dans les faits.

Le Livre vert met de l'avant la conception d'une politique culturelle globale et propose en regard du ministère des Affaires culturelles un élargissement de son champ d'action.

La notion de culture sous-jacente au Livre vert s'inspire des principaux documents qui ont été publiés au fils des années relativement à la politique culturelle québécoise. C'est dans «Le Rapport du Tribunal de la culture», présidé par Marcel Rioux, que Jean-Paul L'Allier puise le plusabondamment les ingrédients de sa politique culturelle globale.

La notion de culture mise de l'avant par Marcel Rioux et la réalité qu'elle veut cerner concernent «l'ensemble des conduites individuelles et collectives autant économiques que politiques et la vie quotidienne autant que la vie intellectuelle. La culture—le monde des valeurs, des représentations, des signes et des symboles—se manifeste dans l'économique—défini comme le processus de production des biens et des services—aussi bien que dans la politique—défini comme l'organisation du pouvoir».

Cette notion de culture est en train de passer dans la langue courante de la société post-industrielle qui cherche à inscrire la politique culturelle dans le cadre plus général d'une politique de la qualité de la vie.

Jean-Paul L'Allier partage les vues de Marcel Rioux et propose comme coopérateur aux Affaires culturelles un ministère «de services» qui met l'accent sur l'information, l'animation, la diffusion et l'accessibilité culturelles; un ministère qui trace des politiques que tous les ministères sont appelés à mettre en œuvre.

Bref, Jean-Paul L'Allier propose un ministère qui soit capable de s'imposer «comme la conscience culturelle de l'État traçant partout les lignes de force à suivre et les limites à respecter afin que l'action de l'administration, sous toutes ses formes et dans tous les domaines, favorise la protection et l'épanouissement de la culture québécoise». Concrètement, en temps que «conscience culturelle» de l'État, le ministère sera associé à la définition des politiques des travaux publiques, de l'immigration, de l'éducation, du loisir, des communications et de l'industrie et du commerce.

Jean-Paul L'Allier analyse de façon objective l'action de son ministère au fils des années.

Alors là on le cite:

«Marginal, le ministère des Affaires culturelles s'est, avec les années, refermé sur lui-même. Selon L'Allier «on a manqué de moyens, d'hommes et de structures. On a aussi manqué d'imagination et de dynamisme».

Jean-Paul L'Allier trace aussi un tableau exact de la situation dans les milieux du livre. Son document attire l'attention sur sept problèmes principaux: la pénétration du marché québécois, relativement petit et fragile, par les grandes maisons d'éditions étrangères; le manque de déboucher du livre québécois à l'étranger; la faiblesse du réseau des bibliothèques publiques et scolaires; le coût très élevé des livres;

Imaginez ce que ce sera si jamais la TPS passe!

> Les droits d'auteurs mal protégés; l'inexistence d'un réseau efficace de distribution et surtout, l'effort insatisfaisant du gouvernement pour permettre l'existence d'une véritable politique du livre.
>
> Jean-Paul L'Allier admet que «les efforts qui ont été faits ont d'abord porté sur l'aspect industriel plutôt que culturel du livre. De ce fait, il n'existe aucune véritable politique de lecture publique au Québec». Les efforts d'ordre industriel (exemple: aide à l'édition) ont été, d'autre part, insatisfaisants. L'Allier est le premier à l'admettre. Cela est dû au fait que le ministère des Affaires culturelles du Québec a toujours été, budgétairement, un ministère marginal: il a toujours disposé de moins d'un demi pour-cent du budget total du gouvernement. C'est le gouvernement fédéral qui «a occupé les champs vacants par l'anémie chronique de l'action québécoise».

C'est un hommage hésitant, un hommage tout de même, à l'endroit du Conseil des arts du Canada qui est responsable de la politique culturelle canadienne, qui a réussi à encadrer l'édition québécoise par toutes sortes de programmes.

En réalité, ce sont les éditeurs qui proposaient ces programmes. Il y avait une différence. C'est qu'ils demeuraient lettre morte au Québec tandis qu'ils étaient bien accueillis au Conseil des arts.

> Comment—s'interroge L'Allier—demander à des artistes, à des créateurs, des diffuseurs de culture, de ne pas accepter de collaborer avec le gouvernement fédéral, si l'on ne peut leur proposer par ailleurs une politique vigoureuse et efficace d'intervention et de collaboration québécoise?»
>
> Le grand mérite de Jean-Paul L'Allier est d'avoir proclamé la nécessité d'une «véritable politique de lecture publique au Québec». Pour se faire, «l'objectif premier du ministère des Affaires culturelles doit être, à notre avis, affirme L'Allier—de rendre accessible au plus grand nombre de Québécois possible la production québécoise et accessoirement, la meilleure production étrangère».
>
> L'atteinte de cet objectif suppose (entre autres) une politique de développement des bibliothèques qui est la condition première d'une politique de l'édition et de l'accessibilité du livre à la population québécoise.
>
> Dans son Livre vert, Jean-Paul L'Allier analyse les retards québécois en matière de développement des bibliothèques publiques . . .

Cela répond à une question que le sénateur Marsden me posait vendredi.

> . . . avec une extrême lucidité. Il compare la situation des bibliothèques publiques du Québec avec ce qu'il en est au Canada selon les neufs critères suivants: le pourcentage de la population désservie; le nombre de volumes dans les bibliothèques; le nombre de prêts; les recettes totales; les contributions municipales; les subventions provinciales; les dépenses totales; les dépenses en salaires; les dépenses en volumes;

C'est-à-dire en achats de livres.

[Le sénateur Hébert]

> En regard des différentes critères, Québec oscille entre le sixième et le dixième rang parmi les dix provinces. Malgré un plan de rattrapage accepté par le gouvernement—plan de 15 ans—aux dires de L'Allier, nous resterons, d'ici 15 ans, en retard de 15 ans sur l'Ontario pour ce qui est du nombre de citoyens ayant accès à une bibliothèque publique.

Alors, là il y a un tableau qui vous montre la situation des bibliothèques publiques entre le Québec et l'Ontario.

> Le contexte idéologique dans lequel furent instaurées et maintenues trop longtemps au Québec les bibliothèques publiques, explique en bonne partie le retard qui se fait en Ontario.
>
> Ainsi quand John Ridington vint à Québec pour étudier le développement des bibliothèques, le premier ministre Taschereau lui déclara . . .

Alors, c'était un premier ministre libéral, qui a précédé le régime Duplessis. Donc on y parle des années 1930.

[*Traduction*]

> Une bibliothèque publique n'est pas sans danger pour les personnes âgées, mais surtout pour les plus jeunes.

● (2030)

[*Français*]

> On assiste au même scénario lorsqu'il s'agit de créer la bibliothèque municipale de Montréal.
>
> Pour Monseigneur Bruchési, la bibliothèque ne devrait contenir que des ouvrages techniques et exclure des ouvrages «dangereux pour la foi et la morale».

C'est-à-dire les romans, la poésie et tout.

> Les bibliothèques publiques sont devenues ainsi un instrument de «prosélytisme» du point de vue de l'Église et un instrument inoffensif et insipide du point de vue du gouvernement. La révolution culturelle des années 60 a contribué à redéfinir la notion de bibliothèque et à promouvoir un pluralisme véritable dans la lecture publique au Québec.
>
> Le Livre Vert de Jean-Paul L'Allier avait été largement commenté dans les journaux de l'époque, dans *Le Devoir*, Victor Lévy-Beaulieu qualifiait ainsi le Livre Vert:
>
> Un projet culturel collectif qui pourrait s'inscrire tout à fait bien dans un parti péquiste du pouvoir.
>
> La défaite libérale du 15 novembre 1976 n'a pas permis à Jean-Paul L'Allier de mettre en place les structures nécessaires aux réformes qu'il préconisait. Par ailleurs, nous allons voir que son document n'a pas subi le même sort que celui de Pierre Laporte, après la défaite du parti libéral de 1966.
>
> Le gouvernement péquiste a fait de la culture l'une des pierres d'angle de son projet de société.

Par conséquent, il a repris à son compte en grande partie le Livre Vert de M. L'Allier.

> Dans son analyse de la situation des industries culturelles, le Livre Blanc souligne la faiblesse culturelle de ces mêmes industries auxquelles la présence écrasante des multinationales ne facilite pas les choses et soumet un train de mesures et de suggestions pour corriger la situation.

Pour assurer la prodution et la diffusion des produits culturels québécois, le Livre Blanc propose la création d'une société de développement des industries culturelles. Le gouvernement péquiste s'appuie déjà sur la SDIC pour favoriser la mise en place d'une infrastructure de production, de distribution et de commercialisation qui soit québécoise.

Abordant le secteur du livre, après avoir rappelé que les industries du livre (édition, distribution, vente) constituent «un puissant moyen d'expression de la culture d'une collectivité», le Livre Blanc observe:

> Dans aucun pays pour aucun peuple, pour aucun groupe, il n'est tolérable qu'elle soit sous contrôle étranger. C'est pourquoi la situation au Québec, a des degrés variables, pour chacune de ces industries. C'est pourtant la situation au Québec pour chacune de ces industries. Des maisons d'édition appartenant dans de fortes proportions à des intérêts étrangers peuvent-elles bénéficier légitimement de subsides directs ou indirects de l'État? Peut-on laisser à ces intérêts le choix des régions à desservir, la détermination des points de vente à approvisionner, la sélection des titres à distribuer, la préparation du matériel didactique, des manuels scolaires, etc?

Le Livre Blanc propose une révision de la politique du livre s'appuyant sur cette mesure de base.

—l'instauration d'un système d'agrément ou de permis des éditeurs et des distributeurs qui viendra compléter celui qui s'applique aux libraires;

—une nouvelle réglementation sur la propriété québécoise qui tiendra compte des particularités de l'édition, de la distribution et de la librairie, de même que sur les tabelles pratiquées;

—la création de deux coopératives québécoises, l'une responsable de l'approvisionnement et de la distribution, l'autre d'une collection québécoise de livres de poche;

—l'intervention de l'État sur le plan des communications et du transport d'une part, de la publicité et de l'incitation à la lecture d'autre part;

—un programme spécial d'aide au succès et à l'exportation;

—une loi québécoise sur la propriété intellectuelle;

—un programme spécial d'aide au développement des bibliothèques publiques.

Évidemment, il n'y a pas grand-chose de tout cela qui a été réalisé mais il reste quand même qu'il y avait là une expression d'une volonté politique de changer les choses dans le domaine du livre.

Au cours de la période 1960-1977, on assiste à l'éclosion de la plupart des maisons d'édition actuelles. À l'origine de cette éclosion est la Révolution tranquille. La Révolution tranquille signe l'acte de naissance d'un nouveau Québec: on assiste à une rénovation superstructurelle de la société, à une modernisation des appareils d'État, à la régression du pouvoir religieux et à la naissance d'un parti souverainiste.

Nous montrerons comment le processus de différenciation et de restructuration des genres de production trouve son principe d'explication dans l'accroissement du public (aussi dans la modification de la composition sociale), résultant de la démocratisation de l'enseignement, capable de faire accéder de nouvelles classes à la consommation symbolique.

C'est-à-dire de livres, de périodiques et de journaux.

Nous montrerons comment aussi ce processus de restructuration des genres s'accompagne d'un nouvel appareil de canonisation ou de nouvelles instances de légitimation. Le personnel politique de l'État québécois émergé de la Révolution tranquille, les écrivains et les journalistes vont supplanter l'ancienne élite cléricale dans la tâche de fournir des thèmes et des symboles à la pensée collective. En gros, on peut s'attendre à ce que, d'une production assez indifférenciée ou à tendance moralisatrice ou religieuse, on passe lentement à une production plus différenciée ou surtout la littérature et l'essai scientifique de toute nature se taille une place de plus en plus grande. Bref, en contrôlant la diversification de la production, il nous sera possible de vérifier la l'adéquation entre la croissance quantitative des maisons d'édition et le dynamisme culturel de la société québécoise.

L'élection libérale de 1960.

De nombreux observateurs s'accordent sur l'importance du bouleversement social et politique et des changements massifs d'ordre culturel qui se sont produits au Québec après 1960. L'arrivé des libéraux au pouvoir en juin 1960 marque une rupture avec une période historique du Québec. Selon Marcel Rioux, l'élection libérale de 1960 remet en cause la société toute entière. Elle la traverse de part en part, elle remet en question les vérités séculaires et les pouvoirs les mieux établis.

• (2040)

Depuis le début des années 60, au dire de Guy Rocher, le Québec traverse une mutation d'espèce. On le cite:

L'ancienne société traditionnelle, cléricale, repliée sur elle-même cède le pas à une société post-industrielle, laïque, appartenant de plus en plus à la civilisation nord-américaine.

La mentalité pré-industrielle qui régnait au Québec dans la majorité de la population éclate. Léon Dion et Micheline de Sève résument cette phase active de bouleversement en ces termes:

Une population dont les conditions objectives d'existence avait évolué sans entraîner de changement correspondant dans sa mentalité s'est vue soudain forcée par ses dirigeants politiques de réaliser l'ampleur de son inadaptation à un milieu de vie résolument urbain et fortement industrialisé et de combler rapidement ce décalage.

Le bouleversement rapide des institutions et le conséquent éclatement des cadres culturels qu'a connus le Québec au début des années 60 ne sont pas seulement le résultat de la conjoncture électorale et de son environnement politico-idéologique.

L'éclatement des cadres institutionnels et culturels de la société traditionnelle s'inscrit dans l'action lente et laborieuse de remise en question d'idéologies, attitudes et mentalités, œuvre de puissants facteurs de transformation

déjà actifs dans notre milieu pendant la période qui va de 1948 à 1960.

Parmi les principaux agents sociaux qui se sont opposés au régime établi, on peut nommer: la faculté des Sciences sociales de l'Université Laval, certains mouvements de l'Action catholique, comme la JOC, certains mouvements agricoles et organisations coopératives, la CTCC,

qui est devenue maintenant la CSN,

le groupe du Refus Global,

qui était un manifeste publié surtout par les artistes, fin des années 30, je crois . . .

. . . le groupe de l'hexagone . . .

qui était autour de Gaston Miron, groupe de poètes particulièrement et

. . . la revue *Cité libre*. L'opposition au régime (idéologie et pouvoir) de ces groupes d'agents sociaux venant d'horizons idéologiques différents et dont l'action empruntait souvent des voies souterraines, devait permettre à «l'équipe du tonnerre» de Jean Lesage de prendre le pouvoir en 1960.

Dans la lutte que ces agents sociaux ont menée, à partir de 1948, contre les classes supérieures, (c'est-à-dire clergé et membres des professions libérales traditionnelles), les médias d'information, (radio, télévision, livres, journaux), ont été un moyen de pression privilégié;

c'est en effet par l'intermédiaire de ces médias qu'il a été possible de faire circuler des idées nouvelles sur l'autorité, la liberté, le développement économique et culturel, la déconfessionalisation et sécularisation de la société, le rôle de l'État, la nationalisation des ressources naturelles.

Bref, l'accession au pouvoir du Parti libéral devait permettre aux groupes d'agents sociaux qui avaient lutté contre les fractions traditionnelles des classes sociales supérieures, de mettre à exécution leurs idées concernant l'intervention directe de l'État dans les secteurs clés de l'économie et de la culture, l'accroissement de ses responsabilités sur le plan des superstructures, principaux canaux par lesquels passent la reproduction des idéologies établies, aux mains de la vielle coalition du clergé et des membres des professions libérales traditionnelles réalisées à la fin du 19e siècle.

L'extension du rôle de l'État québécois pendant la période dite «Révolution tranquille», s'est accompagnée d'une rénovation superstructurelle de la société, d'une modernisation des appareils d'État et évidemment d'une régression du pouvoir religieux dans les affaires publiques. «La bataille menée autour du Bill 60 . . .

Ce projet de loi de Paul Gérin-Lajoie pour le ministère de l'Éducation.

. . . et de l'institution d'un ministère de l'Éducation en 1964 fut le grand moment de l'effort d'affirmation politique du gouvernement libéral".

De cette époque, bien sûr.

Les premières années de la Révolution tranquille sont marquées par une lutte au sein des nouvelles élites en vue d'occuper les places dans la direction de l'appareil administratif d'État et des appareils idéologiques (école, santé, loisirs, culture, information). Dès 1964, Jean-Charles Falardeau . . .

Professeur à l'Université de Laval, sociologue, politologue aussi, qui est mort il y a quelques années . . .

. . . situe les acteurs en face dans la lutte pour le contrôle de l'État:

On le cite:

En définitive, observe Falardeau, notre société est dominée par deux constellations de planificateurs et de technocrates qui s'opposent, au moins partiellement, par leurs objectifs et par leurs idéologies. L'une est issue de l'université, l'autre est issue de la grande entreprise industrielle ou financière. L'une et l'autre cherche à contrôler l'État.

En général, le gouvernement de la Révolution tranquille, prit l'initiative d'élaborer des politiques destinées à satisfaire les aspirations sociales des masses urbaines. Il y a, par exemple, démocratisé l'accèséducation en la rendant gratuite.

Avec la Révolution tranquille, remarque Denis Monière, l'éducation deviendra une des valeurs prédominantes de notre credo national. Qui s'instruit, s'enrichit, de sorte qu'en dix ans de la croissance des effectifs secondaires fut de 101 pour 100, du collégial de 82. p. 100 et de l'université de 169 p. 100. Le budget consacré à l'éducation passa de 218 millions à un milliard.

La valorisation de l'éducation et l'augmentation du niveau de scolarité allait de paire avec l'effervescence intellectuelle et l'euphorie collective de la société québécoise dont le point tournant se situe entre 1959 et 1963. Nous allons tenter de décrire brièvement ce climat d'effervescence où il est clair que la création littéraire est la vie du livre.

«L'âge de la parole». On a pas encore écrit l'histoire des premières années d'effervescence intellectuelle de la Révolution tranquille. *Notre éveil culturel*, de Germain Lesage, constitue le seul essai, partiel d'ailleurs, en ce sens. Le travail de G. Lesage n'est pas une recherche historique mais plutôt un «journal» des représentations que la société québécoise s'est données d'elle-même au jour le jour entref 1959 et 1962. Au début de 1963, Germain Lesage écrit:

Le peuple canadien-français est tout entier en marche. Notre éveil culturel est vraiment un mouvement de masse . . . Cette mutation collective est puissante et irréversible. Elle est une évolution dont l'objet n'est peut-être pas clairement défini mais qui tend vers une direction nouvelle avec une rapidité inouïe.

● (2050)

Le rythme d'évolution presque terrifiant à observer au Québec par Germain Lesage depuis 1959 a été remarquée aussi dans Le Devoir par Gérard Filion qui écrit en 1962:

Sur tous les plans, c'est presqu'un siècle que la province de Québec a vécu.

Deux autres observateurs du remue-ménage des premières années de la révolution tranquille, D. Clift et R. Daigneault, écrivent:

Dans le brassage actuel, l'idée dominante est semble-t-il, l'adaptation aux nouvelles conditions du monde dans lequel le Québec existe.

Dès 1960, les Québécois ont conscience d'entreprendre le chemin qui les amènera très rapidement à combler l'écart qui s'était produit, au cours des années, entre leurs culture (idées, valeurs, symboles, motivations) et leurs sociétés (urbanisation, industrialisation), parce qu'ils ont regardé passer la vie, au lieu de la faire. Ce qui fait dire en 1961 au sociologue Philippe Garrigue:

Nous espérons donc que cette phase de l'inquiétude de la recherche d'un nouveau culturel, est l'indice que les Canadiens-français veulent prendre le contrôle de leur avenir.

Influence des médias d'information—les médias d'information, après avoir exercé une influence majeure dans l'émergence des groupes d'agents sociaux qui ont contesté les traditions sclérosées de la société québécoise d'avant 1960, ont aussi joué un grand rôle dans la transformation soudaine des mentalités et dans la réévaluation par la population de son identité sociale et politique au début des années 1960.

On n'a pas encore souligné suffisamment le rôle joué par les médias électroniques (radio, télévision) . . .

Surtout Radio-Canada.

. . . Dans le contexte social du Québec d'après-guerre. D'après Fernand Séguin . . .

Le vulgarisateur scientifique de grand renom qui est mort lui aussi il y a quelques années, voici ce qu'il disait:

Radio-Canada c'est ce qu'il y a de plus extraordinaire qui soit arrivé au Canada français depuis Jacques Cartier. La pénétration de la télévision dans les foyers québécois a été massive et rapide. Le pourcentage des ménages québécois possédant un appareil de télévision à évolué de la façon suivante: 10 % en 1953, 52 % en 1955, 89 % en 1960, et depuis 1972 le pourcentage oscille entre 97 % et 99 %. Dressant, en 1962, le bilan de l'œuvre accomplie par Radio-Canada au cours des dix premières années de son existence, l'écrivain Marcel Dubé affirme que la télévision d'État est directement ou indirectement responsable du rajeunissement intellectuel et de la révolution idéologique observée au Québec. Selon Dubé, les lettres et les arts sont aussi redevables à Radio Canada d'une bonne partie de leur évolution. Richard Arès . . .

Qui était un Jésuite et un nationaliste lui aussi.

. . . décrit plus en profondeur encore l'impact de Radio-Canada dans le domaine des lettres et des arts. Il écrit en 1961:

Probablement dans la revue *Relation* . . .

Il est clair que nous assistons actuellement à un important phénomène de revalorisation de la culture canadienne-française, surtout dans le domaine des lettres et des arts. Et il est non moins clair qu'aux origines d'un pareil phénomène se retrouve l'influence prépondérante de Radio Canada.

Deux grands moyens lui ont permis d'opérer cette revalorisation: son appui financier aux artistes et aux intellectuels et la qualité de ses émissions. «Grâce à Radio-Canada, il est» devenu payant, non seulement d'exercer le métier d'artiste ou la profession d'intellectuel, mais encore de le faire en français . . .

Il est bien évident que si les écrivains, les romanciers surtout, les poètes et dramaturges, ne pouvaient vivre de leurs livres à cette époque, pas plus qu'ils ne peuvent vivre de leurs livres aujourd'hui, il est certain que Radio-Canada était pour eux une planche de salut. Ils pouvaient utiliser leur art et écrire pour la radio ou pour la télévision qui, évidemment, rapportait un peu plus d'argent que la publication d'un livre au Québec.

C'est dommageable de voir que le gouvernement actuel, non seulement s'attaque directement aux écrivains aux livres et aux lecteurs par la TPS mais il s'attaque également à Radio-Canada par une réduction draconnienne de ses budgets. Richard Ares, le Jésuite que je viens de citer,

. . . décrit Radio-Canada, d'une part comme le plus puissant facteur de désintégration de la culture traditionnelle et d'autres part comme l'institution-type d'une conception nouvelle de culture où le rôle de source d'inspiration ne sera plus dévolue aux valeurs religieuses mais à «la langue et à un humanisme qualifié de laïques et de démocratiques.» Et enfin avec une remarquaable justesse, Richard Ares observe:

Une nouvelle élite culturelle, dirigeante, dynamique, créatrice, mais entièrement laïque, est en train de se constituer, qui va marquer de son empreinte et de son esprit la culture du Canada français.

Pour un Jésuite, il prenait un certain courage d'écrire cela en 1961.

Le sénateur David: Sénateur Hébert, est-ce que . . .

Le sénateur Hébert: Vous voulez parler! Je pensais qu'on vous l'avait interdit, à tout le monde!

Le sénateur David: Personne ne nous a jamais interdit de prendre la parole et il me fait plaisir de vous demander une question. Vous employez souvent les mots «je cite» et ensuite vous dites «selon Dubé», vous dites «selon Ares.» J'aimerais savoir s'il s'agit là d'un document original que vous nous présentez ou la lecture d'une thèse ou d'un livre ou d'une publication dont j'aimerais avoir la référence parce que je trouve cela extrêmement intéressant.

Le sénateur Hébert: Évidemment il y a beaucoup d'aparté, comme vous le pensez bien, tout le long. Seulement j'ai mentionné dès le début (peut-être étiez-vous absent) qu'il s'agissait d'une thèse qui a été éventuellement publiée dans un petit livre, par un petit éditeur et dont l'auteur est M. Cau. Elle s'appelle *l'Histoire de l'édition au Québec*, je crois. Je vous donnerai la référence exacte avec le nom de l'éditeur et l'année exacte de la parution.

Le sénateur David: Est-ce que je peux vous demander une question supplémentaire? Est-ce qu'il s'agit de la même référence que vous nous aviez donnée pendant votre discours vendredi dernier? Est-ce que c'est à la suite de cette thèse ou de cet écrit que vous continuez à nous rapporter?

Le sénateur Hébert: D'ailleurs, je vois le sénateur Murray qui dit «oui, oui», de la tête. Donc il a écouté plus attentivement que vous, cher docteur! C'est un document qui a peu circulé. Alors par conséquent vous avez raison de penser qu'il

est peut-être inédit mais il ne l'est pas. Ce qui serait inédit, cependant, c'est qu'on l'entende du côté de ceux qui semblent prendre à la légère la situation du livre et son importance dans un milieu aussi petit que le Québec et jusqu'à un certain point, aussi petit que le Canada anglais.

Le sénateur David: C'est un livre publié en quelle année?

Le sénateur Hébert: Je crois que c'était à la fin des années 70 ou au début des années 80. Je l'ai dit au début de mon discours mais seulement il n'est plus entre mes mains, il est entre les mains des sténographes mais vous l'aurez sûrement.

Le sénateur David: Est-ce que vous savez combien de pages il contient?

Le sénateur Hébert: Oui, je connais le nombre de pages qu'il contient, bien sûr. Si cela peut vous intéresser, il en contient 175.

Le sénateur David: Vous êtes rendu à combien, là?

Le sénateur Hébert: À une centaine à peu près.

Le sénateur David: Je vous remercie, sénateur Hébert.

Le sénateur Hébert: Seulement, comme je l'ai fait depuis le début, ne comptez pas le temps que j'ai parlé depuis vendredi parce que souvent je m'écarte de cet ouvrage. D'ailleurs, je vous ai cité bien d'autres choses. J'ai cité une conférence que j'avais faite qui illustrait assez bien l'affaire Hachette.

Alors donc on parlait de la nouvelle élite culturelle laique dont nous parlait le Père Arès en 1961.

> Ce sera effectivement cette «nouvelle élite culturelle» composée d'écrivains, d'universitaires et de journalistes avec le personnel politique de l'État québécois émergé de la Révolution tranquille, qui arrivera à supplanter l'ancienne élite cléricale et les notables dans la tâche de fournir des symboles et des valeurs aux aspirations des Québécois. Cela a, bien sûr, provoqué un tas de protestations dans les milieux conservateurs . . .

Avec un petit «c». Alors, rassurez-vous, parfois je comprends que c'est assez proche l'un de l'autre mais enfin . . .

> . . . qui, parfois, ont attaqué avec violence les nouveaux définissseurs de situations. Voici à ce sujet deux témoignages non équivoques. Les médias d'information au grand complet sont, en 1962, la cible des critiques de E. Simard:
>
> Les Éditions de l'Homme, écrit-il . . .

Alors, je me sentais probablement visé.

> . . . les quotidiens de Montréal faussent à pleines pages, et en particulier dans l'opinion du lecteur, le jugement et la conscience de notre peuple. Et cela sans oublier la T.V., la radio, certaines revues . . .
>
> Jean-Louis Brouillé, . . .

qui était un autre Jésuite, un peu différent du Père Arès que je viens de nommer.

> . . . pour sa part, réagit surtout contre les journaux qui se sont substitués au clergé dans la fonction de légitimation symbolique de la collectivité sans être pour autant un reflet fidèle de la société. Voici la déclaration du Père Brouillé, qui avait fait un certain remous à l'époque.

Le sénateur Beaulieu: Il n'est pas mort?

Le sénateur Hébert: Non il n'est pas mort parce que j'ai vu, récemment, qu'il s'occupait d'écrire une histoire des anciens du Collège St-Marie dont je suis. Alors j'ai vu que c'est le Père Brouillé, avec quelques autres, qui était responsable de cela.

> Nos journaux ont pris une importance considérable depuis quelques années.

Mais il le dit, non pas pour s'en féliciter, mais cela l'agace un peu.

> Dans ses dimensions nouvelles, le grand journal se substitue, comme porte-parole, au clergé et aux éducateurs.

C'est vrai qu'on écoutait moins les sermons du Père Brouillé tout à coup, que peut-être on lisait les journaux.

> L'influence exercée hier par ceux qui avaient un peu d'instruction, est donc exercée, aujourd'hui par les médiums d'information: presse, radio, télévision . . .

Il voulait dire les Jésuites comme lui-même, j'imagine. Il se sent frustré d'être obligé d'avouer qu'ils sont un peu dépassés par les médiums d'information, la presse la radio et la télévision.

> Nos grands journaux quotidiens, ajoute le Père Brouillé, *ne sont plus le reflet fidèle de la société canadienne française.*

Comme le clergé, évidemment devait l'être avant. «Renaissance du livre» ou la libération par l'écriture—Ces premières années de la Révolution tranquille instaurent un véritable changement dans le paysage de l'édition au Québec. Pour mieux compendre la portée de ces changements voici en résumé une image de l'édition d'avant 1960:

> Du point de vue de l'évolution de l'édition au cours des 25 dernières années, affirme, en 1964, une équipe de sociologues de l'Université Laval, les éditeurs distinguent, en gros, trois périodes. Avant 1946, ce fut «l'âge d'or» mais les éditeurs de l'époque sont presque tous disparus; le facteur principal de la prospérité était évidemment l'ouverture du marché international par suite de l'inactivité foréce des éditeurs français. Je vous avais expliqué ce phénomène, je crois vendredi. Les éditeurs du Québec avaient eu la permission de MacKenzie King de publier les livres français qui étaient en demande sur le marché international, surtout de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, quitte à payer plus tard les droits d'auteur aux éditeurs français qui étaient évidemment sous la botte des Allemands.

Alors, il y eut donc une ère de prospérité absolument artificielle. Il y avait des éditeurs qui jouaient, qui avaient la grande vie, qui recevaient au Ritz-Carlton, qui depuis a été repris en main par les grands noms du Parti conservateur.

> De 1947 à 1956-57, ce fut la «période noire»; quelques éditeurs continuent à publier «par acquits de conscience . . .» Mais c'est très dur, dans cette période!
>
> Depuis 1957-58, on assiste à un «renouveau».
>
> La fondation des Éditions de l'Homme et des Éditions Leméac, en 1957, témoigne effectivement du climat de «renouveau» observé dans le monde de l'édition vers la fin des années 50.
>
> À la veille de la Révolution tranquille, le monde de l'édition vit encore dans «une situation difficile». Par contre, le métier d'éditeur n'est plus comme au début des années 50, «une aventure périlleuse». Et l'on s'attend à ce

que, surtout chez les intellectuels et les écrivains, l'éditeur favorise la création d'œuvres qui alimentent et éveillent l'imagination sociale. «L'éditeur, écrit Jean-Guy Pilon—Il était un poète mais il était aussi réalisateur. Il est toujours, je crois, réalisateur à Radio-Canada—l'éditeur, écrit Jean-Guy Pilon en 1959, fournit à l'écrivain et à l'intellectuel le moyen de se faire entendre des gens auxquels ils s'adressent.»

Évidemment, s'il n'y a pas d'éditeur, il n'y a pas de communication entre la pensée d'un auteur et le public auquel il s'adresse.

Déjà en 1959, Jean-Guy Pilon formulait dans un langage à la fois poétique et prophétique ce souhait:

À l'heure où toutes les structures de la société canadienne française sont prêtes à éclater, à l'heure où certains esprits libres de cette province décident de secouer le joug qui pèse sur nous, à l'heure où nous sentons le besoin de nous redéfinir nous-mêmes dans ce pays de neige et de froid où les mesquineries s'ajoutent aux mesquineries, il me semble que la publication régulière d'ouvrages sérieux, qu'ils soient de nature politique, social, littéraire ou tout simplement qu'ils soient des témoignages directs d'hommes libres, il me semble, dis-je, que la publication de ce genre d'ouvrages est non seulement souhaitable mais essentielle. Alors vous voyez c'était en 1959, c'était le début de la Révolution tranquille. On secoue le joug qui pèse sur nous. C'était le joug donc de l'Église omniprésente et très puissante, qui s'alliait évidemment avec les forces conservatrices de l'époque, le régime Duplessis, pour faire du Québec une société qui n'était pas très drôle. Maintenant ce que cet auteur qui me semble assez nationaliste semble oublier, c'est que le Québec se dirige vers une nouvelle noirceur. Il y a une nouvelle église qui nous attend au coin de la rue. Une nouvelle unanimité qu'on remarque chez les intellectuels.

Les éditeurs québécois ont relevé le défi et, effectivement on assiste, au début des années '60, à une production plus grande de livres et à l'éclosion de nouvelles maisons: HMH . . .

qui tiennent pour Hatier, Manne et Hurtubise, PUM, ce sont les Presses de l'Université de Montréal, Jour aux Éditions du Jour que j'ai bien connu, Parti-Pris, Boréal-Express.

L'éditeur Claude Hurtubise, quant à lui, est enthousiaste: Il fait ressortir comme caractéristique de l'édition, au début de la Révolution tranquille, la «reconnaissance par le public de l'importance de l'édition canadienne».

On cite cet éditeur qui dit:

Le public écrit-il en 1962, admet enfin, et la seule façon positive c'est-à-dire en les achetant—que que les livres canadiens existent et qu'ils méritent d'être lus. Le lancement d'un ouvrage canadien nouveau n'est pas seulement un événement mondain qui attire l'attention d'un petit groupe d'intellectuels et d'une presse bienveillante, mais il est devenu un événement considérable qui touche le grand public.

C'était un de mes collègues dans l'édition, l'éditeur *Claude Hurtubise* qui avait une belle plume. On remarque cependant, qu'en 1962, on pouvait très facilement écrire dans une publication au Québec, ouvrage canadien, alors qu'en réalité ce qu'il avait en tête, c'était effectivement des ouvrages écrits en langue française et publiés au Québec. Il les appelle des ouvrages canadiens. Personne ne tiquait à l'époque, ce qui serait fort différent aujourd'hui à cause de l'explosion nationaliste que l'on connaît actuellement au Québec.

L'explosion de l'édition matérialise, en quelque sorte, l'effervescence intellectuelle et l'activité fébrile du peuple québécois qui, par la voix de ses écrivains, a repris la parole «en reprenant pied sur la terre ferme de l'histoire». L'édition est à la fois témoin et moteur de l'éclatement des cadres culturels et institutionnels que l'on a connu au début et tout au long de la Révolution tranquille, qui par ailleurs . . .

Un critique littéraire français, Michel Bernard, en tournée au Québec en 1962, décrit avec justesse toute l'importance du livre, c'est-à-dire l'écrivain dans l'affirmation et la production de la nouvelle conscience québécoise. Il écrit:

Un livre peut être au Québec la parole de vie, la clef de l'univers. Aussi comment ne pas aimer ce milieu intellectuel du Québec où tout être qui pense ou qui a une idée neuve, une formule nouvelle, peut l'exprimer aujourd'hui, et, ce faisant, toucher la société qui l'entoure.

• (2110)

Ici, l'intellectuel sait qu'il accomplit une tâche de pionnier. Il déchiffre la forêt, il y trace des pistes, il fait jaillir des sources, il éveille des âmes mortes, et la moindre parole recueille des échos. Et peu importe qu'il n'y ait pas de chef-d'œuvre tout de suite! *La culture rejoint la vie.* Le plus modeste intellectuel a conscience de participer à un vaste dessein créateur.

«La culture rejoint la vie». On peut lire cette affirmation de Michel Bernard à la lumière d'une autre affirmation, celle de l'éditeur Jacques Hébert, qui en 1962 déclare: «Tout ce qui touche à nos problèmes peut produire un best-seller».

Avec la fondation des *Éditions de l'Homme* en 1957 . . .

Avec la participation de mon cousin déjà nommé et les Éditions du Jour fondées elles aussi par mon cousin en 1961,

. . . un autre genre d'ouvrage a fait une entrée en force au Québec: le livre pratique populaire et le livre—document centré sur l'actualité sociale et politique. Au tout début des années 60, les publications de ces deux maisons témoignent des modifications survenues dans le style de vie des Québécois et de l'action menée par certains agents sociaux dans le combat politique ou intellectuel. Ces documents ou livres populaires ont aussi contribué à créer chez beaucoup le désir de lire et de savoir.

Ce que cet auteur semble oublier, c'est qu'aux *Éditions du Jour* par exemple, s'il est vrai qu'on publiait des livres populaires et des agents de combat politique ou intellectuel, comme il le dit, on publiait aussi beaucoup de romans puisque cette maison a lancé une centaine de romanciers et aussi de la poésie puisqu'elle a lancé une cinquantaine de poètes, sans parler des pièces de théâtre et de bien d'autres textes qui n'avaient rien à voir avec les livres dits «populaires».

La Révolution tranquille, c'est la fin des privilèges de l'Église (c'est-à-dire des communautés religieuses) dans le domaine éducatif et culturel. La modernisation étatisation de l'appareil scolaire, tout particulièrement, aura comme conséquence une baisse très forte de la présence des communautés religieuses dans l'édition du livre scolaire au Québec; on sait que dans les années d'avant 1960, le livre scolaire était devenu pour l'Église un canal très important de reproduction idéologique.

En 1962, la moitié des éditeurs publiant dans le domaine scolaire (le manuel scolaire constitue encore en 1962 plus de la moitié de l'édition de la langue française) reste représentée par des communautés religieuses, mais leur part de vente qui était de l'ordre de 60 % en 1952, est tombée à 35 % en 1962.

L'arrivée des programmes-cadres en 1960, a sonné le glas du livre de classe traditionnel édité la plupart du temps par des communautés religieuses et imprégnées de religiosité:

Il y en a parmi vous qui se souviendront qu'on additionnait les hosties puis on divisait les ostensoirs!

Ces nouveaux programmes favorisaient la recherche personnelle de l'élève par un matériel didactique dynamique au détriment de la docilité souvent liée à l'emploi de manuels qu'on considérait comme immuables.

Avec la création du ministère de l'Éducation, l'enseignement secondaire devient public et gratuit et, au primaire et au secondaire, c'est le ministère lui-même qui sélectionne les manuels scolaires qui sont ensuite achetés dans les librairies agrées. Les maisons religieuses opérant dans l'édition scolaire, à l'exception de *Fidès* (à la fois culturelle et scolaire) les Frères de l'instruction chrétienne, les *Frères maristes*, (ces deux dernières maisons fondées avant 1960 se restructurent sur une base plus commerciale au début des années 1960) et quelques autres maisons moins importantes se retirent peu à peu, au cours des années '60, du monde de l'édition scolaire et du commerce du livre. La valorisation de l'éducation et l'augmentation du niveau de scolarité au cours des années de la Révolution tranquille, s'accompagnent d'une vigoureuse expansion du marché du livre scolaire: de nombreuses maisons d'éducation scolaire laïques voient le jour, (par exemple *Erpi*, *Guérin*, *Julienne*, *Lidec*, *Sablier*, *McGraw-Hill).*

Les indicateurs privilégiés pour l'étude du mouvement de la production sont le nombre de titres et les tirages. Le nombre de titres nous indiquera la richesse et la variété de la production intellectuelle; le tirage nous donnera une idée de l'impact de la production (lecture) dans la vie sociale. On ne saurait conclure que ces deux indicateurs constituent un facteur explicatif premier de la diversification de la production et de la qualité ou valeur des œuvres.

Le nombre des titres et des tirages, dont la signification est toutefois fort relative, nous permettent tout simplement d'évaluer la résonance sociale des œuvres. Par ailleurs, la valeur de l'œuvre, c'est-à-dire son impact dans la vie intellectuelle de la société, n'existe que dans la relation avec le champ de production dans son ensemble. En somme, l'analyse statistique permet de faire ressortir les caractéristiques structurales de base de la production. Il faudra, dans un deuxième temps, interpréter ses caractéristiques par des données de la structure sociale québécoise qui encadre le champ de production.

L'évolution de la production éditoriale québécoise de 1962 à 1967 apparaît . . .

à un tableau plus loin.

Mais l'essentiel est que la mesure obtenue pour représenter cette évolution est le pourcentage d'importance de chaque catégorie dans la structure de la production.

Il y a eu d'abord une chute progressive de la production religieuse. Commencons d'abord par comparer l'évolution de la production de 1962 et 1967 avec celle antérieure aux années 1960. En 1964, une équipe de sociologues de l'Université Laval analysait, à partir des Bulletins bibliographiques de la Société des écrivains, tous les titres édités au Québec de 1937 à 1961. Cette équipe constatait que depuis 1955 la production annuelle d'ouvrages de vulgarisation avait eu tendance à diminuer au profit des essais scientifiques et de la littérature:

En gros, on pourrait dire affirment-ils que d'une production assez indifférenciée et à tendance moralisatrice ou religieuse, on passe lentement à une production plus différenciée où surtout la poésie et l'essai scientifique de toute nature se taille une place de plus en plus importante.

Le fléchissement des ouvrages de vulgarisation, surtout celui des ouvrages de vulgarisation religieuse, s'est accentué au cours de la période 1962-1967 au profit des essais scientifiques et de la littérature ainsi que d'une plus grande différenciation de la production en général. Dans la hiérarchie des catégories de la structure globale de la production (1962 à 1967) on voit effectivement au premier rang la catégorie Essais et critiques littéraires, 14.68%, suivie de près au deuxième rang par Histoire et géographie, 14.18%; au troisième rang, les romans canadiens comptent pour 13.02%; au quatrième rang, Poésie recueille 10.70%; au cinquième rang, Éducation et Loisir, 9.64% et enfin, au sixième rang, Religion, 9.03%. Littérature de jeunesse, 7.42%, Sciences, 5.35%, Sociologie, 4.39%, Romans étrangers, 4.03% occupent respectivement le septième, le huitième, le neuvième et le dixième rang. Aux rangs inférieurs de la hiérarchie des genres, nous observons les catégories Généralités, 2.47%, Philosophie, 1.36%, Linguistique, 1.36%, Théatre, 1.21%, Beaux-arts, 1.11%.

La proportion des ouvrages religieux qui a été de l'ordre de 21.6% pendant la période qui va de 1937 à 1954 tombe à 13.8% dans les années 1955-1961 pour passer à 9% dans les années 1962-1967. Après avoir chuté à 4.8% en 1961 en plein cœur de la Révolution tranquille, l'édition religieuse reprend un regain de vie en 1963 avec (10.27%) et 1964 (12%). Cette augmentation enregistrée en 1963-1964 s'explique par les répercussions du Concile Vatican II. Dans cette période, l'édition religieuse québécoise s'est laissée entraîner dans la vague de renouveau apportée par le Concile. La prestigieuse collection Héritage et projet (chez Fides) a été lancée au cours de cette période. Dans les années post-Vatican II et surtout au cours des années 70, on assistera de nouveau à une marginalisation de

l'édition religieuse dans la structure globale de la production.

Je crois que le pourcentage était de 3.6 p. 100. Je me souviens qu'à cette époque, j'avais publié en livre de poche, une encyclique de Jean XXIII qui venait de paraître, sa première encyclique. J'étais loin d'être un éditeur spécialisé dans l'édition religieuse mais cela explique bien ce que l'on dit. Il y a eu tout à coup un intérêt nouveau à cause de Vatican II et cet encyclique avait soulevé un très vif intérêt. Je me souviens d'en avoir vendu dans les kiosques à journaux, un peu partout, 30 000 exemplaires. Ce qui est assez étonnant, avec une préface de 25 pages de Claude Ryan.

Observant dans la chute progressive de l'édition religieuse et le développement considérable de l'essai et de la littérature, force nous est de constater que les universitaires, les journalistes et les écrivains (poètes) se sont substitués, à partir du début des années 50, au clergé dans la fonction de légitimation symbolique de la société. Bref, depuis l'éclatement des cadres culturels et institutionnels survenu à la fin des années 50 et au début des années 60, le rôle traditionnel de source d'inspiration et de facteur principal d'intégration culturelle ne sera plus dévolu aux valeurs religieuses mais à la langue et à un humanisme laïc.

En fait, nous nous sommes débarrassés d'un carcan pour s'en installer un autre qui est la langue et le nationalisme qui tourne autour de la langue.

● (2120)

Progression constante de la production littéraire—La deuxième remarque que nous suggère le tableau 3 est relative à la progression constante de la production littéraire. Alors que le pourcentage des ouvrages de littérature dans la production mondiale a peu évolué de la période qui va de 1950 à 1965, se situant entre 22.5% et 23% de l'ensemble, la production littéraire du Québec . . .

. . . on parle des romans, de la poésie, du théatre . . .

. . . nettement inférieure à la moyenne des autres pays jusqu'au début des années 1960 a crû régulièrement depuis la deuxième Guerre mondiale a cru (de 14.7% en 1950 à 31.6% en 1961). De 1950 à 1961, le pourcentage moyen des ouvrages littéraires québécois dans la production globale est de l'ordre de 19.3%. Cette proportion sera de 29% de 1962 à 1967. En 1965, 22 pays européens avaient des pourcentages compris entre 22 et 33% consacrés à la littérature, l'édition québécoise en 1965 n'était certainement pas en reste puisqu'elle consacrait à la même date, 30.9% de la production à la littérature, roman, poésie, théatre sans compter la littérature de jeunesse, (avec cette dernière, le Québec sera légèrement supérieur, soit 37.8%).

Observons de près l'évolution des deux principales sous-catégories relatives à la littérature: à savoir la poésie et le roman. On constate que pendant la période 1955-1960, l'écrivain québécois s'exprime plus par la poésie, (8.6%) que par le roman, (5.7%). À partir de 1960, la production poétique continue sa progression, (12.6% en 1964). Mais c'est le roman qui dépasse la poésie par le nombre de publications. Le roman se classe au troisième rang dans la production globale de 1962 à 1967, (13.2%) et la poésie suit au quatrième rang (10.75%).

Il apparaît clairement que la période des années 60 se caractérise sur le plan des publications à la fois par un grand dynamisme et aussi par une diversification de la production, diversification qui s'accompagne d'une nouvelle restructuration de la hiérarchie des genres. Cet accroissement et cette diversification correspondent, en grande partie, à l'élévation de la scolarité consécutive à une plus grande démocratisation de l'enseignement. D'ailleurs, la seule réorganisation du système scolaire n'est certainement pas étrangère à l'abondante production de livres d'histoire, de géographie, d'éducation, (respectivement au deuxième et au cinquième rang dans la hiérarchie des genres). Le public de ces ouvrages à caractère éducatif se recrute habituellement parmi les couches sociales et fractions de classe qui ne sont riches qu'en capital culturel et qui dépendent du système scolaire pour assurer leur reproduction. Mais dans les années 60, le public de l'écrivain québécois, (le plus souvent associé à la littérature de fiction), dont la demande s'est maintenue relativement élevée, (c'est-à-dire un tirage moyen de 3 000 exemplaires), ne se recrute plus seulement chez les hommes de profession libérale, si l'on se fie à l'enquête des sociologues de l'Université Laval, on retrouve, parmi les lecteurs, de plus en plus de membres des classes moyennes: semi-professionnels, cols blancs et évidemment des professeurs et étudiants.

En plus grand nombre issus des universités, ces «nouveaux» lecteurs œuvrent dans le secteur éducationnels et culturels qui se développent: fonction publique, radio et télévision, journaux, universités, etc. Des transformations similaires semblent aussi affecter la population même des écrivains: à partir de 1965, l'on observe un fléchissement dans le nombre d'écrivains qui sont membres du clergé ou de communautés religieuses (moins de 17%.) De plus, pour la plupart issus de milieux urbains, les écrivains appartiennent le plus souvent à la classe moyenne supérieure. Enfin, un plus grand nombre de femmes écrivent et publient, mais les femmes demeurent encore largement sous-représentées (21.7%). Souvent liées au système d'enseignement et aux appareils culturels,(radio et télévision, journaux, etc.,) les écrivains, dont la proportion d'origine étrangère tend à diminuer (14.5%), trouvent donc des conditions sociales et institutionnelles plus favorables à la diffusion de leurs œuvres et à l'obtention pour eux-mêmes, d'une plus grande reconnaissance.

Le phénomène politique—parmi les phénomènes qui marquent l'évolution de la production littéraire au milieu des années 50, il y a celui, au premier abord étonnant, du développement très rapide de la poésie. Comment expliquer que la poésie ait été un genre littéraire de premier plan, que la culture québécoise se soit exprimée par cette voie pendant des années avant la Révolution tranquille? Sans aucun doute, les changements observés dans l'évolution de la production littéraire sont intimement liés à l'évolution de la société globale, mais comme on l'a souvent répété dans la sociologie de la littérature, l'œuvre littéraire n'est pas un simple reflet de ce qu'est et vit une

société: «La production et la consommation de livres littéraires—au dire de Robert Escarpit—

Non «Escarpite», comme quelqu'un l'a prononcé erronément vendredi.

> . . . sont d'autant plus attachées à la structure politique que ce sont des activités volontaires, qui traduisent chez certains individus, écrivains ou lecteurs, leur besoin de communication d'un certain type. Ce besoin peut être limité extérieurement par des facteurs institutionnels—propagande politique—police—religion».
>
> Dans son étude *Poésie et Société au Québec*, Axel Maugey remarque que «les œuvres littéraires du Québec présentent un intérêt tout particulier puisqu'elles sont la première manifestation au niveau culturel de l'expression d'une collectivité qui accède au monde moderne en l'enrichissant». Et il ajoute pertinemment que «pour un peuple qui a été et qui reste dominé, la création poétique revêt le sens d'une reconquête individuelle par la réappropriation du langage, un début de libération au niveau de la parole en installant un processus irréversible de pensée et d'engagement». Effectivement les poètes sont, avec d'autres intellectuels, parmi les principaux agents sociaux, qui au cours des années 50, préparent la Révolution tranquille par une action lente et laborieuse de remise en question de l'ancienne société traditionnelle, cléricale, et repliée sur elle-même. Dans une certaine mesure «la poésie prend au début des années 50 la responsabilité de ce qui ne va plus». Et comme nous le rappelle le poète, graveur et émailleur, Roland Giguère, l'action de certains poètes a commencé par emprunter des voies souterraines:

Alors, il nous dit:

● (2130)

> Je me souviens des années cinquante comme des moments d'effervescence extraordinaire . . .

C'est Giguère qui parle.

> . . . il y avait quelque chose de clandestin dans ces activités, que menaient alors quelques poètes isolés. C'était on le sait la grande noirceur. Nous étions un peu comme des taupes qui creusions un tunnel vers la lumière . . . Sans public, sans galerie, . . .

parce qu'il était également graveur,

> . . . sans éditeur, sans rien d'autre qu'une belle et jeune révolte, nous avions tout à faire et nous faisions tout.
>
> Dans les années 50, les Editions de l'Hexagone et un groupe de petites maisons d'édition de poésie canalisent progressivement les aspirations et l'action des poètes québécois. L'Hexagone, haut-lieu de la poésie francophone actuelle . . .

Cela «actuelle» vaut pour 1990 et 91. Espérons qu'elle survivra à la TPS!

> . . . voit le jour en 1953, par une équipe de six personnes de provenance et de formation diverses dont le principal animateur est Gaston Miron . . .

Il est également un poète, comme chacun le sait.

> Dès sa fondation, cette maison d'édition se donne comme but d'exercer «une action sur le plan édition» et, sur le plan éditorial, change le jeu de l'édition poétique. En 1953, la poésie ne trouvait pas d'éditeur, (on publiait la plupart du temps à compte d'auteur) parce que, disait-on, «ça ne se vend pas». L'Hexagone s'engage à prouver le contraire en recrutant un public pour la poésie. Le moyen imaginé pour rejoindre et intéresser les lecteurs de poésie est la formule de souscription. L'Hexagone en effet associe le public à la bonne marche de l'entreprise par le biais de la souscription aux œuvres annoncées, (c'est-à-dire que le souscripteur paye l'ouvrage, qui sera numéroté et autographié avant la publication). Cette formule heureuse du financement par souscription est conservé jusqu'en 1968, date qui marque le début de la professionalisation au sein de cette maison d'édition. Sur le plan éditorial, l'Hexagone contribue aussi à changer «le paysage graphique» (l'expression est de Miron) de l'édition québécoise en accordant une très grande importance à la présentation matérielle des livres, c'est-à-dire graphisme et mise en page.

On a su, ces jours derniers, que la maison L'Hexagone existe toujours. Elle a eu des difficultés mais elle vient d'être rachetée par le groupe Sogides, je crois, il y a quelques semaines.

> Enfin, dans la pratique éditoriale et littéraire, l'équipe de L'Hexagone s'interroge dès le début sur l'identité et l'universalité de notre littérature. «On a découvert—nous confie Miron—un manque d'universalité dû à un manque d'identité, et on a compris, vers 1958, que pour s'élever au rang des autres littératures nationales, il nous fallait un concept de littérature nationale . . . la culture doit avoir une dimension politique».

Enfin, c'est son point de vue. Quant à Gilles Marcotte, il dit:

> . . . en plus d'être une maison d'édition, de désigner un courant poétique, L'Hexagone est un lieu idéologique, un fournisseur d'idées qui ne concernent pas seulement la pratique poétique comme telle, mais aussi bien l'ensemble de l'agir social.

Un premier examen nous présente une image d'ensemble de l'évolution de la production éditoriale québécoise de 1968 à 1977.

> Entre 1969 et 1977, le nombre de titres publiés au Québec a augmenté de 214.2%. Après avoir connu un mouvement rapide de croissance, de 1969 à 1974, le nombre de titres a ralenti à partir de 1975. Cette baisse de 22.7% enregistrée en 1975 provient en réalité d'une insuffisance technique due à l'élaboration des statistiques, car 556 titres de l'édition gouvernementale n'avaient pas été déposés en 1975 et le furent durant l'année statistique 1976.

Cela, je dois avouer que ce dernier détail, j'aurais pu vous l'épargner.

> Le bilan apparaît moins favorable quand on prend en considération le nombre d'exemplaires produits et le tirage moyen: entre 1969 et 1977, le pourcentage d'augmentation des exemplaires est moindre que le pourcentage d'augementation des titres, soit 114,7% contre 214,2%. Cet accroissement inégal a pour conséquence une baisse dans le tirage moyen par titres qui est passé de 5 450 en 1969 à 3 723 en 1977, soit une diminution de 31,7%.

L'évolution de l'ensemble des catégories de production—Nous analyserons maintenant l'évolution de l'ensemble des catégories de la production éditoriale québécoise de 1968 à 1977. La mesure obtenue pour représenter cette évolution est le pourcentage d'importance de chaque catégorie dans la structure de la production.

Les spécialités en science sociale—Cette brève analyse comparative de l'édition québécoise avec les quatre pays européens . . .

Il y a une analyse ici que j'aurais dû vous lire, une analyse comparative de la production éditoriale québécoise avec la production étrangère, en quoi elle se comparaît avec d'autres pays.

Avant d'analyser d'un peu plus près l'évolution de la production éditoriale québécoise de 1968 à 1977, il n'est pas sans intérêt de comparer, à l'aide du tableau, les grandes tendances de cette évolution, (c'est-à-dire les 9 principles catégories) avec celles observées dans la production d'autres pays tels que la Belgique, l'Espagne et la République fédérale d'Allemagne. Il est très frappant de constater que dans le domaine des sciences et de l'éducation, le Québec poursuit une évolution qui lui est propre; seule l'Espagne semble poursuivre une évolution similaire.

La production littéraire constitue le fer de lance de l'édition belge, espagnole et allemande; cette catégorie occupe la place la plus importante dans la production de ces trois pays; il faut quand même préciser que le surclassement au niveau des pourcentages de la production littéraire québécoise comparativement à celle des trois autres pays, est aussi dû au fait que, chez ces derniers, la production de livres pour enfants est plus élevée. En Belgique, par exemple, on a édité en 1976, 616 livres pour enfants, ce qui représente 9.6% de la production totale; au Québec, dans la même période, on a publié 125 livres, ce qui équivaut à 3.3% de l'ensemble de la production.

Le Québec, la Belgique et la République fédérale d'Allemagne mais non l'Espagne, favorisent les publications scientifiques presque au même degré. Le Québec semble privilégier, plus que les trois autres pays, les publications de droit, d'administration publique, sciences politiques et économie politique. La production religieuse québécoise poursuit de 1968 à 1972 une évolution un peu similaire à celle de l'Espagne et de la République fédérale d'Allemagne, tandis que pendant la période 1973 à 1977, elle est plus proche celle de la Belgique. Par ailleurs, le phénomène de marginalisation qui caractérise l'édition religieuse depuis 1974 n'est pas manifeste chez les autres pays analysés. Enfin les études historiques et géographiques publiées au Québec se comparent avantageusement ou presque avec celles publiées en Allemagne et en Belgique.

Les spécialités des sciences sociales. Cette brève analyse comparative de l'édition québécoise avec les quatre pays européens aura donc mis en évidence certaines caractéristiques qui l'a différencie des autres pays. La régression de l'édition religieuse et littéraire, l'essor important des sciences de l'éducation et des sciences politiques et administratives nous paraissent un phénomène intimement lié à l'évolution sociologique du Québec des années 60 et 70.

La littérature québécoise, après avoir joué entre 1958 et 1968 un rôle de premier plan dans la circulation des idées, par suite notamment de la chute progressive de la production religieuse, connaît depuis 1970 un recul marqué de son influence en faveur d'autres disciplines telles que les sciences humaines et sociales et ne semble pas constituer, comme pendant les années 60, le lieu de l'affirmation d'un projet d'existence sur le plan collectif.

Plus précisément, il nous semble—et c'est l'hypothèse que nous voudrions mettre de l'avant—que les écrivains, (les littéraires surtout: poètes et romanciers) qui avaient supplanté dès la fin des années 50 les agents traditionnels d'influence (c'est-à-dire les élites cléricales et les notables) dans la fonction de légitimation symbolique de l'univers culturel, social et politique des Québécois, les écrivains, disons-nous, viennent depuis 1970, d'être à leur tour supplantés, dans cette tâche de légitimation symbolique, par les spécialistes en sciences de l'éducation et en sciences sociales. Ces derniers opèrent surtout à partir des nouveaux «foyers d'influence» à savoir les établissements d'enseignement, qui désormais soustraits, à compter de 1960, aux formes traditionnelles de la tutelle cléricale ont favorisé depuis quelques années un développement phénoménal dans tous les domaines des sciences sociales, notamment dans celui de l'éducation; Ils constituent, pour des membres de classe sociale dont la position sociale s'est modifiée à la suite des diverses transformations économiques, sociales et politiques que connaît le Québec depuis 1960, des voies d'accès à des postes de direction ou de hauts revenus. Pour améliorer leur position sociale, le plus grand nombre des membres de la petite et moyenne bourgeoisie francophone vont chercher des diplômes universitaires dans le domaine des sciences sociales. «De 1970 à 1975, c'est au secteur des sciences humaines (sociales) qu'on dénombre le plus de diplômés: 3 643 en 1970 et 5 297 en 1975. Vient ensuite le secteur de l'éducation, où le nombre des diplômés est passé de 1 000 à 3 785. Le secteur de l'éducation se caractérise par la plus forte augmentation en six ans, soit 275,9%.

Bref, notre impression est que ces spécialistes des sciences sociales, en plein essor depuis les années 70, peuvent être tenus pour responsables de cette explosion dans la production éditoriale québécoise, des publications en sciences éducatives, politiques et administratives. Ces spécialistes, les sociologues parmi d'autres, ont facilité par exemple, l'acceptation par la population des mesures politiques progressistes des gouvernements en place, ils ont amené des gens à élaborer collectivement des solutions à leurs problèmes; leur action de conscientisation a produit surtout des changements encore plus fondamentaux, sur le plan des perceptions du caractère distinct, spécifique et original de la société québécoise.

Mais il ne faut pas oublier, pour terminer, que le mouvement rapide de croissance (en titres) de certaines catégories de la production éditoriale québécoise est aussi étroitement lié à la transformation radicale et à la démocratisation du système d'enseignement, (c'est-à-dire expansion phénoménale de l'enseignement secondaire, collégial et universitaire). «Les diplômes des trois niveaux, soit secondaire, collégial et universitaire, ont augmenté au

cours de la période. (1970-1975) de 80,6%, de 231,1% et 7,5% respectivement.» La majorité des jeunes poursuivent maintenant leurs études jusqu'à la fin du secondaire: en 1977, selon le tableau suivant, 82% (en comparaison de 51% pour 1961) des jeunes âgés de 16 ans sont à l'école.

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: Je me demande si l'honorable sénateur me permettrait de poser une question.

Le sénateur Hébert: Bien sûr.

Le sénateur Hastings: Je suis sûr que nous sommes tous reconnaissants de l'exposé que nous a donné l'honorable sénateur, ce soir, au sujet de la contribution de la publication et de l'imprimerie à l'éducation des masses au cours de la révolution tranquille au Québec. Je suis persuadé que l'honorable sénateur reconnaîtra que toutes les grandes périodes de réforme que l'on a connues dans l'histoire ont été favorisées par la distribution d'ouvrages de littérature et d'information; par exemple, Martin Luther et la Renaissance. Il doit son succès à l'invention de la presse qui, pour la première fois, permettait de distribuer les écrits aux multitudes.

Je suppose que l'honorable sénateur reconnaît que l'un des aspects les plus régressifs de cette loi sur les produits et services est que, pour la première fois, les écrits seront taxés, y compris les manuels scolaires et ces publications qui sont tellement nécessaires pour l'éducation de nos jeunes. Je suis sûr que l'une des plus grandes déceptions des jeunes de notre pays a été le rejet par le Sénat, en particulier par la majorité conservatrice au Sénat, de l'amendement libéral qui aurait changé cet élément très régressif de la TPS. Il y a de nombreux aspects régressifs dans cette taxe, mais si le gouvernement avait été un peu plus compréhensif, peut-être . . .

Le sénateur Lynch-Staunton: Est-ce une intervention que vous faites, ou posez-vous une question?

Le sénateur Hastings: Je pose une question. Si vous écoutez attentivement, vous comprendrez que c'est bien une question que je pose à mon ami au sujet de la taxation des imprimés, à la suite du rejet d'un amendement par la majorité conservatrice. Si cet amendement avait été retenu, il aurait rendu la TPS un peu plus acceptable.

Le sénateur Hébert: Un peu plus.

Le sénateur Hastings: Pas tellement, mais, toutefois elle aurait été un peu plus acceptable pour les générations de Canadiens qui devront composer avec la TPS qui sera imposée sur bien des choses, et notamment, sur ce produit des plus importants, les ouvrages qui sont utilisés dans nos écoles.

L'honorable sénateur est-il d'accord avec moi que c'est l'un des aspects les plus régressifs de cette taxe?

Le sénateur Hébert: Je suis on ne peut plus d'accord, et j'ai essayé de le dire de toutes les façons que j'ai pu. Au cours de la dernière semaine, nous avons fait valoir les effets terribles qu'aura la TPS dans de nombreux secteurs de notre nation—par exemple, dans certaines régions, comme le Nord; sur certains genres d'organisations, comme le mouvement coopératif; et sur certains produits, comme le carburant. Ce que fait le gouvernement est évident pour moi, en tout cas. Taxer les livres sera le geste qui aura les effets les plus dévastateurs dans notre société, parce que ce faisant, on la prive d'idées, de livres, de poésie, de joie, d'information, d'éducation. Cela n'ira pas sans conséquences graves pour les générations à venir. Il ne fait aucun doute, pour moi, que les autres amendements que nous avons présentés, et qu'ont aussi présentés les deux sénateurs indépendants, étaient tous valables. Toutefois, celui-là est particulier. Il touche à quelque chose de très intime dans l'âme de notre nation, et nous ne pourrons jamais évaluer avec exactitude les conséquences de ce geste vraiment fou de la part du gouvernement.

• (2140)

Il aurait pu se tromper. Nous faisons tous des erreurs. Mais celle-là lui a été expliquée tellement en long et en large—pas tellement par moi, je n'ai fait que mon travail—et je ne pense pas qu'à nous, en disant cela, mais bien aux gens directement concernés, et les mieux informés d'entre eux. En disant cela, je songe aux écrivains, poètes, romanciers, dramaturges, aux maisons d'édition qui leur permettent de rejoindre leur public, et aux propriétaires de librairies, à tous ces gens qui l'ont dit au gouvernement, et qui ont formé un front commun très uni, comme à Toronto, pour le Canada anglais, et à Montréal, pour le Canada français. Ces deux groupes ont fait un travail fantastique en ralliant tout le monde contre le gouvernement pour tenter de convaincre deux gouvernements et, dans le cas de celui du Québec, ils ont réussi à le faire changer d'idée.

Je me demande vraiment pourquoi le gouvernement fédéral refuse d'accepter au moins ce petit amendement. Le montant que cela représente n'est pas tellement important. Je ne pense pas que cela changerait tellement grand-chose au déficit. Je ne le pense vraiment pas. Quelqu'un a déjà dit que la taxe sur les livres ne représente pas tellement d'argent. Pourquoi, donc, le gouvernement est-il si entêté là-dessus? S'il avait accepté cet amendement—et, comme vous venez juste de le dire, monsieur le sénateur, le projet de loi serait toujours mauvais, et la taxe serait toujours une mauvaise taxe—mais, au moins, il aurait repris une certaine dignité aux yeux d'un très important secteur de notre société, et un secteur très influent.

Je sais que les politiciens n'aiment généralement pas tellement les intellectuels, mais, à long terme, les intellectuels ont très souvent le dernier mot. Je ne comprends donc pas pourquoi, pour de simples motifs politiques, à moins qu'il n'y en ait d'autres, ils refusent de changer d'idée sur cette petite partie de leur projet de loi.

Nous ne le saurons jamais.

[*Français*]

Le sénateur Lefebvre: Permettez-vous une autre question, sénateur Hébert?

Je lisais justement un article de *La Presse* qui a été publié le 29 novembre, en manchette sous le titre: «Ottawa refuse de retirer la TPS sur les livres. Le ministre du Revenu tempère: adoptons d'abord la loi.» L'article a été écrit par Philippe Dubuisson du bureau de *La Presse* à Ottawa. Je lis seulement deux paragraphes et j'aimerais vous adresser des questions par la suite:

> Après sa victoire remportée la veille à Québec, la Coalition contre toute taxe sur le livre a subi une défaite cinglante hier, à Ottawa. Pas question pour le gouvernement fédéral d'exempter les livres de la TPS, a déclaré sans ambages le ministre des Communications, M. Marcel Masse. Pour sa part, le ministre du Revenu, Otto Jelinek, a laissé entendre qu'Ottawa pourrait retirer la

TPS sur les livres, mais pas avant que la loi ne soit adoptée.

Encouragée par la décision du gouvernement du Québec d'annuler l'effet de la taxe de vente de 8 p. 100 sur les livres, c'est avec une forte délégation de quelque 200 écrivains, éditeurs et libraires, que la Coalition s'est présentée dans la matinée sur la Colline parlementaire.

Pouvez-vous nous indiquer, sénateur Hébert, si vous avez eu l'occasion, de rencontrer cette délégation importante des gens du Québec? J'imagine que vous connaissez à peu près tous ces gens-là. Avez-vous eu l'opportunité de discuter avec eux de l'importance de leur demande? Est-ce qu'il y a même un petit espoir que ce gouvernement pourra changer d'idée éventuellement et avec un peu de cœur, suivre l'exemple du Québec? Le gouvernement du Québec avait annoncé comme nous le savons qu'il était pour imposer une TPS provinciale sur les livres. Cela aurait ajouté 16 p. 100 au prix du livre, parce que la TPS du Québec aurait été imposée après la TPS d'Ottawa. Mais ces gens-là, on dirait qu'ils ont compris le grand bon sens. Est-ce qu'on peut s'attendre qu'ici à Ottawa, les représentants du gouvernement pourraient aussi avoir du bon sens de temps à autre et donner raison à ces gens-là?

J'aimerais que vous expliquiez les gens qui sont venus ici, quel espoir qu'ils ont eu en partant.

Le sénateur Hébert: Bien, premièrement, je vais vous dire que cette délégation est venue deux fois à Ottawa. Elle est venue une première fois où elle a fait une conférence de presse ici même au Parlement. Elle a rencontré plusieurs sénateurs libéraux. Elle a essayé de rencontrer des sénateurs conservateurs, mais sans succès. Ceux qu'ils ont rencontrés, ce n'est pas parce qu'ils ont été bien accueillis par leurs secrétaires qui, au contraire, ont refusé d'organiser des rencontres avec les représentants de cette Coalition.

Ils en ont rencontré tout de même quelques-uns, m'ont-ils dit, au hasard des ascenseurs ou dans les couloirs. Je tiens à vous dire que les sénateurs conservateurs n'étaient pas très intéressés à entendre ce qu'avait à dire le président de cette Coalition et les personnes qui l'accompagnaient. Leur impression, c'est qu'ils ont été plus aimablement accueillis par les sénateurs libéraux que par les autres. Je vous dis ce qu'ils m'ont dit.

• (2150)

J'ai également rencontré à nouveau plusieurs des membres de cette coalition à l'occasion du Salon du livre de Montréal qui était une grande manifestation de la vitalité du livre au Québec en ce moment. Ce salon a été un succès fantastique, il a dépassé les prévisions de 100 000 visiteurs en quelques jours. J'y ai certainement passé quatre ou cinq heures le samedi et le dimanche.

En dépit du fait que c'était un succès considérable: les éditeurs étaient contents de la vente des livres qui se produisait et tout ça, il y avait quand même un sentiment de tristesse à cause de la TPS! Tout le monde portait des boutons «non à la TPS sur le livre». Il y avait dans tous les coins à presque tous les stands, à l'entrée et partout, ce beau cahier de pétition. D'ailleurs un critique du *Globe and Mail* que je vous ai cité vendredi décrivait ces beaux cahiers noirs: des cahiers un peu comme des cahiers d'écoliers mais qui étaient noirs. Ce n'est pas pour rien qu'ils étaient noirs. Puis en lettres blanches il y avait le slogan de la coalition qui disait: «taxer le livre c'est imposer l'ignorance». Or il y avait en dépit du fait que c'était une grande fête du livre pour la première fois (moi j'y assiste depuis quelque 25 ans) quelque chose de lugubre, de triste!

Je pense vous avoir raconté ce moment très prenant quand tout à coup au microphone que tout le monde peut entendre en cette vaste salle . . . le président du salon qui est Jean-Claude Germain qui est un écrivain lui-même auteur dramatique et puis qui était le président d'honneur du Salon de cette année qui nous a fait observer à tout le monde qui était là une minute de silence à cause de ce malheur incroyable qui s'abattait sur le livre au Québec!

Je ne sais pas si c'est des choses qui font rire les gens de l'autre côté, mais ceux qui étaient présents, il y avait des milliers de personnes au Salon du livre, il y a personne qui a rit! Et les gens effectivement se sont arrêtés de parler pendant une minute en se disant: ce qu'on voit cette année dans ce salon c'est la fin d'une époque. Il y a des éditeurs qui exposent leurs livres ces jours-ci et qui ne seront plus dans le salon de l'année prochaine parce qu'ils auront disparus!

Pour revenir à votre question, je crois que la délégation qui est venue ici qui comprenait un grand nombre d'écrivains et d'éditeurs et de libraires est retournée très déçue de sa visite. Ils venaient de remporter une victoire importante à Québec alors ils arrivaient tout confiant s'imaginant qu'ils seraient acceuillis avec un minimum de civilité par les gens du gouvernement! Mais pas plus que la semaine précédente ou deux semaines plus tôt, ils avaient essayé de rencontrer les sénateurs conservateurs du Québec bien entendu, sans succès. Je peux le dire parce que je leur avais fourni les numéros de téléphone et tout ça et ils ont essayé . . . Tous les sénateurs conservateurs du Québec ont reçu un appel du président de la Coalition M. Foulon et puis tous se sont trouvé des excuses pour dire qu'ils ne pouvaient pas recevoir cette délégation ni M. Foulon. Ils sont revenus cette fois-là avec des noms plus prestigieux comme Gratien Gélinas, comme Beauchemin le romancier et plusieurs autres espérant que cette fois-là il y aurait un minimum d'accueil. Ils ne l'on pas eu.

Vous avez vu ce que M. Masse leur a dit? C'est ce qu'il y a eu de plus positif c'était en fait un non formel en ce qui concerne la demande principale c'est-à-dire d'enlever la TPS sur le livre. M. Masse leur a raconté des histoires de cataplasme qu'il voulait poser sur l'édition pour essayer de calmer un peu les éditeurs en leur disant: Eh bien vous allez perdre de l'argent c'est bien entendu mais moi je vais vous en donner un peu de mon côté etc . . . Se rendant pas compte que ce n'est pas ça le problème! Le vrai problème c'est qu'il va y avoir moins de gens qui vont lire, qui vont pouvoir se payer des livres! Même si on aide certains éditeurs à ne pas crever de faim, ça n'aidera pas les gens à pouvoir se procurer des livres à un prix convenable.

Le sénateur Lefebvre: Une question si vous permettez. Vous avez une grande expérience dans ce domaine sénateur Hébert depuis des années et des années surtout au Québec. Mais vous avez des contacts et des communications je crois d'un océan à l'autre avec des écrivains un peu et des éditeurs un peu dans le Canada anglais aussi. J'aimerais faire une comparaison. Au Québec, vous appelez un best-seller un livre vendu à quelques milliers de copies je crois. Mais un best-seller aux États-Unis ce sont des dizaines et des dizaines et des dizaines de milliers d'exemplaires. Alors en comparaison un auteur du Québec peut espérer quoi? De vendre 10 à 15 milles livres c'est un grand succès en comparaison avec son cousin des États-Unis ou d'Angleterre ou même en comparaison avec un auteur en France. Je pense que dans les journaux on a vu que si le Québec et Ottawa avaient tous les deux imposé la TPS ça pourrait mettre en grave danger de faillite 30 p. 100 de l'industrie du livre du Québec si je ne me trompe pas.

Maintenant Québec a finalement compris. Ils ont été très ouverts, ils ont écouté tous les gens qui se sont objectés. Ils ont finalement compris à Québec qu'ils mettaient en danger une industrie culturelle d'une très grande importance pour les francophones surtout en Amérique. Alors, pouvez-vous m'indiquer maintenant quel est le danger pour l'édition en français surtout au Québec maintenant qu'Ottawa maintient sa décision d'imposer la taxe? Est-ce que ça met encore en danger l'édition québécoise?

Le sénateur Hébert: Je ne pense pas qu'on peut aller jusqu'à dire que l'édition québécoise va disparaître à cause de la TPS. Il n'y a personne qui est allé aussi loin que ça! Ce qui va disparaître cependant c'est un grand nombre de petites maisons d'édition. Les plus gros vont survivre c'est à peu près assuré. Ils auront plus de difficultés, ils vont vendre leurs livres plus chers. Ils vont donc en vendre moins. Donc les lecteurs vont en souffrir. Ça c'est entendu. Mais quant aux maisons qui vont disparaître, on pense plutôt à de jeunes maisons. Et j'ai souvent dit que c'est pas un domaine où on peut se contenter seulement de grandes maisons. Il y a toutes sortes de contingences dans les grandes maisons qui font que à un moment donné, ça devient plus difficile pour un jeune auteur d'y avoir accès. Il est essentiel d'avoir de petites maisons d'édition qui vont publier peut-être 10 livres dans l'année. D'ailleurs je citais des statistiques tantôt et on considérait comme éditeur ceux qui publiaient quatre livres dans une année. Au point de vue des statistiques on les considéraient comme un éditeur. Ça pouvait être un éditeur qui faisait ça et qui avait pas pignon sur rue peut-être. S'il publiait seulement quatre livres par année, il y avait pas besoin d'avoir un établissement sur la rue Ste. Catherine! Il pouvait faire ça dans sa cave, faire affaire à des imprimeurs. Mais on n'a pas à se moquer de ça c'est essentiel. Dans toute l'histoire il y a des grands poêtes, des grands . . . je pense à Jacques Ferron par exemple qui est un de nos romanciers très importants au Québec qui a commencé à publier dans une petite maison d'édition de rien du tout. C'était tout de même pas un vrai éditeur c'était un imprimeur qui avait de petites presses là anciennes à bras et puis c'est comme ça que Ferron a publié ses premiers livres!

[Le sénateur Hébert.]

Les petites maisons d'édition vont être affectées terriblement par la TPS, cela il n'y a pas l'ombre d'un doute. Je crois que la Coalition qui a fait les études appropriées nous a dit qu'elle s'attendait à ce que 30 p. 100 des librairies devraient fermer leurs portes.

C'était à l'époque où ils s'attendaient à avoir les deux TPS. Évidemment, il faudrait peut-être réduire cela jusqu'à un certain point. C'est peut-être 15 p. 100 des libraires qui vont fermer leurs portes. Cela fait quand même beaucoup de monde, beaucoup d'emplois perdus et surtout beaucoup de centres culturels que sont les librairies, qui vont disparaître dans des municipalités plus petites ou dans des quartiers moins favorisés.

Donc, il y aura un effet néfaste sur les petites maisons d'édition, en particulier, qui vont disparaître, sur un certain nombre de librairies qui vont disparaître. Même ceux qui vont rester vont souffrir de la TPS considérablement parce que toutes les preuves qu'on a données sur toutes les études qui ont été faites, nous montrent que le livre est un des premiers produits qui sont affectés par une crise, par une récession, par une augmentation des prix, par l'inflation, n'importe quoi. Le livre souffre d'abord. Pourquoi? Parce qu'il faut d'abord se nourrir. On ne peut pas faire autrement que d'acheter de la nourriture, des vêtements, d'aller chez le coiffeur, etc.. Rendu au livre, bien, l'on va attendre le mois prochain ou l'on va attendre que la situation soit meilleure.

● (2200)

Ceci veut donc dire que la vente du livre va baisser d'une façon dramatique si jamais la TPS était appliquée au livre. La vente du livre baissant d'une façon dramatique, les tirages de éditeurs vont baisser. Quand les tirages baissent, cela veut dire que le coût unitaire de chaque livre va augmenter. Le prix du livre augmentant, les ventes vont diminuer à nouveau. Si les ventes diminuent à nouveau . . . enfin, vous voyez, on n'en sort plus et c'est plus catastrophique qu'il n'y paraît à première vue.

[*Traduction*]

L'honorable Colin Kenny: Monsieur le sénateur Hébert, à la page 99 du rapport du comité, il y a un certain nombre d'observations sur la TPS et l'éducation. On y dit à quel point la TPS dérange la plupart des témoins du domaine de l'éducation, et à quel point ils s'y opposent en principe. Ils ont exprimé des inquiétudes particulières au sujet de la TPS et des effets négatifs qu'elle aura sur l'éducation dans notre pays. Avez-vous des choses à dire là-dessus?

La Fédération canadienne des étudiants a décrié la taxation des manuels et d'autres articles scolaires, parce qu'ils doivent être achetés séparément. La Fédération a insisté sur le fait que les étudiants pourraient être particulièrement touchés par la TPS, compte tenu qu'un grand nombre d'entre eux ne pourra pas recevoir la totalité du crédit remboursable. Pour y avoir droit, il faut avoir gagné au moins 11 169 $ pour réclamer les 100 $ du crédit accordé aux célibataires. Les représentants de la Fédération ont dit au comité que seulement 22 p. 100 des étudiants inscrits à des études postsecondaires ont des revenus qui dépassent 10 000 $. On peut donc en déduire que presque 80 p. 100 des étudiants ne toucheront pas les crédits en entier.

Que pensez-vous de cela, et notamment en ce qui concerne les étudiants québécois et leurs capacités à se procurer les manuels nécessaires pour poursuivre leurs études.

[*Français*]

Le sénateur Hastings: Monsieur le sénateur, peut-être que je peux souligner quelque chose que j'ai lu dans *La Presse* l'autre jour sur le même sujet que nous discutons maintenant. L'article s'intitule: «Taxe le livre: plus qu'une demi victoire.»

> Le gouvernement Bourassa a pris une sage décision en annonçant hier que le livre ne serait pas taxé par le Québec à partir du mois de janvier.
>
> L'annonce en a été faite par le ministre des Finances, M. Gérard D. Lévesque, qui, malgré son éternel sourire, n'a pas dû le faire avec gaiété de cœur. Après avoir stoïquement résisté aux pressions du monde du livre et même à celles de certains de ses propres collègues, le ministre des Finances a finalement cédé.
>
> Cela montre que le monde des arts et de la culture est beaucoup plus présent qu'on le croit souvent. Les éditeurs, les libraires et les auteurs ont réussi à susciter un appui populaire, signe qu'ils ne sont pas voués à la marginalité.

C'est la même chose que vous avez dit ce soir, monsieur le sénateur Hébert.

> Il ne faut pas voir cependant la décision du ministrre Lévesque comme un cadeau, mais comme une heureuse initiative. Cette taxe, qui s'ajoutait à la TPS fédérale, aurait très certainement engendré une crise dans le monde du livre.
>
> Le choc d'une hausse des prix de plus de 15 p. cent, sans provoquer la vague de faillites que les opposants prévoyaient, aurait néanmoins entraîné une baisse des ventes, un déplacement des habitudes de lecture vers d'autres formes d'ouvrages, notamment le poche anglo-saxon, et modifié les politiques des éditeurs face à un marché rétréci.
>
> Le fait qu'Ottawa maintienne toujours sa TPS sur le livre ne signifie pas que le monde du livre n'a gagné qu'une demi-victoire. Une taxe de 15 p. cent n'est pas seulement deux fois plus nuisible qu'une taxe de 7 p. cent. L'ampleur de cette double taxe introduisait un seuil psychologique difficile à surmonter pour de nombreux acheteurs. Par contre, les consommateurs pourront plus facilement absorber la TPS fédérale de 7 p. cent.
>
> Certains se demandent pourquoi le ministre Lévesque en a fait une mesure temporaire, une suspension de la taxe pour un an, sans prendre d'engagement pour plus tard. Cela peut s'expliquer.
>
> En 1991, ce n'est pas la TPS qui se serait appliquée sur le livre, mais la classique taxe de vente provinciale, étendue à plus de produits et services pendant un an, avant l'introduction de la vraie TPS en 1992. Cette mesure transitoire était douteuse: le ministre profitait du brouhaha provoqué par la venue de la TPS pour augmenter ses recettes.
>
> Il est plus facile d'abandonner cette taxe temporaire purement provinciale que de reculer sur la vraie TPS, en 1992, parce que l'un des objectifs du Québec est d'harmoniser sa TPS à celle d'Ottawa pour éviter un double système complexe et contradictoire.
>
> C'est pourquoi le ministre des Finances a raison de souhaiter, dans un premier temps, qu'Ottawa accepte lui aussi de ne plus imposer le livre avant de s'engager au-delà de 1991. Mais il ne doit pas trop attendre.

Sinon, l'industrie du livre traversera l'année qui commence bientôt dans l'incertitude, sans savoir si elle peut compter pour l'avenir sur un climat serein, propice à son développement.

> Maintenant, la bataille se déplacera à Ottawa. Il est peu probable que le gouvernement fédéral cède rapidement. Incroyablement impopulaire, ne recueillant que 12 p. cent des appuis des Canadiens dans le sondage Crop-Environics publié cette semaine dans *La Presse*, le gouvernement conservateur ne survit qu'en faisant abstraction du vent d'opposition qu'il provoque. Dans un tel contexte, et face à la lutte hystérique contre la TPS partout à travers le Canada, les conservateurs peuvent difficilement modifier la TPS, même pour de bonnes raisons, sans raviver les espoirs de ceux qui souhaitent son abandon. C'est pourquoi, même si le ministre Michael Wilson est prêt à accepter des amendements à la TPS, il ne peut raisonnablement le faire qu'une fois qu'elle sera adoptée et mise en œuvre. Le monde anglo-canadien de l'édition dispose d'un marché plus vaste, mais il doit vivre avec la pression considérable de l'édition américaine. La survie de la culture canadienne anglaise est elle aussi menacée. Cette bataille à Ottawa peut être gagnée parce que le livre français n'est pas le seul à souffrir de cette nouvelle forme de taxation. Je pense, monsieur le sénateur, que cet article rapporte exactement les mêmes choses que vous nous avez dites ce soir à propos de la TPS.

Le sénateur Hébert: Je vous remercie de nous avoir apporté ces précisions, sénateur, comme je remercie mon autre collègue pour ses questions. En fait, vous avez parfaitement raison.

Le sénateur Kenny mettait en évidence le poids nouveau que cette taxe va faire subir à ceux qu'on doit aider, c'est-à-dire à ceux qui font des études, surtout les études universitaires. C'est une catastrophe pour les étudiants qui font des études universitaires.

Au Québec, où l'on vient d'annoncer une augmentation très considérable des frais de l'étudiant à l'Université. En même temps le gouvernement fédéral leur apprend que tous les livres, comme les livres scientifiques qui souvent sont très coûteux, seront taxés, comme vous le savez.

D'ailleurs, dans le milieu des étudiants, je dois vous dire que les sénateurs qui n'ont pas la réputation d'être adulés et adorés par tout le monde surtout ces temps-ci . . . il y a une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que dans les universités, il y a beaucoup d'appui aux sénateurs libéraux. Je pense qu'ils ne sont pas indifférents au combat que nous menons.

Je viens de recevoir d'ailleurs une lettre (je l'avais ici à tout hasard) mais elle répond, je pense bien, aux questions surtout en ce qui concerne les étudiants. C'est une lettre que je viens de recevoir de Krista Slade qui représente The Université of Toronto Students' Administrative Council. Elle dit:

• (2210)

[*Traduction*]

Monsieur le sénateur Hébert,

Je vous écris au nom du Students' Administrative Council de l'Université de Toronto. Nous représentons 32 626 étudiants à plein temps de l'université la plus grande et la plus polyvalente du Canada.

[*Français*]

Pas beaucoup de conservateurs parmi ça, je vais vous dire ça.

[*Traduction*]

Je voulais vous remercier d'avoir voté en faveur de l'amendement qui aurait exempté les livres et autres matériels de lecture de la taxe proposée sur les produits et services (TPS). Nous sommes fortement opposés à la TPS, en général, mais nous avons particulièrement fait des pressions pour que les livres en soient exemptés. C'est une question très importante pour nous, parce que nous pensons qu'imposer la TPS sur les livres constituera un fardeau financier de plus et, ainsi, un obstacle à la lecture pour nos citoyens défavorisés sur le plan financier. Puisque ces gens sont ceux pour lesquels il faudrait le plus faciliter l'accès à l'information, taxer les livres est une mesure régressive dans le Canada de 1990. Ce sera le triste héritage qu'on nous aura laissé en cette Année internationale de l'alphabétisation.

Je prêche toutefois à des convertis. Je me contenterai donc de vous remercier encore une fois de tous les efforts que vous avez déployés à la Chambre haute. Nous vous félicitons de vraiment représenter nos intérêts à Ottawa, et nous vous souhaitons beaucoup de succès dans la lutte incessante que vous menez contre la TPS.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[*Français*]

J'ai des tas de pareilles lettres que je pourrais vous lire ad infinitum. C'est pour cela que ceux qui parmi les . . .

[Le sénateur Hébert.]

[*Traduction*]

L'honorable Joan Neiman: Monsieur le sénateur Hébert, pourrais-je vous interrompre un instant, pour mettre en rapport le genre de message que vous venez de nous transmettre avec un extrait d'un livre que j'ai lu dernièrement. Je ne sais pas si vous avez déjà entendu parler de l'auteur de ce livre. Il est intitulé *One Woman's War*, et l'auteur est une femme qui est née en Saskatchewan, Gladys Arnold. Elle a étudié et travaillé en France pendant quelques années, juste avant la guerre. Elle y était lorsque la France est tombée, et elle faisait partie de l'un des derniers groupes qui se sont échappés et qui sont revenus en Grande-Bretagne. L'une des choses particulièrement intéressantes à son sujet est qu'elle était très engagée à l'égard de la cause française et de la France libre, et elle est revenue au Canada et a travaillé comme agent d'information auprès du consulat français ici même, à Ottawa, pendant le reste de la guerre, à partir de 1941, et pendant de nombreuses années ensuite. Elle écrit d'une façon très vivante et émouvante, mais l'une des choses dont elle parle particulièrement, c'est le f ait qu'en arrivant à Londres, à l'été de 1940, elle a constaté que l'on s'attendait à ce que Londres soit la prochaine ville à être attaquée après l'invasion de la France, et tous les gens essayaient de s'y préparer. Elle décrit la façon dont les gens sacrifiaient leurs chaudrons et donnaient tous leurs articles de maison et leurs meubles pour la cause. Elle décrit d'une merveilleuse façon le grand esprit qui animait le peuple britannique lorsqu'il pensait être la prochaine victime d'une attaque presque imminente. Toutefois, je voudrais vous lire le paragraphe qui devrait vous intéresser le plus. C'était à l'été de 1940, au moment où, comme je le disais, les Britanniques s'attendaient à être bombardés à n'importe quel moment. Elle écrit:

> Il y a eu un grand émoi lorsque les journaux ont annoncé que le gouvernement britannique avait l'intention de taxer les livres. L'indignation du public a presque complètement balayé des premières pages les nouvelles au sujet de la guerre. Des auteurs, des éditeurs, des bibliothécaires et des libraires ont organisé une protestation monstre présidée par J.B. Priestley. Il y a eu une foule énorme qui a protesté dans les rues. «Taxer les livres! Jamais! Pas en Grande-Bretagne. Pourquoi combattons-nous?»— c'était le message, qui a été applaudi à tout rompre. Le gouvernement britannique s'est hâté de nier avoir jamais eu quelque intention de ce genre.

Pourriez-vous nous dire un peu comment vous voyez le contraste entre la réaction de la population et celle du gouvernement, qui a compris l'énormité de ce qu'il allait faire. Malgré les sacrifices et le grand besoin d'argent, à ce moment-là, on a décidé de ne pas taxer les livres.

Le sénateur Hébert: C'est une anecdote très intéressante. Je ne sais pas si elle contribuera le moins du monde à faire changer d'avis aux sénateurs d'en face, mais elle le devrait. Tous les pays civilisés du monde ayant une forme quelconque de TPS—à l'exception du Danemark, pour des raisons que j'ignore—ont soit exempté totalement les livres, comme c'est le cas de la Grande-Bretagne, ou, tout au moins, ramené la taxe à un strict minimum, comme cela a été fait en France et ailleurs. Ainsi, le Canada et le Danemark seront les seuls pays à traiter les livres différemment des autres pays civilisés du monde. C'est vraiment honteux, et en lisant cette lettre, je voulais montrer, tout au moins à mes collègues de ce côté-ci,

qu'en fait, nous sommes beaucoup plus appuyés dans notre lutte qu'on ne pourrait le penser à lire les quelques éditoriaux où l'on semble considérer que nous avons perdu la bataille et que nous devrions abandonner. Nous, de ce côté-ci, nous savons que nous n'avons pas perdu la bataille, que nous ne sommes absolument pas prêts à abandonner, et que de très nombreux Canadiens sont de notre avis et nous appuient.

Je les remercie comme je remercie cet étudiant qui a écrit aux sénateurs libéraux au nom de 32,626 étudiants à plein temps du premier cycle à l'université la plus grande et la plus diversifiée du Canada. J'ai pris quelques lettres pour changer, et certanes sont très touchantes.

Le sénateur Hastings: Lisez-les!

Le sénateur Hébert: Je vais en lire quelques-unes.

Le sénateur Hastings: Simplement pour changer de rythme.

Le sénateur Hébert: La première vient de l'Association coopérative d'économie familale de québec. C'est apparemment une association de coopératives familiales au Québec que je ne connais pas, et l'ont dit:

[*Français*]

> Monsieur le Sénateur,
>
> Comme association de défense des intérêts des consommateurs et des consommatrices de la région de Québec, et particulièrement des personnes à faible et modeste revenu, l'ACEF de Québec est extrêmement préoccupée par les effets négatifs de la TPS. Nous vous demandons à vous et à tous les membres du Sénat de faire tout votre possible pour vaincre ce projet qui accentuera la régressivité du régime fiscal fédéral et qui aura des effets négatifs sur l'économie actuellement en pleine récession.
>
> Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs. Bien à vous,
>
> Roger Beaudoin,
> Coordonnateur pour le Conseil d'Administration de l'ACEF.

Je pense que cela vaut la peine de temps en temps de . . . J'en ai reçu une autre ici d'un médecin, un opthalmalogiste M. Ross Harris . . . mon Dieu! il à l'air plein de titres. Le docteur Keon pourra nous aider avec cela: MD, FRCSC, FAAO,

● (2220)

[*Traduction*]

Ross Harris, médecin, F.R.C.S.(C), F.A.A.O., de Sherwood Park, Alberta, déclare:

> Monsieur le sénateur,
>
> Je voudrais traiter la question de l'adoption de la taxe sur les produits et services. Il est clair que les Canadiens se sont élevés avec éloquence contre cette taxe et je tiens à ajouter ma voix à celle de mes concitoyens dans l'espoir que la démocratie règnera et que le Sénat votera contre l'adoption de ce projet de loi.

Pour le Dr. Harris, la démocratie exige que nous votions contre ce projet de loi. La lettre continue:

> Le dernier sondage Gallup indiquait que seule une fraction de 15 p. 100 de la population soutient le gouvernement conservateur . . .

Le Dr. Harris n'est en retard que d'un sondage.

Le sénateur Hastings: C'était 4 p. 100 pour l'élection partielle de Montréal-Sainte-Marie.

Le sénateur Hébert: La lettre continue en ces termes:

> . . . qui a essayé de nous faire avaler de force cette taxe. Je pense qu'il est temps de montrer aux Canadiens que le Sénat a un rôle important à jouer dans les agissements du gouvernement. Je souhaite seulement qu'il y ait en place des mécanismes qui permettraient au Sénat d'avoir un vote de confiance et de chasser du pouvoir ce parti qui nous gouverne et qui n'a rien de démocratique.
>
> En tant qu'ancien conservateur, maintenant membre du Reform Party . . .

M. Harris est un ancien conservateur, mais, avec les six dernières années de gouvernement conservateur, il en a eu assez. À présent, il est membre du Reform Party et n'est pas libéral, de sorte que je ne cite pas quelqu'un venant de mon propre parti. Il continue:

> J'applaudis les sénateurs libéraux qui sont restés sur leurs positions et ont écouté le peuple canadien.

Voici la phrase clé. Nous écoutons le peuple canadien et le gouvernement ne le fait pas. Il conclut:

> Je félicite le Sénat qui jouit d'un rôle de première importance en préservant la démocratie au Canada.

[*Français*]

Voila une lettre écrite sur un bout de papier. Elle vient de Québec.

> Cher monsieur:
>
> Félicitations pour défendre le peuple le plus pauvre. C'est vous autres qui êtes démocrates en défendant la majorité de la population contre un groupe de députés (vendus) serviteur des riches banquiers.
>
> Je prie le ciel de vous donner le courage nécessaire pour bloquer leur mauvais projet. Vous passerez à l'histoire.
>
> Étienne Giguère, 321 rue Père Marquette, à Québec.

Cela vient du cœur.

> Monsieur le sénateur,
>
> permettez-moi de vous féliciter pour . . .

Le docteur Ross Harris ce n'est pas un béret blanc. C'est un ancien conservateur qui est devenu maintenant membre du Reform Party.

> Permettez-moi de vous féliciter pour votre lutte contestataire . . .

Le sénateur Lefebvre: Sénateur, me permettez-vous une question?

Le sénateur Hébert: Avec plaisir, sénateur.

Le sénateur Lefebvre: Vous avez certainement été à l'avant-garde des troupes du Sénat, des sénateurs libéraux qui se sont battus contre cette taxe néfaste qu'est la TPS. Je suis au courant que vous avez reçu des milliers et des milliers de pétitions, des lettres par centaines et centaines. Avez-vous fait une analyse de ces lettres et pétitions et sur les milliers et milliers Canadiens . . .

Le sénateur Cogger: Des milliards!

Le sénateur Lefebvre: Peut-être que c'est rendu à un million. Peut-être que vous pourriez aller les compter, sénateur Cogger? Vous ne semblez pas avoir grand chose à faire.

Alors, pourriez-vous nous indiquer, s'il y a eu de ces lettres même une sur dix mille qui est en faveur de la TPS et qui pouvait condamner le travail que vous faites, ainsi que tous vos collègues de ce côté de la Chambre pour se battre contre la TPS? Est-ce qu'il y a des gens qui écrivent pour dire: arrêtez cela! Ou, est-ce que l'on vous encourage, au contraire, d'en faire de plus en plus?

Le sénateur Hébert: En toute honnêteté, je suis obligé de vous avouer que j'ai reçu quelques lettres. Sur quelques centaines de lettres qui étaient en faveur, j'en ai peut-être reçu deux ou trois qui n'étaient pas d'accord avec nous et qui nous disait: vous devriez passer la TPS. Mais . . .

Le sénateur Lefebvre: Est-ce que c'était une lettre qui était envoyée par le sénateur Cogger, peut-être?

Le sénateur Hébert: Non mais cela venait certainement de ses amis. C'étaient des gens de chambres de commerce et puis des gens près de l'Association des manufacturiers, c'est-à-dire des gens riches à qui cela va profiter directement. Mais des petites gens là, qui crient ainsi . . .

Le sénateur Cogger: Un instant! Ceci est une allégation gratuite.

Le sénateur Hébert: Le sénateur Murray vous dit de vous taire.

Le sénateur Cogger: Sénateur Hébert, vous avez cité mon nom, je vous répond. Les lettres que vous avez reçues . . .

Le sénateur Lefebvre: Vous êtes completement mélangé!

Le sénateur Hébert: C'est lui qui a cité votre nom, ce n'est pas moi. Ecoutez-donc votre chef qui vous dit de vous taire.

Le sénateur Cogger: Vous avez reçu une lettre favorable à la TPS, soit! De quel droit dites-vous que ce sont de mes amis ou ce sont des millionnaires ou je ne sais trop. Je ne les ai pas vu, je ne les connais pas. Jamais je vous ai entendu déposer une lettre favorable; on les analysera quand vous les déposerez. D'ici là, ce ne sont que des allégations gratuites.

Le sénateur Hébert: Premièrement, je vous rappelle encore une fois que le sénateur Murray vous a dit de façon très claire de vous asseoir et de vous taire. Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas de discipline! Si le sénateur MacEachen me disait de me taire, je m'asseoirais. Certainement.

Le sénateur Cogger: Si le sénateur Murray vous dit de vous taire, vous allez vous taire?

Le sénateur Hébert: Si je faisais de l'indiscipline, oui.

Le sénateur Cogger: Je vous ai entendu dire à la télévision que vous aviez une passion illimitée pour la lutte du projet de loi, qu'il n'y avait rien qui tienne même pas la santé du sénateur Hastings. Maintenant vous venez me dire que si le sénateur MacEachen vous dit de vous taire, vous allez vous taire. J'en suis fort aise. J'en suis agréablement surpris, sénateur Hébert.

Le sénateur Hébert: Ecoutez . . .

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: Je souhaite que l'honorable sénateur laisse ma santé en dehors de la discussion. Je vais très bien et je serai là pour m'opposer à cette maudite taxe pendant un bon moment. Oubliez donc ma santé alors que nous discutons de ce qui nous intéresse tous en ce moment.

[Le sénateur Lefebvre.]

Le sénateur Kenny: Comment vous sentez-vous?

Le sénateur Hastings: Bien à 100 p. 100.

Le sénateur Murray: Vous semblez mieux que vous ne l'étiez.

Le sénateur Barootes: Grâce au médecin que vous aviez l'habitude de tourner en ridicule et dont vous vous moquiez.

Le sénateur Hastings: Honorables sénateurs, je formule une objection. Je n'ai jamais tourné en ridicule l'honorable sénateur.

Le sénateur Barootes: Vous vous en êtes moqué.

Le sénateur Hastings: J'ai tourné en ridicule la méthode utilisée pour nommer huit sénateurs, mais je ne me suis jamais moqué de qui que ce soit personnellement et je veux que ce soit indiqué au procès-verbal. J'ai tourné en ridicule la nomination de huit représentants royaux régionaux et la méthode utilisée par le Premier ministre. Je n'ai, cependant, jamais mis en doute l'intégrité des honorables sénateurs qui sont entrés au Sénat à la suite de cet acte du Premier ministre.

• (2230)

[*Français*]

Le sénateur Hébert: Je voudrais revenir au sénateur Cogger parce qu'il a dit quelque chose qui n'était pas exact mais ce n'est peut-être pas de sa faute. Il n'est pas toujours ici. Quand il dit que je n'ai jamais présenté de lettres ou de pétitions en faveur de la TPS, c'est pas exact.

Je l'ai fait, je crois, au début de la semaine dernière. J'ai reçu une pétition qui était signée par un seul nom de quelqu'un qui était en faveur. Je l'ai déposée ici même au Sénat. Vous pouvez la voir dans les dossiers. En conséquent quand vous dites que je ne l'ai jamais fait . . .

Le sénateur Lefebvre: La personne qui vous a adressé une lettre en faveur de la TPS, l'avez-vous encadrée dans votre bureau? C'est une personne très rare! Quand j'ai été avec le comité des banques et du commerce dans les provinces de l'Atlantique et aussi dans les Territoires du Nord-Ouest et à Vancouver, on a eu une personne aussi qui était en faveur, durant tout ce temps. Avez-vous fait une petite enquête pour savoir si ce n'était peut-être pas la sœur, la belle-sœur ou la femme d'un des députés ou d'un sénateur conservateur, ou peut-être la présidente de l'Association des conservateurs dans ces provinces? Avez-vous fait une enquête à ce sujet?

Le sénateur Hébert: Écoutez, non, je ne l'ai pas encadrée. J'ai fait la seule chose qui était honnête, je l'ai déposée ici même au Sénat. C'est la seule pétition qui portait un seul nom. Écoutez donc le sénateur Murray qui vous dit de vous taire!

Le sénateur Cogger: La seule pétition en faveur de la TPS récemment que j'ai vue était signée par votre propre frère, distributeur d'automobiles à Repentigny. À l'endos de sa carte d'affaires c'était marqué: Jacques, laisse passer la TPS, s'il te plaît. Le député qui représente la région où habite votre frère et où il exerce son commerce, est venu pour tenter de la déposer en Chambre. Il a été interrompu et brutalement rejeté par votre collègue, le sénateur Corbin.

Le sénateur Hébert: D'ailleurs cette histoire de carte était un coup monté, de toute évidence. J'ai téléphoné à mon frère et il ne se souvient pas de cet incident, d'aucune manière. Alors,

je ne sais pas quoi. C'est une histoire fabriquée, de toute évidence, par votre collègue de l'autre côté de la Chambre.

J'espère que c'est votre dernier mot sénateur Cogger, parce que j'ai..

Le sénateur Lefebvre: Je voudrais faire la remarque que le sénateur Stanbury, un soir, lisait les pétitions et il y en avait une qui était signée «Ray Hnatyshyn, Rideau Hall». Il n'a pas vérifié si c'était son Excellence ou non. Je ne vois pas si il était contre la TPS. Alors peut-être queu le sénateur Cogger pourrait le mentionner aussi.

Le sénateur Hébert: En tous les cas, comme je l'ai dit, j'ai reçu une pétition sur laquelle il y avait un seul nom. Je ne suis pas même certain qu'elle soit légale.

Seulement le sénateur Murray nous a fait le même coup peu de temps avant quand il nous avait présenté la pétition signée par un seul nom et envoyé par fax par le président de l'Association des manufacturiers du Canada. Je ne pense pas qu'elle était légale celle-là non plus.

De toute façon, je me suis dit, je ne veux pas que le sénateur Cogger me reproche jamais de ne pas déposer les pétitions. Tout-à-coup que c'est lui qui l'a envoyé! Alors je n'ai pas pris de risques et je l'ai déposé ici même, je pense il y a environ une semaine, en disant que c'est une exception, que c'était la seule pétition signée par une seule personne qui était en faveur.

Voici ici . . .

Le sénateur Lefebvre: Je crois aussi que nous avons reçu une pétition où il y avait trois ou quatre noms. C'étaient tous des personnes qui travaillaient dans les bureaux du leader du gouvernement au Sénat ou de ce genre. Vous rappelez-vous de cette pétition?

Le sénateur Hébert: Oui, je ne sais pas si je l'ai ici mais je l'ai quelque part. On m'en avait demandé des photocopies.

Le sénateur Frith nous avait d'ailleurs la scène quand cela c'était passé dans le bureau du sénateur Murray. Évidemment quand il faisait appel à ces collaborateurs, il ne pouvait pas en trouver. Ceux-là sont sur sa liste de paie et ils étaient mal placés pour dire «non» pour signer un document.

Alors on ne sait pas ce qu'ils pensent vraiment. On sait simplement qu'ils ont signé quand même qu'ils étaient en faveur. Cela constituait, aux yeux du leader du gouvernement au Sénat, une pétition signée par ces trois employés.

L'autre pétition était un fax signé par une seule personne, le président de l'Association des manufacturiers. Je ne pense pas que ce soit légal mais enfin . . .

Alors donc j'en ai un autre ici qui est d'un nommé Christan Sheitoysin, qui dit:

> Monsieur le sénateur,
>
> Permettez-moi de vous féliciter pour votre lutte contestataire que vous et vous collègues libéraux menez contre la TPS.
>
> Vous êtes un exemple de ténacité et d'espoir dans une société devenue par trop indifférente à son propre bien-être matériel, psychologique et moral.
>
> Avec mes sincères salutations.

Monsieur Jean Ouellette de Sillery:

> Je désire vous faire part de mon appui sans réserve à votre lutte héroïque pour faire battre la TPS. Nonobstant les commentaires de certains, . . .

Il fait allusion, j'imagine, aux quelques éditorialistes qui ne sont pas heureux qu'on écoute le monde alors qu'eux, ils ne les écoutent pas.

> . . . il ne fait de doute dans mon esprit que vous avez l'appui de la très grande majorité des Canadiens et Canadiennes qui désespèrent de voir le jour où le gouvernement conservateur saura se rendre à l'évidence et renoncer à son projet.
>
> J'ai appris avec beaucoup de satisfaction que votre parti doit mettre sur pied un comité pour proposer des alternatives à la TPS. J'ose croire que vous ferez des recommandations qui verront à mieux redistribuer le fardeau fiscal canadien, entre autre pour s'assurer que les compagnies et les hauts salariés fassent leur part. Ils ont trop profité des largesses du gouvernement conservateur.
>
> Donc, bon succès, ne lâchez pas prise et dites-vous que vous n'avez pas à avoir honte des tactiques utilisées et à utiliser dans le futur car la majorité vous appuie.

Bien, moi, j'aime mieux lire une telle lettre d'un citoyen ordinaire qui s'appelle Jean Ouellette, du 1234, avenue de Luxembourg, à Sillery, que certains éditoriaux de gens qui s'imaginent que, dans leur petit bureau, enfermés entre quatre murs, ils peuvent décider du sort du monde sans consulter et sans écouter personne.

Ici j'ai une autre lettre, signée par trois personnes. C'est presqu'aussi bon que la pétition du sénateur Murray! J'ai trois noms: madame Marie-Jeanne Boyer, ménagère; Aurèle Boyer, agriculteur et Thérèse Eva Boyer, étudiante et professeur. Trois personnes de Saint-Rémy, province de Québec, qui me disent:

> Monsieur,
>
> Nous soutenons votre action face à la nomination de huit sénateurs en conflit d'intérêt et la présentation du projet de loi TPS. Quel aberration est ce projet. Nous sommes dans un période instable sur le plan international et en récession à travers le pays. Que d'inquiétudes pour les jeunes et moins jeunes, que de tracas pour les moins bien nantis qui peuplent nos villes, nos provinces et notre pays. Que pense le gouvernement en place?

Il ne pense pas du tout, mais enfin.

> Ils nous parlent avec un langage mielleux, que c'est pour réduire le déficit. Et la dette qu'en font-ils?
>
> La politique de notre gouvernement actuel est une monstrueuse face, une comédie de bas étage. Nos politiciens, nos chers élus, à quoi pensent-ils lorsqu'ils ne pensent à rien? A nous taxer, à nous réduire à la mendicité. Quelle honte pour les gens qui comptent sur nous aux prochaines élections.

Je pense qu'ils ne devraient pas trop y compter cette fois-ci!

Y a-t-il parmi cette foule des politicailleux qui penseront au peuple un jour?

De plus, nous craignons que les politiciens nous bernent en laissant en place la taxe de vente et y ajoutant la TPS. S'il en est ainsi, le pire est à venir. Le Canada sera rongé du grand mal du siècle: les taxes et les impôts.

J'ai déjà mentionné les signatures. Voici un autre billet que j'ai reçu ces jours derniers.

Cher monsieur Hébert,

J'ai 21 ans. Je veux garder mon pays prospère et uni. J'ai du chagrin de voir la Chambre haute et ses traditions bafoués ainsi mais je sais que c'est nécessaire. S'il vous plaît, ne lâchez pas. Je suis dans les galeries de temps à autres. Je vais amener mes amis.

Marc Beaulieu, respectueux des sénateurs, 74 Brennan Place, Moncton, Nouveau-Brunswick.

Voilà quelqu'un qui était dans les tribunes et qui a pris la peine d'écrire sur un bout de papier qu'il nous appuyait. Étant dans la galerie, il a vu que les traditions du Sénat étaient, en effet, bafouées mais il a dit: je sais que c'est nécessaire.

Lui il comprend. Il ne prend pas des grands airs outragés comme certains de mes collègues d'en face qui se lèvent de temps en temps pour nous faire des sermons sur la bonne tenue que les sénateurs devraient avoir.

Cher sénateur,

Je suis un petit commerçant dans la vente de vêtements pour enfants. Avec la TPS, c'est 15 p. 100 de plus que devront débourser mes clients pour habiller leurs enfants.

C'est donc un québécois,

Sept pour cent au fédéral et huit pour cent du provincial = 15 %.

Ce n'est certainement pas une façon d'encourager la natalité.

Je vous encourage à continuer à combattre cette taxe dont la population ne veut pas—s.v.p. ne lâchez pas.

Jean Bettez, 46 rue des Braves, Sept Îles Québec.

Sept Îles, il me semble que cela me rappelle quelque chose! J'en ai une autre:

Cher sénateur,

vous avez toute mon admiration pour la lutte que vous faites contre cette taxe ignoble qu'est la TPS. Taxe qui va toucher les plus faibles et les plus démunis dans notre société déjà très malade.

Il y a sûrement d'autres moyens de s'attaquer au déficit—en épargnant les plus démunis—

Je vous encourage à continuer votre lutte dans cette noble cause.

C'est quand on a tout essayé, qu'il ne faut pas abandonner. Continuez la lutte. Merci.

Jean Bettez,
46, Avenue des Braves,
Sept Îles.

Encore une autre ici:

[Le sénateur Hébert.]

Cher monsieur,

Je vous félicite pour votre combat contre la TPS et je vous supporte dans votre lutte contre cette taxe.

Veuillez agréer, monsieur le sénateur, mes salutations les plus distinguées.

Jean Zincovitch M.D.

Donc un médecin.

600 rue Kleber, Duvernay, Laval.

Sénateur,

Je vous fait parvenir la preuve (voir coupure de journal) que la dette du pays ne baissera pas avec les dons que M. Mulroney offre ainsi que plusieurs autres dépenses dont les citoyens ne sont pas informés.

Il nous encourage à continuer de nous battre contre la TPS.

Honorable Jacques Hébert,

Félicitations pour votre combat contre la TPS.

Nous sommes avec vous dans cette lutte pour les citoyens du Canada.

Merci, Carmelle et Rolland Plante, de Joly à Lotbinière.

Le Comité d'éducation populaire Metes/Nergette Inc., 88, Avenue Laval, Mont-joli, Québec.

Monsieur le sénateur,

Vous trouverez, annexé à ce pli, des résolutions de l'assemblé générale du Comité d'Éducation Populaire Metes/Nergette dans le but de contester le projet de la TPS mis de l'avant par le gouvernement conservateur; ainsi que le projet de modification au régime d'assurance-chômage actuel.

Celui-là, il est voté! Grâce aux huit nouveaux sénateurs, il est voté. Les gens vont commencer à savoir ce que c'est le programme d'assurance-chômage, tel que revu et corrigé par les conservateurs.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous accorderez . . .

Projet de loi sur la TPS.

CONSIDÉRANT QUE, la nouvelle loi n'est pas encore en vigueur.

Elle ne le sera peut-être jamais!

CONSIDÉRANT QUE, les fournitures des organismes bénévoles sont taxables lorsque les produits et services fournis seront aussi offerts par des entreprises à but lucratif, ce qui vise à nier la nature distincte des organismes bénévoles.

CONSIDÉRANT QUE, de plus en plus que de familles ne disposent plus du minimum vital, cette loi est très profondément inégalitaire car, en plus d'appauvrir en core plus les pauvres, elle précipite dans la misère les gens dont le revenu atteint le seuil de survie.

CONSIDÉRANT QUE, les livres seront, également, taxés et que cette mesure alourdira considérablement le coût de l'éducation pour tous.

Vous voyez, eux, ils ont des préoccupations très particulières, ce comité, mais dans leurs «considérants» il y en a un qui touche le livre.

CONSIDÉRANT QUE, les livres seront, également, taxés et que cette mesure alourdira considérablement le coût de l'éducation pour tous.

CONSIDÉRANT QUE, le gouvernement ne s'est pas engagé à apporter des modifications au projet de la TPS concernant les organismes bénévoles.

Nous de l'assemblée générale des membres du Comité d'Éducation populaire Metes/Nergettte nous opposons au projet de la TPS mis de l'avant par le gouvernement conservateur.

Proposé par Pierre Dufort.

Appuyé par Gilles Bernier.

Résolu à l'unanimité.

Les Boules.

C'est signé par la secrétaire Thérèse Sheehy.

• (2240)

[*Traduction*]

Voici une autre lettre:

Cher sénateur Hébert, je voudrais vous manifester mon appui ainsi qu'à vos collègues du Sénat dans les efforts que vous déployez pour bloquer le projet de loi sur la TPS. Comme beaucoup d'autres Canadiens, je suis attentivement tout ce qui se passe au Sénat depuis que le projet de loi sur la TPS est arrivé à l'étape de ce dernier conflit.

Je vous en prie, maintenez vos efforts, continuez à utiliser toutes les tactiques et tous les moyens possibles pour bloquer cette taxe excessive et injuste.

[*Français*]

Alors vous voyez! Il n'est pas scandalisé comme certains de nos collègues d'en face et certains éditorialistes qui sont tous malheureux parce qu'on a fait du bruit avec nos bureaux. Ça ne dérange pas. L'homme de la rue, lui, veut qu'on bloque le projet de loi par tous les efforts, toutes les tactiques et les moyens.

[*Traduction*]

Poursuivons:

Pour bloquer cette taxe excessive et injuste. En tant qu'admirateur de Shakespeare, de MacBeth et qu'ancien participant de Katimavik, je voudrais vous faire part de toute ma considération et mon admiration pour votre attitude à l'égard de ce projet de loi.

Et c'est signé, Erline Corline, Norwood Crescent, Regina, Saskatchewan.

Le sénateur Lefebvre: Depuis Regina.

Le sénateur Hastings: Quelqu'un de votre circonscription.

Le sénateur Hébert:

Cher sénateur Hébert, vous faites un travail fantastique pour étouffer la TPS que la majeure partie des Canadiens détestent. Le magazine *Motor Truck* s'est également opposé fermement à la TPS.

C'est le nom de l'entête, *Motor Truck* magazine.

Nous envoyons plus de 800 pétitions signées par nos lecteurs et montrant leur refus absolu de cette taxe au leader des sénateurs libéraux Allen MacEachen. Voilà des années que *Motor Truck* n'avait pas reçu autant de réponses de ses lecteurs.

Le sénateur Lefebvre: Le plus grand nombre.

Le sénateur Hébert: Oui, le plus grand nombre de réponses des lecteurs parce que l'on a demandé aux lecteurs de signer la pétition et 800 réponses sont arrivées, soit le nombre le plus élevé de réponses depuis des années.

Nous espérons que notre pétition vous redonnera courage . . .

Eh bien, nous n'en avons pas vraiment besoin mais cela aide . . .

. . . et vous aidera dans votre lutte. Si vous voulez lire au *Hansard* les centaines de noms de camionneurs opposés à la TPS, vous avez notre bénédiction.

Sincèrement vôtre,

Barry Holmes,
rédacteur en chef,
éditeur adjoint.

[*Français*]

Et c'est aussi signé par le gérant d'édition Lou Smyrlis.

Voici un télégramme de Elizabeth Grahame, 10,423 127e rue, Edmonton, qui dit:

[*Traduction*]

Les sénateurs ont une obligation morale, le droit légal d'empêcher l'adoption de la TPS, autrement, le Sénat conservateur n'est qu'une marionnette.

[*Français*]

Bon. C'est simple; c'est clair.

[*Traduction*]

Voici une autre lettre. Elle vient d'Evelyn Latelluck, de Léry, province de Québec.

Cher monsieur: Les grands efforts que vous avez déployés pour bloquer ce mauvais projet de loi sur la réforme fiscale ont été très appréciés dans cette communauté.

[*Français*]

C'est ville de Léry, Québec. Je connais très bien cet endroit, parce que j'y allais pendant mes vacances quand j'étais enfant, mais je ne connais pas cette personne.

[*Traduction*]

On peut dire que l'univers repose sur les énergies individuelles. Vos énergies et celles d'autres personnes comme vous ont certainement . . .

C'est-à-dire des sénateurs libéraux . . .

. . . ont provoqué un étalage extraordinaire de cynisme de la part du parti au pouvoir. Avec les autres sénateurs libéraux, vous avez obligé le public canadien à se rendre compte de la situation terrible dans laquelle se trouve notre pays. Merci, vos efforts resteront longtemps dans les mémoires.

[*Français*]

Mais je ne sais pas si le sénateur Cogger va me répondre en me lisant là une dizaine de lettres dans l'autre sens. Mais avec ce ton-là, cette passion qu'il y a dans ces lettres-là.

[*Traduction*]

> Bravo Jacques! Faites tout ce que vous devez faire pour arrêter la TPS, tout! Si cette TPS est adoptée, je fermerai mon magasin de vitres. Sincèrement vôtre.

Ce correspondant exploite un centre de distribution de vitres d'auto. Il le fermera si la TPS est adoptée.

Un autre lettre déclare:

> Je veux dire ici combien j'apprécie l'opposition à la taxe sur les biens et services. Je n'en veux pas. Continuez de vous battre. Ne faites pas marche arrière. Je suis opposé au gouvernement Mulroney à 100 p. 100, opposé à 100 p. 100 en tant que Canadien autrefois fier de son pays. Je ne le suis plus, et je ne suis plus fier non plus d'être Canadien. J'aurais voulu ne pas avoir à le dire un jour, mais malheureusement, c'est la vérité et le gouvernement en est entièrement responsable. Je n'ai aucun respect pour ce gouvernement Mulroney. Je suis malheureux de vivre ici et de voir qu'on est en train de détruire mon pays.
>
> Faites tout ce qui est en votre pouvoir pour vous opposer à cette taxe et pour qu'elle ne soit pas adoptée. Sincèrement vôtre, James Bernoise, 390 Princess Avenue, Apt. 9, London, Ontario.

Le sénateur Marchand: Le sénateur Hébert me permet-il une question? Je veux poser une question au sujet des publications universitaires.

Je lis un nouveau livre de Paul Tennant, de l'université de Colombie-Britannique. Ce livre est intitulé: *Aboriginal Peoples and Politics*. Il vient de paraître.

Le sénateur Hastings: Il devance la taxe.

Le sénateur Marchand: Paul Tennant fait quelques commentaires intéressants qui s'appliquent je pense à la situation créée par la taxe. Par exemple, il déclare:

> Je suis le premier spécialiste en sciences politiques à faire une telle recherche sur le terrain en Colombie-Britannique.

Avant d'écrire le livre, P. Tennant a voyagé en Colombie-Britannique et visité de nombreuses communautés. Il a assisté à des réunions de nombreux conseils tribaux. Il a rencontré plusieurs organisations d'autochtones et a fait des recherches approfondies et étendues avant d'écrire son livre. Il fait allusion au fait qu'il avait eu des difficultés à rassembler les fonds nécessaires à son dessein et il a publié son ouvrage avec l'aide d'une subvention de la Fédération canadienne des sciences sociales, utilisant des crédits fournis par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Le livre a été publié par UBC Press, 6344 Memorial Road, Vancouver.

Vous avez une grande expérience d'auteur et vous connaissez le monde de l'édition, non seulement au Québec mais dans le reste du Canada et en milieu universitaire. À ce titre, pouvez-vous nous dire comment, à votre avis, l'application de cette taxe se répercutera sur les maisons d'édition comme la UBC Press? Ce serait malheureux si elles ne pouvaient plus publier de livre comme celui de Paul Tennant. Réellement, c'est un livre très précieux étant donné la façon dont il a été composé. Il serait malheureux que la taxe empêche les professeurs ou les autres auteurs d'utiliser les installations des presses universitaires. Avez-vous une observation à faire à ce sujet, sénateur Hébert?

[Le sénateur Hébert.]

Le sénateur Hébert: Naturellement, la situation est légèrement différente pour les presses universitaires étant donné qu'elles bénéficient de subventions de leur université et occupent les locaux dans les bâtiments universitaires. Leurs publications ne sont pas à but lucratif. Néanmoins, nous savons tous que les subventions aux universités ont diminué ces dernières années, ce qui signifie que les subventions aux presses universitaires sont devenues plus modestes également. Elles ne peuvent pas s'attendre à voir augmenter leurs subventions.

Leurs livres se vendent déjà cher parce qu'il s'agit de livres spécialisés qui ne font pas un gros tirage. Je ne sais rien du livre que vous avez en main, mais certains de ces livres ne sont tirés qu'à quelques milliers d'exemplaires ou moins, ce qui signifie que chaque exemplaire est coûteux à publier et se vend par conséquent à un prix élevé.

Avec la TPS, le prix sera plus élevé encore. Moins de gens achèteront ces livres parce qu'ils seront inabordables et, à un moment donné, les presses universitaires seront incapables de publier certains livres. Il y a une limite. Vous ne pouvez pas imprimer 100 exemplaires d'un livre. Ça ne marche pas comme ça. Ce serait extraordinairement coûteux.

Une chose est certaine. Moins de livres du genre de celui que vous avez en main seront publiés au Canada en raison de l'obstination du gouvernement qui ne veut pas exlure les livres de la TPS. Nous en subirons tous les conséquences parce que des idées importantes ne seront jamais exprimées sous une forme qui permettrait de les transmettre.

• (2250)

[*Français*]

Je vais suspendre pendant un petit moment ma la lecture du document dont je vous ai parlé tantôt pour passer à un autre document parce que je voudrais qu'on se rapproche parce que le temps passe . . . Je veux laisser la chance à d'autres éventuellement de parler aussi. Alors dans l'enquête dont je vous ai citée de larges extraits et qui s'achève en 1977 . . . L'industrie du livre a continué de progresser depuis cette enquête, au Québec et dans le reste du Canada. Grâce au dynamisme de ce milieu-là et aussi grâce à l'aide des gouvernements et à l'intérêt plus marqué qu'ils ont porté à la culture et aux livres en particulier au cours des dernières années. C'est pour ça que la TPS a créé un tel émoi dans les milieux intellectuels du Canada anglais et du Canada français. C'est parce que c'est contraire à ce auquel les gouvernements nous avaient habitué au cours des dernières années.

Et puis parce qu'au cours des dernières années, par exemple, on avait créé au début des années 80, je crois un comité d'étude de la politique culturelle fédérale qui était également appelé le comité Applebaum-Hébert, du nom d'un de mes cousins. Au début des années 80, la tâche du comité était énorme. Il a travaillé pendant deux ans rencontrant dans toutes les provinces les gens de tous les milieux culturels dont celui du livre.

Et comme c'est un travail beaucoup plus récent, je voudrais en dire deux mots. Je voudrais vous rappeler les recommandations de ce comité en ce qui concerne les lives et l'édition. Comme vous le constatez quelques-unes de ces recommandations ont été mises en application. Mais pour le plus grand bien d'ailleurs du milieu culturel, un grand nombre d'autres sont resté lettres mortes.

Alors là on va changer un peu de saison pour parler toujours du même sujet, mais dans les années 80, pour voir où on s'était rendu. Et le chapitre s'appelait «La création littéraire, l'édition et la lecture».

> Le titre de ce chapitre-là d'ailleurs reflète bien l'esprit dans lequel a été conçu notre rapport.

Ce sont les auteurs du rapport qui parlent, alors ils disent toujours «nous».

> . . . les créateurs et les producteurs culturels ne travaillent pas en vase clos, mais sont partie intégrante d'un tout. En littérature, Margaret Atwood a sur remarquablement concrétiser notre pensée. L'écrivain et ses lecteurs sont des frères siamois. Tuez l'un et vous risquez d'atteindre l'autre. Essayez de les séparer, vous pourriez bien vous retrouver avec deux-demi corps sans vie.

Alors c'est pour ça que si la TPS enlève des lecteurs, vous tuez l'un des frères siamois parce que l'auteur à besoin du lecteur, se sont deux frères siamois.

> On ne peut manifestement pas dissocier l'écrivain de l'éditeur et du lecteur—un auteur peu certes exister sans lecteurs, tout comme un quidam peut traverser la vie sans jamais ouvrir un livre, mais il manquera toujours une dimension capitale à leur expérience humaine. L'éditeur, pour sa part, peut favoriser le rapprochement.

Cette description laisse cependant à désirer car elle passe sous silence la part des rédacteurs, traducteurs, graphistes, imprimeurs, libraires, bibliothécaires et critiques, qui tous jouent un rôle indispensable. On voit donc que la littérature est belle et bien une entreprise collective.

[*Traduction*]

Le sénateur Kenny: Tout à l'heure, vous avez parlé des écrivains, et tout le monde sait qu'ils sont souvent au bas de l'échelle de salaires ou dans la pauvreté. Vous n'avez pas expliqué comment les écrivains pauvres pouvaient fonctionner au bas de l'échelle. Le Comité des banques a entendu les représentants de l'Association nationale antipauvreté, qui ont parlé des crédits d'impôt remboursables en expliquant la discrimination exercée contre les familles nombreuses vivant dans la pauvreté et les personnes seules comptant sur l'assistance sociale. Dans son mémoire au comité, l'Association nationale antipauvreté a déclaré que les familles de quatre personnes ou plus vivant en dessous du seuil de pauvreté n'auraient pas droit à la totalité des crédits d'impôt. Elle disait ensuite qu'aucune personne seule touchant l'assistance sociale, avec ou sans incapacité, ne recevrait la totalité de ses crédits d'impôt.

L'un des principaux reproches formulés contre la TPS est que les Canadiens vont commencer à perdre ces crédits parce qu'ils ne sont pas pleinement indexés en fonction de l'inflation. Au fur et à mesure que les taxes et les prix augmenteront à l'avenir, la protection accordée aux Canadiens à faible revenu diminuera. Pratiquement tous les groupes sociaux ont été unanimes à dire que l'absence d'une pleine indexation des crédits d'impôt remboursables rendrait le système de TPS déjà injuste encore plus injuste avec le temps.

Dans son mémoire au comité, le Conseil national du bien-être explique qu'étant donné la diminution progressive du crédit de taxe sur les ventes et la réduction du seuil, il sera de plus en plus difficile de s'en servir pour protéger les Canadiens à faible revenu contre la TPS à l'avenir. En effet, ils devront chaque année payer un peu plus de taxe fédérale de vente parce que le crédit de taxe sur les ventes compensera une moins grande part de la TPS. Le crédit de taxe sur les ventes sera en outre accordé en fonction d'un niveau de plus en plus en dessous du seuil de pauvreté, de sorte que les familles à faible revenu et les pauvres qui travaillent seront de plus en plus nombreux à n'avoir peu ou pas de protection contre la taxe de vente. Les représentants du Conseil national du bien-être ont également déclaré que dans cinq ans, 700 000 familles pauvres cesseraient de recevoir des crédits d'impôt remboursables à cause du manque d'indexation. Dans 10 ans, plus d'un million de familles canadiennes ayant besoin d'être protégées perdront leurs crédits d'impôt. Les chiffres fournis par le Conseil national du bien-être ont démontré comment l'inflation réduirait la valeur des crédits au fil des années. Dans cinq ans, le crédit maximum pour un couple avec deux enfants tomberait de 750 $ à 644 $, selon la valeur de 1991, ce qui signifie que d'ici cinq ans, les familles pauvres paieront 700 millions de dollars de plus.

En réponse à ces critiques, le ministre des Finances a déclaré qu'il n'était pas nécessaire de prévoir une indexation complète en fonction de l'inflation pour les Canadiens à faible revenu parce que le gouvernement ajustera au besoin les crédits et les seuils de façon à protéger les pauvres.

Il me semble qu'un grand nombre de ces écrivains dont vous parlez sont justement ceux qui vont souffrir de la diminution de crédits due à l'inflation et qu'avec le temps, ils seront de plus en plus nombreux à ne plus avoir les moyens de continuer à écrire. Auriez-vous un commentaire à ce propos?

Le sénateur Hébert: Vous avez tout à fait raison. Je ne connais pas les chiffres pour le Canada anglais, mais je vais vous donner une idée de la situation financière des écrivains au Québec—j'ai exclu de ce nombre ceux qui peuvent se servir de leur plume pour gagner de l'argent en faisant de la publicité, en écrivant des discours pour le gouvernement, le ministre des Finances ou la publicité. Je parle de ceux qui écrivent des livres, des romans, de la poésie et du théâtre. Au Québec, il y en a peut-être quatre ou cinq qui n'ont pas un gros revenu mais qui peuvent survivre, élever une famille et mener une vie décente. Ils ne sont que quatre ou cinq au Canada français. Au Canada anglais, des écrivains comme Pierre Berton doivent vivre bien, tout comme Margaret Atwood. D'après vous, combien réussissent à tirer un revenu suffisant de leurs œuvres?

Le sénateur Kenny: Je dirais 10 ou 15.

Le sénateur Cools: Peter Newman réussit asssez bien.

Le sénateur Hébert: Disons qu'il y en a 20 au Canada anglais et que l'on pourrait en trouver six ou sept au Québec. Moins de 30 Canadiens gagnent leur vie en écrivant des livres. Imaginez où en sont les autres! Ils meurent de faim ou ils doivent avoir un autre travail en même temps. Certains font des corrections d'épreuves pour les journaux ou sont vendeurs dans des librairies afin d'être près des livres qu'ils aiment, mais ils doivent avoir plusieurs activités pour survivre. Ces personnes seront directement touchées par la TPS et certaines décideront de cesser d'écrire. Nous allons perdre plusieurs bons livres, peut-être un chef-d'œuvre qui aurait réussi dans le monde entier et aurait été traduit en 25 langues.

[*Français*]

Alors on disait donc:

> Au Canada, depuis quelques années, les gouvernements appuient de plus en plus cet effort commun . . . , pour les écrivains, les traducteurs, les graphistes, les libraires, les bibliothécaires . . . mais en se gardant de s'ingérer dans ce qui s'écrit, se publie ou se lit.

Bien entendu, le Conseil des arts a été admirable à cause de cela, à cause de ce que vous appelez en anglais le «armslength» qui fatigue un peu le gouvernement actuel. Comme vous savez, il y a eu des déclarations assez fantastiques de certains députés conservateurs qui trouvaient ça un peu ennuyeux qu'il y ait ce «armslength» avec le Conseil des arts. Ils auraient voulu mettre à leur main le Conseil des arts de façon à pouvoir distribuer plus facilement les bourses aux gens plus talentueux de leur comté.

> Cette attitude est essentielle à la liberté de pensée et d'expression et correspond à l'idée que les Canadiens se font des rapports entre les pouvoirs publiques et la culture.

C'est le «armslength» dont je parle.

> Le gouvernement fédéral en particulier a fourni ce type d'aide directement aux écrivains et aux éditeurs mais en délaissant plus ou moins les lecteurs qui forment pourtant le groupe le plus nombreux.

Alors évidemment la taxe sur le livre de 7 p. cent, c'est exactement le contraire de cette petite idée qui ressort de ce chapitre sur le livre du rapport du comité d'étude de la politique culturelle fédérale présidée par Lou Applebaum et mon cousin.

> Ce choix se justifie à bien des égards. Ce sont en effet les écrivains et les éditeurs qui constituent les deux premiers maillons de la chaîne et mettent en branle le processus littéraire. Sans eux, les lecteurs et les critiques, les libraires et les imprimeurs ne trouveraient guère d'ouvrages canadiens à lire, analyser, vendre ou imprimer. Par contre, sur les marchés anglais et français assez modestes au Canada, ces deux activités reposent sur une base économique plutôt fragile. Ainsi les Canadiens qui choisissent de gagner leur vie en écrivant ou en plubliant des ouvrages et des revues, surtout lorsque ceux-ci ont un caractère artistique ou culturel, manquent-ils souvent de moyens matériels. D'où la nécessité pour eux d'obtenir une certaine aide financière en dehors des revenus tirés du marché. Si les programmes gouvernementaux sont d'abord orientés vers l'aval de la production littéraire, en amont ce sont les lecteurs canadiens qui en bénéficient.

[Le sénateur Hébert.]

C'est pour ça que l'aide à l'édition qui était souvent critiquée dans certains milieux, surtout de droite, où on disait: mais pourquoi aider les éditeurs? Après tout, qu'ils se débrouillent, les lois du marché doivent jouer etc . . . au plus fort la poche et tout! Mais on oubliait cependant qu'en aidant l'éditeur, on aide le lecteur parce que sans l'éditeur le livre ne se produit pas, n'est pas répandu et mis à la portée des gens.

> Les mesures adoptées ont donné d'excellents résultats. Comme nous l'a rappelé la Conférence canadienne des arts: au cours des 10 dernières années, on a assisté partout à un essor considérable de la création littéraire de même qu'à un accroissement marqué de l'intérêt du public pour les écrivains canadiens.» En revanche, les auteurs du Rapport Massey-Lévesque concluaient, il y a 30 ans, que «parmi les grands moyens d'expressions artistique de la nation canadienne, la littérature vient en second lieu et même assez loin après la peinture».

C'est assez curieux! Trente ans avant celle-ci, donc en 1950, c'était la peinture qui dominait.

> Et ils poursuivaient, consternés: «serions-nous donc un peuple sans littérature?

C'était à une des interrogations consternées bien sûr des auteurs du rapport Massey-Lévesque, 30 ans avant celui-ci.

> La question ne se pose plus de nos jours. Que l'on parle quantité, qualité , publics, ventes sur place ou à l'étranger, la littérature canadienne a fait des progrès marqués que personne ne pouvait pressentir en 1951. Les métiers complémentaires, éditeurs, libraires, bibliothécaires et critiques ont suivi le mouvement. Ce développement qui traduit la maturation de la société ne saurait être imputé aux seules interventions des gouvernements.

Elles étaient nécessaires, elles étaient essentielles même, mais elles n'étaient pas les seules raisons de l'essor.

> Mais il est indéniable par ailleurs que les mesures . . .

• (2310)

[*Traduction*]

L'honorable Anne C. Cools: Sénateur Hébert, puis-je vous poser une question?

Le sénateur Hébert: Oui.

Le sénateur Cools: Comme les sénateurs le savent déjà, nous sommes extrêmement privilégiés dans cette chambre puisque nous avons un certain nombre d'hommes et de femmes de lettres qui siègent avec nous, comme vous-même, par exemple. Vous êtes l'auteur de plusieurs ouvrages.

Le sénateur Hébert: N'oubliez pas le sénateur Chaput-Rolland.

Le sénateur Cools: Je m'adresserai à elle dans un moment. J'ai un autre exemple. Je vois devant moi notre collègue le sénateur Doyle. Lorsque je suis arrivée pour la première fois dans cette chambre et que je me suis installée pour partager votre pupitre, ce qui est encore le cas aujourd'hui . . .

Le sénateur Hébert: Pas ce soir, parce que j'ai besoin de votre pupitre justement.

Le sénateur Cools: Aucun problème. Je vous prêterai mon pupitre chaque fois que vous parlerez. Toutefois, lorsque je suis arrivée pour la première fois ici, vous vous êtes présenté à moi avec un ouvrage que vous aviez écrit sur William Coffin et pour moi, c'était quelque chose d'extrêmement précieux. J'ai en fait deux questions à vous poser. La première a trait au fait que les propriétaires de librairies sont généralement des gens assez particuliers qui sont habituellement passionnés de bouquins et se lancent invariablement dans ce genre d'entreprise parce qu'ils sont extrêmement intéressés par les lettres en soi. Même si je n'ai pas entendu toute votre allocution, je poserai quand même ma question: Disposez-vous de données particulières concernant les répercussions sur les propriétaires de librairies de la comptabilité et de l'administration que requiert la TPS?

Avant d'en arriver à ma seconde question, j'aimerais vous dire que je suis personnellement une collectionneuse. Je suis particulièrement intéressée par les gens qui se décrivent eux-mêmes comme étant des amateurs d'antiquités; plus précisément, les gens qui sont propriétaires de livres anciens. Par exemple, si je voulais acquérir un exemplaire du livre de John Dafoe sur Sir Wilfred Laurier, étant donné que je vis à Toronto, je pourrais passer un coup de fil à Joseph Patrick, qui tient une librairie de livres anciens et lui demander s'il en a un en stock. Ma question est donc celle-ci: Avez-vous une idée quelconque de l'incidence qu'aura la TPS sur les librairies qui vendent des livres anciens et les libraires? Si vous n'avez aucune information concernant ces deux domaines, ça me conviendra parfaitement.

Le sénateur Hébert: Pour être honnête, je n'ai pas d'information particulière sur cet aspect, mais il est assez évident que ces gens souffriront, comme les autres. Ils vendent des livres anciens, mais ce sont des livres et ils sont destinés à un public qui continuera à aimer les livres et à vouloir les acquérir. Et si le prix devient trop élevé, ils en achèteront moins, naturellement. Certains de ces libraires ne seront peut-être pas en mesure de poursuivre leur activité et devront fermer leurs portes. Je ne leur souhaite pas et j'espère que ceci ne se produira pas, mais il est très probable que ceci leur arrivera, comme ça arrivera aux libraires ordinaires.

Le sénateur Cools: Oui, comme je l'ai dit auparavant, je suis une collectionneuse. Je m'intéresse de très près aux libraires spécialisés dans les livres anciens. Ce sont des gens très intéressants. En plus d'être des vendeurs de livres à l'homme de la rue, ils sont également très particuliers parce qu'ils achètent et vendent aux bibliothèques. Je puis vous donner comme exemple celui d'un vendeur de Toronto à qui j'ai acheté plusieurs livres. Il approvisionne également les bibliothèques. Je crois que c'est un sujet à ne pas négliger. Il est important pour l'industrie du livre, mais également pour la survie de la culture au Canada.

Un jour, au cours de l'étude en comité de ce projet de loi, nous avons demandé à un antiquaire de comparaître. Il vendait surtout d'autres types d'antiquités, comme les meubles et la verrerie, mais il était extrêmement préoccupé par la TPS et ses répercussions sur le commerce en général. Je pense que c'est assez intéressant et j'ai hâte d'entendre ce que vous avez à dire.

[*Français*]

Le sénateur Hébert: Je suis bien sûr qu'il faut leur souhaiter de survivre, ces vendeurs de vieux livres. Mais il est évident qu'ils vont souffrir autant que les autres. Sept p. 100 sur un livre de 30 dollars, c'est une chose. Sur un vieux livre qui en vaut 300 $, c'est encore un plus dur coup.

> Les membres de la commission Massey-Lévesque n'en seraient pas revenus s'ils avaient pu prévoir le succès national et international de leurs compatriotes dans les années 70 et au début des années 80: Margaret Laurence, Anne Hébert, Robertson Davies, Yves Thériault, Irvine Layton, Antonine Maillet, Margaret Atwood, Marie-Claire Blais, Farley Mowatt, André Langevin, W.O. Mitchell, Gaston Miron, Mordecai Richler, Jacques Godbout, Mavis Gallant, Réjean Ducharme et Léonard Cohen. Ce ne sont là que quelques-uns des noms qui me viennent spontanément à l'esprit en plus des auteurs déjà reconnus par la commission: Gabrielle Roy, Morley Calaghan, Roger Lemelin, Hugh MacLennan, Gratien Gélinas . . .

qui a l'âge de 80 ans vient de se faire rabrouer par le gouvernement, il était ici il y a quelques jours et il venait plaider la cause évidemment des auteurs, des libraires et des éditeurs, la cause du livre. Il a été reçu comme chacun sait, le sénateur Lefebvre nous a lu tantôt un extrait des rapports de presse.

> . . . et Earl Birney. Il n'y a pas de doute que la création littéraire et l'édition s'épanouissent au Canada. La liberté artistique et intellectuelle et réelle se porte mieux que jamais.

Pendant nos déplacements d'un bout à l'autre du pays, et lors de nos délibérations, nous avons pourtant acquis la conviction qu'il n'y avait pas lieu de nous réjouir outre mesure. Nous avons en effet repéré dans la politique fédérale plusieurs lacunes et omissions graves auxquelles il faut remédier sans tarder. En ce qui concerne les écrivains, nous estimons que leur revenu est tout à fait inapproprié compte tenu des avantages que le public tire de leur travail.

C'est ce qu'on disait tantôt, il y en a une poignée. On a dit, en tout et partout, moins d'une trentaine en comptant le Canada anglais et le Canada français qui vivent de leurs livres. Les autres n'en tirent qu'un revenu marginal.

> Par ailleurs, du côté des lecteurs, leurs intérêts de consommateurs de littérature canadienne ont été, nous en sommes persuadés, négligés (peut-être par inadvertance). Cette constatation nous amènera à proposer des améliorations visant l'information du public et son accès aux publications canadiennes. Nous avancerons aussi quelques idées sur la façon dont l'État peut aider les éditeurs à mieux jouer leur rôle culturel.
>
> On peut légitimement déclarer à propos de la création littéraire canadienne que la productivité et la maturité artistiques se sont développés de pair depuis l'époque de la

Commission Massey-Lévesque et qu'elles ont même connu une certaine progression dans les divers genres littéraires depuis trois décennies. Au tout début, les œuvres les plus importantes et les plus intéressantes relevaient de la poésie. Par contre, dès le début des années 60 le roman, tout en se diversifiant, s'est largement répandu dans les deux langues officielles.

● (2320)

Depuis 10 ans mettons depuis l'arrivée des pièces de Michel Tremblay sur les scènes Montréalaises et les premières représentations de «The ecstasy of Rita Joe» de George Ryga, ou de la trilogie Donnelly de James Reaney—le théâtre canadien donne des signes de vigueur comparables à notre poésie, à nos romans et à nos nouvelles.

D'autres disciplines non moins importantes sont aussi en plein essor. L'histoire, la biographie, la critique sociale, politique et artistique, la littérature pour enfants. Auteurs à succès ou érudits, tous ont fait des contributions précieuses dans ce domaine. S'il semblait autrefois y avoir plus de potentiel que de réalisation concrète, le flot des publications venant des quatre coins du pays est maintenant ininterrompu.

Cette floraison à la fois variée et soutenue, ne serait pas possible sans un réseau complexe d'éditeurs professionnels de livres et de périodiques. Par rapport au petit nombre d'intervenants plutôt pessimistes qui s'était rendu aux audiences de la Commission Massey-Lévesque, les milieux canadiens de l'édition ont prospéré à de multiples égards. On trouve aujourd'hui dans toutes les provinces, des éditeurs, dont certains se spécialisent dans les œuvres régionalistes. Il existe parmi les nouvelles maisons d'édition régionales plusieurs entreprises de langue française installées au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, en Ontario et au Manitoba. Du côté des éditeurs anglophones, partis d'une base régionale, certains servent aujourd'hui une clientèle nationale qui s'enthousiasme pour leurs produits.

Il faut noter un autre l'aspect de l'évolution de ce secteur, une certaine spécialisation inconnue dans les années 1940 ou 1950. Outre les presses régionales, nous avons des maisons d'édition de langue française et de langue anglaise versées dans l'histoire, la politique, les questions féminines, la littérature pour enfants, les arts et les conseils pratiques. Nous nous félicitons d'avoir des sociétés qui se consacrent à l'édition grand public ainsi qu'un peu partout des maisons qui font des tirages limités d'œuvres passionnantes et hardies de poètes, de dramaturges et de romanciers.

[Le sénateur Hébert.]

Ces petites maisons dont je vous ai dit à plusieurs reprises qu'elles seront celles qui fermeront sans doute leurs portes à cause de la TPS.

Ces diverses catégories d'éditeurs parfois importants—plus souvent modestes—ajoutent une dimension créatrice vitale à la production des presses universitaires, des éditeurs scolaires et des sociétés qui se spécialisent dans les publications commerciales.

Quoique quelque-uns des grands de l'édition soient la propriété d'intérêts étrangers, notamment au Canada anglais, cette industrie comporte de nos jours une forte majorité d'entreprises proprement canadiennes. Notre pays possède d'ailleurs une industrie nationale très vivante. Cela est d'autant plus frappant que la taille de nos deux marchés intérieurs est assez réduite, que la concurrence des livres importés des États-Unis, de France et du Royaume-Uni est très vive, et que la conjoncture économique est particulièrement défavorable. Bref, l'édition canadienne du livre est une réussite culturelle, sinon toujours financière.

Revues et périodiques ayant connu une progression parallèle, les Canadiens disposent aujourd'hui d'un choix impressionnant, allant des revues d'information aux grands magazines destinés aux consommateurs, en passant par les publications spécialisées de tous genres: arts, sciences, divertissements et loisirs. On y trouve aussi bien des publications savantes que des «petites revues» servant de tremplin aux œuvres expérimentales en art comme en littérature qui sont capitales pour toute culture vivante.

Je reviens là-dessus, parce qu'il parle des petites revues, qui vont donner la chance à un jeune auteur de publier son premier texte qui ensuite, va pouvoir publier dans une revue plus importante, et finalement publier un livre, et qui sait une œuvre majeure. Ce sont ces petites revues qui vont crever si la TPS est mise en application. Les grosses vont survivre.

L'émergence de voix régionales est un autre phénomène récent, et plusieurs magazines essentiellement destinés au marché d'une ville, d'une province ou d'une région ont connu le succès.

Qu'est-ce qui va arriver à ces publications régionales avec la TPS et avec l'augmentation des tarifs postaux, Dieu seul le sait. Mais chose certaine, un grand nombre vont disparaître.

Dans l'ensemble, à l'instar de l'édition du livre, l'industrie des périodiques affiche plus souvent des réussites culturelles que financières. Le tableau est d'ailleurs identique: une population peu nombreuse éparpillée sur un territoire immense et polarisée vers deux marchés linguistiques; parfois une concurrence étrangère écrasante . . .

Dans le domaine du périodique, c'est encore plus évident, en tout cas, aussi évident que dans le domaine du livre.

. . . l'inflation

et une économie mal en point. Tous ces facteurs réunis rendent la situation financière des entreprises en question très précaire, plus particulièrement celles qui démarrent.

Remarquez que ces considérations ont été écrites dans un rapport qui a été publié en 1982, donc il n'y a pas si longtemps, il y a moins de 10 ans, il y a 8 ans quoi. On nous faisait remarquer encore à ce moment-là, qu'en dépit des succès dans ce monde-là la situation financière des entreprises en question est très précaire et particulièrement celles qui démarrent et ce sont celles-là qui vont être fauchées par la TPS.

> Malgré tout, l'édition canadienne sous toutes ses formes a été soutenue par la créativité des écrivains et l'intérêt des lecteurs. Or, ces forces ont convergé juste au moment où l'arrivée de la télévision pouvait donner à craindre que le public ne se détourne de l'écrit.

Comme on a entendu dire ça souvent quand la télévision s'est montré le nez dans nos salons. On se disait: c'est la fin des livres. Les gens ne liront plus. Au contraire, ils lisent davantage et on a même fait des succès de télévision avec les livres comme c'est le cas de l'émission de Bernard Pivot qui vient de se terminer.

> Cela s'est au contraire traduit par un regain d'intérêt pour l'exploration et l'expression de la réalité canadienne, précisément grâce aux livres et aux magazines. Plus de Canadiens que jamais se font écrivains et éditeurs, contrebalançant ainsi l'influence de la culture de masse, électronique ou imprimée, largement américaine. À l'ère posttélévisuelle, la population a clairement prouvé qu'elle était prête à consommer davantage de livres et de magazines canadiens, sans cesser de faire bon accueil aux publications étrangères.
>
> L'aide officielle à la littérature. Conscient de ce courant, le gouvernement fédéral a mis dans les années 50 de plus en plus de crédits à la disposition des écrivains et des éditeurs canadiens.
>
> Le premier organisme à agir dans ce sens a été le Conseil des Arts qui, tout de suite après sa création en 1957, a offert des subventions aux écrivains, aux universitaires ainsi qu'à quelques mainsons d'édition de livres, de magazines littéraires et artistiques et de publications savantes. Par la suite, cette aide s'est accrue pour les écrivains et les érudits jusqu'en 1972, année où le Conseil a lancé d'importants programmes d'assistance à l'édition, toujours en vigueur. Ceux-ci sont gérés en partie par le Conseil des Arts et en partie sous les auspices du Conseil de recherche en sciences humaines. Le Conseil des Arts a ensuite disposé d'un budget pour la promotion et la publication de livres et de périodiques canadiens. Des mesures ont été prises en faveur de la commercialisation à l'étranger des livres canadiens. Le ministère des Approvisionnements et Services a établi un programme de coédition en vertu duquel il collabore avec le secteur privé à la publication dans les deux langues d'ouvrages produits par les divers ministères fédéraux, L'Agence d'examen de l'investissement étranger s'occupant pour sa part de freiner toute nouvelle expansion de la propriété étrangère dans l'édition canadienne.

Une agence évidemment que les conservateurs se sont empressés de faire disparaître dès leur arrivée au pouvoir en 1984. Alors qu'est-ce qui arrive maintenant de la propriété étrangère dans l'édition canadienne? Je n'en sais rien.

• (2340)

> Les pouvoirs publics ont essayé de renforcer l'édition des périodiques en 1976 avec l'adoption du projet de loi C-58, qui modifiait la Loi de l'impôt sur le revenu afin de rendre la publicité plus attrayante dans les revues et les stations de radiodiffusion canadiennes.

Enfin, la Direction générale des arts et de la culture du Secrétariat d'Etat créait en 1979 un programme de développement de l'édition de livres, qui prévoyait des sommes considérables pour la vente et la commercialisation des livres canadiens et l'amélioration structuro-professionnelle de cette industrie. Depuis 1980, cette direction générale a été rattachée au ministère des Communications.

> Les gouvernements provinciaux n'ont pas manqué non plus d'apporter leur appui à la littérature dans les années 70 et au début des années 80. Les gouvernements de l'Ontario et du Québec ont été particulièrement généreux, puisque c'est là que se trouve le plus d'écrivains et d'éditeurs professionnels. Mais les autres provinces ont fait aussi leur part au fur et à mesure que les professions littéraires fleurissaient chez elles.

Il est bien sûr impossible de déterminer l'influence exacte de l'aide officielle sur l'essor de la création littéraire et de l'édition depuis 25 ans. Il est pourtant remarquable que cette aide se soit toujours cantonnée à l'encouragement et à l'assistance matérielle, sans velléité de direction ou de contrôle. Dans ce domaine, les pouvoirs publics canadiens jouent un rôle beaucoup plus grand que ceux de nombreux pays qui partagent nos traditions culturelles, et leurs ressortissants sont peut-être enclins à se demander si nos gouvernements n'en profitent pas pour imposer leurs vues. Nous pouvons leur affirmer sans hésiter que les programmes d'aide officiels canadiens n'ont jamais servi à des fins de censure ou de propagande et que cette politique de non-ingérence en littérature correspond aux vœux de la population canadienne.

Comme je le disais tantôt, les conservateurs, surtout quand ils sont arrivés au pouvoir, ont eu quelques hésitations sur le sujet. Ils trouvaient que le Conseil des Arts faisait un peu trop à sa tête et que certains députés auraient été mieux en mesure de juger des talents des poètes de leur comté. Mais ça ne s'est pas fait.

> Les écrivains sont des individualistes, à propos desquels il est difficile de généraliser sans risque d'erreur. C'est encore plus compliqué dans une société comme la nôtre où cohabitent deux groupes de langues officielles possédant chacun sa littérature. Les auteurs canadiens qui écrivent en français et en anglais vivent dans des univers littéraires dissemblables, même s'il y a des points de rencontre. Et ce qui est peut-être encore plus fondamental, ils s'adressent à des publics différents, dont l'acquis et les aspirations divergent. Les débouchés commerciaux de ces écrivains et de leurs éditeurs ne sont pas non plus les mêmes suivant la langue. Le marché de langue française est beaucoup réduit que l'anglais, quoique géographiquement plus concentré, donc moins coûteux à desservir. En termes de

marché international, les anglophones trouvent leur principale clientèle de l'autre côté de la frontière, tandis que les francophones doivent traverser l'Atlantique.

Pourtant, indépendamment de la langue, les mémoires que nous ont remis des écrivains et leurs associations professionnels, présentaient des ressemblances frappantes. Les thèmes et les préoccupations tendants à se polariser sur les revenus et la justice économique. Les écrivains étaient catégoriques: le gouvernement fédéral doit intervenir.

Ils étaient loin de penser à ce moment-là, il y a dix ans, que le gouvernement fédéral allait en effet intervenir mais en applicant une taxe qui était pour les écraser encore davantage.

Pour eux, le gros point noir se résumait à ceci: «les écrivains canadiens reçoivent-ils une part équitable des avantages que tire le public de leur travail?» Répondant par la négative ils mettaient en demeure le gouvernement fédéral de passer à l'action.

Quoique leur situation se soit nettement améliorée du côté de la critique et des médias, les écrivains canadiens n'ont pas assez pour vivre. Nous devons énormément à nos romanciers, poètes, dramaturges, historiens, spécialistes de la critique sociale et politique, dont les œuvres nous ont permis d'apprendre à mieux nous connaître. Mais leur donnons-nous suffisamment en retour? Les récompensons-nous comme il faut, non seulement pour ce qu'ils ont déjà réalisé, mais pour les encourager et leur donner les moyens de persévérer? Les mémoires déploraient que les auteurs reçoivent une rémunération nettement insuffisante, compte tenu de l'effort qu'ils déploient. Le Comité prend à son compte leurs revendications.

Combien de fois je me souviens d'avoir remis des chèques de droits d'auteur de quelque centaines de dollars au bout d'un an à un auteur qui avait peut-être consacré un an de sa vie à écrire un livre. Je n'étais pas très heureux.

Le comité prend à son compte leurs revendications?

Ces difficultés tiennent en partie au marché et aux faibles marges financières de l'édition, mais on s'aperçoit aussi que certains aspects de la politique gouvernementale sont injustes envers cette profession. Il en résulte que les écrivains sont moins bien rétribués en moyenne que les divers autres spécialistes qui œuvrent dans leur sillage. Malgré l'élargissement du public et l'utilité indéniable des bourses qui permettent aux auteurs de se libérer d'autres tâches, c'est à peine s'ils peuvent de nos jours se consacrer plus fréquemment à leur art qu'au temps de la commission Massey-Lévesque. À titre d'exemple, d'après une étude préparée par le ministère fédéral des Communications et fondée sur les chiffres de 1978 de Statistique Canada (les derniers disponibles), le revenu moyen des écrivains pratiquant leur art à plein temps (c'est-à-dire qui y passent plus de 30 heures par semaine), était de 7 000 dollars par année, soit moins de la moitié du revenu moyen de tous les salariés cette année-là.

Le revenu moyen des salariés était donc de 14 000 dollars cette année-là et il était de 7 000 dollars pour les écrivains.

Les écrivains qui tirent la majeure partie de leur revenu des droits d'auteur ne reçoivent en moyenne pas plus de 3 000 dollars par année au total. Non seulement c'est une honte, mais un véritable gaspillage de talents créateurs! Or, quand les écrivains sont empêchés de se réaliser, les Canadiens y perdent beaucoup.

Le gouvernement n'a pas la panacée pour toutes ces difficultés.

• (2350)

Qu'un auteur, un livre ou un périodique soit applaudi par la critique, qu'il connaisse le succès ou se mérite une bourse ou une subvention n'a rien à voir avec la législation. Mais notre Comité presse le gouvernement d'agir, dans toute la mesure où l'État peut remédier aux abus actuels ou favoriser au nom de la justice une meilleure rétribution. La Writer's Union of Canada nous a dit en substance ce qui suit lors d'une audience publique: comme les écrivains n'ont pas de revenu fixe, ils leur faut autant de sources de revenu que possible. Néanmoins, l'aspect financier n'est pas leur seul souci. Ils voudraient également voir plus d'échanges entre nos deux littératures et plus de possibilités de perfectionnement professionnel pour les écrivains. Nous partageons sans réserves ces préoccupations.

Le gouvernement fédéral possède au moins deux outils permettant de relever le niveau de vie des écrivains: l'octroi de bourse et le versement d'indemnités pour l'utilisation publique de leurs œuvres.

Dans la création littéraire, comme dans d'autres disciplines faisant appel au sens artistique, les bourses individuelles ont depuis 25 ans favorisé la production d'œuvres achevées qui se sont largement imposées à l'attention du public. Les bourses du Conseil des arts du Canada ou des gouvernements provinciaux ont souvent permis à des auteurs professionnels d'avoir le temps nécessaire pour terminer un œuvre, quoique la plupart des manuscrits publiés se soient passés de bourse.

Le Conseil des arts subventionne deux grandes catégories d'écrivains: les poètes, les romanciers et les dramaturges d'une part: les auteurs d'essai d'autre part. Les premiers peuvent solliciter une bourse et les autres faire appel au programme Explorations. Si nous n'avons pas reçu de propositions de grand remaniement dans le premier cas, il en va bien autrement pour le second. Le programme Explorations a financé depuis plusieurs années des centaines de mémoires, de projets plutôt méritoires dans de nombreuses disciplines, partout au Canada. Mais l'aide fournie est en moyenne bien inférieure aux sommes prévues pour les auteurs d'œuvre d'imagination. Manifestement, les essayistes souffrent de discrimination alors que leurs travaux sont bien souvent aussi créateurs que ceux des romanciers ou des dramaturges.

Pourtant, de plus en plus d'entre, eux chevronnés et très productifs, se tournent vers le programme Exploration. C'est que les projections de vente de leurs livres sur le marché canadien ne permettent pas à l'éditeur de consentir des avances suffisantes lorsqu'il s'agit de travaux de longue haleine. Sauf si les auteurs sont des universitaires ou des érudits, et dans ce cas ils s'adressent au Conseil de recherches en sciences humaines, Exploration est généralement le seul recours fédéral.

Les ouvrages historiques et biographiques, comme ceux qui relèvent de la littérature pour enfants ou de la critique

sociale, politique et artistique, sont essentiels à toute littérature digne de ce nom. Les Canadiens ont prouvé leur savoir-faire en ces domaines, mais ceux qui s'y adonnent sont défavorisés par rapport aux auteurs d'œuvre d'imagination.

[*Traduction*]

Le sénateur Stollery: J'avais une question, je me demande si vous auriez un moment pour y répondre. Une toute petite question qui vient de me revenir, sénateur Hébert, et qui porte sur un sujet que vous connaissez, je le sais, les tirages.

C'est bien sûr le secteur de l'édition au Québec qui nous préoccupe tous. Et je sais que la situation est très problématique dans le monde de l'édition, en ce qui concerne la littérature en français.

Une question n'a pas été tirée au clair, celle du nombre de livres en français publiés au Québec en une année; pourriez-vous nous donner une idée du nombre de livres publiés en français? Et plus ou moins une idée de leur tirage en moyenne?

D'après ce que je sais, et je ne l'ai appris que pendant ce débat sur la TPS, de la bouche de représentants du monde de l'édition au Canada, même en France, le prix des livres pose un problème. C'est l'une des raisons pour lesquelles il y a si peu de livres reliés dans les librairies en France. La plupart des livres sont brochés. C'est parce que les tirages ne sont pas aussi élevés que pour les livres en anglais, diffusés dans le monde anglophone. Les quantités sont limitées. Et si l'on transpose cela au Québec et à Montréal, où je suppose que les tirages sont encore moins importants qu'en France, le fait d'ajouter une autre taxe au coût de ces livres va avoir un effet négatif sur leur ventes. Et j'aimerais bien que vous nous disiez quel est le nombre moyen de livres imprimés quand un livre est publié au Québec.

Le sénateur Kelly: Vous devriez considérer que la question est notée. C'est une question difficile, mais soyez juste envers le sénateur. Il parle depuis longtemps.

[*Français*]

Le sénateur Hébert: Il profite du temps que le sénateur Murray n'est pas là et il s'en paye. Il n'y a pas de discipliine de ce côté-là.

• (0000)

[*Traduction*]

Il y a quelque chose d'amusant concernant cette question des livres de poche et de livres cartonnés. Ce n'est pas une question de quantité, c'est une question d'ordre culturel, une question de goût. Les francophones n'auront jamais l'idée de dépenser leur argent pour obtenir un livre relié. Si jamais ils n'aiment pas le livre, pourquoi payer 3 $ de plus pour une couverture cartonnée? Ils achèteront donc plutôt un livre de poche et, s'ils l'aiment vraiment, ils le confieront à un relieur qui le leur reliera.

[*Français*]

En fait, c'est une question de culture, ce n'est pas une question du marché du tout. On ne veut pas acheter des livres avec des couvertures rigides parce qu'il faut payer 3 ou 4 dollars de plus. On a aucune envie de payer 3 ou 4 dollars de plus pour un livre qui peut-être va nous plaire modérément et qu'on aura envie de bazarder tandis que si vraiment on aime un livre, on va chez un relieur et on le fait relier. D'ailleurs, c'est curieux parce qu'il y a quelques années, dans ma jeunesse en tous cas, et même après, même jusque dans les années 1960, il y avait une tradition en France. Les pages des livres n'étaient pas tranchées. Et surtout, vers la fin, quand j'ai commencé moi-même dans l'édition, dans les années 1960, ça coûtait plus cher de ne pas faire trancher un livre que de le trancher. C'est curieux. Ça serait compliqué à vous expliquer mais non ça ne serait pas tellement compliqué si vous insistez.

Le sénateur Gigantès: Oui, j'insiste.

Le sénateur Hébert: Alors, pour un livre dont on tranche les trois côtés, on tranche également la couverture par la même occasion. Voilà. Tandis que quand on ne tranche pas le livre, c'est-à-dire que ça devient tout plié ici, on ne peut pas mettre une couverture cartonnée comme cela. Il faut que ce soit une couverture qui dépasse un peu. Donc il faut qu'elle soit collée à la main. Enfin, tout cela est très compliqué. Mais c'est pour vous dire que je me souviens que ça me coûtait plus cher de faire des romans, à ma collection des romanciers du jour, qui n'étaient pas découpés que si je les avais découpés. C'est ridicule, en fait, c'est compliqué. Il faut un coupepapier et tout. Mais c'était culturel, c'était la mode. Il ne fallait pas qu'un roman soit découpé.

L'honorable Earl Hastings: J'ai une question que je voudrais poser avant que votre discous de ce soir ne soit terminé.

[*Traduction*]

Permettez-moi d'exprimer les remerciements de tous les sénateurs ici présents pour l'excellent exposé fort instructif que nous a donné le sénateur aujourd'hui. Il ne nous reste plus qu'à espérer que certains des membres de l'opposition ont écouté.

Le sénateur Hébert: Aucun risque, ils ne veulent rien savoir.

Le sénateur Hastings: Avant que vous terminiez, j'aimerais vous poser une question, monsieur, en raison de votre connaissance des deux langues officielles du Canada.

On a attiré notre attention, tout récemment, sur le fait qu'en plus de tous les autres problèmes qu'entraîne la TPS, il semble qu'il y ait également un problème extrêmement grave concernant la traduction. Ce problème est apparu lors d'une récente conférence de l'Association canadienne d'études fiscales au cours de laquelle M. Claude Desaulniers, l'associé principal en fiscalité de Stikeman Elliott, a signalé que la version française de la loi sur la TPS envisagée par le gouvernement diffère nettement du texte anglais et pourrait entraîner des années de litiges. Voilà qui ne manquera pas de faire plaisir à l'Association du Barreau canadien.

Hier, il a déclaré aux journalistes, le jour de l'ouverture de la grande conférence sur la taxe organisée par l'Association canadienne d'études fiscales, association à but non lucratif, qu'à son avis, cet état de choses donnerait certainement lieu à des litiges. Il affirme que la version française du projet de loi C-62 de 330 pages est plutôt une adaptation qu'une traduction directe du texte anglais original et que cette version est assez différente. Il prévoit qu'étant donné que le projet de loi sur la TPS est également extrêmement technique, certaines parties donneront matière à contestation de la part de contribuables insatisfaits dans les deux ou trois prochaines années. Les tribunaux devront déterminer laquelle des deux versions traduit le plus exactement l'intention du législateur.

La question que je veux vous poser, sénateur Hébert, est donc celle-ci: Pensez-vous, d'après votre lecture de la version française du projet de loi, que la traduction est essentiellement erronée et qu'il s'agit plus d'une adaptation que d'une traduction directe et êtes-vous d'accord avec M. Desaulniers quand il déclare que ces écarts donneront lieu à quantité de litiges?

Avec tous les autres problèmes que le projet de loi C-62 a créés, c'est vraiment le bouquet s'il faut que la traduction soit erronée.

Le sénateur Hébert: Je dois admettre que ceci ne m'a pas frappé à première vue. Mais ça ne m'étonne pas, messieurs, car il est arrivé bien souvent ces dernières années, depuis que je siège au Sénat, que nous voyions d'énormes divergences ou écarts entre les textes français et anglais. En ce qui concerne ce projet de loi sur la taxe si complexe et compliqué alors qu'il était censé être simple—vous souvenez-vous qu'on nous avait dit que ce serait une simple taxe—il apparaît que ça n'est pas si simple et que les différences entre le texte français et le texte anglais viendront encore compliquer la question.

Que puis-je ajouter? Les avocats auront la part belle, c'est tout.

[*Français*]

Alors c'était une chose intéressante parce que c'est une recommandation qui a été effectivement mise en œuvre.

> Une autre façon concrète pour le gouvernement d'améliorer la rétribution des écrivains est de les dédommager pour l'utilisation publique des œuvres.

Après tout, un livre est utilisé publiquement dans les bibliothèques par exemple, il peut être lu par 100 personnes, par 200 personnes et l'auteur n'est jamais dédommagé pour ça. Il peut être photocopié 100 fois, 1 000 fois, il n'y a pas de droits d'auteur qui sont perçus pour cela. Donc il s'agissait pour le comité de trouver une juste compensation pour l'emploi qui est fait de leurs œuvres, surtout dans deux cas, le prêt en bibliothèque et la photocopie.

> Dix pays industrialisés du monde occidental possèdent déjà des mécanismes d'indemnisation pour les utilisations en bibliothèque, ce sont le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la République Fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Finlande et l'Islande. Ces États estiment que les auteurs sont privés des revenus normaux pour services rendus si, après un versement unique correspondant aux droits d'auteurs pour la vente de leurs livres aux bibliothèques, ils ne reçoivent plus rien, indépendamment de la fréquence de sortie de leurs livres.

Une bibliothèque peut avoir un seul exemplaire d'un roman ou en avoir deux peut-être si le roman est plus populaire et le prêter des centaines de fois sans que l'auteur n'est reçu plus que les droits d'auteur sur un seul, ou deux ou trois exemplaires.

> Il y a de grandes différences entre les diverses formules, notamment en ce qui a trait à la nature des dédommagements versés aux auteurs et les méthodes de calcul en fonction du nombre d'exemplaires détenus ou de prêts. En général, ces programmes ne sont pas financés par les cotisations des usagers, mais directement par les pouvoirs publics sous forme d'une somme globale. Quoiqu'il en soit, l'esprit est toujours le même: rétribuer les auteurs pour les bénéfices que tire le public du prêt en bibliothèque.

Il n'existe rien de tel. Je devrais dire, il n'existait pas, parce que voila une des recommandations de ce rapport qui a été acceptée par le gouvernement et qui est mise en œuvre actuellement à la grande joie des écrivains.

> Il n'existe rien de tel au Canada, mais le Conseil des arts qui s'est mis à l'étude de cette question depuis 1976 a présenté en 1981 . . .

On étudie dans ce pays depuis cinq ans, cette question-là!

> . . . au gouvernement une proposition essentiellement axée sur le nombre des exemplaires en bibliothèque. Ce projet a été élaboré avec l'aide d'un comité consultatif composé d'écrivains, de bibliothécaires et d'éditeurs, de concert avec les milieux bibliothécaires et les associations professionnelles françaises et anglaises. La participation de bibliothécaires revêt un intérêt particulier, car ils étaient, comme leur homologues étrangers, hostiles au départ à cette idée pour deux raisons: d'une part, l'administration d'un mécanisme complexe basé sur les prêts serait très lourde pour les établissements;

Calculer combien de fois tel livre a été prêté et cetera pour donner des droits d'auteur en fonction du nombre de fois où le livre a été lu, c'est un peu compliqué.

> d'autre part, la notion de compensation laissait entendre que les bibliothèques lésaient les auteurs, ce qui à leurs yeux traverstisait la vérité. Finalement, ayant estimé qu'on avait tenu compte de leurs réserves, ils ont accepté le projet.

Notre comité félicite le Conseil des arts pour l'envergure et le sérieux de ses travaux qui ont débouché sur une proposition d'indemnisation pour utilisation publique. Il estime en particulier que le Conseil a eu raison d'étudier la question en dehors de la refonte de la loi sur le droit d'auteur, car une telle inclusion dans le cas des obligations internationales afférentes aurait entraîné des versements exorbitants à des auteurs étrangers, ce qui aurait beaucoup grevé les crédits alloués aux Canadiens tout en décuplant le travail et les frais de gestion. La proposition du Conseil constitue une belle contribution et rééquilibre la relation entre le public canadien et ses auteurs. Mais nous aimerions aller encore plus loin et étendre cette pratique à un autre procédé, pour lequel les auteurs ne sont pas rétribués comme il le devrait: la photocopie galopante.

La «révolution de la reprographie», comme disent certains, ne s'entend pas seulement de l'emploi presque universel de la photocopieuse dans les bureaux, les écoles, les universités, les bibliothèques et ailleurs, mais englobe les nouvelles technologies de stockage et d'extraction de l'information, notamment les machines de traitement de texte et le vidéotex. Si c'est un réel atout pour la société et ses membres dont les écrivains, cette transformation se fait au détriment des créateurs d'information qui ne reçoivent pas de rémunération pour utilisation, parfois très fréquente d'œuvres qui échappent totalement à leur contrôle. Légalement, ces pratiques sont interdites par la Loi sur le droit d'auteur en vigueur mais en réalité devant les comportements désinvoltes de centaines de milliers de citoyens, pourtant généralement respectueux de la loi, il est très difficile d'appliquer les dispositions contre la reproduction illégale. Dans ces conditions, comment trouver un moyen pratique et

acceptable par le public et les auteurs pour l'utilisation en bibliothèque et la reproduction des œuvres?

Évidemment vous voyez même des professeurs d'université qui vont recommander à leurs élèves l'étude de tel roman et qui tout bonnement fait photocopier le livre tout entier aux frais évidemment de l'université et distribue les photocopies aux élèves. Ceci veut donc dire que l'auteur qui est ainsi étudié ne bénéficie en aucune manière de l'usage qu'on fait de son œuvre. Alors il y a là une injustice qu'il fallait corriger.

Le gouvernement fédéral doit mettre immédiatement sur pied en dehors du régime des droits d'auteur, un programme couvrant l'utilisation en bibliothèque et la reproduction des ouvrages des auteurs canadiens vivants. Cela devrait se faire sous forme d'indemnités annuelles versées aux auteurs.

Tout en rendant hommage au travail du Conseil des arts du Canada, nous nous alarmons de ce que les compensations qu'il prévoit ne soient autres que symboliques, plafonnant à 300 $ par titre. Son propre sondage auprès des bibliothèques canadiennes indique que 12 p. cent seulement des titres de langue anglaise et 18 p. cent des ouvrages en français se mériteraient le maximum.

C'est-à-dire le 300 $, c'était évidemment pas énorme.

Les dispositions qu'il envisage en matière d'indemnisation annuelle nous semble également inadéquate. Il suffit à ce sujet de penser au cas où un titre reste en dépôt, indépendamment de la fréquence des prêts, (si même il y en a un prêt), ou de la production éventuellement réduite de l'auteur entre-temps pour voir que cette façon de faire tend à privilégier les efforts passés au détriment de la production actuelle. C'est, à nos yeux, fausser le sens de la politique générale en ce domaine.

Comme le Conseil des Arts, le Comité préconise une dédommagement pour les auteurs canadiens, mais de façon neutre, sans que le gouvernement n'ait à porter de jugement de valeur, littéraire ou autre. Par contre, nous voudrions établir un lien entre la création et l'utilisation . . .

. . . des déclarations de l'éditeur sur les droits d'auteur, notre position présente 4 avantages:

Elle a plus de chance de stimuler la créativité car les droits révèlent mieux que les titres détenus en bibliothèque si un auteur continue à produire;

aucun auteur ayant un livre disponible et actif ne serait exclus du système, ce qui ne serait pas le cas avec une grille calculée d'après les exemplaires en bibliothèque;

et puisque les droits versés donne une idée de la popularité d'un ouvrage, il constitue une base valable de détermination du dédommagement pour l'utilisation publique des œuvres, le prêt en bibliothèque et la reproduction;

Cette proposition peut s'adapter à d'autres catégories de créateurs qui ne reçoivent pas non plus d'indemnisation pour l'utilisation publique de leurs œuvres, tels les compositeurs.

Nous savons que certains auteurs, ceux dont les œuvres sont épuisés, bénéficieraient d'avantage du plan du Conseil des Arts que du nôtre. Rien ne leur échoierait dans notre système puisqu'ils ne touchent plus de droits d'auteur. Mais pour nous, des compensations gouvernementales annuelles ne peuvent se justifier pour la seule raison que des exemplaires, qui ne se sortent d'ailleurs pas forcément, occupent une place sur les rayons des bibliothèques. Les ouvrages que le public utilise assez régulièrement tendent à être réimprimés par les éditeurs, partout, ils rentrent dans notre canevas. Nous ne pouvons que nous répétez: nous estimons qu'il est dans l'intérêt général d'accorder la priorité au rapport créativité/utilisation publique. Le gouvernement fédéral doit tendre à dédommager les auteurs actifs au lieu de redresser les erreurs du passé.

Nous nous attendons à une autre objection: en indemnisant pour la reprographie, nous semblons encourager la photocopie et les autres moyens de reproduction, au mépris de la Loi sur le droit d'auteur. À quoi nous rétorquons qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura pas dans un avenir prévisible de façon de dédommager directement les créateurs pour les cas réels de reproduction de leurs œuvres. Pourtant, les auteurs sont lésés quotidiennement par cette lacune des lois et le laxisme des habitudes de la société, alors qu'ils sont financièrement les plus vulnérables. Nous pensons donc que le gouvernement fédéral doit intervenir en leur faveur, même s'il ne s'agit que de mesures provisoires, jusqu'à ce que l'on trouve une forme d'indemnisation directe plus adaptée. C'est dans cet esprit que nous formulons cette recommandation.

Notre proposition va plus loin que celle du Conseil et suppose en conséquence un budget beaucoup plus important que prévu pour la première année de mise en œuvre (soit 1.3 million de dollars). Nous hésitons à donner un chiffre exact, mais une cible raisonnable pourrait se situer entre 50 et 100 p. cent des droits d'auteur versés aux écrivains canadiens suivant la catégorie de la publication. Il faudrait dès lors un budget de l'ordre de plusieurs millions de dollars, dépense qui n'est pas extravagante, pensons-nous, pour les contribuables canadiens s'ils doivent reconnaître les avantages intellectuels et moraux que leur procurent leurs auteurs et investir sur leur productivité future.

C'est-à-dire que l'écrivain, comme je le disais tantôt, qui reçoit des revenus de 7 000 $ avec cette formule-là aurait pu en recevoir 10 300 $ ou même 14 000 $, mais ça ne s'est pas réalisé.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans les détails d'une structure administrative, mais nous trouvons qu'il faut respecter les sept règles de base suivantes:

On assiste depuis quinze ans à un accroissement progressif, mais régulier, du nombre des titres canadiens publiés en traduction française ou anglaise. Le Canada possède maintenant beaucoup de traducteurs professionnels hautement compétents, certains spécialisés dans la tâche ardue, mais créative, de traduire des œuvres littéraires, poésie, pièces de théâtre et romans. L'existence de ces traductions a largement contribué à enrichir l'expérience littéraire et culturelle de nombreux Canadiens. Or, la plupart de ces titres ont été traduits grâce à un programme du Conseil des Arts.

On pourrait certainement tirer un meilleur parti de ces réalisations afin d'intéresser encore davantage les Canadiens à la littérature et la vie de l'autre groupe de langue officielle. Mais nous tenons à insister sur un point: si le gouvernement fédéral déploie des efforts dans ce sens, il ne doit pas agir pour promouvoir l'unité nationale ou dans un but politique, mais œuvrer en faveur d'échanges culturels apolitiques. Nous avons deux recommandations précises à formuler en matière de traduction.

On sait très bien que c'est très noble comme idée, comme principe, mais avec la TPS, voilà un domaine qui va souffrir particulièrement. Les traductions se vendent toujours sauf les cas d'écrivains très éminents comme Hugh Maclellan que madame le sénateur Chaput-Rolland connaît si bien, mais d'une façon générale la traduction d'une œuvre d'un auteur peu connu se vend assez difficilement. Par conséquent, c'est ce genre d'opérations que les éditeurs vont laisser tomber au tout début, dès que les effets de la TPS se feront sentir. Par conséquent, il y aura moins de traductions du français à l'anglais et de l'anglais au français. Par conséquent aussi, les traducteurs qui commençaient à vivre un temps soit peu de leur métier, vont eux aussi crever de faim comme les auteurs.

Le Conseil des Arts du Canada doit rehausser le prix du mot payé au traducteur littéraire, puisque que c'est la base sur laquelle il se fonde pour les bourses de traduction, et l'aligner sur les honoraires versés aux traducteurs professionnels dans le secteur privé et public.

Ça il faut bien le dire, comme le disait je crois le sénateur Gigantès un peu plus tôt, il existe des programmes du Conseil des Arts pour subventionner des traductions, sauf que le taux qui était payé était bien inférieur à ce qui était versé dans le secteur privé, ce qui veut dire que certains de nos grands traducteurs hésitaient parfois à accepter le tarif du Conseil des Arts et on peu les comprendre.

C'est une question de justice. D'ailleurs, sur un plan pratique, c'est la seule façon de continuer à attirer les traducteurs compétents vers ce genre de travail. Sinon, il y aura moins de traductions au détriment des lecteurs canadiens.

Les organismes fédéraux qui fournissent une aide à l'édition doivent accorder une aide financière accrue aux éditeurs de livres et de périodiques qui font paraître des traductions en anglais et en français d'œuvres produites dans l'une ou l'autre de nos deux langues officielles.

Dans l'ensemble, ces publications connaissent de plus larges déficits que leur pendant publié dans la langue d'origine, aussi convient-il que le montant des subventions soit établi en conséquence.

On dit souvent que les écrivains sont des solitaires. Bien plus, leur isolement relatif et l'absence jusqu'à tout récemment d'un groupe de pression dynamique expliquent que leurs intérêts aient été si négligés jusqu'à maintenant.

Au Canada, cet isolement prend plusieurs formes. À l'instar des peintres, mais contrairement aux artistes de la scène, cette profession travaille loin de son public. Les écrivains sont également souvent coupés de leurs pairs, avec qui ils pourraient partager les affres et les délices du métier. Par dessus tout, s'ajoute l'isolement géographique que subissent les Canadiens, quelle que soit leur activité.

[Le sénateur Hébert]

On a récemment essayé de faire quelque chose en rapprochant les auteurs de leurs lecteurs et de leurs collègues. Quant à eux, les écrivains ont fondé de nouvelles associations professionnelles qui leur procurent des avantages substantiels: contacts avec des collègues, mise en commun des ressources et l'information professionnelle, position de force pour négocier avec les éditeurs et les gouvernements.

On a vu leur position de force quand ils sont venus la semaine dernière rencontrer l'honorable monsieur Masse, jusqu'à quel point leur position n'était pas si forte que cela, parce qu'on les a rabroués et qu'on leur a dit que la taxe sur le livre, même si 92 pour cent des Montréalais entre autres s'y opposent farouchement, le gouvernement préfère se rallier au 8 pour cent qui reste et qui sont d'accord toujours avec la TPS.

Pour sa part, le Conseil des Arts a financé plusieurs activités promotionnelles mises sur pied par ces associations et établi un programme de rencontres avec des écrivains canadiens qui permet chaque année des centaines de réunions entre lecteurs et auteurs. Il anime aussi un programme de stage d'écrivains résidents sur la base du partage des frais avec des établissements post-secondaires. Complété par une multitude de programmes des gouvernements provinciaux visant les jeunes des niveaux élémentaire et secondaire, ce programme permet à des étudiants de travailler avec des écrivains professionnels, ce qui constitue pour ces derniers une expérience revigorante.

Ce sont des activités très enrichissantes pour tous les intéressés. Nous pressons les organismes publics qui financent les arts de poursuivre leur action et même, le cas échéant, de l'étendre en débloquant plus de crédits. Il existe cependant un secteur apparenté, quoique distinct, où nous pensons qu'un angle d'attaque nouveau serait opportun: pour le perfectionnement professionel des écrivains.

Nous voulons donner l'occasion aux écrivains, même à ceux qui jouissent déjà de notoriété, d'étendre leurs horizons professionnels, s'ils le désirent et de mieux connaître les diverses ramifications de leur art. Il ne s'agit pas, grands dieux non, de pousser à l'uniformité, à la monotonie et à l'orthodoxie dans la création littéraire, ou encore de proposer une institution centralisée et centralisatrice du genre école nationale d'écrivains. Bien plutôt:

Il faut développer et accroître l'aide fédérale aux ateliers et colloques qui réunissent des écrivains afin de leur permettre de s'enrichir mutuellement. Il faut insister sur les rencontres d'écrivains appartenant à différents genres littéraires.

Nous pensons à des manifestations allant de quelques jours à quelques semaines, se déroulant dans divers cadres, un peu partout dans le pays, et auxquelles participeraient des écrivains pouvant être à différentes étapes de leur carrière, mais tous désireux de partager leurs connaissances et d'acquérir de nouvelles compétences.

Un romancier qui souhaite écrire pour la scène, par exemple, ou bien un dramaturge qui veut préparer des scénarios pour le cinéma ou la télévision pourra s'inscrire à ces sessions afin de profiter de l'expérience et du talent de leurs collègues invités.

Pour les auteurs, les éditeurs sont presque aussi importants que les lecteurs. Même avant l'invention de l'imprimerie, ils dépendaient étroitement d'intermédiaires, clercs et scribes, pour copier leurs œuvres et les diffuser.

De nos jours, un éditeur peut transmettre les écrits d'un auteur à un millier ou à un million de personnes, et avec les systèmes vidéotex et les imprimés d'ordinateur, de nouvelles formes d'édition électronique sont utilisés chaque jour davantage.

Mais beaucoup plus que des intermédiaires ou de simples circuits de distribution, les éditeurs peuvent exercer une influence capitale sur le contenu des œuvres et le goût des lecteurs.

● (0010)

[*Traduction*]

Me posiez-vous une question?

Le sénateur Cools: Je me préparais à le faire.

Le sénateur Hébert: J'ai été distrait par votre magnifique voix.

Le sénateur Phillips: Tenez-vous bien, sénateur.

[*Français*]

Le sénateur Hébert: Ils ont un rôle créateur à jouer auprès des auteurs en proposant des thèmes et en retouchant les manuscrits. Il n'est pas rare que des éditeurs et des rédacteurs en chef proposent à des écrivains des idées de livre ou d'articles qu'ils veulent voir écrits. Voilà pourquoi depuis quelques années, cette profession tient au Canada une place importante dans l'analyse, la prise de décisions et le financement public en matière culturelle.

Le sénateur Molgat: Vous parlez des droits d'auteurs et vous parliez tantôt des droits des musiciens, et cetera. Je me demandais si vous étiez au courant d'une lettre qui a été envoyée par la Ligue canadienne de compositeurs. C'était une lettre du mois d'août dernier. Sinon, je vais peut-être vous la lire et vous pouvez nous faire les commentaires que vous jugerez à propos. C'était adressé au . . .

[*Traduction*]

Très honorable Allan MacEachen,

Leader du Parti libéral au Sénat,

Sénat du Canada,

Ottawa (Ontario),

K1A 0A4

Monsieur,

Je vous écris au nom de la Ligue canadienne de compositeurs pour vous faire connaître notre opposition à la taxe envisagée sur les produits et services. La Ligue canadienne de compositeurs est le porte-parole des compositeurs professionnels de musique de concert du Canada; nous nous efforçons de représenter au mieux les intérêts des compositeurs et de maîtriser ou influencer les conditions qui affectent leurs moyens de subsistance. À ce titre, nous considérons que la TPS aura un effet catastrophique sur les conditions de vie jéjà précaires des compositeurs et des artistes en général.

L'argument du gouvernement voulant que la TPS aura peu d'effet étant donné qu'elle remplace tout simplement une taxe sur les ventes des fabricants difficile à appliquer et peu uniforme par une taxe à la consommation plus générale, revient tout simplement à dénaturer les faits dans le domaine artistique.

[*Français*]

Et je pense que c'était le domaine que vous touchiez justement.

● (0020)

[*Traduction*]

. . . car la TPS introduit en réalité de nouvelles taxes—sur les livres, les partitions musicales, les cours de musique, sur les commandes des conseils des arts, sur les spectacles musicaux—alors qu'aucun de ces secteurs n'était taxé. La Conférence canadienne des arts a fait valoir avec éloquence au ministère des Finances qu'à une époque où le gouvernement se retire des programmes de soutien aux arts, cette nouvelle «taxe sur la créativité, sur les ouvrages de l'esprit . . . revient à nier l'importance du rôle des arts et des industries culturelles pour la société canadienne». Nous aimerions signaler quelques cas particuliers où cette taxe nuira véritablement aux compositeurs canadiens de façon à démontrer que ceux qui ont formulé ce projet n'étaient guère familiers qu'avec le monde des affaires et de la haute finance et n'ont aucune idée de la façon dont fonctionne la communauté artistique du Canada.

[*Français*]

Et je crois encore que c'est exactement la ligne que vous suiviez. Vous pouvez donc, j'espère, nous faire les commentaires sur la question. Alors je continue avec la lettre.

[*Traduction*]

Premièrement, si l'on considère les commandes de nouvelles compositions musicales: à la différence des États-Unis, il n'y a au Canada aucune tradition de commandes privées; presque toutes les commandes sont financées par le Conseil des arts du Canada, les conseils des arts des provinces ou la Société Radio-Canada qui paient les compositeurs pour qu'ils écrivent de la musique à l'intention d'artistes particuliers. Avec l'introduction de la TPS, ces commandes seront taxables, et la taxe sera payée non par les organismes qui financent, mais par les artistes. Or, les compositeurs et interprètes de ce pays ne sont pas très prospères—la plupart ne peuvent même pas vivre de leur travail en tant qu'artistes et ils sont contraints d'occuper d'autres emplois. Très peu d'entre eux gagnent plus que les 30 000 $ qui constituent le montant au-dessus duquel il est obligatoire de s'inscrire aux fins de la TPS. En fait, les chiffres de Statistique Canada pour 1985 (les plus récents dont on dispose) montrent que les compositeurs canadiens sont au bas de la liste des artistes en ce qui concerne les gains, puisqu'ils ne gagnent que quelque 400 $ par an!). Par conséquent, ils seront nombreux à être exclus du système étant donné que leurs revenus ne sont pas suffisamment élevés pour les obliger à s'inscrire, de sorte que les avantages du crédit de taxe sur intrants ne seront pas suffisants pour compenser les problèmes de comptabilité de l'enregistrement. Par conséquent, des injustices se produiront: lorsque le compositeur n'est pas inscrit, peu importe que l'interprète soit inscrit ou non, aucune TPS

ne sera imposée; toutefois, lorsque le compositeur est inscrit et que l'interprète ne l'est pas, le compositeur devra facturer la TPS, sans que l'interprète soit en mesure de demander le crédit. Lorsque le cas est fort probable—où les interprètes ne seront pas en mesure d'assumer le coût de la taxe (350 $ sur une commission moyenne de 5 000 $), les compositeurs seront obligés d'absorber eux-mêmes le coût de la TPS s'ils veulent tout simplement recevoir la commande. C'est le même genre de scénario qui se produit dans la relation entre les professeurs de musique (certains peuvent être inscrits et d'autres non) et leurs élèves—la nouvelle taxe s'appliquera de façon inéquitable dans le secteur et si l'on pense à la politique gouvernementale qui, depuis longtemps, exonère les entreprises artistiques de nombreuses taxes, la TPS imposera de façon tout à fait irréfléchie un nouveau fardeau financier de taille sur une partie de la société qui, au mieux, a une existence financière précaire. Comme le signale la Conférence canadienne des arts, c'est là une prise de position tout à fait ironique quand on considère que le gouvernement a reconnu publiquement récemment les «caractéristiques exceptionnelles qui régissent les professions artistiques».

En second lieu, en ce qui a trait à l'application de la TPS aux ventes de livres et de partitions musicales, nous aimerions ajouter notre opinion à celle exprimée par R. Murray Schafer (qui vous a écrit le 14 juillet de cette année concernant l'incidence de la TPS sur sa compagnie, Arcana Editions) et celle d'autres petits éditeurs de musique au Canada. Comme l'explique M. Schafer, il a dû personnellement, comme de nombreux autres petits éditeurs de nouvelle musique, travailler extrêmement dur pour arriver à atteindre un seuil de rentabilité dans le marché canadien—le marché des partitions de nouvelle musique est petit—c'est le moins qu'on puisse dire—et l'un de ceux où l'intérêt progresse très lentement au cours des années. La baisse des ventes prévue par l'imposition soudaine d'une taxe de 7 p. 100, ajoutée au coût de la comptabilité nécessaire pour administrer la TPS, pourrait sonner le glas de compagnies comme Arcana Editions qui, actuellement, arrivent à peine à survivre. La question ne se réduit pas simplement ici à de simples «résultats financiers» pour de petites compagnies marginales en proie à la TPS—la question est de savoir si le Canada se préoccupe suffisamment de sa propre culture pour permettre à des aspects modestes, mais importants de sa vie artistique, de continuer à exister et peut-être même, avec de l'aide, à prospérer. La communauté musicale et le Canada dans son ensemble seraient encore bien plus pauvres en l'absence de compagnies comme Arcana—et nul doute que la TPS sera l'un des principaux facteurs qui contribuera à leur perte si on permet qu'elle soit adoptée.

Enfin, nous nous permettons de vous signaler que, tout en imposant de nouvelles taxes aux artistes canadiens et à leurs entreprises, cette nouvelle loi exonérera les non-résidents, et par conséquent encouragera les Canadiens à «réaliser des économies» en engageant des professionnels étrangers et en achetant à un coût inférieur des biens et services étrangers. C'est là un résultat pour le moins curieux pour un gouvernement qui prétend avoir une politique de soutien public des produits artistiques et culturels à l'égard de la concurrence déjà redoutable que représentent les produits et services artistiques étrangers—si cette taxe entre en vigueur, elle pourrait tout simplement donner le coup de grâce à la culture canadienne et l'empêcher de faire le poids dans la concurrence avec les artistes étrangers compte tenu de la recherche croissante de la rentabilité.

En conséquence, nous vous demandons instamment de faire tout ce que vous pouvez pour bloquer l'adoption de la TPS ou, à tout le moins, d'obtenir du gouvernement qu'il réexamine les répercussions destructives qu'aura cette taxe sur la communauté artistique au Canada.

Je vous prie d'agréer, monsieur, mes sincères salutations.

Patrick Cardy
Président

[*Français*]

Alors, je veux vous demander, sénateur Hébert, dans la ligne de discussions que vous conduisiez, est-ce que vous êtes d'accord avec ce que nous propose ici la Ligue des compositeurs? Est-ce que la situation est vraiment aussi sérieuse qu'ils nous le disent?

• (0030)

[*Traduction*]

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, puis-je me permettre de poser une question supplémentaire? Sénateur Hébert, compte tenu de votre expérience non seulement en tant qu'éditeur, mais également en tant qu'auteur et fonctionnaire avant votre nomination au Sénat . . .

Le sénateur Hébert: Fonctionnaire?

Le sénateur Grafstein: Je vous rappelle que vous avez occupé un poste de fonctionnaire auprès du CRTC.

Le sénateur Hébert: Non, je n'étais que membre à temps partiel de la Commission.

Le sénateur Grafstein: Donc, vous étiez un fonctionnaire à temps partiel. Le point de vue économique intéressant sur lequel vous pourriez aider le Sénat dans son étude concerne le but du mémoire présenté par le Conseil des Arts et les autres. Lorsqu'il est question des livres, des artistes, des acteurs ou des auteurs, on en arrive à la même conclusion. Pour faciliter leur existence et tenir compte des impératifs culturels de notre pays, il faut leur accorder des fonds. Un compositeur ne peut survivre sur le marché; il lui faut faire appel à un organisme qui accorde des subventions comme le Conseil des arts de l'Ontario et je suis sûr qu'au Québec il existe un conseil des arts analogue qui subventionne les artistes. Il y a également le Conseil des arts du Canada, Téléfilm et un certain nombre d'organismes et institutions publics financés par les contribuables du pays dont la vocation est d'introduire une sorte d'équilibre dans les règles du jeu entre la communauté artistique et le marché. La seule manière qui permet une péréquation, même partielle, est l'octroi de subventions fiscales.

Depuis la création du système de radiodiffusion et même avant, il y a eu toute une série d'organisations culturelles complexes attribuant des subventions; ces organisations ont

[Le sénateur Molgat.]

joué un rôle extraordinaire en constituant une sorte de filet de sécurité pour protéger les artistes de notre pays. Il est clair qu'il nous faut les dollars des impôts pour chacun des aspects de la vie culturelle. Au Québec, nous trouvons que c'est encore plus nécessaire de fournir ces dollars pour maintenir et promouvoir ce secteur de notre société.

Je voudrais que l'honorable sénateur prenne conscience de ce problème. Ne nous enfermons-nous pas dans un cercle illogique si, d'un côté, nous obligeons les contribuables à accroître la fraction de dollars générés par l'impôt que nous allouons au secteur culturel et si, d'un autre côté, au moment où ces dollars sont attribués à ce secteur sous-favorisé de la société—sous-favorisé dans le sens qu'il ne peut s'imposer sur le marché—et font leur chemin, nous disons: «À propos, nous voulons vous imposer une taxe». Nous obligeons ainsi l'artiste, l'éditeur et les divers membres de la communauté culturelle à réserver une partie de leur temps pour remplir leur devoir et payer la TPS qui est essentiellement une taxe à la consommation? Allons-nous précipiter les artistes dans une désastreuse spirale descendante en leur offrant d'une main les subventions qui doivent maintenir leur existence culturelle, pour le plus grand profit de la société toute entière, et, de l'autre, dès qu'ils fournissent ou produisent une œuvre culturelle, en leur enlevant l'avantage acquis et en disant: «Merci beaucoup. Nous voulons maintenant que vous consacriez une partie de votre temps et de votre énergie à nous rendre une partie de ce que nous vous avons donné»? Il en coûte déjà à la société de fournir cette subvention au départ et nous voulons augmenter ce coût en imposant une taxe sur une portion de celle-ci. Cela ne fait-il pas du contribuable une double victime? N'y a-t-il pas un moyen de sortir de cette terrible situation?

Le sénateur Hébert: L'honorable sénateur a absolument raison. Je ne vois pas de moyen de s'en sortir sauf en changeant le gouvernement. Ce dernier ne veut rien entendre et ne se sent simplement pas touché par la question. Je ne pense pas d'ailleurs qu'il s'intéresse aux artistes, aux écrivains ou aux poètes. Autrement, pourquoi n'aurait-il pas accepté les mesures que le Québec a acceptées, bien qu'avec une certaine répugnance. Gérard-D. Lévesque n'avait pas été content de cette proposition. Il ne semblait pas s'intéresser beaucoup, lui non plus, aux poètes, aux compositeurs, aux artistes, etc., mais, sous la pression des jeunes membres de son parti, de la population du Québec en général et de l'organisation regroupant les écrivains, les éditeurs et les libraires, il a dû changer d'avis. Il n'était pas très pressé de le faire.

Je pense qu'à tous les niveaux de gouvernement, il y a eu un manque général de sensibilisation mais particulièrement dans le cas du gouvernement au pouvoir, complètement indifférent aux besoins des artistes, écrivains, poètes, éditeurs, libraires, etc.

Ce que vous venez de décrire et ce qui a été mentionné par le sénateur Molgat en ce qui concerne les compositeurs représente des exemples typiques de l'inaction de ce gouvernement. Je ne connais pas bien la question, mais, sur certains points, je suis d'accord avec vos questions. Elles sont très instructives et je vous en suis reconnaissant. J'essayerai d'en apprendre davantage encore.

[*Français*]

Le sénateur Molgat: Avant que vous ne quittiez la question, dans l'annexe que j'ai lue de la Ligue canadienne des compositeurs, un des arguments qu'ils soulevaient, c'était que la TPS va encourager l'utilisation d'artistes et de groupes artistiques hors du Canada qui eux, semble-t-il, vont recevoir une exemption. Je ne sais pas exactement, je vous répète ce qu'ils ont dit:

[*Traduction*]

Finalement, pouvons-nous signaler que, si la TPS doit imposer de nouvelles taxes sur les artistes canadiens et les entreprises artistiques, elle accordera aux non-résidants des exemptions de taxe et encouragera ainsi les Canadiens à «épargner» en engageant des professionnels étrangers et en se procurant des produits et des services étrangers à plus bas prix.

[*Français*]

Alors ils indiquent que ceci est à l'encontre de ce que le gouvernement déclare quand il est prêt à appuyer par des contributions par l'entremise du Conseil des arts. Est-ce que bel et bien les artistes et les écrivains hors du pays vont être exemptés?

Le sénateur Hébert: Je ne pense pas que ce soit exact pour les écrivains, mais vous avez sûrement raison quant aux artistes. Ce qui va arriver pour les écrivains dans le même ordre d'idée, c'est évidemment que les livres canadiens devenus de plus en plus chers . . .

[*Traduction*]

Le sénateur Cools: Qu'a dit le sénateur Cogger?

Le sénateur Hébert: Je suis sûr qu'il est sur le point de nous annoncer quelque chose.

Le sénateur Cools: Qu'a-t-il dit?

Le sénateur Hébert: Il a dit que j'avais fait une grossière erreur. Au moins, il pourrait se lever et nous dire de quelle erreur il s'agit. Je ne voudrais tromper personne.

Le sénateur Cogger: Ce ne serait pourtant pas la première fois.

Le sénateur Hébert: Vous voyez, il ne peut répondre.

Sûrement, si j'ai commis une grossière erreur, vous pouvez me dire ce qu'il en est.

Le sénateur Cogger: Les artistes étrangers auront le même traitement que les artistes locaux tant qu'ils se trouveront au Canada. C'est la réponse à votre question.

Le sénateur Grafstein: Désolé, je ne vous suis pas.

Le sénateur Cogger: Ne vous inquiétez pas. Reprenez votre petit dialogue. Je suis navré d'être intervenu.

Le sénateur Grafstein: Honorables sénateurs, si la lettre à laquelle le sénateur Molgat s'est référé contient une grossière erreur, nous sommes d'avis . . .

Le sénateur Cools: En quoi consistait cette grossière erreur? Pouvez-vous nous relire cette lettre?

Le sénateur Grafstein: L'honorable sénateur a indiqué qu'il y avait une grossière erreur dans l'argumentation présentée dans la lettre que le sénateur Molgat nous a lue.

Évidemment, il peut parler pour lui-même, mais la lettre a été écrite au leader du Parti libéral, au Sénat, et elle vient de la Ligue canadienne des compositeurs. Si cette lettre repose

sur une base erronée, nous devons la signaler à leur attention et ne pas accorder tant de valeur à la lettre. En tout état de cause, la lettre semble représenter une partie très puissante et importante de la communauté culturelle de notre société. S'il y avait dans cette lettre quelque chose qui devait conduire le Sénat à l'erreur, nous aurions donc le devoir d'en informer nos collègues et de leur demander de répondre.

S'il vous plaît, donnez-nous un peu de temps, non pour vous en faire trop perdre, mais seulement pour vous indiquer comment le Sénat a, en effet, été trompé et nous nous chargerons de signaler cette erreur à l'attention des compositeurs.

• (0040)

Je connais quelques compositeurs. Je suis convaincu que les sénateurs d'en face en connaissent eux aussi. Je ne peux qu'affirmer que certains d'entre eux sont mes meilleurs amis mais j'en connais certainement quelques-uns. S'ils participent indirectement à un document qui induit le Sénat en erreur, je crois qu'il nous incombe de les avertir. Je voudrais seulement que l'on prenne un moment pour expliquer en quoi ils sont maltraités ou en quoi cette lettre est erronée.

Le sénateur Cools: Si le sénateur Cogger est trop gêné ou trop économe de son temps, j'ai une suggestion. Je sais qu'il est parfois timide, alors je propose que le sénateur Cogger rédige une réponse et l'envoie aux auteurs de cette lettre afin que ces derniers puissent nous écrire à nouveau et que le sénateur Molgat puisse à nouveau lire ce qu'ils ont à dire aux fins du compte rendu.

Nous devrions assurer le sénateur Cogger qu'il n'y a pas de raison d'être timide.

Le sénateur Grafstein: La seule partie de son argumentation que j'ai entendue est que les compositeurs étrangers sont traités sur un pied d'égalité avec les compositeurs canadiens. Par conséquent, déduire de cette lettre que les compositeurs canadiens sont maltraités ne serait pas raisonnable. Est-ce ce que le sénateur Cogger voulait démontrer?

Le sénateur Cogger: Je répondrai par écrit.

Le sénateur Grafstein: C'est de l'histoire récente, sénateur, mais je pense que vous devriez vraiment le faire.

Le sénateur Molgat: Mais il renonce.

Le sénateur Grafstein: S'il choisit de renoncer, il le peut. Mais notre problème est qu'on nous a accusés en public d'être injustes envers l'institution qu'est le Sénat. À cause des nouveaux sentiments qui nous animent au Sénat, et soucieux de maintenir les normes les plus élevées au Sénat, nous ne devrions pas permettre qu'un document erroné soit présenté sans porter l'affaire à l'attention de l'auteur ou du requérant, à moins de pouvoir justifier nos motifs par des fondements raisonnables.

Mais je laisse cela aux soins des honorables sénateurs, parce que le règlement ne permet que de porter la question à l'attention du sénateur d'en face visé et qu'il revient ensuite à ce sénateur de déterminer ce que lui dicte sa conscience.

Le sénateur Hébert: Vous devriez profiter de l'occasion, sénateur Cogger, pour dire que vos paroles ont peut-être dépassé votre pensée ou que vous vous êtes trompé, ou quelque chose dans le genre. Je ne vois pas pourquoi vous êtes gêné de vous lever et de vous exprimer, comme vous le faites souvent, considérant que votre patron n'est pas là et ne pourra pas vous dire de vous taire comme il l'a fait à quelques reprises. Il n'est pas là, alors profitez-en pour vous lever et pour nous exprimer votre pensée.

Le sénateur Cogger: Très bien, sénateur Hébert, je lirai le compte rendu à la suggestion du sénateurs Cools. Je crois que votre réponse est erronée. Je vais vérifier et si j'ai raison, comme je le crois, je ferai circuler une lettre.

En ce qui concerne le fait que mon chef soit ici ou pas, je vous parlerai à vous ou à n'importe qui dans cette Chambre quand j'en aurai envie. Et contrairement à vous, monsieur, qui venez d'admettre il y a une heure que, quand le sénateur MacEachen vous dit de vous taire, vous le faites, et bien moi, personne ne me dit de me taire.

Je suis toutefois désolé d'avoir interrompu votre petite séance d'admiration mutuelle. Je vous en prie, continuez de vous poser des questions sans importance entre vous. Je ne dirai pas un mot de plus. Merci.

Le sénateur Hébert: Je doute qu'il ne dira pas un mot de plus.

Le sénateur Cogger: En passant, sénateur Hébert, faites attention; vous êtes en train de voler le record du sénateur Gigantès. Je suis sur le point de dire au sénateur Gigantès de se surveiller parce qu'un de ses collègues est en train de voler son record.

Le sénateur Cools: De quel record parlez-vous?

Le sénateur Cogger: Seize heures et seize minutes.

Le sénateur Hébert: Je suis convaincu que le sénateur Cogger n'a pas bien compris ma réponse. J'ai dit que si je me levais sans raison, comme le fait souvent le sénateur Cogger—il coupait la parole à quelqu'un d'en face—et que le sénateur MacEachen me faisait signe de m'asseoir, je m'assoierais. De toute évidence, je le ferais. C'est ce que j'ai dit et je le répète.

Le sénateur Stanbury: C'est une question de politesse.

Le sénateur Hébert: Bien sûr. Il me rappellerait que mon geste est déplacé et je serais assez humble pour accepter ce rappel et pour m'asseoir. Mais le sénateur Cogger affirme tout simplement le contraire: «Même si le sénateur Murray, mon chef, me dit de m'asseoir, je ne le ferai pas. Je me lèverai et je dirai ce qui me plais.» Et nous avons tous été témoins—vous n'étiez peut-être pas là, sénateur Grafstein—quand le sénateur Murray, à deux reprises, peut-être trois, mais certainement à deux reprises, s'est tourné vers le sénateur Cogger, qui était debout, pour lui dire de se taire. C'était assez clair.

Le sénateur Cogger: En passant, c'est Cogger, pas Cooger.

Le sénateur Grafstein: Tout ce que peux dire, sénateur Hébert, c'est que je n'ai pas été témoin de cet incident. Je consulterai certainement le hansard; je n'ai aucune raison de ne pas vous croire, mais cela m'étonne beaucoup personnellement, parce que j'ai toujours eu l'impression que le sénateur Cogger était un homme très indépendant, très candide et très déterminé lorsqu'il voulait exprimer son point de vue. Je sais qu'il a parfois exprimé violemment son désaccord à ses chefs, de sorte que cette nouvelle me paraît tout simplement étonnante et difficile à croire; il doit exister une autre image du sénateur Cogger que nous connaissons tous et avons tous aimé par le passé.

Le sénateur Hébert: Il n'était pas content du tout, je puis vous l'assurer. Il n'était pas content du tout.

Le sénateur Grafstein: Je consulterai le compte rendu. Je devrai l'examiner avec soin, car ce n'est pas le sénateur Cogger que je connais.

• (0050)

[*Français*]

Le sénateur Molgat: Je vais vous dire une chose. Je vais envoyer une copie de la lettre de la Ligue Canadienne des compositeurs au sénateur Cogger. Il pourra alors la lire en paix et préparer une réponse puisqu'il nous dit qu'il n'est pas d'accord avec ce que disent les compositeurs. Moi j'ai lu tout simplement, directement de la lettre. Alors je vous envoie une copie, sénateur Cogger, et vous pourrez préparer une réponse.

[*Traduction*]

Le sénateur Grafstein: Je crois que le sénateur Cogger a un argument valide. Si nous pouvions répondre à cette lettre, nous pourrions envoyer à la Ligue des compositeurs non seulement sa réponse mais aussi le hansard ou tout autre renseignement supplémentaire que le sénateur Hébert voudrait ajouter afin que la question soit réglée, tout au moins à la satisfaction de la Ligue canadienne des compositeurs.

Le sénateur Cogger: Soit dit en passant, c'est votre «filibuster». Allez-vous continuer votre obstruction systématique et me laisser en paix?

Le sénateur Grafstein: Sénateur Cogger, l'origine du mot «filibuster» est très intéressante.

Le sénateur Phillips: Nous préférerions entendre le sénateur Hébert. Pouvez-vous le laisser parler?

Le sénateur Grafstein: Mais il a mentionné le mot «filibuster». J'aimerais qu'il nous donne sa définition de ce mot—l'origine du mot et comment nous devrions l'interpréter, parce que notre définition de «filibuster» diffère peut-être nettement de la sienne et que ce serait un bon exercice de sémantique de déterminer le sens de ce mot pour lui et pour nous. Nous pourrions peut-être en arriver ainsi à nous entendre sur le sens de ce mot.

• (0100)

Le sénateur Hébert: Entre temps, je poursuis.

[*Français*]

D'ailleurs, je vous ai lu quelques extraits du rapport du comité d'enquête ou d'étude sur les affaires culturelles.

> Peu de temps après le dépôt de ce rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, c'est-à-dire avant que la plupart de ces recommandations aient pu être mise en œuvre, les élections de 1984 furent déclenchées. Les membres du comité, comme c'est naturel, espéraient que les recommandations du rapport ne soient pas renvoyées aux oubliettes comme tant d'autres avant elles. Sans doute avions nous oublié que la principale recommandation de la Commission Massey-Lévesque, l'ancêtre de notre comité, avait mis sept ans à voir le jour. Il s'agissait de la création du Conseil des Arts du Canada.

Elle avait été proposée par la Commission Massey-Lévesque et elle ne s'est réalisée que sept ans plus tard.

> Quoiqu'il en soit, le pays se retrouva en 1984 avec un gouvernement différent de celui qui avait créé le Comité d'étude de la politique culturelle fédérale. Le nouveau ministre responsable était l'honorable Marcel Masse.
>
> Quelques jours après son assermentation comme ministre, le hasard à fait que je le rencontre sur la colline parlementaire. Je le félicite de sa nomination et il me lance: «il est tout de même ironique que je sois celui qui devra mettre en application les recommandations de votre comité».

Je fis mine de m'en réjouir et, à ce moment-là, j'avais encore confiance dans ce nouveau ministre qui me parassait plus sensible aux questions culturelles que la plupart de ses collègues du cabinet.

J'oserais même dire plus instruit.

> J'avoue même qu'au début de son règne, je ne jetais pas systématiquement à la poubelle les textes de ses discours. Ils avaient l'originalité d'être toujours précédé en exergue d'une citation d'un auteur connu.

Vous avez remarqué dans les discours de l'honorable Marcel Masse, il y a toujours une citation d'un auteur connu en exergue.

[*Traduction*]

Le sénateur Cools: Puis-je vous interrompre, sénateur Hébert?

Il y a quelques semaines—ou peut-être quelques années—j'ai lu un article d'Allan Fotheringham. Il laissait entendre que Marcel Masse connaissait très bien des poètes sardes obscurs. Savez-vous si c'est vrai? Il semble être passé maître dans l'art de citer des poètes obscurs. Est-ce vrai?

Le sénateur Hébert: Je ne sais pas. Je faisais allusion au fait que, après les élections, quand j'ai reçu des piles de discours de ministres—et je dois dire qu'un bon nombre d'entre eux sont allés directement au panier . . .

[*Français*]

Mais dans le cas des discours de l'honorable Marcel Masse, il y avait ceci d'original qu'au début du discours il y avait toujours en exergue la citation d'un auteur connu. D'ailleurs il le fait encore, vous pourrez remarquer. Je vois que vous n'êtes pas des amateurs des discours de Marcel Masse. Alors, en tous les cas . . .

Si le discours ne valait rien, au moins on pouvait se délecter d'un mot de Victor Hugo, de Saint-Exupéry.

C'était là, comme ça, au début de son discours.

Selon mes humbles calculs, basés sur le Dictionnaire des citations de Larousse, il y a dans ce seul ouvrage suffisamment de citations pour orner les 6,721 prochains discours de l'honorable Marcel Masse.

Et ne croyez surtout pas, honorables sénateurs, que je me moque de cette habitude du ministre qui témoigne de la considération qu'il a pour les écrivains,

non seulement du Canada, mais du monde entier. Bien au contraire, je souhaite que tous les ministres en fassent autant. Ainsi, au lieu de déchirer avec rage les discours de Michael Wilson, nous épargnerions au moins l'exergue s'il nous proposait une pensée amusante de Stephen Leacock ou un beau vers d'Alain Grandbois.

Ainsi donc, en 1984, j'espérais que l'honorable Marcel Masse s'intéresse vraiment à la culture en général et au livre en particulier.

Deux ans plus tard, le ministre prononça un discours devant la Conférence provinciale des ministres responsables du cinéma et du livre. Je me permettrai de vous citer quelques extraits de ce discours qui portent exclusivement sur le livre et l'édition.

Donc, qu'est-ce que M. Marcel Masse avait à dire en 1986, ce n'est pas il y a si longtemps de ça, il y a quatre ans. Qu'est-ce qu'il avait à dire sur le livre? Qu'est-ce que lui et ses recherchistes, les gens de son ministère, qu'est-ce qu'ils avaient à dire?

Il démontre hors de tout doute que M. Marcel Masse et ses recherchistes étaient bien au courant des problèmes de l'industrie du livre dès 1986.

On ne leur apprend pas aujourd'hui et la coalition contre la TPS sur le livre ne lui a pas appris de choses très mystérieuses, il était parfaitement au courant.

Mais tout d'abord et je sais que vous brûlez d'impatience à l'idée d'entendre la citation choisie par l'honorable ministre pour orner la première page de ce discours historique. Je vous citerai donc la citation qui est de Desmond Pacey, auteur de *Book of Canadian Stories*, paru en 1947, et la citation est la suivante: «La littérature est à la nation ce que la mémoire alliée à l'intelligence est à la personne».

Et maintenant, voici en quels termes le ministre s'adressait à ses collègues provinciaux:

Il ne parlait pas pour le petit peuple; il parlait à d'autres ministres, les ministres des autres provinces.

Alors, évidement, je suis très heureux de vous accueillir ici aujourd'hui.

Ah! ça c'est moins original que sa citation, mais enfin.

Comme vous le savez, nous sommes réunis pour discuter de l'avenir du livre au Canada. Ce n'est pas le fait du hasard si les Canadiens et les gouvernements du Canada partagent de plus en plus le souci de l'avenir du livre au pays.

Voyez ça, le ministre du gouvernement qui nous parle de l'avenir du livre au pays alors qu'ils sont en train, avec la taxe, de vouloir détruire les progrès accomplis depuis 30 ans. Bon, alors c'est donc M. Masse qui continue.

Depuis une quinzaine d'années, la littérature canadienne est en plein essor. Il a raison. On ne s'étonne plus de découvrir dans les pages du *New York Times Book Review* les essais sur l'œuvre de Margarett Atwood, Robertson Davies ou de George Woodcock. Au Québec, la littérature atteint son plein épanouissement avec de nouveaux romanciers comme Réjean Ducharme, Victor-Lévy Beaulieu, Antonine Maillet, Yves Beauchemin et Michel Tramblay, pour n'en citer que quelques-uns. Et que dire des poètes qui, avec une grande fécondité et malgré tous les obstacles à surmonter, écrivent et sont lus par les Canadiens de l'ensemble du pays.

La littérature est vivace, elle prend racine dans tous les sols, et même dans ses formes les plus prosaïques, elle est liée à notre identité. Déjà, en 1936, Maurice Hébert . . .

Un petit cousin à moi, soit dit en passant.

. . . écrivait dans *Les lettres au Canada français* que «Les peuples sans art et sans littérature n'ont pas d'histoire».

Et là, Marcel Masse continue:

«La littérature, c'est l'âme d'un peuple».

C'est beau, n'est-ce pas?

Toutefois, même les acteurs les plus talentueux, ne peuvent pas mettre leur talent en valeur dans une salle dotée d'une mauvaise acoustique; aussi, même une littérature accomplie finirait par s'étioler dans un espace trop étroit. Ici, au Canada, on a souvent abordé la question des rapports entre le livre, sa production et son accueil par le public.

Alors voyez, il est parfaitement bien renseigné.

Il y a une centaine d'années—continue toujours l'honorable Marcel Masse—en 1886, M^me^ Sarah Jeanette Duncan, rédactrice à la revue torontoise *The Week*, posait la question suivante: «Pourquoi l'art est-il chose si rare au Canada?» Elle allait même jusqu'à rejeter l'idée et je cite: «Par l'obscur pouvoir d'une loi naturelle, la littérature

n'est pas un produit indigène du Canada.» Au contraire, elle croyait en l'existence d'un lien entre la littérature et le milieu socio-culturel. Cette idée était très avant-gardiste, en particulier à une époque où la pensée romantique voulait que le génie existe en soi, coupé de tout. Et pourtant, on retrouve encore cette idée aujourd'hui chez certains critiques de notre vie culturelle.

Alors, vous voyez qu'il s'est efforcé l'honorable Masse. Évidemment, il parlait à d'autres ministres sur le problème du livre.

Deux ans après l'article de Sara Duncan, on trouve écho de ses préoccupations chez un certain Wilfred Chateauclair. Bien que son optimisme puisse paraître naïf aujourd'hui, M. Châteauclair aborde néanmoins la question dans une perspective singulièrement moderne: «Une littérature canadienne écrivait-il en 1888, qui s'annonce raffinée, consciente et vigoureuse, commence à poindre et à s'épanouir. Sa nature même montre qu'elle est issue de la Confédération. Elle est l'œuvre d'une génération qui a grandi sous l'influence d'un pays uni».

Ainsi, il y a déjà 100 ans, les Canadiens s'intéressaient au condition du développement de la littérature au pays. Et, en définitive, c'est pour étudier ces questions que nous sommes réunis aujourd'hui.

2. Portée de nos discussions

Par conséquent, je tiens à étudier la question avec vous en abordant principalement les quatre points suivants:

a) l'importance de l'industrie de l'édition pour la vie culturelle et industrielle du pays;

b) la situation actuelle de l'industrie;

c) la façon dont le gouvernement envisage le développement de l'industrie canadienne de l'édition;

d) les possibilités d'entreprendre conjointement des initiatives fédérales-provinciales.

Il parlait à ses collègues, les ministres provinciaux, cela va de soi.

La publication et la diffusion d'écrits sont au cœur de l'identité culturelle du Canada, en partie pour des raisons inhérentes à la vie culturelle de tous les pays. L'écriture est un moyen de communication privilégiée. Dans la pratique, c'est l'éditeur qui choisit les auteurs qui sont présentés aux lecteurs canadiens. C'est donc lui qui façonne la sensibilité de la collectivité.

Je ne comprends pas que de l'autre côté on n'écoute pas davantage parce que là, je suis en train de lire un beau texte écrit par un de leurs ministres—un des plus instruits parmi leurs ministres—Marcel Masse.

En maintes occasions, les éditeurs canadiens ont eu à cœur de mettre en valeur les auteurs canadiens. On leur doit certaines œuvres charnières qui ont façonné les débats publics au pays dans tous les domaines: de la souveraineté culturelle à la politique sociale. On aurait du mal à se faire une idée juste du discours canadien des 20 dernières années sans évoquer l'œuvre de George Grant où certaines idées de Marshall McCluan reprises de Harold Innis, sans penser à l'œuvre de toute une génération de critiques littéraires qui fait le pont entre les principes élaborés par Northrop Frye et les romans de Margarett Atwood, sans souligner les précieuses réflexions sur le patrimoine que l'on doit à des œuvres comme l'influence de Voltaire au Canada, du grand historien de Laval, Marcel Trudel. On ne saurait trop insister sur la contribution de l'édition à la vie créatrice et intellectuelle du pays. Oui, il y a tout lieu de se féliciter du travail accompli.

Alors, comme vous le voyez, le ministre Masse est parfaitement au courant. Maintenant l'importance économique et industrielle de l'édition.

L'industrie de l'édition est tout aussi importante du point de vue économique. En 1983, l'industrie de l'édition a réalisé des ventes d'une valeur de 1,2 milliard au Canada.

Vous voyez qu'on a fait du chemin depuis les années 1960-1970 que je vous ai décrites un peu plus tôt.

La même année, les ventes sur les marchés étrangers totalisaient environ 80 millions de dollars.

Ces statistiques nous portent à croire, à première vue, qu'il s'agit là d'une industrie d'une vitalité remarquable offrant de grandes possibilités de croissance. Si l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit cependant que ce n'est pas tout à fait le cas.

Vous voyez jusqu'à quel point le ministre comprend bien la situation. Il y a des progrès considérables mais malgré tout, ça reste une industrie extrêmement fragile qu'un rien peut déstabiliser. Et la TPS ce n'est pas un rien.

Il y a quelque chose de paradoxal dans la façon dont les livres font partie de notre vie culturelle et industrielle.

Nous écrivons et nous publions des livres en grande quantité et nous en lisons tout autant. De la quantité de livres vendus au Canada en 1983, 25 p. 100 avaient été publiés au Canada. Certains observateurs ont trouvé bizarre que les gouvernements s'inquiètent de la santé de l'industrie du livres. Pourtant, il ne fait aucun doute qu'il y a quelque chose d'inquiétant dans l'industrie canadienne de l'édition.

C'est pas simplement les éditeurs qui le crient ou qui nous le crient très fort depuis quelques semaines. C'est le ministre lui-même qui s'en rend compte et qui l'affirme et il le disait à d'autres ministres intéressés aux livres.

À ce sujet, permettez-moi de vous raconter une anecdote intéressante. Au tout début de sa carrière d'écrivain, Hugh MacLennan . . .

Vous connaissez cet excellent ami du sénateur Solange Chaput-Roland.

. . . en était venu à la conclusion que, s'il allait devenir écrivain, il deviendrait un écrivain canadien; et, ce qui l'avait poussé à prendre cette décision, c'est qu'à la fin des années 1930, un de ses romans venait d'être rejeté par le 22e éditeur. Une note à son agent était jointe au manuscrit. «Nous ne connaissons pas du tout votre écrivain. Il écrit ni tout à fait comme un Américain, ni tout à fait comme un Britannique. Il y a quelque chose de bizarre dans ce manuscrit.» En effet, ce manuscrit était d'un écrivain authentiquement Canadien.

La semaine dernière, dans le cadre de consultations permanentes menées auprès de la communauté culturelle, j'ai été l'hôte d'un symposium tenu à Ottawa auquel assistait des représentations du secteur de l'édition. Ce symposium a attiré toute une gamme d'éditeurs de langue française aussi bien que de langue anglaise, de grands, de moyens et de petits éditeurs; des éditeurs de littérature générale et des éditeurs de manuels scolaires; des éditeurs canadiens et des éditeurs étrangers.

Cette rencontre a fourni l'occasion de confirmer les résultats d'études que j'avais demandées à mon ministère d'effectuer sur l'édition.

Vous voyez qu'il avait pris le ministre Masse la peine de demander à son ministère d'effectuer des études sur l'édition. Donc, je ne vous cite pas Marcel Masse au hasard. C'est quand même un de ceux qui est parfaitement au courant de toute la question dont je débats depuis déjà quelques heures.

Ces résultats d'analyse démontrent qu'en dépit d'un chiffre d'affaires de 1 milliard de dollars, des éditeurs d'ouvrages canadiens de qualité reconnue universellement éprouvent des difficultés chroniques.

Plusieurs facteurs contribuent à expliquer cette situation. D'une part, l'industrie de l'édition souffre d'un manque chronique de capitaux. D'autre part, elle est défavorisée par rapport aux conglomérats internationaux, qui peuvent profiter d'économie d'échelle. Enfin, elle perd chaque année 600 millions de dollars au profit d'entreprises étrangères, qui court-circuitent ainsi les activités de son industrie. Cet état de fait réduit de moitié le chiffre d'affaires de 1,2 milliard de dollars susceptible d'être réalisé au Canada par les éditeurs et les agents canadiens et étrangers.

Je dois dire que le ministre Marcel Masse comprend parfaitement ou en tout cas en 1986, comprenait parfaitement les problèmes de l'édition au Canada, autant au Canada français qu'au Canada anglais.

Permettez-moi de me pencher plus longuement sur chacun de ces aspects pour mieux comprendre comment ils sont reliés entre eux.

Oui, on va lui permettre de se pencher, mais bien sûr. C'est intéressant et c'est passionnant de voir qu'un ministre du gouvernement qui a eu l'idée saugrenue de taxer le livre alors que cela ne s'est jamais fait depuis la Confédération. Mais de penser qu'un ministre de ce gouvernement est parfaitement au courant de la situation comme de toute évidence M. Marcel Masse l'est. Alors, on arrive à son point 6 qui est l'insuffisance des capitaux mis à la disposition de l'industrie canadienne, il est courant de cela.

Ne nous faisons pas d'illusion: les maisons d'édition canadiennes souffrent d'un manque aigu et chronique de capitaux. Étant donné la nature des actifs que ces éditeurs peuvent offrir en garantie, c'est-à-dire les caisses de livres non vendus, les institutions bancaires sont extrêmement réticentes à leur consentir des prêts. Il s'agit d'actifs à court terme, comme des stocks et des créances. L'industrie de l'édition comporte des risques élevés, les prévisions de vente sont incertaines et les investisseurs hésitent à engager leurs capitaux. Dans ces conditions, les éditeurs se voient forcés de contracter des dettes à court terme pour financer leurs investissements à long terme.

[Le sénateur Hébert.]

• (0110)

Dans cela, il n'y a pas un éditeur du Canada qui n'aurait pas pu écrire exactement ces quelques phrases du ministre Marcel Masse. Alors, comme vous le voyez, je n'y vais pas avec le dos de la cuiller pour reconnaître sa compétence, ou en tout cas, la compétence de l'étude qu'il avait fait faire à son ministère, et qui avait donné comme résultat ce discours prononcé devant d'autres ministres également intéressés au problème du livre et qui voulaient trouver des solutions conjointes. Au sujet de la concurrence et des conglomérats étrangers; j'ai en parlé à plusieurs reprises depuis le début des problèmes de la concurrence américaine, britannique et française dans le cas du Québec.

Au Canada, l'édition du livre ne jouit d'aucune protection contre ses concurrents étrangers.

Il n'y a pas de douane, par exemple, sur les livres français qui entrent au Canada, et j'ai expliqué cela plus tôt. Cela est la dernière que les éditeurs et les écrivains et même les libraires, chose curieuse, du Québec et du Canada ont voulu faire. Ils n'ont jamais voulu de la protection qui aurait rendu plus coûteux les livres provenant de France, de Grande-Bretagne ou d'ailleurs. Je crois que c'est à l'honneur de cette profession d'avoir toujours défendu la libre circulation des livres au Canada d'où qu'ils viennent.

Le marché canadien du livre demeure l'un des plus ouverts du monde industrialisé.

Voilà, le ministre a bien compris cela.

Les produits importés représentent, en effet, 75 p. 100 des ventes dans le cas du livre et 71 p. 100 des ventes en ce qui concerne le magazine.

Là, mes collègues de langue anglaise savent très bien la concurrence fantastique de magazines tels que *Times*, *Newsweek*, etc. et en ce qui concerne les Français, bien nous avons aussi l'équivalent qui vient de France et des magazines comme l'*Express* que j'ai ici, le *Figaro* magazine, etc.

Les éditeurs étrangers réalisent 70 p. 100 des ventes totales du marché canadien de langue anglaise.

Les compagnies étrangères dominent le marché de consommation de l'édition du livre de poche. Il n'existe presque pas d'éditeurs canadiens spécialisés dans l'édition de livres à couverture rigide . . .

C'était le sénateur Stollery qui s'inquiétait de la chose.

. . . qui publient en même temps des livres de poche, ce qui explique qu'il est impossible aux éditeurs canadiens de soutenir la concurrence sur le marché de consommation des livres de poche. L'intégration verticale des éditeurs de livres à couverture rigide et des éditeurs de livres de poche confèrent aux compagnies étrangères un avantage structurel intrinsèque par rapport aux compagnies canadiennes. Elles sont donc en mesure d'offrir des contrats alléchants aux auteurs canadiens qui obtiennent un succès de librairie.

Ainsi, les éditeurs canadiens ne peuvent pas profiter des ventes que pourraient leur rapporter les auteurs canadiens les plus aptes à leur faire réaliser des profits.

Les sommes consacrées à la commercialisation aux ventes et à la publicité illustrent bien cette situation. En 1983, les filiales des compagnies étrangères ont dépensé près de 52 millions de dollars pour de telles activités et l'industrie canadienne environ 16 millions seulement.

Les agences et les marchés des manuels scolaires

Tous les éditeurs du Canada tirent des profits de la vente des livres importés dont ils sont les agents.

C'est surtout vrai au Canada anglais parce qu'il y a beaucoup d'éditeurs au Canada français qui ne vendent pas de livres. Ils ne sont pas agents d'éditeurs étrangers.

En fait, les agences sont le moteur de l'industrie toute entière. L'éditeur canadien qui fait fonction d'agent pour l'importation d'un «best-seller» peut investir les profits ainsi touchés dans des ouvrages et des auteurs canadiens. En autres termes, il y a un lieu entre les agences ainsi que la recherche et le développement axés sur des ouvrages canadiens originaux et nouveaux.

Néanmoins, même si les maisons d'édition canadiennes ont été désignées officiellement comme les agents d'importation de titres étrangers, les distributeurs américains ont de plus en plus tendance en avoir recours directement au service de la poste dans tout le Canada. Ces envois directs par la poste, auxquels s'ajoutent les offres à rabais, l'expédition gratuite et les numéros d'appel sans frais d'interurbain, sont au cœur même du problème des agences canadiennes.

Mais ça comme vous pouvez l'imaginer a trait aux éditions de langue anglaise.

Comme je l'ai mentionné précédemment, outre cette tendance, quelque 600 millions de dollars sortent déjà du pays chaque année parce que les bibliothèques, les gouvernements et divers établissements d'enseignement achètent directement les livres étrangers. J'ajouterai que 60 p. cent des agences sont elles-mêmes de propriété étrangère. La position minoritaire des agences de propriété canadienne dans ce secteur fort rentable s'accentue donc de plus en plus.

Lorsque nous examinons l'autre secteur de l'industrie qui à juste titre est considéré comme le plus lucratif, celui de l'édition éducative, nous constatons que la situation est la même. Les maisons d'éditions canadiennes sont également exclues du marché des manuels scolaires. Au Canada anglais, le problème est encore plus grave car 65 p. cent du marché des manuels scolaires de niveau primaire et secondaire appartient à des intérêts étrangers.

Ce qui était vrai autrefois mais qui n'est plus vrai au Québec.

Pour rétablir une certaine normalité dans l'industrie, il faudrait se demander si une plus grande partie de nos manuels scolaires ne devrait pas être publiée par des éditeurs canadiens.

Les écoles primaires et secondaires comptent dans tout le Canada environ 5 millions d'étudiants. Si les besoins de ces étudiants étaient satisfaits par les éditeurs canadiens, l'industrie acquerrait cette stabilité qui manifestement lui fait défaut. L'amélioration de l'accès à ce marché assurerait l'interfinancement nécessaire au développement des entreprises de l'édition qui comportent des risques plus élevés. En n'ayant accès qu'à 35 p. cent du marché, les maisons d'édition canadiennes sont condamnées à vivre au jour le jour.

Il est intéressant de noter à cet égard que le Québec nous a fourni un exemple frappant de ce qui peut être accompli dans ce domaine. Grâce en bonne partie aux règlements en vigueur au Québec, la situation générale dans cette province est beaucoup plus rassurante qu'ailleurs. (Les éditeurs Québécois détiennent 60 p. cent du marché.)

Principes qui sous-tendent la politique du gouvernement concernant l'édition.

Et c'est le ministre qui continue à nous donner ces vues qui sont jusqu'à présent, tout à fait justes.

Permettez-moi maintenant de souligner les raisons qui expliquent pourquoi le gouvernement se préoccupe de ce secteur de notre industrie.

Bien oui, c'est intéressant de savoir pourquoi le gouvernement fédéral selon M. Masse, s'intéresse aux livres. Ça l'air moins vrai de M. Wilson, mais enfin.

L'analyse que nous faisons de l'industrie sous-entend que son profil peut être amélioré par des mesures gouvernementales. Cependant, toute mesure du gouvernement doit postuler que l'industrie peut, et bien entendu, doit se suffire d'avantage à elle-même et être autonome. Le gouvernement canadien est persuadé que cela est possible pourvu que l'industrie réussisse à s'imposer dans son propre marché.

Et qu'on ne lui impose pas la TPS. Non, ce n'est pas Masse qui dit ça, c'est moi qui vient de rajouter, mais enfin vous voyez très bien que ça a bien tombé .

En d'autres termes, notre perspective est essentiellement axée sur le marché. Nous voulons nous assurer que les règles et la structure du marché canadien permettent une concurrence plus équitable entre les éditeurs de propriété canadienne et les éditeurs de propriété étrangère.

Revenons un moment à la vulnérabilité qui se dégage des pratiques de l'industrie canadienne de l'édition.

Voyez-vous le ministre, pas pour la première fois, pour la troisième fois, nous parle de la vulnérabilité qui se dégage des pratiques de l'industrie canadienne de l'édition. L'honorable Marcel Masse sait fort bien la situation du livre au Canada et au Québec en particulier. Vous l'entendez, ce n'est pas moi qui parle, c'est lui et il continue.

J'aimerais que cette vulnérabilité face place à une situation normale.

Il voudrait que ça redevienne normal le marché du livre, mais il avoue qu'il ne l'est pas et qu'il est vulnérable.

Les ouvrages d'auteurs étrangers seront toujours les bienvenus au Canada.

Je suis d'accord avec lui. Tous les éditeurs, tous les libraires du Québec et du Canada sont d'accord. On veut la libre circulation des idées.

Il suffit de s'arrêter aux données sur l'importation des livres pour le constater. De même, les compagnies de propriété étrangère continueront d'être les bienvenues au Canada. Mais un certain équilibre doit être établi.

Maintenant que le budget fédéral a été déposé . . .

Je vous rappelle que nous sommes en 1986 et que le ministre Masse nous parle du budget de cette époque.

> . . . je suis heureux de vous informer que le ministre des finances . . .

Le même monsieur Wilson évidemment,

> . . . a affecté la somme de 65 millions de dollars pour les 5 prochaines années au programme d'aide au développement de l'édition canadienne.

Donc, d'une main il fait un geste de consacrer un certain nombre de millions de dollars (évidemment c'est réparti sur cinq ans, ça fait pas énorme par année, mais quand même) à un programme d'aide au développement de l'édition canadienne. Donc, volonté d'aider l'édition.

> Cela représente une augmentation considérable par rapport à l'aide déjà accordée par le gouvernement du Canada et un engagement de mes collègues du cabinet à l'égard de cette composante de la réalité canadienne.
>
> Cependant, pour être réaliste, il faut préciser que cette initiative ne prendra son élan que si l'ensemble des provinces adopte des mesures complémentaires.

Ah bon. Alors, je n'ai pas suivi le dossier. Je ne sais pas si ça s'est réalisé ces promesses de monsieur Masse, parce que, évidemment, c'était lié à des mesures complémentaires qui venaient de chacune des dix provinces sans parler du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest. Alors on ne sait pas si cela a abouti. Mais quand même le ministre Masse nous fait savoir qu'il y avait un besoin pour ces sommes d'argent-là. Il invitait même les gouvernements provinciaux, il avait les ministres autour de lui pendant cette conférence et il leur disait: il faut aider l'édition, c'est important, c'est un secteur important, ce n'est pas un secteur comme les autres, c'est plus vulnérable.

> Les deux paliers de gouvernement se préoccupent vivement des contraintes imposées par le cadre financier. Il est extrêmement difficile de trouver d'autres fonds et il est impossible de continuer de justifier des dépenses supplémentaires à moins qu'il n'y est des résultats concrets à l'appui. C'est donc dire que l'industrie de l'édition doit acquérir de l'autonomie aidée en cela par les changements financiers et structurels qui surviendront si elle réussit à avoir facilement accès à son propre marché canadien.
>
> Mes collègues du cabinet . . .

Ça comprend monsieur Wilson, ça comprend monsieur Murray et tous les autres.

> . . . ont été informés de l'importance que nous accordons à l'essor de l'industrie dans les années à venir..

Dans l'industrie du livre, n'oubliez pas, c'est de cela dont il avait informé ces collègues.

> J'ai voulu faire en sorte que la souveraineté culturelle soit considérée comme une priorité à l'échelle du pays. Si j'y parviens, ce sera en grande partie grâce au vaste processus de consultation engagé avec les industries et les provinces. Le processus entamé à Vancouver, l'engagement que nous avons pris à Halifax, les réunions tenues avec les représentants de l'industrie à Ottawa et maintenant cette rencontre historique à Montréal.

[Le sénateur Hébert.]

Voyez que l'honorable Masse n'épargnait pas son temps ni les voyages. Il passait d'un bout à l'autre du pays, Vancouver, Halifax, Ottawa, Montréal, pour rencontrer les éditeurs, rencontrer ses collègues ministres qui s'occupaient du même dossier, c'est très méritoire, et la rencontre dont il nous parle à Montréal, avec les autres ministres il l'appelle, il la qualifie de rencontre historique à Montréal.

> . . . sont autant d'événements qui m'ont convaincu que la même préoccupation profonde et constante nous anime nous tous qui avons une responsabilité à assumer dans ce domaine.
>
> Je propose donc, que nous examinions certaines des mesures conjointes qui pourraient être prises par le gouvernement du Canada et les provinces.
>
> Possibilités d'action conjointe.

Voilà ce qu'il proposait.

> Les grands sujets de préoccupation dont on m'a fait part à l'occasion du colloque d'Ottawa sont les suivants:
>
> 1. L'accès aux sources de financement;
>
> 2. La pratique de l'approvisionnement auprès de sources étrangères;
>
> 3. Les politiques de développement et d'achat de manuels scolaires;
>
> 4. L'accès au marché intérieur;
>
> 5. L'aide financière directe.
>
> Permettez-moi de m'arrêter au dernier article de la liste. De toute évidence, dans le cas d'œuvres qui ont une importance culturelle marquée, le gouvernement canadien doit continuer à fournir des subventions. C'est la ligne de conduite que nous suivions déjà et nous n'avons pas l'intention de la modifier.

Là, évidemment, il fait allusion au Conseil des Arts.

> La proposition visant la prise d'initiatives . . .

• (0120)

[*Traduction*]

Le sénateur Grafstein: J'ai écouté attentivement l'analyse du ministre concernant les problèmes structurels de l'édition au Canada. Sénateur Hébert, vous touchez maintenant à cette analyse en quatre points, qui comprend l'accès au marché, l'accès aux fournisseurs étrangers, et quelques autres principes.

Compte tenu de vos voyages et de votre expérience, avez-vous analysé les prix comparatifs des livres aux États-Unis, en France, en Angleterre, et au Canada? Règle générale, les coûts sont-ils plus élevés ou moins élevés dans ces pays actuellement?

Je vous pose la question parce que je comprends le désir très louable du gouvernement canadien d'accroître le pourcentage de livres canadiens vendus sur le marché national. Je suppose que, plus le prix est bas, plus le nombre de livres vendus augmente sur le marché canadien, parce qu'il y a de la concurrence au Canada, mais aussi parce que les gens voyagent souvent à l'étranger. Nous avons une forte migration annuelle de Canadiens, en particulier vers les États-Unis. Les sénateurs sont d'avides lecteurs. Je remarque ce soir au moins six ou sept sénateurs d'en face, qui ne se concentrent pas sur votre discours convaincant, sénateur Hébert, mais qui sont plus tôt en train de lire un livre. Par conséquent, nous sommes

ici pas seulement en tant que sénateurs, mais aussi en tant que consommateurs.

Je suppose que les livres que lisent les sénateurs d'en face sont des livres canadiens publiés au Canada. Par conséquent, est-ce que la sensibilité des prix est une question importante en termes comparatifs? Est-ce que la TPS contribuera à faire vendre plus de livres au Canada? Ou permettra-t-elle au contraire de vendre plus de livres étrangers au Canada, de sorte que la part canadienne du marché canadien, après avoir réalisé des progrès importants au cours des dernières années, sera érodée, ce qui fera démarrer chez nous un cycle à la baisse? Je pose la question parce que des subventions publiques considérables ont été créées pour les livres, les éditeurs et les foires du livre. Certaines subventions et certains avantages fiscaux touchant les tarifs postaux et à d'autres aspects sont accordés aux éditeurs, et cet argent, une fois de plus, provient encore du Trésor public.

Par conséquent, d'un côté, nous dépensons des deniers publics pour aider les éditeurs à mieux pénétrer le marché canadien, et de l'autre, si les coûts des livres canadiens sont plus élevés que ceux des livres américains vendus au Canada, nous pourrions nous retrouver dans une situation où nous réduisons la capacité des livres canadiens d'accéder au marché canadien.

Je sais que je vous ai posé une question très tortueuse. En résumé, ma question concerne la sensibilité des prix: Vend-on plus de livres quand les prix sont bas ou le consommateur de livres n'attache-t-il aucune importance aux prix? Comment les prix canadiens se comparent-ils aux prix étrangers, en particulier aux prix américains? Je crois qu'il serait utile de profiter de votre expérience.

Le sénateur Hébert: Je suis certain d'avoir déjà mentionné ce fait. J'ai l'intention de le mentionner encore. Si l'honorable sénateur veut bien patienter encore un peu, j'arriverai à certains documents qui répondront à cette question, c'est-à-dire la sensibilité de l'acheteur à toute hausse du prix des livres. La question est grave et elle constitue l'un des principaux arguments des éditeurs, des auteurs et des libraires. Je vous remercie de la poser, et je suis certain de pouvoir vous donner une meilleure réponse si vous attendez que j'arrive au document qui se trouve ici, quelque part dans ma pile.

Entre temps, permettez-moi de lire un passage d'un discours de l'honorable Marcel Masse à un groupe de ministres, tous concernés par l'industrie du livre.

[*Français*]

Alors, le ministre continue:

> La proposition visant la prise d'initiatives conjointes se fonde sur le constat que dans le passé, les initiatives provinciales dans ce domaine se sont révélées profitables à l'industrie de l'édition. J'ai fait allusion précédemment au cas du Québec, où l'économie de l'industrie de l'édition a été préservée, grâce aux dispositions de la loi 51, qui a imposé aux bibliothèques d'acheter leurs livres par l'intermédiaire des librairies autorisées.
>
> En Ontario, la circulaire numéro 14 a également été profitable à l'industrie, de même que les projets Maritex dans les Maritimes, et les initiatives prises en Colombie-Britannique.
>
> En outre, il serait utile d'une part, que les provinces encouragent la participation d'éditeurs canadiens à l'édition de manuels scolaires.
>
> D'autre part, les provinces pourraient approuver les manuels scolaires avant même leur publication, de façon à permettre à des entreprises canadiennes plus modestes d'obtenir le financement nécessaire avant l'étape finale de l'impression.
>
> En ce qui concerne la pratique de l'approvisionnement auprès de sources étrangères, le gouvernement canadien a déjà pris des mesures positives à cet égard en s'efforçant de consolider le réseau canadien de distribution de livres par le biais d'investissements consentis dans la *Canadian Telebook Agency*. Cette pratique de l'approvisionnement auprès de sources étrangères menace tous les éditeurs du Canada, et tant que les bibliothèques fédérales et provinciales et les établissements provinciaux continueront d'y avoir recours, il sera difficile de trouver une façon de faire progresser le dossier. Chacun de nous doit faire sa part et recourir davantage aux services des agents diffuseurs canadiens dans tous les cas où ceux-ci sont accessibles.

C'est vraiment incroyable de voir un ministre qui a si bien compris une situation, après tout, assez complexe.

> De plus en plus, on négocie pour les livres d'auteurs étrangers, des droits de commercialisation distincte pour le Canada. C'est déjà une pratique courante dans les autres pays industrialisés. L'une des incohérences les plus flagrantes de notre marché c'est que les droits canadiens sont encore considérés comme faisant partie des droits territoriaux pour l'Amérique du Nord et soient vendus comme tels aux éditeurs étrangers.
>
> Cependant, il ne suffit pas d'établir des droits territoriaux canadiens, il faut également prévoir des moyens de les défendre. Par conséquent, il faudra changer notre façon d'acheter les droits d'édition.

• (0130)

> Enfin, si le secteur canadien de l'édition était en mesure d'accroître sa part du marché scolaire, sa position financière s'en trouverait consolidée. Étant donné les compétences que les ministères provinciaux de l'Éducation exercent dans ce domaine, comment pourrons-nous faire coïncider ces responsabilités de façon à nous acquitter également de nos responsabilités culturelles plus vastes?
>
> En conséquence, la solution que je propose aujourd'hui, c'est la création d'un groupe de concertation qui aurait le double mandat suivant: En premier lieu, de participer à l'élaboration de la politique de l'édition, spécialement en m'exprimant votre point de vue au sujet du réaménagement du programme d'aide à l'édition du livre, et, en deuxième lieu, d'étudier les questions relatives aux intérêts de nos gouvernements respectifs.

J'aimerais que vous me fassiez part de vos suggestions sur la façon de lancer d'autres mesures productrices en vue de revitaliser le secteur de l'édition.

Revitaliser, ça veut donc dire qu'il en voit la nécessité.

Le groupe de concertation pourrait examiner la possibilité d'établir et d'administrer un fonds de développement de manuels scolaires pour les maisons d'édition canadiennes en même temps que des changements à la politique d'achat de ces manuels. Les représentants des ministères provinciaux de l'Éducation devraient jouer un rôle de premier plan dans ces délibérations.

De plus, il serait opportun que le comité explore la possibilité d'amener les établissements fédéraux et provinciaux à changer certaines de leurs habitudes d'achat, afin de réduire la pratique d'approvisionnement auprès de sources étrangères.

Conclusion et résumé de ce brillant exposé du ministre Marcel Masse, et je le cite:

La politique que nous avons annoncée à Baie-Comeau . . .

Ah bon! Comme par hasard!

. . . vise à amorcer un changement progressif dans l'industrie de l'édition. Elle doit être complétée par des mesures complémentaires. Les longues séries de consultation que nous avons menées auprès des représentants de l'industrie et auprès de nos collègues provinciaux nous ont révélé qu'il est préférable pour l'industrie que tout changement de politiques soit échelonné dans le temps. Nous allons poursuivre les consultations avec l'industrie de la façon que nous procédons actuellement, afin de nous assurer que nos politiques soient de nature à répondre aux besoins de l'industrie. Nous avons également besoin de vous consulter.

Mais vraiment, c'est le texte d'un ministre exemplaire, qui veut consulter, qui effectivement a consulté, et qui promet qu'il va continuer de consulter. C'est un ministre qui, également, a fait ses devoirs, comme on dit, et probablement erronément, en ce sens qu'il a vraiment étudié le dossier et qu'il parle de l'édition avec beaucoup d'autorité, beaucoup de bon sens.

Ce que je viens de vous citer, honorables sénateurs, c'est du meilleur Marcel Masse. Le cru de 1986. Il a coulé beaucoup d'eau dans la rivière des Outaouais depuis ce temps-là et le Marcel Masse de 1990 ne semble plus comprendre l'importance de protéger la fragile industrie du livre. Pour justifier la TPS, il essaie de trouver des solutions de compromis, comme de nouvelles subventions aux éditeurs, une béquille que l'industrie du livre a rejetée sans hésitation. Mais, à l'instar de son chef, le vacillant Brian Mulroney, et ses collègues Wilson, Loiselle, et autres Harvey André, l'honorable Marcel Masse joue au dur. «Pas question d'exempter le livre de la TPS.

Voilà ce qu'il a dit d'une voix claire et forte.

Cependant, *Le Devoir* du 3 novembre dernier nous rapportait qu'un proche du ministre avait confié à sa journaliste, journaliste du Devoir, Paule Larivière, et je cite:

On souhaite que le gouvernement provincial du Québec exempte le livre de la taxe. Ce serait la meilleure décision.

Ça ce sont les gens du ministère, de l'entourage de M. Masse qui souhaitaient que le gouvernement provincial du Québec exempte le livre de la taxe. Ce serait la meilleure décision évidemment, ce serait plus facile que le gouvernement du Québec le fasse, qu'eux-mêmes le fassent.

Il faut un certain culot pour demander au gouvernement du Québec de faire ce que, précisément, le gouvernement fédéral se refuse de faire.

• (0140)

[*Traduction*]

Le sénateur Grafstein: Puis-je poser une autre question à ce sujet?

Le sénateur Phillips: Donnez-lui une chance.

Le sénateur Grafstein: J'essaie de lui donner une chance. L'honorable sénateur a soulevé la question de la participation du ministre du Québec aux dernières élections ou il y a fait allusion. Je suis intéressé, vu que je n'ai pas suivi les élections, aux promesses des ministres du Québec pendant les dernières élections. Je veux savoir si, oui ou non, M. Masse a indiqué aux électeurs qu'il avait l'intention de taxer les produits culturels, et en particulier les livres. Je voudrais savoir s'il a fait une promesse qu'il a maintenant l'intention de tenir. Le Premier ministre ou le ministre des Finances du Québec ont-il étudié la question de l'incidence de la TPS sur les produits culturels? Je voudrais connaître la nature des discussions publiques qui ont eu lieu pendant les élections, parce qu'on a prétendu, assez justement selon moi, que, en principe, il n'incombe pas à notre Chambre de modifier le mandat public du gouvernement.

La question à laquelle il faut répondre au Sénat, avant de pouvoir prendre une décision finale sur le projet de loi, consiste à déterminer si le gouvernement avait ou non un mandat et a conclu un contrat social avec l'électorat en vue d'instaurer la taxe sur les produits et services.

Pour mémoire seulement, je fais remarquer que nous en avons discuté à quelques reprises au Sénat. Je crois que le sénateur Comeau a soulevé la question. Il a indiqué que cela faisait partie du mandat du gouvernement, dans la mesure où le Nouveau-Brunswick est concerné. Nous avons entendu d'autres sénateurs du Nouveau-Brunswick affirmer que c'est faux, parce qu'ils n'ont pas entendu de ministres parler de la TPS au Nouveau-Brunswick. En ce qui concerne l'Alberta, nous avons entendu le sénateur Waters et deux anciens membres du caucus conservateur, M. Kilgour et M. Kindy. M. Kindy a déclaré à la presse que cette question n'a pas été soulevée en Alberta. Je puis vous affirmer, ayant communiqué directement avec M. Kilgour que, selon lui, il n'en a nullement été question pendant la dernière campagne électorale fédérale en Alberta.

Quant à l'Ontario, tout ce dont je me souviens, c'est que le ministre a déclaré qu'il y aurait une taxe, il l'a presque fait en aparté, et qu'il a indiqué de ne pas s'inquiéter parce que cette taxe n'aurait aucune incidence sur les recettes. Il y a bien sûr la déclaration du ministre au sénateur Everett. Je l'ai entendu lire au Sénat il y a quelques jours et le ministre déclare maintenant que la TPS, telle que proposée, n'est pas sans incidence sur les recettes, mais il s'engage à consacrer tout excédent à la réduction du déficit. Le changement est important, c'est un important changement par rapport au mandat du gouvernement. Nous avons entendu parler de la Colombie-Britannique et nous entendrons ce soir le sénateur Austin à ce sujet. J'espère qu'il nous saura nous dire, au meilleur de sa souvenance, quel était le mandat du gouvernement au sujet de la TPS en ce qui concerne la Colombie-Britannique.

Mais, sénateur Hébert, je n'ai pas entendu parler du mandat que l'électorat aurait donné au Québec. Tout ce que nous savons maintenant, c'est que le gouvernement provincial a clairement indiqué qu'il exonérerait les livres du mieux qu'il pourrait du régime fiscal au Québec. Je suppose donc que les ministres provinciaux ont tout au moins été appelés à rendre des comptes pendant cette réunion extraordinaire à laquelle vous avez fait allusion, et qu'ils sont revenus en arrière, même si cela les rend malheureux. Ils ont donc dû respecter leur mandat. Il y a quelques sénateurs présents ce soir qui représentent la Belle Province et s'ils pouvaient nous évoquer leurs souvenirs à propos des déclarations de ces personnages publics, les sénateurs d'en face pourraient nous indiquer s'ils sont d'accord ou non.

Le sénateur Hébert: Vous savez très bien que le gouvernement, malgré tout ce qu'il a déclaré à quelques reprises, n'avait aucun mandat lui permettant d'imposer la TPS. Je sais que certains de mes collègues ont demandé au chef du gouvernement si la TPS a été clairement mentionnée pendant la campagne électorale, de leur donner le texte des déclarations. Ils ont demandé des citations sur le sujet, provenant du Premier ministre ou de M. Wilson ou de tout ministre important qui aurait pu avoir déclaré clairement l'intention du gouvernement d'imposer cette taxe. Tout ce qu'il y a eu au Québec, tout comme dans le reste du pays, ce sont de vagues propos au sujet de la réforme fiscale. Nous convenons tous de la nécessité d'une réforme fiscale. Je suis convaincu que vous pourriez trouver la même promesse dans le programme des autres partis. Tout le monde veut réformer le régime fiscal du Canada.

● (0200)

Au Québec—et je suis convaincu de ce que j'avance—il n'a nullement été question d'une taxe qui ressemblerait le moins du monde à la TPS. M. Masse n'a certainement pas été assez naïf pour mentionner à quelque moment que ce soit que le gouvernement oserait taxer les livres. La réaction de la population au Québec ne vient pas seulement du front commun qui s'est présenté ici, et qui était dirigé par les éditeurs, les libraires,

les auteurs, les bibliothécaires, etc. mais de toute la population du Québec, en colère contre cette taxe. Tout le monde—les gens ordinaires—est en colère contre cette taxe sur les livres, plus que dans toute autre province.

Pour répondre à votre question, si M. Masse avait le moindrement insinué que son gouvernement envisagerait à un moment donné de taxer les livres au Québec, il aurait perdu son dépôt, vous pouvez en être certains. La réponse est la suivante: Il ne l'a pas mentionné, personne de son parti n'a mentionné quoi que ce soit à propos de la TPS au Québec et certainement pas de la TPS sur les livres.

Le sénateur Grafstein: Je pourrais peut-être poser une autre question, parce que le sujet est très important par rapport à l'Ontario.

Jeudi ou vendredi dernier, au canal de nouvelles de la CBC—c'était peut-être sur les ondes de la CBC—on a présenté une série d'entrevues avec de petits entrepreneurs qui indiquaient que, même si la TPS était adoptée, ils refuseraient de percevoir et de remettre cette taxe. Ils estiment ne pas pouvoir percevoir ou remettre la taxe parce qu'ils sont déjà inondés par toute la paperasserie déjà nécessaire pour exercer leurs activités actuellement.

Il y avait toute une série de petits entrepreneurs, qui emploient une ou deux personnes, peut-être plus, qui estiment qu'ils désobéiraient—appelez cela de la désobéissance civile, si vous voulez—si la TPS était adoptée.

Cette question m'inquiète. Je crois que tous les honorables sénateurs devraient se soucier de ne pas adopter une mesure fiscale, ou même toute mesure légale, qui risque de provoquer une révolte fiscale massive, de la même façon que nous n'adopterions pas de loi pénale qui ne serait pas appliquée. Ce à quoi on aboutit, selon toutes les théories du gouvernement, c'est à une érosion de l'observation de la loi. En menaçant de menacer l'observation de la loi, on érode le sens civique et la bonne conduite de la société.

J'ai entendu des gens se déclarer très contrariés par une nouvelle taxe par le passé. Je sais qu'il y a eu beaucoup d'indignation quand la taxe sur les gains en capital a été adoptée. Il y a eu beaucoup d'indignation quand les recommandations de la Commission Carter sur la réforme fiscale ont été adoptées, parce que personne n'aime payer des impôts.

Je crois que le niveau d'installation est différent dans le cas de la TPS et que, par conséquent, l'idée de la désobéissance civile pourrait être en train de germer dans les esprits dans certaines régions de l'Ontario. Je sais que l'attitude est la même en Alberta, pour de bonnes raisons, pour des raisons

historiques. Les Albertains ont choisi de ne pas payer de taxe de vente parce qu'ils y sont fondamentalement opposés. Il y a un excédent dans les coffres de l'État maintenant, de sorte qu'ils sont fondés de dire qu'ils n'ont pas besoin d'argent, qu'ils n'en veulent pas et qu'ils ne veulent pas en percevoir.

L'Ontario n'a jamais adopté cette attitude face aux taxes de vente ou, à vrai dire, face aux impôts provinciaux. Il y a toujours eu un degré surprenant d'acceptation publique des mesures fiscales, même les moins populaires. Mais je décèle une attitude différente face à la TPS, compte tenu des pétitions que nous avons reçues et, maintenant, de ces entrevues. Certaines municipalités envisagent d'adopter des résolutions, telles que celles sur les zones franches dont il est question en Colombie-Britannique. Essentiellement, les administrations municipales, et non les particuliers, laissent entendre qu'elles conseilleront à leurs contribuables de ne pas payer cette taxe. Ce sont des gouvernements, pas des individus. Ce n'est pas Henry Thoreau qui refuse de payer un impôt le siècle dernier aux États-Unis, une personne contre l'État, ce sont des administrations municipales contre un autre palier de gouvernement, qui recommandent à leurs citoyens de ne pas payer la taxe.

Cela m'inquiète. Je suis certain que cela inquiète les sénateurs des deux côtés de la Chambre. Je me demande si cette attitude très dangereuse vous paraît manifeste au Québec.

[*Français*]

Le sénateur Hébert: Je suis absolument convaincu que dans la province de Québec, je ne peux pas juger sur tous les autres aspects de la TPS. Il y a peut-être certains aspects de la TPS qui vont être avalés plus facilement par les Québécois que par les gens de l'Alberta ou de l'Ontario. Mais je me suis concentré sur un aspect de la TPS, c'est-à-dire la TPS qui frappe le livre. Au Québec, en effet, ça peut provoquer le genre de réaction que vous craignez comme démocrate, c'est-à-dire une sorte de révolte contre cette taxe.

Quand vous avez, par exemple, un sondage dans la ville de Montréal qui est tout de même une grande partie du Québec, il ne faut pas se le cacher, et dont les résultats vont jusqu'à près de 95 p. cent de la population absolument opposé à la TPS sur le livre, bien on peut imaginer que les citoyens sont suffisamment furieux pour trouver les moyens de le dire au gouvernement. Ils ne veulent pas payer cette taxe-là et ils ne la paieront pas. Donc, on peut s'attendre, à Montréal en tous cas, et peut-être ailleurs au Québec, à une sorte de révolte qui peut prendre une forme qu'on ignore encore mais qui est certainement là en puissance.

Je pense que l'opposition à la TPS sur le livre est peut-être plus forte à Montréal que nulle part ailleurs au Canada. Encore une fois, vous pouvez être certain que ni monsieur Masse ni personne n'a mentionné une chose semblable durant les élections dernières. Par conséquent, on a raison de dire que ce gouvernement-là n'a pas le mandat de faire ce qu'il fait.

[*Traduction*]

Le sénateur Lucier: Sénateur Hébert, je comprends ce que vous dites à propos de la colère à l'endroit de la taxe sur les livres au Québec. De plus, le ministre du Revenu a déjà démissionné à cause de la nouvelle TPS au Québec.

Les Québécois sont-ils vraiment conscients de ce qui leur arrivera dans quelques années? Je ne crois pas qu'ils se rendent compte de ce que signifie l'harmonisation de la taxe de vente québécoise et de la TPS. Le Québec abaissera maintenant la taxe de vente mais il imposera sa propre TPS sur une foule de nouveaux produits. Il me semble que d'ici deux ou trois ans, les Québécois vont s'apercevoir qu'ils ont été escroqués et entraînés dans une taxe de 18 p. 100 sur presque tout ce qu'ils toucheront. Est-ce une évaluation juste de la situation au Québec et de la façon dont les Québécois la comprennent vraiment?

Je sais que les Québécois sont très en colère quand il est question d'imposer une TPS sur les livres et les publications, mais c'est parce que les gens visés ont accès aux médias et ont bien défendu leur cause. Un jour ou l'autre, les Québécois vont se rendre compte de ce qui leur arrivera avec la TPS, quand ils s'apercevront que tout ce qu'ils touchent est assujetti non pas à une mais à deux TPS. Mon évaluation est-elle exacte?

[*Français*]

Le sénateur Hébert: Je pense qu'en réalité, vous avez raison de dire qu'au Québec, il n'y a pas seulement la question du livre qui touche les gens. Les milliers de pétitions que nous avons reçues venaient de toutes les régions du Québec. J'en ai encore des milliers dans mon bureau. C'est certain que le Québec profond sent qu'il y a quelque chose de mauvais qui est sur le point de leur tomber sur la tête. C'est pour cela qu'ils font appel aux sénateurs libéraux en leur disant: continuez la lutte, on compte sur vous, vous êtes notre dernier recours, notre dernier espoir.

Ce qu'il faut bien dire cependant, (je ne voudrais pas que le sénateur manque ma réponse parce que je me force pour lui) c'est qu'il est certain que les médias, les éditorialistes, les journalistes, pour toutes sortes de raisons que je pourrais vous expliquer en d'autres circonstances, n'ont pas fait une bataille contre la TPS dans tous les domaines. Il y a seulement dans le domaine du livre où il y a eu sorte d'unanimité dans les journaux, dans les médias et chez les éditorialistes parce que là, ils sentaient que la pression était trop forte et qu'un éditorialiste qui aurait osé dire: il faut la TPS contre le livre, aurait été, je ne sais pas moi, pratiquement banni de son milieu. Ca aurait été incompréhensible, il n'aurait pas pu se payer ce luxe-là.

Mais par contre vous sentez qu'il y a une sorte d'accord dans certains milieux journalistiques en faveur de la TPS. Ils sont du bord des riches, ils sont du bord des patrons, ils sont du bord de l'Association des produits manufacturiers. Ils sont aussi souvent du bord des conservateurs, on ne peut pas se le cacher. Des éditorialistes libéraux, il n'y en a pas des tas actuellement.

Alors ça peut expliquer qu'on n'a pas l'impression finalement, en lisant les journaux, que la population du Québec est aussi dressée contre la TPS que la population d'autres provinces. Mais je ne suis pas certain qu'on ne se fait pas dans ce domaine-là comme dans d'autres, un peu tromper par les médias. On a reçu des pétitions autant, sinon plus, du Québec que d'ailleurs. Moi, j'en ai reçu plus du Québec parce que je suis un sénateur du Québec. J'en ai reçu de toutes les provinces mais du Québec. On n'en a pas manqué d'aucune façon. Les lettres qu'on a reçues, j'en ai lu quelques-unes un peu plus tôt, il y en avait du Québec là-dedans comme il y en avait d'ailleurs, la même chose, je les ai déjà lues, je les ai déjà

passées. Mais il y avait des lettres du Québec autant que d'ailleurs. Alors j'étais en train de dire que *Le Devoir* rapportait donc, récemment, que dans l'entourage du ministre Marcel Masse, qu'on avait le culot de dire ce serait une bonne chose avant que le Québec change d'avis, que ce serait une bonne chose que le gouvernement provincial exempte le livre de la taxe. Ce serait la meilleure décision, disait-on, dans les milieux du ministre. C'est quand même étonnant. Ça prend du culot de demander à un gouvernement provincial de faire ce que précisément on refuse soi-même de faire.

> Au moins, le gouvernement du Québec, après avoir longtemps dit non, a fini par céder aux pressions de l'opinion publique,

représentée par la Coalition contre toute taxe sur le livre. C'est celle qui est venue la semaine dernière et la semaine d'avant.

> Après cette victoire, la coalition s'est dirigée, comme chacun sait, vers Ottawa où elle a cru devoir être bien accueillie, au moins, par l'honorable Marcel Masse, parce que tout le monde dans la profession savait que le ministre Marcel Masse était accueillant aux écrivains, aux artistes, qu'il avait bien étudié le dossier du livre, qu'il avait fait quand même quelques gestes qui montraient qu'il était sensible à la situation délicate dans laquelle se trouvait cette industrie culturelle au Québec. Alors ils sont allés spontanément le voir. Mais je vous assure qu'ils n'ont pas été reçus particulièrement bien et je vais vous donner quelques-uns des détails que nous donne *La Presse* du 29 octobre dernier au sujet de cette rencontre. D'abord ils sont arrivés après la victoire remportée la veille à Québec,
>
> ... la coalition contre toute taxe sur le livre a subi une défaite cinglante, hier, à Ottawa.

Voilà ce que le journaliste conclut, une défaite cinglante.

> Pas question pour le gouvernement fédéral d'exempter les livres de la TPS, a déclaré sans ambages le ministre des Communications, monsieur Marcel Masse.

Celui-là même dont je viens de vous lire le beau discours plein de considérations et de compassion pour les éditeurs, pour le livre et cetera. Cela n'a pas duré longtemps. Là, il y avait la consigne, alors pas question. Pour sa part le ministre du Revenu, Otto Jelinek a laissé entendre qu'Ottawa pourrait retirer la TPS sur les livres mais pas avant que la loi ne soit adoptée.

Donnons leur un chèque en blanc et après ça ils nous rembourseront quelque chose. Est-ce que vous croyez ça vous, sénateur? Alors il est sûr et certain qu'ils ne veulent rien changer. C'est ça, on ne peut pas changer rien avant, si on change une virgule, toute l'affaire va s'effondrer, la TPS va tomber par terre.

> Encouragée par la décision du gouvernement du Québec d'annuler l'effet de la taxe de vente de 8 p. 100 sur les livres, c'est avec une forte délégation de quelque 200 écrivains, éditeurs et libraires que la Coalition s'est présentée dans la matinée sur la Colline parlementaire.
>
> «La décision de Québec permet de sauver la moitié des quelque 30 p. 100 de librairies qui étaient destinées à disparaître.»

Ils ont fait une étude très très sérieuse de la situation, et ils admettent que, à partir, du moment où le Québec se retire, ne taxe pas le livre, ce n'est pas 30 p. 100 des libraires, ça va donc être probablement être la moitié.

> «Espérons qu'Ottawa fera preuve lui aussi d'une certaine compréhension à l'égard de l'industrie francophone» disait le président de l'Association des libraires, M. Gérald Caza, peu de temps avant la rencontre avec le ministre Masse.
>
> Mais la Coalition a rapidement perdu espoir de voir le gouvernement fédéral revenir à son tour sur sa décision avant l'entrée en vigueur de la TPS, prévue pour le 1er janvier.

Prévue, on sait ce qu'on en pense nous, de leur prédiction.

> C'est toujours la même ritournelle. M. Masse se contente de nous proposer des mesures compensatoires à l'édition, ce qui dénote une incompréhension du dossier.

Une incompréhension qui n'était pas trop évidente dans le discours que je vous ai lu du ministre mais là, il a changé son fusil d'épaule parce qu'il a reçu, lui aussi, ses ordres d'en haut. Alors donc, qu'est-ce que le ministre Masse leur dit: bien écoutez, on ne peut pas vous enlever la TPS, cela serait trop compliqué, les machines à additionner, etc. tout cela serait trop compliqué. On ne peut pas faire cela. Par contre, on va vous donner des mesures compensatoires, on va envoyer de l'argent à l'édition pour compenser. Il essaie de les acheter un tout petit peu pour qu'ils se calment. Eh bien, la réponse du milieu du livre a été un non unanime. Il n'y a personne qui a hésité pour dire: bon, on va prendre l'argent quand même, en cas que la TPS passe. Ils ont dit non, gardez-la; ce n'est pas cela qu'on veut. On veut que ce soit la TPS qui soit enlevée parce que cela touche le lecteur, cela touche les petites gens qui ne pourront plus acheter de livres. Alors, cela a été un non, a lancé le président de l'Association des éditeurs, M. Hervé Foulon, à l'issue de la rencontre avec le ministre des Communications.

> On s'attendait à ce qu'on tienne compte de la réalité francophone, ce qui n'est pas le cas.

Je ne dis pas que c'est plus amusant la situation du livre à Toronto. Mais là, cette délégation-là venait expliquer une réalité particulière qu'ils connaissaient bien, celle du Québec. Ils en discutaient avec Marcel Masse qui est un Québécois. Ils s'attendaient à une sorte de compréhension, à un certain accueil, à une certaine sympathie. Je cite M. Hervé Foulon qui est président de l'Association des éditeurs.

● (0210)

> «On s'attendait à ce qu'on tienne compte de la réalité francophone, ce qui n'est pas le cas. Ce n'est pas en subventionnant quelques maisons d'édition qu'on réglera le problème de l'accessibilité aux livres» a renchéri M. Caza.

Car c'est ça le problème. Il faut que les livres soient accessibles au plus grand nombre possible.

> Plus tard en après-midi, la Coalition a pu tenter sa chance auprès du premier ministre Brian Mulroney.

Ce n'est pas parce qu'elle avait été invitée. C'est à la suite d'une intervention à la période des questions par le leader parlementaire du Bloc québécois, M. Jean Lapierre. Il a accepté de rencontrer l'écrivain Gratien Gélinas pendant quelques minutes. Bien, il était pris, qu'est-ce que vous voulez? Gratien Gélinas c'est quand même un vrai monument historique au Québec, un monstre sacré comme on dit dans ce métier-là. Non mais, c'est vrai, un monument national, alors c'était bien embêtant pour M. Mulroney qui le voyait dans les galeries de lui dire: je ne vous recevrez pas deux minutes. Seulement, il a refusé de recevoir la délégation comme telle mais devant la personnalité de Gratien Gélinas, il a bien voulu prendre quelques minutes. Il était mal pris.

Mais la réponse de M. Mulroney a été la même: la taxe fédérale de 7 p. 100 s'appliquera aux livres comme prévu. Il y là quand même une contradiction avec la promesse qu'il a faite au sénateur Solande Chaput-Rolland. Et le sénateur Solange Chaput-Rolland l'a invoquée ici devant nous. Elle a expliqué, presque la larme à l'oeil, qu'elle était déchirée par cette loi-là. Évidemment, je la comprends parce que je peux imaginer le nombre de personnes qui ont dû lui téléphoner, du milieu des écrivains, du milieu des éditeurs et son éditeur, ses éditeurs, les libraires qu'elle peut fréquenter. Bien, je peux vous dire une chose, c'est qu'elle a avoué qu'elle était bouleversée par tout ce qu'on lui avait dit sur les dangers que courait l'industrie du livre.

Mais, cependant, elle a dit que le premier ministre a fait une promesse. Il a dit qu'il changerait, qu'il transformerait . . . je ne me souviens pas de tous les qualificatifs. Ce que je ne comprends pas, c'est que le premier ministre a pas l'air de se souvenir de cette promesse-là quand il rencontre M. Gélinas. Il lui dit non, non, cela va s'appliquer aux livres comme prévu. Pas question de la promesse à M^me^ Solange Chaput-Rolland, pas question de la petite espèce d'hésitation qu'il a eue à Burnaby devant les étudiants, quand les étudiants lui ont dit: mais écoutez, c'est incroyable, vous taxez la Bible. Alors là, il dit oui, on taxe la Bible. Il ne savait pas parce qu'il n'est pas au courant de grand-chose. De toute façon, les étudiants du secondaire lui ont rapellé justement que la Bible, entre autres, était taxée. Alors là, on a senti qu'il y a eu un petit recul. Il a dit: je ne savais pas, je vais regarder et puis examiner la question. Puis il a dit, non, non, pas de mollesse la Bible, comme le reste et, puis les livres comme le reste. Alors, c'est comme cela qu'il a été aussi catégorique avec M. Gélinas.

Le débat sur la taxation sur le livre n'a pas tardé à prendre une tangente constitutionnelle. Évidemment, à force de frustrer les Québécois M. Mulroney va finir par les pousser à bout, avec les résultats qu'on peut imaginer.

> Il faudra bien un jour que si le Canada doit exister, qu'il tienne compte des particularités du monde francophone. Sinon, il faudra prendre nos responsabilités et fonctionner avec une autonomie de décisions dans ces secteurs, a déclaré M. Caza.

C'est un libraire.

> Pour Gratien Gélinas: «La bataille pour le Québec de garder ses droits existe depuis autant de temps que le Canada existe. Et au moment où le Québec s'interroge sur son avenir, il est très important que le Québec ne soit pas brimé dans un secteur aussi délicat que la culture.»

[Le sénateur Hébert.]

En d'autres termes, les écrivains, les éditeurs, les lecteurs, les bibliothécaires du Québec se sentent brimés par le gouvernement fédéral directement dans leur culture, dans ce qu'ils ont de plus précieux dans le moment. Et je pense que c'était bien mal choisi comme temps pour le gouvernement fédéral de dire un non aussi catégorique à des gens qui sont tous un peu tentés par le séparatisme ambiant, qui a été provoqué comme on sait par le Lac Meech et les apprentis sorciers du gouvernement.

> Le ministre Masse rétorque qu'Ottawa est sensible à la réalité québécoise dans le monde de l'édition.

Il répète cela comme d'ailleurs ça se manifestait dans son discours de 1986.

> Il cite le programme fédéral de l'édition qui alloue 40 p. 100 de ces subsides . . .

Là il revient toujours sur les argents qu'il donne . . .

> . . . aux éditeurs francophones et un nouveau programme entrant en vigueur en avril et géré par la Banque fédérale de développement qui réservera 30 p. 100 de son budget au secteur francophone.

Il essaie, il prend tous les moyens, seulement il dit non à la question principale qu'on lui pose. Il ne veut rien savoir au sujet d'exempter le livre de la TPS parce qu'il est clair qu'il a reçu des ordres. C'est comme le Lac Meech, ça se ressemble d'ailleurs. La tunique sans couture, on peut rien changer, on peut pas changer quoi que ce soit. On change une virgule, toute l'affaire s'écroule.

> La coalition rejette par ailleurs l'argument selon lequel Ottawa ne peut amender la taxe de vente sans risquer de voir son projet de loi ne pas être adopté en temps par le Sénat.

Mais voyons donc, qu'est-ce que c'est que cette histoire-là? Je pense bien qu'un amendement raisonnable comme celui sur le livre aurait passé facilement à la Chambre des communes, sans l'ombre d'un doute. Cela aurait eu le temps d'y aller et de revenir. Mais, ils ne veulent pas, ce sont des prétextes. À part de ça, il aurait pu utiliser la méthode québécoise, je pense que c'est cela qu'on leur dit ici.

> «Il est possible d'introduire un crédit de taxe à la consommation pour éliminer l'effet de la taxe sur les livres sans amender la loi. C'est ce qu'a fait Québec», dit M. Caza.

On n'est pas obligé de retarder le processus législatif, il aurait pu faire comme à Québec. Ils ne veulent pas, c'est clair!

> Malgré le refus d'Ottawa de se rendre à sa demande, la Coalition estime ne pas avoir fait le trajet à Ottawa pour rien. M. Mulroney nous a indiqué que son principal souci était de faire passer la loi (au Sénat) et qu'il pourrait y revenir par la suite.

Ce sont des promesses sur lesquelles je ne me fierais pas. Je ne sais pas si eux autres vont s'y fier. Je vais y revenir par la suite. Donnez-moi un chèque en blanc et ensuite on verra.

> «Il n'a rien promis mais nous estimons que ce n'est pas non plus sans équivoque. Nous allons maintenir la pression» dit le président de l'Association des distributeurs de langue française, M. Gérard Lefebvre.

Oui, ils sont aussi bien de maintenir la pression parce qu'ils n'ont pas affaire à des gens qui ont le goût de céder sur cette question-là.

Depuis qu'a débuté au Sénat le débat sur la TPS, (je l'ai dit souvent) j'ai reçu des centaines d'appels téléphoniques et des lettres de citoyens m'enjoignant à lutter de toutes mes forces, comme tous les autres sénateurs libéraux d'ailleurs, contre l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services, sans compter les dizaines de milliers de pétitions qui ennuyaient tellement le sénateur Simard et les autres sénateurs de l'autre côté, les pétitions et quelques autres que j'ai reçue et que je continue de recevoir.

Inutile de dire que j'ai également reçu un grand nombre d'études et de mémoires de différents organismes culturels qui se sont exprimés sur la question de la TPS et du livre. Tout ce monde me demande de faire écho à leur voix. Je ne peux pas lire tous ces documents, j'en ai trop. J'en ai des piles devant moi, j'en ai d'autres dans mon bureau. Nous en aurions pour plusieurs jours, mais au moins quelques extraits des plus importants.

Il y en a un, entre autres, que je voulais au moins vous citer—il est très court—celui de M^me^ Carole Levert, qui est présidente de l'Association des éditeurs et de M. Raymond Vézina, qui est président de la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec. Alors c'est tout petit, mais c'est tout à fait au point. Et ces deux auteurs disaient:

> L'édition est un commerce à haut risque: elle implique des coûts de production élevés qui doivent être répartis sur des tirages modestes. Plus les productions sont complexes (livre scolaire, littérature illustrée pour les enfants, littérature générale et spécialisée nécessitant l'illustration, tels que les livres portant sur l'histoire, la géographie, l'architecture, les livres dits «cadeaux», les livres consacrés aux arts visuels, et cetera). Plus les coûts de production sont élevés et plus il est difficile aux producteurs nationaux d'offrir aux consommateurs des livres de qualité à des prix concurrentiels.
>
> Malheureusement, le consommateur québécois ne peut pas bénéficier des économies d'échelle dont jouissent la plupart des producteurs étrangers, qui évoluent dans des pays où l'industrie culturelle est suffisamment forte pour être autosuffisante.

Il suffit en somme d'avoir la population pour que l'édition soit rentable. En France, l'édition n'a pas de problème, l'édition n'est pas subventionnée et elle peut subir une modeste TPS, qui n'est pas considérable, qui est moins élevée que pour d'autres objets. Mais encore, elle peut survivre parce qu'il y a un bassin de population important: la France et ensuite, toute la francophonie que les éditeurs, évidemment, atteignent.

> Pourtant, les livres nationaux sont ceux qui parlent de notre réalité et nous permettent de l'approfondir.
>
> L'enfant qui grandit en lisant *Émilie* ou *Mafalda* s'attendra à faire de l'alpinisme dans les Alpes, à aller à l'école le samedi et à un petit déjeuner le matin avec des croissants.
>
> L'exemple est grossier, certes, mais réel et palpable. Les succès québécois dans le domaine de la littérature pour enfants sont extrêmement récents. Et pour qu'ils le soient, il a fallu inventer des solutions de production originale au problème des coûts de fabrication.
>
> Une TPS qui augmentera le prix du livre viendra restreindre le bassin des acheteurs, . . .

C'est cela la clé de toute l'affaire que le gouvernement ne semble pas comprendre. On restreint le bassin des acheteurs parce que l'augmentation du prix du livre a un effet direct sur les ventes, sur les achats si vous voulez.

> . . . et qu'on se garde de jouer à l'autruche: les producteurs étrangers continueront de prendre la part du lion sur ce marché. (actuellement, la production nationale, au Québec, représente environ 30 pour cent de la consommation générale, alors qu'elle en constituait à peine 20 pour cent il y a dix ans) car la TPS les affectera peu puisqu'ils bénéficient d'économie d'échelle tellement importantes et que nous ne représentons pour eux qu'un marché d'exploitation secondaire.

Si la France publie un livre à 50 000 exemplaires, disons dans le cas d'un bon tirage, elle sait qu'elle pourra en vendre 40 000 en France, 6 000 au reste de la francophonie et que 4 000 seront écoulés au Québec. Alors, ces 4 000 exemplaires qui arrivent au Québec, évidemment ils sont à un prix de revient infiniment moindre que les 4 000 exemplaires, comme premier tirage, que doit publier un éditeur canadien d'un ouvrage canadien, et encore 4 000, c'est un risque. On publie les romans, les premiers romans à 3 000, 2 000 exemplaires.

> La preuve, le «dumping» prolifère et les libraires de soldes se multiplient. Le marché du Québec est le marché idéal pour les invendus, ou encore pour les tirages excédentaires qui surviennent toujours après les moments forts de l'exploitation.

On voit beaucoup de ces librairies, à Montréal j'en connais plusieurs, qui vendent des livres à rabais, qui sont en fait du «dumping» d'ouvrages français, des invendus d'éditeurs français qui vendent à vil prix évidemment, mais qui concurrencent fortement le marché du livre canadien.

> Ceux qui ont le plus à perdre avec la TPS sont les consommateurs et les producteurs nationaux, à savoir les plus faibles, parce qu'ils sont ceux qui ont le moins de ressources.

C'est évident que ce sont les lecteurs qui vont perdre le plus. Ce n'est pas Hachette ou ce n'est pas Flammarion et les grands éditeurs français que ça va déranger beaucoup.

> On ne doit pas croire que le livre québécois s'exporte pour autant. L'exportation du livre canadien de langue française en est à ses premiers balbutiements.

Je vous ai raconté nos avatars avec Hachette en je ne sais pas quelle année, quand ils nous avaient fait la grâce de prendre un certain nombre de nos livres pour nous les retourner au bout de quatre ans, dans certains cas, sans avoir même ouvert les caisses de livres qui n'étaient certainement pas mauvais parce que c'était de la poésie qui venait d'Hexagone. Ils avaient été choisis parmi les meilleures plaquettes de poésie, choisis par Gaston Miron lui-même. Je m'en souviens comme si c'était hier.

> L'exploration du livre canadien de langue française en est à ses premiers balbutiements.

On balbutie depuis 30 ans dans ce domaine-là.

> Bien qu'il n'existe pas de statistiques en ce domaine, il est évident que les efforts d'exportation de la part des éditeurs sur les marchés francophones du monde ne cor-

respondent pas à plus d'une fraction du pourcentage des revenus de l'industrie.

À l'étranger, le livre québécois fait face à des concurrents très bien organisés et dont l'expérience plus que centenaire dans ce domaine les avantage énormément. Le véritable défi de l'exportation se vivra dans les prochaines décennies et les éditeurs y travaillent d'arrache-pied.

Augmenter le risque de l'édition au Québec entraînera une sélection sévère de la production. Choisir les produits sûrs, les best-sellers potentiels.

C'est cela qui va être la réaction des éditeurs. Ils vont publier moins et ils vont choisir les produits ou les manuscrits les plus sûrs. Ce ne sont pas toujours les meilleurs, soit dit en passant. Mais ceux qui sont à risque vont être laissée pour compte. C'est ça qui va se produire.

Et cesser les productions d'auteurs nouveaux ou encore inconnus. Cesser, ou à tout le moins, diminuer très sensiblement la production des livres plus spécialisés dont le marché cible est restreint.

(sciences humaines, essais, spécialités, sciences).

Les livres qui ont un tirage limité, ceux-là vont tomber. On va continuer de publier les livres de recettes, les romans de Beauchemin, et les livres qui se vendent bien, les auteurs qui sont connus. Ce sont les nouveaux qui vont en attraper, les nouveaux auteurs. Ce sont les grands auteurs de demain.

Cesser totalement d'essayer de combattre la concurrence dans certains secteurs pourtant fondamentaux: Actuellement, les étudiants universitaires francophones en administration, en sciences et dans bien d'autres secteurs, étudient majoritairement dans des livres écrits en anglais.

Eh bien voyez, en administration. J'ai parlé que dans les années 40, c'était le cas au Hautes études commerciales, on devait étudier la comptabilité dans des livres américains. Je pensais que c'était changé, mais non, c'est encore vrai.

. . . car leur traduction et leur fabrication en français sont impensables.

Cela coûterait trop cher. Alors avec la TPS, bien là, ça devient archi-impensable.

Ce sera encore plus cher, donc c'est retardé aux calendes grecques.

Conserver ou augmenter la qualité de langue française parlée ou écrite au Canada constitue déjà un défi de taille. Or l'outil le plus précieux au développement, voire seulement au maintien de cette qualité linguistique, est le livre.

On a des problèmes au Québec au point de vue de la langue française, on ne la parle pas aussi bien que l'on devrait et ça s'explique pour toutes sortes de raisons, historiques d'abord, mais aussi, à cause du fait qu'on est un petit groupe linguistique entouré d'anglophones et que nous subissons l'influence culturelle, non pas tellement des Canadiens anglais mais des Américains qui nous touchent, nous et les Canadiens anglais, par la télévision et par les magazines, par les livres de poche, par bien d'autres façons.

Alors évidemment, en diminuant la diffusion, la vente et la publication de livres en langue française au Québec, on s'attaque également à la qualité linguistique des Québécois.

[Le sénateur Hébert.]

Si taxer le livre et la lecture au Canada est une catastrophe, taxer le livre français est un véritable drame. Si l'accessibilité du livre français canadien est rendu discriminatoire, c'est notre réalité française, la qualité de vie de notre langue qui est l'objet de cette discrimination, et ce ne sont pas les livres importés de France ou d'autres pays francophones qui sauraient rendre justice à la langue française parlée chez-nous, par les gens de chez nous.

Le premier amendement présenté par les sénateurs libéraux, ce n'était pas un hasard, je l'espère bien, c'était voulu, était précisément l'amendement qui réclamait une exemption de la TPS non seulement pour les livres, mais aussi, on s'en souvient, pour les périodiques et les journaux.

J'ai consacré mes efforts sur les dangers mortels que représente une taxe comme la TPS appliquée aux livres, parce que évidemment c'est un domaine qui m'est plus familier qu'un autre puisque j'ai œuvré pendant 15 ans dans ce milieu. Cependant, je ne voudrais pas donner l'impression que j'accepte plus facilement la TPS sur les périodiques et les journaux.

Je voudrais même reprendre à mon compte quelques-uns des arguments qui ont été soumis par le Canadian Magazine Publishers Association, et dans ce cas-là, je choisis l'argumentation qui vient du côté des anglophones plutôt que du côté du Québec, parce que dans le cas des magazines, on peut dire qu'il y a beaucoup de similitude entre le problème des uns et des autres.

[*Traduction*]

Ce mémoire a été rédigé par la Canadian Magazine Publishers Association, qui représente les éditeurs de revues de consommation canadiennes. On y lit:

Les membres de la CMPA publient plus de 290 revues au Canada, allant de la plus petite à la plus grande revue de consommation au Canada.

• (0220)

[*Français*]

Alors je ne sais pas combien il va en rester après quelques années de TPS de ces 290 magazines canadiens.

[*Traduction*]

L'existence des éditeurs de revues canadiens est menacée si la taxe sur les produits et services proposée (TPS) s'applique aux périodiques.

Notre analyse de l'incidence de la TPS sur les revues canadiennes démontre la nécessité de détaxer les revues canadiennes, afin d'assurer la survie de nos publications.

[*Français*]

C'est une question de survie autant pour les livres que pour les magazines et autant pour les périodiques anglophones que francophones.

[*Traduction*]

Nous avons conçu des modèles des effets de la taxe sur des échantillons représentatifs de publications, à l'aide d'hypothèses qui ont été examinées et acceptées par des représentants du secteur. Les résultats sont dévastateurs. Sans détaxe, le secteur, tel que nous le connaissons actuellement, le survivra pas.

[*Français*]

Voila des termes certainement aussi forts que ceux qu'on a entendus qui venaient du Québec. On dit toujours: les Québécois ont tendance à exagérer entre eux, c'est des latins et cetera. Ce ne sont pas des latins qui ont écrit cela, ce sont des gens de Toronto.

[*Traduction*]

Imposer la TPS sur les périodiques renverserait une politique publique que le gouvernement canadien a maintenue depuis la Confédération. Le gouvernement fédéral a toujours eu comme politique d'encourager les échanges d'idées et la diffusion d'une identité culturelle canadienne unique. Les revues sont un outil vital pour définir et diffuser l'essence de ce qui constitue le Canada. Leur importance et leur nécessité pour appuyer la politique publique ont été reconnues à maintes reprises par des commissions royales et des études spéciales. Le gouvernement fédéral l'a reconnu par le passé, en accordant des subventions sur les tarifs postaux—

—qu'il voudrait éliminer—

qui protègent le secteur d'une concurrence déloyale par les publications étrangères et en accordant des exonérations d'impôt.

[*Français*]

Depuis la Confédération, jamais un cent de taxe sur la vente ou sur la production.

[*Traduction*]

Le secteur des revues canadiennes doit faire face à deux autres problèmes économiques au moment même où la TPS est à l'étude. Premièrement, il doit faire face aux implications peut-être très graves des réductions significatives des subventions postales.

[*Français*]

Évidemment, ça tombe bien, tout ensemble.

[*Traduction*]

Deuxièmement, des revues ont subi des baisses de revenu importantes à cause de l'interdiction de la publicité sur le tabac, malgré les avantages que d'autres peuvent tirer de cette interdiction.

[*Français*]

Là on n'a pas de larmes à verser pour ça, mais c'est un fait.

[*Traduction*]

Il s'ensuit que l'industrie est déjà dans une situation précaire. Le contexte, que l'on prenait tant de soin auparavant à rendre propice pour les périodiques, est devenu défavorable.

Exiger des magazines qu'ils assument le plein fardeau de la TPS les exposera à la concurrence des publications étrangères qui pourront éviter en grande partie la taxe, forcera la fermeture de plusieurs entreprises présentement viables et voudra dire que le Parlement est disposé à négliger un élément essentiel de l'activité culturelle du pays. Ce serait une décision de politique publique particulièrement néfaste: accabler un important secteur d'activité intérieur tout en accordant un avantage significatif à ses concurrents étrangers.

[*Français*]

C'est incroyable de penser que c'est ça que le gouvernement est en train de faire avec les livres et les périodiques. Mais est-ce que c'est possible, quand ils se couchent la nuit ces gens-là, est-ce qu'ils dorment tranquilles? Quand ils se regardent le matin dans le miroir, est-ce qu'ils ne sont pas un peu gênés des décisions qui vont avoir des résultats aussi catastrophiques pour quelque chose d'aussi vital? Je remercie le ciel tous les jours d'être de ce côté-ci.

[*Traduction*]

La Canadian Magazine Publishers Association, qui s'appelait auparavant la Canadian Periodical Publishers' Association, est l'association nationale des éditeurs de revues de consommation au Canada. Les membres de la CMPA publient plus de 290 magazines. Leur taille varie, allant de *Maclean's*, dont le tirage annuel atteint près de 35 millions de copies, soit 600 000 copies par semaine, à *Dandelion*, dont le tirage annuel est de 1 400 copies, c'est-à-dire 700 copies deux fois l'an.

[*Français*]

Je pense que *Dandelion*, on peut lui dire bonjour. Avec la GST, le *Dandelion*, bye, bye.

[*Traduction*]

Le sénateur Cools: Qu'avez-vous dit?

Le sénateur Hébert: *Dandelion.* C'est une revue publiée à 700 exemplaires deux fois l'an. Je ne sais pas ce dont elle traite, mais je disais tout simplement qu'elle sera détruite par la TPS parce que, compte tenu de son tirage, elle ne pourra survivre. La présentation se poursuit ainsi:

> Ce mémoire est divisé en trois parties. La première traite de la raison principale pour laquelle les magazines, et d'autres ouvrages publiés, ne devraient pas être taxés pour des motifs qui ont trait à l'acquisition de la culture.
>
> Dans la deuxième partie, nous présentons les résultats d'une analyse détaillée des conséquences économiques de l'imposition de la TPS sur les opérations d'un échantillon représentatif de magazines canadiens destinés aux consommateurs. Les détails des hypothèses qui sous-tendent cette analyse sont présentés dans une annexe distincte du présent mémoire.

Je communiquerai ces renseignements au sénateur Cogger, mais seulement s'il m'en fait la demande. La présentation se poursuit ainsi:

> Dans la troisième partie, nous mettons l'accent sur un problème qui touche les magazines canadiens en particulier: les obstacles administratifs qui surgissent lorsqu'on tente d'établir des règles du jeu équitables avec les périodiques américains expédiés au Canada par courrier.

Incidemment, on nous dit que la Canadian Magazine Publishers Association appuie entièrement le mémoire présenté au Comité permanent par le groupe *Don't Tax Reading Coalition.*

[*Français*]

. . . qui est l'équivalent du groupe qui est venu nous voir avec Gratien Gélinas et les autres, mais l'équivalent anglophone.

> Bien que nous n'ayons pas l'intention de répéter dans les détails les arguments de la coalition, voici les principaux points que ce groupe a soulevés.
>
> L'application de la TPS fera augmenter le coût de la lecture et restreindra la communication de la connaissance.

Le sénateur Lucier: Sénateur Hébert, je me demandais si je pouvais vous poser une brève question. Je suppose que l'effet de l'application de la TPS de 7 p. 100 sur les publications sera à peu près le même que sur plusieurs autres articles. J'ai lu tout récemment que le *Toronto Sun,* qui n'est pas l'un de mes journaux favoris, envisage de hausser son prix à 50 cents. Je crois qu'on a déclaré qu'il n'y avait pas de justification particulière pour augmenter le prix de dix cents mais qu'en raison de la TPS, on avait décidé qu'on ferait tout aussi bien d'augmenter le prix à 50 cents. Je ne peux m'imaginer que les éditeurs de livres ou de périodiques ajouteront tout simplement 7 p. 100 au prix de leurs publications. La hausse sera de 25 p. 100 ou autre.

● (0230)

Le sénateur Hébert: Vous avez tout à fait raison. Ils ne vendront pas une revue au prix de 1,07 $, ils la vendront 1,25 $ ou quelque chose du genre.

Le sénateur Grafstein: Excusez-moi sénateur Hébert, la question de la poussée des coûts a une importance vitale. Je viens tout juste d'avoir l'opportunité de lire une réponse à une question que j'avais adressée au gouvernement le 13 novembre et qui, je crois, est pertinente. J'avais posé une question au sujet des règlements salariaux et de la politique gouvernementale, et j'affirmais que le facteur à l'origine de la politique de taux d'intérêt élevés de la Banque du Canada semblait être l'inflation. Je demandais alors au leader du gouvernement de nous indiquer, à l'aide de statistiques récentes, s'il y avait eu ou non un ralentissement des règlements salariaux qui pourrait inciter les Canadiens à penser que les taux d'intérêt seraient, à court terme, susceptibles de diminuer.

La réponse détaillée que j'ai reçue est à la fois fort intéressante et instructive. Elle traite de la situation économique du secteur des produits culturels. Il importe peu que nous parlions de musique, de livres ou d'autre chose. En ce qui a trait à la question de la consommation, comme je n'avais pas tout à fait compris la première fois, je me suis mis à relire, après une période d'absence, un livre très intéressant écrit le 13 décembre 1935 et qui touche tant à la TPS qu'à la réponse que j'ai reçue du gouvernement.

Le livre est intitulé *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, et il a été écrit par John Maynard Keynes. Ce que Keynes disait en réalité est que la clé de l'emploi et des salaires réels est la propension du public à consommer. Les lois économiques qu'il rattachait à la propension à consommer constituaient un élément clé du bon fonctionnement d'une économie. Je reviendrai sur ce point dans un instant car je voudrais d'abord traiter de la réponse du gouvernement à ma question du 13 novembre. Le gouvernement a répondu à ma question de la façon suivante:

> Je sais que la préoccupation du gouvernement au sujet des pressions inflationnistes et que la politique monétaire qui en découle ont été une source de controverse et de critique.

Je présume que c'est le ministre des Finances qui répond à ma question. Il poursuit en disant:

> Cependant, tout au long de notre mandat, l'objectif à long terme de notre politique monétaire à été, et demeure, la stabilité des prix.

Vous venez tout juste de parler de l'instabilité des prix et si, de fait, le *Toronto Sun* accroît son prix de 35 cents à 50 cents, il engendre une instabilité des prix et, manifestement, cette hausse excède le taux d'inflation. Le défi est donc de maintenir les règlements salariaux sous le taux d'inflation et, du même coup, éviter de déstabiliser les prix.

Il poursuit en affirmant:

> Comme le gouverneur de la Banque du Canada l'affirmait récemment, ce que nous observons, ce sont des diminutions graduelles mais progressives de l'inflation qui feront qu'il n'y aura aucun doute au sujet de notre détermination à recourir à la politique monétaire pour promouvoir la stabilité des prix en vue du bien-être économique du Canada.

John Maynard Keynes, Michael Wilson et, espérons-le, l'industrie des journaux. Nous sommes préoccupés à cet égard. Ils sont de toute évidence préoccupés à cet égard eux aussi. Ils doivent composer avec cette taxe. Mais poursuivons.

> A cette fin, le présent gouvernement a tracé et suivi un ensemble cohérent de politiques fiscales et économiques responsables dans le but de réaliser un meilleur équilibre entre la demande et la capacité de l'économie, en réduisant les pressions inflationnistes. Cela permettra d'établir les conditions propices à une baisse des taux d'intérêt et au retour à une expansion équilibrée et durable.

Pour revenir au point soulevé par M. Masse, l'un des problèmes qui se posent dans le secteur de l'édition des livres est celui des taux d'intérêt élevés et de l'impossibilité d'avoir accès à des capitaux. Ainsi, des taux d'intérêt plus faibles, une plus grande disponibilité de capitaux et une meilleure répartition des investissements stimulent l'économie, encouragent la production culturelle, créent des emplois et rendent tout le monde heureux. Mais nous ne voyons pas ce résultat dans le cas présent. Ce que nous voyons c'est une instabilité des prix.

La réponse du gouvernement à ma question se poursuit ainsi:

> La faiblesse récente de l'économie a entraîné un assouplissement de la politique monétaire comme nous avons pu l'observer dernièrement. Le taux bancaire a diminué . . .

C'est là une bonne nouvelle.

> . . . de 180 points de base par rapport à son sommet de mai.

Cependant, cette réponse nous est donnée en novembre.

> Le fléchissement continu des pressions sous-jacentes au niveau des prix et des coûts ouvrira la voie à d'autres baisses des taux d'intérêt.

L'argument est le suivant: si vous pouvez réduire le prix, réduire les pressions au niveau des coûts, les taux d'intérêt diminueront. Mais le *Toronto Sun*, un bon journal parfois conservateur, va dans l'autre direction, non pas de lui-même, mais selon toute évidence sous l'impulsion de la TPS. Toutefois M. Wilson, ou un autre porte-parole gouvernemental, poursuit ainsi:

> Cependant . . .

Et c'est là un point dangereux.

> . . . les données récentes ne font voir aucun signe de ralentissement dans les taux des règlements salariaux. En réalité, c'est plutôt l'inverse qui s'est produit: les hausses salariales négociées ont augmenté de moins de 5 p. 100 au début de 1989 pour atteindre environ 6½ p. 100 durant le troisième trimestre de cette année.

En faisant référence au troisième trimestre de 1990.

> Cette tendance a été observée tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Mauvaise nouvelle!

> Le gouvernement fédéral a néanmoins fourni un bon exemple de retenue dans ses négociations salariales. De fait, nous avons maintenu en moyenne les taux des règlements salariaux en deçà de ceux du secteur privé au cours de chacune des trois dernières années.

Beau travail! Les experts en matière économique du côté opposé ont déclaré «Voyez le bon travail que nous avons fait. Nous avons maintenu les salaires en deçà du taux d'inflation.» Ils se sont félicités. Je suis d'accord, c'est du bon travail; il n'y a aucune dispute sur ce point. Mais il y a une petite mise en garde:

> Sauf pour quelques règlements élevés imposés par voie d'arbitrage au cours des derniers mois, les taux de règlements salariaux au niveau fédéral ont été inférieurs au taux d'inflation durant les deux dernières années.

Très très bonne nouvelle. Ainsi, encore une fois, sauf lorsque les règlements salariaux n'étaient pas du ressort du gouvernement en raison d'une procédure d'arbitrage, celui-ci a réussi à maintenir les règlements sous le taux d'inflation—stabilité des prix, stabilité des salaires, excellent!

• (0240)

Le gouvernement poursuit en déclarant:

> Cependant, l'accélération récente des taux de règlements salariaux non fédéraux soulève une inquiétude considérable. Ces règlements élevés sont le reflet de fortes pressions inflationnistes sous-jacentes qui, si elles persistent, entraîneront une hausse du taux d'inflation.

J'en arrive à la fin, sénateur Hébert, et je pense qu'il est important que vous y répondiez.

> Il est fondamental que tous les participants

C'est le gouvernement qui parle.

> au sein de notre économie reconnaissent que la mesure dans laquelle le gouvernement peut modifier les paramètre monétaires dépend directement de la diminution continue des pressions inflationnistes.

Ainsi, le gouvernement ne s'exclut pas lui-même lorsqu'il admoneste le secteur privé et le secteur public pour les amener à reconnaître que les pressions inflationnistes doivent être réduites. Vous n'avez pas objection à cela, sénateur Hébert. Avez-vous des objections à cela?

Le sénateur Hébert: Non.

Le sénateur Grafstein: Le sénateur Hébert n'a aucune objection à cela. Le gouvernement poursuit en affirmant:

> Si l'on ne fait rien, ces pressions menacent de s'enraciner dans l'économie

Je répète «s'enraciner dans l'économie.»

> rendant ainsi leur élimination beaucoup plus difficile et coûteuse plus tard.

Et maintenant, pour résumer ce merveilleux petit tract, en accord avec John Maynard Keynes, je crois, voici ce que le gouvernement déclare:

> Disons-le clairement: le présent gouvernement n'est pas disposé à sanctionner des règlements salariaux non économiques par le biais de politiques monétaires ou budgétaires trop souples. Le taux de croissance beaucoup plus lent qui s'annonce pour les années 90 est nécessaire afin de supprimer les pressions inflationnistes de l'économie canadienne. Il créera également les conditions propices à une diminution permanente des taux d'intérêt et à une croissance équilibrée et durable. Plus vite les pressions inflationnistes s'atténueront, moins dure sera la période de transition.

Sénateur Hébert, je déduis de votre exposé que plutôt que d'avoir une stabilité des prix engendrée par la TPS, nous avons une instabilité des prix; plutôt que des tendances déflationnistes, nous avons une tendance inflationniste, plutôt que de

favoriser une plus grande consommation, la politique gouvernementale aura pour effet de décourager la consommation. Avec une hausse des prix, la consommation diminue, notamment dans le secteur des produits culturels.

Je ne suis pas et je ne prétends pas être un expert en matière économique. Tout ce que j'essaie de faire est d'écouter aussi attentivement que possible les experts en matière économique du côté opposé. Puis je vous écoute parler de ce secteur vital de la culture, à l'égard duquel nous tentons de préconiser, comme le ministre l'a si brillamment expliqué dans certains de ses discours, un contexte stable pour que s'épanouisse l'industrie des produits culturels. Puis, nous nous retrouvons, sans trop savoir comment, avec une instabilité, des pressions inflationnistes et un contexte incertain qui engendre, si vous me permettez, l'autre calamité, les taux d'intérêt élevés.

Ainsi, le *Toronto Sun* tombe dans le piège. La seule façon dont il peut s'en sortir et, je suppose, engendrer un solde de trésorerie positif est de hausser ses prix, non seulement en proportion du taux d'inflation, mais au-delà. La différence entre le prix de 35 cents et l'augmentation à 50 cents, correspond à une hausse de 15 cents sur 35 cents. Quel pourcentage cela représente-t-il? C'est 50 %.

Le gouvernement fait valoir que des hausses de 6,5 p. 100 contribuent à maintenir les taux d'intérêt élevés.

Sénateur Hébert, pouvez-vous faire la lumière sur ce qui semble être une incohérence du plus haut niveau ou une indifférence négligente à l'égard des principes de l'économie? Je précise, en passant, que je ne prétends aucunement énoncer de façon appropriée les principes du gouvernement parce que je trouve ceux-ci difficiles à comprendre. Tout ce que j'essaie de faire est de lire la réponse qui m'a été fournie.

Laissez-moi ajouter, honorables sénateurs, que j'ai posé une autre petite question à laquelle le gouvernement n'a pas répondu. Elle avait trait, à ce qui, selon moi, était à la source, à l'origine, à la base, ce qui était le fondement de la structure de ce principe, à savoir que nous devons supprimer la TVF. Est-ce que tout n'a pas commencé lorsqu'on a affirmé qu'il fallait établir une structure fiscale juste et équitable de façon à ce que nous puissions absorber la taxe sur les ventes des fabricants et la répartir de façon neutre sur l'ensemble de l'assiette?

J'ai posé cette question et le gouvernement a répondu par le silence. C'est une question simple, sans difficulté. J'ai demandé ceci:

[Le sénateur Grafstein.]

Après avoir consulté les économistes du gouvernement, pouvez-vous donner au Sénat une indication de la baisse des taux d'intérêt qui serait nécessaire pour compenser les recettes que retire le gouvernement de la TVF?

Je pensais que c'était là une bonne question. Si nous avons, comme on nous l'a si souvent dit, accumulé ce fardeau d'endettement insupportable, en raison des taux d'intérêt composés, parce qu'une modeste dette remontant à 1984 n'a cessé de croître, sans aucune explication au sujet des politiques budgétaires, monétaires ou des politiques de taux d'intérêt suivies par le gouvernement depuis ce temps, alors, avec tout le respect que je vous dois, sénateur Hébert, vous devez certainement assumer une part de responsabilité parce que vous êtes, et vous étiez, un ami de l'ancien premier ministre, M. Trudeau. Vous devez donc, d'une façon ou d'une autre, assumer une responsabilité pour les amitiés que vous entretenez.

La question que je veux poser est celle-ci: Si l'on retranchait un ou deux points du taux d'intérêt qui s'applique sur la dette accumulée du pays, serait-il possible d'absorber et de supprimer la TVF? Qu'avons-nous besoin pour ce faire? Qu'est-ce qui est nécessaire? Si elle devait disparaître d'elle-même, nous ne serions pas ici aujourd'hui, n'est-ce pas?

Dites-moi s'il y a un vice dans cet argument et dites-moi comment cela s'applique, sénateur Hébert, à la consommation des produits culturels qui, comme nous l'a dit M. Masse, est avantageuse pour l'ensemble du Canada.

Le sénateur Hébert: C'est là une question très intéressante.

Le sénateur Cools: C'est une si bonne question que peut-être pourriez-vous y répondre vous-mêmes.

Le sénateur Grafstein: Je ne puis répondre en expert à cette question, mais nous avons l'avis d'un certain nombre d'économistes et personne ne m'a encore dit que cela était incorrect. C'est ce qu'a dit John Maynard Keynes—et M. Crow nous a avoué qu'il était keynésien: adopter une TPS pour faire fléchir l'inflation alors que l'on est en récession ne constitue pas précisément une bonne politique économique. Cela ne me semble pas logique. Keynes a affirmé que ce sont les mesures contra-cycliques qui constituent le critère d'une bonne politique économique.

Ce n'est pas une réponse complète à l'intention des sénateurs qui ont soulevé cette question. Il serait intéressant d'entendre l'opinion de l'autre côté. J'attends la réponse des spécialistes des questions économiques du côté opposé sur ce point. On nous a dit à tant de reprises que nous, Libéraux, avions une philosophie et une théorie économique qui menaient à la ruine. J'aimerais entendre les sénateurs d'en face nous donner leur version.

Le sénateur Hébert: Malheureusement, le sénateur Simard n'est pas avec nous.

Le sénateur Grafstein: Le sénateur Simard ne possède pas l'expérience en matière économique qui permettrait de justifier cette taxe.

• (0250)

Le sénateur Hébert: Je ne suis pas moi-même un spécialiste.

Le sénateur Grafstein: Je suis intéressé à votre opinion au sujet de la hausse du prix du *Toronto Star*, qui doit passer de 35 cents à 50 cents. Est-ce que la raison de cette augmentation prévaudra également pour d'autres publications?

Le sénateur Hébert: J'y viendrai dans un moment. Je parlais du mémoire de la Canadian Magazine Publishers Association. J'en reprendrai deux lignes parce que cela nous permet de nous faire une idée plus complète.

> L'application de la TPS fera augmenter le coût de la lecture et restreindra la communication de la connaissance.

Cela est clair, sérieux et important pour la société.

> En plus d'accorder un certain soutien financier aux éditeurs et auteurs, le Canada a historiquement choisi de ne pas taxer leurs produits.

Cette tradition est antérieure à la Confédération. Nous n'avons jamais imposé les livres, les périodiques et les journaux.

Le mémoire poursuit:

> Il existe un large appui parmi le public en faveur du maintien de cette exemption.

Tout le monde au pays est d'accord sur ce point.

> Puisque les produits de lecture constituent des dépenses discrétionnaires qui étaient auparavant exemptées de la taxe, la TPS aura pour effet de réduire sensiblement la quantité de ces produits qui seront achetés par les Canadiens. L'incidence sera la plus prononcée dans le cas des petites entreprises, de celles qui ont une orientation littéraire et de celles qui ont une vocation régionale.
>
> L'application de la taxe aux produits de lecture ne contribuera pas à atteindre les objectifs déclarés «d'équité, de simplicité et de conformité . . .»

Ce sont là les propos de M. Wilson.

> «. . . d'équilibre et de stabilité,» «de compétitivité internationale,» et de «croissance économique».

M. Wilson avait promis que la TPS nous permettrait de réaliser toutes ces choses.

Dans la présentation, la Canadian Magazine Publishers Association se dit d'avis qu'au plan des principes, la taxe ne devrait pas s'appliquer aux produits de lecture, et elle demande une exemption en conséquence.

Le mémoire se poursuit ainsi:

> Nous soulignons également la contribution particulière que font les revues à la culture canadienne. Nos publications constituent une importante source de soutien pour les écrivains et les illustrateurs. De fait, plusieurs des écrivains les plus connus du pays ont d'abord publié leurs textes et développé leurs talents dans des périodiques canadiens. Les textes et les illustrations qui paraissent dans nos revues sont produits par des Canadiens à 93%. Nous représentons un débouché majeur pour les créateurs. En mettant en danger cette industrie, on porterait un dur coup à la culture canadienne.

L'incidence économique de la TPS sur les magazines:

> Dans cette partie, nous présentons les résultats d'une analyse détaillée de l'incidence de l'imposition de la taxe sur les produits et services sur les opérations des magazines canadiens. Afin d'avoir une bonne idée des répercussions financières réelles de la taxe, nous avons sélectionné un échantillon représentatif de cinq périodiques canadiens. Une étude de ces magazines a été menée afin de déterminer quelle serait l'incidence de la taxe.
>
> L'étude a été réalisée avec le concours de la société Lighthouse Communications Canada Incorporated, une société d'experts-conseils spécialisée dans les questions économiques liées à l'édition de magazines, Clarkson Gordon, une des sociétés de vérification et de conseillers en gestion les mieux connues au Canada, et McCarthy & McCarthy, le plus grand cabinet d'avocats au Canada, qui est spécialisé notamment dans l'application des lois fiscales et commerciales aux industries culturelles.

Nous devons reconnaître qu'ils ont choisi des sociétés importantes. Puis ils ont sélectionné cinq publications: *Canadian Art*, qui est un exemple de publication spécialisée soutenue en partie par des subventions; *Canadian Business*, l'un des magazines d'affaires d'intérêt général les mieux connus au Canada; *Coup de pouce*, une revue de langue française à grand tirage qui s'adresse aux femmes et qui est soutenue par la publicité; *Eastern Woods and Waters*, un magazine spécialisé à vocation régionale; et *Owl Magazine*, la revue pour enfants qui a le plus fort tirage au Canada et qui perçoit très peu de recettes de la publicité. C'est là un échantillon intéressant.

Le mémoire se poursuit ainsi:

> Une description détaillée des hypothèses employées aux fins de l'analyse figure à l'annexe A.

Je remettrai ce document au sénateur Cogger dès qu'il m'en fera la demande.

> L'analyse montre que l'incidence globale de la TPS sur l'industrie des magazines sera dévastatrice.

«Dévastatrice» est le terme que l'on emploie toujours.

> Dans l'ensemble, la rentabilité des magazines américains, qui atteint 12,44 p. 100 des recettes, est déjà beaucoup plus élevée que celle des magazines canadiens, qui varie entre 2 et 4 p. 100 des recettes.

C'est là tout un écart.

Dans les cas particuliers qui ont été étudiés, cependant, la rentabilité actuelle chuterait dramatiquement après l'instauration de la TPS.

Je ferai la lecture des résultats obtenus pour chacune des cinq publications. *Canadian Art* a présentement un taux de rentabilité négatif de 5,65 p. 100, ce qui signifie qu'ils doivent compter sur des subventions. Avec la TPS, ce chiffre tombera à 12,07 p. 100, soit un recul de 6,40 p. 100. *Canadian Business* enregistre un modeste profit de 6,59 p. 100 sur ses recettes. Avec l'avènement de la TPS, celui-ci fléchira à 0,07 p. 100, soit une différence de 6,52 p. 100. *Coup de pouce*, un magazine de langue française qui s'adresse aux femmes, enregistre un bénéfice de 7,66 p. 100 sur ses recettes. Avec la TPS, celui-ci tombera à 1,10 p. 100, ce qui signifie une perte ou un écart de 6,56 p. 100. *Eastern Woods and Waters* réalise un profit minuscule, de 0,20 p. 100 sur ses recettes, mais avec l'avènement de la TPS celui-ci chutera à moins de 3,16 p. 100. *Owl Magazine* enregistrait un faible profit de 2,09 p. 100 sur ses recettes. C'est une merveilleuse revue pour enfants. Avec la TPS, sa rentabilité tombera à moins de 1,36 p. 100.

Le mémoire se poursuit ainsi:

Il y a un certain nombre de raisons pour lesquelles le contexte particulier dans lequel opèrent les magazines au Canada produira ces résultats dramatiques. L'un des facteurs les plus importants qu'il ne faut pas perdre de vue est que les ventes d'abonnements aux magazines de consommation sont, de notoriété, très sensibles au prix.

Je ne sais pas si les gens d'en face ont jamais entendu ce mot.

Des tests répétés effectués par une grande publication font voir une baisse de 16 p. 100 des ventes pour une augmentation de 7 p. 100 du prix. Selon une étude menée en 1986 par Coopers & Lybrand, l'industrie peut s'attendre à subir une baisse des ventes d'abonnements allant jusqu'à 3,7 p. 100 pour chaque point de pourcentage d'augmentation du prix.

Imaginez alors une augmentation de 7 p. 100!

En outre, le prix de la plupart des revues est présentement fixé à un niveau qui se situe juste en deçà d'une importante barrière de prix que chacun a déterminée par essais et expérimentation. Dans la plupart des cas, donc, une hausse des prix au-delà de cette barrière pour intégrer la taxe provoquerait une baisse disproportionnée des ventes d'abonnements.

Ce n'est là qu'un seul des nombreux facteurs qu'il faut prendre en considération. Toutes les hypothèses qui doivent entrer dans le modèle sont présentées à l'annexe A.

Je répète, encore une fois, que je mettrai ces renseignements à la disposition du sénateur Cogger après son discours.

● (0300)

Quel est le résultat de cette analyse?

Premièrement, la rentabilité des revues qui réalisent de «bons» bénéfices (jusqu'à 7 p. 100), qui sont axées sur la publicité et qui sont payantes, diminue en moyenne de 6,5 p. 100; ces revues sont donc légèrement déficitaires ou, au mieux, elles rentrent dans leurs frais.

Est-ce là ce que nous voulons pour les revues canadiennes? Voulons-nous qu'elles soient légèrement déficitaires ou qu'elles rentrent tout juste dans leurs frais?

[Le sénateur Hébert.]

Deuxièmement, les revues de faible rentabilité connaissent une baisse moyenne de 3,4 p. 100 et elles font donc de grosses pertes. Même pour une revue subventionnée, les conséquences générales de la TPS sont néfastes, même s'il est prévu que les subventions seront exonérées de cette taxe.

Nous avons vu que la revue *Canadian Art*, qui reçoit des subventions, mais qui est actuellement déficitaire, verra ses recettes baisser de 12 p. 100.

Troisièmement, même si les rares éditeurs canadiens qui font une bonne partie de leurs ventes à l'étranger (grâce au tirage ou à la publicité) profitent légèrement de l'exonération de la TPS sur les ventes, leurs ventes diminueront au Canada pour la bonne raison que cette taxe aura sur eux des répercussions générales néfastes.

En résumé, les effets de l'impositon de la TPS sur les revues canadiennes seront catastrophiques.

Je ne parlerai pas des périodiques américains qui seront injustement avantagés par la TPS, ce qui devrait plaire à M. Bush.

Le ministre des Finances prétend qu'il veillera à ce que la taxe augmente la compétitivité des entreprises canadiennes à l'échelle internationale.

C'est ce qu'a dit M. Wilson.

Cela risque d'être le cas pour certaines sociétés canadiennes de fabrication. Par contre, ce sera tout à fait le contraire pour les éditeurs de revues du Canada.

La raison pour laquelle cela se produira, c'est qu'il sera facile de percevoir la TPS auprès des éditeurs canadiens mais que la perception de cette taxe auprès des éditeurs américains qui envoient leurs périodiques au Canada par la poste sera un véritable casse-tête administratif.

En raison de ces difficultés, on s'interroge non seulement sur la possibilité d'appliquer le système mais surtout sur celle d'établir des règles du jeu équitables pour les périodiques canadiens.

Pour bien saisir le problème auquel seuls les périodiques devront faire face, il faut comprendre le système de diffusion des publications étrangères au Canada. Un grand nombre de périodiques étrangers dont les ventes annuelles oscillent, estime-t-on, entre 5 et 10 millions d'exemplaires, sont tout simplement envoyés au Canada par l'intermédiaire des services postaux américains et canadiens.

Il serait facile de percevoir la TPS sur ces périodiques.

Pour le moment, ces revues ne sont pas bloquées aux douanes; elles sont livrées directement à domicile par le service postal, aux termes du décret de remise sur les importations par messagerie.

Ce décret exempte les marchandises importées des droits de douane, de la taxe de vente et des taxes d'accise, si elles sont acheminées par le service postal et si *a*) la valeur n'excède pas 40 $ ou *b*) le total des droits de douane, de la taxe de vente et de la taxe d'accise versés ou à verser ne dépasse pas 5 $.

Par ailleurs, même s'il fallait payer des droits ou des taxes (ce qui n'est pas le cas pour le moment), les revues et les journaux qui remplissent la condition *a*) et qui sont

expédiés aux abonnés par la poste ne seraient pas retenus à la frontière.

Pour les marchandises dont la valeur dépasse la limite de 40 $, les Postes ont l'habitude d'expédier un avis au destinataire pour l'avertir et lui demander de se présenter au bureau de poste dans un délai déterminé pour payer les droits ou les taxes et pour venir prendre livraison de la marchandise.

On dit ceci à la page 73 du document technique sur la TPS

et c'est M. Wilson lui-même qui a dit cela:

> Ces décrets [il s'agit des décrets de remise dont il a été question ci-dessus] seront modifiés lors de l'instauration de la TPS de manière à exclure les livres et les périodiques pour ainsi rendre les livres et abonnements à des périodiques importés passibles de TPS. Les importations seront ainsi placées sur un pied d'égalité avec les livres et les périodiques canadiens, pour ce qui est de la TPS.
>
> Les éditeurs étrangers devront rendre compte de la TPS sur les abonnements vendus au Canada.

Voilà les paroles réconfortantes de M. Wilson.

Passons aux faits:

> Si le décret de remise était modifié, comme on le prétend, ce serait instantanément un véritable cauchemar administratif. À partir du 1er janvier 1991, des millions de revues américaines adressées à des particuliers commenceraient à arriver à la Société canadienne des postes. Si le gouvernement voulait réellement percevoir la TPS, il faudrait qu'il oblige littéralement la Société canadienne des postes à bloquer les revues. Si l'on conservait le système actuel, les Postes enverraient alors un avis à plusieurs millions d'abonnés canadiens.

Le sénateur LeBlanc: Les gens pourraient parler à leurs boîtes aux lettres.

Le sénateur Austin: Je me demande si c'est franc-de-port ou port dû.

Le sénateur Hébert:

> L'avis préviendrait l'abonné que la revue est arrivée en lui demandant de se présenter au bureau de poste pour payer la TPS pour pouvoir prendre possession de son exemplaire.

Cela ferait des millions et des millions d'avis, honorables sénateurs.

L'honorable Roméo LeBlanc: Le sénateur Hébert me permettrait-il de poser une question? Cela m'intéresse beaucoup. Imaginez un peu à quoi ressemble ma vie à Cocagne, agglomération située à 30 km de Moncton. La seule chose à laquelle je puisse parler, au bout de mon allée, c'est à une série de compartiments munis de cadenas différents. Je ne peux pas aller là et demander ma revue. Je ne m'adresse qu'à une pile de boîtes. Je me dis donc que dans ce cas, j'irai au bureau de poste principal, qui se trouve à Shediac. J'arrive là et je trouve quelqu'un à qui parler, mais ce n'est pas un bureau de douane. Le bureau de douane est à Moncton. Imaginez donc un peu que pour retirer mon *Time*, je doive aller à Moncton.

Les heures d'ouverture du bureau de Douanes Canada sont assez limitées, bien sûr. Le bureau n'est pas ouvert le samedi. En fait, j'espère bien que le gouvernement arrêtera ces revues à la frontière, parce que cela nous donnera raison, à nous qui disons qu'il n'a pas bien réfléchi avant de se lancer dans cette aventure.

Le sénateur Hébert pourrait-il nous expliquer ce que devrait faire un habitant de Saint-Hubert ou de Beloeil, dans la province de Québec, pour recevoir une revue de France? Comment va-t-on faire payer la TPS là-dessus?

Le sénateur Hébert: Si je comprends bien le système, et je vis à Montréal pour le moment, je recevrai une carte postale et pas la revue, dans laquelle on me dira de me rendre à un petit bureau de poste installé dans une pharmacie située à six pâtés de maisons de chez moi. Je devrais donc aller dans ce petit bureau de poste, dans cette librairie ou dans cette pharmacie. Parfois, quand on arrive là, la dame qui est au guichet est sortie pour aller dîner et elle a placé une petite carte pour vous dire de revenir dans une heure pour retirer votre *Time*. C'est ce qui pourrait arriver.

> La carte postale avertirait l'abonné que la revue est arrivée et lui demanderait de se présenter pour payer la TPS afin de la retirer.

• (0310)

C'est incroyable.

Le sénateur Lucier: Vous payez la TPS au bureau de poste?

Le sénateur Hébert: Oui.

> Le montant de la TPS devrait être de cinq à quinze cents l'exemplaire, selon le prix de l'abonnement. Autrement dit, les frais qu'entraînent la préparation et l'expédition de la carte poste dépasseraient largement le montant de la taxe.

Le gouvernement le fera; il aime ce genre de choses.

> Inutile de le dire, si cela arrivait, cette décision soulèverait un tollé de protestations au sein de deux groupes importants au moins. Premièrement, les abonnés canadiens protesteraient sous prétexte que c'est exagéré et que ce n'est pas rentable. Pourquoi les forcerait-on à aller retirer leur exemplaire d'une revue américaine aux douanes?
>
> Deuxièmement, les éditeurs étrangers protesteront certainement, même si on menace seulement d'imposer ce système, parce qu'ils trouveraient que c'est une barrière non tarifaire injuste qui va à l'encontre des obligations contractées par le Canada dans le cadre du GATT. Ils diraient par ailleurs que de toute façon, aucune taxe ne devrait être payée parce que tous les exemplaires de la revue sont payés d'avance puisqu'il s'agit d'abonnements.
>
> Ce dernier détail mérite d'être signalé car il complique la difficulté d'évaluer le montant de la TPS pour les revues. Dans le document technique sur la TPS, on prévoit des règles spéciales pour les «fournitures payées d'avance» afin de pouvoir percevoir la TPS sur des versements qui ont été faits avant le 31 décembre 1990 pour des biens ou des services qui seront fournis après cette date. À la page 157, on précise que cette règle «ne s'appliquera pas dans le cas des abonnements à des journaux ou à des périodiques payés d'avance.»

Par conséquent, pendant une période de pas moins de trois ans, les éditeurs étrangers pourront prétendre que pratiquement tous les exemplaires envoyés par la poste faisaient partie d'abonnements payés d'avance sur lesquels il ne faut pas percevoir de TPS.

D'un point de vue purement pratique, comment le gouvernement ou les Postes peuvent-ils déterminer quelles sont les revues importées qui sont payées d'avance et celles qui ne le sont pas?

C'est compliqué. Je suppose qu'ils demanderont à M. Wilson.

Il est déjà difficile de vérifier lorsque l'éditeur se trouve au Canada. C'est impossible à dire lorsqu'il s'agit d'un éditeur étranger qui envoie ses revues par la poste.

C'est absolument impossible.

Comment le gouvernement ferait-il donc pour percevoir la taxe? Il est peu probable que les éditeurs américains perçoivent la taxe auprès des abonnés canadiens. D'ailleurs, ils ne perçoivent généralement pas de taxe pour des États autres que celui dans lequel ils sont établis. Sauf s'ils n'arrivent pas à l'éviter, ils ne remettront pas de taxe à Ottawa, contrairement à ce que semble croire le gouvernement. La seule personne que l'on peut obliger à payer, c'est l'abonné; on peut le faire en utilisant le système décrit ci-dessus. Si le gouvernement menaçait d'adopter ce système, ce serait un véritable cauchemar administratif et cela ferait des frais énormes en perspectives pour la Société canadienne des postes (à laquelle on demande d'être autonome) ou pour Revenu Canada (qui est chargé de réduire le déficit fédéral.)

Si les Postes décident pour cette raison de ne pas retenir de revues à la frontière mais de les envoyer comme d'habitude à leurs destinataires, comment contraindre les éditeurs étrangers à payer la taxe?

En fin de compte, il est clair que le gouvernement n'aura à sa disposition aucun moyen efficace de forcer les éditeurs étrangers à faire les versements pour la TPS. Le seul moyen de les forcer à coopérer serait d'instaurer un système administratif excessivement indiscret, peu rentable et inapplicable, qui risque de créer plus de problèmes qu'il n'en résoudrait.

Honorables sénateurs, il sera tenté, et il décidera peut-être, d'adopter cette méthode, si elle crée plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Le sénateur Lucier: Les Conservateurs seraient logiques avec eux-mêmes, s'ils le faisaient.

Le sénateur Hébert: Oui, le gouvernement serait tenté d'adopter cette méthode.

[Le sénateur Hébert.]

Et les éditeurs canadiens? Ils devront tous percevoir la TPS de 9 p. 100 . . .

ou de 7 p. 100,

. . . sur les abonnements. Leurs concurrents américains s'en tireront malheureusement sans devoir payer quoi que ce soit pour les revues envoyées des États-Unis par la poste aux abonnés canadiens.

Quel sera la résultat des courses? Les publications américaines auront encore un avantage de 7 p. 100 sur leurs concurrentes canadiennes, en plus des économies d'échelle dont elles profitent déjà.

Lorsque les exemplaires de la revue *Time* arrivent ici, il s'agit des restes de la première édition.

Cet avantage injuste aura inévitablement des effets néfastes pour les éditeurs canadiens de revues et le chiffre de 4,5 p. 100 de pertes sur les abonnements que nous avonçons semblera encore plus optimiste.

On ne peut pas dire que les gens soient placés sur un pied d'égalité, qu'il y ait une certaine justice dans l'application de la taxe.

L'effet de la taxe sur l'espace publicitaire vendu dans nos revues sera également néfaste. Les annonceurs américains accorderont de plus en plus la préférence aux périodiques américains qui se vendent au Canada qu'à leurs concurrents canadiens. Par ailleurs, les sociétés canadiennes seront encouragées à faire leur publicité dans les médias américains plutôt que dans les revues canadiennes. Pour compenser ces pertes, les éditeurs canadiens devront réduire les tarifs et supporter eux-mêmes les frais entraînés par la taxe. Ils arriveront peut-être à surmonter le handicap qu'ils auront par rapport à la concurrence à cause des coûts, mais ils se trouveront dans une situation financière moins satisfaisante. Là encore, on ne peut pas parler de règles du jeu équitables.

Fait ironique, c'est seulement au niveau des ventes de détail, qui sont les moins intéressantes sur le plan financier, et qui ne représentent que 15 p. 100 du chiffre des ventes des revues canadiennes et moins de 10 p. 100 des recettes totales des éditeurs, que nos publications seront sur un pied d'égalité avec leurs concurrentes étrangères. Dans les secteurs vraiment importants, la TPS sera extrêmement injuste et elle désavantagera très nettement les éditeurs canadiens par rapport à leurs concurrents étrangers qui réalisent déjà des bénéfices beaucoup plus gros grâce aux économies d'échelle.

Conclusion: il ne faudrait pas imposer de taxe sur la lecture pour plusieurs principes. L'exonération des livres et des revues est une des pièces maîtresses de la politique fédérale depuis les débuts de la confédération.

Jusqu'à ce que le gouvernement actuel fasse son apparition.

L'avenir de ce secteur est déjà fort compromis depuis que la publicité sur le tabac est interdite et depuis que l'on a réduit le montant du subside postal qui existait depuis toujours. Ce n'est pas le moment de donner le coût de grâce à un secteur très important de notre économie et à un véhicule culturel essentiel.

La publication de revues est une entreprise qui comporte toujours de gros risques. Malgré les avantages offerts par le gouvernement, il reste des publications qui ne peuvent pas devenir rentables. On voit continuellemnt apparaître et disparaître des publications. C'est naturel, c'est inévitable et c'est probablement sain. D'une façon générale, les marges bénéficiaires sont très faibles dans ce secteur et une forte proportion des publications accusent inévitablement des pertes. Elles arrivent toutefois à rendre d'immenses services à la population en diffusant des idées, en favorisatn un dialogue intelligent et en servant de moyen d'expression culturelle dans toute l'acceptation du terme.

J'ignore si toutes ces choses-là intéressent les honorables sénateurs qui siègent en face.

Notre pays a besoin d'avoir plus de revues, et pas moins.

Le sénateur Lucier: Ils liront tout cela plus tard.

Le sénateur Austin: Honorable sénateur Hébert, je crois que cela les intéresse; en effet, je remarque que chez les honorables sénateurs qui siègent en face, la revue *MacLean's* est quatre fois plus populaire que n'importe quelle autre revue, surtout ce soir, même si on dirait que l'honorable sénateur Hatfield a préféré pendant un certain temps le *National Geographic*.

• (0320)

Le sénateur Hébert:

L'imposition de la TPS sur nos revues fera disparaître une bonne partie d'entre elles à coup sûr, comme nous l'avons montré en nous basant sur les hypothèses les plus conservatrices.

Elle les fera disparaître, honorables sénateurs.

Bien des éditeurs qui réalisent un modeste bénéfice à l'heure actuelle seront forcés d'abandonner. Tout en provoquant la disparition de nombreuses publications canadiennes, la taxe avantagera injustement les concurrents étrangers, surtout les Américains.

Nous aimons les Américains. Le président Bush sera heureux de l'apprendre.

Le sénateur Lucier: C'est une habitude.

Le sénateur Hébert: Oui.

Ce n'est pas l'objet de cette taxe. Il ne concorde pas avec la politique officielle. Ce n'est pas ce que veulent les Canadiens.

Le Parlement ne devrait pas permettre une telle chose.

Honorables sénateurs, nous sommes les derniers au Parlement à pouvoir empêcher l'application de cette taxe.

Nous vous prions . . .

Il nous parle, il parle au Sénat.

. . . d'examiner attentivement ce mémoire. Nous vous exhortons à tenir compte de ses conclusions.

Il y a ensuite toutes les annexes qui contiennent des renseignements importants. Nous avons bien le temps, de toute façon.

Dans cette annexe, nous présentons une étude détaillée des répercussions de l'imposition de la taxe sur les produits et les services sur les revues canadiennes.

Pour bien comprendre les répercussions financières qu'aurait cette taxe, nous avons choisi un échantillon représentatif de périodiques canadiens.

Nous avons lu cette annexe; on y indique les quatre autres revues qui ont été choisies. Passons maintenant à la section intitulée «Hypothèses et raisonnement»:

Les ventes d'abonnements aux revues d'intérêt général fluctuent considérablement en fonction des prix, c'est un fait connu. Une série d'essais répétés, effectués par une publication importante, ont montré que les ventes diminuaient de 16 p. 100 à la suite d'une augmentation du prix de 7 p. 100. D'après une étude effectuée en 1986 par la société Coopers & Lybrand, l'industrie peut s'attendre à ce que la nombre d'abonnements diminue de 3,7 p. 100 chaque fois que le prix augmente de 1 p. 100. Par ailleurs, à l'heure actuelle, le prix de la plupart des revues est fixé juste au-dessous d'un seuil important . . .

J'ai l'impression d'avoir lu cela. Je parlerai plutôt des *ventes au numéro.*

Normalement, les revues sont mises en consignation chez des distributeurs.

Les honorables sénateurs le savent, j'en suis sûr. On ne vend pas les revues aux distributeurs. On leur prête les revues et ils essayent des les vendre, puis ils renvoient les invendues.

Nous supposons alors qu'il n'y a pas de taxe à payer à ce moment-là . . .

Je veux dire, quand on envoie les revues chez les marchands de journaux. Si vous amenez 50 exemplaires de la revue *MacLean's* à un marchand de journaux, je suppose qu'il ne doit pas payer immédiatement.

Le sénateur Lucier: Je l'ignore.

Le sénateur Hébert:

. . . ni lorsqu'on fait d'autres envois au grossiste et au détaillant. L'éditeur ne devrait être obligé de payer la taxe que lorsque les exemplaires ont été vendus chez le marchand. Ce système n'est pas très intéressant pour les éditeurs, car ils doivent généralement attendre quatre ou cinq mois avant d'être payés par les distributeurs. Le fait qu'il faudra payer la taxe au moment où il enverra les factures pour les ventes au numéro posera un problème analogue car il faut souvent attendre plusieurs mois pour être payé.

Selon le système appliqué généralement à l'heure actuelle, les distributeurs font une facture pour les grossistes et les détaillants, ce qui signifie qu'ils devront payer la taxe sur le chiffre brut, à la facturation. Les distributeurs ont déjà une marge d'autofinancement précaire. Nous pensons que les distributeurs réagiront à cette menace supplémentaire en demandant aux éditeurs de diminuer de 7 p. 100 le nombre d'exemplaires envoyés, ce qui ferait baisser d'autant les ventes chez le marchand. Nous allons une fois de plus citer un chiffre conservateur . . .

Pourquoi un chiffre conservateur?

> . . . à supposer qu'une plus grande efficacité au niveau de la diffusion des exemplaires réduise l'effet de moitié, la diminution sera de 3,5 p. 100. On réaliserait toutefois des économies au niveau des frais de distribution et des factures.
>
> C'est pratique courante chez les éditeurs que de payer 10 p. 100 du prix indiqué aux détaillants pour que leurs revues soient mises bien à vue dans les rayons. Il sera tellement compliqué de percevoir la TPS sur ces sommes et de la comptabiliser qu'elle accélérera la tendance actuelle qui consiste à remplacer ce «loyer» par une augmentation de la ristourne sur le prix indiqué. À l'heure actuelle, les éditeurs vendent leurs revues la moitié du prix indiqué et ils payent 10 p. 100

Ils payent aux marchands de journaux une espèce de «loyer» pour que leurs revues soient placées bien à vue sur leurs rayons.

> . . . sur à peu près la moitié des comptes de vente au détail. Pour être une fois de plus conservateur . . .

J'aime être conservateur.

> . . . dans notre modèle, nous sommes partis du principe que le nombre de détaillants qui continuent à réclamer ce «loyer» et qui payeront de la taxe là-dessus ne changera pas. Par conséquent, le modèle est basé sur une ristourne correspondant en moyenne à 55 p. 100 sur le prix indiqué, sur laquelle les éditeurs payent la TPS.
>
> Les consommateurs devront payer une taxe sur les revues qu'ils achètent chez le marchand de journaux alors qu'on ne payait aucune taxe fédérale. Les seules provinces dans lesquelles on paye une taxe de vente de détail sur les revues sont l'Ontario et les provinces de l'Atlantique. Les consommateurs ne peuvent pas faire payer la taxe par d'autres personnes et les revues sont des achats non indispensables. Nous nous attendons à ce que les ventes de détail de revues diminuent dans une proportion équivalente à la taxe: 7 p. 100. Pour être certains de ne pas exagérer, nous avons toutefois utilisé la moitié de ce chiffre, 3,5 p. 100, dans notre modèle. Cette baisse vient s'ajouter à une diminution analogue résultant du fait que le nombre total d'exemplaires envoyés chez les marchands de journaux diminuera.
>
> *Hypothèse relative au tirage*
>
> Les éditeurs connaîtront une diminution inévitable de 3,5 p. 100 des ventes et des recettes provenant des abonnements.
>
> Il n'y a aucune taxe à payer sur les abonnements payés d'avance.

C'est une hypothèse au sujet du tirage.

> En ce qui concerne la marge d'autofinancement, nous partons du principe que le plein montant de la taxe doit être payé immédiatement sur les commandes faites longtemps d'avance, y compris 100 p. 100 sur les commandes à crédit, à la facturation. L'expérience a montré que jusqu'à la moitié des commandes facturées ultérieurement deviennent de mauvaises créances.

Je n'aurais jamais pensé cela.

[Le sénateur Hébert.]

> Nous partons du principe que les mauvaises créances seront récupérées et créditées en moyenne trois mois après la date de la facturation. Nous partons également du principe que tous les éditeurs devront payer la taxe tous les mois et qu'ils recevront un remboursement tous les mois, même si les petits éditeurs auront probablement le droit de faire des versements trimestriels.
>
> Les ventes et les recettes de détail diminueront de 7 p. 100.
>
> Le «loyer» diminuera de 7 p. 100 à la suite de la baisse des ventes chez les marchands.
>
> *Publicité*
>
> Les revues se trouvent en concurrence avec d'autres médias canadiens et américains, pas seulement avec d'autres publications, en ce qui concerne les recettes publicitaires et les lecteurs. (Il est généralement admis que les publications francophones sont moins touchées par les publications américaines, mais davantage par les publications européennes.)

Cela revient pratiquement au même en fin de compte, parce qu'un nombre croissant de revues européennes sont expédiées par avion et sont disponibles chez les marchands.

> Les répercussions de la taxe sur les recettes publicitaires dépendront en grande partie de la réaction qu'auront les annonceurs à l'égard de la TPS.
>
> *Réaction des annonceurs*
>
> Si tous les annonceurs augmentent leur budget publicitaire en fonction de la TPS et si aucune autre considération n'entre en jeu, les éditeurs pourraient s'attendre à vendre le même nombre de pages, à pouvoir augmenter leurs tarifs en proportion de l'inflation et à faire payer entièrement la taxe par les annonceurs. Les annonceurs recevront à leur tour un crédit de taxe sur les intrants d'un montant équivalent.

● (0330)

> Si aucun annonceur ne reconnaît pouvoir réclamer un crédit de taxe sur les intrants ou s'ils ont tous d'autres raisons de ne pas augmenter leur budget, ils réduiront leurs dépenses publicitaires de 7 p. 100. Il en résulterait une diminution de 7 p. 100 du nombre de pages vendues.
>
> Cette diminution ne serait toutefois pas répartie uniformément entre les différentes publications. Les annonceurs font habituellement une distinction entre les publications importantes et les publications secondaires et ils réduiraient probablement surtout la publicité dans les publications secondaires. Cela signifie que les revues de cette catégorie (comme les petites revues et les revues régionales) souffriraient énormément. Il est raisonnable de penser que les revues les plus exposées risquent de voir diminuer de moitié ou des deux-tiers le nombre de pages vendues, ce qui entraînerait une diminution de 18 à 27 p. 100 des recettes publicitaires. Les revues connues garderaient probablement la même quantité de pages publicitaires et elles élargiraient considérablement leur marché aux dépens des nouvelles revues, des petites revues et des revues régionales.
>
> *Autres considérations concernant la publicité*

Il est peu réaliste de penser que les annonceurs réagiront d'une façon aussi simpliste que cela à la taxe. Il faut prendre d'autres considérations en ligne de compte.

Pour la plupart des sociétés, les dépenses publicitaires sont loin d'être des dépenses indispensables. Même les annonceurs qui savent qu'ils peuvent refiler le plein montant de la taxe par d'autres n'ajouteront pas automatiquement 7 p. 100 à leur budget publicitaire (auquel il faut ajouter les augmentations dues à l'inflation) pour rester au même niveau. L'apparition de cette taxe est pour eux l'occasion de revoir à la baisse leur budget publicitaire.

Comme le budget publicitaire de bien des sociétés est établi généralement en proportion des ventes, il est important de comprendre les répercussions qu'aura la suppression de la taxe de vente fédérale sur les différents types d'annonceurs. Nous nous basons sur l'hypothèse suivante: les annonceurs qui utilisent les publications faisant partie de notre échantillon se classent dans une des catégories suivantes:

25 p. 100 de fabricants, dont les produits tombent actuellement sous le coup de la TVF

25 p. 100 de grossistes dont les marchandises tombent actuellement sous le coup de la TVF

25 p. 100 de détaillants dont les marchandises tombent actuellement sous le coup de la TVF

25 p. 100 de vendeurs de services et de biens qui ne tombent pas sous le coup de la TVF à l'heure actuelle.

Chez les fabricants, les budgets publicitaires représentent normalement un pourcentage fixe du chiffre des ventes sans la taxe. Par conséquent, leur budget publicitaire ne devrait pas changer (si l'on ne tient pas compte des répercussions de la suppression des frais indirects venant de la TVF) si leurs ventes demeurent constantes. Par contre, les ventes des grossistes et des détaillants comprennent une partie de la TVF. Nous avons prévu nous avons prévu une baisse moyenne de 10 p. 100 pour les grossistes et une de 6 p. 100 pour les détaillants. Lorsque la TVF sera supprimée, leurs ventes, et partant leurs budgets publicitaires, diminueront dans les mêmes proportions si, comme le pense le gouvernement, ils font profiter leurs clients des économies réalisées. Les ventes et les budgets publicitaires des compagnies de services et des sociétés qui vendent des produits actuellement exonérés de taxe ne seraient pas touchés par la suppression de la TVF (encore une fois si l'on ne tient pas compte des conséquences de la suppression des frais indirects venant de la TVF).

Par conséquent, nous partons du principe que la suppression de la TVF entraînera une diminution moyenne de 4 p. 100 des dépenses publicitaires.

À cause de la TPS, la publicité dans les revues étrangères paraîtra moins coûteuse; elle coûtera 7 p. 100 de moins. Même si ces frais publicitaires ne seront toujours pas considérés comme une dépense déductible aux fins de l'impôt pour les annonceurs canadiens dans certaines circonstances, la surtaxe apparente de 7 p. 100 sur les revues canadiennes affaiblira sans aucun doute l'efficacité du projet de loi C-58, qui vise à décourager les gens de faire dans les médias étrangers de la publicité destinée au marché canadien. On craint d'ores et déjà dans ce secteur que certaines sociétés ne tiennent pas compte des dispositions du projet de loi C-58 et qu'elles déduisent aux fins de l'impôt le plein montant des dépenses publicitaires faites dans des publications américaines, comptant sur un certain laxisme pour ne pas se faire prendre. Les 7 p. 100 de plus risquent d'encourager encore davantage ces entreprises sans scrupules.

L'Accord de libre-échange a encouragé certaines compagnies américaines qui ont des filiales canadiennes à diriger la mise en marché des États-Unis. Ces sociétés connaissent mieux, cela va de soi, les milieux américains que les médias canadiens. Nous pensons qu'une bonne partie de ces annonceurs refuseront de payer 7 p. 100 de plus pour faire leur publicité dans des publications canadiennes. Nos éditeurs ne toléreront pas de perdre des clients pour 7 p. 100. Ils devront réduire leurs tarifs et payer eux-mêmes le montant total de la taxe. Par ailleurs, le libre-échange risque d'encourager des revues américaines à s'intéresser davantage au marché canadien dans l'espoir d'attirer des annonceurs qui font actuellement leur publicité dans des médias canadiens, ce qui risque de réduire encore davantage les recettes publicitaires des éditeurs de publications canadiennes.

Les annonceurs suivent de très près les frais de publicité qu'ils consentent à faire dans l'espoir de toucher d'éventuels clients. Ils expriment cela en coût par millier (CPM). En raison de la diminution du nombre de lecteurs (voir les explications à la section précédente), les annonceurs ne toléreront pas de payer autant qu'auparavant par page. Les éditeurs qui perdent des lecteurs devront réduire leurs tarifs pour demeurer concurrentiels par rapport aux publications américaines et pour maintenir le CPM à un niveau constant.

Hypothèses concernant la publicité

D'après ce qui précède, il est clair que les recettes publicitaires des éditeurs de revues canadiennes risquent de diminuer considérablement, si tout va dans le même sens. De crainte d'exagérer, nous sommes toutefois partis du principe que les ventes de publicité ne diminueront généralement que de 4 p. 100. Nous sommes également partis du principe que les réductions de tarif provoquées par une diminution du nombre de lecteurs entraînera une baisse supplémentaire de 4,5 p. 100 des recettes publicitaires.

Nous partons également du principe que les revues choisies pour établir ces modèles seront toutes touchées de la même façon (elles sont toutes à la fois des revues importantes et des revues secondaires, selon les priorités des différentes catégories d'annonceurs) et on leur a appliqué la diminution moyenne de 8,5 p. 100 qui est prévue pour l'ensemble du secteur.

La publicité dans des éditions étrangères ou dans des revues qui ne s'adressent pas à des lecteurs canadiens est exonérée de taxe, puisqu'il s'agit d'exportations. Bien qu'il ne faille payer aucune taxe sur les exemplaires envoyés aux abonnés étrangers, nous partons du principe que les éditeurs peuvent continuer à déduire le total aux fins de l'impôt.

• (0340)

Autres recettes

La plupart des revues ont des recettes diverses provenant de la location de leurs listes d'abonnés . . .

Aux partis politiques, par exemple:

. . . et de la vente d'autres produits. Certaines reçoivent des subventions . . .

Notamment les revues littéraires ou les revues médicales spécialisées: Les modèles reflètent certaines hypothèses

Hypothèses au sujet d'autres recettes

Nous partons du principe que toutes les listes louées le sont par l'intermédiaire de courtiers, qui payent la TPS sur leur commission de 20 p. 100. Les éditeurs ne payeront de la taxe que sur la somme nette, autrement dit sur les 80 p. 100. Ces recettes diminueront de 4,5 p. 100, à cause de la diminution du nombre de noms se trouvant sur les listes d'abonnés.

Les autres produits, sur lesquels il faut actuellement payer la TVF, profiteront de la suppression de cette taxe . . .

Si elle est supprimée, bien sûr;

. . . et nous estimons que les ventes augmenteront de 2,25 p. 100. Comme il y a la baisse de 4,5 p. 100 due à la diminution du nombre de lecteurs, la baisse nette est de 2,25 p. 100.

On présume que toutes les recettes provenant des subventions sont exonérées de taxe, mais que les éditeurs qui en reçoivent continueront à pouvoir réclamer des crédits pour toutes les taxes sur les dépenses.

Dépenses

La taxe aura des répercussions directes sur certaines dépenses. La préparation en prévision de la taxe entraînera certains frais qui ne se répéteront pas. Ainsi, on peut prévoir qu'il faudra à peu près 3 000 $ pour la présentation des formules. Il faudra par ailleurs de 5 000 à 10 000 $ pour modifier les systèmes de comptabilité, de repérage de la publicité et de diffusion des publications ainsi que 500 $ pour mettre les logiciels à jour. On ne tient pas compte de ces frais-là dans les modèles. Par ailleurs, les répercussions de la TPS sur les ventes modifieront certains frais. Les frais qui ne se répéteront pas seront coûteux, surtout pour les petites publications et il conviendrait de leur permettre de les amortir rapidement. Les hypothèses appliquées dans les modèles sont expliquées ci-après.

La TPS entraînera une augmentation moyenne de 5 p. 100 des frais de comptabilité . . .

[*Français*]

Le sénateur Molgat: Est-ce que je pourrais vous interrompre pour un instant? Avez-vous quitté la question des livres pour de bon ou allez-vous y revenir?

Le sénateur Hébert: Non, j'y reviendrai tantôt.

Le sénateur Molgat: J'avais une question à vous demander au sujet des bibliothèques. Vous avez parlé plus tôt des auteurs et des compagnies qui publient les livres mais il me semble que vous n'avez pas touché la question des bibliothèques. J'ai ici une lettre qui me fut adressée par la Port Moody Public Library. Ils ont justement des questions. Je me demande si vous avez examiné l'effet de la TPS sur les bibliothèques. Voici ce que me disent les gens de cette bibliothèque à Port Moody en Colombie-Britannique. C'est une lettre en date du 9 mai, adressée à moi-même:

Monsieur,

Nous demandons que le gouvernement fédéral exonère les livres et les revues de la taxe dans le but de lutter contre l'analphabétisme, de maintenir la libre-circulation de l'information et de protéger nos cultures.

Nous craignons que la taxe sur les produits et les services qu'il envisage d'imposer n'ait les répercussions suivantes sur notre bibliothèque:

(1) Notre bibliothèque ne sera pas en mesure d'acheter pour sa clientèle autant de livres et de revues qu'avant l'application de la taxe. Les livres et les revues sont exonérés de la taxe de vente fédérale depuis les débuts de la Confédération pour des raisons éducatives et culturelles évidentes. On nous demanderait de payer davantage pour ces documents essentiels sans que nous recevions plus d'argent des personnes qui financent nos activités, c'est-à-dire des citoyens de Port Moody et de la province de la Colombie-Britannique. Comme les prix monteront en flèche, nous prévoyons qu'un plus grand nombre de lecteurs qui achetaient des livres voudront en emprunter à notre bibliothèque; nous serons donc poussés à offrir davantage de services. Sans l'espoir de recevoir plus d'argent pour couvrir ces frais supplémentaires, nous serons forcés d'acheter moins de livres et c'est le public qui en pâtira.

[*Français*]

Ceci me paraît une proposition tout à fait raisonnable et logique de leur part.

Ensuite ils vont au deuxième point.

(2) À cause de ces taxes, nous aurions probablement un moins grand choix de livres pour la bibliothèque, pour la bonne raison que les marchands se contenteraient de garder en stock les «best-sellers», pour éviter de prendre des risques. À notre avis, le public est lésé dans une telle éventualité.

(3) Les résultats décrits aux points (1) et (2) vont à l'encontre de l'engagement que nous avons pris envers notre communauté, en décidant de promouvoir l'alphabétisation, et ils contrecarrent les effets de la promesse de consacrer 110 millions de dollars à la lutte contre l'analphabétisme que le gouvernement fédéral avait faite en 1988.

Il s'agit d'une mesure rétrograde qui tombe juste au moment où il faudrait s'efforcer de lutter contre l'analphabétisme dans la société; ce fléau a certaines conséquences sociales et économiques et il est absolument essentiel d'être capable de lire pour pouvoir jouer véritablement son rôle et être productif dans un société démocratique comme la nôtre.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Brian Pulham,
Secrétaire,
Conseil d'administration

Je trouve cette réaction parfaitement logique. Je me demandais si d'autres bibliothèques vous avaient écrit ou si certaines études avaient été faites sur les répercussions qu'aurait cette taxe pour les bibliothèques en général. Si vous avez des informations à ce sujet, j'aimerais que vous me les communiquiez tout de suite.

Vous parlez surtout de revues pour le moment et si vous voulez revenir aux livres plus tard, c'est parfait. Je ne veux pas interrompre le fil de vos pensées. Je craignais toutefois que vous n'ayez pas l'intention de parler des livres et je ne voulais pas vous laisser terminer votre discours très intéressant sans vous demander d'aborder la question.

[*Français*]

Le sénateur Hébert: Il n'y a pas de doute que le problème des bibliothèques est un de ceux que j'ai touchés plus tôt, sans doute à un moment où vous n'étiez pas en Chambre. Je vais y revenir, de toute manière. Je vais en finir avec les magazines parce qu'il était, en somme, important de parler du problème des magazines. Je m'étais tellement concentré sur le livre mais je ne voulais pas laisser l'impression que la question des périodiques me laissait indifférent. Loin de là parce que c'est très lié. L'édition du livre, d'ailleurs, compte beaucoup sur le travail préliminaire que font les magazines littéraires, par exemple, qui permettent au jeunes auteurs de publier une première fois avant de se lancer dans un travail plus important sous la forme d'un livre. J'ai parlé du problème des bibliothèques qui sont directement affectées. C'est bien clair d'une part, nos librairies dans l'ensemble, surtout au Québec mais probablement dans le reste du Canada ont des budgets de plus en plus réduits. Elles doivent avec ces budgets, acheter des livres qui sont de plus en plus chers. Si on ajoute encore au prix des livres la TPS, le résultat c'est que les bibliothécaires vont se procurer moins de livres dans les bibliothèques. Les bibliothèques sont souvent le seul moyen de se procurer des livres dans certaines communautés où il n'y a pas de librairie. Il en est de même pour une catégorie de citoyens qui ne peuvent se payer le luxe d'acheter des livres qui se vendent aujourd'hui 30 $ ou 40 $. Cependant ils iraient les lire à la bibliothèque si on pouvait les y trouver. Alors, ils en trouveront de moins en moins. Ceci veut donc dire que là encore, par le secteur des bibliothèques, ceux qui seront privés de livres, en fin de compte, ce seront les citoyens parmi les moins nantis. Ce ne sont pas les riches que çela va déranger. La plupart des lois qu'on a vues et qu'on a débattues ici au Sénat depuis 6 ans, n'étaient pas des lois qui dérangeaient les riches. C'étaient des lois qui généralement dérangeaient les pauvres et ajoutaient au problème des moins nantis. Eh bien, c'est un exemple de plus, le cas des bibliothèques.

Je continue donc de parler du problème des magazines.

● (0350)

[*Traduction*]

On part du principe que les tarifs postaux pour le courrier de deuxième classe restent les mêmes qu'en 1989, même si rien n'a été prévu pour les hausses extraordinaires dues à une très forte réduction des subsides postaux. Le coût d'affranchissement pour les abonnements baisse de 4,5 p. 100 à cause de la diminution du nombre d'abonnés. La TPS a été appliquée à l'affranchissement pour toutes les classes de courrier.

Il faut que le nombre de pages rédigées par la rédaction de la revue augmente de 4 p. 100 pour compenser la perte de 4 p. 100 dans les pages publicitaires, si l'on veut garder le même nombre de pages, ce qui fait augmenter de 4 p. 100 les frais de rédaction.

Il faut quelque chose pour remplir les pages.

On part du principe que les frais de promotion dans la revue baisseront de 3 à 4 p. 100 à cause de la diminution du nombre d'exemplaires imprimés. Les frais d'impression représentent la moitié du coût et le nombre d'exemplaires imprimés diminuera au moins de 4,5 p. 100. Le coût unitaire risque d'augmenter à cause de la diminution du nombre d'exemplaires imprimés. On prévoit une réduction de 2,25 p. 100 des frais d'abonnement parce qu'ils ne pourront pas baisser de 4,5 p. 100 parallèlement à la diminution du nombre de lecteurs, en raison de certains coûts fixes.

On part du principe que les frais de promotion de vente chez les marchands, dans les médias et à l'occasion de manifestations spéciales diminueront de 4,5 p. 100 à la suite de la diminution du nombre d'exemplaires envoyés et des ventes.

On part du principe que le «loyer» payé au marchand pour l'espace occupé sur ses rayons diminuera de 9 p. 100, parallèlement à la baisse des ventes au détail. Il y aura une diminution analogue au niveau des frais de transport.

Même si le nombre d'exemplaires imprimés diminuera à cause de la baisse du volume des ventes, nous supposons que les dépenses de production ne diminueront que de 3 à 4 p. 100 du fait que les coûts de mise en page sont élevés et qu'ils restent fixes, et que le coût unitaire augmentera.

Nous supposons que les coûts de promotion auprès de la clientèle pour augmenter le tirage ne changeront pas (timbres, listes, lettres et frais d'ordinateur), pour la bonne raison que la plupart des revues ont déjà atteint un point de saturation à ce niveau.

Toutes les dépenses, les salaires et les avantages sociaux des employés mis à part, sont jugées taxables dans le contexte de la TPS. Il faut payer actuellement la TVF de 13,5 p. 100 sur certains articles utilisés par les revues, comme les articles de promotion et les fournitures administratives. Nous partons du principe que les fournisseurs feront profiter les éditeurs des économies réalisées à ce niveau.

C'est ce qu'ils supposent. Espérons que c'est juste.

Tous les services achetés à des fournisseurs étrangers sont exonérés de taxe, mais ils ne donnent pas droit à des crédits sur les intrants. La TPS de 9 p. 100 sera appliquée à l'importation, aux biens achetés à des fournisseurs étrangers.

Nous avons appliqué l'augmentation de 2,25 p. 100 de l'inflation provoquée par la taxe à partir de janvier 1989 dans notre modèle, mais on pense que ce chiffre,

qui a été avancé par le gouvernement, est beaucoup trop bas.

Comme vous pouvez le constater, ce sont de vrais Conservateurs.

Tous les postes de dépenses sont touchés, comme les recettes publicitaires et les recettes provenant de la location des listes d'abonnés. Étant donné que les ventes fluctuent beaucoup en fonction du prix, on ne peut pas ajouter ces 2,5 p. 100 au prix des abonnements ni au prix de vente au numéro, ni au prix des autres produits : ce sont les éditeurs qui feront les frais de cette inflation.

On parle ensuite des conséquences pour les revues sélectionnées dans le cadre de l'étude.

Nous avons obtenu des renseignements détaillés auprès de cinq revues canadiennes très représentatives. En nous basant sur les hypothèses expliquées en détail ci-dessus, nous avons passé les données dans un modèle informatique pour voir quelles seraient les répercussions financières de l'application de la TPS.

Nous donnons une description générale de chacune de ces publications en citant quelques autres publications canadiennes qui ont un contenu et un tirage analogues ainsi que leurs principales concurrentes américaines ou étrangères.

Le premier exemple est la revue *Canadian Art* que beaucoup connaissent bien. Le tirage est de 18 000 exemplaires.

Description:

Canadian Art est une publication nationale spécialisée. D'une manière générale, on pense que les services qu'elle rend à la communauté culturelle sont irremplaçables. C'est un bon exemple de petite publication spécialisée ayant peu de recettes publicitaires, publiée moins d'une fois par mois.

Revues analogues sur le plan du contenu: *Artsatlantic*, *Applied Arts*, *Border Crossing*.

Revues ayant un tirage analogue mais concernant d'autres domaines: *Canadian Yachting*, *Rotunda*, *Discovery*, *Wine Tidings*, *Century Home*.

Revues américaines concurrentes: *American Artist*, *Art & Antiques*, *Art in America*, *Art News*.

Répercussions de la TPS: Cette revue, qui fait actuellement des pertes de 5,7 p. 100, accusera un déficit de 12 p. 100. Voilà ce qui arrivera à cette revue irremplaçable. Survivra-t-elle? Peut-être pas ou alors, pour pouvoir survivre, il faudra qu'elle reçoive davantage de subventions du Conseil des arts du Canada.

L'exemple suivant est la revue *Canadian Business*, qui a un tirage de 87 000 exemplaires.

Description:

Il s'agit d'une publication nationale qui traite de toutes sortes de sujets concernant les affaires. Même la concurrence américaine est forte dans ce domaine, les revues américaines ne donnent pas autant de nouvelles et ne font pas autant d'analyses qui concernent le Canada. Cette revue est un bel exemple de publication d'affaires générale ayant un nombre d'abonnés relativement élevé.

[Le sénateur Hébert.]

Revues ayant un contenu analogue: *Vista*, *Financial Times*, *Equity*, *Revue Commerce*.

Revues ayant un tirage analogue: *Toronto Life*, *Canadian House & Home*, *Les Affaires*.

Revues américaines concurrentes: *Business Week*, *Forbes*, *Fortune*.

Répercussions de la TPS: les bénéfices actuels de 6,59 p. 100 baisseront au niveau de 0,07 p. 100, ce qui veut dire que la revue rentrera à peine dans ses frais.

Survivra-t-elle?

Le sénateur Cochrane: C'est impossible!

Le sénateur Hébert: Je ne crois pas qu'elle survivra.

La revue *Coup de pouce*, qui est une revue canadienne française destinée aux femmes, a un tirage de 140 000 exemplaires.

Description:

il s'agit d'une revue de langue française destinées aux femmes; elle réalise des bénéfices qui servent à financer d'autres publications moins rentables.

Du fait qu'elle est rentable, elle permet de publier d'autres revues.

C'est un exemple représentatif de revues régionales à gros tirage, qui sont rentables grâce à la publicité faite par des annonceurs qui essayent d'atteindre le grand public.

Revues ayant un contenu analogue: *Châtelaine*, *Femme Plus*.

Revues ayant un tirage analogue: l'édition française de *Châtelaine*, *Femme Plus*, *TL Fashion*.

Revues étrangères concurrentes: les revues féminines européennes.

Répercussions de la TPS: Les bénéfices actuels de 7,11 p. 100 tomberont au niveau de 1,10 p. 100, ce qui permet à peine de rentrer dans ses frais.

Cette revue survivra-t-elle? Nous l'ignorons.

Eastern Woods and Waters: tirage: 15000 exemplaires.

Description:

Cette revue mensuelle spécialisée a pour concurrentes des publications américaines régionales. C'est un exemple représentatif de revues régionales spécialisées dont le tirage a peu de chances d'augmenter.

Revues analogues sur le plan du contenu: *Western Sportsman*, *Alberta Hunting and Fishing*.

Revues ayant un tirage analogue: *Alberta Hunting and Fishing*, *Pacific Yachting*.

Revues américaines concurrentes: *Field & Stream*, *Outdoor Life*, *Airzona Hunter and Angler*.

Répercussions de la TPS: Elle rentre actuellement dans ses frais et à cause de la TPS, elle accusera des pertes de 3,16 p. 100.

Survivra-t-elle à la TPS? Nous en doutons. Je ne crois pas que l'éditeur accepte de faire des pertes de 3,16 p. 100. La revue disparaîtra probablement.

• (0400)

L'honorable Jack Austin: Honorable sénateur Hébert, si je vous comprends bien, vous nous donnez des nouvelles extrêmement alarmantes sur les revues canadiennes. D'après la plupart des informations que vous nous donnez, nos revues, surtout les revues spécialisées, sont à la limite de la rentabilité; elles ne survivent que grâce à un petit nombre de Canadiens qui s'intéressent au domaine; je songe par exemple à la revue *Canadian Art*, à laquelle je suis abonné. C'est une très belle revue et elle n'a pas son pareil au Canada. Si elle disparaissait, il n'y aurait rien pour la remplacer. Aucune revue étrangère ne s'intéresserait à l'art canadien et ne ferait connaître de jeunes artistes canadiens.

Il me semble que la situation est particulièrement alarmante, non seulement parce que la TPS fait son apparition, mais parce que nous sommes en pleine récession et que le pouvoir d'achat des abonnés et de ceux qui ont permis à cette revue de survivre, diminue.

Honorable sénateur Hébert, je me demande où le gouvernement veut en venir, d'après vous, en appliquant la TPS aux revues canadiennes et en rendant leur survie encore plus difficile. S'agit-il de la «douche froide» que les entreprises canadiennes devaient prendre, d'après le premier ministre, pour pouvoir être vraiment concurrentielles? S'agit-il de l'application du test de Darwin? Autrement dit, les entreprises qui méritent de survivre survivront et celles qui sont incapables de tenir le coup financièrement n'ont manifestement aucune valeur pour les Canadiens, et elles doivent par conséquent disparaître. Je me demande si le gouvernement est méchant, s'il n'a tout simplement pas compris la situation ou s'il a manifesté la moindre volonté d'essayer de régler les problèmes dont vous avez parlés?

Le sénateur Marchand: Ce n'est pas une «douche froide», c'est du torpillage en règle.

Le sénateur Hébert: Il est difficile de répondre à votre question, honorable sénateur. Quelle est la raison? À franchement parler, je ne crois pas que le gouvernement conservateur veuille faire disparaître la revue *Canadian Art*. Je ne crois pas que ce soit là son objectif. Peut-être qu'il s'en fiche. Il est peut-être stupide. Il ne se rend peut-être pas compte de la situation. Il ne croit peut-être pas que les faits et les chiffres cités sont vrais; pourtant, ils ne viennent pas de moi mais de trois grandes entreprises qui ont étudié ensemble la situation de quatre revues typiques.

En plus de cela, une des raisons pour laquelle la revue *Canadian Art*, que vous lisez, est arrivée de peine et de misère à survivre, c'est que ses éditeurs ont reçu des subventions du Conseil des arts du Canada. Elle doit toutefois surtout sa survie à ses collaborateurs qui acceptent de travailler pour de maigres appointements parce qu'ils croient en ce qu'ils font et qu'ils aiment ce qu'ils font; ils acceptent donc d'écrire des articles pour un prix qui serait jugé ridicule aux États-Unis, par exemple. C'est une des raisons pour lesquelles ces revues sont toujours au bord de la faillite.

Pourquoi le gouvernement fait-il cela? Franchement, je l'ignore. Est-ce par stupidité? Est-ce par ignorance? Ce n'est certainement pas par méchanceté. Je n'arrive pas à imaginer que le gouvernement veuille voir disparaître une bonne revue comme *Canadian Art* ou comme *Canadian Business* qui arrivera peut-être à survivre avec une marge bénéficiaire de 0,07 p. 100.

Le sénateur Austin: Honorable sénateur Hébert, le problème pour la revue *Canadian Business*, à laquelle je suis abonné, c'est que dernièrement la revue *Report on Business* du *Globe and Mail* est devenue une concurrente dans le même créneau. Je ne connais pas très bien les ressources financières du groupe qui publie *Canadian Business* et j'ignore si elles sont comparables à celles du *Globe and Mail* et du groupe Thompson. Probablement pas. Dans la lutte pour la survie, la revue *Canadian Business* sera probablement menacée et elle risque de disparaître. Je me demande si *Canadian Business* a exprimé des opinions favorables à la TPS dans ses articles. Dans ce cas, elle ferait peut-être bien de reconsidérer sa position.

Le sénateur Hébert: Honorable sénateur, vous vous rendez compte que d'ici peu, si la TPS est adoptée, vous serez privé d'au moins deux de vos revues, et probablement plus. Il faut donc vous habituer dès à présent à l'idée de devoir lire dorénavant des revues américaines, pour la bonne raison qu'il restera très peu de revues canadiennes.

Le dernier exemple est celui d'une revue qui marche très bien, qui s'appelle *Owl*. C'est une revue pour enfants. Elle a un tirage est assez élevé pour le Canada; il est de 98 000 exemplaires. C'est une revue à fort tirage qui est publiée par un organisme sans but lucratif, ce qui explique peut-être son existence. Grâce aux autres publications du même organisme, il est possible de réaliser de bonnes économies d'échelle. Cette revue a une concurrente américaine dont le contenu est analogue. Comme elle n'a pratiquement aucunes recettes publicitaires, elle constitue un exemple représentatif de toutes les revues qui tirent la majeure partie de leurs revenus des abonnements et de quelques subventions.

Revue ayant un contenu analogue: *Chickadee*, *Hibou*, . . . Cette dernière est l'équivalent français de *Owl*.

. . . ainsi que *Wow*. Revues ayant un tirage analogue: en comptant les autres publications de cet organisme, tirage comparable à *Equinox*, *Harrowsmith*.

Revues américaines concurrentes: *Highlights*, *Ranger Rick*.

À cause de la TPS, ces belles revues canadiennes pour enfants feront des pertes de 1,36 p. 100 au lieu de réaliser des réaliser des bénéfices de 2,09 p. 100. Survivront-elles? Je l'ignore.

[*Français*]

En parlant de magazines, je me demande combien de sénateurs d'en face sont familiers avec *Mast Head The Magazine About Magazine*. Quoi qu'il en soit, les honorables sénateurs me permettront sans doute d'illustrer le sentiment des éditeurs de périodiques en citant un court texte de Bill Caluski, écrit sous forme pièce de théâtre. Évidemment, je n'ai pas les talents du sénateur Royce Frith qui est un comédien de grande classe, mais qu'on se rassure. De toute manière, la pièce tient dans une seule page du magazine. Son titre est:

• (0410)

[*Traduction*]

Voici la TPS, une pièce en quatre actes, qui pourrait aussi s'intituler «pleurs et grincements de dents», de Bill Kaluski. Avec en vedette:

Gucci la Godasse—Le premier ministre
Diva—Sa charmante épouse
Le conseiller
Mikey Welchon—Le ministre des Finances
L'expert-conseil Guy
Dame Politique
Le Blanc—Le président du Comité des finances

SCÈNE 1: Il faut faire avaler la pilule aux Canadiens

La scène se passe dans une pièce qui vient d'être redécorée, dans un édifice récent.

GUCCI: Je commence à en avoir assez de toujours rouler les gens.

DIVA: Tu ne dois pas faire tout tout seul. Demande à Mikey.

LE CONSEILLER: Ne vous en faites pas, patron. D'ici deux ans et demi environ, tous les Conservateurs auront droit au repos qu'ils méritent.

Applaudissements de 93 p. 100 des spectateurs. Les 7 p. 100 qui restent avaient envoyé leurs applaudissements d'avance. Si la pièce avait été annulée, ils auraient pu se les faire rembourser.

GUCCI: *Menton bas.* Que s'est-il passé? *Menton encore plus bas.*

LE CONSEILLER: Ce ne sont que des travailleurs, et c'est une espèce en voie de disparition.

DIVA: Je lisais justement un article à ce sujet dans une revue hier soir.

GUCCI: Menton à terre. Ne t'en fais pas. Il n'y aura d'ailleurs plus autant de revues. Mikey, Diva dit que c'est à ton tour d'essayer de faire avaler la pilule aux Canadiens.

MIKEY: Patron, j'ai mis au point un nouveau plan fiscal formidable. Il favorisera les petites entreprises et il les fera proliférer.

GUCCI: Comment cela?

MIKEY: En provoquant la fermeture des petites entreprises qui sont à la limite de la rentabilité et en faisant de grandes entreprises prospères de petites entreprises relativement prospères. Ce plan est tout particulièrement efficace pour les revues.

GUCCI: Comment l'appliquer?

MIKEY: Nous dirons d'abord aux gens que la taxe sera de 9 p. 100 en leur ventant ses mérites. Nous leur dirons ensuite que s'ils ont des idées susceptibles de permettre d'améliorer le système, ils peuvent en parler au Comité des finances présidé par Le Blanc.» Nous ne tenons pas compte des suggestions, bien sûr, et nous abaissons le taux à 7 p. 100. Les gens croiront qu'on leur donne un répit et ils se mettront à se demander comment faire pour respecter le projet de loi. Nous leur dirons que nous allons les aider. Nous imprimerons trois ou quatre versions différentes du projet de loi. Nous engagerons des experts-conseils et des experts en politique et nous aurons recours à des lignes d'information . . . ce sera formidable, patron.

SCÈNE II: Les maîtres de l'entourloupe

Sur une autre planète.

[Le sénateur Hébert]

GUCCI: Mikey, est-ce que nos compatriotes comprennent bien que la Taxe Pour Siphonner les contribuables va les aider?

MIKEY: Patron, Le Blanc a vu des représentants des maisons d'édition et de toute apparence, ils ne comprennent pas.

LE CONSEILLER: Dites-leur qu'ils sont presqu'arrivés au bout de leurs peines.

GUCCI: Ne se rendent-ils pas compte que tout le monde regarde la télé de nos jours? Eh bien, Mikey, je crois qu'il est temps de déclencher l'opération Entourloupe.

MIKEY: Pensez-vous que ça marchera?

GUCCI: Tu veux blaguer? Ces gens-là donnent une commission de 90 p. 100 aux agents qui s'occupent des ventes et ils gardent 10 p. 100 pour eux. Ils expédient 25 p. 100 du produit à la moitié de leurs abonnés sans aucun espoir d'être payés. Ils continuent à expédier des milliers de copies tous les mois aux marchands de journaux dans l'espoir de recevoir 50 p. 100 ou 30 p. 100 du prix six mois plus tard. Ils dépensent 50 $ pour décrocher une commande qui en vaut 20 et ils remboursent tous ceux qui le réclament. Ils payent ensuite des experts-conseils à raison de 1 200 $ par jour pour savoir pourquoi ils perdent de l'argent.

MIKEY: Allons-y pour l'opération Entourloupe.

SCÈNE III: La conspiration

Des règles du jeu équitables

MIKEY: Bon, allons-y; l'opération Entourloupe est déclenchée. Guy, tu fais semblant de vouloir aider tout le monde. Tu expédies tous ceux qui te posent la moindre question sur le projet de loi à Dame Politique. Tu envoies ceux qui veulent des précisions à Ligne Ouverte Roulette. Ligne Ouverte, il faut que tu évites à tout prix de répondre deux fois la même chose à la même question. Si tu trouves que les gens comprennent trop bien, tu leur dis de s'adresser à Guy, le conseiller. Dame Politique, tu fais semblant de faire quelque chose. Ensuite, lorsque ces éditeurs seront complètement frustrés, tu leur lis le projet de loi. S'il leur reste encore le moindre souffle de vie, tu les envoies chez Le Blanc. Le Blanc, tu sais ce que tu as à faire. À 7 p. 100 . . . TU ARRÊTES!

SCÈNE IV: La grande noirceur

À huis clos (merci, Pierre!)

DIVA: Qu'est-ce qui ne va pas, Gucci? J'arrive à économiser de l'argent rien qu'en allant faire mes achats aux États-Unis. J'économise même 7 p. 100 en m'abonnant à des revues aux États-Unis. Tu fais payer des taxes à des gens qui n'ont rien payé depuis les débuts de la Confédération. Tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants qui achètent quoi que soit, qui utilisent quoi que ce soit ou qui font quelque projet que ce soit, doivent payer une taxe. Aucun de tes ministres ne s'est fait arrêté ou n'a fait l'objet d'une enquête depuis au moins un mois. Qu'est-ce qui peut donc te préoccuper?

GUCCI: Ce sont ces satanés éditeurs. Malgré tous nos efforts, je crois qu'ils trouveront le moyen de survivre.

DIVA: Allons donc. Pourquoi n'enfiles-tu pas ton costume de cowboy; nous jouerons à «Ronnie et Nancy». Tu te sens toujours beaucoup mieux après cela.

Le rideau baisse. Éclairage rouge en fondu.

● (0420)

[*Français*]

Revenons maintenant au principal sujet de mon intervention, c'est-à-dire au livre (après avoir fait une parenthèse importante sur le problèmes des magazines), revenons au livre et au danger que lui fait courir la TPS.

Cette fois, on va donner la parole aux écrivains, sans lesquels évidemment, il n'y aurait pas de livres. Voici par exemple, ce que déclarait récemment M. Bruno Roy, qui est le président de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois

> Dans les milieux littéraires, la consternation et la désolation sont grandes.

Je vous mentionnais qu'au Salon du livre, pas le week-end dernier mais le week-end précédent, c'était un succès comme jamais on en n'avait vu à ce salon-là. Il y avait au-delà de 100 000 visiteurs, et pourtant il y avait une atmosphère lugubre, parce que les gens qui étaient au salon, c'est-à-dire des écrivains, des lecteurs de livres, des libraires, des éditeurs, étaient parfaitement bien placés pour savoir que c'était la fin d'une époque qu'ils étaient en train de célébrer. Ce n'était pas la grande fête annuelle du livre, mais la fin d'une époque.

Alors, voilà un écrivain qui parle au nom des autres écrivains et il dit justement—il commence en parlant de la consternation et de la désolation qui règnent dans le milieu littéraire.

> L'intention d'imposer une taxe sur le livre tend à prouver le manque de cohérence, de discernement et de responsabilité du gouvernement en matière de culture, sans compter que la perception de cette nouvelle TPS entraînerait ce que le ministre démissionnaire du Québec, Yves Séguin, nomme le chaos administratif . . .

Il ne faut pas l'oublier, ça ne s'est pas vu dans toutes les provinces du Canada. Un ministre du Revenu qui démissionne parce qu'il est opposé à la TPS et qu'il n'est pas d'accord avec son gouvernement provincial qui l'accepte et qui veut même la doubler en créant une TPS provinciale. Donc, le ministre provincial, Yves Séguin, avait prédit un choc, un chaos administratif.

> La mesure est rétrograde parce que nombre de dépenses seront improductives. Quant à l'idée même de taxer le livre, les prémisses qui la sous-tendent sont douteuses et contradictoires.

L'annexe à la déclaration ministérielle dit ceci, et il nous cite M. Wilson:

> En ne taxant pas plusieurs biens et services importants, le régime actuel à la consommation s'avère discriminatoire à l'égard des produits taxés.

C'est à la page 44.

> La prémisse ici, c'est que le livre, comme le savon, est un produit de commerce. Par souci d'équité, il doit donc être taxé comme un produit de pure consommation. Ne pas taxer le livre . . .

Évidemment, il parodie M. Wilson:

> . . . constitue pour le gouvernement un facteur discriminatoire.

● (0430)

Quelle aberration! C'est ça qui empêche le gouvernement de ne pas taxer le livre, ce serait discriminatoire pour les fabricants de savon.

La même annexe nous apprend que

> le régime de la TPS prévoit des règles spécifiques afin de reconnaître le rôle particulier des organismes de charité dans la société.

C'est une citation de la page 73.

Évidemment, je vous cite le français. C'est pas du tout ce qu'ils disent en anglais. Parce qu'apparemment, c'est totalement différent pour compliquer encore les choses.

Évidemment dans une «société distincte», particulièrement celle du Québec de l'après Meech, la culture ne joue pas de rôle particulier. Non. L'imposition à venir d'une taxe sur le livre sera là pour nous le rappeler. Mais dans quelle fiction sommes-nous donc? Il faudrait bien voir que nous sommes dans la logique des industries culturelles qui imposent à la culture, donc aux livres, sa propre définition. La culture est un produit. Elle est aussi un service. C'est ainsi que le livre se noie dans une économie de marché qui fait la loi. Pourtant, qui dois-je convaincre? Le livre ne peut être considéré exclusivement comme un objet de commerce. Ce serait trop bête. La valeur du livre, ce n'est pas la densité de son encre ou l'épaisseur de son papier. Ne dit-on pas du livre qu'il est la nourriture de l'esprit? L'analogie présuppose que le livre est un besoin fondamental au même titre que la nourriture du corps. En douter procède d'une bien courte vue. L'accès gratuit au livre dans les bibliothèques prouve bien que le livre n'est pas un produit comme les autres. C'est vrai. Il n'y a pas d'autre produit qu'on offre gratuitement à la population comme on le fait pour les livres dans les bibliothèques. Il doit avoir quelque chose de particulier ce produit-là.

L'on sait par ailleurs que la nouvelle taxe excluera certains biens essentiels comme la nourriture, les services de santé et les services éducatifs. La question s'impose: Peut-on sérieusement exclure les services éducatifs de la TPS sans exclure le livre dont pourtant il est le support privilégié. Il y a une sorte d'incohérence. On ne taxe pas l'éducation mais on taxe l'instrument premier de l'éducation qui est le livre.

L'union des écrivains et des écrivaines québécois croit que l'accès à la connaissance ne peut être considéré comme un luxe. Le livre, c'est le moyen démocratique par excellence du développement de la personne. Le taxer c'est le rendre élitiste. Mais ça, l'élitisme, c'est pas une chose qui dérange les gens d'en face. C'est leur philosophie.

Taxer le livre, c'est taxer cet accès au pouvoir, au perfectionnement, à la compétence, à l'information, car ce qui est taxé, c'est l'accès pour tous et toutes à l'éducation. L'imposition d'une taxe sur le livre constitue un reniement de ce fondement démocratique que nous a légué la Révolution tranquille.

Quel gouvernement responsable peut ignorer que l'épanouissement intellectuel et culturel de la population passe par le livre? D'autant qu'en termes d'accessibilité du livre, l'imposition d'une taxe sur le livre constitue un facteur discriminatoire.

Étudiants et enseignants, lecteurs et auteurs devront assumer eux-mêmes cette nouvelle taxe. Ils ne profiteront pas des ristournes prévues afin de compenser l'augmentation inhérente des coûts. Sans compter que nous assisterons à l'appauvrissement des bibliothèques par la diminution des achats.

C'est une réponse au sénateur Molgat, qui tantôt me posait la question sur les bibliothèques. Et bien c'est évident, tout ça tombe sous le sens. On appauvrit les bibliothèques, donc il y a diminution des achats de livre, diminution des possibilités pour les lecteurs. Et paradoxe additionnel, le livre pourrait coûter plus cher à Hull, Québec, qu'à Ottawa, Ontario. Nous aurions alors un bel exemple d'accessibilité du livre rendu discriminatoire. Ça évidemment, il faut bien le dire, c'était lorsque la TPS québécoise était encore dans l'actualité.

L'union des écrivaines et des écrivains québécois trouve totalement irresponsable et fou que le domaine du livre soit assujetti à l'imposition fédérale d'une TPS. Dans les faits, augmenter le prix du livre, c'est réduire le salaire de l'écrivain et de l'écrivaine.

Le gouvernement dit vouloir protéger les travailleurs à faible revenu afin, déclare-t-il, de les protéger contre la perte de pouvoir d'achat et ainsi réduire les iniquités. Dans les milieux du livre, les écrivains seront les plus touchés et doublement, à la fois comme travailleurs—baisse de revenu et comme consommateur—augmentation du prix du livre. Or l'une des composantes de la condition économique de l'écrivain, c'est le prix du livre. On le voit, l'imposition d'une taxe sur le livre, va exercer une pression à la baisse sur sa rémunération et cela tout en devenant un facteur structurant de cette baisse.

Or en 1985, 28 pour cent des auteurs, dans tous les types d'écriture, pratiquaient leur métier à temps plein et près de 73 pour cent gagnaient moins de 5 000 $. Sauf exception, l'écrivain est une personne à faible revenu. En effet très peu d'écrivains, qui exercent leur métier à temps plein, échappent à la pauvreté.

En clair l'application d'une taxe sur le livre, qu'elle soit fédérale ou provinciale, niera l'importance du métier d'écrivain tout en participant à l'injuste rétribution sociale et économique de son travail. Tout cela parce que la tendance à «marchandiser» le milieu du livre semble incapable d'améliorer la situation économique de l'ensemble des écrivains et des écrivaines.

Quant à l'activité du livre liée au développement de culture, cette nouvelle taxation lui porte un coup mortel. À quoi et à quel prix est-on en train de nous faire dire adieu? Les écrivains de ce pays ont maintenu vivante la littérature québécoise. Aujourd'hui, ces travailleurs solitaires risquent l'anéantissement de leurs efforts quotidiens.

Un gouvernement qui taxe le livre, taxe la société toute entière. C'est-à-dire que chaque dollar qui taxe le livre assassine notre culture particulière. Le gouvernement feint d'ignorer que ce qui fait la société distincte, c'est moins son économie que sa culture. C'est-à-dire ici, sa langue qui constitue une voie d'accès privilégiée au savoir. Diminuer l'accès au livre, c'est diminuer l'accès à la littérature québécoise.

Cette double inaccessibilité ouvre la porte à l'appauvrissement de notre langue, de notre littérature et de notre culture. Voilà pourquoi l'union des écrivains et des écrivaines québécois croient que la taxe sur le livre attaque le fondement même de la société distincte. C'est n'avoir aucun sens du rôle de la culture dans une société que de prévoir agir ainsi. Comme le précisait l'écrivain Robert Baillie, il faut soustraire le livre au méfait d'une taxe qui serait à la fois une condamnation à mort de la culture québécoise et l'outil de son exécution à très brève échéance.

Taxer le livre enlève tout signification réelle aux efforts qui ont permis et qui permettent encore l'épanouissement de notre littérature et de notre culture: le développement des habitudes de lecture, la création du réseau des librairies à travers le Québec, l'enseignement de la littérature, l'adoption des lois 90 et 78 sur le statut de l'artiste donc de l'écrivain, la révision du droit d'auteur à Ottawa, les nombreux salons du livre dans tout le Québec, l'actuelle campagne d'alphabétisation, les cours de perfectionnement, les subventions à l'édition, le prochain énoncé politique sur les bibliothèques, etc. Taxer le livre, voilà pourquoi c'est un contre-sens, grèvera lourdement le développement culturel du Québec.

Or ce qui peut être vu comme un privilège d'exemption doit être considéré commme une nécessité. La protection culturelle est une raison majeure de ne pas taxer le livre. La situation géo-culturelle impose la logique de cette exemption. S'il est clair que dans le champ des échanges économiques, le livre, sous l'éclairage des industries culturelles n'a pu échapper au mode de production-consommation, il est aussi clair que réduire le livre à un type d'échange marchand, entraîne les décideurs politiques dans l'irresponsabilité sociale et culturelle. Ces temps-ci, il semble que nous ayions que cela à nous mettre sous la dent.

Et c'est signé par Bruno Roy, président de l'Union des écrivains du Québec.

• (0440)

[*Traduction*]

Le sénateur Austin: Sénateur Hébert, pourriez-vous m'expliquer quelle est la situation au Québec en ce qui concerne l'accord conclu entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral pour percevoir la TPS sur les livres? Apparemment, il y a eu une harmonisation de la politique fiscale. Comme vous le savez, le Québec est la seule province à avoir conclu une entente avec le gouvernement fédéral. Voilà que le gouvernement québécois décide, tout à coup—en tout cas cela m'étonne—de renoncer à l'harmonisation en décidant de ne pas appliquer sa propre TPS aux livres. Je me demande quelle raison les ministres compétents du Québec ont invoquée pour justifier cette décision et pourquoi leur gouvernement et le gouvernement fédéral ne s'entendent pas sur cette question.

De plus, je voudrais savoir si l'on a parlé publiquement des négociations qui pourraient se dérouler entre le gouvernement fédéral et le Québec au sujet de la taxe sur les livres vendus dans cette province. Vous avez dit que le Québec attachait beaucoup d'importance à sa culture. Le gouvernement semble dresser devant les Québécois un obstacle de plus à leur développement culturel et à leur éducation. Étant originaire de la côte du Pacifique, je voudrais savoir en quoi la ligne de pensée a évolué différemment au Québec, pourquoi y a-t-il cette contradiction dans la politique fiscale, et si un représentant du gouvernement du Québec ou du gouvernement fédéral a indiqué que cette question pourrait être de nouveau négociée?

Le sénateur Hébert: Premièrement, je pense que le ministre des Affaires culturelles du Québec a pris très à cœur les intérêts du secteur de l'édition et qu'il les a défendus énergiquement. Deuxièmement, il y a eu l'importante réunion des jeunes du Parti libéral provincial au cours du week-end. Les jeunes du parti ont défendu la cause du secteur de l'édition. Le ministre des Finances lui-même, Gérard Lévesque, y assistait parce que M. Bourassa était malade et n'avait pas pu venir. Gérard Lévesque est l'un des ministres les plus importants du cabinet. Lorsqu'il a entendu la motion d'un jeune libéral qui demandait que le gouvernement provincial n'applique pas la TPS aux livres, le ministre des Finances lui a répondu. Je l'ai vu à la télévision. Il a déclaré à ces jeunes, sur un ton catégorique, qu'ils ne comprenaient pas la gravité du problème, que les caisses enregistreuses qui avaient été préparées pour la TPS ne pouvaient pas être modifiées et que la taxe devait s'appliquer aux livres.

Puis un jeune libéral s'est levé et a dit: «Merci beaucoup, monsieur le ministre, mais la survie de notre culture est sans doute plus importante que vos caisses enregistreuses. Alors modifiez-les s'il le faut, car nous allons voter pour abolir la TPS sur les livres». Et c'est ce qu'ils ont fait.

Voilà ce qui s'est passé au Québec. D'autre part, un front très puissant, regroupant des écrivains et des éditeurs, a exercé de fortes pressions sur le gouvernement provincial.

Je dois reconnaître que le gouvernement québécois a sans doute écouté la population de la province un peu plus attentivement que le gouvernement fédéral n'a écouté les Canadiens. Voilà sans doute pourquoi cette décision a été prise au Québec et non pas dans le reste du pays.

Le sénateur Cools: Je voudrais poser une question au sénateur Hébert. En fait, c'est un sondage plutôt qu'une question, car je voudrais savoir s'il a songé à certains éléments du problème.

J'ai lu les débats qui ont eu lieu à la Chambre des communes sur le projet de loi C-40. Après le discours de la critique, M^me^ Finestone, plusieurs autres députés ont pris la parole. En lisant certains discours, j'ai remarqué qu'ils portaient surtout sur le fait que Radio-Canada renonçait à contribuer à l'unité nationale.

Nous vivons une époque intéressante. Les télécommunications électroniques nous bombardent littéralement de minute en minute. De nombreux enfants n'apprennent plus à se servir d'un couteau et d'une fourchette parce qu'ils mangent du «fast food» avec les doigts. Cela peut paraître absurde, mais le fait est que déjà, de nombreux enfants grandissent en se servant non plus de couteaux et de fourchettes, mais de leurs doigts, ce qu'ils trouvent plus rapide et plus facile. Nous pouvons comprendre ce phénomène étant donné la grande influence que la culture américaine exerce sur nos jeunes.

Pour en venir à la question qui me préoccupe, si le gouvernement instaure une mesure comme celle qui touche les livres, il favorise une tendance déjà prononcée chez nos jeunes, peut-être pas à l'analphabétisme, mais à l'inculture. D'après ce qu'on me dit, de plus en plus d'écoles secondaires et de collèges du pays se plaignent que les jeunes ont de la difficulté à lire.

• (0450)

Je sais que de nombreuses personnes utilisent diverses appellations pour décrire ce phénomène. Certaines d'entre elles ont tenté de me convaincre que nous vivions dans une société visuelle et que l'apprentissage n'était plus possible sans aide audio-visuelle. Ayant eu le privilège de recevoir une certaine éducation, nous savons, vous et moi, que cela ne tient pas debout. En fin de compte, l'apprentissage est le fruit de l'étude, et l'étude est le fruit de la lecture.

En fait, je voudrais savoir si vous avez une idée du rapport de cause à effet entre une politique à l'égard des livres qui ne favorise pas la lecture et une société de plus en plus audio-visuelle?

[*Français*]

Le sénateur Hébert: J'ai l'impression, sénateur Cools, que tout cela se tient. Il est évident que comme les livres vont être plus difficiles d'accès parce qu'ils seront plus cher, les jeunes qui s'en passeront vont regarder davantage la télévision parce qu'elle coûte moins cher. Regarder la télévision, c'est quoi? C'est s'ouvrir l'esprit et le cœur à des valeurs qui ne sont pas canadiennes dans 80 pour cent des cas. C'est à peu près la consommation que nous faisons des émissions américaines.

J'ai l'impression que sur le plan culturel c'est catastrophique. C'est une des conséquences, parmi d'autres, de cette taxe absolument abominable.

J'ai devant moi un document que j'avais d'ailleurs trouvé à l'intention du sénateur David qui m'avait posé des questions sur l'attitude des pays européens, etc. Cest le groupement de la *Commission of the European Communities* qui avait fait un travail, qui n'est pas ancien, sur la question de taxer les livres. Il date de janvier 1987.

Je trouve dommage que le sénateur David n'ait pas voulu veiller avec moi jusqu'au moment où j'aurais pu lui présenter ce document. Enfin, on pourra lui transmettre autrement.

[*Traduction*]

> Ce mémoire est présenté à la Commission des Communautés européennes au nom de tous ceux qui s'intéressent aux livres dans la Communauté européenne . . .

[*Français*]

Alors là, on sort du Canada un petit moment. On va voir ce qui se passe dans le reste du monde civilisé dans le domaine. Il y a des pays d'Europe qui ont des gouvernements conservateurs. Il y en a qui ont des gouvernements plus libéraux. Il y a de toutes sortes de choses en Europe. On connaît ces pays, on est assez familier avec l'Europe. Voici ce qu'ils ont à dire:

[*Traduction*]

> . . . et demande instamment que les livres et les revues savantes soient des produits détaxés dans la nouvelle mesure législative de la Communauté visant à harmoniser la TVA.

[*Français*]

On a fait grand état du fait que dans certains pays, il n'y avait aucune taxe sur le livre et que dans d'autres, l'on avait des taux bien inférieurs aux autres produits. Maintenant, d'eux-mêmes, ils se rendent compte que ce n'est pas satisfaisant et qu'il faudrait qu'ils aient ce qu'on appelle en anglais un *zero rating* pour le livre, dans toute la communauté.

[*Traduction*]

> Ceux qui s'intéressent aux livres, dans la Communauté européenne, font des instances en ce sens depuis au moins dix ans. En prévision de la nouvelle législation, nous tenons à souligner combien il est important, pour la prospérité future de la Communauté européenne, de souscrire unanimement au principe, déjà accepté dans de nombreux pays, que le savoir et plus particulièrement les livres et la lecture, ne doivent pas être taxés.

[*Français*]

Voilà où s'en vont les Européens. Nous, on est toujours, je ne sais pas pourquoi, mais 20 ans en retard.

[*Traduction*]

> Le groupe de l'édition de la CEE et l'Association des libraires de la CEE représentent leur secteur dans tous les États membres. Mais au moment de rédiger la présente, nous savons que nous sommes également fortement appuyés par tous les autres groupes qui s'intéressent aux livres, soit les écrivains, les imprimeurs, les bibliothécaires et les lecteurs et que nous bénéficions également de l'appui de tous les secteurs de la société qu'il s'agisse du Parlement, du gouvernement, des écoles, des églises, des professions libérales, des commerçants et du grand public.
>
> En 1984-1985, le National Book Committee, du Royaumet-Uni (qui représente toutes les personnes du Royaumet-Uni qui s'intéressent aux livres soit les auteurs, les libraires, les bibliothécaires et les lecteurs) ont mené, avec succès, une grande campagne pour persuader le gouvernement britannique de continuer à considérer les livres et les revues savantes comme des produits détaxés.

[Le sénateur Hébert.]

[*Français*]

Il n'y a pas à dire, c'est quand même un gouvernement conservateur là aussi qui avait, jusqu'à tout récemment, à sa tête la «Dame de fer». Malgré tout, les représentations qui ont été faites au gouvernement du Royaume-Uni ont été couronnées de succès.

[*Traduction*]

> Vous trouverez, dans le livre ci-joint intitulé *Don't Tax Reading: The case against VAT on knowledge* un résumé des instances faites au gouvernement britannique et un échantillon des lettres, articles et discours appuyant la campagne. Nous espérons que la Commission étudiera cet ouvrage qui présente des arguments convaincants. Nous nous ferons également un plaisir de lui fournir des exemplaires de l'étude britannique sur les conséquences de la TVA sur les livres qui a été réalisée par deux éminents économistes d'Oxford et dont la lecture est pour le moins troublante. Nous nous excusons de ce qu'un grand nombre des exemples cités dans ce mémoire soient puisés dans l'expérience britannique et cela à la suite de cette campagne et de ces études, mais nous disposons de documents semblables provenant d'autres États membres.
>
> Nous devons souligner que les arguments invoqués à l'égard des livres s'appliquent également aux revues savantes qui sont souvent publiées par les mêmes éditeurs ou par les sociétés savantes et qui sont essentielles pour transférer le savoir et les résultats des recherches.
>
> *L'exonération n'est pas la solution:*
>
> Nous devons souligner que la solution dite «de rechange» et qui consiste à exonérer les livres plutôt qu'à les taxer à un taux nul n'est ni avantageuse ni acceptable. Nous savons que l'on prévoit des exonérations pour les petites et moyennes entreprises, pour les travailleurs culturels et pour certains livres d'occasion et pour d'excellentes raisons, dans chaque cas. Par conséquent, si l'on est prêt à accorder une exonération aux travailleurs culturels, c'est certainement parce que l'on reconnaît que leur production doit être mise à la disposition du public au plus bas prix possible, pour favoriser la production culturelle, aider les travailleurs culturels à gagner décemment leur vie et favoriser l'accès aux œuvres culturelles. Tous ces excellents objectifs s'appliquent aux livres, néanmoins, même si les exonérations permettent de maintenir les prix à un niveau raisonnable (et d'éviter des complications) lors de simples transactions entre un artiste et un acheteur, par exemple, ce n'est pas le cas pour une industrie culturelle dont la structure est obligatoirement complexe.
>
> L'exonération oblige chaque entreprise à payer la taxe au taux voulu sur ses intrants, mais comme il n'est pas possible de récupérer la taxe payée sur les extrants, il faut se rattraper sur le prix. Par conséquent, il faut augmenter le prix d'un livre, lors de chaque transaction exonérée, d'un montant correspondant au moins à la taxe sur les intrants. Un grand nombre de ces intrants seront taxés au taux normalisé (dans un système à deux ou trois niveaux).
>
> Dans une industrie complexe où la chaîne de production et de distribution est très longue, et qui sera probablement en partie exonérée et en partie taxée, la hausse de prix des extrants qui en résultera, et la taxe que les fournisseurs

non exonérés imposeront sur ces prix plus élevés, se traduiront sans doute par une augmentation du prix de détail plus importante qu'elle ne le serait si la taxe était payée à un faible taux à chaque maillon de la chaîne. Même si l'exonération n'est accordée qu'à la première étape (auteurs) et à la dernière (vente du livre), le fait que certains intrants seront exonérés tandis que d'autres seront taxés au taux courant et certains autres à un taux plus bas donnera probablement un prix de détail plus élevé que si l'on imposait un faible taux d'un bout à l'autre. De plus, les clients qui auront le droit de demander le remboursement de la TVA ou une ristourne, ne pourront pas récupérer la taxe incluse dans le prix.

Nous estimons qu'il n'est pas souhaitable d'imposer une TVA sur les livres, quel qu'en soit le taux, mais l'exonération serait au moins aussi néfaste qu'un faible taux et sans doute pire.

[*Français*]

Il parle encore contre les exemptions.

[*Traduction*]

De plus, un taux nul de taxe pose moins de problèmes que les exonérations pour le commerce entre les États membres, en ce sens que les transactions se feront selon le système normalisé alors que l'exonération va poser inévitablement des problèmes entre les fournisseurs exonérés et non exonérés des divers pays . . .

Je voudrais maintenant parler d'un taux nul de taxe sur les livres.

L'exonération n'est donc pas une solution viable ou avantageuse. Par contre, les arguments en faveur d'une taxe à taux nul sont très convaincants.

Selon le régime de la TVA, le taux nul est en fait le taux auquel la taxe s'applique à certains produits que les autorités fiscales reconnaissent comme étant des produits essentiels ou méritant un traitement de faveur. Une taxe à taux nul permet au fournisseur du produit de récupérer la taxe sur les intrants et de vendre son produit en y ajoutant une taxe à taux nul, ce qui est la solution la plus avantageuse pour le consommateur et ceux qui ont contribué à mettre le produit sur le marché. Une fois que l'on accepte qu'il y ait des taux différents pour les diverses gammes de produits, en fonction de leur valeur sociale, il n'y a aucune raison logique de ne pas fixer un taux à zéro pour maximiser l'avantage accordé. En fait, sauf pour les transactions les plus élémentaires, il s'agit de la solution la plus simple étant donné que ces produits sont alors traités administrativement, de la même façon que les autres produits.

[*Français*]

C'est d'une simplicité enfantine, n'est-ce pas, peut-être trop simple pour M. Wilson! Il aime cela compliqué, lui, un peu.

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Il a ses experts.

Le sénateur Hébert: Ses fonctionnaires aussi, ils s'amusent avec les complications.

[*Traduction*]

La valeur sociale, éducative et culturelle des livres est difficilement contestable.

[*Français*]

Bien, cela est «disputed» de l'autre côté, n'est-ce pas? Ils n'ont pas l'air de prendre cela au sérieux.

[*Traduction*]

Les livres forment l'assise de la civilisation et de la technologie européennes et l'Europe lui doit, dans une large mesure, la place qu'elle occupe dans le monde. Ils fournissent des services importants et même vitaux à la société:

a) ils représentent les principaux moyens d'acquérir une éducation spécialisée et générale, officielle et officieuse;

b) ils édifient et transmettent la culture, l'histoire et la science de notre société;

c) ils sont essentiels au développement des idées dans une société démocratique;

d) ils fournissent des renseignements indispensables et variés; et

e) ils divertissent et stimulent.

On reconnaît facilement l'importance particulière que les livres revêtent pour leurs principaux clients, qu'il s'agisse des écoles et des collèges, des universités, des bibliothèques, des entreprises, des professions et des foyers. Le fait que les bibliothèques sont financées par l'État pour prêter gratuitement des livres aux gens prouve également la valeur particulière que les livres revêtent pour la société.

[*Français*]

On ne le fait pas pour aucun autre produit, prêter pour rien. On sait que la lecture est importante pour le développement des citoyens.

[*Traduction*]

Il n'est pas possible de faire une distinction entre les livres «populaires» et les livres «de qualité». Même s'il est clair que tous les livres n'ont pas tous la même valeur sociale et éducative, il est impossible de concevoir un régime fiscal établissant une distinction entre les livres «bons» ou «mauvais» et les livres «populaires» ou «de qualité». En fait, les livres «populaires» ont une grande valeur pour la société en général: les livres de bandes dessinées, par exemple, sont indispensables pour enseigner la lecture et pour apprendre à comprendre les idées. On aurait donc tort de vouloir limiter les avantages d'une taxe à taux nul aux «bons» livres, même s'il était possible de les définir en fonction de normes objectives. Le système d'éducation n'est pas là uniquement pour produire des gens très instruits; il a pour but de donner à toute la population les meilleures chances possibles de profiter de la vie au maximum et de faire face aux difficultés.

Et pour cela, vous avez besoin de livres.

En fait, il ressort des études faites au Royaume-Uni que 75 p. 100 des livres vendus avaient une valeur éducative ou culturelle certaine. Par conséquent, les livres utilisés par les écoles et les universités et les ouvrages de référence spécialisés représentent environ 45 p. 100 des ventes totales. Les livres pour enfants (qui représentent 10 p. 100 des ventes) ont certainement une valeur éducative. Si l'on considère que 25 p. 100 seulement des romans et 75 p. 100 de l'ensemble des livres vendus ont une valeur éducative et culturelle, il est évident que la majorité des livres

vendus jouent un rôle important dans l'éducation et le développement culturels.

En outre, les enquêtes démontrent que les trois quarts de tous les livres achetés par le public le sont par les classes socio-économiques C, D et E plutôt que par les riches.

Le sénateur Cools: Excusez-moi, sénateur, mais je ne suis pas certaine d'avoir compris.

Le sénateur Hébert: Cela me semblait assez clair.

Le sénateur Cools: Vous parlez des classes C, D et E; je me demande simplement ce que ces lettres représentent. Est-ce un acronyme?

Le sénateur Hébert: Vous le savez certainement. Ce sont non pas les lettres «C, D, et E», mais «CEC» qui désigne la Commission des Communautés européennes.

Les États membres de la Communauté européenne consacrent chaque année plusieurs milliards d'écus à leurs systèmes d'éducation officiels. Le Royaume-Uni, par exemple, y consacre plus de 18 milliards de livres. Par comparaison le montant que la TVA sur les livres pourrait rapporter est minime. Il serait absurde de dépenser autant pour l'éducation universelle et de dissuader les gens d'acheter les livres qui sont à la base de cette éducation en les taxant.

La taxe à taux nul est un moyen efficace et justifiable de favoriser l'accès aux livres, au même titre que l'éducation officielle et officieuse. En fait, les recettes fiscales auxquelles le gouvernement renonce en instaurant une taxe à taux nul représentent une façon peu coûteuse de promouvoir l'éducation et la culture en incitant les citoyens à s'éduquer et à se cultiver.

[*Français*]

Il me semble que c'est simple, que ce sont des idées simples et claires que le gouvernement devrait comprendre.

[*Traduction*]

Même si les impôts indirects présentent des avantages évidents du fait de leur simplicité et de leur neutralité, ce ne sont pas là des considérations vraiment importantes. Des arguments évidents militent en faveur d'un traitement fiscal favorable des livres, conformément aux principes généraux de l'imposition indirecte et à la politique de la Communauté européenne. En fait, la neutralité absolue de la politique fiscale n'est pas souhaitable et elle n'est certainement pas réalisable lorsqu'on se trouve devant la nécessité d'éduquer et d'alphabétiser la société.

[Le sénateur Hébert.]

• (0500)

Arguments particuliers en faveur d'une taxe à taux nul sur les livres

À part le fait qu'il est important de pouvoir disposer d'une grande variété de livres au plus bas prix possible, sans avoir à payer de taxe, plusieurs facteurs particuliers relatifs à l'environnement économique dans lequel les livres sont commercialisés justifient qu'ils soient taxés à un taux nul.

i) Les livres et les journaux sont sans doute les principaux moyens de véhiculer l'information et les idées, mais ils doivent concurrencer sur le marché les autres médias d'information qui, souvent, sont offerts au moyen d'une structure financière très différente. La télévision, en particulier (et l'utilisation croissante de magnétoscopes) empiète de plus en plus sur les heures de loisir et est généralement financée par le secteur public ou la publicité, si bien que le consommateur n'a pratiquement pas de frais directs à payer. Les livres ne bénéficient de ni l'une ni l'autre de ces formes de financement.

ii) Les livres ont tellement de valeur pour la société que les autorités dépensent des sommes considérables pour les mettre à la disposition du public par l'entremise des bibliothèques et notamment des bibliothèques publiques. Cela a d'importantes répercussions sur le marché et surtout le marché des nouveaux livres et des nouveaux auteurs, si bien qu'un auteur a énormément de difficulté à établir sa réputation en vendant beaucoup de livres au public.

iii) Il y a un marché important du livre d'occasion, surtout pour les manuels scolaires et universitaires, qui facilite l'accès aux livres et qui, non seulement a une importance économique considérable en soi, mais se répercute sur le marché de l'édition.

iv) Le marché de l'édition est essentiellement un marché international et des clients importants tels que les bibliothèques (surtout dans les pays anglophones) vont probablement acheter des livres des pays où ils ne sont pas taxés s'ils le sont dans la Communauté européenne.

Aux États-Unis, par exemple.

v) La Communauté européenne exporte beaucoup de livres vers d'autres pays ce qui contribue non seulement à sa balance des paiements, mais également à son influence diplomatique et culturelle et à la croissance des échanges commerciaux. La France, l'Allemagne, la Grèce, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni sont tous d'importants exportateurs de livres. L'augmentation des prix sur le marché national et la limitation du choix qui résulteraient d'une taxe sur les livres nuiraient à ce marché et à cette influence.

vi) Une étude récemment réalisée au Royaume-Uni indiquait que, de 6 à 10 p. 100 des *adultes* étaient des analphabètes fonctionnels.

Ce chiffre est beaucoup plus élevé au Canada, comme nous l'avons déjà mentionné.

> . . . et sont incapables de jouer pleinement leur rôle dans la société. Le goût de la lecture doit être cultivé constamment, ce qui veut dire que les livres doivent être peu coûteux, et c'est là un objectif qui mérite tout l'appui du public.
>
> vii) À une époque où le savoir est en pleine expansion et où il faut acquérir de nouvelles compétences fondamentales plusieurs fois dans sa vie, il est essentiel de pouvoir se procurer des livres facilement et à bon marché. En fait, notre société a de plus en plus besoin d'une main-d'œuvre bien formée dans divers domaines de compétence.
>
> viii) L'éducation et la formation s'acquièrent au moins autant—et peut-être plus—par la lecture que par l'éducation et la formation dispensées dans les écoles.
>
> *ix)* Il vaut la peine de souligner que les industries de l'information créent de nombreux emplois et doivent être particulièrement encouragées en Europe. Selon les estimations, sur les 19 millions de nouveaux emplois créés aux États-Unis dans les années soxante-dix, 72 p. 100 se situaient dans le secteur de l'information.
>
> *Les conséquences d'une taxe positive*
>
> Les économistes qui ont étudié les conséquences d'une taxe positive sur les livres ont conclu que l'élasticité de la demande en fonction des prix était de -1, autrement dit que les ventes diminueraient proportionnellement à toute hausse de prix (au-dessus du taux d'inflation).
>
> Cependant, on reconnaît généralement que la hausse du prix de détail serait beaucoup plus élevée que le taux de la taxe si cette dernière était imposée à un taux positif plutôt qu'à un taux nul, compte tenu des frais de perception et autres, surtout chez les petits libraires n'ayant pas de personnel spécialisé.

L'honorable Roméo LeBlanc: Le sénateur me permet-il de lui poser une question? J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt son long exposé, très intéressant, sur les livres.

Le sénateur Hébert: Avez vous dit «long»?

Le sénateur LeBlanc: Long au bon sens du terme. Vous avez bien fait le tour de la question.

Le sénateur Austin: C'était un tour complet.

Le sénateur LeBlanc: Une chose me frappe. Lorsqu'on parle d'une taxe sur les livres, on aborde toujours toutes sortes d'autres questions. Par exemple, si vous exonérez les livres, faudrait-il en faire autant pour les magazines? Si vous exonérez les magazines, faudrait-il également exonérer les disques et les cassettes? Et dans ce cas, faudrait-il également exonérer les places de cinéma, et le reste?

Le sénateur Cools: Les places de concert.

Le sénateur LeBlanc: Étant donné que la discussion se situait dans le contexte britannique et les régions les moins riches des îles britanniques, je trouve très intéressant que la bibliothèque soit considérée comme une institution importante. Je me souviens d'avoir voyagé dans le nord de l'Écosse, jusqu'à l'île de Skye ou jusqu'à Portree où la bibliothèque était considérée comme une institution de première importance.

Le public peut lire et emprunter gratuitement des livres dans une bibliothèque. Je trouve intéressant de voir que les Britanniques sont très fiers de maintenir et de développer cette tradition. En fait, comme l'a dit le sénateur, un gouvernement conservateur avec un très petit «c», comme celui de M^me^ Thatcher, a reconnu que le livre devait constituer une exception. Il n'était pas question de faire une centaine d'exceptions, mais celle-là.

La British Broadcasting Corporation a été, pendant de nombreuses années, le seul diffuseur de musique et de son, d'abord sur les ondes de la radio et, enfin, à la télévision. Même si la BBC était considérée comme un instrument culturel très important, le public trouvait toujours normal de payer chaque année des droits pour la financer. Pendant des années et j'allais même dire pendant des générations, la BBC n'a pas été autorisée à diffuser des annonces publicitaires.

Ceux d'entre nous qui ne sommes pas nés de la dernière pluie se souviennent également qu'au Canada seuls les privilégiés avaient un poste à galène. Il s'agissait du premier type de poste de radio qui fonctionnait parfois à batteries. Dans les maisons où il y avait une ampoule électrique, il y avait parfois aussi un fil relié à une radio, mais pas dans chaque foyer.

À l'époque, vous deviez exposer votre permis au-dessus de la radio. Même si nous avons tendance à considérer que la radio est gratuite, à l'époque elle ne l'était pas; il y avait des droits à payer.

Néanmoins, il n'y en a jamais eu sur les livres. Non seulement il n'y a rien à payer pour emprunter un livre, mais si vous le ramenez avant l'expiration du délai qui vous a été accordé, la période de prêt peut être renouvelée gratuitement. Et cela, à moins que le livre ne figure sur une liste de réservation avec de nombreux noms.

Je considère que les bibliothécaires sont des gens très sains, parce qu'ils sont les seuls, dans notre société, à vouloir que nous empruntions davantage de livres et à vouloir nous voir revenir et nous donner quelque chose. C'est une attitude assez rare dans notre société.

Par conséquent, cette exception en faveur des livres est si bien acceptée par le grand public que si le gouvernement n'en avait concédé aucune autre, s'il n'avait pas accepté de changer sa politique d'un iota, sauf pour exclure les livres, nous aurions sans doute trouvé cela normal. Je pense que nous aurions pu accepter une taxe sur les magazines, bien que j'entende souvent défendre l'argumentation présentée par le sénateur Hébert. D'ailleurs, si le gouvernement avait voulu susciter un peu de bonne volonté à l'égard de la TPS, s'il avait exonéré les livres, il aurait pu éviter une bonne part des critiques et de l'opposition que rencontre cette taxe des plus impopulaires. Je me demande si le sénateur Hébert pense comme moi que le caractère quasi sacré des livres suffirait à lui seul à justifier leur exonération. J'ai l'impression que l'on se serait félicité dans tout le pays d'une telle décision. Le sénateur a-t-il idée de la raison pour laquelle ce gouvernement n'a pas accepté notre amendement?

• (0510)

Le sénateur Hébert: Je pense que vous avez tout à fait raison. C'aurait été très facile à faire. C'est certainement la

demande d'exonération qui aurait été la moins coûteuse, puisqu'elle n'aurait mis en jeu qu'un manque à gagner très minime pour le gouvernement. Oui, cette mesure aurait été un grand geste de conciliation à l'égard des Canadiens. Vous avez tout à fait raison. Rien qu'avec cette concession, le gouvernement aurait pu se concilier, peut-être pas tous les détracteurs, mais du moins pas mal de Canadiens. Mais il a choisi de ne pas le faire. Ils sont têtus. Ils n'écoutent pas. Ils ne se rendent pas compte de ce que cela aurait pu leur rapporter.

> Toutefois, il est généralement admis que la hausse des prix de détail serait considérablement supérieure au taux de la taxe, dans les cas où un taux positif remplace un taux nul, en raison des frais de perception, etc., particulièrement dans les petites librairies n'ayant pas de personnel spécialisé.
>
> La situation est encore aggravée par les conditions économiques de l'édition, dans laquelle des frais très substantiels de premier tirage doivent être étalés sur le nombre d'exemplaires susceptibles d'être vendus. Ainsi, un tirage total plus faible entraîne inévitablement des coûts unitaires plus élevés, et donc des prix unitaires plus élevés, avec des hausses en cascade. Ainsi, l'augmentation de prix effective serait sensiblement plus élevée que le taux de la taxe, et la diminution des ventes serait également plus importante.

Les éditeurs de Toronto et ceux du Québec nous ont présenté exactement les mêmes arguments. C'est vrai ici, c'est vrai en Europe, en Grande-Bretagne, en France, en Espagne, au Portugal, en Allemagne.

> Avec un taux de taxe positif de, 5 p. 100, on estime que les ventes diminueraient d'au moins 10 p. 100.

Dans notre cas, le taux de la taxe est de 7 p. 100.

> Profonds dommages infligés aux entreprises culturelles.
>
> Les répercussions sont les plus néfastes dans le cas des livres à faible tirage, soit la fiction littéraire, les livres de nouveaux auteurs, les livres spécialisés ou visant un public restreint, les traductions, la poésie, les monographies érudites, etc., dont dépend la richesse de notre culture.

[*Français*]

Des choses difficiles à vendre mais sur lesquelles la culture repose.

[*Traduction*]

> Ces œuvres dégagent généralement un profit faible ou nul, si bien que l'augmentation de leur prix et la réduction du nombre d'exemplaires vendus rendra leur édition, déjà marginale, impossible. Par conséquent, la taxe nuit particulièrement à ces lives que la société souhaite le plus favoriser.

[*Français*]

Les romans à grand succès, ils vont se débrouiller malgré la TPS.

[*Traduction*]

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Le sénateur me permet-il de poser une question?

Le sénateur Hébert: Oui.

Le sénateur Grafstein: Votre réponse concernant l'opportunité pour le gouvernement d'encourager la créativité me fait penser à votre propre expérience, sénateur Hébert, lorsque vous étiez commissaire à temps partiel du CRTC; si je me souviens bien, vous plaidiez alors, comme les autres commissaires à cette époque, en faveur des émissions dramatiques canadiennes à la télévision, demandant au gouvernement de faire en sorte que l'on diffuse davantage de dramatiques canadiennes à la télévision canadienne, aussi bien sur les chaînes de la SRC que sur les réseaux privés. C'était alors l'objectif poursuivi et je ne sais pas trop si cette volonté ou ce principe anime encore les membres actuels du CRTC, mais je sais que lorsque vous y siégiez à temps partiel, il avait tout à fait cours. Je suppose, par conséquent, que si le CRTC à ce moment-là voulait donner une petite impulsion en faveur d'un plus grand contenu canadien et d'un plus grand nombre de dramatiques canadiennes à la télévision, afin d'unifier les Canadiens en projetant à l'écran le reflet de leur propre existence, au lieu de leur montrer toujours celui de l'expérience américaine, la clé était l'auteur, l'auteur canadien. Comment peut-on diffuser à l'écran de la fiction sans auteur pour l'écrire? Si je me souviens bien, cette impulsion en vue d'accroître non seulement le nombre d'émissions dramatiques canadiennes, mais aussi leur qualité, passait par la création d'un climat où les auteurs canadiens pourraient s'épanouir. Cela signifiait qu'il fallait donner du travail aux auteurs canadiens. La seule façon de créer une nouvelle école d'écrivains canadiens—qui écriraient non seulement pour la télévision et le cinéma mais aussi pour des magazines et des livres—consiste à leur donner autant d'options de création que possible. Même aujourd'hui encore, le ministre Masse et d'autres dissertent sur l'objectif louable que représente l'élargissement de l'assise de la fiction canadienne.

● (0520)

Je voudrais demander au sénateur Hébert si cette taxe ne lui semble pas, au vu de son expérience et de sa connaissance des objectifs gouvernementaux, aller à l'encontre de ce but. Au lieu d'encourager les écrivains à créer, on nous donne à entendre l'argument de la vulnérabilité des livres au prix, à savoir que plus le prix est élevé, moins on édite de livres; moins on édite de livres, plus les recettes sont faibles; plus les recettes sont faibles, moins il y a d'auteurs. Le résultat de cet enchaînement est que l'on incite les écrivains canadiens à fuir notre pays, s'ils veulent véritablement créer. Et si je me souviens bien, le mot «auteur» vient du latin «*auctor*», qui signifie «créateur» ou «initiateur».

Le résultat est que les créateurs, comme ils l'ont fait à la fin des années 60 et dans les années 70, se disent que la seule façon de vivre de leur art est de partir aux États-Unis ou en Europe. C'étaient là les deux options car on ne pouvait réussir au Canada en tant qu'écrivain.

Les sénateurs, de notre côté, ont tous cité en exemple l'Europe où, en dépit de l'existence de taxes générales à la consommation, la collectivité, considérant que le travail créateur est différent, lui applique des mesures fiscales différentes de celles imposées aux autres secteurs commerciaux. Si nous visons vraiment l'unité nationale, une identité nationale, ne faudrait-il pas faire de même chez nous? Est-ce que cela ne va pas à l'encontre de l'intention déclarée du gouvernement d'accroître le contenu canadien, de stimuler une conscience canadienne et un plus grand patriotisme? Est-ce que cela n'est pas totalement contraire à cette notion louable que les sénateurs de

part et d'autre chérissent, celle de l'unité nationale? Est-ce que cette TPS, par cette aberration qui consiste à s'en prendre aux auteurs, aux écrivains de notre société, ne vient pas finalement saper les fondements de l'unité?

Le sénateur Hébert: L'honorable sénateur a tout à fait raison. La taxe s'attaque à notre âme et, par répercussion, à notre unité, à nos valeurs—à tout ce que nous chérissons. Et, ainsi qu'il l'a mentionné dans sa question, une hausse de prix entraîne un effet immédiat.

Je vais continuer à lire cette intéressante étude publiée par des Européens qui vise à convaincre tous les membres de la Communauté économique européenne de renoncer totalement à cette taxe sur les livres, ainsi que la Grande-Bretagne et pas mal d'autres pays l'ont déjà fait. L'argumentation vise à convaincre les quelques rares pays qui voudraient résister. Aucun pays, à l'exception du Danemark, n'impose le même taux de taxe aux livres qu'aux autres marchandises. Le rapport poursuit:

> Une augmentation des prix résultant d'un taux de taxe positive, aussi faible soit-il, nuirait par conséquent profondément à la disponibilité de livres. Elle serait également très néfaste à tous ceux qui participent à leur production. Ainsi, les auteurs, et particulièrement ceux de romans et d'essais, de même que les nouveaux auteurs (dont dépend l'avenir de notre culture), verraient diminuer leurs revenus, et les perspectives déjà piètres de se voir publiés deviendraient encore plus lointaines.
>
> Les éditeurs—et là encore particulièrement les éditeurs de romans et d'essais—subiraient des conséquences similaires. L'édition de romans est au mieux une activité marginale, mais elle est la source de nombre d'autres activités culturelles, télévision comprise.

Cela nous ramène à ce que le sénateur Grafstein disait il y a quelques instants. Où trouverons-nous les auteurs de nos dramatiques télévisées ou de nos films de l'Office national du film ou du secteur privé si nous n'avons pas de créateurs, si nous n'avons plus d'écrivains?

> Un taux de taxe positif empêcherait l'édition de nombreux titres, réduirait les tirages de beaucoup d'autres et ferait disparaître maintes petites maisons et entreprises d'édition.

[*Français*]

Comme on peut le voir, la mort de ces petites maisons d'éditions et de ces librairies et ces auteurs qui ne publieront jamais dont nous ont parlé les représentants des organismes canadiens, ils utilisent les mêmes arguments et ce sont justement les mêmes? Jusqu'à quel point cet espèce de respect qu'on doit avoir pour le livre et pour les créateurs que sont les auteurs est vraiment universel?

[*Traduction*]

> Les imprimeurs qui vivent en grande partie de l'impression de livres, souffriraient également grandement d'une diminution de l'activité, avec toutes les conséquences néfastes sur l'emploi.
>
> Les librairies souffriraient au moins autant. Le réseau de distribution des livres est hautement vulnérable, c'est inévitable.

[*Français*]

Les mêmes mots qu'on entendait de la part des groupes représentant le même milieu, qu'ils soient du Québec ou qu'ils soient de l'Ontario ou d'ailleurs au pays.

[*Traduction*]

> Pour servir leur public, les libraires doivent posséder en stock un grand nombre de titres qui souvent ne se vendent guère, et cette réalité ne peut être modifiée ni par l'efficacité, ni par le zèle commercial, ni par le recours à une nouvelle technologie. En moyenne, une bonne librairie de taille petite ou moyenne, offrant un bon service (par exemple, commandes spéciales à marge bénéficiaire nulle) ne rapporte que 3 p. 100 de marge bénéficiaire nette. Une diminution du chiffre d'affaires acculerait à la faillite nombre de ces librairies et porterait un grave coup à la distribution et à la disponibilité générale de livres.
>
> Dans un discours récent, le président du British Arts Council . . .

[*Français*]

Qui est l'équivalent du Conseil des Arts du du Canada, du «Canada Counsel».

[*Traduction*]

> . . . a qualifié la vulnérabilité du réseau de distribution des livres d'obstacle majeur à la diffusion de la culture littéraire.
>
> Les bibliothèques et l'enseignement pâtiraient d'une augmentation de prix des livres et de la diminution du nombre des titres disponibles (dans la mesure où cela sera compensé par des exonérations ou des ristournes, le rendement net de cette taxe diminuerait).
>
> Les lecteurs-consommateurs, dont beaucoup (ainsi qu'on l'a vu plus haut) appartiennent aux couches les moins aisées de la société, devraient payer des prix plus élevés, sans possibilité de ristourne, et disposeraient d'un choix moindre, particulièrement d'ouvrages s'adressant aux minorités, au détriment de leur culture et promotion, de leur connaissance des idées nouvelles, de leur stimulation mentale, de l'utilisation de leurs loisirs croissants et de leur plaisir.

● (0530)

Lorsque je lis des choses comme celles-là, j'essaie de m'imaginer un moment assis de l'autre côté, sachant que je vais, par mon vote, être partiellement responsable d'une telle conséquence sur ma société. Je ne sais pas si je pourrais vivre avec cette culpabilité. Ils dorment, la plupart d'entre eux. C'est peut-être ce qu'ils ont de mieux à faire. Je poursuis:

> Faible rendement de la taxe sur les livres et les périodiques
>
> Tout en sachant que le budget de la collectivité n'est pas influencé (dans le système actuel) par la détaxation ou la taxation de produits particuliers, il convient de noter que le rendement d'un taux de taxe positif sur les livres et les périodiques est insignifiant, particulièrement si on le compare aux avantages que l'on aurait autrement et aux autres formes de dépenses (par exemple, pour l'éducation) qu'il faut consentir pour réaliser ces objectifs.

[*Français*]

C'est vraiment stupide, plus je lis cette argumentation-là, plus je me dis qu'il n'y a pas d'explication. C'est de la stupidité dans toute la force du mot.

[*Traduction*]

> Au Royaume-Uni, le Trésor a estimé en 1984 que le rendement brut d'un taux de TVA positif au taux britannique standard de 15 p. 100 serait de 85 millions de livres, avant prise en compte de la diminution des ventes, du recul des profits du secteur de l'édition (et donc de la réduction de la taxe sur les sociétés ou de l'impôt sur les revenus), et de la nécessité d'offrir des ristournes aux bibliothèques et établissements d'enseignement et d'accroître les bourses d'études pour compenser les hausses de prix. La recherche économique indique que le rendement net ne dépasserait pas 30 millions de livres.
>
> Avec un taux faible de 5 p. 100, le rendement brut serait inférieur à 30 millions de livres, et les recettes nettes de peut-être 10 à 15 millions de livres. A l'échelle de toute la communauté, le rendement net ne dépasserait guère les 100 millions d'ÉCUS.
>
> Une contribution aussi minime aux budgets nationaux d'une communauté de 320 millions de personnes n'est pas justifiée, comparé aux avantages énormes d'un taux nul. La communauté pourrait, certainement, donner un encouragement positif à la réalisation de ces avantages en excluant les livres et périodiques de l'assiette fiscale de son budget.
>
> *Conséquences dans les pays appliquant un taux de taxe positif*
>
> Bien que le Royaume-Uni, l'Irlande et le Portugal détaxent les livres, l'Italie et maintenant la Grèce et l'Espagne, leur appliquent des taux de 2 ou 3 p. 100, d'autres États membres pratiquent des taux bas situés entre 5 et 7 p. 100.

Ils qualifient un taux de 7 p. 100 de taux bas, car ils peuvent atteindre jusqu'à 20 et 25 p. 100.

Le sénateur Frith: Sur d'autres articles.

Le sénateur Hébert: Sur d'autres articles, mais même sur les livres dans le cas du Danemark, la seule exception. Le Danemark impose son taux standard de 22 p. 100 sur tout.

> Il n'est pas possible de généraliser les conséquences de ces taxes sur le marché des livres dans chaque pays. Ceux possédant des langues minoritaires connaissent déjà des problèmes particuliers en raison de la faible envergure de leurs marchés.

Cela s'applique très bien au Canada français.

> Dans toute la communauté, le secteur de l'édition connaît déjà des graves difficultés, en raison de la concurrence des autres médias, de la désaffection des lecteurs et des hausses de coût. En Espagne, où le secteur du livre vient de se voir imposer une nouvelle taxe de 6 p. 100 . . .

Taux maintenant moindre car les Espagnols se sont rendus compte que c'était un crime que de faire payer 6 p. 100 sur les livres, alors que chez nous c'est 7 p. 100 que l'on veut imposer . . .

> . . . a signalé—après des recherches minutieuses—une chute totalement disproportionnée des ventes de l'ordre de 25 p. 100, soit une beaucoup plus grande élasticité de la demande en fonction du prix que ce que les économistes britanniques avaient prévu.

[Le sénateur Hébert.]

Le sénateur Frith: Puis-je vous poser une question, sénateur? Est-ce que cette étude indique combien de temps il faut, lorsqu'il y a un recul de la consommation, pour que le secteur reparte?

En d'autres termes, il y a une tendance dans les pays européens où une taxe a été imposée, dans tous les pays où il n'existe qu'un seul niveau de taxe, à se repentir et à diminuer le taux. Vous avez dit que l'imposition de la taxe avait un effet très néfaste sur le secteur du livre. Les statistiques prouvent que les profits ont chuté, je suppose qu'il y a eu des fermetures et de nombreuses faillites, etc., c'est-à-dire une situation qui correspond à la description classique des économistes d'un secteur décimé par une taxe, avec toutes les conséquences humaines qui en résultent. Lorsqu'il y a inversion ou repentir, sait-on combien de temps il faut à cette industrie pour retrouver sa vitalité?

Ce n'est pas une question purement académique. Le gouvernement a refusé un amendement qui aurait exonéré les livres. Il dit qu'il y réfléchira en temps voulu. Nous ne savons pas ce qu'est ce «temps voulu». Bien entendu, la taxe sera appliquée jusqu'à ce que ce «temps voulu» arrive. Je pense qu'il serait donc utile de savoir, face à l'entêtement du gouvernement qui refuse d'accepter tout amendement ou toute exonération des livres, de savoir combien temps il faudra au secteur pour surmonter les dégâts que la taxe lui infligera sans aucun doute, vu les prévisions données chez nous et l'expérience faite à l'étranger.

Le sénateur LeBlanc: Il est sûr que quelqu'un sera mort avant que le gouvernement ne change d'avis.

Le sénateur Frith: C'est comme Keynes et le court terme. À long terme, nous serons tous morts.

Le sénateur Grafstein: Juste avant que vous ne vous leviez, sénateur Hébert, je suis heureux que vous soyez revenu car je pense que cela marque un moment très important dans la vie du Sénat. Il est très rare que les sénateurs puissent non seulement être les observateurs de l'histoire, mais en être les acteurs directs. Je tiens à faire savoir aux sénateurs des deux côtés que le sénateur Hébert a parlé, selon les calculs approximatifs du sénateur Molgat, pendant près de 16 heures et demie depuis qu'il a commencé.

Le sénateur Hébert: Avec des pauses.

Le sénateur Grafstein: Avec quelques pauses. Mais, en temps absolu, par opposition au temps ininterrompu, c'est là apparemment un moment historique pour le Sénat, le discours le plus long que l'on n'y ait jamais prononcé. Selon les calculs du sénateur Molgat, sa durée est déjà de 16 heures et demie.

• (0540)

Le sénateur Hébert: Vous en parlez comme si j'avais fini.

Le sénateur Grafstein: Vous n'avez pas fini, sénateur, je voulais juste faire une pause.

Le sénateur Frith: Êtes-vous à mi-chemin? Avez-vous dépassé le milieu?

Le sénateur Grafstein: Je voulais faire ressortir combien il est rare d'être non seulement témoin de l'histoire, mais égale-

ment acteur. J'ai remarqué que les sénateurs d'en face sont maintenant réveillés et que l'importance de cette occasion redonne même à eux quelque vigueur et vitalité.

Je pense qu'il est important de non seulement marquer ce moment mémorable de l'Histoire du Canada, de l'histoire de notre assemblée, mais de dire aussi au sénateur Hébert—et je ne pense pas que nous attendions de lui une réponse—j'ai assisté à une bonne partie du discours du sénateur Hébert hier soir et ce matin, et tous ses propos ont été convaincants, érudits et non répétitifs, car il nous a donné non seulement des aperçus de la TPS et de ses répercussions sur les milieux culturels canadiens, mais il va même nous faire une analyse comparative beaucoup plus étoffée de notre situation et de celle de l'étranger.

Je pense, honorables sénateurs, que nous pouvons conclure, ou que je puis conclure cette interjection, en disant que lorsque nous parlons des écrivains et de leur importance au Canada, nous pouvons y inclure le sénateur Hébert, créateur et initiateur important, et auteur de ce moment véritablement marquant et étonnant de l'Histoire du Canada.

Des voix: Bravo, Bravo!

Le sénateur Ottenheimer: Était-ce préparé?

Le sénateur Grafstein: C'était spontané, sénateur. Je n'ai réalisé qu'il y a quelques instants que la marque était dépassée. Peut-être voudriez-vous ajouter quelques mots, juste pour montrer que les félicitations sont bipartisanes?

Le sénateur Ottenheimer: Nous pourrions peut-être demander à quelqu'un de peindre une fresque de cette scène.

Le sénateur Grafstein: C'est une bonne idée. Je suppose qu'elle sera exonérée de TPS.

Le sénateur Frith: Faire quoi?

Le sénateur Grafstein: Peindre une fresque.

Le sénateur Cools: Du sénateur Hébert?

Le sénateur Grafstein: Commémorant le sénateur Hébert.

Le sénateur Cools: Je trouve que c'est une idée merveilleuse. Je pense que vous devriez en faire la proposition, sénateur. Je serais ravi de vous appuyer.

Le sénateur Hébert: Je vous remercie de ces propos, sénateur Grafstein.

Pour ce qui est de la question du sénateur Frith, je dois avouer que je n'ai pas trouvé, dans tous les documents que j'ai lus sur la question, une réponse spécifique à votre question. Peut-être ces renseignements existent-ils quelque part. Si vous vous adressiez à l'Association des éditeurs du Royaume-Uni, vous trouveriez peut-être la réponse à vos questions.

Toutefois, il est évident, lorsqu'on voit tous ces pays qui ont si rapidement regretté d'avoir taxé les livres, avec toutes les conséquences que nous avons passées en revue, que les répercussions doivent être extrêmement dures. Il paraît stupide de ne pas mettre à profit l'expérience européenne aujourd'hui, lorsque nous pouvons encore éviter de commettre la même erreur, de ne pas nous montrer aussi stupides que tous ces pays européens reconnaissent qu'ils l'ont été en taxant les livres. Nous pouvons tirer profit de leur expérience. Comment se fait-il que le gouvernement ne s'en rende pas compte et ne nous épargne pas toutes les difficultés, toutes les faillites, toutes les pertes d'emplois, toutes les frustrations, tous les livres qui ne seront jamais publiés, tous les auteurs que nous ne verrons jamais naître à l'écriture. Toutes ces conséquences sont si désastreuses.

Le sénateur Frith: Et évidentes.

Le sénateur Hébert: Et évidentes.

Ce que vous ne comprenez pas, c'est que les sommes en jeu sont tellement minimes comparées à tout ce que la TPS va rapporter au gouvernement. Je trouve que c'est vraiment de la stupidité.

Acceptation du principe de la non-taxation de la connaissance

Le principe voulant que la connaissance—et particulièrement les livres et la lecture—ne doive pas être taxée est admis partout dans le monde.

Comment se fait-il que nous soyons différents du reste du monde?

Un principe similaire est consacré en droit international par la Convention de Florence, qui stipule que, afin d'encourager la dissémination internationale de la connaissance, il ne faut pas imposer de droits de douane sur les livres, et dont le protocole exhorte à ne pas taxer les livres achetés par les bibliothèques.

Dès 1860, le grand homme d'État britannique, William Gladstone, parlant d'un droit frappant le papier d'imprimerie, a déclaré, et je cite:

> Une taxe sur la littérature et l'éducation, qui a longtemps répugné à cette Chambre (des communes).

En esquissant le projet de TVA au Royaume-Uni, au moment où ce pays est entré dans la Communauté européenne, un autre homme d'État, Iain Macleod, a dit, et je cite:

> Sur le principe général de la non-taxation de la connaissance, notre intention est de détaxer les livres, les périodiques, les journaux et la radiodiffusion.

Nous en venons ainsi à l'argument du sénateur LeBlanc lorsqu'il dit qu'il ne suffirait peut-être pas d'exonérer les livres. Il faut songer aussi aux périodiques, aux journaux et, pourquoi pas, à la radiodiffusion.

La Commission royale sur la presse, en 1977—nous sommes toujours au Royaume-Uni—a déclaré, et je cite:

> Le fait de supprimer la concession (de la détaxation) menacerait l'existence économique des publications actuelles.

Sir Geoffrey Howe, alors chancelier de l'échiquier britannique, a indiqué en 1983, et je cite:

> Nous considérons que les arguments de la Commission (opposés à la détaxation) ne tiennent pas suffisamment compte des conséquences sociales, politiques et économiques des changements préconisés.

Mais le principe n'est nullement limité aux pays qui appliquent aujourd'hui un taux nul. Les hommes politiques, les enseignants, les universitaires, les bibliothécaires et les représentants des lecteurs de tous les États membres ont affirmé la validité du principe de l'exonération des livres et fait valoir les avantages pratiques qui en résultent.

● (0550)

Le Parlement européen est convenu en 1981 qu'il ne convient pas d'appliquer des critères exclusivement économiques à l'industrie et au commerce du livre, en raison de la nature particulière de ce produit, nature qui se répercute directement sur les intérêts des citoyens dans les domaines de la culture, de l'éducation et de l'information.

Nul n'écoute.

C'est là un principe que la Communauté européenne pourrait faire sien avec honneur et intérêt pratique, comme exemple pour le monde.

Et pour le Canada.

Proposition

Nous considérons par conséquent que, en vue de la rédaction et de l'examen du projet de loi d'harmonisation de la TVA, la Commission devrait proposer, et le Parlement européen et le Conseil des ministres devraient accepter, qu'un taux nul soit appliqué aux livres et aux publications savantes.

Nous souhaitons vivement que cette proposition soit adoptée, proposition dont nous savons qu'elle rencontre un large appui dans toute la Communauté européenne.

IL NE FAUT PAS TAXER LA LECTURE.

[*Français*]

D'ailleurs, puisqu'on est encore en Europe, je vais vous citer un extrait du bulletin de l'Union internationale des éditeurs, qui dénonce les méfaits d'une taxe sur le livre. C'est très court mais je pense que cela apporte un élément nouveau. C'est le *International Publishers Bulletin*, daté de 1988, donc âgé de deux ans à peine.

[*Traduction*]

«Les livres sont différents»—On l'a dit tellement souvent que, même ceux qui partagent cet avis, sont fatigués de l'entendre dire. D'autres considèrent qu'il faudrait appliquer aux livres les lois normales du marché et les règlements ordinaires, comme à tout autre commerce, d'où l'attitude légèrement passive de divers côtés face aux tentatives de plus en plus nombreuses de taxer les livres, qu'il s'agisse de TVA, de taxe de vente, de relèvement des frais postaux, de droits d'importation, etc. Pourquoi ne pas assimiler le livre aux autres échanges, est-ce que les éditeurs et les libraires ne sont pas eux aussi des hommes d'affaires?

Nous avons entendu cette rengaine et je suis sûr que c'est là le raisonnement de M. Wilson et de ses collègues du cabinet.

A première vue, le fait de taxer les livres comme n'importe quel produit ordinaire peut paraître un pari économique justifié, mais ce serait en réalité une grave erreur. Non parce que le commerce du livre est incapable d'affronter les lois du marché (la concurrence dans l'édition est tout aussi vive qu'ailleurs, ainsi que le prouvent les fusions et rachats récents), mais parce que le livre occupe une place à part dans la société. Tout comme l'œuvre de l'auteur, une fois écrite, échappe à son créateur, le livre une fois publié échappe aux mains de son éditeur. L'œuvre dépasse son auteur et le livre son éditeur. Que cela plaise ou non aux irréductibles du marketing et du management, le livre est l'instrument privilégié de la transmission de la connaissance d'une génération à la suivante, de la création de nouveaux emplois par l'éducation continue, de l'accumulation et de l'utilisation de la connaissance et du savoir, et aussi de la création de l'identité sociale, tant des individus que des collectivités. Toutefois, cela ne signifie pas que les maisons d'édition et les librairies aient moins besoin d'une bonne gestion que les autres entreprises commerciales - bien au contraire, ainsi que le démontre de façon brillante un article de Leonard Shatzkin dans le Bulletin n° 3, 1987, de l'Association internationale des éditeurs.

[Le sénateur Hébert.]

Faut-il rappeler à ceux qui considèrent le livre comme une simple marchandise que la première règle économique consiste à écouter le marché et à ne pas imposer des lois et des règles qui lui sont étrangères. Le marché n'a jamais traité le livre comme une simple marchandise. Le consommateur sait depuis l'âge scolaire que la promotion culturelle, économique et sociale passe par l'éducation, via le livre. La valeur intrinsèque du livre ne peut être mesurée par sa valeur commerciale et son prix de vente au détail. L'AIE . . .

Il s'agit de l'Association internationale des éditeurs

. . . ne peut accepter la taxation des livres à quelque taux que ce soit, qu'il s'agisse de 23 p. 100 ou de 2 p. 100 . . .

Et certainement pas de 7 p. 100.

. . . sans un vaste débat public sur l'importance du livre dans la société. L'AIE ne peut accepter que la Communauté économique européenne décide autoritairement d'imposer une taxe de 4 et 9 p. 100 aux livres, sans tenir compte de la place que le livre occupe dans les sociétés nationales ou inter-européennes. Vivons-nous encore dans des pays démocratiques? Ou bien devons-nous nous plier aux décisions autoritaires prises à des kilomètres au-dessus de la tête des gens et qui auront une répercussion énorme sur l'avenir de nos sociétés?

Nous croyons que les autorités politiques et que les formes économiques qui sont en train d'éduquer la génération montante doivent reconnaître la contribution fondamentale, voire décisive, que font les livres à la vie économique, financière et culturelle de la société. Toute taxe sur les livres détournera inévitablement des groupes plus importants de la population de la quête de connaissances et de progrès économique. Plus la taxe est élevée, plus le nombre de lecteurs perdus sera grand.

J'aime bien l'expression «lecteurs perdus». Quelle catastrophe pour une société que de perdre les lecteurs.

Il est ironique, et presque tragique, d'entendre les politiciens répéter jusqu'à saturation que le développement économique futur de leur pays dépend de l'éducation, des écoles, des universités et de la formation professionnelle de la main-d'œuvre existante et future et exiger en même temps que l'on impose des taxes sur les produits qui déterminent le développement économique, notamment les livres.

L'on dirait que cela a été écrit tout particulièrement pour M. Wilson et ses collègues du cabinet.

Il est intolérable d'entendre les bureaucrates affirmer qu'une livre ajoutée au prix d'un livre n'aura aucune

incidence sur les lecteurs, ni sur l'accès aux livres, ni sur les ventes. Cela est, bien sûr, parfaitement absurde et témoigne de leur mépris pour le public tout entier.

L'harmonisation à la hausse des taxes sur les livres, dont la CEE a fait une promotion des plus assidues, ne peut être perçue que comme étant un manque de jugement . . .

C'est là encore une autre expression qui s'applique très bien à l'actuel gouvernement.

Le sénateur Frith: Et ce serait même plutôt gentil.

Le sénateur Hébert: Oui, gentil. C'est un manque de jugement.

. . . pour ne pas dire une sous-estimation de la valeur des œuvres de l'esprit . . .

. . . et une manifestation de la perte du sens des valeurs.

L'on sait depuis 30 ans que la condition primordiale à l'entrée dans la CEE est l'acceptation de l'imposition d'une taxe sur les livres. Un pays qui ne taxe pas les livres n'est pas véritablement européen. On mesure un pays d'Europe selon la façon dont il impose des taxes, et tout particulièrement les taxes sur les livres.

À son entrée dans la CEE, l'Espagne a imposé une TVA de 6 p. 100 sur les livres, qui n'y avaient jusqu'alors jamais été taxés.

En Espagne.

Cela a donné lieu . . .

Je pense que ceci répond en partie à la question que le sénateur Frith a posée il y a quelque temps.

Cela a donné lieu à une augmentation de 25 p. 100 des prix de détail, si l'on tient compte des frais et des coûts supplémentaires liés à la TVA.

Par conséquent, l'augmentation du prix était bien supérieure à la valeur de la taxe elle-même.

En Allemagne (RFA), où les livres sont frappés d'une TVA de 7 p. 100 . . .

Et c'est précisément ce qui est . . .

Le sénateur Frith: Proposé.

Le sénateur Hébert: Offert ou proposé.

. . . les autorités allemandes ont décidé, en 1987, qu'il n'y avait aucune raison pour laquelle les livres devraient bénéficier d'un traitement différent de celui réservé autres produits et que la TVA sur les livres devrait être de 14 p. 100.

C'était parce que c'était déjà en place pour le reste.

● (0600)

Pour les lecteurs allemands, le doublement de la taxe a amené une dépense annuelle supplémentaire de 9 millions de marks, soit 600 millions de dollars US. Il est difficile de croire que les autorités allemandes aient vu là le bon moyen d'aider les jeunes gens, les travailleurs et les employés de l'industrie à acquérir de meilleures compétences, d'aider l'industrie allemande à augmenter son rendement et d'améliorer le matériel industriel et la recherche scientifique. N'étaient-elles pas plutôt motifées par le principe selon lequel les taxes doivent être «harmonisées» et tous les produits doivent se voir accorder le même traitement fiscal, quel que soit l'article et quel qu'en soit son utilisateur? Une autre leçon à tirer de l'expérience allemande est la suivante: dès qu'une taxe sur les livres, aussi faible soit-elle, est acceptée, intervient tout de suite le risque que cette taxe soit augmentée ou même doublée à tout moment. L'acceptation d'une taxe sur les livres est perçue comme étant la reconnaissance que les livres sont de simples produits de consommation courante et que l'éducation et la culture peuvent être vendues comme n'importe quel autre service. La Grande-Bretagne et l'Irlande luttent pour mettre les livres à l'abri des taxes, mais pendant combien de temps leurs gouvernements sauront-ils résister aux pressions exercées par Bruxelles? Nous pensons qu'ils devraient continuer de résister et que d'autres pays devraient leur venir en aide. Devrons-nous descendre dans la rue et interdire l'utilisation de livres pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines, pour obliger les gouvernements à se pencher sur le rôle des livres et sur la place des auteurs et des maisons d'édition dans la société, à l'école, au travail, dans les loisirs et dans les communications? Il est grand temps que l'on rende au slogan «les livres sont différents» sa véritable force et sa véritable portée et que l'on sensibilise à l'importance des livres le public dans son ensemble et ses représentants politiques. Notre ferme opposition à toute taxe, quelle qu'elle soit, sur les livres finira par amener les politiciens à se poser les questions qu'il faut au sujet du statut du livre et de celui de la connaissance dans la société.

Comme nous le savons tous, il n'y a pas de meilleur moyen de contrôler la profession d'écrivain, l'édition et la lecture que de prélever une taxe sur les livres.

La censure peut résulter de pressions politiques, religieuses ou morales ainsi que de pressions économiques, c'est-à-dire de taxes.

La censure entrave l'accès aux ouvrages publiés, et c'est précisément ce que fait la taxation des livres.

Ne taxez pas les livres.

[*Français*]

J'ai un autre document qui touche toujours les éditeurs européens parce qu'ils ont quand même une expérience beaucoup plus longue que la nôtre. Et c'est pourquoi je me permets, c'est d'ailleurs à la suggestion si je me souviens du sénateur David. Alors voici, c'est une déclaration de principe de la Fédération des éditeurs européens pour une politique active du livre dans le marché unique.

La publication, la libre circulation et la mise à la disposition du public d'un très large choix de livres de catégories diverses, littérature, livres de grande diffusion, livres pour enfants, ouvrages éducatifs, universitaires et professionnels, est un stimulant culturel important dans le marché unique européen. La Fédération des éditeurs européens qui représente les associations d'éditeurs de tous les États membres et des industriels de l'édition de toute la communauté, responsables ensemble pour la plus grande partie de la production de livres dans le monde entier, attend des institutions de la Communauté européenne qu'elle prenne des mesures positives susceptibles d'encourager la libre circulation des livres dans la communauté, et en particulier les mesures suivantes.

Fiscalité. Compte tenu du rôle essentiel joué par les livres dans le développement culturel et social, l'accès du public aux

livres ne devrait pas être entravé par la perception de taxes. La FEE, c'est-à-dire la Fédération des éditeurs européens, soutient la campagne du comité européen contre la taxation des livres en faveur d'un taux zéro de TVA pour les livres. Elle demande que la plage à taux réduit pour les produits sensibles, dans lesquels l'inclusion des livres est déjà acquise, soit fixé de zéro à 6 pour cent et non de 4 à 9 pour cent, comme le prévoient actuellement les propositions de directives de la Commission de Bruxelles.

Dans la plupart des États membres, fonctionnent actuellement des systèmes qui permettent à tous les lecteurs de se procurer, où qu'ils se trouvent, des livres au meilleur prix et de bénéficier du service de multiples réseaux de revendeurs qualifiés.

Au cours de la réunion qui s'est tenue au Luxembourg, il n'y a pas eu de progrès sur ce point. La proposition de la commission de 4 à 9 pour cent pour le taux réduit et 14 à 20 pour cent pour le taux normal avec possibilité de maintenir certains taux zéro qui existent déjà, est toujours sur la table. On ne prévoit pas une discussion approfondie avant le début de 1991.

Le conseil a également examiné le régime transitoire de la TVA. Il est déjà acquis que pendant une certaine période après le 1er janvier 1993, la TVA continuera à être appliquée dans les pays d'arrivée des marchandises.

Je voudrais qu'on revienne au Canada pendant un petit moment et revenir donner la parole aux distributeurs parce que une des fonctions extrêmement importante, c'est celle de la distribution des livres et des périodiques. Il y a différents procédés de distribution mais il y en a un qu'on appelle Periodical Marketers. Il y a une entreprise qui s'appelle Periodical Marketers of Canada.

[*Traduction*]

Il s'agit

> . . . d'une association nationale regroupant 31 grossistes géographiques de périodiques et de livres de poche desservant quelque 23 000 détaillants, à qui ils proposent principalement des ouvrages écrits en anglais.

[*Français*]

Alors, ce qui veut dire que c'est un réseau qui ne touche pas en réalité les librairies elles-mêmes, mais touche les dépôts de journaux, les marchands de tabac, certaines pharmacies qui ont des livres de poche dans un coin ou des revues.

[*Traduction*]

> La valeur estimative au détail des publications vendues par les membres des PMC—soit entre 2 500 et 3 000 périodiques . . .

[*Français*]

Ça comprend évidemment des titres américains, français ou britanniques.

[*Traduction*]

> . . . et 6 000 titres de livres de poche . . .

[*Français*]

Là encore, inutile de dire que ce ne sont pas des titres canadiens pour la plupart; ce sont des titres américains.

[*Traduction*]

> . . . sera de l'ordre de 600 millions de dollars en 1990.

[Le sénateur Hébert.]

> Nos sociétés membres constituent l'un des systèmes de commercialisation et de distribution les plus remarquables au Canada, en ce sens que grâce à leurs efforts conjugués, les publications qu'elles distribuent sont acheminées dans les quelques jours suivant leur impression à un énorme marché, qui s'étend d'un bout à l'autre du pays. Comptent parmi les périodiques que distribuent les membres des PMC des revues d'actualité hebdomadaires, des revues populaires et d'intérêt général pour les consommateurs, des périodiques spécialisés et des journaux étrangers. La plupart de ces publications proviennent du Canada, des États-Unis, de Grande-Bretagne et de France.

● (0610)

> La TPS et l'édition au Canada
>
> Les membres des Periodical Marketers of Canada s'opposent fermement à l'application de la taxe sur les produits et services (TPS) aux choses à lire. Nous craignons tout particulièrement le fléchissement des ventes de périodiques et de livres qu'amènera la TPS. Des repésentants de l'édition qui ont comparu devant le Comité des finances de la Chambre des communes ont souligné que chaque augmentation d'un point de pourcentage du prix amène une réduction équivalente de la demande. D'autres facteurs qui interviennent sont les suivants:
>
> > L'échange libre et sans entraves d'information a toujours été perçu comme étant un privilège que conférait la citoyenneté canadienne. Le gouvernement fédéral n'a, à aucun moment dans notre histoire, imposé une taxe sur les choses à lire.
> >
> > La taxe fédérale de vente existante n'ayant pas été imposée à l'impression ni à la vente de publications au Canada, la TPS sera une toute nouvelle taxe qui sera onéreuse et que ne contrebalanceront pas les économies réalisées grâce à la suppression de la TFV.

[*Français*]

Parce que, on nous rappelle sans cesse, dans les milieux gouvernementaux que, en réalité, c'est juste un changement de taxe. Que l'on payait de toute façon la taxe aux manufacturiers. Vraiment, c'est un changement pour rendre les choses plus faciles. Mais on oublie cependant de dire que dans le cas du livre, il n'y a jamais eu de taxe sur le livre, ni pour le fabriquer, ni pour le relier, ni pour l'imprimer, ni pour le distribuer à aucune étape. Par conséquent, l'histoire de la taxe sur les produits manufacturiers est loin d'être convaincante dans le cas du livre.

[*Traduction*]

> Une population bien informée est essentielle au bien-être politique, social et économique du Canada. La taxation du mot publié constitue un sérieux obstacle dans la réalisation de l'objectif qu'est celui d'avoir un électorat bien informé et bien documenté.

Bien sûr, si l'électorat était bien informé, certaines des personnes qui forment le gouvernement ne seraient pas là. C'est peut-être là la raison à tout ceci. Quoi qu'il en soit, le mémoire des Periodical Marketers of Canada se poursuit comme suit:

> Le Canada reconnaît qu'il se trouve confronté à un grave problème d'analphabétisme, 25 p. 100 des Canadiens étant des illettrés fonctionnels. La taxation des

publications ne fera qu'imposer un fardeau encore plus lourd aux organisations à vocation éducative et décourager davantage les analphabètes d'apprendre à lire.

À une époque où le maintien d'une culture canadienne distincte devient de plus en plus difficile, l'assujettissement des périodiques et des livres à une taxe imposera un lourd fardeau économique aux maisons d'édition canadiennes, dont la plupart sont des petites entreprises qui sont mal équipées pour résister à une érosion encore plus poussée de leur clientèle.

Étant donné les préoccupations exposées ci-dessus, les Periodical Marketers of Canada ont demandé que les périodiques et livres soient détaxés, advenant la mise en place au Canada de la TPS. A ce jour, le ministre des Finances, le Comité des finances de la Chambre des communes et la Chambre des communes ont choisi d'ignorer cette demande. Nous exhortons le Sénat . . . à corriger cette grave erreur afin que l'édition de périodiques et de livres au Canada soit épargnée d'un fardeau fiscal qui serait tel qu'il contribuerait inévitablement à l'étouffement de voix canadiennes importantes dans ces domaines.

La TPS, telle que proposée, pose de graves problèmes techniques et administratifs pour nos membres, ce qui est dû, en partie, au fait que les périodiques et livres de poche soient fournis selon une formule qui leur permet de renvoyer les invendus.

[*Français*]

Ils ne sont pas vendus, il sont mis en dépôt.

[*Traduction*]

Les détaillants déterminent le volume et la ventilation de leurs commandes et ne paient que les exemplaires vendus. Or, en vertu du projet de loi, il semble que le devoir de verser la taxe intervienne dès la fourniture originale au détaillant. Revenu Canada a fait savoir qu'il ne considère pas que la distribution de périodiques soit admissible aux dispositions en matière de consignation prévues dans le projet de loi. L'obligation de percevoir la TPS auprès des détaillants puis de verser, par la suite, des crédits de TPS pour les publications non vendues imposera à nos membres une responsabilité administrative excessive, coûteuse et compliquée.

Et le système était censé être simple. Je me souviens que c'était là l'une des caractéristiques de la taxe que l'on vantait. Les sénateurs peuvent maintenant constater à quel point cela va être simple pour tous ces gens.

Le sénateur Frith: Simple, oui . . . tout cela est très simple pour un génie de l'analyse actuarielle.

Le sénateur Hébert: Ce ne sera certainement pas simple pour les distributeurs de périodiques au Canada.

Pour les importateurs de publications, les conséquences pour leurs mouvements de caisse seront encore plus lourdes étant donné que le projet de loi exige le paiement de la taxe pour tout produit importé au moment de son entrée au pays. Or, environ 50 p. 100 des périodiques et des livres de poche importés sont retournés, invendus. Ainsi, les distributeurs devront attendre plusieurs semaines avant de pouvoir récupérer, grâce au crédit de taxe sur intrants, l'excédent de taxe qu'ils auront payée lors de l'entrée au pays du produit. Le financement de ce coût supplémentaire imposera un lourd fardeau aux importateurs, nuisant ainsi à leur productivité et à leur efficience.

L'existence d'un système interne de distribution de périodiques ayant la capacité de mettre des produits canadiens à la disposition de tous les citoyens, où qu'ils vivent au pays, dépend de l'accès à des publications non canadiennes qui puissent financer ce que coûte le système de distribution nationale. Le retrait de produits non canadiens, les distributeurs ne pouvant pas ou ne voulant pas absorber le coût supplémentaire du financement des obligations imposées par la TPS, viendrait miner le système, peut-être même portant atteinte à sa viabilité et menaçant ainsi son existence même.

Autres conséquences de la TPS

Les membres des PMC craignent les effets plus larges de la TPS, notamment les conséquences néfastes qu'elle aura sur le tissu économique et social du pays. Nos préoccupations s'appuient sur des consultations approfondies que nous avons menées auprès de conseillers en comptabilité, sur les inquiétudes qui nous ont été exposées par un nombre important des milliers de détaillants que nous desservons, et sur nos propres jugements indépendants, formés à partir de l'expérience collective de nos membres en tant qu'entrepreneurs et participants dans la branche de l'édition et de la distribution de publications au Canada.

[*Français*]

Évidemment, ils ont tous tort, il y a seulement le gouvernement qui a raison.

[*Traduction*]

Les observations qui suivent vous éclaireront sur nos inquiétudes relativement à la TPS dans son ensemble, et nous amènent à la conclusion que la taxe devrait être carrément abandonnée.

[*Français*]

Par conséquent, ils ne défendent pas simplement leur propre cause, mais également il dénonce tous les méfaits de la TPS.

[*Traduction*]

1. En dépit des garanties données par le ministère des Finances, la TPS constitue en fait une toute nouvelle taxe, et elle n'est pas un simple remplacement de l'actuelle taxe fédérale de vente. En effet, la TFV, qui est de 13,5 p. 100, intervient au niveau de la fabrication, et ne vise que les produits manufacturés (qui représentent 30 p. 100 du PIB), tandis que la TPS, fixée à 7 p. 100, viendra s'ajouter à la valeur, au détail, de tous les produits et services à l'exception des produits d'épicerie de base, des fournitures médicales et de la revente de logements. Étant donné que la taxe va intervenir au niveau du détail, elle maintiendra la taxation des produits manufacturés à à peu près ce qu'elle est avec l'actuelle TFV, tout en élargissant sa portée pour toucher une part bien plus importante de l'économie que par le passé.

2. Le ministère des Finances maintient que la TFV existante est improductive et qu'elle doit être supprimée,

mais le ministre n'a pas expliqué pourquoi la taxe est passée, en 1989, de 12 à 13,5 p. 100.

● (0620)

3. Les défenseurs de la TPS affirment que la TFV est injuste parce qu'elle ne vise que le secteur manufacturier. Or, la TFV est payée par tous les secteurs, proportionnellement à leur consommation de produits manufacturés. Il convient de souligner qu'à l'heure actuelle le matériel de production et les biens servant à la production ne sont pas assujettis à la TFV.

4. Lors de l'annonce de la TPS, le ministère des Finances a assuré les Canadiens qu'elle serait sans incidence sur les revenus et qu'elle ne permettrait que la perception des sommes nécessaires pour remplacer la TFV et payer les remboursements aux Canadiens à faible revenu. Or, il est dit dans le Document technique décrivant la TPS que les revenus en provenance de sa perception serviront à réduire le déficit.

Il est difficile de comprendre ce raisonnement, mais je n'essaie même plus. Je poursuis:

5. Les Canadiens reconnaissent dans l'ensemble que le déficit fédéral est aujourd'hui excessif. Cependant, le ministre des Finances ne peut pas garantir aux Canadiens que les montants d'argent supplémentaires que la TPS procurera au gouvernement ne serviront pas à des fins autres que la réduction du déficit.

Cela est d'ailleurs ressorti très clairement l'autre jour lorsque les sénateurs d'en face ont rejeté catégoriquement la motion dans ce sens proposée par l'un des sénateurs indépendants. Je poursuis donc:

Le gouvernement fédéral ne peut pas non plus assurer les Canadiens que la TPS ne dépassera pas prochainement les 7 p. 100.

Oh, non, le gouvernement ne dira pas cela. Et je poursuis:

6. La plupart des pays qui ont instauré des taxes du genre TVA en ont tiré davantage de revenus que prévu au départ. Le ministère des Finances ne peut cependant pas garantir aux Canadiens que les revenus que la TPS lui procurera en 1991 n'approcheront pas plutôt 35 milliards de dollars que les 25 milliards annoncés.

Qu'est-ce que 10 milliards de dollars? Je reprends ma lecture:

7. La réforme fiscale fédérale a été établie en vue d'amener une harmonisation des régimes fiscaux canadien et américain, de façon à décourager l'émigration canadienne. Cela étant, il est difficile de comprendre pourquoi le Canada voudrait adopter une taxe du genre TVA alors que pareille taxe n'existe pas aux États-Unis.

8. Il est reconnu que la TPS offrira un avantage aux entreprises car celles-ci, en étant inscrites en vertu de la loi, pourront récupérer leurs versements au titre de la TPS grâce aux crédits de taxe sur intrants.

L'honorable D. G. Steuart: Sénateur, pourriez-vous répondre à une question? Vous parlez des sommes que le gouvernement compte obtenir grâce à la TPS ainsi que de l'incidence de la TVA dans les pays qui l'ont imposée, parmi lesquels ne figurent pas les États-Unis. Les recherches que vous avez effectuées vous permettent-elles de nous dire si les experts en fiscalité qui ont étudié le dossier s'attendent à ce que cette taxe rapporte plus ou moins au gouvernement que celui-ci ne le prétend?

Nous avons entendu des déclarations contradictoires quant à ce que ferait le gouvernement d'un éventuel surplus. Y a-t-il une garantie que tout l'argent ramassé sera utilisé pour réduire le déficit? D'autre part, quelle a été l'expérience d'autres pays quant au taux de la taxe? Le taux demeure-t-il le même? Le gouvernement fédéral a dit qu'il ne compte pas augmenter la taxe dans l'immédiat.

D'autre part, savez-vous pourquoi les Américains n'ont pas adopté une taxe semblable et quelle incidence cela aura sur nous, étant donné que les États-Unis sont notre principal partenaire commercial? Vous pourriez peut-être nous expliquer ce que cela pourrait amener, selon vous, dans le contexte de relations commerciales qui vont mal, semble-t-il, depuis l'avènement du libre-échange.

Le sénateur Hébert: Je ne suis pas du tout expert en la matière, mais si j'ai bien compris, les Américains n'ont pas été tentés d'adopter pareille taxe parce que dans un pays où il y a de nombreux niveaux de taxation, comme c'est le cas du Canada et des États-Unis, c'est une chose qui est très difficile à administrer. C'est d'ailleurs pourquoi le Québec a réservé le sort que l'on sait à la TPS et à sa taxe provinciale.

Quant à l'argent que devrait ramasser le gouvernement grâce à cette taxe, je viens de vous lire un passage qui dit bien que le ministère des Finances n'est pas en mesure de garantir aux Canadiens que le revenu en provenance de la TPS en 1991 n'approchera pas plutôt 35 milliards de dollars que les 25 milliards de dollars prévus. Dans d'autres pays qui ont adopté une TVA, cette taxe aura procuré aux gouvernements davantage d'argent que prévu. Le ministre des Finances du Canada est bien sûr très prudent, et il ne tient pas à mentionner que le gouvernement pourrait aller chercher 10 milliards de trop dans nos poches. Je poursuis:

9. En dépit des promesses du ministère des Finances, nous croyons que la TPS augmentera sensiblement l'inflation au Canada. Les prévisions d'incidence minimale s'appuient sur l'hypothèse que les manufacturiers répercuteront les économies réalisées grâce à la suppression de la TFV et que les syndicats ne chercheront pas à obtenir une compensation. Or, le Congrès du travail du Canada a déjà annoncé que ses membres chercheront à obtenir des augmentations compensatoires lors de la négociation de leurs conventions.

Voilà l'effet inflationniste. Je poursuis:

L'annonce, faite par le gouvernement fédéral, de la création d'un organisme de surveillance chargé de contrôler la suppression de la TFV est peut-être un indicateur de l'envergure du problème à venir.

Le sénateur Frith: Sénateur, avant que vous ne quittiez le sujet de la TPS en tant que remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants, j'aimerais vous demander si vous avez vu un article paru dans le *Globe and Mail* du 3 décembre, c'est-à-dire d'hier. Le titre de l'article est: «Study raises questions over GST benefits» (Une étude soulève des questions au sujet des avantages de la TPS).

Nous avons souvent entendu parler d'organismes extérieurs au gouvernement, qu'il s'agisse de groupes d'étude économique ou autre, qui ont, suite à leurs travaux, soulevé de sérieuses

questions relativement à certaines des suppositions qui ont été faites sur la TPS et à certains des atouts de cette taxe qu'a essayé de vanter le gouvernement pour la faire accepter. Je ne pense pas qu'il y ait un argument du gouvernement qui ait été plus fréquent, plus persistant que celui qui veut que n'importe quoi, même une TPS, soit plus valable que la taxe sur les ventes des fabricants. Pendant les audiences du comité, ils n'ont cessé de répéter cet argument. Ils nous disent que nous aimerons tous la TPS parce que nous détestons la taxe sur les ventes des fabricants.

L'étude dont il est question dans cet article ne provient pas d'un organisme extérieur au gouvernement, mais de Statistique Canada. Le sous-titre est le suivant: «Les conclusions de Statistique Canada ne sont pas aussi positives que l'a prétendu le ministre des Finances», et l'article se lit comme suit:

> OTTAWA—Une étude publiée vendredi par Statistique Canada soulève de sérieuses questions quant à l'une des principales hypothèses utilisées par le ministre des Finances, M. Michael Wilson, pour promouvoir les avantages économiques de la taxe proposée sur les produits et services.
>
> Dans le but de faire ressortir les avantages de la taxe proposée de 7 p. 100, M. Wilson et les fonctionnaires du ministère des Finances ne cessent de dire que l'actuelle taxe fédérale sur les ventes des fabricants est «un tueur silencieux d'emplois», ce en partie parce qu'elle impose une taxe cachée sur les exportations.

● (0630)

> La TPS remplacera la taxe sur les ventes des fabricants.
>
> «Le remplacement du système de la TFV par la TPS réduirait, en moyenne, les coûts des exportateurs d'environ 1 p. 100, rendant les producteurs canadiens plus concurrentiels sur les marchés internationaux et multipliant les possibilités pour les branches exportatrices», disent les auteurs du Document technique sur la TPS, publié l'an dernier par le ministère des Finances.

Voilà ce qu'on disait en 1989.

> Cependant, l'étude de Statistique Canada, qui quantifie l'incidence des taxes indirectes sur les prix des marchandises, explique que l'incidence de la TFV sur les exportations n'est que de 0,5 p. 100, ce qui est sensiblement inférieur au chiffre cité par le ministère des Finances.

L'étude de Statistique Canada va donc carrément à l'encontre d'une déclaration faite par le ministère des Finances.

> M. Wilson . . .

et ceci se comprend, et ne vous étonnera guère:

> M. Wilson a refusé de faire tout commentaire sur l'étude, qu'il dit ne pas avoir vue.

D'après ce qui est dit, et d'après ce qu'il dit, il espère ne l'avoir jamais vue et ne jamais la voir.

> Un fonctionnaire du ministère des Finances a reconnu que l'étude de Statistique Canada montre que l'incidence de la TFV est inférieure au chiffre de 0,8 p. 100 qu'avait calculé le ministère.

Il essaie de récupérer ce qu'il peut.

> Il a cependant dit que le véritable avantage de la TPS n'est de toute façon pas tant qu'elle réduira le prix des exportations.

On nous a répété tout au long de l'an dernier et on a sans cesse répété cette année que cette taxe réduira le prix des exportations et qu'elle ne sera donc pas un tueur silencieux d'emplois, que c'est là l'un de ses principaux avantages, et voilà que selon cette étude, elle ne sera ni silencieuse ni un tueur d'emplois.

L'étude se poursuit comme suit:

> Des avantages plus importants découleront de la TPS parce que l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants est discriminatoire à l'égard des produits manufacturés au Canada, et favorise les importations, et parce que les entreprises pourront réclamer un crédit de TPS pour intrants, ce qui viendra réduire le coût de leurs investissements, a-t-il dit.

Et c'est toujours le porte-parole du ministère des Finances qui parle.

> Les auteurs de l'étude, publiée dans l'Observateur économique canadien, une publication de Statistique Canada, ont calculé l'effet des taxes indirectes, y compris les taxes de vente et d'accise, les tarifs d'importation et les taxes foncières, sur le prix des produits. Ils ont également calculé la valeur des subventions reçues dans le cadre des processus de production et de distribution.
>
> «Lorsque la TPS remplacera la TFV, les investissements dans les installations et le matériel ne seront plus taxés», de dire les auteurs. «Une fois la TPS adoptée, les exportations seront elles aussi exonérées, mais ici l'incidence sur les taux effectifs sera moins perceptible, étant donné qu'à l'heure actuelle, l'incidence de la TFV sur les exportations se limite à l'effet indirect correspondant à la contribution des intrants intermédiaires (en 1989, le taux n'était que de 0,5 p. 100)».
>
> Les taxes indirectes totales ont augmenté de 85 p. 100 entre 1981 et 1989, soit d'environ 8 p. 100 par an.
>
> Le taux effectif de taxation indirecte a varié entre 5,2 p. 100 pour les produits alimentaires et 122,8 p. 100 pour les produits du tabac et les boissons alcoolisées.

Voilà pour le baratin de promotion sur les avantages de la TPS en tant que remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants.

Un autre ballon de M. Wilson vient d'éclater.

Vous n'aviez peut-être pas vu cet article, mais il traite précisément du sujet dont vous nous entreteniez. J'ai raison, n'est-ce pas?

Le sénateur Hébert: Oui. Je vous remercie beaucoup d'avoir porté cela à notre attention. Je suis certain que cela nous aidera tous à comprendre ce dont il est question ici, c'est-à-dire d'un très mauvais projet de loi.

Le sénateur Olson: C'est là la question à laquelle il faut répondre maintenant.

Le sénateur Frith: Ma question cherchait à savoir s'il l'avait vu, et sa réponse a été «non».

Le sénateur Hébert: Le sénateur Frith a raison, comme c'est souvent le cas.

Dans la conclusion de leur mémoire, les Periodical Marketers of Canada exhortent les sénateurs à reconnaître que la TPS a été rejetée par la quasi-totalité des citoyens canadiens et à prendre les mesures nécessaires pour que le projet de loi soit renvoyé à la Chambre des communes.

> Nous pensons que le Sénat a pour responsabilité, en vertu de la Constitution, de faire un examen attentif des projets de loi émanant de la Chambre des communes et de ne pas donner un avis favorable s'il estime que l'adoption d'un projet de loi nuirait aux meilleurs intérêts des Canadiens.

Je pense que nous avons prouvé cela plusieurs fois.

En ce qui concerne la taxe sur les produits et services, nous vous prions instamment de ne pas adopter le projet de loi et de le renvoyer à la Chambre des communes.

[*Français*]

Un certain nombre de sénateurs d'en face, j'en suis convaincu, commencent à être ébranlés devant l'unanimité des témoignages. Comment pourraient-ils ne pas l'être? Ils auraient préféré sûrement ne pas les entendre pour qu'ils puissent dormir en paix le soir, après avoir lu un bon livre! D'ailleurs la plupart n'écoutent même pas, ce qui est le plus sûr moyen de mettre sa conscience à l'abri de tout sursaut qui ne serait pas conforme avec la ligne du parti. À ceux qui s'inquiètent, j'imagine que mon bon ami, le sénateur David, doit leur dire comme il me disait hier:

> Ils ont peut-être un peu raison mais croyez-moi, ils exagèrent. Leur argumentation est émotive et rarement appuyée sur des chiffres indiscutables. Fions-nous à M. Wilson, lui, il n'est pas un émotif et il sait compter.

Fin de la citation imaginaire, bien sûr, du sénateur David.

Donc, je ne voudrais pas conclure cet exposé (je m'approche de la conclusion tout doucement) sans citer au moins une étude qu'on ne pourra qualifier d'émotive puisqu'elle émane du très sérieux Marketing and Economics Groups of Woods Gordon Management Consultants. C'est une étude que je ne vous lirai pas en entier. Non, je vais vous lire tout simplement le résumé parce que le temps passe, et il est presque 7 heures!

[*Traduction*]

> On avait demandé à la société Woods Gordon de limiter son analyse à l'incidence économique de la taxe, bien qu'il soit manifeste que si cette dernière est adoptée, il y aura d'importantes conséquences culturelles et sociales. Son travail a porté sur 12 études de cas représentatives, correspondant à quatre éditeurs de livres, quatre libraires et quatre éditeurs de périodiques, établis dans différentes provinces.
>
> L'enquête a porté également sur certaines statistiques sur la branche de l'édition, mais une étude détaillée de l'incidence de la taxe sur cette branche aurait dépassé le cadre établi pour le travail.
>
> La plupart des livres et périodiques au Canada et dans un grand nombre d'autres pays ont en général été exonérés des taxes à la consommation.

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 115H.*]

LE SÉNAT

Le jeudi 29 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 115G.*]

Le mardi 4 décembre 1990

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

• (0640)

L'honorable Jacques Hébert: C'est-à-dire les taxes de vente fédérale et provinciale . . .

. . . afin de surmonter les barrières aux communications et à la culture. Dans le récent Livre blanc sur la réforme fiscale, on a proposé la fin universelle des exemptions et l'imposition d'une taxe de vente multi-stades. Cette taxe pourrait prendre plusieurs formes, mais les effets généraux sur les éditeurs et les libraires devraient être les mêmes.

Aux fins de l'analyse en question, on a supposé que les provinces taxeraient exactement les mêmes choses que le gouvernement fédéral et que le taux combiné serait en fait de 15 p. 100 sur le prix de vente au détail. Quelque 200 éditeurs canadiens publient et importent près de la moitié des livres vendus au Canada, ce qui représente des ventes d'environ 600 millions de dollars, ou de 900 millions de dollars au détail. Les autres livres vendus au Canada sont importés directement par des particuliers, des institutions et le reste. Au total, le marché de la vente au détail de livres représente quelque 2 milliards de dollars au Canada.

La plupart des éditeurs sont petits et dépendent énormément des subventions gouvernementales. On vient en aide à l'industrie grâce à des subventions et à d'autres mesures, afin de contrer la forte influence des livres importés et de favoriser un contenu canadien sur le marché des manuels scolaires et celui des livres de divertissement.

La rentabilité de l'édition de publications commerciales, c'est-à-dire de nouvelles, de livres d'art, de manuels de bricolage et le reste, qui représentent près de la moitié des ventes de l'industrie, est bien différente de celle de l'édition de manuels scolaires destinés aux étudiants des niveaux élémentaire, secondaire et collégial. L'édition de publications commerciales est une activité marginale pour la plupart des entreprises, étant donné que la rentabilité dépend de plus en plus de la publication de succès de librairie pour lesquels on peut vendre les droits d'édition à l'étranger ainsi que les droits d'adaptation cinématographique et de reproduction à la télévision.

Sous l'impulsion de la politique d'achats au Canada, l'édition des manuels scolaires est plus rentable, mais elle exige d'importants investissements et les perspectives d'avenir sont généralement plus sombres, depuis que plusieurs provinces ont décidé, dans le cadre de leur programme d'austérité, de réduire les crédits destinés aux documents imprimés. Le secteur de l'édition représente environ 5 000 emplois directs.

On connaît mal le secteur de la vente de livres. À part deux grandes chaînes qui détiennent 50 p. 100 du marché de vente au détail, si on exclut les ventes aux librairies de campus et aux points de vente non traditionnels comme les grandes surfaces, la plupart des librairies sont relativement petites et se composent d'un seul magasin, de deux ou de trois au maximum. Ces petits libraires réalisent généralement de minces profits et subventionnent leurs activités en acceptant des salaires extrêmement bas à titre de propriétaires et gestionnaires.

[*Français*]

S'il est une chose qui m'a toujours étonné, c'est que le plaisir et la joie, semble-t-il, de travailler dans une librairie, de manipuler des livres, d'en vendre, d'en regarder, constituent une sorte de compensation qui fait qu'on accepte finalement de travailler pour presque rien. En tout les cas, infiniment moins qu'on ne le ferait si on travaillait dans une pharmacie ou dans une quincaillerie. C'est la magie du livre qui joue même sur les employés d'une petite librairie.

[*Traduction*]

Une discussion animée se poursuit dans l'autre coin, ce qui ne facilite sûrement pas la tâche des sténographes. Cela ne m'ennuie pas du tout, mais ce n'est pas très délicat.

Même si les ventes des librairies ont, en général, suivi le rythme de croissance des ventes au détail, les dépenses des familles canadiennes consacrées aux livres ont diminué de 38 p. 100 en valeur réelle, entre 1978 et 1984.

La publication de périodiques constitue une industrie très diversifiée, où quelque 1 100 éditeurs canadiens se partagent un chiffre d'affaires d'environ 835 millions de dollars, dont quelque 475 millions de dollars proviennent de la publicité et le reste, des ventes par abonnement et à l'unité. Les importations représentent environ 60 p. 100 des ventes par abonnement et à l'unité.

On peut classer les périodiques selon le sujet ou selon le but lucratif ou non lucratif de l'éditeur. Les éditeurs tirent leur revenu de la publicité—environ 60 p. 100—des ventes par abonnement et des ventes à l'unité. L'industrie canadienne des périodiques dans son ensemble et 60 p. 100 des éditeurs de périodiques ont subi une légère perte en 1984.

Je dis une légère perte et non un profit.

Des quatre groupes étudiés par Statistique Canada, seuls les très gros éditeurs, dont le revenu annuel dépasse un million de dollars et qui représentent moins de 10 p. 100 de tous les éditeurs, ont réalisé un profit avant impôts, en 1984. Les ventes de périodiques ont fortement augmenté dans les années 70, comme les ventes de publicité qu'ils contiennent, mais, au cours des dernières années, elles ont perdu du terrain.

Les éditeurs de livres et de périodiques ainsi que les marchands de livres sont confrontés à d'autres menaces en plus de la TPS.

Le sénateur Frith: Pourquoi ne donnez-vous pas la parole aux sénateurs d'en face qui ont tant à dire?

Le sénateur Hébert: J'entends des voix. J'entends des voix de sénateurs.

Le sénateur Frith: C'est exact. Ces voix sont réelles et non imaginaires.

Le sénateur Hébert:

Au premier rang de ces menaces, il y a les augmentations des tarifs postaux qui risquent d'ajouter quelque 170 millions de dollars aux coûts de l'industrie et l'élimination des barrières contre la concurrence déloyale des Américains, que les négociations sur le commerce bilatéral avec les États-Unis remettent en question. De plus, il est évident qu'il sera très difficile d'appliquer une nouvelle taxe à la consommation sur les livres et les périodiques canadiens et importés. Bon nombre d'importations, qui arrivent par courrier sous forme d'expéditions de peu de valeur, échapperont à la taxe, à moins que le gouvernement ne décide de consacrer nettement plus d'argent à la perception qu'il n'obtient de recettes.

Comme on l'a fait remarquer plus tôt, les importations représentent plus de la moitié des ventes de livres et de périodiques. L'incapacité d'imposer la taxe sur une partie des importations signifiera donc qu'elles donneront droit à un avantage inéquitable par rapport aux livres et aux périodiques produits au Canada.

Si une taxe à la consommation est imposée, la plupart des éditeurs et des marchands de livres et la plupart des éditeurs de périodiques chercheront à la faire payer à ceux qui les achètent ou qui achètent de la publicité.

Les études publiées sur la façon dont la demande par les lecteurs et les annonceurs réagira aux majorations de prix ne sont pas concluantes. En outre, la plupart des études et des tests de l'industrie portent sur les fluctuations de prix dans le contexte d'un revenu relatif constant et de prix relatifs constants de produits compétitifs.

Le Livre blanc sur la réforme fiscale pose une hypothèse tout à fait nouvelle où le revenu disponible d'un grand nombre de consommateurs augmentera et les prix relatifs de la plupart des biens et services changeront. Ce qui est clair, c'est que les livres et périodiques n'étant pas en ce moment soumis à la taxe, les prix de ces articles monteront probablement plus vite que ceux de la plupart des autres marchandises.

L'exposé économique qui accompagnait le Livre blanc prévoit un taux d'inflation d'environ 3 p. 100 après la réforme fiscale et, dans ce contexte, il y doit y avoir recul du prix des autres produits et services qui font concurrence aux livres et aux périodiques. D'autres industries sont peut-être en mesure de réduire le coût de la main-d'œuvre pour tenir compte des revenus après impôts plus élevés, mais les secteurs du livre et du périodique paient généralement peu, et on peut s'attendre à ce que les employés résistent à des restrictions salariales.

L'impact des majorations de prix sur la demande étant incertain, il a été décidé d'envisager trois réactions différentes par les éditeurs, les libraires, les lecteurs et les annonceurs. Nous croyons que ces scénarios représentent la gamme la plus raisonnable de réactions possibles, quoique le deuxième nous semble le plus vraisemblable des trois.

• (0650)

Le premier scénario suppose que le marché ne tolérera aucune majoration et que toute la charge de la nouvelle taxe retombera sur le fournisseur. On suppose que le volume total des ventes reste stationnaire, de même que les coûts.

Le deuxième scénario suppose que le marché, les annonceurs et les lecteurs assument la moitié des coûts de la taxe.

[*Français*]

Je vous entends d'ici, sénateur Bolduc.

[*Traduction*]

Ils n'écoutent pas et, la plupart du temps, ils ne comprendraient rien de toute façon.

Dans la deuxième hypothèse, on présume que le marché, soit les annonceurs et les lecteurs, vont assumer la moitié du fardeau de la taxe sans réduire le volume de leurs achats. Le coût demeure le même, comme dans la première hypothèse.

Enfin, on suppose que les éditeurs et les libraires vont hausser leurs prix de 15 p. 100, ce à quoi les consommateurs vont réagir en réduisant d'autant leurs achats, de sorte que les revenus du secteur industriel resteront les mêmes. Toutefois, le secteur va réduire ses coûts variables.

Le tableau ci-contre fait état des profits réalisés avant l'imposition de la taxe et compte tenu des subventions et autres revenus de chacune des entreprises à l'heure actuelle et dans les trois hypothèses envisagées. Il est évident que seules les grandes entreprises des catégories favorisées, le secteur de l'édition, par exemple, seront encore rentables après l'imposition de la taxe.

Je vais répéter cette phrase, je crois.

Il est évident que seules les grandes entreprises des catégories favorisées, le secteur de l'édition, par exemple, seront encore rentables après l'imposition de la taxe.

Je vous rappelle que c'est là l'opinion à laquelle en est arrivée la société Woods Gordon Management Consultant après une étude longue et approfondie.

Le sénateur Frith: Pourquoi cela?

Le sénateur Hébert: Pourquoi cela?

Le sénateur Frith: Oui. Relisez la phrase.

Le sénateur Hébert:

Il est évident que seules les grandes entreprises des catégories favorisées, le secteur de l'édition, par exemple . . .

. . . vont survivre.

Le sénateur Frith: Parce qu'elles tiennent d'énormes stocks et ont des garanties.

Le sénateur Hébert: C'est exact. Elles pourront encore réaliser des profits.

Le sénateur Frith: Et des ventes assurées.

Le sénateur Hébert: Oui, mais les autres vont disparaître.

Le sénateur Frith: C'est le contribuable qui en fera les frais, car ces livres sont surtout vendus à des conseils scolaires.

Le sénateur Hébert: C'est exact.

L'hypothèse la plus favorable est en général celle du partage à part égale du fardeau de la taxe, que la plupart des entreprises considèrent comme très optimiste car, d'après elles, le marché est plus sensible aux hausses de prix que ne le suppose cette hypothèse. Nous souscrivons en général à ces réserves, surtout en ce qui concerne les réactions du marché à court terme. À plus longue échéance, les marchés sont peut-être moins sensibles aux hausses de prix, mais peu d'éditeurs ou de libraires ont les reins assez forts pour essuyer des revers, même temporaires. L'incidence sur les petites entreprises, en général canadiennes et menant toutes leurs activités au Canada, sera particulièrement pénible.

Nous avons également étudié l'hypothèse de librairies qui réduiraient considérablement leurs coûts ou qui modifieraient leur exploitation s'ils y étaient forcés. On les a notamment imaginés réduisant le personnel de divers services, fermant des succursales, diminuant leurs dépenses de publicité et de promotion, investissant moins dans de nouveaux projets et achetant moins d'œuvres d'auteurs canadiens. Un bon nombre de ces changements seraient inacceptables pour bien des libraires dont les profits sont déjà en-deçà de la normale et qui ne restent en affaire qu'à cause de leur sens du devoir et de la responsabilité.

D'autres changements, comme la réduction du nombre de points de vente et la diminution des investissemens, reviennent souvent à leur faire oublier l'avenir pour pouvoir survivre. Quoi qu'il en soit, dans la plupart des cas, ces réductions considérables n'ont pas assez d'effet sur leurs résultats financiers pour leur éviter la faillite et leur permettre d'atteindre le seuil de la rentabilité. Comme on l'a déjà signalé, les libraires ne sont pas tellement en mesure de poursuivre leur exploitation avec des profits réduits ou avec des pertes accrues. La plupart des petites librairies sont sous-capitalisées, et une augmentation de leurs pertes pèse tellement lourd dans la balance qu'elle épuise leurs fonds propres en un ou deux ans. Le tableau ci-contre illustre le nombre d'années requises pour épuiser les fonds propres d'un libraire selon les divers scénarios.

Les résultats des études de cas sont confirmés par une analyse des données du secteur, en fonction des mêmes trois scénarios. Bien qu'un bon nombre de petites maisons d'édition soient exploitées à perte et largement dépendantes des subventions, l'industrie de l'édition du livre, qui est actuellement rentable dans tous les secteurs, est perdante dans tous les scénarios où des maisons canadiennes d'édition de publications commerciales sont en cause, et elle est perdante dans tous les scénarios sauf celui où l'éditeur absorbe la moitié de la taxe, dans le cas des éditeurs étrangers de publications commerciales. Les éditeurs canadiens et étrangers de manuels scolaires sont perdants lorsqu'ils absorbent complètement la taxe et ils ne réalisent que de minces profits dans les deux autres scénarios.

Le commerce de la librairie, qui est actuellement rentable chez les grandes et moyennes librairies, subirait des pertes importantes, quelle que soit la taille de l'entreprise, dans le premier scénario. Les librairies ne peuvent donc pas se permettre d'absorber la taxe. Leurs profits sont en outre considérablement réduits dans les deux autres scénarios, c'est-à-dire lorsqu'elles font absorber entièrement la taxe par le consommateur en acceptant de diminuer leur chiffre d'affaires et lorsqu'elles peuvent transférer au consommateur la moitié de la taxe tout en maintenant leur chiffre d'affaires. Les différences sont minimes entre ces deux scénarios, mais l'incidence sur les profits est un peu moins grande que dans le premier scénario.

Le secteur des périodiques dans son ensemble subit une faible perte à l'heure actuelle, et seulement 40 p. 100 des éditeurs sont rentables. Sur les quatre catégories d'éditeurs interrogés par Statistique Canada en 1984, seuls les plus grands, dont les recettes annuelles excèdent un million de dollars, ont réalisé des bénéfices. Cette catégorie regroupe moins de 10 p. 100 du nombre total des éditeurs interrogés. Dans le cadre des trois scénarios, chaque catégorie subissait une perte, bien qu'il y ait à l'intérieur de chaque catégorie des maisons qui continueront d'être rentables.

Nous croyons que les scénarios décrits représentent la gamme raisonnable des possibilités pour le secteur, et que les graves difficultés financières prévues pour la plupart des éditeurs, surtout pour les petites maisons, vont probablement se présenter. Le secteur lui-même croit que certains de nos scénarios, quant à la réduction des coûts d'exploitation et quant à la bonne volonté du marché d'accepter les hausses de prix, sont optimistes. Nous sommes portés à en convenir, mais nous avons exposé ces scénarios parce que nous reconnaissons que le gouvernement peut avoir une perspective différente. Dans la mesure où les scénarios sont optimistes, la situation sera pire que prévue. Étant donné les conséquences probables d'une taxe de vente multi-stades, il semble bon de maintenir la longue tradition d'exonérer les livres et les périodiques des taxes sur les produits.

• (0700)

J'en arrive lentement à la fin . . .

Des voix: Non!

Le sénateur Hébert: . . . mais il y a encore certaines choses que j'aimerais partager avec les sénateurs.

[*Français*]

Je voudrais vous citer quelques extraits d'une courte étude qui a été réalisée par un des recherchistes de la bibliothèque du Parlement, M. Terrence Thomas de la division économique.

C'est une étude qui est extrêmement récente parce qu'elle date du 2 novembre dernier. Alors évidemment elle est très

récente et je pense qu'à cause de cela elle mérite qu'on la regarde. C'est vraiment très court. Je sais que le sénateur David veut toujours savoir comment c'est long mes trucs. Dans ce cas là, c'est pas très long, c'est cinq pages.

[*Traduction*]

> L'édition a longtemps occupé une position spéciale parmi les industries canadiennes. Depuis la Confédération . . .

[*Français*]

Évidemment on l'a lu déjà mais il faut le rappeler.

[*Traduction*]

> . . . par exemple, les livres n'ont pas été taxés, et le gouvernement a plusieurs programmes permettant de subventionner l'édition. Une étude effectuée en 1987 par la firme Woods Gordon («Répercussions d'une taxe multistades sur les éditeurs de livres, les libraires et les éditeurs de périodiques») énonce la position que favorisent les éditeurs sous le régime fiscal existant:
>
> > Sous le régime de la TVF (taxe de vente fédérale) existante, l'exonération de la taxe est accordée à la plupart des livres, magazines et journaux. Les fabricants de ces produits ont droit à l'exonération sur tous leurs achats de matières premières . . .

[*Français*]

Je pense qu'il faut que je répète ça pour le sénateur David parce que vous m'aviez posé la question sénateur, je crois que c'était lundi. Sénateur David, vous m'aviez posé la question: Est-ce qu'il y a des exemptions sur les produits, sur les machineries et sur les presses etc . . .

Alors je vous lis ici un extrait de Woods Gordon, qui je pense, répond à votre question.

[*Traduction*]

> —les produits de consommation et les machines de production. Tous les fabricants, grossistes et détaillants doivent payer la TVF sur les biens non liés à la production qu'ils achètent, comme le mobilier et le matériel de bureau.

[*Français*]

Bon, le matériel de bureau dans les imprimeries, ça il faut qu'ils payent la taxe sur les produits manufacturiers mais pas sur ce qui entre dans la fabrication du livre.

[*Traduction*]

> Il convient toutefois de noter que, pour les ventes de ces biens non liés à la production, on paie la TVF soit sur le prix de vente du fabricant canadien, soit sur la valeur à l'acquitté si les biens sont importés—ce qui représente souvent un ou deux niveaux avant celui de l'acheteur.
>
> La plupart des gouvernements provinciaux exemptent les livres et les périodiques de la taxe de vente au détail. Cependant, dans certaines provinces, les périodiques vendus dans les kiosques sont taxés.
>
> Autrement dit, au Canada, l'actuel régime d'impôt indirect offrait une subvention indirecte au secteur de l'édition, ce qui lui permettait de pratiquer des prix moins élevés que si les taxes étaient réparties uniformément dans tous les secteurs. Il y a plusieurs raisons, bien sûr, pour lesquelles le secteur de l'édition bénéficiait de pareil traitement privilégié, mais nous pouvons les mettre de côté pour l'instant. Ce qu'il est important de savoir pour le moment, c'est que le projet de taxe sur les produits et services (TPS) supprimera la majeure partie de cette subvention tacite.

[Le sénateur Hébert.]

Par conséquent, un premier effet de la TPS sur l'édition, c'est que les prix des livres et publications devraient augmenter relativement plus que ceux d'autres produits. Si les consommateurs surveillent les changements dans les prix des livres et publications—un point important dont on discute plus loin—l'achat de ces articles diminuera en même temps que les recettes des éditeurs. Étant donné la précarité de la situation financière de nombreux éditeurs, les recettes perdues risquent d'acculer certains à la faillite (ou de les obliger à modifier leurs pratiques actuelles). Outre ces effets sur les prix, il faut considérer les effets sur le revenu: si la TPS accroît le revenu, comme certains le prédisent, cette situation aura des effets positifs sur le revenu, ce qui entraînera d'autres achats de livres et de périodiques. De toute évidence, ce qu'on veut savoir, c'est l'effet net des changements dans les prix et le revenu; ici, la plupart des observateurs pensent que les effets sur les prix l'emporteront grandement sur les effets sur le revenu (on donne plus de détails plus loin).

Dans ce qui précède, on traite directement de l'offre, ou des sociétés qui publient des livres et des périodiques. Il faut aussi tenir compte de la demande. Chaque vente est, bien sûr, aussi un achat, si bien que nous pouvons analyser indifféremment un côté ou l'autre, semble-t-il. Mais quand on regarde le côté de la demande, les gens qui achètent des livres et des magazines, on voit plus qu'un simple achat de produits, on découvre la lecture. Bien que les effets de la TPS sur la lecture soient évidemment reliés à ses effets sur les éditeurs—le nombre de livres et de périodiques achetés et lus diminuera—ils ne sont pas faciles à mesurer.

La lecture est une capacité importante dans une économie développée et dans une démocratie. Les systèmes économiques et politiques fonctionnent mieux avec des citoyens instruits et c'est pour cette raison que l'édition, dont les liens avec la lecture sont évidents, jouit d'un statut spécial au Canada ainsi que dans bien d'autres pays. Dans le débat actuel sur la TPS, beaucoup de gens disent que l'édition devrait être détaxée, c'est-à-dire que la production des éditeurs ne devrait pas être taxée et que la TPS que les éditeurs paient sur les intrants devrait être pleinement déductible. La détaxation rétablirait la subvention indirecte que le système actuel offre aux éditeurs.

Dans son mémoire au Comité sénatorial des banques, la Don't Tax Reading Coalition a donné plusieurs raisons en faveur de la détaxation des éditeurs et des libraires. La liste suivante est basée sur son mémoire:

1. La détaxation serait conforme aux prix canadiens et internationaux actuels.

2. Toutes les étapes du processus de fabrication, du papier jusqu'au fil, sont exonérées de la taxe de vente fédérale depuis la Confédération.

3. Les consommateurs et les producteurs n'ont jamais payé de taxe sur la lecture.

4. Comme au Canada 75 p. 100 des livres sont importés des États-Unis, les libraires auraient des problèmes de trésorerie s'ils étaient obligés de payer la TPS à la frontière.

5. L'éducation dont nous avons absolument besoin pour conserver notre compétitivité internationale sera touchée par la taxe et rien ne prouve que les recettes provenant de la taxe seront réinvesties dans nos écoles et nos universités.

6. La détaxation des livres et des publications est un principe démocratique et non discriminatoire.

7. En imposant la TPS sur les livres et les périodiques, le gouvernement annule ses efforts en matière d'alphabétisation et contredit sa politique officielle dans ce domaine.

Comme je l'ai déjà dit, les effets de la TPS sur l'édition dépendront en fin de compte de ses effets sur les prix et les revenus. Les économistes ont mis au point la notion d'élasticité qui est fort utile pour illustrer l'influence possible des changements en matière de prix ou de revenus sur la demande de produits et de services. L'élasticité donne le pourcentage de changement de la demande à la suite d'un changement de un pour cent des prix ou des revenus. Le tableau suivant montre des évaluations récentes de l'élasticité de la demande des livres et des publications.

Les pourcentages qui ne sont pas entre parenthèses sont tirés d'une étude qu'Informetrica a effectuée pour le ministère des Communications.

• (0710)

Les signes moins devant l'élasticité des prix signifient qu'une augmentation des prix entraînera une baisse de la demande; l'élasticité du revenu est positive, ce qui signifie qu'une hausse du revenu entraînera une augmentation de la quantité demandée. Il convient de noter que la précision apparente de ces prévisions n'est peut-être pas justifiée . . .

Informetrica précise dans son étude que les valeurs d'élasticité qu'elle et Coopers & Lybrand ont évaluées étaient à peu près uniformes. Comme le conclut l'étude d'Informetrica:

> Ces études font ressortir l'importance de l'impact du changement dans le revenu qui compense le changement des prix relatifs. Toutefois, la conclusion générale qu'il faut tirer est relativement claire: la consommation des livres et publications d'un particulier sera moins élevée si une TVMS (taxe de vente multi-stades) d'application générale est imposée. (p. 32)

En laissant de côté les aspects inefficaces de l'ancienne taxe, la nouvelle taxe serait censée améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises canadiennes à l'étranger. Selon les prévisions, pour 1991, le produit intérieur brut devrait être de 288 millions de dollars plus élevé qu'il ne l'aurait été sous l'ancien régime fiscal. Les dépenses totales de consommation devraient être de 224 millions de dollars supérieures, mais celles concernant les livres, les magazines et les journaux devraient chuter de 24 millions de dollars.

CONCLUSIONS

Les prévisions d'Informetrica ne sont absolument pas précises. Pour ne citer qu'un seul exemple, les augmentations prévues pour le PIB sont probablement beaucoup trop élevées puisque la TPS ne sera pas fiscalement neutre. Quoi qu'il en soit, l'étude d'Informetrica donne probablement une vague idée de l'ampleur des répercussions de la TPS sur le secteur de l'édition au Canada. Les répercussions sur les prix seront plus importantes que celles sur les revenus. À défaut de la subvention tacite que le régime fiscal actuel prévoit (et qu'un taux d'imposition nul rétablirait dans le cadre de la TPS), le domaine de l'édition sera touché plus durement que les autres secteurs de l'économie. Vu la situation financière précaire de nombreux éditeurs, l'industrie pourrait être sérieusement ébranlée.

Cela signifie que de nombreuses entreprises devront fermer leurs portes.

J'ai beaucoup d'autres documents, mais je pense qu'il serait injuste de poursuivre alors que d'autres personnes veulent prendre la parole. Je conclurai donc rapidement.

[*Français*]

Au cours des dernières heures, des derniers jours vraiment, je crois bien avoir épuisé tous les arguments qui démontrent que le gouvernement devrait exempter le livre de toute taxe, arguments également valables pour les périodiques et les journaux. J'ai repris à mon compte, en les résumant, les arguments présentés par les associations professionnelles, bien entendu mais aussi par des experts indépendants, comme vous avez pu voir ce soir ou ce matin, je ne sais plus trop.

J'ai fait écho aux vibrants plaidoyers de groupes culturels qui ne profitent pas directement de l'industrie du livre mais qui savent son importance pour la culture d'un peuple. J'ai rappelé que tous les pays du monde qui ont une taxe semblable (sauf un seul, le Danemark) exemptent les livres ou leur réservent un taux préférentiel. J'ai enfin donné l'exemple du gouvernement du Québec qui, après avoir adopté une attitude intransigeante très semblable à celle du gouvernement Mulroney, a fini par se rendre à l'évidence. Il a compris que taxer le livre dans un pays comme le nôtre est un crime contre la culture, la sorte de crime que les intellectuels et par eux, la population tout entière, ne pardonnent pas facilement.

Sans doute, le gouvernement du Québec a cédé parce qu'il a eu peur du front commun des intellectuels de toute la province, des éditeurs, des libraires, des bibliothécaires, des syndicalistes et d'à peu près tous les groupes de pression du Québec sauf, bien sûr, l'Association des manufacturiers. C'est la seule exception. Mais c'est un cas très clair, où la crainte a été le commencement de la sagesse.

Comment expliquer que le gouvernement fédéral demeure insensible aux mêmes arguments, qui ne lui viennent pas seulement du Québec mais de toutes les provinces du Canada, sans oublier les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Comment se fait-il que même la peur d'être pour toujours ostracisé par tous les intellectuels du pays ne fasse pas bouger les Mulroney, Wilson et autres Masse? Est-ce là une nouvelle démonstration de l'arrogance qui vient aux petits esprits quand ils sont au pouvoir? Est-ce une forme de mépris pour la culture, mépris qui, depuis toujours a été la caractéristique des régimes conservateurs et des partis de droite?

Évidemment, quand on est à 14 p. 100 dans le sondages, on peut se dire qu'il est bien difficile pour un parti au pouvoir (pour deux ans encore) de descendre plus bas. On en n'est plus à une mesure impopulaire près! Ces 14 p. 100 doivent inclure tous ceux qui sont en faveur de la TPS, c'est-dire les riches que cela ne dérange pas, les manufacturiers que cela arrange énormément et quelques innocents qui font confiance aux politiques du Parti conservateur sans se poser de question. Parmi ces innocents, il faut bien compter les sénateurs d'en face, y compris ceux parmi les sénateurs indépendants qui, au fond, doivent être des conservateurs puisqu'ils votent toujours avec le gouvernement. Je pense aux Molson et autres Everett.

Bref, quand on est à 14 p. 100 dans les dondages, on peut se permettre de bafouer encore un peu plus les 86 p. 100 qui, de toute façon, ne sont pas d'accord. Le gouvernement Mulroney fait le raisonnement suivant: forçons la TPS par tous les moyens; limitons les débats à la Chambre des communes en utilisant la clôture le plus souvent possible; abusons de la Constitution et imposons au Sénat huit sénateurs conservateurs de plus. Avec les quelques indépendants qui sont des conservateurs honteux, nous avons la majorité. Utilisons le Président du Sénat pour changer les règlements de cette Chambre au fur et à mesure des besoins.

L'objectif, par tous les moyens, légitimes ou non, est de nous assurer que la TPS soit enfin votée au Sénat assez vite pour qu'elle entre en vigueur le 1er janvier. L'Opposition gueulera, quelques rares éditorialistes à l'âme sensible critiqueront du bout des lèvres nos méthodes peu démocratiques, le peuple grognera un peu et puis «hop» on proroge le Parlement jusqu'en mars 1991. Vive les vacances? Il ne reste que quelque jours d'ici Noël pour faire vos emplettes. «Jingle Bells! Jingle Bells!»

On se moquera encore un peu de Mulroney et de Wilson au cours des émissions spéciales des Fêtes à Radio-Canada. Bien sûr, nous resterons à 14 p. 100 dans les sondages mais la TPS nous rapportera des milliards. Le moment venu (à un an des élections peut-être), on aura assez d'argent en caisse pour distribuer les petits cadeaux pré-électoraux. Si les intellectuels gueulent encore, si le sénateur Chaput-Rolland (qui vient d'arriver) est toujours «attachée aux basques du premier ministre», comme elle a juré de le faire dans son discours historique, nous pourrions peut-être réduire la TPS sur le livre, même quand il y aura une dizaines d'éditeurs qui auront fait faillite et que une cinquantaine de libraires auront fermé leurs portes. Là, peut-être que l'on pourrait penser aux promesses!

Il en restera toujours assez pour faire la cour aux femmes électrices avec un vague projet de programmes de garderies ou quelqu'autre programme qui sera populaire selon les sondages du moment. Et voilà, honorables sénateurs, pourquoi votre fille est muette.

[*Traduction*]

● (0720)

Des voix: Bravo!

L'honorable Michael Kirby: Honorables sénateurs, en prenant la parole au sujet du projet de loi C-62, je voudrais dire d'abord que je ne pense pas que mon intervention sera aussi longue que celle du sénateur Hébert. Je sais que beaucoup de sénateurs d'en face en seront déçus, mais c'est ainsi.

[Le sénateur Hébert]

Ce que je voudrais faire, c'est traiter de quatre sujets distincts, le premier étant la régressivité et l'injustice de la TPS et de la façon dont elle est mise en œuvre. Le deuxième portera sur les conséquences de la TPS pour les provinces atlantiques en général et la Nouvelle-Écosse en particulier. Le troisième point est le fait que le gouvernement a souvent prétendu qu'il n'y avait pas d'autre solution que la TPS, et c'est pourquoi je parlerai de ces autres solutions. Enfin, je ferai un certain nombre de remarques de conclusion sur le débat sur la TPS qui touche toutes les couches de la société depuis deux mois.

Il me semble qu'une des meilleures façons de commencer mes observations sur la TPS est de vous donner quelques exemples des lettres que nous recevons, pas seulement les sénateurs de ce côté, mais les sénateurs d'en face aussi, au sujet des sentiments de la population. J'en ai choisi deux parmi celles que j'ai reçues récemment. Voici un exemple.

Owen Calhoun m'écrivait récemment de Burlington, en Ontario, pour me dire ceci:

> Monsieur le sénateur Kirby
>
> Je viens de lire le scénario qui vous a été présenté par Laurent Thibault, président de l'AMC.
>
> L'incertitude au sujet de la mise en place de la TPS le 1er janvier 1991 n'empêche en rien les sociétés de faire les investissements nécessaires en matériel. Tout ce qui les préoccupe c'est de savoir si elles auront des remboursements de la TVF pour leurs stocks.
>
> Je comprends que vous vouliez des garanties que les sociétés feront profiter leurs clients de l'élimination de la TVF, mais vos efforts seront vains.
>
> Consommateurs et contribuables ne tireront aucun avantage de la TPS, ni maintenant ni plus tard.
>
> La plupart des prix ont monté au cours des derniers mois et ils monteront encore pour compenser la TVF. Le gouvernement est trop loin de la forêt pour voir les arbres et la TPS sera la goutte d'eau qui fera déborder le vase.
>
> Les gens en ont assez de la cupidité des gouvernements et il est temps que nous en revenions à un gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple. Un gouvernement majoritaire n'est pas un gouvernement du peuple et il faudrait éviter qu'un parti contrôle autant de sièges.
>
> Le gouvernement a besoin que le peuple lui impose de nouvelles règles qui seraient appliquées par le Sénat ou le Gouverneur général.
>
> La récente décision de Mulroney de nommer de nouveaux sénateurs pour des raisons politiques indique que le gouvernement veut contrôler le Sénat dans son intérêt. Une raison de plus pour un Sénat élu où les sénateurs ne seraient pas redevables au gouvernement.
>
> Pour les travailleurs de ce pays et un Canada uni, mettons la TPS là où elle devrait être, à la poubelle.

Autrement dit, empêchez l'adoption de la TPS s'il vous plaît. Cela vous donne une idée du genre de lettres que nous recevons depuis longtemps de ce côté-ci du Sénat. Au cours de mon allocution, je vais parler d'autres lettres qui reflètent assez fidèlement et assez clairement le point de vue d'un grand nombre de Canadiens qui estiment que nous devons faire échec à la TPS pour un certain nombre de raisons. L'une de ces

raisons étant qu'elle est perçue généralement comme une taxe qui est à la fois régressive et injuste.

D'ailleurs, les mots «régressive» et «injuste» sont ceux qui sont revenus le plus souvent sur le tapis au comité. Les témoins que nous avons entendus, de St. John's à Vancouver, de Toronto à Whitehorse et à Yellowkife, ont tous qualifié cette taxe de mesure régressive et injuste. Ils ont tous parlé du tort que la TPS causera aux petites entreprises, aux organismes sans but lucratif, aux organismes de bienfaisance, aux professionnels de la santé et aux gagne-petit partout au Canada.

Et tout cela en dépit de la promesse que le ministre des Finances, M. Wilson, avait faite devant le comité et je cite:

> La TPS protège les Canadiens à faibles et modestes revenus. C'est une taxe juste.

Je voudrais donner la réplique en trois temps à M. Wilson sous la forme d'extraits tirés des témoignages que le comité des banques et du commerce a entendus au cours de ses déplacements à travers le pays l'été dernier.

Je voudrais tout d'abord citer des passages du rapport du comité qui traitent de la question de l'équité, ou plutôt de l'inéquité du projet de loi C-62. Deuxièmement, je voudrais également citer les propos d'ordre général des témoins qui ont comparu à Ottawa, étant donné que ces groupes représentaient généralement des associations nationales. Enfin, j'aimerais me référer à certains témoignages en particulier, plus précisément aux passages de ces témoignages qui font état des problèmes que créera la TPS dans les villes, les provinces et les territoires que nous avons visités cet été.

Pour commencer, permettez-moi d'aborder la question générale de l'équité ou de l'absence d'équité qui caractérise cette taxe. La question de l'équité est encore plus importante que les vices de forme de cette mesure, et certes, les témoins, surtout ceux du secteur des affaires et des petites entreprises, ont parlé de ce problème. Toute taxe qui va permettre de percevoir des recettes fiscales de 18,5 milliards de dollars par année, et qui constitue un élément majeur de l'arsenal fiscal fédéral, doit renfermer une certaine mesure de justice.

La TPS et les autres type de TVA ne respectent pas cette exigence fondamentale, de l'avis général. La TPS et les autres taxes à la consommation sont considérées comme étant régressives parce que ce sont les gagne-petit qui consacrent la plus grande part de leur revenu à la consommation, et ils paient donc plus que les autres, toute proportion gardée.

Pour rendre la TPS plus acceptable, le gouvernemente fédéral a prévu un système améliorant les crédits de taxe remboursables. Si les crédits de taxe font partie des structures fondamentales de la TPS, alors il faut que ces crédits soient efficaces et justes. Cependant, les dispositions du projet de loi ne garantissent qu'une équité temporaire. Les crédits de taxe ne remplissent pas le rôle qui leur avait été prévu.

C'est exactement pour régler ce problème, pour empêcher que la valeur des crédits de taxe diminue en raison de l'augmentation du coût de la vie, que nous avons présenté parmi nos huit amendements un amendement qui aurait permis l'indexation complète de ces crédits et du seuil de revenu ouvrant droit à ces crédits. Il est très malheureux que nos vis-à-vis aient décidé de ne pas approuver cet amendement car le gouvernement a affirmé à maintes reprises que la taxe serait juste. Cette affirmation a été vidée de toute valeur par le refus de nos vis-à-vis d'appuyer l'amendement que nous avons présenté il y a deux semaines.

Comme je l'ai dit, les crédits de taxe et le seuil de revenu qui diminuent avec le temps ne sont indexés que sur la partie de l'inflation qui excède trois pour cent. Par conséquent, la valeur réelle des crédit diminuera avec le temps et un nombre croissant de particuliers et de familles en retireront de moins en moins d'avantages. Au bout du compte, même les très démunis n'échapperont pas aux frais supplémentaires associés à la TPS. En fait, après seulement cinq ans, ces familles auront perdu 300 $ en pouvoir d'achat sur ces crédits. Cela représente la moitié de la valeur maximale des crédits auxquels elles sont admissibles et cette perte de pouvoir d'achat, en valeur réelle, peut survenir après seulement cinq ans.

• (0730)

Le gouvernement conservateur a parlé de rajuster les crédits au titre de la taxe de vente et le revenu limite après une certaine période. Cependant, le comité n'était pas en mesure d'évaluer les intentions du gouvernement. Il ne pouvait évaluer la TPS qu'en se fondant sur la mesure législative dont il était saisi; pas en se fondant sur de vagues promesses faites par le gouvernement.

Il est évident que le projet de loi C-62 ne prévoit pas la pleine indexation du crédit remboursable au titre de la taxe de vente ni du seuil du revenu, ce qui constitue l'une de ses principales failles. Ce n'est pas le seul problème associé aux crédits pour TPS. Le crédit de 100 $ pour les adultes célibataires n'est pas versé au complet à moins que les revenus du particulier excèdent 11 169 $. On nous a dit que ce crédit était destiné aux pauvres qui travaillent. C'est louable, mais pourquoi ce crédit est-il ainsi refusé aux très pauvres, ceux qui ont le plus grand besoin d'être aidés?

En outre, si le Québec continue de faire entrer le crédit de taxe remboursable dans les revenus aux fins du calcul de l'admissibilité à l'aide sociale, les crédits de taxe au titre de la TPS pourront tout juste remplacer les prestations d'aide sociale aux pauvres de cette province. Au bout du compte, cela signifie que le crédit au titre de la TPS équivaut à un transfert de revenu du palier fédéral au palier provincial et non pas à un paiement à ceux qui ont le plus besoin d'aide.

Honorables sénateurs, il est regrettable qu'il y a une semaine environ jusqu'à cinq provinces envisageaient de récupérer les crédits pour TPS des Canadiens à bas revenu en réduisant d'autant les paiements d'aide sociale qui leur étaient versés. Quand cette nouvelle a été rendue publique, le gouvernement n'a rien fait pour la réfuter et s'est bien gardé de dire qu'il inciterait les provinces à ne pas répupérer cet argent. Il n'a pas dit qu'il prendrait des mesures pour veiller à ce que les crédits d'impôt pour TPS profitent aux Canadiens qui y ont droit et non aux gouvernements provinciaux. La TPS ne tient aucun compte du coût de la vie élevé des régions éloignées du pays. Elle s'applique au prix de vente final des biens et services, y compris les frais de transport, lesquels constituent une part importante du prix des biens dans le Nord, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest notamment, et dans d'autres régions éloignées du sud du Canada.

Bien que la famille moyenne de Whitehorse paiera 400 $ de plus au chapitre de la TPS que la famille canadienne moyenne, on n'en tiendra pas compte dans le calcul du crédit d'impôt

pour TPS. On a également fait savoir au comité que le coût de la vie est plus élevé de 40 p. 100 à Yellowknife que dans le sud du pays et qu'il est encore plus élevé dans les coins reculés des Territoires du Nord-Ouest et dans le Grand Nord.

Ainsi, non seulement les crédits sont-ils trop bas, mais, fixé à 24 800 $, le seuil de revenu à partir duquel les crédits commencent à être réduits ne tiendra pas compte des différences de niveau de vie entre le Sud et le Nord. Encore une fois, honorables sénateurs, nous avons essayé, de ce côté-ci, de corriger cette injustice en proposant la semaine dernière un amendement en vertu duquel les familles vivant au nord du 60e parallèle, dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, auraient été exemptés de la TPS.

Malgré les témoignages qu'ils ont entendus lors des audiences à Yellowknife et à Whitehorse, les sénateurs d'en face estiment qu'il est acceptable pour le gouvernement d'imposer une TPS qui coûtera manifestement plus cher et nuira davantage aux habitants des régions nordiques et éloignées du pays.

Ce sont les sénateurs d'en face qui ont décidé de voter contre l'amendement libéral parce qu'ils estimaient que c'est une politique acceptable pour le gouvernement fédéral que d'augmenter le coût de la vie des habitants du Nord.

Le système des crédits pour taxe n'est pas le seul moyen par lequel le gouvernement a promis à la population d'atténuer les effets néfastes de la TPS.

Certains produits doivent être détaxés, tandis que d'autres doivent être exonérés. Le gouvernement, par exemple, s'est beaucoup targué du fait que les loyers résidentiels seraient exonérés. Cette exonération permet de cacher la TPS payée sur les intrants dans le coût d'exploitation des immeubles locatifs. Par conséquent, cet élément de la TPS passera inévitablement dans le coût du loyer.

En fait, l'exonération des loyers sert à cacher la TPS sur les intrants, et il est particulièrement curieux de voir q'on veuille cacher cet élément de la TPS. L'un des principaux arguments du gouvernement contre la taxe sur les ventes des fabricants, c'est que cette taxe est invisible. Malgré tout, ce gouvernement remplace une taxe de vente fédérale qu'il dit invisible par une taxe implicite et invisible sur les loyers résidentiels.

Dans le cas des nouveaux immeubles résidentiels, une importante augmentation des loyers résultera de la TPS. Encore une fois, au cours des audiences qui se sont tenues au pays cet été, les témoignages présentés au comité chargé de la TPS ont mis en lumière le degré d'augmentation des loyers que causerait la TPS, surtout dans les nouveaux immeubles.

De nombreux Canadiens ont du mal à acheter leur propre maison et, bien sûr, la possibilité d'acheter une maison a grandement diminué pour de nombreux Canadiens en raison de la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement. Le gouvernement a tout de même assuré aux Canadiens que le prix des maisons n'augmenterait pas à cause de la TPS. En dépit de ces propos réconfortants du gouvernement fédéral, les témoignages présentés au comité semblent montrer le contraire.

Par exemple, avec l'application de la TPS, les terrains seront taxés pour la première fois. Partout au Canada, particulièrement dans les grands centres urbains, et pas seulement à Toronto et à Vancouver, le coût des terrains représente une part importante du prix des maisons. Dans les villes de Toronto et de Vancouver et, bien sûr, dans la plus grande partie du Golden Horseshoe dans le sud de l'Ontario, de même que dans la péninsule de Halifax, le prix des nouvelles maisons pourrait augmenter de 4 p. 100 par suite de la TPS, un chiffre beaucoup plus élevé que celui qu'avait avancé le gouvernement fédéral. À Toronto même, cette augmentation se chiffre à 10 p. 100

Pendant les audiences de cet été, le comité a rencontré de nombreux groupes qui ont présenté des mémoires et des données. Ils ont fait valoir clairement que, surtout dans le cas des maisons neuves, la TPS avait déjà ralenti le marché immobilier et que ce ralentissement se poursuivra. Même si la vente de logements non neufs n'est pas assujettie à une taxe, on s'attend à ce que le prix des maisons augmente par suite de l'entrée en vigueur de la TPS. Puisque les logements non neufs visent à remplacer les logements neufs, la hausse du prix des maisons neuves entraînera inévitablement une hausse du prix des maisons non neuves. Toutefois, une grande part des coûts accessoires liés à l'achat d'une maison, comme par exemple les honoraires de ventes d'immeuble, les honoraires d'avocat, seront désormais taxés. Une taxe de 7 p. 100 sur ces coûts fera augmenter le prix d'une maison de près de un pour cent. Encore une fois, cette hausse de un pour cent survient à une époque où les Canadiens trouvent de plus en plus difficile d'acheter une maison.

● (0740)

Les logements neufs coûtant jusqu'à 350 000 $ bénéficieront d'un remboursement égal à 2,5 p. 100 de la TPS. Autrement dit, même si la TPS sur les logements d'au plus 350 000 $ ne sera que de 4,5 p. 100, le gouvernement n'accordera qu'un remboursement de 2,5 p. 100. Plus le prix des logements sera élevé, plus la valeur du remboursement diminuera. Les logements de 500 000 $ seront pleinement taxés au taux de 7 p. 100. Aucun remboursement identifique n'est offert dans le cas des logements locatifs. Le comité a appris que le prix des logements locatifs neufs augmentera sensiblement. En moyenne, la TPS fera augmenter le prix des loyers résidentiels de 2 p. 100 en Ontario, alors que même les immeubles plus anciens seront assujettis à une taxe sur intrants.

Parallèlement, le comité a appris que les loyers résidentiels pourraient subir une hausse variant entre 27 et 56 $ à Vancouver à la suite de l'entrée en vigueur de la TPS. Cela correspond à une augmentation allant de 300 à 600 $ par année. Les familles à revenu faible ne peuvent faire face à de telles hausses, surtout dans les marchés où les locations sont plutôt rares et où la moitié environ des locataires avec un revenu inférieur à 25 000 $ par année consacrent déjà 30 p. 100 de leur revenu au logement. Le comité a trouvé déplorable que le gouvernement ait décidé de traiter les locations différemment et de ne pas accorder de remboursement aux logements de location nouvellement construits. Cette question a été débattue dans la plupart des grandes villes, compte tenu du grand nombre de logements qu'on y trouve.

Les sénateurs de ce côté-ci de la Chambre ne comprennent pas pourquoi le gouvernement a choisi de s'en prendre de la sorte aux locataires. En effet, il semble montrer une préférence pour ceux qui peuvent se permettre d'acheter une maison neuve; il semble privilégier les Canadiens à revenu élevé par rapport aux Canadiens à revenu plus modeste qui sont locataires.

[Le sénateur Kirby.]

Bien que la TPS ne soit pas imposée sur les aliments de base, il est trompeur de dire que les aliments soient exemptés. Plusieurs organisations ont dit au comité, en particulier l'Association canadienne des restaurateurs et des services d'alimentation, que 40 p. 100 de l'argent consacré à la nourriture était dépensé dans des restaurants. Quand on ajoute les aliments qui ne sont pas de base, par leur nature ou par la taille de leur emballage, le principe que la nourriture n'est pas taxée se révèle complètement faux. En fait, si on considère l'augmentation importante de la somme d'argent que la famille moyenne consacre aux restaurants à cause de la participation croissante des femmes à la main-d'œuvre, il est clair que la TPS va faire augmenter plutôt que diminuer ce qu'il en coûte pour nourrir une famille au cours des prochaines années.

Il semble extraordinaire au comité et à ses membres de ce côté-ci du Sénat qu'en proposant le projet de loi C-62 le gouvernement ne résolve pas de façon satisfaisante un problème aussi fondamental pour une taxe de vente que la question de la régressivité. En effet, le gouvernement a proposé une taxe qui, en dépit de tous ses beaux discours, n'est pas équitable. Elle est injuste pour les familles à faible revenu, pour ceux qui habitent les régions de notre pays où le coût de la vie est élevé et pour les locataires. Essentiellement, le gouvernement dit dans son projet de loi la chose suivante: «si vous avez un faible revenu et si vous habitez dans un grand centre urbain ou dans une région isolée du pays, en particulier dans le Nord, alors nous allons vous traiter injustement et il va falloir que vous décidiez probablement d'aller vivre ailleurs dans le pays.»

Ce thème de la régressivité et de l'injustice a été invoqué dans tous les témoignages que le comité a entendus. Les témoins à Ottawa et dans les villes d'un bout à l'autre du pays ont parlé de régressivité et d'injustice pas seulement en ce qui a trait aux questions dont je viens de parler, mais en fait à propos également d'une quantité d'autres questions. Les témoins ont parlé de l'injustice de la TPS à l'égard des retraités et des personnes âgées, des pêcheurs, des coopératives, de l'industrie touristique, des Indiens et des autochtones, des agriculteurs et des petites entreprises.

Voici des extraits de témoignages qui, à mon avis, montrent très clairement que les témoins qui ont comparu devant le comité considèrent cette taxe comme régressive. Parlant pour le comité à Ottawa, Pat Grady de Global Economics le 30 mai de cette année à déclaré:

> 2,1 millions, soit 46 p. 100 des familles canadiennes . . . gagnant moins de 30 000 $ par an paieront plus de taxe en 1991 par suite de la TPS.

Effectivement, la moitié des contribuables canadiens verront leurs impôts augmenter à cause de la TPS.

En ce qui concerne l'incidence de la TPS sur les retraités, Claude Edwards, parlant au nom de l'Association nationale des retraités fédéraux, a déclaré au comité:

> Nous considérons que la taxe sur les produits et services qui a été proposée est une forme de taxation régressive dont les effets seront plus négatifs sur les Canadiens à faible revenu qui sont obligés de consacrer une plus grande partie de leur revenu aux biens essentiels que leurs compatriotes plus favorisés.

Claude Edwards a ensuite parlé en détail du pourcentage de personnes âgées placées dans la catégorie des Canadiens à faible revenu, et par conséquent des conséquences très régressives et injustes que la TPS auraient sur ces personnes.

Au sujet des crédits d'impôt pour la TPS, Wolfe Goodman, de Goodman & Carr, une firme torontoise, a déclaré, et je cite:

• (0750)

> [. . .] le système de crédits de taxe sur les ventes doit être indexé afin de tenir compte de l'inflation, mais l'indexation n'entre en vigueur qu'après 3 p. 100. [. . .] J'estime que c'est gravement injuste pour nos concitoyens les plus pauvres et les plus vulnérables.

M. Goodman, en reprenant le thème sur lequel insistaient les organisations anti-pauvreté de toutes les régions du pays, voulait montrer à quel point cette taxe est inéquitable pour les Canadiens à faible revenu.

On pourrait croire, d'après les commentaires que le gouvernement a faits au sujet de la TPS, qu'il n'y a aucune autre solution. Dans quelques instants, j'aborderai cette question plus en détail, mais je veux simplement illustrer le caractère fallacieux de cette observation en vous citant un extrait du témoignage de Neil Brooks, professeur de droit à Osgoode Hall et autorité reconnue en matière de fiscalité. Devant le comité, M. Brooks a déclaré:

> Le crédit remboursable pour taxe de vente pose toutes sortes de problèmes [. . .] Il n'enlève rien à la nature régressive d'une taxe que doivent verser les contribuables à revenu moyen. [. . .] Les Canadiens à revenu moyen vont, de toute évidence, verser un pourcentage beaucoup plus élevé de leur revenu en taxe de vente que les contribuables à revenu élevé, pourtant ils ne seront pas admissibles à un crédit remboursable pour taxe de vente [. . .] Même avec des crédits, les taxes fédérales à la consommation restent régressives.

Les porte-parole du Réseau canadien des aînés se sont présentés devant le Comité, à Moncton, pour parler des répercussions que cette taxe aura sur les personnes âgées. M^me^ Jean Woodsworth, du Réseau canadien des aînés, a déclaré:

> Nous croyons que peu importe la façon dont vous essayez d'ajuster le système avec les dégrèvements fiscaux, une taxe régressive demeure une taxe régressive. Elle frappera les Canadiens à faible revenu et à revenu moyen plus que les riches. [. . .] Cette taxe n'est pas simplement injuste, elle nous est imposée à un moment de notre vie où nos options financières . . .

c'est-à-dire les options financières des personnes âgées,

> . . . sont très limitées.

Shirley Carr a témoigné devant le comité à titre de présidente du Congrès du travail du Canada et s'est surtout penchée sur l'aspect régressif de la TPS:

> La TPS est régressive puisque c'est le même taux qui s'applique à tous les contribuables et que les ménages à faible et à moyen revenu consacrent aux biens et denrées de consommation courante une part beaucoup plus importante de leur revenu que les ménages à revenu élevé. [. . .] Elle est particulièrement injuste parce qu'elle s'applique à toute une gamme de produits et services essentiels, y compris les combustibles pour le chauffage domestique,

l'électricité et les vêtements pour enfants, [. . .]

Terence Hunsley, directeur exécutif du Conseil canadien de développement social, a replacé la TPS dans le contexte de la politique fiscale globale qu'applique le gouvernement depuis 1984. Voici ce qu'il a déclaré:

> Au fil des ans, l'effet combiné de la désindexation des prestations et de l'ensemble du régime fiscal a abouti à placer les Canadiens à faible revenu dans une situation pire qu'avant l'élection du gouvernement. Même avec des réajustements périodiques, si l'on tient compte des effets cumulatifs de l'évolution de la fiscalité et de l'évolution du régime de prestations, on constate que les familles à faible revenu perdent du terrain depuis 1984. Les changements que le gouvernement a apportés au régime fiscal ont eu des effets régressifs et la TPS ne fera qu'aggraver la situation.

Honorables sénateurs, je vous ai cité les organisations nationales qui ont comparu devant le comité, au cours des audiences que nous avons tenues à Ottawa, en mai dernier, parce que ces extraits traduisent bien le ton, l'attitude et les préoccupations de bien des gens. Pour donner aux sénateurs une idée de la situation et pour leur montrer que nous n'avons pas simplement entendu les directeurs d'organisations natinales, mais aussi d'autres organismes, permettez-moi de citer certains extraits des témoignages que le comité a recueillis un peu partout au pays.

Ainsi, le 9 juillet, alors qu'elle comparaissait devant le comité réuni à Charlottetown, Mary Boyd, directrice du Comité d'actions sociales du diocèse catholique romain de Charlottetown a déclaré ce qui suit:

> . . . . actuellement 25 p. 100 des personnes à faible revenu ne remplissent pas de déclaration. Nous croyons que ces personnes, si nous pouvions les trouver, ne pourraient pas remplir sans aide les formules de rabais de taxe. Ainsi cette taxe suscitera nombre de problèmes pour les personnes à faible revenu.

Ce que M^me^ Boyd s'appliquait à démontrer, c'est que les économiquement faibles ne demanderont pas le crédit pour TPS parce qu'ils ignorent comment s'y prendre. Par conséquent, même si ledit crédit n'est pas pleinement indexé et demeure régressif, maints économiquement faibles ne pourront pas en profiter car ils ignorent comment faire pour le demander.

De même, un témoin qui a comparu à Moncton a très bien résumé l'effet de ce crédit sur les habitants de nos régions rurales. Il a déclaré en effet:

> À Port Elgin, la localité que j'habite au Nouveau-Brunswick, les possibilités d'emploi sont très limitées et il existe de nombreux problèmes sociaux. Il y a quelques années, certains individus décidés ont réussi à créer une organisation communautaire à but non-lucratif qui englobe une banque d'alimentation, une garde parascolaire limitée le midi, un centre de récupération des vêtements usagés, un centre de recyclage et un programme d'alphabétisation. En outre, ils sont en train de créer un centre de téléphone-secours. L'imposition d'une taxe sur leurs entrées de fonds, le courrier, le chauffage, l'électricité, le téléphone et les ventes de vêtements usagés ne fera que créer une montagne de paperasses. Le fait de grever davantage des organisations qui aident les indigents, les défavorisés et les analphabètes de notre société ne constitue ni plus ni moins qu'un suicide politique . . .

J'aurais aimé qu'il dise aussi que c'est rien moins que moralement mauvais.

> La taxe à la consommation touche trop les Canadiens à faible revenu, et une politique fiscale comme la TPS ne parviendra qu'à diviser davantage notre société.

Les sénateurs terre-neuviens apprendront vraisemblablement avec plaisir qu'Earl McCurdy, secrétaire trésorier du Syndicat des pêcheurs, des travailleurs de l'alimentation et travailleurs assimilés de Saint-Jean, qui travaille depuis longtemps pour organiser les pêcheurs de cette province—l'un des premiers représentants du Syndicat des pêcheurs, comme on disait il y a plusieurs années à Terre-Neuve—a demandé à comparaître devant le comité lorsque celui-ci s'est réuni à Saint-Jean. Il a déclaré ce qui suit:

> Tout pêcheur qui fait des ventes imposables de plus de 30 000 $ doit s'enregistrer et faire des déclarations, bien que le taux de taxe sur les ventes de poissons soit de zéro. En d'autres termes, ces personnes n'auront ni à exiger ni à percevoir de taxes sur leurs ventes, mais lorsque leurs ventes auront dépassé 30 000 $ les pêcheurs devront comme tout le monde soumettre au gouvernement un formulaire de déclaration pour ce qui est de la TPS. Je trouve que c'est déraisonnable d'obliger ainsi les pêcheurs à engager leurs maigres ressources et à assimiler la réglementation compliquée de la TPS.

• (0800)

M. Sid Pobihushchy, de Coop Atlantique, est un autre témoin qui a comparu devant le comité à Halifax pour parler du caractère injuste de la TPS. En fait, c'est son témoignage et ceux d'autres représentants du mouvement coopératif canadien qui nous ont amenés à proposer l'un de nos huit amendements, celui qui traitait de l'injustice et de la régressivité flagrantes de la TPS à l'égard des coopératives. S'adressant au comité à Halifax, M. Pobihushchy a dit ce qui suit:

> . . . dans les provinces atlantiques, il y a 26 coopératives de type «direct». Il s'agit de coopératives où seuls les propriétaires ont le droit de magasiner . . . Les propriétaires paient les frais généraux qui leur sont facturés directement et les coopératives s'intéressent avant tout à la vente de produits alimentaires . . . à leurs propriétaires-membres. La TPS . . . devra être payée par ces consommateurs sur les frais directs qui sont perçus pour payer les frais généraux, tandis que les concurrents, de l'autre côté de la rue . . . , n'auront pas à payer la TPS . . .

Le témoin a ensuite parlé des importantes répercussions que la TPS aurait sur les magasins coopératifs des petites localités du Canada atlantique. Même l'Association des consommateurs et ses divers membres provinciaux nous ont dit qu'ils s'opposaient à la TPS à cause de son caractère injuste. Des témoins représentant l'Association des consommateurs du Canada et les associations provinciales ont insisté sur ce point lorsqu'ils ont comparu devant le comité dans diverses villes du Canada.

Le secteur touristique est l'un de ceux qui soutiennent, à juste titre, qu'ils subiront des conséquences extrêmement néfastes par suite de l'application de la TPS. Bien que nous ayons reçu des témoignages à cet effet dans différentes villes,

celui que M^me^ Ev McTaggart, du Niagara Falls Visitor and Convention Bureau, nous a présenté à Toronto a mis en évidence la menace que la TPS fait peser sur le tourisme. Voici ce qu'elle a dit:

> Les principaux fournisseurs de nos visiteurs de l'étranger, et particulièrement ceux des États-Unis, ont indiqué assez clairement qu'ils favoriseront d'autres destinations au détriment du Canada, directement à cause de la TPS . . . Nous avons des lettres d'organisateurs de voyages des États-Unis qui affirement clairement que le Canada sera une destination difficile à vendre. Ces menaces ont été clairement énoncées par deux importants organismes américains représentant l'industrie du tourisme: la National Tour Association et l'American Bus Association.

Comme je l'ai dit, d'autres témoins ont également dit très nettement que la TPS aurait des répercussions très marquées sur le secteur touristique.

L'incidence de la TPS sur les Indiens et les autochtones du Canada a fait l'objet d'un long débat au Sénat, lorsque nous avons examiné l'amendement concernant le Nord, il y a près d'une semaine. Cependant, au cours de ce débat, nous nous étions principalement intéressés aux effets de la TPS sur le Nord. Il vaut également la peine de dire, je crois, que la TPS est injuste pour les autochtones. Le chef Oscar Lathlin de l'Assemblée des chefs du Manitoba a dit ceci au comité, à Winnipeg:

> L'Assemblée des chefs du Manitoba s'oppose au fait que les Indiens inscrits aient à payer cette taxe. D'après le document technique, seuls les produits vendus sur les réserves seraient exonérés. En fait, cela ferait de la discrimination contre les résidents des réserves qui n'ont accès à des points de vente qu'à l'extérieur de leur communauté.

Les chefs ont ensuite parlé de la discrimination causée par la TPS. Les Canadiens autochtones qui vivent dans les réserves n'auront pas à payer la taxe, tandis que ceux qui vivent à l'extérieur des réserves devront la payer.

La TPS est également perçue comme étant extrêmement injuste pour les agriculteurs. Harvey McEwan, de la *Western Canadian Wheat Growers Association* a dit ce qui suit lorsqu'il a témoigné devant le comité le 25 juillet, à Regina:

> À la quasi-totalité, les regroupements d'agriculteurs canadiens ont rejeté les propositions en ce qui concerne l'application de la TPS au secteur agricole (. . .) Nos appréhensions en ce qui concerne la mise en application de la TPS portent plus précisément sur les conséquences qu'aura cette nouvelle taxe sur le revenu des agriculteurs et sur l'économie agricole, le coût que représentera pour les agriculteurs et les contribuables l'administration d'un programme de remboursement de la taxe lourd et imparfait, la possibilité que des agriculteurs de bonne foi se voient refuser le statut d'inscrit pour cause de revenus autres que des revenus agricoles ou en raison d'un rendement inférieur au seuil établi, la complexité et la confusion des règles d'application et d'administration de la taxe (. . .) Tout cela explique pourquoi nous croyons que ces propositions sont injustes pour les agriculteurs canadiens.

Voici ce qu'a dit la *Canadian Federation of National and Provincial Taxpayers* lorsqu'elle a témoigné devant le comité, à Edmonton, par l'intermédiaire de son porte-parole, Kevin Avram:

> On dit que la taxe sur les ventes des fabricants et une faucheuse d'emplois; ce problème doit être résolu. Toutefois, la TPS proposée n'est certainement pas la solution, surtout quand on connaît les projets de dépenses du gouvernement actuel. (. . .) Il est évident que le processus par lequel on compte remplacer la TVF devrait être mieux étudié et être mieux vu du public que ne l'est le désastreux régime actuellement proposé qu'on compte lui substituer.

J'ai déjà dit que la taxe était injuste pour les Canadiens du Nord et j'ai mentionné que, durant nos audiences à Yellowknife et à Whitehorse, tous les témoins, les uns après les autres, ont parlé de cette injustice.

Peut-être que ce qui est le plus surprenant pour les sénateurs d'en face, c'est le fait que la TPS est également perçue comme étant injuste pour les gouvernements provinciaux. L'honorable Mel Couvelier, ministre des Finances de la Colombie-Britannique, a témoigné devant le comité le deuxième jour où nous avons tenu des audiences à Vancouver. Je dois signaler qu'il n'est pas le seul ministre provincial des Finances à avoir témoigné devant le comité. Son homologue du Nouveau-Brunswick a également témoigné devant le comité à Moncton. Ces deux ministres des Finances avaient essentiellement le même message à nous donner, message que résume bien cette citation de M. Couvelier:

> . . . L'assemblée législative de la Colombie-Britannique a adopté à l'unanimité une résolution dans laquelle elle condamne la TPS et exhorte le gouvernement fédéral à retirer la nouvelle taxe proposée. Nous croyons que la TPS présente des défauts graves et, ce qui est plus important encore, que toute le raisonnement qui justifie l'imposition d'une taxe fédérale sur les ventes au détail est défectueux . . .

● (0810)

M. Couvelier a dit:

> La lacune la plus évidente est que cette taxe est extrêmement complexe. Elle fera du Canada le premier pays développé à imposer deux niveaux distincts de taxe de vente au détail.

M. Couvelier a ensuite parlé de la difficulté posée par la présence des gouvernements fédéral et provinciaux dans le même secteur fiscal, lorsque les taxes et les systèmes de perception ne sont pas intégrés.

Les témoignages que je vous ai cités au cours des dernières minutes représentent une déclaration faite par chaque témoin qui a comparu devant la comité dans chacune des 12 villes où nous nous sommes rendus. J'ai procédé de cette façon parce que j'estime qu'il est important que vous compreniez que, partout au Canada, cette taxe est perçue comme régressive et injuste. Il me semble que ce ne sont pas seulement les organismes nationaux qui font cette observation à l'égard de la taxe: les représentants d'organismes locaux et régionaux la font aussi. Un grand nombre de particuliers sont venus exprimer leur point de vue au comité losrque celui-ci s'est rendu à divers endroits au pays.

Je pense que l'on ne risque guère de se tromper en disant qu'un certain nombre de Canadiens qui, normalement, appuie-

raient d'une manière ou d'une autre les politiques gouvernementales, se sont donné la peine de témoigner devant le comité sénatorial, et que ceux-ci ont été presqu'unanimes à condamner cette taxe. C'est précisément ce consensus qui nous a incités, nous les représentants libéraux du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, à conclure qu'il fallait rejeter cette taxe.

Je termine mes observations sur le caractère régressif de la taxe en faisant une remarque concernant la présentation faite devant le comité, à Ottawa, par le Conseil national du Bien-être, parce que je pense que celui-ci a fait une meilleure analyse des répercussions de la TPS sur les pauvres et les Canadiens à faible revenu que n'importe quel autre organisme.

Le Conseil nous a essentiellement dit que la tentative faite par le gouvernement afin d'alléger le fardeau de la TPS pour les pauvres, en augmentant le montant du crédit remboursable pour la taxe de vente, et en étendant son application aux personnes ayant des revenus plus élevés, ne satisfait pas au critère d'équité.

Il est exact, comme l'a souvent répété le gouvernement, que le crédit maximum pour les adultes passera de 140 $, en 1990, à 190 $, en 1991, tandis que celui qui est prévu à l'égard des enfants grimpera de 70 $ à 100 $. Il est heureux que ces changements soient apportés, mais ceux-ci ne tiennent pas adéquatement compte du fardeau supplémentaire lié à l'application de la TPS, et il ne protège pas non plus de façon suffisante les Canadiens à faible revenu.

Ce crédit amélioré allégera mais n'éliminera pas le fardeau de la taxe de vente fédérale pour les familles et les personnes pauvres. Même si cette mesure devait procurer certains avantages, ceux-ci seront de courte durée. Il en sera ainsi en partie parce que les crédits seront uniquement indexés au taux d'inflation, moins 3 p. 100. Ces avantages seront de courte durée, s'il y en a, en partie parce que certains gouvernements provinciaux ont indiqué qu'ils pourraient imposer les sommes remboursées aux personnes ayant un faible revenu. Ces avantages seront aussi de courte durée parce que, à mesure que le coût de la vie grimpera, les personnes à faible revenu devront consacrer une fraction de plus en plus importante de ce revenu aux biens de consommation. Par conséquent, ces personnes deviendront inévitablement de plus en plus pauvres.

Ainsi, il suffit de faire remarquer que le seuil de 24 800 $, aux fins du crédit pour taxe de vente, sera le même pour tous les ménages. Par conséquent, ceux qui ont des enfants seront traités moins favorablement que les couples sans enfants et les personnes seules.

Une personne seule ayant un revenu de 24 000 $ par année, soit 9 000 $ de plus que le niveau de pauvreté prévu, 15 000 $ pour une personne seule, aura droit au crédit maximum, mais un couple ayant trois enfants et un revenu combiné de 30 000 $, soit 2 300 $ de moins que le seuil de pauvreté prévu, n'aura droit qu'à une partie de ces crédits.

Tout cela, à cause d'une injustice fondamentale de la TPS, soit l'absence d'une protection complète contre l'inflation. Faute de cette protection, les pauvres s'appauvriront encore plus, inévitablement.

En 1991, par exemple, le crédit d'impôt pour taxe de vente, après impôt, pour une personne âgée seule ayant un revenu de 12 500 $—et les Canadiens âgés qui ont des revenus de cet ordre-là sont loin d'être rares—sera de 317 $, soit 2,5 p. 100 de son revenu. En 1996, le crédit ne vaudra plus, en dollars constants de 1991, que 249 $. La taxe de vente nette à la charge du retraité sera de 358 $, soit 2,9 p. 100 de son revenu.

On pourrait multiplier les exemples pour montrer que l'inflation et la TPS s'attaqueront aux pauvres sur deux fronts. Tout d'abord, l'inflation rognera la valeur du crédit remboursable, qui perdra 3 p. 100 chaque année. Deuxièmement, l'inflation fera baisser constamment le niveau réel du seuil auquel le crédit est consenti, puisqu'ils ne seront relevés chaque année qu'en fonction du taux d'inflation moins 3 p. 100. Par conséquent, plus le temps passera, moins nombreux seront les contribuables qui profiteront des crédits. L'indexation partielle pose aussi un problème d'impôt sur le revenu de plus en plus grave aux pauvres qui travaillent. Ceux-ci forment le segment de notre société que le gouvernement prétend vouloir aider, il le répète sans cesse. Malheureusement, il abaisse constamment le seuil à partir duquel il faut payer de l'impôt sur le revenu. Nous sommes même en bas du seuil de pauvreté.

• (0820)

Même si la TPS n'est pas augmentée, les Canadiens à faible revenu devront supporter une charge de plus en plus lourde en taxes et en impôt sur le revenu. Leur situation sera pire en 1991 qu'en 1984, année où les conservateurs sont arrivés au pouvoir. Et elle sera pire encore en 1992. Le même scénario se répétera d'année en année.

Aviez-vous une question, sénateur Hays?

L'honorable Dan Hays: Oui. J'aimerais vous poser une question, sénateur Kirby, dans le cadre de ce que vous venez de dire. Peut-être pourriez vous faire un commentaire utile sur la mesure dans laquelle cette taxe régressive créera de graves difficultés aux consommateurs.

J'aimerais étayer mon propos par quelques brèves citations. La première est tirée du Document fiscal nº 89, qui traite de la taxe sur les produits et services et de son taux. On y lit, à la page 125,

> Les experts semblent convenir que, comme l'expérience l'a démontré, l'administration d'une taxe sur la valeur ajoutée est beaucoup plus complexe et coûteuse que ne le prétendent ses partisans, et que son imposition n'est justifiée qu'à un taux relativement élevé. Dans les pays de la CEE, les taux tendent à se rapprocher de 20 p. 100. Voici les taux actuels et, entre parenthèses, les taux au moment de l'entrée en vigueur.

Je vais indiquer les deux taux.

> Autriche, 18 p. 100, (16); Belgique, 19 p. 100, (18); Danemark, 22 p. 100, (10); France, 18,6 p. 100, (13,6); Allemagne, 14 p. 100, (10); l'Irlande, 23 p. 100, (16); l'Italie, 18 p. 100, (12); les Pays-Bas, 19 p. 100, (12); la Norvège, 20 p. 100, (20); la Suède, 19 p. 100, (11,1); et le Royaume-Uni, 15 p. 100, (10). Dans la plupart des pays, les taux actuels sont au moins deux fois plus élevés que le taux proposé pour le Canada. Il faut toutefois noter qu'il existe ici une taxe de vente au détail provinciale dont le taux varie de 7 à 12 p. 100, ce qui n'est généralement pas le cas en Europe. Le taux global de la taxe à la consommation au Canada sera donc à peu près égal à ce qu'on trouve en Europe.

[Le sénateur Kirby.]

Autrement dit, la somme des taxes fédérale et provinciale. Ce à quoi je veux en venir c'est que, pour justifier le coût élevé de l'administration de la TPS ou d'une taxe à la valeur ajoutée, le taux doit en être plutôt élevé. Je ne me souviens pas exactement où, mais j'ai lu quelque part que pendant les cinq premières années après l'entrée en vigueur de la TVA en Grande-Bretagne le coût moyen de la perception a représenté 11 p. 100 des sommes perçues. A un coût de 20 milliards de dollars par an pendant les cinq prochaines années, la TPS à 7 p. 100 est une taxe très coûteuse.

L'autre élément que je voudrais ajouter pour compléter, c'est que . . .

Le sénateur Barootes: Le sénateur proposerait-il par hasard un taux supérieur à 7 p. 100?

Le sénateur Hays: Non. Je suis heureux d'avoir provoqué une question, car ce que j'essaie de dire—et je voudrais connaître l'opinion du sénateur Kirby à ce sujet—c'est qu'étant donné les frais d'administration importants de la TPS, il est plutôt insensé de l'appliquer à moins que le taux ne soit assez élevé. Ainsi, lorsqu'elle s'établit à 7 p. 100, elle ne permet pas de percevoir suffisamment de recettes fiscales par rapport aux frais d'administration très élevés.

Je voudrais vous citer certains chiffres tirés des renseignements publiés récemment par Statistique Canada. Je pense que cela permettra de mettre en lumière le problème sur lequel je voudrais que le sénateur Kirby se penche.

Le sénateur Steuart: Cela pourrait éclairer également le sénateur Barootes.

Le sénateur Hays: Peut-être. Permettez-moi de continuer.

> Statistique Canada a également calculé les taux d'imposition reliés à l'indice des prix à la consommation et à ses principaux éléments. Les taux en question ont été en 1989, de 5,2 p. 100 pour les aliments, de 10,2 p. 100 pour les soins de santé et les soins personnels, de 11,4 p. 100 pour les vêtements, de 12,1 p. 100 pour les loisirs, la lecture et l'éducation, de 19,3 p. 100 pour le logement, de 25,1 p. 100 pour les transports et de 122,8 p. 100 pour le tabac et l'alcool, soit un taux global de 19 p. 100. Ces taux sont supérieurs au taux pour l'ensemble de l'économie parce que le consommateur est plus lourdement imposé que tout autre groupe.

C'était là le cas en 1989. Je voudrais que vous me disiez ce que vous pensez de l'idée que si nous ajoutons une taxe de 7 p. 100 à la taxe provinciale, nous nous rapprocherons de la taxe à la consommation en vigueur en Europe. En fait, lorsqu'on compare avec les chiffres de 1989, on s'aperçoit qu'on impose des taxes extrêmement élevées à la consommation. C'est là le point que vous avez soulevé au sujet du caractère régressif de la taxe. Étant donné votre vaste expérience au sein du gouvernement, pourriez-vous nous éclairer sur l'efficacité d'une taxe pas très élevée et sur la probabilité qu'elle soit augmentée, afin de la rendre plus efficace? En d'autres termes, après avoir investi les sommes voulues pour percevoir la taxe et procéder aux vérifications nécessaires, le gouvernement va être fortement tenté d'accroître le taux.

Lorsqu'on examine les chiffres de Statistique Canada pour 1989 et les calculs actuels, alors qu'on additionne les taxes prélevées par les deux niveaux de gouvernement et qu'on compare le taux obtenu à celui en vigueur au sein de la Communauté européenne, on s'aperçoit que nous allons être frappés par une taxe à la consommation extrêmement élevée. Du moins, c'est ce que je conclus à la lecture des notes en question.

Sénateur Kirby, vous en êtes rendu dans votre discours à cette question et je souhaiterais obtenir davantage de précisions.

Le sénateur Kirby: Merci, sénateur Hays. Je serais heureux de le faire, car dans la première partie de mon discours je me suis contenté de vous faire part de l'opinion partagée par 80 à 90 p. 100 des témoins qui ont comparu devant le comité cet été, selon lesquels la TPS, sous sa forme actuelle, est régressive et injuste. Un des plus grands problèmes posés par la TPS réside dans le fait qu'au fil des ans, la taxe deviendra de plus en plus régressive car le seuil prévu pour les crédits de taxe n'est pas indexé sur l'inflation.

Je soulève cet argument en réponse à vos observations, parce que, comme vous l'avez clairement déclaré, en vous fondant sur les antécédents relatifs aux taxes de vente provinciales et aux ventes au Canada, à la TVA et aux taxes à la consommation imposées en vertu de diverses autorités, si l'on se sert des données que vous avez citées, sénateur Hayes, ces taxes augmentent avec le temps. Une augmentation du taux d'impôt, combinée aux dispositions actuelles de la TPS concernant les crédits de taxe et la protection anti-inflationniste de ces crédits, indique clairement que le caractère inéquitable et régressif de cette taxe empireront au lieu de s'améliorer.

On peut effectivement prévoir que, dans un avenir assez rapproché, les Canadiens auront le régime fiscal le plus régressif et, comme le sénateur Hayes l'a souligné, le plus cher. Un contribuable canadien aura à payer la taxe de vente, qui comprendra les taxes fédérale et provinciale, et non seulement la taxe fédérale en soi.

L'argument présenté par le sénateur Hayes vient parfaitement conclure mes propos concernant précisément la régressivité et l'inéquité. Son argument mène inéluctablement à la conclusion selon laquelle la proposition actuelle est non seulement inéquitable et régressive, mais qu'elle empirera la situation avec le temps. Avec cette dégradation, le Canadien à faible revenu, le travailleur pauvre, le parent seul et la personne âgée se retrouveront dans une situation bien pire que celle qu'ils connaissaient lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, en 1984.

Sur la question des répercussions de la TPS sur des groupes particuliers de Canadiens, je viens de parler de ses répercussions sur les Canadiens à faible revenu. Je voudrais maintenant traiter des répercussions de la TPS sur une région particulière du pays.

Ce n'est peut-être plus le cas depuis 1984, mais, de 1965 ou 1966 jusqu'à 1984, le gouvernement du Canada avait l'habitude d'agir surtout dans le but de redistribuer les recettes aux particuliers et aux régions qui avaient besoin d'aide. J'ai expliqué assez longuement comment la TPS, et l'ensemble de la politique fiscale du gouvernement, devrais-je ajouter, inversent l'ordre des choses en ce qui a trait au rôle qu'a toujours joué le gouvernement national en matière de redistribution des recettes, étant donné le caractère rétrograde et inéquitable de cette taxe pour les Canadiens à faible revenu.

• (0830)

Je voudrais maintenant aborder très brièvement la question de l'incidence de la TPS sur la région de l'Atlantique, en général, et sur la Nouvelle-Écosse, en particulier. Permettez-moi tout d'abord une citation. Elle est tirée d'un article publié l'autre jour dans un journal de Nouvelle-Écosse. On y lisait ceci à propos de la TPS:

> La TPS est une taxe à la consommation qui sera préjudiciable à l'économie. Elle va provoquer une flambée de l'inflation, entraver le développement économique, frapper et réduire les revenus dans la province, les recettes de la province et tous les services publics dans notre région.

Honorables sénateurs, avant que vous alliez croire qu'il ne s'agit là que de paroles creuses rapportées dans un article sur l'économie de la région de l'Atlantique, laissez-moi vous dire que c'est le premier ministre d'une des provinces de l'Atlantique qui a dit cela. L'auteur de cette sortie contre la TPS a en effet déclaré que:

> La TPS est une taxe à la consommation qui sera préjudiciable à l'économie, qu'elle va entraver le développement économique de la région, réduire les revenus dans la province et affecter tous les services publics dans la province.

Ce sont les paroles mêmes d'un des nouveaux venus au Sénat, le sénateur Buchanan. Il a fait cette déclaration en qualité de Néo-Écossais, moins de six semaines avant son arrivée au Sénat, lorsqu'il était encore premier ministre de la Nouvelle-Écosse. Je l'avais même félicité à ce moment-là d'avoir porté un jugement aussi éclairé sur la TPS au nom des habitants de la Nouvelle-Écosse. J'avoue avoir été quelque peu déconcerté par la transformation radicale qui semble s'être opérée en lui, le temps d'un vol Halifax-Ottawa à bord d'un avion d'Air Canada, quand est venu prêter son serment d'allégeance au Sénat. C'est vraiment incroyable. Il ne reste plus qu'à espérer que, au moment du vote définitif sur le projet de loi, l'ancien premier ministre et nouveau sénateur aura de nouveau une perception juste de l'incidence que la TPS aura sur les gens de la Nouvelle-Écosse.

En ce qui concerne la conjoncture économique dans les Maritimes, je crois qu'il importe de bien comprendre que le fait que notre industrie manufacturière soit très réduite, contrairement au Québec et à l'Ontario, et dans une certaine mesure contrairement aux provinces de l'Ouest, très peu d'entreprises de la région de l'Atlantique bénéficieront du retrait de la taxe sur les ventes des fabricants. Le gouvernement fédéral ne cesse de répéter que le nombre d'emplois créés par le retrait de cette taxe sera, à lui seul, le principal avantage de la TPS. En réalité, il n'y aura pas de telle création d'emplois dans la région de l'Atlantique précisément parce que notre industrie manufacturière n'est pas assez considérable pour cela. À vrai dire, comme les sénateurs le savent très bien, la région de l'Atlantique survit surtout à cause de ses ressources, notamment la pêche et, dans une moindre mesure, la forêt, les mines et le tourisme. Lorsqu'on analyse les conséquences de la TPS sur les petits pêcheurs indépendants—et je vous en ai donné un exemple il y a quelques instants lorsque je vous ai lu cette citation de Earl McCurdy, un des fondateurs du syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve—on constate que, de toute évidence, cette taxe nuira au secteur de la pêche et lésera les milliers de Canadiens qui y travaillent.

Et surtout, la TPS aggravera et prolongera la récession qui s'est installée dans les provinces de l'Atlantique depuis la fin du printemps de 1989, en raison de l'extinction des stocks de poisson, notamment des stocks de morue du nord. La baisse des stocks de poisson et la fermeture des usines de transformation qui en a découlé ont eu sur la région une incidence importante et ont occasionné un fléchissement de l'économie régionale. De nombreux économistes ont signalé à notre comité cet été que le ralentissement économique que connaît la région de l'Atlantique s'aggravera après l'entrée en vigueur de la TPS, notamment dans le secteur de la pêche. Il n'est donc pas étonnant que l'opposition à la TPS soit plus forte dans les provinces maritimes que partout ailleurs au Canada. Les sondages, l'un après l'autre, révèlent que 90 à 95 p. 100 de la population de cette région s'oppose à l'adoption de cette taxe. En Nouvelle-Écosse, par exemple, les trois partis politiques, y compris le Parti conservateur provincial, rejettent la TPS. Ils l'ont fait savoir publiquement en se prononçant unanimement contre cette taxe par voie de résolution à l'Assemblée législative.

Les statistiques sur les revenus font ressortir que, dans la région de l'Atlantique, et notamment en Nouvelle-Écosse, les contribuables sont assujettis à un taux d'imposition considérablement plus élevé que la moyenne nationale. Le taux moyen d'imposition, en Nouvelle-Écosse, par exemple, est de 5 p. 100 plus élevé que la moyenne nationale. Cette taxe est en outre prélevée sur des revenus qui sont de 12 p. 100 inférieurs à la moyenne nationale.

• (0840)

Les chiffres que le ministère des Finances fédéral a présentés au comité, comme ceux du Conseil économique du Canada, montrent clairement que la TPS creusera un écart encore plus profond entre les provinces de l'Atlantique et le reste du Canada. La part des dépenses fédérales que représentent les programmes et services fédéraux destinés à la région de l'Atlantique et à d'autres régions défavorisées a rapidement fondu au cours des dix dernières années. Il suffit de lire le récent projet de loi C-21 qui modifiait la Loi sur l'assurance-chômage et de vérifier l'aide qui a été accordée aux pêches l'an dernier pour comprendre à quel point le gouvernement fait souffrir la région de l'Atlantique.

On peut même dire, comme plusieurs porte-parole de Terre-Neuve l'ont fait quand les mesures d'aide aux pêches ont été annoncées, que c'est plus un programme d'aide au réemploi et à la réinstallation qu'un programme d'aide aux pêches. Ces prétendues mesures d'aide encouragent les gens à abandonner la pêche et à quitter la région.

En réalité, depuis 1984, presque tous les budgets fédéraux ont retiré des fonds du développement régional en faveur de l'investissement en Ontario et au Québec. Le gouvernement a affirmé dans un bon nombre de ses budgets récents que l'argent investi en Ontario et au Québec provient ou doit provenir des fonds du développement régional, des sommes mises à la disposition des régions plus dépendantes. Pourtant, en dépit de la réduction des transferts fédéraux ou de l'aide à la région, en dépit du fait que l'assiette fiscale et l'assiette de l'impôt des sociétés sont beaucoup plus restreintes dans les

provinces de l'Atlantique, y compris la Nouvelle-Écosse, que dans les autres provinces canadiennes, le gouvernement fédéral a, ces dernières années, réduit sensiblement le taux d'accroissement de ses contributions à la santé et à l'enseignement postsecondaire. Résultat: les gouvernements des provinces de l'Atlantique ont été affectés, de façon disproportionnée, par la politique fiscale et monétaire du gouvernement fédéral.

Voici un exemple. Les étudiants de la région de l'Atlantique paient aujourd'hui les frais de scolarité les plus élevés du Canada. Les frais modérateurs pour les services hospitaliers augmentent alors que le nombre de lits diminue. Dans ce climat économique, la taxe sur les produits et services aura sur les gens de la région un effet négatif considérable.

Je vais donner un autre exemple aux sénateurs. Un nombre très considérable de Canadiens de la région de l'Atlantique vivent de pensions et de revenus autres que des salaires. Ces pensions et revenus ne seront pas rajustés à la hausse afin de compenser pour l'incidence de la TPS sur le coût de la vie. Par conséquent, il s'ensuivra que le niveau de vie de milliers de Canadiens de la région de l'Atlantique baissera substantiellement.

L'indexation partielle de la plupart des programmes de sécurité sociale et de soutien du revenu, y compris les crédits remboursables au titre de la TPS que toucheront les Canadiens à faible revenu, prouve que les personnes âgées, les personnes handicapées, les grands malades et les mères qui élèvent seules leurs enfants seront très durement touchés par la TPS. Cela sera d'autant plus vrai dans une région dont le nombre des habitants à faible revenu est supérieur à la moyenne nationale.

J'ai dit tout à l'heure que le mouvement coopératif sera durement touché par la TPS, car les coopératives seront assujetties à une double imposition, qu'elles devront payer de la taxe sur les denrées alimentaires et autres articles du genre. En effet, le prix des denrées alimentaires et d'autres produits vendus par les coopératives va monter au moment même où de nombreuses études, y compris celle du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, indiquent que les denrées alimentaires, entre autres articles, coûtent trop cher dans la région de l'Atlantique plus que partout ailleurs au Canada. Elles coûtent aussi nettement plus cher à l'extérieur des grands centres urbains—comme Halifax, par exemple. Les produits de base sont considérablement plus chers dans les petites villes qu'ils ne le sont à Halifax et ailleurs au Canada. Encore une fois, la TPS va aggraver la situation.

J'ai parlé tout à l'heure de l'apparente injustice de la TPS pour l'industrie touristique. Des représentants de cette industrie provenant de tout le pays qui ont comparu devant le comité sénatorial se sont longuement étendus sur cette injustice et sur la façon dont l'industrie va en souffrir au bout du compte. Le fait est que l'industrie touristique est l'un des rares points forts de l'économie de la région de l'Atlantique.

L'industrie touristique y est florissante depuis près de deux décennies. En fait, les statistiques du chômage montrent que, ces deux dernières années, le taux de chômage a chuté d'autant que 6 p. 100 au cours des mois de mai et de juin, ce qui indique des hausses considérables de l'emploi saisonnier dans l'industrie touristique au cours des mois de juin, juillet et août. À l'Île-du-Prince-Édouard, notamment, ces hausses sont nettement plus marquées. Il est clair, d'après les renseignements obtenus des associations touristiques et d'autres groupes, que les touristes ne sont pas prêts à payer une taxe de vente nettement plus élevée. Regardez, par exemple, la situation dans la région atlantique où la taxe de vente provinciale est actuellement de l'ordre de 11 p. 100. Si on ajoute à cela les 7 p. 100 de la TPS, on demande maintenant aux touristes de payer 18 p. 100 de plus sur tout. Il n'y a guère de chance que ce soit facilement accepté par les touristes qui visitent la région. Il est clair que la TPS aura des conséquences négatives pour ce secteur.

Le Conference Board of Canada, dans un rapport récent, faisait remarquer que les quatre dernières années le produit domestique réel de la Nouvelle-Écosse a augmenté moins vite que le produit national brut. Les circonstances économiques actuelles aggraveront encore la situation, en raison de l'effet de la TPS sur la pêche et le tourisme.

Lorsque l'on parle de la TPS aux pêcheurs, comme je l'ai fait au cours de réunions dans de nombreuses localités, on constate qu'il la considère déroutante. Pour le pêcheur moyen, il semble qu'il soit nécessaire de remplir une montagne de formules et d'autres demandes admnistratives, alors que techniquement il n'est pas sujet à la taxe en raison de la nature de son entreprise.

• (0850)

On peut penser qu'avec la créativité dont les pêcheurs sont capables pour trouver des moyens de contourner les tracasseries administratives, le nombre de pêcheurs dont les ventes dépasseront 30 000 $ risque fort de diminuer radicalement l'année prochaine. Par conséquent, il se peut très bien que l'effet net de la TPS soit de rendre clandestine une partie importante de l'économie des provinces de l'Atlantique.

Un des aspects fondamentaux de la TPS, c'est que les entreprises paieront la TPS sur les achats commerciaux, puis percevront la TPS sur les ventes et, si les deux montants ne s'équivalent pas, elles demanderont ou payeront la différence, selon le cas, auprès du gouvernement. Le problème que pose cette façon de procéder pour un pêcheur, par exemple, c'est qu'il devra attendre de se faire rembourser la TPS après avoir dépensé de l'argent pour acheter certains intrants. Ayant passé considérablement de temps, surtout en 1982 et en 1983, à visiter des localités de pêche dans la région, je peux vous dire, honorables sénateurs, qu'un pêcheur côtier qui a des paiements à effectuer pour sa maison, son bateau, sont équipage, ses fournitures et ainsi de suite se retrouvera dans une situation où il aura un montant considérable de TPS à payer. Et il devra attendre que le gouvernement fédéral lui fasse parvenir ses remboursements de TPS. Il aura alors beaucoup de mal à payer ses dépenses de subsistance ordinaires.

Ce qui rendra la vie encore plus difficile pour les pêcheurs, c'est en partie l'obligation d'avoir ce qu'une grande entreprise appelle un fonds de roulement, qui est nécessaire dans ce cas-ci en raison de la façon dont la taxe doit être payée. La situation empirera inévitablement à cause des discussions et des désaccords que susciteront les lacunes de la TPS avec le temps. Des différends surgiront au sujet du niveau de revenu ou de remboursement auquel un pêcheur a droit, ce qui compliquera sa vie encore davantage.

En fait, les pêcheurs de la région vous diront que l'actuel programme de remboursement de taxe sur le carburant destiné

aux pêcheurs prête déjà tellement à confusion, est si bâclé du point de vue administratif et demande tellement de paperasserie et de temps que bon nombre d'entre eux ne demandent pas ces remboursements. En fait, certains ne les demandent pas parce qu'ils ne comprennent simplement pas tous les règlements.

Quand on essaie d'expliquer aux pêcheurs que les remboursements de TPS marcheront mieux, qu'ils donneront de meilleurs résultats pour eux et qu'ils seront administrés plus efficacement que les ristournes de taxe sur le carburant, cela les fait tout simplement rire, car ils font remarquer qu'il est nettement impossible au gouvernement fédéral d'administrer efficacement quelque programme de remboursement que ce soit. Ils tenteront inévitablement de trouver des moyens inédits d'éviter de payer cette taxe ou au moins d'éviter de la payer à temps.

Ce problème n'existe pas seulement en Nouvelle-Écosse. Comme les honorables sénateurs le savent, on a vu à la fin des années 1970 et au début des années 1980 de nombreux cas de pêcheurs terre-neuviens qui avaient un grave problème parce qu'ils s'étaient mis le ministère du Revenu à dos. Il en est résulté, comme beaucoup d'entre vous s'en rappellent, que des centaines de pêcheurs ont fait l'objet d'une vérification et beaucoup se sont trouvés placés dans une situation extrêmement difficile lorsque le ministère fédéral du Revenu exigea des remboursements.

Voilà l'image, voilà le souvenir, voilà l'impresion que ces pêcheurs retiennent des régimes fiscaux complexes et touffus. En se fondant sur leur expérience, les pêcheurs vous diront que la position de remboursement de la TPS est tout simplement insensée et ne marchera jamais. Je le répète, cela ne fera qu'inciter un grand nombre de Canadiens honnêtes et travailleurs à se soustraire au système en trouvant de nombreux moyens de cacher une partie importante de leur revenu et en fait à le garder sous le seuil des 30 000 $.

La TPS met en effet les pêcheurs devant un choix entre deux maux. Ou bien ils se soustraient au régime fiscal ou bien ils laissent leur argent entre les mains du gouvernement fédéral pour des périodes prolongées. Je le répète, ils n'ont pas assez de fonds de roulement, pas assez de liquidités excédentaires pour pouvoir le faire.

Ainsi donc, honorables sénateurs, les pêcheurs et l'industrie touristique sont frappés à un moment où les deux secteurs sont en déclin et où la valeur du dollar canadien est artificiellement élevée. Nous l'avons appris l'autre jour lorsqu'un ex-ministre conservateur a révélé aux Canadiens que la valeur en était artificiellement élevée parce qu'on avait conclu une entente particulière dans le cadre de l'Accord de libre-échange en vue de garder élevée la valeur de notre dollar. Comme nous le savons, cela a une incidence dévastatrice sur le secteur de la pêche.

Face à toutes ces pressions, les pêcheurs luttent pour survivre, et le gouvernement va maintenant rendre la situation encore bien pire avec la mise en application de la TPS. Nous voyons donc une situation où les deux industries les plus importantes de la région de l'Atlantique, celle de la pêche et celle du tourisme, vont être dévastées par la TPS. Cette dernière va donc frapper les Canadiens à faible revenu et le cœur de la structure économique de la région de l'Atlantique en n'offrant essentiellement rien en retour.

[Le sénateur Kirby.]

• (0900)

Je dis qu'elle n'offre rien en retour parce que, même si la TPS permet de créer des emplois dans le secteur manufacturier, même si elle permet de rendre les entreprises manufacturières canadiennes plus compétitives, ces emplois ne seront pas créés dans la région de l'Atlantique. Cette région n'a en effet qu'une très petite infrastructure manufacturière susceptible de bénéficier de la réduction de la taxe sur les ventes des fabricants.

Si je m'oppose au projet de loi, c'est parce que je crois que la TPS frappera la région de l'Atlantique injustement et démesurément et parce qu'elle frappera certaines régions plus durement que d'autres, même avec les avantages qu'elle peut leur apporter. C'est aussi pour ces raisons que mes collègues de ce côté-ci ont proposé des amendements visant à rendre le projet de loi équitable et que le Comité sénatorial des banques et du commerce a proposé de le rejeter. Comme je l'ai expliqué, nous avons agi ainsi parce que ce projet de loi est foncièrement injuste. Il l'est non seulement pour les contribuables, mais aussi pour les régions canadiennes à faible revenu et pour celles qui sont dépourvues d'une infrastructure manufacturière.

Après avoir parlé de la régressivité et de l'iniquité de la taxe à l'égard des particuliers et des régions, j'en arrive au troisième volet de mes observations pour aborder une question que les sénateurs d'en face et les médias ont soulevée à maintes reprises, celle de savoir s'il existe des solutions de rechange. Compte tenu des milliards de dollars qui sont censés être perçus grâce à cette taxe, voici la question qu'il convient de se poser: y a-t-il une autre façon de résoudre le problème fiscal du gouvernement?

On a dit . . .

Le sénateur Olson: Avant que vous ne poursuiviez, j'aimerais rappeler qu'à une séance qui s'est tenue à Halifax, nous avons reçu le premier mémoire très bien documenté sur le caractère inéquitable de la taxe et sur les sommes que devront verser les régions aux termes du projet de loi C-62.

Le point le plus important, évidemment, c'est que le transport sera ajouté. Il y a d'autres facteurs qui entrent dans le coût et qui le font monter au point où applique la TPS de 7 p. 100. J'espère que vous nous parlerez de cela parce que je me rappelle que vous étiez là et parce que cet argument confirme si bien les arguments que vous avez avancés pour prouver l'injustice de la taxe pour certaines régions.

Le sénateur Kirby: Merci, sénateur Olson.

Je vais vous donner une réponse en deux parties. Je vous rappelle premièrement que l'une des grandes difficultés en ce qui concerne le gouvernement du Canada est d'essayer de fonder des politiques sur des moyennes nationales. Je me rappelle l'un des meilleurs mots d'esprit qui ait été prononcés dans une conférence des premiers ministres. Je remarque dans la Chambre au moins une ou deux personnes qui étaient à cette conférence avec moi. C'était en 1968, quand Ike Smith, qui fut plus tard le sénateur Smith, était premier ministre de la Nouvelle-Écosse. À la fin d'un très éloquent discours sur le problème de l'utilisation des moyennes nationales, il dit qu'il fallait donner aux régions à faibles revenus du Canada la possibilité d'augmenter leur niveau de vie et qu'il avait hâte de

voir le jour où toutes les provinces canadiennes seraient au-dessus de la moyenne nationale.

Je parle de ce mot d'esprit de Ike Smith parce que, comme le sénateur Olson l'a dit, il est clair que les moyennes nationales sont trompeuses quand on étudie les effets d'un projet de loi comme la TPS.

Comme le sénateur Olson l'a dit, quelques témoins qui ont comparu devant le comité à Halifax—l'un d'eux était le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, je crois—avaient étudié les effets de la TPS sur la région. Il ressortait clairement de leur étude que la TPS nuirait à la région parce que les taxes y sont plus élevées, parce que les revenus y sont plus faibles, parce que le pourcentage de personnes à revenus fixes, comme les personnes âgées et celui des personnes à faibles revenus y est plus élevé et parce qu'elle n'a pas de base industrielle qui puisse bénéficier de la TPS. Quand on regarde les statistiques nationales, il est évident qu'il peut y avoir encore d'énormes problèmes dans certaines régions même si les statistiques ou les moyennes nationales paraissent bonnes.

Honorables sénateurs, si l'on doit modifier de fond en comble notre régime fiscal en supprimant la taxe sur les ventes des fabricants, la question qui vient immédiatement à l'esprit est, par quoi allons-nous la remplacer? Je voudrais parler brièvement de quelques solutions de rechange, car c'est une question importante qui nous préoccupe beaucoup de ce côté-ci.

En consultant n'importe quel ouvrage sur la fiscalité, qu'il soit écrit par un économiste, un avocat ou un spécialiste des finances publiques, vous constatez qu'il commence invariablement par énoncer les trois principes de base suivants : le régime fiscal devrait être équitable, il devrait être efficace du point de vue économique et il devrait être compréhensible. Tout régime fiscal qui ne répond pas à ces trois critères ne devrait pas exister. Ces trois principes constituent la base de tout ouvrage de fiscalité, d'un point de vue fédéral ou économique. Il me semble qu'à la lumière de ces trois critères . . .

Le sénateur Frith: Trois prises, et vous êtes retiré.

Le sénateur Kirby: Vous verrez que la TPS ne satisfait aucunement à ces trois critères.

D'abord, il est clair qu'elle est dégressive puisque le taux est le même qu'on gagne 10 000 $ ou 100 000 $ par année. Elle est de toute évidence injuste, car, comme je l'ai dit dans mon introduction, les crédits d'impôt offerts aux plus démunis ne sont pas indexés sur le taux de l'inflation et diminueront donc proportionnellement. Il est ainsi fort triste, à mon avis, que les sénateurs d'en face aient voté contre un amendement qui aurait, à tout le moins, atténué les effets de cet aspect néfaste et dégressif de la taxe.

Le deuxième critère énoncé par les fiscalistes concerne l'efficacité du régime fiscal. Tous les témoignages des milieux d'affaires entendus au Comité des banques et du commerce cette année démontrent à l'évidence que la TPS ne respecte pas ce critère de l'efficacité. La TPS va être un cauchemar administratif pour les petites entreprises. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a demandé au comité de tenter de faire reporter d'un an l'application de cette taxe si elle devait être adoptée. John Bullock a fait valoir, force arguments à l'appui, que les petites entreprises membres de la FCEI, qui sont la pierre angulaire des activités commerciales partout au Canada, ne sont pas capables d'administrer efficacement ce système fiscal. Elles accepteraient un report de cette taxe d'une durée de six mois au strict minimum, mais elles préféreraient un délai d'un an.

• (0910)

La Communauté économique européenne est un sujet de prédilection du gouvernement car il veut nous démontrer les avantages économiques que confère la taxe à la valeur ajoutée dans les pays qui en font partie. Mais le ministre des Finances s'est bien gardé de dire que la CEE a demandé à ses membres, en avril 1967, d'attendre deux ans et demi avant d'introduire une TVA. C'était supposément la période d'attente minimum avant la mise en œuvre de toute taxe à la valeur ajoutée. Songeons par exemple que l'Italie a pris cinq ans avant de pouvoir appliquer la TVA. Dans d'autres pays, le délai nécessaire, de l'adoption à l'application de la TVA, a été, en moyenne, de plus de deux ans.

Pour administrer des taxes comme la TPS, il faut des services administratifs capables d'exécuter quatre fonctions. Premièrement, ils doivent pouvoir établir une liste des entreprises assujetties et non assujetties à cette taxe, et leur communiquer ensuite les documents explicatifs dont elles ont besoin. Deuxièmement, ces services administratifs doivent s'occuper de la conception, de la mise à la poste et de la réception des déclarations, et se charger également du remboursement des crédits au titre des intrants et de la réception des paiements. Troisièmement, les services chargés de l'application d'une taxe comme la TPS doivent en surveiller l'exécution et être en mesure de traiter, et les questions et les différends auxquelles elle donne lieu. Enfin, ils doivent être capables de procéder à des vérifications comptables et de prendre des mesures exécutoires en cas de non-conformité.

Toutes ces tâches ne sont pas sans ressembler, sous certains rapports, à l'administration de l'impôt sur le revenu. Quand on s'adresse à des spécialistes de taxe sur la valeur ajoutée, comme ce fut le cas pour le comité l'été dernier, on constate que ces tâches sont beaucoup plus coûteuses à l'État que l'administration de l'impôt sur le revenu à cause de la fréquence des déclarations et des remboursements propres à une taxe comme la TPS. Ce sont les difficultés auxquelles seront confrontés les petities entreprises et les particuliers au Canada.

Généralement, les comptes de TPS sont gérés par le personnel de l'entreprise visée. Les petites entreprises n'ont pas cette capacité ou ne peuvent pas se permettre d'embaucher le personnel nécessaire. En fait, même si elles le pouvaient, la complexité de la TPS obligerait le personnel de l'entreprise à confier à des experts certains éléments de leur comptabilité. La TPS est complexe à ce point là.

Actuellement, 75 000 entreprises produisent une déclaration d'impôt au fédéral. En haussant ce chiffre à 1,6 million, en amenant ainsi le nombre de déclarants à plus de un million et demi, le gouvernement a dû embaucher 5 000 nouveaux employés de l'impôt, juste pour parvenir à traiter la TPS.

Le ministre du Revenu, ce grand patineur qu'est M. Jelinek, a compliqué la vie aux propriétaires de petites entreprises en leur présentant toute une ribambelle de méthodes pour calculer et payer la TPS. Les sénateurs d'en face se sont sûrement employés à en apprendre le moins possible au sujet de la TPS afin de pouvoir dire à leurs amis, après la conclusion de ce

débat: «En fait, nous aurions peut-être eu une opinion différente si nous avions compris de quoi il s'agissait.» Il n'y a qu'à examiner les données et les renseignements fournis par le ministère de M. Jelinek. J'ai réussi à me faire inscrire sur la liste d'envois de tous ses documents, qui sont passablement intéressants. Soit dit en passant, on m'a également envoyé la cassette vidéo spécialement préparée par M. Wilson pour nous expliquer comment le gouvernement fédéral gaspille l'argent de nos impôts, mais je réserve ce sujet pour un autre jour.

En ce qui a trait à l'information sur la TPS, les sénateurs d'en face pourraient être surpris d'apprendre que, selon M. Jelinek, il y a la façon normale de calculer la TPS, il y a aussi deux méthodes simplifiées pour y arriver, puis il y a la nouvelle méthode rapide et améliorée pour la calculer. J'ouvre une parenthèse pour parler à titre de mathématicien. Utilisant chacune des quatre méthodes et partant des mêmes données de base, j'ai pu concevoir des exemples donnant en réalité quatre résultats différents, quant à la taxe à payer.

Il y a une erreur mathématique dans l'une des méthodes, mais je la laisserai faire la première page des journaux lorsque les gens commenceront à payer la TPS.

Je ne peux m'empêcher de poser la question suivante: Quel message le gouvernement essaie-t-il de faire passer avec ce système? Essaie-t-il de dire aux Canadiens qu'il s'agit d'un système direct d'application simple? Essaie-t-il plutôt de dire aux Canadiens que la taxe est un cauchemar administratif, qu'il s'est lancé à l'aventure et qu'il est évident qu'il faudra simplifier le régime? En fait, le gouvernement dit: «Voici quatre méthodes de paiement possibles: choisissez la vôtre!»

Il est clair que cette taxe sera une catastrophe administrative. Au risque de faire un commentaire partial, ce qui me répugnerait, je ne peux m'empêcher de faire remarquer que beaucoup d'entre nous attendons avec impatience les articles qui paraîtront tous les jours dans les journaux sur les effets de la taxe. Il est évident que les désastres administratifs passeront à la légende et que chaque jour apportera son lot de plaintes, de pagaille, d'erreurs administratives et de bien d'autres choses. Tout cela renforcera dans l'esprit des Canadiens l'impression d'incompétence donnée par le gouvernement dans le dossier de la TPS. Je le répète, je dis cela uniquement en passant et je ne voudrais pas que cela soit perçu comme étant un commentaire partial. Il reste cette prédiction que la situation que nous aurons si la taxe est mise en œuvre n'est pas farfelue.

Le dernier critère de succès d'une taxe, d'après la théorie, c'est qu'elle doit être facile à comprendre, c'est-à-dire, essentiellement, qu'elle doit être simple.

Ici, j'utiliserai des exemples pour illustrer ma position. Encore une fois, ce sont des exemples présentés au comité pendant les audiences. Le premier exemple est celui d'un sac de biscuits Oreo et d'un sac de tablettes de chocolat Twix qui peuvent être vendus dans la même épicerie. Ce sont deux produits concurrents par leur présentation sur les tablettes et par leur composition. La question est de savoir lequel des deux est taxable. La réponse, c'est que les biscuits Oreo ne sont pas taxables parce qu'ils entrent dans les aliments de base et que les biscuits Twix sont taxables parce qu'ils n'entrent pas dans les aliments de base.

[Le sénateur Kirby.]

Par ailleurs, est-ce que je paie la TPS si j'achète un emballage de six contenants de yogourt? La réponse est non. Est-ce que je paie la TPS si j'achète un seul contenant de yogourt? La réponse est oui.

Voici une autre question: Si j'achète six pots de yogourt et si j'en fais un paquet en les entourant d'un élastique avant de me présenter à la caisse, suis-je en train d'acheter un pot de yogourt ou six? Voilà qui devrait susciter une chaude discussion entre la caissière et le consommateur. Dans le premier cas, le yogourt est taxable; dans le second, il ne l'est pas.

Ces deux exemples illustrent bien le genre de problèmes qui vont surgir. Il démontre jusqu'à quel point il est stupide d'appliquer une taxe qui comporte dès le départ tant d'échappatoires, de nuances, d'exceptions et de variétés. Si les sénateurs ministériels ne pensent pas qu'il s'agit là de la meilleure recette pour aboutir au chaos administratif, que leur faut-il?

Pour ce qui est de la simplicité de la taxe, examinons encore une fois les aspects pratiques de son application à une petite entreprise. Mieux que tout autre exemple que je pourrais vous fournir, la situation vous permettra de comprendre jusqu'à quel point la TPS est loin d'être juste envers les gens et aussi loin d'être simple. Tout débute avec les écritures comptables ordinaires. Les entreprises tiennent une série de registres où elles inscrivent leurs principaux achats et où elles notent les factures. Elles devront ajouter une colonne supplémentaire afin de ne pas perdre la TPS de vue. Si le petit entrepreneur désire réclamer la taxe qu'il paie, il doit faire en sorte de conserver toutes les factures et tous les reçus, de façon à pouvoir identifier par son numéro la personne chez qui il a effectué son achat.

Au moment d'inscrire la TPS dans son grand livre, le comptable devra distinguer dans les achats entre les taxes autorisées et celles qui ne le sont pas. Dans le cas des ventes, l'entreprise devra faire en sorte qu'elle applique bien la TPS appropriée et que les factures renferment bien toutes les données nécessaires. Dans le cas des ventes, le comptable devra également inscrire au grand livre le montant de la taxe dont il devra envoyer le total au gouvernement, à moins que le propriétaire décide d'utiliser l'une des trois nouvelles méthodes de comptable améliorées et simplifiées, auquel cas il devrait procéder autrement. Ainsi, selon les circonstances, l'entreprise devrait utiliser une méthode ou une autre, selon le dernier message que son propriétaire aurait eu le temps de lire en provenance de M. Jelinek.

Tout cela pour démontrer qu'une taxe doit être essentiellement simple et facile à comprendre. Ce n'est évidemment pas le cas de la TPS. En fait, j'ai établi que la TPS ne remplit aucune des trois conditions essentielles de toute fiscalité: l'obligation d'être juste et équitable, celle d'être efficace, et celle d'être simple et facile à comprendre.

Dans ces conditions, je trouve que le projet de loi C-62 va directement à l'encontre de l'objectif que le gouvernement prétend poursuivre avec sa réforme fiscale. En 1987, lorsque le gouvernement a présenté son Livre blanc sur la réforme fiscale, il a promis que la fiscalité serait juste, efficace et compréhensible.

Tandis que les membres du Comité des banques et du Commerce se disputent sur le sort de la TPS, il est néanmoins juste de dire qu'ils s'entendent au moins sur un point: à l'heure

actuelle, la taxe sur les ventes des fabricants comporte des carences qu'il faudrait s'appliquer à faire disparaître. Autrement, mieux faudrait trouver le moyen de l'éliminer. Le comité s'est ensuite demandé si la TPS était le remède approprié.

● (0920)

Quand on analyse les avantages micro-économiques, administratifs et politiques liés à l'abolition de la taxe sur les ventes des fabricants, on comprend pourquoi le gouvernement a décidé de supprimer cette taxe. Mais c'est lorsqu'on commence à examiner la solution retenue par le gouvernement, soit l'application de la TPS, qu'on commence à remettre en question la décision d'abolir la taxe sur les ventes des fabricants, même si on a été obligé de le faire à cause de l'Accord de libre-échange. Le projet de TPS du gouvernement nous laisse perplexe.

Il est assez évident qu'il fallait remplacer la taxe sur les ventes des fabricants. D'ailleurs, au comité et au Sénat les gens voulaient surtout savoir si l'application d'une TPS de 7 p. 100 était la bonne solution. Je dirai que non parce qu'elle fera considérablement gonfler l'indice des prix à la consommation. Le gouvernement a prévu que l'indice augmenterait de 1,25 p. 100. Cependant, tous les témoins que le comité a entendus ont maintenu que l'indice allait grimper de 2 à 3 p. 100.

Une partie de cette augmentation sera attribuable au fait que les syndicats ont admis au comité, comme cela a été évident dans les conventions qu'ils ont signées jusqu'à maintenant, que les exigences salariales de leurs membres allaient augmenter, puisque les employés chercheraient à récupérer le revenu qu'ils vont perdre à cause de la TPS. Il est donc tout à fait faux de supposer que les employés absorberont le coût de la TPS, comme l'a fait le gouvernement quand il a évalué à 1,25 p. 100 l'incidence de la TPS sur l'inflation. De toute évidence, la TPS aura des répercussions macro-économiques néfastes, surtout au cours des premières années où elle sera prélevée.

Dans une revue spécialisée, on mentionnait récemment, dans un article sur les répercussions macro-économiques de la TPS, que les répercussions macro-économiques cumulatives se feront beaucoup plus sentir à la fin de la deuxième et de la troisième années d'application de la TPS que pendant la première année, parce qu'il faudra de deux à trois ans aux syndicats pour reprendre le terrain perdu. Il ne s'agit donc pas simplement, comme l'a dit le ministre des Finances, d'une incidence en bloc, une seule fois sur le taux d'inflation, mais de répercussions qui vont s'amplifier pendant un temps considérable.

Les économistes ont ensuite déclaré que les effets favorables de la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants se feront sentir à la longue. En effet, après la suppression de cette taxe, les modèles macro-économiques suggèrent que la production réelle serait plus élevée sans la TPS et que l'économie serait plus prospère. Cependant, tous ces modèles montrent qu'il y aura des répercussions annuelles constantes sur le taux d'inflation causées par la TPS, étant donné que les particuliers et les sociétés chercheront à récupérer le coût de cette taxe. En effet, plusieurs des analyses qui ont été faites laissent entendre que l'incidence nette de cette augmentation, de la TPS, ne se fera pas sentir une seule année, mais qu'il faudra probablement une décennie avant que les conséquences de cette taxe soient pleinement ressenties. Par conséquent, les effets macro-économiques de la TPS sont vraiment assez considérables.

La deuxième question est de savoir ce que la politique monétaire fait pour résoudre ce problème. Plusieurs solutions ont été envisagées. Dans un cas, la politique monétaire intervient pour neutraliser les conséquences du taux de change de la politique financière et, en conséquence, la politique monétaire agit pour conserver la croissance de la demande réelle totale.

Dans le cas de la première solution, l'économie s'adapte relativement assez facilement. Dans le cas de la deuxième solution, il y a des répercussions négatives très importantes. Ce que je veux dire, c'est que, à la suite de ces diverses analyses, il y aura une répercussion considérable sur le taux d'inflation, qui se produira sur une longue période et ne sera pas un événement isolé comme l'a prétendu le gouvernement. Plus important encore, si la politique macro-économique du gouvernement, comme le gouverneur de la Banque du Canada ne cesse de le répéter, vise à juguler l'inflation, si c'est la politique et l'orientation du gouvernement, alors on ne peut pas s'empêcher de se demander pourquoi il propose une mesure qui va à l'encontre de cet objectif. Il semble plutôt ridicule de dire au pays que nous avons des taux d'intérêt élevés et un dollar fort parce que nous voulons réduire l'inflation, puis d'adopter une mesure fiscale qui en fait augmenter considérablement le taux d'inflation.

On se demande comment le Canada peut mettre en œuvre sa politique économique alors que le gouverneur de la Banque centrale poursuit son objectif de stabilité des prix ou de taux d'inflation nul, comme il l'appelle, et le ministre des Finances poursuit, lui, son objectif de base, qui est d'instaurer une politique fiscale qui aura pour effet d'accroître le taux d'inflation de plus de 2 p. 100 par année pendant plusieurs années à venir.

Il est vrai que les membres du comité qui font partie de camps opposés ont convenu que certaines modifications devaient être apportées à la taxe sur les ventes des fabricants. Nous n'étions pas nécessairement d'accord, comme je l'ai fait remarquer, avec la solution proposée, à cause, entre autres, de l'impact que la taxe aurait sur le taux d'inflation.

Le comité s'est également penché sur la question de savoir quelles auraient été les répercussions de la taxe si le gouvernement avait décidé d'imposer un taux de taxe moins élevé, comme par exemple de 3 ou de 5 p. 100. Un taux d'au plus 5 p. 100 aurait rendu inutiles les dispositions complexes qui s'appliquent aux nouveaux logements dans le projet de loi C-62, puisque la taxe de vente actuelle sur les logements neufs est évaluée à 4,5 p. 100. Par conséquent, le fait de supprimer une taxe et de la remplacer par une taxe de 5 p. 100 ne change pas grand chose à la situation. Si le taux avait été inférieur, les provinces auraient été beaucoup plus disposées à participer à un régime national de taxe, l'effet ayant été moins dramatique à l'achat si la TPS et la taxe provinciale avaient été combinées.

● (0930)

Deux ministres provinciaux des Finances—un du Nouveau-Brunswick et un de la Colombie-Britannique—ont affirmé qu'il faudrait retarder l'entrée en vigueur de la taxe de vente fédérale jusqu'à ce que le fédéral et les provinces aient conclu une entente visant à combiner les deux taxes.

Bien entendu, le fait d'avoir un taux de taxe moins élevé pose un problème et le sénateur Hays l'a soulevé il y a quelques instants dans la question qu'il a posée, à savoir que, vu les frais énormes qu'entraînera l'administration de la TPS, plus le taux de la taxe sera réduit, moins les recettes nettes du gouvernement seront élevées. Les dépenses liées à la perception de la taxe ne sont pas fonction du taux même de la taxe, mais de son administration. Par conséquent, le critère de rentabilité—utilisant la méthode proposée pour administrer la TPS mais à un taux de 3 ou de 5 p. 100—n'a pas été pris en compte par le gouvernement, parce que ce dernier tient à avoir ces recettes supplémentaires. Mais il reste que si la TPS entre en vigueur, il est évident que le taux sera majoré au fil des ans tout simplement parce que les frais d'administration vont augmenter. Par conséquent, dans un certain sens, seul un faible pourcentage des recettes additionnelles va rester.

Le projet de loi C-62 sur la TPS est rempli de lacunes, d'erreurs et de complexités administratives. Il est vrai que certaines des solutions de rechange proposées au comité auraient dû êtres examinées de plus près. Il faudrait les analyser de façon objective avant d'aller de l'avant avec la TPS.

Ce matin, j'aimerais parler de deux de ces options, dont la taxe unique proposée par Dennis Mills dans un livre intitulé «The Single Tax» auquel Don Blenkarn, président du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, a contribué quelques lignes. Je recommande aux sénateurs de l'autre côté de lire ce livre.

La deuxième option que j'aimerais commenter ce matin est la proposition du professeur Neil Brooks. Non seulement sa proposition a-t-elle été bien reçue par d'autrtes témoins au comité, mais plusieurs journaux et revues d'un bout à l'autre du Canada en ont parlé élogieusement.

Je parle de ces deux options parce que je sais que presque la moitié des sénateurs de l'autre côté n'étaient pas ici quand les audiences sur la TPS ont eu lieu. Ils ne savent peut-être pas qu'il y a d'autres options et qu'ils devraient les examiner avant d'adopter le projet de loi C-62 à l'aveuglette. De toute évidence, des Canadiens sensés examinent ce problème depuis longtemps et sont arrivés à la conclusion que d'autres options méritent d'être étudiées.

Permettez-moi de commenter brièvement la taxe unique préconisée par M. Mills et l'autre proposition relative à l'impôt sur le revenu faite par M. Brooks. Je répète qu'elles méritent d'être examinées, ne serait-ce que parce que le projet de loi est farci de lacunes techniques et de faiblesses flagrantes. J'en ai donné un exemple il y a quelques instants quand j'ai parlé de la taxe applicable aux produits de deux fabricants qui se font la concurrence, les biscuits Oreo et Twix. Autre exemple: la TPS va s'appliquer aux boissons gazeuses, mais pas au café. J'ignore si quelqu'un porte un jugement ou prétend que les boissons gazeuses sont nocives alors que le café ne l'est pas, mais ce n'est certainement pas ce que beaucoup de médecins affirmeraient. Je dis simplement que la TPS va fausser le barème des prix dans divers secteurs de l'industrie alimentaire.

Une deuxième lacune de la TPS a trait aux entreprises à but non lucratif. On a donné beaucoup d'exemples à ce sujet et je ne fais que fournir aux sénateurs des explications sur les problèmes techniques que la TPS va créer aux entreprises à but non lucratif.

Lorsque le comité a tenu des audiences à Charlottetown, il a entendu le témoignage émouvant d'une personne qui se plaignait de ce qu'un atelier de menuiserie sans but lucratif de l'Île-du-Prince-Édouard, qui emploie des citoyens handicapés de la province, sera assujetti à la TPS sur ses ventes, en dépit du fait qu'il s'agit d'une entreprise sans but lucratif qui survit à peine. Un autre témoin nous a dit que la Légion royale canadienne aura à payer la taxe sur les matières premières dont elle se sert pour faire des couronnes et des coquelicots pour le jour du Souvenir. De toute évidence, se sont là deux exemples d'activités avantageuses pour la société auxquelles la TPS nuira.

Le secteur du sport amateur connaîtra lui aussi des difficultés considérables par suite de l'application de la TPS. Par exemple, beaucoup d'associations de sport amateur ne seront pas admissibles au remboursement de 50 p. 100 de la TPS payée sur leurs intrants parce qu'elles n'exercent pas leurs activités à l'échelle nationale et qu'elles ne reçoivent pas 40 p. 100 au moins de leur financement du gouvernement. Autrement dit—certains des nouveaux sénateurs ne s'en rendent peut-être pas compte—pour être admissibles au remboursement de la TPS sur les intrants, une association de sport amateur doit être nationale et doit recevoir 40 p. 100 de son financement du gouvernement. Cela veut dire que si une association est financièrement autonome et ne reçoit donc pas 40 p. 100 de son revenu du gouvernement, elle n'obtiendra pas le remboursement de la TPS. Par contre, si elle dépend du gouvernement parce qu'elle n'arrive pas à réunir suffisamment de fonds par elle-même, elle sera admissible au remboursement de la TPS.

• (0940)

C'est absolument idiot de structurer un régime fiscal de façon à offrir un remboursement aux organismes qui dépendent déjà des subventions du gouvernement pour survivre, mais pas à ceux qui ont montré qu'ils pouvaient survivre avec un minimum d'aide du gouvernement. C'est absolument ridicule de priver un organisme du remboursement de la TPS parce que ses collectes de fonds sont fructueuses. Ce que le gouvernement semble dire, c'est que si vous réussissez bien dans ce que vous faites, il vous taxera davantage. Si vous ne réussissez pas très bien dans ce que vous faites, s'il doit déjà vous aider parce que vous n'arrivez pas à survivre seul, il vous facilitera la tâche en vous donnant un remboursement.

Une autre question que les associations sportives ont soulevée à plusieurs reprises concerne le fait que les frais versés pour les programmes sportifs à l'intention des adolescents de plus de 14 ans seront taxés aux fins de la TPS, tandis que ceux versés pour les programmes s'adressant aux enfants de 14 ans et moins ne le seront pas. Personne, pas même le ministre du Revenu national qui a témoigné deux fois devant le comité, n'a expliqué pourquoi les programmes à l'intention des jeunes de 15 à 18 ans, un groupe d'âge critique, sont moins importants que ceux qui s'adressent aux enfants et, par conséquent, doivent être taxés. En effet, en regardant les problèmes causés par la drogue et l'alcool, on n'aurait jamais pensé qu'un gouvernement poserait un obstacle qui nuirait aux programmes permettant à ces jeunes de participer à des activités saines. La notion selon laquelle les programmes doivent être

taxés parce que les personnes qui y participent ont plus de 18 ans est apparue comme absolument ridicule à de nombreux membres du comité, dont certains sénateurs d'en face.

Nous avons aussi d'autres situations dans lesquelles non seulement les entreprises qui paient des impôts auront un fardeau administratif accru à cause de la TPS, mais aussi les organismes de charité et les organismes sans but lucratif auront un fardeau administratif semblable parce que beaucoup d'entre eux produisent des biens taxables et des biens non taxables. Par conséquent, ils devront calculer leurs coûts et leurs ventes entre ces deux genres d'activités afin de pouvoir demander le remboursement de 50 p. 100 et le crédit de taxe sur les intrants. Ils devront aussi percevoir et verser cette taxe, et auront le même problème que j'ai décrit plus tôt dans le cas des pêcheurs en ce qui concerne le fonds de roulement. Il s'agit là d'un défi pour les entreprises, mais ce sera un obstacle très difficile pour les organismes de charité et les organismes sans but lucratif, qui doivent beaucoup compter sur les bénévoles et qui n'ont ni l'argent, ni les compétences pour administrer ce nouveau système complexe.

Un autre secteur qui, de toute évidence, sera très durement touché par la TPS est celui des institutions publiques provinciales et municipales. Je songe tout particulièrement aux municipalités, aux universités, aux écoles et aux hôpitaux. Tous les organismes de ce secteur éprouvent des problèmes avec la TPS. Premièrement, les pourcentages proposés aux fins du remboursement de la taxe se fondent sur le montant moyen de la taxe de vente qui est actuellement payée par chacun des éléments de ce secteur. En outre, du point de vue des liquidités, le nouveau régime impose un fardeau très lourd aux municipalités, aux universités, aux hôpitaux et aux écoles, parce que ces organismes doivent assumer le financement de la TPS au moment où ils acquittent la taxe, même s'ils n'obtiennent une remise que longtemps après.

• (0950)

À titre d'exemple, l'Association des hôpitaux du Canada a calculé que ce fardeau pourrait s'élever à 95 millions de dollars par année pour le milieu hospitalier. Or, il suffit d'ouvrir un quotidien de n'importe quelle grande ville du pays pour constater que des hôpitaux doivent fermer leurs portes parce qu'ils n'ont pas assez d'argent pour continuer à desservir la collectivité. Pourtant, les calculs faits par l'Association indiquent que la TPS, en raison de son incidence sur le fonds de roulement, aura comme conséquence de faire grimper de 95 millions de dollars les coûts des hôpitaux au pays.

Tous ces organismes sont extrêmement préoccupés par la complexité administrative de la TPS. Par exemple, la fédération des municipalités de l'Île-du-Prince-Édouard nous a dit que les petites municipalités ne peuvent faire face à la TPS. De même, des représentants de l'Association des hôpitaux du Canada nous ont déclaré que ces institutions ne pourraient appliquer la taxe en janvier 1991, en raison du délai nécessaire pour concevoir et mettre en place un nouveau système administratif. Par ailleurs, des représentants de municipalités de toutes les régions du pays nous ont dit qu'ils ne pourraient être prêts avant au moins le milieu de l'année 1991. Ces personnes ont aussi ajouté que les municipalités devront faire face à des augmentations importantes de leurs coûts, par suite de la mise en œuvre de la TPS.

Les représentants de Toronto et d'Edmonton ont indiqué au comité, par exemple, que la proctection contre la TPS est un article de négociation important pour leurs syndicats. Ils s'interrogent en outre sur l'assujetissement à la taxe de diverses organisations quasi- ou para-municipales. Une société de logement municipale sans but lucratif est-elle imposable ou non? Si oui, en vertu de quelles règles l'est-elle? Ce n'est pas clair à la lecture de la documentation que le ministère m'a fournie. Ce n'est pas plus clair à l'examen des réponses que la ville d'Edmonton a obtenues du gouvernement fédéral.

Un cas comme celui de la ville d'Edmonton, qui exploite un certain nombre d'entreprises commerciales, de téléphone et d'électricité, par exemple, qui seraient assujetties à la taxe même si ce sont des entreprises d'utilité publique et donc en situation de monopole, soulève une situation encore plus complexe. Comme l'a fait remarquer le conseiller d'Edmonton, Ron Hayter, lors de notre passage dans cette ville, l'affirmation de M. Wilson comme quoi les taxes municipales n'augmenteraient pas du fait de la TPS partait tout simplement d'une supposition erronée. M. Hayter a encore déclaré:

> Dans le cas d'Edmonton, l'engagement pris par M. Wilson ne sera cependant pas respecté. En réalité, à moins que le libellé du projet de loi ne soit modifié, l'incidence sur la ville d'Edmonton sera considérable, ajoutant pour plus de 20 millions de dollars en taxes additionnelles chaque année au fardeau des citoyens de notre ville.

Il s'est fondé, pour faire cette affirmation, sur l'augmentation des taxes qu'entraîneront les sociétés municipales de téléphone et d'électricité, entre autres, ainsi que l'assujetissement à la TPS de sociétés sans but lucratif comme les sociétés de logement.

La TPS aura aussi une incidence négative sur les entreprises qui font affaire avec les municipalités puisque les services internes n'y seront pas assujettis, contrairement aux travaux donnés à contrat. Le gouvernement défend avec acharnement son programme de privatisation. Les conservateurs veulent tout céder au secteur privé et réduire ainsi le nombre de services gouvernementaux. Or, en fait, la TPS aura exactement l'effet contraire. En effet, lorsqu'elle sera un vigueur, les gouvernements comme les gouvernements municipaux et provinciaux comprendront que s'ils offrent un service donné eux-mêmes, en utilisant leurs propres employés, ce service ne sera pas taxé, parce qu'il sera assuré à l'interne. D'un autre côté, si le même gouvernement décide d'octroyer à contrat le service en question et de demander au secteur privé de l'offrir, il serait alors taxé.

• (1000)

Le président de l'Association canadienne de la construction, M. John Halliwell, a déclaré ceci lorsqu'il a témoigné devant le comité, à Toronto:

> Nos membres . . .

c'est-à-dire les membres de l'Association canadienne de la construction,

> . . . s'inquiètent grandement de l'escalade de cette tendance et des conséquences nuisibles pour l'industrie de la construction.

Au lieu de poursuivre sa politique tendant à réduire la taille du gouvernement et à confier de plus en plus de marchés au secteur privé, le gouvernement fait exactement le contraire.

Je le répète, pour ce qui est des lacunes de la TPS, lorsqu'on se penche sur le témoignagne des représentants des coopératives qui ont comparu devant le comité, on s'aperçoit que la TPS pénalisera les coopératives pour trois raisons. Tout d'abord, elle s'appliquera sur le capital-actions des coopératives, car contrairement à une émission normale d'actions, une part dans une coopérative est considérée comme une cotisation d'affiliation et non comme une action au sens général du terme. En outre, la TPS pénalisera les coopératives de type direct qui rentrent dans leurs frais grâce à la perception de droits taxables auprès de leurs membres plutôt que d'accroître leur marge bénéficiaire sur des produits détaxés comme les produits alimentaires de base. Troisièmement, à cause de la structure à niveaux des coopératives, surtout dans les provinces de l'Atlantique, ces entreprises seront assujetties plusieurs fois à la TPS, ce qui leur imposera un fardeau administratif inutile et injuste par rapport à leurs concurrents. La TPS est injuste envers les coopératives en l'occurrence, et elle l'est également à l'égard d'un éventail d'autres organisations dont j'ai déjà parlé, comme les municipalités, les écoles et le reste.

De plus, la TPS nuira considérablement aux services de santé. Les services de santé offerts dans des établissements de santé ou par des professionnels de la santé seront exonérés de la TPS. Cependant, le projet de loi C-62 fait une distinction entre les établissements de santé et les professionnels de la santé, les classant dans deux catégories différentes.

Les établissements qui assurent des services de santé de longue durée et qui appartiennent au secteur public auront droit au même remboursement de 83 p. 100 qui est accordé aux hôpitaux, alors que ceux qui sont sans but lucratif donneront droit au remboursement de 50 p. 100 accordé aux organismes de charité. Les établissements de services de santé de longue durée à but lucratif—les maisons de repos de longue durée, par exemple—ne seront pas admissibles à un remboursement de la taxe payée sur leurs achats.

D'après les témoignages que le comité a entendus, un certain nombre de services importants offerts par des professionnels de la santé seront assujettis à la TPS. Ces services seront taxables, même s'il s'agit de services de santé. On compte notamment les services de diététistes, de vétérinaires, de travailleurs sociaux et de psychothérapeutes pour enfants. Pour des raisons que le comité ne s'explique pas, ces praticiens ne figurent pas dans la liste des services exonérés de taxe, ce qui est en contradiction flagrante avec ce qu'affirme le gouvernement, à savoir qu'il n'y aura pas de TPS sur les soins de santé.

Bien que les médecins soient considérés comme exonérés dans le projet de de loi sur la TPS, il reste que leurs achats seront taxables, alors que leurs ventes ne le seront pas. Il ressort des témoignages de membres de l'Association médicale canadienne qu'on se trouve à demander aux médecins de prendre à leur charge la TPS et d'accepter une baisse de revenu puisque leurs intrants seront taxés, sans possibilité de récupérer la taxe lorsqu'ils vendent leurs services.

Il est donc important de se rendre compte qu'il n'est tout simplement pas vrai que la TPS ne touche pas les services de santé, contrairement à ce que soutient le gouvernement.

[Le sénateur Kirby.]

L'une des organisations les plus intéressantes à avoir comparu devant le comité est l'Association des services funéraires du Canada, qui nous a dit comment elle serait touchée par la TPS. En ce qui concerne l'imposition de la TPS sur les services funéraires, le comité a observé que c'était sûrement la première fois de l'histoire du Canada que le gouvernement était résolu à imposer ses administrés non seulement de leur vivant, mais encore après leur mort. Jusqu'à maintenant, on disait à juste titre que les deux seules choses qui soient certaines ici-bas sont la mort et les impôts. Désormais, il y en aura trois: la mort, les impôts et les impôts après la mort.

Si les sénateurs d'en face étaient libres de dire ce qu'ils pensent et n'étaient pas complètement liés par la politique de leur parti, je crois que tous les membres du comité s'entendraient pour conclure qu'il ne faut pas appliquer la TPS aux services funéraires. En fait, il est absolument ridicule d'imposer les services d'un entrepreneur de pompes funèbres lorsqu'ils ont été payés des années à l'avance par la famille du disparu. C'est pour le moins plutôt grossier.

La question de l'imposition des services funéraires est d'autant plus ridicule que des hauts fonctionnaires du ministère du Revenu ont répondu de façons différentes à la question de savoir quels services seront assujettis à la TPS.

• (1010)

Le gouvernement prétend que l'enseignement ne sera pas touché, c'est-à-dire que la TPS n'aura aucune répercussion dans ce domaine. Nous avons pu constater—et le sénateur Hébert l'a démontré amplement aujourd'hui, hier et vendredi—que la TPS va avoir de fortes répercussuions dans ce domaine parce que la taxe s'appliquera aux livres. Le gouvernement a donc tort d'affirmer que la TPS ne changera rien dans le secteur de l'enseignement.

Quand je regarde des deux côtés de cette enceinte, je constate que plusieurs sénateurs, y compris un bon nombre du côté du gouvernement, ont déjà enseigné dans des universités et que, dans certains cas, ils sont encore actifs dans cette discipline. Comme nous, ils savent que les étudiants universitaires ont raison de s'inquiéter des répercussiosn de la TPS sur les dépenses qu'ils engagent pour s'instruire. Contrairement aux dires de M. Wilson, la TPS va frapper durement le secteur de l'enseignement.

Le secteur des assurances a mis en lumière un autre sujet de préoccupation qui montre à quel point la TPS peut être mal appliquée. Franchement, les règles transitoires concernant les compagnies d'assurance générale sont plutôt stupides. Ainsi, toute réclamation qui sera réglée après le 1er janvier sera frappée de la TPS, même si elle concerne un accident qui se sera produit avant le 1er janvier et même si les primes utilisées pour financer cette réclamation étaient fondées sur les tarifs antérieurs à la TPS.

Autrement dit, le secteur des assurances, qui a déjà facturé des primes en 1989 et 1990—aussi bien qu'antérieurement—en fonction du régime fiscal d'alors se voit maintenant obligé de payer la TPS. Ainsi, un accident aura beau s'être produit en décembre, novembre ou octobre 1990, soit avant l'entrée en vigueur de la TPS, si la réclamation est réglée le 2 janvier, l'assuré devra payer la TPS. Appliquer la TPS au secteur des assurances comme le propose le gouvernement, cela revient à certains égards à appliquer une loi de façon rétroactive.

L'honorable Dan Hays: Quelque chose m'a peut-être échappé, mais j'ai commencé à écouter attentivement lorsque vous avez abordé les formules susceptibles de remplacer la TPS. Vous avez fait allusion à l'impôt unique et à la proposition Brooks. Cela ne cadre peut-être pas très bien avec le plan de votre intervention, mais je voudrais ajouter une autre formule possible dont il a été question et vous demander de la commenter.

Pour éclairer la lanterne des autres sénateurs, je dirai que la formule est décrite dans le *Canadian Tax Journal* de mai-juin 1990. L'article est signé par MM. Dungan, Mintz et Wilson. Les auteurs parlent d'un certain nombre de possibilités, dont une taxe à la consommation simplifiée. Ils ajoutent:

La deuxième formule égalerait ou surpasserait même les gains d'efficacité qu'on attend de la TPS, mais permettrait d'éviter les frais administratifs et les complexités de celle-ci et de propositions comme celle de la taxe à la consommation simplifiée. Il s'agirait d'abolir la taxe fédérale sur les ventes et de combler le manque à gagner par un impôt sur le revenu qui se rapprocherait davantage d'un impôt sur les dépenses personnelles que ne le fait le régime actuel d'impôt sur le revenu. Le taux de l'impôt fédéral serait relevé pour compenser les pertes découlant de l'abolition de la taxe de vente. Afin d'atténuer les répercussions négatives sur l'épargne de cette hausse d'impôt, il faudrait aussi prévoir un relèvement du maximum des contributions aux REER et aux RPA, une déduction pour revenus de placements et des dispositions d'étalement du revenu.

> La réforme proposée permettrait d'obtenir des gains d'efficacité supérieurs à ceux de la TPS en poussant la logique de celle-ci un peu plus loin.
>
> Comme il n'y aurait aucune taxe fédérale sur les ventes, la charge indirecte de la taxe fédérale sur les ventes, pour toutes les immobilisations, serait nécessairement nulle. Il n'y aurait *aucune* taxe cachée sur les facteurs de production des entreprises.
>
> Les avantages dont bénéficient actuellement les importations disparaîtraient totalement pour tous les produits et services.
>
> Comme il n'y aurait pas de taxe de vente fédérale, le fardeau fiscal ne varierait pas d'un genre de produit ou de service à l'autre.
>
> En plus des améliorations sur le plan du progrès dynamique et de l'allocation optimale des ressources, l'abolition de la taxe de vente fédérale permettrait de réaliser d'importantes économies sur le plan administratif. Après une courte période de transition, le coût d'application de la taxe de vente fédérale disparaîtrait et, ce qui est tout aussi important, les entreprises et leurs conseillers ne seraient plus aux prises avec les aspects complexes de cette taxe. Comme la TPS coûterait encore plus cher à appliquer que la TVF, l'abolition est une solution qui permettrait des économies encore plus importantes par rapport à la TPS proposée que par rapport à la TVF existante.

Je me souviens d'avoir lu que, au Royaume Uni, le coût d'application de la taxe sur la valeur ajoutée pour les cinq premières années représentait 11 p. 100 du montant total perçu aux fins de la taxe.

On y lit encore:

> La proposition d'abolir la taxe offre également l'occasion d'une vaste réforme politico-économique. En se retirant complètement du champ de la taxe de vente, le gouvernement fédéral se trouverait à en faire un champ d'imposition de compétence exclusivement provinciale.

Voilà une chose qui devrait plaire en particulier à nos collègues du Québec. On y lit encore ceci:

> Il ne serait pas déraisonnable que le gouvernement fédéral obtienne en échange une concession appropriée, comme l'abandon par les provinces de toute revendication ultérieure des droits de succession (domaine que les provinces ont déjà abandonné, pour des raisons qu'il est facile de comprendre) ou d'autres recettes fiscales précises.

Peut-être verriez-vous, dans ce contexte, ce type de réforme fiscale comme une troisième possibilité par rapport à celles que vous avez proposées ou dont vous avez discutées dans le passé.

Le sénateur Kirby: Je suis heureux que vous ayez mentionné ce point. Je ne vous donnerai pas tout de suite une réponse détaillée parce que je veux d'abord examiner le projet d'impôt unique de Dennis Mills et aussi la proposition du professeur Brooks. Cependant, ce commentaire du *Canadian Tax Journal* est très pertinent. Il montre qu'il existe tout un éventail de solutions de rechange. De l'avis de beaucoup des membres du comité, ces solutions n'ont pas été assez bien examinées. Je reviendrai donc à votre point dans un moment.

Avant de le faire, je voudrais signaler un ou deux autres problèmes importants causés par la TPS. Pour envisager d'autres solutions logiques, nous devons bien comprendre les difficultés auxquelles nous voulons remédier. Étant donné que la TPS a été présentée au public et au comité comme une solution au problème de la taxe sur les ventes des fabricants, la question à laquelle il faut réellement répondre est la suivante: Quelle est la meilleure façon de remplacer la TVF?

• (1020)

Les problèmes liés aux produits d'occasion et aux œuvres d'art sont un autre aspect qui mérite d'être étudié. Plusieurs témoins qui ont comparu devant le comité se sont dit préoccupés de la façon dont s'appliquera la TPS aux produits d'occasion, ainsi qu'aux œuvres d'art, en vertu du projet de loi C-62. Cette question est très importante, étant donné que la majorité des achats d'œuvres d'art au Canada sont faits à des fins d'investissement, de la même façon que les achats d'actions et d'obligations. De l'avis d'un grand nombre de vendeurs d'œuvres d'art et d'antiquités, l'application de la TPS à ces biens aura pour effet de décourager les investisseurs, qui se tourneront plutôt vers les actions et les obligations. Nous sommes beaucoup à penser qu'il est injuste de détourner les investissements de cette façon.

Toutefois, ce qui est plus important c'est l'imposition au taux nul des exportations, y compris les exportations d'œuvres d'art, car cela signifie que le Canada risque de perdre ses œuvres d'art aux mains des étrangers, vu que ceux-ci pourront les acheter sans payer de taxe, alors que les mêmes œuvres achetées par des Canadiens seraient taxables.

La liste des problèmes concernant la mise en œuvre de la taxe est très longue. De nombreux représentants d'associations et d'organisations sont venus devant le comité pour nous faire part de leurs inquiétudes au sujet de la mise en œuvre. Ainsi, l'Association canadienne des courtiers en douane nous dit qu'en vertu de la TPS ses membres n'auront plus la protection contre les mauvaises dettes qu'auront les autres contribuables. L'association des joailliers faisait remarquer que les dispositions de transition, autrement dit le remboursement de TVF sur les stocks, les traitent injustement. L'association des services de conseillers en placement attirait notre attention sur le fait que leurs services seront taxables alors que les services des courtiers ne le seront pas. Selon les services d'envois de fleurs et les sociétés d'exploitation de communication, certaines formes de communications interurbaines seront taxables et d'autres non. La liste est longue.

Je donne cette liste de problèmes parce que les dispositions transitoires et les problèmes créés par le projet de loi sont nombreux et ne disparaîtront pas du jour au lendemain. Dans cette optique, j'ai parlé tantôt de l'industrie de la pêche et des pêcheurs. J'ai fait allusion à l'économie souterraine à laquelle la TPS va très probablement mener. En fait, beaucoup de personnes sont convaincues du fait que la TPS va rendre l'économie souterraine encore plus florissante.

Que voulons-nous dire quand nous parlons d'économie souterraine? Nous parlons d'une société commerciale qui, du point de vue du percepteur d'impôts, va fonctionner de façon illégitime ou en dehors du régime fiscal. Elle fonctionne en dehors du régime fiscal en ce sens qu'elle fait des transactions au Canada mais ne paye pas de taxe sur son chiffre d'affaires. Dans ce cas-là, c'est le gouvernement qui est perdant.

Il existe diverses manières d'éviter de telles taxes. La plus évidente consiste à exiger du client un paiement comptant plutôt qu'un chèque. Une autre façon serait de faire des transactions pour lesquelles les deux parties s'échangent des services au lieu de payer comptant. Dans une situation comme celle-là, les sociétés n'ont pas à débourser quoi que ce soit seulement pour observer la loi. Elles seront certainement en meilleure position que les entreprises concurrentes qui acceptent de fonctionner dans l'économie légale plutôt que dans l'économie parallèle.

En effet, les entreprises parallèles n'auront à faire face à aucun des désavantages qu'auront à subir les entreprises enregistrées. Beaucoup de gens qui comprennent le secteur de la petite entreprise ont dit officieusement à des membres du comité qu'ils craignaient que l'économie parallèle ne se développe énormément et que les recettes du gouvernement ne diminuent en conséquence.

Est-il sage de se donner un régime fiscal qui encourage les gens à violer la loi délibérément? Un autre problème qui a été porté à l'attention du comité est celui de la visibilité ou du manque de visibilité ou de la visibilité douteuse de la TPS. Les sénateurs se rappelleront que l'une des qualités de la TPS, selon M. Wilson, serait sa visibilité et qu'elle remplacerait une taxe invisible. En réalité, la plupart des provinces ont l'intention d'appliquer leur taxe de vente provinciale par-dessus la TPS plutôt que parallèlement à la TPS. Pour que la TPS soit visible, les caisses enregistreuses devront être équipées de manière à pouvoir indiquer la taxe provinciale et la TPS. Le fait est que la plupart des caisses enregistreuses ne peuvent pas exécuter ces deux fonctions. Selon les détaillants, dans bien des provinces, tout ce que le consommateur verra sur sa facture, c'est un seul taux de taxe composé, comprenant une taxe par-dessus une autre. Ainsi, à ce niveau, la taxe ne sera plus visible.

[Le sénateur Kirby.]

D'autres détaillants ont présenté des opinions très intéressantes sur cette question. Sears, un important détaillant, a déclaré publiquement qu'il indiquera ses prix sans la TPS, puis qu'il l'ajoutera à la caisse enregistreuse. D'autres chaînes tout aussi importantes, comme Woolworth, ont dit qu'elles incluraient la TPS dans leurs prix affichés. Ainsi, il sera de plus en plus difficile de comparer les prix lorsqu'on magasine car, dans certains cas, on comparera un produit comprenant la TPS avec un produit ne comprenant pas la TPS. De ce point de vue, la visibilité de la taxe diminuera, car celle-ci sera visible dans certains cas et dans d'autres, non.

Dans d'autres cas encore, lorsqu'on paiera une facture, on ne saura pas quelle partie du montant représente la TPS. Les loyers, de même que les services de garderie et les services dentaires, tombent dans cette catégorie. Ce qui s'est produit essentiellement, c'est que l'objectif louable ou souhaitable d'une TPS qui soit visible s'est perdu dans les modalités d'application du projet de loi. En fait, ces modalités sont telles que le projet de loi dont nous sommes saisis est certainement le projet de loi fiscal le plus compliqué qu'il nous ait été donné de voir. Ainsi, la taxe multi-stades est régressive et frappera particulièrement les petites entreprises.

• (1030)

Une étude intéressante a été réalisée au Royaume-Uni afin de déterminer ce qu'il en coûte pour se conformer à la taxe à la valeur ajoutée. L'étude a démontré que pour s'y conformer, il en coûte, en pourcentage des ventes, 40 fois plus cher aux petites entreprises qu'aux grandes. Les entreprises qui ne vendent que des biens ou services taxables doivent rendre compte de la taxe payée sur les achats et du montant de taxe dû sur les ventes; la situation se complique toutefois grandement lorsqu'une entreprise vend des biens ou services qui sont détaxés ou exonérés et d'autres qui ne le sont pas.

D'ailleurs, un livre de John Whalley et de Deborah Fretz, de l'Université de Toronto, qui devrait paraître sous peu, et qui est peut-être déjà en vente sur le marché, parle de la TPS en ces termes:

> Envisagée selon des critères internationaux, la sorte de TVA que le Canada compte présenter est étonnamment complexe. Son assiette est relativement étroite et si l'expérience européenne doit être retenue comme modèle, il faut s'attendre à d'autres complications, notamment à l'avènement d'une taxe à taux multiples.

On entendait par «taux multiples» que des articles différents seraient taxés à des taux différents. La complexité de la TPS est particulièrement évidente dans le cas de la vente de denrées alimentaires par les petits détaillants. La définition de «produits alimentaires de base» est évidemment truffée d'anomalies, ce livre en a parlé, et le détaillant devra s'assurer de bien avoir calculé le montant de la TPS. Les grands commerces de détail, qui possèdent des lecteurs optiques, peuvent programmer leurs ordinateurs pour faire ce travail, mais ce n'est pas le cas des petits détaillants.

Nous le savons, dans bien des petits commerces de vente au détail, les caissiers sont des employés à temps partiel, souvent des étudiants, qui devront se familiariser avec un système très complexe pour savoir à quoi s'applique la TPS et à quoi elle ne s'applique pas. Par conséquent, les problèmes administratifs que la TPS créera dans les petites entreprises, surtout dans les petits commerces de vente au détail, sont énormes.

Ces problèmes sont aggravés par l'échec des efforts faits par le gouvernement fédéral pour amener les provinces à harmoniser leur taxe de vente à la TPS fédérale. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a déclaré carrément qu'à son avis, ce système à deux paliers est tel qu'il sera tout simplement inapplicable. La Fédération a été catégorique en affirmant que le gouvernement ne devrait pas mettre la TPS en œuvre sans obtenir d'abord la coopération des provinces.

Que le Québec ait récemment accepté d'harmoniser sa taxe de vente à la TPS constitue évidemment un pas dans la bonne direction du point de vue de l'économie canadienne, des consommateurs canadiens et du monde des affaires au Canada, mais nous sommes encore loin d'un consensus national et qui plus est, cette harmonisation a été obtenue au prix de la démission du ministre du Revenu du Québec. On voit que cette entente commence à se désagréger. En effet, le Québec a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de taxer les livres, contrairement au gouvernement fédéral. On peut ainsi s'attendre à ce que l'entente fédérale-provinciale, même avec le Québec, commence à s'effriter.

Ailleurs, cette entente se désagrège aussi, car l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique contestent la TPS devant les tribunaux.

Fait à remarquer, soit dit en passant, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, ou OCDE, a fait récemment des observations sur la TPS. Elle a conclu que la principale faille de cette taxe était l'échec du gouvernement fédéral à obtenir un accord fédéral-provincial à ce propos. Elle a aussi souligné que la TPS coûtera très cher à administrer et à faire appliquer. En fait, selon l'OCDE, la mise en application de la TPS coûterait près de 400 millions de dollars—le gouvernement a par la suite annoncé qu'elle lui coûtera 475 millions de dollars.

De toutes les mesures fiscales qui ont été proposées au comité—et j'ai l'intention d'en parler—aucune ne fait plus de tort à l'industrie candienne du tourisme que la TPS. Comme je l'ai déjà dit dans mes remarques concernant l'incidence de cette taxe sur la Nouvelle-Écosse, il est très clair qu'elle nuit énormément aux régions du pays où le tourisme constitue la principale ressource, le Yukon en est un autre excellent exemple ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard. Elle leur nuit en décourageant les touristes de venir au Canada parce que les remboursements que les étrangers recevront de la taxe payée sur les chambres d'hotel et les produits achetés et exportés du pays leur seront envoyés plus tard. Cependant, les gens devront quand même payer la taxe et ils n'auront le droit d'être remboursés que s'ils dépensent plus de 20 $. L'expérience des remboursements de ce genre pour les étrangers dans d'autres pays montre qu'un grand nombre de personnes ne les demandent pas et ne les percoivent pas.

Il est aussi très clair que la TPS, en ce qui concerne le tort qu'elle fera à l'économie, aura des conséquences importantes sur les détaillants canadiens qui habitent près de la frontière américaine, comme nous l'avons vu se produire dans le domaine de l'électronique et de la lecture ces derniers temps. Le fait est que de plus en plus les Canadiens traversent la frontière pour faire leurs courses et que la TPS va beaucoup aggraver le problème.

Le tourisme étranger est un article d'exportation extrêmement important pour le Canada dont les recettes totalisaient 7,2 milliards de dollars en 1989, soit la dernière année pour laquelle on possède des données. L'industrie risque d'être encore plus durement touchée avec ce système compliqué de remboursement. Cela va à l'encontre des propos qu'a tenus le gouvernement lorsqu'il a dévoilé le projet de la TPS, alors qu'il a déclaré que la taxe contribuerait à soulager, et non à accroître, le fardeau financier imposé aux exportations canadiennes ou aux industries orientées vers l'exportation, comme le tourisme.

En effet, c'est alors qu'il parlait du tourisme que Mel Couvelier, le ministre des Finances de la Colombie-Britannique, a fait les observations suivantes. Il a dit que la TPS:

> . . . entraînera une hausse des prix qui constituera un véritable choc pour l'économie à une époque où les taux d'intérêt élevés et un dollar artificiellement élevé étouffent déjà la croissance économique.

Cette observation que M. Couvelier a faite au comité est tout à fait pertinente. Encore une fois, nous nous trouvons confrontés à une situation en Colombie-Britannique où, pour diverses raisons, l'industrie de la pêche et l'industrie forestière sont en sérieuse difficulté. La TPS va nuire non seulement à ces industries, mais également au tourisme, ce qui ne risque que d'aggraver les choses en Colombie-Britannique.

• (1040)

Une question se pose: qu'entend faire le gouvernement avec ces revenus dans les circonstances? Selon lui, les entreprises, appliquant la théorie économique, et non le bon sens pratique, transmettront au client les supposées économies entraînées par la suppression de la taxe de vente sur les produits manufacturés. Mais nombre de fabricants nous ont dit que cela ne se produirait pas. Nous avons entendu des témoins appartenant à des organisations de fabricants dire et redire devant le comité qu'ils ne pouvaient pas affirmer avec certitude dans quelle proportion les économies qu'entraînerait l'abolition de cette taxe de vente seraient transmises aux consommateurs. L'affirmation du gouvernement apparaît comme une complète exagération. Donc, les avantages que le consommateur était supposé retirer grâce à la TPS ne se matérialiseront pas.

Il est non moins clair que durant la période de transition, un grand nombre d'industries devront faire face à des problèmes importants, en partie à cause de la manière au petit bonheur dont certaines remises seront accordées. Le gouvernement a décidé que, pour des raisons de simplicité administrative, il accorderait un taux fixe, uniforme, de remboursement en fonction des marchandises en stocks le 31 décembre, soit environ 8,1 pour cent. C'est manifestement une façon injuste d'agir. Si une entreprise a déjà ses stocks en place depuis un certain temps—et il se pourrait qu'elle ait un stock considérable sur lequel elle aura payé la taxe entière de 13,5 pour cent—il arrivera là encore, du fait que le gouvernement cherche à se soulager de son fardeau administratif, qu'un grand

nombre d'entreprises s'en tireront mieux que d'autres avec la TPS et bon nombre se retrouveront dans une situation pire qu'avant.

En fait, c'est précisément parce que des entreprises nous ont dit qu'elles ne transmettraient pas toutes les économies entraînées par la suppression de la taxe de vente sur les produits manufacturés et précisément aussi parce que les chefs syndicaux d'un bout à l'autre du Canada nous ont dit qu'ils presseraient leurs membres d'obtenir une compensation pour la hausse du cout de la vie entraînée par la TPS, c'est précisément pour ces deux raisons, dis-je, qu'il apparaît manifeste que l'incidence de la TPS sur l'inflation sera beaucoup plus élevée que le chiffre de 1,25 pour cent prévu par le gouvernement.

Le gouvernement a fait deux suppositions fausses en prédisant cette augmentation de 1,25 pour cent: premièrement, que les travailleurs ne récupéreraient aucun des coûts accrus et ne chercheraient pas à le faire, et deuxièmement, que toutes les économies entraînées par la suppression de la taxe sur les produits manufacturés seraient transmises aux consommateurs. Ni l'une ni l'autre de ces hypothèses ne se vérifiera et c'est pourquoi, là encore, un effet macro-économique très négatif accompagnera l'adoption du projet de loi.

Le deuxième point que j'aimerais exposer concerne l'un des arguments que le gouvernement a invoqués à plusieurs reprises, au sujet des merveilles qu'une taxe du genre de la TPS a apportées à la Nouvelle-Zélande. Ce cas a été maintes fois présenté au Canada comme le modèle à suivre. Et cependant, quand on regarde les résultats obtenus en Nouvelle-Zélande, la situation est loin d'être aussi rassurante.

La mise en vigueur de la TPS dans ce pays ne semble pas s'être faite tellement en douceur. Les prix ont augmenté d'une façon dramatique au cours de l'année où elle a été introduite, sensiblement plus que ce qui avait été prédit, voire pratiquement une augmentation du simple au double. La croissance de l'économie a marqué le pas pendant trois ans en Nouvelle-Zélande après l'introduction de cette taxe et nous, au Canada, nous introduisons une TPS dans une économie qui est déjà en récession. On pourait difficilement imaginer un moment pire pour introduire pareille taxe.

De plus, en Nouvelle-Zélande, la taxe et les mesures de transfert d'impôt destinées à protéger les familles à faibles revenus n'ont pas été indexées sur l'inflation et n'ont pas été ajustées quand la TPS a augmenté. De ce fait, les pauvres de la Nouvelle-Zélande se sont retrouvés dans une situation pire, deux, trois ou quatre ans après l'introduction de la TPS qu'avant.

Enfin, on ne peut s'empêcher de noter que, alors que le gouvernement a dit et répété que la TPS aurait un effet neutre sur les revenus, des commentaires ultérieurs du sénateur MacDonald lors des audiences du comité, à Whitehorse, donnent à croire qu'il serait plutôt inepte que le gouvernement continue à prétendre que la TPS aura un effet neutre sur ses recettes, alors qu'il est manifestement patent que ce ne sera pas le cas. Depuis ce temps, j'ai remarqué que le gouvernement a cessé de faire cette allégation. Quand le projet de loi a été déposé, il l'a prétendu. Lorsqu'on regarde toutes les données présentées au comité par le statisticien en chef du Canada, et notamment son observation que 60 pour cent des dépenses des particuliers sont affectées à des services, on doit se demander dans quelle mesure un tel impôt a pu être considéré comme sans effet sur les revenus.

[Le sénateur Kirby.]

La Fondation canadienne de la publicité a signalé que la TPS n'était pas un simple remplacement de la TVPM. L'affirmation du gouvernement selon laquelle la TPS était sans effet sur les revenus a conduit le Better Business Bureau de Vancouver et celui de Toronto à qualifier d'«offensante et trompeuse» la publicité du gouvernement au sujet de la TPS. La Division des normes de la Fondation canadienne de la publicité a déclaré que les annonces diffusées par le gouvernement à la radio à l'effet que la TPS n'était pas une taxe additionnelle étaient «trompeuses» parce que la TPS sera appliquée à une assiette fiscale beaucoup plus étendue que la TVPM, y compris à des services comme les repas au restaurant et les visites chez le coiffeur. Autrement dit, nous voilà en face du fait que le programme de communications du gouvernement avec le public a été jugé offensant et trompeur par des organisations neutres du pays dont le rôle est de faire appliquer de meilleures pratiques en affaires.

Bref, ce qui est manifeste, c'est que les explications données par le gouvernement sur la TPS ont été jugées clairement fausses et non crédibles non seulement pour le Canadien moyen, mais encore aux yeux des gens qui ont à juger si une annonce ou un texte diffusé au sein du public est juste et vérifique. En fait, quand un gouvernement est accusé de mener une campagne de publicité non véridique, ça se remarque. On aurait cru que, de tous les organismes du pays, c'est du gouvernement fédéral qu'on aurait pu attendre une direction vraie et conforme à la morale. Je dois cependant dire que, compte tenu de la fiche du premier ministre en ce ce domaine, je ne suis pas le moins du monde surpris que non seulement ses déclarations soient trompeuses, mais que nous ayons maintenant une situation où les annonces elles-mêmes sont trompeuses.

De même, M. Mel Couvelier, ministre des Finances de la Colombie-Britannique, a dit devant le comité:

> Ce n'est un secret pour personne que le gouvernement fédéral voit la TPS comme une solution . . . pour gommer l'encre rouge de ses comptes et ralentir la croissance de la montagne de dettes . . . Je suis frustré de la tournure d'esprit du gouvernement fédéral qui voit une main-mise fiscale comme la seule solution à notre dilemme fiscal.

Cette citation est du ministre des Finances de la Colombie-Britannique.

● (1050)

Les points que j'ai exposés aujourd'hui montrent clairement que la TPS est vue comme injuste non seulement par les membres libéraux du comité, mais aussi par un grand nombre d'autres personnes. Il est non moins clair que la taxe n'est pas efficace, pour les raisons que j'ai expliquées. Notre structure fiscale doit être concurrentielle avec celle de notre principal partenaire commercial, les États-Unis. Les Américains n'ont pas de taxe de ce genre et l'ont délibérément refusée par le passé comme inapplicable dans un pays fédéral. Les Américains n'ont pas le même niveau de fiscalité que les Canadiens. Nous avons donc une situation où la TPS aggravera une situation déjà difficile. Le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick a dit au comité ce qui suit:

> La taxe sur les produits et les services représente une invasion fédérale massive dans le secteur de la taxe de vente qui, jusqu'à récemment, était exclusivement un domaine provincial. Si le gouvernement fédéral décide d'utiliser la taxe sur les produits et les services pour réduire son déficit, il le fera sur le dos des provinces en augmentant son taux initial de sept pour cent et en poussant les provinces hors de cette très importante source de revenus, ce qui risque de réduire la capacité des provinces de dispenser leurs services provinciaux ou de les obliger à recourir davantage à d'autres méthodes, comme augmenter l'impôt sur le revenu.

Autrement dit, la taxe aura un effet négatif sur les provinces, sur l'ensemble de l'économie et sur divers groupes et régions du pays.

Il faut examiner une autre option. Notre comité a été particulièrement impressionné—et je crois que ce fut le cas chez les membres des deux partis siégeant au comité—par le témoignage du professeur Robin Broadway, qui a soutenu que la TPS augmenterait la dépendance envers la taxe de vente, ce qui finirait inévitablement par éroder encore davantage la position du gouvernement fédéral dans le domaine de l'impôt sur le revenu. Autrement dit, il continuera de s'opérer un transfert de l'impôt sur le revenu au profit de la taxation à la consommation.

En 1970, les recettes perçues par le gouvernement fédéral en impôts sur le revenu des particuliers et des entreprises ont été deux fois et demie plus élevées que celles perçues par les provinces. En 1987, ce ratio n'était plus que de 1,7 fois. Le professeur Broadway estime qu'il y a de très fortes raisons qui militent en faveur du fait que le gouvernement fédéral maintienne sa position dominante dans le secteur de l'impôt sur le revenu. L'harmonisation des systèmes d'imposition du revenu d'une province à l'autre, qui permet d'atteindre un degré élevé d'équité et d'efficacité, subit des pressions croissantes à mesure que des dispositions spéciales, comme les impôts à taux fixes des provinces de l'Ouest, érodent les principes d'harmonisation. Le régime d'impôt sur le revenu est peut-être le seul moyen avec lequel le gouvernement fédéral puisse, à l'échelle nationale, répondre aux impératifs de la justice distributive.

Je reviens à un point que j'ai abordé au début de mes remarques, quand j'ai parlé de la région Atlantique. Les sénateurs de ce côté-ci de la Chambre croient fermement que l'un des rôles majeurs du gouvernement national est de redistribuer le revenu aux particuliers et aux régions qui en ont besoin. La thèse du professeur Broadway est que l'érosion de ce rôle fédéral en matière d'impôt sur le revenu risque d'avoir un impact sur la capacité du gouvernement fédéral d'utiliser ses pouvoirs de redistribution pour assurer le maintien de programmes nationaux dans des domaines comme la santé et le bien-être social.

Le professeur Broadway a soutenu également que depuis la suppression de l'impôt sur les successions, le seul instrument dont dispose le gouvernement fédéral pour appliquer la justice distributive était le régime d'impôt sur le revenu des particuliers. Tel est le but de ce régime d'imposition. Bien que l'augmentation de l'impôt des particuliers et des entreprises soit évidemment une option possible pour remplacer la taxe de vente sur les produits manufacturés et la taxe de vente fédérale, le comité a examiné plusieurs autres options, car nous estimions qu'il subsistait une série de questions fondamentales sur la TPS. Par exemple, le gouvernement fédéral a-t-il vraiment besoin de percevoir sa propre taxe de vente? Le gouvernement fédéral pourrait-il évacuer le champ de la taxe de vente et augmenter plutôt les impôts sur le revenu? Si une certaine forme de taxe à la consommation est souhaitable, doit-elle prendre la forme d'une taxe à la valeur ajoutée de style européen, avec toute la paperasserie administrative qu'exige le contrôle de chaque transaction conclue dans l'économie, ou n'y a-til pas, comme certains l'ont soutenu, d'autres moyens d'y arriver?

Dans sa hâte d'introduire la TPS, le gouvernement a complètement contourné tout débat public sur ces questions. Jusqu'ici, la stratégie du gouvernement pour promouvoir la TPS a consisté seulement à la comparer à la taxe de vente sur les produits manufacturés. Toutefois, même en faisant abstraction du tort que cause cette taxe, il ne s'ensuit pas nécessairement que la TPS soit la meilleure solution pour la remplacer. Seule une comparaison rigoureuse entre la TPS et d'autres options éventuelles peut le déterminer. Malheureusement—et je dis «malheureusement» parce que c'est une option qui a été exprimée devant le comité par plusieurs économistes et professeurs d'université appartenant à de grandes organisations nationales—le gouvernement n'a produit aucune étude démontrant de façon concluante ou autrement que la TPS soit la meilleure option. C'est pourquoi le comité a commencé en décidant qu'il n'était pas en faveur de cette option, donc qu'il ne rejetait pas toutes les autres options. Le comité affirme que la TPS est remplie d'erreurs, mais en freinant le cours de cette taxe, il espère que le gouvernement prendra quelque temps pour examiner d'autres options.

J'aimerais maintenant parler très brièvement de deux solutions de rechange. La première est la proposition d'un impôt unique, que bon nombre d'entre vous avez vue. Si vous n'en avez pas pris connaissance, je vous invite instamment de le faire. Je sais que le sénateur Barootes avait une copie de cette taxe l'autre jour, car je l'ai vu le feuilleter avidement. En fait, c'est une solution de rechange pour la TPS. Elle montre qu'il y a d'autres façons, pour le gouvernement, d'atteindre ses objectifs.

Le sénateur Barootes: C'est le plus récent livre de plaisanteries que j'aie lu.

Le sénateur Kirby: Le sénateur Barootes la considère comme une plaisanterie à cause de sa totale résolution—contrairement aux autres habitants de sa région—de suivre aveuglément les politiques du gouvernement. Il considère toutes les autres options comme une plaisanterie. Peut-être cela révèle-t-il quelque chose du sens de l'humour des médecins, mais certainement pas du sens de l'humour des gens de la Saskatchewan, connaissant comme c'est mon cas des gens comme le sénateur Steuart et d'autres qui siègent en face.

Il y a plusieurs points à aborder sur l'impôt unique proposé par Dennis Mills, qui mérite étude et commentaires. Cet impôt unique englobe les impôts actuels sur le revenu des particuliers et des entreprises et remplace toute la paperasserie administrative qu'exigent les formulaires de ces deux impôts. Il comporte un impôt de compensation sur le revenu des particuliers et un impôt sur le revenu d'affaires. Les deux sont entièrement

intégrés et tous les revenus sont classés soit comme revenus d'affaires, soit comme compensation des particuliers, et ces revenus seraient imposés en conséquence, de sorte que même le système tel que nous le connaissons actuellement, et non le système énormément complexe que nous aurons avec la TPS, sera considérablement simplifié.

● (1100)

Tous les contribuables bénéficieraient de ce système plus simple. Le contribuable moyen n'aurait, pour faire sa déclaration d'impôt, qu'à remplir un formulaire de la grandeur d'une carte postale. En fait, le formulaire est environ deux fois plus grand qu'une carte postale, si vous voulez voir de quoi il a l'air. Sur ce formulaire, les particuliers auront à payer un impôt basé sur l'ensemble de leurs revenus, salaires, honoraires, pensions, dividendes, intérêts et gains en capital. Tous les autres types de revenus seraient imposés comme revenus d'affaires.

Dans le cas de l'impôt des particuliers, le revenu total serait imposé à un taux de 25 pour cent, puis des crédits d'impôt seraient appliqués pour contrebalancer le problème de la régressivité. La structure fiscale et les crédits d'impôt proposés avec cet impôt unique—et on admet qu'on pourrait utiliser d'autres pourcentages que ceux qui sont indiqués dans le livre—auraient les conséquences ci-après.

Premièrement, une famille ayant un revenu de 10 000 $ et deux enfants de moins de 18 ans continuerait, avec l'impôt unique proposé, à ne pas payer d'impôt, comme c'est le cas actuellement. Mais avec ce système, ses remboursements d'impôt s'élèveraient à 2 000 $, ce qui est beaucoup plus que les 300 $ ou 400 $ actuels.

Une famille ayant un revenu de 20 000 $ et deux enfants ne paierait pas d'impôt et recevrait un remboursement de 582 $. Toutes les familles de deux enfants paieraient moins d'impôt qu'actuellement avec le système de l'impôt unique, même en comptant les crédits d'impôt prévus dans le cadre de la TPS.

L'impôt des particuliers et des sociétés resterait le même, mais celui des particuliers comporterait des crédits d'impôt généraux qui rendraient l'ensemble du système plus progressiste que notre système actuel.

Le système d'imposition actuel a des seuils d'exemption bas, un énorme appareil de crédits d'impôt, des exemptions pour des fins particulières et une méthode compliquée—on pourrait même dire incompréhensible—de calculer le revenu imposable, en particulier si le revenu provient d'autres sources qu'un emploi pur et simple. Le résultat net est que le système d'imposition actuel est ainsi fait que ceux qui ont le temps, les ressources et un revenu important peuvent prendre des dispositions financières complexes ou monter des structures d'entreprise imaginaire pour réduire au minimum leur fardeau fiscal, tandis que les simples salariés n'ont aucune occasion de profiter de ce genre de possibilités ou de structures fiscales, que d'aucuns pourraient appeler des échappatoires. Ces possibilités inscrivent dans le régime fiscal des inefficacités considérables. C'est un régime injuste non seulement en terme d'équité verticale, mais encore en termes de répartition horizontale des impôts à l'intérieur d'un groupe donné de contribuables, à un niveau de revenu donné, car les contribuables touchant les mêmes revenus peuvent être, selon la source de ces revenus et la méthode qu'ils peuvent utiliser pour les cacher, imposés de façon très variable.

[Le sénateur Kirby.]

L'impôt unique supprimerait toutes ces lacunes et injustices. L'expérience observée dans d'autres pays donne à croire que cela diminuerait également les possibilités d'évasion fiscale, car le taux marginal des revenus élevés serait abaissé—comme le dit le livre—à un niveau de 27 pour cent, soit bien moins que ce qu'il est actuellement.

Les principes que je viens d'exposer au sujet des entreprises pourraient être appliqués aux particuliers, car à ce niveau, il atteint tous les revenus d'affaires à la source et ne les impose qu'une seule fois. Il évite le régime fiscal à niveaux multiples que nous avons actuellement. Avec le régime fiscal simple à impôt unique, toutes les entreprises additionneraient les revenus qu'elles retirent de la vente de produits ou de services et les dividendes touchées de sociétés canadiennes. Elles en déduiraient certains coûts, comme les déboursés occasionnés par les produits, matériaux, services, dividendes et ainsi de suite. Elles déduiraient également leurs frais d'amortissement. Ce qui resterait serait taxé au taux de 25 pour cent.

Toutes les entreprises, grandes ou petites, seraient traitées de la même façon, ce qui est précisément la raison pour laquelle les Conservateurs n'aimeraient pas ce régime, car il traiterait leurs riches amis de la même manière que les petites entreprises membres du CFIB, et ainsi de suite. Avec le régime à impôt unique, toutes les entreprises, grandes ou petites, seraient traitées de la même façon. Toutes auraient un formulaire à remplir dont, je le répète, tous les renseignements tiendraient sur une carte ayant à peu près la taille de deux cartes postales.

Le gros avantage de l'impôt unique est que chacun aurait à payer le même taux de base. Mais les contribuables à faibles revenus, en particulier les gens âgés et ceux qui ont des enfants, auraient un moindre fardeau et s'en acquitteraient dans un régime fiscal moins régressif et plus conforme à leur capacité de payer. Ce régime rétablirait l'élément de «progressivité» de notre régime fiscal qui existait il y a longtemps, mais qui, par suite des changements apportés par des gouvernements des deux partis depuis 20 ans, a presque entièrement disparu.

Le deuxième gros avantage du régime d'impôt unique est qu'il rendrait le système plus hermétique, car les particuliers auraient moins de possibilités ou d'occasions d'éviter de payer leur juste part. Les crédits d'impôt seraient plus prononcés et plus progressifs. En fait, ils seraient ciblés sur la famille, les personnes âgées et les handicapés et contiendraient un élément d'investissements prudent en vue de la retraite, grâce à des avantages élargis en matière de RÉER et de contributions aux œuvres de charité.

L'un des avantages de l'impôt unique est que tous les revenus sont taxés au même taux, alors que le système actuel, en vertu duquel, selon le . . .

L'honorable Efstathios William Barootes: Monsieur le sénateur Kirby, me permettez-vous une question?

Le sénateur Kirby: Oui, j'en serais ravi.

Le sénateur Barootes: En ce qui concerne l'impôt unique de M. Mills, devons-nous accepter maintenant que le parti libéral préconise ce type de régime fiscal, étant donné qu'il est

membre de la députation libérale à la Chambre des communes?

Le sénateur Kirby: Merci de votre question. Si je comprends bien, monsieur le sénateur Barootes, vous avez du mal avec cette notion. Par contraste avec la situation où vous vous trouvez, notre parti est porté à préconiser que les gens ayant des idées soient encouragés à en parler et à les commenter au lieu de refléter simplement, à la manière d'une marionnette robotisée, les opinions qu'on vous dit d'épouser.

Je constate qu'il s'agit d'une notion difficile à comprendre pour vous, parce que c'est quelque chose à quoi vous n'êtes pas habitué, mais notre parti encourage les gens à explorer une variété de solutions de rechange par rapport à la TPS. De fait, M. Chrétien a mis sur pied un comité formé essentiellement d'experts en économie et en droit fiscal pour nous aider à élaborer une proposition. Nous avons dit que nous ferions des commentaires à ce sujet et que nous exposerions cette proposition bien avant les prochaines élections.

Il est exact que l'une des options qu'examinera certainement notre parti est celle de l'impôt unique. Il serait inexact de dire que c'est une position que nous avons adoptée comme parti.

Le sénateur Barootes: M. Mills a présenté ce document à votre parti. Celui-ci l'a-t-il adopté ou rejeté à ce moment-là?

Le sénateur Kirby: Pour que les choses soient bien claires, non, il n'a pas présenté ce texte à un comité national de politique du parti. Toutefois, il en a parlé en plusieurs lieux. À vous dire vrai, il en a même parlé devant le Comité des banques et du commerce.

• (1110)

En fait, parmi les idées qui ont été exposées, entre bien d'autres, à notre comité, il y a eu celle du professeur Neil Brooks, qui a une autre solution, une option en matière d'impôt sur le revenu. Personnellement, je préfère l'impôt unique. Peut-être que d'autres solutions, même meilleures, se présenteront plus tard. Je ne sais.

Le point important que j'essaie de faire valoir, c'est que, d'après certains témoignages présentés devant le comité, il est manifeste qu'il y a plusieurs solutions capables de remplacer la TPS, qui n'ont pas été examinées par le gouvernement ou qui l'ont été, puis ont été rejetées sans explications. S'il s'agit d'opérer une réforme fiscale majeure du type de celle qu'entraînera la TPS, il est alors essentiel que le public canadien comprenne pourquoi l'option retenue est la meilleure.

L'un des plus gros problèmes auxquels se soit heurté le comité dans son examen de la TPS, c'est qu'on nous faisait valoir qu'une réforme fiscale majeure était nécessaire, à quoi nous disions: voici l'option choisie. Nous ne sommes pas disposés à vous montrer les autres options ni à vous en parler. Bon nombre d'entre nous avons trouvé cela frustrant. En fait, je soutiens que si le gouvernement a regardé les autres options—et je n'ai pas la preuve qu'il l'ait fait—il s'est rendu un énorme mauvais service en négligeant d'expliquer au public canadien quelles étaient ces autres options. Le gouvernement a négligé de dire: «Face à une série d'options, voici la direction où nous comptons nous engager.» J'espère que la proposition de Dennis Mills sera très sérieusement considérée par le parti, avec d'autres options. Je n'ai aucune espèce d'hésitation à dire que d'ici les prochaines élections, le public sera saisi d'options qui seront les nôtres, comparativement à la TPS, qui est la vôtre.

Le sénateur Barootes: M. Mills a-t-il suggéré cette proposition comme une solution de rechange par rapport à la TPS, ou était-ce sa solution par rapport au régime de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés?

Le sénateur Kirby: La réponse est: les deux, en ce sens que ce que M. Mills a signalé, c'est que les revenus produits par l'impôt unique seraient égaux aux revenus produits par l'actuel impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et la taxe de vente sur les produits manufacturés.

Le sénateur Steuart: J'ai en main le livre de M. Dennis Mills. N'est-il pas exact qu'à la page 111 et dans les pages subséquentes, il présente d'autres propositions de réforme fiscale? Il ramène sur le tapis la proposition de la commission Carter, l'une des études les plus complètes du régime fiscal jamais faite au Canada, et peut-être dans tout autre pays occidental. Comme avec la TPS, le public, malheureusement, a accepté certaines des propositions et en a rejeté d'autres qu'il n'aimait pas. Nous avons abouti à une proposition qui n'était ni chair, ni poisson, malheureusement, et beaucoup plus compliquée que celle que nous avions.

N'est-il pas exact qu'il parle également de la proposition d'impôt équitable Bradley-Gephardt, qui a été avancée aux États-Unis? Il y a également une proposition d'impôts sur les gains, avancée par John Ferguson. Pourriez-vous nous en parler. Cela ne montre-t-il pas que, comme libéral, il présente un grand nombre de propositions?

Le sénateur Kirby: Oui, je crois que tel est le cas. En toute justice pour le sénateur Barootes, M. Mills, après avoir envisagé ces options, conclut en disant que l'impôt unique était la meilleure option.

L'un des points que j'essayais d'exposer, c'est qu'il est vraiment dommage que le gouvernement n'ait pas fait la même chose en ce qui concerne la TPS. Au lieu de présenter toute une gamme d'options pour régler les problèmes fiscaux du pays, il a simplement présenté une option qui, pour beaucoup d'entre nous, semble pleine de défauts.

Si nous examinons plus à fond la proposition d'impôt unique, nous voyons que l'un de ses éléments intéressants est qu'elle supprime la possibilité de pratiquer l'évasion fiscale—celle qui n'est pas illégale et que les bons comptables peuvent pratiquer—car elle supprime tout bonnement la plupart des abris fiscaux qui existent à l'heure actuelle. La proposition d'impôt unique est avantageuse car elle est plus efficace que plusieurs autres systèmes fiscaux. Elle est plus efficace parce qu'elle est plus facile à appliquer et à administrer. Elle ne comporte pas le problème des stades multiples que comporte la TPS. En conséquence, elle est moins coûteuse pour l'économie. En même temps, elle rapporterait au moins autant de revenus que le système fiscal actuel. Quand je dis le système fiscal actuel, je veux dire le régime qui comprend à la fois l'actuel régime d'impôt sur le revenu—tant des particuliers que des sociétés—et la taxe de vente sur les produits manufacturés ou son remplacement.

Deuxièmement, les taux d'impôts marginaux, plus faibles, grossiraient la rémunération nette des salariés et apporteraient tous les stimulants qui, d'après nos vis-à-vis, existeraient dans un régime à taux marginaux moins élevés. En conséquence, d'importants stimulants sont intégrés à la proposition. Si nous considérons ce qui s'est produit avec l'évolution des taux

marginaux d'impôt, nous constatons qu'au cours des années 1920, parce que les taux marginaux d'impôt ont fluctué comme des montagnes russes en Amérique du Nord, les États-Unis ont réduit ces taux d'impôt des deux tiers. Et cependant, ce faisant, les États-Unis ont doublé les impôts perçus des riches. En réduisant les taux marginaux et en supprimant les échappatoires, les États-Unis ont augmenté leurs revenus.

Michael Walker, de l'Institut Fraser—et Dieu merci, l'Institut Fraser n'est pas un ami de ceux qui siègent de ce côté-ci—a dit ceci:

> Dans le budget de 1981 du ministre des Finances de l'époque, M. Allen MacEachen, maintenant sénateur, les taux marginaux ont été abaissé de 70 pour cent à 50 pour cent et la somme totale des impôts perçus des contribuables les plus riches a en fait augmenté. Cela s'est produit non seulement ici, mais également, à peu près à la même époque, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Je cite ces propos simplement pour dire que les faits passés montrent qu'en diminuant les taux d'imposition, on augmente les revenus parce qu'une telle mesure diminue à son tour l'intérêt de contourner le système.

Au Canada, ce qui se passe, par opposition à ce qui se serait passé sous un régime d'impôt unique, c'est que les gens sont incités à consacrer une somme considérable de temps, d'énergie et d'argent à trouver des systèmes ingénieux pour éviter de payer des impôts. La plupart de ces systèmes seraient éliminés par un système comme l'impôt unique ou tout autre régime qui inciterait les gens à gagner plus, parce qu'ils auraient moins à donner à l'État. De fait, je parlais récemment à quelqu'un qui avait quitté l'Ontario pour la Floride, voici plusieurs années. Il me disait qu'après la réforme fiscale opérée aux États-Unis, le taux marginal d'imposition était, en Floride, de 28 pour cent sur les tranches de revenus supérieures. À ce taux, il disait payer plus d'impôts qu'il le ferait au Canada, où le taux marginal était de 50 pour cent. Ici, il avait diverses façons de mettre son revenu à l'abri de l'impôt, de sorte que son taux d'imposition effectif était de l'ordre de 26 ou 27 pour cent, au lieu des 28 pour cent imposés sur tout en Floride.

● (1120)

Il me semble qu'il pourrait être très trompeur de se borner à considérer le taux d'imposition marginal total, car un système fiscal simplifié, avec moins d'échappatoires et des taux moins élevés, est non seulement équitable, mais encore rapporte en même temps plus de recettes à l'État.

Le régime d'impôt unique a également l'avantage de stimuler fortement l'investissement. La simplification de la déduction pour amortissement et la possibilité de déduire les dividendes, par exemple, favorisent la bonne santé du bilan de l'entreprise, ce qui lui facilite l'obtention de capitaux. Le traitement égal des revenus en dividendes et la possibilité de déduire les dividendes payés à des résidents canadiens incite également les particuliers à investir dans les entreprises et encourage celles-ci à se financer par voie d'actions plutôt que par endettement.

Si l'on considère les provinces de l'Atlantique et, en fait, le secteur de la petite entreprise en général, on voit que le plus gros problème auquel se heurtent un grand nombre de ces entreprises quand elles connaissent des ennuis financiers, c'est leur tendance à opter pour l'endettement au lieu de se refinancer par émission de capital. C'est que le financement par endettement est plus facile et cela tient aussi, en partie, au fait qu'elles veulent conserver leur part dans la propriété de leur compagnie, donc ne veulent pas abandonner leur avoir propre. Toutefois, on peut structurer un système d'impôt unique de façon à encourager un investissement accru dans les fonds propres d'une entreprise au lieu de l'endettement. Il me semble que cela non seulement est bon pour l'investisseur canadien moyen, mais bien meilleur aussi pour le secteur des affaires.

On pourrait soutenir que s'il était bien structuré, le système d'impôt unique aiderait nettement à faire savoir, non seulement au pays mais ailleurs aussi, que le Canada est en fait un endroit excellent et solide où investir.

Un autre avantage qu'offre l'impôt unique, ce sont les gains qu'il laisse entrevoir grâce aux avantages macro-économiques qui découlent d'un tel système. Les économistes estiment que les distorsions économiques causées par le système fiscal actuel amputent le PNB de 10 à 20 pour cent. Ils vous disent qu'il y a essentiellement quelque chose comme 10 à 20 pour cent du PNB qui est éliminé à cause du système fiscal actuel, étant donné toute la haute voltige qu'on exerce pour tenter de traiter les échappatoires ou de profiter des échappatoires qui existent dans le système.

L'introduction d'un impôt unique, selon bien des gens, libérerait l'esprit d'entreprise au Canada en supprimant les distorsions et les contre-stimulants du système fiscal actuel. Le gouvernement pourrait, au lieu de bricoler le système, se concentrer sur la tâche de tout gouvernement, qui est de fournir des biens et des services aux Canadiens. En particulier, quand on considère l'effet qu'aurait un système d'impôt unique en ces temps économiquement difficiles, on peut voir très clairement que si l'on portait le taux fixe à 25 pour cent, chiffre que propose ce livre, ce système aurait, en fait, un effet entièrement neutre sur les recettes fiscales. Par «effet entièrement neutre sur les recettes fiscales», je veux dire que non seulement il rapporterait autant de recettes que l'actuel régime d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, mais aussi qu'il produirait des revenus pour remplacer la taxe de vente sur les produits manufacturés.

Par conséquent, il me semble que ce système offre un avantage que n'a pas la TPS, car celle-ci, étant une taxe axée sur la consommation, aura en fait pour effet d'accroître l'inflation, donc d'empêcher encore plus la baisse des taux d'intérêt. La TPS maintiendra à son tour le dollar à un niveau artificiellement élevé. En conséquence, nous avons une situation, comme je l'ai dit déjà aujourd'hui, où la TPS entraîne des effets secondaires non désirés. En médecine, je dirais que vous donnez aux gens un médicament qui règle un problème, mais qui entraîne une série d'effets secondaires plus sérieux. La TPS produit en fait des effets secondaires dans l'économie qui sont mauvais pour elle et qui ne se produiraient nettement pas si un système fiscal différent était mis en application.

Il me semble donc que l'impôt unique est un exemple parmi d'autres de solution de rechange pour la TPS, qui répond aux objectifs du gouvernement en matière de revenus, je veux dire qui répond aux objectifs d'éliminer la taxe de vente sur les produits manufacturés tout en permettant de prélever la même somme de recettes, en même temps que nous supprimerions une grande partie de ses effets négatifs. Parce que l'impôt

unique n'est pas une taxe à la consommation, il élimine tous les effets secondaires non désirés en ce qui concerne l'industrie touristique et l'industrie de l'assurance. Il supprime tous les effets secondaires dont j'ai parlé plus tôt ce matin, sans empêcher les recettes fiscales. Il me semble donc que c'est une option qu'il faudrait manifestement prendre en considération.

L'autre option présentée au comité, avec passablement de détails, est celle du professeur Neil Brooks, d'Osgoode Hall. Certais d'entre vous ont peut-être vu plusieurs articles à ce sujet dans le *Globe and Mail* ou peut-être dans le *Star* de Toronto. L'un de ces deux journaux a reproduit deux ou trois extraits assez longs dans sa page éditoriale consacrée aux opinions, pour résumer la proposition du professeur Brooks. Le point de départ de M. Brooks est le même que celui des deux parties de la Chambre des communes, à savoir que la taxe de vente sur les produits manufacturiers devait être abolie, et, en fait, que cela s'imposait, par suite de l'Accord de libre-échange, qu'il fallait l'abolir notamment parce qu'elle imposait une taxe à l'exportation qui n'atteignait pas les biens produits par les entreprises concurrentes. En outre, elle déforme les prix et enfin, elle laisse le secteur des services entièrement à l'abri de cette taxe, ce qui, étant donné la place relative de ce secteur dans l'économie canadienne, n'est manifestement pas une situation que nous pouvons continuer à supporter longtemps.

M. Brooks poursuit en soutenant que la seule façon responsable de compenser les revenus que l'État perdrait en abolissant la taxe de vente sur les produits manufacturés serait de renforcer la progressivité du régime d'impôt sur le revenu. Malheureusement, si l'on se reporte au Livre blanc publié par le gouvernement en 1987, on constate que le gouvernement avait soutenu à l'époque que cet aspect de la réforme fiscale ne pouvait pas être réalisé. En fait, le gouvernement n'était pas disposé à étudier l'éventualité de rendre le régime d'impôt sur le revenu plus progressif comme moyen de résoudre le problème des revenus qu'il perdrait en éliminant la taxe de vente sur les produits manufacturés.

Toutefois, ce que montre l'étude de M. Brooks, c'est que la prétention du gouvernement qu'il faudrait augmenter de 25 pour cent les taux de l'impôt sur le revenu pour compenser les recettes perdues est tout simplement fausse. Si l'on regarde le Livre blanc de 1987 et qu'on examine les déclarations faites par le ministère des Finances à cette époque, on constate que cette affirmation est complètement fausse et confinée à l'invention. En fait, Neil Brooks montre dns son étude qu'il suffirait d'augmenter de 15 pour cent les taux d'imposition fédéraux—non seulement des taux, mais seulement les taux fédéraux—pour compenser la perte des recettes et que cela obligerait à augmenter le taux de base de 2,7 points de pourcentage, le taux intermédiaire de 4,2 points et le taux supérieur de 4,6 points.

Autrement dit, le professeur Brooks dit essentiellement dans sa proposition que la taxe de vente sur les produits manufacturés pourrait être abolie et que toutes les recettes qu'elle rapporte pourraient être compensées par le régime fiscal actuel, si l'on augmentait simplement un peu les taux. En fait, on arriverait alors à un taux d'imposition de 51 pour cent seulement pour la tranche supérieure des revenus, ce qui est encore moins qu'en 1984. Ce n'est pas comme si cela devait conduire à des taux si usuraires que les Canadiens se mettraient automatiquement à fuir le pays, du moins au rythme où nous l'avons vu durant les premières années de la décennie 1980.

• (1130)

L'honorable D. G. Steuart: Nous avons examiné toutes les propositions fiscales de la commission Carter. Elle recommandait que, si nous voulions appliquer ses réformes fiscales initiales et nous en tenir strictement à l'équité, tant horizontale que verticale, nous ayons pour objectif de nous débarrasser de la taxe de vente fédérale. Elle soutenait également que le gouvernement fédéral devait, au lieu de supprimer unilatéralement la taxe de vente fédérale, négocier avec les provinces leur retrait du champ de l'impôt sur le revenu des sociétés. La suppression de la taxe de vente fédérale laisserait aux provinces beaucoup plus de champ pour une taxe qu'ils considèrent fondamentalement comme leur, et elles se retireraient alors du champ de l'impôt sur le revenu des sociétés, que le gouvernement fédéral a toujours considéré comme son domaine propre. La commission estimait également qu'il vaudrait mieux que les provinces n'occupent pas le champ de l'impôt sur le revenu des sociétés, secteur qu'elles utiliseraient probablement comme stimulant fiscal pour encourager l'industrie à venir s'établir dans leur province, ce qui donnerait naissance à une mauvaise situation concurrentielle dans les provinces.

Est-ce que M. Mills ou M. Brooks vont dans cette direction pour dire que le gouvernement fédéral pourrait n'importe quand se servir de cela comme condition pour se retirer du champ de la taxe de vente, encourageant ainsi les gouvernements provinciaux à s'engager davantage dans ce champ d'imposition et à se retirer du champ de l'impôt sur le revenu?

Le sénateur Kirby: Oui. En fait, la proposition de Dennis Mills et, dans une moindre mesure, celle de M. Brooks, avance que l'importance du gouvernement fédéral de maintenir une position encore plus forte dans le secteur de l'impôt sur le revenu est liée à l'importance du fait que le gouvernement fédéral utilise ces recettes pour les redistribuer aux régions du pays, comme la vôtre et la mienne, monsieur le sénateur Steuart. Mais il y aurait aussi des avantages à éviter un double emploi dans le système et il serait avantageux également que le gouvernement fédéral reste en dehors du champ des taxes à la consommation et que les provinces s'y engagent en taxant les services, et non pas seulement les produits, comme la plupart le font actuellement, ce qui semble inévitable étant donné le fait que 60 pour cent de l'économie du pays appartient actuellement au secteur des services. On pourrait facilement opérer un rajustement qui permettrait au gouvernement fédéral de renforcer son rôle dans le domaine de l'impôt sur le revenu. Cela conduirait, espérons-le, à un affaiblissement du rôle des provinces en matière d'impôt sur le revenu ou, tout au moins, à ce que les gouvernements provinciaux n'élargissent pas leur place dans le champ de l'impôt sur le revenu. C'est pourquoi il me semble qu'il serait souhaitable de débattre d'autres solutions de rechange, car il en existe.

La proposition de M. Brooks et de M. Mills montre fort bien qu'il y a des façons d'atteindre l'objectif désiré, c'est-à-dire de supprimer la taxe de vente sur les produits manufacturés tout en percevant quand même les recettes en question, sans TPS. Je crois que votre point est très juste.

Si je devais présenter la proposition de M. Brooks sous forme de points, je dirais qu'essentiellement, elle propose que

la taxe de vente sur les produits manufacturés ou la taxe de vente fédérale soit supprimée, en même temps que le crédit actuel qui lui est associé. M. Brooks dit que les impôts fédéraux seraient relevés de manière à ce que le taux de base soit porté à environ 20 pour cent, le taux intermédiaire à 31 pour cent et le taux supérieur à 35 pour cent. Il s'agirait là, bien entendu, du taux des impôts fédéraux. Les taux provinciaux viendraient s'y ajouter. Les taxes d'accise seraient augmentées sur le tabac, l'alcool et l'essence. Il dit aussi que les recettes que le gouvernement prélève des sociétés seraient augmentées d'environ deux milliards de dollars pour lui permettre de récupérer une partie de l'aubaine qu'apporterait au secteur privé, aux sociétés, la disparition de la TVF.

Une proposition dans le même sens—et l'on pourrait la faire varier de diverses façons—aurait un effet neutre sur les recettes fiscales et supprimerait toutes les distorsions marquées et les désavantages concurrentiels de la taxe de vente sur les produits manufacturés—c'est le point soulevé par le sénateur Steuart—ce qui laisserait le champ de la taxe de vente générale, de la taxation à la consommation, aux provinces et en fait rendrait le système de l'impôt fédéral beaucoup plus juste et plus progressif.

Une variante de la proposition de M. Brooks a été ultérieurement élaborée d'après différents modèles informatiques pour arriver au même objectif, qui est d'avoir un effet neutre sur l'ensemble des recettes fiscales et de supprimer la taxe de vente sur les produits manufacturés.

Avec la proposition de M. Brooks, le système est considérablement plus juste, car le revenu des familles touchant de 30 000 $ à 35 000 $ est en fait de 270 $ plus élevé qu'avec la TPS. Le revenu après impôt des familles se situant dans la fourchette des 100 000 $ diminuerait légèrement, mais dans le cas des familles à faibles revenus, l'autre option réduirait substantiellement leurs revenus après impôts.

Je reviens au fait que je ne comprends pas pourquoi le gouverneur de la Banque du Canada affirme gérer une politique macro-économique avec, pourrait-on dire, pour seul objectif de réduire le taux d'inflation, alors que le ministre des Finances gère une politique économique qui semble avoir pour premier objectif d'augmenter le taux d'inflation. Le fait est que tant la proposition d'impôt unique que la proposition de M. Brooks diminuent toutes deux l'inflation d'environ deux points, ce qui réduirait la pression sur les taux d'intérêt avec tous les avantages que cela apporterait, comme un dollar moins cher et un service de la dette moins élevé.

L'argument que le gouvernement a défendu en faveur de la TPS, à savoir que nous n'avons pas le choix, est manifestement faux. La proposition de M. Brooks montre clairement qu'il existe d'autres options et qu'il faut opérer des choix. Pour notre part, nous soutenons essentiellement que de tels choix sont possibles et que ces autres solutions devraient être examinées avant que le pays s'emprisonne dans la TPS. Comparativement à la TPS, l'une et l'autre des solutions que j'ai décrites—soit l'impôt unique de M. Dennis Mills, que personnellement je préfère, soit la proposition de M. Brooks—sont considérablement plus directes. Elles permettent d'atteindre l'objectif, celui d'abolir la TVPM, et elles donnent naissance à un régime qui serait non seulement juste, mais perçu comme tel. Il vaut mieux laisser aux gouvernements des provinces le champ de la taxation à la consommation. Il a l'énorme avantage, du point de vue du consommateur et du point de vue macro-économique, de représenter un système équitable.

[Le sénateur Kirby.]

• (1140)

La taxe sur les ventes des fabricants rapporterait 18,5 milliards en 1991. Toutefois, si elle est abolie, les recettes fiscales des provinces baisseront d'environ un milliard de dollars parce que les taxes de vente provinciales sont basées sur le prix de vente, qui comprend la taxe sur les ventes des fabricants. Les provinces perçoivent leur propre taxe de vente au détail sur le prix des produits, qui comprend la taxe sur les ventes des fabricants. Si cette dernière était abolie, le prix des produits baisserait, réduisant du même coup les taxes de vente provinciales et les recettes fiscales des provinces—du moins c'est ce qu'on soutient.

Pour que le changement ait un effet neutre sur les recettes à tous les paliers de gouvernement, il faudrait trouver 19,3 milliards de dollars en recettes. Environ 2,3 milliards en taxe sur les ventes des fabricants sont perçus sur des produits achetés par le secteur gouvernemental. En conséquence, si la taxe sur les ventes des fabricants était abolie et que la réduction des taxes se reflétait dans les prix, le secteur gouvernemental aurait besoin de 2,3 milliards de moins pour financer ses achats. Environ 2,3 milliards de la taxe sur les ventes des fabricants touchent les boissons alcooliques, les produits du tabac et l'essence. Il n'y a guère de raisons de réduire la taxe sur ces produits; en conséquence, les taxes d'accise correspondantes pourraient être augmentées pour permettre de recouvrer ces recettes fiscales. Si la taxe sur les ventes des fabricants était abolie, le crédit d'impôt correspondant pourrait être aboli aussi, une économie de 900 000 $ ou 0,9 million. Si la taxe sur les ventes des fabricants était abolie et que la réduction du coût était répercutée directement dans les prix, l'indice des prix à la consommation diminuerait d'un peu plus de 2 points de pourcentage. Cela épargnerait aux gouvernements un milliard de dollars en paiements de transfert aux particuliers et aux provinces. Il en résulterait également des recettes additionnelles de deux dixièmes de milliard de dollars, ou 200 millions, en recettes fiscales additionnelles, à cause de la diminution des effets de l'indexation.

Enfin, si la taxe sur les ventes des fabricants était abolie, les sociétés en retireraient des aubaines substantielles. En 1991, la taxe sur les ventes des fabricants rapporterait 1,5 milliard sur les exportations. Comme les sociétés canadiennes sont parties prenantes, et non parties offrantes ou initiatrices en matière de prix sur les marchés mondiaux, leurs profits augmenteraient probablement dans la même proportion. De plus, un pourcentage élevé de la taxe sur les ventes des fabricants prélevée sur les investissements fixes des sociétés se répercute vraisemblablement sur leurs profits. En conséquence, si elle était abolie, il semblerait juste d'augmenter de deux milliards de dollars les recettes perçues sur les revenus des sociétés. Cela équivaudrait essentiellement à conserver le statu quo. Ces recettes additionnelles pourraient facilement être prélevées sans augmenter le taux de base de l'impôt des sociétés. Le taux fiscal plus faible touchant les crédits à la fabrication et à la transformation pourrait être aboli.

L'une des justifications de ce taux a toujours été le fardeau additionnel que la taxe sur les ventes des fabricants impose aux

sociétés qui s'adonnent à la fabrication ou à la transformation. D'autres stimulants fiscaux accordés aux sociétés pourraient être abolis ou des échappatoires pourraient être obturés. Des mesures pourraient être prises pour faire respecter davantage les lois fiscales sur le revenu des sociétés. Les impôts des grandes sociétés pourraient être augmentés ou encore on pourrait adopter un impôt minimum sur les revenus des sociétés.

En énumérant cette litanie d'options, mon but est simplement de faire voir qu'il y a d'autres façons d'agir en ce qui concerne l'élimination de la taxe sur les ventes des fabricants et l'augmentation des recettes. Il n'est pas nécessaire de se borner à adopter la TPS. C'est pour cette raison que la proposition de M. Brooks a reçu tant d'apui au sein du comité. L'un de ses effets serait de diminuer le caractère régressif du régime fiscal.

Le principal argument invoqué contre une taxe à la consommation par les économistes et d'autres personnes est que cette taxe est régressive. Les personnes à faible revenu affectent un pourcentage sensiblement plus grand de leurs revenus à des dépenses de consommation que les individus à revenu élevé. En conséquence, il est injuste d'introduire une taxe à la consommation qui atteindrait fortement les Canadiens à faible revenu. C'est là une question fondamentale que la proposition Brooks tente de résoudre. Qu'on aime ou non cette proposition ou certaines des autres propositions, on doit les examiner beaucoup plus en profondeur et en détail que nous l'avons fait.

Ce ne fut pas le cas par le passé. Ce qui s'est produit, c'est qu'une proposition a été avancée. C'est à peu près tout. Les Canadiens, d'un océan à l'autre, ont été laissés aux prises avec le problème de devoir décider s'ils devaient accepter la TPS dans le vide, sans vraiment comprendre les autres options, sans comprendre le bien-fondé de l'impôt unique, de la proposition Brooks, ou la valeur d'une myriade d'autres propositions, et sans comprendre pourquoi le gouvernement fédéral a décidé d'introduire la TPS sans explorer à fond tous les autres régimes fondés sur le revenu, y compris les systèmes de dépense qui ferment les échappatoires et augmentent les impôts en comprimant les déductions.

On a l'impression que le gouvernement fédéral n'a pas pleinement examiné toutes les options avant de décider d'introduire la TPS. Le gouvernement, ainsi que tous ceux qui ont fait des commentaires sur la question fiscale, concèdent que la régressivité de la taxe sur les produits et les services n'est pas quelque chose de souhaitable. Comme il apparaît à l'évidence, des données que j'ai présentées, que le système des crédits d'impôt proposé par le gouvernement est régressif, parce qu'il n'a pas pour norme de protéger adéquatement les Canadiens à faible revenu, on se demande pourquoi le gouvernement n'a pas examiné d'autres possibilités qui auraient résolu son problème de base. Le crédit fiscal proposé pour la taxe de vente est une solution inadéquate au problème de la régressivité, en partie à cause du fait que le gouvernement ne l'a pas indexé sur l'inflation. Cela vaut tant pour les fourchettes visées par ce crédit que pour les crédits eux-mêmes. Nous devons nous rappeler qu'il y a un système fiscal relativement non progressif ou régressif dans le pays à l'heure actuelle: les taxes de vente provinciales. Cela ne fait qu'empirer considérablement la situation.

Fait plus important encore, la TPS impose d'énormes frais d'administration au gouvernement, qui n'existeraient pas si l'on adoptait l'une ou l'autre des deux options dont j'ai parlé. Il existe déjà un mécanisme de perception des impôts basés sur le revenu. Qu'il s'agisse des revenus des sociétés ou des revenus des particuliers, un système existe pour percevoir ces impôts. C'est un système qui ne représente pas un fardeau administratif énorme. Certaines des propositions dont j'ai parlé aujourd'hui passent l'épreuve de la progressivité sans engendrer de nouveaux coûts administratifs.

• (1150)

Finalement, nous sommes dans une situation dans laquelle il est parfaitement clair que les effets macro-économiques, c'est-à-dire le taux d'inflation, seront considérablement réduits avec l'une ou l'autre des deux propositions que j'évoquais plus tôt. En fait, pour ce qui est de la taxe unique, elle aurait un effet désinflationniste, c'est-à-dire que le taux d'inflation diminuerait au lieu d'augmenter. De plus, elle ferait disparaître beaucoup des facteurs qui faussent actuellement le système.

Manifestement, honorables sénateurs, il eut fallu étudier des options avant de se lancer dans un projet de réforme fiscale aussi vaste que celui de la TPS. Cela eut permis d'éviter beaucoup des problèmes que j'énonçais ce matin. En outre, le gouvernement n'aurait constaté aucune détérioration de ses recettes.

Si on considère que la TPS constitue une ingérence massive du gouvernement fédéral dans un champ fiscal traditionnellement occupé par les provinces, si on considère que les deux niveaux de gouvernement ne sont pas parvenus à s'entendre sur une assiette commune pour la taxe de vente, si on considère que les milieux d'affaires n'ont cessé d'exprimer devant notre comité des préoccupations au sujet des coûts énormes qu'ils devront assumer pour tenir deux séries de registres, respecter deux séries de procédures, etc., et si on considère enfin tous les autres aspects négatifs de la TPS, alors qu'il existait bien d'autres solutions pour permettre au gouvernement d'atteindre son objectif fondamental, c'est-à-dire abolir la taxe sur les ventes des fabricants tout en préservant les recettes de l'État, on peut légitimememt se demander pour quelles raisons c'est la TPS qui a été choisie.

Je tiens à dire au gouvernement qu'il était absolument essentiel d'examiner sérieusement toutes les options. C'est parce qu'il n'a pas fait ce travail et qu'il a refusé obstinément d'envisager d'autres solutions pour atteindre les mêmes objectifs que nous avons été obligés, de notre côté, de tirer la seule conclusion sérieuse, qui figure dans le rapport de notre comité, à savoir que ce projet de loi doit être rejeté. En même temps, nous avons cependant dit au gouvernement qu'il devrait se remettre au travail pour examiner toutes les options possibles, afin de revenir avec une proposition n'ayant aucun des effets négatifs que nous avons exposés mais répondant toujours à ces objectifs. J'ai bien montré ce matin qu'il y a d'autres solutions.

L'honorable Dan Hays: Sénateur Kirby, j'aimerais vous demander si le gouvernement aurait eu le temps de retirer son projet de TPS. Le gouvernement a-t-il été prévenu suffisamment longtemps à l'avance, durant les audiences du comité Blenkarn? Aurait-il dû en fin de compte envoyer ce projet au Sénat?

Vous dites que le gouvernement n'a pas étudié les options, mais je suis certain que ce travail a été fait par les bureaucrates. J'aimerais donc vous demander quand, selon vous, le gouvernement aurait pu considérer qu'il avait été suffisamment prévenu que cette taxe était, à notre avis, trop complexe, injuste et tout simplement impossible à appliquer, dans l'esprit des Canadiens.

Il y a bien un moment où le gouvernement aurait dû s'en rendre compte, même s'il est vrai qu'il est aujourd'hui trop tard. Il a pris le mors aux dents et il fera tout pour que la taxe entre en vigueur, à n'importe quel prix. Il y a cependant eu un moment où il lui aurait été facile de faire marche arrière et de reprendre l'analyse. Selon vous, quand cela aurait-il été possible?

Le sénateur Kirby: Probablement en 1988, quand le projet de TPS suscitait déjà une opposition considérable dans beaucoup de milieux.

Le premier ministre lui-même a reconnu, par exemple, qu'il ne faudrait pas appliquer la taxe aux livres. Pourtant, quand nous avons proposé un amendement pour exempter les livres, l'amendement a été rejeté. Il est parfaitement évident que la taxe aura un effet discriminatoire contre les résidents du Nord, mais, quand nous avons proposé un amendement pour corriger ce problème, il a aussi été rejeté. Il est évident pour tout le monde que le projet va entraîner des problèmes considérables, que nous avons tenté de résoudre par voie d'amendement, par exemple l'absence de progressivité du nouveau système et, en fait, sa régressivité.

Nous voyons d'ailleurs ici le gouvernement se comporter exactement comme il l'a fait avec l'Accord du lac Meech, et avec beaucoup d'autres initiatives, c'est-à-dire qu'il refuse obstinément de faire preuve de souplesse ou d'envisager aucun changement. Nous n'avons jamais eu un gouvernement aussi intransigeant sur tant de questions que celui-ci. Notre problème, sénateur Hays, est que même si certains membres du gouvernement avaient compris il y a deux ans que l'on pourrait atteindre le même objectif d'une autre manière, ce gouvernement est à l'image même du premier ministre, il ne veut jamais reculer, faire de compromis, changer d'avis ou modifier quoi que ce soit. Voilà le vrai problème.

En conclusion, j'aimerais souligner que l'une des questions que notre comité a examinées attentivement, du moins les membres de ce côté-ci, était celle de savoir, compte tenu de tous les problèmes que présente cette taxe et de la reformulation complète à laquelle il faudrait procéder, comment s'y prendre. Quels étaient les moyens pratiques? Le comité devait-il prendre la décision qu'il a finalement prise, c'est-à-dire recommander le rejet du projet de loi? Très sincèrement, c'est quelque chose qui nous a beaucoup préoccupés durant l'été. C'est pour cette raison que nous avons souvent demandé aux témoins comparaissant devant notre comité s'ils pensaient que le Sénat devrait rejeter le projet de loi. Les réponses à cette question ont manifestement largement contribué à la décision que nous avons prise, de notre côté, et qui a abouti à la recommandation finale du comité.

● (1200)

Je vais vous donner un exemple de ces réponses en citant un extrait d'une déclaration de M. David Orchard, qui a témoigné devant le comité le 25 juillet à Regina. Quand on lui a demandé: «que devrait faire le Sénat, face à cette situation?», M. Orchard a répondu ceci:

> Beaucoup de gens critiquent le Sénat en disant qu'il n'est pas démocratique et que c'est un foyer pour personnes âgées. Cependant, le Sénat est la seule institution qui a fourni une véritable opposition à M. Mulroney et à son gouvernement . . .
>
> Quelle autorité morale détient donc ce gouvernement, pour imposer des politiques universellement méprisées par la population? . . . Il n'a pas l'autorité morale requise pour imposer la TPS . . . Le Sénat est la seule institution démocratique que nous avons eue au cours des six dernières années.

À mon sens, cette déclaration est typique de ce qu'un très grand nombre de Canadiens nous ont dit, dans tout le pays. Si on en croit les sondages d'opinion publique, on peut légitimement dire qu'elle reflète bien l'opinion des Canadiens quant au rôle du Sénat. La population considère actuellement les actions du gouvernement avec un tel mépris, une telle méfiance et une telle honte . . .

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Kirby: Je serais très heureux de répondre aux borborygmes venant de l'autre côté. Si je parle de mépris, de dégoût et de découragement, c'est parce qu'il est évident que la population est tellement mécontente de ce gouvenement que celui-ci ne recueille même plus 15 p. 100 d'appui dans les sondages. Dans des régions comme les provinces de l'Atlantique, il est tombé à 5 ou 6 p. 100. Une telle désaffection de la population envers le gouvernement ne peut provenir que du sentiment profond de dégoût et de frustration que ressent la population.

Bon nombre de témoins sont d'ailleurs venus expliquer au comité que la taxe leur paraît injuste. Ils ont dit qu'elle est régressive et que le gouvernement a tort de poursuivre son projet dans de telles circonstances. Ils ont dit que nous avions le devoir, des deux côtés de cette chambre, de réagir à ce sentiment de frustration et de ne pas ignorer leur ferme opposition à la taxe.

Quand un comité tient des audiences publiques n'importe où au pays, c'est toujours une expérience très enrichissante. Je dis cela à l'intention des 24 sénateurs d'en face qui n'ont pas encore eu l'occasion de voyager dans le pays avec un comité sénatorial. Même s'ils ont été nommés ici pour donner leur imprimatur à ce projet de loi, je les implore de ne pas agir de même dans d'autre cas. Croyez-moi, il est très émouvant d'écouter des témoins pendant des heures et de constater ensuite qu'il y a au fond de la salle de simples citoyens qui ont attendu toute la journée pour pouvoir s'exprimer pendant seulement cinq minutes devant les sénateurs. Le fait que des citoyens de tous milieux soient prêts à attendre une journée complète pour exprimer leur avis montre bien l'importance que revêt à leurs yeux le Sénat.

Autre exemple des opinions recueillies, celles du Dr Edward Agnew, de Winnipeg, qui est venu nous dire ceci, à la fin d'une journée:

> Le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple est menacé de disparition dans notre pays, et ce texte de loi y contribue.

> En fait, à l'heure actuelle, les Canadiens en arrivent à se demander ce qu'est devenue leur démocratie . . .
>
> Cette taxe sur les produits et services doit être rejetée parce qu'elle n'est pas démocratique . . . Et vous, sénateurs, êtes le seul rempart qu'il nous reste entre la démocratie telle que je l'ai connue et une dictature pure et simple.

Cette déclaration ne nous a pas été faite par quelqu'un qui fait de la politique partisane, mais plutôt par un médecin de famille de Winnipeg qui a consacré un temps considérable à écouter les représentants d'autres organisations et qui a tenu, à la fin de la journée, à venir exprimer son opinion pendant cinq minutes devant un comité sénatorial. Je dis cela entre parenthèses parce que je sais qu'il y a beaucoup de nouveaux sénateurs dans cette chambre. Je ne cesse de dire que les comités sénatoriaux doivent continuer de voyager dans le pays, et je le fais parce que je sais que nous avons tous énormément de choses à apprendre lorsque nous allons rencontrer les citoyens chez eux, dans leurs collectivités.

Chaque fois qu'un comité sénatorial tient des audiences de cette nature, il faudrait donner aux simples citoyens la possibilité de venir exprimer spontanément leurs points de vue à la fin de la journée, car c'est là que l'on recueille vraiment l'opinion profonde des Canadiens. C'est là qu'on constate que les Canadiens accordent beaucoup d'importance à leus institutions politiques. C'est dans ce contexte que le Dr Edward Agnew de Winnipeg nous a donné son avis sur la TPS et sur le rôle du Sénat, et je crois qu'il est très important que nous l'écoutions attentivement.

Je sais que les sénateurs d'en face ne me croiront pas quand je leur dirai que les représentants de mon parti qui étaient au sein du comité ont entrepris les audiences de cet été avec l'intention de recommander en fin de compte divers amendements au projet de loi, étant donné qu'il était patent que des amendements seraient nécessaires. Nous n'étions alors pas nombreux à imaginer que les travaux du comité pourraient aboutir à une recommandation de rejet du projet de loi. Cependant, quand nous avons tenu nos audiences d'un bout à l'autre du pays, dans 12 villes de chaque province et territoires, nous avons constaté que, plus nous entendions de critiques au sujet de ce projet de loi, plus il devenait évident qu'on ne pouvait pas l'améliorer. Nous avons compris que cela ne pourrait se faire qu'avec une multitude d'amendements et de révisions. De fait, il faudrait recommencer tout le travail.

La seule conclusion responsable à laquelle nous pouvions parvenir était donc de recommander à cette chambre que le projet de loi soit rejeté et que le gouvernement retourne à sa planche à dessin. C'est ce que nous avons fait, parce que les témoins que nous avons entendus nous ont clairement indiqué que le projet de loi aurait des effets extrêmement négatifs sur les petites entreprises. Ils nous ont clairement dit qu'il aurait aussi un effet très négatif sur le taux d'inflation, lequel monterait beaucoup plus que le gouvernement ne le prévoit. Je dis cela parce que nous savons bien que les deux hypothèses fondamentales des prévisions gouvernementales sont que les travailleurs n'essaieront pas de récupérer les coûts supplémentaires de la TPS, et que les manufacturiers permettront aux consommateurs de bénéficier des économies résultant de l'abrogation de la taxe sur les ventes des fabricants.

Le sénateur Lefebvre: L'honorable sénateur Kirby m'autorise-t-il à poser une question? Avant d'entrer dans cette chambre, il y a quelques instants, j'étais dans mon bureau où j'écoutais votre discours, que mes collègues trouvent sans doute aussi intéressant que moi. Avec votre expérience, sénateur Kirby, croyez-vous que certains sénateurs de l'aure côté de cette chambre voteraient contre le projet de loi si l'on décidait de tenir un vote libre à l'étape de la troisième lecture?

• (1210)

Le sénateur Kirby: Je suis heureux que vous me posiez cette question, sénateur Lefebvre, car, comme beaucoup d'entre nous de ce côté-ci, avons changé d'avis durant les audiences du comité, je me demandais si, avec les 24 nouveaux sénateurs que compte le groupe de 52 en face de nous . . .

Le sénateur Lefebvre: Les sénateurs TPS.

Le sénateur Kirby: C'est plus que les huit britanniques. Quoi qu'il en soit, il y a ici beaucoup de sénateurs qui n'ont pas du tout participé au débat sur la TPS et qui n'ont pas entendu les témoins. Autrement dit, et je ne veux pas les désobliger en disant cela, ils n'ont pu bénéficier de l'éducation que certains d'entre nous avons reçue durant nos audiences publiques. En conséquence, je suis comme vous convaincu qu'un certain nombre d'entre eux, sensibles aux lettres et aux appels téléphoniques qu'ils ont reçus et, il faut bien le dire, éclairés par les excellents discours que nous avons faits sur cette question, pour tenter de les informer, changeraient probablement d'opinion.

Hélas, nous savons qu'il y a une chose que le parti d'en face n'autorise pas, c'est la liberté de pensée. En fait, nous pouvons légitimement nous demander si le projet de loi sur l'avortement fera l'objet d'un vote aussi libre qu'on le prétend, mais je reste pour l'instant optimiste. Quoi qu'il en soit, s'il y avait un vote libre sur la TPS, je suis sûr que le résultat serait très différent.

Comme je l'ai déjà dit, si nous avons conclu que le projet de loi devrait être rejeté, c'est aussi parce que nous avons recueilli beaucoup d'arguments sur l'importance de comprimer le taux d'inflation. Il nous serait donc difficile d'appuyer un projet de loi qui, de part sa nature même, provoquera une forte hausse de l'inflation, non seulement cette année mais durant les années suivantes. Il est également établi que le gouvernement n'a pas étudié attentivement les diverses options à la TPS. Cependant, et c'est plus important que tout, la raison pour laquelle des gens comme moi sont parvenus à la conclusion qu'il fallait voter contre le projet de loi est que, si je reviens aux commentaires que je faisais il y a quelques instants, le projet est fondamentalement injuste à l'égard des Canadiens à revenu modique, des Canadiens pauvres et des Canadiens des régions défavorisées.

Il est clair que les Canadiens à revenu modique consacrent une proportion plus élevée de leurs revenus aux dépenses de consommation, c'est-à-dire, en fin de compte, à la taxe de vente. Les crédits prévus à leur intention ne seront pas indexés au taux d'inflation, ce qui signifie que leur valeur réelle diminuera d'année en année. Le fait que cette taxe à la consommation frappe les Canadiens à revenu modique est fondamentalement injuste, mais c'est évidemment le genre d'initiatives que l'on peut attendre d'un Parti conservateur contre lequel le Parti libéral lutte depuis des années. C'est

précisément pour cette raison, plus que pour toute autre, que les sénateurs de notre parti s'opposent à cette taxe.

Prenons le cas du crédit de 100 $ pour un adulte seul, que celui-ci ne pourra obtenir complètement si son revenu ne dépasse pas 11 000 $. Le gouvernement essaie de nous faire croire que le crédit est destiné à aider les travailleurs pauvres. En fait, le système est conçu de manière à en priver les Canadiens qui en auront le plus besoin.

Quand nous nous rendons dans les régions du Nord et que nous parlons aux citoyens de Whitehorse et du Yukon, on apprend qu'une famille moyenne de cette région devra payer environ 400 $ de plus au titre de la TPS qu'une famille moyenne du reste du pays. Et ce chiffre n'est pas contesté par le gouvernement. Il est important de savoir que le gouvernement considère que ce chiffre de 400 $ est légitime. Quand on réalise que les crédits d'impôt proposés par le gouvernement ne couvrent même pas cette différence de coût de la vie entre le nord et le sud du pays, on est bien obligé de conclure, encore une fois, que le projet de loi est incroyablement injuste, rétrograde et régressif. C'est le genre de projet de loi auquel nous, les Libéraux, nous nous opposons depuis toujours et continueront de nous opposer.

Examinons l'incidence qu'aura cette taxe sur les régions défavorisées du pays, et pas seulement sur les Canadiens à revenu modique. Voyons en particulier l'effet qu'elle aura dans les provinces de l'Atlantique, et en particulier en Nouvelle-Écosse, sur l'industrie de la pêche et sur l'industrie du tourisme. La conclusion s'impose d'elle-même, voici un autre élément important des politiques économiques de ce gouvernement qui a été conçu, délibéremment ou non, mais incontestablement conçu de manière à porter un coup très dur à la région que je représente. Voilà une autre raison très convaincante pour laquelle, comme tous les Libéraux de cette chambre, je vais m'opposer au projet.

J'ai dit plus tôt que je ne connais aucun fiscaliste pour qui l'équité fiscale n'est pas un critère primordial. Pourtant, cette taxe est inique pour les régions et pour les Canadiens à revenu modique. Pour qu'une taxe soit une bonne taxe, elle doit être efficiente au plan administatif et au plan économique. J'ai indiqué ce matin pourquoi cette taxe ne répond en aucun cas à ce critère d'efficience administrative et économique.

Il importe aussi qu'une taxe soit simple, compréhensible et facile à administrer, et il est encore une fois évident que cette taxe ne répond à aucun de ces objectifs, comme je crois l'avoir montré ce matin.

Dernière précision, au cas où les membres d'en face, notamment les 24 nouveaux, s'imagineraient que ces opinions sont simplement celles d'un Libéral classique, les conclusions que je viens d'exposer sont appuyées par des Canadiens de tous milieux, représentant tous les partis politiques de toutes les régions. Le fait est que cette taxe sera économiquement inefficace. Elle est inique, elle n'est pas pratique et elle ne marchera tout simplement pas. Les Canadiens méritent mieux, et c'est parce que nous allons tenter de leur donner mieux que nous avons décidé de rejeter cette taxe et que notre parti a déclaré qu'il s'en débarrasserait s'il prenait le pouvoir aux prochaines élections.

Nous ne sommes pas seuls de cet avis. Les premiers ministres de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario, dont aucun n'est un Libéral, s'opposent suffisamment à cette taxe pour traîner le gouvernement fédéral devant les tribunaux. Le premier ministre Filmon du Manitoba a lui aussi exprimé de graves réserves au sujet du projet. Le premier ministre Devine ne cesse quant à lui de changer d'avis, selon le montant des sommes que lui promet le gouvernement fédéral. Pour ce qui est du premier ministre Bourassa, il a pris le train en marche parce qu'il a bien vu ce qu'est en fait la TPS, une véritable vache à lait. Le premier ministre McKenna a récemment exprimé des doutes au sujet de la TPS. Les premiers ministres Wells et Ghiz ont eux aussi exprimé des préoccupations, et nous savons bien sûr que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse s'opposait lui aussi au projet, en tout cas jusqu'à ce qu'on l'envoie au Sénat. Je n'ai donc aucune hésitation à dire aux sénateurs d'en face qu'en nous opposant à cette taxe, nous n'exprimons pas simplement le point de vue des Libéraux convaincus, mais celui de 85 à 90 p. 100 de la population. C'est le point de vue des élites, c'est-à-dire des dirigeants d'entreprise, des universitaires, des organismes de protection des consommateurs et des organismes de lutte contre la pauvreté, c'est le point de vue des premiers ministres de chacune des provinces de ce pays à l'exception du Québec, et c'est le point de vue des Canadiens qui ont examiné sérieusement cette taxe et qui sont parvenus à la conclusion que c'est une lamentable catastrophe. Voilà pourquoi les sénateurs de ce côté de la chambre ont tiré la conclusion que le comité devrait recommander le rejet du projet de loi, et voilà précisément pourquoi nous avons l'intention de voter contre ce projet de loi en troisième lecture.

[Le sénateur Kirby.]

● (1220)

Des voix: Bravo.

L'honorable Joyce Fairbairn: Honorables sénateurs, si vous me permettez de paraphraser la grande star Bette Davis, je vous dirais: «accrochez vos ceintures, ça va secouer». Je vous dis cela parce que l'heure est maintenant venue pour moi de me joindre à tous les autres sénateurs qui s'opposent à la TPS, au projet de loi C-62, et d'expliquer une dernière fois pourquoi je m'y oppose aussi.

Le sénateur Frith: Pas nécessairement la dernière.

Le sénateur Fairbairn: À cette étape, je vais m'efforcer d'exposer les motifs de mon opposition et les inquiétudes que suscite chez moi la manière dont le pojet de TPS a été traité dans cette chambre. Je vais également exprimer l'opinion des Canadiens qui n'ont cessé depuis un an de répéter leur opposition au projet.

Je vais peut-être aussi secouer mes amis sénateurs du gouvenement, parce que je sais qu'ils en sont arrivés au point où ils ne veulent plus entendre parler de cette taxe, ni même y réfléchir. Ils veulent simplement l'adopter.

Le sénateur Frith: Pas d'applaudissements.

Le sénateur Fairbairn: Ils nous en ont donné la preuve par leur quasi silence durant ce long débat, par leur acceptation de procédures jamais utilisées auparavant au Parlement canadien pour imposer ce projet de loi, et par leur rejet des dix amendements proposés par les sénateurs libéraux, par le sénateur Stan Waters du Parti réformiste, et par le sénateur indépendant Ed Lawson. Pourtant, la TPS est probablement le projet de loi le plus largement impopulaire jamais soumis au Parlement du Canada.

Le sénateur Frith: Je croyais que vous alliez dire terriblement.

Le sénateur Fairbairn: C'est sans doute le projet de loi le plus largement et le plus terriblement impopulaire jamais soumis au Parlement du Canada.

Oublions que plus de 75 p. 100 des Canadiens s'opposent à cette taxe. Oublions que des millions de Canadiens ont signé des centaines de milliers de lettres et de pétitions pour exprimer leur opposition. Oublions qu'ils ont effectué des milliers d'appels téléphoniques à la quasi-totalité des 400 politiciens de la Chambre des communes et du Sénat pour protester. Oublions que toutes les organisations sociales du pays, comprenant aussi bien les églises que les organismes de lutte contre la pauvreté, les organisations d'autochtones, les organisations du Nord et les organisations de petites entreprises, s'opposent à cette taxe. Oublions qu'une multitude de témoins se sont présentés devant le comité du Sénat, lorsqu'il a tenu des audiences dans tout le pays, cet été, et devant le comité de la Chambre des communes, pour réclamer l'abandon du projet. Examinons seulement ce qui arrivera si cette taxe est adoptée.

Comme l'indique le budget fédéral du printemps dernier, de 1991 à 1993, les consommateurs canadiens paieront près de 21 935 000 000 $ de plus, chaque année, au titre de cette nouvelle taxe à la consommation de 7 p. 100. Pour une population d'environ 26 millions d'habitants, cela fait en moyenne 843 65 $ par personne. Ou 3 374 60 $ pour une famille de quatre personnes. Certains paieront plus, d'autres moins, selon le pourcentage de leurs revenus qu'ils consacreront à des biens et services assujettis à la taxe.

Selon le gouvernement, la taxe sur les ventes des fabricants sera abolie dès le 1er janvier 1991, ce qui permettra aux entreprises canadiennes de payer chaque année 20 430 000 000 $ en moins au titre des taxes.

Selon le cabinet de comptables, Peat, Marwick, Thorne, qui témoignait devant le comité sénatorial permanent des banques et du commerce, environ 75 000 entreprises ne devront plus payer la taxe, ce qui représente pour chacune d'entre elles une économie fiscale annuelle de l'ordre de 272 400 $. On nous dit que les sommes ainsi économisées seront remises aux autres entreprises et consommateurs, sous forme de baisse des prix. Évidemment, selon la taille de l'entreprise concernée et la nature de ses produits, certaines entreprises économiseront plus et d'autres moins.

Je cite ces chiffres, honorables sénateurs, parce qu'il est important que nous comprenions tous bien l'ampleur de ce tansfert fiscal. Il s'agit ici d'un transfert de fardeau fiscal du secteur des entreprises vers les consommateurs canadiens ordinaires. La somme de 20 milliards de dollars qui sera perçue chaque année grâce à cette nouvelle taxe, selon les estimations, est à peu près la même que celle que perçoivent les dix gouvernements provinciaux par les taxes indirectes, laquelle était en 1989, selon Statistique Canada, 21,6 milliards de dollars. Tous les sénateurs conviendront qu'il ne s'agit pas là de sommes négligeables.

Ne nous méprenons pas sur ce qu'essaie de faire le gouvenement avec ce projet. Il essaie d'apporter un changement massif à notre régime fiscal, changement que le peuple canadien ne mérite pas, à mon avis, de se voir infliger de cette manière.

Durant tout ce débat, le peuple canadien n'a cessé d'être trompé par son propre gouvernement. Quelqu'un me disait l'autre jour qu'en comparaison, les années Nixon aux États-Unis ressemblaient à une période de transparence. Jamais l'art de la dissimulation n'a été exploité avec tant de dogmatisme que par ce gouvernement pour tenter d'imposer cette taxe à tous les Canadiens.

• (1230)

Nous avons été témoins dans cette chambre de certains échanges qui ont peut-être été parmi les plus durs de toute l'histoire parlementaire du Canada. Les débats ont été rudes, mais cela n'a rien de particulier dans les assemblées démocratiques, notamment de Grande-Bretagne et des États-Unis, par rapport auxquelles on pourrait peut-être considérer que nous sommes timides. Le langage parlementaire offre beaucoup de latitude pour faire face aux situations inattendues et imprévues des luttes politiques. Il n'est cependant pas fréquent que notre langage ou nos tactiques soient aussi personnalisés.

Je ne veux pas trop insister sur ce point, qui a déjà été soulevé à au moins deux reprises dans cette chambre. Je tiens cependant à exprimer mon profond regret d'avoir entendu les termes employés par le leader du gouvernement au Sénat, le sénateur Murray, à l'encontre du sénateur Molgat durant les heures tendues de la nuit du 22 novembre.

Les excuses obtenues du sénateur Murray cette nuit-là étaient insignifiantes par rapport au tort qu'il avait causé en s'exprimant de manière aussi mesquine et erronée au sujet du sénateur Molgat. Hélas, ces excuses ne pouvaient en aucun cas corriger le message communiqué ce soir-là dans tout le pays par la télévision, la radio et la presse écrite. Nous savons tous que nous pouvons être visés par des invectives politiques, plus ou moins dures. Cependant, les remarques personnelles du sénateur Murray, qui n'avaient aucun fondement dans la réalité, sont maintenant imprimées de manière indélébile dans l'esprit de la population à titre de symbole de ce débat.

Le sénateur Molgat, membre respecté de cette chambre, mérite mieux que cela. Le sénateur Murray, qui est aussi un membre respecté de cette chambre, est certainement capable de faire beaucoup mieux que ce qu'il a fait pour purifier l'atmosphère. Je tenais à le mentionner aujourd'hui, honorables sénateurs, parce que j'ai pu constater que beaucoup de citoyens de la région que je représente, et d'ailleurs, ont accordé foi au jugement méprisant qu'exprimaient ces remarques au sujet du sénateur Molgat. Il est particulièrement déplorable que le sénateur Murray n'ait pas fait un effort spécial pour diffuser ses excuses aussi largement parmi les médias qui ont rapporté son accusation.

Dans un sens, cela reflète bien la nature du débat auquel nous participons depuis le 25 septembre 1990, lorsque nous sommes revenus de la pause d'été. Ce qui est arrivé, c'est que le Sénat n'est peut-être plus considéré comme une institution vraiment démocratique. D'aucuns diront, et tous les sénateurs l'ont déjà probablement entendu depuis des années, que le Sénat n'a jamais été une institution démocratique parce que les sénateurs ne sont pas élus et qu'ils ne représentent pas de circonscriptions particulières, sauf ceux du Québec. Nous sommes ici parce qu'un premier ministre nous a nommés, et cela suscite beaucoup de débats dans la population, sans doute de manière tout à fait légitime. Comme beaucoup de séna-

teurs, j'estime que nous devrions être élus, de façon à rendre directement compte à la population de la manière dont nous utilisons nos vastes pouvoirs. Tel n'est cependant pas le thème du débat d'aujourd'hui.

Le fait est que nous sommes ici pour faire un certain travail, lequel consiste essentiellement à étudier des textes législatifs. Notre rôle consiste à les étudier, éventuellement à les modifier, et peut-être même à les rejeter, si nous estimons qu'ils ne sont pas satisfaisants. Nous sommes censés nous mettre aussi à l'écoute des Canadiens. Tel est notre devoir de sénateurs. Normalement, nous le faisons en respectant les règles du Sénat mais, depuis deux mois, nous pouvons dire que le règlement a été déchiré et, figurativement parlant, jeté aux orties.

Je me souviens très bien, comme sans doute tous les sénateurs, des événements du 4 octobre 1990. Peut-être serait-il bon d'y revenir un instant de façon à comprendre l'effet qu'ils ont pu avoir non seulement sur ce débat relatif au projet de loi C-62, mais peut-être aussi à plus long terme, sur l'avenir même de cette chambre.

Vous vous souviendrez que, ce jour-là, divers sénateurs avaient quitté la chambre alors que les cloches sonnaient suite à une motion du sénateur Frith. Puis, en fin d'après-midi, le Président du Sénat, le sénateur Charbonneau, adressa une lettre aux sénateurs Murray, MacEachen, Doody et Frith. Ce jour-là, le sénateur MacEachen était absent du pays. Des copies de la lettre avaient été envoyées aux sénateurs Phillips, Petten, Molson, Lang, Lawson, Pitfield, Everett et Waters. À ma connaissance, aucune copie n'avait été envoyée à aucun autre sénateur, du gouvernement ou de l'opposition.

Dans sa lettre, le sénateur Charbonneau indiquait ceci:

> Considérant l'échec des mécanismes établis par les partis politiques du Sénat pour appeler dans un délai raisonnable les sénateurs à voter, j'arrêterai la cloche et je passerai au vote devant le Sénat à 17h30 aujourd'hui.

Le sénateur Charbonneau expliquait ensuite qu'il avait pris cette décision, après mûre réflexion, pour protéger le droit de chaque sénateur à s'acquitter de ses responsabilités.

Je me souviens que le sénateur Frith a reçu cette lettre à environ 17 h 05 et qu'il se préparait à y répondre par écrit, après des consultations très rapides et nécessaires. Réalisant cependant qu'il n'aurait pas suffisamment de temps pour envoyer sa réponse par messager, il avait l'intention de la remettre directement au Président du Sénat. Il se préparait à signer la lettre et à venir l'apporter au Sénat juste avant 17 h 25 quand nous entendîmes l'ordre de fermer les portes. Quand nous arrivâmes en bas, les portes étaient fermées, le vote était terminé. Ensuite, nous constatâmes que l'on essayait de liquider l'ordre du jour au grand galop et que l'on était sur le point d'arriver au sujet concernant la TPS.

● (1240)

Nous avons longuement et durement débattu les événements de ce jour, ici même, et je n'ai donc pas l'intention d'y revenir longuement. Il est cependant certain que ces événements ont provoqué une explosion de colère parmi les sénateurs de notre côté, dont beaucoup n'ont été informés de la reprise des travaux que longtemps après la tenue du vote. Je ne crois pas exagérer en disant qu'aucun d'entre nous n'a de raison d'être fier des événements qui suivirent. En fait, nous en sommes tous profondément peinés. Toutefois, ces événements constituaient une réaction à une décision profondément et sincèrement attristante, dont il n'a jamais existé aucun précédent au Canada, ni même d'ailleurs, à ma connaissance, au Commonwealth ou aux États-Unis, c'est-à-dire la tenue d'un vote avec un seul parti.

[Le sénateur Fairbairn.]

L'atmosphère qui régna ensuite fut particulièrement pénible et j'ose dire que c'est seulement grâce à une longue tradition de collégialité, si je puis m'exprimer ainsi, que nous avons réussi à poursuivre nos travaux. C'est aussi en partie grâce à la collaboration dont font normalement preuve chaque jour les chefs de parti du Sénat et les sénateurs eux-mêmes. C'est seulement de cette manière que nous avons réussi à établir les règles provisoires qui régissent actuellement nos travaux.

Cependant, comme vous le savez tous, il est très difficile de faire comprendre à la population ce qui se passe vraiment au Sénat, en bien ou en mal. Et c'est parfois bien triste, car il y a souvent d'excellents débats dans cette chambre. On y assiste à des discussions remarquables, nos comités y produisent d'excellents rapports, mais nous avons beaucoup de mal à le faire savoir à la population canadienne, par le truchement des médias, Dans le cas présent, la population a peu à peu commencé à comprendre que ce débat avait provoqué des événements assez extraordinaires. Voici d'ailleurs ce qu'en disait Jeffery Rose, chef du Syndicat canadien de la Fonction publique:

> Nos institutions ont été créées pour que leurs membres puissent exercer leurs pouvoirs en maîtrisant leurs réactions. Nous venons de connaître 125 années de progrès prudents, grâce au respect du public.
>
> Ce que nous voyons aujourd'hui, c'est l'effondrement de nos institutions parce qu'un gouvernement ne peut plus se maîtriser et ne respecte pas la population.

M. Rose parlait ainsi du premier ministre:

> . . . un réformateur radical qui s'oppose à nos institutions nationales jusqu'à en risquer la rupture. Cet homme n'est pas un démocrate. Il mérite d'être jugé par l'histoire comme une force particulièrement destructrice de notre démocratie.

Parmi les nombreuses questions issues des événements du 4 octobre, dans l'esprit des Canadiens qui sont après tout les plus directement concernés par la TPS, figure celle-ci: si un gouvernement ne respecte même pas les règles en vigueur au Parlement, comment la population peut-elle espérer qu'il respecte le Parlement lui-même ou les lois qu'il produit? Si le peuple ne respecte pas son Parlement ni ses lois, il est peu probable qu'il respecte ou accepte un projet de loi qui lui répugne autant que le projet de loi C-62.

Si ce projet de loi est adopté, je suppose que nous saurons si le gouvernement, par les actions prises ici et à la Chambre des communes, assiste passivement à des formes de désobéissance civile tout à fait inouïes pour notre pays.

Le sénateur Kirby avait parfaitement raison quand il disait que beaucoup d'entre nous avions abordé les audiences de cet été sans idées préconçues, ou en tout cas sans savoir vraiment jusqu'où nous voulions aller pour exprimer notre opposition au projet de loi. Je n'ai pas participé à toutes les audiences du comité mais j'étais à celles d'Edmonton, et je me suis laissée dire par d'autres sénateurs qui ont participé à toutes qu'il s'agissait-là, selon le point de vue que l'on prend, du zénith ou

du nadir de ces audiences, étant donné l'animosité qui régnait alors entre les témoins et les sénateurs du gouvernement. Tout le monde avait également été particulièrement frappé par l'intensité des réactions de la population, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle de comité.

• (1250)

Ce qui m'a le plus étonné, n'ayant pas encore été blasé par beaucoup d'audiences publiques, ce fut le nombre de témoins qui parlèrent spontanément de désobéissance civile au sujet de la TPS. Peut-être direz-vous que j'étais bien naïve, mais je dois dire que je n'avais pas encore pris conscience de l'opposition extrêmement vive de la population, laquelle est cependant toujours très modérée par rapport à certaines autres. Nous avons entendu à l'époque parler des manifestations publiques qu'avait suscité dans les années 70 la proposition 13 dans l'État de Californie. À l'époque, les contribuables de cet État se sont levés en masse et ont imposé leur décision.

Je suppose que nous garderons tous le souvenir de ce débat et des témoignages présentés au comité. Je me souviens en particulier de deux femmes âgées qui assistèrent avec beaucoup d'attention au débat pendant deux jours, et qui figuraient sur la liste des personnes souhaitant s'exprimer à la fin de la journée. Je crois que ces séances de témoignages spontanés de fin de journée constituent une innovation remarquable du comité, car elles ont permis à des citoyens parfaitement indépendants de prendre la parole pendant cinq minutes pour s'exprimer librement. Les deux femmes dont je parle se sont présentées individuellement et se sont exprimées au nom du groupe de personnes âgées dont elles faisaient partie. Cela se passait à Edmonton. À la fin de sa déclaration, l'une d'entre elles a regardé froidement tous les sénateurs et, le sénateur Hastings s'en souviendra très bien, a dit très brutalement: «Je ne paierai pas cette taxe. Qu'avez-vous l'intention d'y faire, sénateurs?» Voilà ce qu'elle a dit, en public, devant les médias et dans une situation où elle aurait pu être intimidée.

Je me suis adressée à ces deux femmes après la séance pour souligner leur courage et les remercier de l'intérêt dont elles avaient fait preuve en assistant à deux longues journées d'audiences particulièrement pénibles, avant de venir ensuite exprimer leur avis personnel. Elles m'ont dit qu'elles avaient beaucoup discuter de la taxe au sein de leurs groupes et qu'elles étaient très préoccupées. Quoi qu'il en soit, m'ont-elles confirmé, elles allaient refuser de payer la taxe. Toutefois, précisa l'une d'entre elles: «Quand nous sommes arrivées ici, nous n'avions pas décidé si nous étions prêtes à aller en prison». Elle me dit alors qu'elles en avaient toutes deux discuté la nuit précédente et qu'elles avaient finalement décidé qu'elles étaient prêtes à aller en prison. Voilà où en sont rendues deux personnes âgées très gentilles de notre pays. J'espère que cela vous fait comprendre à quelles extrémités sont prêts à aller les Canadiens pour rejeter cette taxe.

Évidemment, nous devrions être très sensibles aux extrêmes, dans cette chambre, étant donné que nous sommes aussi allés à des extrémités particulièrement remarquables ici même, notamment le 4 octobre, lorsqu'on nous a fermé la porte au nez. Avant de quitter ce sujet, je tiens cependant à vous lire quelques remarques de l'ancien président de la Chambre des communes, M^me^ Jeanne Sauvé. Elle s'exprimait alors à une période particulièrement difficile, en 1982, lorsqu'on avait laissé sonner les cloches non pas pendant quelques heures mais pendant deux semaines. Il s'agissait du débat sur un projet de loi concernant l'énergie, que l'opposition conservatrice voulait diviser en plusieurs parties alors que le gouvernement l'avait présenté sous forme de projet de loi omnibus. Je me souviens que le gouvernement a finalement cédé en coupant le texte en plusieurs parties. Si je me souviens de cet épisode, c'est parce que le Président de la Chambre des communes avait décidé, au bout de quelques jours, de ne laisser sonner qu'une seule cloche symbolique, en arrêtant les autres. Cette seule cloche sonna pendant deux semaines. Elle se trouvait juste à la sortie de mon bureau, là où je travaillait avec M. Trudeau, et je puis donc vous dire que je sais parfaitement combien il peut être difficile de travailler dans de telles conditions.

Des pressions considérables étaient exercées sur M^me^ Sauvé pour qu'elle fasse quelque chose, alors que rien ne pouvait l'aider dans le Règlement. Pourtant, beaucoup disaient: «Faites quelque chose, arrêtez ces cloches». À la fin de cet épisode, elle expliqua à la Chambre pourquoi elle avait refusé d'arrêter les cloches:

> Quelles auraient été les conséquences d'une décision arbitraire qui n'aurait pu s'appuyer ni sur le Règlement de la Chambre, ni sur un précédent relié à cette situation? Cela aurait eu pour effet de rompre une pratique ancienne qui a largement fait ses preuves. Comment le Président peut-il s'assurer que tous les députés disponibles pour participer au vote sont présents en Chambre? Est-ce la responsabilité du Président ou des whips? Qu'est-ce qui pourrait empêcher le Président de choisir lui-même l'heure du vote dans d'autres circonstances? Le Président aurait alors établi un précédent qui risquait de créer encore plus de difficultés pour un gouvernement minoritaire. Quoi qu'il en soit, si j'avais agi de cette manière, d'aucuns n'auraient pas manqué de m'accuser de partialité, alors qu'il est évidemment que le Président doit en toute circonstance être impartial.

Voilà des paroles du sagesse remarquables, prononcées après une période particulièrement difficile, durant laquelle le Président avait probablement fait l'objet de plus de pressions qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé.

• (1300)

Comparons son attitude à celle du sénateur Charbonneau, le 4 octobre. Comme vous le savez, certains sénateurs étaient suffisamment préoccupés par les décisions du sénateur Charbonneau, et par la situation d'impuissance dans laquelle risqueraient de se trouver les sénateurs à l'avenir si elles étaient jamais considérées comme un précédent par d'autres gouvernements, qu'ils décidèrent de passer à l'action. Je précise en passant qu'il n'est pas exagéré de parler d'impuissance car il n'existe aucun recours lorsqu'un vote se tient avec la seule participation des représentants du gouvernement. Alors que s'engageait ce débat très difficile, dont nous sommes aujourd'hui à la troisième étape, certains sénateurs ont pensé qu'il serait peut-être bon d'en inviter d'autres, qui chérissent et respectent les règlements et traditions du Parlement, à venir constater ce qui s'était passé et ce qui allait se passer au Sénat canadien.

Le sénateur Molgat, le sénateur Buckwold, le sénateur John Stewart, le sénateur Stan Waters et le sénateur Ed Lawson adressèrent une lettre au chef de l'Association parlementaire du Commonwealth du Canada, monsieur Girve Fretz, député fédéral. Dans cette lettre, et dans le mémoire qui l'accompagnait, les sénateurs relatèrent les événements qui étaient intervenus au Sénat. Je ne veux pas vous lire toute la lettre, ni tout le mémoire, mais seulement une partie concernant l'action du Président. Ceci est extrait du mémoire joint à la lettre:

> La position du Président du Sénat n'est pas comparable à celle du Président de la Chambre des communes. Elle est plutôt semblable à celle du lord Chancelier de la Chambre des Lords, mais elle n'est pas la même. En vertu de l'article 34 de la Loi constitutionnelle de 1867, le Président de la Chambre est nommé par le gouvernement. Il a le droit d'adopter des positions partisanes dans les débats, et il peut voter pour appuyer la position de son parti. En conséquence, le Sénat ne lui a jamais conféré de pouvoirs discrétionnaires.
>
> Le Règlement du Sénat ne confère pas au Président le droit de décider de la recevabilité d'une allégation de violation de privilège. Néanmoins, le président Guy Charbonneau s'est arrogé ce droit, le 4 octobre 1990.
>
> Le Règlement du Sénat dispose qu'il ne peut y avoir de vote tant que le whip du gouvernement et le whip de l'opposition ne sont pas entrés en Chambre et qu'ils n'ont pas indiqué qu'ils sont prêts à passer au vote. À 17 heures, le 4 octobre 1990, le président Guy Charbonneau a écrit à quatre sénateurs (au leader du gouvernement, au leader suppléant du gouvernement, au leader de l'opposition et au leader suppléant de l'opposition), et il a envoyé des copies de cette lettre aux six sénateurs indépendants, en indiquant qu'il avait l'intention de tenir le vote, auquel les whips se préparaient, à 17h30 le même jour. En écrivant cette lettre, il reconnaissait qu'il contrevenait au Règlement et aux pratiques du Sénat. Il n'a pas informé par lettre la grande majorité des sénateurs. À 17h25, il a ordonné que les portes de la Chambre soient fermées et il a tenu le vote alors qu'aucun représentant de l'opposition n'était présent.

Ceci figure dans les Débats du Sénat du 4 octobre 1990. Plus tard, le sénateur indépendant Michael Pitfield a révélé que les représentants du gouvernement avaient été prévenus de l'intention du président Charbonneau.

Cela figure dans les Débats du Sénat du 4 octobre et du 9 octobre 1990.

> Immédiatement après ce vote, 30 sénateurs libéraux ont soulevé diverses questions de privilège, sur une période de huit heures, concernant la légitimité de l'action du Président. Des allégations de collusion entre le Président et le gouvernement ont été formulées, et elles n'ont été niées ni par le Président ni par le leader du gouvernement au Sénat. Pas un seul partisan du gouvernement n'a pris la parole durant le débat sur la question de privilège, pour défendre le Président. À la fin du débat, le Président s'est levé, non pas pour traiter de la question de privilège et expliquer et défendre son action sans précédent, mais pour passer à l'ordre du jour. La conduite du Président, et son refus de s'expliquer, ont précipité une réaction jamais vue des membres de l'opposition, ce qui a eu pour effet de suspendre toutes les activités du Sénat, même si celui-ci est resté en séance.

Comme je l'ai déjà dit, je suis sûr que nous regrettons tous cette réaction sans précédent des membres du Sénat, ainsi que les circonstances qui y ont mené.

L'autre question que je souhaite aborder brièvement, c'est que, malgré le choc que nous avons tous ressenti, aussi bien à cause de l'action du Président qu'à cause de l'explosion qu'elle a produite, nous espérions tous qu'il n'y aurait jamais plus d'action de cette nature qui susciterait le même genre d'explosion. Toutefois, la situation a encore explosé le 22 novembre parce que, cette fois, les sénateurs libéraux avaient mis un terme aux débats et aux votes sur le dernier des huit amendements qu'ils avaient pu déposer dans le cadre du règlement provisoire qui avait été forgé grâce aux bons offices du sénateur MacEachen, du sénateur Murray, du sénateur Frith, du sénateur Roblin et du sénateur John Stewart.

• (1310)

Après le dernier amendement, le droit des sénateurs indépendants à proposer des amendements a de toute évidence été remis en question. On savait déjà qu'il en serait ainsi dès le moment où les règles provisoires furent convenues des semaines auparavant. On s'est demandé tout de suite: «Et les indépendants?». À ce moment-là, le sénateur Murray avait dit que, oui, ils auraient ce droit, faisant remarquer qu'il ne lui était pas possible, pas plus qu'au sénateur MacEachen, d'imposer à des sénateurs ne faisant pas partie de leur caucus les règles provisoires ou négociées sur lesquelles ils s'attendaient.

Quoi qu'il en soit, il semble que la résolution du sénateur Murray ait faiblie. Le 22 novembre au soir, après que le sénateur Waters ait fait savoir pendant deux jours qu'il se lèverait immédiatement pour proposer un amendement, de même que le sénateur Lawson—le sénateur Murray, comme prévu, a bondi, bien que moins rapidement . . .

L'honorable Colin Kenny: Me permettriez-vous de poser une question? Avez-vous dit que, immédiatement après le vote, 30 Libéraux, pendant huit heures de temps, ont posé successivement des questions de privilège concernant la légalité de la décision du Président; que des allégations de collusion entre le Président et le gouvernement furent formulées et ne furent démenties ni par le Président ni par le leader du gouvernement au Sénat; que pas un seul sénateur ministériel ne s'est levé pendant le débat sur une question de privilège pour défendre les actes du Président; et qu'à la fin du débat, le Président s'est levé, non pour répondre aux questions de privilège ni expliquer ou défendre ses décisions, mais pour passer à l'ordre du jour? Pouvez-vous expliquer pourquoi nul, en face, ne s'est levé et a tenté de le défendre? Pouvez-vous expliquer pourquoi il ne s'est pas levé pour se défendre lui-même? Pourquoi avons-nous été les seuls à parler?

[Le sénateur Fairbairn.]

Le sénateur Fairbairn: Je vous remercie de cette question qui découle directement du texte que je lisais auparavant. Rétrospectivement, je suppose que le fond de tous ces agissements du Président c'est qu'ils lui ont été dictés par le leader du gouvernement et le premier ministre et que, par conséquent, dans leur esprit, ils n'avaient pas à défendre ce qu'ils ont fait pour parvenir à un vote dans ces circonstances. Je suppose que, dans leur esprit, il n'était nécessaire ni d'expliquer ni de défendre des actes visant à obtenir l'adoption de ce projet de loi. Il m'est difficile de répondre car, évidemment, je ne puis connaître la pensée des gens d'en face.

Le sénateur Kenny: Mon impression est qu'ils étaient gênés et avaient l'impression que, s'ils disaient quoi que ce soit, cela ne ferait que prolonger le débat et qu'ils ne pouvaient défendre de toute façon leur position. On ne peut défendre l'indéfendable. Il vaut mieux baisser la tête et encaisser les coûts, car à chaque fois que vous vous levez, vous ne faites qu'attirer l'attention davantage sur le fait que tout ce que vous faites est parfaitement inconvenant. Il me semble que cela explique le silence que nous rencontrons aujourd'hui. Ils n'ont rien à dire parce qu'ils espéraient simplement laisser passer l'orage. Qu'en pensez-vous, sénateur Fairbairn?

Le sénateur Fairbairn: Cela me paraît évident. Je suppose qu'à la belle époque du 4 octobre, ils s'attendaient à ce que le débat s'enlise rapidement, particulièrement si l'on prenait des mesures spectaculaires et fermes, mesures qui ont pris la forme de l'abrogation du *Règlement du Sénat* qui était en vigueur depuis si longtemps. Quoi qu'il en soit, cela ne s'est manifestement pas produit et nous nous retrouvons aujourd'hui ici, continuant à débattre du projet de loi en troisième lecture.

Ainsi que vous le savez, la même chose s'est produite le 22 novembre. Notre réaction a été plus modérée, mais là encore une autre règle fondamentale du Sénat, que tout le monde comprenait sans l'ombre d'une ambiguïté depuis maintes années, l'article 26, tout d'un coup a pris un sens opaque, si bien qu'il a fallu le réinterpréter dans un nouveau contexte.

Par voie de conséquence, les efforts déployés au nom du sénateur Molgat afin que le Président reconnaisse le droit du sénateur Waters à prendre la parole et à présenter un amendement, en son nom propre, en tant que représentant du Parti réformiste, ont échoué. Le sénateur Molgat n'a pas eu la parole, mais le sénateur Murray l'a eue. La raison que l'on en a donné est que la présidence, par courtoisie, donne toujours la parole à l'un des leaders des partis avant tous les autres, ce qui encore une fois ne figure nulle part dans le Règlement. De fait, dans une situation très tendue, et particulièrement quand des députés indépendants qui n'ont pas l'appui d'un caucus ou de conseillers essaient de préserver leur égalité par rapport aux autres, il me semble que le Président aurait dû respecter de manière encore plus scrupuleuse le *Règlement du Sénat*, et non pas moins.

Encore une fois, ce débat, au lieu de faire avancer les choses, n'a fait qu'entraîner des discussions et des négociations prolongées qui ont duré presque quatre jours, pour aboutir finalement à ce que le sénateur Waters et le sénateur Lawson puissent déposer un amendement. Ainsi donc, paradoxalement, cette action du gouvernement qui tenait tant à raccourcir le débat sur cette question, n'a fait que le prolonger. Heureusement, au bout du compte, il s'est quand même résolu à préserver le droit des indépendants de cette assemblée à participer sur un pied d'égalité aux travaux et aux délibérations, mais ce fut pour eux un moment difficile.

Honorables sénateurs, au début de mon intervention je voulais parler des règles de procédure et des difficultés que nous avons rencontrées ici. Ce problème, d'une certaine façon, a transformé un simple affrontement législatif sur un projet de loi en quelque chose de beaucoup plus fondamental. La deuxième partie de la question est maintenant devenue la nature de notre procédure démocratique dans cette assemblée parlementaire, telle que nous la connaissions et telle que les Canadiens la connaissaient et y souscrivent depuis très longtemps.

• (1320)

Cela fait plus de 28 ans que je travaille sur la Colline parlementaire, à un titre ou à un autre. Cela a certainement été un incident grave. Souvent, lorsqu'il y a des conflits de procédure, ils restent internes et seuls les initiés de la vie parlementaire les comprennent ou s'en soucient. Tout le monde dit: «Pourquoi est-ce que vous ne vous mettez pas au travail?» Ce qu'il y a de curieux cette fois-ci, c'est que les gens, dans tout le pays, commencent à se poser des questions sur ce qui nous motive et sur les entorses à l'esprit démocratique qui sont commises ici.

Je voudrais maintenant aborder la taxe instaurée par le projet de loi C-62. Je pense que personne n'a jamais prétendu que l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants est une bonne taxe. Elle présente certainement de nombreux défauts. On n'a cessé de le proclamer, dans maints discours du budget et pendant bon nombre des années que j'ai passées sur la Colline. Les groupes de pression sont venus nous dire «grands dieux, faites quelque chose au sujet de cette taxe sur les ventes des fabricants».

Toutefois, il est stupide de venir prétendre que, pour aider 75 000 entreprises, il faut immédiatement infliger des difficultés économiques plus grandes à des centaines de milliers, sinon à des millions de Canadiens. Cela revient à couper la tête à quelqu'un qui souffre de migraine, pour le guérir. Même le gouvernement reconnaît que les Canadiens paieront davantage au titre de la TPS qu'auparavant. Il sait aussi bien que quiconque que les 20 milliards de dollars que les entreprises vont économiser en ne payant plus l'ancienne taxe ne se retrouveront pas dans une baisse des prix que payent les consommateurs.

Dans le budget de 1990, les experts du gouvernement affirmaient que l'inflation n'augmenterait que de 1,25 p. 100 et que cette hausse n'interviendrait que la première année. La plupart des experts estiment que ce sera beaucoup plus. Le rapport du comité sénatorial sur la TPS a très bien résumé les choses. Bien qu'il soit devenu un document controversé, j'espère que les honorables sénateurs l'ont lu. Je l'ai parcouru moi-même assez rapidement au début, mais avec la prolongation de ce débat, je l'ai lu de façon plus détaillée. C'est un excellent rapport.

J'aimerais vous lire un passage du rapport traitant de la TPS. La première partie concerne l'estimation minimale.

Le gouvernement estime que l'instauration de la TPS provoquera une hausse unique de l'indice des prix à la consommation (IPC) d'environ 1,25 p. 100. Même si quelques experts sont d'accord avec ces estimations, d'autres les contestent pour au moins deux raisons. Premièrement, l'estimation de 1,5 p. 100 du gouvernement suppose que les consommateurs profiteront de toutes les économies découlant de l'abolition de la taxe actuelle sur les ventes des fabricants. De nombreux groupes jugent cette supposition irréaliste et croient qu'elle ne tient pas compte de diverses circonstances spéciales, notamment des remboursements de taxe à l'inventaire insuffisants ainsi que des marchés réglementés ou non compétitifs.

Deuxièmement, le gouvernement suppose que les syndiqués sont ou bien naïfs ou bien impuissants face à une réduction du pouvoir d'achat de leur salaire. Selon les renseignements communiqués au comité, les syndiqués sont très conscients que la TPS réduira leur revenu réel et doutent fortement de la justesse des estimations gouvernementales relatives aux prix. Ce scepticisme se traduit déjà dans les nouvelles conventions collectives, qui prévoient des mesures de protection sous forme d'indemnités de vie chère et de hausses salariales fixes. Dans la mesure où les travailleurs réussissent à obtenir de nouvelles hausses de salaire à cause de la TPS, ces augmentations se répercuteront sur les structure des coûts des entreprises et feront monter les prix. Dans la réalité de tous les jours, les attentes jouent un rôle crucial, mais rien n'indique que le gouvernement a tenu compte de la réaction des salaires face à ces estimations de l'incidence sur les prix.

L'économiste en chef du Conference Board du Canada, M. J.G. Frank, a fourni une évaluation réaliste quand il a déclaré au comité, à propos des estimations du Conference Board d'une incidence de 1,4 p. 100 sur les prix comparativement aux estimations de 1,25 p. 100 du gouvernement: «Je vous avoue franchement qu'il s'agit d'une augmentation minimale. C'est le minimum auquel il faut s'attendre et, de là, les prévisions augmentent selon le nombre de suppositions qui ne seront pas conformes à la réalité».

L'honorable Joan Neiman: Sénateur Fairbairn, juste pour renforcer un peu ce que vous dites, un de mes voisins a fait effectuer quelques travaux par Ontario-Hydro il y a une semaine ou deux. L'ouvrier qui s'en est chargé était un délégué syndical qui venait de boucler les négociations de la convention de l'année prochaine.

Il a indiqué que la TPS de 7 p. 100 est couverte par la convention. Il a indiqué qu'il y a une hausse de 6 p. 100 prévue pour amortir les frais inflationnistes de la taxe, plus 1 p. 100 de hausse du pouvoir d'achat. Je ne savais pas que cela se faisait, mais il a indiqué que tous les syndicalistes auxquels il a parlé en Ontario faisaient exactement la même chose. Savez-vous s'il en est ainsi dans tout le Canada?

Le sénateur Fairbairn: Je vous remercie, sénateur Neiman. C'est un exemple très concret montrant que l'hypothèse du 1,25 p. 100 de hausse des prix n'a jamais tenu debout. J'ai lu pas mal de mémoires que nous ont remis les syndicats, d'un bout à l'autre du pays, représentant des centaines de milliers de travailleurs canadiens. A l'évidence, tout part de la notion de l'équité. Dans leur esprit, l'équité consiste à imposer une taxe en tablant qu'elle fera diminuer les prix, supposition périlleuse. L'autre postulat était que les travailleurs et travailleuses de ce pays ne demanderaient pas des hausses de salaire ou n'attendraient pas de leurs syndicats qu'ils négocient des hausses de salaire.

[Le sénateur Fairbairn.]

• (1330)

Il y a déjà un certain nombre d'importantes conventions en cours de négociations au Canada. Elles comporteront très certainement une protection contre la TPS. De toute façon, le taux de 1,25 p. 100, ainsi que l'a dit l'économiste en chef du Conference Board du Canada, était certainement un minimum. Au cours du dernier mois, beaucoup d'autres économistes canadiens ont indiqué qu'il serait plus réaliste de compter sur une poussée inflationniste de 2,5 p. 100. J'ai même lu, lorsque je préparais ce discours—et j'y viendrai plus tard—que d'autres groupes estiment que ce chiffre pourrait atteindre 3 p. 100.

Le sénateur Neiman: Faut-il s'attendre à ce que la convention signée par Ontario Hydro se répercutera rapidement sur les tarifs facturés au public?

Le sénateur Fairbairn: Oui. Ainsi que M. Frank l'a conclu, ces postulats—à savoir la supposition que l'économie provenant de la taxe de vente fédérale sera répercutée sur les prix et l'absence d'inflation salariale—sont à la base des estimations gouvernementales de l'incidence de la TPS sur les prix. Ainsi que vous l'avez clairement montré, c'est là ignorer d'autres forces économiques réelles.

Je vous lisais donc un passage du chapitre intitulé «Les effets de la TPS sur les prix» du rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Le passage suivant traite de l'abolition de la taxe de vente fédérale. Je cite:

> Pour estimer l'incidence de la TPS sur le niveau général des prix, il importe d'évaluer la réaction probable du prix de divers produits et services. L'application de la TPS influencera les prix relatifs en rehaussant de manière significative les prix de produits et services qui ne sont assujettis à aucune taxe fédérale directe actuellement. Le mémoire d'Informetrica indiquait que la TPS ferait monter les prix . . .

Cela nous ramène encore à ce que vous disiez, sénateur Neiman. Je poursuis:

> . . . des services de loisirs de 8,0 p. 100, ceux des services dans les restaurants, les hôtels et les brasseries de 7,4 p. 100, du gaz naturel de 7,3 p. 100, de l'électricité de 6,8 p. 100, des vêtements pour dames et enfants de 5,9 p. 100, des chaussures de 4,8 p. 100 et ainsi de suite.
>
> Afin que la hausse des prix résultant de l'instauration de la TPS reste limitée, les prix des autres produits assujettis actuellement à la taxe de vente fédérale devront diminuer quand cette taxe sera éliminée. On a fait observer que le prix des automobiles, des meubles et des articles ménagers durables qui contiennent actuellement la taxe de vente fédérale fléchira quand cette taxe sera supprimée. Mais pour qu'il en soit ainsi, les fabricants, les grossistes et les détaillants devront abaisser leurs prix afin de tenir compte de l'abolition de la taxe. La controverse au sujet de l'incidence de la TPS sur les prix résulte en grande partie du fait que les opinions divergent quant à la possiblité que

les entreprises répercutent vraiment aux consommateurs les économies découlant de la réduction de la taxe de vente ou qu'elles augmentent simplement leur marge sur leurs coûts de revient.

L'hypothèse du gouvernement que les consommateurs encaisseront l'intégralité des économies résultant de l'abolition de la taxe fédérale actuelle ne repose pas sur les bonnes grâces des entreprises mais plutôt sur la conviction que le jeu de la concurrence forcera les entreprises à répercuter ces économies de coûts. Sur des marchés compétitifs . . .

Et il faudrait que cela soit inscrit en lettres noires.

. . . les entreprises qui tentent de profiter de la situation pour accroître leur marge bénéficiaire risquent de voir leurs concurrents brader les prix. Michael McCracken a indiqué au comité que le concurrence est importante au Canada et qu'elle s'est accentuée récemment par suite de l'Accord de libre-échange et de l'appréciation du dollar canadien.

M. McCracken et d'autres s'inquiètent toutefois que les secteurs réglementés de l'économie, y compris les compagnies de téléphone, les compagnies d'électricité, le secteur des transports et le secteur alimentaire réglementés par les offices de commercialisation, pourraient ne pas effectuer immédiatement les ajustements de prix appropriés. Il a d'ailleurs prévenu qu'«il faut sensibiliser les personnes qui travaillent dans de tels organismes, qu'il s'agisse du CRTC, de l'Office national des transports ou des divers offices de commercialisation. Ces personnes doivent s'assurer que les calculs nécessaires seront faits d'ici le 1er janvier et que tous les renseignements pertinents auront été recueillis en vue d'ajuster les prix en conséquence. Si cela n'est pas fait, ou si cela est fait six mois plus tard, il risque d'y avoir des problèmes».

Les professeurs Jack Mintz et Thomas Wilson ont mis en doute l'ampleur et la vitesse des réductions de prix attribuables à l'abolition de la taxe de vente actuelle. Dans leur mémoire au comité, ils affirment: «Le ministère des Finances estime que la TPS fera monter les prix d'environ 1,25 point de pourcentage, car il suppose que la concurrence forcera les entreprises canadiennes à répercuter les économies découlant de l'élimination de la taxe sur les ventes des fabricants. Mais il n'a pas pris en considération la possiblité que les incidences éventuelles à court terme de la réforme de la taxe de vente sur les prix pourraient différer dans les secteurs qui ne sont pas très concurrentiels ou qui sont réglementés».

C'était là une citation d'un document intitulé «Alternatives to the Goods and Services Tax» qui fut publié en août de cette année. Le rapport poursuit:

D'autres témoins doutent que les entreprises répercutent les économies résultant de l'abolition de la taxe de vente fédérale actuelle. Le Syndicat canadien de la Fonction publique (SCFP) a élaboré ses estimations de l'incidence de la TPS sur les prix en fonction de diverses hypothèses quant à la mesure dans laquelle les consommateurs profiteront des économies. Selon ces estimations, si 50 p. 100 des économies liées à la TVF sont répercutées, l'incidence de la TPS sur les prix se chiffrera à environ 2,8 p. 100, tandis que si 30 p. 100 des économies sont répercutées, les prix monteraient d'environ 3,4 p. 100. La SCFP estime que, même si les syndicats renoncent à tenter de protéger leurs salaires réels par une hausse de leurs revendications salariales, on peut s'attendre à ce que l'incidence de la TPS sur le coût de la vie se situe autour de 3 points de pourcentage—ce qui dépasse largement les estimations de 1,25 p. 100 de M. Wilson».

• (1340)

C'est bien supérieur à l'estimation de 1,25 p. 100 de M. Wilson.

Les syndicats ne sont pas les seuls à avoir exprimé des doutes au sujet de la réduction de certains prix par suite de la suppression de la TVF. Les représentants de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations ont déclaré au Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale de la Chambre des communes qu'ils s'attendent que les consommateurs encaisseront environ les deux tiers des économies imputables à l'abolition de la TVF. Même si des entreprises ont donné verbalement l'assurance qu'elles répercuteraient ces économies, certaines ont indiqué leur intention de maintenir la même marge sur coût de revient en dollars absolus. Pour maintenir la même marge en dollars absolus lorsque les coûts diminuent, le pourcentage de la marge doit augmenter. Dans son rapport sur la TPS, le Comité de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale affirme: «À notre avis, pour que le consommateur bénéficie pleinement de la suppression de la TVF, les entreprises ne devraient pas augmenter leur pourcentage de la marge bénéficiaire après que la TPS sera entrée en vigueur étant donné que les coûts d'exploitation auront diminué».

Il s'agit-là d'une citation du rapport du Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale intitulé «La TPS au jour le jour», datée de juin 1990.

Retrancher de la valeur des stocks le montant de la taxe de vente fédérale déjà payée constitue un facteur important de la capacité des entreprises de transmettre rapidement toute économie résultant de l'abolition de la taxe de vente actuelle. Le gouvernement a conçu un mécanisme de remboursement afin d'indemniser les entreprises pour la taxe de vente fédérale payée sur les stocks achetés avant l'entrée en vigueur de la TPS le 1er janvier 1991.

Les taux de remboursement se fondent sur des estimations gouvernementales du montant moyen de taxe payé par les entreprises pour diverses catégories de produits. Le remboursement général de 8,1 p. 100 s'applique à la plupart des types de stocks. Le gouvernement prévoit également un remboursement de 11 p. 100 pour les véhicules à moteur; de 5,6 p. 100 pour les matériaux de construction; de 2,8 p. 100 pour les maisons mobiles et les maisons modulaires; de 2,5 p. 100 pour les petits épiciers et les dépanneurs; de 1,4 p. 100 pour le gaz propane et un montant au litre pour l'essence et le carburant diesel qui sera annoncé en décembre.

Comme le gouvernement a établi ces pourcentages en fonction de la taxe de vente moyenne contenue dans les

stocks, le remboursement accordé à certaines entreprises dépassera clairement le montant réellement déboursé, tandis que celui qui sera accordé à d'autres sera inférieur au montant versé. En règle générale, le montant de taxe contenu dans les stocks d'un marchand varie selon le chiffre d'affaires et selon le nombre d'étapes dans la chaîne de production.

Ainsi, la taxe de vente contenue dans les stocks d'un grossiste qui s'approvisionne directement chez le fabricant pourrait atteindre 11,9 p. 100. La proportion de taxe de vente fédérale contenue dans les stocks d'un détaillant aurait tendance à être moins élevée, à cause des autres marges sur coût de revient qu'ajoutent les grossistes. Elle a également tendance à varier selon la marge sur coût de revient qui s'applique à un produit donné et sur le nombre d'intermédiaires entre le fabricant et le détaillant. De plus, la TVF perçue sur les stocks entreposés loin des lieux d'importation ou de fabrication sera relativement faible, parce qu'elle n'est pas directement appliquée aux coûts de leur transport vers les points de vente au détail.

Pour compliquer la situation encore davantage, certains produits sont taxés au niveau de gros plutôt qu'au niveau des fabricants. Même si le gouvernement a décidé de porter à 11,1 p. 100 le remboursement accordé aux concessionnaires d'automobiles, il ne l'a pas fait pour d'autres secteurs, tel que les fabricants de produits de beauté, qui sont eux aussi taxés sur le prix de gros. En outre, des représentants de l'Association canadienne des importateurs ainsi que des négociants de pièces d'automobiles, de matériaux de construction, de bateaux de plaisance et de meubles ont indiqué que le remboursement de 8,1 p. 100 ne compenserait pas pleinement la part de la valeur de leurs stocks attribuable à la taxe.

Les entreprises ne seront en mesure, le 1er janvier 1991, de réduire leurs prix pour traduire complètement l'abolition de la taxe de vente fédérale que si elles se font rembourser intégralement la taxe payée sur leurs stocks. Lorsque le remboursement ne les indemnise pas suffisamment, on peut difficilement s'attendre que les entreprises réduisent leurs prix tout à fait, tant que leurs anciens stocks ne seront pas écoulés. Par conséquent, même lorsque les entreprises ont l'intention de transmettre les économies, il peut s'écouler un certain temps avant que les réductions de prix prévues sur certains produits ne se matérialisent.

Le gouvernement a dépensé 19 millions de dollars pour créer le Bureau d'information des consommateurs sur la TPS (PIC) au sein de Consommation et Corporations Canada, afin de surveiller la mise en œuvre de la TPS. Ce bureau a pour principal mandat de fournir des renseignements sur les fluctuations de prix qui surviendront après que la TPS sera mise en œuvre et que la taxe de vente fédérale sera supprimée. Mais . . .

Le sénateur Davey: Sénateur Fairbairn, avez-vous d'autres renseignements sur ce bureau d'information des consommateurs? L'autre jour j'ai demandé au sénateur Murray, pendant la période des questions, des renseignements sur les membres de ce bureau et leur salaire. Il ne m'a toujours pas donné ces renseignements. Mais c'est vrai, cela ne fait guère qu'une semaine que je lui ai posé la question. Néanmoins, avez-vous d'autres renseignements sur la mission de ce bureau et sur la date de sa création? À votre avis, sera-t-il d'une grande utilité?

[Le sénateur Fairbairn.]

Le sénateur Fairbairn: Je n'ai pas d'autres renseignements. Je suppose qu'il est trop tôt pour savoir s'il sera utile ou non. La question que vous avez posée au sénateur Murray était intéressante. Peut-être si ce dernier a maintenant reçu la réponse, il voudra nous la transmettre. Je serais certainement ravie de l'inclure dans mon discours de cet après-midi.

Le sénateur Davey: Quelle était la date que vous mentionniez?

Le sénateur Fairbairn: Ce que je lis ici est le rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Le rapport a été publié le 25 septembre. Le Bureau d'information des consommateurs a été créé avant cette date.

Le sénateur Davey: Ma question au sénateur Murray était motivée par le fait que le gouvernement a nommé 10 ou 12, peut-être même 15 nouveaux membres à ce conseil il y a 8 ou 10 jours.

Le sénateur Fairbairn: Il serait intéressant de savoir ce qu'ils font, d'avoir une meilleure idée des antécédents de ces personnes et de ce qu'elles font. Ainsi que je l'ai dit, si vous avez ces renseignements, sénateur Davey, je serais ravie de les intégrer à mon discours, sinon vous pourrez le faire dans le vôtre.

● (1350)

Ce raport poursuit:

> Ce bureau a pour principal mandat de fournir des renseignements sur les fluctuations de prix qui surviendront après que la TPS sera mise en œuvre et que la taxe de vente fédérale sera supprimée. Mais il peut également enquêter sur les plaintes des consommateurs au sujet des pratiques des entreprises en matière de prix et informer le public de toute irrégularité.
>
> Un organisme comme le BIC, qui n'a aucun pouvoir officiel pour réduire les prix, n'aura probablement que peu d'influence sur le comportement des prix lorsque la TPS sera mise en œuvre.

Je pense que c'est très analogue aux cas passés où on a nommé des gens de valeur à des comités de surveillance qui, parce qu'ils manquaient de pouvoirs, n'ont pu donner du poids à leurs efforts de persuasion morale. De fait, on retrouve un constat similaire ici:

> Tout pouvoir dont pourrait disposer ce bureau découlerait de sa capacité d'exercer une certaine persuasion morale sur les entreprises et sur les associations commerciales et d'informer le public des pratiques relatives aux prix entachés d'irrégularités. Même là, sa capacité d'influencer les prix est limitée. En publiant les noms d'entreprises soupçonnées d'exiger des prix abusifs, le bureau risquerait d'être poursuivi pour diffamation, selon les témoignages entendus au Comité de la consommation et des corporations.
>
> Ce Comité s'est aussi fait dire que, la plupart du temps, le montant de la TPS compris dans le prix d'un produit est presque impossible à déterminer. De plus, le BIC ne pourra surveiller qu'une partie de la foule des produits sur le marché. Enfin, comme nous l'avons déjà indiqué, certaines entreprises ne seront tout simplement pas en

mesure de réduire leurs prix immédiatement, parce que les remboursements de taxes sur les stocks existants ne sont pas assez élevés. Surveiller ces entreprises ou tenter de les persuader d'abaisser leurs prix ne ferait que doubler les torts d'un affront.

Je vais passer au prochain chapitre du rapport—et je suis heureuse de voir que le sénateur Buckwold est là. Je suis sûre que de réentendre ces mots sonnera comme de la musique à ses oreilles.

Le sénateur Buckwold: Ce sera une inspiration!

Le sénateur Fairbairn: Je regrette que le sénateur Neiman ne sera pas ici pour le moment, car sa question de tout à l'heure intéressait les revendications salariales, et c'est justement le prochain chapitre du rapport que je vais maintenant aborder.

Si les entreprises ne répercutent pas rapidement les économies découlant de l'abolition de la TVF actuelle, la hausse des prix initiale attribuable à la TPS pourra dépasser l'estimation de 1,25 p. 100 du gouvernement. Les hausses de salaire provoquées par la TPS et obtenues en prévision de l'entrée en vigueur de la taxe pourraient aussi influencer l'ampleur de la hausse des prix initiale. Cette hausse «unique» des prix dégénérera ou non en spirale inflationniste des prix et des salaires selon les résultats des négociations salariales ultérieures et selon l'ampleur des indemnités de vie chère accordées. Comme nous l'avons déjà indiqué, les syndicats doutent de la justesse et des estimations de prix du gouvernement et s'attendent à des hausses de prix nettement supérieures à cause de la TPS. Ces attentes sont cruciales, parce qu'elles seront à l'origine des revendications salariales des travailleurs dans les prochainesnégociations avec les employeurs. Si les travailleurs sont convaincus que la TPS fera monter les prix, de 3,0 p. 100 par exemple, ils chercheront à obtenir des hausses de salaire correspondantes. Les syndicats que le Comité a entendus semblaient adopter une attitude agressive face aux prochaines négociations salariales, non seulement à cause de la TPS, mais aussi parce qu'ils ont l'impression que les hausses salariales passées n'ont pas suivi le rythme de l'inflation.

Dans la mesure où les syndicats réussissent à obtenir des hausses de salaire plus élevées en prévision de l'entrée en vigueur de la TPS, ces hausses se répercuteront sur les structures de coûts des entreprises et influenceront les variations de prix qui en résulteront. Il importe toutefois d'établir une distinction entre les attentes salariales qui prévoient une hausse fixe en prévision de la TPS et des augmentations sous forme d'indemnités de vie chère prenant effet avec un certain retard. Le premier chiffre de hausse salariale exerce une influence immédiate sur les coûts des entreprises. Les indemnités de vie chère, par contre, influencent les salaires après un certain temps, étant donné que les hausses de salaire sont calculées en fonction du taux d'inflation de la période précédente. L'incidence initiale de la TPS sur les prix pourrait donc entraîner des hausses de salaire sur des périodes suivantes, qui donneraient lieu à de nouvelles augmentation de prix.

Dans un article qui sera publié dans le *Canadian Tax Journal* . . .

Je crois, sénateur Buckwold, que cet article est maintenant paru sous le titre «Alternataives to the Goods and Services Tax». Il est paru après la remise de votre rapport. Il avait été soumis par avance au comité:

Les professeurs Peter Dungan, Jack Mintz et Thomas Wilson de l'Université de Toronto estiment l'incidence de la TPS sur diverses variables économiques. En intégrant les réactions salariales dans leur modèle, ils estiment que la TPS fera monter l'indice des prix à la consommation de 1,7 p. 100 en 1991 . . .

Soit sensiblement plus que les 1,25 p. 100 que le gouvernement projette . . .

de 2,2 p. 100 en 1992 et de 2,5 p. 100 en 1993.

Dans son document technique sur la taxe sur les produits et services publié en août 1989, le gouvernement reconnaissait que des demandes salariales accrues pourraient faire dérailler ses estimations de l'incidence de la TPS sur les prix: «Le défi des Canadiens est d'obtenir ces retombées aussi rapidement et aussi harmonieusement que possible. On peut y parvenir si la hausse unique des prix due à l'instauration de la TPS ne provoque pas de réactions inflationnistes. Un comportement inflationniste des salaires et des prix, par contre, menacerait la croissance économique soutenue et retarderait l'obtention des retombées économiques rendues possibles par la TPS.

Le ministre des Finances a déclaré au Comité qu'il n'est pas étonnant que les syndicats cherchent à se servir de la TPS comme outil de négociations, mais ils doivent être conscients de ce qu'une entreprise peut se permettre de payer. Il a déclaré: «Si une entreprise conclut des ententes salariales qu'elle n'a pas les moyens de respecter, et si elle estime que l'entrée en vigueur de la TPS doit entraîner une augmentation de salaires, je crois que ce serait une erreur. Cependant, je pense que la majorité des entreprises implantées sur le marché canadien le comprennent».

Malgré ce qu'a dit le ministre, des signes laissaient supposer que les syndicats réussissent jusqu'à un certain point à se protéger contre la TPS dans leur convention collective. Ainsi, les travailleurs unis de l'automobile ont obtenu des indemnités de vie chère liées à la TPS pour les travailleurs chargés d'assurer des services aux clients à Air Canada, ainsi que pour les travailleurs de Boeing et DeHavilland. Ils ont indiqué qu'ils chercheront également à se protéger contre la TPS dans la négociation collective avec les trois grands fabricants d'automobile, et tout d'abord avec la compagnie Ford. Le Syndicat canadien de la Fonction publique conseille pour sa part à ses membres de demander une hausse de salaire de 9 p. 100 afin de se protéger contre la TPS. D'autres syndicats cherchent à se protéger grâce à des hausses salariales fixes ou à des indemnités de vie chère.

La réaction de la politique monétaire à toute hausse à des prix attribuable à la TPS préoccupe grandement.

• (1400)

Le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré au Comité que la politique monétaire pourrait s'accommoder d'une hausse des prix unique, mais que la «politique monétaire doit nous protéger contre le risque que l'augmentation de prix initial ne déclenche des demandes successives d'augmentation

de salaires et de prix pour compenser. Si le processus inflationniste s'installe, il pourrait nuire gravement à nos perspectives économiques. C'est pourquoi la politique monétaire doit pouvoir, dès le départ, résister fermement à de tels événements». Ces remarques témoignent de la ferme volonté du gouverneur de prendre rapidement toute mesure nécessaire pour empêcher qu'un effet unique de la TPS sur les prix ne dégénère en une spirale des prix et des salaires. Nul ne saurait dire si le gouverneur jugera que les ententes salariales récentes, y compris les mesures de protection contre la hausse du coût de la vie contenues dans les conventions collectives, dénotent une accentuation des pressions inflationnistes. Il est clair cependant que si les hausses des demandes salariales font monter le taux d'inflation fondamental au lieu de ne provoquer qu'une hausse unique des prix, le gouverneur est disposé à les neutraliser à l'aide de la politique monétaire. D'autres pressions des prix, telles que l'escalade récente des prix mondiaux du pétrole, pourraient également empêcher la Banque du Canada de réduire l'inflation à néant pour le moment. Ce rapport, honorables sénateurs, fut rédigé en septembre et il dit que, malheureusement, le pays étant au bord d'une récession—dans laquelle nous sommes maintenant entrés—et avec un taux d'intérêt directeur actuellement d'environ 12,5 p. 100, toute tentative d'extirper l'inflation du système par une politique monétaire plus restrictive ne ferait qu'accroître le danger que court l'économie canadienne.

Voilà la partie du rapport qu'il valait la peine, à mon avis, de vous lire puisqu'elle traite des diverses répercussions de la TPS sur les prix.

Si le Canadien moyen, non-spécialiste, veut voir par lui-même ce que lui coûtera cette nouvelle taxe, il devra prendre le temps de calculer le pourcentage de l'ancienne taxe qu'il paie aujourd'hui sur tous les produits et services consommés; il doit suivre l'évolution des prix par suite de la suppression de l'ancienne taxe; ensuite il doit calculer le montant exact de TPS payé chaque mois, chaque jour et chaque semaine, puis faire la différence pour voir s'il paie plus ou moins de taxe avec la TPS; bien entendu, les Canadiens paieront plus, beaucoup plus. C'est la principale raison pour laquelle ils signent des pétitions, écrivent des lettres et nous demandent de bloquer la taxe.

Voyons ce que le gouvernement demande aux Canadiens d'accepter. Il ne s'agit pas là d'une petite augmentation ennuyeuse de la taxe sur les cigarettes et l'alcool. Ce n'est pas une petite augmentation ennuyeuse de la taxe sur l'essence, ni une taxe spéciale sur un produit ou un service en particulier. Honorables sénateurs, ceci est une taxe frappant tout ce qui bouge et qui fera pleuvoir des coups sur la tête de chaque consommateur littéralement des douzaines de fois par jour.

Je suis récemment tombée dans mon panier de correspondance sur un texte qui illustre comment les Canadiens seront tous contraints de vivre sous le régime d'une nouvelle taxe. Ce texte est plutôt humoristique, mais il saisit néanmoins de façon très réaliste comment cette taxe va toucher tous les Canadiens. Il porte le titre «Une journée dans votre vie sous la TPS». Il commence par une citation du livre de Goerge Orwell—1984—«C'était par une belle journée froide d'avril et les horloges sonnaient 13 heures». Il poursuit en disant que, dans le nouveau monde de la TPS, le grand frère va non seulement nous avoir à l'œil, il aura aussi la main dans notre poche à chaque pas. Une journée dans votre vie sous la nouvelle TPS ressemblera à quelque chose comme ceci: vous vous réveillez, vous arrêtez votre nouveau réveil que vous venez de payer 7 p. 100 de plus. Vous vous brossez les dents. Vous avez payé 7 p. 100 de plus la brosse et le dentifrice. Vous prenez une douche, vous payez 7 p. 100 de plus pour le savon, le shampoing, la serviette et tout le restant du contenu de la salle de bain. Vous habillez les enfants pour l'école avec chemises, pantalons, chaussettes, manteaux, bonnets et chaussures neuves que vous venez de payer 7 p. 100 de plus. Vous leur mettez en main leurs livres, qui viennent de vous coûter 7 p. 100 de plus aussi.

Si vous en avez encore les moyens, vous prenez votre voiture pour aller travailler. Vous avez une crevaison en cours de route. Il vous en coûte 7 p. 100 de plus pour la réparer. Vous stationnez votre voiture et vous payez 7 p. 100 de plus. Prenez une pause-café, 7 p. 100 de plus pour le café et 7 p. 100 de plus, si vous avez les moyens, la collation.

Pour essayer de vous en sortir matériellement, vous achetez un billet de loterie pour le tirage du samedi, 7 p. 100 de plus. Vous faites une collecte pour un cadeau d'adieu pour un de vos collègues, 7 p. 100 de plus. Déjeuner, ramassez un sandwich, 7 p. 100. Un bol de soupe, 7 p. 100, une tasse de thé, 7 p. 100, dessert si votre santé vous le permet, 7 p. 100, et vous retournez au travail en essayant de ne pas trop penser que vous vous êtes fait avoir.

Vous vous esquiver pour vous faire couper les cheveux—et cela ne fait peut-être pas de différence sur la Colline parlementaire—mais dans certains des autres salons de coiffure, vous paierez 7 p. 100 de plus.

Le sénateur Buckwold: À s'en arracher les cheveux.

Le sénateur Fairbairn: Sur le chemin du retour, vous vous arrêtez pour prendre de l'essence, vous payez 7 p. 100 du plus. Je dois vous dire, sénateur Buckwold, que mon mari, Mike Gillan, m'a fait remarquer la fin de semaine dernière qu'il venait de remplir le réservoir de la voiture et que la semaine précédente cela lui coûtait 25 $ et, cette semaine, c'était 33 $. Ajoutez 7 p. 100 à cela, ce sera vraiment dur. Cet article poursuit en montrant que si vous vous arrêtez à la quincaillerie sur le chemin du retour pour acheter une boîte de peinture pour votre maison, vous paierez 7 p. 100 de plus, de même que pour le pinceau et le tourne-vis.

Ensuite, pour les enfants, vous achetez peut-être un bâton de hockey, un gant de football, une poupée Barbie, 7 p. 100 de plus.

La nourriture pour les chiens et chats coûtera 7 p. 100 de plus.

Si vous avez l'habitude de les gâter, je suppose que vous achèteriez une boîte de *Snausages* et une boîte de *Pounce*, et elles vous coûteront 7 p. 100 de plus. Toutefois, ce genre de gâteries deviendra sans aucun doute un luxe. De fait, peut-être la possession d'un chien ou un chat deviendra-t-elle un luxe.

Le sénateur Buckwold: Il faudra payer aussi le vétérinaire.

Le sénateur Fairbairn: Je ne veux même pas songer aux vétérinaires. Possédant cinq animaux moi-même, c'est déjà bien assez sans les 7 p. 100.

Le sénateur Simard: Ne commencez pas une guerre.

Le sénateur Fairbairn: Sur le chemin du retour, vous vous arrêtez pour acheter une pizza à emporter, ou du poulet ou un

repas rapide pour vous-même et votre famille, 7 p. 100 de plus. Si vous amenez le cadet de la famille au cinéma pour la première représentation—et je songe aux films qui ont la cote en ce moment, comme par exemple *Teenage Mutant Ninja Turtles* et *Fantasia*—cela vous coûtera 7 p. 100 de plus. Pour le pop-corn et les petites choses à grignoter, encore 7 p. 100 de plus. Si vous inscrivez un de vos enfants à un cours de gymnastique, cela vous coûtera 7 p. 100 de plus; un autre enfant est inscrit à un cours d'informatique, 7 p. 100 de plus.

• (1410)

Puis vous rentrez chez-vous, vous couchez les enfants, vous vous assoyez et vous commencez à faire des chèques pour payer vos factures pour les services publiques: votre note de gaz vous coûtera 7 p. 100 de plus, votre note de mazout vous coûtera 7 p. 100 de plus, et votre note d'électricité vous coûtera 7 p. 100 de plus. Le chèque pour le plombier qui a réparé la fuite dans le lavabo de la salle de bain sera augmenté de 7 p. 100. Les timbres-poste pour les enveloppes dans lesquelles vous allez envoyer les chèques vous coûteront 7 p. 100 de plus.

Vous vous installez dans votre nouveau fauteuil, qui vous a coûté 7 p. 100 de plus, pour regarder la télévision, et votre poste vous a coûté 7 p. 100 de plus. Une meilleure idée serait peut-être de lire un de ces livres qui vous aura coûté 7 p. 100 de plus. Si cela est tout simplement trop pour vous, si vous avez une attaque et si vous avez le malheur de mourir, cela vous coûtera 7 p. 100 de plus, car mêmes les enterrements sont assujettis à la taxe.

La seule façon d'éviter de payer la TPS qui existe est plutôt déprimante. Vous pouvez arrêter de manger tous les aliments qui ne cadrent pas avec la définition donnée à l'expression «produits d'épicerie de base». Vous pouvez limiter vos achats de vêtements et de chaussures; vous pouvez débrancher votre téléphone, votre poste de télévision, votre réfrigérateur, vos lampes, votre fournaise, et tout le reste, et il ne faut pas non plus mourir. Lorsque vous serez assis chez vous dans le noir, vous ferez peut-être une prière en silence—jusqu'ici, les prières ont échappé à la taxe—demandant que le Sénat rejette cette nouvelle taxe cauchemardesque et tout à fait scandaleuse.

L'on pourrait écrire un récit semblable dans le contexte des fêtes de Noël qui approchent. Le fantôme des Noëls à venir de Charles Dickens n'aurait pas pu inventer une situation plus triste que celle que nous infligera cette taxe.

Le sénateur Buckwold: Wilson, l'harpagon.

Le sénateur Fairbairn: Si la taxe est adoptée, elle s'appliquera à tout d'ici Noël prochain, et vous payerez alors 7 p. 100 de plus chaque fois que vous acheterez quelque chose en prévision de Noël, ce qui pourrait vous arriver des douzaines de fois par jour. La taxe s'appliquera à tout. Toutes ces choses spéciales que l'on achète pour nos maisons à Noël coûteront 7 p. 100 de plus.

L'honorable Peter Stollery: Puis-je poser une question?

Le sénateur Fairbairn: Bien sûr.

Le sénateur Stollery: Je suppose qu'il y aura un budget à un moment donné dans l'année à venir. Êtes-vous d'accord avec moi là-dessus, sénateur Buckwold?

Le sénateur Buckwold: Ce sera le cas, si l'on se fie sur l'histoire.

Le sénateur Stollery: Nous avons un déficit qui semble être en train d'augmenter à cause des taux d'intérêt. Les gens parlent d'un déficit bien supérieur au déficit de 30 milliards de dollars qui est inscrit dans les livres depuis quelque temps. L'Ottawa Citizen d'aujourd'hui contient un article très intéressant sur le déficit qui ne cesse d'augmenter. On y lit ce qui suit:

> Tandis que l'économie s'enfonce de plus en plus dans une récession, un groupe de réflexion économique a annoncé lundi que le déficit fédéral augmentera de 8 milliards de dollars l'an prochain, dépassant ainsi les 35 milliards de dollars.
>
> Le premier ministre, M. Brian Mulroney, a laissé entendre qu'il serait peut-être prêt à envisager une proposition néo-démocrate visant à l'établissement d'un comité tripartite chargé de chercher des solutions aux problèmes économiques auxquels le pays se trouve confronté.
>
> «Nous traversons une période très difficile sur le plan économique et nous examinerons bien évidemment toute bonne proposition concrète», a déclaré M. Mulroney à la Chambre des communes.
>
> Le ministre des Finances, M. Michael Wilson, a cependant une nouvelle fois rejeté toute réduction subite des taux d'intérêt, disant que «nous avons subi des pressions inflationnistes sans cesse plus fortes».

Ce ne sont pas là mes prévisions. Il s'agit d'un article écrit par Eric Beauchesne.

Le sénateur Fairbairn: Les experts-conseils viennent-ils de la société Ernst & Young?

Le sénateur Stollery: Cela n'est pas précisé dans l'article, mais il est prédit que le déficit augmentera de près de 8 milliards de dollars l'an prochain pour atteindre 35,5 milliards de dollars, que le taux de chômage, qui se situe aujourd'hui à 8,8 p. 100, passera à 9,7 p. 100 et que la TPS et les prix élevés du pétrole porteront le taux de l'inflation à 7 p. 100.

Vous avez dit que l'an prochain, à Noël, tout coûtera 7 p. 100 de plus, et il faudra bien sûr ajouter à cela la taxe provinciale. Avez-vous réfléchi au fait que le gouvernement devra peut-être augmenter la TPS si elle est adoptée et si elle entre en vigueur? Il y a beaucoup de si, mais il y a lieu de se poser la question.

Le premier ministre Mulroney a dit:

> Nous traversons une période difficile sur le plan économique et nous examinerons bien sûr toute bonne proposition concrète.

Pensez-vous que l'une des propositions que le premier ministre serait tenté d'examiner—et je le ferais, si j'étais premier ministre, et si j'avais mis en place la taxe sur les produits et services—serait celle des 7 p. 100, ou bien pensez-vous que dans le premier budget, face à un déficit possible de 35 milliards de dollars, le gouvernement se tournera tout d'abord du côté des 7 p. 100 dans le but d'augmenter ses revenus?

Le gouvernement prétend que pour tout de suite la taxe sera sans incidence sur les revenus. Au départ, elle devait être de 9 p. 100; le gouvernement a donc perdu 2 p. 100. Pensez-vous que la première chose qu'il aimerait envisager serait la suppression d'une taxe sans incidence sur les revenus, et l'accumulation des fonds nécessaires pour combler le déficit? Avez-vous

des idées sur les possibilités que la TPS ne soit que de 7 p. 100 d'ici un an, si elle est adoptée et mise en vigueur?

Le sénateur Fairbairn: Je vous remercie de votre question, sénateur Stollery. Permettez-moi de commencer en exprimant l'espoir que la taxe ne soit ni adoptée ni mise en vigueur.

J'imagine qu'on ne nous en voudrait pas de penser qu'au fond du placard économique du gouvernement il y a déjà un plan prévoyant une taxe de 9 p. 100, car c'est là ce qui avait été prévu au départ. La taxe a été ramenée à 7 p. 100, peut-être pour que les gens l'avalent plus facilement.

Au fur et à mesure que l'on s'enfoncera dans la récession, la situation ne fera que s'aggraver, et dans quelques mois, ce sera bien pire que maintenant. Pendant les mois qui ont précédé la publication récente des statistiques sur la récession, de nombreux économistes n'ont cessé de dire que le moment était mal choisi pour cette taxe. L'histoire de la taxe sur la valeur ajoutée dans de nombreux pays—et je reviendrai là-dessus plus tard dans mon discours—a été la suivante: dans certains cas, la taxe a été augmentée très rapidement; dans d'autres cas, l'augmentation n'est intervenue qu'après un an ou deux. Si je ne m'abuse, la TVA est toujours de 3 p. 100 au Japon—et dans ce pays, l'adoption de la taxe avait fait toute une histoire. Si mes souvenirs sont exacts, un ou deux premiers ministres ont été largués en cours de route.

• (1420)

Le sénateur Buckwold: La taxe est à 3 p. 100.

Le sénateur Fairbairn: Oui. Elle n'a pas encore été augmentée.

Le sénateur Stollery: En Angleterre, elle est de 15 p. 100, n'est-ce-pas?

Le sénateur Buckwold: Parlez-lui de l'augmentation qu'il y a eu en quatre ans en Nouvelle-Zélande.

Le sénateur Simard: Et que cela prouve-t-il?

Le sénateur Buckwold: Cela prouve que vous êtes réveillé.

Le sénateur Fairbairn: De toute façon, la possibilité est là. Qu'il y ait une augmentation de la TPS ou que le gouvernement recoure à un autre mécanisme, ce qui est certain, c'est qu'à Noël prochain, notre marge de manœuvre sera encore plus limitée, d'une façon ou d'une autre, que ce soit à cause de la TPS ou d'autre chose.

Même si cette taxe est sacrée pour le gouvernement, il serait logique, dans le contexte actuel, de retarder de plusieurs mois son entrée en vigueur, en attendant que l'économie et que le peuple canadien soit mieux en mesure d'encaisser le coup.

Le sénateur Stollery: En suivant la même logique, ne pensez-vous pas qu'il serait sage que le gouvernement n'aille pas plus loin avec la taxe pour l'instant? Mais si le gouvernement l'adopte—c'est-à-dire s'il fait ce qu'il semble être déterminé à faire—, si l'on s'appuie sur l'expérience de tous les pays qui ont imposé une TVA, ne pensez-vous pas que c'est vers ce mécanisme que le ministre des Finances se tournera en premier dans son prochain budget pour augmenter ses revenus? Ne pensez-vous pas que d'ici Noël prochain, la taxe aura au moins atteint 9 p. 100, ce qui avait été prévu au départ, avant qu'on ne la ramène à 7 p. 100?

Le sénateur Fairbairn: Sénateur Stollery, vous feriez un excellent avocat, vu votre talent pour poser des questions tendancieuses. Je ne suis pas prête à dire que c'est là quelque chose de probable, mais je ne serais pas étonnée de voir la taxe augmenter. J'imagine qu'un tout nouveau ministre pourrait imposer une toute nouvelle augmentation de la taxe.

Le sénateur Stollery: La bûche de Noël coûtera très cher l'an prochain.

Le sénateur Fairbairn: On peut bien rire au sujet de Noël, mais ce sera peut-être le seul moment de l'année où il y aura un peu de joie au pays. Que ce soit une bonne ou une mauvaise chose, c'est une fête qui est de moins en moins religieuse et de plus en plus commerciale. C'est l'image que nous en donne, à tort ou à raison, la télévision et tous les autres médias. Ce n'est pas chose insignifiante de songer à tous les petits extras—laissant de côté pour l'instant d'offrir des cadeaux—que les familles nord-américaines en sont venues à trouver normaux et courants.

Commençons par l'arbre de Noël. Même sans la TPS, les arbres de Noël coûtent de plus en plus chaque année. Prenez ensuite toutes les choses que vous y accrochez pour les embellir pour vos enfants et pour votre foyer. Tout, qu'il s'agisse de glaçons décoratifs, de bombes aérosol pour neige artificielle, de boules ou d'autres choses, sera assujetti à la nouvelle taxe.

Hier soir, chez mon voisin, on ne voyait que des lumières de Noël. Il les a toutes installées. Voilà encore une autre source de dépenses supplémentaires, et il ne faudrait pas oublier les couronnes de Noël. Ce ne sont là que quelques-unes des innombrables choses que vous devez acheter avant même de vous attaquer à ce qui correspond au véritable esprit de Noël, et je veux parler ici des cadeaux que vous offrez à ceux qui vous sont proches.

Le sénateur Buckwold: Lorsque vous embaucherez un Père Noël, aurez-vous à payer la taxe de 7 p. 100?

Le sénateur Fairbairn: Vous seriez un bon candidat pour un poste de Père Noël, sénateur Buckwold.

Le sénateur Stollery: Et qu'en sera-t-il de la bûche de Noël? Sera-t-elle taxée, ou bien est-ce qu'il s'agit d'un produit d'épicerie de base?

Le sénateur Fairbairn: Il vous faudrait appeler le service de renseignements téléphoniques sur la TPS pour le savoir. Ce serait peut-être une chose intéressante à faire. Si j'avais disposé d'un peu plus de temps, j'aurais obtenu ces renseignements.

J'ai remarqué dans un article l'autre jour, en provenance de Philadelphie, que quelqu'un s'était donné la peine de prendre le texte du chant de Noël intitulé *The Twelve Days of Christmas* et d'attribuer un prix à tout ce qui y est mentionné, alors de la «partridge in a pear tree» (perdrix dans un poirier) aux «ten lords a-leaping» (dix lords sautillants) en passant par les je ne sais plus combien de «ladies dancing» (femmes dansantes). Il m'est venu à l'esprit que si l'on passait en revue toutes ces choses . . .

Le sénateur Stollery: J'imagine que la situation sera différente selon que vous achetiez une grosse bûche de Noël ou que vous . . .

Le sénateur Fairbairn: Ou que vous achetiez les ingrédients pour la faire vous-même?

Le sénateur Stollery: Non, ou que vous l'achetiez dans un petit emballage, auquel cas l'on pourrait considérer qu'il s'agit

de friandise ou de denrée alimentaire. Pensez-vous que les règles qui s'appliquent aux bonbons et aux tablettes de chocolat s'appliqueraient aux bûches de Noël?

Le sénateur Buckwold: Dans la mesure où il y a au moins six portions, vous ne payeriez aucune taxe.

Le sénateur Fairbairn: Auquel cas ce ne serait pas une petite bûche.

Le sénateur Stollery: Auquel cas, ce serait une grosse bûche de Noël.

Le sénateur Buckwold: Mais vous ne payeriez aucune taxe.

Le sénateur Stewart: Avec ou sans la crème anglaise?

Le sénateur Fairbairn: Vous payeriez la taxe pour la crème anglaise, j'en suis sûre.

Quoi qu'il en soit, honorables sénateurs, ce qu'on dit—et vous pourriez passer en revue toute la liste des choses que réclament les enfants, qu'il s'agisse de patins, de bâtons de hockey, de casques protecteurs, de poupées ou d'autres choses—c'est que le prix de chaque article va augmenter et que Noël va coûter plus cher. Il faut situer cela dans le contexte de ce que nous vivons ou de ce que vit la classe moyenne au Canada, qui a instauré ces traditions et qui a pu les suivre année après année.

• (1430)

Je demande aux sénateurs d'examiner non pas l'incidence qu'aura la taxe sur la classe moyenne au Canada, mais celle qu'elle aura sur les très pauvres. Ce sera épouvantable, surtout en cette période de l'année. Je veux parler ici de cet énorme groupe de notre société qui n'est presque pas représenté et que certains sociologues ont baptisé la sous-classe. On se plaît à croire qu'il n'existe de sous-classe que dans les rues de New York ou d'autres grosses villes américaines. Cependant, honorables sénateurs, l'on voit surgir dans toutes les villes du Canada notre propre sous-classe et tous les nouveaux services et toutes les nouvelles institutions qui sont devenus nécessaires pour satisfaire leurs besoins. On parle de gens de la rue qui n'ont même pas de foyer où se rendre, sans parler de cadeaux à acheter. Ils recourront aux soupes populaires comme celles de l'Armée du Salut et aux banques d'aliments qui sont maintenant un élément permanent de notre société. On parle des clochardes qu'on voit de plus en plus dans nos rues, surtout en fin de saison, ou partout dans Ottawa les gens font leurs achats de Noël. On parle des pauvres des régions rurales qui ne fréquentent pas les banques alimentaires et les soupes populaires. Ils ne se sont même pas remis de la dernière récession. En ce qui concerne la communauté rurale, comme vous le savez, sénateur Buckwold, dans bien des cas, en Saskatchewan, c'est l'endettement qui a obligé les fermiers à quitter leur terre, en grands nombres. Il y en a d'autres, qui résistent à peine, écrasés comme ils le sont par les sécheresses, les taux d'intérêt élevés et les guerres de subventions brutales que mènent d'autres pays et qui empêchent les Canadiens de toucher un bon prix pour leur grain, alors que c'est la première fois depuis des années que la récolte a été bonne.

Outre tout ce qui se passe ici et ce dont nous discutons aujourd'hui en cette chambre, il suffit de regarder le bulletin télévisé chaque soir pour constater que les difficultés et les quasi-émeutes survenues à Genève sont d'une telle gravité qu'elles partagent la une avec ce qui se passe dans le Golfe. Juste avant de venir ici, je regardais les actualités dans la salle de lecture du Sénat: l'un des représentants qui assiste aux réunions de Genève a déclaré que l'ensemble des discussions du GATT pourraient s'effondrer dans les deux heures, étant donné qu'aucune solution n'a été trouvée au problème agricole. À l'exception d'un ou deux incidents survenus il y a quelques années sur la Colline, l'un provoqué par des tabaculteurs et l'autre par des producteurs laitiers, les agriculteurs canadiens ne descendent pas dans la rue comme ceux qu'on a vus à Genève, qui ont forcé la police à les réprimer violemment.

Avec la sous-classe dont je parle, le Canada va se retrouver dans une situation où il ne sera pas à l'abri de pareils troubles sociaux. Cela nous ramène, une fois de plus, à la question de savoir ce que les gens peuvent tolérer. Songer à la mère célibataire, qui compte sur l'assistance sociale, et qui fait de son mieux pour grapiller assez d'argent pour nourrir, habiller et loger ses enfants et elle-même: l'on constate qu'elle a déjà du mal à joindre les deux bouts à l'heure actuelle, sans parler de ce que sera sa situation dans un monde où elle pourra, si elle en a la capacité, le temps ou l'énergie, s'occuper de demander des remboursements et des crédits de taxe. Personnellement, je pense très sincèrement que le jour où vous achetez des produits pour votre famille, savoir que vous recevrez plus tard un chèque n'est guère consolant.

Il en est de même pour les retraités âgés, qui se maintiennent à peine avec leur maigre chèque de pension, qui ne cesse de rétrécir sous l'effet de l'inflation. Ce sont les voix de ces gens-là que l'on n'entend pas dans ces débats. Et on ne les entend pas souvent au Canada, car ces personnes n'ont ni la possibilité ni la force de venir manifester sur la Colline ou de déposer des mémoires devant des comités. Elles ne peuvent pas le faire, parce qu'elles ont deux ou trois emplois différents, et qu'elles en ont besoin pour ne pas se noyer. Ce sont les voix de ces personnes-là que tous les politiciens devraient écouter plus attentivement qu'ils ne le font à l'heure actuelle.

Un mémoire auquel j'aimerais vous reporter, étant donné qu'il parle de la situation de ces gens-là, a été déposé début juillet à Charlottetown devant le Comité permanent des banques et du commerce. Il n'est pas très long, mais il explique peut-être plus élégamment et plus éloquemment que moi ce que subissent ces Canadiens et ce qu'ils subiront à l'avenir. Je vais donc vous lire un extrait du mémoire de la Commission d'action sociale de Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard:

> La TPS nuira davantage aux personnes à faible revenu que ne l'avouent les défenseurs de la taxe. Un parent seul, avec deux enfants, dont le revenu est de 15 000 $, paiera 735 $ au titre de la TPS, et recevra 580 $ sous forme de crédit de taxe. Cette famille, déjà considérée comme pauvre en vertu des normes nationales, perdra 155 $ de plus. Une famille de deux enfants ou un seul des parents travaille, et dont le revenu annuel est de 15 000 $, sera encore plus mal prise. Elle paiera 938 $ au titre de la TPS, et touchera des crédits de taxe de 580 $, La Coalition œcuménique pour la justice économique a déclaré ce qui suit:
>
> > La valeur réelle du crédit de taxe diminuera au fil du temps par suite de l'inflation. Plus précisément, ces crédits n'augmenteront que lorsque le taux annuel de l'inflation dépasse les 3 p. 100, augmentant de 1 p. 100

si l'inflation est de 4 p. 100, de 2 p. 100 si l'inflation est de 5 p. 100, etc. En d'autres termes, tant et aussi longtemps que l'inflation dépassera 3 p. 100—ce qu'elle fait depuis 1971—la valeur réelle du crédit diminuera de 3 p. 100 par an. Les personnes seules qui dépendent de pensions gouvernementales ou de prestations du bien-être social, dont la plupart sont des femmes, subiront une perte de revenu encore plus importante. Certaines provinces envisagent de déduire du chèque de bien-être social d'une personne seule la valeur de tout crédit de TPS reçu.

J'ai du mal à croire cela.

Le sénateur Frith: Qu'avez-vous du mal à comprendre?

Le sénateur Fairbairn: Que certaines provinces entendent déduire du chèque de bien-être social d'une personne seule la valeur de tout crédit de TPS reçu.

Le sénateur Frith: Une province a déjà fait marche arrière.

Le sénateur Fairbairn: J'espère qu'elles le feront toutes.

● (1440)

D'autre part, le quart des personnes qui vivent dans la pauvreté ne remplissent pas de déclaration de revenus aux fins du calcul de l'impôt; or, il faut remplir une déclaration pour pouvoir réclamer le crédit de taxe. Par ailleurs, les personnes à revenus élevés sont beaucoup moins touchées, car elles consacrent une plus faible proportion de leurs revenus à l'achat de produits et de services. Leurs économies et leurs investissements ne seront pas touchés par la TPS.

La Commission d'action sociale est favorable aux solutions de remplacement de la TPS proposées par le *Pro Canada Network*. Ces nombreuses propositions, si elles étaient adoptées, seraient particulièrement avantageuses pour la région de l'Atlantique, celle qui perdra le plus avec cette taxe régressive.

La TPS frappera plus durement les personnes à faible revenu que ne veulent le reconnaître les défenseurs de la taxe. Un parent seul, avec deux enfants, ayant un revenu de 15 000 $ paie . . .

Le sénateur Simard: Faux.

Le sénateur Frith: Le sénateur Simard est limité à un mot, à un mot toutes les six heures.

Le sénateur Simard: Ce qui compte, c'est qu'elle ait compris le message.

Le sénateur Frith: Répétez-le, pour qu'il ne puisse pas prononcer le mot «faux» pendant deux ou trois heures encore.

Le sénateur Fairbairn: Je poursuis donc. La TPS nuira davantage aux personnes à faible revenu que ne veulent le reconnaître les défenseurs de la taxe.

Le sénateur MacEachen: C'est vrai.

Le sénateur Frith: Il dit que c'est faux. Par conséquent, il est prêt à le reconnaître. C'est bien cela, n'est-ce pas?

Le sénateur Doody: Faux.

Le sénateur Fairbairn: Je pense que le sénateur Simard s'intéresse aux Canadiens à faible revenu. Par exemple, un parent seul, avec deux enfants, qui a un revenu annuel de 15 000 $, paiera 737 $ au titre de la TPS et cette famille, qui vit déjà dans la pauvreté, perdra 155 $ de plus.

[Le sénateur Fairbairn.]

Le sénateur Spivak: Excusez-moi de vous interrompre, sénateur Fairbairn. Quel était encore le revenu du parent seul?

Le sénateur Fairbairn: Un parent seul avec deux enfants, ayant un revenu annuel de 15 000 $, paiera 735 $ au titre de la TPS, et recevra 580 $ sous forme de crédit d'impôt. Il y a une différence de 155 $. Sénateur Spivak, ces données proviennent du mémoire du Comité d'action sociale de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Buckwold: J'aimerais qu'on me donne un petit éclaircissement. Il me semble que c'était la Commission d'action sociale.

Le sénateur Fairbairn: Excusez-moi, il s'agit bien de la Commission d'action sociale.

Le sénateur Buckwold: Le diocèse de Charlottetown: Je présume qu'il doit s'agir d'un groupe confessionnel. Pourriez-vous nous dire quel était le groupe confessionnel pour le diocèse de Charlottetown? Il me semble que ce devait être le groupe catholique.

Le sénateur Fairbairn: Je pense que c'est le cas, sénateur Buckwold. Ce groupe est lui aussi cité dans le mémoire. Il travaille manifestement avec d'autres groupes confessionnels, car il cite la Coalition œcuménique.

Le sénateur Frith: Les Anglicans ont eux aussi un diocèse.

Le sénateur Buckwold: Vous auriez autant confiance en ces statistiques citées là-bas qu'en celles du ministère fédéral des Finances?

Le sénateur Fairbairn: Disons, sénateur Buckwold, que j'ai beaucoup confiance en ces statistiques qui ont été fournies par la Commission d'action sociale de Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard. J'imagine que le fait que la Commission travaille de très près avec les membres de la collectivité qui sont visés par ces statistiques lui donne une bonne idée de la justesse de ces dernières. Quant au ministère des Finances, je ne pense pas qu'il essaie délibérément de diffuser des chiffres inexacts, mais parfois, lorsque vous êtes enfermé avec vos tableaux, vos papiers, vos experts dans une salle hermétique du ministère des Finances, vous avez tendance à prendre des aberrations du genre TPS, qui s'appuient sur des hypothèses en matière de moyenne nationale qui sont telles que le ministre serait amené à dire que la TPS favorisera autant les résidents du nord que les résidents du sud. C'est parfaitement absurde. Je serais donc prêt à parier sur l'exactitude des chiffres fournis par la Commission d'action sociale de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le mémoire se poursuit comme suit:

Le *Pro Canada Network* a proposé plusieurs solutions de rechange pour trouver les recettes nécessaires. Une possibilité évidente, serait des taxes progressives qui obligeraient les riches à contribuer à un pourcentage plus élevé de leurs revenus que les pauvres. Par exemple, en 1987, 93 000 sociétés, soit une entreprise rentable sur trois, n'ont payé aucun impôt. Or, leurs profits s'étaient élevés à 27 milliards de dollars cette année-là. Si l'on imposait une taxe minimum de 20 p. 100 aux sociétés rentables, cela procurerait un à deux milliards de dollars au Trésor.

En 1988, les sociétés canadiennes devaient au gouvernement fédéral 36,1 milliards de dollars en impôts reportés. Ces impôts sont l'équivalent de prêts sans intérêts. En demandant des intérêts, au taux actuel, pour les reports d'impôts de sociétés, et en supprimant progressivement les dispositions et les conditions spéciales qui donnent lieu à des reports d'impôts, le gouvernement pourrait ramasser entre quatre et cinq milliards de dollars.

En 1989, seul 1.7 p. 100 des sociétés ont fait l'objet de vérifications menées par Revenu Canada. Chaque dollar consacré à des vérifications de sociétés vient ajouter 17 $ en recettes récupérées. Si l'on serrait la vis aux sociétés qui trichent, cela pourrait procurer un gouvernement jusqu'à trois milliards de dollars, sans qu'il soit nécessaire de créer une nouvelle couche administrative.

Dans le cadre de l'actuel régime fiscal, les entreprises et les membres des professions libérales peuvent déduire 80 p. 100 du coût d'un certain nombre de choses, et je citerais à titre d'exemple, la tenue de soirées privées ou la location de loges pour des manifestations sportives. La suppression de ces déductions procurerait un millard de dollars de plus au gouvernement. Encore un milliard de dollars serait récupéré si on supprimait les allégements fiscaux et les déductions pour l'argent emprunté pour financer des acquisitions et des fusions de sociétés, et si l'on resserrait les règles qui s'appliquent aux multinationales et aux aménageurs fonciers. Quant à l'élimination du crédit de taxe pour la fabrication et le traitement, cela viendrait ajouter encore un autre milliard de dollars.

Le sénateur David: D'où proviennent ces statistiques, et tout particulièrement ces milliards de dollars dont vous venez de nous parler?

Le sénateur Fairbairn: Sénateur David, ces statistiques ont été puisées dans le rapport qui a été déposé devant le comité par la Commission d'action sociale, à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur David: Vous avez davantage confiance en ces chiffres qu'en ceux du ministre des Finances?

Le sénateur Hastings: Oui. Qui le croit, lui?

• (1450)

L'honorable Thomas H. Lefebvre: Le sénateur Fairbairn m'autorise-t-elle à poser une autre question? Un autre rapport a été publié hier et il pourrait intéresser nos collègues et servir à vérifier la validité de celui-ci. Je veux parler d'un article paru dans la *Gazette* de ce matin dont le titre est: «Selon un rapport, la TPS serait dommageable au Nord-On presse Ottawa de créer des crédits pour les pauvres et pour des acquéreurs de résidence.» Il est signé Keven Ward de la Presse canadienne. Voici ce qui est indiqué dans l'article:

> Selon un rapport publié hier, la TPS proposée par Ottawa serait particulièrement préjudiciable aux économies des régions septentrionales des provinces canadiennes et aux territoires où les coûts sont déjà élevés.
>
> Pour compenser les effets de la taxe sur les produits et services, le gouvernement fédéral devrait instaurer des crédits de TPS pour les établissements, les nouveaux acheteurs de résidence et les familles à faible revenu des régions du Nord, indique-t-on dans le rapport.
>
> Il est également proposé de réduire les impôts et taxes pour contrebalancer les coûts plus élevés du chauffage et du transport . . .
>
> Le rapport d'Ernst & Young a été commandé par les provinces et les territoires l'année dernière lors d'une conférence ayant eu lieu à Val d'Or.
>
> Il constitue une étude des répercussions des récentes mesures fiscales prises par le gouvernement fédéral sur les économies du nord de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Québec, du Labrador et des territoires.
>
> Shelley Martel, ministre ontarien du Développement du Nord, a déposé le rapport à l'Assemblée législative et a indiqué qu'il prouvait la nécessité pour Ottawa d'aider l'économie fragile du Nord à faire face à la TPS.
>
> Elle devait indiquer: «On impose cette nouvelle taxe fédérale à une région dont les habitants sont le moins en mesure de pouvoir subir une réduction de leur revenu net.
>
> Je veux insister sur le fait que la TPS proprement dite soit une mauvaise taxe imposée au mauvais moment pour les habitants du nord de l'Ontario».
>
> On critiquait également dans le rapport Ernst & Young la commission fédérale Burnelle chargée de l'abattement de l'impôt du Nord, parce qu'elle recommandait de limiter les déductions fiscales aux régions de l'extrême nord du pays.

Il est de notoriété publique que le sénateur Fairbairn s'intéresse aux habitants du Nord et aux pauvres du Canada. Peut-être n'a-t-elle pas vu ce rapport parce qu'elle a beaucoup de documents avec elle. Il y a tellement de personnes tout à fait crédibles qui publient actuellement des rapports pour condamner la TPS qu'il est difficile de se tenir au courant. J'ai cru bon de signaler cela au sénateur Fairbairn afin de voir si elle avait des remarques à faire à ce sujet.

Le sénateur Fairbairn: Merci, sénateur Lefebvre. Je vous suis reconnaissante de l'avoir lu pour le compte rendu des débats. Comme l'a dit le sénateur Lefebvre, il y a tellement de choses qui sont publiées, qu'il est difficile de suivre. Le rapport qu'il nous signale a eu de toute évidence un tel effet, lors de sa publication hier, qu'on lui a accordé une place importante dans plusieurs journaux. J'ai ici le *Globe and Mail* dont j'allais vous lire un passage. Le sénateur Lefebvre m'a évité ainsi qu'à vous, honorables sénateurs, de l'entendre une nouvelle fois. Il y a aussi un excellent article de Richard Mackie dans le *Globe and Mail*.

Le sénateur Doyle: De qui s'agit-il?

Le sénateur Fairbairn: Je suis sûre que le sénateur Doyle se rappellera qu'il est le fils de Victor Mackie avec qui j'ai longtemps travaillé à la tribune de la presse parlementaire. Il fait un excellent travail.

Le sénateur Lefebvre: Le sénateur Doyle cosignait des éditoriaux avec lui.

Le sénateur Doyle: Pas tout à fait.

Le sénateur Fairbairn: Honorables sénateurs, comme je l'ai déjà dit, le Nord est l'une des régions les plus vulnérables par rapport à la TPS. Dans mes remarques ultérieures, je consacrerai quelque temps à cette question, en partie parce que tellement de gens sont venus nous voir, et parce que récem-

ment, lorsque nous avons proposé un amendement sur le Nord, les maires et les délégués des régions inuit du nord du Québec, du Labrador et de l'Arctique sont venus ici. La région est vulnérable, je le répète, parce qu'on estime ici à Ottawa—et cela n'est pas nouveau—que ce qui semble logique ici puisse s'appliquer facilement dans le reste du pays à égalité. Mais la réalité canadienne veut qu'il en aille tout à fait autrement à tous égards, qu'il s'agisse des ressources, de la culture, du climat, de la géographie ou autres. A mesure qu'on s'éloigne du centre et que l'on a recours aux liaisons essentielles de l'histoire de notre pays, c'est-à-dire aux transports, on constate une réalité différente et une force différente dans la façon dont cette taxe va grever les gens.

Si le sénateur Lefebvre veut bien rester quelques instants, j'aurais quelques remarques à faire sur le Nord correspondant à l'opinion des gens qui y habitent, y travaillent et qui le gouvernent.

Le sénateur Lefebvre: Je ne voudrais pas manquer cela.

Le sénateur Hastings: Nous serons tous là.

Le sénateur Fairbairn: Honorables sénateurs, j'aimerais revenir sur ma discussion de Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), qui est située bien loin du centre et qui est une très belle région de notre pays, pour finir avec l'exposé de la Commission d'action sociale qui a indiqué au Sénat que, à son avis, il faudrait exiger des riches qu'ils paient leur juste part. Je cite:

> En 1950, les particuliers et les sociétés payaient à peu près la même part des recettes du gouvernement fédéral—28 p. 100 chacun. À l'heure actuelle, les recettes fiscales des particuliers représentent 47 p. 100 du revenu et la part des sociétés est tombée à environ 10 p. 100. Depuis que Michael Wilson est devenu ministre des Finances en 1984, le régime canadien de l'impôt sur le revenu est devenu de plus en plus injuste. Les Canadiens ont constaté une réduction du nombre des catégories d'impôt sur le revenu, une baisse du taux d'imposition pour les plus riches et une augmentation de ce même taux pour les Canadiens ayant des revenus moyens et faibles. Cela venant s'ajouter à de nombreuses surtaxes fixes généralisées. Une structure d'imposition du revenu véritablement progressive devrait comprendre davantage de fourchettes pour ceux qui ont des revenus élevés et des taux progressivement supérieurs qui devraient permettre de percevoir entre 2 et 4 milliards de dollars de plus par an.
>
> En imposant les gains en capital, on obtiendrait 500 millions de dollars de recettes. En rétablissant la taxe fédérale abolie en 1971 sur les fortunes et les successions, on percevrait de 1 à 2 milliards de dollars en recettes nouvelles. L'application d'une taxe sur la richesse nette, qui existe déjà dans 12 pays de l'OCDE, pourrait permettre d'obtenir de 1 à 2 milliards de dollars supplémentaires.

● (1500)

> De plus, le Canada est l'un des rares pays du monde occidental industrialisé à ne pas avoir de taxe générale sur les articles de luxe.
>
> Il y a d'autres moyens acceptables de régler les problèmes de déficit du Canada. On estime qu'une baisse de 3 p. 100 des taux d'intérêt réduirait le coût du service de la dette de 5,1 milliards de dollars la première année, jusqu'à 10 milliards de dollars par an d'ici quatre ans, à mesure que la dette existante sera refinancée. Une telle réduction laisserait encore les taux d'intérêt canadiens au-dessus des taux américains. Une réduction du taux d'intérêt stimulerait également une économie stagnante, ce qui augmenterait indirectement les recettes. On obtiendrait ainsi une économie canadienne plus juste et plus durable.

[Le sénateur Fairbairn.]

La commission poursuit en disant:

> Le fait que le gouvernement fédéral ne se soit pas occupé du chômage qui est important et qui augmente va entraîner une perte supplémentaire des recettes publiques. Chaque réduction de 1 p. 100 du taux de chômage entraînerait une augmentation de 3 p. 100 de la production et de 4 à 5 milliards de dollars des recettes fédérales.
>
> Si on additionne les exemples ci-dessus, on arrive à un minimum de 24,6 milliards de dollars et à un maximum de 36,5 milliards de recettes supplémentaires chaque année. Ces chiffres prouvent bien que le problème du déficit a été nettement exagéré.

La commission poursuit en disant:

> La TPS est l'une d'une série de mesures contraires à la région Atlantique imposées par le gouvernement fédéral. Le Conference Board du Canada estime que 280 000 emplois disparaîtront au Canada si la TPS est mise en œuvre. Si on fait la moyenne en fonction de la population, l'Île-du-Prince-Édouard perdra 1,400 emplois. Cela aura des répercussions encore plus grandes que la suppression de la base des Forces armées canadiennes de Summerside. La TPS, conjugué à la suppression de la base, aux compressions des programmes de développement régionaux et de VIA Rail, aura des effets dévastateurs sur cette province.
>
> De plus, le projet de loi C-21, si destructeur, serait désormais devenu loi si le Sénat n'avait pas pu entendre les signaux de détresse envoyés par de si nombreux Canadiens. Nous souhaitons que ni la TPS, ni le projet de loi C-21 ne deviennent jamais loi, et nous prions pour que cela soit.

Honorables sénateurs, cet exposé a été fait en juillet, avant que l'on ajoute huit nouveaux sénateurs au Sénat, ce qui a entraîné le passage éclair du projet de loi C-21 et du projet de loi de récuparation fiscale dans cette chambre au début de l'automne. À en juger d'après l'exposé, ce serait effectivement une très mauvaise nouvelle pour la Commission d'action sociale. Celle-ci dit encore:

> Le bien-être de la région est en jeu. Les familles à faible revenu paient déjà 628 $ de plus de taxes fédérales de vente qu'en 1984. Une taxe de vente de 7 p. 100 sur des centaines de nouveaux articles et services comme l'électricité, les combustibles de chauffage, les vêtements, les chaussures, les coupes de cheveux, les transactions immobilières et les services associés sera une taxe excessive imposée à ceux qui sont déjà surchargés.
>
> Plus de 17 p. 100 des familles de l'Île-du-Prince-Édouard gagnent moins de 15 000 $. Dans les autres provinces de l'Atlantique, les statistiques sont encore plus déconcertantes.

Cela devrait intéresser le sénateur MacEachen. On dit en effet:

> Dix-neuf pour cent 100 des familles de Nouvelle-Écosse, plus de 23 p. 100 des familles du Nouveau-Brunswick et plus de 26 p. 100 des familles de Terre-Neuve gagnent moins de 15 000 $. Une taxe constituant un fardeau supplémentaire pour les Canadiens à faible revenu contraste nettement avec les sermons de traitement préférentiel pour les pauvres.
>
> La TPS représente une manne pour les sociétés. En vertu de l'ancienne taxe de vente fédérale, près de 50 p. 100 de la taxe était transmise aux consommateurs. Les sociétés payaient l'autre moitié. La TPS place la totalité de ce fardeau sur les consommateurs. La restitution aux consommateurs d'une partie des économies faites sur la taxe sur les ventes des fabricants est entièrement volontaire.
>
> M. Wilson prétend que la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants rendra les sociétés ayant leur siège au Canada plus concurrentielles sur le plan international. Cependant, c'est également M. Wilson qui a augmenté la TVF, de 9 à 13,5 p. 100.

Le sénateur Stollery m'a demandé si je pensais que M. Wilson aurait tendance à augmenter la TPS. Comme le fait remarquer ce mémoire de la Commission d'action sociale de l'Île-du-Prince-Édouard, c'est M. Wilson qui a augmenté la taxe sur les ventes des fabricants de 9 à 13,5 p. 100. Si c'est une indication, la TPS suivrait le même mouvement à la hausse.

Le sénateur Stollery: Savez-vous s'il y a une possibilité que la TPS passe de 7 à 9 p. 100, si on la mettait fort imprudemment en application? Je ne puis m'empêcher de réfléchir à l'article d'Eric Beauchesne.

Je signale que le groupe qui a fait les prévisions citées dans l'article est Informetrica. On suggère que le déficit va passer à 35 milliards de dollars l'année prochaine.

Le sénateur Buckwold: Quelle est la date de l'article?

Le sénateur Stollery: Il est daté du 4 décembre. Le premier ministre lui-même a dit:

> Nous vivons des temps difficiles sur le plan économique et il est clair que toutes propositions judicieuses et concrètes seront prises en considération.

J'ai pensé que vous alliez peut-être pouvoir nous éclairer sur les propositions que le premier ministre envisagerait de considérer. Le déficit augmente. Le ministre des Finances doit faire face à ce déficit croissant. C'est aussi lui qui doit s'occuper du problème, comme vous le savez sans doute, de l'effondrement possible de l'immobilier à Tokyo, qui concerne la communauté financière interntionale, à cause de la surévaluation incroyable du marché immobilier japonais. S'il s'effondre, comme beaucoup le croit, les Japonais rapatrieront leur argent. Comme le sénateur Buckwold, président du Comité des banques et du commerce, le sait très bien, cela constitue une nouvelle pression qui s'exerce sur les taux d'intérêt internationaux. Peu importe les pressions canadiennes, il y d'importantes pressions internationales dont le gouvernement doit se préoccuper. Après tout, ce n'est pas lui qui contrôle le marché de l'immobilier japonais où les prix pour de petites parcelles de terrain au centre de Tokyo sont devenus astronomiques. Elles valent des millions de dollars. Des milliers de gens, voire des dizaines de milliers, des sociétés, etc. ont emprunté en fonction de ces valeurs immobilières gonflées. Si ce marché s'effondre, et c'est ce que croient beaucoup de gens, quel effet cela va-t-il avoir sur l'inflation au Canada? Les taux d'intérêt seront touchés et cela ajoutera encore au déficit. Le Premier ministre a tout à fait raison de s'intéresser enfin aux idées que d'autres peuvent avoir pour réduire le déficit et remédier à notre triste situation financière. C'est la première fois que je l'entends dire qu'il pourrait avoir quelque intérêt à écouter les opinions des autres. Parllèlement, il est confronté au problème du chômage.

• (1510)

J'aimerais savoir, étant donné que vous avez beaucoup lu sur la question, si vous pouvez nous donner quelques indications du moment et de l'importance de l'augmentation de la TPS au cours de l'année prochaine, c'est-à-dire 1991.

Vous avez parlé plus tôt de Noël prochain et de la situation pour ceux qui font leurs achats de Noël. Comme vous le savez, sénateur Fairbairn, est comme le sénateur Buckwold, qui est lui-même un commerçant, le sait, 60 p. 100 du commerce de détail se fait au cours des deux mois qui précèdent Noël. Il ne s'agit pas uniquement des décorations pour les arbres de Noël; il s'agit de l'épine dorsale de l'économie commerciale et cela se fait entre le 1er novembre et Noël. Quelle situation et quelles perspectives—je veux parler du paysage financier—entrevoyez-vous pour l'année prochaine, si la taxe entre en vigueur? Et surtout à quelle date pensez-vous que nous puissions attendre le budget? De combien pensez-vous que la taxe sera augmentée? Je pense que personne ne croit qu'elle survivra à un seul budget à 7 p. 100 parce que c'est un moyen si simple pour le gouvernement d'augmenter ses recettes. Je suis sûr que le sénateur Buckwold sait ce qu'il en est. Je ne me souviens pas de la valeur que représente chaque point de pourcentage pour la TPS.

Le sénateur Buckwold: Il s'agit maintenant de 1,5 milliard de dollars.

Le sénateur Stollery: Le sénateur Buckwold nous dit qu'il s'agit de l'ordre de 1,5 milliard de dollars. Si elle revenait donc à 9 p. 100, le gouvernement pourrait envisager 3 milliards de dollars supplémentaires en recettes. Si l'on prend les chiffres européens pour la TPS—et celui qui me vient aussitôt à l'esprit est le taux anglais qui est de 15 p. 100—cela représente un montant énorme d'argent. Cela pourrait avoir un effet incroyable sur le fiasco économique que nous semblons connaître. Il n'est pas entièrement imputable au gouvernement, mais le gouvernement a certainement fait sa part pour faire empirer les choses au maximum.

Avez-vous d'autres idées à ce sujet?

Le sénateur Buckwold: Avant que le sénateur Fairbairn ne réponde, j'aimerais poser une question supplémentaire. Il s'agit de la même question, mais j'aimerais la lier aux provinces. Nous avons non seulement une taxe fédérale sur les produits et services, mais nous avons aussi quelque chose d'unique au Canada, à savoir la taxe provinciale dans toutes les provinces sauf l'Alberta . . .

Le sénateur Stollery: Et elle est différente partout.

Le sénateur Buckwold: . . . avec une taxe à la consommation de détail qui ne s'applique pas aux services. Je reviendrai là-dessus dans un instant pour savoir ce que vous en pensez.

Lorsque vous parlez d'une taxe de 15 p. 100 au Royaume-Uni—c'est-à-dire une taxe sur la valeur ajoutée des produits et services—il n'y a pas de taxe provinciale ou de taxe d'État qui s'ajoute à cela. Le Canada est tout à fait unique à cet égard. C'est l'un des plus gros problèmes que pose cette taxe, à savoir que nous avons une double taxation qui n'est pas intégrée. Une province, le Québec, a indiqué qu'elle était prête à s'aligner. Je ne sais pas très bien cependant sur quoi porter le quiproquo. Je ne crois pas non plus que les gens du Québec se rendaient compte de ce à quoi ils s'engageaient, bien que dans le secteur du livre on se soit soudain réveillé et que le Québec ait retiré son appui dans ce domaine au moins.

D'après l'arrangement du Québec, la taxe actuelle, qui est je crois de 8 p. 100, restera à 8 p. 100 la première année. Mais elle ne s'appliquera qu'aux produits. L'année suivante, au début de 1992, elle sera généralisée à tous les services. Parce qu'on élargit l'assiette ou la portée, la taxe sera réduite à 7 p. 100. Certains se disent, au Québec: «N'est-ce pas formidable? Nous aurons une taxe inférieure à 7 p. 100.» Mais il ne faut pas oublier que cette taxe sera élargie aux services.

Il faut se souvenir des témoignages reçus par le comité indiquant que les services représentent à l'heure actuelle près de 60 p. 100 des dépenses d'une famille moyenne. Ce ne sera pas la totalité, mais une bonne partie de ces dépenses qui sera taxée. Les répercussions sont incroyables lorsqu'on additionne les deux assiettes fiscales. En n'oubliant pas la question du sénateur Stollery concernant l'augmentation impossible, et sachant que nous avons une double taxation, il ne s'agit pas de savoir quelle sera l'augmentation, mais plutôt combien le Canada peut se permettre de payer en taxes à la consommation lorsqu'on additionne les deux. Si la taxe continue à être ajoutée pendant un certain temps, les provinces vont sans doute s'aligner, qu'elles le veuillent ou non, ne serait-ce que pour percevoir de l'argent. C'est formidable que de pouvoir taxer les courses en taxi, les billets de théâtre, les funérailles dont nous avons parlées . . .

Le sénateur Hastings: Et de fournir le corbillard.

Le sénateur Buckwold: . . . et tout ce que l'on peut bien juger bon.

À Terre-Neuve, la taxe provinciale est actuellement de 12 p. 100. On a indiqué au comité, et cela vaut toujours, que ces 12 p. 100 viendront s'ajouter aux 7 p. 100. En d'autres termes, la taxe provinciale s'appliquera en plus des 7 p. 100. Cela se passera également dans la plupart des provinces maritimes ou de l'Atlantique, d'après ce qu'on nous dit. L'argent en est encore une fois le mobile. On veut à tout prix obtenir de l'argent. Si l'assiette est plus élevée . . .

Une voix: Le gouvernement fédéral leur impose un fardeau.

Le sénateur Buckwold: C'est exact. Il leur impose un fardeau. Lorsqu'on considère que le taux effectif de la taxe sur les biens de consommation à Terre-Neuve est de 20 p. 100—car c'est bien ce qu'elle est, 7 p. 100 plus 12 p. 100 en plus des 7 p. 100—et qu'on ajoute les deux, on arrive à 20 p. 100.

Pour répondre à la question du sénateur Stollery sur le taux possible, peut-être pourrez-vous répondre à ma question. Étant donné que nous sommes dans une position de concurrence par rapport aux États-Unis et à d'autres régions où les gens vont faire leurs achats—surtout les États-Unis—et sachant que 95 p. 100 de la population canadienne peut se rendre facilement aux États-Unis en voiture pour ses courses, quel taux pouvons-nous donner à la taxe à la consommation sur les produits et services au Canada pour assurer le maintien du commerce de détail?

Le sénateur Fairbairn: Vous n'avez ménagé vos paroles, ni l'un ni l'autre.

Le sénateur Hastings: Oui. Ce sont de bonnes questions.

Le sénateur Fairbairn: Oui, ce sont d'excellentes questions.

Le sénateur Frith: Ne ménagez pas non plus votre réponse.

● (1520)

Le sénateur Fairbairn: C'est un défi à l'imagination que de répondre. Je le ferai en partie en présentant une remarque. Je crois que le sénateur Buckwold a posé une question essentielle lorsqu'il a demandé combien on peut s'attendre à ce que les gens paient de plus ou combien ils peuvent effectivement payer. C'est l'essence même de toute la discussion. J'ai dit récemment dans un discours avant cette assemblée au sujet de l'amendement du sénateur Waters, lequel aurait reporté la taxe d'un an, qu'il est presque insultant que des porte-parole du gouvernement viennent suggérer aux Canadiens de commencer à serrer leur ceinture. Voilà assez longtemps que les Canadiens serrent progressivement leur ceinture. Que Statistique Canada indique ou non que l'on entame une période de récession, les habitants de nombreuses régions du pays serrent leur ceinture depuis un certain temps déjà en pensant avoir affaire à une récession.

D'autre part, comparé à d'autres pays, nous sommes très différents pour deux raisons. Le sénateur Buckwold a mentionné la première. À savoir que de tous les pays qui ont une taxe sur la valeur ajoutée sous une forme ou une autre, le Canada est le seul qui a ce double système de taxation. C'est stupéfiant lorsqu'on pense aux gens de Terre-Neuve qui doivent payer les taxes combinées. Pensez aux habitants du Québec. Jusqu'à une date récente, je m'inquiétais beaucoup du prix des livres. Je me disais que les gens du Québec allaient pour la première fois payer 10 p. 100 de taxe sur les livres. Lorsqu'on pense que cela s'applique aux vêtements, au logement et à d'autres articles, il faudra que des concessions soient faites quelque part. La population ne pourra pas payer. Certains seront maintenus au-dessus de l'eau grâce à des conventions collectives, mais il y a de nombreuses personnes qui ne sont pas syndiquées et qui n'ont pas d'emploi toute l'année mais travaillent de façon saisonnière.

Il y a autre chose qu'on ne fait pas dans notre pays, c'est d'indiquer où on peut trouver un soulagement si l'augmentation se produit dans des circonstances économiques mauvaises. Dans d'autres pays, l'impôt sur le revenu a été diminué. Rien n'indique que cela va se produire au Canada. Voilà en partie la réponse à votre question. Il va vraiment falloir que des concessions soient faites quelque part. Il y a beaucoup de gens dans notre pays à l'heure actuelle qui sont encore très sceptiques à l'égard du gouvernement et de ce qu'il prévoit de faire avec cette taxe même si elle est adoptée. Ils pensent qu'elle n'entrera pas en vigueur avant un certain temps. S'ils sont de cet avis, c'est tout d'abord parce qu'elle n'est pas prête et ensuite en raison de la récession. Dans le secteur du commerce du détail, c'est ce que certains croient.

Le sénateur Buckwold: Un ministre l'a déjà dit.

Le sénateur Fairbairn: Le ministre Hockin a peut-être très récemment lâché le morceau, même si cela a été presque immédiatement rejeté par les ministres Jelinek et Wilson.

De toute façon, pour ce qui est d'augmenter la taxe, je commencerais par dire que je ne suis pas sûre que cette taxe entre en vigueur. Si on l'applique, il est inévitable qu'elle augmentera. Il semble évident qu'elle passera à 9 p. 100 puisque c'est là que le gouvernement avait commencé.

Il faut se rappeler, sénateur Stollery, que le Premier ministre y va à gauche et à droite sur cette question. Il a parlé de la possibilité de suppression de la taxe sur les livres et les bibles. Il s'est même laissé emporter par l'enthousiasme du moment en répondant à certains étudiants en Colombie-Britannique et en disant que la question serait examinée. Je ne crois pas que le peuple du Canada . . .

Le sénateur Stollery: Pourquoi y aurait-il une examen après et non avant?

Le sénateur Fairbairn: Exactement. Je ne pense pas que les Canadiens soient prêts à accorder au gouvernement le luxe du bénéfice du doute en les croyant sur parole lorsqu'ils disent qu'ultérieurement la taxe sera peut-être supprimée. En fait, je crois que le Québec a mis le gouvernement au pied du mur en faisant ce qu'il a fait pour les livres. Il a très vite compris que toute cette affaire était idiote. Il diffère la taxe sur les livres d'un an et peut-être davantage en espérant que le gouvernement se rétracte. Je crois que Gérard Lévesque a dit en faisant son annonce, que c'était dans l'espoir que lorsque—et j'ajoute si—la TPS entre en vigueur, cela forcera le gouvernement fédéral à supprimer la taxe sur les livres. Je n'ai pas suffisamment d'imagination pour savoir quand et de combien le gouvernement va augmenter la TPS si elle est adoptée. Je crois toutefois, comme tous les Canadiens, que la TPS ne diminuera pas. Je crois qu'elle va sans aucun doute augmenter.

Le sénateur Stollery: Je ne puis qu'être intrigué par les implications de la question du sénateur Buckwold à l'égard de l'augmentation de la taxe et de son effet sur les commerçants canadiens. Comme les honorables sénateurs le savent bien, nous avons discuté du libre-échange il y a un an dans cette même chambre. Nous avons surveillé la situation depuis. La taxe est déjà à 20 p. 100 à Terre-Neuve. Il faudra envisager 25 p. 100 de taxe de vente à Terre-Neuve, c'est-à-dire en ajoutant la TPS à la taxe de vente, dans un avenir très proche. En Ontario, d'où je viens, il s'agira d'une taxe très élevée. Qu'adviendra-t-il des commerçants qui habitent assez près de la frontière? Quelles seront les implications de l'Accord de libre-échange pour eux? Je crois que le Canadien moyen estime que l'Accord de libre-échange donne en partie le droit aux citoyens d'aller aux États-Unis—et je ne suis pas sûr d'être d'accord avec cela—pour faire ses achats. À un certain moment, grâce à l'Accord, il sera possible de traverser la frontière pour acheter des choses et les ramener au Canada sans payer de droits de douane.

Cela pose une autre question d'ordre administratif. Cela veut-il dire que si de nombreuses personnes vont faire leurs achats de l'autre côté de la frontière, alors qu'il ne s'agit que de quelques uns maintenant, elles reproduiront en quelque sorte ce qui se passe entre New York et le New Jersey. Au New Jersey, il y a un énorme secteur commercial sur la route 17 en face de New York. Il n'y a pas de taxe d'État au New Jersey, ce qui est intéressant pour les New-yorkais. Chaque dimanche, il y a des milliers de gens qui vont dans ce secteur parce qu'ils économisent en moyenne 8 p. 100 sur les taxes. Comme vous le savez, il y a également aux États-Unis les taxes municipales qui s'ajoutent à la taxe de vente de l'État. Admettons que tout ce secteur commercial existe pour la simple raison que les acheteurs de l'État de New York viennent au New Jersey, dans cet immense entrepôt où les magasins vendent à prix réduit, pour faire leurs achats. Si cela commence au Canada, que se produira-t-il? Nous faut-il alors instaurer une vérification douanière encore plus importante qu'actuellement, car pour l'instant les douaniers doivent, j'imagine, arrêter les voitures et vérifier leur chargement, mais ils ne peuvent pas vérifier toutes les voitures aux points d'entrée les plus fréquentés, dit-on, du monde, puisque des millions de personnes y passent chaque année.

• (1530)

Sénateur Fairbairn, je me demande, étant donné l'augementation que l'on prévoit, ce qui va se passer aux frontières? Va-t-il falloir mettre au point tout un nouveau système de vérification douanière non pas, chose ironique, pour les droits de douane, car ils n'existeront plus du fait de l'Accord de libre-échange. En réalité, ce qui est bien pire que les droits de douane, c'est un régime massif de taxation qui vient les remplacer et qui n'existe pas de l'autre côté de la frontière.

J'imagine que lorsqu'on arrive au Canada et que l'on a acheté quelque chose en dehors du Canada, on doit payer les taxes provinciales et la TPS fédérale. J'imagine que c'est ainsi que les choses vont fonctionner. Mais comment va-t-on le vérifier en pratique? Comment va-t-on traiter les millions de visiteurs qui traversent chaque année entre Détroit et Windsor, entre le sud de l'Ontario et Buffalo, entre Ottawa et Ogdensburg, entre le Québec et Burlington, (Vermont), et aussi en Colombie-Britannique? Comment va-t-on faire face à ce problème?

Pensez-vous que le gouvernement ait réfléchi attentivement à cet aspect de la question? Cela va mettre à rude épreuve les employés de Douanes et Accise qui travaillent à la frontière. Il faudra sans doute augmenter les effectifs. Il faudra arrêter toutes les voitures parce que tout le monde fera la même chose et j'ai choisi l'exemple de New York et de New Jersey parce que ce n'est pas si loin d'ici et que nous sommes nombreux à y être allés. Avez-vous réfléchi à ce problème lorsque la taxe augmentera au cours de l'année?

Le sénateur Fairbairn: J'imagine, sénateur Stollery, qu'on n'a probablement pas prévu certains de ces problèmes de façon approfondie au gouvernement. Il est intéressant que vous parliez des personnes qui passent la frontière car je crois que c'était ce matin ou hier matin que j'ai entendu à la radio que la situation devenait très intense entre le Canada et les États-Unis, dans tout le pays, dans toutes les régions frontières, et que les services des douanes envisagent maintenant de faire payer un droit de passage simplement pour traverser la frontière. C'est un élément entièrement nouveau. Je n'ai rien entendu ni lu d'important à ce sujet, mais cela ajouterait une nouvelle dimension à la question et il faudrait évidemment créer toute une nouvelle bureaucratie pour y faire face.

Cependant, nous parlons de gens qui ont les moyens de faire ce genre de chose, qui peuvent passer la frontière et aller faire

leurs achats aux États-Unis, et j'imagine que c'est sans doute bien pour ces gens, pour en revenir à la conclusion du mémoire de la Commission d'action sociale de l'Île-du-Prince-Édouard, mais ceux dont parle la Commission, sont des gens qui n'ont pas les moyens de se rendre jusqu'à la frontière pour profiter de cette situation.

En conclusion du mémoire, la Commission indique:

> La TPS remplacera la TVF et compensera les pertes de recettes de Douanes et Accise dues au libre-échange.

Il est intéressant que cela vienne juste après les questions du sénateur Stollery. Il doit être devin pour avoir prévu la suite du mémoire. On indique en effet dans le document:

> À cette fin, le gouvernement fédéral est prêt à autoriser des effets secondaires aussi néfastes que la diminution du revenu agricole, la diminution des salaires, la réduction des programmes sociaux, l'augmentation de l'inflation et le maintien de la politique de taux d'intérêt élevés.
>
> Le gouvernement prétend que l'inflation augmentera de 1,25 p. 100 si la TPS est adoptée. Nous sommes d'accord avec les chercheurs qui prétendent que même si 50 p. 100 des économies dues à la suppression de la TVF sont transmises aux consommateurs, l'inflation augmentera de plus du double des prévisions du gouvernement. Et avec les coûts connexes, le taux de l'inflation subira une hausse de 3 p. 100 approximativement.

Ce chiffre n'est pas si différent de ceux avancés par les témoins qui ont comparu devant votre comité, sénateur Buckwold.

La commission poursuit en disant:

> Les solutions de rechange que nous proposons réduiraient cette menace inflationniste. De plus, on pense que l'effet inflationniste de la TPS va entraîner l'économie canadienne dans une récession.

Comme je l'ai dit plus tôt, ce mémoire a été présenté début juillet, et même sans la TPS, nous nous trouvons déjà dans une période de récession.

> La disparition de 165 000 emplois dans le secteur manufacturier (8 p. 100 de la main-d'œuvre du secteur manufacturier canadien) n'est qu'un exemple de la détérioration de la situation économique qui est déjà évidente.
>
> Nous ne sommes pas d'accord avec M. Wilson pour dire que les Canadiens doivent choisir entre payer la TPS ou pâtir de compressions importantes des dépenses publiques. Les solutions que nous avons proposées montrent que ce que prétend M. Wilson est faut. Le gouvernement a choisi de protéger les riches au détriment des Canadiens à revenu faible et moyen, inutilement et sournoisement. C'est une injustice grave.

La commission précise:

> Le pape Jean-Paul II a déclaré au Mexique qu'il y a une «hypothèque sociale» sur les moyens de production. Le capital et la technologie doivent être utilisés à des fins constructives et non destructives pour le développement des peuples.

C'est ainsi que le pape Jean-Paul II terminait ses remarques. On dit encore dans le mémoire:

[Le sénateur Fairbairn.]

> Il y a des solutions constructives à l'égard du principe de l'hypothèque sociale. Nous vous prions de rejeter la TPS au profit d'un système de taxation progressif garantissant qu'on répondra enfin aux besoins de ceux qui ont des revenus faibles en exigeant des riches qu'ils paient leur just part. Nous vous demandons également de veiller à ce que tout nouveau système de taxation soit avant tout équitable, surtout pour ce qui est d'exiger des Canadiens riches et des sociétés qu'ils versent leur juste part.

C'est ainsi que se termine le mémoire de la Commission d'action sociale de Charlottetown qui a beaucoup apporté aux audiences de votre comité, sénateur Buckwold, lorsque vous vous trouviez dans cette province.

• (1540)

Le sénateur Stollery n'a pas cessé de demander si cette taxe demeurera à 7 p. 100 si jamais elle est mise en place. Il m'a demandé de me servir de mon imagination et de lui dire quand et de combien elle augmenterait. Je dois avouer que je ne peux pénétrer dans le mode de pensée du gouvernement en cette matière, mais quiconque a suivi le comportement de l'actuel ministre des Finances depuis 1984 sait que nous avons dû subir pas moins de 32 augmentations de taxe différentes.

Le sénateur Lefebvre: Combien?

Le sénateur Fairbairn: Trente-deux.

Le sénateur Lefebvre: Ce doit être un record.

Le sénateur Stollery: J'ai une question pour le sénateur Fairbairn: si je vous ai bien compris, vous avez dit qu'il y a eu 32 augmentations de taxe, est-ce bien cela?

Le sénateur Fairbairn: C'est exact.

Le sénateur Stollery: Je me souviens que l'un des éléments du programme électoral de ce gouvernement prévoyait d'accorder à tous les citoyens une exemption pour gains en capital de 500 000 $.

Le sénateur Kenny: Il y en avait pour tout le monde!

Le sénateur Stollery: Tout le monde avait droit à son exemption de 500 000 $. Pourriez-vous nous dire ce qu'il est advenu de cette exemption et combien de temps elle a été maintenue?

Le sénateur Fairbairn: Je ne peux vous répondre à ce sujet, sénateur Stollery, mais il ne fait aucun doute que tous ces autres cadeaux vont se retourner contre eux avec cette nouvelle taxe.

Le sénateur Kenny: Et il n'y a pas de quoi faire le paon.

Le sénateur Lefebvre: Ce sont de vrais vautours.

Le sénateur Kenny: Ils ont lamentablement échoué.

Le sénateur Fairbairn: Je n'aurais jamais cru que nous ayons autant de spécialistes agricoles mis à part les membres du comité de l'agriculture.

Depuis 1984, les taux de l'impôt sur le revenu n'ont jamais cessé de monter et les mécanismes d'indexation pour la tranche supérieure à 3 p. 100 ont aussi été éliminés. D'innombrables nouvelles taxes ont vu le jour sous la forme de droits exigés des usagers dans les parcs nationaux, dans les musées nationaux et dans toute une gamme de nouveaux secteurs. En matière de taxes et d'impôts, le présent gouvernement a pris des mesures

audacieuses qu'aucun autre gouvernement n'avait osé prendre auparavant.

Examinons donc seulement l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants afin de nous faire une idée de ce que le gouvernement et de ce que le ministre pourraient avoir en tête. En 1984, la taxe sur les ventes des fabricants était de 9 p. 100 et, comme je l'ai déjà mentionné, elle était par hasard au même pourcentage que celui qui avait été proposé au début pour la TPS. Vous vous souviendrez que le ministre des Finances, Michael Wilson, était d'avis que cette taxe sur les ventes des fabricants (TVF) de 9 p. 100 constituait un insidieux agent de chômage. Combien de fois l'a-t-on entendu dire que la TVF constituait un insidieux agent de chômage? Selon le ministre, cette taxe de 9 p. 100 constituait pratiquement l'élément le plus terrible du régime fiscal de notre pays. Il s'agissait presque du pire cauchemar qu'ait jamais vécu notre secteur de la fabrication. Elle étouffait la croissance économique tout en faisant disparaître des emplois. Elle nuisait à nos exportations. La liste de ses défauts est beaucoup trop longue pour que je vous la lise aujourd'hui, même dans un discours aussi long.

Donc, toute personne normale ayant entendu le ministre faire tous ces commentaires peu élogieux sur la TVF aurait été tout naturellement portée à croire que la réduction la plus rapide possible du taux de cette taxe aurait constituée le premier élément sur la liste des priorités du ministre. Pouvez-vous vous imaginer jusqu'à quel point les Canadiens ont été surpris de constater que l'une des premières choses qu'il fit fut d'augmenter plutôt que de diminuer le taux de la TVF. Et il ne l'a pas augmenté qu'en une seule occasion, il l'a augmenté à quatre reprises. Cette taxe passa de 9 p. 100 à 13,5 p. 100. En fait, grâce au ministre, la TVF ne constitue plus qu'un insidieux agent de chômage, elle est devenue un véritable fossoyeur d'emplois.

Des voix: Oh!

Le sénateur Neiman: Vous les avez secoués.

Le sénateur Fairbairn: Certains sénateurs semblent s'être tirés de leur paisible sommeil.

C'est pratiquement comme si le ministre avait dit aux entreprises canadiennes: «Je crois qu'il s'agit vraiment d'une mauvaise taxe, mais je pense que vous ne vous rendez pas compte jusqu'à quel point elle est vraiment mauvaise, aussi, je vais vous le montrer. Tenez, tenez et tenez encore! Maintenant, ne croyez-vous pas comme moi qu'il faudrait l'éliminer? Ne croyez-vous pas comme moi que nous devrions frapper directement le consommateur plutôt que vous, les entreprises?»

Ce n'est pas surprenant que les porte-parole des grandes entreprises se soient bousculés pour dénoncer publiquement la taxe sur les ventes des fabricants de 13,5 p. 100 et pour appuyer la nouvelle taxe de 7 p. 100 imposée à tous sauf à eux.

Est-ce que le ministre majorera cette taxe une fois qu'elle aura été mise en place? Je pose la question et le sénateur Stollery aussi. Honorables sénateurs, étant donné le comportement qu'il a adopté dans le passé, il est compréhensible que les Canadiens se demandent ce qui les attend maintenant? La réponse qu'il a donnée à cette question est très intéressante. Ainsi, le 22 mai 1990, il a indiqué au président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce qu'aucun ministre des Finances ne pouvait répondre de façon précise à une telle question parce que les circonstances changent et que le monde évolue. Il pourrait bien répéter la même chose aujourd'hui.

Le ministre nous a fait douter encore davantage de ses intentions lorsqu'il a plus tard déclaré que près de 60 p. 100 des pays qui avaient adopté une taxe semblable l'avaient en fait majoré substantiellement depuis sa mise en place.

Honorables sénateurs, si le ministre des Finances a majoré à quatre reprises au cours des six dernières années une taxe qu'il détestait, que fera-t-il avec une taxe qu'il aime vraiment? C'est troublant. Il est donc compréhensible que les Canadiens croient—tout comme moi et comme je crois bien un bon nombre d'autres sénateurs des deux côtés de cette chambre—que s'il n'en tenait qu'au ministre des Finances, cette taxe passerait à 9 ou 10 p. 100. Il la majorerait peut-être encore plus avant d'en avoir fini avec elle. D'un autre côté, s'il parvient à la mettre en place, M. Wilson pourrait bien être éliminé avant qu'il n'ait pu la majorer. Les honorables sénateurs doivent être mis au courant de ce qui s'est produit dans les autres pays qui ont adopté une taxe sur la valeur ajoutée. On a déjà mentionné la situation dans certains pays et j'aimerais maintenant attirer votre attention sur quelques autres cas. Le sénateur Stollery parlait tantôt du Royaume-Uni, où la TPS était à 10 p. 100 au début et est maintenant à 15 p. 100. Un certain nombre d'autres pays ont augmenté le taux de cette taxe et je vais maintenant vous en énumérer quelques-uns.

• (1550)

L'Argentine a fait passer sa taxe de 16 à 18 p. 100, ce qui constitue une augmentation peu importante. L'Autriche l'a elle portée de 8 à 20 p. 100. La Belgique l'a légèment augmentée puisqu'elle est passée de 18 à 19 p. 100. Le Brésil a commencé avec un taux de 15 p. 100 et l'a ensuite porté à 17 p. 100. Au Danemark, le taux était au début de 10 p. 100 et il est maintenant de 22 p. 100.

Le sénateur David: Sur combien d'années?

Le sénateur Fairbairn: Sénateur David, elle a été adoptée à la fin des années 1960 au taux de 10 p. 100 et elle est maintenant de plus de 22 p. 100 aujourd'hui. Il s'agit d'une longue période de temps, mais aussi d'une très grosse augmentation.

La TPS de la France est tranquillement passée de 13 à 18 p. 100. L'Allemagne a fait passer le taux de cette taxe de 10 à 14 p. 100, l'Islande, de 16 à 25 p. 100, le Luxembourg, de 8 à 12 p. 100, et le Mexique, de 10 à 15 p. 100. Les Pays-Bas ont imité le Danemark. Au cours de la même période de temps, leur taxe a été portée de 12 à 20 p. 100. Il s'agit encore ici de toute une augmentation. La Nouvelle-Zélande a adopté en 1986 un taux de 10 p. 100. L'an dernier, il était de 12,5 p. 100.

Le sénateur Buckwold: C'est là une augmentation de 25 p. 100 en quatre ans.

Le sénateur Fairbairn: C'est juste. Lors de son témoignage devant le Comité, le ministre a expliqué que la plupart des pays qui avaient adopté une taxe sur la valeur ajoutée semblable à la TPS, avaient aussi diminué l'impôt sur le revenu. Il a oublié d'expliquer au comité pourquoi il ne les avait pas imités. Il n'a pas dit un mot à ce sujet.

Comme je le disais il y a quelques minutes au sénateur Buckwold, tout ne peut pas continuer à augmenter du côté des taxes, impôts et prix et continuer à diminuer de l'autre côté sans qu'il ne se produise une explosion de quelque sorte que ce soit dans notre pays. Les personnes qui ont comparu devant le comité parlaient continuellement de désobéissance civile.

Le sénateur Stollery: Honorables sénateurs, deux questions me viennent à l'esprit. La plupart d'entre nous sont au courant que les habitants des pays scandinaves sont fortement taxés. Le coût de la vie est maintenant si élevé dans ces pays que les touristes ne les visitent plus de peur de se ruiner. Ces taxes élevées leur rendent la tâche impossible.

Ma première question est la suivante: Dispose-t-on de données sur l'effet dévastateur de cette taxe sur l'industrie touristique? Cette industrie est ici plus importante que partout ailleurs étant donné que nous perdons tellement dans nos échanges avec l'étranger en raison de la rigueur de nos hivers et de la proximité des États-Unis. Or, notre propre industrie touristique constitue l'un des moyens dont nous disposons pour compenser ce phénomène.

On pourrait par exemple examiner ce qu'il est advenu de l'industrie touristique des pays scandinaves entre, disons, 1950 et aujourd'hui en raison du coût élevé de la vie dans cette région. J'ai aussi une autre question. Si nous établissons un régime fiscal semblable à celui de la Suède, on nous dit qu'il pouvait arriver, il n'y a pas si longtemps encore, que les citoyens de ce pays finissent par payer davantage d'impôt sur le revenu que ce qu'ils gagnent réellement. Ce pays a connu un certain nombre de révoltes fiscales individuelles. Ces gens payaient 102 p. 100 de leurs gains en impôt. Pour compenser la mise en place d'une TPS, ces pays ont diminué l'impôt sur le revenu, ce que tout le monde a accepté de faire.

Il me semble qu'il est un peu étrange qu'il n'y ait pas eu plus de controverse dans certains des autres pays que vous nous avez énumérés sur votre intéressante liste, c'est-à-dire que des citoyens ne se soient pas objectés à l'abandon du système d'impôt progressif. N'est-ce pas là un abandon du système progressif? Vous venez tout juste de dire qu'on assistait dans l'ensemble du monde occidental à un passage du système d'impôt progressif à un système de taxation des ventes et de taxation des pauvres. Je ne peux pas comprendre pourquoi il n'y a pas davantage de gens qui s'objectent à ces changements.

Je ne m'étais pas rendu compte que tous ces pays appliquaient un système de taxation sur la valeur ajoutée. Chacun de ceux-ci a diminué l'impôt sur le revenu lorsqu'ils ont adopté ce mode de taxation. Nous sommes en train de procéder à toute une condamnation de la société dans le monde occidental et au Canada.

Pourriez-vous me fournir des éclaircissements concernant ces deux questions?

Le sénateur Fairbairn: Sénateur Stollery, une clameur peut bien s'être élevée au cours de ces années dans certains de ces pays. Nous savons quel est le coût de la vie dans certains de ces pays et j'aborderai cette question un peu plus loin dans mon discours. Dans un grand nombre de ces pays, l'impôt sur le revenu a été diminué. Bien sûr, il faut aussi ajouter que ces pays n'ont pas de double système de taxation et d'imposition.

Vous avez aussi abordé la question du tourisme. Ici encore, j'en parlerai plus tard. Toutefois, dans certaines régions du Canada, cette industrie est importante et est en pleine expansion. Je pense à ma propre province, l'Alberta. L'été il y a deux ans, j'écoutais les porte-parole de l'industrie touristique de cette province m'entretenir des coupures à VIA Rail et du merveilleux train transcontinental qui passe par Banff et les cols montagneux pour se rendre ensuite jusqu'à Vancouver.

• (1600)

Un grand nombre d'intervenants touristiques étaient présents afin d'expliquer les répercussions de la perte de cette liaison ferroviaire sur leur clientèle étrangère—non seulement leur clientèle des États-Unis, mais aussi celle du Japon et de toutes sortes d'endroits. Dans l'industrie touristique, contrairement à beaucoup d'autres secteurs, les forfaits commencent à être mis en vente près de cinq ans à l'avance. Dès maintenant, les gens commencent à planifier leurs déplacements au Canada en se fondant non seulement sur un facteur précis comme la disparition de cette liaison, mais aussi sur d'autres incluant même la menace que constitue cette nouvelle taxe. En effet, lorsque ces gens se demanderont où ils veulent aller dépenser leurs économies dans le monde, ils s'apercevront que notre industrie touristique risque de se voir imposer cette nouvelle taxe. Les voyagistes devront donc porter certains jugements de valeur quant à ce qu'ils peuvent attendre de leur clientèle de l'extérieur du pays.

Vous avez entendu ce que nos amis du Nord avaient à nous dire à ce sujet; je reviendrai à ce sujet plus tard, si ce n'est pas avant 6 heures, ce sera plus tard dans la soirée. Vous les avez entendus nous dire qu'ils avaient très peur de ce qui arriverait de cette industrie fragile, mais qui pourrait se révéler extrêmement prometteuse, de ce qu'il adviendrait de cette industrie qui ne fait que commencer à croître d'elle-même dans le Nord du Canada. Vous en savez davantage que moi à ce sujet parce que c'est vous qui vous vous rendez faire toutes ces excitantes expéditions en canot ou autres voyages du genre. Vous êtes au courant des dépenses qu'entraînent ces excitantes explorations dans le Nord du Canada. Lorsque vous venez de l'extérieur, c'est encore plus cher. Cette taxe et les répercussions qu'elle aura—en cette période difficile—sur des industries canadien-

nes aussi prometteuses constituent un sujet très inquiétant pour ces industries et très démoralisant pour nous tous.

Pour revenir au ministre des Finances et à sa comparution devant le comité, la question du moment choisi pour la mise en place de la TPS refait toujours surface. Je ne sais pas combien de fois j'ai entendu d'autres sénateurs et des témoins déclarer qu'on ne pouvait pas choisir un pire moment pour mettre en place cette taxe. C'est ce que n'arrêtent pas de nous dire les données publiées cet automne.

La plupart des Canadiens estiment qu'il n'y a pas de moment opportun pour la mise en place d'une telle taxe, mais nous nous trouvons actuellement au milieu de ce qu'on nous dit être une récession d'origine purement canadienne, une récession qui a été causée par les politiques de l'actuel ministre des Finances qui ont été maintenant quelque peu sinon totalement discréditées. Plutôt que de faciliter la vie aux Canadiens afin de les aider à traverser cette tempête, il nous compliquera beaucoup la tâche en imposant une taxe sur tout.

Ce gouvernement a sans regret suivi une politique de taux d'intérêt élevés et maintenu le dollar à un niveau élevé alors que de nombreux économistes et que beaucoup de ses amis des grandes entreprises ont récemment cherché à le convaincre que ce n'était pas la bonne chose à faire. Dans la région du pays d'où je viens, c'est-à-dire l'Ouest canadien, la question de la valeur du dollar et des taux d'intérêt ne fait que s'ajouter à tous les autres désastres naturels comme la sécheresse une année, la sécheresse et les inondations ou l'une ou l'autre l'année suivante, les sauterelles et Dieu sait quoi d'autre, c'est-à-dire à toutes ces choses sur lesquelles les citoyens n'ont aucun pouvoir. Étant donné les torts qui ont été déjà causés à cette industrie, les fermiers de ma région ne peuvent comprendre pourquoi le gouvernement n'a pas—au cours des cinq dernières années et plus particulièrement au cours des deux dernières années—tenté sérieusement de résoudre toute la question des taux d'intérêt élevés d'une manière qui permette de venir en aide à cette industrie.

Honorables sénateurs, lorsque, loin des terres agricoles et des ranchs de ce pays, nous nous rendons dans nos supermarchés, nous sommes très heureux de pouvoir acheter des aliments à des prix raisonnables et à des prix qui se comparent à ceux qui sont exigés dans les autres pays. Un de ces jours toutefois, nous nous rendrons dans ces supermarchés et nous paierons les aliments produits au pays un prix beaucoup plus élevé ou encore nous nous apercevrons que les aliments proviennent d'autres pays du monde parce que notre industrie agricole, notre industrie de l'élevage, notre industrie de la volaille et notre industrie laitière ont été essentiellement démantelées. Ce ne sera pas la faute des fermiers du pays. Ce sera notre faute et celle de nos gouvernements qui n'auront pas su prévoir les répercussions de ces politiques dévastatrices sur cette industrie. Le sénateur Olson est bien plus au courant que je ne le suis de ces choses puisqu'il a passé sa vie dans les milieux agricoles. Mais même pour moi, les preuves sont claires. La situation est désespérée.

Malgré ce genre de message, le gouvernement n'a pas bronché. Ce n'est que samedi dernier qu'ont pris fin toutes les spéculations concernant ce jeu idiot qui consistait à répondre aux questions suivantes : «Quand Michael Wilson admettra-t-il qu'il y a une récession? Admettra-t-il jamais qu'il y a une récession? Y a-t-il une récession?»

Le sénateur Lefebvre: A-t-il déjà prononcé le mot?

Le sénateur Fairbairn: Oui, il l'a finalement prononcé. Je vais d'ailleurs vous expliquer, afin qu'on l'indique dans le compte rendu, pourquoi il l'a prononcé, Sénateur Lefebvre. La citation que je vais vous lire est tirée de l'un de mes journaux préférés, le *Globe and Mail*. Voici l'une de ses manchettes du 1er décembre 1990 : «Recession becomes official» (la récession est maintenant officielle).

Le sénateur Lefebvre: Oh!

Le sénateur Poitras: Savez-vous ce que c'est?

Le sénateur Lefebvre: Vous voulez dire qu'il n'est que six mois en retard par rapport aux autres Canadiens.

Le sénateur Fairbairn: Plus que cela. De toute façon, je vais lire cet article afin qu'il figure dans le compte rendu. Il s'agit d'un article clair et factuel rédigé par Drew Fagan, le correspondant parlementaire de ce journal à Ottawa. Voici ce qu'il dit:

> La récession est devenue officielle hier . . .

C'est-à-dire le 30 novembre . . .

> lorsque l'économie a reculé de 0,3 p. 100 au cours du troisième trimestre en raison de la faiblesse continuelle des investissements des entreprises et de la mollesse des dépenses des consommateurs.

• (1610)

> Cette contraction de l'économie représente le second déclin trimestriel consécutif du produit intérieur brut du Canada, ce qui constitue la définition technique d'une récession.
>
> Les données publiées hier par Statistique Canada n'étaient pas aussi mauvaises que de nombreux économistes l'avaient prévu. Sur une base annuelle, l'économie s'est repliée de 1,0 p. 100, alors que tous les intervenants prévoyaient un fléchissement d'environ 2,0 p. 100.
>
> De plus, Statistique Canada a corrigé ses données sur le second trimestre qui s'est terminé le 30 juin, ce qui donne un ralentissement de la production de 1,2 p. 100 sur une base annuelle, comparativement à la baisse de 1,6 p. 100 annoncée auparavant.
>
> Néanmoins, ces données donnent peu d'espoir d'une reprise économique, et n'indiquent nullement que le creux de la récession a été atteint.
>
> «Il faudrait être terriblement optimiste pour affirmer que nous nous trouvons maintenant au creux de la vague» de déclarer hier Douglas Peters, économiste en chef à la Banque Toronto-Dominion. «Cette récession ne sera pas aussi grave que celle de 1981-1982, mais elle constituera tout de même la deuxième pire récession que nous ayons connue depuis la Seconde Guerre mondiale».
>
> La dernière récession s'est prolongée pendant six trimestres et a entraîné une contraction totale de l'économie de 5,3 p. 100.
>
> La plupart des observateurs croient maintenant que la présente récession durera environ 15 mois et que le second trimestre de 1991 constituera la dernière période de fléchissement économique avant la reprise de l'expansion.

Selon les économistes, la contraction totale du produit intérieur brut variera probablement entre 2,0 et 2,5 p. 100.

Patti Croft, une économiste de la firme Burns Fry Ltd., a indiqué hier que l'accélération soudaine de l'activité commerciale qui a permis à l'économie de se tirer de la récession de 1981-1982 ne se répétera probablement pas au milieu de 1991. Selon elle, la reprise sera plutôt lente, les consommateurs et les entreprises regagnant méthodiquement confiance en l'économie.

Statistique Canada a indiqué hier que le produit intérieur brut avait chuté de 0,8 p. 100 en septembre, soit la baisse mensuelle la plus importante depuis le début de la récession en avril.

Donc, dans l'esprit de Statistique Canada, si ce n'est pas dans l'esprit de Michael Wilson, nous sommes en récession depuis avril dernier.

Ce résultat, conjugué à la baisse de 0,4 p. 100 de la production en août, constitue la pire performance économique sur une période de deux mois depuis avril 1982.

Cette chute a aussi contribué à effacer la faible croissance économique enregistrée au cours des trois premiers mois de 1990.

Selon M^me^ Croft, étant donné que ce ralentissement économique était prévu depuis plus d'un an, les entreprises avaient pris soin de réduire les inventaires et de se débarrasser des stocks qui avaient causé des problèmes à nombre d'entre elles en 1982. De plus, les sociétés ont cette fois-ci moins tardé à licencier des employés au premier signe d'essoufflement de l'économie.

D'un autre côté, les nombreuses prédictions d'une reprise de la croissance économique l'été prochain, prédictions qui ont été confirmées par le ministre des Finances Michael Wilson hier, sont fondées sur deux facteurs importants. Le premier, c'est que la crise du golfe Persique sera réglée et que les prix du pétrole diminueront . . .

Il s'agit d'un argument discutable. Nous ne savons pas ce qui arrivera.

. . . et le second, c'est que l'apparente récession américaine sera brève et relativement bénigne.

«Si vous me dites que la guerre éclatera, la récession canadienne sera plus longue et plus importante» de déclarer M. Peters. «Dans ce cas, elle pourrait facilement être aussi grave que la dernière récession, et elle serait pire en Ontario et au Québec.»

Il y a quelques mois, la plupart des analystes croyaient que l'économie connaîtrait une légère croissance au cours des trois derniers mois de 1990 parce que les consommateurs devanceraient leurs achats afin de ne pas avoir à payer la taxe sur les produits et services devant entrer en vigueur le 1^er^ janvier. Les résultats d'hier, et plus particulièrement les chiffres de septembre, indiquent toutefois que ce ne sera pas le cas.

On considère en effet que les données déjà rendues publiques pour octobre, comme celles qui indiquent une augmentation du chômage et de l'inflation et une baisse des ventes au détail et de la construction domiciliaire, laissent présager un quatrième trimestre particulièrement difficile.

«Rien ne semble vraiment vouloir redonner souffle à l'économie» d'indiquer Fred Morley, analyste principal au Conseil économique des provinces de l'Atlantique. «La situation semble actuellement vouloir s'aggraver progressivement».

Dans le passé, le début d'une récession amenait le gouvernement à dépenser davantage afin de tenter de stimuler l'économie en l'absence d'investissements de la part du secteur privé. M. Wilson a toutefois écarté cette stratégie hier en signalant que le gouvernement se devait de continuer à limiter le déficit fédéral.

Selon Statistique Canada, les profits des entreprises ont baissé au cours de six trimestres successifs et cette situation a entraîné une baisse de 3,2 p. 100 des investissements des entreprises dans les usines et l'équipement au cours du troisième trimestre qui s'est terminé le 30 juin. Après une forte hausse des investissements pendant trois ans, les dépenses totales des entreprises consacrées aux usines et à l'équipement ont chuté de 4,9 p. 100 au cours des deux derniers trimestres.

Les résultats sont aussi peu satisfaisants dans le domaine de l'exportation. Les expéditions de biens et de services sont en effet passé de 166,6 milliards de dollars au second trimestre à 162,5 milliards au troisième trimestre.

«Le secteur des exportations, même s'il a connu une croissance au cours de la première moitié de l'année, est dans l'ensemble demeuré amorphe lorsque l'économie américaine a ralenti», d'indiquer le porte-parole de Statistique Canada.

Les dépenses des consommateurs constituent le troisième plus important facteur de croissance économique après les investissements des entreprises et les exportations. Ces dépenses ont augmenté de 0,3 p. 100 au troisième trimestre après une baisse 0,4 p. 100 au cours des trois mois précédents.

Statistique Canada a toutefois signalé que l'augmentation du troisième trimestre était peu importante par rapport au bond de 3,4 p. 100 du revenu disponible global. Ce résultat est enregistré après que les importants paiements au titre de l'impôt sur le revenu eurent diminué le revenu disponible au cours du second trimestre.

• (1620)

Toutefois, le taux d'épargne personnel a atteint 11,5 p. 100 au troisième trimestre par rapport à 9,6 p. 100 trois mois plus tôt.

Selon Statistique Canada, les foyers sont plus prudents en matière de dépenses. Ils repoussent de plus en plus les décisions à propos d'achats importants comme le logement, les automobiles et autres biens durables.

Cela vous donne une bonne image de la situation économique du Canada. À la même page on peut lire un article du même genre provenant de Washington signalant que l'indicateur de prévision économique du gouvernement américain a révélé tardivement hier seulement la probabilité d'une récession qui, selon la plupart des économistes, a déjà commencé. Il

[Le sénateur Fairbairn.]

est fait état de trois baisses consécutives de l'indice du Commerce Department et le président américain, George Bush, a confirmé lors d'une conférence de presse, ces mauvaises nouvelles et attribué, une partie tout au moins, de la faiblesse de l'économie à l'invasion du Koweït par l'IraK et au dérèglement subséquent des prix mondiaux du pétrole.

Cela vous donne une assez bonne indication de l'état de la récession et met à jour les statistiques que j'ai mentionnées pendant mon allocution sur, je pense, l'amendement du sénateur Waters il y a une semaine environ.

Ces articles ne font cependant pas mention des chiffres relatifs aux faillites, tout récemment publiés. On signale que 5 922 consommateurs et entreprises ont fait faillite le mois dernier, ce qui correspond à une hausse de près de 61 p. 100 par rapport à octobre 1989. Ces chiffres indiquent une forte augmentation du nombre des faillites au mois de septembre et pour les dix premiers mois de cette année, les chiffres du ministère des Consommateurs et des Sociétés indiquent que 33 938 consommateurs . . .

Oh, ne quittez pas.

Le sénateur Hastings: Règlement.

Le sénateur Fairbairn: Est-ce pour vous, sénateur David?

Le sénateur Hastings: Est-ce le premier ministre?

Le sénateur Doyle: Non, c'est John Turner.

Le sénateur Hastings: Allô!, Allô!? Répondez.

Le sénateur Fairbairn: Je répète, je disais qu'au cours des dix premiers mois de 1990, 33 938 consommateurs et 9 407 entreprises ont fait faillite au Canada, ce qui représente une augmentation de 40 p. 100 par rapport aux chiffres visant la même période en 1989.

Les ventes au détail sont un autre indicateur. Au cours d'un sondage effectué en octobre en Colombie-Britannique, on a demandé aux détaillants ce qu'ils pensaient de la TPS. Soixante-dix-sept pour cent ont déclaré s'attendre à une diminution des ventes après la mise en œuvre de la TPS de 7 p. 100. En effet, les consommateurs pensent que les prix seront plus élevés et s'opposent également à la taxe. Cela correspond à quelques-uns des commentaires que nous avons entendus sur la question de désobéissance civile.

Le jour où est paru l'article que j'ai lu dans le *Globe and Mail*, on pouvait lire un titre-choc dans le *Ottawa Citizen* qui annonçait: «Voilà la récession»; c'est comme s'il s'agissait d'une déclaration de guerre. «La question qui se pose est la suivante: combien de temps va-t-elle durer et sera-t-elle sévère»? Je ne vais pas répéter ici les statistiques, car ce sont les mêmes que celles de l'autre article. J'aimerais toutefois ajouter certaines observations aux fins du compte rendu.

> Selon Michael Marzolini, président de la société de sondage Insight Canada Research Ltd., les gens sont terrifés à l'idée de perdre leur emploi et leur maison. La dernière récession les a profondément marqués.
>
> D'après Lise Corbeil Vincent de l'Organisation nationale anti-pauvreté, les premiers à sentir les effets de la récession sont les pauvres qui se remettaient à peine de la dernière récession.
>
> Ce sont eux qui perdent leur emploi en premier, étant donné qu'ils ont peu de prise sur l'emploi.

Le sénateur Kenny: Sénateur Fairbairn, me permettez-vous de poser une question?

Le sénateur Buckwold: D'accord, si elle est amusante.

Le sénateur Kenny: Nous savons que la taxe sur les produits et services ralentira la croissance économique et fera perdre des emplois au Canada. Le Conference Board du Canada prédit que le produit intérieur brut tombera de 5 p. 100 en 1991, que le revenu disponible des consommateurs chutera de 1,9 p. 100 par rapport à ce qu'il aurait été avant la taxe sur les produits et services.

Le Conference Board prévoit également qu'en 1991, la nouvelle taxe se traduira par la disparition de 72 000 emplois. Selon lui, ces pertes d'emploi se produiront essentiellement dans le secteur des services qui est à coefficient élevé de main-d'œuvre. À mon avis, ce sont les gens dont vous parliez. Plus particulièrement, le rapport prédit que l'industrie du tourisme sera dévastée. En outre, les prédictions du Board se fondent sur les hypothèses les plus optimistes, à savoir que les salaires n'augmenteront pas en 1991 par suite d'une inflation plus élevée, que la Banque du Canada n'augmentera pas les taux d'intérêt et que les entreprises supprimeront entièrement les 13,5 p. 100 de la taxe de vente des fabricants avant d'ajouter la taxe sur les produits et services de 9 p. 100.

Je me demandais comment, selon vous, cette taxe influerait sur l'emploi et particulièrement sur le tourisme dans la province de l'Alberta. Comme le sait cette chambre, l'Alberta dépend particulièrement du tourisme. Avez-vous des observations à faire à ce sujet?

Le sénateur Fairbairn: Oui, peut-être une ou deux observations après celles que j'ai faites en réponse au sénateur Stollery. Il sait, tout comme le sénateur Kenny, puisque tous deux ont travaillé dans l'industrie pétrolière en Alberta, que le pétrole et le gaz sont l'industrie centrale de cette province, mais que cependant, ces dernières années, elle est devenue très instable et fluctuante. Ces quinze dernières années, l'Alberta s'est efforcée de diversifier son économie de façon à ne plus être constamment à la merci de la fluctuation du prix du pétrole ou du gaz, qui souvent ne dépend pas de nous, comme c'est le cas aujourd'hui, puisqu'elle est le résultat des événements au Moyen-Orient et de la situation dans le Golfe.

Le sénateur Kenny n'est pas sans savoir que l'industrie du tourisme de la province de l'Alberta a été particulièrement touchée par les compressions de VIA Rail. Comme je le disais plus tôt, le splendide train qui traversait notre pays jusqu'à Vancouver en passant par Banff et les Rocheuses, n'existe plus. Cette disparition touche l'ensemble de l'industrie touristique de l'Alberta, étant donné que ce train amenait beaucoup de voyageurs dans cette région, ainsi que dans des parties de l'Alberta où les touristes ne seraient normalement pas allés. C'était l'année dernière. Cette année, nous avons la TPS. L'industrie touristique de l'Alberta est absolument hors d'elle. Cette industrie qui a connu une certaine expansion doit relever un défi économique et s'efforcer de combler ce—je ne veux pas dire «vide».

• (1630)

Le sénateur Kenny: Après les Jeux olympiques.

Le sénateur Fairbairn: Exactement. On espérait également que les Jeux apporteraient une certaine stabilité à la région. Si nous prenons soin de notre environnement—ce qui est contro-

versé en Alberta—il ne faut pas oublier que nous possédons l'une des régions touristiques les plus magnifiques au Canada dans les montagnes Rocheuses. Cela a été considéré comme un facteur d'équilibre, ainsi que comme un élément assurant l'avenir potentiel de l'économie de l'Alberta. C'est une des raisons pour lesquelles le gouvernement de l'Alberta est pratiquement frappé d'apoplexie à cause de la taxe et pour lesquelles il a amené cette affaire devant les tribunaux. Selon lui, il s'agit d'une grave attaque contre la force et la viabilité de l'industrie touristique de cette province.

Pour répondre à votre question, il s'agit d'un terrible coup porté contre cette partie du pays.

Le sénateur Stollery: J'ai une autre question à poser. Cela aura un effet ravageur sur l'industrie touristique de l'Alberta qui a déjà été terriblement touchée par la disparition des services de chemins de fer. Si je comprends bien, de plus en plus de touristes japonais ainsi que de touristes d'autres pays visitent l'Alberta. A-t-on jamais envisagé un système de remboursement? Je sais que le sénateur Buckwold peut nous renseigner à ce sujet.

Bien que le gouvernement de l'Alberta dépende fortement de l'industrie pétrolière et céréalière, j'imagine qu'à l'avenir le tourisme servirait les intérêts de la région de Jasper et de Banff et que cette industrie emploierait beaucoup de gens. Je sais que d'autres pays dont les régimes fiscaux sont élevés prévoient souvent un mécanisme permettant aux touristes étrangers qui achètent un service de recevoir le remboursement de la taxe correspondante. Dans certains pays d'Europe, lorsqu'un touriste achète un produit dans un magasin, il se fait rembourser la taxe au moment de partir du pays. Bien entendu, il doit remplir un formulaire et le remettre à la douane, etc.

Y a-t-il eu des discussions entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta à propos de l'adoption d'un tel système qui permettrait de régler ce problème en Alberta? Nous savons tous que le tourisme japonais représente une source importante de devises étrangères. Nous vendons au Japon toutes nos ressources naturelles comme le bois, les céréales et le soufre, mais il s'agit là d'une façon qui nous permettrait d'avoir des devises étrangères.

A-t-on prévu ou envisagé un système qui permettrait aux touristes de recevoir, au moment où ils quittent le pays, un remboursement de la TPS qu'ils auraient payée?

Le sénateur Fairbairn: Je ne suis pas au courant de discussions particulières avec la province de l'Alberta. Peut-être le sénateur Murray pourrait-il nous aider à ce sujet?

Le sénateur Buckwold: Je pourrais peut-être indiquer que le gouvernement a fait quelques concessions à cet égard.

Le sénateur Fairbairn: Le sénateur Buckwold dit que le gouvernement a fait quelques concessions.

Le sénateur Buckwold: Peut-être pourrais-je présenter les arguments du gouvernement.

Le sénateur Frith: Faites votre déclaration sous forme de question.

Le sénateur Buckwold: J'aimerais savoir si le sénateur Fairbairn est au courant de la concession du gouvernement à l'égard de l'industrie touristique. Les touristes qui dépensent l'équivalent de 20 $ en taxes sur les produits, non pas sur les frais d'hôtel ou de repas, mais sur les produits réels qu'ils achètent, peuvent remplir un formulaire, comme vous le feriez à l'étranger au Royaume-Uni, et recevoir un remboursement. Dans la mesure où le touriste paie plus de 20 $ de taxes, il est remboursé. Toutefois, cela ne s'applique pas aux dépenses très importantes que représentent les hôtels et le transport.

[Le sénateur Fairbairn.]

Le sénateur Fairbairn: Je n'étais pas au courant de ces détails et je remercie le sénateur Buckwold de les avoir donnés.

J'aimerais revenir à certaines des observations faites à propos des statistiques qui ont paru à la fin de la semaine dernière et qui sont à l'origine des titres des journaux indiquant que le Canada est actuellement en récession. Mike McCracken, président d'Informetrica à Ottawa a indiqué après la publication de ces statistiques que les perspectives sont plutôt sombres. Selon lui les secteurs de l'entreprise et de la consommation manifestent les premiers signes de panique, ce qui est très inquiétant. Cette récession va être importante et va, selon Ted Carmichael, économiste principal de Burns, Fry, se classer au deuxième rang des pires récessions depuis la guerre.

En guise de conclusion au sujet de la récession, j'aimerais reprendre pour les sénateurs les mots de Don McGillivray dans sa chronique affaires du *Ottawa Citizen* le samedi 1er décembre.

> Si Mike Wilson est mis knock-out dans cette récession, je crois savoir quels seront ses derniers mots: «Ce n'est pas aussi grave qu'en 1980-1982.»
>
> Le ministre des Finances n'a cessé de le répéter vendredi . . .

C'était le vendredi 30 novembre. L'article se poursuit:

> . . . après l'annonce par Statistique Canada que la production économique avait chuté deux trimestres de suite.
>
> «Nous ne traversons sûrement pas une crise comme celle que nous avons connue en 1981-1982», de dire Wilson au chef de l'opposition, Herb Gray. «Nous ne vivons pas le même genre de récession qu'en 1981-1982», a-t-il dit à Steven Langdon des Néo-démocrates. Et quelques minutes plus tard, il déclarait de nouveau que la situation de l'économie «est loin d'être aussi grave».
>
> Nous sommes en récession depuis huit mois. La récession de 1981-1982 a duré 18 mois.

● (1640)

> Si Wilson veut dire que les préjudices portés à l'économie par cette crise de huit mois ne sont pas aussi importants que ceux d'une récession qui a duré un an et demi, il a raison.
>
> Mais ni lui ni personne d'autre ne peut dire ce que nous réserve l'année à venir. Ce sont en effet les troisième et quatrième trimestres de la récession de 1981-1982 qui ont précipité la dégringolade de notre économie.
>
> Nous serons plus en mesure de connaître la gravité de la récession dans trois ou six mois.
>
> Wilson se raccroche désespérément à des semblants d'espoir pour justifier son optimisme.
>
> Prenons par exemple ce qu'il affirme fréquemment: en 1981-1982, «les taux d'intérêt étaient supérieurs à 21 p. 100, alors que cette fois-ci, ils n'ont jamais dépassé 14 p. 100.»

Le sénateur Corbin: Sénateur Fairbairn, permettez-vous que je pose une question?

Le sénateur Fairbairn: Oui.

Le sénateur Corbin: Puisque vous en venez aux taux d'intérêt, j'aimerais connaître vos points de vue à propos des taux d'intérêt et des coûts des cartes de crédit.

Nous avons reçu aujourd'hui un rapport de décembre indiquant que les consommateurs canadiens ont dépensé plus de 381 milliards de dollars en produits et services en 1989. Imaginez les répercussions de la TPS sur ce montant.

Le communiqué indique également que beaucoup de consommateurs canadiens se sont servis de leurs cartes de crédit pour ces achats. Selon des études cependant, seulement la moitié de ces consommateurs ont l'habitude de payer entièrement leur solde de carte de crédit chaque mois.

Ce matin, après avoir déneigé mon entrée, j'ai lu dans le journal local certains articles relatifs à la TPS. Ces chroniques sont rédigées pour l'intérêt des Canadiens qui ne savent grand chose de la TPS et des dispositions du projet de loi. Elles visent à leur permettre de comprendre les répercussions de la TPS sur leur vie.

Un des points que j'ai retenu, c'est que les opérations sur carte de crédit ne seraient pas assujetties à la TPS. Néanmoins, les consommateurs qui utilisent les cartes de crédit subiront certainement l'effet de la TPS. Vous savez certainement que Master Card, utilisée par la Banque de Montréal, la Banque nationale, Canada Trust, Supercharge, la Coopérative du Crédit du Service civil, la Niagara Credit Union, Shell, le Trust Royal et Vision imposent des taux d'intérêt annuels allant de 21,5 p. 100 pour la Banque de Montréal, à 22,5 p. 100 pour Shell, Royal Trust et Vision et à 19,25 p. 100 pour la Niagara Credit Union.

Visa impose des taux d'intérêt comparables qui ne tombent cependant pas aussi bas que certains de ceux des institutions financières agréées par Master Card. Visa est utilisée par la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, Central Guarantee, le Centre Desjardins, la Banque laurentienne, Montreal Trust, la Banque Royale, la Toronto Dominion Bank et Vancouver City Savings.

Les taux d'intérêt oscillant entre 19,25 p. 100 et 21,75 p. 100 sont jugés modérés. Toutefois, la véritable carte de crédit du consommateur, celle émise par Canadian Tire, par exemple, impose un taux d'intérêt annuel de 28,8 p. 100. Le taux d'intérêt d'Eaton s'élève à 28,8 p. 100; celui de Home Hardware à 28,8 p. 100; celui de la Baie d'Hudson à 28,8 p. 100; celui de Petro-Canada à 24 p. 100; celui de Sears à 28,8 p. 100; celui de Simpsons à 28,8 p. 100; celui d'Ultramar à 24 p. 100.

Le sénateur Simard: La question!

Le sénateur Corbin: Les taux d'intérêt de Woodwards sont de 26,4 p. 100; de Zeller's de 28,8 p. 100.

Il existe une autre catégorie de cartes de crédit dont le taux d'intérêt est encore plus élevé. American Express, en plus d'une cotisation annuelle de 55 $ par carte, impose un taux de pénalité en cas de règlement tardif de 30 p. 100 par an. Diner's Club, dont les frais d'adhésion s'élèvent à 55 $ par an également, impose un taux de pénalité en cas de règlement tardif de 24 p. 100.

J'en reste là. Je pourrais continuer, mais chaque sénateur peut étudier ces chiffres dans le calme et la quiétude de son bureau.

Le sénateur Simard: La question!

Le sénateur Corbin: J'ai posé ma question tout au début, au cas où certains sénateurs ne se trouvaient pas dans cette chambre à ce moment-là.

Le gouvernement a décidé de ne pas imposer de TPS sur les opérations sur carte de crédit. Savez-vous pourquoi? Il suffit de se reporter aux articles que je lisais plus tôt ce matin pour savoir que dans certains cas, des fonctionnaires du ministère des Finances ou du ministère du Revenu ont déclaré qu'il serait trop compliqué d'imposer la TPS sur les cartes de crédit et que par conséquent, il serait inutile de s'embêter à ce sujet.

Toutefois, le caractère immoral des taux d'intérêt élevés des cartes de crédit est une question en elle-même. J'aimerais la placer dans le contexte de la répercussion de ces taux sur le tourisme dont nous parlions plus haut.

Je ne tiens pas à battre le record du sénateur Simard qui ne cesse d'interrompre les autres; je vais donc l'ignorer.

Le sénateur Simard: On pourrait penser que le préambule viendrait avant la question, et non après.

• (1650)

Le sénateur Corbin: Sénateur Simard, vous savez que le sénateur Doody, le sénateur Phillips et le sénateur Murray vous ont dit à chacun de vous de rester tranquille, de ne pas interrompre ni lancer ou poser des questions. Vous pourriez suivre l'exemple de certains de vos collègues qui au début de la séance jouaient aux cartes dans un coin—dans tous les cas laissez moi tranquille.

Le sénateur Simard: Je jouais aussi aux cartes.

Le sénateur Fairbairn: Vraiment?

Le sénateur Poitras: On vous a dit de poser des questions.

Le sénateur Corbin: Je n'ai et n'aurai jamais besoin que qui que ce soit de l'autre côté me dise comment remplir mes fonctions de sénateur. Je n'ai pas l'intention de leur demander conseil aujourd'hui ou demain. Je suis sénateur depuis de nombreuses années et continuerai à faire ce qui me semble être dans l'intérêt des habitants du Nouveau-Brunswick que je représente.

Le sénateur Simard: Monsieur le président le règlement n'indique-t-il pas qu'un sénateur ne peut parler qu'une seule fois?

Le sénateur Corbin: Vous ne devez pas vous adresser directement au Président.

Le sénateur Simard: Je vais poser cette question à mes collègues.

Le sénateur Corbin: Sénateur Fairbairn, je disais . . .

Le sénateur Simard: Un article du règlement le stipule à moins qu'il ne s'agisse d'une question . . .

Le sénateur Corbin: Je disais, étant donné que le parti du sénateur Simard ne lui a pas donné la parole . . .

Le sénateur Simard: . . . jusqu'à ce qu'il ait fait son discours.

Le sénateur Corbin: Mes commentaires portent sur les préoccupations que vous avez soulevées plus haut à propos du tourisme.

La plupart des touristes se servent d'une carte de crédit lorsqu'ils voyagent. C'est ce que je fais. Je ne veux pas avoir trop d'argent liquide sur moi. J'ai donc de l'argent liquide plus une carte de crédit au cas où je manquerais d'argent liquide.

Dans tous les cas, la TPS sera déjà imposée sur les achats que vous ferez avec votre carte de crédit. Vos dépenses peuvent être assez élevées lorsque vous voyagez, étant donné que vous paierez la TPS sur votre hôtel, les appels téléphoniques faits de votre chambre d'hôtel, les repas, votre billet d'avion, votre billet d'autobus, etc. Je ne pense pas que les sénateurs devront payer la TPS lorsqu'ils utilisent leur laissez-passer de chemin fer, mais les occasions sont rares maintenant pour les sénateurs et les députés de la Chambre des communes de se servir de leur laissez-passer de chemin de fer, étant donné que ce gouvernement a supprimé la plupart du service de voyageur par chemin de fer dans ce pays. Cela ne compte donc plus beaucoup.

J'aimerais connaître vos points de vue—étant donné que vous parliez de l'effet négatif des taux d'intérêt élevés—sur les taux d'intérêt scandaleusement élevés, injustes et immoraux des cartes de crédit. Pouvez-vous nous dire pourquoi à votre avis le gouvernement a décidé de ne pas imposer la TPS dans ce domaine. Serait-ce par exemple parce qu'il ne voulait pas se mêler du problème des taux d'intérêt élevés des cartes de crédit? Ce serait une façon pour le gouvernement de tenir à distance ces institutions, notamment en ne compliquant pas la tâche de ces grosses sociétés en assujettissant les opérations sur cartes de crédit à la TPS. Je sais que ma question est enchevêtrée, mais je me suis exprimé sans équivoque de façon que les sénateurs simples d'esprit de l'autre côté de cette chambre comprennent ce dont il s'agit. Pardonnez-moi d'avoir pris tellement de temps à poser cette question.

Le sénateur Fairbairn: Je vous en prie, sénateur Corbin.

Le sénateur Lefebvre: Le contexte est important.

Le sénateur Fairbairn: Je n'ai pas eu l'occasion de lire ce communiqué, mais je partage vos préoccupations au sujet des taux d'intérêt. On peut simplement se demander, comme vous l'avez indiqué, si le gouvernement lui-même a dit qu'il ne percevrait pas la taxe sur ces taux en raison de la nature compliquée des facteurs en jeu.

Je dois vous faire des confidences, sénateur Corbin, et vous dire qu'en raison de mes origines écossaises, je vois d'un très mauvais oeil les cartes de crédit. En fait, si je le pouvais, je garderais mon argent dans un bas de laine. Je n'ai moi-même jamais eu de carte de crédit jusqu'à ce que je devienne sénateur et que je me rende compte qu'en raison de nos nombreux voyages, il est très difficile et très peu recommandé d'avoir trop d'argent liquide sur soi.

Le sénateur Corbin: Serait-ce parce que les sénateurs doivent voyager les jours où les banques sont fermées, les fins de semaine et les dimanches par exemple? En d'autres termes, c'est la nature de notre travail. Par conséquent, une carte de crédit est pratique à ce moment-là. Serait-ce l'un des principaux facteurs?

Le sénateur Fairbairn: Absolument. En Amérique du Nord et probablement ailleurs, nous sommes tombés dans le piège de la carte de crédit que nous considérons pratiquement comme un passe-partout et qui devient un outil essentiel d'opérations et de voyage.

[Le sénateur Corbin.]

Une des raisons pour lesquelles je vois d'un mauvais oeil cette mentalité de carte de crédit, c'est que je connais très bien plusieurs personnes qui par ailleurs sont intelligentes et responsables, qui ne font pas attention quand elles se servent de leurs cartes de crédit. À cause des taux d'intérêt des cartes de crédit, des gens fort bien intentionnés peuvent rapidement se retrouver dans des situations extrêmement difficiles et avoir à faire face à des dettes écrasantes uniquement parce qu'ils se sont servis de ce petit carré de plastique pour s'acheter un style de vie qu'ils ne peuvent pas se permettre.

Pour répondre avec enthousiasme à cette question, je dirais qu'au fond, les cartes de crédit sont nécessaires dans la société économique d'aujourd'hui. Elles présentent certainement beaucoup de difficultés, notamment pour les gens qui s'en servent pour pouvoir vivre le genre de vie qu'ils voudraient vivre. Ce n'est peut-être que dans la mort que l'on finit par s'en sortir. Mais tôt ou tard il faut payer. Je pense personnellement qu'il s'agit d'un aspect dangereux et inquiétant de notre économie nord-américaine. Il se peut que je sois l'une des seuls à penser de la sorte et que je sois démodée, etc . . .

Le sénateur Corbin: Pas du tout, vous n'êtes pas démodée, vous êtes avant-gardiste.

Le sénateur Fairbairn: Il me semble que dans ce contexte, les cartes de crédit peuvent avoir une influence de déstabilisation au sein de notre société.

J'aimerais continuer à parler des taux d'intérêt en lisant l'article de Don McGillivray.

● (1700)

Le sénateur Simard: Libéral!

Le sénateur Fairbairn: Non, il dit les choses telles qu'elles sont.

Le sénateur Simard: Il voit les choses comme les Libéraux.

Le sénateur Fairbairn: Non!

Le sénateur Simard: Nous en savons quelque chose.

Le sénateur Fairbairn: Vous ne le connaissez pas depuis aussi longtemps que nous. Il nous a décoché de nombreuses flèches . . .

Le sénateur Simard: Il est conséquent.

Le sénateur Fairbairn: Oui. Il nous a décoché autant de flèches qu'à vous.

Le sénateur Simard: Il est Libéral . . .

Le sénateur Fairbairn: Il critique peut-être le gouvernement actuel, mais il n'est pas toujours Libéral. Il ne ménage jamais le gouvernement.

En ce qui concerne les taux d'intérêt, il n'a pas manqué de souligner que le ministre des Finances Michael Wilson était fier d'annoncer que la présente récession n'était pas aussi dure que celle de 1981-1982. M. McGillivray fait remarquer dans son article que la présente récession ne dure que depuis huit mois, alors que l'autre a duré 18 mois. Il souligne que ce sont les derniers mois de la récession de 1981-1982 qui ont été les plus durs pour la population canadienne.

Au sujet des taux d'intérêt, il dit:

Wilson sait que c'est le taux d'intérêt réel, et non pas le taux d'intérêt nominal, qui fait le plus mal. Les taux d'intérêt réels sont calculés en soustrayant le taux d'inflation du taux nominal. En 1981, le taux réel était à un niveau écrasant pour l'économie, soit à environ 8 p. 100. Cette année, il est de 9 p. 100.

Rien ne garantit que la présente récession sera moins difficile.

Wilson prétend souvent que les taux d'intérêt sont inférieurs de presque deux points du sommet de 14 p. 100 atteint en mai. En fait, l'écart est plutôt d'un point et demi. Le taux préférentiel exigé par les banques est maintenant de 13,25, comparativement à 14,75 en mai.

Le sénateur Balfour: Que dites-vous de 21 p. 100?

Le sénateur Fairbairn: Je suis certaine qu'il en parlera.

Même si la baisse était de deux points, elle serait de beaucoup inférieure à la diminution des taux débiteurs au début de la récession de 1981-1982.

Nous avions alors, en la personne de Gerald Bouey, un homme à la poigne de fer et près de ses sous. Toutefois, il n'était pas aussi fanatique au sujet des taux d'intérêt élevés que l'est maintenant John Crow.

Pendant les huit premiers mois de la récession de 1981-1982, le taux d'escompte est descendu de plus de cinq points par rapport au sommet qu'il avait atteint. Quant au taux préférentiel des banques commerciales, il était tombé de six points.

En d'autres mots, Bouey avait fait trois fois plus pour contrer cette récession que ne l'a fait John Crow pendant une période de même longueur.

Une chose très inquiétante au sujet de l'actuelle récession est que l'homme qui s'apprête à faire grimper l'inflation avec sa taxe sur les produits et services est le même Michael Wilson qui dit qu'il ne réduira les taux d'intérêt que «si nous sommes convaincus que nous pouvons maîtriser les pressions inflationnistes».

Les chiffres récents de Statistique Canada montrent que Michael Wilson n'arrive pas à exercer un contrôle sur ses propres dépenses.

Elles commencent à représenter une plus grande proportion du produit intérieur brut, on peut donc s'attendre à ce que le ministre des Finances cesse de proclamer à quel point il réussit à comprimer ses dépenses par rapport au pourcentage du PIB.

Pendant le troisième trimestre de 1990, les dépenses fédérales se sont élevées à environ 18,1 p. 100 du PIB. C'est supérieur à ce qu'on a connu depuis 1986. D'autres paliers de gouvernement contiennent le niveau de leurs dépenses par rapport au pourcentage du PIB, ou arrivent même à le réduire. C'est principalement à cause de la hausse des dépenses fédérales que l'ensemble des dépenses de tous les gouvernements a augmenté.

Au cours du dernier trimestre, ces dépenses représentaient 44,6 p. 100 du PIB, comparativement à 44,1 p. 100 en 1988. Une augmentation d'un demi-point peut ne pas sembler énorme. Il s'agit pourtant de 6,8 milliards de dollars, ou 250 $ de plus pour chaque Canadien.

Et vous n'avez encore rien vu.

Il s'agissait d'un article de Don McGillivray, qui a paru dans la section des affaires du *Ottawa Citizen* de vendredi dernier.

Le sénateur David: Ces chiffres tiennent-ils compte de l'intérêt sur la dette?

Le sénateur Fairbairn: L'article ne le dit pas, sénateur David.

Le sénateur Simard: Ne posez pas une question piégée.

Le sénateur Fairbairn: Ne me demandez pas de deviner ce que pense Don McGillivray.

Le sénateur Balfour: Je pensais que vous alliez nous parler des 21 p. 100.

Le sénateur Fairbairn: J'espérais que Don le ferait.

Le sénateur Davey: Il ne s'agit pas de 21 p. 100, mais de 14 p. 100.

Le sénateur Fairbairn: Honorables sénateurs, les statistiques du weekend dernier . . .

Le sénateur Davey: Je dois m'excuser auprès du sénateur Balfour. Je pensais qu'il parlait de la position du premier ministre dans les sondages. Le sénateur Fairbairn parlait du taux d'intérêt.

Le sénateur Lefebvre: Le premier ministre est à 12 p. 100.

Le sénateur Fairbairn: Quel que soit le taux, si nous revenons à la TPS et à la politique du gouvernement à ce sujet, et si nous tenons compte des chiffres publiés par Statistique Canada plutôt que par M. McGillivray, il est clair que l'actuel gouvernement n'a pas l'intention de modifier sa position, ni pour une question de bon sens, ni à cause de Statistique Canada, ni s'il détient la preuve que sa politique économique contribue en partie à détruire la stabilité économique du pays plutôt que de la rétablir. Je pense que le gouvernement est à ce point obnubilé par sa propre idéologie, qu'il est tellement convaincu de la justesse de sa position, qu'il est prêt à taxer d'ignorance tous ceux qui la mettent en question.

Les Canadiens ne semblent pas arriver à comprendre les avantages de la TPS. L'un des aspects les plus exaspérants des discussions au sujet de la nouvelle taxe est que le ministre des Finances et le premier ministre ne cessent de refuser de prêter attention à ce que les Canadiens ont à dire à ce sujet.

Le sénateur Lefebvre: Sénateur Fairbairn, accepteriez-vous de répondre à une question?

Le sénateur Fairbairn: Certainement.

Le sénateur Lefebvre: Étant donné votre longue carrière en journalisme et votre connaissance des sondages, peut-être pourriez-vous m'aider, car je ne suis pas un expert de ces questions. Les Conservateurs n'ont recueilli que 8 p. 100 des votes dans l'élection complémentaire qui a eu lieu dans Sainte-Marie. Dans l'élection complémentaire d'Oshawa, ils n'ont obtenu que 4 p. 100 des votes. Dans Beauséjour, ils n'ont même pas présenté de candidat. C'est donc zéro, selon les nouvelles mathématiques. Est-ce de cette façon que les Conservateurs arrivent à 12 p. 100 à l'échelle nationale?

Le sénateur Fairbairn: Il est très difficile de répondre à cette question.

Le sénateur Hastings: On les appelle maintenant l'autre parti.

Le sénateur Fairbairn: Si je comprends bien, dans la province du sénateur Hastings et dans la mienne, ils sont à 3 p. 100.

• (1710)

Le sénateur Hastings: Ils figurent sous «autres partis».

Le sénateur Fairbairn: En fait, sénateur Lefebvre, j'avance, implacablement, vers une partie de mes observations que j'ai consacrée à une sorte d'analyse des derniers sondages et des dernières statistiques.

Le sénateur Lefebvre: Je suis impatient d'entendre cela.

Le sénateur Fairbairn: J'aborderai cette question un peu plus tard, si vous êtes encore ici.

Le sénateur Lefebvre: Vers minuit? Je tiens à être ici.

Le sénateur Hastings: Le 4 février.

Le sénateur Fairbairn: Comme je le disais, et c'est ce qui a poussé le sénateur Lefebvre à intervenir, le gouvernement fait fi des critiques, quelles qu'elles soient, en disant que tout le monde déteste les taxes et que, par conséquent, les plaintes de millions de Canadiens au sujet de la TPS ne sont pas valables; seuls les experts peuvent se permettre d'en parler.

Le sénateur Corbin: Nous sommes bien prêts à payer des taxes, mais nous aimerions obtenir quelque chose en retour.

Le sénateur Fairbairn: C'est comme un architecte qui dirait que tout le monde se plaint lorsque ses immeubles s'écroulent, mais que ces gens n'y connaissent rien parce qu'ils ne sont pas architectes. C'est le même type de raisonnement.

Le sénateur Corbin: Et cela a de l'importance.

Le sénateur Fairbairn: Oui, ce que les gens disent a de l'importance parce que ce sont eux qui payeront la nouvelle taxe de 7 p. 100 sur absolument tout. C'est eux qui sont les experts. Ils savent très bien ce que représentera cette nouvelle taxe pour eux et pour leur porte-monnaie. Comme je le disais plus tôt, on ne s'attaque pas ici uniquement aux fumeurs ou aux buveurs.

Le sénateur David: Attaque est le bon mot.

Le sénateur Frith: Et à d'autres pécheurs.

Le sénateur Fairbairn: Allez, sénateur David, vous, en particulier, devriez songer à cette taxe et essayer d'arrêter de fumer.

Le sénateur David: Non, je m'adresse au gouvernement.

Le sénateur Fairbairn: Vous devez donner l'exemple, en particulier au sénateur Barootes. Il ne s'agit pas simplement d'une taxe pour les fumeurs et les buveurs, ni un rajustement d'un cent sur le prix de l'essence pour les conducteurs. Ce n'est pas une autre tentative pour enlever aux personnes à la retraite leur protection contre l'inflation. Cette taxe est envahissante et, comme je l'ai dit au tout début, elle est gargantuesque. Il s'agit de 20 milliards de dollars par année. C'est beaucoup d'argent dont nous ne disposerons plus si elle est appliquée.

Il n'est pas nécessaire d'être architecte pour se rendre compte que de nombreux foyers canadiens seront touchés. Certains pourraient même s'effondrer sous l'accumulation des impôts qu'il leur faudra payer. Il ne faut pas être un spécialiste en économie pour se rendre compte qu'il est insensé d'imposer cette taxe, en particulier au début d'une récession.

Examinons comment nous en sommes arrivés là; je ne pense pas que c'est une histoire noble, dont nous devrions être fière. C'est plutôt une sorte de supercherie de la part du ministre des Finances et du gouvernement. Peu de temps après les élections de 1984, le gouvernement a entrepris ce qu'il qualifiait lui-même de la plus importante réforme fiscale depuis la Confédération. C'est quelque chose que font souvent les nouveaux ministres des Finances. Je me rappelle que M. Benson entreprenait également la plus importante réforme fiscale depuis la Confédération . . .

Le sénateur Corbin: C'était vraiment le cas.

Le sénateur Fairbairn: . . . et il y a probablement eu beaucoup d'autres ministres des Finances qui ont fait la même chose. Ce n'était pas la plus importante des réformes fiscales. Ce qui est intéressant au sujet de toutes ces réformes fiscales, qui, à leur manière . . .

Le sénateur Corbin: Que dites-vous de la réforme de John Crosbie, en 1979?

Le sénateur Fairbairn: Elle a été si courte qu'on peut difficilement s'en rappeler.

Le sénateur Hastings: Tous ces ministres ont été défaits aux élections suivantes, n'est-ce pas?

Le sénateur Fairbairn: Une chose qu'on remarque des réformes fiscales du passé est qu'elles ont, elles aussi, suscité des protestations de la part de la population—quoi que ce n'était rien de comparable à celle-ci—et elles ont toutes été modifiées. Les gouvernements de l'époque avaient accepté des compromis. Ils avaient écouté les mêmes types de Canadiens que ceux que nous avons entendus.

Le sénateur Corbin: Sauf qu'en 1979, c'est la population qui a procédé à une réforme.

Le sénateur Fairbairn: Comme je l'ai dit, cette réforme fut tellement brève qu'il est difficile de s'en rappeler, quoi que je me rappelle très bien ce qui s'est passé le 13 décembre 1979. De toute manière, au début, nous avons tous entendu l'actuel ministre des Finances dire comment lui-même et ses collègues allaient changer radicalement le régime fiscal pour l'améliorer, le rendre plus juste et plus simple pour tous. Je pense que tous les Canadiens ont eu l'impression que la réforme fiscale entraînerait une diminution des impôts de ceux qui peuvent le moins les payer, et une augmentation pour ceux qui le peuvent.

On nous a également laissé croire que le ministre des Finances et son groupe de réformateurs allaient se pencher sur les milliers d'exemptions fiscales des entreprises et des biens nantis, et qu'ils allaient les faire disparaître presque toutes. On nous a tous laissé croire qu'on supprimerait les injustices du régime, c'est-à-dire la discrimination que subissent ceux qui vivent dans les régions et ceux qui ont des revenus faibles ou fixes, et on nous a tous laissé croire à l'événement d'une ère entièrement nouvelle de juste imposition.

Sous l'actuel gouvernement de M. Mulroney, que nous avons si bien appris à connaître, ce n'est pas ce que dit le gouvernement qui importe, mais bien ce qu'il fait. Qu'a-t-il fait? Les sénateurs se rappeleront que l'un des premiers gestes qu'a posé ce gouvernement fut d'essayer d'enlever toute pro-

tection contre l'inflation des chèques de pension des Canadiens âgés.

Le sénateur Frith: Ce n'est donc pas seulement ce qu'il fait, mais ce qu'il essaie de faire.

Le sénateur Fairbairn: Les honorables sénateurs se rappeleront également de l'indignation de la population à la suite de cette tentative, à mon avis totalement injustifiée, de s'en prendre aux personnes âgées. Je pense que cette attaque injustifiée contre les personnes âgées a vraiment été la dernière fois, dans l'histoire de ce gouvernement, que l'opinion des Canadiens a eu quelque poids, pour quelque raison que ce soit; d'aucuns prétendent que le revirement du gouvernement n'était que cyniquement politique. En fait, nous avons été témoins de certaines des manifestations les plus passionnées et les plus colorées sur la colline du Parlement de la part de personnes âgées et d'autres Canadiens qui s'opposaient à cette taxe. Qui ne pourra jamais oublier les paroles d'une manifestante qui a déclaré au premier ministre qu'avant les élections, il leur avait tout promis, mais que tout de suite après, il s'était tout simplement moqué deux.

● (1720)

Le sénateur Frith: On a reproché au premier ministre d'avoir menti.

Le sénateur Fairbairn: En effet. Très sagement le gouvernement est revenu sur sa décision. Cependant, le fait même qu'il ait essayé de mettre en œuvre la mesure en question a très bien montré ce que le gouvernement entendait faire en matière de fiscalité et le type de société qu'il voulait bâtir au Canada. La première tentative de razzia sur les chèques de pension des personnes âgées a échoué, mais le gouvernement a été par la suite en mesure de réaliser son projet de façon détournée grâce aux dispositions sur la récupération qui viennent d'être adoptées par le Sénat grâce à l'aide encore une fois des huit nouveaux sénateurs conservateurs.

Comme les honorables sénateurs le savent pertinemment, de ce côté-ci, nous nous sommes opposés à la récupération. En fait, pour ma part, j'ai reçu autant de courrier sur la récupération que sur la TPS, et Dieu sait qu'on m'a envoyé bien des lettres relativement à cette taxe.

Cela s'expliquait en partie par le fait que la récupération reflète bien le type de politique que le gouvernement entend adopter. Il s'agit d'une attaque de front contre l'universalité des programmes sociaux qui a été obtenue après bien des luttes pour les plus démunis et plus particulièrement, dans ce cas-ci, pour les personnes âgées qui ont contribué au départ à un régime de pensions dans l'espoir de recevoir en définitive une pension pleine et entière.

Le programme manifestement de droite du gouvernement prévoyait également tout un autre train de modifications au régime fiscal. Dans tous les cas, on venait prendre dans les poches des contribuables à revenus moyen et faible de l'argent pour le donner aux nantis et au grand capital. Il s'agit, honorables sénateurs, de la bonne vieille théorie de la percolation de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher qui peut se résumer ainsi: Si on permet aux riches et aux grosses entreprises de s'enrichir, de prendre de l'expansion, cela finira par profiter aux gens à revenus faible et moyen qui verront ainsi leur niveau de vie augmenter. Ce qu'on oublie, bien entendu, c'est que ce n'est pas la grande entreprise ni les riches qui créent les emplois et les débouchés au Canada. Ce sont plutôt les petites et moyennes entreprises qui sont le moteur de notre économie. Or, au lieu d'alléger le fardeau des Canadiens à revenus faible et moyen, le gouvernement ne fait que l'accroître.

Honorables sénateurs, j'ai parlé tout à l'heure des augmentations d'impôt que le gouvernement a fait subir aux Canadiens depuis 1984. Je vais m'arrêter là-dessus un instant. Il s'agit là d'un tableau des principales augmentations de l'impôt des particuliers sous le gouvernement conservateur, de 1984 à 1989. La première partie porte sur les impôts indirects, les taxes de vente et d'accise. La taxe de vente fédérale est passée de 9 à 10 p. 100 en octobre 1984, de 10 à 11 p. 100 en janvier 1986, de 11 à 12 p. 100 en avril 1986 et de 12 à 13,5 p. 100 en avril 1989. On a assisté à une augmentation régulière et inéluctable de la taxe de vente fédérale et je prétends que cela augure mal pour l'avenir de la TPS, si elle doit prendre effet un jour.

Puis on a étendu l'application de la taxe de vente fédérale à d'autres articles. En juillet 1985, son application a été étendue aux bonbons, aux boissons gazeuses et aux aliments pour animaux. En juillet 1987, la taxe frappait les friandises, dont bien de nos jeunes dépendent presque pour vivre et, depuis janvier 1998, une taxe de vente fédérale de 10 p. 100 s'applique sur les appels interurbains et sur les services de câble. En juin 1989, on a fait passer cette taxe sur les interurbains et les services de câble de 10 à 11 p. 100. Enfin, en janvier 1988, la taxe de vente fédérale est passée de 8 à 12 p. 100 sur la peinture, le papier peint, les jouets et les objets d'artisanat.

On a maintes fois augmenté les taxes fédérales de vente et d'accise sur l'essence. Il y a eu une augmentation de deux cents le litre en septembre 1985, d'un cent le litre en janvier 1987 et d'un cent le litre encore, en février 1987. En avril 1987, on a augmenté la taxe de vente fédérale sur l'essence avec plomb, de sorte qu'elle corresponde à celle qui était imposée sur l'essence sans plomb. Honorables sénateurs, la taxe n'a pas cessé d'augmenter, soit d'un cent le litre en avril 1988, d'un cent le litre en avril 1989, d'un cent le litre sur l'essence sans plomb en avril 1989 et d'un cent le litre en janvier 1990. Voilà pour les augmentations qu'ont subies les taxes fédérales de vente et d'accise sur l'essence.

Le sénateur Stollery: Quand ces augmentations sont-elles entrées en vigueur?

Le sénateur Fairbairn: Les augmentations de taxes importantes, qui sont des augmentations de la taxe indirecte sur les ventes et de la taxe d'accise, se sont produites entre 1984 et 1989. Les augmentations de taxes sur l'essence, dont vous vous informiez à l'instant, se sont produites de 1985 jusqu'en janvier dernier.

Toujours au sujet des taxes indirectes, il y a eu une hausse de la taxe de vente fédérale sur l'alcool et le tabac. La première est survenue en mai 1985, la deuxième en février 1986, la troisième en février 1987, la quatrième en janvier 1988 et la cinquième en avril 1989.

Sur les taxes indirectes et les impôts sur le revenu, nous disposons des statistiques suivantes: on a d'abord éliminé le Régime enregistré d'épargne-logement en mai 1989. Puis, on a annulé les réductions de la taxe fédérale pour les Canadiens à faible revenu en janvier 1986. Ensuite, il y a eu la désindexa-

tion du régime d'impôt sur le revenu des particuliers, des allocations familiales et des crédits d'impôt en janvier 1986. Il y a eu les surtaxes de 5 et de 10 p. 100 sur le revenu des particuliers qui se sont appliquées de juillet 1985 à décembre 1986. Enfin, la surtaxe générale permanente de 3 p. 100 sur tous les impôts sur le revenu des particuliers est apparue en juillet 1986.

• (1730)

L'exemption de marié(e) a été modifiée en janvier 1986. La surtaxe sur l'impôt des particuliers est passée de 3 à 5 p. 100 en juillet 1989. Une surtaxe de 8 p. 100 a en outre été imposée à l'égard des Canadiens à revenu élevé en juillet 1989. La disposition de récupération touchant les pensions de vieillesse et les allocations familiales est entrée en vigueur en avril 1989. À vrai dire, les impôts directs et indirects ont augmenté constamment depuis 1984 sous le gouvernement actuel.

Ces nouveaux impôts ont eu une incidence incroyable sur le revenu de certains Canadiens moyens. Additionnez tout cela et ajoutez-y la TPS proposée, qu'obtenez-vous? Plus de 3 400 $ d'augmentation d'impôt entre 1984 et 1991 pour un ménage avec deux enfants qui a un revenu total de 45 000 $. C'est vraiment beaucoup pour une famille de deux enfants. Il ne fait aucun doute que cela rend la vie difficile.

Je crois qu'on peut dire sans crainte de se tromper qu'il coûte beaucoup plus cher de vivre dans notre pays depuis quelques années, sous le régime conservateur. Mais que Dieu vous garde si vous vous hasardez à dire au gouvernement que sa politique économique n'est pas adaptée à la conjoncture actuelle ou carrément mauvaise. Cela n'intéresse pas le gouvernement de savoir ce que les Canadiens et les Canadiennes pensent. Il ne veut ni discussion ni débat. Dans bien des dossiers, dont celui du lac Meech, il n'y a qu'une façon de voir les choses, la sienne.

On est porté à se dire que les intérêts des Canadiens auraient peut-être été mieux servis si seulement un effort de conciliation avait été fait. À vrai dire, le gouvernement conservateur serait en bien meilleure posture qu'il ne l'est, avec à peine 14 p. 100 de la faveur populaire dans les sondages.

Au cours des dernières semaines, beaucoup d'entre nous se sont interrogés sur le sens des événements inhabituels qui se sont déroulés ici, dans le contexte de la vague de démocratie qui a déferlé sur l'Europe de l'Est, emportant avec elle des décennies de dictature. Des régimes entiers sont tombés parce que les autorités gouvernementales ont fait la sourde oreille. La robustesse de notre système démocratique et de ses institutions, qui sont censées être la voix des Canadiens, fait notre fierté. Mais qui écoute cette voix? Le premier ministre? Le ministre des Finances peut-être? Écoutent-ils ce qu'ont à dire les gens qui leur ont confié les rênes du pouvoir? Entendent-ils seulement les conseils et les appels au changement?

Après tout, honorables sénateurs, il n'y a pas de mal à faire des compromis. Notre pays est si vaste et caractérisé par une telle diversité de conditions climatiques et géographiques, de ressources et de cultures qu'il aurait sûrement éclaté, n'eût été de la capacité de transiger des dirigeants qui se sont succédé à la tête du pays. Ce n'est pas un signe de faiblesse, mais de force au Canada. Pourtant, ce mot est banni du vocabulaire de nos dirigeants actuels.

Le sénateur Simard: Balivernes!

[Le sénateur Fairbairn.]

Le sénateur Fairbairn: C'est bien plus que cela, sénateur Simard. C'est ce qui a cimenté la nation. Je le répète, ce n'est pas un signe de faiblesse, mais de force. Or, le gouvernement actuel se borne à rejeter tout commentaire défavorable à l'endroit de la nouvelle taxe du revers de la main, sous prétexte que nous, le peuple, nous ne la comprenons pas et que, si nous la comprenions, nous serions tout à fait en faveur de cette taxe.

Malheureusement pour le premier ministre et le ministre des Finances, nous vivons en démocratie. Malgré les tactiques qu'ils ont employées aux Communes et au Sénat, les Canadiens comprennent cette taxe. Ils la comprennent peut-être mieux, en un sens, que le premier ministre et le ministre des Finances, parce qu'elle va les poursuivre dans tout ce qu'ils feront. Ils la comprennent mieux en tout cas, que beaucoup de sénateurs d'en face.

Le gouvernement est aujourd'hui puni pour avoir trompé les Canadiens dès le début sur la nature exacte de cette taxe. Il a été beaucoup question de l'affirmation du gouvernement selon laquelle la TPS avait été un point majeur de la plate-forme électorale en 1988 et qu'il a par conséquent reçu un mandat clair pour l'appliquer. Ceux qui, comme moi, ont beaucoup voyagé à travers le pays au cours de cette campagne électorale disent sans équivoque que la question n'a pas pris une place dominante au cours des sept semaines.

Je le confirme par la citation d'un article de Linda McQuaig. Elle est l'auteur de l'excellent ouvrage *Behind Closed Doors: How the Rich Won Control of Canada's Tax System.* Elle est une ancienne journaliste du *Globe and Mail.* Sa chronique, qui a paru dans ce journal le 17 octobre 1990, s'intitulait: «Keeping the public in the dark» (Laisser la population dans l'ignorance). On y lit ce qui suit:

> L'une des affirmations les plus trompeuses qui viennent d'Ottawa ces temps-ci est celle du gouvernement Mulroney qui prétend que la taxe sur les produits et services faisait partie de la plate-forme électorale de 1988.
>
> Le gouvernement présente aujourd'hui cette version des faits, évidemment, pour faire croire que son élection lui conférait en même temps le mandat d'imposer la TPS. Selon lui, même si la grande majorité des électeurs est contre aujourd'hui, la population qui l'a élu était au courant de la TPS et, peut-être même, l'approuvait.
>
> C'est une énorme déformation des faits. Il est vrai que le gouvernement avait parlé en termes vagues dans ses documents pré-réforme fiscale de 1987 de son intention de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants par une nouvelle taxe. Il n'a cependant pas soufflé mot sur le sujet pendant la campagne de 1988. Il avait de bonnes raisons de se taire.

• (1740)

> La nouvelle taxe ne devait avantager qu'une faible partie de la population, principalement les fabricants qui détestaient depuis toujours la taxe actuellement en vigueur et dont la TPS allégerait la charge fiscale. En effet, quelque 4 milliards de la charge de la taxe de vente devaient passer du secteur des entreprises à celui des consommateurs.
>
> Le gouvernement n'avait donc aucun intérêt à parler de la nouvelle taxe au public pendant la campagne électorale. On l'aurait soupçonné d'aller soutirer aux contribuables

des recettes supplémentaires qui lui serviraient dans la guere constante qu'il mène contre le déficit.

Les conservateurs n'avaient pas intérêt à faire de la TPS une question électorale. Tous ceux qui seraient en faveur de la nouvelle taxe—les fabricants, les économistes d'entreprises, les spécialistes de la fiscalité—étaient déjà au courant. Il valait mieux garder les autres dans l'ignorance.

Le gouvernement était donc résolu à taire la question durant toute la campagne, même si la TPS était au centre du programme conservateur pour le second mandat du gouvernement et il était fin prêt à lancer le char de la nouvelle taxe dès que seraient connus les résultats du scrutin. Tout se passait comme prévu jusqu'à ce que Don Blenkarn entre maladroitement en scène.

Fringant président conservateur du Comité parlementaire des finances, M. Blenkarn devait prononcer dans les premiers jours de la campagne électorale ce qui allait être l'un de ses discours les plus ennuyeux et cela, lors d'un colloque sur la fiscalité tenu au Osgoode Hall de la Faculté de droit, à Toronto. L'événement n'avait en fait rien à voir avec les élections et était prévu depuis des mois.

Au cours de la journée que dura le colloque, M. Blenkarn a dit à l'auditoire composé d'économistes et de spécialistes de la fiscalité que le gouvernement se proposait de recueillir des milliards de dollars de recettes additionnelles grâce à la TPS.

Cela ne suscita que peu d'intérêt, car les spécialistes de la fiscalité qui étaient dans l'auditoire étaient déjà au courant. Mais lorsque les propos de M. Blenkarn au sujet des recettes additionnelles qu'on pourrait tirer de la nouvelle taxe furent rapportés le lendemain à la une du *Globe and Mail*, le chat était sorti du sac. Ce que seuls les spécialistes étaient censés savoir était désormais connu de l'électorat—l'affaire devenait plutôt risquée. Or, quelle fut la réaction du gouvernement? S'il était vrai, comme le prétendent aujourd'hui les conservateurs, que le gouvernement avait fait campagne sur la TPS, il aurait certes avoué alors que M. Blenkarn avait raison, que la nouvelle taxe allait rapporter les énormes recettes additionnelles qu'il fallait pour réduire le déficit. Il aurait dit alors ce qu'il dit maintenant.

Mais tant le premier ministre, M. Mulroney, que son ministre des Finances, M. Michael Wilson, s'empressèrent de démentir les propos de M. Blenkarn, insistant sur le fait que celui-ci n'avait pas parlé au nom du gouvernement.

Lorsque l'affaire eut filtré, les jours suivants—le trésorier de l'Ontario, M. Robert Nixon, y alla de ses propres observations sur le fait que les Ontariens finiraient par verser beaucoup plus au titre de la taxe de vente—le gouvernement ne cessa de nier que la nouvelle taxe allait engendrer des recettes additionnelles.

M. Wilson insistait pour dire qu'elle serait neutre, c'est-à-dire qu'elle n'engendrerait pas de recettes additionnelles, qu'elle ne serait pas un mécanisme de réduction du déficit. Tant et si bien que l'affaire en resta là.

Depuis les élections, M. Wilson s'est montré plus franc. Le mois dernier, à l'émission de la radio anglaise de Radio-Canada intitulée *Morningside*, il a dit à l'animateur, M. Peter Gzowski, que la TPS allait engendrer des recettes additionnelles qui serviraient à réduire le déficit.

«Mais je croyais qu'elle devait être neutre», a répliqué M. Gzowski. «Eh bien, non», a répondu M. Wilson, «elle va nous aider à réduire le déficit.» Voilà ce que valent les promesses électorales!

Le gouvernement soutient férocement aujourd'hui que la TPS est vraiment la seule façon de résuire le déficit, préférant ne pas tenir compte d'autres bonnes options, comme celle qu'a exposée en détail le professeur de fiscalité d'Osgoode Hall, M. Neil Brooks, et qui vise à supprimer toute taxe de vente régressive et à compenser le manque à gagner grâce à des hausses modérées de l'impôt sur le revenu. Cette option, que le gouvernement n'a même pas voulu envisager, aurait épargné aux Canadiens des centaines de millions de dollars en frais administratifs seulement.

Les conservateurs concentrent leur fureur sur les fléaux d'un Sénat non élu, insistant pour dire que les manigances de la Chambre haute contrarient la volonté des Canadiens de voir imposer la TPS. Mais les Canadiens n'ont jamais appuyé la TPS—pas plus aujourd'hui qu'au cours de la campagne électorale.

Le Sénat veut-il vraiment s'opposer à la volonté du peuple, comme le prétend le gouvernement, ou veut-il simplement s'opposer à la volonté du gouvernement sur une question où le gouvernement a été on ne peut moins honnête, au moment où les Canadiens étaient en mesure de faire valoir leur opposition?

Serait-ce que les conservateurs croient que si la population canadienne était bien informée, elle ne serait pas capable de prendre les bonnes décisions? Serait-ce qu'ils croient que la seule manière de faire adopter leurs politiques consiste parfois à faire abstraction de la volonté du peuple ? Nos antiques sénateurs de la Chambre haute menacent-ils vraiment la démocratie?

C'est ainsi que se termine l'article de Linda McQuaig.

Le sénateur Davey: J'aurais quelques questions à poser concernant l'article que vous venez de lire, qui est assez fascinant. Je présume que cet article explique pourquoi M. Blenkarn n'a jamais été membre du Cabinet.

Le sénateur Fairbairn: Oui, exactement.

Le sénateur Davey: Il y a longtemps qu'il est ici. De fait, je le connais depuis un bon bout de temps. J'ai pris l'avion avec lui durant de longues heures. Il est charmant et intelligent. Je me suis toujours demandé pourquoi un type de sa trempe—et je pense qu'il a beaucoup de connaissances dans le domaine financier—n'a jamais été membre du Cabinet.

Le sénateur Fairbairn: Il est trop franc.

Le sénateur Davey: Ma question concerne nos amis d'en face et leur attitude à l'égard de la TPS.

La TPS est très impopulaire partout où l'on va. Hier après-midi, j'étais immobilisé durant la tempête de neige sur l'avenue St. Clair à Toronto. Je circulais dans un secteur habité par des familles modestes. À mon grand étonnement, il

y avait une affiche grise sur laquelle était inscrit : «Non à la TPS !» Cette affiche était passablement grande. Elle n'avait pas été installée par le Parti libéral, ni par nous, ni par nos amis, mais elle était là. Elle était dans la vitrine de chaque magasin, des deux côtés de l'avenue St. Clair. À mes yeux, elle est un indice de l'insatisfaction des Canadiens au sujet de la TPS.

Je vous ai écouté longuement parler aujourd'hui et j'ai beaucoup appris. Ces gens ne se soucient pas de ce que la TPS soit si impopulaire. Je vous demande ceci : Est-ce parce qu'ils sont insouciants, ou bien est-ce parce qu'ils sont ignares ? Auriez-vous une opinion à ce sujet?

Le sénateur Fairbairn: Eh bien, sénateur Davey, je n'essaierais même pas de me prononcer sur ce que peuvent penser les sénateurs d'en face. Je ne puis tout simplement pas croire que quelqu'un de nous au Sénat et à l'autre Chambre ne sache pas clairement non seulement ce que pensent les Canadiens mais les raisons pour lesquelles ils le pensent. Ils ont d'abord exprimé leur opinion dans une inquiétude de plus en plus vive et maintenant dans une véritable colère depuis plus d'un an. Les médias sous toutes leurs formes n'ont cessé d'y faire écho. Tous les sondages révèlent que cette opposition parmi les Canadiens d'un bout à l'autre du pays oscille entre 75 et 85 p. 100. Aucun des efforts énormes déployés pour faire accepter cette taxe n'a ébranlé cette opposition.

● (1750)

C'est notamment parce qu'il s'agit d'une question que les gens eux-mêmes non seulement comprennent, mais sur laquelle ils ont des convictions. Ils me disent, comme ils le disent sûrement à tout le monde au Sénat, qu'ils s'estiment experts sur cette taxe, et surtout qu'ils savent quelles répercussions elle aura pour eux. Et les répercussions qu'elle aura pour eux en disent beaucoup sur les répercussions qu'elle aura pour le pays.

Nous avons reçu plusieurs milliers de pétitions à ce sujet. Des millions de Canadiens, probablement, nous aurons adressé leur pétition d'une manière ou de l'autre. Nous avons tâché de lire les signatures de quelques-uns d'entre eux au Sénat. Or, il y en a des millions qui n'ont pas été lues au Sénat. Je ne puis croire que des sénateurs du côté ministériel n'aient pas reçu de pétitions, d'appels téléphoniques, de lettres ni d'instances de la part de quelque groupe que ce soit.

Cela dit, je ne puis croire que quelqu'un de nous ne comprenne pas ce que les gens pensent de cette taxe, ni la vigueur et la constance de leur sentiment à cet égard. Tout ce que je peux conclure, c'est qu'à l'égard de cette mesure de même que de certaines autres depuis quelques années, les politiciens courtisent les électeurs avant et pendant une campagne électorale et, une fois qu'ils ont obtenu une majorité parlementaire assurée, ils n'accordent plus aucune importance aux électeurs quand vient le temps d'établir les priorités et les politiques du gouvernement. C'est extraordinaire. Notre démocratie sonne plutôt creux quand on voit autant de gens réclamer vivement et constamment des changements.

Il est vrai que les gens voudraient que la taxe se présente autrement, d'une façon qu'il reste à déterminer. Il y a des solutions de rechange dont je parlerai plus tard. Les Canadiens veulent cependant des changements. Ils veulent des amendements. Ils veulent un compromis. Ils veulent être rassurés. Tout ce qu'ils obtiennent, c'est: «Nous avons remporté la majorité, et vous pourrez nous chasser du pouvoir dans quatre ou cinq ans si vous n'aimez pas ce que nous faisons.» Certains ont dit qu'il s'agissait d'une tyrannie de la démocratie. Voilà une description très juste de la situation. Il est absolument impossible de ne pas savoir ce que les Canadiens pensent de cette taxe ni d'y demeurer insensibles ou indifférents.

[Le sénateur Davey.]

Le sénateur Davey: Les gens savent donc que le gouvernement s'en fiche.

Le sénateur Fairbairn: C'est exact. Comme d'habitude, sénateur Davey, vous simplifiez beaucoup les choses.

Je suis heureuse que vous m'ayez posé cette question, car j'en arrivais justement à ce sujet. Je voulais montrer que non seulement le gouvernement n'a pas été franc avec les Canadiens à ce sujet, mais qu'il les a traités comme des enfants. Il les a traités comme s'ils n'avaient pas besoin de savoir, ou comme s'ils avaient seulement besoin de connaître une proposition et rien de ce qui lui est contraire. Il n'est pas nécessaire d'être économiste ni comptable pour savoir que si on allège le fardeau fiscal des sociétés de 20 milliards de dollars pour le transférer aux consommateurs, il s'ensuivra une hausse du fardeau fiscal du contribuable canadien. C'est assez simple à comprendre. Comme les Canadiens s'attendaient à un régime fiscal équitable, ils ont mis un certain temps avant de se rendre compte que cette taxe allait les frapper, et les frapper très durement.

S'il nous a fallu du temps, c'est que le gouvernement nous a délibérément raconté une histoire tout à fait différente sur ce qu'allait être la taxe. Commençons donc par examiner cette histoire.

Lorsque le ministre des Finances a commencé à parler de cette taxe, il a dit qu'elle serait sans incidence sur les recettes. De nombreux Canadiens ont alors pensé que la situation resterait inchangée. Le ministre des Finances s'est bien gardé de leur expliquer qu'en parlant d'une taxe sans incidence sur les recettes, il voulait dire sans incidence sur ses recettes à lui seulement. Il voulait dire que les sommes perçues grâce à la nouvelle taxe et inscrites dans les registres comptables du gouvernement du Canada seraient les mêmes que celles perçues grâce à l'ancienne. Cette affirmation était et reste totalement fausse pour trois raisons.

Premièrement, dans son dernier budget, le ministre a indiqué que la taxe servira à réduire le déficit. S'il veut s'en servir pour réduire le déficit, il devra percevoir plus d'argent qu'avec l'ancienne taxe et non pas les mêmes sommes. Des chiffres du budget indiquaient même que la nouvelle taxe rapporterait environ 2 milliards de dollars de plus que l'ancienne, et ce , après que l'on eut pris en considération les remboursements. La taxe sans incidence sur les recettes, c'est vrai pour le gouvernement fédéral, mais pas pour les contribuables canadiens. Ce qu'il n'a pas voulu nous dire, c'est qu'il assujettissait à sa taxe toute une gamme de nouveaux produits et services, des produits et services qui n'étaient pas taxés auparavant. Cette taxe est donc loin de n'avoir aucune incidence sur les recettes des contribuables canadiens. Chaque fois qu'une personne ouvrira son portefeuille, signera un chèque ou utilisera sa carte de crédit, il lui en coûtera beaucoup plus cher.

● (1800)

Le ministre des Finances a dit clairement que sa nouvelle taxe ne nous coûterait pas plus cher que l'ancienne, même au

moment où il a augmenté cette dernière. Il l'a fait passer de 9 p. 100 en 1984 à 13,5 p. 100 aujourd'hui. Voici la question qu'il convient de se poser : à quel taux de taxation sera-t-elle sans incidence sur les recettes? À 9 p. 100, à 10 p. 100, à 11 p. 100, à 12 p. 100 ou à 13,5 p. 100? Les honorables sénateurs d'en face n'ont pas à me croire sur parole. Le sénateur Finlay MacDonald abonde aussi dans le même sens. J'ai déjà parlé d'un extrait du témoignage qu'il nous a livré lorsque le comité sénatorial se trouvait à Whitehorse.

Le sénateur Frith: Nous aimerions l'entendre à nouveau.

Le sénateur Fairbairn: C'était un témoignage tellement clair, franc et honnête.

Le sénateur Frith: Tellement captivant.

Le sénateur Fairbairn: Sans artifices.

Le sénateur Frith: Captivant.

Le sénateur Fairbairn: D'accord, captivant. Les propos du sénateur Finlay MacDonald, qui est un grand communicateur, sont tellement clairs que j'ai pensé les répéter encore une fois pour résumer toute la question de la non-incidence sur les recettes et, peut-être, la mettre de côté à jamais.

Le sénateur Simard: Pourquoi ne terminez-vous pas simplement?

Le sénateur Fairbairn: J'ai tellement d'autres choses à dire, sénateur Simard.

Le sénateur Simard: Finissez-en.

Le sénateur Fairbairn: Non, non, j'ai beaucoup d'autres choses à dire. Je sais que vous voulez entendre les propos que le sénateur MacDonald a tenus à Whitehorse, car vous les avez peut-être manqués lorsque je les ai cités précédemment.

Le sénateur Simard: Nous sommes tout ouïe.

Le sénateur Fairbairn: Je parie que vous étiez là. Vous buviez chacune de ses paroles, sénateur Doody, et ce sera pour vous un délice que d'entendre encore une fois les propos clairs que le sénateur MacDonald a tenus. Il a dit:

> Nous ne devrions pas duper les témoins ou les gens qui sont ici pour nous entendre. On a dit il y a un instant qu'on a admis que cette taxe ne visait pas à réduire le déficit.
>
> Je l'admets en tant qu'un des membres de ce comité. Sauf tout le respect que je dois à mon chef, j'admets que c'est la chose la plus stupide que le gouvernement du Canada, que mon gouvernement ait faite.

C'est assez clair.

Le sénateur Frith: Mais il n'est jamais ici lorsqu'on parle de cela. Je présume que c'est de la malchance.

Le sénateur Fairbairn: Il n'a pas été présent au Sénat, mais je le lui mentionnerai. Le sénateur Finlay MacDonald a ajouté:

> Le gouvernement a proposé cette notion de non-incidence sur les recettes et tente de l'expliquer, après avoir parlé d'imposer ce lourd fardeau à nos petits-enfants. Il fait tout ce cirque, puis dit que la taxe est sans incidence sur les recettes et qu'elle aidera à réduire le déficit. Eh bien, comment diable peut-elle aider à réduire le déficit si elle doit être sans incidence sur les recettes?
>
> J'ai dit hier que je ne pensais pas que le gouvernement donnait là de faux renseignements. Ce n'était qu'une erreur stupide de communication. Il ne savait pas ce qu'il faisait... Tout le monde sait que cette taxe sera une source inespérée de recettes et qu'elle vise à réduire le déficit. Alors, qu'on en finisse avec les plaisanteries que nous faisons entre nous sur la «non-incidence sur les recettes» et des choses de ce genre.

Une voix: Bravo pour Finlay.

Le sénateur Fairbairn: D'accord, mais ce qu'il a dit est inquiétant, car cette question a toujours été importante dans le contexte de la taxe sur les produits et services. On parle de non-incidence sur les recettes ou de réduction du déficit. La chose inquiétante que le sénateur MacDonald a dite, c'est qu'il ne pensait pas que le gouvernement donnait de faux renseignements. Ce n'était qu'une «erreur stupide de communication», il ne savait pas «ce qu'il faisait».

Le sénateur Simard: Qu'essayez-vous de prouver?

Le sénateur Fairbairn: Ce que j'essaie de prouver en citant les propos du sénateur Finlay MacDonald, c'est qu'il n'est pas difficile d'aller un peu plus loin et de dire que le gouvernement a commis une erreur stupide en proposant la TPS et qu'il ne savait pas ce qu'il faisait.

Le sénateur Simard: Non, ce que vous ne comprenez pas, sénateur Fairbairn, c'est qu'avec le sénateur MacDonald, il faut pouvoir lire entre les lignes.

Le sénateur Fairbairn: Je viens de le faire. Je lisais entre les lignes. Je connais le sénateur MacDonald.

Le sénateur Frith: Et ce qu'il y a entre les lignes c'est du vide.

Le sénateur Simard: C'est au sénateur Fairbairn, pas à vous que j'ai posé la question.

Le sénateur Fairbairn: Je suis heureuse de dire que je connais le sénateur MacDonald depuis de nombreuses années et que je pense que ses observations étaient très profondes.

Le sénateur Simard: Vous ne le comprenez pas, c'est ça le problème.

Le sénateur Fairbairn: Que si, je le comprends.

Le sénateur Frith: Le sénateur Simard pense que l'esprit du sénateur MacDonald est vide, parce que c'est ce qu'il y a entre les lignes.

Le sénateur Fairbairn: Le sénateur MacDonald a un esprit très, très perspicace.

Le sénateur Simard: Je le sais.

Le sénateur Fairbairn: Il a un esprit perspicace et intelligent, et c'est pourquoi je lis entre les lignes de ces commentaires assez extraordinaires et révélateurs. Je suis sûr que le sénateur Doody a été captivé quand il a entendu cela.

Ayant parlé des audiences de ce comité avec les mots du sénateur MacDonald, je voudrais maintenant parler du rapport lui-même au sujet de la neutralité fiscale, de la réduction du déficit et de la taille de l'appareil gouvernemental, car je soupçonne que certaines des réserves contenues dans le rapport résultaient directement de ces remarques fort candides, mais fort justement raisonnées du sénateur macDonald. Je voudrais vous lire environ deux pages du rapport sur cette question:

La taxe de vente fédérale devait rapporter 18,5 milliars de dollars au gouvernement fédéral en 1991. Le gouvernement fédéral a déclaré que la remplacer par la TPS serait «sans incidence sur les recettes» ou encore «sans incidence sur le déficit».

Il se peut aussi que le gouvernement ait sous-estimé le rendement de la TPS. L'expérience de la Nouvelle-Zélande indique que les contribuables inscrits ont été beaucoup plus nombreux que ce qui avait été prévu au départ et que les recettes par point de pourcentage de taxe ont dépassé les attentes initiales. Reste à voir si les estimations du ministère des Finances sont plus justes que celles du gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

Néanmoins, les témoins craignent tous une hausse du taux de la TPS soit «inévitable», ce qui va de pair avec un usage efficace de cette «vache à lait». Malgré qu'elle vient tout juste d'imposer une forme de TVA, la Nouvelle-Zélande a déjà augmenté le taux de celle-ci de 25 p. 100.

● (1810)

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a déclaré que le coût de l'administration de la TPS n'est efficient que lorsque le taux atteint 15 p. 100. Il y a dans les faits de nombreux exemples de hausses de la TVA avec le temps. Parmi les exemples de hausses de la TVA depuis son instauration dans les grands pays industrialisés, signalons : de 8 p. 100 à 20 p. 100 en Autriche; de 10 p. 100 à 22 p. 100 au Danemark; de 13,6 p. 100 à 18,6 p. 100 en France; de 10 p. 100 à 14 p. 100 en Allemagne; de 12 p. 100 à 18 p. 100 en Italie; de 12 p. 100 à 20 p. 100 aux Pays-Bas et de 11,1 p. 100 à 23,46 p. 100 en Suède. Non seulement l'importance croissante de la TVA est-elle remarquable, comme en témoigne la hausse spectaculaire des taux, mais les taux appliqués au départ étaient plus élevées que le taux proposé pour la TPS au Canada. Est-il donc inévitable que le taux de la TPS grimpe considérablement au Canada?

L'Institut Fraser de Vancouver a critiqué ouvertement les dépenses publiques et le rôle croissant de l'État dans les opérations de l'économie. Il a suivi l'alourdissement du fardeau fiscal des familles depuis 1961. Dans une déposition au Comité, le directeur général de l'Institut, M. Michael A. Walker a plaidé en faveur de l'imposition d'une certaine forme de plafond à la TPS. Même si l'Institut appuie le principe d'une TPS, il s'inquiète de la possibilité que la taxe rapporte des recettes supplémentaires importantes. Le Comité national pour un plafond à la TPS, qui relève de l'Institut Fraser, estime que, «à moins de porter une attention constante et assidue sur la TPS, le taux montera inexorablement et entraînera un gonflement de l'appareil gouvernemental».

Ce point de vue est particulièrement répandu dans l'Ouest. Ainsi, l'Association of Saskatchewan Taxpayers a déclaré au Comité à Regina: «La TPS ne réglera pas le problème des dépenses effrénées du gouvernement—donner plus d'argent à des gaspilleurs encourage le gaspillage . . . Remplacer la taxe sur les ventes des fabricants par la TPS n'est pas la réforme dont le Canada a besoin; nous avons besoin d'abolir la TVF et de réduire les impôts en général.»

[Le sénateur Fairbairn.]

L'Association ajoutait dans son mémoire que «le Canada est aux prises avec des dépenses, une dette et des taxes et des impôts galopants . . . La solution ne fait pas de doute: il faut réduire l'emprise du gouvernement, réduire les taxes et les impôts, réduire les dépenses, réduire la réglementation et supprimer la dette».

Ce serait certainement un monde utopique, honorables sénateurs. Le rapport poursuit en disant:

La même position a été présentée au Comité à Edmonton par la Canadian Federation of National and Provincial Taxpayers et, à Vancouver, par la Libertarian Association of Vancouver, qui a déclaré que même si la nouvelle taxe réduisait le déficit ou la dette, elle s'y opposerait parce que, logiquement, le premier moyen de tirer le pays du pétrin consiste à réduire les dépenses publiques et non à puiser encore plus dans les poches des contribuables.

Ces témoins et d'autres qui ont exposé des préoccupations semblables estiment que la TPS mène inévitablement à une hausse du fardeau fiscal. Ce qui pourrait être au départ une réforme fiscale deviendra en bout de piste un fardeau fiscal accru. De fait, le ministre des Finances a toujours soutenu que le taux pourrait augmenter à l'avenir si les circonstances le justifient.

Ces points de vue ont été exprimés éloquemment dans un article déposé au Comité par M. Walker à Vancouver et intitulé *La TPS: le loup dans la bergerie.* Selon les auteurs, Jean-Luc Mique et Pierre Simard, de l'Université du Québec,

Est-il un de vos parents, sénateur? Le loup dans la bergerie! En tout cas, selon les auteurs de cet article, qui sont tous les deux de l'Université du Québec . . .

. . . neuf économistes sur dix au Canada favorisent la taxe parce qu'elle est une meilleure source de recettes que la TVF, mais la vaste majorité des Canadiens ne l'aiment pas. Même si les économistes orthodoxes croient que les gouvernements augmentent les recettes fiscales pour payer les dépenses publiques nécessaires, les auteurs estiment que les gouvernements dépensent pour se gagner les faveurs de l'électorat. Plus ils ont d'argent à dépenser, plus ils dépensent. Par conséquent, la TPS offre «l'assurance de taux de plus en plus élevés dans les prochaines années de déficits fédéraux permanents». Il se peut donc que les circonstances justifient constamment des hausses du taux de la taxe. Ces caractéristiques de la taxe, que ses défenseurs considèrent d'un œil favorable, c'est-à-dire qu'elle constitue une source de revenu efficient et stable, se révèle être non pas une vertu mais un vice.

Toute taxe pénalise l'économie, et certaines, comme la TVF, plus que d'autres. Selon le ministère des Finances, le fait d'éliminer la TVF, qui rapporte 18,5 milliards de dollars et d'appliquer à la place la TPS, entraînera un gain d'efficience de 9 milliards de dollars, soit presque 50 cents pour chaque dollar. Comme la TPS entraîne des coûts d'efficience d'environ 10 cents par dollar, le coût moyen de la TVF aux taux actuels est d'environ 60 cents pour chaque dollar. À la limite, une augmentation d'un point de pourcentage de la TVF coûte à l'économie beaucoup plus de 60 cents pour chaque dollar de recettes fiscales.

Si le taux de la TPS augmente considérablement avec le temps, cela tendra à atténuer les avantages de la présente réforme fiscale.

Après avoir parlé de la neutralité de cette mesure sur le plan des recettes et on n'a pas mentionné cette question, le ministre a promis qu'il supprimerait cette mauvaise taxe sur les ventes des fabricants, cette vieille «tueuse silencieuse d'emplois» pour la remplacer par la nouvelle taxe sur les produits et services qui serait très visible. Il a déclaré que les Canadiens sauraient exactement quel montant de taxe ils payaient. Il n'y aurait plus de taxes cachées, plus de prix gonflés artificiellement par cette taxe cachée sur les ventes des fabricants. Cet engagement a duré le temps de le dire. Ce fut, somme toute, le premier à s'envoler en fumée dès que les dernières dispositions de la TPS eurent été annoncées.

Voilà que du jour au lendemain le ministre déclare qu'il n'est pas possible de rendre cette taxe visible. Il ne pouvait pas forcer les entreprises à l'indiquer sur leurs bons de caisse. Qu'est-il arrivé alors de cette fameuse promesse de visibilité? Elle est allé rejoindre la longue listes d'autres mots en «té» qui révèlent que le gouvernement a perdu depuis longtemps toute forme de crédibilité.

La prochaine grande promesse a été de nous dire que cette taxe allait simplifier l'ensemble de la fiscalité. Elle allait être si simple à calculer qu'un petit enfant pourrait administrer tout le système. Sur les conseils du sénateur Simard, j'ai consulté le projet de loi et je me suis aperçue que cette promesse était une bien cruelle plaisanterie. Au lieu d'être plus simple, elle rendra chaque transaction . . .

Le sénateur Frith: «. . . si vous ne devenez pas comme les petits enfants . . .» Le salut nous vient de la TPS.

Le sénateur Fairbairn: Que Dieu nous vienne en aide, sénateur Frith. Quoi qu'il en soit, la TPS rendra, pour tout le monde, les enfants compris, la moindre transaction plus compliquée et plus difficile à calculer.

Chaque fois qu'on se rendra au magasin, en plus des taxes provinciales, si on demeure ailleurs qu'en Alberta, et des taxes fédérales à calculer, on devra établir si la nouvelle taxe est imposée sur le prix total de la facture ou si elle est incluse dans ce prix, et il faudra se demander si elle s'applique au fromage ou aux muffins emballés dans du plastique, sauf à l'épicerie où ces produits sont probablement détaxés. Mais on devra la payer au casse-croûte si on consomme ces produits au comptoir, mais non pas quand on les apporte à la maison et ainsi de suite.

Cette taxe est-elle assez simple pour vous? Tout le monde la comprend parfaitement!

Le sénateur Frith: C'est du rap. Encore.

Le sénateur Fairbairn: C'est du rap. Peut-être finirai-je après tout par m'habituer à ce genre.

Demandez à n'importe qui dans une petite entreprise si c'est simple. En ce moment, les petites entreprises reçoivent par la poste des centaines de formulaires différents de Revenu Canada qui leur dit comment tenir des registres parallèles pour la perception et la remise de la nouvelle taxe. Certains se sont déjà plaint que le seul fait d'avoir à prélever la nouvelle taxe risque de les acculer à la faillite.

Récemment, à l'émission d'affaires publiques de Radio-Canada *The Journal*, nous avons vu un reportage sur deux sœurs Néo-Écossaises âgées qui exploitent une petite boutique d'artisanat, comme beaucoup de gens le font dans les petites villes et les villages de la Nouvelle-Écosse, particulièrement dans la belle île du Cap-Breton, d'où est originaire le sénateur MacEachen.

Ces deux sœurs vendent des choses comme des couvre-théières et des napperons tissés et brodés. Elles vendent aussi des articles pour d'autres. Leur entreprise est autant le centre social du voisinage qu'un commerce. Ces deux femmes âgées ne trouvent pas la taxe simple.

Ce qui leur arrive est très triste. Elles fermeront leur boutique à cause de la nouvelle taxe. Elles disaient qu'elles ne seraient simplement plus capables de remplir tous les formulaires et de tenir tous les registres qu'il faudrait pour savoir combien d'argent envoyer au gouvernement.

Mais la véritable preuve—plus que le témoignage émotif de personnes—de la complexité de la taxe, c'est que le gouvernement a dû embaucher 4 000 nouveaux percepteurs seulement pour percevoir la taxe. Si elle est si simple, pourquoi faut-il tant de gens uniquement pour la percevoir? Ce n'est pas à moi qu'il faut le demander. Il vous faudra vous adresser à Michael Wilson.

Une autre révélation au sujet de la taxe a été faite dans une déclaration du président du Conseil du Trésor . . .

Son Honneur le Président suppléant: À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 18 heures, la séance est suspendue jusqu'à 20 heures.

(La séance est suspendue jusqu'à 20 heures.)

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 115I.*]

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 29 novembre 1990

PAGE

La Loi sur la taxe d'accise
Le Code criminel
La Loi sur les douanes
Le Tarif des douanes
La Loi sur l'accise
La Loi de l'impôt sur le revenu
La Loi sur la statistique
La Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (Projet de loi C-62)
Projet de loi modificatif
Troisième lecture—Suite du débat. Le sénateur Hébert 4331
Le sénateur Kirby 4336
Le sénateur Hays 4342
Le sénateur Olson 4346
Le sénateur Barootes 4358

PAGE

Le sénateur Steuart (Prince Albert-Duck Lake) 4361
Le sénateur Lefebvre 4365
Le sénateur Fairbairn 4366
Le sénateur Kenny 4371
Le sénateur Neiman 4372
Le sénateur Davey 4374
Le sénateur Stollery 4377
Le sénateur Buckwold 4378
Le sénateur Lefebvre 4381
Le sénateur Corbin 4393
Le sénateur Simard 4393
Le sénateur Frith 4396
Son Honneur le Président suppléant 4403

LE SÉNAT

Le jeudi 29 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 115H.*]

Le Sénat reprend sa séance le 4 décembre 1990, à 20 heures.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—MOTION DE TROISIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

L'honorable Joyce Fairbairn: Honorables sénateurs, avant la pause, j'étais au milieu d'une phrase qui . . .

Le sénateur Molgat: Lorsque vous avez été brutalement interrompue.

Le sénateur Fairbairn: Je parlais des origines et de l'histoire de la TPS, et de certains engagements initiaux, aujourd'hui oubliés, sur la nature que devait avoir la taxe. Nous avons parlé brièvement de ce que la taxe ne devait pas générer de nouveaux revenus et de la réduction du déficit. Sur ce point, je dois beaucoup aux interventions du sénateur Finlay MacDonald lors des audiences à Whitehorse. Nous avons aussi parlé de la nature visible de la taxe, ce qui, en cours de route a, pour ainsi dire, été oublié.

J'ai parlé brièvement de la complexité de la taxe et du fait que certains aspects en sont quasi incompréhensibles pour les gens.

Au moment de l'interruption de la séance, j'étais en train de dire que le président du Conseil du Trésor avait déclaré que le coût de la mise en œuvre de cette taxe très simple—qui exigera apparemment 4 000 nouveaux fonctionnaires—atteint maintenant les 475 millions de dollars, ce qui est le double du chiffre avancé à l'origine par le ministre. Près d'un demi-milliard de dollar pour percevoir cette taxe simple! Pouvez-imaginer la note s'il s'agissait d'une taxe complexe? Et vlan pour la simplicité.

Beaucoup d'entre vous le savent, honorables sénateurs, la taxe n'est pas simple du tout. Elle est extrêmement complexe, surtout pour les petites entreprises qui devront la percevoir pour le gouvernement. À l'origine, M. Wilson s'était aussi engagé à accorder 1 000 $ aux petites entreprises pour amoindrir les frais des modifications qu'elles doivent apporter à leurs caisses enregistreuses et au reste de leur matériel dans le but de percevoir la taxe. Cette promesse, comme quelques autres, a été oubliée en cours de route. Par conséquent, les petites entreprises n'ont pas véritablement d'aide et je crois que c'est l'une des raisons qui expliquent pourquoi un si grand nombre d'entre elles—je pense qu'il y en a encore 50 p. 100—ne se sont pas inscrites aux fins du nouveau régime.

Je voudrais aussi me reporter aux propos du comité du Sénat au sujet de cette prétendue simplicité de la taxe, mais auparavant, j'aimerais lire un extrait du projet de loi C-62, cette loi qu'on dit simple et qu'on nous demande d'adopter. Je vous lirai un court extrait d'une projet de loi volumineux, juste pour donner un exemple aux sénateurs de ce que nous devrons tous surmonter pour parvenir à comprendre de quoi il retourne, si bien sûr cette loi est adoptée. J'ai choisi de lire l'article 207 du projet de loi C-62, qu'on trouve à la page 121.

L'honorable Richard J. Stanbury: Honorable sénateur, voudriez-vous l'expliquer au fil de votre lecture?

Le sénateur Fairbairn: Je le lirai d'abord, sénateur Stanbury, et je vous demanderai ensuite si vous croyez qu'une humble personne comme moi pourrait même tenter de l'expliquer. Cet article porte sur le transfert d'immeubles.

> **207.** (1) Pour l'application de la présente partie, l'inscrit, étant un particulier, qui acquiert un immeuble pour l'utiliser comme immobilisation dans le cadre de ses activités commerciales, et non principalement pour son utilisation personnelle ou celle d'un particulier qui lui est lié, et qui commence, à un moment donné, à l'utiliser exclusivement à d'autres fins ou principalement pour son utilisation personnelle ou celle d'un particulier qui lui est lié, est réputé:
>
> *a*) avoir fourni l'immeuble par vente immédiatement avant ce moment;
>
> *b*) avoir acquis l'immeuble à ce moment pour l'utiliser autrement que dans le cadre de ses activités commerciales;
>
> *c*) avoir perçu à ce moment, sauf s'il s'agit d'une fourniture exonérée, la taxe relative à la fourniture, calculée selon la formule suivante:
>
> $$(A \times B) + [C \times (100\,\% - B)] - D$$
>
> où:
>
> A représente la taxe calculée sur la juste valeur marchande l'immeuble à ce moment;
>
> B la proportion que représente, immédiatement avant la fourniture, l'utilisation que l'inscrit fait de l'immeuble dans le cadre de ses activités commerciales par rapport à l'utilisation totale de l'immeuble;

C le moins élevé des montants suivants:

(i) la taxe calculée sur la juste valeur marchande de l'immeuble à ce moment,

(ii) le total de la taxe qui est payable par l'inscrit, ou qui le serait en l'absence de l'article 167, relativement à l'acquisition de l'immeuble et de la taxe payable par lui relativement aux améliorations qui y sont apportée ou, si l'inscrit est réputé par le paragraphe 208(2) avoir reçu une fourniture de l'immeuble à un moment antérieur, le total de la taxe qu'il est réputé par ce paragraphe avoir payée à ce moment antérieur et de la taxe payable par lui après ce même moment relativement aux améliorations;

D la taxe que l'inscrit est réputé par l'article 190 avoir perçue à ce moment relativement à l'immeuble.

Voilà, j'ai utilisé cet article pour démontrer qu'on ne peut parvenir à comprendre une telle loi sans avoir passablement d'aide et, à mon avis, faire une utilisation intense des services comptables. Je sais que certains employés des bureaux de comptables ont dû suivre une formation spéciale pour comprendre le projet de loi, afin de pouvoir l'expliquer à leurs clients. J'ai donné cet exemple pour montrer que, malgré les déclarations faites par le ministre des Finances et ses représentants, ce n'est pas du tout une loi qui peut être comprise par M. tout le monde. Je comprends très bien que des personnes ou des entreprises trouvent décourageant d'avoir à travailler avec ce type de disposition.

Même s'il existe un service d'information téléphonique, ce n'est pas le genre d'article sur lequel on pourra jamais obtenir des renseignements satisfaisants au téléphone.

Le sénateur Stanbury: Honorables sénateurs, j'aimerais poser une question. Il me semble qu'une disposition comme celle-là exigerait d'être interprétée par quelqu'un d'au moins aussi compétent que Michael Meighen ou Michel Cogger, ou que l'un des excellents spécialistes du droit fiscal ou corporatif qui se trouvent de l'autre côté. Je suis sûr qu'ils se tireront très bien de l'interprétation de ces dispositions, dans la pratique de leur métier. Je suppose que la même chose est vraie des bureaux de comptables. Cependant, je me demande où ils pourront même trouver la documentation qui leur permettra de comprendre cet article, parce que j'ai cru constater que les personnes qui animent les lignes ouvertes ne comprennent pas cette loi, et les fonctionnaires de Revenu Canada qui animent des séminaires pour expliquer les conséquences de ces dispositions sont incapables de fournir des réponses convenables. Comment pouvez-vous penser que les gens ordinaires, comme vous et moi, peuvent raisonnablement en faire une interprétation qui soit acceptable par le ministère ou, peut-être, par les tribunaux?

Le sénateur Fairbairn: Je suppose que vous avez raison quand vous dites que des gens commes les sénateurs Cogger et Meighen, et peut-être même le sénateur Austin, pourront mettre à profit leurs connaissances juridiques dans l'interprétation de ce genre de disposition. Franchement, je ne vois pas à qui vous pourriez vous adresser, sénateur Stollery, si ce n'est à un bureau de comptables.

L'honorable Michel Cogger: Vous vous trompez de sénateur. Ce n'est pas le sénateur Stollery, mais le sénateur Stanbury.

Le sénateur Stanbury: Merci.

Le sénateur Fairbairn: Je m'excuse. Le sénateur Stollery m'a posé tellement de questions cet après-midi que chaque fois que je regarde de côté je m'attends à le voir sauter.

Sénateur Stanbury, je pense qu'il faudrait consulter un cabinet de comptables. Et puis, comme je l'ai dit, certains comptables vont faire fortune, car il n'y en aura pas beaucoup qui vont avoir assez de connaissances pour comprendre toutes les complexités de ce projet de loi. En effet, je sais que des cabinets de comptables de ma ville natale envoient certains de leurs employés suivre des cours sur la TPS. J'ai même été d'abord fort surprise de voir le nombre de comptables qui ont communiqué avec moi à cet égard. Je pensais que les comptables se réjouiraient de ce merveilleux ajout à leur répertoire, mais en fait certains d'entre eux sont venus me voir pour obtenir des copies de quelques-unes des solutions de rechange, comme la taxe unique ou la proposition de Neil Brooks, car ils en sont venus à la conclusion que la TPS n'est pas une bonne idée.

L'honorable Gildas L. Molgat: Sénateur Fairbairn, me permettez-vous de poser une question? Je me demande si vous pourriez vous renseigner auprès du sénateur Cogger en cette matière. Il doit suivre votre discours avec grand intérêt puisqu'il a remarqué cette erreur sur la personne entre les sénateurs Stollery et Stanbury. De toute évidence, il vous écoutait religieusement. Je pense que la disposition que vous avez lue n'a pas de secret pour lui et qu'il est donc en mesure de nous renseigner en profondeur là-dessus.

Le sénateur LeBlanc: Il est trop modeste.

Le sénateur Fairbairn: Sénateur Molgat, je vous remercie de votre suggestion. Je serais ravie que le sénateur Cogger ait si bien compris toutes les subtilités de ce projet de loi. Je le remercie à l'avance de l'aide qu'il voudra bien m'accorder, car je suis sûre qu'il acceptera de le faire.

• (2015)

Le sénateur Molgat: Je me demande s'il ne pourrait pas le faire maintenant pendant qu'on y est.

Le sénateur Murray: Il parlera plus tard au cours du débat.

Le sénateur Fairbairn: Le sénateur dit que son collègue va parler plus tard. Sénateur Murray, si le sénateur Cogger voulait bien traduire en langage clair le passage que je viens de lire, je lui en serais reconnaissante.

Le sénateur Cogger: Je vais l'examiner et je vous répondrai en temps et lieu.

VISITEURS DE MARQUE À LA TRIBUNE

L'honorable John Lynch-Staunton: Si vous voulez bien me permettre de vous interrompre, sénateur Fairbairn, j'aimerais signaler aux honorables sénateurs la présence à la tribune de M. Richard Holden, député distingué de l'Assemblée nationale du Québec, membre du Parti égalitaire et membre également

de la Commission Bélanger-Campeau qui doit se réunir demain à Hull.

Des voix: Bravo!

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—MOTION DE TROISIÈME LECTURE—REPRISE DU DÉBAT

L'honorable Joyce Fairbairn: Merci, sénateur Lynch-Staunton. Je suis sûre qu'en sa qualité d'avocat, M. Holden s'intéresse vivement à cette taxe et il trouvera certainement bien des fruits à glaner quand le gouvernement du Québec s'efforcera d'harmoniser sa propre taxe avec celle du gouvernement fédéral.

J'aimerais faire état d'un autre document qui signale à l'attention des sénateurs jusqu'à quel point les simples citoyens auront du mal avec ce projet de loi. Il s'agit d'un article paru dans l'édition de dimanche du *Star* de Toronto. À l'instar de beaucoup d'autres journaux, le *Star* de Toronto prépare, tout comme le *Citizen* de fin de semaine, une série d'articles visant si possible à faire la lumière sur la TPS, ce qu'elle signifie, et la façon de l'aborder.

C'est à John Picton, l'un de ces journalistes les plus expérimentés, que le *Star* de Toronto a confié la rédaction de cette série d'articles. Dans son premier article, publié dimanche dernier, John Picton écrit:

> Vous ne comprenez rien à la TPS? Bienvenu parmi nous.
>
> C'est le chaos!
>
> La TPS avec toute sa paperasserie, sera un véritable cauchemar.
>
> Alors que la TPS du gouvernement fédéral doit entrer en vigueur le 1er janvier 1991, c'est-à-dire dans un mois à peine, tous les intéressés, depuis les grossistes jusqu'aux entrepreneurs de pompes funèbres, depuis les constructeurs jusqu'aux vendeurs d'automobiles, s'entendent pour dire qu'ils n'y comprennent rien.
>
> Nous avons interrogé un tas de monde pour découvrir jusqu'à quel point la TPS pourrait les toucher, et nous avons rencontré des milliers de citoyens qui ignorent toujours ses modalités d'application.
>
> En fait, bien des gens qui passent pour l'élite de leur profession ont mal interprété la nouvelle taxe simplement parce qu'ils ne la comprennent pas.
>
> Et ce, en dépit des millions de dollars que le gouvernement a engloutis en frais de publicité, de lignes ouvertes et de conférences.
>
> Je n'ai guère trouvé facile d'obtenir les données véritables concernant cette nouvelle taxe remarquablement complexe. J'ai bien mis six semaines à effectuer des recherches, à faire des appels téléphoniques et à retrouver les spécialistes dans maints domaines. Certains m'ont déclaré sans fausse honte qu'ils n'y connaissaient rien.
>
> Aujourd'hui, le *Star* entreprend une série d'articles—qui paraîtront au cours des prochains jours—sur la façon dont la TPS va changer votre vie.
>
> À cause de la TPS, les gens devront dépenser 143 $ de plus pour des services funéraires moyens. Ils épargneront 1.55 $ sur un panier de provision de 167 $. Ils devront ajouter 9 000 $ au prix d'achat d'une maison neuve ordinaire. Ils devront dépenser davantage lorsqu'ils auront recours aux services d'un médecin, d'un avocat et d'autres professionnels. Les autorités métropolitaines déclarent que la TPS va ruiner le riche secteur du tourisme.
>
> Dans certains cas, il faudra payer la TPS au moment d'acheter cinq beignes ou moins; dans d'autres, au moment d'acheter six beignes ou plus.
>
> La TPS sera perçue également sur les coquelicots du Jour du Souvenir, ainsi que sur les photos d'enfants en compagnie du Père Noël.
>
> En vertu du système actuel, nous payons une taxe de 13,5 p. 100 sur une grande variété de produits ouvrés, et environ 75 000 entreprises de fabrication, importateurs et grossistes paient cette taxe et l'ajoutent à leur prix de vente parmi leurs frais courants.
>
> Dorénavant, la plupart des entreprises commerciales resteront prises dans le filet de la TPS, de sorte qu'environ 1,4 million d'entreprises canadiennes devront la percevoir, depuis les scieries et les acieries jusqu'aux dépanneurs locaux.
>
> Ce n'est pas tout. Certains gouvernements provinciaux considèrent la TPS comme une manne inespérée et envisagent de s'en servir pour remplir leurs propres coffres.
>
> Robert Nixon, l'ancien trésorier libéral de l'Ontario songeait à appliquer la taxe de vente de 8 p. 100 de sa province en sus de la TPS, ce qui aurait constitué une forme de double taxation.
>
> Ainsi, sur un article valant 100 $, la TPS aurait ajouté 7 $, ce qui aurait fait 107 $, et la taxe de vente provinciale de 8 p. 100 aurait ajouté encore 8,56 $, pour un grand total de 115,56 $.
>
> Cette méthode comptable aurait permis à l'Ontario d'accumuler environ 200 millions de dollars par année de recettes additionnelles.
>
> Bob Rae, le premier ministre néo-démocrate, a déclaré que son gouvernement appliquerait la taxe de vente provinciale seulement sur le prix du produit, avant d'appliquer la TPS.
>
> Par conséquent, le prix de ce produit valant 100 $ coûtera aux consommateurs 115 $, y compris la TPS de 7 p. 100 et la taxe de vente provinciale de 8 p. 100.
>
> Installés en face de leurs calculatrices dans les hautes tours à bureau de Revenu Canada à Ottawa, les fonctionnaires n'ont laissé passer aucun article taxable, bien que les gens d'affaires dont le revenu est inférieur à 30 000 $ par an ne seront pas tenus de s'inscrire pour percevoir la TPS. (S'ils ne le font pas, ils ne pourront pas non plus demander de remboursement.)

[Le sénateur Lynch-Staunton.]

Les fonctionnaires ont eu particulièrement de la difficulté à définir les denrées alimentaires.

D'après la nouvelle loi, les denrées alimentaires «de base» sont exemptées. Ensuite, la situation se corse.

Les casse-croûte sont taxés, tout comme les boissons gazeuses, les confiseries, la crème glacées, les sorbets et le yogourt, mais seulement en portions individuelles.

Puis il y a ce qu'une société comptable a décrit comme les «incongruités».

Par exemple, un carton de lait acheté dans un restaurant-minute sera assujetti à la TPS, alors qu'un pot de caviar acheté dans une épicerie sera considéré comme un aliment de base et sera exempté de la taxe.

De même, les produits granola vendus principalement comme céréales de petit-déjeuner seront exemptés de la taxe, mais pas les autres.

Le cabinet d'experts-comptables Coopers et Lybrand déclare: «Sans aucun doute, on va bientôt faire de la publicité pour les barres granola comme étant la dernière céréale pour petit-déjeuner.»

L'immobilier est visé par la TPS. Les acheteurs de maisons neuves qui coûtent 350 000 $ ou moins recevront un remboursement de la TPS égal à 2,5 p. 100 du prix d'achat.

Il existe une formule spéciale pour les remboursements pour les maisons dont le prix atteint entre 350 000 et 450 000 $, alors qu'on ne prévoit aucun remboursement pour les nouvelles maisons qui coûtent plus de 450 000 $.

Et il est probable que les propétaire vont exercer davantage de pressions pour imposer des augmentations de loyer plus élevées étant donné qu'ils peuvent se faire rembourser la TPS payée sur l'achat, la réparation ou l'amélioration des complexes d'habitation.

C'est le premier de cette série d'articles. Sénateur Stanbury, vous voudrez peut-être suivre ces articles. Le prochain devait paraître hier et portait sur les achats dans les supermarchés. Je pense qu'il y aura toute une série d'articles. Nous y entendrons peut-être parler de vous, sénateur.

L'honorable Richard J. Stanbury: Sénateur Fairbairn, je me demande si je pourrais poser une question. Les distinctions qui sont faites—«les distinctions subtiles» serait probablement la façon de les décrire—entre les barres granola, les céréales, les cinq beignets qui ne sont pas dans un paquet et les six qui le sont doivent avoir demandé du génie de la part d'un fonctionnaire Je ne leur prêtais pas ce genre de génie; il faut sûrement que ce soit M. Wilson lui-même qui ait établi ces distinctions et qui se soit assuré que les fonctionnaires les fassent figurer dans le projet de loi pour compliquer les choses pour les gens. Je ne peux pas comprendre comment quiconque aurait eu l'audace d'imposer une telle codification de distinctions indistinctes aux Canadiens et s'attende à ce qu'ils les respectent. Comment l'épicier ordinaire des magasins de dépannage, s'il en reste, ou même les grandes chaînes, seront-ils sûrs qu'ils feront la bonne distinction pour ne pas être poursuivis par les 4 000 policiers qu'on embauche à cet effet?

Le sénateur Fairbairn: C'est une bonne question, sénateur Stanbury. Michael Wilson est personnellement un brave type, mais je n'aurais pas pensé qu'il aurait eu une imagination assez perverse pour trouver ces distinctions; c'était peut-être plus le style du premier miinstre. Qui sait? Peut-être le sénateur Cogger y a participé, parce qu'il a une imagination fertile. De toute façon, ce sont ce que les comptables appellent «les incongruités». Non seulement cela représentera beaucoup de travail pour les gens qui sont censés superviser l'application de cette taxe, mais il y aura, je pense, des discusisons désagréables à la caisse entre les acheteurs et les caissières, ou même les commerçants des boutiques de dépannage, car personne ne pourra comprendre vraiment pourquoi six articles d'une sorte seront exempts de la taxe et cinq articles d'une autre ne le seront pas. Comme je le disaisplus tôt cet après-midi, c'est une raison pour laquelle les Canadiens sont toujours aussi farouchement opposés à la taxe. Ils n'aiment pas la façon dont elle frappera les biens qu'ils achèteront et les services qu'ils utiliseront. J'ai l'impression qu'ils vont être encore plus enragés si la taxe est adoptée et qu'ils apprenentla signification de ces interprétations complexes qui vont rendre la taxe encore plus détestable qu'elle ne l'est déjà.

• (2030)

L'honorable Jack Austin: Je me demande si vous avez fait allusion à la complexité des définitions des mots «détaxé» et «exonéré» quand vous avez traité des catégories dont vous parlez. C'est ici que le sénateur Cogger pourrait nous aider quand il prendra la parole au cours du débat sur cette motion.

Voici d'autres exemples tirés du document de Peat Marwick intitulé «GST Quick Facts». Il y est question d'aliments taxables.

> Les breuvages autres que ceux qui contiennent au moins 25 p. 100 de jus de fruits, les bonbons, les pâtisseries, les amuse-gueule, les portions individuelles de crème glacée. Les sucreries et les pâtisseries vendues en quantités inférieures à six. Les portions individuelles de yaourt, de pudding ou de breuvage. Les aliments réchauffés, les salades préparées, les sandwiches et les plats d'aliments.

Il y a une petite note:

> La liste n'est ni complète, ni précise, car il y a des exceptions.

La lecture de ce petit document pourrait vous désorienter, comme vous dites. Puis passez à la liste de 60 articles du consommateur et voyez comment ils sont classés. Les aliments de base sont marqués d'un Z. Reportez-vous à la première page:

> Z gnifie approvisionnement détaxé. Le registraire n'est pas tenu de percevoir la taxe, mais il a le droit de créditer la taxe sur les intrants dans tout achat taxable.

Ensuite viennent les croissants non sucrés, détaxés également, ce qui va être excitant.

Le sénateur Fairbairn: C'est quoi un croissant non sucré?

Le sénateur Austin: Quelque chose que Mike Wilson aime. Quand il a rédigé ces règlements, il ne voulait pas que ses croissants non sucrés soient taxables.

Comme la nourriture pour animaux domestiques est taxable, le registraire doit percevoir la taxe au cours d'une transaction commerciale et il a le droit de créditer la taxe sur les intrants dans tout achat taxable.

Ensuite, différentes choses exonérées comme, par exemple, les soins de garderie.

Exonéré signifie que le registraire n'a pas à percevoir la taxe, mais il n'a pas le droit de créditer la taxe sur les intrants.

Je voulais mentionner quelques catégories. Si vous avez une épicerie ou si vous vendez des amuse-gueule ou diverses choses, voici de quoi vous intéresser: une boîte de crème glacée est détaxée, les biscuits en boîte sont détaxés, les permis de pêche sont taxables, les fleus sont taxables, les jus de fruits sont détaxés, mais assurez-vous qu'ils contiennent moins de 25 p. 100. Les cornets de crème glacée sont taxables, comme les aliments d'animaux domestiques ainsi que les boissons gazeuses et les plats pour emporter, mais les croissants non sucrés sont détaxés.

Le sénateur Fairbairn: Je vous remercie pour ces éclaircissements, mais franchement je suis presque désespérée à la seule pensée que—et je dis cela en toute sincérité comme membre du Sénat—si la taxe est adoptée nous pourrons dire «Vous savez, à quoi bon». Mais il y a beaucoup de gens qui hésitent avant de s'acheter ces choses-là, car ils les considèrent comme des choses de luxe. Ce sont les gens déjà mal pris et à qui cette mesure va créer encore plus de difficultés. Ces personnes doivent faire face à ces difficultés tous les jours. Elles doivent calculer leur argent chaque fois qu'elles achètent quelque chose. Elles ne se fixent pas un budget pour le mois ou la semaine; elles vivent au jour le jour et doivent établir un budget pour chaque article qu'elles achètent. Ces personnes n'auront pas droit aux crédits d'impôt et autres mesures de ce tenre pour les aider le jour où elles se rendront dans un magasin pour comparer les prix des articles.

Il est déjà assez difficile de comparer les prix affichés par divers établissements. Il sera encore plus difficile de le faire avec cette taxe, en raison de la frustration qu'elle causera, des prix que les gens devront payer, des choix qu'ils devront faire. Que sommes-nous en train de faire aux simples citoyens du canada, surtout ceux qui ont un revenu très modeste ou qui vivent dans l'indigence?

Le sénateur Austin: Vous avez très bien exposé votre point de vue. J'aimerais aussi plaider la cause d'un autre groupe, les petits marchands du Canada, ceux qui exploitent des magasins d'alimentation à Lethbridge, d'où vous êtes originaire, ou encore dans ma région. Ils vont devoir faire face à des coûts plus élevés en essayant de faire la distinction entre toutes ces catégories. Ils vont commettre des erreurs, et seront obligés d'embaucher des comptables et de se soumettre à l'examen de vérificateurs.

Le sénateur Fairbairn: Ils devront mettre à pied des employés.

Le sénateur Austin: Ils devront essayer de maîtriser ces coûts. Ils vont devoir ajouter les frais qu'entraîne l'administration de la TPS au prix du produit qu'ils vendent. Et qu'arrivera-t-il ensuite aux personnes que vous avez mentionnées? Nous subissons déjà suffisamment de pressions aujourd'hui, avec la récession et un pouvoir d'achat réduit sans avoir à payer les prix plus élevés que nous imposera la TPS. J'aimerais ajouter, sénateur Fairbairn, que cette taxe obligera de nombreux petits marchands à fermer leurs portes, parce que les points de vente plus grands, comme Safeway, disposent d'ordinateurs et de caisses automatiques et peuvent mettre sur pied des programmes, de sorte qu'ils auront un avantage sur les petits marchands. Ce n'est pas un hasard si l'Association des consommateurs du Canada est un des plus ardents détracteurs de ce projet de loi.

[Le sénateur Austin.]

Le sénateur Stanbury: J'ai une question supplémentaire à poser. Je présume, sénateur Austin, que le petit marchand devra demander conseil à son comptable, à ses avocats ou à n'importe quel autre expert-conseil, et qu'il devra également payer la TPS sur les services que ces gens lui fourniront.

Le sénateur Fairbairn: Bien sûr. C'est vrai et je crois que vous soulevez-là un point très intéressant. Je sais que dans ma ville natale—et il en va de même pour les autres localités—il y a des petits exploitants qui sont déjà découragés en raison de la pression qu'ils subissent à cause de la récession et ils n'ont même pas commencer à songer à la TPS. Ce sont ces mêmes personnes qui, lorsqu'elles vous voient, vous encouragent, vous disent de tenir bon.

Mais il y a un autre facteur que vous avez négligé de mentionner. Confrontés à ces coûts, les petits commerçants qui désirent rester en affaires seront probablement obligés de renvoyer du personnel. Les mises à pied qui surviendront dans les villes et villages ne feront qu'aggraver le chômage, qui est déjà à la hausse.

En parlant des petites entreprises, sénateur Austin, j'allais justement lire un extrait du rapport du Comité sénatorial des banques et du commerce, un passage, en fait, qui traite de la complexité de la taxe. Le premier paragraphe de l'extrait porte sur les difficultés qu'ont connues les petites entreprises en Grande-Bretagne. Je vous cite l'extrait en question, ce ne sera pas trop long.

> La TPS est non seulement inéquitable, elle est aussi extrêmement complexe. Une taxe de vente à plusieurs niveaux, telle que la TPS, a un effet régressif parmi les entreprises qui doivent s'y conformer. Une étude britannique a révélé que le coût d'observation relatif à la taxe sur la . . .

. . . valeur ajoutée . . .

> . . . est 40 fois plus élevé pour une petite entreprise que pour les entreprises de plus grande taille, en proportion des ventes.

Cela correspond exactement à ce que vous disiez au sujet des petites entreprises, par rapport à de grandes sociétés, comme Safeways.

> Les entreprises qui ne font que des ventes taxables doivent tenir compte de la taxe payée sur leurs achats et de la taxe payable sur leurs ventes. Cependant, la complexité s'accroît au fur et à mesure que l'on ajoute au nombre des articles détaxés ou exonérés dans le régime.
>
> Les renseignements tirés d'un ouvrage que doivent publier prochainement le professeur John Whalley et Deborah Fretz indiquent que la forme particulière de TVA . . .

De taxe sur la valeur ajoutée . . .

> . . . que le Canada se propose d'instaurer est étonnamment complexe en comparaison de ce qui existe ailleurs dans le monde.

Pas seulement en comparaison de ce qui existe au pays, mais par rapport à ce qui existe ailleurs dans le monde.

> Elle a également une assiette relativement étroite et, si l'expérience européenne a quelque pertinence, d'autres complications pourraient venir s'y ajouter, y compris des taux multiples.

Ces renseignements sont donc tirés d'un ouvrage rédigé par ces deux auteurs et intitulé «The Economics of the GST», qui a déjà été publié par l'Association canadienne d'études fiscales.

> La complexité de la taxe est encore plus manifeste dans le cas des petits détaillants qui vendent des produits alimentaires. La définition de produits d'épicerie de base regorge d'anomalies et le fardeau incombera aux détaillants de s'assurer que la taxe est appliquée correctement. Les gros détaillants qui disposent d'un lecteur optique d'étiquettes informatisé peuvent programmer leurs ordinateurs de façon à distinguer les produits taxables de ceux qui ne le sont pas. Chez les petits détaillants, c'est le caissier ou la caissière qui doit faire ces distinctions.

● (2045)

Imaginez la confusion et la consternation qui en découleront.

> Les entreprises fournissant à la fois des produits et services exemptés et d'autres qui ne le sont pas doivent faire le calcul de leurs facteurs de production en conséquence afin de réclamer le crédit pour les intrants qui servent à la production de ce qui est imposable.

Beaucoup de Canadiens auraient bien du mal à le faire, moi la première.

> Cela causera des difficultés administratives particulières à ceux qui fournissent les deux types de produits, par exemple les établissements financiers et d'enseignement, les organismes philanthropiques ou à but non lucratif, les propriétaires des immeubles qui abritent aussi bien des logements que des entreprises commerciales.
>
> Les coûts d'application de toute taxe de type TVA sont déjà considérables pour les petites entreprises, mais le gouvernement a dépassé les bornes en proposant la mise en place de la TPS sans la fondre avec la taxe de vente provinciale en un régime national unique. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante dit que l'approche à deux niveaux est inapplicable et tenait à ce qu'on n'applique la TPS que si les provinces collaboraient. Elle a dit au comité que la proposition du gouvernement était la pire taxe de vente du monde, que c'était le pire système qui puisse se concevoir. La chambre de commerce de Saint John a soutenu que la petite entreprise serait aux prises avec un cauchemar administratif. Le gouvernement fédéral a décidé de passer outre à ces objections.
>
> Le Québec a accepté récemment d'harmoniser sa taxe de vente avec la TPS. C'est déjà un progrès, mais nous sommes encore loin du consensus national. Et même là, l'entente a été conclue au prix de la démission du ministre du Revenu du Québec. Les premiers ministres des neuf autres provinces ont déclaré dans un communiqué commun publié à la conférence des premiers ministres qui a eu lieu les 13 et 14 août que la TPS leur semblait inacceptable et ne devait pas être mise en œuvre. Le premier ministre récemment élu de l'Ontario, Bob Rae, s'est engagé publiquement à combattre la TPS. Il semblerait que l'Alberta et la Colombie-Britannique envisagent la possibilité de contester le projet de loi C-62 devant les tribunaux.

Ce rapport a été publié le 25 septembre. Depuis, la Colombie-Britannique et l'Ontario se sont alliés à l'Alberta pour contester la taxe sur le plan constitutionnel. Je reviendrai là-dessus dans un moment.

> L'Organisation de coopération et de développement économique a commenté récemment la TPS proposée au Canada. Selon elle, la lacune la plus grave de cette taxe est l'absence d'harmonisation fédérale-provinciale, qui alourdira inutilement les frais d'administration et d'application. Ces frais sont accrus également par l'exonération des denrées alimentaires de base.

Cette complexité d'application nuira à l'économie, car il faudra utiliser des ressources pour une activité qui n'ajoute rien aux produits et services que le consommateur achète. Cette complexité fait augmenter aussi les coûts de l'administration publique, car il faut engager 4 000 fonctionnaires et dépenser 200 millions de dollars de plus . . .

Le sénateur Stanbury: On en est maintenant à 350 millions.

Le sénateur Fairbairn: C'est juste. Le rapport ajoute:

> . . . pour percevoir le même montant que maintenant. Cela n'a pas de sens.

Voilà qui en dit long sur la simplicité de la taxe. Le gouvernement avait pris un autre grand engagement: abaisser de un point le taux marginal d'imposition pour les Canadiens à revenu moyen ou faible lorsque la taxe entrerait en vigueur afin de compenser l'accroissement des coûts occasionnés par la nouvelle taxe. Cet engagement a connu le même sort que le dronte, cette espèce d'oiseau maintenant extincte. Si je me fie à tout ce que j'ai lu ou entendu de la part du ministre des Finances, il n'y aura pas de diminution des taux de l'impôt sur le revenu pour compenser cette nouvelle taxe. Ce point est important, parce que, comme l'ont souligné d'autres sénateurs cet après-midi, notre pays est le seul, parmi ceux qui ont une taxe sur la valeur ajoutée, à appliquer un système fiscal double. Par ailleurs, la plupart des pays qui ont adopté une taxe semblable à la TPS ont assorti celle-ci d'une diminution de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il ne semble pas que ce sera le cas au Canada.

Le sénateur Stanbury: On le fera après les prochaines élections.

Le sénateur Fairbairn: J'étais sur le point d'ajouter que cela ne se fera pas avant que le gouvernement ne veuille revenir dans les bonnes grâces des électeurs canadiens. Je pense que cette taxe hantera longtemps le Parti conservateur si elle est adoptée et si les Canadiens qui s'y opposent maintenant continuent de le faire lorsqu'ils seront affectés quotidiennement par son application.

Le ministre disait aussi à l'époque qu'une taxe à la consommation ne pouvait être imposée sans la collaboration des provinces, parce que, à l'exception de l'Alberta et des deux territoires du Nord, toutes les autres provinces perçoivent leur propre taxe de vente. La confusion la plus totale régnerait, à moins que ces deux niveaux de taxation ne soient coordonnés. C'était l'opinion du ministre au début de l'exercice. En fait, son livre blanc sur la nouvelle taxe indiquait qu'une taxe fédérale à la consommation n'était pas applicable sans la

collaboration et la participation de tous les gouvernements provinciaux.

À l'époque, le ministre, comme tout le monde, comprenait très bien pourquoi il était indispensable d'obtenir la collaboration des provinces. Pourtant, celui-ci a décidé d'adopter cette taxe, non seulement sans la collaboration des provinces, mais en dépit des contestations faites devant les tribunaux par trois gouvernements provinciaux, relativement à la constitutionnalité de la loi elle-même.

Je fais ici allusion au recours devant les tribunaux du gouvernement de l'Alberta, qui est maintenant appuyé, comme je l'ai dit il y a quelques instants, par la Colombie-Britannique et l'Ontario. Je ne veux pas discuter des aspects techniques de cette démarche, mais j'aimerais vous faire part d'un bref communiqué de presse, publié le 11 octobre 1990 par le trésorier de l'Alberta, Dick Johnston, et le procureur général de cette province, pour annoncer que le gouvernement de l'Alberta allait contester la validité de la TPS proposée. Selon ce communiqué de presse, un renvoi a été fait le jour même à la Cour d'appel de l'Alberta, en vertu de la *Judicature Act*, pour demander à cette cour d'entendre et d'étudier certains points concernant la validité constitutionnelle de la TPS.

> Cette contestation judiciaire s'inscrit dans notre campagne visant à bloquer la TPS.

Ce sont-là les propos de M. Johnston.

> Nous croyons que, dans son tout et dans ses parties, cette taxe va à l'encontre de plusieurs articles de la Constitution canadienne, qui relèvent clairement de la compétence provinciale . . .

Ce sont-là les propos de M. Rostad.

Le renvoi du gouvernement provincial renferme trois éléments clés. Premièrement, la TPS empiète sur la compétence de la province en matière de droits civils et de droits de propriété, en transgressant la réglementation relative au commerce. Compte tenu de la chaîne de production et de distribution, toutes les entreprises sont contraintes de devenir des percepteurs de la taxe fédérale, alors que la TPS vise uniquement à percevoir une taxe nette auprès du consommateur ultime. La TPS sera un véritable cauchemar administratif pour toutes les personnes qui exploitent une entreprise. Celles-ci seront contraintes de percevoir la TPS pour le gouvernement fédéral, dans une large mesure à leurs propres frais. Dans le cas des produits détaxés tels que les exportations et les aliments, la superstructure de perception reposera intégralement sur les entreprises, sans qu'aucune recette ne soit tirée de cet exercice, étant donné que la vente de fournitures détaxées n'entraîne pas de recettes nettes pour le gouvernement fédéral.

Selon M. Johnston:

> Les entreprises de l'Alberta n'ont pas plus besoin d'un autre palier de réglementation qu'elles n'ont besoin d'une autre taxe . . .

Le deuxième point soulevé est le fait que l'amendement visant à taxer les biens de la Couronne provinciale enfreint l'article 125 de la Loi constitutionnelle en assujettissant à la TPS des honoraires exigés par le gouvernement provincial à l'égard de certaines formes d'exploitation de ses richesses naturelles. Le gouvernement fédéral se trouve en fait à taxer la province lorsque celle-ci s'acquitte de sa responsabilité constitutionnelle qui lui incombe de gérer les richesses naturelles. La TPS s'appliquera aussi aux biens provinciaux, en étant imposée en sus des taxes provinciales sur l'essence et le tabac, ainsi que des recettes tirées de la vente de boissons alcooliques, qui sont la propriété de l'État.

M. Rostad a ajouté:

> Nous ne pouvons tolérer cette intrusion constitutionnelle de la part du gouvernement fédéral.

Le troisième point de la contestation est que la TPS alourdit le fardeau fiscal de la santé et de l'éducation et des services municipaux qui, d'après la Constitution, relèvent de la province. Si le gouvernement de l'Alberta avait lui-même offert les services d'éducation, les Albertains n'auraient pas eu à subir la TPS sur ces services parce que la Couronne bénéficie de l'immunité constitutionnelle.

• (2100)

> Les Albertains sont pénalisés pour avoir choisi d'offrir les services d'éducation d'une manière qui permet de répondre aux préoccupations locales.
>
> Même avec un remboursement partiel, la TPS entrave l'exercice par la province de sa responsabilité constitutionnelle. «Nous combattrons les efforts fédéraux tendant à enlever aux Albertains une partie de l'argent qu'ils versent pour financer les soins de santé, l'éducation et les services municipaux», a déclaré M. Johnston.
>
> L'économie canadienne a déjà sombré dans la récession provoquée par la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement fédéral, politique à laquelle s'est violemment attaqué le Conseil économique du Canada dans son rapport annuel de 1990.
>
> Si elle est appliquée, la TPS occasionnera d'autres difficultés à l'économie nationale et aux économies provinciales et prolongera la récession.

Honorables sénateurs, voilà qui vous renseigne sur la position juridique de l'Alberta. L'affaire est maintenant devant les tribunaux.

Avec la TPS, comme nous l'avons noté, le Canada serait le seul, parmi to us les pays qui ont une taxe à la valeur ajoutée, à imposer deux taxes de vente distinctes.

Le sénateur Austin: Sénateur Fairbairn, beaucoup de provinces ajoutero nt leur propre taxe de vente à la TPS, ce qui revient à dire qu'elles taxeront la taxe. Par exemple, je crois savoir que certaines provinces comptent accroître leurs recettes en procédant ainsi. Connaissezvous le nombre des provinces qui ont l'intention de le faire? Je suis sûr que votre propre province, l'Alberta, ne le fera pas puisqu'elle n'a pas de taxe de vente.

Le sénateur Fairbairn: Je ne le sais pas. Aucune décision officielle n'a été prise à ce sujet dans les provinces de l'Atlantique. Comme je l'ai dit plus tôt, l'ancien trésorier de l'Ontario, M. Nixon, avait dit qu'il procéderait ainsi. Il pensait probablement que si la taxe allait être appliquée de toute façon, il val ait mieux en tirer parti au maximum, ce qui aurait accru de près de 200 millions de dollars les recettes de la province. Cependant, si j'ai bien compris, le nouveau premier ministre ontarien, M. Rae, a déclaré que la taxe de vente provinciale serait appliquée avant que soit ajoutée la TPS.

Le sénateur Austin: Ainsi, l'Ontario et la Colombie-Britannique n'ajouteront pas leur taxe à la TPS, mais d'autres provinces le feront. Par exemple, la Nouvelle-Écosse, qui a déjà une taxe de vente de 10 p. 100, ajoutera-t-elle cette taxe à la TPS de 7 p. 100? Peut-être que le sénateur Finlay MacDonald pourrait répondre à cette question.

Sénateur MacDonald, savez-vous si la Nouvelle-Écosse ajoutera sa taxe de vente provinciale de 10 p. 100 à la TPS de 7 p. 100?

L'honorable Finlay MacDonald: Je n'en ai pas encore discuté avec le nouveau premier ministre.

Le sénateur Austin: Lorsque vous en discuterez, quelle cause allez-vous plaider?

Le sénateur Comeau: Celle de l'harmonisation!

Le sénateur Austin: Comme vous pouvez le voir, sénateur Fairbairn, cette absence d'harmonisation représentera un coût direct injuste pour le contribuable canadien.

Le sénateur Fairbairn: Oui. Comme je l'ai déjà mentionné, dans le livre blanc que le ministre des Finances, M. Wilson, a publié, il disait que, sans ce genre d'harmonisation, la TPS ne pourrait pas marcher. Il a changé d'idée depuis, et nous nous retrouvons maintenant devant une perspective incertaine si—et je dis bien si, sénateur Austin—cette taxe devient réalité.

Le sénateur Stanbury: Sénateur Fairbairn, relativement à ce grand «si», vous avez parlé de la contestation de la TPS devant les tribunaux, particulièrement de l'initiative prise par l'Alberta, à laquelle la Colombie-Britannique et l'Ontario ont emboîté le pas. Vous avez aussi parlé de l'unanimité des neuf premiers ministres provinciaux qui ne sont pas satisfaits de cette taxe. Le gouvernement fédéral a-t-il pris des mesures pour que cette importante question constitutionnelle soit renvoyée à la Cour suprême du Canada afin qu'une décision soit rendue le plus rapidement possible? Si la TPS était adoptée—et je suis d'accord avec vous pour dire que c'est une hypothèse—comment pourrait-elle être mise en application pendant que l'affaire est encore devant les tribunaux et avant que la Cour suprême du Canada n'ait eu l'occasion de rendre une décision à cet égard?

Le sénateur Fairbairn: Cette question est également pertinente, et vous êtes plus à même que moi d'en saisir les conséquences.

Pour répondre à votre première question, non, le gouvernement fédéral n'a fait aucun effort pour renvoyer la question à la Cour suprême afin d'obtenir son avis. Il n'a pas retenu cette option à l'égard de la nomination des huit sénateurs supplémentaires. Cela fait évidemment l'objet de plusieurs causes qui sont devant les tribunaux, et un renvoi, suivi d'une décision dans un sens ou dans l'autre, aurait pu éviter beaucoup d'angoisse à ceux qui siègent maintenant au Sénat. Les gens me demandent souvent pourquoi l'Alberta, ou un simple citoyen, ne porte pas la question devant la Cour suprême du Canada. Beaucoup de gens ne comprennent pas que seul le gouvernement fédéral peut prendre l'initiative d'un tel renvoi à la Cour suprême du Canada.

Votre deuxième question, concernant ce qu'il en est de la légitimité de la taxe dans ce contexte, est aussi pertinente. Il va de soi que certaines des causes actuellement devant les tribunaux de ce pays aboutiront probablement, quelle que soit la décision rendue par les cours inférieures, devant la Cour suprême. Après des mois d'angoisse et d'incertitude, sans compter les dépenses élevées en cause, au lieu de faire table rase pour une mesure législative en laquelle le gouvernement croit manifestement, tout le système s'enlise en attendant que ces affaires franchissent les divers paliers du système judiciaire. Elles n'avancent pas de pair, mais progressent à des rythmes différents. Ces questions resteront donc en suspens même si la taxe elle-même est adoptée.

Le sénateur Austin: Si la taxe est adoptée et que les tribunaux décident alors qu'elle est inconstitutionnelle eu égard aux dispositions du projet de loi C-62 qui obligent les gouvernements provinciaux à servir de percepteurs d'impôt ou en font des contribuables, une bonne part du système s'effondrera car dans bien des provinces les organismes provinciaux comme Hydro Ontario et, en Colombie-Britannique, B.C. Hydro, ont un poids économique énorme. D'autres activités qui sont imposables ou exonérées seront remises en question par cette décision sur la constitutionnalité.

Ce qui est malheureux c'est qu'une fois acquittée, et le sénateur Stanbury et d'autres qui ont une formation d'avocat pourront nous en dire plus long à ce sujet, une taxe n'est pas remboursable advenant que la loi soit, en fin de compte, par une décision de la Cour suprême du Canada, jugée inconstitutionnelle. Une autre loi spécifie effectivement qu'une fois acquittée, même par erreur, une taxe n'est pas remboursable. Le gouvernement fédéral n'a donc rien à perdre dans l'attitude cynique qu'il adopte à l'égard de cette mesure; les contribuables ont cependant beaucoup à perdre.

Je ferai état, lorsque j'aurai l'occasion de prendre la parole, des autorités juridiques dans ce domaine.

Étant donné vos connaissances dans ce domaine, je voudrais vous demander si, à votre avis, le gouvernement fédéral a raison de croire qu'il peut adopter cette taxe, qu'il peut prendre des arrangements fiscaux avec les provinces. Je sais que dans ma province et dans la vôtre, les gouvernements provinciaux ont déclaré qu'ils ne concluraient aucune entente avec le gouvernement fédéral tant que la question de ce projet de loi n'aura pas été tranchée. Pourtant—et vous serez peut-être en mesure de m'aider à ce sujet comme pourrait le faire un sénateur conservateur—on me dit que fondamentalement, la politique du ministre des Finances consiste à mettre en œuvre la taxe et à dire ensuite qu'il s'agit d'un fait accompli et que les provinces peuvent conclure des accords avec le gouvernement fédéral, afin de percevoir davantage de recettes qu'elles ne le font à l'heure actuelle grâce à leur taxe de vente. Ainsi, on offre aux provinces l'excuse politique selon laquelle la législation est maintenant adoptée et la taxe est donc inévitable, bien qu'à ce stade-ci, certaines provinces jugent qu'il serait peu judicieux sur le plan politique de souscrire à cette législation fédérale. Pourriez-vous nous éclairer là-dessus?

Le sénateur Fairbairn: Tout d'abord, j'espère que vous m'aviserez à l'avance avant de prononcer votre discours dans cette enceinte, car je voudrais écouter ce que vous avez à dire sur le plan juridique. En outre, manifestement, le ministre des Finances et le premier ministre croient que s'ils peuvent faire adopter ce projet de loi, ils pourront forcer d'une façon ou d'une autre les provinces récalcitrantes à suivre.

Le sénateur Austin: On pourrait parler de pots-de-vin!

Le sénateur Fairbairn: Je vous laisse le choix des mots. Quoi qu'il en soit, il se peut qu'ils se trompent sur certaines provinces, et chose certaine, ils connaissent mal les Canadiens. Ils pensent que la population maugréera, mais finira par s'habituer à la taxe et par tout oublier. Je ne le crois pas. Ma province, l'Alberta, a tendance à être têtue lorsqu'elle croit fermement dans ses propres pouvoirs. Étant donné qu'elle est la seule province du pays où il n'y a pas de taxe de vente provinciale, je ne suis pas certain qu'il lui soit facile de suivre le mouvement, quelles que soient les raisons politiques invoquées.

● (2115)

Dans notre pays, la conjoncture économique est actuellement fort difficile et, si nous considérons seulement la petite partie du problème dont nous avons traité jusqu'à maintenant ce soir, nous constatons que c'est un cauchemard. C'est un fouillis incroyable. Bien que personne ne tente de remédier à la situation, on veut y rajouter cette taxe inégale et discriminatoire qui sera appliquée de diverses manières par différents gouvernements. D'après moi, ce n'est qu'une autre façon de déstabiliser notre pays et de créer des dissensions non seulement entre les régions, mais entre les provinces. Je suis absolument certain que les répercussions secondaires n'ont pas été étudiées soigneusement par le gouvernement fédéral.

Le sénateur Kenny: Sénateur Fairbairn, quand vous avez examiné les répercussions que cette taxe aurait en Alberta, le trésorier provincial a-t-il fait des observations sur les répercussions qu'elle aurait sur le budget de son gouvernement? A-t-il déclaré que la province devrait hausser les taxes, réduire les services ou accepter des déficits plus lourds? Bien des gens pensent que la TPS est une manœuvre du gouvernement pour refiler le problème du déficit aux gouvernements provinciaux et les premiers ministres de toutes les provinces, y compris la vôtre, s'y sont opposés. L'étude du Conference Board du Canada, commandée par les gouvernements provinciaux, a révélé qu'au cours des trois premières années d'application, la TPS réduirait les recettes provenant des taxes provinciales de 6,9 milliards de dollars et que les provinces auraient alors trois solutions: compenser cette perte de recettes en haussant davantage leurs propres taxes, réduire les services publics ou assumer des déficits plus lourds ou une baisse de leurs surplus. J'ignore si l'Alberta a étudié ces possibilités, mais je le crois. Dans le rapport présenté par les gouvernements provinciaux sur les répercussions de la TPS, on peut lire:

> En plus de menacer inutilement la conjoncture économique à court terme, la TPS fédérale mettrait sérieusement en danger la position financière des provinces, situation déjà difficile en raison de la politique du gouvernement fédéral de retirer progressivement son aide financière dans les domaines des services de santé, de l'éducation postsecondaire et du développement économique régional. L'incidence économique de la TPS pourrait ainsi empirer si les gouvernements provinciaux devaient adopter des mesures pour remédier à leur situation financière.

Si la TPS entre en vigueur en 1991, les consommateurs auront à payer diverses combinaisons de taxes de vente fédérale et provinciale, allant de 7 p. 100 dans votre province, comme vous dites, à 19 p. 100 à Terre-Neuve, la TPS fédérale de 7 p. 100 venant s'ajouter là-bas à la taxe de vente provinciale de 12 p. 100. Pire encore, les consommateurs risquent de payer des taxes de vente encore plus élevées si les gouvernements provinciaux sont obligés de relever leurs taux afin de compenser pour des manques à gagner. En fait, les gouvernements provinciaux ont déjà fait savoir que la TPS ne leur laisserait d'autre choix que de hausser les impôts provinciaux.

À été présentée à Terre-Neuve une observation qui vaudrait probablement pour votre province, lorsque M. Kitchen a dit ceci:

> Il faudra probablement hausser notre taxe de vente provinciale de 12 à 15 p. 100 au moins si la TPS est imposée . . . C'est cela ou hausser le taux d'imposition provincial, de 62 p. 100 du taux fédéral qu'il est à l'heure actuelle à 75 ou 80 p. 100.

L'Alberta dont les taux d'impôt sur le revenu ont toujours été parmi les plus faibles, aura sûrement le même problème. Je suis certain que l'absence totale de coopération fédérale-provinciale à ce sujet irrite au plus haut point les Albertains. Les membres du Comité des finances de l'autre endroit savent que la coopération des provinces est indispensable au succès de toute réforme du régime de la taxe de vente, et je sais qu'ils ont été scandalisés d'apprendre que le gouvernement fédéral n'avait même jamais soumis de projet de taxe de vente aux provinces, à la table de négociation. J'ai entendu des premiers ministres provinciaux ou des ministres de votre provinces faire des commentaires à ce propos. Le texte du rapport de l'autre endroit que j'ai ici dit que jamais on n'a demandé aux gouvernements provinciaux de se joindre à un régime unifié de taxe de vente nationale avant que le gouvernement fédéral ne rompe les négociations à ce sujet. Qu'en pensez-vous?

Le sénateur Fairbairn: Merci, sénateur Kenny, de nous faire part de vos réflexions, car elles sont tout à fait conformes à ce que dit le trésorier de ma province, dont la circonscription, comme vous le savez comprend la ville de Lethbridge, comme celle du ministre de l'Enseignement supérieur. C'est une question dont nous entendons beaucoup parler. La politique conduit à de bien curieuses alliances, et nous nous retrouvons essentiellement d'accord sur ce point. Il est presque incompréhensible, mais il ne faut pas trop s'en étonner, que le gouvernement fédéral n'ait pas mis une question de cette importance en négociation, qu'il ne l'ait pas fait examiner à fond ou débattre au préalable par les ministres des Finances des provinces. Je pense que c'était de propos délibéré, qu'on a mis les ministres des Finances des provinces devant un fait accompli dans l'espoir qu'ils céderaient. Cela n'a pas marché. Toute la taxe a en fait soulevé énormément de colère à ce niveau, dans le pays. Rappelons-nous, le ministre des Finances a déclaré que l'assentiment des provinces était essentiel, et c'est peut-être ce qui explique ce surplus d'animosité qui empêche les provinces de donner leur consentement.

Le sénateur Kenny: On me dit qu'une vraie révolte contre l'impôt gronde en Alberta, que le gouvernement provincial se refuse à percevoir la TPS dans les magasins de vins et spiritueux et qu'il annonce aux gens qu'il ne le percevra pas à compter du 1er janvier. Il n'a pas l'intention d'agir comme percepteur d'impôt pour le compte du gouvernement fédéral. Pouvez-vous le confirmer?

Le sénateur Fairbairn: Ce pourrait être confirmé, car un des arguments de leur contestation devant les tribunaux c'est qu'ils n'ont pas à être les percepteurs du gouvernement fédéral.

Le sénateur Austin: J'ai une question supplémentaire à vous poser, sénateur Fairbairn. Je crois savoir également que cette taxe engendre au sein du parti conservateur de l'Alberta des dissensions qui vont conduire à la création d'une aile fédérale et d'une aile provinciale. Par ailleurs, de nombreux politiciens provinciaux se sont déclarés excédés par les conservateurs fédéraux à la suite de cette taxe et d'autres questions. Pouvez-vous nous dire ce qui se passe réellement?

Le sénateur Fairbairn: Oui. Le parti provincial a tenu son congrès annuel assez récemment et l'une de ses principales discussions a porté sur la mise en œuvre d'un mécanisme de scission visant à former un Parti conservateur provincial et un Parti conservateur fédéral en Alberta. En fait, l'animosité est telle que l'on voyait même d'un mauvais œil la présence de députés fédéraux et leur participation au congrès. Naturellement, je ne siège pas au conclave du parti conservateur de l'Alberta, mais . . .

Le sénateur Kenny: Dites-nous tout de même.

Le sénateur Fairbairn: La relation entre les deux niveaux est quelque peu tendue, c'est le moins qu'on puisse dire. Même si le premier ministre de la province s'est déjà prononcé, je pense, il y a quelque temps, en faveur d'une structure fiscale intégrée en Alberta, il est certain qu'au dernier congrès, voyant sans doute la détermination des délégués, il en est venu à la conclusion que c'était probablement une bonne chose de rester séparés, vu la différence entre les systèmes. Je pense que ce qui se passe en Alberta se passe également dans les autres provinces de l'Ouest. Cela fait beaucoup de remous en Alberta, car cette province a une base conservatrice extrêmement forte, tant au niveau provincial que fédéral, depuis très longtemps, mais elle se désagrège à une vitesse qui commence à paraître effrayante aux gens en place.

En parlant à des amis qui appartiennent à l'aile provinciale du parti, j'ai constaté qu'ils se sentaient pris et que leur situation se détériorait parce que dans l'esprit des gens ils sont associés aux politiques du parti fédéral, et en particulier à la politique fiscale et à la TPS.

Je crois qu'ils assistent avec beaucoup d'inquiétude à l'attrait massif que le Parti réformiste du Canada suscite dans toutes les localités de l'Alberta. Le parti du sénateur Waters est un parti fédéral. Toutefois, ce parti s'interroge actuellement pour savoir s'il doit injecter un peu de son pouvoir dans un parti provincial à part entière en Alberta, où le Parti réformiste du Canada a vu le jour. Je sais que les conservateurs provinciaux sont très agités, car ils sentent que leur base s'effrite et que le Parti réformiste du Canada risque tout simplement de les supplanter. Fait intéressant à noter, ce parti a demandé une charte provinciale pour pouvoir participer à un processus électoral qui a amené le sénateur Waters dans cette enceinte. Pour participer à ce processus, il devait être constitué en parti provincial. Il est donc là à attendre. Vous pouvez probablement constater d'après mes observations qu'il y a beaucoup d'anxiété et, en fait, de colère dans les rangs des conservateurs de cette province.

Le sénateur Austin: Il serait très intéressant d'entendre les commentaires du sénateur Twinn au sujet des effets de la TPS sur les diverses localités de l'Alberta et, bien sûr, sur son propre parti.

● (2130)

Le sénateur Fairbairn: Je suis absolument certaine que le sénateur Twinn voudra participer au débat.

Le sénateur Twinn: Je ne vous ai pas entendue.

Le sénateur Fairbairn: Le sénateur Austin disait qu'il serait intéressant d'entendre votre point de vue, sénateur Twinn, sur la situation du Parti conservateur en Alberta, tant au niveau fédéral que provincial. J'ai simplement laissé entendre que, à un moment donné, vous voudrez peut-être participer au débat et traiter de la question de votre point de vue, qui est évidemment plus près de celui des conservateurs que le mien.

Le sénateur Austin: Et défendre la TPS en Alberta.

Le sénateur Fairbairn: Je crois savoir que le sénateur Twinn tente effectivement de défendre la TPS en Alberta.

Le sénateur LeBlanc: L'honorable sénateur Fairbairn a été journaliste un peu après moi, mais nous nous souvenons tous d'une période où un grand nombre d'électeurs ont donné leurs votes à un parti de transition, en attendant que les choses se tassent. Le gouvernement de M. Diefenbaker vivait alors ses derniers jours. Ce souvenir m'est venu à l'esprit et me rappelle le débat qui a lieu actuellement, dans des régions comme l'Alberta, notamment. Au Québec, à la surprise générale, le Parti créditiste avait réussi à faire élire à la Chambre des communes 26 alliés de M. Caouette. J'étais l'un de ceux qui, avec M. James M. Minifie, avaient visité les régions ayant voté pour les créditistes à l'époque. Nous n'étions pas tellement surpris, mais nous avons eu l'impression que le Parti libéral du Québec venait de se faire assener un dur coup. Je vois d'ailleurs une certaine similarité avec la situation actuelle.

Quant à l'honorable sénateur Twinn, je comprends très bien ses hésitations à accepter un billet gratuit pour une croisière à bord du *Titanic*. Je comprends ses hésitations à parler de cette question.

Le sénateur Fairbairn: Je vous remercie, honorable sénateur LeBlanc, de nous avoir reporté à ces jours de 1962 où les créditistes, sous la direction de M. Réal Caouette, sont arrivés pleins d'enthousiasme à Ottawa. M. Diefenbaker avait perdu sa majorité et s'est retrouvé à la tête d'un gouvernement minoritaire.Il y a probablement plus de similitudes entre le mouvement créditiste qui avait vu le jour à cette époque au Québec et le Parti réformiste qui est en train de s'établir dans l'Ouest, qu'entre les créditistes et le Bloc québécois. M. Réal Caouette a fait campagne avec un slogan très simple: «Qu'avez-vous à perdre?» Dans toutes les circonscriptions qu'il visitait, on lui répondait: «Pas grand-chose. Nous allons voter pour vous.»

En Alberta, beaucoup espèrent qu'un grand nombre de candidats du Parti réformiste siégeront à la Chambre des communes à l'issue des prochaines élections. D'ailleurs, si ce parti créait une aile provinciale, je pense qu'il susciterait les mêmes attentes. Ce parti comblerait un vide et recueillerait les votes de nombreux électeurs désillusionnés et déçus.

Le sénateur Lynch-Staunton: Des libéraux.

Le sénateur Fairbairn: Du Parti conservateuret du gouvernement conservateur. Les gens qui passent au Parti réformiste viennent surtout du Parti conservateur de l'Alberta. Si vous examiniez les sondages effectués en Alberta au sujet de la politique tant provinciale que fédérale, sénateur Lynch-Staunton, vous verriez que le Parti libéral a obtenu d'excellents résultats pour un parti qui a récolté durant de nombreuses années une trés faible proportion des voix en Alberta. Nous avons fait élire huit députés lors des dernières élections provinciales. Quant au nombre des voix obtenues, nous arrivions nettement au second rang, devant les néo-démocrates.

Le sénateur Lynch-Staunton: Nous parlons du niveau fédéral.

Le sénateur Fairbairn: Le parti fédéral a réalisé lui aussi une forte ascension dans les sondages effectués en Alberta concernant la politique fédérale, et il devance très nettement le Parti conservateur. Lors de l'élection pour le siège au Sénat que M. Waters a remporté facilement, Bill Code, du Parti libéral, s'est classé deuxième. Le troisième dans la course, ce qui est bien triste en un certain sens, a été Bert Brown, qui se présentait pour les conservateurs. S'il est quelqu'un au Canada qui a travaillé en faveur de la réforme du Sénat et un Sénat élu, égal et efficace, c'est bien Bert Bown, un agriculteur de l'Alberta, un homme merveilleux qui défendait les couleurs conservatrices et qui s'est classé troisième.

Le point principal de notre discussion, c'est qu'il s'est produit un grand changement dans l'équilibre des forces politiques aux niveaux tant provincial que fédéral en Alberta, et je crois que cela devrait commencer à inquiéter modérément le parti que vous appuyez.

Avant cet échange très intéressant, je disais que le Canada occupe une place unique parmi les autres pays qui ont adopté ce genre de taxe sur la valeur ajoutée, car nous avons un double régime fiscal et donc deux systèmes distincts de perception de la taxe, l'un pour la taxe de vente provinciale et l'autre pour la nouvelle TPS si elle est adoptée. Les coûts d'exploitation accrus vont mettre les entreprises canadiennes dans une position concurentielle désavantageuse par rapport aux entreprises des pays étrangers qui n'ent pas à faire face à deux systèmes distincts de perception de la taxe. Si la TPS était adoptée, la personne qui doit prendre les décisions à la caisse ou au dépanneur devra faire face à l'un de quatre scénarios possibles touchant la taxe de vente. Pour chaque vente, chaque jour, cette personne devra décider si elle doit faire payer et la taxe de vente fédérale et la taxe provinciale, ou bien seulement la taxe fédérale, ou bien seulement la taxe provinciale, ou bien ni l'une ni l'autre. Ce sera là un fardeau considérable pour les petites entreprises qui, après tout, ne sont pas là pour servir le gouvernement, mais pour rendre un service à la population, tout en faisant un bénéfice si c'est possible. Maintenant il leur faudra prendre des décisions qui, dans le cas d'une entreprise où la marge bénéficiaire est faible, pourrait empêcher qu'elle ne continue à être rentable. Je ne suis pas certaine que tous les détaillants du Canada comprennent qu'il leur appartient de savoir à quels produits et à quels services la taxe s'appliquera et de s'assurer que les taxes fédérales et provinciales appropriées soient perçues puis remises au gouvernement approprié. Plus d'un million de petites entreprises qui, actuellement, ne paient pas de taxe de vente fédérale devront percevoir la TPS au nom du gouvernement.

[Le sénateur Lynch-Staunton.]

Je voudrais faire partager aux sénateurs les observations du comité du Sénat qui a parcouru le pays pour étudier les conséquences de cette taxe et toute la question des deux systèmes et de l'intégration éventuelle. On n'en dit pas grand chose dans le rapport, mais il est tout de même bon de regarder ce qu'on dit, car nous sommes vraiment les seuls dans ce cas en ce qui concerne la taxe à la valeur ajoutée. Le rapport dit:

> Une caractétistique unique du régime fiscal proposé pour 1991 est le fait que deux formes distinctes de taxes à la consommation s'appliqueraient au niveau de détail dans presque toutes les régions du pays. Ces taxes reposeraient sur des assiettes fiscales différentes et les niveaux de taxe varieraient. Les détaillants devraient déterminer le statut fiscal de chaque article en vertu de la TPS et imposer le taux de taxe pertinent. Ils devraient ensuite effectuer la même opération au sujet de la taxe provinciale.

Le sénateur Austin a déjà mentionné le point suivant:

> Pour les petites entreprises en particulier, ces opérations pourraient occasionner des coûts d'observation élevés.
>
> De nomvreux témoins ont fait ressortir les coûts d'observation inutilement élevés que comporte un régime fiscal double. La Chambre de commerce de Saint-Jean (Terre-Neuve) a qualifié ce manque d'harmonisation de «lacune la plus grave de la TPS» et a ajouté que «les petites entreprises feront face à un cauchemar administratif». (52:76) La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante n'a pas été tendre elle non plus à l'égard d'un régime fiscal double. Elle affirmait en effet dans son mémoire au Comité: «Du point de vue de la petite entreprise, le problème le plus sérieux que pose la TPS réside dans le fait que la taxe n'est pas harmonisée avec les régimes fiscaux des provinces. Les détaillants qui vendent des produits que le régime fiscal provincial ne traite pas de la même façon que la TPS seront les plus durement frappés. Les petits épiciers, les dépanneurs et les restaurants seront confrontés à certains des pires cauchemars, car des règles absurdes et complexes applicables aux aliments et à la façon dont ils sont vendus rendront l'observation extrêmement difficile, voire impossible.»
>
> Un autre aspect évoqué par la FCEI touche à la confusion que créera chez les consommateurs un régime fiscal double qu'ils ne comprennent pas. La plupart des provinces appliqueront leur taxe de vente sur un prix qui comprendra déjà la TPS. Les caisses enregistreuses employées couramment de nos jours peuvent afficher un total partiel avant la taxe, la TPS à payer, la taxe de vente provinciale à payer et le total. Elles ne peuvent indiquer le total partiel intermédiaire qui correspond au prix, TPS incluse, et à partir duquel la taxe de vente provincial sera calculée la plupart du temps.

● (2145)

> Autrement dit, les consommateurs peuvent penser, en voyant la plupart des reçus de caisse, qu'on exige une taxe de vente provinciale trop élevée. Il pourrait en résulter des confrontations entre les détaillants et les clients et des accusations de fraude non fondées.

En en lisant des extraits, comme je le fais périodiquement pour appuyer divers points de mon exposé, je trouve que ce rapport est ce que j'ai lu de plus clair sur la TPS.

> Du point de vue des coûts d'observation, il y a donc des raisons très claires d'harmoniser les taxes à la consommation fédérale et provinciales. Cette harmonisation se justifie aussi fortement du point de vue économique. Le gouvernement fédéral a soutenu que cette étape de la réforme fiscale pourrait créer une production supplémentaire égale à 1,4 p. 100 du PIB. Cette hausse de la production serait attribuable à l'élimination de la TVF sur les exportations, à l'abolition de la taxe sur les intrants commerciaux, à la suppression du traitement préférentiel accordé aux importations et à la disparition des distorsions de prix découlant d'une taxe qui impose des taux de taxe assez différents sur les divers produits. La plupart de ces problèmes affligent également les taxes de vente provinciales, qui ont rapporté 14,3 milliards de dollars en 1987.
>
> Les taxes de vente au détail n'accordent pas de traitement préférentiel aux importations. Mais toute autre critique de la TVF vaut également pour les taxes de vente au détail. Ces taxes s'appliquent sur les intrants commerciaux et provoquent donc une application en cascade.

Le sénateur Cools: Puis-je vous interrompre pour vous poser une question? En écoutant la lecture des témoignages rendus devant le comité, je me rends compte que nous ne faisons que répéter ce que le pays nous a dit.

En faisant vos recherches pour préparer votre discours d'aujourd'hui, je me demandais si vous vous êtes arrêtés au témoignage d'un certain M. Wolfe Goodman, de la société Goodman et Carr.

Le sénateur Fairbairn: Non, je n'ai pas tenu compte de ce témoignage dans mes commentaires.

Le sénateur Cools: Je ferais peut-être bien alors de lire certains propos de M. Goodman qui est un avocat chevronné, et qui possède aussi de solides connaissances sur la taxe de vente. Ses conclusions contredisent tout ce qu'on nous a affirmé. Je vous cite notamment une partie de son intervention, qui figure à la page 41:7 du fascicule nº 41 des délibérations du Comité des banques et du commerce. Voici:

> Il ne reste malheureusement plus que les taxes à la consommation à augmenter.

Je vais expliquer, dans un instant, comment il en est arrivé à cette constatation, mais voici ce qu'il en conclut, et je le cite directement:

> Le public manifeste une hostilité étonnante à l'égard des taxes à la consommation, même s'il est difficile de déterminer pourquoi.

M. Goodman dit bien qu'«il est difficile de déterminer pourquoi.»

Le sénateur Fairbairn: Je suis loin d'être d'accord avec lui.

Le sénateur Cools: Il n'a pas tort du tout. Voici ce que M. Goodman a déclaré dans ses premières remarques devant le comité:

> Merci, monsieur le président et honorables sénateurs. Je me considère comme très privilégié d'avoir été invité à comparaître devant vous et à vous présenter mes idées. J'ai des années d'expérience dans le domaine de la taxe de vente, car j'ai été un des très rares avocats du Canada à s'intéresser à la taxe de vente.

Il poursuit et je le cite toujours directement.

> Les avocats, tout comme les comptables, commencent heureusement à s'intéresser de plus en plus à ce domaine.

Il ajoute ensuite ce qui suit:

> J'ai eu l'honneur d'être nommé président du Comité d'examen de la taxe fédérale de vente, constitué par l'honorable M. Lalonde en 1982, qui a présenté son rapport en 1983.

Cet homme, qui a comparu devant le comité pour lui faire des révélations stupéfiantes fondées sur ce qui semble être une solide argumentation, et qui a donné des explications que j'ai trouvées valables, possède certes de bonnes références pour ainsi dire. Voici ce que M. Goodman a déclaré à propos du comité que M. Lalonde avait institué:

> Le comité a notamment recommandé que le régime de la taxe de vente fédérale soit remplacé au moment opportun par une taxe à la consommation établie au même taux proportionnel, sous forme de taxe de vente au détail ou de taxe à la valeur ajoutée.
>
> Les progrès ont été considérables depuis 1983 et le gouvernement a présenté une mesure législative visant à instaurer une taxe sur les produits et services.

M. Goodman poursuit en ces termes:

> J'estime tout simplement que nous avons besoin de la taxe sur les produits et services. Il n'y a pas de solution de rechange acceptable.

C'est tiré de la page 41:6 du fascicule du comité.

> Il n'y a pas de solution de rechange acceptable, et mon raisonnement est fort simple. Nous devons aux générations futures de ne pas les écraser d'un déficit budgétaire fédéral énorme, d'une dette qui grossit d'une année à l'autre. Il faut réagir rapidement pour réduire le déficit fédéral annuel.

Voilà qui est fort intéressant.

Le sénateur Cochrane: Quelle est votre question?

Le sénateur Cools: Un peu de patience, je vous prie. M. Goodman continue en disant:

> Nous avons très peu de marge de manœuvre pour comprimer les dépenses fédérales, ce qui signifie que pour faire des progrès, il faudra inévitablement augmenter les recettes fiscales. Bien sûr, si la croissance économique se maintenait indéfiniment et si les dépenses consacrées au bien-être social diminuaient pendant que les recettes fiscales générées par une prospérité accrue continuaient d'augmenter, nous pourrions peut-être alors régler le problème sans augmenter les taux. L'économie de l'offre n'y a toutefois pas réussi aux États-Unis et j'estime que cela a très peu de chances de se produire ici.

C'est ce que dit M. Goodman.

> C'est pourquoi il faudra relever les taux et il faut alors se demander quelle taxe augmenter et comment procéder.

Il poursuit en ces termes:

> Il semble y avoir très peu de marge de manœuvre pour augmenter les taux d'impôt sur le revenu des corporations. À cause des pressions de la concurrence internationale, les

taux d'impôt du Canada ne doivent pas trop s'écarter de ceux de nos partenaires commerciaux. Il semble peu probable que nous puissions augmenter considérablement les taux d'impôt sur le revenu des particuliers. On craint que des taux très élevés n'émoussent l'initiative et n'entraînent l'émigration de ressources précieuses. Il semble encore moins probable que nous puissions rétablir l'impôt sur les successions aboli il y a quelques années. Même si c'était possible, l'impôt en question ne contribuerait pas beaucoup au total des recettes fiscales, comme n'importe où ailleurs. Aucun pays ne tire même 2 p. 100 de ses recettes fiscales de l'impôt sur les successions.

Il en arrive ensuite à la conclusion où j'ai commencé. Y en a-t-il parmi vous qui soient pressés?

Le sénateur Cochrane: Quelle est votre question?

Le sénateur Cools: Voulez-vous que je vous pose une question? Si vous avez une question à poser, levez-vous et faites-le donc. Je ne suis pas pressée.

M. Goodman a continué en disant:

Il ne reste malheureusement plus que les taxes à la consommation à augmenter.

Et il fait ensuite la déclaration étonnante que voici:

Le public manifeste une hostilité étonnante à l'égard des taxes à la consommation, même s'il est difficile de déterminer pourquoi.

J'aurais cru que les sénateurs d'en face auraient trouvé intéressant ce témoignage, car, d'après ce que je peux voir, il porte sur le cadre conceptuel sur lequel le gouvernement s'est fondé pour l'élaboration de la TPS.

Je vois que le sénateur Nurgitz hoche la tête, ce qui veut dire sans doute qu'il connaît les travaux de M. Goodman.

Le sénateur Nurgitz: Exactement, et il défend la cause du gouvernement.

Le sénateur Cools: Il défend la cause du gouvernement et il l'a même aidé à se décider en cette matière. Il voulait nous assurer que toutes les bêtises que nous entendons sur les complications et sur la lourdeur de la taxe pour les entreprises ne tiennent pas debout. Il déclarait aussi, comme on le lit à la page 41:10:

● (2200)

La TPS est-elle compliquée? À la lecture de la mesure législative, elle semble redoutable. Les notes explicatives sont suivies du projet de loi qui compte des centaines d'articles. Pour la grande majorité des entreprises, il s'agit toutefois d'une taxe très simple et directe. Un exemple que vous avez probablement déjà entendu, honorables sénateurs, est celui de l'entreprise qui a deux clous sur le mur. Chaque jour, lorsque l'entreprise achète des produits et des services, elle pique sur le premier clou les factures qui indiquent la TPS payée sur les achats en question. Chaque jour aussi, à mesure qu'elle vend, l'entreprise pique sur le deuxième clou les factures qui indiquent la TPS perçue. Une fois par mois ou une fois par trimestre, l'entrepreneur fait le total des taxes qui figurent sur le premier et le deuxième clou et soustrait le total le moins élevé de plus élevé. Si, comme cela se produit habituellement, le total des factures d'achat piquées sur le premier clou est inférieur à celui des factures de ventes piquées sur le deuxième, l'entrepreneur remet alors la différence au gouvernement. Si, toutefois, le total des taxes de la première catégorie de factures est plus élevé parce que l'entreprise augmente ses inventaires, elle réclamera un remboursement de TPS sur la différence entre les deux montants.

[Le sénateur Cools.]

Plus loin il ajoute:

On pourrait très bien demander pourquoi le projet de loi est tellement compliqué si le système est tellement simple?

Le sénateur Cogger: Est-ce la question?

Le sénateur Cools: J'entends constamment des voix de tous côtés. L'honorable sénateur devrait se dire qu'il reçoit un cours sur le projet de loi qui ne demande aucun effort de sa part.

Le sénateur Petten: C'est exact.

Le sénateur Cools: En tant que membre du comité, j'ai pris au sérieux le mandat d'étudier ce projet de loi au nom du Sénat. Je demande donc aux sénateurs d'en face qui n'ont pas eu cette chance de profiter de l'occasion que je leur offre d'en tirer profit pour parler comme les économistes.

Le sénateur Petten: C'est une gentillesse que vous leur faites.

Le sénateur Cools: Ç aussi.

M. Goodman poursuit.

On pourrait très bien demander pourquoi le projet de loi est tellement compliqué si le système est tellement simple? C'est parce que beaucoup de pages portent sur des situations spéciales. Aux États-Unis, on légifère très différemment et la plupart des situations spéciales sont tranchées par voie de règlements qui ont force de loi. Au Canada, dans le système actuel de la taxe fédérale sur les ventes des fabricants, on traite les situations spéciales par voie de décisions ministérielles qui n'ont même pas force de loi. Il s'agit parfois d'interprétations plutôt générales de la part du gouvernement. Les rédacteurs de la mesure relative à la taxe sur les produits et services ont essayé de prévoir dans la législation même à peu près tous ces cas spéciaux. C'est pourquoi le projet de loi est aussi volumineux.

Le sénateur Cogger: Est-ce là votre question?

Le sénateur Cools: Il vaudrait mieux que je répète cet énoncé, parce que je crois que l'honorable sénateur ne l'a pas saisi. C'est très important. M. Goodman a dit:

On pourrait très bien demander pourquoi le projet de loi est tellement compliqué si le système est tellement simple? C'est parce que beaucoup de pages portent sur des situations spéciales. Aux États-Unis, on légifère très différemment et la plupart des situations spéciales sont tranchées par voie de règlements qui ont force de loi. Au Canada, dans le système actuel de la taxe fédérale sur les ventes des fabricants, on traite les situations spéciales par voie de décisions ministérielles qui n'ont même pas force de loi. Il s'agit parfois d'interprétations plutôt générales de la part du gouvernement. Les rédacteurs de la mesure relative à la taxe sur les produits et services ont essayé de prévoir dans la législation même à peu près tous ces cas spéciaux. C'est pourquoi le projet de loi est aussi volumi-

neux. Je souligne toutefois que même s'il peut avoir l'air rébarbatif, le système n'est pas particulièrement difficile à appliquer pour l'entreprise moyenne.

La question que j'adresse au sénateur Fairbairn est la suivante: a-t-elle porté attention au contexte intellectuel et conceptuel dans lequel ce projet de loi a été élaboré? Un autre témoin nous a fait valoir que le gouvernement avait déclaré qu'il instaurerait une taxe sur la valeur ajoutée, mais qu'il n'avait jamais expliqué la logique de son raisonnement et de ses conclusions qui ont mené à la rédaction finale de ce projet de loi. Donc, en gros, est-ce que le sénateur a tenu compte de l'objectif que le gouvernement veut conférer à ce projet de loi?

Le sénateur MacDonald: Oui ou non.

Le sénateur Fairbairn: Merci, sénateur Cools. Vous avez très bien élaboré le point de vue du témoin, M. Goodman. J'ai essayé, dans les observations que j'ai formulées ce soir et plus tôt dans la journée, de suivre les processus de pensée du gouvernement, tels qu'ils nous ont été décrits. Je ne sais pas si j'ai réussi à saisir le principe qui sert de base à leur approche intellectuelle à cette mesure. Le sénateur Nurgitz a dit croire que M. Goodman décrit très bien le processus qui traduit le point de vue du gouvernement. M. Goodman souffre peut-être des mêmes lacunes que le ministre des Finances. Une des plus grandes lacunes de ce dernier, c'est qu'il ne tient aucunement compte de la réalité, de la situation dans laquelle se trouvent les hommes d'affaires et les citoyens canadiens. On ne discute pas de cela au sein du ministère des Finances ou dans les salles de réunion, mais les simples citoyens canadiens sont conscients de l'effet que ce monstre aura sur leur existence quotidienne. J'ai beaucoup de respect pour les processus intellectuels, mais nous sommes confrontés à un problème qui, selon les politiques, se rapporte aux besoins matériels élémentaires du peuple canadien.

M. Goodman, le ministre des Finances et d'autres peuvent prétendrent que cette taxe est, au fond, très simple, logique et facile à comprendre. Mais il convient de se poser la question suivante, comme le sénateur Stanbury l'a fait plus tôt: «Pourquoi faut-il envoyer 4 000 personnes, à grands frais, dans toutes les régions du pays pour aider les Canadiens à comprendre cette taxe?» Le sénateur Austin a une petite brochure très pratique qui fournit un sommaire de la taxe. Elle a été conçue pour expliquer aux gens ordinaires ce que cela signifie. Elle est virtuellement incompréhensible bien qu'elle ait été produite par une société d'experts-comptables qui est censée connaître les réponses. Je suis certain que nous respectons tous les capacités intellectuelles de nos collègues, mais je pense qu'à un certain point nous devons nous rendre compte, en particulier pour quelque chose d'aussi terre à terre et d'aussi fondamental que ce régime fiscal, que la TPS est loin de répondre aux besoins fondamentaux et personnels des Canadiens.

Il serait intéressant au cours du débat, sénateur Cools, de faire des comparaisons entre M. Goodman et l'autre personne, en remarquant que M. Goodman mentionne en passant le fait qu'il semble y avoir beaucoup d'hostilité à l'égard de la taxe.

Le sénateur Cools: Cela l'étonne.

Le sénateur Stanbury: C'est peut-être révélateur en ce qui concerne M. Goodman.

Le sénateur Fairbairn: Oui, elle lui semble claire comme de l'eau de roche, aussi peut-être devrait-il voyager dans tout le pays pour l'expliquer aux gens afin qu'elle puisse être claire pour nous tous. Il pourrait peut-être travailler avec le sénateur Cogger à cette fin.

Le sénateur Cogger: Si vous n'êtes pas gentille avec moi, vous n'aurez pas de carte de Noël.

Le sénateur Fairbairn: Est-ce que je suis sur votre liste, Michel?

Je voudrais revenir au rapport du comité. Je parlais des taxes de vente au détail, et j'étais arrivée au stade où j'expliquais que ces taxes n'octroient pas de traitement préférentiel aux produits importés. Le rapport ajoute:

> Mais toute autre critique de la TVF vaut également pour les taxes de vente au détail. Ces taxes s'appliquent sur les intrants commerciaux et provoquent donc une application en cascade. Une grande partie des taxes de vente provinciales sont invisibles et ne peuvent donc pas être retranchées en entier des exportations. L'application en cascade de la taxe résulte en des taux de taxe effectifs différents selon les produits, même si, en principe, les taux de taxe sont identiques.

● (2215)

> Le gouvernement de la Colombie-Britannique a déclaré au Comité que l'harmonisation des taxes provinciales et de la TPS nécessiterait une hausse du taux de la taxe provinciale d'un demi-point de pourcentage uniquement pour maintenir les recettes aux niveaux antérieurs. Cela semble étonnant, vu que l'assiette fiscale de la TPS est plus large que celle des taxes de vente provinciales. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que la TPS élimine toute application en cascade.
>
> Une taxe sur les intrants commerciaux et l'application en cascade de la taxe qui en résulte constituent en réalité une importante source de recettes fiscales pour les provinces. En Ontario, par exemple, chaque hausse de la taxe d'un point de pourcentage représente 1,54 p. 100 des ventes au détail en 1987. Étant donné que l'assiette fiscale ne comprend pas l'ensemble des ventes au détail, près de la moitié des recettes fiscales proviennent d'une taxe cachée sur les intrants commerciaux.
>
> L'Ontario a compté plus que quiconque sur cette taxe cachée en 1987. Quatre autres provinces ont taxé assez fortement les intrants commerciaux. Il s'agit du Manitoba, de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve et de la Saskatchewan. En moyenne, chaque point de pourcentage de taxe crée des revenus représentant 1,38 p. 100 des ventes au détail.

C'était un peu plus bas que la province d'Ontario.

> Les taxes de vente provinciales ne sont pas aussi visibles qu'on l'imagine. Une partie importante est formée de taxes cachées sur les intrants commerciaux, qui entraînent divers coûts économiques semblables à ceux que provoque la TVF. Il existe donc un grand besoin de réformer les taxes provinciales.

Le dernier paragraphe de cette partie du rapport se lit ainsi:

> L'absence d'harmonisation entre les taxes provinciales et la TPS fédérale nuit à l'économie de deux grandes façons. Premièrement, elle provoque d'importants coûts d'observation et d'administration supplémentaires. Deuxième-

ment, elle limite les gains de production possibles dans l'économie. L'harmonisation complète des deux régimes fiscaux pourrait ajouter 4,5 milliards de dollars en gains de production aux 9 milliards résultant de la réforme de la taxe de vente fédérale.

Comme le rapport traitait des coûts d'observation pour les petites entreprises, j'aimerais en dire un mot, de façon à pouvoir établir des comparaisons avec les données internationales en ce domaine. Je cite:

> Il est bien souvent possible d'observer une taxe sur la valeur ajoutée sans trop de frais. Cette taxe peut aussi être conçue de manière à être très difficile à administrer et à observer. Certaines des TVA européennes sont complexes. Lorsque le nombre de taux de taxe et de fournitures exonérées augmente, les coûts d'observation rattachés à un régime fiscal peuvent monter de manière spectaculaire.
>
> La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante s'inquiète tout particulièrement de cette question, et surtout de la façon dont elle touche aux petites entreprises. Elle a aussi vertement critiqué le projet de loi C-62. Dans son témoignage devant le Comité, M. John Bulloch, président de la Fédération, a qualifié la taxe de «système de taxe de vente le pire qu'on puisse trouver dans le monde. C'est le pire système qui puisse se concevoir».
>
> Cette évaluation de la taxe se fonde sur le manque d'harmonisation entre le gouvernement fédéral et les provinces ainsi que sur l'utilisation d'une TPS fondée sur la facturation comme le font les taxes européennes. Ces caractéristiques accroissent les coûts d'observation de la taxe. De plus, il a été largement démontré que les coûts d'observation pèsent plus lourd dans le budget des petites entreprises que dans celui des grandes.

À propos des preuves internationales, voici ce que dit le rapport:

> Une étude récente sur la TVA britannique a révélé que les coûts d'observation totaux ont fléchi d'environ 25 p. 100 entre l'exercice 1977-1978 et l'exercice 1986-1987, ce qui démontre que les coûts d'observation peuvent diminuer à mesure que l'on se familiarise avec un régime fiscal. Cette étude a aussi révélé que les coûts pour les petites entreprises ont augmenté pendant la même période.
>
> Ces coûts très élevés peuvent être compensés par le recours à une exonération à l'intention des petites entreprises. Les petites entreprises inscrites sont néanmoins confrontées à des coûts connexes nettement plus élevés que ceux auxquels font face les grandes entreprises.
>
> Une étude américaine sur les taxes de vente au détail montre que les coûts d'observation moyens peuvent varier du simple presque au double selon les États, cet écart étant attribuable principalement à des différences au niveau de l'assiette fiscale. L'établissement du statut fiscal de chaque article constitue le coût d'observation le plus élevé. Par conséquent, les magasins d'alimentation et les pharmacies font face aux coûts les plus élevés. De même, les coûts d'observation augmentent à mesure que l'assiette fiscale d'un État se rétrécit.
>
> Ces caractéristiques sont conformes avec celles que l'on observe dans plusieurs autres pays percevant des taxes à la consommation.

[Le sénateur Fairbairn.]

Le ministre a aussi pris l'engagement que sa nouvelle taxe de 7 p. 100 sur tous les biens et services, depuis les couches jusqu'au drap mortuaire, serait une taxe juste. Il nous a dit qu'elle répondrait aux critères d'une taxe juste, c'est-à-dire qu'elle ne serait pas régressive, qu'elle ne retirerait pas plus d'argent des Canadiens à revenu faible et moyen que de ceux des catégories supérieures de revenu. Mais le Conseil canadien du développement social a déclaré dans un mémoire sur la taxe l'an dernier:

> Le conseil est en principe contre tout mécanisme fiscal régressif, ce qu'est la TPS. Les propositions qui tentent à rendre la TPS moins régressive par le biais d'un crédit d'impôt remboursable sont louables, mais tandis que la taxe, une fois en vigueur, s'appliquera à perpétuité, la même garantie n'est pas donnée au sujet du crédit d'impôt. En réalité, en n'indexant pas pleinement le crédit de base de 275 $, le gouvernement avoue déjà que le crédit perdra de sa valeur réelle.

Le sénateur Stanbury: Puis-je vous poser une question, sénateur Fairbairn. Vous dites que le crédit est de 276 $. A-t-on calculé à combien s'établirait la TPS qu'une famille type aura à verser sur les biens et services qu'elle se procurera? Je pense, par exemple, aux familles qui ne possèdent pas de machine à laver et qui doivent se rendre à la buanderie pour faire leur lavage, à celles qui doivent trouver un mode de transport pour se rendre au travail, à celles qui doivent acheter des denrées alimentaires qui ne figurent pas parmi les articles considérés comme des produits de base, à cause des distinctions subtiles de la loi. Ces familles recevront un crédit, qui semble plutôt minime par rapport à la TPS qu'elles paieront tout au long de l'année.

J'ai vu certains chiffres qui comparaient le montant du crédit qui leur sera versé au montant réel de TPS qu'une famille type aura à payer sur les biens et services qu'elle consommera au cours de l'année. Je ne sais pas si vous avez vu ces chiffres ou si vous pouvez nous dire si le montant de ce crédit vous semble adéquat, puisque le ministre invoque ce crédit pour prouver que la taxe n'est pas régressive.

Le sénateur Fairbairn: Sénateur Stanbury, plus tôt cet après-midi, j'ai lu un extrait d'un mémoire que je n'ai plus à ma disposition, malheureusement. Je l'ai remis aux sténographes du hansard, mais je serai heureux de vous le prêter quand il me reviendra. Il s'agissait du mémoire présenté par la Commission d'action sociale de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est associée au diocèse de Charlottetown. Le document traitait essentiellement des répercussions de la TPS sur les Canadiens à revenu faible et moyen. On comparait le crédit au montant de TPS que ces familles auront à payer, et on analysait la différence. Je ne connais pas ces chiffres par cœur, mais je serai heureux de vous remettre ce mémoire.

À l'instar d'autres témoins, cette commission concluait que les crédits étaient loin d'équivaloir aux coûts que devront verser ces contribuables. D'autres témoins et particuliers ont tiré la même conclusion, et je serais très surprise que le ministre des Finances ait l'audace de prétendre que les crédits aideront les Canadiens de ce niveau de revenu à recouvrer tous

leurs coûts. Il est difficile de déterminer comment ces crédits ont été établis, mais chose certaine, aucun gouvernement et aucun économiste n'a la moindre idée de ce que coûtera chaque jour cette taxe sur les produits et services à un Canadien, qui pourrait ne pas faire partie des contribuables les plus démunis auxquels s'intéressent le ministère du Revenu, mais qui devra tout de même verser cette taxe avant d'avoir reçu un crédit. Personne n'est en mesure de dire quel pourcentage de ses revenus très limités représentera la TPS. J'espère que même ce gouvernement-ci n'essaiera pas de faire accepter sa taxe en disant qu'on verse des crédits pour compenser la hausse des coûts pour les contribuables.

● (2230)

Le sénateur Stanbury: Puis-je poser une question supplémentaire? Je crois me souvenir que les ménages commencent à perdre les crédits à partir d'un certain seuil qui est très bas.

Le sénateur Fairbairn: Il est de 25 000 $.

Le sénateur Stanbury: Quant au minimum, pour que le contribuable touche des crédits, il doit gagner seulement 16 000 $, si ma mémoire est fidèle.

Le sénateur Fairbairn: Moins que cela.

Le sénateur Stanbury: Je me demande vraiment comment ce chiffre peut se justifier quand on sait où se situe le seuil de pauvreté et combien coûte la vie d'une famille. Où est-on allé chercher un chiffre aussi faible?

Le sénateur Fairbairn: Je l'ignore. Une amie à moi aide des agriculteurs de l'ouest du Québec à faire leurs déclarations de revenus. Elle m'a expliqué une autre anomalie. Le contribuable qui gagne 10 000 $ dans l'année, par exemple, touchera un crédit plus important s'il fait une demande en bonne et due forme que quelqu'un qui ne gagnerait que 6 000 $. C'est une autre de ces choses qui n'ont pas de sens.

Pour en revenir à la taxe et aux crédits, ceux-ci ne sont pas pleinement indexés, comme je le disais. En fait, en n'indexant pas pleinement ces crédits au coût de la vie, le gouvernement admet tacitement que leur valeur réelle commencera à diminuer presque tout de suite. Par contre, les recettes subiront la pleine hausse de l'inflation. Dès 1991, première année d'application de la taxe, les pauvres commenceront immédiatement à sentir l'étau se resserrer, car le montant payé en taxe commencera à s'écarter de la valeur réelle des crédits. Une fois de plus, je crois que le comité sénatorial a bien résumé la valeur des crédits et les fardeaux de la TPS. Cela vous donnera une idée assez précise, sénateur Stanbury. Je vais juste lire un passage de la partie du rapport qui traite du mécanisme de crédits:

> Des dispositions du projet de loi C-62 prévoient la création d'un mécanisme de crédits pour TPS dont les montants annuels maximaux s'établissent comme suit: 190 $ par adulte; 100 $ par enfant; crédit spécial de 100 $ pour les personnes vivant seules. Ces montants se comparent au crédit pour TVF actuel qui peut atteindre un maximum de 140 $ par adulte et de 70 $ par enfant en 1990. Le mécanisme de crédits pour TPS porte également le montant au-delà duquel le crédit est réduit à environ 25 000 $ et permet aux parents célibataires de demander un crédit pour adulte au titre d'un de leurs enfants. Le taux de réduction du crédit est de 5 p. 100 de la partie du revenu familial qui excède le seuil.

C'est l'une de ces phrases qui prêtent un peu à confusion.

> Ce mécanisme de crédits amélioré constitue le principal moyen d'améliorer le sort des familles dont le revenu ne dépasse pas 30 000 $ par année, selon le gouvernement. Dans l'examen des effets de distribution de sa réforme fiscale, le gouvernement fédéral utilise toujours des estimations qui supposent que le plein montant de la TVF sera retranché des prix et que le plein montant de la TPS y sera ajouté. De nombreux témoins, notamment le Conseil canadien de développement social . . .

. . . que je viens juste de citer.

> . . . et Social Action Commission, ont contesté cette hypothèse, tant pour les produits admissibles au remboursement de la taxe de vente à l'inventaire que pour les produits fabriqués et consommés sous le nouveau régime fiscal.
>
> Les crédits ne visent pas à compenser l'intégralité de la TPS payée, mais plutôt à compenser le fardeau fiscal supplémentaire pour les familles à faible et à moyen revenu. De nombreux témoins qui ont comparu devant le Comité divergeaient d'opinion avec le gouvernement au sujet de l'incidence supplémentaire de la TPS sur le fardeau fiscal des ménages, principalement parce qu'ils ne s'entendent pas sur la mesure dans laquelle les consommateurs profiteraient des économies liées à la TVF.
>
> Le gouveernement fédéral affirme que la TPS favorisera les ménages gagnant moins de 30 000 $. À cet égard, il faut se demander si la hausse des crédits d'impôt remboursables va compenser la nouvelle TPS imposée aux ménages à faible et moyen revenu. Pour y répondre, le Comité a examiné les répercussions de la TPS sur la répartition des richesses à l'aide de différentes bases de données, dont les statistiques publiées par le ministère des Finances et le Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada. Ce modèle est établi à partir des statistiques sur l'impôt de Revenu Canada et des enquêtes sur les dépenses de consommation de Statistique Canada. Le modèle intrant-extrant de ce dernier sert à calculer les taux de la taxe de vente sur diverses catégories de dépenses.
>
> Le ministère des Finances a comparé le fardeau fiscal prévu de la TPS et celui de la TVF pour déterminer l'impact du nouveau régime fiscal par rapport à l'ancien sur les ménages à faible revenu. Il a fondé sa comparaison sur les 3 critères suivants: 1. la différence d'impôt total payé; 2. la différence entre les crédits remboursables; et 3. l'effet des dispositions d'indexation sur des taxes et des transferts variés. Toutefois, comme M. Patrick Grady . . .

de Global Economics Ltd.

> . . . l'a souligné au Comité, les dispositions sur l'indexation s'appliquent à retardement. En effet, en 1991, il n'y a pas d'avantage réel à ce chapitre. Pour compléter la comparaison, on peut aussi évaluer l'incidence sur les ménages, de prix à la consommation ne reflétant pas toutes les économies découlant de la suppression de la TVF.

Sur la question de l'indexation, le rapport dit ceci:

> Le mécanisme de crédits pour TPS fait l'objet des mêmes dispositions relatives à l'indexation que celles qui s'appli-

quent dans le régime fiscal en général; autrement dit, les crédits et le montant déterminant sont indexés à un taux égal à la portion du taux d'inflation, mesuré en fonction des variations de l'IPC, qui dépasse 3 p. 100. Par conséquent, la valeur réelle des crédits diminuera généralement de 3 p. 100 par année.

Presque tous ceux qui s'opposent à la taxe considèrent cette caractéristique comme une lacune importante du projet de loi C-62. Il est intéressant de noter que certains partisans du projet de loi ont également critiqué cette caractéristique, notamment M. Robert Clark, de l'Université de la Colombie-Britannique, le Conseil économique du Canada et le Conference Board du Canada qui ont fait remarquer que les crédits d'impôt remboursables constituent un moyen efficace de rendre la TPS progressive. Puisque ces crédits sont si importants, M. Clark insiste pour que leur valeur réelle soit protégée. Un autre farouche partisan de la TPS a présenté des arguments convaincants afin que l'indexation des crédits et des montants déterminants soit totale.

Sénateur Cools, cela vous intéressera certainement parce que l'homme que vous citiez, M. Wolfe Goodman, est également cité dans le rapport au sujet de la pleine indexation des crédits.

Le sénateur Cools: Oh, oui.

Le sénateur Fairbairn: Il a dit que ne pas les indexer totalement serait «gravement injuste pour nos concitoyens les plus pauvres et les plus vulnérables».

Le sénateur Cools: Oui.

Le sénateur Fairbairn: Les auteurs du rapport poursuivent en disant:

En plus des autres éléments de la réforme fiscale, les crédits visent à rendre la TPS progressive pour les contribuables à faible et à moyen revenu. Vu que la valeur réelle des crédits diminue avec l'inflation, cette progressivité diminuera également.

Selon M. Ken Battle, du Conseil national du Bien-être, l'affirmation du gouvernement fédéral selon laquelle la TPS améliorera la situation des familles dont le revenu est inférieur a 30 000 $ vaudra pour la première année d'application seulement. Mais lorsqu'il a témoigné devant le Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale de la Chambre des communes, il a déclaré que l'inflation va rapidement gruger la valeur des crédits et fera mentir le gouvernement en très peu de temps.

Le sénateur Austin: Sénateur Fairbairn, je pense que c'était là la raison d'être de l'amendement que nous avons proposé. Il aurait été extrêmement utile d'obtenir la réponse du gouvernement à ces témoignages fournis au comité de la Chambre des communes et à notre comité. Il est étonnant que les sénateurs de l'autre côté de la Chambre n'aient rien à dire concernant les points que vous soulevez maintenant. Les sénateurs conservateurs ont l'occasion de défendre le gouvernement et de défendre l'absence d'une pleine indexation, laquelle assurerait une parfaite équité relativement à ces crédits. Il est réellement surprenant, sinon inquiétant, que le gouvernement se serve d'une politique de confiance pour modifier un peu le système à tous les deux ou trois ans. Dans l'intervalle, les Canadiens à faible revenu vont se ressentir de l'application de cette politique régressive.

Le sénateur Fairbairn: Je suis d'accord avec vous, sénateur Austin. Je pense que c'est particulièrement regrettable, parce que le gouvernement s'est servi des crédits pour pouvoir dire que cette taxe était progressive. Ce n'est guère rassurant, à long terme, pour les Canadiens à faible revenu, qui ont été témoins, ces six dernières années, de désindexation, de désindexation et encore de désindexation. Comme le dit M. Battle, le fait que les crédits seront rapidement grugés par l'inflation, parce qu'ils ne sont pas pleinement indexés, signifie que la prétention du gouvernement, portant que cette taxe est juste, ne sera pas valide longtemps. Je ne pense pas que les Canadiens comprennent pleinement ce message.

Le sénateur Austin: Je me demande pourquoi le gouvernement insiste pour opposer les Canadiens les uns aux autres avec des politiques de ce genre. Nous avons vu un scénario semblable, il y a quelques mois, dans le cas de l'assurance-chômage. Le gouvernement accorde un avantage à un petit groupe de Canadiens relativement aux prestations de maternité, de façon à créer un groupe de pression pour faire adopter sa loi, même si celle-ci pénalise les chômeurs de nombreuses régions du Canada. Cette mesure servait d'écran afin de permettre au gouvernement de cesser de cotiser au régime d'assurance-chômage.

• (2245)

Le ministre du Revenu national nous promet aussi bruyamment que fréquemment d'envoyer des dizaines de millions de dollars en chèques de remboursement dès que cette loi sera votée. Certes, les gens n'auront pas à attendre trop longtemps pour toucher leur argent, mais ils accepteront ainsi un système qui leur coûtera plus cher à cause du caractère régressif du dispositif de remboursement. Pourquoi donc le gouvernement dresse-t-il les Canadiens contre eux-mêmes pour obtenir ce qu'il désire?

Le sénateur Fairbairn: Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. Ces dernières années, nous avons cependant vu l'écart se creuser entre les riches et les pauvres au Canada. Nous avons été témoins du même phénomène en Grande-Bretagne lorsque Thatcher était au pouvoir et, aussi, dans une large mesure, aux États-Unis. Une fois que cet écart devient un élément permanent de la politique réfléchie d'un gouvernement national, il est extrêmement difficile de renverser la tendance.

Nous avons tout à l'heure parlé du risque que représentait la création, dans notre pays, d'une classe marginale, à cause de la combinaison de cette taxe et d'autres politiques économiques lorsque les temps sont difficiles, et ils le deviendront encore plus. Au Canada, nous aimons à penser qu'il n'existe pas d'écart très marqué entre les riches et les pauvres et que nous disposons d'un filet de sécurité, sur le plan social, qui est suffisant pour récupérer tout le monde. Or, ce filet de sécurité est aujourd'hui tout plein de trous. À mon avis, dans certaines de nos grandes villes, dont Vancouver, Toronto et Montréal, nous sommes dangeureusement proches d'une classe marginale fermement établie. C'est également vrai de Calgary et d'Edmonton. Dans le cadre de notre réseau de services sociaux, je ne pense pas que nous aurions ainsi créé ce fouillis de banques alimentaires qui ont bien du mal à maintenir leur existence s'il

n'existait pas une terrible demande de la part d'une classe marginale solidement établie dans notre société. Or, c'est là un problème que cette taxe ne résout pas. Nous n'en parlons même pas dans notre pays car nous ne voulons pas admettre qu'il existe.

Ces six dernières années, je me suis occupée d'alphabétisation, et si je réussis à parvenir à cette partie de mon discours, j'aimerais en dire quelques mots. Une des contradictions qu'offre un pays aussi estimé que le nôtre, c'est que nous nous considérons comme une nation très généreuse et sensible alors que près de 40 p. 100 de nos adultes souffrent d'analphabétisme fonctionnel à des degrés divers. Il y a 1,5 million de Canadiens qui sont «pratiquement illettrés», et ce n'est là que le début du problème. Un tiers des adultes fonctionnellement illettrés sont des diplômés de l'enseignement secondaire; un autre tiers de nos adolescents abandonnent l'école secondaire chaque année. Si un tiers des illettrés fonctionnels de la population adulte sont des diplômés du secondaire, et si plus d'un tiers des adolescents abandonnent leurs études chaque année et se retrouvent dans cette catégorie, nous sommes confrontés à un énorme problème que nous n'avons pas fait grand-chose pour résoudre. Voilà la contradiction.

Je sais que notre Président, le sénateur Berntson, se préoccupe aussi de ce problème et a beaucoup fait pour l'alphabétisation en Saskatchewan. Avec des chiffres tels que ceux dont je viens de vous donner, il suffit de gratter un peu la surface pour trouver des gens qui sont pauvres, qui sont victimes de discrimination, qui sont exploités physiquement, mentalement et sexuellement, des sans-logis, sans compter un million d'enfants qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Après la première moitié du mois, ces enfants ne peuvent plus rien apprendre parce que le chèque du bien-être social est épuisé. Ils n'ont pas assez à manger et envahissent les banques alimentaires. C'est certain, nous avons une classe marginale au Canada et nous sommes en train d'accroître le nombre de ses membres.

Lorsque nous parlons de crédits, je regrette de devoir dire que les gens qui se débattent pour vivre à ce niveau ne sauront même pas qu'ils peuvent en bénéficier. Ils ne sauront pas où aller, où s'adresser ni comment en faire la demande.

Le sénateur Cools: M. Goodman a une suggestion à faire sur la manière d'apprendre à ces gens à s'en prévaloir.

Le sénateur Fairbairn: Il y a bien des gens tels que M. Wolfe Goodman, M. Jean De Grandpré et M. Simon Reisman qui, avec la meilleure volonté du monde, sont incapables de voir ce qui se passe au-dessous d'un certain niveau. Ils ne voient pas les gens qui se situent au-dessous du niveau des gens que, selon eux, on peut former, instruire ou faire progresser. Pour eux, cette classe marginale est invisible. Lorsque j'ai commencé à m'intéresser à l'alphabétisation, j'ai lu ce que Northrup Frye avait écrit. Il y a déjà plusieurs années, il parlait d'une classe marginale dans la société canadienne, classe qui, à mon avis, a vu, depuis, le nombre de ses membres augmenter à un rythme accéléré. Tout ordre de gouvernement au Canada, qu'il soit fédéral, provincial ou municipal, qui, par souci d'équité et d'égalité, n'essaie pas d'aider les membres de cette classe de notre société, nous laisse, et se laisse, réduire la qualité de la place que nous occupons dans la société. Il se peut qu'à cause de l'heure avancée j'ai plus longtemps parlé de ce problème que je n'en avais l'intention, mais c'est là quelque chose à quoi je crois profondément.

Le sénateur Austin: Sénateur Fairbairn, je crois que vous auriez pu en parler encore plus longtemps. La combinaison d'événements est particulièrement cruelle. La TPS frappera les gens qui sont obligés de consacrer la totalité de leur revenu aux achats de première nécessité. Avec les revenus qu'ils ont, ils ont déjà bien du mal à le faire. Avec cette TPS qui leur tombera dessus et la récession «fabriquée au Canada», qui fait partie de la politique gouvernementale pour faire adopter la TPS avec un minimum de difficultés, ce sont ces membres de la population canadienne qui seront les premières victimes. Ils viendront grossir les rangs des chômeurs et devront se rabattre sur l'assistance sociale.

Les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent la responsabilité du bien-être social. Au cours de ces deux dernières journées, on nous a parlé des déficits croissants des gouvernements provinciaux. Ils traitent de manière très brutale les gens qui demandent une aide sociale, sans compter que ce gouvernement essaie de réduire le taux de croissance de cette aide. Nous sommes confrontés à une série d'événements qui ne sont contrôlés par aucune autorité déterminée et qui rappellent beaucoup la situation qui régnait à l'époque de la dépression où le premier ministre Bennett déclarait que les pauvres n'étaient pas sa responsabilité mais celle des provinces qui, à leur tour, disaient que la responsabilité incombait aux municipalités. Celles-ci leur renvoyaient la balle et c'est ainsi que nous nous sommes retrouvés avec des camps de travail, avec des gens sur la touche, des gens qui n'avaient plus aucune place dans notre système économique. Je ne dis pas que nous en sommes à ce stade, car nous avons encore un système de sécurité sociale qui fonctionne. J'estime cependant, comme vous, que la TPS constitue une contrainte de plus pour cette classe de la société canadienne et aggrave la dégradation de leur situation économique.

Le sénateur Fairbairn: C'est exactement le point que je voulais signaler, qui est également souligné dans le rapport du comité que j'ai cité.

Le sénateur Cools: Sénateur Fairbairn, on pourrait peut-être inscrire au procès-verbal la référence que j'ai faite à M. Goodman. Dans le compte rendu du Comité des banques et du commerce, nº 41, du mardi 5 juin 1990, à la page 41:8, M. Goodman déclarait:

> Le ministère des Finances estime que pratiquement tous ceux qui ont droit à ces crédits en bénéficieront effectivement.

Belle attitude, n'est-ce pas? C'est une véritable condamnation. Malthus aurait pu mieux faire.

> Je n'en suis pas si certain. Je crois qu'un programme de sensibilisation s'impose si l'on veut persuader les gens qui sont trop peu au courant ou qui ont trop peur des autorités pour faire des demandes de crédits de taxe sur les ventes ou de crédits d'impôt pour enfants.

C'est tout à fait cela, et c'est poignant.

Le sénateur Fairbairn: C'était là une proposition pleine d'humanité de la part de M. Goodman et, comme nous l'avons montré, on en a malheureusement bien besoin dans notre pays.

En ce qui concerne l'équité de cette taxe j'aimerais citer un autre passage du rapport de ce comité.

● (2300)

> Plus importante que les failles techniques du projet de loi, est la question de l'équité. Toute taxe qui vise à percevoir 18,5 milliards de dollars par année et qui constitue un élément important de l'arsenal fiscal fédéral doit respecter certains principes d'équité fondamentaux. En règle générale, on ne considère pas que la TPS et les autres taxes sur la valeur ajoutée (TVA) respectent ces exigences de base. Ce sont des taxes régressives. Les personnes à faible revenu consacrent une plus grande partie de leurs rentrées à la consommation et sont donc obligées de débourser davantage au titre de la taxe de vente. Afin de rendre cette situation plus acceptable, le gouvernement fédéral a prévu un meilleur système de crédits de taxes remboursables dans le cadre de la TPS.
>
> Si la structure fondamentale de la taxe doit être déterminée par les crédits de taxes, ceux-ci doivent avoir un caractère permanent. Mais les dispositions du projet de loi font en sorte qu'ils n'auraient que temporairement l'effet souhaité.
>
> Les crédits, et les seuils de revenu à partir desquels ils commencent à diminuer, ne sont indexés qu'à partir d'un taux d'inflation supérieur à 3 p. 100. La valeur réelle des crédits diminuerait donc avec le temps et un nombre croissant de personnes et de familles verraient leurs prestations réduites. Éventuellement, même les très pauvres ne seraient pas protégés contre le coût supplémentaire imposé par la TPS. De fait, après seulement cinq ans, certaines familles pourraient voir leurs crédits perdrent jusqu'à 300 $ de leur valeur réelle, ce qui correspond à la moitié de la valeur maximum des crédits auxquels elles ont droit.
>
> Dans le passé, le gouvernement a déclaré qu'il rajusterait périodiquement les crédits de taxe de vente et les seuils de revenu. Cependant le Comité n'est pas en mesure d'évaluer les intentions du gouvernement.

Comme vous l'avez dit tout à l'heure, sénateur Austin, ce que dit le gouvernement c'est «faites-nous confiance, comptez sur nous, nous ferons ce qui s'impose,» et à en juger d'après les sondages, les Canadiens ont perdu toute confiance dans ce gouvernement. Le Comité disait donc:

> On ne peut juger la TPS qu'en fonction du projet de loi qu'on a en mains et, manifestement, celui-ci ne prévoit pas une pleine indexation des crédits de taxes de vente remboursables et des seuils de revenu.

Dans la pratique, c'est ce que nous sommes obligés de faire, nous à qui on demande d'adopter ce projet de loi. Dans cette chambre nous sommes obligés de nous prononcer en l'absence d'engagements et je dois d'ailleurs dire que, ces dernières années, j'ai vu prendre des engagements qui ont depuis changé ou simplement disparu.

> Ce n'est pas le seul problème que soulèvent les crédits de TPS. Le crédit de 100 $ accordé aux adultes célibataires ne peut être pleinement obtenu que si le revenu de la personne est supérieur à 11,169 $. On nous dit que ce crédit était destiné aux travailleurs pauvres, mais doit-on en priver les très pauvres.

[Le sénateur Fairbairn.]

C'est de cela que nous parlons.

Qui ont le plus besoin d'une aide immédiate?

C'est cela que j'essayais d'expliquer au sénateur Stanbury il y a quelques instants au cours d'une petite conversation. Permettez-moi de répéter ce que le Comité disait dans son rapport:

> Le crédit de 100 $ accordé aux adultes célibataires ne peut être pleinement obtenu que si le revenu de la personne est supérieur à 11,169 $. On nous a dit que ce crédit était destiné aux travailleurs pauvres, mais doit-on en priver les très pauvres qui ont le plus besoin d'une aide immédiate?

Il s'agit là des personnes qui se situent à un niveau encore nettement inférieur. Cela ne tient pas debout. Les auteurs du rapport poursuivent en ces termes:

> De même, si le Québec continue de traiter le crédit de taxes remboursables comme un revenu aux fins de l'aide sociale, les crédits de TPS ne feront que remplacer les prestations d'aide sociale versées aux pauvres dans cette province.
>
> Les crédits de TPS ne tiennent absolument pas compte du coût élevé de la vie dans les régions canadiennes éloignées. La TPS s'appliquerait sur le prix final des biens et services, y compris les coûts de transport.

Sénateur Watt, cela fait la énième fois que vous le dites.

> Qui représentent un élément important du prix des biens et services offerts dans le Nord. Bien que la famille moyenne de Whitehorse doive à l'avenir payer environ 400$ de plus au titre de la TPS que la famille canadienne moyenne, on ne tient pas compte de cet écart dans la valeur des crédits. Le Comité a aussi appris que le coût de la vie à Yellowknife était de 40 p. 100 plus élevé que dans le sud du Canada et que le coût de la vie dans les établissements plus éloignés l'était encore davantage. Ainsi, non seulement les crédits sont-ils insuffisants, mais le seuil de revenu de 24,800 $ auquel les crédits de TPS commencent à diminuer ne traduira pas le même niveau de vie dans le nord que dans le sud du pays.

Le sénateur Austin: Sénateur Fairbairn, je me demande si vous êtes au courant—j'aimerais d'ailleurs également attirer l'attention du sénateur Cogger sur ce point . . .

Le sénateur Fairbairn: J'espère que vous prenez des notes, sénateur Cogger.

Le sénateur Austin: Du fait que Ernst et Young, un cabinet de consultants bien connu dans le domaine de la comptabilité et de l'économie, a présenté un rapport rendu public hier sur les effets de la TPS dans le nord du Canada.

Le sénateur Cogger se souviendra du débat que nous avons eu ici à propos d'un amendement proposé par nous concernant l'application de la TPS dans le nord du Canada.

Selon Ernst et Young, qui avait été engagé par les provinces et les territoires, l'an dernier, pour préparer ce rapport, la TPS proposée serait particulièrement préjudiciable aux économies du Nord, aussi bien celles du Yukon que des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'à celles des régions septentrionales des provinces canadiennes.

Ernst et Young proposent de compenser l'effet de la TPS en établissant des crédits pour les institutions, les nouveaux acheteurs de maisons et les familles à faible revenu dans ces

régions. Ils proposent également de réduire les taxes afin de compenser les coûts plus élevés de chauffage et de transport.

Le sénateur Cogger se souviendra certainement de notre discussion. D'après Ernst et Young, la TPS réduirait le pouvoir d'achat des consommateurs du Nord et alourdirait considérablement le coût des produits manufacturés et du tourisme dans cette région.

À l'occasion de l'étude du développement du nord de l'Ontario, le nouveau ministre ontarien du développement du Nord, Shelly Martel, a déclaré, lorsqu'elle déposait son rapport à la législature de sa province:

> que cette taxe fédérale est imposée à une région dont les habitants sont le moins bien armés pour supporter une réduction de leur revenu net.

Elle a ajouté qu'elle tenait à souligner le fait que la TPS était un mauvais choix, fait au mauvais moment. Si de telles déclarations sont valables pour le nord de l'Ontario, elles le sont doublement pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

Je me demandais donc si le sénateur Cogger, dans la déclaration autorisée par le sénateur Murray qu'il va faire, tiendra compte de ce rapport lorsqu'il abordera de nouveau les questions intéressant le Nord. J'ai simplement ajouté ces remarques pour souligner l'exactitude des déclarations que vous faites.

Le sénateur Fairbairn: Merci, sénateur Austin; je signale au sénateur Cogger que le sénateur Lucier va se procurer un exemplaire de ce rapport et qu'il serait certainement très heureux de lui en fournir un exemplaire supplémentaire.

Le sénateur Cools: Le sénateur Cogger n'écoute pas.

Le sénateur Fairbairn: Mais si.

Le sénateur Cogger: Je finirais presque par croire que vous essayez de m'entraîner de force dans ce débat.

Le sénateur Fairbairn: Non, pas du tout. Comme nous savons que vous allez prendre la parole, ce que nous attendons d'ailleurs avec intérêt, nous tenons à nous assurer, à propos de certaines de ces questions, qu'à cause de la place que vous occupez, vous serez en mesure de nous éclairer et peut-être, de nous fournir plus de renseignements dont nous ne disposons pas. Loin de moi la pensée de vous entraîner de force là-dedans, sénateur Cogger. Je sais pertinemment que vous sauterez de vous-même dans l'arène, si vous le désirez.

Suite du rapport:

> Le système des crédits n'est pas le seul moyen par lequel le gouvernement a promis à la population d'atténuer les répercussions défavorables de la TPS. Certains produits seront détaxés alors que d'autres seront exonérés. Ainsi, le gouvernement a fait grand état du fait que les loyers résidentiels seront exonérés de la taxe. Cette exemption a pour effet de dissimuler la TPS payée sur les intrants, mais elle n'élimine certainement pas la taxe. Cette situation est particulièrement paradoxale du fait que l'on supprime la TVF à cause de son caractère invisible. Le prix des articles exonérés tels que les loyers résidentiels augmenterait en raison de la TPS. Dans le cas des nouveaux logements locatifs, la hausse pourrait être importante.
>
> Beaucoup de Canadiens ont de la difficulté à acheter un logement. Le gouvernement a rassuré le public en lui disant que la TPS n'aggravera presque pas cette situation. Les témoignages qu'a reçus le Comité indiquent tout le contraire. Les terrains seront assujettis pour la première fois à la TPS. Le terrain représente une grosse partie du prix d'une maison sur les marchés d'habitation à prix élevés. Dans des centres comme Toronto, Vancouver et dans le *golden horseshoe* au sud de l'Ontario, le prix des maisons neuves va pouvoir augmenter de 3 p. 100, bien plus donc que ne l'estime le gouvernement. À Toronto, ce pourcentage équivaut à une augmentation de 10,000$.
>
> Bien que les reventes d'habitations échappent à la taxe, les prix là aussi augmenteront en raison de la TPS. Une fois qu'on substitue une maison usagée à une maison neuve, toute hausse du prix de celle-ci se répercutera sur le prix de la première.

• (2315)

> Les coûts accessoires, comme la commission de courtier, les frais d'avocat, etc., auront un effet plus direct puisqu'ils sont assujettis à la TPS. Une taxe de 7 p. 100 sur ces services pourrait ajouter 0,5 p. 100 au prix d'une maison.

Voilà ce que nous apprend le rapport de la Commission sénatoriale au sujet des crédits.

Le sénateur Berntson: Êtes-vous prête pour les questions?

Le sénateur Fairbairn: Certainement.

Le sénateur Berntson: Je demande à passer aux questions.

Le sénateur Fairbairn: Non, pas tout de suite. J'ai encore quelques mots à dire.

Le sénateur Forrestall: Allez-vous encore continuer longtemps?

Le sénateur Fairbairn: Je n'en sais rien; aussi longtemps que je le pourrai. Il y a longtemps que je prépare ce discours.

Le sénateur Forrestall: Cela ne vous fatiguera-t-il pas trop?

Le sénateur Fairbairn: Cela me stimule; de toute façon, je sais que le sénateur Keon me surveille de près. Ne vous inquiétez pas, ça va très bien, sénateur Keon.

Je m'intéresse particulièrement aux Canadiens âgés. Lors des discussions qui ont entouré cette taxe, on n'en a pas beaucoup parlé. Ces quatre dernières années, une merveilleuse organisation a été créée dans notre pays; elle s'appelle La Voix, the Canadian Seniors Network (Réseau des Canadiens âgés). Elle s'emploie vigoureusement à faire entendre au gouvernement et aux médias la voix de tous les Canadiens âgés du pays. Jean Woodsworth, une femme remarquable, est la présidente de cette organisation. Elle a présenté un mémoire au Comité sénatorial des banques et du commerce.

Le sénateur Cools: Je crois qu'elle est apparentée à feu J.S. Woodsworth, un des fondateurs de la FCC.

Le sénateur Fairbairn: En effet. Quoi qu'il en soit, j'aime vous parler de ce mémoire car il présente, probablement mieux que tout autre groupe, la situation à laquelle les personnes âgées sont confrontées en ce qui concerne la TPS.

La Voix, Canadian Seniors Network, représente des centaines de milliers de personnes âgées qui en sont membres à titre

individuel ou font partie de réseaux provinciaux et locaux affiliés dans tout le pays.

Sénateur Kinsella, vous connaissez cette organisation; n'est-elle pas remarquable; voici ce qu'elle dit dans son mémoire:

> Dès 1987, lorsque M. Michael Wilson a présenté la première étape de la réforme fiscale, La Voix s'est prononcée contre une augmentation des recettes gouvernementales grâce à des mesures fiscales régressives telles que des taxes de consommation. Nous estimions à l'époque, et continuons à le faire, que quels que soient les moyens utilisés pour essayer de redresser le système à coup de crédits d'impôt, une taxe régressive sera toujours une taxe régressive. Elle pénalisera plus les Canadiens à revenu faible et moyen que les riches. Nous continuons à recommander que le gouvernement utilise le régime d'impôt sur le revenu progressif pour obtenir les recettes dont il a besoin de manière à ce que tous les Canadiens et toutes les sociétés en paient une part équitable. Il faut supprimer les échappatoires fiscales. Il faut revoir les récentes diminutions d'impôt dont ont bénéficié les contribuables riches grâce à la réduction de la tranche supérieure de revenus. Nous estimons également qu'il faut envisager à nouveau la possibilité d'un droit de mutation par décès.
>
> Nous sommes opposés à l'orientation prise par le gouvernement en réduisant l'universalité et en supprimant ou plafonnant les paiements de transfert destinés aux programmes sociaux. En cinq courtes années, ces mesures ont commencé à sérieusement affaiblir le filet de sécurité créé par le Canada au cours de ces cinquante dernières années, entreprise dans laquelle nous autres personnes âgées, avons joué un certain rôle. Il en résultera une situation de plus en plus inéquitable pour les Canadiens; la propriété, la santé en souffriront et, nous en sommes convaincus, cela se traduira à long terme par des coûts plus élevés que les économies réalisées dans le moment.

La Voix passe ensuite brièvement en revue certaines de ses préoccupations et des critiques qu'elle a à l'égard de la TPS.

> Je le répète, cette taxe est régressive et pénalisera beaucoup plus les Canadiens à revenu faible et moyen que les riches. On doute que les fabricants ou les détaillants ne répercutent les économies réalisées lorsque la taxe sur les ventes des fabricants sera remplacée par la TPS de 7 p. 100. A notre avis, les prix augmenteront tout simplement.
>
> Les personnes âgées et tous ceux qui ont un revenu fixe n'ont pas la souplesse financière nécessaire pour faire face à l'augmentation supplémentaire de l'inflation que l'on attend après l'imposition de la TPS.
>
> Les personnes âgées consacrent la plus grande partie de leurs revenus aux articles de première nécessité, ce qui s'explique surtout par le fait que leurs revenus sont en général plus faibles. Les familles en font également autant du fait qu'élever un enfant est extrêmement coûteux. Par rapport aux autres Canadiens, ces deux groupes consacreront une part plus importante de leurs revenus à la TPS. Comment le justifier?
>
> D'après notre calcul, le crédit proposé n'est pas suffisant pour compenser l'augementation des taxes, en particulier si l'on tient compte de l'ajout de la taxe sur les services. Le crédit n'est pas totalement indexé à l'inflation. Il diminuera donc chaque année, et protégera de moins en moins les pauvres.
>
> M. Wilson a présenté cette taxe en invoquant son équité et sa simplicité. A notre avis, elle est injuste et certainement pas simple. La complexité d'administration du mécanisme de l'exigibilité, la confusion croissante entre l'exemption et la liberté d'impôt, et le changement des méthodes de calcul en ce qui concerne les petites entreprises sont autant de facteurs qui ont rendu cette taxe difficile à comprendre et extrêmement coûteuse à administrer, aussi bien pour les entreprises que pour le gouvernement.
>
> Le gouvernement prétend que la TPS remplace simplement la vétuste TVF. La TPS ne remplacera cependant pas simplement la taxe existante car elle sera imposée aux services, poste important de nos dépenses qui n'avait jamais été taxé jusqu'à présent. Il ne s'agit donc pas simplement d'une taxe de remplacement. C'est en fait, une énorme taxe additionnelle. Elle ne sera non plus visible, comme M. Wilson l'avait promis au début. Si c'était cela le principal défaut de la TVF, il n'a pas été éliminé par la nouvelle taxe qu'on nous propose.

[Le sénateur Fairbairn.]

Le sénateur Molgat: Sénateur Fairbairn, puis-je poser une question? Vous avez soulevé un point intéressant. A ce stade de leur vie, les personnes âgées n'achètent pas beaucoup de biens. Ils ont pratiquement acheté tout ce dont ils avaient besoin, machines à laver, sécheuses et matériel ménager. Ils achètent plus de services que de biens d'équipement. Comme, en vertu de cette loi, les services seront taxés, ce sont les personnes âgées qui en souffriront plus que les autres.

Savez-vous si des études ont été faites là-dessus; j'entends par là, les habitudes de dépenses et d'achats des différents groupes d'âge et la manière dont ces habitudes changent au fur et à mesure que l'on vieillit et que l'on achète plus de services et moins de biens d'équipement? J'imagine que Statistique Canada devrait pouvoir me fournir des chiffres dans ce domaine. Je n'avais jamais vraiment réfléchi à cette question jusqu'à ce que vous la souleviez.

Le sénateur Fairbairn: C'est une des raisons pour lesquelles je voulais lire à nouveau ce mémoire. En dehors de tout le reste, ces arguments sont irrésistibles et ils nous donnent une image clairement présentée, non seulement de la situation des personnes âgées mais aussi de l'effet de la taxe sur celles-ci. Je ne sais pas si Statistique Canada a décomposé les habitudes d'achats des différents groupes d'âge.

Une des raisons pour lesquelles j'ai si vigoureusement soutenu cette organisation depuis sa naissance c'est qu'à mon avis, elle a une excellente occasion de présenter les vues des citoyens âgés et d'apporter une contribution importante à notre vie nationale. Nous connaissons tous les changements démographiques qui se produisent au Canada. Le pourcentage de personnes âgées dans la population canadienne augmente de plus en plus. Je ne crois pas qu'il y ait un seul gouvernement ni, d'ailleurs, de parti politique, qui ait vraiment réfléchi aux aménagements politiques qui s'imposent pour permettre à nos aînés de mener le genre de vie qu'ils méritent si justement et de continuer à contribuer à la vie de ce pays.

Bien sûr, la plupart d'entre eux ont un revenu fixe. Peut-être leurs besoins matériels sont-ils moindre, mais beaucoup de ceux que je connais continuent à économiser sur leur pension pour pouvoir faire un bon dîner, voir un film, être membre d'un club, etc. Pour toutes sortes de raisons évidentes, si leurs dépenses de biens d'équipement diminuent, ils ont de plus en plus besoin de services.

● (2330)

Ils ont donc un problème tout à fait particulier. Ils ont un problème, et nous avons la possibilité de faire quelque chose. Nous devrions nous concerter pour nous assurer qu'ils ont le plus de chance possible d'apporter leur contribution. À mon avis, ce n'est pas ce que nous faisons, et ce n'est pas ce que fait cette taxe. Les représentants de La Voix poursuivent:

> Rien ne nous garantit que la taxe n'augmentera pas. En fait, l'expérience de ce qui se passe dans d'autres pays montre que c'est ce qui se produira. De nombreuses personnes âgées sont si proches de la limite que cela les fera tomber au-dessous du seuil de pauvreté. Nous contestons le principe qui consiste à utiliser une forme régressive de taxation pour contribuer à réduire le déficit. Il y a d'autres solutions et nous continuons à être favorables à un régime d'impôt sur le revenu progressif.

M^me^ Woodsworth, de La Voix, s'attache ensuite à un certain nombre de problèmes liés à la TPS qui seront particulièrement préoccupants pour les personnes âgées, en particulier dans le domaine des services de soutien. Ceci va intéresser le sénateur Molgat.

> Comme je l'ai déjà dit, les personnes âgées consacrent la plus grande partie de leur revenu aux produits de première nécessité. Cela s'explique essentiellement par le fait qu'elles se retrouvent dans les catégories de faibles revenus alors qu'elles sont obligées d'acheter des biens et services nécessaires à la vie quotidienne comme la plupart des autres personnes.
>
> En vieillissant, nous avons habituellement moins besoin de consommer des biens que les jeunes familles dont le nombre des membres augmente. Nous avons déjà acheté notre cuisinière, notre maison, notre auto et nos meubles.

Les recherches montrent que les personnes âgées sont de gros utilisateurs de services.

> Lorsque la cuisinière tombe en panne, que la maison a besoin qu'on refasse le toit, ou lorsque nous avons besoin de remplacer les freins de notre voiture, nous sommes obligés de payer ce service.
>
> En outre, ceux d'entre nous qui n'ont plus l'allant d'autrefois sont parfois obligés de payer quelqu'un pour pelleter la neige devant la maison ou pour tondre la pelouse. Tous ces services vont devenir taxables. Il n'y a pas beaucoup d'options qui s'offrent aux personnes âgées. Nous sommes obligés d'obtenir ces services sous peine de voir réduire notre qualité de vie ou peut-être même, d'être exposés à des risques accrus, et en tout cas, à une plus grande dépendance.

Le sénateur Stanbury: Sénateur Fairbairn, permettez-moi de vous poser une question. Vous venez de nous parler des problèmes que connaissent les personnes âgées. J'ai remarqué, dans l'*Edmonton Journal* du 29 novembre, un article qui traite des résultats des réformes fiscales de ce gouvernement. Cela nous donne une première occasion de voir qui supporte le fardeau de la première partie de la réforme fiscale. Cet article est signé par Norm Ovenden, du bureau du *Journal*, à Ottawa. Voici ce qu'il écrit:

> La réforme fiscale des tories aide les riches et pénalise les pauvres, déclarait, mercredi, le député néo-démocrate, Ross Harvey.
>
> Les statistiques de 1988 pour les impôts montrent que les 3 millions de Canadiens qui gagnent 15 000 $ par an ou moins ont vu leurs impôts augmenter en moyenne de 71 $, soit 13 p. 100 par rapport à 1987, a-t-il déclaré à la Chambre des communes.
>
> La même année, les Canadiens gagnant plus de 250 00 $ ont fait une économie moyenne d'impôt de 20 597 $, soit une diminution de 15 p. 100, a-t-il dit au ministre des Finances Michael Wilson.

Si le premier train de réformes fiscales a eu cet effet sur les pauvres, que pensez-vous que sera l'effet du second train de réformes?

Le sénateur Fairbairn: Après avoir parcouru le mémoire que je vous lis ce soir, il m'apparaît clairement que cette réforme fiscale va avoir un effet désastreux sur les personnes à faible revenu au Canada. C'est indiscutable. Lorsque vous considérez les gens qui appartiennent à cette fourchette de revenus, vous constatez qu'il s'agit de ceux qui sont les moins bien armés, pour diverses raisons, pour améliorer leur situation. Cette taxe les fait inexorablement couler.

Ce mémoire de La Voix, qui décrit la situation des personnes âgées, est extrêmement franc. Il mentionne les services dont ces personnes ont besoin, du fait de leur âge, non seulement pour maintenir leur qualité de vie, mais pour éviter également de devoir courir des risques. C'est fondamental. Comme l'écrivent les auteurs de ce rapport:

> Une augmentation de 7 p. 100 rendra les services très coûteux et beaucoup plus difficile la décision d'y avoir recours ou non. Les personnes âgées voudraient savoir d'où viendra l'argent.

Mais d'où peut-il bien venir lorsque vous avez un revenu fixe ou minimal?

> Les personnes âgées malades ou de plus en plus fragiles ont besoin de services supplémentaires pour conserver leur autonomie.

C'est là un problème très important car leur nombre augmente considérablement et continuera à le faire jusqu'à après l'an 2000.

> Le gouvernement a déclaré que les services de soins de santé ne seront pas taxés. Nous n'en sommes pas si sûrs. Le texte de loi est remarquablement vague sur ce point.

Il est tout aussi vague en ce qui concerne l'érosion des crédits à l'avenir.

> La taxe est parfois fonction de la nature du service, de celui qui le fournit ou de l'endroit où il est fournit. Par exemple, certains services ne sont pas taxés s'ils sont dispensés par un hôpital ou une œuvre de charité. Cependant, beaucoup de services qui aident les personnes âgées à demeurer autonomes et à continuer à vivre chez elles, n'entrent pas dans cette catégorie.

Que dire des nombreux services non médicaux dont ont besoin ces personnes? Le coût d'une auxiliaire familiale qui aidera à faire la cuisine et le ménage . . .

si vous n'êtes pas capable de vous débrouiller tout seul

. . . ou une personne pour les soins personnels, qui aide la personne âgée à prendre un bain, ou encore un gardien ou gardienne chargé de surveiller quelqu'un qui a tendance à s'égarer, coûte déjà 14 $ de l'heure, soit plus de 100 $ par jour. Eh bien, maintenant cela coûtera 7 $ de plus par jour à cause de la TPS, soit 364 $ supplémentaires annuels pour une seule journée d'aide hebdomadaire. Comme vous pouvez le voir, le crédit pour TPS, dont le maximum est de 290 $ pour une personne âgée seule ou 380 $ pour un couple n'est pas aussi généreuse qu'elle le paraît.

Prenons un autre exemple, celui d'une clinique de soins de podologie dont le fonctionnement est assuré par une œuvre de charité ou un organisme hospitalier. Cette clinique ne sera pas obligée de percevoir la taxe sur le service; par contre, s'il existe une entreprise commerciale dans le quartier qui fournit le même service, elle sera obligée de le faire.

Manifestement, pour éviter toute concurrence déloyale.

Qui décidera jusqu'à tout cela doit aller? Combien de personnes âgées seront-elles obligées de renoncer à leur mobilité parce qu'elles ne peuvent pas se payer de soins podologiques?

De leur côté, les œuvres de charité devront payer la TPS sur les biens et services qu'elles achètent en dépit du remboursement d'environ la moitié de la nouvelle taxe. Cela se produit au moment même où tous les niveaux de gouvernement renoncent à leurs responsabilités dans le domaine des services et comptent sur le bénévolat pour prendre la relève. Tous ces organismes verront leurs dépenses augmenter. En même temps, ils voient amputer leurs subventions à cause de la réduction des paiements fédéraux par le jeu du Régime d'assurance publique du Canada et des mécanismes de financement des programmes établis. En outre, il devient de plus en plus difficile pour les organismes communautaires de services sociaux d'obtenir de Revenu Canada qu'il leur accorde le statut d'œuvre de charité.

Ces pressions semblent s'exercer de tous les côtés. Pour ces organisations, la seule solution consistera peut-être à accroître les droits demandés aux utilisateurs. Les personnes âgées, dont le pouvoir de dépenser est déjà presque épuisé, ne pourront plus s'offrir les services qui sont précisément conçus pour leur permettre de rester chez eux.

Cela se traduira par une institutionnalisation prématurée représentant, selon les estimations, un coût pour l'État 8 à 20 fois supérieur au coût de la vie communautaire dans des logements indépendants. En ce qui concerne les soins communautaires, la TPS constitue un facteur de dissuasion.Pourtant, les foyers pour personnes âgées seront obligés d'augmenter leurs prix à cause de cette taxe.

Le sénateur LeBlanc: C'est honteux!

[Le sénateur Fairbairn.]

Le sénateur Fairbairn: Qui assumera ces coûts?

Comme le fait remarquer l'Association canadienne de soins à long terme, de telles politiques ne peuvent avoir qu'un effet négatif à une époque où la situation démographique de notre pays montre que nous aurons besoin de ressources plus importantes pour les services de soins de longue durée.

Honorables sénateurs, nous n'avons jamais eu l'intention de devenir des pupilles de l'État. Nous avons planifié, nous avons fait des économies, et nous nous sommes privés pendant toute notre vie afin de pouvoir jouir d'une retraite sûre et indépendante. Pourtant, nous sommes maintenant vaincus par l'inflation, les taxes et ces autres mesures gouvernementales. Habituellement, nous avons des retraites peu importantes qui, d'habitude, ne sont pas indexées—

à supposer même que nous en ayons une.

Le revenu tiré de nos économies est maintenant imposable depuis que la défalcation au titre des revenus de placements a été supprimée. Plus de la moitié des Canadiennes de plus de 55 ans vivent aujourd'hui au-dessous du seuil de pauvreté.

Le sénateur Stanbury: C'est honteux!

Le sénateur Fairbairn:

L'indexation partielle du régime fiscal signifie que les impôts augmentent automatiquement chaque année et que de plus en plus de femmes deviennent imposables. Ajoutée à tous ces facteurs, cette taxe constituera une lourde charge supplémentaire.

Voilà les faits.

Je dois dire, honorables sénateurs, que ce sont là des faits dont on n'entend pas souvent parler.

Ils ont été calculés, projetés, analysés et soulignés par d'importants groupes de politique sociale du Canada. Sur le plan économique, cela ne tient pas beaucoup. Comment les gouvernements ` peuvent-ils justifier les résultats de ces pressions?

Je voudrais maintenant aborder brièvement deux autres questions. La première est le caractère équitable, sur le plan économique, de la TPS pour les membres de notre génération.

Pendant toute notre vie, le Canada a perçu des recettes fiscales grâce à un régime axé sur l'impôt sur le revenu. Les recettes fournies par les taxes à la consommation étaient minimes. Lorsque les personnes âgées d'aujourd'hui faisaient partie de la population active, elles payaient un impôt sur le revenu élevé. Maintenant que nous sommes à la retraite et vivons d'un revenu fixe, voilà qu'on change les règles du jeu et que le régime est réorienté vers les taxes à la consommation. Les personnes qui appartiennent à la population active obtiennent certains allègements dans l'impôt sur le revenu. Nous qui avons déjà généreusement côtisé dans le passé, nous nous voyons maintenant «offrir» la possibilité de payer généreusement une fois de plus.

• (2345)

Non seulement est-ce injuste, . . .

Le sénateur Austin: C'est scandaleux!

Le sénateur Fairbairn:

> . . . mais cela se produit à un moment de notre existence où nos choix financiers sont extrêmement limités.
>
> Nous voyons d'autre part un danger dans l'administration du crédit de TPS. Il y a deux semaines . . .

Ce mémoire a été présenté le 13 juin; il s'agissait donc du début de ce mois-là:

> . . . Statistique Canada a publié des données préliminaires provenant de son enquête sur les capacités de lecture et d'écriture dans les activités quotidiennes. Il s'est avéré, ce qui est choquant, que 64 p. 100 des Canadiens âgés sont incapables de lire la plupart des documents auxquels ils sont exposés chaque jour et de faire face aux demandes dans ce domaine.

Soixante-quatre pour cent!

> Cela signifie que les personnes âgées évitent les situations où elles sont obligés de lire quelque chose. Celles qui ne présentent pas de déclaration d'impôt sur le revenu parce qu'elles sont pauvres ne demanderont probablement pas non plus le crédit pour TPS. Autrement dit, c'est précisément le segment de la société que le gouvernement essaye d'aider qui n'en bénéficiera pas.

C'est de cela que nous discutions plus tôt, sénateur Austin. Mesdames et monsieurs, le mémoire La Voix se termine en ces termes:

> . . . Nous demandons instamment au comité de rejeter la taxe sur les produits et services en faveur d'un régime progressif, juste et équitable.

Je ne vois pas comment, en lisant ou en entendant lire ce mémoire, on pourrait apporter son appui à la TPS telle qu'elle existe actuellement. Je me demande si le ministre des Finances a jamais lu ce mémoire présenté par La Voix, car c'est un compte rendu incroyablement franc, professionnel et important du préjudice que cette taxe portera aux membres les plus vulnérables de notre société.

Le sénateur Austin: Sénateur Fairbairn, ce mémoire a-t-il été présenté au Comité sénatorial des banques?

Le sénateur Fairbairn: Oui.

Le sénateur Austin: Et comment les sénateurs conservateurs ont-ils réagi à ce mémoire?

Le sénateur Fairbairn: Cela, je n'en sais rien. Le sénateur Olson le sait peut-être. Je pourrais peut-être lui rafraîchir la mémoire à moins qu'il ne se souvienne de la réception réservée par le comité à M^me^ Woodsworth, la présidente de La Voix. Je ne sais pas si le sénateur Olson a quelque chose à dire à ce sujet. J'espère cependant aussi, sénateur Austin—sans pouvoir dire que je m'y attends—que ce mémoire si persuasif a été pour le moins communiqué au ministre des Finances à l'époque, d'autant plus qu'en juin il restait encore beaucoup de temps pour envisager des amendements sans perdre la face. J'utilise cette expression parce que j'ai bien l'impression que c'est ce qui se passe ici. Le gouvernement ne veut pas perdre la face en acceptant maintenant des amendements. En juin, lorsque ces personnes ont présenté ce mémoire au comité, on avait encore largement le temps, et il est incroyable de penser qu'aucun changement n'a été apporté.

Le sénateur Stanbury: Honorable sénateur, j'ai été profondément frappé par ce que vous venez de dire, et je suis certain que c'est également le cas de tous ceux qui sont ici présents. J'ai toujours pensé, peut-être naïvement, que les personnes qui entraient dans la vie publique le faisaient parce qu'elles étaient inspirées par un sentiment de compassion et par le désir d'améliorer le sort de leurs semblables. Or, nous avons ici des membres d'un gouvernement qui semblent s'intéresser à l'amélioration du sort de certains être humains, mais qui ne se soucient guère de celui des personnes qui ont le plus besoin de la charité du gouvernement et de nous autres. N'y a-t-il rien qui montre que, lors de la préparation de la TPS, le gouvernement ait jamais songé—en dehors de ce système de crédit insuffisant dont vous avez déjà parlé, jusqu'à concurrence de 11,000 $—aux pauvres de notre société, ou aux personnes âgées, dont beaucoup sont elles-mêmes pauvres?

Le sénateur Fairbairn: Je n'en ai certainement pas trouvé la moindre trace dans tout ce que j'ai pu lire, sénateur Stanbury. Au début de l'après-midi, j'ai essayé de montrer comment, presque depuis 1984, il y avait eu des changements répétés dans les politiques d'imposition de ce gouvernement, qui n'a pas montré la moindre compassion à l'égard des personnes qui souffrent le plus de ces changements. Essayez de vous souvenir de ce débat très animé qui a commencé, je crois, à la fin de l'automne 1984 et qui portait sur la proposition d'indexation des pensions de retraite des personnes âgées. Je me souviens fort bien que le ministre des Finances—celui-là même qui nous offre cette TPS—avait publiquement déclaré à la télévision que les personnes âgées de notre pays attendaient impatiemment d'apporter leur contribution grâce à la désindexation de leurs pensions.

Le sénateur Stanbury: Il a certainement pu le constater!

Le sénateur Fairbairn: Il citait sa propre mère, je crois.

Le sénateur Austin: Ou celle du premier ministre.

Le sénateur Fairbairn: Ou celle-ci, en effet, mais Michael Wilson a une mère, lui aussi, et elle lui avait apparemment dit qu'elle tenait beaucoup à ce que sa pension soit désindexée, ce qui lui a sans doute permis d'extrapoler et de conclure que tous les autres voulaient en faire autant. Eh bien, il a vu comment les gens ont réagi!

Comme ce mémoire le montre de manière si poignante, les personnes âgées de notre pays ont déjà largement contribué en vertu des règlements de l'époque à laquelle où elles travaillaient. Elles ont payé. Elles se sont serré la ceinture. Elles ont combattu à la guerre. Elles ont traversé la Dépression.

Le sénateur Stanbury: Et voilà maintenant qu'on veut leur reprendre une partie de ce qui leur est dû.

Le sénateur Fairbairn: En effet, et on leur impose la TPS au moment où elles sont le plus vulnérables et où elles n'ont aucun moyen de contre-attaquer.

Le sénateur Olson: Tout cela, à cause de l'incurie administrative des Tories.

Le sénateur Fairbairn: Il y a deux statistiques que je connaissais déjà, mais en les relisant, elles me paraissent tout simplement incroyables. La première est que plus de la moitié des Canadiennes de plus de 55 ans vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Comment le gouvernement peut-il envisager de leur faire payer cette taxe? C'est comme si le nord était aligné sur un modèle du ministère des Finances, qui ne tient aucun compte des besoins individuels des Canadiens incapables de faire face à ce genre de pressions économiques.

L'autre statistique est celle dont j'ai déjà parlé. Soixante-quatre pour cent des Canadiens âgés sont incapables de lire la plupart des documents auxquels ils sont exposés chaque jour et de faire face aux demandes dans ce domaine. Cela a un effet terrible! Je ne parle pas seulement du point de vue économique, mais de ce que cela ajoute à l'isolement et à la solitude de personnes de cet âge lorsqu'elles perdent le soutien de leur famille et de leurs amis. Il est impensable qu'un gouvernement, quel qu'il soit, ne traite pas avec une considération particulière ce groupe de notre société. Voilà pour l'esprit de justice et une TPS non régressive!

Lorsqu'on y songe, la TPS n'est ni plus, ni moins, qu'une autre étape du combat idéologique de ce gouvernement contre le principe de justice dans notre régime fiscal et contre l'universalité de nos programmes d'aide sociale. Je me souviens de ce que le Très Honorable John Turner disait, il y a environ un an, lorsqu'il décrivait l'engagement de notre parti à l'égard des principes d'universalité et de justice. Il avait pris la parole au cours d'un débat à la Chambre des communes sur les dispositions de récupération prises par le gouvernement à l'égard des pensions de vieillesse et des allocations familiales, mesures qui, je le regrette, ont été adoptées par cette Chambre au début de l'automne. Son discours a été enregistré dans les Débats de la Chambre des communes du 11 octobre 1989:

> S'il est qualité qui nous caractérise en tant que Canadiens, c'est bien la justice, l'égalité des chances et de traitement. D'où que vous veniez, où que vous viviez, quel que soit votre salaire ou votre famille, vous avez un droit égal aux programmes sociaux de notre pays, tous ont droit aux programmes sociaux en tant que citoyens. Cela fait partie du contrat social en échange d'une vie entière de service à la collectivité.
>
> Nous croyons que tous les Canadiens méritent ce traitement égal et équitable, quelle que soit leur situation sociale. L'universalité signifie que tout le monde est traité de la même façon. Nous ne voulons pas dire que vous ne devriez pas imposer les riches plus que les pauvres. Nous sommes partisans d'un impôt progressif sur le revenu en vertu duquel ceux qui peuvent payer, paient. C'est le défaut de la taxe sur les biens et services. Elle est régressive.
>
> Nous avons toujours cru que les programmes, s'ils sont limités et destinés aux pauvres, conçus pour les pauvres, pour les catégories de revenu inférieures, deviennent des programmes de pauvres. L'universalité veut dire que le riche et le pauvre attendent dans le même bureau de médecin pour recevoir le même service pour lequel ils sont assurés de la même façon. Elle signifie l'égalité de traitement, indépendamment du revenu et des relations.
>
> L'universalité est une force unificatrice dans notre pays. Elle rend nos programmes sociaux dignes de confiance parce qu'il n'y a pas de ségrégation entre les nantis et les démunis, que les pauvres n'obtiennent pas ce qui est refusé aux riches; dans le cadre d'un régime fiscal général, tous bénéficient des programmes, mais ceux-ci sont dignes de confiance parce que, lorsqu'ils s'adressent à nous tous, nous les soutenons tous, ce sont des programmes communautaires, et c'est pourquoi notre pays est celui qui fonctionne le mieux dans le monde.
>
> Le danger, c'est que du moment où on change quelque chose au principe de l'universalité, qu'on y dévie, on remet tout en question. Qui décide qui sont les bénéficiaires? Où tirer la ligne? Qui décide lesquels de nos citoyens ont plus besoin d'aide que d'autres? Une fois qu'on abandonne le principe et que réapparaît le pouvoir discrétionnaire dans nos programmes sociaux, il est possible de se demander quelle sera la prochaine victime? Le régime de soins médicaux? Celui des soins hospitaliers? La gratuité de l'enseignement public?

[Le sénateur Fairbairn.]

● (0000)

> Oh, certains députés peuvent bien s'indigner, mais ce gouvernement est le premier de toute l'histoire du Canada qui aura imposé une taxe sur l'enseignement, une taxe sur les livres. Ce gouvernement déstabilise et met en danger notre contrat social, lequel se fonde sur la confiance, sur des attentes légitimes et sur la foi en la parole des agents publics.

Ces remarques du très honorable John Turner remontent à il y a plus d'un an, et il est incontestable qu'elles annonçaient de manière très prophétique la nature du débat sur la TPS au Sénat, ainsi que les débats sur l'assurance-chômage et la récupération des pensions. M. Turner et ses collègues ont poussé jusqu'à l'extrême limite le débat sur le projet de loi de récupération des pensions, mais ils ont été battus par l'adoption d'une motion de clôture à la Chambre.

Le sénateur Olson: Nous n'avons plus de démocratie, nous sommes en dictature.

Le sénateur Fairbairn: Une motion de clôture a ensuite été adoptée au Sénat, grâce aux huit nouveaux sénateurs du premier ministre. Comme on pouvait s'y attendre, tous les nouveaux sénateurs arrivés ces dernières semaines ont voté avec le gouvernement, même si je ne suis pas convaincu que tous avaient pris connaissance de l'opinion exprimée par les Canadiens, dans les nombreux messages, écrits ou téléphonés, qu'ils nous ont adressé avant ces votes, au début de l'automne.

Cet après-midi, le sénateur Davey me demandait si je croyais que le gouvernement ne comprenait pas du tout l'opinion des Canadiens ou s'il s'en moquait purement et simplement. Il est difficile de répondre à cette question, car je saisis mal comment le gouvernement aurait pu ne pas être sensible à la multitude de lettres et de pétitions signées par des Canadiens ordinaires qui s'opposent à cette taxe et nous implorent de faire tous les efforts possibles, au Sénat, pour bloquer le projet. Cela constitue déjà en soi un motif suffisant pour tenir ce débat, car chacun d'entre nous peut ainsi répéter ce que lui a dit la population pour exprimer son très fort mécontentement.

Je voudrais d'ailleurs porter quelques déclarations à l'attention des sénateurs. Certaines viennent de particuliers, d'autres d'associations. Collectivement, elles reflètent le sentiment de millions de Canadiens qui s'opposent à cette taxe. Ces déclarations ont été recueillies par le comité sénatorial, elles sont brèves et tout à fait pertinentes, et elles vous donneront une excellente idée de la teneur générale des commentaires formulés par les Canadiens au sujet de la TPS. Je vais les citer le plus rapidement possible.

Le 12 juin 1990, M. Cosmo Mannella, de la Fraternité des charpentiers, déclarait:

> Le Sénat a été vertement critiqué parce qu'il tente de bloquer ce projet de loi . . . Or, dans ce cas, le Sénat est le seul rempart qui existe pour protéger la vraie démocratie. Tout indique que le gouvernement a perdu la confiance de la plupart des citoyens. Nous vous implorons de continuer la lutte contre ce projet de loi . . .

À Ottawa, le 28 juin, M. Jeff Rose, président national du Syndicat canadien de la fonction publique, a dit ceci:

> Au Canada, c'est le Sénat qui constitue le premier contrepoids à la majorité gouvernementale . . . le Sénat a la responsabilité constitutionnelle de s'assurer que le gouvernement élu du pays agit d'une manière démocratique . . . Aucun système démocratique ne donne carte blanche à son gouvernement élu . . . La trahison sans précédent des intérêts du peuple par le gouvernement met en question son droit de gouverner. Sans aucun doute, le Sénat a actuellement un mandat plus populaire que la Chambre des communes. Vous disposez de la légitimité constitutionnelle, de l'autorité parlementaire et de la responsabilité démocratique pour arrêter la TPS.

À Charlottetown, le 9 juillet, M^me^ Mary Boyd, directrice de la Commission d'action sociale du diocèse de Charlottetown, est venue témoigner devant le comité.

Le sénateur Bonnell: Une excellente personne.

Le sénateur Fairbairn: De fait, je l'ai rencontrée au début du débat.

Le sénateur Bonnell: Elle était du groupe Pro-Canada.

Le sénateur Fairbairn: C'est une excellente femme, qui a dit ceci au comité:

> Je crois que chaque démocratie occidentale a un organisme qui sert de dispositif de sécurité contre la majorité élue. Au Canada, c'est le Sénat. Vous êtes un organisme de seconde réflexion, et c'est votre droit en vertu de la Constitution . . . les sondages prouvent que les Canadiens sont derrière le Sénat et demandent qu'on arrête le projet de taxe sur les produits et services . . . nous sommes d'accord pour que vous arrêtiez le projet de loi. Nous croyons que la Constitution vous en donne le droit.

Le sénateur Bonnell: Elle a raison.

Le sénateur Fairbairn: Le même jour, toujours à Charlottetown, M. Ted Crocket, président du Conseil de l'Île-du-Prince-Édouard de la Fédération canadienne des travailleurs, a dit ceci:

> Même si vous n'êtes pas élus, il demeure que vous faites partie du mécanisme. En définitive, vous avez été nommés par un gouvernement élu par le peuple; ainsi, même si vous n'êtes pas directement élus, vous l'êtes indirectement par les représentants du peuple . . . Nous sommes ici pour vous demander de réévaluer froidement les enjeux et ce qui peut arriver, sans égard à ce que les économistes ou prétendus spécialistes ont à dire. Commençons donc par écouter les Canadiens ordinaires.

Le même jour, dans la même ville, M^me^ Barb Boudreau s'est également adressée au comité. La connaissez-vous?

Le sénateur Bonnell: Oui, c'est une excellente personne.

Le sénateur Fairbairn: Elle s'exprimait aussi au nom du Syndicat canadien des employés de la fonction publique:

> . . . le Sénat a la responsabilité de bloquer la TPS . . . Tout système politique démocratique doit avoir un ensemble de mécanismes qui freine les actions de son gouvernement élu et l'empêche d'abuser de sa majorité.
>
> Au Canada, le principal frein au pouvoir de la majorité gouvernementale est le Sénat . . . Le Sénat a la responsabilité constitutionnelle de veiller à ce que le gouvernement élu agisse de façon démocratique . . . Aucun système démocratique ne donne carte blanche à son gouvernement élu . . . Puisque le gouvernement n'a ni le courage ni le désir d'écouter les Canadiens, c'est au Sénat d'agir. (Tuer ce projet de loi) serait une action honorable et démocratique.

Vous étiez à cette réunion de Charlottetown, sénateur Bonnell.

Le sénateur Bonnell: Oui, et tous les témoins s'opposaient d'ailleurs à la taxe, sauf de le maire de Summerside.

Le sénateur Fairbairn: Je crois qu'il est dans une position difficile.

M. Léo Cheverie, du réseau Pro-Canada de l'Île-du-Prince-Édouard, nous a dit ceci:

> Le Sénat a le devoir de bloquer cette TPS . . . Seulement 15 p. 100 des Canadiens font encore confiance au gouvernement.
>
> C'était le 9 juillet. Aujourd'hui, il est tombé à 14 p. 100.
>
> . . . le Sénat jouit d'une confiance beaucoup plus élevée de la part de la population.

À Moncton, au Nouveau-Brunswick, le 10 juillet, M. Sandy Beckingham du conseil du travail de la région de Campbellton-Dalhousie, nous a dit ceci:

> . . . le Sénat a un objectif. Vous avez reçu un mandat et tant que ce mandat n'est pas changé ou modifié, vous détenez le pouvoir au Sénat et vous devez agir comme bon vous semble.

Évidemment, c'était avant l'arrivée des huit nouveaux sénateurs.

> Si vous estimez que le public est contre la TPS, à titre de sénateurs, vous avez le droit—et vous êtes censés avoir la volonté—de l'arrêter par tous les moyens permis par les règles qui vous régissent.

C'était une remarque très importante, faite par M. Sandy Beckingham, de Moncton, et je suis sûr qu'il est profondément consterné de voir comment a évolué le débat au Sénat, depuis ce jour.

Toujours à Moncton, M. John McEwan, de la Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick, nous a dit ceci:

> Enfin, la Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick croit que le Sénat, contrairement à ce que les députés tentent de faire croire parce qu'il n'est pas élu, a le mandat, à l'instar de la Cour suprême du Canada—dont les membres ne sont pas non plus élus—de protéger les citoyens du pays contre les excès et les abus du gouvernement. Nous vous incitons à prendre les mesures nécessaires pour éviter aux citoyens du Canada d'être les victimes d'un régime fiscal répressif qui n'est pas axé sur les besoins de la population.

Le même jour, dans la même ville, M. Bernard Richard, de la Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick, a déclaré que:

> Nous croyons que le comité sénatorial a le droit constitutionnel et la responsabilité de rejeter la taxe sur les biens et services telle qu'elle est proposée actuellement . . . Nous, les aînés du Nouveau-Brunswick, croyons que vous exercerez ce droit. Vous avez la preuve que plus de 80 p. 100 de tous les Canadiens n'y sont pas favorables . . .

Le 11 juillet, à Saint-Jean, Terre-Neuve, M. Laurel Doucette, de l'archidiocèse catholique romain de Saint-Jean, nous a dit:

> J'estime que vous avez le droit moral et le devoir moral de (tuer ce projet de loi) s'il est évident que le gouvernement ne tient pas compte du bien-être de la majorité des Canadiens.

Le même jour, M. Larry Brown, du Syndicat national de la fonction publique provinciale, a déclaré:

> Nous reconnaissons que le Sénat a le devoir constitutionnel d'examiner les projets de loi . . . Nous ne croyons pas que le Sénat devrait utiliser globalement ces pouvoirs pour entraver ou retarder systématiquement les décisions du Parlement. En revanche, considérant la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement, nous croyons qu'il serait profondément démocratique que le Sénat retarde l'adoption de ce projet de loi . . . Des millions de Canadiens ont le sentiment qu'on se moque de leur opinion, et nous avons même vu, chose assez bizarre, des députés se faire museler s'ils osent prendre position contre la TPS, dans l'intérêt de leurs électeurs. Le gouvernement n'a donné aucun signe qu'il était prêt à écouter les Canadiens au sujet de cette taxe, et il a utilisé tous les moyens à sa disposition pour empêcher un débat légitime. De ce fait, nous sommes heureux de voir le Sénat user de ses pouvoirs dans ce cas.

● (0015)

Le 12 juillet, à Halifax, M. Jeff Brett, du *South Shore Labour Council*, a fait cette déclaration:

> . . . le gouvernement de notre pays ne tient aucunement compte de l'avis de la grande majorité des Canadiens. D'après moi, vous avez une responsabilité morale, car vous êtes notre dernier recours . . . vous êtes les seuls à pouvoir prévenir une situation désastreuse provoquée par un gouvernement qui ne semble pas écouter les gens de certaines régions de notre pays . . .

Le 12 juillet, Halifax. M. Sid Pobihushchy, président de *Co-op Atlantic*:

> C'est en effet à celui-ci [au Parlement] que la Constitution confie un mandat particulier: soit celui d'assurer la paix, l'ordre et un bon gouvernement. Nous parlons ici de bon gouvernement. Ce mandat de la Constitution canadienne ne concerne pas simplement la Chambre des communes ou le Sénat, mais le Parlement. La Chambre des communes, comme nous le savons, est partie intégrante du Parlement, tout comme le Sénat . . .
>
> Comme vous le savez, le gouvernement actuel a été élu par à peu près 43 p. 100 de l'électorat . . . Il dispose d'une confortable majorité à la Chambre des communes, une majorité qui est fonction du choix exercé par les gens, mais qui est aussi fonction des règlements. Ces règlements donnent également au Sénat un certain pouvoir pour assurer un bon gouvernement, et le Sénat s'en sert dans ce but; et, lorsque les règles le permettent, lorsqu'il doit s'opposer à une loi, une initiative ou une politique particulière, c'est son devoir de le faire. C'est un élément essentiel de la démocratie canadienne. Je ne crois pas que rien n'empêche sérieusement le Sénat de faire cela. Les problèmes surgissent lorsqu'un parlement ne fait pas ce qu'il a à faire . . .

Le 12 juillet, à Halifax encore, M. Gerald Yetman, du Syndicat canadien de la fonction publique.

Sénateur Buchanan, connaissez-vous M. Yetman?

Le sénateur Buchanan: Oui.

Le sénateur Fairbairn: Voici ce qu'il a dit:

> Tous les systèmes démocratiques du monde ont un système de frein et de contrepoids destiné à contrôler l'action des gouvernements élus, pour éviter tout abus de pouvoir . . .
>
> Au Canada, c'est le Sénat qui constitue le principal contrepoids à la majorité gouvernementale . . . Le Sénat détient la responsabilité constitutionnelle de veiller à ce que le gouvernement élu du pays agisse de manière démocratique.
>
> Voilà pourquoi le Sénat doit rejeter cette taxe sur les produits et services.

Le 12 juillet, à Hafifax, M. Lawrence Pitaro, simple citoyen:

> Que le Sénat soit élu ou non, cela importe peu. Ce qui importe vraiment, c'est qu'il a le pouvoir d'étouffer le projet de loi sur la TPS. En torpillant ce projet de loi, le Sénat peut montrer au pays et au monde entier que, dans une démocratie, le peuple est souverain et qu'en défaisant le projet de loi, il ne fait qu'appliquer les règles d'une vraie démocratie et accomplir la volonté du peuple. C'est quelque chose que le Parlement refuse de faire.

Le 12 juillet, à Halifax, M^me^ Shirley Marryat, simple citoyenne:

> . . . le Sénat a le droit moral de défendre les intérêts des Canadiens et de s'affirmer . . . vous devez prendre le temps de penser aux petites gens du Canada. Nous ne sommes pas riches . . . Je crois que vous avez le droit légal et moral de protéger la population contre la TPS . . . si vous êtes aussi honorables que je le crois, vous devriez tenir compte de ce que les gens non seulement veulent et espèrent, mais aussi de ce dont ils ont besoin pour vivre comme de véritables Canadiens à part entière.

Le 13 juillet, à Halifax. M^lle^ Alexa McDonough, chef du Parti néo-démocratique provincial. Il est intéressant de lire cette opinion de M^me^ McDonough, qui est néo-démocrate, et celle de M. Yetman, qui est vice-président du parti NPD en Nouvelle-Écosse, comme l'a souligné le sénateur Buchanan.

Voici ce qu'a dit M^lle^ McDonough:

> La foi que nous avons dans notre pays et dans notre système de gouvernement ne pourrait être plus gravement menacée que par l'imposition d'une telle taxe aussi généralisée, face à une opposition résolue de la population.

> . . . Si les électeurs ont le sentiment qu'ils ne comptent pour rien, les portes seront grandes ouvertes à toutes sortes d'abus de la part de ceux qui arrivent à prendre le pouvoir.
>
> . . . Honorables sénateurs, vous et vos collègues êtes les seules personnes qui ont encore le pouvoir de bloquer la TPS et d'obliger le gouvernement à faire un autre choix fiscal, meilleur.
>
> . . . On en arrive à se demander si l'on vit encore en démocratie quand, malgré l'opposition exprimée de façon tellement massive par la population, la Chambre des communes se refuse, sur décision du gouvernement, d'écouter honnêtement la population.
>
> . . . le Sénat est la seule solution pour défaire cette taxe draconienne.

Le 16 juillet, à Montréal, M^me^ Ruth Rose, du Comité canadien d'action sur le statut de la femme:

> . . . le gouvernement n'a pas permis au peuple canadien de participer au processus démocratique. Les audiences du Comité des finances de la Chambre des communes ont été ridiculement courtes . . . Le gouvernement refuse d'écouter qui que ce soit, et il refuse d'apporter le moindre changement à ses projets de loi. Je crois qu'il a perdu son mandat du peuple canadien, comme le prouvent les sondages.
>
> . . . Nous espérons que vous (les sénateurs) refuserez tout simplement d'adopter ce projet de loi.

Le 18 juillet, M^lle^ Elizabeth Barkley, Fédération des enseignants des écoles secondaires de l'Ontario:

> Il me semble que si le Sénat pouvait bloquer, défaire, tuer ou renvoyer ce projet de loi dans le trou noir de Calcutta, cela ferait beaucoup pour montrer aux Canadiens qu'il existe au moins une partie du gouvernement qui les écoute.

Le 18 juillet, Toronto, M. Jack Shapiro, Periodical Marketers of Canada:

> Nous estimons qu'il serait tout à fait légitime, constitutionnellement et autrement, que le Sénat tienne compte des sentiments d'une majorité écrasante de la population canadienne et déclare que ce projet de loi est globalement inacceptable et ne recevra pas l'assentiment du Sénat.

Le 19 juillet, Toronto, M^lle^ Donna Peconi, de IRATE Citizens of Peterborough:

> Nous nous rendons compte qu'on demande à des personnes nommées d'outrepasser les décisions de l'assemblée élue. Vous avez fait allusion au dilemme qu'une telle demande entraîne sur le plan moral. Ce que vous devez considérer, c'est le dilemme qui est créé lorsqu'une majorité siège à la Chambre des communes et que la Chambre refuse d'écouter la majorité de ses électeurs.
>
> Dans notre système de gouvernement, la frontière entre la démocratie et la dictature serait très difficile à discerner, s'il n'y avait pas le Sénat. Il n'y a plus personne sur qui rejeter la responsabilité.
>
> Les gens n'ont jamais autant compté sur vous que maintenant. La Chambre des communes n'avait pas le mandat de présenter le projet de C-62, encore moins de l'adopter . . .
>
> Lorsque le projet de loi a été présenté, la majorité des Canadiens ont manifesté leur opposition avec véhémence. Nous n'avons pas changé d'idée. Nous n'en voulons toujours pas. Nous ne croyons pas avoir besoin d'une telle taxe. Nous avons proposé des solutions de rechange.

Le 23 juillet, à Winnipeg, M^me^ Susan Hart-Kubaba, de la Fédération des travailleurs du Manitoba:

> S'il existe vraiment une chambre de seconde réflexion, nous l'implorons de veiller à ce que ce projet de loi ne soit pas adopté . . . la chambre de seconde réflexion a désormais la responsabilité de taper sur la table et de dire que . . . le peuple aura la possibilité de s'exprimer et de participer au processus . . .

Le 24 juillet, à Winnipeg, le docteur Edward Agnew, simple citoyen:

> Le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple est menacé de disparition dans notre pays, et ce projet de loi y contribue.
>
> En fait, les Canadiens en sont arrivés à se demander ce que signifie la démocratie pour leur pays . . .
>
> Il faut que cette taxe sur les produits et services soit rejetée parce qu'elle n'est pas démocratique . . . Vous, sénateurs, êtes le seul rempart qui nous reste entre la démocratie, telle que nous la connaissions, et la didacture pure et simple.

Le 24 juillet, à Winnipeg, M. Arthur Alan de Jardin, simple citoyen:

> Ces derniers temps, on rencontre souvent cette question dans les journaux: le Sénat a-t-il l'autorité morale de stopper la TPS? D'après moi, chaque sénateur et l'organisme comme tel ont certainement cette autorité . . .
>
> Mesdames et messieurs les sénateurs, il est important que nous . . . recommencions à faire un examen de conscience et à prendre les décisions qui paraîtront peut-être mal dans la presse, qui ne nous feront peut-être pas beaucoup d'amis
>
> . . . mais qui seront la bonne chose à faire. Nous devons recommencer à faire ce qui doit être fait, ce qui est juste et ce qui est moralement valable . . .
>
> Bien sûr, vous avez cette autorité légale, parce que vous avez déjà stoppé d'autres projets de loi sans bataille légale. De plus, le public canadien vous appuie.

Le 25 juillet, à Régina, M. Morley Evans, Association des contribuables de la Saskatchewan:

> Le Sénat du Canada a été créé pour fournir au pays une institution dont les membres puissent utiliser leur expérience et leur sagesse pour examiner les grandes questions d'intérêt public . . . Le rôle du Sénat consiste à analyser sérieusement les questions de fond.
>
> . . . Le Sénat peut bloquer l'imposition de cette taxe très impopulaire et extrêmement mal venue. C'est en faisant cela qu'il se mettra le mieux au service du Canada et de tous les Canadiens.

Le 25 juillet, à Régina, M. David Orchard, *Citizen concerned about Free Trade.*

● (0030)

Plusieurs reprochent au Sénat d'être nondémocratique, d'être une maison de retraite pour les vieux. Le Sénat est la seule institution qui ait fait une opposition véritable à M. Mulroney et à son gouvernement . . .

Quelle autorité morale ce gouvernement a-t-il pour imposer des politiques auxquelles les gens de ce pays sont universellement opposés? La popularité de M. Mulroney est inférieure à 20 p. 100 dans les sondages . . . il n'a aucune autorité morale pour la TPS.

Il a déclaré ensuite que le Sénat est la seule institution démocratique que nous ayons eue au cours des six dernières années.

Le 25 juillet, à Régina, M. Murray Carr, simple citoyen:

Dans la conduite des affaires parlementaires au Canada l'un des principes fondamentaux demeure qu'il n'y a pas de taxe sans représentation, mais que pouvons-nous faire comme citoyens, lorsque nous tentons de parler à nos représentants élus pour leur dire nos opinions et que l'on nous répond simplement que nous sommes stupides et que nous devons retourner en classe de cinquième année, pour apprendre les éléments? . . . À mon avis, il est vraiment approprié que la Chambre de réflexion, le Sénat, réfléchisse de temps en temps sur le concept de démocratie au Canada et qu'il étudie la façon dont ce concept est ou n'est pas exprimé dans notre communauté par le biais de nos institutions démocratiques.

Le 26 juillet, M. Kevin Avram, Fédération canadienne des contribuables nationaux et provinciaux:

Le Sénat du Canada a été créé pour fournir au pays une institution dont les membres puissent utiliser leur expérience et leur sagesse pour examiner les grandes questions d'intérêt public . . . Le rôle du Sénat consiste à analyser sérieusement les questions de fond . . . Le Sénat est en mesure de faire obstacle à l'imposition de cette taxe extrêmement impopulaire et malvenue. Ce faisant, le Sénat du Canada rendra un fier service au Canada et s'acquittera comme il le doit de son devoir envers les Canadiens.

Le 26 juillet, à Edmonton, M^me^ Mary Ellen Riemann, simple citoyenne:

J'aimerais exprimer le point de vue de tous les Canadiens qui se sentent impuissants et mal informés.

Je veux insister sur le très fort lien qui existe entre l'autonomie financière, la liberté individuelle et la démocratie. Nous risquons fort de perdre tout cela avec un gouvernement qui devient irresponsable sur le plan fiscal, ne rend plus compte de ses actes et impose une taxe déraisonnable . . .

Au nom des gens que l'on n'écoute jamais et que l'on ignore, au nom de ceux qui sont le plus touchés par la TPS, soit nos enfants, les personnes âgées, les pauvres et la classe moyenne, j'exhorte le Sénat du Canada à faire tout ce qu'il peut en vertu de la Constitution pour empêcher l'adoption de la TPS.

Le 26 juillet, à Edmonton, M. Michael Marlowe, Alberta Council on Aging, a dit que le Sénat a un rôle fondamental à jouer dans notre système démocratique de gouvernement, que la majorité conservatrice de la Chambre des communes a pris une position irréductible parce qu'elle tient à mettre en œuvre la taxe sur les produits et services. Il a dit que cette position méprise complètement les désirs des électeurs, tel qu'exprimés par les sondages, les organisations individuelles et les citoyens qui s'opposent à la TPS. Il a précisé que les Canadiens ont perdu toute confiance en leurs élus, parce que ceux-ci ne respectent pas leurs engagements ni leurs promesses électorales, et parce qu'ils méprisent l'opinion de ceux qui les élisent. Il a dit que le Sénat a le pouvoir constitutionnel d'assurer les freins et contre-poids qui sont tellement nécessaires pour préserver notre système démocratique. Il nous a tous encouragés à jouer notre rôle constitutionnel et à agir de manière responsable.

Le 26 juillet, à Edmonton toujours, M. David Fletcher, Association progressiste conservatrice du sud-est d'Edmonton.

Le sénateur Steuart Un conservateur?

Le sénateur Fairbairn: Oui.

Le sénateur Steuart: Était-il contre la taxe?

Le sénateur Fairbairn: Oui, il nous a dit que . . .

Le sénateur Steuart: Il a chanté?

Le sénateur Fairbairn: Non, mais nous avons eu une dame qui a chanté.

Le sénateur Steuart: J'ai un frère qui chantait. À cause de lui, mon oncle a grimpé aux rideaux pendant trois ans.

Le sénateur Fairbairn: Cette dame-là nous a chanté une drôle de chanson, contre la TPS. M. David Fletcher, quant à lui, n'a pas chanté, mais il nous a dit ceci:

Vous êtes tous nommés . . . J'estime que vous devez votre allégeance non pas au parti ou à la personne qui vous a nommés, mais au peuple du Canada, aux régions du pays. Vous devez protéger le pays dans son ensemble. Il faut qu'il y ait un contre-poids dans le système . . . Jusqu'à ce que vous soyez tous élus, nous estimons que vous avez le droit et la responsabilité d'arrêter ces folies, dans l'intérêt de tous les citoyens . . .

Le 26 juillet, à Edmonton encore, M. Randy Stoddard, simple citoyen:

J'ai demandé à mon député, que j'avais contribué à faire élire, ce qu'il pensait de la TPS. Il était contre. La majorité de ses électeurs étaient contre. Toutefois, il est allé à Ottawa et a voté pour, parce que le Parti progressiste conservateur avait demandé qu'il vote pour, sinon il serait exclu du caucus. Ceci est effrayant. La démocratie se meurt au Canada. Notre seul espoir, à ce stade, est que les honorables membres du Sénat prêtent une oreille attentive aux citoyens canadiens et repoussent cette taxe régressive.

Le 27 juillet, M. Don Aitken, Fédération du travail de l'Alberta:

Nous demandons au Sénat de se servir de ses pouvoirs pour couler la TPS . . . Il a un mandat plus populaire que celui de la Chambre des communes. Non seulement s'agirait-il de la bonne décision à prendre moralement et économiquement, mais le Sénat possède le pouvoir constitutionnel d'agir ainsi . . .

Tant que ses importants devoirs démocratiques ne seront pas conférés à quelqu'un d'autre, le Sénat est

investi de la puissante obligation constitutionnelle de s'assurer que le gouvernement élu respecte la volonté de la population du pays. Le gouvernement a démontré des plus clairement qu'il ne paie aucune attention à l'opinion publique. Étant donné qu'il ne manifeste ni courage ni aucun respect des souhaits de la population, le Sénat doit agir pour retarder ou rejeter le projet de loi.

27 juillet, Edmonton, M. Lucien Royer, Réseau Pro Canada:

> À ce moment-là, il sera difficile au député de continuer la ligne du parti au lieu de tenir compte de l'opinion de ses électeurs. Lorsque cette tendance s'affirme d'un bout à l'autre du pays et que les gens contestent, on ne peut plus parler de démocratie . . . À mon avis, et de l'avis du réseau Pro Canada, la Chambre des communes a renoncé à sa responsabilité. Elle n'écoute pas la population et ne respecte pas ses obligations constitutionnelles.

27 juillet, Edmonton, M. Terry Hlady, simple citoyen. Si je me souviens bien, M. Halady avait également déclaré qu'il était un conservateur très inquiet. Il a aussi dit ceci:

> Suite à ces audiences, et considérant le projet de loi qui est actuellement proposé au Canada, il ne fait aucun doute que le Sénat du Canada est absolument indispensable, et que tous les Canadiens en comprennent désormais l'importance, ce dont je vous remercie . . . Vous partagez la responsabilité à l'égard de la nation . . . Il faut arrêter la TPS, c'est un projet de loi dangereux.

27 juillet, Edmonton, M. Laurence Decore, Chef du Parti libéral de l'Alberta. Si je me souviens bien, il a présenté un excellent mémoire, et il a notamment dit ceci:

> Vous êtes sénateurs parce que la Loi sur l'Amérique du Nord britannique et la Constitution du Canada stipulent que vous devez jouer un rôle de chambre de réflexion et de pondération, en vue d'exercer un contrôle à l'égard des lois qui sont néfastes, mal rédigées ou inacceptables pour les Canadiens . . . Une majorité écrasante d'Albertains s'opposent à cette taxe et je me fais leur menager a auprès de vous.

30 juillet, Yellowknife, M. Darm Crook, président du Syndicat des travailleurs du Nord:

> Un récent sondage mené par Decima Research a fait ressortir que seuls 14 p. 100 des Canadiens sont favorables à la TPS . . . Les deux tiers des Canadiens s'opposent à la taxe . . . Les Canadiens ne veulent pas de la taxe et les Canadiens n'ont pas été trompés par l'énorme propagande qui a été faite par le gouvernement fédéral pour les convaincre que la TPS est dans leur meilleur intérêt . . . Il y a une limite à ce que l'on peut faire avaler aux gens . . . Le Sénat devrait rejeter le projet purement et simplement.

1er août, Vancouver, M. Ben Wolfe, SCRAP-IT, organisation communautaire:

> Dans notre système démocratique, le Sénat est un filet de sécurité . . . Les Canadiens ne veulent pas de la TPS. Le gouvernement oblige les Canadiens à accepter la TPS. C'est cela la démocratie? 95 p. 100 ne veulent pas de TPS, sous quelle que forme que ce soit.
>
> Le Sénat canadien a le mandat populaire de rejeter le projet de loi C-62 . . . Le peuple canadien s'est exprimé: Pas de TPS, sénateurs.

Plus tard, il a dit:

> Si vous bloquez ce projet de loi . . . les Canadiens diront que le Sénat a bien fait son travail parce qu'il a fourni le filet de sécurité dont a besoin notre système parlementaire pour garantir que les projets de loi qui vont à l'encontre des désirs de la majorité ne sont pas adoptés.

1er août, Vancouver, M. Dominique Roelants, Conseil des circonscriptions fédérales de la Colombie-Britannique, Nouveau Parti démocratique:

> . . . À la fondation du pays, le Sénat devait jouer le rôle de chambre de deuxième réflexion. Il a donc le droit constitutionnel, et peut-être même l'obligation, de bloquer un projet de loi qui est manifestement injuste pour les Canadiens.

1er août, Vancouver, Mme Marian Meagher, Fédération du travail de la Colombie-Britannique:

> Vaut-il la peine de rappeler au comité que le gouvernement fédéral n'a reçu aucun mandat des Canadiens pour mettre en œuvre cette taxe radicale, régressive et injuste. Pour nous, le Sénat reste notre principal espoir d'empêcher l'abus de pouvoir du gouvernement actuel. Vous représentez la seule forme de surveillance qui permette d'empêcher les abus du gouvernement élu qui a tendance à abuser de sa majorité . . . Les sénateurs ont la responsabilité constitutionnelle de veiller à ce que le gouvernement élu agisse de façon démocratique.
>
> Le projet de loi ne reflète pas la volonté de la vaste majorité des Canadiens. Nous vous demandons, vous le Sénat, de le rejeter sans ambiguïté . . .

1er août, Vancouver, Mme Jean Swanson, *End Legislated Poverty*:

> Il est ironique que le Sénat nommé soit maintenant plus sensible aux préoccupations de la population que le gouvernement élu . . . Même si le Sénat est un organisme nommé, le moment est maintenant venu de défendre la démocratie en mettant fin à ces politiques conservatrices. Nous vous exhortons à user de tout votre pouvoir et à bloquer la TPS.

1er août, Vancouver, M. Ken Novakowski, Fédération des enseignants de la Colombie-Britannique:

> . . . J'aurai toujours du mal à accepter que le Sénat puisse entraver les décisions d'un organisme élu, dont la responsabilité est de proposer les textes législatifs qui lui conviennent. Toutefois, il est clair que la population canadienne s'oppose massivement à cette mesure. En conséquence, puisque le Sénat est la chambre de deuxième réflexion, il lui appartient d'assumer sa responsabilité historique en forçant les élus à réfléchir une deuxième fois à leur action.

Le 1er août, à Vancouver, Mme Bernice Kirk, Syndicat canadien de la Fonction publique:

> Tous les régimes politiques démocratiques du monde comportent une série de mécanismes de contrôle et de contrepoids qui limitent les actions du gouvernement élu et l'empêchent d'abuser de sa majorité. Au Canada, le principal mécanisme de contrôle du pouvoir du gouvernement est le Sénat . . . Le Sénat a cependant la responsabilité

constitutionnelle de s'assurer que le gouvernement élu du pays agit démocratiquement.

Voilà pourquoi le Sénat doit rejeter la taxe sur les produits et services.

Le 2 août, à Vancouver, M. Blair Redlin, Coalition contre le libre-échange:

Le Sénat représente le contre-poids constitutionnel de gouvernements complétement déphasés.

Si jamais il y a une question qui exigeait une «seconde analyse objective» de la part du Sénat, c'est bien celle-ci. Nous vous exhortons à faire tout ce que vous pouvez pour rejeter la TPS.

... Le Sénat a la légitimité constitutionnelle, l'autorité parlementaire et la responsabilité démocratique de faire ce travail.

Le 3 août, à Whitehorse, M. Larry Widen, Fédération du travail du Yukon:

J'exhorte les sénateurs et les membres de ce comité à s'élever au-dessus de la politique partisane et à rejeter cette loi sur la TPS, non seulement parce qu'elle est mauvaise, mais aussi parce que, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, le processus de consultation des Canadiens dans notre société démocratique a vraiment été paralysé ... Vous avez aujourd'hui l'occasion de descendre ce projet de loi, en précisant bien que vous le faites parce que le gouvernement du moment doit écouter l'opinion publique ... Vous avez aujourd'hui l'occasion de réinjecter dans le processus de décision politique de notre pays la méthode du consensus, qui est une tradition très honorable et très ancienne du système politique canadien.

Honorables sénateurs, toutes ces déclarations ont été prononcées par des témoins qui se sont présentés devant le Comité sénatorial des banques et du commerce. Ces témoins représentaient tous les partis politiques et toutes les régions du pays, nord compris.

Quel est leur fil conducteur? Premièrement, que le Sénat a la responsabilité et, dans ce cas, peut-être le devoir de bloquer le projet de loi. Deuxièmement, que c'est seulement ici que les Canadiens ont le sentiment d'être écoutés, ce qui constitue une critique particulièrement dure de notre régime politique.

J'ai aussi reçu personnellement des pétitions signées par des milliers de personnes, et j'en ai lu beaucoup de noms au Sénat. J'ai également toute une collection de lettres exigeant que cette taxe soit bloquée. Honorables sénateurs, je suppose que vous avez aussi tous reçu des lettres mais, si ce n'était pas le cas, vous voudriez très certainement savoir ce que les Canadiens nous ont dit. Je vais donc vous en lire quelques-unes. Je pourrais probablement y passer toute la nuit, mais je me limiterai à quelques-unes. Nous venons de passer une soirée très intéressante, avec des échanges très enrichissants, et j'ai peut-être pris trop de temps pour répondre à certaines questions.

Le sénateur Perrault: Nenni!

Le sénateur Fairbairn: Je souhaite cependant conclure mes remarques, si les sénateurs veulent bien m'accorder quelques instants. Cependant, avant de passer à l'étape suivante de mon discours, je souhaite vous lire quelques-unes des lettres qui m'ont été adressées personnellement. En voici une d'une dame de Calgary, qui m'a écrit en juin:

[Le sénateur Fairbairn.]

Cher sénateur,

Bien que le premier ministre Brian Mulroney et le ministre des Finances Michael Wilson affirment qu'un Sénat non élu ne peut bloquer une loi de finances, je considère que cette TPS est tellement répréhensible que j'appuierais vigoureusement le Sénat s'il réussit à bloquer le projet de loi.

J'ai écrit à mon député pour exprimer mes préoccupations, pour lui dire que la taxe constitue un transfert direct du fardeau fiscal des entreprises vers les Canadiens, mais elle m'a ignorée, elle n'a même pas pris la peine de me répondre en m'envoyant une lettre type comme elle en a envoyée à mon mari et à ma fille qui avaient envoyé des cartes préimprimées.

Même à 7 p. 100, la taxe est encore injuste et inique, car un parent seul devra payer exactement la même taxe qu'un millionnaire. Contrairement à ce qu'affirme M. Wilson au sujet d'un remboursement pour les revenus modiques, beaucoup des personnes à revenu modique ne produisent même pas de déclaration d'impôt sur le revenu (et beaucoup n'en ont même jamais vu), ce qui signifie qu'elles ne toucheront pas le remboursement. En outre, malgré les promesses, la TVF ne sera pas déduite volontairement des prix, malgré le service de surveillance de 19 millions de dollars qu'on est en train de créer. Comment est-ce que ce groupe pourrait-il vérifier chaque entreprise du pays et nous dire quelle est la situation dans chaque industrie?

De plus, la TPS aura un effet préjudiciable sur notre économie, qui ressent déjà les effets négatifs du libre-échange, c'est-à-dire que des sociétés déménagent vers le sud.

Dans cette circonscription, notre député n'a pas voté comme l'électorat le demandait, et cela a été la même chose pour tous les autres Progressistes conservateurs (sauf pour deux Albertains).

Je suppose qu'elle fait ici allusion à Alex Kindy et David Kilgour. Elle écrit ensuite:

Ils ont dû voter comme le premier ministre le souhaitait (c'est de la dictature, à mon avis), malgré les millions de pétitions et de lettres qui leur ont été envoyées. La taxation sans représentation est un principe complètement inacceptable dans une société vraiment démocratique. Les Canadiens n'ont plsu personne à qui en appeler. Nos députés ne nous écoutent pas. Le Sénat est notre dernier recours et, comme vous faites partie du Parlement canadien, vous devez user de votre sagesse et de votre pouvoir pour rejeter cette taxe effrayante qui permettra au gouvernement d'augmenter considérablement ses recettes fiscales pour continuer ses dépenses de plus en plus inutiles.

Tout l'argent que le gouvernement dépense pour nous dire combien cette taxe sera bonne pour nous ne fait que contribuer à l'augmentation tellement rapide de notre déficit. Cet argent-là aurait dû servir à liquider une partie de la dette.

Je comprends bien qu'une réforme fiscale est nécessaire pour remplacer la taxe fédérale de vente actuelle, mais la TPS ne va pas. Après le 23 juin, je ne sais pas dans quel état se retrouvera notre pays. Il sera peut-être plus difficile pour le Sénat d'agir, car Mulroney décidera peut-être de combler tous les postes vacants au Sénat. Quoi qu'il en soit, j'estime que le Sénat est le seul organisme parlementaire qu'il reste à l'électorat canadien pour exprimer un vote démocratique. S'il vous plaît, tuez cette TPS!

Sincères salutations,

Joan M. Sivertsen

Elle a pris la peine de m'envoyer une lettre manuscrite, je ne l'ai jamais rencontrée, pour me donner son avis. Quand je reçois une lettre comme celle-là, j'y accorde beaucoup d'attention.

L'honorable Herbert O. Sparrow: À quel député faisait-elle allusion?

Le sénateur Fairbairn: Elle ne l'a pas dit. À une femme. D'après l'adresse, le sénateur Hays saurait de quelle circonscription il s'agit.

Le sénateur Sparrow: Combien y a-t-il de femmes députés de l'Alberta?

Le sénateur Fairbairn: Je me demande s'il y en a une à Calgary.

Le sénateur Sparrow: Il y a Barbara Sparrow.

Le sénateur Fairbairn: C'est vrai, mais je ne sais pas si c'est d'elle qu'il s'agit.

• (0100)

La lettre suivante, datée du 6 octobre 1990, m'a été envoyée par Joyce vanden Elst, de Tomahawk, en Alberta:

Cher sénateur Fairbairn,

Je suis un simple citoyen canadien qui vous exhorte à bloquer la taxe. N'ayez pas peur de dire non. Cette taxe ne sera pas bonne pour le Canada et elle ne pourra qu'intensifier la colère de la classe moyenne.

Dites non . . . et représentez la majorité des Canadiens.

Voici un autre message manuscrit, que j'aime beaucoup, envoyé par un monsieur de Crystal Glass Auto Glass Distribution Centre, à Grande Cache, en Alberta. Il a rédigé cette note sur du papier à message de sa société.

Je vous remercie, Joyce, d'aider à bloquer la TPS. Faites tout ce qu'il faut pour cela.

Elle coûtera trop cher à percevoir et à gérer, pour les petites entreprises.

Si elle est adoptée, je devrai fermer ma société.

Sincères salutions,

Stuart Peake.

Voici une autre lettre manuscrite, qui m'a été envoyée sans adresse d'expéditeur, mais je me demandais, sénateur Buchanan, si le nom Shirley Kitchen vous dit quelque chose? Non? Je crois me souvenir qu'il y avait ce nom sur des pétitions de la Nouvelle-Écosse. Quoi qu'il en soit, elle m'a écrit ceci:

Madame,

Vous ayant entendu à l'émission Question Period . . . c'est une émission à laquelle j'ai participé il y a quelque temps avec le sénateur Nurgitz . . .

. . . J'ai décidé de vous écrire, ainsi qu'au sénateur Nurgitz.

Il y a beaucoup de gens qui nous disent qu'ils n'ont jamais écrit à autant de politiciens que ces derniers mois. Nous nous sentons obligés de le faire parce que nous croyons que les politiciens, à tous les niveaux, ne nous écoutent pas. C'est comme si nous n'existions pas. Nous avions eu cette impression au sujet de l'Accord du lac Meech, et c'est maintenant la même chose avec la TPS.

Le gouvernement, par le truchement de son porte-parole au Sénat, le sénateur Murray, voudrait nous faire croire que les Canadiens sont écœurés par la manière dont les sénateurs libéraux essaient de tuer la TPS. Au contraire, tout le monde semble vous soutenir. En fait, lors d'un sondage récemment effectué par une station de télévision de Halifax, pour savoir si les gens étaient pour ou contre l'action des sénateurs libéraux, le résultat a été de 3,393 pour et de 1,315 contre.

Oui, je viens de la province dont le premier ministre a pris la poudre d'escampette pour atterrir au Sénat . . . Bien que j'aie toujours été conservatrice, comme la plupart des membres de ma famille, je puis vous dire que nous en avons fini avec eux. Ça commencé avec l'Accord du lac Meech et tous les mensonges et trafics qu'ont tentés la plupart des politiciens pour faire gober l'Accord au Canada anglais. Nous pensons que toutes les provinces devraient être égales mais, hélas, c'est au Québec et en Ontario que sont les votes. Entre parenthèses, un autre sondage, réalisé un mois avant l'échec de l'Accord du lac Meech, a révélé que seulement 511 étaient pour alors que 4,135 étaient contre.

Ce que je m'efforce de vous dire, c'est qu'une multitude de Canadiens se moquent des moyens que vous pourriez utiliser pour battre la TPS. La taxe sera catastrophique pour la plupart des Canadiens. Elle le sera évidemment pour moi, étant donné que mon revenu de l'an dernier était inférieur de quelques milliers de dollars au seuil de la pauvreté. L'année d'avant, j'ai gagné encore moins. Pourtant, grâce à M. Wilson et à sa réforme fiscale, j'ai dû recommencer à payer des impôts. Cela ne nous dérangerait pas si nous pouvions croire que les gens comme moi comptent mais, quand nous voyons l'augmentation des dépenses publiques, et l'augmentation constante des salaires des politiciens, de toute catégorie, nous sommes furieux qu'on nous dise de nous serrer la ceinture.

J'ai l'impression qu'il est grand temps de créer un organisme de surveillance des dépenses et taxes gouvernementales. Il faudrait tenir un référendum sur certaines questions . . . Il faut que les politiciens commencent à écouter le peuple.

Si Mulroney et son troupeau de moutons se font à nouveau élire, les Canadiens devront se faire psychanaliser et le pays méritera d'être coulé au fond de la mer.

Le sénateur Perrault: Bravo!

Le sénateur Fairbairn:

S'il vous plaît, n'abandonnez pas la lutte contre la TPS. C'est une taxe honnie, tous les conservateurs doivent le savoir et le peuple est furieux. Nous payons déjà trop de taxes et les dépenses ne sont plus contrôlées.

Voici sa conclusion:

Si cela peut vous intéresser, je ne veux plus voir un seul premier ministre venant de l'Est canadien. Je ne peux leur faire confiance.

Voici une lettre intéressante qui m'a été envoyée en octobre par un monsieur de Sherwood Park, en banlieue d'Edmonton:

M^me^ Fairbairn,

Objet: Vos efforts pour tuer la TPS.

Comme vous le savez, Thomas Jefferson, l'auteur de la déclaration d'indépendance américaine, en 1976, avait dessiné pour lui-même un blason portant l'inscription: «se rebeller contre les tyrans revient à obéir à Dieux». J'espère que ce message vous donnera, à vous à vos collègues du Sénat, la force de résister aux critiques de ceux qui prétendent que vous n'avez pas le droit démocratique de faire ce que vous faites.

Courage.

Sincères salutations,

Thomas E. Spratlin.

Voici une autre petite note manuscrite, de Michael Shea, à Red Deer, en Alberta:

Continuez de parler, sénateur. Nous ne voulons pas que Brian nous fasse gober la TPS. Dites à Brian . . .

Je ne vous dirai pas ce qu'il me conseille de dire à Brian. Voici sa conclusion:

Nous n'oublierons pas.

Celle-ci vient de Lethbridge, en Alberta, ma ville d'origine:

Chère M^me^ Fairbairn,

A mon avis, le Sénat a le devoir de protéger les intérêts du peuple canadien et je ne vois rien d'antidémocratique au fait que les sénateurs libéraux agissent en ce sens. Les représentants prétendument «élus» de la majorité canadienne ne représentent certainement pas la majorité de leurs électeurs, et ils n'expriment pas leur volonté. Continuez votre bon travail!

Cette lettre venait de Joyce E. Scott, qui y ajoutait un article du *Lethbridge Herald* exprimant, à son avis, «tout ce qu'il y a à dire». L'article était intitulé: «Les consommateurs ne sont pas des imbéciles». Il a été rédigé à Toronto par Dianne Maley, une économiste qui rédige une colonne publiée dans beaucoup de journaux. Elle dit:

Tom d'Aquino estime qu'il est «profondément troublant» que la plupart des Canadiens ne comprennent pas la taxe sur les produits et services. M. d'Aquino préside le Conseil des affaires sur les questions nationales, un groupe de pression des grandes entreprises.

Je suis prête à passer sous silence le commentaire de M. d'Aquino, mais je ne peux lui pardonner de sous-entendre ainsi que nous sommes des imbéciles. Je crois que les Canadiens comprennent parfaitement bien la TPS, et c'est pourquoi tant s'y opposent.

[Le sénateur Fairbairn.]

La TPS sera peut-être une taxe de remplacement pour le gouvernement fédéral mais, pour vous et moi, les contribuables, ce sera une nouvelle taxe. La famille canadienne moyenne devra payer chaque année 400$ de plus en nouvelle taxe. Si je consacre l'an prochain la même somme que cette année aux biens et services que j'ai achetés, la TPS m'appauvrira de près de 2,000$. Avons-nous besoin de cela?

Bien sûr, certaines dépenses sont facultatives, comme aller au restaurant ou chez l'esthéticienne. Par contre, ce n'est pas le cas des visites chez le vétérinaire, ou chez le coiffeur.

M. d'Aquino se plaint parce que nous ne comprenons pas que la TPS remplacera la taxe actuelle à la fabrication, qui est maintenant de 13,5 p. 100. En ce qui me concerne, la TPS n'est pas une taxe de remplacement. Pour produire des avantages proportionnels au «remplacement», je devrais acheter une cuisinière, un réfrigérateur, une machine à laver le linge, une sécheuse, un lave-vaisselle, et peut-être même une voiture.

Quand le percepteur en aura fini avec moi, je ne pourrai plus m'acheter ces choses, même quand j'en aurai besoin. Je n'ai donc aucune sympathie pour les lamentations de M. d'Aquino exprimées la semaine dernière devant le Comité sénatorial des banques.

«Les sondages continuent de révéler quelque chose de profondément troublant, à savoir que la grande majorité des Canadiens ne comprennent pas qu'il s'agit d'une taxe de remplacement», a dit M. d'Aquino devant le Comité.

«L'une des constatations les plus tristes que l'on puisse faire au sujet de notre pays est que nous discutons et prenons des décisions au nom d'une population qui est généralement mal informée et qui ne comprend pas les questions», a-t-il précisé. Il se moque du monde. Il y a beaucoup de choses tristes à dire au sujet de ce qui se passe dans notre pays, mais cela n'en est pas une.

La TPS va me faire, mal, mais ce n'est pas la principale raison pour laquelle je m'y oppose. Je commence à croire que c'est une mauvaise taxe parce qu'elle va non seulement démolir les contribuables, elle va être une source de misère pour des millions d'entrepreneurs, grands et petits, qui devront la percevoir.

Les entreprises en ont déjà assez de la bureaucratie, et celle-ci va encore augmenter pour vérifier la perception de cette taxe, ce qui va augmenter le fardeau fiscal. La plupart des contrevenants seront des gens qui sont incapables de suivre les dédales de la bureaucratie.

Ottawa a un gros problème. A cause de la taxe sur les ventes des fabricants, les biens canadiens ne sont pas compétitifs. Mais cela est aussi dû à notre taux de change élevé. Il y a des taxes à la consommation dans d'autres pays, mais sont-elles toutes aussi compliquées à percevoir? Le ministre des Finances Michael Wilson voulait que la TPS s'applique à tout, produits alimentaires compris. S'il n'y avait eu aucune exemption, la taxe aurait été plus facile à gérer. Cependant, la population s'est opposé à une taxe sur les produits alimentaires.

Comment les gens vont-ils répondre à la TPS? Pour ma part, je vais dépenser beaucoup moins. Appelez cela une

révolte des consommateurs. Si nous agissons tous de même, si nous mettons l'économie à genoux, tant pis. La société de consommation n'a pas été conçue et voulue dans l'intérêt des consommateurs.

Que M. d'Aquino et son Conseil des questions nationales aillent vendre leur soupe ailleurs.

Voici une autre lettre, de Laurel J. Craib et James W. Jeffcott, d'Ottawa:

Cher sénateur Fairbairn,

Nous vous écrivons pour exprimer notre appui aux sénateurs libéraux qui s'opposent actuellement à la taxe sur les produits et services.

Cette lettre m'a été envoyée à la mi-octobre.

● (0115)

Les Canadiens ont enfin la possibilité d'exprimer leurs opinions par votre intermédiaire, et nous apprécions énormément vos efforts.

M. Mulroney prétend que vos efforts sont «antidémocratiques», mais, à la vérité, c'est son gouvernement qui agit de façon antidémocratique. Prenez la nomination de huit sénateurs supplémentaires, le fait que 80 p. 100 des Canadiens s'opposent fermement à la nouvelle taxe et le fait que le ministère des Finances ait choisi, arbitrairement, de gaspiller l'argent versé par les contribuables dans sa piètre initiative visant à faire accepter la taxe et, qui a pris la forme d'une campagne publicitaire au coût exorbitant. Ses stratagèmes politiques ne sont pas acceptables.

Cette taxe nuira énormément à la situation financière de notre famille. Il doit y avoir une autre solution au problème de la dette du Canada, solution que nous puissions accepter; mais les conservateurs, ce qui est typique d'eux, n'ont pas examiné d'autres solutions. Il est cependant une réponse que M. Mulroney devrait envisager: il devrait demander la tenue d'élections et laisser le peuple décider du sort de cette taxe.

Nous vous demandons de poursuivre votre lutte contre la taxe sur les produits et services. Il est nécessaire que l'on entende votre voix.

La lettre suivante a été envoyée par Edmund et Catherine Wright, de Toronto, et elle dit ce qui suit:

La taxe proposée sur les produits et services nous préoccupe beaucoup. Il semble qu'elle soit très injuste, et nos comptables nous ont expliqué les problèmes qu'elle infligera sur notre petite entreprise. La paperasserie pour notre petit magasin de détail *ne sera pas* minime et nous craignons, après 25 ans, de ne plus être en mesure de continuer. Aujourd'hui, il y a déjà suffisamment de problèmes sur le marché, sans avoir à compter avec une autre taxe, tout à fait à part.

Sur les plans tant personnel que professionnel, tous les membres de notre famille espèrent que le Sénat mettra fin à la taxe telle qu'elle est envisagée. Nous vous prions de ne pas ignorer l'opinion publique sur cette question . . . Si nous avons bien compris, le Sénat est en mesure de voter contre cette taxe régressive et dommageable, qui serait selon nous néfaste pour le Canada!

La lettre qui suit a été écrite par Duncan Dee, étudiant à l'University of British Columbia.

Le sénateur Perrault: C'est un jeune homme formidable.

Le sénateur Fairbairn: Vous le connaissez, sénateur Perrault. Voici ce qu'il dit:

Comment allez-vous? Tous nos sénateurs doivent être fatigués ces temps-ci, vu que vous êtes nombreux à rester au Sénat plusieurs heures d'affilée.

Je voulais tout simplement vous envoyer un petit mot pour vous faire savoir de quel appui vous jouissez partout au pays. Je peux vous dire qu'en tant qu'étudiant à l'université, la TPS nous fera un tort irréparable, à moi-même et à mes pairs. Une augmentation de 7 p. 100 des frais d'inscription (qui sont déjà de 1 800 $ par an à l'UBC) et du prix des livres découragerait un grand nombre de jeunes Canadiens moins fortunés mais très talentueux de fréquenter ou de continuer de fréquenter l'université. En cette époque de très forte concurrence internationale, le pays ne peut certainement pas se permettre de perdre des jeunes gens compétents, qui deviendront un jour membres de la population active.

Je passe maintenant à un mot envoyé par télécopieur par la Mimir Corporation d'Edmonton, en Alberta. Cette société a joué un rôle important dans la lutte menée par la bande indienne Lubicon en vue d'obtenir auprès des gouvernements fédéral et provincial une réserve. Voici ce que dit le message:

Le combat auquel vous vous trouvez confrontés n'en est pas un qu'une personne réfléchie choisirait. Mais il n'en est pas non plus un devant lequel une personne honorable et solide fuirait. Vu d'ici, vous vous portez à merveille . . . Allez-y, faites-leur la fête!

Tous mes hommages,

Fred Lennarson

Sénateur Perrault, la lettre qui suit vient du district de Port Hardy, à l'île de Vancouver.

Le sénateur Perrault: Les gens de là-bas sont formidables.

Le sénateur Fairbairn: Cette lettre nous a été envoyée par Phyllis Belaire. L'avez-vous déjà rencontrée?

Le sénateur Perrault: Le nom me dit quelque chose, mais je ne la connais pas personnellement.

Le sénateur Fairbairn: La lettre se lit comme suit:

Le conseil municipal du district de Port Hardy a adopté à l'unanimité une résolution demandant que tous les sénateurs de la Colombie-Britannique et de l'Alberta votent contre le projet de loi sur la taxe sur les produits et services qui est à l'étude.

Le conseil estime qu'étant donné que la majorité des Canadiens ne souhaitent pas l'adoption du projet de loi sur la taxe sur les produits et services, les sénateurs devraient exercer leur droit de vote pour obtenir le rejet de la proposition.

Phyllis Belaire est l'administratrice du district de Port Hardy, et elle a envoyé une copie de sa lettre au premier ministre de la province, M. Vander Zalm.

La lettre suivante nous vient de Calgary, en Alberta, et elle se lit comme suit:

Madame la sénatrice Joyce Fairbairn,

Je tiens à vous exprimer ma vive reconnaissance pour les merveilleux efforts que vous déployez pour entraver l'adoption de la TPS. Cela me soulage beaucoup de savoir que quelqu'un se soucie du Canada. Maintenant, je sais que vous vous souciez des enfants du pays ainsi que des personnes âgées et des pauvres. Ce doit être extrêmement difficile, mais je vous suis très reconnaissante de faire votre possible.

Vos efforts montrent au peuple canadien que notre gouvernement élu compte au moins quelques personnes qui nous représentent vraiment et qui s'intéressent à nous.

Je vous demanderais de remercier pour moi tous les membres de votre parti. Je vais tâcher d'écrire à chacun d'entre eux.

N'abandonnez pas la lutte, je vous en prie.

Avec ma plus vive reconnaissance,

C. Adams

Je pense que M^me^ Adams a écrit à d'autres sénateurs de ma province.

La lettre qui suit est une copie, envoyée par télécopieur, d'une lettre qui a été adressée au sénateur Twinn:

Monsieur,

Je vous envoie un exemplaire de la résolution . . . adoptée par les chefs de l'Atlantique lors de la «All Atlantic Chief's Conference» tenue à Moncton, au Nouveau-Brunswick, les 23, 24 et 25 octobre 1990.

Nous vous demandons de voter contre le projet de loi C-62 sur la taxe sur les produits et services proposée. Cette taxe aurait des conséquences catastrophiques pour les peuples autochtones d'un bout à l'autre du pays.

Nous vous demandons de défendre les intérêts des peuples autochtones du Canada et d'exercer votre droit de vote en conséquence.

Fraternellement vôtre,

Le chef Leonard Tomah,
Vice-chef de la région de l'Atlantique.

Des copies de cette lettre ont été envoyées au sénateur Len Marchand, au sénateur Charlie Watt, à la sénatrice Joyce Fairbairn et à l'Assemblée des premières nations.

Sénateurs, il y a quantité d'autres lettres et, selon le déroulement du reste de mon discours, je vous en lirai peut-être d'autres.

Le sénateur Steuart: Avez-vous des pétitions?

Le sénateur Fairbairn: Sénateur Steuart, mon bureau est couvert de pétitions, mais les lettres sont intéressantes. Celles que j'ai choisi de vous lire ont été envoyées par des personnes de diverses régions du pays qui se sont donné la peine d'écrire une lettre personnelle, au lieu de ne faire que signer un formulaire. Face à cela, nous devons prendre au sérieux ces expressions d'opinions et de mots d'encouragement. Je suis certaine que tous les sénateurs ont reçu des lettres du même genre.

[Le sénateur Fairbairn.]

J'aimerais maintenant, dans cette nouvelle partie de mon intervention, traiter de certaines des contributions qui ont été faites aux travaux du Comité. Elles ne figurent peut-être pas de façon exhaustive dans les procès-verbaux du Comité, mais elles remontent aux audiences qui ont été tenues pendant deux jours, en août, à Edmonton. Nous avons entendu des gens partout au pays, mais l'opposition à cette taxe n'est nulle part plus forte qu'elle ne l'est dans ma province, celle de l'Alberta, ce qui est tout à fait normal.

L'Alberta est la seule province où il n'y a pas de taxe provinciale de vente, et les Albertains sont par conséquent tout particulièrement irrités à l'idée qu'on veuille leur imposer cette nouvelle taxe de 7 p. 100 qui s'appliquera à tout. Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, le gouvernement de l'Alberta, aux côtés de ceux de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, conteste la constitutionnalité de cette nouvelle taxe. Je pense que dans cette initiative il jouit de l'appui et de l'encouragement de la quasi-totalité des Albertains. Les seules exceptions sont peut-être les députés de l'Alberta qui siègent toujours à la Chambre des communes en tant que conservateurs, mais peut-être que certains d'entre eux savent déjà dans leur cœur que leurs commettants ont raison.

Honorables sénateurs, vous savez que deux membres du caucus conservateur de l'Alberta ont déjà payé pour s'être opposés à la TPS. Brian Mulroney les a renvoyés du caucus conservateur. Si vous pensez qu'Alex Kindy de Calgary et que David Kilgour d'Edmonton représentent une petite minorité d'Albertains qui s'opposent à la TPS, alors vous ne comprenez rien. Les Albertains s'opposent si fermement à cette taxe qu'il y a de fortes chances que cela coûte au parti conservateur son emprise historique sur l'électorat de la province. Lors de mes déplacements pendant l'été et tout au long de l'année, mais tout particulièrement l'été dernier, lorsque j'ai passé le gros de mon temps à visiter de petites localités dans le sud de la province, on n'a cessé de me répéter qu'il n'y a pas un seul siège tory de la province de l'Alberta qui soit à l'abri.

Le sénateur Perrault: Ni ailleurs dans l'Ouest. Ils sont tous foutus en Colombie-Britannique.

Le sénateur Fairbairn: Peut-être bien. Des milliards de dollars sortiront de l'économie de l'Alberta, et ce non pas uniquement lorsque tout est beau et que les prix du pétrole sont élevés, mais également lorsque les temps sont durs. Chaque année, sans relâche, ces dollars sortiront, au titre de la taxe, de l'économie de l'Alberta pour aller alimenter les coffres du gouvernement fédéral, tout comme ils sortiront de toutes les autres provinces ainsi que de la poche et des comptes en banque de tous les citoyens.

● (0130)

J'aimerais cependant laisser les habitants de l'Alberta s'exprimer eux-mêmes, et je vais, pour ce faire, me reporter à certains mémoires qu'ils nous ont présentés. Un mémoire qui nous a très certainement tous frappés était celui d'un représentant de l'Alberta Union of Provincial Employees, section locale 54, University of Alberta Hospital. Ce monsieur, Kishan Sri Thakur, est venu accompagné d'un certain nombre de collègues qui avaient pris un congé sans solde pour pouvoir faire connaître leur position au Comité sénatorial. Le mémoire est très court, et j'aimerais qu'il figure au procès-verbal de la séance de ce soir.

Nous sommes un syndicat qui représente 2 200 employés de soutien travaillant dans les hôpitaux de l'University of Alberta. Nos membres ont différentes origines culturelles et ethniques. Certains d'entre eux sont des mères seules dont les emplois sont les moins bien rémunérés de l'hôpital. Voici un échantillon de certaines des tâches que nous accomplissons: préparation et service de repas, travail de secrétariat, lavage, tri et livraison du linge, réception, entreposage et distribution de fournitures, entretien et réparation des systèmes mécaniques des hôpitaux, et services environnementaux. Les salaires annuels de nos membres varient entre 19 000 $ et 40 000 $.

Si nous sommes préoccupés par la taxe sur les produits et services, c'est qu'elle aura une importante incidence néfaste sur nos vies. Nous ne sommes pas ici pour offrir une solution de remplacement à cette taxe, mais pour vous faire savoir comment cette taxe va nous nuire.

En tant que travailleurs, nous pensons avoir le droit d'avoir un logement et de nourrir et d'habiller nos enfants et de leur assurer une bonne éducation. Ce sont là les nécessités de la vie. Or, si le Sénat permet l'adoption de cette taxe injuste, nous croyons que nous n'aurons plus les moyens de faire ces dépenses de première nécessité pour nos familles.

Malheureusement, les crédits de taxe que se propose de mettre en place le gouvernement n'auront que très peu ou pas du tout d'effet sur la vie de nos membres. Nous qui nous situons vers le bas de la tranche des salaires moyens nous verrons obligés de porter une part encore plus lourde du fardeau fiscal que celle qui nous revient aujourd'hui. De nombreuses études ont fait ressortir que les travailleurs à revenu faible et moyen consacrent une plus importante part de leur revenu que les riches aux nécessités de base. Nous pensons que ce sont les pauvres et non pas les riches qui souffriront de cette taxe régressive, qui ne fait pas la différence. Voilà pourquoi le projet de loi ne doit pas être adopté par le Sénat.

Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 1984, une proportion de plus en plus importante de l'argent que nous gagnons est accaparée par une taxe ou une autre. Entre mars 1984 et mars 1990, les revenus des enployés d'hôpital ont augmenté en moyenne de 23 p. 100, mais l'impôt sur nos revenus personnels a augmenté de 34 p. 100 pendant la même période, et ces chiffres ne tiennent pas compte des autres facteurs qui ont contribué à augmenter le coût de la vie. Nous sommes si lourdement imposés que les articles que nous considérions autrefois comme étant des nécessités sont maintenant des articles de luxe pour nous.

Nous sommes fiers de notre réseau de sécurité et de services sociaux auquel nous avons fièrement contribué, et auquel nous continuerons de contribuer, et nous sommes tout particulièrement fiers de notre système de soins de santé, qui est nettement supérieur à tout ce qui peut exister au sud de la frontière.

Nous sommes également fiers de notre société humanitaire et du niveau de vie que nous avons réussi à maintenir au cours des ans. La classe ouvrière, c'est nous, et nous sommes toujours prêts à payer notre part de taxes pour que soit préservée la structure sociale, mais nous imposer cette taxe injuste détruira notre capacité de maintenir notre niveau de vie. Si le projet de loi est adopté par le Sénat, une mère vivant seule et gagnant 19 000 $ par an paiera exactement la même taxe lorsqu'elle achètera quelque chose que la personne qui gagne 100 000 $. A notre avis, cela va carrément à l'encontre du principe selon lequel les taxes et les impôts que paient les particuliers devraient être proportionnels à leur capacité de payer. Le fardeau que nous imposera la TPS amènera la destruction de la structure sociale du pays dans son ensemble.

Sénateurs, nous vous supplions de ne pas tuer la poule aux œufs d'or. C'est pourquoi vous devez, dans l'intérêt de l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants, couler au Sénat cette taxe injuste et déraisonnable.

Le gouvernement nous dit que l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants, qui se chiffre à 13 p. 100, sera abandonnée et que l'argent ainsi économisé sera récupéré par nous, les consommateurs. Quelle garantie avons-nous que c'est cela qui se produira? Comment pouvez-vous vous attendre à ce que nous croyions ce que nous dit le gouvernement étant donné qu'il y a près de deux ans on nous avait dit que devantage d'emplois seraient créés au Canada avec l'Accord de libre-échange. Jusqu'ici, nous n'avons vu que des fermetures d'usines et des mises à pied. Nous, les consommateurs, ne croirons jamais en ce gouvernement et nous espérons que vous, sénateurs, interviendrez, en notre nom.

L'Alberta Federation of Labour a elle aussi déposé un mémoire. Cette organisation représente quelque 107 000 membres, appartenant à divers communautés et groupes culturels, exerçant toutes les occupations possibles et imaginables dans notre province. Bien que sa fonction première soit de représenter ces travailleurs, elle s'efforce également de représenter et d'intervenir au nom de tous les Albertains membres de la population active, qu'ils soient ou non syndiqués, et d'intervenir au nom d'une plus importante coalition d'organisations de défense de la justice sociale à laquelle elle appartient.

La Fédération croit que:

La TPS sera le plus important changement à survenir dans le cadre du régime fiscal canadien depuis l'instauration de l'impôt sur le revenu.

Les Albertains savent qu'ils paieront le prix de la TPS en tant que travailleurs, consommateurs et contribuables.

Le gouvernement fédéral appuie sa campagne de promotion de la TPS sur l'hypothèse que les entreprises répercuteront sur les consommateurs toutes les économies réalisées par suite de la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants. Nos membres ne sont pas très nombreux à y croire! Ils pensent, bien au contraire, qu'il y a bien peu de chances qu'il y ait une récupération à 100 p. 100.

Nous nous attendons en effet à ce que le gros de l'argent économisé grâce à l'élimination de cette taxe cachés aboutisse dans la poche des entreprises. M. Wilson a déjà reconnu que les entreprises ne seront pas obligées de réduire leurs prix et, lors de leur témoignage devant différents comités parlementaires, les fabricants canadiens n'ont offert aucune garantie quant à une baisse des prix.

La Fédération a dit:

Nous avons déjà constaté une augmentation des prix de base à cause de la TPS.

Ce mémoire nous a été présenté en août, et voici ce qu'on peut y lire:

Cette semaine, on nous a dit que les agences de voyages allaient dès septembre ajouter la TPS à toutes leurs réservations pour la nouvelle année. En d'autres termes, elles comptent percevoir la taxe, avant même que le projet de loi ne soit adopté par le Parlement.

La Fédération a précisé qu'elle savait que les agences de voyages n'étaient pas seules à compter faire de même:

C'est le Comité permanent de la consommation et des corporations de la Chambre des communes qui a porté le coup fatal à la campagne de publicité trompeuse du gouvernement, qui annonce une augmentation de seulement 1,25 p. 100 du taux de l'inflation par suite de l'adoption de la TPS. En effet, après plusieurs semaines d'audiences publiques, le Comité a conclu que l'hypothèse du gouvernement quant aux économies qui seraient réalisées avec la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants était fausse. La déclaration du président du Comité, lui-même député conservateur et un farouche défenseur de la TPS, résume assez bien le problème:

La Fédération donne alors la citation qui suit:

Le gouvernement a tout simplement tort là-dessus. D'après ce que nous avons entendu, il est exclu que tout l'argent économisé soit répercuté sur les consommateurs, et le gouvernement ne peut pas garantir le contraire.

Non seulement les Albertains s'attendent à ce que le gros de l'argent économisé par la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants soit empoché par les entreprises, nous nous attendons également à ce que les coûts d'observation et de perception de la TPS pour les entreprises, qui seront répercutés sous forme d'augmentations des prix des produits et services, soient élevés. Nous pensons par ailleurs que la plupart des taxes d'accise et des taxes de vente provinciales vont venir se superposer, ce qui veut dire que les Canadiens devront payer une taxe sur d'autres taxes. Nous nous attendons même à ce que les taxes provinciales soient un jour rajustées de façon à refléter l'assiette plus large de la TPS.

D'autre part, nous croyons que des pressions secondaires interviendront dans les branches comme celles des logements locatifs, des services financiers et des services sociaux, qui ne peuvent pas percevoir la TPS directement auprès des consommateurs, mais qui augmenteront leurs prix pour récupérer la TPS qu'elles doivent payer sur leurs intrants.

Nous voici confrontés à l'imposition de la TPS, et nous attendant à ce que l'augmentation de l'inflation que cette taxe amènera soit sensiblement supérieure à 1,25 p. 100, et les syndicats ne lèveraient même pas le petit doigt pour protéger le pouvoir d'achat de leurs membres? Selon des chercheurs du SCFP, par exemple, si seulement 50 p. 100 des économies attribuables à l'élimination de la TVF étaient répercutées sur les consommateurs, l'incidence de la TPS sur l'IPC serait de 2,57 points de pourcentage, soit près du double de ce qui a été prévu par le gouvernement.

[Le sénateur Fairbairn.]

À cela, il faudrait ajouter des augmentations de prix résultant des coûts d'observance des entreprises.

• (0145)

Si l'on se fie à l'expérience d'autres pays, il faut supposer que ces coûts ajouteront 0,26 p. 100 à l'IPC, portant ainsi à 2,83 p. 100 l'incidence inflationniste totale de la taxe. Si l'on ajoute à cela l'inflation «normale», l'augmentation générale du coût de la vie en 1991 pourrait facilement atteindre 8 à 9 p. 100, en dépit des tentatives de M. Crow de donner un coup de fouet à l'économie en prévision de l'inflation qu'amènera la TPS. Il est d'ailleurs tout à fait possible, selon nous, que l'inflation dépasse les 10 p. 100.

L'Alberta Federation of Labour énumère ensuite les raisons pour lesquelles elle s'oppose à la TPS:

Elle déplace une part encore plus importante du fardeau fiscal du secteur privé aux particuliers . . .

Il s'agit d'une taxe véritablement régressive, immorale . . .

Le texte se poursuit ainsi:

Elle est telle qu'un parent seul qui vit de l'assistance sociale paiera autant de taxe lors de l'achat d'un quelconque article que Peter Pocklington . . . Par ailleurs, les pauvres doivent consacrer le gros de leur budget limité à la consommation, tandis que les riches peuvent réserver une proportion importante de leur revenu à des investissements, des abris fiscaux, etc.

La troisième raison pour laquelle la Fédération s'oppose à la TPS est que les entreprises sont la seule catégorie qui sera complètement épargnée, étant donné qu'elles bénéficieront pleinement de la ristourne de taxe. La taxe provoquera des hausses d'inflation et la stagnation de l'économie. La Fédération conclut son exposé en disant qu'elle ne permettra pas que les travailleurs soient les boucs émissaires. Les auteurs poursuivent en disant:

Selon nous, donc, la TPS devrait être abandonnée car elle est injuste, régressive, inflationniste et néfaste pour l'économie. Or, on en fait la promotion avec des promesses généreuses, des mensonges flagrants et des menaces éhontées. Notre principale préoccupation est la suivante: lorsque l'inflation marquera un énorme bond en 1991 suite à l'adoption de cette taxe injuste et mal conçue, nous voulons être bien certains que le gouvernement Mulroney ne réussira pas à rejeter le blâme sur autre chose.

Nous savons tous que, bien que tout laisse présager une augmentation des prix par suite de l'imposition de la TPS, le ministre des Finances, Michael Wilson, et le gouverneur de la Banque du Canada ont demandé aux travailleurs de ne pas essayer de récupérer ce qu'ils perdront de leur pouvoir d'achat en demandant des salaires plus élevés. Ce n'est pas un secret que l'Association des manufacturiers canadiens a récemment demandé au gouvernement d'établir un programme de restrictions visant à limiter les dépenses gouvernementales en imposant un régime de contrôle des salaires. Et ceci intervient à une épqoue où John Crow, le gouverneur de la Banque du Canada, a reçu des augmentations annuelles moyennes de 21 p. 100 et où les sous-ministres se sont vu accorder des augmentations salariales de 31,2 p. 100 au cours des trois premières années, sans compter les indemnités, comparativement à l'augmentation moyenne de 13,5 p. 100 dont

ont bénéficié les Canadiens moyens dans le même intervalle.

C'est pourquoi nous conseillons à nos membres de négocier des mécanismes qui les protègeront de l'inflation élevée qui surviendra en 1991, car nous sommes convaincus que les prévisions de M. Wilson quant à l'effet inflationniste de la TPS sont irresponsables et délibérément trompeuses. Nous n'allons pas rester là, sans broncher, pendant que l'on nous impose le contrôle des salaires. Nous comptons accorder la priorité aux mécanismes de protection contre la TPS, comme les indemnités de vie chère, la réouverture des clauses salariales et des augmentations salariales nominales importantes pour 1991 et au-delà . . .

Ni nos membres ni nous-mêmes n'envisageons avec plaisir l'idée de confrontations avec les conseils municipaux ou les conseils d'administration d'hôpitaux. Nous serons des participants contre notre gré aux conflits industriels qui vont certainement survenir, et nous préférerions de beaucoup que la taxe soit abandonnée. Quoi qu'il en soit, l'on ne peut tout simplement pas s'attendre à ce que les travailleurs se laissent faire et cèdent 3 p. 100 ou plus de leur revenu réel, tout simplement à cause de cette taxe mal conçue et injuste de M. Wilson.

Le chef du Parti libéral de l'Alberta, Laurence Decore, est venu lui aussi comparaître devant le Comité. M. Decore est assez bien vu en Alberta ces temps-ci, et il pourrait très bien être en mesure de devenir le prochain premier ministre de la province. Il souligne dans son mémoire au Comité que le Parti libéral de l'Alberta s'opposait à l'imposition de la taxe fédérale sur les produits et services avant les révisions et qu'il s'y oppose toujours aujourd'hui.

M. Decore a énuméré toute une liste de raisons pour lesquelles la TPS est le mauvais moyen d'atteindre les objectifs qui la sous-tendent et qui, il faut le dire, sont selon M. Decore des objectifs valables. En effet, ces objectifs sont selon lui la réduction du déficit, la suppression de la TVF pour permettre aux fabricants canadiens d'être plus concurrentiels au Canada et à l'étranger, et l'établissement d'une plus grande équité dans le régime fiscal. Il poursuit cependant en disant que la TPS est le mauvais moyen d'y parvenir, et en explique les raisons. Il dit que la TPS serait discriminatoire à l'égard de l'Alberta, résulterait en une perte inévitable, à court terme, au niveau du rendement économique, serait inflationniste, serait une taxe régressive et injuste, ne règlerait pas le problème des dépenses gouvernementales, taxerait indirectement les soins de santé et les nouveaux logements locatifs et taxerait directement les publications non éducatives. Il poursuit en disant que, selon lui, les produits et services devraient bénéficier d'un traitement fiscal préférentiel. Il estime par ailleurs que l'administration de la TPS sera coûteuse, tant pour le secteur privé que pour le gouvernement.

Les gens de cette partie du pays doivent comprendre les façons de voir des Canadiens de l'Ouest, et tout particulièrement des Albertains, qui perçoivent ces politiques comme imposées d'en haut, conçues à partir de normes qui existent principalement dans le centre du pays et alignées sur elles. M. Decore déclare qu'il croit que le gouvernement fédéral est en train de déplacer le fardeau fiscal de l'Ontario et de sa base manufacturière vers l'ouest, vers les Prairies et en particulier vers l'Alberta, et qu'à cause de cela, l'incidence sur la richesse et sur les revenus favorisera les économies de l'Est et pénalisera l'Alberta. Il souligne que, bien que les exportations canadiennes ne soient pas touchées par la TPS, le transport de produits et de services à l'intérieur du territoire canadien sera taxé.

M. Decore poursuit en disant que l'Alberta est déjà désavantagée sur le plan géographique pour ce qui est de la concurrence entre les produits et les services consommés à l'intérieur du territoire canadien et précise que la TPS, dans son application au transport, ne fera qu'accuser ce désavantage géographique. Le sénateur Olson a maintes fois fait ressortir ce problème en cette Chambre.

M. Decore poursuit alors en disant:

La situation concurrentielle de l'Alberta à l'intérieur du pays sera entravée par la taxation de la distance qui nous sépare de fournitures bon marché et par la taxation de la distance qui nous sépare des principaux marchés pour nos produits.

Il estime par ailleurs que le deuxième aspect important pour l'Alberta est la controverse qui entoure toujours la question de la période de transition entre cette étape de la réforme fiscale et le renouvellement de la croissance économique. Voici ce qu'il en a dit:

Le document déposé par l'honorable Michael Wilson le 19 décembre 1989 annonce que la phase II amènera immédiatement, et chaque année par la suite, une augmentation de l'activité économique et de l'emploi. Or, l'Institut d'analyse politique de l'Université de Toronto . . . dit tout le contraire. En d'autres termes, selon lui, la phase II amènera une baisse de l'activité économique réelle et de l'emploi, par rapport à l'année zéro, ce dès l'entrée en vigueur de la taxe et pendant les cinq années suivantes. Le Conference Board of Canada a lui aussi publié une étude qui va à l'encontre de la promesse du gouvernement fédéral qu'il y aurait des avantages économiques immédiats . . . Il importe de souligner qu'aucune de ces études ne prévoie plus qu'une légère augmentation des salaires en réaction à l'incidence initiale de la TPS sur les prix, et qu'elles sont par conséquent des prévisions conservatrices de l'incidence de la TPS. Il est donc éminemment clair qu'il y aura un rajustement, qui durera au moins un an . . . et vraisemblablement trois ou quatre. Cet état de choses provoquera en Alberta la perte d'entre cinq et dix-neuf mille emplois.

L'Alberta continue de lutter pour se remettre des énormes pertes de revenus causées par le fléchissement des prix du pétrole, et, dans ce contexte, de nouvelles pertes d'emplois ne feront que rouvrir une plaie qui ne s'est pas encore fermée. Il faudra compter qu'entre 200 et 700 millions de dollars devront être dépensés en Alberta pour compenser la seule perte d'emplois qu'amènera la TPS.

M. Decore traite des différents points soulevés et conclut comme suit:

En conclusion, le Parti libéral de l'Alberta exhorte le Sénat à refuser l'adoption de la TPS. Nous demandons au Sénat de transmettre au Parlement nos préoccupations concernant:

—le coût de la transition pour l'Alberta;

—la discrimination inhérente à l'égard du secteur manufacturier albertain;

—l'aggravation des désavantages géographiques de l'Alberta;

—les dépenses du gouvernement fédéral;

—la discrimination à l'égard des économiquement faibles; et

—la taxation directe des choses à lire et la taxation indirecte des services de santé non assurés et des logements locatifs abordables.

• (0200)

J'ai, plus tôt, noté les commentaires d'un monsieur du nom de Terry Hlady, qui a comparu en tant que simple citoyen. Il a été un témoin intéressant. Il nous a remis un certain nombre de documents qu'il envoyait depuis un an aux députés conservateurs de l'Alberta siégeant au Parlement—il est lui-même conservateur—les exhortant à implorer le gouvernement d'examiner une nouvelle fois ce qu'il tente de faire avec cette taxe.

L'honorable H. A. Olson: Puis-je poser une question au sénateur Fairbairn?

Le sénateur Fairbairn: J'en serais ravie.

Le sénateur Olson: Vous avez fait état, très fidèlement, d'un certain nombre de mémoires qui ont été déposés au Comité et des raisons pour lesquelles les intéressés ont tenu à les rédiger. Lors des audiences du Comité, nous avons écouté attentivement les témoins. Plusieurs fois, les sénateurs conservateurs ont convenu qu'ils avaient des griefs tout à fait légitimes quant au libellé du projet de loi C-62 et qu'ils seraient donc favorables à ce qu'on le remanie. Je vois en face plusieurs sénateurs qui étaient présents à ces réunions et qui ont convenu que les témoins avaient identifié des dispositions injustes dans le projet de loi. Je me souviens que cela s'est passé dans le Yukon et à Halifax. Nous avons pendant plusieurs heures discuté de la discrimination régionale lors de nos réunions à Halifax, et je me demande si vous vous souvenez quels membres conservateurs du Comité avaient reconnu que cet article était injuste et avaient dit que dès que l'on passerait à l'étude article par article du projet de loi, ils feraient le nécessaire pour arranger les choses.

Nous avons essayé de faire adopter dix amendements, et nous avons passé des heures à supplier les sénateurs de se lever et de faire ce qu'ils s'étaient engagés à faire dans le cadre des audiences. Or, c'est un mur que nous avons en face de nous. Selon vous, pourquoi se refusent-ils à tenir leur parole, donnée lors des audiences du Comité, ici au Sénat?

Le sénateur Fairbairn: Je vous remercie de votre intervention, sénateur Olson. Ce que vous dites est vrai: vous avez voyagé avec le Comité d'un bout à l'autre du pays, alors que moi, je n'y ai participé que brièvement. L'une des choses qui m'a impressionnée dans les audiences auxquelles j'ai assisté, et dans celles dont j'ai lu le compte rendu, c'est que les personnes qui ont comparu devant le Comité avaient consacré beaucoup de temps et d'efforts à exposer, de façon tout à fait sincère, leurs préoccupations. Je pense qu'elles s'attendaient à se faire entendre et je suis convaincue qu'elles s'attendaient à ce qu'il y ait des résultats.

[Le sénateur Fairbairn.]

Le sénateur Olson: Je pense que les membres du Ccomité croyaient sincèrement que des amendements allaient être apportés au projet de loi C-62. J'ignore quand le débat se terminera, mais aucun des membres conservateurs du Comité n'a proposé de faire ce qu'ils avaient dit qu'ils allaient faire. Il y a de sérieuses injustices dans le projet de loi.

Le sénateur Fairbairn: Cela est vrai, et c'est là justement l'une des frustrations dont nous a fait part le témoin dont je viens de vous parler, Terry Hlady. En tant que membre loyal du parti conservateur, il essayait, tranquillement, dans les coulisses, de convaincre ses collègues du parti de l'Alberta que des changements s'imposaient. Frustré qu'il était dans ses efforts, et voyant qu'il n'obtenait rien, il a décidé de faire une dernière tentative en comparaissant devant le Comité sénatorial. Il s'est écarté du parcours politique qu'il avait suivi jusque-là et, dans une lettre explicative adressée au Comité sénatorial, et à laquelle il avait joint plusieurs documents qu'il avait déjà envoyés à ses collègues conservateurs, il a dit:

> M. Mulroney a déclaré qu'il ne serait pas approprié que le Sénat, qui est nommé, s'ingère dans les affaires du gouvernement élu relativement à la TPS. Cela laisse entendu que le groupe élu représente de façon plus légitime les désirs et la volonté des citoyens. Or, il est clair pour tous les observateurs perspicaces que tel n'est pas le cas. Des Canadiens réfléchis, de toutes les catégories sociales, et qui forment la grande majorité des citoyens, pensent fermement que la TPS est une mauvaise taxe qui portera gravement atteinte à l'économie canadienne. S'il est un moment depuis le début de notre histoire où les gens ont eu besoin et ont montré qu'ils avaient désespérément besoin de la protection du Sénat, c'est maintenant, avec la TPS.
>
> Vous constaterez, à l'étude de ces documents, que les données utilisées dans la promotion de la TPS étaient soient erronées soit délibérément fallacieuses. Chaque cas suffit à lui seul pour justifier le rejet du projet de loi. Le Sénat existe, et les gens lui demandent bien fort de les protéger. Le besoin criant d'un Sénat est nettement manifeste aujourd'hui. Les Canadiens, peut-être plus que jamais auparavant, reconnaissent l'importance de votre présence dans la vie nationale de notre pays.

Dans la documentation qu'il a préparée, il lance à ses amis conservateurs un appel très détaillé et quelque peu chargé dont voici un paragraphe:

> En tant que conservateur très inquiété par ce qu'il voit, je vous demande d'examiner attentivement les questions au sujet desquels je vous ai écrit. Si mes perceptions sont ne serait-ce que proches de la vérité, il nous faut démanteler le programme de la TPS. Idéalement, cela se ferait dans le cadre du processus gouvernemental normal. Cependant, si le Cabinet refuse de corriger la situation, il faudra que le caucus s'oppose au projet de loi et, au besoin, que tous les députés s'opposent au projet de loi à la Chambre. Il nous faut montrer que le Parti conservateur, en tant que groupe organisé, n'est pas prêt à accepter des projets de loi défectueux, même si le projet de loi qui nous occupe ici a été élaboré par les siens. Faute de faire cela, il est possible que l'histoire se souvienne de ce caucus comme étant celui qui a amené la déconfiture du

Parti conservateur comme instrument important dans la vie politique fédérale canadienne.

Étant donné l'actuel climat politique canadien, je ne pense pas que cette hypothèse soit tirée par les cheveux. Notre parti a remonté une pente très raide pour devenir un gagnant ces dernières années, et peut-être que nous pourrions le refaire. Je tiens cependant à souligner qu'il n'est pas facile ni toujours possible de trouver et d'organiser des personnes qui ont les compétences et l'esprit voulus pour faire ce que notre parti a fait dans les années 1970 et au début des années 1980. Notre premier mandat après l'année 1984 fut bon, mais nous sommes en difficulté cette fois-ci, et le principal élément de ces difficultés est, et de loin, la TPS. Et cet élément va nous poursuivre jusqu'aux prochaines élections. Imaginez ce que ce serait que d'avoir à se défendre face à des accusations d'ignorance ou de malhonnêteté lancées par une opposition aggressive lors de la prochaine campagne électorale.

Il s'agit véritablement là d'un cri du cœur de ce conservateur albertain, qui conclut comme suit:

Franchement, je ne pense même pas que Mike Wilson continue de croire que la TPS soit une bonne chose, mais il est pris avec. Les politiciens ne peuvent pas modifier de mauvais projets de loi qu'ils ont créés, parce qu'ils doivent sauver la face. Mike Wilson doit assurément être un homme intelligent qui doit voir que cette taxe est monstrueuse. Il est coïncé, il ne peut pas faire marche arrière, et il a besoin de notre aide pour mettre fin à cette taxe. Il nous faut obtenir de nos députés qu'ils la lui enlèvent et qu'ils la détruisent avant qu'elle nous détruise, nous.

Voilà donc le cri du cœur qu'a lancé M. Hlady qui, j'ajouterais, a appelé notre bureau quelques fois, voyant que la lutte se poursuivait, pour nous dire de continuer de nous battre.

J'aimerais maintenant vous entretenir d'un autre court mémoire qui a présenté un point de vue très intéressant de la part d'agriculteurs. Il avait été déposé comme complément à un autre mémoire. C'est M. Alfred McGhan qui nous l'a lu. Il a comparu à titre individuel lors des audiences tenues à Edmonton. Voici ce qu'il a dit:

J'aimerais vous donner mon point de vue personnel quant à l'incidence qu'aura selon moi la taxe sur les produits et services sur les agriculteurs. La déclaration de porte-parole du gouvernement selon laquelle la TPS sera sans incidence sur le revenu des agriculteurs ne pourrait pas être plus éloignée de la vérité.

Tout d'abord, les exigences en matière de tenue de livres et la complexité des transactions donneront lieu à de nombreuses erreurs et à des retards dans les vérifications. Par exemple, tout article, quel qu'il soit, doit avoir un numéro, avec une description, qui le suit depuis le fabricant jusqu'à l'acheteur final. Si un seul chiffre est mal transcrit, la vérification en vue d'un remboursement ne viendra que beaucoup plus tard et supposera un important coût en main-d'œuvre, et ce pas uniquement pour les agriculteurs.

Deuxièmement, quand—et non pas si—un agriculteur se trompera, ce sera parce qu'il y aura des lignes de démarcation sans cesse changeantes pour la détaxation d'articles pour lesquels vous ne payez pas la TPS, d'articles pour lesquels vous payez la TPS et pouvez demander une ristourne, et d'articles pour lesquels vous payez la TPS mais ne pouvez pas bénéficier d'une ristourne. Les lignes de démarcation ne sont même pas clairement établies à l'heure qu'il est.

Ce qui me préoccupe le plus en ce qui concerne la TPS, ce sont le contrôle et le pouvoir, et la facilité avec laquelle il pourrait y avoir des abus dans l'exercice de ce contrôle et de ce pouvoir.

Un système dans le cadre duquel des fonctionnaires compilent des renseignements donnés par une personne qui renseigne sur une autre, par une entreprise qui renseigne sur une autre—et c'est contraire à la loi de ne pas le faire—mène à la corruption. Dès qu'une personne ou qu'un groupe de personnes est autorisé à contrôler les renseignements compilés, cela revient à une autorisation à faire de l'escroquerie, à s'accorder richesse et pouvoir grâce à ce contrôle.

• (0215)

En ce qui concerne les lois invoquées par le ministère du Revenu, avec la nouvelle loi relative à la . . . TPS, vous et moi serons à la merci des fonctionnaires et tenus de prouver que nous ne sommes pas coupables.

Il conclut:

Avec son projet de taxe à la valeur ajoutée, le gouvernement se dote d'un système de contrôle. Il instaure une structure de pouvoir où chaque personne se fait le délateur de son prochain . . . Avec cette méthode de déclaration, on peut se faire espion par vengeance, suspicion, intérêt ou avantage.

Honorables sénateurs, on a beaucoup parlé du tourisme dans toutes les régions du Canada, et particulièrement dans le Nord. L'Alberta ne fait pas exception à cette égard. Le tourisme y est le troisième générateur d'exportations, avec un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de dollars, dont 75 p. 100 proviennent de Canadiens en visite en Alberta. Il assure dans la province 74 000 emplois directs et indirects chaque année. Il est également le secteur qui connaît la croissance la plus rapide dans le monde entier, si bien que le secteur touristique albertain rencontre une vive concurrence internationale.

J'ai mentionné tout à l'heure le fait que, il y a un an, nous avons tenu des audiences publiques où les membres du secteur touristique se sont plaints des répercussions que les coupures apportées à Via Rail exerceraient sur l'avenir du tourisme dans la province. La crainte, avec la TPS, est que les Canadiens ne perçoivent l'Alberta comme une destination coûteuse, si bien que davantage de Canadiens préféreront passer leurs vacances aux États-Unis ou à d'autres destinations plus compétitives, à cause de la TPS.

Les étrangers percevront le Canada comme une destination coûteuse par comparaison avec nos concurrents. On nous en a donné quelques exemples, particulièrement en ce qui concerne nos parcs de montagnes, qui attirent les touristes surtout pendant la saison du ski, mais aussi pendant les autres. On nous a indiqué que les forfaits des remontées mécaniques, par exemple, augmenteront de 2 $ à 3 $ à cause de la TPS. L'hébergement, les repas, les transports et les distractions verront également leur prix augmenter, ce qui fait que l'Al-

berta deviendra une destination beaucoup plus chère que les États-Unis pour les skieurs.

En résumé, ils nous ont dit:

> Pour comprendre l'impact de la TPS sur le secteur touristique albertain, il faut voir l'importance de notre marché intérieur et savoir que le tourisme est hautement vulnérable aux prix. Les touristes disposent d'un vaste choix de produits et de destinations, des produits qui font l'objet d'une commercialisation agressive chaque jour dans d'innombrables médias à travers le monde. Le gouvernement canadien doit décider s'il veut encourager et promouvoir le tourisme albertain en expansion, ou bien lui nuire en introduisant la TPS.

Un autre mémoire dont je voulais vous lire quelques extraits est celui de l'Alberta Association for Continuing Education. Il s'agit là d'une organisation à but non lucratif enregistrée aux termes du Societies Act de l'Alberta qui compte près de 460 membres. La plupart d'entre eux enseignent à des élèves à temps partiel, dans le cadre de cours rapportant des crédits ou non, à des adultes de la province. L'Association a pour but de promouvoir la notion d'apprentissage continu ainsi que de déterminer et satisfaire les besoins et résoudre les problèmes de tous les enseignants de l'éducation pour adultes à temps partiel de l'Alberta. Le mémoire passe en revue de façon détaillée les préoccupations de l'Association à l'égard du projet de loi et je n'en mentionnerai ici que les conclusions:

> En résumé, les problèmes que pose l'application de la TPS aux cours d'éducation continue à temps partiel ne rapportant pas de crédits sont les suivants:
>
> 1. Accroissement des droits de scolarité payés par les étudiants et accroissement des frais administratifs encourus par les organisations et les établissements dispensant les cours.
>
> 2. Élargissement du fossé entre les instruits et les non-instruits, sur la base de leur capacité à payer des droits de scolarité plus élevé.
>
> 3. Réduction de la valeur de l'éducation et de l'apprentissage, qu'il s'agisse de cours crédités ou non. En Alberta, les cours sans crédit bénéficient d'un appui financier public.
>
> 4. Diminution des inscriptions aux cours, susceptible d'entraîner une réduction du nombre de cours d'éducation continue offerts, avec les coûts sociaux qui en résulteront pour la société lorsque les adultes ne pourront plus résoudre leurs problèmes par l'instruction, à cause de l'augmentation des droits d'inscription.

Le mémoire poursuit:

> Les avantages de la non-imposition de la TPS aux cours d'éducation pour adultes non crédités sont les suivants:
>
> 1. Les taux de participation resteront élevés.
>
> 2. Les frais administratifs de perception et d'administration de la taxe ne seront pas répercutés sur les droits d'inscription payés par les élèves adultes.

Ainsi que les honorables sénateurs le savent bien, nombre des élèves de ce genre de cours sont les personnes qui ont abandonné l'école, qui ont vécu de graves difficultés et qui souvent n'ont pas les moyens de payer des droits de scolarité de quelque niveau que ce soit, et encore moins des droits accrus.

[Le sénateur Fairbairn.]

> 3. L'éducation continue restera une notion admise et un moyen de promotion sociale en Alberta et au Canada.
>
> En conclusion, les membres de l'Alberta Association for Continuing Education vous encouragent à réfléchir à la valeur des activités d'apprentissage para-scolaires dans notre vie quotidienne . . . Nous demandons votre aide pour faire en sorte que la loi et la politique intéressant la taxe sur les produits et services ne deviennent pas un obstacle à la participation des adultes à l'éducation continue.
>
> L'instruction, sous quelque forme qu'elle se présente, ne doit pas devenir une denrée taxable.

Dans un discours que j'ai prononcé précédemment devant cette assemblée, sans doute en réponse à l'amendement du sénateur Waters, je disais que, indépendamment des mémoires que nous avons reçus lors des audiences de notre Comité, toute la question de la TPS imprègne déjà la vie de chaque localité de notre province. Dans ma propre ville, le conseil municipal, en établissant son budget de l'année prochaine, vient de se rendre compte que la TPS ajouterait 200 000 $ à ses dépenses. Ce sont là 200 000 $ que la ville n'avait pas prévu de devoir payer et qu'elle va devoir inscrire dans son budget de l'année prochaine.

Une autre localité du sud de l'Alberta, que le sénateur Olson connaît bien, est la ville de Clareholm.

Le sénateur Olson: Ah, oui.

Le sénateur Fairbairn: Clareholm est devenue une des petites localités les plus activement opposées à la TPS. De fait, ses habitants se sont jetés dans la lutte avec tellement d'enthousiasme qu'ils sont allés jusqu'à envoyer un cercueil au sénateur Buckwold, en tant que président du Comité—et je crois qu'il est arrivé à destination—contenant un certain nombre de pétitions contre la TPS. Ils nous exhortent ainsi, symboliquement, à faire un bel enterrement à la taxe. Cette action est intervenue en octobre dernier. Le conseil municipal s'est joint au rang des municipalités opposées à la TPS et le maire, M. Ernie Patterson, a exprimé ses craintes quant à l'avenir des petites entreprises de sa ville. Il a déclaré:

> Cette taxe aura des répercussions néfastes pour les petites municipalités . . . Ici, l'un de nos plus grands sujets de préoccupation est le prix des services publics et de l'électricité. Ces services ont déjà beaucoup augmenté et cela nous pose déjà des problèmes budgétaires extrêmes . . . Ajoutez-y une nouvelle taxe et je ne sais pas comment nous nous en sortirons.

Nous parlons là d'une petite localité, où toute l'infrastructure revêt une importance peut-être encore plus grande que dans les grosses villes où les choix sont plus nombreux.

Le sénateur Olson: Toutes les entreprises en souffriront également.

Le sénateur Fairbairn: C'est juste. Le maire Patterson précise, par exemple, que l'entretien d'installations telles que la patinoire et la piscine sera touché. Je cite:

> La localité s'est raisonnablement bien tirée de cette longue période de sécheresse et d'invasion de sauterelles . . . Notre ville compte un hôpital qui emploie beaucoup de nos habitants, mais nous dépendons néanmoins largement de l'agriculture et les cours des produits agricoles sont bas. Nous sommes loin d'être prospères.

L'un des petits entrepreneurs de Clareholm qui exploite le nouveau comptoir Chicken Delight de la ville, commerce important dans cette petite bourgade, dit que les frais supplémentaires liés à la nouvelle taxe lui compliqueront beaucoup la tâche.

> «Nous avons peur» dit McMahon. Les frais administratifs sont tellement élevés. La comptabilité sera un cauchemar. Même les fabricants auront du mal à couvrir leurs frais de comptabilité accrus.
>
> Je ne sais pas encore comment nous allons nous en sortir—nous ajouterons sans doute 7 p. 100 à nos prix habituels. Si nous englobons la taxe dans nos prix, nous serons moins compétitifs car, automatiquement, nous donnerons l'impression d'avoir relevé nos prix.

Un autre petit commerçant, Norm Elford, de la boutique Elford's Men's Wear, dit que la taxe va ralentir l'activité et lui fera perdre une clientèle précieuse. Apparemment, certaines de ces petites localités voient affluer pas mal de clients de Colombie-Britannique, qui viennent faire leurs achats en Alberta pour profiter de l'absence de taxe de vente, et M. Elford dit que ses clients lui font déjà savoir qu'ils iront plutôt aux États-Unis où ce sera dorénavant moins cher.

● (0230)

> Rien que les frais administratifs nous feront mal. Il faudra prévoir chaque mois des heures supplémentaires pour la comptabilité. Si le chiffre d'affaires diminue, nous n'aurons aucun recours. On peut certes réduire les stocks, mais à ce moment-là les clients auront moins de choix.
>
> La TPS sur le transport infligera également des frais supplémentaires aux commerçants.

Il indique qu'il a toujours réussi à surmonter le handicap des frais de transport, mais qu'il n'en sera plus ainsi.

> «Ils disent que nous pourrons nous faire rembourser, mais cela ne servira pas à grand-chose vu les frais administratifs supplémentaires», déclare Elford.

Le maire Patterson résume la situation lorsqu'il déclare:

> En tant que conseil, nous nous sommes toujours efforcés de faire preuve de la plus grande parcimonie . . . Nous ne voyons pas le gouvernement fédéral faire beaucoup d'efforts pour limiter ou réduire les dépenses. Depuis son arrivée au pouvoir il y a six ans, il a multiplié par deux la dette nationale qui a grimpé de 180 milliards de dollars à 360 milliards de dollars et tout cela pendant une période où la plus grande partie du Canada a connu une forte expansion.
>
> Si j'étais petit entrepreneur, je serais tenté de simplement baisser les bras et dire «C'est fini, je n'en puis plus».

Honorables sénateurs, voilà quelques-unes des vues dont je voulais vous faire part parce qu'elles sont celles d'habitants de ma province. On n'entend pas souvent des avis négatifs émanant de la province d'Alberta, car tous ses représentants à la Chambre des communes appartiennent au parti au pouvoir et je suppose qu'ils se contentent d'exprimer leur point de vue au sein du caucus. Toutefois, ainsi que le sénateur Olson l'a fait remarquer, pour les deux qui n'ont pas mâché leurs mots, cela a été désastreux, vu qu'on les a expulsés du groupe parlementaire.

Enfin, honorables sénateurs, j'aimerais aborder certaines des solutions de rechange à la TPS. Ainsi que les sénateurs le savent, le gouvernement dit qu'il s'agit de la seule mesure fiscale qui lui permette de mener à bien son programme économique. Cela a incité plusieurs personnes à soumettre des solutions autres. Il n'est pas vrai que l'on ne puisse pas trouver mieux et que le gouvernement n'a pas le choix. Ce genre d'attitude constitue une marque de mépris à l'égard de nombreux Canadiens, et particulièrement de ceux qui ont proposé des douzaines d'options différentes.

Beaucoup de ceux qui ont soumis des mémoires au Comité ont présenté diverses options parmi lesquelles le gouvernement pourrait choisir. Nombre d'entre elles se retrouvaient sans doute dans certains des amendements que nous avons proposés dans cette Chambre, dans l'espoir que le gouvernement voudrait remédier à certaines des répercussions de cette taxe sur des secteurs vulnérables du Canada.

L'une des premières propositions détaillées émane de l'un de nos collègues de la Chambre des communes, Dennis Mills, et consiste en ce qu'il a appelé la *taxe unique*. Cette idée a été lancée sous diverses formes au fil des ans, mais M. Mills l'a menée un peu plus loin et en a fait le sujet d'un livre dont il espérait qu'il ouvrirait un débat à travers le pays. Il a comparu devant le Comité à Toronto et nous a fait une présentation dont je voudrais ce soir vous lire quelques extraits.

Le fait qu'il intitule son idée: *taxe unique* fait que les gens réagissent tout de suite en disant que si c'est vraiment si simple, c'est que l'idée doit présenter un vice fondamental et c'est une attitude que l'on ne retrouve que trop souvent dans cette ville. Chaque fois qu'une solution paraît simple et logique, on a aussitôt tendance à croire qu'elle ne vaut rien.

Dennis Mills a vu tourner en ridicule son idée de taxe unique, dans laquelle il voit une solution viable, valide et simple. Je voudrais vous faire part de la démarche intellectuelle qu'il a suivie pour élaborer cette idée. Il dit que l'impulsion lui a été donnée par Brian Mulroney et Michael Wilson qui, nous a-t-il indiqué, ont mis les Canadiens au défi de trouver une solution de rechange viable à leur taxe et il a décidé de les prendre au mot. Il dit aussi que les opinions de certains de ses collègues de la Chambre des communes ont joué un rôle important, opinions qui furent résumées dans un rapport minoritaire après que le Comité de la Chambre des communes ait sillonné le pays à grande allure. À Edmonton, le Comité a réduit au silence et insulté de nombreux Albertains en donnant à entendre que quiconque ayant cinq années de scolarité devait être capable de comprendre la taxe.

Les sénateurs se souviendront que, lorsque le Comité des finances a remis son rapport à la Chambre des communes, le parti libéral a présenté un rapport minoritaire recommandant le retrait du projet de TPS conservateur et demandant au gouvernement fédéral d'entamer immédiatement des consultations avec les Canadiens et les gouvernements provinciaux en vue de procéder à une réforme fiscale équitable, concertée et exhaustive. C'est exactement, dit M. Mills, ce que vise sa proposition de taxe unique. Il croit passionnément, de même que ses collègues qui l'ont aidé avec son livre, que cette idée pourrait revitaliser le Canada.

Il parle des premiers stades de son rapport et de sa détermination à trouver un meilleur régime fiscal qui répond aux

besoins des Canadiens et nous met sur la voie de la prospérité, sans sacrifier les valeurs sociales que tous considèrent comme importantes. Il a commencé par poser quelques questions élémentaires, qu'il a adressées à la Bibliothèque parlementaire. Elles dérivaient des critiques formulées par ses mandants et des personnes de toutes les régions du Canada, hommes d'affaires, amis et collègues. Il voulait savoir si les sociétés payaient bien leur juste part du fardeau fiscal, si les riches parvenaient effectivement à échapper à l'impôt, dans quelle mesure les personnes âgées et les faibles revenus étaient pénalisés, et quelles étaient les possibilités de simplifier le système. C'est à partir de ces questions qu'il a commencé à assembler sa proposition.

Avec le passage du temps, de plus en plus de gens ont commencé à chercher une solution et se sont joints à l'équipe de Mills. C'est finalement de ce travail d'équipe qu'a émergé une alternative viable au système actuel, une alternative qui permet également d'éliminer la taxe sur les ventes des fabricants actuelle et d'éviter ainsi la TPS.

L'un des premiers membres de l'équipe fut un chargé de recherche de la Bibliothèque du Parlement et c'est lui qui a apporté quelques réponses aux questions initiales de Dennis Mills, réponses qui ne manquent pas d'intérêt:

> En 1986, 32 340 personnes ayant un revenu supérieur à 25 000 $ n'ont pas payé d'impôt.
>
> Sur ce nombre, 6 250 avaient un revenu supérieur à 50 000 $.
>
> Ceux ayant un revenu entre 1 $ et 25 000 $ payaient 10 p. 100 de leur revenu total, soit 21,3 p. 100 de leur revenu imposable.
>
> Ceux ayant un revenu de plus de 25 000 $ payaient 21,3 p. 100 de leur revenu total, mais seulement 29,2 p. 100 de leur revenu imposable, soit une différence de 8 points seulement.
>
> Les personnes âgées gagnant moins de 20 000 $ ont versé 567 196 000 $ aux caisses de l'État.
>
> D'autres chiffres sur l'impôt des sociétés étaient presque aussi inquiétants:
>
> En 1985, les sociétés ayant un actif inférieur à 25 millions de dollars ont payé des impôts équivalant à 24,5 p. 100 de leurs profits bruts.
>
> Celles ayant un actif supérieur à 25 millions de dollars, payaient 22,7 p. 100 de leurs profits bruts.
>
> En 1986, sur les 581 307 sociétés connues de Revenu Canada, 331 114 (53 p. 100), ne payaient pas d'impôt [6 387 étaient des sociétés charitables ou des sociétés d'État exonérées].
>
> Deux mille cent vingt-neuf sociétés qui ne payaient pas de taxe avaient un actif supérieur à 25 millions de dollars.

L'idée d'un impôt uniforme a vraiment pris naissance lors de deux réunions importantes, dont l'une avec Michael Walker, de l'Institut Fraser, qui a apporté une aide importante tout en doutant que l'idée aille bien loin. La deuxième personne était Peter Pocklington, qui avait proposé un système similaire dont le principe fondamental était en avance de 10 ans.

● (0245)

M. Mills nous a dit que la notion d'un impôt uniforme n'était pas nouvelle. C'est ainsi qu'était organisé à l'origine le premier impôt sur le revenu. Ce n'est qu'au fil des ans, lorsqu'on a commencé à utiliser l'impôt sur le revenu pour résoudre de plus en plus de problèmes sociaux, que l'idée d'un barème progressif a été appliquée, avec toutes ses faiblesses et complications. Le retour à un taux unique pourrait donc apporter une solution globale à nos problèmes actuels.

M. Mills donne ensuite de nombreux détails sur la manière dont la proposition a été élaborée et certains des éléments qui le préoccupent particulièrement. L'un est le traitement fiscal des personnes âgées. Il se dit personnellement très affligé par le faible revenu des personnes âgées. Sa circonscription de Toronto compte plus de 20 000 personnes âgées qui attendent de lui qu'il tienne les promesses qu'il leur a faites lors des dernières élections.

Sa proposition englobait dans le revenu personnel les intérêts et les dividendes. Cela pouvait constituer un problème pour les personnes âgées à faible revenu qui en dépendent. En outre, beaucoup de personnes âgées vivent de pensions pour lesquelles ils ont cotisé, sans que ces cotisations aient été nécessairement déductibles d'impôt à 100 p. 100. Cela signifie qu'elles ont déjà payé des impôts sur ce revenu. En outre, le revenu des personnes âgées suit souvent moins le rythme de l'inflation que les revenus du travail.

M. Mills a indiqué que l'un des moyens de soulager la pauvreté des personnes âgées à l'avenir était d'encourager l'épargne-retraite. Les personnes qui acceptent de se priver d'une partie de leurs revenus aujourd'hui pour s'assurer un revenu plus tard constituent également un groupe de contribuables qu'il est logique d'imposer moins que le contribuable moyen.

Je suis en train de feuilleter le livre de M. Mills et sa proposition, et tout n'intéresserait pas les honorables sénateurs. Je vais donc m'attarder uniquement sur le chapitre où il parle des avantages de son taux d'imposition unique. Il écrit ceci:

> La déclaration d'impôt sera beaucoup plus facile à remplir par le contribuable ordinaire. Contrairement au système actuel, le régime à taux unique se contenterait d'une déclaration d'impôt de format carte postale, comportant 17 lignes pour l'impôt sur le revenu des personnes et 11 lignes pour l'impôt sur le revenu des sociétés. Ce formulaire serait accompagné d'un petit livret de deux ou trois pages expliquant le revenu imposable et le système des crédits d'impôt.
>
> Il n'y aurait pas besoin de pages et de pages d'explications et d'annexes et pas de calculs complexes à faire. Les entreprises ne connaîtraient aucune des complications des annexes actuelles relatives à la déduction pour amortissement.
>
> D'autres dispositions complexes, telles que l'étalement du revenu, les crédits d'impôt payé à l'étranger et les crédits d'impôt pour dividendes seraient toutes supprimées. Il n'y aurait plus besoin de brochures spéciales pour les expliquer toutes.

Ce serait tellement simple que les enfants pourraient s'exercer à l'école à remplir les déclarations d'impôt tant des personnes que des sociétés afin de se familiariser avec la fiscalité.

> Un système plus simple réduirait manifestement la fréquence des erreurs commises de bonne foi. On perdrait également moins de temps avec des différends portant sur

l'interprétation de la loi car il y aurait moins d'éléments à interpréter. Les fonctionnaires de Revenu Canada comprendraient également mieux le régime. On attend d'eux qu'ils donnent aux contribuables des avis concernant leur déclaration d'impôt, alors que le système est tellement compliqué que seul un expert-comptable hautement qualifié peut l'interpréter.

Tous les particuliers et toutes les entreprises seraient traitées de la même façon. Toute le monde paierait le même taux de base mais les contribuables à faible revenu—et particulièrement les personnes âgées ou seules ayant des enfants—paieraient moins, selon leur capacité. Le système serait véritablement progressif. Le système d'impôt unique comporterait beaucoup moins d'échappatoires que l'actuel et l'on verrait donc moins de personnes ou de sociétés éviter de payer leur juste part. Les crédits d'impôt qui assureraient une plus grande progressivité seraient ceux que la vaste majorité des Canadiens approuveraient: ceux qui soulagent la famille, les personnes âgées, les handicapés, les sages qui épargnent en prévision de leur retraite et ceux qui font des dons aux institutions charitables. Tous favoriseraient le contribuable à faible revenu autant, ou plus, que celui à revenu élevé.

Étant donné que tous les revenus seraient imposés au même taux—revenus d'un emploi, pensions, intérêt, gains en capital et dividendes—les contribuables seraient libres de prendre les décisions financières qui leur conviennent le mieux. Chacun aurait le même intérêt à travailler (ou investir ou épargner) davantage car chacun serait imposé au même taux marginal. Le régime démontrerait que la société accorde une valeur égale à ceux qui investissent directement dans l'industrie canadienne et à ceux qui travaillent. Les contribuables qui préfèrent épargner, et donc alimenter indirectement les caisses des entreprises ou de l'État, seraient traités de la même façon. Le Canada a besoin de tous—travailleurs, investisseurs et épargnants—et le système d'impôt unique refléterait cette réalité.

Indépendamment du fait que chaque personne commencerait à contribuer à l'impôt selon sa capacité de payer, on commencerait également à transférer une partie plus équitable du fardeau fiscal vers les sociétés. «Les profits comptables seraient les mêmes que l'assiette fiscale et l'on réduirait considérablement l'évitement d'impôt des sociétés. Néanmoins, la plupart de sociétés paieraient un taux d'impôt moindre et retireraient donc un avantage de ce régime.

La proposition de Mills entraînerait un recul de l'évitement et de l'évasion fiscale car, comme il dit:

Étant donné que la plupart des déductions seraient supprimées, la possibilité d'évitement fiscal de la part des particuliers et des sociétés disparaîtrait virtuellement. Il n'y aurait plus d'abris fiscaux, lesquels bénéficient surtout aux contribuables à haut revenu, mais comme ceux-ci paieraient un taux d'impôt moindre, la suppression serait moins douleureuse. Ils pourraient s'apercevoir également que leurs investissements deviennent plus profitables, ce dont eux-mêmes et Revenu Canada retireraient des avantages à long terme. Les entreprises perdraient aussi leur possibilité de reporter l'impôt, sauf en cas de pertes véritables.

Il y aurait également moins d'incitation pour les particuliers et les entreprises à frauder. Le taux d'imposition marginal de la plupart des particuliers et sociétés serait moindre, si bien qu'ils perdraient moins en déclarant avec exactitude leurs revenus et leurs crédits ou déductions. En outre, la plus grande disponibilité des contrôleurs d'impôt chargés de la surveillance du système deviendrait un élément davantage dissuasif.

Le régime d'impôt unique serait moins coûteux à administrer et à faire respecter. Il serait aussi moins coûteux pour l'économie et dégagerait au moins autant de recettes que l'actuel tout en laissant à la disposition de maints particuliers et sociétés une plus grande part de leur revenu. On éviterait aussi l'intervention gouvernementale inutile dans l'économie et encouragerait sa croissance.

Des taux d'imposition marginaux plus faibles et des revenus après impôt supérieurs seraient une incitation à travailler plus et plus intelligemment. Des nouvelles incitations, assorties de l'élimination de l'évitement et de l'évasion fiscale, feraient que ce nouveau régime rapporterait plus d'impôt, même avec son taux réduit.

L'histoire le confirme. Pendant les années 1920, les États-Unis ont diminué le taux maximal des deux tiers et doublé la ponction fiscale auprès des riches. Michael Walker, de l'Institut Fraser, fait observer que: «en 1981, nous avons réduit notre taux marginal de 70 à près de 50 p. 100, et le montant total d'impôt payé par les plus haut revenus a effectivement augmenté. Cela n'a pas été le cas seulement chez-nous, on a pu constater le même phénomène aux États-Unis et au Royaume-Uni».

Une baisse d'impôt et une plus grande incitation à investir seraient bien accueillies des entrepreneurs, car nous savons aujourd'hui que ce sont eux qui sont le moteur de la croissance économique, qu'ils soient immigrants ou nationaux. Ce sont eux qui donnent le rythme, créent les emplois, inventent l'avenir.

Le régime d'impôt unique ferait que chaque entreprise et chaque particulier pourraient conserver par devers eux un plus grand pourcentage de chaque dollar qu'ils gagnent.

Le régime d'impôt unique constitue une forte incitation à investir. La déduction pour amortissement simplifiée et la déductibilité des dividendes assureraient des bilans solides, facilitant aux entreprises la recherche de crédits.

Le traitement égal des revenus sous forme de dividendes et la déductibilité des dividendes payés aux résidents canadiens inciteraient aussi les individus à investir dans des entreprises. On encouragera celles-ci à se financer par le biais du capital-actions plutôt que de l'endettement. Cela les soulagera non seulement d'une partie de leur dette mais favorisera aussi la propriété canadienne des sociétés canadiennes. La taux d'imposition inférieur stimulera en même temps l'investissement étranger.

Tout ceci permettra aux petites entreprises de prospérer et de s'agrandir, c'est-à-dire favorisera l'apparition de sociétés canadiennes capables de soutenir la concurrence du monde.

La réduction des coûts, l'accroissement des incitations et un capital plus productif donneraient un coup de fouet incroyable à l'économie. Le taux d'imposition unique propagerait un message clair: le Canada est un bon pays pour investir.

L'introduction d'un régime d'impôt unique libérerait l'esprit d'entreprise au Canada en supprimant les distorsions et les désincitations qui accompagnent le régime fiscal actuel. Le gouvernement pourrait s'occuper de gouverner, au lieu de jouer avec le régime fiscal. Il pourrait consacrer davantage d'efforts à décourager les entreprises irresponsables. L'industrie canadienne pourrait se concentrer sur la prise de décisions rationnelles, libres d'ingérence gouvernementale, et investir son énergie dans des entreprises responsables capables de livrer concurrence sur le marché planétaire.

Un tel régime déclencherait une expansion économique sans précédent, les Canadiens étant encouragés à travailler jusqu'à la pleine limite de leur potentiel et les sociétés redécouvrant les principes économiques rationnels.

Le sénateur Sparrow: Sénateur Fairbairn, j'ai une question. Pour ce qui est du taux d'imposition standard, sera-t-il le même pour les personnes et les sociétés, et de quel niveau serait-il?

Le sénateur Fairbairn: Justement, il le précise dans le chapitre intitulé «Relever le défi de Mulroney/Wilson».

Le système d'impôt unique comporterait, selon le projet actuel, un taux de 25 p. 100. Si la situation économique s'améliorait, on pourrait espérer qu'il diminuerait et, à long terme, c'est presque garanti.

[Le sénateur Fairbairn.]

Le sénateur Sparrow: Si tout le monde paie 25 p. 100, est-ce que cela ne prolongerait pas la tendance à la concentration de la richesse que l'on constate aujourd'hui au Canada? La patrimoine du pays est maintenant aux mains de 15 familles qui, à elles seules, en contrôlent 60 p. 100. Est-ce que ce régime fiscal combattrait cette tendance ou bien M. Mills prévoit-il instaurer des droits de succession etc.?

Le sénateur Fairbairn: Je pense que l'un des objectifs du régime envisagé est de diminuer la concentration de la richesse.

Le sénateur Sparrow: Je vois.

Le sénateur Fairbairn: Il serait peut-être utile que je vous lise cette partie du projet qui traite de la transition vers un système d'impôt uniforme:

Tout changement important de la politique fiscale, comme tous les autres changements qui interviennent dans la vie, suscite des angoisses et des craintes. Elles ne sont que trop souvent justifiées et ce serait une erreur que de ne pas en tenir compte ici.

Nous sommes donc confrontés aux maintes questions qui intéressent le passage du statu quo au nouveau régime fiscal. Le chemin sera-t-il rocailleux ou bien une transition en douceur est-elle possible?

La première question, bien sûr, est l'interrogation fondamentale: Le changement est-il possible? S'agit-il d'une mutation si radicale, si fondamentale de la manière dont nous menons nos affaires, que la perturbation serait ingérable, à tel point qu'il vaut mieux renoncer de procéder au changement?

Pour répondre à cela, il faut réfléchir aux modalités plutôt qu'à l'opportunité—c'est-à-dire examiner de près l'aspect pratique plutôt que la théorie (que nous avons déjà exposée).

Il convient également de structurer l'analyse de façon à la rendre plus gérable, en distinguant l'impôt des particuliers et celui des sociétés.

Répercussions sur l'impôt sur le revenu des personnes

La meilleure façon de procéder est de suivre l'ordre de la déclaration d'impôt. La section de l'identification du contribuable est d'une familiarité rassurante, l'unité fiscale restant le particulier, comme aujourd'hui, bien que certaines déductions dépendront du revenu des autres membres de la famille comme à l'heure actuelle.

Ensuite le formulaire aborde les revenus—c'est toujours une affaire litigieuse. Nous proposons des changements importants à cet égard, mais aucun ne devrait présenter de grosses difficultés. Le plus conséquent est peut-être la définition du revenu, qui englobera 100 p. 100 des gains en capital et 100 p. 100 des dividendes. Au total, cela devrait accroître le caractère progressif de l'impôt, avec également un accroissement permanent des recettes fiscales. La conséquence pour le contribuable individuel dépendra de sa situation financière, et particulièrement de son revenu actuel et taux d'imposition marginal.

Les personnes possédant des actifs doivent déjà de toute façon suivre de près les changements du régime fiscal pour déterminer si elles ont atteint la limite de l'exemption à vie pour gains en capital et les conséquences de

l'assujettissement au taux fédéral maximal. Dans cette éventualité, le taux marginal d'imposition des gains en capital, dans le système actuel, est de 21 p. 100. Le taux marginal dans le régime d'impôt unique étant de 25 p. 100, ces contribuables chercheraient sans doute à réaliser leurs gains avant l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe. Il y aurait donc là une distorsion ponctuelle résultant de l'entrée en vigueur du nouveau régime.

La difficulté la plus évidente accompagnant la transition proviendrait des changements de comportement des contribuables agissant en prévision du nouveau système d'une manière qui les avantage. On pourrait les résoudre en mettant en œuvre le système immédiatement, dès son annonce, ou bien en rendant les changements rétroactifs. On serait fondé à considérer la deuxième approche comme arbitraire. On y a eu recours en certaines occasions par le passé, notamment avec des mesures budgétaires rétroactives, mais cela est contraire aux principes du droit. Un ensemble de règles bien définies, connues à l'avance de tous, est une des pierres angulaires d'une société démocratique.

Répercussions sur l'impôt des sociétés

Les entreprises ont la possibilité de reporter des comptes d'un exercice à l'autre, et c'est donc là que pourraient surgir les plus gros problèmes de transition.

Les comptes les plus évidents tenus de façon continue sont ceux des frais d'immobilisation. Nous ne proposons pas le passage radical à une taxe à la consommation simple, si bien que l'investissement ne sera pas immédiatement déduit des profits dans le régime que nous proposons. Par conséquent, il faudrait conserver un système d'amortissement.

Que fera-t-on des frais d'immobilisation non encore amortis? Du point de vue juridique, il serait simple de supprimer leur déductibilité et d'autoriser l'ouverture de comptes d'amortissement uniquement pour les investissements nouveaux.

Pour des raisons de simplicité, nous avons proposé l'établissement d'un taux d'amortissement unique de 20 p. 100, applicable à toutes les catégories d'investissement. Cette approche ignore les différences réelles entre les divers types d'investissement et constitue donc une incitation à investir dans des actifs de longue durée, plutôt que de courte durée.

• (0300)

Il se peut qu'une meilleure solution, pour remplacer ces incitations, consiste à prévoir des catégories multiples, tenant compte des différences de vie utile des divers investissements. On constatera peut-être que cette sorte de complexité est une composante nécessaire de la politique globale, puisque l'option consistant à prévoir des déductions pour tous les investissements constituera peut-être un changement trop brutal.

Il y a d'autres questions de transition qui influent sur la politique elle-même et dont il faudra tenir compte de manière plus détaillée que nous ne le pouvons ici. À mesure que la législation prendra forme, nous verrons apparaître le spectre de questions telles que la comptabilisation des réserves, les filiales des sociétés internationales, et les traités fiscaux internationaux.

Il ne faut pas se voiler la face devant ces questions. On ne peut s'en détourner simplement parce qu'elles sont trop complexes.

Son résumé précise:

Le régime de la taxe unique est plus simple, plus équitable et plus efficient que le régime actuel. Il offre à tous ceux qui ont des revenus, élevés ou modiques, des incitations à accroître leur productivité. Il encourage l'investissement et élimine les distorsions économiques résultant d'une intervention gouvernementale inefficace. Il permet d'obtenir plus de recettes en éliminant les possibilités d'évitement fiscal et d'évasion. Il encourage l'expansion de l'économie et évite d'avoir recours à la taxe sur les produits et services. À plus long terme, il devrait aussi contribuer à réduire l'inflation, les taux d'intérêt et le déficit.

En ce qui concerne les particuliers, ils devront accepter quelques ajustements pendant la période de transition. En ce qui concerne les entreprises, cette période risque de provoquer plus de difficultés. Il est cependant possible de prévoir des accommodements pour faciliter la transition dans les cas de difficulté ou d'injustice prouvée.

Il y a dans ce livre beaucoup d'autres passages susceptibles d'intéresser les sénateurs. M. Mills fait l'historique des diverses propositions fiscales, à partir de Kenneth Carter et d'Edgar Benson.

Le sénateur Steuart: Je voudrais poser une question. L'objectif de cette taxe unique est-il d'éliminer immédiatement ou à terme toutes sortes de taxes à la valeur ajoutée ou de taxes fédérales de vente? En outre, avec cette taxe unique, tous les revenus seront-ils traités de la même manière, comme l'envisageait Carter quand il disait que «un dollar est un dollar est un dollar»? Cela signifiait que les plus-values devraient être imposées comme tous les autres revenus et qu'il ne devrait y avoir aucune exemption. Sont-ce là les deux objectifs du régime exposé dans le livre?

Le sénateur Fairbairn: Oui, si on veut simplifier à l'extrême, ce sont les objectifs. Je constate qu'il traite au chapitre 5 d'autres propositions de réforme fiscale, en remontant à celles de Kenneth Carter et d'Ed Benson.

Dans son esprit, ce régime fiscal éliminerait, si je ne me trompe, la nécessité d'avoir recours à n'importe quelle forme de taxe à la valeur ajoutée. M. Mills nous a également indiqué qu'il serait prêt à envoyer un exemplaire de son livre à tous les sénateurs, si le sujet les intéresse, pour qu'ils se fassent une idée personnelle de sa proposition.

Comme je l'ai dit, il a déjà suscité de nombreuses critiques, notamment de la part des fonctionnaires et des gens du ministère, qui disent que le système ne peut fonctionner, et qu'il ne produira pas tout ce que l'auteur en attend.

J'ai indiqué plus tôt que, lorsque je me trouvais en Alberta cet été, beaucoup de comptables appelaient ou écrivaient pour se procurer le livre de Dennis Mills. Je dois dire que j'ai été surprise de voir qu'il suscitait autant d'intérêt aux confins du sud de l'Alberta. J'ai ensuite découvert que cela provenait du fait que la société Coopers et Lybrand, une très grande société

qui envoie régulièrement un bulletin fiscal aux sociétés comptables, y avait consacré un bulletin complet. Elle avait résumé la proposition et en avait fait l'analyse en signalant que l'idée était apparue pour la première fois au Canada en 1961, dans les essais de Kenneth Eaton sur la fiscalité, et qu'elle avait aussi suscité beaucoup d'intérêt au Royaume-Uni.

C'est une idée qui circule depuis très longtemps. Le bulletin fiscal de Coopers et Lybrand avait donc retenu l'attention de petites sociétés comptables du sud de l'Alberta qui l'avaient diffusé largement dans les milieux d'affaires. Il faut dire que les comptables étaient tellement opposés à la taxe sur les produits et services qu'ils cherchaient activement d'autres solutions, et qu'ils avaient trouvé beaucoup d'idées intéressantes dans cette proposition de taxe unique.

Autre proposition qui a suscité beaucoup d'intérêt et aussi retenu l'attention du comité sénatorial, entre autres, celle de Neil Brooks, de la Faculté de droit d'Osgoode Hall et de l'Université York. En février dernier, il a publié un projet très détaillé pour l'Institut de recherches politiques. Je ne vais pas vous lire tout le texte de la proposition, je me contenterai plutôt de lire la synthèse, qui est assez courte. Je dois dire que cette proposition a également été jugée valable par divers économistes et comptables qui comprennent bien ces choses. Pour eux, il s'agit là d'une autre option viable que le gouvernement a rejetée sans autre forme de procès.

Le sénateur Steuart: On a l'impression que le gouvernement n'a pas poussé très loin ses recherches.

Le sénateur Fairbairn: Je dirais plutôt qu'il ne voulait surtout pas les pousser très loin. Je crois pouvoir dire que les responsables du ministère des Finances tentent depuis des années et des années de faire adopter une taxe à la valeur ajoutée par un ministre des Finances quelconque.

Michael Wilson est le premier a avoir sérieusement mordu à l'hameçon et à avoir réussi à convaincre ses collègues du Cabinet et son chef que c'était la bonne solution. On sait bien que c'est une antienne du ministère des Finances depuis de nombreuses années, et qu'il vient pour la première fois de toucher le gros lot.

● (0310)

À titre d'information, je vais vous lire rapidement la synthèse de l'option de M. Brooks, qui vous donnera une assez bonne idée du projet.

> Le débat relatif au projet de taxe sur les produits et services (TPS) a été entravé par l'absence d'options bien conçues et quantifiées. Je m'efforce dans ce document de corriger cette lacune en comparant le projet gouvernemental de TPS de 7 % à une autre réforme fondée sur l'abrogation de la taxe de vente à la fabrication (TFV) et sur le recouvrement des mêmes recettes fiscales, en gros, par une simple hausse des taux d'imposition du revenu. Je vais montrer que cette option répond aux objectifs fondamentaux de la réforme gouvernementale de la taxe de vente tout en évitant les écueils de la TPS. La conclusion globale est que le gouvernement devrait envisager sérieusement l'option proposée, ou une version améliorée . . .

Comme vous le verrez à l'analyse de ces diverses options, aucune de ces personnes ne prétend proposer une idée brevetée à laquelle on ne saurait apporter la moindre modification. Les auteurs s'efforcent tous de faire des propositions pour stimuler le débat et pour encourager les analystes à chercher des améliorations. Encore une fois, ce n'est pas dans cet esprit que s'est engagé le débat sur la TPS, l'an dernier. On nous a toujours dit: «Voici ce qu'il faut faire, il n'y a rien à y changer». Certes, depuis quelques semaines, on entend parler de possibilités de révision à cause de l'opposition extrêmement vigoureuse et durable des Canadiens. C'est seulement parce que le programme du gouvernement bute sur l'écueil de l'opinion publique que l'on voit apparaître des velléités de changement autour du ministre des Finances, ou plutôt de la part du Premier ministre car, soyons honnête avec le ministre des Finances, il n'a toujours absolument pas changé d'idée. Il s'en tient toujours au projet qu'il a annoncé.

[Le sénateur Fairbairn.]

Voici donc la synthèse de Brooks:

> La conclusion globale est que le gouvernement devrait envisager sérieusement l'option proposée, ou une version améliorée, et que celle-ci devrait faire l'objet d'un débat public avant d'adopter la TPS.
>
> Les principaux éléments du remplacement de la TPS par la hausse des taux d'imposition du revenu sont les suivants:
>
> —Abolir la taxe de vente à la fabrication et le crédit correspondant de taxe fédérale de vente.
>
> —Accroître l'impôt fédéral sur le revenu, en relevant la surtaxe. Cela signifie que le taux minimum de l'impôt fédéral passerait de 17,9 % à 20,6 %, le taux moyen de 27,3 % à 31,5 %, et le taux maximum de 30,5 % à 35,1 %.
>
> —Accroître les taxes d'accise sur le tabac, l'alcool et les carburants, de façon à maintenir les prix de ces produits à leurs niveaux actuels.
>
> —Accroître de 2 milliards de dollars les recettes gouvernementales issues des entreprises, pour récupérer une partie du gain exceptionnel résultant pour elles de l'abrogation de la TFV.

Les principales conséquences de cette solution sont les suivantes :

> —Maintien des recettes publiques au même niveau.

Ce dont on peut douter avec la TPS.

> —Élimination des distorsions et des pertes de compétitivité résultant de la TFV actuelle.
>
> —Réduction substantielle, pour le gouvernement et pour les entreprises, notamment petites, des coûts d'administration et de perception de la taxe fédérale.
>
> —Le secteur général des taxes de vente reste aux provinces.
>
> —Le régime fiscal fédéral est plus équitable et plus progressif. En particulier, le revenu après impôt des familles à revenus moyens, c'est-à-dire de la tranche de 30 000 $ à 35 000 $, augmenterait d'environ 270 $ par rapport à l'application de la TPS, alors que le revenu après impôt des familles gagnant plus de 100 000 $ diminuerait d'environ 300 $. Cela signifie qu'avec l'option de l'impôt sur le revenu, les familles à revenus modiques paieraient moins de taxe fédérale alors que les familles à revenus élevés en paieraient plus.

—Baisse d'environ 2 % du taux d'inflation, ce qui atténuerait les pressions à la hausse sur les taux d'intérêt et sur le service de la dette publique.

L'argument avancé jusqu'à présent pour justifier la TPS est qu'il n'y a pas d'autre solution. Cette étude montre qu'il y en a et qu'il s'agit d'un problème de choix.

Vous vous souviendrez peut-être que des options étaient également envisagées dans le rapport sénatorial, la première étant l'augmentation de l'impôt sur le revenu personnel. Après avoir analysé en détail la proposition de M. Brooks, le comité sénatorial était parvenu à la conclusion que son principe était sain, même si elle souffrait peut-être de certaines carences techniques. Pour remplacer les recettes de la taxe fédérale de vente et rendre le régime fiscal plus progressif, il faudrait peut-être rehausser les taux d'imposition du revenu au-delà de ce qu'envisage M. Brooks, et maintenir des crédits d'impôt pour les revenus modiques.

Pour le comité, le principal avantage d'une hausse des taux d'imposition du revenu est que les augmentations peuvent être modulées dans toute la gamme des revenus. On dit souvent que les taxes de vente sont par essence régressives et qu'elles ne peuvent être rendues plus progressives que dans la gamme des revenus inférieurs en fournissant des crédits remboursables de taxe de vente aux plus démunis.

En ce qui concerne les inconvénients, l'une des difficultés de l'augmentation des taux d'imposition du revenu personnel est qu'elle risque d'encourager les individus touchés par les taux les plus élevés à émigrer dans des pays où la fiscalité est moins lourde, comme aux États-Unis. Toutefois, comme le soulignaient devant le comité les professeurs Jack Mintz et Thomas Wilson, qui ont effectué des études pour la Fondation canadienne de l'impôt, si les contribuables accordent plus d'importance au total des impôts qu'ils acquittent sur le revenu et à la consommation qu'à leur taux marginal d'imposition du revenu, le fait que le gouvernement remplace la taxe fédérale de vente actuelle par une autre taxe de vente ou par un impôt sur le revenu plus élevé ne fait probablement aucune différence.

Il convient également d'examiner le coût d'une augmentation des taux d'imposition par rapport aux avantages qu'en tire la population canadienne au chapitre de services publics tels que l'assurance-santé.

● (0320)

Les auteurs du rapport sénatorial ont également examiné diverses recommandations de modification du projet de loi C-62. Ils ont préparé un résumé très détaillé de ces recommandations, que je serais également prête à lire aux sénateurs, mais je soupçonne qu'ils préféreront sans doute le lire eux-mêmes car c'est un texte assez long qui dresse la liste des diverses recommandations formulées par tous les témoins.

Comme le savent parfaitement les honorables sénateurs, nous avons présenté huit amendements en tout, lesquels, je le précise, ne nous rendaient au demeurant la TPS aucunement plus acceptable, mais nous nous sommes ainsi au moins efforcés d'atténuer certaines des dispositions les plus manifestement iniques du projet, afin d'aider les Canadiens les plus vulnérables. Par l'intermédiaire des sénateurs d'en face, le gouvernement a répondu un «non» franc et massif à tous ces amendements. Comme je le disais au tout début de mon discours, il y a plusieurs heures, les votes et le manque de participation des sénateurs d'en face aux débats sur ces amendements—mais j'espère qu'ils participeront aux débats en troisième lecture, comme je sais que le sénateur Cogger a l'intention de le faire—montrent qu'ils n'ont absolument pas l'intention d'essayer d'améliorer cette taxe, ni en tout cas d'en atténuer les dispositions les plus brutales et iniques.

Le sénateur Steuart: Puis-je poser une question à l'honorable sénateur?

Le sénateur Fairbairn: Certes.

Le sénateur Steuart: Comme elle suit ce débat avec beaucoup d'attention, je suis sûr qu'elle a fait de même lors des audiences publiques du comité.

Le sénateur Fairbairn: Je n'ai pas participé à toutes, sénateur, seulement à celles des provinces de l'Ouest.

Le sénateur Steuart: Très bien. En ce qui concerne les huit amendements que nous avons proposés, concernant par exemple la taxe sur les livres, l'injustice causée aux résidents du Nord, l'augmentation des taxes sur les produits de luxe de façon à mettre en place un système plus progressif que régressif, vous souvenez-vous si le gouvernement a exprimé ne serait-ce que l'intention de les étudier sérieusement? Je crois me souvenir que le premier ministre Mulroney avait une fois indiqué qu'il était prêt à réexaminer la taxe sur certains livres, ou sur les livres, les périodiques et les magazines.

Le gouvernement a-t-il donné la moindre indication qu'il était prêt à remédier au traitement injuste fait aux résidents du Nord, ou à envisager l'un quelconque des amendements que nous avons proposés? Ces amendements étaient destinés à tenir compte des plaintes les plus vigoureuses que le comité a recueillies dans ses voyages. Les discours de Michael Wilson, ou d'autres ministres, vous ont-ils donné l'indication que le gouvernement pourrait envisager d'adopter ces amendements plus tard, dans un an ou deux, par exemple?

Le sénateur Fairbairn: La seule chose dont je me souvienne très bien, sénateur Steuart, est la récente déclaration du Premier ministre au sujet de la taxe sur les livres. J'ai entendu dire que le gouvernement procéderait à un nouvel examen de la taxe dans le cadre de l'évolution de la conjoncture économique, ou quelque chose comme cela, mais je crois que le ministre des Finances a fait particulièrement attention à ne rien dire ni faire qui puisse laisser envisager une éventuelle dilution de la taxe.

Comme je l'ai déjà indiqué, le ministre des Finances n'a absolument pas été franc quant aux objectifs de cette taxe, et c'est quelque chose que je n'accepte pas du tout. Par contre, en ce qui concerne le projet lui-même, je crois qu'il est parfaitement cohérent depuis le début puisqu'il maintient dur comme fer que le projet sera appliqué tel quel.

Le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme, M. Hockin, est l'un de ceux qui ont laissé entendre, il y a quelques semaines, que la taxe est tellement complexe qu'il ne serait peut-être pas possible de l'appliquer dès le 1er janvier, ce qui signifie qu'il faudrait en repousser l'entrée en vigueur. Cela a provoqué la consternation de M. Wilson qui est rapidement entré en scène pour dire que, non, la taxe serait appliquée comme prévu et que rien n'y serait changé.

En ce qui concerne le Premier ministre, il a parlé de l'application de la taxe aux livres quand un étudiant d'une

école secondaire de Burnaby, en Colombie-Britannique, si je ne me trompe, s'est plaint, lors d'une réunion publique, que la taxe frapperait les livres, y compris la Bible. Le Premier ministre a alors dit qu'il regrettait que la taxe soit appliquée aux livres et qu'il serait peut-être possible de revoir la question. Par contre, il est revenu là-dessus lors de la réunion suivante, peut-être parce qu'il a reçu un appel téléphonique d'Ottawa, pour dire que, non, c'est délibérément que la taxe était appliquée aux livres et que cela ne changerait pas jusqu'à ce que le nouveau système entre en vigueur, après quoi il serait peut-être possible d'y jeter un coup d'œil.

Comme le savent les sénateurs, la Province du Québec, qui est la seule à avoir décider d'harmoniser sa taxe à la taxe fédérale, ce qui signifie qu'elle est prête à partager la même assiette fiscale, a envisagé d'imposer une taxe de 15 % sur les livres, étant donné qu'il n'y en avait pas auparavant.

● (0330)

Il y a seulement quelques jours, le ministre des Finances du Québec indiquait, si je ne me trompe, qu'il était prêt à suspendre l'application de cette disposition pendant un an. Il exprimait en même temps l'espoir que ce délai contribuerait à obliger le gouvernement fédéral à supprimer complètement la taxe sur les livres, ce que ferait apparemment alors aussi le Québec.

Les nombreuses préoccupations qui ont été exprimées durant les audiences de notre comité et que nous venons d'exposer durant ce débat ont aussi été évoquées, dans l'ensemble, lors du débat à la Chambre des communes, comme vous le savez. Elles n'ont cependant eu à l'époque aucun effet sur le gouvernement, et rien ne permet de penser qu'elles en ont plus aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, et cela révèle peut-être ma naïveté, je suis toujours convaincue qu'il est absolument impossible que le gouvernement considère encore que le dossier est clos, étant donné l'opposition phénoménale que suscite le projet depuis un an, opposition qui ne cesse d'augmenter. Et je soupçonne que les Canadiens seront encore plus désenchantés qu'aujourd'hui quand ils constateront l'effet que cette taxe a sur leurs dépenses quotidiennes.

Le sénateur Steuart: Quand nous examinions l'effet de la taxe sur les coopératives, et le fait qu'elle ne s'appliquera pas aux caisses de crédit, quelqu'un avait demandé si le gouvernement pouvait donner des chiffres indiquant combien de recettes il tirerait de la taxe sur les livres et sur les coopératives. Je sais que le sénateur MacEachen a posé plusieurs fois la même question au sujet des coopératives, et que le sénateur Hébert a fait de même au sujet des livres.

Comme vous avez manifestement fait beaucoup de recherches sur cette question, avez-vous trouvé des chiffres à ce sujet? Comme le gouvernement a publié des numéros de téléphone pour diffuser des informations sur la TPS, quelqu'un en a-t-il profité pour savoir s'il existe des chiffres quelconques au sujet des recettes qu'espère tirer le gouvernement de cette nouvelle taxe sur les livres et magazines, ainsi que de la taxe sur les coopératives et sur des services tels que les services funéraires, ce que la plupart des Canadiens trouvent absolument déplorable et incroyable?

Avez-vous pu savoir quelles sommes le gouvernement percevrait par ces diverses méthodes, ou combien il perdrait s'il décidait de ne pas appliquer la taxe à ces services, étant donné que cette forme de taxation est la plus déplorable pour la population?

[Le sénateur Fairbairn.]

Le sénateur Fairbairn: Non, sénateur Steuart. Je n'ai pas fait de recherche aussi exhaustive. Si le gouvernement a publié une estimation quelconque des recettes qu'il espère tirer de l'application de la taxe aux livres et aux coopératives, je ne l'ai pas vue.

Le sénateur Kirby peut peut-être nous aider à ce sujet.

Le sénateur Kirby: Je serai ravi de répondre à cette question.

Le fait est que le gouvernement a produit une masse considérable d'informations lorsqu'il a proposé la TPS et qu'il a prévu alors deux choses : le coût relatif des divers biens et services et, en particulier, les recettes qu'il espérait tirer des divers secteurs de l'économie.

L'un des problèmes que posent ces informations est qu'une multitude d'analyses reçues par le comité, et provenant de la quasi totalité des instituts de conjoncture du pays, ont montré que beaucoup des recettes anticipées par le gouvernement étaient en fait erronées, et ce pour plusieurs raisons, notamment parce qu'elles sont fondées sur une série d'hypothèses qui ne sont pas complètement exactes.

L'une de ces hypothèses est que les syndicats n'essayeront pas de récupérer les coûts supplémentaires résultant de la TPS. Or, tous les chefs syndicaux qui sont venus témoigner devant le comité ont clairement indiqué qu'ils essayeraient de le faire.

Le gouvernement avait également pris pour hypothèse que les manufacturiers feraient complètement bénéficier les consommateurs de l'épargne résultant de l'abrogation de la taxe de vente à la fabrication, c'est-à-dire de la baisse de prix des produits manufacturés résultant de l'abrogation de la taxe de 13,5 p. 100.

Or, divers témoins de l'industrie de la fabrication, notamment Laurent Thibault, président de l'Association canadienne des manufacturiers, ont clairement indiqué devant le comité que cette hypothèse était erronée. En fait, les manufacturiers vont dire que, même si les prix de 1991 doivent théoriquement refléter l'abrogation de la taxe de vente à la fabrication, toutes sortes d'autres augmentations de coûts vont faire en sorte que les prix ne diminueront pas du tout autant que prévu.

Au fond, nous allons constater que l'augmentation du taux d'inflation sera environ le double de ce que le gouvernement a prévu. Et cela n'est pas une prévision Libérale, c'est une prévision des instituts de conjoncture. Cela signifie que bon nombre d'autres prévisions de recettes et de coûts publiées par le gouvernement seront complètement faussées, étant donné les liens qui existent entre le taux d'inflation et les prévisions de coûts et de revenus.

Nous avons d'ailleurs eu une autre indication que les coûts prévus par le gouvernement au moment où le comité tenait ses audiences étaient erronés. En effet, il y a deux semaines, le gouvernement annonçait que le coût d'administration de la TPS serait deux fois plus élevé que prévu. Quand le comité avait commencé ses travaux, on lui avait dit que les coûts administratifs seraient de l'ordre de 200 millions de dollars la première année. Aujourd'hui, le gouvernement prévoit 475 millions de dollars. En plus, les estimations fournies au comité

permettent de croire que le chiffre final sera probablement encore plus élevé.

D'ailleurs, l'une des principales raisons pour lesquelles on estime généralement que le taux de la TPS augmentera rapidement après que celle-ci sera entrée en vigueur est que les coûts de perception de la taxe ne sont pas reliés au taux. Autrement dit, il ne coûte pas plus cher de percevoir une taxe de 8 p. 100 que de 7 p. 100. En conséquence, les sommes nettes que touche le gouvernement, c'est-à-dire le profit net qu'il tire de la taxe, et représentant la différence entre le montant des recettes et les coûts de perception, ne dépendent pas du niveau de la taxe, étant donné le mécanisme administratif envisagé.

• (0340)

Il s'ensuit que toutes les prévisions indépendantes reçues par le comité, notamment les comparaisons internationales, permettent de penser que la taxe risque fort d'augmenter, étant donné que le gouvernement sera très fortement tenté d'augmenter ses recettes de cette manière, alors que ses coûts de perception ne changeront pas.

C'est pour toutes ces raisons que les données recueillies par le comité portent à conclure qu'il y aura en fait une différence importante entre les coûts prévus par le gouvernement et les recettes que celui-ci tirera effectivement de la taxe.

Pour répondre au sénateur Steuart, et aussi aux remarques du sénateur Fairbairn, on est bien obligé de conclure que les prévisions fournies par le gouvernement lors du dépôt du projet de loi, au printemps dernier, ou au printemps de cette année, pour être plus exact, sont fondamentalement erronées, et que l'effet net de la TPS sera qu'elle coûtera beaucoup plus cher et aura un effet beaucoup plus négatif sur l'économie que ne l'indique le gouvernement.

Le sénateur Fairbairn: Merci beaucoup, sénateur Kirby. J'espère que cela répond à votre question, sénateur Steuart.

L'une des conclusions les plus frustrantes de l'analyse de la taxe sur les livres ou sur les coopératives, et qui avait justifié nos propositions d'amendement, est que cela ne fera pas entrer de sommes importantes dans les coffres de l'État.

Je me souviens que le sénateur Graham, lors du débat sur cet amendement, avait dit qu'appliquer cette taxe aux coopératives ne permettrait pas au gouvernement de percevoir des sommes tellement importantes que cela justifiait le fardeau considérable qui devrait en résulter pour cette catégorie de citoyens.

Je crois que le sénateur MacEachen avait dit essentiellement la même chose au sujet de la taxe sur les livres. C'est un prix énorme à payer, qui dépasse largement tout ce que peut en retirer le gouvernement.

Si vous me le permettez, j'aimerais aborder les divers amendements proposés par nos sénateurs, ainsi que par les indépendants, pour rappeler à tous les membres de cette Chambre les occasions vraiment manquées que nous avons eues d'apporter des améliorations à cette taxe inacceptable. En fait, si le gouvernement avait accepté un, deux ou plus de ces amendements fondamentaux, nous ne serions probablement pas ici ce soir. Il n'est cependant pas inutile de rappeler ce à quoi on a tourné le dos, et je vais donc consacrer quelques minutes à chaque amendement.

Commençons par l'amendement relatif à la taxe sur les livres, les magazines, les journaux et les Bibles, et qui était destiné à établir un taux nul pour ces catégories de produits, comme on l'a fait pour les produits d'épicerie. Lorsqu'il a annoncé ce premier amendement, le sénateur MacEachen a bien dit que, parmi toutes les choses que l'on peut reprocher à la TPS, c'est probablement son application aux articles de lecture qui constitue la mesure culturelle et éducative la plus régressive et la plus répréhensible jamais introduite par un gouvernement. Il a d'ailleurs souligné que le Premier ministre lui-même semblait en être conscient, étant donné qu'il avait laissé entendre, lors d'un voyage dans les provinces de l'Ouest, que les Bibles et les livres d'école ne devraient pas être assujettis à la TPS. Avec notre amendement, nous avons donné au gouvernement la possibilité de corriger ce problème.

On a également souligné que l'exemption relative aux services éducatifs est définie de manière tellement restreinte dans le projet de loi qu'elle va en fait à l'encontre des objectifs énoncés par le gouvernement en matière d'alphabétisation. Or, c'est là une question particulièrement chère au cœur du Premier ministre, et même de M^me^ Mulroney, depuis plusieurs années. Comble d'ironie, ce texte de loi ira précisément à l'encontre des objectifs établis en matière d'alphabétisation, d'éducation, et aussi de compétitivité internationale du Canada par le truchement de la recherche et du développement.

Comme je l'ai déjà dit, il existe beaucoup de précédents canadiens pour établir un taux nul sur les articles de lecture. Le Canada sera d'ailleurs le seul pays au monde à avoir adopté une taxe à la valeur ajoutée sans en exempter les livres et articles de lecture.

Le sénateur MacEachen a aussi souligné que l'application de la TPS aux textes écrits constituerait un changement radical par rapport à la politique fiscale actuelle, étant donné qu'il s'agit là d'un secteur qui a toujours été exonéré de la taxe de vente et de la taxe de vente à la fabrication depuis la Confédération. On a également souligné que l'aide fédérale directe de 18 millions de dollars actuellement fournie chaque année aux éditeurs devra être sensiblement augmentée pour compenser la TPS.

● (0350)

Lors du débat consacré à cet amendement, le sénateur Poitras, si je me souviens bien, a dit que l'application de cette taxe aux livres n'allait certainement pas empêcher les gens de les acheter. Sa thèse était que les gens continueraient d'acheter les bons livres, avec ou sans taxe. Je me souviens lui avoir dit que c'était probablement vrai sauf, encore une fois, pour les gens qui vivent en marge de notre société, car la taxe entraînera une augmentation de prix qui fera que les livres deviendront pour eux non plus des biens plus ou moins de première nécessité mais des biens de luxe. Cela aura dans beaucoup de cas des conséquences tragiques sur la promotion de la lecture, aussi bien pour les Canadiens adultes que pour les jeunes qui n'ont peut-être pas beaucoup d'autres possibilités de lecture. Cela vaut également pour les personnes âgées, qui constatent souvent que les livres deviennent leurs meilleurs amis à mesure que leurs autres options de loisir s'amenuisent.

La nécessité de modifier le projet de loi a été exposée à plusieurs reprises devant le comité. Je me souviens en particulier des arguments avancés par l'organisation appelée « Don't Tax Reading Coalition», qui représentait un nombre énorme d'associations et de conseils de l'industrie de l'édition. Elle a en particulier souligné que la TPS aurait sur les articles de lecture une incidence beaucoup plus négative que sur d'autres produits. En effet, étant donné l'exemption traditionnellement accordée à tous les niveaux de production, ces articles ne comportent actuellement aucune taxe cachée. En conséquence, les éditeurs, les auteurs et les lecteurs subiront l'incidence maximum de la taxe par le truchement de la diminution des ventes qui résultera de la hausse des prix.

De nombreuses analyses ont été fournies au gouvernement canadien pour montrer que les industries du livre et des magazines, et surtout les secteurs sous propriété canadienne, travaillent actuellement avec des marges bénéficiaires minimes et que beaucoup d'éditeurs de livres et de magazines travailleraient en fait à perte s'ils ne recevaient pas de subventions, ce qui vaut surtout pour les petites sociétés d'édition et pour les sociétés régionales. Étant donné la fragilité de ce secteur, beaucoup de sociétés seront dans l'impossibilité de réduire leurs marges bénéficiaires pour préserver leurs ventes, et elles ne pourront pas répercuter la taxe sur les consommateurs, par des augmentations de prix.

Lors du débat consacré à cet amendement, j'ai exposé en détail l'incidence qu'auraient les augmentations de prix sur certaines sociétés d'édition, en précisant que certaines d'entre elles, dont les marges bénéficiaires sont déjà extrêmement serrées, devront tout simplement fermer leurs portes. Or, certaines sont des sociétés d'édition très spécialisées qui jouent un rôle précieux dans le domaine de l'édition canadienne.

La Don't Tax Reading Coalition a aussi souligné que 75 % de tous les livres vendus au Canada sont importés, essentiellement des États-Unis. La moitié, ce qui représente près de 500 millions de dollars de chiffre d'affaires, sont importés directement par les lecteurs plutôt que par des distributeurs canadiens exclusifs. En outre, des millions de livres sont expédiés au Canada par des clubs du livre, des sociétés de vente directe, des éditeurs et des détaillants qui utilisent la poste ou les services de messagerie. Il est clair que les mécanismes actuels de perception des taxes seraient surchargés par les projets annoncés de non application aux livres des ordonnances de remise actuelles. En conséquence, les livres produits au Canada, ainsi que les livres importés par le truchement des circuits de distribution canadiens, seront désavantagés au niveau des prix. Pour les consommateurs canadiens, il sera parfois meilleur marché d'acheter des livres directement aux États-Unis, car ils éviteront ainsi presque certainement d'acquitter la TPS.

La conclusion de la coalition était qu'il n'est ni pratique, ni sage d'appliquer la TPS aux articles de lecture, en s'imaginant que l'on pourra ensuite en mesurer l'incidence négative puis, éventuellement, prévoir une mesure d'exemption. C'est à court terme que l'incidence sera la plus brutale. Beaucoup de nos sociétés d'édition auront disparu avant qu'on ait terminé l'évaluation des dégâts. Les avantages que retirerait le Canada de la communication immédiate aux Canadiens et au reste du monde du principe que la lecture hors taxe est sacro-sainte seraient bien supérieurs à la perte de recettes fiscales résultant d'un taux nul.

C'est là un message que nous avons entendu à maintes reprises, non seulement de représentants de l'industrie de l'édition, mais aussi de citoyens de nombreux milieux qui s'opposent pour des raisons très différentes à la TPS. Pourtant, leurs appels sont restés lettre morte lorsqu'est arrivé le moment de voter sur notre amendement. Aujourd'hui, notre seul espoir d'éviter l'application de la taxe aux articles de lecture est que certains sénateurs d'en face changent enfin d'attitude lors du vote final, car la seule méthode qu'il nous reste pour éviter ces effets négatifs de la taxe consistera à rejeter le projet de loi.

● (0400)

Tout comme on l'a décidé pour les produits d'épicerie, nous avions proposé un deuxième amendement visant à exonérer l'électricité et les carburants de chauffage, comme le pétrole et le gaz naturel. Je vous rappellerai brièvement les arguments que nous avons présentés à ce sujet.

Si le chauffage et l'éclairage ne peuvent être considérés comme des biens de première nécessité dans un pays comme le nôtre, je ne vois pas ce qui peut l'être. Divers gouvernements fédéraux ont bien reconnu cette réalité pour ce qui est de l'électricité, qui est exemptée de la taxe de vente à la fabrication depuis le début du siècle.

Lors du dépôt de cet amendement, le sénateur Hays a présenté un argument très fort en affirmant que l'électricité, le mazout et les autres carburants de chauffage subiraient une hausse de prix de l'ordre de 5,7 % ce qui représente la différence entre la TPS de 7 % et l'abolition de la taxe fédérale de vente.

Comme d'autres, le sénateur Hays estime que la TPS est une taxe particulièrement injuste pour les personnes à revenus modiques et moyens. À partir des chiffres du dernier recensement, il constate que les personnes qui gagnent entre 10 000 $ et 15 000 $ consacrent directement 5,6 p. 100 de leurs revenus à l'électricité, les personnes qui gagnent entre 20 000 $ et 25 000 $, 3,5 p. 100, et celles qui gagnent plus de 60 000 $, 1,8 p. 100. Ces chiffres sont éloquents, le fardeau de cette partie de la taxe sera manifestement assumé par les gagne-petits.

[Le sénateur Fairbairn.]

S'exprimant au nom de la région du Yukon qu'il représente, le sénateur Lucier nous a donné de chiffres stupéfiants sur les coûts respectifs du chauffage domestique à Toronto et au Yukon. Chauffer une maison de 1 000 pieds carrés à Toronto coûte près de 74 $ par mois d'hiver, soit environ 410 $ par an. La TPS sur cette somme représentera 28 $, ce qui n'est pas exorbitant. Certes, ce n'est sans doute pas une dépense négligeable, mais on peut vivre avec. En revanche, si on calcule le coût de chauffage d'une maison de Dawson City, au Yukon, dont les fenêtres sont doublées de plastique et qui est isolée, pas une maison de luxe mais une maison vivable, on arrive à 2 700 $.

Le sénateur Steuart: Après la taxe?

Le sénateur Fairbairn: Non, avant la taxe, laquelle, à 7 p. 100, représentera une dépense supplémentaire de 193 $. Bien sûr, les résidents de Dawson City n'ont aucune autre solution, ils ne peuvent pas se convertir au gaz naturel, c'est impossible. En outre, le crédit de taxe que recevront les résidents du Nord est exactement le même que celui destiné à ceux du Sud.

S'il est vrai que ces coûts sont incroyablement plus élevés, et que le coût de la vie est généralement plus élevé dans le Nord, il existe d'autres facteurs qui placent le Nord dans une catégorie à part. Il est inconcevable que l'on puisse appliquer aux régions du Nord les mêmes principes qu'à celles du Sud. Dans le cas particulier du chauffage, c'est évident, il fait beaucoup plus froid au Nord pendant beaucoup plus longtemps. Pourtant, quand le gouvernement a élaboré son projet de taxe, il n'en a pas tenu compte.

L'intervention du sénateur Lucier fut très utile. En ce qui concerne le sénateur Olson, comme il l'a maintes fois répété ces derniers mois, il a réitéré le fait que la TPS est à presque tous égards une taxe discriminatoire sur le plan régional.

Au cours du débat consacré à cet amendement, il n'a pas manqué de souligner que c'est probablement en ce qui concerne le mazout et l'électricité que cet effet discriminatoire est le plus évident.

Je le cite:

> C'est le meilleur exemple que je puisse donner pour montrer l'effet particulièrement discriminatoire de la taxe sur certaines régions, étant donné que les frais de transport constituent un pourcentage tellement élevé du prix des carburants, notamment du mazout, mais ce serait encore pire pour le charbon, bien qu'on n'en utilise plus beaucoup pour se chauffer.

C'est maintenant au Sénat qu'il appartient d'agir, a-t-il dit, et il a supplié les sénateurs d'en face d'essayer de comprendre que le mazout est au Canada autant un produit de première nécessité que les produits d'épicerie, certains articles médicaux, les médicaments ou l'eau. On ne peut vivre au Canada sans se chauffer, donc la taxe a un effet discriminatoire entre les régions.

Notre troisième amendement visait à ne pas appliquer la taxe aux coopératives, qui constituent elles aussi un aspect essentiel de la vie sociale dans certaines régions, notamment dans les provinces atlantiques et dans l'Ouest. L'objectif de notre amendement était de veiller à ce que la TPS, si elle entre jamais en vigueur, ne pénalise pas injustement le secteur des coopératives. Nous avions donc proposé que les frais d'adhésion aux coopératives soient exonérés, ce qui aurait évité tout effet discriminatoire de la TPS contre les coopératives du fait de leur méthode de capitalisation.

De cette manière, les membres des coopératives auraient bénéficié de la même exonération que les membres des caisses de crédit et des caisses populaires, ainsi que les détenteurs d'actions d'entreprises. Sous sa forme actuelle, le projet de TPS impose un désavantage aux coopératives par rapport aux autres catégories d'entreprises. La TPS devient dans leur cas une taxe sur la démocratie économique, qui pénalise beaucoup plus lourdement les régions où le mouvement coopératif est particulièrement puissant.

La deuxième partie de cet amendement visait à n'appliquer la TPS qu'à une partie des frais généraux directs, c'est-à-dire des sommes que perçoivent une seule fois les coopératives pour recouvrer une partie importante de leurs frais généraux. Cette mesure aurait permis d'assurer un traitement équitable aux coopératives, puisque les frais généraux relatifs aux produits bénéficiant d'un taux de taxe nul ne sont pas assujettis à la taxe dans le cas des entreprises ordinaires. Comme l'ont indiqué des témoins devant le comité sénatorial des banques, si la TPS était entrée en vigueur l'an dernier sans cet amendement, les consommateurs à facturation directe de la Co-op Atlantic auraient dû payer 222 000 $ de plus de taxe que s'ils avaient acheté leurs produits ailleurs.

● (0410)

Les représentants des coopératives ont également exposé au comité les difficultés administratives de la TPS, et ceux de Co-op Atlantic ont souligné que, sous sa forme actuelle, le projet de TPS les obligerait à acquitter une taxe de 7 % sur le capital des coopératives. Or, quiconque achète des actions de Loblaws, de McCains ou d'une foule d'autres entreprises qui font concurrence aux coopératives ne devra pas acquitter cette taxe, ce qui signifie que celle-ci coûtera aux coopératives un minimum de 400 000 $ par an, rien que dans les provinces atlantiques.

Une argumentation semblable nous a été communiquée par les Federated Cooperatives Limited, de l'autre bout du pays, c'est-à-dire de Regina:

> Nous sommes fermement opposés à ce projet. Tout d'abord, les services financiers sont exonérés de TPS. Les «services financiers» sont définis de manière à comprendre l'émission, la distribution et le remboursement des «instruments financiers», dont la définition englobe notamment les «actions en capital». Les actions des coopératives ont toujours été considérées comme des actions en capital. Au plan de l'impôt sur le revenu, le capital des coopératives est traité exactement comme le capital de n'importe quelle autre société. Deuxièmement, dans les pratiques comptables, on ne fait strictement aucune distinction entre le capital des coopératives et le capital des autres entreprises lorsqu'il s'agit d'établir un bilan.

Hélas, les inquiétudes soulevées par ces coopératives n'ont pas réussi à convaincre le gouvernement de modifier son projet de loi, puisque cet amendement a aussi été rejeté.

Notre quatrième amendement portait sur l'indexation du crédit de TPS au coût de la vie, afin d'octroyer une protection réelle aux gagne-petits contre les ravages de l'inflation. Notre objectif était là d'aider les groupes les plus vulnérables de notre société, puisque les familles ayant des revenus assez bas pour toucher le montant maximum du crédit de la TPS auraient bénéficié d'une indexation complète de ce crédit.

Comme nous l'avons déjà dit ce soir, c'est le sénateur Austin, je crois, qui avait indiqué que, non seulement les crédits ne sont-ils pas pleinement indexés, mais ni le gouvernement, ni le ministre des Finances n'ont pris d'engagement au sujet de l'avenir de ces crédits. Avec notre amendement, nous tentions d'accroître quelque peu la sécurité des familles à revenus modiques du Canada, chose qu'ont réclamée bon nombre de témoins qui se sont adressés au comité dans pratiquement toutes les villes.

Notre cinquième amendement visait à prévoir des allégements de transition plus justes pour les entreprises et pour les acheteurs de maisons neuves afin d'éliminer tout risque de double taxation durant la période de mise en place de la TPS.

Cette mesure aurait été bénéfique aux consommateurs canadiens, étant donné que l'amendement aurait éliminé tout risque de taxation double ou rétroactive des entreprises dans les premiers temps. Encore une fois, c'est une chose qu'ont réclamée beaucoup de témoins devant le comité. Ce dernier a longuement explicité cette proposition dans son rapport mais, encore une fois, l'amendement a été rejeté.

Le sixième amendement visait à ne pas impose la taxe à un vaste éventail de services d'éducation, de services de santé et, exemple particulièrement absurde, de services funéraires. S'il est vrai que certaines actions restent gravées dans l'esprit des gens à cause d'une ou deux choses vraiment inexplicables, il est probable que la TPS passera à l'histoire pour le fait qu'on voulait l'appliquer aux funérailles, et aussi, autre absurdité, aux couronnes et aux coquelicots commémoratifs des anciens combattants. C'est là une décision particulièrement douloureuse pour les familles de nos anciens soldats, et pour ces derniers aussi, bien sûr, et l'argent que le gouvernement pourra en tirer ne justifie certainement pas la peine qu'il va ainsi causer à cette catégorie de Canadiens. Évidemment, notre amendement à ce sujet a aussi été rejeté.

Le septième amendement visait à exempter les résidents du Nord du paiement de la taxe, étant donné que les produits et services dont ils ont besoin leur coûtent déjà deux ou trois fois ce qu'ils coûtent au Sud.

Les honorables sénateurs se souviennent sans doute très bien de appels qui leur ont été lancés par près de 150 maires et représentants de petites collectivités inuit du Labrador, du nord du Québec et du haut Arctique, lesquels avaient fait l'effort sans précédent de venir ensemble au Sud le jour où nous discutions de cet amendement, et aussi le lendemain, quand il a été rejeté. Je dois dire, honorables sénateurs, que la manière dont sont traités les résidents du Nord par le projet de TPS constitue un autre exemple des décisions tout à fait mystérieuses de ce gouvernement qui méprise royalement une région profondément différente par la taille, par la population, par la culture et par le climat. On voit ainsi que la taxe a été conçue en fonction des régions du Sud puis purement et simplement transposée au Nord sans prêter la moindre attention à la situation particulière dans laquelle se trouve cette partie du pays.

● (0420)

Durant ses audiences publiques, le comité s'est rendu à Whitehorse et à Yellowknife, et j'ai entre les mains un mémoire portant sur notre amendement du Nord. Ce mémoire ne figure pas au procès-verbal des séances du comité car il n'a pas été présenté devant le comité. Il a été préparé par Michael Ballantyne, ministre des Finances du gouvernement territorial et membre de ce gouvernement depuis longtemps.

Je tiens à préciser aux sénateurs que les témoignages émanant des représentants du gouvernement territorial du Nord ne sont entachés d'aucune forme de partisanerie politique, étant donné que les Territoires du Nord-Ouest sont la seule région du Canada où il n'y a pas de partis politiques. Le gouvernement territorial n'est pas formé par des partis mais par des personnes. Il est constitué par entente consensuelle des élus. Le chef du gouvernement est élu ou choisi un peu comme l'est le pape. Les discussions sont privées et, s'il y a des manœuvres politiques, elles n'ont rien de partisan. C'est tout simplement la politique du Nord, et c'est ce qui rend le fonctionnement de ce gouvernement particulièrement intéressant à examiner. C'est aussi ce qui devrait nous porter à écouter très attentivement lorsque des représentants des Territoires du Nord-Ouest tentent d'expliquer aux Canadiens du Sud pourquoi leur région mérite un traitement spécial.

Je vais vous lire le mémoire de M. Ballantyne car il résume de manière très convaincante tout ce que les autres témoins ont pu nous dire. Certes, tous les témoins que nous avons entendus au Nord étaient très intéressants, et leurs déclarations empreintes d'émotion. Comme M. Ballantyne s'est adressé en privé aux membres du comité à l'occasion d'un déjeuner privé, son mémoire ne figure pas au procès-verbal et c'est pourquoi j'ai l'intention de vous le lire.

Le sénateur Marsden me demande quel était le menu du déjeuner. Hélas, comme je n'étais pas à Yellowknife, je n'en sais rien. Je suppose que le déjeuner était offert dans l'immeuble territorial. Lorsque le comité spécial du Sénat sur l'Accord du lac Meech a tenu des audiences dans les régions du Nord, il a été reçu de la même manière, avec beaucoup d'amitié. Comme cette fois, le rapport de ce comité sénatorial attirait l'attention sur la nécessité absolue de bien comprendre les revendications constitutionnelles des résidents du Nord et, si cet appel avait été entendu, parmi d'autres, l'Accord du lac Meech n'aurait peut-être pas eu le sort qu'on sait. Quoi qu'il en soit, comme pour la TPS, les résidents du Nord ont été purement et simplement ignorés. Il est tout simplement aberrant d'entendre le ministre des Finances répéter, comme il l'a fait à notre collègue Jack Anawak, de la circonscription de Nunatsiaq à la Chambre des communes, que la TPS sera aussi bénéfique aux régions du Nord qu'à celles du Sud. Manifestement, les gens du gouvernement et du ministère des Finances n'ont pas voulu envisager de dispositions spéciales pour les régions du Nord, ou n'en ont en tout cas pas pris le temps.

Si vous me le permettez, je vais vous lire le mémoire de M. Ballantyne, qui expose de manière particulièrement claire les effets qu'aura cette taxe sur le Nord canadien. M. Ballantyne étant ministre des Finances du gouvernement territorial, il sait de quoi il parle. Encore une fois, il est absolument honteux que les gens du Sud qui ont concocté cette politique n'aient pas pris le temps d'écouter M. Ballantyne. Vous le verrez quand je vous lirai son introduction, c'est quelqu'un qui essaye d'être parfaitement juste.

> S'il est vrai que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest approuve beaucoup des changements récemment proposés à la TPS, il continue de rejeter la taxe sous sa forme actuelle. En effet, celle-ci ne tient pas compte de la situation particulière du Nord et elle aura une incidence négative disproportionnée sur l'économie et les résidents du Nord. La plupart des politiques fiscales nationales touchent les régions de manière différente mais, dans le cas de la TPS, les différences seront particulièrement défavorables aux Territoires du Nord-Ouest. La TPS n'aura que des avantages limités pour nos entreprises, alors qu'elle alourdira le fardeau fiscal déjà excessivement élevé qui est déjà infligé à nos résidents par le régime actuel.
>
> L'un des objectifs fondamentaux du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est de parvenir à l'autonomie fiscale et économique. Tous les Canadiens tireront avantage de notre autonomie fiscale, puisque cela signifie que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sera moins tributaire des paiements de transfert fédéraux. De même, tous tireront avantage de notre auto-suffisance économique puisque cela signifie que le Nord se sera doté d'une structure économique durable. Ces objectifs à long terme sont mis en danger par des politiques qui ne tiennent pas compte des différences régionales. Comme la TPS ne tient pas compte des caractéristiques tout à fait particulières du Nord, il sera beaucoup plus difficile aux Territoires du Nord-Ouest de réduire leur dépendance économique et fiscale envers le reste du Canada.

M. Ballantyne explique ensuite, et c'est aussi une caractéristique tout à fait particulière du Nord, l'économie duale de sa région.

> Deux économies coexistent dans les Territoires du Nord-Ouest. On peut les décrire comme l'économie moderne et l'économie traditionnelle.

● (0430)

> L'économie moderne comprend les industries d'exploitation des ressources naturelles, l'administration publique, le tourisme et les autres services. On la trouve essentiellement dans les grandes collectivités et c'est une économie de marché.
>
> Par rapport aux autres juridictions provinciales, c'est une économie extrêmement spécialisée. La production de biens est essentiellement concentrée dans le secteur primaire, c'est-à-dire les mines, le pétrole et le gaz naturel, ainsi que dans la construction, secteurs qui représentent ensemble près de 44 p. 100 du produit intérieur brut. Il n'y a quasiment pas de secteur manufacturier au Nord. En ce qui concerne l'industrie des services, elle fournit une part considérable de l'emploi dans les Territoires du Nord-Ouest, environ 82 p. 100 de l'emploi total. C'est là un pourcentage beaucoup plus élevé que pour l'ensemble du Canada, où le secteur des services représente environ 71 p. 100 de l'emploi total.
>
> L'autre économie est l'économie traditionnelle, vieille de centaines d'années dans les Territoires du Nord-Ouest. Il s'agit essentiellement d'une économie non salariale fondée sur l'exploitation des ressources renouvelables et sur les activités de subsistance. Dans cette économie, les revenus issus des paiements de transfert et des autres gains en espèces sont presque complètement consacrés aux produits de subsistance essentiels.
>
> Les activités d'exploitation des ressources renouvelables, comme la pêche, la chasse et le piégeage, n'engendrent aucune production notable en termes financiers mais elles jouent un rôle extrêmement important dans le mode de vie traditionnel des Territoires du Nord-Ouest.
>
> Étant donné que les Territoires du Nord-Ouest sont tellement isolés des grands centres de production, et comme on n'y trouve pas de secteur de fabrication, la quasi totalité des biens consommés dans la région doivent être importés du Sud. Pour les entreprises, cela se traduit par des coûts d'exploitation très élevés. La main-d'œuvre coûte cher car il est difficile d'attirer du personnel qualifié dans le Nord, et parce que la vie y coûte beaucoup plus cher qu'ailleurs. On peut dire la même chose des autres facteurs de production, à cause des coûts élevés de transport, surtout dans les petites collectivités dispersées dans le Grand Nord, qui ne bénéficient pas d'un accès routier toute l'année. Les marges bénéficiaires des grossistes et des détaillants doivent aussi être plus élevées au Nord, du fait de la structure générale des prix.

La quasi totalité des biens et services achetés au Nord coûtent beaucoup plus cher qu'au Sud. Les dernières données disponibles révèlent que les prix des produits et services, à l'exclusion des logements, sont en moyenne de 40 p. 100 plus élevés dans les Territoires du Nord-Ouest que dans les régions du Sud. La situation est encore pire dans le Grand Nord. Alors que les prix de Yellowknife sont environ 33 p. 100 plus élevés que ceux d'Edmonton, ceux des postes plus isolés, comme Grise Fiord sur l'île Ellesmere, doivent être en moyenne le double de ceux du Sud.

Avec la TPS, les entreprises et les consommateurs des Territoires du Nord-Ouest devront donc payer beaucoup plus de taxe que les autres Canadiens. Étant donné que la taxe de vente à la fabrication s'applique au niveau de la fabrication ou de la vente en gros, les résidents des Territoires du Nord-Ouest payent actuellement la même chose que ceux du Sud à ce chapitre. En revanche, lorsque la TPS s'appliquera à la vente au détail, les résidents des Territoires du Nord-Ouest devront payer beaucoup plus que les autres Canadiens, étant donné que les produits et services leur coûtent beaucoup plus cher.

Le sénateur Marsden: Puis-je vous poser une question, sénateur Fairbairn? Avez-vous entendu parler du rapport présenté aujourd'hui par Shelly Martel au sujet des coûts de la TPS dans les régions du Nord? Il me semble qu'il avait été commandé par l'un des groupes de ministres provinciaux qui tiennent des rencontres à intervalles réguliers. Selon les articles des journaux, ce rapport semble provenir du même genre de sources que celui dont vous nous faites lecture actuellement. Je me demande si vous avez quelque chose à nous dire à ce sujet, notamment sur le fait qu'il est publié aujourd'hui, et si vous croyez qu'il aura une incidence quelconque sur l'issue du débat. Peut-être pourriez-vous ensuite nous dire si vous croyez que les choses risquent de changer pour les résidents du Nord.

Le sénateur Fairbairn: J'ai un exemplaire de cet article entre les mains et, comme vous, j'estime que le rapport dont il s'agit est très important. Il est presque dommage qu'il n'ait pas été publié plus tôt.

Des conversations avec certains de nos collègues m'ont permis d'apprendre qu'il est en cours de préparation depuis trois ans. Toutes les provinces ayant des ministres du Nord, ainsi que les Territoires eux-mêmes, ont participé à son élaboration. Il est certain qu'il confirme tout ce qui nous a été dit au sujet des régions du Nord, et j'ose espérer qu'il amènera les membres du gouvernement à de meilleurs sentiments et à de meilleures politiques.

Le sénateur Perrault: Oh!

Le sénateur Fairbairn: Je suppose que la réaction spontanée du sénateur Perrault était une expression de scepticisme. Je crains qu'il n'ait raison mais je ne puis m'empêcher de penser que, si nous avons le malheur de nous voir infliger cette taxe, les données écrasantes qui nous ont été fournies sur la situation spéciale du Nord et sur les effets absolument déplorables qu'aura la taxe, comme l'expose ce rapport, non seulement sur une région ou une province donnée mais sur toutes les provinces ayant une partie septentrionale, amèneront le gouvernement à accepter des améliorations. Mon espoir sera peut-être vain, mais les preuves sont absolument incontestables.

[Le sénateur Fairbairn.]

Je crois comprendre que le sénateur Lucier essaye actuellement d'obtenir un exemplaire de ce rapport, et je suppose qu'il nous le présentera en détail lorsque viendra son tour de participer au débat. Je suis sûre qu'on constatera alors que ce rapport confirme celui de Michael Ballantyne.

● (0440)

Il a exprimé une très ferme opposition au fait que le Nord ne tirera pas aussi avantage que le Sud des bienfaits économiques résultant de l'abolition de la TFV et de l'introduction de la TPS.

Le sénateur Marsden: Quels sont-ils?

Le sénateur Fairbairn: Il est assez généreux pour penser que la TPS aura peut-être des bienfaits économiques au Sud. Quoi qu'il en soit, il est pour lui incontestable que ces bienfaits ne seront absolument pas les mêmes au Nord, étant donné la nature très différente de l'économie des Territoires du Nord-Ouest.

C'est quelque chose qui nous préoccupe beaucoup, étant donné que l'économie des Territoires du Nord-Ouest est encore largement à l'étape de son développement, et que les secteurs non tributaires des ressources naturelles sont très fragiles.

À long terme, certaines industries d'exploitation des ressources naturelles des Territoires du Nord-Ouest devraient tirer profit de la TPS, étant donné que le coût de leurs intrants d'investissement devrait diminuer. Par contre, il est peu probable que ces épargnes soient suffisamment importantes pour engendrer de nouveaux emplois ou accroître la production, et ce pour deux raisons. Premièrement, la plupart des biens d'équipement achetés par les entreprises des Territoires du Nord-Ouest sont déjà exonérés de la taxe de vente à la fabrication. Cela signifie qu'il n'y a quasiment aucune taxe dans le prix de cette catégorie de biens et, par conséquent, que l'abolition de la taxe de vente à la fabrication n'aura pratiquement aucune incidence pour ces entreprises. Deuxièmement, comme les industries des ressources naturelles du Nord vendent leurs produits aux cours mondiaux, il est probable que les prix de vente resteront constants. Toute baisse de prix des intrants entraînera donc des profits accrus, qui seront probablement exportés vers le Sud du Canada ou les États-Unis puisque nos grandes entreprises n'appartiennent pas à des résidents du Nord.

En outre, une partie importante des emplois dans l'industrie des ressources primaire sont des emplois que je qualifierais «d'immigrants ponctuels», c'est-à-dire de travailleurs que les sociétés font venir par avion des régions du Sud canadien pour participer à des grands projets mais qui conservent leur résidence permanente au Sud. Cela signifie qu'ils dépensent la majeure partie de leurs revenus à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest, et aussi qu'ils n'acquittent pas d'impôt sur le revenu dans les Territoires. Selon nos dernières estimations, les non-résidents obtiennent peut-être jusqu'à 20 p. 100 du total des salaires versés dans les Territoires du Nord-Ouest. Dans l'ensemble, les bienfaits résultant de l'abolition de la taxe de vente à la fabrication, et tous les gains de productivité qui pourront se manifester dans le revenu de ces travailleurs,

ne profiteront pas à l'économie des Territoires du Nord-Ouest.

Le gouvernement fédéral estime que la production réelle du pays devrait augmenter de 1,4 % durant les prochaines années grâce à la TPS, mais que les revenus réels n'augmenteront que de 0,9 %. Cette différence s'explique par le fait qu'une partie de cette croissance des revenus réels sera destinée à des non-résidents. Le gouvernement fédéral prévoit aussi que l'économie des Territoires du Nord-Ouest tirera des bienfaits économiques semblables de la TPS, et qu'elle enregistrera une expansion proche de la moyenne nationale.

Il est peu douteux que le gouvernement surestime ici les avantages globaux de la TPS au chapitre de la production et des revenus. Comme nous l'avons déjà indiqué, les résidents du Nord ne possèdent pas les grandes entreprises du Nord. En conséquence, une bonne partie de la production supplémentaire sera accaparée par des non-résidents. Bien qu'il soit impossible d'en juger avec certitude, notre analyse montre que l'écart entre l'augmentation de production et l'accroissement des revenus réels sera vraisemblablement beaucoup plus prononcé dans le Nord que dans le reste du pays.

L'incidence de la TPS sur les services revêt beaucoup d'importance au Nord. M. Ballantyne déclare:

Dans le secteur public, l'incidence de la TPS devrait être essentiellement neutre, à l'exception des municipalités, des écoles et des hôpitaux qui, dans le Nord, font face à des coûts beaucoup plus élevés qu'au Sud. Bien que le gouvernement fédéral n'ait pas encore fixé le pourcentage de rabais qui sera consenti à toutes ces entités, nous craignons qu'il ne soit pas assez élevé.

Les sociétés de service du secteur privé des régions du Nord ne tireront aucun avantage de la TPS, et il est probable que la taxe freinera en fait leur expansion, comme dans beaucoup d'autres régions. Nous craignons aussi que les coûts relativement plus élevés des services au Nord ne provoquent un affaiblissement de l'avantage comparatif dont nous bénéficions peut-être actuellement.

L'industrie du tourisme est de loin l'industrie de service privé la plus importante des Territoires du Nord-Ouest.

C'est là un facteur que n'ont cessé de souligner les témoins de Whitehorse, au Yukon, et de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest.

M. Ballantyne constate que l'industrie du tourisme est encore très petite par rapport à celle du Sud, mais il ajoute:

Elle se développe cependant rapidement depuis quelques années, car nous sommes de plus en plus capables d'offrir de meilleurs voyages dans nos régions sauvages. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest tient à ce que cette expansion se poursuive.

Le tourisme est devenu le deuxième secteur de l'emploi, après les services gouvernementaux. Selon l'Association de l'industrie touristique des Territoires du Nord-Ouest, les recettes du tourisme ont dépassé 150 millions de dollars en 1989. En outre, durant la saison de 1986, le tourisme avait engendré 2 800 années-personnes de travail rémunéré.

Il est clair que l'industrie du tourisme sera pénalisée par la TPS. Nos coûts sont déjà beaucoup plus élevés qu'au Sud et le facteur qui rend le tourisme au Nord tellement particulier et attrayant, à savoir l'éloignement et l'isolement de beaucoup de nos régions, contribuera à une hausse considérable des prix, alors que notre saison touristique est courte. Le tourisme est une industrie de plus en plus compétitive, où un nombre croissant de pays et de régions se livrent une lutte acharnée. Avec la TPS, nos prix vont fortement augmenter, et ils risquent de devenir beaucoup trop élevés pour nos marchés cibles. En outre, la TPS alourdira considérablement le fardeau administratif de nos sociétés de service touristique.

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'économie traditionnelle est essentiellement une économie de subsistance à paiement en espèces. La production est presque complètement limitée aux ménages. De par sa nature même, l'économie traditionnelle est très fragile, et elle est très sensible aux fluctuations de prix. En conséquence, ceux qui ne participent pas à l'économie de marché ne tireront pratiquement aucun avantage de la réforme fiscale puisqu'ils ne sont pas producteurs commerciaux, mais ils devront assumer de plein fouet le fardeau de la TPS à titre de consommateurs.

Beaucoup de petites entreprises traditionnelles, notamment de chasse et de piégeage, constateront peut-être qu'il est trop onéreux, sur le plan administratif, de produire des déclarations d'impôt et elles décideront peut-être de choisir plutôt d'être exonérées de la taxe. Comme elles ne seront alors pas autorisées à réclamer de crédit de taxe pour intrants, elle seront évidemment pénalisées.

Les consommateurs, surtout ceux des régions éloignées, devront assumer une hausse disproportionnée du coût de la vie après l'entrée en vigueur de la TPS, pour deux raisons. Premièrement, la TPS va s'appliquer aux frais de transport qui n'étaient auparavant frappés d'aucune taxe de vente. Deuxièmement, les frais de transport élevés du Nord vont devoir s'ajouter aux marges bénéficiaires déjà plus élevées que doivent imposer les commerces du Nord.

• (0450)

Selon une étude réalisée par le ministère des Transports des Territoires du Nord-Ouest, l'effet combiné de ces deux facteurs fait qu'il est particulièrement avantageux pour les consommateurs d'aller acheter des biens, surtout de grande valeur, des biens durables, au sud et de s'arranger pour les faire transporter individuellement jusqu'aux localités nordiques. Ce prix avantageux des biens durables est clairement indiqué dans l'annexe jointe au mémoire.

On compare le prix de ces biens à Edmonton, Winnipeg et Montréal avec le prix de ces mêmes biens à Yellowknife. Fort Simpson, Baker Lake et Arviat, Iqaluit et Pond Inlet. On donne le prix des mêmes marchandises achetées dans les villes du sud et transportées au nord. Il est nettement avantageux d'acheter ces articles au sud et de les transporter dans le Nord. Cela deviendra encore plus intéressant avec la TPS et la situation sera dommageable aux détaillants du Nord qui connaîtront une baisse des ventes.

Le gouvernement fédéral a indiqué que le prix du transport des produits alimentaires de base ne sera pas taxé. C'est là que

le bât blesse pour le Nord du Canada car les expéditions d'aliments à partir du sud à l'intention des particuiers du Nord seront taxées à 7 p. 100.

Comme l'a indiqué M. Ballantyne:

> Toutefois, le prix du transport de pratiquement tous les autres articles achetés et vendus dans le Nord sera taxé. Il est important de comprendre que le prix du transport à destination de nombreuses localités éloignées du Nord peut être extrêmement élevé étant donné que ces articles doivent être apportés par avion ou par opération de ravitaillement . . .

étant donné qu'il n'y a pas de routes. Et cela est important.

> L'absence de concurrence dans le Nord fait qu'il y a de grandes chances que le prix de ce transport soit répercuté par les détaillants sur les consommateurs finaux.
>
> Il est regrettable que le gouvernement fédéral décide d'appliquer la TPS à ce point du cycle économique du Canada. L'économie canadienne a manifesté de graves signes de faiblesse et le chômage augmente. Certains économistes ont en effet annoncé la récession.

Je dois préciser que ce mémoire a été remis aux membres du comité le 30 juillet. Il précédait donc dans le temps les nombreuses statistiques qui ont été publiées récemment et qui indiquent que nous entrons dans une grave récession, laquelle, selon certains, pourrait devenir la deuxième plus grave récession que connaisse le Canada depuis la Seconde Guerre mondiale.

M. Ballantyne indique que:

> Le prix des marchandises a diminué et reste très bas. Tous ces signes font qu'il est possible d'envisager de très graves bouleversements économiques une fois que la TPS entrera en vigueur.
>
> De plus, les taux d'intérêt sont à leur niveau le plus haut depuis quelques mois et la Banque du Canada a indiqué qu'elle avait l'intention de les maintenir à ce niveau tant que l'inflation ne baissera pas nettement et qu'il n'y aura pas eu d'ententes salariales. L'augmentation des prix qu'entraînera la TPS ne pourrait pas se produire à un pire moment étant donné qu'elle va causer de plus grands dommages à notre industrie axée sur l'exportation déjà fragile. Le coût élevé de la dette pour nos industries extractives exigeant de nombreux capitaux sera également dommageable.
>
> Les principes d'équité exigeraient que les habitants du Nord assument un fardeau fiscal équivalent à celui que supportent les habitants du Sud qui ont des revenus réels semblables. Le fardeau fiscal que devront assumer les habitants des Territoires du Nord-Ouest est beaucoup plus élevé que celui que supporteront les habitants du sud du Canada. Cela vient essentiellement du fait que les habitants du Nord doivent avoir de plus gros revenus pour compenser un coût de la vie nettement plus élevé que partout ailleurs au Canada. Ces plus gros revenus, selon le régime fiscal actuel, donnent lieu à un impôt fédéral sur le revenu plus élevé qui fait plus que contrebalancer tout avantage dont les habitants des Territoires pourraient bénéficier du fait que l'impôt sur le revenu nominal des Territoires est plus faible. Le traitement injuste des habitants des régions où les coûts sont très élevés qui en résulte a été prouvé dans de nombreux articles figurant dans des journaux professionnels.

[Le sénateur Fairbairn.]

La plupart d'entre eux ont d'ailleurs été signalés aux sénateurs tout au long de ce débat.

> La différence de pouvoir d'achat et le traitement inéquitable des revenus plus élevés du Nord sont partiellement reconnus dans notre système fiscal puisqu'on a introduit en 1986 une déduction pour le Nord. Cette déduction est de toute évidence nécessaire. Cependant, cette mesure comporte deux défauts importants et ne fait que compenser en partie le fardeau plus élevé de l'impôt sur le revenu que supportent les habitants du Nord. Tout d'abord, la déduction est calculée sur le revenu net, sur la feuille d'impôt. On n'en tient donc pas compte dans le calcul du revenu compensé par les mesures fédérales que sont les crédits subordonnés au revenu et les dispositions de récupération. Ces crédits et ces cotisations comprennent le crédit d'impôt pour enfants; le crédit d'impôt proposé pour la TPS; et les cotisations de sécurité de la vieillesse, d'allocation familiale et d'assurance-chômage. De ce fait, les habitants du Nord sont traités de la même façon que ceux du Sud et ne reçoivent aucune compensation pour le fardeau plus lourd de taxe de vente qu'ils supportent ni pour la valeur réelle, plus faible, du crédit subordonné au revenu. Deuxièmement, la déduction prévue pour le Nord n'a pas augmenté depuis sa mise en œuvre et elle n'est pas indexée sur les augmentations que subit le coût de la vie dans le Nord. Elle a été fixée à son niveau actuel de 5 400 $ en 1986 en fonction du coût de la vie enregistré depuis 1982. Cette déduction a perdu 18 p. 100 de sa valeur depuis 1986.
>
> Selon une étude réalisée par le ministère des Finances des Territoires du Nord-Ouest, on conclut que, même après avoir pris en compte la déduction prévu pour le Nord, le fardeau fiscal assumé par les habitants des Territoires reste encore plus élevé que pour les habitants du Sud. Par exemple, une famille de quatre personnes qui gagnait en 1989 45 000 $ dans les Territoires aurait à peu près le même pouvoir d'achat qu'une famille de quatre personnes gagnant 30 000 $ en Alberta. Dans le sud, une telle famille aura un montant d'impôt fédéral et provincial d'environ 3 900 $ à payer, c'est-à-dire 13 p. 100 du revenu, alors que dans les Territoires, une famille correspondante paiera au total 7 800 $, c'est-à-dire 17 p. 100 du revenu.

● (0500)

> Le fardeau fiscal de la famille est donc supérieur de 30 p. 100 dans les Territoires à celui de la famille albertaine.
>
> La TPS augmentera encore le fardeau fiscal des habitants des Territoires du Nord-Ouest. On conclut, dans une étude commandée par le ministère du Développement économique et du Tourisme, qu'étant donné que les prix des articles de consommation et des services sont plus élevés dans les Territoires du Nord-Ouest que dans le Sud, la TPS, qui s'applique à un taux uniforme en valeur nominale, obligera les clients des Territoires à payer davantage.

On conclut dans cette étude que la valeur réelle du crédit pour taxe fédérale de vente sera de 33 p. 100 inférieure pour une famille du Territoire du Nord-Ouest à celle d'une famille habitant dans le sud du Canada. On recommande donc que, pour traiter les habitants des Territoires du Nord-Ouest de façon équitable par rapport aux familles du sud, la valeur aussi bien que le seuil du crédit devraient être indexées pour tenir compte des différences du coût de la vie entre les deux régions.

Toutefois, étant donné que la valeur nominale du crédit proposé est la même pour les habitants du sud et du nord du Canada, elle ne compensera pas pleinement les habitants du Nord.

Il faut préciser qu'elle ne compensera pas non plus pleinement les habitants du Sud.

Cet écart sera encore plus grand dans les localités plus éloignées du Nord où les coûts sont plus élevés. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest estime que ce crédit plus important restera insuffisant pour compenser comme il se doit les habitants des Territoires du Nord-Ouest. De même, les particuliers et les familles qui ont un revenu ne leur permettant pas d'obtenir le crédit d'impôt ne seront absolument pas protégés des effets des prix plus élevés dus à la TPS.

En raison des prix plus élevés qui se pratiquent dans le Nord, les particuliers devraient gagner 50 p. 100 de plus en moyenne pour avoir un pouvoir d'achat comparable à celui des particuliers correspondants du sud du Canada.

Nous continuous à craindre que les municipalités, les écoles et les hôpitaux pâtissent de la TPS, même après le remboursement proposé.

Le ministre des Finances a proposé que les municipalités, les écoles et les hôpitaux reçoivent un remboursement d'un certain pourcentage de la TPS qu'ils payent, pour qu'ils assument un fardeau fiscal comparable après la TPS et avant sa mise en œuvre. À l'exception des municipalités, ce pourcentage n'a pas encore été fixé mais sera appliqué uniformément dans tout le Canada.

J'ai indiqué plus tôt que l'imposition de la TPS sur les prix plus élevés du Nord inflige un fardeau disproportionné aux habitants du Nord par rapport à ceux du Sud. Pour les municipalités, les écoles et les hôpitaux des Territoires du Nord-Ouest, le passage d'une taxe s'appliquant sur les prix des fabricants ou des grossistes à une taxe imposée sur le prix de détail coûtera davantage et, de ce fait, les établissements des Territoires du Nord-Ouest ne seront pas complètement dédommagés pour la TPS supplémentaire qu'ils vont payer.

En raison de l'isolement de nos régions, les gens du Nord doivent beaucoup plus se déplacer par avion que ceux du sud du Canada. En effet, les transports aériens sont nécessaires dans de nombreuses régions des Territoires du Nord-Ouest et sur 65 localités, 16 seulement sont reliées au reste du pays par une route tout au long de l'année.

Le gouvernement fédéral propose d'assujettir le prix des billets d'avion à la TPS de 7 p. 100. Cela viendrait s'ajouter à la taxe sur le transport aérien, bien qu'elle soit légèrement réduite pour les billets plus chers et les billets d'avion pour les voyages en plus gros porteurs.

On indique dans l'étude du ministère des Transports des Territoires du Nord-Ouest déjà mentionnée qu'aucun autre pays du monde appliquant une taxe sur la valeur ajoutée n'a un territoire de l'ampleur de celui du Canada et, de ce fait, les transports ne jouent pas le même rôle essentiel d'unification dans ces pays qu'au Canada. L'application de la TPS au coût des transports ne fera qu'accroître le problème des distances au Canada et augmenter les disparités régionales.

Les autres services de transport ne sont pas taxés actuellement sous le régime de la taxe d'accise. Toutefois, pour tous les articles taxables et exonérés, le coût supplémentaire des transports sera taxé sous le régime de la TPS. Bien que le transport ne sera pas taxé pour les aliments de base que sont les produits d'épicerie, de nombreux autres produits indispensables tels que le combustible, les bêtements et les matériaux de construction seront taxés et les coûts plus élevés des transports entraîneront une taxe supérieure à celle qui est actuellement en vigueur dans le Nord pour ces produits.

Il est courant, dans les petites localités des Territoires du Nord-Ouest où il n'y a pas d'épicerie, que les habitants commandent leur nourriture à Yellowknife ou dans le Sud et la fassent expédier dans leur localité. La plupart de ces frais de transport s'appliqueront à des aliments de base, mais s'ils sont payés par les consommateurs, il semble qu'ils seront taxables.

Cela a en effet été confirmé par plusieurs compagnies aériennes qui desservent le Nord.

Cela vient à un moment particulièrement mal choisi étant donné que la Société canadienne des postes vient d'augmenter son tarif postal pour le réseau aérien omnibus du Nord. Cela est dû à la décision du gouvernement fédéral de supprimer progressivement les subventions accordées pour ce service. Ce service est largement utilisé dans de nombreuses collectivités éloignées des Territoires du Nord-Ouest et cela ajoutera encore à l'effet négatif de la TPS.

L'électricité et le combustible de chauffage sont deux produits très importants pour les habitants du Nord qui, en raison du climat, en consomment davantage que les habitants du Sud. Ils sont tous deux détaxés, mais deviendront taxés sous le régime de la TPS.

C'est ainsi que se termine le mémoire de M. Ballantyne. Je remercie les sénateurs de m'avoir permis de lire intégralement. Comme je l'ai déjà indiqué, il n'avait pas été soumis au comité et ne fait donc pas partie des comptes rendus. Étant donné la nature exhaustive de ce document, je ne vais pas revenir sur les nombreux autres mémoires et commentaires très intéressants qui ont été présentés aux sénateurs pendant les audiences du comité.

On propose dans notre huitième et dernier amendement que le gouvernement impose une taxe plus élevée sur les articles de luxe et élimine en échange la taxe sur les livres, sur les vêtements d'enfants et sur les médicaments en vente libre. Cet amendement a été rejeté au cours de la soirée mouvementée du jeudi 22 novembre, comme d'ailleurs tous les autres amendements.

Les sénateurs savent que, après une grosse bataille, deux autres amendements portant sur deux parties importantes du texte de loi ont été proposés. L'un d'entre eux l'a été par le sénateur Waters du Parti réformiste; il pressait le gouvernement de repousser l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services au 1er janvier 1992. Le dernier amendement du sénateur Lawson, qui est indépendant, nous aurait permis d'avoir l'assurance que toutes les recettes supplémentaires perçues du fait de la taxe sur les produits et services auraient servi à réduire la dette publique du Canada. Les honorables sénateurs savent que ces deux amendements ont également été rejetés.

● (0510)

Tandis que j'en viens à la conclusion de mon discours, j'aimerais revenir sur le fait que la mi-octobre a été une période décourageante pour ce qui est des nouvelles économiques, surtout après ce qu'on a entendu à la fin de la semaine dernière. Je crois qu'on peut dire de façon très sentie que le gouvernement a reçu la monnaie de sa pièce pour ce qui est de sa gestion de la politique économique et de la préparation du terrain pour la mise en place de cette taxe très contestée. En plus de cela, on nous a montré certains modèles intéressants et des solutions de rechange—des modèles qui donnent de bons résultats dans plusieurs pays européens. Pour en revenir au mois d'octobre, c'est dans un rapport du Conference Board du Canada qu'on a commencé à nous donner certaines nouvelles économiques, et voici ce qu'en dit le *Financial Post*.

La politique des taux d'intérêt élevés menée par Ottawa a donné lieu à la première récession «made in Canada» et la taxe sur les produits et services contribuera à maintenir l'économie dans cette situation jusqu'au printemps selon le Conference Board.

Le jour suivant, le 10 octobre, le Conseil économique du Canada a publié son rapport annuel dans lequel il critique franchement la politique persistante des taux d'intérêt élevés de la Banque du Canada—politique qui est bien sûr favorisée, encouragée et appuyée par le gouvernement. Le jour suivant, trois des regroupements d'entreprises les plus puissants du pays: le Conseil canadien des chefs d'entreprises, la Chambre de commerce et l'Association des manufacturiers canadiens, se sont rassemblés pour fustiger le gouvernement d'avoir maintenu les taux d'intérêt si élevés. Ces regroupements d'entreprises estiment que ce sont les dépenses incontrôlées du gouvernement qui sont à l'origine du maintien de ces taux élevés d'intérêt et ont demandé un gel des dépenses du gouvernement de deux ans.

Je le répète, honorables sénateurs, cela venait du Conseil canadien des chefs d'entreprises, de la Chambre de commerce et de l'Association des manufacturiers canadiens.

Toutefois, le Conseil économique a proposé une analyse et une solution tout à fait différentes, et au lieu de continuer de paser de la création d'emploi à la lutte contre l'inflation et vice-versa, le Conseil suggère que l'on étudie des modèles européens, et plus particulièrement ceux de l'Autriche, de la Norvège et de la Suède, ainsi que le modèle du Japon qui ont réussi, pendant la même période, à contenir l'inflation tout en maintenant le chômage en-deçà de 4 p. 100.

Cela figurait dans un résumé publié dans un éditorial du *Toronto-Star* dans lequel on reprenait les cinq fils conducteurs de ces économies, fils qui constituent des solutions que notre gouvernement, tout préoccupé qu'il est par les grosses sociétés, a vraiment ignorées depuis son arrivée au pouvoir en 1984. Il pourrait être utile de s'arrêter un peu sur les idées contenues dans ce rapport du Conseil économique. Elles ne sont pas nouvelles, mais elles sont certainement révolutionnaires, contrairement à ce qui s'est passé dans ces pays.

Tout d'abord, les pays cités par le Conseil économique ont visé en permanence le plein emploi. Ce qui n'est pas le cas du Canada, puisque le gouvernement soutien l'emploi si l'industrie a besoin de travailleurs, comme il l'a montré clairement en refusant de passer aux actes après avoir promis une aide particulière permettant de s'adapter au libre échange.

Pour notre gouvernement, il semble que l'emploi soit tributaire des forces du marché libre et vienne après la lutte contre l'inflation et la réduction du déficit. La contribution des travailleurs à l'économie en étant employés et en étant ainsi à même d'avoir un rôle dynamique, ne fait pas partie de cette équation.

Deuxièmement, comme indiqué dans le rapport du Conseil économique, ces pays ont instauré des politiques telles que des programmes destinés au marché du travail et des politiques de revenu volontaires—c'est-à-dire un contrôle volontaire des salaires et des prix décidé conjointement par le gouvernement, les syndicats et le patronat—afin d'œuvrer effectivement pour le plein emploi. Dans notre pays, nous avons au contraire réduit de plusieurs milliards de dollars les programmes de formation et d'emploi depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel en 1984. En effet, les modifications proposées à la Loi sur l'assurance-chômage avaient en partie pour but de

reprendre une bonne part de cet argent qui était autrefois destiné aux travailleurs, surtout dans les régions du Canada où le chômage saisonnier les place dans une position particulière. Cet argent a été utilisé directement pour l'assurance-chômage, et va maintenant être orienté vers les programmes de formation au fur et à mesure que le gouvernement fédéral essaie de se retirer du domaine de l'assurance-chômage.

Troisièmement, on indique dans le rapport du Conseil économique que les politiques de ces pays, qui ont fait l'objet d'une étude, ne sont pas établies unilatéralement par le gouvernement, mais par une alliance tripartite du gouvernement, des syndicats et du patronat. Le Centre canadien du marché du travail et de la productivité a été créé au début des années 1980 par le gouvernement libéral pour lancer ce genre d'activité, mais depuis l'arrivée des Conservateurs, on n'a guère entendu parler de ce groupe.

Quatrièmement, on indique, toujours dans le rapport du Conseil économique, que ces pays ont mis au point des organisations syndicales-patronales bien structurées et centralisés permettant une négociation centralisée et synchronisée des salaires. Elles offrent ainsi un cadre nécessaire à cette politique du revenu volontaire, ou encore du contrôle du salaire et des prix comme nous l'avons dit plus haut.

Le Conseil met donc en lumière un ensemble de politiques qui sont en contraste évident avec les tendances de libéralisation du marché de notre gouvernement, et d'autres gouvernements comme ceux des États-Unis, ces dernières années, et le Royaume-Uni de Margaret Thatcher. D'après le rapport du Conseil, ces solutions donnent donc de bons résultats dans plusieurs pays à un moment où il est évident que les politiques suivies chez nous ne sont pas efficaces.

● (0520)

Cinquièmement, le Conseil indique que les programmes concernant le marché du travail dans ces pays sont conçus et mis en œuvre par tous les intéressés, pas seulement par le gouvernement, et sont adaptés aux besoins des régions et des localités. Comme indiqué de façon concise dans le rapport du Conseil:

> Le modèle canadien ne comprend aucune de ces caractéristiques. Il vise au contraire le contrôle de l'inflation, ainsi que la stabilité des prix et la réduction du déficit, au détriment du plein emploi.
>
> De plus, les négociations contractuelles au Canada ne sont ni centralisées ni synchronisées et il n'existe aucun organisme pour encourager la recherche concertée du plein emploi. La raison essentielle . . .

et cela souligne une autre différence importante de la situation canadienne,

> . . . en est que la nature tripartite du modèle européen n'a simplement jamais eu de succès dans notre pays.
>
> La consultation de la part du gouvernement, si tant est qu'elle existe, est réservée à un nombre très limité de groupes et est souvent perçue par les participants comme de pure façade. L'habitude canadienne de concocter les budgets fédéraux et provinciaux dans le secret n'est certes pas pour encourager une attitude de collaboration.

Dans ma digression, honorables sénateurs, j'ai essayé de vous montrer que, en plus des solutions de remplacement de la TPS qui ont été proposées, il existe aussi d'autres manières que la nôtre de gérer l'économie—solutions et manières que d'autres pays ont mises en œuvre afin de limiter l'inflation et d'avoir un taux d'emploi élevé.

Carol Goar, qui est chargée de la rubrique des affaires nationales aux *Toronto Star* a donné son avis sur le Conseil économique et son rapport. Elle a écrit un article à la mi-octobre dont certains passages me semblent dignes de mentin. Elle commence en disant que, par courtoisie, le Conseil économique du Canada a remis son dernier examen annuel, «Une décennie de transitions», aux hauts responsables du ministère des Finances 15 heures avant de le rendre public et ils ont passé une nuit blanche à se plonger dans des documents afin de préparer le ministre des Finances, Michael Wilson, à l'inévitable assaut qu'il allait subir à la Chambre des communes. Elle ajoute: «Il n'était pas nécessaire qu'ils se donnent ce mal.»

Le leader parlementaire de l'Opposition, Herb Gray, a ouvert le feu en demandant à M. Wilson comment il pouvait justifier cette politique de taux d'intérêt élevés pour combattre l'inflation alors que le Conseil, un organisme constitué par le gouvernement, a indiqué que cette attitude risquait d'entraîner une augmentation de chômage aussi bien que du déficit fédéral. La réponse de M. Wilson était une manière classique d'éluder la question à laquelle le gouvernement a constamment recours, et elle consistait à demander à l'Opposition ce qu'elle avait fait ces dernières années pour encourager le gouvernement à adopter des politiques permettant de réduire le déficit fiscal.

Il est intéressant de constater que les autres questions posées par M. Gray à M. Wilson ont suscité de sa part une réponse consistant à lire tout le texte législatif dont le Sénat a empêché l'adoption à l'époque, rendant ainsi les sénateurs également responsables du fait que le gouvernement n'a pas adopté les politiques proposées pour réduire le déficit fiscal.

Comme l'a indiqué M. Gray, le Conseil économique ne mentinne pas le Sénat dans son rapport sur les possibilités de changement de tactique de notre pays.

Le Conseil économique, estime-t-on, a rempli son mandat d'organisme consultatif indépendant en indiquant que les politiques monétaires restrictives des années 1980 commençaient à être plus dommageables que bénéfiques. Il proposait une nouvelle orientation. Je crois que le ministère des Finances souhaitaient que Judith Maxwell et son Conseil cessent de faire des remous. Je crois que la Banque du Canada estime qu'on devrait la laisser s'occuper de la politique monétaire toute seule et que c'est à la Chambre des communes que le Conseil économique aurait dû être entendu avec intérêt et impartialité.

Cela ne s'est pas produit. Ce sont des échecs de ce genre, dit Carol Goar, qui ont appris aux Canadiens à traiter le Parlement avec dérision et mépris.

Le sénateur Marsden: Au sujet de la dette et du déficit, je me demande si le sénateur Fairbairn a eu la possibilité d'étudier le problème du théorème de l'équivalence de Ricardo.

Peut-être pourrais-je situer un peu ma question, qui est un peu compliquée, à l'intention du sénateur Fairbairn. Il s'agit d'un article de *The Economist* publié récemment sur la question des répercussions des emprunts du gouvernement sur les activités économiques, qui, comme on le signale, est une question contestée dans le domaine macro-économique depuis

l'époque d'Adam Smith. On dit encore dans l'article que la plupart des économistes traditionnels estimaient que la dette publique n'était pas une bonne chose jusqu'à ce que Maynard Keynes prétende qu'on pouvait utiliser les déficits budgétaires pour faire bénéficier l'économie d'un pouvoir d'achat supplémentaire et ainsi améliorer la production et l'emploi.

On signale encore dans l'article—et je crois que cela correspond à ce que le sénateur Fairbairn vient d'aborder—que ce concensus économique a commencer à éclater dans les années 1970, mais que les importants déficits budgétaires enregistrés en permanence par les économies du monde industriel au cours des 20 dernières années ont entraîné un regain d'intérêt pour la théorie qui sous-tend la politique fiscale. À l'heure actuelle, précise-t-on, de nombreux keynésiens, aussi bien que des tenants de la politique fiscale admettent que les déficits budgétaires importants peuvent être imprudents. L'une des raisons en est que les gouvernements peuvent être tentés de financer le déficit en imprimant des billets de banque, alimentant ainsi l'inflation, comme l'a laissé entendre le sénateur Fairbairn il y a quelques instants. L'inflation est l'un des effets de la taxe redouté par de nombreuses personnes. On craint par ailleurs que le secteur de l'investissement ne se dépeuple au fur et à mesure que les emprunts du gouvernement poussent les taux d'intérêt à la hausse.

L'objectif véritable de cet argument revient à discuter une chose qui a été publiée par M. Robert Barro, alors à l'Université de Chicago, lequel a posé la question suivante: «Les obligations du gouvernement constituent-elles une véritable richesse?» Il dit que la défense des emprunts publics est défectueuse—non parce que les emprunts sont imprudents, mais parce que le changement de la taille du déficit budgétaire n'affecte pas l'activité économique. Selon lui, le fait que les dépenses publiques soient financées par les emprunts ou par des impôts et des taxes, ne change rien. Cela correspond exactement à ce que voulait nous faire comprendre le sénateur Fairbairn il y a quelques instants.

Ce faisant, il redonnait en fait vie à une idée qu'avait eue David Ricardo en 1821, bien que, comme l'indique *The Economist*, M. Barro ne rende aucunement justice à David Ricardo. Il s'agit en fait du théorème de l'équivalence de Ricardo.

● (0530)

La véritable question consiste en fait à savoir ce qu'est la richesse pour le public. Suit une discussion très intéressante; mais vous avez là la teneur de ma question. Je me demande si vous souhaitez en dire un mot car je ne pense pas que vous ayez abordé la question. La question est de savoir ce que le public pense de la dette pour ce qui est de ses répercussions sur l'avenir et sur ses enfants. On aborde alors l'idée de lien entre les générations et de la dette. La question revient à cela.

Si on s'inquiète des générations futures et que la consommation de vos enfants et la vôtre vous font plaisir, alors vous êtes partie intégrante de ce lien entre les générations car vous pensez que vos enfants s'inquiéteront de leurs enfants, etc. Si c'est ce que vous croyez, vous agissez comme si vous pensiez vivre éternellement. En d'autres termes, vous prenez tous les crédits d'impôt que vous pouvez obtenir, vous les investissez, vous les économisez, vous ne les dépensez pas. De sorte que si le gouvernement augmente son déficit budgétaire, les contribuables savent que leurs enfants auront une note d'impôt plus importante à payer, et ils vont donc essayer de leur laisser un plus gros héritage. À cette fin, ils économisent davantage, de sorte que les emprunts du gouvernement sont en quelque sorte sans effet dans un tel système.

Il y a cependant toutes sortes d'exceptions. Certains ménages n'ont pas d'enfants, d'autres ne s'inquiètent pas de l'impôt qu'auront à payer leurs enfants et ils dépensent le montant de leur réduction d'impôt. D'autres n'arrivent pas à léguer à leurs enfants quoi que ce soit, et leur laissent même des dettes. Les marchés financiers sont imparfaits. Les particuliers, surtout ceux qui n'ont pas de collatéraux n'ont peut-être pas la possibilité d'emprunter à des taux aussi intéressants que les gouvernements. De même, les jeunes empruntent en hypothéquant leurs gains futurs. On approfondit la question. Le public n'est pas suffisament prévoyant ni assez renseigné. Les ménages peuvent déduire les taxes futures à un taux plus élevé qu'elles ne le sont réllement. Selon l'équivalence ricardienne, toutes les taxes sont des taxes forfaitaires. Dans la pratique, la plupart des impôts et taxes dépendent du revenu à dépenser de sorte qu'elles constituent un découragement de l'activité économique et que les réductions d'impôt stimulent en fait la production, etc.

Nous n'avons guère tenu compte de tout cela dans les discussions qui ont eu lieu dans notre pays au sujet des répercussions du déficit et de la dette. Il y a comme une mythologie pour les effets de la dette. Cela ne revient pas à dire que c'est une bonne chose, mais on n'en discute pas dans le contexte de tout un ensemble d'idées que nous avons à notre disposition. J'aimerais savoir si vous avez pris connaissance de certains de ces documents ou ce que vous pensez de la question. Où pensez-vous que s'oriente le débat sur le déficit par rapport à cette taxe?

Le sénateur Fairbairn: Sénateur Marsden, je vous remercie de votre question. Je crois qu'il est tout à fait vrai qu'il n'y a pas de débat public sur la dette et sur les déficits. Nous avons eu des débats publics très animés sur la politique sociale. Nous avons un débat public très animé sur cet aspect particulier de la politique fiscale, essentiellement parce qu'il chamboule tout notre régime fiscal avec cette nouvelle chose dont personne ne veut en vérité.

J'ai notamment constaté dans le courrier que j'ai reçu et dans les remarques que j'ai entendues que de plus en plus au cours des dernières années, surtout au sujet de cette taxe, qu'il semble que tout à coup le public se rende compte du fait que le coût élevé de la dette constitue un vague danger. Curieusement, étant donné tout l'argent que l'on a dépensé sans effet pour faire accepter la TPS, le gouvernement semble avoir quelque peu réussi à rendre le public davantage conscient du déficit et également de la question plus générale de la dette publique. Cette conscience prend de l'ampleur de la même manière que l'angoisse suscitée par l'environnement croît chez les Canadiens. On est de plus en plus inquiets de ce que l'on va laisser à nos enfants.

Le sénateur Marsden: Nous remplaçons la crainte de la guerre froide par la crainte des débats causés à l'environnement et par la crainte de la dette.

Le sénateur Fairbairn: Cela se pourrait bien, mais la crainte n'en est pas moins présente. L'une des remarques intéressantes que de nombreuses personnes ont faites au sujet de cette taxe,

et cela a été confirmé par certains des témoignages reçus par le comité et lors des discussions avec des gens ordinaires dans l'ouest du Canada où l'on semble s'inquiéter davantage de la dette et des déficits qu'ici, était l'objet de l'amendement du sénateur Lawson. En effet, le sénateur Lawson m'a dit qu'il avait rencontré le premier ministre au restaurant du Parlement le jour du vote de l'amendement et que celui-ci lui avait dit que l'amendement lui semblait être une assez bonne idée. À savoir que s'il y avait des recettes supplémentaires apportées par la taxe sur les produits et services, elles seraient consacrées directement à la réduction du déficit ou de la dette.

Un très grand nombre de personnes que la taxe inquiète n'aiment pas la taxe. Elle a des répercussions négatives sur elles et sur tous les autres, mais de nombreuses personnes m'ont dit que s'il y avait eu un engagement très net de la part du gouvernement voulant que cette vache à lait représentant plusieurs milliards de dollars, car c'est ainsi que l'on appelle la TPS, allait être utilisée pour alléger le déficit ou la dette qui aurait davantage d'importance pour leurs enfants, elles auraient peut-être accepté de se pincer le nez afin d'avaler la TPS. Mais faute d'un tel engagement, elles ne sont pas prêtes à le faire.

Cependant, l'inquiétude dont vous avez parlée est, me semble-t-il, plus grande qu'elle ne l'a jamais été depuis de nombreuses années. C'est du moins l'impression que j'ai. De toute manière, le verdict est certainement proche pour cette taxe et je crois que tout ceux qui prennent la parole de ce côté-ci l'ont souligné et continueront à le faire. Personne dans notre pays, pour toutes les raisons dont on a discuté ne souhaite cette taxe à l'exception du ministre des Finances. Il dit qu'il la veut pour réduire le déficit qui a été en grande partie créé par les taux d'intérêt élevés qu'il tient à maintenir. Les grosses entreprises aussi veulent la taxe parce qu'elles souhaitent une réduction du déficit et parce qu'elles considèrent que la TPS constitue un moyen relativement peu gênant pour réduire ce dificit.

Le sénateur Hays: Sénateur Fairbairn, puis-je me permettre une question?

● (0540)

Dans votre long discours, vous avez indiqué toutes les raisons qui font de la taxe sur les produits et services une mauvaise taxe et qui montrent qu'on ne devrait pas l'imposer.

À quel moment du processus le gouvernement s'est-il trompé? À six heures moins vingt-cinq mercredi matin, nous allons vivre un événement extraordinaire à un moment extraordinaire. Quand le gouvernement s'est-il trompé lorsqu'il a estimé qu'une taxe sur la valeur ajoutée nous était nécessaire pour procéder ensuite à des audiences devant le Comité des finances, etc.? À quel moment aurait-il dû faire demi-tour? À quel moment aurait-il dû comprendre que c'est une chose qui va vraiment à l'encontre des tendances naturelles de la population canadienne? Quand a-t-il eu la possibilité de prendre une autre voie alors que, au lieu de la prendre, il nous oblige à être ici à une heure aussi matinale un mercredi pour tenter de représenter la volonté du peuple canadien, alors que de l'autre côté on est tenu de faire aboutir ce projet de loi et on est déterminé à le faire?

Il faut être juste avec le sénateur Kirby qui a donné une réponse. Il a parlé de 1988, mais il n'a pas donné de précision.

Sénateur Fairbairn, pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez.

Le sénateur Fairbairn: J'aurais tendance à dire que là où le gouvernement a fait fausse route, c'est à la suite des élections de 1988 en supposant qu'il pouvait aller de l'avant avec une proposition qu'il avait pleinement accepté en privé—et encore une fois, c'est la façon typique dont fonctionne ce gouvernement. Il allait faire progresser les choses sans avoir procédé à des consultations générales avant de prendre la décision. La décision avait été prise.

En conséquence, le public a eu l'impression encore une fois de n'avoir absolument pas participé au processus de consultation et de ne pas avoir eu part à l'information.

Là où il a également eu tort, c'est en supposant qu'il n'avait pas nécessairement à rencontrer les provinces pour mettre les choses au point, même si, dans le Livre blanc du ministre, il est dit que sans une participation totale des provinces, la taxe ne pourrait pas foctionner. Si l'on avait la conviction interne que c'était chose nécessaire, alors—

Le sénateur Balfour: Est-ce un peu comme pour le Programme énergétique national?

Le sénateur Fairbairn: Le Programme énergétique national me pose énormément de problèmes. Je n'ai pas de mal à admettre que si l'on avait procédé aux consultations nécessaires et si l'opinion des gens de l'ouest avait été mieux représentée au sein de notre caucus, sans doute le Programme énergétique national n'aurait-il pas été conçu et mis en œuvre exactement comme il l'a été.

Je dirais, sénateur Balfour, qu'il a eu énormément d'impacts sur les événements qui se sont déroulés en Alberta. Je crois que les sénateurs Olson et Hays seront d'accord pour dire qu'aujourd'hui encore il reste très présent dans l'esprit des gens. C'est un symbole qu'on n'a pas oublié.

Je vous dirais que ce que notre parti a dû combattre à l'égard du Programme énergétique national en Alberta, dans une seule province, le Parti conservateur va devoir le faire de la même manière, de façon très sentie, avec la TPS, d'un bout à l'autre du pays. Les gens n'oublient pas.

C'était une époque, vous vous en souviendrez, où les consultations et les négociations allaient bon train entre le gouvernement fédéral et les provinces sur de nombreuses questions. Si on s'était vraiment efforcé de préparer le terrain pour la taxe, avec la collaboration des provinces—et encore une fois, sénateur Balfour, il y a eu des critiques tout à fait acceptables, pas nécessairement de personnes qui sont étroitement liées au parti conservateur, mais de nombreux canadiens, particuliers, groupes et régions comme le Nord, que l'on aurait pu utiliser—à mon avis, on serait arrivé à des compromis à l'égard de cette taxe qui aurait pu préparer le terrain pour que les provinces fassent autre chose que de traîner le gouvernement fédéral devant les tribunaux.

J'imagine qu'il est inutile de parler de ce qui «aurait pu être». Mais je crois qu'on aurait pu faire un effort un peu plus marqué, ne serait-ce que par intérêt politique, pour que le gouvernement fédéral fasse un plus gros effort pour permettre au peuple canadien de mieux comprendre la taxe avant de l'instaurer sur le plan pratique, et réponde à certaines des inquiétudes justifiées et des suggestions qui ont été exprimées.

Comme le ministre des Finances l'a dit, l'un des plus gros problèmes auquel il sera confronté pour mettre en œuvre cette taxe, si le Sénat l'adopte, sera de savoir comment s'arranger avec les provinces. Comme il l'a dit, la taxe ne pourrait pas fonctionner s'il ne pouvait pas s'entendre avec elles. Peut-être est-ce quelqu'un qui aime faire des paris.

Il aurait fallu leur soumettre l'idée et discuter avec elles de la nécessité d'obtenir de nouvelles recettes. Il aurait fallu le faire sans penser qu'elles allaient toutes, peut-être en grognant et dans certains cas en rouspétant carrément, dire en rechignant: «nous allons y travailler avec vous et mettre en commun les éléments de départ.»

Je crois que c'était une hypothèse dangereuse de sa part sans avoir préparé le terrain avec les provinces. Je crois, sénateur Hays, que si cela avait été fait, nous ne serions peut-être pas ici à six heures moins le quart du matin aujourd'hui.

Le sénateur Phillips: J'ai une question à poser à l'honorable sénateur.

Elle a dit dans sa réponse au sénateur Balfour que le Programme énergétique national lui causait certains problèmes. Peut-être pourrait-elle nous en parler car jusqu'ici ses remarques n'ont pas été particulièrement amusante et cela nous semblera peut-être plus intéressant.

• (0550)

Le sénateur Fairbairn: Sénateur Phillips, à ce moment-là, comme je l'ai indiqué au sénateur Balfour, il me posait effectivement des problèmes. Je crois que c'était le cas de beaucoup de gens dans l'Ouest, et je dirais que ce sont des problèmes semblables à ceux que vous avez actuellement, et que votre gouvernement a, avec la TPS. Il n'y avait pas eu de consultation. Nous n'avions pas en fait l'avantage que vous avez dans votre gouvernement d'avoir toute une flopée de députés de cette région. Nous avions des irréductibles comme le sénateur Olson, qui était en mesure, à lui tout seul à peu près, d'essayer de dire pourquoi il y avait des problèmes—lorsqu'il rencontrait ses collègues de Cabinet—et pourquoi il n'aurait pas fallu procéder de la façon dont les choses avaient été faites. Il me semble—qu'une absence de consultation, une absence de représentation, une absence de tentative de travailler plus étroitement . . .

Le sénateur Olson: La représentation était mauvaise.

Le sénateur Fairbairn: C'est exact.

Le sénateur Frith: Voilà une autre grosse différence, nous représentons la chose comme il se doit.

Le sénateur Fairbairn: C'est exact, sénateur Olson et malheureusement—

Le sénateur Phillips: Ais-je bien compris que l'honorable sénateur Fairbairn a dit que le sénateur Olson s'est opposé au Programme énergétique national? Car je me souviens qu'il l'a présenté à cette Chambre comme un programme merveilleux. N'ais-je pas raison en cela?

QUESTION DE PRIVILÈGE

Le sénateur Olson: Votre mémoire vous fait défaut. Sénateur Phillips—

Le sénateur Frith: Le sénateur Olson invoque une question de privilège. C'est vous qui en êtes à l'origine. Vous l'avez accusé.

[Le sénateur Fairbairn.]

Le sénateur Olson: C'est dépeindre la situation de façon fausse. Je ne me suis jamais présenté dans cette Chambre pour dire que c'était un programme merveilleux, car dès les premières fois que je suis venu ici, je savais que les gens d'en face ne le comprenait pas bien. Les gens d'en face ont commencé à le présenter sous un faux jour. Tout cela me posait des poblèmes. N'importe quel bon programme complet qui constitue un programme d'envergure pose généralement des difficultés.

Tout ce que j'essayais de dire, c'est que certaines personnes d'en face, et je crois que le sénateur Phillips en était et le sénateur Balfour également, avaient de mauvaises données de départ et n'ont jamais cessé d'en parler, même lorsque nous avons amendé et réparé la plupart de ces erreurs.

Le sénateur Balfour: Et ils ne cesseront jamais de le faire.

Le sénateur Olson: Et ils ne cesseront jamais de le faire.

Par exemple, je sais que le sénateur Balfour a mentionné certains éléments du Programme énergétique national qui n'ont jamais été mis en vigueur et ils continuent à prétendre le contraire. Nous avons constaté certaines choses qui n'allaient pas peu de temps après qu'il ait été annoncé le 30 octobre 1980. Nous ne les avons pas fixées et avons donc proposé tout de suite des amendements.

Par exemple, les frais administratifs sur le gaz naturel qu'on avait fixés à 0,15 $ par mille pieds cubes et qui devaient monter jusqu'à 0,75 $ pour mille pieds cubes, n'ont jamais été imputés et vous en parlez cependant encore.

Le sénateur Balfour: Bien évidemment.

Le sénateur Olson: Pourquoi? Pourquoi prler de choses qui ne sont jamais arrivées comme si elles étaient arrivées? Je ne comprends pas ce genre de raisonnement. Bien sûr, je sais que vous et le premier ministre Lougheed, ainsi que quelques autres personnes, avez pris le mors aux dents, avez commencé à courir sans jamais pouvoir vous arrêter. Ce n'est pas que j'essaye de dire maintenant que le PEN était parfait en tout. Pas le moins du monde. Mais je peux vous dire une chose, c'est que ce n'a jamais été ce que l'Opposition a annoncé comme s'étant produit, et surtout le premier ministre Lougheed de l'Alberta. Une bonne partie de ce qu'il prétendait aurait pu lui être suggéré, et aurait même pu figurer dans le programme au départ, mais cela n'a jamais été mis en œuvre.

Le sénateur Frith: Bravo!

Le sénateur Olson: Il faudra remettre les choses en ordre, car la crédibilité en prend un sérieux coup si vous continuez à dire que des choses qui ne se sont jamais produites ont eu lieu.

Le sénateur Balfour: J'aimerais bien vous entendre tenir ce discours à Calgary.

Le sénateur Olson: Je l'ai fait. Vous savez qu'il y a quelques producteurs de pétrole qui participent de près à la question. Ils ne prennent pas la parole pour pousser des hourras, mais ils disent qu'il est temps qu'on parle sérieusement de ce qu'a été ce PEN. Nous savons que nous nous sommes fait avoir. Politiquement, ce fut simplement une victoire écrasante pour le premier ministre de l'époque, M. Lougheed. Cela ne fait aucun doute. Il me semble que si les Conservateurs peuvent trouver quelque chose qui puisse les faire gagner, même s'ils ont tort, ils continuent à le défendre indéfiniment jusqu'à ce que l'affaire soit complètement usée.

Je suis un peu privilégié en l'occurrence car le sénateur Phillips a dit que j'étais venu ici pour prétendre qu'il s'agissait d'un excellent programme. Je sis que certaines éléments de ce programme étaient nécessaires, mais je ne l'ai jamais accepté de la façon dont il le dit. Nous avons commencé à l'arranger. Ce projet de loi C-62 a besoin également d'être arrangé.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Olson: Je sais que certains membres d'en face qui participaient avec nous à ce comité, ont admis que, précisément dans ces régions où nous avons tenu les réunions, nous allions bien sûr arranger les choses.

Le sénateur Fairbairn a indiqué plus tôt dans son discours que personne dans cette salle, parmi les gens d'en face, ne s'est proposé pour essayer d'arranger ce projet de loi défectueux qui en a bien besoin. Je ne comprends pas ce genre de raisonnement.

Le sénateur Frith: Il n'offre en fait de le faire que du bout des doigts.

Le sénateur Olson: Alors ce geste revient en fait à dire: «Pas d'amendement. Nous sommes si intelligents et si sagaces que nous pouvons rédiger un énorme projet de loi de 380 pages qui est excellent et que nous n'allons rien changer.»

C'est aussi ce qu'ils ont fait avec le lac Meech. Cela s'est produit pour le lac Meech. Je parie une chose: je parie que chacun des amendements que nous avons proposés sera en fait adopté d'ici 18 mois. C'est pourquoi je crois . . .

Le sénateur Frith: Même chose pour le lac Meech.

Le sénateur Olson: Oui, on aurait aussi pu l'arranger. Il n'était pas entièrement mauvais, mais il comportait quelques éléments moins bons. Les gens d'en face, je ne sais pas d'où ils tiennent cette idée qu'ils détiennent toute la sagesse, qu'ils peuvent tout faire à la perfection et refuser tout changement.

Le sénateur Frith: Encore un travail fait tout d'une pièce.

Le sénateur Olson: C'est exactement cela.

C'était donc une petite explication à l'intention du sénateur Phillips afin qu'il ne refasse pas la même erreur.

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable Orville H. Phillips: Le sénateur Fairbairn a déjà pris la parole une fois dans ce débat. Notre règlement n'autorise les sénateurs à prendre la parole qu'une seule fois, une fois que la question préalable a été posée. Elle n'a pas cédé la parole à l'honorable sénateur Olson et c'est maintenant le sénateur Olson qui a la parole. Le sénateur Olson a pris la parole à sa suite et le sénateur Fairbairn devrait donc en avoir terminé avec son discours.

Le sénateur Olson: C'est faux.

Le sénateur Frith: Le sénateur Olson a pris la parole pour une explication sur un fait personnel, mais discutons donc longuement du rappel au règlement du sénateur Phillips. Merci encore, sénateur.

Le sénateur Olson: J'ai dit au début que je prenais la parole pour une explication sur un fait personnel parce que le sénateur Phillips me prêtait des paroles que je n'avais pas dites. Il faisait une déclaration qui n'était tout simplement pas vraie. C'est l'une des justifications les plus solides que l'on puisse avoir pour une explication sur un fait personnel. Je n'en dirais pas autant du sénateur Balfour, car s'il s'agissait de quelque chose que je savais ne pas être vrai et que je ne m'attendais pas à ce qu'il prenne la parole pour s'opposer, ce qu'il n'a d'ailleurs pas fait.

● (0600)

Voilà ce qu'il en était. Je ferais un très long discours un de ces jours. Il s'agissait d'une explication sur un fait personnel.

Le sénateur Phillips: C'est maintenant que vous faites votre discours.

Le sénateur Olson: Si vous me laissez continuer, je veux bien.

Le sénateur Frith: Oui, monsieur. J'adore le sénateur Phillips, il nous aide vraiment beaucoup. Une autre question, peut-être, sénateur?

Le sénateur Phillips: Oui. Ça devient très ennuyeux.

Le sénateur Olson: Je sais que je ne suis pas le seul non plus.

MOTION DE TROISIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

Le sénateur Fairbairn: J'aimerais dire en fait qu'il s'agit du début de ma conclusion. Je veux montrer que notre pays a eu le temps de réfléchir aux ramifications de cette taxe. Même si le ministre et son ministère ont nié ces ramifications, j'aimerais voir quel appui le gouvernement a en fait reçu pour ce projet de loi C-62. J'ai essayé d'indiquer pour le compte rendu, et aussi exhaustivement que possible, ce que les audiences du comité du Sénat chargé du projet de loi, tenues dans tout le pays, ont révélé de façon impressionnante. C'est un peu la réponse qu'a suscitée ce texte législatif chez les Canadiens. Je dois dire que je ne comprends vraiment pas pourquoi le gouvernement s'est senti contraint de faire progresser dans un seul but et avec un tel entêtement cette législation sans essayer de procéder à certains des changements concernant la TPS dont a discuté le sénateur Olson il y a une minute.

L'une des choses qui m'ont frappée début novembre, c'est un article du *Globe and Mail* sur les sondages qui ont été commandés par le gouvernement au cours de l'année écoulée au sujet de la TPS. Six sondages. Que disaient ces sondages? Je vais vous lire le début de l'article.

> Le ministère fédéral des Finances a dépensé 413 700 $ au cours de l'année écoulée pour six sondages de l'opinion publique indiquant que la plupart des Canadiens détestent la taxe proposée sur les produits et services et n'ont pas suffisamment confiance dans le gouvernement pour penser qu'il va dépenser les recettes de la TPS de façon judicieuse.

Le sénateur Olson: Ils n'avaitent qu'à me le demander, j'aurais pu leur dire.

Le sénateur Frith: Ils auraient économisé de l'argent.

Le sénateur Fairbairn: Vous auriez pu le leur dire. Il est clair que tous les témoins qui se sont rassemblés pour venir à nos audiences n'avaient aucun problème lorsqu'il s'agissait d'exprimer leur opinion. Il était inutile de dépenser presqu'un demi million de dollars pour effectuer ces sondages afin de savoir ce que pensait le public.

Ces sondages effectués et l'opinion du public étant connue, qu'a fait le gouvernement? Il a continué à hâté l'adoption de

ce texte de loi. Il a continué sans modification, sans compromis ou sans écouter ce que les gens avaient à dire.

De toute évidence, tandis qu'il procédait à ses propres sondages, il devait bien suivre tous les résultats des autres sondages qui sortaient à ce moment-là, qu'ils viennent de gauche ou du centre, et qui donnaient je crois pouvoir le dire des nouvelles assez déprimantes pour le gouvernement fédéral. En dehors du facteur de confiance, qui leur pose un problème depuis un certain temps, quel est le principal sujet qui inquiète les Canadiens, selon les réponses données lors de ces sondages? Le principal sujet est la TPS.

Il y a donc les sondages que le gouvernement a faits. Il y a le sondage Angus Reid qui indiquait récemment que sept personnes sur dix sont contre la taxe. Les provinces ne cessent de remettre en question la taxe pour des raisons constitutionnelles en ayant recours aux tribunaux. Comme on l'a dit il y a quelques instants, comme pour le lac Meech et la réforme du Sénat, nous avons un exemple évident du fait que ce gouvernement ne s'est pas assuré un large concensus au départ avant d'agir. Cela me ramène à ma réponse au sénateur Hays. C'est l'essentiel du problème que vit notre gouvernement dans pratiquement tous les domaines.

Dans tout le pays, les Canadiens ont dit au comité sans mâcher leurs mots ce qui n'allait pas dans cette taxe aussi bien au niveau de la conception que de l'application proposée. Le climat économique dans lequel cette taxe sera proposée est effroyable.

Je commence par rappeler brièvement le climat dans lequel le gouvernement impose cette taxe et les politiques de rechange que les autres pays utilisent pour essayer d'éviter les récessions créées par le pays même. Je ne suis pas économiste, mais il n'est pas nécessaire d'être spécialiste pour voir ce qui s'est passé dans l'économie de notre pays.

Depuis l'imposition de l'Accord de libre échange, les Canadiens luttent pour s'adapter aux pertes d'emploi qui en sont la conséquence et à l'activité économique que le gouvernement avait promis de faciliter en créant des programmes spéciaux d'adaptation.

Malgré tout le travail de la Commission Grandpré, il n'a en définitive offert aucune mesure d'adaptation. Le ministre des Finances admet que tout le monde sait au Canada depuis un certain temps—et je vous ai cité plusieurs choses à ce sujet—que nous entamons une grave récession au moment précis où le gouvernement va infliger un autre coup important à l'économie en imposant cette taxe.

Le sénateur Olson: J'imagine qu'on ne peut rien croire de ce qu'il dit.

Le sénateur Fairbairn: Dans un tel contexte, la TPS verra la fin de milliers de petites entreprises dont les activités ont déjà été réduites en raison de la concurrence accrue à l'Accord de libre échange et de la mauvaise situation économique. Les dépenses supplémentaires dues à la paperasserie venant s'ajouter à l'augmentation de 7 p. 100 des prix, que le marché risque de ne pas pouvoir supporter, et une augmentation de 7 p. 100 des frais généraux pour tous les produits et services nécessaires au fonctionnement d'une entreprise, obligeront simplement des milliers de petites entreprises à cesser leurs activités. Ce sont ces entreprises qui créent beaucoup d'emplois au Canada. Ces gens vont être obligés d'avoir recours au chômage ou de se lancer dans l'économie parallèle.

Les signes négatifs et punitifs de la récession sont partout autour de nous lorsqu'on voit les annonces de fermeture dans les vitrines des magasins et les magasins vides. Les pressions sont étouffantes. Les petits entrepreneurs qui ont réussi à faire des bénéfices pendant de nombreuses années suivent avec tristesse la détérioration de leur situation malgré leurs aptitudes dans le domaine des ventes et de la commercialisation. Ils sont contraints de prendre une deuxième hypothèque sur une maison qu'ils avaient fini de payer, et ils se demandent combien de temps ils vont réussir à maintenir leur magasin.

Il y a un exemple que je connais ici à Ottawa d'une entreprise florissante d'objets de collection qui avait commencé à se faire une réputation internationale comme offrant des biens et des services de qualité. Mais, pour faire face au fardeau supplémentaire de cette taxe, le propriétaire a dû réduire ses frais généraux en déménageant dans des locaux plus petits et moins accessibles. Il envisage sérieusement d'emmener une grande partie de son affaire aux États-Unis. Ce sont des faits réels qui se passent un peu partout dans le pays.

Le ministre des Finances nous reproche de faire trop de rhétorique. Nous lui demandons en échange où diable il vit? À qui il parle?

Le sénateur Frith: À qui parle-t-il?

Le sénateur Fairbairn: À qui parle-t-il? Merci, sénateur Frith. Nous savons ce que ce gouvernement prétend être : le grand champion de l'esprit d'entreprise. Or ce sont aux grosses sociétés, généralement considérées comme le secteur le moins entreprenant et le plus bureaucratique du milieu des affaires, que les politiques gouvernementales s'adressent manifestement. Ce sont sans doute les seules organisations équipées pour réagir aux fantaisies du libre échange et au fardeau de la TPS. Ce sont les seuls à avoir la stabilité financière et la marge de manœuvre voulues pour surmonter cette crise. L'effet de cascade de cette nouvelle taxe représentera une ponction importante sur toute l'économie, au moment même où celle-ci a le plus besoin d'être relancée. N'oublions pas en outre que cette taxe ne s'applique pas simplement au secteur à but lucratif. Notre gouvernement n'hésite pas à imposer toutes les activités bénévoles, les initiatives prises par des centaines de milliers de citoyens qui lui permettent à tous les niveaux d'économiser pratiquement des millions de dollars. Voilà un gouvernement qui n'hésite pas à imposer les vêtements pour enfants, les services de loisirs et les programmes sociaux communautaires, et même l'activité physique. Voilà un gouvernement qui h'hésite pas à imposer les arts, les livres et la lecture dans un pays où la culture et l'art canadiens ont réussi à se faire une place modeste sur le marché grâce à d'énormes efforts. Voilà un pays dont le gouvernement est prêt à imposer les frais d'inscription établis par les associations récréatives et de sport amateur, sauf lorsque les membres sont des enfants de moins de 14 ans ou des personnes atteintes d'un handicap physique ou mental; en même temps, voilà un pays où les principales causes de décès restent des maladies liées à la condition physique et au mode de vie, et où les frais de santé représentent parfois jusqu'à un tiers du budget total des provinces.

● (0610)

En ces petites heures du matin, j'ai l'impression que si le gouvernement avait pu trouver une façon de percevoir une taxe sur la respiration, il l'aurait fait mais, en réalité, c'était inutile puisque c'est à peu près l'effet qu'aura la TPS.

Le sénateur Frith: Vous allez payer des taxes et impôts chaque fois que vous respirez.

Le sénateur Fairbairn: C'est exact.

Les groupes sans but lucratif devront également payer la TPS sur tous les produits et services qu'ils doivent acheter pour appliquer leurs programmes, et afin d'avoir à une remise de 50 p. 100 sur la TPS qu'ils paient, ils devront assumer le fardeau que représentent la tenue des registres et les demandes de remboursement.

Le comité du Sénat, comme nous le savons et comme je l'ai déjà dit en réponse à une question, a appris que même les coquelicots vendus par par les anciens combattants et les couronnes que nous avons placées devant le Monument aux morts, le Jour du souvenir, ne sont pas exonérés de cette affreuse taxe. En fait, une association d'anciens combattants a envoyé une lettre au ministre des Finances pour attirer son attention sur la situation.

Honorables sénateurs, je vous demande de réfléchir un instant aux avantages que cela va procurer au gouvernement. Les manchettes disent entre autres «La politique de crainte du premier ministre ne lui fera pas gagner de voix», «La Chambre des communes n'est plus démocratique», «Les Canadiens rejettent le Parti conservateur et son chef», «Quatorze pour cent d'appui pour les conservateurs parmi les électeurs décidés, ce qui les place à peine devant deux partis régionaux, le Reform Party de l'Ouest, avec 11 p. 100, et le Bloc Québécois séparatiste avec 10 p. 100 des intentions de vote.»

Le sénateur Bosa: L'honorable sénateur me permet-elle de lui poser une question?

Le sénateur Fairbairn: Bien entendu.

Le sénateur Bosa: À quelle date ce sondage a-t-il été effectué?

Le sénateur Fairbairn: Les résultats de ce sondage sont parus dans le *Toronto Star* du 26 novembre; ils sont donc très récents et à jour.

«Selon 31 p. 100 des Canadiens, Brian Mulroney est le pire premier ministre depuis des années», «Les sondages révèlent que la plupart des Canadiens désapprouvent le bilan des conservateurs», «Sept Canadiens sur dix ne trouvent rien de positif dans le bilan des conservateurs.»

J'ai été appelée récemment à donner mon avis sur un sondage effectué pour le *Globe and Mail* et Radio-Canada; les résultats étaient extrêmement décourageants parce que le manque de respect, la frustration et la colère suscités par le gouvernement actuel se répercutent, dans l'esprit du public, sur les responsables politiques et l'ensemble de la scène politique au Canada.

Le sénateur Bosa: Et sur les institutions.

Le sénateur Fairbairn: Et sur nos institutions, et ce manque d'égard, ce manque total de respect est accablant.

Voici ce qu'on peut lire dans ce sondage:

> Près de 30 p. 100 de la population se coupe en quatre pour trouver les critiques les plus négatives à formuler à l'égard des politiciens, de leur façon de travailler, du processus politique, de tout le système. Il s'agit d'électeurs extrêmement mécontents et une bonne partie d'entre eux est passée au Reform Party ou au Bloc Québécois. Pour ces 30 p. 100 de la population, il n'y a pratiquement rien qui fonctionne, et rien de positif à dire au sujet de la situation actuelle.

Voilà le genre de données dont nous disposons, sénateur Bosa.

> Soixante-dix-sept pour cent des Canadiens estiment que les politiques ne disent pratiquement jamais la vérité, ou très rarement. Par ailleurs, 76 p. 100 estiment que les gouvernements ne prennent les mesures qui s'imposent qu'à de rares occasions ou pratiquement jamais. Soixante-douze pour cent . . .

Ces chiffres sont tout simplement terribles.

> . . . sont d'avis que les gouvernements se moquent bien de ce que pense la population. Soixante-sept pour cent estiment que les gouvernements ne comprennent pas les problèmes auxquels les gens sont confrontés. Pour 70 p. 100 d'entre eux, il faut améliorer considérablement ou remanier fondamentalement notre régime de gouvernement. Soixante-quatre pour cent des Canadiens pensent que les représentants politiques n'ont aucune idée de l'orientation que devrait prendre notre pays ou des mesures à prendre pour atteindre nos objectifs. Cinquante-huit pour cent d'entre eux estiment que le nombre de cas de corruption et de conflit d'intérêts a augmenté dernièrement et 55 p. 100 déclarent avoir perdu récemment leur respect pour les institutions politiques, comme le Parlement.

Le sénateur Bosa: Les résultats n'ont jamais été aussi négatifs depuis des années.

Le sénateur Fairbairn: Pour autant que je m'en souvienne, jamais auparavant près de trois quarts de la popultion, soit 70 p. 100 de Canadiens, n'en sont arrivés au point de n'avoir plus aucune confiance en leurs institutions ou de se désintéresser carrément des objectifs que sont déterminés à atteindre certains responsables politiques agissant de bonne foi. Je le répète, le mécontentement, la colère et la frustration ont terni tout le processus politique dans notre pays. Le débat actuel ne porte pas tant sur l'éventualité d'une nouvelle taxe de 7 p. 100 s'appliquant à tout ce que les Canadiens achèteront ou sur de simples principes économiques. Il ne s'agit pas simplement d'un débat sur l'importance relative d'une doctrine politique par rapport à une autre. Le débat actuel porte sur la façon dont nous voulons nous gouverner en tant que peuple libre et démocratique. Il s'agit d'un débat qui touche au cœur de notre identité de Canadien et qui remet en question notre spécificité parmi les autres pays du monde.

● (0620)

Au début de mon intervention, j'ai parlé de la situation dans d'autres régions du monde, surtout en Europe de l'Est où les barrières disparaissent. Les gens ont enfin la possibilité de participer aux décisions. Et tout cela ne se fait pas sans mal. Ce ne sont pas des réformes faciles, mais elles se produisent enfin. Dans notre pays, la situation évolue tout à fait dans le sens contraire.

Nous avons un premier ministre et un gouvernement qui ont fait fi de façon flagrante non seulement des souhaits de la grande majorité des Canadiens, mais également de leurs besoins. C'est un gouvernement qui a appliqué sans relâche un programme social et économique radical de droite en dépit des preuves accablantes que cela ne correspond ni aux souhaits ni aux besoins de la population. En vue de mener à bien ce programme, les ministériels ont décidé entre eux qu'ils étaient les seuls à savoir ce qui sert l'intérêt supérieur du pays et qu'ils étaient les seuls à avoir les connaissances et les compétences voulues pour prendre les mesures qui s'imposent.

Croire en son programme n'est pas un péché de la part d'un gouvernement, honorables sénateurs. Toutefois, le gouvernement actuel ne s'est pas contenté d'essayer de faire accepter ses programmes, de proposer ses solutions de rechange sur le marché des idées. Le gouvernement actuel s'est livré à des actes antidémocratiques sans précédent et scandaleux, ces derniers temps, pour faire appliquer son programme de droite. J'en ai cité certains exemples lors de mon exposé ce soir et ce matin, et je pense en avoir dit suffisamment.

La liste est longue:

Les déclarations trompeuses et erronées au sujet de cette taxe et de ses effets, la supercherie au cours de la campagne électorale quant au taux de la taxe, la dissimulation délibérée des faits jusqu'à ce que les élections soient terminées, le recours répété à la clôture pour faire adopter cette mesure à la Chambre des communes et, à mon avis, la façon tout à fait répréhensible dont les sénateurs ont été traités au Sénat en se faisant enfermer dehors pendant un vote, en voyant la règle de droit complètement abandonnée au Sénat, en voyant la protection des droits de chacun d'entre nous tomber sous le couperet des décrets dictatoriaux.

La déformation de tout le principe de la réforme du Sénat par la nomination, en vertu d'une règle jamais invoquée auparavant au cours de notre histoire constitutionnelle, de huit nouveaux sénateurs conservateurs dans le seul but de faire adopter ce projet de loi fiscal, est totalement inacceptable. Il suffit de remonter au début du mandat du gouvernement actuel pour trouver le même genre de preuves, et on en vient à se demander: Est-ce bien la façon dont nous voulons gouverner notre pays?

Le sénateur Frith: Non!

Le sénateur Hébert: Non!

Le sénateur Fairbairn: Est-ce là la façon dont un pays devrait être gouverné?

Le sénateur Frith: Non!

Le sénateur Hébert: Non!

Le sénateur Fairbairn: D'en haut, en secret, par arrêtés, par décrets-lois?

Le sénateur Frith: Non!

Le sénateur Hébert: Non!

Le sénateur Fairbairn: Personne ne veut d'un tel gouvernement. Même une pseudo-dictature est vouée à l'échec.

Toutefois, le pire danger de tous dans cette affaire c'est que ce genre de comportement nuit non seulement à ses auteurs—en l'occurrence, le gouvernement actuel—mais qu'il incite en outre les gens à perdre confiance dans tous leurs représentants politiques. Cela nuit à notre réputation à tous.

Le sénateur Bosa: Il règne un certain cynisme.

Le sénateur Fairbairn: Un cynisme rampant, si l'on s'en tient aux résultats des sondages dont je vous ai parlé il y a un instant. Les Canadiens en arrivent à se demander : «Qu'est-ce que cela peut bien faire? Pourquoi prendre la peine de voter?» Je l'ai déjà entendu dire. Certains ne voteront même pas aux prochaines élections. Ou alors ils voteront et indiqueront sur leur bulletin de vote, en les rendant nuls, pourquoi ils refusent de voter. Et pourquoi? Parce qu'ils se disent : «Le gouvernement n'écoute jamais ce que nous lui disons, alors pourquoi prendre la peine de voter?»

Voilà pourquoi, honorables sénateurs, j'ai pris la parole pendant aussi longtemps et pourquoi bon nombre de mes collègues l'ont fait et continueront à le faire. C'est également la raison pour laquelle nous demandons tous instamment aux honorables sénateurs conservateurs d'en face : Écoutez ce que vous disent les Canadiens. Écoutez leurs doléances, qui sont tout à fait réelles. Elles émanent de centaines de milliers, de millions de Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Tous ces gens vous supplient de les écouter. Lorsqu'arrivera le moment décisif, en ce qui concerne la TPS—et, du même coup, la perception des gens à l'égard de ceux qui gouvernent leur pays—c'est à vous que reviendra la décision. Vous pourrez porter un grand coup pour la démocratie et pour la population que nous, sénateurs, représentons également en rejetant cette taxe. Vous pouvez nous aider tous à regagner la confiance que nous avons tous perdue auprès des Canadiens. Vous pouvez dire «non» à la TPS.

Au nom de tous mes collègues, j'espère sincèrement qu'au moins certains d'entre vous le feront.

Des voix: Bravo!

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 115J.*]

LE SÉNAT

Le jeudi 29 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 1151.*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—MOTION DE TROISIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, je vais m'adresser essentiellement aux nouveaux sénateurs et surtout à ceux de la Nouvelle-Écosse.

Veuillez m'excuser, sénateur Forrestall, je n'ai pas entendu votre question.

Le sénateur Forrestall: Ce n'était pas une question. Je suis impatient de vous entendre vous adresser à nous tous.

Le sénateur Stewart: Je remercie l'honorable sénateur de son intérêt dont il continuera à faire preuve, du moins je l'espère. Je suis heureux de voir également que le sénateur Buchanan est parmi nous. À l'instar du sénateur Forrestall, c'est un nouveau sénateur de la Nouvelle-Écosse.

Mes remarques ne porteront pas essentiellement sur le projet de taxe sur les produits et services. D'après ce qui a été dit au cours des discours prononcés de deux côtés du Sénat, et d'après ce que j'ai cru déceler sur le visage de mes collègues d'en face, je pense que l'ensemble des sénateurs s'entendent à reconnaître que notre pays n'est pas prêt à adopter cette taxe sur les produits et services. Il est trop tôt pour mettre en vigueur la taxe, pour adopter ce projet de loi. Il est encore trop tôt pour que ce projet soit ajouté à nos livres de lois. Du même coup, les Canadiens ne sont pas prêts pour cette taxe et je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point.

Toutefois, je crois que les honorables sénateurs désireux de se prononcer contre ce projet de loi ne peuvent pas le faire en raison de diverses considérations, comme la théorie d'un gouvernement responsable, le principe du mandat électoral, leur notion du rôle du Sénat et autres. Mes propos porteront surtout sur ces questions-là.

• (0630)

Tout d'abord, je voudrais dire, comme l'a fait le sénateur Fairbairn en concluant ses remarques, que notre pays a eu la chance au fil des ans de jouir d'un gouvernement parlementaire. Nous n'avons pas été dirigés par décret. Les décisions dans notre pays n'ont pas été prises en haut lieu et promulguées ensuite. Les décisions ont été prises au Parlement.

Le Parlement est une institution ancienne dont nous connaissons assez bien le fonctionnement. Il est chargé de prendre des décisions. Toutefois, il y a également deux autres facteurs qui entrent en jeu: les règlements et le débat. Des décisions prises sans débat et sans règlements ne sont pas légitimes. C'est aussi simple que cela. Les gens sont prêts à accepter les décisions qui découlent d'une véritable activité parlementaire, mais ils ne sont pas disposés, honorables sénateurs, à accepter des décisions qui ont été prises sans faire l'objet d'un véritable débat et en enfreignant les règles en vigueur jusque-là par le recours à de scandaleux abus de pouvoir.

Je vais inviter les honorables sénateurs qui appuient ce projet de loi, le projet de loi C-62, à essayer de le justifier, s'ils sont convaincus qu'il doit entrer en vigueur. Je ne leur demande pas de faire de l'obstruction systématique contre leur propre mesure législative, mais je leur demande d'écouter les témoignages dont je vais leur faire part aujourd'hui pour leur faire comprendre qu'ils n'ont pas tenu un véritable débat sur cette mesure. Je vais leur demander d'essayer de réfuter les preuves que je leur fournirais pour expliquer que l'on n'a pas simplement enfreint le Règlement du Sénat, mais que l'on en a complètement fait fi.

Le sénateur Frith: On l'a abrogé.

Le sénateur Stewart: En effet. C'est la loi de la jungle qui a prévalu ici, la loi du plus fort.

Je tiens à dire aux honorables sénateurs que si ce projet de loi entre en vigueur sans débat et uniquement grâce à la force du nombre, il ne sera respecté par personne. Il n'aura pas la légitimité qu'exige une loi pour être reconnue par une démocratie.

Le Sénat est saisi d'une motion visant à couper court au débat sur le projet de loi C-62. Je demande aux honorables sénateurs d'examiner l'historique de ce projet de loi avant de décider du sort qu'ils réserveront à cette motion. La deuxième lecture du projet de loi C-62 a été proposée par le sénateur Kelly le 1er mai dernier. Celui-ci a parlé pendant une trentaine de minutes. Le 2 mai, le sénateur Poitras a parlé pendant environ 17 minutes. Puis, après environ cinq heures de débat, au cours duquel ce sont surtout les sénateurs libéraux qui sont intervenus, le projet de loi C-62 a été renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Le 27 juin, le gouvernement, par l'entremise du sénateur Doody, a proposé que le Sénat parte en congé d'été pendant trois mois. Le jour même de notre retour, à la fin septembre, le président du comité a essayé de présenter le rapport de son comité. Les progressistes conservateurs ont fait de l'obstruction et le rapport a finalement été présenté le 26 septembre. Puis le sénateur Roblin a refusé que le rapport soit étudié plus tard ce jour-là. C'était son droit et je n'en disconviens pas.

Le 4 octobre, le Président Charbonneau a révélé qu'il était de mèche avec le gouvernement quand, contrairement au Règlement du Sénat, il a tenu un vote lors d'une réunion secrète entre quelques sénateurs, et manifestement pas lors d'une séance du Sénat du Canada; cette réunion a eu lieu à

huis clos, avant l'heure qu'il avait lui-même fixée. Il ne s'agissait pas d'une réunion du Sénat du Canada.

Le sénateur Forrestall: Pourquoi essayez-vous de donner cette impression? Ce n'est pas la vérité et vous le savez.

Le sénateur Stewart: Mais c'est la vérité, sénateur Forrestall. Le compte rendu du Sénat prouve que le Président a envoyé une lettre dans laquelle il annonçait la tenue du vote à 17 h 30. Chacun sait que, à 17 h 25, il a ordonné la fermeture des portes.

Le sénateur Forrestall: J'ai vu votre whip repousser les gens à la porte. Je vous dis simplement ce que j'ai vu et ce que je sais des événements. Ma version ne confirme pas celle que vous avez décidé de fournir publiquement.

Le sénateur Stewart: Je sais ce que j'ai vécu, sénateur Forrestall.

Le sénateur Forrestall: Moi aussi.

Le sénateur Stewart: Je parle d'après mon expérience personnelle.

Le sénateur Forrestall: Moi aussi.

Le sénateur Stewart: Je suis venu ici et j'ai trouvé les portes du Sénat fermées.

Le sénateur Forrestall: C'est votre problème personnel.

Le sénateur Stewart: Je parle toujours de choses que j'ai vécues personnellement, à moins d'avoir de bonnes preuves qu'il en a été autrement. En tant que sénateur de la Nouvelle-Écosse, je suis venu ici pour assister à ce que je pensais être un vote de tout le Sénat, tenu à une certaine heure, 17 h 30, fixé, sans raison par le sénateur Charbonneau. Lorsque je suis arrivée en provenance de l'édifice Victoria, j'ai trouvé les portes du Sénat fermées. C'est pourquoi je dis qu'il s'est agi d'une réunion secrète. Ce n'était pas une véritable séance du Sénat du Canada. Il s'est agi d'une réunion secrète tenue à une heure où il m'était impossible d'être présent.

Le sénateur Phillips: Quel vol avez-vous pris?

Le sénateur Stewart: J'étais dans mon bureau à l'édifice Victoria. Je suppose que vous n'étiez pas dans votre bureau. Vous étiez ici en train de comploter pour organiser une réunion secrète.

Le sénateur Phillips: Combien de temps vous a-t-il fallu pour revenir de l'aéroport?

Le sénateur Stewart: Sénateur Phillips, vous êtes en train d'inventer.

● (0640)

Le sénateur Phillips: Je vous pose simplement une question.

Le sénateur Stewart: Vous faites des sous-entendus qui n'ont aucun fondement.

Le sénateur Forrestall: Qu'avez-vous fait, pendant une trentaine de minutes, si ce n'est des sous-entendus sans fondement?

Le sénateur Stewart: J'ai dit la vérité, sénateur Forrestall, et je vous ai expliqué mes propos. Si vous voulez nier les faits que j'ai exposés, c'est votre droit.

Je vous ai dit que j'ai entendu dire qu'un vote aurait lieu. Je suis venu ici aussi rapidement que possible pour trouver les portes fermées. Il est possible que les sénateurs qui étaient plus près du Sénat soient arrivés alors qu'elles étaient encore ouvertes; je n'en sais rien. Je ne parle que de mon expérience personnelle.

Je veux vous dire que, en tant que sénateur de la Nouvelle-Écosse, j'ai le droit de participer à tous les votes du Sénat. Je n'ai pas souvent été absent et même le sénateur Phillips en conviendra.

Le sénateur Phillips: À quel heure le timbre a-t-il commencé à sonner?

Le sénateur Stewart: Sénateur Phillips, permettez-moi de vous dire que la semaine précédente, le Président avait également coupé la sonnerie de son propre chef, enfreignant ainsi le Règlement du Sénat. Comment fallait-il, dans ces conditions, interpréter le son du timbre ou son interruption? Comment pouvait-on savoir ce qu'il en était?

Je suis heureux que les honorables sénateurs m'aient aidé à expliquer tout cela et leurs interventions ont été des plus utiles.

À 9 h 30, le vendredi 5 octobre, lors de la même séance, le sénateur Murray a décidé de proposer que le Sénat passe à l'Ordre du jour et étudie directement à l'article relatif au projet de loi C-62. Étant donné l'attitude qu'il avait adoptée au cours de la même séance le soir précédent, les sénateurs libéraux étaient convaincus que le sénateur Charbonneau accepterait la motion du sénateur Murray même si elle était de toute évidence irrecevable. Ils ont donc fait du bruit pour empêcher le sénateur Murray de présenter cette motion. Celui-ci a essayé de recourir à la même tactique à nouveau le lundi 15 octobre. Les sénateurs libéraux ont encore une fois empêché une infraction du Règlement du Sénat.

Le jeudi 18 octobre, le Sénat a adopté un ordre spécial. Celui-ci fixait une limite de trois jours pour l'étude du rapport du comité sur le projet de loi C-62 ete prévoyait huit amendements devant être proposés par le Leader de l'opposition. Le débat sur chacun des amendements était limité à six heures, soit un total de 48 heures de débat.

Lorsque cette phase du débat a été terminée, le 2 novembre, le sénateur Kelly a proposé la troidième lecture du projet de loi C-62. À ce moment-là, il n'a absolument rien dit.

Le premier amendement libéral prévu dans l'ordre spécial a été proposé le 5 novembre. Ce jour-là, le sénateur Poitras nous a donné une version abrégé de son discours classique sur les rapports entre la taxe sur les produits et services et la diminution du déficit. Toutefois, la vedette du jour fut le sénateur Chaput-Rolland qui déclara, comme en témoigne la page 3545 des *Débats du Sénat* que, même si dans son for intérieur, elle savait qu'il est dangereux de taxer les livres, sa foi dans le chef de son parti lui permettait de surmonter tous ces obstacles.

Le 6 novembre 1990, le deuxième amendement libéral a été proposé. Celui-ci portait sur l'imposition de la taxe à l'électricité et aux combustibles de chauffage. Le sénateur Barootes est intervenu en tenant des propos de portée très générale.

Le troisième amendement libéral, proposé le 7 novembre, portait sur l'imposition des coopératives. Seul le sénateur Simard a trouvé quelque chose à dire pour s'opposer à cet amendement et les honorables sénateurs savent qu'il est prêt à intervenir sur n'importe quel sujet. Les autres sénateurs progressistes conservateurs sont restés silencieux.

Lorsque le quatrième amendement libéral fut proposé le 12 novembre, le sénateur Robertson fit un discours. Comme on pouvait s'y attendre, le sénateur Simard est aussi intervenu. Les autres sénateurs progressistes conservateurs n'ont pas dit un mot.

Lorsque le cinquième amendement libéral a été proposé le 13 novembre, un sénateur conservateur est intervenu, le sénateur Nurgitz. Comme on peut le voir à la page 3744 des *Débats du Sénat*, il a pris la parole parce que son whip, le sénateur Phillips, lui avait donné l'ordre de le faire. Le sénateur Murray a fait alors de brèves observations.

Lorsque le sixième amendement libéral fut proposé le 14 novembre, c'est le sénateur David qui prit la parole. Il nous déclara que nous ne pouvions pas nous permettre d'exonérer de la taxe les livres, les coopératives ou les services funéraires. L'essentiel de son message portait que la TPS aurait pour effet de réduire la dette publique. Il recommandait la crémation car cela diminuerait le fardeau de la TPS.

Lors du septième amendement libéral portant sur l'application de la taxe dans le Nord, proposé le 19 novembre, seul le sénateur Cogger a trouvé quelque chose à dire pour s'y opposer.

Le dernier amendement libéral a été proposé le 20 novembre. Cette fois-là, nous avons entendu une brève intervention du sénateur Di Nino.

Le jeudi 22 novembre, le sénateur Murray a essayé d'empêcher un sénateur indépendant d'obtenir la parole pour proposer un amendement. Comme on pouvait s'y attendre, le sénateur Charbonneau a fait tout son possible pour soutenir le sénateur Murray. Les sénateurs libéraux sont intervenus pour empêcher un scandale.

Il a fallu attendre le lundi 26 novembre pour que tout le problème créé par les sénateurs Murray et Charbonneau soit réglé. Ce jour-là, le 26 novembre, les sénateurs Murray et Charbonneau sont convenus de permettre au sénateur Waters de prendre la parole au sujet de la motion de troisième lecture du projet de loi C-62. Le sénateur Waters a proposé un amendement. Le sénateur Phillips n'a pas pu trouver un seul sénateur progressiste conservateur qui soit prêt à intervenir et c'est pourquoi il a décidé de prendre la parole lui-même. Quant à prétendre qu'il a traité de l'amendement du sénateur Waters, c'est beaucoup dire.

Le mercredi 28 novembre, le sénateur Lawson proposa un amendement. Il demanda que l'on modifie le projet de loi C-62 pour prévoir que les recettes découlant de la taxe sur les produits et services et dépassant 21 milliards de dollars servent à réduire la dette publique. Cet amendement revêtait une importance toute particulière puisqu'il allait directement dans le sens de l'argument essentiel des partisans du projet de loi C-62 selon lequel la nouvelle taxe servirait à éponger le déficit annuel et de ce fait à réduire la dette publique. Le sénateur Castonguay s'est prononcé contre cet amendement.

Ni la Chambre des communes ni le Sénat, selon ce qu'a déclaré le sénateur Castonguay à la page 4000 des *Débats du Sénat*, n'a le droit de proposer des mesures d'affectation de fonds. C'est au gouvernement actuel et à ses successeurs qu'il incombe de décider si les recettes découlant d'une taxe donnée serviront ou non à réduire la dette de notre pays. Autrement dit, ceux qui, comme le sénateur Everett, justifient la taxe en disant qu'elle diminuera notre dette, doivent faire confiance au gouvernement actuel et à ceux qui suivront. Toutefois, si l'on en croit le sénateur Castonguay, personne ne doit douter des intentions du gouvernement actuel. Nous avons la parole du premier ministre.

Le sénateur Castonguay a cité les propos suivants du premier ministre:

> Si la TPS rapporte plus que prévu, l'argent ne servira pas à accroître les dépenses de programme. Si l'on réalise un gain inattendu modeste ou même important, je m'engagerais solennellement à réduire le taux de la TPS ou à utiliser cet argent pour éponger le déficit.

Cet engagement formel devrait suffire, selon le sénateur Castonguay. Mais que nous a dit le premier ministre, en réalité? A-t-il dit que les dépenses de programme seraient gelées au niveau de 1989? Dans le cas contraire, sa déclaration est l'évidence même. Il est évident que toutes les recettes recueillies, qu'elles soient supérieures ou inférieures au montant prévu, serviront à éponger le déficit annuel tant qu'il y en aura un.

● (0650)

Le sénateur Castonguay a également cité une déclaration de l'honorable Gilles Loiselle.

> Si la TPS nous procure des recettes supplémentaires, celles-ci serviront bien évidemment, cela va de soi, à éponger le déficit.

Quelle révélation extraordinaire! Rien d'étonnant à ce que cela réjouisse le sénateur Castonguay.

Le jeudi 29 novembre, le sénateur Murray proposa la motion dont le Sénat est actuellement saisi, dans le but de limiter le débat sur la motion proposée par le sénateur Kelly le 2 novembre.

Plus de deux mois se sont écoulés depuis notre retour après trois mois de vacances, et nous avons consacré la majeure partie du temps, soit près de 85 p. 100, à des initiatives visant à repousser les attaques lancées par les sénateurs Charbonneau et Murray contre les droits des honorables sénateurs, droits établis en vertu du Règlement du Sénat.

Je dois dire en toute justice pour les sénateurs conservateurs, bien entendu, que l'ordre spécial qui prévoyait les dix amendements était peut-être quelque peu injuste à leur égard. S'ils avaient l'intention d'intervenir, ils devaient le faire dans les quatre ou cinq heures suivantes puisque, en vertu de l'ordre spécial, ils ne recevraient pas préavis de la teneur de l'amendement. Cet état de choses a peut-être contribué à la médiocrité des interventions de la part des sénateurs du parti au pouvoir. Je le répète, plus de deux mois se sont écoulés et bien peu de nouveaux arguments ont été avancés, si ce n'est au cours des quelques derniers jours, depuis ce qui avait été dit en mai dernier au sujet de la portée générale et des répercussions du projet de loi C-62.

Dans le discours qu'il a prononcé le 28 novembre, le sénateur Castonguay se plaignait que le projet de loi C-62 n'ait pas été examiné plus rapidement. Ce qu'il a omis de signaler, bien entendu, c'est que l'on avait consacré bien peu de temps au projet de loi proprement dit. C'est un parlementaire chevronné. Au cours de sa longue carrière, il n'a jamais vécu une

situation comparable à ce qui s'est passé ici le 22 novembre. J'aimerais lui rafraîchir la mémoire.

Lorsqu'on a annoncé le résultat du vote sur le dernier amendement du sénateur MacEachen, le Président aurait dû quitter le fauteuil puisqu'il était plus de 18 heures. Toutefois, il ne l'a pas fait. Le sénateur Waters et le sénateur Murray ont demandé la parole. Le sénateur Molgat a proposé, en invoquant l'article 26 du Règlement, de donner maintenant la parole au sénateur Waters. Le Président Charbonneau a rejeté la motion.

Ce qui s'est passé est très clair. Le sénateur Murray voulait empêcher le sénateur Waters de proposer un amendement. Il voulait également éviter un vote sur la motion du sénateur Molgat. Il aurait été mal vu en Alberta, ou dans une autre région du pays, que les progressistes conservateurs donnent l'impression de priver le sénateur Waters de son droit indubitable de prendre la parole. C'est pourquoi le sénateur Charbonneau est intervenu pour faire le sale travail du sénateur Murray. Je serais vraiment surpris que le sénateur Castonguay n'ait pas trouvé cette conduite profondément choquante.

Le sénateur Frith: Comment?

Le sénateur Stewart: Profondément choquante.

Nous avons eu à peu près cinq heures de débat sur le projet de loi C-62 en mai. Nous avons consacré trois jours au rapport en octobre. Depuis, nous avons disposé de 60 heures pour le débat sur les propositions d'amendement. Maintenant, le gouvernement a proposé la clôture.

La plupart des sénateurs qui appuient le projet de loi C-62 n'ont rien eu à dire. Nous espérons toujours entendre ces sénateurs qui sont arrivés ici prétendument pour faire passer la TPS. Pourquoi le sénateur Eyton se tait-il? Pourquoi le sénateur Keon n'a-t-il toujours rien trouvé à dire? Peuvent-ils nous expliquer pourquoi ils sont convaincus que la TPS va permettre de réduire le déficit? S'ils ne s'expriment pas, on risquera d'interpréter de façon erronée leur arrivée au Sénat.

Nous avons de nouveaux sénateurs de ma propre province, la Nouvelle-Écosse. Vont-ils nous parler franchement? Vont-ils nous dire ce qu'ils pensent de la TPS et des répercussions pour les habitants de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve?

Le sénateur Everett a pris la parole, et c'est tout à son honneur. Il est intervenu deux ou trois fois à propos du projet de loi C-62. Il comprend, et il l'a expliqué, le rapport entre les taux d'intérêt, le déficit et l'inflation. Il s'est prononcé en faveur de la TPS en mai, mais arrivé au 27 novembre il avait un doute. Il envisageait même de voter, comme il l'a dit, en faveur de l'amendement du sénateur Lawson, mais il a reçu une lettre qui l'a convaincu que M. Wilson et ses successeurs—qu'ils soient conservateurs, libéraux ou néo-démocrates—se serviraient des recettes supplémentaires rapportées par la TPS pour réduire le déficit annuel. Le sénateur Everett avait grand besoin de cette lettre. Sans cela, il aurait risqué de devoir reconnaître publiquement qu'il s'était prononcé de façon beaucoup trop hâtive sur ce projet de loi. Je ne crois pas que le sénateur Eyton par exemple se serait contenté d'une telle lettre de la part d'un ministre en fin de course.

Il faut que cette motion de clôture soit rejetée. Le gouvernement demande à tous les sénateurs d'adopter le projet de loi C-62 alors qu'ils n'ont entendu qu'une très vague réfutation des critiques prononcées à l'encontre de la TPS. Le gouvernement nous demande de faire aveuglément confiance au premier ministre actuel. Ce que nous demande le sénateur Murray avec cette motion, c'est un acte de foi.

Le sénateur Buchanan a dénoncé le projet de loi C-62 quand il était premier ministre de la Nouvelle-Écosse. Le sénateur Hatfield a certainement des réflexions à nous faire partager. Mais non, quand il s'agit d'expliquer et de défendre la taxe sur les produits et services, les progressistes conservateurs ont exactement la même attitude que quand il s'agissait d'expliquer et de défendre l'accord du lac Meech ici-même. Ils ont une attitude d'indifférence impatiente. S'ils étaient avocats, ils seraient rayés du barreau pour incapacité à représenter leur client.

• (0700)

Ils voudraient maintenant s'éviter la fatigue de défendre le projet de loi C-62 en imposant le clôture. Dans l'intérêt du pays et en fait dans celui du gouvernement, ils feraient bien de se secouer un peu. Personne ne leur demande de faire de longs discours. Nous ne nous attendons pas à les voir se mettre à faire de l'obstruction systématique contre leur propre projet de loi. Mais ils pourraient au moins sauver les apparences en faisant intervenir une demi-douzaine d'avocats de leur cause compétents, sinon l'histoire retiendra seulement qu'ils ont manqué à leur devoir. Ce sera une erreur de plus dans le bilan de la gestion de ce projet de loi au Parlement.

Si jamais projet de loi a fait l'objet de maladresses, c'est bien celui-ci, le projet de loi C-62. Nous avons ici ce que le gouvernement considère comme le plus important projet de loi financier de ce 34e Parlement. Le sénateur Doody a présenté un affidavit en date du 16 novembre 1990 à la Cour de l'Ontario (Division générale) à propos de l'affaire opposant Tapishar Sher Singh au gouvernement. On dit dans cet affidavit que «le projet de loi sur les produits et services (projet de loi C-62) est au cœur même du plan économique et financier de l'administration actuelle . . .» Or, comment le gouvernement s'y est-il pris pour obtenir l'appui du Parlement à cette mesure qu'il considère comme étant d'importance capitale?

Cet pivot du nouvel ordre économique et fiscal du Canada devait entrer en vigueur le 1er janvier 1991. Le gouvernement a reporté la présentation du projet de loi à la Chambre des communes jusqu'au 24 janvier 1990. On s'est servi de la clôture pour mettre fin au débat en deuxième lecture. On a imposé la clôture à l'étape du rapport, et encore lors de la troisième lecture. Le gouvernement pouvait s'attendre à une réaction du Sénat, et il a décidé de lancer les dés en octobre.

Entre temps, on a trouvé une excuse pour recourir à l'article 26 de la Loi constitutionnelle. On a délibérément évité de régler le différend entre le gouvernement et le Sénat au sujet du projet de loi C-21. Dans son affidavit, le sénateur Doody écrit qu'en mai 1990 «le débat sur la motion d'acceptation [du message de la Chambre des communes à propos du projet de loi C-21] a été ajourné et n'a repris que le 19 octobre 1990». Le sénateur Doody oublie de préciser que le débat a été ajourné par le sénateur Ottenheimer le 23 mai et que la motion est restée inscrite sous le nom du sénateur Ottenheimer de cette date jusqu'au 19 octobre. Il oublie de préciser que les négociations visant à surmonter les différends ont montré que le gouvernement savait que le message adressé par la Chambre

des communes au Sénat était erroné. Le sénateur Doody a aussi oublié de signaler que quand il est apparu que les différends restants entre les deux Chambres pouvaient être rapidement réglés, le gouvernement a refusé de poursuivre la discussion. Il oublie qu'il a lui-même proposé des vacances de trois mois le 27 juin, montrant ainsi à quel point le gouvernement brûlait d'impatience de voir adopter le projet de loi C-21.

Le projet C-28, le projet de loi sur la récupération, a aussi servi à justifier le recours à l'article 26 de la Loi constitutionnelle. Le Comité des banques et du Commerce avait fait rapport de ce projet de loi avec amendements au Sénat le 16 mai 1990. Le lendemain, le sénateur Murray s'est inscrit en faux contre ces amendements sous prétexte qu'ils soulevaient des questions constitutionnelles et de procédure. Le même jour, j'ai demandé au sénateur Murray de ne pas retarder le projet de loi par une longue controverse sur les pouvoirs constitutionnels du Sénat. Voici ce que je disais:

> Je me demande si le Leader du gouvernement au Sénat, compte tenu des retards considérables qui ont déjà accompagné le projet de loi sur l'assurance-chômage—des retards entraînés principalement par les débats, les conflits et les déclarations concernant des problèmes constitutionnels et de procédure—serait prêt à envisager d'étudier les propositions d'amendement sur la base de leur mérite. Autrement dit, à laisser de côté les questions constitutionnelles et de procédure pour lesquelles il existe une longue tradition de jurisprudence au Sénat, afin d'éviter d'encombrer le débat avec ces autres questions et de parvenir dans un délai raisonnable à un règlement quelconque. J'espère que le Leader du gouvernement comprend ce que je veux dire. En un mot, pourquoi le gouvernement se retranche-t-il derrière les questions constitutionnelles et de procédure pour rejeter ces propositions d'amendement? Pourquoi ne se contente-t-il pas de dire: «Nous ne sommes pas d'accord, et c'est tout»?

Le sénateur Murray a rejeté ma proposition, mais j'ai essayé de raisonner avec lui. J'ai dit:

> Le sénateur Murray a certes raison de dire qu'il y a ici des questions constitutionnelles et de procédure. Toutefois, je ne vois pas ce que nous avons à gagner à les placer au premier plan du débat. Si le débat sur le mérite des amendements dure suffisamment longtemps, on en arrivera certainement à s'interroger sur le droit du Sénat à insister, mais peut-être n'en arriverons-nous jamais là.
>
> Comme l'a dit l'honorable sénateur, la Chambre des communes a affirmé dans le passé qu'elle continuait à jouir de certains privilèges, mais qu'elle pouvait en faire abstraction. Autrement dit, bien que les deux Chambres ne soient pas en mesure de s'entendre sur ces questions constitutionnelles et de procédure, il existe une possibilité d'accommodement. Je pense que c'est une procédure à explorer avant d'imposer à ce projet de loi le même cheminement laborieux qu'au projet de loi C-21.

Mais le sénateur Murray ne voulait pas s'en laisser compter. Il était catégorique. Le projet de loi C-28, disait-il, avait été présenté au Parlement sans recommandation royale. Il était temps de régler une fois pour toutes ces questions constitutionnelles. Manifestement, le sénateur Murray—qui se préparait peut-être pour le jour où le Canada aura un gouvernement néo-démocrate—voulait priver le Sénat de son droit de modifier les projets de loi fiscaux.

Malgré l'argumentation des sénateurs Roblin et Beaudoin, le président a déclaré acceptables deux de nos trois amendements, qui ont tous deux été rejetés par le gouvernement.

Le 19 juin, le sénateur Doody a proposé un message déclarant que le Sénat n'insistait pas pour maintenir ces amendements. Il n'a pas pris la parole pour appuyer sa motion. Le sénateur Frith a ajourné le débat.

Le 27 juin, sans avoir essayé de faire débattre sa motion sur le projet de loi C-28 au Sénat, le sénateur Doody a proposé trois mois de vacances pour l'été. Il ne voyait pas d'urgence au projet de loi C-28, aucune urgence! Et naturellement, il n'y avait pas d'urgence. Le dispositif de récupération du gouvernement fonctionnait depuis le 1er janvier.

Lors des audiences du Comité des banques et du commerce sur le projet de loi C-62, le sénateur Murray a envoyé des membres de son personnel s'agiter et faire du tapage à travers tout le pays. Il ne prenait aucune chance. Il fallait tout faire pour s'assurer que les libéraux voteraient contre la TPS.

Le 26 septembre 1990, le Comité a présenté un rapport hostile à l'adoption du projet de loi. Le sénateur Murray a ensuite obtenu ses huit nouveaux sénateurs. L'adoption du projet de loi C-62 semblait dès lors certaine. Elle allait prendre du temps, mais elle était inévitable. Deux mois de débat auraient suffi à épuiser même notre opposition.

• (0710)

N'existait-il donc aucun moyen d'envenimer le débat? N'existait-il pas de moyens de montrer au pays que les libéraux étaient hostiles à cette superbe nouvelle taxe? Bien sûr que si. Il suffisait de faire usurper par le président le pouvoir de diriger le Sénat, de recruter de nouveaux conseillers pour inventer outrage sur outrage, de ramener Flynn. Et c'est ce qui fut fait.

Le 27 septembre, le président Charbonneau quitte le fauteuil et ordonne qu'on ferme les portes alors même qu'une séance du Sénat était en cours.

Le 4 octobre, le président Charbonneau s'arroge délibérément le droit de fixer le moment des votes.

Le 4 octobre, le président Charbonneau viole la Constitution en remplaçant la séance du Sénat par une réunion non réglementaire.

Le 30 octobre, le président Charbonneau interrompt le discours d'un sénateur pour permettre au sénateur Doody de proposer «qu'on lise l'ordre du jour».

Le 22 novembre, le président Charbonneau essaie de permettre au sénateur Murray de proposer une motion de clôture à une heure où les séances du Sénat sont suspendues.

Le même jour, il essaie de priver un sénateur indépendant, le sénateur Waters, de son droit d'intervenir sur la motion visant à la troisième lecture du projet de loi C-62.

Il fallait vraiment de l'ingéniosité, que dis-je de l'ingéniosité, il fallait vraiment être complètement paranoïaque pour envenimer le projet de loi C-62 comme le gouvernement l'a fait depuis le 25 septembre. Et pourquoi tout cela?

—pour imposer une taxe de valeur douteuse

—pour faire plaisir aux bureaucrates du ministère des Finances

—pour bien convaincre la nation que les libéraux étaient hostiles à la taxe sur les produits et services

—pour montrer à Stephen Lewis, à Ed Broadbent, à Ian Deans et aux autres amis néo-démocrates du gouvernement que les sénateurs progressistes conservateurs considèrent que le Sénat n'a pas le droit de modifier ou de rejeter les projets de loi fiscaux.

La taxe sur les produits et services est une mauvaise taxe qui intervient au mauvais moment. C'est une taxe qui érode, qui détruit les liens de consentement qui unissent la société canadienne.

Le sénateur Castonguay et le sénateur Chaput-Rolland nous ont dit qu'ils avaient toute confiance dans M. Mulroney; c'est leur chef. Mais des millions de Canadiens n'ont pas cette confiance aveugle. À tort ou à raison, la plupart des Canadiens ne font pas confiance au gouvernement Mulroney.

Pourquoi cette nouvelle taxe? Le sénateur Everett pense qu'elle va augmenter les recettes du gouvernement. Il croit aussi que ces recettes supplémentaires vont servir à réduire le déficit annuel. Le sénateur MacEachen nous a dit mercredi dernier que les propres chiffres du gouvernement démentaient les espoirs du sénateur Everett. Depuis mercredi dernier, nous attendons les éclaircissements du sénateur Kelly. Il n'a toujours rien dit. Il se tait. Son silence ne fait rien pour lever notre incertitude.

Pourquoi cette nouvelle taxe? Le projet de loi C-62 permet-il aux bureaucrates de mettre en place l'impôt sur le revenu négatif qu'ils recommandent depuis des années? M. Wilson se rend-il compte de ce qu'entraîne ce projet de loi? Se rend-il compte que le crédit de taxe de vente peut et va vraisemblablement augmenter de plus en plus à la veille ou à l'aube de chaque nouvelle élection?

Pourquoi cette nouvelle taxe? Doit-elle servir à envahir et à occuper le domaine des taxes de vente au détail et à empêcher ainsi les gouvernements provinciaux d'augmenter leur taxe de vente?

Allons-nous assister à une reprise du débat qui a opposé les gouvernements provinciaux et Ottawa au cours des années 50 à propos de l'impôt sur le revenu des particuliers?

Le gouvernement veut-il avec cette taxe faire encore plus pression sur les Canadiens des extrémités orientale et septentrionale de notre pays pour qu'ils quittent ces régions qui seront les plus durement frappées par la taxe?

Pourquoi taxe-t-on un élément de première nécessité, l'huile à chauffage, alors qu'on en exonère un autre, l'alimentation de base?

La taxe servira-t-elle à l'avenir de taxe sur les dépenses somptuaires pour décourager la consommation visible—l'achat d'automobiles de luxe, de tableaux, de bijoux, de yachts à moteur, de gros voiliers etc.? Comme ce serait charmant!

Cette taxe va-t-elle servir à extorquer de l'argent aux Canadiens, en particulier aux couches à moyen revenu, pour alimenter de nouvelles dépenses fiscales coûteuses, pour financer grassement des élections locales comme celle du Lac-Saint-Jean qui a permis à l'honorable Lucien Bouchard d'arriver au Parlement en juin 1988?

[Le sénateur Stewart.]

Quelles seront les conséquences des crédits de taxe de vente sur la précision des déclarations d'impôt?

Je pourrais poursuivre longtemps ces interrogations. Mais même si l'on donnait aux Canadiens des réponses rassurantes, ils demeureraient hésitants et incertains. Après avoir vu comment le gouvernement gérait les pêches, gérait les taux d'intérêt, gérait les relations fédérales-provinciales, comment il a mis en place ses merveilleux programmes promis par le premier ministre pour aider les Canadiens à négocier les transitions nécessitées par l'Accord de libre-échange, nos compatriotes doutent que le gouvernement soit capable d'appliquer cette nouvelle taxe sans bouleverser notre économie.

Honorables sénateurs, certains des facteurs qui unissent une société sont d'ordre physique: il est beaucoup plus facile de maintenir la cohésion d'un État compact comme l'Islande que celle d'un pays très étendu comme le Canada. Il y aussi des facteurs économiques: il est beaucoup plus facile de maintenir la cohésion d'un pays comme les États-Unis, qui sont en grande partie autosuffisants, que celle d'un pays comme le Canada qui importe de nombreux produits et services et qui en échange doit en exporter aussi beaucoup. Il y a des facteurs nationaux: la race, la langue et les traditions. Il y a des facteurs religieux: la religion peut unifier de même qu'elle peut, comme nous l'avons constaté, faire éclater l'unité d'un pays si petit soit-il, comme au Sri Lanka.

Une société est unie par consentement, et j'insiste sur ce mot «consentement». Les membres d'une société acceptent un ensemble d'institutions gouvernementales et de lois. Ils acceptent les restrictions imposées par les lois communes à la société; ils acceptent certains fardeaux fiscaux; ils acceptent le coût de la défense de la société contre les criminels à l'intérieur et les ennemis à l'extérieur. En échange, ils bénéficient de nombreux produits et services du gouvernement, de la protection de leur personne et de leur propriété, de travaux publics tels que les routes et les quais, et des tribunaux qui tranchent les différends civils.

Pourquoi les membres d'une société acceptent-ils de le rester? Pourquoi acceptent-ils d'obéir aux lois énoncées par le gouvernement et de payer les taxes?

• (0720)

Il y a une réponse économique: ils acceptent d'obéir, de payer et de servir car s'ils ne le font pas, ils seront privés de l'accès aux moyens de production. Ceci était manifestement vrai à l'époque foédale. Le seigneur était aussi le propriétaire foncier. Refuser de lui obéir, c'était se priver de l'accès à la terre.

Il y a une autre réponse, c'est qu'ils acceptent d'obéir, de payer et de servir parce qu'ils croient que le dirigeant, le gouvernement, a le droit d'adopter des lois et de donner des ordres. Ils pensent que le gouvernement a le pouvoir.

Quelquefois, on entend des Canadiens dire: «Cette loi est erronée, il faudrait la modifier. Je vais essayer de la faire changer. Mais tant qu'elle n'aura pas été modifiée, je la respecterai». Demandez-leur pourquoi ils ont cette attitude et ils vous répondront: «Dans notre société, nous avons une règle de droit. En outre, nous avons des lois qui désignent ceux qui ont le droit de faire des lois. La loi dont nous discutons en ce moment a été rédigée par des gens qui, en vertu de notre Constitution, ont le droit de faire des lois. D'autres hommes,

d'autres femmes sont peut-être plus sensés, plus raisonnables. Mais ce que disent ces hommes et ces femmes raisonnables n'a pas force de loi car ils n'ont pas le droit d'énoncer des lois. Si nous autorisions chaque homme sensé, chaque femme raisonnable à décider de la loi, nous n'aurions plus de droit commun à tous. La liberté repose sur la règle et si n'importe quel Tom, Dick ou Harry, ou même Jean, Jacques ou Guy décide de faire sa propre loi, nous sombrerons dans l'anarchie. Vous nous demandez pourquoi nous obéissons à ceux qui ont le pouvoir légitime, et nous répondons: pour avoir une règle de droit. Des lois, si contestables soient-elles, valent mieux qu'un tyran».

Mais supposons que les dirigeants légitimes énoncent de mauvaises lois. Supposons que les dirigeants légitimes s'obstinent systématiquement à refuser de modifier leurs mauvaises lois. Vont-ils alors conserver leur pouvoir? L'opinion publique, la source de l'autorité légitime, va-t-elle survivre dans de telles circonstances année après année? Non. Petit à petit, comme neige au printemps, le pouvoir abusif fond. Les dirigeants demeurent au pouvoir en vertu du droit constitutionnel, mais le peuple n'accepte plus cette constitution.

Le droit de diriger est un produit de l'opinion publique. Si le public acquiert la conviction que ses dirigeants font fondamentalement fausse route, il estimera qu'ils n'ont plus aucune légitimité. Bref, il ne suffit pas d'avoir un simple droit à un pouvoir, un simple titre. Cela peut suffire à court terme, comme un banc de neige qui survit à un bref dégel. Mais à long terme, il ne reste plus rien.

Quand les membres d'une société acquièrent la conviction que leurs dirigeants n'agissent plus dans l'intérêt général, ils leur retirent leur consentement. Ils se mettent à négliger la loi, à faire ce qu'il leur semble bon. Pour éviter le chaos, ils peuvent se tourner vers de nouveaux dirigeants.

Ce que je veux dire, honorables sénateurs, c'est que le droit des dirigeants et des gouvernements est un produit de ce que les membres de la société considèrent comme leur propre intérêt. Un gouvernement jugé condamnable par une grande partie de l'opinion, un gouvernement perçu comme étant au service des intérêts d'un petit groupe—qui peut être une élite syndicale, une confession religieuse ou une poignée d'entreprises—et non des intérêts de l'ensemble de la population, perd rapidement le sceptre de l'autorité légitime.

Je voudrais appliquer cette ligne de pensée à la situation canadienne actuelle. Mais j'aimerais revenir en arrière, en pensant particulièrement aux nouveaux sénateurs des Maritimes, pour l'appliquer aux circonstances qui ont mené à la Constitution qui nous régit actuellement.

En 1840, deux provinces, le Haut et le Bas Canada, s'unissent. On leur donne une constitution commune. La partie est conserve son propre droit civil, fondé sur les lois françaises. La partie ouest garde son propre droit civil, inspiré du common law anglais. Mais la province unifiée a un Parlement dans lequel chaque partie, le Canada Est et le Canada Ouest, est représenté également à l'Assemblée législative et au Conseil législatif. En 1849, la province du Canada se dote d'un «gouvernement responsable». Par la suite, dans la plupart des domaines, le gouverneur suivra les conseils des ministres provinciaux plutôt que les instructions du Bureau colonial de Londres.

Il apparaît très vite que les gouvernements produits par la Constitution de 1840 sont tout à fait inacceptables pour un nombre de personnes sans cesse croissant au Canada Ouest. Les gouvernements ayant de très nombreux appuis au Canada Est et soutenus par une minorité dans l'Ouest établissent des lois pour toute la province; des lois contraires aux désirs d'une majorité toujours plus grande dans la partie ouest. Ces lois impopulaires concernent l'éducation. Elles portent sur l'attribution des terres. Elles portent sur la fiscalité, sur l'utilisation des deniers publics.

Histoire d'aggraver encore les choses, la population du Canada ouest augmente beaucoup plus rapidement que celle de l'Est. Pourtant, chacune des deux régions a la même représentation au conseil législatif comme à l'assemblée législative. C'est ainsi que le Canada ouest commence à exiger une représentation selon la population.

Très vite, le système politique se trouve paralysé. Il faut trouver une solution aux problèmes de la province du Canada.

Le remède est finalement le plan de Confédération. Ce plan a deux caractéristiques principales. La première est la division de la province du Canada en deux parties, chacune avec son assemblée législative locale. Chacune va être saisie des questions considérées comme locales. Deuxième caractéristique, la création d'un Parlement chargé d'édicter des lois sur les questions d'intérêt commun pour tout le pays. Le Parlement devait avoir deux Chambres. Dans l'une, la représentation de chaque province serait proportionnelle à la population. Dans l'autre, chaque division du pays devait avoir un nombre égal de représentants.

Nous ne nous occupons pas maintenant de la répartition des pouvoirs en vertu des articles 91 et 92 mais de la constitution du Parlement. Cependant, il est bon de rappeler ce qu'a déclaré Lord Carnarvon en présentant l'Acte d'Amérique du Nord britannique à la Chambre des lords.

> Notre véritable objectif est de donner au gouvernement central les hautes fonctions et les pouvoirs presque souverains permettant de garantir les principes généraux et l'uniformité de la législation sur les questions importantes pour toutes les provinces, et en même temps, de conserver à chaque province une mesure de liberté municipale et d'autonomie suffisamment grande pour les autoriser, et même les obliger, à exercer les pouvoirs locaux qu'elles peuvent exercer dans l'intérêt de la communauté.

• (0730)

Les hommes qui ont élaboré l'Acte d'Amérique du Nord britannique étaient des hommes d'État avertis. Ils ont analysé les problèmes politiques de la province du Canada. Ils étaient parfaitement informés des solutions permettant de régler ces problèmes.

Ils voulaient conserver un gouvernement responsable, c'est-à-dire le système dans lequel les ministres du gouvernement exécutif ne pouvaient conserver leur poste à moins que le Parlement ne s'occupe des subsides de la Couronne. Ils voulaient également—pour faire une concession au Canada ouest—que que dans l'une des deux Chambres, la représentation soit proportionnelle à la population.

En même temps, ils se rendirent compte que le Canada est n'accepterait jamais un tel système. Il fallait observer un autre principe, c'est-à-dire le principe fédéral. C'est en fonction de

celui-là qu'est créé le Sénat. Lorsqu'on donne à la Chambre des communes et au Sénat leurs pouvoirs respectifs à l'assemblée législative générale, ces pouvoirs sont approximativement égaux. Il est prévu que les lois fiscales et les lois de crédits doivent émaner de la Chambre des communes. On respecte ainsi le principe selon lequel des revenus ne peuvent être accordés à la Couronne qu'avec le consentement des représentants élus des contribuables, et la pratique bien établie voulant que ni les lois fiscales ni les lois de crédits ne soient étudiées par la Chambre des communes, même en première lecture, à moins que le contenu de ces projets de loi n'ait déjà reçu l'assentiment général d'un comité. Les lois fiscales et les lois de crédits devaient être fondées sur les résultats du travail des comités des Communes. Cette différence mise à part, la Chambre des communes et le Sénat devaient avoir les mêmes pouvoirs.

Mais cette structure constitutionnelle n'allait-elle pas aboutir à des impasses perpétuelles? Il pourrait y avoir d'une part un gouvernement majoritaire à la Chambre des communes et de l'autre, un Sénat qui refuse d'adopter les projets de loi gouvernementaux. Les deux principes du gouvernement responsable et du fédéralisme, tous deux indispensables pour que le régime de confédération soit acceptable, semblent incompatibles. Et ils sont incompatibles si l'un ou l'autre est poussé à l'extrême. La solution, c'est le politicien à l'esprit pratique. Les politiciens à l'esprit pratique évitent les extrêmes.

Il était admis que la Chambre des communes serait le moteur du nouveau véhicule. L'une des fonctions du Sénat serait d'éviter les lois susceptibles de nuire aux provinces les moins peuplées. Le Sénat allait jouer le rôle de frein.

Comme la fiscalité et les crédits étaient à la fois extrêmement importants et très controversés, le pouvoir de freinage du Sénat serait le même pour ces projets de loi que pour les autres.

Pour être sûr que le Sénat n'allait pas essayer de devenir un deuxième moteur qui allait pousser dans une autre direction, on décide que les sénateurs ne seraient pas élus mais qu'ils seraient plutôt nommés. Ainsi, tout d'abord, le Sénat ne pourrait se substituer à la Chambre des communes en tant que chambre devant laquelle le gouvernement exécutif est responsable, et, deuxièmement, le freinage ne serait pas excessif.

Le Sénat est également considéré comme une défense contre une démocratie trop grande. Il faut se rappeler que la «démocratie» a été redoutée pendant tout le XIX[e] siècle. Ce n'est qu'à l'époque de la Première Guerre mondiale environ que le terme «démocratique» perd sa connotation honteuse. Cependant, le premier objectif n'était pas de protéger les gens de biens de la démocratie. Le premier rôle du Sénat était de donner au principe fédéral sa place au Parlement du Canada.

Les sénateurs de Nouvelle-Écosse auront remarqué que, dans mon analyse, j'ai présenté le régime fédératif comme une solution aux problèmes politiques de la province du Canada. C'est, bien sûr, ce qu'il était: une solution aux problèmes politiques de l'une des provinces de l'Amérique du Nord britannique. L'ouest et l'est du Canada s'étaient rendu compte que l'union de 1840 ne pouvait fonctionner. Le plan de fédération était la solution proposée.

L'ampleur de ce plan s'est très vite élargie. On a commencé à le considérer comme une proposition visant la confédération de toutes les colonies de l'Amérique du Nord britannique. Le terme «confédération», à la fin du XX[e] siècle, comme l'a écrit le professeur P.B. Waite «. . . a la connotation d'une fédération faiblement centralisée. Ce n'était pas ainsi que les Canadiens l'entendaient en général. «Confédération» signifiait fédération de toutes les provinces, par opposition à fédération des deux parties du Canada. Pour les gens de l'époque, le préfixe «con» semblait renforcer le principe centraliste plutôt que de l'affaiblir.» Cette citation vient de *The Life And Times of Confederation*, pages 37-8.

Il est facile d'oublier combien les provinces maritimes étaient loin de la province du Canada avant 1867. Permettez-moi de citer un extrait du livre d'Edward Porritt, *Evolution of the Dominion of Canada*, publié en 1918. Les honorables sénateurs connaissent sans doute bien Porritt comme l'auteur d'une œuvre beaucoup plus célèbre: *The Unreformed House of Commmons*, étude de la Chambre des communes britannique avant 1932. Voici ce qu'il écrivait au sujet des Maritimes:

> A l'époque, les provinces maritimes et les provinces unies n'avaient en commun que les intérêts découlant du fait que les cinq provinces se trouvaient sur le même continent, et appartenaient à la même Couronne. Autrement, les provinces unies et les provinces situées près de la mer avaient pratiquement les unes envers les autres des relations de nations étrangères.
>
> Des postes de douane hostiles gardaient les frontières. Des droits de douane visant à protéger les provinces unies et à assurer des revenus au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, asphyxiaient les artères du commerce intercolonial. Il n'y avait aucune uniformité dans le système bancaire. Il n'y avait pas de système commun de poids et de mesures non plus que de services postaux. Les monnaies différaient. Le souverain et le dollar américain avaient légalement cours dans les provinces unies. Les pièces britanniques et américaines étaient également acceptées au Nouveau-Brunswick. En Nouvelle-Écosse, les dollars péruviens, mexicains et colombiens étaient monnaie courante tandis qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, la complexité des monnaies courantes et de leur valeur relative était encore plus grande.
>
> Dans le Galt and Cartier memorial, on rappelle ces conditions à Bulwer Lytton, le secrétaire colonial. On lui rappelle que le gouvernement, les douanes, les industries et les lois étaient différents dans chaque colonie. p. 192-3.

L'allusion au Galt and Cartier memorial porte sur un mémorandum daté du 23 octobre 1858 et expliquant au secrétaire colonial qu'il fallait régler d'urgence l'agitation politique régnant dans la province du Canada et annonçant la possibilité d'une confédération de toutes les provinces de l'Amérique du Nord britannique.

Il se trouve que dans les années 1860, les provinces maritimes cherchaient à résoudre leurs propres difficultés. Ces difficultés n'étaient pas politiques mais économiques. Elles provenaient dans une certaine mesure des perturbations du commerce avec les États-Unis provoquées par la guerre civile et la dénonciation anticipée par les États-Unis, qui devait intervenir à la fin de 1864, du Traité de réciprocité de 1854. Elles étaient également liées aux coûts de la construction des futurs chemins de fer.

En outre, au Bureau colonial à Londres, on estimait qu'à une époque de libre-échange la «Petite Angleterre» n'avait plus besoin de possessions coloniales et qu'elle était même handicapée par ses dépendances coloniales. Comme pour prouver que la «Petite Angleterre» pouvait se débrouiller seule, en 1865, les Britanniques n'accordèrent que 50 000 livres de crédits pour la défense de l'Amérique du Nord britannique alors que le chiffre d'un million de livres aurait été plus raisonnable. Ceci nous amène à la question de la défense: les forces militaires mobilisées aux États-Unis pour la guerre civile allaient-elles pousser vers le nord? Allaient-elles oublier de s'arrêter en rentrant chez elle à la fin de la guerre civile? Ce danger était aggravé par l'affaire St. Alban.

● (0740)

Voici, honorables sénateurs, une excellente description de l'incidence de l'affaire St. Alban sur le développement de ce pays dans le livre du professeur Waite auquel j'ai fait allusion tout à l'heure, aux pages 31 et 32. Par exemple:

> le 16 décembre 1864, le *New York Times* écrivait ... «Nous n'avons jamais été mieux placés pour une guerre avec l'Angleterre». Les ordres du général Dix pour le département de l'Est furent publiés: Les commandants de l'armée américaine devaient poursuivre tous les autres pillards à l'intérieur du Canada et ne devaient en aucune circonstance les remettre aux autorités canadiennes, mais au contraire les ramener à New York pour les faire passer en cour martiale ...
>
> Le 17 décembre, le département d'État exigea par décret que tous les Nord-Américains britanniques voyageant aux États-Unis aient un passeport.

C'était un fardeau très lourd car en hiver de nombreux Canadiens ne pouvaient sortir d'Amérique du Nord qu'en passant par les États-Unis pour atteindre un port américain tel que Portland ou New York.

Les effets de ce décret, dit le professeur Waite, furent ressentis de l'île de Vancouver à la côte est.

Selon le professeur Waite, les événements de 1864 intensifièrent le sentiment d'insécurité des Nord-Américains britanniques. Les Américains risquaient de «crier à la pagaille et lâcher les chiens de guerre». Les énormes armées de l'Union et la truculence du gouvernement de Washington étaient déjà assez dangereuses, mais l'impuissance fondamentale du Canada à se défendre était encore pire.

On ne saurait jamais surestimer le zèle des habitants des Maritimes en faveur de la Confédération au cours des années 1860. Bien des jeunes étaient partis à Boston chercher du travail. Les artères naturelles du commerce reliaient des endroits comme Yarmouth, Saint John, et Charlottetown à Portland, Boston, New London et New York.

Bien que cela puisse être difficile à croire pour certains sénateurs, les Canadiens n'étaient pas très estimés dans les Maritimes. Pour essayer de remédier à cette situation, une centaine de Canadiens se rendirent en visite sociale exploratoire au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse en août 1864. Le professeur Waite de l'Université Dalhousie décrit les retombées positives de cette visite pour le plan de confédération. Ce qu'il écrit est très instructif et mérite d'être retenu:

> Les Canadiens n'avaient guère besoin d'être convertis, car ils étaient convaincus des mérites de la Confédération, qu'ils aient vu ou non les provinces maritimes, mais les habitants des Maritimes se méfiaient énormément des Canadiens. Le Canada avait une histoire sordide: des rébellions en 1837, le gouverneur général bombardé d'œufs pourris en 1849, les scandales du Grand Tronc qui avaient ponctué les années 1850, et pour couronner le tout, la trahison canadienne après les négociations du chemin de fer Intercolonial de 1862. Les trente dernières années avaient montré à quel point les Canadiens étaient indignes de foi, irresponsables et insupportables. Incapables de gérer leur propre Union, pataugeant dans les dettes et le marasme financier, ils semblaient trop souvent, aux yeux des habitants des Maritimes, se préoccuper surtout de se défaire de leurs embarras aux frais d'autrui. Ils étaient suspects, les habitants des Maritimes n'étaient nullement prêts à croire à leur bonne foi. La disparition de ce miasme d'hostilité et de suspicion ne devait pas être l'œuvre des trois semaines d'halcyon d'août 1864. Pour quiconque a lu les journaux des Maritimes parus au cours des trois années qui ont suivi 1864, il est manifeste que ce sentiment demeurait. Mais il est incontestable que la bonne volonté évidente des Canadiens, combinée à la chaleur de leur réception à Saint John et à Halifax, créa un courant de sympathie qui fit apparaître un rayon de soleil dans la brume et la grisaille des relations entre le Canada et les Maritimes. Et cet événement, intervenant tout juste deux semaines avant la conférence de Charlottetown, eut un impact maximum au moment où c'était le plus nécessaire.

Il est intéressant de remarquer, honorables sénateurs, que même à cette époque, il y a 125 ans, les Canadiens pataugeaient dans les dettes.

Les Maritimes en vinrent à s'intéresser au projet du Canada à la perspective d'une société s'étendant d'un océan à l'autre, d'un marché libre et ouvert avec des liaisons ferroviaires, où Halifax et Saint-Jean seraient les terminus de l'est de ce grand réseau continental de transport, et tout cela sous la Couronne britannique. Nous ne devrions jamais oublier que l'article 145 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique prévoyait l'existence d'un chemin de fer intercolonial. Ce chemin de fer était indispensable au ralliement de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Quelle autre grande constitution contient un article prévoyant la construction d'un chemin de fer?

> **145.** Considérant que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont, par une commune déclaration, fait valoir que la construction du chemin de fer intercolonial était essentielle à la consolidatin de l'Union de l'Amérique du Nord britannique, et à son acceptation par la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, et qu'elles ont en conséquence arrêté que le gouvernement du Canada devait l'entreprendre sans délai: à ces causes, pour donner suite à cette convention, le gouvernement et le Parlement du Canada seront tenus de commencer, dans les six mois qui suivront l'Union, les travaux de construction d'un chemin de fer reliant le fleuve Saint-Laurent à la ville de Halifax dans la Nouvelle-Écosse et de les terminer sans interruption et avec toute la diligence possible.

L'un des grands obstacles à la participation des provinces maritimes est le système de financement proposé pour la nouvelle société nord-américaine britannique. En tant que provinces commerciales, les Maritimes dépendent étroitement des taxes indirectes—douanes et accises—pour défrayer les coûts du gouvernement. Selon le plan de Confédération, le Parlement du Canada serait seul habilité à imposer des impôts indirects. Les taxes directes destinées aux provinces, et non aux municipalités, sont considérées comme particulièrement dangereuses pour la carrière politique des politiciens. Ce n'est que lorsqu'on ajoute un mécanisme de paiements de transfert au plan de confédération, mécanisme visant à compenser pour les Maritimes la perte des revenus provenant des taxes indirectes qu'elles vont abandonner au nouveau gouvernement central, que la possibilité d'une confédération avec le Canada devient envisageable en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le résultat final est une nouvelle société, une confédération appelée Canada.

• (0750)

Il est intéressant de remarquer ce qui s'est passé lors des premières élections après la Confédération.

En Ontario, le gouvernement Macdonald a fait élire 52 députés et l'opposition 30.

Le sénateur Frith: Sur combien?

Le sénateur Stewart: Sur 82 sièges.

Au Québec, le même gouvernement a fait élire 47 députés contre 17 pour l'opposition, pour un total de 64. Dans une circonscription, Kamouraska-Rivière-du-Loup, le processus électoral n'a pas abouti. Je ne m'attarderai pas là-dessus. En Nouvelle-Écosse, le gouvernement Macdonald a fait élire un député sur une possibilité de 19. En d'autres termes, il y avait 18 députés dans l'opposition. Au Nouveau-Brunswick, la proportion a été de 8 sur 15.

Au total, le gouvernement Macdonald a recueilli 134 269 voix. Cela ressemble à Scarborough de nos jours.

Le sénateur Frith: J'étais sur le point de dire que c'était à peu près la taille de cette circonscription, qui est énorme.

Le sénateur Stewart: Dans tout le Canada, l'opposition a obtenu pour sa part 131 364 voix sur un total de 268 217 électeurs. Nous avons là les origines d'une partie essentielle de notre constitution. Cette constitution attribuait aux diverses assemblées provinciales des pouvoirs législatifs relativement à des questions considérées comme locales et privées. Elle conférait également des droits à la Chambre des communes, ainsi qu'au Sénat.

La nouvelle constitution faisait l'objet de critiques, du fait surtout qu'elle était considérée comme injuste sur le plan financier à l'égard de certains gouvernements provinciaux et qu'à la suite de l'application du libre-échange avec l'Ontario, des entreprises de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont été achetées et fermées par leurs concurrents ontariens. Pourtant, la nouvelle société canadienne s'est quand même développée.

Elle a survécu aux terribles difficultés des deux guerres mondiales et reste à voir si elle pourra surmonter les problèmes des années 90.

Honorables sénateurs, un des facteurs qui minent actuellement le consensus fondamental qui unit ce pays, un des facteurs qui minent ce consensus, c'est le projet de loi C-62.

Ce serait une grave erreur, honorables sénateurs, que de publier les votes enregistrés par les sénateurs sur le projet de loi C-62, seulement en ce qui concerne cette mesure législative. On ne peut nier la grande importance du projet de loi C-62. Ceux qui veulent imposer une taxe sur les produits et services à la population canadienne veulent son adoption à tout prix. Ceux qui s'y opposent le font avec vigueur. Pourtant, il est vrai que nos divergences à cet égard sont aussi symptomatiques. Ils révèlent en effet des déssaccords beaucoup plus profonds.

Nous divergeons d'opinions sur le rôle que joue le Sénat, à titre de composante du Parlement du Canada.

Nous divergeons d'opinions sur la signification constitutionnelle des élections. Selon les sénateurs qui appuient le gouvernement, une victoire électorale accorderait à un premier ministre le mandat de faire adopter intégralement toutes ses mesures législatives pendant les quatre ou cinq années subséquentes. La victoire électorale, disent-ils, signifie que ni les Sénat ni la Chambre des communes ne peuvent s'opposer à un premier ministre. De ce côté-ci du Sénat, nous ne croyons pas que le fait de remporter le suffrage un jour tous les quatre ou cinq ans devrait avoir des suites aussi importantes.

Nous divergeons d'opinions sur les conséquences politiques de l'opposition à cette taxe. Certains d'entre nous pensent que, même si le projet de loi c-62 était irréprochable, le moment est mal choisi pour imposer cette taxe, étant donné les événements des dernières années qui ont influé sur l'opinion publique. Ce serait de la pure folie sur le plan politique. Les sénateurs conservateurs ne sont pas d'accord. Ils portent le sénateur Everett aux nues en raison de la déclaration qu'il a faite le 25 octobre, dont le texte se trouve à la p. 3242 des *Débats du Sénat*. Ce jour-là, le sénateur Everett nous a dit qu'il votera pour le projet de loi C-62 parce que la taxe sur les produits et services permettra de réduire la dette publique et que ce n'est pas à lui qu'il appartient d'en peser les conséquences politiques à long terme. En fait, son rôle, en tant que sénateur, se borne à essayer de trancher des questions financières, mais il a la faculté et même le devoir, à ce qu'il dit, de le faire sans tenir compte de la santé de l'État. Moi, en tout cas, je soutiens que les sénateurs devraient penser à la fois à la santé de l'État et à la dette.

Honorables sénateurs, nous ne pouvons pas feindre d'ignorer les différences qui nous séparent. Ces différences existent. Elles sont importantes. Il faut en discuter.

Prétendre qu'elles sont uniquement d'ordre partisan est un sophisme. À l'évidence, tous les sénateurs progressistes conservateurs sont unis et animés par la loyauté envers leur parti. Le sénateur Chaput-Rolland est allé jusqu'à nous dire, le 30 octobre, que sa fidélité envers M. Mulroney doit l'emporter sur son propre jugement à elle. Il va de soi que les sénateurs libéraux aussi sont influencés par la loyauté envers leur parti, mais, je l'espère, pas au point de croire leur chef infaillible. Reconnaître l'existence de deux grands partis à la Chambre ne veut pas dire que les positions et les arguments de l'un ou l'autre parti sont nécessairement insensés. Il y a très longtemps, Platon a réfuté le sophisme selon lequel le fait que les médecins acceptent des honoraires prouve que leur principale

occupation est de faire de l'argent. Les différences qui séparent les deux partis au Sénat sont fondamentales. Il ne faut pas les cacher. Peut-être qu'en en discutant nous parviendrons à en supprimer quelques-unes.

Considérons pendant un instant les trois éléments de notre Parlement. Le Parlement est une institution fondamentale de notre confédération. Ces éléments commandent-ils le respect essentiel à leur légitimité? Ces trois éléments du Parlement ont-ils une véritable autorité?

Avant d'aller plus loin sur ce sujet, honorables sénateurs, je précise que lorsque je formule des critiques comme j'ai l'intention de le faire, je ne vise pas exclusivement le gouvernement Mulroney actuellement au pouvoir.

• (0800)

Ces critiques s'appliquent également au régime Trudeau et aux autres gouvernements.

Le sénateur Frith: Vous voulez parler de ceux qui l'ont précédé?

Le sénateur Stewart: Exactement. Je suis d'avis que le gouvernement que nous avons maintenant est le résultat d'une lente dégradation. Les difficultés que nous avons concernant l'adoption du projet de loi C-62 illustrent, d'une certaine manière, les problèmes fondamentaux des institutions canadiennes.

J'aimerais qu'on me comprenne bien. Ces critiques ne s'adressent pas à Brian Mulroney ou à ses collègues exclusivement. Dans un sens, ils sont coincés dans un engrenage et ils doivent suivre le courant.

Une constitution est une constellation de pouvoirs indépendants mais interreliés. Plus les pouvoirs sont monopolisés par une personne, moins la constitution joue son rôle.

Dans notre régime constitutionnel—la monarchie constitutionnelle—le chef de l'État doit être au-dessus des partis politiques. Il en est ainsi parce que la Couronne a des pouvoirs réservés. Il en est ainsi parce qu'aucun chef de parti ni aucun parti ne peut représenter l'ensemble du pays.

En vertu de notre constitution, le pouvoir exécutif est dévolu à la reine. Le gouverneur général agit en son nom. Mais, en réalité, le gouverneur général, tout comme les sénateurs, est nommé par le premier ministre. C'est le chef du gouvernement qui désigne le chef d'État. M. Hnatyshyn est le troisième gouverneur général à être choisi parmi les rangs d'un parti.

Le sénateur Murray: Quels étaient les autres?

Le sénateur Stewart: J'y viendrai un peu plus tard.

Le sénateur Murray: Je crois qu'il y en a eu plus de trois. Vous devriez ajouter Vincent Massey.

Le sénateur Frith: Les rangs du parti.

Le sénateur Stewart: Quand a-t-il siégé à la Chambre des communes?

Le sénateur Murray: Je croyais que vous aviez dit qu'il venait des rangs du parti. Des rangs du parti?

Le sénateur Stewart: Eh bien, d'accord, oui. Je l'ai dit.

Le sénateur Murray: Bon.

Le sénateur Stewart: Il ne fait aucun doute que, à un moment donné, dans les années 20, M. Vincent Massey était associé de très près à M. King et au Parti libéral de l'Ontario.

Le sénateur Murray: Il participait aux campagnes de financement.

Le sénateur Stewart: C'est possible. Le sénateur Murray devrait rappeler aussi au Sénat . . .

Le sénateur Murray: Ce qui est fort honorable.

Le sénateur Stewart: Vous n'avez aucune raison de vous moquer, sénateur Murray. Vous devriez rappeler aussi à la Chambre, sénateur Murray, les liens qui ont uni MM. King et Massey vingt ans plus tard, à la fin de la Second Guerre mondiale. Vous vous souviendrez sûrement, pour avoir lu le journal de M. King, de la merveilleuse description qu'il fait du moment où M. Massey l'a invité à sa chambre—était-ce au Dorchester?—pour lui montrer sa nouvelle médaille avec son ruban. King raconte que Massey l'avait étalée sur le dossier d'une chaise: «Il m'a fait entre et nous l'avons admirée pendant qu'il l'étalait, non qu'il l'adorait.» Quelle qu'ait été l'opinion que M. King avait de M. Massey lorsque celui-ci s'occupait de recueillir des fonds pour le Parti libéral, comme vous dites, sénateur Murray—Je suis heureux que nous ne l'ayons pas qualifié, comme M. Mulroney, de préposé aux post-de-vin.

Le sénateur Roblin: M. Mulroney n'a pas dit cela.

Le sénateur Stewart: En 1945, on pourrait difficilement affirmer qu'ils étaient de même allégeance politique.

Je vais vous lire deux ou trois paragraphes qui ont paru dans l'édition de mai 1990 de *The Idler*. Ils montrent comment la relation entre le chef de l'État et le chef du gouvernement a complètement changé. Le sénateur Murray appréciera le premier extrait.

> La nomination surprise de Schreyer était un acte vain et capricieux, typique de Trudeau, par lequel il voulait manifester sa volonté et son pouvoir. Elle faisait évidemment du gouverneur général sa créature. Il exploita son avantage expriment publiquement son dédain pour Schreyer. Lors d'un important dîner avec les premiers ministres en 1980, il fit claquer ses doigts pour lui demander d'accélérer le service et il partit ostensiblement avant la fin du repas.
>
> Le dédain pour Schreyer était un sentiment répandu. Avant de devenir le plus jeune gouverneur général depuis Landsdowne, il languissait au poste de chef de l'opposition au Manitoba. Sa nomination n'est pas entièrement due sectarisme politique parce qu'il venait de la politique provinciale et du tiers parti, mais il ne renonça pas à la politique active et il donna plutôt l'impression qu'il recherchait la controverse durant le gouvernement minoritaire de Clark et l'initiative constitutionnelle de Trudeau en 1981.

Je suis persuadé que lorsque le sénateur Murray prendra la parole, il nous donnera des détails croustillants sur ces transactions. Ensuite, voici ce que *The Idler* nous dit au sujet de la successeure de Schreyer:

> En dépit de problèmes de santé, Jeanne Sauvé était plus heureuse dans son rôle. Malgré trois ans et demi d'isolement en tant que présidente, ses sept années comme ministre libérale et les quatres années de politique de son mari, mettaient un terme à toute inhibition au sujet de la nomination de politiciens, comme le prouve la nomination de Hnatyshyn. Elle s'est installée un peu trop confortable-

ment dans son rôle de chef d'État. Elle a fermé les yeux sur la pratique de porter des toasts à son honneur plutôt qu'à celui de la Reine. Une intense réorganisation de Rideau Hall amena la fermeture du parc au public. En parlant de la Reine elle disait «Elisabeth». On peut supposer qu'elle la considérait comme une égale, une autre chef d'État.

La soif extrême de publicité du politicien juvénile qu'était Mulroney a conduit à une confrontation avec Sauvé à propos du sommet de Québec, en mars 1985. Il réussit à lui arracher l'autorisation d'utiliser la Citadelle et à s'arranger pour la tenir à l'écart, en prétextant que le chef d'État américain venait pour une visite de travail. Il a ensuite joué le rôle d'hôte de Reagan au cours d'un sommet très public.

Et nous avons maintenant le très honorable Ramon Hnatyshyn . . .

Dans le cas de Hnatyshyn, le seul isolement de la politique partisane tient à sa défaite lors des dernières élections générales. Il ne fait aucun doute que lui et Mulroney discuteront franchement de politique, mais Mulroney ne peut guère éprouver de déférence pour quelqu'un qu'il a fait et ministre de la Justice et Gouverneur général.

Honorables sénateurs, nous nous rappelons tous l'allocution que M. Mulroney a prononcée au Sénat le 29 janvier 1990. Elle tenait à la fois de l'éloge funèbre et du discours de nomination politique. M. Mulroney recommandait sa nouvelle création comme un cuisinier fier de son œuvre. Même lui s'est rendu compte du côté comique que cela présentait. «Ça m'a l'air bon», a-t-il lancé à la fin.

La relation existant maintenant entre le chef d'État et le chef du gouvernement est loin de ce qu'exige notre régime de monarchie constitutionnelle.

Nous avons une Chambre des communes qui siège maintenant moins de 30 heures par semaine, et où l'on recourt régulièrement à la clôture et à l'attribution de temps pour limiter le débat.

Lorsque la règle de l'attribution de temps a été adoptée en 1969, le rédacteur en chef du *Globe and Mail* a mis le pays en garde contre la clôture.

L'un des rôles essentiels d'une opposition consiste à agir, à propos de questions de grande importance, comme un frein sur le gouvernement. Elle devrait pouvoir retarder l'étude d'un projet de loi assez longtemps pour que le pays en prenne connaissance et dise ce qu'il en pense.

Sans ce pouvoir de freinage pour le discipliner, un gouvernement majoritaire peut limiter à une fois en cinq ans la véritable contestation de la part de la population. Trop de choses peuvent être oubliées en cinq ans, surtout si le gouvernement s'est arrangé pour que les lois controversées ne restent pas gravées dans la mémoire du public.

C'est le principe—le maintien du droit du public de savoir—qui a empêché jusqu'à présent les gouvernements canadiens de limiter le débat au Parlement sauf par le recours à la clôture.

Honorables sénateurs, je constate ici que l'allusion à la clôture renvoie à un certain article du Règlement, celui qui a été adopté par la Chambre des communes en 1913, et non à la règle de l'attribution de temps. Je sais que les journalistes ont beaucoup de difficulté à saisir la nuance entre les deux. D'ailleurs, le *Globe and Mail* estime qu'il n'y a pas vraiment de différence.

• (0810)

Je continue:

Évidemment, l'opposition a abusé de ce principe, mais cela ne lui enlève pas sa légitimité pour autant. D'aucuns diront qu'il faut trouver un moyen de clôture plus souple, mais il ne faudrait adopter aucune forme de clôture qui permettrait au gouvernement de museler facilement ses critiques.

L'article 16-A du Règlement, qui a suscité une vive opposition en décembre dernier . . .

C'était en décembre 1968.

. . . et auquel le gouvernement a finalement renoncé, aurait tout simplement institué une forme de clôture inadéquate (cessons donc de dire qu'une façon de limiter le débat n'est pas une forme de clôture, car c'est exactement cela)

Je m'excuse, sénateur Frith. J'ai dit juillet 1969, alors que j'aurais dû dire le 23 juin 1969.

Le sénateur Frith: Qu'est-ce que cela signifie?

Le sénateur Stewart: Eh bien, vous avez demandé quand cet article a été publié. Il a été rédigé lorsque la règle sur l'attribution de temps a été ajoutée au Règlement de la Chambre des communes. C'est ce qu'on a déclaré dans le *Globe and Mail* à l'époque, il y a un peu plus de 20 ans.

Le sénateur Murray: Donald MacDonald était l'auteur de cette règle.

Le sénateur Stewart: Ce n'est pas exact, sénateur Murray. Je sais qui a rédigé cette règle.

Le sénateur Murray: Il en était l'auteur.

Le sénateur Stewart: Deux personnes étaient les principaux auteurs de cette règle. J'étais l'une d'elles et Gordon Dubrois, premier greffier adjoint de la Chambre des communes, était l'autre.

Le sénateur Murray: Je vois. M. MacDonald était le leader du gouvernement à la Chambre.

Le sénateur Stewart: M. MacDonald était le président du Conseil privé. C'est lui qui a mis cet article à exécution à la Chambre des communes. C'est bien lui.

Le sénateur Doody: Nous le savons maintenant.

Le sénateur Stewart: Je pensais que l'éditorialiste du *Globe and Mail* n'avait tout simplement pas compris le problème de la Chambre des communes à l'époque. Je suis prêt à défendre les dispositions du Règlement sur l'attribution de temps à la Chambre. Je n'ai rien contre cette procédure. Mais j'ajouterai, honorables sénateurs, que le *Globe and Mail* était peut-être plus avisé que des gens comme Stanley Knowles, Gerald Baldwin et Donald MacDonald, à l'époque, parce que ces députés des Communes songeaient à un problème en particulier, surtout à l'étape du comité plénier et du rapport de l'étude d'un projet de loi. Il est toujours facile d'imposer la clôture à l'étape de la deuxième ou de la troisième lecture, mais un nouveau problème s'était posé dans le temps parce qu'il arrivait souvent que le comité plénier des Communes se butte aux deux ou trois premiers articles d'un projet de loi au départ;

tout le monde perdait patience alors, et on passait rapidement sur tous les autres articles sans trop leur prêter attention. En même temps, la Chambre des communes préparait l'étude du projet de loi à l'étape du rapport. À l'étape du rapport, les députés à la Chambre des communes peuvent présenter des amendements. Certaines personnes comme Stanley Knowles, Gerald Baldwin et M. Stanfield ont jugé qu'il devrait être possible d'adopter un genre d'horaire, comme un horaire de chemin de fer, pour s'assurer que tout le temps disponible n'est pas consacré uniquement aux premiers amendements à l'étape du rapport. C'était ce que l'on voulait. Il est cependant vrai que ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées. En un sens, le *Globe and Mail* a mieux réussi à anticiper.

Le sénateur Frith: Meilleure prescience.

Le sénateur Stewart: Prescience, c'est le mot. Le rédacteur en chef du *Globe and Mail* a fait preuve de plus de prescience. On en est venu à se servir du Règlement, non pas comme il avait été prévu, mais comme d'un moyen d'imposer une forme de clôture.

Le 8 novembre 1990, le sénateur Robertson a voulu démontrer que le gouvernement Mulroney avait eu recours à la clôture et à l'attribution de temps moins fréquemment que le gouvernement Trudeau. Je vais tenter de brosser un tableau plus complet et plus précis.

La règle de la clôture—c'est-à-dire de la clôture simple—a été ajoutée au Règlement de la Chambre des communes en 1913 par le gouvernement Borden. Soit dit en passant, la motion voulant qu'un orateur précis soit entendu a été utilisée à cette occasion pour empêcher sir Wilfrid Laurier de parler avant que la question préalable soit posée.

> Cette règle a été invoquée à 16 reprises avant 1964, et une fois par le gouvernement Pearson en 1964.

C'était pour mettre fin au débat sur le drapeau.

> Le gouvernement Trudeau y a pour sa part eu recours à trois reprises. Autrement dit, dans les 71 années qui se sont écoulées entre 1913 et 1984, la règle de la clôture a été utilisée 20 fois. Or, le gouvernement Mulroney y a eu recours pas moins de 17 fois en six ans. Parlons maintenant de l'attribution de temps: la nouvelle disposition ajoutée au Règlement de la Chambre des communes en 1969.

Entre 1969 et 1984, les libéraux, qui formaient le gouvernement, ont adopté 40 motions d'attribution de temps; ils y ont eu recours 40 fois en 15 ans. Le gouvernement Mulroney l'a fait 26 fois en six ans.

En 15 ans, les libéraux de Trudeau ont eu recours à ces deux mécanismes—la clôture et l'attribution de temps—à 43 reprises. En six ans, les conservateurs y ont eu recours à 43 occasions également.

Les débats à la Chambre des communes ont perdu de l'importance au fil des ans, et non pas seulement depuis six ans. La période des questions est devenue le point central de la séance. Le gouvernement refuse de tenir compte des arguments de l'opposition. Il fait adopter ses projets de loi à la vapeur.

Pour vous prouver que l'importance de la Chambre des communes a décliné, je cite un ancien député de cette Chambre. Le 18 novembre 1976, le professeur John Meisel, de l'Université Queen's, écrivait que «Nous [les Canadiens] sommes éminemment gouvernables. Nous ne nageons pas dans les problèmes, mais nous en avons quelques-uns.»

• (0820)

Par contre, dans le numéro du 5 novembre 1977 de la revue *The Economist*, on pouvait lire un article décrivant la Grande-Bretagne comme un genre de dictature. L'auteur s'inquiétait moins des cris excédés réclamant une réforme électorale que du gouvernement indigne, inefficace, non démocratique et surtout, non parlementaire dont l'Angleterre était alors affligée. Comparant le point de vue de Meisel et celui de cet article, l'honorable Robert L. Stanfied, alors député, avait déclaré:

> Je dois dire tout de suite que l'attaque sauvage lancée par la revue *The Economist* sur le modèle des parlements ne semblerait aucunement déplacée si, après une modification du ton et quelques changements, on l'appliquait au Parlement et au gouvernement du Canada. J'ai beaucoup de respect pour le professeur Meisel, mais je ne peux pas croire qu'il écrive cela au sujet du Parlement où j'œuvre depuis 10 ans, et des gouvernements que j'observe depuis beaucoup plus longtemps encore. À mon avis, le gouvernement à Ottawa n'est plus responsable vis-à-vis du Parlement.

M. Stanfield a ajouté plus tard dans son discours:

> Franchement, je ne sais pas comment nous pouvons redonner à la Chambre des communes le véritable contrôle du gouvernement, comment nous pouvons rendre à nouveau le gouvernement comptable envers le Parlement, sauf en diminuant le rôle du gouvernement, ce qui permettrait au Parlement de faire face à la situation. Je ne fais pas partie de ceux qui glorifient le Parlement des générations passées. Sauf en de grandes occasions, je soupçonne que la Chambre des communes était habituellement un endroit prosaïque, mais cela n'avait guère d'importance, parce que le gouvernement n'intervenait pas autant dans la vie des Canadiens, et la Chambre des communes pouvait rappeler le gouvernement à l'ordre quand elle le voulait parce qu'elle pouvait retarder l'adoption du budget des dépenses aussi longemps qu'elle le désirait.
>
> Dans la situation actuelle, il est impossible de retrouver ce pouvoir illimité de retarder l'adoption du budget des dépenses. Aucun gouvernement n'y consentirait. Le gouvernement ne dispose pas d'assez de temps maintenant pour faire adopter ses lois. Mais même si—et c'est un point fondamental—le Parlement retrouvait d'une façon ou d'une autre son pouvoir d'autrefois pour contrôler les cordons de la bourse, il ne pourrait pas réellemnet contrôler les multiples activités du gouvernement d'aujourd'hui à Ottawa. Le Cabinet n'arrive pas exercer un tel contrôle. Comment les députés de la Chambre des communes le pourraient-ils?
>
> La frustation des parlementaires est accrue par les ententes fédérales-provinciales et les projets de loi qui en découlent, qui sont présentés au Parlement comme des faits accomplis. Il n'y a peut-être aucun moyen de l'éviter dans le Canada d'aujourd'hui, mais les ententes fédérales-provinciales ont sensiblement réduit le rôle du Parlement.

M. Stanfield parlait à une conférence sur le processus législatif au Canada, tenue à Victoria en 1978.

Un autre intervenant à cette conférence, M. Geoffrey Stevens, a cité le passage suivant d'un livre que j'avais écrit:

> L'opposition fait tout ce qu'elle peut pour épuiser les ministres. Elle est presque assurée de l'appui des médias, car ils se sentent lésés s'ils ne peuvent pas dire qu'il y a eu un conflit au Parlement.

Voici une autre citation:

> La Chambre des commune est habituellement la scène de la bataille. C'est la grande scène publique au centre de l'amphithéatre national.

Puis les propose de Stevens lui-même:

> Mis à part les accrochages au cours de la période des questions, le fait est que les remarques de John Stewart dépeignent rarement la réalité. Le débat sur le pipe-line dans les années 1950 et le débat sur le drapeau dans les années 1960 sont des exceptions. Il y a rarement de grands débats au Parlement. À preuve, le débat de 1974 sur le contrôle des prix ou le débat qui a commencé le 15 novembre 1976 sur l'avenir de la fédération canadienne. Les deux débats ont eu lieu ou ont lieu à l'extérieur du Parlement et du processus législatif.
>
> Peut-être le Parlement a-t-il exercé naguère une influence prépondérante sur l'intérêt public mais il ne l'exerce plus. Il n'arrive plus à contrôler les dépenses du gouvernement. En tant que corps législatif, il doit dorénavant se contenter de ratifier les projets de loi, quitte à l'occasion à proposer des amendements, amendements mineurs le plus souvent. Le Parlement doit faire face à des décisions qu'ont prises ailleurs a) le Cabinet, b) des fonctionnaires de plus en plus puissants, et c) les participants aux conférences fédérales-provinciales. Il n'y a pas lieu de s'étonner si les députés se sentent frustrés. Il n'y a pas lieu de s'étonner non plus si les journalistes portent leur attention ailleurs.

Voilà pour la Chambre des communes. Qu'en est-il du Sénat? Nous savons que nous jouissons de pouvoirs étendus en vertu de l'Acte constitutionnel. Ces temps-ci, nous accaparons l'attention et nous nous faisons des amis de temps à autre lorsque nous nous opposons à l'adoption de projets de loi impopulaires. Mais nous jouissons d'une autorité restreinte. Ce n'est pas surtout parce que les sénateurs sont nommés. Les Canadiens éprouvent beaucoup de respect à l'égard des juges même si ceux-ci sont nommés. En règle générale, l'homme de la rue voit au contraire le Sénat comme superflu. Il le perçoit comme le refuge tranquille d'anciens hommes politiques à la dérive, d'anciens serviteurs des partis, de certains grands chevaliers d'industries et vraisemblablement d'un syndicaliste ou deux. De temps à autre, le premier ministre va nommer peut-être un président d'université ou une femme qui s'est particulièrement dépensée au service d'associations bénévoles pour chercher à faire croire que le Sénat constitue un organisme prestigieux. Ce n'est pas la composition du Sénat qui choque les gens, mais plutôt le fait que le Sénat est considéré simplement comme un refuge tranquille, un club agréable où se réunissent des dames et des messieurs d'un certain âge. On nous considère comme de grands fainéants, mais des fainéants tout de même bien rémunérés.

[Le sénateur Stewart.]

C'est pourtant faux; de nombreux sénateurs travaillent d'arrache-pied. Il faut cependant se rendre à l'évidence: c'est ainsi que nous perçoivent bien des Canadiens, et cette perception du Sénat est bien enracinée chez nous.

Je recommande aux honorables sénateurs de lire un petit ouvrage sur l'évolution du Canada rédigé par Edward Porritt. Je vous en ai lu, tout à l'heure, des extraits, et je veux vous en citer d'autres passages.

Le sénateur Frith: Quel en est le titre déjà?

Le sénateur Stewart: L'ouvrage s'intitule *The Evolution of the Dominion of Canada* a été publié en 1918 par la Word Publishing Company, de New York. M. Porritt est l'auteur du fameux bouquin sur la Chambre des communes non réformée.

Le sénateur Frith: Que faisait-il dans la vie?

Le sénateur Stewart: Il était journaliste—un journaliste très compétent. Le *Globe and Mail* l'aurait probablement embauché à l'époque où ce journal jouissait d'un certain prestige. M. Porritt, soi-dit en passant, est Anglais. Il avait l'avantage non pas d'être Anglais, mais d'être de l'extérieur. Voici ce qu'il a dit au sujet du Sénat:

> La Chambre des lords soutient qu'elle tient lieu de chambre de réflexion. Il en va de même pour le Sénat à Ottawa. On peut déterminer la mesure dans laquelle le Sénat agit comme chambre de réflexion en jetant un coup d'œil sur le travail qu'il a effectué entre 1867 et 1913. En effet, au cours de cette période, il a modifié 1 246, ou 21,5 p. 100, des 7 871 projets de loi qu'il a reçus de la Chambre des Communes.

Il a rejeté 113 projets, soit 2 p. 100. Évidemment, Porritt essaie de démontrer que le Sénat ne fait presque rien.

• (0830)

> Comme preuve que le Sénat est une assemblée utile pour réviser les lois, ces chiffres portant sur une période de 46 ans sont d'une utilité toute relative. Il est impossible de les accepter sans critique. On ne saurait y voir un moyen de mesurer l'utilité du Sénat comme chambre qui fait un réexamen indépendant et impartial, car depuis 1874 . . .

C'est l'année où le gouvernement Mackenzie a supplanté le premier gouvernement Macdonald . . .

. . . et surtout depuis 1886 . . .

. . . année où sir Wilfrid Laurier a pris le pouvoir pour la première fois . . .

> . . . il est bien connu que l'empressement du Sénat à amender ou à rejeter des projets de loi dépendait de conditions qui ne devaient avoir aucune influence sur une chambre vraiment indépendante ou impartiale.

Porritt soutient ensuite que les sénateurs sont en bonne position pour faire un bon travail de révision:

> Le sénateur jouit d'une position hautement privilégiée. Il n'a pas, pendant les sessions du Parlement, à consacrer son temps et son énergie aux demandes présentées par ses électeurs. Il ne participe pas aux élections. La propagande politique ne lui demande jamais beaucoup de temps. Du point de vue constitutionnel, le sénateur peut jouer un rôle audacieux, fort et indépendant dans la vie politique du pays. Mais les sénateurs n'ont pas profité de ce privilège

et de cette liberté. À titre de membres d'une partie du Parlement, ils n'ont jamais joué un rôle de premier plan dans la vie politique nationale, encore moins un rôle audacieux et fort.

Tout cela est fort intéressant, mais je vais tout de même vous priver de presque tout ce qui suit.

Le sénateur Corbin: Sénateur Stewart, des 113 projets de loi rejetés par le Sénat au cours de cette période, y en avait-il qui revêtaient une relative importance pour le gouvernement en place? Quelle était la nature des projets de loi rejetés, si cela peut éclairer notre débat?

Le sénateur Stewart: Bonne question. Je n'ai pas examiné ces projets de loi, mais ce que M. Porritt dit à propos d'autre chose peut sans doute jeter un peu de lumière sur la question.

M. Porritt dit que, entre 1896 et 1901, période penant laquelle le gouvernement libéral a fait face à une majorité hostile au Sénat, celui-ci a rejeté quatre ou cinq projets de loi d'initiative ministérielle. L'un portait sur le prolongement du chemin de fer intercolonial entre Lévis et Montréal. Une autre, rejeté en 1897, aurait autorisé la construction d'un chemin de fer du gouvernement entre la rivière Stikine et le lac Teslin. Cette voie devait faire partie d'une liaison ferroviaire et maritime desservant Dawson.

Le sénateur Lucier est certainement d'avis que le chemin de fer vers Dawson était très importnat. Chose certaine, nous conviendrons tous que, à l'époque, une liaison feroviaire entre Lévis et Montréal devait être considérée comme d'une importance considérable. Elle devait faire partie du réseau intercolonial auquel l'article 146 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique fait allusion.

> Entre 1911 et 1916, période pendant laquelle un gouvernement conservateur a dû affronter une majorité libérale, le Sénat a rejeté six ou sept projets de loi ou les a amendés au point de les rendre inacceptables pour les Communes et le gouvernement. L'une de ces mesures était un projet adopté par la Chambre des communes en 1912 . . .

J'aurais dit 1913, mais j'ai peut-être tort.

> . . . et aux termes duquel le Canada devait fournir trois navires de guerre à la marine britannique. Une deuxième projet, en 1912 également, prévoyait la création d'une commission permanente du tarif et un troisième, que la Chambre a dopté en 1914, devait augmenter le salaire des postiers des chemins de fer.

Maintenant, écoutez ceci, honorables sénateurs:

> En présence d'harmonieuses majorités au Sénat et à la Chambre des communes, les projets de loi du gouvernement ne sont jamais rejetés, ni même modifiés d'une façon que le gouvernement pourrait juger inacceptable. En ce moment, il n'existe pas dans le monde anglophone une chambre haute aussi docile que le Sénat d'Ottawa.
>
> En ce moment, les séances du Sénat ne sont pas quotidiennes comme celles de la Chambre des communes. Elles vont rarement au-delà de l'heure du dîner, puisqu'en pratique, la seule fonction du Sénat, en ce qui concerne les projets de loi du gouvernement, consiste à dire la même chose que la Chambre des communes. Seul un nouveau gouvernement, ne disposant temporairement pas de la majorité au Sénat, peut craindre l'exercice par la chambre haute de son pouvoir de révision.

Dans son dernier paragraphe sur le Sénat, Porritt dit de la chambre haute:

> . . . n'ayant pas répondu aux attentes des Pères de la Confédération, n'ayant pas réussi à laisser une marque positive sur la politique canadienne et n'ayant, à aucun moment de son demi-siècle d'existence, réussi à convaincre la population du Canada qu'il était d'une utilité publique quelconque, le Sénat d'Ottawa est, du point de vue des étudiants du fonctionnement des institutions parlementaires, la chambre haute la plus intéressante du monde anglophone. C'est particulièrement le cas si on ne perd pas de vue qu'il représente la quatrième tentative depuis 1791 d'établir une chambre haute, sur le modèle de la Chambre des lords, dans la partie de l'empire britannique qui constitue aujourd'hui le Dominion du Canada.

Voilà donc l'avis d'un observateur objectif sur la troisième partie du Parlement du Canada. C'est l'opinion d'Edward Porritt, publiée en 1918. Il aurait sans doute reconnu le Sénat décrit dans un livre publié beaucoup plus tard, sous le titre *The Parliament of Canada*, qui est utilisé par beaucoup d'universités, de l'Atlantique au Pacifique. L'auteur est M. C.E.S. Franks, professeur à l'Université Queen's.

Franks dit ceci:

> Le Sénat siège rarement plus de trois jours par semaine, tandis que la Chambre des communes siège cinq jours. Ses séances sont brèves et ses vacances longues, bien que ses comités travaillent souvent pendant ces vacances. Certains sénateurs n'assistent que rarement aux séances. Les sénateurs n'ont pas d'ordinaire à faire le travail difficile que les députés doivent accomplir dans leur circonscription, quoi que les sénateurs libéraux de l'Ouest aient eu à faire ce genre de travail ces dernières années pour compenser l'absence de représentation régionale de leur parti à la Chambre des communes. Les sénateurs peuvent recourir aux services de la bibliothèque du Parlement et profiter du restaurant parlementaire et d'autres installations de la Colline. Bref, le Sénat est un club confortable et facile, auquel il est avantageux d'appartenir.

Le sénateur Haidasz: Qui a dit cela?

Le sénateur Stewart: M. C.E.S. Franks, professeur à l'Université Queen's.

Le sénateur Haidasz: Je crois qu'il n'est jamais venu ici.

Le sénateur Stewart: Il a beaucoup observé le Sénat.

Le sénateur Haidasz: À la tribune ou en lisant les journaux?

Le sénateur Stewart: Souvent à la tribune.

Le sénateur Haidasz: Comment peut-il parler ainsi?

Le sénateur Stewart: C'est ce qu'il dit.

Le sénateur Haidasz: Seul un homme ayant l'expérience du Sénat peut parler comme cela.

Le sénateur Stewart: Vous voulez dire que seul un homme qui connaît bien le Sénat peut écrire de telles choses?

Le sénateur Haidasz: Non, je veux dire que seul quelqu'un qui a une certaine expérience du Sénat peut se permettre de pontifier comme cet homme le fait.

● (0840)

Le sénateur Stewart: Je ne cherche pas à vous ennuyer, mais bien à vous informer. C'est-là l'opinion communiquée aux Canadiens par des autorités prestigieuses.

Le sénateur Haidasz: Par des théoriciens, pas des spécialistes des sciences politiques.

Le sénateur Stewart: Ce qui m'intéresse c'est l'incidence que de tels propos peuvent avoir sur l'autorité de cette institution. Je crois que, même si son bien-fondé est sujet à discussion, ce genre d'enseignement explique en grande partie la réputation dont cette chambre jouit, si je peux m'exprimer ainsi.

Le sénateur Bosa: Ou souffre.

Le sénateur Stewart: Ou souffre. J'accepte la rectification.

J'avais l'intention de citer Franks beaucoup plus longuement . . .

Le sénateur Doody: N'en faites rien. Vous risqueriez de provoquer le sénateur Haidasz.

Le sénateur Stewart: Si je le faisais, certains de mes collègues pourraient être frappés d'apoplexie.

Franks résume ainsi:

> Le Sénat fait, par ses études en profondeur et la révision des mesures législatives, un travail qui complète utilement celui de la Chambre des communes. Dans ces deux sphères d'activité, l'expérience et la compétence des sénateurs et le fait qu'ils soient à l'abri de la partisanerie et des autres pressions des Communes ajoutent une dimension précieuse à leur travail.

Il pensait peut-être à vous, sénateur Haidasz.

> Certains ont reproché au Sénat de servir, au sein du gouvernement, de lieu où la grande entreprise peut exercer des pressions, mais il serait plus exact de le définir comme le défenseur des intérêts des propriétaires, un des rôles voulus par les Pères de la Confédération. Dans d'autres domaines où il devait jouer un rôle utile, notamment pour ce qui est de défendre les droits des provinces et régions, les droits des minorités et les droits de la personne, le Sénat n'a pas une fiche bien reluisante cependant. Il est difficile de ne pas tomber d'accord avec la conclusion à laquelle Dawson est arrivé il y a longtemps: «Inuitle de nier que le Sénat n'a pas répondu aux attentes de ses fondateurs, et il est bon aussi de se rappeler que les attentes de ses fondateurs n'étaient pas exeessives».

Le sénateur Haidasz: Puis-je demander au sénateur Stewart quand exactement ce qu'il est en train de lire a été écrit et publié?

Le sénateur Stewart: Je dirais que ces propos ont été écrits il y a quatre ou cinq ans. J'allais dire trois ans, mais le temps passe plus vite que nous le croyons. Je me souviens d'avoir écrit un article sur ce livre il y a quatre ou cinq ans.

Je pense que le sénateur Corbin est absorbé par la lecture de ce livre. Lorsqu'il aura terminé, peut-être aura-t-il la gentillesse de vous prêter son livre, sénateur Haidasz.

Le sénateur Corbin: Sénateur Stewart, je regardais sous mon bureau afin de trouver cet exemplaire. J'ai dû le rapporter à mon bureau. Si le sénateur est intéressé, je serai heureux de lui prêter cet ouvrage. Je me suis étouffé à sa lecture.

[Le sénateur Haidasz.]

Le sénateur Haidasz: Je me demande vraiment où je suis, après avoir entendu les extraits cités par le sénateur Stewart.

Le sénateur Corbin: Je vous envoie le livre immédiatement, afin que vous puissiez l'examiner à votre convenance.

Le sénateur Stewart: Dr Haidasz, je ne porte pas ces propos à votre attention pour vous perturber, bien que je doive admettre en retirer une certaine gratification.

Le Sénat porte un important fardeau d'ordre public. La question qui se pose est: Nos institutions peuvent-elles supporter le poids de cette mesure législative? Je ne sais pas si vous étiez présent lorsque j'ai décrit comment le chef du gouvernement créait maintenant le chef de l'État. Je ne sais pas si vous étiez ici lorsque j'ai lu une déclaration de M. Stanfield relativement à ce qui est arrivé à la Chambre des communes. J'examine maintenant les points de vue de personnes de l'extérieur du Sénat, de personnes qui portent un regard objectif sur le patient. Le diagnostic peut être erroné, mais au moins c'est leur diagnostic.

En 1965, année où l'âge de la retraite pour les sénateurs a été fixé à 75 ans, M. Stanley Knowles a fait valoir de point de vue du Nouveau Parti démocratique contre le Sénat. Il l'a fait à la Chambre des communes, le 26 avril de la même année. Ses propos sont reproduits aux pages 412 et 413 des Débats de la Chambre des communes.

Il a dit:

> C'est peut-être parce que, au Royaume-Uni, la Chambre des lords ne peut opposer absolument son veto aux mesures législatives, mais qu'elle ne peut qu'en retarder l'adoption, et peut-être aussi du fait que, aux États-Unis, le veto du président peut être renversé par le vote des deux tiers des deux Chambres du Congrès—mais quelle qu'en soit l'origine on semble croire au Canada que le Sénat ne peut refuser son accord aux lois qu'une, deux ou trois fois, ou à peu près.

Cependant, selon la constitution, le Sénat pourrait faire obstacle d'année en année, jusqu'à la fin des temps, à une mesure adoptée par la Chambre. Je sais que la chose ne s'est jamais produite. Je sais que très peu nombreuses ont été les occasions où le Sénat a opposé son veto à des mesures qu'avait adoptées la Chambre des communes. Les exemples les plus marquants sont la première loi sur la pension de vieillesse présentée en 1926, et deux ou trois questions qui se sont posées de 1957 à 1963. Je sais que le Sénat ne le fait pas très souvent, mais, d'après la constitution, il a le droit de dire non à ce qu'ont décidé les représentants élus du peuple. Suivant les pricipes de la politique, suivant la pratique démocratique, je crois que c'est injuste et que nous devrions considérer sérieusement la situation d'un corps non élu dans notre institution parlementaire.

Après avoir fait cette déclaration et avoir dit qu'il connaissait des membres remarquables au Sénat, M. Knowles a ajouté:

> Ils ne sont pas élus par le peuple, je ne crois pas qu'ils devraient remplir au sein de notre régime parlementaire le rôle qui leur est confié par notre constitution, et j'estime que c'est là le changement qu'il conviendrait d'apporter, c'est-à-dire d'abolir le Sénat lui-même.

Le sénateur Haidasz: J'ai une question pour le sénateur Stewart. Que pensait à cette époque Stanley Knowles du modèle des parlements et du rôle important joué par la Chambre des lords au Parlement britannique? Ce grand parlementaire a-t-il déjà demandé l'abolition de la Chambre des lords dans le modèle des parlements?

Le sénateur Stewart: Je ne peux répondre directement à cette question. Toutefois, je pense qu'il existe certains indices pertinents.

Il convient de se rappeler qu'en 1911 le Parlement du Royaume-Uni avait adopté le *Parliament Act*. Il faut aussi se rappeler que le gouvernement Attlee avait, en 1947, proposé un projet de loi en vertu des dispositions du *Parliament Act* de 1911, afin de réduire de deux ans à une année la période durant laquelle la Chambre des lords pouvait retarder l'adoption d'un projet de loi. Le gouvernement Attlee voulait réduire les pouvoirs de la Chambre des lords, de façon à pouvoir procéder à la nationalisation de l'industrie du fer et de l'acier.

• (0850)

Ainsi, au milieu des années 1960, la menace que représentait la Chambre des lords pour le socialisme n'était pas aussi grande qu'auparavant. Elle n'était certainement pas aussi grande que celle que représentait le Sénat du Canada.

Nous ne devons jamais oublier, sénateur Haidasz, que beaucoup d'auteurs, qu'il s'agisse de professeurs d'université ou de journalistes, lorsqu'ils écrivent au sujet du Sénat du Canada, le font du point de vue du Nouveau Parti démocratique. Ils veulent réduire les pouvoirs du Sénat afin d'être certains que, le jour où le Canada aura enfin un gouvernement néo-démocrate, le Sénat ne pourra pas rejeter ce qu'on appelle des mesures financières ni y apporter des amendements. Ce point de vue est au cœur des discussions politiques dont nous avons été témoins ces derniers temps au Canada.

Le sénateur Corbin: Sénateur Stewart, puis-je poser une autre question sur ce sujet?

Je ne sais pas dans quelle mesure vous avez lu les discours de Sir Winston Churchill lorsqu'il siégeait à la Chambre des communes britannique et ses nombreux autres écrits. Il a prononcé un discours à Huddersfield le 15 octobre 1951. Le passage que je vais vous lire est tiré d'un petit livre de poche que j'ai payé 50 cents il y a une trentaine d'années. Ce livre est intitulé *The Eloquence of Winston Churchill* et est édité par F.B. Czarnomski. Voici ce que Sir Winston Churchill a dit dans ce discours qu'il a prononcé à Huddersfield, le 15 octobre 1951:

> La concentration du pouvoir de diriger la vie quotidienne des hommes et femmes ordinaires dans ce qu'on appelle «l'État», pouvoir exercé par ce qui constitue presque un gouvernement à chambre unique, est une mesure réactionnaire qui va à l'encontre de la tendance qui se dégage de l'histoire britannique et du message que nous avons donné au monde.

Ne sont-ce pas là des paroles merveilleuses?

Le sénateur Stewart: Oui, sénateur Corbin, je suis d'accord avec vous. Nous pourrions peut-être garder ces paroles en mémoire jusqu'à ce que j'arrive un peu plus loin dans mes remarques, parce qu'elles seront des plus pertinentes lorsque je parlerai de ce que Lord Hailsham a appelé la «dictature élective». J'ai mentionné plus tôt que M. Stanfield avait parlé d'un article paru dans *The Economist*. L'article en question avait été écrit, je crois, par suite d'un discours prononcé par Lord Hailsham, discours dans lequel il décrivait le gouvernement britannique comme une «dictature élective». Je vais revenir à cela et citer les paroles de Lord Hailsham. À ce moment-là, si j'y pense, je dirai quelque chose au sujet de ce que Sir Winston Churchill a dit.

Pour l'instant, je vais citer une autre autorité, une que tous les sénateurs d'en face admirent beaucoup. Le 27 avril 1965, M. Douglas Fisher a critiqué vertement certaines nominations au Sénat faites par M. Pearson. Il a ensuite fait certaines remarques au sujet du Sénat, comme en témoignent les *Débats de la Chambre des communes*, à la page 640. Voici ce qu'il a dit:

> Il est évident que le Sénat renferme une gerbe de grands spécialistes des affaires et de l'économie qui confère à ces gens un pouvoir capital, étant donné la nature des bills d'intérêt privé intéressant les sociétés qui peuvent être présentés, puis adoptés, en cette enceinte ou émaner du Sénat. En fait, une nomination au Sénat entraîne presque infailliblement la nomination, comportant d'intéressants émoluments, à des postes d'administrateurs de diverses sociétés canadiennes afin qu'elles puissent exercer une certaine influence. Je tenais tout simplement à signaler, monsieur le président, certaines des difficultés réelles qui se rattachent au Sénat.

Honorables sénateurs, je trouve cela décourageant de voir à quel point les opinions exprimées par M. Mulroney, M. Harvie Andre et M. Otto Jelinek au sujet du Sénat se rapprochent de celles des membres de l'ancien CCF et des néo-démocrates modernes. Voilà, sénateurs, ce sont les plus grandes autorités qui l'ont dit, nous sommes une bande de nuls. Nous ne servons à rien.

C'est très révélateur aussi de voir comment les sénateurs du Parti progressiste conservateur suivent le NPD dans leurs opinions sur le rôle du Sénat dans le processus législatif. Le Sénat est là au plus pour faire, de temps en temps, un second examen objectif, en s'en tenant au strict minimum; il ne peut cependant jamais, au grand jamais, apporter un amendement important à un projet de loi à caractère fiscal ou à un projet de loi de crédits. La seule pensée que le Sénat pourrait rejeter une «mesure financière»—terme qu'ils prononcent comme s'ils parlaient de quelque chose de sacré—fait blêmir d'horreur les sénateurs conservateurs.

On s'aperçoit que les sénateurs conservateurs et le Nouveau Parti démocratique s'entendent sur l'importance de l'étude préalable des projets de loi, telle qu'elle se faisait avant 1984. Ils pensent tous que l'étude préalable était très importante, mais pour des raisons diamétralement opposées.

Le sénateur Molson regrette l'étude préalable, qui était une procédure vraiment formidable. Le 4 octobre dernier, il s'est plaint qu'on ne l'appliquait plus. Le jeudi 25 octobre suivant, il a vanté les mérites de l'étude préalable qui, nous a-t-il dit, permettait d'améliorer les projets de loi. Il a déclaré:

> Ce rapport m'a bouleversé car, à mon humble avis, le Sénat n'a pas accompli son devoir. Comme je l'ai mentionné le 4 octobre, la pratique de «l'étude préalable», que nous appelons la «formule Hayden», donnait à cette Chambre assez de temps pour étudier des projets de loi de

façon plus approfondie qu'il n'avait jamais été possible auparavant. Ceux d'entre nous qui sont au Sénat depuis un certain temps peuvent se rappeler le nombre de fois dont nous avons été saisis de ces projets de loi juste avant un ajournement ou un congé parlementaire, avec la demande ou la directive de les adopter en quelques jours, voire en quelques heures. En demandant à un de nos comités de faire l'étude de l'objet d'un projet de loi dès qu'il était déposé à la Chambre des communes, nous avions habituellement assez de temps pour étudier avec compétence toute question complexe.

Cet extrait provient de la page 3250 de nos propres débats.

Le sénateur Molson a encore mentionné l'étude préalable, le 7 novembre suivant. Le projet de loi C-62 n'ayant pas fait l'objet d'une étude préalable, il a dû voter en faveur d'un projet de loi non amendé.

Le sénateur Murray aussi a toujours préconisé fortement l'étude préalable. Depuis le 20 février 1985, il nous a répété maintes fois que l'étude préalable constituait le moyen grâce auquel un sénat moderne pouvait accomplir ses fonctions législatives.

Le sénateur Murray: Nous y reviendrons.

• (0900)

Le sénateur Stewart: Vous engagez le gouvernement à reprendre la procédure de l'étude préalable au Sénat?

Le sénateur Murray: Assurément. Je crois que j'obtiendrai des appuis solides—peut-être silencieux, mais des appuis—de ce côté-là.

Le sénateur Stewart: C'est une prédiction des plus étonnantes.

Le sénateur Frith: Vous vous êtes livré à un petit sondage, n'est-ce pas?

Le sénateur Stewart: Permettez-moi de dire un mot sur l'étude préalable. Étant donné l'engagement que vient de prendre le sénateur Murray, le sujet est évidemment très approprié. Voici d'abord un argument en faveur de l'étude préalable. Nous savons tous que nous recevons une série de projets de loi tard au printemps et parfois juste avant Noël. Les ministres sont alors fort énervés; leurs projets de loi doivent être adoptés en deux ou trois jours, du moins à temps pour recevoir la sanction royale et avant l'ajournement le vendredi précédant les vacances. Pour se plier aux désirs des ministres, on peut notamment entreprendre l'étude de leurs projets de loi peu après leur adoption aux premières étapes à la Chambre des communes. Mais que se passe-t-il? Tout d'abord, certains sénateurs, ceux qui ont du poids, se servent de leur influence sur les ministres pour que les projets de loi en question soient modifiés à l'étape du comité, à la Chambre des communes. En outre, lorsque le projet de loi est enfin renvoyé au Sénat, il n'y a plus beaucoup de modifications à y apporter, il est adopté rapidement et cela confirme l'idée que l'on se fait du Sénat qui serait un club de gens âgés tout juste bon à approuver sans discussion des mesures législatives. Pour se gagner le respect de la population, les sénateurs doivent montrer aux yeux de tous qu'ils ne ménagent pas leurs efforts.

Certains sénateurs proposent, en toute honnêteté, l'étude préalable des projets de loi par les comités sénatoriaux, afin d'accélérer les travaux du Parlement. Cependant, ceux qui ont examiné le fonctionnement du Sénat prétendent qu'en fait, l'étude préalable de projets de loi a des objectifs beaucoup moins nobles. On affirme que l'un de nos comités, celui des banques et du commerce, a servi au fil des ans à défendre les intérêts du secteur privé, que des sénateurs se sont servi des études préalables effectuées par ce comité pour modifier des projets de loi, afin qu'ils répondent davantage aux intérêts du secteur privé.

Il semblerait que les accusations en question aient été lancées dans le *Globe and Mail* du 8 juillet 1964. J'ai en main une longue citation du quotidien de cette journée-là, mais je ne vous en lirai que quelques paragraphes; voici:

> La population, qui voit peut-être les choses de façon plus simple et plus directe que certains sénateurs, n'appréciera probablement pas ce qui se passe au Comité sénatorial des banques et du commerce.
>
> En quelques mots, voici ce dont il s'agit: Le comité examine des projets de loi d'initiative parlementaire tendant à créer un certain nombre de nouvelles banques et sociétés hypothécaires. Certains membres du comité sont des administrateurs de banques actuelles qui seraient ainsi concurrencées par ces nouvelles banques. Ils sont parfois également les administrateurs des sociétés mères des nouvelles sociétés de prêts hypothécaires, et il arrive même qu'ils occupent les deux fonctions.

Je vois qu'on cite certains noms dans l'article. Je vais vous épargner ce paragraphe.

> Le comité a approuvé la législation permettant la création de nouvelles sociétés de prêts hypothécaires, qui pourrait être avantageuse pour les entreprises qui comptent parmi leurs administrateurs certains membres du comité, mais il a jugé bon de retarder l'adoption de la mesure législative prévoyant la création de nouvelles banques qui seraient venues concurrencer les banques avec lesquelles certains sénateurs ont des liens, à titre d'administrateurs.
>
> Les sénateurs ont justifié leur actions, et il se peut qu'ils aient raison d'agir ainsi, mais pas en apparence, malheureusement.
>
> Le sénateur Hayden a défendu sa position et celle d'autres sénateurs membres de conseils d'administration. Il a déclaré qu'il serait tout à fait inconvenant et même illégal qu'un sénateur se prononce sur une question, lorsqu'il a des intérêts financiers particuliers à défendre et que ces intérêts ne sont pas ceux de la population en général.
>
> Pour le citoyen ordinaire, cela semble vouloir dire que des sénateurs qui sont également administrateurs de sociétés intéressées à créer de nouvelles sociétés de prêts hypothécaires ne pourraient se prononcer sur la question. Les administrateurs sont payés.
>
> Le sénateur Hayden a présenté des arguments un peu compliqués à la défense de cette pratique, mais il a été on ne peut plus clair et direct en ce qui concerne le vote de sénateurs administrateurs de banque sur des questions bancaires. «Un sénateur aurait tort de légiférer à l'égard de sa propre banque, mais il aurait raison de le faire à l'égard des concurrents de celle-ci, a-t-il expliqué.»

Les justifications pleuvent en provenance de la Chambre haute, mais elles ne collent pas. Nos législateurs se trouvent dans une position comparable à celle de nos tribunaux. Non seulement justice doit-elle être faite, mais il faut aussi qu'elle le soit de façon ostensible. C'est dire que nos législateurs doivent non seulement éviter les conflits d'intérêts, mais aussi montrer qu'ils font les efforts voulus à cette fin.

Il est douteux qu'il convienne à des administrateurs de banque, de société de prêts hypothécaires ou de fiducie ou de quelque autre institution financière d'être membres du comité des banques, surtout en ce moment. En effet, le comité s'apprête à étudier le rapport de la commission royale Porter sur les banques et les finances, qui pourrait avoir une incidence sur toutes ces sociétés. Le comité serait privé de leur connaissance intime du domaine s'il était composé exclusivement de sénateurs non initiés, quoiqu'il pourrait toujours les inviter à comparaître en qualité de témoins experts.

Ce qui est certain, c'est que tout sénateur qui a un intérêt personnel direct ou indirect dans une question dont le comité est saisi ne devrait être partie à aucune décision sur cette question, car, quelque pure que soit son âme, le sénateur sèmerait alors le doute dans l'esprit de la population quant à l'existence d'un conflit d'intérêts. Par égard pour l'institution dont il fait partie et pour le pays qu'il sert, il n'a en fait d'autre choix que de déclarer ses intérêts privés et se retirer, à l'exemple du sénateur Crerar.

Une voix: Qui a signé cet éditorial?

Le sénateur Stewart: Ce n'était pas un éditorial. Je crois que l'article est de M. Bruce West. Le sénateur Doyle s'en souvient sûrement, parce que les mêmes arguments ont été repris dans un éditorial. Il me semble que le sénateur Doyle fait signe que oui.

Une voix: Est-ce le sénateur Doyle l'auteur?

Le sénateur Stewart: Non, je n'ai pas dit cela. Peut-être ne s'en souvient-il pas.

Les critiques formulées en 1964 dans le *Globe and Mail* ont fait époque au Canada. M. Colin Campbell les a citées et étayées dans son livre intitulé *The Canadian Senate: A Lobby from Within*, publié en 1978 chez MacMillan du Canada. Il voyait dans l'étude préalable une forme de lobbying occulte.

J'imagine que certains sénateurs diront que M. Campbell n'a rien compris, que les ministres des Finances, sur les conseils des bureaucrates—des gens qui ne connaissent de l'économie que ce qu'on leur en a dit à l'université—présentent un projet de loi déraisonnable après l'autre et que le Canada a été bien servi par le Comité des banque et du commerce. Ce serait, en tout cas, l'avis de beaucoup d'entre nous pour ce qui est du projet de loi C-62.

Il reste que nombreux sont ceux qui partagent l'avis de M. Campbell dans la population. Il aide à comprendre le mépris avec lequel les professeurs, les étudiants et, bien sûr, le NPD nous mettent au ban de la société.

Le sénateur Frith: Et en partie par le gouvernement.

Le sénateur Stewart: Nombreux sont les gens qui voient dans le Sénat un club sélect inoffensif dont l'occupation principale, voire exclusive, est la protection des intérêts du monde des affaires. C'est l'une des raisons pour lesquelles tant de gens demandent que le Sénat soit aboli.

J'ai ici un extrait du livre de M. Colin Campbell. Je voudrais en citer quelques paragraphes.

> Voir le Sénat à l'œuvre dans son examen de l'entreprise, c'est plonger au cœur même de la démocratie libérale canadienne. Le milieu des affaires exerce ici des pressions, plus ou moins subtiles, en vue d'adapter les lois du gouvernement à sa façon de voir les choses. Les sénateurs jouent un rôle primordial dans ce processus. D'une façon bien réelle, ils sont le groupe de pression interne. Ils marchandent et négocient, au nom des entreprises, des amendements qui sont essentiels à un climat favorable aux finances et au commerce. Quand le gouvernement refuse de céder à certaines réclamations des entreprises, les sénateurs peuvent leur faire comprendre la «nécessité» de la politique gouvernementale.

Un autre paragraphe dit ceci:

> Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce effectue la plus grand partie de l'examen de l'entreprise. Sous la direction du sénateur Salter Hayden (éminent avocat d'entreprise et homme d'affaires), le comité s'est fait connaître en 1961 par l'attaque vigoureuse qu'il a menée contre le Tarif des douanes et les bons de la Banque du Canada.

• (0910)

Il parle ensuite du travail—qu'il qualifierait de partial—je suppose que le comité a fait en 1964 sur le projet de loi concernant les sociétés. Il fait allusion aux travaux de 1964 qui ont fait enterrer trois projets de loi visant à accorder des chartes à trois banques: une banque of Western Canada, une banque Laurentide et une banque de Colombie-Britannique. En 1968, le comité a proposé des amendements au projet de loi sur les matières dangereuses qui ont été adoptés par le Sénat, mais ils étaient tellement étendus que le projet de loi entier est resté en plan aux Communes. Plus tard, en 1969, selon M. Campbell, le comité a réussi à protéger les intérêts du monde des affaires dans le projet de loi sur les sociétés d'investissement. Il dit ceci:

> Nous voyons ici comment les pressions appliquées subtilement et habilement là où il faut peuvent promouvoir les intérêts du milieu des affaires. En premier lieu, les gens font connaître leurs intérêts aux fonctionnaires qui rédigent les textes de loi. Ils vont ensuite défendre leur cause devant le comité des Communes. S'ils n'y obtiennent pas une réponse favorable, ils tentent ensuite de convaincre le Comité des banques du Sénat que leurs vues sont raisonnables et méritent son appui. Si cette démarche réussit, le sénateur Hayden et certains de ses collègues s'entretiennent avec le fonctionnaire chargé de la mesure législative et tentent de gagner son approbation. S'ils parviennent à le convaincre, les chances sont que le ministre du Cabinet à qui le fonctionnaire fait rapport consentira lui aussi à l'amendement, que le Sénat adoptera probablement sans offenser le gouvernement.

M. Campbell poursuit en relatant comment, en 1973, M. Turner s'est plié aux vœux du comité chargé de l'examen de la Loi de l'impôt sur le revenu et en expliquant à quel point le travail du comité avait effectivement contribué à «améliorer» le

projet de loi—c'est toujours d'amélioration qu'on parle dans de tels cas—en y insérant une disposition restreignant les investissements étrangers. Puis, il résume en ces termes:

> Étant donné qu'il étudie les projets de loi avant que la Chambre haute en soit saisie, le comité garde à l'œil ceux qui risquent d'avoir des conséquences sur l'entreprise privée. C'est là qu'il exerce le plus son influence. Celle-ci est peut-être même plus importante que celle du Comité des finances de la Chambre des communes. Le Comité sénatorial des banques et du commerce, qui sait habilement se servir de son expérience et de ses privilèges, est passé maître dans l'art du compromis et de la négociation lorsqu'il discute avec des représentants du gouvernement qu'il veut gagner à sa cause.

M. Campbell n'est pas avare d'éloges à l'endroit du Comité sénatorial des banques et du commerce. Il ajoute:

> Le grand rival du Comité sénatorial des banques et du commerce, ces dernières années, a été le Comité sénatorial des finances nationales. Douglas Everett, qui le préside depuis 1970, a fait porter une bonne part des énergies du comité sur les questions d'intérêt commercial.

Et M. Campbell conclut en disant:

> Ce chapitre a été surtout axé sur la position privilégiée qu'occupent les sénateurs en tant que législateurs. Un bon nombre d'entre eux se sont taillé une solide réputation au sein de deux groupes de prestige au Canada, le milieu politique et le milieu des affaires.

Il conclut en disant qu'à cause de l'influence insidieuse que joue le Comité sénatorial des banques et du commerce à l'étape de l'étude préalable des projets de loi, le Sénat devrait être aboli.

J'ai fait allusion à l'ouvrage de M. Campbell, lorsque j'ai pris la parole le 7 novembre dernier. Pressé de répondre à une question du sénateur Finlay MacDonald, j'avais signalé aux sénateurs que même s'il s'avérait que M. Campbell ait tort, il reste que son œuvre est enseignée aux jeunes un peu partout au Canada. Depuis cette déclaration, j'ai fait des recherches dans quelques-uns des manuels les plus utilisés dans les universités. Ainsi, j'ai trouvé dans le *Canadian Legislative System* de Robert J. Jackson et Michael M. Atkinson ce qui suit:

> Les limites officielles du pouvoir du Sénat donnent parfois à tort l'impression que le Sénat est tenu à l'écart des grandes mesures législatives. Au contraire, un petit groupe de sénateurs s'emploient activement à contester, à retarder et à chercher à faire modifier les mesures législatives susceptibles de nuire aux finances et à l'entreprise. Dans une analyse critique sur le Sénat, Colin Campbell signale que ces analystes des questions commerciales jouissent de l'indulgence et de l'encouragement du gouvernement ainsi que des avantages que leur confère leur mission spéciale. Grâce à la formule Hayden et au Comité sénatorial des banques et du commerce, ce groupe a pu prévoir l'évolution de la politique gouvernementale, en étudiant les projets de loi déposés aux Communes et en adoptant des mesures préventives. Sa faible représentativité et l'absence de publicité entourant son travail a permis à ce groupe d'analystes des questions commerciales de jouer un rôle formidable dans le processus législatif.

[Le sénateur Stewart.]

J'ai consulté deux autres ouvrages, peut-être encore plus cités que celui-là, et j'y ai trouvé la même chose.

Permettez-moi maintenant de vous présenter le verdict que John Turner a prononcé il y a une trentaine d'années au sujet du Sénat. Turner avait écrit un impressionnant essai de spécialisation lorsqu'il était étudiant de premier cycle à l'Université de la Colombie-Britannique. Il en existe un exemplaire à la bibliothèque du Parlement. En 1960, il apporta une contribution bien réfléchie à un ouvrage intitulé: *Canadian Issues: Essays in Honour of Henry F. Angus*. Dès le premier paragraphe, Turner dit ceci:

> «Il est probablement juste de dire que la plupart des Canadiens qui s'intéressent à la question estiment que le Sénat a fait son temps et est devenu un appendice superflu du système politique. En fait, le prestige et l'autorité du Sénat n'ont probablement jamais été aussi faibles dans toute l'histoire du Canada».

Au deuxième paragraphe, M. Turner déclare:

> Les débats du Sénat sont devenus tellement ternes, ennuyeux et futiles que la presse se donne rarement la peine de les couvrir. Ce qui témoigne encore davantage de sa déchéance, c'est le fait politique que les récents gouvernements semblent l'avoir abandonné et ne pas en tenir compte. Le Sénat est devenu un objet de ridicule. Des cyniques le qualifient de club le plus exclusif au Canada, un refuge de vieillards, de politiciens à la retraite et de donateurs aux caisses de parti.

Turner cite ensuite en l'approuvant manifestement l'analyse des tâches législatives du Sénat qu'avait faite Arthur Meighen en 1937. D'après M. Meighen, le Sénat a un rôle a jouer au sein du Parlement, tout comme la Chambre des communes. Turner cite ce que Meighen entendait par les fonctions législatives du Sénat, puis ajoute:

> Malheureusement, le dossier législatif du Sénat ces 25 dernières années n'a pas répondu à ces attentes; il est loin d'être impressionnant.

● (0920)

> À l'exception d'une brève période de gouvernement conservateur, au début des années 30, et des premières années d'après-guerre, le Sénat n'a jamais vraiment justifié les dépenses que nécessite son maintien. Le Sénat n'a été ni un atelier ni un théâtre.

Son dernier paragraphe trahit un vif sentiment de frustration:

> Maintenant, l'énigme peut enfin être posée. Si l'on en juge par les faits, le Sénat ne joue plus un rôle utile au sein du gouvernement du Canada. Il a perdu sa raison d'être historique. Il ne freine plus (quoique cela ne dépende pas de la volonté de ses membres) l'adoption des projets de loi. Il n'a jamais exercé sa première fonction historique, qui est de représenter et de défendre les droits et les intérêts des provinces, et il n'a pas tout à fait le mandat qu'il lui faudrait pour le faire aujourd'hui. En conséquence, il est difficile de démolir l'argumentation favorisant son abolition. Pour atteindre ce but ou même pour effectuer une réforme appréciable, il faudrait cependant apporter à l'AANB une modification qui dépasse constitutionnellement la compétence du gouvernement fédéral à lui seul. D'après l'opinion la plus éclairée, le

> consentement unanime des provinces est nécessaire et certes, étant donné l'attitude exprimée par neuf des dix gouvernements provinciaux sur le sujet, la politique pratique dicte qu'un tel consentement soit sollicité et obtenu. Or, l'état actuel des sensibilités provinciales (absolument pas limitées au seul Québec) font penser que, malgré l'expérience de près d'un siècle, qui devrait démontrer que les provinces n'ont jamais compté sur le Sénat pour se faire aider dans leurs querelles avec les gouvernements fédéraux successifs, les autorités provinciales verraient d'un œil soupçonneux toute tentative de réduire quelques droits que ce soient que la Constitution accorde aux provinces avec l'institution du Sénat. Il est notoire que les organismes politiques mettent beaucoup de temps à mourir; dans un État fédéral, ils survivent alors qu'ils ne servent plus à rien depuis bien longtemps.

M. Turner écrivait cela en 1960. Il n'était évidemment pas en mesure de parler des effets de «l'étude préliminaire». Je ne sais pas si son expérience de ministre lui a permis d'apprécier si l'étude préliminaire de ses projets de loi était utile ou non.

Donald Shell, de l'Université de Bristol, est l'auteur de l'étude universitaire la plus récente sur la Chambre haute britannique. Dans cet ouvrage intitulé *The House of Lords*, il parle de notre Sénat. En se fondant sur la situation qui existait avant 1984, voici ce qu'il écrit aux pages 3 et 4:

> Le Sénat canadien représente officiellement les provinces, mais inégalement, à raison de vingt-quatre sénateurs pour les deux provinces les plus grandes et de six pour chacune des cinq plus petites. En pratique, cependant, le Sénat canadien ne défend pas les intérêts des provinces; il n'a pas non plus de véritable rôle politique; il est au contraire devenu un organisme très tranquille, sinon moribond.

Tout cela—l'opinion générale qu'en tant qu'assemblée législative, le Sénat était inutile ou même nuisible—aide à expliquer ce qui est arrivé au Sénat depuis 1984.

Depuis 1984, les sénateurs libéraux ont cherché des moyens de ranimer le Sénat. Nous en avons eu l'occasion après 1984, occasion qui n'aurait pas été aussi évidente si les libéraux avaient été au pouvoir. Contrairement à ce que le premier ministre Mulroney a dit à maintes reprises, nous croyons que le Canada a besoin d'un Parlement bicaméral et que la seule façon d'empêcher l'abolition du Sénat, c'est de le rendre visiblement plus actif et d'abandonner la pratique fort suspecte de l'étude préliminaire. Maintenant, en 1990, pour faire adopter un mauvais projet de loi, et à un moment inopportun, de surcroît, on vient de remplir les rangs du Sénat comme jamais cela ne s'est fait auparavant, lui qui n'a jamais été tenu en haute estime.

Ce matin même, honorables sénateurs, le leader du gouvernement au Sénat, l'honorable Lowell Murray, nous a annoncé la reprise de la pratique de l'étude préliminaire, pratique qui a donné au Sénat du Canada une très mauvaise réputation dans les établissements qui forment l'esprit des jeunes Canadiens influents.

Honorables sénateurs, lorsqu'il tourne le Sénat en dérision, le premier ministre dit qu'un Sénat actif, c'est le contraire d'un gouvernement responsable. Ses paroles n'ont rien de nouveau. L'attaque suprême à l'endroit de la Chambre haute a toujours été que le Sénat va à l'encontre d'un gouvernement responsable. Le CCF a déjà lancé cette accusation contre le Sénat en 1933.

Le Nouveau Parti démocratique entretenait, et entretient encore d'ailleurs, une très grande aversion à l'endroit du Sénat. Il a importé au Canada cette aversion qui trouve ses origines en Grande-Bretagne; là-bas, en effet, pendant des générations, le Parti travailliste a considéré la Chambre des lords comme un obstacle conservateur illégitime à la réalisation du socialisme. Le NPD croyait que, comme la Chambre des lords en Grande-Bretagne, le Sénat, composé de libéraux et de conservateurs non élus, utiliserait les vastes pouvoirs que lui confère la Constitution pour faire obstacle aux mesures socialistes que proposerait un gouvernement néo-démocrate élu démocratiquement. Le NPD a exploité à fond l'argument selon lequel le Sénat serait le pinacle du favoritisme politique dont bénéficient les amis des vieux partis, mais l'accusation n'a toujours eu qu'une importance secondaire. Ce que le Nouveau Parti démocratique craignait, ce sont les pouvoirs que la Constitution reconnaissait au Sénat. En l'accusant d'être un haut lieu du favoritisme, il voulait essentiellement priver le Sénat de sa légitimité.

Au fil des ans, de nombreux libéraux et conservateurs n'ont reconnu aucune valeur au Sénat. Quand ils sont dans l'opposition, ils exigent une réforme radicale du Sénat. Quand ils forment le gouvernement, ils se pincent le nez et procèdent aux nominations.

«Mais», déclare le premier ministre, «toutes ces institutions—le gouverneur général, le Sénat et la Chambre des communes—ne sont rien pour moi. Au Canada, nous avons un 'gouvernement responsable'. J'ai remporté les élections du 21 novembre 1988, ce qui signifie que j'ai un mandat.» Le premier ministre parle abondamment de son mandat.

Jetons un coup d'œil sur ce que signifie, en 1990, toutes ces belles paroles au sujet d'un mandat et d'un gouvernement responsable.

Au Royaume-Uni, entre 1715 et 1832, le roi n'a jamais perdu d'élections—sauf peut-être en 1741. Vu le faible nombre de personnes habilitées à voter et le grand nombre de petites municipalités, les hommes en qui le roi avait confiance et qu'il choisissait comme ministres étaient toujours en mesure d'être vainqueurs aux élections. La Loi sur la réforme de 1832 a changé tout cela. L'issue des élections ne pouvait plus être déterminée par le gouvernement. Il en a résulté une Chambre des communes très indépendante, où de nombreux députés considéraient chaque vote comme un vote libre.

• (0930)

Au cours des trois ou quatre décennies qui ont suivi 1832, les ministères dépendaient, pour leur survie, de la volonté collective de ces députés très indépendants. Aucun gouvernement qui ne pouvait faire adopter sans amendements importants ses projets de loi de crédits à la Chambre des communes ne pouvait demeurer en fonctions. Par conséquent, les gouvernements successifs courtisaient tous la Chambre. Avant 1832, les ministres étaient responsables devant le roi. Après cette année-là, ils sont devenus responsables devant les Communes.

L'âge d'or d'un simple gouvernement responsable—ce qui signifie que les ministres étaient responsables devant des députés à l'esprit indépendant—n'a pas duré plus de quarante ans au Royaume-Uni.

Après les deuxième et troisième lois sur la réforme, des partis politiques de type moderne se sont organisés. Leurs chefs ont commencé à se lancer dans des campagnes à l'échelle nationale. De plus en plus, les électeurs votaient pour les candidats de partis. Ils votaient pour des hommes déterminés à appuyer le programme d'un parti, et pour le chef d'un parti, le principal défenseur de ce programme.

Les protestations horrifiées des hommes d'État de la vieille école du gouvernement responsable témoignent de l'ampleur des changements survenus après les deuxième et troisième lois sur la réforme. En 1868, lord Derby s'est plaint des «balivernes et des fanfaronnades» auxquelles Gladstone s'était livré dans sa «tournée électorale». En 1874, Selborne s'est plaint que Gladstone avait livré un budget populaire au lieu d'un discours électoral. La campagne de Midlothian de 1879 a été considérée comme désastreuse; elle constituait, a dit Selborne, «un précédent dont les résultats tendaient à la dégradation de la politique britannique, en instaurant un système de démarchage perpétuel et en déplaçant le centre politique de gravité du Parlement à la plate-forme électorale». Dans les années 1890, lord Rosebery a osé parler devant une assemblée populaire d'une politique qui n'avait pas été discutée auparavant avec la reine. Celle-ci n'en était pas très heureuse. De toute évidence, l'ordre ancien—la version classique du gouvernement responsable—disparaissait.

Il en résulta évidemment une modification profonde du fonctionnement du système. Pour rester au pouvoir, un gouvernement avait encore besoin de l'appui de la Chambre des communes. Cependant, la plupart des députés ne se donnaient plus la peine de penser par eux-mêmes. Le pouvoir revint entre les mains des chefs de parti. La principale différence entre le système d'aujourd'hui et celui d'avant 1832, c'est que la confiance du souverain envers ses ministres n'était plus l'élément décisif. Ce qui compte maintenant, c'est l'électorat. Au XVIII[e] siècle, un premier ministre devait plaire au roi. Maintenant, il doit plaire au peuple. Il y a une autre différence importante. Alors que le roi pouvait congédier le premier ministre n'importe quand, bien qu'il ne l'ait fait que très rarement après 1783, les électeurs n'ont la chance de le faire qu'une fois tous les quatre ou cinq ans. Leur appui compte pendant environ 12 heures tous les quatre ou cinq ans. Ce n'est même pas une fenêtre, c'est à peine une faille.

Néanmoins, honorables sénateurs, le système s'appelle encore le gouvernement responsable.

Dans l'Amérique du Nord britannique, l'introduction du gouvernement responsable comporta un autre aspect important. Elle signifia que les ministres cessaient d'être responsables envers Londres et devenaient responsables envers les assemblées coloniales.

La lutte pour le gouvernement responsable en Amérique du Nord britannique remonte à bien avant 1850. On se demandait alors quel rôle le gouverneur général devait jouer dans la colonie. Devait-il être un agent du gouvernement de Westminster qui serait muni d'instructions détaillées ou qui disposerait, au contraire, de pouvoirs discrétionnaires étendus, mais qui serait dans les deux cas, un agent impérial? Oui, répondit Metcalfe, le gouverneur est un agent de l'empire.

[Le sénateur Stewart.]

Metcalfe refusa de tenir compte des conseils de ses ministres canadiens. Il ne voulut rien entendre et il leur répondit en ces termes:

> Si vous voulez dire que le gouverneur ne doit pas se fier à son jugement dans l'administration du gouvernement et ne doit être qu'un simple outil entre les mains du conseil, je ne suis absolument pas d'accord avec vous. C'est une condition à laquelle je ne pourrai jamais me soumettre et que le gouvernement de Sa Majesté ne pourra jamais approuver, à mon avis. Si vous voulez dire que le gouverneur doit consulter le conseil avant de faire quoi que ce soit, ce que vous proposez est non seulement inutile, mais absolument impossible et incompatible avec l'exécution efficace de mon travail.

Ainsi parla le gouverneur Metcalfe.

L'autre solution était que dans la majorité des cas—les grandes exceptions étaient le commerce et les affaires extérieures—le gouverneur agirait en fonction des conseils de ceux ayant la confiance de la majorité à l'assemblée de la colonie.

Lorsque les colonies d'Amérique du Nord eurent un gouvernement responsable, au milieu du siècle, la laisse impériale devint plus lâche pour les questions internes propres à la colonie.

Comme je l'ai dit, la pratique du gouvernement responsable a subi de nombreux changements depuis le milieu du XIX[e] siècle. À une époque cela signifiait que l'exécutif, le ministère, dépendait de façon précaire de l'appui de l'assemblée. C'est le cheval, l'assemblée, qui tirait la charrette. Ce n'est plus le cas. À part les cas où aucun parti n'a la majorité, c'est la charrette ministérielle qui pousse le cheval législatif. La pratique derrière la théorie a changé. La relation est inversée. Maintenant, les premiers ministres insistent pour que leurs projets de loi de finance soient adoptés sans réductions, au mieux ils acceptent quelques retouches mineures. Ils insistent pour que leurs projets de loi fiscaux demeurent intacts. Parfois même, ils prétendent même que le moindre amendement qui n'est pas favorable au gouvernement pose la question de confiance. C'est ainsi qu'ils tiennent leurs députés de l'arrière-ban.

Naturellement, le gouvernement responsable, tel qu'il existe aujourd'hui est conforme à la vision du paradis d'un bureaucrate. Il exerce le pouvoir sans avoir à rendre de comptes. Il fonctionne derrière un écran. Il soutient toujours son ministre—«Oui, monsieur le ministre, naturellement, monsieur le ministre»—et il le guide par la main. Si quelque chose va mal, c'est le ministre qui est responsable. Mais bien sûr, cela ne signifie rien, car le premier ministre le place sous le manteau de la responsabilité collective. Si vous ne croyez pas ce que je vous dis, parlez donc au sénateur Pitfield. Grâce à la discipline de parti, tous les députés suivent leur chef. Ce sont, comme on le dit si élégamment à la Chambre des communes des «chiens savants». Un député qui persiste à afficher des vues indépendantes risque de se voir punir. Il perd sa place aux comités, même aux organisations interparlementaires. Si vous en doutez, demandez à Pat Nowlan qui, jusqu'au jeudi 1[er] novembre 1990, était coprésident du groupe interparlementaire Canada—États-Unis.

Étant donné qu'il représente la Nouvelle-Écosse aux Communes et que son père est célèbre, Pat Nowlan et le traitement qui lui est réservé attirent l'attention dans cette province. Dans

son édition du 5 novembre 1990, le *Chronicle-Herald* rappelle, pour la postérité, le sort qui a été fait à Pat Nowlan. Nowlan avait commis une faute impensable: il avait fait preuve d'indépendance d'esprit.

● (0940)

On a constaté que dès la reprise de la session cet automne, Nowlan était déjà relégué aux rang des indépendants.

Les conservateurs ont déjà pris des mesures pour empêcher sa réélection à la présidence du Comité des transports des Communes, un comité fort en vue.

Mais ils ont en plus relancé la campagne anti-Nowlan en lui retirant la direction du Groupe Canada-États-Unis.

Le whip conservateur, Jim Hawkes, a commencé par cajoler Pat pour le convaincre de quitter son poste de président. Devant son refus, les conservateurs ont adopté une motion déclarant ce poste vacant.

Le comité en question est dirigé par un sénateur et un député choisis tous les deux ans. Ironie du sort, c'était le temps de choisir le nouveau co-président au Sénat cette année, mais les conservateurs ont écarté Pat Nowlan en même temps. Le nouveau sénateur co-président de ce comité est le sénateur albertain Staff Barootes.

Honorables sénateurs, il est vrai que certains premiers ministres sont plus patients que d'autres.

Le principe du gouvernement responsable signifie toujours que l'exécutif est associé à l'assemblée des députés. Mais maintenant le pouvoir exécutif au gouvernement contrôle l'assemblée de ses députés. On ne peut même plus faire campagne sous la bannière libérale, conservatrice ou néo-démocrate sans obtenir préalablement la signature du chef de son parti sur un document.

Seuls les gouvernements minoritaires vivent sur la corde raide de nos jours. Nous savons tous cela. Permettez-moi de citer brièvement les propos de l'honorable Thomas Hockin. L'article qu'il a écrit est paru dans la Revue d'études canadiennes en 1979. Voici ce qu'il dit à la page 13 de cette revue:

De nos jours c'est devenu une banalité, quand même instructive, de rappeler que depuis 1867, soit 112 ans plus tard, tous les changements de gouvernement, à une exception près (et en excluant les changements de gouvernement attribuables à la retraite, au décès ou à la maladie d'un premier ministre), ne sont pas survenus à la suite d'un renversement à la Chambre, mais par le verdict populaire rendu au cours d'élections générales. On peut saluer cette réalité vieille de cent ans comme le triomphe de la démocratie dans la mesure où elle reflète la suprématie du peuple sur le gouvernement. Autrement dit, au moment des élections, l'électorat n'est plus coupé de l'exécutif par un gouverneur, un conseil exécutif et un conseil législatif qui l'empêche de destituer directement le gouvernement. Cependant, il faut bien s'entendre sur les limites que cette réalité implique. Il serait inexact et trompeur de prétendre que ce progrès de la démocratie s'est traduit par l'exercie soutenu d'un plus grand contrôle parlementaire sur les activités, la politique et l'administration du gouvernement. Le progrès démocratique s'est fait sur un autre plan. Les mots de A.H. Birch, à propos de la Grande-Bretagne, valent également pour le Canada. L'évolution qui s'est faite

> . . . n'est pas autant une forme de contrôle parlementaire de l'exécutif qu'une forme de contrôle exprimé par les électeurs lors des élections au Parlement. Et comme les élections n'ont pas lieu très fréquemment, il n'est pas évident que le mot «contrôle» soit approprié.

Nous y voilà. L'expression gouvernement responsable ne signifie pas grand-chose après le comptage des bulletins de vote et la formation d'un gouvernement majoritaire.

«C'est vrai, me direz-vous, mais Stewart, vous avez oublié le deuxième aspect du gouvernement responsable, l'aspect vraiment important, celui où l'on trouve la véritable substance d'un gouvernement responsable moderne. Un premier ministre reçoit un mandat du peuple. Il n'est que normal que les députés de l'arrière-ban le suivent comme les hussards et les lanciers de la brigade de cavalerie légère à Balaklava.»

Donc, nous arrivons au mandat. Le premier minsitre Mulroney adore parler de son mandat; il en parle avec délectation. Il rappelle aux Canadiens qu'il a reçu un mandat en 1984. Il est maintenant à mi-chemin de son deuxième mandat, celui de 1988.

Qu'est-ce qu'un mandat? En Grande-Bretagne, ils parlent de mandats politiques, voulant dire par là qu'un parti à présenté un programme électoral précis à l'électorat et que s'il remporte les élections, il a le mandat de mettre son programme en œuvre.

Mais ce n'est pas ce que le premier ministre Mulroney veut dire par mandat. Il pense à quelque chose de plus grandiose. Il veut dire que puisqu'il a remporté les élections, il est libre de faire tout ce qu'il veut pendant quatre ou cinq ans. Il est même libre de faire des choses qu'il a promis avant les élections de ne pas faire. Pour un premier ministre détenant un mandat, le mot «sacré» ne veut rien dire. Son mandat le rend omnipotent. Lui seul est éclairé.

Le premier ministre concède qu'il n'est pas infaillible. S'il erre, il en subira les conséquences aux prochaines élections, en tout cas, c'est ainsi pour notre branche de la théorie journalistique du gouvernement responsable. Mais est-ce vrai des premiers ministres dans le monde réel?

M. King a démissionné de son poste de premier ministre quelques mois avant les élections de 1949. M. Pearson a démissionné de son poste de premier ministre immédiatement avant les élections de 1968. M. Trudeau a démissionné de son poste de premier ministre peu avant les élections de 1984. Dans de tels cas, que signifie le jugement rétrospectif de l'électorat? Rien.

Et n'oublions pas le fort roulement des députés à la Chambre des communes. Beaucoup de députés—en moyenne 30 p. 100—choisissent de ne pas se représenter lors d'une élection. Ils partent. Dans une telle situation, même les sénateurs semblent responsables. Au moins, beaucoup d'entre eux restent-ils sur la colline du Parlement.

Jusqu'ici, je n'ai pas parlé du rôle des partis politiques dans un gouvernement responsable. Il est vrai que beaucoup de députés ne se représentent pas et ne peuvent donc pas être tenus responsables. Il est vrai que les premiers ministres démissionnent et ne peuvent pas être tenus responsables. Mais

les partis politiques, direz-vous, restent d'une élection à l'autre. Sans les partis politiques, disait un jour le vicomte Samuel, la Chambre des communes ne serait pratiquement qu'«un regroupement fortuit d'atomes». C'est le parti qui assure la continuité essentielle de la responsabilité ministérielle.

Il ne fait aucun doute que si nous voyons les partis politiques comme garants de la continuité, nous dépouillons de toute valeur le concept de la responsabilité ministérielle. Les positions des partis changent. La composition des partis politiques change. Si la continuité est essentielle pour pouvoir parler de continuité, où trouvons-nous cette continuité?

Le premier ministre Mulroney dit qu'il se fonde sur le principe voulant que le premier ministre est comptable à la Chambre des communes, laquelle est comptable à la population. Mais la réalité est tout autre. Dès qu'il a gagné les élections, le premier ministre contrôle la Chambre des communes et le Parlement régit la population.

On comprend que le premier ministre Mulroney n'ait que faire du Sénat comme organe législatif. Le Sénat n'a pas la place qui lui revient dans le Parlement. C'est un rival en puissance. Le Sénat a certes son utilité, mais ce n'est pas comme organe législatif. Quand on entend le premier ministre parler du gouvernement responsable, on est porté à penser à la dictature de César. Sans faire la moindre modification à la Constitution de Rome en tant que république, César s'est arrogé des pouvoirs dictatoriaux.

Les sénateurs conservateurs applaudissent peut-être à la doctrine constitutionnelle du premier ministre. Seraient-ils aussi enthousiastes si la même doctrine était défendue par Jean Chrétien ou Audrey McLaughlin?

• (0950)

L'autre jour, M. Mulroney parlait d'amorcer la deuxième partie de son mandat. S'il voulait dire qu'assez de conservateurs avaient été élus le 21 novembre 1988 pour lui permettre, à lui et à ses collègues, de rester au pouvoir durant un maximum de cinq ans, personne ne pourrait se plaindre. S'il voulait dire que le résultat des élections lui permettaient de continuer à jouer le rôle de ministre en chef d'un gouvernement exécutif—et je souligne le mot exécutif—personne ne s'y opposerait. Mais ce n'est pas ce qu'il a voulu dire.

Il ne voulait pas dire non plus qu'il a expliqué ses plans à la population avant les élections et que celle-ci les a appuyés. Il suit la stratégie de John Crosbie. Tous se souviendront des propos tenus par John Crosbie en 1979:

> «Si nous avions révélé nos plans à la population, nous n'aurions jamais été élus.» Autrement dit, si nous avions soumis notre programme à la population, celle-ci ne nous aurait jamais donné un mandat.

En 1983, M. Mulroney a rejeté l'idée du libre-échange avec les États-Unis. Après les élections—soit après avoir reçu ce qu'il appelle son mandat—il a amorcé des négociations sur un traité de libre-échange avec les États-Unis. Quand les sénateurs libéraux ont exigé la tenue d'élections sur l'accord, le gouvernement les a accusés de trahir son mandat.

Ce que le premier ministre veut dire, c'est qu'il croit qu'en 1984 et en 1988, la population lui a donné le mandat de modifier comme il l'entend les lois et les politiques du pays. Il estime que la population lui a donné carte blanche en matière législative. Il estime que ceux qui ont voté pour les conservateurs en 1988 ont donné leur autorisation à l'Accord du lac Meech ainsi qu'à la refonte du régime d'assurance-chômage—même si le principal ministre de la région de l'Atlantique, John Crosbie, avait promis que ce régime ne serait pas modifié. Le 14 octobre 1988, l'honorable John Crosbie déclarait:

> Nous examinerons la question de l'assurance-chômage dans quelques années, probablement pour voir quels changements peuvent y être apportés, mais aucune modification n'est prévue actuellement à ce chapitre.

Mulroney essaie de nous dire que les personnes âgées qui ont voté pour le Parti progressiste conservateur en 1988 auraient voté pour une réduction de leur pension de vieillesse, qu'ils auraient voté pour la récupération de Wilson. Il veut dire que ceux qui ont voté progressiste conservateur en 1988 ont voté pour la taxe sur les produits et services.

Le document d'information du Parti progressiste conservateur sur le projet de loi C-62 explique que la population du Canada a donné au gouvernement Mulroney le mandat d'imposer une taxe sur les produits et les services. Je vous lis un extrait de ce livre:

> Question: Pourquoi ne pas tenir un référendum sur la TPS et laisser les gens décider eux-mêmes?
>
> Réponse: Les gens se sont prononcés à ce sujet. Lors des dernières élections, les Canadiens ont donné au gouvernement le mandat de réformer le système de taxe de vente. Les intentions du gouvernement ont toujours été claires et limpides. En juin 1987, un livre blanc établissait un plan de remplacement du système de taxe de vente fédérale en vigueur. Le jour où les élections de 1988 ont été déclenchées, le premier ministre a déclaré que la réforme fiscale serait au nombre des enjeux électoraux. Dans le débat télévisé qui a immédiatement précédé les dernières élections, le premier ministre avait clairement déclaré que la taxe de vente fédérale alors en vigueur serait modifiée.
>
> Question: Le gouvernement dit qu'il veut poursuivre l'application de son programme. Pourquoi donc s'est-il engagé dans une dispute au sujet de la TPS?
>
> Réponse: La dispute ne porte pas sur la TPS, mais sur le fait que des sénateurs libéraux non élus empêchent le gouvernement élu d'exercer son droit de gouverner.

Examinons maintenant le *Globe and Mail* pour avoir un compte rendu exact de la façon dont le gouvernement Mulroney s'y est pris pour obtenir le mandat d'instaurer la taxe sur les produits et services. Voyons le genre de mandat que M. Mulroney a sollicité de ses électeurs pour l'instauration de la TPS. Il s'agit d'une analyse rédigée par Linda McQuaig et publiée le 17 octobre 1990.

> L'une des déclarations les plus trompeuses qu'on ait entendues en provenance d'Ottawa, ces jours-ci, est l'affirmation du gouvernement de Brian Mulroney que la taxe sur les produits et services faisait partie de son programme électoral de 1988.
>
> C'est ainsi que le gouvernement nous présente maintenant les faits. Il veut bien sûr nous faire croire qu'il a été élu avec pour mandat d'imposer la TPS. Ainsi, même si l'électorat s'y oppose dans une proportion renversante, la théorie reste valable: la population a élu le gouvernement

en sachant très bien ce qu'était la TPS. On peut même présumer qu'elle l'approuvait.

C'est là une forte distortion des faits. Il est vrai que le gouvernement avait vaguement mentionné, dans ses documents de 1987 sur la réforme fiscale, son intention de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants par une nouvelle taxe de vente. Mais le gouvernement est devenu muet sur la question au cours de la campagne de 1988. Il avait de bonnes raisons de taire ses intentions.

La nouvelle taxe n'allait avantager qu'un petit groupe de gens—les fabricants surtout, qui étaient depuis longtemps hostiles à la taxe de vente actuelle et dont le fardeau fiscal serait beaucoup allégé dans le cadre de la TPS. En effet, quelque 4 milliards de dollars de la taxe de vente devaient passer des sociétés aux particuliers.

Aussi le gouvernement n'a vu aucun avantage particulier à annoncer la nouvelle taxe au grand public pendant la campagne électorale. Cela n'aurait pas manquer de faire croire qu'on allait utiliser cette taxe pour soutirer des recettes supplémentaires au public pour faire la guerre au déficit.

Pour les conservateurs, il n'y avait aucun avantage à faire de la TPS une question électorale. Tous ceux qui seraient partisans de cette nouvelle taxe—les fabricants, les économistes d'entreprise, les fiscalistes—étaient déjà au courant. Il valait mieux ne pas en informer les autres.

Le commentaire se poursuit, et les honorables sénateurs le connaissent probablement déjà.

Le premier ministre croit que gagner des élections, c'est obtenir un mandat pour adopter toutes les lois et tous les programmes qu'il veut. Je ne sais pas de qui le premier ministre tient ce principe bizarre et dangereux. Il semble penser qu'il représente la seule voix du peuple, qu'il est leur prophète, que de s'opposer à ses projets de loi, c'est s'opposer à la volonté du peuple.

L'idée d'un mandat électoral est relativement récente. Elle est apparue au Royaume-Uni au XIX^{e} siècle.

Honorables sénateurs, il est évident que le Sénat n'est pas la Chambre des Lords. La deuxième chambre britannique est une vieille bouteille qui contient du vin vieux et du vin nouveau. Certaines pairies sont transmises par héritage de grands propriétaires terriens du XVIII^{e} siècle. D'autres pairs ont hérité leur siège d'hommes qui ont fait fortune dans l'industrie et le commerce à la fin du XIX^{e} siècle. De nos jours, la Chambre des Lords est constituée de membres provenant de bien des sources différentes. On pourrait peut-être dire qu'elle incarne les principes de l'héritage et du mérite.

Au contraire, le Sénat du Canada a été créé principalement pour incarner le principe fédéral. Il faisait partie du Parlement comme une Chambre où chacune des régions les moins peuplées du pays jouerait un rôle législatif égal à celui de l'Ontario.

Bien que ces deux Chambres hautes soient très différentes, comme je l'ai dit, il y a un enseignement à tirer de l'expérience britannique.

Je dis cela parce qu'il se pourrait bien que notre propre étude du projet de loi C-62 nous amène à nous demander comment on pourrait modifier le Sénat. Je ne doute pas que cela poussera d'autres personnes à demander quel devrait être l'avenir du Sénat. En conséquence, cela vaut la peine de considérer l'expérience britannique.

En 1860, la Chambre des Lords avait rejeté un projet de loi de M. Gladstone visant à abolir les droits sur le papier. Elle n'avait pas rejeté de projets de loi fiscal depuis de nombreuses années. Cette date revêt une très grande importance pour les Canadiens. Elle démontre que les auteurs de l'Acte de 1867 de l'Amérique du Nord britannique étaient pleinement conscients de la possibilité d'une confrontation entre la Chambre des communes et le Sénat relativement aux mesures fiscales et aux projets de loi de subsides. Pourtant, ils dotèrent le Sénat du Canada d'à peu près les mêmes pouvoirs que la Chambre des communes. Les Britanniques auraient été enclins à accroître quelque peu les pouvoirs du premier ministre, mais les Canadiens s'y opposèrent. Ils savaient que la politique est l'art du possible. Ils savaient également ce qui était possible dans les provinces de l'Amérique du Nord britannique. Ils savaient enfin que lesdites provinces refuseraient de former une confédération à moins que le Sénat ne dispose d'à peu près les mêmes pouvoirs dans tous les domaines législatifs. Les Canadiens acceptèrent on ne peut plus à contrecœur l'insertion de l'article 26 dans le projet de loi—de façon à permettre à un premier ministre de faire quelques rajouts mineurs au Sénat—mais seulement si le gouverneur en conseil et la Reine, sur les avis de ses ministres britanniques, estimaient la chose nécessaire pour sortir d'une impasse législative.

Le sénateur Haidasz: Honorables sénateurs, puis-je poser au sénateur Stewart une question au sujet de l'article 26 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique? Sénateur Stewart, vous avez déclaré il y a un instant que le premier ministre ne pourrait nommer lesdits huit sénateurs divisionnaires que si la Chambre des communes et le Sénat aboutissaient à une impasse. Pour autant que j'ai pu le constater, nous n'avons pas encore éprouvé de difficulté avec la Chambre des communes. Nous poursuivons l'étude du projet de loi. Nous n'avons pas renvoyé le projet de loi à la Chambre accompagné de propositions d'amendements.

Dans l'esprit du premier ministre, de ses conseillers ou avocats, voire même dans l'esprit des juges qui se sont prononcés à ce sujet, de quelle nature serait cette impasse?

Le sénateur Stewart: Sénateur Haidasz, on ne saurait dire que l'impasse est du genre de celles envisagées au moment de l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Certains députés, y compris sir John A. Macdonald, avaient fait allusion à l'impasse parlementaire survenue en Grande-Bretagne à l'occasion du premier projet de loi de réforme en 1832. La Chambre des Lords avait rejeté le projet de loi de réforme que la Chambre des communes avait préalablement adopté. Des élections eurent lieu. La Chambre des communes ayant de nouveau adopté le projet de loi, la Chambre des Lords allait le rejeter une seconde fois lorsque le Roi convint que s'il n'existait pas d'autre moyen de mettre fin à l'impasse, il pourrait créer un nombre suffisant de nouveaux pairs afin d'assurer l'adoption du projet de loi. Voilà le genre d'impasse qu'envisageait la Chambre des Lords.

En 1990, nous avons eu au Canada le cas du projet de loi C-21 que le sénateur Ottenheimer avait fait inscrire au *Feuilleton* et qui y est demeuré du 23 mai au 19 octobre. Des

discussions eurent lieu. Le sénateur MacEachen nous en a parlé. Il a offert de déposer les lettres sur le Bureau. Le gouvernement s'est dérobé, non pas parce que les négociations risquaient d'échouer, mais parce qu'au contraire elles avaient de bonnes chances de réussir. Le gouvernement avait besoin du projet C-21 pour se tirer du mauvais pas dans lequel il s'était lui-même placé. De toute évidence, dans le cas du projet de loi C-28 autorisant la récupération, le gouvernement n'était pas du tout pressé, car il agissait ainsi que son homologue britannique n'aurait jamais imaginé le faire. Il percevait l'argent à compter du 1er janvier. Il était tout à fait disposé à laisser le Sénat partir en vacances pendant trois mois.

Lorsque nous nous arrêtons au projet de loi C-62, nous constatons que le Sénat n'y a pas fait opposition à l'étape de la deuxième lecture. Il s'est prononcé de façon favorable à l'issue d'un débat de seulement cinq heures.

Le Nouveau parti démocratique persiste à dire que les libéraux sont en fait en faveur de la TPS et il avance comme preuve que le Sénat s'est prononcé d'une façon favorable à l'égard du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. C'est seulement vers la fin de l'été que les membres libéraux du comité ont constaté que le projet de loi était vraiment irrécupérable et décidé de recommander son abandon. Même si le Sénat s'était prononcé contre l'acceptation du rapport du comité, cela n'aurait pas constitué une impasse législative. Le gouvernement aurait alors été contraint de mettre fin à la session, d'en inaugurer une nouvelle, et de faire en sorte que la Chambre adopte de nouveau ce projet de loi très rapidement. Comme le gouvernement avait la première fois eu recours à maintes reprises à la clôture à la Chambre des communes, il aurait été bien plus justifié d'y avoir recours de nouveau la seconde fois. Il aurait pu nous renvoyer le projet de loi en déclarant: «Vous nous l'avez dit, c'est vrai, que ce bill était médiocre, mais la Chambre des communes s'est prononcée de nouveau».

La situation n'aurait pas été exactement la même que celle qui se serait produite en Grande-Bretagne en vertu de la *Parliament Act* qui aurait exigé de surseoir à l'application de cette loi pendant une année entière. Mais au moins le compte rendu aurait fait état d'un vote du Sénat contre la TPS. Dans l'état actuel des choses, le Sénat ne s'est pas prononcé une seule fois contre le projet de loi. Chacun pense qu'il devra le faire un de ces jours. Pas une fois le Sénat ne s'est prononcé contre le projet de loi relatif à la TPS depuis qu'il l'a reçu de la Chambre des communes.

● (1000)

Le rejet du projet de loi de Gladstone en 1860 a marqué le début des hostilités qui ont duré cinquante ans entre la Chambre des communes et la Chambre des Lords. D'un côté, les libéraux voulaient réformer l'enseignement, les établissements ecclésiastiques en Irlande et au pays de Galles, le suffrage et, bien sûr, l'autonomie de l'Irlande. De l'autre, les tories tenaient à maintenir la vieille hiérarchie de l'Église et de l'État.

En 1911, le nouveau roi, George V, a accepté de nommer un nombre de nouveaux pairs suffisant pour que la Chambre des Lords adopte la mesure parlementaire. Les pouvoirs législatifs de la Chambre des Lords avaient fait l'enjeu d'une élection. Les libéraux ont gardé le pouvoir parce que les conservateurs n'avaient pas obtenu la majorité. Les libéraux croyaient avoir un mandat du peuple pour adopter le projet de loi ministériel, mais les lords conservateurs ont décidé de bloquer la mesure. Ils l'ont laissé passer seulement quand le roi George a déclaré qu'il créerait assez de nouveaux pairs pour les renverser.

Pour deux raisons, les honorables sénateurs, seront intéressés de connaître la suite des événements au Royaume-Uni en 1911. D'abord, il était possible que le gouvernement libéral obtienne la majorité à la Chambre des Lords à cause des nouvelles nominations, un peu comme ce qui s'est produit au Canada en 1990. Ensuite, tout cela a donné lieu à l'adoption de la Loi sur le Parlement de 1911 visant à réduire les pouvoirs de la Chambre haute.

Au Canada, nous avons eu des discussions sur la réduction des pouvoirs du Sénat. Les sénateurs se rappellent que, en 1985, M. Crosbie a proposé une résolution semblable à la Loi sur le Parlement de 1911.

Je vais citer la version des événements de 1910 et de 1911 donnée par sir William Anson et tirée de son livre intitulé *The Law and Custom of Parliament*. Fait à noter, sir William, qui a publié son ouvrage en 1911, était d'avis que le gouvernement libéral ne s'était pas conformé à l'usage constitutionnel. Il a déclaré:

> En 1909, la Chambre des Lords avait refusé d'adopter le projet de loi financier de l'année parce qu'il contenait des principes fiscaux tellement nouveaux qu'il nécessitait l'accord préalable des électeurs, ce qui a mené à la dissolution du Parlement. Aux élections générales de janvier 1910, le gouvernement a perdu plus de 100 sièges, et les deux principaux partis ont obtenu un nombre de sièges à peu près égal. Cependant, appuyé par les groupes nationalistes et travaillistes, M. Asquith avait une majorité de 120 voix.
>
> Ayant accepté le verdict de l'électorat, la Chambre des Lords a adopté la mesure financière du gouvernement, ce qui n'a pas empêché ce dernier de présenter des résolutions, éventuellement incluses dans la Loi sur le Parlement, visant à réduire les pouvoirs de la deuxième chambre. Les résolutions ont été adoptées en avril 1990 après un débat parlementaire de onze jours. C'est alors que fut présenté le projet de Loi sur le Parlement qui fut adopté en première lecture, sans débat.
>
> Le décès du roi Edouard VII et la conférence au cours de laquelle les chefs des deux partis s'étaient engagés à résoudre les questions constitutionnelles en suspens ont retardé les discussions jusqu'en novembre.
>
> La conférence s'est soldée par un échec, et comme les participants étaient liés au secret, nous ne connaissons pas les concessions que chaque parti était prêt à faire, ni le point sur lequel les négociations ont achoppé. Nous tenons la suite des événements d'un discours que M. Asquith a prononcé à la Chambre des communes le 7 août 1911.
>
> Le 15 novembre 1910, le cabinet a demandé au Roi de dissoudre le Parlement qui n'avait même pas un an et qui n'avait jamais eu l'occasion d'aborder le projet de loi sur le parlement. Toutefois, le cabinet a demandé en même temps au Roi de lui promettre que:
>
> «Advenant que sa politique soit approuvée par une majorité adéquate à la nouvelle Chambre des commu-

> nes, Sa Majesté soit disposée à exercer son pouvoir constitutionnel, y compris son privilège de nommer des pairs, au besoin, afin de donner suite au désir du gouvernement.»

Il a aussi demandé

> «que les intentions de la Couronne ne soient rendues publiques seulement si l'occasion se présente.»

J'interromps Anson pour préciser que Asquith semble avoir mal rapporté la promesse faite par le Roi. Dans le procès-verbal du Cabinet déposé devant le Roi le 15 novembre 1910, on ne demande pas au Roi de nommer des pairs afin de satisfaire au «désir du gouvernement» si celui-ci était réélu. On demande plutôt au Roi de nommer des pairs «pour donner suite à la décision du peuple». Autrement dit, le gouvernement ne pourrait acquérir de nouveaux collègues que s'il obtenait aux prochaines élections un mandat explicite de la population au sujet du projet de loi sur le parlement. Plus tard, le discours de M. Asquith, publié dans les débats, a été corrigé afin qu'il soit conforme au procès-verbal du cabinet.

Le 26 avril 1990, le président de notre Chambre des communes, l'honorable John Fraser, dans son discours encyclique à la Chambre et à la nation, a parlé avec beaucoup d'admiration de la *Parliament Act* de 1911. Mais que précise cette loi?

Aux termes de cette loi, toutes les mesures financières peuvent obtenir la sanction royale même si elles n'ont pas été adoptées par la Chambre des Lords, pourvu que les Lords aient eu ce projet de loi entre les mains pendant au moins un mois. Toute autre mesure peut obtenir la sanction royale sans avoir été adoptée à la Chambre des Lords, pourvu qu'elle ait été adoptée à la Chambre des communes une seconde fois au cours d'une deuxième session et qu'on ait respecté un certain délai entre la deuxième lecture à la Chambre des communes la première fois et la troisième lecture la deuxième fois. En 1911, ce délai était de deux ans. En 1949, le Parti travailliste a utilisé la *Parliament Act* de 1991 pour le modifier de façon à que les Lords ne puissent retarder l'adoption d'une mesure que pendant un an.

Les mesures financières sont définies par la *Parliament Act*. Une mesure financière ne peut contenir de dispositions portant sur une question autre que l'affectation de fonds publics, les impôts, les prêts, les emprunts et la gestion des fonds publics, tous clairement définis. La plupart des projets de loi que nous appelons, nous, ici à Ottawa, des mesures financières ne seraient pas considérées comme telles à Westminster.

Les honorables sénateurs ont sûrement remarqué que le procès-verbal du cabinet déposé devant le Roi lui demandait de promettre de nommer un nombre suffisant de pairs afin de «donner suite à la décision du peuple». Le gouvernement libéral devait obtenir un mandat explicite en faveur de son projet de loi sur le Parlement avant que le Roi ne satisfasse à sa demande.

Cela nous amène à parler de la nature britannique, ou devrais-je dire conservatrice britannique, du mandat. Déjà, en 1869, lord Salisbury avait fait remarquer aux lords que la Chambre des Lords n'avait pas pour objet de se faire l'écho de la Chambre des communes.

> L'existence de la deuxième Chambre du parlement a comme but de combler aux lacunes et de corriger les lacunes constatées dans les délibérations de la première Chambre.

On dit, a-t-il ajouté, que la Chambre des communes exprime la volonté du peuple.

> Dans quatre-vingt-dix-neuf pour cent des cas, la Chambre des Communes représente, en théorie, le peuple, mais en théorie seulement. La théorie constitutionnelle ne repose pas sur des faits, parce que dans quatre-vingt-dix-neuf pour cent des cas, le peuple, dans son ensemble, ne s'intéresse guère à la politique.

Dans ces quatre-vingt-dix-neuf pour cent des cas où l'on ne pouvait soutenir que la Chambre des Communes avait un mandat, il ne voyait aucune raison d'admettre que la Chambre était mieux placée que les Lords pour défendre les intérêts du peuple. Dans le cas exceptionnel, soit le un pour cent:

> . . . le peuple doit se concerter et décider de l'orientation que doit suivre le gouvernement. Il se peut que la Chambre des communes, en interprétant la décision du peuple, se trompe; et si elle a des motifs de croire une telle chose . . . la Chambre doit insister pour que le peuple soit consulté, de sorte qu'en l'absence de l'appui du peuple, une chambre ne pourra en dominer une autre. Nous devons déterminer si la Chambre des communes représente pleinement, oui ou non, les convictions profondes et fermes du peuple.

Lorsqu'il était évident que la Chambre des communes et le peuple ne formait qu'un seul tout, de dire lord Salisbury, «. . . la vocation de cette chambre n'existe plus.»

• (1015)

Il convient ici de se rappeler ce que John A. Macdonald a dit le 6 février 1865:

> «Il (le Sénat) doit être autonome et libre d'agir à sa guise, car il ne peut être utile que s'il joue le rôle d'un organisme de réglementation qui examine calmement les projets de loi émanant de la chambre populaire, et qui met un frein à toute mesure législative adoptée à la hâte par cette chambre. Toutefois, il ne doit jamais s'opposer à la volonté ferme et nette de la population.» *Parliamentary Debates on the subject of Confederation*, p. 36.

Cet argument a été repris en 1964 par un autre Lord Salisbury, qui avait servi en qualité de chef des conservateurs à la Chambre des lords entre 1945 et 1951, alors que le gouvernement travailliste était au pouvoir. Décrivant la position de son parti à l'époque où le gouvernement Attlee était au pouvoir, Lord Salisbury a déclaré:

> . . . En général, nous avions pris pour principe que le programme établi par le Parti travailliste lors des élections générales antérieures avait été avalisé par le peuple britannique. Par conséquent, nous avons adopté tous les projets de nationalisation même si nous étions cardialement contre, lors de l'étape de la deuxième lecture et nous avons fait de notre mieux pour les améliorer et les rendre plus réalisables à l'étape de l'étude en comité. Toutefois, lorsqu'étaient présentées des mesures qui ne figuraient pas dans le programme du Parti travailliste lors des élections antérieures, nous nous réservions pleine liberté d'action.

Ce passage est tiré de l'ouvrage intitulé *House of Lords Debates* du 4 novembre 1964, page 504.

Au cours du débat qui a eu lieu en 1975 et qui portait sur la question de savoir s'il fallait insister pour que soient adoptés les amendements au projet de loi (modificatif) sur les relations avec les syndicats et les travailleurs, Lord Carrington, que connaissent plusieurs sénateurs d'en face, s'est demandé dans quelle mesure la Chambre des lords pouvait avoir recours à ses pouvoirs pour retarder les travaux en vertu de la Loi de 1911 sur le Parlement, qui a été modifiée en 1949.

> Dans notre système, nous avons jusqu'ici adopté la position suivante: c'est la volonté de la chambre élue qui doit l'emporter, mais il doit y avoir une deuxième chambre qui peut—dans de rares cas peut-être—retarder l'étude d'une mesure de façon que le gouvernement, les partis et la population puissent réévaluer les bons et les mauvais côtés d'une question. Si nous décidons maintenant de nous servir de ce pouvoir très limité, nous n'allons pas contre la volonté de la population puisque, comme elle est représentée par la Chambre des communes, elle l'emportera et doit l'emporter dans un délai relativement court. Nous utiliserons ce pouvoir aux fins auxquelles il nous a été conféré, c'est-à-dire pour qu'on réfléchisse de nouveau à la question et pour qu'il y ait d'autres consultations avant que le projet de loi ne trouve inévitablement une place dans le Recueil des lois, et aussi parce que nous ne voulions pas que la deuxième chambre soit associée avec ce que fait le gouvernement.

Ce passage est tiré du compte rendu des débats de la Chambre des lords pour le 22 novembre 1975, à la page 505.

Étant donné la composition politique de la Chambre des lords au Royaume-Uni, on a tendance à considérer la doctrine du mandat comme une doctrine conservatrice, une doctrine ayant pour but d'empêcher un premier ministre entêté et fougueux—peut-être un premier ministre conservateur, mais plus probablement un premier ministre travailliste—de faire librement ce qu'il veut. Ce n'est pas à moi de dire si cette doctrine convient ou non à la Grande-Bretagne.

Cependant, elle a une certaine pertinence en ce qui concerne cette chambre. Nous savons que le Sénat a été créé pour freiner un gouvernement appuyé par la majorité dans une chambre élue selon le principe de la représentation en fonction de la population. Sans le Sénat, il n'y aurait pas eu de Canada. On a donné au Sénat le pouvoir d'arrêter tous les genres de projets de loi, qu'il s'agisse de projets de loi de crédits, de projets de loi à caractère fiscal et ainsi de suite. On a fait du Sénat une assemblée nommée, et non élue, afin que les sénateurs soient plus modérés dans leur travail.

Si on utilise le mot «mandat» de la même façon qu'en Grande-Bretagne, un mandat électoral nécessite qu'une proposition soit clairement énoncée et qu'elle ait fait l'objet de discussions approfondies avec l'électorat.

En 1988, par exemple, le premier ministre du Canada a obtenu un mandat pour signer l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Le Sénat à majorité libérale a respecté ce mandat. Permettez-moi de donner lecture de ce que j'ai dit le 30 décembre 1988 en faisant rapport du projet de loi sur l'Accord de libre-échange pour le Comité permanent des affaires étrangères. J'ai déclaré que le comité avait tenu compte de plusieurs points, que j'ai énumérés. Le premier concernait le mandat:

> ... la population canadienne a élu à la Chambre des communes le 21 novembre 1988 une majorité favorable à la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange. Le projet de loi C-2 est à tout prendre identique au projet de loi C-130, qui avait été adopté par la Chambre des communes le 31 août 1988, pendant la 33e législature. De plus, le comité n'a reçu le projet de loi C-2 que le mardi 27 décembre, alors que la date d'entrée en vigueur prévue à l'accord est le 1er janvier 1989. Au vu de ces faits, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de présenter des amendements, même si certains membres du comité ont la conviction que le projet de loi appelle d'importantes modifications de fond.

Et plus loin:

> Honorables sénateurs, le rapport a été approuvé à l'unanimité. Comme on peut le constater, certains membres n'ont pas pris part au vote article par article. Au troisième paragraphe de la première page du rapport qui débute par les mots «En se fondant sur les témoignages», le comité donne un sommaire des vues exprimées sur chacune des cinq questions précises auxquelles j'ai déjà fait allusion. Vous constaterez que les vues exprimées dans ce paragraphe ne sont attribuées qu'à une majorité des membres du comité.

Voilà, honorables sénateurs, un très bon exemple de l'application, par le Sénat canadien, de la doctrine du mandat. Cependant, la conception que le premier ministre se fait de son mandat, des mandats obtenus le 4 septembre 1984 et le 21 novembre 1988, est beaucoup plus englobante. Il prétend, comme nous avons pu le constater, que les électeurs lui ont donné le mandat de faire tout ce qu'il voulait. Personne ne doit lui résister, et les sénateurs moins que quiconque. Le 5 novembre 1990 encore, il a énoncé clairement sa position constitutionnelle au cours d'une tribune téléphonique à la télévision. Le quotidien *The Toronto Star* rapporte les propos suivants du premier ministre:

> Nous sommes élus pour une période de quatre ou cinq ans. Si, à la fin de cette période vous n'êtes pas d'accord avec ce que nous avons fait, le système parlementaire britannique offre l'avantage de vous permettre de vous débarrasser de nous.

Voilà. Une fois au pouvoir, un premier ministre est pratiquement omnipotent. Il est impossible de le dissuader de faire ce qu'il a décidé de faire. En fait, il existe une forme de punition, mais celle-ci ne peut être imposée que tellement longtemps après le fait qu'elle ne constitue pas un remède.

Supposons que nous ayons au Canada un amendement constitutionnel comparable à la Loi sur le Parlement, dans sa forme actuelle. Le premier ministre Mulroney accepterait-il les retards que le Sénat pourrait imposer à l'égard des projets de loi, en vertu des dispositions d'un tel droit de veto? Certainement pas. Je reviendrai sur ce point plus tard.

Je voudrais maintenant, pour le bénéfice des nouveaux sénateurs, que je suis d'ailleurs heureux de voir ici, passer en revue les relations qui existent depuis 1984 entre le gouvernement Mulroney et le Sénat, en particulier en ce qui a trait aux projets de loi à caractère financier.

Le sénateur Simard: Je vous en prie, épargnez-nous.

Le sénateur Stewart: Je regrette, je n'ai pas entendu votre question.

Le sénateur Corbin: Sénateur Stewart, puis-je poser une question? Vous n'avez pas entendu le sénateur Simard, mais il a dit: «Je vous en prie, épargnez-nous». J'imagine qu'il ne voulait pas que vous lisiez cette citation. J'ai moi-même une citation de Sir Winston Churchill. Elle est tirée du livre auquel j'ai fait allusion plus tôt, *The Eloquence of Winston Churchill.* Il s'agit d'une déclaration faite à la Chambre des communes britannique, le 18 octobre 1948. Vous noterez, sénateur Stewart, que cet extrait d'une allocution prononcée aux Communes par Sir Winston concerne directement le point que vous soulevez dans votre intervention.

> Dans n'importe quel pays, l'attitude et la fonction d'une deuxième Chambre visent essentiellement à assurer une protection contre des mesures violentes ou subversives, ainsi qu'à retarder l'adoption de mesures semblables pouvant mettre en danger l'héritage de la nation, avant que la gravité et l'importance des questions en cause n'aient d'abord fait l'objet d'un examen juste et raisonnable.

Ne pensez-vous pas que cette citation s'applique tout à fait à la TPS et aux tactiques employées par le gouvernement pour imposer cette mesure aux Canadiens?

Le sénateur Stewart: Merci, sénateur Corbin, de votre question. J'ai dit plus tôt que je croyais qu'il s'agissait d'un mauvais projet de loi et d'un mauvais moment. Je voudrais insister particulièrement sur le deuxième volet de ma déclaration. Je pense effectivement qu'il s'agit d'un mauvais projet de loi, mais une raison plus importante encore de s'y opposer est le fait que le moment est mal choisi. Compte tenu de l'état de santé précaire de notre administration gouvernementale—j'y reviendrai plus tard—il est dangereux de procéder à une telle intervention chirurgicale maintenant. Une opération importante sur le plan fiscal s'impose peut-être. Toutefois, ce n'est pas le moment. Il faut d'abord permettre au patient de reprendre des forces.

Il y a un temps pour chaque chose. Tous ceux qui ont une expérience du milieu politique seront d'accord avec cette déclaration. Toutefois, il arrive très souvent—et ce n'est pas là une caractéristique propre à un gouvernement donné—qu'une fois qu'un système est en marche, son élan a tendance à le propulser vers l'avant. L'un des avantages d'une deuxième Chambre prête à appliquer les freins est précisément d'inciter un gouvernement à déterminer si cela vaut la peine d'aller de l'avant, compte tenu des coûts inévitables qui s'ensuivent. Je pense que c'est à cela que Sir Winston faisait allusion.

Je voudrais, comme je l'ai mentionné, passer en revue les relations entre le gouvernement Mulroney et le Sénat depuis 1984, au profit des nouveaux sénateurs en particulier. Ces nouveaux sénateurs sont arrivés parmi nous à un moment où toute notre attention est centrée sur le projet de loi C-62. Dans un certains sens, le projet de loi C-62 n'est qu'un élément d'un tout et il nous faut l'examiner en contexte.

• (1030)

Les sénateurs se souviendront que, dans son livre intitulé *Evolution of the Dominion of Canada: Its Government and Its Politics*, Edward Porrittt faisait observer, en 1918 déjà, que les relations entre le gouvernement et le Sénat sont toujours beaucoup plus harmonieuses après une élection où un parti au pouvoir depuis longtemps se fait déloger. Il louait la façon dont le Sénat, où l'on s'ennuie ferme en d'autres temps, reprend alors vie. Cela s'était avéré en 1896 et en 1911, et devait se répéter en 1926, 1935, et encore en 1958. Cela étant, il aurait été étonnant que la relation symbiotique entre le gouvernement et le Sénat se poursuive au-delà du 4 septembre 1984. Nous pouvons tous en convenir.

Nous pouvons probablement aussi convenir que le déroulement des affaires du Sénat est dominé par les partis politiques. L'histoire a montré que lorsque chaque membre d'une assemblée forme son propre parti, il en résulte de l'instabilité, voire le chaos. La question de l'engagement ou de la motivation se pose également. Une déclaration d'indépendance peut fort bien vouloir dire que la personne baisse les bras. Une série d'amendements au projet de loi C-62 ont été proposés au cours des dernières semaines. Il est intéressant de voir comment nos six sénateurs indépendants ont voté. Deux d'entre eux ont voté 19 fois, un a voté 3 fois, deux ont voté 2 fois, un autre n'a voté qu'une fois et l'autre n'a même pas trouvé moyen de se rendre à Ottawa pour voter une seule fois. Comparez ces chiffres avec la fiche du Parti progressiste-conservateur et du Parti libéral. Nous convenons tous que les affaires du Sénat se déroulent habituellement de façon partisane; il n'en est cependant pas moins vrai que, depuis 1984, les partis ont manifesté beaucoup plus d'adversité, voire d'hostilité, que nous aurions cru possible. Il y a lieu de se demander pourquoi.

Une des causes évidentes c'est que, pour une raison ou une autre, le gouvernement Mulroney, s'étant laissé envoûter par Ronald Reagan, a adopté des politiques qui, bon gré mal gré, lieront le Canada aux États-Unis sur le plan économique et politique. Beaucoup de Canadiens s'opposaient à ces politiques et les sénateurs libéraux se sont faits les porte-parole de cette opposition. Nous avons constaté que, en tant que premier ministre, Brian Mulroney n'était que trop porté à chanter pour ceux qui contrôlaient la Maison blanche sous Ronald Reagan.

La deuxième raison, c'est que le premier ministre ne s'est pas préoccupé de maintenir une présence ministérielle forte au Sénat. En disant cela, j'essaie dans une certaine mesure de défendre le sénateur Murray. Dès le début, le premier ministre a considéré le Sénat comme un club de favoritisme, autant libéral que conservateur. Il a décidé de le traiter avec condescendance, humour et un peu de mépris, même lorsqu'il coopérait avec le gouvernement. Cependant, lorsqu'il n'a plus voulu le faire, le premier ministre s'est attaqué au Sénat en usant d'un langage à faire rougir un charretier.

Pendant quelque temps après 1984, le sénateur Roblin, qui est ici aujourd'hui, a été le leader du gouvernement. Durant cette période, il a manifesté la compétence d'un parlementaire accompli. Cependant, je crois qu'il a eu des difficultés, non pas tant à cause du Sénat qu'à cause du manque de compréhension de ses collègues du Cabinet. Nous avons ensuite eu le sénateur Murray, homme diligent ayant toutes les vertus du parfait bureaucrate. Le sénateur Murray est compétent, mais il n'a confiance que dans ses propres opinions. C'est un homme qui s'impatiente au cours d'un débat. Je ne crois pas qu'il comprenne qu'en démocratie, il ne suffit pas de produire un bon projet de loi ou même un projet de loi parfait et qu'une opposition forte est souvent nécessaire pour réaliser un consensus. Il ne comprend pas non plus que le processus qui aboutit au consensus est souvent lent et ardu. Il était souvent occupé,

très occupé par des travaux administratifs importants qui le tenaient en dehors du Sénat. Le Sénat pouvait donc rester des semaines entières sans direction ministérielle.

Je crois que les relations entre le gouvernement et le Sénat auraient pu être beaucoup plus harmonieuses si le premier ministre avait nommé un second sénateur au Cabinet, un sénateur qui aurait rempli à temps plein les fonctions de leader du gouvernement au Sénat. Je peux penser à au moins une demi-douzaine de sénateurs qui auraient fait l'affaire.

Le sénateur Corbin: Par exemple?

Le sénateur Stewart: Je suis sûr que chacun a sa propre liste.

Le sénateur Corbin: Le sénateur Doody. C'est mon préféré.

Le sénateur Lucier: C'est le préféré de tout le monde.

Le sénateur Stewart: Il y a le sénateur Roblin, le sénateur Bélisle et beaucoup d'autres qui auraient pu remplir ces fonctions. Mais le premier ministre ne l'a pas fait. Il s'est laissé mener par ses préjugés contre le Sénat, ces préjugés qu'il n'est d'ailleurs pas le seul à avoir.

Troisièmement, ces rapports fortement antagonistes s'expliquent par une divergence fondamentale quant au rôle du Sénat au sein du Parlement du Canada. Avant 1984, mis à part l'ère Diefenbaker, qui a duré six ans, et les six mois de règne de M. Clark, les Libéraux avaient été au pouvoir sans discontinuer depuis 1935. Nous avons donc connu 42 années de gouvernement libéral sur 49 jusqu'au 4 septembre 1984. Peut-être le Sénat était-il devenu quelque peu indolent durant cette période, comme on pourrait s'y attendre. En tout cas, c'était le sentiment qui avait cours. Les gens disaient: «Le Sénat existe-t-il toujours? Ah oui, mais pourquoi donc?»

En 1984, la question qui se posait était la suivante: le rôle constitutionnel du Sénat avait-il été défini, fixé, établi durant les longues années qui s'étaient écoulées depuis 1935? Un changement permanent s'était-il opéré dans la composition du Parlement canadien durant cette période? Les conservateurs prétendaient que oui, que le rôle du Sénat avait été décidé durant cette période, que la composition du Parlement avait été, pour ainsi dire, modifiée par convention. Les sénateurs libéraux s'objectèrent. Ils soutenaient que la composition du Parlement ne pouvait changer qu'en vertu d'un amendement constitutionnel en bonne et due forme.

Durant le débat orageux sur le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, durant l'hiver de 1985, le sénateur Murray a exposé aux sénateurs ce qu'était leur rôle, leur faisant bénéficier de son avis éclairé. C'était le 20 février 1985, et le texte de sa déclaration figure à la page 557 des *Débats du Sénat*.

Il a déclaré que les sénateurs n'avaient qu'un seul rôle légitime en matière législative: l'étude préalable des projets de loi, et qu'ils devraient s'y tenir, sans quoi ils signent leur propre arrêt de mort. Mis à part la proposition d'amendements «par la porte d'en arrière», aux termes d'ententes entre le ministre compétent et le Comité sénatorial des banques et du commerce, le Sénat n'avait, à son avis, aucun rôle à jouer dans la mise en œuvre des lois.

Il s'est exprimé avec sa franchise et son habileté habituelles, lorsqu'il a déclaré:

[Le sénateur Stewart.]

Je voudrais, enfin, parler des conséquences que cette situation peut avoir sur le Sénat, son rôle et son avenir. On peut reprocher bien des choses au Sénat, et les sénateurs eux-mêmes ont préconisé des réformes en profondeur, mais je crois qu'il fait habituellement du bon travail en ce qui concerne les mesures législatives, les questions de politique, de même que les programmes de dépenses et d'emprunts du gouvernement.

Les sénateurs connaissent bien la formule de l'étude anticipée qui nous fournit l'occasion de proposer des amendements aux ministres et au gouvernement avant que les projets de loi nous soient soumis officiellement. Les sénateurs savent aussi que de temps à autre nous décidons d'adopter un projet de loi que nous n'approuvons pas entièrement, ou qui met en cause des modalités ou des principes qui nous inspirent des doutes. Nous adoptons quand même le projet de loi que nous renvoyons accompagné d'un texte dans lequel nous exposons ce que nous considérons comme la bonne façon de procéder et conseillons au gouvernement des changements à apporter plus tard.

Le Sénat a recours à tous ces moyens pour éviter précisément un affrontement avec les représentants élus. Ces mécanismes ont été utilisés de façon utile et constructive; ils ont contribué au processus législatif, à l'élaboration de la politique nationale et au bien-être du Canada. Cependant, vu leur comportement au sujet de ce projet de loi, les sénateurs libéraux semblent avoir décidé de choisir la voie de l'affrontement pendant la législature en cours. Ils ont décidé d'abandonner la voie de la pression morale pour faire changer d'avis le gouvernement et la Chambre des communes. Ils ont choisi plutôt l'affrontement. S'ils pensent pouvoir faire la même chose lorsque de nouveaux projets de loi seront à l'étude au Sénat, je peux leur dire qu'ils signent leur propre arrêt de mort . . .

Des voix: Non, non.

Une voix: Et le vôtre.

Le sénateur Murray: Et le mien, mais ce qui est encore plus grave, c'est qu'ils signent aussi celui du Sénat, parce que j'affirme aux honorables sénateurs que nous avons un premier ministre et un gouvernement qui ont, premièrement, reçu un mandat écrasant à la Chambre des communes et, qui deuxièmement, ont l'appui de la majorité des Canadiens, comme le prouvent tous les sondages effectués depuis les élections . . .

Le sénateur Roblin: Vous êtes au troisième rang maintenant.

• (1045)

Le sénateur Murray: . . . et depuis que le public a pu voir comment le gouvernement menait les affaires du pays; et enfin, parce que, comme nous l'avons constaté lors de la réunion de la semaine dernière à Regina, il règne maintenant dans les relations fédérales-provinciales un climat qui permettrait au gouvernement, si le Sénat lui faisait une obstruction systématique, d'obtenir le consentement des provinces pour prendre toute mesure de réforme qu'il jugerait nécessaire vu les circonstances, et cela pourrait aller jusqu'à l'abolition du Sénat. Selon moi, il importe que les honorables sénateurs s'en souviennent,

surtout ceux qui apprécient le travail effectué au cours des années par le Sénat et ses comités et qui ont eux-mêmes déjà contribué à ce travail.

C'est donc là l'ultimatum du sénateur Murray: ou vous agissez à notre façon, ou vous disparaissez.

Le sénateur Frith: Cela pourrait aller jusqu'à l'abolition du Sénat.

Le sénateur Corbin: Sénateur Stewart, je voudrais des éclaircissements au sujet d'une déclaration que vous avez faite tout à l'heure dans le cours de vos observations. Je me demande si vous citiez alors le sénateur Murray ou s'il s'agissait de propos spontanés de votre part. Je crois avoir relevé vos paroles exactes. Vous avez dit que la solution finale serait bientôt leur destin. Était-ce de vous ou du sénateur Murray? Dans ce dernier cas, je me demande ce qu'il entendait par «solution finale».

Ces propos sont plutôt choquants de nos jours. Ils ont un sens bien précis et renvoient à la Seconde Guerre mondiale et à la période qui l'a immédiatement précédé. N'est-ce pas une exagération grossière et indécente dans les circonstances?

Le sénateur Stewart: Ces paroles sont de moi. Elles servaient de préambule à des propos du sénateur Murray que j'étais sur le point de citer au sujet de l'abolition du Sénat, qui, je le suppose, est la solution finale.

Le sénateur Corbin: Sa solution finale?

Le sénateur Stewart: C'est ce dont il a parlé.

Le sénateur Simard: Continuez, sénateur Stewart.

Le sénateur Corbin: Il est agréable de savoir que les sénateurs du gouvernement suivent le débat même s'ils n'y participent pas. L'essence même du Parlement est d'échanger des vues au cours du débat mais, eux, ils écoutent du moins.

Sénateur Stewart, vous devriez faire attention aux mots que vous employez. Lorsque j'entends parler de «solution finale», je m'agite parce que cela ravive en moi de mauvais souvenirs.

Le sénateur Stewart: Sénateur Corbin, préféreriez-vous que j'emploie le terme KGBiste de «fin»?

Le sénateur Corbin: Qu'entendez-vous exactement par là?

Le sénateur Stewart: Je vais reprendre les propos mêmes du sénateur Murray: «abolition, fin, conclusion».

Le sénateur Haidasz: Dissolution.

Le sénateur Corbin: Voulez-vous dire verrouiller les portes?

Le sénateur Stewart: Je me doute bien que c'est encore plus que cela.

Le sénateur Corbin: Le président Charbonneau a mis la clé dans le verrou. Est-ce le genre de solution que vous proposez?

Le sénateur Stewart: Je crois que le sénateur Murray avait une solution encore plus radicale. Je fais allusion à l'argument qu'a formulé le sénateur Murray avant de devenir leader du gouvernement au Sénat. Le 30 juin 1986, le sénateur Murray est devenu leader du gouvernement au Sénat. On ne peut dire qu'il se soit montré lent ni moins généreux quand il a éclairé le Sénat sur son rôle.

Le 26 juin 1986, la Chambre des communes a adopté le projet de loi C-67, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et la Loi sur les pénitenciers. Ce projet de loi avait été présenté à la Chambre des communes une année complète avant le 27 juin 1985. La deuxième lecture a eu lieu le 23 septembre 1985. Le comité a présenté son rapport le 29 janvier 1986. L'étape du rapport a pris fin le 17 juin 1986. Autrement dit, la Chambre a été saisie de ce projet de loi pendant presque une année entière. De toute évidence, il ne s'agissait pas d'un projet de loi de première priorité.

Toutefois, à la fin de juin 1986, le projet de loi est soudainement apparu extrêmement important. Le solliciteur général s'est fait très pressant. Selon lui, une seule chose était certaine:

> . . . chaque jour de retard à adopter cette mesure met en danger la vie de personnes innocentes. Tant que nous continuons à discuter, leur sécurité est menacée.

Ce texte paraît à la page 14647 des débats de la Chambre des communes du 18 juin 1986. Au Canada, la vie des femmes et des enfants étaient gravement menacée.

Le projet de loi C-67 a été présenté au Sénat le 27 juin. Une étude préalable avait été réalisée. Le gouvernement a alors insisté pour dire que l'étude préalable signifiait qu'il fallait l'approuver sans discussion le jour même. Les libéraux ont refusé d'accepter une «clôture pour l'été». La Chambre des communes a donc ajourné pour de longues vacances d'été.

Le 30 juin, le sénateur Murray a accédé aux fonctions de leader du gouvernement au Sénat. Il nous a fait revenir le 2 juillet, mais il a refusé de donner quelque assurance que ce soit que si le projet de loi était adopté, avec ou sans amendement, les Communes reviendraient pour la sanction royale. On nous a cependant répété à maintes reprises que si le projet de loi n'était pas adopté par le Sénat sans amendement, les Canadiens courraient un grave danger. Le solliciteur général a déclaré publiquement:

> Chaque jour de retard met en danger des citoyens canadiens partout au Canada.

Cette affirmation est tirée du *Citizen* du 3 juillet 1986.

C'est dans ces circonstances que le sénateur Murray a servi aux sénateurs ce sermon paternaliste sur la façon dont ils devaient s'acquitter de leurs fonctions. Sans laisser le moindre doute, il a dit, comme ont peut le lire à la page 2810:

> Nous avons essayé depuis quelque temps d'influer sur le cours de la législation et des politiques publiques non pas en exerçant les pleins pouvoirs que nous confère théoriquement la constitution, mais en recourant à une diplomatie discrète et à la persuasion. Mes honorables amis d'en face admettront certainement que dans ce cas—et je ne discute pas réellement le mérite des arguments présentés si passionnément et si éloquemment par le sénateur Hastings—il faudra certainement un peu plus de temps pour persuader, si possible, le gouvernement et l'autre endroit de modifier ce qu'ils considèrent comme leur opinion mûrement réfléchie en cette matière.
>
> Il y a très, très longtemps que le Sénat n'a pas essayé d'exercer les pleins pouvoirs que lui confère théoriquement la constitution en matière de législation et j'espère que les sénateurs réfléchiront au cours de l'heure du déjeuner et lorsqu'ils se réuniront en caucus au rôle moderne du Sénat qui, comme je l'ai dit, se caractérise par une diplomatie discrète. C'est un rôle de persuasion plutôt que de recours à la majorité du Sénat quand la

majorité élue à l'autre endroit a adopté, après réflexion, une position différente.

Plus tard, ce jour-là, il a fait valoir son point de vue avec vigueur. Il a dit, à la page 2815:

> Monsieur le président, avant que le comité ne vote cet amendement, il y a une chose que je devrais dire en tant que leader du gouvernement. Il y a bien longtemps que le Sénat a pris l'initiative de modifier de façon substantielle un projet de loi gouvernemental important, qui lui est transmis par la Chambre des communes. La dernière fois, je pense, c'était sous le gouvernement Diefenbaker, lorsqu'un projet de loi sur les douanes et l'accise a été amendé par la majorité libérale du Sénat. Après que le projet de loi eut été retourné, le gouvernement a décidé de ne pas le représenter tel qu'amendé. Il a décidé d'agir ainsi, je pense, pour éviter une confrontation entre les deux chambres, la Chambre des communes ayant adopté le projet auparavant. Je ne sais pas, personne ne sait, ce qui arrivera à ce projet de loi si le Sénat choisit de l'amender, mais je soupçonne qu'il subira le même sort que le projet de loi sur les douanes et l'accise. Je pense que nous devons nous demander quels sont les risques que nous prenons par cette initiative inhabituelle. Quelles seront les conséquences de cet amendement?
>
> D'abord, la sécurité publique pourrait être compromise. Comme la plupart des sénateurs, je présume, je ne connais pas les cas particuliers de détenus qui sont sur le point d'être libérés avant l'adoption de cette nouvelle loi.

Pour plus de sûreté, il s'est répété dans les pages 2816 et 2817:

> Honorables sénateurs, je le répète, nous courons le risque de nuire à notre réputation en infligeant au gouvernement et à l'autre endroit le refus d'adopter ce projet de loi avant les vacances d'été. Je vous demande également, honorables sénateurs, de songer au tort que nous causerons au Sénat si nous prenons la décision inhabituelle d'amender un projet de loi d'initiative gouvernementale qui nous est venu de la Chambre des communes. Je répète qu'il y a pas mal de temps que le Sénat n'a pas fait cela. Il est indubitable qu'il en a constitutionnellement le pouvoir. Mais il y a plus de 40 ans je pense que le Sénat n'a pas repoussé un projet de loi.
>
> Comme je l'ai dit ce matin, ce n'est pas ainsi que nous agissons ici à l'époque contemporaine. Nous n'avons pas l'habitude d'apporter des amendements importants aux projets de loi d'initiative gouvernementale qui viennent de la Chambre des communes. Nous n'avons pas l'habitude de repousser les projets de loi. Nous comptons sur la diplomatie tranquille et sur la persuasion.

Puis, au cas où des sénateurs conservaient des doutes sur le sens de sa pensée, le sénateur Murray, comme en fait foi le hansard à la page 2818, a récapitulé en ces termes:

> Je leur demande avant de se prononcer en comité sur cet amendement, de respecter les limites que nous nous sommes imposés en tant que corps législatif contemporain. Les sénateurs savent de quoi je parle. Je leur demande de rester sur la voie de la modération, de la conciliation, de la diplomatie tranquille, de la persuasion et du bon sens dans les relations du Sénat avec les députés de la majorité de l'autre Chambre. Je leur demande de rester sur la voie qui a été si productive par le passé pour le processus politique et législatif de notre pays. Je demande aux honorables sénateurs d'éviter que le Sénat n'apparaisse désinvolte à propos de questions qui risquent de mettre en danger la sécurité publique.
>
> **Le sénateur Frith:** Le gouvernement sera dans cette situation, pas le Sénat.
>
> **Le sénateur Murray:** Je demande aux honorables sénateurs, de ne pas courir finalement le risque d'une confrontation inutile avec les députés élus de la Chambre des communes. Je demande aux honorables sénateurs de rejeter cet amendement.

Le nouveau leader du gouvernement connaissait le véritable rôle du Sénat. Sa façon de voir était la bonne. Il entendait la faire triompher.

Mercredi dernier, le sénateur Castonguay n'a pas manqué de rejeter sur les libéraux le fiasco de l'Accord du lac Meech. L'échec de l'Accord du lac Meech, a-t-il dit—et on peut le lire dans le hansard à la page 4002—a été orchestré par les libéraux fédéraux. J'ai une chose à dire au sénateur Castonguay. L'Accord du lac Meech a échoué parce qu'il était défectueux, comme le comité Charest l'a jugé à l'unanimité. Il a échoué parce qu'il a été imposé à la Chambre des communes et à plusieurs assemblées provinciales selon un processus que les Canadiens jugent inacceptable. Il est peut-être tolérable pour les premiers ministres de conclure des accords apparemment satisfaisants, comme les ententes fédérales-provinciales en matière de fiscalité et de les faire adopter en utilisant la discipline de parti. Cependant, quand cette méthode—que certains appellent le gouvernement responsable, mais qui devrait plutôt être appelée le gouvernement autocratique—est appliquée à la réforme constitutionnelle, beaucoup de Canadiens la trouvent illégitime. Le sénateur Castonguay vient du Québec. On peut comprendre qu'il voie l'Accord et son échec d'un point de vue surtout québécois. Mais qu'il sache que même s'il n'y avait pas été question du Québec, société distincte, l'Accord était en danger en Nouvelle-Écosse. Les objections qu'on entendait le plus souvent n'avaient rien à voir avec la disposition sur la société distincte. Elles portaient sur la question de la compétence en matière de pêches et sur les dispositions concernant les nouveaux programmes à frais partagés.

• (1100)

Une troisième raison de l'échec de l'Accord est l'attitude des progressistes conservateurs qui le considéraient comme une affaire réglée, une entente qu'il n'était pas nécessaire d'expliquer ou de défendre sérieusement. Que le sénateur Castonguay lise les travaux du Sénat à ce sujet, il verra immédiatement ce que je veux dire.

En juin 1987, le sénateur Murray a prétendu—et ça se trouve à la page 1200 des *Débats*—que le Sénat ne devrait pas avoir l'audace de faire son propre examen de l'Accord du lac Meech. Nous avons été récalcitrants, cependant, et l'Accord a été envoyé au comité plénier du Sénat.

Beaucoup de témoins importants et compétents ont comparu devant le Sénat pour nous aider à évaluer les conséquences de l'Accord. Le sénateur Murray et ses collègues du Sénat ont décidé en pratique de ne pas participer aux audiences. Ils ont

refusé de faire comparaître des témoins favorables à l'Accord. Ils se sont absentés ou ils ont écouté les témoins silencieusement d'un air maussade. L'Accord était une affaire réglée. Lorsque M. Trudeau a comparu, le 30 mars 1988, seuls les sénateurs Tremblay et Ottenheimer ont daigné lui parler. Lorsque M. A.W. Johnson est venu le 16 mars 1988, les sénateurs conservateurs ne lui ont pratiquement pas adressé la parole. Lorsque les excellents témoins de l'Association canadienne des infirmières et infirmiers sont venus, eux aussi ont eu droit au silence. L'accord était parfait, si parfait qu'on ne pouvait en discuter et surtout mettre en doute ses ramifications sans commettre un sacrilège. Le sénateur Murray et ses alliés étaient les avocats—silencieux—de l'accord du lac Meech. C'était une performance étonnante, à laquelle un parti sous la direction du sénateur Castonguay n'aurait jamais envisagé de se livrer.

En octobre 1987, le sénateur Murray—on peut le voir dans les *Débats du Sénat* aux pages 2060 à 2062—rejetait le recours au «conférences libres» pour concilier les vues du Sénat et de la Chambre des communes. Les conférences libres, disait-il, sont une institution du XIX^{e} siècle. Elles sont restées dans la poussière de l'histoire. Néanmoins, en 1906, la Chambre des communes prévoyait pour la première fois des conférences libres. Pourtant le sénateur Murray y voit là une institution du XIX^{e} siècle. Pourquoi? Parce qu'elles présupposent que le Sénat a une légitimité en tant qu'institution législative. Il a répété sa recommandation de s'en tenir à un lobbying tranquille. Nous l'avons entendu dire que maintenant que les conservateurs ont la majorité au Sénat, on va revenir au lobbying tranquille qu'est la pré-étude.

Le 29 juin 1987, alors que l'on débattait du projet de loi C-19, Loi concernant les transports routiers, en deuxième lecture, il y a eu une discussion révélatrice sur les conséquences de la pré-étude. Le projet de loi C-19 nous avait été envoyé par la Chambre des communes le 25 juin. Le sénateur Doody et le sénateur Finlay MacDonald étaient tous les deux d'avis que, puisque le Sénat n'avait pas fait de pré-étude du projet de loi—qui était accompagné du C-18, aussi sur les transport—il ne devait pas être renvoyé au comité après la deuxième lecture. Autrement dit, c'était «pré-étude ou pas d'étude!» C'est le choix que le sénateur Murray a présenté au Sénat.

L'échange suivant, que l'on peut lire à la page 1484 du hansard, eut lieu:

> **Le sénateur Frith:** (. . .) Le sénateur MacDonald ne comprend peut-être pas bien les répercussions de ce qu'il a dit. Deux éléments entrent en ligne de compte: d'une part, il est regrettable que nous n'ayons pas eu la possibilité d'entendre ces observations lors de l'étude préliminaire de ce projet de loi. D'autre part, quand je lui ai demandé s'il allait proposer de renvoyer le projet de loi au comité aux fins d'étude, comme le veut l'usage après la deuxième lecture, il a répondu qu'il n'a pas l'intention de le faire.
>
> J'en déduis donc que selon le sénateur, puisque nous n'avons pas fait d'étude préliminaire du projet de loi, on ne doit pas le renvoyer maintenant au comité aux fins d'étude?
>
> **Le sénateur MacDonald:** Ma position est très claire, sénateur Frith. J'estime que le comité des transports de l'autre endroit a fait un examen approfondi de ce projet de loi.
>
> **Le sénateur Frith:** Nous n'avons donc pas à nous en préoccuper?
>
> **Le sénateur MacDonald:** Le comité des Communes a voyagé dans tout le pays. Toutes les provinces ont été consultées. Il a examiné des amendements. Des centaines de témoins ont comparu.
>
> Je me suis familiarisé du mieux possible avec cette mesure et je suis convaincu qu'elle est bonne. Je n'ai aucune intention de la renvoyer au comité. Cependant, ne vous gênez pas.

Le sénateur MacDonald a soutenu que c'était pratiquer une nouvelle politique à l'égard des comités que de les laisser oisifs alors qu'ils pouvaient faire l'étude préalable des projets de loi. Voici ce que le sénateur Frith lui a répondu comme on peut le voir à la page 1485 de notre compte rendu:

> Le sénateur MacDonald parle d'une prétendue nouvelle politique selon laquelle nous ne ferions pas toujours une étude préalable d'un projet de loi seulement parce qu'une demande en ce sens nous est présentée.
>
> **Le sénateur MacDonald:** Exactement!
>
> **Le sénateur Frith:** Ce qui est nouveau c'est de dire qu'il est normal que nous fassions une étude préalable d'un projet de loi. La procédure législative normale est la suivante: un projet de loi présenté à la Chambre des communes est étudié à la Chambre des communes, conformément à ses règles, et nous parvient afin que nous le lisions une première fois et une deuxième fois, par mesure de principe, puis il est renvoyé pour étude à un comité. Voilà la procédure habituelle, il n'y a rien de nouveau là-dedans. Il n'y a donc rien de nouveau à dire que les comités ne devraient pas automatiquement faire une étude préalable. En revanche, il est tout à fait nouveau de laisser entendre que s'ils ne le font pas, le parrain du projet de loi ne renverra pas celui-ci au comité et qu'on dira aux comités: «Désolé, vous avez laissé passer votre chance de faire une étude préalable». En fait, l'étude préalable est une procédure exceptionnelle et spéciale.

Et ainsi de suite. Le sénateur Doody est alors intervenu et le sénateur Frith de nouveau également. Le gouvernement a fini par refuser de proposer le renvoi du projet de loi C-18 à un comité après l'étape de la deuxième lecture. Il en a été de même du projet de loi C-19. Autrement dit, on allait jusqu'à refuser de renvoyer le projet de loi à l'étape suivante du processus législatif parce qu'il n'avait pas fait l'objet d'une étude préalable.

Nous savons ce qui s'est passé ensuite. Le sénateur Murray a réussi à convaincre le nouveau président du Comité sénatorial permanent des transports et des communications. On peut imaginer le genre de conversation qu'ils ont eue. Il a dû lui dire: «Finlay, l'étude préalable, ça marche. En faisant un peu de démarchage en douce, nous obtenons toutes les améliorations que nous souhaitons. Ensuite, nous approuvons un très grand nombre de projets de loi au tout dernier moment. Puis c'est la sanction royale, et nous voilà en route pour Ingonish, Chester, Bayfield ou ailleurs. C'est un beau système, croyez-moi. Nos vacances d'été ne sont jamais troublées.» Mais le sénateur Murray a fait bien attention de ne pas dire au

sénateur Macdonald que les procédés de couloirs calmes et insidieux n'avaient de chances de porter fruit que si le droit de modifier les projets de loi était toujours valide. Qu'on renonce au droit de modifier les projets de loi et les ministres et autres bureaucrates enverront paître les sénateurs.

Le 9 septembre 1988, le sénateur Murray a fait ce que l'on pourrait considérer comme le résumé définitif sur les rapports entre le Sénat et la Chambre des communes. Je cite sa déclaration rapportée à la page 4352, après en avoir retranché certaines interruptions:

> Ces derniers jours—que dis-je?—depuis le début de la présente législature, je m'efforce de faire comprendre à mes honorables vis-à-vis que les conventions modernes qui régissent la conduite de cet organisme dont les membres ont été nommés [. . .] veulent que nous examinions et discutions [. . .] de toute imperfection que nous croyons déceler dans le projet de loi, que nous délibérions et que nous portions ces imperfections présumées à l'attention de l'autre endroit—et indirectement, j'imagine, de la population, même si nous n'en sommes pas les représentants [. . .] et ensuite, que nous nous rendions à la volonté des représentants élus de la population.
>
> Même telle qu'elle est aujourd'hui, notre assemblée a son rôle à jouer [. . .] Ce rôle a évolué dans les temps modernes. Je demande seulement aux sénateurs de respecter et de bien remplir ce rôle qui est le leur aujourd'hui en tant que parlementaires nommés au sein du régime démocratique canadien.

Le 15 septembre 1988, au cours du débat sur le projet de loi C-130, pour la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange, le sénateur Murray a prétendu que l'accord n'avait pas besoin d'être présenté à la population dans le cadre d'élections. Il a dit: «Honorables sénateurs, notre conflit actuel à propos du rôle du Sénat est crucial et, tôt ou tard, il faudra trouver une solution si nous voulons éviter une situation de crise.» Cette phrase est rapportée dans le hansard, à la page 4443. Encore et toujours, le sénateur Murray défaillit à la pensée de la controverse et de la confrontation.

Il a alors pris le temps de nous rappeler—vraiment, nous étions lents d'esprit—en quoi consiste à proprement parler le rôle du Sénat: Les sénateurs doivent se consacrer à la pré-étude. Ensuite, il nous a expliqué l'origine de la pré-étude. Il a enchaîné en répétant de nouveau—décidément, nous ne comprenons pas vite—quel était à son avis le rôle du Sénat, lequel consiste à son avis à faire une étude préalable des projets de loi. Il a ensuite expliqué l'origine de ce rôle.

● (1115)

> Puis, pour ce qui est de la législation, ils ont trouvé un compromis, à savoir l'étude préalable, une démarche que mes collègues d'en face ont abandonnée pour des motifs purement partisans. Il s'agit de la formule Hayden, formule qui porte le nom de l'un de nos plus illustres prédécesseurs.
>
> **Le sénateur Frith:** Ce n'est pas la formule Hayden.
>
> **Le sénateur Murray:** Selon cette méthode, on soumettait les projets de loi à une étude détaillée préalable; c'était de la diplomatie discrète du Sénat, comme je l'ai déjà dit. Grâce à ce processus, on a pu persuader beaucoup de ministres d'apporter de nombreuses modifications et améliorations aux projets de loi avant que ceux-ci ne quittent la Chambre des communes.

[Le sénateur Frith.]

Or, j'affirme que l'étude préalable a permis d'apporter beaucoup plus de modifications et d'améliorations à la politique d'intérêt public et aux projets de loi que l'attitude d'affrontement et l'esprit de parti de l'actuelle majorité libérale au Sénat.

Voilà. Je m'adresse surtout aux nouveaux sénateurs quand je dis qu'il y avait une différence fondamentale quant au rôle du Sénat en matière de projets de loi. Selon le sénateur Murray, il l'a déjà dit et l'a répété ce matin, le rôle du Sénat consiste à faire une étude préalable des projets de loi. Un projet de loi est déposé aux Communes. Par la suite, sans avoir été présenté officiellement au Sénat, il est renvoyé à un comité pour une étude préalable. Nous passons par en arrière et parlons au ministre. Nous espérons qu'il va accepter un amendement ou deux. Certaines des descriptions de ces séances entre les ministres et le sénateur Hayden sont vraiment très drôles. Le sénateur Hayden était prêt à recourir aux pouvoirs constitutionnels du Sénat pour avoir gain de cause. Il disait quelque chose comme: «Si vous n'acceptez pas cet amendement, monsieur le ministre, je crains que le comité ne fasse jamais rapport du projet de loi.» Je me souviens d'avoir vu Don Macdonald venir rouge comme une tomate en raison de ce qu'on pourrait appeler un ultimatum parlementaire que lui adressait le sénateur Hayden.

C'est une possibilité, mais elle ne s'est pas imposée aux sénateurs libéraux depuis 1984. Mon avis, qui est aussi celui de beaucoup de sénateurs libéraux, c'est que si nous participons au processus législatif et si nous devons modifier des projets de loi, nous devons le faire ouvertement. Nous devons être prêts à présenter nos amendements sans détour en espérant que leur qualité les fera adopter par les gens de l'autre endroit.

L'examen préalable tend à transformer le Sénat en lobby. Si nous acceptons de devenir un lobby, nous nous exposons à être accusés de défendre des intérêts particuliers. On a affirmé que par son Comité des banques et du commerce, le Sénat était devenu un lobby pour les entreprises, surtout celles du secteur financier.

Honorables sénateurs, je ne crois pas que nous pouvons survivre à une telle accusation. Si cette accusation se répand au Canada, comme elle a été véhiculée dans de noubreux ouvrages, il serait alors préférable d'abolir le Sénat.

Il existe une divergence de vue fondamentale entre le sénateur Murray et de nombreux sénateurs libéraux quant au rôle du Sénat dans le processus législatif. Cette divergence se ramène aux divergences profondes que nous avons dans le débat sur le projet de loi C-62. La pression s'est accumulée, honorables sénateurs, et maintenant, elle s'échappe en geyser dans notre débat sur le projet de loi C-62.

Le sénateur Grafstein: Le sénateur me permet-il de lui poser une question?

Le sénateur Stewart: Oui, sénateur Grafstein.

Le sénateur Grafstein: Le sénateur Stewart a soulevé une question intéressante ayant trait à la politique publique et parlementaire en parlant d'une part, de la différence entre efficience et efficacité, avec l'exemple de la méthode d'examen préalable préconisée par le sénateur Hayden, et d'autre part, de la crédibilité aux yeux du public. Je ne suis pas convaincu

que les honorables sénateurs sont prêts à accepter votre conclusion selon laquelle il faut accepter ou l'une ou l'autre position et que si l'on ne respecte pas le processus législatif libre, cela conduira à l'abolition du Sénat. Je ne suis pas convaincu que les Canadiens accepteront nécessairement votre inexorable conclusion.

Je m'intéresse davantage au principe selon lequel le Sénat ne devrait pas être un endroit où les intérêts particuliers—et naturellement cela dépend de la façon dont on définit «les intérêts particuliers»—ne devraient pas pouvoir déterminer les points de vue ni être invoqués. Depuis ma nomination au Sénat, j'ai découvert que si on examine la procédure législative à l'autre endroit, on voit qu'elle a été marquée par la négligence, l'arbitraire et, rarement, par la réflexion. Cela n'a pas seulement pour cause un esprit partisan étroit, mais même les députés les plus sérieux de l'autre endroit, et ils sont nombreux, ont été compris dans l'argument invoqué par le sénateur Molson, selon lequel l'esprit partisan étroit met en échec une bonne loi. C'est l'argument qui a été invoqué en faveur de la rentabilité et de l'efficacité de ce côté-ci, contre la transparence pour obtenir la confiance du public invoquée en face.

Ce qui m'intéresse surtout, c'est le rôle de l'institution parlementaire elle-même. On pourrait invoquer divers principes qui s'y appliquent. Cependant, ma préoccupation profonde, et je suppose qu'il en est de même pour de nombreux sénateurs, alors que nous siégeons ici depuis tant de jours, est de savoir quel est en fait le rôle approprié de l'institution parlementaire. Est-ce de faire adopter des lois à la hâte, comme nous l'avons vu, sans examiner combien ces lois vont coûter? De cette manière, le public comprend que les lois sont adoptées, mais que toute loi adoptée coûte un certain prix. Est-ce qu'on ne devrait pas adopter les lois que si elles sont largement acceptées? Est-ce qu'on ne devrait pas adopter les lois que si on peut les respecter ou, au moins, les comprendre?

Honorables sénateurs, je m'intérese davantage à cette question plus profonde: quel est le rôle de l'institution parlementaire? Perdons-nous notre temps ici? Faisons-nous des choses que nous jugeons inutiles ou inefficaces? Je sais que les deux côtés du Sénat éprouvent une grande frustration. C'est ainsi depuis qu'un grand nombre d'entre nous sont arrivés ici en s'attendant, ce qui est, à mon avis honorable, à apporter une contribution constructive à la vie publique grâce à la démarche parlementaire. Pourtant, d'une manière ou d'une autre, nous devons prendre ces hautes ambitions qu'ont tous les sénateurs et nous devons les faire tenir dans le créneau étroit qu'on appelle le processus législatif. D'une manière ou d'une autre, nos louables ambitions sont si édulcorées qu'au bout du tunnel nous avons perdu nos objectifs initiaux. C'est Bismarck, je crois, qui a dit un jour que les lois sont comme les saucisses, il ne faut pas les regarder quand on les fait. Cela ressemble un peu à la position du sénateur Molson. Il dit qu'il est préférable de tenir de telles discussions en privé, sans bruit, sans publicité et sans gêner—son point central, si je ne m'abuse—les députés élus et leur faire perdre la face. Nous nous retrouvons devant une prémisse bizarre: nous savons tous qu'il faut améliorer les lois, mais nous ne pouvons pas le faire parce que ceux qui les ont proposées pourraient perdre la face aux yeux de l'électorat. À mon sens, c'est fausser le processus démocratique.

Un aspect philosophique m'échappe depuis que je suis ici: d'un côté, comment faire la part des choses entre les opinions partisanes et politiques solidement ancrées que l'opposition ne partage pas et, de l'autre, les lois que les sénateurs d'en face croient, autant que moi, qu'il faut changer et améliorer?

J'aimerais savoir ce que le sénateur Stewart a à dire, non pas tellement au sujet des avis plus ou moins différents des sénateurs sur le processus législatif, mais plutôt sur la différence philosophique. Quelle attitude philosophique devrions-nous adopter si nous voulons promouvoir ce que nous estimons être l'intérêt public? Je constate que, plus souvent qu'autrement, les sénateurs des deux côtés perdent l'intérêt public de vue. Je ne blâme personne, mais je dis que, dans tout ce processus, nous oublions pourquoi nous sommes ici. De grands penseurs américains ont dit qu'il n'y a qu'une seule façon d'avoir un processus vraiment démocratique. Ce n'est pas joli, c'est compliqué, insouciant et négligeant, mais la seule façon d'établir un processus démocratique consiste à débattre de points de vue contraires et différents.

Par exemple, prenons les chefs actuels en Chine. Il existe un écart philosophique profond entre les soi-disant réformateurs économiques et les Maoïstes. D'après ces derniers, seuls le combat et le conflit peuvent améliorer la vie. Les Maoïstes affirment que le compromis calme, raisonné et prudent est la seule manière de faire avancer les choses. Dans des circonstances différentes, c'est le genre de débat philosophique que nous tenons en cette enceinte.

Chose certaine, honorables sénateurs, nous savons que le public en a assez des hommes et femmes politiques de toutes couleurs, que le peuple ne s'intéresse plus à la politique. Je suis convaincu que les gens n'ont plus aucun respect pour les institutions ou les autorités politiques. Ce qui m'ennuie, c'est que mes collègues de l'autre côté ont sans cesse recours à ce que Freud décrit comme étant une psychologie publique très malsaine: ils font passer tous les maux de la société sur les dos des autres, et eux-mêmes n'en acceptent la responsabilité que très rarement.

Ce qui m'a frappé plus que toute autre chose depuis mon arrivée ici, c'est que les hommes politiques de tous les partis, et surtout le gouvernement actuel, ont tendance à blâmer leurs prédécesseurs de tous les maux de la société. Ainsi, M. Trudeau continue de faire sentir sa présence au Parlement, car les sénateurs d'en-face ne laissent pas passer une seule semaine sans lui reprocher tous les torts que, selon eux, il aurait causé à notre société. Je pensais qu'il avait accompli quelques bonnes choses, mais depuis six ans et demi oui sept ans qu'il n'est plus là, les sénteurs d'en-face continuent de vouer à M. Trudeau une haine tenance et à lui reprocher tous nos maux économiques actuels, comme si les conservateurs n'assumaient aucune responsabilité à cet égard et comme s'ils n'avaient pas été portés au pouvoir à deux reprises.

• (1130)

Hier encore, à moins que ce ne fût avant-hier, le premier ministre du Canada a reproché à M. Chrétien nos maux constitutionnels. Par conséquent, honorables sénateurs, j'aimerais bien que le sénateur Stewart examine sur le plan des principes le rôle et la fonction du Sénat.

Le sénateur Stewart: Sénateur Grafstein, je trouve la question fort intéressante. Je doute cependant de pouvoir y répondre d'une façon satisfaisante vu le peu de temps dont je dispose.

Le sénateur David: De combien de temps disposez-vous?

Le sénateur Stewart: Je n'ai pas fait de réservations pour mes vacances. Je comprends le sentiment de frustration qu'éprouvent les députés. Ils se présentent à la Chambre des communes et se prennent pour des législateurs, mais bientôt ils se font dire par leur whip qu'ils ne sont là que pour voter.

Le sénateur Turner: Les whips sont vraiment terribles.

Le sénateur Stewart: Le sénateur Turner vient de reconnaître en confession que les whips sont terribles.

Le sénateur Fairbairn: Il est bien placé pour le savoir.

Le sénateur Stewart: À mon avis, si les membres de l'autre endroit éprouvent un sentiment de frustration, c'est notamment parce qu'ils n'ont vraiment pour la première fois l'occasion d'examiner un projet de loi qu'à l'étape de l'étude en comité, suite à celle de la deuxième lecture. Dès l'instant où le projet de loi a franchi l'étape de la deuxième lecture, le gouvernement a déjà montré ses vraies couleurs, et très souvent l'opposition a fait de même. Quant à moi, j'estime qu'on a grand tort d'attendre que les initiatives ministérielles aient franchi l'étape de la deuxième lecture avant d'en saisir les comités de la Chambre.

C'est une très ancienne tradition qui veut que l'examen en comité n'ait lieu qu'après la deuxième lecture. Elle devait permettre aux députés de décider si un projet de loi vallait la peine d'y consacrer tant d'énergie. Cette procédure remonte à une époque où la plupart des projets de loi d'intérêt public étaient d'initiative parlementaire, de sorte que la Chambre était appelée à séparer le bon grain de l'ivraie. À l'heure actuelle, comme chacun sait, les projets de loi d'intérêt public sont pour la plupart d'initiative ministérielle. Tous doivent être pris au sérieux. Dans ces conditions, le tri des projets de loi à l'étape de la deuxième lecture ne se justifie plus.

Les ministres seraient beaucoup plus enclins à écouter le point de vue des députés d'arrière-ban si le gouvernement n'avait pas déjà montré ses vraies couleurs. Il se pourrait que ce changement ne plaise pas aux bureaucrates. Ceux-ci considèrent bon nombre de ces projets de loi comme leurs enfants chéris. Ils disent aux ministres qui ne se doutent de rien: «Si vous voulez laisser votre empreinte, monsieur le ministre, faites adopter ce projet de loi».

Le sénateur Fairbairn: Comme la TPS.

Le sénateur Stewart: Je ne saurai vous dire au juste, mais c'est peut-être le cas avec la TPS. Donc, le pauvre ministre présente le projet de loi. Le gouvernement se doit de l'adopter en deuxième lecture, puis il est renvoyé à un comité qui, lui, en découvre tous les défauts. Par conséquent, étant donné le pouvoir que détiennent les bureaucrates non élus à Ottawa, ce qui n'est rien de nouveau, j'ai perdu tout espoir qu'on adopte un jour une proposition visant à modifier le processus législatif afin de rendre les projets de loi des bureaucrates plus vulnérables, plus ouverts aux désirs des ministres et des députés d'arrière-ban. Les bureaucrates lutteront contre cette proposition jusqu'au bout.

C'est pourtant l'une des façons d'améliorer la situation. Mais je veux revenir au point que soulevait le sénateur Grafstein. Il ne fait aucun doute, sénateur Grafstein, que les personnes visées par des projets de loi ont le droit d'être entendues. Il est vrai, et il faut nous rendre à l'évidence, qu'il est plus facile aux grandes associations bien organisées de faire connaître leur point de vue et de défendre leurs intérêts. Cela ne devrait toutefois pas empêcher quelqu'un d'être entendu. Il est vrai également que les gens ont le droit d'exprimer leur point de vue en public, devant des parlementaires en mission officielle et que ces témoignages doivent être publiés dans un documet officiel. Lorsqu'un comité, comme le Comité des banques et du commerce, décide d'amender un projet de loi, il doit le faire selon les règles et l'amendement doit être présenté à la Chambre des communes à la vue de tous.

Rétablir l'examen préalable comporte de grands risques. Qu'arrive-t-il à une personne qui est nommée au Sénat et qui est spécialiste, disons, des banques et des finances? Il est juste de supposer que cette personne ne demande pas un siège au Comité des pêches. Le Comité des banques et du commerce est l'endroit tout indiqué pour cette personne, cela va de soi. Il est dans l'intérêt du pays qu'on puisse profiter des connaissances de cette personne, mais il faut pouvoir le faire en public. Autrement, des personnes parfaitement innocentes, en l'occurence les membres du Comité, pourraient être accusées d'exercer un pouvoir secret, ce dont elles pourraient parfois se rendre coupables sans même s'en rendre compte.

Quand le sénateur Murray, débordant d'allégresse, s'est exclamé, ce matin: «Le bon vieil examen préalable sera de retour.», je dois dire que cette perspective ne me réjouissait guère. J'espère qu'il changera d'avis.

Honorables sénateurs, j'ai dit que l'antagonisme qui caractérise les relations entre le gouvernement et le Sénat depuis 1984, est encore plus ancré que celui qui, selon les historiens, a marqué les relations entre les deux chambres après 1896, 1911, ainsi de suite. Il y a une autre raison pour cela, et c'est l'attitude désinvolte du gouvernement Mulroney à l'égard du contrôle exercé par le Parlement sur les dépenses publiques.

À notre avis, le gouvernement Mulroney n'a pas fait montre de grand respect envers les principes de gouvernement constitutionnel et envers les principes constitutionnels profondément ancrés dans notre histoire. Les sénateurs nouvellement arrivés se rendront compte que c'est dans ce domaine que les luttes les plus acharnées se livrent depuis six ans.

Tout a commencé avec le projet de loi C-11, en 1985. Le 21 décembre 1984, la Chambre des Communes a adopté le projet de loi C-11 portant pouvoir d'emprunt. Le projet de loi comprenait deux volets. Dans le premier, il demandait l'autorisation d'emprunter 7,3 milliards de dollars pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1985, mais 2 milliards de ce montant seraient utilisés au cours de l'exercice financier 1985-1986. Autrement dit, le pouvoir d'emprunt de 2 milliards de dollars ne prendrait pas fin le 31 mars 1985. Dans le deuxième volet du projet de loi, le gouvernement demandait l'autorisation d'emprunter 12 milliards de dollars pour l'exercice financier suivant, lequel devait commencer six mois plus tard, soit le ler avril 1985. Il demandait l'autorisation d'emprunter 6 milliars de dollars pour l'exercice financier suivant, qui commençait le 12 avril 1985.

Afin de partir à temps pour le congé de Noel, les partis à la Chambre des Communes ont convenu d'adopter le projet de loi C-11 avec célérité. Ils ont adopté un ordre proposé par le leader parlementaire du gouvernement, l'honorable Ray Hnatyshyn, qui portait sur la façon dont le projet de loi serait

examiné par la Chambre. L'entente avait été conclue le 21 décembre 1984. Elle prévoyait qu'un député de chaque parti prendrait la parole pendant 20 minutes, et que les autres députés seraient autorisés à parler pendant au plus 10 minutes. Elle stipulait aussi qu'à 15 h 55 au plus tard ce jour là, une motion serait présentée, motion disposant que le projet de loi serait lu pour la deuxième fois, renvoyé à un comité plénier, et ainsi jugé adopté. Les députés n'allaient même pas procéder à un vote. La Chambre se constituerait immédiatement en comité plénier en vue d'examiner le projet de loi.

Ils ont convenu, en vertu de cet ordre spécial, qu'au cours de l'étude du projet de loi, un ministre du gouvernement serait autorisé à déposer un amendement. Tout cela figure au hansard de la Chambre des Communes, page 1448. Ayant ainsi accéléré l'étude du projet de loi, la Chambre des Communes l'a adopté rapidement et ensuite tous les députés, en manifestant leur grande joie et leur bonne volonté, sont partis en vacances.

Le point de vue des Conservateurs concernant la procédure que doit suivre le Parlement lorsqu'il est saisi de projets de loi comme le C-11, a été décrit par l'honorable Michael Wilson, le 20 juillet 1982, alors que la Chambre examinait un projet de loi portant pouvoir d'emprunt déposé par les Libéraux. Il a dit:

> Selon un principe bien établi, le Parlement accorde au gouvernement un pouvoir d'emprunt suffisant pour lui permettre de financer ses activités pendant l'année financière en cours.

Ces propos figurent à la page 19513 du hansard.

• (1145)

Que dénonçait donc M. Wilson en 1982?Il dénonçait la disposition du projet de loi C-125, dont était saisie la Chambre à ce moment et qui prévoyait qu'une partie du pouvoir d'emprunt ne serait pas périmée avant le 31 mars 1983.

Le très honorable Joe Clark avait proposé de modifier la motion de deuxième lecture du projet de loi C-125. Il avait demandé à la Chambre de communes d'arrêter que:

> . . . la Chambre s'oppose en principe à l'octroi d'un pouvoir d'emprunt supérieur au montant nécessaire au gouvernement pour satisfaire à ses besoins jusqu'à la fin de la présente année financière . . .

On trouve cet extrait à la page 19456 des débats de la Chambre des communes.

Appliquez ce principe au projet de loi C-11.

Le sénateur Frith: C'est le «principe Wilson».

Le sénateur Stewart: Si vous appliquez au projet de loi C-11 le «principe Wilson», ou le principe progressiste conservateur tel que MM. Wilson et Clark l'ont tous deux exposé, vous constaterez que ni la Partie I, avec son autorisation permanente, ni la Partie II, qui portait entièrement sur l'exercice suivant, n'était acceptable. Les Parties I et II du projet de loi C-11 péchaient toutes deux contre le «principe progressiste conservateur».

Bien sûr, M. Wilson avait complètement oublié, en 1984 et 1985, les beaux grands principes qu'il avait énoncés solennellement en 1982.

Lorsque le Sénat a été saisi du projet de loi C-11 en janvier 1985, les sénateurs libéraux ne se sont nullement opposés à la Partie I, bien qu'elle comportât une autorisation permanente. Ils émirent toutefois l'avis qu'il serait peut-être irrégulier du point de vue constitutionnel d'octroyer un pouvoir d'emprunt pour l'exercice débutant le 1er avril, avant même que le gouvernement n'ait présenté ses prévisions des dépenses pour l'exercice 1985-1986. Ils ont laissé entendre que le problème pouvait être réglé très facilement en scindant le projet de loi. La Partie I devrait alors être adoptée sur-le-champ. Tout le monde s'attendait à ce que la Partie II soit adoptée sans délai, sitôt que les prévisions budgétaires pour 1985-1986 auraient été présentées au Parlement. On aurait tout adopté des semaines avant le 1er avril.

Le gouvernement a rejeté carrément cette proposition tout à fait sensée. Pourquoi? En l'acceptant, il aurait reconnu que le Sénat n'a pas à approuver sans discussion les mesures financières. Le gouvernement Mulroney a refusé d'agir comme le gouvernement Trudeau l'avait fait dans le cas d'un projet de loi d'emprunt semblable, formé de deux parties, en 1978-1979. Le gouvernement Mulroney a refusé de scinder le projet de loi. Le Sénat n'avait, selon lui, même pas le droit de faire une proposition de ce genre.

C'était là la position du Nouveau Parti démocratique et celle du premier ministre. Le 13 février 1985, il a écrit ce qui suit au chef de l'opposition:

> Manifestement, le Sénat aborde le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, d'une façon tout à fait inacceptable.
>
> Ce n'est pas uniquement que le Sénat pose obstacle, au détriment des contribuables canadiens, au programme proposé par le gouvernement pour gérer la dette publique. Ce qu'il importe de reconnaître, c'est que le Sénat, qui est un organe non élu, renverse un ordre de la Chambre des communes, qui avait été adopté par tous les partis. Et enfin, l'intervention du Sénat va directement à l'encontre de l'opinion que vous avez exprimée, à savoir:
>
> > J'ai dit ce matin aux membres de la presse que je reconnais la primauté de la Chambre des communes sur le Sénat, car la Chambre est composée de représentants élus. C'est là mon opinion, ce l'a toujours été et l'honorable sénateur le sait.

La lettre de M. Mulroney se poursuit en ces termes:

> Le projet de loi C-11 a été envoyé au Sénat le 21 décembre 1984 et il est, depuis le 23 janvier 1985, devant le Comité sénatorial des finances nationales, qui a tenu un nombre de séances sans précédent.
>
> Les sénateurs libéraux ont rejeté la motion portant qu'il soit fait rapport du projet de loi et que celui-ci soit adopté sans amendements.

Après avoir parlé des conséquences financières du retard dans l'adoption de la partie I, M. Mulroney a écrit ceci:

> Mais revenons au point principal. Le Sénat, un corps non élu, s'oppose à la volonté de la Chambre des communes. Nous n'avons pas imposé ce projet de loi à la Chambre des communes en nous servant de notre majorité. Il a été adopté à la suite d'un accord multipartite qui avait été examiné et approuvé par votre caucus.

M. Mulroney prétendit que le fait que la partie I du projet de loi n'avait pas été adoptée coûtait des millions de dollars au public. Voici ce qu'il a écrit à ce sujet:

> Les conséquences financière sont graves pour les Canadiens. Le pouvoir d'emprunt actuel est maintenant épuisé, ce qui engendre dans les marchés financiers une incertitude dont nous pourrions bien nous passer, étant donnée la faiblesse du dollar canadien. En tant qu'ancien premier ministre et ministre des Finances, vous devriez comprendre les conséquences de ce retard pour les marchés financiers.

Il parle ensuite des millions de dollars qui ont été perdus parce que le Sénat n'avait pas adopté le projet de loi immédiatement.

Fait intéressant à noter, honorables sénateurs, c'est que le Sénat à majorité libérale était tout disposé à adopter immédiatement la partie I du projet de loi et à adopter la partie II dès le dépôt du budget, en présumant, bien sûr, qu'il ne contiendrait rien de très imprévu. Quoi qu'il en soit, le premier ministre était tellement contre l'idée que les sénateurs libéraux puissent même proposer de diviser le projet de loi—son esprit était tellement fermé à pareille proposition—qu'il a dit que le principe voulant que le Sénat ne puisse pas modifier un tel projet de loi était si sacré que le gouvernemnt était tout disposé à faire perdre des millions de dollars aux contribuables canadiens.

Sauf erreur, sénateur Poitras, on a parlé de 15 millions, 16 millions ou 17 millions de dollars.

Lorsque M. Wilson est venu parler au Comité sénatorial permanent des finances nationales, il avait oublié tous les principes qui, auparavant, étaient si importants. Il était livide d'indignation. Il était venu au comité comme un prophète antique pour dénoncer la grande vilainie des sénateurs.

Le Sénat avait-il le droit de refuser d'adopter le projet de loi d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1985 tant que le budget des dépenses ne serait pas déposé, c'est-à-dire avant le 26 février 1985? Le sénateur Eugene Forsey, une personne que le premier ministre Mulroney aime bien citer, jugeait la position du Sénat correcte. Voici ce qu'il écrivait dans le Globe and Mail du 13 mars 1985:

> En dépit du tumulte que soulève le geste du Sénat à propos du projet de loi d'emprunt, il serait peut-être bon de prendre note de quelques faits très simples.
>
> Le Sénat avait-il rejeté le projet de loi? Non. Avait-il adopté un amendement que la Chambre des communes refusait? Non. Était-il prêt à adopter la partie du projet de loi traitant du présent exercice? Oui.
>
> Qu'a fait le Sénat? Il est revenu à la charge en invoquant un principe vieux de plusieurs centaines d'années qui veut que la Couronne ne puisse obtenir de l'argent tant qu'Elle n'a pas expliqué au Parlement comment Elle entend le dépenser. Le Sénat est revenu à la charge pour obtenir les informations auxquelles le pays avait droit. La Chambre des communes ne l'ayant pas fait elle-même, le Sénat devait faire valoir le droit du Parlement et du pays d'obtenir ces informations.
>
> Une fois ces informations obtenues, le Sénat a adopté le projet de loi.

La bataille autour du projet de loi d'emprunt a révélé que le premier ministre Mulroney et ses partisans étaient venus tout près d'adopter la position du CCF-NPD concernant le Sénat. Nous pourrions peut-être parler d'une position «progressiste-socialiste». Si les sénateurs ont des doutes, ils devraient lire l'échange qui a eu lieu aux Communes le 25 février 1985. L'honorable Edward Broadbent parlait du projet de loi C-11 à cette occasion. Il a alors posé la question suivante au vice-premier ministre:

> Il sait fort bien que le Sénat empêche l'adoption d'un projet de loi que la Chambre des communes a déjà adopté. Étant donné que cette initiative d'un corps non démocratique qui n'a de compte à rendre à personne coûte aux Canadiens des millions de dollars, le vice-premier ministre pourrait-il nous dire ce que le gouvernement entend faire au sujet de cette situation déplorable?

Après une intervention du Président, le vice-premier ministre, l'honorable Erik Nielsen, a répondu:

> Selon moi, le chef du Nouveau Parti démocratique soulève là une question fort pertinente. Le Sénat jouerait peut-être un rôle beaucoup plus utile s'il examinait le rapport du comité sénatorial sur la réforme du Sénat et y donnait suite au lieu de retarder le projet de loi d'emprunt adopté par la Chambre, comme il le fait à l'heure actuelle.

M. Broadbent a alors entrepris de demander si le gouvernement envisageait d'abolir «. . . ce vert paradis pour vieux partisans libéraux».

Le sénateur Roblin: Oh! c'est un peu raide.

Le sénateur Stewart: Nous avons ensuite une observation de la part du leader du gouvernement à la Chambre, un certain Ray Hnatyshyn, qui lança:

> . . . de temps à autre nous apprécions grandement les suggestions des députés néo-démocrates.

Voilà ce que l'actuel gouverneur général pense du Sénat.

Honorables sénateurs, je pourrais établir encore longuement la coïncidence entre l'opinion du Nouveau Parti démocratique et celle de l'actuel parti ministériel à la Chambre des communes.

Le sénateur Corbin: Pourquoi ne le faites-vous pas?

Le sénateur Stewart: Pour la gouverne des honorables sénateurs d'en face qui affichent un si vif intérêt à ce sujet, il suffira probablement de leur donner, comme je l'ai fait, la référence au hansard de la Chambre des communes. Je sais qu'ils se rueront sur les recueils à la Bibliothèque.

Je le répète, la bataille autour du projet de loi portant pouvoir d'emprunt en 1985 a notamment permis de montrer que le Nouveau Parti démocratique et le Parti progressiste conservateur s'accordent à penser que le Sénat n'a aucun rôle à l'égard de projets de loi comme cette mesure financière, que seule la Chambre des communes est dotée de légitimité à cet égard.

• (1200)

À partir de là, ils ont tiré des conclusions différentes sur l'avenir du Sénat. Le NPD, craignant toujours le sort que le Sénat pourrait réserver à des projets de loi socialistes, a crié qu'il fallait abolir le Sénat, qu'il s'agissait simplement d'une forme de népotisme et que les députés du NPD s'opposaient toujours au népotisme. C'était la position de M. Broadbent quand il était à la Chambre des communes.

Le sénateur Fairbairn: J'aimerais poser une question au sénateur Stewart. Vous lisez actuellement des déclarations très

intéressantes. Nous les avons toutes entendues à l'époque et pendant longtemps.

Comment expliquez-vous que le Nouveau parti démocratique ait changé son fusil d'épaule, ainsi qu'en témoigne une déclaration d'Alexa McDonough, chef du Nouveau parti démocratique en Nouvelle-Écosse, que j'ai lue hier soir, au sujet de leur nouvel appui et de leur nouveau zèle concernant la lutte du Sénat contre la TPS? Il y a un revirement d'opinion complet par rapport à votre citation au sujet de l'abolition du Sénat et à ce que nous ne pouvons pas faire au sujet du pouvoir d'emprunt. Soudainement, une taxe importante renverse tout le système au pays, et certains de nos alliés les plus importants sont issus du Nouveau parti démocratique.

Le sénateur Stewart: Je vous remercie, monsieur le sénateur. La réaction des sénateurs libéraux face au projet de loi C-62 depuis que nous sommes revenus à la fin de l'été a quelque peu embarrassé les Néo-démocrates. Ils adorent rappeler que le projet de loi a été adopté sans difficulté aucune en deuxième lecture par un Sénat dominé par les libéraux.

Par contre, ils se déclarent eux-mêmes opposés au projet de loi C-62, ce qui devrait probablement les pousser à demander aux sénateurs libéraux de redoubler d'efforts pour rejeter le projet de loi. Il est juste d'affirmer que, pendant un certain temps, les députés néo-démocrates ont eu l'impression que l'opposition libérale au projet de loi était un simulacre d'opposition. Je n'ai pas entendu de remarques de ce genre récemment. Je crois qu'ils sont maintenant convaincus, comme nous, que le projet de loi est mauvais et qu'il arrive à un mauvais moment. Je ne crois pas qu'aucun des députés néo-démocrates fédéraux, tels que Nelson Riis, voudra l'admettre, mais je pense qu'Alexa McDonough en est convaincue.

Les politiciens vivent d'espoir. Depuis les élections en Ontario, le Nouveau parti démocratique fédéral se gorge d'espoir. Il s'imagine qu'il va remporter les prochaines élections fédérales. Il se peut que certains souhaitent l'adoption du projet de loi C-62 parce qu'il fera entrer beaucoup d'argent frais dans les coffres de l'État. M. Wilson ne sera plus ministre, c'est certain, mais sa vache à lait demeurera.

Le sénateur Simard: Allez-vous désigner le prochain ministre des Finances?

Le sénateur Stewart: M. Wilson ne sera plus ministre des Finances.

Le sénateur Simard: Allez-vous désigner le prochain.

Le sénateur Stewart: Non. Le chef du Nouveau parti démocratique nommera le ministre des Finances dans un gouvernement néo-démocrate. Je suis convaincu qu'elle voudrait vous consulter.

Le sénateur Simard: Allons donc.

Le sénateur Corbin: Le sénateur Simard n'a pas mangé de céréales ce matin.

Le sénateur Stewart: Ne savez-vous pas, sénateur Simard, que le sénateur Murray vous a formellement ordonné de vous taire? Il viendra ici et il se passera des choses désagréables si vous ne faites pas attention.

Le sénateur Frith: Quand le chat n'est pas là, les souris dansent.

Le sénateur Simard: Attention, il y a eu un changement.

Le sénateur Stewart: Vous essayez de me terroriser.

Le sénateur Simard: Exactement, chacun d'entre vous.

Le sénateur Stewart: Si le Nouveau parti démocratique forme le gouvernement, la vache à lait produira des gallons de lait bien riche pour alimenter les plus merveilleux nouveaux programmes socialistes. Le sénateur Eyton sera ravi.

Le projet de loi C-11 a permis d'établir un profil qui n'a cessé de se répéter après 1985.

La première caractéristique de ce profil est l'insistance du gouvernement pour que le Sénat ne modifie pas les projets de loi de crédits ou de nature fiscale.

La deuxième caractéristique est une attaque en règle du premier ministre Mulroney contre les sénateurs.

La troisième est l'avertissement autoritaire du sénateur Murray: «Sénateurs, soyez sages. Soyez un groupe de pression discret. Évitez la confrontation. Faites-vous tout petits devant papa Brian, sinon nous allons vous écraser.» Le sénateur Murray a daigné donner au Sénat son opinion considérée le 20 février 1985. Pour lui, le choix était simple: ou bien les sénateurs limitaient leurs travaux à l'étude préalable des projets de loi ou bien ils se préparaient à disparaître.

J'en arrive maintenant, honorables sénateurs, à un épisode récent, soit la réaction du gouvernement face aux protestations du Sénat contre l'abus dangereux des mandats spéciaux du gouverneur général en 1989. Pour la gouverne des nouveaux sénateurs, permettez-moi d'expliquer ce que sont ces mandats.

Les recettes fiscales sont déposées au Trésor, conformément à l'article 102 de la Loi constitutionnelle de 1867. Des articles de cette loi autorisent les paiements déterminés sur le Trésor, tels que le paiement du traitement du gouverneur général. Il y a la règle générale suivante:

> 106. Sujet aux différents paiements dont est grevé par la présente loi le fonds consolidé de revenu du Canada, ce fonds sera approprié par le Parlement du Canada au service public.

Cette disposition constitutionnelle a été précisée par l'article 26 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

> 26. Sous réserve des Lois constitutionnelles de 1867 à 1982, tout paiement sur le Trésor est subordonné à l'autorisation du Parlement.

L'effet direct de ces dispositions est qu'aucun montant, sauf les exceptions stipulées—telles que le traitement du gouverneuer général—ne peut être prélevé sur le Trésor sans un crédit parlementaire. Selon la loi, le Parlement autorise les paiements sur le Trésor pour des montants déterminés et à des fins déterminées. De toute évidence, les montants ne sont pas toujours indiqués en dollars et en cents, mais plutôt en résultat d'un calcul établi par règlement. Ce serait le cas, par exemple, des paiements relatifs à la sécurité de la vieillesse.

Dans la Loi constitutionnelle de 1867, on trouve deux articles—les articles 53 et 54—très importants. Les nouveaux sénateurs découvriront bientôt que ces deux articles sont ceux que nous citons le plus souvent dans cette Chambre. L'article 53 se lit comme suit:

> 53. Tout bill ayant pour but l'appropriation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, devra originer de la Chambre des communes.

Et l'article 54:

> 54. Il ne sera loisible à la Chambre des communes d'adopter aucune résolution, adresse ou bill pour l'appropriation d'une partie quelconque du revenu public, ou d'aucune taxe ou impôt, à un objet qui n'aura pas, au préalable, été recommandé à la Chambre par un message du gouverneur général durant la session pendant laquelle telle résolution, adresse ou bill est proposé.

Vient ensuite le processus fondamental par lequel sont autorisés les paiements sur le Trésor.

Premièrement, le gouverneur général recommande à la Chambre des communes un paiement déterminé pour une fin déterminée. Autrement dit, il faut ce que l'on appelle une «recommandation royale».

Deuxièmement, les crédits ou les articles qui affectent des crédits du Trésor ne peuvent émaner du Sénat.

Troisièmement, aucun paiement sur le Trésor ne peut s'effectuer sans l'approbation du Parlement—l'approbation de la Chambre des communes, du Sénat et de la reine.

Dans la pratique, le Parlement effectue habituellement des affectations de crédits de deux façons. Pour certains paiements, une autorisation est accordée pour plus d'un an, parfois pour toujours. Il s'agit des crédits permanents, des «crédits législatifs».

Pour les autres paiements, l'autorisation n'est accordée que pour une année financière. Si le gouvernement souhaite poursuivre les paiements, il faut obtenir une nouvelle autorisation parlementaire. Le gouverneur général fait parvenir à la Chambre des communes le budget ventilé selon les crédits. Après étude en comité, tous les crédits d'un budget approuvé par la Chambre sont réunis dans un projet de loi appelé «projet de loi de crédits». C'est ce dernier type de projet de loi—ces projets de loi qui, lorsqu'ils sont adoptés par la Chambre des communes et par le Sénat, permettent au gouvernement de régler ses dépenses annuelles—qui nous intéresse aujourd'hui.

● (1215)

Voter les crédits est un aspect fondamental de notre Constitution. Au Canada, contrairement à ce qui se passe au Royaume-Uni, les grandes lois fiscales n'expirent pas à des dates déterminées par règlement. Elles restent en vigueur, et les recettes sont versées au Trésor. En ce qui concerne la fiscalité, un gouvernement peut continuer de gouverner sans convoquer le Parlement en session mois après mois, année après année. Il n'y a pas non plus au Canada de disposition annuelle nécessaire pour l'armée. Au Royaume-Uni, il est illégal pour le gouvernement de maintenir une armée permanente en temps de paix. L'armée n'est légalisée que pour cinq ans à la fois, à l'aide de la Loi sur l'armée, une loi qui doit être confirmée tous les ans par décret de la Chambre des communes et de la Chambre des lords.

Par conséquent, le Parlement britannique tient le gouvernement exécutif en laisse. Au Canada, par contre, le Parlement n'exerce un contrôle sur les gouvernements qu'en votant des crédits—c'est-à-dire en affectant des crédits tous les ans. L'obligation pour le gouvernement de se présenter devant le Parlement pour obtenir des crédits est fondamentale dans notre Constitution; en réalité, il serait difficile de trouver dans notre Constitution un principe plus fondamental que celui-là. Aucun gouvernement ne prélève de paiements sur le Trésor sans autorisation du Parlement.

[Le sénateur Stewart.]

Mais qu'est-ce qui arrive si un paiement est requis pendant que le Parlement ne siège pas?

Afin de tenir compte de la nécessité d'effectuer certains paiements sans avoir obtenu au préalable une autorisation déterminée du Parlement, les crédits du Conseil du Trésor prévoient un crédit pour éventualités. Il s'agit du crédit nº 5. Le montant prévu pour le crédit nº 5 en 1988-1989 était de 360 millions de dollars.

Le Parlement a également prévu des paiements sur le Trésor effectués à l'aide de mandats spéciaux signés par le gouverneur général. La disposition fondamentale qui se trouve actuellement dans la Loi sur la gestion des finances publiques remonte à 1867. Il est intéressant de noter que les sessions parlementaires étaient courtes à cette époque-là. Autrement dit, pendant presque toute l'année, le Parlement ne pouvait affecter des crédits. Les honorables sénateurs seront peut-être intéressés de savoir que, en 1869, la session de la Chambre des communes n'a compris que 49 séances; en 1870, 63 séances; en 1872, 43 séances et en 1872, 46 séances. Il était donc impossible de prévoir tous les besoins de dépenses pour une année financière complète. Un édifice du gouvernement pouvait brûler. Un phare pouvait être emporté par la tempête. Le pays pouvait être envahi. Il faut se rappeler que l'on craignait beaucoup—et ces craintes étaient fondées—une invasion des Fenians à cette époque. Dans la région du pays d'où je viens, on trouve encore des épées ayant servi à entraîner les hommes pour se défendre contre les Fenians dans les années 1860.

Afin de prévoir l'éventualité d'un soudain besoin d'argent, on a autorisé le gouverneur général à signer des mandats spéciaux permettant de prélever légalement des fonds sur le Trésor. Cette disposition se trouve actuellement dans la Loi sur la gestion des finances publiques.

Quand cette loi a été modernisée en 1952, on a prévu le recours aux mandats spéciaux même lorsque le Parlement ne se trouve pas entre deux sessions. Autrement dit, les mandats spéciaux pouvaient être signés même quand le Parlement n'était qu'en ajournement. Un article a été ajouté afin de prévoir que, pour l'application de l'article visé, «le Parlement est réputé ne pas être en session lorsqu'il est en ajournement sine die ou jusqu'à une date postérieure de plus de deux semaines après que soit survenu l'accident ou toute autre situation». La raison pour laquelle la disposition relative aux mandats spéciaux, qui ne se serait appliquée normalement que pendant les prorogations—c'est-à-dire entre les sessions—a été élargie afin de comprendre les périodes pendant lesquelles le Parlement est en ajournement, découle de la pratique adoptée pendant la Deuxième Guerre mondiale. En effet, quand les travaux prévus pour une session n'avaient pas été achevés, la session n'était pas prorogée, mais le Parlement était plutôt simplement en ajournement. Il était donc facile de le convoquer si, dans les circonstances spéciales de la guerre, le gouvernement avait besoin de rappeler le Parlement. C'est pourquoi on a inclus dans la Loi sur la gestion des finances publiques cette disposition selon laquelle un ajournement sine die ou jusqu'à une date postérieure de plus de deux semaines après que soit survenu l'accident ou toute autre situation équivaut à une prorogation du Parlement.

En 1958, certains autres changements ont été apportés à la Loi. Ces changements visaient eux à éliminer certains termes devenus archaïques. Par suite de ces changements—certains apportés en 1951 et d'autres en 1958— nous avons l'article actuel de la Loi sur la gestion des finances publiques. Je le lirai maintenant aux honorables sénateurs. Il s'agit de l'article 30, qui se lit comme suit:

> (1) En l'absence de crédit, le gouverneur en conseil peut, par décret, ordonner l'établissement d'un mandat spécial pour la signature du gouverneur général en vue d'autoriser un paiement sur le Trésor si le Parlement n'est pas en session, le président du Conseil du Trésor lui remet un rapport attestant l'absence de tout crédit pouvant autoriser le paiement et le ministre compétent lui remet un rapport attestant l'urgence du paiement et sa nécessité dans l'intérêt public.
>
> (2) Un mandat spécial est considéré, pour l'application de la présente loi, comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il est établi.
>
> (3) Les mandats visés au présent article sont publiés dans la Gazette du Canada, dans les trente jours de leur établissement; une liste, accompagnée du relevé des montants correspondants, en est déposée par le président du Conseil du Trésor devant la Chambre des communes dans les quinze jours de l'ouverture de la session suivante du Parlement.
>
> (4) Les montants affectés par mandat spécial sont réputés être des avances; ils font partie des montants affectés par la première loi de crédits votée par le Parlement par la suite et ne s'y ajoutent pas.
>
> (5) Pour l'application du présent article, le Parlement est réputé ne pas être en session lorsqu'il est en ajournement *sine die* ou jusqu'à une date postérieure de plus de deux semaines à celle où le gouverneur en conseil a pris le décret ordonnant l'établissement du mandat spécial.

Comment ces mandats spéciaux ont-ils été employés avant 1989? Comme je l'ai déjà indiqué, ils ont d'abord servi à effectuer des paiements d'urgence quand le Parlement n'était pas en session—c'est-à-dire des paiements pour lesquels aucun crédit n'avait été affecté; et ils ont aussi promis au gouvernement de continuer de fonctionner pendant la période où la Chambre ne pouvait être convoquée en session pendant et immédiatement après des élections. Les mandats spéciaux n'avaient jamais permis à un gouvernement de payer ses factures ordinaires entre des sessions parlementaires.

Ce n'est plus le cas. Le gouvernement Mulroney s'est servi des mandats spéciaux en 1989 pour enfreindre le principe de base du gouvernement responsable. Permettez-moi de vous rappeler les faits brièvement. Personne ne les conteste.

Le sénateur Simard: Pas encore.

Le sénateur Cools: Sénateur Simard, est-ce un écho?

Le sénateur Simard: C'est une vieille histoire.

Le sénateur Cools: Non.

Le sénateur Simard: Je suppose que vous pourrez dire ou faire ce que vous voulez.

Le sénateur Stewart: Je peux comprendre pourquoi le sénateur Simard se montre si intéressé. Il est féru de finances. Il est également fort intéressé par un sain gouvernement constitutionnel.

Le sénateur Cools: Qu'est-ce qui vous a donné cette impression?

Le sénateur Stewart: Je crois qu'aucun sénateur ne contesterait ces affirmations. Le sénateur Simard en a entendu parler tellement souvent que . . .

Le sénateur Simard: Nous ne sommes pas obligés de le faire une autre fois.

Le sénateur Stewart: C'est exact. Mais soyez généreux, s'il vous plaît, sénateur Simard. Il y a de nouveaux sénateurs parmi nous. Si vous vous rappelez, quand j'ai commencé mes brèves remarques aujourd'hui, j'ai indiqué que je m'adresserais surtout aux nouveaux sénateurs, parce que je savais qu'un sénateur comme vous . . .

Le sénateur Simard: C'est de la discrimination contre nous.

Le sénateur Stewart: Non, ce n'est pas une question de discrimination. Il y a parmi nous de nouveaux sénateurs qui ne connaissent pas l'historique de la crise à laquelle nous sommes confrontés à cause du projet de loi C-62.

Le sénateur Simard: Mais vous connaissiez cet historique.

Le sénateur Stewart: J'essaie de faire ma part. J'espère que vous ne serez pas assez paresseux pour ne pas faire la vôtre.

Le sénateur Simard: Poursuivez, alors.

Le sénateur Stewart: Après les élections du 21 novembre 1988, le gouvernement s'est réuni au Parlement le 12 décembre. Le 16 décembre, il déposait le budget supplémentaire B pour l'exercice se terminant le 31 mars 1989. Le 28 décembre 1988, le gouvernement ajournait les travaux de la Chambre des communes jusqu'au 6 mars 1989, sans avoir tenté le moins du monde de faire adopter par le Parlement les crédits demandés dans ce budget. Le 28 février, le gouvernement prorogeait le Parlement. Il avait besoin de fortes sommes. Il a décidé qu'il pouvait les prélever sur le Trésor sans se présenter devant le Parlement.

Comment a-t-il obtenu ces milliards de dollars? Il s'est d'abord servi de tous les montants disponibles dans le crédit pour éventualités n° 5 du Conseil du Trésor.

• (1230)

Ensuite on a commencé à avoir recours aux mandats spéciaux conférés par l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques. C'est ainsi que des milliards et des millards ont été prélevés. Le gouvernement avait découvert qu'il n'avait pas besoin de passer par le Parlement et qu'en fait, cela lui simplifiait la vie que le Parlement ne siège pas.

Quand on lui a demandé si les mandats spéciaux permettant au gouvernement de prélever des fonds au Trésor étaient limités, le président du Conseil du Trésor, l'honorable Robert de Cotret, a répondu que non. Il n'y aurait absolument pas de limite. Qu'on se réfère aux délibérations du Comité sénatorial permanent des finances nationales du 3 mai 1989, page 17, pour y lire sa réponse.

Le sénateur Cools: Sénateur Stewart, je crois que c'est moi qui lui avait posé cette question, n'est-ce pas?

Le sénateur Stewart: Effectivement, sénateur.

On lui a alors demandé si «l'urgence du paiement et sa nécessité dans l'intérêt public» avaient été démontrées pour

chaque paiement autorisé en vertu d'un mandat spécial qui, normalement, fait l'objet d'une affectation parlementaire de crédits, et il a répondu que oui. Ensuite, pour bien comprendre la position du gouvernement, on a posé des questions concernant des paiements particuliers autorisés en vertu d'un mandat spécial. Dans un cas, il s'agissait du dénombrement des buissons au numéro 24 Promenade Sussex. Le premier ministre lui-même avait dit que ce cas-là était «stupide». Néanmoins, ses ministres ont affirmé qu'on pouvait démontrer «l'urgence du paiement et sa nécessité dans l'intérêt public», et c'est ainsi qu'ils ont présenté les choses au Gouverneur général.

Pour les Progressistes conservateurs, on peut démontrer pour tout paiement autorisé par le gouvernement «l'urgence du paiement et sa nécessité dans l'intérêt public» et on peut donc avoir recours dans tous les cas à un mandat spécial.

M. de Cotret et le sénateur Murray se sont empressés de faire remarquer qu'on ne peut pas avoir recours aux mandats spéciaux si le Parlement n'est pas en session. On comprend pourquoi le gouvernement avait prorogé la session le 28 février, alors qu'elle aurait dû reprendre le 6 mars. Si le Parlement avait siégé comme prévu, ces milliards de dollars n'auraient pas pu être autorisés en vertu de mandats spéciaux.

La position du gouvernement est bien claire: «Il suffit que le Parlement ne siège pas et nous pouvons dépenser n'importe quelle somme à ce que bon nous semble».

On a rappelé à M. Robert de Cotret que le premier ministre n'était pas tenu de faire siéger le Parlement plus d'un jour par année. La Loi constitutionnelle de 1982 précise:

> 5. Le Parlement et les législatures tiennent une séance au moins une fois tous les douze mois.

Cette disposition remplace l'article 20 de la Loi constitutionnelle de 1967.

En dernier recours, comme je l'ai dit, c'est une question pratique car si la session dure plus d'un jour, c'est parce que le gouvernement doit faire voter les crédits. Toutefois, le gouvernement Mulroney pense qu'il peut avoir accès à tout l'argent dont il a besoin par mandats spéciaux. Il n'a pas besoin des crédits votés par le Parlement. On a demandé à M. de Cotret si le gouvernement Mulroney estimait qu'il était parfaitement légal de procéder ainsi mois après mois, année après année, sans consulter le Parlement sur les crédits. Il a répondu que ce serait parfaitement légal. On peut trouver sa réponse dans les délibérations du Comité des finances nationales, page 1:25.

Voilà ce qu'il en est. Le gouvernement Mulroney estime qu'il a le droit d'avoir recours aux mandats spéciaux pour tirer de l'argent du Trésor pour des besoins qui d'ordinaire seraient comblés par une loi portant affectation de crédits. La seule réserve est qu'il faut s'assurer que le Parlement ne siège pas. Le 16 mai 1989, le sénateur Murray s'est évertué à défendre cette position au Sénat.

À la fin d'une discussion intense sur le recours aux mandats spéciaux, on a demandé au sénateur Eugene Forsey, que M. Mulroney aime bien citer, ce qu'il recommandait. Il a répondu:

> Je dis tout simplement que, s'il y a un cas qui mérite mûre réflexion, c'est bien celui-ci. S'il y a un cas où les intérêts de la population ont été mal défendus par la Chambre des communes—où ils auraient dû, d'ailleurs, être rigoureusement défendus—et où l'intervention du Sénat s'impose, c'est bien celui-ci.
>
> J'ai essayé de vous expliquer pourquoi, à mon avis, ce projet de loi doit être rejeté. Le gouvernement devrait en déposer un autre, qui contiendrait une disposition qui rendrait les mesures prises rétroactivement légales, tout en précisant qu'elles ne s'appliquent qu'à ce cas-ci.

[Le sénateur Stewart.]

Cette citation est tirée du projet-verbal de la séance du 5 mai 1989 du Comité sénatorial des finances nationales, page 3:42-43.

Par la suite, le Sénat a modifié le projet de loi pour faire en sorte que les paiements autorisés par mandats spéciaux en 1990 soient considérés légaux. Le gouvernement n'a rien voulu entendre. Il estimait que ce qu'il avait fait était déjà tout à fait légal et constitutionnel. Il estimait qu'il lui fallait avoir la possibilité de le refaire à l'avenir.

Le gouvernement n'a même pas invoqué le fait que le cas de l'année 89 était spécial en raison des élections. Après les élections, le Parlement avait siégé. On a voulu procéder ainsi en 1989 pour éviter d'avoir recours à une loi portant affectation de crédit par la suite. On peut procéder ainsi pour contourner l'exigence d'une loi portant affection de crédits qu'exigeraient les prévisions budgétaires de 1991-92.

Au cours des dernières semaines, le premier ministre Mulroney et le sénateur Murray nous ont beaucoup parlé du gouvernement responsable. Que faisait le gouvernement responsable en 1989?

Ce qui fait qu'un gouvernement est responsable envers le Parlement, c'est le contrôle qu'exerce ce dernier sur le Trésor. Que le Parlement se réunisse ou non, les recettes s'accumulent dans le Trésor mois après mois. Les lois ordinaires peuvent ne pas être modifiées pendant des années. Ce qui rattache les ministres et les bureaucrates au Parlement, c'est leur besoin de lui demander des crédits. Ce lien s'est atténué en 1989. Un précédent a été créé. Désormais, tout gouvernement, qu'il soit progressiste conservateur, libéral ou néo-démocrate, peut fonctionner mois après mois, année après année, avec une seule séance du Parlement par année. Voilà le sérieux avec lequel le premier ministre Mulroney et le sénateur Murray considèrent la responsabilité du gouvernement. Qui s'étonnera dès lors, qu'en 1990, on demeure incrédule devant leur profession d'amour inconditionnelle pour les principes du gouvernement responsable?

Les nouveaux sénateurs seront sans doute intéressés de voir lesquels de leurs collègues ont voté contre le principe de base du gouvernement responsable, le 17 mai 1989. Leurs noms sont inscrits dans les Débats du Sénat à cette date, à la page 246.

Chers sénateurs, et je m'adresse surtout aux nouveaux sénateurs, nous pensons que notre hostilité inhabituelle envers la Chambre est justifiée depuis 1984. Nous pensons en effet, de notre côté de la Chambre haute, que le gouvernement actuel a négligé les principes fondamentaux de la Constitution en ce qui touche la gestion des fonds publics. Si vous revenez en arrière pour étudier l'histoire des six dernières années, vous verrez que nombre de nos problèmes ont découlé de l'entêtement de M. Wilson relativement à la Loi sur le pouvoir d'emprunt de 1985.

Un cinquième motif à l'hostilité existante: le recours par le gouvernement à l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867 pour rejeter des amendements du Sénat, même lorsque ceux-ci n'engagaient pas de crédits.

Comme vous vous en souviendrez, en vertu de l'article 43 de la Loi constitutionnelle de 1867, tous les projets de loi portant l'imposition d'une taxe ou l'allocation de crédits doivent naître à la Chambre des communes. Un autre article, l'article 54, empêche l'adoption à la Chambre des communes de tout projet de loi de crédits à moins qu'il y ait eu recommandation écrite du Gouverneur général à la Chambre. De nombreux projets de loi contenant un ou plusieurs articles sur l'affectation de crédits sont déposés à la Chambre des communes chaque session. Certains d'entre eux sont amendés au Sénat. Ces amendements sont constitutionnels, à la condition de ne pas modifier la raison d'être ou la somme des crédits. Prenons des exemples, tirés de la deuxième session de la 33e législature, soit entre le 30 septembre 1986 et le 30 septembre 1988.

Le projet de loi C-18, soit le projet d'une loi nationale sur les transports, était assorti d'une recommandation royale. Il a été amendé par le Sénat et la Chambre des communes a accepté les amendements.

Le projet de loi C-55, sur la modification de la Loi de l'immigration, était également assorti d'une recommandation royale. Certains des amendements adoptés au Sénat ont été acceptés par la Chambre des communes.

Le projet de loi C-74 sur la Protection de l'environnement était assorti d'une recommandation royale et les amendements du Sénat ont été accepés par la Chambre des communes.

Le projet de loi C-77 sur les Mesures d'urgence étaient assorti d'une recommandation royale. La Chambre des communes a accepté un amendement du Sénat.

Le projet de loi C-105 sur la Sécurité ferroviaire était également assorti d'une recommandation royale et la Chambre des communes a adopté un amendement du Sénat.

Le projet de loi C-137 sur le Programme de stimulation de l'exploration minière avait fait l'objet d'une recommandation royale. Pourtant, la Chambre des communes a accepté un amendement du Sénat.

Le projet de loi C-147 sur le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique avait également reçu une recommandation royale. La Chambre des communes a encore une fois accepté des amendements du Sénat.

Mais qu'est-il arrivé dans le cas du projet de loi C-103 sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique? Ce projet de loi était également assorti d'une recommandation royale. Deux lois du Parlement distinctes devaient découler de ce projet de loi. D'une part, il y avait la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et, d'autre part, la Loi sur la Société d'expansion du Cap Breton. La deuxième lecture du projet de loi au Sénat s'est faite le 31 mais 1988. Il était évident à l'époque que la première partie du projet de loi C-103 serait rapidement adoptée, alors que la deuxième partie posait problème. Pour éviter de retarder inutilement la première partie du projet de loi, le Sénat l'a divisé et a adopté la première partie, soit la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Le gouvernement Mulroney a rejeté cette démarche. Comme d'habitude, il n'y a que sa façon de faire les choses qui convienne.

• (1245)

Pourquoi ont-ils refusé la scission du projet de loi? Ce n'est pas parce que les sujets des deux parties du projet de loi étaient si étroitement liés qu'on ne pouvait les séparer sans avoir un effet de distorsion. D'ailleurs, le Comité des finances nationales a facilement scindé le projet de loi. Aucun sénateur conservateur ne s'est opposé à cette démarche en prétendant que les deux parties étaient indissociables. La seule objection soulevée, c'était qu'il s'agissait d'une mesure financière et que, par conséquent, le Sénat ne pouvait pas y toucher.

On a refusé de scinder le projet de loi sous prétexte qu'il était assorti d'une recommandation royale. Le projet de loi était une entité indivisible; comme un tissu sans couture. Ce n'était pas là la décision du président Fraser, mais une assertion du gouvernement.

Le 19 juillet 1988, le Sénat a reçu un message où l'on prétendait qu'en scindant le projet de loi C-103, le Sénat en avait modifié les objectifs, les motifs, les conditions, les restrictions et les exigences concernant l'octroi de crédits visés dans le projet de loi, selon la recommandation du gouverneur général.

Le sénateur Murray lui-même nous a affirmé que puisqu'il y avait eu recommandation royale, il s'agissait d'une mesure financière. C'était nécessairement un projet de loi de crédits. Le sénateur Murray n'a pourtant pas pu désigner un seul article du projet de loi C-103 qui portait sur une dépense. Il n'était d'ailleurs pas le seul.

Le 27 juillet 1988, le contrôleur général du Canada a comparu devant le Comité des Finances nationales. Lui non plus ne pouvait désigner un seul article portant sur une dépense. Le sénateur Murray a défendu dans cette enceinte le message de la Chambre des communes simplement sur la foi de ce qu'on lui avait dit, c'est-à-dire qu'il y avait eu recommandation royale et que, par conséquent, le projet de loi C-103 était une mesure financière.

Cela dit, comme je l'ai démontré par mes nombreux exemples, le simple fait qu'un projet de loi contienne un ou plusieurs articles sur l'affectation de crédits ne signifie pas que le projet de loi ne puisse pas être amendé. Les projets de loi assortis d'une recommandation royale peuvent être amendés, comme on l'a fait souvent pendant la législature actuelle, à condition que l'amendement ne modifie pas la raison d'être du crédit ou son montant.

En résumé, la réaction du gouvernement a été de refuser catégoriquement au Sénat le droit de scinder le projet de loi C-103. Il s'est simplement servi du fait qu'il y avait une recommandation royale comme d'un prétexte spécial pour sa réaction, qui ne pouvait être justifiée autrement.

Le sénateur Grafstein: Le sénateur permet-il que je pose une question?

Le sénateur Stewart: Oui.

Le sénateur Grafstein: En se fondant sur la théorie de Blackstone sur la responsabilité constitutionnelle des Chambres hautes, Dredger prétend que la Chambre haute, la Chambre des lords, pouvait uniquement ratifier ou rejeter une mesure portant sur des taxes ou des crédits, et qu'en théorie, pas nécessairement en pratique, la Chambre haute ne reflétait pas la volonté du peuple et qu'elle pouvait freiner celle-ci en votant, mais uniquement pour ratifier ou rejeter une mesure

fiscale. Elle ne pouvait pas la modifier, augmenter ou réduire les crédits, etc.

Dredger semble recourir à la même notion dans son analyse des pouvoirs du Sénat, du Sénat canadien, et il revient à cette même notion de base.

Sénateur Stewart, l'autre côté de la Chambre nous a présenté trois arguments, qui semblent se contredire tout à fait. D'une part, on nous dit que, parce que nous ne sommes pas élus démocratiquement, nous n'avons pas le pouvoir de traiter des mesures financières. C'est la première notion. Beaucoup de gens de l'autre côté adhèrent à cette idée, comme le confirment leurs observations, et non leurs discours.

Deuxièmement, on nous accorde le droit d'amender les mesures financières, mais seulement au stade de l'examen préliminaire, lorsqu'il y a une approbation générale au sujet du projet de loi. Il semble que ce soit le deuxième argument présenté.

Troisièmement, d'après une notion dont on parle rarement ici, nous n'aurions que le pouvoir de rejeter ou de ratifier un tel projet de loi. Je pense que vous avez abordé une question constitutionnelle importante. Il est évident que la pratique ici et au Royaume-Uni diffère quelque peu de la notion constitutionnelle.

C'est pourquoi j'aimerais savoir d'abord laquelle de ces notions philosophiques pourrait, à votre avis, donner plus de vie à nos activités et ensuite, quelle a été la pratique?

Le sénateur Stewart: C'est une question très importante en effet et je me propose d'y revenir plus tard aujourd'hui. Je vais toutefois vous mettre en appétit en vous disant que plus tôt dans mon discours, j'ai énoncé deux faits. D'abord, en 1860, la Chambre des lords a renversé la décision prise par M. Gladstone de supprimer les droits sur le papier. C'était la première fois depuis longtemps. Il est important de garder en mémoire ce fait historique. Je pense d'ailleurs qu'on en fait mention dans les débats constitutionnels au Canada. Cela signifie que les Pères de la Confédération, ou du moins les juristes, les responsables du ministère des Colonies à Londres, connaissaient bien le problème des pouvoirs de la Chambre des lords. Ils n'ont pourtant pas fait de distinction lors de la rédaction du projet de loi sur l'Amérique du Nord britannique, sauf pour les dispositions de l'article 54 . . .

Le sénateur Cools: Cinquante-trois et cinquante-quatre.

Le sénateur Stewart: Oui. Ils n'ont pas réduit les pouvoirs du Sénat. Ils ne lui ont pas donné des pouvoirs moindres qu'à la Chambre des communes, sauf pour le fait que ces projets de loi ne peuvent être étudiés par le Sénat avant d'avoir été adoptés par la Chambre des communes. Cela nous donne donc une position constitutionnelle bien différente de celle qui existait au Royaume-Uni. Il ne faut pas l'oublier.

Deuxièmement, si l'on considère que les membres de la Chambre des lords sont nommés pour des raisons de lignée ou de mérite, souvenons-nous que le Sénat du Canada a permis d'introduire dans la Constitution le principe fédératif. Rappelons-nous que le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick n'auraient jamais adhéré à la Confédération de 1867 si tous les pouvoirs de taxation et d'octroi de crédits avaient été accordés uniquement à la Chambre des communes, dont on présumait à l'époque qu'elle serait dominée par l'Ontario. On croyait fermement que ce serait le cas puisque, pendant les deux générations antérieures, la population du Haut-Canada avait augmenté très rapidement et qu'il n'y avait pas de raison que cela cesse. Avec le principe de la représentation d'après la population, l'Ontario serait devenue de plus en plus puissante au sein de la Chambre des communes.

Il est compréhensible qu'on puisse dire qu'il y eu peu de discussions dans les débats sur la Confédération au sujet des limites des pouvoirs du Sénat en ce qui touche la fiscalité et l'octroi de crédits. La Nouvelle-Écosse n'aurait tout simplement jamais cédé . . .

Le sénateur Simard: Comment le savez-vous?

Le sénateur Corbin: C'est dans les archives.

Le sénateur Simard: Vos deux prémisses sont erronnées et vagues.

Le sénateur Austin: Sénateur Simard vous devez vous lever si vous voulez suivre les règles.

Le sénateur Frith: Il faut écouter tout le discours et non seulement des parties.

Le sénateur Cools: Je pense que le sénateur Simard devrait parler moins et lire davantage.

Le sénateur Stewart: Il devrait écouter son leader qui lui a dit de se la fermer.

Le sénateur Frith: Si vous ne vous conduisez pas bien, nous allons le lui dire lorsqu'il arrivera.

Le sénateur Simard: Comment pouvez-vous conclure que la Nouvelle-Écosse n'aurait pas accepté le Sénat?

Le sénateur Stewart: Le sénateur Murray vous a donné des directives, si vous les transgressez, je vais le lui dire lorsqu'il arrivera . . .

Le sénateur Cools: Vous devriez tous les deux être mis au coin.

Le sénateur Stewart: Vous allez être puni. Vous allez avoir ce que vous méritez.

Le sénateur Simard: Je ne peux en supporter davantage.

Le sénateur Stewart: Et si cela ne suffit pas à vous inciter à être sage, je vais dire aux gens de Canso que vous avez oublié la promesse que vous leur avez faite.

Le sénateur Simard: Étiez-vous là en 1867?

Le sénateur Stewart: J'ai entendu ce que vous avez dit à Canso.

Le sénateur Simard: C'est votre seul argument. Vous étiez là?

Le sénateur Stewart: Les gens de Canso ne vous enverront pas de cartes de Noël cette année. Vous les avez déçus.

Le sénateur Simard: J'y retournerai.

Le sénateur Cools: Sénateur Simard, je sais que le sénateur Stewart a raison parce que j'étais là, à Canso, et que je vous ai entendu aussi.

Le sénateur Doody: Prenez-vous part au débat?

Le sénateur Corbin: Le sénateur Simard a droit à de la soupe aux brocolis aujourd'hui.

Le sénateur Stewart: Honorables sénateurs, la réaction du gouvernement a été de refuser catégoriquement au Sénat le

droit de scinder le projet de loi C-103. Comme il faisait l'objet d'une recommandation royale, le projet de loi était inviolable. Le Comité des finances nationales a donc effectué une étude de l'utilisation des recommandations royales. Ce comité a présenté son rapport au Sénat au début de cette année, le 13 février 1990. Des sénateurs, comme le sénateur Beaudoin et le sénateur Bolduc, ont apporté une contribution importante aux travaux de ce comité.

Selon le rapport, les recommandations royales sont maintenant tellement vagues et générales qu'elles ne veulent pratiquement plus rien dire. Elles ne précisent pas le motif pour lequel on veut obtenir des crédits, ni de quelle somme il s'agit.

Sénateur Castonguay, vous ne le croiriez pas. Ces recommandations sont tellement vagues qu'il est douteux qu'elles soient conformes à la définition qu'en donne l'article 53.

Le rapport mentionne qu'il est parfois impossible de déceler des articles portant affectations de crédits même après une ou plusieurs lectures des plus attentives du projet de loi. D'ailleurs, on en a eu la preuve lorsque le comité des Affaires étrangères a étudié le projet de loi C-10, en 1990. Ce projet de loi s'accompagnait, à juste titre, d'une recommandation royale. Or, la raison en était tout à fait obscure.

Ceux d'entre vous que les questions constitutionnelles intéressent seront ébahis. Nous avons la preuve qu'à l'heure actuelle, le gouvernement compte sur le légiste et conseiller parlementaire de la Chambre des communes pour indiquer au gouverneur général quelS Sont les projets de loi qui, selon lui, doivent faire l'objet d'une recommandation. Voilà à quoi est réduite la monarchie constitutionnelle au Canada: Le gouverneur général est conseillé par un légiste de la Chambre de communes et non par un ministre de la Couronne.

• (1300)

Le sénateur Cools: C'est honteux!

Le sénateur Stewart: Selon le rapport, le légiste décide aussi s'il y a lieu ou non de demander une recommandation royale selon l'idée qu'il se fait de ce que représente une mesure financière pour le président actuel de la Chambre des communes. Et voilà. Le gouvernement Mulroney affirme que le Sénat ne peut modifier un projet de loi qui s'accompagne d'une recommandation royale, et c'est au légiste de la Chambre des communes qu'il appartient de déterminer si un projet de loi exige une recommandation royale.

Comme je l'ai dit, les seuls articles de la Loi constitutionnelle de 1867 qui portent sur la législation financière sont les articles 53 et 54. On n'utilise même pas le terme vague de «mesure financière». On parle plutôt de «taxes ou impôts» et «d'appropriation . . . du revenu public».

Mais les sénateurs Murray, Roblin et Flynn savent mieux que quiconque ce qu'est une mesure financière. Comme le sénateur Flynn nous l'a dit, le 26 juillet 1988—et on peut retrouver ce passage dans les Débats du Sénat, à la page 4117—une mesure financière est une mesure qui a des répercussions financières. Permettez-moi de citer textuellement ses propos:

> Chez nous, je crois pouvoir affirmer sans consteste que nous avons toujours défini un projet de loi d'ordre financier comme étant un projet de loi ayant des implications financières. Un projet de loi qui imposait des taxes a toujours été considéré comme un projet de loi d'ordre financier. Un projet de loi qui autorise des dépenses, même si ces dépenses devaient être autorisées de façon plus spécifique dans un projet de loi de crédit a toujours été considéré comme un projet de loi d'ordre financier.

C'est d'une simplicité remarquable. Tout projet de loi qui a des «répercussions financières» est visé par les articles 53 et 54. Oubliez le libellé de la Constitution. Le sénateur Flynn savait mieux qu'eux-mêmes ce que les auteurs essayaient de dire. Tout projet de loi qui a des «répercussions financières» ne peut être modifié par le Sénat. Si cela était vrai, nous devrions demander qu'on réduise notre traitement d'au moins la moitié. Combien de projets de loi dépourvus de «répercussions financières» nous présente-t-on?

Manifestement, l'honorable Harvie Andre a pensé, à un moment donné, que le sénateur Flynn était l'autorité suprême au sujet de la Constitution du Canada. Il a fait sien l'argument du sénateur Flynn le 12 mars 1990, lorsqu'il a traité des amendements présentés par le Sénat au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage.

Pour contester les propositions d'amendements du Sénat à cette mesure, il s'est fondé sur les articles 53 et 54, qu'il a cités, pour déclarer ces amendements anticonstitutionnels. Il a fait fi de la décision rendue le 20 février 1990 par le président Charbonneau, selon laquelle les amendements soumis à la Chambre des communes ne contrevenaient pas à ces articles. Selon M. Andre, interprétés correctement, ces articles signifient qu'il appartient à la Chambre des communes, et à la Chambre des commune seule, de présenter des projets de loi portant affectation de crédits ou prélèvement d'impôts.

Cependant, au beau milieu de ce discours célèbre du 12 mars, M. Andre a modifié sa position. Le sénateur Flynn n'avait peut-être pas tout à fait raison, après tout. Voici ce qu'il a dit: «Oui, le Sénat peut légalement, peut-être, rejeter ou retarder un projet de loi de crédits, ou en réduire la portée. Mais il ne l'a jamais fait». Il a poursuivi en disant que jamais dans l'histoire moderne, le Sénat n'avait modifié une mesure portant affectation de crédits: «Jamais en dépit de la recommandation royale».

Honorables sénateurs, quels sont ces critères décisifs qui restreignent l'action du Sénat? Je vais les lire pour la gouverne des nouveaux sénateurs:

> Son Excellence, le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée «Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration».

Honorables sénateurs, à propos du projet de loi C-21, modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, je pose la question suivante: quelles sommes ont été recommandées et à quelles fins? Quels sont, dans la mesure, les articles portant affectation de crédits, les articles qui ne peuvent être amendés? On n'en a informé ni la Chambre des communes ni le Sénat. En fait, les ministres responsables ne le savaient pas.

Lorsque le comité sénatorial spécial a examiné le projet de loi C-21, on a demandé à des fonctionnaires du ministère quels étaient les articles de la mesure qui étaient des articles portant affectation de crédits. Écoutez cela, sénateur Oliver. La

réponse est incroyable. Cette réponse, soigneusement préparée par les fonctionnaires se lit ainsi:

> Les fonctionnaires rattachés à la Section de la législation du ministère de la Justice nous indiquent qu'une détermination sur la recommandation royale est effectuée par les conseillers juridiques du Parlement. Toutefois, à la suite de demandes de conseils et d'avis du Bureau du Conseil privé, le ministère de la Justice a rédigé pour les rédacteurs un Aide-mémoire (ci-inclus) dans lequel les critères nécessaires à la Recommandation royale sont indiqués. En ce qui a trait au projet de loi C-21, aucune analyse formelle n'a été faite par la Commission de l'emploi et de l'immigration ou le ministère de la Justice.

Et voilà. Comme le projet de loi semble devoir donner lieu à des paiements, on lui a accordé la protection d'une recommandation royale. Une fois visé par la Recommandation royale, le projet de loi C-21 est devenu une mesure d'ordre financier.

Étant donné que, de nos jours, les recommandations royales manquent totalement de précision, des ministres comme M. Andre et le sénateur Murray se sentent le droit d'affirmer que toute proposition d'amendement qui ne fait pas leur affaire contrevient à la Recommandation royale. C'est ce qui s'est passé pour les projets de loi C-103 et C-21. En l'occurrence, le retard a été principalement causé par l'insistance du gouvernement, qui affirmait que le Sénat ne pouvait pas amender des projets de loi accompagnés d'une recommandation royale. Dans un cas comme dans l'autre, le ministre n'a pas précisé les articles protégés. Les messages transmis par la Chambre des communes—autrement dit, par le gouvernement—étaient soit faux, soit illogiques, soit les deux. Nous avions des désaccords sur le fond au sujet des projets de loi C-103 et C-21, mais la principale cause du problème tient à un différend sur les implications des recommandations royales.

Il y a aussi une autre cause qui explique les rapports difficiles entre les deux Chambres depuis 1984. Je vais essayer de m'exprimer de la façon la plus diplomatique possible. Cette cause, la sixième, réside dans l'attitude de terroristes du gouvernement Mulroney. D'ailleurs, j'ai des preuves pour étayer mes propos. «Faites ce que nous exigeons ou assumez-en les conséquences». Voilà la menace qu'a souvent brandie le gouvernement. Je ne considère pas qu'il s'agit de la cause principale de notre mésentente, mais j'estime que cette attitude a servi à détériorer les rapports entre le gouvernement et le Sénat. Fréquemment, cela a ralenti l'adoption de projets de loi. Sans compter que cette attitude a constamment suscité la rancœur des sénateurs. Il est classique d'entendre un terroriste dire ceci: «Si vous ne faites pas ce que j'exige, je vais faire sauter l'avion, et s'il y a des morts, ce sera de votre faute». Pour sa part, le gouvernement Mulroney nous tient ces propos: «Faites ce que nous exigeons, sinon les Canadiens vont souffrir et ce sera uniquement de votre faute».

Les honorables sénateurs se souviendront que le premier ministre a utilisé cette tactique en 1985 lors de l'étude du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt. «Nous n'accepterons jamais de scinder un projet de loi à la demande du Sénat, peu importe le bien-fondé des arguments qu'il présentait en faveur d'une telle initiative. Si le Sénat n'adopte pas le projet de loi non scindé lorsque nous le lui demanderons, il en résultera des pertes de 15 millions de dollars ou plus et le Sénat devra en assumer l'entière responsabilité». Voilà essentiellement la teneur de la lettre adressée à M. Turner par M. Mulroney.

Pour ce qui est du projet de loi C-67, sur le maintien en incarcération . . .

Le sénateur Lefebvre: L'honorable sénateur accepterait-il une question? J'ai écouté son discours depuis mon bureau, et ici à la Chambre. Le sénateur Stewart a relaté, aux fins du compte rendu, de nombreux exemples du mépris des conservateurs pour le Parlement, qu'il s'agisse de son règlement, de ses précédents ou de ses usages.

Le sénateur Stewart a aussi fait état de l'attitude cavalière du gouvernement à l'égard des principes constitutionnels qui doivent régir, selon nous, la conduite des affaires de l'État.

Il a aussi signalé aujourd'hui que, même après six années de régime conservateur, avec un prétendu gouvernement jouissant d'une majorité très confortable à la Chambre des communes, le premier ministre Mulroney et ses partisans essaient d'esquiver tout blâme alors même que le pays est dévasté par leurs politiques. D'un bout à l'autre du pays, les gens se plaignent, et pourtant, les conservateurs essaient encore de rejeter le blâme sur le gouvernement libéral antérieur.

Est-ce là une autre preuve de l'incompétence des conservateurs ou est-ce simplement que le gouvernement conservateur ne comprend absolument pas la façon dont les Canadiens s'attendent à être gouvernés?

Le sénateur Roblin: Vous pouvez répondre aux deux questions.

Le sénateur Lefebvre: Le sénateur Stewart a effectué des recherches approfondies dans ce domaine et je suis convaincu que tous mes collègues du Sénat aimeraient savoir ce qu'il en pense. D'ailleurs, je suis sûr que sa réponse sera lue par tous nos collèues qui ne sont pas ici avec nous en ce moment ou qui ne sont pas en mesure de l'entendre depuis leurs bureaux.

Je sais que le sénateur Stewart a rédigé de nombreux articles et ouvrages sur le Parlement et son fonctionnement. Il est reconnu comme l'un des experts en la matière au Canada. Je suis convaincu que tous les Canadiens qui entendront le son de sa voix ou qui liront le hansard seront impressionnés par ce qu'il a à dire.

Le sénateur Stewart: On va bientôt m'accuser d'essayer d'obtenir des services de traduction gratuits et cela, je ne le voudrais pas.

Le sénateur Roblin: Qui a écrit cette question?

Le sénateur Stewart: Il est vrai que nous avons entendu les porte-parole du gouvernement Mulroney essayer de se disculper en rejetant la faute sur le régime au pouvoir jusqu'en 1984. Je ne sais pas pourquoi ils font cela. Cela s'explique peut-être—et je suis très sérieux—par le fait que le Parti progressiste conservateur avait été absent du pouvoir pendant trop longtemps. Lorsque vous êtes à la remorque pendant longtemps, vous avez une idée fausse de ce que cela représente d'être aux commandes. Lorsque vous vous retrouvez soudainement au volant de la machine de l'État, cela constitue un choc et il est très facile, à mon sens, d'essayer de s'excuser en disant «qu'on a hérité d'une machine défectueuse.»

Je pense que c'est là une autre explication, et j'espère être en mesure d'y revenir plus longuement plus tard aujourd'hui.

Le sénateur Lefebvre: Nous avons tout le temps.

Le sénateur Stewart: Je vous remercie de votre patience.

À mon avis, M. Wilson a eu des problèmes avec le premier ministre dans le domaine des Finances. En 1979 et en 1980, M. Wilson parlait constamment du déficit. Par conséquent, lorsqu'il est devenu ministre des Finances, après les élections du 4 septembre 1984, j'étais convaincu qu'il espérait que le gouvernement allait consacrer toutes ses énergies à réduire le déficit en priorité. Comme j'espère le montrer, le gouvernement, a refusé de le faire. Il a différé une attaque en force contre le déficit afin de s'occuper d'autres choses, telles que l'Accord de libre-échange et l'Accord du lac Meech.

• (1315)

Il a donc vraiment besoin d'une excuse. Nous voici en 1990, six ans après l'accès au pouvoir de ce gouvernement qui n'a toujours pas fait ce que M. Wilson jugeait déjà nécessaire en 1980. Dans ce genre de situation, on a toujours tendance à se chercher des excuses et à rechercher un bouc émissaire.

Honorables sénateurs, je vous ai donné un exemple de ce que j'appelle la mentalité terroriste lorsque j'ai rappelé qu'à propos du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, le premier ministre a déclaré que le gouvernement n'accepterait jamais de scinder ce projet de loi, même si cela se soldait par la perte de millions de dollars, la faute incombant de toute façon au Sénat.

Parlons maintenant du projet de loi sur le blocage, pour lequel la même tactique a été utilisée. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce projet de loi a langui à la Chambre des communes pendant une année entière avant d'arriver au Sénat. Lorsqu'il s'est avéré que celui-ci ne l'adopterait pas en quelques heures, le gouvernement a soudainement découvert que les Canadiens étaient menacés par un grave danger. Le premier ministre a fait une mise en garde en déclarant que nous avons des criminels qui vont se retrouver libres dans la rue alors qu'ils devraient être en prison et que c'est là la faute des sénateurs qui ont pris cette mesure irresponsable. Le premier ministre a fait cette déclaration le 5 juillet alors que le projet de loi nous avait été soumis à la fin de juin. Le sénateur Murray a, lui aussi, solennellement exprimé ses inquiétudes en invoquant, devant le Sénat, le grave danger couru par le public. Ses commentaires apparaissent à la page 2816 des Débats du Sénat.

Lorsque le Sénat a modifié la Loi portant affectation de crédits en 1989 pour légaliser les dépenses faites plus tôt, cette année-là, par mandats spéciaux, le gouvernement, comme c'était à prévoir, a fabriqué une menace pour le public. Plutôt que d'accepter cette loi avec un article disposant que les paiements faits par mandats spéciaux seraient considérés comme légaux, le gouvernement a supprimé les paiements normalement faits en faveur des anciens combattants. M. de Cotret a déclaré au Comité des finances nationales que:

> La réalité est que nous n'avons pas le pouvoir requis de dépenser et que tout doit donc être gelé.
>
> Comme vous pouvez l'imaginer, monsieur le président, cette situation entraîne des conséquences assez graves et j'aimerais vous en parler. Il y a, par exemple, des programmes de soins de santé destinés aux anciens combattants. En vertu de ces programmes, nous assumons normalement très rapidement les coûts de médicaments et autres coûts connexes de ce programme. Il ne faut pas que nous arrêtions ces paiements. Un autre programme qui est compromis est celui de l'aide à l'adaptation.

Même la GRC ne serait pas payée. L'armée serait dissoute; les fonctionnaires devaient être mis à la rue sans un sou. Et tout cela serait la faute du Sénat qui avait retardé l'adoption du projet de loi portant affectation de crédits pendant—de combien de semaines s'agissait-il?—Huit jours exactement! En vertu de la loi du Parlement de 1911 en Grande-Bretagne, nous aurions disposé de 30 jours. Songez-y un peu.

Le sénateur Doyle: C'est scandaleux.

Le sénateur Stewart: Ce qu'ils ont fait est scandaleux. Le sénateur Doyle a tout à fait raison.

Le 16 mai 1989, le sénateur Murray a déclaré au Sénat que tous les paiements—subventions, contributions, et autres transferts de paiements—seraient suspendus à compter de 12 h 01, le 16 mai 1989. Il a ajouté que cela valait également pour le traitement des sénateurs. Voilà le terroriste qui devient extrêmement sérieux. Il a dit: «... au cas où cela intéresserait certains d'entre vous. C'est peut-être pour cette raison que le caucus des sénateurs concernés a duré si longtemps ce matin.» Vous trouverez cette citation dans les *Débats du Sénat*, à la page 219. En d'autres termes, «donnez-nous ce que nous réclamons, sans cela...» C'est là une tactique terroriste typique.

Et voici qu'en 1990 la même plaisanterie recommence. À moins que le Sénat n'adopte le projet de loi C-62, de nombreux Canadiens seront privés du crédit pour TPS juste avant Noël, au moment où tout le monde dépense à tour de bras. Le 6 novembre 1990, l'honorable Michael Wilson a demandé au leader de l'opposition d'encourager «ses amis du Sénat à adopter la TPS pour que nous puissions payer quelque 600 millions de dollars aux Canadiens à faible revenu afin de les aider à faire leurs achats de Noël.» Cette déclaration apparaît à la page 15204 des débats de la Chambre des communes. Voilà la menace.

Le sénateur Stanbury: Sénateur Stewart, puis-je vous poser une question?

Le sénateur Stewart: Certainement.

Le sénateur Stanbury: Quelle serait, à votre avis, la source des fonds qui seraient distribués de cette manière? Proviendraient-ils de l'impôt sur le revenu, de taxes d'accise, ou du Fonds du revenu consolidé? Quelle serait la source de ces fonds si la TPS n'est pas encore en vigueur?

Le sénateur Stewart: Il faudrait que l'argent provienne du Fonds du revenu consolidé. Bien entendu, on ne le rattacherait à aucun impôt ou taxe précis. Il faudrait qu'il provienne du Fonds du revenu consolidé, que ce soit peut-être de l'argent emprunté, qui serait déjà là.

Le sénateur van Roggen: J'ai une question supplémentaire à poser, sénateur Stewart. Ces 600 millions de dollars ne figurent pas dans le budget. Il est à présumer que cela entraînerait une augmentation immédiate des prévisions actuelles relatives au déficit.

Le sénateur Stewart: Je comprends ce que vous voulez dire, sénateur van Roggen. Votre remarque est très intéressante.

Permettez-moi de conclure cette remarque. Pour qu'il n'y ait pas le moindre doute sur la manière dont cette tactique

terroriste a été utilisée, écoutons ce que dit une autre autorité. Le 8 novembre 1990, l'honorable Otto Jelinek a pris la relève. Il a déclaré que si la TPS n'était pas adoptée d'ici la fin de novembre, l'expédition de ces chèques (représentant 600 millions de dollars) serait retardée.

Lorsqu'il s'agit de tactiques terroristes, ce gouvernement n'a rien à apprendre de Saddam Hussein.

Le sénateur Cools: C'est absolument vrai.

Le sénateur Stewart: Honorables sénateurs, je ne prétends pas que cela ait été une cause majeure d'acrimonie; ce que je dis, c'est que cela n'a certainement pas facilité les rapports entre le Sénat dominé par les Libéraux et le gouvernement. Si des hommes politiques d'expérience, tels que le sénateur Roblin, avaient dirigé les opérations, ce genre d'irritant purement gratuit n'aurait pas existé.

C'est dans ce contexte—et je le dis à l'intention des nouveaux sénateurs—que nous plaçons le projet de loi C-62. J'en viens maintenant à ce à quoi j'ai fait allusion tout à l'heure en répondant à la question du sénateur Grafstein. Il est indiscutable que l'honorable Michael Wilson tenait à ce que la réduction du déficit soit la priorité absolue du gouvernement après 1984. Le premier ministre avait cependant d'autres intentions.

Il a cédé aux sollicitations pressantes du *Council on Business Issues*. Celui-ci voulait rationaliser ses activités nord-américaines et il lui a donc demandé de négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis. Docilement, leur serviteur est allé à Washington. Le vieux Jonathan l'a vu venir de loin. Ce que les Américains voulaient, par-dessus tout, c'était de s'assurer l'accès au gaz naturel, au pétrole et à l'électricité du Canada.

Le sénateur Molgat: Et à notre eau.

Le sénateur Stewart: Pour qu'ils signent l'Accord de libre-échange, Mulroney a donné aux Américains tout ce qu'ils voulaient. Pour les faire rayonner de bonheur, il a sacrifié des secteurs entiers de l'agriculture canadienne.

Selon le *Sunday Star* du 2 décembre 1990, l'honorable Sinclair Stevens a déclaré qu'il est convaincu que Mulroney avait conclu un «engagement d'honneur secret» par lequel il promettait de renforcer la valeur du dollar canadien comme prix de la signature de l'Accord de libre-échange. Si cela est vrai—

Le sénateur Barootes: C'est faux. Notre ambassadeur aux États-Unis l'a nié; nos représentants aux négociations commerciales l'ont fait également, mais continuez.

Le sénateur Stewart: Je suis heureux que le sénateur Barootes ait fait cette déclaration pour le compte rendu.

Le sénateur Barootes: J'aime bien votre mise en garde, «si c'est vrai» et ça ne l'est pas. Continuez.

Le sénateur Stewart: Si le sénateur Barootes n'est pas sage, je lui dirai de quelle province il vient selon le *Chronicle Herald*.

Le sénateur Lucier: Silence de l'autre côté.

Le sénateur Stewart: Si c'est vrai—je reprends ce que disais le sénateur Barootes—et s'il y a un engagement d'honneur, l'argument selon lequel la taxe sur les produits et services est nécessaire pour réduire les taux d'intérêt élevés destinés à rendre les obligations et les bons du Trésor canadiens attrayants pour les prêteurs étrangers, est probablement faux.

[Le sénateur Stewart.]

Comme nous le savons tous, l'Accord de libre-échange a eu pour effet de déclencher une violente controverse politique au Canada. À cause de la situation ainsi créée, toute taxe nouvelle et impopulaire est devenue pratiquement impensable. Qu'a donc fait alors le premier ministre? Pour essayer de faciliter l'Accord de libre-échange et pour préparer ses amis aux élections de 1988, il a demandé à M. Wilson de limiter ses changements fiscaux, avant ces élections, à des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Une fois les élections de 1988 remportées, le gouvernement n'a pas perdu de temps pour entreprendre une révolution des politiques. Le 6 juin 1989, l'honorable Barbara MacDougall a présenté en seconde lecture le projet de loi C-21, Loi destinée à modifier la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration. À la page 2675 des *Débats* de la Chambre des communes, elle déclarait ceci:

● (1330)

> Nous ne nous attendions pas à ce que certaines de ces initiatives ou l'ensemble de celles-ci plaisent à tous. Elles redéfinissent de maintes façons les fonctions et les responsabililtés et mettent en question les intérêts en cause. Nous savons cependant que notre approche est efficace, comme le prouvent les statistiques économiques.
>
> Depuis son arrivée au pouvoir en 1984, le gouvernement a pour principe que le succès futur de la main d'œuvre de l'économie canadienne réside dans le secteur privé. La privatisation, la déréglementation, la réforme fiscale, le libre-échange, tous ces éléments ont pour but la revitalisation de l'économie canadienne en vue de satisfaire aux exigences que pose la globalisation accrue des marchés et l'évolution technologique rapide.

Nous avons donc là le programme de mise en œuvre d'un nouvel ordre économique et social. En juin 1989, le sens véritable du mandat 88 a été révélé aux Canadiens. Ceux qui avaient voté pour les progressistes conservateurs, le 21 novembre 1988, surent alors finalement ce pour quoi ils avaient voté.

Le premier ministre a-t-il alors laissé une liberté de manœuvre totale à M. Wilson? Bien sûr que non. Il avait encore en vue, non pas l'Accord de libre-échange, bien sûr, mais l'Accord du lac Meech.

En 1983, M. Mulroney entreprit de détruire le monopole libéral du soutien politique au Québec—objectif parfaitement légitime. Il aida et favorisa les séparatistes, espérant les utiliser pour parvenir à ses propres fins—à savoir, attirer au Parti progressiste tous les débris de l'Union nationale, du Parti québécois, tous les survivants du Ralliement des Créditistes. Il les cultiva avec diligence. Il parvint à faire de quelques-uns d'entre eux des candidats conservateurs. Il commença par envoyer Lucien Bouchard à Paris comme ambassadeur du Canada. Il le ramena ensuite à la Chambre des communes grâce à une élection complémentaire—ce qui coûta fort cher aux contribuables canadiens—et il en fit un des ministres de premier plan de son gouvernement.

En même temps, il s'attaquait hardiment au problème québécois. Il réussirait là où Trudeau avait échoué en 1980-1982.

À une réunion tenue au lac Meech, le 30 avril 1987, le premier ministre tissa une belle toile sans frais. La province du Québec obtiendrait le statut juridique de société distincte; le

pouvoir de dépenser du Parlement du Canada serait réduit; le Sénat deviendrait un corps représentatif des gouvernements provinciaux; et la question de la compétence dans le domaine de la pêche serait inscrite en permanence au calendrier des futures conférences.

C'était un véritable travail d'orfèvre, délicat et sans faille. Tout changement important compromettrait l'accord réalisé au bord du lac lors de ces moments exceptionnels. Comme devaient le déclarer les ministres devant le Sénat, le 31 mars 1988, s'il y a eu une erreur insigne, et dans ce cas seulement, nous serions prêts, en tant que premiers ministres, à rouvrir l'accord.

Un comité mixte de cette Chambre et de la Chambre des communes fut donc constitué. Obéissant à l'ordre du premier ministre, la majorité de ses membres ont recommandé aux deux Chambres que l'accord soit adopté sans la moindre modification. Il était tout simplement parfait.

Les membres libéraux du comité n'étaient pas d'accord. Ils réclamaient des amendements; malgré tout, la Chambre des communes devait l'approuver le 26 octrobre 1987.

Le Sénat envoya l'accord à une assemblée plénière qui entendit un grand nombre de témoins distincts. Le 25 mai 1988, le Sénat approuva l'accord avec des amendements.

Le 22 juin 1988, la Chambre des communes l'adopta une seconde fois, passant ainsi outre aux amendements proposés par le Sénat.

Au bout de quelques mois, il devint clair qu'il était peu probable que les assemblées législatives de deux provinces—celles du Nouveau-Brunswick et du Manitoba—approuvent l'accord tel quel.

Confronté à cette situation, le premier ministre nomma un comité de la Chambre de commune composé de représentants de tous les partis, le 30 mars 1990. Il le chargea de déterminer si l'adoption d'une résolution d'accompagnement permettrait à toutes les assemblées législatives provinciales d'approuver l'accord. Ce comité, le comité Charest, présenta un rapport unanime le 17 mai 1990. Il est d'ailleurs intéressant de noter que ces recommandations étaient, sur le fond, similaires à celles que le Sénat avait présentées le 25 mai 1988—près d'un an plus tôt.

Mais encore une fois, le premier ministre insista pour que la toile sans couture ne soit pas changée.

Au cours de la semaine du 17 mai, le sénateur Murray était à Winnipeg, où il critiqua violemment le premier ministre Filmon.

Le 22 juin 1990, le sénateur Murray faisait des pieds et des mains à la télévision pour essayer de faire passer la responsabilité de l'échec de l'accord sur le premier ministre de Terre-Neuve.

L'accord fut donc un échec. Pour ses architectes, il parraissait parfait—il flottait sur le lac sans faire eau. Pourtant, une fois lancé, il sombra. Pourquoi? Comme le fait remarquer le comité Charest, l'accord ne tenait pas debout tout seul. Il était incomplet.

En outre le processus utilisé pour le préparer et le soumettre aux assemblées législatives était mal conçu.

Il avait été discrètement préparé par des ministres et des bureaucrates fédéraux et provinciaux—personne ne critiquerait une telle méthode. Elle avait été approuvée à huis clos par les premiers ministres. Là encore, je n'ai pas d'objection.

Mais on a alors dit aux députés de la Chambre des communes et à ceux de toutes les assemblées législatives provinciales: «C'est une toile sans couture. C'est une œuvre si compliquée que tout changement important la ferait s'effilocher». Les uns après les autres, les premiers ministres provinciaux suivirent l'exemple de M. Mulroney et exercèrent de fortes pressions sur leurs assemblées législatives pour qu'elles acceptent l'accord. Petit à petit, les habitants de plusieurs provinces devinrent soupçonneux. Même ceux qui savaient peu de choses des dispositions de l'accord en vinrent à croire qu'il était mauvais. Ils commencèrent à mettre en question le processus dit du «gouvernement responsable», tel que le pratiquaient la Chambre des communes et les assemblées législatives provinciales.

Permettez-moi de me référer maintenant à une communication faite par le professeur Donald V. Smiley à un congrès sur la nécessité d'une réforme du processus législatif au Canada, tenu à l'Université de Victoria en 1978. Le professeur Smiley de l'université York, aujourd'hui disparu, était un érudit remarquable. Il commence en racontant une histoire tout à fait pertinente.

> Mon collègue, John Gellner, raconte l'histoire d'un jeune avocat militaire américain envoyé dans un pays du tiers monde enseigner à son armée les procédures relatives aux cours martiales. Le jour de son arrivée, un soldat a comparu devant un tribunal militaire et en l'espace de quelques minutes, il fut sommairement condamné et exécuté. L'Américain fut, naturellement, profondément choqué et entreprit de faire l'instruction de ses hôtes de manière à ce que ceux-ci procèdent de manière plus correcte la fois suivante. Lors de la cour martiale suivante, on put penser que ses leçons avaient porté fruits. En fait, la procédure se prolongea pendant plusieurs semaines, marquée par le plus grand souci du respect de la procédure. Les choses n'avançaient cependant pas et comme l'on paraissait toujours aussi loin d'un verdict, l'officier américain déclara finalement au président du tribunal que cela risquait de devenir une «peine cruelle et inhabituelle» pour l'accusé. La réponse ne fut pas rassurante: «oh, ne vous faites pas de souci pour *lui*—nous l'avons fusillé dès le premier jour».
>
> Ce serait enfoncer des portes ouvertes que de dire qu'il existe un lien entre l'anecdote de Gellner et le sujet de ce document. Comme pour la seconde cour martiale, le rôle typique du Parlement du Canada et des assemblées législatives provinciales, lorsqu'il s'agit des relations fédérales-provinciales, est de discuter de mesures qui ont été prises. Je n'ai guère d'espoir que cette situation puisse sensiblement changer sans une réorganisation fondamentale de nos institutions politiques.

Le professeur Smiley mettait ensuite l'accent sur les relations financières fédérales-provinciales. Il citait Thomas Courchene, qu'il appelait «celui qui était peut-être l'analyste universitaire le mieux informé des finances publiques canadiennes». Voici ce que Courchene disait du rôle du Parlement:

> L'ensemble du processus de négociations relatif aux nouveaux arrangements fiscaux est, pour l'essentiel, court-circuité par le Parlement du Canada. Il est vrai que

la Loi sur les arrangements fiscaux est une loi du Parlement. Mais, dans la pratique, ce que l'on a soumis à nos représentants fédéraux était un *fait accompli*, fabriqué par des représentants d'Ottawa et des dix gouvernements provinciaux. L'essentiel du débat à la Chambre était axé sur le règlement des détails précis des diverses dispositions du projet de loi. Il n'y a pas eu de débat au sens traditionnel du terme . . . L'opinion publique n'a pas été consultée. Cela forme un contraste flagrant avec l'information présentée par la presse et des médias électroniques au sujet de la révision prochaine de la nouvelle loi sur les banques, par exemple. Pourtant, l'importance de cette révision palit en comparaison de la renégociation des fondements financiers de notre fédération, compte tenu de l'impact que cela aura sur le Canada de demain.

Quel est le rapport, me demanderez-vous entre tout cela et l'Accord du lac Meech? Dans le cas de ce dernier, c'est le même processus qui a joué que dans celui de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Tout a été manigancé d'avance puis imposé à la Chambre des communes et à la plupart des assemblées législatives.

Il se peut que les Canadiens soient prêts à accepter cette façon de faire lorsqu'il s'agit d'arrangements fédéraux-provinciaux. Ce sont là des questions qui ne passionnent pas particulièrement l'homme de la rue. Mais ce n'est pas toujours vrai. Ce que l'Accord du lac Meech nous a appris—et c'est une leçon que nous ne devons pas perdre de vue—c'est que l'homme de la rue n'est pas prêt à accepter le principe selon lequel il faut «tirer d'abord et poser des questions ensuite» lorsqu'il s'agit d'affaires constitutionnelles. Peut-être était-il disposé à le faire lorsqu'il s'agissait de pouvoirs fédéraux-provinciaux dans la Constitution, mais maintenant que cette constitution comprend une charte des droits et autres questions du même genre, les vieilles méthodes du fédéralisme authoritaire ne sont tout simplement plus acceptables.

C'est ce qu'on a très tôt fait remarquer au Sénat—suffisamment tôt pour que l'on puisse prendre des mesures correctives. C'est ce que nous a fait remarquer le professeur Allan Cairns, de l'Université de la Colombie-Britannique. Il nous a déclaré que la méthode utilisée pour les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux, si elle était appliquée à des amendements constitutionnels, risquait de déclencher une vague d'hostilités sur ce plan. Le professeur Cairns avait effectivement raison; cette «colère constitutionnelle» a couvé pendant des mois. Elle ne visait pas toujours le premier ministre Mulroney; elle était également dirigée contre les premiers ministres des provinces dans lesquelles on avait obligé les assemblées législatives à accepter l'Accord du lac Meech en faisant jouer la discipline de parti.

● (1345)

Le sénateur LeBlanc: Ils ont été défaits dans la plupart d'entre elles.

Le sénateur Stewart: Peut-être pas dans la plupart. Le gouvernement conservateur est encore au pouvoir en Nouvelle-Écosse. On me dit cependant que le résultat des récentes élections en Ontario ont eu beaucoup d'influence sur la manière dont la méthode dite de gouvernement responsable a été utilisée pour faire passer de force l'accord du lac Meech.

Nous vivons maintenant les répercussions de cet accord. La discorde créée par lui est partout . . . au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et en Alberta. Partout les politiciens paient, non point tant pour ce qu'ils ont essayé de faire, que pour la manière dont ils ont procédé.

Le sénateur Grafstein: Les sénateurs d'en face ont vigoureusement protesté, sinon vocalement, du moins mentalement, contre le fait qu'en tant que sénateur de la Nouvelle-Écosse, vous concluez que la défaite du gouvernement libéral en Ontario est due, dans une large mesure, à ses politiques et à ses méthodes en ce qui concerne les propositions relatives au lac Meech. Avant de passer aux points plus importants de votre exposé, vous pourriez peut-être consacrer quelques instants pour justifier la cause profonde de la défaite des libéraux.

Cela dit, et pour vous compliquer encore la tâche, sénateur Stewart, je dois ajouter une remarque supplémentaire. Aux dernières élections provinciales, les trois partis politiques . . . et j'essaie de présenter les choses de manière aussi équitable que possible . . . semblaient être favorables à l'Accord du lac Meech, sinon leurs membres, du moins leurs leaders. Comment pouvez-vous donc vous attendre à ce que les sénateurs conservateurs d'en face, qui tendent maintenant à être d'accord avec moi . . . et je tiens à présenter aussi vigoureusement que possible l'argument du point de vue de ceux qui ne sont pas d'accord . . . partagent les mêmes vues? Soit dit en passant, je ne partage pas les arguments que je présente maintenant. J'ai tendance à partager vos conclusions. Cependant, ce que je souhaiterais surtout entendre d'un observateur perspicace qui n'est pas de l'Ontario, ce sont les arguments que vous pouvez faire valoir pour prouver que l'Accord du lac Meech a détruit le leadership et le gouvernement d'un parti libéral.

Le sénateur Stewart: Sénateur Grafstein, je ne me souviens pas des mots exacts que j'ai employés. Si j'ai dit que c'était l'unique cause de la défaite du gouvernement Peterson, je suis, bien sûr, allé trop loin.

Le sénateur Cools: Vous n'avez pas dit que c'était la seule raison.

Le sénateur Stewart: Je ne le pensais pas, en effet.

Le sénateur Grafstein: Avant que vous poursuiviez, je précise que si je soulève ces questions, c'est parce que les sénateurs d'en face sont particulièrement désireux d'intervenir dans ce débat.

Le sénateur Stanbury: Mais leur leader ne les laissera pas le faire.

Le sénateur Frith: Il y a deux mois qu'ils nous disent qu'ils veulent participer au débat.

Le sénateur Grafstein: Je ne peux pas vous dire ce qu'il y a dans le cœur et l'esprit de ceux qui ne veulent pas participer au débat. Je pense que lorsqu'ils soulèvent une question, et que, de notre côté, quelque chose prête à la contestation, nous pouvons nous faire leurs interprètes et, à tout le moins, présenter l'argument de manière équitable. Je dis simplement, encore une fois pour le compte rendu, qu'ils approuvaient vigoureusement le fait que vous ayez précisé que c'était la seule cause d'échec du gouvernement de l'Ontario, mais je suppose que c'était tout de même une raison de poids. Est-ce exact?

Le sénateur LeBlanc: Avant que le sénateur Stewart ne réponde, puis-je poser une question? Le sénateur Grafstein a

utilisé des arguments de science politique que je trouve discutables. Il a déclaré que les trois chefs de parti appuyaient une position déterminée. C'est une jolie théorie, chère aux spécialistes des sciences politiques dont la plupart n'ont jamais d'ailleurs mis le pied dans les couloirs du processus électoral. J'ai bien l'impression que les gens ordinaires font preuve de beaucoup plus de sagesse qu'eux. Ce à quoi ils attachent toute leur attention, c'est au parti qui forme le gouvernement. Ils le tiennent responsable de ses attitudes et de ses actions. En fait, la position adoptée par l'Opposition sur telle ou telle question peut n'avoir qu'un effet très réduit sur les résultats d'une campagne électorale. Je pense d'ailleurs que la plupart des gens votent pour se débarrasser d'un gouvernement et non pas pour élire un autre parti. Il s'agit cependant là d'une toute autre question.

Le sénateur Stewart a fait une remarque au sujet de l'Ontario. Si l'on veut en discuter, l'Ontario n'est pas le seul cas. Il y a aussi le Manitoba. M. Pawley a signé l'Accord. Il a fini par être battu. Le sénateur Hatfield est témoin des sautes d'humeur d'une population. Au Nouveau-Brunswick, en tout cas, l'humeur des partisans de l'Accord était tout à fait différente de celle de ses adversaires. Je m'en souviens très bien car je me trouvais au Nouveau-Brunswick au moment où M. McKenna a très clairement déclaré que l'Accord du lac Meech lui posait de sérieux problèmes. Il l'a d'ailleurs prouvé par la suite.

À Terre-Neuve, M. Peckford a finalement été remplacé, et ce, pour un certain nombre de raisons, notamment son attitude à l'égard de la pêche. M. Wells n'a certainement laissé planer aucun doute sur sa position à l'égard du Lac Meech. Ces exemples semblent confirmer ce que dit le sénateur Stewart. Je ne suis cependant pas du tout d'accord lorsque l'on dit que, parce que les trois partis fédéraux, à l'époque du Lac Meech, étaient en général d'accord sur la question, la population aurait dû les suivre.

Le sénateur Stewart: Honorables sénateurs, j'ai la parole, et je ne veux pas de . . .

Des voix: Bravo!

Le sénateur Stewart: Je ne veux pas que nous nous engagions dans un débat au Sénat. Cela déplairait au sénateur Murray. Il ne veut pas de débat ici, sénateur Grafstein.

Le sénateur Grafstein: Sénateur Stewart, c'est une question importante. Je crois que ceux qui étudieront notre histoire examineront certains de ces débats. Il se peut que de tout les beaux et grands discours qui vont être faits, le vôtre sera celui qui comptera le plus pour les historiens de demain. Il me paraît important de nous arrêter un instant à cette question assez essentielle.

Je n'ai pas présenté la proposition aussi justement que j'aurais pu le faire pour les membres de l'autre côté.

Le sénateur Frith: Votre question, vous voulez dire.

Le sénateur Grafstein: J'en arrive à ma question.

Le sénateur Frith: Ne l'oubliez pas.

Le sénateur Grafstein: Non, il s'agit bien d'une question. Je veux lui donner plus de poids en présentant l'autre point de vue. Les sénateurs d'en face ont attribué le résultat à tous les partis. On nous dit maintenant que ce n'était pas une façon très juste de présenter les choses. Le gouvernement de l'Ontario a surtout été défait parce que l'Accord était la cible.

J'aimerais demander au sénateur Stewart si ce qui s'est produit en Ontario, de mon point de vue, s'est également produit dans d'autres régions, et en particulier ce qui est arrivé ici à ce sujet. À mon avis, voici ce qui s'est passé: chaque parti fédéral était profondément divisé sur la question du Lac Meech . . .

Le sénateur Barootes: Est-ce là votre discours en troisième lecture?

Le sénateur Grafstein: Non. Je pose une question.

Le sénateur Barootes: Excusez-moi, je croyais que c'était votre discours.

Le sénateur Grafstein: J'essaie de vous donner un préambule à la question que je vais poser au sénateur Stewart.

On retrouvait cette division profonde en Ontario. Chacun des trois partis, compte non tenu de leur leader, était profondément divisé là-dessus.

Le sénateur Stewart: Sénateur Grafstein, je comprends ce que vous voulez dire et j'imagine que vous en parlerez plus tard au cours de ce débat.

Le sénateur Grafstein: Je l'espère.

Le sénateur Stewart: Peut-être pourriez-vous alors revenir sur ce point.

Le sénateur Grafstein: J'aimerais savoir si, à votre avis, il est juste de conclure que l'Accord du lac Meeech a été une des causes importantes, au lieu d'une cause parmi tant d'autres, de la défaite du gouvernement libéral.

Le sénateur Barootes: Si vous voulez vous comporter comme des écolières bavardes, allez donc le faire dehors.

Le sénateur Stewart: Il y a un certain temps que je le propose et nous pourrions peut-être le faire en fin de semaine.

Disons, pour me sortir de cette situation, que les preuves dont je dispose ont un caractère presque entièrement anecdotique. J'en ai plusieurs mais je n'en citerai qu'une aux honorables sénateurs. Deux semaines environ avant la date du scrutin, on m'a dit que celui qui s'en occupait pour les Libéraux avait constaté qu'il y avait une violente réaction contre le gouvernement libéral de l'Ontario à cause de l'Accord. On m'a dit que les solliciteurs libéraux qui venaient frapper aux portes obtenaient la réaction suivante: «Oh, il a besoin d'aide, votre M. Peterson? Il a besoin d'un peu de soutien? Pourquoi ne s'adresse-t-il pas à ses amis Brian et Robert?» Ce n'est qu'une petite anecdote mais elle m'a été contée par quelqu'un de très bien informé.

Je dois reconnaître que cela a influencé mon opinion au sujet de ce qui s'est produit. Que ce soit vrai ou non, sénateur Grafstein, personne ne le saura jamais.

Je crois qu'il est cependant juste de dire que nous visons maintenant les lendemains de l'Accord du lac Meech; c'est en tout cas vrai au Québec et en Nouvelle-Écosse, et aussi en Ontario, je pense. Un peu partout, les politiciens font les frais, non pas tant de ce qu'ils ont essayé de faire, que de la manière dont ils ont procédé.

Habituellement, les gens se contentent de laisser le capitaine, les officiers, l'équipage diriger la barque de l'État. Mais ce qu'ils ne veulent pas, c'est d'être emmenés vers des destinations étranges et inconnues sans que leurs représentants n'aient

vraiment eu la possibilité de les évaluer. Cela ne s'est pas produit à la Chambre des communes, et certainement pas à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse.

Les liens qui maintiennent l'unité canadienne ont été sérieusement affaiblis par l'épisode du lac Meech.

Cest dans l'atmosphère politique créée par l'Accord de libre-échange et celui du lac Meech, ainsi que par les autres changements socio-économiques radicaux annoncés par l'honorable Barbara MacDougall, que le projet de loi C-62 a été lancé. Le moment n'aurait pu être plus mal choisi. Les dispositions de la réforme fiscale, attrayantes pour certains contribuables, ont été éliminées avant les élections. Seule la pilule la plus amère de cette réforme—la TPS—a été conservée. Elle a franchi le cap de la Chambre des communes au moyen de la clôture, à un moment où la population n'était pas prête à une autre attaque contre ce qui nous unit.

● (1400)

Le jeudi 25 octobre 1990, le sénateur Everett nous a déclaré qu'il n'était pas obligé de tenir compte des conséquences politiques de l'adoption du projet de loi C-62. Tout ce qui compte pour lui en tant que sénateur sont les conséquences financières et économiques de la taxe. Je lui fais respectueusement remarquer qu'adopter des vues plus larges est une de ses responsabilités. La société civile comprend à la fois l'économie et le régime politique. La sécurité des biens, honorables sénateurs, le crédit de notre monnaie, la santé de tout notre système de production et de distribution, tout cela dépend de la force de l'administration politique.

Aucun sénateur ne peut fermer les yeux sur l'impact qu'une mesure peut avoir sur l'avenir de cette administration politique. Même si le projet de loi C-62 était parfaitement valable, étant donné l'état de notre société, éprouvée par l'Accord de libre-échange, l'Accord du lac Meech, l'état actuel de l'économie et les incertitudes créées par la globalisation, le moment est mal choisi pour adopter une taxe complexe sur les produits et services.

Au début de ces remarques, j'ai dit que j'avais surtout l'intention de m'adresser aux nouveaux sénateurs et, en particulier, à ceux de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Barootes: Attendez-que nous les appelions.

Le sénateur Stewart: Je vous demande pardon?

Le sénateur Barootes: Voulez-vous attendre jusqu'à demain pour qu'on les appelle?

Le sénateur Stewart: Proposez-vous d'ajourner le débat?

Le sénateur Barootes: Non, je vous propose de baisser le ton.

Le sénateur Simard: Vous devriez battre tous les records, sénateur Stewart.

Le sénateur Stewart: Je crois que nous comprenons fort bien la situation. Un long débat est en train de se dérouler ici et je ne suis pas du tout offusqué par le fait que le sénateur Buchanan n'occupe pas son siège, sénateur Barootes. Je ne suis pas non plus vexé que le sénateur Forrestall ne soit pas là. C'est tout à fait compréhensible. J'espère cependant qu'ils liront le compte rendu de cette journée. En tout cas, on le fera certainement en Nouvelle-Écosse. Au moment où je vous parle, il y a des sénateurs, dans cette salle, qui sont fermement convaincus que la taxe sur les produits et services sera un désastre pour les personnes qu'ils représentent. Pourtant, ils ont voté en faveur de cette taxe le jeudi 25 octobre, et ils ont également voté contre tous les amendements. Ils ont voté en faveur de la taxation des livres, du mazout, des coopératives, des services funéraires. Ils ont voté contre la taxation progressive des automobiles de luxe. D'après moi, le plus en vue de ces sénateurs tories, ceux qui sont convaincus que la TPS est une mauvaise taxe, est le sénateur John Buchanan. Nous savons ce qu'il pense des vertus de la TPS. Les habitants de la Nouvelle-Écosse le savent également: il s'est montré franc à leur égard et leur a maintes fois répété quelle était sa position. Je vais vous citer quelques remarques représentatives faites par lui. Je cite le hansard de la Nouvelle-Écosse du 25 avril 1989:

> Une «nouvelle taxe de vente fédérale» nous inspire de graves inquiétudes. Nous craignons, bien sûr, qu'elle frappe un grand nombre de produits qui ne sont pas taxés pour le moment.

Il ajoute:

> Nous sommes certainement prêts à nous y opposer par tous les moyens dont nous disposons—un mouvement en faveur d'une compétence partagée avec les provinces en ce qui concerne les articles qui sont pas actuellement taxés, ainsi d'ailleurs que ceux qui le sont.

Je continue:

> . . . nous sommes opposés à la taxe de vente fédérale.

Je poursuis:

> elle constitue une ingérence dans un domaine qui a toujours été provincial jusqu'à présent.

Le *New Glasgow Evening News*, du 11 octobre 1989, cite un discours prononcé par lui à New Glasgow, en Nouvelle-Écosse:

> Nous ne sommes certainement pas favorables à la taxe; nous y sommes opposés.

Il s'est ensuite rendu à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, où il a prononcé un discours, le 20 octobre 1989, qui est cité dans le *Chronicle-Herald*.

> . . . le gouvernement Mulroney est confronté à la perspective des préjudices que subira l'économie des régions atlantiques.
>
> Lors d'une interview, le premier ministre a déclaré que les tendances économiques de la région lui inspiraient des inquiétudes.
>
> «Il faudrait que je tombe de la lune pour ne pas être inquiet, et je le suis effectivement,» a déclaré M. Buchanan, jeudi, après une réunion du Cabinet à Yarmouth.
>
> «Ce qui m'inquiète, ce ne sont pas tant les ramifications politiques que l'économie de cette région du Canada.»

L'auteur de l'article poursuit:

> M. Buchanan a déclaré qu'il est important que les autres ministres de la région de l'Atlantique et lui-même expriment leur opposition à la taxe sur les produits et services et aux coupures du service de Via Rail à l'occasion de la conférence des ministres en novembre.

Et il poursuit dans cette même veine pendant longtemps. Il a aussi dit:

> «C'est une taxe sur la consommation qui portera préjudice à l'économie»

«Elle attisera l'inflation . . . freinera le développement économique et réduira donc les recettes provinciales; et les services en souffriront.»

Aux prochaines élections fédérales, les habitants de la Nouvelle-Écosse seront guidés par les vues du sénateur Buchanan—et non par la manière dont il a voté sur la TPS. Les vues du gouvernement de la Nouvelle-Écosse au sujet de la taxe sur les produits et services n'ont pas changé lorsque le premier ministre Buchanan s'est métamorphosé en sénateur Buchanan. Nous en avons eu la preuve le lundi 22 octobre 1990, lorsque l'honorable Ken Streatch, ministre du Développement des petites entreprises, a repris le thème Buchanan.

Je cite le *Chronicle-Herald* du 23 octobre 1990:

L'imposition de la taxe sur les produits et services par le gouvernement Mulroney, contre la volonté de la population, est une erreur profonde, et l'économie de la Nouvelle-Ecosse en souffre déjà, a déclaré le ministre provincial du développement de la petite entreprise.

Voici maintenant une citation directe:

«Cela crée un sentiment de crainte et d'incertitude chez les petites entreprises, ce qui servira uniquement à créer la confusion chez les gens d'affaires et chez les consommateurs.»

M. Streatch a déclaré qu'Ottawa «devrait oublier la TPS . . .»

Puis, le 6 novembre 1990, l'honorable Greg Kerr a déclaré que la TPS déclencherait une inflation plus forte dans le Canada atlantique que dans le reste du pays. Il a prédit qu'en 1991, il y aurait un taux d'inflation de 7 p. 100 dans les quatre provinces de l'Atlantique. Voici maintenant une citation directe de M. Kerr:

«La plupart des provinces disent (que l'inflation) sera plus forte que ne le prétendent les fédéraux . . . et nous avons l'impression qu'elle se fera particulièrement sentir dans les provinces atlantiques.»

Pourtant, le 25 octobre 1990, le sénateur Buchanan a voté en faveur de la TPS. Il a voté contre tous les amendements. Comment était-ce possible? Son explication, j'en ai l'impression, est que même si le projet de loi C-62 était un désastre, comme il s'agissait d'une «mesure financière», les autres sénateurs tories de la Nouvelle-Écosse et lui-même étaient obligés de voter pour le projet de loi.

C'est ce que j'appelle la «position du NPD» en ce qui concerne les pouvoirs du Sénat. C'est exactement l'argument qui serait invoqué par Audrey MacLaughlin, Nelson Riis, et les autres, s'ils devaient former un gouvernement. C'est précisément l'argument qu'ils utiliseraient s'ils présentaient au Sénat un projet de loi visant à doubler l'impôt sur le revenu des sociétés. Je les entends déjà: «C'est une mesure financière. Les sénateurs ne peuvent ni amender ni rejeter un tel projet de loi. C'est le sénateur Murray qui l'a dit.»

Cette position du NPD est celle des Tories à la Chambre des communes depuis 1984. Même le président actuel de la Chambre des communes a semoncé le Sénat en termes similaires, le 22 avril 1990. D'un autre côté, nous avons toujours défendu les droits constitutionnels du Sénat. Nous avons soutenu que les vues exprimées dans le rapport Ross de 1917 étaient et demeurent correctes sur le fond. Les nouveaux sénateurs ne tarderont pas, bien sûr, à se familiariser avec ce rapport.

Dans son remarquable ouvrage, *The Unreformed Senate of Canada*, R.A. Mackay parle du rapport Ross. Je me contenterai de lire certaines de ses conclusions que vous pourrez trouver aux pages 109 et 110.

Le nombre des projets de loi présentés au Sénat a considérablement augmenté au cours de ces 25 dernières années. Pratiquement tous les projets de loi d'intérêt privé y sont maintenant présentés, ainsi qu'un nombre plus élevé qu'auparavant, de mesures gouvernementales ne se prêtant pas à la controverse. Cela soulage considérablement une Chambre des communes surchargée. Bien sûr, de nombreux projets de loi doivent être d'abord présentés aux Communes et il convient que les projets de loi destinés à mettre en œuvre des programmes de parti y soient également présentés.

Deuxièmement:

Le Sénat est pratiquement indispensable en tant que chambre de révision des textes de loi venant des Communes.

Écoutez maintenant bien ceci:

Le droit du Sénat d'amender les mesures financières semble être fermement fondé sur la Loi de l'Amérique du Nord britannique; quoi qu'il en soit, au fil des années, le Sénat s'est prévalu de ce droit. À cet égard, ses pouvoirs sont supérieurs à ceux de la Chambre des lords. Le Sénat ne revendique cependant pas le droit d'accroître une dépense, ou un impôt ou une taxe ni d'en modifier les répercussions.

Je cite maintenant la page 111:

Aucun gouvernement, si majoritaire qu'il soit, aussi écrasante qu'ait été la défaite de ses adversaires, ne jouit d'un mandat illimité. Une des exigences les plus valables de la démocratie est l'existence d'un contrôle sur «l'éternelle audace des élus», comme le dit Walt Whitman.

Les pouvoirs du Sénat ont été violemment attaqués par notre collègue, le sénateur Beaudoin. J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet de son interprétation des pouvoirs constitutionnels du Sénat. À maintes reprises, le 19 décembre 1989, le 14 février 1990, le 20 mars 1990, le 11 avril 1990 et le 23 mai 1990, il nous a fait part de ses vues. Selon lui, le Sénat n'a qu'un rôle consultatif qui consiste à faire «du lobbying de l'intérieur», rôle recommandé par le sénateur Murray. Il concède que, selon certains juristes, le Sénat a des pouvoirs importants mais il soutient que ce doit être là une erreur. Le sénateur Beaudoin estime que le principe fondamental de notre constitution est l'existence d'un gouvernement responsable; chaque article de la Loi Constitutionnelle de 1867 doit être lu afin de se conformer à ce principe. Un chef de parti qui a la majorité à la Chambre des communes ne doit pas être contredit. Le gouverneur général et la reine doivent considérer ses conseils comme un ordre. Le Sénat ne doit jamais le freiner.

Pour que la règle du Sénat soit conforme à sa théorie, il nous donne une version révisée de la confédération. La vérité, dit-il, c'est que le Sénat était uniquement destiné à être une seconde chambre, la chambre secondaire d'un Parlement bicaméral. Il était destiné à être une sorte de soucoupe législative.

Je me réfère là à une remarque d'un Américain du début du XIX[e] siècle qui disait:

> Bien sûr que je crois à une seconde chambre. Nous avons besoin d'une seconde chambre comme j'ai besoin d'une soucoupe pour refroidir mon thé.

● (1415)

Selon le sénateur Beaudoin, le Sénat devait être comparable aux Chambres hautes—les conseils législatifs—qui ont déjà existé en Nouvelle-Écosse, au Québec, etc. Ces Chambres devaient donner des conseils paternels aux assemblées populaires. Les membres étaient plus vieux et plus riches, ils devaient être calmes et posés.

Le 11 avril 1990—débats du Sénat, page 1496—le sénateur Beaudoin s'est opposé à mon affirmation selon laquelle un des principaux buts de la création du Sénat était un but fédéral, freiner le pouvoir de la province la plus populeuse. Ce jour là nous traitions du rapport du Comité des finances national et de la recommandation royale. Le sénateur Beaudoin a dit:

> On ne doit pas accepter que par des précédents nouveaux comme ceux qu'on essaie d'invoquer depuis quelques semaines au Sénat, on en vienne à modifier le principe de base de notre Constitution, le principe de base du gouvernement responsable qui veut que ce soit les élus du peuple qui donnent mandat à un gouvernement d'être roi et maître de sa politique financière.

Plus tard, il a dit:

> Je veux bien que le Canada soit un pays fédéral. Bien sûr que je suis d'accord. Je veux bien que l'Angleterre soit un pays unitaire. Mais cette distinction ne vaut que pour le partage des compétences entre deux ordres de gouvernement. Elle ne vaut pas sur le plan des relations entre la Chambre des élus et la Chambres des Lords en Angleterre ou encore entre la Chambre des élus ici, la Chambre des communes et le Sénat.
>
> J'en veux pour preuve l'histoire du Canada elle-même. On a un Sénat depuis le début de la Confédération. Au Québec on avait un Conseil législatif jusqu'en 1968. Il y a cinq provinces qui ont eu une Chambre haute. Partout elles ont été abolies, sauf à Ottawa.
>
> Cela prouve une chose: C'est que le Canada et l'Angleterre sont différents en ce sens qu'il y a un partage des compétences législatives ici alors qu'il n'y en a pas en Angleterre. Mais pour ce qui est des relations entre les deux chambres, que ce soit au Canada ou au Royaume-Uni, ce sont les mêmes principes qui peuvent s'appliquer. Il y a deux Chambres à Ottawa. Il y a déjà eu deux Chambres dans cinq provinces sur dix.
>
> Alors, ce n'est pas un problème de fédéralisme. C'est un problème, comme on l'appelle en sciences politiques, de bicaméralisme.

L'opinion du sénateur Beaudoin a le charme de la nouveauté audacieuse. Il révèle que ni John A. Macdonald ni George Brown ne comprenaient vraiment la finalité de la Confédération.

Il révèle que le sénateur Arthur Meighen se trompait quand il a déclaré en 1937:

> Nos provinces maritimes refusaient d'entrer dans la Confédération si le Parlement du Canada demeurait entièrement entre les mains de la majorité, car elles estimaient que dans ce cas leurs opinions seraient étouffées par les populations plus importantes de nos régions continentales. Le Bas Canada a également insisté sur le principe territorial, et ce principe est toujours le fondement de la composition du Sénat.

Honorables sénateurs, nous n'avons pas à chercher bien loin une interprétation juste. Le 13 mai 1987, le sénateur Duff Roblin nous a dit que le Sénat a une fonction fédérale. Je recommande à tous les honorables sénateurs de consulter le hansard de ce jour, le 13 mai 1987, où ils trouveront une étude réfléchie et approfondie du Sénat du Canada. Ils y trouveront matière à réflexion. Je désire citer le sénateur Roblin et je suis heureux qu'il soit présent, bien que je regrette de le mettre dans l'embarras car je sais que c'est un homme modeste. Il a dit:

> Bien que la représentation par population soit le premier principe de la démocratie et soit incarné dans la Chambre des communes, la représentation par région et par province est le premier principe du fédéralisme, représenté et incarné dans le Sénat!

Dans ce discours, le sénateur Roblin a tenté de réfuter l'idée que nous pouvons nous en remettre à la représentation par population. Il a ajouté qu'il était en faveur d'un Sénat élu et nous a indiqué le régime électoral qu'il préconise. Il nous a également dit que les pouvoirs du Sénat devraient demeurer exactement ce qu'ils sont maintenant, sauf à l'égard des projets de loi de crédits, au sens strict. La seule modification des pouvoirs du Sénat que recommandait le sénateur Roblin était la réduction des pouvoirs concernant les projets de loi de crédits.

Je conclus de tout ceci—

L'honorable Duff Roblin: Honorables sénateurs, puis-je attirer l'attention de mon honorable ami sur le fait que, bien qu'il ait eu la bonté de citer une partie de mon discours, celui-ci contient une réflexion que j'estime importante à l'égard de ces pouvoirs et dont il n'a pas parlé. Permettez-moi d'en reparler brièvement et de dire qu'un des problèmes qui me préoccupaient lors de la rédaction de ce discours était la façon de résoudre les divergences d'opinions entre les deux chambres. J'ai proposé une certaine formule pour cela, mais je crois que j'ai bien précisé dans mon discours que je n'étais nullement convaincu que c'était la bonne formule.

Le sénateur Stewart: Je regrette, je n'ai pas compris votre dernière remarque.

Le sénateur Roblin: J'ai proposé une certaine formule pour résoudre les conflits, mais je crois que j'ai également bien précisé que j'avais des doutes quant à la meilleure formule et que mon idée n'était pas définitivement arrêtée sur ce sujet.

Le sénateur Stewart: Je remercie l'honorable sénateur de sa remarque. Je n'avais pas l'intention de donner un résumé complet d'un discours que j'estime très important.

Le sénateur Roblin: J'en parle uniquement parce que le sénateur Stewart a parlé des pouvoirs du Sénat. Les pouvoirs du Sénat sur la question de la solution des impasses est un élément fondamental de toute réforme du Sénat.

Le sénateur Stewart: Quoi qu'il en soit, sénateur Roblin, je disais qu'à la différence du sénateur Beaudoin, vous estimez

que le Sénat a sa place dans le Parlement du Canada parce qu'il incarne le principe fédéral. C'est pour cela que j'ai parlé de votre discours.

L'honorable Gérald A. Beaudoin: Honorables sénateurs, sur une question de privilège, le sénateur Stewart voudrait-il répéter ce qu'il vient de dire de moi? Je crois qu'il a dit que j'ai déclaré que le Sénat n'a aucun rôle à jouer dans l'État fédéral du Canada. Je n'ai jamais dit cela.

Le sénateur Stewart: Je n'avais pas l'intention de résumer le discours du sénateur Beaudoin ni d'en faire l'exégèse. J'ai simplement cité ce qu'il a dit.

Le sénateur Beaudoin: Ne résumez pas trop.

Le sénateur Stewart: J'ai simplement cité ce que l'honorable sénateur a dit, et je serais très heureux de lui donner le numéro de la page.

Le sénateur Bosa: Citez-le encore.

Le sénateur Molgat: Citez-le encore.

Le sénateur Stewart: D'autres sénateurs, des deux côtés de la Chambre, désirent participer à ce débat. Je serais très heureux de donner au sénateur Beaudoin le numéro de la page que j'ai citée.

Le sénateur Beaudoin: Ma question porte uniquement sur le résumé que vous avez donné. Vous avez déclaré: «Le sénateur Beaudoin a dit que le Sénat n'a aucun rôle à jouer dans la fédération du Canada.» Je n'ai jamais dit cela.

Le sénateur Stewart: Sénateur Beaudoin, s'il vous plaît—

Le sénateur Beaudoin: J'ai toujours dit que le Sénat représente les régions. En 1867, le Sénat se fondait sur trois régions et, depuis 1915, sur quatre régions. C'est manifestement le cœur du fédéralisme canadien et c'est exactement ce que j'ai dit.

Le sénateur Stewart: Il semblerait, sénateur Beaudoin, qu'il y a manifestement eu une erreur dans la transcription des débats.

Le sénateur Beaudoin: Ou dans le rapport.

Le sénateur Stewart: Je demanderais au sénateur Beaudoin de regarder ce qui a été inscrit dans les *Débats* alors qu'il parlait du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur les recommandations royales. Le numéro de page que j'ai ici est 1496. Vous y verrez plusieurs paragraphes. Je m'excuse auprès des humbles sénateurs de le répéter.

Le sénateur Bosa: Faites-le.

Le sénateur Stewart: On peut lire:

> Je veux bien que le Canada soit un pays fédéral. Bien sûr que je suis d'accord. Je veux bien que l'Angleterre soit un pays unitaire. Mais cette distinction ne vaut que pour le partage des compétences entre deux ordres de gouvernement. Elle ne vaut pas sur le plan des relations entre la Chambre des élus et la Chambre des Lords en Angleterre ou encore entre la Chambre des élus ici, la Chambre des communes, et le Sénat.
>
> J'en veux pour preuve l'histoire du Canada elle-même.

Puis le sénateur Beaudoin semble dire que le Sénat descend des anciens conseils législatifs et n'a pas pris un caractère fédéral en 1867. Le dernier paragraphe que j'ai ici—peut-être le sénateur Beaudoin l'a-t-il retiré ou modifié plus tard—s'enonce comme suit:

> Alors, ce n'est pas un problème de fédéralisme. C'est un problème, comme on l'appelle en sciences politiques, de bicaméralisme.

Le sénateur Beaudoin: Est-ce que je peux répondre à cela?

Bien sûr que c'est un problème de bicaméralisme. Nous avons deux Chambres dans ce pays, comme en Grande-Bretagne. Je parlais de la question de la théorie des projets de loi de crédits et cette théorie porte sur les rapports entre la Chambre des communes et la Chambre des Lords en Angleterre et entre la Chambre des communes et le Sénat dans notre pays. Il s'agit du rapport entre les deux chambres. Cela n'a aucun rapport avec le fédéralisme comme tel. Le fédéralisme est le partage des pouvoirs entre l'autorité centrale et les provinces ou l'État. C'est ça qui est le fédéralisme.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici. Nous parlions de la théorie des projets de loi de crédits. Le rapport entre la Chambre des communes et le Sénat et le rapport entre la Chambre des communes et la Chambre des Lords en Angleterre est une question de bicaméralisme, ce n'est pas une question de fédéralisme. Bien sûr, il en est ainsi parce que la Grande-Bretagne n'est pas un État fédéral.

Des voix: Bravo, bravo!

Le sénateur Stewart: Encore une fois, honorables sénateurs, je crains qu'il n'y ait une controverse.

Le sénateur Simard: Peut-être peut-il vous aider à rédiger votre discours.

Le sénateur Stewart: Je crois que nous pourrions d'abord dire que nous sommes tous d'accord pour dire que le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont des parlements bicaméraux.Nous sommes d'accord là-dessus.

Le sénateur Beaudoin: Oui.

Le sénateur Stewart: Là où nous semblons diverger—au moins lorsque je lis ce que le sénateur Beaudoin a dit antérieurement—c'est sur la fonction de la seconde Chambre.

Si je comprends bien ses observations, le sénateur Beaudoin déclare que le Sénat du Canada se compare au conseil législatif de la province du Canada ou au conseil législatif de la Nouvelle-Écosse ou du Prince-Édouard, dont il descend.

Le sénateur Beaudoin: Je n'ai jamais dit cela, mais cela n'est pas pertinent parce que le Sénat du Canada a été créé par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Ce qui existait auparavant est tout autre chose.

Le sénateur Simard: Vous auriez intérêt à changer de sujet. Revenez au lac Meech.

Le sénateur Stewart: Permettez-moi de poser une question au sénateur Beaudoin: il a dit dans son discours que le fédéralisme ne s'applique pas aux rapports entre la Chambre des communes et le Sénat de notre pays. Puis il dit:

• (1430)

> J'en veux pour preuve l'histoire du Canada elle-même. On a un Sénat depuis le début de la Confédération. Au Québec on avait un Conseil législatif jusqu'en 1968. Il y a cinq provinces qui ont eu une Chambre haute. Partout elles ont été abolies, sauf à Ottawa.

> Cela prouve une chose: C'est que le Canada et l'Angleterre sont différents en ce sens qu'il y a un partage des compétences législatives ici . . .

Je crois que vous voulez dire en 1991 et 1992.

> . . . alors qu'il n'y en a pas en Angleterre. Mais pour ce qui est des relations entre les deux chambres, que ce soit au Canada ou au Royaume-Uni, ce sont les mêmes principes qui peuvent s'appliquer. Il y a deux chambres à Ottawa. Il y a déjà eu deux Chambres dans cinq provinces sur dix.

Quand vous dites qu'il y a déjà eu deux Chambres dans cinq provinces sur dix, cela me porte à croire que vous laissez entendre que le Sénat du Canada n'avait pas de fonction fédérale et qu'il était comparable aux conseils législatifs qui existaient avant 1867 et qui existaient dans certaines provinces après 1867.

Le sénateur Beaudoin: J'ai dit que le Québec a eu un conseil législatif jusqu'en 1868. Après la Confédération, cinq provinces avaient une Chambre haute. Ces Chambres hautes ont été abolies.

Je n'ai pas établi de comparaison entre les Chambres hautes des provinces et le Sénat. Le Sénat joue évidemment un rôle très particulier dans ce pays. Selon Macdonald et Cartier, le Sénat a été créé pour représenter les régions. Il y avait trois régions à l'époque de Macdonald et de Cartier: les Maritimes, le Québec et l'Ontario. Les trois régions étaient égales.

En 1915, une quatrième région a été ajoutée. Nous avons un Sénat de régions. Nous n'avons pas un Sénat de provinces, selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Le sénateur Frith: Pourtant, nous sommes tous des sénateurs provinciaux.

Le sénateur Beaudoin: Je ne le nie pas. Le Sénat se divise en quatre régions. Terre-Neuve et les Territoires ont un statut particulier.

Le rapport entre la Chambre haute et la Chambre basse en Angleterre et au Canada, comme tel, n'est pas un problème de fédéralisme. C'est un problème de bicaméralisme. En fait, l'Angleterre est un État unitaire et le Canada est un État fédéral. C'est tout ce que j'ai dit. Il n'y a rien de criminel à cela.

Le sénateur Austin: Honorables sénateurs, j'aimerais intervenir un instant. Il me semble qu'il y a une lacune dans la logique du sénateur Beaudoin. Comment pouvez-vous dire que le Canada est un pays composé de quatre régions? Le premier ministre W.C. Bennett n'a jamais accepté cette attitude et ses successeurs en Colombie-Britannique ont toujours été d'accord avec lui. Comment pouvez-vous avancer que le Canada est un pays composé de quatre régions représentées ici au Sénat? Si tout le reste est vrai, ces sénateurs représentent leur région dans le cadre fédéral dans cette Chambre. Ceci est bien différent, sénateur Stewart, du système bicaméral du Royaume-Uni, où il n'y a aucun aspect régional.

Le sénateur Stewart: Manifestement, le sénateur Beaudoin estime que la transcription de son discours n'est pas exacte. Je l'invite à la corriger.

Le sénateur Beaudoin: J'aimerais lire l'article 22 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique:

[Le sénateur Stewart.]

> En ce qui concerne la composition du Sénat, le Canada sera censé comprendre quatre divisions.

Le sénateur Stewart: Il n'y a là aucun problème.

Le sénateur Beaudoin: C'est tout ce que j'ai à dire. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est la Constitution.

Le sénateur Stewart: Vous dites que nous n'avons pas des sénateurs des provinces, mais des sénateurs des régions.

Avant cette nouvelle révélation, je croyais que le sénateur Beaudoin avait dit que le Sénat devait être une seconde Chambre comparable à la Chambre des Lords. Le fédéralisme était une question de partage des compétences législatives entre, d'une part, les législatures provinciales et, d'autre part, le Parlement du Canada.

Le sénateur Beaudoin nous dit que c'est maintenant une convention établie de notre Constitution que le Sénat n'utilise jamais ses pouvoirs légaux incontestés. Le gouvernement responsable—le gouvernement exécutif dépendant de l'appui de la Chambre des communes et les Chambre des communes dépendant de l'appui du peuple—tel qu'il se pratique actuellement au Canada est un régime de gouvernement si parfait que le Sénat n'a guère à faire. Le gouvernement responsable, tel qu'il se pratique au Canada, assure qu'à long terme, sinon à court terme, les ministres font ce que le peuple veut qu'ils fassent. L'expression «gouvernement responsable» a été adoptée par le sénateur Beaudoin comme mantra. Il suffit de prononcer ces mots et tous le reste de la Constitution perd de son importance, même les textes de loi.

Avant d'être d'accord avec le sénateur Beaudoin, peut-être devrions-nous lui poser quelques questions.

Qui choisit les chefs de parti—les premiers ministres éventuels—au Canada? Ce n'est pas le peuple; ce n'est même pas le Parlement, ce ne sont pas les représentants élus du peuple, comme M. Diefenbaker et M. Clark l'ont appris à leurs dépens. Il vous suffit de remporter un congrès du type qui sert à choisir un candidat présidentiel aux États-Unis, et vous êtes en bonne voie de contrôler à la fois le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Qui peut démettre un chef de parti au Canada? Pas les représentants élus du peuple. Aussi longtemps qu'un chef peut éviter un mauvais congrès, il reste au pouvoir selon son bon plaisir. M^me^ Thatcher doit envier la sécurité dont jouissent les chefs de parti au Canada.

Permettez-moi de lire un passage qui illustre bien comment un chef politique canadien domine son parti. L'auteur, Duncan Fraser, professeur de l'université Acadia à la retraite a été pendant des années le conseiller principal du sénateur Buchanan. Un premier ministre sage l'aurait convoqué dans cette Chambre.

Le texte du professeur Fraser a été publié dans *The Chronicle Herald* du 1^er^ décembre 1990.

> Comme le démontre les événements qui se déroulent depuis trois semaines en Grande-Bretagne, les Conservateurs britanniques peuvent agir avec célérité lorsque les circonstances l'exigent.

Il décrit ensuite la situation politique en Grande-Bretagne, puis il écrit:

> Depuis 1975, la direction du Parti conservateur a été décidée par les députés conservateurs en poste. Il suffit

d'une crise de confiance ou d'une contestation du leadership pour que les députés agissent. L'occasion dont avait besoin les députés conservateurs s'est présentée lorsque Michael Heseltine a contesté un premier ministre vulnérable.

Il ajoute:

Ce qui est peut-être intéressant pour les Canadiens, c'est la rapidité avec laquelle tout ceci s'est déroulé. La continuité du gouvernement a été maintenue sans interruption et il n'y a pas eu de période de flottement. La décision quant au leadership du Parti conservateur revient aux députés, dont on suppose qu'ils sont bien informés sur les perspectives électorales dans leur circonscription, qu'ils ont pris la mesure des divers candidats de très près et qu'ils n'ont pas peur de se débarrasser d'un chef au besoin.

Les députés britanniques ont donc sur le chef du parti un pouvoir qui n'existe pas dans la pratique canadienne. Ce processus assure également que les chefs du parti sont choisis parmi les élus de la Chambre des communes. Tout ceci signifie qu'en Grande-Bretagne, ce sont les députés qui purgent le chef conservateur et non le chef qui purge le parti.

Tout ceci, en plus de l'absence de l'esbroufe et des manigances qui caractérisent un congrès d'investiture devrait donner à réfléchir aux Canadiens.

Honorables sénateurs, je devrais peut-être mentionner que l'université Acadia se situe dans ce qui était autrefois une circonscription conservatrice sûre—la circonscription représentée par George Nowlan jusqu'en 1965 puis par Pat Nowlan, qui a maintenant été purgée du parti que son père a aidé à reconstruire.

Pensez à l'emprise qu'un chef de parti canadien possède sur son parti. Est-ce qu'un député conservateur, libéral ou néo-démocrate, dûment choisi par un congrès de nomination dans sa propre circonscription, peut se représenter à la Chambre des communes comme candidat de son parti sans l'approbation signée du chef? Non, et les conséquences financières sont très lourdes, comme peut en témoigner M. Patrick Nowlan. Si des élections générales avaient eu lieu le 4 septembre ou le 21 novembre 1990, M. Chrétien, sans être lui-même député, aurait pu rejeter des députés élus comme candidats libéraux dans ces élections. C'est incroyable.

Combien de premiers ministres qui avaient au départ l'appui majoritaire de la Chambre des communes ont été obligés d'en appeler au peuple en raison d'un manque de confiance? Aucun.

Combien de premiers ministres entrent en fonction non pas parce que le peuple veut leur donner un mandat positif, mais parce que les électeurs décident que l'heure du changement a sonné? Qui sait? Probablement la plupart.

Combien de premiers ministres, restent en poste, non parce qu'ils ont l'appui inconditionnel de la population, mais parce que leurs opposants sont trop mal organisés et trop pauvres pour engager une bonne agence de relations publiques.

Quel sera l'effet d'une campagne négative? Absolument terrible, nous dit-on.

Les chefs de parti de Grande-Bretagne, comme M^me^ Thatcher le sait bien, n'ont pas du tout sur les représentants élus du peuple le pouvoir dont jouissent les chefs de parti au Canada. Pourtant, même en Grande-Bretagne, on se plaint que le gouvernement responsable ait été corrompu pour devenir une «dictature élue». C'est peut-être Lord Hailsham qui a fait la déclaration la plus remarquable en ce sens. Il a fait valoir que la Chambre des communes est de plus en plus dominée par le gouvernement, que le gouvernement est de plus en plus contrôlé par le Cabinet et que le Cabinet est de plus en plus contrôlé par quelques membres. Il en résulte, selon lui, un cabinet tout puissant qui introduit au Parlement des mesures que celui-ci ne peut contester ni même étudier efficacement. Permettez-moi de citer le discours qu'il prononçait en 1986 à la BBC sous le titre «La dictature élue»:

Ainsi, la souveraineté du Parlement est de plus en plus devenue, en pratique, la souveraineté de la Chambre des communes, et la souveraineté de la Chambre des communes est de plus en plus devenue la souveraineté du gouvernement, qui en plus de son influence au Parlement, contrôle les whips du parti, la machine du parti et la Fonction publique. Ceci signifie que ce qui a toujours été en théorie une *dictature élue*, mais une dictature dont les composantes se faisaient contrepoids les unes aux autres, est devenue une machine où l'une des parties exerce une influence prédominante sur le reste.

Et cela se passe en Angleterre, où les députés conservateurs créent leurs propres chefs et les font tomber.

• (1445)

Le sénateur van Roggen: Accepteriez-vous une brève question?

Le sénateur Stewart: Oui, sénateur van Roggen.

Le sénateur van Roggen: À propos précisément de ce dont vous parlez, vous souvez-vous de l'auteur de la déclaration voulant qu'il ait fallu au Parlement de Westminster 500 ans pour enlever aux rois le pouvoir absolu et seulement 100 ans pour le donner aux premiers ministres?

Le sénateur Stewart: Non, je regrette, je ne peux répondre à cette question. Je suis recalé à l'examen.

Le sénateur Frith: Je le voudrais moi aussi!

Le sénateur Stewart: Je tenterai de mieux travailler plus à l'avenir.

Le sénateur Cools: Je crois que c'était Lord Acton.

Le sénateur Stewart: Lord Acton? Oui, cela pourrait bien être lui.

Le sénateur van Roggen: Je m'en souviens très bien.

Le sénateur Stewart: Lord Acton aurait écrit cela il y a environ 120 ans. Qu'est-ce qu'il dirait maintenant!

Que signifient les élections? Quelle sorte de mandat démocratique est donné à des chefs de partis qui cachent leurs plans au peuple jusqu'après l'élection? Dans les années 30, Ignazio Silone a écrit un livre intitulé «The School For Dictators». Je me rappelle de deux de ses préceptes. Tout d'abord, il faut attribuer en totalité le pouvoir et la sagesse au peuple. Deuxièmement, il faut vous établir comme la seule et unique personne à qui le peuple a conféré son mandat. Ainsi, le dictateur de Silone est le démocrate suprême.

Honorables sénateurs, le moment est certes venu de réexaminer la sagesse traditionnelle, l'analyse que donnent les manuels de notre système politique. Il ne suffit pas de parler sans réfléchir de mandat et de gouvernement responsable. Comme l'a dit Thomas Hobbes, les mots sont «de simples symboles pour les sages, qui s'en servent pour compter; mais c'est l'argent des simples d'esprit . . .»

Qu'est-ce qu'un gouvernement responsable au vrai sens du terme? C'est une façon de placer la personne du souverain, la plupart du temps, au-dessus des conflits d'intérêt de la société. C'est une disposition par laquelle le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif sont réunis; en cela, le gouvernement responsable diffère du régime américain. C'est une disposition qui permet d'assurer qu'en dernière analyse la législature peut imposer sa volonté à l'exécutif. Il est tout simplement erroné de dire que le principe du gouvernement responsable exige que les deux Chambres du Parlement adoptent tout projet de loi auquel tient le premier ministre. Le gouvernement responsable n'exige pas la démocratie—qu'on pense à l'Angleterre du 19e siècle, au moment où le gouvernement responsable a été créé. La démocratie n'exige pas non plus un gouvernement responsable—qu'on pense à la République américaine.

Après nous avoir assuré que le gouvernement responsable, au sens du premier ministre Mulroney, fonctionne merveilleusement bien—si bien qu'il ne reste guère à faire au Sénat—le sénateur Beaudoin nous dit qu'il est en faveur d'un Sénat élu. Pourquoi? Pourquoi un Sénat? Surtout, pourquoi un Sénat élu, qui serait sans nul doute plus sûr de lui et plus actif qu'un sénat nommé?

Le sénateur Beaudoin insiste beaucoup sur les conventions constitutionnelles. C'est une idée bien familière, surtout aux États-Unis. Une bonne partie de la Constitution anglaise est faite d'usages et de pratiques. Il n'y a aucune série de grandes lois constitutionnelles comparables à notre Loi constitutionnelle de 1867.

Il y a plusieurs traités célèbres sur les conventions constitutionnelles, par exemple par John Stuart Mill, A.V. dicey et Sir William Anson.

Le sénateur Beaudoin fait grand état des conventions. Il nous dit que c'est une convention de la Constitution canadienne que le Sénat n'utilise jamais ses pouvoirs de façon à entraver longtemps un gouvernement majoritaire è la Chambre des communes. Nous n'aurions pas dû, par exemple, causer une élection sur l'Accord de libre-échange.

La théorie du sénateur Beaudoin a l'élégance de la simplicité. Pour lui, le gouvernement responsable, au sens où il l'entend, est la doctrine cardinale de sa foi politique. Ces mots, «gouvernement responsable», sont devenus sa mantra. Je dois avouer que je suis beaucoup plus sceptique que le sénateur Beaudoin pour les questions constitutionnelles.

Tout d'abord, est-ce que le gouvernement responsable exige que tous les pouvoirs législatifs soient concentrés dans la Chambre des communes, une Chambre élue sur la base de la représentation de la population? N'est-il pas vrai, comme la sénateur Roblin l'a déclaré le 13 mai 1987, que le Canada a besoin d'une Constitution qui inclue le principe fédéral? Deuxièmement, le gouvernement responsable exige-t-il que l'exécutif réussisse à faire adopter toutes ses mesures par le Parlement? Si tel est le cas, compte tenu de la façon dont nous choisissons les chefs de parti, le gouvernement responsable a été transformé en ce que Lord Hailsham appelait une «dictature élue».

Le sénateur Beaudoin tient tellement à la doctrice du gouvernement responsable au sens où il l'entend que, comme nous l'avons vu, il semble se trouver obligé de soutenir que le Sénat n'incarne pas le principe fédéral et ne l'a jamais fait.

Qu'est-ce qu'une convention constitutionnelle? Par exemple, le fait de ne pas exercer un droit pendant de nombreuses années abolit-il ce droit? «Oui, dit Beaudoin, dans le cas des conférences libres.» «Non, dit Beaudoin, dans le cas du vote par le Président du Sénat.» «Non, absolument non, dit Beaudoin, dans le cas de l'article 26.» «Oui, dit Beaudoin, dans le cas des amendements par le Sénat des projets de loi gouvernementaux.»

Est-ce que la vieille convention constitutionnelle selon laquelle les deniers publics ne doivent pas être dépensés sans affectation expresse par le Parlement signifie qu'il est inconstitutionnel pour le gouvernement de recourir aux mandats spéciaux pour éviter d'avoir à rencontrer le Parlement? «Non, bien sûr que non,» déclare le sénateur Beaudoin. Le 17 mai 1989, il s'est levé dans cette Chambre pour confirmer, par son vote, le droit du gouvernement de dépenser une somme illimitée d'argent pour toutes fins jugées urgentes dans l'intérêt public—par exemple, la fameuse enquête sur les arbustes par le gouvernement—à la seule condition que le gouvernement s'assure que le Parlement ne siège pas.

Dans un cas— les pouvoirs du Sénat, prescrits par la Loi constitutionnelle—une convention rend inutile la Constitution écrite. Dans un autre cas—les mandats spéciaux—l'aspect prima facie d'une loi met de côté une convention constitutionnelle séculaire. Tout cela est bien difficile à comprendre, surtout lorsqu'on se rappelle qu'en ce qui concerne ces questions, le sénateur Beaudoin s'applique à être exact.

Le sénateur Frith: Avez-vous dit qu'il s'exhorte?

Le sénateur Stewart: Non, qu'il s'applique. J'ai dit qu'il s'applique à être exact.

Si l'on pouvait trouver une certaine uniformité dans ces arguments tirés de la convention, il serait beaucoup plus facile de comprendre les caractéristiques essentielles d'une convention.

Naturellement, tous les sénateurs de Nouvelle-Ecosse veulent voter contre la TPS. Mais, trompés par le sénateur Beaudoin et le NPD, ils peuvent penser que le Sénat n'a pas le droit de modifier ou de rejeter des projets de loi de finances. M. Beaudoin et le NPD ont tort.

Il y a évidemment une différence d'opinion entre le sénateur Beaudoin et moi quant au but de la création du Sénat—du moins je croyais qu'il y en avait jusqu'à tout à l'heure. Je m'allie avec le sénateur Roblin.

Mais laissons ce désaccord de côté un instant.

Le sénateur Beaudoin: Pourrais-je dire quelque chose pour le procès-verbal?

Le sénateur Stewart: Oui.

Le sénateur Beaudoin: Je n'ai jamais dit, jamais, au grand jamais—

Le sénateur Stewart: Jamais?

Le sénateur Beaudoin: —que cette Chambre ne peut rejeter un projet de loi de la Chambre des communes. Je n'ai jamais dit cela. J'ai fait un long discours sur les conventions de la Constitution. Vous seriez très intéressé, monsieur, par la lecture de l'arrêt de la Cour suprême du Canada sur le rapatriement. Les neuf juges de la Cour suprême y déclarent ce qu'est une convention de la Constitution. Manifestement, vous n'en savez rien.

Des voix: Oh!

Des voix: Honte à vous.

Le sénateur Hastings: Parlez-nous d'une conférence.

Le sénateur Stewart: Honorables sénateurs, je remercie le sénateur Beaudoin d'avoir concédé cet argument, Il est manifestement en colère. Il existe un vieux dicton qui précise ce que cela veut dire.

Le sénateur Simard: C'est un argument bien faible de votre part, toutefois.

Le sénateur Stanbury: Au moins, il est poli.

Le sénateur Stewart: Nous pouvons mettre ce désaccord de côté un instant. Je dois dire au sénateur Beaudoin que je lisais la version anglaise de ce qu'il a dit. Il se pourrait bien que la version anglaise ne rende pas justice aux nuances de sa déclaration. Mais mettons ce désaccord de côté.

Le sénateur Beaudoin: Ce n'est pas une question de langage, monsieur, c'est une question de compréhension.

Des voix: Bravo, bravo!

Le sénateur Stanbury: La compréhension de qui?

Le sénateur Stewart: Eh bien, sénateur—

Le sénateur Beaudoin: Vous pouvez le lire en français, si vous voulez.

Le sénateur Stewart: Votre discours figure au procès-verbal.

Le sénateur Beaudoin: Bien sûr.

Le sénateur Stewart: Je suis tout à fait prêt à laisser d'autres lecteurs prononcer le verdict dans ce cas.

Le sénateur Simard: Au moins, le sénateur Thériault peut réussir beaucoup mieux que vous.

Le sénateur Stewart: Et j'ai bien hâte d'entendre votre discours, sénateur Simard.

Le sénateur Simard: Je crois que le sénateur Thériault devait être le suivant.

Le sénateur Stewart: J'ai bien hâte d'entendre votre discours. Mais, bien sûr, le sénateur Murray vous a baillonné. Je peux voir le baillon d'ici.

Le sénateur Barootes: Pourrions-nous considérer que le reste de votre discours a été lu?

Une voix: Avant que vous ne vous mettiez de nouveau les pieds dans les plats.

Le sénateur Stewart: Non, sénateur Barootes. Je veux vous donner beaucoup à réfuter lorsque viendra votre tour de parler. J'ai bien hâte d'entendre votre réplique. En fait, je ne contiens guère mon impatience. Parlerez-vous aujourd'hui ou demain?

Le sénateur Stanbury: Le sénateur Barootes parlera une vingtaine d'heures.

Le sénateur Stewart: Acceptons pour l'instant—

Le sénateur Simard: Non, jamais!

Le sénateur Stewart: J'allais dire, acceptons pour l'instant l'affirmation du sénateur Beaudoin, mais vous ne voulez pas cela, sénateur Simard, et je comprends pourquoi.

Supposons que nos divergences quant au rôle législatif du Sénat sont simplement les divergences normales qui découlent du bicaméralisme. Je vais même faire un autre pas en vue d'accepter l'avis du sénateur Beaudoin qui diminue l'importance du Sénat. J'accepterai l'opinion de l'actuel Président de la Chambre des communes selon laquelle la Constitution canadienne devrait être modifiée dans le sens des modifications adoptées en Grande-Bretagne par la loi sur le Parlement de 1912. Cette loi, modifiée par le gouvernement travailliste d'Atlee en 1949, permet à la Chambre des Lords de retarder un mois un projet de loi de crédits. Il permet à la Chambre des Lords de retarder tout autre projet de loi pendant un an. Si le projet de loi est adopté une seconde fois par la Chambre des communes dans une nouvelle session du Parlement—c'est-à-dire, s'il est adopté à toutes les étapes une seconde fois à la Chambre des communes et dans une seconde session—un projet de loi qui n'a pas été adopté à la Chambre des Lords peut être présenté à la sanction royale, s'il s'est écoulé au moins un an depuis que le projet de loi a reçu la seconde lecture à la Chambre des communes. Les projets de loi qui autorisent des emprunts et ne font rien d'autres, sont des projets de loi de finance. Les projets de loi qui imposent des taxes, sans plus, sont des projets de loi de finance. Les projets de loi qui affectent les deniers publics, sans plus, sont des projet de loi de finance. Cela rend compte de la plupart de nos projets de loi de nature financière.

• (1500)

Comment la loi sur le Parlement aurait-elle fonctionné au Canada au cours des six dernières années?

Le cahier d'information que les fidèles progressistes conservateurs traitent comme un catéchisme pour se renseigner sur les dangers auquel est exposé le projet de loi C-62 au Sénat pose la question suivante: «Pourquoi le gouvernement a-t-il modifié la composition du Sénat en nommant huit nouveaux sénateurs?» La réponse des fidèles orthodoxes devrait être: «Les sénateurs libéraux ont constamment fait obstruction aux propositions législatives après qu'elles ont été adoptées par la Chambre des communes.» Ensuite, ils sont censés dire: «Ceci est contraire à notre système de gouvernement où la responsabilité appartient aux représentants élus de la Chambre des communes». Voici encore une remarque éclairante: «Le gouvernement a été obligé de surmonter l'obstructionnisme de la majorité libérale du Sénat et de défendre notre régime de gouvernement responsable.». Ce sont là des termes bien durs.

Le sénateur Grafstein: Qui a dit cela?

Le sénateur Stewart: C'est mots proviennent du cahier d'information des Conservateurs sur le projet de loi C-62.

La question à se poser est la suivante: Est-ce que c'est là la vérité? Aux termes de la Loi sur le Parlement, il nous aurait fallu nous occuper des projets de loi de crédits en un mois. C'est vraiment choquant de voir combien ils nous auraient pressés. Honorables sénateurs, j'ai fait faire la liste tous les projets de loi de crédits adoptés par le Parlement depuis que l'actuel gouvernement est entré en pouvoir. Si les honorables

sénateurs veulent bien accepter de faire imprimer ce tableau, je ne mentionnerai que quelques exemples.

Des voix: D'accord.

(*Pour le texte du tableau, voir l'annexe, p. 4533.*)

Le sénateur Stewart: Je commencerai par les deux ou trois premiers, puis je passerai à un autre groupe de deux ou trois.

Le premier dont je désire parler est le projet de loi C-16, la Loi de crédits nº 3 de 1984-1985. La première lecture au Sénat a eu lieu le 11 décembre 1984 et le projet de loi a été adopté le 13 décembre 1984.

Ensuite il y a le projet de loi C-34, la Loi de crédit nº 4 de 1984-1985, qui nous est venue le 26 mars. Elle a été adoptée le 27 mars.

Il y a eu aussi le projet de loi de crédits provisoires qui nous est également venu le 26 mars et qui a été adopté le 27 mars.

La grande Loi de crédits pour 1985-1986, d'après le budget des dépenses, nous est venue le 16 juin et elle a adoptée le 20 juin.

Le projet de loi C-29, la Loi de crédits nº 3 de 1986-1987 nous est venu le 16 décembre et a été adopté le 18 décembre. La Loi de crédit nº 4 de 1987-1988 nous est venue le 22 mars et a été adoptée le 26 mars.

Voyons si j'en trouve un qui a pris assez longtemps. Le projet de loi C-120, loi de crédits numéro 1, 1988-1989, nous a été renvoyé le 29 mars et a été adopté le même jour.

Le projet de loi C-14, loi de crédits numéro 1, 1989-1990, est passé en première lecture au Sénat le 9 mai 1989. Vous vous souviendrez que ce projet de loi avait été tellement retardé par le Sénat que le gouvernement avait cessé tous les paiements relatifs aux services de santé des anciens combattants. Il avait donné l'ordre de ne pas envoyer les chèques aux membres de la GRC. Il avait menacé de laisser les fonctionnaires sans le sou, et de ne pas payer les soldats. Le projet de loi nous avait été envoyé le 9 mai 1989 et il fut adopté par le Sénat le 17 mai. En vertu de la Loi de 1911 sur le Parlement, celle qui suscite les plaintes constantes du gouvernement progressiste conservateur, nous n'aurions pas eu huit jours pour l'adopter mais plus de 28. Pourtant, ce gouvernement prétend constamment que nous retardons ses projets de loi. Il ne sait pas de quoi il parle.

Et qu'en fut-il de la célèbre Loi sur le pouvoir d'emprunt, de 1985? De la Loi portant création de l'APECA, de 1988? Du projet de loi C-21, sur l'assurance-chômage, de 1990? Examinons les délais d'adoption de ces textes.

En ce qui concerne le projet de loi C-11, sur le pouvoir d'emprunt, la deuxième lecture au Sénat a commencé le 22 janvier 1985. Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement avait refusé que la partie I soit adoptée immédiatement. Il a retenu cette partie, et la Chambre des communes a pris des vacances du 15 au 25 février. Les prévisions budgétaires ont été déposées le 26 février. Le 27, le Sénat a adopté le projet de loi C-11 en troisième lecture. En vertu de la Loi sur le Parlement, le gouvernement aurait pu obtenir la sanction royale du projet de loi C-11 quatre ou cinq jours plus tôt, si la Chambre des communes ne s'était alors pas trouvée en vacances.

La deuxième fois que le Sénat a lamentablement causé de grosses difficultés au gouvernement, en retardant un projet de loi, s'est produite en 1986. Il s'agissait du projet de loi C-67, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle, qui concernait la réincarcération des détenus dès leur sortie de prison, et dont la deuxième lecture avait commencé le 2 juillet 1986. Ce texte n'a pas été adopté en troisième lecture avant le 24 juillet 1986, soit 24 longs jours plus tard. Les honorables sénateurs se souviendront des cris d'orfraie qu'avaient alors poussés M. Mulroney et ses ministres. Imaginez les termes qu'ils auraient dû inventer, puisqu'ils avaient complètement épuisé leur vocabulaire, si le projet de loi avait été retenu pendant un an, comme le permettait la Loi sur le Parlement.

En 1987, le projet de loi C-18, concernant la déréglementation du camionnage, a été exagérémment retardé par le Sénat. Selon le sénateur Doody, comme il l'indique dans son affidavit du 7 novembre 1990, et dont je parlais plus tôt, ce projet de loi est passé en première lecture le 22 juin et pouvait obtenir la sanction royale le 11 août 1987. Or, en vertu de la Loi sur le Parlement, le Sénat aurait pu prendre une année complète pour en juger. Bien sûr, pour franchir le veto suspensif du Sénat, le projet aurait dû être adopté à nouveau à la Chambre des communes, selon les trois étapes normales, lors d'une nouvelle législature.

De même, le projet de loi C-19 est passé en première lecture au Sénat le 22 juin et il était prêt à obtenir la sanction royale le 11 août. Pourtant, le sénateur Doody s'est également plaint de retards à ce sujet dans son affidavit.

On a beaucoup reproché au Sénat d'avoir trop longtemps retardé le projet de loi C-22, modifiant la Loi sur les brevets. Le sénateur Doody le mentionne également dans son affidavit comme exemple des lenteurs du Sénat. Or, la deuxième lecture de ce projet de loi a commencé au Sénat le 12 mai 1987 et la sanction royale aurait pu lui être accordée le 19 novembre 1987, c'est-à-dire largement dans les délais établis par la Loi sur le Parlement, et sans deuxième adoption lors d'une nouvelle législature.

Le projet de loi C-55, modifiant la Loi sur l'immigration, a été adopté par le Sénat largement dans les limites établies par la Loi sur le Parlement. La deuxième lecture a commencé le 22 octobre 1987 et le texte a été finalement adopté le 21 juillet 1988.

Même le projet de loi C-84, autre loi modifiant la Loi sur l'immigration, a été adopté par le Sénat dans les délais prévus par la Loi sur le Parlement. La deuxième lecture a commencé le 15 septembre 1987 et le vote final s'est tenu le 21 juillet 1988.

Le gouvernement a vertement reproché au Sénat d'avoir retardé le projet de loi C-103, portant création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Même le contrôleur général n'a pu y trouver un seul article concernant l'octroi de crédits. En vertu de la Loi sur le Parlement, le Sénat aurait pu prendre une année complète pour examiner le texte mais la deuxième lecture a commencé le 18 mai 1988 et le vote final s'est tenu trois mois plus tard, le 18 août 1988.

Lorsque les porte-parole du gouvernement se plaignent des retards législatifs qu'occasionne le Sénat et regrettent que le Canada n'ait pas adopté une loi comme la Loi sur le Parlement, ils montrent tout simplement qu'ils ne connaissent pas ce dont ils parlent.

Le gouvernement Mulroney est tombé des nues lorsque le Sénat a retardé le projet de loi C-14, un projet de loi de crédits

qui demandait plus de 33 millions de dollars au cours du printemps 1989. Comme je l'ai mentionné plus tôt, ce projet de loi a été adopté par le Sénat en huit jours.

Compte tenu de la vitesse avec laquelle le Sénat a approuvé les projets de loi venant de la Chambre des communes, il n'est peut-être pas surprenant que le gouvernement se soit peut-être attendu à ce que les projets de loi C-21, C-28 et C-62 soient adoptés en quelques semaines.

La deuxième lecture du projet de loi C-21 a été proposée le 29 novembre 1989. En janvier 1990, le gouvernement a commencé à percevoir les nouvelles primes, plus élevées, que le projet de loi l'autorisait à demander aux employeurs et aux employés, bien que ce projet ne soit pas encore entré en vigueur. Après le 23 mai 1990, le projet a été retardé, jour après jour, semaine après semaine, non pas par un sénateur libéral mais par le sénateur Ottenheimer. Les négociations auxquelles le sénateur MacEachen a fait référence dans son discours prononcé ici le 22 octobre 1990 indique que ce projet de loi aurait pu être adopté en juin. Même en tenant compte du retard provoqué sciemment par le gouvernement, ce projet était prêt à recevoir la sanction royale le 28 octobre 1990, soit bien avant le délai d'un an prévu par la Loi sur le Parlement.

La deuxième lecture du projet de loi C-28, la griffe de Wilson, a été proposée le 21 décembre 1989. Il est probable que ce projet aurait pu être qualifié de projet de loi de finances au sens de la Loi sur le Parlement, mais son adoption n'a pas paru être urgente parce que le gouvernement a agi comme si ce projet de loi avait toujours été en vigueur, ce qui ne se serait jamais produit de nos jours au Royaume-Uni. Pendant des mois, sans aucune autorisation du Parlement, le gouvernement a fait payer les Canadiens. Le projet aurait pu recevoir la sanction royale avant la fin du mois de juin mais le gouvernement ne souhaitait pas que cette sanction royale puisse lui être accordée à ce moment. Il avait besoin du projet C-28 pour bloquer son travail législatif. Ce projet était prêt à être soumis à la sanction royale le 18 octobre.

La deuxième lecture du projet de loi C-62 a été proposée le 1er mai 1990 par cette Chambre. Il n'est pas sûr que le projet C-62 aurait satisfait aux critères applicables à un projet de loi de finances au sens de la Loi sur le Parlement. Je mentionne cette nuance parce qu'un projet de loi de finances ne doit contenir aucune disposition de nature administrative. Les dispositions relatives au mécanisme de perception de la taxe ne peuvent figurer dans ce projet de loi si l'on veut que celui-ci puisse être qualifié de projet de loi des finances, d'après ce qu'a décidé le Président de la Chambre des communes à Westminster. À Westminster, des projets de loi de crédits sont écartés en série parce qu'ils ne constituent pas des projets de finances au sens de la Loi sur le Parlement. Messieurs les sénateurs, la conclusion qu'il convient de tirer de tout cela, d'après moi, est que si l'on adoptait pour le Canada un amendement constitutionnel s'inspirant de la Loi sur le Parlement, cela n'aurait pas pour effet d'accélérer l'adoption des projets gouvernementaux par le Sénat mais plutôt de les ralentir.

• (1515)

La plupart du temps, nous approuvons les projets de loi de crédits en quelques heures, ou tout au plus en quelques jours. Avec la Loi sur le Parlement, nous aurions un mois entier pour adopter les «projets de loi de finances». Cela fait combien de temps que nous avons examiné un projet de loi pendant un an? Avec la Loi sur le Parlement, il faudra procéder de cette façon pour tous les projets hautement populaires, comme le projet C-22, projet de modification la Loi sur les brevets.

Messieurs les sénateurs, j'ai parlé pendant un certain temps et je voudrais maintenant donner la parole à un sénateur d'en face qui désire participer au débat. Comme je l'ai dit aujourd'hui, je voulais m'adresser aujourd'hui en particulier aux sénateurs de la Nouvelle-Écosse, en particulier aux nouveaux sénateurs de cette province. Je voulais formuler un certain nombre d'observations à leur intention.

Je voulais leur dire que c'est une mauvaise taxe pour les gens que les sénateurs de la Nouvelle-Écosse représentent. Les sénateurs de l'Alberta, les sénateurs du Nord, et en fait, les sénateurs de toutes les régions du Canada ont déclaré que c'était un mauvais projet de loi pour la région d'où ils venaient mais, cela mis à part, si cette taxe peut avantager quelqu'un, si cet abandon de la taxe sur les ventes des fabricants peut avantager quelqu'un, cela ne pourrait être que les manufacturiers du triangle d'or, en particulier les compagnies internationales et multinationales.

Cette taxe aura des effets très graves pour ceux d'entre nous qui vivent en Nouvelle-Écosse, sur le bord de l'assiette, le bord qui sèche en premier, j'ai attiré plus tôt l'attention sur l'article 146 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui contient et une disposition sur le chemin de fer intercolonial rédigé en termes élégants, quasi religieux. Nous comptions sur ce chemin de fer intercolonial pour avoir accès à la grande zone de libre-échange de l'Amérique du Nord britannique. Eh bien, cela n'a pas fonctionné de cette façon et nous avons maintenant l'Accord de libre-échange avec les États-Unis qui j'espère apportera quelques avantages à certaines régions du pays. Il est certes possible de soutenir qu'il aura des effets positifs pour les régions proches du Lac Ontario. Il va probablement favoriser les activités économiques dans ce que l'on appelait avant l'empire du Saint-Laurent et dans le cœur de l'Amérique du Nord. C'est là qu'habitent les gens qui seront avantagés par ce projet de loi, le projet C-62. C'est le principal secteur industriel du Canada. Les taxes ajoutées aux produits fabriqués par ces gens seront répercutées sur tous les consommateurs du Canada. C'est une taxe qui est mauvaise pour la plupart des gens de la Nouvelle-Écosse.

Se pose alors une deuxième question: Cette taxe aura-t-elle pour effet de réduire la dette? On nous dit que oui. Serait-ce vraiment le cas? Ceux qui affirment que cette taxe va réduire le déficit annuel, et donc la dette, nous disent également que cela va produire des revenus supplémentaires, ce qui laisse entendre quelque chose. Ils nous disent qu'il n'y aura pas d'autres dépenses, parce que, quel que soit le montant des revenus supplémentaires, si on augmente les dépenses de programmes, cela ne laissera aucun excédent pour réduire le déficit. Le déficit demeurera constant et il n'y aura pas de revenu supplémentaire permettant de réduire la dette.

Nous avons eu des garanties pour ce qui est des dépenses nouvelles. Il suffit de lire ce qu'a déclaré le premier ministre. Lisez la belle lettre qu'a reçue le sénateur Everett. Bien entendu, les revenus supplémentaires seront affectés au déficit! Tous les revenus doivent réduire le déficit. Mais s'il y a des

dépenses nouvelles, quelles seront-elles? Je crois pouvoir deviner que nous allons probablement assister à une réduction de l'impôt des sociétés et à la création de nouvelles dépenses. Ces dépenses vont favoriser les industriels du triangle d'or. L'argument que l'on mettra de l'avant est que ces gens ont besoin des mêmes règles que les autres si l'on veut qu'ils soient compétitifs sur le marché nord-américain. Si cela ne fonctionne pas, on nous dira que la globalisation des échanges est inévitable et que ce secteur a besoin de tous les fonds que le Trésor pourrait leur accorder.

Il y a un troisième argument. On dira qu'étant donné notre système de gouvernement responsable et le mandat du gouvernement, les sénateurs de la Nouvelle-Écosse n'ont d'autres choix que d'adopter le projet C-62. J'ai invité les sénateurs à chercher le véritable sens de ces paroles. Les mots peuvent être trompeurs. Ils sont, comme l'a dit Thomas Hobbes, l'argent des imbéciles!

Le gouvernement responsable, d'accord, mais n'oublions pas que cela veut uniquement dire que le Cabinet est responsable devant la Chambre des communes. Ne mélangeons pas gouvernement responsable et démocratie. En fait, lorsque le gouvernement responsable a vu le jour au 19e siècle, il n'y avait pas de suffrage universel. Cette expression a un sens très précis. Mais maintenant, comme je l'ai dit plus tôt, on répète ces mots comme une incantation. Ça ne veut pas dire qu'une personne choisie lors d'un congrès d'investiture à Winnipeg ou à Calgary exerce un contrôle législatif sur le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Il y a aussi le mandat. Oui, le premier ministre peut se voir confier par l'électorat le mandat de diriger le gouvernement et, oui, le premier ministre peut se voir confier un certain mandat par les citoyens, si on leur pose une question politique précise. Mais il n'est pas possible d'aller plus loin que cela, le mot «mandat» est un piège pour les imbéciles.

Les sénateurs de la Nouvelle-Écosse devront se méfier d'une autre proposition trompeuse. On dira: «Le rejet du projet de loi 62 est incompatible avec le rôle du Sénat. Le Sénat ne doit pas rajouter ni même modifier les projets de loi émanant de l'autre chambre. Le Sénat devrait respecter la notion d'étude préalable proposée par le sénateur Murray.»! J'ai examiné cette question plus tôt, en répétant, comme le dit le sénateur Roblin, jusqu'à la nausée des citations du Sénateur Murray. Notre rôle ne consiste pas à faire des études préalables. Ce n'est pas le rôle qui nous convient, compte tenu des critiques dévastatrices qui ont été lancées à l'endroit de ce principe.

Et je pose la question «Le Sénat satisfait-il au critère du bicaméralisme» j'ai mis de côté le fédéralisme et j'ai appliqué le critère de la Loi sur le Parlement et je mets n'importe quel sénateur au défi de démontrer qu'à l'exception d'un ou deux projets de loi, le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt pour lequel nous avons dépassé le délai, je pense, de cinq jours, et le projet C-28, ce qui n'a fait aucune différence parce que le gouvernement avait déjà mis en route le mécanisme cette Loi aurait aidé le gouvernement. J'invite les sénateurs à démontrer comment la Loi sur le Parlement de 1911 aurait pu réduire les pouvoirs réels, par opposition aux pouvoirs juridiques, du Sénat.

Comme je l'ai déjà dit, messieurs les sénateurs, nous avons là un mauvais projet de loi que l'on voudrait adopter à un mauvais moment. Nous avons eu l'Accord de libre-échange. Le gouvernement avait reçu un mandat sur ce point, cela n'est pas contestable. Mais l'Accord de libre-échange a empoisonné l'atmosphère politique au Canada. Il y a eu ensuite l'Accord du Lac Meech qui a donné lieu à une application du fédéralisme exécutif dans un domaine pour lequel cela ne convenait vraiment pas. Nous avons eu «une dictature électorale» qui visait à forcer le passage de l'accord non seulement par la Chambre des communes mais également par les assemblées législatives de plusieurs provinces. Mais c'était là le rôle du «gouvernement responsable».

Même si ce projet de loi n'était pas si mauvais, ce n'est pas pas le moment d'imposer ce genre de projet de loi aux Canadiens. Les liens qui unissent les citoyens sont fort tenus. Je sais bien que les bureaucrates ne se soucient pas de ce genre de choses. Ils aiment bien obtenir ce qu'ils veulent. Ils se montent la tête et il n'est pas possible de les arrêter. Cependant, les politiciens d'expérience savent bien que la politique est l'art du possible. Cette affirmation est aussi vrai aujourd'hui qu'elle l'était il y a 2,400 ans.

Je conjure tous les sénateurs, des deux côtés de la chambre, d'agir en bons politiciens. Je les invite à maintenir en bonne santé le corps politique canadien. Je leur demande de voter contre cette taxe.

Des voix: Bravo!

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 115K.*]

ANNEXE

(*Voir p. 4530*)

TABLEAU

LOIS PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS, DE 1984 À 1990
DATES DE LA PREMIÈRE LECTURE ET DE L'ADOPTION PAR LE SÉNAT

Projet de loi	Nom du projet de loi	Première lecture	Date de l'adoption
C-16	Loi nº 3 de 1984-1985 portant affectation de crédits	Le 11 décembre 1984	Le 13 décembre 1984
C-34	Loi nº 4 de 1984-1985 portant affectation de crédits	Le 26 mars 1985	Le 27 mars 1985
C-35	Loi nº 1 de 1985-1986 portant affectation de crédits	Le 26 mars de 1985	Le 27 mars 1985
C-54	Loi nº 2 de 1985-1986 portant affectation de crédits	Le 17 juin 1985	Le 20 juin 1985
C-89	Loi nº 3 de 1985-1986 portant affectation de crédits	Le 11 décembre 1985	Le 19 décembre 1985
C-101	Loi nº 4 de 1985-1986 portant affectation de crédits	Le 25 mars 1986	Le 26 mars 1986
C-102	Loi nº 1 de 1986-1987 portant affectation de crédits	Le 25 mars 1986	Le 26 mars 1986
C-115	Loi nº 2 de 1986-1987 portant affectation de crédits	Le 11 juin 1986	Le 17 juin 1986
C-29	Loi nº 3 de 1986-1987 portant affectation de crédits	Le 16 décembre 1986	Le 18 décembre 1986
C-35	Loi nº 4 de 1986-1987 portant affectation de crédits	Le 18 décembre 1986	Le 19 décembre 1986
C-47	Loi nº 5 de 1986-1987 portant affectation de crédits	Le 25 mars 1987	Le 25 mars 1987
C-48	Loi nº 1 de 1987-1988 portant affectation de crédits	Le 25 mars 1987	Le 26 mars 1987
C-49	Loi nº 2 de 1987-1988 portant affectation de crédits	Le 25 mars 1987	Le 31 mars 1987
C-65	Loi nº 3 de 1987-1988 portant affectation de crédits	Le 16 juin 1987	Le 18 juin 1987
C-95	Loi nº 4 de 1987-1988 portant affectation de crédits	Le 15 décembre 1987	Le 16 décembre 1987
C-108	Loi nº 5 de 1987-1988 portant affectation de crédits	Le 2 février 1988	Le 4 février 1988
C-119	Loi nº 6 de 1987-1988 portant affectation de crédits	Le 29 mars 1988	Le 29 mars 1988
C-120	Loi nº 1 de 1988-1989 portant affectation de crédits	Le 29 mars 1988	Le 29 mars 1988
C-138	Loi nº 2 de 1988-1989 portant affectation de crédits	Le 28 juin 1988	Le 28 juin 1988
C-14	Loi nº 1 de 1989-1990 portant affectation de crédits	Le 9 mai 1989	Le 17 mai 1989
C-35	Loi nº 2 de 1989-1990 portant affectation de crédits	Le 28 juin 1989	Le 29 juin 1989
C-42	Loi nº 3 de 1989-1990 portant affectation de crédits	Le 24 octobre 1989	Le 25 octobre 1989
C-50	Loi nº 4, de 1989-1990 portant affectation de crédits	Le 8 décembre 1989	Le 12 décembre 1989
C-70	Loi nº 5, de 1989-1990 portant affectation de crédits	Le 27 mars 1990	Le 28 mars 1990
C-71	Loi nº 1, de 1990-1991 portant affectation de crédits	Le 27 mars 1990	Le 28 mars 1990
C-75	Loi nº 2, de 1989-1990 portant affectation de crédits	Le 7 juin 1990	Le 14 juin 1990

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 29 novembre 1990

PAGE

La Loi sur la taxe d'accise
Le Code criminel
La Loi sur les douanes
Le Tarif des douanes
La Loi sur l'accise
La Loi de l'impôt sur le revenu
La Loi sur la statistique
La Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (Projet de loi C-62)
Projet de loi modificatif

Troisième lecture—Reprise du débat. Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough) 4471
Le sénateur Forrestall 4471
Le sénateur Phillips 4472
Le sénateur Murray 4481
Le sénateur Corbin 4484
Le sénateur Haidasz 4485

PAGE

Le sénateur Grafstein 4504
Le sénateur Fairbairn 4508
Le sénateur Simard 4508
Le sénateur Cools 4511
Le sénateur Lefebvre 4516
Le sénateur Stanbury 4517
Le sénateur van Roggen 4517
Le sénateur Barootes 4517
Le sénateur LeBlanc (Beauséjour) 4520
Le sénateur Roblin 4524
Le sénateur Beaudoin 4524
Le sénateur Austin 4525

Annexe

Tableau. Lois portant affectation de crédits, de 1984 à 1990. Dates de la première lecture et de l'adoption par le Sénat 4533

LE SÉNAT

Le jeudi 29 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 115J.*]

Le mercredi 5 décembre 1990

• (1530)

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—MOTION DE TROISIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

L'honorable George van Roggen: Honorables sénateurs, si les sénateurs de l'autre côté souhaitent participer au débat, je serais heureux de leur céder la parole.

Honorables sénateurs, je sais que le fait de me lever marque le moment que vous attendez tous avec impatience depuis plusieurs jours. Avant de commencer mon discours, je voudrais féliciter le sénateur Stewart, parce que, en dehors de la durée de son discours—et je regrette de n'avoir pu en entendre que la partie qu'il a prononcée depuis que je suis arrivé ici après 11 heures ce matin—il est rare que l'on entende un discours d'une telle durée avec un tel contenu, une telle substance, faisant preuve d'un tel jugement et de tant de recherche. Je le félicite pour la qualité du discours qu'il vient de prononcer.

Des voix: Bravo!

Le sénateur van Roggen: J'aimerais pouvoir vous assurer que vous allez entendre de ma bouche un discours de la même qualité, mais je crains que cela ne soit pas le cas, même si j'essayais de parler aussi longtemps.

Le sénateur Lucier: Vous nous surprendrez peut-être.

Le sénateur van Roggen: La durée est une chose, la qualité en est une autre.

Honorables sénateurs, on a déjà dit tant de choses à ce sujet.

Le sénateur Simard: Bien assez.

Le sénateur Frith: Pas encore.

Le sénateur van Roggen: Le sénateur Simard dit qu'on en a déjà bien assez dit, mais beaucoup parmi nous seraient heureux d'entendre de la part de n'importe lequel d'entre vous, de l'autre côté, des arguments en faveur de ce texte si mal conçu et venant si mal à propos.

Le sénateur Stanbury: Il n'y en a pas.

Le sénateur van Roggen: Parmi les remarques présentées ou les positions adoptées par différentes personnes en faveur de la notion d'impôt de type TVA au Canada, beaucoup ont dit que cela constituerait une amélioration par rapport à la taxe sur les ventes des fabricants, mais on a tendance à négliger un élément: tous les autres pays industrialisés où l'on a une taxe de type TVA, c'est-à-dire la plupart des pays européens, et où cette taxe fonctionne parfaitement bien, sont des États unitaires.

Il y a plus d'un an, je me rappelle que des amis me disaient à Vancouver: «Enfin, George, vous êtes en faveur d'une TVA,» ce à quoi je répondais: «Oui, si Mulroney n'était pas aussi obstiné et aussi mauvais politicien, il pourrait sans doute réaliser son objectif à ce sujet en se gagnant l'appui de la population.» Ce qu'il devrait d'abord faire, c'est reconnaître le fait que le Canada est un État fédéral, et non pas unitaire. Il lui faudrait aussi se rendre compte du fait que c'est la première fois dans l'histoire que l'on essaie d'imposer une taxe de type TVA dans un État fédéral. L'Allemagne est sans doute un État fédéral, techniquement parlant, mais pas en ce qui a trait à la TVA. M. Mulroney devrait se rendre compte que l'on ne peut pas simplement amener une taxe fédérale sur les ventes au Canada et la rajouter à toutes les taxes de vente provinciales, surtout compte tenu du fait qu'elles varient de 0 à 14 p. 100. Mais quelle attitude adopte-t-il? Son attitude est: «Ils ne sont pas d'accord. Nous le ferons quand même. Peu importe si c'est maladroit ou impossible, on le fera.»

Je crois savoir que, à un moment donné, le ministre des Finances, M. Wilson, a eu une réunion avec les ministres des Finances des provinces pour leur demander de bien vouloir harmoniser leurs taxes avec celle du fédéral, et, comme on pouvait s'y attendre, ils ont dit non. Je ne reproche pas cela à M. Wilson, mais toute personne dotée d'une once de bon sens politique aurait su qu'ils allaient dire non.

Qu'en serait-il d'un scénario différent? Et si le premier ministre comprenait un peu le Canada; s'il comprenait que nous sommes un État fédéral et que l'on ne peut pas intelligemment présenter cette sorte d'impôt en deux couches différentes? Il aurait pu inviter les Premiers ministres des provinces à participer à une conférence fédérale-provinciale des Premiers ministres, ouverte, télévisée, et la population canadienne aurait pu entendre les arguments présentés par le gouvernement fédéral disant: «Vu le nouvel Accord de libre-échange signé avec les États-Unis, nous devons nous débarrasser de notre taxe sur les ventes des fabricants pour protéger nos exportateurs et nos fabricants face à la concurrence internationale. Pour faire cela, il nous faut un impôt de remplacement, et voici celui que l'on utilise dans les autres pays industrialisés du monde qui sont nos concurrents. Je voudrais que vous veniez vous joindre à nous pour harmoniser les taxes de vente provinciales et fédérale et répartir ces recettes entre les deux paliers de gouvernement.» Les premiers ministres auraient peut-être tous dit non. Cependant, s'ils avaient dit non, la population canadienne aurait eu une idée de ce en quoi consistait le problème, et vous-mêmes et le premier ministre auriez alors été en mesure de jouir au moins d'un certain appui de la part

du public dans cet effort maladroit de surimposer un impôt à un autre. Il aurait pu aussi dire autre chose: «Eh bien, nous avons essayé et nous n'avons pas pu y arriver à cause des provinces. Nous allons réexaminer la question des paiements de transfert.» Il y a des façons de faire les choses et des façons de ne pas les faire, et je peux vous assurer que vous avez sûrement trouvé la bonne façon de ne pas faire ce qu'il fallait.

Nous avons tous entendu dire dans quelle mesure cet impôt, surtout lorsqu'on l'a d'abord fixé à 9 p. 100, allait être une véritable vache à lait. On nous a présenté différentes estimations quant au nombre de milliards supplémentaires qu'il allait fournir au gouvernement en plus de ce que rapportait la taxe ainsi remplacée. Je n'insisterai pas pour le moment sur l'absurdité totale de dire d'un côté qu'une taxe est sans incidence sur les revenus, alors qu'on dit, dans le même souffle, qu'elle va permettre de diminuer le déficit. Parmi toutes les stupidités politiques possibles, celle-ci en est une belle.

Les Canadiens que j'ai pu rencontrer dans les rues ces dernières années se préoccupent du niveau d'endettement de notre pays. Ils sont inquiets au sujet du déficit et des frais financiers relatifs à cette dette, ce pourquoi les taux d'intérêt sont si élevés ainsi que le niveau du dollars. Les gens me disent: «Pourquoi le gouvernement n'accepte-t-il pas de dire que tout argent supplémentaire qu'il recevra grâce à cette taxe sera attribué spécifiquement à la dette. Pourquoi ne stipule-t-il pas que tel sera le cas?» C'était le sens de l'amendement du sénateur Lawson. Eh bien, honorables sénateurs, nous n'avons même pas cela. Le gouvernement est trop gourmand quand il voit cet argent supplémentaire. Qui sait à quels programmes il consacrera cet argent?

Accrochée au mur de mon bureau—et c'est là depuis les premières semaines que je suis arrivé au Sénat, simplement pour que je ne l'oublie pas, pas plus que les amis qui viennent me voir pour prendre un verre—j'ai une citation d'Adam Smith. C'est la suivante:

> Il n'y a rien de plus impertinent et de plus présomptueux de la part d'un roi ou d'un ministre que de prétendre contrôler l'économie des personnes privées et limiter leurs dépenses . . . Ce sont toujours, et sans aucune exception, les plus prodigues de la société.

Il s'agit des rois et des ministres. Il continue ainsi:

> Qu'ils sachent s'occuper de leurs propres dépenses et ils pourront laisser les personnes privées s'occuper sagement des leurs. Si leurs propres extravagances ne ruinent pas l'État, celles de leurs sujets ne le feront jamais.

Cela a été écrit en 1776, et c'est quelque chose à quoi nous ferions bien de faire attention aujourd'hui dans tous les partis, partout au Canada et à tous les paliers de gouvernement.

Honorables sénateurs, après ces observations préliminaires, je voudrais faire allusion à certains des mémoires que j'ai reçus. Beaucoup d'entre vous ont sans doute des mémoires analogues, et vous avez peut-être pris le temps de les lire. J'espère que les mémoires que j'ai choisis ne seront pas ceux auxquels d'autres orateurs auront déjà pu faire allusion. Bien sûr, je n'ai pas passé dans cette Chambre toute les heures de ces derniers jours.

Il y a en particulier un mémoire qui m'a été remis il y a quelques semaines par mon médecin, qui m'a demandé si je voulais bien faire en sorte qu'il soit porté au compte rendu; ce mémoire vient du président de l'Association médicale canadienne et porte sur les effets de cette taxe sur les médecins.

Le gouvernement peut bien jouer au grand garçon et dire au public: «Oh, cette taxe ne s'applique pas aux factures des médecins ni aux dépenses médicales». Cela paraît merveilleux. Il est tout à fait normal qu'une taxe de cette nature ne s'applique pas à ce genre d'honoraires ou de coûts. Mais, à partir de là, voyons ce qui se passe en pratique. Cela est typique des centaines de milliers de, je ne dirai pas «anomalies», de ce projet de loi, parce que beaucoup de projets de loi ont des anomalies, mais je pense que c'est un exemple typique de ce qui fait qu'il faut défaire ce projet de loi et le retravailler avant qu'il soit imposé à la population canadienne.

Le titre de ce mémoire indique que la TPS coûtera—non pas au public qui en a été exonéré par le gouvernement, pour se donner le beau rôle—aux médecins eux-mêmes 100 millions de dollars par an. On peut lire dans ce mémoire:

> «*Il s'agit là certainement de la taxe la plus injuste jamais prélevée auprès d'un secteur quelconque de la société canadienne. Les médecins doivent se voir imposer les coûts de leurs pratiques médicales; ils doivent également accepter une diminution importante de leurs revenus afin que les patients puissent profiter d'une exonération de la TPS pour les services fournis par les médecins;*» telle est la façon dont l'AMC a décrit le projet de loi sur la taxe sur les produits et services devant le Comité sénatorial des banques et du commerce.
>
> Le projet de loi C-62 exonère les services médicaux. Nous ne serons pas tenus de percevoir la TPS de 7 p. 100 de nos patients ou des programmes d'assurance-maladie des provinces ou des territoires, lorsque nous fournissons des services médicaux justifiés.
>
> Par conséquent, à la différence des autres entreprises commerciales ou d'autres travailleurs autonomes, comme les avocats, les médecins ne seront pas admissibles aux crédits d'impôt pour la TPS pour la taxe que nous allons payer sur les biens et services dont nous avons besoin pour nos activités.

Honorables sénateurs, si l'avocat, dont les clients ne sont pas exonérés de la TPS, doit lui aussi payer cette taxe, il lui est alors possible d'utiliser les crédits d'impôt pour la taxe qu'il a payée sur les biens et services dans le cadre de son activité. Cependant, dans le cas d'un médecin, puisqu'il ne paie aucune taxe sur les services fournis à ses patients, il ne lui est pas possible de déduire la taxe qu'il a, lui, payée sur les biens et les services dont il a besoin dans sa pratique. Cela constitue un vol net que les médecins évaluent à 100 millions de dollars par an.

Le sénateur Hastings: Peuvent-ils récupérer cette somme?

Le sénateur van Roggen: Ils ne pourront la récupérer. Cette somme ne leur reviendra pas. Et on nous parle du caractère équitable de cette taxe.

Le mémoire poursuit:

> Deuxièmement, les gouvernements provinciaux ont déclaré qu'ils n'augmenteraient pas les grilles d'honoraires de l'assurance-maladie pour tenter ainsi de rembourser les médecins pour les augmentations qu'entraîne pour leur pratique l'introduction de la TPS.

Le sénateur Stanbury: Je me demande si le sénateur van Roggen a pensé, ou si le gouvernement a pensé, que cette situation injuste pourrait avoir des répercussions sur les négociations que les gouvernements provinciaux et les médecins seront amenés à tenir pour régler la question des honoraires. Il me paraît difficile de penser que cet élément ne constituera pas un facteur important de ces discussions.

Le sénateur van Roggen: Cela sera certainement un facteur. Si les gouvernements provinciaux acceptent d'indemniser les médecins dans le cadre de leur régime d'assurance-maladie, ce sera donc les gouvernements provinciaux qui absorberont une partie de cette somme de 100 millions de dollars, somme que ces gouvernements ne recevront jamais de la part du gouvernement fédéral.

• (1545)

Ce qui m'inquiète, c'est que la plupart des gouvernements provinciaux se trouvent dans des situations financières gravement déficitaires et que certains refusent de négocier les honoraires avec les médecins. Je crains que cela n'aggrave le problème. Il est probable que les gouvernements provinciaux refuseront d'absorber une partie de ce coût et adopteront une attitude rigide ce qui risque, à moyen terme, d'entraîner le départ d'un bon nombre de médecins du Canada. Je n'ai toutefois pas l'intention de parler maintenant du régime de soins médicaux. Ce régime pose des problèmes qui pourraient donner lieu à un autre débat.

La lettre du président de l'Association médicale canadienne continue ainsi:

> Enfin, la Loi canadienne sur la santé et les lois provinciales connexes interdisent aux médecins de répercuter sur leurs patients l'augmentation des coûts en demandant des honoraires supplémentaires, ce qui n'est pas interdit aux autres professionnels de la santé.
>
> Je vous invite instamment à lire avec beaucoup d'attention le document qui suit. Je voudrais en particulier attirer votre attention sur quatre éléments:
>
> Le traitement très contestable qu'accorde la TPS aux cotisations à l'ACPM;

J'y reviendrai un peu plus tard.

> L'augmentation très importante (400 p. 100) de la TPS lorsque le médecin exerce ses activités en association avec une société de gestion;

C'est un aspect particulièrement inquiétant de ces problèmes dont je vous fais part. J'y reviendrai dans un moment.

> Les fortes variations des répercussions qu'entraînera la TPS selon le type de pratique et de spécialité concernées;
>
> La forte augmentation qu'entraînera la TPS dans les provinces qui combinent les taxes de vente fédérale et provinciale pour en faire une taxe de vente nationale.
>
> Note: Comme cela est prévu dans le mémoire de l'AMC, une taxe de vente nationale de 14 p. 100 entrera en vigueur au Québec en 1992. On s'attend à ce que d'autres provinces suivent l'exemple du Québec.
>
> L'AMC a procédé à des consultations nombreuses avec les ministres et les hauts fonctionnaires du ministère des Finances et du Revenu national, et ce, depuis plusieurs mois. En plus du lobbying qui a été fait par le personnel et la direction de l'AMC, nous avons pour la première fois retenu les services d'un lobbyiste professionnel.
>
> Le ministère des Finances reconnaît que l'application de la TPS aux médecins pose des «problèmes spéciaux».

[Le sénateur van Roggen.]

Le sénateur Frith: Quel bel euphémisme!

Le sénateur van Roggen: Ils reconnaissent qu'il y a pour 100 millions dollars de problèmes spéciaux mais ils ne savent pas quoi faire avec.

Et la lettre continue:

> L'AMC a travaillé activement à l'élaboration de projets de règlements de Revenu Canada concernant les équipement médicaux exonérés de la TPS.
>
> Le projet de loi C-62 a été amendé (article 10) pour que les services prescrits par les médecins, mais fournis par d'autres (par exemple, le personnel de sociétés de gestion clinique), puissent être exonérés.

Cela représente un avantage pour les patients, bien entendu. Cela continue:

> Nous avons participé activement à l'élaboration de plusieurs documents de Revenu Canada, comme le guide de la TPS pour les services médicaux, que nous allons recevoir dans un proche avenir.
>
> Mais nous n'avons toujours pas réussi à obtenir la modification de la loi, des règlements ou des politiques du gouvernement pour en arriver à ce que les médecins soient traités de façon juste et équitable. En particulier, nous avons besoin de votre aide pour réaliser trois objectifs.
>
> 1. L'exonération des cotisations à l'AMC.
>
> 2. L'exonération de l'équipement médical de haute technologie (comme celui qu'on utilise pour établir les diagnostics, radiographies avec image, ultra-sons, etc.), la thérapie (équipement au laser pour la chirurgie des yeux, etc.) et la médecine privée des laboratoires, en raison de son coût très élevé.

À l'heure actuelle, cet équipement doit être taxé. Le médecin doit payer la taxe sans pouvoir la répercuter sur son malade. La lettre continue:

> 3. L'octroi aux médecins d'un montant annuel (remboursement ou diminution de l'impôt sur le revenu) qui tiendrait compte de la situation particulière que leur fait le projet de loi et qui les placerait, face à la TPS, dans la situation où ils se trouvent vis-à-vis de la taxe fédérale actuelle sur les ventes des fabricants.
>
> L'AMC ne demande pas que l'on accorde un traitement de faveur aux médecins; nous demandons uniquement qu'ils soient traités de façon équitable, c'est-à-dire de façon comparable aux autres professions autonomes.

Cette taxe devait être neutre, visible et équitable. Je pense que tous ces principes ont été oubliés. La lettre continue de cette façon:

> Nous avons besoin de votre aide.
>
> Nous vous demandons de lire ce document avec soin.
>
> Écrivez en faisant connaître l'opinion et les recommandations de votre association professionnelle ou faites connaître vos opinions à . . .

C'est une lettre que le président adresse aux membres de la profession.

Je vais lire le mémoire qui y est joint tout en le commentant. Voilà ce que dit ce mémoire:

> Au nom de l'Association médicale canadienne (AMC) et de nos 4 500 membres, je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de vous faire part des grandes préoccupations des médecins . . .

Le sénateur Barootes: Le chiffre de 4 500 est-il exact?

Le sénateur van Roggen: On dit ici 4 501.

Le sénateur Barootes: L'AMC a 45 000 membres environ.

Le sénateur van Roggen: Ce doit être une faute d'impression. Merci, sénateur Barootes. Avec cette précision, je poursuis:

> Au nom de l'Association médicale canadienne (AMC) et de ses 45 000 membres, je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de vous faire part des grandes préoccupations des médecins face à ce projet de loi.

Le coût que cela représente pour les médecins du Canada a été évalué à 100 millions de dollars; je me demande combien d'argent cette taxe rapporterait si l'on appliquait à tous les Canadiens un système aussi injuste.

Je me demandais combien il y avait de médecins pour mille personnes au Canada. Avec 45 000 membres, il doit y avoir environ un médecin pour 500 ou 600 personnes au Canada. Cela représente environ un cinquième p. 100 de la population canadienne. Il y a un cinquième p. 100 des Canadiens qui est taxé de façon injuste, à un coût d'environ 100 millions de dollars. Si l'on multiplie cette somme par la population totale, on arrive à un chiffre de 50 milliards de dollars.

Le sénateur Barootes: Je pense que si tous les citoyens gagnaient autant que les médecins, vos chiffres devraient être exacts.

Le sénateur van Roggen: Oui.

Le sénateur Barootes: Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Le sénateur van Roggen: Nous savons tous que les médecins sont bien rémunérés, mais je ne pense pas qu'ils soient trop payés pour ce qu'ils font. Les médecins qui m'ont sauvé la vie à Vancouver ne sont pas trop payés.

Le sénateur Barootes: Cela pourrait donner lieu à une discussion.

Le sénateur van Roggen: Sénateur Barootes, il est fort possible que dans quelques heures, il y ait plusieurs personnes ici qui souhaiteraient que ces médecins n'aient pas fait un aussi bon travail. Le mémoire continue ainsi:

> L'AMC a toujours appuyé les objectifs que le gouvernement poursuit avec cette réforme fiscale ainsi que les efforts faits en vue de simplifier le système fiscal de façon à le rendre plus juste et plus équitable et à améliorer la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux.

Ce ne sont pas les seuls à le faire. Il y a beaucoup de mémoires qui contiennent la même déclaration. Et ensuite:

> Pour améliorer le niveau de vie, y compris l'état de santé de toute la population—il n'y a là que des objectifs louables—l'association appuie sans réserve l'idée que la réduction de la pauvreté et l'éducation publique sont les deux facteurs les plus importants pour améliorer la santé des Canadiens.
>
> J'ai le regret de vous dire que pour l'immense majorité des médecins, la TPS proposée est loin d'être juste et équitable. Nous avons besoin de votre aide et de vos conseils pour arriver à la rendre ainsi.
>
> Les médecins en pratique privée sont des professionnels autonomes qui pratiquent leur profession dans le contexte d'une petite entreprise, voire d'une entreprise moyenne. Nous avons à payer un loyer, des employés, il nous faut acheter de l'équipement et des fournitures, et retenir des services professionnels et autres.
>
> Tout comme dans le cas des petites entreprises et des autres professions, un bon nombre de ces biens et services seront assujettis à la TPS. Mais ce projet de loi ne nous traite pas de la même façon que les autres.
>
> Les services fournis par les médecins seront exonérés de la TPS. Ainsi, à la différence de professionnels comme les avocats . . .

et les comptables agréés et d'autres,

> . . . nous ne serons pas autorisés à réclamer un crédit pour taxe correspondant à la TPS de 7 p. 100 que nous aurons payée sur les biens et les services achetés.
>
> Les gouvernements provinciaux ont déclaré qu'ils refuseraient d'augmenter nos honoraires pour tenir compte de l'augmentation de nos frais.
>
> Enfin, à la différence des autres professionnels autonomes du secteur des soins de santé, les médecins ne peuvent augmenter leurs honoraires ou «surfacturer», puisque la Loi canadienne sur la santé et les autres lois provinciales le leur interdisent.

Ils ne peuvent donc répercuter cette taxe directement sur leurs patients.

> Nous comprenons fort bien que le gouvernement fédéral ne veuille pas imposer une taxe sur les services des médecins, puisque l'on pourrait y voir une taxe sur les malades. Nous comprenons également que cela pourrait causer des problèmes, étant donné que la majeure partie de ces services sont payés par les régimes d'assurance-maladie des gouvernements des provinces.
>
> Nous n'avons pas demandé que nos services soient exonérés de la TPS, mais nous comprenons pourquoi le gouvernement a pris cette décision.

Évidemment, cela n'avantage pas seulement les malades, mais également les gouvernements des provinces, puisque ce sont eux qui payent la quasi-totalité des frais de santé au Canada.

> Cependant, dans l'optique des médecins, la TPS devient ainsi une des taxes les plus injustes et inéquitables qu'on ait jamais imposées à un secteur de la société.

Le sénateur Stanbury: Sénateur van Roggen, j'aimerais connaître vos réactions à l'article qui a paru dans *The Medical Post* du 30 octobre 1990. L'auteur en est Ken Pole. Il s'agit du Dr Stan Wilbee, un député conservateur de la Chambre des communes. Le Dr Wilbee écrit une lettre qui se lit ainsi:

> Je suis un des trois membres du gouvernement qui soit également docteur en médecine et j'ai demandé que l'on apporte des changements pour que les médecins soient placés dans une catégorie de taxe à taux nul ou pour qu'ils puissent répercuter la taxe et réclamer un crédit pour taxe sur intrants. Je demande aux autres médecins de télépho-

ner, écrire ou rendre visite à leur député pour lui faire connaître leurs préoccupations, parce qu'il ne reste plus beaucoup de temps.

Il en reste peut-être encore trop pour les gens de l'autre côté.

Dans une entrevue donnée quelques jours plus tard dans son bureau du 2e étage de l'édifice de la Confédération de la colline du Parlement, entouré d'objets d'art provenant de la côte ouest, le député médecin de 58 ans a fait connaître les inquiétudes qu'il entretenait au sujet de la TPS et des autres mesures gouvernementales et qui l'avait amené, disait-il, à remettre en question sa fidélité au Parti progressiste conservateur. Ce député, après avoir siégé un peu plus de deux ans sur ce qui pourrait être un mandat de cinq ans à Ottawa, reconnaît ne plus être très sûr de sa position politique.

● (1600)

«J'ai examiné ce que nous faisions et j'ai commencé à m'interroger sur ma position dans le parti», rappela-t-il. Il était chez lui à l'époque et pensait à la rentrée de la Chambre des communes fixée au 24 septembre pour la session d'automne et à la possibilité de quitter son parti pour siéger en qualité d'indépendant. Il a donc envoyé une lettre au premier ministre Mulroney le soir du vendredi 14 septembre, par télécopieur.

Mulroney l'a rappelé le dimanche suivant à midi, l'invitant au 24, promenade Sussex pour une réunion privée, une semaine plus tard, soit le jour avant la rentrée parlementaire après le congé d'été, qui avait duré 14 semaines. Cette réunion a duré environ une heure.

«Il ne m'a pas tordu le bras et il ne m'a pas fait de promesse», a déclaré le docteur Wilbee. Il y a eu ce qu'il appelle un «franc» échange de vues et il a décidé d'attendre pour voir ce qui allait se passer.

Cela ne veut pas dire qu'il a abandonné et qu'il va laisser la TPS décimer la profession médicale, loin de là, parce qu'il est convaincu que si la profession ne semble pas réagir vivement à cette taxe, c'est parce que la plupart des médecins ne savent pas encore très bien comment la TPS de 7 p. 100 au niveau du détail va les toucher. Cette taxe doit en effet entrer en vigueur le 1er janvier pour remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, qui s'établissait en moyenne à 13,5 p. 100.

«D'après mon expérience personnelle, c'est à peu près la dernière chose à laquelle nous pensons: téléphoner au maire, à notre représentant provincial, à notre député provincial ou fédéral» a-t-il déclaré. La plupart d'entre nous pensent que si on a élu ces personnes, c'est pour qu'elles s'occupent de nos affaires. C'est pourquoi nous sommes un peu surpris lorsqu'il nous arrive des choses qui ne sont pas très avantageuses pour nous. Je ne pense pas que la plupart des médecins sachent comment cette taxe va les toucher personnellement. Peut-être n'en a-t-on pas parlé suffisamment dans les revues professionnelles.

«J'ai bien vu quelques articles dans le *Medical Post*, et il y avait celui du journal de l'Association médicale canadienne, mais . . .» Sa voix a baissé ensuite légèrement avant qu'il ne déclare reconnaître qu'il était possible que les articles sur la TPS se soient perdus dans la pile de documents qui s'accumulent sur le bureau et la table de chevet des médecins, et qui finissent par être jetés, sans avoir jamais été ouverts.

Oui, l'Association médicale canadienne (AMC) a présenté des mémoires au Comité du Sénat et de la Chambre des communes qui ont travaillé sur le projet de loi C-62, qui a été bloqué par le Sénat par le recours à une technique procédurale sans précédent.

C'est une description intéressante. Il continue:

«Vous pensez que l'AMC vous protège—mais elle ne peut tout faire.»

Il dit avoir été surpris par ce qu'il qualifie de manque d'efforts «proactifs» de l'AMC, dans la mesure où celle-ci n'a pas tenté de contacter directement les députés médecins. «Il est possible que l'association ait décidé de ne pas nous contacter parce qu'elle pensait que nous étions d'accord et qu'elle voulait concentrer ses efforts sur d'autres personnes.»

Il pourrait trouver quelques médecins ici, je dirais au moins deux, trois ou quatre. Il continue ainsi:

«Mais il est également possible qu'elle pense à tort que les députés ont lu tous les rapports qu'elle a présentés au Comité des finances et que les députés connaissent bien sa position.Un comité reçoit quelque 250 mémoires».

Il parle alors des lettres:

Le contenu des lettres dépeint une situation critique. «En Colombie-Britannique, les médecins se trouvent dans une situation difficile parce que le gouvernement provincial cherche à plafonner leurs revenus et adopte une position très dure dans les négociations», déclare le Dr Wilbee. Il connaît un ancien associé dont les dépenses ont augmenté de 11 000 $, alors que son revenu brut annuel n'a augmenté que de 8 000 $. «Il a donc un déficit de 3 000 $. Si on ajoute 2 000 $ de TPS à cela, cela va sérieusement réduire son revenu net.»

Cependant, il y en a encore qui pensent, malgré le lobbying de l'AMC et ses comparutions devant le comité, que les médecins gagnent beaucoup d'argent et qu'ils n'ont pas besoin des avantages accordés à d'autres professions. Le Dr Wilbee a appris que Don Blenkarn, député de la circonscription de Mississauga, dans la région de Toronto, a publiquement fait savoir que les plaintes des médecins ne l'inquiétaient pas beaucoup. C'est le genre de réactions auxquelles les médecins s'attendent habituellement de la part des politiciens: «Vous gagnez beaucoup d'argent, alors de quoi vous plaignez-vous?»

Sous sa forme actuelle, le projet de TPS prévoit une série d'exonérations accordées aux consommateurs de services médicaux. Lorsqu'on a demandé au Dr Wilbee s'il pensait qu'il fallait élargir ces exonérations, il a déclaré que, d'après lui, il faudrait appliquer la TPS à tout le monde, mais à un taux uniforme, autour de 5 p. 100, 5,5 p. 100.

«Il vaut mieux supprimer les exonérations et tout répercuter sur le consommateur. Cela est plus simple et évite ce genre de problèmes. Lorsqu'on commence à prévoir des exonérations, il y a toujours une progression: «Eh bien si vous exonérez ceci, pourquoi cela?»

[Le sénateur Stanbury.]

Le Dr Wilbee entretient-il l'espoir qu'il réussira à persuader le caucus gouvernemental du bien-fondé de ses arguments en faveur de la modification de la TPS? Ou va-t-il se contenter d'attendre l'entrée en vigueur de la TPS pour lui faire un combat d'arrière-garde?

«J'ai rencontré Mike Wilson (ministre des Finances) mercredi dernier», a-t-il répondu. «Je lui ai demandé si on pouvait s'attendre à voir des changements dans la TPS . . .

Cela est une question importante. Voilà comment il poursuit:

. . . pour améliorer cette loi, la rendre plus équitable pour les médecins. Il a déclaré que, bien évidemment, il tenterait de le faire, mais que l'attitude du Sénat fait problème. Il craint de modifier le projet de loi, étant donné qu'il a déjà eu tant de difficultés à le faire adopter tel qu'il est à l'heure actuelle».

Par contre, Wilson est bien évidemment disposé à ce qu'on lui communique des propositions qui pourraient être incorporées dans le prochain budget fédéral, qui sera probablement déposé en février. «Il m'a dit qu'ils étaient disposés à examiner des changements, ce qui est regrettable», a déclaré le Dr Wilbee. «Il serait bien préférable d'améliorer dès maintenant ce projet de loi, mais en raison des difficultés avec le Sénat, cela est pratiquement impossible.»

Le Dr Wilbee a tenté d'exercer des pressions sur le groupe des députés conservateurs, mais jusqu'ici sans grand succès. Il ne l'a pas dit, mais tout le monde sait bien que la plupart des députés n'ont pas très envie de trop critiquer le Cabinet; ce n'est pas le meilleur moyen d'y aller ou de bénéficier d'une mission spéciale.

«Il y a deux semaines, nous avons eu une réunion spéciale avec Otto Jelinek (ministre du Revenu) au sujet de la TPS», a déclaré le Dr Wilbee. «Mes collègues députés m'ont bien appuyé.»

Il a également obtenu une réaction assez positive lorsqu'il a soulevé cette question au cours d'une autre réunion du caucus national. «C'est pourquoi je veux dire aux médecins de ne pas tenir pour acquis que leur député est au courant de la gravité de la situation. La plupart des députés n'étaient pas surpris d'entendre ces commentaires, mais ils n'ont pas tous assisté au caucus».

Aucun député du caucus n'a laissé entendre, même si cela constitue une question légitime, que le Dr Wilbee agissait en fait pour protéger ses intérêts en qualité de médecin.

«Au cours de ma campagne électorale, on m'a demandé: «Allez-vous protéger la profession médicale ou représenter les citoyens de Delta?» Il y a beaucoup de médecins qui habitent Delta, et je pense que c'est aussi ma responsabilité de veiller à ce qu'ils ne subissent pas un traitement aussi inéquitable. Ce n'est pas comme si je voulais obtenir un traitement de faveur pour les médecins. Je ne recherche pas un traitement spécial; je dis simplement qu'il n'est pas normal que les médecins soient obligés d'absorber cet impôt, alors que d'autres professions, comme le droit, la comptabilité ou l'architecture, n'auront pas à le faire.»

Le sénateur Barootes: Est-ce là votre question?

Le sénateur Stanbury: Oui, c'est ma question.

Le sénateur Hastings: C'était un député conservateur.

Le sénateur Barootes: Quelle est la question?

Le sénateur Stanbury: Comment notre président pourrait-il régler cette question?

Le sénateur van Roggen: Sénateur Stanbury, je vous remercie pour cette citation intéressante d'un des confrères du sénateur Barootes, confrère non seulement dans la pratique de la médecine, mais au caucus conservateur.

Cet article et votre question traitaient de nombreux sujets. Je ne sais pas si j'ai pris suffisamment de notes pour les identifier tous, mais je vais formuler des commentaires sur un certain nombre de ces questions.

Je voudrais réagir à la déclaration de M. Blenkarn, qui a dit: «Ils ont un très bon revenu, de toute façon; pourquoi donc leur accorder un traitement de faveur?» Tout d'abord, ils ne gagnent pas plus que les avocats, les comptables, les hauts fonctionnaires et toutes sortes de gens qui gagnent des revenus de ce genre. Pourtant, ils sont les seuls à être pénalisés. Ils ne se plaignent pas qu'on leur refuse un privilège spécial parce qu'ils gagnent beaucoup. Ils s'opposent à ce qu'on exige d'eux un impôt spécial alors qu'on ne taxe pas les autres professions ni les autres personnes qui se trouvent dans une tranche de revenu comparable. Il s'agit essentiellement d'équité, et la déclaration de M. Blenkarn est tout à fait déplacée.

J'ai retenu de la réunion qu'il a eue avec M. Wilson, au cours de laquelle il a demandé qu'on remédie à ce problème particulier, que ce dernier—ce qui est bien dans son habitude et dans celle de tous les autres là-bas—a immédiatement blâmé les sénateurs libéraux. Ce sont eux qui, semble-t-il, sont responsables de tous les maux dont souffre le pays, d'après le gouvernement. Mais les libéraux du Sénat n'empêchent aucunement le gouvernement—et je sais qu'il sera difficile de modifier maintenant ce projet de loi—de s'engager à ce qu'une loi ou des règlements ultérieurs viennent remédier à ce genre d'injustice. Il n'a rien fait. Cela pourtant a déjà été fait bien des fois.

Je me souviens qu'il est très souvent arrivé, lorsque nous étions au pouvoir, qu'on nous critiquait parce qu'on refusait d'amender un projet de loi et de le renvoyer devant la Chambre des communes, parce que c'était un gouvernement libéral. Mais nous avons au moins réussi à faire comparaître un ministre de la Couronne devant le comité concerné et à faire en sorte que le ministre s'engage officiellement de façon précise à modifier telle ou telle disposition, soit au cours de la prochaine session du Parlement, soit lors de la prochaine modification de cette loi. Il n'y a absolument rien qui empêche le gouvernement de procéder ainsi. Nous le faisions régulièrement.

Ce médecin se plaignait du fait que ses confrères n'agissaient pas suffisamment et ne faisaient pas assez de lobbying auprès de leur député. Cela est d'après moi très compréhensible. J'ai constaté que les médecins et d'autres professionnels ne connaissent pas aussi bien la politique que l'on pourrait s'y attendre. C'est le contraire avec les avocats. Ils seraient tous ici en masse parce qu'ils savent comment faire. Mais les médecins, que Dieu les bénisse, sont occupés à traiter et à soigner leurs patients. La plupart des médecins que je connais sont surchargés de travail. Je ne dirais pas qu'ils sont sous-

payés, mais ils ne sont pas trop payés. Ils doivent penser aux malades qu'ils vont voir samedi ou dimanche—s'ils sont de service la fin de semaine—ou à l'opération qu'ils doivent faire lundi matin à 8 heures, et ils doivent bien entendu éviter de trop boire la veille. Voilà ce à quoi ils pensent. Ce n'est pas à tenter de remédier au caractère inéquitable de ce projet de loi. Alors, voilà pour leur apolitisme dans ce genre de chose.

• (1615)

J'ai parlé du fait qu'ils avaient une très bonne situation, et de la déclaration de Blenkarn et du fait que Wilson critiquait les libéraux, qui ne peuvent traiter cette question au Sénat. C'est comme pour la taxe sur les livres et les périodiques. Le premier ministre lui-même a dit à demi-mot qu'il espère qu'on puisse régler le problème. Je l'ai vu à la télévision se prononcer en ce sens. Il n'avait rien de particulier à proposer. Mais soyons juste: en décembre, il est difficile de modifier un projet de loi sans le ramener à la Chambre des communes. Ce serait en effet difficile à faire pour le gouvernement.

Par contre, rien n'empêche le gouvernement de s'engager fermement à prendre des mesures pour régler les problèmes de cette loi dont on a fait état dans tout le pays. Le gouvernement devrait s'engager clairement à régler ces problèmes bientôt, si le projet de loi est adopté. Je ne dis pas que cela en ferait une bonne loi, dans les circonstances, mais le gouvernement montrerait ainsi qu'il commence à comprendre que 80 p. 100 de la population s'oppose à cette loi, et pour de bonnes raisons. Je me suis entretenu avec certains des 45 000 médecins qui ont une de ces très bonne raisons. Ils ne sont pas irresponsables ni particulièrement avares.

Le sénateur David: Puis-je vous interrompre un moment, sénateur van Roggen, pour poser une question? Depuis que vous avez reçu cette lettre de l'un de vos amis médecins, l'Association médicale canadienne et le gouvernement sont convenus d'une nouvelle réglementation sur les laboratoires privés, pour ce qui est des analyses de sang et des radiographies. Vous dites que rien n'a été fait, et je voudrais préciser qu'il y a de nouvelles règles, du moins pour ces deux questions.

Le sénateur van Roggen: Je ne vois pas là une concession de la part du gouvernement qui règle le problème dont je parle. Le médecin ne paie pas de taxe de vente sur les analyses de sang de ses patients. S'il le fait, on peut bien se demander pourquoi il y a une taxe pour commencer. Je parle du fait qu'il paie la taxe de vente sur les pansements qu'il achète de ses fournisseurs et sur le matériel de son bureau. Je parle du matériel de radiographie qu'il achète, et non des radiographies qui sont effectuées par un laboratoire extérieur, qui sont, bien sûr, exemptées. Si elles ne le sont pas pour commencer, c'est un oubli.

Le sénateur David: Le médecin paie la taxe fédérale sur tout le matériel qu'il achète pour son bureau. Comme vous le savez, les sommes consacrées à l'achat de matériel pour son bureau peuvent être déduites de l'impôt personnel. En calculant tout cela et en tenant compte de l'augmentation de 100 millions de dollars due à la TPS, selon les propositions de l'Association médicale canadienne, on arrive à une moyenne de 2 000 $ en dépenses par bureau de médecin. Si nous présumons que le revenu d'un médecin est parmi les plus élevés de l'échelle, cela coûtera environ 1 000 $ par année au médecin. Comme les sénateurs le savent, la profession médicale fait partie des trois professions les mieux rémunérées au Canada.

[Le sénateur van Roggen.]

Le sénateur Grafstein: Comme je crois que cela est pertinent, étant donné l'argument du sénateur David, nous parlerez-vous de l'incidence de la TPS sur les hôpitaux?

Le sénateur van Roggen: Le mémoire dont j'ai cité des extraits ne traite pas du cas des hôpitaux, mais je peux peut-être y revenir plus tard.

Le sénateur Grafstein: J'aimerais soulever cette question, parce que je pense qu'elle est pertinente. Hier, j'ai rencontré par hasard le médecin-chef de l'Hôpital général de Toronto, le plus grand de cette ville. Hier matin, encore une fois, par hasard, il avait participé à une séance d'information pour les administrateurs principaux et le personnel médical cadre au sujet des incidences de la TPS sur leur hôpital. Il va m'envoyer un exemplaire du mémoire distribué par les administrateurs au personnel cadre afin qu'il comprenne bien les incidences de la TPS sur les hôpitaux.

Cet homme n'a pas d'esprit partisan. Il est l'un des meilleurs médecins du monde. C'est un Américain qui a choisi de venir effectuer les miracles de la chirurgie au Canada. Ses opinions politiques sont modérées. Que je sache, il n'est membre d'aucun parti.

Le sénateur Barootes: Il ne peut pas voter non plus.

Le sénateur Grafstein: Je pense qu'il le peut.

Le sénateur Barootes: Pas s'il n'est pas Canadien.

Le sénateur Grafstein: Il n'est pas né au Canada, mais c'est un Américain qui a choisi de vivre au Canada. Je ne sais pas s'il vote ou non. Il s'est certainement dévoué à la santé au Canada. Il aurait pu choisir un autre pays et gagner le double ou le triple de son salaire. Il enseigne et fait de la chirurgie de manière courante.

Je voulais des chiffres. Il m'a dit qu'il y aurait non seulement des coûts supplémentaires pour l'administration de la TPS à l'Hôpital général de Toronto, mais qu'il y aurait également d'autres frais, en plus du fardeau administratif et du temps des médecins, des administrateurs et du personnel additionnel. Au total, cela représentera plus de 1 millions de dollars, soit 1,18 p. 100 de leur budget d'administration. Il me disait hier qu'ils ne savaient pas où ils iraient chercher ce million de dollars, puisque l'Ontario est confronté à des compressions budgétaires considérables. Ils ne peuvent certainement pas avoir une augmentation se rapprochant du taux d'inflation. Il faudra encore une fois couper dans le vif du budget de l'Hôpital général de Toronto pour obtenir ce million de dollars. Il craignait que cela ne nuise sérieusement au fonctionnement et aux services médicaux de l'hôpital.

Je me demande si vous avez eu accès à ces renseignements, sénateur van Roggen. J'espère que dans le cadre de nos discussions, j'aurai plus tard l'occasion de fournir ces renseignements à nos sénateurs d'en face. Je me demande si on a parlé de ces faits dans le mémoire de l'AMC.

Le sénateur van Roggen: Non, je n'étais pas au courant. Quand vous aurez ces documents, j'apprécierais que vous en envoyiez un exemplaire à mon bureau. Je transmettrai les renseignements à ma femme, qui a été élue il y a quelques mois présidente du conseil de la *B.C. Cancer Agency*, le principal hôpital de cancérologie de la Colombie-Britannique. C'est un organisme très important, avec un budget de 100 millions de dollars. Je sais que la TPS aura des incidences là

également. Ma femme m'a parlé de ses craintes à ce sujet. Je n'ai toutefois pas encore eu de chiffres précis.

Revenons à la question du sénateur David. Bien sûr, les médecins qui achètent du matériel et des fournitures vont profiter des réductions de coût découlant de la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants, mais c'est la même chose pour les avocats, les comptables agréés et les petits commerçants. Je ne dis pas qu'il est injuste que le médecin paie cette taxe à ce niveau. Il doit bien sûr payer la taxe. Ce qui est injuste, c'est que le gouvernement paraît magnanime en évitant cette taxe aux patients, ce qui a pour conséquence que le médecin ne peut pas réclamer de ristourne, alors que tout le monde le fait. Tout le monde a les mêmes avantages fiscaux que lui. Mais en vertu de cette loi, il est pénalisé parce qu'il est dans un cas particulier. C'est ce que je voulais dire.

Voilà donc un autre exemple d'injustice dans l'application de cette taxe. Je poursuis ma lecture du mémoire:

> Ces chiffres sont fondés sur la plus grande étude en profondeur des frais d'exercice de la médecine jamais entreprise au Canada. Elle a été menée par le cabinet comptable *Peat Marwick and Thorne*, de Toronto.

Ce chiffre de 100 millions de dollars n'a donc pas été choisi au pif.

> Nous sommes heureux d'avoir avec nous M. Reiner Beltzner, principal responsable de cette étude, qui nous a fourni les données de la projection. Il pourra répondre aux questions que vous pourriez avoir à poser sur la méthodologie ou sur les résultats de l'étude. Plus de 800 médecins de l'Ontario, de toutes les disciplines médicales et de toutes les parties de la provinces, ont participé à l'étude.
>
> Je tiens à souligner que les montants indiqués sont des nombres minimaux qui décrivent l'incidence de la TPS sur l'exercice de la médecine.

Les sénateurs seront très surpris lorsque j'arriverai à comparer l'incidence de la TPS sur les médecins travaillant seuls et sur les médecins travaillant en groupes.

> Il se peut que les chiffres soient un peu plus élevés pour l'ensemble des médecins du Canada, mais les différences seraient alors minimes. Dans les résultats de nombreuses études économiques sur l'exercice de la médecine, les chiffres sont d'ordinaire à peine plus élevés pour l'Ontario que pour l'ensemble du Canada.
>
> Nous avons appris récemment que le ministère des Finances étudie justement cette question, mais en se basant sur un échantillon national plus étendu et sur des données plus récentes.
>
> Nous sommes convaincus que les résultats de cette étude, lorsque votre comité les recevra, confirmeront d'une manière générale les données que nous vous présentons aujourd'hui.
>
> Dans le cas d'un médecin de famille autonome, la TPS fera monter ses frais d'exercice, une fois déduite l'incidence de la TFV actuelle, de 1 596 $.
>
> Le ministère des Finances n'est pas convaincu que les cotisations à l'Association canadienne de protection médicale, syndicat de défense mutuelle des médecins sans but lucratif qui fournit l'assurance-responsabilité professionnelle à plus de 90 p. 100 des médecins du Canada, doivent être exonérées de la TPS.

Imaginez qu'on remet en question même cette possibilité. Heureusement, les primes sont moins élevées au Canada qu'aux États-Unis mais nous savons tous que les coûts de l'assurance-responsabilité sont absolument ridicules pour les médecins américains. Au Canada, ils augmentent sans cesse. Devront-ils payer la TPS sur ces primes d'assurance sans pouvoir récupérer la taxe? Mais ce n'est là qu'un détail. Le ministère se penche là-dessus.

• (1630)

> Si le ministère maintient cette attitude, le médecin de famille qui n'exerce ni l'obstétrique, ni l'anesthésie, ni la chirurgie devra débourser 74 $ de plus pour payer la TPS . . . Je répète que c'est le montant minimal; pour la plupart de nos membres, il sera plus élevé.
>
> Les frais d'exercice du spécialiste de la médecine interne seront accrus de 2 093 $ par la TPS. Pour les orthopédistes, le montant est de 2 901 $ et, dans le cas des ophtalmologistes, il atteint 2 913 $. Les dépenses professionnelles des obstétriciens et des gynécologues qui ne font pas d'accouchements augmenteront de 2 846 $. S'ils font des acouchements, la hausse sera de 3 147 $.

Ces chiffres sont nettement plus élevés si le médecin fait partie d'une clinique ou d'un groupe de médecins géré conjointement par une société de gestion. La principale raison en est que dans le cadre d'une société de gestion, le salaire des infirmières, du personnel de bureau, etc., qui représente 40 ou 50 p. 100 du coût d'exploitation, est assujetti à la TPS.

Ce chiffre de 40 à 50 p. 100 me touche. En effet, j'ai déjà pratiqué le droit, et cela représente à peu près les frais généraux du cabinet d'avocats moyen, où le loyer, la tenue des livres, etc., représentent environ 50 p. 100 du tarif horaire imposé aux clients, le reste étant constitué par ce qui vous tombe dans les mains et que vous partagez avec le ministère du Revenu.

Par conséquent, les médecins qui ont le malheur de pratiquer dans le cadre d'une société de gestion, avec ou sans collègues, devront payer cette TPS sur le salaire de leurs infirmières et sur leurs autres grosses dépenses plutôt qu'uniquement sur les pansements, par exemple. Ils ne pourront toujours pas avoir de ristourne. Pourquoi le gouvernement a-t-il pris cette position: comme ils ne paient pas de taxe, ils ne peuvent recevoir de ristourne?

Le sénateur David: Sénateur, la question est plus complexe que vous nous la présentez. Très souvent, la société de gestion est la propriété des médecins eux-mêmes. Ils paient donc un loyer à une société de gestion dont ils sont propriétaires. Autrefois, c'était une excellente façon d'épargner de l'impôt, et il faudra bien sûr s'adapter au régime de la TPS. Je ne pense pas que, parce que cela fait partie de leur pratique de groupe actuelle, ils ne changeront pas le type de société de gestion qu'ils ont. Je ne pense pas que la TPS sera si néfaste pour eux. Actuellement, la situation est très avantageuse pour eux.

Le sénateur Grafstein: Mais qu'en est-il des hôpitaux? Parlez-nous des hôpitaux.

Le sénateur David: Je ne parle pas des hôpitaux. Je parle des cliniques privées où la société de gestion est la propriété des médecins, qui louent ses services pour échapper à l'impôt.

Le sénateur Grafstein: À moins que leurs femmes ne soient propriétaires.

Le sénateur van Roggen: Pour répondre à votre observation, sénateur, puisqu'il s'agissait de plus qu'une question, il est possible que les médecins doivent réorganiser leurs affaires par suite de cette taxe. Ce n'est certainement pas encore un crime au Canada de réorganiser ses affaires pour optimiser sa situation dans le cadre d'un régime fiscal, qu'il s'agisse de l'impôt sur le revenu ou d'une autre taxe. Pour eux, il s'agit d'un fardeau supplémentaire que cette TPS.

Le sénateur Simard: Qui paiera des taxes si les médecins ne le font pas?

Le sénateur van Roggen: Je ne propose pas que les médecins ne paient aucune taxe. Ne soyez pas . . . Non, je ne dirai pas ce que j'avais sur le bout de la langue. Je parle d'un fardeau supplémentaire injuste que l'on impose à une partie de la société, et non au reste. Je ne propose pas du tout qu'ils cessent de payer des taxes. Ne dites pas de folie pareille, sénateur.

Le sénateur Simard: Vous demandez des exonérations pour tout le monde; qui donc va payer la taxe?

Le sénateur van Roggen: Je ne demande pas une exonération.

Le sénateur Simard: Allons donc! Nous savons ce que vous faites.

Le sénateur van Roggen: Je veux simplement remédier à un tort causé de manière immorale à un petit groupe.

Le sénateur Buckwold: Puis-je poser une question au sénateur?

Le sénateur Simard: Voilà le spécialiste!

Le sénateur Buckwold: Docteur Buckwold, je vous prie. Je me demande si vous pourriez comparer la situation dont vous parlez à celle d'autres praticiens de la santé qui peuvent hausser leurs honoraires en fonction de cette taxe? Je vais vous donner une explication afin que vous sachiez de quoi je parle et que vous puissiez me répondre. J'étais absent ce matin parce que je suis allé chez le dentiste. Je lui ai parlé de . . .

Le sénateur Barootes: Malheureusement, il n'a gelé qu'un seul côté de votre mâchoire.

Le sénateur Buckwold: Oui, et c'est pourquoi je serai bref. C'est sans doute préférable à l'anesthésie d'un hémisphère cérébral, comme on vous a fait récemment.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Buckwold: Moi, je peux encore m'en remettre. Le problème, c'est que le gouvernement prétend qu'il n'y a pas de taxe sur la santé. Mais comme les médecins ont une capacité réduite pour hausser leurs frais, selon le régime provincial auquel ils participent, une somme additionnelle pour compenser l'augmentation des frais de fonctionnement causée par la TPS ne pourra être versée qu'en augmentant les paiements du régime provincial.

Le sénateur Simard: Ou le nombre de patients.

Le sénateur Buckwold: C'est un autre aspect de la question. Laissons-la de côté pour le moment. Si vous voulez travailler davantage, vous pouvez gagner plus. Revenons à mon bon ami le dentiste, qui devrait se reposer un peu. Je lui ai demandé ce qu'il ferait pour compenser le coût de la TPS. Il m'a répondu que ses honoraires augmenteraient. Il n'y a pas de taxe sur sa facture. Autrement, on pourrait y lire: «Services médicaux et professionnels, tant pour les plombages, plus taxe.» Ce n'est pas permis, ce n'est pas légal. Le prix par plombage augmentera, et tout semblera pour le mieux. Pourtant, le gouvernement nous aura trompés.

Le sénateur van Roggen: C'est une taxe invisible.

Le sénateur Buckwold: Non, le gouvernement nous dit qu'il n'y a pas de taxe sur la santé. En fait, les prix augmenteront. C'est l'observation que je voulais faire. La même chose s'applique aux autres professionnels qui ont un système de paiement direct. Nous n'avons pas réussi à convaincre le ministère ou nos amis médecins qui font partie du comité que les médecins, à cause de leur mode de rémunération, sont ceux qui devront absorber la taxe. En effet, la plupart des régimes provinciaux ont déjà déclaré aux médecins qu'ils ne reconnaîtront pas la taxe comme un frais d'exercice supplémentaire.

Je voulais donc, monsieur le sénateur, que vous compariez cette situation à celle des autres professions, et non directement aux médecins. Il y a des services de santé auxiliaires, comme ceux offerts par les infirmières en psychiatrie et une grande variété de services. Les ambulances privées en sont un autre exemple.

J'aimerais que vous nous expliquiez davantage pourquoi c'est la profession médicale qui doit tout subir et pourquoi le gouvernement a trompé le public en disant qu'il n'y avait pas de taxe sur la santé.

Le sénateur van Roggen: Merci, sénateur Buckwold. La réponse est toute simple: presque sans exception, les médecins sont rémunérés par un régime provincial. Les gouvernement provinciaux ont déjà déclaré qu'ils ne rembourseront pas les médecins pour ce coût d'exercice supplémentaire. Ils prétendent qu'il s'agit d'un problème fédéral que le gouvernement fédéral devra régler. Cela s'applique non seulement aux dentistes, mais à tout autre fournisseur de services de santé où l'on facture le client directement. On peut alors cacher le coût de la TPS dans la facture, contrairement à ceux qui donnent un service aux patients en envoyant la facture au gouvernement. Voilà quelle est la différence.

Le sénateur Buckwold a évoqué les ambulances. Le prochain mémoire que j'ai en main porte sur les ambulances. J'y viendrai tantôt.

Permettez-moi une petite digression. Je ne voudrais pas que l'on soit trop sérieux ici. Le sénateur Barootes déplorait que seulement la moitié de votre mâchoirre ait été anesthésiée ce matin. Vous lui avez répondu du tac au tac que c'était préférable à l'anesthésie d'un hémisphère cérébral. Vous avez dit ensuite que vous, au moins, vous iriez mieux ce matin. Cela me rappelle une merveilleuse anecdote au sujet de Winston Churchill. Je crois que c'était lors d'un dîner. Sa voisine de table était Lady Astor. À un moment donné, elle lui dit: «Winston, vous êtes ivre.» Il lui a alors répliqué: «Oui, Nancy, mais vous, vous êtes laide. La différence, c'est que demain matin, je serai sobre, alors que vous, vous serez toujours moche.» La mâchoire du sénateur Buckwold sera dégelée ce matin

[Le sénateur David.]

Revenons à nos moutons. Je suis désolé de prendre tant de temps. Je pensais lire rapidement ce mémoire, mais on me pose tant de questions intéressantes, et je m'y perds.

Le sénateur Simard: Allez-vous bientôt vous porter à la défense des comptables?

Le sénateur van Roggen: Pardon, sénateur?

Le sénateur Simard: Allez-vous attaquer ou défendre les comptables? Vous vous faites l'avocat et le défenseur des dentistes et des médecins. Qui sera le prochain? Parlerez-vous des pauvres comptables ou des pauvres avocats?

Le sénateur van Roggen: Je n'ai aucune objection à la façon dont on traite les avocats et les comptables.

Le sénateur Simard: S'ils paient une part équitable?

Le sénateur Frith: Comme les deux leaders du gouvernement sont absents, la souris recommence à danser.

Le sénateur Simard: Je vois, vous portez un intérêt particulier aux médecins et aux dentistes.

Le sénateur van Roggen: Sénateur, il est regrettable que vous soyez obtus au point de ne pas comprendre les différences entre la situation d'un médecin et celle d'un avocat aux termes de cette taxe. Si je n'ai pas encore réussi à rendre cela évident, c'est manifestement qu'il faut que je donne d'autres explications afin de réussir à éclairer la lanterne de tous les sénateurs, y compris la vôtre.

On précise ensuite que la facture de la TPS est de 4 534 $ pour les spécialistes de la médecine interne. Cela continue à augmenter légèrement. Elle serait de 5 471 $ pour un médecin de famille et de 5 286 $ pour un pédiatre. Je prie le sénateur Barootes de m'excuser si je prononce mal le terme, mais il en coûtera 8 358 $ à un oto-rhino-laryngologiste, c'est-à-dire un spécialiste des oreilles, du nez et de la gorge. Et tous ces gens-là ne peuvent récupérer quoi que ce soit, comme le peuvent les autres professionnels ou les hommes d'affaires.

Il en coûtera 9 040 $ aux obstétriciens, et ce, lorsqu'ils pratiquent dans le cadre d'une société de gestion. C'est dire que la TPS peut coûter quatre fois plus cher pour la médecine de groupe que pour la pratique médicale individuelle. Or, on ne saurait décourager la médecine de groupe. À mon avis, les cliniques qui regroupent plusieurs médecins offrent souvent un service plus efficace à leur clientèle, qui n'a pas à se déplacer d'un médecin à l'autre.

On peut lire dans le mémoire:

● (1645)

> Nous craignons que la TPS ne force nos membres à s'éloigner de la pratique médicale en groupe ou en clinique.

Voilà l'explication que vous avez mentionnée, sénateur David, mais est-ce là un objectif qu'on souhaite atteindre au moyen de cette taxe? Veut-on que les médecins démantèlent les cliniques où ils offrent des services intégrés à leurs clients, au lieu de les forcer à aller frapper à diverses portes?

Le sénateur David: Encore une fois, vous simplifiez tout. La réalité est beaucoup plus complexe. Il y a des médecins qui pratiquent la médecine de groupe, mais s'il s'agit de professionnels qui partagent les mêmes dépenses et les mêmes revenus, ils seront confrontés aux mêmes problèmes que les médecins qui pratiquent individuellement. S'il s'agit d'une pratique de groupe gérée par une société de gestion, alors vos données statistiques sont exactes. Il n'y a rien de simple en médecine.

Le sénateur van Roggen: Non, il n'y a rien de simple en ce bas monde. Il n'y a rien de simple non plus dans cette taxe, même si on voudrait nous le faire croire. Si les avocats étaient traités de la même façon—et je ne veux pas que ce commentaire m'attire des remarques désobligeantes—ils devraient tous démanteler leur cabinet et aller pratiquer chacun de leur côté.

Le sénateur Steuart: Bravo!

Le sénateur Buckwold: Et gagner honnêtement leur vie.

Le sénateur van Roggen: Je pensais bien que quelqu'un réagirait.

Le sénateur Frith: Vous avez simplement demandé qu'il n'y ait pas de réaction déplacée.

Le sénateur van Roggen: Je tiens à dire, en terminant, que la TPS peut coûter quatre fois plus cher pour la médecine de groupe que pour la pratique médicale individuelle.

Il est précisé dans le mémoire:

> Nous craignons que la TPS ne force nos membres à s'éloigner de la pratique médicale en groupe ou en clinique, déjà très répandue en Ontario et dans l'Ouest du Canada. Cette pratique coûte moins cher et contribue beaucoup à la qualité des soins médicaux.

Honorables sénateurs, on affirme ici que cette pratique coûte moins cher et qu'elle offre une qualité de soins médicaux supérieure, ce qui est précisément ce que moi-même, un profane, j'avais conclu tout à l'heure. On ajoute:

> Pour l'information du président, je songe notamment à des établissements . . .

Sans doute que le sénateur Grafstein connaît ces établissements. Et certainement le sénateur Barootes, puisque, de toute évidence, cette observation faisait expressément mention de sa présence au comité.

> . . . Comme la clinique Baltzan et les cliniques médicales et dentaires de Saskatoon.

Vous conviendrez certainement avec moi qu'il serait honteux que ces établissements aient à disparaître pour éviter d'être frappés injustement par cette taxe.

Le sénateur Buckwold: Les bons conservateurs aussi!

Le sénateur van Roggen: Cela serait encore pire.

Le sénateur Frith: Parler de «bons conservateurs», c'est une contradiction en soi.

Le sénateur van Roggen: Pauvres, pauvres conservateurs.

Le sénateur Simard: Oh, oh!

Le sénateur Frith: Tout comme il est redondant de parler d'un «bon libéral»?

Le sénateur Simard: Soignez vos manières.

Le sénateur Frith: Ne pouvez-vous pas comprendre la plaisanterie, pour l'amour du ciel? Regardez le sénateur Kelly, il sait reconnaître une bonne plaisanterie lorsqu'il en entend une.

Le sénateur Chaput-Rolland: Je ne peux pas vous taquiner?

Le sénateur Hastings: Ils sont tous là à caqueter. On voit bien que leur chef n'est pas là.

Le sénateur Simard: Davey, quand allez-vous prendre la parole?

Le sénateur Steuart: Le jour de mon anniversaire, le 26 janvier.

Le sénateur Hastings: Ce sera sans doute une heure joyeuse.

Le sénateur Frith: Venez nous rencontrer à cette occasion au Sénat.

Le sénateur van Roggen: On peut lire ce qui suit dans le prochain paragraphe de ce mémoire, qui est de plus en plus intéressant:

> La TPS a des répercussions encore plus grandes sur les disciplines médicales qui font appel à la haute technologie. Je pense à des domaines comme la radiologie et la pathologie en laboratoire privé. Dans ces disciplines, les frais d'exploitation représentent jusqu'à 75 à 80 p. 100 du coût de la pratique médicale.
>
> Ces disciplines se pratiquent presque toujours au sein de sociétés de gestion ou de services qui possèdent ou louent le matériel coûteux, à savoir les grandes installations et les services de soutien qui sont forcément assujettis à la TPS. Malheureusement, l'étude de l'Association médicale canadienne ne renferme pas de données suffisantes pour être valable sur le plan statistique, mais la Peat, Marwick et Thorne, ainsi que l'Association médicale de l'Ontario nous ont fourni des chiffres relatifs aux répercussions de la TPS sur une pratique de radiologie typique. La TPS coûterait 5 327 $ à un radiologiste autonome, mais 15 134 $ s'il pratique cette médecine en groupe ou en clinique.

Ce qui démolit l'argument selon lequel il s'agirait uniquement de quelques milliers de dollars que pourraient facilement verser ces professionnels très bien rémunérés, etc. On peut ensuite lire dans le mémoire:

> Dans bien des cas, les cliniques et les laboratoires complètent les laboratoires gouvernementaux avec lesquels ils rivalisent pour obtenir des fonds. Les cliniques gouvernementales ne paient pas la TPS. Elles sont détaxées. De même, les cliniques dont nous avons déjà parlé sont en concurrence avec les hôpitaux, qui, eux, recevront une ristourne de 83 p. 100 sur la TPS.

Je ne sais pas si cela répond partiellement à la question du sénateur Grafstein. Dans ce mémoire, on mentionne le fait que les hôpitaux ne seront pas en mesure de demander un remboursement intégral de la TPS, mais un remboursement équivalent à 83 p. 100 de la taxe.

Le sénateur Grafstein: Si j'ai bien compris l'argument présenté par les autorités de l'hôpital, après les déductions, l'Hôpital général de Toronto devra débourser net plus d'un million de dollars. Ce chiffre représente 1,8 p. 100 de leur budget, qui se chiffre à 1 million de dollars. Autrement dit, ils devront exercer des coupures. Et ce, après avoir effectué tous les calculs. Selon eux, le problème est indûment complexe. De plus, il faudra qu'outre les administrateurs, des médecins d'expérience consacrent du temps à faire ces calculs et à appliquer ces politiques.

Le sénateur Frith: Posez une question.

Le sénateur Grafstein: En fait, ma question porte sur . . .

Le sénateur Simard: C'était un discours.

[Le sénateur Hastings.]

Le sénateur Grafstein: Il s'ensuit que ma question est la suivante: j'en conlus que la TPS a un effet discriminatoire non seulement à l'endroit des médecins qui pratiquent individuellement et des médecins qui pratiquent en groupe, mais aussi à l'endroit du secteur public, autrement dit, des hôpitaux. Après avoir consulté leurs experts, c'est la conclusion à laquelle les autorités médicales semblent être arrivées.

Le sénateur van Roggen: Il est assez superficiel de dire que les hôpitaux écoperont, ce qu'ils devront payer ne représentant qu'un petit pourcentage des coûts imposés aux médecins. Les hôpitaux peuvent obtenir une ristourne de 83 p. 100, alors que les médecins n'obtiennent rien du tout. Je poursuis la lecture du mémoire:

> Je rappelle encore que la surfacturation n'est pas permise et que rien n'indique que les gouvernements provinciaux relèveront les différents barèmes médicaux pour compenser cette hausse des frais opérationnels.
>
> Il ne faut pas oublier non plus que l'imposition d'une taxe fédérale-provinciale harmonisée, que le Québec et le Canada ont déjà annoncée conjointement dernièrement, va aggraver la situation.

Soit dit entre parenthèses, ce que le gouvernement espère m'apparaît évident en tant qu'observateur. Si jamais il réussit à faire adopter ce projet de loi, il espère que d'ici aux prochaines élections, d'autres provinces auront été forcées d'adopter un programme d'harmonisation qui rendra les choses un peu plus acceptable. Apparemment, dans le cas qui nous occupe, cela aggravera encore la situation.

On dit ensuite:

> Monsieur le président, nous sommes des médecins, et non pas des fiscalistes ou des légistes. Nous ne cherchons pas . . .

Écoutez, sénateur Simard, voilà l'argument central:

> Nous ne cherchons pas à obtenir des concessions fiscales particulières pour nos membres, mais seulement un traitement juste et équitable par rapport aux autres professions et aux autres secteurs de la société.

Ces gens-là ne réclament pas des concessions spéciales. Ils veulent être traités comme les autres. Et ils ajoutent:

> Nous demandons, pour ainsi dire, que les mêmes règles du jeu s'appliquent à tous.
>
> C'est pourquoi nous voudrions que vous examiniez les recommandations suivantes.
>
> Le gouvernement négocie des ristournes sur la TPS pour s'assurer que les municipalités, les universités, les écoles et les hôpitaux n'aient pas à assumer un fardeau fiscal plus lourd. Il s'agit du programme MUSH.
>
> Les hôpitaux doivent recevoir une ristourne de 83 p. 100. On a offert une ristourne aux organismes d'aide juridique, et même une ristourne de 25 p. 100 sur les nouvelles habitations.
>
> Nous voudrions, pour des motifs d'équité, que le gouvernement établisse une ristourne annuelle qui réserverait aux médecins, toute proportion gardée, le même traitement sous la TPS que sous la taxe sur les ventes des fabricants.

Ils veulent tout simplement que le gouvernement se montre raisonnable. On peut lire ensuite:

> En guise de solution de rechange, nous croyons que le gouvernement devrait prévoir, aux fins de l'impôt, une déduction spéciale tenant compte du montant de la TPS que les médecins doivent assumer à cause de leur statut en matière d'exemption fiscale.

Dans un cas comme dans l'autre, ils se montrent très souples, contrairement au gouvernement. On ajoute:

> Un amendement fiscal de cet ordre éviterait de devoir modifier le projet de loi sur la TPS et les règlements qui en découlent, simplifierait l'application de cette taxe et en réduirait les coûts administratifs.
>
> Nous avons rappelé que la TPS aura des conséquences financières majeures pour les radiologistes et les pathologistes qui consacrent beaucoup d'argent à l'achat ou à la location d'équipement fort coûteux.
>
> Je ne vous apprendrai rien en vous disant que les appareils médicaux ne tombent pas sous le coup de la TPS. Nous avons collaboré volontiers avec le ministère du Revenu national pour établir une liste plus complète de tous les appareils médicaux à exempter de cette mesure fiscale.

Honorables sénateurs, il y a au milieu de la page un graphique que je vais simplement vous lire. Il s'intitule «Répercussions de la TPS, pratique médicale de groupe». Au sujet de ce genre de pratique, j'ai fait valoir, comme le font les auteurs du mémoire, qu'elle est avantageuse pour le grand public en raison des services médicaux offerts. On évalue l'augmentation totale par médecin à 4 534 $ pour un praticien de médecine interne, à 5 471 $ pour le médecin de famille, à 5 286 $ pour le pédiatre; à 8 358 $ pour l'oto-rhino laryngologiste et à 9 040 $ pour l'obstétricien et le gynécologue.

Il y a ensuite des données sur l'incidence de la taxe sur les cliniques. Il ensuite recommandé d'étendre l'application de l'annexe sur les appareils médicaux détaxés à certaines pièces de matériel médical fort coûteuse. En outre, les auteurs du mémoire ont fait valeur combien il était important d'exempter les cotisations des membres de l'ACPM.

Le sénateur David: Il s'agit de l'Association canadienne de protection médicale.

Le sénateur van Roggen: Est-ce pour les assurances?

Le sénateur David: Oui.

Le sénateur van Roggen: On lit dans le mémoire:

> Nous avons fait valoir combien il était important d'exempter les cotisations des membres de l'Association canadienne de protection médicale.

Je suppose, sénateur, qu'il s'agit d'une assurance qui protège les médecins, un peu comme l'assurance-responsabilité collective des avocats. Les auteurs du mémoire ajoutent:

> On s'est demandé s'il convenait, dans les dispositions du projet C-62, de soustraire les cotisations à l'ACPM ou la couverture qu'elle offre.

Je vois mal comment on peut être contre. Je pense que cela va de soi, étant donné qu'il s'agit manifestement de coûts liés à l'exercice de la profession. On peut lire dans le mémoire:

> Même si l'adhésion à cette association n'est pas obligatoire, elle constitue une assurance pour les médecins dans le domaine de la responsabilité professionnelle. La protection contre les fautes professionnelles, même si elle n'est pas entérinée dans la loi, est une nécessité dans la pratique médicale. Les hôpitaux exigent de plus en plus cette protection avant d'assurer aux médecins des privilèges d'admisssion.

En tant que client, j'aimerais pouvoir penser que mon médecin jouit d'une telle protection. Je reprends la lecture du mémoire:

> La loi exige des preuves d'adhésion à l'ACPM ou à une autre assurance commerciale contre les fautes professionnelles au Québec. Le gouvernement doit comprendre qu'il aggravera le manque d'harmonisation entre les provinces dans ce domaine en n'accordant pas un statut fiscal spécial à l'ACPM. Dans la foulée des ententes sur les régimes de soins médicaux, les gouvernements provinciaux et territoriaux créent des fonds spéciaux pour rembourser aux médecins les droits d'adhésion à l'ACPM plus élevés rendus nécessaires par la situation médico-légale actuelle. Le niveau de ces remboursements varie d'une province à l'autre et d'une discipline médicale à l'autre.

• (1700)

> L'ACM recommande donc au gouvernement d'exempter les «services» offerts par l'ACPM à titre d'organisme sans but lucratif ou de leur donner le même traitement que d'autres services financiers analogues en les incluant explicitement dans les dispositions de l'article 1 de la Partie VII qui porte sur:
>
> La fourniture de services financiers qui ne figurent pas à la Partie IX de l'Annexe VI.

Voilà la recommandation.

> . . . Nous craignons que certains aspects de la TPS n'entraînent une augmentation des frais médicaux, sujet de préoccupation majeur pour les gouvernements provinciaux et territoriaux, voire pour tous les citoyens. Nous recommandons notamment au Sénat de se pencher sur la question des centres d'hébergement privés et des programmes de soutien communautaire si importants sans la désinstitutionnalisation des soins médicaux. Les programmes de soutien communautaire sont essentiels car ils permettent de maintenir à domicile le plus grand nombre de malades possible, le plus longtemps possible. Grâce à ces programmes, les personnes âgées sont traitées de façon plus convenable, plus humaine, et elles sont parfois mieux soignées que dans les institutions. Et ils nous font économiser de l'argent en plus. Appliquer la TPS à ces serices . . .

Nous arrivons maintenant à la question que posait le sénateur Buckwold il y a un moment.

> . . . irait à l'encontre de la politique de tous les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé et du ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social, au bout du compte.

Nous essayons de faire sortir ces gens des entrepôts et de les faire entrer dans des établissements privés. Il y aura une pénalité de 7 p. 100 à chaque fois, ce qui me paraît bien malheureux.

Nous recommandons de reconsidérer le statut fiscal prévu pour les programmes de soutien communautaire.

Toujours pour éviter que la TPS ne serve de prétexte à une hausse des frais médicaux, nous recommandons au Sénat de réfléchir mûrement à l'imposition d'une taxe de 7 p. 100 sur les médicaments en vente libre. Je parle des médicaments que les gens peuvent obtenir sans ordonnance.

Les médicaments d'ordonnance sont exemptés de la TPS. Ils seront détaxés d'ailleurs, ce qui signifie que la TPS ne s'appliquera à aucune étape de la fabrication ou de la vente de ces médicaments. L'acide acétylsalicylique, ou l'aspirine, est un exemple qui illustre bien la hausse des frais médicaux qu'entraînera la TPS. Des centaines de milliers de Canadiens prennent des aspirines enrobées pour prévenir une crise cardiaque. Beaucoup d'entre eux ont raison de le faire même si leur médecin ne leur a pas conseillé l'usage du médicament. En Ontario, la personne qui achète 100 comprimés d'aspirine en vente libre paiera environ 6 $ plus 42 cents de TPS. Mais sur ordonnance, sa facture s'élèvera à 11 $, soit 4 58 $ de plus.

Autrement dit, l'aspirine sur ordonnance coûtera au contribuable 4 58 $ de plus pour 100 comprimés. Le patient sera enclin à demander une ordonnance à son médecin afin d'économiser les 42 cents qu'il devra payer s'il l'achète en vente libre. Voilà le genre de complications les plus incroyables que l'on trouve dans le projet de loi.

Les gens qui ont un régime d'assurance facultatif ou ceux qui ont plus de 65 ans se font prescrire l'aspirine par leur médecin actuellement. En passant de médicaments en vente libre à des médicaments d'ordonnance, certains médicaments seront graduits alors, ou au moins fortement subventionnés. En pareil cas, la personne économise de l'argent, bien sûr, mais le coût des soins médicaux augmente parce que le prix des médicaments en question augmente, sans compter peut-être la visite au cabinet du médecin pour obtenir l'ordonnance.

La TPS découragera la pratique de l'automédication pour les maladies mineures et fera passer également certains médicaments en vente libre dans la catégorie des médicaments d'ordonnance. Ces deux phénomènes, dont elle sera à l'origine, entraîneront une hausse des frais médicaux.

Nous recommandons au gouvernement fédéral de réexaminer son projet de percevoir la TPS sur les médicaments en vente libre et nous suggérons de détaxer cette catégorie de médicaments.

Honorables sénateurs, si le sénateur Buckwold était ici, je suis certain qu'il pourrait confirmer que des centaines de groupes au Canada ont découvert des aberrations semblables dans le projet de loi. L'une des aberrations flagrantes est que les médecins sont pénalisés gravement et injustement, de sorte qu'ils sont traités autrement des autres professionnels, des autres petites entreprises et même des autres contribuables de la même catégorie de revenu.

Le réseau de santé en souffrira et on encourage une hausse des frais médicaux pour les gens en favorisant la consommation de médicaments sur ordonnance au lieu de médicaments en vente libre.

[Le sénateur van Roggen.]

Puisqu'il est question du réseau de santé, j'aimerais citer pour mémoire deux lettres de comptables agréés dont les services ont été retenus pour rédiger un court mémoire au nom des ambulanciers. Il y a deux lettres, adressées au ministre des Finances. La première, datée du 31 octobre 1990, vient de la Saskatchewan. Sénateur Barootes, vous devez être très populaire dans le secteur de la santé, là-bas. La lettre se lit comme suit:

OBJET: Incidences de la TPS sur les services ambulanciers

Nous avons eu l'occasion récemment, au nom de la *Saskatchewan Ambulance Association*, de passer en revue les dispositions du projet de loi sur la TPS qui se rapportent aux services ambulanciers en Saskatchewan. Cet examen a comporté des discussions avec des fonctionnaires de Douanes et Accise au niveau local (Saskatoon) et avec des fonctionnaires du ministère des Finances à Ottawa. En résumé, nous avons conclu ce qui suit au sujet de la TPS et de ses applications aux services ambulanciers au Canada.

Premièrement, ces services sont exonérés.

Exactement comme les services médicaux et les services dentaires sont exonérés pour le patient. Les services ambulanciers sont aussi exonérés pour le patient, ce qui fait bien paraître le gouvernement.

Deuxièmement, les fournisseurs de services ambulanciers devront payer la TPS sur les fournitures, les services et l'équipement employés pour fournir leurs services ambulanciers. Si nous comprenons bien, la TPS versée sur les intrants sera de 7 p. 10. Mais certains fournisseurs de services ambulanciers, tels que les agences provinciales de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, pourraient être détaxés. Ils ne paieront donc aucune TPS sur leurs intrants.

Les intrants représentent le coût de l'ambulance, de l'équipement qui se trouve dans l'ambulance et, sans aucun doute, de l'essence pour faire rouler les ambulances.

Troisièmement, si le fournisseur de services ambulanciers est un hôpital, il semble que l'hôpital aura droit à un remboursement de TPS d'environ 83 p. 100

L'hôpital se fera rembourser 17 p. 100 de moins que les agences provinciales de services ambulanciers.

Si le fournisseur de services ambulanciers est un organisme municipal, il semble qu'il aura droit à un remboursement d'environ 57 p. 100 de la TPS.

Les municipalités ne se font rembourser que la moitié.

Enfin, et c'est bien pire, si le fournisseur de services ambulanciers est une entreprise privée, il n'aura droit à aucun remboursement de la TPS.

Voici donc un gouvernement conservateur défenseur des principes de la libre entreprise au Canada qui pénalise la libre entreprise et avantage les activités sociales des provinces offrant des services ambulanciers socialistes. Je suppose que, après les prochaines élections, la Saskatchewan pourrait socialiser ces services elle aussi.

Le sénateur Barootes: Faut-il en déduire que la Colombie-Britannique et l'Ontario ont été dirigées par des gouverne-

ments socialistes par le passé? Est-ce votre interprétation en ce qui concerne les services ambulanciers?

Le sénateur van Roggen: J'ai toujours soutenu qu'il est très malheureux que les régimes fiscaux diffèrent selon qu'une société appartient à l'État ou à des intérêts privés. Si l'État se lance en affaires, il devrait au moins payer des impôts, comme tout le monde. Il serait alors plus facile de déterminer l'efficience de ses activités. La lettre se poursuit ainsi:

> Comme on l'a vu ci-dessus, les services ambulanciers sont une fourniture exonérée. Tous les utilisateurs des services ambulanciers sont traités sur un pied d'égalité et avec équité. Par contre, les fournisseurs de ces services ne sont pas traités sur un pied d'égalité et avec équité. Les remboursements varient de 0 à 100 p. 100.

Tout dépend de la catégorie à laquelle on appartient. Il serait facile de corriger la situation ou tout au moins de convenir de corriger la situation.

> L'une des pierres angulaires du projet de loi sur la nouvelle TPS est que les mêmes règles de jeu équitables s'appliquent à tout le monde.

Cette déclaration est catégorique. Il me semble que rien n'est moins certain, mais je sais que c'est ce que le gouvernement a soutenu.

> Ce but n'a pas été atteint en ce qui concerne les fournisseurs de services ambulanciers au Canada. Par conséquent, nous demandons que vos fonctionnaires examinent ce problème.
>
> Quant à la solution probable, nous regrettons de ne pouvoir être plus précis et de n'avoir que la recommandation suivante à proposer:
>
> Aux termes de la nouvelle législation relative à la TPS, nous, la *Saskatchewan Ambulance Association*, nous attendons à ce que tous les fournisseurs de services ambulanciers de la Saskatchewan et du Canada soient traités sur un pied d'égalité.

Au nom des services ambulanciers de la Saskatchewan, les comptables agréés ont adressé, le 19 novembre, une autre lettre à l'honorable Michael Wilson, ministre des Finances. Cette lettre se lit comme suit:

> Pour faire suite à notre lettre du 31 octobre 1990, nous avons reçu des indications du ministère des Finances à Ottawa selon lesquelles la législation relative à la TPS créera une grande injustice entre les fournisseurs de services ambulanciers au Canada.
>
> La *Saskatchewan Ambulance Association*, est très déçue par le fait que la législation relative à la TPS prévoit des remboursements de TPS sur les coûts des intrants des fournisseurs de services ambulanciers variant de 0 à 100 p. 100. Les fournisseurs de ces services qui doivent assumer une partie de toute la TPS sur les intrants n'auront pas d'autre choix que de faire payer ces coûts supplémentaires par les patients. Par conséquent, la TPS fera augmenter les frais médicaux dans les services ambulanciers. Il faut noter que cette hausse des frais ne sera pas répartie également entre tous les utilisateurs des services ambulanciers, étant donné que certains de ces services ne paieront aucune TPS.
>
> Si nous permettons que le projet de loi demeure tel qu'il se présente actuellement, nous devrons vivre avec les aberrations suivantes créées par la législation relative à la TPS:
>
> *a*) Les utilisateurs de services ambulanciers ne sont pas traités sur un pied d'égalité et avec équité dans toutes les régions du Canada;
>
> *b*) Les fourninneurs de services ambulanciers ne sont pas traités sur un pied d'égalité et avec équité dans toutes les régions du Canada;
>
> *c*) Le coût des soins de santé offerts par les services ambulanciers augmentera en conséquence directe de la nécessité, pour les fournisseurs de ces services, d'assumer la totalité ou une partie de la TPS sur leurs intrants.
>
> Afin d'éliminer ces aberrations, nous préconisons que le ministère des Finances propose d'amender le projet de loi afin d'éliminer les effets de la TPS sur les services ambulanciers. L'amendement viserait à détaxer tous les fournisseurs de services ambulanciers au Canada. Ces fournisseurs ne paieraient pas de TPS sur leurs intrants et ne percevraient pas de TPS sur leurs services.

Il est très facile de le faire, de traiter les services ambulanciers privés de la Saskatchewan sur le même pied que les services publics ontariens. Pourquoi faudrait-il les traiter différemment? Je n'ai pas besoin de répéter mes remarques d'il y a quelques minutes, c'est-à-dire que de tous les partis du Canada, vous êtes certainement celui qui devrait être le premier à viser ce but. La lettre continue:

• (1715)

> Nous avons écrit à tous les députés à cet égard, et nous avons demandé leur compréhension et votre appui ainsi que celui du ministère des Finances en vue de présenter un amendement au projet de loi sur la TPS pour éliminer les anomalies qui seront engendrées par la Loi sur la TPS, et que nous avons mentionnées plus haut.
>
> Nous apprécions énormément l'intérêt que vous manifestez à l'égard de cette question, et nous en discuterons volontiers d'une façon plus détaillée avec vos hauts fonctionnaires. Merci de votre diligence en la matière.

Honorables sénateurs, si nous parvenons, au Sénat, à rejeter cette loi, ou en retarder d'un an l'entrée en vigueur, nous pourrons peut-être corriger cette anomalie et redresser cette injustice, en même temps que régler tous les autres problèmes plus graves que j'ai déjà mentionnés, pour ce qui est du domaine médical en général.

L'honorable Gildas L. Molgat: En avez-vous terminé avec la question des soins de santé?

Le sénateur van Roggen: Oui.

Le sénateur Molgat: Avant que vous ne passiez à autre chose, je voudrais entendre ce que vous avez à dire sur un autre aspect de la question. Je n'ai malheureusement pas entendu toute votre intervention, et si vous avez déjà couvert le sujet, je retirerai ma demande. Elle a trait aux collectes de fonds par des bénévoles au bénéfice des hôpitaux. En avez-vous parlé?

Le sénateur van Roggen: Non.

Le sénateur Molgat: Alors, je voudrais que vous me disiez ce que vous pensez d'une coupure de journal tirée du *Winnipeg*

Free Press, du 21 octobre 1990. Le titre est: «Les collecteurs de fonds bénévoles paieront la TPS». Dans l'article, on dit:

> Les collecteurs de fonds bénévoles ont appris, hier, que l'argent recueilli pour acheter du matériel hospitalier essentiel au Manitoba, aboutira dans les coffres du gouvernement fédéral lorsque la taxe proposée sur les produits et services entrera en vigueur.
>
> «Nos membres pensent que c'est injuste. Nous achetons de l'équipement que le gouvernement n'a pas à payer», a dit, hier, Pat Helms, présidente de la *Manitoba Health-Care Auxiliaries Association.*
>
> Helms a dit que la TPS de 7 p. 100 s'appliquera à tous les fonds dépassant 30 000 $, qui auront été recueillis par des bénévoles lors de la vente de patisseries, de bingos et de réunions sociales. Elle a dit que plus de la moitié des 64 groupes faisant partie de l'association ont recueilli plus de 30 000 $ l'année dernière.
>
> «Le *Children's Hospital Book Mart* a recueilli environ 170 000 $ en 1989», a dit Helms. «Si cet organisme recueille le même montant en 1991, il payera 9 800 $ de TPS. Lorsque le gouvernement coupe dans les budgets des hôpitaux, c'est vers nous qu'il se tourne, en nous disant «nous avons besoin de ceci et cela», a-t-elle dit au cours d'une entrevue alors qu'elle assistait à la réunion annuelle de l'association, hier. «Quel équipement le gouvernement aurait-il sans nous? Où en serait-il?»
>
> Helms a dit que l'association a recueilli plus de 1,6 million de dollars pour l'achat d'équipement au Manitoba, l'année dernière. «La taxe va pousser ses membres à travailler encore plus fort pour recueillir encore davantage d'argent», a-t-elle dit. «Nous sommes des batailleurs; nous allons joindre nos forces, et combattre les effets de cette taxe ensemble.»
>
> Le Dr Gulzar Cheema, député libéral provincial de Maples, et critique de son parti en matière de santé, a dit qu'une taxe que l'on impose ainsi aux groupes de bénévoles fait manquer à sa promesse le ministre des Finances fédéral, Michael Wilson, qui a dit que la santé ne serait pas touchée par la TPS.
>
> «C'est un exemple évident de faille qui existe dans le système», a dit le Dr Cheema. «Cela signifie que les gens voient leur bénévolat taxé, et qu'ils vont être obligés de jouer aux percepteurs d'impôt, ce que le citoyen ordinaire n'est pas censé faire. Il travaille gratuitement pour le gouvernement, et s'en trouve ensuite pénalisé».
>
> Mme Helms a dit que l'association du Manitoba, ainsi que l'association nationale des auxiliaires ont écrit à la Chambre des communes et au Sénat pour protester contre la taxe que l'on veut imposer sur le bénévolat. Elle a dit ne pas avoir reçu de réponse. Elle a aussi dit que son groupe a examiné le projet de loi sur la TPS afin d'y découvrir une échappatoire pour les groupes bénévoles, mais sans succès.
>
> L'année dernière, la *Manitoba Health-Care Auxiliaries Association* a fait don de 1 685 908 $ à des hôpitaux et à d'autres institutions de santé, a dit Mme Helms. L'association a aussi remis à des institutions de l'argent qui avait été recueilli au cours des années précédentes, soit 2 629 841 $ en tout, a-t-elle dit.

[Le sénateur Molgat.]

Cela m'apparaît comme une autre perte pour le système de soins de santé et un coût additionnel pour les groupes bénévoles qu'il faudrait encourager plutôt que décourager à faire davantage, parce que l'argent qu'ils récoltent est de l'argent que le gouvernement n'a pas à fournir. Avez-vous considéré cet aspect dans l'analyse que vous avez faite au sujet du système de santé?

Le sénateur van Roggen: Non, je ne l'ai pas fait, sénateur Molgat. C'est la première fois que j'en entends parler. Je m'excuse, mais un autre sénateur me parlait juste comme vous commenciez à poser votre question, et j'en ai manqué le début. Vous avez bien dit que la TPS sera imposée directement sur l'argent que ces bénévoles auront recueilli, n'est-ce pas? Ou est-ce plutôt sur l'équipement qui sera acheté au moyen de cet argent . . . ?

Le sénateur Molgat: Dans le journal, on dit ceci:

> Selon Mme Helms, la TPS de 7 p. 100 proposée s'appliquera à tous les fonds dépassant 30 000 $ qu'auront recueillis les bénévoles lors de la vente de gâteaux, de bingos, et de réunions sociales.

Cela me paraît complètement absurde, mais puisque vous avez étudié la question, j'ai pensé que vous aviez peut-être trouvé une réponse.

Le sénateur van Roggen: C'est tellement absurde, en effet, que je trouve cela incroyable. Quelqu'un du côté du gouvernement pourrait peut-être nous éclairer là-dessus. Pour donner le bénéfice du doute à cette taxe ridicule, si elle était imposée sur l'équipement que l'argent qui a été recueilli par les volontaires a permis d'acheter, ce serait une chose, mais on dépasse les bornes lorsqu'un gouvernement annonce que les soins de santé seront exemptés, pour imposer ensuite cette taxe—comme je l'ai expliqué en long et en large ce matin—sur tous les intrants, et demander ensuite à tous les médecins et à d'autres intéressés d'avaler une facture de 100 millions de dollars—dans le cas des médecins—et dans celui des bénévoles, cette taxe, et prétendre ensuite que les soins de santé ne sont pas taxés. Les soins de santé le sont bel et bien, et au plein taux. La difficulté, c'est tout simplement de ne pas pouvoir obtenir de ristourne.

Le sénateur Simard: Oui, vous devriez exempter tous ces gens. Encore d'autres exceptions. C'est bien. Continuez!

Le sénateur van Roggen: Je vais essayer de découvrir—ou peut-être aurez-vous le temps de le faire—si, comme on le laisse entendre dans cet article, la TPS s'applique directement sur l'argent recueilli par les bénévoles.

Nous ne voulons pas être trop personnels, dans ces débats, mais je pense à un projet auquel mon épouse a participé, l'année dernière, et qui a permis de recueillir 100 000 $ pour l'achat d'un appareil destiné au Centre de traitement du cancer en Colombie-Britannique, sur lequel la taxe serait aujourd'hui imposée, selon vous.

Le sénateur Molgat: C'est ce que dit cet article.

L'honorable Paul David: Puis-je répondre à cela?

Le sénateur van Roggen: Oui.

Le sénateur David: Pour l'achat d'un appareil, habituellement, le groupe qui a recueilli les fonds remet un chèque de 100 000 $ à l'hôpital, dirons-nous. L'hôpital achète alors l'appareil en question, avec ces 100 000 $, et l'achat n'est pas taxé.

Le sénateur van Roggen: Jusqu'à 83 pour cent du montant, dans le cas des hôpitaux.

Le sénateur David: Oui, parce que 83 pour cent, c'est la différence entre ce qu'ils payaient auparavant, sous le régime de la taxe fédérale de vente, et ce qu'ils paieront dorénavant. La différence est de 7 pour cent. C'est pourquoi ils obtiennent aujourd'hui une ristourne de 83 pour cent. C'est donc exactement ce qu'était la situation dans le contexte de la taxe fédérale de vente.

Le sénateur van Roggen: Soit dit en passant, je voudrais bien savoir pourquoi les municipalités n'obtiennent qu'une ristourne de 57 pour cent, mais c'est une autre question.

Le sénateur Barootes: Dans le cas des municipalités, il s'agit de routes, d'égouts et d'autres infrastructures. Ce n'est pas comme les hôpitaux.

Le sénateur Stanbury: Et pour ce qui est des ambulances?

Le sénateur van Roggen: Sénateur Molgat, la distinction que je fais, c'est là où s'applique la taxe. Quoiqu'il en soit, votre argument est très pertinent.

Honorables sénateurs, étant donné que je vous entretiens déjà depuis une couple d'heures, j'ai pensé, avant de passer à l'autre mémoire que j'ai en main, que je pourrais alléger un peu votre journée. Je ne veux pas m'aventurer trop loin, parce que je ne veux pas être accusé de trop m'écarter du sujet, mais la politique fait bel et bien partie de ce dont nous discutons ici. L'autre jour, je lisais un livre bien agréable qui a été écrit par Morris K. Udall, intitulé: «Too Funny to be the President», «Trop drôle pour être le Président». Il y a une réflexion, dans ce livre, que l'on pourrait utiliser, mais je n'irai pas jusqu'à dire qu'elle s'applique à un sénateur en particulier de l'autre côté. C'est une petite remarque faite par Golda Meir: «Ne soyez pas humble, vous n'êtes pas si important que cela». Nous connaissons tous cette réflexion de Winston Churchill au sujet de Clement Atlee: «C'est un homme modeste, mais c'est normal, il a vraiment de quoi l'être.

Morris Udall fait ensuite des plaisanteries à son propre sujet. Il débute cette partie du livre en disant:

> Personne n'aime un politicien suffisant. Jimmy Carter a parfois fait l'erreur d'adresser ses meilleures pointes à la presse—«Je ne vais rien dire de tellement important ce soir, vous pouvez donc tous ranger vos crayons»—plutôt qu'à lui-même. Carter n'a pas compris la première règle de l'humour en politique. Par contre, Ronald Reagan était passé maître dans l'art de faire des plaisanteries par lesquelles il se dévalorisait. Avec l'énorme quantité d'anecdotes qu'il possède au sujet de son âge et de sa mémoire sélective, il peut faire rire n'importe quel auditoire. J'ai appris, par expérience, que me rebaisser—l'humilité étant attrayante—est le meilleur genre d'humour qui soit; cela crée la sympathie, humanise n'importe quel message, et met les gens à l'aise.

C'est pourquoi nous aimons tellement tous le sénateur Barootes. M. Udall poursuit en disant:

> Les plaisanteries où l'on se dénigre ont en plus l'avantage de vacciner quelqu'un contre le narcissisme. Lorsque mon ego veut prendre une importance démesurée, je le dégonfle avec une anecdote qui remonte au début de la campagne présidentielle de 1976, une anecdote comme celle-là: C'était au New Hampshire, à des milliers de milles de chez moi, et mon auto était prise dans la neige. Ma conseillère insiste alors pour que j'aille serrer quelques mains chez un barbier, tout près. J'y entre donc, en disant: «Mo Udall, je suis candidat à la présidence» et le barbier de répliquer: «Ouais, je sais. Nous plaisantions justement à ce sujet ce matin».
>
> Dans la même veine, si un journaliste ou vos adversaires plaisantent à votre sujet, la meilleure chose à faire est de récupérer cette plaisanterie et de la raconter vous-même. Il y a une couple d'années, George Bush est allé assister à une série de funérailles de dignitaires étrangers. Bientôt, on a commencé à lui accoler l'expression suivante: «Vous mourez, nous serons là». Plutôt que de s'en offusquer, Bush a récupéré la plaisanterie, et a commencé à l'utiliser partout où il allait, au sujet de lui-même, et il n'a jamais manqué de s'attirer des rires d'appréciation.
>
> L'humour par lequel on s'efface en quelque sorte peut aussi être la meilleure façon pour un politicien de se tirer d'affaire dans une situation délicate. Un membre respecté de la Chambre des représentants est homosexuel et il arrive parfois qu'on l'interpelle en lui demandant s'il pratique toujours l'homosexualité. Sa réponse habituelle est toujours: «Si je pratique . . . ?, non, je n'ai pas besoin de pratiquer—depuis le temps . . .»

● (1730)

La partie suivante porte sur des plaisanteries à caractère sexiste, ce qui est tabou. J'en ai relaté quelques-unes qui pourraient intéresser quelques honorables sénateurs, mais j'y reviendrai plus tard.

Pour en revenir au sujet, je veux aborder un mémoire qui est un supplément à un autre mémoire sur la réforme de la taxe de vente au Canada, dont l'auteur est M. Robert M. Clark. M. Clark est professeur émérite à la Faculté des sciences économiques de l'Université de la Colombie-Britannique. Il est bien connu en Colombie-Britannique, et dans certains cercles à Vancouver, en particulier. Je prendrai la liberté de consigner son mémoire au procès-verbal en son nom. Dans son introduction, il dit:

> Dans une lettre datée du 24 mai 1990, adressée à mon collègue, M. Sam Ho, l'ancien chef du département des sciences économiques à l'Université de la Colombie-Britannique, M. Timothy Ross Wilson, greffier du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, soulève plusieurs questions au sujet de la taxe sur les produits et services. Le comité est intéressé à obtenir des réponses à ces questions de la part d'économistes travaillant en milieu universitaire et spécialisés dans le domaine des finances publiques. J'ai reçu une copie de cette lettre au début de juin.
>
> Je suis l'un de ces économistes, et je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à ces questions. J'ai obtenu un premier diplôme en sciences commerciales et un baccalauréat avec spécialisation en sciences économiques à l'Université de la Colombie-Britannique, et j'ai aussi fait mon doctorat en économie à Harvard, où je me suis spécialisé dans le domaine des finances publiques. De l'automne 1946 à 1985, j'ai eu le plaisir d'enseigner dans

ce domaine à la Faculté d'économie de l'Université de la Colombie-Britannique.

En septembre dernier, j'ai fait parvenir un exemplaire de mon volumineux mémoire sur la réforme de la taxe de vente à M. Timothy Ross Wilson, ainsi qu'au Comité permanent des finances de la Chambre des Communes. Madame Francine St-Jean, du Bureau du Comité sénatorial, m'a fait parvenir un accusé de réception daté du 6 juin 1990.

Si je comprends bien, vous désirez recevoir tous les mémoires pour le 29 juin. Le temps qui est alloué ne me permet pas de répondre aux questions que vous avez soulevées et de réviser en même temps en profondeur mon mémoire à la lumière des modifications qui ont été apportées au projet de loi avant le 10 avril 1990, le jour où il a été adopté en troisième lecture par la Chambre des communes,

Dans ce supplément à mon mémoire, j'entends:

a) Répondre à quelques-unes des questions que vous avez soulevées.

b) Insister sur un certain nombre de recommandations précises.

Avant de répondre à vos questions, je veux faire ressortir quelques points particuliers.

1. Compte tenu des déficits annuels considérables qu'a accumulés le gouvernement fédéral au cours des douze dernières années, il est grandement souhaitable de réduire le déficit annuel d'une manière importante chaque année pendant une certaine période.

En nous fondant sur les comptes nationaux, ce qui offre une base de comparaison plus large et par conséquent meilleure, on peut constater que le déficit annuel fédéral a été réduit de 31,7 milliards de dollars en 1985, à 23,6 milliards de dollars en 1989. Mais, malgré cette réduction, la dette nationale et les intérêts sur cette dette ont continué d'augmenter plus rapidement que les revenus du pays. Au cours de l'exercice ayant pris fin le 31 mars 1990, le gouvernement fédéral a déboursé presque 40 milliards de dollars en intérêts et autres frais. Cela équivaut à environ 1 500 $ par Canadien.

2. Je pense que c'est à ceux qui s'opposent à la taxe sur les produits et services qu'il revient de dire quelles mesures ils prendraient pour faire en sorteòue le déficit fédéral accapare une proportion beaucoup moindre des revenus du pays, en pourcentage, au cours de chacune des années à venir.

3. Lorsque je lis les débats qui ont eu lieu à la Chambre des communes au cours des dernières années, je suis étonné par l'insistance des députés pour que le gouvernement dépense davantage. Par exemple, on voudrait que le gouvernement consacre davantage à la protection de l'environnement, aux garderies, à l'aide aux agriculteurs et aux pêcheurs, aux services de santé pour les sidatiques, à la recherche, au recyclage des travailleurs. Comment peut-on conscilier cela avec la réduction du déficit permanent du gouvernement fédéral?

La réponse en partie a été de réduire la croissance de l'ensemble des dépenses fédérales. De 1985 à 1989, les dépenses fédérales, exprimées en pourcentage du produit intérieur brut, ont été réduites chaque année, de 24 p. 100 à 21,6 p. 100.

4. Mais, la plus grande partie de la réduction des déficits inacceptables a été accomplie en augmentant les taxes, notamment l'impôt sur le revenu des particuliers.

La proportion des recettes fiscales du gouvernement fédéral que représente cet impôt a augmenté, de 40,4 p. 100 qu'elle était, en 1978, à un sommet jamais égalé de 49 p. 100 en 1989.

Au cours des années 1980, la plupart des gouvernements provinciaux ont aussi relevé leurs taux d'impôt sur le revenu des particuliers comme l'indiquent les renseignements qui suivent. Le Québec est exclu, parce que le gouvernement de cette province perçoit ses propres impôts. Pour les résidents du Québec, dont les revenus dépassent 40 000 $, les taux d'impôt provinciaux sont considérablement plus élevés qu'en Ontario ou en Colombie-Britannique.

Il y a ensuite, dans le mémoire, un tableau indiquant le pourcentage de l'impôt fédéral de base sur le revenu des particuliers que représente le taux d'impôt provincial, et le changement qu'il y a eu entre 1988 et 1989. Pour Terre-Neuve, le taux d'impôt est passé de 58 p. 100, en 1980, à 61 p. 100, en 1989. Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, il est passé de 51,1 p. 100, en 1980, à 57 p. 100, en 1989. Pour la Nouvelle-Écosse . . . de 52,5 p. 100 à 56,5 p. 100, entre 1980 et 1989. Pour le Nouveau-Brunswick . . . de 52,4 p. 100 à 60 p. 100. Pour l'Ontario, de 44 p. 100 à 52 p. 100, tandis que pour le Manitoba, de 54 p. 100 à 52 p. 100. Dans le cas de la Saskatchewan, de 53 p. 100 à 50 p. 100. En Alberta, de 38,5 p. 100 à 46,5 p. 100. Et en Colombie-Britannique, de 44 p. 100 à 51,5 p. 100.

5. Dans le tableau suivant, on compare l'utilisation de l'impôt sur le revenu des particuliers par les gouvernements à tous les niveaux du Groupe des Sept, et la moyenne pour 22 pays qui sont membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, en 1977 et 1987, la dernière année pour laquelle des chiffres sont æ disponibles.

Deux éléments de comparaison sont utilisés. Le premier est la proportion de l'assiette fiscale que représente l'impôt sur le revenu des particuliers, en pourcentage. Le second est la proportion du produit intérieur brut que représente l'impôt sur le revenu des particuliers, en pourcentage.

Vient ensuite, dans le mémoire, un tableau duk pourcentage de l'assiette fiscale et du produit intérieur brut que représente l'impôt sur le revenu des particuliers en 1977 et 1987, et les variations qui se sont produites pour le Groupe des Sept et les 22 pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques. Ce sont des chiffres qui donnent la proportion de l'assiette fiscale qu'ont représenté les impôts sur les revenus des particuliers en 1977 et 1987.

Le Canada est passé de 32,6 p. 100, en 1977, à 38,7 p. 100, en 1987. Aux Etats-Unis, le pourcentage est passé de 33 p. 100 à 36,2 p. 100. Pour les pays de l'OCDE, la moyenne est passée de 31,6 p. 100, en 1977, à 30,7 p. 100, en 1987. En Allemagne, la proportion est passé de 31,1 p. 100, en 1977, à 29 p. 100, en

[Le sénateur van Roggen.]

1987. Au Royaume-Uni,k pendant le règne de Margaret Thatcher, que plusieurs sénateurs d'en face admirent beaucoup, mais qui ne l'imitent pas tellement souvent, la proportion est passée de 35,1 p. 100, en 1977, à 26,6 p. 100 en 1987. Pour l'Italie, de 22,2 p. 100, en 1977, on est passé à 24 p. 100, en 1987. Auk Japon . . . de 22,2 p. 100, en 1977, à 24 p. 100, en 1987. Même si la proportion a augmenté un peu au Japon, elle est encore bien inférieure à ce qui s'est passé au Canada. En France, on est passé de 13,2 p. 100 à 12,7 p. 100. Dans la colonne suivante, il s'agit des «Recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers en pourcentage du PIB» pour les mêmes pays. Au Canada, cette proportion est passée de 10,4 p. 100 à 13,4 p. 100. Aux États-Unis, elle n'a presque pas varié. Elle est passée de 10,1 p. 100 àk 10,9 p. 100. Dans les pays de l'OCDE, elle a augmenté en moyenne d'une fraction de 1 p. 100, soit de 11,4 p. 100 à 12 p. 100. En Allemagne, elle est passée de 11,8 p. 100 à 10 p. 100. Au Royame-Uni . . . de 12,3 p. 100 à 10 p. 100. Enk Italie, elle a augmenté de 6,2 p. 100 à 9,5 p. 100. Au Japon . . . de 5 p. 100 à 7,3 p. 100, et en France de presque rien, de 5,2 p. 100 à 5,3 p. 100.

• (1745)

Je ne dis pas que certains de ces autres pays n'ont pask d'autres formes de revenus, mais il est intéressant de constater que dans quelques unes des économies les plus dynamiques du monde, les revenus tirés des impôts sur lek revenu des particuliers diminuent ou se situent à la moitié des nôtres.

L'une des principales conclusions à tirer de ce tableau est qu'en 1987, le Canada a eu davantage recours à l'impôt sur le revenu des particuliers que les six autres nations du groupe des Sept, ou que les 22 pays de l'OCDE, en moyenne. Parmi le groupe des Sept, la proportion va de 12,7 p. 100 pour la France, à 38,7 p. 100 pour le Canada.

La moyenne pour les 22 pays de l'OCDE, est de 30,7 p. 100. Ce sont, en effet, des écarts considérables. Pendant cette décennie, le Canada a utilisé davantage l'impôt sur le revenu des particuliers que les nations de l'OCDE, en moyenne, ou que les autres pays du groupe des Sept, à l'exception de l'Italie. L'utilisation de cet impôt, en proportion de l'ensemble de l'assiette fiscale, a été réduite, en général, pour la moyenne des nations de l'OCDE, par la France, l'Allemagne, et particulièrement par le Royaume-Uni.

En 1987, l'impôt sur le revenu des particuliers a absorbé un pourcentage plus élevé du produit intérieur brut au Canada que dans n'importe quel autre pays du groupe des Sept ou que les 22 pays de l'OCDE, en moyenne. Le pourcentage a été de 13,4 p. 100 au Canada, tandis qu'aux États-Unis, il a été de 10,9 p. 100, ainsi qu'en Allemagne, de 10 p. 100, au Rouyaume-Uni, et de 7 p. 100 au Japon.

La plupart des critiques de la taxe sur les produits et services soutiennent que nous devrions à l'avenir avoir encore davantage recours à l'impôt sur le revenu des particuliers qu'à l'heure actuelle. Je vous demande s'il est sage, à une époque où la concurrence augmente d'une manière inévitable à l'échelle mondiale, d'adopter une telle solution quand nous le faisons déjà davantage que les principales nations avec lesquelles nous sommes en concurrence.

En 1989, le ministre des Finances estimait que pour l'exercice financier 1991-1992, la taxe de vente actuelle et quelques autres petites taxes d'accise produiraient presque 19 milliards de dollars de revenus. Je pense que c'est un chiffre assez généralement accepté, et que nombre d'entre nous ont entendu répéter au cours des derniers mois . . . 18 milliards de dollars, 19 milliards, 20 milliards, au plus. La nouvelle taxe proposée, après déduction du crédit remboursable au titre de la taxe de vente et de la ristourne accordée aux acheteurs de nouvelles maisons, devrait rapporter 20,8 milliards de dollars. N'oubliez pas ces chiffres en considérant des solutions de rechange à la taxe actuelle et à la taxe proposée.

Au sujet des propositions qui voudraient que l'on ait encore davantage recours à l'impôt sur le revenu des particuliers, je vais faire quelques observations sur trois propositions visant à supprimer la taxe de vente actuelle et la taxe sur les produits et services, et à les remplacer en grande partie ou complètement par une augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers.

La moins convaincante de ces trois propositions est de remplacer toutes les taxes de vente en augmentant l'impôt sur le revenu des particuliers que doivent payer les mieux nantis. Mais qui sont-ils? Combien y en a-t-il? En 1987, la dernière année pour laquelle des renseignements sont disponibles à cet égard, le ministère du Revenu national rapportait que 229 000 particuliers ont remis une déclaration d'impôt sur lequel ils avaient indiqué un revenu net de 80 000 $ au plus. Ces déclarations d'impôt représentaient 1 p. 100 des déclarations qui avaient été déposées cette année-là. Les revenus imposables de ces contribuables s'élevaient à 24 millions de dollars, au total, ou représentaient 11 p. 100 de la totalité du revenu imposable de tous les contribuables ayant rempli un formulaire d'impôt.

Je pense souvent qu'il convient de ne pas oublier, honorables sénateurs, lorsque nous discutons de sujets comme celui-là, ou de quelque autre sujet d'intérêt public pour le pays, que nous faisons tous partie, presque sans exception, de par nos revenus de sénateurs, sans compter tous les autres revenus que nous pouvons avoir, importants ou non, comme tous les hauts fonctionnaires, en partant du sous-ministre adjoint, tous les députés, tous les avocats, médecins, comptables agréés, gens d'affaires, hauts dirigeants, etc., nous faisons donc tous partie de cette proportion de 1 p. 100 des contribuables canadiens qui déposent une déclaration d'impôt. Il y a 99 p. 100 de la population dont les revenus sont inférieurs aux nôtres, ici, et à ceux des professionnels que j'ai mentionnés, entre autres.

Supposons que cette année-là, le gouvernement fédéral ait prélevé 4 p. 100 d'impôt de plus sur les revenus nets dépassant 80 000 $. Supposons, de plus, qu'aucun gouvernement provincial ne leur ait imposé une augmentation d'impôt comparable. Enfin, supposons que le revenu total imposable indiqué par ces particuliers demeure inchangé, malgré l'augmentation du taux d'impôt. Dans ces circonstances favorables, le gouvernement fédéral aurait vu augmenter ses recettes fiscales d'environ 256 millions de dollars en 1987.

En 1989-1990, en retenant les mêmes hypothèses quelque peu irréalistes, ces 4 p. 100 de plus d'impôt sur le revenu net de 80 000 $ ou plus de ces particuliers auraient généré environ 350 millions de dollars de plus dans les coffres de l'État. Cela me porte à conclure que même des augmentations à caractère punitif de l'impôt sur le revenu des particuliers sur les revenus les plus élevés ne généreraient même pas le cinquième des 19 milliards de dollars que rapporte la taxe de vente actuelle ou des 20 milliards de dollars de recettes que devrait rapporter la taxe sur les produits et services.

La deuxième proposition est la taxe unique de Dennis Mills, le député de Toronto qui représente la circonscription de Broadview-Greenwood. Le résumé qui suit de ses idées est tiré de son livre intitulé *The Single Tax*, qu'il a publié en 1990.

a) Les impôts qui sont actuellement imposés sur les revenus personnels et les revenus des sociétés seraient remplacés par un régime fiscal unique qui aurait deux formes d'impôt—un impôt personnel et un impôt sur les revenus d'affaires. Ces impôts seraient complètement intégrés. Tous les revenus seraient considérés comme des revenus d'affaires ou des revenus personnels, et seraient imposés en conséquence, au même taux fédéral de 25 p. 100.

b) L'impôt sur les revenus personnels porterait sur tous les revenus de salaire, rétribution, pensions, dividendes, intérêts et gains en capital. Les gains en capital net seraient complètement assujettis à l'impôt. Toutes les autres formes de revenus seraient taxées comme revenus d'affaires.

c) Toutes les déductions et tous les crédits seraient éliminés, sauf:

i) un crédit d'impôt de base sur les revenus personnels, qui s'établirait entre 2 800 $ et 3 400 $ pour une personne handicapée;

ii) un crédit d'impôt au titre du conjoint, qui s'établirait à 1 200 $ moins 25 p. 100 du revenu du conjoint excédant 9 600 $;

iii) un crédit d'impôt pour les personnes de 65 ans et plus;

iv) un crédit correspondant à 25 p. 100 des cotisations totales au régime de pensions du Canada, au régime de rentes du Québec et à l'assurance-chômage;

v) dans le cas des RÉER, un crédit d'impôt correspondant à 25 p. 100 de la contribution, jusqu'à un maximum de 1 875 $;

[Le sénateur van Roggen.]

• (1800)

(vi) un crédit d'impôt pour dons de charité de 25 p. 100 jusqu'à un maximu de 1 p. 100 du revenu total net; et

(vii)Un crédit d'impôt pour enfants remboursable de 1 200 $ moins 25 p. 100 des revenus dépassant 9 600 $ pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans.

d) Les entreprises se verraient attribuer le même crédit pour dons de charité que les particuliers, c'est-à-dire 25 p. 100 des contributions jusqu'à un maximum de 1 p. 100 du revenu total net.

e) Toute perte d'entreprise pourrait être reportée indéfiniment.

f) À ce sujet, je cite directement:

Toutes les entreprises, petites ou grandes, seraient traitées de la même façon. Conglomérats, boutiquiers, négociants, propriétaires fonciers, médecins rempliraient un formulaire ne comportant pas plus de 11 lignes. Il n'y aurait pas de calculs délicats, il ne faudrait pas s'adresser à des conseillers fiscaux, parce que toutes les complications—déductions pour intérêts, crédits d'impôt pour investissements et tableaux compliqués de la déduction pour amortissement—auraient disparu.

g) Nous avons proposé, par souci de simplicité, un taux d'amortissement unique de 20 p. 100 s'appliquant à toutes les catégories [de biens amortissables] . . .

Il se peut qu'il soit préférable, pour modifier ces modes de stimulation, de distinguer plusieurs catégories, en tenant compte des différences dans la vie économique des diverses sortes d'investissements.

h) En réponse à une question sur la raison pour laquelle l'impôt unique qu'il propose ne serait pas appliqué aux revenus provenant de l'étranger, M. Mills répond:

Un revenu gagné à l'étranger est imposé dans le pays où il est gagné. S'il fait alors l'objet d'une double imposition au Canada, il se voit appliquer au Canada un crédit pour impôt étranger, conformément aux accords signés avec d'autres pays. C'est donc simplement une complication supplémentaire et inutile.

M. Mills est convaincu que sa proposition d'impôt unique serait sans conséquence sur les recettes gouvernementales pour ce qui est de remplacer aussi bien l'impôt sur le revenu personnel actuel que l'impôt sur le revenu des sociétés. Il prétend que ses prévisions sont plutôt prudentes, puisqu'il n'a pas pris en considération

—les recettes dues au fait que l'économie souterraine referait surface, et

—les recettes dues aux augmentations de productivité.

Il écrit:

L'introduction d'un système fiscal unique donnerait libre cours à l'esprit d'entreprise au Canada en éliminant les déformations et les modalités décourageantes contenues dans le régime fiscal actuel. Le gouvernement pourrait se concentrer sur son rôle de gouvernement au lieu de retoucher le régime fiscal. Il pourrait consacrer plus de temps à décourager les entreprises irresponsables . . .

Cela pourrait se traduire par une croissance économique sans précédent, du fait que . . . les entreprises redécouvriraient des principes économiques sains.

M. Mills identifie des défauts dans le système actuel de taxe fédérale sur les ventes:

Il est certainement vrai que la taxe sur les ventes des fabricants doit être remplacée. Elle constitue un handicap pour les fabricants canadiens essayant de faire face à leurs concurrents sur les marchés internationaux. C'est également une taxe indirecte cachée aux consommateurs.

L'une des vertus de la TPS devait être sa visibilité, mais celle-ci s'est perdue en cours de route. Le document continue:

M. Mills est tellement sûr que l'impôt unique proposé stimulerait la croissance économique au Canada que

. . . la TVF pourrait être éliminée progressivement en trois ans au maximum.

Cela veut dire que la raison fondamentale justifiant l'introduction de la TPS n'existerait plus.

J'admire l'idéalisme qui anime cet ouvrage et je suis convaincu qu'une grande simplification de l'impôt sur le revenu personnel et sur celui des sociétés se traduirait par une augmentation importante du revenu personnel des Canadiens. Mais je ne partage pas son objectif d'éliminer toute taxe fédérale générale sur les ventes pour ce qui a trait à la consommation personnelle. Je dirai plus tard pourquoi je suis en faveur d'une telle taxe comme complément de l'impôt sur le revenu personnel, qui, je l'espère, continuera pendant longtemps d'être la source principale du revenu du gouvernement fédéral.

Les difficultés politiques que susciterait la réalisation de certaines des modifications proposées par M. Mills sont énormes. Je vous en donnerai quelques exemples.

En 1987, le taux moyen d'impôt fédéral sur le revenu personnel n'atteignait 20 p. 100 que si le contribuable avait un revenu net de 40 000 $. Il ne dépassait 25 p. 100 que pour un revenu net égal ou supérieur à 90 000 $. En fait, le concept de revenu imposable en 1987 au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu était différent à de nombreux égards de ce que propose M. Mills. Par exemple, d'après la Loi de l'impôt sur le revenu, les particuliers peuvent réclamer une déduction pour frais médicaux et dentaires si ceux-ci dépassent 3 p. 100 du revenu net. Les particuliers peuvent également, dans certaines limites précises, être autorisés à déduire les contributions qu'ils font à des régimes de pension. Je ne me laisse pas convaincre par M. Mills quand il préconise d'autoriser les particuliers à obtenir un crédit d'impôt pour les cotisations à des REÉR, tout en refusant de leur accorder des crédits similaires pour des cotisations à un régime de pension pour employés.

J'admire le vigoureux idéalisme qui entraîne M. Mills à proposer que l'on impose toutes les sociétés au même taux. Pour l'année civile 1990, le taux de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés variait de 12,84 p. 100 pour les sociétés privées sous contrôle canadien pour la partie de leur revenu d'entreprise net inférieur à 200 000 $ à 28,84 p. 100 pour les entreprises de plus grande taille s'occupant d'activités autres que la fabrication et la transformation. Il y a beaucoup plus d'entreprises dans la catégorie à taux inférieur que dans la catégorie à taux supérieur. Je ne crois pas qu'une telle discrimination soit équitable. Mais une proposition présentée à la Chambre des communes visant à doubler presque le taux d'imposition des petites entreprises tout en diminuant un peu le taux appliqué aux grandes entreprises entraînerait les partis politiques à la Chambre des communes à faire mutuellement de la surenchère en vantant les vertus des petites entreprises et en recommandant le maintien de la forte discrimination exercée à l'endroit des grandes entreprises.

(3) L'Institut de recherches politiques a publié en février 1990 une étude très poussée sur une formule de rechange à la taxe sur les produits et services. L'auteur de cette étude, *Searching For An Alternative To The GST*, est Neil Brooks, membre de la faculté de droit *Osgoode Hall*, de l'Université York.

Le professeur Brooks commence par la déclaration suivante:

Il est communément admis qu'il n'y a plus rien à faire pour rectifier la TVF et qu'elle devrait être annulée.

Il analyse les rejets et les arguments en faveur d'une taxe générale sur les ventes telle que la taxe sur les produits et services. Ses propositions constructives en faveur du remplacement de cette taxe sont notamment:

(i) L'élimination des plans relatifs à une quelconque taxe sur les produits et services permettra d'économiser le coût d'un crédit remboursable pour taxe de vente pour les ménages ayant un revenu inférieur à un certain niveau ainsi que le coût d'un remboursement d'impôt à la plupart des acheteurs de maisons neuves.

Il aurait pu ajouter, au paragraphe «(i)», le coût des crédits et des remboursements pour taxe de vente pour toutes les catégories d'entreprises dont les revenus sont imposables, puisque c'est, je suppose, ce qui nécessite l'embauche de plusieurs milliers de nouveaux fonctionnaires. Il continue, comme suit:

(ii) Augmentation de deux milliards de dollars des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés. Il assure que cela est justifié parce que la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants leur donnera des revenus imprévus. On pourrait réaliser cette économie en partie en supprimant le taux le plus bas de l'impôt sur les sociétés pour la fabrication et la transformation. On pourrait également réaliser des économies en supprimant certains stimulants fiscaux accordés aux sociétés, en augmentant l'impôt sur les grandes sociétés ou en établissant un impôt minimal pour les sociétés.

Un impôt minimal pour les sociétés est quelque chose qu'a promis le gouvernement actuel, mais qu'il n'a pas encore présenté. Il continue ensuite comme suit:

> (iii) Augmentation des taxes d'accise sur les boissons alcoolisées, les produits du tabac et l'essence, de telle façon que la taxe prélevée sur ces produits ne soit pas diminuée à la suite de la suppression de la taxe actuelle sur les ventes des fabricants. Il estime que l'on pourrait ainsi obtenir 2,3 milliards de dollars.
>
> (iv) Avec la suppression de la taxe de vente actuelle, le secteur gouvernemental, qui paie maintenant environ 2,8 milliards de dollars par an de taxe de vente pour ces achats, pourrait se contenter d'un revenu inférieur d'autant.
>
> V. Lorsque tous ces changements, ainsi que quelques autres mineurs, auront été apportés, il conclut qu'il sera seulement nécessaire de collecter 10,5 milliards en 1991 pour que le système reste sans incidence sur les recettes.
>
> La surtaxe supplémentaire de 3 p. 100 sur les revenus élevés serait remplacée par une surtaxe générale de 21 p. 100. Cela aura pour effet d'augmenter le taux de base de l'impôt sur le revenu fédéral de 2,7 points de pourcentage, le taux moyen de 4,2 points, et le taux le plus élevé de 4,6 points.
>
> Si, pour simplifier les choses, on part de l'hypothèse que le taux moyen d'impôt provincial sur le revenu est 55 p. 100 de l'impôt fédéral, et si l'on ne tient pas compte des surtaxes fédérales et provinciales spéciales, le taux d'impôt sur le revenu en 1991 serait:
>
> pour le fédéral, jusqu'à 27 500 $, 20,6 p. 100; fédéral et provincial, 30,4 p. 100; de 27 500 $ à 55 000 $, de 31, 5 p. 100 à 46,5 p. 100; 55 000 $ et au-dessus, 35 p. 100 et, si l'on inclut le provincial, 52 p. 100.

Commentaires:

Si la taxe fédérale actuelle sur les ventes défavorise les fabricants canadiens par rapport aux fabricants étrangers, comme c'est certainement le cas, . . . pourquoi la suppression de cette discrimination devrait-elle justifier une augmentation de la taxe imposée aux fabricants canadiens sous prétexte qu'ils vont réaliser des profits exceptionnels?

Il ne fait ni ici ni nulle part ailleurs dans cette étude de recommandations possibles visant à la réduction du déficit fédéral annuel. C'est un objectif auquel pourrait contribuer utilement la taxe sur les produits et services.

Le professeur Brooks examine ensuite les arguments favorables au remplacement de la taxe fédérale de vente au niveau des fabricants par une taxe sur les produits et services. Comme un avocat défendant la cause de son client, l'impôt sur le revenu personnel, devant jury, il ne reconnaît aucune valeur particulière à l'un quelconque des arguments présentés par son adversaire, la taxe sur les produits et services.

Passons en revue chacun des arguments en faveur de la taxation de la consommation personnelle qu'il nous recommande.

(i) Rééquilibrer les sources de recettes du gouvernement. Il reconnaît que le Canada perçoit une part nettement plus importante de ses taxes sous forme d'impôt sur le revenu que la plupart des pays de l'OCDE, alors qu'il dépend moins fortement des contributions de sécurité sociale. Il ajoute:

> . . . Les États-Unis, dont les détaillants sont maintenant les concurrents des détaillants canadiens, ne dépendent que fort peu d'une taxe générale sur les ventes . . . la plupart des pays de l'OCDE qui prélèvent une part de leurs recettes sous forme de taxe régressive sur la consommation, accumulent également une partie de ces recettes grâce à une forme ou une autre d'impôt sur la fortune touchant exclusivement les personnes très riches. Le Canada est l'un des deux seuls pays de l'OCDE à ne pas avoir de taxe générale sur la fortune ou les transferts de fortune.

Commentaires:

En 1987, les gouvernements du Canada ont obtenu au moyen des taxes générales sur la consommation des recettes égales à 4,9 p. 100 du produit intérieur brut, contre un chiffre moyen de 6,4 p. 100 pour les pays de l'OCDE. Les gouvernements locaux au Canada dépendaient plus des taxes foncières que les gouvernements locaux de la plupart des pays de l'OCDE. Le résultat en était que, en 1987, les taxes sur les biens, y compris les droits de succession et les taxes annuelles sur la fortune, se montaient à 9,2 p. 100 des recettes fiscales du Canada, contre 5,5 p. 100 pour la moyenne des 23 pays de l'OCDE.

Si les recettes et l'impôt sur le revenu personnel augmentaient de 10,5 milliards de dollars en 1991, la proportion de recettes fiscales fédérales provenant de cette source augmenterait de façon importante. Cela créerait un écart encore plus grand que celui qui existe à l'heure actuelle entre le fardeau imposé par l'impôt sur le revenu personnel au Canada et le fardeau représenté par cet impôt dans les autres pays avec lesquels nous sommes en concurrence directe. Je pense que le professeur Brooks rejette cette préoccupation de façon peu convaincante.

(ii) Rendre le régime fiscal plus équitable. Il écrit:

> Il est communément établi que les taxes à la consommation sont inéquitables: la consommation représentant une fraction de plus en plus petite du revenu au fur et à mesure que celui-ci augmente, les personnes à faible revenu consacrent nécesairement un pourcentage plus important de leur revenu à une telle taxe que les personnes recevant un revenu élevé. Toutefois, un certain nombre de commentateurs, en particulier des économistes, ont avancé qu'une taxe à la consommation est en fait plus juste qu'une taxe sur le revenu.

En tant qu'économiste spécialisé dans les finances publiques, je ne plaide pas en faveur de la proposition générale suivant laquelle il est plus juste d'imposer les gens sur la valeur des produits et services qu'ils utilisent dans l'économie plutôt que sur la valeur de ce qu'ils contribuent à l'économie. Comme je le dirai de façon plus détaillée plus tard, je suis d'avis que, lorsque les gouvernements, à tous les paliers, au Canada, dépensent plus de 40 p. 100 du produit intérieur brut—comme c'est le cas chaque année depuis 1980—il est indiqué de compléter l'impôt sur le revenu personnel, source principale de

revenu du gouvernement fédéral, par un impôt général sur la consommation personnelle.

Je n'avance pas cet argument en le justifiant par la supériorité morale de l'épargne par rapport au fait de vouloir consommer ces ressources sur le moment. Il continue en disant que cet argument moral semble s'appuyer sur la notion suivant laquelle un consommateur épuiserait quelque chose. Mais contrairement aux implications contenues dans cet argument, lorsque l'on consomme des produits et services, on ne «retire» bien sûr rien à l'économie. Les produits et services ont peut-être disparu, mais le prix de ces produits est maintenant entre les mains de quelqu'un d'autre . . . L'épargne n'est pas plus vertueuse que la consommation. La consommation n'est pas une façon de s'approprier des ressources de la collectivité.

Commentaire

C'est un argument confus.

Je serais certainement d'accord avec cela.

L'acte typique de consommation comporte le recours à des biens ou des services, ou aux deux. Cela est vrai, que nous envisagions la consommation de hamburgers chez McDonald, ou d'un service hospitalier fourni dans un hôpital public.

Pour ce qui est de l'équité, le professeur Brooks présente également le commentaire suivant:

En appuyant la TPS, le gouvernement a ajouté un élément nouveau à cet argument en donnant l'impression qu'il est plus équitable de taxer la consommation, parce que les gens ont le choix d'économiser ou de consommer et, alors, de payer la taxe. Or, pour les gens à faibles revenus, et même pour la plupart des gens à revenus moyens, l'option de réaliser des économies n'a en fait aucun sens. Il leur faut consommer la totalité de leurs revenus pour simplement survivre à un niveau de vie correct.

Commentaire

Le professeur Brooks exagère. Vous prenez un ménage moyen, tant du point de vue de son revenu que du nombre de ses membres. Dans la plupart des cas, ceux-ci ont le choix de décider s'ils veulent remplacer leur vieux poste de télévision cette année ou s'ils préfèrent attendre à l'année prochaine. D'après une étude de recherche sur le marché publiée par Statistique Canada en 1990, 78,4 p. 100 des ménages canadiens avaient au moins une automobile en 1988. Ils ont donc normalement cette option. L'un des avantages importants d'une taxe générale à la consommation en tant que supplément de l'impôt sur le revenu personnel est que cela donne à une majorité de consommateurs un nombre plus grand d'options quant à la façon de dépenser leurs revenus que si le gouvernement s'appuyait presque exclusivement sur l'impôt sur le revenu personnel.

(iii) Améliorer les mesures d'encouragement au travail

• (1810)

On revient à nouveau au professeur, qu'il cite. Voici:

Il écrit:

Le fait de passer à des taxes à la consommation, qui tiendront compte d'une diminution éventuelle de l'imposition sur le revenu se traduira par une augmentation de l'effort de travail, dit-on parfois . . . Cet argument . . . suppose que les taux d'imposition ont une certaine influence sur l'encouragement au travail. Théoriquement parlant, les travailleurs imposés à un faible taux peuvent soit travailler moins, puisqu'ils ont besoin d'un revenu inférieur pour maintenir leur niveau de vie à son niveau existant, soit travailler plus fort puisqu'ils peuvent gagner plus de revenu après impôt pour chaque heure travaillée. Les études empiriques effectuées jusqu'à présent sur cette question ne permettent guère de déterminer lequel de ces effets . . . compensatoires . . . l'emporte.

Mais, même indépendamment de cette question controversée, de façon générale, à moins que les travailleurs ne soient en proie à quelque forme d'illusion fiscale lorsque l'on modifie la répartition des différents types d'impôts, le fait de passer d'un impôt sur le revenu à un impôt sur la consommation ne devrait pas influencer l'encouragement au travail . . . les travailleurs se trouvent dans la même situation après impôt que celui-ci soit prélevé sur les revenus ou sur les biens et revenus consommés; il est donc difficile de voir pourquoi leurs habitudes de travail changeraient face à une telle modification du régime fiscal. En outre, certains . . . avancent que, puisque la taxe générale à la consommation n'a pas d'influence sur le revenu actuellement épargné, cela correspond donc, sur le plan économique, à un impôt prélevé exclusivement sur les salaires.

Commentaire

Je ne pense pas qu'il soit juste ou exact de dire qu'une personne est en proie à une illusion fiscale si elle décide d'effectuer plus de travail rémunéré une fois que son taux marginal d'imposition a été réduit, compte tenu du fait qu'il y a eu une augmentation compensatoire du taux de la taxe générale sur les ventes. Les modifications de la fiscalité ne sont que l'un des nombreux facteurs qui interviennent dans la prise de décisions de ce type. Je pourrais affirmer avec certitude que cela pourrait avoir des effets positifs sur l'effort de travail si le taux maximal de l'impôt sur le revenu combiné fédéral et provincial dépassait 60 p. 100, mais je ne peux pas effectuer une telle prédiction avec autant d'assurance si le taux marginal combiné maximum était notablement plus faible.

L'argument catégorique avancé par le professeur Brooks et suivant lequel une taxe générale à la consommation est l'équivalent économique d'un impôt sur les salaires me paraît peu convaincant. Une taxe générale à la consommation est payée à partir de dividendes, d'intérêts, ou de pensions de la même façon que si elle est payée par les personnes dont la seule source de revenu est un salaire.

(iv) Améliorer les mesures d'encouragement à l'épargne.

Je cite ce qu'il nous dit dans cette étude à ce sujet:

L'un des principaux arguments avancés par le gouvernement en faveur de la taxe sur les produits et services est que, étant une taxe à la consommation plutôt que sur le revenu, elle se traduira par un niveau plus élevé de l'épargne privée, et donc, par un niveau plus élevé de création du capital . . . soit, pour finir, un niveau de vie plus élevé pour l'ensemble des Cana-

diens . . . chacun des maillons de ce raisonnement . . . soulève de sérieuses questions.

D'abord, il n'y a pas grand-chose qui montre que l'épargne soit trop faible au Canada.

Deuxièmement, si l'on portait un jugement social voulant qu'il faille augmenter l'épargne privée, il est peu vraisemblable que le fait de libérer de l'impôt une partie plus importante du revenu de l'épargne ait un tel effet.

Troisièmement, même si une modification de la composition de l'assiette fiscale en faveur de la consommation augmentait quelque peu l'épargne personnelle, l'effet de l'ensemble de l'épargne sur l'économie serait minime du fait que l'épargne personnelle ne constitue qu'un faible pourcentage de l'épargne totale.

Commentaires

Je vous demande de tenir compte des arguments suivants à l'appui du fait qu'il y a de bonnes raisons de se préoccuper du taux d'épargne personnelle au Canada. D'abord, il y a les données suivantes de Statistique Canada montrant le pourcentage du revenu personnel disponible au Canada épargné de 1979 à 1989.

En 1979, 12,9 p. 100 du revenu disponible était épargné au Canada. En 1980, 13,3 p. 100; en 1981, 15 p. 100; en 1982, 17,8 p. 100; en 1983, 14,6 p. 100; en 1984, 14,8 p. 100; et enfin, au cours des années conservatrices, 13,1 p. 100 en 1985; 10,4 p. 100 en 1986; 9,6 p. 100 en 1987; 9,2 p. 100 en 1988 et 10,2 p. 100 en 1989.

Il poursuit:

On remarque particulièrement que, en 1982, la première année depuis 1954 où les dépenses nationales brutes canadiennes diminuaient en dollars constants, l'épargne personnelle atteignait son niveau le plus élevé depuis la guerre en tant que pourcentage du revenu disponible. Les données ci-dessus donnent à penser que les consommateurs agissent de façon plus indépendante en matière de dépenses que ces arguments ne le laissent entendre.

Comment se situe en fait le taux d'épargne canadien par rapport à celui d'autres pays? Avant de vous présenter des données à ce sujet, je veux faire une distinction entre l'épargne brute et l'épargne nette dans un pays. Chaque nation doit produire au sein de ses frontières ou emprunter à l'étranger une quantité suffisante de capital pour couvrir l'amortissement et l'épuisement de ses constructions, machines, mobiliers, équipements et ressources naturelles. Il faut également compter sur l'épargne pour augmenter la quantité de capital. Une telle épargne constitue l'épargne nette. Compte tenu de cette distinction, je pense que c'est l'épargne nette, et non pas l'épargne brute, qui est l'élément le plus pertinent en matière de comparaison internationale.

On trouve alors le tableau 2, qui représente l'épargne nette en tant que pourcentage du produit national brut de 1971 à 1987 dans un certain nombre de pays de l'OCDE. Il s'agit de l'épargne nette en tant que pourcentage du PNB. La première colonne représente la période de 1971 à 1980, la colonne suivante les chiffres de 1981 à 1987, et la dernière colonne les chiffres de 1987, qui sont plus élevés que la moyenne de la décennie.

En Suisse, cette épargne nette était de 19,4 p. 100 de 1971 à 1980, pour atteindre 20,2 p. 100 lors de la dernière décennie et 22,9 p. 100—chiffre très élevé—en 1987.

Le Japon, nous le savons tous, a traditionnellement des taux d'épargne élevés. On s'y inquiète même à l'heure actuelle de les voir descendre. Ils considèrent cela inquiétant, mais nous aussi. Le chiffre était de 24,6 p. 100 de 1971 à 1980, de 20,2 p. 100 lors de la dernière décennie et de 21,3 p. 100 l'année dernière.

La République fédérale d'Allemagne a des taux d'épargne tout à fait élevés—sauf si on les compare à ceux des deux premiers pays. Le chiffre était de 14,3 p. 100 entre 1971 et 1980, de 10,71 p. 100 au cours de la dernière décennie et de 13 p. 100 en 1987.

Le Canada a atteint un bon chiffre dans la décennie allant de 1971 à 1980, c'est-à-dire 13,3 p. 100. C'est environ la moitié du chiffre du Japon, mais ce n'est pas très loin de celui de l'Allemagne. Toutefois, au cours de la dernière décennie, le chiffre est tombé à une moyenne de 9,4 p. 100. En 1987, à la différence des autres pays qui ont tous vu leurs chiffres augmenter, nous avons continué notre descente et nous en sommes maintenant à 8,5 p. 100. C'est-à-dire que, au lieu d'être au même niveau que l'Allemagne, comme c'était le cas dans les années 70, nous ne sommes plus maintenant qu'à 60 p. 100 de leurs chiffres.

La moyenne des 21 pays de l'OCDE était de 13,5 p. 100 entre 1971 et 1980, puis descendait brutalement à 8,7 p. 100 entre 1981 et 1987, pour se situer à 8,5 p. 100 en 1987. L'Italie atteignait 12,1 p. 100 dans la décennie 1971-1980 alors que le chiffre descendait à 7,5 lors de la période de 1981-1987.

Honorables sénateurs, mon chef adjoint m'a fait savoir tout à l'heure qu'il voudrait peut-être m'interrompre quelques minutes avant 6 heures. Ce moment est maintenant venu.

LE SÉNAT

M^lle^ JOANNE WILKINSON, PAGE EN CHEF—SA DÉMISSION—FÉLICITATIONS À L'OCCASION DE SA NOUVELLE CARRIÈRE

L'honorable Royce Frith (Chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, j'ai parlé à nos dirigeants du fait de vous présenter une bonne nouvelle ainsi qu'une mauvaise nouvelle. Je commencerai par cette dernière.

La mauvaise nouvelle est que notre page en chef, Joanne Wilkinson, nous quittera bientôt de façon imprévue, c'est-à-dire plus tôt qu'elle ne l'avait prévu. Elle participera peut-être encore à une équipe de nuit, mais je crois que c'est la dernière occasion que nous avons de dire quelque chose pendant la journée. Voilà donc la mauvaise nouvelle.

La bonne nouvelle est la raison de son départ.

Le sénateur Doody: Elle en a assez de l'équipe de nuit.

Le sénateur Frith: Il est intéressant que vous signaliez cela, car, apparemment, même si je ne pense pas qu'elle apprécie beaucoup l'équipe de nuit, elle m'a bien précisément dit qu'elle souhaitait que nous comprenions tous qu'elle ne s'en allait pas pour une raison ayant quoi que ce soit à voir avec la situation actuelle.

Je suppose que tous les honorables sénateurs savent que les étudiants diplômés attendent naturellement avec impatience l'obtention de leur diplôme et le fait de pouvoir solliciter un emploi dans le domaine pour lequel ils se sont préparés. Joanne semble disposer de talents de cet ordre. Lorsqu'elle a entendu dire qu'existait, au bureau du Secrétaire d'État, une possibilité quant à un emploi qu'elle serait en mesure de remplir une fois son diplôme obtenu, elle a décidé de s'y essayer, pour tenter sa chance. Elle ne s'attendait pas vraiment à réussir dans ces conditions, mais elle a présenté sa candidature comme une sorte d'échauffement pour l'entrevue qu'elle espérait avoir une fois son diplôme obtenu.

Je cite maintenant la lettre qu'elle a adressée au Colonel Doré, notre gentilhomme huissier de la Verge noire:

> On m'a offert un poste temporaire de rédactrice au Secrétariat d'État. Étant donné que la rédaction est un élément clé du cours que je suis, je ne crois pas pouvoir refuser cette possibilité.

Nous avons là à nouveau un exemple de la chance que nous avons d'avoir l'occasion de rencontrer des jeunes gens aussi extraordinaires, qui rendent notre séjour au Sénat encore plus agréable et avec lesquels nous avons toujours entretenu des rapports chaleureux et très familiaux.

Nous avons réellement produit une série remarquable de pages, dont nous pouvons tous être fiers.

Joanne, congratulations, have a good career. Bonne chance. Vous nous manquerez.

Des voix: Bravo!

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je voudrais profiter de cette occasion pour me joindre au sénateur Frith au nom de notre groupe et dire combien nous sommes heureux de vous avoir rencontré, Joanne, et signaler l'amabilité, la générosité et la politesse dont vous avez fait preuve à notre égard. Nous espérons que votre nouvelle carrière sera couronnée de succès.

Des voix: Bravo!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, il est maintenant plus de 6 heures. Je quitte la présidence pour revenir à 8 heures.

La séance est levée jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 heures.

Le sénateur van Roggen: Honorables sénateurs, je vous ai demandé à 17 heures cet après-midi de me pardonner si j'interrompais le flot monotone de mon discours pour vous conter une ou deux anecdotes tirées de l'excellent livre que j'ai lu dernièrement, qui s'intitule *Too Funny to Be President* et dont l'auteur Morris K. Udall, serait lui aussi volontiers porté à la présidence par nombre de ses lecteurs. Je n'ai pas pu le faire comme prévu à 18 heures en raison d'un hommage à rendre et je prendrai donc la liberté de faire une petite diversion de cinq minutes avant de me replonger dans d'arides statistiques ou dans l'un des mémoires que je tiens à aborder par la suite.

Le paragraphe suivant de cet ouvrage s'intitule:

> Les blagues sexistes sont elles aussi taboues.
>
> Les électrices ont fait la différence dans une demi-douzaine d'élections au Sénat en 1986 et c'est à cause d'elles que les démocrates contrôlent aujourd'hui le Sénat. De toute évidence, un homme politique ne peut se permettre aujourd'hui de se mettre à dos les électrices de sa circonscription en racontant des blagues ouvertement sexistes. Étant donné que j'appartiens à une autre génération, moins éclairée, il m'est parfois difficile de savoir si une blague est sexiste ou non. Il n'en reste pas moins que de nombreuses blagues que racontent les hommes sont à n'en pas douter sexistes. Voici un exemple de blague qui est aujourd'hui taboue: lors de la cérémonie de dévoilement d'un buste en l'honneur de Jake Potofsky, des Travailleurs unis du vêtement, une belle femme aux formes généreuses s'approche tout émue de Potofsky pour lui dire: «Ah, monsieur Potofsky, j'ai fait des centaines de kilomètres pour assister au dévoilement de votre buste».
>
> «Madame» lui répondit Jake, plus macho que nature, «croyez-moi, c'est avec plaisir que j'en ferais autant pour vous».

Udall nous donne d'autres exemples en ce qui a trait aux blagues sexistes:

> Bien entendu, toutes les blagues sexuelles ne sont pas sexistes; il y en a qu'on peut raconter sans risquer d'être taxé de personnalité politique sexiste de l'année. Ainsi, Jim Baker a obtenu une année un beau succès au Gridiron en racontant la blague suivante:
>
> «J'ai fait un rêve terrible la nuit dernière: j'ai rêvé que les trois personnages les plus puissants des États-Unis—le Président, le Président de la Chambre et le Directeur de la Réserve fédérale—sont morts subitement. Tous trois se sont retrouvés dans la salle d'attente de St-Pierre.
>
> «Une voix à l'intercom a demandé au Président de passer dans la première pièce. Après être entré, le Président y a trouvé un énorme gorille. Il a alors entendu la voix qui lui a dit: «Ronald Reagan, tu as péché, et tu resteras pour toute l'éternité en compagnie de ce gorille.»
>
> «La même voix, à l'intercom, a alors demandé à Tip O'Neill de passer dans la pièce numéro 2, où se trouvait un chien enragé. La voix a alors dit au président de la Chambre: «Monsieur, vous avez péché et vous resterez pour toute l'éternité en compagnie de ce chien enragé.»
>
> «La voix a alors envoyé Paul Volcker dans la troisième pièce. Ce dernier a alors eu la surprise d'y trouver Bo Derek. C'est alors qu'il a entendu la voix dire à l'intercom «Bob Derek, tu as péché . . .

Tous ceux qui connaissent M. Volcker apprécieront cette histoire.

Il y aussi des anecdotes sur la vieillesse et sur la mort, mais je passerai directement à l'histoire du vieux sénateur américain qui s'est vu demander par un journaliste: «Monsieur, j'imagine que vous avez assisté à bien des changements depuis que vous êtes à Washington», ce à quoi le sénateur a répondu: «Oui! Chaque fois, je m'y suis opposé.»

«La difficulté à notre époque» dit un vieux sénateur à un autre, «c'est que l'avenir n'est plus ce qu'il était».

Je vous en raconte une dernière et je passe aux choses sérieuses. Je ne sais si le sénateur Marchand nous écoute, mais c'est une histoire qui m'a personnellement bien amusé:

C'est l'histoire d'un candidat qui fait la tournée de ses électeurs dans une réserve indienne et qui a reçu l'autorisation de prendre la parole devant la tribu.

«Si je suis élu» lance-t-il «j'obtiendrai des écoles et des hôpitaux pour les Indiens.»

«Goomwah!» crie la foule.

«Je ferai installer le gaz dans tous les teepee.»

«Goomwah» crie encore la foule.

Une fois le discours terminé, le chef prend notre candidat à part et lui dit «Vous êtes un véritable ami des Indiens. Venez jusqu'aux écuries, il y a un poney que nous voulons vous offrir. Mais attention de ne pas marcher dans le goomwah.

Assez blagué, maintenant.

On entend parler de tous les avantages de la supression de la taxe sur les ventes des fabricants qui vont se répercuter et nous permettre de réaliser des économies considérables. J'ai ici la liste de quelques économies que va entraîner la suppression de la TVF. Ainsi, sur une cuisinière, l'économie sera de 1,69 $. Sur une sécheuse, qui coûte 530 $, l'économie sera de 6,96 $. Sur un lave-vaisselle électrique, l'économie sera de 9,19 et, sur un réfrigérateur, de 12 $. Tout ça est bel et bon, me suis-je dit, mais est-ce qu'il arrive souvent à une famille moyenne de travailleurs d'acheter une nouvelle cuisinière, une sécheuse ou un réfrigérateur? Bien évidemment, elle devra peut-être acheter l'un ou l'autre de ces articles qu'une fois tous les deux ans, de sorte qu'elle va avoir l'insigne honneur d'économiser quelque chose comme 9,19 $ une fois tous les deux ans.

L'envers de la médaille, c'est qu'il y aura toute une série de nouvelles factures avec la TPS. Ainsi, la facture mensuelle d'électricité avec la TPS sera supérieure de 5,61 $. C'est un montant qu'il faudra débourser, non pas tous les deux ans, mais bien chaque mois, année après année. En rien de temps, on aura payé l'équivalent de 10 réfrigérateurs. Sur 100 litres de mazout, la TPS amènera à payer 1,98 $. Il faudra payer au titre de la TPS, sur les abonnements aux revues hebdomadaires, une somme d'environ 3 $.

En conséquence, les économies que l'on dit devoir se répercuter tout au long de la chaîne de fabrication sur les principaux produits manufacturés n'auront presque pas d'incidence sur les familles moyennes de travailleurs alors que les effets immédiats sur le budget familial, jour après jour et mois après mois, de postes de dépense obligatoire, tel que le mazout, compenseront largement ces économies. Je m'abstiendrai ici de consigner en détail toutes ces dépenses.

J'ai reçu un mémoire dont je tiens à parler. Ce mémoire ne compte que quelques pages. Lorsque j'aurai dit aux honorables sénateurs d'en face qu'il s'agit d'un mémoire envoyé par James R. McLachlan, chef du Parti libéral du Yukon, ces derniers vont tout de suite me répondre «Et alors!» Les nouveaux sénateurs du camp conservateurs ne savent peut-être pas que j'ai habité au Yukon pendant sept ou huit ans et que j'y ai pratiqué le droit en association avec Erik Nielsen. La firme juridique s'appelait Roggen et Nielsen. Vous pouvez imaginer que ça n'a pas été mince affaire pendant ces 20 ou 30 dernières années que d'habituer le Parti libéral à l'idée que j'aie pu être associé un jour avec Erik Nielsen.

Le sénateur Frith: Il a eu lui aussi le même problème.

[Le sénateur van Roggen.]

Le sénateur van Roggen: Lui aussi a eu le même problème, mais ce fut un peu plus dur pour moi.

Ce mémoire a particulièrement attiré mon attention, sachant qu'il venait du Yukon, pays ou j'ai vécu tant d'années. Je sais que l'on a déjà traité de la question des incidences exceptionnelles de la TPS sur les Territoires du Nord-Ouest, mais M. McLachlan fait quelques observations qui méritent d'être consignées dans notre procès-verbal. Je le cite:

> Je vous remercie tout d'abord d'avoir pris le temps de vous rendre à Whitehorse et, bien entendu à Yellowknife, un peu plus tôt dans la semaine. J'imagine qu'il n'a pas dû être facile de programmer ces tournées, mais la raison a fini par triompher et vous vous êtes rendus jusqu'ici pour vous mettre à l'écoute des préoccupations des gens du Nord dans cette région du Canada.
>
> Nombre d'arguments que vous allez entendre aujourd'hui à Whitehorse sont les mêmes que ceux qui vous ont été répétés tout au long de la tournée que vous avez effectuée le mois passé à travers le pays. Je m'abstiendrai en grande partie de ressasser ce genre d'argument. J'aimerais toutefois revenir sur un point très important et vous faire une proposition sur un autre point.
>
> La Taxe sur les produits et les services, du moins dans son application actuelle, est tout simplement une taxe INÉQUITABLE par sa façon de s'attaquer au prix des produits en bout de chaîne. Compte tenu de notre situation, au Nord du Canada, nous sommes particulièrement sensibles au coût du transport des produits du lieu de fabrication (ou du lieu de distribution si le produit est importé) jusqu'au magasin lui-même. Le coût du transport des produits, c'est-à-dire le fret, est soumis à la TPS. Plus le produit voyage, plus la taxe fait mal.
>
> À titre d'illustration, laissez-moi vous donner un exemple d'une paire de chaussures qui est acheminée du lieu de fabrication jusqu'au point de vente au Yukon. Une paire de chaussures fabriquée au Québec à un coût de 25 $ va être vendue en magasin 45 $ à Toronto ou à Montréal. Pour les besoins de la démonstration, disons que les frais de transport, lorsqu'il s'agit d'acheminer cette paire de chaussures jusqu'aux marchés de l'Est du Canada, s'élèvent à 2 $. Cette paire de chaussures va donc coûter 47 $, plus la TPS s'appliquant au prix du produit même et au 2 $ correspondant au coût du transport. N'oublions pas cependant que Toronto et Montréal sont situés bien loin de Whitehorse.
>
> Nos chaussures doivent ensuite être acheminées jusqu'à Edmonton ou Vancouver, soit les deux points de distribution les plus logiques pour notre région. Le coût du transport n'est plus du tout de 2 $ la paire. Il est passé à 4 $ la paire pour tenir compte de la longueur du trajet pour se rendre dans ces deux capitales provinciales—et
>
> Mais Edmonton et Vancouver sont encore à quelque 1 300 ou 2 000 milles de la frontière du Yukon—une grande partie du trajet se faisant sur une route qui n'a rien d'extraordinaire. Le coût du transport est désormais de 6 $ la paire, plus un certain montant au titre de la TPS. Vous êtes maintenant rendu sur le marché de Whitehorse, mais vous êtes encore loin des régions rurales du Yukon, dont je me fais le représentant ici aujourd'hui.

Il vous faut donc rembarquer ces paires de chaussures sur un autre camion, rouler encore pendant des milles, payer à nouveau les frais de transport et, bien entendu, appliquer une nouvelle ponction à 7 pour cent. Si jamais votre lieu de destination était Old Crow, vous ne seriez pas encore au bout de vos peines, car tous les approvisionnements se font par voie aérienne—comme cela se passe dans nombre de localités des TNO—réalité dont vous avez certainement entendu beaucoup parler lorsque vous avez rendu visite à Yellowknife au début de la semaine.

Ces chiffres concernant le fret ne sont peut-être pas absolument exacts. Il est probable qu'il en coûtera un peu moins de 6 $ la paire de chaussures pour l'expédier jusqu'à Whitehorse si vous faites une expédition groupée. Ces chiffres sont légèrement exagérés et arrondis—mais simplement pour les besoins de la démonstration—pour bien montrer que plus vous habitez dans notre pays à l'écart des grands marchés et des grands centres de fabrication, plus vous allez payer cher.

La nouvelle TPS ne fait qu'accentuer les disparités. On se demande à quoi pensait Michael Wilson lorsqu'il a décidé de soumettre les frais de transport à la TPS—peut-être imagine-t-il que le Canada s'arrête à la limite de sa circonscription de Toronto.

Notre pays occupe un vaste territoire et il est très coûteux d'acheminer nos produits d'un océan à l'autre; c'est une réalité qu'on ne peut négliger. La taxe qui vient s'ajouter au coût du produit ne fait qu'accentuer nos difficultés et bien des gens, au cours des six mois à venir, vont se demander où est la logique dans tout cela.

Le deuxième point que je voudrais soulever est le suivant: S'il doit y avoir une TPS—à partir du moment où elle aura passé toutes les embûches et où le Parlement, et puis le Sénat l'auront adoptée—même si c'est à contre-cœur, il n'en restera pas moins que le calendrier d'application est le pire qui soit. On ne pouvait trouver plus mauvais moment pour la mettre en application. Elle va arriver au moment où la majorité des petites entreprises du Canada vont travailler jour et nuit en novembre et en décembre pour assurer les ventes de Noël. Un grand nombre de petites entreprises canadiennes vont réaliser 40 pour cent de leur chiffre d'affaires annuel au cours des deux derniers mois de l'année. Il est impensable de pouvoir appliquer le premier janvier le plus grand bouleversement qui ait jamais été imposé à la fiscalité canadienne au cours du dernier quart de siècle. C'est tout simplement hors de question. Nos bureaucrates vont bien entendu se récrier en m'entendant proposer de repousser ce délai, en affirmant qu'ils ont bien fait leur travail et qu'ils ont incité les petites entreprises à s'inscrire et à se familiariser avec la procédure, mais je leur répondrai: «Soyez sérieux, que diable. Les choses ne sont pas aussi simples que cela. Tout ne va pas se passer aussi facilement que vous le souhaiteriez.» J'imagine mal que les lignes sans frais d'appel du ministère des Finances restent ouvertes en dehors des heures ouvrables pendant la semaine de Noël pour que l'on puisse répondre à toutes les demandes de renseignements de dernière minute de la part des gens qui se précipitent pour essayer de respecter un délai qui leur est imposé par un gouvernement sur le point d'administrer une nouvelle charge fiscale très lourde.

● (2015)

Il y a plusieurs points qui sont soulevés ici: le calendrier d'application, le manque de réalisme des fonctionnaires. Selon les dernières statistiques, près de la moitié des petites entreprises ne se sont pas encore inscrites. On m'a dit l'autre jour que l'une des lignes permettant aux gens de la Colombie-Britannique d'appeler gratuitement avait dû être fermée parce que les employés chargés de répondre au téléphone étaient incapables de répondre aux questions, ce qui mettait le gouvernement dans l'embarras.

Mon correspondant poursuit en ces termes:

> Je pense que l'on ne devrait mettre en place la nouvelle taxe qu'à compter du 1er avril, 1991. Les petites entreprises disposeraient alors d'un délai supplémentaire de trois mois pour se préparer à une époque de l'année où elles ne sont pas trop bousculées.
>
> Tous ceux qui se sont familiarisés avec le cycle budgétaire du gouvernement conviendront que le 1er avril est une date bien plus réaliste pour ce qui est de la perception des recettes. Elle concorde parfaitement avec les dates d'établissement des budgets en cours. Par ailleurs elles allégeraient sans aucun doute la taxe des petites entreprises. Messieurs, je vous remercie de la possibilité . . .

Je me souviens bien de la situation. Il y a longtemps que je n'habite plus au Yukon, mais les problèmes n'étaient à l'époque pas différents. Je vous parle ici du début des années 1950, époque où nous envoyons mémoire sur mémoire au gouvernement fédéral pour nous plaindre du coût de la vie, du coût des transports et du fait que l'impôt sur le revenu progressif, lorsqu'il s'appliquait au Yukon, était totalement injuste pour ces habitants, parce que les taux progressifs, avec lesquels nous sommes tous d'accord dans une situation normale, venaient peser sur des revenus disponibles deux fois moins élevés qu'au sud et qu'en conséquence, les gens du Nord devaient payer des impôts plus élevés sans toutefois jouir d'un niveau de vie plus élevé.

De toute évidence, nous avons bénéficié à l'époque d'une oreille un peu plus attentive de la part du gouvernement, car même si on nous a fait valoir au sein de l'administration les arguments habituels portant sur la nécessité de fixer une limite quelque part, on a fait en sorte que le taux d'impôt sur le revenu dans les territoires, dont la définition était l'équivalent de celle du taux d'impôt sur le revenu provincial, reste très inférieur à celui de provinces comme la Colombie-Britannique. En conséquence, l'impôt effectivement payé sur les revenus est resté plus conforme à celui qui était payé par les gens de l'extérieur et on a donc trouvé un moyen de compenser le surcroît de dépenses occasionnées par le coût plus élevé de la vie.

Aucune amélioration de ce type n'est proposée pour l'instant en ce qui concerne la TPS. Cette taxe va avoir des incidences considérables chez nous, où la majorité des gens consacrent pratiquement l'intégralité de leurs revenus à essayer de faire face au niveau exceptionnel du coût de la vie dans notre région.

Il y a un autre petit groupe de gens qui est menacé par cette taxe. J'ai remarqué avec intérêt un mémoire qui m'a été envoyé par l'Association des guides et des pourvoyeurs de la Colombie-Britannique. Il s'agit là d'une catégorie assez restreinte de personnes qui, pourtant, se sont senties suffisamment concernées par les répercussions de cette taxe pour rédiger un court mémoire, plein d'intérêt et bien pensé, mémoire qu'ils ont pris la peine de faire imprimer. Je pense qu'il serait utile de consigner ce mémoire au procès-verbal.

Le sénateur Marsden: Ils ont par ailleurs comparu devant le comité.

Le sénateur van Roggen: Oui, ils ont aussi comparu devant le comité. Lorsque je parle de consigner ce mémoire au procès-verbal, je me réfère aux *Débats du Sénat*.

Je dois dire qu'il n'y a aucun conflit d'intérêts étant donné que nous ne sommes aucunement apparentés et que je n'ai aucune participation dans son entreprise, mais je connais personnellement un de ses guides, l'un des membres de cette association. C'est un homme jeune qui, il y a quelques années, a monté avec succès un camp de pourvoyeurs le long de la côte de la Colombie-Britannique. Ses clients sont tous des pêcheurs à la mouche qui utilisent des hameçons sans ardillons et qui rejettent leurs prises à l'eau. Il n'y a aucune dégradation de l'environnement ou de la nature. Ils transportent les pêcheurs par hélicoptère dans le lac des Montagnes, en mer pour y pêcher le saumon et le long des rivières pour y pêcher la truite. Ses services sont retenus plusieurs saisons à l'avance, presque exclusivement par des particuliers et des sociétés riches des États-Unis qui veulent bénéficier d'une expérience exceptionnelle et qui apportent beaucoup d'argent au Canada. Voilà qui contribue, à une petite échelle, à redresser notre balance commerciale dans le secteur du tourisme, comme vous le savez déficitaire.

[Le sénateur van Roggen.]

Je vous lis ce mémoire:

> Ce mémoire au sujet de la TPS est présenté au nom de l'Association des guides et des pourvoyeurs de la Colombie-Britannique (GOABC: Guides and Outfitters Association of British Columbia). On y demande que les services des guides et des pourvoyeurs, lorsqu'ils sont fournis à des non-résidents, soient considérés comme des services à l'exportation et soient donc détaxés. Cette demande s'explique tout d'abord dans le fait que l'imposition d'une TPS aurait des effets dommageables sur notre secteur et, en second lieu, que la détaxe sur les services en question serait tout à fait possible du point de vue administratif. L'origine et la raison d'être de ce point de vue est exposé dans notre mémoire.

Honorables sénateurs, je pense que c'est très important. Il est devenu courant d'affirmer que tout le monde veut être exonéré, tout le monde veut être favorisé, personne ne veut être oublié. Voilà des gens qui ont subitement réfléchi à leur proposition pour ne pas se contenter de nous dire: Nous voulons être épargnés. Nous voulons être exonérés. Nous ne voulons pas comme tous les autres payer 7 p. 100 sur tous ce que nous consommons. Nous ne voulons pas comme tout le monde payer 7 p. 100 sur nos achats d'épicerie quotidien. Non, ils ont fait leur travail avec suffisamment de conscience pour isoler les montants effectivement payés par des étrangers, généralement des ressortissants des États-Unis qui se rendent au Canada, et pour les rapprocher de tous les articles d'exportation canadiens lesquels, bien entendu, ne sont pas soumis à la TPS.

Je considère que ces gens font la distinction très bien pensée. Il demandent à bénéficier d'une exemption, non sur leurs achats qu'ils font quotidiennement comme nous tous, et sur lesquels il leur faudra payer la TPS, mais sur les montants substantiels des honoraires que leur versent leurs hôtes étrangers lorsqu'ils leur servent de guides et que l'on peut rapprocher sans grande difficulté de la simple exportation de quelques wagons de bois ou de potasse ou de tout autre produit.

Présentation du secteur

> En plus du rôle économique important qu'il joue dans les localités écartées, le secteur des guides et des pourvoyeurs occupe une place importante et souvent mésestimée sur le plan de la préservation de la nature. Ainsi, en Colombie-Britannique, les guides et pourvoyeurs ont joué un rôle en matière de création de soutien de nombreuses réserves et de nombreuses associations de préservation de la nature telle que le Parc naturel de Spatzizi ou la Fondation pour la conservation des moufflons, et bien d'autre encore. Ces activités profitent à l'ensemble de la collectivité canadienne.

Le sénateur Marsden: Excusez-moi, sénateur, quel est le nom du parc que vous venez de mentionner?

Le sénateur van Roggen: Spatzizi.

Le sénateur Marsden: C'est la première fois que j'en entends parler.

Le sénateur van Roggen: Moi aussi. Étant originaire de Colombie-Britannique, je devrais le connaître mais ce n'est malheureusement pas le cas.

C'est un petit secteur économique, mais certains des chiffres mentionnés sont tout à fait remarquables.

> En Colombie-Britannique, notre secteur a réalisé en 1988 un chiffre d'affaires évalué à 22,1 millions de dollars, dont 89 p. 100 correspondent à la chasse et 11 p. 100 aux autres types d'activité. Même s'il n'est pas très développé dans l'absolu, notre secteur joue un rôle vital en assurant la rentabilité économique de nombreuses petites localités écartées. On évalue a quelques 1 740 emplois directs et à 8,4 millions de dollars le montant des salaires procurés par le secteur en 1988. L'importance du secteur se fait surtout sentir dans les petites localités éloignées, tant sur le plan des emplois fournis que des services utilisés, par exemple au niveau des vols charter.
>
> *Présentation du produit*
>
> Les expéditions de chasse organisées par les guides et pourvoyeurs se présentent sous la forme d'un forfait comprenant la nourriture, le logement, le transport et service de guide. Le produit est individuel et bien compartimenté. La grande majorité des clients (96 p. 100 pour ce qui est de la chasse et 83 p. 100 dans les autres cas) ne sont pas Canadiens et le produit du secteur est très sensible au prix et fortement soumis à la concurrence à l'échelle internationale. (La concurrence s'intensifiant par exemple avec des régions comme la Russie, l'Afrique ou les États-Unis).

Sans parler, plus récemment, et nous savons tous, des pays d'Europe de l'est.

> Pour cette raison, du fait des possibilités de substitution qui caractérisent le produit touristique, la répercussion d'une partie quelconque de la TPS aura des effets très pernicieux. Malheureusement, en raison des très faibles marges qui prévalent dans le secteur, les exploitants ne sont pas en mesure d'absorber la taxe et seront obligés de la répercuter. De plus, étant donné que les intrants utilisés par le secteur n'étaient pas jusque-là soumis à la taxe sur les ventes des fabricants, l'impact net de la nouvelle taxe sur le secteur correspondra bien à l'intégralité des 7 p. 100.

Autrement dit, c'est le même cas que pour les médecins, il n'y avait pas jusque-là de taxe imputée au client et on ne peut pas profiter d'une remise en contrepartie de la nouvelle taxe.

> *Effets et recommandations*
>
> Le produit étant sensible au prix et les clients ayant la possibilité d'éviter purement et simplement la taxe, l'imposition d'une TPS entraînerait une forte réduction de l'activité des guides et pourvoyeurs. Cette réduction n'interviendrait pas uniquement à court terme; elle serait permanente. Non seulement les dommages seraient plus grands dans les régions canadiennes les plus défavorisées, mais en outre le gouvernement n'en retirerait aucun bénéfice net au plan fiscal, au contraire. Le potentiel actuel d'expansion du secteur serait par ailleurs complètement bloqué. De telles conséquences ne se feraient pas seulement sentir en Colombie-Britannique, mais à l'échelle de tout le Canada et les guides et pourvoyeurs des autres provinces et territoires partagent le point de vue de la GOABC sur cette question.

• (2030)

Compte tenu de la gravité des répercussions, compte tenu du fait que par principe, les exportations sont exonérées et que les services des guides et des pourvoyeurs sont fournis selon une méthode qui facilite l'adoption de dispositions administratives spéciales (c.-à-d. ces services sont fournis en unités distinctes à des non-résidents), la position de base de la GOABC est qu'il faudrait les détaxer. C'est la seule solution qui permettra à l'industrie de continuer à se développer. Les remboursements partiels qui ont été prévus (pour tenir compte des circonstances spéciales qui s'appliquent au secteur du tourisme), notamment dans le cas des biens qui sont exportés et dans celui du logement, ne sont pas applicables dans le contexte des activités des guides et des pourvoyeurs où elle sera difficile à mettre en place. La deuxième solution, après l'option de la détaxe, serait une disposition prévoyant le remboursement complet, applicable à la valeur totale du produit vendu.

Les guides et les pourvoyeurs face à la TPS

Cet exposé est présenté au nom de la *Guide Outfitters Association* de la Colombie-Britannique (GOABC). Cette association a été formée en 1965 et regroupe à l'heure actuelle 180 guides et pourvoyeurs professionnels agréés dans la province de la Colombie-Britannique. Cette association est uniquement financée grâce aux cotisations des membres et à ses bureaux à 100 Mile House, C.-B. Ce mémoire présente un profil de l'industrie, évalue les répercussions probables sur ces industries de l'adoption de la TPS et décrit les recommandations de l'association au sujet de la TPS.

En Colombie-Britannique, l'industrie des guides et des pourvoyeurs existe depuis les années 1800 mais n'est réglementée que depuis 1948. Les guides et pourvoyeurs sont régis par la loi sur la faune provinciale, et exercent leurs activités dans des territoires pour lesquels la direction de la faune du ministère de l'Environnement émet des certificats de guides-pourvoyeurs. Ces certificats accordent aux guides-pourvoyeurs le droit exclusif de servir de guides pour les chasseurs, résidents et non-résidents, dans le secteur dans lequel le certificat est valide. En 1988, on évaluait à 278, dont 180 membres de la GOABC, le nombre des guides et pourvoyeurs agréés dans la province. Ce système de réglementation permet de gérer les ressources fauniques de la province de façon à tenir compte des besoins de gestion à long terme des ressources fauniques. Des règlements comparables pour l'essentiel existent dans les autres provinces et territoires.

Les guides et pourvoyeurs sont tenus de s'assurer que leurs clients détiennent les permis de chasse exigés et qu'ils payent les redevances demandées par la Couronne. De plus, ils doivent faire un rapport annuel mentionnant

le nombre de leurs clients et celui de leurs prises. À des fins de gestion de la faune, la direction de la faune impose, dans le cas d'espèces en danger, des quotas qui limitent le nombre des animaux de ces espèces qui peuvent être abattus par les clients d'un pourvoyeur. Il existe un accord détaillé de répartition intervenu entre la GOABC et la Fédération faunique de la Colombie-Britannique, qui représente les chasseurs de la province, accord qui définit le processus de prise de décisions dans un domaine. Les guides et pourvoyeurs ont joué un rôle essentiel dans la création et la gestion d'un bon nombre des secteurs de vie sauvage de la province. Le Parc provincial du mont Assinniboine, le *Purcell Conservancy*, le *Spatzizi Wilderness Park* dans les Rocheuses sont des exemples de secteurs de vie faunique, qui ont été créés en partie grâce aux efforts des guides-pourvoyeurs. En 1988, les guides-pourvoyeurs et d'autres groupes locaux ont mis sur pied un Fonds de défense de la faune dans le but d'assurer la protection et la gestion du *Purcell Conservancy* et du secteur environnant. Plusieurs guides et pourvoyeurs de l'est Kootenay ont apporté leur temps et de l'argent pour protéger la zone appelée *Height of the Rockies*, bien que leurs territoires de guide soient situés ailleurs.

Le reste du mémoire reprend, pour l'essentiel, de façon plus détaillée ce que contenait la note de synthèse que j'ai lue au début. Cependant, il donne une idée du problème qui existe dans une industrie très petite que l'on retrouve dans la plupart des provinces. Il décrit des répercussions qu'aurait la TPS qui s'attacherait presque exclusivement aux fortes sommes que payent les chasseurs et pêcheurs américains et japonais qui viennent au Canada. Les guides-pourvoyeurs demandent tout simplement que l'on examine sérieusement la possibilité de considérer ces frais comme un bien d'exportation.

J'ai ici un mémoire que j'ai lu à l'époque avec le plus grand intérêt, et j'avais pensé en parler ce soir. Toutefois, comme le sénateur Olson est présent et qu'il n'a pas encore pris la parole, je m'en abstiendrai. Il s'agit d'un mémoire présenté par l'Association des agriculteurs de l'Ouest canadien et il pourra beaucoup mieux que moi vous parler de leurs problèmes, qui sont immenses.

J'ai maintenant un mémoire qui avait été présenté au comité par M. Mel Hurtig en juillet, mémoire assez intéressant pour que le *Globe and Mail* y consacre trois articles. Dieu sait que le *Globe and Mail* n'est pas un des critiques les plus violents du gouvernement et qu'il est en fin de compte favorable à la TPS. Il a cependant jugé que ce mémoire méritait trois articles. Certaines statistiques données au début du mémoire valent la peine d'être citées pour le compte rendu.

Il a beaucoup été question ces dernières semaines de la tendance du gouvernement à transférer progressivement le fardeau de l'impôt des riches aux pauvres, des entreprises aux individus. Ceux d'entre vous qui me connaissent savent bien que je ne suis pas de ceux qui voudraient empêcher nos entreprises d'être aussi compétitives que possible, mais je ne pense pas qu'il faille nécessairement pour cela faire passer le fardeau fiscal des riches aux pauvres dans la mesure où cela a été fait au cours des cinq ou six dernières années. On ne peut pas dire non plus que je sois vraiment un admirateur de M. Hurtig. En fait, j'ai une fois prononcé un discours si critique à son égard qu'il m'a cité en justice. Cela ne m'empêche pas de vous lire aujourd'hui un extrait de son mémoire dont la première partie contient des informations statistiques. Il dit dans son introduction:

[Le sénateur van Roggen.]

> Le régime fiscal canadien se caractérise par ces énormes concessions fiscales faites aux grandes sociétés, aux conglomérats et aux riches.
>
> Des banques, des compagnies de fiducie, des assurances, des entreprises pétrolières et minières immenses, puissantes et très rentables ont payé des taux réels d'impôt remarquablement faibles sur leurs bénéfices réels, des taux bien inférieurs à celui des familles et des contribuables canadiens moyens, et de loin inférieurs aussi aux taux payés par la plupart des petites et moyennes entreprises canadiennes.
>
> La «réforme fiscale» du gouvernement Mulroney a alourdi le fardeau de la très grande majorité des contribuables canadiens et leurs familles et a allégé la part des plus nantis.
>
> En même temps, les enteprises les plus grandes et les plus rentables n'ont subi que des augmentations d'impôt modestes et d'après les propres calculs du gouvernement, les recettes fiscales provenant des entreprises augmenteront très peu en 1992.
>
> Il en résulte une concentration choquante de la richesse et du pouvoir au Canada et un fardeau fiscal excessif pour la très grande majorité des Canadiens.
>
> Toutes les statistiques concernant le Canada citées plus loin proviennent de Statistique Canada, du ministère des Finances, du ministère du Revenu et de la Banque du Canada. Les statistiques internationales viennent de l'OCDE, du FMI, ou du département du Commerce américain.

Il y a aussi un certain nombre de tableaux. Je vais essayer de les interpréter sans demander à ce qu'ils soient portés dans le compte rendu.

Le premier tableau concerne les sept grandes banques à charte canadiennes, leurs bénéfices et leurs impôts. Au premier coup d'œil, j'ai pensé «Bon, alors, ces banques n'ont pas payé d'impôt récemment en raison des énormes pertes qu'elles ont eu à essuyer sur leurs mauvaises créances du Tiers monde» mais en y regardant de plus près j'ai constaté que les dates données par M. Hurtig précèdent les réductions comptables auxquelles ont été obligées les banques sur les prêts au Tiers monde. Les bénéfices cités, je crois, sont nets du provisionnement des créances.

Il s'agit donc de la somme globale pour les sept plus grandes banques canadiennes qui, en 1981, ont enregistré des bénéfices de 916 millions de dollars, et ont payé 8 millions de dollars d'impôt fédéral, soit 0,87 p. 100. En 1982, leurs bénéfices s'élevaient à 951 millions de dollars, et l'impôt fédéral payé s'élevait à 7 millions. En 1983, l'ensemble des bénéfices montait à 1,6 milliard de dollars ou 40 millions d'impôt payé. En 1984, 17 millions d'impôt pour des bénéfices globaux de 1,865 million. Le taux le plus élevé atteignait 2,44 p. 100 pour retomber en 1984 à 0,91 p. 100. C'est peut-être qu'alors les banques avaient commencé le provisionnement des mauvaises créances.

Cela veut dire donc que de 1981 à 1984 inclus, les sept plus grandes banques canadiennes ont enregistré des bénéfices de 5,3 milliards de dollars et ont payé sur ces bénéfices 1,34 p. 100 en impôt fédéral. De 1980 à 1987 inclus, les banques canadiennes ont réalisé plus de 7,64 milliards de dollars sur lesquels elles ont payé des impôts fédéraux au taux de 2,48 p. 100. M. Hurtig continue en disant:

> Ces chiffres sont tout bonnement terrifiants.
>
> Comment peut-on comprendre qu'un gouvernement, des représentants élus, des hauts fonctionnaires aient pu laisser faire cela.
>
> Peu de Canadiens connaissent ces chiffres. Peu de contribuables canadiens pourraient comprendre comment on a pu permettre une telle situation.
>
> On peut dire sans crainte de se tromper que la grande majorité des caissiers et caissières du Canada, y compris les moins bien rémunérés ont payé un taux d'imposition beaucoup plus élevé pendant les années 80 que la banque pour laquelle ils ou elles travaillent.
>
> Le faible taux d'imposition réel des banques, fiducies, compagnies d'assurances, en fait tout le secteur financier devrait causer un scandale. Mais peu de Canadiens sont au courant. Les organes de la presse financière au Canada n'en parlent pas beaucoup. Ce comité sénatorial ne devra pas publier son rapport sans donner aux Canadiens les informations suivantes:

● (2045)

> Le total des bénéfices bancaires pour les années 1980.
>
> Le total des impôts payés sur ces bénéfices.
>
> Le taux d'imposition réel que cela représente.
>
> Le comité devrait publier les mêmes données concernant les compagnies de fiducie, les compagnies d'assurance et les agences immobilières.
>
> De 1980 à 1984, les compagnies d'assurance-vie au Canada ont réalisé au total 3,76 milliards de dollars de bénéfices sur lesquels elles ont payé l'impôt fédéral au taux de 4,3 p. 100.
>
> De 1981 à 1984, sept grosses compagnies de fiducie au Canada ont réalisé des bénéfices de 775 millions de dollars sur lesquels elles ont payé l'impôt fédéral au taux de 7,6 p. 100.
>
> En outre, le comité devrait dire aux Canadiens quel est le taux d'imposition réel payé dans les années 1980 par les industries minières, pétrolières et gazières, et autres secteurs clés de l'économie canadienne qui paie des taux d'imposition réels très faibles.

Si vous me permettez une parenthèse, en lisant ces chiffres je songeais au faible taux d'imposition que paient les institutions financières. Les entreprises minières, pétrolières et gazières peuvent au moins faire valoir qu'elles devraient pouvoir déduire de leur revenu imposable leurs réserves minières, car celles-ci diminuent et elles devraient donc avoir droit à une déduction pour épuisement. Il serait intéressant de savoir si l'on a déjà déduit ces sommes pour épuisement pour arriver à ces bénéfices cités ici, mais je présume que c'est ce que prévoient les principes comptables généralement reconnus. Je ne sais pas cependant si les institutions financières peuvent bénéficier de ce genre de déduction pour épuisement.

M. Hurtig continue en disant:

> En 1986 et 1987, l'industrie métallurgique a réalisé 2,355 milliards de dollars de bénéfices sur lesquels elle a payé des impôts fédéraux et provinciaux pour un total de 7,7 p. 100.

Il cite des chiffres semblables pour l'industrie pétrolière. Au paragraphe suivant il dit:

> Pendant ces deux années-là, le secteur financier, y compris les banques, compagnies de fiducie et compagnies d'assurance réalisaient des bénéfices de 54,818 milliards de dollars et payaient seulement 11,2 p. 100 d'impôt.
>
> Aucunes décisions quant à la mise en œuvre d'une TPS régressive, injuste, coûteuse et inflationniste ne doivent être prise avant que le public ait pu examiner en détail les
>
> Puisqu'il est évident que la Chambre des communes ne publiera pas cette information, et que les journaux d'affaires ne l'ont pas fait non plus, le Comité peut rendre un grand service au public en fournissant ces données importantes aux Canadiens. J'irais plus loin et je dirais que c'est une *obligation* pour le Comité de fournir cette information aux Canadiens.

Il poursuit en demandant:

> Comment avons-nous pu arriver à un régime fiscal qui permette aux banques de réaliser des milliards de dollars de bénéfices qui sont imposés au taux de 1 ou 2 p. 100.
>
> Et comment se peut-il qu'après la «réforme fiscale» le régime demeure aussi injuste à l'égard des contribuables moyens?

Suit un tableau montrant les pourcentages d'impôt perçus depuis 1950. Les impôts personnels payés par les contribuables canadiens représentaient au départ environ 50 p. 100 des recettes fiscales fédérales; au cours des 40 dernières années, la proportion a augmenté pour atteindre 88,1 p. 100 l'an dernier, alors que la part de l'impôt des sociétés, si je comprends bien le tableau, est passée de près de 50 p. 100 à 11,9 p. 100. La majorité des Canadiens n'a pas encore très bien saisi l'énorme déplacement du fardeau fiscal qui est intervenu au Canada ces dernières années.

M. Hurtig dit ensuite dans son mémoire ce qui transparaît clairement du tableau, c'est-à-dire que:

> En 1950, les sociétés et les individus se partagaient à peu près également l'impôt payé au Canada.

Quarante plus tard, les individus en paient 90 p. 100 et les sociétés à peu près 10 p. 100.

Vient ensuite un tableau présentant les principales sources de revenu du gouvernement fédéral. L'information provient de Statistique Canada. Les changements ne sont pas aussi marqués, mais on constate une forte hausse d'impôts indirects au cours des 20 dernières années, de 5 p. 100 à 25 p. 100, alors que les impôts directs et les impôts d'entreprises, pris ensemble en raison du plus faible taux d'imposition des sociétés, restent plus au moins égaux; c'est-à-dire que les impôts indirects—ce qu'on appelle les impôts cachés—ont augmenté de façon marquée, et ils sont bien sûr moins visibles.

Il présente ensuite un tableau montrant les bénéfices avant impôt des sociétés. En 1986, ils s'élevaient à 45 milliards de

dollars, pour passer à 56 milliards de dollars en 1987, 62 milliards de dollars en 1988 et 60 milliards de dollars en 1989. Cela veut dire qu'entre 1986 et 1989, les bénéfices des sociétés ont augmenté d'un tiers. Or, qu'est-il advenu de l'impôt des sociétés? En tournant la page nous pouvons voir que le total de l'impôt direct fédéral et provincial versé par les sociétés, à une époque où les bénéfices sont en forte hausse, représente 32 p. 100 des bénéfices en 1986, pour tomber à 26 p. 100 en 1987, 25 p. 100 en 1988 et environ 24 p. 100 en 1989. J'essaie de vous lire tout cela de mon mieux. Donc, les impôts des sociétés au cours de ces années-là ont diminué d'environ 20 p. 100, alors que les bénéfices augmentaient de 34 p. 100.

Il est difficile de comprendre comment pendant les trois ou quatre années de réforme fiscale sous M. Wilson, les bénéfices des sociétés ont pu tant augmenter au sortir de la récession, alors que ces mêmes sociétés payaient 20 p. 100 d'impôt en moins. Encore une fois, les recettes ont augmenté et encore une fois le fardeau fiscal a été transféré sur les épaules des contribuales canadiens.

Et pour le cas où vous seriez tentés de blâmer les gouvernements des provinces, puisque le dernier tableau donnait le chiffre combiné, il y a à la page suivante un tableau indiquant l'impôt direct des sociétés au gouvernement fédéral, c'est-à-dire sans inclure la part prinviciale. On constate la même tendance mais au niveau fédéral. En 1986, les sociétés ont payé un taux d'imposition fédéral réel de 22,6 p. 100, taux qui est tombé à 17,7 p. 100 en 1989, suite à la réforme fiscale. Donc, alors même que le déficit fédéral atteignait un niveau record et que les bénéfices des entreprises étaient en hausse marquée, les versements fiscaux directs des sociétés au Trésor fédéral ont diminué de 22 p. 100. Ces mêmes statistiques sont présentées à la page suivante sous forme de graphique en tuyaux d'orgue.

M. Hurtig montre ensuite le pourcentage des bénéfices versés sous forme d'impôts directs aux provinces. Peut-être que si le gouvernement fédéral n'imposait pas suffisamment les sociétés, certaines provinces plus dynamiques en profiteraient. A peine. Le même phénomène se vérifie au niveau provincial; le taux d'imposition réel des sociétés diminue là aussi.

À la page suivante, vous voyez un graphique en tuyaux d'orgue portant sur quatre ans, de 1986 à 1989 y compris, montrant que l'impôt personnel sur le revenu payé aux gouvernements fédéral et provinciaux est passé de 85 milliards de dollars à 95 milliards de dollars puis à 107 milliards de dollars et enfin à 112 milliards de dollars. Une augmentation constante d'environ 25 p. 100. En même temps, le graphique en tuyaux d'orgue montre que pendant ces quatre années, le taux d'imposition des sociétés est passé de 14,4 p. 100 à 15 p. 100, puis 16 p. 100 puis à 15,3 p. 100, soit à peu près le même niveau qu'il y a quatre ans.

Nous en arrivons alors à la question des subventions. Certains ne manqueront pas de faire remarquer que si les sociétés sont beaucoup plus imposées au Japon, par exemple, qu'au Canada ou ailleurs, ce sont les États-Unis qui sont notre principal marché et nous devons donc rester concurrentiels avec les taux d'imposition des sociétés aux États-Unis qui ne sont pas beaucoup plus élevés que ceux du Canada. Ils sont plus élevés, mais le montant de subventions et d'aide accordées aux entreprises américaines n'est rien par rapport à ce que reçoivent les entreprises canadiennes. Nous avons ici un tableau montrant que les bénéfices avant impôt s'élèvent à 57 milliards de dollars, l'impôt fédéral et l'impôt provincial représentant 12,66 milliards de dollars, et les subventions du gouvernement se montant à 8,43 milliards de dollars. Donc, l'impôt sur le revenu net, moins les subventions, représente 7,4 p. 100 ou 4,23 milliards de dollars.

Il y a un instant je disais que les entreprises japonaises sont imposées à un taux plus élevé. Vous avez ici un graphique qui le démontre. Ce graphique compare le taux d'imposition des sociétés canadiennes à ceux de nos partenaires commerciaux: 8 p. 100 au Canada; 8,1 p. 100 aux États-Unis; 10,6 p. 100 Royaume-Uni; 22,9 p. 100 au Japon. Cela veut dire que la part payée par les entreprises japonaises sur les recettes fiscales totales étaient trois fois plus élevée que celle des entreprises canadiennes, et pourtant celles-là se débrouillent plutôt bien, comme nous le savons, sur les marchés mondiaux.

• (2100)

Nous avons ensuite des statistiques de l'OCDE montrant la part que représente l'impôt des sociétés dans les recettes fiscales totales des gouvernements, et ces chiffres se rapprochent énormément de ceux du tableau précédent: 8,2 p. 100 au Canada; 8,5 p. 100 aux États-Unis; 9,8 p. 100 au Royaume-Uni; 23 p. 100 au Japon.

M. Hurtig présente ensuite un tableau montrant le pourcentage d'imposition du revenu, des bénéfices et des gains en capital payé par les entreprises au Canada, et chez nos principaux partenaires commerciaux. Les chiffres pour le Royaume-Uni concernent les années suivant la forte réduction des impôts opérée par Margaret Thatcher, comme vous le savez d'après le mémoire dont j'ai parlé plus tôt aujourd'hui. Sur ce tableau, le Canada est à 16,9 p. 100, les États-Unis à 18,3 p. 100, le Royaume-Uni à 28,6 p. 100 et le Japon à 48,8 p. 100.

Nous passons ensuite aux taux d'imposition maximums sur les sociétés par le gouvernement central en 1989. On ne comprend pas très bien ici si l'on a tenu compte des impôts provinciaux. Comme les autres pays ont un seul niveau d'imposition, à l'exception des États-Unis, je ne sais pas si cette illustration, où le Canada figure en mauvaise place, est bien équitable, je ne la mentionnerai donc pas.

Nous en revenons alors à la part représentée par l'impôt sur le revenu personnel dans les recettes fiscales globales: je ne sais pas d'où la France tire ses recettes, mais la part est très faible, aux alentours de 12 p. 100; au Japon on approche des 25 p. 100; en Italie on dépasse tout juste les 25 p. 100; au Royaume-Uni cela se situe à 26 ou 27 p. 100; en Allemagne, 28 p. 100, aux États-Unis, environ 35 p. 100, et au Canada on approche des 40 p. 100, le taux le plus élevé. Le Canada a les taux d'imposition de société les plus faibles et les taux les plus élevés d'imposition personnelle, montrant encore une fois le transfert du fardeau fiscal intervenu au cours des quatre dernières années de «réforme fiscale».

Ce serait une chose si tout cela avait permis d'accroître la compétitivité de nos entreprises, mais pendant la même période les taux d'intérêt ont été maintenus à un taux anormalement élevé, poussant ainsi à la hausse la valeur du dollar, avec des résultats néfastes pour nos exportations. On ne peut donc certainement pas dire que ce faible taux d'imposition ait permis à nos entreprises d'augmenter leur productivité. Dans

le secteur des services, les taux sont si faibles qu'il sont dérisoires.

Il y a ensuite un tableau montrant l'impôt personnel en pourcentage du PIB. C'est en fait le même tableau que le précédent mais sous une forme différente: au Japon, l'impôt personnel représente 7,3 p. 100, 10 p. 100 au R.-U., 11 p. 100 aux États-Unis et 13,4 p. 100 au Canada.

Le tableau suivant montre la part des impôts sur le revenu personnel dans les recettes fiscales globales pour le Canada et ses principaux partenaires commerciaux. Les chiffres proviennent de l'OCDE: Japon, 24 p. 100; R.-U. 26 p. 100; États-Unis, 36 p. 100; au Canada on atteint 38,7 p. 100. Dans tous les cas, pour l'impôt personnel, le Canada est le plus élevé.

Encore une fois, selon les chiffres de l'OCDE, ces impôts principaux des gouvernements sur les particuliers, comme part des recettes fiscales globales: La France est au point le plus bas et les tuyaux d'orgue augmentent progressivement jusqu'au Japon à 23 p. 100, l'Allemagne et le Royaume-Uni à 28 p. 100, l'Italie à 30 p. 100 et le Canada à 39,1 p. 100. Des statistiques fort intéressantes.

Nous en venons maintenant aux impôts indirects, ces fameux impôts cachés auxquels viendra maintenant s'ajouter la TPS, laquelle devait au départ être visible, mais qui maintenant ne le sera pas. Le graphique montre la part des impôts indirects dans l'ensemble des recettes fiscales des gouvernements: En 1988, le Canada était à 38 p. 100, contre 32 p. 100 pour la France, 29 p. 100 pour l'Allemagne, 26 pour le Japon, 26 p. 100 pour l'Italie et 24 p. 100 pour les États-Unis. Encore une fois, cet impôt représente au Canada une part presque deux fois plus importante qu'aux États-Unis.

Le tableau suivant montre les recettes provenant des impôts sur la fortune nette des individus et sur les transferts de capitaux pour l'année 1985. Ce sont là des impôts inexistants ou très rares au Canada. J'ai moi-même été surpris de voir combien d'autres pays ont un impôt sur la fortune nette ou sur les transferts de capitaux. Ça ne représente pas une part importante des recettes fiscales, mais au Japon, ça s'élève à plus de 1 p. 100 pour diminuer, graduellement, en Grèce, aux Pays-Bas, au Danemark, en France, au Portugal, aux États-Unis, en Suède et au Royaume-Uni. Même aux États-Unis, il représente 0,8 p. 100 des recettes totales. La Suède est juste en dessous suivie du Royaume-Uni puis de la Norvège, la Belgique, l'Autriche, la Finlande, l'Espagne, l'Allemagne à près de 4 p. 100, l'Irlande, l'Italie, la Nouvelle-Zélande puis le Canada à 0,5 p. 100. On ne peut donc pas dire que nous compensions notre excès d'impôt sur les individus et d'impôt caché en imposant par ailleurs le capital ou les transferts de capitaux sous quelque forme que ce soit, comme le font presque tous nos partenaires commerciaux.

Le mémoire passe ensuite à la question de la concentration des entreprises au Canada, sujet qui doit préoccuper tout Canadien pensant, à mon sens. Je sais bien que l'on peut faire valoir que même la plus grande société canadienne, qui sur notre marché peut faire figure de monopole, reste comparativement modeste sur le marché mondial. Une société qui a le monopole pour un produit sur le marché canadien demeure une entreprise modeste qui aux États-Unis aurait 10 ou 11 p. 100 du marché de ce produit.

C'est une chose dont je ne me suis jamais plaint en particulier, car j'ai toujours dit qu'un accord de libre-échange avec les États-Unis éliminerait toute inquiétude sur le monopole dans une gamme de produits donnés, puisque le mécanisme du libre-échange apporterait le contrôle voulu. Toutefois, j'estime aussi—et je signale aux sénateurs que cela est expliqué dans le rapport du comité des Affaires extérieures sur le libre-échange de 1982—que lorsque nous avons signé un accord de libre-échange avec les États-Unis, nous aurions dû au moins amender en profondeur, sinon abroger, la Législation canadienne sur les coalitions car les sociétés canadiennes devant faire face à la libre concurrence d'entreprises américaines plus grandes devraient être libres de fusionner si elles le désirent, afin de rester le plus concurrentiel possible dans le contexte canadien. Ce gouvernement n'a pris aucune mesure en ce sens, à ma connaissance, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

Toutefois, dans cette partie du mémoire, il n'est pas question de la taille, de la concentration ou de la position de monopole d'une entreprise canadienne dans une gamme de produits donnés, comme par exemple d'une entreprise minière—qu'il s'agisse de Noranda ou de Falconbridge—qui aurait une part anormalement élevée du marché du nickel ou de l'aluminium, par exemple. Je crois que cela n'intéressait pas l'auteur du mémoire, pas plus que ça ne m'intéresse. Ce dont il parle ici, ce sont de ces immenses conglomérats familiaux ou au sein desquels les plus grandes sociétés canadiennes deviennent, grâce au sénateur Eyton et à d'autres, de simples pions dans un empire financier intéressé davantage à transférer des capitaux qu'à établir des sociétés de génératrices de richesse. Je n'aurais peut-être pas dû dire «davantage intéressé», ce qui est peut-être injuste ou méchant, mais cela semble souvent être le résultat.

Ce tableau montre qu'au Canada, 25 entreprises contrôlent 1,116 sociétés et détiennent 41 p. 100 de tous les actifs. Je ne peux pas vous dire si l'on entend par là tous les actifs de la bourse de Toronto ou tous les actifs du Canada. Mais 0,01 p. 100 des entresprises contrôlent 55 p. 100 de l'ensemble des actifs. Je présume que l'on veut parler de l'ensemble des actifs au Canada. Plus de la moitié seraient entre les mains de 0,01 p. 100 des entreprises! Quatre-vingt six pour cent des actifs et 75 p. 100 des bénéfices reviennent à 1 p. 100 des entreprises. Autrement dit, 99 p. 100 des sociétés détiennent 14 p. 100 des actifs et ne réalisent que 25 p. 100 des bénéfices. Ce n'est pas un domaine que j'ai analysé, mais je crois qu'on atteint là des proportions inégalées.

Je fais remarquer aux sénateurs que le texte rappelle que ce sont là les chiffres de 1987, avant les fusions qui ont fait la une des journaux en 1988 et 1989.

• (2115)

Pour gagner du temps, je sauterai quelques-uns de ces tableaux qui sont difficiles à faire comprendre sans les publier.

Vient ensuite un tableau de l'OCDE qui donne les recettes fiscales totales en pourcentage du produit intérieur brut. M. Hurtig demande alors:

> Les Canadiens sont-ils surimposés?
>
> Les organismes de réflexion de droite comme le *Fraser Institute* et l'Institut C.D. Howe nous répètent sans cesse que les Canadiens sont surimposés.

La Chambre de commerce du Canada et l'Association canadienne des manufacturiers, comme la plupart des groupes d'affaires nous disent la même chose. Et la presse financière aussi, bien sûr. D'après ce tableau, les recettes totales du Canada sont inférieures à celles de la majorité des pays de la CEE, et ne dépassent que celles de l'Espagne, de l'Australie, du Japon et des États-Unis, mais je ne sais pas si l'on a tenu compte de l'impôt provincial, et ce tableau me pose donc des problèmes.

Le mémoire donne ensuite les dépenses sociales des gouvernements en pourcentage du PIB pour 1989, et là, nous sommes dans la bonne moyenne parmi les 20 pays cités. Le mémoire passe ensuite à la discussion sur les programmes sociaux et les dépenses sociales, mais c'est là un sujet pour un autre débat, un autre jour.

Et sur ce, honorables collègues, je laisse ce mémoire et je passe à la lecture de M. Morris K. Udall.

Le sénateur Steuart: De quel Udall s'agit-il?

Le sénateur van Roggen: Moe Udall. Les sénateurs qui sont allés à Phoenix, en Arizona, il y a quatre ou cinq ans avec un groupe interparlementaire Canada-États-Unis se souviendront qu'il avait été invité à dîner avec nous un soir. Je dois dire qu'il était extrêmement drôle. Un des chapitres de son livre s'intitule «Le vieillissement et la mort», sujets qui intéressent tous les sénateurs. Il dit:

> Un journaliste interviewait un vieil homme à l'occasion de son centième anniversaire. Il lui demande: «À quoi attribuez-vous votre longévité?»
>
> Le centenaire réfléchit un moment puis compte sur ses doigts: «Je n'ai jamais fumé, je n'ai jamais bu d'alcool, je n'ai jamais trop mangé, et je me suis toujours levé à 6 heures du matin.»
>
> «J'ai un oncle qui a fait exactement comme vous et pourtant il est mort à 60 ans», dit le journaliste. «Comment l'expliquez-vous?»
>
> «Il n'a pas su faire durer le plaisir assez longtemps», répond le vieil homme.
>
> Après avoir prononcé un long sermon sur l'importance de la camaraderie et de la bonne entente avec ses voisins, le prêtre demande à la congrégation: «Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui puisse dire qu'il n'a pas d'ennemi?»
>
> Un vieil homme se lève: «Ici, mon père.»
>
> «Félicitations», dit le prêtre. «Dites-nous comment vous avez fait.»
>
> Le vieil homme jette un regard autour de lui, cligne de l'œil et répond: «J'ai survécu à tous ces salauds!»
>
> Tout politicien devrait se rappeler les paroles d'un péquenaud que citait souvent l'ancien vice-président Alben Barkley. La sagesse de l'oncle Zeke était reconnue. Quand on lui demandait comment il se faisait qu'il était si sage, il répondait: «Eh bien, j'ai de la jugeote. La jugeote vient de l'expérience et l'expérience . . . eh bien elle vient du manque de jugeote.»
>
> Le sénateur Theodore Green qui occupa son siège alors qu'il était nonagénaire, portait toujours sur lui un petit livre noir. Lors d'une réception à Washington une dame vit le sénateur chausser ses lunettes et se pencher sur son petit livre noir.
>
> «Sénateur, puis-je vous aider à trouver quelque chose?» lui demande-t-elle.
>
> «Non, ce n'est que mon agenda» répond le sénateur.
>
> «Oh j'imagine que vous essayez de voir à quelle réception vous devez vous rendre demain?»
>
> «Non» répond le sénateur, «j'essaie de voir où je suis ce soir.»

Cela me rappelle une histoire vraie à propos de ce grand Canadien qu'était Stepehn Leacock. Ça fait bien 10 ans que je ne l'ai pas racontée et je l'ai peut-être oubliée. Mais il était en train et il avait perdu son billet. Le contrôleur lui dit de ne pas s'en faire, on peut lui faire confiance puisqu'on le connaît si bien, et le Canadien Pacifique voudra bien lui faire crédit il pourra acheter son billet une autre fois. Ce à quoi il répond: «Ce n'est pas cela, mon fils, j'essaie de me souvenir où j'allais.»

L'anecdote suivante tirée du livre de M. Udall me rappelle une histoire de ma grand-mère:

> Cela faisait des semaines que tous les billets avaient été vendus pour une partie de football entre deux équipes de l'Arizona. A la ligne des 45 verges il y a une place libre. Un spectateur demande à l'homme assis à côté s'il sait à qui est cette place. «Oui, je sais», répond tristement le spectateur.
>
> «Alors pourquoi est-ce qu'elle reste vide pour la plus grande rencontre de l'année?», demande l'autre spectateur.
>
> Tristement, l'homme répond: «Eh bien ma femme et moi nous avons des billets pour la saison et nous venions toujours ensemble. Mais elle est morte vendredi dernier.»
>
> «Oh, je suis navré», répond le spectateur. «Mais pourquoi n'avez-vous pas donné son billet à un de vos enfants?»
>
> «Oh je ne pourrais pas, ils sont tous à l'enterrement.»

Ma grand-mère appartenait à l'Église anglicane écossaise de votre région, sénateur Murray, de l'Île-du-Prince-Édouard et du conté de Pictou. Elle racontait l'histoire d'une Écossaise de la région qui sermonnait son mari, lequel ne s'entendait pas avec sa belle-mère. Elle lui disait: «Jock, il y a une chose que tu dois me promettre. À mon enterrement, tu montras dans la voiture avec ma mère.» Il répondit: «Ah, Maggie, je te le promets, mais c'est sûr que ça me gâchera la journée.»

Je vous remercie, sénateurs et sénatrices.

L'honorable M. Lorne Bonnell: En écoutant le sénateur van Roggen j'ai pensé à M. Spicer qui fait le tour du pays dans l'intention de résoudre tous les problèmes de la nation en racontant des histoires et en écoutant des plaisanteries à Tuktoyaktuk ou ailleurs, et qui ainsi s'attend à savoir exactement ce que les gens souhaitent pour le Canada. Aujourd'hui, je me demande quel lien ces histoires que nous a racontées le sénateur van Roggen peuvent bien avoir avec la taxe sur les produits et services dont nous devons débattre ici. J'attends depuis septembre le «grand débat», car j'ai entendu tant de sénateurs dire «passons au débat sur le projet de loi. Laissons tous ces problèmes et ces temporisations, débattons du projet de loi.» J'ai attendu et attendu encore que les sénateurs de la majorité se lèvent pour nous expliquer les aspects positifs du projet de loi, et après avoir tant attendu, je me décide à le faire moi-même. Il semble que les sénateurs du gouvernement ne

trouvent rien de positif dans ce projet de loi qui pourrait me convaincre de voter en sa faveur. Je suis de ceux qui aimeraient pouvoir voter pour le projet de loi puisque tous ces bureaux et tous ces emplois doivent aller à Summerside dans l'Île-du-Prince-Édouard. La moitié des gens qui ont été licenciés par Radio-Canada aujourd'hui viendront probablement à l'Île-du-Prince-Édouard et une fois la TPS adoptée nous verrons sans doute arriver une marée de gens cherchant du travail.

Mais puisqu'après avoir attendu si longtemps le débat personne du côté du gouvernement ne semble vouloir m'expliquer les aspects positifs du projet de loi, j'ai pensé dire moi-même quelques mots au nom du premier ministre et du ministre des Finances, leur apporter mon soutien moral, et montrer que quelqu'un a tiré quelques réflexions du projet de loi C-62.

C'est peut dire que la taxe sur les produits et services telle qu'elle est proposée dans le projet de loi C-62 est impopulaire et controversée. Elle est si impopulaire que le Comité sénatorial permanent sur les banques et le commerce a recommandé qu'on la coule. Le Sénat a rejeté cette proposition. Par la suite, les sénateurs de ce côté-ci de la Chambre, libéraux et indépendants, ont proposé un certain nombre d'amendements qui, à nos yeux, auraient amélioré le projet de loi, et eux aussi ont été rejetés. Il est bon alors de rappeler ce que nous avons appris au sujet de cette taxe et de rappeler aussi ce qu'en pensent les Canadiens.

Lorsque le gouvernement a déposé son Livre blanc sur la réforme fiscale en 1987, il promettait des impôts plus justes et équitables, des impôts visibles et qui favorisent la croissance économique. La taxe sur les produits et services répondait à tous ces critères, nous a-t-on dit, mais ce n'est pas l'avis des Canadiens, de toute évidence.

Il faut bien sûr reconnaître que la taxe actuelle sur les ventes des fabricants a ses défauts. La majorité des 370 témoins qui ont comparu devant le Comité sénatorial sur les banques lors de ses audiences à travers le pays sont de cet avis. Mais 32 d'entre eux seulement se sont prononcés résolument en faveur du projet de loi C-62, alors que 30 autres ont dit l'appuyer avec certaines modifications. Par ailleurs, 210 témoins se sont dit totalement opposés à la taxe sur les produits et services. Le fait que 159 témoins aient demandé des modifications à la proposition montre la quantité de problèmes techniques qui se posent avec la taxe sur les produits et services. Les sénateurs de côté-ci n'ont aucune difficulté à convenir avec le gouvernement que la taxe sur les ventes des fabricants est mauvaise et doit être changée. Mais nous, la majorité des Canadiens, ne pensons pas que la taxe sur les produits et services soit la solution.

• (2130)

Nous savions que la majorité des Canadiens étaient opposés à la taxe sur les produits et services, mais nous avons été étonnés de voir l'ampleur et la profondeur de cette opposition. Dans toutes les villes du Canada où le Comité a tenu des audiences, des groupes, des organisations, des syndicats, des citoyens concernés, sont venus exprimer leur vive opposition à la taxe sur les produits et services. Pour vous donner une idée de l'importance de cette opposition à la TPS, 132 témoins ont demandé que le Sénat annule la décision de la Chambre des communes et rejette complètement le projet de loi C-62.

Il ne suffit pas pour défendre la taxe sur les produits et services de dire que la taxe sur les ventes des fabricants a des défauts. La taxe sur les produits et services doit être justifiée par ses propres mérites. Cela n'a pas été fait. Le débat qui a lieu actuellement au Sénat ne nous fera pas changer d'avis sur la taxe sur les produits et services.

Qu'avons-nous appris sur ce projet de loi?

Nous avons appris que la taxe sur les produits et services est une taxe injuste. La question de justice est plus importante que les défauts techniques du projet de loi. Toute taxe qui se propose de produire des recettes de 18,5 milliards par an et qui représente un élément essentiel de l'arsenal fiscal fédéral se doit de répondre à certains critères essentiels de justice. Ce n'est pas le cas de la TPS, qui est une taxe sur la valeur ajoutée présentée sous un autre nom. C'est une taxe régressive; les personnes à faibles revenus consacrent une plus forte part de leurs revenus à la consommation et par conséquent doivent payer une plus grande partie de leurs revenus sous forme de taxe de vente. Pour rendre cette taxe plus acceptable, le gouvernement fédéral a inclus, avec la TPS, un système amélioré de crédit d'impôt remboursable. De nombreuses études portant sur les impôts à la consommation ont démontré que ces crédits sont un moyen efficace et efficient d'alléger le fardeau des taxes à la consommation pour les ménages à plus faibles revenus. Mais si la structure fondamentale de la taxe dépend des crédits, ceux-ci doivent rester efficaces. Cependant, les dispositions du projet de loi garantissent que leur efficacité ne sera que temporaire.

Les crédits, et le seuil de revenu à partir duquel ils diminuent, ne seront indexés qu'à partir d'une inflation de 3 pour cent. Cela veut donc dire que la valeur réelle des crédits diminuera avec le temps et qu'un nombre croissant d'individus et de familles verront leurs avantages réduits. Et avec le temps, même les très pauvres ne seront plus protégés contre la hausse des coûts entraînés par la TPS. De fait, au bout de cinq ans seulement, certaines familles pourraient perdre jusqu'à 300 $ de la valeur réelle des crédits, ce qui représente la moitié du maximum auquel ils peuvent avoir droit.

Par le passé, le gouvernement a parlé d'ajustements aux crédits ainsi qu'au seuil de revenus admissibles. C'est en fait ce qui a été dit dans cette Chambre même lors du débat sur l'amendement prévoyant la pleine indexation, et on a dit aussi que le crédit sur la taxe de vente fédérale a augmenté à un taux supérieur à l'inflation et supérieur au taux nécessaire pour compenser l'augmentation du taux d'imposition. Toutefois, nous ne pouvons évaluer les intentions du gouvernement. Nous ne pouvons juger la TPS que sur la foi du texte législatif qui est proposé au Sénat et il est évident que le projet de loi C-62 ne prévoit pas la pleine indexation des crédits remboursables et des seuils de revenus. Si le gouvernement entend bien faire ce qu'il a promis, la pleine indexation ne coûtera rien. Pourquoi ne peut-on donner une garantie aussi fondamentale aux familles les plus pauvres qui, dans le cas où la TPS entrerait en vigueur, auraient le plus besoin de ces crédits?

Mais ce qui est paradoxal, c'est que certains des plus ardents défenseurs du projet de loi ont eux-mêmes critiqué cette absence de la pleine indexation. Le professeur Robert Clark de l'Université de la Colombie-Britannique, le Conseil économique du Canada, le Conference Board, ont tous estimé que les

crédits sont essentiels pour atténuer certains effets régressifs de la TPS. Parce qu'ils sont si importants, il faut protéger leurs valeurs réelles. Un autre ardent défenseur de la TPS, M. Wolfe Goodman, disait que l'absence de la pleine indexation «... serait terriblement injuste à l'égard des plus pauvres et des plus vulnérables.»

Ce n'est pas le seul problème qui se présente avec la TPS. Le crédit de 100 $ pour les célibataires ne sera payé en entier qu'aux individus dont le revenu dépasse 11 169 $. On nous dit qu'il s'adresse aux travailleurs pauvres, mais faut-il pour autant le nier aux très pauvres qui ont le plus besoin d'aide? En outre, si le Québec continue de considérer les crédits sur la taxe de vente comme un revenu aux fins du calcul de l'assistance sociale, le crédit pour la TPS prendra simplement la place des prestations d'assistance sociale vers ces pauvres de la province.

Ces crédits sur la TPS ne tiennent aucun compte du coût élevé de la vie dans les régions isolées. La TPS est calculée sur le prix final des biens et services, qui comprennent le coût du transport, élément important du prix des biens et services dans le Nord. Même si une famille moyenne de Whitehorse devra payer environ 400 $ de plus en TPS qu'une famille canadienne moyenne, il n'en est pas tenu compte dans la valeur du crédit. Nous savons également que le coût de la vie est de 40 pour cent plus élevé à Yellowknife que dans le Sud du Canada, et qu'il est encore plus élevé dans les villages isolés. Donc, non seulement les crédits sont trop modestes, mais le seuil de revenus de 24 800 $ à partir duquel on commence à réduire les crédits, ne reflète pas le même niveau de vie dans le Nord que dans le Sud du pays.

Le gouvernement du Yukon a dit ceci devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, lors de l'audience tenue à Whitehorse:

> Toutefois, la nouvelle taxe sur les produits et services, telle qu'elle est proposée, est particulièrement néfaste pour le Yukon et les autres régions septentrionales du Canada. Ce qui nous inquiète tout particulièrement, c'est que le taux soit fixé à 7 pour cent à l'échelle nationale. Un taux national, quel qu'il soit, serait injuste à l'égard du Yukon, puisque la majorité de nos denrées doivent être transportées jusqu'ici et que, par conséquent, les habitants du Yukon paieront plus de taxe que les Canadiens du Sud. Nous souhaiterions par conséquent que l'on prévoie des allégements, en fixant, peut-être, le taux à 5 pour cent par exemple pour le Nord et les régions isolées, afin de compenser la différence dans les prix.
>
> Il y a également une injustice dans les crédits prévus par le projet de loi. Le coût de la vie est déjà élevé dans le Nord et avec la hausse qu'entraînera la TPS, ces crédits ne présentent pas les mêmes avantages pour nous que pour les habitants du Sud.
>
> Une autre chose qui nous inquiète dans le Nord, c'est le seuil à partir duquel le crédit de la TPS est réduit. Là encore, puisque le coût de la vie est plus élevé dans le Nord, nos salaires sont bien sûr plus élevés que dans le Sud. Ils sont généralement de 20 à 25 pour cent plus élevés. Cela veut dire que ce qu'on entend par un faible revenu au Yukon ou même dans les Territoires du Nord-Ouest, ou dans toute autre région du pays où le coût de la vie est élevé, n'est pas ce que l'on entend par faible revenu en Ontario, au Québec, au Manitoba ou en Saskatchewan.

[Le sénateur Bonnell.]

● (2145)

Selon ce qu'a promis le gouvernement, les crédits ne seront pas les seuls éléments qui viendront atténuer les effets négatifs de la TPS. Certains produits seront détaxés, et d'autres seront exonérés. Le gouvernement, par exemple, a répété à qui mieux mieux que les loyers résidentiels seront exonérés. Cette exemption permet de camoufler la TPS qui est payée sur les intrants, mais elle n'élimine sûrement pas la taxe. Je trouve cela particulièrement ironique parce qu'on élimine précisément la TFV en raison de son invisibilité, entre autres.

Le prix des produits qui sont exonérés, comme les loyers résidentiels, augmentera à cause de la TPS. Et dans le cas du loyer d'une nouvelle habitation, l'augmentation peut être importante. La *Fair Rental Policy Organization de l'Ontario* dit que les loyers augmenteront en moyenne de 2 p. 100, en Ontario, à la suite de l'adoption de la TPS. Les loyers, dans les nouveaux édifices, augmenteront d'environ 50 $ par mois. Il est vrai que dans des provinces comme l'Ontario, il y a des contrôles stricts en ce qui concerne les loyers, mais si ces coûts additonnels ne peuvent pas être passés directement dans les loyers, on le fera de façon détournée—en réduisant l'entretien, en effectuant moins de réparations, ou en imposant des frais directs pour d'autres services, par exemple.

De nombreux Canadiens trouvent aujourd'hui difficile d'acheter leur maison. Le gouvernement a rassuré les Canadiens en leur disant que le prix des maisons ne sera pas tellement touché par la TPS. Tout indique le contraire. Quand la TPS entrera en vigueur, les terrains seront désormais taxés pour la première fois au Canada. Le coût du terrain compte pour beaucoup dans l'achat d'une maison dont le prix est élevé. Dans les régions comme celles de Toronto, de Vancouver et du *Golden Horseshoe*, dans le Sud de l'Ontario, le prix des nouvelles maisons pourrait augmenter de 3 p. 100, ce qui est beaucoup plus élevé que ce que le gouvernement fédéral a dit. En Ontario, cela représente une augmentation de 10 000 $ à l'achat d'une maison. Même si la vente des maisons existantes n'est pas touchée par la taxe, le prix de ces maisons augmentera aussi à la suite de l'imposition de la TPS. Compte tenu que l'on peut acheter une maison existante au lieu d'une maison neuve, une augmentation du prix des maisons neuves devrait faire augmenter celui des maisons existantes. Un autre effet plus direct encore est que les frais accessoires—comme les commissions des agents immobiliers, les frais juridiques, et le reste—seront désormais assujettis à la TPS. Une taxe de 7 p. 100 sur ces frais pourrait augmenter le prix d'une maison dans une proportion de 0,5 p. 100.

Même si la TPS ne touche pas les aliments de base, il est faux de penser que les aliments ne seront pas du tout taxés. Selon l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires, les familles dépensent 40 p. 100 de l'argent qu'ils consacrent à l'alimentation dans des restaurants. Quant on ajoute à cela les produits alimentaires qui ne sont pas considérés comme des aliments de base, que ce soit en raison de leur caractère même ou des dimensions de l'emballage, la notion qui veut que la nourriture ne soit pas taxée se révèle tout à fait incorrecte.

Bien qu'une remise de 2,5 p. 100 de TPS soit accordée sur le prix des maisons nouvellement construites de 350 000 $ et moins, qui décroît progressivement pour les prix qui dépassent ce niveau, il n'y a rien de tel qui est prévu pour les nouvelles habitations à loyer. Au Comité sénatorial des banques, on a dit que le prix de ces nouvelles habitations augmentera de 7 p. 100. En moyenne, la TPS fera augmenter les loyers résidentiels de 2 p. 100 en Ontario, et même les immeubles existants seront assujettis à la taxe sur de nombreux intrants. Le Comité s'est aussi fait dire que la TPS fera augmenter les loyers mensuels de 27$ à 56$ à Vancouver. Les particuliers à faibles revenus peuvent difficilement accepter de telles augmentations, notamment dans des régions comme l'Ontario, ou presque la moitié des locataires ont des revenus inférieurs à 25 000 $ et en consacrent déjà 30 p. 100 au loyer. Il paraît extraordinaire qu'en déposant le projet de loi C-62, le gouvernement n'ait pas su régler d'une manière appropriée un problème aussi fondamental que la question de la régressivité dans le contexte d'une taxe de vente. C'est injuste pour les familles à faibles revenus, et pour ceux qui vivent dans des régions du pays où le coût de la vie est particulièrement élevé.

Nous avons aussi appris que la taxe est trop complexe. La taxe sur les produits et services n'est pas seulement injuste, mais aussi extrêmement complexe. Une taxe de vente multistade, comme la TPS, est régressive pour ce qui est de son application par les entreprises. Dans une étude réalisée en Angleterre, on a constaté que le coût pour appliquer une taxe sur la valeur ajoutée est 40 fois plus élevé pour les petites entreprises, pris sur leurs ventes que pour les grosses entreprises. Les entreprises dont toutes les ventes sont taxables doivent tenir compte de la taxe qu'elles ont payée sur leurs achats ainsi que de la taxe qui est due sur leurs ventes. Toutefois, la complexité s'accroît en proportion des articles détaxés et exonérés qui viennent s'ajouter dans le système. Voici ce qu'en disent John Whalley et Deborah Fretz dans leur ouvrage:

> ... la formule particulière de TVA que le Canada se propose d'adopter est étonnament complexe, si l'on en juge d'après les normes internationales. L'assiette fiscale de cette taxe est aussi relativement étroite, et, si l'on se fie à l'expérience européenne en la matière, cela peut entraîner des complications qui prendront la forme de taux multiples, entre autres.

La complexité de la taxe est un peu plus évidente pour les petits détaillants qui vendent des produits alimentaires. La définition de produits alimentaires de base est remplie d'anomalies. C'est aux détaillants qu'il appartiendra de veiller à ce que la taxe soit bien appliquée. Les gros détaillants qui seront informatisés pourront faire en sorte que leurs ordinateurs reconnaissent les produits taxables et ceux qui ne le sont pas, mais chez les petits détaillants, ce sera le caissier ou la caissière qui devra faire ces distinctions.

Les fournisseurs de produits et de services qui sont exonérés et de produits et de services qui ne le sont pas doivent bien identifier leurs intrants, de manière à ne réclamer que les crédits de taxe sur intrants sur les achats qui ont été faits pour produire des produits ou des services taxables. Cela entraîne des difficultés administratives particulières pour ceux qui fournissent des produits et des services exonérés et non exonérés de la taxe, comme les institutions financières, les maisons d'éducation, les organismes de charité, les organismes à but non lucratif, et les propriétaires qui louent des locaux à long terme en même temps à des particuliers et à des entreprises. Quelle que soit la formule de TVA que l'on adopte, le coût de son application est déjà considérable pour la petite entreprise, mais le gouvernement l'a amplifié encore au-delà de toute tolérance en proposant d'appliquer la taxe sur les produits et services indépendamment de toute autre taxe de vente provinciale. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a déclaré que l'approche sur deux plans ne peut pas marcher, et a dit très catégoriquement que la TPS ne devrait pas être introduite sans la collaboration des provinces. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a dit au Comité que ce que le présent gouvernement propose est la pire taxe de vente que l'on puisse trouver au monde, que c'est la pire formule que l'homme puisse concevoir. Les représentants du *Saint-John Board of Trade* ont indiqué que la petite entreprise ferait face à un véritable cauchemar administratif. Malgré cela, le gouvernement fédéral a décidé d'aller de l'avant.

La plupart des provinces ont l'intention d'imposer la taxe de vente provinciale sur la TPS, plutôt qu'en parallèle. Pour que la taxe sur les produits et services soit visible, les caisses enregistreuses doivent pouvoir isoler l'élément de la TPS du sous-total avant que la taxe de vente provinciale ne soit appliquée. Malheureusement, la plupart des caisses enregistreuses ne permettront tout simplement pas de le faire, et les consommateurs verront un taux de taxe unique qui comprendra celui de la TPS et celui de la taxe de vente provinciale qui lui aura été ajouté. Cela est particulièrement ironique quand on considère que la visibilité était censée être l'un des principaux avantages de cette taxe sur les produits et services. Il semble maintenant qu'on ait sacrifié la visibilité, et le mieux que le gouvernement s'apprête à faire à cet égard c'est de demander aux vendeurs d'accrocher au-dessus de leur caisse un panneau indiquant que leurs prix comprennent la TPS.

• (2200)

La décision récente du Québec d'harmoniser sa taxe de vente provinciale à la TPS est loin de représenter un consensus national même s'il s'agit d'un pas dans la bonne voie. Précisons d'ailleurs que cette entente avec le Québec n'a été obtenue qu'au prix de la démission du ministre du Revenu de la province. Lors de la conférence des premiers ministres provinciaux des 13 et 14 août, ceux des neuf autres provinces ont déclaré dans un communiqué collectif qu'ils n'acceptent toujours pas la taxe sur les produits et services et qu'ils estiment qu'elle ne devrait pas être adoptée. Le nouveau premier ministre de l'Ontario, l'honorable Bob Rae, s'est publiquement engagé à lutter contre la TPS. Comble d'ironie, même si le Québec a convenu d'harmoniser sa taxe à celle du gouvernement fédéral, il vient d'affirmer qu'il va déjà modifier l'assiette de la taxe par rapport à l'assiette fédérale, étant donné qu'il ne l'appliquera pas aux livres. Ce n'est pas un bon signe.

L'Organisation de coopération et de développement économiques a récemment publié une analyse du projet de taxe sur les produits et services. Sa conclusion est que l'absence d'harmonisation fédérale-provinciale est le défaut le plus grave du projet, car cela va provoquer une hausse inutile des frais d'administration et d'exécution, lesquels vont augmenter du fait que la taxe ne s'applique aux produits d'épicerie.

La complexité du projet sera préjudiciable à l'économie. Des ressources vont devoir être consacrées à une activité qui

n'ajoute rien aux produits et services que les Canadiens vont consommer. Cette complexité provoquera inévitablement une augmentation des dépenses administratives du gouvernement, lequel doit recruter 4 000 employés supplémentaires, et prévoir un budget supplémentaire de 380 millions de dollars, pour percevoir le même montant d'argent. Cela n'a aucun sens.

Certes, le gouvernement prétend que la taxe sur les produits et services est une taxe de remplacement, mais cela n'est manifestement pas vrai. Selon les données du directeur de Statistique Canada, 60 p. 100 des dépenses personnelles des Canadiens sont consacrées aux services. Même si on exclut de l'assiette fiscale les services exonérés, comme les loyers, une partie importante des dépenses de consommation seront taxées pour la première fois. Fait particulièrement éloquent, la Fondation canadienne de la publicité reconnaît que la taxe sur les produits et services n'est pas simplement une taxe de remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants. La Division des normes de la Fondation a déclaré que les publicités gouvernementales affirmant que la TPS n'est pas une taxe supplémentaires sont trompeuses, étant donné que celle-ci s'appliquera à un éventail beaucoup plus large de produits et de servives que la taxe sur les ventes des fabricants, par exemple aux repas aux restaurants et aux coupes de cheveux. Les Bureaux d'éthique commerciale de Vancouver et de Toronto ont déclaré que les publicités gouvernementales sont choquantes et trompeuses.

Nous avons également appris que la taxe sur les produits et services sera préjudiciable à l'économie. De toutes les options, aucune ne nuira plus à l'industrie du tourisme que celle-ci. Elle encouragera en effet les Canadiens à prendre leurs vacances à l'étranger, et elle découragera les étrangers qui auraient souhaité venir au Canada. Or, cette industrie engendre 24 milliards de dollars de recettes annuelles, et elle emploie 1,2 million de personnes. C'est une industrie qui pourrait devenir un secteur de croissance très important pour notre économie, mais tout indique qu'elle souffre déjà d'une baisse du nombre de visiteurs étrangers, et la TPS ne fera qu'amplifier le problème.

Certes, les rabais consentis par le projet de loi C-62 aux voyageurs étrangers pour la taxe acquittée sur les services de logement et sur les produits emmenés hors du pays atténueront l'effet de la taxe, mais ils ne l'élimineront pas puisque le rabais devra être au minimum de 20 $, ce qui signifie que la majeure partie des dépenses effectuées par les touristes n'y seront pas admissibles. En outre, ces rabais ne feront strictement rien pour encourager les Canadiens à rester au Canada plutôt qu'à voyager à l'étranger.

Comme la grande majorité des Canadiens peuvent atteindre les frontières américaines en quelques heures, la taxe sur les produits et services constituera pour eux une incitation supplémentaire à aller passer leurs vancances au sud.

Le sénateur Corbin: M'autorisez-vous à poser une question, sénateur Bonnell?

Le sénateur Bonnell: Oui.

Le sénateur Corbin: Vous parlez de voyages aux États-Unis et ailleurs. Pour quelqu'un de l'Île-du-Prince-Édouard, cela signifie qu'il faut prendre le traversier à Borden, la traversée durant une demi-heure seulement. Ensuite, vous pouvez traverser le Nouveau-Brunswick en passant par St. Stephen pour atteindre Calais, dans le Maine, ou vous pouvez remonter à Fredericton et traverser la frontière à Vanceborough, pour vous rendre ensuite à Woodstock et Houlton. Combien de temps cela prendrait-il, et cela en vaut-il la peine, sur le plan du temps et de l'argent? Bien sûr, une fois que vous êtes arrivé à la frontière, vous n'êtes toujours pas dans un centre commercial. Je suppose que votre destination devrait être Bangor, dans le Maine, Freeport ou peut-être même Portland. Un tel voyage en vaudrait-il la peine?

[Le sénateur Bonnell.]

Le sénateur Bonnell: Tout ce que je puis vous dire, sénateur Corbin, c'est qu'il n'y a pas beaucoup d'habitants de l'Île-du-Prince-Édouard qui souhaitent quitter leur maison pour aller où que ce soit. Notre province est très agréable, c'est la meilleure zone touristique du pays, c'est le berceau de la nation, nous avons plus de plages que la Californie, nous avons les mers les plus chaudes au nord de la Floride, pourquoi donc voudrions-nous aller aux États-Unis, pays qui n'est pas aussi bon que le Canada?

En revanche, au Canada, nous allons devoir payer une taxe de vente sur tout ce que nous faisons. Il faudra même payer 7 p. 100 sur le prix de la traversée. De même, il faudra payer 7 p. 100 sur l'essence. Si on prend un repas au Nouveau-Brunswick, en route, il faudra aussi payer 7 p. 100 de taxe, en plus de la taxe de vente provinciale. Par contre, dès qu'on franchit la frontière américaine, on peut acheter l'essence au quart du prix canadien, et il n'y a pas de taxe de vente. Avec la même somme, on peut donc voyager plus loin, acheter plus et se loger mieux. Si un touriste vient à l'Île-du-Prince-Édouard, il devra payer une taxe de vente provinciale de 10 p. 100 sur sa chambre d'hôtel, en plus de la TPS de 7 p. 100.

Notre province est tellement belle, aucun d'entre nous ne souhaite la quitter. Il faut une heure pour la traverser, puis il faut attendre une heure au traversier, car nous n'avons pas de voie de communication fixe. Il faut une autre heure pour faire la traversée, une heure pour arriver à Moncton, une heure pour arriver à Sussex, peut-être une heure pour arriver à St. Stephen, et ensuite il faut aller à Calais, dans le Maine. Cependant, comme il n'y a pas grand-chose là-bas, on doit probablement aller jusqu'à Bangor, ce qui prend une heure et demie de plus. Si on est prêt à faire tout ce voyage, pourquoi pas aller jusqu'à Boston où habitent nos parents. On parle donc ici d'un voyage de plusieurs heures, et il faudra payer 7 p. 100 de taxe supplémentaire à l'aller comme au retour. Si nous y pensions bien, nous allons parvenir à la conclusion que nous reviendrons sans le sou, ce qui signifie que nous allons nulle part. C'est bien triste.

Sénateur Murray, ne pourriez-vous pas faire quelque chose à ce sujet? Ne pourriez-vous pas au moins nous donner une voie de communication fixe, pour que nous n'ayons plus à attendre une heure ou deux?

Le sénateur Murray: Autre miracle! Vous êtes finalement en faveur d'un lien fixe!

Le sénateur Bonnell: Je vous ai simplement demandé si vous pouviez nous le donner.

Le sénateur Murray: Il faut que cela figure dans le *Hansard*.

Le sénateur Bonnell: Ne vous inquiétez pas, ça y sera. Les sénateurs de notre côté ne jouent pas avec le *Hansard*, ils n'y changent pas un mot ni une virgule. Nous le laissons tel quel.

Le sénateur Corbin: Si vous finissez par avoir ce lien fixe, sénateur Bonnell, que ce soit un pont ou une combinaison de ponts et de tunnels, les usagers devront acquitter un droit de passage, ce qui signifie qu'ils devront aussi payer la taxe, selon le système actuel. Qu'en pensez-vous?

Le sénateur Bonnell: Si vous voulez connaître la vérité, quand ce magnifique pays s'est constitué, en 1867, et même quand les pères de la Confédération étaient réunis à Charlottetown, en 1864, la délégation de l'Île-du-Prince-Édouard voulait que le Haut et le Bas Canada se réunissent là-bas pour formuler le projet. Nous ne nous sommes pas joints à la Confédération à l'époque, nous avons attendu jusqu'en 1873 pour obtenir la promesse de communications continues avec le reste du pays.

Le sénateur Murray: C'est parce que vous n'étiez pas d'accord sur le Sénat que vous êtes restés dehors.

Le sénateur Bonnell: Il y avait cela aussi. Nous voulions nous assurer d'avoir quatre sièges au Sénat, et nous voulions la garantie que le Sénat serait vraiment une chambre de deuxième réflexion.

Le sénateur Murray: Vous vouliez un Sénat 3-E.

Le sénateur Bonnell: Nous voulions quoi?

Le sénateur Murray: Vous vouliez un Sénat 2-E.

Le sénateur Bonnell: 2-D?

Le sénateur Murray: E. Vous vouliez le même nombre de sénateurs dans chaque province.

Le sénateur Bonnell: Oui, c'est ce que nous devrions avoir. Nous devrions avoir un Sénat élu, un Sénat égal et un Sénat efficace. S'il y avait quatre sénateurs pour l'Île-du-Prince-Édouard comme pour toutes les autres provinces, pensez à l'argent que nous pourrions économiser! Nous pourrions abaisser la taxe sur les produits et services et garantir une meilleure représentation à tous les Canadiens. Quatre types comme moi pour chaque province, ce serait extraordinaire.

Le sénateur Murray: Pourquoi pas quatre femmes!

Le sénateur Bonnell: Quatre femmes, ce serait tout aussi bien!

Le sénateur Perrault: Quel merveilleux discours!

Le sénateur Corbin: Croyez-vous que l'on devrait conserver dans la Constitution l'article relatif aux huit sénateurs supplémentaires?

• (2215)

Le sénateur Bonnell: Non. S'il y avait quatre sénateurs de chaque province, il ne serait pas nécessaire d'en appeler d'autres, car nous nous entendrions parfaitement bien. Nous agirions tous pour le bien de nos régions et de nos provinces, et nous serions une force dont la Chambre basse devrait tenir compte, ce qui signifie qu'elle n'oserait pas nous confronter avec ce genre de projet de loi auquel s'opposent 80 p. 100 des Canadiens. Cela n'arriverait pas si nous avions une Chambre haute forte et élue, avec quatre représentants de chaque province, ou même 10 de chaque province, s'ils veulent faire plus de cadeaux à leurs amis.

Quoi qu'il en soit, revenons aux liens fixes. Si nous obtenions un lien fixe, que ce soit un pont ou un tunnel, je crains que le payage ne soit aussi taxé. Je crains d'ailleurs que l'on nous impose un payage, alors que nous devrions pouvoir traverser gratuitement. Quand vous utilisez la Transcanadienne pour aller de la Nouvelle-Écosse au Nouveau-Brunswick, cela ne vous coûte pas un sou. Quand vous allez du Nouveau-Brunswick au Québec, ça ne vous coûte pas un sou. Par contre, si vous voulez venir à l'Île-du-Prince-Édouard, notre belle province, vous serez pénalisé car vous devrez payer une taxe. De même, si les gens de l'Île-du Prince-Édouard veulent aller voir ce qui se passe dans le reste du Canada, ils devront aussi payer une taxe sur le prix de la traversée. Lors de notre entrée dans la Confédération, on nous avait promis un service continu vers le reste du Canada, et les Canadiens ne devraient pas devoir payer un sou pour venir profiter de la culture et de l'hospitalité de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Corbin: Parlant de votre culture, a-t-on trouvé la cloche de Malpèque?

Le sénateur Bonnell: Laissez-moi vous parler des Acadiens de Malpèque. Il y a longtemps, la cloche de Malpèque est disparue, mais on l'a retrouvée, il n'y a pas très longtemps, dans un musée d'Acadie. Les Acadiens ont prétendu que c'était leur cloche, que c'était une cloche historique et qu'elle devrait rester dans le musée des Acadiens. L'église locale est alors entrée dans la danse en disant que c'était sa cloche, et elle l'a enlevée du musée pour la récupérer. L'autre jour, la cloche a disparu de l'église et on ne peut pas le retrouver. D'aucuns pensent qu'un nouveau musée acadien est en cours de construction et que la cloche a été placée dans les fondations, ce qui signifie que les Acadiens la garderont pour toujours. On ne sait cependant pas vraiment où elle se trouve. La GRC la cherche, les Acadiens aussi, tout comme l'Église unie du Canada, mais personne ne la trouve. Peut-être cette cloche nous racontera-t-elle un jour l'histoire véritable des premiers colons d'Amérique du Nord.

Le sénateur Corbin: Faites attention, si vous la trouvez, ce gouvernement voudra probablement la taxer.

Le sénateur Bonnell: Vous avez raison. Cela me ramène d'ailleurs à la taxe sur les produits et services. En passant, je vous remercie de m'avoir posé votre question, qui témoigne de l'intérêt que vous portez à l'Île-du-Prince-Édouard et à notre problème de transport. Maintenant, si vous pouviez seulement réparer la Transcanadienne au Nouveau-Brunswick, nous pourrions voyager dans votre province sur de bien meilleures routes, et cela nous rendrait beaucoup plus heureux. J'espère que le gouvernement fédéral vous aidera à le faire, afin que tous les résidants des provinces de l'Atlantique qui doivent traverser le Nouveau-Brunswick pour arriver dans le Haut Canada n'aient plus à souffrir autant. Je suis sûr que même le sénateur Buchanan, de la Nouvelle-Écosse, aimerait pouvoir emprunter de meilleures routes au Nouveau-Brunswick. Nous aimerions que la Transcanadienne soit élargie à quatre voies, ce qui serait bon pour nos camions, étant donné que les trains sont disparus et que nous devons tout faire transporter par la route. Nous devons aujourd'hui utiliser ces gros 18 roues qui massacrent les routes du Nouveau-Brunswick, et c'est tout le Canada qui devrait contribuer à la réfection des routes, puisque tout le Canada s'en sert. Même les gens de Cap Breton utilisent les routes du Nouveau-Brunswick. Il nous faut un meilleur réseau routier.

Le sénateur Graham: Et vous n'avez pas encore parlé des multitudes qui se rendent au Cap Breton!

Le sénateur Bonnell: Même les gens du Yukon ou de la Colombie-Britannique doivent emprunter ces routes pour traverser le Nouveau-Brunswick. Il n'y a que nous, à l'Île-du-Prince-Édouard qui sommes apparemment dans une situation spéciale, puisque nous devons payer le traversier pour retourner dans notre île.

Le sénateur Corbin: Mais vous continuerez de toute façon à payer la TPS sur le traversier de l'île Wood.

Le sénateur Bonnell: Oui. Beaucoup de mes concitoyens se rendent au Cap Breton à l'automne pour profiter du coloris des forêts, et pour admirer les collines, les vallées et les lacs magnifiques de la grande piste Cabot.

Le sénateur Corbin: N'oubliez pas le brouillard!

Le sénateur Bonnell: C'est vrai, il ne faut pas oublier le brouillard.

Le sénateur Corbin: Voilà au moins une chose du Cap Breton que ce gouvernement ne pourra pas taxer.

Le sénateur Bonnell: Mais je suis sûr qu'il va essayer. Comme je le disais, la frontière des États-Unis n'est qu'à quelques heures de voiture pour la grande majorité des Canadiens, qu'ils résident au Nouveau-Brunswick, en Ontario ou en Colombie-Britannique, et la taxe sur les produits et service ne fera que les inciter encore plus à prendre leurs vacances au sud de la frontière.

En ce qui concerne le problème des gens qui vont faire des achats aux États-Unis, il a déjà atteint des proportions catastrophiques dans certaines collectivités frontalières. Évidemment, avec la TPS, effectuer des achats aux États-Unis n'en sera que plus attrayant. Selon un sondage effectué par l'Institut de recherche sur le tourisme, qui fait partie du Conference Board du Canada, 47 p. 100 des Canadiens ont l'intention de passer leurs vacances aux États-Unis plutôt qu'au Canada. Le nombre de Canadiens qui prennent leurs vacances dans leur pays ne cesse de diminuer depuis 10 ans, et ce sont les États-Unis qui en profitent le plus. Dans ce genre de milieu économique, où on a le sentiement que le dollar canadien est surévalué et que les voyages coûteront plus cher après l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services, les citoyens ne peuvent être que de plus en plus encouragés à aller passer leurs vacances aux États-Unis. Les recettes des visiteurs étrangers constituent cependant un apport extérieur précieux pour notre économie, puisqu'elles atteignaient près de 7,2 milliards de dollars en 1989. Taxer ce genre d'exportation n'est manifestement pas une bonne solution. De plus, cela va à l'encontre des raisons exposées par le gouvernement pour introduire la taxe sur les produits et services, à savoir alléger le fardeau fiscal des exportations canadiennes.

Nous ne pouvons pas non plus ignorer l'incidence régionale de la détérioration de l'industrie touristique. Pour les régions éloignées, qui n'ont pas de structure industrielle et qui n'en auront probablement pas avant longtemps, le tourisme est une activité économique très importante, et c'est en fait l'une des rares options réalistes dans une économie largement tributaire des ressources naturelles.

L'une de nos principales préoccupations économiques concerne la maîtrise de l'inflation. C'est une politique qui nous coûte cher, par le truchement des taux d'intérêt élevés. Malgré cela, le gouvernement fédéral veut introduire une taxe qui, selon toute vraisemblance, fera monter le taux d'inflation.

La première raison pour laquelle la TPS provoquera une augmentation des prix est qu'on n'a rien prévu pour garantir l'abolition de la taxe de vente à la fabrication sur tous les produits. Nous avons ententu des représentants de toutes sortes de groupes nationaux nous le dire. Par exemple, le rabais de 8,1 p. 100 proposé par le gouvernement pour la taxe de vente fédérale acquittée sur les stocks existants est tout à fait insuffisant. Songez que certaines entreprises auront en stock des marchandises pour lesquelles elles auront payé la taxe de 13,5 p. 100. Les vendeurs de pièces automobiles, les vendeurs de matériaux de construction, les importateurs et fabricants de produits de toilette, de cosmétiques et de parfums ont tous souligné l'insuffisance de la ristourne de taxe de vente fédérale. Les entreprises sont censées faire bénéficier les consommateurs de l'épargne résultant de l'abrogation de la taxe de vente fédérale, mais ce sera impossible tant que l'ancienne taxe restera intégrée aux prix des produits en stock.

Il est aussi ironique de voir qu'on nous présente la TPS comme une taxe qui va éliminer les distorsions de prix relatives de notre économie. Pourtant, la ristourne relative à la taxe sur les ventes des fabricants acquittée sur les stocks s'appliquera de manière très aléatoire, en donnant trop à certains et trop peu à d'autres. Durant la période de transition, ce sera probablement la source la plus importante de distorsions, pour bon nombre de secteurs économiques. Contrairement à ce que prétend le gouvernement, les distorsions relatives des prix ne seront pas corrigées.

Le gouvernement dépense 19 millions de dollars pour créer un Bureau d'information des consommateurs chargé de surveiller les variations de prix résultant de l'entrée en vigueur de la TPS. Le comité de la Chambre des communes qui a étudié ce projet a entendu bon nombre de témoins lui dire qu'il est impossible de déterminer le montant de taxe de vente fédérale intégré au prix des produits. Le Bureau d'information des consommateurs a récemment publié son premier document sur les variations de prix auxquelles il s'attend du fait de la TPS. Le Conseil canadien du commerce de détail a cependant déclaré que cette brochure risque d'induire la population en erreur car elle établit des critères qui ne réflètent pas la réalité du commerce de détail.

Le gouvernement a déclaré que l'introduction de la TPS provoquerait une augmentation de prix unique de 1,25 p. 100. Outre l'hypothèse douteuse que toutes les économies résultant de l'abolition de la taxe sur les ventes des fabricants seront transmises aux consommateurs, les calculs du gouvernement sont fondés sur l'hypothèse que les travailleurs accepteront sans réagir les augmentations de prix provoquées par la taxe sur les produits et services. Ce n'est évidemment pas ce que nous ont dit les syndicalistes que nous avons entendus d'un bout à l'autre du pays. Ils n'ont cessé de répéter que leurs revendications salariales tiendrons compte des hausses de prix résultant de la TPS, lesquelles seront sensiblement plus élevées que celles prévues par le gouvernement. Donc, le gouvernement semble vouloir introduire une taxe qui va engendrer des revendications salariales plus élevées, du chômage, voire des conflits de travail.

Les informations publiées jusqu'à présent montrent que les estimations de prix du gouvernement sont tout simplement irréalistes. En fin de compte, il est beaucoup plus probable que l'effet de la TPS sur les taux de l'inflation dépassera largement l'estimation de 1,25 p. 100 du gouvernement, et que les revendications salariales contribueront pendant assez longtemps à faire augmenter encore plus le taux d'inflation.

Cela augure mal de notre politique monétaire. Le gouverneur de la Banque du Canada affirme que sa politique monétaire tiendra compte de toute augmentation de l'inflation. Nous devrions être profondément inquiets de voir que la réaction de la Banque du Canada à l'introduction de la TPS risque de faire monter les taux d'intérêt et de précipiter notre pays dans une profonde récession, et probablement dans une dépression.

• (2230)

Quand le gouvernement envisageait l'adoption d'une nouvelle taxe de vente, les perspectives économiques étaient favorables et notre économie s'est généralement bien comportée depuis lors. Divers événements imprévisibles ont cependant renversé la tendance. Les taux d'intérêt sont beaucoup plus élevés que ce qu'on avait prévu en 1987, et la Banque du Canada maintient résolument sa politique monétaire de lutte contre l'inflation. L'augmentation des taux d'intérêt qui en est résultée a eu pour effet de ralentir l'expansion économique, qui avait commencé à faiblir au début de 1990. Ensuite, l'augmentation des prix du pétrole, suite à la crise du Moyen-Orient, a été le catalyseur de la récession que nous connaissons actuellement, qui deviendra peut-être une dépression.

Introduire la TPS en ce moment, alors que les taux d'intérêt sont encore élevés et que l'économie est en récession, aura de nouveaux effets négatifs sur l'économie, lesquels pourraient être éviter si la taxe entrait en vigueur à un moment plus opportun. C'est pourquoi nous étions prêts à voter en faveur de l'amendement du sénateur Waters visant à reporter la TPS jusqu'à l'an prochain. Le changement de régime fiscal va imposer à l'économie des coûts d'adaptation qui provoqueront l'explosion des prix, l'arrêt de la croissance et l'augmentation du chômage. Ces effets sont de nature temporaire, et l'économie devra les subir quel que soit le moment auquel la TPS sera introduite. Il semble néanmoins particulièrement déplorable d'imposer ces coûts à l'économie au moment même où nous abordons une récession. En règle générale, exacerber les récessions économiques n'est pas considéré comme une bonne politique.

Nous avons également appris que la TPS, loin d'être une réforme fiscale, est bien plutôt un acte de piraterie fiscale. Si elle n'était pas abolie, la taxe sur les ventes des fabricants pourrait engendrer 18,5 milliards de dollars en 1991. Le gouvernement se propose d'obtenir à peu près la même somme par le truchement de la taxe sur les produits et services. En plus de cela, cependant, il compte toucher 380 millions de dollars supplémentaires, pour payer les frais d'administration de la TPS. Cet argent devra bien venir de quelque part, et ce sera de la poche des contribuables. Enfin, le nouveau régime augmentera les coûts d'exécution des entreprises, notamment des petites. Tous ces coûts doivent bien être payés par quelqu'un, et il est probable que ce sera par les contribuables.

Les premières années, la taxe sur les produits et services perturbera l'économie. Ce sera notamment le cas du secteur des services, qui sera touché pour la première fois par une taxe de vente, au moment même où la baisse globale du pouvoir d'achat des consommateurs ralentira l'économie et provoquera du chômage.

Pourquoi se faire tout ce mal si la taxe ne doit pas donner plus de recettes à l'État? Étant donné les gros problèmes économiques qui en résulteront, il ne suffit pas de répondre qu'elle engendrera 9 milliards de dollars de production supplémentaire. D'ailleurs, ce n'est pas l'introduction de la TPS qui sera à l'origine de ce gain de production, ce sera l'abolition de la taxe de vente à la fabrication.

Maints observateurs estiment que c'est pour avoir la possibilité d'augmenter considérablement ses recettes plus tard que le gouvernement procède tout de suite à cette réforme. Et l'expérience internationale à ce sujet n'a rien pour nous rassurer. Dans le reste du monde, non seulement la taxe sur la valeur ajoutée a été introduite à un taux supérieur à celui du Canada, mais ce taux a ensuite augmenté rapidement. Comme près de la moitié du PIB canadien est destiné aux gouvernements, sous une forme ou une autre, il n'est pas du tout encourageant de voir apparaître une nouvelle taxe qu'on ne peut que qualifier de «vache à lait». Il n'est sans doute pas inutile de rappeler à ce sujet la déclaration de Thomas Jefferson citée par un représentant de *Saschatchewan Sports Inc.* qui témoignait devant le Comité sénatorial des banques:

> J'estime que l'économie est l'une des vertus les plus importantes, et l'endettement public l'un des dangers les plus pernicieux. Pour préserver notre indépendance, nous ne devons pas laisser nos dirigeants nous imposer un endettement perpétuel. Il nous appartient de choisir entre l'économie et la liberté, d'une part, et la profusion et la servitude, de l'autre. Si nous nous endettons de cette manière, nous devons accepter d'être taxés sur la viande et la boisson, les produits de première nécessité et les produits d'agrément, le travail et les loisirs.

Bon nombre de Canadiens ne pensent pas que la taxe sur les produits et services soit juste, et il n'est pas du tout clair qu'elle soit efficiente. Il importe que notre structure fiscale soit compétitive par rapport à celle de notre principale partenaire commercial, les États-Unis, qui n'appliquent pas de taxe de cette nature, et qui en ont d'ailleurs délibérément rejeté la possibilité dans le passé. En outre, les Américains n'ont pas à faire face à des niveaux d'imposition aussi élevés que les Canadiens. Si nous allons être imposés davantage à cause de la TPS, notre compétitivité va encore plus diminuer.

Neuf gouvernements provinciaux sur dix s'opposent à l'arrivée du gouvernement du Canada dans le secteur de la taxation des ventes au détail. Le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick a déclaré devant le Comité sénatorial des banques que:

> La taxe sur les produits et services constitue une intrusion massive du gouvernement fédéral dans le secteur des taxes de vente, qui était resté jusqu'à présent un secteur provincial exclusif. Si le gouvernement fédéral décide d'utiliser la taxe sur les produits et services pour réduire son déficit, il le fera aux dépens des provinces, en rehaussant le taux initial de 7 p. 100, ce qui limitera encore plus

l'accès des provinces à cette source de recettes très importante. Cela risque de réduire la capacité des provinces à fournir des services publics, oui de les obliger à avoir de plus en plus recours à d'autres taxes, par exemple en augmentant les taux d'imposition du revenu des particuliers et des entreprises.

Pour ce qui est du ministre des Finances de la Colombie-Britannique, il nous a dit ceci:

> Les provinces sont placées dans un étau. Nos recettes sont comprimées par l'intrusion de la TPS dans notre champ de taxation, et nos dépenses augmentent par le transfert des coûts des programmes vers les provinces.

On constate ainsi que le gouvernement fédéral s'empare d'un champs de taxation qui a toujours appartenu aux provinces, au moment même où il réduit les subventions provinciales pour l'éducation, la santée et les autres paiements de péréquation, ce qui place les provinces dans une situation de plus en plus difficile. Je crois d'ailleurs comprendre que la Colombie-Britannique s'est addressée aux tribunaux pour savoir si le gouvernement fédéral a vraiment le droit d'entrer dans le champs provincial des taxes de vente.

Le sénateur Steuart: Je voudrais poser une question au sénateur Bonnell. Vous parlez des problèmes auxquels font face les provinces du fait de l'amenuisement des paiements de transfert destinés aux services fondamentaux. Comme d'autres, et comme les témoins qui se sont présentés devant le comité, durant ces audiences publiques, vous avez évoqué le coup très dur que la taxe va infliger à l'industrie du tourisme, qui souffre déjà des différences de prix entre le Canada et les États-Unis. Vous avez aussi évoqué les effets inflationnistes de la taxe, qui s'ajouteront à la hausse des prix du pétrole et aux réductions de services. Cependant, votre province s'est vue promettre des emplois grâce à cette taxe, et on peut penser que toutes les provinces en obtiendront de nouveaux. Il faudra en effet engager des percepteurs et contrôleurs dans chaque province. Des locaux ont déjà été loués à cette fin à Regina et à Saskatoon, tout comme à Vancouver et à Winnipeg. Chaque province va donc avoir de nouveaux emloyés pour contrôler l'application de la taxe, repérer les contrevenants, percevoir la taxe et apprendre aux gens comment l'appliquer.

Avez-vous une idée du nombre d'emplois qui seront créés à l'Île-du-Prince-Édouard du fait de l'emplacement dans cette province, non pas de l'administration centrale mais de bureaux quand même très importants pour ce faire? Savez-vous si cela risque de compenser les pertes d'emplois qui résulteront de l'augmentation du taux d'inflation, des difficultés que connaîtront les entreprises, surtout les petites, et de la baisse d'activités dans l'industrie du tourisme, qui est le facteur le plus important? En fin de compte, l'Île-du-Prince-Édouard gagnera-t-elle des emplois nets, ou les nouveaux emplois ne seront-ils pas assez nombreux pour compenser ceux qui disparaîtront à cause de la taxe?

Le sénateur Bonnell: Il est certain que l'Île-du-Prince-Édouard n'y gagnera pas, honorable sénateur. L'Île-du-Prince-Édouard va déjà perdre 1 200 emplois suite à la fermeture de la base de Summerside. Le gouvernement promet aujourd'hui que la TPS représentera 400 nouveaux emplois dans la province, mais les 1 200 emplois perdus ne seront pas remplacés. Les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard en ont assez des promesses. On leur avait déjà promis 1 000 emplois dans une usine de Litton.

Le sénateur Steuart: Usine qui ferait quoi?

Le sénateur Bonnell: Il s'agissait d'une usine d'armement. Le gouvernement se préparait déjà à la guerre à l'époque. Après les élections, comme nous n'avions pas bien voté, selon le gouvernement, nous avons perdu l'usine de Litton.

On nous promet une liaison routière depuis la Confédération, et on nous le promet à nouveau avant chaque élection, mais elle n'arrive jamais. Une semaine avant les dernières élections, M. McInnes est venu à Halifax nous promettre que nous aurions un lien fixe. Quelques jours après l'élection, M. McInnes et M. MacMillan, de l'Île-du-Prince-Édouard, ont déclaré qu'il n'y aurait pas de lien fixe car il fallait faire une étude environnementale. Dans un an, on sortira un nouveau rapport, juste à temps pour les prochaines élections. En fait, les conservateurs nous promettent cela depuis tellement longtemps qu'on les appelle aujourd'hui le «parti du mirage». On a même réussi à leur faire aménager un bout de terrain, et ils sont venus avec un bulldozer pour préparer la route, mais elle ne mène toujours nulle part.

• (2245)

Le sénateur Corbin: Ça, c'était du côté du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Bonnell: En effet. On nous fait donc toujours des promesses mirobolantes mais il n'en sort jamais rien. Nous dépendons toujours de nos pommes de terre, de notre poisson et du tourisme. Pour ce qui est des pommes de terre, nous avons maintenant McCains, et les gens de K.C. Irving songent à venir aussi, mais, pour les attirer, les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard vont devoir débourser 15 millions de dollars à la construction d'une usine de traitement pour protéger l'environnement.

Le sénateur Lewis: Le traitement des pommes de terre?

Le sénateur Bonnell: Non, de traitement des déchets pour qu'ils ne polluent pas l'environnement. Nous ne devons plus polluer les cours d'eau, nous ne devons plus polluer l'air, nous ne devons plus polluer le sol, mais nous devons quand même continuer à travailler. À mon sens, n'importe quel emploi que l'on peut occuper a un effet sur l'environnement, et les choses en sont arrivées au point où les gens de l'Île-du-Prince-Édouard voudront bien plus que le droit de s'asseoir et de ressasser leurs souvenirs historiques en espérant que des gens du reste du Canada viendront leur rendre visite et leur laisser quelques dollars.

Le sénateur Corbin: Et la mer est en train de dévorer l'île.

Le sénateur Bonnell: En effet, la mer nous dévore. L'île ne cesse de rétrécir, les gens de se décourager, et les emplois de disparaître. Nous avons le taux de chômage le plus élevé après Terre-Neuve, les revenus les plus bas du Canada après Terre-Neuve, et nous ne pouvons plus vivre de promesses. À part cela, la vie est très belle, la qualité de vie est merveilleuse, l'air est pur et l'eau claire. La mer limpide, l'herbe verte. Les terrains de golf magnifiques. La pêche à la truite est très agréable, mais notre économie dépend des paiements de péréquation du gouvernement fédéral, et celui-ci ne cesse de les réduire.

Notre système d'éducation se dégrade parce que nous ne pouvons plus le financer, et le gouvernement fédéral réduit nos

paiements. Nos services de santé se dégradent aussi, nous ne pouvons plus nous payer les nouvelles techniques médicales.

Nous ne pouvons plus attirer de cardiologues à l'Île-du-Prince-Édouard et nous sommes obligés d'envoyer nos patients en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Écosse.

Nous avons un merveilleux climat, et plus de personnes âgées que n'importe quelle autre province. À l'Île-du-Prince-Édouard, les gens vivent plus longtemps que partout ailleurs au monde. Si vous venez vous y installer, vous vivrez vieux.

Lorsque le sénateur Forestall y est venu, il était tenté de rester, mais il aimait tellement son fauteuil à la Chambre des communes qu'il nous a abandonnés.

Les docteurs ne peuvent plus gagner leur vie dans notre province. Ils doivent revenir à Ottawa pour entrer au Sénat, de façon à mettre un peu de beurre sur leurs épinards, parce que les gens vivent tellement vieux et en tellement bonne santé dans notre bel environnement. C'est bizarre, j'ai l'impression de m'être écarté du sujet.

Le sénateur Steuart: Mais je crois que vous avez bien répondu à ma question.

Le sénateur Bonnell: C'est une belle province. La maison de Lucy Maud Montgomery et le foyer d'Anne aux pignons verts. C'est sur la belle Côte Nord, dans l'un des plus beaux parcs nationaux du pays.

Le sénateur Buchanan: Et d'un très beau chalet provincial.

Le sénateur Bonnell: Je ne vous le fais pas dire. Il appartenait en copropriété au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial, et vous devriez tous y venir une semaine, chers sénateurs conservateurs, pour parler à votre chef. Nous pouvons aussi vous prêter pendant une semaine le chalet qui se trouve sur la plage de Cavendish. Vous ne pourrez cependant l'avoir qu'une semaine sur deux, parce que la province l'utilise une semaine sur deux. Le sénateur Phillips ne peut pas l'utiliser, parce qu'il est résident de l'île. Il a une très belle maison près de la mer, alors pourquoi voudrait-il se contenter d'une semaine dans un chalet? Il peut passer toute l'année à côté de la mer.

La pêche au thon est excellente dans notre province. On attrape les plus gros thons du Canada. Je vous l'ai déjà dit, le gouverneur général Mitchener nous avait remis un trophée pour le plus grand thon jamais pêché en eaux canadiennes. Il n'y a pas que la Coupe Grey au Canada, il y a aussi la Coupe Mitchener, qui a toujours été décernée à l'Île-du-Prince-Édouard, sauf une année où elle est allée en Nouvelle-Écosse. C'était parce qu'un de nos thons s'en allait vers le sud pour l'hiver et qu'il s'est égaré en Nouvelle-Écosse en automne. En conséquence, c'est cette province qui a obtenu le trophée cette année-là.

Le sénateur Lewis: N'avez-vous pas aussi le trophée Bonnell pour le golf?

Le sénateur Bonnell: Si, et si vous allez sur l'un des grands terrains de golf de l'Île-du-Prince-Édouard, à Brudenell, vous y verrez que le troisième trou s'appelle Lake Bonnell, en mémoire du grand Bonnell qui avait contribué à l'industrie du tourisme. Les gens de la province ne cessaient de l'embêter en disant qu'il y avait des biomes écologiques en vadrouille dans ces terres agricoles et, au lieu de promouvoir l'agriculture, il faisaient la promotion du tourisme.

Si vous allez dans l'ouest de l'île, vous y trouverez un lieu qui s'appelle Mill River, où vous verrez le fauteuil des Bonnell. Le sénateur Phillips y joue presque tous les dimanches en été. Vous devriez tous venir y faire un tour pour apprécier notre tourisme, et comme cela, vous n'oublieriez plus jamais votre collègue et ami du Sénat, le sénateur Bonnell, dont le nom est tellement attaché à ces endroits.

Je racontais cela au premier ministre de la province, il y a bien longtemps, quand je lui faisais couper les rubans d'inauguration alors que je posais les pierres d'angle.

Le sénateur Comeau: Il y a aussi le lac Meech.

Le sénateur Bonnell: Nous aurions pu avoir le lac Meech si vous étiez venu à Charlottetown pour vous réunir dans la salle de la Fédération où s'étaient réunis les Pères de la Confédération en 1867.

Le sénateur Buchanan: Nous étions sur le point de partir.

Le sénateur Bonnell: Je sais. Le premier ministre n'a pas voulu y aller et c'est pourquoi il a perdu le lac Meech. Mais il aurait pu sauver le lac Meech à Charlottetown, en négociant à la table des Pères de la Confédération, car elle est toujours là.

Vous savez, le Canada est une très grande nation, une des plus grandes au monde. Malgré cela, nous n'avons pas de monument à la mémoire de colonels ou de brigadiers, tout ce que nous avons pour commémorer le berceau de la nation, c'est la table autour de laquelle les Pères de la Confédération s'étaient réunis, à Charlottetown, pour construire ce très grand pays. La table est toujours là. Les chaises aussi, où s'étaient assis les Pères de la Confédération, et vous autres, les autres régions, de la Saskatchewan, de Terre-Neuve, des Territoires du Nord-Oust, ou même du Québec, devriez venir visiter ces lieux historiques et passer un bel été sur nos plages.

Le sénateur Buchanan: Nous avons tenu une assez bonne conférence des premiers ministres provinciaux dans ce coin-là.

Le sénateur Bonnell: Je n'en doute pas, mais vous n'auriez sans doute jamais eu le privilège de vous asseoir à cette table si vous n'aviez pas été premier ministre d'une province. Moi, j'aimerais que tous les sénateurs viennent s'asseoir à cette table et s'y fassent photographier, pour pouvoir dire à leurs petits enfants: «Regarde, c'est là que s'étaient assis les Pères de la Confédération, et voici le fauteuil de Sir John A. MacDonald». Pensez à la valeur historique que tout cela aurait, et vous n'auriez pas de taxe à payer pour vous asseoir dans ces fauteuils. Par contre, si vous vouliez en acheter un nouveau, je puis vous garantir que vous devriez payer la taxe.

Le sénateur Corbin: Cela fait plusieurs fois que vous invitez les honorables sénateurs à venir passer des vacances à l'Île-du-Prince-Édouard. Je dois vous dire que j'y suis allé à plusieurs reprises en vacance avec ma famille, et que j'ai toujours beaucoup apprécié mes séjours. Mon seul regret est que vous n'ayez pas 12 mois d'été, parce que j'aimerais y passer toute l'année.

Je vais cependant vous raconter quelque chose. Une année, nous avions loué un chalet et, à la fin de notre séjour, nous avons payé par chèque. Nous avions tellement aimé le chalet que nous l'avons loué à nouveau l'année suivante. Comme nous sommes arrivés, les propriétaires nous ont dit qu'ils avaient

oublié de nous faire payer la taxe provinciale. Je lui ai répondu: «Très bien, je vais y penser». Elle ne me demandait pas de rembourser la taxe provinciale qu'elle avait dû payer, mais elle me signalait qu'elle avait oublié de me la faire payer.

Maintenant, si j'y retourne cet été, elle constatera qu'elle a sans doute encore une fois oublié de me faire payer la taxe provinciale mais, le comble, c'est qu'elle devra sans doute aussi me faire payer une taxe fédérale.

Le sénateur Bonnell: Non, je ne pense pas que ce projet de loi sera adopté.

Le sénateur Corbin: Vraiment?

Le sénateur Bonnell: J'espère que non. Vous allez voter contre, n'est-ce pas?

Le sénateur Corbin: Certes, mais le projet sera peut-être adopté par hasard, ou par la force.

Le sénateur Bonnell: Je suis sûr qu'après mon discours de ce soir, les sénateurs d'en face comprendront la folie de leur projet.

Le sénateur Corbin: Si le projet de loi est adopté, sénateur Bonnell, et si je loue un chalet sur votre île, et que les propriétaires doivent me faire payer la taxe de vente provinciale, ils devront aussi me faire payer la TPS. Maintenant, s'ils oublient de me la faire payer, ils devront l'acquitter eux-mêmes, n'est-ce pas? Si je paie le loyer et la taxe provinciale mais qu'ils oublient de me faire payer la TPS, qui ne constitue pour eux qu'un embarras de plus, je vais quitter l'île et rentrer chez moi, par le traversier. Je vais donc revenir au Nouveau-Brunswick, et quelqu'un d'autre retournera chez lui, au Québec, à Ottawa ou ailleurs.

À un certain moment, les vérificateurs du gouvernement vont venir vérifier les registres du propriétaire du chalet, et ils vont lui dire: «Oh oh, vous, monsieur ou madame, vous n'avez pas perçu la TPS sur vos loyers. Vous nous devez la TPS».

Qui devra payer dans ce cas? Le propriétaire du chalet ou le locataire? Comment le gouvernement fédéral pourra-t-il percevoir cette TPS non acquittée?

J'aimerais que vous me donniez votre réponse, après avoir pris le temps d'y réfléchir. Vous savez, cette TPS n'est rien d'autre qu'une taxe scélérate.

Le sénateur Bonnell: Tout ce que je puis vous dire, sénateur, c'est que le gouvernement recrute actuellement des milliers de policiers, de policiers de la taxe, pour aller contrôler ces pauvres petits entrepreneurs de sociétés touristiques, afin de s'assurer qu'ils remettent au gouvernement fédéral tout ce qu'ils lui doivent, jusqu'à la dernière cent. Si, par hasard, la pauvre petite dame de l'Île-du-Prince-Édouard qui vous a loué son chalet a oublié de vous faire payer la taxe, et cela peut arriver, même si la plupart des gens de notre province ont une excellente mémoire, elle devra la payer de sa propre poche.

Cette pauvre petite dame devra peut-être vendre quelques légumes, quelques pommes de terre ou même une citrouille, pour trouver les quelques dollars qui lui manqueront. Peut-être devra-t-elle vendre quelques œufs de ses poules pour pouvoir payer la taxe lorsque la police de la taxe viendra vérifier ses livres.

Et comme le gouvernement provincial a un autre percepteur qui fait la même chose, elle devra vendre autre chose pour lui régler son compte à lui aussi. Tout ce que je puis vous dire, c'est que vous devriez peut-être rappeler à cette pauvre dame à la mémoire incertaine qui sont les gens qui lui infligent cette taxe, étant donné que vous serez particulièrement bien informé là-dessus. Vous devriez lui dire: «Je regrette, j'étais contre, mais certains de mes collègues en ont décidé autrement. Je vais donc vous payer cet argent tout de suite pour que vous ne l'oubliez pas». J'espère que vous allez vous en souvenir.

Je crois cependant qu'après ce soir beaucoup de nos collègues réaliseront leur folie. Ils penseront à cette pauvre petite dame de l'Île-du-Prince-Édouard, avec son petit chalet, et ils diront non à la TPS.

Des voix: Bravo!

Le sénateur MacDonald: Ce sera le siège social de tous les espions.

Le sénateur Bonnell: Je n'en serais pas surpris. Le sénateur MacDonald dit que tous ces inspecteurs sont des espions qui viennent espionner les gens. Je ne le savais pas mais, puisqu'il est du côté du gouvernement, je suppose qu'il sait de quoi il parle. Quoi qu'il en soit, je vais reprendre ma lecture de Thomas Jefferson. Cette citation, comme je l'ai déjà dit, a été reprise par *Saskatchewan Sport Inc.*. Comme je me suis éloigné du sujet, je devrais peut-être vous la lire. Il a dit:

● (2300)

> Je suis d'avis que l'économie est l'une des plus importantes vertus et que la dette publique est le plus grand danger qui peut nous menacer. Si nous voulons préserver notre indépendance, nous ne devons pas laisser nos dirigeants nous accabler d'une dette perpétuelle. Nous devons choisir entre, d'une part, l'économie et la liberté et, d'autre part, la profusion et la servitude. Si notre dette devient aussi importante, il faudra payer des taxes sur tout: le boire et le manger, le nécessaire et le superflu, le travail et le divertissement.

Et, je le répète, beaucoup de Canadiens jugent que la TPS n'est pas juste. En outre, il n'est pas certain qu'elle soit efficace. Notre structure fiscale doit être comparable à celle de notre principal partenaire commercial, les États-Unis. Or, il n'y a pas de TVA d'aucune sorte aux États-Unis, puisque les Américains l'ont délibéremment rejetée dans le passé. En outre, les Américains ne sont probablement pas aussi taxés que les Canadiens. Et si la TPS augmente encore notre fardeau fiscal, notre compétitivité s'en trouvera encore réduite.

Je vous disais donc que neuf des provinces s'opposent à la taxe et que, selon un ministre de Colombie-Britannique, les provinces vont se retrouver dans une situation intenable puisque leurs revenus baisseront par suite de l'arrivée de la TPS dans leur champ de taxation et que leurs dépenses augmenteront parce que le gouvernement fédéral se décharge sur elles du coût de certains programmes. C'est à peu près là que j'en étais quand j'ai été interrompu, de façon fort impolie.

Le sénateur Steuart: Nous allons maintenant entendre du nouveau.

Le sénateur Bonnell: L'introduction d'une taxe fédérale de vente s'appliquant au secteur du détail est certes conforme au pouvoir constitutionnel du gouvernement fédéral, mais elle représente une intrusion injustifiée dans un champ de taxation occupé traditionnellement par les provinces. Cette mesure

risque d'avoir des conséquences à long terme sur la capacité qu'auront les provinces d'obtenir des revenus de cette manière.

Quelle agréable façon de passer une soirée, entre amis.

Nous avons appris qu'un recours accru à la taxe de vente n'est pas nécessairement la solution idéale. Cette taxe constitue un changement fondamental dans l'orientation fiscale de notre pays. Que la TPS ait ou non des incidences sur les recettes ou sur le budget, au départ, l'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée a entraîné dans presque tous les autres pays un recours accru à la taxe de vente comme source de revenus.

Le taux de la TVA a augmenté dans de nombreux pays après son introduction: par exemple, en Australie, la taxe était au départ de 8 p. 100 et atteint maintenant 20 p. 100; au Danemark, elle a commencé à 10 p. 100 et a grimpé à 22 p. 100; en France, elle se situait à 13,6 p. 100 et est maintenant de 18,6 p. 100; en Allemagne, elle était de 10 p. 100 et est maintenant de 14 p. 100; en Italie, elle a commencé à 12 p. 100 et se situe aujourd'hui à 18 p. 100; dans les Pays-Bas, elle s'établissait au début à 12 p. 100, et elle a atteint 20 p. 100; en Suède, on a commencé avec 11 p. 100, et on doit maintenant assumer une taxe de 23,44 p. 100.

Le sénateur Perrault: Puis-je poser une question à l'honorable sénateur? A-t-il une liste des pays où la TVA, ou la TPS, quel que soit son nom, a été considérablement réduite?

Le sénateur Bonnell: Je n'ai pas pu trouver au cours de mes recherches de pays où cette taxe a été réduite. Le Canada est en outre le seul pays que j'ai pu trouver où il existe une double imposition, avec la TPS et les taxes de vente provinciales. Ici, les provinces ont déjà leurs taxes de vente, et le gouvernement fédéral va y superposer une nouvelle taxe de vente.

Le sénateur Perrault: Combien y a-t-il de pays qui comptent deux niveaux de gouvernement percevant une taxe de cette nature au niveau du commerce de détail? Le Canada est-il le seul pays du monde dans cette situation?

Le sénateur Bonnell: Je ne sais pas. Il y a tellement de pays que je n'ai pas vérifié. Cependant, d'après mes recherches, il n'y a pas d'autre pays qui possède un système de double imposition semblable à celui qui sera en place au Canada.

Le sénateur Perrault: C'est absolument désolant.

Le sénateur Bonnell: Par exemple, l'Allemagne n'a pas de taxe de vente provinciale doublée d'une taxe de vente fédérale, si vous voyez ce que je veux dire.

Le sénateur Perrault: Je le vois parfaitement. Nous semblons bien être le seul pays au monde où il existe une taxe de ce genre.

Le sénateur Bonnell: C'est le seul que j'ai pu trouver. Il y a peut-être des cas semblables ailleurs, mais cette taxe n'existe pas dans la plupart des pays sud-américains, ni en Afrique. Je ne sais pas où l'on pourrait trouver un État fédéral dans lequel la fédération et les provinces imposent toutes deux une taxe de cette nature.

Le sénateur Phillips: En tout cas, il n'en est pas question dans le discours qu'on vous a transmis.

Le sénateur Bonnell: Non, pas dans le discours.

Le sénateur Perrault: Et toutes les provinces s'opposent à cette taxe.

Le sénateur Bonnell: Il me semble qu'il y a une province qui est d'accord, et que les neuf autres s'y opposent. Trois de ces provinces vont aller devant les tribunaux pour démontrer que le gouvernement n'a pas compétence pour imposer cette taxe.

Le sénateur Comeau: L'Île-du-Prince-Édouard sera la prochaine à se joindre à ce groupe.

Le sénateur Bonnell: Vraiment?

Nous avons appris qu'un recours accru à la taxe de vente n'est pas la solution idéale. Cette taxe constitue un changement fondamental dans l'orientation fiscale de notre pays. Que la TPS ait ou non des incidences sur les recettes ou sur le budget, au départ, l'introduction d'une TVA a entraîné dans presque tous les autres pays un recours accru à la taxe de vente comme source de recettes. Je vous ai déjà dit jusqu'à quel point cette taxe avait augmenté dans ces autres pays. Rien ne permet de croire qu'il en ira différemment au Canada.

En fait, il est probablement juste de dire que, si le gouvernement fédéral est tellement impatient de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants par cette nouvelle taxe, c'est surtout parce qu'il a déjà augmenté la taxe sur les ventes des fabricants autant qu'il a pu. Quand il est arrivé au pouvoir, cette taxe se situait à 9 p. 100, et il l'a graduellement élevé à 13,5 p. 100, après quatre augmentations différentes. Le gouvernement juge qu'il ne peut plus l'augmenter parce que les fabricants et les grandes entreprises ne le lui permettront pas. Il va donc transférer le fardeau aux consommateurs, aux pauvres, aux personnes handicapées, aux chefs de famille monoparentale, aux bénéficiaires de l'aide sociale, aux enfants et aux retraités.

Le sénateur Corbin: Et aux morts!

Le sénateur Bonnell: Et même aux morts, ainsi qu'aux anciens combattants, aux gens qui achètent des livres et à ceux qui font pratiquer des sports à leurs enfants. En tout cas, avec la disparition de la taxe sur les ventes des fabricants, ce sont certainement les consommateurs et les pauvres de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve et du reste du Canada qui vont devoir assumer ce fardeau. Cette taxe représentera un pourcentage plus élevé de leur revenu que pour les riches.

Les témoins ont tous dit au Comité sénatorial sur les banques que, pour des raisons d'équité, le moment était particulièrement mal choisi pour décréter que la politique fiscale du Canada reposerait davantage sur la taxe de vente. Les organisations de lutte contre la pauvreté, les groupes de personnes âgées, les syndicats et les particuliers ont tous recommandé que le gouvernement abandonne la TPS proposée et adopte d'autres mesures relatives aux impôts et aux dépenses pour répondre à ses exigences budgétaires. Le *United Seniors Group of Toronto* a présenté l'argument suivant au sujet de cette taxe à la consommation:

> La TPS n'a tout simplement pas de sens dans un pays progressiste. Un dollar signifie pour une personne qui n'en dispose que de deux, autre chose qu'il ne signifie pour une personne qui en dispose de mille. Dans la majorité des cas, les citoyens âgés n'ont pas beaucoup d'argent. Il est injuste de les frapper d'une taxe sur la consommation qui réduira davantage leur pouvoir d'achat. Pourquoi le surplus d'argent des riches, celui qu'ils consacrent à des investissements et celui dont ils héritent de parents riches, serait-il à l'abri d'une imposition alors qu'on demande à la population tout entière de réduire de 7 p. 100 l'argent

dont elle dispose pour ses dépenses? Voilà qui est régressif.

Il reste des questions fondamentales à régler au sujet de la TPS. Par exemple, le gouvernement a-t-il vraiment besoin de percevoir sa propre taxe de vente? Le gouvernement fédéral pourrait-il quitter complètement le champ de la taxe de vente et augmenter plutôt l'impôt sur le revenu? S'il veut vraiment adopter une taxe nationale à la consommation, celle-ci doit-elle prendre la forme d'une taxe sur la valeur ajoutée de style européen, prévoyant le versement de crédits sur présentation de pièces jusficatives, avec toutes la paperasserie que cela entraîne pour tenir compte de toutes les transactions qui se font dans notre économie. Le gouvernement a complètement évité le débat public sur ces questions, dans sa hâte à introduire la TPS.

Il y a aussi une autre question fondamentale à laquelle personne n'a répondu: Est-ce que le gouvernement fédéral ne pourrait pas réduire ses dépenses suffisamment pour qu'il ne soit plus nécessaire d'imposer une nouvelle taxe. Selon l'organisation *Mississauga Citizens Against the Tax*:

> La solution de rechange à la TPS, que nous sommes chargés de trouver, consiste à réduire les dépenses excessives et inutiles du gouvernement. Les Canadiens sont loin d'être convaincus que le gouvernement a fait tous les efforts voulus pour réduire ses dépenses . . .
>
> Tous les ministères et les organismes gouvernementaux devraient faire l'objet d'un examen serré afin de déterminer s'ils remplissent leur mandat et si leur mandat a une utilité quelconque aujourd'hui.

Nous avons appris que cette taxe est imparfaite.

Le sénateur Perrault: C'est le moins qu'on puisse dire.

Le sénateur Bonnell: Elle l'est certainement. Ce projet de loi est rempli d'injustices et de problèmes de forme. Je vais vous donner un petit échantillonnage de certains de ces problèmes. Il est clair que les auteurs de la taxe et les rédacteurs du projet de loi n'ont pas résolu ces problèmes. Prenons par exemple les produits alimentaires de base. Le gouvernement avait d'ailleurs prévu les problèmes que poserait le projet en ce qui concerne le traitement des produits alimentaires de base, quand il a dit dans son document technique du mois d'août 1989: «Peu importe la façon dont les lignes de démarcation sont établies, la grande diversité des produits alimentaires rend pratiquement impossible l'élimination de toutes les anomalies auxquelles on peut penser». Il ne fait aucun doute qu'il reste effectivement des anomalies dans le projet de loi. Il y a de nombreux exemples d'aliments et de boissons auxquels la TPS ne s'appliquera pas de la même façon, même s'il s'agit de produits concurrents. Les boissons gazeuses sont taxées, alors que l'eau minérale et le café ne le sont pas; les tablettes de chocolat sont taxées, mais non les biscuits de chocolat. Les noix salées sont taxées, alors que les noix non salées ne le sont pas. Le lait nature n'est jamais taxé, alors que le lait au chocolat l'est, et ainsi de suite.

● (2315)

Le sénateur Perrault: Le caviar va-t-il être taxé, sénateur?

Le sénateur Bonnell: Non, le caviar ne sera pas taxé. N'oubliez pas que c'est un aliment de riches, alors que le lait au chocolat que les enfants boivent sera taxé.

[Le sénateur Bonnell.]

Le sénateur Petten: Le lait au chocolat va être taxé?

Le sénateur Bonnell: Oui, le lait au chocolat. Le caviar, que mangent les riches ne sera pas taxé, mais les enfants pauvres du pays, ceux de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, notamment, vont payer de la taxe sur leur lait au chocolat. Il y a bien des enfants qui ne peuvent pas boire de lait si on n'y a pas ajouté de chocolat ou quelque chose de sucré. C'est comme cela.

Le sénateur MacDonald: Est-ce qu'il faut encore une ordonnance du médecin pour acheter de l'alcool à l'Île-du-Prince-Édouard?

Le sénateur Bonnell: Je pourrais vous parler de cela aussi. Nous avons eu il y a bien longtemps une société féminine de tempérance. Pour pouvoir acheter une bouteille d'alcool ou de bière, il fallait une ordonnance du médecin. Si vous n'en preniez que la moitié, vous obteniez une «facture de redû». Cette facture ressemblait beaucoup aux bons de charbon qu'on utilisait quand on pesait le charbon nécessaire à cette époque pour la fournaise. Bien des gens présentaient donc leurs bons de charbon en disant que c'était une facture de redû et qu'ils voulaient avoir un demiard de rhum. Mais au moment des élections, c'était toujours gratuit. Il était possible d'avoir de l'alcool sans ordonnance du médecin au moment des élections.

Le sénateur MacDonald: C'est terrible!

Le sénateur Perrault: C'est absolument épouvantable!

Le sénateur Bonnell: C'était effectivement terrible. Il y avait des gens de Nouvelle-Écosse qui essayaient d'acheter les votes de nos pauvres gens et qui apportaient toujours du bon rhum. Beaucoup de nos amis libéraux sont devenus conservateurs pour pouvoir en boire un peu. Mais nous avons changé cela. Nous avons ce qu'on a appelé «l'amendement Cullen». M. Cullen, qui avait une laiterie à l'Île-du-Prince-Édouard, la *Purity Dairy*, était ministre de la Couronne à ce moment-là. Il a déposé un amendement selon lequel il n'était plus nécessaire d'avoir une ordonnance, mais qui prévoyait une limite de quatre pintes d'alcool par mois. Nous avions un gouverneur nommé Lepage, qui a imposé son veto. Il a refusé de donner la sanction royale à ce projet de loi. Le régime de tempérance s'est donc maintenu pendant un certain temps, après quoi le gouvernement a changé de gouverneur. Le gouverneur suivant, M. Bernard, a fait adopter le projet de loi. Depuis ce temps-là, il n'est plus nécessaire d'avoir une ordonnance pour obtenir de l'alcool à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur MacDonald: Quand cela s'est passé?

Le sénateur Bonnell: Vers 1947, après la guerre.

Le sénateur Lewis: Vous étiez médecin à l'époque?

Le sénateur Bonnell: J'étais étudiant à Halifax, en Nouvelle-Écosse, pas très loin de l'endroit où mon ami le sénateur MacDonald essayait d'étudier dans cette grande université des Maritimes qu'on appelle Dalhousie . . .

Le sénateur Perrault: Bravo, bravo!

Le sénateur Bonnell: . . . qui compte d'excellents étudiants. Nous battions même Saint François-Xavier dans la plupart des domaines à ce moment-là, Saint-François-Xavier a formé des citoyens éminents, et si vous allez à cette université, vous êtes certain d'avoir un emploi.

Le sénateur Perrault: Une autre bonne université!

Le sénateur Ottenheimer: J'aimerais signaler à l'honorable sénateur que le gouverneur qui a refusé cette sanction royale était l'oncle du sénateur qui occupe maintenant le fauteuil.

Des voix: Quelle honte!

Une voix: Grand Dieu!

Le sénateur Bonnell: Je ne le savais pas. Je vous remercie de m'en avoir informé. Si tel est le cas, il est bon de savoir qu'il a des racines à l'Île-du-Prince-Édouard, et j'espère bien de l'avoir persuadé de voter contre la TPS. Il y a déjà un président qui avait l'intention de voter pour cette taxe dès le début parce qu'il avait été nommé par le gouvernement, mais je suis certain que cet homme qui a des parents à l'Île-du-Prince-Édouard se rendra compte, après m'avoir écouté ce soir, que c'est une taxe néfaste qui ne devrait pas être adoptée en ce moment.

Le sénateur Perrault: À un bien mauvais moment!

Le sénateur Bonnell: Revenons-en à la TPS.

Le sénateur Steuart: Nous étions beaucoup mieux sans elle!

Le sénateur Bonnell: Le sénateur MacDonald voulait avoir des détails sur cette histoire d'ordonnance, avant la guerre, et je n'ai pas voulu le laisser dans l'ignorance au sujet de l'histoire de ce grand jour pour l'Île-du-Prince-Édouard, qui a été la dernière province au Canada à avoir un régime de tempérance. D'ailleurs, nous faisons preuve de tempérance en toute chose à l'Île-du-Prince-Édouard, que ce soit l'alcool, la politique, la religion, la nourriture, ce que nous disons et tout le reste. C'est pourquoi mon discours de ce soir n'est ni passionné, ni excessif. J'essaie plutôt de bien faire comprendre à mes collègues de l'autre côté les dangers que représente cette taxe.

Le sénateur Perrault: C'est un discours très réfléchi.

Le sénateur Bonnell: Je remarque que mon bon ami et collègue le sénateur Phillips n'a pas quitté sa chaise ce soir. Il a écouté chaque mot de ce que l'Île-du-Prince-Édouard, une province de l'Est, a à dire à l'Ouest. Il sait bien que l'Est a toujours des messages intéressants pour l'Ouest.

Le sénateur Petten: Et vous vous rencontrez au milieu.

Le sénateur Phillips: Je préfère le vent d'ouest.

Le sénateur Bonnell: Il y a toujours un bon vent qui souffle de l'ouest. Quoi qu'il en soit, la taxe sur les produits et services était censée éliminer les distorsions relatives de prix. Pourtant, dans le secteur de l'alimentation, elle introduit toute une nouvelle série de distorsions.

Le sénateur Perrault: C'est une honte!

Le sénateur Bonnell: La taxe ne répond donc pas aux exigences qu'avait énoncées le gouvernement.

Le sénateur Phillips: Vous avez déjà lu cette page il y a cinq minutes.

Le sénateur Bonnell: Je pensais que vous n'écoutiez pas.

Le sénateur Perrault: Il faut répéter souvent pour bien se faire comprendre.

Le sénateur Bonnell: En gros, les décisions économiques devraient être fondées sur les mérites relatifs de produits concurrents, et non sur le traitement fiscal différent réservé à ces produits.

Dans le projet de loi actuel, la taxe ne tient pas compte des principes établis par le gouvernement lui-même en ce qui concerne la définition des produits alimentaires. Le gouvernement avait décidé de ne pas taxer les aliments de base, essentiels et non préparés, qui sont achetés pour consommation à la maison. Donc, en règle générale, les emballages de format familial ne sont pas taxés. Dans certains cas, les producteurs offrent des produits déjà emballés en format familial, alors que, dans d'autres cas, les consommateurs choisissent eux-mêmes les combinaisons et les quantités qu'ils désirent. Les premiers produits sont détaxés, alors que les autres sont taxés; pourtant, en principe, ils devraient tous être traités de la même façon.

Enfin, dans sa définition des «produits alimentaires de base», le gouvernement a tenté d'établir une distinction entre les aliments qui sont bons et ceux qui sont moins bons, entre ceux qui sont nécessaires et ceux qui ne le sont pas. C'est pour cette raison que les aliments à grignoter sont taxés, alors que ceux qui servent à préparer un repas sain ne le sont pas. C'est également pour cette raison que les aliments achetés pour préparation à la maison sont détaxés, alors que ceux qui sont achetés dans les restaurants ou aux comptoirs de mets à emporter sont taxés.

Mais qu'en est-il des aliments de luxe, qui ne sont pas nécessaires et qui pourraient bien être qualifiés de caprices de riches? Eh bien, il pourrait être difficile de traiter le caviar et le saumon fumé différemment des autres produits alimentaires; encore une fois, ce serait une anomalie. Cela montre bien jusqu'à quel point la définition que le gouvernement propose de l'expression «produits alimentaires de base» est imparfaite. Après tout, la décision de détaxer ces produits était fondée sur une volonté d'améliorer les effets de la TPS sur les familles à faible revenu. Mais ces familles ont plus de chance d'acheter un hamburger chez McDonald, et d'y payer la taxe sur les produits et services, que d'acheter du caviar détaxé.

J'en ai encore long à dire, sénateurs, mais je commence à avoir la voix enrouée. Je me demande si je devrais forcer mes cordes vocales ou me reposer.

Le sénateur Phillips: Continuez encore une heure!

Le sénateur Cochrane: Au moins!

Le sénateur Bonnell: Vous devez bien trouver cela intéressant.

Passons aux effets de la TPS sur le secteur des organismes sans but lucratif. Le projet de loi C-62 aura des effets néfastes sur ce secteur, de plusieurs façons. Il y a des exemples évidents. Ainsi, on a appris qu'une entreprise sans but lucratif de l'Île-du-Prince-Édouard qui emploie des personnes handicapées pour travailler le bois devrait percevoir la TPS sur ses ventes. La Légion royale canadienne a également mentionné au comité le fait que les couronnes du jour du Souvenir seront taxées. Voilà pourtant des activités socialement souhaitables, et la TPS pourrait bien leur nuire.

La TPS pose également de graves problèmes dans le domaine du sport amateur. Premièrement, il y a de nombreuses associations de sport amateur qui n'auront pas droit au rabais de 50 p. 100 de la TPS sur leurs intrants soit parce que ce ne sont pas des organisations nationales, soit parce qu'elles ne reçoivent pas au moins 40 p. 100 de leurs fonds du gouvernement. Nous estimons qu'il est tout à fait injuste de

pénaliser des organisations sportives tout simplement parce qu'elles n'ont pas de mandat national. En outre, il est tout à fait illogique que le gouvernement, au moment même où il incite les organismes sans but lucratif à dépendre de moins en moins des subventions gouvernementales, les pénalise en ne leur permettant pas d'obtenir l'abattement de 50 p. 100 de la TPS parce qu'ils sont financés dans une trop large mesure par le secteur privé.

On s'interroge aussi à propos de l'imposition de la taxe sur les frais de participation à des programmes sportifs qui s'adressent à des enfants de plus de 14 ans. Pourquoi? Les programmes visant les jeunes de 15 à 18 ans, un âge crucial, sont-ils moins importants que ceux destinés aux plus jeunes? Après tout, ce sont les années les plus difficiles de l'adolescence. La possibilité de participer à des activités organisées peut être cruciale pour qu'ils atteignent la maturité. Pourtant, le projet de loi est discriminatoire à l'endroit des jeunes de cet âge.

Mais le pire, c'est l'incroyable fardeau administratif que la TPS imposera à ces organismes. Les entreprises et les organismes déjà assujettis à l'impôt verront s'accroître leur fardeau administratif à cause de la TPS, mais les organismes charitables et ceux sans but lucratif seront plus affectés. La plupart vendent à la fois des produits exonérés et des produits taxables et il leur faudra tenir des livres séparés pour chacun de ces deux types afin de pouvoir demander le remboursement de 50 p. 100 et les crédits de taxe sur les intrants ainsi que pour percevoir et verser la taxe. C'est une tâche énorme pour n'importe quelle entreprise, mais c'est tout à fait écrasant pour les organismes charitables et sans but lucratif qui sont administrés par des bénévoles.

Les organismes du secteur public ont été regroupés dans une catégorie comprenant les municipalités, les universités, les écoles et les hôpitaux. La TPS crée certains problèmes à cette catégorie. D'abord, le pourcentage de la taxe remboursée est fonction du montant de la taxe de vente payé en moyenne par chacun de ces groupes en ce moment. Au mieux, on arrive ainsi à des estimations très approximatives puisque pour certains organismes, la taxe de vente dépasse la moyenne tandis que pour d'autres, c'est le contraire. En outre, le nouveau système impose certains besoins en liquidité à cette catégorie de secteur public. Les organismes devront emprunter la somme nécessaire pour payer la TPS requise en attendant d'être remboursés.

● (2330)

L'Association des hôpitaux du Canada a calculé que l'effet de la taxe sur les liquidités pourrait coûter jusqu'à 95 millions de dollars par année dans ce secteur et les organismes qui en font partie s'inquiètent aussi énormément de l'application fort complexe de la TPS. La Fédération des municipalités de l'Île-du-Prince-Édouard a dit au comité que les petites localités ne pourraient tout simplement pas appliquer la TPS. Des représentants de l'Association des hôpitaux du Canada ont informé notre comité qu'ils ne seraient pas prêts à appliquer la taxe à compter du 1er janvier 1991 parce qu'ils n'avaient pas assez de temps pour mettre en place le nouveau système administratif nécessaire. Selon les municipalités aussi, janvier 1991, c'est trop tôt.

[Le sénateur Bonnell.]

À cause de la TPS, les frais de main-d'œuvre des municipalités vont augmenter. Des représentants de la ville de Toronto et de la ville d'Edmonton sont venus nous dire que la protection des salaires contre la TPS était au cœur des négociations avec les syndicats. Les municipalités s'interrogent sur la taxation des organismes para municipaux comme les sociétés de logement sans but lucratif.

En outre, la ville d'Edmonton exploite un certain nombre d'entreprises commerciales, comme des sociétés de téléphone et d'électricité, qui seront assujetties à la taxe. Ces services seront taxés sous le régime de la TPS même s'il n'y a en fait aucune entreprise privée concurrente. Le conseiller municipal Ron Hayter, de la ville d'Edmonton, a dit devant le comité que le gouvernement n'avait pas raison d'affirmer que les taxes municipales n'augmenteraient pas à cause de la TPS. Il a dit, et je cite:

> Toutefois, dans le cas d'Edmonton, l'engagement de monsieur Wilson ne sera pas respecté. En fait, à moins que les paramètres ne soient modifiés, l'effet sur la ville d'Edmonton sera important, car il ajoutera plus de 20 millions de dollars par année en taxes que devront supporter les citoyens de notre municipalité.

La TPS affectera également les entreprises qui font des affaires avec les municipalités parce que les services internes ne seront pas taxables tandis que les services à contrat le seront. Même si la TPS n'est pas censée avoir cet effet, elle faussera pourtant l'appréciation des mérites relatifs du secteur public par rapport au secteur privé.

Les coopératives. Les entreprises coopératives jouent un rôle commercial important dans les Prairies et dans la région de l'Atlantique. La TPS pourrait les pénaliser de trois façons: Leur capital-actions sera taxé puisque les actions des coopératives sont considérées comme une cotisation taxable; elle pénalise les coopératives qui exigent des frais directs taxables de leurs consommateurs pour faire leurs frais au lieu de majorer le prix de produits non taxables comme la nourriture; enfin, à cause de la structure en étages des coopératives, ces entreprises devront rendre compte de la TPS à plusieurs paliers de leur organisation. Elles devront donc supporter inutilement et injustement un fardeau administatif que n'auront pas leurs concurrents. *Federated Cooperatives Limited of Saskatoon*, en Saskatchewan, a présenté la question de façon très convaincante, comme suit:

> Le gouvernement propose de considérer les actions émises par les coopératives de la même façon que celles des clubs de golf ou de curling. Autrement dit, ces actions seront taxées sous le régime de la TPS comme s'il s'agissait d'une cotisation.
>
> Nous nous y opposons fermement. Tout d'abord, les services financiers sont exonérés de la TPS. La définition de «services financiers» comprend l'émission, l'attribution ou le remboursement d'un effet financier. «L'effet financier» est défini notamment comme «un titre de participation».
>
> Les parts sociales ont toujours été considérées comme du capital. Tout d'abord, aux fins de l'impôt sur le revenu, le capital social est considéré de la même façon que le capital des autres entreprises. Ensuite, en comptabilité, le capital social est tout à fait assimilé au capital des autres

affaires dans la colonne des avoirs sur le bilan. Enfin, une loi fédérale, la Loi sur les associations coopératives du Canada, définit une part sociale comme un effet financier. Par conséquent, du point de vue de la comptabilité, de l'impôt sur le revenu et de la loi, les parts sociales sont des «titres de participation».

Imposer la TPS aux coopératives est donc inacceptable. Ces organismes rendent de précieux services au Canada; il faudrait donc les encourager et non pas les défavoriser. C'est malheureux que le Sénat n'ait pas jugé bon de régler ce problème en adoptant l'un des amendements proposés ici la semaine dernière.

Les services de santé. Les services de santé donnés dans des établissements de santé ou par des praticiens reconnus sont exonérés de la TPS. Cependant, le projet de loi C-62 fait la distinction entre les établissements de santé et les praticiens. Par exemple, les établissements de soins prolongés administrés par le secteur public auront droit au même taux de remboursement de 83 p. 100 que les hôpitaux tandis que les établissements administrés par des organismes sans but lucratif n'auront droit qu'à un remboursement de 50 p. 100 comme celui consenti aux organismes charitables. Les établissements de soins prolongés à but lucratif n'auront droit à aucun remboursement de la taxe payée sur leurs achats.

Nous savons maintenant qu'un certain nombre de services importants fournis par des praticiens seront taxés sous le régime de la TPS. C'est le cas notamment des pédopsychothérapeutes psychanalystes, des masso-thérapeutes, des diététiciens, des travailleurs sociaux, des vétérinaires et des praticiens de la Science chrétienne. Exclure ces praticiens de la liste des services de santé exonérés contredit la déclaration du gouvernement selon laquelle les services de santé ne seront pas taxés sous le régime de la TPS.

Comme les médecins sont exonérés de la TPS, ils devront payer la taxe sur leurs propres achats, mais n'auront pas le droit de percevoir de la taxe sur leurs services. Selon le témoignage de l'Association médicale canadienne, les gouvernements provinciaux ont fait savoir qu'ils n'autoriseront pas les médecins à augmenter leurs honoraires pour compenser la hausse de leurs frais. En fait, on demande aux médecins d'absorber la TPS et donc d'accepter une diminution de leur revenu.

Il faut aussi savoir que le fait d'exonérer les services de santé de la TPS ne signifie pas que les services ne seront pas taxés. Les achats de ceux qui fournissent les services de santé sont taxables; donc, leurs frais augmenteront proportionnellement, sauf dans le cas des établissements de santé qui auront droit à un remboursement.

Les services funéraires. L'Association des services funéraires du Canada a affirmé devant le Comité sénatorial des banques:

> Nous croyons que tous les Canadiens ont le droit d'être inhumés ou incinérés selon les rites et les pratiques de leur religion et de leur patrimoine culturel, et que les Canadiens sont choqués que le gouvernement veuille taxer ces services.

Trois jours avant la date à laquelle ses membres devaient commencer à percevoir la TPS, l'Association des services funéraires de l'Ontario a dit que les règles concernant la taxation des services funéraires payés d'avance demeuraient nébuleuses. Le fait que l'Association ait été incapable d'obtenir une réponse ferme de Revenu Canada montre toute la confusion qui règne parce que le gouvernememt ne s'est pas bien préparé.

L'enseignement. Les témoins qui représentaient le secteur de l'enseignement s'opposaient en principe à la TPS, mais ils ont aussi formulé plusieurs critiques précises au sujet de la taxe. On a souvent entendu dire qu'il était injuste de taxer certains cours tout simplement parce qu'ils n'aboutissaient pas à un diplôme ou certificat. La Fédération canadienne des étudiants a fait remarquer que les manuels et tout le matériel pédagogique achetés par les étudiants individuellement seraient taxables. La TPS représentera aussi un problème administratif de taille pour les établissements d'enseignement qui devront répartir leurs frais proportionnellement aux cours taxables et non taxables qu'ils offrent. Nous savons maintenant, grâce à l'Association canadienne des professeurs d'université, que la TPS pourrait être imposée sur les subventions de recherche accordées aux universités.

Tous les témoignages entendus indiquent que, contrairement à l'impression qu'a donnée le gouvernement, les études seront assujetties à la TPS. Les frais de scolarité pour la plupart des cours non crédités et l'achat des manuels et du matériel pédagogique nécessaires par les étudiants seront taxables. La *Alberta Association for Continuing Education* s'est particulièrement opposée à la déclaration gouvernementale voulant que l'enseignement ne soit pas taxé. Ses représentants ont affirmé:

> Nous avons vu une publicité selon laquelle la TPS n'aurait aucune incidence sur l'éducation. C'est tout à fait faux, à notre avis. Il serait souhaitable que les annonces publicitaires que fait paraître le gouvernement pour justifier la TPS reflète davantage la vérité.

Les assurances. L'impact de la TPS sur l'industrie des assurances IARD indique une faille importante de la loi et montre aussi qu'un secteur du gouvernement s'oppose à un autre. Le gouvernement fédéral a une réglementation qui lui permet de vérifier la solvabilité de cette industrie, solvabilité que pourrait mettre en péril l'imposition de la TPS.

L'industrie de l'assurance IARD éprouverait d'importantes difficultés sous le régime de la TPS. Elle sera tenue de verser après le 1er janvier 1991 des indemnités sur lesquelles il faudra payer la TPS alors qu'elles seront financées par les primes moins élevées perçues avant l'entrée en vigueur de la taxe. Comme l'industrie offre des services financiers exonérés, elle ne pourra pas récupérer ces frais supplémentaires en demandant des crédits de taxe sur les intrants. La TPS réduira de 350 millions de dollars le capital et les réserves de l'industrie, mais le cas de certaines compagnies en particulier fait bien ressortir l'injustice de la chose. Par exemple, la TPS coûtera à la *Laurentian Pacific Insurance Company* 1.571 million de dollars, soit plus que ce qu'a gagné la compagnie pendant les deux années 1988 et 1989. Voilà un autre problème évident du projet de loi . . .

Le sénateur Perrault: Bravo!

Le sénateur Bonnell: . . . qu'on aurait pu corriger si l'un de nos amendements avait été adopté.

Taxation des ouvrages de lecture. Taxer les livres et ouvrages, c'est faire régresser . . .

Le sénateur Perrault: Bravo!

Le sénateur Bonnell: . . . la promotion de l'alphabétisation et c'est imposé un fardeau inutile aux étudiants qui doivent acheter leurs propres manuels.

Le sénateur Perrault: C'est injuste; c'est comme taxer la bible.

Le sénateur Bonnell: Les étudiants de première année à l'Université de Toronto, par exemple, doivent prévoir 700 dollars pour leurs manuels. Un représentant des Presses de l'Université de Toronto a affirmé que, suite à la TPS, les professeurs raccourciraient la liste des ouvrages dont la lecture serait obligatoire. Voilà une autre preuve que l'enseignement sera taxé sous le régime de la TPS. Il faut enfin souligner que taxer la lecture, c'est aller à l'encontre du rapport de la Commission Carter qui a recommandé que les journaux, magazines et livres ne soient pas assujettis à une taxe sur les ventes au détail.

● (2345)

Ce qui est particulièrement ironique, c'est que les livres seront taxés sous le régime de la TPS à l'heure même que le gouvernement tente de lutter contre l'analphabétisme. Selon la coalition «Don't Tax Reading»

> Où en serait rendue notre lutte contre l'analphabétisme sans le monde de l'édition? Pourquoi lutter si les livres qui transmettent à des esprits assoiffés la pensée d'écrivains sont dérogés et dévalorisés? Une taxe sur les livres n'est-elle pas le pire type de régression? Les démunis, les personnes insuffisamment instruites, les immigrants de langue étrangère, qui sont le moins en mesure de s'offrir des livres, ne sont-ils pas ceux qui en ont le plus besoin?

Le gouvernement a fait la promotion de la TPS comme un moyen de faire sortir les gens de l'économie souterraine. Selon le gouvernement, le régime fiscal en sera plus juste parce qu'il y aura moins de fraude. Les revenus gouvernementaux s'en trouveront aussi accrus. On arriverait à ce résultat parce que les entreprises voudront obtenir des crédits de taxe sur les intrants. En réalité, la TPS n'arrivera pas à réduire l'ampleur de l'économie clandestine.

Le simple bon sens nous dit que ce ne sont pas les taxes qui extirperont les gens de l'économie clandestine puisque ce sont elles qui les y poussent. Une taxe qui, selon toute probabilité, est susceptible d'augmenter rapidement avec le temps ne va pas réussir à contrôler l'économie souterraine, bien au contraire. Il ne faut pas être très futé pour affirmer qu'un commerçant s'assujettira lui-même à l'impôt sur le revenu personnel, à l'impôt sur le revenu des sociétés et à une foule d'autres taxes qu'entraînera l'inscription auprès de Revenu Canada, dans le seul but d'être admissible à des crédits de taxe sur les intrants.

Une entreprise qui fait des affaires clandestinement est comparable à une entreprise exonérée. Que l'exonération soit accordée par le gouvernement comme c'est le cas pour les petits fournisseurs, les médecins, les propriétaires d'immeubles résidentiels ou qu'une entreprise s'arroge cette exonération en faisant des affaires au noir, les avantages et les inconvénients sont exactement les mêmes. Un commerçant préférerait être exonéré quand il vend à des particuliers tandis qu'un autre préférerait ne pas l'être quand il vend à des entreprises qui ne sont pas exonérées non plus. Une entreprise taxable doit augmenter ses prix de 7 p. 100 même si elle a droit à des crédits de taxe sur les intrants tandis qu'une entreprise exonérée augmentera ses prix de moins de 7 p. 100 parce que la valeur ajoutée n'est pas taxable. De plus, une entreprise exonérée, légitimement ou non, n'a pas à assumer les coûts de l'observation. Même si un commerçant qui fait affaire avec d'autres entreprises non exonérées est perdant s'il agit au noir, l'entreprise qui vend à des particuliers n'a rien à perdre et a même avantage, financièrement parlant, à faire des affaires clandestinement.

C'est vrai que les entreprises au noir n'auront aucun avantage à faire affaire avec des entreprises inscrites, mais, de toute façon, ce ne sont pas là ses clients habituels. Elles font affaire à des particuliers et rien ne les encourage à s'inscrire. En fait, les politiques du gouvernement ont plutôt élargi le champ de la participation rentable à l'économie souterraine. On a offert une méthode comptable rapide aux petites entreprises. Si elles optent pour cette possibilité, elles ne devront présenter une demande de crédits de taxe sur les intrants que pour leurs achats d'équipement important. Elles n'auront donc rien à perdre si elles achètent les services de ceux qui font du travail au noir. Si un particulier peut obtenir un service moins cher quand il fait affaire avec des gens qui travaillent au noir, c'est la même chose pour une PME.

Le gouvernement rejette la taxe sur les ventes des fabricants parce que c'est une taxe invisible. La TPS, par contre, est censée être une taxe visible. Sur la question de la visibilité de la taxe, le gouvernement a dû revenir quelque peu sur ses affirmations. À l'heure actuelle, tout ce qu'il peut garantir, c'est que les détaillants seront tenus d'afficher à l'intention de leurs clients l'existence de la TPS.

Certains détaillants, Sears, par exemple, ont publiquement fait savoir qu'ils afficheraient les prix à l'exclusion de la TPS et qu'ils rajouteraient la taxe à la caisse. D'autres détaillants, comme Woolworth, ont indiqué qu'ils incluraient la TPS dans leurs prix affichés. Les clients auront donc désormais de la difficulté à comparer les prix lorsqu'ils feront leurs achats. Non seulement devront-ils s'assurer que les détaillants vendent bien des articles de qualité et de taille comparables, mais il leur faudra en outre veiller à ce que les commerçants affichent des prix calculés sur la même base. Les gouvernements aiment à dire: «Pour être un bon consommateur, il faut être bien informé». Le risque, c'est que le manque d'uniformité en ce qui a trait à l'affichage des prix au détail, sème la confusion chez les consommateurs.

Par ailleurs, lorsque certains produits sont exemptés de la TPS, la transparence en souffre. L'exemption ne supprime pas la taxe, elle ne fait que la cacher. Le taux effectif de la taxe peut varier d'un fournisseur à l'autre à partir du moment où le degré d'autosuffisance n'est pas toujours le même pour se procurer les services nécessaires à l'élaboration de leur produit final.

Ainsi, les locataires ne sauront pas quel est le montant de taxe qu'ils paient sur leur loyer mensuel. Les ménages ne sauront pas combien de taxe ils paient sur les services de garderie ou sur les services dentaires. L'étudiant qui paie des frais d'inscription pour suivre un cours débouchant sur un diplôme ou qui achète un forfait repas va payer un certain montant de TPS qu'il ne connaîtra pas exactement en raison de la situation d'exemption.

La situation d'exemption prévue dans le régime de la TPS soulèvera les mêmes problèmes de transparence au sujet des différents produits que ce qui est le cas à l'heure actuelle avec la taxe sur les ventes des fabricants.

Jusqu'à présent, la stratégie adoptée par le gouvernement pour promouvoir la TPS a consisté uniquement à faire des comparaisons avec la taxe sur les ventes des fabricants. Il n'en reste pas moins qu'en dépit de tous les défauts de la taxe sur les ventes des fabricants, rien ne prouve en fait que la TPS soit la meilleure solution. Seule une comparaison rigoureuse entre la TPS et les différentes solutions de rechange permettrait de le déterminer. Malheureusement, le gouvernement n'a fait aucune étude qui démontre de façon concluante ou sous une forme ou une autre que la TPS est la meilleure solution de remplacement à la TVF.

Le gouvernement a voulu par tous les moyens faire adopter ce projet de loi, même si la majorité des Canadiens n'en voulaient pas et même s'il est amplement prouvé aujourd'hui qu'il s'agit là d'une taxe pernicieuse. L'ensemble de la population canadienne a ouvert les yeux et pourtant il y en a qui n'ont pas encore compris.

Honorables sénateurs, avant de passer à la suite de mon discours, qui pourrait durer jusqu'à demain matin, je dois constater que je n'ai plus de voix. Sur ces quelques observations, je remettrai ce débat à plus tard. J'espère que vous avez tous compris ce que j'ai voulu vous dire ce soir et que vous voterez contre cette taxe pour ne pas imposer un fardeau inutile aux contribuables canadiens et leur infliger une taxe régressive à un moment mal choisi. Le sénateur Buchanan et le sénateur Hatfield ont occupé le poste de premier ministre d'une province et tous savent jusqu'à quel point cette mesure empiète sur les compétences provinciales.

Le sénateur Perrault: Il s'est attaqué à la taxe et nous a dit qu'elle avait bien des défauts.

Le sénateur Bonnell: Je sais qu'il sera bien difficile pour certains de voter contre cette taxe car c'est précisément pour l'adopter qu'ils ont été nommés ici.

Le sénateur Perrault: Ce sont des hommes de paille!

Le sénateur Bonnell: Je propose qu'ils sortent faire un tour lorsqu'on passera au vote sur cette taxe et qu'ils la laissent mourir de sa belle mort.

Il est maintenant plus de midi, le 6 décembre et il y a un an aujourd'hui, 14 étudiantes de l'Université étaient massacrées à Montréal. Je voudrais évoquer aujourd'hui à l'intention des honorables sénateurs la mémoire de ces étudiantes qui ont perdu la vie il y a un an dans cette belle ville de Montréal et j'espère que l'on réussira bientôt à contrôler les armes à feu.

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Honorables sénateurs, j'aimerais qu'il soit pris acte ici du fait qu'il est minuit, dans la nuit du mercredi au jeudi, et que je dédie cette partie de mon discours aux 86 p. 100 de mes compatriotes, qui, au Canada, sont déçus par le premier ministre Mulroney. Les 14 p. 100 restants étant aussi des Canadiens à part entière, je leur dédie à eux aussi ce discours dans l'espoir qu'ils rejetteront à leur tour le premier ministre Mulroney.

Je vais vous exposer le plan de mon discours car je considère qu'il y a aussi un plan dans ce que fait le gouvernement. C'est un plan vieux comme le monde. À bien des égards, il ne s'agit pas tant d'un projet mûrement réfléchi par les Conservateurs. C'est un projet qui fait partie intégrante de la pensée conservatrice, pensée qui jusqu'à un certain point nous imprègne tous.

Lorsque les Conservateurs nous parlent de changement, ils veulent dire par là qu'il nous faut changer ce que nous faisons à l'heure actuelle pour retourner aux bonnes vieilles recettes d'antan. Lucrèce, citant Épicure, nous dit que dans le bon vieux temps, nous étions de petites brutes apeurés qui habitaient dans les cavernes. Toutefois, dans la pensée conservatrice, il y a toujours une référence à un bon vieux temps mythique où ceux qui étaient en place n'étaient pas contestés. Pourtant, ils sont contestés. Régulièrement, les non-Conservateurs font faire un pas en avant à l'humanité. Régulièrement, les Conservateurs répliquent par une contre-révolution et s'efforcent de revenir en arrière. Nous en sommes là. Généralement, ils font appel à un «nouveau riche», à un «parvenu», qui se charge de faire le sale travail à leur profit pour que l'on puisse en revenir au bon vieux temps, au temps où le peuple mettait chapeau bas devant eux, acceptait sa condition misérable et reconnaissait que le maître est le maître. Il y a de bonnes gens qui s'accommodent d'une telle situation.

C'est avec peine que j'ai écouté un discours du sénateur Molson, qui nous a dit en substance qu'il était dommage que les gens ne laissent pas les choses en place, n'acceptent pas les situations telles qu'elles sont et remettent en cause les personnes. Je ne pense pas que le sénateur Molson voulait dire par là «laissez-moi tranquille, laissez-moi profiter de mon avoir». Il n'en reste pas moins que c'est une façon de penser conservatrice et une vieille tendance chez l'être humain à devenir conservateur dès qu'il a acquis un certain nombre de possessions pour pouvoir en profiter. On ne veut pas risquer de perdre ce qu'on a.

En une autre occasion, j'ai déjà cité dans cette chambre Bertram Russell, qui nous dit que tout le débat philosophique a été posé pour la première fois au sixième siècle avant Jésus-Christ lorsqu'on s'est demandé si les droits collectifs devaient primer sur les libertés individuelles. Bertram Russell nous dit que l'histoire de l'humanité oscille entre la sclérose due à une trop grande discipline et l'anarchie découlant d'une trop grande liberté individuelle. Je me permettrais d'aller plus loin que ce très grand philosophe en faisant remarquer que le conservateur moyen souhaite une ossification de tout le reste de la société sous l'effet d'une très grande discipline pour pouvoir exercer ses droits individuels sans limite et acquérir un pouvoir individuel illimité dans son domaine.

C'est le sens de ce que fait en ce moment le gouvernement. Il s'agit de l'une de ses phases d'engouement contre-révolutionnaire. Il nous faudrait revenir en arrière, privatiser et enlever aux gens tous les éléments de sécurité qui rendent leur vie tolérable. Il nous faudrait de nouveau un peuple apeuré, fait de petites brutes habitant dans des cavernes. Je me propose de développer ce thème davantage et de vous donner des exemples historiques à commencer par les temps les plus reculés pour faire une analyse assez complète de ce que doit être le paradis des conservateurs, le monde des brahmanes en Inde, où l'on a convaincu le peuple pendant des millénaires que c'est un péché mortel que d'essayer de s'élever au-dessus de sa condition et de remettre en cause les nantis lorsqu'on n'a rien. Mais entretemps, j'aimerais commencer par parler de la TPS elle-même.

• (0000)

On nous a dit que la TPS était nécessaire pour réduire le déficit. L'autre soir, je vous ai expliqué—vous le trouverez au compte rendu, et si vous voulez les chiffres de Statistique Canada, le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement vous les fournira—que si, au cours de ses cinq premières années d'existence, l'administration Mulroney avait maintenu les taux d'intérêt au même niveau que ceux des États-Unis, et si elle en avait fait de même pour les recettes provenant de l'imposition des profits des sociétés, la dette nationale, à la fin de décembre 1985, aurait été de 85 milliards de dollars inférieure à ce qu'elle était dans la pratique. Un simple calcul arithmétique le prouve.

Pourquoi ne l'a-t-on pas fait? Parce que ceux qui ont de l'argent sont partisans de taux d'intérêt élevés. Cela leur permet d'en gagner encore plus. Et, bien entendu, le Parti conservateur est dominé par les grandes sociétés qui se plaignent toujours bruyamment d'être plus lourdement imposées qu'aux États-Unis alors qu'il n'en est rien. Ce n'est pas en examinant les taux nominaux d'imposition des profits des sociétés que l'on peut s'en assurer, mais en considérant la proportion du produit intérieur brut que représentent les profits des sociétés avant impôt et la proportion de ce produit qu'ils représentent après impôt, en soustrayant le deuxième chiffre du premier et en divisant le résultat par le premier chiffre, ce qui vous donne le pourcentage des bénéfices des sociétés qui sont imposées.

Au cours des cinq premières années de l'administration Mulroney, le taux d'imposition des bénéfices des sociétés canadiennes ont été de 4 à 10 p. 100 inférieurs à ceux qui étaient pratiqués aux États-Unis. Si le Canada était une république de troisième ordre, menacé par la guerre civile, s'il manquait de ressources, de nourriture, d'eau, d'espace, s'il était menacé par des envahisseurs, je comprendrais qu'on pense que les investisseurs aient peur de placer leur argent au Canada. Mais comme M. Wilson, le ministre des Finances, le déclarait au *Wall Street Journal*, «C'est un pays où l'on trouve tout ce que vous pouvez imaginer. Il a des ressources, il a de l'argent, il a de quoi se nourrir, il a de l'eau, des terres, de l'espace. Il n'est pas menacé par une invasion. C'est un bon endroit où investir, où placer son argent.»

Il est important d'avoir de l'espace car cela signifie que l'on peut faire venir des immigrants. Nous aurions donc pu avoir, comme cela a fréquemment été le cas dans le passé, des taux d'intérêt, et aussi des impôts sur les bénéfices des sociétés, comparables à ceux des États-Unis. Nous aurions alors non seulement eu une dette nationale inférieure de 85 milliards de dollars en décembre 1985, mais aussi, grâce à des taux d'intérêt inférieurs au cours des cinq dernières années, la croissance des entreprises canadiennes aurait pu être plus grande, ce qui aurait permis de réduire le chômage. Cela nous aurait évité d'entrer dans cette période de récession avec un taux de chômage supérieur à 8 p. 100. Mais, je le répète, on ne peut attendre d'un gouvernement conservateur contre-révolutionnaire qu'il pense de cette manière.

L'autre jour, au Comité des affaires extérieures, et grâce à une initiative de mon honorable collègue, le sénateur Ottenheimer, nous avons déjeuné avec M. Georgi Arbatov, de l'Union soviétique. Il est membre du Soviet suprême, président de l'un de ses comités les plus importants, et président de la *Canada-Soviet Friendship Association*. Il occupe donc une place très en vue au Kremlin. Beaucoup d'entre nous l'avons rencontré, ces dernières années. Il a été extrêmement intéressant de le rencontrer à nouveau cette fois et j'ai été ravi de voir la justesse avec laquelle il utilisait le mot «conservateur» pour décrire le communiste à l'image de Brezhnev-Stalin, c'est-à-dire le genre de personne arrivée, qui dispose de tous les biens matériels de ce monde et se garde de toute remise en question, autrement dit, le genre de personne qui fait preuve d'un véritable esprit conservateur. Je vous signale en passant que Milovan Djilas, un des grands idéalistes de la révolution communiste qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, et ami du président Tito de Yogouslavie, a écrit un livre amer, précisément intitulé, *La classe nouvelle*. Lorsqu'on le lit, et qu'on étudie l'évolution d'autres classes dans d'autres pays, à d'autres époques, on est frappé par le fait que quelle que soit l'idéologie, une fois qu'un groupe de personnes s'est assuré la grosse part du gâteau, ces gens-là deviennent conservateurs comme tous les autres. Ce qu'ils veulent avant tout c'est que tous les fardeaux soient supportés par quelqu'un d'autre et que ce soit eux qui jouissent de tous les privilèges et les agréments. Voilà l'esprit conservateur.

Il y a donc eu une attaque contre le filet de sécurité sociale. Nous ne sommes pas ici pour parler des désengagements. Nous allons laisser partager les services de santé entre les provinces, et remettre la santé des habitants de la Colombie-Britannique aux bons soins de M. Vander Zalm, qui a déclaré que les diverses régions de sa province devraient avoir des services de santé dont le niveau serait fonction de leurs ressources. Voilà le monsieur Vander Zalm qui s'est opposé à ce que l'on dépense de l'argent pour nourrir les enfants pauvres dans les écoles, et qui a déclaré, «Si les parents de ces enfants avaient manifesté un plus grand sens des responsabilités, l'État n'aurait pas été obligé d'aider ces derniers.» Bien sûr, nous avons des parents irresponsables qui ont malheureusement engendré des enfants qu'ils négligent. Peu importe, si l'on en croit les principes conservateurs. La faute incombe aux parents et, naturellement, aux enfants, car, comme les conservateurs l'ont toujours cru, ils occupent leur place par la volonté de Dieu. Dieu et mon droit. Ils occupent cette place parce que, aux yeux du Tout-Puissant, ils représentent quelque chose de spécial, de particulièrement valable; c'est pourquoi ils méritent d'être riches, de jouir de tous les conforts, d'être choyés, ne pas être contestés; quant à toutes ces générations de pauvres, elles sont dans cette situation précisément parce qu'elles ne jouissent pas de la grâce de Dieu et méritent donc tout ce qui leur arrive; leurs malheurs doivent retomber sur leurs enfants.

Nous allons donc décentraliser les services de santé. Le niveau de ce service variera donc pour les Canadiens qui passeront d'une province à l'autre. Voilà encore un des liens qui nous unit qui disparaît.

En créant les paiements de péréquation, les libéraux avaient rêvé de pouvoir garantir à tous les habitants de cette grande nation le même niveau minimum de services afin de leur permettre de changer de province; après tout, à quoi bon avoir un même pays si vous ne pouvez pas aller vivre où bon vous semble? Le principe selon lequel jouir d'un certain minimum de services est un droit, où que vous soyez, parce que vous êtes Canadiens, a été attaqué. D'après les sondages, les Canadiens sont particulièrement attachés à ces services et ils attaqueront

ce gouvernement, ou essaieront de le faire, avant que ces services ne soient détruits. À l'allure où vont les choses, je commence à me demander si dans deux ans, les conservateurs n'auront pas réussi à complètement détruire notre pays.

Ils sont en train de démanteler Radio-Canada. Je regardais tout à l'heure à la télévision une personne qui disait, «Qui va maintenant nous donner nos nouvelles canadiennes, notre identité canadienne.» Il n'y a plus de station à Windsor, à Saskatoon, ils auront surtout les nouvelles américaines, ou les nouvelles de réseau. Sur le plan local, les Canadiens ne seront pas représentés au réseau canadien. Pourquoi? Eh bien, parce qu'ils comptent moins que les dollars. Moins que les ministres avec leurs avions Challenger et leurs directeurs de cabinet avec des salaires qui sont le double des nôtres. Peut-être qu'ils ne protestent pas autant que nous le faisons; peut-être devraient-ils le faire, pour gagner leur croûte.

Les conservateurs ont démantelé VIA Rail. Ils ont privatisé Air Canada, et maintenant qu'ils l'ont fait, cette compagnie nous annonce qu'elle ne sera peut-être pas capable de résister à la concurrence des États-Unis, maintenant que le transport aérien a été libéralisé. Les compagnies américaines ne voudront pas desservir les petites collectivités canadiennes, parce qu'il n'y a pas suffisamment de voyageurs; ou, si elles le font, se sera au prix de la sécurité, mais tout cela importe peu, ce qui compte, c'est le dollar tout-puissant, ou encore plus, le compte en banque en Suisse.

Indiscutablement, la TPS reporte le fardeau de la taxe des fabricants aux consommateurs; des très riches à ceux qui le sont moins. C'est la caractéristique principale de la réforme fiscale entreprise par ce gouvernement.

Autrefois, il n'y avait qu'une centaine de personnes dont les revenus étaient supérieurs à 250 000 $ à ne pas payer d'impôt du tout. Selon les derniers chiffres rendus publics par le ministère du Revenu, il y en a maintenant 250, et l'impôt qui frappe les gens très riches a diminué en tant que pourcentage de leurs gains. Il a, par contre, augmenté pour les autres. Voilà les Tories. Voilà qui définit la TPS.

J'ai dit qu'il était possible de faire des économies en poursuivant une autre politique de taux d'intérêt, et en adoptant les mêmes taux d'imposition qu'aux États-Unis pour les bénéfices des sociétés. Comme je vous le montrerai tout à l'heure, ce n'est pas la seule formule possible. Au lieu de cela, les conservateurs ont choisi la TPS et, des diverses formes de taxes de consommation qu'ils auraient pu retenir, ils ont adopté celle dont il a été prouvé qu'elle n'avait pas donné de très bons résultats en Europe. Ce type de taxe a fait l'objet d'études et nous savons que cela ne marche pas. Nous savons qu'elle est très compliquée, comme vous allez le voir bientôt. Son administration coûtera 40 fois plus à une petite entreprise qu'à une grande. Encore une fois, cela montre que les conservateurs veulent aider leurs amis des grandes entreprises. Après tout, celles-ci peuvent vous offrir des voyages, elles peuvent vous garantir des postes d'administrateurs grassement payés une fois que vous aurez été chassés du pouvoir par le peuple. On leur fait ainsi littéralement cadeau du pays et bien sûr, ils vous récompensent pour cela.

• (0015)

J'aimerais maintenant vous lire quelques extraits d'une publication intitulée *VAT and Small Business, European Experience and Implications for North America* (la TVA et la petite entreprise, l'expérience européenne et les conséquences pour l'Amérique du Nord). Elle a été écrite par Graham Bannock et publiée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et par la *National Federation of Independent Business Research and Education Foundation.* Ces deux organisations ont étudié cette taxe et ses applications en Europe. Dans le résumé de leurs conclusions, on peut lire ceci:

> Bien que l'adoption de la TVA ne se traduise pas nécessairement par des taxes plus élevées, les pays de l'OCDE qui l'utilisent ont des coefficients fiscaux nettement plus supérieurs que les autres. Une fois que l'infrastructure complexe nécessaire a été établie, peu sont les gouvernements qui ont résisté à la tentation d'augementer le taux de la TVA.
>
> En théorie, la TVA crée un minimum de distorsion des caractéristiques de dépenses des consommateurs et de la structure de production, et elle ne se répercute pas sur les coûts. Dans la pratique, cette taxe est loin d'être économiquement neutre dans la plupart des pays.
>
> Lorsque son taux est uniforme, inévitablement, la TVA frappe plus lourdement les pauvres que les nantis. Cette régressivité peut être compensée par le recours à des taux et des dispenses multiples. Mais cela accroît du même coup la charge représentée par l'observation de cette mesure et les distorsions économiques.
>
> La TVA est compliquée mais ses avantages par rapport à une taxe de vente se ramènent en réalité à une certaine rationalisation administrative pour le gouvernement et à une meilleure protection contre l'évasion et la fraude fiscale, ce qui est plausible mais n'est pas encore prouvé.

Je vous parlerai tout à l'heure d'une autre publication qui décrit la fraude fiscale. Je vais vous donner tout de suite deux exemples du genre de fraudes qui se produisent, car je sais que vous mourez d'envie de les entendre. Il s'agit d'exemples canadiens qui m'ont été donnés par deux personnes impliquées dans ces fraudes, par deux avocats, en l'occurrence. Dans un cas, un concessionnaire de voitures devait 20 000 $ à l'avocat pour des honoraires. L'avocat et le concessionnaire ont convenu de ceci: au lieu de recevoir les 20 000 $, l'avocat reçoit une voiture de 20 000 $ dont la valeur, pour le concessionnaire, est de 4 000 $, supposément parce que la voiture a été accidentée. Le concessionnaire déclare que la voiture est tombée, a été lourdement endommagée et rayée de l'inventaire. L'avocat reçoit ainsi 16 000 $ pour lesquels il ne paie pas de taxe. Le concessionnaire bénéficie d'un montant de 16 000 $ à réclamer comme montant à radier.

L'autre avocat est en train d'ouvrir son étude. À cause de la TPS, il convient avec un client que ce dernier lui fournira des locaux si l'avocat lui fournit des services professionnels. Il s'agit d'un échange de services, sans TPS. Il y aura des millions d'exemples de ce genre. Le travail au noir en Italie a connu un tel regain après l'imposition de la TVA que l'on estime maintenant que 35 p. 100 de l'activité économique de ce pays se fait au noir. La France suit de près, malgré des sanctions extrêmement sévères pour ceux qui se font prendre. L'article poursuit:

> Le prix de ces avantages, qui n'importerait probablement que si l'on voulait percevoir la taxe à un niveau de près de

> 20 p. 100 comme en Europe, c'est l'imiposition aux entreprises et en particulier aux petites, d'une nouvelle et lourde charge en ce qui concerne l'observation de cette taxe, ainsi qu'une sensible augmentation de la taille et des coûts des mécanismes d'administration fiscale du gouvernement.
>
> De véritables mythes se sont constitués autour de la TVA. Elle n'est pas à l'épreuve des fraudes, et son incidence n'est pas à l'abri des distorsions économiques. Celles-ci se produisent non seulement en théorie mais aussi lorsqu'on veut traduire le concept en termes pratiques. La plupart des gouvernements dispensent certains biens et services de la taxe ou utilisent des taux multiples afin d'adoucir l'impact de la TVA sur les groupes de personnes à faibes revenus. Dans certains secteurs, cette taxe est d'ailleurs très difficile à appliquer, c'est notamment le cas du secteur bancaire, pour des raisons techniques. Il est invariablement nécessaire d'apporter d'autres modifications pour réduire le fardeau de l'observation pour les très petites sociétés et les entreprises de certains secteurs, notamment celui du détail, ou pour réduire les risques de fraude. Une fois tout cela fait, la TVA ne présente aucun avantage nettement établi par rapport à une taxe de vente bien conçue, sauf, peut-être, en ce qui concerne l'application de taux élevés, comme nous l'avons déjà dit.

L'autre raison que l'on nous donne pour adopter la TPS est sa supériorité par rapport à la taxe de vente. La plupart des études comparatives entre une taxe de vente et une TPS faites dans le contexte européen montrent que cet avantage n'existe pas. Si c'est le cas, quel est-il donc? L'avantage est que ce régime reporte le fardeau fiscal des riches sur les pauvres et qu'il en fait de même pour le fardeau administratif. C'est en tout cas vrai de ce dernier qui est allégé pour les riches et alourdi pour les pauvres, mais chacun sait que les conservateurs se soucient peu des pauvres et des petits.

> Pour certaines grandes sociétés européennes, l'intérêt gagné grâce à la [TPS] perçue avant que celle-ci ne doive être versée à l'administration fiscale est très supérieur aux coûts de recouvrement et d'administration de la taxe.

Cela représente donc un paiement occulté fait par ce gouvernement aux grandes entreprises. L'article poursuit en ces termes:

> En d'autres termes, ces sociétés profitent en réalité de la [TPS]. Pour les petites entreprises, les coûts nets d'observation (la valeur du temps consacré à l'administration de la taxe, compte tenu des avantages éventuels sur le plan de la trésorerie) affectent sensiblement leur compétitivité et leur rentabilité.
>
> . . . Une des caractéristiques les plus frappantes de la scène économique internationale au cours de ces quelque 200 dernières années, en plus de la croissance spectaculaire de la richesse et du commerce international, a été le rôle croissant du gouvenement dans les affaires économiques. La part du produit intérieur brut qui revient aux employés des gouvernements centraux et locaux (à l'exclusion des industries de l'État) en Grande-Bretagne a plus que quadruplée et est passée de 3 p. 100 en 1907 à 12,9 p. 100 en 1973. Du fait de l'augmentation des paiements de transfert (avantages professionnels et paiements de sécurité sociale), la part globale du gouvernement dans les dépenses nationales est beaucoup plus importante. En Grande-Bretagne, elle est passée de 12 p. 100 du produit intérieur brut en 1790 à 53 p. 100 en 1982. Si nous prenons ce pays comme exemple, les dépenses gouvernementales ont aussi augmenté partout ailleurs, et représentent maintenant entre un quart et la moitié du PIB de tous les pays développés.

C'est, bien entendu, ce à quoi les conservateurs se sont opposés.

> La pression à la hausse exercée sur les dépenses gouvernementales n'a pas été compensée par une pression aussi forte pour empêcher les taxes et impôts d'augmenter. De ce fait, en tant que pourcentage du revenu national, les recettes fiscales ont augmenté à peu près au même rythme que les dépenses gouvernementales . . . La raison en est qu'au fur et à mesure que les pays s'enrichissaient, leurs gouvernements se sont attribués une part plus importante du total. Le rapport n'est cependant pas très étroit; la plupart des pays européens riches ont un coefficient fiscal plus élevé (40 p. 100 en moyenne) que l'on pourrait s'y attendre à en juger par le rapport général entre le revenu et les rentrées fiscales, alors que l'Amérique du Nord, le Japon et quelques autres pays . . . ont des coefficients fiscaux inférieurs . . .

La raison d'un coefficient aussi élevé tient au fait que les Canadiens ont toujours voulu avoir un filet de sécurité, en particulier l'assurance médicale, qui est le joyau de notre régime de sécurité sociale et qui va maintenant se trouver attaquée par cette opération de désengagement.

> La [TPS] est une taxe sur la consommation finale et qui est perçue à toutes les étapes de la production et de la distribution au lieu de l'être uniquement au stade du détail, comme c'est le cas des taxes de vente que nous connaissons bien en Amérique du Nord. La [TPS] est perçue sur la différence entre les ventes et les achats de chaque entreprise, autrement dit, sur la valeur que celle-ci ajoute à ses achats. Les commerçants qui se sont fait enregistrer pour la [TPS] ont droit à déduire la taxe qu'ils payent pour leurs intrants de la taxe qu'ils recouvrent sur leurs extrants et de ne verser que la différence à l'administration fiscale. (Si la taxe d'entrée est supérieure à la taxe de sortie, ils obtiennent un remboursement).
>
> Comme les commerçants n'assument pas la taxe imposée à leurs intrants et incluent la taxe dans les prix de vente à leurs clients, c'est essentiellement le consommateur qui est touché par cette taxe. Dans la pratique, son incidence peut être partagée à d'autres étapes de la chaîne de production et de distribution. Par exemple, l'imposition de la TVA peut stimuler des changements des caractéristiques de consommation au profit des produits non taxés et aux dépens des produits taxés. Les producteurs et les détaillants pourront essayer de faire obstacle à ces changements en réduisant leurs marges, ce qui risque d'en pousser certains à la faillite. L'incidence de la taxation est un sujet complexe et bien que la plupart des économistes reconnaissent que la TVA se trouve totalement répercutée sur le consommateur, à long terme, il est possible que les entreprises en subissent une partie des effets à court terme.

Permettez-moi de vous donner un exemple qui m'a été donné plus tôt aujourd'hui. Il s'agit d'une physiothérapeute de Montréal. Elle a un cabinet et plusieurs employés. Elle va le fermer parce qu'elle dit que la taxe de 15 p. 100 réduira le nombre des clients qu'elle aura et que son affaire cessera d'être profitable. Elle travaillera au domicile de ses clients et se fera uniquement payer en espèces. Dans la pratique, cette taxe pousse un citoyen à tomber dans l'illégalité et l'évasion fiscale.

• (0030)

Cela risque tout particulièrement de se produire lorsque la taxe n'est pas uniformément appliquée à toutes les dépenses de consommation. Dans une récente enquête du Forum of Private Business, 93 p. 100 des petites entreprises ont déclaré qu'elles répercutaient la totalité de la [TPS] sur leurs clients.

Nous parlons là de la Grande-Bretagne.

Bien que la [TPS] soit présentée comme une taxe à paliers, ces diverses considérations montrent que seul son recouvrement est à paliers. Comme nous le verrons, la principale raison justifiant la complexité supplémentaire du recouvrement à paliers par rapport à une taxe de vente de détail sans palier est de rendre plus difficile l'évasion fiscale, bien qu'il existe d'autres avantages. Pour vraiment bien comprendre comment la [TPS] fonctionne et l'attrait qu'elle présente pour les économistes et les gouvernements, il faut tout d'abord comprendre le rapport entre la valeur ajoutée et la production et les dépenses nationales . . .

Les montants dus pour la [TPS] adoptée en Europe et envisagée en Amérique du Nord, sont cependant évalués par une troisième méthode, celle de la facturation. Cela signifie que chaque société facture à ses clients le montant de la vente plus la TVA (taxe de sortie) et reçoit un crédit immédiat en fonction du montant de la TVA qu'elle doit payer au gouvernement ou de la TVA payée pour ses propres achats (taxe d'entrée.) À la fin de l'exercice comptable (qui peut être mensuel, trimestriel ou même annuel . . .), elle paie la différence entre la taxe de sortie et la taxe d'entrée, s'il s'agit d'un montant positif, ou présente une demande de remboursement si la taxe de sortie est inférieure à la taxe d'entrée.

C'est-à-dire, la taxe qu'elle doit payer à son fournisseur.

Comme la valeur ajoutée est la différence entre l'achat et la vente, le même taux de taxe sur la valeur ajoutée appliqué aux achats et aux ventes donnera, si des crédits sont accordés pour la taxe sur les achats, la même taxe nette que si le même taux était appliqué à la valeur ajoutée.

Dans la pratique, la TVA ne s'applique pas à la valeur effectivement ajoutée à une période donnée et à un taux particulier, non seulement parce que l'on ne peut pas faire jouer l'amortissement mais aussi parce que la taxe doit être acquittée même si les producteurs subissent une perte importante et n'ajoutent pas de valeur du tout. En outre, comme, dans la pratique, la taxe d'entrée ne peut pas être récupérée pour tous les intrants, la méthode de la facturation ne permet pas un calcul exact de la valeur ajoutée.

On nous propose donc là une taxe viciée. Plus nous l'examinerons de près, plus nous nous apercevrons que la taxe avec laquelle nous allons nous retrouver ne présente qu'un seul et unique avantage, celui qu'il donne aux gens très riches.

Il convient de noter que le versement de la taxe aux autorités fiscales . . . ne sera complet pour un exercice comptable donné que si toutes les transactions ont lieu au cours de cet exercice. Dans la pratique, le détaillant achètera ses fruits en conserve aux fabricants avant de les vendre aux consommateurs et il les paiera après les avoir reçus. Le fabricant devra verser la TVA applicable à sa vente au bureau fiscal dans les délais fixés, que le détaillant l'ait payée ou non, mais il pourra également déduire sa taxe d'entrée de sa taxe de sortie, qu'il ait payé son fournisseur, le producteur primaire, ou non. Comme nous le verrons tout à l'heure, ces caractéristiques de la [TPS] signifient que le recouvrement et le versement de la taxe aident la trésorerie de certains commerçants enregistrés et a un effet négatif pour d'autres. L'effet précis de la TVA sur la trésorerie d'un commerçant dépend de la fréquence avec laquelle il est tenu de faire des déclarations à l'administration fiscale, du moment par rapport à la période de recouvrement à laquelle elle correspond, et de la durée du crédit qu'il accorde à ses clients et dont il bénéficie de ses fournisseurs. L'effet sur la trésorerie sera également profondément marqué par le taux de taxe perçu sur les intrants, qui, pour des raisons que nous expliquerons plus loin, est nécessairement le même, dans la pratique, que le taux appliqué aux extrants . . .

Les inconvénients de la TVA.

Il est, bien sûr, largement reconnu que, comme toutes les taxes, la [TPS] présente des problèmes pour le contribuable comme pour l'administration fiscale. Le principal argument invoqué contre l'adoption d'une [TPS] est qu'une taxe générale sur les dépenses de consommation pénalisera excessivement les personnes à faible revenu; autrement dit, il s'agit d'une taxe régressive sur le plan du revenu.

Comme, en moyenne, les personnes à revenu élevé consacrent une part plus faible de celui-ci (elles économisent plus d'argent, que ce soit avant ou après avoir acquitté l'impôt sur le revenu) un taux donné de [TPS] appliqué aux dépenses totales de consommation frappera un pourcentage plus élevé du revenu des pauvres que de celui des riches.

C'est par crainte de cette régressivité que la plupart des systèmes de TVA taxent peu ou pas les dépenses faites pour les produits de première nécessité tels que l'alimentation et le logement.

Comme vous le voyez, nous taxons le logement ici.

Certains pays ont plus de deux taux de [TPS]; trois nations européennes en ont quatre. Des 32 pays qui appliquent la [TPS], neuf seulement avaient un taux unique en 1984, bien qu'aucun d'entre eux n'appliquait, dans la pratique, un seul taux à toutes les dépenses de consommation.

Les articles qui sont dispensés de la TVA, parce qu'ils présentent des problèmes trop difficiles à résoudre pour les concepteurs de systèmes de [TPS], ne représentent qu'une proportion relativement petite des dépenses de consommation (environ 10 p . 100 en moyenne dans les

pays de la CEE). Cependant, les postes de dépenses pour lesquel le taux de la taxe est réduit ou qui en sont dispensés afin de compenser l'effet de régressivité, représentent habituellement une proportion sensiblement plus élevée des dépenses de consommation (habituellement voisine de 30 p. 100). Ensemble, ces catégories spéciales sont cependant si importantes que tous les avantages théoriques de la [TPS] en termes de neutralité à l'égard de la production et de la consommation et de sa supériorité manifeste par rapport à des taxes de gros ou de détail sans palier, disparaissent complètement.

Il est facile de comprendre pourquoi cela joue sur le plan de la neutralité de la consommation puisque des taux différents ont un effet manifeste de distortion sur le choix des consommateurs et le fonctionnement des forces du marché. Lorsqu'on applique des taux différents à la production, les effets sont cependant plus complexes. Un producteur qui ne perçoit pas la TVA sur ses marchandises dispensées mais bénéficient d'un crédit pour ses intrants, par exemple, est en fait subventionné par les contribuables, alors que d'autres producteurs qui ne sont pas autorisés à percevoir la [TPS] ou à en être remboursés, acquittent une taxe qui ne devrait normalement s'appliquer qu'au consommateur final. Dans quelques cas, des exportateurs qui bénéficient d'une dispense (à ne pas confondre avec un taux 0 de taxe) seront ainsi obligés de payer une taxe sur leurs exportations . . . .

Nous ne sommes pas censés payer une taxe sur nos exportations, mais nous le ferons.

La TVA présente cependant un problème encore plus insoluble: elle impose des coûts d'observation très lourds aux petites entreprises et exige la création de mécanismes administratifs totalement nouveaux et coûteux au gouvernement.

L'acquisition des connaissances et du matériel nécessaires pour imposer, enregistrer et payer la taxe constitue essentiellement un coût fixe; il est donc inévitable qu'il y ait des économies d'échelle sur le plan d'observation comme dans d'autres domaines des relations entre le secteur privé et le gouvernement. Comme les ressources administratives des petites entreprises sont limitées, ce sont, dans une large mesure, les propriétaires qui tendent à assumer la charge, alors que le temps dont ils disposent constitue la ressource la plus précieuse de la plupart des petites entreprises. D'autre part, celles-ci ne peuvent pas étaler le coût d'utilisation de conseillers professionnels internes sur une large gamme d'activités, et leurs activités de traitement des données sont moins informatisées. Tout cela signifie que les coûts d'observation des obligations fiscales et de la [TPS] en particulier sont extrêmement régressifs en ce qui concerne la taille de l'entreprise. En outre, la [TPS] est coûteuse à percevoir pour les petites sociétés si bien que les coûts d'administration et les coûts d'observation sont relativement élevés pour elles.

D'autres taxes indirectes sont également régressives en fonction de la taille de la société, mais comme la TVA implique la participation de toutes les entreprises, et pas seulement des détaillants, comme c'est le cas d'une taxe sur les ventes des fabricants et les importateurs, ou d'une taxe sur les ventes de gros, et comme elle exige que l'on tienne un registre des intrants comme des extrants, l'ensemble des coûts sociaux et des distortions dues à un régime de TVA est beaucoup plus important à l'échelon national que lorsqu'il s'agit, par exemple, d'une taxe sur les ventes de détail. Pour la même raison, les coûts d'administration de la [TPS] pour le gouvernement sont infiniment plus élevés que pour d'autres taxes indirectes. Il faut traiter un plus grand nombre de déclarations, effectuer des remboursements et recevoir des versements, et on a besoin de tout un réseau de bureaux locaux, pour vérifier les registres des commerçants, répondre aux demandes de renseignements et s'acquitter d'autres fonctions d'administration fiscale . . .

N'oublions pas non plus les coûts importants de démarrage d'un système de TVA pour le gouvernement et le contribuable et . . . les problèmes micro-économiques transitoires qui sont préoccupants, bien que contrôlables, en ce qui concerne le niveau de l'investissement et de l'inflation.

Je saute quelques pages parce que . . .

Le sénateur Hébert: Oh!

Le sénateur Gigantès: J'ai des tas d'autres documents. Ne vous inquiétez pas. Cette mallette en est pleine, et celle-ci aussi. Mais j'en arrive maintenant aux chiffres et aux graphiques.

Le sénateur Forrestall: Vous y reviendrez lundi?

Le sénateur Gigantès: Et mardi et mercredi.

Un certain nombre d'études économétriques ont été effectuées . . . et bien que nous ne les ayons pas étudiées en détail . . .

Parce que j'en ai sauté quelques-unes.

. . . la conclusion générale semble être que la TVA n'a eu qu'un faible effet inflationniste, en particulier en ce qui concerne son impact ultérieur sur la spirale des salaires dans certains pays. Ces études apportent peu d'eau au moulin de ceux qui considèrent que la TVA a contribué à une forte poussée inflationniste au début des années 70 . . . Cependant, dans ce pays, les effets de la TPS sur le plan de l'inflation seraient environ le double de ce que le gouvernement prévoit.

Donc, lorsqu'on nous dit qu'un taux d'inflation inférieur à 5 p. 100 exige des taux d'intérêt qui tuent les agriculteurs et les petites entreprises et rendent impossible l'achat d'une maison par de jeunes couples, imaginez le tollé qui se produira si l'inflation augmente de deux points supplémentaires, ce qui aiderait les riches amis de ce gouvernement à gagner encore plus d'argent grâce à des taux d'intérêt plus élevés.

● (0045)

Les coûts d'administration ou de collecte de la taxe, pour le gouvernement, ne représentent qu'une partie du coût social total d'un tel système . . .

Le sénateur Corbin: Sénateur Gigantès, puis-je vous poser une question?

Le sénateur Gigantès: Certainement.

Le sénateur Corbin: Vous nous parlez du coût de la TPS. Il se fait que je viens de lire *The Yukon News* du 28 novembre

1990 qui contient une annonce intitulée «Ateliers sur la TPS» et j'aimerais vous lire cette publicité avant de vous poser ma question.

> Trois heures d'informations pratiques sur la TPS pour le coût approximatif de la moitié du tarif horaire d'un comptable agréé!!
>
> Ce n'est qu'une question de temps pour que la taxe sur les produits et services devienne partie intégrante de vos affaires. En tant qu'exploitant d'une entreprise, il est important de s'assurer que vous avez pris toutes les mesures possibles pour vous y préparer. Vous devez vous assurer que vous comprenez le fonctionnement de la TPS et que vous savez correctement l'administrer à votre profit.
>
> Ces ateliers passeront en revue la manière dont fonctionne la TPS et vous fourniront de nombreuses recettes pratiques pour l'appliquer dans le cadre de votre entreprise. Le programme principal de ces ateliers organisés par secteur est le suivant:
>
> Présentation de la structure et du processus de la TPS
>
> Impacts de la TPS sur les entreprises
>
> Comment organiser votre comptabilité
>
> Formulaires, échéances et diverses formules de déclaration
>
> Points d'ordre général et conseils pratiques en matière de planification
>
> Questions et réponses
>
> Les questions propres à certains secteurs et les dates et heures sont indiquées dans les mini-programmes ci-dessous.
>
> Tous les ateliers seront tenus à la *Gold Rush Inn—Town Hall Room*

Les mini-programmes suivent. Sous le titre de «La TPS pour les exploitants d'entreprises de détail et de service» on trouve:

> Établissement des prix
>
> Documentation
>
> La TPS dans la comptabilité
>
> Règlement de transition
>
> Objectifs en matière de planification
>
> Date: Le 12 décembre 1990 Heure: 19 à 22 heures

Un autre programme a pour titre: «La TPS et les œuvres de bienfaisance et organismes sans but lucratif»:

> Définitions
>
> Règlement actuel
>
> Règlement proposé concernant le fonctionnement
>
> Règlement proposé concernant les remboursements
>
> Planification concernant l'application de la TPS
>
> Date: Le 18 décembre 1990 Heure: 19 à 22 heures.

Un autre progrmme a pour titre «La TPS pour les exploitants de services de tourisme et de transport». Comme vous pouvez vous l'imaginer, sénateur Gigantès, c'est quelque chose de très important au Yukon. Voici ce qu'on peut y lire:

> Rabais aux touristes
>
> Admissibilité et administration
>
> Affectation à des tierces parties
>
> Allocation aux activités admissibles
>
> Transition
>
> Dépôts—paiements anticipés
>
> Voyages chevauchant deux exercices
>
> Calendrier des services fournis
>
> Autres questions
>
> Date: Le 17 décembre 1990 Heure: 19 à 22 heures

Le dernier mini-programme dans cette annonce, intitulé «Atelier de dernière minute sur la TPS (en fonction de la demande)», contient les renseignements suivants:

> Cet atelier est destiné aux personnes qui ont attendu la dernière minute pour se préparer pour la TPS. Il offrira de nombreux conseils de planification utiles de dernière minute pour cela. Il suivra le calendrier principal ci-dessus et sera suivi d'une séance de questions et de réponses pour les participants.
>
> Date: Le 27 décembre 1990 Heure: 13 à 16 heures

En d'autres termes, cela aura lieu entre Noël et le Jour de l'An.

> Ces ateliers sur la TPS sont présentés par *MacKay & Partners—Chartered Accountants.*

Avez-vous une idée du droit d'entrée?

Le sénateur Gigantès: Mille dollars?

Le sénateur Corbin: Non, non. Soixante dollars par personne, mais il y a aussi une remise de 10 p. 100 pour inscriptions multiples, et ce document précise que des tarifs de groupe peuvent être fournis sur demande. L'annonce poursuit:

> Pour de plus amples renseignements ou pour le pré-enregistrement, veuillez prendre contact avec:

Des noms suivent ainsi que le numéro de téléphone 668-4030. Je continue:

> . . . ou présentez-vous à notre bureau au 2090A, Deuxième avenue, Whitehorse.

Il y a ensuite le code postal, et en très, très petits caractères, tout en bas, il est indiqué que ces activités sont co-commanditées par la Banque fédérale de développement, MacKay & Partners et la Chambre de commerce de Whitehorse.

La question que je veux vous poser est la suivante: Une taxe universelle ne devrait-elle pas être suffisamment simple pour qu'il ne soit pas nécessaire de payer des comptables agréés pour vous l'expliquer? Cette annonce ne nous dit-elle pas exactement le contraire, à savoir qu'il est impossible pour une personne ordinaire de s'y retrouver à moins d'avoir recours aux conseils de professionnels? Voilà ce qu'est la TPS. À mon avis, elle va créer une situation absolument chaotique si elle est jamais adoptée; j'aimerais donc avoir votre opinion là-dessus.

Le sénateur Gigantès: Merci, sénateur. Bien sûr qu'elle va créer le chaos, mais pas pour les grosses sociétés car celles-ci pourront utiliser leurs ordinateurs et auront les moyens de s'offrir les services de ce cabinet MacKay & Partners.

[*Français*]

. . . mais, des petits . . . Vous voyez le guide qui prend les touristes au Yukon pour les aider à attraper un poisson. À chaque fois que le bonhomme attrape un poisson, il sort son petit calepin et il «input» . . .

Le sénateur Corbin: C'est quoi le «input» pour le guide? Quelle taxe va-t-il imposer au touriste? C'est très compliqué tout cela.

Le sénateur Gigantès: Mais vous allez voir, j'ai des témoignages de milliers de personnes et d'associations que je vais vous lire plus tard, qui vont tous être tout à fait d'accord avec vous.

Je voudrais vous faire une autre remarque. C'est que heureusement, ce que n'est que le 7 décembre et peut-être qu'on pourrait s'arranger pour permettre à quelques-uns de nos collègues de faire un accord avec eux, aller en face là et enseigner à ces gens-là gratis. Parce que c'est les conservateurs, ils prétendent qu'ils comprennent cette affaire-là, ils pourraient aller faire un acte bénévole, aider la population du Yukon à se «démerder» avec cette «maudite» taxe, de voir les collègues assis à dormir!

C'est très déconcertant. C'est macabre même, parce que . . . ça nous arrive à nous aussi je suis certain. Si c'était nous qui dormions, ce serait la même chose. Quand nous dormons comme ça sur des chaises, nous avons l'air de notre masque funéraire futur, comme on voit dans les musées le masque de Napoléon et cetera.

Monsieur Beaulieu, réveillez-vous! De grâce! vous êtes en train de me «foutre» en pleine dépression en vous regardant comme ça. Il ne m'entend pas. Réveillez-le!

[*Traduction*]

Pouvez-vous le réveiller, sénateur Hatfield? Je pense vraiment que je l'ai trop apaisé. Regargez-le.

Quoi qu'il en soit, nous étions en train de dire que

> les frais d'administration ou de prélèvement de l'impôt ne constituent cependant pour le gouvernement qu'une partie du coût social total du fonctionnement du système fiscal et, dans le cas de la TPS, cela ne représente qu'une faible partie de ce coût total. D'abord, les taxes à la valeur ajoutée, comme nous l'avons vu, ne sont pas neutres. Elles modifient les prix relatifs, et, ce faisant, déforment la structure de la production et de la consommation d'une façon entraînant une diminution du bien-être, au sens économique technique de ce mot.

«Le bien-être», cela veut dire la quantité maximum de satisfaction, de produits, de services, de tout ce que l'on veut, que l'on peut acquérir pour un intrant donné. Il ne s'agit pas du type de bien-être que l'on fournit aux pauvres.

Il y a d'autres façons dont les taxes à la valeur ajoutée réduisent le bien-être, par exemple en encourageant les entreprises à ne pas dépasser un certain seuil. La TVA peut également encourager la fraude fiscale.

Si vous avez une petite entreprise opérant en-dessous d'un certain niveau, disons 30 000 $, elle paiera un montant forfaitaire de 5 p. 100 et n'aura pas à faire toute la paperasse. Cependant, si vous avez une petite entreprise, vous pouvez décider que cela ne vaut pas la peine de lui donner une expansion pour qu'elle atteigne, disons, 40 000 ou 50 000 $, si cela doit entraîner toute une paperasse, vous visez donc moins haut. Vous n'engagez pas d'autres employés. Il y a peut-être des possibilités de croissance, mais puisque cela complique tellement les choses, vous ne les poursuivrez pas.

[Le sénateur Gigantès.]

Comme l'a signalé le sénateur Corbin, dans la plupart des pays, malheureusement, la bureaucratie devient folle. Il y a une petite phrase que nous incluons dans chaque projet de loi que nous adoptons, grâce à laquelle un ministre peut établir la réglementation appropriée pour l'administration de la taxe. Cela donne aux bureaucrates un droit de vie ou de mort. Ils considèrent généralement cela comme une façon de compliquer la vie du contribuable, une façon de s'installer solidement dans leurs postes. Ils ont mis au point une sorte de jargon avec lequel ils communiquent entre eux et qu'ils sont les seuls à comprendre. C'est tout à fait hermétique, la plupart des gens n'y comprennent rien. Je trouve humiliant, chaque année, de devoir aller voir un comptable pour faire ma déclaration d'impôt, mais je ne comprends ni l'anglais, ni le français des formulaires.

Nous finirons peut-être par nous retrouver avec quelque chose comme un impôt unique, comme le propose Dennis Mills, parce que, quels qu'en soient les avantages ou les inconvénients, les gens en ont tout simplement assez de devoir lire la prose des bureaucrates. Voilà pourquoi, lorsque nos collègues de l'autre côté lisent des discours qu'a préparés pour eux le ministère des Finances ou je ne sais quel autre ministère, ils ne sont plus du tout eux-mêmes. On les rencontre à l'extérieur et on les entend parler avec éloquence, comme, j'en suis sûr, le sénateur Castonguay le fait en ce moment, je ne sais pas s'il est en train de flirter avec la sénatrice Lavoie-Roux, mais je suis sûr qu'il est considérablement plus amusant maintenant que lorsqu'il lit un discours préparé pour lui par le ministère des Finances. C'est vrai pour tout homme politique.

Ce devait être très déplaisant pour le sénateur Hatfield, lorsqu'il était premier ministre du Nouveau-Brunswick, de voir soudain poser sur son bureau un texte au style lourd comme du plomb, puisqu'il savait qu'il lui faudrait le modifier, le réécrire, improviser quelque chose ou s'en débarrasser s'il voulait être le moins du monde compris. Bien sûr, c'est très utile si vous ne voulez pas que l'on vous comprenne, et, comme le gouvernement s'enfonce de plus en plus dans le dégoût qu'il inspire à la population, je pense qu'il va recourir plus souvent à la prose bureaucratique afin de pouvoir faire des choses que la population ne comprendra pas. Je suppose que si c'est nécessaire, il faut bien le faire.

> Pour finir, comme nous l'avons vu, la TVA tend à aller à l'encontre de la progressivité que l'on retrouve dans le reste de la fiscalité et elle peut encourager l'iniquité. Nous n'allons pas essayer de mesurer les coûts sociaux qui, malgré leur importance, sont communs dans une plus ou moins large mesure à toutes les formes de taxation indirecte et sont difficiles, voire impossible, à quantifier.
>
> Ce qui est peut-être le plus important, même si l'on a peu souvent essayé de les mesurer, ce sont les coûts que la collecte de cet impôt impose aux entreprises . . .
>
> Si on les totalise, ces coûts d'observation sont élevés, beaucoup plus élevés que les frais d'administration du gouvernement et, en outre, ils introduisent des déformations supplémentaires dans la structure de production. Les coûts d'observation comprennent surtout la valeur du temps passé à tenir des dossiers, à préparer des déclarations d'impôt ou à se consacrer à d'autres activités dont la

seule fin est de répondre aux exigences des services fiscaux . . .

En d'autres termes, cette taxe va transformer un grand nombre d'hommes d'affaires canadiens honnêtes—je suppose tout au moins qu'ils sont honnêtes, s'ils ne votent pas conservateur—en des fonctionnaires non rémunérés.

• (0100)

D'un côté, les conservateurs se plaignent qu'il y a trop de fonctionnaires et tout à coup, ils en nomment davantage.

> Il risque d'y avoir également d'autres coûts (papeterie, appels téléhoniques et peut-être coûts de capital pour l'équipement . . .)
>
> . . . Le *Bath Centre* a procédé l'envoi par la poste de 10 000 questionnaires destinés à un échantillon stratifié choisi au hasard avec la collaboration des autorités, à partir du registre de la TVA. Les questions portaient sur des données de classification relatives au type d'inscription et également sur les temps consacré à la TVA, le nombre des factures traitées, les conditions de crédit, la nature des avantages découlant de l'application des règlements de la TVA, des conseils et des visites de la part de fonctionnaries de la TVA . . . Ces données nous ont été fournies par Douanes et Accise . . .

Nous l'appelons Revenu Canada.

> . . . pour permettre une nouvelle pondération des réponses en fonction de la taille du secteur de façon à ce que les résultats soient représentatifs de l'ensemble de la population des commerçants inscrits.

C'est la procédure normale en matière d'échantillonage.

Le sénateur Cogger: Que lisez-vous?

Le sénateur Gigantès: Cette publication s'intitule «VAT and Small Business: European Experience and Implication for North America». C'est une étude excellente. Je la recommande vivement.

Le sénateur Cogger: Quel en est l'auteur?

Le sénateur Gigantès: C'est Graham Bannock et l'ouvrage est publié par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et par la National Federation of Independent Business Resarch and Educational Foundation. Je ne vous lis pas toutes les notes de bas de page. Lorsqu'il y en a, je ne les lis pas. Je devrais dire «petits caractères, parenthèses, fermer les parenthèses, petits caractères, retour à la taille normale». Je vous fais grâce de tout cela. C'est un livre fort bien documenté et je le recommande vivement. Il descend tous les avantages de la TPS. Tous les aspects positifs que cette taxe pourrait avoir sont critiqués dans ce livre. Il dit qu'on pourrait obtenir autant d'argent avec une taxe beaucoup plus simple. Ce livre conclut, et nous y arriverons, que cette taxe avantage les grandes entreprises mais pas les petites.

Le sénateur Cogger: Avez-vous vérifié si le fait de lire le livre d'une autre personne vous ouvrait la porte à un record Guinness? Je pensais que vous deviez faire un discours.

Le sénateur Gigantès: Si vous voulez que je fasse un discours éclairé, il me faut citer des autorités.

Le sénateur Cogger: Je vous posais la question parce que si le livre des records Guinness demandait à un d'entre nous de témoigner, j'aimerais savoir. J'ai lu quelque part que vous aviez l'intention d'établir un record Guinness pour le discours le plus long.

Le sénateur Corbin: C'est une question que l'on pose après 20 heures de discours, pas maintenant. Attendez un peu.

Le sénateur Cogger: Si vous voulez m'adresser la parole, sénateur, retournez à votre siège.

Je voudrais apporter une légère correction. Avant de sortir, le sénateur Bonnell nous a dit qu'aujourd'hui était l'anniversaire de la tragédie de l'Institut Polytechnique. J'aimerais faire remarquer aux sénateurs que les Débats du Sénat du 6 novembre, Royce Frith a invoqué le Règlement—il me semble qu'il s'est trompé d'un mois—et déclaré:

> Il ne faut pas que la journée se passe sans qu'on mentionne les horreurs commises l'an dernier à l'École Polytechnique de Montréal.

Je vous demande de procéder à cette correction. Il est possible que je ne sois pas là lorsque le sénateur Frith revienne ou que je sois mort d'ennui d'ici là. J'aimerais pouvoir compter sur l'un d'entre vous pour qu'il le lui fasse remarquer. Il s'agit évidemment d'une erreur.

Le sénateur Hébert: Vous devez survivre jusqu'au vote.

Le sénateur Cogger: Nous savons tous que le sénateur Frith ne se trompe jamais, c'est donc probablement le compte rendu qui est dans l'erreur. Je demanderai aux greffiers de procéder à ces modifications.

Le sénateur Bosa: Quelle page êtes-vous en train de citer?

Le sénateur Cogger: Page 3548 des Débats. Je pense que c'est le sénateur Bonnell qui a raison et que c'est aujourd'hui l'anniversaire de cet événement.

Le sénateur Corbin: Honorables sénateurs, je voudrais présenter mes excuses à mes collègues d'en face pour avoir adressé la parole au sénateur Cogger alors que je n'occupais pas mon siège. Je promets de ne pas recommencer.

Sénateur Cogger, si vous voulez mourir d'ennui, faites-le avant le 1er janvier, sinon vous devrez payer de la taxe sur vos frais funéraires.

Le sénateur Stewart: D'après le sénateur David, la chose à faire est de prévoir une crémation. Cela réduirait beaucoup le montant de la TPS.

Le sénateur Cogger: Je voudrais être vraiment certain de tout cela et j'espère que le sénateur Gigantès pourra me répondre s'il se mettait à ma place.

Le sénateur Gigantès: Je ne pense pas que je puisse me mettre à votre place.

Le sénateur Cogger: Si le livre des records Guinness m'appelle et me demande si j'étais présent au Sénat, je pourrais dire que j'y étais, peut-être pas mon esprit, parce que cela était difficile, mais tout au moins physiquement, et si l'on me demande si j'ai assisté à ce discours interminable, je serais obligé de dire que je ne sais pas si l'on peut appeler ça un discours, parce qu'il s'agissait davantage d'une lecture. Lorsque j'étais au Séminaire de Québec et que les prêtres étaient en colère contre nous, ils nous demandaient de nous asseoir à notre table et ils nous faisaient des lectures interminables; mais ils ne prétendaient pas vouloir figurer dans le livre Guinness. Je ne voudrais de toute façon mettre en danger votre record, monsieur le sénateur.

Le sénateur Gigantès: Je ne comprends pas très bien le but de votre question. Que voulez-vous exactement? Que me demandez-vous?

Le sénateur Cogger: Je voudrais que vous me disiez ce que je devrais répondre au livre des records Guinness, que j'étais ici mais que vous étiez en train de lire? Je pense avoir lu dans *The Gazette* que vous aviez l'intention de lire un discours. D'après vous est-ce que lire un livre constitue un discours?

Le sénateur Gigantès: Sénateur Cogger, lorsque vos clients vous demandent un conseil, vous les faites payer?

Le sénateur Cogger: Je vous demande pardon?

Le sénateur Gigantès: Vous êtes un avocat. Vos clients vous demandent des conseils, les faites-vous payer?

Le sénateur Cogger: La plupart du temps.

Le sénateur Gigantès: Vous venez de me demander un conseil et je fais payer moi aussi. Nous parlerons du prix par la suite et quand nous serons d'accord, je répondrai à votre question.

Le sénateur Cogger: Normalement je donne un conseil et j'envoie la facture après.

Le sénateur Gigantès: Je ne suis pas très sûr que vous me paieriez.

Le sénateur Bosa: Vous avez cité les paroles du sénateur Frith, à la page 3548 du Hansard, et vous parlez de la chose horrible qui s'est produite il y a un an à l'Institut Polytechnique de Montréal.

Le sénateur Cogger: Oui.

Le sénateur Bosa: Je ne vois pas la raison de cette intervention.

Le sénateur Cogger: Je voulais corriger le compte rendu, parce que le sénateur Bonnell a attiré notre attention sur le fait qu'il s'agissait du premier anniversaire. Je voulais uniquement faire remarquer que dans son empressement à figurer dans le compte rendu il y a un mois, ce qui est évidemment une erreur—car il n'a jamais tort—le sénateur Frith a déclaré:

> Il ne faut pas que la journée se passe sans qu'on mentionne les horreurs commises l'an dernier à l'École Polytechnique de Montréal.

J'ai beaucoup de respect pour mes collèges d'en face et je suis tout à fait disposé à présenter mes hommages, mais décidez-vous. Il est évident que cette tragédie ne peut avoir deux anniversaires deux mois de suite.

Le sénateur Gigantès: Sénateur Cogger, je vous serais reconnaissant de bien vouloir abandonner ce sujet. Il ne s'agit évidemment pas de quelque chose de très drôle. Parlez de ce que vous voulez, critiquez-moi, attaquez-moi, faites ce que vous voulez. Mais le souvenir de cet incident horrible ne devrait pas être utilisé pour formuler une plainte à l'endroit du sénateur Frith. Je pense qu'à l'endroit de cette journée il faut faire preuve de respect ou se taire.

Je ne pense pas que vous pouvez dire que je devrais vous donner un conseil comme si j'étais à votre place. Quelle est la taille de votre pantalon?

Le sénateur Cogger: Trente-quatre.

Le sénateur Gigantès: Les miens sont de 38. Qu'y puis-je? Je ne pense pas que nous puissions nous entendre sur le prix.

[Le sénateur Cogger.]

Quoi qu'il en soit, je faisais la lecture pour les Débats du Sénat et pour l'édification des sénateurs d'en face. Je n'ai jamais vu dans le livre des records Guinness ce genre de publications. Il s'agit du compte rendu des débats et il est déjà arrivé de nombreuses fois que des sénateurs lisent des extraits de livres de façon à instruire leurs collègues. J'ai même déjà lu des passages de mes livres. J'ai quelques livres ici que je pourrais lire et peut-être ainsi faire traduire gratuitement. Si vous voulez me provoquer sur ce point, je pourrais y revenir.

Nous parlions des coûts d'observation. Les coûts d'observation sont très élevés, beaucoup plus que les coûts d'administration du gouvernement, et ils introduisent d'autres distorsions dans la structure de la production. Les coûts d'observation représentent principalement la valeur du temps consacré à la comptabilité, à la préparation de déclarations de taxes et à des questions connexes.

Le sénateur Hébert: Le whip du gouvernement rappelle à l'ordre ses collègues. Ils ne devraient pas vous déranger. Le sénateur Cogger n'écoute pas son whip.

Le sénateur Gigantès: Sénateur Cogger, si on vous pose des questions sur mon discours, vous pouvez leur dire que malgré des interruptions nombreuses, je suis resté de bonne humeur et j'ai continué à lire des documents instructifs à mes collègues du Sénat.

Je parlais de l'étude qu'avait effectuée le Bath Centre en Angleterre et je décrivais comment ils s'y étaient pris pour obtenir un échantillon représentatif. On demandait aux répondants d'évaluer le temps qu'ils consacraient à l'observation de la TVA britannique et d'inscrire les frais connexes commes les honoraires des comptables professionnels, comme le mentionnait le sénateur Corbin dans l'annonce qu'a publiée ce journal fort intéressant le *Yukon News*. Entre parenthèses, le gouvernement pourrait également le fermer en même temps que les stations régionales de Radio-Canada.

Le coût total d'observation pour tous les commerçants inscrit représentait 9.3 p. 100 de la TVA. C'est le coût que les commerçants doivent absorber, qui représente plus de 4 fois et demie les coûts d'administration du gouvernement. Nous avons donc non seulement une TPS de 7 p. 100 mais un coût d'observation de 9,3 p. 100 que bien entendu les entreprises vont s'efforcer de répercuter sur leurs clients.

Le sénateur MacDonald: Sénateur Gigantès, il a été clairement annoncé que vous aviez l'intention de parler pendant un certain temps. Je ne serai pas là après 7 heures et je me demandais, et cela intéresse d'autres personnes également, si vous alliez nous donner une indication des options de rechange que l'on pourrait envisager au lieu d'une taxe sur la valeur ajoutée ou d'une taxe sur la consommation, vous pouvez l'appeler comme vous voulez?

• (0115)

Le sénateur Molgat nous a beaucoup intéressés lorsqu'il nous a parlé de la théorie de Dennis Mills-Pocklington sur la taxe uniforme. Le sénateur Marsden a également déclaré que vous connaissiez 11 solutions de rechange à la taxe sur la consommation.

Je n'ai pas encore entendu quelqu'un proposer quelque chose de sérieux mais vous, sénateur Gigantès, êtes capable de présenter une solution de rechange. Je me demandais si vous pourriez le faire avant sept heures, si non, pourriez-vous nous

dire à quel moment vous avez l'intention d'en parler, de sorte que nous puissions être tous présents et vous poser des questions à ce sujet.

Le sénateur Gigantès: Mardi prochain monsieur.

Le sénateur MacDonald: Vous ne serez pas en train de parler mardi prochain.

Le sénateur Gigantès: Je serai en train de parler mardi prochain.

Le sénateur MacDonald: De nouveau?

Le sénateur Gigantès: Encore. Je m'arrêterai si mes collègues sénateurs m'obligent, dans leur grande sagesse, à le faire.

Le sénateur MacDonald: Allons-nous devoir attendre jusqu'à mardi pour vous entendre parler de ce sujet?

Le sénateur Gigantès: Eh bien, j'ai déjà laissé entendre au sénateur David ce que je ferais. Je modifierais l'impôt sur les bénéfices des sociétés et les taux d'intérêt pour les placer au même niveau, ensuite je placerais les taux d'intérêt au niveau de ceux des États-Unis, et en cinq ans, si on avait commencé suffisamment tôt, on aurait réduit la dette nationale d'un montant de 85 milliards de dollars. Il existe d'autres façon mais je veux que vous soyez là mardi prêt à m'entendre.

Mais si vous êtes gentil, si vous êtes vraiment gentil, je promets de vous remettre le texte avant même qu'il ne soit publié au *Hansard*. Est-ce que cela est trop généreux pour vous?

Mon collègue sénateur me dit que je devrais vous remettre le texte avant même qu'il ne soit publié dans le *Hansard*. Je l'ai ici avec moi. Je vous promets que cela vaut la peine et lorsque le moment sera venu—chers conservateurs—le moment venu, vous recevrez tout ce qu'il vous faut. Je ne vous cacherai rien, je vous le promets. Je vous donnerai tous les détails révélateurs.

Le sénateur MacDonald: J'espère que cette question ne vous paraîtra pas insolente: Faites-vous partie du groupe d'étude que M. Chrétien a mis sur pied pour examiner les solutions de rechange ou s'agit-il de votre propre solution ou a-t-elle été reconnue par quelqu'un d'autre?

Le sénateur Gigantès: Veuillez m'excuser, ai-je donné l'impression que je suivais les ordres de quelqu'un? Que je suis ce genre de personne, comme une de nos collègues qui a dit qu'elle était en profond désaccord avec le gouvernement mais qu'elle voterait comme le voulait le premier ministre, mais moi je ne suis pas comme cela monsieur.

Si M. Chrétien est d'accord avec mon idée, c'est tant mieux. Si ce n'est pas le cas, je voterai quand même pour lui. Pour suivre l'exemple de M^me^ Chaput-Rolland. Que puis-je ajouter? Il n'en a pas encore entendu parler. Cela va surprendre tout le monde.

Le sénateur Hatfield: Vous ne pouvez pas voter pour lui, parce que vous n'habitez pas au Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Gigantès: Eh bien, je voterai pour son parti. Je pourrais aussi déménager au Nouveau-Brunswick pour voter pour lui. Si vous ne voulez pas de moi, si vous m'interdisez de me rendre au Nouveau-Brunswick, je vous trouverai cruels. Il est vrai que j'ai quelques problèmes avec le Nouveau-Brunswick. Je suis sûr que le sénateur Corbin m'accueillerait à bras ouverts. Sénateur Simard, il est vrai que j'ai fait une remarque facétieuse à propos d'une ville du Nouveau-Brunswick et qu'il s'est mis très en colère. Il m'a critiqué pendant des heures, bien que je me soit excusé. Je me suis excusé et il m'a reproché d'avoir donné l'impression que je n'aimais pas une certaine ville du Nouveau-Brunswick. C'est ce que j'avais fait, j'ai juste fait remarquer que j'avais souffert d'un empoisonnement alimentaire dans cette ville mais je n'ai pas mentionné le nom de cette ville.

Il est possible que j'aie également souffert d'un empoisement alimentaire dans une province voisine, je ne dirai pas laquelle, avant d'arriver au Nouveau-Brunswick. Sénateur MacDonald, voulez-vous que j'apporte d'autres précisions sur ce point? Puis-je reprendre?

Le sénateur MacDonald: Je pense que le sénateur Cochrane veut vous poser une question.

Le sénateur Cogger: Non, vous ne pouvez vous adresser à ce côté de la chambre.

Le sénateur Gigantès: Je parlais à mon sénateur.

Le sénateur Cogger: Vous parliez au sénateur Cochrane.

Le sénateur Gigantès: Non, je ne parlais pas au sénateur Cochrane, c'est lui qui me parlait.

Le sénateur Cogger: De toute façon, vous ne pouvez me parler, il faudrait que vous soyez là.

Le sénateur Corbin: Je peux vous parler de mon siège. Et si je ne suis pas debout.

Le sénateur Cogger: Eh bien, c'est la nouvelle Règle Corbin.

Le sénateur Corbin: Eh bien, c'est toute la question. Vous pouvez le faire de n'importe quel endroit.

Le sénateur MacDonald: Revenons à mon sujet, sénateur Gigantès, je vous admire parce que vous avez le courage d'aller jusqu'au bout de vos idées.

Le sénateur Gigantès: Excusez-moi, monsieur, vous venez de dire que vous m'admirez parce que je vais jusqu'au bout de mes idées. Laissez-vous entendre que je suis en train de me battre? Parce que c'est bien ce que vous avez l'air de dire. Je serais tout prêt à le faire pour vous faire plaisir.

Le sénateur MacDonald: Eh bien, depuis que ce sondage a été publié la semaine dernière, l'idée que 73 p. 100 des personnes interrogées étaient contre la TPS mais que 64 p. 100 pensaient que Chrétien fera demi tour sur la TPS me fascine. C'est pourquoi je pense que M. Chrétien et son groupe de travail sur les solutions de rechange seraient très heureux d'avoir vos recommandations ou vos suggestions. En effet, ce sondage demeure, et il nous faut accepter les sondages parce que nous nous y reportons.

Le sénateur Gigantès: Absolument.

Le sénateur MacDonald: Il faut croire ou ne pas croire les sondages. C'est le point de départ de tout.

Prêt des deux tiers des répondants, 64 p. 100, pensent que les libéraux ne modifieraient pas cette taxe impopulaire de 7 p. 100, s'ils gagnaient les élections. C'est ce que dit ce sondage, le sondage *Toronto Star-CTV News*. C'est pourquoi les solutions de rechange à la taxe sur la consommation, la TPS, revêtent une telle importance dans ce débat, qui constitue, comme nous

le savons tous, de l'obstruction systématique. Mais il y a eu des suggestions fort intéressantes qui sont ressorties de ce débat. J'aurais souhaité qu'elles aient été communiquées à notre comité sur les banques et que ce dernier, s'il avait fait du bon travail, ait suggéré, comme cela est la coutume, d'apporter divers changements qui auraient pu être acceptés lors des audiences du comité. C'est de cette façon que fonctionnait traditionnellement le Sénat.

C'est pourquoi les solutions de rechange à la taxe sur la consommation que vous êtes prêt à présenter au Sénat revêtent une telle importance, et si vous allez en parler mardi, je serai alors là mardi.

Le sénateur Gigantès: Merci. Il n'est pas du tout surprenant qu'après six ans de Mulroney, le public ait perdu toute confiance à l'égard des politiciens et qu'il s'attende à ce que ces derniers fassent demi-tour et reviennent sur leurs promesses.

C'est bien votre premier ministre qui a dit à M. Clark, en lui serrant la main, qu'il allait le soutenir jusqu'au bout, pendant qu'il avait dans l'autre main derrière son dos un poignard que l'on s'apprêtait, comme certains membres d'en face, qui font semblant de regarder ailleurs en ce moment, le savaient fort bien, à placer entre les omoplates de M. Clark, et c'est ce qui fut fait.

Il a également déclaré pendant la campagne au leadership de 1983 qu'un accord de libre-échange avec les États-Unis ne lui serait jamais jamais acceptable. Qu'un tel accord entraînerait la destruction du Canada. Et il l'a accepté.

En 1982, il a donné son accord à la Constitution telle qu'elle avait été adoptée à cette époque et il l'a louée généreusement. Par la suite, il a commencé à changer son vocabulaire et à parler de la trahison de 1982 pour obtenir le vote des séparatistes et des partisans du Parti québécois.

Il n'est donc pas surprenant que le public soit quelque peu sceptique. M. Chrétien a déclaré qu'il allait abolir la TPS, qu'il mettait sur pied un comité chargé d'étudier la réforme du système fiscal, de l'ensemble du système fiscal, pour la principale raison que les bons citoyens trouvent des moyens de contourner la loi, pour ensuite déformer l'économie pour profiter des lacunes qu'ils ont découvertes dans le système fiscal.

Celui-ci doit donc être modifié, cela est nécessaire. Le moment est venu, en particulier après plusieurs années de règne conservateur, de revoir le système fiscal parce que le nombre des lacunes de cette loi dont bénéficient les amis conservateurs est tellement énorme. S'il y avait ce genre de trous dans les filets qu'utilisent les Japonais, les poissons ne craindraient pas grand-chose parce qu'il ne serait pas possible de les attraper.

M. Chrétien a donc dit qu'il allait mettre sur pied un groupe de travail chargé d'étudier le système fiscal. Il n'a pas choisi les membres de ce groupe pour le moment. Je ne sais pas s'il me nommera pour faire partie de ce groupe de travail. S'il me demandait de le faire, je refuserais. Je refuserais parce que je pense que mon devoir m'oblige à être ici et à vous parler, monsieur, comme je le ferai mardi matin, tout en m'efforçant de me mettre à la place du sénateur Cogger, pour répondre aux nombreux appels téléphoniques qu'il reçoit au sujet du *Livre des records Guinness*.

Toutes ces choses vont beaucoup m'occuper, tout comme la lecture de mes livres pour me les faire traduire gratuitement, comme certains collègues l'insinuent. Je suis un homme beaucoup trop occupé, et il faut que je joue avec mon chien, de sorte que non je n'irai pas—Je ne suis pas très bon pour travailler en équipe, pour travailler en comité, comme tout le monde pourra vous le dire. Je suis un collègue absolument insupportable. Je ne pourrais donc pas faire partie d'un groupe de travail. Je suis un solitaire. Toute ma vie j'ai été solitaire, parce que sans doute la plupart des gens ne peuvent m'endurer. Je m'y suis résigné. Et je me retrouve finalement au Sénat!

On m'a dit quand j'étais petit que je ne prenais pas les choses au sérieux et que je n'arriverais à rien de bon, et on a eu tout à fait raison. Me voilà sénateur, tout comme vous.

Nous disons donc que les coûts d'observation s'élevaient à 9,3 p. 100. En d'autres termes, les entreprises britanniques interrogées dans le cadre de cette étude ont déclaré qu'il leur en coûtait environ 9,3 p. 100 de la taxe pour l'observer, en moyenne.

Ce pourcentage comprend les faibles coûts d'observation des grandes entreprises et les coûts beaucoup plus élevés que doivent assumer les petites entreprises. Que pensez-vous que les entreprises font avec ces coûts d'observation? Il est évident que ce n'est pas elles qui les payent en fin de compte. Elles les répercutent. C'est une des façons détournées dont cette taxe prétendument visible fait augmenter les prix.

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 115L.*]

LE SÉNAT

Le jeudi 29 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 115K.*]

Le jeudi 6 décembre 1990

• (0130)

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

MOTION DE TROISIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

L'honorable Philippe Deane Gigantès: On a beaucoup parlé d'évasion. J'ai d'autres ouvrages qui traitent de ce sujet. Mais il est très difficile de se souvenir par cœur de toutes ces conclusions, sénateur Cogger. Après tout, nous arrivons à un âge où Alzheimer est notre deuxième prénom. Il ne m'est pas possible de me souvenir de toutes ces photocopies en plus de tout ce qui se trouve dans ce livre sur la valeur ajoutée, de sorte que vous allez me pardonner si je continue à lire ces documents. Il s'agit d'études qui examinent la façon dont est appliquée une taxe de ce genre dans d'autres pays.

Le sénateur Cogger: Très beau discours mais pas de record.

Le sénateur Gigantès: Je ne suis pas en train d'essayer de battre un record. J'essaie de participer au processus législatif de ce pays.

Le sénateur Cogger: Sénateur Gigantès, voulez-vous savoir pourquoi nous essayons de vous interrompre? C'est parce que nous avons pris une décision, dans le caucus, après votre grande déclaration, pour éviter de prolonger la séance. Vous arrivez ici décidé à nous ennuyer à mort pendant 20 à 25 heures. Je pourrais fort bien être debout en train de me battre contre vous ou de vous taquiner mais cela ne changera rien. Si vous êtes surpris ou préoccupé par le fait qu'on ne vous prend pas au sérieux, souvenez-vous qu'une personne qui arrive où que ce soit et qui dise: «Messieurs, je vais maintenant vous parler pendant 20 heures», ne peut s'attendre à ce qu'on la prenne sérieusement. Ce genre de défi ne peut donner lieu à un débat convaincant ou à quelque chose de sérieux. C'est un exercice stupide que de vouloir ainsi battre un record. Alors continuez.

Le sénateur Haidasz: Ce n'était pas très gentil, sénateur Cogger.

Le sénateur Hébert: Sénateur Gigantès, vous pourriez peut-être expliquer au sénateur Cogger que l'obstruction systématique fait partie de notre système parlementaire traditionnel. Vous pourriez peut-être le lui faire comprendre.

Le sénateur Gigantès: Sir John A. Macdonald était un grand partisan de l'obstruction systématique. Ainsi que John George Diefenbaker. Pour ce qui est de ne pas être pris au sérieux, cela dépend de qui. Les jeunes qui me connaissent me prennent au sérieux et m'aiment bien. Cela est important pour moi. En général, les jeunes enfants m'aiment bien. Mon chien me prend au sérieux et je trouve que cela est très important. C'est un animal très intelligent.

Le sénateur Adams: Est-ce que vous avez dû payer la TPS pour l'acheter?

Le sénateur Gigantès: Je n'ai pas payé la TPS parce que je l'ai acheté avant l'entrée en vigueur de la TPS. Cependant, je l'ai fait couper, parce que s'il avait des chiots je devrais les vendre et payer la TPS et je ne voudrais pas que les testicules de mon chien contribuent à la mauvaise administration de ce pays.

Le sénateur Cogger: Vous voyez ce que je veux dire, sénateur Haidasz.

Le sénateur Haidasz: C'est amusant.

Le sénateur Cogger: Peu convaincant ou difficile à prendre au sérieux.

Le sénateur Gigantès: On entend dire qu'une TVA ou une TPS est supérieure par rapport aux taxes de vente et autres parce que la TPS est plus difficile à éviter. Il est difficile de savoir dans quelle mesure on évite la TPS dans les pays qui ont cette taxe mais avant d'examiner les éléments dont nous disposons, il conviendrait d'étudier la logique de l'affirmation selon laquelle il n'est pas possible d'éviter cette taxe.

J'ai donné plus tôt l'exemple de deux avocats que je connais qui ont déjà commencé à éviter cette taxe. Bien entendu, les avocats sont les spécialistes de l'évasion fiscale et ils gagnent beaucoup d'argent grâce à ce procédé. Ils l'appellent «l'évitement fiscal».

Le sénateur Haidasz: L'évitement fiscal est illégal.

Le sénateur Gigantès: L'évitement est légal, l'évasion est illégale. La ligne entre les deux est véritablement mathématique: elle n'a pas de dimension.

Le sénateur Haidasz: Elle est invisible.

Le sénateur Gigantès: Elle est géométrique et elle n'est visible que pour un bon avocat en droit fiscal.

[*Français*]

Le sénateur Corbin: Je ne comprends pas ce que vous êtes en train de dire.

Le sénateur De Bané: Il est en train d'expliquer que la ligne est très mince.

Le sénateur Corbin: C'est une succession de points.

Le sénateur Gigantès: Non, ce n'est pas une succession de points. Pas du tout. En géométrie, ce n'est pas une succession

de points. Même d'après Einstein et d'après les géométriciens contemporains, une ligne ne peut pas être considérée comme une succession de points. C'est une ligne non dimensionnelle entre deux points. Vous feriez le désespoir d'Euclide. S'il vous plaît! Einstein je vous assure sortirait son violon et se mettrait à jouer des mazurkas. Oui docteur Haidasz? J'aimerais ça que vous m'expliquiez ça, sénateur.

Le sénateur De Bané: Mais moi j'aurais une question à vous poser qui est la suivante. Mon cher collègue, vous dites que la différence entre l'évasion fiscale et la planification fiscale, c'est une différence de niveau mathématique. Vous ne pensez pas qu'il s'agit plutôt d'une différence d'ordre moral, en ce que l'une . . .

Le sénateur Gigantès: Il n'y en a pas chez les conservateurs, cher collègues, c'est pour ça que je ne parlais pas en termes qui ne les concernent pas, ils comprendraient jamais. La morale c'est une chose que les collègues d'en face . . . enfin, ils l'a sanctifie, la célèbre mais ne l'observent pas, surtout pas leur premier ministre.

Je vais faire un peu de traduction simultanée. Le sénateur Simard n'est pas ici mais il y a d'autres francophones. Je vais faire une petite démonstration. Ça vous va? C'est un texte anglais dont je vais faire la traduction simultanée pour me changer les esprits. La langue française est si belle d'ailleurs.

Quand on dit que la TPS s'administre elle-même, on veut dire d'habitude que le détaillant va s'assurer qu'il a un document en bonne et due forme que lui a donné son fournisseur afin qu'il puisse déduire de l'impôt qu'il doit payer, l'impôt qu'il a déjà payé à son fournisseur. Le fournisseur aura la même incitation à s'assurer que son client, le détaillant, a ce document en bonne et due forme afin que lui, le fournisseur, puisse réclamer un crédit envers cet impôt du gouvernement.

Le système de la TPS, théoriquement donc, réduit l'évasion de deux façons. D'abord, la tendance de vouloir minimiser son revenu dans ses déclarations est elle même minimisée parce qu'on a peur que les fournisseurs révèlent combien de fournitures ils ont livrées et le fisc va vous demander «qu'est-ce que vous avez fait avec ces fournitures, est-ce qu'elles sont en inventaire, est-ce qu'elles ont été vendues et pour combien?»

La deuxième façon qui minimise l'évasion, c'est que l'effort pour cacher le revenu est plus grand et plus difficile parce qu'il faut convaincre les fournisseurs, les personnes auprès desquelles vous avez fait des achats de tricher elles aussi. Cependant, si il n'y a pas du «cross-checking», comment est-ce que l'on dit ça en français? Si il n'y a pas une contre-vérification, le système à plusieurs étapes ne change pas l'incitation qui existe, enfin la motivation de ceux qui disent: «bon peut-être que si j'arrive à cacher une partie de ce que j'ai acheté, je pourrais cacher une partie de ce que j'ai vendu, donc ne pas payer l'impôt. Pas seulement l'impôt, style TPS, mais payer un moindre impôt sur le revenu parce que je vais déclarer un plus petit revenu.

Un détaillant qui vend à un client un item pour un prix qui inclut la taxe et qui n'inscrit pas cette vente dans ses registres aura le bénéfice d'avoir épargné, de garder dans sa poche l'impôt sur ses extras qui est supérieur à l'impôt sur ses intrants. Donc, si il cache, il a un bénéfice si il ment au fisc. Donc il sera tenté à proposer de telles tractations à des fournisseurs en leur expliquant que eux aussi peuvent bénéficier comme ça et ça créé en conséquence un grand marché occulte. C'est ce qui est arrivé dans plusieurs pays européens, je disais tantôt qu'en Italie c'est entre 35 et 40 p. cent et que la TPS italienne a augmenté ce phénomène.

Si, il minimise les achats dans ses déclarations et il vend surtout à des individus privés comme un plombier le ferait par exemple. Il a intérêt d'acheter ses fournitures au détail, pas comme professionnel mais comme n'importe quel citoyen, payer la TPS sur son achat et il gagne en ne chargeant pas la TPS à son client et en baissant le prix pour le client ou en gardant ça dans sa poche. La tentation de ne pas s'enregistrer et de cacher le vrai niveau de ses ventes sera assez haute et pourrait induire un détaillant ou un plombier de sortir du système légitime et d'entrer dans l'économie «occulte». On l'appelle «black economy» en anglais, je présume que c'est «occulte» en français.

[*Traduction*]

S'il cache ses ventes aux fins de la TPS, il a plus de chances d'éviter d'être repéré s'il déclare un revenu inférieur à son revenu réel ou s'il ne déclare pas du tout de revenu aux fins de l'impôt sur le revenu. Je reviens à l'exemple du physiothérapeute dont j'ai parlé tout à l'heure . . .

[*Français*]

. . . qui ferme son établissement à Montréal, licencie ses clients et qui va fournir maintenant des services de physiothérapeute à la maison de ses clients. Il va être payé «cash». Il ne va pas déclarer ce «cash». Il va leur charger moins que s'ils allaient dans un établissement enregistré pour la taxe. Il va garder tout son argent. Elle va dire qu'il ne gagne plus rien, qu'il n'a pas d'impôt sur le revenu à payer non plus. C'est ça que produit la TPS ou qu'a produit la TPS dans d'autres pays.

• (0145)

[*Traduction*]

Comme le taux marginal d'impôt en Europe est en moyenne de 30 p. 100 ou plus et que la TPS est de 20 p. 100, l'évasion fiscale peut être très profitable. De cette façon, la TPS a probablement beaucoup contribué à l'essor du marché noir qui inquiète les gouvernements de tous les pays européens.

[*Français*]

C'est ça que l'on veut encourager ici. D'ailleurs ça va avec la philosophie conservatrice, le marché «occulte». On ne paie pas d'impôt, c'est tout à fait conservateur comme attitude.

Le sénateur Corbin: Qui va profiter de ces manœuvres-là?

Le sénateur Gigantès: Vous parlez de l'eau que je bois ou de ce que je lis?

Le sénateur Corbin: Les évasions, quelles personnes vont en profiter?

Le sénateur Gigantès: Écoutez, un peu tout le monde va profiter de ça sauf les consommateurs, les employés, des gens comme vous et moi nous ne pouvons pas profiter de ça. Mais les entrepreneurs vont en profiter et ils vont pousser beaucoup de clients dans une sorte d'illégalité. Comme un de nos collègues nous disait, il a un contracteur qui lui dit: «si tu me paies par chèque c'est 30 $ de l'heure, si tu me paies «cash» c'est 20 $». Alors cela va devenir beaucoup plus répandu comme coutume et c'est mauvais pour la moralité générale de la société. Il va y avoir beaucoup de gens corrompus par ça.

Comme je vous disais tantôt, je ne parlais que des dimensions mathématiques de la définition de la ligne parce que la dimension morale c'est quelque chose qui échappe aux conservateurs.

Le sénateur De Bané: Cette question de la ligne, vous connaissez ce philosophe sophiste qui disait que lorsque vous lancez une flèche contre un objet qui est en mouvement, il ne pourra jamais l'atteindre puisse qu'à chaque instant, évidemment, l'autre aussi avance. Donc, à chaque unité de temps, il va réduire la distance mais ne pourra jamais l'atteindre complètement et c'est cette ligne à laquelle Paul Valery faisait allusion dans un de ses poèmes lorsqu'il disait: Achille courrait à grands pas immobiles . . . et que il ne pourrait jamais atteindre le bout ultime de la vie.

Le sénateur Gigantès: C'est une très belle ligne de Valery d'ailleurs, un très grand poète que j'admire beaucoup, mais comme mathématicien, vous me permettez . . .

[*Traduction*]

> Les seuls clients pour qui le fait d'obtenir des reçus de caisse pour leurs achats présentera des avantages seront les commerçants inscrits qui effectuent des transactions entre eux.

[*Français*]

Cette phrase est très importante. Seulement les gens qui se sont inscrits pour la TPS, et le gouvernement se plaint que plus de la moitié ne se sont pas inscrits, auront intérêt à obéir à la Loi et ne pas la contourner.

[*Traduction*]

> Les fournisseurs qui traitent directement avec le public . . .

[*Français*]

. . . parce que le public ne peut pas réclamer une ristourne sur sa TPS, donc il n'y a pas de documents à fournir. À la vente finale, il n'y a pas de documents que le public à nécessairement à fournir au gouvernement, parce que c'est le public qui paie à la fin.

[*Traduction*]

> Ceux qui fournissent un produit directement au public n'ont pas plus de raison d'émettre une facture ou un reçu qu'il n'en auraient avec une taxe de vente.

[*Français*]

Il y a aucun avantage. Cela n'aide pas la moralité de la société d'avoir une TPS plutôt que d'avoir une taxe sur la vente au détail.

[*Traduction*]

> Lorsque les autorités ont des raisons de soupçonner qu'un détaillant commet une fraude fiscale, ils peuvent vérifier auprès de son fournisseur pour comparer les achats du détaillant avec ses ventes; s'il achète plus qu'il ne vend, il s'agit donc d'une preuve de fraude si la situation de son stock ne correspond pas avec les ventes qu'il a déclarées. Si le fournisseur s'est entendu avec le vendeur, la fraude ne pourra être détectée qu'au moyen de recherches supplémentaires . . . Les vérifications auprès des fournisseurs, en cas de doute au sujet des ventes de détaillant, constituent un élément de routine dans l'administration de la taxe de vente aux États-Unis. La force d'un système de TPS est qu'il permet d'effectuer des vérifications de routine par ordinateur au moyen du ratio entre les taxes sur intrants et les taxes sur extrants, ce qui peut signaler les cas où ces ratios sont anormaux et où une possibilité de frauder existe. Ce que cela ne permet pas, c'est de détecter la fraude elle-même; cela ne peut se faire que par une vérification en bonne et due forme.

Ce qui, en fait, se produit avec la taxe sur la vente au détail. Il n'y aura donc aucun moyen de détecter la fraude. On aura les mêmes frais d'administration avec la TPS.

> La détection automatique ne serait possible que si chaque négociant inscrivait chaque achat et chaque vente sur sa déclaration en indiquant le numéro de TPS de son fournisseur afin que l'ordinateur puisse vérifier que les déclarations des uns et des autres se recoupent. Pour des raisons évidentes, les déclarations présentées aux services fiscaux ne sont pas aussi détaillées, et plus la structure de taux et d'exemptions multiples est complexe, plus on a une gamme normale de variations du ratio et moins donc on pourra donc en tirer d'enseignements quant à l'existence éventuelle d'une fraude.
>
> Un autre bon point que l'on attribue à la TPS pour ce qui est de ses avantages sur une taxe de vente en matière de prévention de la fraude est que, cette taxe étant prélevée à plusieurs niveaux, on ne perd qu'une partie des revenus correspondants si une fraude se produit à un point quelconque du système. Cela est bien sûr exact, mais a pour corollaire qu'il y a, dans l'économie, beaucoup plus de points auxquels existe un potentiel de fraudes.

La distinction présentée dans le paragraphe précédent portait sur le fait que l'ordinateur peut indiquer une possibilité de fraude, mais qu'une telle possibilité ne peut donner lieu à des poursuites. Il faut procéder à une enquête en bonne et due forme qui entraînera des coûts d'observation plus élevés que cela n'est le cas avec la taxe sur la vente au détail.

[*Français*]

Le sénateur De Bané: Vous savez, cher collègue, tout le système du recouvrement des impôts au Canada est basé sur l'observance volontaire des citoyens. L'apparatus gouvernemental, effectivement, ne vérifie que pour environ 2 p. cent des contribuables, précisément parce que nous avons un système aujourd'hui qui fait en sorte que 98 p. cent de tous les Canadiens observent le système. Donc il est basé sur un système d'observance volontaire. Pendant que j'ai la parole, peut-être que je pourrais citer à mon collègue, le sénateur Corbin, la réponse à sa question sur la ligne. C'est bien le philosophe Zénon d'Élée, disciple de Parménide, qui tenta de prouver l'impossibilité du mouvement par une série de paradoxes qui sont restés célèbres et dont les plus connus sont celui de la flèche qui ne parvient jamais à son but, suivant la ligne droite.

D'après ce philosophe, en effet, un mobile, pour atteindre un point doit d'abord parcourir la moitié de la distance qui l'en sépare. Et auparavant, la moitié de la moitié et ainsi de suite à l'infini. Évidemment, je comprends fort bien que notre collègue, le sénateur Gigantès, a dit qu'il s'agit d'un sophisme célèbre mais maintenant les sophismes viennent surtout de l'autre côté!

Le sénateur Gigantès: Vous les flattez! Nos chers collègues d'en face ne sont pas capables de sophismes, voyons! Ils savent

faire des sous! C'est très simple. C'est un des problèmes du gouvernement lorsque les conservateurs, avec leur prépondérance d'hommes d'affaires, prennent le pouvoir. Effectivement le problème d'un homme d'affaires est assez simple: c'est de vendre pour plus qu'il n'achète. Il y a des difficultés, il y a le personnel et tout. Il paie tant pour ses fournitures et il faut qu'il fasse un profit en les vendant.

Le sénateur Castonguay: Croyez-vous vraiment que chez les hommes d'affaires qu'il n'y a uniquement que des vendeurs qu'il n'y a pas de fabricants, qu'il n'y a personne qui fabrique? Vous croyez vraiment que ce ne sont pas eux qui fabriquent et qui contribuent à ce que la richesse se produise dans un pays? Vous semblez avoir une vision extrêmement négative des gens d'affaires qui surprend toujours.

Le sénateur Gigantès: Cela surprend les hommes d'affaires, je suis d'accord. Certainement qu'il y a des hommes d'affaires qui ajoutent de la valeur à la chose qu'ils ont achetée. Ils tâchent de vendre le produit brut qu'ils ont acheté, plus la valeur de ce qu'ils ont ajouté avec la fabrication, plus une marge de profit.

Le sénateur Castonguay: Ce sont eux qui créent la richesse.

Le sénateur Gigantès: Je dis que, pour un industriel, c'est un problème très difficile. Je les admire. J'admire beaucoup les gens qui sont capables de faire de l'argent parce que, moi, je n'en ai jamais fait. C'est beaucoup moins difficile que le problème politique d'un premier ministre. Vous avez des solutions presque optimales aux problèmes d'un homme d'affaires mais n'avez jamais des solutions optimales dans le monde politique.

Dans le monde politique, il faut chercher le compromis. C'est cela une démocratie. Chaque compromis est imparfait. Prenons un exemple que je cite souvent, celui de la vente d'essence pour les voitures. Les détaillants qui ont des pompes veulent en vendre autant que possible. Les écologistes voudraient qu'il ne s'en vende pas du tout. Alors il faut trouver une politique gouvernementale qui satisfait quelque peu les écologistes et qui satisfait aussi quelque peu les vendeurs d'essence. L'un et l'autre de ces deux groupes va trouver que la politique n'est pas assez bonne mais qu'enfin elle n'est pas trop dégoûtante pour causer une révolution.

Donc, c'est une façon de penser totalement différente, ce que doit faire l'homme d'État de ce que doit faire l'homme d'affaires. L'homme d'affaires a des solutions linéaires, logiques qui arrivent à certains résultats. Il a une voiture à produire. Le gouvernement a à trouver une concaténation multidimensionnelle de compromis. C'est vrai et c'est très difficile à faire, beaucoup plus difficile que de produire une Toyota et de créer le réseau pour la vente et tout. C'est très impressionnant mais beaucoup moins difficile que le travail d'un homme d'État comme vous, quand vous étiez homme d'État.

● (0200)

[*Traduction*]

Un autre argument en faveur de la TVA est que le système de la TPS évite davantage les fraudes qu'une taxe sur les ventes parce que la perception de l'impôt s'effectue en cascades, de sorte que l'on perd une partie seulement du produit de la taxe s'il y a évasion à une étape en particulier du système. Cela est bien entendu vrai mais le corollaire de ce principe est qu'il y a davantage d'étapes qui peuvent donner lieu à des manœuvres frauduleuses de la part des sociétés. Il est plus facile pour les entrepreneurs inscrits et leur personnel d'acheter des biens et des services pour leur consommation personnelle sans avoir à payer cette taxe qu'avec un système de taxe sur la vente au détail. Qui plus est, les entrepreneurs inscrits pouvant réclamer la taxe sur les intrants avec la TVA, il peut être profitable de faire de fausses factures concernant de faux achats parce que si l'on peut obtenir de fausses factures concernant des ventes imposées à une taxe de taux nul (en particulier les exportations de services invisibles à une société affiliée étrangère), cela risque moins d'attirer les soupçons suite à une vérification automatique de routine des coefficients.

C'est une autre phrase très importante.

M'entendez-vous bien, sénateur?

Le sénateur Corbin: Sénateur MacDonald?

Le sénateur MacDonald: Sénateur Gigantès, je suis désolé d'avoir à revenir à ce sujet mais je n'ai pas très bien compris. Je vous ai posé une question et vous m'avez dit que vous me donneriez la réponse mardi. D'après mes calculs, vous aurez alors parlé pendant plus de 34 heures.

Le sénateur Gigantès: Oui.

Le sénateur MacDonald: J'espère que ce n'est pas parce que votre côté est si pauvre en ressources suffisantes que vous allez occuper jusqu'à 34 heures du temps de vos collègues.

Le sénateur Gigantès: Attendez de voir ce que les autres vont faire après moi.

Le sénateur MacDonald: Eh bien, nous reviendrons sur ce sujet parce que, si je savais que vous disposiez d'autres solutions, je serais peut-être prêt à changer d'avis. J'aimerais vous lire une citation du *Edmonton Journal* du 1er novembre:

> Les libéraux pourraient facilement changer le nom de la taxe sur la consommation, ajuster le taux et tenir leur promesse de voter contre la TPS mais l'effet de tout cela ne changerait rien.
>
> Si Chrétien veut gagner la confiance des Canadiens, il lui faudra décrire les mesures fiscales qu'il a en tête.
>
> Il ne suffit pas de nommer un comité et de le charger d'examiner les solutions de rechange. Il devrait au moins connaître les grandes lignes de sa politique fiscale avant de demander à un comité de l'examiner en détail.
>
> Chrétien n'est pas un débutant en politique—c'est un ancien ministre des Finances qui a fait partie d'une bonne demi-douzaine de cabinets. Est-il en faveur d'un impôt sur le revenu progressif? Va-t-il supprimer toutes les taxes à la consommation? Va-t-il suivre l'avis des économistes internationaux et proposer une taxe de vente qui s'appliquerait aux aliments? Les Canadiens ont le droit d'avoir ces réponses avant de donner leur bulletin aux libéraux.

Sénateur Gigantès, vous avez la lourde responsabilité de répondre, au nom de votre parti, on peut le présumer, si vous allez utiliser 34 heures de leur temps.

Le sénateur Gigantès: Je pensais plutôt à 44 heures en fait.

Le sénateur MacDonald: Si mardi doit être le jour choisi, nous attendrons ce moment en retenant notre souffle.

Le sénateur Gigantès: Sénateur, j'ai lu cet article dans le *Edmonton Journal*. Il a paru également dans *Quorum*. Je leur ai écrit une lettre et je l'ai dans mon ordinateur. Je pourrais vous en donner le texte complet, mais si je me souviens bien, j'ai dit qu'il était un peu prématuré de nous demander de décider immédiatement quels sont les remèdes fiscaux qu'il conviendrait d'appliquer aux blessures que les conservateurs continuent à infliger à l'économie. Il s'agit là de problèmes constitutionnels. Les provinces demandent des régimes distincts. Elles demandent le droit de percevoir leurs propres impôts et de s'occuper de toutes leurs dépenses. Le libre-échange avec le Mexique pourrait avoir des répercussions sur ce que nous allons faire. Cela pourrait encore diminuer les pouvoirs du gouvernement fédéral. Et vous voudriez que M. Chrétien tente de deviner quels seront les effets préjudiciables et terribles de la mauvaise gestion des conservateurs d'ici les élections et qu'il prédise quels sont les impôts dont nous aurons besoin pour réparer les dommages qui auront été causés entretemps à la Constitution, à notre situation commerciale, à la perte d'emplois dans le secteur manufacturier, des changements dans la répartition des ressources fiscales entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Bien entendu, si M. Chrétien se prononçait sur ces questions dans l'immédiat, un journal de la chaîne Southam comme *The Edmonton Journal* dirait immédiatement «C'est un homme politique frivole. Il ne sait pas quelle sera la situation et il nous dit à l'avance ce qu'il fera alors qu'il ne sait même pas à quoi il devra faire face». Il est possible que ce genre de déclarations grotesques plaise à votre premier ministre mais je n'aimerais pas qu'un premier ministre libéral soit aussi malhonnête.

Le sénateur MacDonald: Sénateur Gigantès, je vous en prie. Pas grotesque. Il n'était pas très sûr de sa position avant qu'il ne devienne chef de parti, pendant qu'il faisait campagne et après quand il est devenu chef de parti. Il s'est converti il y a quelques semaines seulement. Cela a été très surprenant. Il avait du mal à prononcer les mots. Il disait «J'ai toujours été contre» en parlant de la TPS «et je serai toujours contre». Cela me rappelle les paroles d'une chanson: Je serai toujours comme cela. Cela a l'air définitif. Où en sommes-nous alors, sénateur Gigantès? Parlons-nous d'un «fils de la TPS»? d'une «fille de la TPS»? d'un «cousin de la TPS»? du «retour de la TPS»? Voilà ce que je voudrais savoir.

Le sénateur Gigantès: Vous voulez savoir? Je vais vous le dire. Un des problèmes que connaissent les gens qui ne sont pas très au courant de ces questions parce qu'il s'agit de comprendre M. Chrétien, et c'est un problème qu'ont les conservateurs et aussi la presse après toutes ces années de malhonnêteté conservatrice, est qu'ils ont du mal à comprendre un homme honnête. M. Chrétien dit qu'il y a à l'heure actuelle une taxe sur la consommation, qui s'appelle la taxe sur les ventes des fabricants. Cette taxe sur la consommation existe depuis longtemps. Elle rapporte environ 18 milliards de dollars. Vous voulez en faire une TPS. Pour être très clair au sujet d'une taxe sur la consommation de type TPS je dirais: «Non, jamais. Je voterai contre».

Y aura-t-il une taxe à la consommation, comme c'est le cas actuellement, une taxe de vente fédérale ou une taxe sur les ventes des fabricants? La réponse est que nous allons procéder à une réforme de l'ensemble du système fiscal et nous déciderons alors quelle est la place qui pourrait revenir, dans un système fiscal révisé, et conçu pour remédier aux difficultés dont nous allons hériter, quelle place donc reviendrait à une taxe sur la consommation.

Cependant, cela ne sera certainement pas une taxe en cascade sur les biens et services comme celle que vous avez conçue avec laquelle le caviar des courtiers en valeurs mobilières n'est pas taxé mais les quatre onces de yaourt d'une Canadienne enceinte le sont; avec laquelle le maïs soufflé chaud est taxé mais pas lorsqu'il est froid; avec laquelle les framboises provenant de mon framboisier ne sont pas taxées mais le framboisier l'est; et d'autres idioties de ce genre. Je ne sais pas ce qui ne va pas chez vous. Pourquoi avez-vous fait cela? Je vais vous énumérer tous les défauts de cette taxe, je vais vous les lire un à un. J'ai 44 heures à remplir. Quand j'en aurai fini avec tout cela, vous comprendrez pourquoi M. Chrétien a absolument raison. Ce n'est pas un idiot. Il ne va certainement pas adopter le même genre de taxe.

Vous jouez un jeu ici. Après tout, nous faisons de la politique. Vous essayez de compliquer le problème. Vous me demandez s'il y aura une taxe à la consommation. Eh bien, il y a déjà une taxe sur la consommation à l'heure actuelle. Cependant, y aura-t-il une TPS? La réponse à cette question et non, catégoriquement. Y aura-t-il une taxe à la consommation comme celle qui existe actuellement? Probablement que non. Il y aura probablement une taxe à la consommation qui ne pénalisera pas nos exportations mais cela ne veut pas dire qu'il s'agira d'une taxe du genre TPS.

Le sénateur Corbin: C'est ce que vous pensez.

Le sénateur Gigantès: C'est ce que je pense.

Le sénateur MacDonald: La TPS est une taxe à la consommation.

Le sénateur Gigantès: La taxe sur les ventes des fabricants est également une taxe à la consommation. Qui la paie d'après vous? Ne pensez-vous pas que ce sont les consommateurs, les acheteurs qui la paient?

Le sénateur MacDonald: Oui, je suis d'accord.

Le sénateur Gigantès: Si vous n'aimez pas examiner dans tous ses détails le système fiscal pour essayer de le comprendre, je me demande pourquoi vous m'attaquez, sénateur McDonald? J'adore ce genre de chose. Avec les raffinements bizantins de l'impôt, je suis dans mon élément. J'adore cela.

Le sénateur MacDonald: Sénateur Gigantès, vous avez répondu à ma question. Je voulais simplement avoir la garantie que nous aurions droit à votre solution de rechange mardi et vous avez répondu à ma question. J'espère que le maïs soufflé et les framboises vont vous aider au cours des 34 ou 38 prochaines heures.

Le sénateur Gigantès: Je ne prendrai ni de maïs soufflé ni de framboises. Ces produits contiennent trop de fibres. En outre, les framboises ont un effet diurétique. Je ne prendrai donc ni l'un ni l'autre. En fait, j'ai toujours répondu que j'allais prendre des pâtes, parce que les hydrates de carbone complexes sont un très bon aliment.

Le sénateur Cogger: On s'en fiche.

Le sénateur Gigantès: Eh bien, au cas où vous voudriez faire de l'obstruction systématique ou si vous étiez amené à vous défendre devant un tribunal et que vous ayez à faire un long discours, je vous recommande de prendre ce genre d'aliment.

Le sénateur Cogger: Sénateur, je vous remercie de m'avoir donné raison. J'ai dit que vous vous apprêtiez à faire quelque chose de bien stupide, de perdre notre temps; et à mesure que le temps passe, vous prouver que j'ai raison. Revenez à votre régime!

Le sénateur Gigantès: Je vous demande pardon?

Le sénateur Cogger: N'allez-vous pas continuer à nous parler de votre régime?

Le sénateur Gigantès: Bien sûr, je ferai de mon mieux. Il nous reste encore 41 heures et 48 minutes à passer ensemble. Passons ce temps ensemble. Cela ira mieux si vous vous relaxez et essayez d'en profiter. Si vous trouvez que mon discours est si désagréable, je vous recommande de demander à un page d'aller à la pharmacie et acheter ces merveilleux petits appareils que l'on appelle des bouche-oreilles. Il y a une infirmière de service et elle pourrait vous donner du coton ou vous pourriez peut-être prendre un petit morceau de buvard, le mâcher jusqu'à ce qu'il devienne bien mou et vous le placez dans une oreille. Ce serait très joli de voir deux petits morceaux de rouge à cet endroit. C'est à la mode de nos jours d'avoir des boucles d'oreilles et vous n'auriez même pas à vous percer le lobe. Vous pourriez utiliser votre orifice auriculaire.

Le sénateur Cochrane: Allons!

Le sénateur Corbin: Patience.

Le sénateur Gigantès: Je l'aime bien. Elle est gentille.

Le sénateur Cogger: Ne soyez pas sexiste maintenant!

Le sénateur Gigantès: Serait-ce sexiste que de dire que l'on aime quelqu'un et que l'on admire une personne pour la façon dont elle remplit ses fonctions de sénateur? C'est un excellent sénateur. C'est une des choses les plus bizarres qu'a faites M. Mulroney; il a nommé de très bons sénateurs.

Le sénateur Cogger: Merci.

Le sénateur Gigantès: Je trouve terrible que ces personnes soient utilisées de cette façon, parce que ce sont des personnes de qualité. Cependant, si l'on accepte de monter dans un bateau . . .

Le sénateur Cogger: Voulez-vous savoir comment vous êtes utilisé? Je vous citerai un passage du *Macleans* du 10 décembre. Voilà ce que le directeur de Environics Research dit des sénateurs libéraux. Cela rejoint d'ailleurs un commentaire qu'avait fait le sénateur MacDonald.

> Lorsque l'attention du public s'est tournée en septembre sur la TPS du gouvernement, cette taxe tant critiquée, Chrétien a refusé de dire s'il abolirait cette taxe au cas où il serait élu.
>
> Enfin, le 28 octobre, M. Chrétien a dit qu'il le ferait. Mais une enquête publiée le 27 novembre par le Environics Research, un groupe de Toronto, a constaté que 64 p. 100 des répondants ont dit qu'ils ne le croyaient pas. Chiffres encore plus éclairants, on a constaté que plus de la moitié des personnes qui se disaient partisanes des libéraux ont déclaré à la société qui effectuait l'enquête qu'elles ne croyaient pas en leur propre chef de parti. La vice-présidente d'Environics, Donna Dasko, a déclaré: «Les gens sont beaucoup plus cyniques face aux Libéraux, malgré le combat que mènent les sénateurs libéraux contre la TPS. Cela devrait être une source de préoccupation.»

[Le sénateur Gigantès.]

• (0215)

Voilà comment vos propres partisans voient votre rôle actuel. Dans cet article, Kaye Fulton déclare qu'après être restés six ans à l'écart du pouvoir, les libéraux ont encore du mal à s'ajuster à la dure réalité de l'opposition.

Le sénateur Gigantès: C'est une expérience que vous ferez bientôt vous aussi et vous trouverez que cela est difficile de s'ajuster à la dure réalité de l'opposition. Il y en a parmi vous qui sont entrain de procéder à cet ajustement et ils s'aperçoivent que cela n'est pas très agréable. Oui, nous avons du mal à nous ajuster à la dure réalité de l'opposition, en particulier, lorsque nous sommes ici et que nous voyons votre premier ministre détruire le pays. Si vous voulez que je vous énumère les différentes façons dont il l'a fait, je le ferai.

Il a détruit le pays. Qui parle au nom des Canadiens? Ce n'est pas M. Mulroney. Le Canada anglais ne lui fait pas confiance pour défendre le fédéralisme parce qu'ils savent qu'il est prisonnier des séparatistes qui font partie de son groupe parlementaire. L'avenir du Canada risque de se décider dans les deux années qui viennent, et le premier ministre ne sera pas là parce qu'il n'a pas la confiance du Canada anglais; même s'il tente de défendre le fédéralisme, personne ne le croira. Sa popularité est à 6 p. 100 en Alberta et cela s'explique fort bien. C'est l'homme qui a loué la Constitution de 1982, et pour obtenir des votes, il l'a qualifiée de trahison. C'est lui qui a utilisé le projet de loi sur les médicaments brevetés pour obtenir des votes et qui a ainsi attaqué le fédéralisme en disant que ceux qui s'opposaient au projet de loi sur les médicaments le faisaient dans le but de nuire au Québec. Au cours du débat sur l'Accord de libre-échange, il a dit exactement la même chose, que les gens qui étaient contre le faisaient pour nuire à l'épanouissement du Québec. Cet homme a causé un tort si grand au fédéralisme canadien qu'il sera peut-être impossible à réparer. Après six ans avec un tel homme, il est impossible pour qui que ce soit, et cela comprend les partisans des libéraux, de croire un politicien. Lorsqu'un premier ministre fédéral peut s'abaisser au point de trahir son devoir sacré de défenseur de la fédération, tout peut arriver. C'est comme si quelqu'un prononçait des vœux sacrés pour ensuite débaucher ses ouailles. C'est ce qu'a fait votre premier ministre. Je pourrais en dire beaucoup plus long.

Le sénateur Bosa: Allez-y!

Le sénateur Gigantès: Pas maintenant. Je veux revenir au débat sur la TPS.

Le sénateur Bosa: Je me demande si je pourrais poser une question au Sénateur Cogger.

Le sénateur Gigantès: Non, c'est à moi que vous devez poser la question. C'est moi qui ai la parole.

Le sénateur Bosa: Il est probablement vrai que l'Opposition loyale à Sa Majesté éprouve quelque difficulté à s'adapter au nouveau rôle de membres de l'opposition parce que cela faisait tellement de temps qu'ils étaient au pouvoir. Ne pourrait-on pas dire la même chose du gouvernement conservateur parce que celui-ci a du mal à être au pouvoir, étant donné la longue période qu'il a passée dans l'opposition et la nouveauté de sa situation?

Le sénateur Gigantès: C'est comme dire à un enfant qui n'a pas mangé pendant des jours de ne pas manger trop vite. Ils

saisissent tout ce qu'ils peuvent aussi vite qu'ils le peuvent pour enrichir le plus possible leurs amis et en ressortir avec une indigestion. Vous avez raison, cela leur est difficile.

Pouvons-nous maintenant revenir à la TPS ou préférez-vous que je parle d'un autre sujet? Je suis toujours prêt à vous faire plaisir; vous choisissez le sujet et je parlerai. Je pensais que nous étions ici pour parler de cette taxe détestable et stupide.

Le sénateur Stewart: Ils veulent que vous parliez du premier ministre jusqu'à ce tout soit clair.

Le sénateur Gigantès: Ils le veulent?

Le sénateur Stewart: Oui, le sénateur Cogger vous demande de continuer.

Le sénateur Gigantès: Je vais relier ce discours dans une couverture luxueuse et je l'enverrai au premier ministre pour lui laisser un souvenir de ce que je pense de lui.

Le sénateur Cogger: Vous ne faites que résumer les travaux des autres, parce que vous êtes incapable d'avoir une pensée originale. Nous n'en avons encore pas entendu une seule ce soir.

Le sénateur Gigantès: D'après Bertrand Russell, depuis Platon, il n'y a pas eu un seul penseur original, de sorte que je ne suis pas tout seul. La philosophie n'est qu'une parenthèse aux œuvres de Platon, et puisque Bertrand Russell pense que la philosophie englobe tout, d'une façon ou d'une autre, je dois me rendre à son idée. C'était un grand homme.

Le sénateur Stewart: Cela est injuste pour le sénateur Cogger. Tous les jours, il a une idée neuve.

Le sénateur Gigantès: Est-ce vrai?

Le sénateur Stewart: Oui, une neuve tous les jours et parfois l'ombre d'une idée vers midi.

Le sénateur Gigantès: Il faut lui fournir un réfrigérateur afin qu'ils ne s'abîment pas.

> On semble avoir constaté généralement que les pertes de revenus sont relativement plus importantes dans les petites entreprises que dans les grandes, dans le secteur des services plus que dans les autres secteurs, et dans la vente au détail que dans la production. Le fisc, on le comprendra, ne parle guère des méthodes de fraude utilisées, surtout pour ce qui est des trucs les plus compliqués. Le fisc français déclare toutefois que 43 p. 100 des fraudes décelables sont dues à l'omission de transactions taxables, 11 p. 100 à des déductions irrégulières de taxes sur intrants, 10 p. 100 à de fausses exportations . . .

Signalons en passant que les fausses exportations sont de toute évidence réservées aux grandes entreprises, parce que les petites entreprises ne font pas d'exportations. Dans un paragraphe précédent, nous avons vu que les négociants inscrits peuvent dire qu'ils ont reçu ou vendu des services pour exportation à une filiale étrangère. Seules les grandes entreprises ont des filiales, c'est donc une excellente taxe.

> Un rapport gouvernemental sur la fraude fiscale aux Pays-Bas (*Sijbren Cnossen* dans Aaron (1981)) a révélé . . .

Cet ouvrage a pour auteurs Sijbren et Cnossen et a été publié sous la direction de Aaron. C'est le nom de celui qui adorait le veau d'or. Je vous ai raconté, je crois, sénateur Cogger, mon histoire sur la façon de faire la différence entre un conservateur, un libéral et un socialiste? On leur présente la cupidité et le conservateur se met à genoux et déclare «le veau d'or d'Aaron» et se met à l'adorer. Le socialiste fait des mouvements frénétiques pour essayer d'écraser du pied la cupidité en s'exclamant «le serpent du Paradis terrestre». Le libéral la regarde et déclare «voilà une intéressante bête de somme, attelons-la donc.» Aaron est celui qui était avec le veau d'or pendant que Moïse était en haut en train de prendre sous la dictée ce que lui disait le Seigneur.

Ce célèbre rapport fiscal disait, et il suffit de remplacer TVA par TPS:

> . . . même si la fraude à la TVA était légèrement plus fréquente au niveau de la vente au détail qu'aux autres niveaux de production . . . 44 p. 100 de tous les redressements d'impôt dus à une fraude fiscale portaient sur une application délibérément inexacte de la Loi, notamment quant aux règles relatives à la déduction des taxes des étapes précédentes. Seize pour cent avaient essayé de retarder un paiement de façon injustifiée. Trente-huit pour cent avaient omis d'inscrire des ventes dans leurs registres ou avaient tenu une comptabilité incomplète. Sept infractions sur 10 étaient commises par des récidivistes, peut-être à cause du fait que les sanctions prévues sont plutôt faibles.
>
> Le principal outil permettant de s'assurer que tout est en règle est la visite de vérification . . . L'un des inconvénients de la TPS est qu'elle impose d'accorder à un grand nombre supplémentaire de fonctionnaires le droit de pénétrer dans pratiquemment toutes les installations commerciales importantes du pays.

Une nouvelle police fiscale.

> Au Royaume-Uni, les fonctionnaires de la TPS ont un droit d'accès à tous les locaux commerciaux à toute heure raisonnable et sans mandat de perquisition, même si un rendez-vous doit être pris à l'avance, sauf dans les cas où l'on soupçonne une fraude.

En d'autres termes, on peut venir et fouiller.

> Une fois sur place, ces fonctionnaires ont le droit d'examiner tous les registres relatifs à la TPS ainsi que toute correspondance ou tout document relatif à des transactions données.
>
> Étant donné que les retards dans la présentation de déclarations de TPS peuvent constituer une source intéressante de financement pour les entreprises, il est nécessaire de prévoir des pénalités pour les déclarations présentées en retard ainsi que pour une mauvaise tenue de livres ou la présentation de déclarations frauduleuses. Les pénalités de retard sont généralement imposées dans les pays de la CEE par l'administration, généralement sous forme d'un pourcentage de la taxe due, alors que, pour les autres délits, on s'en remet au système judiciaire.

Nous allons donc surcharger notre système judiciaire. Il est déjà surchargé et nous allons lui compliquer encore la tâche.

> On constate une nette tendance à augmenter progressivement les pouvoirs de l'administration et les sanctions.
>
> Dans certains pays, les méthodes utilisées pour assurer le respect de la TPS vont bien au-delà des vérifications

effectuées dans les locaux commerciaux. Dans plusieurs pays, on effectue régulièrement des inspections de la marchandise dans les entrepôts et les véhicules transportant des marchandises doivent être munis de documents indiquant les acheteurs et les vendeurs des marchandises transportées, ainsi que leur numéro d'inscription à la TPS. En Italie, depuis 1980, les hôtels et les restaurants doivent émettre des reçus de TPS, dont la loi exige qu'un exemplaire soit remis au client, qui doit le garder avec lui en sortant de l'établissement car on peut lui demander de le présenter dans la rue.

Il y déjà 4 000 ou 5 000 employés de plus à Revenu Canada chargés de la perception de cette taxe. Le gouvernement nous a récemment présenté à nouveau des prévisions budgétaires supplémentaires destinées à engager encore plus d'employés. Ce n'est qu'un début. Ils n'ont pas encore commencé à faire la chasse aux fraudeurs. Je vais à mon tour faire preuve d'esprit partisan: ils feront sans doute plus de vérifications chez les Libéraux que chez les autres.

En Grande-Bretagne, le *Forum of Private Business* effectue régulièrement des sondages parmi ses membres et leur demande «quelle mesure a l'effet le plus négatif sur votre entreprise?» et «quelle mesure aimeriez-vous voir changer?» Pour la première de ces questions, la TPS est arrivée en tête de liste lors de chacun des sondages effectués entre mars 1979 et mars 1982, atteignant un pourcentage variant entre 35 et 57 p. cent. Dans six des sept sondages dans lesquels figuraient ces questions, la TPS est également arrivée en tête de liste en tant que mesure que l'on souhaitait le plus voir modifiée. Dans les deux cas, le mécontentement tentait à s'intensifier pendant la période de 1979-1982... Et cela bien que le Royaume-Uni ait supprimé les taux positifs multiples de TPS au cours de cette période.

● (0230)

Un sondage indépendant effectué plus récemment pour le ministère britannique de l'industrie a donné des résultats analogues. Le professeur Bryan Carsberg a effectué un sondage auprès de petites entreprises et de leurs vérificateurs pour l'Institute of Chartered Accountants du Royaume-Uni en 1984. Il a constaté que les propriétaires de petites entreprises mettaient la TPS bien au-dessus de toutes les autres exigences administratives pour ce qui a trait au coût, au temps et aux efforts qui doivent lui être consacrés, y compris l'administration de l'impôt pour les employés, la préparation des comptes annuels et l'administration de la sécurité sociale. Les vérificateurs financiers ont adopté un point de vue semblable et placé la TVA avant les comptes annuels et les informations à fournir aux banques.

Nous allons donc persécuter nos hommes d'affaires. On pourrait dire que ceux qui ont voté Conservateur méritent d'être persécutés, mais je suis Libéral et je ne traite pas les autres êtres humains comme cela. Je pense qu'ils ont commis une erreur et qu'il faut leur pardonner. Mais maintenant, on les persécutera au moyen de la camisole de force administrative que représente cette taxe, copiée sur celle de Grande-Bretagne, dont l'application est celle qui entraîne le plus de complications administratives, comparée aux autres formes d'impôt pouvant exister. Il faut que nous imitions ce qui se fait de pire.

Voyons donc un peu ce qui se passe lorsque l'on gère une petite entreprise et qu'il faut faire face à la TPS.

Cela commence avec les activités de routine de tenue de livres et d'administration des ventes. La plupart des petites entreprises, qu'elles soient inscrites ou non à la TPS, tiennent un registre de leurs principaux achats, avec un dossier des factures de ces achats. Le grand livre des achats ou le livre de caisse auront cependant besoin d'une colonne supplémentaire pour la TPS et si le propriétaire veut récupérer toute la taxe sur intrants qu'il paye, il lui faudra s'assurer que chaque inscription est confirmée par une facture ou un reçu fiscal, indiquant le numéro de TPS de son fournisseur. Les bordereaux de cartes de crédit et les bons de caisse seront insuffisants à cette fin à moins qu'ils ne portent le numéro de TPS et, le cas échéant, le taux de TPS appliqué ... ... En indiquant la TPS sur intrants dans le grand livre, lui-même ou l'employé préposé à cette tâche devront faire une distinction entre les taxes sur intrants dont la déduction n'est pas permise, notamment les objets destinés à la consommation personnelle (qui peuvent nécessiter un calcul supplémentaire s'ils représentent une partie seulement du montant total figurant sur la pièce justificative) si l'on veut éviter un travail supplémentaire au moment de faire le total de la TPS pour établir la déclaration normale. Pour les ventes, l'entreprise devra s'assurer que la TPS est imposée au taux approprié.

Comme vous le savez, ce taux peut être nul, il y a des exemptions, et tous les renseignements nécessaires, la date de livraison, le numéro de TPS, le nom et l'adresse du client, doivent figurer sur la facture.

Le montant et la TPS facturés doivent également figurer séparément dans les registres afin que l'on puisse calculer le total de la taxe sur les extrants pour la déclaration présentée au service du fisc. Remarquez que la taxe à payer ne correspond pas seulement au taux de TPS multiplié par les ventes, puisque la taxe est calculée sur le prix net. Une TPS de 10 p. 100 correspond à 9,09 p. 100 du prix taxe comprise, et il faudra effectuer fréquemment ce calcul aussi bien pour les achats que pour les ventes lorsque la taxe n'est pas indiquée séparément sur le reçu. Pour les ventes au comptant, un détaillant peut avoir à rédiger à la main une facture de taxe spéciale sur un formulaire pré-imprimé, si on le lui demande. Plus une entreprise reçoit ou émet de factures et plus la structure du taux de TPS est complexe, plus le fardeau administratif sera lourd.

Vous le voyez, c'est là une des raisons pour lesquelles je lis ce document. Je ne me suis jamais occupé d'un magasin de ventes au détail, je suis heureux de le dire. J'ai eu cette chance. J'admire beaucoup ceux qui ont eu le courage de se lancer dans une telle activité. C'est risqué; cela représente beaucoup de travail. Ce sont toutefois des membres importants de la collectivité. Donc, à moins de consulter des spécialistes, comme ceux que je cite maintenant, je ne pourrais pas savoir ce à quoi un détaillant devra faire face à propos de la TPS. Je me demande combien de nos collègues de l'autre côté ont été

[Le sénateur Gigantès.]

commerçants. Je ne sais pas s'il y en a un seul d'entre eux qui l'a été. Le sénateur Cogger, par exemple, est avocat. Je suis sûr qu'il ne s'est jamais occupé d'un commerce de détail. Il ne connaît rien aux problèmes des commerçants, tout comme moi avant que je ne lise cet ouvrage.

Je ne sais pas ce qu'il en est pour le sénateur Tremblay. Il n'est pas ici, mais il pourra lire le procès-verbal. Il a été un grand fonctionnaire. Il n'a pas géré un magasin de vente au détail. Il ne saurait pas ce que c'est même s'il tombait en plein dedans. Je ne sais pas non plus ce qu'il en est pour le sénateur Hatfield. Ce fut un premier ministre éminent, un grand homme d'État, un grand Canadien. Nous l'admirons tous, nous l'aimons tous. Je ne pense pas qu'il ait jamais géré un magasin. L'avez-vous fait, monsieur? Il ne me répond pas. Je ne saurai donc jamais s'il s'est jamais occupé d'un magasin de vente au détail, mais j'ai quelques amis au Nouveau-Brunswick et ils pourront me dire ce qu'il en est.

Il nous est impossible de nous prononcer sur la TPS sans savoir quels sont ses effets sur ceux qui vont devoir l'administrer à leurs propres frais—et ce sont d'énormes frais administratifs que l'on impose à tous ceux qui s'occupent de petites entreprises, vu la complexité de cette taxe.

Comme vous le verrez plus tard, puisque je vais rafraîchir la mémoire à propos de ce qu'il a dit, l'un de nos témoins nous a déclaré qu'il ne reculerait pas devant un meurtre pour pouvoir profiter d'une TPS du type adopté en Nouvelle-Zélande, où elle est tout à fait simple. À la fin de la période de déclaration, vous dites: «J'ai vendu pour 100 000 $ de marchandises, la taxe correspondante est de 7 000 $. Il me faut acheter 90 000 $ de matériel, la taxe correspondante est de 6 300 $; 7 000 $ moins 6 300 $—je vous dois 700 $». C'est simple. Mais non, il faut que nous imitions le système britannique, avec une facture par transaction et des inscriptions multiples dans le grand livre, c'est-à-dire un énorme fardeau nouveau coûtant 9,3 p. 100—et cela pour ne parler que des entreprises.

Je vais reprendre la description de ce qui arrive aux hommes d'affaires avec la TPS.

> À la fin du mois ou d'une période plus longue, selon les règlements, l'entreprise devra présenter une déclaration indiquant sa taxe sur intrants, sa taxe sur extrants et le montant net payable ou remboursable. Sous sa forme la plus simple, il peut s'agir d'un formulaire d'une page avec simplement quelques cases dans lesquels indiquer les nombres, mais dans les cas les plus complexes il peut s'agir d'un document rebutant de plusieurs pages . . . Le formulaire français, complexe . . . compte trois pages et 78 lignes, même si chacune d'entre elles n'est clairement pas applicable à chaque secteur d'activités. La complexité de la déclaration est pour une large part fonction de la réglementation. Plus il y a de taux et de règlements spéciaux relatifs aux modalités de paiements, plus le formulaire devra être lourd.

Et, bien sûr, comme le gouvernement actuel, qui devait être le grand réconciliateur, allait faire en sorte que tous les gouvernements des provinces coopèrent joyeusement, en filant le parfait amour avec le gouvernement fédéral, tous devant se tomber constamment dans les bras à chaque pas; il ne devait y avoir aucune mauvaise pensée politique dans l'esprit de personne; aucune capitale provinciale ne devait s'en prendre systématiquement à Ottawa; ce devait être une grande explosion d'amour. Voilà ce qui devait se passer.

C'est-à-dire que Gary Filmon n'allait jamais se déplacer sans une auréole autour de la tête; il n'y aurait aucun problème. Grant Devine ne ferait aucune difficulté au sujet du barrage Rafferty. On ne verrait partout qu'harmonie et bonne entente.

Il n'ont en fait même pas réussi à s'entendre avec les provinces sur la façon de coordonner la taxe de vente. Le malheureux commerçant doit donc savoir si une marchandise est taxée au niveau fédéral et si elle est ou non également taxée au niveau provincial. Quel est le taux provincial, quelle différence y a-t-il? Ce n'est pas la même chose pour toutes les ventes. Quel est le niveau fédéral? La marchandise est-elle détaxée ou non? Cela complique encore beaucoup plus les choses et, pour résoudre ce problème, il faut avoir une facture pour chaque marchandise indiquant tous ses détails et il faut inscrire tout cela dans un grand livre, aussi bien pour tout ce que l'on achète que pour tout ce que l'on vend. Merveilleux!

Pour une entreprise riche qui peut tout mettre sur ordinateur, ce n'est pas trop grave. Mais pour une petite entreprise qui ne peut pas se permettre un équipement complexe, tant pis pour elle. Cela coûte beaucoup plus.

L'une des choses que nous faisons de ce côté-ci, c'est exprimer l'indignation et les protestations de tous ces braves gens dont la vie deviendra plus compliquée et plus chère à cause d'une taxe mal conçue.

Le sénateur MacDonald, qui vient de partir, demandait pourquoi nous ne proposions pas d'amendement. Combien de fois, ces six dernières années, le gouvernement conservateur nous a-t-il dit que nous n'avions pas à proposer d'amendement? De quel droit l'aurions-nous fait? Comme le signalait le sénateur Stewart, le gouvernement conservateur a commencé par dire: «Nous voulons que vous nous autorisez à emprunter de l'argent pour ce projet, pour lequel nous vous avons déjà présenté des prévisions budgétaires, pour que l'on puisse terminer ce programme cette année. Mais nous voulions également que vous nous autorisiez à emprunter une somme énorme pour l'année prochaine et nous ne vous dirons pas à quoi nous allons la consacrer.» Eh bien, allez donc voir le directeur de votre banque et demandez-lui de l'argent en lui disant «Je ne vous dirai pas à quoi je vais consacrer cette somme» . . . vous verrez bien ce qui se passera.

Aucun Parlement du type britannique n'a jamais approuvé d'emprunt de la part du gouvernement avant la présentation des prévisions budégtaires. Dans ce cas-ci, les prévisions étaient déjà imprimées. Elles étaient imprimées et je peux révéler le nom de la personne qui me l'a dit. C'était Michel Pelletier. Je peux révéler son nom maintenant parce qu'il est mort. Il est mort du cancer il y a quelques semaines. C'était un employé de l'Imprimeur de la Reine, nous étions de vieux amis et il me disait, avant que ne commencent toutes ces histoires à propos des prévisions budgétaires, à quel point sa boîte était occupée parce qu'elle devait imprimer des prévisions budgétaires et ensuite, comme cela se faisait normalement, on les emballait et les étiquetait, etc. Elles étaient donc là prêtes à être envoyées, et je le savais. Ensuite, M^me^ Flora MacDonald a laissé la chose s'ébruiter et a prouvé que, oui, en effet, c'était le cas. Le gouvernement conservateur disait: «Non, nous n'allons

pas vous dire en quoi consistent les prévisions budgétaires. Il faut que vous approuviez ces sommes ou cet emprunt les yeux fermés.» C'est le même gouvernement qui nous dit: «faites-nous des propositions, nous vous écouterons.»

● (0245)

Pat Nowlan parlait récemment de l'orgueil démesuré du premier ministre. Si son miroir lui montrait qu'il avait des poches sous les yeux, il le démolirait d'un coup de poing. Il en a sans doute un, opaque, qui ne lui montre pas les choses comme elles sont. Ce premier ministre et ce gouvernement débordent d'un orgueil injustifié. C'est une série de personnages insignifiants et incompétents en train de se pavaner. Je regrette que le leader du gouvernement ne soit pas ici pour pouvoir entendre ce que j'aurais à dire à son sujet. Dès qu'il arrivera, je le ferai.

Le sénateur Corbin: Sénateur Gigantès, vous n'avez pas à vous inquiéter de l'absence du leader du gouvernement. Il y a des gens ici qui prennent abondamment note de vos déclarations. Il recevra un rapport lorsqu'il se réveillera à un moment ou l'autre ce matin.

À propos de ce que vous venez de dire, je voudrais vous présenter une citation de sir Winston Churchill, extraite de l'intervention de sa part présentée à la Chambre des communes britannique le 2 juin 1908. Je l'ai trouvée dans un petit livre intitulé *The Eloquence of Winston Churchill*. J'en ai cité plusieurs extraits hier et j'ai l'intention d'en citer d'autres dans la suite de ce débat. Voilà ce qu'il disait à propos des deniers publics:

> Le grand principe que cette chambre devrait respecter et chérir est le suivant: lorsque le percepteur s'adresse au citoyen privé et lui prend une partie de sa fortune pour le service du public, la totalité de la somme en question doit être consacrée à l'objectif qui lui avait été assigné et aucun intérêt privé, quelle que soit la puissance de son organisation ou l'éloquence utilisée pour sa défense, ne devra enfoncer ses mains sales dans le gâteau pour s'approprier le profit.

Voudriez-vous s'il vous plaît commenter cette citation de sir Winston Churchill en fonction de ce que vous venez de nous dire?

Le sénateur Gigantès: Sir Winston a été l'un des grands hommes de notre siècle, et sans doute de beaucoup d'autres siècles. Il se souciait beaucoup du pays dans lequel il vivait et de l'ensemble de l'humanité. C'était un conservateur au sens noble du terme, il y en a quelques-uns. N'oublions pas que c'est lui qui avait nommé lord Beveridge, auquel on doit le rapport Beveridge qui est à la source du système de sécurité sociale à la Keynes que l'on retrouve aujourd'hui là-bas ainsi qu'ici au Canada. Il se souciait des gens du peuple. Il se battait à leurs côtés et ce n'était pas un simple nouveau riche de la première génération. Il représentait une tradition soucieuse du monde qui l'entoure. Il était bien sûr terriblement strict quant à l'honnêteté et au comportement à adopter au gouvernement et il se montrait implacable pour le genre de malhonnêteté mesquine que l'on a vu commettre par des membres du caucus de l'autre côté qui ont été condamnés pour leurs actes.

Bien sûr, j'ai excusé le sénateur David qui avait osé m'accuser injustement de fraude l'autre jour, car que pouvais-je donc faire? Cela ne fait pas très longtemps qu'il est en politique. Il est arrivé au Sénat et est entré dans le caucus conservateur et s'est mis à fréquenter certains de ces repris de justice et s'est donc mis à juger d'autres personnes en fonction de ces critères-là. Winston Churchill n'était pas comme cela. Les travaillistes qui lui ont succédé non plus. Clement Attlee a expulsé l'un de ses ministres parce que celui-ci avait accepté un prix spécial pour un costume; un seul costume. Cet homme-là a perdu son portefeuille, il a dû démissionner de son siège et a été exclu de la Chambre pour quelque chose qui correspondrait peut-être à 200 $ aujourd'hui. Bien sûr, c'est quelque chose d'invraisemblable du côté de ces repris de justice.

L'un des problèmes qu'a eus le gouvernement actuel, c'est que beaucoup des gens qu'il a fait élire faisaient, une fois investis de charges publiques, des choses qui paraissent tout à fait raisonnables ou courantes dans le monde des affaires. Si on est en affaires et que l'on sait qu'il y a une affaire qui mijote quelque part au sujet de l'achat d'un terrain, vous allez vous précipiter pour acheter ce terrain. Vous faites ensuite un profit énorme en le revendant et on considère que vous êtes un bon homme d'affaires. Si vous faites cela alors que vous êtes ministre de la Couronne, c'est au minimum répugnant, sinon criminel.

Winston Churchill n'était pas répugnant, comme le montre votre citation, sénateur Corbin. Lorsqu'il a dit cela, c'était un homme très jeune. Il venait de revenir de la guerre des Boers où il s'était particulièrement signalé par sa spectaculaire évasion après avoir été capturé.

Sénateur Corbin, avez-vous lu les trois volumes de la biographie de Churchill?

Le sénateur Corbin: Non.

Le sénateur Gigantès: Vous devriez, c'est une lecture passionnante.

Le sénateur Corbin: J'y penserai. Je crois toutefois que votre réponse ne correspondait pas à la citation. Je faisais allusion aux prévisions et aux affectations budgétaires. Les gouvernements ne font pas approuver leurs prévisions budgétaires par la Chambre tant que les affectations budgétaires n'ont pas été déposées publiquement. Tel est, je crois, le sens même des observations de sir Winston, et c'est ce à quoi vous faisiez allusion dans votre discours avant de passer à un autre thème.

Le sénateur Gigantès: J'essayais de vous distraire, puisque le sénateur Cogger a l'impression que nous devrions tous connaître toutes ces questions techniques au sujet de la TPS. Je reconnais que l'aspect fiscal de l'économie est ennuyeux. C'est quelque chose qui désespère les étudiants. Je voulais donc essayer de rendre les choses un petit peu plus intéressantes pour lui et c'est pourquoi j'ai laissé mon esprit vagabonder quelque peu. Mais qu'y faire?

Le sénateur Corbin: Sénateur Gigantès, ne pensez-vous pas que le péché le plus grave de ce gouvernement, de cet exécutif, est la façon dont il utilise sa majorité? Ces gens-là croient qu'ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent sans tenir compte des traditions du Parlement, du Règlement ou de la façon dont on doit agir ici. Ils croient avoir une attitude moderne, contemporaine, tout simplement parce qu'ils ont une énorme majorité qu'ils peuvent faire rouler sur le Parlement en jouant avec elle comme un jouet pour atteindre ce qu'ils veulent obtenir à tout prix. N'est-ce pas là leur péché le plus grave?

Le sénateur Gigantès: En effet, c'est leur péché le plus grave, mais c'est un péché qui ne doit pas nous surprendre. Dans la plupart des pays méditerranéens, et dans d'autres pays sans doute également, on dit que lorsqu'un poisson commence à pourrir, c'est la tête qui sent mauvais. Nous avons un premier ministre qui est exactement comme vous l'avez décrit. C'est un mégalomane, mais il est mesquin. C'est le capitaine. Lorsque j'étais dans la Marine britannique pendant la Deuxième Guerre mondiale, mon bateau a fait escale à New-York. Une femme a demandé au capitaine de mon navire si les navires de la Marine britannique étaient assurés. Celui-ci lui a répondu: «non, madame; nous faisons passer le capitaine devant une cour martiale.» À juste titre, les Britanniques pensent que si quelque chose tourne mal dans un navire, c'est la faute du capitaine. C'est lui qui donne le ton sur la façon dont les choses se passent dans son navire.

C'est M. Mulroney qui donne le ton pour son gouvernement. Voici un homme qui était appuyé par huit provinces et deux partis de l'opposition pour l'Accord du lac Meech, et il a raté son coup. Que fait-il? Il rejette la faute sur quelqu'un d'autre. Il ne pouvait pas admettre sa propre responsabilité. Alors il dit que c'est la faute de Jean Chrétien. Qui avait la haute main là-dessus? Mulroney. Qu'a-t-il fait pour prévenir les difficultés? Je l'ai déjà dit, mais cela mérite d'être répété. Dans l'armée, un lieutenant perdrait ses galons s'il était chargé d'une opération militaire et qu'il n'eût pas prévu de plan pour une deuxième attaque au cas où la première serait repoussée; s'il n'assurait pas ses arrières pour une retraite éventuelle, ou s'il ne savait où se procurer des choses comme des munitions ou des provisions; s'il ne savait pas qu'il allait recevoir des renforts et s'il ne comprenait pas la position de l'ennemi.

M. Mulroney a commis chacune de ces erreurs dans sa préparation de l'Accord du lac Meech. Comme je le disais précédemment au sénateur Castonguay, comme M. Mulroney est un négociateur spécialisé dans les relations de travail, il pensait qu'il suffisait de mettre les premiers ministres dans une pièce enfumée, de les étourdir de fatigue et que l'on arriverait à un résultat. Pourquoi? Parce que c'est ce beau garçon d'Irlande lui-même, comme le lui répète son miroir tous les jours.

N'avait-il pas prévu que M. Trudeau présenterait des objections? Il était tout à fait naturel que M. Trudeau présente des objections. N'avait-il pas prévu que toutes sortes d'experts en constitution présenteraient des objections, qu'au Canada anglais il y avait des gens qui avaient la mentalité stupide dont avait fait preuve l'Association canadienne des pilotes de ligne en 1976 quand elle s'était objectée au fait que l'on utilise le français dans les airs? N'avait-il pas prévu cela? N'avait-il pas prévu que les gouvernements pouvaient changer? N'avait-il pas fait en sorte que les mesures nécessaires soient prises au cas où ce genre de choses se produiraient? Non, il n'avait rien prévu de tout cela. Par conséquent, il a tout raté. Il rejette maintenant la faute sur Jean Chrétien. Qui commandait? Qui était premier ministre? Il rejette également la faute sur la Constitution de 1982. Quand il fait cela, il reprend le vocabulaire des séparatistes. Il dit que la formule d'amendement est très mauvaise, pour deux ans, c'est très mauvais, pour un an, c'est très mauvais; c'est ce que disent les séparatistes.

Je voudrais vous confier un petit secret. Ces dispositions-là de la Constitution ont été rédigées par la «bande des huit» et signées par M. Lévesque. Il les aimait bien. Bien sûr, il n'avait pas l'intention de jamais les utiliser. En d'autres termes, M. Mulroney s'est fait avoir par ses alliés, les séparatistes.

Je voudrais vous dire quelque chose. Si vous avez un exemplaire de la Constitution, sortez-le et vous verrez la ressemblance, si vous ne me croyez pas.

• (0300)

Ceci est un communiqué de presse du 16 avril 1981:

> Ottawa—les premiers ministres de huit provinces canadiennes ont signé aujourd'hui un nouveau projet historique de rapatriement de la constitution . . .

C'est comme cela qu'ils voyaient le projet de rapatriement.

> . . . comprenant une formule d'amendement.
>
> L'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et la Saskatchewan ont signé «l'accord constitutionnel: Projet de rapatriement canadien».
>
> Ce projet concerne le rapatriement de la constitution et, dans le même contexte, l'acceptation d'une formule d'amendement garantissant que toute modification future sera effectuée au Canada.

Avant de poursuivre la lecture de ce communiqué de presse, examinons la logique des événements de 1982, du lac Meech et d'aujourd'hui. Quel était le problème? Quel est-il encore? Les provinces, notamment le Québec, réclamaient une nouvelle répartition des pouvoirs. Même si on était d'accord avec cet objectif, il fallait que la constitution soit rapatriée au Canada pour entreprendre ce travail. Sinon, il aurait fallu constamment aller voir les Anglais pour leur demander de bien vouloir faire ceci, de bien vouloir faire cela, et nous avons toujours le souvenir amer de Lord Haldane qui voulait conserver un morceau du Labrador parce qu'il y avait des intérêts financiers. Le Conseil privé de Grande-Bretagne n'était pas au-dessus de telles considérations.

Il nous fallait donc rapatrier la constitution, et il nous fallait une formule d'amendement n'exigeant pas l'unanimité. En effet, si on conservait la règle de l'unanimité, les choses étant ce qu'elles sont, on ouvrait encore la porte au chantage et au système du donnant-donnant. Il aurait fallu aussi prévoir un système permettant de n'apporter des changements que pour une seule province, le Québec. Monsieur Trudeau, qui connaissait son affaire, a donc assuré le rapatriement de la constitution.

Une fois que tout cela était fait, et que la constitution était rapatriée, avec une formule d'amendement n'exigeant plus l'unanimité, on pouvait entreprendre de négocier la redistribution des pouvoirs. Que s'est-il passé? Monsieur Trudeau a fait certaines propositions, et le Sénat libéral en a bloqué une, par laquelle il souhaitait modifier la constitution sans consulter les provinces. Bien sûr, les séparatistes et leurs alliés conservateurs ont tout intérêt à passer cela sous silence, alors que c'était probablement l'intiative la plus importante que le Sénat ait jamais bloquée. Autrement dit, c'est la majorité libérale du Sénat qui a bloqué l'aspect primordial du programme législatif d'un Premier ministre libéral.

En juin 1978, les Libéraux du Sénat ont dit à M. Trudeau: «cela ne passera pas». Comme M. Trudeau était un homme intelligent, dur mais intelligent, il a reculé. Les négociations

ont commencé, et on a vu apparaître «la bande des huit». M. Trudeau n'avait de son côté que Bill Davis et Richard Hatfield. Tous les autres étaient contre lui, et ils avaient préparé leurs propres propositions constitutionnelles, que je serais ravi de vous lire.

Dans l'Accord constitutionnel, les provinces signataires conviennent:

—de rapatrier rapidement la constitution du Canada.

C'est ce que Trudeau voulait faire.

—d'adopter une nouvelle formule d'amendement de la constitution canadienne;

—d'entreprendre des négociations constitutionnelles intensives pendant trois ans sur la base de la nouvelle formule d'amendement;

—et de cesser toute action judiciaire sur cette question.

Ils avaient traîné monsieur Trudeau devant les tribunaux.

Le projet de rapatriement canadien est assujetti à la condition que le gouvernement du Canada retire son projet d'adresse conjointe sur la constitution.

En vertu du projet de rapatriement canadien, le Parlement du Royaume-Uni cessera d'exercer sa tutelle sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, sans nuire en quoi que ce soit aux relations historiques excellentes qu'il entretient avec le Canada.

C'est la «bande des huit» qui s'exprime ici, et messieurs Lévesque et Claude Morin avaient été les architectes et les rédacteurs de ce principe. Ils disaient ensuite:

La nouvelle formule d'amendement se caractérise par sa souplesse et sa stabilité; c'est un élément principal de l'accord.

En vertu de la formule, toute modification à la constitution devra être approuvée par le Parlement canadien, sauf pour ce qui concerne les modifications touchant la constitution interne d'une province.

Si vous lisez la Constitution de 1982, vous y trouverez exactement ce principe. Toute modification à la constitution doit être approuvée par le Parlement canadien, sauf s'il s'agit de la constitution interne d'une province.

La plupart des amendements exigerait l'approbation législative des deux tiers des provinces.

C'est dans la Constitution de 1982. Ce que je veux prouver, c'est que M. Trudeau s'est montré particulièrement souple en acceptant ces propositions. Or, ce sont des propositions de M. Lévesque qu'il a ainsi acceptées, et c'est cela la soi-disant «trahison» dont parle M. Mulroney.

La plupart des amendements exigerait l'approbation législative de deux tiers des provinces (sept) représentant au moins 50 p. 100 de la population des dix provinces.

C'est exactement ce que dit la nouvelle constitution.

Cela assure l'égalité juridique de toutes les provinces.

Cela assure l'égalité juridique de toutes les provinces. Quand on a demandé à M. Lévesque pourquoi il avait abandonné le statut spécial et la société distincte, il a dit qu'il était préférable que toutes les provinces soient sur un pied d'égalité.

Si un amendement devait restreindre les droits, privilèges ou pouvoirs d'une province, celle-ci pourrait décider de conserver ses droits, privilèges et pouvoirs en obtenant l'approbation d'un vote majoritaire du nombre total des membres de son assemblée législative, et cette province recevrait alors une compensation financière.

M. Trudeau a restreint l'application de cette disposition en accordant la pleine compensation financière au Québec seulement sur les questions culturelles et linguistiques.

En ce qui concerne un nombre limité de questions importantes, notamment celles relatives à la Couronne, à la représentation parlementaire, à la langue . . .

C'est l'article 23, la clause Canada, formulée par Lévesque. Trudeau l'a emprunté à Lévesque. Il a utilisé la clause de Lévesque dans la Constitution.

. . . et la composition de la Cour suprême, il faudra obtenir le consentement de toutes les assemblées législatives provinciales.

C'est exactement ce que dit la Constitution de 1982.

Cette formule d'amendement est manifestement préférable, pour tous les Canadiens, à celle proposée par le gouvernement fédéral car:

—elle entérine l'égalité des provinces du Canada.

Cela a été écrit par Claude Morin et René Lévesque.

—elle évite le recours à un référendum . . .

Voilà un élément clé, elle évite le recours à un référendum.

. . . pour choisir une formule d'amendement ou une méthode de modification de la Constitution.

M. Trudeau y tenait beaucoup, mais pas les premiers ministres provinciaux, car cela signifiait que ceux-ci risquaient d'être désavoués par leur population. Après tout, c'était déjà arrivé au Québec, et cela aurait pu arriver au Manitoba et Sterling Lyon aurait pu se retrouver dans le pétrin. Cela aurait pu arriver en Saskatchewan ou n'importe où ailleurs.

La formule d'amendement

abolit le veto absolu que le gouvernement fédéral se propose d'octroyer au Sénat sur la réforme constitutionnelle, y compris sur la réforme du Sénat.

Dans la nouvelle constitution, notre pouvoir de veto absolu est aboli, il est limité à six mois. C'est M. Trudeau qui a mis cela dans la Constitution, comme le voulait la «bande des huit».

Les premiers ministres des provinces conviennent qu'un programme de réforme constitutionnelle pourrait être immédiatement élaboré avec le gouvernement fédéral.

• (0310)

Les huit premiers ministres provinciaux soulignent que leur accord sur la Constitution canadienne montre clairement et positivement qu'il est possible de faire des progrès constitutionnels importants lorsque toutes les parties abordent la question avec sincérité et de bonne foi.

Les premiers ministres des provinces sont prêts à aller de l'avant avec ce programme . . .

En collaborant, les gouvernements fédéral et provinciaux ont désormais la possibilité d'élaborer une constitution moderne, faite au Canada.

Les détails de l'accord et de la formule d'amendement sont adressés simultanément au premier ministre et aux

[Le sénateur Gigantès.]

premiers ministres de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, pour qu'ils les examinent attentivement.

Je suis sûr que le premier ministre Hatfield les a reçus.

Les huit premiers ministres des provinces attendent maintenant du premier ministre qu'il convoque une conférence constitutionnelle.

C'était donc là le communiqué de presse. Nous avions donc un accord constitutionnel, un projet de rapatriement canadien. Voici le texte même de cet accord, qui a été décrit dans le communiqué de presse. Je vais demander aux honorables sénateurs de faire preuve de patience, car je vais leur lire ce texte, avec tous les attendus.

ATTENDU QUE le Canada est un pays mûr et indépendant, avec un système fédéral de gouvernement,

ET ATTENDU QUE le Parlement du Royaume-Uni a conservé, à la demande du Parlement du Canada et avec l'approbation des provinces, le pouvoir résiduel de modifier certaines parties de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sur réception d'une demande appropriée du Canada,

ET ATTENDU QU'il est juste et approprié que la Constitution du Canada puisse être modifiée à tous égards par des mesures prises totalement à l'intérieur du Canada,

ET ATTENDU QUE le plein exercice de la souveraineté du Canada exige une procédure d'amendement canadienne conforme à la nature fédérale du Canada,

Les gouvernements souscrivant à cet accord conviennent:

1. De rapatrier la constitution du Canada en prenant les mesures nécessaires par le truchement du Parlement du Canada et des Assemblées législatives des provinces;

2. D'accepter, dans le cadre du rapatriement, la formule d'amendement jointe à cet accord comme formule d'adoption de toute modification future à la constitution du Canada;

3. D'entreprendre un processus intensif de renouvellement constitutionnel pendant trois ans, sur la base de la nouvelle formule d'amendement, et d'établir sans retard un programme pertinent, suite à l'acceptation de l'accord; et

4. De cesser toute action judiciaire actuellement pendante au Canada au sujet du projet d'adresse conjointe sur la constitution dont est actuellement saisi le Parlement.

Le projet de rapatriement canadien est assujetti à la condition que le gouvernement du Canada retire le projet d'adresse conjointe sur la constitution dont est actuellement saisi le Parlement et qu'il souscrive à cet accord.

Les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario sont invitées à ratifier cet accord.

Fait à Ottawa le 16 avril 1981.

Ce texte portait les signatures de Peter Lougheed, premier ministre de l'Alberta; William R. Bennett, premier ministre de la Colombie-Britannique; Sterling R. Lyon, premier ministre du Manitoba; Brian A. Peckford, premier ministre de Terre-Neuve; John M. Buchanan, premier ministre de la Nouvelle-Écosse; J. Angus MacLean, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard; René Lévesque, premier ministre du Québec; et Allan E. Blakeney, premier ministre de la Saskatchewan. Il a été signé au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick par Richard Hatfield, et au nom du gouvernement de l'Ontario par William Davis. Un endroit avait également été prévu pour indiquer son acceptation par Pierre E. Trudeau, premier ministre, au nom du gouvernement du Canada.

C'était donc là la formule d'amendement rédigée par «La bande des huit», c'est-à-dire avec le plein accord de M. Lévesque.

C'est un document historique si on considère tous les reproches qui ont été adressés à M. Trudeau pour sa «trahison» de 1982 d'un accord constitutionnel rédigé, à toutes fins pratiques, par M. Lévesque. Évidemment, son gouvernement, qui passe son temps à refaire l'histoire, et les séparatistes, qui font toujours la même chose, ne veulent pas dire la vérité.

Le sénateur Hébert: Puis-je poser une question à l'honorable sénateur?

[*Français*]

En fait, je connaissais l'existence de ce document mais c'est la première fois que je l'entends et je me demande si pendant tout le grand débat sur l'Accord du lac Meech si c'est arrivé une seule fois au Québec qu'on ait fait allusion à ce document. Je ne me souviens pas d'avoir entendu les grands promoteurs, les grands défenseurs de l'Accord du lac Meech, dont le sénateur Castonguay qui est devant nous ce soir, jamais utiliser ce document pour nous expliquer, qu'en fait, ce n'était pas tout à fait comme la version officielle des Péquistes.

Le sénateur Gigantès: Je crois que le sénateur Castonguay peut lui même répondre à ceci, mais je suis certain que la presse québécoise ne voulait pas publier ces choses-là parce que j'ai envoyé ces renseignements et ils ne voulaient pas les publier.

Le sénateur Hébert: *La Presse*, *Le Devoir* . . .

Le sénateur Gigantès: *La Presse*, *Le Devoir* et autres.

Le sénateur Corbin: Quand.

Le sénateur Gigantès: Durant le débat sur le lac Meech. M. Mulroney naturellement avait intérêt à parler, parce qu'il est prisonnier des séparatistes de son caucus, de la trahison de 1982 quand il s'avère que ce n'est pas une trahison, pas du tout, c'était un texte signé, par M. Lévesque qui est devenu la Constitution du Canada. Donc quelle trahison? C'est évident que M. Lévesque, on doit dire de deux choses l'une: soit M. Lévesque voulait signer et voulait que ce texte soit approuvé et son parti l'en a empêché, soit c'était une tactique de sa part pour contrer M. Trudeau. Je vais venir à «la nuit des longs couteaux», parce que ça aussi c'est très intéressant.

Ce document porte sur ça comme vous allez voir tantôt, soyez un peu patients. Alors le document de la «gang des huit» comme ils s'appelaient eux-mêmes . . .

[*Traduction*]

La formule d'amendement, qui fait partie du projet de rapatriement canadien accepté par huit gouvernements provinciaux à Ottawa, le 16 avril 1981, est le résultat d'intenses discussions menées par les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec et de la Saskatchewan.

Pour élaborer cette formule, plusieurs principes importants ont été reconnus.

1. Tout amendement à la Constitution du Canada, sauf en ce qui concerne la constitution interne des provinces, exige l'accord du Parlement du Canada.

2. Toute formule d'amendement doit reconnaître l'égalité constitutionnelle des provinces, partenaires égaux au sein de la Confédération.

M. Lévesque reconnaissait ici que le Québec était «une province comme les autres». Alors que le fondateur du mouvement péquiste avait signé ce document, ce sont ensuite les Péquistes qui ont reproché à d'autres de ne pas reconnaître que le Québec était une province comme les autres.

3. Toute formule d'amendement doit protéger la diversité du Canada.

4. Tout amendement constitutionnel empiétant sur un champ de compétence provincial existant, ou sur un droit d'exclusivité, ne devrait pas être imposé à une province qui ne le souhaiterait pas.

Cela est relié à la Constitution.

5. Toute formule d'amendement doit trouver un juste équilibre entre la stabilité et la flexibilité.

6. Certains amendements revêtent une importance tellement fondamentale pour le pays qu'ils doivent être approuvés par les onze gouvernements.

Durant les discussions, on a reconnu qu'il serait nécessaire de prévoir plus d'une seule méthode de modification de la Constitution. En conséquence, cette formule englobe plusieurs méthodes dépendant de la nature des amendements envisagés.

Les onze articles composant la «Partie A—Formule d'amendement de la Constitution du Canada» sont destinés à définir une procédure pleine et complète de modification future de la Constitution du Canada, sous tous ses aspects.

● (0320)

Les dispositions de la partie A remplaceraient à la fois les formules d'amendement limitées que contiennent actuellement les paragraphes 91(1) et 92(1) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ainsi que la responsabilité résiduelle du Parlement du Royaume-Uni de modifier certains aspects de la Constitution canadienne.

Cette formule d'amendement s'appliquerait non seulement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 et aux amendements qui y ont été apportés depuis lors, mais aussi aux autres parties de la Constitution du Canada, notamment aux statuts constitutionnels et aux décrets du Conseil relatifs à l'entrée de certaines provinces au Canada, par exemple à la Loi de 1870 sur le Manitoba, aux Termes d'Union de 1871 concernant l'admission de la Colombie-Britannique, à la Loi de 1873 sur l'Île-du-Prince-Édouard, à la Loi de 1905 sur l'Alberta, à la Loi de 1905 sur la Saskatchewan, et aux Termes d'Union de Terre-Neuve, de 1949.

Cette formule d'amendement est manifestement préférable à celle que propose le gouvernement fédéral, pour plusieurs raisons:

[Le sénateur Gigantès.]

1) elle entérine l'égalité constitutionnelle de chacune des provinces du Canada;

C'est un document signé par René Lévesque.

2) elle confère au Sénat un veto seulement suspensif en matière d'amendement constitutionnel, plutôt qu'un veto absolu;

3) elle omet la disposition référendaire . . .

[*Français*]

Monsieur Castonguay faites attention à cette phrase.

[*Traduction*]

3) Elle omet la disposition référendaire à laquelle beaucoup s'opposent parce qu'elle est inappropriée dans le système fédéral canadien.

[*Français*]

C'est-à-dire la «gang de huit» ne voulaient absolument pas de référendum dans le document qu'ils ont signé et que monsieur Levesque a signé. Ça explique, comme vous allez voir «la nuit des long couteaux».

[*Traduction*]

Voyons maintenant ce que dit la Loi constitutionnelle, 1867 à 1982, ministère de la Justice, consolidée le 1er janvier 1986. Vous verrez que ce que proposait la «bande des huit», avec la participation et la signature de M. Lévesque, a été repris par M. Trudeau et intégré à la Constitution. Voilà la soit disante trahison de 1982.

(1) La Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du Gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée à la fois:

a) par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes;

b) par des résolutions des assemblées législatives d'au moins deux tiers des provinces dont la population confondue représente, selon le recensement général le plus récent à l'époque, au moins 50 p. 100 de la population de toutes les provinces.

Voilà ce que dit la Constitution de 1982.

(2) Une modification faite conformément au paragraphe (1) mais dérogatoire à la compétence législative, aux droits de propriété ou à tous autres droits ou privilèges d'une législature ou d'un gouvernement provincial exige une résolution adoptée à la majorité des sénateurs, des députés fédéraux et des députés de chacune des assemblées législatives du nombre requis de provinces.

C'est dans la Constitution de 1982.

(3) La modification visée au paragraphe (1) mais dérogatoire à la compétence législative, aux droits de propriété ou à tous autres droits et privilèges d'une législature ou d'un gouvernement provincial est sans effet dans une province dont l'assemblée législative a, avant la prise de la proclamation, exprimé son désaccord par une résolution adoptée à la majorité des députés, étant entendu que cette assemblée législative peut, par résolution adoptée à la majorité de ses députés, revenir sur son désaccord et autoriser la modification. C'est dans la constitution. Veuillez noter que selon la proposition de M. Lévesque et de la «bande des huit», une assemblée législative obtenait le droit de changer d'avis. Évidemment, c'est pour lui-

même que M. Lévesque avait fait mettre cela dans le texte.

(1) La proclamation visée au paragraphe (1) ne peut être prise dans l'année suivant l'adoption de la résolution à l'origine de la procédure de modification que si l'assemblée législative de chaque province a préalablement adopté une résolution d'agrément ou de désaccord.

C'est dans la Constitution de 1982.

(2) La proclamation visée au paragraphe (1) ne peut être prise que dans les trois ans suivant l'adoption de la résolution à l'origine de la procédure de modification.

C'est ce que voulait M. Lévesque. Cela a été mis dans la constitution du Canada, et c'est ce que les Péquistes et le Premier ministre fédéral appelle la trahison de 1982. Je répète:

La proclamation visée au paragraphe (1) ne peut être prise que dans les trois ans . . .

Il s'agit là de la limite de trois ans qui a fait tellement chialer durant le début du lac Meech, alors qu'elle avait été proposée par René Lévesque et qu'il l'avait signée.

(3) Sous réserve de cet article, le gouvernement du Canada demande au gouverneur général de prendre, conformément à la présente partie, une proclamation dès l'adoption des résolutions prévues par cette partie. Au cas où une province exprime son désaccord au sujet d'un amendement conférant un pouvoir législatif au Parlement, le gouvernement du Canada fournit une compensation raisonnable.

Cette disposition de la Constitution ne s'applique qu'aux questions linguistiques et culturelles du Québec; pas aux autres provinces, et pas à toutes les questions.

Un changement touchant les pouvoirs d'une province ne peut être effectué sans l'accord de cette province, selon ce document. C'est aussi dans la constitution.

Selon la Constitution de 1982, qui a reproduit presque mot à mot la proposition de la «bande des huit», le gouvernement fédéral ne peut s'emparer des pouvoirs d'une province.

Les dispositions de la Constitution du Canada applicables à certaines provinces seulement ne peuvent être modifiées que par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par les résolution du Sénat, de la Chambre des communes et de l'Assemblée législative de chaque province concernée. Le présent article s'applique notamment aux changements du tracé des frontières interprovinciales et aux modifications des dispositions relatives à l'usage du français ou de l'anglais dans une province.

C'est dans la constitution.

La trahison de Trudeau en 1982 a été ridigée par René Lévesque. Évidemment, c'est un fait historique qu'il vaut mieux passer aux oubliettes quand on a les intérêts électoraux de Brian Mulroney, et qu'on procède à la destruction du pays.

Il peut être passé outre au défaut d'autorisation du Sénat si celui-ci n'a pas adopté de résolution dans un délai de cent quatre-vingts jours suivant l'adoption de celle de la Chambre des communes et si cette dernière, après l'expiration du délai, adopte une nouvelle résolution dans le même sens.

C'est dans la Constitution de 1982.

La trahison du Québec par Trudeau en 1982 a été rédigée par René Lévesque. Monsieur Mulroney le savait, car il avait souligné à l'époque l'admirable souplesse dont avait fait preuve M. Trudeau en acceptant la proposition des premiers ministres provinciaux. À moins qu'il ne souffre de la maladie d'Alzheimer, il n'a aucune excuse pour appeler aujourd'hui trahison ce qu'il trouvait à l'époque si admirable et si flexible, si ce n'est qu'il veut conserver l'appui des séparatistes de sa province.

(1) L'initiative des procédures de modification appartient au Sénat, à la Chambre des communes ou à une assemblée législative.

C'est dans la constitution, mot à mot. C'est la Constitution de 1982 rédigée par René Lévesque.

(2) Une résolution d'agrément peut être révoquée à tout moment avant la date de la proclamation qu'elle autorise.

Le retrait d'une résolution, dans d'autres provinces, a suscité beaucoup d'indignation au Québec. C'est pourtant le Québec qui est à l'origine de cette disposition, que René Lévesque avait signée et sur laquelle il est revenu ensuite pour des raisons politiques.

• (0330)

(3) Une résolution de désaccord peut être révoquée à tout moment avant ou après la date de la proclamation qu'elle autorise.

Sous réserve des articles 9 et 10, le Parlement a compétence exclusive pour modifier les dispositions de la Constitution du Canada relatives au pouvoir exécutif fédéral, au Sénat ou à la Chambre des communes.

C'est dans la Constitution.

Sous réserve de l'article 9, une législature a compétence exclusive pour modifier la constitution de sa province.

Une modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes ne peut se faire que par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autoristée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de toutes les provinces:

a) la charge de Reine, celle de gouverneur général et celle de lieutenant gouverneur;

b) le droit d'une province d'avoir à la Chambre des communes un nombre de députés au moins égal à celui des sénateurs par lesquels elle est représentée lors de l'entrée en vigueur de cette disposition;

C'est dans la Constitution de 1982.

c) sous réserve de l'article 43, l'usage du français ou de l'anglais;

d) la composition de la Cour suprême du Canada;

e) la modification de la présente Partie.

Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait conformément aux dispositions du paragraphe 1(1) de cette Partie, et les paragraphes 1(2) et 1(3) ne s'appliquent pas:

a) le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes;

C'est dans la Constitution de 1982.

b) les pouvoirs du Sénat et le mode de sélection des sénateurs;

c) le nombre des sénateurs par lesquels une province est habilitée à être représentée et les conditions de résidence qu'ils doivent remplir;

d) sous réserve de l'alinéa (d) de l'article 9, la Cour suprême du Canada;

e) le rattachement aux provinces existantes de tout ou partie des territoires;

f) par dérogation à toute autre loi ou usage, la création de provinces;

g) toute modification à l'une des dispositions de la Partie B.

Le premier ministre du Canada convoque une conférence constitutionnelle . . .

Autrement dit, chacune des dispositions de la Constitution du Canada de 1982 qui font tant chialer M. Mulroney avaient été proposées par René Levesque, dans un document signé par René Levesque et par sept autres premiers ministres provinciaux, dont un se trouve aujourd'hui dans cette chambre.

M. Mulroney avait déclaré qu'il approuvait la souplesse dont avait fait preuve M. Trudeau en acceptant les propositions des premiers ministres provinciaux, lesquels ne lui plaisaient pas particulièrement.

M. Mulroney, quand ça l'arrange, à des fins de racolage électoral qui détruisent aujourd'hui le pays, n'hésite pas à qualifier ce document, la Constitution du Canada, de trahison du Québec, ce qui signifie qu'il prend pour lui les mesonges répandus par les séparatistes au Québec, car il est faux de prétendre que la Constitution de 1982 a trahi le Québec, alors qu'elle a été rédigée par René Levesque.

Ceux qui ont participé au débat du lac Meech et qui n'ont pas souligné ce fait voulaient simplement passer l'histoire aux oubliettes. Ils n'en ont pas le droit. On ne peut pas jouer de cette manière avec l'avenir du pays.

Je vais faire photocopier ce document pour en adresser un exemplaire au sénateur Castonguay.

Le sénateur Corbin: Pourriez-vous aussi en remettre une copie aux sténographes du *Hansard*?

Le sénateur Gigantès: Certainement. C'est un document historique, il faut en tenir compte. Voulez-vous poser une question?

Le sénateur Corbin: Non, je m'inquiétais seulement pour ce document.

Le sénateur Gigantès: Ne vous inquiétez pas, je ne vais pas le perdre.

Le sénateur Stewart: Puis-je demander à l'honorable sénateur d'où lui vient ce document? Est-il public?

Le sénateur Gigantès: Oui, c'est un document public que j'ai obtenu à la Bibliothèque du Parlement.

Le sénateur Stewart: Seriez-vous disposé à le déposer devant le Sénat?

Le sénateur Gigantès: Très certainement. Hélas, j'y ai gribouillé des notes, mais je veux bien le déposer devant le Sénat.

Le sénateur Corbin: Si vous avez l'intention de prendre la parole demain ou la semaine prochaine, vous pourriez en trouver un autre exemplaire.

[Le sénateur Gigantès.]

Le sénateur Gigantès: Je vais demander à un page d'aller m'en faire une copie.

Le sénateur Corbin: Le sénateur Cogger pourrait-il s'en charger?

Le sénateur Gigantès: Non, il n'a pas le bon uniforme et il n'est pas assez jeune.

Le sénateur Corbin: Le sénateur Cogger utilise au sujet du document de René Lévesque des termes que je n'oserais répéter. J'aurai tout entendu! Quelle honte!

Le sénateur Gigantès: Je disais, juste avant cette grossière interruption . . .

Le sénateur Cogger: Par le sénateur Stewart.

Le sénateur Gigantès: Non, le sénateur Stewart n'est jamais grossier envers un Libéral. S'il me retient par la manche, c'est parce qu'il a peur de ce que je pourrais faire, mais c'est quelqu'un de très sérieux, ce qui n'est pas mon cas, je ne me prends jamais au sérieux.

Le sénateur Stewart: Puis-je poser une question de privilège?

Le sénateur Gigantès: Je n'ai pas dit que vous ne vous preniez pas au sérieux. Vous êtes quelqu'un de très sérieux. Vous êtes quelqu'un d'admirable, qui a le sens de l'humour.

Non, nous parlions de tous . . .

[*Français*]

Le sénateur Castonguay: Sénateur Gigantès, vous nous avez parlé à plusieurs reprisess de la démocratie, le respect du droit de parole et de la nécessité de maintenir un certain décorum dans une Chambre comme celle-ci . . .

Le sénateur Gigantès: J'ai dit cela?

Le sénateur Castonguay: Je vous ai entendu nous parler de démocratie et du respect des institutions à plusieurs reprises. Vous ne trouvez pas que de manger dans une Chambre comme celle-ci, c'est de manquer totalement au décorum?

Le sénateur Hébert: Cela c'est grave!

Le sénateur Castonguay: Oui, c'est grave.

Le sénateur Hébert: C'est bien plus grave que de marcher sur les règlements, comme votre Président l'à fait! Vraiment vous êtes ridicule. Assoyez-vous! Je trouve ce que vous faites ridicule.

Le sénateur Castonguay: Pensez-vous que d'essayer de trouver un truc pour après cela prétendre que le Président a manqué au Règlement ce n'est pas encore plus sérieux?

Le sénateur Hébert: Ce n'est absolument pas vrai ce que vous dites. Vous osez vous lever avec votre air de «Monseigneur», pour reprocher à quelqu'un qui parle depuis des heures de manger un petit bout d'orange pour se rafraîchir les lèvres. Vraiment, vous êtes ridicule, monsieur le sénateur!

Le sénateur Castonguay: J'aime mieux avoir l'air d'un «monseigneur» que d'un «bouffon».

Le sénateur Hébert: Il aime mieux avoir l'air d'un «monseigneur». Gardez votre air de monseigneur, moi j'aime mieux avoir l'air d'un «bouffon». Cela fait rire le monde.

Le sénateur Gigantès: Sénateur Castonguay, pourquoi est-ce que vous ne vous indignez pas du tout quand un de vos

collègues écoute de la musique «rock» à la radio de votre côté? Il porte une radio . . .

Le sénateur Hébert: Est-ce que c'est réglementaire d'écouter la radio ici?

Le sénateur Castonguay: Il ne dérange personne et vous ne savez pas ce qu'il écoute. C'est peut-être un amplificateur pour entendre mieux les propos du sénateur.

Le sénateur Gigantès: Et ma mandarine vous dérange!

Le sénateur Castonguay: C'est pas que cela me dérange mais cela manque totalement au décorum.

Le sénateur Gigantès: Des gens manquent au décorum, Seigneur! Je manque au décorum parce que j'ai mis un quartier de mandarine dans ma bouche. La nourriture c'est quelque chose de sacré! On devient brahmane dès qu'on devient président d'une grande compagnie. Ce sont les brahmanes qui ont ces lois épouvantables sur la nourriture qui font qu'il faut manger ceci avec le troisième doigt de la main gauche et de ne pas utiliser le deuxième doigt de la main droite. Monsieur Castonguay le brahmane, je l'ai offensé avec mon quartier de mandarine! Je vais faire bronzer un de ces quartiers et vous l'envoyer. Si vous voulez une mandarine entière, je peux vous l'a donner aussi et vous ne m'offenserez nullement. Pourquoi est-ce que boire de l'eau (c'est mettre quelque chose dans sa bouche) ne manque pas de décorum mais mettre un bout de mandarine, cela manque de décorum? Il faut utiliser sa bouche seulement pour parler. On ne peut rien mettre dedans, pas même de l'eau? C'est ce que vous dites? Il ne faut pas respirer?

Le sénateur Lavoie-Roux: Sénateur Gigantès . . .

Le sénateur Gigantès: Madame, je ne vous ai rien dit. Vous voulez vous en prendre à moi, allez-y! Qui s'y frotte à moi reçoit des coups. Je ne suis pas commode et je ne respecte pas ceux qui ne me respectent pas. Je ne me prends pas au sérieux mais je suis un bagarreur. Voulez-vous que l'on bagarre? Allez-y!

Le sénateur Lavoie-Roux: Je respecte les gens qui sont respectables!

Le sénateur Corbin: Je voudrais intervenir sur ce rappel au Règlement du sénateur Castonguay. Je pense qu'il ne gagne rien et que nous ne gagnons rien dans ce genre de débat. Il n'y a pas lieu pour lui ou pour quelqu'un d'autre de ce côté du Sénat de nous rappeler ce soir les règles du décorum.

J'ai vu des choses tout à fait inusitées au cours des derniers jours. Je pourrais fort bien en commencer la récitation. Je pourrais nommer des noms d'hommes et de femmes de ce côté du Sénat qui ont enfreint le règlement du décorum. Si vous voulez commencer ce jeu-là, il peut se jouer à deux, à trois et à quatre. Je crois que nous devrions écouter le sénateur Gigantès. Si vous ne voulez pas l'écouter, c'est de votre affaire, continuez à rédiger vos lettres, vos mémorandums et tout.

Je crois que, comme il arrive souvent, comme je le fait en ce moment . . . j'ai un bonbon dans la bouche. Cela ce fait ici tous les jours. Il y a même un de vos collègues l'autre jour qui a tenté de nous faire distribuer des pilules roses, je ne sais pas trop pourquoi. De grâce, ne nous faites pas la leçon ce soir! Il n'y a pas de fin à ces choses. Si vous voulez continuer, je citerai des cas. Je nommerais des noms d'événements qui se sont déroulés dans cette salle, ce soir même, de votre côté.

Le sénateur Hébert: Lire un journal, est-ce que c'est réglementaire?

Le sénateur Corbin: C'est un manque de décorum mais on l'ignore. Nous avons un Président du Sénat qui, tous les jours, lit le *Quorum* du haut de son fauteuil. Je l'ai vu de mes yeux. Je suis en position de voir tout ce qui se passe aux environs de son fauteuil. Tous les jours il l'a fait, de la première page à la dernière. C'est le genre de Président que nous avons. Alors il ne faut pas se surprendre de rien. De là à vouloir commencer se faire la leçon, personne ne gagnera à ce jeu. Sénateur Gigantès, je vous reconnait tout à fait le droit de mettre dans votre bouche . . .

Le sénateur Haidasz: Le sénateur Lavoie-Roux mange quelque chose!

Le sénateur Corbin: J'ai dit ce que j'avais à dire.

Le sénateur Haidasz: Elle cache sa bouche.

Le sénateur Corbin: Il est défendu d'avaler sa salive. Allez, sénateur Gigantès.

Le sénateur Gigantès: Que voulez-vous que j'y fasse? J'y vais, je continue. Nous revenons? Est-ce que je peux boire un peu d'eau «monseigneur»? Vous savez, à force de se faire qualifier d'institution . . . quelqu'un qui m'a appelé et m'a dit: Vous êtes en désaccord avec le sénateur Castonguay, c'est un journaliste. J'ai répondu: malheureusement, oui, je suis en désaccord avec le sénateur Castonguay. La réponse de ce journaliste fut, (c'est drôle pour un journaliste) «mais c'est une institution». Je lui ai dit: écoutez, il n'est pas mort encore, ne le traiter pas ainsi cet homme. Ce n'est pas encore une institution. C'est homme vivant, gentil et tout mais pas une institution. Maintenant on sait aussi qu'il est un «monseigneur» mais il n'est pas une institution!

Si je vous demande la permission chaque fois que j'avale un peu d'eau peut-être que cela va le modifier.

● (0350)

[*Traduction*]

Il y a plusieurs autres éléments du fardeau de l'administration de la TVA qui n'ont pas encore été décrits dans cette étude. Il y a tout d'abord les erreurs, les demandes de renseignements et les conflits. En règle générale, dans une petite entreprise, seuls le propriétaire et le comptable vont comprendre la TPS, mais il leur arrivera à l'occasion de faire des erreurs, à moins que ce soit les clients ou les employés.

> Si l'on oublie de préciser à un intermédiaire exonéré que la TPS est comprise dans tel ou tel prix, cela se traduira par une demande de précisions, éventuellement par la perte d'une vente au moment de la production de la facture. Les taux appliqués pourront être faux. C'est très fréquent lorsque les taux sont multiples. Par ailleurs, les distinctions à faire entre produits manufacturés ou non, entre rénovation et construction neuve, entre articles neufs ou usagés et autres cas limites, exigeront en outre une connaissance intime des arcanes de la réglementation. Il se pourrait, par exemple, que les yaourts congelés ou que les sandwich chauds soient soumis à la TPS alors que le yaourt frais et les sandwich froids ne le soient pas.

On nous parle ici de la situation britannique. Chez nous, le yaourt, le caviar et le maïs soufflé chaud sont taxés alors que le

maïs soufflé froid ne l'est pas. Je me demande qui a bien pu avoir cette idée. Comment a-t-on pu en arriver là?

[*Français*]

Est-ce que vous pouvez vous imaginer qui a pu trouver cette lubie que l'on taxe le popcorn lorsqu'il est chaud mais pas lorsqu'il se refroidit!

Le sénateur Corbin: Probablement que c'est un comité de fonctionnaires réuni une fin de semaine dans une chambre d'hôtel à Montebello, peut-être.

Le sénateur Gigantès: Est-ce qu'ils mangaient des petits bouts de mandarine ou non?

Le sénateur Corbin: Surtout pas ce genre de fonctionnaires, non, monsieur. Cela c'est probablement décidé avec un cocktail à la main.

Le sénateur Gigantès: Est-ce qu'ils étaient respectables?

Le sénateur Corbin: Je l'ignore, je n'y étais pas!

Le sénateur Gigantès: Vous n'y étiez pas? Est-ce que vous croyez qu'on pourrait demander au leader du gouvernement de nous renseigner sur cette aberration? Vous croyez pas qu'il serait son devoir de nous dire pourquoi ils ont adopté des mesures si ridicules, qui vont pousser les citoyens de façon involontaire, à faire des choses illégales?

Le sénateur Hébert: Non. Ce qu'il faudrait faire c'est de retourner le projet de loi au comité des banques et du commerce pour pouvoir poser ce genre de questions.

Le sénateur Gigantès: On a posé ces questions.

Le sénateur Corbin: Et vous n'avez pas eu de réponses?

Le sénateur Gigantès: Absolument pas.

Le sénateur Corbin: Incroyable.

[*Traduction*]

Le sénateur Gigantès:

> D'autres difficultés vont se poser lorsqu'il s'agira de faire la distinction au sujet de l'achat d'un bien et d'un service suivant que l'acheteur le fait pour lui-même ou pour le compte d'un autre—la TVA sera appliquée dans le premier cas mais non dans le second—suivant que la fourniture d'un service venant d'outre-mer se fait par téléphone où par d'autres moyens électroniques ou, au contraire, en personne, dans le cas ou les échanges sont effectués conjointement par des organisations exonérées et d'autres qui ne le sont pas alors qu'elles appartiennent au même propriétaire et, enfin, lorsqu'une documentation spéciale sur la TPS est exigée dans le cas des exportations et des importations.

En Allemagne, la TPS est appliquée aux ventes faites en Allemagne de l'Est alors que ces dernières, sur tous les autres points, sont considérées comme des ventes à l'exportation.

> En second lieu, les vérifications comptables elles-mêmes sont une autre composante du fardeau imposé par la TPS.

Dans les petites entreprises, les vérifications comptables seront relativement peu fréquentes et n'auront lieu éventuellement qu'au bout de quelques années. Les vérifications feront perdre inévitablement du temps au propriétaire ou au comptable et causeront quelque inquiétude aux innocents comme aux coupables.

[Le sénateur Gigantès.]

> La TPS est une taxe calculée par le contribuable et les règles en sont si complexes que bien souvent les inspecteurs chargés de la TPS devront s'adresser à leurs supérieurs pour faire confirmer leur interprétation alors que les petites entreprises devront payer une pénalité, même si c'est sous forme de complément de taxe, si elles se trompent.

[*Français*]

Est-ce que je peux mettre du Lipsyl sur mes lèvres sans que cela soit considéré un attentat au décorum?

[*Traduction*]

Le sénateur Forrestall: Arrêtez vos gamineries, voulez-vous?

Le sénateur Gigantès: Eh bien, ce n'était donc pas des gamineries que de parler de mon quartier de mandarine, mais ce sont des gamineries que de . . .

Le sénateur Forrestall: Je vous laisse juger vous-même de votre respect du décorum et des bonnes manières.

Le sénateur Gigantès: Qu'êtes-vous en train de manger? Il faudrait quand même respecter le décorum. Voilà que le sénateur Forrestall est maaintenant en train de manger. C'est inacceptable. Sénateur Castonguay, je fais appel à vous. Je vous demande de dire au sénateur Forrestall d'arrêter de manger.

[*Français*]

Sénateur Thérèse Lavoie-Roux, je vous en prie, une atteinte au décorum est en train de se faire par un de vos collègues, le sénateur Forrestall. Faites quelque chose, je vous en prie! Ce n'est pas respectable!

[*Traduction*]

Je n'ai pas pu bien comprendre ce que disait le sénateur Forrestall parce qu'il parlait la bouche pleine. C'est difficile de comprendre quelqu'un qui parle la bouche pleine.

L'inquiétude relativement à toutes ces questions fait partie du coût psychologique de la TPS, qui n'est pas mesurable mais n'en reste pas moins bien réel. Les études indiquent que les fonctionnaires du Revenu se contentent normalement de traiter avec le comptable du contribuable et préfèrent d'ailleurs qu'il en soit ainsi. Avec la TPS, le conseiller professionnel ne peut pas de la même façon servir d'intermédiaire entre le fisc et son client, même s'il lui est possible, bien entendu, d'assister aux vérifications comptables lorsqu'un préavis est donné. Il y a par ailleurs une différence évidente entre la situation dans laquelle se trouve le responsable d'une grande entreprise traitant avec les instances responsables de la TPS et le propriétaire d'une entreprise dont l'argent personnel est en jeu.

● (0350)

Les exemptions partielles constituent une autre source de difficultés pour certains intermédiaires. Les entreprises dont une partie de la production est exonérée et une autre partie soumise à la taxe, y compris les articles faisant l'objet d'une taxe à taux nul, ne peuvent pas récupérer la taxe payée sur tous leurs intrants, mais uniquement sur les intrants ayant contribué à la production d'articles taxables. Les experts en matière fiscale s'accordent tous à dire que la répartition du remboursement de la taxe sur les intrants en fonction du pourcentage d'articles taxables et exemptés de taxe dans la production est le pire défaut de l'administration de la TPS, défaut qui entraîne de nombreux conflits entre les intermédiai-

res et le fisc. Il y a aussi d'autres sources de difficultés. Les articles vendus en promotion ou retournés au vendeur doivent être traités d'une façon particulière. Les créances douteuses doivent être rayées des comptes à condition que l'autorisation en soit donnée.

Enfin, il y a toute la question de la politique de la TPS, qui a de quoi inquiéter les propriétaires des petites entreprises et, par la même occasion, les directeurs financiers des grosses. Dans toutes les entreprises, l'opération qui consiste à remplir les déclarations de TPS n'est pas toujours une sinécure; elle nécessite l'intervention d'un haut responsable et, dans une petite entreprise, c'est normalement le propriétaire. La date d'envoi de la déclaration étant fixe et les péanlités en cas de retard étant importantes, le propriétaire doit s'assurer qu'il dispose bien des liquidités nécessaires à la date prévue. Mais, comme nous venons de le voir, la maximisation des flux de liquidités, ou la nécessité de parvenir à minimum d'inconvénients, exige une décision consciente de la part des gestionnaires.

[*Français*]

Je dois m'interrompre parce que j'ai oublié de faire la connection entre «la gang des huit» et «la Nuit des longs couteaux». Le sénateur Castonguay auquel j'ai envoyé une copie du document va voir que, à plus d'une reprise, les huit premiers ministres insistent qu'il ne doit pas y avoir de référendum. Pour eux, c'était très important de ne pas avoir de référendum. Je crois que le premier ministre Hatfield aussi ne voulait pas de référendum, parce que, que fait un référendum? Il enlève le pouvoir décisionnel de la main d'un premier ministre provincial et dans un référendum mené par le gouvernement fédéral, le premier ministre provincial risque de se faire bafouer.

Ce n'est pas un risque que les premiers ministres voulaient courir et il y a aussi une question de principe. M. Lyon était très fort là-dessus que si un gouvernement est élu il est élu, et on a une démocratie parlementaire pas une démocratie référendaire ou judiciaire, donc le référendum n'a pas sa place.

C'était primordial pour les autres membres de «la gang des huit» de ne pas avoir un référendum. Or, dans la matinée du jour de «la Nuit des grand couteaux», M. Trudeau dit à un certain moment: «Si on ne peut pas se mettre d'accord sur ces choses-là, faisons un référendum». M. Levesque à dit: «d'accord, faisons un référendum». M. Trudeau a levé la séance pour aller préparer ces choses-là. Donc, M. Lévesque a trahi ses collègues. C'est lui qui a donné le premier coup de couteau dans le dos en trahissant ses collègues parce qu'il a accepté ce que eux ne voulaient absolument pas qu'il accepte et ce que lui avait signé de ne pas accepter.

«Avoids the need for a referendum to choose an amending formula.» Il l'a signé, il voulait pas, il a signé qu'il ne voulait pas de référendum et puis il assène un coup de couteau dans le dos de ses collègues et ensuite il se plaint qu'on lui a donné des coups de couteau en échange. C'est lui qui a commencé le processus.

Le sénateur Kinsella: Sénateur Gigantès, quel est le rapport entre notre débat sur le projet de loi C-62 et les renseignements que vous venez juste de nous donner? Je m'efforce de vous suivre.

Le sénateur Gigantès: Le rapport que j'ai établi dès le départ, c'est que la TPS fait partie—je ne dirai pas d'une conspiration, parce qu'il ne s'agit pas nécessairement d'une conspiration en bonne et due forme—mais d'une dérive conservatrice que l'on retrouve régulièrement dans la plupart des pays, et c'est le stade où nous en sommes ici aujourd'hui, qui s'efforce de reprendre aux moins riches les gains qu'ils ont pu réaliser pour faciliter la vie des catégories aisées.

Plusieurs sénateurs se sont levés, par exemple le sénateur Cogger et le sénateur MacDonald, pour dire que M. Chrétien dit des choses incroyables. J'ai fait remarquer qu'après six ans de gouvernement Mulroney, il est certain que plus personne ne fait confinance aux politiciens. J'ai relevé l'un des nombreux mensonges de M. Mulroney—j'en ai mentionné d'autres, d'ailleurs—lorsqu'il a approuvé la souplesse dont a fait preuve M. Trudeau en 1982 en adoptant les propositions de la Bande des huit—vous vous souviendrez que c'est le nom qu'ils se sont donné—pour les inclure dans la Constitution. Il nous a déclaré que M. Trudeau avait fait là un magnifique travail et que nous avions une constitution remarquable qu'il approuvait totalment.

Aujourd'hui, pour des raisons électorales mesquines, il dit qu'il y a eu trahison. Il emploie le vocabulaire des séparatistes. Depuis six ans, il reprend le vocabulaire des séparatistes. Ainsi, les séparatistes peuvent dire: «Vous voyez, même le Premier ministre du gouvernement fédéral est d'accord avec nous.»

Je soutiens qu'il a détruit notre pays. Il n'a plus aucune crédibilité dans le Canada anglais parce que les Canadiens anglais savent qu'il est prisonnier des séparatistes au sein de son caucus.

Ce qui m'inquiète, ce ne sont pas les prochaines éléctions, parce que je ne suis pas sûr qu'il nous reste suffisament de temps avant les élections. Ce qui m'inquiète, c'est ce qui va se passer au cours des trois années à venir. Qui va parler au nom du Canada pendant ces trois années? Je ne pense pas que M. Mulroney soit crédible et puisse parler au nom du Canada après un silence de six ans. Plus personne ne lui fait confiance.

C'est le Québec qui va prendre la décision alors que le débat est dirigé par les médias québécois qui ont adopté à titre d'exemple ce vocabulaire qui parle de trahison. J'ai démontré en consignant dans le procès-verbal ce document, signé par M. Lévesque, signé par sept membres de la bande des huit premiers ministres, que la Constitution de 1982, qui a toujours été qualifiée de trahison par les médias francophones, avait en fait été proposée par M. Lévesque lui-même. M. Mulroney le savait et c'est pourquoi il a félicité M. Trudeau d'avoir fait preuve de souplesse pour ensuite, pour des raisons électorales, changer de chanson et parler de trahison.

Je répondais à l'un de vos collègues qui s'est levé pour évoquer entre autres la question de la crédibilité des personnalités politiques. Je lui ai expliqué que ce manque de crédibilité s'explique en partie bien entendu par les agissements de M. Mulroney. Le sénateur Murray doit avoir lui aussi sa part de blâme, mais je préfère en attribuer toute la responsabilité à M. Mulroney en me fondant sur ce que j'ai appris dans la Marine britannique, soit en l'occurrance que c'est le capitaine qui doit assumer les défaillances éventuelles du navire. Ou encore, pour reprendre une expression utilisée par les pêcheurs grecs: les poissons commencent par pourrir par la tête.

Si vous voulez que je poursuive dans cette veine, je le ferai avec plaisir. C'est l'un de mes sujets favoris.

Comme tous les économistes, les textes fiscaux m'ennuient terriblement, mais c'est d'un projet de loi en matière fiscale dont nous parlons et il me faut vous expliquer pour quelle raison je le juge pernicieux et je m'efforce de nous en débarrasser.

Il ne faut pas oublier, affirment les auteurs de ce document, que l'on n'a évoqué ici que les coûts permanents de l'administration de la TPS. Lorsqu'il va s'inscrire pour la première fois au titre de la TPS, le petit intermédiaire, et la grande majorité des nouveaux inscrits sont de petites entreprises, va devoir passer beaucoup de temps à essayer de comprendre le régime de la TPS. Puis, pour former comme il se doit son personnel, pour tenir de nouveaux dossiers et appliquer la taxe, il lui faudra au départ lire les différents documents émanant du gouvernement. En passant, l'une des plaintes que l'on entend souvent, c'est que les différents ouvrages publiés changent constamment. À l'heure actuelle, le gouvernement nous dit qu'il va appliquer la TPS le 1er janvier, et pourtant il commence déjà à envoyer des modifications aux pauvres intermédiaires. On se réfère aux «documents x, y, z, modification numéro 1.» Une semaine plus tard, on voit arriver les modifications deux, trois, quatre, etc. Les gens ne savent plus où donner de la tête. Il y a une quantité considérable de brochures et de publications officielles sur la TPS. Je ne sais pas exactement quel en est le nombre, mais elles sont de toute évidence nombreuses et viennent s'ajouter aux publications qui sont déjà envoyées régulièrement. Toutes ces publications ne sont pas toujours faciles à comprendre, c'est le moins qu'on puisse dire. Certaines questions devront probablement être posées au bureau chargé de la TPS, ce qui entraîne des coûts.

● (0400)

Tous les intermédiaires inscrits devront supporter le coût de l'application de la TPS, mais tous ne bénéficieront pas des avantages correspondants quant aux liquidités. Seules les grosses entreprises en bénéficieront. Pour ce qui est des frais liés à l'application de la taxe, on peut s'attendre à ce qu'il diminue avec le chiffre d'affaires. Plus l'entreprise sera grosse, plus il lui sera possible de recourir à un personnel spécialisé dont le coût sera réparti sur un gros chiffre d'affaires. Dans les petites entreprises, c'est le propriétaire qui devra faire le plus gros du travail et son temps coûte généralement plus cher que celui d'un personnel spécialisé. Plus l'entreprise sera grosse, plus on pourra avoir recours à des ordinateurs, à des caisses enregistreuses programmées, etc. Le nombre de factures à traiter n'augmentera pas en proportion de la taille. Les grosses entreprises achètent généralement en grosses quantités et vendent le plus souvent en plus grande quantité que les petites entreprises. L'étude dont nous avons parlé tout à l'heure indique en fait que les frais d'application de la taxe tombent rapidement en fonction de la taille de l'entreprise. Effectivement, les frais d'application de la taxe sont 40 fois plus élevés par rapport au chiffre d'affaires pour les petites entreprises que pour les grosses. Une entreprise de la taille de celle de M. Castonguay aura des frais d'application 40 fois moins élevés que ceux d'une petite entreprise, et c'est bien entendu la raison pour laquelle on a choisi cette forme précise de taxe à la consommation. Non seulement le fardeau fiscal ne reposera plus sur les épaules des fabricants, des gens de l'association des manufacturiers, qui sont ses principaux partisans, des partisans du gouvernement Mulroney, mais en outre les coûts d'application de la taxe, les frais d'administration effectifs sont bien moindres pour les grosses entreprises que pour les petites. Même là, les petits seront pénalisés et les gros, les partisans du gouvernement Mulroney, sont avantagés.

Voilà l'une des principales raisons, entre autres, que j'ai de m'opposer à la TPS. Elle est administrée pour le plus grand profit des patrons, elle est inefficace, elle frappe des catégories qui ne devraient pas être frappées, elle est régressive et elle profite aux grosses entreprises et aux riches. Pourtant, ces derniers ont déjà tellement d'avantages! Pourquoi leur donner encore celui-ci?

Je me souviens de l'histoire de Lord Thompson, le père de l'actuel Lord Thompson de Fleet, et du grand bonheur qu'il ressentait chaque fois qu'il trouvait un sou sur le trottoir. En dépit de sa très grande richesse, il n'hésitait pas à se baisser pour le ramasser et il était heureux pour toute la journée. Son bonheur durait toute la journée.

Le sénateur Corbin: Et le mettait dans sa poche.

Le sénateur Gigantès: Et il le mettait dans sa poche.

Le sénateur Corbin: Il ne le donnait pas à un pauvre.

Le sénateur Gigantès: Non, il ne le donnait pas à un pauvre; vous ne pouvez pas devenir riche si vous ne comprenez pas la valeur de chaque sou et j'ai l'impression, sénateur Hébert, qu'en ce qui vous concerne, vous n'avez jamais compris la valeur de chaque sou.

Le sénateur Hébert: Non, je resterai pauvre toute ma vie.

Le sénateur Gigantès: J'ai acheté un jour un terrain d'un homme très riche pour y faire construire ma maison et je lui en ai offert par l'intermédiaire d'un agent immobilier 3 000 $ de moins qu'il ne m'en demandait. Il m'a alors appelé en personne pour me dire: «C'est mon prix ou rien. Je sais bien que vous n'avez pas d'argent. Je suis très riche. Je n'ai pas à marchander.» Je lui ai répondu: «Pour me faire bien paraître aux yeux de ma femme, pourriez-vous réduire votre prix de 500 $?». Il

m'a alors dit: «Le feriez-vous, à ma place?». Je lui ai dit que oui. Il m'a alors répondu: «Voilà pourquoi vous êtes pauvre et voilà pourquoi je suis riche. C'est mon prix ou rien.» J'ai payé le prix qu'il demandait.

Le sénateur Corbin: Vous avez payé le prix demandé?

Le sénateur Gigantès: C'était un bon terrain; celui que je voulais.

Ils rêvent et pensent pouvoir percevoir un tas de taxe, non auprès de leurs amis, mais auprès de tous les autres, considérant que la TPS est une bonne méthode de lutte contre les échappatoires fiscales. D'importantes études ont été faites à ce sujet, l'une entre autres par le Fonds monétaire international. Le sénateur Cogger va me demander pourquoi je passe mon temps à lire pendant que je fais mon discours. J'imagine que c'est probablement parce qu'il préfère entendre ce que j'ai à dire au sujet de son ami, le premier ministre, plutôt que d'écouter les représentants du fisc, mais je ne peux pas toujours être en train de parler du premier ministre. Ça finit par être lassant pour moi aussi.

Le Fonds monétaire international s'est penché sur la TPS, sur la taxe à la valeur ajoutée, sur les problèmes d'application et sur la possibilité de prendre sur le fait les responsables de l'évasion fiscale dans un ouvrage intitulé: «*Value Added Tax, International Practice and Problems*», dont l'auteur est Alan A. Tait, et qui a été publié en 1988 à Washington par le Fonds monétaire international. C'est une publication assez récente et Alan Tait est sous-directeur du Département des Affaires fiscales du Fonds monétaire international, une organisation tout à fait sérieuse. Cette organisation a suffisamment de pouvoir pour influer sur les politiques de certains pays, parfois même des pays importants. M. Tait a publié de nombreux ouvrages sur les questions de politique fiscale et s'est penché sur les possibilités offertes et les problèmes posés par la taxe sur la valeur ajoutée dans plus d'une douzaine de pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie, puisque 46 pays ont à l'heure actuelle une TVA et cinq au moins envisagent sa mise en place. Voilà encore un de leurs arguments; puisque de nombreux pays ont une TVA, il nous en faut une à nous aussi. Ça me rappelle les salles de classe sans murs. Il y a bien des années, lorsque je suis arrivé au Canada, les États-Unis faisaient la classe dans des salles sans murs. Il nous a donc fallu nous aussi utiliser les salles de classe sans murs! On a vu donc proliférer les écoles équipées de salles de classe sans murs dans lesquelles on mélangeait les élèves de 1re année avec ceux de 6e année, etc., l'épidémie s'étant produite chez nous huit ans après que les États-Unis aient abandonné le système parce qu'il donnait de mauvais résultats. Tout le monde, nous dit-on, a adopté la taxe sur la valeur ajoutée et nous devrions le faire aussi. C'est une excellente taxe. L'un de ses avantages est d'éviter l'évasion fiscale.

• (0410)

Voici ce qu'a constaté le Fonds monétaire international dans un ouvrage publié en 1988. Dans un chapitre précédent, la discussion porte sur la frustration et les désagréments causés par les frais d'application. J'en ai parlé tout à l'heure.

> Le sentiment de frustration, notamment les désagréments causés par les frais d'application, peuvent inciter l'intermédiaire à vouloir échapper à la TPS. Le simple goût du lucre peut aussi le tenter.

J'utilise en anglais le pronom masculin, qui est considéré comme sexiste. Ce n'est pas ma faute; c'est la façon dont l'ouvrage que je suis en train de citer a été écrit. Je me félicite quand même de voir que les escrocs prennent en anglais le genre masculin et non pas le genre féminin.

> Tous les commentateurs exposent la théorie du contrôle par regroupement de la TPS et tous nous expliquent ensuite longuement pourquoi ça ne marche pas dans la pratique . . . Seule la Corée s'est efforcée en bonne et due forme de rapprocher les montants des ventes des factures correspondant aux achats.

Bien entendu, leur dossier en matière d'application est légèrement meilleur.

> L'étude coréenne nous indique que pour les deux années qui correspondent à 1980 et à 1981, les pénalités les plus fortes ont porté sur des factures correspondant à des crédits ou à des obligations au titre de la TPS et que les retards de présentation des factures étaient deux fois plus coûteux que la non délivrance ou que la non présentation. Ces résultats montrent qu'un effort important a été fait pour mieux percevoir la taxe et retracer les factures délibérément fausses. Il est par ailleurs intéressant de constater que le défaut d'inscription était toujours un grave poblème en Corée quatre ans après la mise en place de la TPS.

Nous parlons ici d'un pays qui a une police qui ne plaisante pas. Le fisc non plus, d'ailleurs. Ou bien vous vous inscrivez, ou bien vous vous faites jambiser.

> Comme pour toutes les autres taxes, on peut échapper à la TPS.

On nous a dit qu'il s'agissait là d'une taxe à laquelle on ne pouvait pas échapper. Voilà que le Fonds monétaire international, après avoir étudié tous ces pays, nous dit qu'il n'en est rien, que l'on peut échapper à la TPS.

> Comme toutes les autres taxes que l'on déclare finalement soi-même, la TPS nécessite un régime d'application stricte comportant des pénalités d'un montant connu et qu'il convient de faire appliquer, le tout débouchant (bien que ce soit rare) sur des poursuites pénales. Il faut qu'il y ait des éléments dissuasifs rendant les risques d'une non-déclaration proportionnels à la faute commise et au montant ainsi détourné.

On nous décrit ici en fait, la montée en puissance d'une police fiscale bénéficiant de pouvoirs considérables pour s'assurer que l'on échappe pas à la taxe.

> Une personne qui ne déclare pas toutes les taxes auxquelles elle est soumise, est en fait coupable de vol. Elle s'approprie des montants d'argent qui ont en fait été versés par ses clients et qui appartiennent au gouvernement. Pour qu'une pénalité amène les gens à mieux se soumettre à la taxe, il faut qu'elle soit fonction de la gravité de l'infraction commise et qu'elle augmente les risques entraînés par une déclaration insuffisante d'un montant supérieur au simple coût d'emprunt des sommes correspondantes en tenant compte des intérêts.

Dans le document que je vous ai lu précédemment, on nous faisait remarquer que les ordinateurs pouvaient vous mettre sur la piste d'une fraude lorsque tel ou tel intermédiaire semble vendre moins ou plus que ne le justifient les achats qu'il a déclarés. En conséquence, on se rend compte que quelque chose ne va pas. Il n'en reste pas moins qu'on ne peut fonder des poursuites en justice sur de simples soupçons. Il faut des preuves, des preuves tangibles, pour aller devant les tribunaux. C'est donc là une lourde charge si vous voulez éviter que l'on échappe à la taxe.

Toutefois, si vous voulez que l'on n'échappe pas à la taxe,

> il faut que tous les contribuables aient le sentiment d'être traités sur un pied d'égalité . . . Si un programme d'application s'adresse continuellement à une catégorie ou à un groupe donné de contribuables, généralement ceux pour lesquels les contrôles comptables produisent le plus de recettes, ce groupe va finir par perdre toute confiance dans le système et par refuser de se conformer à la loi. D'autres catégories ou d'autres groupes soumis à peu de contrôle auront tendance eux aussi à moins bien se conformer à la loi étant donné que les risques d'être découverts seront considérés comme très faibles.

> Certains pays ont tenté d'intéresser le contribuable à la perception de sa propre TPS. En Turquie et en Bolivie, le montant de la TPS dû par l'intermédiaire peut être déduit de ses revenus bruts au titre de l'impôt. Pour ce qui est de la Turquie, la somme susceptible d'être déduite diminue à mesure que le revenu augmente, de sorte que cet avantage peut être considéré comme étant progressif. Il n'en reste pas moins que la mesure est onéreuse en manque à gagner.

> Bien entendu, l'opinion publique en ce qui a trait à l'impôt en général, et à la TPS en particulier, a son importance. Au Royaume-Uni, une enquête a révélé que 70 p. 100 de personnes interrogées ne considéraient pas qu'il était «immoral» de payer en espèces un intermédiaire acceptant de ne pas faire payer la TPS, et 65 p. 100 considéraient qu'il était légitime d'accepter un paiement en espèces en contrepartie d'un travail effectué en vue d'échapper à la TPS ou à l'impôt sur le revenu.

Je répète ce que je viens de dire:

[Le sénateur Gigantès.]

> Au Royaume-Uni, une enquête a révélé que 70 p. 100 des personnes interrogées ne considéraient pas qu'il était «immoral» de payer en espèces un intermédiaire acceptant de ne pas faire payer la TPS, et 65 p. 100 considéraient qu'il était légitime d'accepter un paiement en espèces en contrepartie d'un travail effectué en vue d'échapper à la TPS ou à l'impôt sur le revenu.

Le sénateur Stewart: Puis-je vous poser une question?

Le sénateur Gigantès: Allez-y.

Le sénateur Stewart: La citation que vous venez de faire me rappelle un passage de l'ouvrage *The Wealth of a Nation.* Adam Smith, se faisant l'avocat du libre-échange, aussi bien à l'intérieur de chaque pays qu'à l'échelle internationale, a déclaré dans cet ouvrage que l'intervention du gouvernement pour imposer des droits de douane a mené presque inévitablement les gens qui sont des partisans du système naturel—ce sont les termes employés par M. Smith pour décrire le marché libre—à essayer d'échapper à cette taxe. Ils considéraient en fait que l'évitement de cette taxe, résultant de l'intervention du gouvernement dans une économie de libre-marché, était non seulement avantageux pour eux sur le plan économique, mais constituait aussi pour eux un devoir. En quelque sorte, ils débarrassaient l'ordre providentiel du marché libre de toute intrusion gouvernementale. Je pense d'ailleurs qu'il est légitime de prétendre que c'est ce genre d'attitude des soi-disants partisans du libre-échange, qui considéraient que les droits de douanes constituaient une intervention abusive sur le marché, qui a amené M. Smith à concevoir la théorie économique qu'il a exposée dans son volume *The Wealth of Nations.* Il est vrai qu'il s'en tenait strictement aux droits de douane.

• (0420)

Je me demande, sénateur, si la TPS ne donne pas le même genre de résultats. Autrement dit, il se pourrait bien que les partisans du marché libre se disent qu'une taxe de ce genre est une intrusion abusive dans l'ordre providentiel du marché libre et décident en conséquence que non seulement il est moralement juste d'essayer d'y échapper, mais qu'en outre, étant donné que cette taxe est tout à fait illégitime et contraire à l'ordonnance naturelle du marché, il est de leur devoir de lui échapper.

Je me demande si ce genre de réaction a des chances d'avoir de l'influence, s'il sera courant ou s'il restera épisodique. Avez-vous lu des ouvrages qui se rapportent à cette question?

Le sénateur Gigantès: Je vous remercie de m'avoir posé cette question, sénateur Stewart. Il semble bien que partout dans le monde, il soit courant de chercher à échapper aux taxes du type de la TPS. Je viens de vous lire ce passage où l'on nous dit: «70 pour 100 des personnes interrogées ne considèrent pas qu'il soit immoral de payer en espèces un intermédiaire acceptant de ne pas faire payer la TPS, et 65 p. 100 considèrent qu'il est légitime d'accepter d'être payé en espèces en contrepartie d'un travail effectué en vue d'échapper à la TPS ou à l'impôt sur le revenu. Il s'agit-là du résultat d'un sondage effectué en Grande-Bretagne, qui a une forme de TPS s'apparentant à celle qui est proposée ici.

Le sénateur Kinsella: Quelle était la taille de l'échantillon et quel type de taxe à la valeur ajoutée était appliqué à ceux qui ont répondu à ce questionnaire ou à cette enquête, monsieur le sénateur?

Le sénateur Gigantès: C'est une enquête effectuée au Royaume-Uni qui est citée ici. La note explicative nous dit que c'est une enquête effectuée par le *Times* de Londres, le 28 octobre 1985. On ne sait rien de la qualité de cette enquête, on ne nous dit pas si l'échantillon a été bien choisi, mais en règle générale le *Times* fait un bon travail dans ce domaine. Il engage des maisons de sondage réputées.

Vous nous demandiez, sénateur Stewart, si certaines gens vont considérer que cette taxe vient empiéter sur leur droit de gagner de l'argent. Je me demande si vous voulez parler en fait d'hésitation ou de contrariété, de voir qu'une partie de leur argent est repris par le système, ou si vous faites allusion à un attachement théorique tellement fort pour le marché libre que l'on en vient à justifier le non-respect de la loi? Je ne sais pas exactement sur quel plan vous vous situez.

Le sénateur Stewart: Par exemple, si je me souviens bien, sénateur Gigantès, la contrebande était très courante en Écosse au début du XVIII[e] siècle. A la suite de la réunion du Royaume en 1907, l'Écosse s'est mise à dépendre des lois commerciales anglaises. Ce fut suffisant en soi pour amener de nombreuses personnes de bien à enfreindre les lois.

Si je me souviens bien, Sir Walter Scott, dans l'un de ses romans, nous parle d'un dignitaire de l'Église, de l'Église presbytérienne, dont la vocation était la contrebande. Cet homme se considérait comme l'envoyé de Dieu lorsqu'il faisait de la contrebande, non seulement parce qu'il enfreignait les lois anglaises, mais aussi parce qu'il défendait ainsi l'ordre providentiel de Dieu, qui était l'ordre économique naturel.

Les cyniques diront, bien sûr, qu'il voulait tout simplement gagner beaucoup d'argent, mais je ne pense pas que nous puissions ignorer ce genre d'attitude et ce genre de réaction. Je sais que de nombreuses personnes, et chez moi je pourrais en nommer un certain nombre qui sont des gens très bien, considèrent que lorsqu'elles décident de passer un accord de troc ou un accord contractuel, sans contrat écrit, bien entendu, avec leur voisin, pour la vente de bois destiné aux scieries, de bois de chauffage, de homards ou d'articles de ce genre, évitant ainsi de tomber dans les grosses pattes du gouvernement, c'est non seulement financièrement avantageux pour eux, mais c'est aussi en quelque sorte leur devoir parce qu'elles considèrent qu'elles permettent ainsi au marché de fonctionner sans intervention abusive du gouvernement.

Je pense qu'il y a ici un mélange des deux. Il y a bien entendu le genre de motivation que vous vous efforcez de mettre en relief, soit le désir de gagner de l'argent, mais je pense qu'il nous faut aussi reconnaître que de nombreuses personnes effectuent des transactions commerciales relativement simples en considérant qu'à partir du moment où l'on commence à appliquer des taxes ou des conditions à ces transactions commerciales, on est la cause de distortions qui nuisent aux relations entre individus et qui sont immorales.

En conséquence, je dois en quelque sorte protester contre l'espèce de raccourci que vous faites au sujet de la doctrine économique d'Adam Smith en la ramenant tout simplement à une question d'argent. Il y a dans cette doctrine l'hypothèse selon laquelle il existe un ordre providentiel dans lequel les gouvernements ne devraient pas intervenir. Bien entendu, les pires interventions que mentionne Adam Smith, et je vous demanderai de nous en parler, ce sont les textes de lois adoptées en matière commerciale, qui sont toujours, faisait-il remarquer, proposées par les marchands, désireux d'influencer les politiciens et de les amener à protéger leurs intérêts immédiats plutôt que de laisser libre cours aux forces du marché et faire en sorte que les gens passent les meilleurs contrats et obtiennent les prix correspondant naturellement aux articles qu'ils négocient.

Je vous demande d'appliquer ce type de raisonnement. Ce type de raisonnement peut-il être encore valable à la fin du XX[e] siècle ou sommes-nous tellement habitués aux intrusions de la part du gouvernement qu'on en vient à considérer que le marché naturel ne joue plus son rôle?

• (0430)

Le sénateur Gigantès: Je ne voudrais absolument pas mésestimer la grande aptitude des Écossais à trouver des justifications électorales pour enfreindre la loi.

Il faut dire aussi qu'il est ici question d'envahisseurs et d'occupants étrangers, et que les Écossais n'ont pas toujours aimé les Anglais d'un amour tendre. Les Anglais ont fait pendant cette occupation un certain nombre de choses qui justifient l'attitude des Écossais.

Je suis originaire d'un pays qui a eu une expérience semblable. Nous avons été occupés pendant très longtemps par les Turcs. Les Turcs ne considéraient pas que l'état de fonctionnaire est un état suffisamment noble. Ils jugeaient qu'il leur fallait être soit soldat, soit agriculteur.

Le sénateur De Bané: Ils ont probablement été à l'origine de la TPS.

Le sénateur Gigantès: Non, ils appliquaient une taxe par tête, ils vous coupaient littéralement la tête si vous ne payiez pas la taxe.

La Fonction publique de l'empire Turc était pratiquement composée de grecs. Parfois, lorsque je constate que les fonctionnaires grecs se comportent d'une manière qui fait des nôtres par comparaison des modèles de gentillesse, d'amabilité et de coopération, je leur dis: «s'il vous plait, l'occupation turque est terminée. Vous n'avez plus à saboter l'État comme vous le faisiez au temps des Turcs. Ne pourriez-vous pas être un peu plus raisonnables?»

L'habitude s'est perpétuée en Grèce. Il y a un village sur l'île de Céphalonie, dont je suis originaire, qui s'appelle Delenata. La gendarmerie grecque a fini par renoncer à obliger les habitants de ce village à payer une taxe sur le papier à cigarettes. Au départ, le village ne voulait pas payer de taxe sur les cigarettes, étant donné qu'ils roulaient leurs propres cigarettes. Le gouvernement a fini par se lasser et a imposé une taxe sur le papier à cigarettes, ce que les gens du village ont trouvé injuste. Toutefois les habitants du village de Delanata sont allés un peu plus loin et se sont mis à assassiner systématiquement tous les fonctionnaires du Revenu qui mettaient le pied dans le village.

Je pense que ce sont des actes du même type qui ont été commis en Écosse.

Je ne suis pas certain de pouvoir tracer une ligne de démarcation—et c'est peut-être un défaut de mon raisonnement—entre le fait de trouver une justification intellectuelle pour désobéir à une loi mauvaise et le fait de désobéir à une loi mauvaise pour gagner beaucoup d'argent. Les combattants grecs contre les turcs s'étaient donnés le nom de *kleftes*, qui signifie, «voleurs». Ils volaient les Turcs et considéraient ainsi agir noblement. Ils avaient idéalisé ce comportement parce qu'il leur fallait lutter contre une occupation étrangère terrible et contre des occupants qui avaient par surcroit une autre religion que la leur.

Mon aïeul a été le dernier pirate de la famille. Tous ses ancêtres avaient été pirates. Ils idéalisaient leurs activités, de sorte que lorsqu'ils partaient en mer pour arraisonner des navires marchands turcs, il s'agissait d'un acte de libéralisation nationale. Ils en retiraient de l'argent.

Je suis tout à fait disposé à reconnaître, puisque c'est Adam Smith qui le dit, que les Écossais ont une façon particulière de voir les choses. C'est bien le cas, en général?

Vous essayez de me faire admettre que cet excellent membre du clergé presbytérien enfreignait la loi et faisait de la contrebande pour nous donner une leçon de morale ou pour lutter pour une juste cause et non pour augmenter les richesses de sa famille. Peut-être que oui, peut-être que non. Je n'en sais rien.

Le sénateur Stewart: Sénateur Gigantès, c'est peut-être comme dans le cas des deux chevaux d'un attelage qui tirent dans la même direction. Qu'est-ce qui vous fait penser qu'un homme qui s'efforce de gagner plus d'argent pour faire vivre sa famille n'agit pas selon la loi de Dieu?

Pour en revenir à l'histoire de la doctrine du libre marché, qui est très différente, bien entendu, de ce que l'on appelle purement et simplement «la libre entreprise» qui signifie bien souvent «libre monopole», on part de l'hypothèse que si on laisse agir librement les forces naturelles du marché, c'est non seulement avantageux pour les individus concernés, mais en outre avantageux pour l'ensemble de la collectivité. Je pense que c'est là l'hypothèse qui sous-tend la création du GATT.

Je ne sais pas si l'on peut dire que l'unique motivation ou, si vous voulez, la principale motivation qui détermine une action en faveur d'un ordre économique plus efficace est le désir de gagner de l'argent. Il se peut très bien que la motivation soit en fait hautement charitable. Il se pourrait très bien que si l'on améliore l'ordre économique international, les effets en soient très bénéfiques pour les populations du tiers-monde. Bien entendu, il faudrait qu'on fasse sérieusement les choses et que l'on accepte les inconvénients de la suppression des barrières protectionnistes. Le résultat n'en serait pas moins très bénéfique pour les populations des pays du tiers-monde, qui sont en mesure de produire des articles de qualité comparable, mais à des prix inférieurs.

Je ne pense pas qu'on puisse dire, simplement parce qu'une chose est économiquement avantageuse, qu'elle n'a rien à voir avec des motifs plus charitables.

Laissez-moi revenir à la question que je vous ai posée à l'origine.

Le gouvernement se propose d'imposer une taxe sur les produits et services au Canada. J'ai évoqué le cas des gens qui ont cherché à éviter les droits de douane en considérant qu'ils allaient à l'encontre de la philosophie du libre marché. La question que je vous pose est la suivante: Peut-on concevoir qu'un nombre considérable de gens ayant, en raison de la nature de leur entreprise, la possibilité d'échapper à la taxe, considéreront qu'il n'est pas immoral—et même qu'il est presque de leur devoir moral—de chercher à y échapper parce qu'il s'agit-là d'une intrusion illégitime de la part du gouvernement dans l'ordre économique naturel? C'est la question que je vous pose.

Le sénateur Gigantès: C'est un point très intéressant. Nous avons eu ce genre de mouvements en Amérique du nord, des mouvements s'opposant de manière générale à l'impôt. Je ne sais pas si ceux qui en sont partisans le font par conviction intellectuelle ou pour déguiser sous des prétentions intellectuelles leur désir d'échapper à l'impôt. Je vous fais humblement remarquer que vous n'en savez certainement rien non plus.

Peut-être aurait-on dû demander à ceux qui ont répondu à l'enquête citée dans cet ouvrage: Quels sont vos motifs pour penser ainsi? Toutefois, cela n'a pas été fait.

• (0440)

En outre, la plupart des sondages qui traitent des motifs se révèlent très difficiles à mettre sur pied. La question est toujours d'une certaine façon une question tendancieuse, selon la personne. Je veux dire qu'une question particulière peut ne pas constituer une question tendancieuse pour une personne, mais peut l'être pour une autre. Les sondages sérieux ont tendance à éviter les questions de motivation. Nous avons donc devant nous un sondage mentionnant que 70 p. 100 des répondants pensent qu'il n'est pas amoral de payer un commercant en espèces ou de choisir volontairement de ne pas facturer la TPS. Soixante-cinq pour cent des répondants semblent juger acceptable d'accepter d'être payés en espèces pour un travail réalisé en vue d'éviter de verser la TPS ou l'impôt sur le revenu.

Le font-ils parce qu'ils souhaitent le système du libre-marché? Si c'est le cas, jusqu'où iront-ils? Ne paieront-ils pas d'impôts?

Même Adam Smith a dit quelque chose . . .

Le sénateur Stewart: . . . certains travaux publics.

Le sénateur Gigantès: Certains travaux publics. Et vous ne pouvez les réaliser sans impôts.

Eh bien, qui décide combien on doit en réaliser grâce aux impôts?

Le sénateur Stewart: Puisque nous parlons d'Adam Smith, puis-je vous poser une question: comme vous le dites, sénateur Gigantès, il est vrai qu'Adam Smith a dit que certaines fonctions devraient être assumées par le gouvernement. Il soulève ensuite la question de la façon dont le gouvernement peut obtenir des recettes afin de pouvoir payer pour ces services.

Dans sa discussion sur les impôts, si je me souviens bien, Smith condamne énergiquement les taxes imposées sur «les nécessités de la vie». Si j'ai bonne mémoire, il prétend qu'une taxe de ce genre a toujours un des deux effets suivants, et parfois les deux:

Tout d'abord, elle abaisse les conditions de vie de l'ouvrier pauvre, honnête et travailleur. Ou bien, elle a pour effet d'augmenter le prix du produit, ce qui a une incidence préjudiciable sur la consommation au sein du royaume et sur l'exportation des biens et des produits du royaume vers les marchés étrangers.

Par conséquent, il est en faveur d'une taxe à la consommation, mais ce doit être une lourde taxe sur les produits de luxe. Si je me souviens bien . . .

Le sénateur Gigantès: Le caviar.

Le sénateur Stewart: Il ne parle pas spécifiquement du caviar, mais je me disais l'autre soir que M. Smith saurait comment voter sur l'amendement visant à imposer une lourde taxe sur les grosses voitures qui consomment beaucoup d'essence et qui occupent beaucoup d'espace dans nos rues, etc. Il aurait très bien su comment voter, car cet amendement cadrait parfaitement avec sa théorie économique et avec son désir de supprimer la consommation voyante, qui bat évidemment en brèche toute pensée économique sérieuse.

Je vous pose la question suivante: en supposant, comme vous le dites, qu'il faut des recettes à l'État pour fournir certains services, ne devrions-nous pas adopter une saine attitude de laisser-faire à l'égard de ces questions? Ne devrions-nous pas commencer par imposer une taxe très élevée afin que les utilisateurs de ces produits de luxe, qui conduisent ces grosses voitures, aient l'avantage d'étaler devant tout le monde leur immense richesse, parce que chacun saura que la voiture ne coûte pas 50 000 $, mais peut-être 120 000 $? On peut prendre comme exemple moderne Singapour où il faut verser plusieurs milliers de dollars simplement pour obtenir le permis pour faire rouler une voiture. Par conséquent, la possession d'une automobile est devenue un symbole de prestige, si bien que les habitants se font une concurrence féroce pour se promener en voiture.

S'il faut imposer une taxe sur les biens de consommation et les services, ne faudrait-il pas que cette taxe soit d'abord imposée sur les biens de consommation de luxe à un très haut niveau, d'après la ligne de pensée d'Adam Smith, et ne s'agit-il pas en fait d'une intervention préjudiciable, comme le prétend M. Smith, d'imposer cette taxe sur les nécessités de la vie? Comme je l'ai mentionné, une taxe sur les nécessités de la vie abaisse les conditions du pauvre ouvrier travailleur ou autrement, en faisant augmenter les coûts de main-d'œuvre, augmente les prix des produits, ce qui doit avoir une incidence sur la balance commerciale.

Le sénateur Gigantès: Je crois que personne n'a étudié suffisamment les répercussions d'une lourde taxe sur les produits de luxe au Canada. À mon avis, c'est là un des sujets que devrait étudier le comité de M. Chrétien sur la fiscalité. Il est certain que les personnes qui peuvent s'offrir une voiture de 100 000 $ peuvent également payer 200 000 $. En général, on n'envisage même pas d'acheter une voiture à 100 000 $ à moins d'être très riche ou complètement fou. Les gens qui sont suffisamment fous pour acheter une voiture au-dessus de leurs moyens devraient en tirer une leçon; la banque leur donnera une bonne leçon après un certain temps. Mais les personnes qui ont beaucoup d'argent, comme certains de nos collègues qui conduisent une Jaguar, peuvent payer deux fois le prix pour ce genre de voiture sans même le savoir.

Le sénateur Stewart: C'est encore mieux. C'est une consommation plus voyante.

Le sénateur Gigantès: Tout cela dépend de leur génération. S'il s'agit de gens riches de première génération comme M. Mulroney, ils veulent se montrer et consommer de façon voyante. S'il s'agit de gens riches de troisième génération, alors ils ont appris à être un peu plus discrets à ce sujet et se promènent le dimanche avec des chapeaux cabossés et des chaussures éraflées.

Le sénateur Stewart: Vos paroles, sénateur, me rappellent une de mes expériences antérieures. Avez-vous déjà eu une expérience de ce genre?

J'assistais à une fête à White Plains dans l'État de New-York. Au nombre des invités, se trouvait M. Rockfeller. Nous regardions sa voiture qui était une vieille Cadillac plutôt miteuse. Quelqu'un a fait remarquer: «j'aurais pensé que M. Rockfeller avait une plus belle voiture». Le chauffeur a renversé la tête avec beaucoup de dignité et a répondu: «M. Rockfeller n'a pas besoin d'avoir une voiture voyante». Je me demande si vous avez déjà eu une expérience de ce genre?

Le sénateur Gigantès: C'est une situation courante en Grande-Bretagne. C'est presque une farce. Le dimanche, la classe bourgeoise britannique ne se rase pas et porte des vestes en tweed aux coudes troués.

Le sénateur Corbin: Comme certains sénateurs canadiens que je connais. Je ne me considère pas moi-même comme faisant partie de la bourgeoisie, mais je m'habille comme cela le dimanche pour me sentir à l'aise.

Le sénateur Gigantès: Vous vous habillez comme ça le dimanche? Maintenant que je suis installé à la campagne, je suis obligé de le faire.

À mon avis, ce ne serait pas une mauvaise idée d'étudier la production de recettes tirées de la consommation des produits de luxe. Cela mérite d'être étudié. Mais ce n'est pas la philosophie de l'actuel gouvernement qui ne pense qu'à taxer les nécessités de la vie et à exonérer les produits de luxe. Le caviar est exonéré. Vous savez, un pot de yogourt de quatre onces n'est pas exonéré, alors que le caviar l'est. Cependant, lorsque nous avons demandé un amendement visant à augmenter les taxes sur les voitures coûteuses et autres produits de luxe, vous avez voté contre.

● (0450)

Le sénateur Corbin: Pensez au pauvre pêcheur qui attrape l'esturgeon pour en extraire le caviar. Il n'est pas riche. On produit du caviar au Nouveau-Brunswick dans les parties basses de la rivière St-Jean. Vous ne le saviez peut-être pas. C'est un caviar d'excellent qualité.

Le sénateur Gigantès: Vraiment?

Le sénateur Corbin: Oui.

Le sénateur Gigantès: Où peut-on s'en procurer?

Le sénateur Corbin: Eh bien, je n'ai pas l'adresse ici, mais je connais des amis à Montréal qui font leur provision chaque année au Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Gigantès: Eh bien, vous me rendriez service si vous pouviez obtenir l'adresse. J'ai appris à aimer le caviar dans un camp de prisonniers en Corée. J'ai été prisonnier pendant 33 mois.

Un jour, dans les cabinets situés en plein air, nous avons vu un morceau de journal qui montrait un menton et une moustache très caractéristique avec un liséré noir autour de l'image. Nous nous sommes dit: «c'est la mort de Staline»! Nous étions habitués à manger du millet bouilli et à porter des guenilles. Trois semaines plus tard, un colonel est arrivé avec un bidon semblable à un bidon d'essence de quatre gallons impériaux remplis de caviar. C'est à ce moment-là que nous avons su que nous allions être libérés. Ils nous ont engraissés. Ce n'était pas une mauvaise idée de nous faire manger du caviar parce que nous étions affamés et que le caviar est plein de protéines et très facile à digérer. J'ai pris un goût au caviar à cette époque, mais je ne peux me permettre de satisfaire ce goût à l'heure actuelle. Vous me dites que le caviar du Nouveau-Brunswick est assez bon, et je suppose qu'il coûte moins cher que le caviar iranien.

Le sénateur Corbin: Il n'est pas bon marché, mais il est d'excellente qualité.

Le sénateur Gigantès: Je pourrais peut-être me permettre d'en acheter un petit pot environ tous les trois mois.

Le sénateur Corbin: Je vous parle d'un gros pot. Je vous trouverai l'adresse.

Le sénateur Gigantès: Trouvez-moi l'adresse. Vous arriverez peut-être à convaincre un riche conservateur du Nouveau-Brunswick de me faire cadeau d'un pot de caviar.

Le sénateur Corbin: Oh non, je ne crois pas qu'il connaisse même l'existence du caviar du Nouveau-Brunswick. Il faut être de Montréal pour savoir que l'on peut se procurer du caviar du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Gigantès: Nous, Québécois, nous reconnaissons une bonne chose lorsque nous la voyons. Nous n'avons pas été capables d'aller beaucoup plus loin que ce sondage qui démontre que 70 p. 100 de l'échantillon ne juge pas amoral de payer un commerçant en espèce ou de choisir volontairement de ne pas facturer la TPS, et que 65 p. 100 des répondants semblent juger acceptable de prendre de l'argent pour un travail effectué en vue de ne pas payer la TPS ou l'impôt sur le revenu.

> Dans un autre sondage concernant les personnes qui essaient de frauder le fisc, sur une échelle de 1 (jamais) à 10 (toujours), les Irlandais ont obtenu 3,35 comparativement à une moyenne de 2,64 pour les Européens; en outre, l'échantillon démontre que les jeunes sont plus à même d'adopter une attitude désinvolte à l'égard de l'évitement fiscal (avec un indice de 4,05 pour le groupe d'âge de 18 à 24 ans comparativement à 2,11 pour le groupe d'âge de plus de 75 ans).

Les personnes de plus de 75 ans ont plus que les jeunes peur de se frotter aux autorités.

[Le sénateur Corbin.]

> Même si la prévention de l'évitement fiscal au sein de la Communauté européenne demeure principalement la responsabilité des autorités nationales, la Communauté a émis deux directives du Conseil, l'une prévoyant une aide mutuelle pour l'échange de renseignements et l'autre une aide mutuelle pour le recouvrement de la TVA. L'augmentation des taux de TVA rend la taxe évidente et rend la fraude plus intéressante pour les commerçants et pour le public.

Au fait, dans d'autres parties de ce livre, on ne mentionne nulle part que la taxe à été introduite sans être augmentée par la suite. La machine fiscale est trop tentante.

Les formes d'évitement fiscal. À présent, avant que quiconque ne s'exclame que j'essaie d'enseigner aux gens la façon de frauder le fisc, permettez-moi de préciser que ce livre est à la disposition de tout le monde et que j'en cite des extraits.

> Les commerçants qui sont assujettis à la TPS, mais qui ne s'inscrivent pas.

Il s'agit d'une des formes d'évitement fiscal les plus courantes.

> Les commerçants sont dans l'obligation d'évaluer leur chiffre d'affaires (ou tout autre critère utilisé pour établir le seuil de la TPS . . .) et, s'ils se qualifient, ils doivent s'inscrire pour la TPS. Si les commerçants n'entrent pas au départ dans les limites de la TPS, la plupart des lois exigent qu'ils avertissent les autorités soit ex poste lorsque leurs ventes dépassent leur seuil, et même, dans certains cas, lorsqu'ils ont des motifs raisonnables de croire que leurs ventes dépasseront le seuil annuel au cours des douze prochains mois. Le problème de l'évitement fiscal naît lorsque les commerçants qui devraient s'inscrire ne le font pas.
>
> Cela signifie que même s'ils paient la TPS sur leurs achats, leurs ventes n'y sont pas assujetties. Par conséquent, la valeur ajoutée échappe à la TPS, et ils se trouvent dans une meilleure situation concurrentielle que ceux qui paient la taxe. Le gouvernement perd des recettes.
>
> Dans l'ensemble, il s'agit d'un problème mineur, car seuls les petits commerçants oublient de s'inscrire (peut-être pas uniquement les petits commerçants, notamment les commerçants «spéciaux» en Corée, comme le montrent les pénalités figurant au tableau 14-1) et que le montant des recettes en cause est relativement faible. Un autre problème peut-être plus grave est celui des commerçants qui échappent à la structure juridique approuvée, comme les books, les exploitants de salons de massage et les téléfilles. Comme le mentionne un document interne du gouvernement: «ces personnes pourraient également être assujetties à la taxe, mais ne s'inscriront vraisemblablement pas.»

Je me demande si vous avez déposé un projet de loi pour procéder à l'inscription des téléfilles et des books.

L'exagération des demandes de remboursement: Une autre forme de fraude.

> L'un des moyens les plus simples de frauder sur la TPS consiste à gonfler les demandes de déductions de la TPS versées aux stades antérieurs. En Hollande, on a estimé

que 44 p. 100 de toute la fraude concernant la TPS impliquaient des fausses demandes de remboursement de taxes versées à des stades antérieurs. La méthode la plus simple consiste à fabriquer de fausses factures pour des achats qui n'ont jamais eu lieu. Dans la réalité, des entreprises ont été créées uniquement pour inventer et imprimer de fausses factures en vue de les vendre aux personnes qui veulent frauder le fisc. Il est clair que la portée d'une telle fraude a des limites, car un nombre exagéré de fausses factures comprimerait les valeurs imposables au point où les autorités auraient des soupçons et où une vérification permettrait d'identifier dans tous les cas la facture frauduleuse.

Un mécanisme plus complexe, mais plus lucratif (et plus risqué) visant à demander de faux remboursements se présente lors de la création d'une nouvelle entreprise, car les autorités pourraient normalement s'attendre à ce que les déductions de TPS dépassent les montants assujettis à la TPS puisque l'on assiste à des achats importants de bien d'équipements et de matières premières. En général, les pouvoirs publics effectuent les remboursements rapidement afin de ne pas saigner à blanc les entreprises; cela peut signifier que, avant que le moment d'une vérification n'arrive, l'entreprise fait faillite et disparaît. Pour cette raison, entre autres, certains pays n'accordent pas de remboursements importants—surtout aux nouveaux commerçants—sans vérifier d'abord l'authenticité complexe des demandes de remboursement.

Voici un autre cas où les pouvoirs publics canadiens devront assumer des coûts élevés d'observation et de surveillance s'ils veulent éviter la fraude fiscale.

Les achats en espèces non enregistrés.

Les petits commerçants (et parfois même les gros) achètent des biens à un fournisseur primaire (non enregistré), par exemple un agriculteur, et parce que la transaction n'est pas enregistrée, l'acheteur pourra vendre les biens sans facturer la TPS, et il n'y aura aucune trace de la transaction. En général, il ne s'agit pas d'un problème grave, car la plupart des acheteurs voudront enregistrer la vente pour pouvoir réclamer la TPS comme crédit. Mais si la chaîne de production est courte, ce qui est souvent le cas . . . cela peut devenir une forme importante d'évitement fiscal . . .

Demandes de crédit pour des factures provenant de fournisseurs non enregistrés.

Le crédit pour la TPS payée sur les intrants ne peut être réclamé que lorsque l'achat est fait auprès d'un fournisseur enregistré. Un fournisseur non enregistré pourrait être un commerçant exonéré ou un petit commerçant, bénéficiant peut-être déjà d'un traitement spécial pour la TPS, ou il pourrait tout simplement s'agir d'un particulier. Les achats d'intrants peuvent être tout à fait valables, et il se peut que l'achat englobe réellement le paiement d'un prix incluant une TPS, qu'il est impossible de réclamer, car le fournisseur n'est pas enregistré. C'est bien dommage. Si le commerçant qui a acheté auprès du fournisseur non enregistré prétend que la facture d'achat comporte un numéro de TPS, ou crée un numéro de TPS imaginaire, les pouvoirs publics sont fraudés.

• (0500)

Les sommes en question ne seront sans doute pas très élevées, comme moins de fournisseurs seront inscrits. Quoi qu'il en soit, cette pratique est illégale.

Je poursuis:

Les notes de crédit sur les achats TPS comprise ne figurent pas expressement sur les rapports.

Voilà une autre façon d'y arriver.

Les demandes de crédit pour les fournitures taxables utilisées pour des activités exonérées: si une entreprise est exonérée à 100 p. 100, elle n'a droit à aucun crédit. Le problème se pose quand un commercant vend à la fois des produits et services taxables et exonérés. Il se révélerait peut-être très facile de transformer les achats d'intrants qui donnent droit à un crédit de TVA en ventes taxées pour que les articles ainsi produits et vendus deviennent des articles exonérés. Le problème c'est que de telles décisions peuvent parfois, en toute bonne foi, être très difficiles à prendre. La part de TVA sur les achats d'immobilisations et les achats d'équipement d'une entreprise devrait être répartie entre les ventes de produits exonérés (par exemple les aliments transformés) et de produits taxables; dans le cas cité, ceux chargés d'administrer la TVA décideront peut-être simplement d'accorder un crédit en fonction de la proportion des ventes de produits taxables par rapport aux produits exonérés. C'est beaucoup plus difficile quand les mêmes matières premières sont des intrants qui peuvent devenir et des produits taxables et des produits exonérés et certains commerçants décideront peut-être délibérément de réclamer un crédit de TVA plus élevé que celui auquel ils auraient droit réellement.

Les crédits demandés pour des achats ne donnant droit à aucun crédit: l'exemple le plus connu de ce type de fraude est le crédit fiscal réclamé pour une automobile utilisée à des fins commerciales, alors qu'elle est en réalité utilisée à des fins non commerciales et devrait être considérée comme non déductible.

[*Français*]

Le sénateur De Bané: Est-ce que mon collègue me permet de poser une question?

Le sénateur Gigantès: Oui, s'il vous plaît.

Le sénateur De Bané: La lecture de ces extraits et d'autres commentaires qui ont été écrits par des spécialistes nous portent à penser que cela va être extrêmement complexe, l'administration de cette loi. À voir le nombre de personnes qui sont engagées pour mettre en œuvre ce système, le fait que les gouvernements provinciaux sauf un, refusent de participer à la perception de cette taxe, et le fait qu'elle ne ressemble en rien à celle qui existe dans d'autres pays, amènent énormément de gens à dire que il va être extrêmement difficile d'avoir un système transparent où les contribuables et les hommes d'affaires et les entreprises vont pouvoir s'y retrouver.

Je sais que vous, cher collègue, vous avez étudié cette question d'une façon approfondie et nonobstant ces centaines de millions qui sont dépensées pour mettre en place cet «appareil» administratif, compte tenu des articles même de la loi des procédures qui sont prévus, compte tenu du fait que les

gouvernements provinciaux ne veulent pas y participer, compte tenu que c'est un système qui comporte plusieurs exemptions dont certaines que vous avez mentionnées, qui sont davantage reliées à des critères irrationnels, est-ce que vous pensez que le gouvernement qui voit tout son salut avec cette taxe de la TPS, va pouvoir retirer les bénéfices qu'il escompte au point de vue recettes fiscales.

Le sénateur Gigantès: Il y a un autre aspect. Si le gouvernement arrive à retirer les bénéfices immédiatement, en période de récession, il va aggraver la récession. Il aura moins de recettes. Il sera donc tenté, comme c'est arrivé dans d'autres pays, d'augmenter le taux de la taxe pour récupérer ces recettes, pour se renflouer. Des recettes supplémentaires vont de nouveau aggraver la situation économique. C'est ça une des mauvaises choses, qu'une taxe sur la consommation, avec une taxe progressive sur les revenus si vous voulez, qui ne va pas sur les nécessités, tient compte de la situation économique.

Si mon revenu baisse, je paie moins de taxe ce qui me permet de survivre et de respirer, mais si je suis forcé de payer des taxes sur les nécessités, sur des choses que je ne peux pas éviter comme disons le dentiste quand j'ai une rage de dents, et que, en même temps mes revenus sont en baisse à cause d'une récession économique, j'aurais moins d'argent pour faire remarcher mon entreprise. Cette une taxe régressive dans ce sens et elle fait du mal à l'économie. Toutes les taxes sur la consommation font ce mal à l'économie et le font quand les choses vont mal, et c'est quand les choses vont mal qu'il faut éviter d'imposer cette sorte de taxe. C'est une des raisons pour laquelle par exemple, moi j'ai appuyé l'amendement du sénateur Waters de remettre l'impôt pour un an parce que, même les économistes qui sont des partisans de Milton Freidman vous diraient que vous n'imposez pas une nouvelle taxe surtout sur la consommation quand l'économie va mal.

Alors, est-ce qu'ils vont rentrer dans leurs dépenses, le gouvernement? La réponse à cela dépend de ce que fait l'économie. Si vraiment ils vont garder le taux là où il est. Ce qui est arrivé dans les autres pays, c'est qu'ils ont augmenté le taux. Mais il y avait d'autres formes de taxe sur la consommation qu'ils auraient pu adopter et qui étaient moins onéreuses de perception. La taxe Néo-Zélandaise donne les mêmes rapports qu'avant. L'exemple qu'on donne toujours c'est que l'homme d'affaires Néo-Zélandais dit à la fin du trimestre: j'ai vendu pour 100 000 $, donc la taxe que je devrais là-dessus est 7 000, mais j'ai acheté du matériel pour 90 000 $ et la taxe déjà payée là-dessus à laquelle j'ai drois, vous devez me la rembourser, donc c'est 6 300 $. Donc je vous doit 700, voici le 700. Il n'y a aucune nouvelle comptabilité et il y a aucun nouveau niveau de surveillance de la part du gouvernement. C'est la même chose qu'avant.

Ils peuvent utiliser leurs ordinateurs et avoir une certaine idée s'il y a quelqu'un qui fraude systématiquement et faire les inspections qui se font généralement. Ils peuvent même faire du «cross-checking». Comment aviez-vous dit cela avant? Contrevérification, la double vérification entre les déclarations d'impôt sur le revenu d'un certain commerçant et de ce que dit ce commerçant au sujet du chiffre de ses affaires. On aurait pu accepter ce simple modèle. Mais non, on est allé chercher le plus difficile de tous, le plus compliqué, le plus aberrant du système britannique.

[Le sénateur De Bané.]

Je veux bien, il y a beaucoup de choses en Grande-Bretagne que j'aime beaucoup, mais ils ont la manie de compliquer les choses, par exemple, trouver une adresse à Londres, si vous ne la connaissez pas, c'est fou! Cumberland Square, Cumberland Close, Cumberland Street, Cumberland Avenue, Cumberland whatever, et puis il y a le numéro 1, suivi du numéro 17, ensuite c'est le numéro 32 et puis on retourne au numéro 2. Il faut vraiment connaître l'endroit pour pouvoir le trouver et leur système de taxe sur la consommation semble avoir cette grande complexité britannique.

• (0510)

[*Traduction*]

Revenons à l'étude menée par le Fonds monétaire international sur la taxe à la valeur ajoutée. Le crédit à la TPS acquittée sur les intrants ne peut être versé qu'au titre des achats effectués par un fournisseur inscrit. Il y a apparemment des gens qui font des achats chez des fournisseurs non inscrits et qui inventent des numéros de TPS en espérant ne pas se faire prendre, et la plupart réussissent.

Les notes de crédit relatives aux achats TPS comprise qui ne figurent pas expressément sur les feuilles ad hoc sont une autre façon . . .

Le sénateur Phillips: Est-ce que l'honorable sénateur pourrait parler un peu plus fort, s'il vous plaît? Nous avons du mal à l'entendre d'ici.

Le sénateur Gigantès: Est-ce que l'honorable sénateur Phillips porte un appareil auditif? Je crois qu'il devrait se donner la peine d'en porter un. Si le sien ne fonctionne pas, je peux lui prêter le mien. Il fonctionne très bien.

Je dois conserver ma voix. Rien dans le Règlement n'indique que je dois parler plus fort que je n'en ai envie.

Le sénateur Phillips: J'aurais mieux fait de me taire.

Le sénateur Gigantès: Je vous remercie. C'est ce que j'apprécie chez le sénateur Phillips. Il est foncièrement gentil et agréable à cotôyer. Il ne se chamaille jamais inutilement avec personne ici. Je suis sûr que ses nouveaux collègues vont bientôt comprendre pourquoi son comportement le rend populaire auprès de tous.

Sénateur Phillips, où est le sénateur Simard, maintenant que j'aurais besoin de lui?

Le sénateur Phillips: Il va arriver à sept heures.

Le sénateur Gigantès: À partir de ce moment-là, il n'y aura plus de problèmes.

Le sénateur Phillips: Il pourra vous tenir la main toute la journée.

[*Français*]

L'honorable Pierre De Bané: Vous avez dit que l'imposition de cette taxe, à un moment où nous sommes en pleine récession, c'est quelque chose de très dramatique. Permettez-moi de me faire l'avocat du diable pour vous dire ce que l'économiste Pierre Fortin disait récemment, et je le cite:

[*Traduction*]

> On pense généralement que l'économie réagira à l'introduction de la TPS de 7 p. 100 par une brève période de stagflation temporaire: c'est-à-dire que l'inflation et le chômage augmenteront pendant un certain temps. Il y

aura une augmentation unique d'environ 1,5 p. 100 des prix en général tels que mesurés, disons, par l'indice des prix à la consommation. En se fondant sur l'expérience, la plupart des analystes croient que l'élimination de la TVF et l'imposition de la TPS seront toutes les deux transmises entièrement aux consommateurs. Ils pensent aussi que l'augmentation des salaires en réaction à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation sera petite, s'il devait y en avoir une, et qu'en conséquence, la Banque du Canada laissera passer l'impact de cette augmentation des prix sans prendre de mesure pour resserrer le crédit davantage. Je me rallie d'amblée à ce consensus, qui signifie en d'autres termes que face à l'inflation que pourrait causer la TPS, il y a lieu d'être prudent, mais pas nécessairement pessimiste. Quant à l'effet de la TPS sur la production en 1991-1992, il est plus incertain. Les opinions dépendent du moment où l'on pense voir se produire l'impact négatif de la TPS sur la consommation par rapport à l'impact positif de cette taxe sur les exportations nettes et sur l'investissement. Selon le consensus, il y aurait une légère augmentation du PIB ainsi qu'une légère augmentation du taux de chômage global en 1991-1992.

[*Français*]

Et, ce qui me frappe, c'est qu'il dit que pour lui:

[*Traduction*]

... l'ensemble de mesures que l'on propose pour mettre la TPS en vigueur est tout à fait progressif: il permet de redistribuer le revenu des familles à revenu élevé et de celles dont le revenu se situe dans la tranche supérieure des revenus moyens aux familles à faible revenu ou à celles dont les revenus sont dans la tranche inférieure des revenus moyens. Deux raisons fondamentales expliquent qu'on en arrive à ce résultat. Premièrement, le crédit remboursable pour taxes de vente réduit considérablement le fardeau fiscal des familles à revenu modeste et des familles à faible revenu. Deuxièmement, le remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants, qui est une taxe sur les produits, par la TPS, qui s'appliquera et aux produits et aux services, augmente le fardeau fiscal relatif des familles à revenu élevé et de celles dont le revenu se situe dans la tranche supérieure des revenus moyens, parce que, toutes proportions gardées, les riches achètent plus de services et moins de produits que les pauvres. Malheureusement, c'est au niveau des familles constituées de deux adultes et d'enfants que les effets bénéfiques dus au caractère progressif de la TPS se feront le moins sentir. Incidemment, je désire vous faire remarquer que la décision de ne pas taxer les produits alimentaires de base ne rend pas la TPS plus progressive, mais a l'effet contraire. Le fait de taxer les produits alimentaires de base n'affecterait pas le revenu des familles pauvres parce que leurs dépenses accrues seraient compensées par leurs crédits remboursables pour taxes de vente. Mais les revenus des familles riches seraient réduits d'une somme équivalente à la taxe qu'ils paieraient. Ainsi, la TPS aurait été plus progressive plutôt que moins si l'on avait décidé d'imposer les produits alimentaires de base. À bien y réfléchir ...

[*Français*]

Mais là, après avoir dit pourquoi il est en faveur, évidemment, il se demande pourquoi tous les gens sont contre. Évidemment, il blâme la stratégie de communication du gouvernement disant qu'elle était très piètre. Ensuite, qu'il y a un travers dans tous les pays. Lorsqu'on parle de réforme fiscale, on discute toujours des coûts et non pas des bénéfices. Il pense que le gouvernement a sans doute mal jugé la situation mais que, d'après lui, c'est une taxe progressive, alors que vous avez bien démontré qu'il s'agit d'une taxe régressive, malgré les crédits qui sont donnés aux personnes à revenu modeste.

Évidemment une personne qui fait un achat de 2 000 $, déjà elle a dépensé 140 $, seulement pour acheter un objet. Alors c'est très clair, les crédits que les personnes à revenu modeste vont recevoir des gouvernements ne compenseront pas pour le fardeau qu'ils vont recevoir. Comme plusieurs l'ont démontré, les simulations du ministère des Finances, tout dépend de ce que l'on a voulu simuler.

Si on avait simulé un couple qui gagne 15 000 $ par année et qui cette année a été obligé de s'acheter un réfrigérateur, une cuisinière, une laveuse puis une sécheuse, en plus du reste, là on verrait bien que ce n'est pas le crédit qu'ils vont recevoir du gouvernement qui va compenser pour toutes les taxes qu'ils auront à payer.

Mais évidemment, si on simulé qu'au cours de l'année, il n'achète rien, hélas évidemment c'est beaucoup plus facile de dire que le crédit qu'on va leur verser va être amplement suffisant pour compenser le fardeau qu'ils ont eu. Mais, à tout événement, je serais très intéressé à avoir les commentaires de mon collègue.

Le sénateur Gigantès: D'abord, je crois que le professeur Fortin a écrit ce papier quand le gouvernement s'attendait encore à avoir ce qu'on appelle un «soft landing», c'est-à-dire une récession beaucoup plus douce qu'elle ne paraît. Et maintenant, à cause de la récession assez sauvage qui s'installe aux États-Unis, nous aurons de plus graves problèmes.

Il est très bien de dire que cela va améliorer les exportations et, avec un dollar à 86 cents, nos exportations étaient déjà dévastées. On ne peut pas regarder ces choses-là isolément. On me demandait avant qu'est-ce que j'aurais proposé? J'aurais proposé, moi, des taux d'intérêt égaux à ceux des États-Unis, donc 1 $ plus bas, ce qui aurait fait un bien beaucoup plus grand à nos exportations que ne peut le faire la TPS; voilà le premier argument.

L'autre argument, c'est que le professeur Fortin et la plupart des gens qui appuient la TPS, ne considèrent pas les coûts d'administration des petites compagnies. Je vous ai lu des études qui montrent qu'ils sont de 9,3 p. 100 du «turn-over», c'est-à-dire, que non seulement pour cela ils ne reçoivent aucune compensation ces petites compagnies. Alors, ce 9,3 p. 100, ils ne vont pas l'absorber. Ils vont le passer aux clients. Alors les clients, disons, vont recevoir 7 p. 100 de ristourne. Mais ils vont avoir à payer un 9,3 p. 100 des nouveaux coûts d'administration du dépanneur de différents magasins.

Et puis, considérez l'étudiant qui a un revenu de 7 000 $ par an. On lui dit qu'il a reçu le document qui dit qu'il va recevoir 67 $ tous les trimestres en ristourne sur son impôt. Donc, 240 $ par année. Prenez 7 p. 100 de son 7 000 $, c'est tout. Il dépense tout. Il achète de la nourriture, cet étudiant, qui vous

le savez est taxable. C'est-à-dire qu'il va prendre un sandwich qui est déjà prêt, il va prendre la petite «cannette» de yogourt qui est taxable. Donc sur 7 000 $, il va payer 490 $, il va recevoir une ristourne de 268 $.

Les chiffres sont là. Il y a tous ces problèmes que la TPS est censée résoudre mais qu'elle ne résoud pas. Alors là, je crois qu'on est arrivé à un certain moment où nous avons une nouvelle fournée de collègues. Je vais leur donner quelque chose de plus général, au lieu de donner des détails et puis je reviendrai aux détails.

Le sénateur De Bané: Est-ce que vous me permettez? J'aurais juste une question.

Le sénateur Gigantès: Allez-y, cher ami.

Le sénateur De Bané: M. Fortin se fait l'apologiste du concept même d'une taxe à la consommation. Comme j'ai la parole, je pense que mon collègue devrait s'asseoir.

Le sénateur Gigantès: Merci.

Le sénateur De Bané: Voyez-vous, il va même jusqu'à dire en faisant référence à une idée du prix Nobel d'économie, Maurice Halley, l'impôt sur le capital et la réforme monétaire en 1977, il se fait l'apologiste de l'idée suivante: d'abolir l'impôt personnel et l'impôt sur les profits des compagnies.

Donc, il propose, à la limite, l'idée suivante: d'abolir complètement l'impôt sur le revenu des particuliers et des compagnies et de la remplacer par une TPS beaucoup plus importante sur tous les produits de consommation et produits durables. Il dit:

● (0520)

[*Traduction*]

> Cela signifie qu'il faudrait remplacer le système d'imposition actuelle qui s'applique aux activités qui produisent de la richesse, tels travail, la production et l'épargne, par l'imposition d'activités qui consomment de la richesse.

[*Français*]

Donc, on abolit l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur les profits des entreprises et il propose une TPS de 25 pour cent. Il dit:

[*Traduction*]

> Nous pourrions ensuite maintenir la nature progressive de notre système fiscal en versant un crédit d'impôt universel (disons de 20 000 dollars à 30 000 dollars) qui serait fixé en fonction du revenu de base nécessaire pour subvenir aux besoins d'une famille. Il en résulterait un système d'imposition simple, sobre, équitable, rectiligne et compétitif en regard des systèmes que l'on applique ailleurs.

[*Français*]

Évidemment il dit:

[*Traduction*]

> Ce n'est qu'une possibilité parmi d'autres, mais c'en est une qui me plaît énormément et qui me semble réalisable. Sans doute devrons-nous traverser plusieurs étapes avant d'en arriver là. Mais ce qu'il nous faut dans l'immédiat, c'est une vision cohérente à long terme des objectifs que nous cherchons à atteindre par le biais de notre système fiscal dans cet environnement compétitif mondial où nous nous trouvons. C'est sans doute là la lacune la plus grave de la réforme fiscale actuelle: on ne nous a proposé aucune vision d'ensemble qui aurait pu nous servir de référence pour interpréter les divers éléments de cette réforme.

[Le sénateur Gigantès.]

[*Français*]

Je ne sais pas ce que mon honorable collègue pense de ces idées à tout le moins stimulantes.

Le sénateur Gigantès: Écoutez, il y a toujours eu parmi les économistes, en commençant avec Milton Friedman, une grande attraction pour quelque chose de simple. Alors, ce que propose M. Fortin, c'est quelque chose de simple et on donne des crédits d'impôt, c'est-à-dire un revenu minimum garanti. C'est tout à fait simple.

Si vous voulez, comme M. Parizeau l'a exprimé, il y a une certaine ligne au-dessus de laquelle les gens paient des impôts et au-dessous de laquelle ils reçoivent des subventions du gouvernement. Mais qu'est-ce que cela couvre? Est-ce que ça couvre les pensions de vieillesse? Est-ce que ça couvre l'assurance-chômage? Est-ce que ça couvre les compensations pour les accidents de travail?

Et j'ai essayé de faire cela. J'ai demandé au Service de recherche économique de la Bibliothèque du Parlement de regarder cela. Ce qu'on a trouvé, c'est qu'on n'aurait pas un système simple. Pour que ce soit simple, il faut que ce soit très injuste. C'est la vie. Si on prend la prémisse qu'il ne faut pas que le «social safety net» coûte plus qu'il ne coûte maintenant, et qu'on tâche de le faire par un système universel de revenu minimum garanti, les vieux à la retraite auraient soudainement moins de revenus qu'avant. On réduirait là-dedans.

On réduirait aussi les revenus de chômeurs qui ont contribué pendant de longues années, qui n'ont pas été chômeurs pendant de longues années et qui soudainement sont chômeurs. Et on leur réduirait leurs bénéfices! Le système n'avantagerait vraiment que les gens qui sont maintenant sur le bien-être social. Il n'aiderait pas beaucoup les «working pool».

Alors, les jeunes économistes de l'école Newton Friedman ont dû conclure que le système compliqué qu'on a maintenant est peut-être inévitable et que la complexité n'est pas nécessairement un défaut dans tous les cas. Et, c'est intellectuellement attrayant, c'est bien rangé, «it's neat», ce que propose Fortin et qui ressemble beaucoup à ce que proposait Calder il y a quelques années et ce que proposait Milton Friedman. Quelque chose de simple, cela coupe les coûts de l'administration.

Mais justement, on a trouvé dans cette étude que j'ai faite, que vous pouvez vous procurer en la demandant au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, que le coût de l'administration ne serait pas réduit parce qu'il y aurait tellement d'exceptions.

Ou alors, vous dites: «bien, on va commettre une injustice. On s'excuse, mesdames, messieurs, les vieux, on va vous réduire vos pensions de vieillesse pour que tout le monde ait la même chose, au-dessous d'un certain revenu». Si vous ne voulez pas le faire, d'ailleurs pourquoi «taper» sur les vieux, par exemple? Pourquoi dire à quelqu'un qui a payé ses contributions au fonds de l'assurance-chômage pendant 25 ans et qui soudainement tombe sur le chômage: «non, vous n'allez pas recevoir le maximum auquel vous avez droit, vous allez recevoir moins».

Cette personne pourrait aller en cour et dire: «écoutez, il y a une promesse et on est en train de la briser la promesse. Moi, j'ai payé». Alors, c'est très difficile de faire ce que propose le

professeur Fortin. Ce serait bien si on pouvait le faire mais malheureusement on ne le peut pas.

Ensuite, il y a une autre objection. Si on se met dans un système qui abolit l'imposition du revenu et qui impose seulement la consommation, à mon point de vue, on se prive d'une méthode pour combattre l'inflation que j'ai proposée ici. L'idée n'est pas de moi, elle vient de plusieurs économistes, mais dernièrement Robert R. Growner et Lester Perrault, dans un livre qu'ils ont écrit l'ont proposée.

Vous combattez l'inflation, disent-ils, pas en haussant les taux d'intérêt mais en disant qu'en période où la Banque du Canada ou la *Federal Bank* aux États-Unis considèrent vraiment inflationniste, la banque peut décréter toute augmentation de revenus irréguliers, de votre déclaration de l'année dernière, à votre déclaration de cette année, cela ne peut pas dépasser 5 pour cent. Si elle le dépasse, on vous prend le surplus, totalement. C'est une façon, il y a des gens qui vont dirent: mais c'est injuste, pourquoi? Mais c'est moins destructif que les hauts taux d'intérêt comme moyen de combattre l'inflation. Les hauts taux d'intérêt frappent la construction, frappent toutes ces compagnies qui travaillent avec un fond de roulement emprunté.

Ils vont à la banque—quelqu'un qui construit une maison pour moi emprunte des sous à la banque pour quelques jours pour payer les sous-contracteurs, acheter le matériel. Moi, je le paie à la fin du mois, mais entre-temps, lui il roule sur un emprunt. Vous augmentez les taux d'intérêt, vous le mettez en faillite. C'est une des raisons pour lesquelles il y a tellement de faillites. Combinez cela avec une récession et c'est l'hécatombe.

Alors comme nous avons une nouvelle fournée de gens en face, je serai forcé de faire cela plusieurs fois parce que je vais avoir de nouveaux groupes et je le remarque. Heureusement, le sénateur Castonguay reste là, très appliqué comme un petit garçon très sage à l'école élémentaire en train de faire son devoir.

• (0530)

[*Traduction*]

Permettez-moi de dire aux nouveaux arrivants que cet exposé, qui va durer longtemps, comporte un plan—je ne parle pas des nouveaux sénateurs, mais de la nouvelle équipe. Il s'agit d'un exposé général qui soulignera les erreurs relevées dans la politique des conservateurs en général. Par la suite, je lirai des extraits d'un ouvrage intitulé: *L'Illusion conservatrice*. Il s'agit évidemment d'une très vieille illusion.

Je commencerai par préciser ce qui ne va pas avec la TPS en particulier et je mentionnerai qu'elle est incroyablement compliquée. Les frais d'administration qui incombent aux commerçants, environ 9,3 p. 100, retomberont en fin de compte sur les consommateurs. Ils auront également une influence inflationniste, que la plupart des économistes cités par le gouvernement ont oubliée.

Il pourrait s'agir d'une taxe à la consommation beaucoup plus simple. Il est tout à fait possible de concevoir une taxe à la consommation destinée à remplacer la taxe de vente à la fabrication, sans pénaliser les exportateurs et sans la compliquer au point qu'elle va rendre les gens fous. Je vous ai déjà donné quelques exemples des complications.

Je vais vous présenter un résumé de la TPS et je reviendrai ensuite au point précis.

Dans le Livre blanc de juin 1987 sur la réforme de la taxe de vente, le gouvernement critiquait l'actuelle taxe de vente à la fabrication pour son assiette étroite, ses effets très différents sur les prix et sa complexité, entre autres problèmes. Le Livre blanc du gouvernement proposait également de remplacer l'actuelle taxe de vente fédérale par une taxe de vente multi-stades. Toutefois, il reconnaissait que les coûts d'observation pour l'application d'une taxe multi-stades dépend fortement de deux facteurs: L'étendue de la base fiscale et la structure d'imposition. La tâche serait plus complexe si la base était sélective ou si l'on appliquait des taux différents à des produits différents.

Pour ce qui est de l'équité, le Livre blanc du gouvernement mentionnait qu'un élément concernant le traitement des secteurs et des entreprises afin que la taxe ne confère pas un avantage ou un désavantage concurrentiel injustifié. Le traitement fiscal équitable des différents produits et des coûts d'observation bas figuraient parmi les objectifs déclarés du gouvernement dans l'élaboration d'une taxe de vente multi-stades. Il serait utile de comparer les résultats de cette réforme de la taxe de vente aux objectifs déclarés du gouvernement. Je n'ai pas énoncé les objectifs du gouvernement, c'est le gouvernement qui les a énoncés.

En vertu de la TPS, les produits alimentaires de base, les médicaments sur ordonnance et les appareils médicaux figurent parmi les fournitures dites exonérées. Cette distinction provoque une imposition différente pour des produits semblables et aboutit à des inégalités fiscales entre des produits concurrentiels. Par exemple, le gouvernement reconnaît cette situation dans son document technique d'août 1789:

> «Peu importe la façon dont les lignes de démarcation sont établies, la grande diversité des produits alimentaires rend pratiquement impossible l'élimination de toutes les anomalies auxquelles on peut penser».

Si j'avais écrit cela, je me serais inquiété de voir deux fois le mot «possible» figurer dans le texte anglais. C'est très mauvais sur le plan euphonique, mais qu'y faire? C'est un gouvernement.

• (0540)

La véracité de cette déclaration a été corroborée par des témoignages entendus par le troisième comité des banques. Le comité a entendu que le yaourt serait imposable lorsqu'il était acheté en portion individuelle. C'est bien là l'une des aberrations. Cependant, il sera détaxé lorsqu'il sera emballé pour être vendu en multiples de portions individuelles. Ainsi, si vous achetez deux yaourts, ils ne seront pas taxés; si vous en achetez un, il le sera. Selon le Conseil national de l'industrie laitière du Canada, les Canadiens achètent surtout des yaourts en portions individuelles et non multiples. Il est difficile de comprendre pourquoi des produits alimentaires de base, comme le yaourt, seraient taxables. La crème glacée, les glaces, le sorbet, le yaourt glacé ou la crème-dessert (pudding) glacée seraient également taxés lorsqu'ils sont vendus en portions individuelles, mais pas lorsqu'ils sont emballés en portions multiples.

L'autre exemple concerne les biscuits et autres produits de boulangerie-pâtisserie sucrés, qui sont taxés lorsqu'ils sont vendus dans des emballages de moins de six, mais qui ne le

sont pas lorsqu'ils sont vendus dans des emballages de plus de cinq.

Écoutez bien la phrase qui suit. Elle est tirée des règlement gouvernementaux:

> Les biscuits et autres produits de boulangerie-pâtisserie sucrés sont taxés lorsqu'ils sont vendus dans des emballages de moins de six, mais ne le sont pas lorsqu'ils sont vendus dans des emballages de plus de cinq. Par la même occasion, les confiseries à base de chocolat, comme les tablettes de chocolat, sont imposables au titre de la TPS, quel que soit le nombre de tablettes contenues dans l'emballage. Comme nous l'avons entendu lors des témoignages, la différence d'imposition des biscuits et des confiseries est injuste, étant donné que ces produits sont en concurrence directe et que leurs ingrédients et leur teneur nutritionnelle sont semblables.

L'Association canadienne de boissons gazeuses a porté une autre inégalité à l'attention des membres du comité. Elle a fait remarquer que les boissons gazeuses seraient taxées en vertu de la TPS, mais que le thé glacé, l'eau minérale aromatisée et le café ne le seraient pas. Est-ce que quelqu'un peut m'expliquer pourquoi? L'Association canadienne de boissons gazeuses est d'avis qu'il est discriminatoire d'imposer de façon différente des produits semblables qui sont en concurrence. Et c'est bien le cas.

En outre, les aliments vendus par des établissements de commandes à emporter seraient taxés. Cela inclut les aliments consommés par la plupart des étudiants des universités et des CEGEP. Pourtant, les épiceries vendent des aliments préparés qui sont en tout point identiques, si ce n'est qu'il faut les faire chauffer. Par exemple, la pizza congelée achetée dans une épicerie serait détaxée, mais elle serait taxée lorsqu'elle est livrée par Pizza Pizza. Cette décision doit avoir un rapport avec la température. Le maïs soufflé est taxé lorsqu'il est chaud, mais il ne l'est pas lorsqu'il est froid. La pizza est taxée lorsqu'elle est chaude, mais ne l'est pas lorsqu'elle est froide. Il doit y avoir une préférence pour les aliments froids. C'est étrange.

Comment trouver juste que le caviar vendu dans une épicerie fine soit exonéré de la TPS, alors qu'un hambourgeois . . .

Le sénateur Corbin: Le caviar.

Le sénateur Gigantès: Le caviar est tiré de l'esturgeon, qui n'a pas encore frayé. Cet esturgeon est un poisson très fin.

Si vous achetez un hambourgeois chez McDonald, vous payez 7 p. 100.

En outre, les entreprises qualifiées «d'établissements de restauration», seraient imposées pour la vente de tous les aliments et boissons, à l'exception des aliments vendus sous une forme impropre à la consommation immédiate; ou à l'exception des produits de boulangerie-pâtisserie sucrés contenus dans un emballage comportant plus de cinq articles.

La compagnie Quaker Oats Company est en désaccord avec la taxation des produits de granola. Telle qu'elle est proposée, la TPS ne s'appliquerait pas aux produits de granola qui sont vendus principalement comme une céréale de petit déjeuner. La taxe s'appliquerait aux tablettes de granola, même si elles sont vendues dans un emballage comportant plus de cinq articles. Quelqu'un peut-il m'expliquer cela? Les témoins du gouvernement en ont été incapables. Nous leur avons posé la question, mais ils ne savaient pas.

Il semblerait logique que si les biscuits ne sont pas imposés dans des paquets comportant plus de cinq articles, les tablettes de granola devraient bénéficier du même traitement. Après tout, on peut affirmer que le contenu d'une tablette de granola répond mieux que les biscuits à la description nutritionnelle des produits alimentaires de base. Pourtant, les tablettes de granola vendues dans des emballages de cinq produits ou plus sont taxées. Les biscuits vendus dans des paquets de cinq ou plus ne sont pas taxés.

Par ailleurs, les tablettes de granola entrent en concurrence directe avec les biscuits, qui ne seront pas taxés s'ils sont vendus dans des emballages en comportant plus de cinq.

En ce qui concerne diverses grignotines, la TPS s'appliquerait à la vente des noix et graines salées, mais pas des noix ou graines non salées vendues pour la consommation humaine. Cela vise-t-il à décourager la consommation de sel? J'ai posé cette question. On m'a répondu qu'on ne savait pas pourquoi cela était fait ainsi. Ces produits seraient taxables s'ils ne sont pas vendus pour la consommation humaine (par exemple, les graines pour les oiseaux). On ne précise pas dans les règlements si les noix salées données à des oiseaux seraient également taxables.

Pour compliquer encore davantage le système, les mélanges de grignotines contenant des céréales, des noix, des graines, des fruits séchés ou autres produits comestibles seraient taxés, sauf s'ils sont vendus sous forme de céréales pour le petit déjeuner.

Le manque de logique de cette situation en est la mauvaise caractéristique. Une loi fiscale ne devrait pas être absurde au point que les gens ne comprennent pas pourquoi elle l'est. Elle ne devrait pas être libellée de façon que l'on puisse l'enfreindre par inadvertance.

La TPS opérerait une discrimination injuste à l'égard de certains types de services de santé et à l'égard de certains types de prestataires de services de santé. Par exemple, les établissements sont traités différemment selon leur propriété ou leur financement. Les établissements du secteur privé, comme les hôpitaux de soins chroniques et les foyers municipaux pour personnes âgées seraient exonérés de la TPS et auraient droit à un remboursement de 83 p. 100 de la taxe payée sur leurs achats. Les autres foyers de soins infirmiers à but non lucratif seraient exonérés de la TPS, mais n'obtiendraient qu'un remboursement de 50 p. 100 de la taxe payée sur les services. Les foyers de soins infirmiers à but lucratif seraient également exonérés pour leurs fournitures, mais ne pourraient obtenir aucun remboursement sur la taxe payée sur leurs achats.

Est-ce que l'un des sénateurs de l'opposition peut m'expliquer cela? Je pourrais peut-être vous passer le document, et quelqu'un qui était récemment fonctionnaire et qui avait des contacts avec les individus étranges travaillant aux Finances pourrait peut-être m'expliquer. Sénateur Kinsella, seriez-vous volontaire pour répondre à cette question? Pour m'expliquer les Finances?

● (0550)

Les services de santé dispensés par l'un des praticiens reconnus dans le projet de loi C-62 seront exonérés de la TPS. La liste des services de santé rendus par les praticiens reconnus

englobe les services rendus par un médecin, les services rendus par un infirmier ou une infirmière, les services rendus par un dentiste, les services d'optométrie, les services de chiropractie, les services de physiothérapie, les services de chiropodie, les services de podiatrie, les services d'ostéopathie, les services d'audiologie, les services d'orthophonie, les services d'ergothérapie, les services de psychologie et les services d'hygiéniste dentaire.

Toutefois, le Comité sénatorial des banques a appris que les services d'un certain nombre d'autres praticiens seraient imposables en vertu de la TPS. Cette liste englobe les psychothérapeutes psychoanalytiques pour enfants. Pourquoi un thérapeute pour enfants devrait-ii être taxé, et un audiologue rendant son service à un enfant ne le serait-il pas?

Le sénateur Frith: Sénateur Gigantès, puis-je vous demander si vous pourriez faire la distinction, pendant que vous énumérez ces services taxables et non taxables, la différence entre ce que l'on appelle une taxe sur les intrants et une taxe imposée au client ou au patient. Je pense qu'il s'agit d'une distinction que beaucoup ont trouvée difficile à comprendre au cours des audiences. En raison de l'étude que le sénateur Gigantès a réalisée, il serait peut-être capable de nous aider à clarifier ce point en l'illustrant par des exemples individuels.

Je parle actuellement de services plutôt que de produits. Je crois comprendre que les intrants sont taxables sur certains services. Par exemple, les services qu'un médecin reçoit et qui font partie de ses frais d'exploitation sont assujettis à la taxe, mais cette taxe n'est pas répercutée sur le patient. Autrement dit, le service lui-même n'est pas taxable. Je me trompe peut-être à ce sujet; c'est pourquoi je pose la question. Le sénateur Gigantès ne peut peut-être pas répondre à cette question.

Comme je le comprends, il existe des services rendus au médecin—il faut faire la distinction entre l'expression «au médecin» et «par le médecin»—qui sont taxables. Par conséquent, ses coûts d'opération sont taxables dans presque tous les articles. La facture réelle qu'il transmet au patient ne comporte aucune taxe.

Cela ne signifie évidemment pas que le client ne finit pas par payer la taxe. Un médecin doit ajuster ses honoraires en conséquence afin de tenir compte de l'augmentation de ses frais.

Je me demande si cette distinction est pertinente, à l'heure actuelle, dans le cadre des renseignements que nous fournit le sénateur Gigantès.

Le sénateur Gigantès: Merci, monsieur le sénateur. Elle est pertinente par le fait que si vos intrants sont taxables, et que vos extrants ne le sont pas, vous ne pouvez réclamer un remboursement de taxe. Comme vous l'avez souligné, il est évident que les honoraires devront augmenter pour couvrir cela. En effet, le praticien ou quiconque rend un service qui n'impose pas la taxe de 7 p. 100, mais qui a été taxé sur tout le matériel et fournitures qu'il utilise ne sera pas en mesure de récupérer la taxe. En supposant qu'il dépense 10 000 $ pour les fournitures comme les petits bâtonnets nécessaires pour appuyer sur la langue, les serviettes en papier ou autres, avec la taxe de 7 p. 100 cela fait un montant supplémentaire de 700 $. Il ne peut récupérer ces 700 $; il augmentera donc ses honoraires.

Cela signifie que l'expression «non taxable» est un mythe. On ne peut s'attendre à ce que le praticien absorbe ce coût. Il le répercutera en augmentant le montant de ses honoraires. Au lieu de récupérer la taxe sur les intrants auprès du gouvernement, il la récupérera auprès de son client.

Par conséquent, ces services non taxables constituent un mythe. Ou pour utiliser un mot que mes collègues de l'opposition ont utilisé à propos de mon texte français, une fraude. Cela vous satisfait-il?

Le sénateur Frith: C'est très utile. Je vous remercie.

Le sénateur Gigantès: Merci. N'enlevez pas vos chaussures, car vous aurez beaucoup de mal à les remettre.

Le sénateur Frith: Non. Je noue simplement les lacets.

Le sénateur Gigantès: Nous avons un problème de taxation équitable des produits de santé. Dans le cadre de la TPS, les médicaments d'ordonnance sont exonérés, tandis que les médicaments en vente libre sont taxables. Certains médicaments comme l'acide acétylsalicylique, autrement appelés aspirine, peuvent être obtenus en vente libre ou sur ordonnance. Malgré la TPS, les médicaments obtenus en vente libre devraient avoir un prix inférieur parce qu'il n'y a pas d'honoraire de préparation. Toutefois, étant donné que les médicaments d'ordonnance sont souvent subventionnés par un régime privé ou public d'assurance-médicaments, l'application de la TPS aux médicaments en vente libre incitera davantage les patients à obtenir des médicaments avec une ordonnance.

On se plaint que les gens vont chez le médecin lorsqu'ils n'en n'ont pas besoin. Par conséquent, le coût de l'assurance-maladie grimpe. Nous avons devant nous une mesure qui va encourager un plus grand nombre de gens à recourir à l'assurance-maladie. Une personne qui souffre modérément d'arthrite et qui jusqu'à présent achetait de l'aspirine en vente libre se verra soudain dire que l'aspirine est exonérée de taxe si elle est obtenue sur ordonnance.

Vous allez me rendre fou avec ces sonneries; s'agit-il d'un réveil ou de votre téléphone cellulaire, sénateur?

Le sénateur Corbin: C'est mon réveil. Je pensais pouvoir dormir ce soir, mais vous m'avez tenu éveillé.

Le sénateur Gigantès: Avec cette taxe, nous allons encourager un recours plus fréquent aux services de médecin. Par conséquent, cela fera augmenter le coût de l'assurance-maladie. On pourrait prétendre que cela fera augmenter le coût de l'assurance-maladie d'un montant supérieur aux recettes que le gouvernement tirera de la taxation de ces produits de santé. Par conséquent, le gouvernement y perd.

À l'application inégale de la TPS on verra également des clignotants des prix différents au marché selon les moyens utilisés pour la prévention des naissances. En vertu du projet de loi C-62, les pilules anticonceptionnelles sont détaxées, c'est-à-dire exonérées de taxe. Étant donné que les avortements et les vasectomies sont réalisés sur ordonnance, ils sont exonérés. Cela signifie qu'il pourrait demeurer un certain montant de taxe étant donné qu'il n'y aura pas de crédit de taxe sur les intrants. Le prix sera répercuté au consommateur, si l'on peut dire, comme je vous l'ai expliqué précédemment.

Les condoms seront entièrement taxables. À une époque où tout le monde au pays a peur du Sida, où on nous montre des publicités pour utiliser les condoms et où des personnes con-

nues enseignent à nos enfants dans les écoles comment se servir des condoms, quelqu'un pourrait-il m'expliquer pourquoi on les taxe? On veut que les gens les utilisent, mais on les taxe. Préférons-nous les vasectomies aux condoms? Une vasectomie ne fait rien pour la prévention du Sida.

Une taxation équitable en matière d'éducation: le projet de loi C-62 exonérerait les cours crédités en vue d'obtenir un diplôme, un certificat ou un cours en français ou en anglais, ou en formation professionnelle. Il taxerait les autres cours non crédités. Par conséquent, les frais de scolarité versés pour la formation dans d'autres langues que l'anglais ou le français seraient taxables. Nous vivons dans une économie ouverte. Nous voulons faire des échanges commerciaux avec le monde entier et nous souhaitons être concurrentiels à l'étranger. Nous voulons envoyer des Canadiens dans d'autres pays pour qu'ils travaillent pour des compagnies canadiennes qui font la promotion de produits canadiens. Nous allons taxer l'apprentissage de ces autres langues.

● (0600)

Il me semble cependant qu'il nous faudrait au moins faire exception pour le japonais, l'allemand, l'espagnol, le russe—et certaines langues de l'Europe de l'Est. Il s'agit de nouveaux marchés importants qui sont en train de s'ouvrir. Or, le gouvernement va taxer l'apprentissage de ces langues, qui nous aideraient à pénétrer sur ces marchés.

Des représentants de plusieurs groupes ont dit au comité que la taxation des cours non crédités n'était pas acceptable. L'Association albertaine pour l'éducation permanente (*Alberta Association for Continuing Education*) a indiqué que les cours de langue non crédités ne sont plus offerts comme simple passe-temps, mais doivent répondre à des objectifs liés à l'emploi et aux plans de carrière, en vue du développement personnel, familial et communautaire. La Fédération canadienne des étudiants a déclaré que l'éducation était intrinsèquement bénéfique à la société, que les cours soient crédités ou non.

L'autre élément est le coût d'observation dont j'ai déjà parlé. Le coût d'observation s'appliquant à la taxe sur la valeur ajoutée, la TPS: les fournisseurs de produits et services exonérés ou non doivent répartir leurs intrants pour pouvoir bénéficier des crédits de taxe sur intrants pour les achats servant à produire des fournitures taxables. Si vous vendez des pilules anticonceptionnelles et un préservatif à la même caisse, étant donné que vous avez acheté cette caisse enregistreuse, vous avez droit à un crédit de taxe parqu'il s'agit d'un intrant. Mais vous n'avez droit à un crédit de taxe que pour les articles taxables que vous enregistrez à votre caisse. Vous ne pouvez exiger un intrant, un remboursement de taxe, pour tout l'argent que vous mettez dans votre caisse pour les préservatifs, mais vous le pouvez pour les comprimés. Imaginez un peu la comptabilité que cela représente. Chaque article doit être inscrit. C'est pourquoi le coût d'observation pour les petites entreprises est de 9,3 p. 100 du chiffre d'affaires. Il semble aberrant de devoir faire ainsi, mais c'est ce qu'exige la taxe, et cela ne vaut pas uniquement pour les pharmacies. Il y aura des problèmes semblables pour les fournisseurs des institutions financières, des établissements d'enseignement, des œuvres de bienfaisance et des organisations sans but lucratif. Imaginez que vous ayez un établissement d'enseignement où l'on enseigne le français et l'anglais, mais aussi l'italien. L'italien est taxable, et l'établissement peut réclamer un crédit sur intrants ou une part de la taxe sur intrants qu'il a payée pour les cours d'italien. Mais pas pour les cours de français et d'anglais. Et ainsi de suite. C'est de la folie.

Les œuvres de bienfaisance ont le même problème. Les propriétaires aussi. Le système néo-zélandais qui comporte peu d'exonérations devrait plaire particulièrement aux petites entreprises en raison du coût relativement faible d'observation. Selon des études anglaises, comme je vous l'ai déjà dit, il s'avère que le coût d'observation de la TPS est, en pourcentage des ventes, environ 40 fois plus élevé pour une petite entreprise que pour une grosse entreprise. L'un des thèmes que je soulignais plus tôt était qu'il s'agit d'une taxe qui facilite les choses pour les grosses entreprises et qui les complique pour toutes les autres personnes.

Dans un livre à paraître, le professeur John Quailey et Deborah Fretts indiquent que si l'on peut difficilement appeler la TPS une proposition radicale, étant donné que de nombreux autres pays ont déjà adopté une technique de justification du crédit, des taxes sur la valeur ajoutée, la forme de TPS que le Canada se propose d'appliquer est singulièrement complexe si on la juge selon les normes internationales.

Pourquoi devoir choisir quelque chose de singulièrement complexe? Il existe des systèmes plus simples; pourtant nous choisissons celui qui est le plus difficile à amender. Son assiette est aussi relativement étroite, et si l'expérience européenne doit servir à quelque chose, on pourrait aller au-devant de complications supplémentaires, dont l'augmentation du taux de la taxe et les taux multiples. Le titre du livre est: *The Economics of the GST*, et il va être publié par l'Association canadienne d'études fiscales.

La première proposition que semblait préférer le gouvernement était une taxe sur les opérations commerciales, ou TOC, imposée à un taux unique sur une assiette de taxation générale. Si le gouvernement désirait une telle taxe à la consommation, il aurait dû avoir le courage de ses convictions et choisir cette TOC. C'était simple. Un seul taux, une chose unique, une seule déclaration. Pas de problèmes. En vertu de la TOC, la taxe à payer par une entreprise se calcule en soustrayant le total des achats du total des ventes et en appliquant la TOC directement au résultat obtenu. Étant donné que les entreprises inscrivent la totalité de leurs achats et de leurs ventes, cela n'aurait pas entraîné de frais administratifs supplémentaires. On aurait pu se servir des mêmes livres comptables. John Bulloch, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, dit que la TOC, pourrait très bien fonctionner avec un système double de taxation fédéral et provincial parce qu'il ne peut pas y avoir d'exonération et que le calcul de la taxe se fonde sur les livres existants des opérations commerciales enregistrées et non sur les factures. M. Bulloch a déclaré au Comité sénatorial des banques: «Si vous voulez des exonérations et l'invalidité, c'est possible avec une seule taxe comme en Angleterre. C'est possible de l'avoir au Canada si les taxes sont harmonisées. Il n'est pas possible d'avoir ce qu'on nous propose maintenant comme une taxe à deux niveaux. Il n'est pas possible d'harmoniser le système. Il va falloir recommencer à zéro. Cela ne fonctionnera pas. Ce sera la confusion totale dans le pays.»

Sénateur Kinsella, c'est une raison de plus pour me faire revenir à l'un de mes sujets favoris. C'est le premier ministre qui a dit que tout ce qu'il lui restait à faire, c'était de se faire élire, et que nous entrerions dans une ère d'harmonie complète, et écœurante, fédérale-provinciale, qu'elle nous couvrirait comme une nappe de brouillard, de brouillard sentimental. Que ce ne serait qu'embrassades partout et que les premiers ministres ne feraient pas de difficultés nulle part. L'harmonie totale, sans problèmes. Et il ne parvient même pas à les convaincre d'harmoniser le système de taxation.

C'est aussi pour cela que je me suis lancé à nouveau sur les effets dévastateurs que le premier ministre a eus sur notre pays.

• (0610)

Le sénateur Kenny: Le sénateur Gigantès me permettra-t-il une question?

Le sénateur Gigantès: Certainement.

Le sénateur Kenny: Il parlait d'harmoniser le système de taxation entre les provinces. Pendant qu'il y est, j'aimerais savoir s'il pourrait nous dire quelques mots des pressions qui ont été exercées sur les gouvernements provinciaux et qui les ont obligés soit à augmenter leurs taxes, soit à réduire les services, soit à recourir à des déficits plus importants.

> La TPS proposée représente une tentative de la part du gouvernement fédéral pour faire assumer son problème de déficit par les gouvernements provinciaux. Tous les premiers ministres provinciaux se sont individuellement opposés à la TPS. Selon une étude du Conference Board du Canada commandée par les gouvernements provinciaux, on indique qu'au cours des trois premières années de son application, la TPS réduirait les recettes fiscales provinciales de 6,3 milliards de dollars. Les provinces auraient alors trois solutions possibles: compenser cette diminution des recettes en infligeant de leur côté une augmentation supplémentaire de la taxe, avoir un plus gros déficit (ou un excédent plus petit),

si elles ont la chance d'avoir un excédent.

> Les Canadiens devraient alors assumer le double fardeau d'une taxe provinciale plus élevée venant s'ajouter à la TPS fédérale. On donnait dans un rapport préparé par les provinces sur les effets fiscaux de la TPS un résumé des répercussions qu'elle aurait sur les provinces.

Je vous citerai ici brièvement un rapport des gouvernements provinciaux sur les répercussions fiscales de la TPS:

> En plus de constituer une menace inutile pour la situation économique à court terme, la TPS fédérale compromettrait gravement la situation financière des provinces rendue déjà difficile en raison de la politique de retrait financier progressif du gouvernement fédéral dans le domaine de la santé, de l'enseignement postsecondaire et du développement économique régional. Les répercussions économiques de la TPS pourraient donc être pires si les gouvernements provinciaux devaient adopter des mesures pour rétablir leur propre situation fiscale.
>
> Si la TPS entre en vigueur en 1991—nous espérons que ce ne sera pas le cas, mais si jamais elle l'était—les consommateurs auraient à payer les taux combinés de taxe de vente fédérale et provinciale, qui vont de 7 p. 100 en Alberta, où il n'y a pour l'instant pas de taxe de vente provinciale, à 19 p. 100 à Terre-Neuve, où les consommateurs devraient payer 12 p. 100 de taxe sur les ventes de détail en plus de 7 p. 100 pour la TPS fédérale.
>
> Qui plus est, les consommateurs risquent de se voir imposer des taxes de ventes plus élevées si les gouvernements provinciaux sont contraints d'augmenter leur taux de taxe pour compenser la diminution des recettes. En fait, les gouvernements provinciaux ont déjà indiqué que la TPS ne leur donnerait pas d'autre choix que d'augmenter les taxes provinciales.

Le sénateur Gigantès: J'aimerais demander au sénateur Kenny s'il y a un passage dans ce document intéressant, dont il nous a lu un extrait, où l'on explique pourquoi la TPS réduira les recettes provinciales? Y a-t-il un tel passage?

Le sénateur Kenny: Je puis essayer d'en trouver un. J'en arrivais, monsieur, à une déclaration de l'honorable Huber Kitchen, ministre des Finances de Terre-Neuve. Il dit qu'il sera sans doute contraint d'augmenter sa taxe de vente provinciale et de la faire passer de 12 à 15 p. 100 ou davantage si la TPS n'est pas retirée. S'il n'opte pas pour cette solution, il lui faudra augmenter le taux provincial d'impôt sur le revenu, qui est actuellement de 62 p. 100 du taux fédéral, et le faire passer à 75 ou 80 p. 100.

Sachant que la coopération des provinces est essentielle à toute réforme réussie du système de taxe de vente, les membres du Comité des finances ont été révoltés d'apprendre que le gouvernement fédéral n'avait jamais négocié avec les provinces une proposition précise de taxe de vente. On n'a jamais demandé aux gouvernements provinciaux s'ils voulaient participer à un système de taxe de vente unifié avant que le gouvernement fédéral ne rompe les négociations en avril 1989.

John Bullock a déclaré récemment:

> On nous a dit, et nous avons cru le gouvernement, qu'il y aurait deux années de négociations. Nous venons seulement de découvrir après avoir voyagé dans tout le Canada et parlé à tous ceux qui se sont présentés à nos audiences que rien n'était sur la table; que la plupart des rencontres avaient été d'ordre technique, tandis que les délégués fédéraux apprenaient qu'on allait appliquer une taxe sur les ventes de détail. Il n'y a pas eu de négociations.

Il dit encore que la hâte du gouvernement à respecter le délai qu'il s'est lui-même imposé, c'est-à-dire de mettre en place la TPS d'ici 1991, avait rendu la proposition de TPS très défectueuse à plusieurs égards. M. Bullock estime que si le gouvernement fédéral envisageait sérieusement un système unifié, il n'aurait pas dû faire toutes les erreurs stupides qu'il a faites.

> Le fait que le gouvernement fédéral ne s'est pas assuré la coopération provinciale voue la TPS à l'échec. Ce sont tous les Canadiens qui seront les perdants.

Je tenais à porter ces problèmes à l'attention du sénateur Gigantès, car ils semblent liés à ce qu'il était en train de nous dire. J'aimerais savoir s'il a des remarques à faire à leur sujet. Je n'ai pas vraiment la réponse à sa question, du moins pas dans le rapport que j'ai sous les yeux.

Le sénateur Gigantès: Il y a un point sur lequel je ne suis pas d'accord avec John Bullock. Il dit que si le gouvernement était vraiment sérieux, il n'aurait pas fait toutes ces erreurs stupides. Je crois qu'il sous-estime le gouvernement. Je crois que le gouvernement est tout à fait capable d'être parfaitement sérieux et de faire des erreurs encore plus stupides, comme il l'a fait d'un bout à l'autre de cette affaire.

Oui, mesdames et messieurs, j'ai déjà discuté de la plupart de ces points. J'ai cité certains documents professionnels sur tous les défauts de la TPS, sur la façon dont elle a été conçue. Je suis d'accord avec M. Bullock pour dire qu'il s'agit d'une taxe stupide. Je me souviens avoir lu que, malgré l'ambiance copain-copain que M. Mulroney était censé créer avec sa voix mielleuse, il n'a en fait pas consulté les provinces sur une question très importante: l'invasion d'un domaine de taxation considéré comme provincial.

Ce grand chef démocratique qui devait amener la paix et l'harmonie dans notre pays est en fait devenu une sorte d'Attila, foulant tout le monde aux pieds de façon stupide.

Le sénateur Davey: J'ai écouté avec intérêt les remarques du sénateur Kenny sur le premier ministre. Je n'étais pas là lorsqu'il en a discuté avec le sénateur Kinsella et je ne pense pas qu'il ait vu le *Globe and Mail* de ce matin. J'aimerais toutefois attirer son attention sur quelque chose qui a été écrit à ce sujet. Je souhaiterais ensuite qu'il me fasse des observations là-dessus. C'est un extrait de la rubrique de Jeffrey Simpson dans le *Globe and Mail* de ce matin. Le titre est le suivant: «Le Canada a besoin de clarté et de conviction, et M. Mulroney n'offre ni l'une ni l'autre.» Il y a, paraît-il, eu un article dans le magazine *Atlantic* de ce mois-ci sur Mario Cuomo, dans lequel M. Cuomo déclare que le leadership politique se définit comme un mélange de plomberie et de poésie. Avec la permission des sénateurs, j'aimerais lire quelques lignes de l'article de M. Simpson. J'estime qu'il est pertinent.

Le sénateur Gigantès: Je serais reconnaissant au sénateur Davey de nous lire l'article intégralement.

Le sénateur Davey: J'en lirai la moitié parce qu'il est pertinent. Voici ce qu'on dit:

> Au début de la semaine, Brian Mulroney a lancé une autre de ses attaques dignes des conversations tenues dans un bar sur le chef du Parti libéral, Jean Chrétien. M. Mulroney a exigé de savoir pourquoi M. Chrétien se cachait sous sa table de billard pendant le débat du lac Meech.
>
> Indépendamment de la comparaison mal choisie—M. Chrétien n'a pas de table de billard—ces remarques, ainsi que d'autres toutes aussi empruntes de partialité, donnent une idée du caractère essentiel du premier ministre et le placent avant tout, et peut-être tout simplement, au niveau de la politique de clocher.

• (0620)

> M. Mulroney réagit particulièrement à M. Chrétien, et cela depuis longtemps. C'est un peu comme si M. Chrétien, comme l'ancien Premier ministre Pierre Trudeau, lui portait sur les nerfs. Devant eux, il a tellement de démangeaisons qu'il ne résiste pas à l'envie de se gratter.
>
> Lorsque M. Mulroney atteint à la poésie, c'est généralement que le discours a été préparé par d'autres. Lorsqu'il fait part de ses propres pensées, elles sont souvent dignes d'une taverne. On a ainsi l'impression générale que chaque fois que le Premier ministre atteint à la poésie, il ne fait pas part de ses convictions intimes et ne doit pas être cru. Sa poésie est celle de l'artifice, des mots recherchés plutôt que de la conviction.
>
> Son entrevue avec le *Globe and Mail* de l'été dernier sur le processus du lac Meech a été célébrée à juste titre pour sa remarque lancée un peu comme on lance les dés. Mais ce qui est beaucoup plus révélateur, et en définitive beaucoup plus dommageable, c'est la façon dont il décrit les événements passés et présents, dans un langage plus adapté à une discussion se déroulant dans une salle où l'on consomme du brandy et où l'on fume des cigares, qu'à un auditoire national.
>
> La plupart des discours politiques sont préfabriqués, écrits par des légions de rédacteurs de discours, dont le travail est ensuite revu par des comités et examiné par ceux qui recherchent un passage de dix secondes pour la télévision. C'est pourquoi nous devons, en tant que citoyens, apprécier ces lueurs de réflexion véritable et d'émotion que nous offrent nos chefs politiques et en tirer la leçon. C'est de ces moments que nous pouvons déduire si nos chefs ont véritablement des convictions et une clarté poétique.

Il s'agit de Jeffrey Simpson que nous considérons des deux côtés de la salle comme un journaliste suffisamment expérimenté et respecté. Je me demande si ces remarques concordent avec ce que vous disiez du Premier ministre lorsque je n'étais pas ici. Pensez-vous que ce soit une description suffisamment frappante?

Le sénateur Gigantès: Je trouve que c'est une description très polie du Premier ministre. Je crois pouvoir dire à M. Simpson ce que Trudeau et Chrétien ont fait à Mulroney. En réalité, ils ne lui ont rien fait. Il leur a fait quelque chose d'affreux. Comme quelqu'un qui bat sa femme, il ressent de la colère pour la personne qu'il a battue. Le traître ressent de la colère envers ceux qu'il a trahis. J'ai déjà donné une illustration de cela en vous lisant un document que j'ai déposé au Sénat. Pour ménager les gens d'en face qui l'ont déjà entendu, je pourrais peut-être y revenir lorsque l'équipe aura changé.

Je dois dire que le sénateur Hatfield fait preuve de patience et de générosité, car il apparaît sous un jour favorable dans ce que je vais dire. Il n'est pas parmi les coupables. Mais après ce qu'il a fait récemment, je ne dirais pas exactement que le sénateur Castonguay se montre sous un jour favorable dans ce qui va se produire par la suite.

Soit dit en passant, sénateur Fairbairn, je crois qu'en parlant vous avez eu la témérité, l'effronterie, l'inconvenance de consommer des quartiers de mandarines. Avez-vous osé faire une telle chose en présence du sénateur Castonguay?

Le sénateur Fairbairn: Oui.

Le sénateur Gigantès: Il a dit qu'il était terriblement inconvenant de ma part d'avoir mis quelque chose entre mes lèvres tout en m'adressant au Sénat. Il y avait d'autres sénateurs de ce côté qui s'empiffraient, et c'était parfaitement normal. Mais j'ai mis un quartier de mandarine dans ma bouche en présence de . . .

Le sénateur Davey: Ils jouaient au bridge dans le coin.

Le sénateur Gigantès: Oui, et ils se sont levés pour me demander de me tenir de façon convenable. Le sénateur Forrestall était en train de mâcher quelque chose là-bas.

Le sénateur Fairbairn: Sénateur Gigantès, je dois vous dire que pendant mes brèves remarques hier, et le jour précédent, j'avoue avoir eu quelques faiblesses. À ce moment-là, chaque fois que j'avais la possibilité d'entendre des questions de la part de mes collègues et de m'assoeir quelques instants, j'ai peut-être consommé six quartiers de mandarine tout au plus.

Le sénateur Gigantès: C'est sans doute pour cela qu'il est en colère. J'en ai mangé sept jusqu'ici. Je suis désolé, sénateur Castonguay, j'aurais dû en consommer moins.

Le sénateur Fairbairn: Je suis prête à aller vous en chercher d'autres.

Le sénateur Gigantès: Merci, mais j'ai une bonne réserve.

Nous allions parler des solutions de rechange à la TPS, et je traiterai de cette question mardi matin, comme je l'ai promis à mon ami, le sénateur MacDonald.

J'ai ici des remarques qui nous ont été faites par des témoins qui ont comparu devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commmerce concernant la TPS. Je crois qu'il faudrait rafraîchir la mémoire des sénateurs d'en face, surtout de ceux qui ont été nommés récemment et qui n'ont pas participé à ces audiences, et qui ne savent donc pas ce que les témoins ont exactement dit.

M^me^ Edith Johnston, secrétaire de la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, décrit sa fédération comme un organisme de regroupement national auquel sont affiliées toutes les personnes âgées de l'ensemble du pays, surtout celles qui appartiennent à des groupements provinciaux. Il y avait avec elle ce matin-là Alex Mansfield, Président de United Senior Citizens of Ontario, qui est l'affilié provincial le plus important de l'organisation nationale. Leur mémoire était très semblable, étant donné que ces deux organismes partagent les mêmes bureaux. Étant donné qu'ils sont affiliés à la même organisation, il est naturel qu'ils aient les mêmes buts dans la vie.

M. Mansfield nous a dit qu'il était l'un des 300 000 citoyens âgés au moins de l'Ontario à avoir souhaité que la taxe générale de vente proposée soit retirée. Ce chiffre de 300 000 correspond à l'effectif de son organisation. Il représente cinq fois la population de Whitehorse. C'est un nombre impressionnant de Canadiens qui souhaitent une telle chose.

Leur désir de voir la taxe générale de vente supprimée s'appuyait sur plusieurs raisons. La plus importante étant sans doute qu'elle ajoute encore à l'injustice que subissent déjà de nombreux Canadiens. Plus exactement les Canadiens non aisés, et la plupart des citoyens âgés tombent dans cette catégorie.

Je dirais aux honorables sénateurs d'appartenance libérale qui sont arrivés ici récemment que dans les documents dont je lisais des extraits, il est prouvé que les frais d'observation sont 40 fois moins importants pour les grosses sociétés que pour les petites entreprises, en parlant bien sûr de la TPS. Pour les petites entreprises, le coût d'observation est en moyenne de 9,3 p. 100 du chiffre d'affaires. Ces coûts seront répercutés.

Il était prouvé dans les documents dont j'ai lu des extraits que non seulement cette taxe constitue un transfert du fardeau fiscal des fabricants aux consommateurs, mais qu'elle est également discriminatoire et régressive dans son application. Elle touche les affaires peu prospères beaucoup plus durement que les entreprises florissantes. Là encore, il va de soi, M. Mansfield nous dit que la taxe ajoutera encore à l'injustice qui est déjà faite à de nombreux Canadiens, à des Canadiens non aisés. Cette une distinction très importante, car la plupart des citoyens âgés tombent dans cette catégorie. Son organisation souhaite certainement une modification du système de taxation, mais elle demande une véritable réforme.

• (0630)

Visiblement, c'est ce que dit M. Chrétien et les conservateurs s'en prennent à lui. Je leur ai fait remarquer que, s'il arrivait avec une réforme fiscale, telle une femme brandissant la tête de Zeus, ils allaient s'en prendre à lui pour avoir mis au point une réforme fiscale sans savoir ce que serait la situation dans deux ans. Une nouvelle répartition des taxes dans notre pays—qui taxe à tort et à travers—allant de pair avec l'accord de libre-échange avec les États-Unis, avec l'accord de libre-échange avec le Mexique, ainsi qu'avec les problèmes du Gatt, va sans doute entraîner une situation économique très différente de cette que nous connaissons maintenant. La situation de l'investissement étranger pourrait être différente parce que les choses changent en Europe.

Il serait tout à fait irresponsable de la part d'un chef Libéral d'inventer en ce moment un système de taxation pour faire plaisir au sénateur MacDonald, au sénateur Cogger ou encore, j'imagine, au sénateur Simard.

Nous constatons que l'United Senior Citizens of Ontario souhaite une véritable réforme. Les libéraux proposeront une véritable réforme et non une réforme qui profite seulement aux riches. Nous voulons un système de taxation, dit M. Alex Banfield qui tienne compte de la capacité de chacun de payer. La TPS représente un pas dans la direction opposée.

À l'intention de mes collègues francophones, je vais maintenant m'exprimer en français.

[*Français*]

Le gouvernement déclare que les biens essentiels ne seront pas taxés. Mais les couches et les cercueils le seront. Le gouvernement déclare qu'il ne s'opposera pas à l'inflation. Pourtant un article du 28 juin, The *Mississauga News*, signalait qu'une augmentation du taux par mille pour Mississauga est directement attribuable aux coûts qui découleront de la TPS. Des coûts comme le temps des employés, la modification de programmes informatiques, la mise à jour de grands livres et ce ne sera pas le seul secteur à transmettre aux consommateurs les coûts cachées de l'institution de cette taxe.

Notre capacité de payer quoi que ce soit sera diminuée par l'inflation. La majorité des citoyens âgés dispose d'un revenu limité à même lequel ils sont parfaitement disposés à payer leur juste part au gouvernement. Mais nous ne sommes pas heureux d'avoir à payer la taxe proposée. Le document que vous avez devant vous vous dira pourquoi.

Je passe maintenant la parole a Edith Johnson, car nos deux mémoires sont plus ou moins identiques. M^me^ Johnson parle maintenant, elle est la présidente nationale pour l'Association des citoyens. Je vous passerai ce document quand j'aurai terminé:

Comme nous l'avons déjà dit, les Canadiens âgés s'opposent au régime fiscal canadien injuste et les modifications proposés à ce régime fiscal perpétueront et accentueront cette injustice. Nous appuyons un régime fiscal fondé sur la capacité de payer et qui, à notre avis, ferait adéquatement face aux engagements actuels du Canada en matière de programmes sociaux.

La Fédération nationale s'oppose à la taxe proposée, car elle est régressive. Dans le cadre de cette taxe proposée, le Canadien moyen sera taxé littéralement du berceau à la tombe. Autant les couches que les cercueils seront soumis à une taxe plus élevée.

[*Traduction*]

Le sénateur Stollery: J'ai une question à poser.

Si j'ai bien compris, il s'agit de témoins qui ont comparu devant le Comité. Ont-ils parlé ou discuté de la question des mesures de récupération; ces mesures qui ont été instaurées lorsque le projet de loi a été adopté il y a quelques semaines en vertu des règles provisoires que nous avons suivies dans cette Chambre? Certains témoins représentant les groupes de citoyens âgés n'ont peut-être pas pensé au coût supplémentaire, plutôt élevé, au fait que cela va limiter leur pension et n'ont plus à l'impact de ces dispositions sur leur capacité de payer la TPS.

Certaines de ces associations auraient sans doute une opinion encore plus prononcée actuellement. Elles s'inquiéteraient maintenant davantage qu'au moment où elles ont pris la parole devant les membres du Comité de la banque et du commerce au moment où il se déplaçait dans le pays.

Les dispositions de récupération font que les citoyens âgés vont être touchés à deux reprises. Ils vont être touchés par la disposition de récupération, qui va réduire leur pension et leur capacité de résister à l'inflation. L'effet composé de l'inflation réduira la valeur de leurs économies et, en même temps, elles seront touchées par cette nouvelle taxe.

Nous savons tous que les citoyens âgés de notre pays ont travaillé très fort pendant leur jeunesse et pendant leur âge mûr pour accumuler des avantages pour leur retraite. Nous savons aussi que le secteur le plus pauvre de notre société est celui des femmes célibataires de plus de 65 ans. C'est à elles que va désormais s'appliquer la disposition de récupération et c'est également elles qui devront payer la TPS.

Peut-être pourrez-vous nous dire si certains témoins ont réfléchi à cela.

Le sénateur Gigantès: Je n'ai pas les documents avec moi, mais je me souviens que les mêmes groupes de citoyens âgés ont comparu pour les deux projets de loi en question. Ils ont fait le lien, comme vous. Ils se sont opposés à la disposition de récupération, car, étant donné la façon dont elle est indexée, ils vont perdre 3 p. 100 chaque année. Elle n'est pas indexée pour les trois premiers p. 100 d'inflation. Le seuil auquel s'applique la disposition de récupération baisse donc en fait chaque année.

Ils ont aussi trouvé à redire au fait que, selon la législation de récupération, un couple à la retraite, où chacun reçoit une pension de 49 000 dollars n'est pas assujetti à la disposition de récupération. Cependant, un couple vivant avec une seule pension de 51 000 dollars y sera assujetti.

Le sénateur Stollery: Peut-être devrai-je remettre tout cela dans son contexte.

Ces chiffres ont été annoncés pendant la fin de semaine et, à ma grande surprise, le revenu familial moyen est maintenant de 57 000 dollars par an en Ontario. Il est difficile de suivre l'augmentation des revenus. Il y a trente ans, le revenu annuel d'une famille était de l'ordre de 50 dollars par semaine.

Il faut un certain temps avant que la disposition de récupération n'affecte les retraités, mais nous sommes arrivés à ce moment-là. De toute façon, ce temps ne peut être très loin, puisque dans la province de l'Ontario, par exemple, le revenu familial moyen est déjà de 57 000 $. Ce chiffre ne tient pas compte du fait qu'il est probablement plus élevé dans le Grand Toronto, où je crois qu'il dépasse largement 60 000 $ par année. Je voudrais savoir comment ce fait influe sur la situation?

• (0640)

Le sénateur Gigantès: Sénateur Hatfield, avez-vous tenté de nous signaler un cas de conduite désordonnée que vous aviez relevé? Ou alors, est-ce que vous faisiez allusion aux échanges que vous avez avec votre voisin et ancien collègue du Cabinet du Nouveau-Brunswick? Il a peut-être cru que vous interrompiez sa conversation avec le sénateur Robertson, ce qui, bien sûr, pourrait être désordonné de votre part, après tout.

L'élément à noter, c'est que la disposition de récupération et la TPS étaient clairement liées dans l'esprit des retraités, ces personnes âgées qui ont comparu devant nous et qui ont dit craindre que l'application de ces deux mesures ensemble leur nuirait. Évidemment qu'elles leur feront du tort, c'est indiscutable.

Le sénateur Stollery: Et plus dommageable pour ces personnes âgées que pour les autres composantes de la société, en raison des limites de leur revenu.

Le sénateur Gigantès: On entend bien des trémolos dans les voix des conservateurs lorsqu'ils parlent des revenus des pauvres citoyens âgés qui ont des revenus fixes et de la façon dont ils feront face à l'inflation. Que s'empressent-ils de faire pourtant? Ils essaient de désindexer, de sorte que la petite dame âgée se présente devant M. Mulroney pour lui dire qu'il a menti, comme on le sait tous. Maintenant, ils ont indexé encore par le biais de la récupération.

Le sénateur Stollery: Je me demande ce qui est arrivé à cette petite dame âgée.

Le sénateur Gigantès: Je préfère ne pas y penser. Ils l'ont probablement . . .

Le sénateur Stollery: Ils l'ont congelée?

Le sénateur Gigantès: Qui sait? Qui sait?

Le sénateur Stollery: Je supppose qu'ils ont congelé la petite dame âgée. Nous n'entendrons plus jamais parler d'elle.

[*Français*]

Le sénateur Gigantès: Alors je continue avec la déposition de M^me^ Johnson.

> Comme nous l'avons déjà dit, les Canadiens âgés s'opposent au Régime fiscal canadien injuste. Les modifications proposées à ce régime fiscal perpétueront et accentueront cette injustice. Nous appuyons un régime fiscal fondé sur la capacité de payer et qui, à notre avis, ferait adéquatement face aux engagements actuels du Canada en matière de programmes sociaux.
>
> La Fédération nationale s'oppose à la taxe proposée car, elle est régressive. Dans le cadre de cette taxe proposée, le Canadien moyen sera taxé littéralement du berceau à la tombe. Tant les couches que les cercueils seront soumis à une taxe plus élevée, ce qui ne tient pas compte de la capacité de payer pour du consommateur. Voilà pourquoi, nous considérons cette taxe comme étant régressive.
>
> Le fardeau fiscal sera fermement implanté sur les épaules de ceux qui sont le moins en mesure de le subir. Les familles à faible et moyen revenu consacreront à la TPS un pourcentage de leur revenu plus élevé que les riches, car leur revenu est immédiatement consacré à des

biens de consommation et elles ne disposent pas d'argent supplémentaire . . .

La taxe n'est tout simplement pas juste. Les Canadiens moyens seront en fait pour le simple fait de ne pas être riches. Leur capacité d'épargner sera encore plus diminuée par la TPS. Cela rendra plus difficile l'accès à l'aisance financière et aux avantages que le système a créés pour les Canadiens à revenu élevé.

Le système fiscal canadien est à l'avantage des grandes entreprises et des riches. Entre 1984 et 1988, la charge fiscale des Canadiens à faible revenu a accusé une hausse de 44 p. 100 des familles à revenu moyen. Les familles à revenu moyen ont payé 20 p. 100 de plus, alors que les riches ont payé 6 p. 100 de moins. Les particuliers représentent 47 p. 100 des recettes fiscales, alors que les recettes fiscales provenant des entreprises ne représentent que 10 p. 100 environ.

En 1950, ces deux catégories contribuaient essentiellement à la meilleure proportion du revenu du gouvernement fédéral, soit près de 28 p. 100 chacune. Vingt pour cent de Canadiens riches possèdent près de 70 p. 100 de la richesse canadienne,

et 20 p. 100 des Canadiens les plus pauvres doivent plus qu'ils ne possèdent. Dans le cadre de la TPS, ces deux groupes seront taxés au même taux.

Enfin, c'est de la bouche de l'honorable président de l'Association nationale des citoyens de l'Âge d'or et, aucune pitié en face pour ces citoyens-là. Pourtant, il y plusieurs de nos collègues conservateurs de l'autre côté qui sont, eux aussi, des membres de l'Âge d'or. Ils devraient ressentir une certaine affinité avec ceux qui sont moins fortunés qu'eux. Ils vont s'opposer à la TPS, mais j'ai pas grand espoir.

Les citoyens âgés sont disposés à payer leur juste part de taxe mais, c'est tout ce qu'ils sont disposés à payer: une part équitable. La taxation équitable ne peut être établie que par le biais d'une réforme fiscale réelle.

[*Traduction*]

Écoutez bien, sénateur MacDonald, cela vous concerne. Les citoyens âgés sont disposés à payer leur juste part des taxes, mais c'est tout ce qu'ils sont disposés à payer, une part équitable. La taxation équitable ne peut être établie que par le biais d'une réforme fiscale réelle. Par réforme fiscale réelle, nous voulons dire faire payer les grandes entreprises. En 1987, les grandes entreprises n'ont pas eu à payer d'impôt sur 27 milliards de dollars de profit. Les entreprises doivent également 38 milliards de dollars en impôt différé. Il est temps que les grandes entreprises assument leur part.

• (0650)

M^me^ Johnston, qui est la secrétaire de la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, avait dit plus tôt:

Le système fiscal canadien est à l'avantage des grandes entreprises et des riches. Entre 1984 et 1988, la charge fiscale des canadiens à faible revenu a accusé une hausse de 44 p. 100. Les familles à revenu moyen ont payé 20 p. 100 de plus, alors que les riches ont payé 6 p. 100 de moins. Les particuliers représentent 47 p. 100 des recettes fiscales, alors que les recettes fiscales provenant des entreprises ne représentent que 10 p. 100 environ. En 1950, ces deux catégories contribuaient essentiellement à la même proportion du revenu du gouvernement fédéral, soit près de 28 p. 100 chacune.

Les impôts sur les bénéfices des entreprises ont systématiquement baissé depuis que M. Mulroney est au pouvoir.

Fonder le taux d'imposition sur la capacité de payer signifie, à notre avis, que les riches devraient payer un pourcentage plus élevé de leur revenu en impôt que les pauvres. Le régime fiscal tient déjà compte de ce principe, mais il pourrait le faire plus équitablement. Jusqu'en 1988, le Canada avait dix paliers d'imposition, le plus bas étant de 9 p. 100 et le plus élevé de 34 p. 100. Maintenant, il n'a que trois paliers: 17 p. 100, 26 p. 100 et 29 p. 100.

Ce sont les trois taux. Il y avait dix paliers; ceux du palier supérieur payaient 54 p. 100 et ceux du palier inférieur, 9 p. 100. Il n'y en a plus que trois, le taux au palier inférieur étant de 17 p. 100 et au palier supérieur, de 29 p. 100. Les chiffres démontrent que les pauvres paient aujourd'hui plus qu'auparavant, les riches moins. Voilà ce que les tories ont fait. Ce n'est pas l'équité. Vous faites payer la part des riches par les pauvres.

Sénateur Nurgitz, prenez-vous un air étonné à cause de ce que le page vous a dit ou à cause de mon mauvais accent quand je lis? Voulez-vous que je répète? Non. Merci. Vous êtes bien aimable de me ménager la voix.

Il est essentiel que nous éliminions les échappatoires fiscales auxquelles peuvent avoir recours les riches. Le régime fiscal offre aux riches bien trop de moyens d'éviter l'impôt. Les avantages comme la déduction pour frais de représentation devraient être éliminés. Les héritages, les gains en capital et les possessions de terres pourraient tous être imposés.

Nous cherchons des solutions de rechange à la TPS. Rappelez-vous de cet article publié dans *Maclean's* l'autre jour au sujet d'une manne de un billion de dollars dont vont bientôt pouvoir profiter les yuppies, les jeunes cadres des grandes villes. Pourquoi ne pas prévoir un impôt sur les successions? Je ne laisserai pas grand-chose à mes enfants, mais je crois que cela devrait être imposé. Bien entendu, grâce à des droits de succession, les gens ne pourront accroître leurs richesses et leurs pouvoirs aussi rapidement.

La TPS n'a tout simplement pas de sens dans un pays progressiste. Un dollar signifie pour une personne qui n'en dispose que de deux autre chose qu'il ne signifie pour une personne qui en dispose de mille. Dans la majorité des cas, les citoyens âgés n'ont pas beaucoup d'argent. Il est injuste de les frapper d'une taxe sur la consommation qui réduira d'avantage leur pouvoir d'achat. Pourquoi le surplus d'argent des riches, celui qu'ils consacrent à des investissements et celui dont ils héritent de parents riches, serait-il à l'abri d'une imposition alors qu'on demande à la population toute entière de réduire de 7 p. 100 l'argent dont elle dispose pour ses dépenses? Voilà qui est régressif.

Au cas où vous n'auriez pas compris lorsque je l'ai précisé, ce sont-là les paroles de M^me^ Edith Johnston, secrétaire de la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés. On tiendra compte de certaines des constatations en question dans une des solutions fiscales de rechange que je vais vous présenter mardi matin, sénateur MacDonald.

La demande qui suit figurait sur 5 000 pétitions que nos membres ont fait circuler. Nous demandons au gouvernement de rejeter la taxe proposée sur les produits et services; de réformer le régime fiscal de façon que les

particuliers et les entreprises soient soumis à un minimum d'impôt réel, de s'assurer que, dans l'éventualité d'un consensus public général sur une mesure de taxe de vente pour remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, que la réforme ne constitue pas pour le gouvernement l'occasion de saisir une masse de recettes fiscales et, enfin, de mettre fin à la proposition qui transférera sur les épaules des Canadiens moyens le fardeau fiscal par une taxe régressive sur la consommation plutôt que par une réforme fiscale réelle.

Le sénateur Kenny: Sénateur Gigantès, puis-je vous poser une question?

Le sénateur Gigantès: Certainement.

Le sénateur Kenny: La TPS aura pour effet de transférer le fardeau fiscal des sociétés aux consommateurs.

En vertu de la TPS, les sociétés auront droit à des crédits pour taxe sur intrants qui leur permettront de récupérer au complet la TPS qu'elles versent sur tous leurs achats. De cette façon, les sociétés se déchargeront complètement du fardeau de la taxe de vente sur le consommateur en définitive.

Au début de la réforme fiscale, le ministre des Finances a promis que les sociétés supporteraient une plus large part du fardeau fiscal qu'auparavant et que les particuliers profiteraient au contraire d'une réduction de leur fardeau. Cependant, Jim Frank, l'économiste en chef du Conference Board du Canada a présenté des chiffres démontrant que la TPS sera très avantageuse pour les sociétés au détriment des consommateurs. Il a prédit que les profits des entreprises augmenteraient de 600 millions de dollars en 1991 et de 4,9 milliards de dollars en 1992, au moment même où la croissance économique sera au ralenti, et alors que le revenu disponible réel des consommateurs devrait baisser de 7,3 milliards de dollars en 1991 et de 5,8 milliards de dollars en 1992. Les chiffres en question laissent également croire qu'à l'heure actuelle, les sociétés absorbent la taxe sur les ventes des fabricants, du moins en partie, sous la forme d'une réduction de leurs profits.

La TPS ferait passer le fardeau fiscal des produits manufacturés aux services.

Avec la TPS, le gouvernement taxerait, pour la première fois dans l'histoire, les services, qui constituent le secteur de l'économie canadienne qui croît le plus rapidement. Le Comité des finances a entendu de nombreux représentants de secteurs de services qui emploient une main-d'œuvre abondante, dont les secteurs du tourisme et de l'alimentation, qui lui ont fait part des conséquences qu'aurait la TPS sur leur industrie. Comme le secteur des services est celui qui connaît la croissance la plus rapide au sein de l'économie canadienne, on se trouverait à imposer une nouvelle taxe au secteur qui crée la plupart des nouveaux emplois au Canada. Rien n'indique que le gouvernement saisit l'importance de ce nouveau transfert du fardeau fiscal vers les services à fort apport de main-d'œuvre ou son incidence sur les secteurs créateurs d'emplois . . .

Au moment où nous nous acheminons vers une récession, cette taxe semble heurter le secteur de notre économie qui a le taux et le rythme de croissance le plus élevés. Il m'intéresserait de connaître votre point de vue à ce sujet.

Le sénateur Gigantès: En réalité, ce sont les petites entreprises qui créent la majorité des emplois; les secteurs comme le tourisme font aussi appel à une main-d'oeuvre nombreuse. Il y a une récession. En plus de subir la récession et la perte de revenus qu'elle provoquera, ces entreprises créatrices d'emplois devront désormais payer la TPS.

Dans les remarques que j'ai formulées au cours de la dernière période, j'ai mentionné que le coût d'observation, dans le cas des petites entreprises, représenterait 9,3 p. 100 de leur chiffre d'affaires. C'est un pourcentage énorme. Premièrement, toutes les fois que cela sera possible, les services qui verront leur frais augmenter de 9,3 p. 100 essaieront de transférer cette hausse au consommateur. Non seulement les petites entreprises devront-elles payer 9,3 p. 100 de plus en taxes supplémentaires, mais elles . . .

Le sénateur Hastings: Reposez-vous, sénateur Gigantès. C'est la relève de la garde. Attendez le changement de la garde. Personne n'écoute.

Le sénateur Frith: C'est le temps de prendre une orange. Reposez-vous et laissez les autres faire cette heure. Ils font beaucoup de bruit ainsi chaque matin à 7 heures.

• (0700)

Le sénateur Davey: Honorables sénateurs, pendant que nous assistons à la relève de la garde, je vous rappelle que je vous ai lu un peu plus tôt la chronique que signait Jeffrey Simpson ce matin dans le *Globe and Mail*. Je l'ai lue pour qu'elle soit consignée au compte rendu. Je ne la lirai pas de nouveau.

Le sénateur Hastings: Pourquoi pas? Je ne l'ai pas entendue.

Le sénateur Davey: Bon, d'accord, je la relirai, qui sait, le sénateur Gigantès voudra peut-être la commenter par la suite. Cela nous fera quelque chose d'utile à faire pendant la relève de la garde, si ces messieurs peuvent faire un peu moins de bruit. Voici donc ce qu'avait à dire Jeffrey Simpson dans le *Globe and Mail* ce matin. L'article s'intitule «Le Canada a besoin de clarté et de conviction, M. Mulroney n'offre ni l'un, ni l'autre», et je vous en cite un extrait:

Plus tôt cette semaine, Brian Mulroney a lancé une autre de ses attaques mesquines contre le chef libéral Jean Chrétien. Pourquoi M. Chrétien se cachait-il sous son billard pendant le débat sur l'Accord du lac Meech, demandait M. Mulroney.

Mise à part leur inexactitude ridicule—M. Chrétien ne possède pas de billard—ces observations de même que d'autres qui étaient tout aussi partisanes ont montré que le premier ministre est essentiellement et peut-être uniquement un politicien à l'esprit de clocher.

M. Chrétien dérange M. Mulroney et cela, depuis longtemps déjà. C'est comme si M. Chrétien, à l'instar de l'ancien premier ministre, M. Pierre Trudeau, s'était glissé d'une façon ou d'une autre sous la peau de M. Mulroney et que sa présence provoquait de telles démangeaisons chez M. Mulroney que celui-ci ne pouvait pas résister à l'envie de se gratter.

Lorsque M. Mulroney emploie des vers, il s'agit habituellement de poèmes que d'autres ont rédigés. Lorsqu'il fait appel à ses propres pensées, il tient souvent des propos dignes d'une salle de bar. C'est pourquoi on a en général l'impression que lorsque le premier ministre fait de la poésie, il ne révèle pas ses convictions les plus profondes et

n'est donc pas digne de foi. Sa poésie relève de l'artifice; ce sont de belles paroles sans conviction.

L'entrevue qu'il a accordée l'été dernier au *Globe and Mail* a été louée à juste titre pour son observation concernant «les dés jetés». Mais ce qui est beaucoup plus révélateur et finalement plus dommageable, c'est la façon avec laquelle il a autrement décrit les événements, passés et présents, dans un langage convenant davantage à un tripot qu'à un auditoire national.

Si je puis me permettre, je voudrais citer maintenant un éditorial sur lequel le sénateur Gigantès a attiré votre attention et qui a paru le mercredi, 5 décembre dernier, dans le *Financial Post*. Vous souhaiterez peut-être présenter aussi des observations là-dessus. Cet éditorial, paru le mercredi, 5 décembre, dans le *Financial Post*, s'intitule: «Il faut que Mulroney cesse de chercher des coupables». Voici:

Le premier ministre, Brian Mulroney, cherche encore quelqu'un ou quelque chose à blâmer pour l'échec de l'Accord du lac Meech. Il s'en est pris d'abord au premier ministre terre-neuvien, Clyde Wells. Puis, à la formule d'amendement. Et maintenant, au chef libéral, Jean Chrétien. Cette semaine, le premier ministre a blâmé Chrétien pour l'échec de Meech et partant, pour la désaffection croissante du Québec pour le Canada.

Mulroney dit que Chrétien était caché sous son billard lorsque l'Accord a été négocié à Ottawa, en juin dernier—une neutralité étudiée qui a contribué à l'échec de l'accord constitutionnel. «À cause de ses activités et de ses théories, l'Accord du lac Meech a effectivement échoué», a dit Mulroney. «Et cela a mené à la création de la Commission Bélanger-Campeau où pointent maintenant de sérieuses menaces pour l'unité canadienne.»

Mulroney a tendance à exagérer et il essaie encore une fois de refaire l'histoire. Dans ce cas-ci, les faits qu'il évoque ne sont vrais qu'à moitié.

Il est vrai que la position de Chrétien sur l'Accord du lac Meech était ambivalente. En janvier 1990, peu après avoir annoncé son intention de se présenter à la direction de son parti, il avait prononcé un discours solide et érudit sur les raisons pour lesquelles il n'appuyait pas l'accord. On doutait à l'époque que Chrétien trouvât vraiment l'accord aussi mauvais, mais Pierre Trudeau et ses acolytes le pressaient alors de contester l'accord et il avait besoin de leur appui pour décrocher la direction du Parti libéral. Tout au long de la campagne, il a cherché, dans les entrevues qu'il a accordées comme dans les discours qu'il a prononcés, à sauver l'accord en y faisant apporter des modifications que le Québec a rejetées.

En juin dernier, quand les premiers ministres se sont réunis à Ottawa pour sauver l'accord, M. Chrétien est resté silencieux. En privé, cependant, lui et ses adjoints cherchaient un moyen de le faire accepter par Clyde Wells et Gary Filmon. Même s'il refusait de l'admettre en public, comme il aurait dû le faire, Chrétien croyait maintenant qu'une variante de l'accord était préférable pour le pays que pas d'accord du tout. De même que d'autres critiques de l'accord, comme Sharon Carstairs, qui dit qu'il l'a aidée à changer d'idée, il s'inquiétait des conséquences d'un échec.

Parce que Chrétien est redevenu silencieux jusqu'à ce qu'il remporte la course à la direction, le 23 juin, le lendemain de la mort de l'accord au Manitoba et à Terre-Neuve, il offre une cible facile à ses détracteurs. Mulroney avait raison sur ce point. Si Chrétien avait changé d'idée au sujet de l'accord, il aurait dû le dire. Cependant, Mulroney ne remercie pas Chrétien pour les efforts qu'il a faits secrètement pour sauver l'accord.

Il ne s'arrête pas là. Il lui reproche même d'avoir détruit l'accord. Cela ressemble à ses attaques de l'hiver dernier quand il a blâmé Chrétien parce que le Québec n'a pas signé la Constitution de 1981. Il avait tort de le blâmer à ce moment-là et il a encore tort de le faire maintenant. Mulroney donne encore l'exemple du révisionnisme.

Nous devons le remercier d'avoir réuni les provinces pour conclure une entente sur la réforme de la Constitution, mais il doit aussi rendre des comptes pour avoir négocié l'accord du lac Meech en secret, affaibli le pouvoir fédéral, isolé Terre-Neuve à la fin des négociations et s'être vanté d'avoir lancé les dés en juin dernier. Ironiquement, tout cela a contribué à l'échec de l'accord qu'il a si vigoureusement défendu.

Plutôt que de s'apitoyer sur le passé, Mulroney devrait se tourner vers l'avenir. Il devrait se réjouir que Chrétien désire témoigner devant la commission Bélanger-Campeau sur l'avenir constitutionnel du Québec et il devrait l'imiter. Il prétend qu'un premier ministre fédéral ne doit pas témoigner devant une commission provinciale, mais c'est une excuse boiteuse. N'a-t-il pas comparu devant l'assemblée législative de Terre-Neuve en juin pour défendre Meech, n'a-t-il pas parlé récemment de l'unité nationale au conseil municipal de Saint-John?

Le fédéralisme a besoin de tous les amis qu'il peut trouver au Québec et Jean Chrétien est l'un d'eux.

Sénateur Gigantès, voici ce que deux journaux conservateurs, le *Globe and Mail*, avec Jeffrey Simpson et le *Financial Post*, disent du premier ministre.

J'ai lu cet article parce que vous avez parlé de cette question et que vous avez dit que vous y reviendriez peut-être dans votre discours.

Le sénateur Gigantès: Le point qui m'intéresse le plus dans la chronique de Simpson, c'est une question à laquelle je peux répondre, à savoir qu'est-ce que Chrétien et Trudeau ont pu faire à Mulroney pour lui taper autant sur les nerfs—ce n'est pas moi qui le dit, mais Simpson, et je trouve vraiment de mauvais goût l'image qu'il a utilisée en anglais. Je ne pense pas qu'ils lui aient fait quoi que ce soit. C'est plutôt lui qui leur a fait quelque chose d'ignoble, de déloyal et de mensonger, et il ne peut leur pardonner d'avoir été ceux à qui il a fait cette chose abominable.

J'ai ici un document que j'ai déjà déposé, mais dont je ferai de nouveau la lecture, et je vais en décrire le contexte. On ne pouvait trouver à redire à la demande des provinces qui souhaitaient une redistribution des pouvoirs dans les limites de la Constitution. M. Trudeau soutenait avec beaucoup de pertinence qu'il fallait que certaines choses se fassent avant que cette redistribution puisse avoir lieu.

• (0710)

Le rapatriement de la Constitution était l'une d'elles. Nous ne pouvions pas courir tout le temps à Londres pour demander la permission d'agir. Nous en avions déjà fait une mauvaise expérience dans l'affaire du Labrador, où les intérêts privés de lord Haldane avaient exclu du marché une partie du Labrador. Il nous fallait évidemment faire rapatrier la Constitution.

Avant de pouvoir procéder à une redistribution des pouvoirs, il nous fallait une formule d'amendement autre que l'unanimité. Cette dernière rendrait impossible n'importe quelle redistribution raisonnable des pouvoirs.

Finalement, chose qu'on oublie souvent, il nous fallait certaines dispositions qui permettent d'opérer une réforme dans les relations entre une province—tout probablement le Québec—et les autres de même que le gouvernement fédéral. C'est ce que M. Trudeau voulait faire: procéder logiquement pour faire rapatrier la Constitution, établir une formule d'amendement et ensuite discuter de la redistribution des pouvoirs.

Je tiens à faire remarquer qu'il a réalisé les trois premières étapes. S'il n'y a pas eu redistribution des pouvoirs, ce qu'on lui reproche de ne pas avoir fait, c'est parce que le gouvernement du Québec a refusé de participer. Non seulement ça, mais M. Ryan, qui avait essuyé la défaite aux élections provinciales, était tellement traumatisé par la perspective d'être débordé par les nationalistes qu'il a adopté lui aussi la position nationaliste et a paralysé le processus de réforme.

M. Mulroney a fait en 1982 l'éloge de la Loi constitutionnelle de 1982. Il y était entièrement favorable. Mais quand il a commencé à faire campagne pour les élections de 1984, il avait besoin d'une organisation au Québec. Il en existait une toute faite, prête à le servir, et c'était celle du PQ. Pour travailler avec cette organisation, il en a adopté les expressions, dont l'une était évidemment «la trahison de 1982». M. Mulroney l'a encore utilisée l'autre jour.

En quoi consiste cette trahison de 1982? Il s'agit de la Constitution de 1982. J'en arriverai dans un instant à la Nuit des longs couteaux, mais la trahison de 1982 a consisté dans l'adoption d'une constitution dont le Québec ne voulait pas.

Honorables sénateurs, j'ai devant moi copie d'un document que j'ai déposé. Il s'agit d'un communiqué et d'autres textes qui ont été rédigés par huit premiers ministres canadiens connus sous le nom de la Bande des huit. Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, était du nombre. Le communiqué est daté du 16 avril 1981. Si les sénateurs pensent que je ne donne pas fidèlement lecture du document, ils peuvent demander à la Bibliothèque du Parlement de leur en fournir une copie, comme moi je l'ai fait. Voici donc le document en question:

COMMUNIQUÉ

Le 16 avril 1981

Ottawa—Les premiers ministres de huit provinces canadiennes ont signé aujourd'hui un nouveau et historique projet canadien de rapatriement, qui comprend une formule d'amendement de la Constitution.

L'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et la Saskatchewan sont parties à «l'Accord constitutionnel: Projet canadien de rapatriement de la Constitution».

Il est en l'occurrence question d'un document que M. Lévesque avait auparavant mis par écrit et qu'il a paraphé, un excellent document, comme les sénateurs pourront le constater.

Ce projet prévoit le rapatriement de la Constitution et, en tant que partie intégrante du projet, l'acceptation d'une formule d'amendement qui garantirait que tous les amendements futurs se feraient au Canada.

Aux termes de cet accord, les provinces signataires conviennent:

—de rapatrier rapidement la Constitution du Canada;

—d'adopter une nouvelle formule d'amendement de la Constitution canadienne;

—de s'engager dans des négociations intensives sur le renouvellement de la Constitution pendant les trois prochaines années, en se servant de la nouvelle formule d'amendement; et

—de mettre fin aux procédures judiciaires entamées à cet égard.

Le projet canadien de rapatriement est toutefois subordonné au retrait, par le gouvernement du Canada, du projet d'adresse commune sur la Constitution.

Comme les sénateurs le savent, M. Trudeau proposait des modifications à la Constitution, et les provinces saisissaient les tribunaux de l'affaire parce que, disaient-elles, il ne pouvait agir ainsi sans négocier avec elles. Je poursuis la lecture du texte:

En vertu du projet canadien de rapatriement, le Parlement du Royaume-Uni mettrait fin à la tutelle qu'il exerce sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, sans pour autant que les excellentes relations qu'il entretient depuis toujours avec le Canada en souffrent.

La nouvelle formule d'amendement allie souplesse et stabilité; il s'agit là d'un aspect primordial de l'accord.

En vertu de la formule, toutes les modifications de la Constitution doivent recevoir l'approbation du Parlement du Canada, sauf celles qui ont trait à la constitution interne d'une province.

Le premier paragraphe relatif au contenu de la nouvelle Constitution est inclus dans la Loi constitutionnelle de 1982, dont j'ai ici copie dans ma main droite. Si les sénateurs veulent vérifier, je la leur prêterai. Je poursuis:

La plupart des modifications nécessiteraient l'approbation des assemblées législatives des deux tiers des provinces (sept), représentant au moins 50 pour cent de la population des dix provinces. Cette formule consacre l'égalité juridique de toutes les provinces.

La formule d'amendement s'appuyant sur la règle des 7/50 est énoncée en ces termes dans la Constitution. M. Lévesque a paraphé cela.

Lorsqu'une modification diminue ses droits, ses privilèges ou ses pouvoirs, une province peut choisir de conserver ces droits, privilèges ou pouvoirs si elle obtient l'assentiment de la majorité de son assemblée législative; elle aurait alors droit à une indemnisation satisfaisante.

Cela figure dans la Constitution, mais l'indemnisation se limite aux questions linguistiques et culturelles.

Le consentement de toutes les assemblées provinciales serait nécessaire pour un nombre limité de questions importantes, notamment celles qui concernent la Couronne, la représentation parlementaire, la langue et la composition de la Cour suprême.

C'est précisément ce que dit la Constitution de M. Trudeau.

Cette formule d'amendement est manifestement préférable, pour tous les Canadiens, à celle que propose le gouvernement fédéral parce qu'elle:

reconnaît l'égalité des provinces au sein du Canada.

Cela revient dans un document que M. Lévesque a signé et dans lequel, en effet, on renonce au statut spécial ou «société distincte». Les provinces sont toutes égales, et cela est indiqué

dans un document que M. Lévesque a aidé à rédiger et qu'il a signé.

Le point suivant est extrêmement important, car il porte sur la «Nuit des longs couteaux». La formule d'amendement:

> évite la nécessité d'un référendum pour choisir une formule d'amendement ou pour modifier la Constitution;

• (0720)

Les premiers ministres provinciaux n'aimaient pas l'idée d'un référendum, qui plaisait à M. Trudeau. Ici, ils disent solennellement que leur proposition évite la nécessité d'un référendum pour choisir une formule d'amendement ou pour modifier la Constitution. C'est un document que M. Lévesque a aidé à rédiger, puis qu'il a signé. La formule:

> élimine le droit de veto absolu que le gouvernement fédéral propose de donner au Sénat sur la réforme constitutionnelle, notamment sur celle du Sénat.

Le droit de veto absolu du Sénat est remplacé par un veto suspensif de 180 jours dans la Constitution de M. Trudeau. Le communiqué poursuit:

> Les premiers ministres ont convenu que, de concert avec le gouvernement fédéral, ils pourraient immédiatement établir un ordre du jour pour la réforme constitutionnelle. Cet ordre du jour comprendrait tous les sujets qui ont été abordés pendant les conférences constitutionnelles de l'été dernier.
>
> Les huit premiers ministres ont souligné que leur accord sur la Constitution canadienne démontre de façon claire et positive qu'il est possible de faire avancer sensiblement la question constitutionnelle si toutes les parties intéressées l'abordent avec sincérité et bonne volonté.

Le document suivant est l'accord constitutionnel, le projet canadien de rapatriement de la Constitution. C'est le texte à la préparation duquel M. Lévesque a participé et qu'il a signé:

> ATTENDU que le Canada est un pays développé et indépendant doté d'un système fédéral de gouvernement;
>
> ATTENDU que le Parlement du Royaume-Uni a conservé, à la demande du Gouvernement du Canada et avec l'assentiment des Provinces, le pouvoir résiduaire de modifier certaines parties des Actes de l'Amérique du Nord britannique lorsqu'il reçoit une demande appropriée du Canada;
>
> ATTENDU qu'il est convenable et opportun que la Constitution du Canada puisse dans son ensemble être modifiée exclusivement au Canada;
>
> ATTENDU que le plein exercice de la souveraineté du Canada exige une procédure canadienne de modification de la constitution qui respecte le caractère fédéral du Canada;
>
> EN CONSÉQUENCE, les Gouvernements parties au présent Accord sont convenus:
>
> 1 – de rapatrier la Constitution du Canada en proposant les mesures requises au Parlement du Canada et aux Législatures des Provinces;
>
> 2 – d'inclure, comme partie intégrante de ce rapatriement, la formule de modification ci-annexée comme moyen de procéder, à l'avenir, à toute modification de la Constitution du Canada;
>
> 3 – de s'engager dans des négociations intensives portant sur le renouvellement de la constitution, pendant les trois prochaines années, en ayant recours à la nouvelle formule d'amendement; à cette fin un ordre du jour sera déterminé dans les plus brefs délais après la conclusion du présent Accord;
>
> 4 – de retirer les procédures judiciaires engagées au Canada relatives au projet d'Adresse conjointe sur la Constitution soumis au Parlement fédéral.
>
> Le Projet canadien de rapatriement de la Constitution est assujetti à la condition que le Gouvernement du Canada retire le projet d'Adresse conjointe sur la Constitution actuellement devant le Parlement et souscrive au présent Accord.
>
> Les Provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario sont invitées à adhérer à cet Accord.
>
> Fait à Ottawa, le 16 avril 1981.

Il y a ensuite un espace pour toutes les signatures et, sur l'original, que je n'ai pas, apparaît la signature de M. Lévesque. La bibliothèque en a la preuve.

Voici la formule d'amendement:

> 1. toute modification de la Constitution du Canada doit être soumise à l'approbation du Parlement du Canada, sauf celles relatives à la constitution interne d'une province;
>
> 2. la formule de modification doit reconnaître l'égalité constitutionnelle des provinces comme partenaires égaux au sein de la Confédération;

René Lévesque a préparé, signé et commenté ce document. M. Lévesque reconnaissait l'absence de statut spécial. Pas de société distincte. Il a préparé un document qui disait que toutes les provinces étaient égales. Je continue:

> 3. la formule de modification doit protéger la diversité du Canada;
>
> 4. aucune modification constitutionnelle retirant aux provinces une compétence législative ou un droit de propriété attribués par la Constitution ne doit être imposée aux provinces qui s'y opposent;

C'est dans la constitution du Canada. Voici la suite:

> 5. la procédure de modification doit faire montre d'équilibre et n'être ni trop souple ni trop rigide;
>
> 6. certaines modifications ont une importance telle que les onze gouvernements doivent les approuver.
>
> Au cours de leurs pourparlers, les provinces ont reconnu la nécessité de disposer de plus d'un mode d'amendement. En conséquence, la procédure prévoit diverses méthodes de modifier la constitution, qui varient en fonction de la nature de l'amendement à apporter.
>
> Les onze articles de la partie A intitulée—«Procédure de modification de la Constitution du Canada» exposent en détail les modalités suivant lesquelles

[*Français*]

Le sénateur Rizzuto: Sénateur Gigantès, est-ce je pourrais vous poser peut-être deux ou trois questions concernant l'inflexibilité des libéraux en 1981-1982? Est-ce qu'il y a eu des amendements qui ont été apportés à la Loi constitutionnelle de 1982 par rapport à ce qui avait été présenté par le gouvernement à la Chambre? À ma connaissance, oui.

Deuxièmement, je pense qu'on n'a pas eu la même flexibilité de la part du gouvernement conservateur au sujet dulac Meech, peut importe qu'on l'aimit ou qu'on ne l'aimai pas. On avait demandé des amendements, le minimum, malgré le fait que plusieurs étaient d'accord pour que ça passe tel quel. Cela a été refusé. On peut parler de la même façon de la TPS, le

projet de loi d'aujourd'hui. Moi, je suis convaincu que si l'amendement sur les livres avait été passé, avec l'appui des membres du gouvernement, et même l'amendement proposant de reporter la mise en vigueur à 1992, je pense, qu'on aurait pu permettre à plusieurs Canadiens et plusieurs compagnies de s'ajuster et d'avoir suffisamment de temps.

Pensez-vous que si on avait adopté un amendement sur les livres—on sait que même M. Mulroney avait dit que c'était peut-être quelque chose à laquelle on pouvait penser; si on avait adopté l'amendement de reporter la TPS du 1er janvier 1991, le reporter en au 1er janvier 1992, pensez-vous que cela aurait pu permettre à beaucoup de sénateurs libéraux d'appuyer ce projet de loi. On aurait pu apprécié la flexibilité du gouvernement conservateur à cette occasion. Il aurait pu admettre qu'il ne détient pas toutes les vérités et démontrer à la population canadienne qu'il était prêt à poser des gestes positifs en acceptant un ou deux amendements.

Si l'on considère cela, je pense que c'est loin des reproches qu'on a eu de la part des conservateurs concernant ce qui s'est passé en 1981-1982. Je m'en souviens très bien, j'étais ici. Malgré ce qu'on a pu dire de l'intransigeance des Trudeau, des Lalonde, et des Chrétien, Dieu sait combien on a mis le paquet! On les a traités d'intransigeants! Mais il faut quand même savoir dire la vérité. Il y a eu des amendements à la Loi constitutionnelle de 1982.

On n'a pas eu le même flexibilité en ce qui concerne l'Accord du lac Meech et il n'est pas passé. Dieu sait si on en fait porter la responsabilité aux libéraux et à M. Chrétien. Honorables sénateurs, le sénateur Simard dit: oui. Mais il faudrait qu'il réponde aussi à la question suivante: pourquoi n'a t-on pas voulu amender l'Accord du lac Meech. Si on veut être flexible, qu'est-ce que la flexibilité? Pourquoi n'avez-vous pas voulu accepter un ou deux des amendements au projet de loi sur la TPS proposés par ce côté-ci de la Chambre?

Peut-être que la TPS serait adoptée au moment où l'on se parle. Est-ce que c'est de la flexibilité? Mais il faudrait examiner vraiment ce que le gouvernement conservateur a fait et il faudrait accepter les critiques et les modifications si elles sont nécessaires, c'est ça la flexibilité. À un moment donné, on propose quelque chose, Je pense que . . . vous ne l'admettrez peut-être pas comme ça—sénateur Simard, mais on devrait quand même réfléchir et penser que c'est le gouvernement conservateur qui est intransigeant.

C'est pour ça, sénateur Gigantès, que je voulais savoir, si on parle de flexibilité, d'après vous, est-ce que si l'on avait eu la collaboration de nos collègues de l'autre côté de la Chambre pour adopter un amendement ou deux, peut-être qu'on ne serait pas ici 7 heures du matin.

Est-ce qu'on aurait pu permettre d'un amendement sur les livres? Dieu sait si les Canadiens et tous ceux qui sont impliqués le pensent—car il y a plusieurs sénateurs de l'autre côté de la Chambre qui le disaient—auraient peut-être voulu avoir un amendement. C'était plus que logique. On ne l'a pas fait.

Reporter la taxe d'un an, ce n'était pas la fin du monde. Dans la période où on vit, combien de Canadiens essaient aussi de dire: «on retardera d'un an étant donné la situation économique qu'on a». Non. C'est comme si on s'adressait à des sourds de l'autre côté de la Chambre. Et on nous blâme, parce que maintenant on étire le temps pour empêcher que la TPS ne soit adoptée.

Le sénateur Simard: C'est vous qui étirez le temps.

Le sénateur Rizzuto: Certainement, je n'ai pas dit le contraire. Sénateur Simard, je ne suis pas porté à dire une chose au lieu d'une autre.

Vous devez le savoir, j'étais ici avant vous. Je ne suis pas le genre de sénateur qui parle pour ne rien dire; je peux vous dire ça. Mais je dis, par exemple, que s'il y avait eu des amendements lors de cette étape, on ne serait pas ici au moment où on se parle, j'en suis certain.

• (0730)

[*Traduction*]

Le sénateur Simard: Pourquoi vos membres et votre président n'ont-ils pas proposé d'amendements au lieu de fermer les livres le 24 septembre? Vous ne vous intéressiez pas aux amendements à ce moment-là. Vous aviez décidé dès juin, juillet ou août de tuer la taxe. Telle était votre décision. Vous avez lancé et compté dans votre propre but. Vous patiniez à reculons.

Vous avez maintenant le culot, sénateur Rizzuto, de venir nous dire: «Pourquoi n'avez-vous pas accepté d'amendements?» Vous avez fermé la porte, le sénateur Frith en tête, ce jour-là. C'est lui qui contrôlait le sénateur Buckwold et son comité. Il a dit: «Pas d'amendements. Vous avez trois heures pour l'accepter ou le rejeter.»

Ils ont changé les règles. Il y avait des règles à ce moment-là, semble-t-il, mais après il n'y en avait plus.

Les faits vous contredisent complètement, sénateur Rizzuto. Il est maintenant trop tard pour chercher des exemptions pour tous et chacun; il est trop tard.

Vous reviendrez sûrement à la charge d'ici la fin de décembre pour demander une exemption pour le Parti libéral du Canada. C'est la seule que vous n'avez pas encore demandée.

Le sénateur Hastings: J'invoque le Règlement à propos du point que vient de soulever le sénateur Simard. Je rappelle au sénateur Simard que le ministre de son propre parti, le ministre du Revenu national, a dit, lorsqu'il a comparu devant le comité à Toronto en juillet, qu'il ne pouvait pas y avoir d'amendement. Il a déclaré que l'adoption de ce projet de loi était un fait accompli. Ce qu'a confirmé le ministre des Finances, qui a dit qu'il n'y aurait pas d'amendements et que l'adoption du projet de loi était un fait accompli.

Comment peut-on modifier un projet de loi qui est si mal foutu que le modifier n'arrangerait rien? Souvenez-vous des propos du ministre qui a dit de ne pas l'amender, mais de l'adopter, en juillet.

[*Français*]

Le sénateur Gigantès: J'étais en train de faire une démonstration de la grande flexibilité dont ont fait preuve, en 1982, le Premier ministre Trudeau et M. Jean Chrétien, parce que, je voulais un document qui prouve que la Loi constitutionnelle de 1982, telle qu'adoptée par M. Trudeau, est celle qu'avait écrite M. Lévesque et les autres sept premiers ministres de la «gang» des huit; c'était un document que Trudeau a accepté. Ce n'était pas ce qu'il voulait, alors il a plié et il a été flexible.

Alors, je continue et je fais la démonstration paragraphe par paragraphe.

[*Traduction*]

Il s'agit de la prétendue trahison de 1982 dont parle M. Mulroney. Voici la Loi constitutionnelle de 1982, que j'appele-

rai la Constitution Trudeau, et voici le document rédigé et signé par les huit premiers ministres qu'on a appelé familièrement la «bande des huit». M. Lévesque faisait partie de ce groupe et il participé à la rédaction de ce document qui porte sa signature.

Voici:

> Les onze articles de la partie A intitulée «Procédure de modification de la Constitution du Canada» exposent en détail les modalités suivant lesquelles les divers amendements pourront être apportés à la Constitution. Les dispositions de cette Partie remplaceraient à la fois les procédures restreintes de modification actuellement prévues aux articles 91(1) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) et le pouvoir résiduaire du Parlement du Royaume-Uni de modifier certains aspects de la Constitution canadienne.
>
> Cette procédure de modification ne s'appliquerait pas seulement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique adopté en 1867 et aux modifications subséquentes, mais aussi aux autres parties de la Constitution du Canada, notamment aux lois et aux décrets constitutionnels concernant l'entrée de certaines provinces dans la Confédération, comme la loi de 1870 sur le Manitoba, les Conditions de l'Adhésion de la Colombie-Britannique de 1871 et de l'Île-du-Prince-Édouard de 1873, la loi de 1905 sur l'Alberta, la Loi de 1905 sur la Saskatchewan et les Conditions de l'adhésion de Terre-Neuve de 1949.
>
> La procédure de modification présente de nombreux avantages par rapport à la formule proposée par le gouvernement fédéral . . .

Vous allez voir que cette formule d'amendement était celle que le gouvernement fédéral a acceptée. M. Trudeau est allé aussi loin qu'il a pu pour obtenir cet accord, sans faire preuve d'arrogance, sans se vanter et sans porter de coup bas. Il a cédé.

On dit que cette formule d'amendement est meilleure parce qu'elle:

> . . . reconnaît l'égalité constitutionnelle des provinces sur le plan juridique;

Je repète que ce document a été rédigé et signé par M. Lévesque. Il ne fait aucune mention d'un statut spécial ou d'une société distincte; au contraire, il parle de l'égalité constitutionnelle de toutes les provinces du Canada.

> 2) elle accorde au Sénat un droit de véto suspensif plutôt qu'un droit de véto absolu sur la modification de la Constitution;

• (0740)

> (3) Une modification effectuée en vertu du paragraphe (1) qui diminue . . .

Il s'agit de la Loi constitutionnelle de 1982.

Je poursuis:

> (3) Une modification effectuée en vertu du paragraphe (1) qui diminue la compétence législative, les droits de propriété ou tout autre droit ou privilège de la Législature ou du gouvernement d'une province est sans effet dans une province dont l'assemblée législative, avant l'émission de la proclamation, a exprimé sa dissidence à l'égard de cette modification par voie de résolution adoptée à la majorité des membres de cette assemblée. L'assemblée peut ensuite, par voie de résolution adoptée à la même majorité, retirer sa dissidence et approuver la modification.

C'est écrit dans la Constitution Trudeau.

PROCÉDURE

> (1) Aucune proclamation ne sera émise en vertu de l'article 1 avant l'échéance d'un délai d'un an à compter de l'adoption de la première résolution amorçant la procédure de modification, à moins que l'Assemblée législative de chaque province n'ait auparavant adopté une résolution d'assentiment ou de dissidence.

Cela se retrouve dans la Constitution de 1982. Ce que je vous lis est un document que M. Lévesque a aidé à rédiger et a signé, et que M. Trudeau a accepté.

> (2) Aucune proclamation ne sera émise en vertu de l'article 1 au terme des trois années suivant la date d'adoption de la résolution amorçant la procédure de modification.

Cela est dans la Constitution de 1982. C'est quelque chose que M. Lévesque et d'autres premiers ministres provinciaux voulaient et il y a eu beaucoup de magouille de la part du gouvernement fédéral après l'échec de l'Accord du lac Meech, en raison de cette disposition. C'est une disposition que M. Trudeau avait accepté pour faire preuve de souplesse.

Ensuite:

> (3) Le gouvernement du Canada doit, compte tenu du présent article, demander au Gouverneur général d'émettre une proclamation immédiatement après l'adoption des résolutions prévues par la présente Partie.
>
> Lorsqu'une province exprime sa dissidence à l'égard d'une modification qui confère une compétence législative au Parlement, le gouvernement du Canada doit assurer une compensation raisonnable au gouvernement de cette province, en tenant compte du coût per capita de l'exercice de cette compétence (. . .)

C'est une résolution Trudeau, mais limitée à certains domaines.

Le sénateur Tremblay: Et cela a fait une grosse différence.

Le sénateur Gigantès: Attendez, nous arrivons.

Le sénateur Tremblay: Vous en avez donné une nouvelle lecture.

Le sénateur Gigantès: Oui. Pensez à toutes les concessions que M. Trudeau a faites dans cela. Pensez-y. Il a accepté comme constitution du Canada un document presque entièrement rédigé par M. Lévesque, signé par M. Lévesque et d'autres premiers ministres provinciaux. Voyons!

> Une modification à la Constitution portant sur une disposition qui s'applique à une ou plusieurs provinces, mais non à la totalité d'entre elles, y compris la modification des frontières des provinces ou l'usage de l'anglais ou du français dans une province, ne peut être faite que par voie de proclamation du Gouverneur général portant le Grand Sceau du Canada autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des Communes et de l'Assemblée législative de chaque province à laquelle s'applique la modification.
>
> Une modification peut être apportée sans résolution du Sénat (. . .)

C'est dans la Constitution, comme tout ce que je vous lis.

> (. . .) autorisant l'émission de la proclamation si, dans les cent quatre-vingts jours suivant l'adoption par la Cham-

bre des Communes d'une résolution qui en autorise l'émission, le Sénat n'a pas adopté cette résolution et si, après l'expiration de ces cent quatre-vingts jours, la Chambre des Communes a de nouveau adopté la résolution. La période au cours de laquelle le Parlement est prorogé n'est pas comprise dans le calcul des cent quatre-vingts jours.

C'est dans la Constitution Trudeau.

(1) L'initiative de la procédure de modification appartient au Sénat, à la Chambre des Communes, ou à l'Assemblée législative d'une province.

C'est dans la Constitution Trudeau.

(2) Une résolution autorisant une modification peut être révoquée en tout temps avant l'émission de la proclamation.

C'est dans la constitution Trudeau. C'est un document rédigé et signé par René Lévesque ainsi que par sept autres premiers ministres provinciaux..

(3) Une résolution de . . .

[*Français*]

Le sénateur David: Sénateur Gigantès, je m'excuse de vous poser une question puisque je n'étais pas là au début de votre discours. Je vous écoute depuis trois quarts d'heure et vous parlez de M. Trudeau, vous parlez de M. Lévesque. Je ne crois pas qu'ils se soient intéressés beaucoup à la TPS dans le document auquel vous faites allusion. Je me demande quelle est la relation entre la troisième lecture du projet de loi qui est présentement devant nous et la lecture de ces documents sur la Constitution. Elle est issue de votre longue introduction mais vous pouvez me la résumer en deux minutes.

Le sénateur Gigantès: Oui, je peux vous la résumer. Dans le «shift» précédent, deux de vos collègues sont partis du sujet de la TPS pour accuser M. Chrétien de ne pas avoir été ferme sur la Constitution, etc. Ceci a ouvert, naturellement, le sujet de la Constitution. En conséquence, je répète les choses que je disais au premier «shift» parce que la question de la crédibilité du premier ministre actuel est très importante. Toute la TPS, toutes les actions de ce gouvernement dépendent de la crédibilité de ce premier ministre.

Je suis en train de démontrer que sur une question cruciale comme celle de la Constitution, elle n'existe pas cette crédibilité.

Alors je continue. Ceci est le document que M. Lévesque a écrit et signé.

[*Traduction*]

7. Sous réserve des articles 9 et 10, le Parlement a compétence exclusive pour modifier les dispositions de la Constitution du Canada relatives au pouvoir exécutif du gouvernement du Canada, au Sénat et à la Chambre des Communes.

C'est dans la constitution Trudeau.

8. Sous réserve de l'article 9, la Législature de chaque province a compétence exclusive pour modifier la constitution de la province.

Et c'est aussi dans la constitution Trudeau.

9. Une modification à la Constitution du Canada relative aux matières suivantes ne peut être apportée que par proclamation émise par le Gouverneur général portant le Grand Sceau du Canada lorsqu'il est autorisé à le faire par des résolutions du Sénat, de la Chambre des Communes et de l'Assemblée législative de chaque province:

(a) la charge de Reine, celle de gouverneur général et celle de lieutenant-gouverneur;

(b) le droit d'une province d'avoir à la Chambre des Communes un nombre de députés au moins égal au nombre de sénateurs représentant la province au moment où la présente disposition entre en vigueur;

(c) l'usage des langues anglaise ou française sous réserve de ce qui est prévu à l'article 4;

C'est dans la constitution promulguée par M. Trudeau.

(d) la composition de la Cour suprême du Canada;

(e) la modification de la présente Partie.

La formule d'amendement se poursuit ainsi:

10. les dispositions de la Constitution du Canada relatives aux matières suivantes ne peuvent être modifiées que conformément à la procédure prévue à l'article 1, paragraphe 1, de la présente Partie, et les paragraphes 2 et 3 de cet article ne s'appliquent pas:

(a) le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des Communes:

(b) les pouvoirs du Sénat et la procédure de sélection de ses membres;

(c) le nombre de membres par lesquels chaque province a droit d'être représentée au Sénat et les conditions de résidence des sénateurs;

(d) la Cour suprême du Canada, sous réserve du paragraphe (d) de l'article 9;

Tout cela est contenu dans la constitution que M. Trudeau a promulguée. C'est pourtant un texte que M. Lévesque a contribué à rédiger et qu'il a signé.

Je continue:

(e) l'extension des provinces existantes dans les Territoires;

On en est toujours aux dispositions qui ne peuvent être modifiées que conformément à l'article 1, paragraphe 1.

(e) l'extension des provinces existantes dans les Territoires;

(f) malgré toute autre disposition ou pratique, la création de nouvelles provinces;

• (0750)

(g) la modification de la Partie B.

La formule d'amendement se poursuit ainsi:

11. Dans les quinze ans qui suivront la promulgation de la présente Partie, le Premier ministre du Canada convoquera une conférence constitutionnelle au cours de laquelle les Premiers ministres des provinces et lui-même reverront la procédure de modification de la Constitution du Canada.

Les premiers ministres provinciaux ont aussi donné des notes explicatives qui sont, à mon avis, intéressantes à rappeler.

La Partie B permet la délégation d'une compétence législative d'un ordre de gouvernement à un autre, pratique qui n'est pas prévue dans l'AANB. La délégation de compétence législative ajouterait beaucoup de flexibilité au système constitutionnel canadien et pourrait réduire les chevauchements de services.

Cette Partie permettrait au Parlement du Canada de consentir à l'adoption d'une loi provinciale dans un domaine ressortissant à la compétence du gouvernement fédéral. Réciproquement, elle permettrait à une ou plusieurs provinces de consentir à l'adoption d'une loi fédé-

rale dans un domaine ressortissant à la compétence des provinces.

Ce sont les premiers ministres provinciaux qui parlent, et c'est un point que M. Trudeau a non seulement accepté, mais en faveur duquel il discutait toujours.

Une disposition prévoit qu'un tel consentement peut être donné non seulement pour une loi en particulier mais pour l'ensemble des lois dans un domaine donné de compétence. Lorsqu'il y a délégation, une compensation monétaire doit être versée aux gouvernements exerçant le pouvoir délégué.

Je voudrais m'adresser au sénateur Tremblay puisqu'il disait que c'était une question très importante. Il est occupé ailleurs, aussi je lui reparlerai plus tard de cette question.

On crois que la délégation de compétence législative permettrait de mettre à l'essai un éventuel transfert de compétence dans un domaine avant de procéder d'une façon plus générale par la formule de modification elle-même. Enfin, une délégation de compétence peut être révoquée sur préavis de deux ans.

1. Malgré toute disposition de la Constitution du Canada, le Parlement peut adopter une loi . . .

Nous revenons à l'entente des huit premiers ministres provinciaux.

. . . relative à une matière ressortissant à la compétence d'une province lorsque, avant l'adoption de cette loi, la Législature d'au moins une province a consenti à l'application de cette loi dans la province.

2. Une loi adoptée en vertu de l'article 1 ne s'applique dans une province qu'avec le consentement de sa Législature.

Cela se trouve dans la Constitution de Pierre Elliott Trudeau. Il s'agit des propositions de René Lévesque que Pierre Elliott Trudeau a acceptées et insérées dans la Constitution de 1982.

3. La Législature d'une province peut adopter une loi relative à une matière ressortissant à la compétence du Parlement du Canada lorsque, avant l'adoption de cette loi, le Parlement a consenti à son adoption par la Législature de cette province.

4. Le consentement donné en vertu de la présente Partie peut se rapporter à une loi en particulier ou à l'ensemble des lois relatives à une matière.

5. Le consentement donné en vertu de la présente Partie peut être retiré sur préavis de deux ans, et

(a) lorsque le consentement a été donné en vertu de l'article 1, toute loi du Parlement à laquelle ce consentement est relié cesse alors de s'appliquer dans la province qui a retiré son consentement mais le retrait du consentement n'affecte pas l'application de cette loi dans les autres provinces;

(b) lorsque le consentement a été donné en vertu de l'article 3, une loi adoptée par la Législature d'une province à laquelle le consentement est relié cesse alors de s'appliquer.

Le sénateur Doody: Sénateur Gigantès, veuillez parler de votre propre place. Est-ce là votre place?

Le sénateur Gigantès: Souhaitez-vous que j'aille m'y installer? J'en suis très capable.

Le sénateur Doody: C'est ce qu'exige le Règlement. Plus que tout autre vous faites en sorte que les sénateurs se conforment au Règlement.

Le sénateur Muir: Le compte rendu ne devrait rien rapporter de ce que vous pourriez dire ailleurs qu'à votre place.

Le sénateur Gigantès: Nous y voilà.

6. Lorsqu'une délégation de compétence législative a été faite par le Parlement à la Législature d'une province, le gouvernement du Canada doit fournir une compensation raisonnable au gouvernement de cette province, en tenant compte des coûts *per capita* de l'exercice de cette compétence.

Sénateur Tremblay, pourrions-nous en revenir à l'aspect que vous avez soulevé lorsque j'ai dit que M. Trudeau n'avait accepté qu'en partie la proposition de la délégation. Je vous invite à vous reporter à l'article 43 de la Constitution.

Le sénateur Simard: Trudeau, Trudeau, Trudeau!

Le sénateur Gigantès: Je sais. Vous avez raison.

Le sénateur Simard: Trudeau, Trudeau, Trudeau!

Le sénateur Gigantès: Je poursuis:

43. Les dispositions de la Constitution du Canada applicables à certaines provinces seulement ne peuvent être modifiées que par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province concernée. Le présent article s'applique notamment:

Le sénateur Simard: Trudeau, Trudeau, Trudeau, Trudeau!

Le sénateur Gigantès:

a) aux changements du tracé des frontières interprovinciales;

b) aux modifications . . .

Le sénateur Simard: Trudeau, Trudeau, Trudeau!

Le sénateur Gigantès:

. . . des dispositions . . .

Le sénateur Simard: À propos, ce n'est pas une question.

Le sénateur Gigantès:

. . . relatives à l'usage du français ou de l'anglais dans une province.

Cet amendement aurait permis à une délégation distincte d'aborder les problèmes intéressants une seule province et non pas toutes. Cela figurait dans la Constitution, de sorte que le gouvernement fédéral aurait pu conclure des ententes spéciales avec le Québec. Le gouvernement fédéral n'a rien pu faire parce que le Québec refusait de négocier.

Vous expliquez la chose différemment. Le document renfermait une disposition permettant la reconnaissance d'un statut spécial et particulier. C'est M. Trudeau qui a inscrit cette disposition dans la Constitution.

Le sénateur Tremblay: Voyez l'article 16.

Le sénateur Gigantès: Je m'y arrêterai dans un moment.

Le sénateur Stollery: Voyez les articles 16 à 20.

Le sénateur Tremblay: Oui, 16 à 20.

Le sénateur Gigantès: Il s'agit de dispositions sur les langues que M. Lévesque a acceptées. Vous en avez la preuve ici. Il a fait ces concessions.

Le sénateur Tremblay: L'article 43 a été conçu pour faire appliquer les articles 16 à 20.

Le sénateur Gigantès: Je sais, mais il permet aussi de conclure des ententes spéciales avec une province. Qu'est-ce que ça donne?

Le sénateur Tremblay: C'est votre interprétation des choses.

Le sénateur Gigantès: Mais le texte est clair, vous n'avez pas à l'interpréter. Il est clair. Nous avons ici un document rédigé et signé par M. Lévesque.

Le sénateur Simard: Allez vous asseoir à votre place.

Le sénateur Stollery: Ça va, je préfère la compagnie des gens d'ici.

Le sénateur Gigantès: M. Trudeau a approuvé ce document. C'est parce que mes verres d'eau se trouvent là-bas. M. Trudeau a approuvé ce document pour montrer . . .

Une voix: Changez-les de place.

Le sénateur Stollery: Le sénateur Simard vous enchaînerait s'il le pouvait. Il vous mettrait même aux fers.

Le sénateur Gigantès: Je ne lui connaissais pas ces tendances. Est-vrai, sénateur Simard, que vous aimeriez m'enchaîner?

Le sénateur Stollery: Oui, avec des chaînes, des fers aux pieds et des menottes.

Le sénateur Gigantès: Alors, qu'est-ce que cela donne? Laissez-moi poursuivre. Nous voyons la grande souplesse de M. Trudeau. Il accède à la presque totalité des demandes de M. Lévesque.

Le sénateur Simard: C'est pour cela que Turner l'a abandonné, c'est un homme tellement souple.

Le sénateur Gigantès: Naturellement, M. Lévesque, en tant que chef d'un parti séparatiste, ne pouvait tout simplement pas accepter une Constitution fédéraliste. Il s'est donc retiré d'une entente qu'il avait plus ou moins signée. Pis encore, en se retirant des négociations, il a tourné le dos à ses sept partenaires, puisque, avant tout, ces sept partenaires ne voulaient pas d'un référendum.

On le mentionne dans ce document, «évite la nécessité d'un référendum pour choisir une formule d'amendement ou pour modifier la constitution». On le mentionne à plusieurs reprises. Ils ne voulaient pas d'un référendum. Le sénateur Hatfield était ici tout à l'heure et il l'a confirmé: les premiers ministres ne voulaient pas de référendum. M. Trudeau en voulait un. Au cours des discussions tenues le jour avant la nuit des longs couteaux, les négociations allaient mal. M. Trudeau a déclaré: «Pourquoi ne pas tenir un référendum et laisser la population décider.» M. Lévesque a répondu: «Très bien, tenons un référendum.» M. Trudeau a donné son accord puis a quitté la réunion.

Comment M. Lévesque a-t-il réagi à cette déclaration? Il a abandonné ses sept collègues, niant un point qui était absolument vital pour eux. Ils ont perdu toute confiance en lui et se sont empressés, par conséquent, de conclure un accord. Pour amortir le choc, les propositions de M. Lévesque ont formé la base de cet accord.

Un instant. Et qu'a fait M. Mulroney? Il a défendu l'entente en 1982. Il a dit que c'était une chose merveilleuse. Il a signé un article dans la Presse à ce sujet. Merveilleux. Il a envoyé un message de félicitations à M. Trudeau. Il a loué l'entente dans un discours après l'autre.

Le sénateur Simard: Trudeau, Trudeau, Trudeau,Trudeau!

Le sénateur Gigantès: Ensuite, lorsqu'il a voulu se faire élire en 1984, il avait besoin d'une machine politique au Québec. Il y en avait une de disponible, celle du Partie québois, le parti séparatiste. M. Mulroney a adopté les phrases clés du vocabulaire des Péquistes, une d'elles étant la «trahison de 1982». C'est M. Mulroney qui a trahi tout le monde. C'est lui qui a poignard, dans le dos les gens qu'il avait appuyés.

Il ressemble à un de ces oiseaux hydrostatiques que vous placez devant un verre, qui plonge son nez dans le verre et se redresse. Je ne sais pas ce qu'il y a dans son verre.

Ayant fait une saloperie à MM. Trudeau et Chrétien, M. Mulroney ne peut leur pardonner. Voilà l'explication. J'espère que cela répond à votre question, sénateur.

• (0800)

Le sénateur Davey: J'ai vu que le sénateur Simard a essayé de vous narguer en scandant le nom Trudeau, Trudeau, Trudeau à plusieurs reprises. J'ai pensé que c'était une forme de flatterie servile. Je pensais qu'il serait intéressé—je vois qu'il nous quitte; j'aurais espéré qu'il reste plus longtemps.

J'ai en main les résultats d'un sondage réalisé par le *Toronto Star* et CTV le 26 novembre. La question était la suivante: «D'après vous, qui représente le mieux l'image que vous vous faites du Canada? Il est intéressant de noter que M. Trudeau figurait au premier rang de sept dirigeants. Sur les sept—le sénateur Simard est parti. Je pourrais peut-être terminer cette analyse à son retour. Vous ne serez pas surpris d'apprendre, sénateur Gigantès, que Pierre Trudeau a récolté 28 p. 100 des suffrages. Dans les provinces de l'Atlantique, il a recueilli 34 p. 100 des voix, alors que M. Mulroney n'en a recueilli que 9 p. 100. Si j'ai mentionné les provinces de l'Atlantique, c'est dans l'intérêt du sénateur Simard. En Ontario, qui est ma province d'origine, M. Trudeau a obtenu 38 p. 100 des voix, et le premier ministre, six. Le fait est que M. Trudeau est presque aussi populaire aujourd'hui qu'à l'époque où il était premier ministre et ce, malgré tout ce que vous avez dit à son sujet.

Le sénateur Stollery: D'où peuvent venir ces 6 p. 100? M. Mulroney a-t-il de la famille en Ontario?

Le sénateur Gigantès: Sénateur Davey, vous devriez ménager le sénateur Simard. Il était en train de réciter son mantra: Trudeau, Trudeau.

Le sénateur Stollery: J'ai une question à vous poser, sénateur Gigantès. Vous avez piqué ma curiosité en parlant de l'attitude des premiers ministres provinciaux à l'égard des référendums. Je n'ai jamais très bien compris pourquoi ils s'y opposent. Pourquoi l'Ontario s'y oppose-t-elle? Je ne vois pas.

Le sénateur Gigantès: La raison la plus noble, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, c'est que, dans un régime parlementaire d'inspiration britannique, l'assemblée législative est élue, que des membres de cette assemblée forment un gouvernement sous la conduite d'un premier ministre et que l'assemblée législative, représentée par le premier ministre, ne prise pas qu'on lui coupe l'herbe sous le pied. Voilà la grande raison: un référendum fausse tout le régime, et l'assemblée a ensuite du mal à tenir trois ou quatre ans.

Le sénateur Stollery: Je vous signalerai, sénateur Gigantès, qu'il y a des référendums au Royaume-Uni. Il y en a eu un sur l'adhésion à la CEE, et il est question d'en tenir un autre.

Le sénateur Gigantès: Le Royaume-Uni a pris cette décision, qui constitue un précédent, mais il n'est pas dans les mœurs de la démocratie britannique de tenir des référendums, alors que ceux-ci sont pratique courante en Suisse. Pour en venir à des motifs d'objection moins nobles, disons qu'aucun premier ministre ne tient à essuyer un échec sur une question importante. D'où l'opposition que suscitent les référendums.

Le sénateur Stollery: En fait, le vrai problème est ce risque d'échec. Je présume que le premier ministre d'une province n'aurait rien contre la tenue d'un référendum s'il pensait pouvoir le gagner. Le problème surgit lorsqu'il y a risque de le perdre. Il y a de quoi devenir nerveux lorsqu'on perd la confiance d'un électorat qu'on prétend représenter. N'y a-t-il pas quelque chose d'artificiel là-dedans?

Le sénateur Gigantès: Je ne suis pas prêt à blâmer ainsi tous les premiers ministres provinciaux. Il se peut bien, en théorie, que certains d'entre eux croient honnêtement qu'un référendum n'a pas sa place dans le système parlementaire britannique.

Le sénateur Stollery: Même si les Britanniques eux-mêmes y ont recours?

Le sénateur Gigantès: C'est une toute nouvelle façon de faire en Grande-Bretagne.

Le sénateur Stollery: Mais elle existe quand même.

Le sénateur Gigantès: C'est très récent, voilà mon point.

Si je peux poursuivre, je vais maintenant rafraîchir la mémoire des honorables sénateurs au sujet des témoignages que nous avons reçus au Comité des banques et du commerce sur la TPS. Le témoignage que je cite est donné tantôt par M^me^ Edith M. Johnston, secrétaire de la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, tantôt par M. Alex Mansfield, président du United Senior Citizens of Ontario. Poursuivant son exposé, M^me^ Johnston a dit:

> La Fédération nationale des retraités et citoyens âgés a collaboré avec un grand nombre de groupes communautaires partout au pays il y a quelque temps pour s'opposer à la TPS. Je ne vous lirai pas le nom de tous les groupes qui ont participé. Néanmoins, en résumé, disons que la Fédération nationale des retraités a ajouté sa voix à celles d'un nombre impressionnant de Canadiens qui demandent que le Parlement rejette la TPS proposée et se penche plutôt sur l'institution d'une réforme fiscale réelle fondée sur la capacité de payer.
>
> Les sociétés devraient assumer leur part du fardeau fiscal. Les riches devraient payer un impôt une portion plus élevée de leur revenu que les pauvres. Les échappatoires et les avantages fiscaux qui permettent aux riches d'éviter de payer de l'impôt devraient être éliminés. Ces mesures permettraient au Canada de percevoir les revenus dont il a besoin pour gérer nos programmes sociaux actuels et de les percevoir d'une façon qui soit équitable pour tous les Canadiens.
>
> Merci de m'avoir écoutée. C'est avec plaisir maintenant que nous répondrons à vos questions et parlerons avec vous.
>
> **Le président:** Pouvez-vous nous décrire votre organisme, la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, et nous dire combien de membres vous avez? J'ai entendu le nombre de trois cent mille pour l'Ontario. Quelles régions sont représentées par votre organisme? S'agit-il ici d'un mémoire qui a été élaboré par tous vos organismes provinciaux affiliés? Vous ne nous avez pas beaucoup parlé de cela.

C'était là une question très pertinente du président.

> **Mme Johnston:** Je suis désolée de cela, monsieur le président. La Fédération nationale des retraités et citoyens âgés représente entre 750 000 et 1 million de citoyens âgés de partout au Canada. Chaque province a un organisme provincial, comme les «United Senior Citizens of Ontario», qui sont affiliés à l'organisme national. Nous avons des membres affiliés partant des organismes de base et en montant.

• (0810)

Je n'aime pas non plus cette métaphore, mais elle concerne les personnes âgées.

> Les mémoires à venir de partout au Canada seront très semblables au nôtre. Notre politique et les résolutions que nous adoptons à nos congrès sont toutes les mêmes.
>
> **Le président:** Vous êtes un organisme-cadre pour les groupes de citoyens âgés de partout au pays?
>
> **Mme Johnston:** Oui. Nous sommes un organisme à but non lucratif. Nous n'avons pas de chercheurs, ni de personnel très spécialisé. Nous sommes très simples, mais tout à fait disposés à réclamer nos droits et faire ce qu'il faut pour les obtenir.
>
> **Le président:** J'aimerais préciser à nos témoins que nous avons une limite de cinq minutes par personne voulant poser des questions. Le président mettra fin aux questions à la fin de chaque période de cinq minutes.
>
> **Le sénateur Marsden:** Merci, monsieur le président. Je suis très heureuse que nous vous ayons tous les deux avec nous ce matin car la quasi-totalité des groupes que nous avons entendus au cours des deux derniers jours nous ont dit que le coût de la vie sera plus élevé pour les personnes à revenu fixe—les citoyens âgés dans la majorité des cas. Il en sera également de même dans le cas des secteurs du tourisme et de l'habillement. La Marche des dix sous de l'Ontario nous a fait part de son inquiétude quant à ce qui adviendra des personnes souffrant de handicaps. Les loyers, la propriété de maisons ou d'immeubles et toute une gamme d'emplois professionnels comme les diététiciens, les massothérapeutes, les ergothérapeutes, les gens dont les services sont nécessaires, surtout pour les personnes âgées, de même que les livres, les périodiques et les ouvrages de lecture seront touchés. Nous avons même appris hier qu'il faudra payer 7 p. 100 pour tous les soins, vaccins etc, pour les animaux domestiques. Nous sommes vraiment sidérés par tout ce que cela représentera dans nos vies.
>
> Nos amis de l'autre côté nous ont dit hier que plusieurs personnes âgées ont beaucoup d'argent. Je suppose qu'il y en a quelques-unes. J'aimerais vous demander combien de membres de votre organisme seront particulièrement touchés sur deux plans: tout d'abord par le simple fait qu'ils vivent de revenus fixes et, d'autre part, par le fait qu'ils auront de la difficulté à obtenir les ristournes dont ils pourront se prévaloir, en raison de leur santé, de leur degré d'alphabétisme ou pour d'autres raisons. Combien de personnes vont réellement être le plus durement touchées par cette taxe?
>
> **Mme Johnston:** La Fédération nationale des retraités est un organisme de base. Chaque citoyens âgé, et bien plus de citoyens que notre groupe ne représente, seront

touchés par la TPS tout simplement parce qu'elle taxe les nécessités de base de la vie. Les deux groupes de personnes qui seront le plus durement touchés sont les étudiants, qui n'ont pas de revenu, et les personnes âgées. Les étudiants et les personnes âgées auront à payer 7 p. 100 de taxe, tout comme les riches. Il n'y a là aucune considération de niveaux. Ainsi donc, tout sera taxé, des couches aux cercueils, à l'exception de certains aliments. Il y a même un débat sur le genre d'aliments qui seront taxés.

Dans des remarques antérieures, j'ai signalé que les étudiants au niveau universitaire consomment des aliments préparés tels que des sandwiches. Ceux-ci doivent consommer au moins deux repas à la cafétéria et il est possible qu'ils achètent un sandwich en rentrant chez-eux. Les bons étudiants travaillent fort. Ils n'ont pas nécessairement le temps de faire la cuisine. Or, ce genre d'aliments sera taxé.

J'ai aussi fait un calcul qui indique qu'un étudiant ayant un revenu d'environ 7 000 $ devra acquitter un montant de taxe plus élevé que la ristourne à laquelle il aurait droit. En effet, la taxe s'élèverait approximativement à 490 $, tandis que la ristourne ne serait que d'environ 270 $. Ainsi, il en coûterait 220 $ de plus à l'étudiant. Il s'agit d'une perte considérable lorsqu'on dispose d'un revenu de 7 000 $ pour tout payer, y compris les frais de scolarité. Cela dit, cet étudiant ne serait évidemment pas un conservateur.

Revenons maintenant au texte. M. Mansfield a dit:

> En Ontario, il s'agira d'environ 47 p. 100 qui reçoivent des retraites.

Il fait allusion à d'autres petites formes d'aide pour les personnes qui, autrement, seraient sans ressources.

Le sénateur Marsden: Nous parlons donc d'environ 150 000 personnes en Ontario?

Mme Johnston: Nous ne disposons pas de statistiques quant aux pourcentages, et je ne les connais pas de mémoire. Mais nous savons que dans la société d'aujourd'hui il existe un grand nombre de personnes à faible revenu qui seront touchées par cette mesure, mais également celles qui se situent juste au-dessus du niveau du faible revenu. Les personnes à revenu moyen seront autant taxées que les riches. Ce n'est tout simplement pas juste.

[*Français*]

J'ai lu hier soir dans le journal que les logements pourront coûter jusqu'à 10 000 $ de plus, tout simplement en raison de l'incidence de la TPS sur tout ce que représente le logement.

J'aimerais également mentionner que, au moment justement où nous voulons voir une certaine retenue dans les dépenses, des milliers de personnes devront être employées pour gérer la TPS.

Et plus tôt ce matin, je parlais des coûts d'administration qui représentent 9,3 p. 100 des ventes, ce qui est énorme. Ces coûts d'administration ont été bien mesurés en Europe. J'ai lu des ouvrages bien faits et une étude du Fonds monétaire international. Je suis d'accord avec ces études que les coûts sont de 9,3 p. 100. Alors que va faire l'entrepreneur qui a des coûts d'administration de 9,3 p. 100 qu'il n'avaient pas avant? Il va naturellement les refiler à ses clients. Donc, il y aura la taxe de 7 p. 100 plus 9,3 p. 100 de coût administratif qui vont être refilés au client. Et ça c'est quelque chose qui n'a pas été suffisamment examiné par ces économistes qui appuient la TPS.

C'est quelque chose qui va sûrement avoir un effet nocif; il y aura une récession. Parce que si vous prenez le petit commerçant, il a déjà une baisse de vente parce qu'il y a la récession. Ses prix vont augmenter à cause de la TPS, ses coûts d'administration vont augmenter, ce qui va faire augmenter les prix encore plus et à cause de la récession, il va perdre des ventes. Il va se trouver pris entre une augmentation des prix et une baisse de ses ventes.

Et il va y avoir un nombre de faillites encore plus considérable que celles que nous avons eues jusqu'ici. D'ailleurs on le voit déjà.

Alors nous revenons maintenant ici à une question qu'a posée le sénateur Poitras. Il a dit:

> Merci, monsieur le président, de cette possibilité de commenter les questions du sénateur Marsden. Elle a toujours de très bonnes questions.
>
> Pouvez-vous me dire, madame, combien chacun de ces citoyens âgés payent actuellement en taxe fédérale de vente?
>
> **Mme Johnston:** Je ne sais pas.
>
> **Le sénateur Poitras:** Êtes-vous d'accord avec moi que vous payez actuellement la taxe fédérale de vente et que cela vous coûte quelque chose?
>
> **Mme Johnston:** Si je paye la taxe fédérale de vente, n'est-elle pas cachée? N'est-ce pas la taxe de 13,5 p. 100?
>
> **Le sénateur Poitras:** La taxe sur la vente des fabricants, oui; vous pouvez l'appeler comme vous le voulez. Êtes-vous consciente de cela?
>
> **Mme Johnston:** Oui.
>
> **Le sénateur Poitras:** Combien donc cela vous coûte-t-il, ainsi qu'aux autres citoyens âgés, annuellement? Êtes-vous d'accord avec le chiffre officiel de 800 $ par personne?
>
> **Mme Johnston:** Je n'ai aucune idée. Je n'ai jamais fait ce genre de recherche.
>
> **Le sénateur Poitras:** J'estime qu'il est important que vous en soyez conscients.
>
> Deuxièmement, êtes-vous d'accord que les personnes âgées pourront se prévaloir d'un crédit dans le cadre de la nouvelle taxe? Par conséquent, si vous disposez de ces deux chiffres, combien la nouvelle taxe vous coûtera-t-elle réellement?
>
> **Mme Johnston:** Parlez-vous de la nouvelle remise de taxe?
>
> **Le sénateur Poitras:** Le crédit que les gens recevront tous les trois mois.
>
> **Mme Johnston:** Les citoyens âgés ne s'en porteront pas beaucoup mieux. Ceux qui ont des faibles revenus ou des revenus moyens et qui paient toute la taxe fédérale de vente ne récupéreront pas ce qu'ils auront payé.
>
> **Le sénateur Poitras:** Disposez-vous de chiffres à cet égard?
>
> **Mme Johnston:** Non, je n'en ai pas.
>
> **Le sénateur Poitras:** Pouvez-vous obtenir les chiffres?

Alors M. Mansfield intervient:

> Puis-je mentionner le fait que 25 p. 100 des Canadiens vivent dans la pauvreté. Ils ne feront pas de déclaration d'impôt et, par conséquent, ne recevront pas de crédit.
>
> **Le sénateur Poitras:** Pourquoi?
>
> **M. Mansfield:** Pourquoi ils ne le feront pas? Mais parce qu'ils n'ont pas à le faire.

Le sénateur Poitras: Pour un groupe comme vous cela ne représentera qu'une formule d'une page.

M. Mansfield: Il y a aussi le fait qu'une famille de quatre ayant un revenu de 15 000 $ paiera 938 $ en TPS et ne recevra que 508 $ en crédit. Elle est donc perdante.

Il y a un autre argument que je voudrais ajouter ici. Le gouvernement finalement est sorti de l'armoire.

[*Traduction*]

Il a finalement admis que la taxe allait rapporter des recettes supplémentaires qui serviraient à réduire le déficit. Au début, il n'était pas question de cela. La taxe n'aurait aucune incidence sur les recettes et serait donc bien meilleure que cette horrible taxe sur les ventes des fabricants, la faucheuse d'emplois, qu'elle venait remplacer. La TVF nuisait évidemment aux exportations, mais jamais autant que le dollar élevé découlant de l'engouement maniaque de M. Wilson pour les taux d'intérêt élevés.

• (0820)

C'est simple. Si on réussit à avoir assez d'argent pour réduire la dette nationale, ce sont les contribuables qui vont payer cet argent. On ne peut pas compter sur l'immaculée conception ou sur la génération spontanée. Cet argent viendra des poches des gens ordinaires. Ceux-ci paieront plus d'impôts qu'avant, autrement le gouvernement n'aura pas l'argent supplémentaire dont il a besoin, c'est ce qu'il dit, pour réduire le déficit.

Il y a une illusion au cœur de cette taxe qui découle de la propagande faite par le gouvernement. Le gouvernement n'est jamais honnête avec les gens. Il ne leur dit pas qu'il a besoin de plus d'argent et qu'il ira donc en chercher davantage. Non, non. Il préfère dire qu'il va supprimer l'ancienne taxe parce qu'elle est mauvaise et qu'il la remplacera par une taxe inoffensive, une taxe juste. Il dit aux Canadiens que cette nouvelle taxe lui rapportera plus d'argent, mais qu'elle ne leur coûtera pas plus cher. C'est ce que le gouvernement essaie de faire avaler à la population. Ce serait bien si c'était possible. Ce serait comme la pierre philosophale, qui était censée transmuer les métaux vils en or. Cependant, personne n'a eu beaucoup de succès avec cela.

Je dois dire que je sympathisais un peu avec M^me^ Johnston. J'étais présent lorsque le sénateur Poitras, un homme très gentil, la poussait à lui donner des chiffres qu'elle n'avait pas, pour une très bonne raison. C'est absolument impossible de comprendre les chiffres du gouvernement. Les sénateurs d'en face ne le savent peut-être pas, mais les commerçants reçoivent déjà constamment des modifications au règlement. La taxe est déjà un cauchemar.

[*Français*]

Je continue après avec le sénateur Poitras qui dit que la famille ne paiera plus la taxe sur les ventes des fabricants, ce qui lui coûte actuellement 800 $ par an. Et même par après, le sénateur Poitras, soudainement, on voit qu'il est pris. Parce ce que ça, c'est une famille qui ne reçoit rien en retour et elle paye 800 $. Je vous cite le fascicule 59 concernant le projet de loi C-62 et vous êtes en train de questionner à cette fin M. Mansfield.

M. Mansfield dit qu'une famille de quatre ayant un revenu de 15 000 $ paiera 938 $ en TPS et ne recevra que 508 $ en crédit. Elle est donc perdante. Alors vous dites qu'elle va cesser de payer les 800 $. Bah, vous les connaissez par cœur. Et moi je vous demande comment vous pouvez concilier le fait que la nouvelle taxe va vous donner des revenus supplémentaires pour combattre les déficits, n'est-ce-pas, et pourtant ne pas prendre plus d'argent aux contribuables. Je ne comprends pas.

Si elle ne prend pas plus d'argent aux contribuables, vous n'aurez pas l'excédent qu'il vous faut pour combattre le déficit. Je vais vous demander comment vous allez fabriquer cet argent supplémentaire, si vous n'avez pas la pierre philosophale, si la taxe ne prend pas plus d'argent que la taxe actuelle, la taxe sur les manufacturiers. Pour moi cela a toujours été un mystère.

Le sénateur Poitras: Honorables sénateurs, vous ne comprenez pas. Effectivement, ce que vous ne comprenez pas, c'est qu'en économique ce n'est pas aussi simple de dire de faire baisser un taux d'intérêt, de faire ceci, de faire cela. Il y a un ensemble de dispositions fiscales. Et c'est cet ensemble qui fait qu'au bout, on peut assumer des responsabilités, donner des programmes au public. Mais il y a toujours, même pour les gouvernements, cents dans un dollar.

Et lorsque les libéraux étaient au pouvoir, ils n'ont pas compris cette chose. Et c'est pourquoi nous avons pris le pouvoir alors que nous étions endettés et c'est depuis toujours qu'on vit au-dessus de nos moyens. Et je crois qu'il est temps de ne plus vivre au-dessus de nos moyens. Et c'est la première responsabilité. C'est la responsabilité des élus et des sénateurs; en prendre connaissance.

Le sénateur Gigantès: Je vous suis très reconnaissant de m'avoir enfin expliqué. Vous allez donc prendre plus d'argent avec cette nouvelle taxe que vous n'en preniez avec l'autre pour répondre à vos responsabilités et ne plus vivre au-dessus de vos moyens. Donc la nouvelle taxe va prendre plus d'argent que ne prenait la vieille, n'est-ce-pas?

Le sénateur Poitras: C'est pour permettre une plus grande productivité. Et lorsqu'il y a une plus grande productivité, il y aura davantage de ressources disponibles au gouvernement. Il y aura moins également de marché noir et il y aura moins de personnes qui trouveront des aléas pour sauver des impôts sur ceci ou sur cela. Tout le monde paiera équitablement. C'est ça une taxe équitable.

Le sénateur Gigantès: Ce sera une de ces taxes magiques. Et vous dites qu'il y aura moins de marché noir. Voyez-vous il y a l'expérience de l'Europe. Cette taxe a été étudiée en Europe. Et le marché noir n'est pas réduit, au contraire il a augmenté. Vous pouvez choisir entre deux ouvrages; ou celle du Fonds monétaire international qui dit qu'avec cette affaire-là, il y a du marché noir et que tous les gens trichent la TPS, un très grand nombre; ou il y a une étude faite par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes et la Fédération nationale des entreprises indépendantes, la fondation d'éducation et de la recherche. Je parlais de ceci à vos collègues du «shift» précédent qui étaient un peu fatigués; pas de façon aussi flagrante que vous à cette heure de la journée mais j'aime ça que vous soyez fringant, sénateur Poitras. Ça me fendrait le coeur si vous étiez abattu, vraiment là!

Le sénateur Poitras: Je vous ai donné l'occasion de vous reposer.

Le sénateur Gigantès: Alors vous ne voulez plus répondre à la question.

Le sénateur Poitras: Non. C'est tout du réchauffé.

Le sénateur Gigantès: C'est tout du réchauffé.

Le sénateur Poitras: Ce que vous dites, nous le savons tous depuis longtemps et beaucoup mieux par des personnes beaucoup plus autorisées.

Le sénateur Gigantès: Que vous allez prendre plus d'argent de la poche des contribuables qu'avant, c'est ce que je dis. Et vous dites, qu'en pleine récession, avec un dollar à 86 cents, des taux d'intérêt très élevés, 165 000 jobs manufacturiers perdus en 1989, des faillites qui montent en flèche, vous allez mettre la TPS là-dedans et par magie, la récession va disparaître parce que vous allez enlever du pouvoir d'achat aux gens. C'est ça que vous dites.

Le sénateur Poitras: Ce n'est pas ça que j'ai dit.

Le sénateur Gigantès: Bien expliquez-moi comment vous pouvez le dire d'une autre façon! Allez, je me tais. Ah, vous allez me l'expliquer mercredi alors. Je vais sûrement être en train de parler mardi parce que j'ai promis au sénateur MacDonald de lui donner des renseignements sur des façons alternatives de percevoir cet argent. Et je vous ai dit l'autre jour des moyens d'économiser dans vos dépenses. Si vous aviez baissé les taux d'intérêt au même taux que celui qui prévaux aux États-Unis et si vous aviez les mêmes taux d'imposition sur les profits des corporations qu'aux États-Unis, au 31 décembre 1989, la dette nationale aurait été plus basse de 85 milliards.

Vous n'avez pas voulu le faire parce que les hauts taux d'intérêt sont très bien pour ceux qui ont de l'argent à prêter, c'est-à-dire vos copains. Alors on cesse de parler de vous et de M. Mansfield. Maintenant, il y a M^me^ Johnston qui reparle:

> Nous sommes tout de même convaincus que ce que nous avançons ici est vrai.

• (0830)

Enfin, quelqu'un de plus sympathique envers les personnes de l'Âge d'or démunies, le sénateur Haidasz, qui n'est pas un gros capitaliste, un bon médecin de famille qui s'occupe des pauvres, qui ne s'occupe pas surtout de faire de l'argent, mais de guérir les gens. Le sénateur Haidasz pose la question suivante: Je parlais en français juste pour vous, sénateur Simard.

> J'aimerais tout d'abord vous dire à quel point j'apprécie votre présence ici ce matin.

Le docteur David se formalise beaucoup moins que le sénateur Simard sur la question du français. Il est plus poli . . . C'est un homme d'une politesse absolument exquise. Et le sénateur Hébert se souvient toujours comment il a été guéri par le sénateur David de son angine. C'était une angine? Le sénateur Hébert avait dit qu'il vous avait consulté quand il avait eu des problèmes qui touchaient à votre spécialité, la cardiologie. Le secret professionnel, vous n'avez pas à me dire ce qu'il avait, absolument pas. On ne peut pas s'attendre à ce que le sénateur David nous dise ce qu'avait Jacques Hébert. Il faudra le demander à Jacques Hébert . . . Vous ne connaissez pas la différence, vous, parce que vous fréquentez des phrénologues. Mais le docteur David, c'est un cardiologue.

Le sénateur Stollery: Mais de toute façon, le docteur David est un homme très poli, c'est un gentilhomme.

Le sénateur Gigantès: Absolument. C'est que le sénateur Simard m'inspire quand je le vois. Je deviens un petit peu plus fringant. La fatigue me quitte. C'est comme si je venais de commencer au lieu d'avoir commencé à minuit. Quelle heure est-il maintenant? Huit heures et demie du matin seulement? Il ne me reste plus que neuf heures et demie à faire.

Le sénateur Stollery: Alors, maintenant, c'est le temps où vous allez donner votre discours car, jusqu'à maintenant, c'était seulement le début.

Le sénateur Gigantès: Ah non. Ça, c'est l'envoi.

Le sénateur Stollery: Non, non, non, pas encore; ça commence le discours.

Le sénateur Gigantès: Non, ce sont des renseignements que vous accumulez et, vers la fin, vers mardi, je vais faire la démonstration. Il y a un plan général, n'est-ce pas. Je l'ai expliqué à vos prédécesseurs. Il y a une tendance conservatrice. Il y des braves gens qui sont conservateurs et qui croient que le monde serait bien meilleur si personne ne tâchait de faire tanguer la barque et laisser les choses comme elles sont parce que eux se sentent bien. Ils croient toujours qu'il y avait un meilleur «bon vieux temps».

J'ai dit à vos prédécesseurs que le poète romain Lucrèce, citant et Epicure son maître, avait dit que «dans le bon vieux temps», nous étions tous petits, heureux, abrutis et nous vivions dans des cavernes. Et, il y a ce rêve. Je comprends que vous avez fait des études (des études dans quelque chose), mais pas des études classiques. Alors Lucrèce est un philosoque considérable. Donc, il y a toujours de temps à autre, une contre-révolution conservatrice qui tâche de défaire les progrès des autres couches de la société.

La TPS, dans votre cas, parce que vous faites partie de cette contre-révolution, choisit d'habitude un parvenu. Elle ne choisit pas quelqu'un qui est riche depuis trois ou quatre générations. Elle choisit un parvenu qui vient de monter financièrement et qui est très impressionné par le luxe et l'argent des riches et qui fait leur sale besogne pour eux, c'est-à-dire descendre les progrès qui ont été faits entre le fardeau de l'imposition et le mettre sur l'épaule des pauvres et l'enlever de celle des riches et, enlever des choses qui représentent pour ce pays, le Canada, des liens est-ouest qui relient le Canada ensemble. Par exemple, Via Rail.

Alors, dans ce contexte, généralement, il y a des tas de mesures qu'a prises le gouvernement Mulroney pour rétablir la prédominance de l'idée conservatrice, la façon de faire des conservateurs dans ce pays et, à mon avis, elle a fait un très grand mal au pays, en conséquence.

Une des choses qu'il a faite, c'est la TPS. Comme c'est de ça que nous discutons, je donne une grande partie de mon discours. Je me dévoue à vous rappeler certains faits qui nous ont été donnés devant vous. Je sais que vous ne voulez rien entendre, sénateur Poitras, mais, après tout, c'est le devoir dans une société démocratique de présenter l'opinion opposée à celle de la majorité du gouvernement. Je vais faire une petite digression au sujet de la TPS. Pourquoi est-ce qu'on vous arrête et que le sénateur Simard pousse ses hauts cris et parle des droits de la majorité. Car, voyez-vous, elle a des droits, la minorité elle aussi. Je parle et je ne vous ai pas adressé la parole. Est-ce que quelqu'un peut dire que je lui adressé la parole? Je ne lui parle parle pas à lui, je parle de lui; c'est différent. C'est une question de préposition. Vous utilisez la mauvaise préposition. Je parle de vous, pas à vous. Je le trouve très symphatique. Il me donne des regains de vigueur chaque fois que je le regarde.

Une voix: Le veau d'or.

Le sénateur Gigantès: Le veau d'or ou le mot d'or! Alors, en tout cas, nous avons un devoir, nous, l'Opposition . . . Il est

entouré de veaux, mais ils sont bien dorés. Le sénateur Simard, lui, est entouré de veaux bien dorés parce qu'il espère que de la dorure va glisser. L'autre jour, il a envoyé de l'encens avec son encensoir à monseigneur Castonguay à . . .

Le sénateur Stollery: Non, il n'aime pas ça, le monseigneur, je parle du monseigneur, là. Heureusement, il n'est pas là.

Le sénateur Gigantès: Et je peux donc manger une petite tranche de mandarine, sans offenser le sénateur Castonguay qui est monté sur ses «grands chevaux» tantôt. Pourquoi dire que je n'avais pas le droit de manger des mandarines. Il a des collègues qui mangent ou qui mangeaient. Il y en d'autres qui viennent ici «pompette», ça ne l'offusque pas le sénateur. C'est là la différence. C'est parce que ma mandarine n'a pas été fermentée et n'a pas été traduite en alcool. Donc, c'est mauvais. Mais si c'était de l'alcool pur qu'imbibait un de ses collègues, ce serait correct.

Nous avons le devoir de faire ce que nous faisons, sénateur Poitras.

• (0840)

[*Traduction*]

Une situation dans laquelle l'activité politique est dévaluée nuit à la démocratie parlementaire. Le débat, la «rhétorique» au sens grec classique, et la transaction des affaires de la nation en public forment, après tout, le fondement même du Parlement.

Nous n'avons pas un public de choix, mais il est, quel qu'il soit, le bienvenu. Bienvenue, ô public, quel que tu sois.

Le droit à la dissension est aussi essentiel au Parlement. L'opposition politique véritable est un attribut nécessaire de la démocratie, tout comme le sont la tolérance et la foi en l'aptitude des citoyens à résoudre leurs divergences par des moyens pacifiques.

Le seul parmi nous qui ait menacé d'avoir recours à la violence, et nous l'avons tous entendu, est le leader du gouvernement.

Le sénateur Stollery: Il l'a retirée. Il a retiré . . .

Le sénateur Gigantès: Il a retiré la menace, ou prétendu qu'il n'avait pas dit ce qu'il a dit?

Le sénateur Stollery: Comme l'évêque de Crewe.

Le sénateur Gigantès: Oui, d'accord.

La présence de l'opposition, sans laquelle la politique cesse et cède la place à l'administration, est indispensable au fonctionnement des processus politiques parlementaires. Si l'on sent que ces processus ne fonctionnent pas bien, qu'ils sont «fortement surchargés», pour citer un distingué chef de l'opposition canadien, l'honorable Robert Stanfield, il se peut que les droits des oppositions politiques soient perçus comme les plus menacés dans l'immédiat, mais en dernière analyse la menace vise les droits et libertés démocratiques en général.

La division entre le gouvernement et l'opposition remonte à l'origine même de la démocratie politique.

Je voudrais vous raconter une petite anecdote. Périclès, le grand homme d'État démocrate de l'ancienne Athènes, mon mantra, mon Trudeau de l'antiquité grecque, rentrait chez-lui à pied un soir du prytanée, la maison du gouvernement de l'ancienne Athènes.

Le sénateur Stollery: Le sénateur Barootes doit savoir tout cela.

Le sénateur Gigantès: Il fut suivi jusque chez-lui par un citoyen qui lui déversait un torrent d'injures, un genre de Simard de l'ancienne Athènes. Rendu chez-lui, Périclès appela ses serviteurs et leur dit de prendre des torches pour éclairer la voie en raccompagnant le citoyen à son foyer. Un serviteur lui dit: «Juste ciel, maître, ce type vous insulte depuis que vous avez quitté le prytanée.» Et Périclès de répondre: «C'est son droit et son devoir. Nous vivons en démocratie.» Si donc Périclès pouvait endurer cela, je peux encaisser aussi et vous devriez pouvoir endurer . . . Je me retiens. J'ai failli nommer quelqu'un, mais je me suis retenu.

La division entre le gouvernement et l'opposition remonte donc à l'origine même de la démocratie politique.

Dans le système athénien d'Aristote, l'essence même de l'autonomie gouvernementale venait de ce que les citoyens étaient tour à tour les gouvernants et les gouvernés. Le gouvernement pouvait passer d'un groupe de citoyens à un autre, et la minorité avait le loisir de chercher à convaincre une majorité de gens de son point de vue par des moyens politiques plutôt que par la violence.

À cette époque de politique de masse, la démocratie directe des citoyens a, à de rares exceptions près, cédé la place à des systèmes de représentation prévoyant des élections périodiques. Par ailleurs, ces concours électoraux sont généralement dominés par un petit nombre de partis politiques qui choisissent leurs propres candidats et leurs propres chefs.

Ce qui n'a pas changé, pourtant, dans la société démocratique libérale d'aujourd'hui—je dis bien, la société démocratique libérale avec un «l» minuscule, à ne pas confondre avec le «L» majuscule que nous utilisons nous, les Libéraux. Toutefois, en face . . . je m'écarte du sujet à cause de l'excellente réunion du Comité des affaires étrangères que le sénateur Ottenheimer a organisée l'autre jour pour nous permettre de rencontrer M. Georgi Arbatov, le très influent représentant soviétique, que la plupart d'entre nous avions déjà rencontré. Il se plaignait des conservateurs. Qui désignait-il par «conservateurs»? Les staliniste? Les brezhnevistes? Sa description était pertinente, car il parlait de gens qui possédaient des intérêts acquis cachés et qui souhaitaient ne subir aucun changement qui les forcerait à défendre ces intérêts.

Quand les conservateurs parlent de «changement», ils pensent à un retour à ce bon vieux temps où ils avaient le dessus. Totalement. Personne d'autre ne jouissait de privilèges. Voilà ce qu'ils entendent par «changement».

Le sénateur Simard: Quand les libéraux étaient au pouvoir. C'est juste. Ils écrasaient la population.

Le sénateur Hastings: C'était des années de progrès et de prospérité.

• (0850)

Le sénateur Gigantès: Je vous prie de m'excuser.

Le sénateur Hastings: C'était des années de progrès et de prospérité.

Une voix: La vie n'a jamais été si facile.

Le sénateur Barootes: Oubliez-vous les contrôles des prix et des salaires?

Le sénateur Hastings: Ça, c'était votre politique.

Une voix: Non, c'était la vôtre.

Le sénateur Gigantès: Est-ce un rappel au Règlement? Vous êtes vraiment impossibles. Vous vous objectez aussi bien lorsque nous adoptons vos politiques que lorsque nous les rejetons. On ne peut jamais vous contenter.

Le sénateur Doody: Les années où nous avons été au pouvoir, le Canada était un grand pays. Cela devrait vous réjouir.

Le sénateur Gigantès: J'apprécie ce genre de participation, sénateur Doody.

Le sénateur Simard: Des taux d'intérêt de 20 p. 100.

Le sénateur Barootes: Des années d'endettement.

Le sénateur Gigantès: Des années de quoi?

Le sénateur Barootes: D'endettement.

Le sénateur Gigantès: Parlez-vous de médecine privée?

Le sénateur Hastings: Endettement. Vous êtes les spécialistes. Déficits, déficits et endettement. Déficits et endettement.

Le sénateur Stollery: Sénateur Davey, pourriez-vous nous rappeler le sondage que vous venez de lire? Pourriez-vous le relire?

Le sénateur Frith: Si je devais avoir une conversation tranquille, je ne pense pas que je l'aurais en présence du sénateur Simard.

Le sénateur Simard: Avez-vous un problème?

Le sénateur Frith: Non, mais je pense que vos collègues pourraient en voir un.

Le sénateur Gigantès: Sénateur Davey, pourriez-vous nous lire ce sondage, s'il vous plaît?

Le sénateur Davey: Le sondage sur la popularité des dirigeants du pays?

Le sénateur Hastings: Le sénateur Simard n'en a pas entendu parler.

Le sénateur Gigantès: Il faut lui rappeler que la voix du peuple est celle de Dieu.

Le sénateur Davey: Sénateur Gigantès, il s'agit d'un sondage qui a été publié dans le *Star* de Toronto, le lundi 26 novembre. Il était intitulé «Qui représente le mieux votre perception du Canada?»

Le sénateur Frith: Commencez par la fin.

Le sénateur Davey: Pierre Elliott Trudeau a obtenu 28 p. 100.

Une voix: Nous n'écoutons pas.

Le sénateur Davey: Clyde Wells, 13 p. 100; Audrey MacLaughlin, 10 p. 100; Jean Chrétien, 9 p. 100; Brian Mulroney, 9 p. 100; Lucien Bouchard, 7 p. 100 et Preston Manning, 6 p. 100.

On a procédé à une ventilation par région, et il me tardait de parler de la région de l'Atlantique, pour le gouverne du sénateur Simard qui s'y intéresse tellement. Pierre Elliott Trudeau menait avec 34 p. 100, alors que Brian Mulroney se contentait de 9 p. 100.

Le sénateur Hastings: Où était le sénateur Simard?

Le sénateur Davey: En Ontario, ma province, Pierre Elliott Trudeau menait avec 38 p. 100 et Brian Mulroney n'a obtenu que 6 p. 100. Cela montre clairement que l'ancien premier ministre continue d'être fort populaire. Je pense que nous devrions remercier le sénateur Simard de répéter sans cesse son nom.

Le sénateur Barootes: Staline est demeuré populaire 20 ans après sa mort.

Le sénateur Frith: Pour vous, peut-être.

Le sénateur Hastings: Vous l'avez vénéré.

Le sénateur Simard: Prédisez-vous un retour de Trudeau? Sénateur Davey, souhaitez-vous son retour?

Le sénateur Hastings: Bien des Canadiens le désirent.

Le sénateur Davey: Ce serait trop espérer.

Le sénateur Kenny: Sénateur Davey, pourriez-vous nous préciser la méthodologie utilisée dans le cadre de ce sondage, s'il vous plaît?

Le sénateur Doody: S'il le fait, il aura participé au débat.

Le sénateur Frith: Vous avez raison. Vous feriez mieux de demander au sénateur Gigantès ce qu'il pense de cette méthodologie.

Le sénateur Davey: Je pensais avoir adressé ma question au sénateur Gigantès.

Le sénateur Hastings: Vous posez une question.

Le sénateur Davey: Je croyais qu'il souhaitait réfléchir à ce sondage en particulier étant donné les observations et les marmonnements du sénateur Simard. Je me demandais ce que vous pensiez du tout cela, sénateur Gigantès. Je suis persuadé que vous avez trouvé cela inquiétant et j'ai pensé que vous jugeriez utiles ces données relativement à M. Trudeau. N'est-ce pas le cas?

Le sénateur Gigantès: Je les trouve en effet extrêmement utiles.

Le sénateur Frith: Bon.

Le sénateur Gigantès: Je considère que c'est tragique également.

Le sénateur Frith: Vous avez raison à nouveau.

Le sénateur Gigantès: Comme je l'ai écrit dans un article qu'a publié le *Moncton Times-Transcript*, «Que l'âme libérale de mon père me pardonne, mais je souhaite que nous ayons un premier ministre conservateur crédible au cours des deux prochaines années, car ce seront deux années absolument décisives pour notre pays». Le Québec va proposer de restructurer de fond en comble la fédération, et qui nous dirigera? L'apprenti sorcier et son inepte acolyte? Ils ont fait échouer l'Accord du lac Meech. Ils avaient huit provinces et les deux partis de l'opposition de leur côté et ils ont raté leur coup. Ils sont aussi maladroits que les gendarmes de le Keystone.

Le sénateur Hastings: Des jeteurs de dés.

Le sénateur Stollery: C'est une bonne chose qu'ils aient raté leur coup, car . . .

Le sénateur Gigantès: Pensez-y un peu. Qui défend le Canada?

Le sénateur Stollery: Ma foi, personne, à l'heure actuelle, à part Jean Chrétien.

Le sénateur Gigantès: Les Canadiens-Anglais peuvent-ils faire le moindrement confiance à un Brian Mulroney qui,

comme tout le monde le sait, est prisonnier d'un caucus séparatiste? Ils ne sont pas stupides. Voilà pourquoi M. Trudeau est tellement plus populaire. Voilà pourquoi M. Mulroney a chuté de 3 p. 100 dans la faveur populaire—où cela encore?

Le sénateur Davey: Quelque part au Nouveau-Brunswick, je crois.

Le sénateur Gigantès: Au Nouveau-Brunswick?

Le sénateur Stollery: Je crois que le sénateur Neiman a une question à vous poser.

Le sénateur Neiman: Sénateur Gigantès, j'ai pensé que vous aimeriez revenir un instant à la question de la TPS.

Le sénateur Simard: Bonne idée.

Le sénateur Neiman: En parlant un peu trop de M. Trudeau, on risque de déranger quelque peu les sénateurs d'en face. Surtout compte tenu des données et des statistiques que le sénateur Davey vient de citer.

Le sénateur Simard: Cela ne nous fait pas peur.

Le sénateur Neiman: Vous avez sans doute lu l'article qu'a publié la *Gazette*.

Le sénateur Frith: Demandez-lui s'il l'a lu, s'il vous plaît!

Le sénateur Neiman: Certainement. Avez-vous lu l'article qu'a publié la *Gazette*, le 27 novembre dernier, sous le titre: «La langue est la dernière difficulté sur laquelle achoppe le projet de loi concernant la TPS». En sous-titre, on peut lire: «D'après un juriste, il pourrait en résulter des années de litige». Et c'est signé Craig Toomey, de la *Gazette*.

> La version française du projet de loi fédéral concernant la taxe sur les produits et services diffère considérablement de la version anglaise et cela pourrait entraîner des années de litige, a dit hier un grand spécialiste du droit fiscal.

Voici une citation que vous devriez bien connaître, je crois:

> «À ce que je sache, cela donnera certainement lieu à bien des litiges, a signalé aux journalistes Claude Desaulniers, maître fiscaliste associé de la maison Stikeman Elliot, à l'ouverture d'une importante conférence sur la fiscalité organisée par l'Association canadienne d'études fiscales, un organisme sans but lucratif.
>
> Desaulniers signale que la version française du projet de loi C-62, qui compte 330 pages, est davantage une adaptation qu'une traduction fidèle du texte original anglais, dont elle diffère passablement.

Vous piquez particulièrement ma curiosité, car notre Comité des affaires juridiques et constitutionnelles étudie actuellement des projets de modifications visant à corriger des anomalies et des anachronismes dans diverses lois. L'un des aspects que nous devons traiter concerne l'absence de concordance entre les versions anglaise et française de ces lois.

Le sénateur Carney: Est-ce un discours ou une question?

Le sénateur Neiman: C'est une question et la voici. Soyez patiente.

Le sénateur Gigantès: Je voudrais bien la saisir.

Le sénateur Neiman: Je voulais simplement signaler qu'il existe une convention judiciaire, en droit criminel, selon laquelle l'interprétation la plus favorable à l'accusé doit prévaloir lorsqu'il y a absence de concordance entre deux textes.

Je me demande si vous pensez qu'une convention similaire existe au ministère du Revenu, car il est évident que cette absence de concordance occasionnera de nombreux litiges.

• (0900)

Le sénateur Gigantès: C'est une excellente question et elle est très intéressante.

Le sénateur Teed: Oui ou non?

Le sénateur Gigantès: Je pourrais répondre à cette question.

Le sénateur Neiman: Je serai heureuse de la répéter si vous le désirez.

Le sénateur Gigantès: Faites donc. On m'a interrompu. J'ai eu de la difficulté à l'entendre.

Le sénateur Neiman: Je pourrais vous lire un autre paragraphe, car il pourrait vous aider à répondre, sénateur Gigantès. L'auteur de l'article ajoute ceci:

> En plus du fait que le projet de loi sur la TPS soit très technique, il se pourrait que certains de ses éléments soient contestés, d'ici deux ou trois ans, par des contribuables mécontents. Le tribunal devra décider laquelle des deux versions traduit le plus exactement l'intention du législateur.

Le sénateur Gigantès: Sénateur Neiman, c'est une question très intéressante. C'est une question d'estoppel, c'est-à-dire de non-recevabilité. Je discutais de ce principe l'autre jour, et je sais que le ministère du Revenu en est un fervent adepte. Cette théorie a été établie par le célèbre conseiller juridique d'Édouard III d'Angleterre. Je croyais que le sénateur Beaudoin pourrait me dire le nom de ce réputé juriste. Il est à l'origine de la common law, qu'il a commencé à codifier, dans une certaine mesure. Il est l'auteur de la théorie de l'estoppel, qui veut que tout serviteur de la Couronne, qui commet une erreur, ne soit pas tenu responsable de l'erreur. Selon son interprétation de ce principe, le ministère du Revenu croit que son rôle consiste à chercher à obtenir tout ce qu'il peut, quelles que soient les erreurs commises dans la rédaction de la loi.

Le sénateur Stollery: C'est une vieille théorie.

Le sénateur Gigantès: En effet, c'est une vieille théorie. Payez d'abord, nous discuterons des subtilités juridiques après.

Il y a un autre point très intéressant dont vous avez parlé et qui pourrait expliquer pourquoi les conservateurs tiennent à ce que la taxe entre en vigueur le 1er janvier. Supposons qu'ils restent au pouvoir encore deux ans. Il y a tous ces avocats conservateurs, au Québec et ailleurs au Canada, qui vont avoir milles occasions de conseiller leurs clients et qui vont toucher des honoraires faramineux. Je me demande si c'est là une des raisons pour lesquelles ils sont tellement pressés de la faire adopter avant le 1er janvier. Ils doivent fournir à tous ces gens qui ont menti pour eux à gauche et à droite, qui ont déformé les faits, réécrit l'histoire et le reste, un moyen de gagner de l'argent. Vous connaissez certains d'entre eux, mais je ne veux pas donner de noms. Je ne voudrais pas être méchant. Je ne pense pas que le sénateur Simard doive se sentir visé, car il n'est pas avocat. C'est un simple comptable. Je ne sais s'il était présent l'autre jour lorsque j'ai parlé de la profession de comptable comme du plus vieux métier du monde.

Le sénateur Neiman: Je n'en suis pas certaine.

Le sénateur Gigantès: C'est d'abord un homme des cavernes qui a exercé cette profession. Il a dit à un de ses semblables: «Si tu me donnes un bras du babouin que tu viens de tuer, je te

ferai une vérification. Je te dirai combien il reste de bras.» La seule différence, c'est qu'aujourd'hui, ça nous coûte les yeux de la tête pour faire faire une vérification.

Je ne sais pas si le sénateur Simard était là la dernière fois. J'ai raconté cette histoire à l'occasion d'une réunion de l'Association des comptables de Montréal et elle est tombée à plat. Les comptables n'ont pas le sens de l'humour. Comment le pourraient-ils?

Quoi qu'il en soit, pour en revenir à ce dont vous venez de parler, c'est là la chose la plus grave et la plus compliquée. Évidemment, ce qui est difficile à accepter, c'est que, dans leur empressement, non seulement ils changent sans cesse la réglementation, et c'est peut-être d'ailleurs à cause du manque de concordance entre les deux textes, mais ils précipitent tellement tout qu'ils ne se sont même pas donné la peine, dans un pays bilingue, de faire quelque chose d'aussi élémentaire que d'assurer cette concordance. Je ne sais comment tout cela rentrera dans l'ordre.

Le sénateur Neiman: Sénateur Gigantès, à la décharge de certains comptables agréés, du moins, savez-vous qu'au moins un comptable agréé—en fait, l'associé principal de l'un de nos cabinets les plus distingués qui a rédigé une des «petites bibles» pour tenter de décrire la TPS et d'aider d'autres comptables à l'interpréter—a dit publiquement que, bien qu'il soit généralement d'accord avec la TPS et se réjouisse du supplément de clientèle qu'elle va amener aux comptables, il estime cependant qu'on est sur le point de commettre une grave injustice contre les contribuables, à cause des nombreux articles du projet de loi qui ne sont tout simplement pas clairs? Et savez-vous qu'il a recommandé à notre comité—malheureusement, sa recommandation est arrivée un peu tard—que l'une des modifications que nous devrions tenter de faire apporter à la TPS serait d'éviter que les contribuables aient à payer les pénalités prévues dans certains de ces articles, jusqu'à ce que le ministère du Revenu en ait clarifié la signification? Il a estimé que, au bas mot, il faudra entre trois et cinq ans pour éclaircir de nombreux articles de la loi portant sur la taxe. Il a donc proposé qu'on insère cet amendement pour aider les contribuables qui veulent payer la taxe, mais qui ne comprennent pas bien le libellé du texte.

Le sénateur Gigantès: Sénateur Neiman, j'espère que vous n'avez pas interprété comme un manque de respect pour les fiscalistes mes observations sur l'origine de la comptabilité et sur le fait qu'elle a le mérite d'être la plus vieille profession du monde dans ma lecture de la préhistoire. Certains comptables n'ont pas le sens de l'humour, comme on le voit ici très souvent, mais d'autres l'ont, et celui dont vous parlez—pourriez-vous nous donner son nom?

Le sénateur Neiman: C'est Michener, David Michener.

Le sénateur Gigantès: David Michener semble un homme de grande sagesse, qui a le sens de la justice et qui s'inquiète des tribulations que les contribuables ordinaires devront subir à cause de cette taxe abominable, mal conçue, mal préparée, stupidement élaborée, mal traduite, mal coordonnée, trop complexe et généralement imputable à des «Mulroney» et des «Lowell Murray». Elle découle du même esprit confus que représente, si vous voulez, la métaphore d'une meule de foin qui a été frappée par une tornade. Le gouvernement ne sait plus quoi faire. Il ne sait plus où aller. Il est imcompétent et a produit une taxe inepte. il aurait pu adopter un modèle plus simple.

Comme je le disais à l'équipe précédente, le gouvernement nous a dit qu'il allait être copain-copain avec toutes les provinces. Oh, Bravo Qu'on pense à toutes ces séances où les premiers ministres se rencontraient quelque part, buvaient du lait à l'excès, se donnaient l'accolade, se disaient combien ils étaient merveilleux, puis qu'ils retourneraient dans leurs provinces et que les conflits avec Ottawa seraient chose du passé. Jamais ils n'ont dit du mal du gouvernement fédéral. Le pauvre petit Devine était un vrai chaton lorsqu'il s'agissait du barrage Rafferty. Il disait: «Oui, monsieur, trois pleins sacs, monsieur.» La plupart d'entre eux se promenaient le front dégarni, devant la main pour saluer le cher vieux Brian.

Malgré toutes ces manifestations d'amitié, non seulement ils n'ont pas réussi à faire accepter l'Accord du lac Meech, ils n'ont même pas su organiser la taxe. La plupart d'entre eux auraient perçu davantage de recettes s'ils s'étaient mis d'accord.

• (0910)

Nous aurions pu avoir une taxe beaucoup plus simple, comme celle de Nouvelle-Zélande, mais non, le gouvernement actuel devait trouver la taxe la plus complexe.

Le sénateur Carney: La Nouvelle-Zélande taxe les aliments. Voulez-vous taxer les aliments?

Le sénateur Gigantès: Pardon? J'accepterai une intervention de la part du sénateur Carney même si elle reste assise, car je sais qu'elle a des problèmes. Si elle ne veut pas le répéter, cela ne me dérange pas.

Le sénateur Lefebvre: Le sénateur Carney a dit que les aliments étaient taxés en Nouvelle-Zélande, et elle avait quelque chose à dire à ce sujet.

Le sénateur Gigantès: Je dis que les gens d'en face sont moralement des lâches. S'ils voulaient avoir une taxe à la consommation, avec une compensation pour les moins bien nantis, ils auraient dû prendre leur courage à deux mains et annoncer qu'ils taxeraient tout au même taux exactement, sans aucune exception, et qu'ils calculeraient ce qu'il faudrait rembourser en compensation aux moins bien nantis. Mais non, il leur fallait imposer un traitement différent au caviar et au yoghourt. Nous faisons maintenant face à cette situation absurde dont se sont plaints la plupart des gens qui ont comparu devant le comité.

J'en reviens au rôle de l'opposition, car je ne pense pas que nos amis d'en face, après avoir joué ce rôle pendant des années, le comprennent. Ils devraient le comprendre, mais non.

Ce ne sont pas seulement les parlements de type britannique qui ont des motifs légitimes de contestation du pouvoir de décision. Chaque assemblée législative démocratique et pluraliste contient et des partisans et des adversaires du pouvoir exécutif. Dans toutes les parties du monde, ces assemblées législatives font face au problème de la domination de l'exécutif—elles n'ont pas toutes affaire, je l'espère, à un Mulroney—devant les exigences modernes en faveur de services gouvernementaux toujours plus nombreux.

En passant, si vous vouliez lire davantage sur cette question, vous pourriez consulter l'ouvrage de David Olson intitulé *The Legislative Process: A Comparative Approach*, publié en 1980 par Harper & Row, surtout le chapitre 1. L'équilibre changement des forces dans la société politique fait l'objet de nombreux articles consacrés au gouvernement et à l'opposiiton dans le International Comparative Politics Journal. Les séna-

teurs trouveront sûrement cela instructif. Le numéro de l'automne 1988 contient un article de George Feaver, intitulé *Letter from Canada*, qui passe en revue les événements politiques survenus au Canada depuis 1968. Il montre bien à mon avis que les conservateurs n'ont jamais appris à agir comme une opposition et jamais appris non plus à agir comme un gouvernement.

On déplore souvent qu'à cause des pressions, la politique législative soit inefficace, sans effet et en danger de devenir désuète. Nous allons donc examiner certains des pouvoirs compensatoires dont disposent les partis d'opposition dans les assemblées législatives héritées du Commonwealth britannique, qui cherchent leur inspiration auprès du modèle de la démocratie parlementaire qu'est le Parlement de Westminster.

Soit dit en passant, ceux qui ont assisté depuis la tribune aux délibérations de la Chambre des communes savent qu'en comparaison de ce qui s'y passe parfois, le Sénat à son pire a l'air d'une oasis de la plus élémentaire politesse. Nous n'en sommes pas arrivés à grogner comme des cochons—sauf le leader du gouvernement quand il parlait au sénateur Molgat. D'autres sénateurs tapaient sur leur pupitre, mais je pense que les parlementaires britanniques ont fait pire.

Même si on cite la pratique parlementaire britannique en exemple, elle repose encore largement sur des coutumes. L'apparition du modèle gouvernement-opposition est relativement récente. Il fut un temps où les sujets jugés dignes d'être débattus au Parlement étaient très limités et où l'opposition à la façon dont le gouvernement gérait les affaires de l'État était considérée comme une trahison. C'est ce que semblent penser nos collègues d'en face et c'est dangereux.

Au XVI[e] et XVII[e] siècle, un député qui ne se contentait pas de présenter des griefs ou des projets de loi privés, locaux ou particuliers et qui sait s'opposer à l'État ou même discuter d'affaires nationales, comme le droit de succession, la politique extérieure et la religion, risquait la prison ou pire.

Cela me rappelle ce que le sénateur Simard a dit quand il suggérait que nous revenions au bon vieux temps et que nous ayons peur de faire autre chose que présenter des griefs et des projets de loi privés, locaux et particuliers.

L'historien Macaulay a dit de cette période que tout homme qui s'occupait des affaires publiques risquait sa vie. Ce devait être une époque heureuse parce que maintenant, c'est la vie et l'existence de tout le pays qui sont menacées par deux incompétents en matière de relations fédérales-provinciales, M. Mulroney et son apprenti.

Macaulay croyait sérieusement qu'un distingué chef de l'opposition était aussi en sécurité qu'un bandit de grand chemin. Je me demande si le sénateur Frith se sent aussi en sécurité que cela.

Ce n'est qu'au XVIII[e] siècle qu'on jugea que l'opposition pouvait être loyale même si elle critiquait toute la politique du gouvernement. On pouvait être loyal tout en s'opposant énergiquement aux décisions du gouvernement, si on croyait que c'était pour le bien du pays. On n'était pas loyal envers le gouvernement, mais envers le peuple représenté par le souverain, dans les institutions britanniques.

Néanmoins, on ne peut pas encore parler d'une opposition au sens moderne du mot parce que durant presque tout le XVIII[e] siècle, il n'y avait pas de formation politique disciplinée et organisée vouée à l'opposition au gouvernement et l'idée même de faction ou de parti était louche—ce qui est tout à fait conservateur.

Pendant les années de gestation des groupes politiques homogènes que sont devenus les partis libéral et conservateur, dans la deuxième moitiée du XVIII[e] siècle, le terme «opposition» s'est appliqué surtout aux formations dont les membres élus, parce qu'ils refusaient de soutenir le gouvernement, se sont présentées devant l'électorat, non pas à titre individuel, mais comme l'alternative disciplinée et organisée au gouvernement en question. D'ailleurs, l'expression «l'opposition de Sa Majesté» a été consacrée, en 1826, au cours d'un débat en Grande-Bretagne, et elle a toujours été utilisée depuis cette époque.

Avec l'évolution vers un gouvernement ministériel et l'émergence des partis politique, les gouvernements responsables ont fini par dépendre de plus en plus des stratégies électorales pour se faire réélire, en plus des stratégies strictement parlementaires. Le parti au pouvoir rend des comptes aux Communes surtout parce qu'il sait qu'il peut être débouté et remplacé par un autre parti lors des élections suivantes. Il doit continuer d'avoir la confiance de la Chambre entre deux élections. Je crains que l'un des problèmes de M. Mulroney est de ne pas même avoir la confiance de son propre caucus, mais les députés de ce caucus ne peuvent pas y changer grand chose. Quoi qu'ils fassent, ils ne peuvent pas gagner.

Un gouvernement minoritaire doit jouir, lui aussi, de la confiance de la Chambre entre deux élections, et même en pareilles circonstances, ce n'est pas l'équilibre quotidien des forces entre le gouvernement et l'opposition qui constitue l'épreuve ultime à laquelle cette confiance est soumise, mais l'anticipation ou la crainte de la lutte électorale à venir.

Voici comme le parlementaire distingué qu'est Stanley Knowles présente la chose:

> . . . l'opposition devrait toujours se comporter au Parlement de façon à persuader le peuple qu'elle pourrait faire mieux que le gouvernement de l'heure. Personne ne saurait nier que notre système parlementaire fonctionne mieux quand les changements de gouvernement surviennent à des intervalles raisonnables.

• (0920)

Le rôle d'un parti d'opposition, faisait remarquer M. Knowles, est de vérifier et d'aiguillonner, mais c'est aussi, ultimement, de remplacer le parti au pouvoir. Bernard Crick a aussi décrit la Chambre des communes britannique comme étant l'endroit où se déroule une campagne électorale permanente. Ne nous étonnons donc plus si nous imitons notre modèle.

Au Canada, au XX[e] siècle, le critère des intervalles raisonnables proposé par M. Knowles, a été davantage l'exception que la règle. Cette situation a amené un certain nombre d'observateurs à évoquer les dangers possibles pour le processus parlementaire du contrôle du pouvoir exécutif par un seul parti pendant de longues périodes. Nous allons faire en sorte que cela ne se produise pas dans le cas des conservateurs.

Puisque les victoires aux élections sont une condition nécessaire, mais insuffisante, de légitimité pour un gouvernement, il faut se garder de dévaluer le critère de la légitimité permanente qui est mesuré par le rapport de force entre le gouvernement et l'opposition. Notre existence même vous donne votre légitimité parce que selon les sondages, vous n'en avez aucune. C'est l'existence même du Sénat et de la Chambre des communes, avec leur opposition, qui donne sa légitimité au processus.

Ce n'est pas M. Mulroney, ce n'est pas son gouvernement discrétidé, c'est l'institution. Une telle institution ne peut pas exister sans une opposition énergique qui lutte pour défendre ses droits foulés aux pieds par votre Président.

Il est primordial de conserver la distinction entre une démocratie parlementaire représentative et le genre de plébiscite direct dont l'histoire nous a prouvé qu'ils pouvaient être compatibles avec les formes de gouvernement les plus technocratiques et autoritaires.

Vous devez interpréter cela comme voulant dire que votre seule victoire aux élections, qui sont une forme de plébiscite, ne signifie pas que vous avez carte blanche. Ce qui confère sa légitimité au système de gouvernement, c'est l'existence continue d'institutions comme le Sénat et la Chambre des communes et leur légitimité repose entièrement sur l'existence, en leur sein, d'une opposition. Sans opposition, le gouvernement n'a aucune légitimité.

Une opposition vigoureuse au Parlement peut être le principal rempart contre la tentation de profiter d'une situation de force supérieure et contre la domination de l'empire bureaucratique. Où sont nos sous-ministres d'antan? Ils sont tous hors de la Chambre. J'ai déjà prononcé une conférence devant un groupe de sous-ministres. Ma présentation fut suivie d'une discussion, et je leur ai alors dit qu'ils me faisaient surtout penser aux membres du Politburo. Ils avaient une attitude tellement autocratique quant à la façon de faire les choses et un tel désir de diriger leur ministre en contrôlant tout ce que recevait son bureau, que je ne vois pas la différence entre eux et les membres du Kremlin.

La population s'exprime par l'intermédiaire de l'opposition loyale, autant que par l'intermédiaire du gouvernement. Je vous ai fait part de l'opinion de certaines personnes, M^me^ Johnston, M. Mansfield et d'autres, grâce aux pétitions que nous recevons. Nous sommes la voix du peuple. Les gens s'expriment par la bouche des députés de l'arrière-ban aussi bien que des ministres. Il n'y a pas que mon ami Len Marchand qui parle au nom du peuple. Moi-même, simple sénateur, siégeant trois rangées derrière lui, je parle au nom des gens, pourvu qu'ils me laissent savoir ce qu'ils désirent exprimer.

Il n'y a pas de substitut possible pour le système de contrepoids que constituent les parlementaires sans grade, dans leur rôle de représentants et de chiens de garde, et nous sommes bien des parlementaires. Nous avons la déplorable habitude, et le sénateur Olson ne manque jamais de nous corriger, de parler, en anglais, des «members of Parliament and senators». On devrait plutôt parler, en anglais toujours, des «members of the House of Commons and members of the Senate», soit des députés et des sénateurs, parce que nous, parlementaires des deux Chambres, sommes tous «membres» de ce Parlement.

Vous voyez, je suis gentil: je vois mon ami le sénateur Macquarrie qui écoute, j'en suis sûr, une musique choisie avec goût, et je ne lui en tiens pas rigueur. Il porte un appareil. Il a probablement un Walkman coincé quelque part, dans le but de mieux cacher son jeu. Je ne m'y oppose pas.

Le sénateur Frith: Je suppose qu'on peut porter un tel appareil, pourvu qu'on ne le mange pas.

Le sénateur Gigantès: C'est ça. Et «monseigneur» Castonguay s'opposait à ce que je mange un quartier de mandarine. Vraiment!

Les membres de la Chambre haute ont pour tâche de procéder à un second examen objectif (en anglais: «sober second thought»). En passant, je vous assure qu'il n'y a que de l'eau pure dans mon verre. Je ne me suis jamais présenté ici éméché. Je me suis saoulé seulement trois fois dans ma vie, et je n'ai pas trouvé l'expérience agréable. Je vous conterai un de ces jours à quelle occasion ça m'est arrivé la dernière fois. C'était pendant la Seconde Guerre mondiale.

Tout comme on s'attend de la Chambre haute qu'elle fasse office de Chambre de réflexion—et c'est bien ce qu'on observe, quoique de votre côté ce ne soit pas toujours le cas—ainsi que de protecteur des droits des minorités et des intérêts sectoriels, les députés de l'opposition de la Chambre basse doivent mettre un frein à l'empressement du gouvernement, veiller à ce que les lois fassent l'objet de débats approfondis et à ce que les points de vue différents et contradictoires puissent être exprimés et défendus.

Le rôle de l'opposition au Canada. Par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, le Canada a hérité d'une Constitution semblable en principe à celle du Royaume-Uni. Le gouvernement responsable exercé par un Cabinet et la doctrine de la suprématie du Parlement sont ainsi devenus parties intégrantes du système politique canadien. Le rôle de l'opposition dans une fédération parlementaire comme le Canada est évidemment différent de celui des représentants du Congrès d'une fédération pluraliste comme les États-Unis, où les législateurs ont beaucoup plus de latitude et ne sont pas tenus de suivre les directives de l'organe exécutif. L'opposition aux propositions du gouvernement au Congrès s'exprime au moyen d'une coalition aux liens lâches, souvent bipartiste. Au Canada, l'opposition parlementaire est beaucoup plus structurée et d'un caractère plus officiel. Mais elle doit également faire face à un parti gouvernemental discipliné, qui peut dominer le Parlement pendant de longues périodes de temps—et faire usage de la carotte et du bâton.

Si vous voulez savoir ce que c'est que le véritable leadership, prenez exemple sur Allan MacEachen qui doit exercer son autorité sur les 50 sénateurs que nous sommes, sans recourir ni à la carotte ni au bâton. Royce Frith lui donne un coup de main. Ils réussissent tous deux fort bien. Ils n'ont pas de faveur à m'offrir pour ce que je dis maintenant, sauf leur amitié, j'espère.

Le système de partis tel que nous le connaissons est là pour rester. Nous ne pouvons pas revenir au temps de sir John A. Macdonald, où les partis comprenaient quelques députés à la fidélité chancelante et où le gouvernement pouvait être défait par des coalitions changeantes de députés sans avoir à démissionner. De nos jours, la division entre le gouvernement et l'opposition est très nette et, comme on l'a dit, elle se fait en fonction surtout des partis. Cela ne veut pas dire, cependant, que tout est un fait accompli une fois que la discipline de parti est décidée au moment des élections.

• (0930)

Il est intéressant de remarquer que l'expresion «l'opposition de sa Majesté» est utilisée au Canada depuis plus longtemps que le titre de «premier ministre», ce qui révèle l'importance constitutionnelle de l'opposition. Le chef de l'opposition et les partis d'opposition ont pour rôle de se montrer aussi vigilants et zélés que les ministériels d'en face.

C'est ainsi que deux des plus grands parlementaires de notre pays ont décrit l'importance de l'opposition législative. Le

premier est Stanley Knowles, celui qui, dit-on, se promenait dans les couloirs de cette auguste institution avec une bible dans une main et un stylet dans l'autre. Je cite Stanley Knowles:

> Je dirais, par conséquent, qu'il n'existe pas une entière démocratie politique . . .

Encore moins la démocratie économique aussi bien que politique que son parti défendait.

> . . . à moins qu'on ne lui ajoute les éléments que l'on considère comme allant de soi, comme le suffrage universel, le scrutin secret et le gouvernement majoritaire, la pleine reconnaissance incontestée des droits et du rôle de l'opposition au gouvernement du jour. Ce n'est qu'ainsi qu'on peut protéger les droits des minorités, qu'on peut veiller à ce que la force de l'opinion publique intervienne dans le processus législatif, et nous avons la chance au Canada d'avoir hérité du Royaume-Uni un système de gouvernement parlementaire, dont le principe est la responsabilité du gouvernement devant le Parlement où les droits de ceux qui appuient le gouvernement aussi bien que les droits de ceux qui s'y opposent sont clairement reconnus.

Je souhaiterais que le sénateur Charbonneau soit ici pour entendre cela.

Il y avait quelqu'un que nous aimions tous, même si nous n'étions peut-être pas de son avis, qui était dans la vraie tradition de sir John A. Macdonald, et c'était John George Diefenbaker. Il a prononcé un discours à l'Empire Club of Canada le 27 octobre 1949, à Toronto, sur le rôle de l'opposition au Parlement. Il n'avait pas encore pris le pouvoir. Il était alors au meilleur de lui-même, en pleine possession de ses talents d'homme de l'opposition et, naturellement, de grand chef et d'éminent avocat. Il a déclaré dans son discours:

> Si l'on veut que le Parlement demeure une institution vivante, l'opposition loyale de sa Majesté doit courageusement remplir son rôle. Quand elle le remplit correctement, la préservation de notre liberté est assurée. l'expérience de l'histoire montre que la liberté disparaît toujours lorsqu'on supprime la critique. L'opposition soutient et maintient les droits des minorités contre les majorités.

C'est pourquoi je vous citais précédemment les paroles des représentants de la Canadian Union of Senior Citizens. L'opposition soutient et maintient les droits des minorités contre les majorités. Il y a toujours ce conflit. On ne peut pas avoir une symbiose amicale sans la démocratie, il faut qu'il y ait une lutte. Le Parlement était synonyme de combat entre deux champions dans une arène où le jugement de Dieu se manifestait en laissant un des champions gagner. Le perdant, en général, se faisait couper la tête ou un bras ou succombait à une blessure. À la longue, nous avons opté pour une forme plus civilisée de discussion, allant jusqu'à crier l'un après l'autre. Mais la discussion, l'opposition, la lutte est essentielle à la légitimité de l'institution.

Une institution parlementaire de type britannique où il n'y a aucune dispute, où une entente «délicate» prévaut tout le temps, ne sert pas les intérêts de la démocratie, et c'est ce qui risque de faire perdre à l'institution un peu de sa légitimité. Si le Parlement, ou l'une ou l'autre de ses Chambres, perd de sa légitimité en étant trop docile, alors il vaut mieux l'oublier. Le gouvernement perd de sa légitimité. Les sénateurs d'en face ont intérêt à ne pas l'oublier. Le brave sénateur Flynn, lui, a toujours compris cela. Il me manque beaucoup. Comme je lui faisais remarquer l'autre jour, il y a des gens ici qui se prennent maintenant pour des perturbateurs. Ils ne sont pas dignes de délier le cordon de ses souliers. J'ai dit qu'il me manquait beaucoup, même si d'autres ne partagent pas cet avis. Il a dit que j'étais le seul à pouvoir faire un compliment cinglant, et nous avons ri tous les deux. C'était bien.

M. Diefenbaker a ajouté:

> L'opposition devrait surveiller toutes les dépenses et empêcher tout excès en exposant à l'opinion publique les dépenses qui ne sont que du gaspillage ou pis encore. Elle doit repérer les erreurs.

C'est ce que j'essaie de faire tout le temps, et je dois dire que c'est très facile avec ce gouvernement-ci. Je n'ai pas besoin de m'efforcer, honorable ministre des Relations fédérales-provinciales. J'arrive même à repérer les erreurs dans mon sommeil.

Parlant toujours de l'opposition, M. Diefenbaker a dit:

> Elle doit proposer des amendements, poser des questions, chercher à obtenir des renseignements, soulever l'intérêt, éduquer le public.

Pourquoi suis-je en train de lire tout cela? Je disais ce matin au sénateur Cogger que je devais voir à son éducation et il a dit: «Ah oui?» Ce à quoi j'ai répondu: «John George Diefenbaker dit que je dois vous éduquer.» Vous aussi, sénateur Poitras. Vous pensez tout savoir, et vous ne voulez rien entendre.

Je me rappelle que l'autre jour, avant même d'avoir lu mon livre, ou de l'avoir écouté, vous avez déclaré qu'il n'était pas bon. Je suis prêt à accepter des critiques, mais seulement de la part de gens qui ont lu mon livre. Dès le départ, sans l'avoir lu, vous affirmez qu'il n'est pas bon. C'est un défaut, vous savez, qui vous empêche de parfaire vos connaissances. Vous n'êtes pas encore trop vieux pour apprendre, sénateur Poitras, je vous en conjure, gardez l'esprit ouvert. Vous pourriez entendre quelque chose qui pourrait vous être utile. J'essaie d'écouter ce que me dit ma fille, la séparatiste. J'apprends beaucoup d'elle.

Donc, M. Diefenbaker déclarait que l'opposition «éveille, éduque et façonne l'opinion publique en s'exprimant et en votant». L'une de nos fonctions est de façonner l'opinion publique en nous exprimant et en votant. Ce que nous cherchons à faire actuellement, c'est de sensibiliser l'opinion publique qui vous est défavorable. Nous formons l'opposition et nous croyons que vous êtes membres d'un parti qui fait un bien mauvais gouvernement et qu'il est de notre devoir, comme le disait John George Diefenbaker, de cultiver l'opposition envers votre gouvernement, c'est-à-dire l'opposition et l'hostilité de la population. C'est notre devoir.

M. Diefenbaker soutenait que l'opposition «doit examiner minutieusement toutes les mesures que prend le gouvernement pour ainsi prévenir les entorses à la procédure démocratique que les gouvernements aiment bien commettre.» Le sénateur Stewart nous a expliqué la fameuse entorse à l'origine du conflit qui nous oppose, ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt que vous avez essayé de faire adopter subrepticement sans en avoir le droit. Nous, les libéraux, avions déjà tenté le coup à l'autre endroit et l'indignation de M. Michael Wilson avait atteint de nouveaux sommets. Les gens se demandaient même si cela allait avoir des répercussions sur le match de squash qu'il devait disputer ce soir-là contre Marc Lalonde. Mais, comme d'habitude, il lui a infligé un cinglant revers, ce qui nous a tous rassurés sur l'état de notre futur ministre des Finances.

• (0940)

L'honorable Lester B. Pearson, successeur de M. Diefenbaker au poste de premier ministre et fréquente victime des talents parlementaires de son prédécesseur, s'est senti obligé de compléter cette description de la situation conflictuelle à la Chambre des communes.

J'espère que les sénateurs d'en face informeront le sénateur Castonguay que ce sont deux comprimés de Tylenol que je vais avaler. Que je sache, rien dans le Règlement du Sénat n'interdit à un sénateur de se donner lui-même un mal de tête en prononçant un long discours et à se soigner en prenant deux comprimés.

Le sénateur Buckwold: Et que recommandez-vous à ceux qui vous écoutent?

Le sénateur Gigantès: Ils n'ont qu'à sortir ou à faire comme le sénateur Beaudoin, écouter la radio. Regardez-le.

Le sénateur Beaudoin: Qu'avez-vous dit.

Le sénateur Chaput-Rolland: Rien.

Le sénateur Gigantès: Je voudrais faire une remarque au sénateur Tremblay, mais j'attends qu'il ait fini de consulter son médecin.

On a cité John A. Macdonald et John George Diefenbaker, ainsi que diverses autres autorités selon lesquelles la démocratie serait plus ou moins usurpée par vos successeurs comme sous-ministres à moins que ceux-ni ne soient dans l'opposition, que l'absence d'opposition vigoureuse crée un gouvernement de technocrates, de bureaucrates. Pour Sir John A. Macdonald, John George Diefenbaker et Stanley Knowles, ce serait un sort pire que la mort pour l'État. Évidemment ils ne vous connaissaient pas très bien personnellement, sinon ils n'auraient jamais dit des choses du genre. Ils auraient dit: «À l'exception, bien sûr, du sénateur Tremblay». Et si Bolduc était là, je dirais, «À l'exception, bien sûr, de M. Bolduc». Est-ce qu'il y a d'autres anciens sous-ministres pour lesquels je dois faire des exceptions afin de ne pas blesser qui que ce soit? Non.

Voici ce que disait M. Pearson. Comme je ne saurais imiter son accent, je ne vais pas m'y hasarder.

> Pendant les années que j'ai passées en politique nationale, au gouvernement, j'ai regardé l'opposition remplir son devoir de façon vigoureuse et industrieuse, avec courage et détermination.

Quiconque a entendu la sénatrice Fairbairn l'autre jour saura reconnaître l'à-propos de ces qualificatifs: vigoureuse, industrieuse, courage et détermination.

> Les membres de l'opposition revendiquaient, à juste titre, le droit d'opposer, d'attaquer et de critiquer . . .

Opposer, attaquer et critiquer. Voilà ce qui me caractérise, et chacun d'entre nous, assez.

> . . . de croiser le fer dans le débat . . .

C'est la raison pour laquelle je regrette le départ du sénateur Flynn. C'était plus amusant quand il était parmi nous. Le sénateur Simard n'est pas à la hauteur comme remplaçant.

> . . . si souvent et si fortement recommandé par ceux qui s'inquiète de la vigueur et la santé du Parlement et de la santé de la démocratie. Je ne peux m'empêcher d'ajouter cependant que, à l'occasion dans le passé, le recours à ce processus n'a guère été prisé par ceux qui faisaient les frais du débat.

Dommage. J'arrive même à me donner une migraine; je peux donc comprendre que certains d'entre vous n'aiment pas m'entendre. Comme je l'ai mentionné, vous pouvez faire comme le leader du gouvernement et aller vous reposer.

Lorsqu'on lit ce qui précède, il est difficile de concevoir l'histoire du contrôle parlementaire exercé par le pouvoir exécutif comme un simple processus d'ossification et de «déclin», pour reprendre ce qui est devenu un mal courant. Une chose peut expliquer la généralisation de cette interprétation pessimiste; c'est que, jeté dans l'ombre par la responsabilité directe du conseil des ministres pour les «affaires de l'État», le travail des députés de l'arrière-ban et des membres de l'opposition ne reçoit pas toujours la reconnaissance qu'il mérite. Pourtant, comme J. R. Mallory le faisait remarquer il y a quelques années:

> . . . il ne serait pas éxagéré de dire que pratiquement chaque mesure de réforme importante des quarante dernières années a été présentée au Parlement par un simple député, le plus souvent, mais pas toujours, de l'opposition.

Par moment, c'est l'opposition qui a pris l'initiative, notamment en matière sociale, et le gouvernement qui a fini par suivre. Il serait donc excessif de prétendre que les régimes avec congrès sont nécessairement plus vigoureux et dynamiques que le nôtre du point de vue législatif.

Il va sans dire que vous avez fait de votre mieux pour transformer le Sénat en une simple machine à approuver les projets de loi. Plus je réfléchis à ce qui s'est passé, sachant que nous pourrions bien nous retrouver du côté du gouvernement et vous dans l'opposition, quoiqu'il ne faille pas exclure la possibilité qu'un autre parti forme le gouvernement . . . J'ai réfléchi à la question du veto suspensif et j'ai conclu qu'un veto limité à une certaine durée sera simplement une contrainte dont le gouvernement tiendra compte dans son programme. Il prévoira les délais voulus pour que le veto tombe. Par conséquent, une assemblée élue ayant un droit de veto suspensif ne sera rien qu'une machine à approuver les projets du gouvernement, une machine qui grince, mais seulement un certain temps. Au bout d'un moment, cette assemblée n'a plus rien à dire, c'est la loi.

Je commence à penser que le régime australien n'est pas mauvais, qu'il est même préférable à certaines solutions que j'ai proposées. J'espérais, dans une vaine illusion, que le Sénat pourrait devenir moins sectaire. Puis, mon regard s'est porté sur certains d'entre vous, en face, et je me suis demandé comment j'avais pu prétendre échapper à l'esprit de parti à votre égard. Évidemment, cela ne s'applique pas au sénateur Doody, pour qui je peux m'élever au-dessus de l'esprit de parti. Pas plus qu'au sénateur Roblin, au sénateur Bélisle, au sénateur MacQuarrie, qui ne peut pas m'entendre, au sénateur Beaudoin, et ainsi de suite. Beaucoup de nouveaux sénateurs me plaisent aussi et je saurais dans leur cas transcender toute forme de sectarisme. Mais il y en a d'autres qui sont loin de m'inspirer les mêmes sentiments. Je n'oserais rien dire de désagréable au sénateur David, car qui sait ce qui risque de m'arriver au cours de ces longues heures de mon intervention? Sa conscience professionnelle de médecin risque de l'obliger à traverser le parquet pour me secourir ou peut-être simplement pour dire si l'on doit m'emmener les pieds devant ou me conduire à l'hôpital.

Ralph Heintzman a dit:

> L'une des caractéristiques les plus séduisantes du Parlement, par exemple, est sa puissante résonance symbolique.

Vous ne saviez pas que nous avions une résonance symbolique, j'en suis sûr. Je peux parler un peu plus fort. Je le ferai mardi. Au moment de conclure mon intervention, je vous ferai profiter de la pleine puissance de mes cordes vocales.

> Sans nier sa valeur pratique, l'affrontement quotidien du gouvernement avec la «loyale» opposition à la Chambre des communes symbolise aussi le dialogue intérieur, la séquence ininterrompue des questions et des réponses, ce qui distingue l'esprit authentiquement civilisé et trouve un écho dans la vie sociale, dans la vie publique d'une collectivité civile. Tout comme un esprit vraiment sain ne refoule ni l'une ni l'autre de ses impulsions fondamentales mais prête plutôt attention aux deux et s'efforce sans cesse de trouver la synthèse qui transcende l'opposition entre les deux, ainsi une bonne société sait admettre que les tendances opposées ne sont pas irréconciliables mais complémentaires, l'une ne pouvant se passer de l'autre. Elles sont liées en une sorte de contrat qui est à la fois la condition et la manifestation de la civilisation.

• (0950)

Malheureusement, comme chacun le sait, cet idéal de civisme ne prévaut pas toujours dans la pratique parlementaire. Lorsqu'un débat dégénère en une confrontation stérile, le processus lui-même est critiqué par les âmes sensibles. Il ne faut pas faire preuve d'une trop grande sensibilité. Nous devrions avoir l'estomac assez solide pour soutenir un débat vigoureux, tant pour le bénéfice de la nation que pour l'éducation de nos collègues d'en face. Vous êtes en train de faire notre éducation, et nous en faisons autant pour vous.

Sénateur Neiman, pourriez-vous me dire ce qu'est ce document? En avez-vous une idée?

Le sénateur Neiman: Voyons si je peux vous aider.

Une voix: N'avez-vous pas assez de documents?

Le sénateur Gigantès: C'est probablement un autre document contre la TPS. Nous en recevons des sacs pleins. C'est une bonne idée. Pourquoi pas? Je ne sais pas comment ils ont découvert que j'étais ici; peut-être m'entendent-ils de l'extérieur. Quel scandale!

Tous les députés ont le droit de faire valoir les intérêts de leurs commettants, d'examiner les mesures prises par le gouvernement et, s'ils sont dans l'opposition, de proposer des solutions de rechange.

Naturellement, le sénateur Poitras n'écoute pas les politiques de rechange proposées. Il m'a fallu huit heures pour lui exposer une politique économique complète, suivie, multidimensionnelle, et qui tienne compte de tous les aspects de l'économie ainsi que du rôle du gouvernement au Canada. Tout y est passé: L'éducation, le développement régional, la défense, la diplomatie, absolument tout. Mais le sénateur n'a pas voulu m'écouter. Vous ne savez même pas si ce que je disais avait du sens. Tout ce que vous savez c'est que je parlais et que vous auriez préféré que je ne dise rien. Toutefois, cela ne me dérange aucunement. Comme je l'ai dit auparavant, j'ai été éditorialiste et j'ai l'habitude de n'être lu que par deux personnes, soit l'éditorialiste en chef et mon épouse, qui tenait absolument à lire mon éditorial le matin.

Sénateur Neiman, cela présente-t-il un intérêt dans le débat qui se déroule?

Le sénateur Neiman: Peut-être bien.

Le sénateur Gigantès: Honorables sénateurs, le sénateur Neiman apporte beaucoup à cette Chambre. Elle est un grand législateur, elle a aussi de grandes qualités humaines, et elle m'a rendu un fier service en me recommandant l'achat d'un bouvier des flandres. En effet, il n'y pas de meilleur chien.

Le sénateur Neiman: Bravo!

Le sénateur Gigantès: S'il y avait plus de bouviers des flandres parmi nous, notre institution ne s'en porterait que mieux.

L'examen de toutes ces critiques exige du temps et retarde le programme parlementaire. Le gouvernement pense que ce temps serait mieux employé si l'on s'occupait de son programme législatif. Non seulement ce temps constitue-t-il l'une des choses les plus importantes de la procédure parlementaire, mais il existe aussi une présomption selon laquelle:

> La Chambre des communes constitue le terrain de lutte habituel. C'est la grande scène publique au centre de l'amphithéâtre national.

C'est ce qu'a dit John Stewart dans The Canadian House of Commons.

Par conséquent, les partis d'opposition et les députés se livrent une concurrence acharnée pour occuper cette scène. Nous n'avons pas ici ce genre de concurrence. L'opposition a certes perdu quelques-unes de ses prérogatives à cet égard: par exemple, le droit de prolonger indéfiniment le débat sur les projets de loi du gouvernement, par suite de l'adoption de la règle de la clôture en 1913; le droit de faire de l'obstruction, par suite de la limitation du temps de parole en 1927; le droit de prolonger les grands débats en 1955 et le droit d'en appeler des décisions du Président en 1965. Soit dit en passant, nous pourrions en venir à perdre le droit d'en appeler des décisions du Président au Sénat, s'il était élu par une majorité des sénateurs du gouvernement et des sénateurs de l'opposition. Je peux penser à plusieurs conservateurs à qui j'accepterais de confier ce rôle, mais pas dans l'actuelle compagnie. Je ne veux pas parler du sénateur Barootes, mais du sénateur Charbonneau. Je fais également confiance à notre personnel. C'est ce que j'essayais de dire lorsque j'ai si grossièrement interrompu votre lecture. Ne vous inquiétez pas, je vous fais confiance et je vous aime bien.

La durée des discours a considérablement raccourci et, en 1969, le gouvernement a eu recours à la clôture pour faire adopter un article compliqué du Règlement (75 A, B et C) établissant la procédure à suivre pour attribuer un certain temps à un débat, soit unilatéralement soit avec le consentement d'un ou de plusieurs partis d'opposition. Néanmoins, il reste à l'opposition de nombreuses occasions de s'attaquer au gouvernement: tous les jours durant la période des questions, pendant les huit jours de débat suivant le discours du trône, pendant les six jours de débat suivant la présentation du budget et pendant les 25 journées d'opposition prévues dans chaque session.

De plus, l'opposition a beaucoup bénéficié de l'accroissement des allocations accordées au caucus de chaque parti pour payer du personnel de secrétariat et de recherche et de l'expansion des installations, comme celles de la bibliothèque du Parlement. Ne disposant pas des ressources du gouvernement, les députés de l'opposition comptent énormément sur l'amélioration constante des services offerts aux parlementaires.

Il y a lieu de noter qu'après les remarques du sénateur Neiman nous rappelant ce que cet avocat de Stikeman, Elliot,

disait de la pagaïe et de la non-concordance des textes anglais et français du projet de loi C-62, je me demande si c'est tellement utile d'avoir une si grosse bureaucratie derrière soi. Elle contrôle toute l'information qu'on obtient. Elle ne laisse filtrer jusqu'au ministre que ce qu'elle estime sûr de lui faire connaître. Ceux d'entre vous qui ont fait partie du gouvernement le comprendront. La bureaucratie sème la pagaïe puis la défend jusqu'à la mort sans jamais retraiter. Elle dit au ministre d'aller presque jusqu'à risquer sa vie pour défendre l'indéfendable.

• (1000)

[*Français*]

Le sénateur Lefebvre: J'espère que ça va rendre service à tous mes collègues aussi. Tantôt vous avez été la cible des attaques de mes collègues d'en face. Au moment où vous avez expliqué des exemples de l'incompétence du gouvernement actuel, le gouvernement Mulroney. Et on vous attaquait en citant certains chiffres reflétant leur vision partisane, très partisane des années Trudeau, en essayant de se couvrir, vous le savez. Vous avez facilement répondu à ces attaques et je vous en félicite d'ailleurs.

Il reste quand même que les critiques formulées par les Tories sont un autre exemple de l'habitude de ces gens de ne jamais accepter de blâme pour le fiasco de leur incompétence dans l'administration de notre pays. Ils essaient toujours de blâmer un ancien gouvernement, celui de M. Trudeau et compagnie . . . même si cela fait six ans qu'ils sont ici, cela ne fait pas encore assez longtemps. Ils n'ont jamais pu sortir de leurs mœurs, de l'idée qu'ils étaient dans l'Opposition. Ils ont été tellement longtemps dans l'Opposition que ce n'est pas naturel pour eux d'être sur les bancs du gouvernement. Alors ils sont même allés jusqu'à blâmer l'équipe Trudeau-Chrétien et le caucus libéral d'avoir exclu le Québec de la Constitution en 1982.

Voici la question importante car je pense que les Canadiens veulent des réponses claires et nettes à ce sujet. Croyez-vous, sénateur Gigantès, que le gouvernement péquiste d'antan avait réellement intérêt à signer l'entente ou si les demandes de M. René Lévesque rendaient impossibles leur acceptation pour ceux qui croyaient et croient encore d'une façon réelle dans ce pays?

Croyez-vous que ceux qui formulent de telles critiques et surtout le chef du gouvernement démontrent de l'incompréhension ou de l'hypocrisie comme si tous les citoyens de bonne foi étaient au courant? Dans ce temps-là, un gouvernement péquiste ne pouvait donner son appui pour bâtir un Canada fort et uni. Je crois que c'est le temps qu'on mette fin à ces facettes de critique qui sont même de mauvaise foi, je crois.

Le sénateur Gigantès: Le problème avec votre souhait c'est que les gens . . . Vous voulez participer au débat, sénateur Poitras?

Le sénateur Poitras: Cet honorable sénateur a toujours de bonnes questions. Seulement il ne s'adresse pas au bon homme pour cela. Il ferait mieux de s'adresser au leader de l'Opposition qui était au gouvernement et il pourrait lui dire qu'il n'était pas intéressé d'avoir le Québec.

Le sénateur Gigantès: Sénateur Lefebvre, vous venez de voir une démonstration de faiblesse.

Le sénateur Lefebvre: Je voudrais corriger un peu mon ami et collègue, le sénateur Poitras. Je pense que depuis qu'il est arrivé ici, il a eu un lavage de cerveau. Ce n'est pas du tout de cette façon-là que les Canadiens l'ont vu à l'époque.

Le sénateur Gigantès: Honorables sénateurs, je vous ai lu un document tantôt et ce document est un document authentique. Vous pouvez le vérifier à la bibliothèque du parlement. Je l'ai déposé à la table du Sénat. C'est un document rédigé par M. Lévesque, signé par M. Lévesque et qui constitue la majeure partie, entièrement dans la Loi constitutionnelle de 1982, sauf le retrait avec pleine compensation pour toute province.

Et moi je prétends, et M. Trudeau prétend, qu'à la place il avait mis un article, l'article 43 où le retrait avec pleine compensation pouvait se faire province par province mais pas automatiquement pour toutes. L'article 43 leur aurait permis de donner au Québec, qui a des besoins différents, qui a une spécificité, qui est distinct, les choses dont le Québec auraient besoin pour protéger sa spécificité. Mais qu'est-ce qui est arrivé?

Le Québec s'est retiré des négociations malgré le fait que la Loi constitutionnelle de 1982 avait été écrite par M. René Levesque. Nous avons le document devant nous. Alors le Québec s'est retiré des négociations et on ne pouvait pas utiliser aucun article. Surtout pas l'artice 83 qui aurait permis la création de conditions plus agréables pour le Québec, plus adaptées aux besoins du Québec.

Ils se sont retirés. Pourquoi est-ce que M. Lévesque s'est retiré? Moi j'avais beaucoup d'estime pour lui. Je voudrais vous rappeler que j'étais le seul membre du Parlement canadien parmi tant d'autres à faire une très long discours élogieux à son égard quand il a quitté son poste de premier ministre.

Je crois que c'était un homme honorable. Cela a dû lui être difficile de rejeter un document qu'il avait lui-même rédigé et que M. Trudeau avait accepté. Il en avait fait la Loi constitutionnelle de 1982. Mais je ne crois pas que M. Lévesque pouvait entraîner son parti avec lui pour accepter une constitution écrite par le grand satan aux yeux des séparatistes. Parce que si vous avez perdu une bataille et vous ne pouvez pas vous blâmer vous-même, parce que c'est très désagréable de vous blâmer vous-même, vous cherchez à imaginer, à créer un grand satan. Alors les séparatistes ont affublé M. Trudeau de ce titre; c'est le bonhomme qui les avait battus. C'est le bonhomme qui était très cinglant dans ses discours et il gagnait toujours quand il se trouvait en confrontation avec l'un d'eux, c'est Trudeau qui gagnait toujours. Intellectuellement, il était supérieur et comme champion de débat, il était inégalable. Remarquez, il y avait un membre du parti conservateur qui parfois inquiétait M. Trudeau et c'était M. Clark, pour lequel il avait beaucoup d'estime. M. Clark le rendait nerveux parfois. M. Clark, quand il est en plein débat dans la Chambre des communes, il peut être formidable; j'ai beaucoup d'admiration pour lui. Il est sec, il a un bon sens de l'humour, il frappe directement sur la tête du clou et il ne fait pas ces démonstrations huileuses et sirupeuses comme celles du premier ministre. Vous l'attendiez n'est-ce pas?

Alors ce n'était pas possible, pas seulement pour le parti mais les gens autour du parti . . . je vais camoufler leurs noms un tout petit peu, les Daniel Bourgault et les Pierre Latouche et autres «politicoloques épiscopies» hargneux d'accepter quelque chose que M. Trudeau avait accepté. Ce n'était pas possible pour eux. Cela aurait été un revers dans leur poussée vers l'indépendance. Ils l'ont rejeté. Et on a vu que plus tard, M. Lévesque n'était pas un pur et dur à leurs yeux; ils l'ont

forcé à quitter son poste. Alors il faut se demander aussi pourquoi M. Ryan, leader des libéraux de ce temps-là, n'a pas accepté la Loi constitutionnelle de 1982.

Il est très difficile de conclure exactement pourquoi. D'abord il venait d'essuyer un échec électoral. Et qui l'avait battu? C'était le nationalisme. Et comme M. Bourassa, M. Ryan a développé, après sa défaite, aux mains des nationalistes et des péquistes, la peur d'être dépassé sur son flanc par les péquistes. Il ne pouvait pas paraître moins royaliste que le roi, moins nationaliste que le nationaliste. Et il a voté avec le parti québécois pour rejeter la Loi constitutionnelle de 1982 qui avait pour elle défaut supplémentaire d'être celle qu'avait écrite Lévesque plutôt que son livre beige qu'il avait écrit lui-même.

Alors, c'était quelque chose, ça aurait été deux humiliations combinées, pour M. Ryan, si on ajoute sa défaite électorale. Le fait que c'était l'équipe Trudeau-Chrétien qui avait prévalu et qui avait accepté, non pas son texte, mais celui de René Levesque. Il ne pouvait pas l'accepter, donc il a refusé.

Ce qui a lancé le Québec dans une période où il se tenait volontairement à l'écart d'une constitution qui avait en elle tous les éléments pour permettre de donner au Québec les conditions distinctes, spécifiques dont il avait besoin. Mais le Québec ne voulait pas les utiliser; alors on a eu un hiatus. Pendant ce temps-là, on a eu la presse du Québec qui est largement séparatiste avec des honorables exceptions comme Lysiane Gagnon, Francine Pelletier, Marcel Adam. Les autres versent souvent dans l'infantilisme, par exemple, un exemple absolument extraordinaire, durant le débat sur le libre-échange, M. Alain Dubuc a écrit dans un éditorial de *La Presse:*

> Si c'est mauvais pour l'Ontario, c'est bon pour le Québec.

Alors venant d'un économiste, c'est impensable. Le plus gros client, le plus gros partenaire commercial du Québec, c'est l'Ontario. Il s'agit d'échanges de 35 milliards de chaque côté. Cela représente pour chaque province, 600 000 emplois. Alors un économiste ne peut pas dire que si c'est mauvais pour mon partenaire majeur, c'est bon pour moi.

C'est comme si un épicier disait: «Si c'est mauvais pour mes clients, si mes clients perdent leurs moyens, c'est bon pour moi». C'est impensable, mais c'est cela que peut faire le fanatisme, le romantisme. Le Québec, malheureusement, je suis convaincu que l'indépendance va se faire.

Je vais vivre au Québec et je vais tâcher de faire de mon mieux pour ma province. Mais j'ai peur qu'elle va souffrir du fait qu'elle a développé, au fil des années, un corps journalistique composé de mini-groupes qui sont des propagandistes. Et même si après la séparation, ils n'ont plus à «taper» sur le Canada anglais, ils vont continuer à le faire, même si cela n'a rien à voir, ils ont appris de mauvaises habitudes. Ils seront incapables de regarder la vérité en face.

Il y a au Canada anglais des équivalents de ces journalistes-là. Vous voulez voir où ils sont? Prenez le *Ottawa Sun*, le *Toronto Sun* et vous allez voir au moins deux ou trois chroniqueurs là-dedans. Ne parlons même pas des «fouleurs» sous leurs pieds du fleur de lys, des orangistes par ici par là, de ces crétins imbéciles du CALPA, l'Association des pilotes de lignes canadiens, ils existent. Vous savez ce qu'ils vont faire?

Il y a une petite île par où passe le pont Champlain sur la rivière de l'Outaouais. Alors des deux côtés, ils vont s'entendre et ils vont bâtir un mur. D'un côté, du côté québécois ça va s'appeler le mur des humiliations et on va y inscrire des humiliations. La première sera celle de Lucien Bouchard qui va dire: J'ai été humilié, le Canada m'a fait ambassadeur à Paris et ministre! Quelle humiliation! Et de l'autre côté ce sera le mur des ingratitudes. C'est ingrat qu'on a fait ambassadeur à Paris, un ministre! C'est comme ça que ça va se faire. Et ces gens-là, toute cette «gang» d'imbéciles qui se copient, des mini-groupes et des «politicoloques» vont nuire aux deux ex-partenaires en faussant la capacité des deux ex-partenaires de s'entendre paisiblement sur un divorce civilisé.

Et naturellement il va y avoir des gens qui vont participer pour des raisons beaucoup plus pécuniaires. Tel ou tel fabricant ontarien va hurler s'il voit une brique québécoise sur son trottoir et vice versa.

Le sénateur David: Du roman fiction!

Le sénateur Gigantès: Du roman fiction!

Le sénateur David: Le sujet qui est censé nous occuper, c'est la troisième lecture du projet de loi C-62.

Le sénateur Gigantès: Mais ça fait partie du sujet. L'incompétence du gouvernement Mulroney, la destruction du Canada par le gouvernement Mulroney et les mensonges du gouvernement Mulroney au sujet de la Constitution canadienne ça fait partie . . .

Le sénateur David: Ça ne fait pas partie du sujet, c'est votre filibuster qui dure depuis une douzaine d'heures.

Le sénateur Gigantès: Une douzaine d'heures seulement? Ah! Ça fait partie des raisons pour lesquelles, moi je m'inquiète de toutes les mesures de ce gouvernement. Parce qu'il a perdu les pédales, s'ils les a jamais eues. Il ne sait pas ce qu'il fait et voyez, il n'est même pas capable, un gouvernement qui a des ministres francophones, n'est pas capable de produire un texte de C-62 dans lequel les deux langues officielles sont en concordance.

Le sénateur David: À partir de quels éléments francophones, sur quoi vous basez-vous pour faire une telle affirmation?

Le sénateur Gigantès: M. Mulroney n'ose pas défendre le Canada. Et pendant six ans, il ne l'a pas fait et il a adopté et le sénateur Lowell Murray aussi, des vocables séparatistes. Il leur a donné raison, il a parlé comme eux et il n'y a eu qu'un seul son de cloche au Québec. Il est trop tard maintenant pour le changer. Voilà.

Donc c'est un gouvernement qui est incompétent, qui fait du mal au pays et chaque fois que je regarde n'importe quoi, je me rends compte que ça vient de mains de gens tellement incompétents qui n'ont même pas pu faire passer l'Accord du lac Meech quand ils avaient tous les avantages de leur côté. Voilà. Il sourit! C'est lui qui a échoué. Lui et Mulroney, par leur vantardise, par leur incapacité de flatter un tout petit peu les autochtones, leur rendre un peu justice, ne pas tâcher d'exposer M. Clyde Wells et le coïncer. Cela, dans un gouvernement dirigé par quelqu'un qui se vante d'avoir été un négociateur patronal-syndical.

C'est l'enfance de l'art. Tu laisses une porte d'entrée. Tu laisses aux gens la possibilité de cacher leur visage, si nécessaire, mais non. La vantardise de M. Mulroney devait prendre le pas sur tout. Il devait faire cet épouvantable article dans le *Globe and Mail* et cette entrevue que Jeffrey Simpson décrit

comme étant indigne d'un bar où les gens se sont «saoulés» au brandy et raconte des énormités «macho».

Quand j'ai un premier ministre comme ça et qu'il me produit n'importe quelle législation qu'on nous envoie ici, je dois la regarder dans son contexte et je dois dire: «Qu'est-ce qui va arriver au pays avec cela?» Et ce qui va arriver au pays avec cela, je vais vous le dire. Cela fait partie de toute une série de choses. Par exemple, l'affaiblissement des liens est-ouest du pays, systématiquement, par la défense de la thèse séparatiste par M. Mulroney; par l'attaque de Via Rail; par l'attaque sur d'Air Canada; par la débilitation de Radio-Canada.

En même temps, vous savez, la vente du Canada aux États-Unis. Prenez l'accord sur le libre-échange. Voilà que vous ne voulez pas entendre les vérités! C'est cela le problème, sénateurs. Qu'est-ce qu'ils voulaient les Américains? Ils voulaient un accès absolument garanti et sans entrave à toutes nos ressources naturelles. Ils voulaient aussi pouvoir venir et acheter n'importe quelle compagnie canadienne, sans condition, par exemmple, vous devez ne pas licencier le personnel; vous devez continuer à faire de la recherche ici, vous devez utiliser des sous-contracteurs canadiens, québécois. Tout cela a été aboli par l'article 16 de l'accord sur le libre-échange.

Ce n'est pas aboli en Europe, dans le marché commun. Chacun des membres de ce marché commun, de cette communauté européenne de l'Europe 92, accepte que le pays qui accueille un investissement étranger a le droit d'imposer des conditions. Pourquoi? Parce que ces gouvernements comprennent qu'il y a des gouvernements qui doivent avoir une conscience sociale. Il y a des plus faibles dans la société qui ont besoin d'être protégés.

Alors, le gouvernement Mulroney a affaibli les liens est-ouest et il a donné aux Américains tout ce qu'ils voulaient. Nous, qu'est-ce qu'on voulait? On a des définitions. Je pourrais sortir mon livre, si je l'ai ici, et me faire accuser que je veux le faire traduire. Je vais voir si je l'ai. J'ai des citations absolument précises de ce que disait en ce temps-là M^me^ Carney (où est-elle?) qui était alors ministre.

Alors, c'est un livre où il est très facile de se retrouver. Alors, page 21, de mon livre qui s'appelle *Is the Free Trade Deal really for you?*. J'ai des citations absolument affriolantes de M^me^ Carney. Elle dit:

• (1015)

[*Traduction*]

M^me^ Carney, à la Chambre des communes, a dit que les lois américaines sur les sanctions commerciales qui sont utilisées contre les exportateurs canadiens étaient injustes. Il existe aux États-Unis des lois commerciales dont n'importe quel groupe d'intérêts peut se servir pour poursuivre le Canada.

Au cours des sept dernières années, les Américains ont intenté pas moins de 40 poursuites devant des tribunaux américains qui mettaient en cause des produits canadiens. De nombreuses poursuites ont échoué, mais celles qui ont réussi ont coûté aux exportateurs canadiens 6,5 milliards de dollars. M^me^ Carney a dit que personne ne connaissait mieux qu'elle l'effet des lois américaines sur les sanctions commerciales sur nos exportations. Nous l'avons constaté dans le cas des bardeaux de cèdre, du poisson, du bois d'œuvre et des produits agricoles. Leurs décisions unilatérales sur ce qu'ils qualifient de pratiques déloyales constituent la pomme de discorde entre nous. Les Américains disent que leurs lois commerciales sont justes, mais elles ne le sont pas.

M^me^ Carney poursuit en disant qu'il est également troublant de constater la réticence des Américains à accepter le verdict quand ils n'obtiennent pas gain de cause. C'est le cas dans l'affaire du bois d'œuvre. Nous avons gagné notre procès en 1983, mais nous avons dû ensuite faire face à de nombreux projets de loi visant d'une façon ou d'une autre à limiter nos exportations aux États-Unis. Nous avons eu droit à une enquête approfondie, puis à une autre mesure compensatrice cette année. Maintenant, il est à craindre que le Congrès prenne d'autres mesures si l'industrie américaine n'obtient pas satisfaction.

M^me^ Carney parle avec éloquence, je n'aurais pas fait mieux. Elle poursuit en disant que les poursuites devant les tribunaux américains contre des exportateurs canadiens, qui sont fondées sur les lois américaines sur les sanctions commerciales, compliquent les décisions en matière d'investissement parce que, pour réussir, les producteurs canadiens ont besoin d'un accès sûr aux marchés étrangers. Si les règles ne cessent de changer, la sécurité s'en trouve menacée et diminuée. Ces observations ont été faites par M^me^ Carney à la Chambre des communes, le 9 octobre 1986.

Sénateur Simard, ce texte est traduit gratuitement. Réagissez!

Pour en revenir aux observations de M^me^ Carney, celle-ci a déclaré que tous ses pourparlers avec les investisseurs japonais l'incitaient à croire que, si nous bénéficiions d'un accès assuré au marché américain et que nous accordions aux Américains le même accès à notre marché, conformément à un traité exécutoire à long terme, les investissements, japonais et autres, affflueraient de plus en plus au Canada, y créant des emplois. Tant que subsistent le système actuel de droits compensateurs et la législation américaine équivalente sur les sanctions commerciales et tant que persiste une grande incertitude sur ce que nous pouvons et ne pouvons pas faire pour accéder au marché américain, les investissements vont en souffrir.

M^me^ Carney a ajouté un peu plus tard que nous souhaitions que les américains abrogent ces lois et ne les appliquent pas au Canada. Nous n'avons pas obtenu que cela se fasse, mais bien une promesse que nous pourrions négocier ces lois.

Selon l'Accord de libre-échange, peu importe ce que nous négocions, le Congrès aura toujours le droit de modifier à loisir les lois sur les sanctions commerciales. Autrement dit, si nous commencions à bénéficier d'une série de lois sur les sanctions commerciales que nous aurions négociée, les Américains pourraient modifier celles-ci et faire que nous soyons à nouveau perdants.

Nous avons donné aux Américains libre accès à nos ressources naturelles et le droit d'investir dans des entreprises canadiennes, ou d'acheter des entreprises canadiennes pour ensuite les fermer et expédier les résultats de leurs recherches au Colorado ou dans le nord de la Californie. Qu'avons-nous obtenu en échange? Rien du tout.

Le sénateur David, qui a quitté, voudrait que considère une mesure législative du gouvernement Mulroney isolément, sans penser à l'incompétence dont il a fait preuve dans tout ce qu'il a entrepris d'importance majeure. Voyez ce qui se passe dans le golfe en ce moment. Les approvisionnements en pétrole des États-Unis sont en danger. C'était à prévoir. C'est ce que craignaient les Américains. Pourquoi pensez-vous qu'ils ont

insisté pour que, dans le chapitre 9 de l'Accord de libre-échange, nous leur concédions un accès aussi total et libre que nous avons à nos propres ressources énergétiques? Ils savaient que leurs autres sources d'approvisionnement étaient vulnérables. Ne venez pas me dire que nous n'aurions pas pu négocier un bon prix pour cet avantage. Mais non, nous le leur avons donné.

En plus, à un moment où l'accord était compromis, M. Wilson est allé s'entretenir avec M. Baker aux États-Unis. Ce dernier a dit: «Écoutez, l'accord de libre-échange va être bloqué par nos différents groupes de pression et industries si la valeur du dollar canadien reste faible, car nous ne pouvons faire concurrence à des produits qui ne coûtent que 72 cents de notre dollar. Il vaudrait mieux que vous en haussiez la valeur à 85 cents; autrement je ne peux garantir le succès de l'acord de libre-échange.» Nous avons donc fait remonter le dollar. Les taux d'intérêt ont atteint des niveaux sans précédent en période de prospérité économique, et le taux d'inflation se situait autour des 5 p. 100. Les taux d'intérêt réels variaient entre 8 à 9 p. 100, ce qui ne s'était jamais vu. À qui cela profite-t-il? À ceux qui ont de l'argent et qui peuvent le prêter pour obtenir 8 à 9 p. 100 de plus que le taux d'inflation. Qui sont les bénéficiaires de tout ceci? Les amis américains de M. Mulroney qui font disparaître littéralement nos exportateurs.

Le sénateur David voudrait que je me penche sur un projet de loi sans tenir compte du contexte. Je manquerais à mon devoir en tant que Canadien et législateur, si je le faisais et si je n'examinais pas toutes ces questions de très près. Cette législation nous vient d'incompétents reconnus. Dans ce cas, il faut être doublement prudent, sinon la situation ne fera que s'aggraver.

J'ai lu des extraits d'un document que j'ai sur le fonctionnement de la démocratie en théorie et en pratique. Ce sont-là des citations de John George Diefenbaker et de Sir John A. Macdonald sur le mandat de l'opposition. Le rôle d'une opposition vigoureuse, courageuse et même bruyante devient beaucoup plus important lorsqu'on est confronté à une incompétence flagrante. Prenez n'importe laquelle des principales initiatives du gouvernement. Elles montrent toutes fort bien son incompétence. Nous devons être vigilants et durs, car nos vis-à-vis ne méritent rien de mieux de notre part. Le danger est trop important. Je voudrais revenir sur le rôle de l'opposition un peu plus tard.

Nous parlons de temps. Après tout, je prends beaucoup de temps en l'occurrence et j'entends continuer à le faire. J'ai en main une note de C.E.S. Franks intitulée «Procedural Reform in the Legislative Process».

On y précise que non seulement le temps est l'un des outils les plus importants dans un régime parlementaire, mais qu'on part également du principe que c'est normalement à la Chambre des communes qu'on mène le combat.

On peut remplacer la Chambre des communes par le Sénat, car c'est ici que tout se passe. La Chambre des communes ne fonctionne plus comme elle le devrait, car M. Mulroney y a imposé une dictature parlementaire, à tel point qu'un de ses députés de l'arrière-ban a dû quitter le parti, car selon lui, il fallait toujours se plier aux désirs du premier ministre. Il a également précisé que les Canadiens ne pouvaient faire confiance au premier ministre.

Par conséquent, une période de temps, limitée faut-il dire, a été allouée à l'opposition. Reste à savoir comment elle pourra l'utiliser le plus efficacement possible. Ainsi, l'évidence nous enseigne que peu de contrôles sont exercés sur la manière dont les deniers publics sont dépensés. Les députés sont censés jeter un regard sur les programmes de dépenses gouvernementaux au moyen de l'examen des prévisions budgétaires dont l'étude est confiée aux comités permanents pertinents au début de chaque année financière. Mais même avec le nouveau système de comités, il est très rare qu'on tente de modifier les projets de loi de crédits et les programmes de dépenses du gouvernement.

Si vous voulez en consulter la liste, je vous suggère de lire l'ouvrage de Harold D. Clarke. Il s'intitule *Parliament, Policy and Representations*. Dans la Partie II, vous pourrez notamment consulter aux pages 160 à 181 de ce recueil, l'article de Paul Thomas qui s'intitule Parliament and the Purse Strings:

• (1030)

On a formulé diverses propositions pour que les députés participent plus activement au processus de gestion des secteurs de dépenses, puisque, en soi, le Comité des comptes publics ne peut exercer qu'une fonction de post-vérification. La plupart de ces propositions portent sur l'accroissement du pouvoir et de l'indépendance des comités parlementaires. Mais, comme Thomas Hockin l'a noté—c'est votre collègue et un politicologue réputé—les deux côtés de la Chambre seront forcément ambivalents face à de telles réformes.

> Ni le gouvernement ni l'opposition n'ont intérêt à revendiquer leur droit sur tous les résultats du système de comités . . . Certains députés de l'opposition se demandent si le rôle de l'opposition en comité ne devient pas parfois trop banal, en ce sens que les députés du gouvernement et de l'opposition risquent en fin de compte de se borner pratiquement à mettre de l'ordre dans les projets de loi du gouvernement.

C'est ce que vous voulez que nous fassions, il me semble. Vous nous remettez un projet de loi désastreux et vous voulez que nous y mettions de l'ordre.

L'honorable Peter A. Stollery: Sénateur Gigantès, j'ai lu le nombre de fois que le gouvernement a utilisé la clôture pour le projet de loi que nous étudions actuellement. Malheureusement, j'ai laissé les chiffres à mon bureau, mais ils sont très inquiétants. La clôture a été utilisée plus souvent depuis 1988 qu'à toute autre époque de l'histoire du Canada et même—le chiffre 30 me revient à l'esprit . . .

Le sénateur Gigantès: Probablement plus souvent que pendant toutes les autres années depuis le début de l'histoire du Canada.

Le sénateur Stollery: Oui. Ceci rend vos commentaires encore plus appropriés à cause du rôle que le Sénat joue dans le processus d'amendement du projet de loi. Comme vous l'avez dit, on peut critiquer le comité de la Chambre des communes parce que son travail peut devenir banal. Ayant servi comme d'autres sénateurs dans des comités de la Chambre des communes, je dirais que l'opposition y a peu de pouvoirs parce que le gouvernement est toujours prêt à faire triompher son point de vue en utilisant sa majorité.

Une séance d'un comité de la Chambre des communes n'est jamais une expérience extraordinaire, que vous y représentiez le parti ministériel ou l'opposition. Ce sont le ministre et le Cabinet qui dirigent le processus, dans la mesure où le système des comités s'est pour ainsi dire effondré il y a des années, comme pourront vous le confirmer ceux qui ont eu l'occasion

de participer à leurs travaux. Cette critique ne s'adresse pas simplement au gouvernement. Depuis des années, le système des comités est discutable.

À cela vient s'ajouter la nouvelle règle de clôture à toutes les étapes. L'opposition doit avoir un rôle à jouer. En d'autres termes, le débat doit avoir lieu quelque part. Il ne se tient toutefois plus à la Chambre des communes. S'il n'a plus lieu là-bas, est-ce à dire que le rôle du Sénat s'apparente davantage à celui de la Chambre des lords? Dans l'exemple dont nous a parlé le sénateur Stewart hier, au sujet de la Chambre des lords du Royaume-Uni, la Chambre haute est l'endroit où se déroule le processus d'amendement et où se tient très souvent une bonne partie du débat, et ce, des centaines de fois chaque année. Il en est ainsi pour diverses raisons, notamment parce que le temps presse ailleurs, parce que la Chambre des communes a cessé d'être une institution qui s'occupe de débattre des questions et parce que les ministres exercent un certain contrôle.

Au Canada, le contrôle qu'exerce le cabinet est encore plus absolu qu'au Royaume-Uni. Les sénateurs d'en face en sont un bon exemple. Il semble qu'ils ne remettent jamais en question leur chef. C'est un groupe très soumis. Assurément, quoi qu'on fasse du Règlement dans l'avenir, nous voyons au Sénat une Chambre qui réagit à l'imposition de la clôture à la Chambre des communes.

Il faut qu'il y ait un exutoire à l'opposition qui a été baillonnée systématiquement à la Chambre des communes. Cela surprend peut-être de nombreux sénateurs, mais le Sénat devra devenir cet exutoire à la frustration et l'endroit où seront proposé le processus naturellement les amendements. Je ne parle pas maintenant de rejeter tous les projets de loi gouvernementaux ni de faire une obstruction inutile.

S'il n'y a pas d'exutoire à la frustration du public et de l'opposition dans votre conception de l'avenir de la deuxième Chambre et du système parlementaire canadien, alors nous connaîtrons d'autres genres de problèmes, comme la résistance passive et les émeutes.

Sénateur, dans l'analyse du problème que vous venez de nous faire, voyez-vous de plus en plus un transfert au Sénat du rôle traditionnel de la Chambre des communes, comme les propositions d'amendements et les discussions, et tout ce que le Parlement a établi depuis un siècle et demi?

Le sénateur van Roggen: Avant que vous ne répondiez à cette question, sénateur Gigantès, je vous signale qu'hier après-midi, le sénateur Stewart a abordé le même sujet et décrit les pouvoirs énormes qu'exercent à l'heure actuelle les premiers ministres. Je lui ai demandé s'il connaissait l'auteur d'une citation que j'utilise fréquemment et selon laquelle il aura fallu au Parlement de Westminster 500 ans pour dépouiller les rois d'Angleterre de leurs pouvoirs absolus et seulement 100 ans pour en invstir les premiers ministres. Tout d'abord, j'aimerais savoir si vous en connaissez l'auteur.

Le sénateur Gigantès: Sénateur van Roggen, j'ai bien peur que mon érudition soit loin d'égaler la vôtre ou celle du sénateur Stewart. J'ignore qui en est l'auteur. Je ne me souviens jamais qui a dit quoi. Voilà pourquoi j'utilise un ordinateur doté d'une énorme mémoire et d'un fichier spécial. Cette citation n'est pas de celles qui se trouvent dans mon fichier. Cependant, je vais demander à la Bibliothèque du Parlement d'en identifier l'auteur, car je trouve qu'il s'agit d'une excellente citation.

J'aimerais maintenant répondre à la question du sénateur Stollery. En tant que Canadien, je dirai, la mort dans l'âme, ce qu'il restera du Canada. À mon avis, rien du Canada d'aujourd'hui ne survivra à Mulroney. Je pense que le Québec va se séparer. Aussi, quand on me demande de quel genre de Sénat ce qui restera du Canada devrait se doter, je ne puis m'exprimer qu'en théorie, car la Constitution et le Parlement ne sont pas ma spécialité.

Je suis de plus en plus convaincu que certains honorables sénateurs ont raison lorsqu'ils répètent depuis longtemps qu'à la réfléxion, le Sénat du Canada—et quand je dis Canada, j'entends le Canada amputé du Québec—devrait ressembler à celui de l'Australie où les membres de la Chambre Haute et de la Chambre Basse sont élus, avec une double dissolution.

Quoi qu'il en soit il faudra assurément trouver un contrepoids à l'énorme pouvoir électoral de l'Ontario. L'Ontario acceptera-t-il cette situation ou préférera-t-il, comme le Québec, faire cavalier seul? Je n'en sais rien. Si l'Ontario accepte cette solution et décide d'assurer l'unité du Canada ainsi amputé, il devra permettre aux petites provinces d'avoir davantage voix au chapître pour ce qui est des décisions du gouvernement central. Cela pourrait se faire vraisemblablement par l'entremise du Sénat.

Si l'on veut un «Sénat plus puissant», il faut savoir que ce l'on entend par là. J'ai commencé à songer sérieusement à un Sénat doté d'un véto suspensif. Mais, à mon avis, cela ne fonctionnerait pas ici. Nous avons une Chambre des Communes bien établie qui détient l'exclusivité du pouvoir depuis très longtemps et qui ne serait pas disposée à le partager. Les premiers ministres exercent un contrôle absolu sur le fonctionnement de la Chambre, de sorte qu'ils vont uniquement modifier leur démarche et déposer des projets de loi des mois à l'avance pour contourner le véto suspensif du Sénat. C'est pourquoi, dans le contexte canadien, le véto suspensif tiendrait lieu de mécanisme d'approbation qui causerait quelques grincements pendant quelque temps, c'est tout. Par ailleurs, le régime australien, que le sénateur Roblin a défendu ici avec éloquence, accordait beaucoup plus d'importance à la représentation régionale qu'à la représentation proportionnelle.

• (1045)

Le sénateur Buckwold: C'est un régime où la représentation est égale. La Tasmanie compte le même nombre de sénateurs que la Nouvelle-Galles du Sud.

Le sénateur Gigantès: Une fois que le Québec se sera séparé, il se peut que ce soit le prix que l'Ontario doive payer pour garder le Canada uni, si c'est ce qu'elle veut.

Qu'arrive-t-il s'il s'élève un conflit entre les deux Chambres? Les Australiens ont découvert la formule de la double dissolution. Évidemment, les Chambres ne sont pas élues pour la meme durée. Les travaux des deux Chambres ne sont pas les mêmes, bien qu'il doive y avoir chevauchement entre les deux. Les projets de loi importants doivent être approuvés par les deux Chambres. S'il y a conflit, le premier ministre devrait avoir le droit de les dissoudre toutes les deux. Nous avons donc deux possibilités. Soit le premier ministre sait qu'il remporterait l'élection et le Sénat cédera lors pour en arriver à un compromis, soit le premier ministre, sachant qu'il perdrait, cédera aux désirs du Sénat. C'est ce qui arrivera. Le système semble fonctionner assez bien en Autralie.

Je ne vois pas qu'il fonctionne au Canada où le Québec est demeuré un associé assez distant. Il est normal que le Québec

s'inquiète plus que le reste du Canada de son poids démographique réduit. En tant que sénateur du Québec, je ne saurais accepter une chambre haute où chaque région serait représentée également. C'est impensable. Le Québec s'inquiète déjà d'avoir un nombre fixe de 75 députés dans un Parlement dont la taille ne cesse de croître. Si donc le Québec reste dans la fédération, il serait peut-être plus facile de le convaincre d'abolir le Sénat que d'accepter un modèle australien assorti de la double dissolution.

De penser à tout cela me rend terriblement triste, car je ne vois pas de solution favorable. Je sombre dans le pessimisme. Le sénateur David disait que j'invente un roman. Je ne crois pas que la présence d'imbéciles excités des deux côtés de l'Outaouis qui écrivent, dans leur frustration, parfois de façon brillante pour ce qui est de l'éloquence, pour dire de pure bêtises et jouer sur les émotions des gens des deux côtés, tienne du roman. Les images de drapeaux foulés au pied de part et d'autre ne cesseront jamais. Les hymnes nationaux seront hués des deux côtés. Ce sera terrible.

Le sénateur David suppose que tout le monde est aussi civilisé que lui. Il est évident qu'il ne lit pas le *Sun*. Si son collègue anglophone, autre cardiologue civilisé, lisait M. Daniel Latouche, il serait complètement renversé. Il n'en croirait pas ses yeux. Aucun anglophone ne saurait admettre que ce que Latouche dit sur leur compte correspond à la réalité. Nous avons tous une perception de nous-mêmes. Les attaques auxquelles il se livre contre les anglophones et leur motivation sont telles qu'aucun anglophone ne saurait jamais les accepter. La même chose vaut pour les attaques dirigées vers l'autre camp. Ces gens continueront d'écrire et de rendre presque impossible l'édification d'une union du type souveraineté-association entre le Québec et le Canada.

Honorables sénateurs, je ressens le plus profond pessimisme. La seule chose qui le tempère, c'est que je vais au Québec, à un endroit que j'adore. J'adore ma maison dans la Gatineau. Et j'ai tout un groupe de parents séparatistes, mais qui sont charmants et que je chéris. Ils me protégeront.

Un élève d'un sénateur d'en face m'a dit: «Sénateur, vous serez toujours considéré comme un bon Québécois si vous avez les intérêts du Québec à cœur.» Je lui ai demandé qui définissait ces intérêts et il m'a répondu: «La majorité.» Le sénateur d'en face sait de qui je parle. Je ne veux pas le nommer.

Qu'advient-il alors de la minorité? Quiconque ne partage pas l'avis de la majorité est-il forcément un mauvais Québécois? C'est ce que laissait entendre ce jeune homme. Le chef de cabinet de Pierre-Marc Johnson, du temps où il était ministre, m'avait tenu des propos semblables. Je l'ai rencontré par hasard lors d'une conférence fédérale-provinciale qui s'est tenue à Victoria. Dans une discussion tout à fait amicale devant un bon repas. il m'a dit: «Vous ne pouvez pas comprendre; vous n'êtes pas un vrai Québécois.» Ce à quoi j'ai répliqué: «Pourtant, je vis au Québec. J'ai épousé une Québécoise. Notre fille fréquente une école québécoise. Nous parlons français à la maison. Je suis respectueux de la loi. Je paie des impôts au Québec.» Il m'a dit: «Vous n'êtes pas un francophone pure laine.»

N'oublions pas notre collègue, M. Flynn, qui, à deux reprises, et cela ne me dérange pas . . .

[*Français*]

J'ai été un métèque dans tellement de pays que je suis habitué. Je trouve que les gens qui font des remarques, comme le sénateur M. Flynn a faites, et que je vais vous répéter tantôt, ce sont eux qui ont le problème, pas moi. Quand on a été métèque dans 59 pays, on développe une certaine carapace et on trouve ça drôle. On rit beaucoup. On refuse de se prendre au sérieux parce que, si on se prenait au sérieux, la vie serait invivable.

Le sénateur Stollery: On rit des gens qui se prennent tellement au sérieux.

Le sénateur Gigantès: Ça, c'est leur problème! Ils peuvent faire ce qu'ils veulent. Ils peuvent se prendre au sérieux. Mais, première instance, le sénateur Flynn me demandait pourquoi est-ce que ça vous inquiète tellement le traité de libre-échange? Et c'est dans les débats du Sénat. Et j'ai dit: peut-être parce que je suis un nouveau Canadien. Il a dit: vous en avez l'apparence. Alors, le sénateur McElman s'est fortement indigné, et il a dit que c'était un propos raciste etc . . . Et j'ai dit: «Bon calmons-nous, moi j'interprète la remarque du sénateur Flynn comme voulant dire qu'il trouve que je ne lui ressemble pas physiquement et je lui serai toujours reconnaissant pour cette constatation. Mais c'était quand même une remarque raciste de sa part.

Ah vous voulez que j'accepte, que je ne dise rien et que je ne réponde pas! Et puis tout dernièrement, juste avant sa retraite, à un certain moment, j'ai dit que j'étais Québécois. Il a dit: «Ouf, ah, vous Québécois»! Et j'ai dit: «Comment ça, je ne suis pas Québécois»? Il a dit: «Bien, peut-être techniquement». Ça aussi, c'est raciste!

Écoutez-moi bien je vais être défendu par la nuée d'avocats de la famille dans laquelle je me suis marié contre les gens de mentalité étroite qui se trouvent des deux côtés de la rivière.

Le sénateur Stollery: J'ai une question à vous poser.

Le sénateur Gigantès: Allez-y, cher ami.

Le sénateur Stollery: Sénateur Gigantès, je n'ai jamais compris l'utilisation au Canada du mot racisme. Peut-être vous pouvez m'expliquer parce que moi, je n'ai jamais compris çà au Canada. La race, ce sont tous les gens, enfin, ce sont tous les mêmes gens quoi. Ils parlent les deux langues mais ce sont les mêmes gens. Vous voyez des gens de France, de souche française, des gens de souche anglaise, écossaise ou irlandaise, je ne sais pas. Ce sont des gens de la même race quoi! Il n'y a pas de race, vous voyez. La race c'est peut-être, la race chinoise, les Chinois ou les Hindous, les Noirs d'Afrique, les Africains . . . Bon ça, ce sont les races. Mais pourquoi on utilise tellement au Canada ce mot race quand vraiment ce n'est pas juste et ce n'est pas le mot parce qu'il n'y a pas deux races. Il n'y a que deux langues, enfin deux langues qui sont très connues. Mais comme type de Toronto, je n'ai jamais compris cela.

Le sénateur Gigantès: Effectivement, vous ne l'avez jamais compris, cher ami, et je m'excuse de vous dire cela comme ça. J'espère que vous allez bien le prendre mais le fait est qu'il faudrait que vous lisiez *Menaud maître draveur* de Mgr Savard, pour comprendre un peu. Il faudrait que vous lisiez Groulx. Il aurait fallu que soyiez dans la voiture dans laquelle j'étais avec ma très belle belle-sœur québécoise et avec les petits. On s'arrête à Poltimore pour acheter des cornets de crème glacée . . .

Le sénateur Stollery: Parce qu'elle était noire?

Le sénateur Gigantès: Elle n'était pas noire. Elle est tout à fait blanche; moi aussi je suis blanc. On s'est arrêté à Polti-

more et il y avait un anglophone qui vendait de la crème glacée. On s'est arrêté et cette très belle dame, très distinguée sort et demande des cornets, en français, au Québec et le monsieur lui dit: «Speak white». Alors que voulez-vous qu'elle pense? Que voulez-vous que sa fille pense? Non mais cela arrive. Ces choses-là arrivent.

Prenons l'exemple des Turcs et des Grecs. L'Empire Byzantin, quand les Turcs sont arrivés au dixième siècle, avait 20 millions de chrétiens. Il y a eu 100 000 cavaliers turcs qui sont arrivés et qui ont conquis cet empire. Donc, ils se sont reproduits avec les femmes du coin. Il n'y avait pas de femmes dans leur 100 000. Et si vous regardez les Turcs à Constantinople, les Grecs, il est très difficile de les distinguer les uns des autres.

Il y avait un reportage sur l'Albanie l'autre jour. Il est très difficile de distinguer un habitant des Balkans de l'autre ou un habitant des Balkans de l'Asie mineure. Alors, sur le plans des gènes, et cetera, des chromosomes, et tout cela, nous sommes pas mal semblables. Et pourtant, il y a un très fort sentiment raciste au Balkan. Les Bulgares sont en train d'extirper les Bulgares de religion musulmane de la Bulgarie. Vous les regardez l'un à côté de l'autre et vous ne pouvez pas dire: «celui-ci c'est le musulman, celui-là appartient à l'Église orthodoxe bulgare». Et ils sentent qu'ils sont d'une race différente.

Le sénateur Stollery: Écoutez, je ne parle que le français et l'anglais, et peut-être un peu l'espagnol. Donc, je ne parle pas les langues balkaniques. Comme vous, sénateur Gigantès, je connais aussi un peu le monde et les Balkans aussi, très bien. Et je sais que dans les Balkans, il y a tous les préjugés, les bigots, enfin, il y a les tribus qui ne s'aiment pas. Vous voyez, parce que de toute façon, on parle des tribus. Ce sont des gens qui sont venus à une autre époque, il y a longtemps, de l'autre côté des Caucases. Ils se détestent parce qu'ils sont de cette tribu ou d'une autre. Donc, j'insiste, comme quelqu'un enfin qui voyage un peu, qui connaît un peu le monde depuis 35 ans. Pour moi, il est important d'utiliser les mots justes, les mots qui expliquent quelque chose, n'est-ce pas. Il y a peut-être les Yougoslaves qui sont des musulmans, des chrétiens, des orthodoxes, des catholiques, et cetera, mais pour moi, cela n'est pas une race. Ils sont tous de la même race, vous voyez. Ce sont toutes les mêmes gens. Mais alors, quand on parle des Noirs, alors oui, c'est une autre race. Il y a un bouquin très connu que peut-être vous connaissez qui s'appelle en anglais: *Seligman's, Races of Africa*. Il y a cinq races en Afrique.

Vous voyez le mot race veut dire quelque chose. Alors ça devient un stéréotype et c'est très à la mode au Canada. Mais le Canada c'est le Canada et c'est le seul pays que je connais où on utilise ce mot «race» pour quelque chose qui, de toute façon, n'est pas une question raciale. C'est une question, au Canada, linguistique, vous voyez, des langues.

Le sénateur Gigantès: Monseigneur Savard parlait du sang.

Le sénateur Stollery: Mais c'est le même sang.

Le sénateur Gigantès: Il ne l'accepte pas, il parlait du sang.

Le sénateur Stollery: Il parlait des Gascons, des Normands . . .

Le sénateur Gigantès: Lui, il avait une perception et il y a beaucoup d'autres Québécois qui l'ont. Ce n'est pas nécessairement une perception mauvaise. Il croit qu'ils sont génétiquement un groupe distinct. Il y a des Québécois qui croient cela.

Le sénateur Beaudoin: J'aurais une question pour le sénateur Gigantès. Vous avez un débat actuellement qui, pour les fins du dossier, demande une mise au point. Les droits individuels, moi j'y suis très favorable. Je donne un cours sur la Charte canadienne des droits et libertés. Vous dites que certains grands écrivains ont employé, au Québec, le mot race. C'est vrai, surtout ceux du début du siècle, comme l'abbé Groulx. Mais attention, quand vous lisez les écrivains modernes au Québec, la plupart parlent maintenant d'origine ethnique. Et vous parlez de Monseigneur Savard. Eh bien, s'il y en a un qui a suggéré l'union au Canada, c'est bien lui! Il a dit: «Heureux les peuples raccordés», pas les «races» raccordées, «les peuples raccordés. Je pense que Félix-Antoine Savard pourrait être cité, si je ne m'abuse, parmi ceux qui veulent que le Canada tienne ensemble et qu'il y ait dans ce pays un respect pour les droits individuels qui sont très bien protégés par la Cour suprême et la Charte canadienne des droits et libertés.

On le voit encore ce matin dans les jugements de la Cour suprême et aussi dans les écrits des les écrivains modernes. Vous savez, le débat entre droits individuels et droits collectifs, je suis bien prêt à le faire. Il y a des fédéralistes qui sont tout à fait respectueux des droits et libertés, comme il y a des indépendantistes qui sont respectueux des droits et libertés. Il ne faut pas ici tout mélanger. Je serais prudent à ce sujet.

Et si vous voulez vous en référer à la Constitution canadienne, à l'article 15 de la Charte, je vois en français les mots «race», «origine nationale ou ethnique». Dans les universités aujourd'hui on parle «d'ethnie». On ne parle pas de «race». Au début du siècle, on parlait de race en Grande-Bretagne, en France, au Canada et ailleurs. Moi, je trouve cette discussion-là sans doute intéressante, mais il ne faudrait pas que ce soit une question de diversion. Je veux bien faire le débat là-dessus. Je trouve cela bien intéressant. Je suis très favorable aux libertés fondamentales et je pense que nous le sommes tous, du moins je l'espère! Peut-être qu'il y en a qui le sont moins, je ne sais pas!

Mais quand on a un débat de fond sur les structures du Canada de demain, c'est un sujet additionnel. Bien sûr que je veux que les réformes à notre système se fassent dans le respect des droits et libertés. Je fais cette mise au point seulement pour les besoins du dossier parce que, probablement que sur ce plan-là, nous nous rejoignons très bien.

Le sénateur Gigantès: Si je comprends bien, vous préférez l'euphémisme ethnie. Mais je me souviens d'avoir rencontré quelqu'un que j'aime beaucoup. C'est un ami fidèle. Je suis la personne à laquelle il a légué ses enfants. Mais lui, il était choqué parce que Larkin Kerwin était recteur de l'Université Laval. Il disait: «c'est impensable que ce soit un étranger». Alors Larkin Kerwin parlait bien le français, avec un petit accent . . .

Le sénateur Poitras: Il n'a pas d'accent.

Le sénateur Gigantès: Il n'a pas d'accent?

Le sénateur Poitras: Non, il parle français mieux que vous.

Le sénateur Gigantès: Merci, parce que cela rend mon argument encore plus fort. Et voilà cette excellente personne . . .

Le sénateur Poitras: C'est un grand Canadien qui a été président du Centre de recherches canadien et qui est mainte-

nant président du Centre spatial et je pense que vous devriez vous rétracter.

Le sénateur Gigantès: Je n'ai rien dit contre cet excellente personne. Je disais simplement qu'une autre personne, vous n'écoutez jamais, sénateur Poitras. C'est une mauvaise habitude. Vous n'écoutez jamais. Vous vous êtes choqué maintenant sans aucune raison.

Le sénateur Poitras: Vous parlez à travers votre chapeau de tous les grands Canadiens et vous ne faites pas de différence. Ce n'est pas acceptable.

Le sénateur Gigantès: Je ne parlais pas de lui, je parlais d'un Québécois qui trouvait «choquant» que M. Larkin Kerwin soit recteur de l'université Laval.

Le sénateur Poitras: C'est de l'ignorance s'il est choqué de cela. C'est un Canadien, c'est un Québécois. Il est né ici au pays, alors que d'autres ne sont pas nés au pays ici, monsieur.

Le sénateur Gigantès: Voilà ce que je caractériserais de remarque qui frise le racisme, un tout petit peu. Alors, cette personne québécoise «pure laine» trouvait «choquant» que le recteur de Laval ne soit pas un francophone «pure laine», comme il l'a dit. Et pourtant, Larkin Kerwin, comme l'a si bien dit le sénateur Poitras est un grand Québécois, un grand Canadien, un grand homme de science, un superbe personnage, et le sénateur . . .

[*Traduction*]

• (1100)

Le sénateur Spivak: Honorables sénateurs . . .

Le sénateur Doody: Sénateur Gigantès, céderiez-vous la parole un moment? Vous parlez depuis sept heures. Voudriez-vous vous asseoir une minute?

Le sénateur Spivak: Honorables sénateurs, je pense qu'il est à-propos, en ce jour anniversaire de la tragédie de l'École polytechnique de Montréal, de se lever pour observer une minute de silence à la mémoire de celles qui ont été assassinées ce jour-là.

(*Les sénateurs observent une minute de silence.*)

LA TRAGÉDIE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

LE PREMIER ANNIVERSAIRE—MINUTE DE SILENCE

Le sénateur Spivak: Merci.

Honorables sénateurs, il y a un an aujourd'hui, Marc Lépine pénétrait dans une salle de classe de l'École polytechnique, armé d'un fusil semi-automatique. Il séparait les hommes des femmes, ordonnait aux hommes de sortir et déclarait aux étudiantes en génie qui restaient: «Je me bats contre le féminisme.» Puis il ouvrait le feu et sortait de la classe à la recherche d'autres victimes. En ce jour de premier anniversaire, nos premières pensées vont aux familles des victimes.

[*Français*]

J'aimerais exprimer aux familles éprouvées ma profonde sympathie en ce jour anniversaire de cette tragédie et je regrette beaucoup la perte de ces jeunes femmes dont la vie était si prometteuse.

[*Traduction*]

Il était inévitable que ces 14 jeunes victimes du pire massacre de notre histoire deviennent un symbole de la violence croissante faite aux femmes. L'événement lui-même a suscité au Canada un débat sur sa véritable signification, la question fondamentale étant de savoir si ce qui est arrivé à Montréal, le 6 décembre 1989, n'était que le geste insensé d'un tueur fou, un événement isolé, ou, comme beaucoup le croient, le résultat d'une violence sexiste vraiment troublante et profondément ancrée dans notre société.

Une telle tragédie soulève un certain nombre de grandes questions posant chacune des problèmes complexes: le contrôle des armes à feu, les systèmes de secours en cas d'urgence, la douleur familiale, la psychologie particulière de Marc Lépine et le malaise général que suscite le sexisme véhiculé par la société.

Je tiens à dire quelques mots de seulement deux de ces questions. On reconnaît de plus en plus que la violence faite aux femmes est souvent traitée trop à la légère dans les tribunaux, dans les universités et dans la vie de tous les jours. Ce qui est réconfortant, c'est de voir que nous commençons à nous pencher sur la question de la violence faite aux enfants et à nous intéresser à l'importance que peuvent avoir ce genre d'expériences sur le cercle vicieux qu'engendre la violence, qu'engendrent en fait toutes les formes de violence pratiquées contre n'importe qui. Au cours de son enfance, Marc Lépine a été victime d'actes extrêmement violents et il était absolument terrorisé par son père. Sa famille vivait constamment dans la terreur de sorte que, comme l'a dit un chroniqueur, personne n'a été punie pour le sang versé à cette époque, personne ne l'a rapporté, personne ne s'est insurgé avant que le sang ne coule aux portes de l'École Polytechnique. Il faut multiplier nos efforts pour rompre le cycle de la violence en nous concentrant sur les enfants qui en sont victimes ou témoins.

Nous devons également restreindre l'utilisation des armes à feu, l'arme ultime dans la guerre contre les femmes. Il faut mettre un terme à l'importation au Canada chaque année de 15 000 mitraillettes et autres types d'armes à la Rambo. Les étudiants de l'École Polytechnique ont organisé une impressionnante campagne en faveur du contrôle des armes à feu. Le comité chargé d'étudier le projet de loi C-80, la loi sur le contrôle des armes à feu, a entrepris ses audiences. Il faut absolument une loi plus sévère dans ce domaine. Marc Lépine avait un chargeur de 30 balles dans son fusil, ce qui lui a permis de tuer 14 femmes sans avoir à recharger son arme.

Si vous me le permettez, j'aimerais signaler le geste commémoratif d'une dame de Winnipeg, ancienne directrice d'un refuge pour les femmes, à Winnipeg, qui, sur 14 plaques de bronze, a fait graver le nom de chaque victime, la date et l'inscription «Assassinée par un misogyne». Pendant un an, elles vont être exposées dans des endroits bien en vue dans la ville pour rappeler la tragédie de Montréal aux gens de Winnipeg. Nous espérons que les Montréalais vont comprendre que, à Winnipeg, nous partageons leur douleur.

En ce triste anniversaire, nous nous souvenons et nous espérons que ce genre d'incident ne se reproduira plus jamais. Nous exhortons le gouvernement fédéral à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'attaquer au problème de la violence contre les femmes. Dans cette enceinte, le sénateur Frith a parlé avec beaucoup d'éloquence de la tragédie et de toute la question de la violence contre les femmes. Quand nous aurons terminé les travaux en cours, j'espère revenir sur ce sujet et en traiter un peu plus longuement. Merci.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Fairbairn: Honorables sénateurs, comme le sénateur Spivak l'a signalé quand elle a pris la parole avant

moi, c'est avec une profonde tristesse que nous rappelons aujourd'hui le souvenir des 14 jeunes femmes qui ont si bêtement été assassinées il y a un an à l'École polytechnique de Montréal. L'esprit de Marc Lépine était hanté par une foule de pensées quand il a renvoyé les étudiants et fauché systématiquement les étudiantes avec un fusil semi-automatique avant de s'enlever la vie. Fait à noter, quant à moi, c'est que, peu de temps après l'incident, la réaction spontanée des gens a été de dire qu'il était profondément troublé, qu'il devait être fou, presque comme une excuse pour expliquer ce qui l'avait motivé, tout sauf la raison qu'il a donnée dans sa propre note de suicide qui a été rendue publique il y a deux semaines. Cette note a montré très clairement que, quels que soient les autres griefs qu'il pouvait avoir, ses actions découlaient d'abord et avant tout d'une haine extrême des femmes et du rejet total de la place grandissante qu'elles occupent dans la société moderne au Canada.

• (1115)

À Montréal, la cible était des jeunes femmes, une nouvelle génération de femmes ayant l'enthousiasme et la détermination voulus pour poursuivre une carrière productive à l'avenir en fonction de leurs compétences et de leur ambition. Dans ce cas-ci, il s'agissait d'étudiantes en génie, un domaine dominé depuis toujours par les hommes. Alors qu'il se préparait à tuer ces jeunes femmes, Lépine les a qualifiées de féministes, ce qui était pour lui une insulte.

La tragédie de Montréal nous blesse tous aujourd'hui autant qu'il y a un an. Une partie de la tragédie réside, je le suppose, dans le fait qu'après le choc et l'horreur, après les larmes et les manifestations silencieuses, ce terrible événement est retombé dans l'oubli plutôt que de susciter chez les plus hautes instances gouvernementales et sociales une nouvelle détermination pour ce qui est de faire davantage prendre conscience à la population de la violence quotidienne dont sont victimes les femmes. En tant que nation, nous avons repris nos activités comme si rien ne s'était passé. On a assisté à des efforts importants de la part des survivants, des étudiants de l'École Polytechnique qui étaient des amis des victimes. On a entendu, au cours des derniers jours une jeune femme éloquente être interviewée dans le cadre de l'émission de *The Journal* du réseau anglais de la Société Radio-Canada au sujet de sa campagne en faveur du contrôle des armes à feu. Certaines personnes et des associations féminines qui se préoccupent de la question poursuivent leurs efforts.

Cependant, une fois de plus, les tentatives faites pour s'attaquer vraiment à la question du contrôle des armes à feu paraissent vouées à l'échec, alors que les groupes opposés à ce contrôle réussissent, grâce à leur poids traditionnel, à faire passer au second plan la question moins importante, semble-t-il, de la protection de la société. Bien qu'on constate chaque jour que des femmes sont battues, que des enfants sont victimes d'exploitation et que la violence familiale entraîne des pertes de vie dans tout le pays, on sabre dans les crédits destinés à venir en aide et à soutenir toutes les personnes touchées.

Les jeunes femmes devraient pouvoir s'appuyer sur l'égalité des chances dont il est question dans notre Charte canadienne des droits et libertés. Cependant, à l'extérieur d'un tribunal, cette belle notion demeure abstraite tant qu'on ne lui donne pas véritablement un sens en changeant fondamentalement nos attitudes collectives et tant qu'on ne met pas un terme à notre passivité face à la violence qui nous entoure et que nous pouvons constater quotidiennement.

Alors que nous songeons aux événements de l'année dernière à Montréal, en tant que législateurs, il nous incombe sans aucun doute seulement de promouvoir un changement d'attitudes, mais également d'essayer de forcer tous les gouvernements à s'attaquer en priorité aux causes profondes de la violence et de l'instabilité.

Comme le sénateur Spivak l'a fait remarquer, mon collègue, le sénateur Frith, a fait inscrire au *Feuilleton* une interpellation sur toute la question découlant des événements qui ont eu lieu à Montréal il y a un an. J'espère que lorsque le moment sera plus propice, un certain nombre d'entre nous—et pas simplement les femmes dans cette enceinte, mais également les hommes—choisiront de parler ouvertement dans le cadre de ce débat et de dire le fond de leur pensée sur ce qui n'est pas une question touchent strictement les femmes, mais une question fondamentale sur l'égalité des hommes et des femmes dans notre société.

Le massacre de Montréal n'est qu'un rappel très douloureux d'un mal fort étendu. Il faut espérer qu'en 1991, nous serons en mesure de faire davantage de progrès concrets pour ce qui est de trouver un remède. C'est le moins que nous puissions faire pour les familles de ces 14 jeunes femmes auxquelles nous pensons aujourd'hui avec beaucoup de tristesse. Merci.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Gigantès: Honorables sénateurs, avant de reprendre ma discussion avec le sénateur Poitras, je voudrais moi aussi parler très brièvement de ce qui s'est passé à Montréal.

J'ai des filles, et j'ai la chance d'avoir de merveilleuses nièces, et lorsque je pense aux familles de ces jeunes femmes et à la perte qu'elles ont subie, lorsque je songe ce que notre société a perdu également . . .

[*Français*]

Je trouve que c'est une des plus grandes tragédies qu'on puisse imaginer que de perdre ces merveilleuses jeunes personnes. C'est une perte pour nous tous. Je pense souvent à leurs parents parce que je ne peux pas m'imaginer ce qu'a dû être l'expérience de la personne qui travaillait pour l'Université de Montréal, quand un des officiels a été averti que sa fille avait été abattue. Il a dû aller la ramasser. Les sénateurs Spivak et Fairbairn ont raison. C'est quelque chose que nous ne pouvons pas cacher, que nous ne pouvons pas oublier. Il faut discuter, il faut tâcher de trouver quel est ce mal épouvantable qui cause cette sorte de tragédie aberrante. Celle-là est massive, il y en avait 14. Cela arrive tous les jours.

Il y a des victimes de la violence, le mal contre des femmes, tous les jours. Il faudrait que nous regardions cela un de ces jours. Vous me permettrez, je vais me taire pendant trente minutes avant de me prendre pour le sénateur Poitras. Trente secondes, pardon.

Laissez-moi vous exprimer mon grand respect et mon admiration pour Larkin Kerwin. Je trouvais que c'était incroyable, inacceptable que quelqu'un doute de sa capacité d'être recteur de Laval,—de son droit d'être recteur de Laval. Je n'attaquais pas M. Kerwin. Au contraire, je l'admire beaucoup.

Dans votre réplique, vous avez fait montre du même esprit que cette personne qui critiquait Kerwin en disant: il y a

quelqu'un qui n'est même pas né ici. C'est la même sorte de petite réaction là, de «pure laine», que je trouve navrante quand quelqu'un de vos qualités, de vos connaissances du monde, de votre envergure la laisse aller. J'ai honte pour vous que vous ayez pu, vous, quelqu'un d'autre, ça ne me gêne pas, mais vous, quelqu'un d'aussi bien que vous, puissiez avoir une telle réaction. C'est vraiment navrant!

Le sénateur Poitras: Je vous remercie d'avoir retiré vos paroles. Quant aux miennes, elles ne s'adressaient pas particulièrement à vous et, s'il y a lieu, je fais de même que vous avez fait.

Le sénateur Gigantès: Sénateur Poitras, je n'ai retiré aucune parole parce que je n'avais rien dit de blessant au sujet de M. Kerwin. Je viens de répéter que je l'admire. Les débats vont montrer ce que je disais; vous n'avez pas écouté, vous n'avez pas entendu. Demandez à vos voisins, ils vont vous expliquer.

Revenons un peu à nos moutons. Le devoir de l'Opposition est de faire de l'Opposition. J'ai devant moi un texte qui contient beaucoup de citations anglaises. Une de ces citations est d'un de vos ministres, M. Tom Hockin, que j'admire beaucoup. Il avait été président de la commission mixte sur les Affaires extérieures, les relations internationales du Canada et c'était un président exemplaire. Il avait produit un très beau rapport et, on s'était tous entendus à merveille avec cet homme-là—un homme civilisé, qui manque de petitesse et qui manque de petits pseudo-nationalismes. C'était quelqu'un de bien et de civilisé, donc cela a très bien marché.

Alors, il dit au sujet de la réforme nécessaire pour la Chambre des communes

[*Traduction*]

> Ni le gouvernement ni l'opposition ne sont directement intéressés à revendiquer leur participation aux travaux réalisés en vertu du système des comités. Certains des députés de l'opposition se demandent si leur rôle au sein des comités n'est pas devenu parfois trop collégial, de sorte que les députés du gouvernement et de l'opposition ont finalement peu à faire, à part mettre un peu d'ordre dans le projet de loi d'un ministre. Il n'est donc pas étonnant de constater que certains députés de l'opposition ont l'impression que leur parti ne tire pas assez avantage de tout ce travail.

Je regrette cette idée d'avantage pour un parti. Je suppose que c'est nécessaire parfois. D'une certaine façon, M. Hockin, qui a laissé sa marque en tant que président de comité très compétent et formidable Canadien, traitait alors d'un sujet relativement facile, même s'il y avait la question prétentieuse des folles politiques de la guerre des étoiles de l'administration Reagan.

Nous avons entendu des témoins qui voulaient s'enrichir en produisant un système de défense absurde et ridicule, dont même ses partisans disaient qu'il ne fonctionnerait pas. Selon mon habitude, je n'ai pas été très tendre envers ces gens. Après tout, quand un général déclare: «Ce système est merveilleux, il arrêtera 96 p. 100 de toutes les ogives lancées vers l'Amérique du Nord», je comprends qu'il en laissera passer 4 p. 100.

Les Russes, seulement sur leurs missiles terrestres, sans compter leurs sous-marins, possèdent 6 000 ogives. Par conséquent, peut-on trouver utile le témoin qui appelle un progrès le fait que 240 ogives d'une puissance minimale d'une mégatonne chacune puissent être dirigées vers les États-Unis? Si les 240 premières villes américaines sont anéanties sous une pluie d'ogives, que restera-t-il? De quoi parlons-nous? De quelle réalité parlons-nous en termes de mégamorts.

J'ai honte de dire que des témoins canadiens, tous de bons conservateurs sans aucun doute, avaient vu une chance de s'enrichir à partir de cette entreprise farfelue qui, en quelques mois à peine, était condammée à n'être qu'un gaspillage d'argent qui aurait pu être dépensé à améliorer le pays. Ils demandaient la contribution du gouvernement. Ils voulaient obtenir des contrats des Américains. Ils voulaient rendre la course aux armements un peu plus dangereuse et la faire durer un peu plus longtemps, et leur stratagème aurait réussi si Gorbachev n'avait pas été au pouvoir.

D'une façon générale, M. Hockin avait la tâche facile, sauf sur les questions relatives aux illusions et fantasmes de la guerre des étoiles de Ronald Reagan. Voilà une autre aberration conservatrice. L'idée de songer à élire un tel homme me dépasse et l'admiration qu'avaient pour lui les conservateurs illustre bien le danger que représente pour nous l'illusion des conservateurs, sujet dont je parlerai mardi.

• (1130)

Il existe au moins un conflit implicite entre la notion selon laquelle les députés sont des législateurs qui agissent de concert dans un but commun et le comportement et le rôle qu'on attend d'eux sont fondés sur la réprésentation contradictoire. Comme M. Hockin l'a souligné, toutefois, le génie du processus parlementaire, c'est que la politique contradictoire n'est pas simplement négative, mais elle peut en soi être une composante importante de la structure de la politique gouvernementale.

Nous disions plus tôt que ce qui légitime le gouvernement en ce moment, c'est qu'il y a un Parlement constitué de deux chambres et que dans chacune d'elles une forte opposition s'exprime et est infatigable . . .

[*Français*]

C'est mieux en termes français. Si l'Opposition n'existait pas, votre gouvernement qui est si bas dans les sondages, perdrait beaucoup de sa légitimité. Parce qu'il se trouve dans une institution comme le parlement où il y a une opposition qui le conteste, votre gouvernement acquiert le peu de légitimité qu'il lui reste, parce qu'il peut toujours dire: on a été élus, on est dans un parlement, il y a une opposition. Si il n'y avait pas d'opposition ou si l'opposition était l'estampille que j'appelle le «squeaky rubber stamp», alors il n'y avait plus de légitimité pour votre gourvenement en ce moment.

[*Traduction*]

En effet, sans une bonne opposition, le consensus sur la politique ne serait qu'une formalité vide de sens. Le Parlement ne pourrait fonctionner en dehors des techniques d'argumentation, de contestation et de persuasion que pratiquent les caucus des partis et chacun des membres.

Je sais que cela va à l'encontre de ce que pensent les peureux et les bons et doux piliers de la société.

[*Français*]

Les institutions, comme on dit, qui ont passé une carrière à se faire dire oui par leurs subordonnés et par les gens qui veulent encaisser un peu d'argent ou obtenir quelques faveurs et qui soudainement se trouvent dans une arène où leurs amis

au gouvernement, leur premier ministre est contesté et en termes très âpres. Mais c'est pas bien séant, voyons. C'est pas du BCBG! Quelle horreur! On n'est pas prêt de dire des choses qui ne sont pas correctes du tout. Cela ne serait pas acceptable au Rideau Club. On n'est pas au Rideau Club, on est dans un parlement et, comme je me tue à vous le dire, le Parlement, c'est le substitut pour le jugement de Dieu et on se donne des coups mutuellement, non pas avec des épées et des massues, mais on se donne des coups avec les mots.

Si vous n'aimez pas encaisser des coups, vous êtes à la mauvaise place, surtout quand j'y suis. Alors, M. Hockin, dans ce papier qu'il a fait sur le rôle des comités et du Parlement, dit en concluant:

[*Traduction*]

Hockin conclut ainsi:

> Choisir la propagande contradictoire au lieu de la collégialité d'unité n'est peut-être pas sans effets sur la politique à long terme.

[*Français*]

Et l'on reconnaît donc, que l'âpre critique, la bataille a ses bons effets. Il le dit en anglais, alors je vais le donner en anglais et je vais le faire traduire gratuitement comme dit le sénateur Simard . . .

[*Traduction*]

> On peut affirmer en outre que les partis d'opposition poursuivent au moins quatre rôles fondamentaux quoique partisans de représentation dans leur activité à la Chambre des communes. Indépendamment de leur allégeance politique, tous les partis de l'opposition se servent des Communes comme d'une tribune publique, premièrement, pour surveiller l'intégrité du gouvernement. Ils sont constamment en quête de preuves non seulement de gaspillage de fonds par le gouvernement, mais aussi d'exemples plus vastes de malhonnêteté et de conduite arbitraire.

L'opposition a eu la tâche facile à ce sujet au cours des six dernières années. Je reviens au texte de M. Hockin.

> Deuxièmement, l'opposition incite le gouvernement à agir de manière à favoriser certains intérêts, certaines opinions et certains besoins de la société. Troisièmement, l'opposition recherche de l'information et bien qu'elle réussisse rarement à tirer des données sûres du gouvernement pendant la période des questions orales, elle peut être remarquablement efficace (quand elle y travaille sérieusement) à en obtenir par les questions écrites et dans les comités. Quatrièmement, l'opposition s'efforce de réinterpréter l'interprétation du gouvernement . . .

Naturellement, tout gouvernement—qu'il soit formé par votre parti ou par le nôtre—recherche son intérêt. Il parle de ce qui lui plaît. Il s'efforce de se montrer sous son meilleur jour.

C'est le rôle de l'opposition de réinterpréter l'interprétation du gouvernement. D'enlever le maquillage et de dévoiler un gouvernement inepte et incompétent dans toute sa laideur.

> Alliées aux efforts furtifs que déploient les députés ministériels de l'arrière-ban . . .

Longue vie à Pat Nowlan.

> . . . pour influencer le Cabinet, ces fonctions des partis d'opposition permettent de mieux saisir le rôle général que joue la Chambre des communes dans le processus politique et de l'orientation politique au Canada.

Voilà ce qu'écrivait Tom Hockin aux pages 377 et 378 d'un ouvrage intitulé: «*Adversary Politics and Some Functions of the Canadian House of Commons*".

Cela étant dit, même si les mandats parlementaires devaient être mieux saisis par la population canadienne, les partis d'opposition auraient encore de formidables défis à relever. En particulier, lorsque d'importantes décisions sont prises en dehors des canaux parlementaires, l'opposition se trouve nettement désavantagée pour vraiment scruter et influencer les mesures gouvernementales.

Le recours croissant à des moyens extraparlementaires pour résoudre les problèmes du pays—des conférences fédérales-provinciales et des consultations de groupes d'intérêt, par exemple—conduit inévitablement aussi à un plus grand recours à des formes extraparlementaires d'opposition. Pour être entièrement crédible en tant qu'institution, le Parlement doit se montrer actif dans tout l'éventail des questions politiques nationales.

Voilà ce dont il s'agit ici. Nous manifestons de l'intérêt pour la défense de la population canadienne dans tout l'éventail de ses préoccupations. Si vous n'aimez pas notre façon de procéder et ne pouvez pas supporter la pression, que faites-vous ici?

C'est avant tout à l'opposition et à chacun des membres du Parlement qu'incombe la tâche de rendre celui-ci plus efficace.

Je voudrais aborder maintenant la question des droits et des devoirs de l'opposition. Parlons de la 32e législature, qui s'est déroulée de 1980 à 1984, alors que, comme vous pourrez le constater, l'attitude de la présidente libérale, la très honorable Jeanne Sauvé, a nettement contrasté avec celle du sénateur Charbonneau, que vous qualifiez de président, mais que nous ne reconnaissons pas comme tel.

La première session de la première législature des années 80 a vu l'établissement d'un certain nombre de précédents apparemment peu enviables qui ont mis tant le gouvernement que l'opposition à l'épreuve. Cette session a été la plus longue de notre histoire—environ 400 journées de séance—pour diverses raisons dont la moindre n'est pas que l'opposition a plusieurs fois usé de ses fameuses tactiques, en dernier recours, pour bloquer le cours normal des travaux parlementaires. Et pourtant, la session a quand même abouti à une nouvelle Constitution canadienne de même qu'à l'adoption de beaucoup d'importants projets de loi.

Chaque fois que je parle de cette Constitution, je rappelle qu'elle a été rédigée par René Lévesque, qu'il en a signé le texte et que, dans un geste d'une souplesse inégalée, Trudeau l'a adoptée. Je voudrais bien que vous me donniez un seul exemple de souplesse de la part de l'un ou l'autre de vos ministres.

Du point de vue du futur rôle de l'opposition, il importe d'évaluer la façon dont le Parlement s'est acquitté de sa tâche sous la pression de circonstances aussi extraordinaires.

La réforme du Parlement est devenue une priorité au Canada à la fin des années 60, surtout à cause des frustrations causées par une succession de gouvernements minoritaires et le débat excessivement long et acrimonieux sur l'adoption d'un drapeau national. Toutefois, la réforme elle-même est devenue tellement controversée que le gouvernement a éventuellement fini par imposer une série de changements afin de rationnaliser les règles du débat en dépit des objections répétées de l'opposition.

Puis, comme on l'a fait également plus tard, d'aucuns se sont demandé à quoi servait la réforme si, après tout, le Parlement dans son ensemble avait pour unique fonction de débattre de questions et non de légiférer. Là encore, la plupart des observateurs intéressés sont demeurés fermement convaincus que le Parlement ne devait pas s'en tenir à de vains «débats».

Vous limitez notre rôle aux débats. Comme mon collègue l'a signalé un peu plus tôt au cours de cette discussion, votre ministre du Revenu national a dit qu'il n'accepterait aucun amendement à ce projet de loi. Vous ne pouvez le nier, ses propos sont consignés au compte rendu. Le sénateur Simard le nie, mais il nie à peu près tout.

Puis, votre ministre des Finances est revenu à la charge pour signaler qu'il n'y aurait pas d'amendements. Il n'a même pas eu l'audace de nous demander de proposer des amendements à l'étape de l'étude en comité. On nous a dit que vous n'accepteriez aucun amendement.

Le sénateur Neiman nous a appris aujourd'hui que les versions française et anglaise de votre projet de loi ne concordaient pas. Les avocats deviendront millionnaires à contester la TPS, si nous ne faisons rien pour remédier à cette lacune. Les citoyens iront contester la loi devant les tribunaux, en prétextant qu'il y a absence de concordonance, et ils n'auront pas tort de le faire.

Nous avons examiné le projet de loi dans son ensemble. Nous vous avons mis au fait de certaines de ses lacunes, et je pourrais vous en citer d'autres. J'ai en main tout une liste de failles. Sur l'ensemble des modèles à imiter, nous avons retenu le pire, celui des Britanniques. Il ressemble à leur façon de numéroter les maisons (numéro 1, numéro 37, numéro 4, puis numéro 203) et à leur façon d'employer le même nom de rue dans un même arrondissement (Cumberland Crescent, Cumberland Avenue, Cumberland Square et Cumberland Road). Il faut un doctorat en conduite de taxis pour pouvoir se diriger dans Londres.

À cause de vous, on ne nous a laissé que les débats. Vous prétendez—et vous savez bien que c'est faux—que lorsque nous étions majoritaires, nous avons bloqué des mesures auxquelles le premier ministre tenait. Avant son départ, le sénateur McElman a prononcé un discours et m'a laissé ses notes. Sur les nombreuses reprises, où la majorité libérale a bloqué un projet de loi, une fois il a bloqué une mesure du gouvernement libéral.

La réforme à laquelle M. Trudeau tenait le plus, c'était la réforme constitutionnelle. En juin 1978, la majorité libérale au Sénat lui a dit que son projet de loi C-60 ne serait pas adopté par le Sénat. M. Trudeau voulait, par l'entremise de ce projet de loi, modifier la Constitution sans le consentement des provinces. Ses conseillers—qui n'étaient pas des marionnettes mais bien des être humains intelligents et valeureux—lui ont dit que la mesure ne serait pas adoptée. Il l'ont forcé à faire marche arrière. Comme c'était un homme intelligent, il a suivi leur conseil, mais il ne s'est pas mis en colère parce que son miroir lui avait dit qu'il n'était pas le plus beau de tous.

• (1145)

Votre gouvernement est alors arrivé au pouvoir et répète sans cesse: «Pas d'amendement, pas d'amendement, pas d'amendement». «C'est comme je veux, à prendre ou à laisser.» Cela dit, vous vous plaignez que nous ne proposions pas d'amendement. Vous ne nous avez donc pas laissé d'autre choix que d'en parler. Et moi, je vais en parler à outrance, et j'en ai encore pour bien des heures. Chaque fois qu'un sénateur d'en face voudra intervenir pour tenter un truc ou me donner un coup, j'en serai ravi. J'adore ça, car je rends coup pour coup. Je ne demande pas de quartier et, comme vous le savez, je n'en fais pas.

La réforme parlementaire est venue en tête du programme politique au Canada à la fin des années 1960, comme nous le disions. Certains se plaignent que nous ne faisions qu'en parler.

Nous avons ici quelqu'un qui a accompli de grandes choses pour le Parlement. En 1982 et en 1983, le Comité Lefebvre a produit une série de rapports innovateurs. Le sénateur devrait en accepter le mérite. Je dis des choses gentilles à votre sujet, cher collègue. Je dis qu'en 1982 . . . Que le sénateur Poitras n'écoute pas, je puis le comprendre; mais que vous n'écoutiez pas alors que je célèbre vos mérites, que puis-je y faire?

Le sénateur Lefebvre: J'ai été tellement étonné d'entendre ces louanges que j'en ai été stupéfait, voilà tout.

Le sénateur Gigantès: Que voulez-vous dire, que je vous ai étonné en faisant votre éloge? Est-ce que je ne fais pas toujours votre éloge? M'avez-vous déjà entendu dire quoi que ce soit de méchant à votre sujet—autre chose que des compliments? Ne faites pas attention au sénateur Poitras.

Le sénateur Poitras: Il ne parlera pas . . .

Le sénateur Gigantès: Il ne comprend pas ce que je dis. Mais c'est ma faute car, comme il l'a fait remarquer, je ne suis pas né ici et mon accent n'est probablement pas assez bon pour lui.

Le sénateur Barootes: Comme le reste d'entre nous, il ne vous croit pas—voilà le problème.

Le sénateur Hastings: Oh! hommes de peu de foi!

Le sénateur Gigantès: Mon cher Staf, pas vous et moi. Nous sommes deux Grecs. Si nous nous lançons dans une engueulade, vous et moi, nous allons les rendre fous. Alors, pourquoi ne vous détendez-vous pas un peu? Pas vous et moi, s'il vous plaît. Nous avons de bonnes relations. D'ailleurs, d'ici la fin de mon intervention, j'aurai peut-être besoin de vos services professionnels.

En 1982 et 1983, le Comité Lefebvre a produit une série de rapports innovateurs. L'une des premières recommandations les plus remarquables à avoir été adoptée avait trait au renvoi automatique des rapports émanant des ministères et organismes du gouvernement aux comités permanents de la Chambre compétents, et à l'obligation pour le gouvernement de donner une réponse substantielle aux rapports des comités.

Mais la seule réponse que nous obtenons du gouvernement actuel, c'est: «Adoptez cette mesure sans amendement. Acceptez que tout ce que nous disons est exact. Même si c'est erroné, c'est exact.»

Des propositions radicales dans les rapports ultérieurs visant à accroître l'examen des dépenses ont fait peu de progrès, je le regrette. Mais sur un certain nombre d'autres points, par exemple l'élection du Président, l'élargissement de la composition du Bureau de régie interne, la formation de comités législatifs dont le président est choisi parmi un groupe de députés choisis par le Président des deux côtés de la Chambre, le travail du comité spécial pour rehausser le rôle des simples députés de tous les partis n'aura pas été inutile.

Sénateur Lefebvre, acceptez-en le mérite. Votre travail n'a pas été inutile. Sénateur Rizutto, dites au sénateur Lefebvre que je continue à dire des choses gentilles à son sujet. Cela n'arrive pas très souvent à beaucoup d'entre nous au Sénat.

Le sénateur Lefebvre: Je promets d'écouter.

Le sénateur Gigantès: Je vous en prie. Jouissez-en.

Reste à savoir à quel point l'opposition a bénéficié de ces changements, car certains d'entre eux, comme la réduction de la longueur des interventions, étaient conçues pour rendre le travail du Parlement plus efficaces et rapide. Les changements n'ont pas porté non plus sur l'application rigide de la discipline de parti qui continue de faire reposer carrément sur l'ingéniosité et l'arsenal procédurier des partis d'opposition et de leurs leaders parlementaires le fardeau de faire rendre des comptes au gouvernement. Van Loon et Whittington ont fait remarquer ceci:

> Quand le gouvernement est majoritaire, les forces et les faiblesses fondamentales des partis d'opposition au Parlement sont déterminés avant tout par les procédures de la Chambre des communes. Comme il ne pourront jamais battre le gouvernement sur quelque mesure que ce soit, les partis d'opposition doivent se contenter de recourir à des techniques plus subtiles pour tâcher d'influer sur la politique.

Nous avons maintenant une définition de ce que je suis en train de faire. C'est ma technique subtile. Attendez de voir ma technique non subtile.

Les deux principaux affrontements survenus au cours de la première session de la 32e législature montrent jusqu'où peut aller une opposition bien déterminée.

Vous allez tous avoir des sourires d'approbation lorsque je vous décrirai la conduite de vos amis conservateurs; ils ont fait bien pire que nous. Vous pensez probablement que c'était merveilleux. Qui sait? Peut-être bien que oui.

Au moment du premier incident, l'opposition a réussi à empêcher le gouvernement de présenter une motion d'attribution de temps relativement au débat en troisième lecture de sa résolution constitutionnelle. À cause d'un feu roulant de rappels au Règlement et de questions de privilège, les travaux de la Chambre ont été interrompus, sauf en deux occasions sur lesquelles les partis s'étaient entendus, du 26 mars jusqu'au 8 avril 1981, date à laquelle le leader parlementaire du gouvernement a déposé, en guise de compromis, une motion spéciale très complexe, qui garantissait au gouvernement le droit de clore le débat après un certain temps et qui admettait les arguments que l'opposition avait fait valoir. Les libéraux ont fait une concession et accepté les arguments de l'opposition.

Les choses iraient peut-être mieux ici si le leader du gouvernement en cette Chambre,—le mot «honorable» n'a pas voulu sortir de ma bouche—acceptait de faire des compromis de temps à autre. Il est toutefois fort possible que le premier ministre, cet apprenti-sorcier qui tient les ficelles, opposerait son refus.

Quoi qu'il en soit, les libéraux ont fait une concession, même s'ils étaient majoritaires; à la demande de l'opposition, ils ont accepté de retarder l'adoption du projet de loi en attendant que la Cour suprême se prononce sur la constitutionnalité de la résolution dont était saisie la Chambre. C'était une énorme concession. Nous avons demandé un compromis analogue à propos de la nomination de huit nouveaux sénateurs. Vous nous avez répondu : «Non, il n'en est pas question. Nous ne voulons pas en discuter.» Vous ne voulez aucun amendement, aucune suggestion. Tout ce que vous voulez, c'est un silence absolu de notre part, mais vous ne l'aurez pas.

À l'occasion du deuxième incident, l'opposition a regimbé devant une mesure législative polyvalente, le projet de loi composite C-94, Loi sur la sécurité énergétique. Le gouvernement avait présenté ce projet de loi dans le cadre de son Programme énergétique national, un programme controversé. En refusant de répondre au timbre qui convoquait les députés à un vote par appel nominal au sujet d'une motion d'ajournement connexe, l'opposition officielle a paralysé les travaux de la Chambre de 16 h 20, le 2 mars 1982, à 14 h 28 le 17 mars; l'impasse a pu se dénouer grâce à une entente entre tous les partis, entente prévoyant de scinder le projet de loi en huit mesures législatives distinctes. Celles-ci ont d'ailleurs toutes été adoptées ultérieurement à la suite d'un débat limité.

C'est le gouvernement qui a fait la concession, c'est-à-dire que ce sont les libéraux. Les conservateurs ont laissé sonner le timbre pendant 15 jours. À l'époque, le Président était libéral; il s'agissait de la très honorable madame Sauvé. Elle n'a pas agi comme le sénateur Charbonneau. Elle n'a pas fait entrer les libéraux pour la tenue d'un vote à un moment qu'eux seuls connaissaient. Elle a laissé le timbre sonner. Elle savait pourquoi il sonnait. Ce timbre qui sonnait donnait à l'opposition minoritaire une arme pour faire la lutte au gouvernement. C'est là le rôle de l'opposition au sein du Parlement. L'oppossition existe, entre autres choses, pour faire la lutte au gouvernement. Madame Sauvé, une démocrate, l'a compris et a laissé sonner le timbre. Le gouvernement a dû payer un prix pour que le timbre cesse de sonner. Il a dû accepter de scinder le projet de loi en huit parties, comme le souhaitait l'opposition.

Connaissez-vous un seul cas où votre gouvernement s'est montré aussi raisonnable durant les six années où vous avez détruit le pays? Dans le cas dont je viens de parler, l'opposition a remporté une victoire partielle dans sa lutte contre le projet de loi composite. Il est plus difficile de dire dans quelle mesure l'attention acordée à l'épisode sensationnel de la sonnerie du timbre a aidé le public à comprendre et à examiner le projet de loi complexe sur l'énergie. L'opposition a été déçue que les médias ne se soient pas beaucoup intéressés à la substance du projet de loi. Nous vivons la même expérience à notre tour.

Je me permets une digression, en tant que journaliste. En présence de mon bon ami, le sénateur Doyle, je voudrais parler un peu des problèmes des journalistes et de celui des heures de tombée, en particulier.

En tant qu'éditorialiste à la *Gazette*, je devais participer à des réunions d'éditorialistes qui commençaient à 10 heures. À 11 h 30, les tâches étaient distribuées et je devais remettre un éditorial de huit pouces et trois quarts colonne pour 16 h 30 précises et pas une minute plus tard. J'avais de 11 h 30 à 16 h 30: cinq heures. Cependant, deux de ces heures coincidaient avec l'heure du déjeuner où on ne pouvait rejoindre personne au téléphone. Il fallait faire des recherches et écrire. On avait toujours l'impression de friser la superficialité. On pouvait difficilement être satisfait d'autre chose que de la langue en terminant un éditorial. On avait souvent l'impression de se servir habilement des mots pour camoufler son ignorance.

Je me souviens de la fois où j'ai été envoyé en République Dominicaine par vous, sénateur Doyle, quand Trujillo a été

renversé. J'y suis arrivé un samedi matin à deux heures, J'étais censé faire rapport à l'*Observer* à huit heures, heure dominicaine, pour être à temps pour la dernière édition. À qui pouvais-je bien parler? Qui peut vous renseigner la première fois que vous allez à un endroit où le dictateur vient d'être tué? La ville est en état de siège et tout le monde a peur de tout le monde, de l'armée et de la police. Personne ne veut parler. J'ai décidé de faire un article à la Hemingway sur l'apparence de la ville, les lumières et le reflet du clair de lune sur les mitrailleuses et j'espérais apprendre quelque chose de valable pendant la semaine. Mais la semaine suivante, le sénateur Doyle m'avait envoyé faire un reportage ailleurs. Je n'ai jamais pu expliquer la situation. Je n'ai même pas pu la comprendre moi-même. J'ai reçu, cependant, un télégramme de félicitations du journal pour mon article. C'était du blablabla, mais le journal l'a aimé. C'est ça le journalisme.

• (1200)

Après l'épisode de la sonnerie, les conservateurs étaient furieux qu'on n'ait parlé que de cela et non de la raison pour laquelle ils avaient agi ainsi. Le même sort m'attend. Tout ce qui intéressera les journalistes—et qui peut les blâmer—c'est le nombre d'heures que j'aurai parlé et l'état dans lequel je me trouverai. Des journalistes m'ont envoyé des messages pour me demander comment je me sentais et non de quoi je parlais. Ils ne sont pas ici pour m'écouter et je ne les blâme pas. Telles sont les caprices du métier de journaliste. Il n'est pas facile, mais il est fantastique et je le recommande à tous les jeunes. Sauf celui de sénateur, je ne connais aucun autre métier où l'on peut être insolent. L'insolence est absolument essentielle à la survie de la démocratie. Certains sénateurs d'en face, bien intentionnés et trop grands amateurs de respect, de décorum, de bonnes manières et de respectabilité, ne semblent pas comprendre que si nous appliquions toutes les règles qu'ils veulent que nous les appliquions, la démocratie en souffrirait gravement. À l'occasion, même un excellent orateur ne peut pas amener quelqu'un comme Mulroney ou même Lowell Murray à écouter. Il faut pratiquement leur faire entendre raison à coups de massue.

L'opposition aurait peut-être eu moins de difficulté pendant la présentation du Programme énergétique national si les enjeux avaient été simples et bien définis. Je pense que, à de nombreux égards, notre message a été compris. Les honorables sénateurs ont entendu parler de l'article de Jeffrey Simpson qui a paru ce matin, et d'articles analogues sur la question de savoir qui parle en faveur du Canada. On parle de l'orgueil démesuré du premier ministre et de son incapacité à gérer les affaires du pays. Comme je l'ai déjà dit, le poisson pourrit à partir de la tête, comme c'est le cas pour le premier ministre et son Cabinet tout entier. Un relent d'échec et d'incompétence persiste au moment où notre pays a grandement besoin d'un gouvernement honnête.

Je répéterai ce que j'ai dit plus tôt, et que mon défunt père libéral me pardonne: je voudrais un premier ministre conservateur bon, honnête et crédible jusqu'aux prochaines élections, pendant les deux prochaines années, pour qu'il puisse parler en faveur du Canada et tenter de réparer quelques-uns des torts causés à notre merveilleux pays par l'occupant actuel du 24 de la promenade Sussex. Comme je l'ai dit dans l'article que j'ai écrit, le Canada est un beau pays qui ne mérite pas Mulroney. Je ne dirai pas que les sénateurs d'en face ne méritent pas Mulroney; ils le méritent. Mais le pays ne le mérite pas. Je ne veux pas que les honorables sénateurs pensent que je m'adoucis, mais j'accepterais un conservateur honnête comme premier ministre, et il y en a quelques-uns parmi ceux d'en face.

Lors de la session amèrement contestée de 1980-1982 dont j'ai parlé, le gouvernement a prêté le flanc à colère de l'opposition en invoquant la guillotine à huit reprises en tout. Plusieurs ordres spéciaux incluant l'attribution de temps ont également été adoptés à l'égard des questions constitutionnelles et énergétiques après que des affrontements répétés ont épuisé les deux côtés de la Chambre. Mais le gouvernement a échoué à de nombreuses occasions.

C'est une situation que l'actuel gouvernement conservateur ne comprend pas. Il ne comprend pas que, par définition, la démocratie constitue un compromis. Les conservateurs d'aujourd'hui, comme tous les autres conservateurs, semblent avoir une vision de la perfection absolue qui les ramène toujours à un âge d'or mythique, merveilleux. La perfection n'est pas de ce monde. La perfection est une tyrannie. Je sais que la tyrannie ne préoccupe pas beaucoup les conservateurs, qu'elle ne les dérange pas et qu'ils s'en accommodent fort bien. Sinon, ils ne resteraient pas dans leur caucus. Pat Nowlan tenait des propos que tout le monde connaît: par exemple, que M. Mulroney est un tyran et qu'il fait du tort au pays. Les conservateurs se demanderont un jour: «Dans quelle mesure ai-je été coupable de n'avoir rien fait pour mettre un terme à tout cela?»

En fin de compte, on est parvenu à une bonne entente. On a amélioré la résolution constitutionnelle, quoique avec difficulté, à chaque étape du cheminement vers le rapatriement. J'ai déjà parlé de l'une de ces étapes. M. Trudeau a accepté le texte de M. Lévesque concernant la Constitution.

Certains comités ont été très actifs et un certain nombre de groupes d'étude parlementaires ont produit des rapports jugés très bons. Bref, la 32e législature a été beaucoup plus productive que le cynisme de la populaire ou la confusion pourraient le laisser penser.

Je crois également que certains médias sont trop liés par l'idéologie de leurs propriétaires multi-millionnaires. On ne dit pas aux éditorialistes ce qu'ils doivent écrire, mais ils sont embauchés en raison de leur manière de penser. Je donnerai comme exemple William Thorsell, l'actuel rédacteur en chef du *Globe and Mail*. Dans la profession, il est qualifié de fossile; une de ces reliques tirées du sol albertain et soudainement ranimées. Il a fait du *Globe and Mail*, qui était une imitation acceptable du *New York Times*, une mauvaise imitation du *Wall Street Journal*. Dans le domaine économique, il a des idées qui ne sont que celles d'Herbert Spencer et de ses semblables qui disent : «Ils n'ont pas eu la chance de naître avec une cuiller d'argent dans la bouche pour attirer l'attention de Megarry et de Lord Thompson et être mis à la tête d'un bon journal», journal qui s'était fait une réputation enviable grâce au travail du sénateur Doyle. Ils ont maintenant le plaisir de le détruire. Thorsell a été choisi parce qu'il pense comme Lord Thompson et Megarry. Il a reçu l'héritage de Doyle qui ne pensait pas comme eux. Doyle avait le courage d'émettre une opinion indépendante. J'ai travaillé pour lui. C'était un grand rédacteur en chef.

Même si après les élections de septembre 1984 les partis d'opposition se sont retrouvés plus petits et plus faibles que sous la législature précédente, l'une des premières mesures du gouvernement Mulroney a été de créer un comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes qui a déclaré ouverte-

ment qu'il fallait donner un plus grand rôle aux députés de l'arrière-ban. Permettez-moi de rire. Tout député conservateur de l'arrière-ban rira ou pleurera en entendant ou en lisant cela.

Le comité McGrath—et où est McGrath maintenant? Est-il toujours lieutenant gouverneur de Terre-Neuve? Un homme honnête ne peut pas rester longtemps associé à ce gouvernement—a présenté son premier rapport en décembre 1984. En réponse aux recommandations du comité, des modifications provisoires ont été apportées au Règlement en juin 1985 et en février 1986. En juin 1987, ces modifications provisoires, avec quelques additions et modifications mineures, ont été intégrées au Règlement permanent.

Parmi les modifications susceptibles de profiter aux députés de l'opposition et peut-être même aux simples députés ministériels à l'esprit indépendant—comme MM. Kindy, Kilgour, Nowlan et ceux qui ne se sont pas représentés en 1988 parce qu'ils en avaient assez des conditions dans lesquelles il leur fallait travailler—mentionnons: mentionnons : l'élection du Président par vote secret de tous les députés; la nomination de trois représentants de l'opposition au sein du Bureau de régie interne; la création de comités législatifs ad hoc présidés par les membres d'un groupe choisis par le Président parmi les simples députés du gouvernement et de l'opposition; l'examen plus approfondi des décrets-lois par un comité qui a le pouvoir de les annuler; et l'examen par un comité des nominations par décret. Cela s'est-il déjà produit? Un comité a-t-il déjà été formé pour examiner ces nominations? Il ne fait aucun doute qu'un tel comité pourrait mettre à profit les talents du sénateur Poitras, qui pense que les gens qui ne sont pas nés au Canada ne sont pas aussi bons, intelligents et compétents que ceux qui sont nés ici, comme si le lieu où votre mère accouche pouvait influer sur vos qualités.

Le sénateur Turner: Et les autochtones?

Le sénateur Gigantès: J'y arrive dans un instant.

Une autre modification a été de permettre au chef de l'opposition de prolonger de dix jours de séance le délai attribué à un comité permanent pour étudier un budget. Les honorables sénateurs se souviendront comment tout le processus a été dénaturé lorsque les conservateurs ont tenté d'obtenir du Sénat un pouvoir d'emprunt sans avoir déposé le budget. Je ne me lasserai jamais de le répéter. C'est comme aller voir le banquier pour lui demander de vous prêter de l'argent. Il vous demandera ce que vous comptez faire avec cet argent. Et si vous lui dites: «Je ne vous le dirai pas. Contentez-vous seulement de me le prêter. Vous n'irez pas loin.

Entre autres recommandations, le Comité McGrath a également déclaré qu'un assouplissement majeur de la discipline de parti était souhaitable. Quelle riche idée! C'est la goutte d'eau qui lui a valu un aller express pour son poste de lieutenant-gouverneur à Terre-Neuve. On avait recommandé un tel assouplissement de la discipline de parti pour que seuls quelques rares votes à la Chambre soient considérées explicitement comme des votes de confiance. Mais les attitudes et les habitudes ont la vie dure. La trente-troisième législature n'a pas été sensiblement moins partisane ni moins combative que la précédente au grand dam des partisans impatients d'autres réformes.

Je n'ai rien contre les qualicatifs «combative et partisane». Si effectuer une réforme signifie que le Parlement doit être ce que nos maniérés et nos âmes bien pensantes d'en face souhaitent, nous devrons alors nous entendre au Parlement avec Monseigneur Castonguay en face qui était choqué de voir que j'avais un morceau de mandarine à la bouche. Ne lui dites pas, s'il vous plaît, que c'est ce que je m'apprête à faire maintenant. Il va nous faire une scène.

Le sénateur Fairbairn: Sénateur Gigantès, je voudrais vous poser une question. Je déteste vous interrompre ainsi en plein milieu de la lecture de rapport sur le rôle de l'oppositon en régime parlementaire. Mais vous vous référez sans cesse à la réforme dont parle le rapport McGrath.

• (1215)

D'ailleurs, j'imagine que des réformes auraient eu lieu si on s'était inspiré de l'esprit de ce rapport. Croyez-vous que la façon dont ces changements sont intervenus aux Communes a modifié effectivement la procédure en général, à part l'avantage évident de rendre la présidence élective, une chose à laquelle nous devrions peut-être songer au Sénat? Peut-être pourriez-vous me faire part de vos réflexions à ce sujet? Le temps a passé, et avec le recul maintenant, on constate que le rapport McGrath, au cours des années 80, n'a ni favorisé l'indépendance des comités ni renforcé le rôle des députés de l'arrière-ban, ce qui était son principal objectif supposément, et que bien au contraire, on voit actuellement que la Chambre ne fonctionne ni très bien ni très rondement, et qu'elle ne s'est pas assouplie. Le système ne s'est pas assoupli. Beaucoup prétendent que ce rapport a eu un effet contraire à l'objectif visé. Depuis six ans, dès que des projets de loi sont déposés aux communes, les canadiens intéressés, seuls ou en groupes, viennent nous voir pour nous demander s'ils pourraient être reçus au comité lorsque nous serions saisis de ce projet de loi, disant qu'ils n'ont plus l'impression de pouvoir être entendus à la Chambre des communes. C'est exactement ce qui s'est produit au Parlement britannique où, ironiquement, la Chambre des Lords est souvent considérée comme la Chambre du peuple de nos jours.

Le sénateur Gigantès: Lorsqu'on a un premier ministre assez présomptueux pour refuser toute idée qui n'est pas de lui—et il n'en a pas beaucoup—on se trouve dans une situation où même le plus admirable rapport ne vaut pas le papier sur lequel il est écrit, pour citer le premier ministre qui parlait alors de la Constitution, et c'est vrai même pour la Charte des droits. Il pense que la Charte des droits ne vaut pas le papier sur lequel elle est écrite. Souvenez-vous, j'ai demandé à l'époque au leader du gouvernement, le même qui occupe ce poste aujourd'hui, de demander au premier ministre s'il pensait en disant cela que c'était également vrai des droits constitutionnels de chacun, c'est-à-dire de la liberté fondamentale de conscience et de religion. Évidemment, s'il s'agit des droits de M. Mulroney, c'est son affaire. Ce n'est pas parce qu'il a voulu renoncer à ses droits, à sa liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, et à la liberté de presse et des autres moyens de communication, qu'ils ne valent pas le papier sur lequel ils sont écrits.

Le sénateur Fairbairn: L'égalité d'accès pour les femmes.

Le sénateur Gigantès: Absolument. Cela ne vaut pas le papier sur lequel c'est écrit. C'est ce que pense le premier ministre de notre Constitution. S'il traite la Constitution de façon aussi cavalière et avec aussi peu de compréhension, que pensez-vous qu'il fera d'un rapport écrit par un homme honnête? Je veux dire, comment le premier ministre pourrait-il comprendre un honnête homme comme M. McGrath? M. McGrath était un honnête homme, décent et honnête. Les

réformes qu'il proposait étaient donc destinées à rester lettre morte, comme vous le dites fort à propos, sénateur Fairbairn. La Chambre des communes, malgré les réformes, a empiré, et l'on ne peut attribuer cette situation qu'au premier ministre, parce que si le rapport du sénateur McGrath visait à l'améliorer et qu'elle a plutôt empiré, c'est que le premier ministre, et maintenant ce bandit qu'est le leader du gouvernement à la Chambre, Harvie Andre, ont rendu la situation intenable. Comme vous dites, de plus en plus de gens se tournent vers nous. Les centaines de milliers de pétitions et de lettres que nous avons reçues en témoignent, et pas seulement au sujet de la TPS. Les gens ont en quelque sorte l'impression que nous pouvons être plus justes avec un vote libre, et plus susceptibles de choisir une bonne solution à la loi sur l'avortement. C'est ainsi malgré nos manigances, qui étaient si nécessaires. Nous n'avions plus aucun autre moyen de défendre les droits de l'opposition. On a demandé aux gens s'ils approuvaient les tactiques employées au Sénat, et non pas s'il étaient d'accord avec ce que faisait le Sénat. La majorité les approuvait. Les supporteurs de ces tactiques, soit le tapage au moyen des tablettes de pupitre, étaient trois fois plus nombreux que les défenseurs du premier ministre, le Québec mis à part. La cote du premier ministre est à 3 p. 100 dans les sondages. Où est-ce, au Nouveau-Brunswick?

Le sénateur Fairbairn: En Alberta.

Le sénateur Gigantès: En Alberta. Un premier ministre conservateur en Alberta. J'ai toujours eu beaucoup de respect pour l'intelligence des Albertains, qui ne s'est jamais démentie, mais actuellement elle se surpasse, elle flotte dans la stratosphère et même, la franchit. Je pourrais être transporté par l'estime que j'éprouve pour eux jusqu'à un de ces satellites en orbite, parce que les Albertains montrent un sens des valeurs extraordinaire dans l'évaluation qu'ils font de cet homme dangereux.

L'opposition officielle comptait peu de députés aux Communes, mais les sénateurs du même parti formaient une forte majorité au Sénat. Le regain de vie de l'opposition au Sénat a provoqué plusieurs combats très longs avec le gouvernement en ce qui touche notamment des projets de loi sur le pouvoir d'emprunt, les brevets pharmaceutiques, la détermination du statut de réfugié et, enfin, la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Le gouvernement a brandi à maintes reprises la menace de retirer au Sénat le pouvoir de défaire des projets de loi.

C'est ce qu'on appelle en français une rodomontade, une sorte de vantardise. Le gouvernement sait pertinemment qu'il ne peut obtenir l'accord des provinces sur la TPS. Comment va-t-il obtenir l'accord des provinces de l'Ouest sur la réduction des pouvoirs du Sénat quand on sait que celles-ci veulent au contraire qu'ils soient augmentés? Pourquoi tente-t-il d'imiter la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf? Elle ne fait peur à personne. La presse lui crèvera le corps et elle se dégonflera, et le premier ministre redeviendra tout petit.

Vous avez une autre question à poser?

Le sénateur Fairbairn: Je voudrais vous poser une question semblable sur les pouvoirs du Sénat. Ne savez-vous pas que l'Ouest et certaines parties de l'Est ne veulent pas d'un Sénat aux pouvoirs réduits? Ils veulent au contraire un Sénat élu doté des pouvoirs étendus qu'il a maintenant, et non un Sénat aux pouvoirs réduits. Les habitants de ma région, comme ceux des Maritimes sans doute, s'opposent à la réduction des pouvoirs du Sénat, même s'il était élu. C'est du moins ce que je pense. Vous connaissez cette région aussi bien que moi. Vous avez peut-être un point de vue différent; si oui, je trouverais intéressant que vous nous en fassiez part.

Le sénateur Gigantès: Non, je n'en ai pas. Étiez-vous ici quand les sénateurs Beaudoin et Stollery m'ont demandé ce que je pensais de l'évolution du Sénat? Je leur ai donné mon avis. Vous n'étiez pas présente.

Le sénateur Fairbairn: J'étais préoccupé par autre chose à ce moment-là.

Le sénateur Gigantès: Dans ce cas, il vaudrait sans doute mieux que je répète ce que j'ai dit.

Le sénateur Fairbairn: J'ai raté votre intervention et le sénateur Frith m'a dit qu'elle était fort intéressante.

Le sénateur Gigantès: C'est le sénateur Frith qui vous a distraite. Il a l'habitude de le faire. Quel homme charmant. Il me distrait souvent.

J'ai dit que quand je pense à la réforme constitutionnelle, j'ai la mort dans l'âme. Je pense vraiment qu'encore deux ans de mulronisme et c'en sera fait du Canada. Le Sénat réformé dont on parle sera plus nécessaire que jamais, après la séparation du Québec. Le prix à payer pour la réforme du Sénat pourrait bien être la représentation égale et le système australien de double dissolution. Cela pourrait être le prix à payer par l'Ontario pour sauver ce qu'il restera du Canada. De cette manière, les autres parties du pays ne craindraient pas l'énorme pouvoir dont jouirait l'Ontario aux Communes après le départ du Québec.

J'ai dit aussi que je ne voyais pas ce que ferait le Sénat avec un simple veto suspensif, ou si un tel veto lui serait utile, parce que le gouvernement du jour pourrait tout simplement suivre son programme, son plan d'action et tenir compte de la durée du veto suspensif. Le gouvernement transformerait le Sénat en comité d'approbation qui pousserait quelques grincements à l'occasion, grincements qui dureraient un nombre déterminé de jours ou de semaines. Cela équivaudrait au Sénat australien pour le Canada anglais.

Je suppose qu'un Québec indépendant ne disposerait pas d'une deuxième chambre. S'il en avait une, ce serait en dépit des idiots, des fanatiques des deux côtés de la rivière des Outaouais qui prennent plaisir à s'essuyer les pieds sur les drapeaux, s'il parvient à triompher d'eux au bout de quelques années, si la raison l'emporte et si une forme d'association peut être conclue, ce qui serait très difficile à cause de ces idiots. Je ne crois pas qu'un Sénat fondé sur le modèle australien conviendrait au Québec. Ce dernier, inquiet de voir s'affaiblir le pouvoir démocratique qu'il détient à Ottawa, n'accepterait pas un Sénat qui a autant de pouvoir que la Chambre des Communes sous un régime assez étroit de souveraineté-association. Il voudrait traiter sur un pied d'égalité. Les membres de la Communauté économique européenne ont accordé deux votes aux derniers arrivés au sein du Parlement européen ou de la Commission européenne et de la Cour européenne. Ils ont accordé deux votes à l'Espagne, bien que ce pays soit considéré comme une puissance moyenne. Les pays plus petits qui sont membres de la Communauté européenne ont un vote chacun, et avec l'Espagne de leur côté, ils ne peuvent supplanter les votes combinés de la France, de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et de l'Italie. Je doute que le Québec parvienne à se sentir à l'aise, avant de nombreuses décennies, dans une situa-

tion où il serait susceptible d'être mis en minorité. Ce qu'il voudrait, et je ne crois pas que cela soit possible, c'est de traiter sur un pied d'égalité avec le reste du Canada, de se retrouve dans une situation où les autres provinces et le Québec auraient un vote chacun. Je ne crois pas que cet objectif soit réalisable. C'est dommage, mais je ne crois pas que cela soit possible.

• (1230)

En ce qui concerne le reste du Canada, si par miracle le Canada parvient à survivre, il devrait adopter un système fondé par exemple sur le modèle australien.

Le sénateur Fairbairn: Puis-je poser une autre question, sénateur Gigantès? Je trouve votre pessimisme quant à l'avenir du Canada inquiétant, tout comme votre impression que le Québec va finir par se séparer. J'ai du mal à croire que vous puissez dire de telles choses parce que, au fond, vous avez toujours laissé entendre avec optimisme que l'on peut surmonter les problèmes qui existent. Pouvez-vous me dire—et j'espère que vous répondrez de façon positive—si vous avez complètement abandonné vos efforts ou votre conviction selon laquelle il est possible de garder le Canada uni?

Le sénateur Gigantès: J'aimerais croire qu'il est possible de garder le pays uni, mais il faut tenir compte des circonstances. À l'heure actuelle, la force fédéraliste la plus puissante au Québec, c'est le premier ministre Bourassa. Je m'inquiète de son hospitalisation. Il souffrait d'un mélanome cancéreux. Nous savons que des métastases ont été décelées dans les lymphatiques. Il a subit une nouvelle opération et a été hospitalisé pendant très longtemps.

Je ne suis pas médecin. J'ai vu les statistiques. Certaines personnes survivent, mais elles sont peu nombreuses. Ils n'y a pas beaucoup de personnes qui survivent à ce genre de maladie. Par conséquent, la force dominante libérale et fédéraliste au Québec, le premier ministre Bourassa, devant songer à ce qui va se produire par la suite et, en raison de sa santé chancelante, ne sera pas considéré par le reste du Canada comme un négociateur à long terme. Il est très possible que le reste du Canada soit obligé de négocier avec M. Parizeau.

Le sénateur Fairbairn: Et M. Rémillard?

Le sénateur Gigantès: Eh bien, qui sait? Il nous surprendra peut-être. Harry Truman a surpris les gens. J'espère qu'il nous surprendra. C'est le côté fédéral qui m'inquiéte surtout. Nous sommes dans l'opposition et M. Chrétien est le chef de l'opposition. Le chef du gouvernement du Canada a perdu la confiance des Canadiens anglais. Ils auront des cauchemars à l'idée qu'il pourrait négocier quoique ce soit avec le Québec. Ils le considèrent, à juste titre, le prisonnier des séparatistes du caucus québécois. Je ne vois pas comment, dans ces circonstances, nous pourrions arriver à un compromis où le Canada anglais serait assez sage pour accepter les exigences du Québec et celui-ci aurait le bons sens de ne pas se sentir humilié chaque fois que quelqu'un remettrait en question la place d'un point ou d'une virgule.

C'est pourquoi je donnais l'exemple que les politicologues et les chroniqueurs des deux côtés vont construire, je le crains, un mur sur l'Île Victoria, où passe le pont Champlain, et ce mur sera appelé d'un côté «le mur des humiliations» et de l'autre «le mur des ingratitudes». Et la première humiliation citée sera la façon dont Lucien Bouchard a été humilié par le Canada en étant nommé ambassadeur à Paris, puis membre du Cabinet. De l'autre côté du mur, des chroniqueurs du *Ottawa Sun* indiqueront les ingratitudes, et la première sera que Bouchard a été nommé ambassadeur et ministre. Il a été tiré de son bled pour être nommé ambassadeur à Paris. Ce sera une ingratitude. Il y aura une période où nous nous lancerons les ingratitudes et les humiliations par-dessus ce mur, et cela va être extrêmement difficile pour les gens de bonne volonté d'arriver à un compromis satisfaisant.

Naturellement, je prends plaisir à critiquer M. Mulroney, mais je souhaiterais qu'il soit un meilleur premier ministre, même si cela aurait pour conséquence que mon parti passe un autre mandat dans l'opposition. Je souhaite vraiment qu'il soit un meilleur premier ministre, parce que le Canada dans les deux prochaines années précédant les élections a besoin d'un bon premier ministre, et ce n'est pas le cas. C'est pourquoi j'ai peur.

Je vais reprendre ma citation maintenant.

> En résumé, les événements des deux dernières législatures ont eu des conséquences contradictoires sur le sort des oppositions politiques au Canada. Le grand remaniement du Règlement de la Chambre des communes commencé en 1982 et terminé en 1987, et l'activisme renouvelé du Sénat après 1984, ont fourni de nouvelles possibilités aux membres de l'opposition de participer au processus politique, au moins à la périphérie. La présence des caméras de télévision à la Chambre des communes et la retransmission possible des audiences de comité sont aussi des innovations qui offrent des avantages à une opposition habile. En même temps, certaines des réformes de forme, comme la simplification des débats et des votes, aident principalement le gouvernement à rendre plus difficile aux partis d'opposition de faire usage de méthodes dilatoires et de pratiquer l'obstruction. De plus, l'opposition doit veiller à ce que l'usage de méthodes dilatoires et des discours théâtraux à la période des questions ne donne pas au grand public une impression défavorable du Parlement.
>
> Les deux oppositions parlementaires à Ottawa doivent aussi considérer leur rôle par rapport aux autres circonstances et formes d'opposition politique en dehors du Parlement. Notre système électoral cause souvent de nets déséquilibres régionaux dans la représentation des caucus des partis, un taux élevé d'échec pour les dissidents des caucus et les indépendants et l'exclusion de la vie parlementaire d'un nombre croissant de partis de second plan, dit «marginaux».

Ce ne sera peut-être pas le cas au cours de la prochaine législature. La situation ne va qu'empirer.

> Beaucoup de Canadiens estiment probablement que leurs vues ne sont pas bien défendues, que ce soit par le gouvernement ou par l'opposition. Les groupes non-partisans de pression et de protestation sont de plus en plus actifs à tous les niveaux du processus politique. Dans le cas des questions constitutionnelles, ce sont maintenant les gouvernements provinciaux et leurs assemblées législatives qui ont tendance à assumer les principaux rôles d'opposition. Par conséquent, les caucus d'opposition ne peuvent se contenter de regarder leurs vis-à-vis à la Chambre; ils doivent aussi suivre de près l'activité d'autres groupes sous-représentés ou en compétition, qui se font parfois entendre avec plus de vigueur sur la scène de la politique nationale.
>
> Comme on le mentionnait récemment dans un texte:

L'extrait est de Robert Jackson, Doreen Jackson et Nicolas Baxter-Moore. Il est tiré de *Politics in Canada: Culture, Institutions, Behaviour and Public Policy*. Je cite:

> . . . un grand nombre des difficultés éprouvées par l'opposition pour ce qui est de formuler des critiques efficaces à l'égard de la politique gouvernementale ont moins à voir avec les procédures de la Chambre des communes ou les services de recherche qu'avec des problèmes plus fondamentaux qui affectent aussi l'opposition parlementaire dans d'autres démocraties occidentales. L'un de ces problèmes est le fait que l'opposition officielle au Parlement éprouve souvent des difficultés à se faire entendre en raison des autres intervenants. Ainsi, des groupes d'intérêt importants et des instituts de recherche privés formulent souvent de solides critiques faisant l'objet d'une vaste publicité, relativement à la politique gouvernementale. De même, dans un contexte fédéral comme celui du Canada, «il ne fait guère de doute que les confrontations entre les provinces et le gouvernement fédéral . . . détournent l'attention de l'opposition parlementaire fédérale de certaines des questions politiques les plus importantes au Canada».
>
> Par ailleurs, il est parfois difficile pour les partis de l'opposition d'offrir des solutions de rechange précises à la politique du gouvernement. Certaines questions ne se prêtent pas au recours à la confrontation, puisqu'on ne peut recourir dans leur cas à la discipline de parti, d'un côté comme de l'autre de la Chambre. Cela est particulièrement vrai des questions morales comme l'avortement, la peine capitale ou les armes nucléaires. Dans le cas d'autres questions socio-économiques, l'établissement d'un consensus appuyant l'économie mixte et l'État providence de la plupart des sociétés occidentales a eu tendance à empêcher la présentation de solutions de rechange radicales par une opposition «loyale».
>
> Le Parlement existe non seulement pour s'occuper des affaires de l'État, mais aussi pour servir de tribune où tous les points de vue légitimes peuvent être exprimés.

J'ai déjà dit, lors d'une allocution, et écrit, dans un article, que l'un des rôles du Sénat était de servir les hérétiques. Je voulais dire par là que le Sénat devait être un lieu d'expression pour ceux qui n'acceptent pas le consensus général et qui ont des vues radicales. J'ai scandalisé un professeur de sciences politiques, qui a écrit un livre dans lequel il disait que je proposais l'hérésie, comme s'il s'agissait d'une chose terrible. Si un professeur n'est pas capable de prêcher l'hérésie, que fait-il à l'université? Un professeur ne prêche peut-être pas dans certaines facultés, mais il devrait le faire dans d'autres et la faculté des sciences politiques à laquelle cette personne appartenait avait réellement besoin de quelqu'un pour enseigner l'hérésie, et ce professeur était jeune. Quoi qu'il en soit, quelqu'un a déjà dit: «Peu importe ce qu'ils disent de vous, pourvu qu'ils épellent correctement votre nom». Or, ce professeur a correctement épelé mon nom. Il y a probablement de nombreux étudiants qui pensent qu'il existe un sénateur hérétique, c'est-à-dire moi, mais ils ont probablement oublié mon nom.

Pourquoi m'avez-vous privé du sénateur Simard? S'agit-il d'une conspiration pour m'affaiblir? Ce n'est pas gentil. Quoi qu'il en soit, je continue:

> Le gouvernement a le droit et le devoir de gouverner. L'opposition, si elle estime que l'intérêt public est en jeu, a le droit et le devoir de s'opposer par tous les moyens parlementaires légitimes aux politiques et mesures du gouvernement. À cette fin, l'opposition essaye de convaincre les électeurs de la laisser prendre la place du gouvernement. Étant donné cette contestation permanente, la démocratie parlementaire est toujours une affaire plus ou moins éprouvante. Toutefois, la notion de gouvernement de rechange représentatif n'est pas seulement une question d'administration, mais aussi de politique.
>
> Le débat sur les rôles respectifs du gouvernement et de l'opposition n'est pas nouveau. Toutefois, le développement actuel d'institutions d'État, ainsi que l'élargissement de l'activité de l'État, ont tendance à créer un contraste défavorable avec le «sous-développement» relatif des contrôles législatifs sur le pouvoir exécutif. Cette situation nous a sensibilisés aux facteurs qui affectent l'équilibre des systèmes politiques démocratiques, ainsi qu'aux nombreuses propositions de réforme législative. Dans les régimes parlementaires, il y a un principe constitutionnel fondamental qui est en jeu, soit le principe du gouvernement responsable. Dans le cas du Canada, la tradition d'un gouvernement unipartite et la faiblesse fréquente de l'opposition posent un danger.

• (1245)

C'est un spécialiste qui a écrit cela et il croit qu'une opposition faible pose un danger.

> Dans ces circonstances, la protection et le renforcement du rôle de l'opposition deviennent essentiels à la légitimité démocratique de tout le régime. À de rares exceptions près, les députés d'arrière-ban ne peuvent pas obliger le Cabinet et la fonction publique à rendre des comptes. C'est à l'opposition qu'il revient de forcer le gouvernement à rester alerte et de faire valoir courageusement les droits du corps législatif par rapport à l'exécutif. En exerçant ces fonctions, l'opposition rend service à tout le monde parce que, comme John Stewart l'a dit, «laisser passer des choses à la Chambre peut sembler être une manœuvre intelligente à court terme mais, à long terme, cela finira par nuire au gouvernement et au Parlement.»

Cette citation est tirée d'un article de John Stewart intitulé "Strengthening the Commons", qui a été publié dans le numéro de l'été 1979 de la *Revue d'études canadiennes*, à la page 47. Il s'agissait d'un numéro spécial sur le gouvernement responsable.

> Même si on dit que le modèle classique de parlement a cédé sa place à un modèle plus pratique sur le plan administratif, la meilleure façon de garantir qu'un gouvernement fait du bon travail est encore la vigilance d'une opposition parlementaire efficace.

J'ai un choix à offrir à mes collègues. Je peux lire encore des extraits des témoignages présentés au comité au sujet de la taxe sur les produits et services. J'ai aussi plusieurs ouvrages dont je peux lire des extraits. J'ai ici un excellent ouvrage sur la psychologie de la compétence militaire. La pensée militaire est un élément important de la pensée conservatrice et de l'illusion conservatrice. C'est une étude sur l'incompétence de cette facette de la pensée conservatrice. J'ai aussi un autre texte qui porte sur l'opposition et sur la relation entre l'opposition et le gouvernement. Si nous voulons montrer l'inflexibilité de la pensée économique conservatrice, j'ai ici le dernier ouvrage de Kenneth Galbraith intitulé *Economics in Perspective*. Cet ouvrage monumental et merveilleux est écrit avec toute l'éloquence à laquelle Galbraith nous a habitués et est très divertissant.

Ne désespérez pas. Il en reste encore beaucoup à venir.

[*Français*]

[*Français*]

Le sénateur David: Sénateur Gigantès, est-ce que je pourrais vous faire une remarque ou un commentaire.

Le sénateur Gigantès: Une remarque sans commentaire?

Le sénateur David: Non, non. Des remarques et des commentaires.

Le sénateur Gigantès: Sûrement, cher ami parce que vous êtes très gentil.

Le sénateur David: Vous nous demandez quel livre vous aimeriez nous lire. Mais, savez-vous qu'on a tous des bibliothèques et qu'on pourrait tous faire des offres semblables. Cependant, je vous fais remarquer qu'on en est toujours à la troisième lecture du débat sur le projet de loi C-62. Et, en vous écoutant depuis la dernière heure, vous avez parlé de tout sauf de ce qui nous concerne réellement dans cette Chambre.

Alors, je vous suggère, plutôt que de nous lire un livre, de donner la place à un de vos collègues qui va parler du sujet pour lequel nous sommes réunis aujourd'hui. Cela fait déjà 12 heures, vous savez, que vous êtes debout. J'imagine que vous devez éprouver une certaine fatigue. En ce qui nous concerne, je peux vous dire qu'on éprouve une profonde lassitude.

Le sénateur Gigantès: Que c'est dommage! Petite nature que vous êtes! Moi, fatigué, jamais! Absolument pas! Mais, est-ce que vous doutez de ma capacité de trouver un lien. Vous croyez que j'ai choisi ces livres au hasard. Ces livres ne sont pas choisis au hasard. Ils sont dans le contexte de la critique que je fais de vos politiques fiscales et économiques et la TPS fait partie de ces politiques.

Le sénateur David: Honorable sénateur Gigantès, vous nous avez parlé de la santé de M. Bourassa. Je crois d'ailleurs que ce n'était pas un sujet à discuter dans cette Chambre.

Le sénateur Simard: C'est déplacé.

Le sénateur David: Lorsque vous nous parlez de l'indépendance du Québec qui n'est quand même pas chose faite, et qui, j'espère, ne se produira pas. Lorsque vous nous parlez des structures de la Chambre des communes, que vous nous parlez de la moralité de certaines lois, que vous nous faites un discours sur la loyale opposition, sur le rôle du Sénat et de l'opposition et que vous faites référence à la validité des professeurs qui prêchent les hérésies, vous en êtes probablement un de ceux-là, que vous nous vantez les mérites de la démocratie ainsi que ses faiblesses, bien je crois que ce sont tous des sujets qui n'ont rien à voir avec la discussion sur la TPS.

Le sénateur Gigantès: Que puis-je dire, sénateur? Tout ce que je peux dire, c'est que vous parlez avec une logique tout à fait linéaire. Le sénateur Poitras m'a dit plusieurs fois . . .

Le sénateur David: Je ne comprends pas ce que cela veut dire.

Le sénateur Gigantès: En ligne droite.

Le sénateur David: Oui mais, c'est une bonne logique ou une mauvaise surprise?

Le sénateur Gigantès: Attendez, elle est linéaire. Elle n'est pas suffisamment multidimensionnelle. Le sénateur Poitras a dit plusieurs fois qu'on ne peut pas, quand il parle de la TPS, et je crois que je le cite, il dit «on ne peut pas simplement considérer la TPS, il faut considérer tout l'effet sur l'économie», n'est-ce pas, et que cela va stimuler l'économie.

Le sénateur David: Mais ça, est-ce une logique verticale?

Le sénateur Gigantès: Non, ce qu'il propose, c'est un examen multidimensionnel de la TPS. Il dit: «vous ne pouvez pas simplement . . .»

Le sénateur Simard: Vous dites démentiel?

Le sénateur Gigantès: Je dis démentiel quand je me réfère aux conclusions de votre phrénologue, après l'examen qu'il doit faire de temps à autre.

Alors, le sénateur Poitras a tout à fait raison quand il dit qu'on ne peut pas examiner la TPS isolément. Il faut la voir dans le contexte total de l'économie. Et il dit que, par exemple, parce qu'elle va avoir certains effets dans certains secteurs de l'économie, ceci va créer plus de production, plus de productivité, plus d'exportation, et chacune de ces choses a ses retombées et a ses connections. C'est comme un très grand «spreadsheet», même un «spreadsheet», ce n'est pas suffisamment multidimensionnel.

Donc, je ne peux pas parler de la TPS sans parler de la politique économique générale du gouvernement. Et je ne peux pas parler de la politique générale du gouvernement sans parler des politiciens. C'est comme si vous disiez: «vous ne pouvez tout simplement pas parler de la roue avant droite d'une voiture, juste comme cela, et comment elle performe sur la route, sans parler de la voiture elle-même. Est-ce qu'elle est trop chargée, est-ce qu'elle est suffisamment chargée, dans quel état est-elle?» Et moi, je vous dis que je ne peux pas parler même de cela, sans parler du chauffeur.

Alors, si vous voulez qu'on examine la performance d'une partie de cette voiture, de ce mécanisme gouvernemental, d'une partie qu'est la TPS, il faut inévitablement, pour savoir ce qu'on fait, pour pouvoir juger de l'effet, discuter aussi de qui est la chauffeur.

Vous pouvez avoir les meilleures lois au monde, même le meilleur système fiscal au monde, si vous avez un gouvernement aveuglé par ses idéologies économiques, aveuglé par son conservatisme, j'ai des problèmes. Alors, dès que j'ai dit cela, je me dis que je suis obligé de vous expliquer. Je ne veux pas de votre part savoir quelles sont les objections au conservatisme. J'ai beaucoup cherché pour trouver cet excellent livre, que je suis sûr que vous n'allez pas lire, parce que le titre c'est *L'illusion conservatrice*. Mais je crois que vous devriez peut-être en entendre quelques bribes pendant mes explications de mon attitude. Et qui sait, peut-être un ou deux d'entre vous vont aimer certaines phrases du livre et l'emprunter et le lire.

Donc, tout cela est totalement relié. Et on a une économie dans laquelle moi, j'ai toujours proposé qu'on utilise la politique militaire. Je l'ai proposé d'ailleurs dans mon livre que je faisais traduire frauduleusement—d'après ce cher sénateur Simard.

Le sénateur Simard: Je n'ai pas dit frauduleusement.

Le sénateur Gigantès: Je l'ai frauduleusement.

Le sénateur Simard: Vous l'avez fait traduire frauduleusement.

Le sénateur Gigantès: Vous jugez les autres par les «fraudulants» collègues que vous avez dans votre caucus. Vous avez fréquenté trop de voyous . . .

Vous avez fréquenté trop de voyous pour pouvoir vous porter comme arbitre moral et vos collègues voyous sont maintenant, soit en prison, soit sous le coup de grosses amendes, et c'est ça que vous avez fréquenté dans le caucus conservateur. Il y a de bonnes personnes mais il y a aussi des gens que vous avez côtoyés qui vous ont donné des idées fausses sur ce que font les autres.

Le sénateur Simard: Comme quoi?

Le sénateur Gigantès: Vous n'étiez pas ici quand j'ai expliqué qu'une preuve de l'incompétence de votre gouvernement, de votre chef ici, de vous-même, c'est de ne pas savoir que votre gouvernement a un programme qui permet aux éditeurs français de traduire un livre anglais, s'ils le veulent, et c'est le Conseil des Arts qui défraie les coûts de la traduction.

Donc, mon éditeur français, s'il voulait publier ce livre, n'avait pas besoin que je lui donne une version française. Je lui ai donné une version française, pas celle-ci pour être précis, ça fait un an que je la lui ai soumise. Il l'a refusée. L'inverse est aussi vrai. Si j'ai fait un livre en français, le Conseil des Arts serait prêt à défrayer les frais pour qu'un éditeur anglophone, qui voudrait utiliser ce livre, puisse le faire traduire du français à l'anglais.

Alors, vous êtes non seulement malappris, mais vous faites preuve d'une ignorance monumentale de ne pas savoir que ce programme gouvernemental existe et qui rend donc ces soi-disant traductions frauduleuses absolument pas nécessaires.

Il faut, comme je vous l'ai dit l'autre jour, il faut être vraiment illettré pour croire qu'on peut prendre une traduction faite «overnight» et la corriger suffisamment pour la donner à un éditeur. Cela ne vaut pas la peine. Il va la donner à quelqu'un qui va le faire. Cela ne vaut pas la peine. C'est absolument pas nécessaire.

Mais, comme je vous dis, je vous comprends. Vous avez côtoyé les différentes personnes qui ont été condamnées devant des tribunaux, membres de votre caucus, pour des actes criminels, et, naturellement, ceux-ci vous influencent et vous jugez les autres selon les standards des membres de votre caucus.

Le sénateur Simard: Parlez-vous de Sky Shop?

Le sénateur Gigantès: Je parle de quoi?

Le sénateur Simard: Parlez-vous de Sky Shop?

Le sénateur Gigantès: Il est passé devant les tribunaux et il a été blanchi par les tribunaux. Il n'a pas été condamné. Moi, je parle de vos collègues qui ont été jugés et condamnés.

Le sénateur Poitras: Ce sont des insinuations qui n'ont pas leur place ici.

Le sénateur Gigantès: Ce qui est arrivé à M. Desrosiers, c'est une insinuation? Ce qui est arrivé à vos autres collègues qui ont été trouvés coupables de malversation de fonds. Cela, c'est de l'insinuation? Ce député, qui était le parrain de Hull, qui a avoué sa culpabilité à 50 accusations?

Le sénateur Simard: Voulez-vous qu'on enquête sur tous les députés libéraux, sénateurs libéraux, depuis la Confédération? Non, on ne fera pas ce jeu-là. C'est juste du salissage ça, on vous laisse cela.

Le sénateur Gigantès: Vous êtes suffisamment vache pour accuser un collègue . . .

Le sénateur Simard: Alléluia!

Le sénateur Gigantès: Vous êtes un malappris épouvantable . . .

Le sénateur Simard: Même cochon d'ailleurs!

Le sénateur Gigantès: Vous avez essayé de faire marcher un journal provincial et vous avez échoué.

Le sénateur Simard: Vous vous vautrez dans n'importe quoi.

Le sénateur Gigantès: Vous avez été absolument incapable même de produire un petit journal de paroisse.

Le sénateur Simard: C'est effrayant!

Le sénateur Gigantès: Ce n'est pas votre domaine.

Le sénateur Simard: Évidemment, vous ne lisez pas les journaux francophones, vous.

Le sénateur Gigantès: Oui, je les ai lus.

Le sénateur Simard: Vous nous avez dit que vous ne faisiez confiance qu'aux journaux anglophones. Cela, vous l'avez dit en Chambre il y a deux ans. On connaît le respect que vous avez pour la presse francophone au pays.

Le sénateur Gigantès: Je le lis malheureusement. Comme je disais tantôt, je lisais les Pierre Latouche, et les Daniel Bourgault et autres «politicologues épiscopies» hargneux, pour me citer.

Le sénateur Simard: Vous êtes l'exécuteur des hautes œuvres.

Le sénateur Gigantès: Moi, exécuteur des hautes oeuvres! C'est un peu mieux que le chef de votre parti qui est l'exécuteur des basses oeuvres! De l'apprenti sorcier que nous avons comme premier ministre qui va détruire le pays! Bon alors ici, comme vous voulez que je vous parle de témoignages contre la TPS donnés par différentes personnes et qui sont pertinents, sénateur David. Ça c'est pour vous donner un choix là-dessus. Il y a le témoignage . . .

Le sénateur David: Vous avez le choix d'arrêter aussi!

Le sénateur Gigantès: Je n'ai pas envie de m'arrêter. Je me sens en toute parfaite forme. Mon médecin dit que je suis capable de faire ça pendant des heures et des heures et des heures et des heures.

Le sénateur Simard: C'est un spécialiste de la «cochonnerie».

Le sénateur Gigantès: De faire de la quoi? Spécialiste de la «cochonnerie».

Le sénateur Simard: Continuez.

Le sénateur Gigantès: J'ai entendu dire qu'on allait vous louer pour trouver des truffes. Alors vous avez le choix, sénateur David. Il y a un M. Jack Brownstein, président de l'Association canadienne des artistes de la scène. Il y a M. Jos Duffy qui est le directeur des affaires au Ontario Provincial Building Trades Council.

Le sénateur David: Il va pourtant nous lire quelque chose. Vous avez cité plusieurs ouvrages, tout à l'heure, là que vous avez sorti qui avait trait à la philosophie ou à la stratégie militaire. Il me semble que ça nous sortirait de notre domaine et que l'on apprendrait quelque chose avec ça là. Moi, ce serait mon choix.

Le sénateur Gigantès: J'ai donc raison de vous proposer un certain choix. Je comprends que vous devez me trouver fatigant. Ça m'amuse de fatiguer le sénateur Simard, si je le

fatigue, mais pas vous. C'est pourquoi je vous ai proposé un certain choix et puis je viens de vous dire quels sont les autres choix. Il y a aussi M. Frank Serchia, secrétaire-trésorier national des travailleurs unis de l'électricité, radios et machineries du Canada. Il a des choses très pertinentes à émettre sur la TPS. Et c'est électrisant ce qu'il dit, je vous assure. Et ça fait des pages et des pages. Et puis aussi on a M. Simon Tandlaft? Ça c'est un individu qui s'est présenté pour témoigner. Et ça ce n'est qu'un fascicule, j'ai tous les autres. Alors on y va pour la stratégie militaire?

Le sénateur David: Oh, allez-y, comme vous voulez . . .

Le sénateur Gigantès: Bien, je trouve que le nom a beaucoup d'attraction pour moi, M. Frank D. Serchia, secrétaire-trésorier national des travailleurs unis de l'électricité, radios et machinerie du Canada. Je vais vous excuser, sénateur Simard, si vous voulez allez chercher des truffes, renifler des truffes, allez-y. Alors,

> Monsieur le président, mon nom est Frank Di Serchia. Je suis secrétaire trésorier national du syndicat.

Vous voulez la stratégie militaire peut-être. Décidez-vous! À un certain moment, il veut qu'on parle de ce qui se passe et des choses qui sont tout à fait reliées à la TPS, à un autre moment, il veut que je parle de stratégie militaire. C'est déroutant un peu. Vous causez de la confusion, chers amis.

> Monsieur le président, mon nom est Frank D. Serchia. Je suis secrétaire-général trésorier national du syndicat.

C'est le syndicat des travailleurs unis de l'électricité, radios et machineries du Canada.

C'est un témoignage absolument électrisant qu'il émet.

> À ma droite, se trouve Joe MacKay, membre du Conseil exécutif national et à l'extrême droite, se trouve Sheelagh MacDonald.

Ai-je bien épelé? J'ai entendu une drôle d'histoire au Sénégal. Il y a beaucoup de Sénégalais qui s'apellent Dja, c'est un nom de famille. Alors un Sénégalais, me disait, un Sénégalais qui était allé en France et qui s'était présenté au bureau de postes. Il a dit qu'il voulait envoyer un télégramme à sa ville natale qui s'appelait Dja. Et la préposée lui dit: «Épelez». Et lui, il a répondu: «Toi aussi, tu veux toutes les jolies filles»!

Vous savez, ils seraient vraiment navrés en face, les autres sénateurs, s'ils croyaient que je n'avais pas suffisamment d'eau pour humecter mon gosier. Je continue pour encore combien de temps? Il n'y a que cinq heures! Dans cinq heures, j'aurai terminé ma première session. Je recommence demain matin. Et puis ensuite lundi et mardi.

Le sénateur David: Puis mercredi, puis jeudi . . .

Le sénateur Gigantès: Ça je ne sais pas, parce qu'il y a d'autres collègues qui ambitionnent. Il y a le sénateur Sparrow qui dit: «Quel que soit l'heure ou le nombre d'heures que je vais débiter, lui, il va en faire plus.

• (1300)

[*Traduction*]

Saviez-vous cela, sénateur Bonnell? Le sénateur Sparrow entend parler plus longtemps que moi, quel que soit le nombre d'heures que je passe à parler.

Le sénateur Bonnell: Non, je ne savais pas, mais je suis persuadé que le sénateur Sparrow battra votre record. Donc votre record ne restera pas longtemps dans le *Guinness*. Le sénateur Sparrow m'a dit qu'il était plus jeune que vous et qu'il avait plus de choses à lire. Il a quelques bonnes idées qu'il voudrait présenter, notamment au sujet des sols.

Le sénateur Frith: Vous pensez qu'il va nous faire des difficultés?

Le sénateur Bonnell: Il voulait détenir le record pendant un certain temps, mais pas aussi longtemps que nos amis «Rocket» Richard ou Gordie Howe.

Une voix: Faites venir M. Sparrow!

Le sénateur Bonnell: Eux, ils ont été détrônés par Wayne Gretzky. Le sénateur Sparrow est parti manger une poitrine de poulet, je pense qu'il sera de retour bientôt, pour attendre son tour de parler.

Le sénateur Doody: Est-ce que le sénateur Gigantès lui cédera la parole?

Le sénateur Bonnell: Lorsque le sénateur Gigantès cédera la parole, son record sera menacé. Les Grecs ne seront pas champions du monde pendant bien longtemps.

Le sénateur Carney: Est-ce une question?

Le sénateur Roblin: Où est le sénateur Sparrow?

Le sénateur Bonnell: Il va venir.

Le sénateur Roblin: Vous devriez aller le chercher.

Le sénateur Doody: Allez-y, son discours ne pourra pas être pire.

Le sénateur Gigantès: Je ne comprends pas pourquoi les gens attachent tant d'importance à ces records. Ce qui est important, c'est d'instruire des gens comme le sénateur Simard, qui n'a pas d'autres occasions de s'instruire.

Le sénateur Carney: Merci de votre brève allocution.

Le sénateur Gigantès: Vous voudriez que j'abrège mon discours? Je ne parlerai que 44 heures, c'est tout, mais c'est bien pour vous faire plaisir.

Le sénateur Steuart: C'est tout? Quel dommage.

Le sénateur Gigantès: D'accord. Pour le sénateur Carney qui veut que j'abrège mon discours, je me limiterai à 44 heures. Si mon collègue proteste, j'ajouterais peut-être une 45e heure.

[*Français*]

> Monsieur le président et membres du comité, nous voulons vous remercier de nous avoir donné la possibilité d'exprimer notre point de vue sur cette question cruciale.

Alors vous voyez que le Syndicat national des travailleurs unis de l'électricité, radio et machinerie du Canada considère la question de la TPS cruciale. Ça semble ne pas vous intéresser qu'un syndicat aussi important, de gens consciencieux, bons citoyens, qui font marcher le pays, qui s'assurent que vous avez de l'électricité dans votre maison, que vos radios fonctionnent, cela vous laisse totalement indifférent que ces personnes-là s'opposent à la TPS. Vous ne semblez pas disposés à écouter.

Mais moi j'ai le devoir de vous le répéter parce que c'est certain que vous n'aviez pas écouté ce qu'ils ont dit quand ils se sont présentés devant notre Comité. Et moi, ça m'intéresse particulièrement parce que j'ai manqué ces témoignages; j'avais une très très grosse pneumonie virale qui m'incommodait cet été. Je faisais une dépression en pensant à votre gouvernement et ça m'a affecté; j'ai fait ma pneumonie. Mais depuis, je me suis regaillardi un tout petit peu.

> En tout cas, notre organisation, les travailleurs unis de l'électricité, radio et machinerie, est un syndicat représentant quelque 13 000 travailleurs dans le secteur de la fabrication, essentiellement dans l'industrie électrique et électronique en Ontario, au Québec et en Alberta.

Donc c'est une industrie de pointe. Ce sont des gens qui produisent pour l'économie des choses qui sont nécessaires si nous voulons être à la fine pointe de la technologie et concurrentiels.

[*Traduction*]

Le sénateur Cools: Sénateur Gigantès, puis-je vous poser une question?

Le sénateur Gigantès: Bien sûr.

Le sénateur Cools: Voici de quoi il s'agit. Honorables sénateurs, je sais que j'ai une certaine tendance à la digression lorsque je pose des questions. Je demande donc l'indulgence des sénateurs d'en face si je m'écarte un peu en m'adressant au sénateur qui a actuellement la parole.

Ce dont je voudrais convaincre les sénateurs, c'est qu'à titre de membre du comité qui a étudié ce projet de loi particulier, j'ai essayé de bien comprendre la question en cause, mais que, jusqu'ici, je n'ai pas . . .

Le sénateur Simard: Question!

Le sénateur Cools: . . . réussi à appréhender et à saisir pleinement le cadre intellectuel . . .

Le sénateur Simard: Question!

Le sénateur Cools: . . . et le concept dont le gouvernement s'est servi pour se renseigner et se mettre au courant . . .

Le sénateur Simard: Question!

Le sénateur Cools: . . . à mesure qu'il élaborait cette mesure.

• (1315)

Le sénateur Simard: Question!

Le sénateur Cools: J'entends un écho autour de moi. C'est un écho qui me semble bien familier.

Le sénateur Gigantès: C'est peut-être quelqu'un qui cherche des truffes.

Le sénateur Cools: C'est un bruit de Simard. Je le connais bien. Je l'ai accompagné à Canso, à St. John's et à quelques autres endroits, de sorte que je le connais bien. De toute manière, je me demandais si dans vos recherches et les préparatifs de votre discours, sénateur Gigantès, vous avez pu étudier et comprendre la structure conceptuelle de cette mesure législative. Voilà ma première question.

Ma seconde est la suivante. Avez-vous eu l'occasion d'étudier le témoignage d'un M. Wolfe Goodman, de Goodman and Carr . . .

Le sénateur Frith: Un de mes compagnons de classe à Osgoode Hall.

Le sénateur Cools: Je suis content que vous l'ayiez mentionné, sénateur Frith, car M. Goodman a fait des commentaires intéressants lorsqu'il a comparu devant le Comité permanent des banques et du commerce du Sénat le mardi 5 juin 1990. Sa présentation était en réalité extrêmement cohérente et réfléchie. Elle est presque convaincante, pas pour des gens comme moi et ceux qui siègent de ce côté de la chambre, mais pour ceux qui appuient le gouvernement.

A la page 7 du fascicule 41 il affirme, et je cite:

> Il ne reste malheureusement plus que les taxes à la consommation à augmenter. Le public manifeste une hostilité étonnante à l'égard des taxes à la consommation, même s'il est difficile de déterminer pourquoi.

À la page 10 du même fascicule, il aurait affirmé:

> On pourrait très bien demander pourquoi le projet de loi est tellement compliqué si le système est tellement simple? C'est parce que beaucoup de pages portent sur des situations spéciales. Aux États-Unis, on légifère très différemment et la plupart des situations spéciales sont tranchées par voie de règlements qui ont force de loi. Au Canada, dans le système actuel de la taxe fédérale sur les ventes des fabricants, on traite les situations spéciales par voie de décisions ministérielles qui n'ont même pas force de loi. Il s'agit parfois d'interprétations plutôt générales de la part du gouvernement. Les rédacteurs de la mesure relative à la taxe sur les produits et services ont essayé de prévoir dans la législation même à peu près tous ces cas spéciaux. C'est pourquoi . . .

Le sénateur Barootes: Le sénateur Gigantès a-t-il terminé son discours et avez-vous commencé le vôtre?

Le sénateur Gigantès: Un moment, s'il-vous-plaît. Je prends note des questions de l'honorable sénateur et j'y répondrai dans l'ordre. Il me serait impossible de savoir quelles sont les questions sans prendre des notes.

Le sénateur Barootes: Votre discours est terminé, et c'est maintenant à son tour.

Le sénateur Gigantès: C'est ce que vous espérez, mais ce n'est pas le cas.

Le sénateur Cools: Sénateur Gigantès, ces questions sont très importantes et j'ai tout fait pour obtenir des réponses. Je dois dire que, la dernière fois que j'ai posé ce genre de question, le sénateur Nurgitz a fait remarquer, le compte rendu en fait peut-être état, que M. Goodman avait fort bien exposé la position du gouvernement.

Pourriez-vous répondre à ces questions les unes après les autres, je vous prie?

Le sénateur Gigantès: Nous commençons par la prémisse de M. Goodman selon laquelle il faut augmenter la charge fiscale, et que les taxes à la consommation sont le dernier recours à cet égard. Pourquoi faut-il augmenter les impôts? Parce qu'il faut rembourser le déficit, nous dit le gouvernement. Y a-t-il d'autres moyens?

Les honorables sénateurs d'en face ne le savent peut-être pas, mais j'ai promis au sénateur MacDonald de donner lecture mardi matin d'une proposition exposant des moyens, pour le gouvernement, de trouver des fonds. C'est une sorte de rendez-vous avec lui. C'est une heure qui nous convient à tous les deux. Si les honorables sénateurs d'en face n'ont pas d'objections, je suis disposé à lire ce texte dès maintenant, au cas où ils ne seraient pas de quart le mardi matin, quitte à recommencer pour le sénateur MacDonald, car je ne voudrais pas manquer à ma promesse.

La prémisse du gouvernement est donc qu'il faut augmenter les impôts. J'ai signalé l'autre jour qu'il y avait d'autres moyens de réduire le déficit. Le premier serait de ramener les taux d'intérêt au même niveau que ceux des États-Unis, et l'autre de porter les impôts sur les bénéfices des sociétés au même niveau qu'aux États-Unis. Cela n'entraînerait pas une

catastrophe. Je m'appuie pour le dire sur les propos de M. Wilson. Celui-ci, dans un article qu'il a envoyé au *Wall Street Journal*, a expliqué que le Canada était un excellent pays où mettre son argent à l'abri. Selon lui, le Canada est un pays sûr, dont les électeurs sont instruits et qui a tous les atouts pour être le paradis des investisseurs. Il a de l'espace et il peut faire venir des immigrants qui seront les travailleurs spécialisés de demain. Il a des ressources naturelles ainsi que des ressources énergétiques à profusion. Dans ce cas, s'il y a des investisseurs inquiets quelque part dans le monde, je ne crois pas que le Canada soit un mauvais refuge. L'Ontario, le Québec et l'Alberta sont de bons abris pour mettre son argent en lieu sûr—si seulement j'en avais. Je n'aurai un peu d'argent devant moi que si je gagne à la loterie, et je crains que ma femme n'ait oublié d'acheter un billet pour le tirage d'hier soir. Elle est tellement distraite. Elle n'est pas aussi convaincue que moi que c'est notre seule façon de . . .

Le sénateur Cools: Attention à ce que vous dites, je l'aperçois à la tribune.

Le sénateur Gigantès: Avez-vous acheté un billet de loterie? Elle ne l'a probablement pas fait. Cela me met hors de moi. C'est une situation atroce. Et dire que mes chiffres favoris risquent de sortir.

Il n'y a rien qui nous empêche d'aligner nos taux d'intérêt et nos impôts sur les bénéfices des sociétés sur ceux des États-Unis. J'ai donné les chiffres au sénateur David, qui les met en doute. Je dirai aux sceptiques que j'ai ces chiffres dans mon bureau et que je serais ravi d'en faire une photocopie aux frais des contribuables pour vous les communiquer. Vous constaterez que, pendant les cinq premières années d'application, le gouvernement aurait pu économiser 85 milliards de dollars. En d'autres termes, il aurait pu retrancher 85 milliards à la dette nationale avant le 31 décembre 1989. Cela aurait aussitôt fait diminuer les pressions qui auraient pu s'exercer sur la devise canadienne et les taux d'intérêt auraient pu baisser encore davantage.

Le sénateur Poitras continue de parler de la nécessité d'examiner tous les effets secondaires, ultérieurs, antérieurs et autres. C'est une réflexion multidimensionnelle, comme je dis souvent.

Si les taux d'intérêt avaient été moins élevés, bien des entreprises n'auraient pas fait faillite. Ces gens qui projetaient de mettre sur pied des entreprises n'auraient pas été rebutés par l'énorme fardeau que leur auraient imposé les taux d'intérêt et ils auraient réalisé leur projet. Je parle de petites entreprises qui produisent de bonnes recettes, qui contribuent à améliorer les installations pour touristes, leur permettant de soutenir, par leur apparence coquette et chaleureuse, la concurrence des installations que nous trouvons aux États-Unis. On semble parfois passer d'un monde à un autre quand on traverse la frontière entre les États-Unis et le Canada. Le Canada n'est plus un pays différent car vous l'avez vendu aux Américains en vertu de l'Accord de libre-échange. Il ne sera même pas un pays quand on l'aura coupé en deux.

Nos installations pour touristes doivent être améliorées, mais il est bien difficile de le faire, car il faut emprunter de l'argent, ce qui entraîne un montant d'intérêt prohibitif.

J'ai formulé une autre proposition lorsque je lisais mon livre. C'est au sujet de l'argent que nous consacrons au bien-être social et à l'assurance-chômage pour créer des emplois. Si vous voulez voir comment fonctionnent les chiffres, je vous suggère d'emprunter mon livre à la bibliothèque. Vous y verrez que le coût de l'assurance-chômage qui dépasse 4 p. 100 en dollars réels, c'est-à-dire après avoir soustrait l'inflation, représente l'augmentation totale de la dette nationale de 1968 à 1985 inclusivement.

De toute évidence, le fardeau est trop lourd. Je proposais donc diverses mesures par lesquelles l'argent qui est remis à ceux qui sont sans travail serait utilisé pour créer des emplois, pas des postes au gouvernement. Je citais, par exemple, le professeur Graham de l'Université Dalhousie. J'ignore s'il y a un lien de parenté avec le sénateur Graham. Dans l'affirmative, ils peuvent s'en réjouir car ils sont tous deux formidables. Il a dit que nous pourrions utiliser cet argent pour subventionner des emplois, de nouveaux emplois, et des entreprises, nouvelles ou en expansion, ayant trait à des installations pour touristes. Il ne nous en coûterait pas plus cher. Cela nous coûterait moins cher et nous réduirions notre déficit parce que nous utiliserions l'argent pour créer des produits et des services.

Ce sont là des moyens d'augmenter les recettes du gouvernement et de réduire l'endettement du gouvernement qui n'ont rien à voir avec une taxe à la consommation. Pourquoi le gouvernement souhaite-t-il une taxe à la consommation de ce genre? Parce qu'elle permet de transférer le fardeau fiscal, le fardeau administratif, des fabricants aux petites gens, ce qui me ramène à une objection soulevée par le sénateur David: Pourquoi est-ce que je reviens tout le temps sur l'idéologie et la pensée conservatrices? Parce que ce sont des mesures de ce genre qui viennent tout de suite à l'esprit d'un conservateur. Les conservateurs se demandent toujours comment ils peuvent faire casquer les pauvres. Je ne suis pas en faveur de cela. Je ne souhaite pas particulièrement faire casquer qui que ce soit. Il y a d'autres moyens, sénateur Cools, si vous voulez bien écouter, étant donné que vous avez posé la question, vilaine fille. Sénateur Bonnell, veuillez je vous prie cesser de parler au sénateur Cools, afin qu'elle puisse suivre mon cours d'économie politique.

Ce que ce camarade de classe du sénateur Frith a proposé, représentait fort bien la position du gouvernement qui est digne d'un gouvernement conservateur. Nos vis-à-vis se demandent comment ils peuvent garder les taux d'intérêt élevés, afin que tous leurs amis conservateurs puissent avoir beaucoup d'argent à prêter et réaliser ainsi d'énormes profits. Leur philosophie, c'est: «Comment pouvons-nous faire payer les pauvres et alléger le fardeau fiscal des riches?» C'est ce dont je me plains. Même si mon collègue est éloquent, je pense que son témoignage comporte des lacunes.

Sénateur Cools, vous parliez ce conception. Celle des conservateurs consiste à faire payer de lourds impôts aux pauvres et à alléger le fardeau des riches. C'est là où les choses ne vont plus. Dans le domaine des finances, la situation me préoccupe. Ainsi, ce sont des gens hauts placés dans les cercles financiers qui établissent la politique du Canada. Ils ont des salaires de 100 000 $ ou plus. Leurs femmes travaillent souvent avec eux et reçoivent également des salaires de 100 000 $ ou plus. Je ne prétends pas que les intéressés ont de mauvaises intentions, mais lorsqu'une personne a tout cet argent à placer, elle souhaite avoir l'occasion d'obtenir un rendement sûr sur son investissement. Or, il n'y a rien de mieux que des taux d'intérêt élevés et des obligations d'État. Inconsciemment et en toute honnêteté, ils sont enclins naturellement à aimer ce qui est bon pour eux. C'est notre cas à tous. Pour ma part, à l'instar de

certains de mes collègues, j'apprécie certains aliments beaucoup trop, et cela paraît, n'est-ce pas?

• (1330)

Le sénateur Cools: Laissez-vous entendre que vous avez des kilos de trop?

Le sénateur Gigantès: C'est bien le cas, mais grâce à mon tailleur, je peut le cacher.

Le sénateur Cools: Vous devriez le recommander à certains de vos collègues.

Le sénateur Gigantès: Les décideurs du gouvernement sont enclins, ce qui est tout à fait naturel, à penser que les meilleures idées sont celles qui vont pouvoir accroître leur bien-être, les enrichir davantage. C'est là un type de politique que nous avons. Ce n'est pas du tout surprenant. C'est là leur notion.

Vous avez ensuite demandé pourquoi, si le système est si simple, la taxe est si complexe.

Le sénateur Cools: En effet.

Le sénateur Gigantès: Nos vis-à-vis ne souhaitaient pas qu'elle soit si complexe; je le reconnais. Même les conservateurs ne sont pas masochistes à ce point. Ils souhaitaient une taxe sur les transactions commerciales qui, d'une certaine façon, aurait fonctionné un peu comme celle appliquée en Nouvelle-Zélande dont on fait état à la fin du trimestre, du mois ou de l'année, selon la période prévue. Je ne cesse de répéter ceci, mais c'est si simple. Soit dit en passant, M. Bulloch a déclaré qu'il ferait n'importe quoi pour obtenir le régime fiscal néo-zélandais et se sortir de ce guêpier, ce système «démentiel» pour reprendre le terme de notre spécialiste en la matière, le sénateur Simard. Pourquoi ont-ils choisi cette formule ? À cause de M. Mulroney, comme je l'ai déjà dit. Tout est relié : la réforme constitutionnelle, les relations fédérales-provinciales. Vous avez entendu cela à plusieurs reprises aujourd'hui, n'est-ce pas, sénateur Beaudoin ? Que voulez-vous que je fasse ? On me pose des questions. Il faut bien que j'y réponde. Ce serait fort impoli de ne pas éclairer la lanterne du sénateur Cools.

Le sénateur Cools: Absolument.

Le sénateur Gigantès: Oui. Je disais donc que M. Mulroney est intervenu. Il croyait que ses rapports avec les premiers ministres provinciaux seraient toujours chaleureux et bienveillants. Ils devaient se réunir dans une grande fête d'amour. Même Peckford devait être gentil. Il l'a été un moment. Devine devait se comporter comme son nom l'indique, mais épelé un peu différemment. Le rebelle et entêté M. Filmon de Winnipeg devait être coopératif. Il ne l'a pas été. Le seul premier ministre provincial vraiment conciliant, John Buchanan, a été muté au Sénat, et je me demande s'il ne l'a pas été à cause de ses attaques intempestives contre la TPS. Nous avons tout une série de citations, où il s'élève contre cette horrible taxe.

Donc, M. Mulroney pensait qu'en les enfermant tous dans une même salle à se soûler, à boire du lait, ils deviendraient tous aimables et accepteraient tous gentiment sa proposition d'instituer une taxe nationale unique, qui s'appliquerait partout aux mêmes choses, qui n'aurait qu'un seul taux, partout, sans exception. Il a même proposé que le gouvernement se montre ferme et que s'il devait y avoir une taxe à la consommation, celle-ci s'applique à tout, y compris à la nourriture, quitte à donner des miettes aux pauvres, si je puis m'exprimer ainsi, en établissant un début de programme de revenu garanti.

C'est un rêve que Milton Freedman et notre NPD partagent. Il suffit de fixer un seuil de revenu minimum. En-dessous de ce seuil, tout le monde reçoit une subvention du gouvernement, tandis que passé ce seuil, on paie un impôt. Celui dont le revenu est inférieur à ce seuil n'a pas d'impôt à payer, mais il reçoit une subvention. Passé ce seuil, on paie de l'impôt, mais on ne reçoit pas de subvention. C'est très beau, mais malheureusement, il existe déjà des pensions de vieillesse, des allocations familiales, un supplément de revenu garanti, le Régime de pensions du Canada et divers régimes de retraite privés. Nous avons aussi l'assurance-chômage.

Le régime idéal dont rêvent au même titre les conservateurs et les socialistes intégrerait tous ces programes. Quant au régime d'imposition, on utiliserait une formule en vertu de laquelle celui qui aurait, disons, un revenu de 10 000 $ recevrait 5 000 $ du gouvernement pour lui permettre d'atteindre un seuil de 15 000 $. Celui dont les revenus seraient supérieurs à 15 000 $ serait assujetti à un impôt progressif. C'est très beau! On élimine les fonctionnaires qui font marcher le système d'aide sociale, ainsi que ceux qui font marcher le régime d'assurance-chômage; cela permet de réaliser d'énormes économies. Puis on en arrive à toutes les exceptions, et elles posent des problèmes. Que fait-on avec le gars qui a travaillé durant 30, 35 ans, qui a fidèlement payé ses cotisations à l'assurance-chômage en croyant, sur la foi d'un document qui le promet vraiment, que s'il devient chômeur il touchera 60 p. 100 de ses gains durant 50 semaines.

Or, si l'on fait ça et si l'on donne aux personnes âgées le montant de pension dont elles bénéficient maintenant, en supprimant le supplément et le Régime de pensions du Canada, le système sera beaucoup plus onéreux qu'il ne l'est présentement si l'on fait monter tout le monde à ce niveau. Si l'on ne fait pas monter tous les autres à ce niveau et si l'on ramène, disons, les personnes âgées et ceux qui ont droit à l'assurance-chômage au niveau moyen qui permettra de ne pas faire augmenter les dépenses courantes consacrées au filet de sécurité sociale, les personnes âgées recevront moins que ce qu'elles ont maintenant et les chômeurs qui ont cotisé fidèlement à la caisse de l'assurance-chômage et n'y ont pas touché durant, disons, 30 ans, recevront moins qu'ils n'ont maintenant. Quelle serait la solution équitable? Eh bien, préserver le statu quo à leur égard. Cela veut dire que ceux qui bénéficient maintenant de certains privilèges les conserveraient, et on dirait aux autres: «Si vous entrez maintenant dans le système, ces privilèges dont jouissaient vos pères et vos grands-pères, vous ne les aurez pas. Vous aurez dorénavant ce qui suit.» Le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement a étudié la question très, très attentivement. Marion Wrobel a effectué une brillante étude qui en arrive à la conclusion que ce serait plus onéreux sur le plan administratif et qu'il y aurait beaucoup d'injustices. Il appert qu'il est préférable de laisser le système tel qu'il est présentement, aussi complexe qu'il puisse être, et d'admettre qu'il se compose de programmes séparés, car tout le monde n'a pas les mêmes besoins et les programmes doivent donc rester séparés de sorte qu'ils soient différents pour répondre à des besoins différents.

Les conservateurs croyaient qu'ils se feraient gentils-gentils, comme nous l'avons dit, avec tous les premiers ministres provinciaux et les amèneraient à accepter qu'il y ait une taxe, disons de 5 p. 100 pour le gouvernement fédéral et de 5 p. 100

pour les gouvernements provinciaux, de sorte qu'il y aurait une taxe générale de 10 p. 100 sur tous les produits de consommation, assortie de crédits de taxe constituant un genre de système embryonnaire de revenu annuel garanti pour tous ceux qui sont incapables de porter le fardeau de la taxe sans aide.

C'était comme si l'on dînait chez les Borgia, une célèbre famille de papes et, bien sûr, Lucrèce Borgia, une très belle empoisonneuse célèbre. Cette famille a produit des papes qui ont eu des fils et des filles, dont le pape Jules, qui était le mécène de Michel-Ange, une personne très importante à connaître dans tout cela, et César Borgia, un des grands condottieres. Les Italiens, que Dieu les bénisse, ont simplifié leur orthographe. Ils ont supprimé toutes ces doubles consonnes inutiles. Il était un des grands condottieres, un des grands commandants de condottieres au Moyen Âge et celui pour qui Nicolo Machiavel a écrit *Le Prince*.

Le sénateur Cools: Sénateur, je pense que Machiavel s'écrit en un mot. Les sénateurs d'en face ne savent pas épeler.

Le sénateur Gigantès: Ils n'ont rien de l'esprit de Machiavel. Machiavel était un homme très sage et très érudit. Il est vraiment très injuste d'associer un des grands penseurs de tous les temps à un Irlandais mesquin, vil et bouffi d'orgueil. Vous ne devriez pas faire cela: le fantôme de Machiavel viendra vous hanter la nuit.

Le sénateur Cools: Oui?

Le sénateur Gigantès: Alors, cela n'a pas fonctionné. Tout à coup, les conservateurs ont dû imposer une taxe au même moment où les provinces taxaient des produits différents de ceux que le gouvernement fédéral voulait taxer. Autrement dit, les premiers ministres conservateurs des provinces ont dit: «Avez-vous perdu la tête? Nous allons avoir des élections. Vous voulez taxer la nourriture? Les gens vont nous étrangler.» Alors, nous nous sommes retrouvés avec un système qui ne taxe pas le caviar importé, peu importe la quantité qu'on achète, mais qui taxe un pot de yogourt de quatre onces, qui taxe—je continue de répéter ces exemples, car ils sont très instructifs—le maïs soufflé, lorsqu'il est chaud, mais pas quand il est refroidi. Il en va de même pour la pizza chaude, qui est taxée. Qu'on la laisse refroidir un instant. On va au restaurant et on dit: «Hé, garçon, laissez la pizza refroidir.» Ainsi, on ne paie pas la taxe de 7 p. 100. C'est super!

Nous nous retrouvons donc avec ses complexités absurdes et paralysantes qui témoignent simplement—c'est là où nous revenons aux questions constitutionnelles, par le biais de l'esprit tordu des conservateurs—de leur incompétence, de leur incompétence crasse, totale et effrayante dans la négociation d'un accord de libre-échange dans lequel, comme s'ils jouaient une partie de bridge, ils ont jeté leur meilleure carte sans rien obtenir en échange.

Madame, j'ai de vous des citations extraordinaires. Si vous étiez absente au moment où je les ai lues, je vous signale qu'elles étaient très justes. Je vous répéterai tout à l'heure ce que vous avez dit à propos des Américains, de ce que vous attendiez d'eux et de ce que vous avez obtenu.

• (1345)

C'est ce qui s'est produit. Par son incompétence, le gouvernement s'est lancé dans une entreprise qui s'est transformée en cauchemar et, comme je le disais ce matin, les frais d'administration représenteront, en moyenne, 9,3 p. 100 de chiffre d'affaires. Les frais d'administration des petites entreprises seront toutefois 40 fois plus élevés que ceux des grandes qui ont les moyens de s'informatiser complètement et d'embaucher des spécialistes pour s'occuper de ces questions. Le petit magasin d'un centre commercial, la pharmacie indépendante, le marché d'alimentation indépendant, la boutique indépendante qui vend des vêtements pour dames ou le magasin qui vend des vêtements pour hommes devront payer au moins 9 p. 100 de leur chiffre d'affaires en frais d'administration. Et qui écopera de ce 9,3 p. 100? Le commerçant ne l'assumera pas. Il le transférera aux consommateurs, de sorte que la taxe ne sera pas de 7 p. 100. Elle sera de 7 p. 100 plus 9,3 p. 100 et totalisera donc 16,3 p. 100. Ajoutez à cela la taxe du Québec et vous aurez un aperçu de la situation dans cette province. Voilà pourquoi je parle d'incompétence.

Le gouvernement embauche des gens très intelligents et beaux parleurs, un confrère de classe du sénateur Frith qui est sans doute devenu beau parleur à force de côtoyer Royce à l'école. C'était bien à Osgoode Hall, n'est-ce pas, Royce? Mais peu importe, il était sans doute promis à un brillant avenir et le gouvernement a retenu ses services pour qu'il essaie de camoufler son incompétence.

Le sénateur Frith: On vous a laissé continuer jusqu'à maintenant, mais n'exagérez pas.

Le sénateur Gigantès: Je vous demande pardon?

Le sénateur Frith: On vous a laissé faire, mais ne dépassez pas les bornes.

Le sénateur Gigantès: En effet, je pense que je vais changer de sujet. Voulez-vous que je vous présente une autre solution de rechange à la taxe à la consommation? Je vais vous exposer ma solution, mais j'en connais d'autres et je promets d'en proposer une au sénateur MacDonald mardi matin; à ce moment-là je parlerai encore et je sais qu'il serait amèrement déçu si je ne lui en faisais pas la lecture. M'autoriserez-vous à en faire la lecture deux fois, une fois maintenant et une fois à ce moment-là?

Le sénateur Cools: Certainement!

Le sénateur Gigantès: Y a-t-il des objections, en face? Très bien. Je vais d'abord vous lire le résumé.

> Le débat sur la taxe sur les produits et services proposée a été gêné par l'absence de solutions de remplacement claires et bien documentées.

Quand on lit une phrase comme celle-là, cela signifie que l'auteur de la solution de remplacement la considère comme claire et bien documentée, alors, préparez-vous à lire des chiffres:

> Ce document vise à combler ce vide en comparant la TPS de 7 p. 100 proposée par le gouvernement à une autre réforme qui consisterait à supprimer la taxe sur les ventes des fabricants (TVF) et à compenser presque toutes les recettes perdues en augmentant tout simplement le taux de l'impôt sur le revenu.

Évidemment, c'est une abomination pour les conservateurs, mais que pouvons-nous y faire?

> Le document montre que la solution de remplacement permet d'atteindre le principal but de la réforme de la taxe de vente tout en évitant les défauts de la TPS. La conclusion générale, c'est que la solution de remplacement, ou une variante de cette solution, devrait être prise au sérieux par le gouvernement et débattue par le public avant que la TPS ne soit adoptée.

Mes collègues libéraux ne trouvent-ils pas cela clair? Aucun d'entre vous n'a de précisions à demander . . .

Le sénateur Cools: Pas encore.

Le sénateur Gigantès: . . . pour me permettre de m'asseoir un peu? Très bien.

Les principaux éléments de la solution de remplacement à la TPS sont les suivants: éliminer la TVF et les crédits de taxe connexes . . .

Le sénateur Frith: Éliminer quoi?

Le sénateur Gigantès: Éliminer la taxe sur les ventes des fabricants et les crédits de taxe connexes. C'est-à-dire prendre ces mesures dès maintenant.

Le sénateur Frith: Sénateur Gigantès, pourriez-vous me donner . . . mais d'abord, veuillez vous asseoir. Je crains seulement que quelqu'un dise que deux sénateurs sont debout en même temps et invoque l'article 26 du Règlement ou quelque chose comme ça.

Si je comprends bien le point que vous commencez maintenant, vous parlez des solutions de remplacement à la TPS. Vous parlez ensuite de la TVF. Dans le débat sur la TPS, on dit habituellement qu'elle doit remplacer la TVF qui est si mauvaise, nous dit-on, que les gens devraient accepter, même si on ne le dit pas toujours de cette façon, les inconvénients évidents et possibles de la TPS parce qu'ils remplaceraient les défauts encore plus graves de la taxe actuelle.

Je me souviens, et c'est peut-être à cela que vous voulez en venir, qu'il y a deux aspects à la question. Cela met habituellement fin à cette discussion. En d'autres mots, les gens admettent volontiers—trop de gens, à mon avis, l'acceptent d'emblée—que la taxe sur les ventes des fabricants est une taxe néfaste et qu'il faut la remplacer par n'importe quoi. L'idée est d'adopter n'importe quoi en remplacement de cette taxe. Il y a deux aspects à cette question et j'aimerais savoir si vous allez les aborder tous les deux.

Tout d'abord, lors des audiences et dans la documentation que j'ai lue sur la question, la plupart des gens qui s'en prennent expressément à la taxe sur les ventes des fabricants sont des fabricants ou de grandes entreprises qui ont un intérêt direct dans la fabrication, souvent parce que leurs activités ou leurs profits sont directement associés à la fabrication. Il s'agissait aussi de gens qui avaient repris les clichés selon lesquels cette taxe est une taxe néfaste sans avoir vraiment étudié eux-mêmes la question. C'est un aspect.

Il a été allégué que ces gens étaient heureux de voir cette taxe remplacée par ce qu'ils voyaient comme un moyen de répartir sur un plus grand nombre le fardeau de cette taxe et une occasion d'accroître leurs ventes, donc, leurs profits. Cependant, je me souviens du mémoire d'un comptable, Alan Martin, je crois, d'Orilia.

Le sénateur Cools: Oui.

Le sénateur Frith: Je ne pense pas qu'il ait été le seul, mais je suis certain que lui, au moins, a dit «un instant, pas si vite. La taxe sur les ventes des fabricants est peut-être, à 13 p. 100, une taxe lourde et nuisible, mais avec certains rajustements, elle pourrait permettre aussi bien que la TPS d'accroître les recettes et, en fin de compte, elle pourrait même être plus juste».

Donc, je vous interromps pour vous demander si vous pouvez expliquer ce point de vue ou présenter votre propre opinion sur cet aspect de la question parce qu'aucune analyse ne nous a été offerte sur les trois propositions mises de l'avant. Tout d'abord, le pire ennemi du Canada, c'est le déficit.

Le sénateur Bonnell: Mulroney.

Le sénateur Frith: Je voudrais que vous commentiez trois propositions et comme point de départ, diriez-vous que tout ce qui permet de réduire le déficit est souhaitable quel que soit le moyen envisagé, et que la taxe sur les ventes des fabricants peut permettre de réduire le déficit, et même être plus efficace que la TPS avec quelques rajustements, et qu'on ne doit donc pas souscrire à la TPS rien que pour s'en débarrasser? Troisièmement, voilà que j'ai oublié mon troisième point, mais je vais tâcher de m'en souvenir et cela me donnera une occasion d'intervenir pour vous demander d'en parler.

Le sénateur Gigantès: Je vous suis fort reconnaissant de m'avoir posé cette question, sénateur Frith. Cela m'a permis de grignoter la moitié d'un biscuit. Le sénateur Frith n'a peut-être pas saisi la remarque du sénateur Bonnell qui a dit que le pire handicap du pays n'est pas le déficit, mais le premier ministre Mulroney. Cela lui a échappé en quelque sorte. J'engage le sénateur Frith à réfléchir à cette remarque du sénateur Bonnell.

Ce que vous avez dit me chiffonne, sénateur Frith et je suis prêt à vous répondre.

Le sénateur Simard: Êtes-vous debout ou assis?

Le sénateur Cools: Il est debout, je peux le voir d'où je suis.

Le sénateur Gigantès: La personne dont je m'apprête à lire les suggestions trouve préférable de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, mais elle partage votre point de vue, je crois, à savoir qu'il faut seulement la modifier pour en supprimer les failles. Il va de soi que du point de vue des fabricants, sa principale faille est qu'ils devaient en supporter tous les frais d'administration et ainsi de suite. Ils pouvaient la refiler dans le système, mais c'était plus compliqué de faire payer la note aux consommateurs. Ce serait beaucoup mieux pour eux si le gouvernement intervenait pour la refiler aux consommateurs. Voilà pourquoi les fabricants souhaitent une taxe à la consommation.

Pour la gouverne de ceux qui craignent le déficit comme la peste, j'ai une intéressante comparaison à faire. Avant la Deuxième Guerre mondiale, nous n'avions ni dette nationale ni déficit. Nous n'en avions pas. Ce qui veut dire qu'après déduction pour tenir compte de l'inflation, le produit intérieur brut per capita était d'environ 1 500 $ en valeur réelle. Il est maintenant quatre fois plus élevé. En 1939, la mortalité infantile était quatre fois plus élevée que maintenant. Quelque 80 p. 100 des foyers canadiens n'avaient pas de toilettes intérieures. Il n'y a maintenant qu'environ 5 p. 100 des foyers qui n'en ont pas. En 1939, une famille sur dix possédait une voiture. Aujourd'hui, il est très rare qu'une famille n'en ait pas. En 1939, on ne trouvait le chauffage central que dans environ 5 p. 100 des foyers. Aujourd'hui, presque tous les foyers ont le chauffage central. En 1939, les gens qui prenaient leurs vacances à plus de 50 milles de la maison constituaient un groupe distinct, une très petite minorité. Aujourd'hui, il y a littéralement des centaines de milliers de Canadiens qui passent leurs vacances dans des lieux comme la Floride, le Mexique ou l'Europe. En 1939, seuls 5 p. 100 des jeunes allaient à l'université. Cette proportion était encore plus petite dans le cas des femmes. Aujourd'hui, la moitié de nos jeunes vont à l'univer-

sité pour faire des études plus poussées. La population vit aujourd'hui dans des conditions meilleures, quel que soit le critère de comparaison utilisé. Examinons maintenant les données propres à la sécurité sociale et considérons la question de l'assurance-maladie.

• (1400)

En 1939, bien des gens ne pouvaient se payer le médecin, à moins d'avoir trouvé un médecin généreux et compatissant qui était prêt à les soigner et à attendre des jours meilleurs, les récoltes ou un quelconque événement, pour se faire payer. Les médecins acceptaient même des paiements en nature. Maintenant, tous les Canadiens sont assurés de la tête aux pieds, de la naissance à la tombe. Les gens n'ont plus à mourir ou à voir souffrir leurs enfants ou à accepter leurs handicaps parce qu'ils ne peuvent pas se payer les soins médicaux.

On ne peut trouver un seul élément sur lequel les Canadiens ne sont pas aujourd'hui inestimablement mieux qu'ils ne l'étaient en 1919. À cette époque, par ailleurs, il n'y avait ni dette nationale ni déficit. Aujourd'hui, nous avons une dette nationale et un déficit. Si c'est une si grande tragédie que d'avoir une dette nationale, comment se fait-il qu'on soit tellement mieux que lorsque cette dette n'existait pas? Voilà matière à réflexion.

Naturellement, un homme d'affaires comme le séanteur Poitras ne comprend pas cela, parce que le bien-être des pauvres ne lui importe pas. Le sénateur Poitras a déjà dit que, dans une certaine mesure, quelqu'un qui n'était pas né au Canada avait moins de valeur que les autres. Je l'ai entendu le dire, et on pourra le lire au compte rendu. Il devrait se laver la bouche avec du savon, afin de faire de lui un être plus civilisé et un peu moins bigot. Il devrait se préoccuper des besoins des gens ordinaires, et accepter le fait, prouvé statistiquement, que nous vivons tous dans de meilleurs conditions aujourd'hui qu'en 1919—et je parle en dollars réels—quand il n'y avait ni déficit ni dette nationale.

La dette nationale, exprimée en pourcentage du produit intérieur brut, a déjà été beaucoup plus considérable qu'à l'heure actuelle, et nous l'avons réduite. Comment? En nous rapprochant le plus possible du plein emploi. En outre, les taux d'intérêt étaient peu élevés.

Quels pays font la meilleure gestion de leur dette et évitent d'avoir un déficit? Je vous ai fait part de ces chiffres. Le Conseil économique du Canada a maintenant adopté mes statistiques, qui figurent dans son dernier rapport. J'en conclus que la seule façon de réduire la dette de façon permanente et d'en assurer la gestion à longue échéance est de réduire le chômage. En 1989, chaque chômeur a coûté à la société le même montant que ce qu'il avait touché avant de perdre son emploi. Avant qu'ils perdent leur emploi, la société leur versait 15 640 $, en dollars de 1989. Après qu'ils eurent perdu leur emploi, la société leur versait toujours 15 640 $. D'où vient cet argent? De la caisse d'assurance-chômage ou de l'aide sociale. Il y a ainsi une perte de recettes fiscales pour les trois paliers de gouvernement.

Avant de devenir chômeurs et de toucher 15 640 $, ils produisaient des biens et services. Ils contribuaient donc au PIB et à l'assiette fiscale. Le revenu intérieur brut est égal au produit intérieur brut qui est égal aux dépenses intérieures brutes. Quand ils travaillaient, ces gens-là touchaient un revenu et donnaient naissance à un produit égal à ce qu'ils gagnaient. Quand ils sont devenus chômeurs, ils touchaient toujours le même montant de la société, mais ne produisaient rien en échange. Tant et aussi longtemps que les sénateurs d'en face ne comprendront pas cela, ils ne pourront réduire le déficit.

Les pays de plein emploi, dit le Conseil économique du Canada—qui me plagie sans même me donner le moindre crédit, mais je ne lui en tiendrai pas rigueur—, soit la Suède, la Norvège, le Japon et l'Autriche, sont très peu endettés. Ils ont étudié les données sur une période de 17 ans. Les dernières données que j'ai étudiées sont de 1987. J'ai étudié la période de 1972 à 1987. Si on ajoute les années déficitaires et les années excédentaires, la Suède a dans l'ensemble un excédent en dollars réels après inflation. La Norvège dispose d'un énorme excédent. L'Autriche frise l'excédent. L'Allemagne a commencé à s'endetter et à être déficitaire le jour où elle a abandonné la politique de plein emploi. À moins de comprendre que le chômage et la dette sont intimement liés, on ne réglera jamais le problème de l'endettement. Personne n'a réussi à le faire.

Même l'euthanasie ne marcherait pas. Si on supprimait tous les chômeurs, les bénéficiaires de l'aide sociale, les retraités et les malades, le nombre de consommateurs diminuerait, ainsi que la production et l'assiette fiscale; résultat: le gouvernement disposerait de moins de recettes pour réduire la dette. Rentrez-vous ça dans la tête. C'est de cette manière qu'on peut régler le problème de la dette: en réduisant le chômage et en donnant du travail aux chômeurs. Les pays qui le font ont réglé la question de la dette et du déficit.

Sénateur Poitras, si vous voulez tous les chiffres, lisez mon livre. Si vous n'avez pas les moyens de vous l'acheter, je vous en prêterais un exemplaire.

Le sénateur Tremblay: Offrez-lui un cadeau.

Le sénateur Gigantès: Il a plus d'argent que moi. Pourquoi faudrait-il que je lui fasse un cadeau? C'est lui qui devrait m'en faire.

Le sénateur Fairbairn: Sénateur Gigantès, au cours du débat sur l'amendement concernant la taxe sur les livres, le sénateur Poitras dit que si un livre était bon, les gens l'achèteraient et le liraient même avec la taxe.

Le sénateur Simard: Si c'est un bon livre.

Le sénateur Fairbairn: Je suis certaine que le sénateur Poitras voudra acheter votre livre pour le lire.

Le sénateur Gigantès: Comme je l'ai dit précédemment, sénateur Simard, dénicher les truffes avec votre nez dans le sud de la France serait un travail qui vous conviendrait très bien. Cela vous pourriez probablement le comprendre, mais pas le livre. Aussi je ne vous l'offrirai pas.

Il y a encore de l'espoir pour le sénateur Poitras. Quand il s'agit de production, ou de tout ce qui a trait à l'imprimerie ou aux communications, il est incompétent. Il a essayé de lancer un journal au Nouveau-Brunswick et il a échoué lamentablement. Vous n'êtes donc pas qualifié pour parler de ce domaine.

Sénateur MacEachen, il y a quelques temps, avant votre arrivée, je faisais remarquer le contraste qui existe entre les dirigeants conservateurs stupides et votre direction. J'ai dit que vous aviez 50 personnes difficiles et récalcitrantes. Vous n'avez ni carottes ni bâtons, mais vous savez nous mener. C'est vraiment avoir l'étoffe d'un chef!

Des voix: Bravo!

Le sénateur Simard: J'invoque le Règlement. Le sénateur Gigantès pourrait-il dire au sénateur MacEachen ce qu'il a dit à propos de son ami, le recteur de l'université Laval? Ayez le courage de vos opinions et répétez cela devant le sénateur MacEachen.

Le sénateur Perrault: Ne faites pas preuve d'esprit partisan.

Le sénateur Gigantès: Il y a deux sénateurs en face qui ne comprennent rien. L'un d'eux est le sénateur Simard qui ne comprend jamais rien à ce qu'on dit. Il évolue dans un univers incohérent. Quand, en fait, je faisais l'éloge de Kerwin Lackey comme Canadien merveilleux, grand savant, citoyen modèle et éminent Québécois, le sénateur Poitras a compris de travers. Maintenant il a mal compris l'erreur.

Quand le sénateur Simard est ici, il fait des merveilles pour ma circulation sanguine et ma fatigue. Je me sens rajeuni d'environ un an. Il est un merveilleux tonique.

Le sénateur Simard: Vous faites une dépression nerveuse.

Le sénateur Gigantès: Je cause des dépresions nerveuses, je n'en fait pas.

Le sénateur Simard: Vous souffrez toujours de votre dépression nerveuse, si vous n'êtes pas un «brûlé» irrémédiable.

Le sénateur Frith: Il a au moins surmonté la sienne. Vous ne faites que commencer la vôtre.

Le sénateur Perrault: Maîtrisez-vous.

Le sénateur Gigantès: Sénateur Simard, votre discours manque de logique. Je ne veux pas attendre de lire la transcription officielle. Auriez-vous l'obligeance de répéter ce que vous venez de dire?

Le sénateur Simard: Mes propos ont été consignés au compte rendu, comme vous l'avez dit ce matin.

Le sénateur Gigantès: Je me ferai un plaisir de lire le compte rendu. Je ne sais pas si je vais comprendre ce qui est écrit, mais j'essaierai de le lire.

Le sénateur Simard: Voilà le problème. Ce ne serait pas la première fois que ça se produit.

Le sénateur Gigantès: Passons maintenant à la deuxième question posée par le sénateur Frith. Ce n'est pas moi qui ai proposé des moyens d'obtenir les recettes nécessaires. C'est quelqu'un d'autre qui l'a fait. Cette proposition vient de Neil Brooks, qui en a parlé dans son ouvrage intitulé «Studies in Social Policy». Il l'a soumise au Comité permanent des banques et du commerce. Vous avez reçu, en une seule journée, deux propositions sur la façon de liquider la dette et d'éponger le déficit. En ce qui me concerne, je propose que l'on utilise les fonds que l'on verse actuellement aux gens qui ne font rien, pour créer des emplois. Ces bénéficiaires d'aide contribueraient ainsi à la société en devenant des contribuables.

Le sénateur Simard, je ne sais comment vous remercier. Je me sens rajeunir.

Le sénateur Simard: Vous devriez être debout, pas assis.

Le sénateur Gigantès: Si je suis assis, c'est parce que vous êtes en train de parler. Lorsque vous aurez terminé, je me lèverai.

Le sénateur Simard: Vous étiez assis avant même que je ne prenne la parole.

Le sénateur Cools: Il n'est pas assis.

Le sénateur Perrault: Allons, sénateur, montrez-vous gentil et compréhensif.

• (1415)

Le sénateur Gigantès: Avez-vous fini de parler? Dès que vous prendrez la parole, je m'assoierai.

M. Brooks explique les mesures qu'il propose comme solution de rechange à la TPS. On nous dit qu'il n'existe aucune solution de rechange à la TPS, c'est faux, il y en a plusieurs. Je vous en ai déjà décrit une d'ailleurs. En voici une autre: abolir la taxe sur les ventes des fabricants ainsi que le crédit pour taxe fédérale sur les ventes. Je reprends la lecture du mémoire de M. Brooks. Ce sera un peu long. Il ajoute donc:

> Augmenter l'impôt fédéral sur le revenu en augmentant la surtaxe. Ainsi, le taux minimal d'impôt fédéral grimperait de 17.9 à 20,6 p. 100, le taux intermédiaire, de 27,3 à 31,5 p. 100; et le taux maximal, de 30,5 à 35,1 p. 100.
>
> Augmenter la taxe d'accise sur le tabac, les boissons alcoolisées et le carburant et maintenir le prix de ces articles au niveau actuel.
>
> Augmenter de 2 milliards de dollars le revenu que le gouvernement tire des sociétés en recouvrant une partie des bénéfices exceptionnels que toucheront les sociétés grâce à la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants.

Naturellement, les conservateurs n'aiment pas entendre ce genre de propositions, puisqu'elles retireraient à leurs grands amis les cadeaux qu'ils s'apprêtent à leur offrir.

M. Brooks énumère ensuite les principaux avantages de cette solution:

> Il n'y aurait aucune incidence sur les recettes.
>
> Les distorsions qu'entraînait la TVF et les désavantages qu'elle comportait sur le plan de la compétition disparaîtront.
>
> Les coûts que doivent assumer le gouvernement et les entreprises, et surtout les petites entreprises, pour l'observation et la perception de la taxe fédérale diminueront considérablement.
>
> L'assiette générale de la taxe de vente demeure la responsabilité des provinces. Le régime fiscal fédéral est plus équitable et plus progressif. Ainsi, sous le nouveau régime d'impôt sur le revenu, le revenu après impôt des familles à revenu moyen, c'est-à-dire de celles qui gagnent entre 30 000 $ et 35 000 $, serait supérieur d'environ 270 dollars . . .

Voilà un chiffre bien précis. Il sait de quoi il parle. Il ajoute:

> . . . tandis que le revenu après impôt des familles touchant plus de 100 000 dollars diminuerait d'environ 300 dollars.

Même le sénateur Poitras peut se permettre de perdre 300 dollars par an. Sous ce nouveau régime d'impôt sur le revenu, les familles à faible revenu paieraient en tout moins d'impôt fédéral et les familles à revenu élevé en paieraient un peu plus, pas beaucoup plus, mais un peu plus. M. Brooks poursuit:

> L'inflation reculerait d'environ 2 p. 100, réduisant ainsi les pressions exercées sur les taux d'intérêt et le service de la dette du gouvernement.
>
> Les protagonistes de la TPS affirment qu'il n'existe aucune solution de rechange. Cette étude montre qu'il y en a quelques-unes et qu'il nous faut faire un choix.

[*Français*]

Maintenant, je vais passer un tout petit peu . . . Est-ce que vous voulez que je répète tout cela en français, sénateur Simard?

Le sénateur Simard: Non, non, non, non.

Le sénateur Gigantès: Non? Eh bien, je vais continuer en français parce que je crois que ce serait une bonne chose. Non, mais cela, c'était seulement le sommaire. Alors on va passer, il n'a pas donné le texte entier en français et en anglais. Il a donné simplement le sommaire. Pour que le bilinguisme persiste et soit en bonne santé dans cet auguste assemblée, je vais vous donner le sommaire que je viens de donner en anglais. Je veux vous le donner en français aussi.

Comme vous le savez, j'ai mes doutes sur la qualité de cette traduction. C'est pas que ces pauvres gens ne font pas de leur mieux. Mais avec les interruptions continues que vous nous imposez et les remarques, voilà, voilà . . .

Je sais qu'avec quelqu'un comme l'honorable sénateur Simard dans l'enclos, il est très très difficile de savoir ce qu'on dit et de pouvoir faire une traduction comme il faut. C'est un miracle . . .

Le sénateur Simard: Vous dites qu'ils ne sont pas bons, qu'ils devraient s'en aller chez eux, qu'ils devraient résigner! Ah oui, c'est consigné aux débats de la Chambre! Merci, sénateur Gigantès.

Le sénateur Gigantès: Tout bon que soit votre gouvernement et vous-même, moi, j'aime beaucoup le monde autour de moi, je le trouve merveilleux; vous, je ne vous aime pas trop et j'aime pas votre premier ministre, mais j'aime beaucoup le sénateur Macquarrie, c'est un homme admirable, le sénateur Poitras, oui, oui, je vous aime aussi. Vraiment, vous êtes mignon et charmant.

Alors, est-ce qu'il y a un autre sénateur conservateur qui voudrait que je fasse une déclaration d'amour pour qu'il ne soit pas blessé? Le sénateur Bolduc, sans me le demander, même je l'aime beaucoup et le sénateur Beaudoin aussi. J'ai reçu un regard absolument meurtrier de la part du sénateur Balfour. Je ne vais rien dire parce qu'il a été gentil envers moi plusieurs fois.

> Le débat entourant le projet de la taxe sur les produits et services (TPS) a été gêné par le manque important de solutions de rechange articulées et codifiées convenablement. Cette étude tente de remédier à cette situation en comparant la TPS de 7 p. 100 proposée par le gouvernement avec une réforme différente qui appliquerait l'abolition de l'actuelle taxe fédérale sur les ventes des fabricants (TFVF), et la récupération d'une grande part des impôts ainsi perdus par une simple augmentation des taux d'impôt sur le revenu.

Naturellement, les revenus d'entreprises aussi.

> L'étude montre que cette dernière solution rejoint les principaux objectifs de la réforme fiscale établie par le gouvernement tout en évitant les inconvénients de la TPS. Les principaux éléments de la solution proposés ici sont les suivants: abolir la TFVF (en anglais c'est le MST) et les crédits d'impôt correspondants; augmenter les impôts fédéraux sur le revenu en rehaussant la surtaxe: cela élèverait le niveau inférieur du taux d'imposition du 17,9 p. 100 à 20,6 p. 100, le niveau moyen de 27,3 p. 100 à 31,5 p. 100 et le niveau supérieur de 30,5 p. 100 à 35,1 p. 100; augmenter les taxes sur le tabac, l'alcool et l'essence de façon à maintenir les prix de ces produits à leurs niveaux actuels; augmenter de 2 milliards de dollars les revenus des gouvernements provenant des entreprises commerciales afin de récupérer une partie des biens de ces entreprises résultant de l'abolition de la taxe fédérale sur les ventes des fabricants.
>
> Les principales conséquences de cette solution seront les suivantes:

Ça c'est le sommaire, n'est-ce pas?

> La somme totale des recettes fiscales demeure inchangée. Les distorsions et les désavantages concurrentiels de l'actuel TFVF sont éliminés. Les frais d'administration et de réglementation reliés à la perception des impôts et taxes fédérales sont réduits de façon substantielle, autant pour le gouvernement que pour les entreprises, et en particulier, pour les petites entreprises. La taxe de vente en général est laissée aux provinces.
>
> Le système de taxation fédéral devient plus équitable et plus progressif, en particulier, le revenu net des familles à revenu moyen, disons de 30 000 $ à 35 000 $, serait d'environ 270 $ plus élevé que celui des mêmes familles soumises aux conditions de la TPS, alors que celui des familles dont le revenu annuel dépasse 100 000 $ baisserait d'environ 300 $.

En fait, cela implique que selon la solution proposée, les familles à faible revenu paieraient moins de taxe fédérale au total, tandis que celles à haut revenu, en paieraient davantage.

> Les prix à la consommation chutent d'environ 2 p. 100, réduisant ainsi la pression sur les taux d'intérêt et sur les coûts du service de la dette fédérale.

Vous voyez, dès que le sénateur Simard parle, la Chambre devient beaucoup plus morte. Je regrette. Oui mon cher.

L'honorable Arthur Tremblay: Tout à l'heure, vous évoquiez à nouveau la dette nationale. Tout à l'heure, vous avez affirmé qu'en 1939 il n'y en avait pas de dette nationale, c'est bien ça?

Le sénateur Gigantès: Oui.

Le sénateur Tremblay: Alors d'après les données qu'on vient de me transmettre—je les ai demandées à la bibliothèque—en 1937, la dette nationale était de 3 milliards et en 1939, 3 milliards 271 millions.

Le sénateur Gigantès: À combien est-elle maintenant, per capita?

Le sénateur Tremblay: Per capita, elle était en 1937 de 279 $ et en proportion du produit national brut elle représentait 66 p. 100.

Le sénateur Gigantès: Combien?

Le sénateur Tremblay: Soixante-six pour cent.

Le sénateur Gigantès: En 1939.

Le sénateur Tremblay: En 1937. Je n'ai pas la donnée pour 1939. J'ai donné les deux chiffres qui permettent de voir que c'était comparable.

Le sénateur Gigantès: Mais est-ce que vous êtes d'accord que nous avons, parce que vous vous plaignez de ça, une dette nationale beaucoup plus élevée qu'on avait avant la deuxième guerre mondiale, per capita, en dollars constants.

Le sénateur Tremblay: Moi, ça m'avait frappé qu'il n'y ait pas de dette nationale en 1939. J'ai voulu vérifier ce fait et je viens de le vérifier.

Le sénateur Gigantès: Je vais vous apporter les chiffres là-dessus. Alors, mon argument c'était que malgré une grande augmentation de la dette nationale per capita durant ces années, le bien-être de la population a augmenté de façon vertigineuse. Donc, si une dette nationale est si mauvaise que ça, comment se fait-il que notre bien-être personnel à tout un chacun est tellement meilleur qu'il ne l'était quand elle était beaucoup plus basse?

Le sénateur Bolduc: De quelle période parlez-vous?

Le sénateur Gigantès: Je n'ai pas entendu votre question. Pourriez-vous la répéter plus fort. Mon appareil peut vous entendre sénateur, mais vous êtes un peu loin.

Le sénateur Bolduc: Alors vous dites que notre bien-être est monté comme ça là, en flèche. À quelle période faites-vous allusion?

Le sénateur Gigantès: Depuis 1939.

Le sénateur Bolduc: Jusqu'à quelle année?

Le sénateur Gigantès: Jusqu'à maintenant. Même maintenant, même après six années de Mulroney.

Le sénateur Bolduc: Non, non, monsieur, vous faites erreur. Vous faites une grosse erreur, sénateur, une grosse erreur. Cela a monté de 45 à 60. Et depuis ce temps-là, cela a monté un peu moins. Puis après ça, depuis 1975, c'est stable.

Le sénateur Gigantès: Sénateur, en quoi est-ce que vous contredisez ce que je viens de dire qui est que notre bien-être personnel est bien supérieur aujourd'hui à ce qu'il était en 1939. Nous avons de meilleures maisons, plus de chauffage central, plus de voitures par famille, une plus grande proportion de nos enfants vont à l'université, nous avons tous des soins médicaux que nous n'avions pas avant, il y a beaucoup plus de gens qui vont en vacance, qui possèdent des résidences secondaires, qui ont des appareils ménagers. Nous sommes en bien meilleur état aujourd'hui en moyenne, nous autres Canadiens, qu'on était en 1939. Et pourtant notre dette nationale per capita en dollars stables réels après inflation est plus grande aujourd'hui qu'elle ne l'était alors.

Ce que je disais, c'est que si l'augmentation de la dette nationale ou le niveau de la dette nationale est une chose tellement terrible, pourquoi donc est-ce que nous sommes chacun en meilleur état chacun que nous ne l'étions alors.

Le sénateur Bolduc: La productivité a monté d'une façon considérable entre 1945 et 1960. C'est ça la réalité. Pendant ce temps-là, on a commencé à intaurer des mesures sociales. Et à partir de 1975, on s'est rendu compte du coût réel des mesures sociales. Aujourd'hui là, on est à peine stagnant. C'est là qu'on est. Et puis ça, c'est en bonne partie l'héritage des libéraux avec 200 milliards de dette. Et depuis ce temps-là, pendant huit ans, à 10 p. 100 par année, ça donne 360 milliards. C'est ça que ça donne.

Le sénateur Gigantès: Quel est votre question, sénateur.

Le sénateur Bolduc: Je ne suis pas gêné de faire une réflexion pour vous ramener un peu dans le monde réel.

Le sénateur Gigantès: D'après vous le monde réel est que nous sommes plus mal en point aujourd'hui qu'en 1939? Moi, je dis le contraire. Alors vous niez ce que j'ai dit? Que nous sommes mieux aujourd'hui qu'en 1939? C'est pourquoi je vous aime là. Parfois il est capable de se taire quand il ne peut pas dire la vérité, voilà.

Alors le système de taxation fédéral devient plus équitable et plus progressif. Les prix à la consommation chutent d'environ 2 p. 100. Le principal argument en faveur de la TPS jusqu'à maintenant est de dire que nous n'avons pas le choix. Or, ces études montrent qu'il existe d'autres solutions et qu'il est possible de faire un choix.

Alors maintenant, son texte est en anglais. Je ne vais pas vous faire une traduction simultanée parce qu'elle ne serait pas très bonne et elle offenserait ce cher sénateur Simard. Oh, merci d'être venu, vous me ravigorez.

• (1430)

[*Traduction*]

La mise en œuvre de la taxe proposée sur les produits et services a engendré plus de discussions publiques que n'importe quel autre changement fiscal de l'histoire du Canada. La passion qui s'est manifestée dans ces discussions est très fondée. En effet, la réforme envisagée marquera un changement fondamental de la composition des recettes fiscales fédérales.

Cette composition indique les quantités relatives de recettes que le gouvernement perçoit de différentes assiettes. Il y a peu de temps encore, la part de la taxe de vente fédérale dans les recettes baissait constamment en pourcentage. Je vais maintenant me reporter au tableau 1 qui figure dans les fascicules contenant les témoignages du Comité permanent des banques et du commerce. Le tableau fait partie du mémoire présenté par le professeur Neil Brooks.

Il dit que, d'après son tableau, la part des recettes provenant de la taxe de vente fédérale—comme cette taxe s'applique sur le prix de vente des fabricants, elle est communément appelée taxe sur les ventes des fabricants—qui était supérieure à 16 p. 100 en 1965 est tombée à 14 p. 100 en 1970 puis à un peu plus de 12 p. 100 en 1985.

Par contre, la part relative de l'impôt sur le revenu s'est constamment accrue, passant de près de 29 p. 100 en 1965 à plus de 46 p. 100 en 1985. Cette hausse, particulièrement à la fin des années 1960 et au début des années 1970, reflétait en partie la désindexation de l'impôt par suite de laquelle même les personnes dont le revenu n'augmentait qu'au taux de l'inflation finissaient par se retrouver dans des tranches d'imposition supérieures.

De plus, pendant une grande partie de cette période, les revenus augmentaient en termes réels. La part des recettes fédérales provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés baissait, en partie à cause de la réduction des nombreux stimulants fiscaux accordés dans les années 1970 pour compenser l'effet de l'inflation sur le revenu des sociétés et pour aider certaines régions et certains secteurs précis de l'économie.

Je m'empresse de dire que c'était là une mauvaise politique des gouvernements libéraux. Comme M. Chrétien l'avait alors dit: «Pourquoi accordons-nous des faveurs à ces gens? Ils ne votent jamais pour nous.»

Il existe une étude, mentionnée dans *Il n'y a que le travail qui vaille*, rapport du Sénat daté de décembre 1987, qui montre que pour 2 $ d'aide du gouvernement aux fabricants, il

ne découle que 1 $ seulement d'avantages. Autrement dit, c'est une perte sèche pour le gouvernement d'aider les fabricants. M. Heliwell, professeur à l'Université de la Colombie-Britannique, est cité dans cette étude. C'est un économiste aussi orthodoxe que possible. Il était d'avis que les subventions et les avantages fiscaux aux entreprises devaient être supprimés. Pour lui, si ces subventions devaient servir à acheter du matériel permettant à la fois de réduire la main-d'œuvre nécessaire et d'augmenter la production, alors l'entreprise n'avait qu'à s'adresser à n'importe quelle banque pour obtenir un prêt et acheter ce matériel. Si l'entreprise n'arrive pas à obtenir un prêt parce qu'elle ne peut pas prouver que son projet est viable, alors elle ne mérite pas de survivre et le gouvernement fédéral ne devrait sûrement pas l'aider. Tant pis pour les libéraux. Ils ont été gentils pour les entreprises alors qu'ils n'auraient pas dû l'être. Ce n'est pas payant de rendre service à des ingrats.

La situation économique de l'époque explique l'évolution du panier fiscal, notamment l'importance croissante de l'impôt sur le revenu par rapport à la taxe sur les ventes des fabricants. La situation politique était aussi un facteur.

En 1967, la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, acclamée dans le monde entier comme un point tournant dans l'histoire de la fiscalité, est arrivée à la conclusion que, comme il serait possible de répartir le fardeau fiscal plus équitablement en faisant appel à l'impôt sur le revenu plutôt qu'à la taxe de vente, nous devrions l'utiliser davantage. La Commission en a même conclu que le gouvernement fédéral devrait, à terme, abandonner le champ de la taxe de vente aux provinces.

À la suite du débat public sur le rapport de la Commission, les Canadiens en sont venus, de façon générale, à associer l'impôt sur le revenu avec un régime fiscal équitable. Nous avons commis une autre erreur en nous laissant convaincre par le milieu des affaires de ne pas donner suite au rapport de la Commission Carter. Nous aurions dû l'accepter et le mettre en œuvre. Le pays en a souffert en conséquence.

Cette tendance à long terme des modes de perception s'est graduellement inversée ces dernières années. Depuis 1984, l'impôt perçu sur les sociétés a augmenté, en termes réels, de 21 p. 100, l'impôt sur le revenu des particuliers, de 46 p. 100, et les taxes à la consommation, de 67 p. 100. L'importance attachée à ces dernières sera encore plus prononcé lorsque, en 1991, si la TPS est adoptée, la taxe de vente fédérale permettra de percevoir 1,1 milliard de dollars supplémentaires. En plus d'étayer les hausses récentes de la part des recettes fiscales fédérales provenant des taxes à la consommation, l'adoption de la TPS créera une structure fiscale qui se prêtera à d'autres majorations de la part des recettes fiscales fédérales tirée de cette source, et ira même jusqu'à l'encourager.

Même si la TPS ne sera que de 7 p. 100 au départ, beaucoup d'analystes fiscaux font valoir que pour tirer le meilleur parti des structures créées dans les secteurs tant public que privé pour l'administrer, il faudrait que le taux dépasse 10 p. 100. Autrement dit, si le taux est inférieur à 10 p. 100, les dépenses engagées pour percevoir la taxe ne sont pas justifiables.

La plupart des pays qui ont instauré une telle taxe en ont peu de temps après porté le taux à 18, voire 23 p. 100. La Nouvelle-Zélande, qui a adopté il y a trois ans une taxe sur les produits et services semblable à celle envisagée par le gouvernement canadien en a récemment porté le taux de 9 p. 100 à 12,5 p. 100.

Le sénateur Lucier: Me permettriez-vous de poser une question?

Le sénateur Gigantès: Volontiers.

Le sénateur Lucier: Vous parlez d'autres pays où une TVA existe. On ne cesse de signaler que le taux de cette taxe s'est accru dans ces pays. Est-ce que quelqu'un s'est arrêté au fait que le Québec a déjà accepté de fondre sa taxe à la TPS? En réalité, les contribuables du Québec devront acquitter deux TPS. Je ne crois pas qu'ils soient encore conscients de ce qui va leur tomber dessus dans un an ou deux.

D'après moi les Québecois constateront dans un an ou deux qu'ils acquittent déjà une TPS de 18 p. 100 parce que le gouvernement du Québec profite de la TPS pour éliminer sa taxe de vente et imposer sa propre TPS. Il y a actuellement une taxe de vente sur les produits au Québec. Il y en aura bientôt une sur les services. Avez-vous eu l'occasion d'examiner cette situation que je trouve quelque peu suspecte? C'est même cette question qui a amené le ministre du Revenu du Québec, pour qui ce geste serait injuste et onéreux pour les Québécois, à démissionner.

Le sénateur Gigantès: Si le gouvernement du Québec veut harmoniser sa taxe avec la TPS, dont l'assiette est plus large que celle de la taxe de vente provinciale, et rejeter le blâme sur le gouvernement, ce qui est typique d'un gouvernement provincial, il n'y a pas grand-chose que nous puissions faire.

Oui, les Québécois se rendront compte que, au lieu de payer 9 p. 100 de taxe comme ils le faisaient jusqu'à maintenant, ils paieront soudainement 18 p. 100. Comme je l'ai signalé plus tôt, le coût d'application de la taxe représente environ 9,3 p. 100 des ventes. Ce sera sans doute les consommateurs qui finiront par payer pour cela. Compte tenu de la hausse probable des prix, le consommateur québécois paiera donc une TPS équivalant à 25 p. 100. Que peut-on faire? Si vous vous rangez du côté de M. Mulroney, vous vous retrouvez devant une taxe de 25 p. 100. Si vous êtes un quadrupède, vous perdez une jambe.

Le sénateur Lucier: Ce que je voulais dire, c'est que je me demande si les Québécois qui paieront cette taxe ont vraiment été consultés. Comprennent-ils ce qui va leur arriver? Ils ne semblent pas avoir bien compris. Personne ne s'est donné la peine de leur expliquer à cause des autres problèmes que connaît le Québec dans le moment. Il y a une commission au Québec actuellement qui monopolise l'attention des médias. Il me semble que les Québécois n'ont pas été informés de ce qui les attend. Ils finiront un jour par comprendre ce que vous avez dit au sujet de la hausse de taxe qu'ils subiront, mais il sera peut-être trop tard. Ils seront pris par surprise. C'est ça que je voulais dire.

Le sénateur Gigantès: Sénateur Lucier, je n'ai pas vu d'études dans la presse québécoise ou dans des revues savantes sur la façon dont les Québécois voient cette nouvelle taxe. La presse québécoise ne critique généralement pas les politiques du gouvernement Mulroney. Ils préfèrent s'en prendre à d'autres. C'est évidemment un droit tout à fait démocratique que de s'en prendre à qui on veut. Toutefois, les Québécois sont généralement très perspicaces. Je pense que les Québécois savent à quoi s'en tenir sur les effets de la taxe. Mais les gens d'affaires au Québec ne sont pas différents des gens d'affaires partout ailleurs. La grande entreprise, qu'on adore appeler

institutions au Québec, est en faveur de cette taxe pour la même raison que les gens de la grande entreprise dans le reste du pays le sont.

• (1445)

Le sénateur Lucier: Elle est à leur avantage.

Le sénateur Gigantès: Elle est à leur avantage. Et cette fois, parce qu'ils ont soutenu le mouvement de souveraineté, d'indépendance ou d'affirmation nationale, appelez-le comme vous voudrez, ils ont plus de prestige que jamais. Le Québec passe par une crise d'idolâtrie pour ses gens d'affaires, pour le merveilleux monde des affaires. Il y a des journalistes qui ne se pâment pas à la vue de ces monuments humains à la gloire de la cupidité, mais c'est ce que font la plupart des Québécois, et cela peut influencer leur jugement. Si des sommités comme M. Castonguay ou M. Poitras disent que c'est une bonne taxe, ils doivent avoir raison.

Le sénateur Lucier: Ils lui font confiance.

Le sénateur Gigantès: Bien sûr. Il a l'air digne de confiance. Même moi, je lui ferais confiance, bien qu'il ne dédaigne pas à l'occasion de me décocher un coup sournois. Il a l'air tellement charmant et digne de confiance qu'il a une énorme influence. C'est l'une des armes secrètes de M. Mulroney. Il place M. Poitras sous les feux de la rampe et tout le Québec se demande: «Comment pourrait-il nous mentir? Ce n'est pas possible. Un homme si merveilleux. Il serait l'oncle ou le grand-père-gâteau de tout le monde.» Voilà le stratagème de M. Mulroney.

[*Français*]

Le sénateur David: Je suis désolé de vous interrompre, sénateur Gigantès et, je suis très sensible à la sollicitude de mon honorable collègue d'en face envers la population du Québec qui est tellement prise dans ses problèmes de souveraineté-association, indépendance, fédéralisme renouvelé, fédéralisme amélioré, etc. qu'elle ne soit pas au courant que cette taxe-là s'en vient et qu'elle soit, finalement, soit idiote, soit cruche.

Mais je n'accepte pas qu'il y ait 4 millions ou 5 millions de cruches ou d'idiots au Québec. Le milieu des affaires a très bien expliqué l'influence de cette taxe. Nos éditorialistes, nos grands éditorialistes dans nos journaux, l'ont expliqué abondamment—dont particulièrement Alain Dubuc que vous avez cité ce matin et qui a fait de nombreux articles sur cela. Avant hier soir, je regardais une émission à la télévision où s'exprimait le président de l'Association des consommateurs.

Mais je vous comprends, vous devez être fatigué après avoir parlé pendant 13 heures à nous parler de tout ou de rien; je comprends votre fatigue, je comprends très bien que vous ayez un peu de difficulté à comprendre.

Le sénateur Gigantès: Vous pouvez annuler l'ajournement du Sénat à six heures, je suis prêt à continuer.

Le sénateur David: Ce que j'ai dit, c'est que je parle simplement un peu au nom des Québécois. Donc, le président des consommateurs a approuvé, en public, le principe de la taxe et il regroupe des milliers d'abonnés. Alors, je ne suis pas prêt à dire que la population du Québec ne sait pas très bien où elle va avec cette taxe. Je ne crois pas que la sollicitude exprimée par mon honorable sénateur soit tellement un signe de générosité vis-à-vis notre population.

[*Traduction*]

Le sénateur Lucier: Honorables sénateurs, je tiens à préciser que, en posant ma question au sénateur Gigantès, je n'ai aucunement cherché à rabaisser les Québécois. Je ne l'ai jamais fait et je ne le ferai jamais. J'essayais simplement de montrer qu'il s'agit d'une taxe très complexe, au départ, et que la fusion de la taxe québécoise avec la TPS ne fera que compliquer les choses. La vérité, au fond, c'est que le simple travailleur québécois se demande comment il va passer au travers de la récession, comment il va passer Noël, et cela le déprime. Regardons la vérité en face. En ce moment, la majeure partie des journalistes suivent les audiences de la commission et s'intéressent aux questions constitutionnelles. C'est en gros ce qui se passe. Ils ne prennent pas beaucoup de temps pour expliquer la TPS aux Québécois, ni la nouvelle TPS de leur province. Un jour ou l'autre, ils prendront conscience de ce qui se passe, comme l'ont fait les autres Canadiens. Le Sénat étudie la TPS depuis quelques mois maintenant, et je puis encore dire que beaucoup de Canadiens ne comprennent pas cette taxe. En fait, les responsables du gouvernement qui doivent faire accepter cette taxe ne la comprennent pas eux-mêmes. Si vous ne me croyez pas, appelez-les un jour ou l'autre et demandez-leur comment la TPS s'applique, quels produits ou services sont visés ou ne le sont pas.

Le sénateur Molgat nous a dit la semaine dernière qu'une personne exploitant une laverie au Manitoba a téléphoné au ministère pour savoir combien il devait percevoir. On lui a répondu qu'il devait percevoir 17/100 de dollar ou quelque chose du genre, par brassée de lavage. Je serais très surpris que quiconque puisse faire ce genre de calcul.

Je voulais simplement souligner que la province de Québec, qui a été la première à harmoniser sa taxe avec la TPS, et qui l'a fait à sa façon, c'est-à-dire en ajoutant sa propre TPS à la TPS fédérale, constate que le système n'est pas si facile à comprendre. Il devait bien y avoir quelque chose qui n'allait pas avec cette taxe et qui était difficile à comprendre, puisque le ministre responsable de son application a jugé qu'il devait démissionner du Cabinet à cause de cette taxe.

Je ne cherche aucunement à rabaisser les Québécois. Je tiens à ce qu'il soit clair que je n'ai jamais fait cela et que je ne voudrais jamais le faire. Pour ce qui est de savoir qui comprend et qui ne comprend pas, voyons les faits. Nous avons parlé de l'Accord du lac Meech pendant trois ans et la plupart d'entre nous ne savent toujours pas ce que renfermait cet accord. Voilà ce que j'ai voulu dire, sénateur. Je n'essayais aucunement de rabaisser les Québécois.

Le sénateur David: Vous avez dit que le ministre des Finances avait démissionné. Il ne s'agit pas du ministre des Finances, qui est Gérard Lévesque. Je pense qu'il s'agit plutôt du ministre du Revenu.

Le sénateur Lucier: Vous avez raison. Il s'agit du ministre du Revenu.

Le sénateur David: Lorsque vous dites que les journaux traitent maintenant à pleine page des questions liées à la Constitution, je me dois de vous rappeler que presque tous les grands journaux ont maintenant des pages d'économie, dans lesquelles la TPS a été expliquée en détail. Quant à savoir dans quelle mesure les gens ont compris ces explications, c'est là une autre question. Toutefois, vous ne pouvez pas supposer que, parce que nous discutons beaucoup des questions constitution-

nelles, nous avons évité de parler de la TPS. Je voulais simplement que ce point soit très clair.

Le sénateur Lucier: Vous avez raison, sénateur. Je reconnais votre point et je comprends ce que vous dites. Je suis d'accord avec vous pour dire que les pages consacrées à l'économie traitent de cette question. Toutefois, je répète que la plupart des gens qui devront payer cette taxe ne lisent pas ces pages dans les journaux.

[*Français*]

Le sénateur Gigantès: Sénateur David, vous vous souviendrez, j'espère, et si vous ne vous en souvenez pas, je vous demanderais de regarder le compte rendu, juste à ce point-ci, pour que vous voyez que dans ma réponse, j'ai dit: Moi, je crois que les Québécois sont assez habiles et qu'à mon avis, ils comprennent très bien ce qui se passe.

Je crois que la compréhension politique des Québécois est supérieure à la compréhension politique de plusieurs autres Canadiens. Ils se débrouillent pas mal du tout.

Le sénateur Simard: C'est pour ça qu'ils ont voté contre le Parti libéral en 1984-1988!

Le sénateur Gigantès: Est-ce qu'ils avaient raison de voter pour le Parti libéral quand M. Trudeau avait des grosses majorités? Non, non, répondez s'il vous plaît.

Le sénateur Simard: J'ai fait mes déclarations. Ce n'est pas une période de questions. Faites ce que vous voulez, moi j'irai à mon rythme.

Le sénateur Gigantès: Veuillez parler un peu plus distinctement; s'il vous plaît! C'est une torture de tâcher de vous comprendre.

Le sénateur Simard: Vous n'avez pas besoin de me comprendre, en autant que c'est consigné aux débats.

Le sénateur Gigantès: Mais si, j'ai besoin de vous comprendre. Je suis assoiffé de curiosité. Je veux m'instruire. Je m'attends toujours à ce qu'une perle de connaissances . . . Je voudrais entendre quelque chose que je pourrais mettre dans un écrin, une perle de sagesse du sénateur Simard, je la mettrais dans un écrin et naturellement dans mon ordinateur.

Le sénateur Simard: Ce ne sont pas des perles, ce sont des flots de mots. Ça dure 12 heures. Il n'y a pas grand perle là-dedans. C'est du petit sable.

Le sénateur Gigantès: Voulez-vous que je recommence avec Le Devoir de l'opposition de faire de l'Opposition et même de faire de la ventilation dans une situation comme celle qu'on a maintenant où le processus démocratique a été bloqué par la Chambre des communes et où, nous sommes forcés, nous, de prendre la relève et de faire de notre mieux pour tenir l'opinion publique animée et même hostile à ce que fait votre gouvernement. Parce que ce que fait votre gouvernement, c'est vraiment mauvais pour le pays. Mais qu'est-ce qu'on fait jusqu'à l'élection de 1992? Il faut qu'on fasse quelque chose parce qu'on a pas de premier ministre qui est crédible au Canada. C'est un grave problème. Parce qu'il y a des choses que nous avons le devoir de souligner.

Le sénateur Simard: Le sénateur Gigantès a confiance dans le bon jugement des Québécois, dans leur compréhension des choses, de la TPS, de la question constitutionnelle. Je voudrais lui rappeler qu'à l'émission de Pierre Nadeau, dimanche soir, alors que dans cette émission d'une heure, le premier ministre Mulroney a été interviewé, on a posé la question aux Québécois(e)s sur le réseau français dimanche soir dernier, à savoir quelles étaient les chances du premier ministre Mulroney d'être réélu? À 62 p. 100, les Québécois(e)s ont dit: «Le premier ministre Mulroney sera réélu». Alors, je suis d'accord. J'ai toujours cru que les gens du Nouveau-Brunswick, les gens du Québec, les Canadiens en général avaient un bon jugement et à ce moment-ci, ils nous disent qu'ils rééliraient M. Mulroney—et l'on sait que tout ce que vous avez dit de plus négatif, on sait que c'est votre spécialité vous, le négativisme et tout cela, les épithètes les plus disgracieuses lorsque vous parlez du premier ministre Mulroney. Bien les Québécois(e)s, malgré une taxe impopulaire, sans doute aussi influencés de façon négative par les bouffonneries du parti libéral en cette Chambre depuis deux ou trois mois, nous prédisent déjà que dans deux ans ou dans trois ans, à la prochaine élection fédérale, ce ne sera pas Jean Chrétien, ce ne sera pas Philippe Edmonston, ce ne sera Audrey McLaughlin, ce sera pas le parti libéral, ce sera le premier ministre Mulroney qui dirigera un gouvernement progressiste-conservateur. Bon, bonsoir sénateur . . .

Le sénateur Gigantès: Bah, je vous en prie. Je m'ennuie tellement quand vous n'êtes pas ici. C'est épouvantable quand vous m'abandonnez. Je ne peux pas retenir mes larmes quand vous partez. Dites-moi, au mois de février 1980, est-ce que vous étiez conservateur?

Le sénateur Simard: J'ai dit que je ne participe pas à une période de questions ici. J'ai fait ma déclaration. Vous, vous ferez ce que vous voudrez. Je ne rentrerai pas dans votre jeu de période de questions. Ça, c'est certain.

Le sénateur Gigantès: Quelque chose de sérieux comme cette étude sur les effets de la TPS.

Le sénateur Simard: Oui, ce serait le temps que vous soyez sérieux, vous là.

Le sénateur Gigantès: Je n'ai que trois heures et quinze minutes à faire pour atteindre dix-huit.

Le sénateur Simard: Non, pas déjà!

Le sénateur Gigantès: Quels sont ces bruits? Est-ce que c'est le sénateur Corbin de nouveau qui fait ces bruits?

• (1500)

[*Traduction*]

> Pourtant, en dépit de cette importante conversion, du revenu à la consommation, dans la structure des taxes du gouvernement fédéral et les délibérations publiques vastes et sérieuses auxquels il a soumis ces réformes, l'effet distributif des modifications fiscales n'est pas tellement bien compris de la plupart des gens . . .

Sauf du sénateur Simard, qui comprend tout, évidemment.

> Il n'existe pratiquement pas d'information qui permette d'évaluer les solutions de rechange à la TPS . . .

Cet économiste qui est un homme d'envergure donne raison au sénateur Lucier. Il n'y a pas suffisamment d'information pour que les gens comprennent quelles sont les options, les solutions de rechange. Faut-il choisir la TPS ou autre chose? Cet économiste de grande valeur dit au début de cette étude majeure:

> Il n'existe pratiquement pas d'information qui permette d'évaluer les solutions de rechange à la TPS. Le gouvernement a répété avec insistance que les critiques de la taxe ne pourraient être pris au sérieux que s'ils étaient prêts à proposer des solutions de rechange. Le public a reçu

toutefois trop peu d'information pour être en mesure de proposer ou d'évaluer les autres solutions. Le gouvernement propose essentiellement d'éliminer la taxe sur les ventes des fabricants pour la remplacer par la TPS. Voici quelles sont les deux principales caractéristiques qui distinguent la TPS de la TVF:

Premièrement, alors que la TVF n'est perçue que des fabricants, la TPS est une taxe multi-stages qui sera perçue à chaque niveau de production et de distribution.

Deuxièmement, alors que la TVF ne frappe que les produits manufacturés, la TPS sera perçue sur pratiquement tous les biens et services.

L'adoption d'une nouvelle TPS n'est toutefois pas nécessairement le meilleur moyen de récupérer les recettes que ferait perdre l'abolition de la TVF. Une solution de rechange plus simple serait d'accroître les taux d'impôt sur le revenu. Assez curieusement, cette solution n'a pas reçu beaucoup d'attention. La majorité des gens pensent peut-être qu'il ne serait pas possible de percevoir assez d'argent par l'impôt sur le revenu pour que les taux deviennent «non compétitifs».

Une importante conclusion de cette étude est la suivante:

Une hausse relativement faible des taux de l'impôt sur le revenu produirait les recettes nécessaires. Cette modification, en plus de nous épargner les coûts de l'administration et de l'application d'une nouvelle taxe, d'éviter les effets micro-économiques néfastes d'une majoration de taxes à la consommation et de résoudre un délicat problème dans les relations fédérales-provinciales, rendrait l'ensemble du régime fiscal plus équitable.

Ce ne serait pas mal, n'est-ce pas?

Le but de ce bref document de travail est donc de donner quelques renseignements sur la TPS et sur les mesures fiscales qui pourraient la remplacer. L'aspect le plus important de tout changement fiscal est de savoir qui en pâtit et qui en profite? C'est donc un aspect sur lequel nous insisterons pour la TPS et ses substituts éventuels.

Le document est divisé en trois parties et comporte aussi des annexes. La première partie décrit rapidement la TPS. Un chapitre de cette partie examine la nécessité d'abolir la TVF; un autre décrit les divers éléments de la TPS; et un troisième analyse les conséquences du remplacement de la TVF par la TPS au taux de 7 p. 100 sur quelque 40 produits et catégories de dépense.

La deuxième partie du document décrit les mesures fiscales qui pourraient être utilisées à la place de la TPS et examine leurs effets sur les prix à la consommation. La troisième et dernière partie compare ces différentes mesures fiscales. Elle est divisée en deux grands chapitres. Le premier donne les sept grands arguments qui ont été avancés en faveur d'une imposition indirecte et les quatre grands arguments en faveur de l'impôt sur le revenu.

Le deuxième chapitre compare les effets distributifs de la TPS et d'une augmentation des impôts sur le revenu. La conclusion, c'est que le gouvernement n'a pas justifié son recours à la TPS plutôt qu'à une augmentation de l'impôt sur le revenu pour remplacer la TVF. L'analyse des effets généraux et distributifs de la TPS et d'une augmentation de l'impôt sur le revenu est fondée sur une base de données et un modèle informatique mis au point par Statistique Canada et appelé *Base de données et modèle de simulation des politiques sociales.*

L'annexe contient des détails techniques relatifs à cette base et à ce modèle.

J'enverrai l'annexe au sénateur Simard demain.

Le choix des paramètres, des hypothèses et des prévisions, ainsi que l'interprétation des résultats sont la responsabilité de l'auteur.

La nécessité de procéder à une réforme: Abolir la taxe de vente fédérale au niveau de la fabrication. Celle-ci est prélevée sur le prix de vente du fabricant de produits canadiens et sur la valeur droits payés des produits importés. Les taux sont actuellement de 19 p. 100 sur le tabac et l'alcool, 9 p. 100 sur les matériaux de construction et 13,5 p. 100 sur les produits manufacturés. Cette taxe n'est pas visible au niveau du détail, ce qui fait que de nombreux Canadiens ne savent pas qu'ils la paient chaque fois qu'ils achètent un produit manufacturé. Si la TVF restait en place, le gouvernement estime qu'elle rapporterait 18,5 milliards en 1991. La TPS ou tout autre réforme fiscale vient de la nécessité de résoudre les problèmes associés à la taxe de vente fédérale. Ces problèmes sont connus depuis longtemps, depuis 1967 au moins, puisque cette année-là ils étaient mentionnés par une commission royale d'enquête sur la taxation, mais c'est principalement au cours des 15 dernières années que les fiscalistes et les responsables gouvernementaux ont discuté sérieusement de l'abolition de cette taxe.

Le sénateur Fairbairn: Puis-je vous poser une question, sénateur Gigantès? Vous avez parlé de la taxe sur les ventes des fabricants et vous aviez déjà abordé la question ce matin, comme je l'avais fait l'autre jour en parlant du point de vue du ministre des Finances au sujet de cette taxe. Au début du premier mandat du gouvernement Mulroney, il avait prétendu qu'elle supprimait des emplois subrepticement et il l'avait accusée de tous les maux. Par la suite, sauf erreur, au lieu de se débarrasser de cette taxe et de la modifier d'une façon ou d'une autre, il l'a augmentée à quatre reprises. Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

Le sénateur Gigantès: De quoi?

Le sénateur Fairbairn: Ce qui a poussé le ministre des Finances et ses conseillers économiques à faire passer de 9 p. 100, sauf erreur, à 13,5 p. 100 une taxe, alors qu'il avait déclaré avec véhémence qu'elle ne valait absolument rien, qu'elle ne faisait que supprimer subrepticement des emplois? Pourtant, le ministre l'a maintenue et l'a augmentée à plusieurs reprises. Je me demande ce que vous pensez du fait qu'il ait conservé cette taxe aussi longtemps sans aborder certaines des autres solutions possibles, comme celle dont vous discutiez il y a un instant au sujet de l'impôt sur le revenu.

Le sénateur Gigantès: Les deux solutions que j'ai proposées, qui prévoyaient notamment de lutter contre le déficit et contre la dette nationale grâce à la création d'emplois et à la méthode de Neil Brooks qui consiste à accroître l'impôt sur le revenu, constituent le type de politique que les conservateurs se refusent à adopter. La création d'emplois signifie à leurs yeux, dans une certaine mesure, l'accroissement du rôle du gouvernement dans l'économie. À l'instar de Frederick Hyatt et de Reagan, avec sa théorie économique à la Rambo, ils se sont fait à l'idée que la seule façon de procéder était de réduire le plus possible la participation du gouvernement dans l'économie.

Nos vis-à-vis souhaitent privatiser tout. Michael Walker de l'Institut Fraser est un apôtre canadien de cette théorie. Selon

lui, les gens abusent de tout ce qui est gratuit. Je peux penser à de nombreux exemples où même un conservateur n'abuserait pas d'une chose pour laquelle il n'a pas à payer. Cependant, je me rappelle avoir entendu Michael Walker me dire que le meilleur exemple de cela résidait dans l'augmentation du nombre d'hystérectomies en Saskatchewan, à la suite de la mise en oeuvre du régime d'assurance-maladie. Il a dit que le nombre d'hystérectomies avait grimpé en flèche. Cela démontre, a-t-il dit, que le simple fait d'offrir un service gratuitement entraîne des abus. J'ai dit que je n'étais pas d'accord. D'après moi, cela démontre deux choses: que ces femmes avaient besoin d'une hystérectomie mais qu'elles ne pouvaient se la payer ou, si on ne croit pas cela, que les médecins de la Saskatchewan sont prêts à tailler des femmes en parfaite santé pour de l'argent. Choisissez.

Notre régime d'assurance-maladie est essentiel. Malgré les plaintes des gens d'affaires à son sujet, il reste, selon le *New England Journal of Medicine*, par exemple, et l'Université Harvard, qui a réalisé une volumineuse étude comparative de divers régimes d'assurance-maladie, qu'il représente le meilleur placement tout en imposant le moins de contraintes possible aux médecins, beaucoup moins de contraintes que les compagnies d'assurance privées n'en imposent aux médecins aux États-Unis, qu'il assure une protection totale à la population et que les gens en sont satisfaits.

Le Fraser Institute a même publié une étude, en 1987, qu'elle avait commandée et qu'un de ses chercheurs a réalisée. Ce dernier a comparé les régimes d'assurance-maladie des pays de la Communauté économique européenne, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et du Canada. On trouvera la citation exacte dans mon livre ou dans *Only Work Works*. Il a déclaré que le régime canadien est le meilleur qui existe dans le monde quant à la rentabilité. Je le rappelle parce que c'est possible, en fait c'est parfois essentiel, que le gouvernement joue un rôle dans l'économie. Les conservateurs rejettent cette idée. Le problème, c'est que la libre entreprise, aussi puissante et efficace soit-elle, n'offre rien de bien au pauvre, au malade et au faible. Il ne donne tout simplement pas de bons résultats. Par conséquent, il vaudrait mieux s'en remettre à quelque organisme disposant de fonds publics.

• (1510)

Ce que je proposais tout à l'heure, c'est de s'attaquer au déficit comme l'ont fait les pays qui y ont connu un certain succès, soit en créant des emplois. Cela ne s'accorde pas avec l'idéologie conservatrice.

Le sénateur Fairbairn: C'est ce que propose aussi le Conseil économique.

Le sénateur Gigantès: C'est ce que propose le Conseil économique et peut-être que l'idée finira par faire son chemin. Comme Judith Maxwell a été nommée par les conservateurs, j'ai encore un peu d'espoir. Peut-être vont-ils la croire. Ils ne me croient pas, mais peut-être la croiront-ils lorsqu'elle va dire la même chose que moi.

Le sénateur Stewart a parlé ce matin du vrai conservateur ou du partisan de la libre entreprise à la Adam Smith qui croit que tout impôt est une insulte à ce qu'Adam Smith appelait l'état de nature et que nous appelons, nous, la libre entreprise. D'instinct, les conservateurs se méfient des solutions qui passent par des hausses d'impôt, surtout de leurs impôts. Ils sont et ont toujours été contre l'impôt sur le revenu. Ils ont toujours plus ou moins favorisé l'imposition d'une taxe à la consommation. Une telle taxe favorise les riches aux dépens des pauvres. Elle n'est pas progressive.

Neil Brooks propose de recourir à une fiscalité progressive plutôt qu'à une taxe à la consommation pour susciter des revenus. Les conservateurs ne seront pas d'accord. Ce serait comme nous proposer à nous, libéraux, une économie de type communiste; nous ne serions pas d'accord non plus.

Je ne les comprends pas. Cela me rappelle un dicton turc qui dit que Dieu a d'abord créé les Turcs, mais que, pour les punir de se croire trop fins, il a ensuite créé les Grecs.

Le sénateur Turner: Et la déesse?

Le sénateur Gigantès: Ne soyons pas sexistes, sénateur Turner. Laissons le sexe en dehors de tout cela.

Nous pourrions dire également que l'homme étant devenu arrogant, Dieu imagina, pour l'ennuyer, le parti conservateur.

Le sénateur Perrault: Vous voulez dire, pour l'affliger?

Le sénateur Gigantès: Sénateur Perrault, vous avez toujours le mot juste. Dieu vous bénisse.

Je poursuis l'excellent examen du professeur Neil Brooks. Je cite:

> Ce sont les carences de la TVF qui ont contraint le gouvernement à recourir à la TPS ou à modifier la structure de la fiscalité fédérale. Ces carences sont connues depuis fort longtemps, ou du moins depuis le rapport de la Commission royale d'enquête de 1967 sur la fiscalité, et tout particulièrement, depuis quinze ans. Fiscalistes et fonctionnaires du gouvernement ont discuté intensément la nécessité d'abroger cette taxe. Au cours de cette période, le gouvernement a publié de nombreux rapports où il décrit les carences de la fiscalité. Ces carences sont les suivantes: 1) comme la TVF frappe de nombreux produits commerciaux, elle fait boule de neige et contribue à hausser considérablement la taxe réelle sur certains produits; 2) la taxe varie considérablement en tant que pourcentage du prix de détail des produits, puisque la marge bénéficiaire au-delà du niveau de la fabrication varie d'un produit à l'autre; 3) les produits importés sont avantagés par rapport aux produits canadiens puisque dans le cas de la plupart des produits importés, les frais de publicité, de garantie, d'entreposage et de rapport s'ajoutent une fois le produit arrivé au pays; 4) la taxe est complexe et particulièrement difficile à appliquer équitablement puisque les entreprises tentent de transférer le plus de phases possible de leurs activités au-delà du niveau de la fabrication; 5) puisque cette taxe frappe tous les produits y compris les produits exportés, les entreprises exportatrices canadiennes sont désavantagées par rapport aux entreprises étrangères dont les produits ne sont pas assujettis à cette taxe; enfin, 6) l'assiette fiscale est très étroite—elle ne frappe pas par exemple les services—même si lesdits services contribuent de plus en plus au pourcentage de la valeur ajoutée au Canada, que la plupart des bons emplois sont dans le secteur de la fabrication et non pas dans celui des services, et que les particuliers nantis dépensent une plus grande partie de leur revenu que les économiquement faibles à l'acquisition de services.

Le sénateur Bonnell: Sénateur Gigantès, pourrais-je vous poser une question?

Le sénateur Gigantès: Bien sûr.

Le sénateur Bonnell: J'ai entendu dire que la ville d'Ottawa a obtenu une nouvelle équipe dans le cadre de l'expansion de la LNH. Croyez-vous que cela aura une incidence sur l'économie de la région?

Le sénateur Gigantès: Auriez-vous l'obligeance de répéter votre question, sénateur Bonnell? Vous abordez un nouvel aspect de l'économie. Je suis bien disposé à répondre, mais répétez la question plus lentement. Cela fait 16 heures et 3 minutes que je parle.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Bonnell: Honorables sénateurs, les Sénateurs d'Ottawa vont revenir à Ottawa en tant qu'équipe de la ligue nationale de hockey. Cet honneur que nous fait la LNH aura-t-il des retentissements sur l'économie d'Ottawa et sur la TPS? Le gouvernement du Canada rejettera-t-il la TPS ou en reportera-t-il au moins la mise en œuvre à l'année prochaine, comme les sénateurs le lui ont recommandé?

Le sénateur Gigantès: Toutes les équipes éprouvent des difficultés à leurs débuts quand elles doivent prouver leur valeur et vendre des billets de saison. C'est bien beau la fierté populaire, mais si l'équipe ne joue pas très bien—comme cela arrive aux jeunes équipes parce que les plus anciennes ne leur laissent pas les premiers choix au repêchage—on risque de voir les Sénateurs d'Ottawa moins fringants et moins efficaces sur la glace que sur un tapis rouge.

Si la performance de l'équipe laisse à désirer et que le prix des billets augmente à cause d'une taxe supplémentaire, il risque fort de ne pas y avoir foule. Privée de ces revenus, l'équipe n'a pas les moyens d'obtenir de meilleurs joueurs, de moins en moins de gens assistent aux joutes de hockey, l'entraîneur se fait virer et on se retrouve dans de beaux draps. Tout cela par la faute de M. Mulroney, bien entendu.

Le sénateur David: Évidemment.

Le sénateur Bonnell: Pourriez-vous me permettre une question supplémentaire, sénateur Gigantès?

Le sénateur Gigantès: Bien sûr.

Le sénateur Bonnell: Si les Sénateurs d'Ottawa jouent dans la Ligue nationale, l'arbitre prendra-t-il leur part et mettra-t-il lui-même la rondelle dans le filet si jamais ils sont en difficulté, pour les aider à gagner, tout comme on l'a fait ici dans le Salon rouge?

Le sénateur Gigantès: Je ne savais pas que le sénateur Charbonneau était un arbitre au hockey. Il doit être un bon patineur, surtout lorsque la glace est mince.

Nous avons examiné les lacunes de la taxe sur les ventes des fabricants. Le professeur Brooks poursuit en ces termes:

> Diverses tentatives ont été faites en vue de corriger les lacunes de la taxe sur les ventes des fabricants, y compris taxer certains biens au niveau du gros, en utilisant des valeurs nationales lorsque le mode normal de distribution exclut le recours à un grossiste et en ne tenant pas compte des sociétés de commercialisation rattachées aux entreprises de fabrication lorsque vient le temps de calculer la taxe. Toutefois, aucune de ces tentatives n'a donné de résultats probants. Il est maintenant généralement admis que la taxe sur les ventes des fabricants ne peut être réformée et qu'elle devrait être abolie.

2. Éléments de la réforme de la taxe de vente et incidence de la TPS sur l'ensemble du régime fiscal

Le principal élément de la réforme de la taxe de vente concerne, évidemment, l'abolition de la taxe sur les ventes des fabricants et l'implantation de la TPS. La réforme comporte également d'autres éléments, chacun étant important pour bien comprendre la façon dont les effets de la nouvelle taxe se répartissent dans l'ensemble. Voici une brève description de ces éléments.

a) Abolition de la TVF et implantation de la TPS

Si la TVF était maintenue en 1991, année prévue de son abolition, elle rapporterait au gouvernement des revenus de 18,5 milliards de dollars. La nouvelle TPS doit donc produire au moins les mêmes revenus. Toutefois, même si la TPS devait simplement rapporter autant que la TVF, le fardeau assumé par les consommateurs canadiens augmenterait sensiblement.

En se servant de l'analyse d'entrées-sorties effectuée avec le SPSD/M, on estime que 1,5 milliards de dollars en taxe sur les ventes des fabricants sont imposés sur les produits manufacturés qui sont exportés. En outre, quelque 3,2 milliards en taxe sur les ventes des fabricants sont imposés sur les investissements commerciaux effectués dans le domaine de la construction et de la machinerie. Avec la TPS, toutes les exportations et les importations commerciales seront exemptées. À tout prendre, on estime que les consommateurs canadiens paieraient presque 4,7 milliards de dolars de plus en taxe, même si la TPS était simplement substituée à la taxe sur les ventes des fabricants et qu'on percevait le même montant de recettes.

Il est important d'entendre encore une fois ce deuxième paragraphe, à la page 5. Il dit:

> En se servant de l'analyse d'entrées-sorties effectuée avec le SPSD/M, on estime que 1,5 milliards de dollars en taxe sur les ventes des fabricants sont imposés sur les produits manufacturés qui sont exportés. En outre, quelque 3,2 milliards en taxe sur les ventes des fabricants sont imposés sur les investissements commerciaux effectués dans le domaine de la construction ete de la machinerie. Avec la TPS, toutes les exportations et les importations commerciales seront exemptées. À tout prendre, on estime que les consommateurs canadiens paieraient presque 4,7 milliards de dollars de plus en taxe, même si la TPS était simplement substituée à la taxe sur les ventes des fabricants et qu'on percevait le même montant de recettes.

Il y a clairement un transfert du fardeau fiscal des fabricants aux consommateurs. Les fabricants transféraient peut-être ce fardeau en augmentant les prix, mais pas les prix à l'exportation. Bien sûr, les fabricants pensent qu'il est plus simple que le gouvernement s'en charge, de sorte qu'ils n'aient pas à s'en préoccuper. Le professeur Brooks continue:

> Le gouvernement estime que les taxes accrues imposées sur les biens de consommation vendus au Canada et assujettis à la TPS auront pour effet de faire augmenter les prix d'environ 1,25 p. 100. Cette hausse des prix entraînera à son tour une augmentation des paiements de transfert du gouvernement qui sont indexés sur l'inflation. Cela créera des difficultés supplémentaires pour les Canadiens à faible revenu, puisque le coût de la vie augmentera pour eux. Le gouvernement estime que pour compenser ces effets, y compris gérer la nouvelle taxe, il lui coûtera 2,9 milliards de dollars de plus. Ainsi, avec la réforme qu'est la TPS, le gouvernement doit prélever 21,4 mil-

liards (18,5 milliards pour remplacer les recettes perdues en raison de la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants, plus 2,9 milliards pour compenser les effets qui s'ensuivront.)

• (1520)

Crédit de taxe de vente

Pour protéger les Canadiens à faible revenu contre la hausse des prix des produits de consommation, à titre de principale compensation à la mise en application de la TPS, le gouvernement propose de hausser le crédit de taxe de vente remboursable. Ce crédit de taxe amélioré (le crédit pour TPS) sera fixé à 190 $ par adulte (le crédit de taxe de vente remboursable existant paiera 140 $ en 1990) et à 100 $ par enfant (en hausse par rapport à 70 $ en 1990). Le seuil, c'est-à-dire le niveau de revenu auquel le crédit commencera à diminuer, sera fixé à 24 800 $ (en hausse par rapport à 18 000 $ en 1990). Le crédit pour TPS diminuera de cinq cents pour chaque dollar de revenu que le bénéficiaire gagnera au-dessus du seuil de 24 800 $. Pour les compenser parce qu'ils ont à faire face à un coût de la vie plus élevé que les couples avec le même revenu parce qu'ils doivent entretenir un ménage séparé, les parents uniques et les adultes célibataires pourront demander un crédit additionnel. Ce «supplément de célibataire» sera calculé à raison de 2 p. 100 du revenu net de 6 175 $, pouvant atteindre un maximum de 100 $ pour un revenu net de 13 175 $. D'après le *Document technique sur la taxe sur les produits et services*, cette formule complexe vise à faire en sorte que le supplément de célibataire s'adresse «aux travailleurs célibataires ou aux célibataires à la retraite à faible revenu qui entretiennent leur propre ménage et ne sont pas à la charge de parents ou d'autres soutiens.» Les parents uniques pourront demander le crédit d'adulte pour un de leurs enfants (190 $ au lieu de 100 $). Le gouvernement prévoit que l'amélioration du crédit de taxe de vente coûtera 1,2 milliard de dollars.

Ristourne sur le logement

Pour protéger les personnes à revenu moyen faisant l'acquisition d'une maison . . .

Avant de continuer, je recommande fortement à mes collègues des deux côtés de se procurer ce document et de le lire attentivement. Je m'en rends compte, il est difficile de s'y retrouver dans tous ces chiffres à moins de prendre un papier et un crayon et de faire les additions. J'ai fait les calculs. M. Brooks est très bon. Je sais qu'après avoir entendu toute une énumération de chiffres, vous en arrivez à ne plus savoir ce que vous avez entendu en dernier et ce que vous entendrez ensuite.

Une voix: M'en enverriez-vous un double?

Le sénateur Gigantès: Vous voudriez que je vous en envoie un double?

Une voix: Ou dois-je m'en remettre à votre lecture?

Le sénateur Gigantès: Non. Je ne peux pas faire cela parce que certains d'entre vous n'ont pas l'habitude de lire. J'espère que certains mots vous resteront. Pas vous, sénateur Tremblay. Le sénateur Tremblay est un grand lecteur. Il dévore l'écrit. Il a un sens très particulier du mot. Il est impressionnant à cet égard. Je ne m'inquiète pas du sénateur Tremblay, je sais qu'il lira le document. S'il y a des erreurs, il les trouvera. Il a une excellente réputation pour cela. Si je croyais en la réincarnation, je dirais qu'il était . . .

Le sénateur Tremblay: On apprend aux petits enfants que ce n'est pas poli de parler en mangeant.

Le sénateur Gigantès: Oh, d'abord, le sénateur Castonguay s'est plaint parce que je mangeais un quartier de mandarine; maintenant, voilà que le sénateur Tremblay se plaint parce que j'ai croqué un centimètre carré de biscuit.

Le sénateur Fairbairn: Bon sang!

Le sénateur Perrault: Absurde.

Le sénateur Gigantès: Frappez-moi. Mes manières sont déplorables. Je promets de me corriger. Je vais faire pénitence. J'irai à la messe, le jour de Noël, même s'il risque de faire 40 sous zéro à Québec. Mes proches, qui sont séparatistes, vont m'y traîner et je demanderai pardon et j'irai à confesse. Je dirai: «J'ai mangé un petit quartier de mandarine en présence de «monseigneur» Castonguay et un centimètre carré de biscuit petit beurre en présence de «monseigneur» Arthur Tremblay.» J'aurai ma pénitence et je ferai mes prières.

[*Français*]

Le sénateur David: Alors, vous excommunier!

Le sénateur Gigantès: Est-ce que vous intervenez, vous aussi sénateur David? Vous aviez quelque chose à dire à mes manières? Non, ah que c'est gentil! Que c'est gentil! Vraiment, vous êtes un parfait gentilhomme. Je vous confierais mon cœur n'importe quand. Merci.

[*Traduction*]

J'en étais à la ristourne à l'habitation. Il dit:

> Pour protéger les contribuables à revenu moyen qui veulent acheter une maison, le gouvernement propose de leur verser une ristourne à l'habitation, ce qui lui coûtera 0,2 milliard de dollars. La ristourne sera fixée à 2,5 points de taxe sur les nouvelles maisons allant jusqu'à 350 000 $. La ristourne disparaîtra graduellement pour les maisons valant plus de 350 000 $ et sera complètement éliminée pour les maisons valant 450 000 $ et plus.

Cette mesure doit semer la terreur chez certains conservateurs et libéraux qui sont propriétaires de maisons valant plus de 450 000 $. Il ajoute:

> En évaluant le coût des changements et leurs effets sur diverses familles, on doit tenir compte des répercussions de la hausse de prix sur les paiements de transfert. Certains paiements de transfert fédéraux sont indexés sur l'augmentation des prix. Les paiements de la sécurité de la vieillesse sont pleinement indexés sur l'inflation . . .

C'est grâce à la vieille dame qui a apostrophé M. Mulroney sur les marches du Parlement et lui a dit ce qu'elle pensait de lui. Je continue la citation:

> . . . alors que les autres paiements de transfert, comme les allocations familiales et les crédits alloués par le régime fiscal, sont indexés quand le taux d'inflation est supérieur à 3 p. 100.

Autrement dit, ils perdent un certain pourcentage de leur valeur chaque année. Après tout, ce sont des pauvres qui ne méritent rien. Pourquoi les aider? La Providence ne les a pas choisis. Que le gouvernement n'en tienne pas compte.

D'après lui, le taux d'inflation sera probablement supérieur à 3 p. 100 l'année où les réformes de la TPS vont entrer en vigueur. Donc, dans la mesure où ces réformes se répercutent sur les prix, tous les particuliers qui reçoivent des paiements de transfert vont avoir des paiements plus élevés. En plus d'impo-

ser des dépenses additionnelles au gouvernement, cela va améliorer l'impact de la TPS sur ces particuliers. Le gouvernement calcule que les transferts majorés aux particuliers et la diminution des recettes fiscales due à l'indexation découlant des réformes de la TPS vont coûter 0,9 milliard de dollars. En plus des répercussions possibles sur le gel budgétaire actuel, les transferts aux provinces, indexés eux aussi, vont augmenter . . .

Le sénateur Cools: Sénateur Gigantès, accepteriez-vous de répondre à une question?

Le sénateur Gigantès: Oui.

Le sénateur Cools: Plus tôt, sénateur Gigantès, le sénateur Frith et moi avons parlé du témoignage de M. Wilf Goodman lorsqu'il a comparu devant le Comité des banques et du commerce. Il a tenté de défendre la position du gouvernement.

Plus tôt, je vous ai demandé si vous aviez réfléchi aux mécanismes utilisés par le gouvernement pour se tenir au courant de la situation alors qu'il élaborait cette mesure législative. Je voudrais revenir là-dessus. Vos propos, tout comme les questions soulevées par les autres, semblent reposer sur l'hypothèse qu'énonce le gouvernement depuis le début, à savoir que la taxe sur les ventes des fabricants est tellement abominable et terrible qu'il faut absolument la modifier. Dans son témoignage ce jour-là, M. Wilf Goodman a dit que seul le diable aurait pû inventer une telle taxe.

Il y a quelque temps, le sénateur Frith a parlé d'un témoin en particulier qui nous a mis en garde contre cette hypothèse. Autrement dit, le témoin nous a encouragé à trouver pourquoi la taxe actuelle sur les ventes des fabricants était si abominable.

Il s'agit là d'un fait très intéressant, car, il y a plusieurs années, lorsqu'il a présenté ses divers documents d'étude sur la réforme fiscale, M. Wilson a fini par choisir une taxe différente de celle qu'il semblait priser en 1987.

La question que je souhaite vous poser est la suivante: dans vos recherches et vos études sur la question, avez-vous réussi à comprendre comment le gouvernement était arrivé à cette conclusion? Les représentants du gouvernement ont émis cette hypothèse dans leur témoignage, mais nous n'avons jamais réussi à comprendre comment ils étaient arrivés à cette conclusion? Avez-vous été en mesure de déterminer si cette hypothèse était fondée?

Le sénateur Gigantès: Il existe d'autres solutions. On nous a dit que la taxe sur les ventes des fabricants entraîne la perception d'une somme de 1,7 milliard de dollars à l'égard des exportations. Ainsi, nos exportateurs sont pénalisés puisqu'ils doivent verser 1,7 milliard de dollars en taxes. Toutefois, ce préjudice causé à nos exportations est infime comparé à celui qui découle de l'augmentation de notre dollar, en vertu d'une entente secrète conclue avec les États-Unis, et qui a fait passer celui-ci de 72 cents à environ 85 ou 86 cents par rapport à la devise américaine.

Comparé aux répercussions de cette mesure, le tort causé à nos exportations par la taxe sur les ventes des fabricants est infime. Étant donné que les exportations totalisent 120 milliards de dollars, la perte causée par l'application de cette taxe—soit 1,7 milliard de dollars—correspond à un peu plus de 1 p. 100. Par contre, le préjudice causé par l'augmentation de la valeur du dollar est beaucoup plus important. C'est cette mesure qui frappe réellement nos exportations. La situation des exportations pourrait être améliorée et on pourrait même éliminer la taxe visant celles-ci. Une telle mesure améliorerait considérablement cette taxe sur les ventes des fabricants. Toutefois, le gouvernement n'a pas opté pour cette solution. Il a choisi une autre solution, à savoir la TPS. Les autres recours possibles étaient les suivants: L'adoption d'une politique de plein emploi—mais une telle mesure est déraisonnable pour un gouvernement conservateur, étant donné qu'elle suppose que celui-ci assume un rôle plus actif dans l'économie. Or, le gouvernement conservateur ne voulait pas cela.

Il n'a pas voulu opter pour la solution dont je fais état actuellement, soit la solution proposée par Neil Brooks, qui consiste à augmenter l'impôt sur le revenu ainsi que sur les bénéfices des entreprises. Ce n'est pas le genre de mesure que le gouvernement conservateur prend. Celui-ci voulait modifier le régime fiscal. Il aurait pu apporter certains changements, mais il l'a modifié de façon plus importante parce que cela convenait à sa clientèle composée de grandes entreprises.

• (1530)

Ainsi qu'il ressort des chiffres de Neil Brooks que je viens de vous lire, le fardeau fiscal des manufacturiers diminue de 4,7 milliards de dollars, dont une partie est transférée sur le dos du consommateur. Ce n'est pas la totalité du fardeau qui va être pris en charge par le consommateur, les fabricants en conservent une partie. Les amis industriels du gouvernement voulaient que le gouvernement les décharge du fardeau pour l'infliger aux pauvres du Canada.

Ils sont arrivés en postulant que la seule possibilité était la TPS, car les autres options sont contraires à l'idéologie économique conservatrice. Ils sont partis du postulat que la taxe sur les ventes des fabricants est moins bonne que la TPS car elle impose à l'évidence un plus grand fardeau aux fabricants que la TPS. Je ne sais pas si cela répond à votre question ou non.

Le sénateur Cools: Je ne suis pas convaincu que vous y ayez répondu en totalité. J'apprécie vos efforts. Je me ferai un plaisir de revenir sur la question plus tard.

Le sénateur Gigantès: Nous aurons peut-être l'occasion d'en parler plus avant.

Je suis maintenant impatient de redonner la parole à M. Brooks, pour le bénéfice des sénateurs qui trouvent cette lecture peut-être un peu ardue, mais qui pourraient néanmoins, malgré eux, laisser quelques-uns de ces propos pénétrer leur conscience.

Le gouvernement estime que la TPS coûtera environ 0,2 milliard de dollars de plus à administrer que la TVF. Nous savons déjà que ce devis est totalement dépassé et que le gouvernement a demandé une rallonge. Il demande maintenant près de 0,5 milliard de dollars, et ce n'est pas fini. C'est là un autre exemple de l'incompétence que je déplore. Il ne savent même pas compter.

Les estimations varient quant au nombre de fonctionnaires qui sera nécessaire pour administrer les dispositions complexes de la TPS proposée. Il ressort d'indications récentes que le ministère du Revenu national devra recruter 3 900 fonctionnaires de plus, et le secteur privé va devoir en engager au moins autant. En effet, si l'on va être soumis aux vérifications de la police fiscale, il faut disposer de personnes qui pourront répondre aux questions de celle-ci.

Le petit boutiquier va devoir apprendre lui-même, et enseigner à son personnel, quelques 300 pages de règlements illogi-

ques. S'ils étaient un peu plus logiques, il serait plus facile de les apprendre. Évidemment, ils comprendront très vite que le caviar n'est pas taxé. Il y a d'autres complications quant aux articles assujettis à la taxe et ceux qui ne le sont pas. On ne peut pas considérer d'office que ce qui est froid n'est pas taxé et que ce qui est chaud l'est. Cela couvrirait le poisson, la pizza et le popcorn.

Compensations comprises, le gouvernement devra percevoir 21,4 milliards de dollars de recettes pour abolir la TVF et la remplacer par la TPS (fiscalement neutre), selon ses estimations. Ces recettes devront provenir principalement de la TPS de 7 p. 100. La TVF rapportait près de 18,5 milliards de dollars. Avec la TPS, il faudra percevoir 3 milliards de dollars de plus pour arriver aux mêmes résultats, pour couvrir les frais, et sans pouvoir entamer le déficit pour autant.

Le gouvernement se propose de trouver ces recettes principalement au moyen de cette TPS de 7 p. 100. La nouvelle taxe devrait rapporter 19,6 milliards de dollars. Les 1,8 milliard de dollars manquants proviendront de diverses sources, sans nul doute sur la base d'un jugement politique quant à ce qui est acceptable: la taxe sur les gains en capital des grandes sociétés augmentera de 0,2 milliard de dollars. Ce n'est pas 0,2 milliard de dollars par société, mais au total. Nous savons également que cette taxe sera inégalement appliquée du fait qu'il y a tant de sociétés qui ne paient pas d'impôt du tout. Toutes les grosses compagnies pétrolières ne paient aucun impôt, et ce depuis fort longtemps.

La surtaxe au titre de l'impôt sur le revenu sera augmentée de 0,2 milliard de dollars. La taxe d'accise sur les cigarettes, le tabac et le carburant augmentera pour compenser la diminution des recettes résultant du passage d'un taux de 19 p. 100 au niveau des fabricants à un taux de 7 p. 100 au niveau de la distribution de détail. Les dépenses gouvernementales seront réduites de 0,7 milliard de dollars.

J'en viens maintenant au tableau 2 qui compare les estimations du ministère des Finances relatives aux gains et pertes fiscales fédérales résultant de la TPS à celles calculées selon les données et le modèle qui sous-tendent l'analyse de ce rapport. Les estimations diffèrent quelque peu en raison des différences entre les modèles. Toutefois, le fait que les estimations soient néanmoins proches permet de conclure que les points abordés ici sont des questions de principe et de conception fondamentales, et non des accidents dus aux formules de calcul ou aux données utilisées.

Le sénateur Molgat: Sénateur Gigantès, puis-je vous interrompre? Je sais bien que vous parlez ici de la proposition Brooks. Avez-vous jeté un œil sur ce que M. Hurtig a dit des solutions de rechange et du problème qui se pose? Je veux parler du document qu'il a rédigé et dans lequel il formule quelques déclarations très alarmantes qui exigent, à mon sens, un examen approfondi.

Il dit notamment ceci:

> Le régime fiscal canadien est caractérisé par d'énormes facilités fiscales consenties aux sociétés géantes, aux conglomérats et aux particuliers fortunés.
>
> Des banques énormes, très profitables et puissantes, des compagnies fiduciaires, des compagnies d'assurances, des compagnies pétrolières et minières jouissent de taux d'imposition réels remarquablement faibles sur leurs profits réels, des taux biens inférieurs à celui que paient les contribuables canadiens moyens et les familles, et bien inférieurs aux taux d'imposition des petites et moyennes entreprises canadiennes.
>
> La «réforme fiscale» du gouvernement Mulroney a accru le fardeau fiscal pesant sur l'énorme majorité des Canadiens individuels et leur famille et diminué celui des très riches.
>
> Parallèlement, les hausses d'impôt réel subies par les sociétés les plus importantes et les plus profitables sont restées modestes et les estimations gouvernementales de l'impôt que paieront les sociétés en 1992, données par le gouvernement lui-même, ne font apparaître qu'une légère hausse.
>
> Il en résulte une concentration choquante de la fortune et du pouvoir au Canada et un fardeau fiscal excessif pesant sur la vaste majorité des Canadiens.

Il précise que ses statistiques, qui foisonnent dans sa présentation, proviennent de Statistique Canada, du ministère des Finances, du ministère du Revenu national ou de la Banque du Canada. Ses statistiques internationales proviennent de l'OCDE, du FMI ou du ministère du Commerce américain. Il semble très bien documenté. Je suis sûr que ses écrits ont été examinés de près par d'autres.

Je voudrais ajouter qu'il propose également diverses solutions de rechange à la TPS. J'ai eu l'impression, tout au long, que l'on n'a pas suffisamment réfléchi aux autres options disponibles. Le gouvernement a voulu nous faire croire qu'il n'en existe pas.

M. Hurtig poursuit:

> Contrairement à ce que Mulroney et Wilson ne cessent de répéter, il existe maintes solutions de rechange à la TPS.
>
> On pourrait commencer par imposer davantage les grandes sociétés.
>
> On pourrait ensuite relever le taux de l'impôt sur le revenu payé par les 20 p. 100 de contribuables les plus fortunés.
>
> Des vérifications plus nombreuses des comptes des sociétés, et une plus grande attention accordée aux prix de transfert rapporteraient des milliards de dollars de recettes supplémentaires.
>
> Les vérifications fiscales pratiquées par Revenu Canada aurpès des sociétés ont spectaculairement diminué ces dernières années, passant de près de 7,5 p. 100 des sociétés à moins de 2 p. 100. Revenu Canada a fait savoir en 1988 que chaque dollar consacré aux vérifications rapportait 17 $ de recettes supplémentaires.
>
> Si le Canada possédait un impôt sur la fortune de même taux que la moyenne des pays de l'OCDE, celui-ci rapporterait presque 2 milliards de dollars.
>
> Un impôt relativement modeste et de taux progressif sur les successions rapporterait 2 autres milliards de dollars.
>
> Même une diminution modeste de 2 p. 100 du taux d'intérêt permettrait d'économiser quelque 7 milliards de dollars sur quatre ans.

Ainsi que nous le savons, de nombreuses autres raisons militent en faveur d'une réduction des taux d'intérêt, de même que des dépenses publiques. La conjoncture économique et la récession dans laquelle nous sommes maintenant entrés sont des raisons largement suffisantes pour diminuer les taux d'intérêt, indépendamment des conséquences bénéfiques sur les dépenses gouvernementales qui en résulteraient.

M. Hurtig poursuit:

La diminution du cours du dollar canadien, maintenu à un niveau artificiellement élevé, faciliterait les exportations, gonflerait les profits et rapporterait de substantielles recettes fiscales supplémentaires.

Encore une fois, un ex-ministre de ce gouvernement a dit qu'un accord secret avait été passé. Je sais que le gouvernement l'a démenti. Ce qui est regrettable, c'est que l'homologue américain dans cette affaire, celui qui saurait, est maintenant décédé. Il est donc très difficile d'obtenir des preuves, auprès de la seule personne qui pourrait en donner. Néanmoins, un ancien ministre conservateur affirme qu'il y a eu un accord pour maintenir le dollar canadien à un certain niveau.

M. Hurtig poursuit:

Une taxe sur les articles de luxe tels que voitures coûteuses, bijoux de grand prix, maisons chères et autres articles de luxe devrait être introduite.

C'est exactement l'amendement que nous avons déposé ici-même. Les conservateurs l'ont rejeté.

M. Hurtig poursuit:

Il conviendrait de rétablir des taux d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés graduels, progressifs.

Il faudrait taxer intégralement les gains en capital, comme c'est le cas aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Les déductions pour amortissement artificiellement élevées devraient être supprimées.

Un nombre croissant de sociétés ne paient aucun impôt sur des milliards de dollars de profits. Tous les profits des sociétés devraient être assujettis à un taux d'imposition minimum.

• (1540)

Chaque année, un trop grand nombre de particuliers fortunés ne paient pas d'impôt sur le revenu. Là encore, il conviendrait d'instaurer un impôt sur le revenu minimum.

On pourrait envisager de percevoir des intérêts sur les impôts des sociétés reportés et en accélérer le recouvrement.

Enfin, tout le régime fiscal devrait être revu de façon à le rendre plus progressif, afin que l'impôt dépende de la capacité de payer.

Comme je l'ai indiqué au début, M. Hurtig affirme que ses statistiques proviennent des sources les plus fiables, et il nous les a énumérées. J'aimerais savoir si le sénateur Gigantès, qui a effectué une étude en profondeur de la question, a examiné, d'abord, les propos de M. Hurtig que j'ai lus au début ainsi que les solutions de rechange qu'il propose et s'il pourrait, à quelque moment, nous parler de l'exposé de M. Hurtig, car j'ai l'impression que celui-ci n'a pas été suffisamment débattu. Lorsqu'il a comparu au comité, il manquait de temps et n'a pas pu s'expliquer à fond. Par conséquent, je pense qu'il serait bon que quelqu'un comme le sénateur Gigantès nous dise s'il considère ses déclarations comme valides et ce qu'il pense de ses solutions de rechange.

Le sénateur Gigantès: Je vous remercie, sénateur. Ses déclarations sont valides et les chiffres qu'il donne sur le déplacement du fardeau fiscal au profit des riches et au détriment des pauvres sont indéniables. Il suffit de regarder les statistiques officielles de Statistique Canada. C'est là ce que veulent ceux qui élisent un gouvernement conservateur, ou plutôt ceux qui financent la propagande pour faire élire un gouvernement conservateur, ou qui achètent les élections par des campagnes publicitaires massives etc. C'est pour faire cela qu'ils élisent les Conservateurs. Ce n'est pas surprenant du tout.

On peut voir que les moyens que préconise M. Hurtig pour accroître les recettes gouvernementales sans la TPS constituent, à bien des égards, un mélange entre ce que M. Brooks propose et ce que je propose moi-même et ai toujours préconisé dans cette assemblée, sur le plan de la diminution des taux d'intérêt et du relèvement de l'impôt des sociétés. Ce qui est de mon cru, et que n'ont repris ni Hurtig ni Brooks, est la théorie ou la proposition qui a maintenant été adoptée par le Conseil économique du Canada dans son dernier rapport, à savoir que si l'on veut éponger le déficit et la dette, il faut faire ce que font les pays étrangers qui ont réussi à contenir leur déficit et leur endettement à long terme, soit compenser le déficit d'une année par un excédent l'année suivante. Je parle ici des pays de plein emploi. Il n'y a pas d'autre solution, réellement. Tout le reste est beaucoup plus douloureux. Donc, au lieu de la TPS, il faudrait retenir une gamme d'options dont la diminution des taux d'intérêt, le relèvement du taux d'imposition fédéral des sociétés jusqu'au niveau américain et une politique de plein emploi.

Voilà les solutions de rechange et, comme je l'ai dit en réponse à une question précédente du sénateur Fairbairn, aucune d'elles n'a la faveur des Conservateurs. Les changements intervenus dans le régime fiscal mis en lumière par M. Hurtig sont exactement ce que souhaitaient les Conservateurs. N'oublions pas que M. Wilson allait répétant que ce dont notre pays a besoin, c'est davantage de riches. Il a fait de son mieux, au moyen de la fiscalité, pour augmenter le nombre des riches, ce qui s'accompagne évidemment d'un corollaire : l'augmentation du nombre de pauvres. Maintenant que l'économie est entrée en récession, nous en verrons davantage.

Cette récession est censée se terminer par un atterrissage en souplesse. A mon sens, la perte de 165 000 emplois industriels en 1989, et de Dieu sait combien d'autres en 1990, ne sont pas un atterrissage en douceur. Essayez donc de dire cela aux chômeurs, et particulièrement aux employés de Radio-Canada licenciés hier, qui se sont vu dire d'une minute à l'autre: «Vous êtes renvoyé, vous n'avez plus d'emploi».

Il faut bien voir que ce que les gouvernements conservateurs cherchent généralement à faire, c'est écorcher les pauvres et enrichir les riches. C'est la nature des Conservateurs. On ne peut leur reprocher, ils sont faits comme cela. C'est comme mon chien. Il creuse des trous. C'est très bien. Je ne compare pas un bouvier à un conservateur. Toutefois, mon chien est un animal noble et je suis rarement tenté de qualifier un Conservateur d'animal noble. Animal, peut-être, noble, non.

Il n'y a pas vraiment tellement d'options. Si vous êtes conservateur, vous ne voulez pas imposer plus les riches. Vous ne voulez pas augmenter l'impôt des sociétés, et certainement pas diminuer les taux d'intérêt, parce que tous vos amis gagnent beaucoup d'argent avec ces taux d'intérêt élevés. Vous ne voulez pas lancer des programmes de création d'emploi, car cela reviendrait à accroître l'intervention de l'État dans l'économie et, comme nous le savons tous, c'est une hérésie aux yeux des conservateurs.

Par conséquent, les conservateurs ont opté pour la TPS. Le sénateur Cools a demandé pourquoi. Ils ont opté pour la TPS pour deux raisons. La première était l'impératif de faire passer le fardeau de 4,7 milliards de dollars, selon Brooks, des épaules

des fabricants à celles des consommateurs. C'était l'un des impératifs. Ils étaient résolus à le faire.

L'autre impératif était de ne pas imposer davantage leurs soutiens idéologiques, et cela ils ne l'ont pas fait. Ils n'allaient quand même pas adopter les solutions libérales. Voilà donc le résultat. Ils étaient également limités par leur engagement secret, dans le cadre du libre-échange, de maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé de façon à limiter nos exportations.

Si vous permettez, je vais maintenant revenir à M. Brooks. Ainsi que je l'ai dit au sénateur Castonguay, le sénateur Teed n'a pas beaucoup de problèmes. Elle s'endort facilement et a un sommeil de bébé. C'est merveilleux. Beaucoup de sénateurs, comme vous pouvez le voir, ont apporté des radios et écoutent, je l'espère, de la bonne musique, encore que je soupçonne le sénateur Macquarrie d'être un fanatique secret du rock et même de rock *heavy metal*. Vous savez, beaucoup d'autres auront peut-être recours à ces méthodes avant que j'en ai terminé—dans le courant de janvier. Il y a des méthodes plus simples et moins coûteuses. Vous pouvez vous acheter des petits bouchons en caoutchouc que l'on place dans les oreilles et qui coupent le bruit. Toutefois, si vous avez des poils qui poussent dans vos oreilles, comme cela est fréquent à notre âge, et en dépit de ce que le Dr Keon affirme pouvoir faire avec cette machine dont il parlait, les boules Quiès chatouillent et sont inconfortables. Il vaut mieux des boules de coton, si vous les trempez légèrement dans l'huile d'olive et si cela ne vous dérange pas de sentir la salade. Toutefois, revenons à M. Brooks:

> **3.** Le transfert du fardeau fiscal sur des biens et services de consommation particuliers par suite de la TPS.
>
> Le gouvernement estime que, par suite de la TPS, l'indice des prix à la consommation augmentera de 1,25 p. 100. Toutefois, le fardeau de la TVF varie énormément d'un article à l'autre, selon le montant de taxe sur les intrants servant à la fabrication de l'article et selon la valeur ajoutée au niveau de la fabrication. En outre, la TPS s'appliquera à un nombre de produits et services non taxés au titre de la TVF. Par conséquent, le remplacement de la TVF par la TPS déplacera considérablement le fardeau fiscal entre les divers produits de consommation et services.
>
> Le modèle intrants-extrants associé au SPSD/M a servi à estimer le transfert du fardeau fiscal effectif pour les 40 catégories de dépenses personnelles, ainsi que pour le restant de la demande finale des autres secteurs.

C'est là le tableau 3—comme je l'ai dit, il s'agit du mémoire du professeur Brooks au Comité des banques et du commerce et, si vous la demandez au greffier, il vous en donnera un exemplaire. C'est une lecture intéressante. J'essaie de vous ouvrir l'appétit. Je suis sûr que les honorables sénateurs d'en face discutent du dernier paragraphe que je viens de lire et débattent des mérites comparés de la proposition Brooks, de la mienne et de celle de M. Hurtig. Il est encourageant de voir des Conservateurs s'intéresser réellement aux affaires publiques. Je vois que j'ai réussi à faire sourire le sénateur Jack Marshall, qui est un homme affable.

> La colonne 4 du tableau 3 montre l'augmentation ou la diminution nette des recettes fiscales fédérales pour chaque catégorie de dépenses de consommation, en tenant compte de la modification du taux de la taxe d'accise fédérale proposée, de l'abrogation des 13,5 p. 100 de TVF et de l'entrée en vigueur de la TPS de 7 p. 100; la colonne 5 montre les conséquences sur les recettes des taxes de vente provinciales par suite du changement des prix de détail résultant du transfert du fardeau fiscal fédéral;

Songez seulement aux complications que la modification de la taxe fédérale déclenche.

Ce dernier paragraphe dit donc que ce changement du régime fiscal sème la pagaille dans le calcul des taxes provinciales. C'est l'une des raisons pour lesquelles les provinces n'étaient pas ravies et peu coopératives.

Le sénateur Steuart: Sénateur, au sujet de la taxe provinciale et de la difficulté qu'a eue le gouvernement fédéral à s'assurer la coopération des provinces en vue d'un fusionnement des taxes. Cela signifierait, bien sûr, que la majorité des provinces, sinon toutes, devraient élargir leur assiette fiscale et, je suppose, en diminuer le taux.

J'ai deux questions à ce sujet. Premièrement, si j'ai bien suivi, le Québec est la seule province jusqu'à présent à avoir accepté de fusionner sa taxe. Toutefois, le Québec dit déjà qu'il n'a pas l'intention de taxer les livres, ou qu'il envisage sérieusement de ne pas taxer les livres et les magazines etc. J'imagine que cela pourrait créer un problème gênant car, si l'on veut que le système fonctionne, l'assiette de la taxe doit être exactement la même, sinon les commerçants et les entreprises ne s'y retrouveront plus. Ma question est celle-ci: Pensez-vous que cela pourrait arriver dans de nombreuses provinces, sachant que les gouvernements provinciaux subissent des pressions énormes, à intervalles réguliers, en vue de détaxer les vêtements pour enfants, ou d'enlever la taxe sur tel ou tel service? Encore une fois, cela pose un problème réel si les deux taxes sont fusionnées. L'autre aspect de votre recherche . . .

• (1550)

Le sénateur Simard: De quelle recherche parlez-vous?

Le sénateur Steuart: Je vous serais reconnaissant de ne pas m'interrompre car, lorsqu'on vieillit on a tendance à perdre le fil, ce qui m'oblige à reprendre tout à zéro. J'avais commencé, sénateur Gigantès, à vous demander de nous parler du fusionnement de la taxe provinciale et de la taxe fédérale et nous voyons déjà quelques nuages troubler la concorde entre le gouvernement du Québec . . .

Le sénateur Simard: Vous parlez de l'impôt sur le revenu fusionné, de l'harmonisation de la taxe.

Le sénateur Steuart: Fusionner ne veut pas dire fondre ensemble.

Le sénateur Simard: Le sénateur Gigantès a déjà suffisamment semé la confusion dans les esprits.

Le sénateur Steuart: C'est ce que nous disons dans l'ouest du Canada.

Le sénateur Simard: Tenez-vous en aux termes techniques.

Le sénateur Steuart: Très bien. Dans l'Ouest, nous disons «fusionner» ou «harmoniser» ou s'entendre, ou ne pas être interrompu, toutes sortes de choses. Où en étais-je? Nous parlions de fusion, de *melting pot* ou bien préférez-vous la mosaïque? Quoi qu'il en soit, nous parlions de l'harmonisation de la taxe.

Le sénateur Simard: Oh.

Le sénateur Steuart: Au sujet de l'harmonisation, il semble déjà y avoir des dissenssions au paradis des relations entre le Québec et le gouvernement fédéral, si l'on peut parler de

paradis. Certains d'entre nous y voient plutôt l'enfer. Quoi qu'il en soit, il y a des répercussions. Pensez-vous qu'il y en aura d'autres si cette horrible taxe voit le jour et si davantage de provinces décident de faire cause commune pour piller le Trésor public et le contribuable?

Par ailleurs, pensez-vous qu'il y aura une forte augmentation des recettes provinciales—nous savons que ce sera le cas des recettes fédérales—s'ils harmonisent, fusionnent, empilent les taxes l'une sur l'autre, les alignent côte à côte, quel que soit le bon terme? Pensez-vous que le fardeau fiscal sera encore plus lourd que celui que nous connaîtrons si la TPS est prélevée par le gouvernement fédéral seul? Ma question est-elle claire?

Le sénateur Fairbairn: Comme de l'eau de roche.

Le sénateur Steuart: Sinon, veuillez m'excuser.

Le sénateur Gigantès: Que puis-je dire, cette taxe me déprime déjà suffisamment. Vous avez ouvert là d'autres sombres perspectives, la fusion entre vous et le sénateur Simard: quelle vision horrible.

Le sénateur Perrault: Cela dépasse l'imagination.

Le sénateur Steuart: Je vous aime bien, je compatis. Cela peut-il être encore pire?

Le sénateur Perrault: Non.

Le sénateur Gigantès: Il est un peu difficile d'imaginer que ce puisse être encore pire que ce n'est déjà, mais avec ce gouvernement tout est possible. Si quelque chose peut mal tourner, cela va mal tourner, c'est la règle d'or Murphy. Il y en a qui tiennent la règle d'or! Mettez les deux ensemble, pressez, et après fusion et harmonisation, vous pouvez être sûr que, d'une façon ou d'une autre, les Canadiens pâtiront; pas les riches, mais les pauvres oui. Est-ce que les gouvernements provinciaux, ayant des dates d'élection différentes de celle du gouvernement fédéral, seront prêts à sacrifier leur popularité et leurs sièges aux élections en suivant l'exemple de la complexité fiscale introduite par le gouvernement fédéral? Je ne le pense pas. Il y a une relation spéciale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement conservateur.

Le sénateur Steuart: Une alliance impie.

Le sénateur Gigantès: Je n'utiliserais pas ce terme. Nous risquerions de fâcher le sénateur David lorsqu'il reviendra.

Le sénateur Olson: Le sénateur Simard aussi.

Le sénateur Gigantès: Peu importe qu'il soit fâché. Il aime cela.

Le sénateur Simard: Non.

Le sénateur Gigantès: Non?

Le sénateur Simard: Non.

Le sénateur Gigantès: Non, tout à l'heure il récitera une mantra. Il scandait: «Trudeau, Trudeau, Trudeau» et il s'est senti mieux. Évidemment, n'importe qui se sentirait mieux avec une telle litanie. Que puis-je dire, oui, cela peut devenir pire et si la possibilité existe, elle se réalisera, n'en doutez pas. Nous avons un gouvernement incompétent. Mon leader adjoint m'a dit que je les ai suffisamment traités d'incompétents au cours des seize dernières heures et que, pendant les deux prochaines, je devrais faire preuve d'un peu plus d'érudition et changer de sujet. J'ai même eu l'amabilité de leur offrir le choix du sujet, savez-vous.

Le sénateur Fairbairn: Et ils ont choisi Neil Brooks.

Le sénateur Gigantès: Oui, il y avait Neil Brooks. Je leur ai également proposé de lire un peu plus des milliers de pages de mémoires que j'ai ici déplorant divers aspects de la TPS. Ils ne savaient pas trop . . .

Le sénateur Perrault: S'il vous plaît, lisez-les.

Le sénateur Gigantès: Je vous demande pardon?

Le sénateur Perrault: Nous voulons entendre les lettres. Pouvons-nous les entendre, s'il vous plaît?

Le sénateur Gigantès: Oh, mais vous les entendrez, oui, absolument. Évidemment, je leur ai aussi dit que si le thème général les ennuyait parfois, ils ne peuvent plus ignorer ce qui va mal maintenant parce que, bien sûr, les conservateurs s'en sont mêlés. Le sénateur Poitras et moi-même nous sommes entendus sur une chose, à savoir que l'économie est complexe. On ne peut considérer la TPS sous un seul angle seulement. Il en a trouvé plusieurs, moi-Mème j'en ai ajouté quelques-uns, par exemple la TPS, les répercussions qu'elle aura sur l'économie, les retombées, la manière dont elle sera gérée. Pouvons-nous croire ce que dit le gouvernement?

Quelle crédibilité, quelle confiance peut-on accorder au gouvernement, ce qui nous amène à nous demander pourquoi ils sont comme ils sont et les conservateurs nous ont dit tout à l'heure, lorsque je répondais aux questions du sénateur Cools et du sénateur Molgat qui se demandaient pourquoi ils avaient choisi cette taxe en particulier, qu'ils n'avaient pas le choix. Ce sont leurs amis industriels qui ont payé leur victoire électorale qui voulaient être déchargés de ce fardeau fiscal. Évidemment, ils ne voulaient pas qu'on le remplace par une augmentation de l'impôt sur le revenu des riches ou des sociétés.

Quelles options reste-t-il? Il y en a plusieurs. Une serait de diminuer les taux d'intérêt et d'accroître l'impôt des sociétés, afin de les aligner sur ceux des États-Unis. Les riches n'en veulent pas. Une autre option, ainsi que je l'ai toujours dit et comme le Conseil économique le dit aussi maintenant, serait d'assurer le plein emploi. Les pays qui n'ont pas de déficit ni de problème d'endettement sont les pays qui appliquent une politique de plein emploi. Toutefois, les conservateurs n'en veulent pas.

Cela nous amène à nous demander quelle est la structure, la genèse de la pensée conservatrice? J'ai ici toute une série de mémoires que j'ai l'intention de vous lire. Une des choses que je pourrais faire pour les sénateurs d'en face serait de lire des extraits de cet excellent livre de M. Allerback. Il s'agit de sa thèse de doctorat à l'université Columbia. Le sénateur Steuart l'a connu.

Le sénateur Corbin: De qui parlez-vous?

Le sénateur Gigantès: De M. Allerback.

Le sénateur Poitras: Quel siècle?

Le sénateur Gigantès: Il est assez récent, monsieur.

Le sénateur Corbin: De votre siècle, je pense.

Le sénateur Cools: Eh bien, sénateur Poitras, ce doit être ce siècle-ci.

Le sénateur Corbin: Sénateur Gigantès, abandonnez-vous maintenant le domaine des relations fédérales-provinciales ou bien aurai-je encore la possibilité de vous poser une question là-dessus? J'ai remarqué le vif intérêt que le sénateur Simard a porté à notre dernier échange. Je n'ai pas été là toute la

journée. Il était là hier soir lorsque vous avez commencé à parler. Je tiens à vous féliciter de votre excellent travail. D'ailleurs, à 3 heures, on a parlé de votre performance au journal national de Radio-Canada. Je vous offre mes plus chaleureuses félicitations, vous luttez pour une bonne cause et tous les Canadiens s'en rendent compte.

• (1600)

Au sujet des rleations fédérales-provinciales, je vais vous lire quelques citations et j'aimerais ensuite que vous me parliez de leur état actuel. Je ne vous demande pas de me parler longuement du lac Meech. Vous l'avez déjà fait aux petites heures du matin et j'ai trouvé que vous avez fait une mise au point très fouillée et professionnelle. Ce n'est pas de cet aspect des relations fédérales-provinciales que j'aimerais vous entendre parler.

Il s'agit plutôt des affaires financières. J'ai en main un extrait des rapports synoptiques des comptes rendus de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, volume 2, session de 1972. Devinez qui était ministre des Finances du Nouveau-Brunswick en 1972. L'honorable Jean-Maurice Simard. Je vais dire quelque chose de très agréable le concernant, aussi je lui demande de ne pas trop s'exciter. Ce que je vais dire est hautement positif et constructif. J'ai toujours éprouvé du respect pour le sénateur Simard, sauf pendant la période électorale lorsqu'il ne voulait pas rester chez lui à s'occuper de ce qui le regardait. Toutefois, c'est du passé.

Quoi qu'il en soit, nous parlons des relations fédérales-provinciales. Lors de la présentation de son budget, le 5 avril 1972, l'honorable Jean-Maurice Simard, alors ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, a déclaré ceci:

> Les douze derniers mois ont été très actifs sur le plan des relations fédérales-provinciales. L'aspect le plus important pour le grand public a sans doute été les discussions fédérales-provinciales sur la réforme de l'impôt sur le revenu.

Nous voilà en plein dans le débat actuel. Il a ajouté:

> Deux années après la publication du Livre blanc sur la réforme de l'impôt sur le revenu, le gouvernement fédéral a soumis au Parlement sa législation fiscale révisée, qui fut adoptée fin décembre. Dans le courant de l'année, maintes discussions se sont déroulées entre le gouvernement fédéral et les provinces sur la nature des changements fiscaux, avec quelques concessions . . .

Je suppose que dans le passage qui suit le sénateur Simard voulait prendre quelque distance. Il ne voulait pas être perçu comme collaborant à 100 p. 100 avec le gouvernement fédéral—le gouvernement libéral de l'époque à Ottawa, aussi s'est-il contenté d'indiquer:

> . . . étant finalement consenties par Ottawa à la fin de l'automne. Elles comprenaient la modification des modalités d'imposition des coopératives qui étaient envisagées . . .

Les honorables sénateurs se souviendront que nous avons, de notre côté, présenté un important amendement concernant les coopératives et leur traitement au titre de la TPS, et particulièrement les coopératives de la région atlantique. Je répète:

> Elles comprenaient la modification des modalités d'imposition des coopératives qui étaient envisagés, changement sur lequel le Nouveau-Brunswick a fortement insisté vu le rôle important que jouent les coopératives dans notre province.

Bien sûr, le Nouveau-Brunswick a insisté, mais c'étaient les députés libéraux fédéraux de l'époque—des gens comme Herb Breau, Eymard Corbin, Jean-Eudes Dubé et d'autres du Nouveau-Brunswick—qui étaient dans les tranchées, ici à Ottawa, à se battre pour les coopératives.

Des voix: Bravo, bravo!

Le sénateur Corbin: L'honorable Edgar Benson, ministre des Finances—le brave Ben—était un homme qui comprenait bien de quoi était fait notre pays. Il n'avait pas des notions de trame sans couture ou autres inventions. Il savait que le Canada est fait de plusieurs pièces etc. Je n'entrerai pas là-dedans, mais il avait une connaissance instinctive du Canada.

Le sénateur Simard est ravi que je cite ses paroles dans ce débat.

Le sénateur Simard: Oui, mais tenez-vous y.

Le sénateur Corbin: J'essaie. C'est comme la bible, ce n'est pas le genre de texte que l'on peut lire et oublier aussitôt. Il se prête à l'exégèse.

Le sénateur Gigantès: Tout ce que à quoi le sénateur Simard est mêlé est mémorable.

Le sénateur Corbin: L'honorable Jean-Maurice Simard a poursuivi:

> Les travaux et les délibérations sur cette question extrêmement complexe ont duré plus que prévu. De ce fait, la province n'a pu adopter sa nouvelle législation fiscale l'automne dernier, comme elle le pensait. Ce point sera abordé au cours de la présente session, si bien que j'attendrai le moment venu pour en dire plus.

Sénateur Gigantès, j'ai lu ce passage pour illustrer l'état des relations fédérales-provinciales telles qu'elles existaient à l'époque, entre un gouvernement conservateur au Nouveau-Brunswick et un gouvernement libéral à Ottawa, par opposition aux relations qui existent aujourd'hui entre Ottawa et toutes les provinces. Nous voyons aujourd'hui les provinces traîner le gouvernement fédéral en justice au sujet de la TPS, chose inouïe à l'époque de brave Ben.

Le sénateur Simard poursuit:

> Comme conséquence directe des changements apportés par le gouvernement fédéral à l'impôt sur le revenu, qui comprennent la suppression de la taxe sur les successions et les dons, six provinces sur 10 ont décidé d'introduire leur propre législation sur les droits de succession et la taxe sur les dons. Trois autres provinces ont décidé de maintenir, avec quelques modifications, la législation en la matière qu'elles possèdent déjà. Par suite de ce retrait fédéral et de la décision subséquente des provinces de réintroduire des droits sur les successions de façon individuelle, un travail important a dû être entrepris par les six provinces, avec l'aide technique et les conseils des autorités fédérales.

Là, encore une fois, on voit l'excellente coopération entre le gouvernement central d'Ottawa et le gouvernement provincial. Il poursuit:

> Ce fut un exercice intense, unique et complexe de coopération interprovinciale, mais qui a prouvé une fois de plus que notre structure fédérale est capable d'atteindre un haut degré de coopération et d'efficacité.

Quelle image idyllique. Et c'est si bien dit par l'honorable Jean-Maurice Simard de cette époque. Mais où est-il aujourd'hui? Où est passée la coopération fédérale?

Les ministres des Finances provinciaux voulaient tenir un sommet avec le gouvernement central cet automne. Ils ont été déboutés. Ottawa a dit pas question, pas de coopération. La seule chose que l'on a vue à Ottawa c'est le passage en force de cette législation au Parlement.

Avant que vous ne répondiez, sénateur Gigantès, j'aimerais vous lire deux ou trois autres brefs passages du même discours. Le sénateur Simard a déclaré un peu plus loin:

> Le principal point à l'ordre du jour des affaires financières fédérales-provinciales, l'année dernière, a été la poursuite des discussions sur les nouveaux arrangements financiers fédéraux-provinciaux.

Il ajouta que celles-ci ont débouché sur des résultats qui satisfont la plupart des gens. Plus loin dans ce discours—j'en suis à la page 488—il a dit:

> Au cours de l'année, des négociations ont également été entamées sur une nouvelle formule de partage des coûts de santé entre les deux niveaux de gouvernement.

Dans le paragraphe suivant:

> L'automne dernier, le gouvernement fédéral a offert aux provinces une aide financière pour mener à bien des projets d'immobilisation au cours des mois d'hiver. Elles ont obtenu ces programmes dans des conditions très favorables.

• (1610)

Plus loin dans son discours, il déclare:

> Monsieur le président, cela a été une année très productive pour le Nouveau-Brunswick sur le plan des relations fédérales-provinciales.

N'oubliez pas que nous parlons là d'un gouvernement conservateur au sang bleu pur et d'un gouvernement libéral magnanime et humain à Ottawa. Il ajouta:

> Monsieur le président, cela a été une année très productive pour le Nouveau-Brunswick sur le plan des relations fédérales-provinciales. Bien que l'on ait déjà beaucoup fait pour mettre en place des programmes qui profiteront à notre province et à ses habitants, il restera toujours beaucoup à faire.

Ces paroles, sénateur Gigantès, furent prononcées par l'honorable Jean-Maurice Simard, la même personne au coeur de pierre que vous voyez assise aujourd'hui en face, qui refuse de prendre en considération les besoins des coopératives, qui contribue au passage en force de la TPS par le Parlement du Canada. Est-ce croyable?

Le sénateur Perrault: Honte!

Le sénateur Corbin: Est-ce croyable?

Le sénateur Murray: Est-ce une question?

Le sénateur Frith: Il vient de dire «Est-ce croyable?»

Le sénateur Corbin: Ce n'est plus du tout le même homme que nous avons connu au Nouveau-Brunswick en 1972.

Le sénateur Doody: Réponse.

Le sénateur Corbin: Ainsi que le sénateur Doody le reconnaîtra . . .

Le sénateur Simard: Peut-être puis-je intervenir avant que le sénateur Gigantès ne poursuive.

Le sénateur Perrault: Vous n'avez pas besoin de répondre, simplement de présenter des excuses.

Le sénateur Simard: Premièrement, je veux remercier le sénateur Corbin d'avoir élevé le débat cet après-midi en citant des propos que j'ai tenus en 1972.

Deuxièmement, je veux . . .

Le sénateur Frith: Arrêtez-vous, tant que vous avez l'avantage.

Le sénateur Simard: . . . ajouter que, bien que nous ayons introduit des droits de succession avec toute la collaboration, l'aide technique et autre d'Ottawa cette année-là—de fait, la collaboration était excellente à cette époque entre le Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral—nous les avons supprimés deux années après. Même alors, nous étions flexibles. Ayant reconnu notre erreur, nous étions capables de changer d'avis. Il convient d'inscrire cela à notre actif. Nous avons introduit des droits de succession lorsque le gouvernement fédéral s'est retiré de ce champ d'imposition, mais nous les avons supprimés deux années plus tard.

Le sénateur Corbin: Sénateur Simard, je ne vous le reproche pas.

Le sénateur Simard: J'en viens à mon propos.

Le sénateur Corbin: Je ne vous le reproche pas, mais vous l'avez fait après que K.C. Irving ait fui le Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Simard: Cela ne nous a pas influencés du tout. Ce n'était pas la raison du changement.

Le sénateur Perrault: Non.

Le sénateur Simard: Ce n'était pas la raison du changement. J'ai simplement voulu vous donner une image plus complète de ce qui s'est passé avec les droits de succession.

Le sénateur Corbin: Je peux lire l'intégralité de votre discours pour qu'il figure au compte rendu, si vous le voulez.

Le sénateur Simard: Nous étions flexibles alors et nous le sommes encore aujourd'hui, et nous aurions été flexibles—tout comme le gouvernement fédéral d'aujourd'hui aurait bien accueilli d'éventuels amendements le 24 septembre ou dans les jours qui ont suivi la date où le débat a été interrompu.

J'ai toujours dit qu'il fallait être deux pour danser le tango.

Le sénateur Frith: Pour danser ou tancer?

Le sénateur Simard: On ne peut le faire seul. En 1972, grâce à Richard Hatfield, qui était premier ministre du Nouveau-Brunswick à l'époque et qui exigeait que nous nous montrions tolérants, non partisans et que nous fassions tout pour préserver de bonnes relations avec Ottawa, en dépit de la présence d'un gouvernement libéral au niveau fédéral, nous avons pu faire toutes ces choses. Nous avons amélioré la coopération et nous avons beaucoup reçu du gouvernement fédéral.

Le sénateur Corbin: Absolument.

Le sénateur Perrault: C'est certain.

Le sénateur Simard: C'était bon pour le Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Corbin: Tout à fait.

Le sénateur Perrault: Absolument.

Le sénateur Simard: C'était le principal souci de Richard Hatfield lorsqu'il était premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Corbin: Et du gouvernement Trudeau.

Le sénateur Simard: Il m'était difficile, parfois, de ne pas perdre patience. C'est tout le contraire d'aujourd'hui. Nous avons un ministre des Finances au Nouveau-Brunswick qui ne laisse passer aucune occasion de fustiger Michael Wilson et le gouvernement fédéral.

Le sénateur Perrault: Il n'est pas là pour se défendre, aussi ne l'attaquez pas.

Le sénateur Simard: C'est pourquoi les relations sont si tendues aujourd'hui entre les deux gouvernements.

Le sénateur Corbin: Ah bon?

Le sénateur Simard: Oui. Il faut être deux pour danser le tango.

Le sénateur Frith: Pour «danser» ou «se tancer»?

Le sénateur Simard: Le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, M. Maher, ne laisse passer aucune occasion de critiquer le gouvernement fédéral actuel. Il dit des choses comme: «C'est dur de perdre 20 millions de dollars». Mais les citoyens du Nouveau-Brunswick gagneront 20 millions de dollars grâce à la TPS.

Le sénateur Robertson: Non, c'est 35 millions de dollars.

Le sénateur Simard: Trente-cinq millions de dollars? Peut-être a-t-il changé d'avis. Il ne reconnaît jamais nos mérites. Lorsque le Nouveau-Brunswick obtient des avantages inespérés du gouvernement fédéral, comme cela a été le cas des provinces pendant plusieurs années, qu'il s'agisse de subventions non conditionnelles ou d'autres transferts fédéraux, M.Maher se vante de ce que le gouvernement provincial est bon gestionnaire.

[*Français*]

Il se pête les bretelles. M. Masse lui dit: «Donc, vous avez une belle administration libérale, on peut balancer le budget. C'est ça qu'il nous dit depuis deux ans. Et lorsque il y a un effet suite à des ajustements négatifs, là, il dit «Ah, c'est terrible! Le gouvernement fédéral nous apporte des réductions. Et lorsqu'on essaie de contrôler la croissance annuelle, comme on le fait depuis un an ou deux, dans les transferts aux provinces, il dit Ah! le mauvais gouvernement fédéral! Ah les mauvais consommateurs! Sénateur Gigantès, ça me fait plaisir de faire écho à ces commentaires-là.

Et c'est pour ça que la situation, (excellente qu'elle était en 1972), a changé considérablement depuis l'avènement de M. McKenna. Jamais il ne ment. Encore tout récemment, M. McKenna blâmait mon ministre, mon député, M. Valcourt pour la décision du *Tragedy Rage*.

Ah, comment est-ce que M. Valcourt était partisan! Comment M. Valcourt était agressif! Il ne lui a jamais donné le crédit, par exemple, pour avoir préservé la Péninsule acadienne d'une expansion à ce même chantier de notre Acadie et, évidemment, pour toutes les ententes au bénéfice de la province du Nouveau-Brunswick. Il n'a jamais voulu donner crédit à M. Valcourt. Et c'est un peu ça. Moi, je déplore ça un peu. Je pense qu'il est beaucoup agréable, comme on l'a fait de 1970 à 1987—sous l'égide de M. Richard Hatfield—même si ça ne fait pas toujours notre affaire, même s'il y a des contre-temps et des décisions qui nous défavorisaient à l'époque. Et puis, on a même appuyé le rapatriement constitutionnel. Tout ça a plu aux gens du Nouveau-Brunswick, à l'époque même si l'entente n'était pas correcte.

Alors, sénateur Corbin, merci d'avoir élevé la qualité du débat en cette Chambre aujourd'hui. Merci pour avoir apporté cette précision-la, et je suis avec vous, lorsque vous prêchez la coopération améliorée dans le secteur des relations fédérales et provinciales. Je vous encourage, vous et vos collègues, à parler à M. McKenna, à parler à votre ministre des Finances, et à tous les autres qui seraient tentés et qui, souvent y succombent, à la tentation de critiquer indûment le gouvernement fédéral du temps. Merci!

Le sénateur Corbin: Alors je remercie le sénateur Simard pour ses paroles chaleureuses. Je l'ai toujours tenu en haute estime personnelle, sauf—comme je l'ai dit tout à l'heure, en période électorale—là, il n'y avait plus de tango, c'était surtout du «tangle». Mais à part de ça, nos relations étaient pas mal bonnes. Mais je suis déçu que le sénateur Simard s'attribue toute la gloire, tous les bénéfices, toutes les heureuses initiatives pour tout ce qui a réussi au Nouveau-Brunswick pendant la période où le gouvernement Hatfield formait le gouvernement.

S'il n'y avait pas eu un gouvernement Trudeau à Ottawa à cette époque-là, où serait allé le gouvernement Hatfield? Ces gens-là seraient-ils restés au pouvoir aussi longtemps? Alors, c'est une réaction à la question et aux commentaires du sénateur Simard—commentaires à la question que j'avais posée au sénateur Gigantès. Alors, tout simplement pour rétablir les paroles, auriez-vous l'amabilité, cher collègue Gigantès de répondre à mes deux ou trois questions préalables?

Le sénateur Gigantès: Du sénateur Simard, c'est vraiment émouvant, c'est son aspect docteur Jekyll qu'on a vu, ce soir quand il a parlé au sénateur Simard. D'habitude, c'est M. Hyde. Je suis quand même ému. C'est si bien de le voir et c'est gentil de voir qu'il tâche et on comprend pourquoi il disait tantôt «ça manquera Trudeau, Trudeau», parce que c'était ses meilleures années, c'était à l'époque de Trudeau. Il avait les choses qu'il voulait, on les lui fournissait.

Le gouvernement fédéral lui permettait de faire bonne figure et puis, je comprends que l'homme se tourne en bouddhiste-zen et prêche sa foi en M. Trudeau en chantant «Samantra» comme il le faisait ce matin. Est-ce que vous ne pourriez pas recommander le bonhomme qui a écrit ce discours à M. Mulroney. C'est un bien meilleur discours que ce qu'a fait le premier ministre. Où se trouve-t-il ce jeune homme et cette jeune personne qui écrivait pour vous au Nouveau-Brunswick? Je crois qu'on aura le discours, quelqu'un le lui a écrit, non?

Le discours que vous lisiez, vous ne lisiez pas un discours qu'il avait fait? Ah, mais il faut aller au fond de cette question, n'est-ce pas? Il faut vraiment établir les faits parce que c'est un événement historique . . .

Le sénateur Corbin: Sénateur Gigantès, je citais le rapport synoptique en anglais des débats de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick (session de 1972, vol. 2), et j'ai fait des citations qui ont été extraites des pages 481 et suivantes. Est-ce que ça répond à votre question?

Le sénateur Gigantès: Évidemment, vous parlez des remarques qu'a faites le sénateur Simard. Il avait un texte extraordinaire. J'aimerais bien que son scripteur soit ici ces jours-ci pour reprendre la tâche que ce scripteur remplissait si brillam-

ment dans le temps. Peut-être que le sénateur Simard pourrait le prêter de temps à autre à M. Mulroney, et peut-être à moi aussi. Je suis très humble dans ce domaine. J'ai toujours accepté qu'il y a des gens qui écrivent mieux que moi, qui parlent mieux que moi, qui comprennent mieux que moi et je serais ravi de voir cette personne arriver ici.

Je crois que la capitale en a absolument besoin car, s'il y a quelqu'un qui pouvait mettre dans la bouche du sénateur Simard le caractère du docteur Jekyll au lieu du caractère de M. Hyde qu'on voit ici tout le temps. Cette personne serait extraordinaire quoi! Elle serait absolument indispensable dans cette capitale. Vraiment, sénateur corbin, comme vous avez de bonnes relations—adjurez, s'il vous plaît cette personne à venir ici. Peut-être pourrait-on demander à son gourou, à son mentor, M. Trudeau, quand il va revenir de voyage de le convaincre de faire venir cette personne ici pour tempérer les propos de M. Simard comme d'habitude. Enfin, ah il m'a quitté. Je fais un effort. C'est terrible! Je m'ennuie de lui déjà.

Alors je vais revenir au texte du bon professeur Neil Brooks qui dit qu'il a utilisé le modèle préparé—le modèle préparer de Statistique Canada—pour voir quel était le «tax shift».

Alors en pourcentage, l'augmentation du prix des vêtements pour hommes, 6 p. 100; l'augmentation pour les femmes et enfants, 5,8 p. 100; les souliers, 6 p. 100; gross rents trois dixièmes de 1 p. 100; gross rent paid, 2,49 p. 100; l'électricité, 6,50 p. 100; le gaz naturel, 4,9 p. 100; les autres carburants, 5,8 p. 100.

Donc, il a fait le calcul de combien vont augmenter les prix à cause de la TPS. C'Est très difficile de concilier ce calcul qui est basé sur des données qui étaient similaires aux calculs faits par le gouvernement et aux calculs qu'a faits le professeur Brooks. Il est très très difficile de concilier les résultats de ce calcul avec les prétentions du gouvernement à l'effet que les prix de toutes ces choses-là vont augmenter simplement de 1,25 p. 100. Selon les calculs du professeur Brooks, ce dont je parlais avant, l'augmentation des prix est dû à l'augmenttion des coûts d'administration de la TPS pour les hommes d'affaire qui vont refiler ces coûts à leur clientèle.

Donc je vais passer, d'après le calcul qu'il a fait sur la TPS qui montre que ce n'est pas vraiment une amélioration, c'est pire, je vais passer à son alternative qui est l'entremise de l'impôt sur le revenu. Il dit:

• (1620)

[*Traduction*]

Comparé à la TPS proposée—et tous ceux d'entre vous qui auront manqué cette partie peuvent revenir mardi matin lorsque je la lirai pour le sénateur MacDonald, et si cela ne vous convient pas je suis prêt à continuer jusqu'à mercredi—les alternatives intéressant l'impôt sur le revenu seraient simples. La taxe sur les ventes des fabricants serait abolie et la plus grande partie des recettes ainsi perdues serait récupérée par le biais d'un relèvement des taux de l'impôt sur le revenu. Celui-ci pourrait prendre la forme d'une simple augmentation du taux de la surtaxe fédérale afin de laisser les taux de l'impôt sur le revenu provincial inchangés.

Si la TVF était abolie et si aucune taxe à la consommation ne lui était substituée, il faudrait prélever près de 10,5 milliards de dollars sous forme d'impôt sur le revenu. Ce chiffre a été établi selon le calcul du tableau 4. Il est difficile de décrire oralement les tableaux. Je conseille aux honorables sénateurs de se procurer un exemplaire de ce document. Ils le trouveront intéressant.

En 1991, la taxe sur les ventes des fabricants rapporterait 18,5 milliards de dollars de recettes fiscales. Toutefois, si elle était abolie, les recettes provinciales diminueraient également de 0,8 milliard de dollars. En effet, les provinces appliquent leur taxe de vente au détail sur le prix des produits englobant la TVF. Si la TVF est abolie, le prix des produits diminuera et donc, par voie de répercussion, les recettes des taxes de vente provinciales aussi. Ainsi, si l'on veut que le changement soit fiscalement neutre pour tous les niveaux de gouvernement, il faudra trouver 19,3 milliards de dollars.

Près de 2,3 milliards de dollars des recettes de la TVF proviennent des marchandises achetées par le secteur public. Si la TVF était abolie et que la diminution des taxes se répercutait sur les prix, le secteur public gagnerait 2,3 milliards de dollars sur le prix d'achat de ses acquisitions.

Près de 2,3 milliards de dollars des recettes de la TVF proviennent des boissons alcoolisées, du tabac et de l'essence. Il n'y a guère de raison de réduire la taxe sur ces produits. Par conséquent, on pourrait accroître d'autant la taxe d'accise sur ces produits.

• (1630)

Si la TVF était abolie, on pourrait supprimer les crédits de taxe de vente remboursables, pour une économie de 0,9 milliard de dollars. Si la TVF était abolie et que toute la diminution de coût se répercutait directement sur les prix, l'indice des prix à la consommation diminuerait d'environ 2 p. 100. Cela ferait économiser au gouvernement 1 milliard de dollars de paiements de transfert aux particuliers et aux provinces. Il en résulterait également une augmentation des recettes de l'impôt sur le revenu de 0,2 milliard de dollars, du fait du mécanisme de l'indexation des déductions fiscales.

Enfin, si la TVF était abolie, les entreprises privées engrangeraient des bénéfices substantiels. En 1991, les exportations seraient assujetties à la TVF à hauteur de 1,5 milliard de dollars. Étant donné que les entreprises canadiennes vendent au cours mondial sur le marché international, leur profits augmenteraient sans doute d'autant. En outre, un pourcentage important de la TVF perçue sur les immobilisations des sociétés grève en toute probabilité les profits de celles-ci. Par conséquent, si la TVF était abolie, il serait équitable d'accroître les recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés de 2 milliards de dollars. Ce revenu accru pourrait facilement être obtenu sans augmenter le taux d'impôt de base des sociétés. On pourrait abolir le taux d'imposition faible des entreprises de fabrication et de transformation, taux que l'on a toujours justifié par le fardeau supplémentaire que la TVF impose à celles-ci. On pourrait donc l'abolir. D'autres incitations fiscales offertes aux entreprises pourraient être supprimées et certains échappatoires fermés. On pourrait prendre des mesures pour que les sociétés paient tout l'impôt qu'elles doivent. On pourrait accroître l'impôt sur les grandes sociétés ou bien instaurer un impôt minimal.

Il a un tableau qui regroupe tous ces calculs, le tableau 4. Il est difficile d'être précis. Voilà un économiste honnête. Lorsqu'un économiste reconnaît qu'il est difficile d'être précis, ma confiance en lui augmente tout de suite, contrairement à celle que je porte aux chiffres du ministère des Finances.

Le sénateur Marsden: Neil Brooks n'est pas un économiste. Il est fiscaliste.

Le sénateur Gigantès: Je suis désolé, mais il semble s'y connaître en économie. Neil Brooks est un fiscaliste, non un économiste. J'ai l'impression qu'il a étudié les sciences économiques quelque part.

Le sénateur Frith: C'est une bonne chose que vous le citiez à propos d'une question fiscale, dans ce cas.

Le sénateur Gigantès: Oui, il s'agit d'une question fiscale, mais il me semble néanmoins s'y connaître très bien en économie. Il est difficile d'être précis concernant le barème d'impôt sur le revenu qui s'appliquerait à un Canadien moyen. S'il fallait percevoir 10,5 milliards de plus par le biais de l'impôt sur le revenu, puisque les taux provinciaux de base varient énormément et qu'il y a aujourd'hui toute une série de surtaxes fédérales et provinciale s'ajoutant aux taux de base, nous posons dans notre scénario de rechange l'hypothèse simple que la surtaxe de 3 p. 100 frappant les hauts revenus serait éliminée et que la surtaxe générale passerait du niveau de 5 p. 100 prévu pour 1991 à 31 p. 100. Ce changement suffirait à dégager les 10,5 milliards de dollars de recettes supplémentaires. Cela ferait augmenter le taux inférieur de l'impôt sur le revenu fédéral de 2,7 p. 100, le taux moyen de 4,2 p. 100 et le taux supérieur de 4,6 p. 100. Les personnes assujetties au taux élevé verraient leur taux augmenter de moins de 4,6 p. 100 vu la suppression de la surtaxe additionnelle de 3 p. 100 frappant les hauts revenus. En 1989, les taux provinciaux exprimés en pourcentage de l'impôt fédéral étaient les suivants: Alberta, 46,5 p. 100; Colombie-Britannique, 51,5 p. 100; Manitoba, 52 p. 100; Nouveau-Brunswick, 60 p. 100; Terre-Neuve, 61 p. 100; Nouvelle-Écosse, 56,5 p. 100; Ontario, 52 p. 100; Île-du-Prince-Édouard, 57 p. 100; Saskatchewan, 50 p. 100; le Québec administre lui-même son impôt sur le revenu. Si l'on prend un taux provincial de base moyen de 55 p. 100 et que l'on ignore les surtaxes spéciales fédérales et provinciales, le tableau 5 indique les taux fédéral et provinciaux combinés, dans le système actuel et dans l'alternative d'un relèvement de l'impôt sur le revenu.

Dans la tranche de revenu de zéro à 27 500 $, avec la surtaxe de 5 p. 100 prévue pour 1991, le taux combiné serait de 27,7 p. 100. Dans l'alternative de l'impôt sur le revenu, le chiffre passe à 13,4 p. 100. Il s'agit là du taux fédéral-provincial combiné. Dans la tranche de revenu de 27 500 $ à 55 500 $, le prélèvement fédéral-provincial combiné serait de 42,23 p. 100 avec la TPS, et de 46,5 p. 100 autrement. Dans la tranche supérieure à 55 000 $, le prélèvement provincial-fédéral combiné serait de 57,2 p. 100 avec la TPS et de 52 p. 100 autrement.

Les changements de taux d'impôt sur le revenu qui seraient nécessaires pour simplement remplacer la taxe sur les ventes des fabricants seraient plus modestes. On peut faire observer un certain nombre de choses concernant le barème qui s'appliquerait alors. Le taux le plus élevé serait à peu près celui qui était en vigueur en 1984 à l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Il est inférieur de 10 p. 100 au taux de 1981. Il est inférieur de plus de 30 p. 100 à ce qu'il était tout au long des années 1960 lorsque le Canada a connu ses taux de croissance les plus forts et de chômage les plus faibles—c'est là le secret, il faut minimiser le taux de chômage—et bien inférieur au taux marginal supérieur moyen des pays européens. Ce n'est pas quelque chose qui a été écrit il y a des années, mais en février 1990. Si la TVF était abolie et le manque à gagner correspondant perçu par le biais de l'impôt sur le revenu, l'indice des prix à la consommation diminuerait de 2,27 p. 100.

Vous n'avez plus qu'une heure et 20 minutes à m'endurer.

Le sénateur Frith: Moins que cela. Juste une heure et quelques minutes.

Le sénateur Gigantès: Est-ce que nous n'arrêtons pas à six heures?

Le sénateur Frith: La motion peut être déposée à six heures moins le quart.

Le sénateur Gigantès: Nous allons donc nous arrêter à six heures moins le quart?

Le sénateur Frith: Une motion à cet effet peut être présentée.

Le sénateur Murray: Nous sommes tellement captivés.

Le sénateur Gigantès: Je m'en félicite. Sénateur Lowell Murray, c'est vraiment gentil de votre part de vous montrer intéressé par ce que j'ai à dire. Oh, je sais qu'il le niera mais je nourrirai quand même avec plaisir la pensée qu'il s'intéresse secrètement à la présentation de Neil Brooks. Je vais écrire à M. Brooks pour lui en faire part. Il sera enchanté.

Nous disions donc que si la TVF était abolie et le manque à gagner correspondant prélevé par le biais de l'impôt sur le revenu, l'indice des prix à la consommation diminuerait de 2,7 p. 100. Cela suppose, bien sûr, que les fabricants qui paient la TVF répercuteraient l'économie sur leurs prix de vente. C'est là le reproche que l'on peut faire à Neil Brooks, à savoir qu'il tient pour acquis qu'il en serait ainsi. Vu que c'est la même supposition que fait le gouvernement dans ses calculs sur les effets de la TPS, il semble raisonnable de faire de même dans le cas d'une réforme de l'impôt sur le revenu qui la remplacerait.

• (1640)

Ensuite il y a le tableau 6, qui reprend les mêmes catégories de dépenses que le tableau 3 et qui montre la baisse de prix de divers produits et services. Brooks a établi que le recouvrement par le biais de l'impôt sur le revenu du manque à gagner résultant de l'abandon de la TPS ferait baisser les prix alimentaires de 1,6 p. 100. L'ameublement diminuerait de 8 p. 100 environ. Le prix des véhicules à moteur baisserait de plus de 8 p. 100, celui des bijoux et cosmétiques de plus de 6 p. 100 et, surtout, le prix des logements neufs diminuerait de 2,8 p. 100.

Dans la partie III, il compare les solutions de rechange:

> Le principal but de cet exposé est de comparer les conséquences distributionnelles de la réforme de la taxe de vente et du relèvement de l'impôt sur le revenu. Toutefois, indépendamment des conséquences distributionnelles, ou en dépit d'elles, un certain nombre d'arguments ont été avancés pour justifier le transfert d'une plus grande partie du fardeau fiscal du revenu vers la consommation. Afin d'inscrire les conséquences distributionnelles des deux options dans un contexte plus large, nous allons passer en revue brièvement les arguments qui militent en faveur ou contre un changement de la composition fiscale. Il ne s'agit pas ici de formuler des jugements définitifs sur les divers enjeux, mais simplement de passer en revue les différents arguments et d'exposer les hypothèses et valeurs empiriques sur lesquelles elles reposent. Il existe évidemment une littérature énorme disséquant ces hypothèses et

valeurs empiriques, mais nous ne l'abordons ici que dans la mesure où cela est nécessaire pour établir qu'il n'existe pas de raison a priori de transférer le fardeau fiscal du revenu vers la consommation qui soit suffisamment convaincante pour passer outre aux conséquences distributionnelles. Au contraire, il existe d'excellentes raisons, même indépendamment des considérations d'équité fiscale, de faire porter une plus grande partie du fardeau fiscal sur le revenu.

La première section de cette partie expose les arguments pour et contre un transfert de fiscalité du revenu vers la consommation; la deuxième section compare de façon détaillée les effets distributionnels de la TPS et de l'option impôt sur le revenu.

Arguments pour et contre un changement de la composition fiscale au profit du revenu et au détriment de la consommation.

(a) Principaux arguments en faveur de l'alourdissement des taxes à la consommation: remplacement de la TVF par la TPS.

(i) Rééquilibre les sources de revenu publiques

De 1965 à 1984, les recettes de la taxe sur les ventes des fabricants ont représenté un pourcentage décroissant des recettes fiscales fédérales totales. On justifie parfois l'alourdissement des taxes à la consommation à l'intérieur de l'éventail des taxes personnelles par l'opportunité de rééquilibrer les sources de revenus publics. Il est difficile de discerner la logique précise de cet argument. En effet, il part de la prémisse qu'en 1965, ou à quelque moment antérieur, le mélange fiscal fédéral aurait été «correct» . . .

Cela fait partie, d'ailleurs, de ce que j'appelle l'illusion conservatrice et que le livre de M. Allerback qualifie d'illusion conservatrice. Le passé était toujours meilleur, tout y était plus beau. J'ai une théorie que j'hésite à exprimer, qui veut que cette croyance en des temps anciens meilleurs soit due à la détérioration du corps humain. Vous pouvez voir cela très clairement en lisant Platon. Au fur et à mesure qu'il avance en âge, ses dialogues changent de ton et sa croyance en un passé plus glorieux, moins âpre, gagne. Plus il vieillit et s'affaiblit, et plus le bon vieux temps devient beau. Un homme plus réaliste, Épicure, disait que dans le bon vieux temps nous étions tous des petites brutes terrorisées vivant dans des cavernes. Mais voilà. On nous dit de rééquilibrer les prélèvements fiscaux pour rétablir le bon mélange mythique du passé. Mais évidemment, à moins de preuves contraires, la prémisse inverse, à savoir que le mélange fiscal optimal passe par une diminution des taxes à la consommation est tout aussi plausible.

Pour juger de l'opportunité du mélange fiscal, il faut appliquer l'une de deux normes évidentes. Premièrement, le régime fiscal est l'un des outils dont dispose l'État pour réaliser ses objectifs en matière de stabilisation, de répartition et de redistribution; par conséquent, on peut juger le mélange fiscal selon son efficacité en tant qu'outil dans la poursuite de ces objectifs. Malheureusement, les partisans d'un recours accru aux taxes à la consommation n'ont pas énoncé d'objectifs qui passeraient par un tel mélange fiscal. En revanche, ceux qui y sont opposés peuvent faire valoir que si l'on ne perçoit pas une portion substantielle des recettes fiscales par l'impôt sur le revenu, l'efficacité du régime fiscal d'ensemble sur le plan de la réduction des disparités de revenu en souffrira.

On peut également évaluer le mélange fiscal canadien à la lumière des normes internationales. En 1987, selon les statistiques comparatives des pays membres de l'OCDE publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada prélève 28,9 p. 100 de ses recettes fiscales sous forme de taxes sur les produits et services.

Il s'agit là du total des recettes fédérales.

Cela est légèrement inférieur à la moyenne OCDE de 30,3 p. 100. Le Canada perçoit substantiellement plus d'impôt sur le revenu des particuliers que la plupart des pays de l'OCDE : le Canada tire 38,7 p. 100 de son revenu total de l'impôt sur le revenu des personnes, pour une moyenne OCDE de 30,7 p. 100. Toutefois, lorsqu'on ajoute aux impôts sur le revenu directs les cotisations de sécurité sociale, qui sont dans la plupart des pays équivalentes à une taxe sur le revenu du travail, l'imposition canadienne des revenus personnels tombe en dessous de la moyenne OCDE : 52 p. 100 des taxes totales du Canada sont perçues auprès de ces sources, contre 55 p. 100 en moyenne au sein de l'OCDE. Donc, comparé aux normes internationales, le mélange fiscal canadien actuel n'est pas inhabituel. Il ne le sera pas même si l'on transfère des recettes substantielles du revenu vers la consommation ou inversement.

Bien qu'il ne s'agisse pas ici de comparer de façon approfondie les régimes fiscaux des divers pays, il convient de faire ressortir deux éléments intéressant le mélange fiscal canadien à la lumière des normes internationales. Premièrement, les États-Unis, avec lesquels les détaillants canadiens sont en concurrence, ne perçoivent guère de taxes de vente. Aux États-Unis, seul 16,7 p. 100 du prélèvement fiscal total prend la forme de taxes sur les produits et services. Deuxièmement, la plupart des pays de l'OCDE où la part de la fiscalité indirecte est plus lourde qu'au Canada possèdent également diverses formes d'impôt sur la fortune, que paient exclusivement les très riches. Le Canada est l'un des deux seuls pays membres de l'OCDE à ne pas posséder de taxe générale sur la fortune ou les transferts de patrimoine.

(ii) Rendre le régime fiscal plus équitable

Beaucoup considèrent que les taxes à la consommation sont injustes : les dépenses de consommation en pourcentage du revenu diminuant avec l'accroissement du revenu, les contribuables à faible revenu paient nécessairement un plus fort pourcentage au titre de cette taxe que les contribuables à haut revenu. Cependant, un certain nombre de commentateurs, et plus particulièrement des économistes, ont dit qu'une taxe à la consommation est en fait plus juste qu'une taxe ou qu'un impôt sur le revenu.

• (1650)

Un argument relatif à l'équité que l'on entend parfois avancé pour défendre les taxes à la consommation s'appuie sur l'idée qu'il est plus juste de percevoir une taxe sur la valeur des produits et des services que les consommateurs sortent de l'économie (soit les produits et services qu'ils achètent) que de percevoir une taxe sur la valeur des produits et services qu'ils y contribuent (leurs salaires). Il conviendrait de souligner deux choses relativement à cet argument. Tout d'abord, bien que la taxation de la consommation puisse donner l'impression de favoriser la prévoyance et l'économie, à la vérité, le but ultime des économies est de permettre une consommation future, et un sceptique pourrait très bien se demander pourquoi le fait de vouloir consommer à l'avenir devrait l'emporter, moralement, sur le désir de consommer dans l'immédiat?

Le sénateur Olson: Sénateur Gigantès, j'aimerais vous poser une question. Vous êtes en train de discuter de l'équité d'une taxe à la consommation par opposition à un impôt sur le revenu. Pourriez-vous nous donner vos opinions quant à ce que va coûter la perception de la taxe?

Il va y avoir une armée d'inspecteurs fiscaux et de gendarmes de tous genres. L'on percevra de petits montants pour chaque transaction, qu'il s'agisse de produits ou de services. Dans ma région du pays, c'est là l'une des principales objections qu'ont les gens à l'égard du projet de loi C-62. Ce n'est pas tant une question d'argent. Les gens ne cessent de répéter qu'ils se rendent bien compte que le gouvernement fédéral doit réduire le déficit. Ils espèrent par ailleurs que le gouvernement fera quelque chose dans le cadre de sa politique monétaire de façon à faire baisser les taux d'intérêt. Or, il semble que le gouvernement s'obstine à refuser de s'occuper de cela.

Les habitants de ma région du pays savent que le gouvernement a besoin de plus d'argent, mais ils ne veulent pas devenir des esclaves de la comptabilité à cause du gouvernement fédéral ou, d'ailleurs d'un quelconque autre gouvernement. Comme vous le savez, l'Alberta n'a aucune taxe provinciale de vente.

Il devrait peut-être y avoir une simple taxe de vente, sans toutes ces possibilités de ristournes, car ces ristournes compliquent grandement les choses. Si c'était le cas, nous pourrions distribuer de l'argent aux pauvres dans le cadre de l'actuel système du bien-être social. Ne s'agirait-il pas là d'une amélioration très nette par rapport à ce qui est prévu dans le projet de loi C-62?

Le sénateur Gigantès: Merci, sénateur Olson. J'ai lu certaines études sur les effets opérationnels de la taxe sur les produits et services en vigueur dans d'autres pays. Il n'y a aucun doute que cela coûte très cher aux gouvernements de percevoir ces taxes, comme vous l'avez si bien souligné. Nous ne faisons d'ailleurs qu'effleurer la surface des coûts. Vous vous souviendrez qu'ils nous avaient dit que cela allait coûter environ 200 millions de dollars, et voici que l'on parle maintenant de 475 millions de dollars pour payer la police fiscale et la mise en place de tout le système.

Il y a également le fardeau administratif qui sera imposé aux gens d'affaires, fardeau qui sera énorme et discriminatoire. Son coût est évalué, en moyenne, à 9,3 p. 100 des ventes, mais il est quarante fois plus élevé pour les petites entreprises comparativement aux grosses sociétés. Ces dernières peuvent informatiser et centraliser le traitement de toute cette paperasserie, tandis que dans la petite entreprise, le propriétaire doit y consacrer de son temps, ou bien embaucher un comptable pour faire le travail supplémentaire, auquel cas ses coûts augmentent énormément.

Le sénateur Olson: J'ai lu certaines des nouvelles règles dont discute le ministère des Finances. Ils disent qu'une méthode de tenue de livres simplifiée sera établie pour les petites entreprises, pour celles dont les revenus bruts ne dépassent pas 500 000 $, par exemple. Ils essaient de faire croire aux gens que ce sera une comptabilité simplifiée. Ils peuvent faire cela avec le ministère du Revenu, et ils n'auront donc pas à tenir une comptabilité très détaillée.

Il y a un autre problème qui survient: il faudra passer en revue tout le système commercial pour être admissible au remboursement de la taxe payée jusqu'à un certain point. Avez-vous examiné ce qui est prévu pour voir s'il y aura un certain allégement pour la petite entreprise?

Le sénateur Gigantès: Sénateur Olson, l'un des témoins nous a dit que les petites entreprises dont les revenus ne dépassent pas, mettons, 30 000 $ par an, pourront payer un taux forfaitaire de 5 p. 100 sans avoir à prouver ni à conserver quoi que ce soit. Cependant, au-delà de ce seuil, et avant qu'une entreprise soit suffisamment grande pour pouvoir assumer les coûts élevés d'installation du système, elle devra payer pour le matériel et pour l'administration, et ce dans une situation où les provinces et le gouvernement fédéral n'en sont pas arrivés à une entente et où un article pourrait être taxé à un taux par la province et à un autre taux avec la TPS. Une province pourrait très bien ajouter sa taxe à la TPS, tandis qu'une autre pourrait la garder à part. Viennent ensuite ces catégories absurdes—que personne ne comprend et dont tout le monde s'interroge sur l'origine—qui exigent que le propriétaire d'une entreprise apprenne par coeur 300 pages de règlements. N'oubliez pas non plus que les règlements contenus dans ce livre de 300 pages sont changés tous les jours par le ministère du Revenu, qui n'arrive pas à se décider.

Le sénateur Olson: Il ne sait pas quoi dire.

Le sénateur Gigantès: Précisément. Il s'agit d'un fardeau administratif très réel. Les études réalisées en Europe disent que les taxes du genre TVA sont la bête noire de toutes les entreprises. S'il est une chose dont ces dernières aimeraient se débarrasser, c'est précisément ce genre de taxe, à cause de l'incroyable fardeau de paperasserie qu'elle leur impose. Il y a des façons plus simples d'avoir une TPS. Les gens veulent supprimer cette paperasserie cauchemardesque qui gruge leur temps libre. Dans une petite entreprise, le temps du propriétaire est sans doute son principal atout.

Il est évident qu'il s'agit d'une mauvaise taxe. Il y a d'autres solutions envisageables qui permettraient de faire ce que vise le gouvernement. Je suis justement en train d'en lire une. Je reprends donc la lecture du document:

> Il conviendrait de souligner deux choses relativement à cet argument. Tout d'abord, bien que la taxation de la consommation puisse donner l'impression de favoriser la prévoyance et l'économie, à la vérité, le but ultime des économies est de permettre une consommation future, et un sceptique pourrait très bien se demander pourquoi le fait de vouloir consommer à l'avenir devrait l'emporter, moralement, sur le désir de consommer dans l'immédiat. Deuxièmement, bien que la façon dont l'argument est normalement présenté soit telle que l'intuition morale qui le sous-tend n'est pas claire, il semble s'appuyer sur la notion qu'un client consomme entièrement quelque chose.

• (1700)

Il y a eu un juste échange, ce qui fait partie de l'argument que j'ai utilisé lorsque j'ai dit que la seule solution au problème du déficit et à celui de la dette nationale, c'est de mettre les gens au travail de sorte qu'ils produisent des produits et services pour l'argent qu'ils reçoivent, et qu'ils ne reçoivent pas autant d'argent, ou ne coûtent pas aussi cher à la société, lorsqu'ils ne travaillent pas et lorsqu'ils ne produisent pas de biens et de services. Cela draine doublement l'économie. M. Brooks poursuit en disant:

> Les produits et services sont peut-être partis, mais le prix des produits est maintenant dans les mains de quelqu'un d'autre. D'autre part, contrairement à l'hypothèse impli-

cite qui sous—tend la façon dont l'argument est normalement présenté, il n'est pas plus vertueux d'économiser que de consommer. La consommation n'est pas une mainmise sur les ressources communautaires. Il s'agit d'un échange entre particuliers à l'issue duquel les deux s'en portent sans doute mieux.

L'un a l'argent et l'autre a les produits et services, et c'est tout. Les produits et services sont toujours là: ils ont tout simplement changé de main. M. Brooks poursuit:

> En annonçant la TPS, le gouvernement a quelque peu déformé l'argument en disant qu'il est plus juste de taxer la consommation étant donné que les gens peuvent choisir d'économiser ou de consommer et, partant, choisir de payer la taxe ou non. Or, pour les personnes à revenu faible et moyen, la possibilité d'économiser une partie de leurs revenus est exclue. En effet, ils doivent dépenser tout leur revenu tout simplement pour survivre en maintenant un niveau de vie adéquat.
>
> Un deuxième argument relativement à l'équité qui est souvent utilisé pour justifier un déplacement de la taxation des revenus à la consommation est qu'une taxe à la consommation s'applique au revenu total des gens sur toute leur vie au lieu de s'appliquer, comme c'est le cas de l'impôt sur le revenu, à ce qu'ils gagnent sur une période de temps plus courte, généralement un an. Bien que l'argument soit technique, ses défenseurs essaient de démontrer, tout d'abord, qu'une taxe à la consommation a de plus fortes chances qu'un impôt sur le revenu d'aller chercher le même montant d'argent dans la poche de deux personnes qui ont le même revenu sur toute leur vie, puis utilisent ce constat pour conclure que la nouvelle taxe est bel et bien juste. Cependant, même si l'on accepte cet argument technique—ce qui n'est déjà pas chose facile—l'aspect «équité» de l'argument n'est pas convaincant. Il comporte deux éléments. Premièrement, il suppose que la taxation de la consommation mesure le bien-être à long terme plutôt que le revenu.

Permettez-moi de répéter cette phrase: «Il suppose que la taxation de la consommation mesure le bien-être à long terme plutôt que le revenu». M. Brooks poursuit en disant ceci:

> Mais la notion que seule l'équité sur la durée de vie totale des gens compte, mais non pas leurs circonstances économiques sur des périodes de temps relativement courtes, n'a que très peu de mérite.

Ceci ne le dit pas, mais que le gouvernement prétende mieux savoir que les citoyens comment ils devraient dépenser leur argent et quand témoigne d'une attitude paternaliste à l'extrême. Ce sont tout de même les citoyens qui sont les meilleurs juges et qui savent quand un besoin réel existe, que ce soit pour leur vie entière ou pour un certain nombre d'années, comme lorsqu'un enfant chéri doit être inscrit dans une école spéciale ou bénéficier d'une aide spéciale pour pouvoir réaliser des objectifs de carrière qui, sans cela, seraient hors de sa portée. M. Brooks poursuit:

> Étant donné les changements énormes qui surviennent pendant une vie, qu'ils soient amenés par l'instabilité familiale, par l'insécurité économique, par des changements politiques ou par d'autres éléments d'incertitude, la plupart des gens, ce qui est logique, font des jugements sur leur bient-être économique relatif dans un cadre temporel beaucoup plus court. Il est déjà difficile de comparer les circonstances économiques de deux personnes sur une période d'un an, sans parler de la durée de toute une vie.
>
> Le deuxième élément de cet argument sur l'équité veut que, parce que l'impôt sur le revenu taxe l'économie, il fait une différence entre ceux qui choisissent de consommer dans le présent et ceux qui choisissent d'économiser et de consommer plus tard. Encore une fois, si l'on laisse de côté les difficultés techniques posées par cet argument, l'idée de justice qui le sous‡tend est assez ténue. Les revenus en provenance d'économies sont rarement, si même ils le sont jamais, une simple compensation pour une consommation reportée. Dans bien des cas, le revenu en provenance d'économies sera un mélange de revenus en provenance de biens, de capital humain et de chance. Très souvent, par exemple, un investissement réussi dans une entreprise complexe à haut risque exigera un travail de gestion considérable ainsi qu'une bonne dose de chance. Dans la mesure où ce que l'on appelle couramment les «revenus de biens» sont en fait des revenus attribuables à un capital humain et à la chance, ils ne sont pas taxés doublement au titre de l'impôt sur le revenu. D'autre part, même si l'on admet que les revenus en provenance d'économies résultent surtout du simple fait d'être propriétaire, la possession de richesses, pour la plupart des gens, a une valeur non pas uniquement en tant que consommation reportée, mais également en tant qu'acte de consommation en soi. Cela leur offre sécurité, prestige social et pouvoir. Beaucoup de gens préfèrent cette consommation intangible à la consommation tangible. Or, une taxe de vente ne frappe pas pareil acte de consommation.
>
> iii) Améliorer les incitations à travailler
>
> D'aucuns arguent parfois qu'un déplacement vers des taxes à la consommation, ce qui permettra une baisse de l'impôt sur le revenu, amènera une augmentation de l'effort de travail.

Cet argument me pose certains problèmes, ainsi qu'à l'auteur. Il poursuit en disant:

> Avec des taux d'imposition moyens et marginaux inférieurs, les travailleurs seront davantage prêts à faire un plus grand nombre d'heures supplémentaires, à assumer davantage de responsabilités et à prendre davantage de risques, et ils seront peut-être amenés à faire des choix de carrière différents. Cet argument s'appuie manifestement sur l'hypothèse que les taux d'imposition ont un effet sur l'incitation à travailler. Théoriquement, des travailleurs pour qui le taux d'imposition serait plus faible souhaiteraient soit travailler moins, étant donné qu'il leur faudrait un revenu moindre pour maintenir leur niveau de vie existant, soit travailler plus fort, puisqu'ils empocheraient plus d'argent, après impôt, pour chaque heure travaillée. Les études empiriques réalisées à ce jour ne permettent guère de déterminer lequel de ces effets l'emporte.

Il s'agit là d'un paragraphe important, car il traite de l'une des hypothèses moralisantes et paternalistes, notamment que l'on peut faire faire ce que l'on veut aux gens grâce à une forme ou à une autre de taxe. Les Libéraux croient un peu plus en un monde libre; les Tories n'y croient que pour les riches. Je vais vous relire ce paragraphe.

> D'aucuns arguent parfois qu'un déplacement vers des taxes à la consommation, ce qui permettra une baisse de l'impôts sur le revenu, amènera une augmentation de l'effort de travail. Avec des taux d'imposition moyens et marginaux inférieurs, les travailleurs seront davantage prêts à faire un plus grand nombre d'heures supplémentaires, à assumer davantage de responsabilités et à prendre

davantage de risques, et ils seront peut-être amenés à faire des choix de carrière différents. Cet argument s'appuie manifestement sur l'hypothèse que les taux d'imposition ont un effet sur l'incitation à travailler. Théoriquement, des travailleurs pour qui le taux d'imposition serait plus faible souhaiteraient soit travailler moins, étant donné qu'il leur faudrait un revenu moindre pour maintenir leur niveau de vie existant, soitt travailler plus fort, puisqu'ils empocheraient plus d'argent, après impôt, pour chaque heure travaillée. Les études empiriques réalisées à ce jour ne permettent guère de déterminer lequel de ces effets l'emporte.

Cela signifie qu'il n'y a aucune preuve que si vous réduisez l'impôt sur le revenu et augmentez en contrepartie les taxes à la consommation, les gens travailleront plus fort. Il semble que cela ne change rien. Même en dehors de cette question contestée, de façon générale, à moins que les travailleurs ne souffrent d'une illusion fiscale d'un genre ou d'un autre lorsque pareil mélange fiscal est modifié, déplacer le fardeau fiscal du revenu à la consommation ne devrait avoir aucun effet sur l'incitation à travailler. Le taux marginal d'impôt effectif pour un travailleur ne change pas si le taux d'imposition de ses revenus baisse mais que le taux de la taxe sur les produits et services qu'il achète augmente d'autant.

• (1710)

En d'autres termes, on lui enlèvera cet argent d'une façon ou d'une autre. Peu importe qu'on le lui enlève au titre de «l'impôt sur le revenu» ou au titre d'une «taxe à la consommation». Le gouvernement plonge la main dans la poche du travailleur et prend de l'argent.

Théoriquement, des travailleurs pour qui le taux d'imposition serait plus faible souhaiteraient soit travailler moins, étant donné qu'il leur faudrait un revenu moindre pour maintenir leur niveau de vie existant, soit travailler plus fort, puisqu'ils empocheraient plus d'argent, après impôt, pour chaque heure travaillée. Les études théoriques qui ont été faites montrent qu'il n'y a aucune différence.

En d'autres termes, les travailleurs se trouvent dans la même situation après impôt, que la taxe soit perçue sur le revenu ou sur les produits et services qu'ils consomment. Il est par conséquent difficile de voir comment leurs habitudes de travail changeraient en réaction à pareil déplacement à l'intérieur du régime fiscal.

Tout cela n'est, bien sûr, que de la pure flagornerie. Tout ce que l'on veut, c'est trouver une bonne excuse pour déplacer le fardeau fiscal des riches fabricants qui financent les campagnes politiques des Tories sur les moins fortunés.

Le sénateur Kirby: Sénateur Gigantès, pourriez-vous, à la lumière des données économiques dont vous nous faites lecture, nous donner votre avis sur la question suivante? Aujourd'hui, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs économistes de premier plan qui comptent parmi ceux qui établissent les meilleures prévisions économiques au pays. Les pronostiqueurs économiques ne s'entendent pas toujours sur le détail, mais ils sont d'accord sur les grandes lignes du tableau économique du pays pour 1991 et 1992.

Selon l'économiste que vous choisirez parmi cet illustre groupe, il vous dira peut-être que la récession en cours va durer au moins jusqu'au milieu de l'année 1991. Voilà ce que dira le plus optimiste. Les plus pessimistes vous diront que la récession durera jusqu'au printemps 1992.

D'autre part, si vous les interrogez sur la cause de la récession ou si vous leur demandez quelles mesures doivent être prises pour réduire les effets de la récession et pour en sortir le pays, ils feront deux observations relativement parlantes. La première est que la récession sera plus longue et plus profonde plus les taux d'intérêt demeurent élevés. Ils vous diront que c'est l'hésitation des Canadiens à emprunter en période incertaine, lorsque les taux d'intérêt sont aussi élevés qu'ils le sont à l'heure actuelle, qui entretient la récession.

La deuxième chose que ces économistes souligneront est que c'est la politique de la Banque du Canada de maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé tant que l'inflation n'a pas été extirpée de l'économie. Je m'empresse de souligner une nouvelle fois aux honorables sénateurs que ces observations ont été faites par un échantillon assez représentatif d'économistes chevronnés du secteur privé et de banques. D'après eux, l'incidence de la TPS sur le taux d'inflation sera de l'ordre de 2 à 2,5 p. 100

Pourriez-vous, à la lumière de ce que vous nous avez lu jusqu'ici, nous dire ce que vous pensez de la situation dans laquelle nous nous trouvons et que d'aucuns qualifieraient d'illogique ou d'irrationnelle? Le gouvernement se propose de prendre des mesures qui augmenteront le taux d'inflation de 2 à 2,5 p. 100. Face à cette augmentation et à un taux d'inflation de cet ordre, le gouverneur de la Banque du Canada maintient que les taux d'intérêt doivent demeurer élevés pour faire baisser l'inflation. Or, tous ces économistes de renom pensent que la politique de taux d'intérêt élevés est justement l'un des facteurs clés dans la récession et qu'elle contribuera en fait au prolongement de celle-ci. C'est ainsi que nous nous trouvons dans une situation où l'entrée en vigueur de la TPS, ajoutée à la politique du gouverneur de la Banque du Canada, amènera une récession qui a de fortes chances d'être plus longue et plus profonde. D'ailleurs, dans ces circonstances, il est probable qu'elle dure jusqu'au début sinon jusqu'au milieu de l'année 1992. En d'autres termes, cette récession va durer pendant encore 15 à 18 mois.

Pourriez-vous, à la lumière de ce que vous nous lisiez relativement aux taux marginaux d'imposition, vous prononcer sur l'illogisme apparent auquel nous nous trouvons confrontés, le ministre des Finances prônant une politique conçue dans le but de faire baisser l'inflation, le gouverneur de la Banque du Canada faisant de même, et le premier ministre du pays disant que l'objet de la politique économique est de mettre fin à la récession? Pourriez-vous essayer de mettre un peu d'ordre dans ces trois déclarations, que je trouve plutôt contradictoires? Il ressort de la discussion que j'ai eue plus tôt dans la journée avec ces 15 économistes qu'ils ont été tout à fait incapables de trouver une quelconque logique dans tout cela.

Le sénateur Gigantès: Je vous remercie de votre question, sénateur. Vos amis économistes ont parfaitement raison. Nous sommes en période de récession et le gouvernement augmente les taxes. Il retire davantage d'argent de l'économie. Les gens qui achètent ont moins d'argent pour acheter. C'est pourquoi les ventes chuteront pour plusieurs industries. Les profits seront moindres. S'il y a moins de profits, il y aura moins d'argent à investir. Emprunter pour investir est prohibitif, et c'est là l'une des causes de la récession. Les taux d'intérêt sont trop élevés.

Les taux d'intérêt étant trop élevés, nos exportations ont énormément souffert, ce qui a amené la perte d'un grand nombre d'emplois. Toutes ces personnes qui ont perdu leur

emploi dans le secteur manufacturier, emplois qui ont peut-être disparu pour toujours, sont des clients diminués. C'est pourquoi il y a moins d'argent qui arrive dans les mains des entrepreneurs, moins d'argent pour brasser d'autres affaires. Cela accélère la récession.

Lorsque les économistes disent que la récession pourrait durer jusqu'au milieu de l'année 1991 s'ils sont optimistes, ou jusqu'à la fin de l'année 1991 s'ils se situent dans la bonne moyenne, ou jusqu'à la fin de l'année 1992 s'ils sont pessimistes, ce qu'ils disent c'est que, statistiquement, nous verrons au cours de deux trimestres successifs un déplacement d'une activité économique en baisse à une activité économique à la hausse. Cela ne veut cependant pas dire que lorsqu'on déclarera la récession terminée l'économie aura retrouvé son état d'avant la récession ni que des emplois seront créés, ni que ceux qui ont perdu leur emploi et qui n'ont pas l'argent pour acheter les nécessités de la vie, les objets de luxe de la vie ou pour investir dans des maisons ou dans autre chose seront réabsorbés. Ils entraîneront l'économie dans une nouvelle chute.

Admettons, aux fins de la discussion, qu'on en arrive à un point où, au bout de plusieurs trimestres, le produit intérieur brut a chuté de 6 p. 100. Disons ensuite que, pendant deux trimestres successifs, la chute est stoppée et que le PIB augmente, pendant chacun de ces trimestres, de un dixième de 1 p. 100. Cela montre que la récession touche à sa fin, mais il manque encore 5,8 p. 100 pour être au même niveau qu'auparavant. Nous sommes à nouveau en période d'expansion, mais à partir du fond du puits, ce qui est une situation très difficile.

• (1720)

Vous me demandez de concilier les politiques contradictoires du gouvernement, ce qui fait rire le sénateur Simard, et je le comprends bien. Si j'étais à sa place, je rirais aussi. Il a été ministre des Finances. Il trouve très drôle que quelqu'un soit invité à concilier l'inconciliable. Je le comprends très bien. S'il était encore ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, il rencontrerait ses homologues provinciaux et leur dirait: «Michael Wilson, John Crow et Brian Mulroney sont devenus fous». «Démentiels», comme il dit en français. Voici un ministre des Finances qui prend de l'argent dans les poches du contribuable, avec une nouvelle taxe, alors qu'on ne fait pas cela en période de récession, puisque cela va aggraver la récession. C'est pourtant ce qu'il est sur le point de faire avec cette nouvelle taxe, qui sera inflationniste.

Le ministère des Finances nous trompe quand il prétend que la taxe n'ajoutera que 1,25 p. 100 à l'inflation, et seulement une fois. Tous les témoins ont contesté cette affirmation. Le ministère des Finances n'est pas prêt à nous montrer les hypothèses qui l'amènent à ce résultat. N'oublions pas non plus les coûts supplémentaires que devront assumer les entrepreneurs pour gérer cette taxe pour le gouvernement. En moyenne, cela représente un coût supplémentaire équivalent à 9,3 p. 100 du chiffre d'affaires. Ce coût supplémentaire se réflétera dans les prix, ce qui signifie qu'il aura un effet inflationniste. Si vous croyez que le gouverneur de la Banque du Canada va sauter au plafond avec une augmentation de 1,25 p. 100 ou de 2,5 p. 100, imaginez ce qu'il fera quand il constatera que l'augmentation est plus élevée, à cause des frais administratifs qui seront intégrés aux prix.

Je ne sais pas si un ministre des Finances raisonnable ou un gouverneur raisonnable de la banque centrale ferait ce que font M. Wilson et M. Crow, en demandant au premier ministre de dire que ses politiques sont destinées à nous faire sortir plus rapidement de la récession. Ce genre de déclaration laisse perplexe. Il doit y avoir une multitude d'économistes, comme ceux dont nous avons lu les déclarations ce matin, qui sont en train de se demander s'ils ne vivent pas sur une autre planète.

Je reprends:

> . . . les travailleurs se retrouvent avec le même revenu après impôt, que la taxe soit perçue sur leurs revenus ou sur les biens et services qu'ils consomment. En conséquence, il est difficile de voir pourquoi ils changeraient leurs habitudes de travail en réponse à un tel changement. De plus, certains analystes estiment qu'une taxe générale à la consommation équivaut, sur le plan économique, à une taxe sur les salaires, étant donné qu'elle n'a pas d'effet sur le revenu économisé actuellement. Selon cette thèse, passer d'une taxe sur le revenu à une taxe à la consommation sans modifier les recettes exige que le taux effectif marginal d'imposition des salaires soit rehaussé, ce qui risque de ne pas inciter au travail.

Voulez-vous que je relise ce texte? Cet un argument assez complexe mais très bon.

Le sénateur Doody: Je préfère attendre le film.

Le sénateur Gigantès: Croyez-vous que je pourrais obtenir une subvention du gouvernement pour en faire un film? Vous en seriez la vedette.

Le sénateur Doody: J'accepte, si vous promettez de le réaliser dans un autre pays.

Le sénateur Gigantès: Vous seriez la supervedette, à titre d'expert fiscal. De toute façon, vous auriez beaucoup plus de succès que le premier ministre ou le leader du gouvernement au Sénat, car les gens vous font confiance, ce qui n'est pas le cas avec eux. Vous êtes vraiment une bonne nature! Vous êtes prêt à parler de production cinématographique avec moi. Recommandez-moi à Téléfilm, mettez-moi entre les mains de M^me^ Louise Beaudoin, mais ne lui dites pas que je suis fédéraliste parce qu'elle ne me donnerait pas un sou.

> Finalement, même si on pouvait prouver qu'un changement de la structure fiscale inciterait les gens à travailler plus, il n'est pas évident que cela soit souhaitable sur le plan social. À moins de prouver que l'impôt a faussé les décisions de travail des particuliers, les inciter à choisir le travail au lieu des loisirs signifie que le gouvernement formule des jugements sociaux qu'il superpose aux choix que peuvent faire les particuliers quant à leur travail.

On tombe ici sur l'une des contradictions fondamentales du conservatisme. Les conservateurs ne cessent de nous répéter que les particuliers doivent avoir la liberté de faire leurs propres choix économiques. Or, nous avons ici un gouvernement conservateur qui restreint cette liberté de choix économique, et donc le libre arbitre des citoyens, en voulant décider à leur place de la quantité de travail qu'ils devraient fournir.

Le prochain chapitre du rapport Brooks est le suivant:

> «Améliorer les incitations à l'épargne»
>
> L'un des princiaux arguments du gouvernement en faveur de la taxe sur les produits et services est qu'une taxe sur la consommation plutôt que sur le revenu va entraîner une augmentation de l'épargne privée . . .

. . . et cela augmente les taxes à la consommation plutôt que les taxes sur le revenu . . .

ce qui augmentera les investissements (usines et équipement) et débouchera en fin de compte sur un meilleur niveau de vie pour tous les Canadiens. Hélas, chaque élément de cette argumentation est fortement contestable.

Je suis heureux de dire que M. Brooks passe ensuite à l'examen de chacun de ces éléments.

Premièrement, rien ne permet de croire que les taux d'épargne sont trop faibles au Canada.

Certains semblent obsédés par l'idée que, si les Japonais ont un taux d'épargne de 150 p. 100, nous devrions avoir le même.

À l'échelle internationale, il est certain que les taux d'épargne au Canada sont très élevés.

Je recommande aux sénateurs d'en face d'emprunter ce livre à la bibliothèque et d'examiner les tableaux qui montrent que nous nous en sortons très bien au chapitre de l'épargne, et que, en moyenne, nous faisons mieux que la Communauté économique européenne, et manifestement mieux que les États-Unis. Seul le Japon fait mieux que nous.

En outre, comment savoir si une société doit collectivement épargner plus et consommer moins? C'est en fin de compte une question de jugement. Le compromis implicite qu'on accepte en augmentant l'épargne est que l'on favorise un transfert de consommation de la génération actuelle vers les générations futures.

Constatez qu'aucun de nos magnifiques maîtres économiques, amis du Parti conservateur, n'a l'intention de se priver du luxe que sont les automobiles et les actions en bourse. Non, ce sont les travailleurs qu'ils veulent exploiter, c'est leur argent qu'ils veulent prendre pour pouvoir l'investir au lieu du leur. C'est pourquoi nous avons des syndicats. C'est ça la solidarité, monsieur.

• (1730)

Le jugement moral sur lequel se fonde ce compromis ne semble peut-être pas prêter à controverse, surtout s'il est fait par la génération actuelle et s'il entraîne une baisse de la consommation courante de la part des gros revenus. Il est cependant tout aussi possible que la consommation actuelle qui est ainsi reportée soit celle des pauvres, qui auraient pu bénéficier de paiements de transfert du gouvernement, ou de ceux qui ont besoin des services de santé publique et d'éducation.

Souvenez-vous de ce que je vous disais plus tôt au sujet de cette nouvelle méthode merveilleuse de liquidation des services de santé, qui consiste à donner à Billy Vander Zalm les pleins pouvoirs sur ce secteur dans sa province, pour qu'il y fasse exactement ce qu'il veut, autrement dit pour qu'il abolisse l'égalité d'accès à ce service absolument vital, absolument central et absolument essentiel pour tous les Canadiens. Tout cela pour permettre aux riches d'économiser quelques sous. Et ce ne sont pas seulement les services de santé qui seront touchés, ce seront aussi les services d'éducation, et on aura alors tout lieu de se lamenter sur le fait que nos travailleurs ne sont pas assez bien formés. Voyez combien consacrent à la formation les pays qui ont des travailleurs très qualifiés. Voyez l'Allemagne, où les chiffres sont étonnants. Ils représentent trois ou quatre fois ce que nos entreprises consacrent à ce secteur.

Le sénateur Fairbairn: Puis-je vous poser une très brève question, sénateur Gigantès? Vous disiez il y a un instant que les personnes qui sont tout en bas de l'échelle des revenus sont les plus pénalisées, mais je voudrais vous demander ce que vous pensez de l'efficacité probable du crédit de TPS pour cette catégorie de gens? Le gouvernement prétend que cela compensera complètement l'argent supplémentaire qu'ils devront payer au titre de la taxe, alors que divers analystes estiment qu'on est loin du compte.

Le sénateur Gigantès: Je suis heureux que vous me posiez cette question. Prenons l'exemple d'un étudiant d'université qui a un revenu de 7 000 $, et qui doit acquitter la TPS de 7 p. 100 sur ses achats. Placez cet étudiant au Québec, où il doit payer une autre taxe de 8 p. 100, ce qui fait en tout 15 p. 100. Autrement dit, sur une dépense de 100 $, il paie 7 p. 100 de TPS, et les 8 p. 100 s'appliquent à 107 $, ce qui donne en tout 15,49 $. Arrondissons à 15,5 p. 100. Donc, sur un revenu de 7 000 $, l'étudiant va devoir payer son loyer, se vêtir et, comme je le disais plus tôt, s'il est dans la moyenne, se nourrir à la cafétéria. Quand il achètera un yogourt, il sera taxé. Quand il achètera un sandwich en carton, il sera taxé. Quand il achètera une pizza, il sera taxé. Comme je parle ici d'étudiants consciencieux, je parle d'étudiants qui n'ont pas le temps de rentrer chez eux pour faire leur popote.

N'oubliez pas la règle: si c'est chaud, c'est taxable. Si l'étudiant veut échapper à la taxe, il va devoir s'équiper d'une cuisine. Quoi qu'il en soit, les 7 000 $ entraînent plus de 1 000 $ de taxe. L'étudiant va recevoir du Québec quatre fois 67, soit 248 $. Il va payer 760 $ de taxe de plus qu'aujourd'hui. Il faut soustraire de cette somme la partie des 748 $ qui correspond à la taxe actuelle sur les ventes des fabricants, mais nous avons constaté que cette partie de la taxe sur les ventes des fabricants concerne les exportations, ce qui signifie que l'étudiant ne la paie pas actuellement. Elle frappe les produits exportés.

Nous avons vu aussi qu'il y a d'autres éléments de cette taxe sur les ventes des fabricants qui ne bénéficient pas aux consommateurs canadiens. Par exemple, les industries sont taxées sur les facteurs de construction des nouveaux édifices, ou sur l'achat de nouveaux équipements, ce qui ne touche pas immédiatement l'étudiant. En conséquence, même si on veut être le plus généreux possible envers le gouvernement, l'étudiant devra payer au bas mot 500 $ de taxe de plus qu'aujourd'hui. Si une partie importante du revenu de l'étudiant, 7 000 $ par an, est consacrée au loyer, environ 5 000 $, 500 $ représentent le quart de ce que l'étudiant a pour vivre. Cela ne peut pas marcher.

Il y a d'ailleurs une autre catégorie de citoyens qui sont à maints égards dans une situation peut-être encore plus tragique. Nos chercheurs ont voulu savoir combien de mères réclament effectivement le crédit d'impôt pour enfants. Surtout, combien de mères pauvres le réclament?

Le sénateur Fairbairn: Exactement.

Le sénateur Gigantès: Quatre-vingt-cinq pour cent.

Extraordinaire. Quatre-vingt-cinq pour cent. Que représentent les 15 p. 100 restants? Combien de ces pauvres sont trop malades, trop fatigués, trop déphasés, trop n'importe quoi . . .

Le sénateur Fairbairn: Trop illétrés.

Le sénateur Gigantès: . . . ou trop illettrés pour savoir remplir la paperasse nécessaire pour obtenir le crédit d'impôt pour enfants? De toute façon, comme ces personnes n'atteignent même pas le seuil de revenu imposable, elles ne remplissent pas de déclaration d'impôt sur le revenu. Et on voudrait nous faire croire que tous ces bons conservateurs vont d'un seul

coup s'égailler dans la nature pour repérer ces pauvres mères et leur remettre en main propre 248 $, en quatre paiements égaux? Je n'y crois pas.

Cela ne s'est pas vu dans les pays qui ont appliqué le même genre de taxe. Les pauvres n'y ont pas échappé. Ils ont simplement été autorisés à rester dans leur coin et à pourrir dans leur pauvreté et leur misère, sans amis et sans aide, et à élever des enfants qui n'auront plus tard pas d'amis et pas d'aide, ce qui est très néfaste pour notre société.

Le sénateur Fairbairn: Je voudrais vous poser une autre question sur le même sujet. Convenez-vous avec moi que, depuis plusieurs années, notre pays néglige lamentablement ces 15 p. 100, à peu près, de personnes analphabètes? D'ailleurs, le taux d'analphabétisme au Canada est beaucoup plus élevé que cela. Cependant, comme nous n'accordons aucune attention à ces gens, nous sommes en train de consolider dans notre société une sous-classe sociale qui est aujourd'hui tributaire des banques alimentaires, par exemple, chose que l'on n'avait jamais vu dans ce pays. Or, quand cette sous-classe sociale sera bien établie, il sera incroyablement difficile de la faire disparaître, et il faudra avoir recours à des politiques incroyablement délicates et généreuses pour éviter que ses membres ne soient enfermés, génération après génération, dans le même piège.

Avez-vous vu quoi que ce soit à ce sujet, dans les recherches que vous avez faites sur le chômage et sur tout le reste?

Le sénateur Gigantès: Vous vous souviendrez, sénateur Fairbairn, que lorsque nous préparions notre rapport sur la jeunesse, sous la présidence éclairée et merveilleuse de notre ami Jacques Hébert, nous avions constaté qu'il y avait à Ottawa, en 1985, dans cette ville de privilégiés, comme on dit dans le reste du Canada, plus de 400 jeunes qui dormaient dehors en hiver parce qu'ils n'avaient pas de toit. Je parle ici de jeunes qui essayent de se réchauffer en dormant sur des bouches d'égoûts, où qui gèlent sous les porches des maisons. Voilà votre ville de privilégiés.

• (1740)

Les gens disent que j'en veux aux conservateurs. Je dois cependant vous rappeler qu'un autre membre de ce comité sur la jeunesse avait proposé, pour résoudre le problème du chômage des jeunes, que les gens qui engagent du personnel domestique soient autorisés à en déduire les gages de leurs revenus. Ce sénateur, qui est en ce moment même dans cette chambre, disait que cela permettrait de résoudre le chômage des jeunes. Autrement dit, transformons nos jeunes en domestiques. Puisqu'on parlait de sous-classes sociales, en voilà une dont on a abondamment étudié la sociologie, en Grande-Bretagne et en France durant le siècle dernier et avant. On n'y trouve que misère, ressentiment, haine et fureur envers ces déplorables antagonismes de classes qui existent en Grande-Bretagne et qui empêchent ce pays de s'épanouir. Il y a encore là-bas beaucoup de haine sociale, parce que des mères, des grands-mères et des arrière-grands-mères ont été exploitées.

Le sénateur Fairbairn: Il y a un canyon entre les riches et les pauvres.

Le sénateur Gigantès: Exactement. Et nous avons ici un sénateur qui veut ramener ce genre de chose dans notre pays, où les gens sont précisément venus pour y échapper.

Quand on est conservateur, on ne peut pas être heureux si on n'a pas en dessous de soi une sous-classe sociale. Je ne suis pas surpris que les conservateurs ne s'occupent pas des 15 p. 100, parce que c'est ça, un conservateur, ça n'a pas de cœur.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

MOTION D'AJOURNEMENT

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je n'interviens pas pour interrompre le sénateur Gigantès, qui vient certainement de battre une forme de record puisqu'il a parlé pendant 18 heures durant ce débat.

J'interviens pour vous présenter la motion suivante, sur laquelle le sénateur Doody et moi-même nous sommes entendus.

Comme il est maintenant après 17 h 45, je propose que, conformément à l'article P-1a) du Règlement, le Sénat lève la séance. Conformément à cet article, la séance est automatiquement levée jusqu'à 14 heures, demain.

Le dépôt d'une motion demain, après 17 heures, conformément à l'article P-2 du Règlement, entraînerait une suspension de séance jusqu'à 14 heures lundi prochain. Autrement dit, il y aurait trois heures de séance demain entre 14 et 17 heures, puis les travaux seraient suspendus pendant la fin de semaine. De ce fait, les leaders ne voient pas pourquoi les trois heures de demain ne pourraient pas se situer entre 9 heures du matin et midi.

Nous proposons par conséquent, avec l'autorisation du Sénat, de considérer que l'effet, aujourd'hui, jeudi, de la motion proposée conformément à l'article 1a) du Règlement provisoire soit d'autoriser le dépôt d'une motion conformément à l'article 2 du Règlement provisoire après midi, demain, le 7 décembre, plutôt qu'après 17 heures.

Honorables sénateurs, avec votre autorisation, je propose cette motion.

Son Honneur le Président suppléant: Les honorables sénateurs sont-il d'accord?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Frith: Conformément à l'article P-1a) du Règlement, je propose que le Sénat lève maintenant la séance. Cela signifie que la séance est automatiquement suspendue jusqu'à demain, 14 heures, mais, comme nous en avons convenu, elle reprendra demain 9 heures. J'ai l'intention de retirer la motion.

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, la séance est levée et nous reprendrons nos travaux demain matin à 9 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Philippe D. Gigantès: Honorables sénateurs, il n'est pas encore 18 heures. Il vous fallait le consentement unanime et je n'ai pas donné le mien. Je vous ai dit que je souhaitais parler jusqu'à 18 heures.

J'interviens donc sur une question de privilège. C'est la deuxième fois, en autant de semaines, que je refuse mon consentement et que l'on n'en tient pas compte. Parmi les droits et privilèges des sénateurs figure celui de refuser son consentement.

Des voix: Vous l'aviez donné.

Le sénateur Gigantès: Vous avez donné le vôtre, je n'ai pas donné le mien. Il vous faut le consentement unanime pour lever la séance avant l'heure prévue.

Le sénateur Frith: Dans ce cas, nous devrons revenir demain à 14 heures.

Le sénateur Gigantès: Laissez-moi la parole jusqu'à 18 heures et je retire mon objection.

Le sénateur Doody: Nous avions une entente avec votre leader.

Le sénateur Gigantès: Sénateur Frith, vous devriez dans ce cas me prévenir. Je donne mon accord.

Son honorable Président suppléant: Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord pour lever la séance du Sénat?

Des voix: D'accord.

La séance est levée. Les travaux reprendront le 7 décembre 1990 à 9 heures.

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 115M.*]

LE SÉNAT

Le jeudi 29 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 115L.*]

Le Sénat reprend ses travaux à 9 heures, le vendredi 7 décembre 1990, le président suppléant étant au fauteuil.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

RETRAIT DE LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je ne veux pas intervenir dans le débat mais simplement retirer la motion que j'ai proposée hier soir en vertu de l'article P-1a) du Règlement.

Son Honneur le Président suppléant: Les sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

La motion est retirée.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF DE MOTION—TROISIÈME LECTURE—REPRISE DU DÉBAT

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Comme je le disais hier quand j'ai été grossièrement interrompu . . .

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Par moi!

Le sénateur Gigantès: . . . par le sénateur Frith . . .

Le sénateur Frith: . . . le mot «grossièrement» semble toujours être associé au mot «interrompu». C'est drôle, on n'entend jamais personne dire: «quand j'ai été poliment interrompu».

Le sénateur Gigantès: Je procédais à la lecture, pour votre édification, de l'excellente étude de M. Neil Brooks, qui propose une option à la TPS, et il y en a beaucoup d'autres. Je récapitulerai plus tard pour vous donner une explication très lente et très claire de toutes les options que nous avons à notre disposition pour remplacer la TPS. Je serai très lent aussi bien en anglais qu'en français, car il est évident que j'ai eu hier quelques problèmes à me faire comprendre par les sénateurs Poitras et Simard.

L'honorable Jean-Maurice Simard: Ne commencez pas!

Le sénateur Gigantès: Pour éviter tout risque de malentendu, je vais m'exprimer très lentement et très soigneusement.

Le sénateur Frith: N'y a-t-il pas un dicton qui parle des «chats qui dorment»?

Le sénateur Gigantès: Laissez-moi vous dire, en passant, que je me sentais en pleine forme, hier, à la fin de mon discours et que j'ai eu un merveilleux dîner avec la fille qui est sans doute la plus belle de tout le pays, ma nièce de 11 ans. Elle n'est pas particulièrement impressionnée par ce que nous faisons.

Une voix: Nous non plus!

Le sénateur Gigantès: Je parlais donc hier d'incitation à l'épargne. Je crois qu'il importe de revenir sur cet aspect du traité de M. Brooks car, comme il dit—je vais attendre que vous ayez terminé votre conversation car je crois qu'il est important que vous compreniez cela.

Le sénateur Doody: Vous venez de perdre votre public!

[*Français*]

Le sénateur Gigantès: Sénateur Poitras, je vous en prie, faites attention parce que vous vous plaignez toujours qu'on n'a pas d'option ou d'alternative. Il y en a. Écoutez-les!

[*Traduction*]

Je vais répéter trois des paragraphes que je citais hier, car ils sont importants, et on avait interrompu ma lecture.

> L'un des principaux arguments du gouvernement en faveur de la taxe sur les produits et services est qu'une taxe sur la consommation plutôt que sur le revenu va entraîner une augmentation de l'épargne privée, ce qui augmentera les investissements (usines et équipement), et débouchera en fin de compte sur un meilleur niveau de vie pour tous les Canadiens.

C'est l'argument du sénateur Poitras. Encore une fois, il n'écoute pas la réponse et il me dira plus tard que je n'ai proposé aucune option. Comme je le disais:

> . . . une taxe sur la consommation plutôt que sur le revenu va entraîner une augmentation de l'épargne privée, ce qui augmentera les investissements . . .

Est-ce que ce ne sont pas là les mensonges que votre parti tente de répandre dans tout le pays?

> . . . (usines et équipement) et débouchera en fin de compte sur un meilleur niveau de vie pour tous les Canadiens.

L'honorable Jean-Marie Poitras: Ne me dites pas que vous êtes déjà fatigué, alors qu'il n'y a pas encore eu une seule question!

Le sénateur Gigantès: Voulez-vous en poser une?

> Hélas, chaque élément de cette argumentation est fortement contestable.

Il est important que les sénateurs d'en face comprennent bien, car ils ne pourront pas toujours tromper tout le monde. Il y a des gens qui font des calculs et qui veulent faire la lumière sur vos fumisteries.

> Premièrement, rien ne permet de croire que les taux d'épargne sont trop faibles au Canada.

J'ai indiqué hier l'endroit où il était question de cela dans mon livre—que vous pouvez emprunter à la bibliothèque, si vous êtes trop pingre pour l'acheter. Mais cela m'importe peu ou, comme on dit en anglais, «It will be nº skin off my nose», car j'ai fait don de mes redevances à une fondation qui donne des bourses aux étudiants . . . C'est mon éditeur qui serait ravi si vous achetiez un exemplaire de mon livre . . .

L'honorable Eymard G. Corbin: Sénateur Gigantès, pourriez-vous expliquer l'origine de l'expression que vous venez d'employer? Je ne l'ai jamais entendue auparavant.

Le sénateur Gigantès: Pingre.

Le sénateur Corbin: Non, vous avez dit en anglais «no skin off my nose». Est-ce bien cela?

Le sénateur Gigantès: Oui.

Le sénateur Corbin: Qu'est-ce que cela veut dire?

Le sénateur Gigantès: Cela veut dire que cela ne me touche pas du tout. C'est une expression britannique qui a été utilisée la première fois par Shakespeare dans *The Merry Wives of Windsor*.

Il y a dans mon livre un tableau qui contient des statistiques de l'OCDE montrant que le taux d'épargne au Canada par rapport au PIB est plus élevé que la moyenne des 21 pays de l'OCDE, et en tout cas plus élevé que le taux américain. Seul le Japon est avant nous. M. Brooks a manifestement eu connaissance des mêmes chiffres, car il dit ceci:

> À l'échelle internationale, il est certain que les taux d'épargne au Canada sont très élevés. En outre, comment savoir si une société doit collectivement épargner plus et consommer moins? C'est en fin de compte une question de jugement.

Quand il dit que c'est en fin de compte une question de jugement, M. Brooks pense certainement aux sénateurs de l'autre côté, notamment à leur honorable leader. Je m'adoucis, ce matin. J'ai même utilisé le mot «honorable» en parlant du sénateur Murray. C'est lui qui dit constamment «en fin de compte».

> . . . doit collectivement épargner plus et consommer moins? C'est une question de jugement. Le compromis implicite qu'on accepte en augmentant l'épargne est que l'on favorise un transfert de consommation de la génération actuelle vers les générations futures.

Mourez de faim aujourd'hui pour le bonheur de vos petits-enfants.

> Le jugement moral sur lequel se fonde ce compromis ne semble peut-être pas prêter à controverse, surtout s'il est fait par la génération actuelle et s'il entraîne une baisse de consommation courante de la part des gros revenus.

Comme le sénateur Poitras.

> Il est cependant tout aussi possible que la consommation actuelle qui est ainsi reportée soit celle des pauvres, qui auraient pu bénéficier de paiements de transfert du gouvernement, ou de ceux qui ont besoin des services de santé publique et d'éducation.

[Le sénateur Gigantès.]

Comme je l'indiquais hier, il y a une tendance sérieuse parmi les conservateurs «bien pensants» et respectables à transférer plus de crédits vers l'éducation privée et à favoriser l'instauration d'un système parallèle et privé de services de santé, pour les riches, avec les meilleurs médecins, infirmiers et techniciens. De ce fait, nous aurons bientôt deux classes de services de santé. Nous le savons parce que nous avons vu la méthode de désengagement qui a amené Billy Vander Zalm et les autres premiers ministres conservateurs à plonger leurs grosses pattes gluantes, et celles de leurs amis, dans l'énorme gâteau de l'assurance médicale.

• (0910)

Je regrette que le sénateur Castonguay ne soit pas ici car son changement d'opinion entre le moment où il était ministre de la Santé et le moment où il est devenu président d'une société d'assurance n'est pas passé inaperçu. Qui réalise des profits énormes sur l'assurance-santé privée? Les sociétés d'assurances. Le sénateur Castonguay n'avait pas autorisé les sociétés d'assurances à participer au régime d'assurance-santé qu'il avait mis sur pied d'une manière tellement admirable au Québec, quand il était ministre, mais maintenant qu'il est président d'un énorme groupe financier très présent dans le secteur de l'assurance, il est d'accord pour—allez, allez, je vous provoque—autoriser des services d'assurance-santé privés, qui permettront aux riches de s'assurer, et peut-être à son groupe de s'enrichir, afin qu'il y ait des hôpitaux privés qui s'occuperont de gens comme le sénateur Poitras, à qui je souhaite au demeurant une bonne santé éternelle.

J'espère que vous n'aurez jamais besoin des services d'un docteur ou d'un hôpital, sénateur. Vous êtes un homme merveilleux, même si vous avez toujours une dent contre ceux d'entre nous dont les mères n'ont pas eu l'heur de vivre ici quand nous sommes nés, et donc de ne pas bénéficier du privilège géographique dont vous jouissez. Que voulez-vous, c'est ma croix.

M. Brooks continue ainsi:

> Si ce sont ces membres de la génération actuelle . . .

c'est-à-dire, les pauvres.

Vous ne les rencontrez pas là où vous habitez, honorables sénateurs d'en face, et si vous deviez les croiser sur votre chemin, vous leur diriez probablement, comme Mme Lavoie-Roux le disait hier, «Soyez respectables», ce qui est d'ailleurs le dernier refuge des conservateurs. Ils n'ont que cela à la bouche: «Ce n'est pas bien de manger ici», ou «Vous n'êtes pas respectable. Ne mettez pas ce quartier de mandarine dans votre bouche. Comme c'est choquant . . .»

Le sénateur Poitras: Vous ne comprendriez pas.

Le sénateur Gigantès: Mais je comprends la compassion. Je comprends le besoin des pauvres d'être aidés, et je pense que c'est un peu plus important que de s'occuper, comme le faisait hier le grand commandeur Castonguay, qui est déjà un monument vivant, ou vous-même, de savoir si je dois ou non manger un quartier de mandarine. Je dois d'ailleurs vous dire que j'ai apporté aujourd'hui toute une réserve de mandarines avec moi et que j'en mangerai quand je le voudrais, que ça vous plaise ou non. Si vous en voulez, envoyez-moi un page et je serais généreux avec vous.

Le sénateur Corbin: Dois-je comprendre, sénateur Gigantès, que le sénateur Thérèse Lavoie-Roux vous a reproché d'avoir bu de l'eau?

Le sénateur Gigantès: Non, elle a dit que ce n'était pas respectable. Elle a dit: «soyez respectable». Peut-être voulait-elle dire: «soyez respectueux», car j'y allais un peu fort contre le sénateur Poitras, le sénateur Castonguay et d'autres.

Le sénateur Corbin: Je vois. C'est bien la même Thérèse Lavoie-Roux, le même honorable sénateur Lavoie-Roux, qui était étendue sur deux chaises pendant une heure avant de prendre la parole au Sénat? Oui, elle avait étendu sa noble carcasse sur deux chaises pendant que vous parliez, et elle somnolait. Était-ce bien respectable? Ces gens-là veulent tout avoir.

Le sénateur Poitras: Attendez qu'elle arrive.

Le sénateur Doyle: En tout cas, elle ne s'amuse pas avec un mirliton!

Le sénateur Corbin: Voulez-vous faire un discours? Restez tranquille, sénateur Gigantès, et ne vous occupez pas de ce qu'ils peuvent dire. J'ai déjà repéré au moins 20 infractions au protocole que ces gens-là ont commises depuis que vous avez pris la parole. Continuez, ne vous laissez pas intimider. Je vous recommande cependant de ne pas trop les provoquer, car ils peuvent devenir dangereux.

Le sénateur Gigantès: J'aimerais tout d'abord dire que je n'ai strictement rien contre le fait que le sénateur Thérèse Lavoie-Roux s'endorme sur deux chaises, ce qui est pour moi tout à fait respectable. Il n'y a rien de répréhensible à ce qu'une dame mariée dorme seule sur deux chaises. Cela dit, pourriez-vous m'expliquer pourquoi vous croyez que nos collègues d'en face peuvent être dangereux?

Le sénateur Corbin: Vous dites?

Le sénateur Gigantès: Vous m'avez recommandé de ne pas trop les provoquer car ils peuvent être dangereux. J'aimerais savoir pourquoi vous pensez cela, afin que je puisse déterminer moi-même si j'encours un danger quelconque.

Le sénateur Corbin: Je voulais dire qu'il ne faut pas donner à cette chambre trop de preuves sur la nature préjudiciable de cette TPS. Ils ne peuvent pas supporter trop d'accusations. Comme vous l'avez constaté hier, le sénateur Simard n'a pu s'empêcher de faire un discours quand j'ai présenté certains faits. Je ne voudrais pas qu'ils interrompent votre discours plus qu'ils ne l'ont déjà fait. Voilà ce que je voulais dire. Je n'ai pas peur des faits, mais il y en a qu'ils ne peuvent tout simplement accepter. N'y allez donc pas trop fort.

Le sénateur Gigantès: Merci. Je vois que vous voulez que je reprenne le poste d'enseignant que j'occupais autrefois, et je vais donc faire attention aux leçons que je donne. Quelle que soit la qualité de la classe, je dois faire tout mon possible pour que les leçons soient comprises.

Ce dont nous parlons ici, et que M. Brooks expose de manière tellement convaincante, c'est de l'argument traditionnel des conservateurs, selon qui les pauvres feraient mieux d'épargner que de consommer. Voici ce qu'il dit:

> Si ce sont ces membres de la génération actuelle qui sont touchés par la politique gouvernementale destinée à réduire la consommation courante, le jugement devient plus problématique.
>
> Deuxièmement, même si la société en arrivait à considérer qu'il faut augmenter l'épargne privée, il est peu probable que cet objectif soit atteint en essayant de transférer une plus grosse partie de l'impôt sur le revenu vers l'épargne.

Je répète:

> ... il est peu probable que cet objectif soit atteint en essayant de transférer vers l'épargne une plus grosse partie de l'impôt sur le revenu.

Il dit encore:

> Les économistes savent bien que diminuer l'impôt sur le revenu de l'épargne peut entraîner une augmentation ou une diminution de l'épargne.

Cela peut paraître paradoxal, mais la vie est aussi paradoxale.

> Considérant les études empiriques, et même si l'ampleur des effets de l'imposition de l'épargne reste sujette à controverse, le mieux que l'on puisse dire est que cet effet reste modeste.

Est-ce que je parle suffisamment lentement pour vous, sénateur Poitras?

> En particulier, puisque notre régime actuel d'impôt sur le revenu offre déjà des incitations importantes à l'épargne, par exemple en offrant un avantage fiscal à l'épargne retraite, transférer une plus grande partie du fardeau fiscal vers la taxe de vente ne pourrait, dans le meilleur des cas, avoir qu'un effet marginal ...

«Marginal» signifie ici minime, et non pas «marginal» au sens économique, comme on l'emploie quand on parle des tranches d'impôt supérieures.

> ... transférer une partie du fardeau fiscal vers la taxe de vente pourrait, dans le meilleur des cas, n'avoir qu'un effet marginal sur l'augmentation de l'épargne personnelle. L'argument selon lequel ce transfert du fardeau fiscal ne peut avoir qu'un effet minime sur l'épargne s'appuie sur le fait qu'il ne semble y avoir aucune corrélation entre, par exemple, le pourcentage des recettes perçues par l'État grâce aux taxes sur les biens et services et le taux d'épargne. Ainsi, le Japon perçoit un faible pourcentage de ses recettes de la taxe de vente ...

Le Japon vient juste d'adopter une taxe de vente de 3,3 p. 100, qui fait capoter tous les entrepreneurs japonais. Même s'ils sont très bons en mathématiques et qu'ils ont des ordinateurs, cela leur rend la vie difficile. Même si le Japon ne tire qu'un très petit pourcentage de ses recettes des taxes de vente, il a le taux d'épargne privé le plus élevé de tous les pays développés.

• (0920)

> En outre, aux États-Unis, et cela ne convient pas aux économistes qui prétendaient qu'il existe une forte corrélation entre les taux de rendement après impôt et l'épargne, le taux d'épargne est tombé ces dernières années alors que les taux d'imposition marginaux diminuaient et que les taux d'intérêt réels augmentaient.

Sénateur Poitras, l'expérience américaine montre que même si les revenus ont augmenté et les taux d'intérêt aussi, le taux d'épargne américain diminuait. Où est donc cette correlation selon laquelle prendre un peu d'argent aux gens chaque fois qu'ils achètent quelque chose les amènera à préférer l'épargne à la consommation?

Troisièmement, même si un transfert fiscal en faveur de la consommation augmentait un peu l'épargne personnelle, l'effet sur l'épargne totale de l'économie serait insignifiant, puisque l'épargne personnelle ne constitue qu'un faible pourcentage de l'épargne totale.

L'épargne totale englobe les profits non distribués des entreprises. Elle englobe également les cotisations au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec, ainsi que les cotisations à l'assurance-chômage et à l'assurance-accidents. Les sommes versées sur les primes d'assurance sont également considérées comme de l'épargne. En termes économiques et statistiques, cela constitue la grosse majorité de l'épargne d'un pays. En regard, l'épargne personnelle est relativement peu importante.

De plus, même si le taux d'épargne privé devait augmenter, rien ne prouve que les investissements augmenteraient. Pour rehausser la productivité nationale, il faudrait que l'épargne supplémentaire entraîne une formation accrue de capital d'investissement au Canada. Cependant, dans une petite économie ouverte comme celle du Canada, il n'y a probablement pas de correlation très forte entre l'épargne nationale et l'investissement national, puisque les taux d'intérêt nationaux sont directement fonction des taux d'intérêt internationaux.

Selon une rumeur assez bien fondée, Power Corporation serait en train de vendre les actifs qu'il lui reste pour accroître ses liquidités. Où croyez-vous qu'elle case son argent? Elle le case en Europe, en écus et francs suisses.

Le sénateur Haidasz: Quelle honte!

Le sénateur Gigantès: Je ne sais pas si c'est honteux.

Le sénateur Haidasz: Elle devrait l'investir au Canada.

Le sénateur Gigantès: On ne peut pas demander au capital de faire preuve de patriotisme.

Le sénateur Stanbury: Ni d'émotion.

Le sénateur Gigantès: Ni d'émotion. Absolument. Qui sait, quand on aura bien mis au point l'intelligence artificielle, peut-être pourrons-nous introduire l'émotion, la honte, le patriotisme et la chaleur humaine dans les ordinateurs, et peut-être ceux-ci pourront-ils alors prendre des décisions plus bénéfiques au bien-être général qu'au cœur des capitalistes conservateurs? Il y a eu de bons capitalistes, mais c'était soit des libéraux, soit des crypto-libéraux.

Le sénateur Turner: Aucune intégrité.

Le sénateur Gigantès: Vous parlez d'intégrité! Il ne faut pas employer de mots qu'on ne comprend pas, sénateur.

Le sénateur Haidasz: Et se comporter en bons citoyens, sénateur?

Le sénateur Gigantès: Mais c'est le seul comportement qu'ils reconnaissent, le comportement de leurs entreprises. Des entreprises qui se comportent en bons citoyens, c'est une belle chose.

Le sénateur Haidasz: En effet.

Le sénateur Gigantès: Mais ils vous diront alors, comme le disait Michael Douglas dans ce merveilleux film, Wall Street, «la cupidité est bonne, c'est elle qui fait les fortunes». Elle fait peut-être les fortunes mais elle ne fait pas nécessairement les nations, hélas. C'est d'ailleurs pour cela que les gens ont inventé les gouvernements car, si tout dépendait de la cupidité individuelle, nous n'aurions pas de nation et nous serions toujours dans des caves à essayer d'échapper à des tigres sauvages aux accents doucereux.

Soit dit en passant, souvenez-vous de ce passage de My Fair Lady concernant le mauvais Hongrois? Je ne veux rien dire de mal contre les Hongrois, et je vais donc remplacer «Hongrois» par «vulgrois».

Le sénateur Frith: Zoltan Karpathy.

Le sénateur Gigantès: Je voulais parler de Zoltan Mulroney. «Zoltan Mulroney, suintant le charme par tous les pores, traverse la pièce avec onction». C'est ce que je ressens chaque fois que je le vois.

Mais, dans une petite économie ouverte comme celle du Canada, il y très peu de corrélation entre l'épargne nationale et l'investissement national, puisque les taux d'intérêt nationaux sont directement tributaires des taux d'intérêt internationaux.

Power Corporation va probablement investir tout son argent en Europe, où elle croit que le nouveau plan Marshall lancé par l'énergie ouest-allemande lui offrira d'excellentes occasions de profit, et c'est de l'argent que nous ne reverrons jamais.

Si l'épargne nationale augmente, les taux d'intérêt nationaux risquent de baisser à court terme . . .

Quand il y a beaucoup d'argent à prêter, le «loyer» de l'argent diminue. Les taux d'intérêt sont un «loyer».

Le sénateur Haidasz: Les honorables sénateurs ont peut-être entendu dire que Phil Esposito a reçu des dizaines de millions de dollars pour investir dans une équipe de la Ligue nationale de hockey à Tampa, en Floride. J'ai également entendu dire que la ligue nationale de hockey a accepté la candidature des Sénateurs d'Ottawa. Nous devrions nous en réjouir. L'équipe s'appellera les Sénateurs d'Ottawa.

Le sénateur Stanbury: Les Sénateurs combatifs.

Le sénateur Haidasz: En effet, notre lutte contre la TPS va leur donner l'exemple de ce qu'il faut faire.

Je crois que nous devrions cependant féliciter l'équipe et ses promoteurs, et leur souhaiter une bonne saison de hockey à Ottawa. Certes, l'équipe n'a pas encore de patinoire, ni même de terrain sur laquelle en construire une, mais on pourrait peut-être demander à Power Corporation de lui venir en aide ou de lui prêter une partie des dizaines de millions de dollars que le sénateur Gigantès voit partir en Europe.

Le sénateur Gigantès: Le sénateur Bonnell a évoqué cette question hier, et je lui ai dit que, si les Sénateurs d'Ottawa connaissent les mêmes problèmes que toutes les nouvelles équipes, leurs premières saisons ne seront pas brillantes. Si la TPS vient augmenter le prix des billets, le prix des hot-dogs, le prix de la bière et le prix des chambres d'hôtels, leur avenir risque d'être difficile. Et on n'y changera rien en aménageant un hôtel au-dessus de la patinoire, avec de grandes fenêtres par lesquelles les spectateurs pourront voir ce que font les gens dans leur chambre si la partie de hockey devient trop ennuyeuse. L'équipe n'arrivera peut-être pas à remplir la patinoire de spectateurs, ce qui signifie qu'elle ne gagnera pas assez d'argent pour pouvoir se payer ce dont elle aura un besoin indispensable, de meilleurs joueurs. Mais pour ce qui

est de la patinoire, je suggère aux propriétaires de ne pas se dépêcher, parce que, si M. Mulroney continue à détruire le pays comme il le fait maintenant, les édifices du Parlement pourraient être libres, parce qu'il n'y aura plus de Parlement canadien. Il n'y aura peut-être même plus de Canada. Et la Chambre des communes doit bien être assez grande pour contenir une patinoire.

• (0930)

Soit dit en passant, le premier ministre Mulroney a dit qu'il serait très content qu'il y ait une nouvelle équipe de sénateurs à Ottawa. Il a dit que la fournée actuelle n'était pas bonne et qu'il n'aimait pas les vieux bonzes de la Chambre haute.

Le sénateur Stewart: Voilà qui remet le sénateur Oliver à sa place.

Le sénateur Gigantès: Où sont le sénateur Johnson et le sénateur Teed?

Le sénateur Stewart: Ils devraient soulever une question de privilège.

Le sénateur Gigantès: Brian Mulroney les traite de vieux bonzes.

Le sénateur Molgat: Who made that declaration?

Le sénateur Gigantès: Brian Mulroney.

Mais je m'éloigne de ce que j'allais dire. Il n'y a absolument rien qui prouve qu'il soit possible d'augmenter l'épargne en modifiant la composition des recettes fiscales de façon à faire une plus large place à une taxe à la consommation, qui augmente la part des recettes gouvernementales provenant des taxes indirectes à la consommation et réduit les recettes gouvernementales provenant de l'impôt sur le revenu. Si la demande d'épargne dépasse l'offre, à l'intérieur du pays, et si les taux d'intérêt grimpent beaucoup plus haut que les taux internationaux, les étrangers vont investir au Canada dans l'espoir de rendements intéressants.

Cet argument est important. S'il y a une augmentation de l'épargne au Canada, l'offre d'argent à prêter augmentera, et sera peut-être même excédentaire. Comme je le disais quand j'ai lu mon livre, quand l'offre augmente dans n'importe quel domaine, les prix baissent. Par conséquent, nos taux d'intérêt vont baisser en deçà des taux internationaux, et les investisseurs canadiens, comme les grandes sociétés, investiront tout simplement à l'étranger parce qu'ils n'auront pas un assez bon rendement pour les fonds placés ici. C'est ainsi que fonctionnent les entreprises. Cela n'est peut-être pas très patriotique, mais ce n'est pas de patriotisme qu'il est question ici, mais bien de conservateurs. La seule patrie qu'ils connaissent, c'est celle des grandes entreprises.

Inversement, si la demande intérieure d'épargne dépasse l'offre et si les taux d'intérêt sont élevés, les fonds étrangers afflueront au Canada. Je l'ai déjà fait remarquer quand j'ai lu mon livre plus tôt. Une des merveilles de la globalisation de l'économie et du marché monétaire, c'est que si le marché monétaire s'internationalise, il est absurde d'apposer des étiquettes sur les fonds pour préciser s'ils sont d'origine canadienne ou étrangère. L'épargne au Canada, puisque nous sommes dans un petit pays, n'a vraiment rien à voir avec le montant des investissements, la formation de capital, les usines et l'équipement qui s'en viendront au Canada. Ce sont les ressources naturelles que nous avons ici qui font venir des usines et de l'équipement.

Si nous n'avions pas conclu le marché de dupes que constitue l'Accord de libre-échange, la formation de capital serait meilleure qu'elle ne l'est actuellement au Canada. Mais nous avons jeté tous nos atouts. Nous avons donné nos ressources naturelles en échange d'un plat de lentilles. Donc, quel que soit le taux d'intérêt sur l'épargne au Canada, l'internationalisation accrue des marchés financiers limite dans les faits le coût du capital sur le marché canadien.

Mais j'en reviens au rapport que je vous ai cité plus tôt.

> Enfin, l'imposition de la consommation plutôt que de l'épargne ne peut avoir au mieux qu'un effet indirect sur l'épargne. En revanche, la réduction des déficits budgétaires augmente directement l'épargne personnelle nette. Par conséquent, le principal effet positif sur l'épargne et la croissance viendra d'une réduction véritable des déficits budgétaires, soit au moyen de l'impôt sur le revenu, soit par l'adoption d'une nouvelle taxe à la consommation.

Ce que dit M. Brooks, c'est que la taxe à la consommation ne permet pas de réduire le déficit davantage que l'impôt sur le revenu. Je discuterai un peu plus tard des solutions de rechange à la TPS et je soulignerai alors, comme je l'ai déjà fait—mais je dois bien le répéter jusqu'à ce que tout le monde ait compris—que la seule façon de réduire le déficit et la dette nationale, c'est de réduire le chômage. À force de répéter, j'ai finalement réussi à le faire comprendre au Conseil économique du Canada.

Le sénateur Stewart: Les gens du Conseil économique sont assez réceptifs aux nouvelles idées.

Le sénateur Gigantès: Probablement parce qu'il n'y a pas beaucoup de gens riches là-bas. Judith Maxwell est très bien et, à ce que je sache, ce n'est pas une grande entreprise. C'est simplement une citoyenne canadienne.

On a également affirmé que l'introduction de la TPS permettrait de réduire les possibilités d'évasion fiscale. Comme nous l'avons vu plus tôt, quand j'ai présenté de l'information sur ce qui s'est passé dans les pays d'Europe qui ont adopté une forme quelconque de TPS, les évasions fiscales sont restées au même niveau. C'est simplement une illusion.

> On affirme parfois qu'un changement dans la composition des recettes fiscales permettrait de réduire le montant des revenus qui échappent illégalement à l'impôt, pour un certain nombre de raisons: étant donné qu'il est possible d'abaisser le taux marginal d'impôt sur le revenu si les taxes à la consommation représentent une plus large part du fardeau fiscal, il est moins tentant de frauder le fisc; une taxe de vente d'application générale est plus facile à appliquer que l'impôt sur le revenu . . .

• (0940)

Le sénateur Simard va probablement se lever pour crier après moi parce qu'il aura mal compris ce que j'ai dit, puisqu'il n'écoute pas. Il perd son temps à parler au sénateur Lowell Murray. Tout le monde sait que c'est une perte de temps de parler à Lowell Murray. Il n'a rien à dire qui soit d'une quelconque utilité pour le pays. Voyez quel a été le résultat de ses diverses déclarations et, en particulier, de ses remarques désobligeantes au sujet des premiers ministres provinciaux, à

l'époque de l'Accord du lac Meech; il les a acculés au mur et les a poussés à réagir, et c'est ce qui a fait échouer l'accord.

Le sénateur Stewart: Mais il savait bien ce qu'il fallait dire pour inciter l'Assemblée législative du Manitoba à violer son propre Règlement, et même les lois de la province.

Le sénateur Stanbury: Il s'y connaît en violation de règlements.

Le sénateur Gigantès: C'est exact. Il s'est servi de cette expérience avec le sénateur Charbonneau, que nos collègues de l'autre côté appellent encore président.

Le sénateur Bonnell faisait remarquer hier qu'il pourrait faire une nouvelle carrière à titre d'arbitre dans la Ligue nationale de hockey pour aider l'équipe des «Sénateurs d'Ottawa». Le sénateur Bonnell laissait entendre qu'il pourrait fort bien s'emparer de la rondelle et la mettre dans le filet adverse, oubliant ainsi son statut d'arbitre et utilisant encore une fois ses habituelles tactiques partisanes.

On avance diverses raisons pour affirmer qu'une taxe à la consommation permettra de réduire les évasions fiscales en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. Cette taxe est plus facile à appliquer, et il est donc possible de mettre la main au collet des gens qui cherchent à y échapper.

[*Français*]

Bonjour, cher sénateur Tremblay! Vous me manquiez. Je suis si content que vous soyez venu. Vous êtes vraiment très fin et très rapide, beaucoup plus rapide que le reste de vos collègues. J'aimerais bien qu'ils vous imitent. Le sénateur Bolduc est très bien aussi.

Tous ceux qui n'ont jamais eu des doutes sur la qualité des grands commis de l'État, de la province de Québec, songez-y. Réfléchissez-y. Nous en avons deux superbes exemples ici. Ils sont vraiment beaucoup plus impressionnants que les exemples québécois qui appartiennent au monde des affaires.

L'honorable Arthur Tremblay: Sénateur Gignatès, j'aimerais vous citer la phrase: «Timeo Danaos et dona ferentis» (Je crains les Grecs surtout lorsqu'ils sont porteurs de présents). Cela s'applique aussi aux compliments, j'imagine!

Le sénateur Gigantès: Bien non, cher sénateur, parce que mes compliments sont comme un scorpion, il y a toujours quelque chose à la fin. Je me réserve cela pour un peu plus tard. Ce matin, comme je le disais, je me sens bien.

On m'a demandé hier quand j'ai terminé: Qu'est-ce qui vous a donné la force de tenir 18 heures? J'ai dit: le sénateur Simard. Le sénateur Fairbairn m'a demandé: Est-ce que vous aviez de la peine, vers la fin à, bien fixer votre vue? Elle a dit: «Focus your sight», et j'ai dit:

[*Traduction*]

C'est seulement quand je regarde le sénateur Simard. Donc, je vous remercie d'être ici. Vous quintuplez vraiment ma résistance, du moins au début. Et plus ça va, plus je me sens fort. Si vous pouviez seulement rester ici indéfiniment, je pourrais parler indéfiniment.

Le sénateur Simard: Vous avez assez lu, sénateur MacEachen? Je ne vous blâme pas. J'aimerais bien que nous puissions tous nous en aller.

Le sénateur Gigantès: Le sénateur MacEachen n'a pas à m'écouter. C'est à vous d'assurer le quorum. De notre côté, tout le monde peut partir, sauf moi. Je peux me passer pendant trois heures de l'aide de mes amis et des questions qu'ils me posent. Je n'en ai pas encore besoin; pas encore.

[Le sénateur Gigantès.]

Le sénateur Frith: Même quand le sénateur Simard sourit, cela devrait aller.

Le sénateur Stanbury: Mais vous pouvez poser des questions. C'est permis.

[*Français*]

Le sénateur David: C'est une infraction ça.

Le sénateur Gigantès: Quoi? De me donner un petit bout de papier? Il m'a dit qu'un de vous n'a pas fermé sa braguette. C'est une note que vous m'envoyez fréquemment quand je parle. Je ne sais pas qui est le polisson de votre côté qui fait ces blagues de troisième année d'école. Je suis arrivé à la quatrième année d'école de niveau. En troisième année d'école, on envoyait des petites notes au professeur disant: votre braquette n'est pas fermée, monsieur. On trouvait cela très amusant que le professeur cherche à se boutonner.

On m'a toujours dit que parfois, quand on s'adresse à un auditoire qui a un «short attention span», comme vous, qu'il faut enlever la pression en changeant de sujet de temps à autres. Je ne peux pas vous parler d'économie par bouts plus longtemps que 30 secondes. Ça ne pénétrerait pas, sénateur Simard.

Le sénateur Simard: C'est votre capacité de parler plus de 30 secondes. Vous êtes expert.

[*Traduction*]

Propre à tout, mais bon à rien.

S'il vous plaît, fixez votre regard sur quelque chose. Fixez-le.

Le sénateur Gigantès: Sur vous? Cela pourrait me troubler la vue.

Le sénateur Simard: Fixez quelque chose.

Le sénateur Gigantès: Je fixe mon texte. C'est un texte très important.

Le sénateur Simard: Fixez plutôt l'horloge.

Le sénateur Gigantès:

> ... même ce modèle économique simpliste relatif aux évasions fiscales ne tient pas compte du fait qu'un taux d'imposition plus élevé augmente le coût de ces fraudes de deux façons. Premièrement, une augmentation du taux d'imposition augmente les peines prévues pour les fraudes, puisque les amendes sont en général proportionnelles au montant de l'impôt non payé. Deuxièmement, une augmentation du taux d'imposition incite davantage le ministère du Revenu à entreprendre des vérifications; donc, pour un niveau donné de sous-déclarations, un taux d'imposition plus élevé augmente l'impôt total et la peine résultant d'une vérification.

M. Brooks veut donc dire que, si l'on veut vraiment intercepter les fraudeurs, l'application d'un taux plus élevé d'impôt sur le revenu constitue un meilleur investissement pour les percepteurs d'impôt, et un meilleur investissement en termes de politique fiscale, que l'adoption d'une taxe à la consommation de 7 p. 100.

> L'un dans l'autre, des études récentes ont révélé que les coûts des fraudes liées à une augmentation du taux d'im-

position dépassent les avantages de cette augmentation, de sorte qu'une augmentation du taux d'imposition devrait en théorie inciter les contribuables à payer leur impôt au complet. Un certain nombre d'études empiriques récentes ont démontré qu'il n'y avait aucun rapport entre le taux d'imposition et le respect des lois sur l'impôt.

Je pense qu'il serait probablement possible de trouver un lien inverse entre le respect de ces règles et l'affiliation à un parti. Si vous êtes conservateur, vous évitez de payer de l'impôt, de façon générale. Vous trouvez des moyens d'en payer aussi peu que possible.

Le sénateur Turner: Vous voulez dire qu'ils ne sont pas honnêtes?

Le sénateur Gigantès: Il ne faudrait pas utiliser un vocabulaire qu'ils ne comprennent pas. S'il vous plaît, sénateur; vous ne cessez pas de me parler d'intégrité et d'honnêteté. Il est question de conservateurs, voyons.

Le sénateur Turner: C'est ce qu'on m'a appris quand j'étais jeune: à être honnête, à dire la vérité et à me montrer parfaitement intègre. C'est ainsi que le monde fonctionne.

Le sénateur Gigantès: Mais, sénateur, vous êtes libéral.

Le sénateur Turner: Je savais bien qu'il y avait une différence.

Le sénateur Gigantès: Oui, il y en a une.

Il peut sembler plausible que, si l'on a deux assiettes fiscales relativement égales, c'est-à-dire l'assiette de l'impôt sur le revenu et l'assiette des taxes à la consommation, ceux qui seraient enclins à frauder le fisc trouveraient plus difficile de le faire dans ces deux secteurs plutôt que dans un seul. Cependant, même si c'était le cas, il en résulterait au mieux une augmentation marginale des recettes. Les travailleurs indépendants qui ne paient pas leur impôt sur le revenu vont probablement également trouver des moyens de ne pas payer la taxe sur les produits et services. Même si la taxe aura été perçue sur les intrants nécessaires à leur entreprise, elle ne sera pas très élevée dans bien des cas. Il semble indiscutable que, si le gouvernement devait prendre les ressources supplémentaires qu'il compte allouer à l'administration de la taxe sur les produits et services, et les consacrer plutôt à des efforts pour percevoir plus efficacement l'impôt sur le revenu, il serait possible d'obtenir des recettes beaucoup plus importantes du secteur de l'économie souterraine.

En effet, il est plus rentable d'essayer d'empêcher les fraudes si le taux est de 27 p. 100 plutôt que de 7 p. 100. C'est une logique très simple à comprendre. Pourquoi donc les conservateurs agissent-ils ainsi? S'ils agissent ainsi, comme nous l'avons dit hier, c'est parce que la TPS déplace le fardeau fiscal des fabricants vers les consommateurs et les pauvres, et parce qu'ils refusent d'envisager toute autre formule, comme celle que propose Neil Brooks, contraire à l'idéologie conservatrice.

• (0950)

Les conservateurs affirment également que la TPS proposée va permettre d'augmenter la compétitivité des entreprises canadiennes sur les marchés d'exportation.

Certains préconisent de changer la composition des recettes fiscales, c'est-à-dire de réduire la part de l'impôt sur le revenu pour augmenter celle des taxes à la consommation, afin d'augmenter la compétitivité du Canada sur les marchés d'exportation. Cet argument est probablement fondé sur le fait qu'une taxe à la consommation semblable à la TPS est imposée sur toutes les importations, mais fait l'objet d'une ristourne sur toutes les exportations. Cependant, cette caractéristique de la TPS ne permet ni d'encourager l'exportation, ni de pénaliser l'importation. Les biens étrangers qui sont en concurrence avec les exportations canadiennes ne sont évidemment pas soumis à la TPS canadienne. En outre, même si les importations vont être assujetties à cette taxe, ce sera également le cas de tous les biens achetés au Canada. Autrement dit, une taxe à la consommation perçue sur les importations et non sur les exportations équivaut finalement à l'absence totale de taxe en ce qui concerne ses effets sur la balance commerciale d'un pays.

Il y a aussi une version un peu plus complexe de cet argument, à savoir que, puisque l'impôt sur le revenu est perçu directement sur tout le capital et toute la main-d'œuvre du Canada et doit se refléter dans les prix, alors que les biens exportés peuvent être exemptés de la taxe sur les produits et services, l'augmentation des recettes grâce à la taxe sur les produits et services permettrait d'augmenter la compétitivité du Canada sur les marchés d'exportation en réduisant le fardeau de la taxe que doivent soutenir les produits exportés. Mais si ces exportations sont exemptées de la taxe, il faut récupérer les recettes perdues d'une autre façon, probablement en taxant les produits canadiens . . .

N'est-ce pas? On ne peut plus percevoir les 1,5 milliard de dollars qui sont actuellement perçus sur les produits exportés, d'après ce que dit M. Brooks, et on ne veut pas non plus réduire les recettes fiscales globales. Il faut donc taxer davantage les produits canadiens.

. . . et la plupart des analystes soutiennent que toute augmentation du coût des produits canadiens serait contrebalancée par le taux de change du dollar canadien. Autrement dit, toute amélioration de la compétitivité du Canada sur les marchés d'exportation, par suite d'une modification de la composition des recettes fiscales, serait contrebalancée par une augmentation de la valeur du dollar canadien sur le marché des devises. Cette conclusion reflète un principe reconnu du commerce international, à savoir que, dans certaines conditions réalistes, une taxe générale à la consommation équivaut à une taxe générale sur la production, la seule différence se situant au niveau du taux de change. C'est seulement si les travailleurs sont prêts à accepter une baisse de leur salaire réel qu'un changement dans la composition des recettes fiscales peut vraiment augmenter la compétitivité du Canada. Or, cela n'a pas fonctionné dans les autres pays.

Je me rends bien compte que cela doit être très décevant pour ces dames et ces messieurs de l'autre côté, pour qui le secret de la réussite consiste à écraser les pauvres et à faire travailler les gens pour moins cher, mais c'est la vérité. Les travailleurs vont se battre, et je ne les blâme pas. Je vais me battre moi aussi à leurs côtés, ici même, en leur disant de ne pas ménager leurs efforts.

Il y a aussi un autre argument fort séduisant qui a été avancé pour défendre la TPS, à savoir qu'elle encouragera les Canadiens hautement spécialisés à rester au Canada. Si l'on augmente la taxe à la consommation, on encourage ces gens à rester au Canada.

> D'après cet argument, si le fardeau fiscal dépend moins du revenu, et davantage de la consommation, il est possible d'abaisser le taux de l'impôt sur le revenu, ce qui encouragera les Canadiens hautement spécialisés et bien rémunérés à rester au Canada.

Dans ce document, que vous recevrez, j'espère, du greffier du Comité des banques et du commerce, M. Brooks a déjà démontré, en s'appuyant sur des chiffres provenant de l'OCDE, que dans une certaine mesure, le fardeau fiscal total des Canadiens est plus bas que celui que doivent assumer en moyenne les contribuables de divers pays de l'OCDE. Il est certainement plus bas que dans la plupart des pays où nos travailleurs spécialisés pourraient vouloir aller.

Mais il y a aussi d'autres facteurs. Pensez-vous vraiment qu'un travailleur spécialisé canadien serait intéressé à s'en aller aux États-Unis et à abandonner son assurance-maladie? Il aurait certainement besoin de se faire soigner, comme certains collègues de l'autre côté, s'il était prêt à aller aux États-Unis et à y subir les conséquences catastrophiques d'une maladie grave ou, pour éviter ces conséquences, à payer environ 2 000 $ pour chaque membre de sa famille pour acheter une assurance-maladie équivalente à celle dont il profite au Canada.

Mon Dieu, ils commencent de bonne heure dans l'autre Chambre. En fait, ce sont des paresseux. Nous sommes ici depuis déjà une heure.

> D'après cet argument, si le fardeau fiscal dépend moins du revenu, et davantage de la consommation, il est possible d'abaisser le taux de l'impôt sur le revenu, ce qui encouragera les Canadiens hautement spécialisés et bien rémunérés à rester au Canada.

La conscience des responsabilités sociales des entreprises en est une autre expression; nous en avons parlé tout à l'heure. Les bonnes gens de l'autre côté qui ont concocté cette taxe croient que tous les Canadiens pensent comme eux et n'attachent de l'importance qu'au taux d'imposition. Eh bien, je vais leur dire un secret. La grande majorité des Canadiens aiment le Canada pour bien d'autres raisons que le taux d'imposition. Ils ne voudraient pas quitter ce pays pour tout l'or du monde. C'est un pays magnifique, où il fait bon vivre. Le Canada ne mérite pas Brian Mulroney.

> Même quand il est question de décider si un pays devrait augmenter son fardeau fiscal global pour financer ses services publics, on exagère souvent les effets que cette décision pourrait avoir sur l'exode de chercheurs scientifiques, d'ingénieurs et de médecins. Cependant, cet argument ne tient absolument pas dans le cas d'un changement de la composition des recettes fiscales.

Pensez-y bien. M. Brooks affirme qu'il n'est pas vrai que nous réussirons à garder nos travailleurs spécialisés au Canada si nous diminuons le taux de l'impôt sur le revenu. Ce n'est pas vrai quand on transfère simplement le fardeau fiscal d'une forme d'impôt à une autre. Ce que disent les conservateurs, c'est que si on vous prend le même montant, mais qu'on puise davantage dans votre poche gauche que dans votre poche droite, vous allez vouloir rester au Canada. Alors que si l'on prend le même montant, mais davantage dans votre poche droite que dans votre poche gauche, vous n'allez pas vouloir rester. C'est un raisonnement économique tout à fait infantile.

> Les mouvements internationaux de travailleurs ne sont pas le résultat de décisions marginales: les gens émigrent, ou ils n'émigrent pas. Par conséquent, quand les contribuables doivent prendre leur décision, c'est leur taux d'imposition réel moyen qui compte, et non leur taux marginal. Bien qu'un changement de régime fiscal qui n'entraînerait pas de conséquences pour les recettes et la répartition de l'impôt et un transfert du fardeau fiscal du secteur de l'impôt sur le revenu vers le secteur de la taxe à la consommation puissent réduire le taux marginal d'imposition d'un contribuable, cela ne changera pas par définition le montant global de l'impôt qu'il devra payer.

La seule chose qui change, c'est la poche dans laquelle le gouvernement va puiser.

• (1000)

Voici quels sont les arguments utilisés par M. Brooks pour préconiser un recours accru à l'impôt sur le revenu, et le remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants par une nouvelle formule d'impôt sur le revenu. Nos collègues de l'autre côté disent qu'aucune solution de rechange ne leur a été présentée. Il y a bien sûr des solutions de rechange, mais aucune qui puisse faire l'affaire d'un conservateur. Le premier argument de M. Brooks porte sur la régressivité. Il dit:

> La principale critique applicable aux taxes à la consommation, c'est qu'elles sont régressives. En effet, les contribuables à faible revenu consomment une plus large part de leur revenu que ceux qui ont un revenu plus élevé. Par conséquent, le taux réel d'une taxe à la consommation baisse au fur et à mesure que le revenu augmente. Ce rapport est illustré au tableau 17; on verra à la colonne 4 de ce tableau que, avec la TPS, les taxes fédérales à la consommation représenteront 7,1 p. 100 du revenu d'une famille à faible revenu, mais seulement 3,1 p. 100 de celui d'une famille à revenu élevé.

Ce tableau est établi d'après la base de données utilisée par Statistique Canada et le ministère des Finances; il n'est donc pas question de chiffres différents ou d'une base de données différente. On ne compare pas des pommes et des oranges, mais uniquement de bonnes pommes canadiennes qui ne cachent aucun ver conservateur.

L'honorable Charles Turner: Est-ce un peu comme quand Campeau construit une maison en Autriche?

Le sénateur Gigantès: En Autriche?

Le sénateur Turner: Oui.

Le sénateur Gigantès: Vous voulez parler du M. Campeau qui a acquis plus d'obligations de pacotille qu'il ne pouvait s'en permettre?

Le sénateur Turner: C'est exact.

Le sénateur Gigantès: L'Autriche peut bien le garder.

Ce tableau et ces chiffres qu'utilise aussi le ministère des Finances montrent que:

> ... les taxes fédérales à la consommation représenteront 7,1 p. 100 du revenu d'une famille à faible revenu,

> mais seulement 3,1 p. 100 de celui d'une famille à revenu élevé. En outre, en taxant la consommation plutôt que le revenu, on transfère le fardeau du consommateur moyen à une étape différente de sa vie. Lorsqu'on a recours davantage aux taxes à la consommation, on atteint les gens à l'étape de leur vie où ils consomment le plus, et non où ils épargnent.

Je voudrais répéter cette phrase.

> Lorsqu'on a recours davantage aux taxes à la consommation, on atteint les gens à l'étape de leur vie où ils consomment le plus, et non où ils épargnent.

Les jeunes couples qui tentent de s'établir dans la vie ont un budget très restreint, tout comme les étudiants. Ils dépensent donc tout leur argent. Ils n'en sont pas encore rendus au moment où ils peuvent commencer à économiser. Ils essayent encore d'acquérir les outils qui leur permettront plus tard d'économiser, et nous leur rendons cette tâche plus difficile en imposant une taxe à la consommation. Comme le dit M. Brooks:

> Il en résulte donc que les jeunes payent davantage . . .

Je n'en reviens pas de voir à quel point je suis d'accord avec ce monsieur. En fait, j'arrête souvent à la fin d'une phrase pour l'interpréter, et quand je reviens au texte, je me rends compte qu'il en a donné lui aussi la même interprétation. Hier, je me suis rendu compte jusqu'à quel point mes propos étaient mal compris par le sénateur Poitras, à qui mon accent étranger pose de toute évidence des problèmes, que je parle français ou anglais, et par le sénateur Simard, qui a des problèmes de compréhension, un point, c'est tout, et pour qui il faut répéter lentement.

Comme je le disais, M. Brooks dit également que la taxe à la consommation a pour résultat de faire payer davantage les jeunes qui cherchent à s'établir et qui empruntent sur leur revenu futur.

L'honorable Richard J. Stanbury: Sénateur Gigantès, j'aimerais vous poser une question. Vous avez affirmé à juste titre que les jeunes devront assumer un coût proportionnellement plus élevé, puisqu'ils consomment presque tout ce qu'ils gagnent. Il en va de même des personnes âgées qui vivent dans la pauvreté et qui doivent dépenser tout l'argent qu'elles touchent sous forme de pension ou autrement. Ne devrions-nous pas faire une distinction entre les jeunes et les personnes âgées qui n'ont pas de problèmes financiers et qui ne connaissent pas la pauvreté et ceux qui sont dans une situation plus difficile? C'est la proportion du revenu consacrée à la consommation qui compte, et non pas le montant absolu qui y est consacré. Est-ce une analyse juste de la situation?

Le sénateur Gigantès: Vous avez parfaitement bien analysé la situation, sénateur Stanbury, et je vous remercie d'avoir soulevé cette question. Le fait est que les jeunes et les personnes âgées, à la retraite, de même que l'important secteur de la société composé par les travailleurs pauvres, consacrent une énorme proportion de leur revenu à la consommation. En fait, ils y consacrent la majeure partie de leur revenu, et cette taxe va les frapper durement.

Je me souviens d'avoir lu un article dans le *Globe and Mail* au sujet d'une admirable immigrante qui avait eu la malchance de ne pas naître au Canada et qui aurait probablement, à cause de cela, blessé la susceptibilité du sénateur Poitras. Son accent est probablement aussi mauvais que le mien. Elle avait trois enfants et travaillait dans une Villa du poulet plutôt que de dépendre de l'aide sociale. Elle aurait probablement eu plus d'argent avec l'aide sociale, mais sa fierté le lui interdisait. Elle élevait donc ses trois enfants en achetant des vêtements d'occasion, qu'elle réparait elle-même, et en faisant des heures supplémentaires au salaire minimum pour gagner un peu plus d'argent. Quelle personne admirable! Elle consacrait absolument tout son argent à la consommation! Et maintenant, tout cet argent va être touché par cette taxe à la consommation.

● (1010)

Le sénateur Stanbury: Ce qui veut dire, je suppose, qu'elle pourra acheter pour ses trois enfants et pour elle-même 7 p. 100 que quand la TPS n'existait pas. Le problème, ce n'est pas seulement que tout va coûter plus cher; c'est qu'elle devra se priver à cause de la baisse de son revenu disponible, ou du revenu qu'elle pourra utiliser pour acheter des biens.

Le sénateur Gigantès: Vous avez tout à fait raison. Les gens de l'autre côté disent souvent qu'il faut tenir compte, dans des cas comme celui-là, de la réduction du prix de certains articles qui ne seront plus assujettis à la taxe sur les ventes des fabricants. Cependant, si vous étudiez la liste de ces articles, vous verrez que ce ne sont pas tous des produits qu'achètent les pauvres. En outre, si l'on calcule les ristournes de la TPS que cette personne pourra recevoir, on se rend compte, comme M. Brooks l'a fait valoir un peu plus tôt, que dans les meilleurs des cas, les pauvres qui consacrent la totalité de leur revenu à la consommation vont quand même payer 4,9 p.100 de plus qu'auparavant, même après les ristournes et les baisses de prix, si toutefois les prix baissent effectivement, ce qu'on est en droit de se demander. En effet, il n'arrive pas très souvent que les réductions de taxe se répercutent sur les consommateurs. En général, les profits de cette réduction s'en vont grossir les bénéfices des grandes entreprises. Celles-ci les gardent pour elles pour pouvoir les investir en Autriche, ou ailleurs.

La taxe à la consommation est moins lourde pour les gens qui en sont rendus à toucher un gros salaire et à pouvoir économiser. Elle les touche davantage quand ils sont plus vulnérables, au début ou à la fin de leur vie active, ou au-delà. Comme le dit M. Brooks:

> Pour la plupart des gens, ce transfert du fardeau fiscal semble illogique et injuste. En fait, ils devront désormais payer plus d'impôt quand ils seront le moins en mesure de le faire, et non plus quand leur revenu leur permettrait d'en payer davantage.

Je dois répéter cette phrase, parce qu'elle s'applique aux pauvres, aux moins bien nantis, qui constituent une majorité de notre population. Donc, avec l'adoption d'une taxe à la consommation:

> . . . ils devront désormais payer plus d'impôt quand ils seront le moins en mesure de le faire, et non plus quand leur revenu leur permettrait d'en payer davantage.

C'est la vérité pure et simple. Je sais que le gouvernement s'en fiche éperdument, mais c'est un fait. Y a-t-il des questions? Non? Alors je vais continuer:

> Le gouvernement reconnaît le caractère régressif de la taxe sur les produits et services . . .

Il l'admet!

> . . . mais il soutient que cet inconvénient peut être contrebalancé par le versement de crédits remboursables pour taxe de vente aux contribuables dont le revenu est peu élevé. Cependant, cette solution comporte un certain nombre de problèmes. Premièrement, ce crédit remboursable peut atténuer le caractère régressif de la taxe seulement jusqu'au moment où le crédit maximum est versé. Lorsque ce crédit commence à diminuer (à 24 800 $, d'après la proposition du gouvernement) et par la suite, cette taxe reste régressive.

Autrement dit, c'est encore une fois la classe moyenne qui écope. Je dois également souligner que les gens de ce groupe n'émigrent pas; même si ce sont toujours eux qui écopent, les Canadiens de la classe moyenne restent fidèles à notre pays parce que ce sont des citoyens canadiens, et non pas de grandes entreprises.

Le sénateur Corbin: Sénateur Gigantès, puis-je vous poser une question? Vous dites que les citoyens de notre pays écopent, mais ils sont également furieux de la façon dont ils ont été utilisés, en ce qui concerne la promesse de versement d'un crédit de taxe. Par exemple, j'ai ici une lettre datée du 3 octobre 1990. C'est une lettre signée, dans laquelle mon correspondant écrit:

> Le Parti conservateur lui-même se trouve dans une position très délicate parce que la colère de la population canadienne est très proche de la surface. Le gouvernement en place a utilisé un subterfuge, sous le couvert du leadership, ce qui est impardonnable.

Et j'attire tout particulièrement votre attention sur la phrase suivante:

> La promesse qu'a faite le gouvernement au mois de septembre au sujet d'un crédit ou d'une ristourne pour la taxe . . .

Où êtes-vous, sénateur Gigantès?

Le sénateur Gigantès: Je suis ici. Je ramassais des déchets.

Le sénateur Corbin: Je ne vous voyais plus.

Le sénateur Gigantès: Ne vous inquiétez pas pour moi.

Le sénateur Corbin: J'espère que vous écoutez.

Le sénateur Gigantès: Absolument. Mes oreilles sont très sensibles à votre voix.

Le sénateur Corbin: Parfait. Je reprends donc cette phrase.

> La promesse qu'a faite le gouvernement au mois de septembre au sujet d'un crédit ou d'une ristourne pour la taxe qui serait versée en décembre 1990 et en avril 1991 ressemble fort à une tentative pour acheter les citoyens et constitue une insulte à notre intelligence.

Je me demande ce que vous pensez de cette lettre, puisque vous venez de dire que ce sont ces gens qui écopent. Il semble, d'après cet extrait, qu'ils sont blessés plus profondément par l'insulte que par tout le reste, et j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Le sénateur Gigantès: Eh bien, cette lettre vient certainement d'un bon citoyen canadien, un de ceux dont je parlais tout à l'heure et qui constituent une majorité au pays, un de ceux qui ne conçoivent pas le Canada simplement comme un régime fiscal, mais qui aiment leur pays et qui, à juste titre, sont blessés lorsque le gouvernement de l'autre côté, qui est bien connu pour sa prédilection pour les techniques publicitaires manipulatrices, essaie encore une fois de les appliquer. Il utilise des techniques dont le meilleur exemple reste le premier ministre lui-même. Vous vous souvenez du caractère sacré des pensions de vieillesse? Eh bien, qu'a-t-il fait dès son arrivée au pouvoir? Il a essayé de désindexer ces pensions. Il a fallu pour le faire changer d'idée qu'une petite vieille dame, une Canadienne particulièrement courageuse, lui dise bien en face sur les marches du Parlement qu'il s'éloignait du droit chemin, en usant de faux-fuyants et en faisant des déclarations mensongères. Il n'a pas changé d'idée immédiatement, mais seulement quand les sondages lui ont démontré qu'il devait le faire; ce n'est donc pas sa conscience qui lui a dicté ce revirement, mais plutôt la honte ou le regret d'avoir été aussi manipulateur.

• (1020)

Après tout, c'est lui qui a serré la main à Joe Clark en lui disant qu'il l'appuyait sans réserve, alors même qu'il lui plantait un coûteau dans le dos. Je n'ai jamais oublié cela. Même quand je n'étais pas d'accord avec certaines déclarations de M. Clark, je n'ai jamais douté de son attachement pour le Canada. Je ne peux pas en dire autant du premier ministre et de bien d'autres conservateurs. J'ai confiance en M. Clark et je crois qu'il est vraiment attaché au Canada. Mais je n'ai pas la même impression au sujet de Brian Mulroney.

Pourquoi le premier ministre se situe-t-il à 3 p. 100 dans les sondages en Alberta? Parce que les Albertains ne sont pas des imbéciles. Pourquoi sa popularité est-elle de 14 p. 100 pour l'ensemble du pays? Les Québécois lui sont temporairement loyaux, et il profite d'une vague de propagande mensongère pour le compte des séparatistes, qui voient en lui un outil très précieux pour arriver à leurs fins. Après tout, quand pourront-ils avoir un autre premier ministre canadien qui soit prêt à accepter et à utiliser leur vocabulaire pour tromper la population québécoise. Bien sûr qu'ils l'appuient. Daniel Latouche, Pierre Bourgeault et compagnie appuient Mulroney, comme beaucoup d'autres groupes. Qui d'autre pourraient-ils appuyer? C'est leur meilleur outil, leur meilleur instrument. Il a livré la marchandise. Si les médias québécois n'étaient pas dominés par les séparatistes, Mulroney aurait un score de 3 p. 100 là aussi. Mais la population québécoise est mal informée, systématiquement et délibérément, et dès qu'elle se rendra compte de cela, les résultats des sondages vont changer, et Mulroney va dégringoler même dans cette province.

Cela ne sera pas le même genre d'échec que votre entreprise d'édition, sénateur Simard. Vous n'êtes certainement pas très bien placé pour parler d'édition à qui que ce soit, c'est certain. Nous n'accepterions jamais vos conseils à ce sujet parce qu'ils ne pourraient que mener à la catastrophe. Nous avons entendu dire hier que c'est l'aide et la coopération fédérales qui ont secouru votre province quand vous étiez ministre des Finances. Si le gouvernement fédéral ne vous avait pas aidé à sortir du trou, votre province aurait été dans une situation extrêmement difficile quand vous étiez ministre des Finances.

Le Conseil canadien des chefs d'entreprises a produit un encart de quatre pages pour la presse, à la demande du gouvernement Mulroney, au moment où il perdait la bataille de l'opinion publique. Ce n'est peut-être pas son effort de propagande le plus efficace. Cet encart contenait des lettres dans lesquelles des dirigeants d'entreprises disaient à leurs employés qu'ils perdraient leur emploi si l'Accord de libre-

échange n'était pas adopté, ce qui est tout à fait contraire à la vérité. En fait, s'ils ont perdu leur emploi, c'est parce que l'accord a été adopté. Le gouvernement a donc essayé de faire peur aux pauvres. Le Conseil canadien des chefs d'entreprises a produit cet encart qui contenait toutes sortes de questions et de réponses toutes plus fausses les unes que les autres. Je me souviens tout particulièrement d'une affirmation de Tom D'Aquino, qui a écrit cet affreux document. Il disait: «Nous nous servirons de l'Accord de libre-échange comme prétexte pour demander une réduction des services sociaux», et la réponse était bien sûr négative. Mais dès que l'Accord de libre-échange a été signé, le président de l'Association des manufacturiers canadiens, M. Thibeault, et celui du Conseil canadien des chefs d'entreprises, Tom D'Aquino, ainsi que d'autres personnes du même acabit, ont déclaré qu'il fallait réduire les services sociaux. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que les pensions de vieillesse et le régime d'assurance-chômage seraient réduits, et que les gens en souffriraient parce que leurs grands patrons ont décidé de prendre leur argent et de l'investir au Mexique ou ailleurs, et de mettre ainsi des milliers de familles à la rue. Bien sûr, il faut alors réduire leurs prestations d'assurance-chômage.

C'est pourquoi, sénateur Corbin, la personne qui vous a écrit ne croit pas ce que le gouvernement dit et elle se sent insultée par le fait que le gouvernement croit pouvoir tromper encore une fois la population du Canada. On peut tromper tout le monde à l'occasion et certaines personnes constamment, mais on ne peut pas tromper tout le monde constamment. Bien sûr, si vous êtes un menteur congénital, vous pensez que c'est possible, mais cela vous retombe finalement sur le nez. Ce qui est malheureux, c'est que cela ne pourra pas retomber sur le nez de Mulroney avant deux ans, ce qui sera suffisant pour que le pays s'autodétruise à cause de cette terrible, horrible, absurde . . .

[*Français*]

Sénateur Chaput-Rolland, allez vous plaindre à des journalistes québécois. Je n'ai pas à vous demander de vous garder de dire la vérité. Vous ne la dites pas d'habitude. Écrivez quelque chose sur le mur des humiliations, sénateur.

Le sénateur Hébert: Vous lui avez fait peur, elle est partie.

Le sénateur Gigantès: Non, ce n'est pas que je lui aie fait peur, j'espère qu'elle va dire dans un article ou dans une entrevue qu'elle me hais plus que vous. Depuis qu'elle a dit que c'est nous qu'elle hait le plus de tous les libéraux, vous êtes devenu insupportable!

[*Traduction*]

> Le gouvernement reconnaît le caractère régressif de la taxe sur les produits et services, mais il soutient que cet inconvénient peut être contrebalancé par le versement de crédits remboursables de taxe sur les ventes aux contribuables dont le revenu est peu élevé.

Et même si c'était vrai, cette tentative faite en vue de supprimer le caractère régressif de la taxe pose un certain nombre de problèmes.

• (1030)

Avant d'en venir à la définition de ces problèmes, j'aimerais préciser que même si c'était vrai, ce ne le sera pas pour les 15 p. 100 qui ne demandent pas le crédit de taxe pour enfants. Ils ne le demanderont pas parce qu'ils sont illettrés, parce qu'ils ne sont pas au courant, ou parce qu'ils sont trop pauvres ou trop malades. Honorables sénateurs, ces chiffres ne sont pas négligeables. Quinze pour cent ne demanderont pas le crédit de taxe pour enfants. Cela représente des dizaine de milliers de personnes qui ne recevront pas ces crédits de taxe parce qu'ils ne peuvent les demander. Ils ne savent pas comment faire. Aucun mécanisme n'est prévu pour les aider.

Ce sont les plus pauvres, les plus vulnérables. Des gens comme des mères célibataires qui ne demandent pas le crédit de taxe pour enfant ne demanderont pas le crédit pour taxe de vente. Ils paieront 7 p. 100 de plus sur leurs maigres achats. Ils devront consommer 7 p. 100 de moins. En réalité, ils mangeront 7 p. 100 de moins et ils se nourrissent déjà mal. Leurs enfants devront porter des bottes trouées pendant un autre hiver.

Il n'y a aucune disposition pour les aider. Mais pourquoi faudrait-il les aider? Ils sont pauvres. Le bon Dieu veut qu'ils soient pauvres. S'il ne voulait pas qu'ils soient pauvres, il en aurait fait des magnats canadiens et non des citoyens canadiens.

Passons maintenant aux problèmes que pose, selon M. Brooks, la tentative du gouvernement d'éliminer la régressivité de la taxe. J'arrive à un aspect qui a poussé mon ami, l'honorable Eymard Corbin, à lire la lettre qu'il a reçue d'un de ses voisins.

> Premièrement, ces crédits remboursables ne peuvent éliminer la régressivité de la taxe que jusqu'à la limite des crédits maximaux admissibles. Toutefois, au niveau de revenu où on commence à éliminer ces crédits (24 800 $ selon la proposition du gouvernement), cette régressivité demeure.

Honorables sénateurs, un revenu de 24 800 $ n'est plus un revenu de riche. Cela signifie que vos secrétaires n'obtiendront pas le remboursement. Cela signifie que la plupart des gens ne le recevront pas. La classe moyenne inférieure et la classe moyenne, qui sont les piliers de toute société et qui portent déjà la plus grande partie du fardeau fiscal, seront frappées sans ménagement par ce 7 p. 100 de plus. Félicitations. C'est vraiment trop de bonté. Rendez la vie plus facile pour les riches, frappez la classe moyenne et frappez les pauvres. Mais quand les gens votent pour un gouvernement conservateur, c'est ce qui arrive.

> Par conséquent, aussi généreux que soient ces crédits, les contribuables à revenus moyens consacreront une part plus importante de leurs revenus au paiement de la taxe que les contribuables à revenus plus élevés. Le tableau 17 illustre également cette tendance. Comme l'indique la colonne 5, si les crédits remboursables sont considérés comme des remboursements directs de la TPS, la taxe fédérale sur les produits est progressive jusqu'à la fourchette des 35 000 $ à 45 000 $ de revenus, mais devient régressive par rapport aux revenus des groupes à revenus plus élevés. Toutefois, les familles des groupes à revenus plus élevés continuent à verser une part moins grande de leurs revenus 3,1 p. 100) pour la taxe fédérale sur les produits que les familles des groupes à revenus moins élevés (4,2 p. 100). Le fait de faire la majeure partie du poids d'une nouvelle taxe sur la classe des gens à revenus moyens défie toute logique, surtout si l'on tient compte du

fait que c'est elle qui a été la plus touchée par les effets négatifs de la réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers de 1988.

C'est ce que je disais il y a un instant. Le fardeau fiscal se déplace sur les épaules de ces gens. Maintenant, on leur impose un autre fardeau de 7 p. 100. C'est merveilleux, mais bien sûr, les sénateurs d'en face s'en moquent. S'ils ne s'en moquaient pas, ils ne seraient pas conservateurs. Et s'ils ne s'en moquent pas et siègent en face, ils sont des libéraux qui s'ignorent. Ils ne sont pas de vrais conservateurs.

Deuxièmement, la formule de remboursement de crédits de taxe qui est proposée est elle-même incapable d'éliminer l'effet régressif de la taxe fédérale . . . Le crédit ne compense pas pleinement pour de nombreuses familles à revenu modique l'augmentation du fardeau fiscal qu'elles auront à assumer sous le régime de la TPS. Lacune encore plus criante, le crédit commence à être éliminé pour nombre de familles et d'individus vivant sous le seuil de la pauvreté, surtout dans les grandes villes.

Le seuil de pauvreté à Toronto est élevé par rapport à celui d'un petit village.

Le sénateur Kirby: L'honorable sénateur me permet-il une question?

Le sénateur Gigantès: Certainement.

Le sénateur Kirby: Compte tenu du sujet à l'étude actuellement et de l'incidence de la TPS sur les personnes à faible revenu ou à revenu fixe, je me demande s'il a des observations à formuler au sujet d'une lettre que j'ai reçue d'une dénommée Anne Parkhill. Cette dame vit dans un petit village du nord de l'Ontario. J'ai reçu cette lettre il y a deux jours. Je n'en lirai qu'un extrait, qui se rapporte directement à ce que le sénateur Gigantès est en train de faire valoir.

Je tiens simplement à vous remercier pour votre dur labeur, votre dévouement et les nombreux sacrifices que vous avez faits pour essayer de bloquer la taxe la plus régressive jamais vue au pays. Il est réconfortant de savoir que quelqu'un prend au moins le temps d'écouter les Canadiens moyens et de sentir et comprendre exactement ce qu'ils disent, c'est-à-dire que les Canadiens ne veulent pas la TPS.

Notre pays est en récession, que le gouvernement conservateur le sache ou non, et pour certains Canadiens, la situation empire de jour en jour. Je pense à ceux qui ont un revenu fixe et qui ne voient aucun espoir. Je fais partie du nombre. Les conservateurs devraient essayer de vivre avec moins de 550 $ par mois, comme je dois le faire.

Nous vivons dans un beau pays et les règles tyranniques imposées au Sénat et à la Chambre des communes nous portent à nous demander, quand on voit toute la liberté et toute la démocratie qui fleurissent actuellement dans le monde, ce qui est en train d'arriver chez nous. Qu'est-il advenu de l'idée que le Canada est un pays gouverné pour le peuple et au nom du peuple et non de manière à bien faire paraître le gouvernement du jour?

Quoi qu'il en soit, je vous remercie, monsieur Kirby, de livrer une chaude lutte au nom de la population canadienne. Il est bon de savoir que certains sont disposés à écouter, qu'ils se soucient du sort des Canadiens moyens et des Canadiens démunis, qu'ils compatissent avec eux et les comprennent.

[Le sénateur Gigantès.]

● (1040)

Beaucoup d'entre nous, des deux côtés de cette Chambre, ont reçu des lettres de ce genre. Les gens parlent éloquemment et passionnément de l'incidence de la TPS sur ceux qui ont un faible revenu ou un revenu fixe. Comme le déclare M^me^ Parkhill, elle doit vivre avec un revenu inférieur à 550 $ par mois.

Parce que vous traitiez précisément de cette question, je me demande si vous avez des observations concrètes sur l'incidence d'une taxe de vente de 7 pour cent et de crédits de taxe qui ne sont pas entièrement indexés—de crédits qui diminuent en termes réels de 3 pour cent par année—sur des gens comme M^me^ Parkhill? Comme elle le fait remarquer dans sa lettre, elle a déjà bien du mal à survivre. Vous pourriez peut-être faire des observations sur ce cas parce qu'il constitue un exemple très clair d'un Canadien moyen qui a pris le temps d'écrire au Sénat pour nous dire qu'il nous sait gré de la lutte que nous livrons tous en leur nom et pour expliquer en détail pourquoi il s'oppose à la taxe, quelle est l'incidence de la taxe et pourquoi nous devons mener la lutte.

Que pensez-vous de l'incidence de la TPS et notamment des crédits de taxe sur M^me^ Parkhill, au fil des années?

Le sénateur Gigantès: Merci beaucoup de nous avoir lu cette lettre, sénateur. Vous me pardonnerez, mais je dois déplacer ceci, sinon je vais trébucher et les gens d'en face vont penser que je suis vacillant. L'un d'entre eux a en effet déclaré aux journalistes hier que j'avais l'œil vitreux et que je vacillais.

Le sénateur Doody: C'est nous qui avions l'œil vitreux.

Le sénateur Gigantès: C'est exactement ce que j'ai dit aux journalistes. Les membres d'en face avaient l'œil vitreux et étaient vacillants, pas moi.

Le sénateur Doyle: Nous allons entrer dans le livre des records de Guinness pour vous avoir écouté.

Le sénateur Gigantès: Vous devriez. Mais le record sera contesté si vous le formulez ainsi. Vous devriez dire «pour être restés assis», parce que vous n'écoutez pas.

Le sénateur Doyle: Mais si.

Le sénateur Gigantès: Vous peut-être, mais je ne crois pas que le sénateur Poitras écoute toujours attentivement. S'il écoutait, il n'aurait pas inversé complètement le sens de l'éloge que je faisais de l'ancien . . .

Le sénateur Poitras: Vous pouvez arrêter, je n'écoute plus.

Le sénateur Gigantès: Voilà. Il n'écoute pas. Il pense qu'il peut se lever et décocher des flèches et quand quelqu'un lui en décoche à son tour, il dit qu'il n'écoute plus. Vous pouvez bien ne plus écouter, mais cela ne m'empêchera pas de vous rappeler que vous avez été mesquin en déclarant que je ne suis pas né ici. C'était mesquin, bas, bigot . . .

Le sénateur Hébert: Et raciste.

Le sénateur Gigantès: Et raciste. Le sénateur Beaudoin préférerait parler d'«ethnicité» au lieu de «racisme».

M^me^ Parkhill . . .

Le sénateur Hébert: J'espère qu'elle est née ici.

Le sénateur Gigantès: Cela n'a pas d'importance pour les conservateurs, parce qu'elle est pauvre et que les pauvres ne comptent pas.

M^me^ Parkhill est le genre de personne qui souffrira le plus de la taxe, parce que, comme je le faisais remarquer hier, il ne s'agit pas seulement d'une hausse de 7 pour cent, mais aussi du phénomène observé en Europe d'une hausse des coûts administratifs pour toutes les petites entreprises, à cause de la TPS. Pourquoi le magasin familial où elle fait ses courses devrait-il assumer ce coût? Il le répercutera sur ses clients. Elle paiera plus que 7 pour cent, probablement jusqu'à 10 pour cent, ce qui signifie qu'elle aura 55 $ de moins par année.

Pour les sénateurs d'en face, 55 $ par année, ce n'est même pas le prix d'un bon repas dans leur restaurant favori. Ce n'est même pas une bonne bouteille de vin. Même pas une cravate. Mais pour M^me^ Parkhill, cela veut dire 36 jours sans le sou parce qu'elle dépense en entier les 550 $ qu'elle reçoit tous les mois. Elle se trouve à la limite et vous pouvez être assurés qu'avec 550 $ par mois, elle se nourrit mal. Ou bien elle mangera 10 pour cent de moins tous les jours, ou bien elle ne pourra vivre qu'une partie de l'année, elle ne pourra pas vivre pendant les derniers 36 jours et demi.

Étant donné que certaines dépenses ne peuvent être comprimées, comme le loyer, et que le loyer représente probablement la plus grande partie de ces 550 $, elle devra se priver de nourriture, se priver de chauffage et porter des bottes d'hiver percées. Elle sera malade plus souvent qu'avant et elle sera un plus grand fardeau pour nos services de santé.

Il s'agit bien sûr d'un exemple classique de la stupidité conservatrice, à moins que les conservateurs n'aient un plan derrière la tête et j'y viendrai dans un instant. Si nous maintenons nos services de santé—parce que le public ne permettra pas que le gouvernement les réduise—nous devrons en tant que contribuables, payer bien plus pour maintenir la santé de M^me^ Parkhill, qui sera aggravée par cette baisse de revenu, que les 55 $ soutirés par le gouvernement à l'aide de cette taxe infâme.

Bien sûr, si les conservateurs veulent faire à leur tête et continuer de privatiser l'assurance-maladie, elle mourra peut-être sans soins parce qu'elle ne fait pas partie des heureux élus. Si elle en faisait partie, elle ne serait pas pauvre. Si elle est pauvre, elle ne mérite pas d'attention. Voilà la logique profonde des conservateurs. Le pauvre ne mérite pas notre attention.

Je souhaite toute la chance du monde à M^me^ Parkhill afin qu'elle survive aux deux prochaines années sous un gouvernement insensible et redoutable dirigé par un homme qui n'a aucune conscience et aucun patriotisme. Pire encore, il n'a aucune compétence utile pour notre pays. Si vous écrivez à cette dame, sénateur Kirby, transmettez-lui toutes mes sympathies et remerciez-la pour ses paroles encourageantes à notre endroit. Revenons maintenant à M. Brooks:

> 3) Comme nous l'avons fait remarquer plusieurs fois, le fait que le crédit n'est que partiellement indexé (ne s'applique qu'à la tranche d'inflation au-delà de 3 pour cent), aura pour effet d'en éroder progressivement la valeur. Le Conseil national du Bien-être a estimé que dans les deux ans qui suivront l'entrée en vigueur de la taxe, 100 000 familles perdront leur droit au crédit et , cinq ans plus tard, 700 000 familles l'auront perdu . . .

• (1050)

Il est certain que, pendant le mandat conservateur, 100 000 familles souffriront à cause de cette taxe d'ici trois ans. Dieu veuille que les conservateurs ne soient pas au pouvoir pendant cinq ans, parce que 700 000 familles seront frappées. Cela représente près d'un million et demi de personnes qui seront appauvries à cause de cette seule mesure conservatrice. Ces gens auront perdu leur protection, parce que l'inflation aura érodé la valeur réelle du seuil à partir duquel le crédit commence à diminuer.

> Même si la taxe sur les produits et les services continuera d'être imposée sur des biens dont les prix auront été touchés par l'inflation, le gouvernement, cinq ans plus tard, paiera déjà 700 millions de dollars de moins pour compenser l'effet régressif de la taxe sur les familles à faible revenu.

Est-il juste de soutirer 700 millions de dollars des goussets des pauvres au lieu, comme le propose Neil Brooks, l'auteur de ce document, d'accroître un peu—rien qu'un peu—le fardeau fiscal des riches? Et dans quelle mesure les riches seraient-ils frappés si les hausses d'impôt proposées étaient adoptées? Il nous a déclaré que les familles disposant du revenu le plus élevé paieraient 300 $ de plus par année. Qu'est-ce que 300 $ de plus par année? Cinq cravates pour le sénateur Poitras. C'est tout. Mais non, nous ne pouvons pas augmenter les impôts de nos magnats canadiens, il faut alourdir le fardeau fiscal de nos citoyens canadiens. C'est ce qu'il faut faire. C'est ce que le gouvernement nous demande de faire.

Il y aussi des gens qui ont subi un lavage de cerveau. Vous n'aimez pas ce mot, madame? Ils ont subi un lavage de cerveau, car le gouvernement les a amenés à penser que nous, ici au Sénat, avons tort de nous opposer à cette taxe perverse, que nous avons tort de défendre les intérêts des centaines de milliers de personnes qui verront leur revenu fondre sous l'effet de cette taxe perverse, que nous avons tort de défendre M^me^ Parkhill, qui devra se priver de manger, se prover de chauffage, se priver de sortir et qui devra lutter pour ne pas sombrer dans la déprime dans laquelle sombreront les défavorisés à cause de cette taxe perverse.

Le sénateur Turner: Une taxe de 1 400 $ sur une automobile de 20 000 $, soit la valeur moyenne des achats.

Le sénateur Gigantès: Comme vous dites.

Neil Brooks écrit:

> Enfin, et peut-être est-ce là le point le plus important, n'est-il pas étrange de commencer par imposer une taxe aux gens à faible revenu pour leur donner ensuite un crédit destiné à en compenser les effets?

Pourquoi l'imposer?

> D'abord, cela ajoute passablement à la complexité du système de la fiscalité et des transferts.

Je répondrai à M. Brooks dès maintenant, avant de poursuivre. Il semble un peu plus confiant et naïf que moi. Cette taxe est instaurée parce que les magnats la veulent. Peu importe les conséquences. Peu importe la complexité. En réalité, la complexité leur donnera plus tard une raison de proposer que les transferts soient réduits parce qu'ils coûtent trop cher à administrer. Jetons donc quelques personnes de plus en bas de la

falaise de la pauvreté. Laissons quelques personnes de plus sombrer dans la misère.

M. Brooks affirme:

> Ensuite, cela ajoute aux frais administratifs du gouvernement en plus d'alourdir le fardeau pécuniaire des individus à faible revenu qui doivent s'y soumettre.
>
> En effet, le processus de demande de remboursement exige de leur part non seulement qu'ils puissent se livrer à des supputations relativement complexes (semblables à celles au sujet desquelles les contribuables font des erreurs dans leurs formulaires d'impôt), mais également qu'ils remplissent un nombre considérable de formulaires. Pour illustrer ce problème, prenon seulement le cas de cette ristourne de TPS d'une valeur limitée sur les nouveaux logements de la tranche de prix inférieure, qui aura un effet quelque peu variable selon les régions en raison de la variation du prix des logements. En outre, l'obligation de faire une distinction entre les réparations mineures et les rénovations majeures donnera lieu à d'incessants problèmes. Ce qui est plus important encore, le crédit de taxe de vente remboursable plongera les particuliers à faible revenu dans un état de grande vulnérabilité à l'égard de l'incompréhension et des caprices politiques. Le crédit de taxe de vente est très visiblement identifié alors que l'on tendra à passer sous silence le reste de la TPS que les personnes à faible revenu auront à payer.

Il s'agit là d'un tour de passe-passe à la Mulroney on ne peut plus classique. Le crédit est plus visible que la taxe. Par derrière, on met la main dans vos goussets et on vide votre portefeuille, et par devant, on vous remet une petite partie de votre argent quand vous tendez la main. Vous voyez ce qu'on vous donne, mais vous n'avez pas remarqué qu'on s'est servi dans votre porte-monnaie. C'est une fourberie à la Mulroney tout à fait caractéristique.

M. Brooks poursuit ainsi:

> Cela pourrait, par exemple, inciter les provinces à reconnaître avec moins d'acuité l'urgence de maintenir la valeur réelle des paiements de sécurité sociale et le gouvernement fédéral à ressentir avec moins de force la nécessité d'appliquer et de doter de moyens accrus d'autres programmes destinés à venir en aide aux personnes à faible revenu.
>
> Prévenir les effets macroéconomiques négatifs inhérents à l'introduction de la TPS
>
> Une bonne part d'incertitude entoure l'introduction de la TPS en ce qui a trait aux effets macroéconomiques d'un tel phénomène. Bien que le gouvernement prévoie que l'inflation calculée d'après l'indice des prix à la consommation n'augmentera que de 1,25 pour cent, cette prévision est en fait basée sur un certain nombre d'hypothèses d'un caractère plutôt optimiste: les fabricants répercuteront en aval les réductions de taxe; les fournisseurs ne tenteront pas d'accroître les prix pour profiter de l'incertitude concernant les effets réels de la taxe ou de se prémunir contre cette incertitude; les milieux syndicaux seront prêts à accepter une réduction instantanée des taux de rémunération réelle. Dans la solution de rechange d'un régime fiscal basé sur le revenu, non seulement pourrait-on éviter tous ces effets macroéconomiques défavorables de la TPS, mais on pourrait s'attendre à ce que le taux d'inflation mesuré à partir de l'indice des prix à la consommation diminuet de plus de 2 pour cent. Cette baisse du taux d'inflation pourrait entraîner à son tour une baisse des taux d'intérêt et, partant, une baisse du déficit.

[Le sénateur Gigantès.]

Les calculs sur lesquels se fonde cet argument sont mathématiquement incontestables. Une fois de plus, il faut se demander pourquoi, si le fait de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants par une hausse des taux de l'impôt sur le revenu, comme le propose Neil Brooks, donne au gouvernement les recettes qu'il souhaite, crée moins de distorsions, ne frappe pas les démunis et fait baisser les taux d'intérêt de 2 points de pourcentage, pourquoi donc le gouvernement n'emprunte-t-il pas cette voie au lieu d'emprunter celle de la taxe à la consommation? Examinons ce que propose Neil Brooks. Il veut débarrasser les magnats de la taxe sur les ventes des fabricants et ils ne sont pas d'accord. Il débarrasse nos exportations du fardeau fiscal qui, nous dit-on, nous vole des emplois. Il trouve un moyen de réduire l'inflation, de faire reculer l'indice des prix à la consommation de 2 pour cent, ce qui devrait permettre au gouverneur de la Banque du Canada d'abaisser les taux d'intérêt ou l'inciter à le faire.

• (1100)

Alors pourquoi ne veulent-ils pas agir ainsi? Il faut se poser la question. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas emprunter une voie qui permettra d'abaisser les taux d'intérêt? Quelqu'un le sait-il? Y a-t-il une explication autre que le fait que le gouvernement et les magnats qu'il représente—parce qu'il ne représente personne d'autre—aiment les taux d'intérêt élevés parce qu'ils ont de l'argent à prêter? Est-ce qu'un sénateur a une autre explication?

On ne cesse de demander une solution de rechange. Je vous donne une solution dont les calculs sont très solides, une solution qui se fonde sur les mêmes statistiques qu'emploie le gouvernement et que propose Neil Brooks, un grand fiscaliste. Personne n'a pu contester ses calculs. Lorsque les sénateurs d'en face sont à court d'arguments, ils se contentent de se moquer et de dire des choses comme: «Vous êtes en train de manger une mandarine» ou encore de nous crier de nous comporter comme des gens respectables. Quand ils sont à court d'arguments, ils montent sur leurs grands chevaux et essaient de prendre la mouche et de jouer les vierges offensées, mais ils ne peuvent pas répondre à ces questions importantes. Il y a une autre solution. Elle permettra d'obtenir les mêmes recettes. Elle éliminera les effets négatifs de la TVF et elle ne grèvera plus les exportations. Le fardeau pour les riches sera de 300 $ par année, ce qui est ridicule, tout à fait ridicule. Mais j'ai peut-être tort, parce que pour les riches, chaque sou compte. Le fardeau pour les riches sera de 300 $ par année et il éviterait de placer un fardeau supplémentaire sur les épaules des pauvres.

Pourquoi ne pas accepter la solution de Neil Brooks? Personne n'a réussi à la mettre en pièces. Le ministère des Finances n'a pas dit que les calculs sont erronés. Les sénateurs d'en face refusent de la lire. Pourquoi refusent-ils de la lire? Parce qu'elle ne concorde pas avec leur sentiment profond que la seule façon de procéder, c'est d'assommer les pauvres. Ils craignent un précédent qui pourrait faire monter d'un maigre 300 $ par année les impôts de quelqu'un comme le sénateur

Poitras. Un montant de rien du tout qui ne fait pas plus mal qu'une piqûre de moustique. Ils ne sont pas prêts. Ils ne veulent pas adopter une solution qui ferait diminuer les taux d'intérêt. Ils ne veulent pas adopter une solution qui abaisserait l'indice des prix à la consommation de 2 points de pourcentage. Quelles seraient les conséquences? Nous nous sortirions de la récession plus rapidement, sans aucun doute. Nous éviterions de tomber dans une autre récession. Nous aurions un plus long répit entre deux récessions, parce que la plupart des entreprises du pays ont contracté des emprunts renouvelables et que, quand l'économie se met à mal tourner, elles doivent fermer boutique puisqu'elles sont endettées jusqu'au cou.

J'ai acheté une maison récemment, ce qui m'a permis de rencontrer quelques sous-entrepreneurs. J'ai eu recours à leurs services et je les ai payés. Je suis renversé de voir le nombre d'entre eux qui ont fait faillite. Mon maître d'œuvre et certains de ses sous-entrepreneurs ont fait faillite. Ce sont des gens que j'ai rencontrés, pas des statistiques. Ce sont d'honnêtes travailleurs qui font du bon travail et qui m'ont donné un excellent service. Ils ont fait faillite. Pourquoi? Les taux d'intérêt les ont étouffés.

Voici donc une solution qui réduirait l'inflation de 2 points de pourcentage, ce qui serait un bon argument en vue d'une réduction des taux d'intérêt, si M. Crow dit la vérité quant il affirme qu'il maintient les taux d'intérêt élevés parce qu'il veut atténuer l'inflation. Mais non, les conservateurs ne veulent pas adopter cette solution, même si elle ne coûterait aux riches conservateurs, et même aux riches libéraux et aux riches néo-démocrates—et ils sont plus nombreux qu'on pense—que 300 $ de plus par année afin de rendre la vie plus facile à des gens comme M^me^ Parkhill, qui devra se priver de nourriture parce qu'elle ne peut réduire son loyer, qui devra se priver de chauffage dans son appartement en hiver et qui ne pourra s'acheter cette paire de bottes dont elle a besoin pour sortir. Non, cela est impossible. Je ne vois pas pourquoi je perds mon temps à essayer de convaincre les conservateurs.

M. Brooks déclare:

> Une bonne part d'incertitude entoure l'introduction de la TPS en ce qui a trait aux effets macroéconomiques d'un tel phénomène.

Le gouvernement conservateur ne veut pas voir les chiffres qui contredisent les préceptes sacrés du conservatisme, c'est-à-dire essentiellement: «Foutez-moi la paix, je suis riche; acceptez, courbez l'échine, taisez-vous, acceptez des baisses de salaires, transformez vos filles en servantes et vos fils en valets». «Embauchons des serviteurs et rendons les salaires des domestiques déductibles d'impôt», comme l'a proposé une sénatrice d'en face au grand étonnement de ses collègues du Comité spécial de la jeunesse. Oui, une de vos collègues a fait cette proposition. Ce qu'il nous faut au Canada, ce sont plus d'aides ménagères et, en plus, que les salaires de ces servantes soient déductibles d'impôt. Les contribuables devraient payer une partie du salaire, environ la moitié de la tranche d'imposition de cette sénatrice. Elle a les moyens de se payer une aide ménagère, mais non, les contribuables doivent en payer la moitié et, bien sûr, à cause de la taxe à la consommation, la servante elle-même paiera une partie de son salaire, selon la sénatrice. «Embauchons des aides ménagères», a déclaré l'un des sénateurs d'en face à ses collègues du Comité de la jeunesse.

Croyez-moi, les enfants ne veulent pas être vos serviteurs; ils ne veulent être les serviteurs de personne. Ils n'acceptent pas la morale de monseigneur Castonguay qui, quand il devient à court d'arguments, fait la morale à ses collègues qui mangent des mandarines. Depuis quand est-il devenu un arbitre de l'étiquette?

Vous voulez que les enfants des citoyens canadiens deviennent des serviteurs et vous voulez que le régime fiscal paie une partie de leurs salaires. C'est le paradis conservateur. C'est ainsi que les conservateurs s'imaginent le pays et si ce qu'ils voient ne leur plaît pas, ils prendront leur cagnotte et iront investir au Mexique, où les travailleurs sont payés 1,49 $ l'heure. Dans leur grande stupidité, ils ne se rendent pas compte qu'un travailleur payé 1,49 $ l'heure ne peut acheter le produit du magnat tout-puissant qui produit ailleurs des biens à des prix exorbitants. S'ils continuent à ce rythme, ils vont appauvrir leurs clients des pays riches. Il est étrange de vivre à notre époque et de constater que la mentalité conservatrice, la «rambonomie», est aussi tenace. Ils n'ont pas bougé d'un poil. Marx disait que les très riches se détruisent eux-mêmes. J'espérais qu'ils avaient appris leur leçon un peu, et la plupart du temps, on aurait dit qu'ils l'avaient fait, mais soudainement Reagan est arrivé. Au moins Reagan avait l'excuse d'avoir déjà été bel homme, je suppose. Il a joué dans de nombreux films de série B, une fois en compagnie d'un chimpanzé qui lui a volé la vedette.

• (1110)

Le sénateur Stanbury: Bonzo.

Le sénateur Gigantès: Bonzo! Les Américains—et nous les imitons—élisent un acolyte de Bonzo à la présidence. Nous les avons imités.

Le sénateur Hébert: Nous élisons Bonzo.

Le sénateur Gigantès: Nous élisons un Bonzo irlandais, un terrible parvenu mal décrassé qui fait le—je dois trouver un autre mot que séducteur—jars et essaie de nous envoûter par son ton mielleux. Voilà ce que nous faisons. C'est très alarmant. Les magnats d'en face ont acheté les médias. Si vous pensez que Radio-Canada aurait survécu à de nombreux autres mandats conservateurs, vous faites erreur. Ils veulent des médias qui leur appartiennent. Pas besoin de tracer des lignes au cordeau quand on possède un journal, un poste de radio ou une station de télévision. Il suffit de ne pas embaucher ceux qui ne sont pas de son avis. Les magnats qui possédaient le *Globe and Mail* se sont lassés de cet homme rebelle, têtu, difficile, opiniâtre qui dirigeait un journal honnête et ils l'ont remplacé par un des leurs, un dinosaure, et ils sont en train de tuer le journal. Voilà ce qui est inquiétant. Le pouvoir de manipulation de la télévision et les énormes talents oratoires de certains sénateurs d'en face sont en train de menacer la démocratie.

Prenons la dernière campagne électorale aux États-Unis en 1988, par exemple. À la fin des élections, connaissions-nous la position des deux candidats? Pas du tout. Tout ce que les deux camps nous ont donné en pâture ce sont d'interminables attaques grossières et vicieuses concoctées par les manipulateurs des médias qui possèdent aussi toutes ces stations privées et grâce auxquelles ils peuvent répandre tout ce qu'ils veulent

pour semer la confusion chez le public. Ils prennent le pouvoir pour transformer les filles des citoyens qui ne sont pas des magnats en des aides ménagères dont les salaires sont déductibles d'impôt. Voilà ce qu'ils ont dans le ventre. Voilà d'où ils viennent. Voilà le genre de personnes que nous trouvons en face et je ne veux pas qu'on me pose de questions. Je suis en pleine lutte. Quand je voudrai qu'on me pose une question, je vous le ferai savoir.

Le prochain chapitre du rapport de M. Brooks s'intitule «Éviter les frais d'administration et de contrôle de la TPS»

Le sénateur Teed: Il a déclaré qu'il était en pleine fuite!

Le sénateur Gigantès: Vous n'avez encore rien entendu, sénateur Teed. Je continuerai pendant des jours à moins que M. MacEachen me l'interdise. Alors, si cela ne vous plaît pas, dites-le lui.

Le sénateur Simard: Ce serait un bon moment pour ajourner.

Le sénateur Gigantès: Est-ce le bon moment pour ajourner?

Le sénateur Corbin: Sénateur Gigantès, puis-je vous poser une question pertinente?

Le sénateur Simard: Il a dit qu'il ne voulait pas entendre de question.

Le sénateur Corbin: Vous avez déclaré que vous continueriez la lutte pendant des jours, ou quelque chose du genre, à moins que M. MacEachen ne vous en empêche. Avez-vous songé à la possibilité d'un coup, d'un putsch ou d'une intervention quelconque des membres d'en face qui vous empêcherait de poursuivre vos remarques? Que feriez-vous dans ce cas?

Le sénateur Gigantès: Je ne serais pas étonné. Après tout, ils ont établi le principe que l'arbitre s'empare du ballon, court et va marquer un point pour une des deux équipes. C'est effectivement ce qu'ils ont fait.

Le sénateur Stanbury: À plusieurs reprises.

Le sénateur Gigantès: À plusieurs reprises. Rappelons nous, il y avait une règle et une tradition très bien comprises qu'aucun vote n'aurait lieu au Sénat—je vois que le sénateur Simard meurt d'envie d'intervenir et je le laisserai faire, n'ayez crainte. La sonnerie indiquait simplement la tenue d'un vote. Le moment du vote était déterminé par les deux whips. C'était le principe. C'était la règle. Les règles peuvent être modifiées d'un commun accord. Elles l'ont été dans l'autre Chambre, pas par un coup. Le président libéral de l'autre Chambre, comme nous l'avons vu hier . . .

[*Français*]

Le sénateur Simard: Honorables sénateurs, je voudrais indiquer à cette Chambre, avec la permission de mes collègues, que le sénateur libéral Gigantès nous a déclaré et promis il y a quelques instants, qu'il n'accepterait plus de questions. Même dans l'Opposition, lui et son parti violent leurs promesses à tous les jours.

Il vient de nous dire qu'il n'accepterait plus de questions. Et dans les cinq secondes qui ont suivi, le sénateur Corbin s'est levé, a posé une question. Le sénateur Gigantès s'est lancé dans une autre envolée oratoire pour, justement, briser une promesse et tenter de répondre à la question.

Le sénateur Corbin: Il a dit qu'il répondrait à des questions intelligentes.

[Le sénateur Gigantès.]

Le sénateur Simard: Peut-être est-ce cela. J'ai déclaré et je tiens à tenir ma promesse, que je ne vous poserai jamais de question.

Je fais une déclaration. J'espère que les nouveaux directeurs qui sont également les anciens directeurs de «Cité Libre», voudront rapporter cette déclaration dans leur prochain numéro, dont le sénateur Hébert est si fier d'ailleurs. Je vous fais remarquer, pour le Hansard, que les journaux du matin n'ont retenu du discours de près de 24 herues du sénateur Gigantès que le fait qu'il n'était pas allé faire pipi! Évidemment, les journaux n'ont pas pu rapporter les alternatives à la TPS proposées par le parti libéral. Ils n'en ont pas. Le sénateur Gigantès tout comme ses anciens collègues, a fait état de certaines alternatives proposées par le Dr Woods. À ce jour à 11 h 20, ce vendredi matin après plus de 24 heures des propos du sénateur Gigantès, le parti libéral n'a pas placé devant les Canadiens une alternative à la TPS. Ils n'ont pas de position là-dessus, tout comme ils n'ont pas de position sur à peu près tous les sujets. C'est pour ça qu'on a tous hâte à mardi prochain, lorsque Jean Chrétien nouvellement élu, sans doute dans Beauséjour, voudra commencer à faire connaître aux Canadiens ses alternatives et ses propositions. On le souhaite. On a hâte qu'il fasse cela.

Le point surtout que je voulais faire c'est que le sénateur Gigantès n'a pas pu convaincre les journalistes qu'il avait des choses véritablement importantes à dire. Tout ce qu'ils ont retenu, c'est qu'il n'était pas allé à la toilette ou qu'il y était allé, peut-être, à 11 heures, hier au matin. Même là-dessus les journaux ne s'entendent pas. Sénateur Gigantès, je vous invite à vous saisir des 30 minutes qui vous restent pour nous dire quelle est la position du parti libéral sur la TPS en termes d'alternative, d'échéancier etcetera. Je vous souhaite bonne chance. Je vous souhaite bonne chance de survivre à ces propos disparates et incohérents. Il a tenté de couvrir à peu près tous les secteurs de la vie de la littérature, de la stratégie militaire, à la fiscalité. Il ne nous a rien dit qui aurait pu nous indiquer si il est pour ou contre la TPS à quel degré et surtout les alternatives à la TPS. Bonne chance sénateur Gigantès, c'est tout ce que je peux vous souhaiter ce matin.

Le sénateur Gigantès: C'est très gentil de votre part. J'accepte vos souhaits. Je n'ai pas lu les journaux encore mais je présume qu'une des raisons pour lesquelles ils n'ont parlé que du fait que je n'ai pas éliminé pendant 17 heures et 45 minutes, c'est parce que c'est vraiment un miracle d'avoir à faire face à quelques-uns de vos commentaires et de ne pas éliminer.

• (1120)

[*Traduction*]

Il a commencé. Je ne disais rien. Il a commencé. C'est lui qui a soulevé la question. Comme je vous l'ai dit hier, si vous me raillez, je vous raillerai tout de suite après. Je ne suis pas du tout sexiste. Peu m'importe le sexe des membres d'en face; si vous m'attaquez, je vous attaquerez en retour. Je peux prendre les sarcasmes. J'adore qu'on me raille. Mais je raille tout de suite à mon tour. J'adore la bataille, vraiment.

J'ai pensé que toute la matinée j'expliquais une solution de rechange, mais je dois résumer parce que le sénateur Simard veut que je donne la position du parti libéral sur la TPS. Il nous reste encore deux ans.

Le sénateur Simard: Une solution de rechange, une solution officielle.

Le sénateur Gigantès: Il nous reste encore deux ans avant les élections.

Le sénateur Stanbury: Deux années terribles.

Le sénateur Gigantès: Deux années terribles. Nous ne connaissons pas les circonstances ni l'ampleur de la catastrophe; je suis néanmoins disposé à vous donner une solution de rechange et je suis prêt à parier ma chemise que les principaux éléments que je vais vous proposer se retrouveront dans le progamme politique du Parti libéral au cours de la prochaine campagne électorale au Canada dans deux ans, si vous n'avez pas détruit le pays d'ici là.

Le sénateur Stanbury: Ils l'ont déjà détruit.

Le sénateur Gigantès: S'ils ne le détruisent pas complètement et une fois pour toutes et si les Québécois n'ont pas claqué la porte en désespoir de cause devant l'incompétence des gens d'en face. Voilà un facteur fondamental. Ils semblent aimer M. Mulroney, mais ils voient le pays se désagréger. Ils constatent les terribles abus de politique et un manque désolant d'intelligence.

Quel est donc le but de la réforme fiscale? Elle devrait être équitable. Elle devrait permettre de percevoir des deniers publics. Nous devrions mettre un terme au déficit, si possible, et nous devrions aussi réduire la dette en pourcentage du produit intérieur brut dès que possible. Nous devrions donc faire augmenter le produit intérieur brut plus rapidement.

La première chose que je peux vous dire c'est que le Parti libéral abolira cette taxe sur les produits et services quand il prendra le pouvoir. Vous voulez une politique? Je vous promets ceci. C'est sans équivoque.

La prochaine priorité du Parti libéral, après s'être emparé du pouvoir, consistera à se diriger vers une politique de plein emploi. Chaque chômeur au Canada coûte à la société exactement le même montant qu'il coûtait à son employeur quand il travaillait. Quand les chômeurs travaillaient et recevaient 15 640 $ par année en moyenne—ce sont les chiffres de 1989—ils produisaient pour 15 640 $ de produits et de services. C'est ce que cela signifie. On vous paie pour ce que vous produisez et ces 15 640 $ de produits et de services s'ajoutent au produit intérieur brut—autrement dit, en plus de l'assiette fiscale qui n'existe pas maintenant. Ce que nous faisons actuellement, c'est payer tous ces chômeurs le même montant qu'ils recevaient quand ils travaillaient, et en plus nous les payons à ne rien faire.

Nos premières mesures viseront le plein emploi. Si vous voulez savoir exactement comment nous procéderons, lisez mon livre. Si vous ne voulez pas le lire, je vous l'enregistrerai et je vous donnerai la bande. Vous prétendrez, bien sûr, que c'est un mauvais livre. Vous n'en savez rien. Vous ne l'avez même pas regardé. Je ferai une exception pour vous, sénateur Simard. Les auteurs n'aiment pas donner des exemplaires de leurs ouvrages. Les éditeurs n'aiment pas que nous donnions des exemplaires de nos ouvrages, mais j'irai dans une librairie et j'achèterai un exemplaire de mon livre—au plein prix, afin que mon éditeur ne se plaigne pas—et je vous en ferai cadeau.

Le sénateur Simard: Voulez-vous ruiner mes vacances, mon congé de Noël? Attendez en janvier, après que la TPS aura été adoptée, et nous y réfléchirons peut-être.

Le sénateur Gigantès: Nous abolirons donc la TPS et nous instaurerons une politique de plein emploi. Cette politique de plein emploi accroîtra suffisamment les recettes de l'État pour que nous nous sortions du déficit. Voilà les deux piliers de la politique économique du prochain gouvernement libéral.

• (1130)

L'honorable Paul David: Puis-je vous demander, sénateur Gigantès, comment vous comptez arriver au plein emploi? Quelle est votre politique? Allez-vous faire travailler tout le monde dans des chantiers de construction aux frais de l'État? Qui paiera la note et comment arriverez-vous au plein emploi?

Le sénateur Gigantès: Vous êtes tous vraiment incroyables. Vous nous dites que nous n'avons aucune solution de rechange à offrir, rien à proposer. Je prends la peine de mettre mes cordes vocales en péril et de vous lire en détail la manière exacte de mettre en œuvre une politique de plein emploi. Je vous ai dit que mes propositions ont été étudiées par le Conseil économique du Canada et par Informetrica, deux organismes spécialisés réputés. Le Conseil économique du Canada est financé par l'État et dirigé par Judith Maxwell, qui a été nommée par M. Mulroney. Dans son dernier rapport, elle adoptait ma thèse fondamentale, soit que nous ne pouvons nous débarrasser du déficit et donc finir par nous débarrasser de la dette sans politique de plein emploi. Elle a adopté mon principal argument de comparaison, soit que les pays qui poursuivent une politique de plein emploi arrivent mieux à réduire le déficit parce qu'ils réduisent le chômage et donc la dette. C'est un long argument exposé dans un ouvrage de 200 pages. Il ne me reste plus que 30 minutes. Je ne peux pas lire le livre en entier.

Les sénateurs d'en face nous accusent de ne pas avoir de solution de rechange. Quand je vous en donne une, vous n'écoutez pas. Il s'agit bien sûr d'une manipulation classique des faits. Vous ne voulez pas écouter pour savoir si nous avons une solution de rechange ou pas. En réalité, vous préférez ne pas entendre parler de nos solutions de rechange parce que tout ce que vous voulez c'est jouer aux perroquets, ce qui est efficace pour obtenir de la publicité à bon compte et efficace avec les journalistes surchargés de travail qui n'ont pas le temps de s'informer suffisamment. Nous avons des solutions de rechange. Lisez un peu. Cela ne fait pas de tort. Lire n'est pas mauvais pour vous.

J'explique en détail dans mon livre comment une politique de plein emploi peut être mise en œuvre au Canada tout en rehaussant les compétences de notre population active et en formant notre jeunesse pour que nos jeunes se sortent de leurs emplois actuels et en obtiennent de meilleurs. Lisez-le pour l'amour de Dieu! Si vous ne le lisez pas, ne me dites pas que je ne vous ai pas donné les détails. C'est votre faute.

Le sénateur Simard: Dommage que Trudeau n'ait pas poursuivi ces politiques pendant ses années au pouvoir, quand les taux d'inflation et de chômage dépassaient les 10 pour cent. Est-ce que M. Trudeau connaissait ces politiques? Les a-t-il mises en pratique?

Le sénateur Gigantès: Non, je ne les avais pas encore conçues.

Le sénateur Simard: C'est une invention récente?

Le sénateur Gigantès: Ce n'est pas une invention récente. D'autres y ont pensé.

Le sénateur Simard: Est-ce le produit d'une imagination fertile?

Le sénateur Gigantès: Pas d'une imagination fertile, de l'arithmétique. Évidemment, quand vous étiez ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, vous avez démontré que l'arithmétique n'était pas votre fort. Quand vous étiez ministre des Finances, vous avez démontré que vous étiez incapable, sans l'aide de gens comme le sénateur Corbin, qui était alors député libéral du Parlement du Nouveau-Brunswick, vous étiez incapable, dis-je, de joindre les deux bouts sans l'aide du gouvernement fédéral, qui était libéral à l'époque.

Tout ce que je dis, c'est que vous avez posé une question, vous avez obtenu une réponse et vous prétendez ensuite que vous n'avez pas eu de réponse. Cela me rappelle une comédie mettant en vedette un boxeur pas particulièrement bon. Il entrait dans le ring et se faisait tabasser par son opposant, qui lui assénait des crochets de gauche, et il disait que l'autre n'avait pas de jabs de gauche. Je vous ai donné la réponse et vous ne voulez pas l'entendre parce que tout ce que vous voulez, vu que c'est plus facile et que les journalistes sont paresseux ou surchargés de travail, c'est affirmer que nous n'avons pas de solution de rechange. Nous en avons une, mais vous ne voulez pas l'entendre.

Je poursuis donc la liste des solutions de rechange. Premièrement, abolir la TPS. Deuxièmement, implanter une politique de plein emploi. De nombreux modèles étrangers montrent la façon de procéder. Tous les pays qui poursuivent une politique de plein emploi vont bien. Voilà un comportement classique de conservateurs qui ne connaissent rien. Cela ne les arrange pas d'écouter, parce que s'ils écoutent, ils se sentiront peut-être un tantinet plus mal à l'aise de mentir au sujet des solutions que nous proposons. Comme le fait le sénateur Poitras, il est beaucoup plus facile de se boucher les oreilles.

Le sénateur Hébert: Le sénateur David vous a posé une question et il n'écoute pas.

Le sénateur Gigantès: Le sénateur David m'a posé une question au sujet du plein emploi. Pendant des heures, j'expose en détail de quoi il s'agit, mais ils ne veulent pas écouter.

En plus de ces deux grandes caractéristiques d'une politique économique libérale future pour le Canada—soit abolir la taxe à la consommation, la TPS, et mettre l'accent sur les mesures de plein emploi—nous examinerons la réforme fiscale. La réforme fiscale devrait prévoir et préverra des impôts sur le revenu des sociétés au même niveau qu'aux États-Unis, pas en deçà comme c'est le cas actuellement. Elle comportera des impôts sur le revenu progressifs, un peu plus élevés que ceux qui existent actuellement, et qui seront abaissés à mesure que le déficit diminuera. Voilà les détails, et je parie que tous ces éléments se retrouveront dans le programme libéral. Je le répéterai maintenant en français pour ceux d'entre vous qui ne comprennent pas mon accent en anglais. Mais vous ne comprendrez peut-être pas davantage mon accent en français.

[*Français*]

Alors, je vous parie que la politique économique du prochain gouvernement libéral sera la suivante. Si le Canada existe encore dans deux ans, si vous l'avez détruit d'ici deux ans, je ne sais pas.

Bon, voilà, vous ne voulez pas écouter. Vous posez des questions et vous ne voulez pas de réponse. Vous voulez continuer à faire votre petit perroquet et répéter les slogans que vous souffle l'incompétent apprenti de l'apprenti-sorcier qui est le chef du gouvernement, le bonhomme qui a détruit l'accord du lac Meech, lui et son chef à cause de leur incapacité, à cause de leur stupidité . . .

Le sénateur Simard: Qu'est-ce que vous buvez, vous là?

Le sénateur Gigantès: C'est juste de l'eau, cher ami. Je laisse les boissons fortes à nos collègues de ce côté-là. Et vous avez des tas d'ivrognes de votre côté. À vous, je vous laisse la tâche d'aller renifler des truffes.

Le sénateur Simard: Pour vous donner un repos, je vais vous lire une lettre qu'à peu près tous les sénateurs ont reçu, elle est en date du 17 octobre et elle est drôlement d'actualité. Cela a pas mal plus trait à la TPS que les propos du sénateur Gitantès qui parlait tantôt du Lac Meech, de la dette du Parti libéral et de ses politiques futures d'un gouvernement éventuel en 2015, un gouvernement libéral. C'est vraiment d'actualité. C'est une lettre urgente dressée à tous les clients de Sears. Elle est signée par W. J. Hilton.

● (1140)

[*Traduction*]

Cher client,

Au moment où nous nous disposons à vous faire parvenir ce catalogue, le projet de loi relatif à la TPS proposée est encore à l'étude au Sénat. Personne ne sait encore s'il sera adopté. S'il ne l'est pas, la taxe de vente fédérale restera en vigueur.

Cela nous pose un problème.

Le prix de vente de nombreux articles contenus dans le catalogue a déjà été réduit en fonction du montant de taxe de vente fédérale que nous avons pu repérer (voir page 3).

J'ai pensé que cette phrase vous plairait, sénateur Buckwold. Je la répéterai pour vous.

Le prix de vente de nombreux articles contenus dans le catalogue a déjà été réduit en fonction du montant de taxe de vente fédérale . . .

Si la taxe de vente fédérale n'est pas éliminée . . .

Le sénateur Buckwold: J'ai une question. Est-ce que le sénateur a dit «tous les articles» ou «de nombreux articles»?

Le sénateur Simard: J'ai dit «de nombreux articles».

Le sénateur Buckwold: «De nombreux articles»—nous avons toujours dit que le prix de nombreux articles serait réduit. Je voulais seulement que le sénateur Simard sache que le prix de tous les articles ne sera pas réduit.

Le sénateur Simard: Ce n'est pas moi qui ai écrit cette lettre. Je poursuis:

Si la taxe de vente fédérale n'est pas éliminée le 1er janvier, le coût que devra payer Sears pour ces articles augmentera et les prix de vente indiqués dans le catalogue devront être corrigés. Il va de soi que si cela se produit, la TPS de 7 pour cent ne s'ajoutera pas au prix de vente.

Nous ferons tout notre possible pour vous aviser de toute hausse de prix quand vous ferez votre commande et

nous espérons que vous vous montrerez indulgents face à cette situation incertaine.

Cette lettre a été rédigée il y a quelques semaines. La première semaine de décembre s'achève. Il nous reste trois semaines avant le 1er janvier. Je crois que les sénateurs d'en face se sont montrés très irresponsables au cours des trois derniers mois.

Le sénateur Stanbury: Qui?

Le sénateur Simard: Les Canadiens espèrent que vous reviendrez bientôt à la raison et que vous permettrez à cette Chambre de voter.

Le sénateur Hébert: Quelle est la question?

Le sénateur Kenny: Quelle est la question?

Le sénateur Simard: Encore une autre preuve de l'irresponsabilité libérale que nous avons dû endurer depuis quelques jours à cause du sénateur Gigantès. Si ce n'est pas de l'obstruction systématique, bon sang, je ne sais pas ce que c'est. Les sénateurs d'en face ont déjà retardé l'expédition de chèques aux Canadiens . . .

Le sénateur Corbin: Quels chèques?

Le sénateur Simard: Le premier versement du crédit remboursable. Cela représente 80 millions de dollars au Nouveau-Brunswick seulement, juste avant les Fêtes.

J'espère que les sénateurs d'en face nous permettront de voter. Pour ma part, je suis disposé à siéger jusqu'au 1er janvier, mais cela ne sera pas assez pour les gens qui ont rédigé cette lettre et pour leurs clients, ainsi que pour tous ceux qui attendent leurs chèques. Pourquoi le sénateur Gigantès ne met-il pas fin à son étourderie et n'invite-t-il pas à ses collègues de faire de même?

Le sénateur Kenny: Est-ce la question?

Le sénateur Gigantès: Est-ce la question? Est-ce que vous me demandez pourquoi je ne mets pas fin à mon étourderie? Est-ce la question?

Le sénateur Simard: C'est la première question que je poserai.

Le sénateur Gigantès: Je vais attendre la prochaine.

Le sénateur Simard: La prochaine est celle-ci: Pourquoi ne revenez-vous pas à la raison?

Le sénateur Stanbury: C'est la question que nous vous posons.

Le sénateur Simard: Veuillez ne pas accabler cette Chambre . . .

Le sénateur Gigantès: Veuillez quoi?

Le sénateur Simard: Ne pas accabler cette Chambre . . .

[*Français*]

Ne nous accablez pas avec des promesses de politique dans un gouvernement futur, hypothétique de l'année 2000 ou 2015. Et puisque le sénateur Gigantès nous dit qu'il a maintenant aujourd'hui, des alternatives, est-ce que ce sont des résultats d'une étude récente ou s'il possédait la vérité alors qu'il écrivait les discours de M. Trudeau? Est-ce que M. Trudeau lui-même n'aurait pas rejeté les théories du sénateur Gigantès? Mais si quelqu'un vit dans le passé, c'est bien le sénateur Gigantès dont la seule raison de vivre, la seule raison de poursuivre ses débats en Chambre, c'est de vanter un type justement, qui représente le passé, M. Trudeau.

Sénateur Corbin, je vous invite à réfléchir là-dessus en fin de semaine.

Le sénateur Corbin: Je peux y réfléchir tout de suite si vous voulez prendre votre fauteuil. Je ne le ferai pas parce que ce serait considéré comme un discours et j'ai l'intention de le faire plus tard.

[*Traduction*]

Le sénateur Gigantès: Pardonnez-moi, mais j'ai la parole. Si les sénateurs veulent intervenir, je les prierais de me demander la permission. Sinon, les sénateurs d'en face prétendront que je cède la parole. Je ne veux pas perdre ma place, parce que j'ai encore bien des jours pour dire aux conservateurs à quel point ils sont terribles. À vous, sénateur Buckwold. J'ai encore la parole.

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable Sidney L. Buckwold: J'invoque le règlement, honorables sénateurs, et je demande à corriger une des déclarations du sénateur Simard.

Son Honneur le Président suppléant: D'abord le sénateur Gigantès doit accepter cette intervention. Il a la parole.

L'honorable Philippe Deane Gigantès: J'ai approuvé l'intervention du sénateur Buckwold. J'approuverai ensuite une intervention du sénateur Corbin.

L'honorable Eymard G. Corbin: J'invoque le règlement. Notre règlement stipule que lorsqu'un sénateur rapporte mal les propos d'un autre sénateur, le sénateur dont les propos ont été mal rapportés a le droit de rétablir les faits aux fins du compte rendu. Si c'est ce que le sénateur Buckwold a l'intention de faire, il a tout à fait raison, à mon avis.

Le sénateur Buckwold: Je ne voulais aucunement m'immiscer dans l'important message du sénateur Gigantès, ni même le perturber, car c'est un message que nous devons écouter attentivement.

Je voulais corriger l'impression laissée par le sénateur Simard, parce que je vois un journaliste tout seul dans son coin dans la tribune et je ne veux pas que la presse déclare que Sears a tout à coup réduit ses prix d'un montant égal à l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants. Ce qui a été déclaré c'est que les prix ont été corrigés pour tenir compte de l'abolition de la taxe de vente fédérale, le cas échéant, et, en très petits caractères, et à voix très basse, le sénateur Simard a déclaré que la taxe de 7 pour cent s'ajoutera au prix.

Tous conviennent qu'il y aura quelques réductions de prix, mais . . .

L'honorable Jean-Maurice Simard: «Beaucoup», pas «quelques».

Le sénateur Buckwold: Oui, beaucoup de réductions de prix avant que la taxe s'ajoute, c'est évident. Mais au bout du compte, le montant que le consommateur devra débourser de sa poche sera plus élevé. Vérifiez dans le catalogue de Sears et vous constaterez . . .

Le sénateur Simard: À quelle page?

Le sénateur Buckwold: À n'importe quelle page, mais prenez-en une imprimée en gros caractères. Prenons par exemple, les sous-vêtements féminins, un domaine très intéressant.

Le sénateur Gigantès: Je suis certain que les femmes ne seraient pas d'accord.

Le sénateur Buckwold: Je dirai une chose à propos des sous-vêtements féminins—ça ne descend pas, ça monte. Parce que la taxe sur les ventes des fabricants ne s'applique pas aux vêtements féminins actuellement, il n'y a rien à abaisser. Le prix de tout ce qui n'est pas taxé et il y a beaucoup d'articles de ce genre dans le catalogue de Sears, montera au lieu de descendre quand s'ajoutera la taxe de 7 pour cent. On nous a déjà déclaré que le prix des vêtements, des vêtements pour enfants et des chaussures montera. C'est ce qui arrivera pour bien des produits.

• (1150)

Je voulais simplement que ce soit clair afin que nous ne lisions pas dans les journaux que le sénateur Simard, cette si grande sommité de la TPS, a déclaré que Sears réduit ses prix et que le Sénat, en retardant l'adoption de la TPS, fait perdre de l'argent aux consommateurs. C'est stupide. Il y aura des réductions de prix, mais à part quelques produits coûteux, le consommateur paiera davantage. C'est pourquoi le gouvernement lui-même avoue que la TPS sera inflationniste.

Le sénateur Simard: Honorables sénateurs . . .

Le sénateur Gigantès: Non, non. Vous ne m'avez pas demandé la permission. Assoyez-vous, sénateur Simard. Vous n'avez pas la parole. Je vous céderai la parole si vous me le demandez.

Le sénateur Simard: Puis-je avoir la parole?

Le sénateur Gigantès: Certainement, je vous en prie.

Le sénateur Simard: Vous voyez tout ce qu'il faut faire pour que notre message se rende jusqu'aux gens. Je dois demander la permission au sénateur Gigantès, même après avoir reçu la permission du sénateur Corbin. J'aimerais que vous accordiez vos violons.

Le sénateur Corbin: Voulez-vous encore invoquer le règlement, sénateur Simard?

Le sénateur Simard: Donnez-moi deux minutes.

Le sénateur Corbin: Maintenant ou plus tard? Je pense que vous interrompez le discours du sénateur Gigantès, rien de plus. Vous ne contribuez en rien au débat. Pourquoi ne pas vous asseoir et écouter le sénateur Gigantès?

Le sénateur Simard: C'est une opinion très subjective, mais ça c'est autre chose.

Vous affirmez, sénateur Buckwold, que le prix de la plupart des articles du catalogue de Sears et d'autres articles va augmenter. Certains vont baisser, certains vont monter, mais règle générale, vous affirmez que les prix vont monter.

Le sénateur Buckwold: Quand on ajoute la taxe au prix affiché, le prix total est plus élevé.

Le sénateur Simard: J'en conviens. Je crois vous avoir bien entendu. Ce que je n'accepte pas c'est que, la semaine dernière, vous étiez très heureux de citer un document du ministère des Finances indiquant que trois provinces paieraient moins de taxe et que sept en paieraient plus, ou vice versa. Avez-vous lu cette déclaration?

[Le sénateur Simard.]

Le sénateur Buckwold: Oui.

Le sénateur Simard: Vous étiez ravi de le faire?

Le sénateur Buckwold: En effet.

Le sénateur Simard: Ce document démontrait que la taxe n'avait aucune incidence sur les recettes. Très bien. Dans ce cas, s'il n'y a pas d'incidence sur les recettes et que nous savons que l'ancienne taxe sur les produits est remplacée par une taxe sur les produits et sur les services, comment votre affirmation peut-elle être vraie? D'un côté, vous affirmez que la taxe n'a pas d'incidence sur les recettes et de l'autre, puisque les services deviennent taxables, il faut que le prix des produits diminue. Comment conciliez-vous ces deux énoncés?

Le sénateur Buckwold: Sénateur Simard, vous avez siégé au comité et même si vous et moi n'étions pas toujours d'accord, j'ai toujours affirmé que vous étiez très intelligent, un fin observateur et que vous compreniez ce qui se passait, même si vous ne l'avez pas toujours exprimé de cette façon.

Mais il y a beaucoup d'autres aspects de la TPS en plus des résultats sur les recettes nettes. Le remboursement pour inventaire coûtera des millions de dollars. L'administration du système coûtera des millions de dollars. Il faudra embaucher de 3 000 à 4 000 personnes. Il faut promouvoir la taxe. La première année, la taxe n'aura aucune incidence sur les recettes, mais croyez-moi, bien des gens pensent que les recettes seront plus élevées. Le gouvernement lui-même affirme, et je conteste ces chiffres, que le facteur inflationniste sera de 1,25 pour cent. Vous affirmez qu'il sera nul. Les économistes des syndicats déclarent qu'il atteindra de 3 à 3,5 pour cent.

Vous fondez vos conclusions au sujet de la neutralité des recettes sur le fait que tout le monde abaissera ses prix dans une proportion égale à l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants. Vous savez que ce n'est pas vrai. En tant que marchand de gros, je sais que ce n'est pas vrai. Je peux affirmer ici qu'il est fort peu probable que notre compagnie réduise ses prix complètement quand le gouvernement ne nous paiera que 8,1 pour cent au lieu de 13,5 pour cent en remboursement de la taxe de vente que nous avons payée.

Tout ce que je dis, c'est que l'hypothèse que tous les prix diminueront soudainement dans la proportion exacte, à la décimale près, de la taxe actuelle, et que cette réduction se fera sentir sur le prix final, cette hypothèse est erronée. La plupart des gens d'affaires le savent.

Le deuxième aspect, et nous en avons déjà parlé, concerne l'effet inflationniste sur les salaires. J'ai entendu parler de certaines ententes salariales qui tiennent déjà compte des effets de la TPS sur les prix et cela signifie des salaires plus élevés.

Quand vous mettez ces deux facteurs ensemble, aucun économiste n'affirme que les prix ne monteront pas. Les opinions divergent quant à l'ampleur de la hausse. Voilà la réponse que je voulais vous donner.

Le sénateur Simard: Permettez-moi d'essayer quelque chose . . .

Le sénateur Gigantès: Non, vous devez me demander la permission de vous adresser à lui.

Le sénateur Simard: Dans ce cas, j'aimerais ajourner le débat.

Le sénateur Buckwold: Honorables sénateurs, j'ai terminé mon objection.

MOTION DE TROISIÈME LECTURE—REPRISE DU DÉBAT

Le sénateur Gigantès: Honorables sénateurs, je vous promets que je tenterai de revenir sur cette question lundi. Mais j'aimerais faire remarquer que nous avons entendu aujourd'hui le sénateur Simard et le sénateur David demander quelle est la solution que les libéraux proposent au lieu de la TPS. Comment atteindrions-nous le plein emploi?

Je souligne que j'ai traité de ces questions en détail. J'ai lu les documents et j'ai fourni les chiffres. J'ai indiqué la nature des documents. Dans une espèce d'élan de générosité incontrôlable, j'ai même promis d'acheter un exemplaire de mon livre dans une librairie et d'en faire cadeau au sénateur Simard pour qu'il voie en détail, avec tous les coûts, comment on peut arriver au plein emploi. Adopter une politique de plein emploi, comme le préconise maintenant le Conseil économique du Canada, qui suit enfin ma suggestion, est le seul moyen de réduire le déficit et la dette, à long terme.

• (1200)

Ce que nous démontre l'attitude des conservateurs aujourd'hui, c'est qu'ils ne veulent pas entendre parler d'une solution de rechange libérale parce qu'ils veulent continuer de répéter comme des perroquets leur propagande qu'il n'y a pas d'autre solution. Et quand ils demandent si nous avons une autre solution et que nous leur en donnons une, ils nous disent que nous n'en avons pas. Quel comportement enfantin. Je peux peut-être le comprendre et le pardonner de la part du sénateur Simard, mais de la part du sénateur David, un homme de science, cela me paraît bizarre.

Des voix: Bravo, bravo!

Le sénateur Gigantès: Je n'ai pas encore terminé. Nous ajournerons d'un moment à l'autre. J'aimerais vous souhaiter tous une fin de semaine bien reposante. Je sais qu'une tâche bien difficile m'attend lundi, parce que, après trois tentatives, je ne peux vous faire entrer dans la tête des faits pourtant évidents. Vous comprenez peut-être. Ou bien il s'agit peut-être d'une propagande malhonnête. Comme je l'ai indiqué, la réaction du sénateur Simard ne me surprend pas, mais celle du sénateur David me choque parce que c'est un homme de science que nous respectons tous. Cela me choque vraiment, que vous répétiez comme un perroquet les inepties de votre collègue de gauche.

Je peux comprendre que le sénateur Poitras ne veuille rien entendre, parce qu'il fait partie de ceux que j'appelle, non pas des citoyens canadiens, mais bien des magnats canadiens.

Après lundi, j'espère que la presse écoutera. Il y a une solution libérale. Nous donnons la solution libérale et vous ne cessez de répéter comme des perroquets qu'il n'y en a pas.

Merci beaucoup. À lundi.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, conformément au règlement P-2 et au consentement unanime donné hier à la présentation d'une telle motion aujourd'hui le 7 décembre, après midi . . .

Le sénateur MacEachen: Allez-vous proposer «Je vois des étrangers» ou une autre motion?

Le sénateur Frith: Je propose l'ajournement du Sénat.

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, conformément à l'ordre adopté hier, sur une proposition du sénateur Frith appuyée par le sénateur Doody, que le Sénat ajourne maintenant, les travaux du Sénat sont suspendus jusqu'au lundi 10 décembre à 14 heures.

(La séance est suspendue jusqu'au lundi 10 décembre à 14 heures.)

[*Note de l'éditeur: Suite des débats au numéro 115N.*]

POSTE MAIL
Société canadienne des postes · Canada Post Corporation
Port payé Postage paid
Poste-lettre Lettermail
K1A 0S9
OTTAWA

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Cœur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9
If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Cœur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 29 novembre 1990

PAGE

La Loi sur la taxe d'accise
Le Code criminel
La Loi sur les douanes
Le Tarif des douanes
La Loi sur l'accise
La Loi de l'impôt sur le revenu
La Loi sur la statistique
La Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (Projet de loi C-62)
Projet de loi modificatif
Motion de troisième lecture—Suite du débat. Le sénateur Frith 4711
Le sénateur Gigantès 4711
Le sénateur Corbin 4712
Le sénateur Haidasz 4714
Le sénateur Stanbury 4718

PAGE

Le sénateur Kirby 4721
Le sénateur Simard 4725
Le sénateur David 4726
Le sénateur Buckwold 4728

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

LE SÉNAT

Le jeudi 29 novembre 1990

[*Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 115M.*]

La séance est ouverte à 14 h 10, le lundi 10 décembre 1990, le Président étant au fauteuil.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

RETRAIT DE LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, vendredi dernier, j'ai proposé une motion en application du règlement P-2, prévoyant que le sénateur qui présente une motion peut la retirer à la reprise des travaux le lundi suivant. Je propose donc cette motion.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Sidney L. Buckwold: Honorables sénateurs, je voudrais invoquer le règlement.

Comme la presse en a fait état, il semble, honorables sénateurs, que certaines de mes remarques et des remarques de mon collègue le sénateur van Roggen n'ont pas plu à bien des gens, ou à certaines personnes, et je tiens à présenter nos excuses si mes propos ou ceux du sénateur van Roggen ont pu offenser ceux qui les ont entendus ou les ont lus.

Je veux déclarer clairement que nous n'avions nullement l'intention d'offenser qui que ce soit. Si quelqu'un a été offensé, je lui présente personnellement mes excuses et j'ai été autorisé par le sénateur van Roggen à présenter des excuses en son nom. Il se sent aussi mal que moi de voir que l'on ait pu être vexé par ce qui a été dit.

LE DÉCÈS DE L'HONORABLE HENRY D. HICKS

HOMMAGES

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je me lève avec beaucoup de tristesse pour déclarer le décès, en fin de semaine, de notre ancien collègue, l'honorable Henry Hicks.

Il y a neuf mois, nous avons honoré Henry Hicks à l'occasion de son 75e anniversaire et de son départ du Sénat. Nous l'avons vu partir vers une retraite que nous espérions longue, heureuse et productive. Il était en bonne santé et de bonne humeur. Il n'avait rien perdu de sa vigueur intellectuelle. Il avait devant lui des années pour s'adonner aux diverses activités et passe-temps qui lui plaisaient et il venait de se remarier. Nous nous sommes tous réjouis de sa chance et de l'avenir agréable qui semblait se dessiner pour lui, et nous avons partagé son bonheur évident et sa bonne humeur.

La fin est arrivée hier—soudainement, tragiquement et cruellement. Henry et sa femme, Rosalie, ont perdu la vie dans un accident de voiture en Nouvelle-Écosse. Leur vie commune à la retraite a pris fin brusquement. Nous adressons toutes nos sympathies à leurs familles éprouvées, dans ce moment de choc et de tristesse.

Notre ancien collègue était, comme certains d'entre nous l'ont fait remarquer dans l'hommage que nous lui avons rendu en février dernier, un homme aux mille talents: boursier Rhodes, soldat, ministre de la Couronne, premier ministre, chef du parti libéral de la Nouvelle-Écosse, président de l'Université Dalhousie et membre du Sénat pendant 18 ans. Sa carrière est inégalée parmi ses contemporains. Henry Hicks laisse derrière lui un nom respecté, une foule d'amis et un exemple brillant de service de l'État que les générations futures de Néo-écossais et de Canadiens pourront admirer et tenter d'imiter.

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, c'est avec beaucoup de tristesse que je me lève pour rendre hommage à la mémoire de notre ami et ancien collègue, l'honorable Henry Hicks. Comme l'a déclaré le sénateur Murray, nous avions rendu hommage au sénateur Hicks et raconté en détail sa carrière le 21 février dernier. Nous avons alors relaté sa carrière diversifiée dans les domaines du droit, de la politique, de l'éducation, à l'assemblée provinciale et au Sénat du Canada. Mais je crois que nous nous sommes surtout attardés à sa personnalité enjouée et à son amour de la vie, qu'il exprimait de diverses façons, notamment par l'ébénisterie et par son passe-temps, si on peut l'appeler ainsi, de philatéliste. Il était l'un des philatélistes les plus réputés du pays et avait monté certaines collections de grande valeur, qu'il a vendues à profit, ce dont nous avions l'habitude de nous amuser en le lui rappelant.

Après avoir retracé sa carrière, j'avais déclaré à ce moment-là:

> Honorables sénateurs, je ne veux rien ajouter d'autre sauf souhaiter au sénateur Hicks de nombreuses années de bonheur et une longue vie. Comme nous le savons, Henry s'est remarié récemment et nous sommes heureux de voir sa nouvelle femme dans la tribune aujourd'hui. Nous leur souhaitons à tous deux beaucoup de bonheur et une longue vie.

Les événements d'hier nous démontrent bien à quel point la vie ne tient qu'à un fil et comment il est impossible de prédire avec certitude le bonheur futur de qui que ce soit. J'ai été très bouleversé hier soir quand on m'a appris que Henry et sa femme avaient été tués dans un accident de voiture. Comme le sénateur Murray, je tiens à exprimer toutes mes condoléances à sa famille—son frère, qui vit à Ottawa, et ses enfants—ainsi qu'à la famille de sa femme.

L'honorable John Buchanan: Monsieur le président, honorables sénateurs, je me joins au sénateur Murray et au sénateur MacEachen pour exprimer toutes mes sympathies à l'occasion du décès du sénateur Hicks et de sa femme Rosalie, que tous ses amis appelaient simplement «Hummie». J'ai appris la triste

nouvelle hier en parlant à des amis communs dans la vallée d'Annapolis, que Henry et Hummie étaient allés visiter hier après-midi. Trois ou quatre heures après le tragique accident, ma femme parlait à ces amis et apprenait la nouvelle.

J'ai très bien connu Henry Hicks pendant plus de 25 ans. Malgré nos allégeances politiques différentes, nous avons toujours été de très bons amis. Pendant plus de 20 ans, il ne s'est probablement pas passé une semaine sans que je lui parle. Il avait une place en permanence dans le parc de stationnement de l'Assemblée provinciale et il s'entretenait avec moi ou quelqu'un d'autre. Ou, comme le disait le sénateur MacEachen, il s'entretenait avec notre chauffeur provincial, Jack Wheatley, pour échanger des timbres de leur très belle collection.

Henry Hicks était un homme intéressant. Comme l'a déclaré le sénateur Murray, il a été avocat, soldat, député provincial, ministre, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, membre du Sénat du Canada, éducateur—quelle variété dans une carrière de plus de 50 ans.

Je tiens donc cet après-midi à exprimer mes sincères condoléances en mon nom personnel et au nom des autres membres de cette chambre à l'occasion du décès tragique d'un Néo-écossais exceptionnel et de sa chère épouse.

Des voix: Bravo!

L'honorable B. Alasdair Graham: Sénateurs, j'ai eu l'honneur d'être appelé à cette chambre le même jour que feu le sénateur Hicks, à savoir le 27 avril 1972. En effet, j'ai prêté serment au Sénat le même jour qu'Henry, comme l'appelaient toutes les personnes qui le connaissaient bien, ainsi qu'avec l'honorable George McIlraith et feu le sénateur Margaret Norrie.

Henry était mon ami et mon collègue. Pendant un certain temps, il a été mon chef, mon premier ministre et, à l'occasion, mon mentor.

Comme nous le savons tous, peu importe si une question était épineuse ou complexe, le sénateur Hicks avait une opinion et il l'exprimait, même s'il savait qu'il se trouvait dans la minorité isolée. Il n'évitait jamais les décisions délicates. Nous connaissions toujours sa position. C'était l'une des personnes les plus perspicaces que j'aie jamais connue. Il était curieux de nature. Il était toujours à la recherche d'informations nouvelles, qu'il s'agisse de connaissances générales ou d'un sujet particulier d'importance mondiale ou d'un potin.

Henry Hicks était un argumentateur enthousiaste. Il était partisan en politiques mais pas forcément partisan sur les grandes questions. C'était un homme plein de bon sens et sa première priorité concernait toujours le bien commun. Il avait beaucoup d'humour. Ses petits rires bruyants continueront sans doute à résonner pendant longtemps dans nos couloirs.

Que dire des nombreux états de service d'Henry en tant que membre des Forces armées au cours de la Deuxième Guerre mondiale, en tant qu'éducateur, en tant que président d'université, en tant que ministre, en tant que chef, en tant que premier ministre et en tant que sénateur. Sa disparition et celle de son épouse Hummie, et en fait des deux autres personnes qui ont péri hier par suite de ce tragique accident, nous plongent dans une grande tristesse ici au Sénat et également en Nouvelle-Écosse et dans de nombreuses régions du pays. Je me joins à tous les autres sénateurs pour exprimer à leurs familles et à leurs amis nos plus sincères condoléances.

Des voix: Bravo!

L'honorable John B. Stewart: Sénateurs, je tiens à m'associer aux paroles prononcées par les sénateurs Murray et MacEachen ainsi que par les sénateurs Buchanan et Graham. Que peut-on dire de plus? Il y a toutefois deux ou trois choses que j'aimerais ajouter.

Je pense que tout le monde reconnaît que le sénateur Henry Hicks était un homme extraordinairement compétent. Il a eu la malchance politique de devenir premier ministre de la Nouvelle-Écosse juste au moment où la cote du parti Libéral était en baisse et où tout allait très mal. Certains ont même été jusqu'à dire que ce fut une grande malchance pour la province. D'un autre côté, son départ de la scène politique provinciale l'a rendu disponible pour devenir tout d'abord doyen de la faculté des Arts et des Sciences à l'Université Dalhousie, puis président de cette université. Sa perte en politique a été un gain important pour l'enseignement supérieur en Nouvelle-Écosse. Je me souviens avoir parlé à certains amis qui siégeaient au conseil de la faculté de cette université. Ils ont avoué très candidement qu'ils avaient été consternés lors de la nomination d'Henry Hicks à la présidence, mais qu'ils avaient dû rétracter tous les doutes qu'ils avaient exprimés car il s'était révélé être un très bon président. En fait, ils parlaient de lui comme d'un grand président de l'université, d'un homme qui a jeté les bases du renouveau de l'université à la fin du siècle présent et en fait les bases d'un grand avenir au cours du prochain siècle.

Comme l'a mentionné le sénateur Graham, Henry Hicks était un homme aux idées bien arrêtées. Il était toujours disposé à partager ses points de vue. Ce que je trouvais merveilleux en lui c'est qu'à la fin des débats, s'il était d'avis qu'il n'avait pas très bien paru, il était tout à fait disposé à le reconnaître. C'était une qualité très intéressante. Cela témoignait de la grandeur de l'homme.

Henry Hicks était un homme dont le raisonnement était impeccable et enraciné dans les principes d'un gouvernement constitutionnel. Il était disposé à expliquer ses points de vue chaque fois que l'occasion se présentait. Je pense qu'il ne fait aucun doute que les habitants de la Nouvelle-Écosse, quelle que soit leur allégeance politique, s'accorderont pour dire que son décès est une tragédie et représente une grande perte.

Des voix: Bravo!

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES
LA LOI SUR L'ACCISE
LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LA LOI SUR LA STATISTIQUE
La LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—MOTION DE TROISIÈME LECTURE—MOTION PORTANT AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Sénateurs, en raison du décès du sénateur Hicks, je n'ai pas le cœur à l'ouvrage. Je propose donc, appuyé par le sénateur Frith:

Que, conformément au Règlement provisoire P-3(a), les débats faisant l'objet de mon intervention soient ajournés.

Son Honneur le Président: Il est proposé par le sénateur Gigantès, appuyé par le sénateur Frith:

Que conformément au Règlement provisoire P-3(a), les débats soient ajournés.

Vous plaît-il d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président: Que ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui!

Des voix: Oui.

Son Honneur le Président: Que ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non?

Des voix: Non.

Son Honneur le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et deux sénateurs s'étant levés:

REPORT DU VOTE

L'honorable William J. Petten: Conformément au paragraphe P-3(a) des dispositions provisoires du Règlement, je demande que le vote soit reporté jusqu'à 17 h 45 lors de la prochaine journée de séance.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le vote est reporté jusqu'à demain à 17 h 45.

● (1420)

VISITEUR DE MARQUE À LA TRIBUNE

L'honorable Noel A. Kinsella: Sénateurs, nous sommes aujourd'hui le 10 décembre et c'est la Journée internationale des droits de la personne. C'est le 10 décembre 1948 que l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme . . .

Le sénateur Frith: Sénateur, je tiens à entendre ce que vous dites: prenez tout votre temps mais je me demande simplement si le sénateur soulève des questions diverses, s'explique sur un fait personnel ou . . .

Le sénateur Kinsella: Question de privilège. Je voudrais vous présenter un Canadien distingué qui se trouve dans la galerie.

Sénateurs, c'est ce jour de 1948 que l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme, mécanisme qui a été décrit par certaines personnes comme la Grande Charte internationale de toute l'humanité, une norme commune d'accomplissement, à laquelle on peut se référer pour juger la conduite des gouvernements. Sénateurs, un éminent Canadien a été l'architecte de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et ce Canadien était le professeur John Humphrey qui, j'ai l'honneur de vous l'annoncer, siège aujourd'hui dans la galerie.

Des voix: Bravo!

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Sénateurs, je prends la parole simplement pour vous rappeler que lorsqu'un vote est requis conformément au Règlement provisoire P-3(a), le Sénat doit poursuivre l'étude des autres affaires courantes. Je présume donc que votre Honneur va appeler le prochain point à l'ordre du jour.

LA LOI SUR L'APPLICATION EXTRACÔTIÈRE DES LOIS CANADIENNES

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE

L'ordre du jour appelle:

Troisième lecture du projet de loi C-39, Loi concernant l'application aux zones extracôtières des lois fédérales et provinciales et modifiant certaines lois en conséquence.—(*L'honorable sénateur Nurgitz*).

L'honorable Gerald R. Ottenheimer: Sénateurs, je propose maintenant que soit faite la troisième lecture de ce projet de loi.

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu en troisième lecture et adopté.)

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise des débats sur la motion présentée par l'honorable sénateur Marsden, appuyé par l'honorable sénateur Gigantès, pour la troisième lecture du projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur.—(*L'honorable sénateur Frith*).

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Sénateurs, je voudrais m'exprimer sur ce point. Le sénateur Marsden, qui n'est pas ici aujourd'hui, a dû penser que je ne me déplacerais jamais pour cela.

Vous vous souviendrez que ce point traitant du projet de loi S-8, que vous trouverez dans vos pupitres, doit être compris dans le contexte des amendements à la Loi sur le droit d'auteur qui ont été proposés par le gouvernement. Ces amendements traitent en particulier de la question des droits de création qui, bien qu'existant depuis de nombreuses années, n'avaient pas été appliqués. Je parle en particulier des droits des auteurs, des peintres et des autres artistes créateurs.

Comme le démontrent les débats précédents portant sur ce projet de loi et sur ce point de l'ordre du jour, tels qu'ils figurent dans les Débats du Sénat, il ne fait aucun doute que la réforme de la Loi sur le droit d'auteur qui a été présentée par le gouvernement était attendue depuis longtemps.

Pour donner un bref résumé, le contexte est le suivant: bien que les droits des créateurs, par exemple d'un auteur, existent depuis de nombreuses années, ils ont été gravement touchés par l'avènement généralisé de la photocopie. Nous prenons maintenant pour acquis la possibilité de faire de nombreuses copies d'un document qui passe dans nos mains. En fait, pendant de nombreuses années, dans nos propres bureaux et

également dans nos écoles, dans nos entreprises et dans nos industries, il y a toujours eu un appareil qui servait à imprimer des copies et que l'on appelait autrefois un Gestetner; ce fut ensuite le règne du miméographe et puis celui de la photocopieuse.

L'avènement de la photocopieuse, avec tout l'avantage qu'elle conférait par rapport aux appareils de reproduction antérieurs, a constitué une révolution et a parfaitement illustré les principes contenus dans l'ouvrage d'Alvin Toffler, «Future Shock».

Il est évident qu'il faut du temps pour que la technologie s'installe et pour que la société s'adapte à un tel progrès de la révolution technologique. Je suis toujours frappé par le point de vue émis par M. McLuhan dans son ouvrage intitulé «The Gutenberg Galaxy», dans lequel il souligne que lorsque Gutenberg a inventé la presse typographique, il n'a pas compris la révolution qu'il déclenchait car nous avons tendance à vivre—et la société a tendance à progresser—en regardant dans un rétroviseur. On y voit ce qui se passe derrière mais pas la dimension de ce qui pourrait arriver devant.

Gutenberg a inventé la presse typographique pour résoudre un problème particulier. En effet, les moines qui copiaient la Bible et les autres écritures simples devaient tout recopier l'introduction, ces magnifiques lettres que nous voyons—et elles portent un nom. Quel est le nom des magnifiques lettres en couleurs que l'on voit en ouvrant une très vieille bible?

Le sénateur Kinsella: Des enluminures.

Le sénateur Frith: Des enluminures, merci. Chaque enluminure devait être recopiée par un moine, et s'il fallait faire plusieurs copies, plusieurs moines devaient s'atteler à la tâche ou bien le même moine devait recopier la même enluminure de nombreuses fois. Pour résoudre le problème, Gutenberg a eu l'idée de faire une copie, ce que l'on appellerait aujourd'hui un offset, de l'enluminure, et évidemment de toute la calligraphie qui entrait dans le livre, évitant ainsi aux moines la corvée de refaire le travail maintes fois.

• (1430)

Évidemment, ce dont Gutenberg ne s'est pas rendu compte, c'est qu'il provoquait une révolution totale des communications humaines. Son invention a donné naissance à l'édition, aux journaux et à tout ce que nous prenons pour acquis aujourd'hui. Par conséquent, le droit d'auteur, appelé aussi copyright, ou droit de copie, est devenu ce que l'on appelle la propriété intellectuelle. En anglais, on dit toujours «copyright», ce qui est tout clair et explicite et se traduit littéralement «le droit de copier».

Je ne veux pas passer en revue l'historique du droit d'auteur, mais il a évolué selon un système analogue au principe sous-jacent à toutes les inventions et aux œuvres de création, à savoir que l'État devrait préserver les droits des créateurs pendant un certain temps dans le but d'encourager l'esprit créatif. C'est le concept sous-jacent à la législation sur les brevets d'invention, qui est destinée à encourager les inventeurs à inventer des produits ou des appareils bénéfiques pour la société. En échange, la société dit à l'inventeur qu'elle lui accordera pendant une période de 50 ans, le cas échéant, une protection qui lui accordera le droit exclusif de produire cette invention ou d'autoriser sa production. Le même principe s'applique au droit d'auteur inhérent à une peinture, à un récit ou à un document imprimé, et tous ceux d'entre vous qui ont déjà eu à se pencher sur la législation sur le droit d'auteur savent que le principe fondamental est que le droit réside dans le texte et pas dans l'idée. De même, le droit d'une invention réside dans les caractéristiques ou les détails réels qui la décrivent plutôt que dans le produit lui-même.

Sautons plusieurs siècles pour arriver aux progrès réalisés en matière de photocopie par Xerox et d'autres photocopieurs, et voyons quelle est la situation du point de vue d'un auteur. Si j'avais été un auteur avant l'avènement de la photocopie, j'aurais disposé d'une certaine protection parce qu'il était difficile à l'époque pour les gens de faire des copies. Si j'écris un livre, j'en cède le droit d'auteur à un éditeur et ce dernier me verse un certain montant par exemplaire vendu. Même s'il est vrai que les gens pouvaient faire des copies de ce livre avant l'avènement de la photocopie, c'était un sale boulot. Quelqu'un pouvait s'asseoir devant une machine à écrire et en dactylographier une copie, mais comment la reproduire? Il aurait dû le faire de la même façon qu'on le faisait lorsque j'ai commencé à pratiquer le droit, à savoir en utilisant du papier carbone.

À cette époque, si l'on voulait changer le libellé d'une demande introductive d'instance, ou d'un acte, ou de quelque chose du genre, il fallait redactylographier tout le texte. Nous n'avions pas le matériel dont nous disposons aujourd'hui, à savoir un ordinateur et une souris pour effacer la partie que l'on ne veut pas.

Si j'avais été un auteur et si j'avais écrit un livre ou un autre article imprimé avant l'avènement de la photocopie, j'aurais su de façon assez évidente que mes droits seraient protégés. Bien sûr, on aurait pu les violer, mais à l'époque c'était tout un travail pour copier des choses en utilisant des carbones. En outre, beaucoup d'entre vous se souviendront de la machine Gestetner, quand on se retrouvait avec les doigts pleins d'encre bleue si l'on essayait de copier des choses. C'était généralement un sale boulot très délicat.

Et puis, soudain, ce fut l'avènement de la photocopie et des photocopieuses. Aujourd'hui, les gens peuvent prendre mon livre qui vient d'être publié, et pour lequel—il faut le reconnaître—j'ai reçu une certaine somme, l'ouvrir et le reproduire, pas le dactylographier mais le reproduire en faisant des photocopies du texte précis et de la page exacte tiré de l'ouvrage publié par l'éditeur auquel j'ai cédé mon droit d'auteur et qui me paie. Pourquoi me paie-t-il? Pour la vente du livre. Il ne me paie pas pour les photocopies qui sont faites un peu partout.

Soudain, cette méthode de photocopie surgit partout. Les gens peuvent le faire à la maison s'ils ont une photocopieuse, on le fait dans les écoles, dans les bureaux, partout. Il est évident que dans chaque cas il y a violation de mon droit d'auteur.

Quel est donc mon recours en tant qu'auteur? Je pourrais essayer de poursuivre toutes les personnes qui ont essayé de photocopier mon œuvre et, si je pouvais les trouver, je pourrais intenter des poursuites contre elles pour faire appliquer mon droit d'auteur. Cela pourrait s'appliquer à chacun d'entre nous. Je doute fort qu'un seul membre du Sénat à l'heure actuelle, et probablement très peu de gens de plus de 15 ans de la ville d'Ottawa ou du Canada tout entier, n'ont pas un jour ou l'autre enfreint le droit d'auteur en faisant une photocopie d'une œuvre protégée. Mon seul recours en tant qu'auteur

était—et demeure—d'essayer de retracer tous ces millions de gens et de leur dire qu'ils me doivent trois ou quatre cents ou une autre somme pour mon droit d'auteur.

Qu'en est-il alors des compositeurs de chansons et des paroliers? Ils sont protégés. Pourquoi? Parce qu'ils se sont heurtés au même problème il y a des années. Nous lisons aujourd'hui des articles sur les problèmes qui ont existés entre les grands compositeurs, Mozart et les autres, et leurs éditeurs, mais le droit d'auteur était compris et les copies étaient faites par les éditeurs.

● (1440)

Il est évident que les chansons à succès sont devenues un élément important de notre vie. Vous n'êtes peut-être pas tous aussi âgés que moi, mais je me souviens de l'époque où la méthode de distribution des chansons la plus fructueuse et la plus répandue—et nous en resterons aux chansons populaires—se faisait par l'intermédiaire des éditeurs de musique. Vous vous souviendrez peut-être qu'autour du vieux piano il y avait toujours ce que l'on appelle des partitions. La partition était rassemblée par un éditeur de musique qui possédait sa propre équipe de paroliers. Par exemple, un homme comme Irving Berlin n'aurait eu aucune protection pour ses compositions sans les éditeurs.

C'est ainsi qu'est née ce que l'on a appelé le meilleur ami des compositeurs et des paroliers, l'ASCAP, qui signifie *American Society for Composers, Authors and Publishers*. Si vous étiez un parolier, vous adhéreriez à l'ASCAP. L'éditeur en est membre, tout comme vous, et vous signez des ententes concernant par exemple le montant en cents que vous obtiendrez pour chaque exemplaire de votre musique.

Il y avait également les personnes qui faisaient de la publicité indirecte pour les chansons, qui se présentaient dans des endroits comme Macy's et Gimble's à New York et Eaton's et Simpson's à Toronto. Ces personnes jouaient dans des lieux publics et faisaient de la publicité pour la chanson ou la partition.

Les gens ont ensuite arrêté d'acheter des partitions pour mettre sur le vieux piano dans le salon et ont commencé à acheter des disques. Cette situation a posé un problème pour les auteurs, les compositeurs et les artistes. Incidemment, la version canadienne de l'ASCAP est l'Association des compositeurs, auteurs et éditeurs du Canada (ACAEC). Par la suite, c'est la vente des disques qui a permis des rentrées d'argent. Cette situation n'a pas créé un problème grave pour le propriétaire de droits d'auteur car il était facile de contrôler, de vérifier, de voir et de surveiller la distribution des disques faite par les magasins.

Ensuite, on a pris l'habitude d'écouter ces disques à la radio au lieu de les acheter. Il est évident que le fait de faire passer un disque à la radio faisait augmenter les ventes dans les magasins, mais cela ne vous rapportait rien pour l'audition de la chanson elle même. C'est là une étape très importante de l'évolution du droit d'auteur en rapport avec le projet de loi S-8. Je fais cette précision parce que la réaction des propriétaires de stations radiophoniques à la suggestion qu'ils devraient payer un droit d'auteur au propriétaire du droit d'auteur pour faire jouer la chanson à la radio a été la même que la réaction que nous voyons à l'heure actuelle de la part des gens qui réalisent qu'ils devront peut-être payer un droit d'auteur pour phococopier des ouvrages imprimés. Les stations radiophoniques ont dit: «Nous ne pouvons pas garder une trace de toutes les chansons qui passent. Comment pourrions-nous le faire? Chaque fois que nous passons un disque, il faudrait savoir qui en est l'auteur, etc.» En fin de compte, la situation a été négociée entre l'ACAEC et la BMI (Société de droits d'exécution du Canada) . . .

Le sénateur Barootes: L'ASCAP.

Le sénateur Frith: L'ASCAP est l'organisme américain et L'ACAEC est l'organisme canadien. Je parle maintenant du Canada. La négocation a porté sur le paiement d'un certain droit en fonction des recettes brutes. Je n'entrerai pas dans les détails mais la Commission d'appel du droit d'auteur a appuyé globalement le mécanisme.

C'était la situation lorsque le gouvernement a décidé d'agir pour améliorer les choses, à mon avis, en tant que juriste et en tant que personne qui a été impliquée dans le droit d'auteur et la radiodiffusion. Le gouvernement a décidé de présenter des amendements à la Loi sur le droit d'auteur et j'ai appuyé cette initiative. Le gouvernement a déposé la Partie I dans ses efforts déployés pour modifier la Loi sur le droit d'auteur. En vertu de la Partie I, les auteurs, qui faisaient face à cette situation incontrôlable de la copie des œuvres écrites par des moyens techniques, se sont vu offrir la possibilité de faire appliquer leur droit d'auteur sans avoir à poursuivre tous les utilisateurs individuels en vue de faire respecter leurs droits de créateur. Ce sont là les mots-clés qui permettent de comprendre les *dramatis personae* ou les protagonistes dans ce domaine: les utilisateurs, petits ou grands, de documents imprimés protégés par le droit d'auteur et la possibilité incontrôlée d'autrui d'en faire des copies.

Le problème était le suivant: comment y parvenir? Je n'entrerai pas dans tous les détails techniques, mais supposons que nous sommes tous des auteurs et que nous faisons nos œuvres individuellement et séparément. Nous ne pouvons pas retracer tous les usages qui sont faits de nos ouvrages écrits, alors nous souhaitons nous regrouper pour essayer de faire appliquer nos droits. La difficulté réside dans le fait que cela serait considéré comme une coalition avec atteinte à la liberté du commerce. Nous nous regrouperions pour former une association pour mettre sur pied la reprographie. Cette association serait considérée comme une coalition avec atteinte à la liberté du commerce, si nous étions suffisamment nombreux. Il est évident que si nous n'étions pas suffisamment nombreux, cela ne serait pas efficace. Notre objectif consisterait à approcher les ministères de l'Éducation, tout comme l'ACAEC et la BMI ont approché les propriétaires de stations radiophoniques en leur disant: «Tenez, vous pouvez utiliser notre droit d'auteur, mais vous devez vous asseoir avec nous et négocier un droit pour pouvoir le faire». Toutefois, ils pouvaient se retourner et dire: «mais c'est là une atteinte à la liberté du commerce parce que tout ce que vous faites c'est réduire la concurrence».

● (1450)

Quel est l'élément essentiel de la Partie I de la Loi sur le droit d'auteur? C'est que ce n'est pas une coalition portant atteinte à la liberté du commerce que de constituer des associations destinées à faire appliquer le droit d'auteur sur les ouvrages écrits. Aux fins d'illustration, je limiterai mes observations aux ouvrages écrits. C'est la situation telle qu'elle se

présentait au moment de l'adoption du projet de loi et c'est la situation qui prévaut actuellement.

Quelle est la raison du dépôt du projet de loi S-8? Le projet de loi S-8 est parrainé par notre collègue, le sénateur Marsden, qui comme vous le savez, est professeur d'université. Elle a consacré la majeure partie de sa vie au domaine de l'éducation et elle est très connue et très réputée dans le milieu de l'éducation au Canada. Elle a elle-même, ainsi que ses collègues, rencontré les difficultés qui surgissent lorsque notre société fait face à des changements révolutionnaires comme ceux d'aujourd'hui, à savoir que nous ne pouvons plus continuer à refuser de reconnaître que des droits de création existent. Nous ne pouvons tout simplement plus violer ces droits de création. C'est dans ce contexte social plus étendu que la société souhaite encourager les droits des créateurs et elle le fait en leur accordant une protection et en leur permettant de percevoir une rémunération juste et décente pour leurs efforts de création.

Toutefois, cette situation provoque un choc terrible chez bon nombre d'entre nous, y compris ceux qui se trouvent dans le milieu de l'éducation. Les intervenants de ce milieu disent des choses du genre: «Cela signifie-t-il que si je suis au milieu d'un cours et que je veux photocopier une publication ou écrire un extrait d'un ouvrage au tableau, j'enfreins le droit d'auteur?» La réponse est: «Oui. À moins que vous n'ayez la permission du propriétaire du droit d'auteur, la personne qui a créé l'ouvrage, vous enfreignez le droit d'auteur». C'est pourquoi je reviens à ces arguments qui semblent si familiers à mes oreilles.

Le cœur de tous ces arguments est le même que celui des arguments que nous avons entendus il y a des années lorsque les stations de radio et de télévision ont adopté la position suivante: «ce serait bien de pouvoir protéger les propriétaires des droits d'auteur mais c'est beaucoup trop de problèmes, c'est trop difficile, c'est techniquement impossible» et ainsi de suite. Toutes ces choses ont été dites. Le problème a été résolu grâce à la négociation et c'est exactement ce que la Partie I de la Loi sur le droit d'auteur essaie de provoquer. Mais cela crée ces problèmes.

Quelle est l'intention du sénateur Marsden avec ce projet de loi? Voyons voir pendant quelques instants ce qu'elle veut accomplir. Tous les mécanismes et tous les plans visant à faire appliquer collectivement le droit d'auteur comportent des exemptions, des situations particulières qui exigent des négociations. Quel est le problème dans ce cas particulier? Le problème est qu'essentiellement les exemptions figureront dans la Partie II de cette loi et que la Partie II n'a pas encore été adoptée. Je ne crois même pas qu'elle a été déposée dans l'autre chambre.

Le sénateur Marsden et les intérêts qu'elle dépend—et ils sont imposants et importants puisqu'ils abordent directement le domaine de l'éducation de notre société—espèrent qu'il y aura des exceptions dans le domaine de l'éducation. Permettez-moi de m'arrêter quelques instants pour décrire le problème général que présentent les exemptions.

L'argument qui est avancé est généralement le suivant: «Mais vous ne pouvez pas vraiment espérer que notre système d'éducation va supporter les frais pour payer leurs droits à ces créateurs. Nous reconnaissons qu'ils ont ces droits. Nous reconnaissons qu'ils devraient être payés. Nous reconnaissons qu'ils ont droit à une juste rémunération pour leurs efforts, mais au nom de l'éducation de nos enfants, il ne faudra pas les payer». Que faisons-nous? Nous disons à ces créateurs, à ceux qui rédigent les manuels scolaires qui sont si importants, par exemple pour nos enfants, ou d'autres documents que les écoles décident d'utiliser: «Voyons, vous avez décidé de créer ces ouvrages pour le bienfait de la société. Nous reconnaissons qu'ils profitent à la société parce que nous voulons les utiliser, mais nous ne voulons pas vous payer pour cela».

Ce que nous disons en fait, c'est la chose suivante: «Ne verriez-vous pas d'inconvénient à subventionner le système éducatif? Ne verriez-vous aucun inconvénient à ce que nous utilisions vos ouvrages pour l'éducation de la société sans vous rémunérer en contrepartie?» Nous leur demandons en fait de renoncer à leur droit d'être rémunérés pour leur contribution au système éducatif.

Il ne nous viendrait pas à l'idée de dire au directeur d'une école qu'il ne devrait pas être payé, pas plus que nous ne laisserions entendre à un enseignant qu'il ne devrait pas être payé. Nous n'avons nullement l'intention de dire aux entrepreneurs qui bâtissent les écoles ou aux fournisseurs qui les approvisionnent que, au nom de l'éducation de nos enfants, ils ne devraient pas être payés. Nous ne dirons jamais à l'entrepreneur: «Vous n'espérez tout de même pas que nous allons vous payer pour l'école que vous construisez, n'est-ce pas? C'est pour nos enfants». Il ne nous viendrait jamais à l'idée de dire à un enseignant: «Comment pouvez-vous demander une augmentation de salaire? Comment pouvez-vous demander d'être rémunéré tout simplement? Vous faites tout cela pour nos enfants. Vous vous rendez compte que nous devons aller chercher l'argent auprès des contribuables dans le but d'éduquer nos enfants. Vous n'espérez tout de même pas que nous allons vous payer pour cela, n'est-ce pas?» Est-ce que les entreprises qui fabriquent le papier osent dire: «Oh, nous sommes désolées, nous n'avons jamais pensé à cela de toute évidence. Nous n'espérons pas que vous allez nous payer pour cela». Avons-nous jamais pensé que l'entrepreneur répondrait: «Non, non, je ne vous enverrai même pas de facture»? Nous attendons-nous à ce que les enseignants disent: «Je n'y avais pas pensé. Mais lorsque vous nous présentez la situation de cette façon, pourquoi oserai-je espérer une augmentation de salaire alors que je travaille pour l'éducation de nos enfants?»

Cependant, c'est ce que nous demandons aux créateurs de faire. Nous leur disons: «Ne comprenez-vous pas combien il est difficile de vous payer? Nous ne vous avons jamais payés auparavant. Nous avons bafoué tous vos droits et nous ne vous avons jamais payés et maintenant vous nous demandez d'être rémunérés. Aujourd'hui, nous devons aller chercher cet argent auprès des contribuables dans le but d'éduquer nos enfants, et tout cela c'est parce que vous insistez pour être rémunérés comme tout le monde—plein tarif pour des services complets».

Cela nous ramène à toute la question des exemptions, que devrait aborder la Partie II de la loi. Je constate que j'ennuie bon nombre d'entre-vous avec mes remarques. Cependant, cela ne diminue en rien ni mon enthousiasme ni ma passion pour la protection des droits de nos créateurs et pour la nécessité pour tous les utilisateurs de la société de rémunérer les efforts de création et les œuvres de nos auteurs, tout comme nous payons toutes les autres personnes pour leurs contributions à la

société. Je propose donc maintenant d'ajourner les débats sur cette question.

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Avant de le faire, je souhaite poser une question au sénateur Frith. J'appuie de tout cœur le point de vue qu'il a soulevé. Il est injuste de demander à tous les auteurs, d'ouvrages littéraires par opposition aux manuels, puisque les auteurs de manuels font généralement de l'argent—et je n'écris pas d'œuvres littéraires si bien que je ne suis pas impliqué dans ce domaine—de permettre de copier leurs ouvrages ou des parties de leurs ouvrages qui y sont discutés dans une classe de littérature. Ils peuvent être photocopiés par les étudiants auxquels de tels ouvrages ont été attribués.

Avant l'avènement de la photocopieuse, les étudiants auraient dû se procurer un exemplaire de l'ouvrage d'une façon quelconque. Les bibliothèques n'avaient jamais suffisamment d'exemplaires pour les étudiants, mais ils obtenaient un exemplaire, le lisaient, prenaient des notes et même utilisaient les notes des autres. On n'achetait pas un plus grand nombre d'exemplaires de l'ouvrage qu'aujourd'hui.

Avec l'avènement de la photocopieuse, les étudiants se rendaient maintenant dans une bibliothèque et photocopiaient par exemple une partie d'un recueil de nouvelles. Leurs collègues photocopiaient ensuite la photocopie, ce qui leur permettait d'avoir tous une copie du texte pour emporter à la maison. Vous leur demandez de perdre une très vieille habitude. Lorsque j'étais à l'université en 1967, cette habitude régnait déjà. C'est une habitude qui est répandue depuis très longtemps. Nous demandons maintenant de perdre cette habitude. Comment pourra-t-on la perdre? Comme je le disais avant d'être interrompu si impoliment par le leader suppléant . . .

Le sénateur Frith: Comme je l'ai mentionné la dernière fois, les interruptions sont toujours impolies. Quand avez-vous entendu pour la dernière fois quelqu'un dire: «avant d'être interrompu poliment . . . ?»

Le sénateur Gigantès: Je pensais que la plupart des interruptions qui ont été faites pendant mon long discours étaient extrêmement utiles.

Vous proposez de faire perdre une habitude bien ancrée chez les étudiants. S'il s'agit d'un ouvrage volumineux, il peut en coûter plus pour le photocopier que pour l'acheter. Toutefois, les finances des étudiants posent ici un problème. Comment vous proposez-vous d'aborder ce problème? Que peut-on faire lorsqu'un étudiant répond: «Dans ce recueil de nouvelles, je dois étudier celle-ci. Le livre coûte 25 $. Cependant, la nouvelle qui comporte dix pages ne me coûtera qu'un dollar à photocopier»? Il faut reconnaître que, techniquement, l'étudiant vole les redevances dûes à l'auteur de l'ouvrage. Comment proposez-vous de résoudre ce problème? Bon nombre d'étudiants n'ont pas beaucoup d'argent.

Le sénateur Frith: La réponse est simple: par la négociation. Vous posez les mêmes questions que celles qui ont été soulevées à propos des disques. «Comment résoudre le problème lorsqu'on ne fait jouer qu'une seule chanson, ou celle-ci, ou celle-là»? On peut y parvenir en négociant et en soulevant exactement le type de questions que le sénateur Gigantès a posées. Incidemment, ce n'est pas ce que je propose. Ce mécanisme est en place à l'heure actuelle. Il existe des associations qui peuvent entamer les négociations. On les appelle des sociétés de gestion des droits d'auteurs. Elles sont présentement légitimes, ce qui n'était pas le cas avant que le gouvernement propose la partie I de la législation. La réponse c'est d'organiser des négociations. Il faut faire ce qui a été fait dans d'autres domaines. S'assurer que toutes les questions délicates sont posées—et la question du sénateur Gigantès est un exemple classique du type de questions que poserait un utilisateur. La société de gestion des droits d'auteurs rétorquerait: «Nous avons une idée sur la question. Nous pourrions procéder ainsi et réaliser l'ajustement de cette façon ou de celle-là». Si la question ne peut être réglée, elle peut être portée à l'attention de la Commission d'appel du droit d'auteur, ce qui est exactement ce que l'on fait ailleurs.

Le choc que nous ressentons provient du fait que la société n'a jamais vraiment abordé cette question dans le passé. La question des droits d'interprétation a été abordée. Toutefois, la question des droits des compositeurs concernant la musique n'a pas été abordée.

La raison d'être du projet de loi du sénateur Marsden n'est pas tant la question des exemptions, mais son impatience bien compréhensible à cet égard. J'appuie son impatience, comme le font, je crois, la plupart des membres du gouvernement. Je sais que le sénateur Poitras et d'autres membres du gouvernement avec lesquels je me suis entretenu appuient pleinement l'impatience du sénateur Marsden à propos du retard pris pour adopter la partie II qui traiterait des exemptions. En effet, ce qu'elle demande dans le projet de loi S-8, c'est une exemption anticipée. En effet, ce qu'elle nous dit c'est: «je veux une exemption maintenant». Parlant au nom du groupe que je représente dans ce contexte restreint—à savoir les créateurs—je dirais: «Mais vous allez m'enlever tous mes droits de négociations, lorsque j'entamerai des négociations à l'égard des exemptions en vertu de la Partie II. L'exemption aura déjà été accordée.»

Je vais maintenant cesser mes observations alors que je demande l'ajournement des débats. Je le fais pour éviter de repasser en revue l'historique de la question. Ensuite, je limiterai le centre d'intérêt. La prochaine fois que j'aborderai cette question, je traiterai des questions suivantes: Pourquoi n'avons-nous pas encore la Partie II? Je pose cette question maintenant parce que j'espère que les membres d'en face qui s'intéressent à ce projet de loi consulteront leurs collègues du gouvernement, en particulier le ministre des Communications, Marcel Masse, afin de participer aux débats.

Si la partie II est adoptée dans un avenir rapproché, je pense que le sénateur Marsden sera satisfaite. En autant qu'elle sache qu'elle aura bientôt la partie II, nous pouvons nous asseoir et le milieu de l'éducation peut négocier les exemptions. Toutefois, si elle doit attendre longtemps pour avoir la partie II, elle voudra que soit adopté son projet de loi qui lui donnera en fait les mêmes choses à l'avance. Comme je l'ai dit, le problème c'est que cela pourrait mettre les créateurs dans la situation de voir leur cas réglé avant même qu'ils se soient assis à la table de négociations.

En ce qui concerne l'autre point important que je voudrais aborder, je renvoie les sénateurs à l'étude très utile effectuée par le ministère de la Consommation et des Corporations sur la question du droit d'auteur. En effet, je n'arrive pas à penser spontanément à un autre sujet qui a fait l'objet de recherches

aussi approfondies, et dont les recherches sont disponibles, comme l'étude réalisée par le gouvernement présent et le précédent sur la question du droit d'auteur. Il y a eu un grand nombre de propositions, d'ébauches et de suggestions. L'étude à laquelle je renvoie les sénateurs sur cette question particulière, à savoir les exemptions en vertu de la Loi sur le droit d'auteur telles qu'énoncées dans la partie I, est une étude réalisée par Dennis N. Magnusson et Victor Nabhan. Elle fait partie d'une série intitulée «Copyright Revision Studies». Et elle a pour titre «Exemptions under the Canadian Copyright Act». Incidemment, M. Magnusson est à la faculté de droit de l'Université Queen's et M. Nabhan est à la faculté de droit de l'Université Laval. Cette partie traite des exemptions.

Je ne veux pas vendre la mèche et révéler l'auteur du crime. Toutefois, les études effectuées par le ministère laissent en gros entendre qu'il ne devrait pas y avoir d'exemption dans le domaine de l'éducation. Cependant, c'est ce qui devra être négocié en vertu de la partie II, lorsqu'elle sera présentée.

J'aimerais resserrer le centre d'intérêt du projet de loi S-8 sur la question des exemptions en matière d'éducation en vertu de la Loi sur le droit d'auteur dans son texte actuel, et sur le lien entre le projet de loi S-8 et les études qui ont été effectuées sur le sujet des exemptions, en particulier des exemptions en matière d'éducation, en vertu de la Loi sur le droit d'auteur. Je propose donc l'ajournement des débats sur ce point.

Le sénateur Bosa: L'honorable sénateur accepterait-il une question?

La note explicative du projet de loi S-8 stipule:

> Cette modification a pour but d'énoncer que certaines activités menées à des fins éducatives dans les cas où une licence ne peut être obtenue à des conditions raisonnables ne constituent pas une violation du droit d'auteur.

L'honorable sénateur pourrait-il nous donner une idée de son interprétation de l'expression «ne peut être obtenue à des conditions raisonnables»?

Le sénateur Frith: J'aborderai cette question lorsque je parlerai du point suivant. Toutefois, c'est le problème. D'après ce que j'ai dit, on peut conclure, du moins je l'espère, qu'il faudrait entamer des négociations pour obtenir une licence. Les négociations se déroulent entre les utilisateurs, dans le cas précis des établissements d'enseignement, et les sociétés de gestion des droits d'auteurs, et les négociations porteront sur une licence. Le problème que je vois avec le projet de loi S-8 c'est qu'il permettra de dire: ils n'ont pas besoin d'obtenir une licence, si elle «ne peut être obtenue à des conditions raisonnables». La question qui se pose, et j'aurais de nombreux commentaires à faire à ce sujet, consiste à savoir qui décide ce que sont des conditions raisonnables?

On dit à l'utilisateur: «Si vous ne pensez pas que les conditions sont raisonnables, vous pouvez passer outre et enfreindre la loi et ne pas obtenir une licence». Alors pourquoi négocier? Il pourrait dire tout simplement: «Désolé, je ne pense pas que cela soit raisonnable». Les négociations n'aboutiront jamais à rien si l'une des parties peut dire qu'elle ne croit pas que l'autre est raisonnable, et par conséquent on peut s'en tirer sans licence.

C'est une bonne question à laisser en suspens au moment d'ajourner les débats en cet après-midi glacial.

Le sénateur Bosa: Le sénateur Frith peut-il nous donner un exemple précis, afin que nous puissions savoir ce que l'on entend par «des conditions raisonnables»?

Le sénateur Frith: Oui, je peux vous donner un exemple. Supposons que le sénateur Bosa, qui a beaucoup d'expérience dans le domaine de l'assurance, possède les droits sur un certain territoire pour une compagnie d'assurance. Personne autre que lui ne peut représenter cette compagnie sur ce territoire, à moins qu'il n'accorde une licence. Supposez que quelqu'un vienne le voir et lui dise: «Sénateur Bosa, je voudrais tout le territoire situé à l'est de la rue Young». Le sénateur Bosa répond alors: «Très bien, cela vous coûtera tant». On répond alors: «Je ne pense pas que cela soit raisonnable, alors je vais passer outre et occuper ce territoire». Est-ce là un bon exemple?

Le sénateur Bosa: Oui.

Le sénateur Frith: Je propose l'ajournement du débat.

(Sur la motion du sénateur Frith, le débat est ajourné.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Je propose que le Sénat ajourne ses travaux et que tous les autres points restent au *Feuilleton*.

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le Sénat ajourne ses travaux jusqu'à demain à 14 heures.

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 29 novembre 1990

PAGE

Les travaux du Sénat
Retrait de la motion d'ajournement. Le sénateur Frith 4732

Question de privilège
Le sénateur Buckwold 4732

Le décès de l'honorable Henry D. Hicks
Hommages. Le sénateur Murray 4732
Le sénateur MacEachen 4732
Le sénateur Buchanan 4732
Le sénateur Graham 4733
Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough) 4733

La Loi sur la taxe d'accise
Le Code criminel
La Loi sur les douanes
Le Tarif des douanes
La Loi sur l'accise
La Loi de l'impôt sur le revenu
La Loi sur la statistique
La Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (Projet de loi C-62) Projet de loi modificatif
Motion de troisième lecture—Motion portant ajournement du débat. Le sénateur Gigantès 4733
Son Honneur le Président 4734
Report du vote. Le sénateur Petten 4734

PAGE

Visiteur de marque à la tribune
Le sénateur Kinsella 4734
Le sénateur Frith 4734

Les travaux du Sénat
Le sénateur Murray 4734

La Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes (Projet de loi C-39)—Projet de loi modificatif
Motion de troisième lecture. Le sénateur Ottenheimer 4734
Adoption de la motion, troisième lecture et adoption du projet de loi 4734

La Loi sur le droit d'auteur (Projet de loi S-8) Projet de loi modificatif
Troisième lecture—Ajournement du débat. Le sénateur Frith 4734
Le sénateur Gigantès 4737
Le sénateur Bosa 4738
Ajournement du débat. Le sénateur Frith 4739

Les travaux du Sénat
Le sénateur Doody 4739